LIBRARY OF PARLIAMENT
CANADA
Br. M.
FEB 13 1984

DÉBATS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

COMPTE RENDU OFFICIEL

PREMIÈRE SESSION—TRENTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

31 Élisabeth II

VOLUME XVII, 1982

COMPRENANT LA PÉRIODE DU VINGT-NEUVIÈME JOUR DE JUIN 1982
AU QUATRIÈME JOUR D'AOÛT 1982, INCLUSIVEMENT

L'INDEX PARAÎT DANS UN VOLUME DISTINCT

Publié en conformité de l'autorité de l'Orateur de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 29 juin 1982

La séance est ouverte à 2 heures.

• (1405)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA LIBERTÉ D'INFORMATION

HOMMAGE À UN EX-PARLEMENTAIRE, GERALD BALDWIN—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Albert Cooper (Peace River): Madame le Président, je crois avoir le consentement unanime pour présenter cette motion. Étant donné que la Chambre a adopté hier le bill sur la liberté d'information et que mon prédécesseur, M. Gerald Baldwin, a travaillé sans relâche pour faire reconnaître le principe de la liberté d'information, je propose, appuyé par le député de Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est (M. Allmand) et le député de Nepean-Carleton (M. Baker):

Que la Chambre félicite à l'unanimité Gerald Baldwin pour les efforts soutenus qu'il a déployés pour faire adopter une loi sur la liberté d'information ainsi que pour ses nombreuses années de dévouement au service de ses concitoyens.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: La Chambre veut-elle applaudir? La parole est au député de Saint-Jean-Est.

M. Nielsen: Il n'y a eu aucun non.

Mme le Président: Personne n'a dit non, mais je ne l'ai pas mise en délibération, car il s'agit d'une motion de félicitations.

* * *

LES PÊCHES

DEMANDE D'AIDE POUR L'INDUSTRIE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Hier soir, le ministre a annoncé un programme spécial d'aide financière qui permettra d'accorder des prêts jusqu'à concurrence de 200 millions de dollars au cours des deux prochaines années aux agriculteurs en difficulté financière. Naturellement, nous sommes ravis de cette annonce mais, d'autre part, nous ne comprenons pas pourquoi le même genre d'aide n'est pas accordée au secteur des pêches qui emploie 80,000 Canadiens et constitue le pivot de l'économie des provinces de l'Atlantique. De nombreuses entreprises ont été acculées à la faillite et l'avenir de ce secteur tout entier est incertain. Par conséquent, appuyé par le représentant de Vancouver-Sud (M. Fraser), je propose:

Que la Chambre ordonne au ministre des Finances de fournir immédiatement une aide financière au secteur des pêches par le biais d'un programme semblable à celui qui est offert au secteur agricole.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'AGRICULTURE

ON DEMANDE LA DÉMISSION DU MINISTRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Madame le Président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je propose la motion suivante: étant donné que la plupart des agriculteurs canadiens continuent de porter une charge intolérable à cause des taux d'intérêt élevés et que le budget d'hier soir ne prévoit rien pour réduire le coût du loyer de l'argent sur les prêts et le crédit, même si les sommes supplémentaires accordées à la Société du crédit agricole pour des prêts seront les bienvenues, je propose, appuyé par le député de Dauphin (M. Lewycky):

Que la Chambre réclame la démission du ministre de l'Agriculture parce qu'il refuse de s'attaquer au principal problème des agriculteurs canadiens: les taux d'intérêt élevés.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE BILINGUISME

LES FRAIS ENTRAÎNÉS PAR L'ENVOI DE FONCTIONNAIRES EN FRANCE POUR APPRENDRE LE FRANÇAIS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill Domm (Peterborough): Comme l'a déclaré hier soir le ministre des Finances (M. MacEachen), «on ne peut attendre du secteur privé et des provinces qu'ils acceptent de restreindre les revenus si le gouvernement du Canada ne montre pas l'exemple dans ses propres affaires». Ces derniers jours, la presse nationale a signalé que le sous-secrétaire que le cabinet a chargé d'élaborer sa politique de développement économique et qui touche $75,000 par année doit se rendre dans le sud de la France pour devenir bilingue. Cette partie de plaisir d'une durée de quatre mois va coûter quelque $11,800 aux contribuables canadiens, ces mêmes contribuables que le ministre a exhortés à la modération. Même si de nombreux Canadiens et vraisemblablement aussi, j'ose le dire, de nombreux députés d'en face verraient sans déplaisir l'un des architectes de l'actuel fiasco budgétaire expulsé, banni ou autrement éliminé de la carte, je propose, avec l'appui du député de Cambridge (M. Speyer):

Article 43 du Règlement

Que si le gouvernement songe sérieusement à montrer la voie et à faire preuve de modération, le président du Conseil du Trésor examine immédiatement tous ces cas de gaspillage ridicule et inexcusable de la part du gouvernement.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE FONDS DE DÉVELOPPEMENT DE L'OUEST

LA RÉDUCTION PRÉVUE DANS LE BUDGET DE LA DOTATION DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DE L'OUEST—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Madame le Président, dans le budget des dépenses de 1980, la dotation pour 1982-1983 prévue sous la rubrique du Fonds de développement de l'Ouest avait été fixée à 750 millions de dollars. Dans le budget de 1981, ces fonds ont été réduits de 75 p. 100, leur montant ayant été ramené à 182 millions de dollars. Dans l'exposé budgétaire présenté hier soir, on porte un nouveau coup bas aux citoyens de l'Ouest, car la dotation pour 1982-1983 y est coupée de moitié. Les habitants de cette région du pays viennent donc de perdre encore 92 millions de dollars. Par conséquent, je propose, appuyé par le député de Red Deer (M. Towers):

Que la Chambre condamne le ministre des Finances pour l'incompréhension manifeste dont il a fait preuve à l'égard des espoirs et des aspirations des citoyens de l'Ouest, et pour le manque d'honnêteté qu'il a montré en refusant de reconnaître que, dès sa conception, ce fonds n'a été qu'une fraude.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES PENSIONS

DÉNONCIATION DE LA DÉSINDEXATION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Neil Young (Beaches): Madame le Président, j'invoque à mon tour les dispositions de l'article 43 du Règlement. Le ministre de qui relève les pensions ayant déclaré que, dans la réforme des pensions, le gouvernement libéral visait par-dessus tout à tirer toutes les personnes âgées de la pauvreté, et vu que le revenu des pensionnés seuls est toujours de plus de $800 au-dessous du seuil de la pauvreté, je propose, avec l'appui du député de Vancouver-Est (Mme Mitchell):

Que la Chambre condamne le ministre et le gouvernement libéral pour avoir manqué à cet engagement et réduit plutôt les retraites par la désindexation, ce qui obligera de plus en plus de pensionnés à se soumettre à l'examen des ressources simplement pour s'assurer de ne pas s'appauvrir davantage, et que le ministre, s'il refuse d'annuler la mesure budgétaire annoncée hier soir, résigne ses fonctions.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

• (1410)

LES ORGANISMES DE BÉNÉVOLES

CONDAMNATION DE LA POSITION DU GOUVERNEMENT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Walter McLean (Waterloo): Madame le Président, une fois encore le budget présenté hier soir n'a tenu aucun compte d'une question importante. Après «Consultation 81», le gouvernement s'était engagé publiquement à donner suite aux propositions fiscales «donnant donnant» avancés par les organismes nationaux de bénévoles. La semaine dernière, le ministre d'État chargé du Développement social (M. Chrétien) a déclaré à la Chambre qu'il avait soulevé la question à une séance du cabinet. Le budget d'hier soir ainsi que le budget déconsidéré de novembre dernier ont révélé une ignorance crasse de l'apport humanitaire du secteur bénévole au Canada en ces temps de difficultés sociales et économiques. Je propose donc, appuyé par le député de Brampton-Georgetown (M. McDermid):

Que la Chambre prie instamment le gouvernement d'avouer aux trois millions de bénévoles au Canada qu'il n'a nullement l'intention de favoriser une association efficace avec le secteur bénévole et que sa politique méfiante et interventionniste de subventions était destinée à saper l'aptitude reconnue des organismes non gouvernementaux à dispenser leurs services humanitaires dont le besoin se fait grandement sentir.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE CABINET

ON DEMANDE LA DÉMISSION DU PREMIER MINISTRE ET DU MINISTRE DES FINANCES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gordon Gilchrist (Scarborough-Est): Madame le Président, jusqu'à hier soir, les Canadiens avaient au moins de l'espoir. Au moment même où les travailleurs canadiens réclament légitimement la création d'emplois, où les entreprises canadiennes demandent une réforme fiscale propice à relancer l'activité industrielle, où notre économie a besoin de stimulants à l'investissement, tant au niveau des usines qu'au niveau des procédés de transformation et des débouchés, au moment où nos jeunes réclament la possibilité de poursuivre des études supérieures et d'obtenir une meilleure formation et où les personnes âgées se contenteraient de prix stables et d'une retraite digne, que fait le gouvernement? Il augmente les impôts, les taux d'intérêt, la dette publique, l'inflation et le chômage. Je propose donc, avec l'appui du député de Lethbridge-Foothills (M. Thacker):

Que le ministre des Finances et le premier ministre fassent la seule chose valable qu'ils soient encore capables de faire, à savoir démissionner, avant que la récession économique ne devienne une véritable catastrophe nationale.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

ON DEMANDE LA DÉMISSION DU MINISTRE DES FINANCES ET DU CHEF DE L'OPPOSITION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Rod Murphy (Churchill): Madame le Président, étant donné que le ministre des Finances (M. MacEachen) entend obliger les gagne-petit parmi les fonctionnaires à accepter le même taux de hausse de traitement que les ministres du cabinet, les hauts fonctionnaires et les administrateurs que le gouvernement a nommés et qui gagnent plus de $100,000 par année, qu'il entend en outre encourager les autres Canadiens à accepter cette méthode injuste de partage du fardeau économique, et que le chef du parti conservateur (M. Clark) a appuyé hier soir ces mesures, lui qui a précédemment déclaré qu'il maintiendrait la politique des taux d'intérêt élevés du gouvernement libéral, je propose, avec l'appui du député de Beaches (M. Young):

Que le ministre des Finances offre immédiatement aux Canadiens de démissionner, et que le chef du parti conservateur fasse de même, pour respecter le principe libéral-conservateur du partage et de la solidarité.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE NORD CANADIEN

LA COMMISSION D'ÉNERGIE DU NORD CANADIEN—LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill Yurko (Edmonton-Est): Madame le Président, les députés de tous les partis membres du sous-comité de la Commission d'énergie du Nord canadien ont exposé d'excellente façon dans leur rapport les problèmes de production et de distribution de l'énergie électrique au nord du 60e parallèle. Les recommandations sont valables et expriment bien la pensée et l'orientation de tous les groupes concernés qui ont un rôle à jouer dans cette affaire complexe. Le rapport a été déposé à la Chambre il y a plusieurs semaines. Je propose donc, appuyé par le député de Cochrane-Superior (M. Penner):

Que les ministres responsables déterminent et annoncent aussitôt que possible à la Chambre un échéancier pour la mise en œuvre des recommandations du rapport.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour présenter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA CONVERSION AU SYSTÈME MÉTRIQUE

ON DEMANDE UN MORATOIRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gordon Towers (Red Deer): Madame le Président, tout comme mes concitoyens, je suis déçu par l'horrible déficit budgétaire de 19.6 milliards de dollars que prévoit le gouvernement et par le fait que ce dernier ne freine toujours pas ses propres dépenses. Les emprunts contractés par le gouvernement fédéral ne sauraient qu'attiser les taux d'intérêt en général. Le gouvernement applique deux poids, deux mesures, puisqu'il ne pratique pas ce qu'il prêche au contribuable. Il a péché en ne réduisant pas ses dépenses extravagantes parmi lesquelles on peut citer des dons exorbitants accordés à l'étranger, des programmes linguistiques, la multiplication des postes de cadres supérieurs et le programme de conversion au système métrique, auxquels il faut ajouter 5 millions de dollars pour des feux d'artifice. Par conséquent, je propose, appuyé par le député d'Assiniboia (M. Gustafson):

• (1415)

Que, étant donné que l'Alberta est la quatrième province à manifester officiellement son opposition à la décimalisation obligatoire, en intervenant pour aider Mme Kasparian, de Calgary, qui est accusée d'avoir utilisé le système des mesures impériales, le gouvernement suspende l'application obligatoire du système métrique, réduisant ainsi ses dépenses, pour cette année seulement, d'au moins 10 millions de dollars, et épargnant des millions aux détaillants et aux consommateurs qui seront le plus durement touchés par l'imposition de ce programme.

Mme le Président: Passons aux questions orales.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES FINANCES

LE BUDGET—L'INDEXATION DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre des Finances qui vient d'avoir sa troisième chance et qui serait retiré si nous avions un gouvernement honnête ou honorable. Nous connaissons la réaction du monde des affaires en général et du marché monétaire à son budget. Le cours du dollar baisse et le marché s'effondre. Bien des Canadiens ne comprennent pas encore que, hier soir, le gouvernement leur a imposé entre autres choses une lourde majoration d'impôts d'au moins $100 par contribuable, en moyenne.

Dans le budget de novembre dont le gouvernement a conservé une partie, il était longuement question d'équité. Je me demande si le ministre des Finances pourrait nous dire ce qu'est devenu ce principe, étant donné qu'il fait passer des millions de Canadiens à faible revenu et à revenu moyen dans des tranches d'imposition supérieures en voulant modifier l'indexation, tandis que le taux d'imposition des contribuables ayant un revenu annuel supérieur à $50,000 restera analogue. Pourquoi le ministre s'en prend-il aux personnes à faible revenu et à revenu moyen dans ces nouvelles hausses d'impôts massives et pourquoi épargne-t-il les riches?

Des voix: Bravo!

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je tiens seulement à signaler au chef de l'opposition que les dispositions budgétaires sont fondées sur le principe de l'équité, cela saute aux yeux. Il est vrai que nous demandons à certains Canadiens de renoncer à une partie de leurs privilèges pour aider leurs compatriotes qui sont sans emploi ou qui sont au chômage, ou ceux qui risquent de perdre leur maison ou leur entreprise. Compte tenu de la situation, nous jugeons raisonnable de demander aux Canadiens qui ont un emploi de partager avec les chômeurs pour permettre à tout le monde de surmonter cette épreuve, dans un esprit d'équité et de partage. Voilà le principe sur lequel repose le budget.

Des voix: Bravo!

LES RÉPERCUSSIONS SUR LES PENSIONS

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, le ministre a beau parler de partage, il reste que certains Canadiens se trouvent plus sollicités que d'autres. Le gouvernement oblige les Canadiens à faible revenu et à revenu moyen à se partager, selon les termes du ministre, une partie du fardeau des riches. Cette façon de faire ne coïncide pas avec notre notion de la justice. Il existe en particulier un certain groupe de Canadiens appelés à céder quelques-uns de leurs avantages, pour emprunter les propos du ministre. Même en tenant compte des modifications touchant le supplément de revenu garanti, les prestataires de la sécurité de la vieillesse, au nombre de 1.2 million, verront les avantages sur lesquels ils auraient dû pouvoir compter se réduire en raison de la mesure prise par le ministre hier soir.

Des voix: Ce n'est pas vrai.

M. Clark: C'est donc dire que 1.2 million de Canadiens âgés seront ainsi touchés. Les députés libéraux d'en face disent que ce n'est pas vrai; qu'ils lisent donc d'abord le budget.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Permettez-moi de demander au ministre des Finances pourquoi il fait payer les erreurs de son gouvernement aux personnes âgées?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je tiens d'abord à signaler au chef de l'opposition que la stratégie du gouvernement vise à juguler l'économie . . .

M. Clark: A l'écraser.

M. MacEachen: . . . afin que le taux d'inflation élevé que nous connaissons à l'heure actuelle, près de 12 p. 100, soit réduit à 6 p. 100. Si le très honorable chef de l'opposition et d'autres Canadiens appuient cette campagne nationale visant à réduire l'inflation à 6 p. 100, le revenu des personnes dont il parle ne diminuera pas sensiblement. Les Canadiens sont donc fortement encouragés à accepter des augmentations de 6 p. 100 s'ils s'inquiètent de l'impact de cette ligne de conduite sur l'impôt sur le revenu personnel ou sur la sécurité de la vieillesse.

• (1420)

Il importe au plus haut point de répéter que cette disposition n'affectera aucune personne âgée bénéficiaire de la pension et qui est dans le besoin. Le très honorable chef de l'opposition essaie de faire peur aux personnes âgées. Je garantis qu'aucun vieillard pensionné nécessiteux ne sera lésé par ces mesures.

Des voix: Bravo!

M. Clark: De deux choses, l'une, madame le Président; ou le ministre modifiera son budget, ou il ne dit pas la vérité. Le ministre refuse de nous dire pourquoi ses propositions budgétaires d'hier soir épargnent les riches et frappent les Canadiens à revenus moyen et modeste, et pourquoi il impose des taxes spéciales à 1.2 million de Canadiens âgés. Il refuse de nous dire pourquoi il s'en prend à eux.

L'IMPOSITION DES AVANTAGES SOCIAUX DES EMPLOYÉS

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, pourquoi le ministre maintient-il l'impôt sur les cotisations à la Croix Bleue, sur les régimes de soins dentaires et sur les autres avantages sociaux?

M. Nielsen: Y compris sur les avantages offerts à ceux qui travaillent dans le Nord.

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, le chef de l'opposition a de nouveau répété que nous imposons un impôt spécial aux personnes âgées, ce qui est absolument faux.

M. Clark: Madame le Président, je le répète, le ministre des Finances, qui s'en prend aux Canadiens à faible revenu et à revenu moyen, ainsi qu'aux personnes âgées, tout en épargnant les riches, ne répond pas à nos questions.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LE NIVEAU DES PRIMES

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, je voudrais m'adresser au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Puisque d'après le budget présenté hier soir, le gouvernement compte prélever 800 millions de dollars de plus l'année prochaine par le biais des primes d'assurance-chômage, le ministre peut-il dire à la Chambre quelle sera l'augmentation de cet impôt camouflé dont le ministre des Finances n'a pas soufflé mot hier soir.

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, le chef de l'opposition le sait déjà, on envisage habituellement de modifier le montant des primes après le troisième trimestre de l'année, lorsqu'on peut se faire une idée plus précise des chiffres. Les chiffres donnés dans le budget hier soir sont des prévisions. Nous sommes décidés à maintenir la tradition et à voir ce qui se passe en réalité durant le troisième trimestre. Je suis certain qu'à ce moment-là le ministre des Finances se fera un plaisir de dire au chef de l'opposition et aux autres députés quels changements il conviendrait d'apporter aux primes d'assurance chômage.

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LES RÉPERCUSSIONS DU BUDGET SUR LES PENSIONS DE SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Madame le Président, j'ai moi aussi une question à l'intention du ministre des Finances. La mesure la plus mesquine de son budget d'hier soir a été de réduire sensiblement l'indexation des pensions de sécurité de la vieillesse pour ceux qui ne touchent pas la prestation de supplément de revenu garanti. Autrement dit, un retraité qui touche une rente annuelle totale légèrement supérieure à $8,000—soit le traitement mensuel du ministre—recevra $100 de moins l'an prochain grâce à lui. Est-ce là à ses yeux la réforme urgente des pensions dont lui et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social ont tant parlé?

Des voix: Bravo!

• (1425)

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Encore une fois, madame le Président, il est évident que le député induit la Chambre en erreur en disant que les bénéficiaires de pensions de sécurité de la vieillesse recevront moins l'an prochain. Ils obtiendront davantage évidemment. Lorsque l'honorable représentante le comprendra, peut-être pourra-t-elle poser une question pertinente.

Mlle MacDonald: Madame le Président, il fut un temps où le ministre des Finances n'aurait pas osé s'en prendre aux retraités canadiens.

LES PROPOS ATTRIBUÉS AU MINISTRE DE LA SANTÉ NATIONALE ET DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social qui aurait dit hier soir, au sujet de cette réduction, «Je peux m'en accommoder et ils (les retraités) le peuvent aussi». Il est facile de s'en accommoder pour une personne qui gagne $100,000 par année mais ce n'est pas si facile pour celle qui gagne $8,000 ou $9,000.

Des voix: Bravo!

Mlle MacDonald: Je voudrais bien savoir ce que le ministre entend lorsqu'elle dit «Ils peuvent s'en accommoder». Quel genre d'arrogance libérale est-ce là? Est-ce la nouvelle formule libérale de politique sociale?

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame le Président, ce que j'ai essayé de dire hier soir et que je répète aujourd'hui, c'est que tous les Canadiens, en période de crise, sont prêts à faire de grands sacrifices, pourvu qu'ils aient un sens pour eux, autrement dit, qu'ils permettent de créer des emplois pour leurs enfants, d'une part, et de subvenir aux besoins des plus nécessiteux en assurant qu'ils sont bien protégés, d'autre part. C'est ce que vise le budget présenté hier soir. Les retraités qui ne touchent que l'allocation de sécurité de la vieillesse de base, c'est-à-dire 45 p. 100 des deux millions et plus de retraités, parce qu'ils ne sont pas dans le besoin, recevront ce mois-ci $239 comme je l'ai annoncé il y a quelques jours, mais $249 en janvier prochain au lieu des $251 prévus.

Des voix: Oh, oh!

Mme Bégin: Je tiens à répéter, étant donné que les ménages doivent établir leur budget avec grande vigueur qu'ils recevront $239 ce mois-ci et $249 plutôt que $251 en janvier prochain.

M. Broadbent: Madame le Président, si le ministre est fier de cette faible augmentation, c'est que les libéraux en sont rendus au point où ils peuvent s'enorgueillir de n'importe quoi.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

LES RÉPERCUSSIONS DU BUDGET SUR LE CHÔMAGE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, je voudrais également poser ma question au ministre des Finances. Hier soir, il nous a présenté un budget désespérant, en effet, qui prévoyait que les pensions et les allocations familiales seront réduites et que les impôts vont augmenter de plus de 1 milliard de dollars. Si les députés de l'arrière-ban d'en face voulaient bien se taire un instant, je poserais ma question au ministre des Finances. Étant donné que toutes ces décisions vont encore retirer de l'argent des circuits économiques, augmenter le nombre des faillites et intensifier le chômage, le ministre voudrait-il confirmer ce qu'un de ses hauts fonctionnaires a déclaré lors de l'étude à huis clos hier soir, à savoir que le chômage au Canada qui est déjà désastreux restera pratiquement inchangé pendant toute l'année?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, tout d'abord je demande à l'hon. représentant de faire preuve d'honnêteté et d'admettre qu'il ne convient pas de dire que les prestations de sécurité de la vieillesse et les allocations familiales seront réduites l'année prochaine. Ces prestations sociales augmenteront de 6 p. 100; on ne peut donc pas parler de diminution. Je tiens en outre à faire remarquer au représentant que s'il s'associe à nous pour abaisser l'inflation à 6 p. 100, les répercussions du plafonnement se feront donc moins sentir sur tous les groupes de notre société.

Pour ce qui est de la dernière question du représentant, j'attire son attention sur les différentes mesures prises dans le budget à l'égard du logement et de la création d'emplois. Ces dispositions augmenteront de façon sensible le nombre d'emplois dans notre économie cette année et l'année prochaine. Je crois que nous avons fait un effort très concret hier soir sur ce plan dans le cadre du budget.

M. Broadbent: Madame le Président, le ministre des Finances essaie de gruger nos concitoyens. Il sait à l'instar de tous les députés que les retraités dans notre pays qui n'ont pas droit au supplément de revenu garanti profiteront d'une hausse moins élevée qu'ils ne l'auraient fait sans ce budget.

Des voix: Oh, oh!

• (1430)

Mme le Président: A l'ordre.

M. Broadbent: Madame le Président, j'aimerais bien que les retraités de notre pays, riches, pauvres et les autres, puissent voir les rictus qu'arborent les députés du caucus libéral.

Des voix: Bravo!

* * *

L'ÉNERGIE

ON DEMANDE DE RETARDER L'AUGMENTATION DU PRIX DU PÉTROLE PRÉVUE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, je voudrais poser une autre question sur des sujets qui préoccupent le plus les Canadiens, à savoir l'inflation. Puisque, d'après le ministre, le budget visait à réduire le taux d'inflation et puisque d'autre part, aucune augmentation de prix n'a été bloquée et qu'il n'y aura aucune baisse des prix, ma question s'adresse cette fois au premier ministre qui rencontrera ses homologues provinciaux demain.

Jeudi, les prix du pétrole à la tête de puits devraient augmenter de 10 p. 100 environ, ce qui entraînera une hausse du coût de la vie de 1 p. 100 et supprimera 22,000 emplois au Canada. A l'occasion de cette réunion, le premier ministre recommandera-t-il vivement à ses homologues des provinces productrices de suivre l'exemple du gouvernement fédéral et d'annuler l'augmentation prévue?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je voudrais tout d'abord remercier le chef du Nouveau parti démocratique d'avoir reconnu dans sa question que les pensions de veillesse ne diminueront pas, contrairement à ce que certains ont prétendu, mais qu'elles augmenteront. Il y aura effectivement une augmentation, même si elle n'est peut-être pas aussi importante qu'on l'aurait voulu. Les pensions de vieillesse ne diminueront donc pas, et je remercie le député d'avoir bien précisé ce point.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: En ce qui concerne le prix du pétrole à la tête de puits, le député n'ignore pas qu'il a été fixé à l'issue de longues et difficiles négociations entre les provinces productrices et le gouvernement fédéral. Je serais heureux de présenter demain aux premier ministres provinciaux les instances du député, mais il s'agit naturellement d'un domaine sur lequel nous ne sommes pas les seuls à faire valoir notre juridiction. Il s'agit d'un accord négocié qui, incidemment, a été accepté par l'ancien premier ministre néo-démocrate de la Saskatchewan. Je tiens à répéter que je serais heureux de présenter ces instances aux premiers ministres provinciaux, mais je ne voudrais certainement pas laisser entendre que le gouvernement fédéral serait le seul à revenir sur cette entente.

LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, afin qu'il n'y ait aucun malentendu, je précise que l'entente, comme le sait le premier ministre, a été négociée à la fin de l'été dernier ou si vous préférez au début de l'automne, et comme tous les Canadiens ont pu s'en rendre compte, les choses se sont bien aggravées depuis. Est-ce que le premier ministre dit à la Chambre au nom du gouvernement fédéral, que lorsqu'il s'entretiendra demain avec les premiers ministres provinciaux, il va leur annoncer qu'il est prêt à renoncer à la tranche de cette augmentation proposée, qui doit revenir au gouvernement fédéral? Je lui demanderais de ne laisser planer aucun doute à ce sujet et je voudrais savoir si, ce faisant, il dira aux premiers ministres et aux entreprises du secteur pétrolier qu'il attend d'eux la même chose, afin que nous puissions enfin espérer réduire le taux d'inflation au Canada?

Des voix: Bravo!

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je trouve la suggestion un petit peu déconcertante, car depuis des mois le Nouveau parti démocratique ainsi que les députés de l'opposition officielle soutiennent qu'il faut être certain des prix qui seront appliqués. Le député sait pertinemment que ces prix sont le fruit de négociations longues et ardues et que certaines provinces productrices avaient même menacer de réduire leur production. Il n'ignore pas non plus que cette entente a permis aux consommateurs canadiens de bénéficier des prix nettement inférieurs aux prix mondiaux, et je ne crois pas qu'il soit dans l'intérêt public de rouvrir ce contrat à l'heure actuelle.

Je peux comprendre la suggestion présentée par le chef du Nouveau parti démocratique, mais je pense qu'il doit se rappeler toutes les difficultés que nous avons connues au cours des 18 mois de négociations. Il doit tenir compte des conséquences du mauvais déroulement et finalement de l'abandon du projet Alsands durant cette période ainsi que des répercussions qui découlent du fait que les raffineurs et les importateurs de l'est du Canada ont dû passer des contrats pour se procurer du pétrole étranger et qu'un grand nombre de gisements en Alberta et en Saskatchewan ne sont, de ce fait, pas exploités. Je ne crois pas pouvoir, simplement à la suite d'une question, affirmer maintenant que l'on va passer outre à ces 18 mois de négociations ardues simplement parce que l'idée en est venue au chef du Nouveau parti démocratique.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU MINISTRE AUSTRALIEN DU TERRITOIRE DE LA CAPITALE

Mme le Président: J'aimerais signaler à la Chambre la présence à la tribune de l'honorable William Michael Hodgman, ministre australien du Territoire de la Capitale et ministre adjoint au ministre de l'Industrie et du Commerce.

Des voix: Bravo!

* * *

LES PENSIONS

LES CONSÉQUENCES DU BUDGET

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Madame le Président, enfin le premier ministre avoue que ce sont les lenteurs des négociations énergétiques qui sont principalement responsables de l'abandon du projet Alsands. Il ne l'avait encore jamais reconnu, et nous voici fixés.

J'ai une question très simple à poser au premier ministre au sujet des pensions de vieillesse. Peut-il nous expliquer en quoi la situation du retraité s'améliore quand l'inflation est en hausse de 11 p. 100, taux projeté, alors que sa pension n'augmentera que de 6 p. 100?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, à propos de ce que le député appelle cet aveu de l'abandon du projet des sables bitumineux, je ne pense pas qu'il y ait lieu de jouer la surprise. Ce qui est certain, c'est que pendant des mois le ministre fédéral de l'Énergie, des Mines et des Ressources s'est dit prêt à donner le feu vert au projet. Il l'a déclaré à maintes reprises en réponse à des questions posées à la Chambre, et la réponse était, comme il le sait, que c'était le premier ministre albertain qui refusait de donner le feu vert aux sables bitumineux tant que l'accord énergétique ne serait pas réglé en entier. Donc, le ralentissement du projet Alsands ne venait pas du gouvernement fédéral; nous avions fait les concessions nécessaires. Si le projet n'avait pas démarré 18 mois auparavant, c'est que le premier ministre albertain, comme c'était son droit, tenait à négocier sur le tout. Voilà pourquoi le projet n'avait pas déjà démarré.

En ce qui concerne les pensions, madame le Président, le ministre des Finances n'a sûrement pas réussi à faire comprendre à l'opposition le sens du budget quand il parle des 6 p. 100 à venir. Je suis persuadé que les Canadiens, eux, ont compris, et qu'avec beaucoup de nombreux décideurs économiques, d'hommes d'affaires et même de chefs syndicaux, ils ne manqueront pas de reconnaître qu'il y va de leur intérêt de ramener l'inflation à 6 p. 100 l'an prochain. Si nous y parvenons, et la réussite ne peut être que collective, il n'y aura pas de réduction même dans le rythme d'accroissement des pensions de vieillesse. C'est 6 p. 100 qu'ils recevront, c'est de 6 p. 100 que l'IPC va augmenter si nous avons la collaboration . . .

Une voix: Si!

M. Trudeau: Si! Si! Je sais que c'est beaucoup demander à l'opposition que de collaborer à remettre le pays sur pied.

Des voix: Bravo!

M. Wilson: Madame le Président, tout ce que nous cherchons à faire avec ces questions, c'est de faire apparaître la malhonnêteté des réponses précédentes qui disaient que nos retraités vont toucher plus. En termes réels, ils ne vont pas toucher plus, ils vont toucher moins.

* * *

L'ÉCONOMIE

LE NIVEAU DES TAUX D'INTÉRÊT

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Madame le Président, une autre question qui préoccupe beaucoup les Canadiens est celle des taux d'intérêt élevés. Le déficit budgétaire de 20 milliards de dollars du gouvernement fédéral est manifestement un gros obstacle à la baisse des taux d'intérêt, et lorsqu'on y ajoute la dette fédérale supplémentaire de 44 milliards de dollars qui doit venir à échéance d'ici à la fin de l'année, l'obstacle devient presque insurmontable. Devant ce double obstacle, que projette de faire le ministre pour faire baisser les taux d'intérêt au Canada?

• (1440)

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, de toute évidence, le député n'a pas encore compris quel est le principal objectif du budget.

Des voix: Oh, oh!

M. MacEachen: Soit de ramener le taux d'inflation à 6 p. 100. C'est là le plus sûr moyen de faire baisser les taux d'intérêt. C'est la manière forte, mais c'est la meilleure et celle qui donnera les résultats les plus durables.

ON DEMANDE DES STIMULANTS FISCAUX POUR L'INDUSTRIE

Mlle Pat Carney (Vancouver-Centre): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Les cours se sont écroulés aujourd'hui parce que le ministre refuse de se rendre compte que le Canada traverse une grave crise financière. Certaines sociétés importantes sont sur le point de faire faillite parce que leur dette est écrasante et qu'elles ne peuvent pas réaliser suffisamment de bénéfices pour se maintenir en affaires. Au lieu d'accorder des concessions et des stimulants fiscaux importants, le ministre se propose de consulter l'industrie au cours des prochains mois au sujet de diverses propositions, ce qui est un peu comme consulter un propriétaire dont la maison est en train de brûler pour savoir s'il faut aller chercher un seau d'eau.

Pourquoi le ministre n'instaure-t-il pas des stimulants fiscaux et des encouragements à l'épargne immédiatement, quand l'économie en a tellement besoin? Pourquoi le ministre attend-il à plus tard quand toutes ces sociétés auront fait faillite et que tous les emplois qu'elles offrent maintenant auront disparu?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, de toute évidence, l'honorable représentante n'a pas, elle non plus, lu le budget ou elle ne l'a pas compris. Nous offrons de l'aide aux petits exploitants, aux agriculteurs et aux pêcheurs pour payer les taux d'intérêt. Nous affectons 400 millions de dollars au total à un programme spécial qui réduira de 4 p. 100 les taux d'intérêt que doivent payer les contribuables de ces catégories.

M. Blenkarn: Seulement pour les nouveaux achats.

M. MacEachen: Il s'agit d'une mesure directe et immédiate qui vise à alléger la charge que représentent les taux d'intérêt pour les petits exploitants, les agriculteurs et les pêcheurs. Il me semble que c'est un aspect du budget qui a échappé à l'honorable représentante.

Mlle Carney: Madame le Président, nous avons déjà entendu le ministre des Finances expliquer que nos problèmes économiques étaient attribuables à la politique adoptée par les États-Unis et par certains pays d'Europe. J'imagine qu'il dira maintenant que c'est la faute du marché des valeurs si les cours ont baissé de 2.5 milliards de dollars à cause de son budget.

L'IMPOSITION DES AVANTAGES FISCAUX DES EMPLOYÉS

Mlle Pat Carney (Vancouver-Centre): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Finances. Le budget du 12 novembre a frappé d'une hausse d'impôt supplémentaire les travailleurs de la construction et de l'industrie extractive en taxant leurs frais professionnels, notamment leurs cotisations aux régimes de soins médicaux et dentaires et leurs frais de transport et de subsistance. En Colombie-Britannique, ces hausses d'impôt s'élèvent à près de $3 l'heure pour chaque travailleur. Comment le ministre peut-il s'attendre que ceux qui ont subi ces hausses d'impôt il y a tout juste sept mois limitent leurs revendications salariales à 6 p. 100? Pourquoi le ministre des Finances ne supprime-t-il pas ces impôts injustes s'il compte vraiment que les travailleurs de l'industrie extractive et de la construction se plient à de pareilles limites?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je crois avoir expliqué bien clairement hier soir quel choix s'offre aux Canadiens. Si les Canadiens en général souhaitent vivre dans un monde en pleine récession, ils continueront à réclamer des hausses salariales de 11 et de 12 p. 100. S'ils veulent s'orienter vers une reprise et une économie de croissance, ils voudront, dans leur propre intérêt . . .

M. Blenkarn: Demander votre démission.

M. MacEachen: . . . faire en sorte de réduire leurs revendications salariales. L'honorable représentant se contredit nettement en me demandant de modifier le régime fiscal pour amener les Canadiens à agir selon leurs propres intérêts, en quelque sorte de les soudoyer pour les influencer en ce sens.

M. Baker (Nepean-Carleton): Vous êtes dans d'aussi beaux draps qu'en novembre.

M. Paproski: Votre démission arrangerait tout le monde.

LE TRANSPORT AÉRIEN

LA REDEVANCE DE RECOUVREMENT EN MATIÈRE DE CARBURANT

M. Jack Burghardt (London-Ouest): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Peut-il nous dire si le gouvernement envisage d'apporter des changements additionnels à la redevance de recouvrement en matière de carburant de soute? On a perçu cette redevance sur les exportations de carburant d'aviation entre mai 1981 et janvier 1982. Le ministre peut-il nous dire s'il est question de la rembourser aux transporteurs aériens canadiens?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, cette question a bel et bien été étudiée à la suite des instances de l'Association des transports aériens du Canada et celles de nombreux députés du caucus libéral.

Des voix: Oh, oh!

M. Lalonde: Pour donner suite à ces instances, le ministre des Finances et moi-même avons décidé que les redevances perçues seront entièrement remboursées aux transporteurs canadiens et étrangers.

* * *

LE LOGEMENT

LES RÉPERCUSSIONS DU BUDGET

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Jusqu'à hier soir, les familles canadiennes étaient principalement aux prises avec les taux d'intérêt élevés, le chômage, l'énorme déficit fédéral et l'inflation. Depuis hier soir, nous savons que le taux de chômage va se maintenir comme l'ont déclaré officiellement des fonctionnaires du ministère des Finances. Le gouvernement n'a rien fait pour remédier au problème des taux d'intérêt élevés qui affecte tous les propriétaires de maison.

Des voix: Bien envoyé!

M. Deans: Nous aurons moins d'argent à investir puisque le gouvernement a décidé d'aller chercher 1.3 milliard de dollars de plus dans les goussets des contribuables canadiens. Comment le gouvernement peut-il espérer une relance de notre économie si les consommateurs ont moins d'argent pour acheter des biens, s'ils ne peuvent acheter une maison neuve ou s'ils sont incapables de conserver celles qu'ils possèdent?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je suis heureux que le député soulève la question du logement. J'ai annoncé hier soir un programme en cinq points qui renouvelle et affermit le programme déjà en place. Puisque le député mentionne la question des taux d'intérêt, je lui rappellerai que le gouvernement fournira des subventions non seulement aux nouveaux acheteurs de maisons neuves, mais aussi aux nouveaux acheteurs de maisons déjà construites. Ce programme devrait aider aussi bien les propriétaires que les entrepreneurs en construction.

J'ajouterais également que nous avons amélioré le Régime canadien de renouvellement hypothécaire. Le député pourra lire dans les documents budgétaires que tout propriétaire qui devra consacrer plus de 30 p. 100 de son revenu brut au remboursement de son hypothèque nouvellement renégociée sera admissible à une subvention pouvant atteindre $3,000. Il ne sera plus nécessaire de reporter les paiements d'intérêts pour obtenir cette subvention. Cela me paraît une mesure fort importante qui devrait aider le propriétaire obligé de renouveler son hypothèque et qui doit consacrer une part trop importante de son revenu à son hébergement. Le député a-t-il remarqué cette disposition de mon exposé budgétaire?

M. Deans: Madame le Président, effectivement j'ai noté cette disposition du budget. C'est une proposition très intéressante. Je crains toutefois que ces mesures ne soient pas plus efficaces que celles présentées en novembre dernier.

LA POLITIQUE FISCALE DU GOUVERNEMENT

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, je voudrais poser une question directe au ministre des Finances. Pourquoi le gouvernement a-t-il décidé d'imposer encore plus les contribuables pour trouver de l'argent à dilapider au lieu de réduire les taux d'intérêt hypothécaires actuels et de les porter à des niveaux que nos concitoyens qui gagnent leurs dollars dans le Canada d'aujourd'hui puissent mieux se permettre de payer tous les mois?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, il est vrai que les dispositions contenues dans le budget d'hier soir vont nous permettre d'augmenter nos recettes. Nous verserons cet argent pour venir en aide aux chômeurs. Ainsi, le leader du député a préconisé d'organiser un programme de création d'emplois. Grâce à ces nouvelles recettes et à la réaffectation d'autres ressources, nous allons pouvoir dépenser, grâce au budget d'hier soir, plus de 750 millions de dollars pour créer des emplois dans notre pays.

M. Deans: Le pouvoir d'achat crée des emplois.

M. MacEachen: C'est une des façons dont ces recettes seront dépensées pour l'instant.

* * *

LES PÊCHES

LE BUDGET—LES CONSÉQUENCES POUR LES PÊCHEURS

L'hon. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances et a trait aux pêcheurs et aux conditionneurs de poisson. Pourquoi le budget ne semble-t-il pas prévoir d'aide à l'intention des pêcheurs et des conditionneurs de poisson qui ont beaucoup de mal—je veux que le ministre entende exactement ce que j'ai à dire—à payer les taux d'intérêt actuels sur d'anciens investissements ou des frais d'exploitation courants? Absolument rien n'est prévu dans le budget à leur intention.

• (1450)

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, comme l'honorable député le sait, j'ai annoncé hier soir qu'une aide serait accordée aux petites entreprises, aux agriculteurs et aux pêcheurs en matière de taux d'intérêt. Je le répète, 400 millions de dollars seront affectés à ce programme. Les règles d'admissibilité seront les mêmes qu'en ce qui concerne les obligations pour l'expansion des petites entreprises prévues dans le budget de novembre et qui doivent désormais s'étendre aux entreprises non constituées en société, dont les pêcheurs.

LA SITUATION DES PÊCHEURS ET DES CONDITIONNEURS DE POISSON

L'hon. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Répondant hier à une question, le ministre a déclaré qu'il voulait éviter que ceux qui le questionnent induisent la Chambre en erreur. Bien entendu, nous ne voulons pas que le ministre induise involontairement la Chambre en erreur. Cependant, en examinant la déclaration qu'il a faite hier soir sous le chapitre «Aide aux petites entreprises, aux agriculteurs et aux pêcheurs en matière de taux d'intérêt», les subventions aux petites entreprises qui font des investissements, dont il est question dans le document et auxquelles le ministre vient de faire allusion, s'adressent exclusivement aux particuliers et aux sociétés qui entreprennent de nouveaux placements.

Je signale également qu'à la page 9 de la partie imprimée du texte du ministre, il est à nouveau question de nouveaux investissements. J'ajoute qu'à la page 5 du «communiqué pour publication immédiate», où le ministre en parle, il s'agit à nouveau encore une fois uniquement de financer les achats de nouveaux biens dépréciables utilisés au Canada. Maintenant que le ministre a toutes les données en main, pourquoi n'a-t-il rien prévu pour aider les pêcheurs et les conditionneurs de poisson qui font faillite parce qu'ils ne peuvent pas faire face aux taux d'intérêt grévant leurs investissements passés et leurs frais d'exploitation actuels?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je n'ai nullement l'intention d'induire le député en erreur à ce sujet. Il y a peut-être un malentendu entre nous. S'il veut bien lire l'exposé budgétaire, il constatera que la disposition fiscale relative aux obligations pour la petite entreprise est maintenue. Le programme institué à compter de ce jour représente un nouveau programme de dépenses directes, qui s'ajoutera au financement actuellement offert aux entreprises en difficulté financière aux termes du programme des Obligations pour la petite entreprise. D'après ce que le député vient de dire, les entreprises auxquelles il pense sont bien en difficulté financière et auront donc droit à ce genre d'aide.

* * *

LE LOGEMENT

LES EFFETS DE LA SUBVENTION ACCORDÉE AUX ACHETEURS SUR LES VERSEMENTS HYPOTHÉCAIRES

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Dans sa réponse au député de Hamilton Mountain, le ministre a parlé de la subvention de $3,000 accordée aux acheteurs d'une première maison. Compte tenu du prix moyen d'une maison, si vous versez 20 p. 100 d'acompte, une hypothèque à 17 p. 100 vous coûtera $842 par mois et cette subvention de $3,000 la fera baisser à $800 par mois; cela représente 5 p. 100 de moins. Le ministre sait que cet argent sera récupéré par

l'impôt à la suite de la diminution du taux d'indexation. Comment cela pourrait-il stimuler le bâtiment et faciliter l'achat d'une maison?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, le député parle du prix moyen des maisons. La subvention de $3,000 est offerte aux propriétaires non seulement de maisons unifamiliales mais également de duplex, de maisons en rangée et d'habitations en co-propriété. Par exemple, une subvention de $3,000 sur l'achat d'un logement de $50,000 représente une aide importante pour un jeune couple qui achète son premier appartement. Cela représente selon nous, entre 3 et 6 p. 100 et même davantage dans certains cas.

A notre avis il s'agit là d'une aide importante d'autant plus que, dans son budget, le gouvernement a dû trouver les fonds nécessaires et répartir ses ressources de façon à ne pas augmenter son déficit. Apparemment les constructeurs sont d'accord et ce programme devrait favoriser au moins 25,000 mises en chantier.

M. McGrath: Le gouvernement et le ministre nous ont déjà fait entendre le même refrain quand ils nous ont présenté leur dernière politique de logement. Le ministre n'a pas dit comment cette subvention peut aider le propriétaire à payer l'intérêt sur son hypothèque vu qu'elle lui est accordée seulement pour un an et que les taux d'intérêt continuent d'augmenter. Voilà ce qu'il ne comprend pas.

L'INCIDENCE DU BUDGET SUR L'INDUSTRIE DU BÂTIMENT

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Madame le Président, suite à l'exposé budgétaire prononcé par le ministre des Finances hier soir, les valeurs des compagnies immobilières à la bourse de Toronto ont chuté de 9,5 p. 100. Voilà qui montre la confiance qu'inspirent les mesures adoptées par le ministre. L'Urban Development Institute a déclaré: «Ce qui nous inquiète le plus, c'est qu'un certain nombre de Canadiens reporteront leurs achats à une date ultérieure en attendant d'avoir une meilleure idée du contenu de la loi». Ce disant, les responsables de l'Institut voulaient souligner le fait que la réduction des taux d'intérêt hypothécaires n'entrera en vigueur qu'à l'issue de certaines consultations. Je voudrais demander au ministre comment le budget présenté hier soir répondra aux besoins d'une industrie en proie à d'immenses difficultés et sur le point de s'effondrer. Je voudrais qu'il réponde à cette question.

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, je conseille vivement aux représentants de l'industrie du bâtiment et aux Canadiens de s'informer sur l'ensemble du budget et sur les 400 millions de dollars destinés à venir en aide au secteur du logement, d'après le budget d'hier soir. Par exemple, le député omet de préciser que la subvention de $3,000 est destinée à stimuler immédiatement la construction. Les Canadiens qui chercheront à acquérir une maison pendant la fin de semaine y auront droit à partir d'aujourd'hui. Ils n'auront pas à attendre quatre mois par exemple, comme cela a été le cas en raison des retards apportés par l'opposition lors du dernier budget.

Des voix: Bravo!

M. Cosgrove: Je voudrais également rappeler au député que les logements coopératifs et à but non lucratif augmenteront de 2,500 unités, ce qui dépasse de 27,500 unités les propositions faites par le Parti conservateur lorsqu'il était au pouvoir.

Des voix: Bravo!

* * *

L'ÉNERGIE

L'AUGMENTATION PROCHAINE DU PRIX DU PÉTROLE

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Dans son budget d'hier soir, le ministre a proposé de limiter les hausses des prix réglementés par le gouvernement fédéral à 6 p. 100. Jeudi prochain, le prix du pétrole va augmenter de 10 p. 100 et l'année prochaine les consommateurs feront face à une augmentation énorme de 31 p. 100 de leurs dépenses énergétiques. Étant donné qu'aujourd'hui le premier ministre, en réponse à notre proposition de report des hausses du prix du pétrole, a déclaré qu'il n'était pas dans l'intérêt du pays de modifier les ententes sur le pétrole, le ministre est-il prêt à reconnaître qu'il est irréaliste et qu'il induit les gens en erreur lorsqu'il attend des compagnies aériennes et des offices de commercialisation qui sont tous visés par ces augmentations des prix énergétiques de respecter cette limite de 6 p. 100? Comment vont-ils s'y prendre pour s'en tenir à cette limite?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, j'ai indiqué dans mon exposé budgétaire d'hier soir que le gouvernement demandait à tous les organismes investis d'un pouvoir de réglementation de respecter cette limite de 6 p. 100 à moins que des hausses plus importantes ne soient justifiées.

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: Que faites-vous des salaires?

M. MacEachen: Le gouvernement lui-même contrôlera toutes les augmentations de prix autorisées par les organismes réglementaires ou qui seront soumises par les ministères, afin de s'assurer que des hausses supérieures justifiées seront consenties. Il s'agit d'une partie importante de notre programme et nous avons bien l'intention de l'appliquer scrupuleusement.

LES CONSÉQUENCES POUR LES RETRAITÉS

M. Neil Young (Beaches): Madame le Président, ma question s'adresse au même ministre. Comme le ministre le sait, le pétrole et l'énergie représentent une bonne partie du budget de la famille moyenne. Cependant, la proportion est encore beaucoup plus grande pour les ménages qui touchent des pensions de retraite. Comment le ministre peut-il en toute honnêteté laisser les sociétés pétrolières gagner 10 p. 100 de plus grâce à la hausse de prix qui entrera en vigueur jeudi, alors que 50 p. 100 des Canadiens qui n'ont comme revenu qu'une pension de retraite seront astreints à des hausses de seulement 6 et 5 p. 100 pour compenser la hausse du coût de la vie?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je crois que le premier ministre a déjà expliqué en quoi consiste l'entente qui intéresse l'industrie énergétique. Je ne pense pas pouvoir ajouter autre chose sur cet aspect de la question.

En ce qui concerne les bénéficiaires de la sécurité de la vieillesse qui touchent le supplément de revenu garanti, je rappelle au député que ce supplément sera pleinement indexé au taux d'inflation, quel qu'il soit. En outre, tout manque à gagner résultant de la réduction de 11 à 6 p. 100 sera compensé par les mesures spéciales destinées aux bénéficiaires du supplément de revenu garanti de sorte qu'aucun pensionné nécessiteux ne sera affecté par cette mesure.

* * *

LA SÉCURITÉ NATIONALE

LA RUMEUR RELATIVE AU DÉCÈS D'IGOR GOUZENKO

L'hon. Allan Lawrence (Durham-Northumberland): Madame le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. Peut-il confirmer ou nier la rumeur selon laquelle M. Igor Gouzenko, à qui le Canada et le monde occidental doivent tant, est mort et a été enterré à Ottawa aujourd'hui?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Madame le Président, de nombreux journalistes m'ont interrogé à ce sujet avant la période des questions. J'ai fait faire des recherches et j'espère obtenir des renseignements et les rendre publics sous peu, si je peux effectivement confirmer ou nier cette rumeur.

* * *

PÉTITIONS

M. SARGEANT—LE MAINTIEN DU TARIF DU PAS DU NID-DE-CORBEAU

Mme le Président: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que le greffier a déposé sur le bureau le deux cent quatre-vingt-quatrième rapport du greffier des pétitions qui déclare avoir examiné la pétition présentée par le député de Selkirk-Interlake (M. Sargeant) le lundi 28 juin 1982 et l'avoir trouvée conforme aux exigences du Règlement quant à la forme.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

RÈGLEMENTS ET AUTRES TEXTES RÉGLEMENTAIRES

PRÉSENTATION DU 13E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT MIXTE

L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe): Madame le Président, j'ai l'honneur de présenter le treizième rapport du comité permanent mixte des règlements et autres textes réglementaires dans les deux langues officielles.

[*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-Verbaux *d'aujourd'hui au sujet du rapport précité.*]

* * *

PÉTITIONS

M. MCDERMID—LA POSSIBILITÉ D'OFFRIR DES TARIFS POSTAUX RÉDUITS AUX PERSONNES ÂGÉES

M. John McDermid (Brampton-Georgetown): Madame le Président, j'ai le devoir de présenter une pétition signée par 5,159 citoyens de Brampton-Georgetown en Ontario et des districts environnants. Cette pétition, qui a été organisée par Mme Sybil Watts de Brampton, vise à exhorter le gouvernement à aider les personnes âgées du Canada à faire face à la majoration des tarifs postaux et demande à la Chambre de songer à la possibilité d'offrir des tarifs plus faibles aux personnes âgées qui ont dû réduire de façon marquée leur correspondance essentielle à cause de la majoration du tarif à 30c. par lettre.

Les signataires espèrent qu'après avoir examiné leur pétition, vous la jugerez conforme aux exigences du Règlement et que vous vous servirez des pouvoirs conférés à l'Orateur de la Chambre pour renvoyer le plutôt possible la question à l'organisme approprié pour étude afin qu'on puisse réduire le lourd fardeau imposé à tellement de personnes âgées.

M. OGLE—LA COURSE MONDIALE AUX ARMES NUCLÉAIRES

M. Bob Ogle (Saskatoon-Est): Merci, madame le Président. J'ai une pétition qui s'adresse à l'honorable Chambre des communes réunie en Parlement. La pétition des habitants soussignés de la ville de Saskatoon, en Saskatchewan, qui ont décidé de se prévaloir de leur droit séculaire et incontesté de présenter à l'honorable Chambre des communes un grief commun, convaincus que cette honorable Assemblée saura y porter remède, déclare humblement: Que la course mondiale aux armes nucléaires mènera probablement à la destruction de la race humaine; que par conséquent, les soussignés, vos pétitionnaires, prient humblement les députés d'exprimer leurs craintes et leurs préoccupations pour l'avenir de toute l'humanité; et, comme il se doit, vos pétitionnaires ne cesseront d'espérer.

Des voix: Bravo!

M. HEAP—L'ESSAI DE MISSILES DE CROISIÈRE SUR LE TERRITOIRE CANADIEN

M. Dan Heap (Spadina): Madame le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par les habitants de la ville de Toronto, qui demandent au Parlement de réclamer que

le premier ministre (M. Trudeau) refuse d'autoriser les essais de missiles de croisière en territoire canadien.

Des voix: Bravo!

* * *

FEU IGOR GOUZENKO

L'hon. Elmer M. MacKay (Central Nova): Madame le Président, j'invoque le Règlement. Contrairement aux déclarations du solliciteur général (M. Kaplan), je crois que la Chambre devrait savoir que M. Igor Gouzenko est effectivement décédé. J'espère que le gouvernement aura l'occasion de lui rendre hommage, peut-être en lui décernant l'Ordre du Canada à titre posthume en reconnaissance des risques qu'il a courus.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. McGRATH—LES PROPOS DE M. COSGROVE AU SUJET DU BILL C-89

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Madame le Président, j'espère que vous admettrez que le point que je soulève constitue un rappel au Règlement parce que je crois qu'il concerne le maintien de l'ordre à la Chambre. A plusieurs reprises, le ministre des Travaux publics (M. Cosgrove), qui est chargé de la question du logement, a accusé pendant la période des questions orales les partis d'opposition d'avoir retardé de quatre mois l'adoption du bill C-89.

Des voix: Règlement!

M. McGrath: Cette question a fait l'objet de deux ou trois rappels au Règlement déjà car nous voulions rétablir la vérité. Nous voulions ainsi faire valoir que le ministre . . .

Mme le Président: A l'ordre. Le député n'ignore pas, je crois, que je ne puis accepter son intervention comme un rappel au Règlement. Il soulève clairement une discussion. Les députés des deux côtés ont probablement des opinions différentes sur la question. Il reste que le député entame un débat. Je le prierai donc de ne pas insister pour soulever la question du Règlement, s'il est effectivement préoccupé du maintien de l'ordre à la Chambre.

M. McGrath: Madame le Président, pourrais-je au moins vous demander conseil? Si le ministre persiste à prétendre que nous avons fait quelque chose, alors que nous affirmons le contraire, il est normal que cela contribue à semer la zizanie à la Chambre. Si le ministre continue d'agir ainsi, j'ai le droit de me demander s'il n'essaie pas en fait d'induire délibérément la Chambre en erreur.

Des voix: Règlement!

Mme le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député sollicite mes conseils. Je ne crois pas qu'il en ait besoin. Il sait fort bien qu'il peut profiter d'un discours ou d'une question—il prend souvent la parole—pour essayer d'élucider ces points, mais il ne peut certainement pas me convaincre qu'il s'agit d'un rappel au Règlement.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: nos 3751, 4107 et 4271.

[*Texte*]

LE CONTRAT DE SERVICES DE POLICE DE LA GRC AUPRÈS DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Question nº 3751—**M. MacKay:**

1. Les protocoles d'entente sur la surveillance policière de la province par la Gendarmerie royale du Canada intervenue entre le gouvernement et la Nouvelle-Écosse ont-ils été affectés par le retrait de services d'autres corps policiers et par le fait que la GRC a dû fournir des services d'urgence et, le cas échéant, comment?

2. En vertu de quel pouvoir et par qui sont facturés les services assurés par la GRC lors du retrait du service d'autres corps policiers?

3. Les factures ont-elles été payées au complet?

4. Au cours des cinq dernières années en Nouvelle-Écosse, dans quels cas des corps policiers municipaux ont-ils retiré leurs services et ainsi obligé la GRC à intervenir et, dans chaque cas, combien ont coûté les services de la GRC et combien a-t-on payé?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): 1. Non. Comme l'article 20(3) de la loi sur la Gendarmerie royale du Canada exige la présentation au Parlement de tous les contrats de services de police auprès des provinces, ces contrats sont, de ce fait, des documents publics.

2. L'administrateur principal des Affaires financières envoie les factures des services au procureur général en vertu des articles 12, 13 et 14 de l'accord provincial de services de police.

3. Oui.

4. Westville du 9 juin 1978 au 17 octobre 1978, New Waterford du 5 juillet 1978 au 8 juillet 1978, Truro du 19 octobre 1979 au 24 octobre 1979, New Glasgow du 18 octobre 1979 au 25 octobre 1979, Amherst du 22 octobre 1979 au 25 octobre 1979, Trenton du 11 septembre 1980 au 14 novembre 1980, et Halifax du 29 mai 1981 au 23 juillet 1981. Le coût de la prestation de services de police d'urgence aux municipalités susmentionnées est inconnu, car tous ces frais entraient dans les factures globales de la surveillance policière qui ont été envoyées à la province pour l'année respective.

M. DON MARRIOTT

Question nº 4107—**M. Cossitt:**

Au sujet de la réponse à la question nº 3066 selon laquelle le directeur des restaurants et des banquets du Centre national des arts, M. Don Marriott, n'a pas acheté, directement ou indirectement, de caisse enregistreuse pour le Centre national des arts, *a*) de qui l'a-t-on achetée et était-ce de M. Marriott ou d'une entreprise dans laquelle il a participation, *b*) quand l'a-t-on achetée et combien l'a-t-on payée, *c*) quel est le nom des personnes visées par la transaction?

M. Jack Masters (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Le Centre national des arts me transmet les renseignements suivants: *a*) la caisse enregistreuse a été achetée chez Jonny's Antiques Ltd. de Shakespeare, Ontario. M. Marriott n'a pas d'intérêt dans cette compagnie; *b*) on ignore la date d'achat mais la caisse enregistreuse a été expédiée de Shakespeare, le 30 octobre 1979, et a été facturée $1,700 le 5 novembre 1979. Ce montant incluait la taxe de vente de même que les frais de manutention et d'expédition; *c*) M. Marriott a négocié l'achat de la caisse enregistreuse et MM. Jonny Kalish et James Bisback représentaient Jonny's Antiques.

LES ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Question nº 4271—**M. Baker (Nepean-Carleton):**

Le gouvernement tient-il un registre de ses engagements contractuels pour chaque année financière au-delà de 1982-1983, au chapitre des baux et autres biens et services et, *a*) sinon, pourquoi, *b*) le cas échéant, quelle est la valeur annuelle de ces engagements contractuels en dollars?

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Les ministères des Travaux publics et des Approvisionnements et Services m'informent comme suit: au chapitre des baux: oui, au chapitre des biens et services: non.

a) Le ministère des Approvisionnements et Services, étant le contracteur principal du gouvernement pour les biens et services, ne tient pas de registre du montant global des engagements à long terme. Pour fournir un montant global, chaque ministère devrait regarder chacune des transactions individuellement qui, en temps et en argent serait prohibitif.

b) Engagements contractuels—baux	Valeur monétaire
avril 1983—mars 1984	240,649,000.24
avril 1984—mars 1985	193,989,551.91
avril 1985—mars 1986	154,243,091.50
avril 1986—mars 1987	127,048,015.78
avril 1987—mars 1988	95,459,364.28
avril 1988—mars 1989	92,774,399.10
avril 1989—mars 1990	86,264,472.60
avril 1990—mars 1991	81,862,320.85
avril 1991—mars 1992	79,953,171.91
avril 1992—mars 1993	55,848,466.45
avril 1993—mars 1994	53,793,799.77
avril 1994—mars 1995	52,707,329.03
avril 1995—mars 1996	47,087,742.62
avril 1996—mars 1997	45,168,763.89
avril 1997—mars 1998	44,839,404.33
avril 1998—mars 1999	44,839,404.33
avril 1999—mars 2000	44,839,374.35
avril 2000—mars 2001	44,839,374.35
avril 2001—mars 2002	44,839,374.35
avril 2002—mars 2003	44,839,374.35
avril 2003—mars 2004	44,839,374.35
avril 2004—mars 2005	44,839,374.35
avril 2005—mars 2006	44,839,374.35
avril 2006—mars 2007	44,839,374.35
avril 2007—mars 2008	44,839,374.35
avril 2008—mars 2009	44,839,374.35
avril 2009—mars 2010	44,839,374.35
avril 2010—mars 2011	44,839,374.35
avril 2011—mars 2012	26,880,573.98
avril 2012—mars 2013	26,880,573.98
avril 2013—mars 2014	26,880,573.98
avril 2014—mars 2015	282.15
avril 2015—mars 2016	282.15
avril 2016—mars 2017	282.15
avril 2017—mars 2018	282.15
avril 2018—mars 2019	282.15
avril 2019—mars 2020	282.15
avril 2020—mars 2021	282.15
avril 2021—mars 2022	282.15
avril 2022—mars 2023	282.15
avril 2023—mars 2024	282.15
avril 2024—mars 2025	282.15
avril 2025—mars 2026	282.15
avril 2026—mars 2027	282.15
avril 2027—mars 2028	282.15
avril 2028—mars 2029	282.15
avril 2029—mars 2030	282.15

Les montants susmentionnés englobent les marchés de location à court terme par la Couronne et les marchés de bail-achat à long terme; dans le dernier cas, la période visée s'étend normalement jusqu'à 35 ans. C'est ce qui explique l'importante diminution des engagements en 2014. De plus, les montants ne tiennent pas compte des frais d'exploitation et autres qui ne peuvent être engagés que sur une base annuelle, au début de chaque année financière. Il faut également signaler que la valeur des engagements varie d'un mois à l'autre en raison des nouveaux baux qui sont conclus et des anciens qui expirent.

[*Traduction*]

M. Smith: Madame le Président, je demande que les autres questions soient reportées.

[*Français*]

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord!

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 28 juin 1982, de la motion de M. MacEachen: Que la Chambre approuve la politique budgétaire du gouvernement.

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Madame le Président, juste avant que nous ne levions la séance, hier soir, je signalais que les Canadiens avaient tous perdu confiance en leur gouvernement et que le budget dont la Chambre est saisie ne faisait rien pour régler ce problème. Il ne fait que répéter les mêmes erreurs qu'en novembre dernier et il va provoquer autant de dégâts qu'à ce moment-là.

Le déficit budgétaire prévu est de l'ordre de 20 milliards de dollars. D'après les entretiens que j'ai eus avec certains économistes, il ressort que cette prévision de 20 milliards est peut-être en dessous de la vérité. Quiconque comprend les prévisions sait que lorsqu'on établit une prévision à 19.8 milliards de dollars, juste en dessous de 20 milliards, il faut s'attendre à atteindre ce niveau.

Le budget ne prévoit aucun plan de relance économique. Le ministre ne semble pas comprendre que les Canadiens ont perdu confiance en leur gouvernement. Ils sont dans une situation désespérée et s'accrochent aux petites entreprises. Ils connaissent actuellement une perte de capacité de 25 à 50 p. 100. Les gens ont désespérément besoin d'une orientation décisive. Soixante-quinze p. 100 des Canadiens s'inquiètent à l'idée que certains de leurs proches ou eux-mêmes perdront leur emploi l'an prochain. Voilà la situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui.

La réponse du ministre consiste à sacquer ceux qui sont le plus durement touchés au sein de notre économie, les économiquement faibles et les retraités. Le ministre a même refusé d'admettre aujourd'hui qu'il s'attaquait aux retraités. Permettez-moi de rappeler ce que le ministre a déclaré à l'époque où il détenait le portefeuille de la Santé nationale et du Bien-être social:

> Nous nous devons de toute évidence de garantir à nos personnes âgées, qui ont assumé les fardeaux du demi-siècle passé, un revenu décent et suffisant pour leur retraite.

• (1510)

C'est ce même ministre qui, pas plus tard qu'hier soir, a réduit de moitié les augmentations qui seront accordées à leurs pensions l'an prochain pour combattre l'inflation. Le même ministre qui cherche désespérément de l'aide pour surmonter ces problèmes. Permettez-moi de vous rappeler, monsieur l'Orateur, un passage dramatique de son exposé budgétaire d'hier soir. Le ministre cherchait de l'aide autour de lui. Parlant des autres pays industrialisés, il a déclaré:

> Leurs gouvernements ne sont pas en mesure ou n'ont pas choisi de concevoir leur politique économique pour nous aider à sortir de la récession.

Le ministre des Finances (M. MacEachen) s'attend-il sérieusement à ce que les autres pays du monde nous aident à sortir de la récession et conçoivent leur politique de façon à l'aider à résoudre ses problèmes? Il se contente de se cacher la tête dans le sable en se demandant d'où va venir l'aide. Il cherche à droite et à gauche sauf ici même, dans son pays. C'est ici que nous devons commencer à résoudre nos problèmes économiques, non pas en nous attachant à de faibles espoirs provenant d'autres pays du monde, mais en faisant face à la réalité dans le pays.

Qu'y a-t-il d'étonnant à ce que les Canadiens hochent la tête d'un air ébahi en pensant au ministre et à l'absence totale de nouveaux programmes et de nouvelles directives dans le budget qui nous a été présenté? Ce budget se borne à modifier légèrement certains programmes qui nous ont mis dans le pétrin où nous sommes aujourd'hui. Il est insuffisant, il vient trop tard et bien des Canadiens en subiront les conséquences.

Je vous demande, monsieur l'Orateur, de retourner en arrière et d'examiner le budget dans le contexte des événements des trente derniers mois, depuis février 1980. Nous avons là le bilan d'un gouvernement incapable, un bilan d'échecs sans précédent dans l'histoire politique du Canada. Passons un peu en revue ces nombreux échecs.

La Constitution, déclarée illégale par la Cour suprême, a dû être modifiée pour répondre aux exigences des provinces et des Canadiens. Le Programme énergétique national était mauvais dès le départ. Il a dû être modifié une première fois en septembre 1981, puis à nouveau en mai 1982 et il n'est toujours pas au point.

Prenons maintenant l'Agence d'examen de l'investissement étranger. On nous a annoncé de gros changements au cours de la campagne électorale de 1982. Cette agence devait intervenir beaucoup plus dans l'économie. Elle a été présidée par les membres du cabinet les plus nationalistes. Malheureusement, elle ne remplit pas son rôle. Elle a semé énormément d'incertitude chez les investisseurs étrangers et canadiens. Elle montre bien que le gouvernement ne comprend pas que nous avons besoin d'investissements générateurs d'emplois. Les modifications budgétaires d'hier soir ne suffisent pas, mais elles attestent que l'orientation prise en février 1980 était mauvaise pour le pays.

Le budget de novembre dernier a été un désastre dès le départ. Son orientation économique était très mauvaise. Depuis, on a apporté au moins 35 modifications aux dispositions concernant l'impôt sur le revenu. Cela cause énormément d'incertitude, ce qui retarde l'activité économique et la création d'emplois. D'autres changements vont être apportés. Le ministre prépare déjà son nouveau budget alors qu'il n'en a pas encore fini avec celui-là.

L'opposition a obligé le gouvernement à modifier sa loi sur la sécurité énergétique, ce bill omnibus qui devait empêcher le Parlement d'exercer ses droits. Le gouvernement échoue sur toute la ligne. Il est obligé de changer de cap pour s'orienter dans la voie préconisée par l'opposition.

L'opposition officielle, le parti progressiste conservateur du Canada, est le seul parti qui ait su maintenir le gouvernement fédéral sur la voie de la raison. Songez aux dégâts qu'il y aurait eu si l'opposition ne s'était pas battue pour défendre les droits des Canadiens et faire changer ces politiques. Où en serions-nous aujourd'hui si le gouvernement qui va d'échec en échec, avait continué dans la même voie. Le gouvernement ne peut pas continuer à nous conduire vers la faillite. Notre pays n'a pas les moyens de payer pour les erreurs du gouvernement qui reçoit les encouragements du Nouveau parti démocratique sur bien des plans. C'est uniquement grâce à l'opposition officielle que le gouvernement a été rappelé à l'ordre. Les dégâts qui ont été causés sont trop importants. Le fait que l'on ait tardé à modifier ces programmes a provoqué une terrible recrudescence du chômage. J'en reparlerai dans une minute.

Des divisions se sont produites entre l'Est et l'Ouest et entre le Québec et le reste du Canada à cause de la politique de maintien des taux d'intérêt à un niveau élevé, du programme énergétique, de la Constitution et ainsi de suite. Pourquoi le gouvernement continue-t-il à pousser les Canadiens au bord du gouffre et a précipiter certains d'entre eux dans le vide? Ce n'est pas sérieux et il faut que cela change. Les Canadiens veulent mieux que cela. Ils veulent un changement. C'est pourquoi nous croyons qu'il faut déclencher des élections pour donner aux Canadiens l'occasion de débarrasser le pays de ce gouvernement qui accumule les échecs.

Le gouvernement a été battu par le pays. Il a été battu à maintes reprises par les partis de l'opposition. Le budget présenté hier soir n'est pas un élément isolé. Il fait partie d'une suite d'échecs. Le gouvernement doit consulter le peuple pour lui permettre de décider. Le budget présenté hier soir constitue le sixième échec important qu'essuie le gouvernement depuis février 1980.

Voyons un peu quelle est l'ampleur des dégâts causés depuis lors. D'une manière générale, les taux d'intérêt ont augmenté de trois points. Par ailleurs, et c'est plus grave, les taux d'intérêt hypothécaires ont augmenté de six points depuis que le gouvernement actuel a pris les rênes du pouvoir. Le taux d'inflation a progressé de deux points et demi, pour approcher des 12 p. 100, soit pratiquement le record de tous les temps.

La statistique la plus importante de toutes, c'est le nombre de personnes qui sont au chômage à l'heure actuelle alors qu'elles avaient un emploi il y a deux ans et demi. Il y a 300,000 chômeurs de plus à l'heure actuelle. En comptant leur famille, cela signifie que cette recrudescence du chômage touche environ un million de personnes de plus.

On entend parler de temps à autre de faillites, ce qui ne signifie pas grand-chose si l'on n'a pas été dans ce cas. Quand on connaît des personnes qui ont fait faillite, on se rend compte que c'est très démoralisant. Elles ont perdu confiance et elles ont vu s'écrouler les rêves qu'elles voulaient réaliser. Depuis février 1980, 18,000 entreprises ont fait faillite. Pendant cette période-là, 18,000 rêves se sont effondrés. Il y a 55,000 Canadiens qui ont déclaré une faillite personnelle.

Il faut que le gouvernement se rende compte que ce sont des rêves humains qui subissent le contrecoup de sa politique. Ce qui importe, ce n'est pas le jeu politique que nous jouons ici, à la Chambre des communes, mais bien la réalité. Nous ne pouvons nous enfermer dans une tour d'ivoire, ici, à Ottawa; il nous faut nous occuper de tous les Canadiens qui perdent leur emploi ou leur entreprise. Il nous faut réparer le tort qui a été fait dans les deux dernières années et demie.

Hier soir, je me suis vraiment demandé si ce budget changerait quoi que ce soit, s'il donnerait une nouvelle orientation à notre pays. J'ai dû en venir à la conclusion que non, et le ministre le sait. La preuve en est qu'il n'a pas inclus de projections dans le budget d'hier soir. Aucune projection de cinq ans, ni même d'un an. Les seules qu'on nous ait fournies concernent l'année financière en cours. Nous n'avons même pas pu obtenir des prévisions en matière de chômage ou d'inflation. Ou bien le ministre ne sait pas ce qu'il fait, ou bien il a peur de dire la vérité aux Canadiens. Il veut la leur dissimuler.

Quel sera le taux d'intérêt l'an prochain à la même époque? Et le taux d'inflation? Combien y aura-t-il de chômeurs? Nous avons tenté de faire dire au ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) combien de chômeurs ne pourraient plus toucher d'assurance-chômage d'ici à la fin de l'année. Ce sont là les chiffres, les informations que nous essayons d'obtenir du ministre des Finances, mais il a eu peur, il n'a pas voulu fournir ces renseignements à la population canadienne parce que sa réputation de ministre des Finances en aurait souffert encore davantage. Les choses n'ont pas cessé de se détériorer en 15 ans. La crédibilité du gouvernement en a souffert ainsi que les Canadiens qui sont actuellement en chômage, qui subissent des taux élevés d'intérêt et qui doivent renouveler une hypothèque à 20 p. 100. C'est ce qui résulte de 15 années de mauvaise gestion économique. Nous devons renverser la situation et je proposerai des solutions un peu plus tard dans mon intervention, monsieur l'Orateur.

• (1520)

Examinons ce qui s'est passé depuis la présentation du budget, en novembre dernier. A ce moment-là, le ministre avait prédit que le taux de croissance serait de 2.2 p. 100. Hier soir, il nous a dit que cette année le taux accuserait une baisse de 2.2 p. 100. Voilà qui représente une diminution de 4.2 p. 100.

Il nous avait dit en novembre dernier que le taux de chômage serait à cette époque-ci de 7.8 p. 100. Nous savons qu'il atteint déjà 10.2 p. 100 et qu'il sera probablement plus élevé encore avant la fin de l'année. Une si grande différence en si peu de temps. C'est en partie attribuable à ses mauvaises prévisions, mais en partie aussi aux politiques désastreuses introduites dans le cadre de ce budget.

Le déficit budgétaire prouve qu'on a très mal calculé. L'année dernière, selon le budget de novembre, il devait être de 6.6 milliards. Cette année il sera de 19.8 milliards. la différence est de 13 milliards. Il est incroyable qu'il ait pu se tromper à ce point. Quand on y pense, comment un Canadien peut-il ajouter foi aux chiffres qu'il avance et aux prévisions qu'il fait. C'est pourquoi peut-être, monsieur l'Orateur, il n'a pas voulu se prononcer sur ce qui allait se passer l'an prochain, parce qu'il ne sait tout simplement pas.

C'est le manque de confiance dont je parlais au début de mon intervention. Le budget qui est en sorte du rapiéçage n'a pas du tout abordé la question. Elle n'a même pas été effleurée. Il faut changer certaines des orientations prestigieuses qui sont la caractéristique du gouvernement et qui ont tant contribué à susciter la méfiance au Canada comme à l'étranger.

Il y a eu le Programme énergétique national, l'Agence d'examen de l'investissement étranger, le budget de novembre dernier et le déficit budgétaire dont je viens de parler. Ce sont autant de signes de la gabegie et de l'ingérence excessive du gouvernement, qui causent un tort incroyable à notre pays. Il faut changer tout cela. Le budget aurait dû prouver aux Canadiens que le gouvernement comprend les soucis que leur causent ces orientations et qu'il fait ce qu'il peut pour les atténuer.

Ce sont elles qui empoisonnent l'atmosphère depuis deux ans et demi, mais avons-nous été témoins hier soir de changements importants? Pas du tout. Du petit rafistolage, ici et là, une fois de plus. Mais les palabres du gouvernement et le rafistolage auquel il s'est livré hier soir ne parviendront tout simplement pas à surmonter la crise. Blâmer autrui, comme le premier ministre (M. Trudeau) l'a encore fait aujourd'hui au cours de la période des questions, ne sert à rien mais, c'est tout ce que le gouvernement sait faire. Chaque fois que le gouvernement attribue la responsabilité de la situation au gouvernement de l'Alberta, du Québec ou des États-Unis, voire aux gnomes de Zürich ou aux marchés internationaux, il prive nos compatriotes de ce dont ils ont le plus besoin, c'est-à-dire de l'espoir et de la confiance que nous arriverons chez nous à régler nos problèmes; et c'est cet espoir que le budget d'hier soir a détruit une fois de plus.

Les Canadiens savaient que le dernier budget était un fiasco et ils voulaient un changement d'orientation. Ils espéraient que le gouvernement reconnaîtrait ses erreurs, qu'il s'orienterait dans une voie très différente de celle où il s'était engagé en novembre dernier, ce qui leur permettrait d'espérer que la situation changerait, qu'elle s'améliorerait. Ils espéraient aussi une reprise de l'emploi vers la fin de l'année et la fin de leurs ennuis. Voilà ce que les Canadiens espéraient, et ils ont été déçus. Le ministre leur a enlevé cet espoir avec son exposé budgétaire d'hier, Le gouvernement ne saurait restaurer la confiance des investisseurs avec un déficit de 20 milliards de dollars, soit près du triple de ce que le budget prévoyait il y a à peine sept mois. Des prévisions budgétaires qui ne tiennent absolument pas compte du taux de chômage réel et du nombre de chômeurs ne vont certes pas ramener la confiance.

Les Canadiens se sont prononcés aujourd'hui. En effet le dollar est tombé aux environs de 77.7c, la Bourse a enregistré une baisse d'environ 40 point. les marchés financiers sont moroses et le budget d'hier soir n'a pas réussi à susciter ce regain de confiance dont le pays a désespérément besoin aujourd'hui.

Les Canadiens ont peur. Ils ont peur de ce déficit de 20 milliards de dollars parce qu'il échappe à tout contrôle. Ils savent que lorsque le gouvernement fédéral est obligé de se battre sur les places financières pour le peu d'argent disponible—et il a pratiquement triplé ses besoins—cela se traduit par une hausse des taux d'intérêt. Cela signifie que certains emprunteurs, certains propriétaires, certains chefs d'entreprises ne seront pas capables d'obtenir l'argent dont ils ont besoin pour financer leur maison ou leur affaire.

Les Canadiens ont du mal à comprendre pourquoi, à une époque où le gouvernement lance un appel à l'austérité, il accroît ses propres dépenses de 20 p. 100—tant pour l'année dernière que pour cette année. Ils ne comprennent pas pourquoi le gouvernement n'arrive pas à gérer plus efficacement ses fonds. Ils ne comprennent pas pourquoi le gouvernement a augmenté l'impôt sur le revenu des particuliers de 1,3 milliard de dollars dans ce budget. Parallèlement, il supprime la protection que l'indexation accordait aux Canadiens depuis dix ans. Ils ne comprennent pas pourquoi il agit ainsi surtout après l'erreur commise dans le dernier budget. Dans le budget de l'année dernière, le ministre des Finances avait accru les impôts de 1,4 milliard de dollars. Or, il les hausse encore de 1,3 milliard. Et ce, au beau milieu de la pire récession que nous avons connue depuis des années.

Nous savons, monsieur l'Orateur, qu'il y a 224,000 chômeurs à l'heure actuelle, soit plus qu'en novembre 1981. Nous savons que le taux de croissance est passé de 2.2 p. 100 à moins 0.2 p. 100. Cette situation est en partie attribuable aux mesures prises dans ce budget, à l'augmentation des impôts, à la suppression des stimulants à l'investissement et à la création d'emplois, stimulants qui auraient permis à certains de ces chômeurs de retrouver du travail.

Au cours de la période des questions aujourd'hui, nous avons fait avouer au ministre de l'Emploi et de l'Immigration qu'il y aura une autre hausse d'impôt—une hausse des primes d'assurance-chômage. On a calculé que cette hausse rapportera de deux à deux milliards et demi de dollars à cause de l'acuité du chômage au Canada en ce moment. Qu'a fait le ministre des Finances? Il n'en a pas parlé dans son exposé budgétaire; il n'en a pas été question. Cette mesure s'y trouvait dissimulée. Il nous a fallu la déceler dans l'un des tableaux. Il n'en a jamais parlé; il n'a parlé que d'une hausse des impôts de 1.3 milliard de dollars. Il l'a passée sous silence. Ce sont ces procédés sournois qui continuent à saper la confiance des Canadiens. Ce n'est pas ainsi que l'on va faire repartir la petite entreprise, que l'on va créer des emplois ou relancer l'économie. Cette hausse d'impôt ne fait que perpétuer le cercle vicieux dans lequel nous sommes pris aujourd'hui.

Le budget use de procédés sournois dans un certain nombre d'autres cas, monsieur l'Orateur. Il ressemble au précédent. Je me rappelle avoir dit la même chose la dernière fois que je suis intervenu dans le débat sur le budget; il donne l'impression qu'on prendra des mesures, qu'on fera quelque chose, mais une bonne partie des mesures nécessaires se font attendre. Je veux rappeler certaines de ces mesures, monsieur l'Orateur. La liste est longue; en effet neuf points du budget ne seront pas suivis de mesures. En écoutant hier soir l'exposé budgétaire du ministre, nous avons eu l'impression qu'il s'agissait de mesures qui seraient prises sur-le-champ.

On y relève un plan visant à accroître les placements dans des dépôts à terme grâce à un truc fiscal, grâce seulement à un impôt sur le rendement réel et non sur le rendement attribuable à l'inflation. On note un autre programme visant à accroître les fonds disponibles pour l'acquisition d'actions de sociétés canadiennes. On note une autre disposition permettant de payer un taux d'intérêt moindre pour l'achat d'une maison neuve et pour les prêts aux petites entreprises, et permettant également aux sociétés canadiennes d'obtenir un montant accru de capitaux spéculatifs.

• (1530)

Ce sont là des propositions qui nous réjouissent. Bon nombre découlent d'idées que notre parti a mises de l'avant, lorsqu'il formait le gouvernement et en d'autres occasions, en affirmant qu'elles devaient constituer des éléments essentiels de la politique économique. Les députés se rappellent sans doute la question du crédit d'impôt destiné à réduire les intérêts des propriétaires de maison ayant une hypothèque. Ils n'ont pas oublié non plus l'obligation pour l'expansion des petites entreprises, que nous avons instaurées il y a deux ans et demi, ainsi que le régime de placements en actions ordinaires canadiennes. Toutes ces propositions du parti progressiste conservateur du

Canada auraient eu le même effet que celles qu'a présentées le gouvernement hier soir dans son budget. Nous nous en réjouissons tout en nous demandant la raison du délai. Pourquoi ne pas les mettre en œuvre dès maintenant, alors que les taux d'intérêt sont de l'ordre de 20 p. 100, pour qu'elles raniment la croissance de l'économie? On préfère attendre, qui sait, trois, quatre, cinq ou six mois, pour faire d'autres études. Il n'y a pas d'action immédiate.

Certaines dispositions qui découlent du budget de novembre demeurent encore en suspens. Aucune décision n'a été prise, notamment à propos de la déductibilité des intérêts. La mesure sera reportée, examinée de nouveau et ne sera peut-être jamais mise en œuvre. Le climat d'incertitude se maintient et c'est pourquoi les entreprises réduisent leurs investissements.

Le dépôt de la motion des voies et moyens, hier soir, aurait dû se faire de telle sorte que nous puissions en débattre directement à la Chambre et en comité plénier, afin qu'un budget puisse être adopté. Au lieu de cela, les propositions seront soumises à l'examen de comités du secteur privé. A combien de cribles le budget de novembre devra-t-il encore passer? Combien de temps faudra-t-il avant que les députés de la Chambre des communes puissent débattre véritablement de ce budget et qu'ils parviennent à chasser ce terrible climat d'incertitude qu'il a provoqué? Le ministre n'a-t-il pas assez de confiance pour présenter cette mesure législative au Parlement?

Le régime de construction de logements locatifs a été annoncé dans le budget du mois de novembre. Il y a eu une déclaration incroyable de faite hier soir. Le programme ne fonctionne pas; nous le savons. Le ministre nous a dit qu'il ne donnait pas de résultats. Pourtant le gouvernement s'engage dans les documents budgétaires présentés hier soir à faire preuve de souplesse au sujet de montants supérieurs à l'offre actuelle de $7,500. Le gouvernement va se montrer souple, mais des entreprises immobilières nous disent qu'elles ont l'impression que ce n'est pas $7,500 mais $20,000 qu'il faudrait pour arriver à relancer l'industrie du bâtiment. Nous baignons toujours dans l'incertitude. Que signifie la souplesse?

Deux autres éléments des propositions gouvernementales concernant les restrictions des niveaux de rémunération sont encore dans les limbes. Elles ne sont toujours pas définies, ce qui fait douter encore plus que le gouvernement puisse s'acquitter de la tâche et surmonter les problèmes qui nous assaillent.

De surcroît, le gouvernement finasse sur la question du déficit budgétaire. J'ai affirmé que le déficit dépasserait probablement les 20 milliards. J'en suis même sûr. J'espère que le ministre fera préciser par le ministre d'État comment il arrive à ce chiffre pour que nous puissions juger s'il s'agit d'un autre subterfuge du ministre ou si le chiffre du budget est bien exact.

Les dépenses publiques vont augmenter de 20 p. 100. Les députés se souviennent-ils avoir entendu le ministre des Finances parler d'une hausse de 20 p. 100 des dépenses publiques dans son discours d'hier soir? Non, cela ne figurait pas dans le discours. Le ministre a passé cet accroissement sous silence. J'ai parcouru les documents budgétaires pour essayer de voir quel serait le chiffre. A la première ligne d'un paragraphe, il est dit que les dépenses publiques vont augmenter de 15 p. 100. J'ai poursuivi ma lecture. Trois ou quatre paragraphes plus loin, j'ai trouvé une phrase dans le milieu d'un paragraphe qui dit que l'ensemble des dépenses du gouvernement dans le cadre des comptes nationaux—la mesure la plus précise des dépenses du gouvernement—augmenterait de 20 p. 100. Ce budget est vraiment rempli de subterfuges.

Ce qui nous amène à une autre question, celle de l'indexation. Par son exposé d'hier soir, le ministre a engagé le processus de désindexation. Les impôts vont en réalité augmenter de 1.3 milliard ou de 6 p. 100, mais le budget élimine en même temps un élément crucial de discipline dans les dépenses publiques qui a été adopté sur la proposition de l'honorable Robert Stanfield.

Cependant, il y a quelque chose de plus important que cette discipline, si souhaitable soit-elle alors que les dépenses du gouvernement augmentent de 20 p. 100 depuis deux ans. C'est de savoir jusqu'où on ira avec cette désindexation. Le ministre n'indexera plus certains programmes sociaux et les caisses de retraite de certains Canadiens. Est-ce le commencement de la fin? Le ministre appelle cela une dépense fiscale. Quelles autres dépenses fiscales vont disparaître? Est-ce que cela veut dire que nous serons taxés sur la valeur locative imputée de nos maisons? Est-ce là la prochaine étape? Prélèvera-t-on une taxe sur les gains de capital sur la vente de la résidence principale des Canadiens? Quelles autres taxes le gouvernement imposera-t-il pour satisfaire sa cupidité et sa soif inassouvie d'argent des contribuables? Voilà la question que nous posons au ministre aujourd'hui.

Il y a eu des changements depuis le budget de novembre, dont certains nous ont plu. J'y ai fait allusion hier soir et je ne les répéterai pas. Je signale simplement qu'on a fait 35 changements. N'est-ce pas un signe évident de l'incompétence du ministre et du manque de confiance des Canadiens?

Si ce n'est pas évident, examinons les changements qu'on n'a pas encore apportés au budget de novembre dernier. Hier soir, le ministre n'a pas expliqué pourquoi les prestations dentaires et les prestations d'assurance-santé sont encore taxables. L'association des dentistes nous a dit que ces taxes plus élevés vont frapper les Canadiens à revenus moyen et modeste plus durement que les autres Canadiens. Le ministre ne nous a pas dit pourquoi les avantages spéciaux des employés, surtout dans les secteurs des mines et des ressources naturelles, seront encore taxables. La fin de semaine passée, nous avons entendu parler des problèmes dans les négociations collectives en cours en Colombie-Britannique, où les employés payent une taxe de $3 l'heure, soit $19 par jour. Ces employés sont forcés de payer des taxes d'environ $3,500 ou $4,000. Pas étonnant que les négociations collectives soient si ardues. C'est le facteur le plus inflationniste du budget de novembre dernier, et nous ne comprenons pas pourquoi le ministre ne l'a pas retiré.

Le ministre ne nous a pas dit non plus pourquoi il n'a pas changé d'idée et continuera à ne pas permettre que l'intérêt sur les fonds empruntés pour contribuer à un régime enregistré d'épargne-retraite soit déductible. C'est une proposition fort cruelle venant de la part du ministre. Elle est cruelle parce que, encore une fois, on s'attaque aux personnes à revenu faible ou moyen, aux personnes qui n'ont pas d'argent disponible. Elles sont obligées d'emprunter aux banques pour se constituer des régimes d'épargne. Toutetois, l'intérêt payé n'est pas déductible.

J'ai découvert sept éléments dans le budget de novembre qui accroissent le fardeau fiscal des Canadiens âgés de plus de 65 ans. Je n'ai pas eu le temps de procéder à des vérifications approfondies, mais je sais que, sur ces sept éléments, l'un a été retiré et un autre a été modifié; les cinq autres demeurent inchangés. Ces cinq éléments feront que les citoyens du troisième âge seront imposés plus lourdement qu'avant le budget de novembre dernier.

D'autres parties de ce budget auraient dû être changées. L'une d'elles est la déduction pour amortissement. A un moment où il nous aurait fallu créer des emplois, le ministre a privé les entreprises canadiennes d'importantes déductions pour amortissement. Il y a aussi l'allocation des ressources pour les aciéries canadiennes et ce qu'il advient des provisions pour amortissements au moment de la vente d'un bien, d'une petite entreprise ou d'une exploitation agricole. Voilà autant d'autres points qu'on aurait dû changer. Ces éléments n'ont pas été considérablement modifiés, et certainement pas dans le budget d'hier soir.

En ne touchant pas à ces trois dernières questions, le ministre a négligé le fait que nous ne devrions pas songer uniquement aux recettes fiscales. Il faut aussi tenir compte de ce que cet argent pourrait produire dans notre économie si on le laissait entre les mains des particuliers. Or cet argent peut créer des emplois. Les emplois ainsi créés peuvent à leur tour engendrer des revenus pour le gouvernement. Mais le ministre a préféré n'y voir que les recettes fiscales à verser dans les coffres de l'État. Compte tenu de la suppression des avantages fiscaux favorisant la création d'emplois et les investissements—que le ministre qualifie d'échappatoires—il n'est guère étonnant que le PNB que l'on prévoyait s'accroître de 2.4 ou de 2.2 p. 100, diminue au contraire de 2 p. 100 cette année.

• (1540)

Ce budget devrait être retiré intégralement. Il n'y a aucune raison pour que l'on conserve cet avorton de budget, on devrait le biffer d'un trait. Le ministre aurait dû faire table rase hier soir et tirer la leçon des erreurs qu'il a commises jour après jour depuis le 12 novembre de l'année dernière et dont il n'a nullement tenu compte. Visiblement, il ne lit pas son courrier, monsieur l'Orateur.

Si vous le voulez bien, je vais dire un mot du programme de restriction des dépenses dans le secteur public. Avant le budget, nous, députés du parti conservateur, avons dit que nous appuyerions le programme de restriction des dépenses dans le secteur public sous réserve qu'il réponde à deux conditions. Premièrement, qu'il s'inscrive dans le cadre d'un programme d'austérité plus large du gouvernement du Canada et, deuxièmement, que ce programme soit conçu avec une certaine souplesse de façon d'une part, que les Canadiens ayant des revenus faibles et dont la situation économique est la moins à envier aujourd'hui puissent être traités différemment et, d'autre part, que ceux qui méritaient certaines augmentations ne soient pas logés à la même enseigne que les autres.

Or, ce budget ne réalise ni l'un ni l'autre de ces objectifs. Manifestement, le gouvernement du Canada ne se propose pas de faire un effort d'austérité, puisqu'il envisage d'augmenter ses dépenses de 20 p. 100 cette année. D'autre part, ce programme est dénué de souplesse, puisqu'on plafonne à 6 p. 100 les augmentations de salaire de tout le monde, aussi bien celle du CR-3 que celle du sous-ministre ou du président d'une société de la Couronne. Tout le monde, les bons employés et les moins bons sont traités de la même façon. Je demande au gouvernement d'examiner ces propositions pour mettre en pratique une politique d'austérité et limiter de façon plus sérieuse les dépenses du gouvernement afin de les ramener en-dessous de la barre des 20 p. 100.

Je demande également au gouvernement d'envisager un mode de plafonnement des budgets des salaires et traitements qui permette une certaine souplesse de manière à traiter différemment les fonctionnaires les moins bien rémunérés ainsi que ceux qui méritent certaines augmentations salariales à cause du bon travail qu'ils accomplissent.

La démarche adoptée aujourd'hui est injuste, monsieur l'Orateur. Elle est trop rigide et n'est pas adaptée à la conjoncture. On demande à la Fonction publique de faire des sacrifices alors qu'il est peu vraisemblable qu'elle profite du programme de relance important dont nous avons tellement besoin dans notre pays aujourd'hui.

Je voudrais revenir à la perspective plus large dont j'ai parlé tout à l'heure et exposer certains des principes du parti progressiste conservateur à cet égard. Lors des élections de 1980 et par la suite, le parti libéral, poussé par le Nouveau parti démocratique, a décidé d'intervenir beaucoup plus dans tous les domaines et de réglementer dans une plus large mesure nos vies.

Cette nouvelle attitude s'est traduite par le lancement du Programme énergétique national, la modification du mandat de l'Agence d'examen de l'investissement étranger et l'établissement d'une certaine politique industrielle. Ce sont là des exemples marquants de cet interventionnisme plus poussé. Cependant, ce qui s'est fait sentir dans tous les domaines mais de façon moins évidente, ce sont les augmentations dans les dépenses gouvernementales reliées à un certain nombre de programmes de moindre importance. Les dépenses ont augmenté de 16 p. 100 en 1980 et de 20 p. 100 en 1981, et on prévoit qu'elles augmenteront encore de 20 p. 100 cette année. Le gouvernement devra donc procéder à des hausses d'impôt. Nous en avons déjà subies de très importantes en vertu du Programme énergétique national. Dans le budget de novembre et dans le budget d'hier soir, les augmentations d'impôt ne sont pas aussi évidentes, mais elles sont quand même présentes et leurs répercussions se feront sentir partout.

Ce qui est encore plus dommageable que tout cela, c'est la méthode utilisée par le gouvernement pour s'immiscer dans la vie des Canadiens. Le gouvernement a fait disparaître les abattements fiscaux et les prétendues échappatoires, qu'il utilisait par le passé pour encourager les investissements créateurs d'emplois et il les a remplacés par des programmes directs ou des subventions directes contrôlés par des bureaucrates. Je veux parler ici des programmes utilisés sur une grande échelle dans le domaine de la recherche et du développement par les ministères de l'Industrie et du Commerce et de l'Expansion économique régionale ainsi que dans ce budget et le précédent et dans les secteurs de l'habitation et du pétrole et du gaz.

La politique du parti progressiste conservateur consiste à modifier ces programmes de prestige comme le programme d'examen de l'investissement étranger et le Programme énergétique national. Nous garderions les éléments bénéfiques de ces programmes et annulerions ceux qui entravent le progrès économique et qui sont trop arbitraires.

Il est important de réaliser que si le gouvernement peut montrer clairement qu'il entend modifier l'orientation de sa politique, il pourra regagner la confiance des investisseurs canadiens, que ce soit des particuliers ou des sociétés, et les amener à prendre de l'essor et à se lancer dans des activités créatrices d'emplois. Les modifications apportées depuis quelques semaines au Programme énergétique national et à l'Agence d'examen de l'investissement étranger ne sont que du rafistolage. Il faudrait déplacer les deux ministres intéressés. Les deux responsables sont maintenant trop identifiés à deux erreurs du gouvernement, soit le nationalisme excessif et une intervention gouvernementale exagérée. Tous deux devraient démissionner ou le premier ministre devrait les remplacer.

Des voix: Bravo!

M. Wilson: Le parti conservateur remplacerait les programmes de subventions directes par des réductions d'impôt, qu'il s'agisse de réductions générales ou de stimulants semblables à ceux que l'on a supprimés dans le budget de novembre dernier. Ce serait une façon d'encourager les investissements productifs dans la recherche et le développement, la formation professionnelle et les exportations. La réduction d'impôt est moins arbitraire et elle ne requiert pas de décisions bureaucratiques ni beaucoup d'administration. Il suffit à chacun de décider s'il veut profiter d'un programme en particulier. Il ne lui est pas nécessaire de se présenter à Ottawa pour quémander au ministre ou à un de ses collaborateurs le privilège de participer à tel ou tel programme. Hier soir, on nous a affirmé que l'une des faiblesses du programme devant favoriser les petites entreprises, était que celles-ci n'avaient pas le temps de s'en prévaloir. C'est qu'elles doivent passer tout leur temps à essayer de se dépêtrer dans les tracasseries administratives.

Il ne faut pas oublier aussi que la stimulation de la recherche et du développement, la promotion des exportations et la formation professionnelle, auraient des bienfaits immenses et pour le gouvernement et pour l'ensemble de la population. En perfectionnant nos produits, nous améliorons par le fait même notre position concurrentielle, nous réduisons l'inflation et donnons aux Canadiens les moyens de saisir les occasions qui se présentent en cultivant chez eux l'audace nécessaire.

Le moment est venu d'une réorientation fondamentale de la politique du gouvernement. Il faut assouplir les règlements et les contrôles gouvernementaux, ce qui devrait permettre de diminuer les impôts. Il faudrait aussi tenter de rationnaliser et d'améliorer la gestion des activités gouvernementales. Il faut réduire les subventions accordées directement par le gouvernement. Il faudrait les remplacer par des stimulants fiscaux qui favoriseraient des investissements créateurs d'emplois.

Je suis convaincu que cette formule permettra de renforcer l'économie, d'accroître les recettes gouvernementales, de réduire le chômage et d'abaisser les taux d'intérêt. C'est le moment d'agir. Les Canadiens ont vu le gouvernement multiplier les erreurs et ne lui font plus du tout confiance pas plus qu'au ministre. Ils en ont assez de la malhonnêteté du gouvernement et de la façon dont il formule son budget et ses autres politiques. Ils sont prêts à faire confiance au parti progressiste conservateur du Canada et à se débarrasser de la clique libérale-néo-démocrate qui détient le pouvoir depuis deux ans et demi.

Des voix: Oh, oh!

M. Wilson: L'orientation de notre parti repose sur l'énergie, l'initiative et la motivation des Canadiens. Elle ne repose pas sur la bienveillance et le paternalisme de l'État. Voilà vers quoi nous devons tendre.

C'est pourquoi je propose, appuyé par le chef de l'opposition (M. Clark):

> Qu'on modifie la motion en retranchant tous les mots suivant le mot «que» et en les remplaçant par ce qui suit:
>
> «, à cause de la non-confiance généralisée à l'égard de la gestion de l'économie canadienne, aggravée par un déficit budgétaire incroyable de $19.6 milliards et par une augmentation totalement irréaliste et intolérable de 20 p. 100 des dépenses gouvernementales à une époque où le gouvernement réclame un plafond de 6 p. 100, situation qui écrase les retraités, les mères et les chômeurs et qui perpétue les taux élevés d'inflation et d'intérêt, la Chambre est d'avis que le seul moyen efficace de rétablir la confiance dans l'économie et de permettre aux Canadiens d'avoir espoir dans l'avenir est la démission immédiate du gouvernement.»

Des voix: Bravo!

• (1550)

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur l'Orateur, au moment où nous entamons le débat sur le budget, on peut entendre en prêtant bien l'oreille un fantôme parcourir les couloirs. C'est celui de R. B. Bennett. Il y a 50 ans, il avait trouvé la solution aux difficultés économiques du pays: augmenter les impôts. Nous savons ce que cela a donné.

J'imagine que, du train dont vont les choses, dans quelques années nous aurons la charrette à MacEachen pour tout moyen de transport. Faut-il rappeler aux ministériels que toutes les révoltes de l'histoire sont nées de la crainte populaire des impôts et des augmentations d'impôt. Le premier budget du ministre a raté le but, monsieur l'Orateur; a son deuxième, il s'est élancé et il a raté. Comme il a raté une troisième fois, il est retiré.

Hier, monsieur l'Orateur, le dollar a clôturé à 77.70c. Ce matin, il est tombé au-dessous de 77c., à une heure il se vendait 77.13c. américains. En d'autres termes, la réaction du marché des changes au budget d'hier soir indique une baisse de confiance des investisseurs à l'endroit du pays.

A deux heures aujourd'hui, l'indice des valeurs de la bourse de Toronto était tombé de 40.78 points, soit une chute de près de 3 p. 100. Le secteur le plus touché était celui de l'immobilier et les titres de diverses sociétés de construction ont baissé de 219 points, soit près de 7 p. 100. Au deuxième rang des pertes venaient les sociétés pétrolières et gazières, et les services publics au troisième rang. En d'autres termes, les indicateurs économiques les plus sensibles à l'opinion des investisseurs montraient qu'ils n'avaient rien trouvé d'encourageant.

Ce budget est celui de la trahison. Hier soir, il n'y avait jamais eu, j'imagine, autant de Canadiens rivés, chez eux ou au bureau, à leur poste de radio ou de télévision dans l'attente d'une bonne nouvelle, dans l'attente d'un rayon d'espoir et d'une nouvelle orientation. Malheureusement, monsieur l'Orateur, le gouvernement les a trahis. Au lieu de politique et d'orientation nouvelles, ce sont des augmentations d'impôts qu'ils ont reçues. On va demander aux personnes âgées de toucher moins que ce qu'elles auraient normalement reçu l'an prochain. Les familles monoparentales vont recevoir moins en allocations familiales que ce sur quoi elles comptaient. On demande aux travailleurs canadiens de faire les frais de la mauvaise gestion de l'économie par le gouvernement libéral ces dernières années.

Pour savoir ce qu'aux yeux du gouvernement l'avenir nous réserve pour les prochains mois, il suffit d'examiner les documents budgétaires où le gouvernement présente ses prévisions. Chaque budget renferme en effet quelques pages où le gouvernement prévoit le taux de l'inflation et du chômage ainsi que les possibilités d'emploi. Or ces prévisions sont absentes du dernier budget. On y fait très peu d'estimations et je me demande si cette omission n'est pas délibérée monsieur l'Orateur. Sachant ce qu'on nous réserve pour les 6 à 18 prochains mois, on peut comprendre que le gouvernement ne soit guère empressé à annoncer des temps encore plus difficiles.

Il y a à peine sept mois, monsieur l'Orateur, le budget—de nom seulement parce qu'il n'a jamais été examiné à la Chambre—prévoyait 946,000 chômeurs au Canada cette année. Il se trompait, car d'après Statistique Canada, il y a actuellement 1,241,000 chômeurs, auxquels il faut ajouter près de 200,000 personnes qui ont cessé de chercher un emploi. Le budget prévoyait que le taux de chômage serait de 9 p. 100 environ. Il est de 10.4 p. 100.

Le produit national brut réel devait progresser de 2.2 p. 100. au train où vont les choses, il va diminuer de 8 p. 100 cette année. Sept mois après la présentation du budget, le taux d'inflation est de 11.8 p. 100 et est en train de ruiner le pouvoir d'achat de presque tous les Canadiens. Quant au taux préférentiel il atteint 18.25 p. 100. Notre monnaie n'a jamais valu aussi peu. On construit deux fois moins de logements que l'an dernier. Plus de 1,000 entreprises de construction ont fait faillite au cours des douze derniers mois. Le déficit budgétaire frise pour sa part les 20 milliards de dollars. Avec le nouveau budget, il sera probablement plus près de 23 milliards d'ici la fin de l'année.

La raison en est que ce budget suppose une forte relance économique au cours du présent trimestre et du prochain. Quiconque comprend bien les questions économiques et financières sait qu'aucune relance économique ne peut découler d'un tel budget. Selon toutes les prévisions, la baisse du rendement industriel qui se poursuit maintenant depuis dix mois consécutifs, va continuer pendant plusieurs mois encore.

Depuis les dernières élections fédérales, quelque 18,000 entreprises ont fait faillite. Que faut-il en déduire? Eh bien, il faut en déduire que, sans compter toutes les entreprises qui s'en sont remises au syndic de faillite ou qui ont simplement fermé leurs portes et tout abandonné, des milliers de Canadiens ont perdu tout espoir et ont vu s'évanouir leurs rêves et fondre leurs épargnes par suite de la situation économique dans laquelle nous maintient le gouvernement depuis quelques années.

Toutefois, les statistiques ne font pas clairement état du drame humain et des souffrances qui existent au Canada aujourd'hui. Elles ne font pas état des craintes que ressentent les gens, de la pauvreté qui afflige tant de Canadiens, ou encore de l'anxiété et du désespoir qui règnent au pays. Quand près de deux millions de personnes, monsieur l'Orateur, se voient plongées dans une oisiveté forcée, imaginez un peu ce que cela peut faire au moral et à la vigueur d'un pays. Comment pareille situation touche-t-elle une maisonnée dont le chef de famille vit désœuvré et sans aucun espoir de trouver à s'employer dans l'avenir immédiat? Compte tenu de la situation, que va contribuer à détériorer encore davantage le budget d'hier soir, je crains que l'on soit submergé par une vague de protestations et de colère jamais vue dans notre histoire. Le moins qu'on puisse dire, c'est que notre économie n'est pas en bonne santé.

• (1600)

J'ai écouté avec intérêt les réactions au budget d'un certain nombre de premiers ministres provinciaux, qui parlaient de son effet sur les provinces. Ils ont pour la plupart dit craindre une très grave dépression au Canada, car certains secteurs de notre économie sont aujourd'hui beaucoup trop touchés pour vraiment se remettre; ils ont dépassé le point de non-retour.

Si vous allez dans les centres d'achat ou vous promenez aujourd'hui dans les rues de nos grandes villes, vous remarquerez qu'il n'y a plus d'acheteurs pour les produits des entreprises, des boutiques et des petites usines. Les gens n'ont plus le pouvoir d'achat qu'ils avaient il y a un an ou un an et demi. Les gens n'achètent plus parce qu'ils n'en ont plus les moyens.

La capacité industrielle du pays est exploitée à moins de 70 p. 100. Les usines procèdent à des mises à pied et ferment même leurs portes, car leurs produits ne trouvent plus preneur. Des bureaux ferment un peu partout au Canada. Le personnel des autres bureaux est comprimé, car on a moins recours à leurs services. La moitié de nos mines sont fermées car les sociétés manufacturières ne consomment plus leurs produits. Les scieries d'un bout à l'autre du Canada licencient leurs employés. Aujourd'hui, en Colombie-Britannique, près du quart des membres du syndicat international des travailleurs du bois d'Amérique sont à pied, car les Canadiens n'ont plus les moyens d'acheter ou de faire construire de nouvelles maisons et de nouvelles usines.

Les Canadiens n'ont plus les moyens d'acheter des biens et des services. Mais comment réagit le gouvernement? Il réagit en augmentant les taxes et en réglementant les traitements et les salaires, ce qui privera le marché d'une grosse somme d'argent. Cette situation me rappelle le médecin de l'époque médiévale, dont l'idée de soigner un malade consistait à le faire saigner. Voilà le type de méthode à laquelle a recours le ministre des Finances (M. MacEachen) aujourd'hui. M. Allan nous demande de souffrir un peu plus.

Ce matin, j'ai reçu un télégramme de la part de la Community Business and Professional Association of Canada. On y disait que les travailleurs ne devraient pas être obligés de payer encore une fois les pots cassés et que les travailleurs bien rémunérés étaient leurs principaux clients. Il est normal que les entreprises s'inquiètent quand leurs clients perdent leur emploi ou sont menacés d'être mis à pied. Nous savons trop bien quelle est la situation des entreprises. On leur a jeté quelques miettes dans le budget d'hier, pour les inciter à croître, à acheter un nouvel établissement et des machines. Mais sont-elles en mesure de le faire? Quelles sont les entreprises capables de s'engager dans la voie de l'expansion en ces temps difficiles, pour profiter pleinement de ces programmes?

En avril dernier la Fédération canadienne des entreprises indépendantes a procédé à une enquête. Elle demandait à toutes les entreprises participantes si elles comptaient agrandir leurs installations. les résultats sont très intéressants. Trente pour cent des entreprises en question ont dit qu'elles s'apprêtaient à réduire leurs activités; 65 p. 100, qu'elles essayeraient simplement de se maintenir; et 5 p. 100 seulement qu'elles envisageaient une expansion quelconque. Nous savons tous que les choses ont empiré depuis avril. Je suppose que seulement 2 à 3 p. 100 des entreprises canadiennes songent maintenant à s'agrandir. Et ce sont celles-là qui pourraient profiter des quelques incitations prévues dans le budget.

Cependant, c'est dans le domaine des impôts que les choses vont le plus mal. Les Canadiens ont dû se sentir trahis quand ils ont entendu dire que les impôts seraient accrus. Ces augmentations résultent de la désindexation qui suivra le budget d'hier soir. Cette mesure coûtera 1.3 milliard de dollars. Je suis certain que beaucoup de canadiens ont été scandalisés. On attendait plutôt une nouvelle orientation et de nouvelles initiatives. Au contraire, les contribuables ont appris qu'ils payeraient davantage d'impôts et qu'on leur demandait de cautionner la mauvaise gestion du gouvernement. Non seulement on a prévu des hausses générales d'impôts mais certains groupes seront appelés à faire un effort bien particulier, entre autres, les personnes du troisième âge—les riches en d'autres termes. Ce sont eux qui feront les frais de l'opération. Les augmentations prévues pour l'an prochain seront inférieures au taux d'inflation. Mon père et ma mère sont âgés. Je connais l'opulence dans laquelle ils ont vécu. Ils ont du mal à s'adapter. Les nouvelles d'hier soir n'auguraient rien de bon pour eux.

Et les allocations familiales? Il y a lieu de signaler qu'au Canada, trois travailleuses sur cinq touchent un revenu inférieur au seuil de la pauvreté, comme le démontre un rapport récent que le gouvernement a déposé, et qu'elles comptent sur les allocations familiales pour les aider à traverser cette période difficile. Elles ont du mal pour élever un, deux ou trois enfants. Elles ont découvert elles aussi les surprises que le budget leur réservait. Elles ont appris que l'année prochaine, elles n'obtiendraient pas une hausse égale à celle qu'elles auraient normalement obtenue. Je reconnais que les plus démunies vont toucher un peu plus l'année prochaine: 93c. de plus par semaine exactement. Les plus pauvres, grâce au nouveau budget, pourront acheter deux tiers de litre de lait de plus par semaine. Voilà le genre de mesure avant-gardiste que le gouvernement nous propose.

Au Canada, une famille moyenne — j'ignore si elle existe, mais j'entends par là une famille constituée du père, de la mère et de deux enfants, et qui touche un revenu annuel d'environ $30,000 va perdre $125 par année à cause des exemptions personnelles auxquelles elle n'aura plus droit. Elle perdra en outre $72 d'allocations familiales par an. Ce n'est pas énorme, mais tout de même, compte tenu de la conjoncture économique actuelle, avec une inflation qui se situe autour de 11 p. 100, la famille moyenne espérait que le ministre des Finances allait lui annoncer autre chose hier soir qu'une diminution de $200 de son revenu net.

Qu'apporte ce budget au secteur manufacturier? S'il est une chose que tous les Canadiens savent, c'est que la sécurité de l'emploi à long terme chez nous ne se trouve ni dans le secteur des mines, ni dans le secteur énergétique, mais dans le secteur manufacturier. Quelle forme d'encouragement, quel espoir et quelle aide ce budget apporte-t-il à ce secteur? Absolument aucune. Il n'apporte absolument rien au principal secteur de notre économie.

Qu'a obtenu le secteur des ressources? Que dire à mes chômeurs du SITBA dans l'ouest du pays? Que prévoyait le budget pour eux? Que prévoyait le budget pour ce secteur de l'économie? Absolument rien.

Que prévoyait-il pour le secteur minier? Et pour le secteur de la pêche? Et pour l'industrie du tourisme? Je pourrais poursuivre indéfiniment, monsieur l'Orateur. Le budget prévoit très peu de mesures pour stimuler l'exploitation de l'un ou l'autre des avantages essentiels, stratégiques, que nous possédons dans certains des secteurs de notre économie.

L'une de nos plus grandes déceptions fut de constater que le budget avait grandement négligé la recherche et le développement. C'est dans ce domaine que le Canada tient la clé de son développement économique et de son programme de redressement économique à long terme. Nous avons une population bien instruite et bien formée qui est en mesure de profiter des programmes de recherche et de développement dans nos laboratoires tant du secteur privé que du secteur public. Mais le budget comportait-il quoi que ce soit pour stimuler la recherche et le développement au Canada, à part le montant très symbolique attaché au programme d'obligations pour l'expansion de la petite entreprise? Absolument rien. Ce fut là une réelle déception pour ceux qui espèrent faire des percées depuis la recherche et le développement jusqu'à la production au Canada.

Le secteur canadien de la petite entreprise a eu de quoi se réjouir. Il a constaté qu'on allait assouplir la réglementation de l'AEIE de sorte que davantage de concurrents étrangers pourront venir s'établir au pays. Je rappelle à la Chambre que la Fédération canadienne des entreprises indépendantes tient beaucoup à l'AEIE. Ses membres savent bien que le secteur de la petite entreprise au Canada est le seul à être à peu près entièrement la propriété des Canadiens et celui qui crée des emplois au Canada. C'est là où se font la recherche et le développement. Mais quelle aide lui apporte le budget? Il a ouvert les vannes pour l'AEIE de sorte que nous verrons davantage d'acquisitions et d'interventions étrangères au Canada.

• (1610)

Nous rappelons à la Chambre que la crise économique actuelle découle en partie de la perte de contrôle de notre économie. Les décisions qui touchent l'économie canadienne se prennent dans les salles de conférence de Tokyo et de Dallas, plutôt qu'à Toronto, à Vancouver, à Halifax et à Winnipeg. Le ministre des Finances aura le mérite, avec son budget, d'avoir aggravé encore ce problème.

J'ai reçu dernièrement des nouvelles accablantes. Un homme d'affaires de ma circonscription, exploitant une petite entreprise qui prend part, du côté de la recherche et du développement, à l'évolution de la technologie des satellites, m'a informé qu'une pièce essentielle à ses activités lui parvenait d'une usine de Mississauga. Il m'a dit qu'il se félicitait que le Canada participe à la fabrication d'un nouveau produit qui devait être lancé en même temps sur le marché intérieur et sur le marché international. Il venait cependant d'apprendre que la société-mère de New York avait informé l'entreprise de Mississauga,

une succursale, qu'elle ne pourrait plus approvisionner le marché canadien parce qu'on avait besoin de toutes les pièces composantes dans l'État de New York. Cette petite entreprise qui avait mené la recherche et le développement jusqu'à la programmation de la production s'est soudainement aperçue que la décision de la société mère de l'État de New York la mettait dans l'impossibilité de livrer sa production dans son propre pays. C'est le genre de situation que nous devons corriger au Canada mais pas en élargissant les normes de l'Agence d'examen de l'investissement étranger.

M. Crosbie: Quelles fadaises!

M. Riis: Le budget fait fausse route dans bien des domaines. Le gouvernement a découvert la source de l'inflation dans notre pays. Elle s'appelle le secteur public. Les employés de l'État sont les méchants qui ont provoqué l'inflation. La réponse est évidemment de contenir les traitements et les salaires à 6 p. 100 cette année et 5 p. 100 l'année prochaine. Je rappelle aux députés du parti ministériel que les ententes salariales des cinq dernières années dans le secteur public sont devancées par celles du secteur privé, lesquelles sont inférieures au taux d'inflation. Quiconque affirme que le secteur public est responsable de la poussée inflationniste . . .

M. Kristiansen: Est un menteur.

M. Riis: . . . ne s'y connaît pas du tout. On a rendu public un document rédigé en janvier 1981 et destiné exclusivement aux membres du cabinet. Intitulé «Le choix de politiques anti-inflationnistes», il soutenait que, pour des fins de publicité, c'est une bonne idée que de comprimer les salaires dans le secteur public, mais que cela ne donne absolument rien si on vise à réduire l'inflation. C'était l'avis des conseillers des membres du cabinet en janvier 1981.

Quel sera l'effet de ces compressions sur les collectivités de l'Atlantique dont presque toute la base économique est assurée par le secteur public fédéral et provincial? Nous avons des exemples pour illustrer la façon d'imposer des compressions salariales. Beaucoup d'entre nous se rappellent qu'on avait créé la Commission de lutte contre l'inflation en 1975 pour réduire le taux d'inflation au Canada. Je rappelle aux députés d'en face que, lorsque la Commission de lutte contre l'inflation a été créée en 1975, le taux d'inflation était de 7.5 p. 100. Lorsque les lignes directrices ont été levées, le taux d'inflation n'avait pas diminué; il était passé à 9 p. 100. Et les Canadiens de toutes les régions du pays avaient subi des réductions salariales accablantes.

Je défie quiconque de me nommer un auteur, un rechercheiste ou un financier digne de foi qui dise que le contrôle des salaires est un moyen raisonnable et efficace de combattre l'inflation. Je crois qu'il n'y en a pas.

Bien entendu, ces restrictions sont systématiques. Ces nouvelles ne feront cependant pas plaisir aux deux femmes sur trois dont le revenu est inférieur au seuil de la pauvreté. Leur salaire de $12,000 par année sera assujetti à la limite de 6 p. 100 au même titre que le traitement de $120,000 de certains personnages publics.

M. Kristiansen: Le gouverneur Bouey.

M. Riis: Est-ce le genre de justice que nous voulons?

Étant donné que le gouvernement a indiqué que ses organismes de réglementation suivraient ces lignes directrices de 6 et de 5 p. 100, on verra ce qu'il adviendra des augmentations du prix de l'énergie devant entrer en vigueur dans quelques jours. Le prix du pétrole augmentera de 10 p. 100 le 1er juillet et le prix de l'essence de 25c. les mille pieds cubes le 1er août. C'est l'occasion idéale pour les députés d'en face de montrer leur engagement à l'égard de ce programme. Avez-vous le courage d'imposer une limite, un gel ou une restriction de 6 p. 100 aux termes de cet accord?

L'an prochain, le gouvernement aura encore une fois l'occasion de montrer son engagement, parce qu'en 1983 le coût de l'énergie n'augmentera pas de 10, 20 ou 30 p. 100, mais de plus de 30 p. 100, en une seule année. Si telle n'est pas la cause de l'inflation au pays, alors je donne ma langue au chat.

Des voix: Bravo!

M. Riis: Peut-être y aurait-il une meilleure façon pour le gouvernement de montrer sa détermination. Jeudi, nous verrons vraisemblablement le taux d'escompte augmenter. Lorsque les investisseurs étrangers auront réagi à ce budget et à l'orientation prise par le gouvernement, il faudra vraisemblablement que la Banque du Canada intervienne et relève les taux d'intérêt. Pourquoi celle-ci n'est-elle pas assujettie aux mêmes dispositions et ne plafonne-t-elle pas les hausses des intérêts à 6 p. 100? Le taux d'escompte sera d'environ 16.58 p. 100 jeudi. Si la hausse était limitée à 6 p. 100, le taux d'escompte serait de 17.57 l'année prochaine. Si le gouvernement veut effectivement appliquer un tel programme, c'est là le genre de nouvelles qu'il devrait annoncer à nos concitoyens.

M. Wilson: Voulez-vous que les taux d'intérêt soient de 17 p. 100?

M. Broadbent: Même à ce taux, c'est trop élevé.

M. Riis: Évidemment, c'est trop élevé. Ce serait néanmoins une preuve de la détermination du gouvernement, mais même cela, le gouvernement n'est pas prêt à le faire.

Nous réclamons la réduction des taux d'intérêt, car sans elle, nous ne pouvons espérer mettre sur pied un programme de relance économique et nous ne pourrons certainement pas sortir de la récession.

En ce qui concerne la création d'emplois, je me demande bien comment le ministre des Finances (M. MacEachen) a eu le front de proposer à la Chambre d'instaurer un programme de création de 100,000 emplois, au moment même où nous comptons près de 2 millions de chômeurs.

M. Deans: C'est de la foutaise.

M. Riis: C'est de la foutaise, c'est du ravalement, du replâtrage, ce sont des expédients. C'est un effort bien falot de vouloir créer 100,000 emplois nouveaux quand on a près de 2 millions de chômeurs. Une fois de plus, c'est du MacEachénisme.

Cela étant, je voudrais présenter un amendement au nom du Nouveau parti démocratique. Je propose donc avec l'appui du député d'Oshawa (M. Broadbent):

Qu'on modifie l'amendement en y ajoutant, immédiatement après le mot «d'intérêt», ce qui suit:

«et parce qu'il n'a pas réduit les taux d'intérêt sur le champ, qu'il a augmenté la charge fiscale des Canadiens à revenus faible et moyen, qu'il n'a pas mis en œuvre de stratégie destinée à renforcer la capacité industrielle génératrice d'emplois du Canada, qu'il n'a pas renforcé la capacité de l'AEIE de protéger la capacité de production et les emplois du Canada, qu'il a réduit davantage le pouvoir d'achat de nombre de Canadiens en imposant le contrôle des salaires dans le secteur public et parce qu'il a réduit les pensions et d'autres programmes sociaux,».

Je voudrais livrer très brièvement mes observations sur les dispositions relatives à l'habitation. Après tout le bruit entourant le lancement d'un programme, on avait l'impression que le secteur de l'habitation pourrait redevenir prospère. Ce programme devait amener un changement miraculeux dans le domaine de l'habitation au Canada. Là encore, je ne vois pas comment le ministre des Finances a eu le courage d'affirmer que le gouvernement allait prendre un engagement important vis-à-vis le secteur du logement coopératif en ajoutant 2,000 unités dans tout le Canada. La ville de Vancouver à elle seule pourrait absorber 2,000 logements coopératifs de plus. Ce serait donc se bercer d'illusions que de croire que cette augmentation du nombre d'unités aura des répercussions sensibles dans tout le Canada.

• (1620)

Quant à la subvention de $3,000, le problème ne réside pas dans un manque d'argent pour verser un acompte sur une maison, mais bien dans les taux d'intérêt hypothécaire de 20 p. 100. Ce sont eux qui empêchent les Canadiens d'acheter des maisons, et ce ne sont pas $3,000 de plus à verser en acompte qui feront la différence.

Des voix: Bravo!

M. Riis: Il convient d'étudier les chiffres. On s'aperçoit alors qu'une maison moyenne au Canada coûte $67,500 de nos jours. Pour pouvoir acheter, il faut verser un acompte de 10 p. 100, ce qui signifie que le revenu familial annuel doit être de $45,000 pour pouvoir obtenir une hypothèque, alors que le revenu familial moyen au Canada est inférieur à $30,000. Cela signifie que pratiquement aucun Canadien ne sera en mesure de profiter de ce programme. Je pourrais également ajouter que la subvention gouvernementale risque de pousser les vendeurs à augmenter le prix d'achat de $3,000.

Le budget prévoit-il une mesure quelconque à l'intention des locataires? La Société canadienne d'hypothèques et de logement a elle-même déclaré qu'un demi-million de locataires à faible revenu consacraient plus de 30 p. 100 de leur revenu au logement; pourtant, lorsque l'on considère les mesures prévues dans le budget pour venir en aide aux locataires canadiens, on constate que cela se résume à fort peu de choses.

Des voix: Ce n'est rien!

M. Riis: «Rien», comme le disent un certain nombre de mes collègues, serait en effet beaucoup plus proche de la réalité.

M. Deans: Le budget ne fait qu'accroître le fardeau fiscal.

M. Riis: En tant que Canadien de l'Ouest, j'ai écouté très attentivement ce que le ministre avait à dire à propos du Fonds de développement de l'Ouest. Je me rappelle qu'en 1980, lorsque le Fonds a été établi, 4 milliards de dollars étaient destinés à venir en aide aux Canadiens de l'Ouest. Puis, dans le budget suivant, cette somme est tombée à 2,2 milliards de dollars. Dans le budget présenté hier, les crédits affectés au Fonds de développement de l'Ouest sont pratiquement inexistants. Voilà qui est curieux.

M. Broadbent: Il en est de même pour les réunions des Libéraux de l'ouest du Canada.

M. Riis: Comme le signale le député d'Oshawa (M. Broadbent), la réunion des Libéraux de l'ouest du Canada a produit les mêmes résultats que le Fonds de développement de l'Ouest.

Je suppose que le budget actuel marque le début de la fin de l'indexation au Canada. Il fera passer 1,3 milliard de dollars des mains des contribuables à celles du gouvernement, ce qui signifie évidemment que le gouvernement aura intérêt à alimenter l'inflation, ce qui est très dangereux. On ne peut exercer aucun contrôle sur le gouvernement si celui-ci a intérêt à ce que le taux d'inflation soit élevé en raison de la nécessité d'augmenter ses liquidités. Le budget protégera un groupe, celui des investisseurs canadiens. Un certain nombre de mesures aideront les investisseurs à régler les problèmes posés par l'inflation, mais rien n'est prévu pour venir en aide au travailleur moyen.

Le gouvernement a manqué le coche. Les Canadiens s'attendaient à ce que le ministre des Finances leur donne certains espoirs tout en leur fournissant une nouvelle orientation. Le gouvernement a raté l'occasion de faire baisser les taux d'intérêt. Il a manqué l'occasion d'entamer de nouvelles négociations sur les prix du pétrole et du gaz. Il aurait également pu réduire le niveau de la fiscalité pour permettre aux Canadiens d'acheter à nouveau des biens et services des fabricants et fournisseurs canadiens. Il aurait pu stimuler véritablement l'industrie du logement et créer des emplois en raison des retombées massives qui en seraient résultées; mais, là encore, il a manqué le coche.

On aurait pu présenter des politiques d'approvisionnement dignes de ce nom. Quand nous examinons les faits, nous constatons que si les Canadiens étaient disposés à consacrer une semaine de salaire à l'achat de produits canadiens par opposition aux importations, 25,000 nouveaux emplois seraient automatiquement créés. Nous avons besoin de programmes vigoureux d'achat chez nous, de programmes énergétiques d'approvisionnements et de solides accords de production avec certaines multinationales. Nous devrions dire aux multinationales que si elles veulent faire des affaires au Canada, elles doivent commencer à créer des emplois au Canada et non simplement utiliser notre pays comme débouché. Nous devrions dire à l'industrie japonaise de l'automobile que si elle veut fournir 200,000 voitures aux Canadiens cette année, elle doit commencer à fabriquer certaines pièces et à assembler ces voitures au Canada. En d'autres mots, si ces multinationales veulent faire des profits au Canada, elles doivent commencer à créer des emplois. C'est le minimum.

Des voix: Bravo!

M. Riis: Une fois encore, on a raté cette chance.

On a aussi raté la chance de proposer des stimulants pour la recherche et le développement aux Canadiens ainsi qu'aux compagnies et institutions canadiennes. Bien entendu, nous espérons de nombreux autres changements en faveur de ceux qui travaillent dans nos régions septentrionales. Il faudrait modifier les allocations du Nord à l'intention de ceux qui doivent vivre loin de chez eux pour travailler dans les industries extractives.

Il faudrait également modifier les déductions fiscales à l'intention de ceux qui ont des frais de garde d'enfants. Le budget aurait dû prévoir une augmentation du crédit d'impôt-enfant. Il existe toutes sortes de mesures qui seraient progressistes, qui rendraient confiance aux Canadiens et leur montreraient clairement que le gouvernement a adopté une politique et une stratégie et qu'il a besoin de la collaboration de tous. Malheureusement, faute d'orientation et en raison des mesures punitives qui sont instaurées, les Canadiens se trouvent dressés les uns contre les autres, les régions les unes contre les autres, et presque tous les Canadiens se dressent contre le gouvernement fédéral. Voilà le genre de solidarité qui existe dans notre pays.

Des voix: Bravo!

Mme Mitchell: MacEachen, la solidarité éternelle.

M. Riis: Je voudrais conclure en citant le passage suivant:

> Il nous faudrait actuellement des mesures progressives dans le triple ordre économique, social et financier, et nous n'en avons point. C'est ce qui explique qu'une vague de mécontentement déferle sur tout le pays. On critique partout, on critique le Parlement, et si ces reproches sont en général imméritès, ils se fondent en partie sur la conduite même du Parlement. Aujourd'hui, par exemple, nous commencions l'étude de l'exposé budgétaire, je n'ai pu compter, à un moment donné, qu'une vingtaine de membres présents du côté ministériel, et guère plus dans les rangs de l'opposition. Il faut en conclure que le Parlement est apathique, et que ses membres sont désillusionnés. Le temps est venu pour le peuple canadien d'exiger une politique prévoyante et le Gouvernement actuel n'a pas même le sens administratif voulu pour coordonner les éléments de cette politique.

Ces paroles ont été prononcées par M. M. J. Coldwell le 28 avril 1939, et elles sont encore d'actualité aujourd'hui.

Des voix: Bravo!

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre! En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir: L'honorable député de Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est (M. Allmand)—Les langues officielles—Les annonces préparées par le festival du Vieux port de Montréal; l'honorable député de Fundy-Royal (M. Corbett)—Le Canadien National—a) L'annonce de mises à pied. *b*) On demande au ministre d'intercéder auprès du cabinet; l'honorable député de The Battlefords-Meadow Lake (M. Anguish)—Les affaires indiennes—a) Le retard dans la mise en œuvre du programme de logement dans les réserves. *b*) La construction d'une école à Dillon (Sask.).

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. MacEachen: Que la Chambre approuve la politique budgétaire du gouvernement.

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je voudrais tout d'abord remercier les députés de l'opposition de leurs interventions de cet après-midi. Nous savons tous que nous traversons une époque très difficile. Ce débat est très important. Dans mon parti nous sommes on ne peut plus désireux d'écouter les suggestions de l'opposition, comme celles de tous les Canadiens, sur la façon de maîtriser la conjoncture économique actuelle. Mon seul regret, c'est que dans leur précipitation à déblatérer, les discours qu'ils ressassent depuis des jours, des semaines, des mois et des années, les députés de l'opposition ne se sont pas donné la peine de traiter des réalités actuelles.

Encore une fois nous avons entendu reprocher au gouvernement une longue litanie d'échecs et d'occasions ratées, mais sans le féliciter du réalisme dont n'importe quel gouvernement doit faire preuve en ce moment. Nous avons eu droit à toutes les ficelles de métier. On aurait cru entendre des marchands d'huile de perlimpinpin, qui guérit tous les maux, avec propos décousus habituels, sans ordre ni enchaînement logique. Il s'agit donc en réalité d'un effort délibéré pour déformer le sens même de la conjoncture économique et les solutions que nous avons présentées. Ce ne peut-être que délibéré parce qu'ils l'avaient déjà fait auparavant et que nous avons cherché à les corriger de leurs intempérances de langage.

● (1630)

Depuis le début de la séance d'aujourd'hui les députés des deux partis d'en face laissent entendre que le ministre des Finances (M. MacEachen) nous a présenté hier soir des mesures terriblement lourdes pour les économiquement faibles. Le dernier porte-parole du NDP a plaint les mères célibataires qui sont sans aucun doute les plus mal loties sur le plan du revenu, de l'aide et des services. Le député a omis de dire, délibérément sans doute, car il est beaucoup trop intelligent pour oublier ce genre de choses, que sur les 3.5 millions de femmes qui touchent les allocations familiales, 2.5 millions reçoivent le crédit d'impôt au titre des enfants. Cette année ce crédit d'impôt augmentera plus que prévu.

Cette omission est inadmissible. Le député n'a pas le droit de semer le doute et la crainte en répandant de fausses rumeurs. C'est inadmissible de la part de quelqu'un qui a prêté un serment d'office et qui s'est engagé à parler à la Chambre avec le maximum de franchise. Il n'est pas le seul. Je ne veux pas m'en prendre à lui en particulier, mais voilà un exemple du genre de choses que nous avons entendues toute la semaine.

Les députés de la Saskatchewan n'ont cessé de protester à l'arrière-ban en se plaignant que le Fonds de développement de l'Ouest avait disparu. Il n'en est rien. Le jour même de la publication du budget nous avons publié le rapport Gilson qui précisait que le Fonds allait verser 3.2 milliards pour moderniser complètement le réseau ferroviaire dans l'Ouest. Ainsi, 10,000 emplois nouveaux vont être créés dans cette région.

Les députés d'en face prétendent que ce Fonds a disparu. Bien sûr qu'il a disparu. On a pris cet argent pour permettre aux agriculteurs, aux producteurs et aux négociants de l'Ouest de moderniser le réseau ferroviaire, afin qu'ils puissent acheminer et vendre leurs marchandises et créer des emplois au Canada. Le député de Churchill (M. Murphy), qui a la tête vide, a dit que ce fonds avait disparu. C'est seulement lorsque sa tête résonne que l'on sait qu'il est éveillé.

Une voix: Au moins il a quelque chose dans la tête, lui.

M. Axworthy: Il y a beaucoup de jeu. Je ne crois pas que la Chambre mérite d'être induite en erreur de la sorte.

Nous sommes ici pour parler d'un événement important pour les Canadiens, c'est-à-dire de création d'emplois. Tous les budgets reflètent le vrai visage de la société. Nous devons faire des choix pénibles. Les demandes sont innombrables.

Tous les députés, que ce soit pour satisfaire leur ambition personnelle ou pour leur collectivité, leur province ou leur région, ont une foule de demandes et ils souhaitent qu'elles soient exaucées. L'envers de la médaille, c'est que pour ces innombrables demandes, nous disposons malheureusement de ressources limitées. C'est difficile de devoir faire ces choix pénibles quand on fait partie du gouvernement.

Les députés inexpérimentés qui sont assis dans ce coin-là ne savent pas ce que c'est d'imprimer une certaine orientation au pays et de faire des choix pénibles quand les temps sont durs, et ceux qui sont dans ce coin-ci n'en ont fait l'expérience que pendant très peu de temps. Ce sont des choix difficiles. Il n'y a pas de solutions faciles dans le monde actuel. Il n'y a pas de solutions à l'emporte-pièce.

Nous espérons bien que les Canadiens ne se laisseront pas leurrer par ces faux prophètes. Ils comprennent très bien qu'il est temps de se mettre à faire des choix difficiles sur notre orientation future. Ce n'est pas parce que nous croyons que nous allons traverser une terrible dépression, comme le prétendent les députés d'en face. Nous savons que le seul moyen de relancer l'économie et de refaire la structure sociale, c'est ce s'atteler à la tâche et de faire les choix qui s'imposent.

Les choix sont exposés sans ambages dans ce budget. Nous voulons créer des emplois pour les Canadiens. Après avoir vu comment la situation évoluait au Canada et dans le monde, nous avons compris qu'il fallait absolument veiller à ce que les gens aient du travail. Nous compatissons au sort des 1.2 millions de chômeurs canadiens. Il n'y a pas un seul député de ce côté-ci de la Chambre qui n'a pas visité les chômeurs de sa région et parlé à des bûcherons, à des travailleurs de l'automobile ou à des mineurs sans travail. Nous sommes au courant des souffrances et de l'angoisse de ceux qui sont sans travail. C'est pour cela que le gouvernement a mis de côté dans son budget 2.3 milliards de dollars pour créer immédiatement 200,000 emplois. C'est une chose qu'on ne peut pas laisser de côté ou oublier. Ces 2.3 milliards de dollars représentent un engagement important de la part du gouvernement.

Les députés d'en face nous ont condamnés énergiquement. Ils affirment que nous modifions le régime fiscal, que nous réduisons l'indexation à 5 ou à 6 p. 100 pour certaines tranches d'imposition et que nous modifions les pensions et certaines allocations. C'est en effet ce que nous faisons. Nous le faisons parce que nous croyons que bon nombre de Canadiens éprouvent de la compassion à l'endroit de leurs compatriotes sans travail. Ils sont prêts à céder une petite partie de leurs avantages pour aider 200,000 Canadiens à retourner au travail.

Nous sommes convaincus que bon nombre de Canadiens sont prêts à partager au lieu de tout conserver jalousement et égoïstement comme les députés d'en face le préconisent. Nous sommes fermement convaincus que des millions de Canadiens se rendent compte que l'époque où nous pouvions nous replier égoïstement sur nous-même est révolue et que nous devons être prêts à partager. Nous devons être prêts à partager les responsabilités et les ressources parce que nous savons que nous vivons dans un monde où rien n'es facile.

Les députés d'en face prétendent que les problèmes de l'industrie du bois de charpente peuvent disparaître comme par magie grâce à quelques mots dans un budget. Ils oublient que 80 p. 100 des produits du bois fabriqués au Canada sont vendus à l'industrie du bâtiment aux États-Unis. Ils ne semblent pas savoir que le marché du logement aux États-Unis a baissé de plus de 50 p. 100 cette année par rapport à l'année dernière. Vu la taille du marché au Canada, même si nous dépensions 10 milliards de dollars, nous ne pourrions certainement pas compenser la baisse de la demande sur un tel marché.

M. Kempling: Il y a un million de mises en chantier aux États-Unis.

M. Axworthy: Oui, mais il y en avait deux millions l'an dernier. Si le député réussissait seulement à sortir du sommeil profond dans lequel il est plongé depuis vingt ans, il se rendrait compte de la réalité du monde qui est le nôtre. Le fait est que la construction domiciliaire a diminué de moitié. Le député aura l'occasion de réfuter ces statistiques.

La même chose vaut pour le secteur de l'automobile. Nous avons internationalisé nos économies. Nous avons tous dit qu'il était à notre avantage d'avoir une économie où prévalent le libre-échange et la libre circulation des capitaux. Toutefois, il y a un prix à payer pour cela. En effet, lorsque les taux d'intérêt augmentent aux États-Unis, si le Canada n'établit pas une certaine parité, on peut s'attendre à un exode massif de capitaux qui entraînera une déflation considérable de tout genre d'investissement.

Les députés du Nouveau parti démocratique affirment qu'ils réduiraient les taux d'intérêt. Et comment réagiraient-ils à l'exode de centaines de milliards de dollars? Quelle serait leur réaction? A quelle solution miracle auraient-ils recours? Il n'y a pas de solution miracle dans le monde d'aujourd'hui. Nous ne tenons pas en entendre davantage. Nous essayons de convaincre les Canadiens qu'il est temps de renoncer aux chimères et de faire des choix raisonnables et réalistes en fonction de la situation.

Parlons de toute la question de l'austérité. Le ministre des Finances et son gouvernement ont répété à maintes reprises qu'il fallait absolument contrôler l'inflation pour que le pays retrouve sa stabilité. L'inflation est un mal profond, corrosif, un cancer que notre société se doit d'éliminer. Il faut le faire disparaître pour créer un climat de certitude propice aux investissements, pour stabiliser nos marchés, pour inspirer le sentiment que nos revenus vont prospérer. C'est un mal endémique qui sévit dans tous les pays du monde. Nous disons tout simplement qu'il nous faut trouver le moyen de persuader les Canadiens, qu'ils soient patrons, travailleurs, fonctionnaires ou hommes politiques, qu'il est impossible de toujours voir la vie en rose et qu'il nous faut régler nos problèmes fondamentaux.

• (1640)

Monsieur l'Orateur, le gouvernement n'a pas la mainmise sur l'économie. Nous ne sommes qu'un des éléments qui l'influencent. Mais notre influence a diminué au fil des années. Il y a une vingtaine d'années, 60 p. 100 des dépenses du secteur public se faisaient au niveau fédéral. La situation s'est inversée et, désormais, ce sont les provinces et les municipalités qui en effectuent 60 p. 100.

Nous constatons toutefois avec grand regret et parfois avec une amère déception qu'elles accordent des augmentations de salaire de 13 ou 14 p. 100 qui dépassent non seulement celles qu'accorde le secteur privé, mais sont de loin supérieures à celles du secteur public. Néanmoins, nous demeurons persuadés qu'il nous faut établir une certaine orientation, une certaine norme, une certaine mesure, un certain but dans la société en faisant preuve d'initiative et en prenant les devants.

Nous ne nous y prenons pas en faisant des fonctionnaires nos bêtes noires. Nous affirmons tout simplement que, dans notre société, ces gens bénéficient d'une protection, de la sécurité d'emploi et d'avantages que bien d'autres travailleurs n'ont pas. En ma qualité de ministre de l'Emploi et de l'Immigration, je discute chaque semaine avec des personnes qui ont été mises à pied et qui subissent les contrecoups du marché du fait que l'industrie minière n'arrive pas à vendre ses produits ou encore que les fabricants de voitures ne réussissent pas à écouler leur marchandise. Ces personnes voudraient jouir de la même sécurité et de la même protection que les travailleurs d'autres secteurs, et notamment ceux de la Fonction publique. Nous rappelons donc tout simplement aux Canadiens qui sont avantagés par rapport aux autres, qui jouissent de certaines garanties, c'est-à-dire de la sécurité du revenu et de la sécurité d'emploi, qu'ils doivent certainement s'attendre à être appelés à partager quelques-unes de leurs ressources avec ceux qui n'ont pas la même chance.

Voilà ce que nous proposons: un échange en quelque sorte. Nous sommes étonnés, monsieur l'Orateur, que certains chefs syndicalistes, non pas tous mais quelques-uns, prétendent nous opposer une lutte des plus farouches à ce sujet. En réalité, ils comptent lutter contre des mesures qui donneraient à leurs confrères et consœurs syndicalistes la possibilité de retourner au travail. Ils disent: «Pour protéger notre territoire, nous sommes prêts à sacrifier les autres travailleurs qui n'ont pas d'emploi». Voilà ce qu'ils disent, au fond. Monsieur l'Orateur, c'est une grave condamnation. C'est le genre d'attitude que nous devons faire disparaître. Nous cherchons à convaincre nos vis-à-vis de cesser de chercher la petite bête, et de nous aider à changer ces attitudes.

M. Blackburn: Plus d'emplois.

M. Axworthy: Je viens d'entendre la voix du député de Brant (M. Blackburn) qui, soit dit en passant, venait souvent me voir à mon bureau pour m'exhorter instamment à créer des emplois dans sa circonscription où le chômage est très élevé. Le gouvernement s'est rendu à sa demande, de sorte que nous avons pris des dispositions pour les travailleurs et consenti des investissements dans sa circonscription. Maintenant, il n'en veut plus.

M. Blackburn: J'invoque le Règlement. Je tiens à signaler au ministre que, depuis qu'il est venu à Brantford, le chômage, au lieu de baisser, a augmenté.

M. l'Orateur adjoint: Le député ne peut invoquer le Règlement. Un député ne peut obtenir la parole que lorsqu'il est à sa place.

M. Axworthy: Je me ferai un plaisir d'avertir le député que s'il est prêt à offrir sa démission, ses électeurs s'empresseront d'accepter. Je suis certain qu'ils ne partagent pas du tout son point de vue.

Nous exhortons les Canadiens à comprendre qu'il faut s'attaquer à l'inflation. Nous devons leur demander de faire certaines concessions pour ce qui est non seulement des salaires, mais également des prix, des allocations et des pensions. Nous pourrons ainsi indiquer la voie à suivre. Nous avons invité les premiers ministres à Ottawa pour leur demander s'ils sont prêts à faire la même chose dans leurs provinces. Nous espérons que ceux qui viendront seront d'accord et que le secteur privé suivra également.

Quand on cherche à réorienter l'économie canadienne c'est un peu comme si on dirigeait un gros navire; quand on change de cap, le bateau décrit une longue trajectoire avant d'obéir. En attendant de nombreux Canadiens sont sans emploi. C'est pourquoi nous avons jugé absolument indispensable d'inclure dans ce budget des mesures favorisant la création immédiate d'emplois afin que les Canadiens puissent se mettre tout de suite au travail.

Nous avons inclus dans ce budget un certain nombre d'initiatives visant diverses régions et divers groupes pour les aider à régler le problème du chômage. Nous avons accru de 450 millions l'aide à la création directe d'emplois. Jamais nous n'aurons autant dépensé pour créer directement des emplois. Au cours du seul exercice financier de cette année nous allons consacrer plus de 658 millions de dollars à la création directe d'emplois. La somme de 450 millions nous donnera 70,000 emplois de plus. Si nous les ajoutons aux 131,000 emplois que nous devons déjà créer au cours de cette période nous allons offrir plus de 200,000 nouveaux emplois aux Canadiens grâce à notre politique de création directe d'emplois.

Des voix: Bravo!

M. Axworthy: Ces 200,000 emplois ne sont pas lancés au hasard comme le demande le député d'Etobicoke-Centre (M. Wilson). Il nous demande de nous en tenir à des crédits d'impôt, des crédits d'impôt à tout le monde. Cela nous n'y croyons pas, monsieur l'Orateur. Nous estimons qu'en ce moment il faut des mesures sélectives, qu'il faut privilégier les endroits où les problèmes sont le plus aigus, le plus difficiles. Voilà pourquoi nous recourons à la création directe d'emplois pour atteindre les régions de chômage chronique ou élevé, celles où l'emploi est saisonnier ou bien celles qui ont eu un nombre élevé de licenciements. Nous avons recouru au projet de développement communautaire du Canada pour nous occuper des régions où il y avait eu d'importants licenciements, que ce soit Windsor, Brantford, Terre-Neuve ou l'île de Vancouver. Nous avons fait cela pour aider les travailleurs concernés à rétablir leurs prestations et à travailler entre-temps.

Nous recourons à ce type de projet pour que les autochtones puissent construire des maisons. On nous avait déjà demandé d'un ton geignard de faire quelque chose pour les autochtones. Un des buts du programme de création d'emplois est de payer la partie main-d'œuvre d'importants programmes de logement d'un bout à l'autre du Canada. Ces projets de développement communautaire sont souvent critiqués par certains députés, qui leur reprochent d'être des solutions de fortune, ou des projets pour donner du travail. Ce qu'il faut en réalité, monsieur l'Orateur, c'est aider à réédifier la collectivité. Nous construisons des points de chargement, nous construisons des quais pour pêcheurs, nous mettons de l'argent dans le logement, nous mettons de l'argent dans de nouvelles installations communautaires. En fait, monsieur l'Orateur, plus de 60 p. 100 des projets de développement communautaire concernent des activités qui touchent la construction.

En outre, monsieur l'Orateur, plus de 40 p. 100 de ceux qui sont inscrits à ces projets sont des jeunes. C'est peut-être eux qui ont le plus besoin d'être aidés en ce moment. Ces projets d'emploi direct sont spécialement étudiés en fonction des besoins des jeunes. Ce sont eux qui ont besoin d'acquérir de l'expérience, n'ayant jamais eu d'emploi, afin d'avoir des références pour le marché du travail.

Voilà, monsieur l'Orateur, où vont les projets de développement communautaire. Nous avons l'intention de discuter encore une fois avec les entreprises et les syndicats d'une nouvelle stratégie de développement pour les jeunes afin qu'ils puissent commencer à prévoir la façon dont ils pourront avoir du travail, des emplois nouveaux, avec l'aide des entreprises. Nous pouvons établir de nouveaux centres d'un bout à l'autre du pays, accorder une attention spéciale à ce noyau irréductible de jeunes chômeurs structurels. Il s'agit de jeunes qui trop souvent sont laissés pour compte. Nous voulons commencer à prendre des mesures spéciales pour eux et nous disposons maintenant des fonds et des ressources à consacrer à ce genre de programmes.

Voilà pourquoi nous demandons aux autres Canadiens de contribuer à ces efforts, d'aider les autochtones à construire des logements, d'aider les gens de la Gaspésie, de Terre-Neuve ou de l'île Vancouver à retrouver du travail. Voilà le genre de mesures que nous préconisons.

Il ne s'agit pas de l'unique mesure concernant le logement que nous ayons prise dans ce domaine. Le budget prévoit également un important stimulant pour le marché domiciliaire. Je trouve très étonnante la réaction de l'opposition, monsieur l'Orateur, car j'ai écouté très attentivement les propos des députés d'en face qui réclamaient qu'on fasse quelque chose pour le marché domiciliaire. Je me permettrais de donner un exemple de ce que permettra de réaliser le budget. Grâce à la construction des logements locatifs promis en mars dernier par le ministre des Travaux publics (M. Cosgrove) et à la construction des unités de logement annoncée aujourd'hui, on réussira à créer quelque 54,000 nouveaux emplois au cours des deux prochaines années.

Le Programme canadien de rénovation des maisons, dont il a été question hier soir, créera quelque 20,000 nouveaux emplois. Nous avons lancé hier soir un programme de 300 millions de dollars à l'intention de ceux qui achèteront une maison pour la première fois, qu'elle soit neuve ou non. Ce programme permettra d'accorder une aide directe à près de 100,000 acheteurs au Canada et devrait créer et stimuler la création de 50,000 autres emplois. Ainsi, au cours de cette période, plus de 124,000 nouveaux emplois seront créés directement par ce stimulus sur le marché de la construction domiciliaire. Dès maintenant, dès la publication du budget, ces mesures qui permettront la création de 124,000 emplois sont prêtes à être appliquées.

• (1650)

Il est curieux de constater que nos vis-à-vis ont pour une raison ou une autre oublié ces faits. Outre les 200,000 emplois qui découleront de nos mesures de création directe d'emplois, nous créons 124,000 emplois grâce à ces mesures dans le domaine de l'habitation.

En outre, d'autres emplois seront créés grâce une somme de 300 millions de dollars consacrée aux programmes de développement économique. Le député nous demande quels sont les fonds affectés à la recherche, ce que l'on fait du secteur manufacturier et quelles mesures seront prises pour aider l'industrie. Le député ne tient-il aucun compte des 300 autres millions de dollars qui seront affectés à divers programmes et consacrés à l'augmentation de le productivité, aux programmes d'investissement et aux programmes de recherche et de développement? Comment nos vis-à-vis pensent-ils que nous sommes en mesure d'élaborer des programmes importants comme le projet Bombardier qui fournit à lui seul 20,000 emplois? C'est grâce aux fonds consacrés au développement économique. Le ministre des Finances a débloqué 300 autres millions de dollars dans ce budget. Le député nous a posé la question et nous venons d'y répondre. cette somme va aider directement et encourager le secteur privé dans ces domaines, et je ne parle pas ici des subventions spéciales versées aux petites entreprises. Les députés ont cru bon d'oublier ou de passer sous silence ces faits, car ils ne veulent pas de la vérité ou se refusent à faire face à la réalité lorsqu'elle ne correspond pas à leurs opinions.

M. Wilson: La réalité est bien là.

M. Axworthy: La vérité c'est que nous utilisons de nouveau nos ressources. Nos vis-à-vis nous demandent à quoi servira l'argent dépensé. Les 2.3 milliards de dollars vont permettre de créer des emplois permanents à long terme par l'entremise de programmes de développement économique, de créer de l'emploi dans le domaine du logement et de la construction au Canada, de mettre sur pied des programmes d'emploi direct visant à aider les jeunes qui ont besoin d'occuper leur premier emploi et de nouveaux programmes d'adaptation de l'industrie et de la main-d'œuvre destinés à aider d'autres agglomérations, afin que le député de Brant, même s'il se refuse à l'admettre, ne soit pas le seul dont les électeurs profitent de ces programmes. C'est là toute la gamme de programmes que nous offrons aux Canadiens.

On nous demande s'ils leur donneront de l'espoir, une orientation et un but. A mon avis, il faut commencer par faire le total de ces chiffres. Quand nous parlons du nombre total d'emplois créés directement par le budget dans le domaine du logement, nous prévoyons 124,000 emplois de plus. Cela s'ajoute aux programmes déjà annoncés, c'est-à-dire les programmes de création d'emplois qui sont déjà en vigueur, en plus du Régime de construction de logements locatifs et du programme de rénovation, soit 200,000 emplois de plus. Le budget stimule directement l'économie puisqu'il créera au-delà de 300,000 nouveaux emplois pour les Canadiens au cours de l'année financière en cours.

Des voix: Bravo!

M. Axworthy: Cette gamme de programmes n'est pas la seule série de mesures que nous avons prises. Le Sénat est justement en train de débattre et d'approuver le bill sur la formation professionnelle que nous avons adopté à la Chambre la semaine passée. Cette législation va permettre d'injecter un milliard de dollars dans les collèges d'enseignement professionnel et le secteur industriel ainsi que dans les programmes de formation en cours d'emploi, d'un bout à l'autre du Canada. Au-delà de 300,000 Canadiens de plus auront ainsi droit à une formation. Les établissements recevront des crédits supplémentaires pour acheter du matériel et se doter de nouvelles installations.

Pour ce qui est de la stratégie globale de croissance et du programme à longue échéance axé sur le développement économique, nous devons nous reporter aux documents budgétaires de novembre dernier qui annonçaient tout un train de mesures. Ces dernières suivent parallèlement leurs cours. Le projet de loi sur la formation professionnelle apporte un milliard de dollars. La modernisation du réseau de transport de l'ouest du Canada se fait dans le cadre d'un programme de 13 milliards de dollars dont 3 milliards et demi proviennent du gouvernement fédéral. D'importants programmes se poursuivent en vue de créer dans l'ensemble du Canada des centres de recherche et de développement de la micro-électronique, vu l'importance cruciale des micro-plaquettes. Il faut considérer les mesures du nouveau budget, conçues pour corriger certaines situations et pour fournir une nouvelle orientation, en parallèle avec celles qui ont été présentées en novembre dernier. En effet, ces dernières tiennent toujours, et leur mise en application déjà amorcée donnera une impulsion nouvelle.

Je tiens à signaler que le gouvernement ne se croit pas capable de tout faire tout seul. Nous ne pouvons pas y arriver seuls. Nous devons compter sur la collaboration des autres gouvernements qui devraient être disposés, eux aussi, à limiter leurs dépenses, à réduire leurs revenus et à baisser leurs prix pour éviter d'avoir des règlements extravagants qui nous empêcheront d'offrir nos marchandises à des prix concurrentiels sur les marchés internationaux. Il faut que les dirigeants syndicaux et les chefs d'entreprises fassent preuve d'une discipline, d'une parcimonie et d'une fermeté analogues à la table de négociations et dans la fixation du prix des denrées. Il faut se liguer pour enrayer la crise économique. Il faut essayer d'inciter les Canadiens à faire front commun.

En guise de conclusion, je signale que l'esprit de dissension et les erreurs répandus par certains députés d'en face, qui semblent avoir d'autres buts que d'essayer de résoudre les problèmes économiques du Canada, ne peuvent que contrecarrer cet effort dont nous avons désespérément besoin en ce moment. Personne ne les empêchera de profiter de leurs avantages politiques et d'essayer de marquer quelques points supplémentaires à l'occasion d'un sondage, mais il est temps que tous les Canadiens se serrent les coudes et fassent la sourde oreille aux appels alarmistes. Il faut comprendre que, si nous voulons sortir du marasme économique, il faut faire bloc et coopérer, et il faut que chacun utilise le mieux possible ses talents et ses ressources.

Voilà le genre d'association dont nous avons besoin. Il faut s'associer pour se lancer sur la voie du progrès et de la reprise. Il faut éviter d'écouter certains députés d'en face qui tiennent des propos extrêmement démoralisants et manifestent leur frustration. Il est temps de répondre aux appels de ceux qui nous exhortent à nous serrer les coudes, à faire preuve de volonté et à nous lancer sur la voie du progrès. Voilà ce que le gouvernement est disposé à offrir aux Canadiens.

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voudrais tout d'abord répondre aux propos du dernier député qui nous fait comprendre pourquoi le pays est en crise et pourquoi ses habitants n'ont plus du tout confiance dans le gouvernement. Le ministre qui vient de s'asseoir nous a dit tout ce que faisait le gouvernement pour créer des emplois. Pourquoi dans ce cas y a-t-il 1.2 million de chômeurs si nous avons un programme aussi remarquable? Pourquoi le ministre des Finances (M. MacEachen) ne fait-il pas de prévisions sur le chômage dans son budget si le gouvernement est certain de pouvoir créer les emplois dont il parle? Pour la première fois de notre histoire, le ministre des Finances n'a pas inclu dans son budget de prévisions sur le taux de chômage pour l'année en cours ou pour l'année prochaine, mais son laquais se lève à la Chambre pour nous parler de ses formidables programmes de création d'emplois.

Il n'a rien à offrir. Il nous dit qu'il dispose de 2.3 milliards. Où a-t-il pris cet argent? Il l'a pris aux retraités dont la pension ne sera plus indexée. Il a supprimé l'indexation des allocations familiales. Il a également supprimé l'indexation du revenu des contribuables de sorte qu'ils n'auront droit qu'à une augmentation de 6 p. 100 l'an prochain et de 5 p. 100 l'année suivante. C'est ainsi qu'il s'est procuré la somme dont il dit disposer, et en jouant sur les mots il annonce les mêmes choses à deux ou trois reprises.

Voici ce qu'a dit le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) à la Chambre le 29 octobre 1979 lorsqu'il était critique de l'opposition libérale en matière de logement:

S'il faut augmenter les taux d'intérêt, il faut aussi aider les victimes de ces augmentations.

Le taux d'intérêt hypothécaire était alors de 12 p. 100. Cet hypocrite siégeait à la Chambre en tant que député du gouvernement au moment où le taux des hypothèques a grimpé à 22 p. 100 et ni lui, ni son gouvernement n'ont fait quoi que ce soit pour aider les victimes. «Il faut aussi aider les victimes de ces augmentations.» Voilà ce qu'il a dit. C'est un imposteur, monsieur l'Orateur, et un poseur. C'est un bluffeur, monsieur l'Orateur, et un tricheur. C'est un homme qui ne pratique pas ce qu'il prêche, et ses propos à la Chambre n'arrivent pas à convaincre quiconque connaît ses antécédents honteux. C'est une honte.

• (1700)

M. Fisher: Et si vous nous donniez quelques idées?

M. Crosbie: Attendez un instant. Le vent siffle aux oreilles du député; il y entre par un pavillon et ressort de l'autre, car il n'a pas de matière grise entre les deux pour l'arrêter, monsieur l'Orateur. S'il veut bien écouter, il va apprendre quelque chose.

Dans le *Citizen* d'Ottawa, aujourd'hui, une maîtresse de maison appelée, je crois, Kathy Lafrange résume fort bien la situation. Elle a dit: «Ce sont les pauvres diables comme nous et comme tous les autres qui vont le sentir quand ils devront renouveler leur hypothèque». D'après elle, le ministre des Finances n'a pas changé quoi que ce soit, mais il a juste mis une petite touche ici et là pour aboutir à un déficit de près de 20 milliards. Cela résume bien les choses. Le public sait bien ce qu'est ce budget; il n'a pas changé la situation d'un iota. Le pauvre M. MacEachen s'est contenté de battre un peu les cartes et il se retrouve avec un déficit, je dis bien, de 20 milliards de dollars. La population sait bien ce qu'on essaie de faire.

J'ai été brièvement ministre des Finances et j'ai présenté un budget à la Chambre le 11 décembre 1979. Dieu merci, je n'ai pas à avoir honte de quoi que ce soit. Il était juste, il allait droit au but, et il était clair. Aucun langage affecté, aucune entourloupette. Inutile de passer chaque mot au peigne fin pour savoir ce qui se cachait derrière. Lorsque je parlais d'augmentation fiscale, c'est bel et bien de cela qu'il s'agissait, et si je n'en disais mot, il n'y en avait pas. Si le budget annonçait un nouveau programme, c'est qu'il y en avait effectivement un. Si la coalition des libéraux et des néo-démocrates qui étaient à l'époque bons copains et qui le sont toujours, bien que le NPD veuille se dégager de toute responsabilité, n'avait pas empêché la mise en œuvre de ce budget, nous ne serions pas dans une telle situation économique. Notre pays se porterait beaucoup mieux. Nous avons 1.2 million de chômeurs, l'augmentation du coût de la vie est de 11.8 p. 100 et les taux d'intérêt oscillent entre 18 et 20 p. 100.

Le ministre ne portait pas de chaussures neuves hier soir, monsieur l'Orateur, mais des chausse-trappes pour gruger nos concitoyens. Son budget est marqué par la ruse; il est sournois, compliqué, tortueux, difficile à comprendre, c'est comme un jeu de cache-cache. Il faut étudier attentivement chaque mot pour débusquer la véritable signification; il faut laisser de côté le discours du budget et plonger dans les documents budgétaires. Ce budget, il est comme les deux précédents.

Le problème, c'est qu'il ne nous donne pas d'orientation, pas même un semblant d'orientation ou de stratégie susceptible de nous tirer de ce chaos économique. Le gouvernement ne cherche même plus à prétendre qu'il a un plan, ou qu'il lui reste un espoir. Il s'est contenté de concevoir deux ou trois petits programmes afin que les députés ministériels puissent retourner dans leur circonscription et faire croire aux agriculteurs, aux exploitants de petites entreprises et aux chômeurs que le gouvernement fait quelque chose pour eux, ce qui n'est pas le cas.

Il y a à peine sept mois et demi, il nous a dit quelle était sa théorie. Il nous a dit qu'il avait la réponse. Je me reporte à la page 11 du budget du 12 novembre 1981, où l'on peut lire le passage suivant:

La réponse fondamentale du gouvernement au problème des taux d'intérêt est la stratégie fondamentale de réduction du déficit de ce budget. En adoptant une politique financière encore plus rigoureuse et en réduisant son déficit dans une mesure encore plus marquée que prévu il y a un an, le gouvernement renforce l'orientation anti-inflationniste de la stratégie globale et diminue le fardeau qui retomberait autrement sur la Banque du Canada. Les dernières semaines ont vu diminuer quelque peu les taux d'intérêt—d'environ 4 points de pourcentage pour les taux à court terme. Le taux d'intérêt hypothécaire est descendu en dessous de 20 pour cent. Le gouvernement pense bien que sa politique permettra de diminuer progressivement l'inflation, ce qui se traduira par une nouvelle baisse des taux d'intérêt.

Il y a sept mois et demi, la stratégie fondamentale du gouvernement visait à réduire le déficit et toutes les autres mesures en découlaient. Que s'est-il passé depuis lors? Dans ce budget, le ministre disait que notre déficit serait de 10.5 milliards de dollars, mais aujourd'hui, sept mois et demi plus tard, le déficit a augmenté de 9.1 milliards de dollars, passant à près de 20 milliards de dollars. Tous les employés de son ministère devraient être licenciés pour avoir prévu il y a sept mois et demi que le déficit serait de 10.5 milliards de dollars, alors qu'il est près du double aujourd'hui. Une telle incompétence et une telle supercherie délibérée sont-elles tolérables? Il s'agit ou bien d'une incompétence monumentale ou d'une supercherie délibérée à l'égard des Canadiens.

Qu'est devenue la stratégie de réduction du déficit? Dans le dernier budget, le déficit était de 10.5 milliards de dollars et il est aujourd'hui de 20 milliards. Selon le budget d'il y a sept mois et demi, le gouvernement devait emprunter 6.6 milliards de dollars sur le marché de la dette publique pour répondre à ses besoins financiers. Aujourd'hui, il veut emprunter 17.1 milliards de dollars, soit 10.5 milliards de plus, ou deux fois et demie plus que prévu. En sept mois et demi à peine, les besoins d'emprunts du gouvernement ont augmenté de deux fois et demie, passant à 17 milliards de dollars. Pour emprunter, le gouvernement devra faire concurrence aux provinces, aux entreprises privées ainsi qu'aux particuliers qui veulent une hypothèque, ce qui contribuera à faire monter les taux d'intérêt.

Quand ils sont allés à Versailles, le premier ministre, le ministre des Finances (M. MacEachen) et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacGuigan) ont dit au président Reagan qu'il lui faudrait réduire son déficit car c'était là que résidait le salut économique. Ils lui ont dit qu'il ne pourrait faire baisser les taux d'intérêt à moins qu'il restreigne un peu son déficit. Monsieur l'Orateur, le déficit des États-Unis s'élève à 103 milliards de dollars et leur PNB est dix fois plus élevé que le nôtre. Par comparaison avec les États-Unis, notre déficit atteindrait 200 milliards de dollars. Pourtant nos représentants n'ont pas hésité à dire au président américain ce qu'il devait faire. Nous voyons maintenant ce qu'ils ont fait, eux.

Notre déficit est le double de celui des États-Unis. C'est l'aboutissement de leur stratégie mise en place il y a sept mois et demi.

Au cours de la séance d'information, nous avons cherché à savoir quelle était la stratégie du gouvernement pour surmonter l'inflation et faire reculer les taux d'intérêt, mais personne n'a pu nous répondre. Il n'y a pas de stratégie. Le Canada est pris dans un tourbillon et le gouvernement en est le centre. Nous sommes encalminés et le gouvernement ne sait pas quoi faire. Il n'a d'autre ressource que d'offrir quelques palliatifs politiques pour contenter un caucus docile et permettre à ses députés de passer l'été et de continuer de voter pour le gouvernement. Tout ce qu'il cherche c'est le pouvoir, même s'il est à court d'idées, n'a plus de solution à offrir et conduit le pays à la faillite.

Jamais nous n'avons eu de ministre des Finances qui se soit abaissé comme le ministre du Cap Breton. A la page 2 de son exposé budgétaire il signale que les États-Unis et tous les pays industrialisés d'Europe ont causé un surcroît de difficultés aux Canadiens. Il affirme ceci: «Leurs gouvernements ne sont pas en mesure ou n'ont pas choisi de concevoir leur politique économique pour nous aider à sortir de la récession.» Imaginez un peu monsieur l'Orateur; notre ministre des Finances affirmant que les États-Unis, l'Allemagne, la Belgique et le Luxembourg n'ont pas conçu leur politique économique pour nous aider à sortir de la récession. Naturellement. Ils ont élaboré leur politique pour s'en sortir eux-mêmes et il appartient au gouvernement du Canada de concevoir une politique pour nous sortir de la récession. Mais notre ministre des Finances se plaint que d'autres pays n'ont pas pris les mesures qu'il fallait pour nous aider. Voilà comment on nous dirige, monsieur l'Orateur. Le gouvernement nous conduit aveuglement à la catastrophe et il n'a même pas la décence d'en assumer la responsabilité. Il blâme les États-Unis et les pays d'Europe de l'Ouest pour tout. Le secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Fisher) semble un peu perdu. Il ne sait pas ce qui se passe, mais il s'en rendra compte aux prochaines élections.

Vous constaterez, monsieur l'Orateur, que le budget ne dit absolument rien à propos de la politique monétaire. C'est quelque peu étrange que le gouvernement et le ministre des Finances nous présentent un document qui porte sur la situation financière et économique qui est en train de mener le Canada à la ruine à cause des taux d'intérêt élevés et que ce document ne dise pas un mot de la politique monétaire. Il n'indique pas si le gouvernement continuera d'appuyer la Banque du Canada ou s'il lui demandera de réduire les taux d'intérêt ou même de faire marcher la planche à billets à cause de notre déficit monstrueux. Ce document ne parle pas de la politique monétaire. Le gouvernement reconnaît donc clairement qu'il est à court d'idées.

Aujourd'hui, les cours de la Bourse vacillent, le dollar est à la baisse et tous nos autres problèmes persistent. Le gouvernement a reconnu que le produit national brut baissera de 2 p. 100 cette année. Le secrétaire parlementaire du ministre des Finances est en train de bailler. Peu lui importe que notre produit national brut baisse de 2 p. 100. Cela veut dire que la valeur des biens et des services canadiens baissera cette année. Tous les Canadiens auront moins à se partager à la fin de 1982 à cause de la façon dont le gouvernement dirige le pays. Cela lui importe peu. Tant qu'il peut rester au pouvoir et profiter des avantages et des avions à réaction du gouvernement—lequel a commandé deux nouveaux appareils au coût de 27 millions de dollars pour que les députés d'en face puissent survoler le Canada et constater les dégâts—peu lui importe.

• (1710)

Il n'y a aucune prévision sur le chômage dans le budget. Cela correspond au caractère sournois du ministre des Finances; s'il n'aime pas les prévisions de ses collaborateurs, il les laisse de côté. Il n'y a aucune prévision sur l'inflation, ni sur quoi que ce soit d'ailleurs.

Monsieur l'Orateur, le service de la dette publique a augmenté de 21.1 p. 100 cette année. Il y a sept mois à peine, le ministre prévoyait que les frais d'intérêt s'éleveraient à 16.5 milliards de dollars; ils ont maintenant dépassé ses prévisions de 1.1 milliard de dollars. Presque un cinquième des dépenses du gouvernement sera consacré au service de la dette. Voilà où nous nous dirigeons. Le journal d'aujourd'hui nous donne les derniers chiffres sur les dettes du Canada à l'égard des pays étrangers. Le déficit de la balance des paiements atteignait 90 milliards de dollars en 1981, alors qu'on l'estimait à 78 milliards un an plus tôt. Ces 90 milliards représentent les sommes que nous devons au reste du monde, ce qui est un record. Nous nous endettons de plus en plus à l'étranger.

Le budget prévoit-il des mesures destinées à résoudre ce problème? Absolument aucune. S'en préoccupe-t-il? Pas du tout. Il n'annule même pas le budget de novembre dernier; il le maintient. Le document le plus honni qui ait jamais été déposé à la Chambre, le budget du 12 novembre, subsiste. Les fonctionnaires du ministère nous ont déclaré que 25 modifications avaient été apportées au budget jusqu'à hier et que le budget d'hier soir en comportait huit autres. Cela signifie que le ministre est revenu 33 fois sur ses décisions, mais qu'il a toujours laissé intactes de nombreuses mesures négatives du budget du 12 novembre, ce qui a pour effet d'aggraver le climat d'incertitude.

Par exemple, monsieur l'Orateur, le budget ne dit pas un seul mot à propos des allocations consenties aux habitants du nord du Canada. Le ministre est encore décidé à imposer ces allocations, comme il l'a annoncé dans le budget présenté sept mois plut tôt. Cela montre combien il demeure incertain. Au lieu de jeter la lumière sur chaque point pour que le public et les investisseurs puissent saisir la portée de ces mesures, le ministre déclare d'abord à la page 6 du budget qu'il envisage de réduire les impôts sur les revenus de placement et de faire baisser les taux d'intérêt. Il prévoit une nouvelle forme de dépôt à terme et un nouveau régime d'achat d'actions ordinaires de sociétés canadiennes, de sorte que les Canadiens ne seraient plus imposés sur la partie de leurs gains qui reflète l'inflation. Il affirme ensuite que ces mesures ne seront pas mises à exécution tout de suite, mais qu'elles seront renvoyées à un comité qui les étudiera. Cette façon de procéder crée assurément une vive incertitude jusqu'à la fin de septembre, période à laquelle le comité est censé faire rapport et le gouvernement doit prendre une décision. Il n'y a donc rien de sûr pour les investisseurs. Ils vont garder leurs capitaux ne sachant pas si ces mesures seront adoptées.

Puis, au milieu de la page 7, nous constatons qu'il repousse d'un an la mise en application de l'impôt de 12.5 p. 100 sur les distributions des petites sociétés. Nous remarquons ensuite que les propositions concernant la déduction des frais d'intérêt

seront réexaminées, tout simplement «réexaminées.» Un peu plus loin, on lit que la rédaction des modifications fiscales touchant l'assurance-vie et les œuvres de charité est retardée. Encore de l'incertitude, monsieur l'Orateur. Les investisseurs canadiens et étrangers ne feront aucun placement tant que cette incertitude persistera. Personne ne peut évaluer le tort que cela fait à notre pays.

J'estime, monsieur l'Orateur, que notre pays est en proie à une crise financière de grande envergure. Les marchés du crédit à long terme ont tous disparu; personne n'est disposé à prêter à long terme. Il y a une crise de confiance. La Bourse et le marché des obligations ont de graves ennuis. Néanmoins, au lieu de favoriser l'épargne en encourageant par exemple les régimes enregistrés d'épargne-retraite, le gouvernement fait le contraire et empruntera deux fois et demi plus qu'il n'en avait l'intention. Par ailleurs, il ne fait rien pour favoriser l'épargne.

Les besoins financiers du gouvernement n'ont jamais atteint un tel pourcentage de notre PNB. En raison de cette incertitude et de la situation de certaines grandes sociétés telles que Dome Petroleum à laquelle le gouvernement a consenti une garantie de 100 millions il y a quelques jours parce qu'elle était acculée à la faillite à cause de la politique énergétique du gouvernement et de sa propre impétuosité, elle-même provoquée par le gouvernement, n'importe quoi pourrait se produire sur les marchés. En cas de situation critique, un incendie par exemple, on ne discute pas la situation durant trois ou quatre mois; on ne consulte pas celui dont la maison est en feu; on lui passe sur-le-champ un seau d'eau. Nos marchés financiers s'écroulent et le gouvernement veut discuter d'ici à la fin septembre de ce qu'il faut faire dans cette crise. C'est tout le contraire de ce qu'il faudrait.

Ce document budgétaire est rempli de bout en bout de manigances, mais la pire, c'est la désindexation des exemptions personnelles, dans laquelle le gouvernement s'est lancé. L'indexation avait été proposée par M. John Turner dans son budget de février 1973, suivant les idées avancées par M. Robert Stanfield. A l'époque où M. Turner a instauré l'indexation, le taux d'inflation était de 7.5 p. 100. Aujourd'hui, il est de 11.8 p. 100, donc en hausse de plus de 4 p. 100. Les contribuables en souffrent beaucoup plus maintenant que lorsque John Turner a présenté cette réforme demandée par M. Stanfield. Il a dit dans son discours:

> Je suis très préoccupé par l'inflation et par ses répercussions sur un régime fiscal fondé sur un barème progressif. Je propose donc de prendre des mesures sans tarder pour trouver une solution durable à ce problème si l'inflation devait persister.

On ne peut pas dire qu'elle ne persiste pas sous le gouvernement actuel. Continuons:

> Mais l'augmentation du revenu d'une personne peut être réelle ou simplement résulter de l'inflation. En d'autres termes, si un homme obtient une augmentation de salaire de 5 p. 100 et que le coût de la vie ait aussi augmenté de 5 p. 100, il détient le même pouvoir d'achat réel qu'auparavant, et rien de plus. Le régime d'impôt progressif peut toutefois le placer dans une situation pire qu'auparavant parce qu'il se situe maintenant à un palier d'imposition plus élevé. Ce que je veux faire, c'est éliminer de notre régime fiscal cette injustice involontaire.

Si c'était injuste en 1973, ce l'est encore beaucoup plus en 1982, puisque l'inflation s'est grandement aggravée. Le ministre actuel des Finances ne redoute cependant pas l'injustice: il va plafonner l'indexation des exemptions personnelles à 6 p. 100 cette année et à 5 p. 100 l'année suivante. M. Turner disait ensuite:

> L'indexation des taux d'imposition et des exemptions entraînera une obligation contributive qui ne provoquera plus l'effritement du pouvoir d'achat d'un contribuable par suite de l'action réciproque de l'inflation et du régime d'impôt progressif: le revenu du contribuable ne sera plus imposé à un taux marginal plus élevé pour la simple raison que l'inflation l'a fait passer d'une tranche inférieure à une tranche supérieure de revenu imposable. Pour une personne à revenu fixe, l'indexation aura pour effet de réduire ses impôts annuels si les prix montent.

Tout cela sera maintenant inversé. M. Turner de poursuivre:

> On reconnaîtra partout qu'elle offre une solution hardie et judicieuse au problème vraiment fondamental de l'impôt.

L'actuel ministre des Finances et le gouvernement dont il fait partie n'en reconnaissent ni la hardiesse ni la pertinence. Le gouvernement entend précisément abandonner cette solution hardie et judicieuse juste au moment où le président Reagan et les États-Unis d'Amérique vont adopter l'indexation de l'impôt sur le revenu. C'est un fait également que ce sont les gagne-petit qui vont surtout ressentir les effets de cette décision. Ce sont eux qui vont devoir assumer la hausse la plus marquée de l'impôt. A cause de la désindexation, le gouvernement va percevoir l'année prochaine des contribuables canadiens 1.3 milliards de dollars de plus d'impôt sur le revenu que cette année. Il va évidemment faire souffrir ceux qui touchent des allocations familiales et des pensions de vieillesse.

• (1720)

C'est ainsi qu'il commence à éliminer l'indexation. Pourquoi le gouvernement agit-il ainsi? Tout simplement parce qu'il n'arrive pas à contrôler ses dépenses. Si le gouvernement élimine l'indexation, c'est qu'il n'arrive pas à contrôler ses dépenses. L'année où le premier ministre a accédé au pouvoir, le gouvernement du Canada avait un budget global inférieur au déficit budgétaire actuel de 20 milliards de dollars. Si, lors de l'année financière 1968-1969, l'année où ce propre à rien de premier ministre a pris en main les rênes du gouvernement, le Canada a eu un budget global inférieur au déficit budgétaire de cette année, c'est parce que le gouvernement actuel ne peut pas ou ne veut pas contrôler ses dépenses. Le gouvernement a donc décidé de s'en prendre au simple citoyen.

Le gouvernement a-t-il indexé le prix de l'énergie? Mes amis à ma gauche prétendent que non. Le prix de l'énergie va augmenter de bien plus de 6 p. 100 cette année et de 5 p. 100 l'année prochaine. Le gouvernement a-t-il éliminé les charges énergétiques—la redevance d'indemnisation pétrolière, la redevance spéciale sur la canadianisation et toutes les autres taxes indirectes? Le gouvernement perçoit cette année des Canadiens, par le biais de charges indirectes, 8 milliards de dollars de plus que l'année dernière. Le gouvernement a-t-il réduit ces charges? Bien sûr que non. Il n'a rien réduit du tout. Il n'a pas éliminé l'indexation sur quoi que ce soit. Le gouvernement s'est limité à supprimer l'indexation des avantages accordés aux gens.

Passons maintenant à l'assurance-chômage. Bien sûr, le ministre a négligé à son habitude de nous dire qu'au début de la prochaine année civile, la caisse de l'assurance-chômage accusera une énorme augmentation de son déficit qui, cette année, était de 5.6 milliards de dollars. D'après les documents déposés par le ministre, le déficit prévu est de l'ordre de 2.2 milliards. Par conséquent, lorsque viendra le moment, à la fin de l'année, de fixer le taux des cotisations pour 1983, on imposera une énorme majoration aux employeurs et aux millions de travailleurs du Canada. C'est là une hausse d'impôt dont le

gouvernement n'a rien dit aux Canadiens et qui ajoutera quelque 2.6 milliards de dollars aux hausses dues au plafonnement de l'indexation. Et tous ces milliards sont passés sous silence dans le budget. Il n'y a pas de franchise, pas d'honnêteté. On n'a pas le courage de dire aux gens toute la vérité. On nous dit que le ministre s'est montré audacieux en demandant à tous les Canadiens de partager également les sacrifices à consentir. Mais il ne nous a pas dit quels sont vraiment ces sacrifices.

M. Taylor: Que le ciel nous vienne en aide!

M. Crosbie: Je regarde maintenant la page 12 des Documents budgétaires. Où allons-nous avec tout ce jargon administratif? En passant, permettez-moi de signaler que les nouvelles initiatives du gouvernement totalisent 700 millions de dollars cette année et pas 2.3 milliards. Mais le gouvernement jongle avec les chiffres pour arriver à 2.3 milliards. Pour en revenir au jargon administratif, savez-vous, monsieur l'Orateur, en quoi consiste l'une des économies que le gouvernement va réaliser? Eh bien, on nous dit qu'on épargnera sur la solde militaire et sur le réaménagement des dépenses pour la défense. Mais que diable veut dire «réaménagement des dépenses»? Comment peut-on économiser en réaménageant? Pour qui est-ce qu'on nous prend? Il faudrait être bien naïf pour croire qu'un réaménagement des dépenses pour la défense nous permettra de réaliser d'importantes économies.

J'ai donné tout à l'heure d'autres exemples de supercherie. En voici un autre. Prenons la subvention de $3,000 pour l'achat d'une maison. Le gouvernement ne dit pas que pour être admissible à cette subvention, l'acheteur doit verser des arrhes s'élevant au moins à 10 p. 100 de la valeur du logement. Il n'en est pas question dans le discours du budget prononcé ici hier soir et que les Canadiens écoutaient. Cette condition ne figure que dans les Documents budgétaires qui énumèrent certains des critères d'admissibilité. Qu'on ne cherche surtout pas à obtenir une subvention de $3,000 pour acheter une nouvelle maison cette année, à moins de pouvoir faire un versement initial de 10 p. 100. Voilà le principe sous-jacent au document budgétaire.

On nous dit ensuite que de grands avantages seront accordés aux petits commerçants, aux agriculteurs et aux pêcheurs. Il en va de même pour la petite entreprise. On laisse croire aux petits patrons que le programme proposé leur bénéficiera énormément. Mais il suffit d'examiner les documents budgétaires, à la page 25 plus précisément, pour voir la réalité et constater que les subventions et les prêts promis ne seront accordés que s'ils servent au financement des achats de nouveaux biens amortissables destinés à une entreprise active au Canada. Si l'on est en proie à des difficultés financières, on n'est certainement pas en mesure d'acheter de nouveaux biens amortissables ou de financer des recherches scientifiques. Combien de chefs de petites entreprises canadiennes se précipiteront pour financer des recherches afin de bénéficier de la réduction de 4 p. 100 des taux d'intérêt promise par le gouvernement? Quand on se met à lire les détails, on voit que la réalité est toute autre.

Le ministre des Finances (M. MacEachen) a promis aux pêcheurs hier soir qu'ils bénéficieraient de tous ces avantages. Or, il n'en est rien. Les pêcheurs n'en bénéficient que dans la mesure où ils sont des petites entrepreneurs, c'est-à-dire s'ils ont l'intention d'acheter des biens amortissables. Combien de pêcheurs terre-neuviens peuvent se permettre cette année d'acheter des biens amortissables pour lesquels ils obtiendront une subvention équivalente à 4 p. 100 du taux d'intérêt de 18, 20 ou 22 p. 100 qu'il leur faudra payer? Aucune aide concrète n'a donc été prévue pour les pêcheurs.

Un chapitre a été réservé spécialement à l'aide financière aux agriculteurs dont on s'occupe quelque peu. Sur un crédit de 200 millions de dollars, le gouvernement affecte 100 millions au programme. Mais là encore, cette aide n'est pas aussi importante que le prétend le ministre dans son exposé budgétaire, cet exposé du type trompeur et truffé de complications qui semble être la spécialité du ministre. Le document recèle d'ailleurs la duperie et la fourberie du ministre. Celui-ci ne sait pas faire preuve d'honnêteté envers les Canadiens. Il ne sait pas se confier. En réalité, il n'a prévu aucun programme de relance. Il ne lui reste plus qu'à compter sur le hasard et à donner des illusions aux agriculteurs, aux pêcheurs, aux petits patrons et aux particuliers qui ont besoin d'un logis; mais ils seront tous amèrement déçus. Accordera-t-on de l'aide aux personnes qui ont déjà perdu leur maison? Cette subvention de $3,000 pour financer l'achat d'une nouvelle maison aidera-t-elle la personne qui a déjà perdu sa propriété? Quelle aide y trouveront les petits commerçants qui ont fait faillite et ceux qui en sont menacés? Qu'en est-il des agriculteurs qui ont dû abandonner leur exploitation? Quelle farce! Il n'y a pas d'espoir de reprise.

Le prétendu ministre de l'Emploi et de l'Immigration, plutôt ministre du chômage, vient ensuite nous annoncer tous ses programmes de création d'emplois. Ces programmes étaient déjà connus à Terre-Neuve. Dans un envoi sans adresse, un député a énuméré les divers projets avant même la présentation du budget. Voilà pour la sincérité de l'exposé d'hier. Les députés libéraux annoncent cinq ou six fois les mêmes choses. Au bout de quelques jours, ils reviennent de nouveau à la charge. Les gens sont censés croire que c'est une nouvelle manne pour la création d'emplois.

Il n'y a pas d'espoir de reprise. Il ne peut absolument pas y en avoir avec ceux qui détiennent actuellement le pouvoir, le premier ministre, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) et le ministre des Finances. Ce sont les cavaliers de l'apocalypse économique. Jamais un ministre des Finances n'a commis autant d'abus de confiance. Il me fait penser au vieux marinier. En terminant, je vais citer ces vers du beau poème «The Rime of the Ancient Mariner»:

> Alone, alone, all, all alone,
> Alone on a wide wide sea!
> And never a saint took pity on
> My soul in agony.

Telle est l'image que va nous laisser le ministre des Finances, celle du vieux marinier avec un albatros suspendu à son cou. L'oiseau funeste symbolise la dépouille économique du Canada. Notre situation économique du Canada pèsera au cou du ministre qui finira ses jours seul, tout seul sur la mer immense, avec pour seuls compagnons les malheurs économiques de toutes les régions du Canada, de Terre-Neuve à la Colombie-Britannique et du Yukon aux territoires du Nord-Ouest. Le marasme, que le gouvernement aurait pu éviter, s'est répandu dans tout le pays. Encore maintenant, le gouvernement refuse de faire volte-face ou d'admettre qu'il s'est trompé. Il ne lui reste plus qu'à s'effacer pour que les Canadiens le remplacent par ceux qui sont en mesure de travailler honnêtement en leur faveur.

L'hon. Bryce Mackasey (Lincoln): Monsieur l'Orateur, je n'essaierai pas de commenter les remarques du député de Terre-Neuve, que j'admire énormément et que j'envie un peu, je suppose, pour son éloquence et ses expressions imagées. Quand il a parlé de manigance, je suis certain qu'il ne faisait pas allusion à sa définition de déficit par rapport aux données par habitant plutôt qu'au PNB. Le député ne m'en voudra pas si je verse au compte rendu certains chiffres relatifs au déficit, mais ce ne sera pas le sujet principal de mon discours aujourd'hui.

Les députés trouveraient peut-être intéressant d'apprendre qu'en 1942 et 1943 notre déficit représentait au-delà de 20 p. 100 du PNB. Le seul ratio significatif pour définir un déficit ou en discuter est en fonction du PNB, ce qui dénote la possibilité de pouvoir l'éponger tôt ou tard.

Certains députés seront peut-être étonnés d'apprendre que, après le budget d'hier soir, la documentation de l'OCDE indique que le ratio au Canada sera de 5.2 p. 100 l'an prochain, contre 5.4 p. 100 aux États-Unis. Notre ratio se compare avantageusement avec celui de la plupart de nos partenaires commerciaux. Comme je l'ai dit, pendant la guerre, en 1942 et en 1943, il s'agissait à peine d'une fraction du ratio du PNB. Je ne m'en fais pas trop au sujet d'un déficit, et je reconnais que c'est peut-être une attitude peu orthodoxe. Le déficit m'inquiéterait si nous imprimions des billets pour l'éponger, car c'est inflationniste.

• (1730)

Malgré quelques recherches, je n'ai pu trouver d'exemples concrets en Amérique du Nord, au Canada ou aux États-Unis, où le gouvernement et le secteur privé aient dû se disputer la même source de capitaux. Je suis sérieux car, à titre d'ancien ministre du Travail et de la Main-d'œuvre, j'aime beaucoup notre pays et je me suis toujours inquiété du sort des chômeurs. Je suis assez âgé pour me souvenir des pénibles années 1930. S'il m'arrive de faire preuve d'insensibilité quand je suis à Ottawa, je relis le livre intitulé «Les dix années perdues» pour me remettre en mémoire l'impact de la dépression ou de la récession dans l'Ouest. A ceux qui m'écoutent, je dis que la première chose à faire pour relancer l'économie, c'est de nous demander en toute lucidité ce que nous pouvons faire comme pays et comme gouvernement. Par exemple, le gouvernement ne peut rien changer au prix des denrées. Il n'y a rien que le gouvernement puisse faire pour remédier au fait que le cuivre se vend 58c. la livre, soit le niveau le plus bas depuis les années 30. C'est la même chose pour des produits tels le zinc, le plomb et le bois de charpente. Bien que cela n'ait rien pour consoler l'industrie minière en difficulté et ceux qui vivent de l'extraction des matières premières, je ne pense pas que même nos critiques les plus virulents croient le moindrement que le Canada puisse faire quoi que ce soit pour faire augmenter le prix de ces denrées. Tôt ou tard, l'économie de nos partenaires commerciaux s'améliorera. Le prix du cuivre, de l'argent, de l'or, du zinc et du bois de charpente augmentera. Il est donc très important de se demander si nous serons en mesure de profiter de ce redressement économique chez nos partenaires commerciaux. Serons-nous à même de soutenir la concurrence dans six, neuf ou douze mois—ou même plus tôt—lorsque nos partenaires commerciaux traditionnels se tourneront vers le Canada pour savoir quel sera ou devrait être le prix de nos matières premières?

Nous ne serons pas en mesure de soutenir la concurrence avec un taux d'inflation de 12 p. 100, et c'est là le message qu'il faut répéter sans cesse au Canada. Avec un taux d'inflation de 12 p. 100, nous courrons le risque de faire grimper le prix de nos produits au point où nous ne pourrons soutenir la concurrence sur le marché. Je crois que la plupart des Canadiens le comprennent.

L'inflation est un phénomène sur lequel nous ne pouvons fermer les yeux, bien que la plupart d'entre nous le fassent. Ironiquement, contrairement au chômage où tout le monde est perdant, on trouve des gagnants et des perdants dans la lutte contre l'inflation. Mon économiste préféré, Lester Thurow, a publié un ouvrage il y a deux ans à peine. Je sais que le député qui vient d'intervenir l'a lu. Thurow parle d'une société à taux de croissance zéro. Il énumère les gagnants et les perdants dans la lutte contre l'inflation. Il est très facile de découvrir qui sont les gagnants à l'heure actuelle. Ce sont de très honnêtes citoyens canadiens qui suivent peut-être notre débat. Ce sont ceux qui ont de l'argent en banque; des personnes âgées, des jeunes, des gens qui ont épargné l'argent qu'ils ont gagné ou qu'ils ont investi. Leur argent, placé à la banque, leur rapporte 16, 17 ou 18 p. 100. Ils sont gagnants à l'heure actuelle. Ironiquement, l'inflation joue en leur faveur.

Y gagnent également ceux dont le traitement ou le revenu est protégé contre les répercussions négatives de l'inflation par une clause d'indexation au coût de la vie. Se retrouvent aussi parmi les gagnants ceux dont l'emploi est assuré et qui sont à peine touchés par l'inflation. Je ne leur envie pas leur sécurité. Je n'éprouve pas de plaisir à les classer parmi les gagnants ni n'utilise ce terme de façon péjorative. Peut-être est-ce tout simplement ma façon d'énoncer les faits.

C'est aux perdants dans la lutte contre l'inflation que je m'intéresse. Tous ceux qui prennent les choses à cœur les connaissent. Ce sont les Canadiens, au nombre de 1.2 million, qui sont en chômage sans qu'ils n'y soient pour rien. Ce sont ceux que Thurow a appelés les artisans de la lutte contre l'inflation. Ce sont tous les Canadiens sans emploi en raison de la politique monétaire rigoureuse du gouvernement semblable à celle appliquée par à peu près tous les pays industrialisés du monde.

Il n'est pas difficile de dire qui sont les perdants. Il y a aussi les exploitants de petites entreprises qui, en raison de la politique américaine des taux d'intérêt et de l'impossibilité dans laquelle nous sommes d'ignorer cette politique, doivent emprunter pour survivre, payer leurs employés et avoir des liquidités, ne serait-ce que pour agrandir leur entreprise. Si la conjoncture ne s'améliore pas, les petites entreprises feront éventuellement faillite en grand nombre si tel n'est pas déjà le cas. De plus grandes entreprises—dont certaines que tout le monde connaît—éprouvent également des problèmes de liquidités. Je pourrais continuer à énumérer les perdants, selon Thurow.

Je veux en venir à ceci. Le gouvernement fédéral a bien laissé entendre hier soir dans le budget que nous croyons qu'il est temps de répartir le poids de la lutte contre l'inflation. Le temps est venu pour ceux d'entre nous qui ont la chance de se classer parmi les gagnants d'assumer la responsabilité morale et légale qui nous incombe d'étaler les répercussions de l'inflation. Je ne déplore pas un seul instant l'augmentation de mon impôt ni l'abolition de l'indexation si cet argent combiné à

celui de tous les autres députés et des autres Canadiens qui n'ont pas à s'inquiéter de l'inflation ou du chômage, peut servir au moins à atténuer les répercussions négatives de l'inflation sur les Canadiens moins fortunés.

M. Riis: Que dire des gens qui gagnent $12,000?

M. Mackasey: Le député, qui est l'un de mes préférés, ne devrait pas m'interrompre car, hier soir, en subventionnant les taux d'intérêt pour les petits commerçants, les agriculteurs et les pêcheurs, nous sommes venus en aide aux gens qui, jusque-là, avaient dû combattre seuls l'inflation au Canada.

Ce que nous avons fait hier soir est conforme à la bonne tradition libérale et, d'après moi, aurait dû être fait depuis longtemps, si je puis dire. Les vrais perdants de la lutte contre l'inflation étaient les jeunes Canadiens qui ont acheté une maison. J'ai déjà acheté des maisons et, dans mon temps, il était nécessaire de mettre en commun les revenus des deux conjoints et de réduire les dépenses pour arriver à verser un acompte sur une maison. Nous savions pouvoir verser cet acompte s'il ne se présentait aucun imprévu. En ce temps-là, c'était la maladie que nous craignions. Aujourd'hui, il faut absorber tout à coup des taux de renouvellement hypothécaire qui auraient été considérés comme usuraires il y a cinq ans. Les gens qui s'achètent une maison aujourd'hui sont les vraies victimes de l'inflation.

Qu'a fait le ministre des Finances (M. MacEachen)? Comment s'est-il attaqué à l'inflation? Encore une fois, je consulte les spécialistes et je vous renvoie à l'excellent ouvrage de Thurow, «Cinq défis économiques», dans lequel cet éminent économiste nous rappelle que l'inflation existe depuis la nuit des temps, qu'il n'est pas besoin d'être sorcier pour la combattre, et que si vous voulez créer une récession importante, vous pouvez réduire l'inflation à zéro. En fait l'Allemagne de l'Ouest et la Suisse l'ont fait il y a quelques années, lorsque leur gouvernement respectif a réduit sensiblement la masse monétaire. Cela a provoqué une flambée du taux de chômage et les autorités allemandes ont alors décidé de renvoyer dans leurs pays les travailleurs immigrés portugais, grecs et italiens. Ce luxe, nous ne pouvons pas nous le permettre. C'est exclu.

• (1740)

Thurow dit qu'on peut limiter d'autorité l'augmentation des prix et des salaires, mais nous savons tous que, dans un régime fédéral, ce n'est pas souhaitable, même si cela a des chances d'être efficace avec le temps. L'autre solution, c'est la limitation volontaire des augmentations. Si tous les Canadiens qui écoutent étaient prêts à modérer leurs attentes, à limiter volontairement l'augmentation de leur revenu à 6 p. 100, l'inflation chuterait. Mais c'est utopique, nous ne vivons pas dans une société parfaite. Personne n'a jamais pu créer ce climat.

Dans le monde des affaires, on se plaît à dire: «Mais on peut équilibrer le budget». Depuis 20 ou 30 ans, le Portugal a toujours eu un budget équilibré, mais c'est le pays qui a le niveau de vie le plus faible de l'Europe; il n'y a pas de routes, pas d'écoles, pas d'hôpitaux, en un mot pas de qualité de vie. Le gouvernement portugais n'a jamais pu trouver l'argent pour financer l'aménagement de telles infrastructures et en même temps équilibrer son budget. Quelle est la solution? Manifestement et à raison, je crois, le ministre a essayé d'associer des mesures diverses, comme le contrôle volontaire, ce qu'on a fait jusqu'à un certain point hier soir, le bloquage de certaines augmentations puisque nous disposons d'un certain contrôle, d'une certaine influence et que nous avons une fonction publique, tout en poursuivant une politique monétaire raisonnablement sévère, dans l'espoir que cet ensemble de mesures aura les résultats souhaités. Et ce sera le cas, car, comme Thurow nous le rappelle, même une politique d'austérité aussi absurde que celle de la Grande-Bretagne finira par porter ses fruits un jour. Certes, de telles initiatives vont entraîner des malaises sociaux, miner l'économie, abaisser la capacité de production à environ 30 p. 100, supprimer la productivité, mais elles vont certainement brider l'inflation. Dans notre pays, je ne crois pas que nous voulions prendre cette voie, d'autant plus que nos concitoyens ont les moyens, à condition de se serrer un petit peu la ceinture, d'éviter d'être obligé d'en passer par cette solution indésirable.

Thurow recense les moyens de lutte contre l'inflation et j'en ai énuméré quelques-uns. Bien des gens souffrent des taux d'intérêt usuraires, anormalement élevés: je veux parler de ce couple dont l'un des deux se retrouve soudain au chômage, de cet agriculteur qui fait faillite parce qu'il ne trouve pas d'argent pour acheter des semences, de ces pêcheurs qui ne peuvent pas acheter de nouveaux filets et de ces chefs d'entreprise qui ne peuvent pas payer leurs employés. Cette situation ne peut plus durer, nous devons faire notre part. Les décisions qui ont été annoncées hier soir sont justifiées et se font attendre depuis trop longtemps. Elles s'inspirent de la politique libérale dans le vrai sens du terme. Ce sont des mesures qui devraient trouver un écho auprès de tous ceux qui s'intéressent à leurs concitoyens. Le gouvernement, en augmentant, par l'entremise du ministre, l'impôt sur le revenu de ceux d'entre nous que Thurow classe comme les perdants ou les vainqueurs au jeu de l'inflation, en nous demandant de verser $800, $1,000, $200 ou je ne sais quoi par année selon notre barème d'imposition, a accumulé 1 milliard de dollars environ qui peuvent être au moins utilisés pour atténuer les difficultés de ceux qui, volontairement ou non, ont dû lutter contre l'inflation. Lorsque nous subventionnons les taux d'intérêt consentis au fermier, au pêcheur ou au petit homme d'affaires, grâce au budget d'hier soir, nous lui donnons de l'espoir. Nous lui avons montré la voie. Nous lui avons montré que nous avions ses intérêts à cœur et que même si nous ne pouvions pas ramener les taux d'intérêt à zéro, à cause de l'égoïsme des Américains, nous pouvions au moins le subventionner et partager, grâce à nos impôts, son fardeau. C'est du simple bon sens. La bible, dans les deux testaments, nous l'enseigne. Même d'un point de vue égoïste, c'est dans l'intérêt de tout un chacun, notamment le monde des affaires. Lorque nous avons dit que nous fournirions des capitaux d'amorçage et que nous aiderions les gens désirant acheter une maison à verser un acompte, nous prenions alors la première mesure utile pour restimuler l'économie et réduire le taux de chômage au Canada.

Je suis fier de voir que le ministre n'a pas cédé à la tentation d'augmenter le déficit; non pas que je pense que cela soit mauvais en soi, mais je peux déjà entendre tous les réactionnaires d'en face condamner le ministre s'il avait posé ce geste. Cela serait une tragédie. Il n'a pas cédé à la tentation de se substituer aux régulateurs automatiques, de réduire les prestations d'assurance-chômage ou de prendre toute autre mesure de ce genre. Il s'en est tenu aux principes libéraux. Il est resté fidèle

aux principes que nous lui avons connu au cours de ses 20 années à la Chambre.

M. Riis: Que va-t-il se passer maintenant?

M. Mackasey: Que va-t-il se passer? Nous sortirons de la récession au moment où nous sortirons des ténèbres dans laquelle est plongée l'opposition qui se fait prophète de malheur.

Des voix: Bravo!

M. Mackasey: Le député est l'un de mes amis les plus proches et je lui voue une admiration sans borne. Je pense qu'il veut vraiment faire quelque chose. La population ne peut oublier que nous sommes l'un des plus merveilleux et des plus riches pays du monde malgré notre taux de chômage de 10 p. 100. Voyons le bon côté des choses. Neuf personnes sur dix travaillent. Notre régime d'assurance-chômage assure un revenu à des travailleurs en santé et bien instruits qui sont sans emploi sans que ce soit de leur faute. Je ris quand j'entends quelqu'un parler, comme le député qui vient de partir, de l'énorme déficit de la caisse d'assurance-chômage. Cette caisse appartient à tous les travailleurs du pays et à leurs employeurs et à personne d'autre. Même si le gouvernement fédéral est venu souvent la rogner, il s'agit toujours d'une loi souhaitable et progressiste. Le parti libéral n'a rien fait dans le budget d'hier soir pour minimiser, détruire ou compromettre la politique sociale fondamentale dont il est fier. C'est important, car cela pouvait être tentant.

Nous avons été obligés de désindexer l'impôt sur le revenu et cela ne me réjouit pas plus que vous. Il est plus difficile de combattre l'inflation de nos jours qu'il y a 20 ans parce que nous avons mis en place tellement de régulateurs économiques qu'ils ne réagissent plus aussi rapidement à l'offre et à la demande. Je ne veux pas dire qu'il faille les supprimer. Ceux qui ont étudié la crise des années 30 savent que les travailleurs du textile étaient prêts à travailler pour 90c. par jour à Montréal et que des gens offraient même de travailler pour 85c. par jour. Certains se souviennent que, dans l'Ouest, les gens n'avaient pas droit aux prestations d'assistance sociale s'ils possédaient un poste de radio. On ne pouvait espérer obtenir aucune aide au Manitoba si on possédait un permis de conduire et l'assisté social qui ne faisait pas partie de la classe laborieuse était vraiment à plaindre. Selon la morale puritaine, un homme devait gagner son pain à la sueur de son front. Il était impossible d'obtenir du secours à moins de faire des travaux pénibles comme creuser des fossés qu'un autre était chargé de combler. Nous ne voulons pas revivre cette époque et le gouvernement ne peut pas non plus adopter la politique de l'autruche et abandonner à leur sort les gens qui ont droit à toute notre sollicitude, les victimes de la lutte contre l'inflation.

Après avoir écouté le critique des affaires extérieures, je suppose qu'il connaît mieux son domaine que celui des finances. Il n'a rien dit de positif. Il cherchait seulement à s'attaquer à la personnalité du ministre qui a fait davantage pour les pauvres du Cap-Breton qu'il ne fera jamais lui-même ou n'a jamais fait lorsqu'il était ministre des finances à Terre-Neuve.

Des voix: Bravo!

M. Mackasey: Ceux qui protestent le plus fort n'ont pas toujours la conscience tranquille et le député a sans doute peur de n'avoir rien fait de remarquable lorsqu'il siégeait à l'Assemblée législative de Terre-Neuve. Le ministre actuel, lui, a fait quelque chose. Personne ne peut refaire l'histoire.

• (1750)

Hier soir, le ministre a demandé la collaboration non seulement des députés, mais de tous les Canadiens, de ceux qui par chance, par accident ou autrement n'ont pas participé jusqu'à présent à notre effort soutenu pour ramener l'inflation à 6 ou 7 p. 100. Cela n'est pas nouveau. Il en a été de même depuis des décennies dans chaque combat contre l'inflation. Voilà pourquoi des économistes comme Thurow nous rappellent qu'il y a des gagnants et des perdants. Si nous ne réussissons pas à ramener l'inflation à moins de 10 p. 100, au moment où la reprise mondiale commencera à se manifester et où nos partenaires auront de nouveau besoin de notre cuivre, de notre zinc, de notre plomb et de notre bois, qu'ils pourraient se procurer également en Amérique, en Australie et ailleurs, si nous devons ajouter à nos prix 12 p. 100 d'inflation, nous allons manquer la reprise. Cette reprise serait beaucoup plus facile si nous pouvions ramener l'inflation à un taux raisonnable.

Si nous ne nous préoccupons pas des moins fortunés, si nous ne sommes pas prêts à partager le fardeau avec les chômeurs, les personnes à revenu fixe et tous ceux qui sont les premières victimes de l'inflation tels que les exploitants, les agriculteurs et les pêcheurs, il serait temps de nous en préoccuper, si nous voulons maintenir la norme d'excellence et le niveau de vie qui a fait la réputation du Canada.

Je ne voudrais pas dépasser le temps qui m'est imparti. Je crois que l'ensemble des Canadiens, beaucoup mieux que les députés de l'opposition et quelques représentants de la presse, comprennent ce que nous essayons de dire. Ils comprennent le discours que leur tiennent le ministre et le premier ministre (M. Trudeau).

Notre pays a été bâti sur la notion de partage. Les Canadiens sont donc habitués à ce qu'on leur demande de partager les risques et de mettre leurs ressources en commun. C'est ce qui a fait la grandeur du Canada. C'est ce qui nous a permis de développer notre propre langue, notre culture, nos traditions et une manière de vivre distincte de celle de notre voisin, les États-Unis. C'est cette façon de vivre, de grandir et de progresser qui nous distingue de nos meilleurs amis. D'une certaine façon, les Canadiens ont toujours su relever le défi.

L'un de nos problèmes, c'est qu'il n'y a eu aucun rêve national, aucune construction de nos chemins de fer, aucune construction de notre voie maritime, rien, pour nous réunir. Il n'y a rien eu pour nous permettre d'oublier les sujets de préoccupation normaux pour les habitants d'un pays aussi vaste et qui compte de telles disparités régionales.

Il est peut-être un peu simpliste et naïf de ma part de croire que les Canadiens sont disposés à s'unir au cours des six ou douze prochains mois dans la lutte contre l'inflation. Lorsque nous nous mettrons au travail cette fois-ci, ayons le courage de prendre les mesures nécessaires pour nous isoler de l'influence des autres pays.

Les jeunes Canadiens, ceux dont les cours à l'université, au CEGEP ou à l'école secondaire, s'achèvent ce mois-ci le comprennent. Les néo-canadiens, qui sont peut-être bien souvent des Canadiens de la première génération veulent remonter leurs manches et se mettre au travail. Nous possédons un

énorme potentiel de bonne volonté et de nationalisme positif dans lequel nous n'avons qu'à puiser. Je ne puis penser à une meilleure cause qu'un effort concerté de la part de nous tous pour combattre l'inflation, et nous le pouvons. Si chacun d'entre nous aujourd'hui doit partager un fardeau qui n'existait pas à la même heure hier, qu'il en soit ainsi. C'est dans la tradition canadienne, la meilleure tradition. Puis-je dire qu'il est 6 heures?

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Êtes-vous d'accord pour dire qu'il est 6 heures?

Des voix: D'accord.

* * *

MESSAGE DU SÉNAT

L'Orateur suppléant (M. Ethier): J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que le Sénat lui a adressé un message pour l'informer qu'il a adopté tels quels les projets de loi suivants: le bill C-112, modifiant certaines lois fiscales; le bill C-101, modifiant la loi sur la Société Petro-Canada; le bill C-102, modifiant la loi sur le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources; et le bill C-104, concernant l'encouragement du secteur pétrolier et la détermination de la participation et du contrôle canadiens et modifiant la loi sur l'examen de l'investissement étranger.

Comme il est 6 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

LA SANCTION ROYALE

M. l'Orateur adjoint: J'ai l'honneur d'informer la Chambre qu'une communication dont voici le texte a été reçue:

Résidence du Gouverneur général
Ottawa

le 29 juin 1982

Madame le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable W. R. McIntyre, juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de suppléant du Gouverneur général, se rendra à la salle du Sénat aujourd'hui, le 29 juin 1982, à 8 heures du soir, afin de donner la sanction royale à des projets de loi.

Veuillez agréer,
Madame le Président,
l'assurance de ma haute considération.
Le directeur administratif auprès
du Gouverneur général,
Edmond Joly de Lotbinière

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. MacEachen: Que la Chambre approuve la politique budgétaire du gouvernement ainsi que de l'amendement de M. Wilson (p. 18905) et du sous-amendment de M. Riis (p. 18908)

L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel): Monsieur l'Orateur, en m'apprêtant à participer au débat sur le budget, je voudrais faire quelques remarques que les députés trouveront pertinentes, je l'espère. Si je m'exprime ainsi, monsieur l'Orateur, c'est parce que je crois que nous avons atteint un point dans l'histoire économique du Canada où la Chambre doit cesser de se livrer à des querelles politiques. Monsieur l'Orateur, elle doit affronter la réalité sans sous-estimer l'état actuel de notre économie. La réalité, c'est que l'économie canadienne doit subir une grande opération, qu'elle doit suivre un traitement de choc.

Je crois que le budget qui a été présenté hier soir n'a rien à voir avec le traitement de choc que devrait suivre l'économie canadienne. En fait, monsieur l'Orateur, le budget va gêner encore plus le redressement économique du Canada, il va y faire obstacle. Ce disant, je crois devoir ajouter que, selon moi, le marché est le meilleur baromètre de l'économie canadienne: le marché est en effet ce qui détermine le mieux si le public a confiance dans le gouvernement, s'il juge que les mesures prises par MM. Trudeau et MacEachen et le gouvernement porteront fruits. Or, aujourd'hui, nous n'ignorons pas que l'indice composé avait baissé de 50 points à la fermeture de la bourse de Toronto. C'est quelque peu étrange si l'on considère que l'indice Dow Jones a grimpé de quelques points à New York.

Les défenseurs du gouvernement Trudeau qui se trouvent à ma gauche, les socialistes prétendent que cela arrive souvent.

M. Deans: C'est un fait.

M. Stevens: Vous voyez, monsieur l'Orateur, combien ils ont hâte de se porter à la défense d'un gouvernement qu'ils appuient depuis tant d'années. Je crois qu'il est totalement aberrant que le mini-parti socialiste à ma gauche, après avoir conduit les membres du gouvernement dans un bordel se mettre à élever la voix pour leur demander ce qu'ils font dans ce lieu de perdition maintenant. Le fait est qu'il a mis le gouvernement dans une situation économique difficile. Alors qu'il dépensait déjà trop d'argent, il lui a dit d'en dépenser encore plus.

Bref, monsieur l'Orateur, les responsabilités du malaise économique que nous éprouvons maintenant sont partagées à mon avis. Elles sont partagées entre le gouvernement libéral Trudeau et le croupion NPD à notre gauche. J'affirme que c'est le cas, monsieur l'Orateur, parce que bon nombre d'entre nous n'ont pas oublié le gouvernement minoritaire de la période entre 1972 et 1974, quand le premier ministre (M. Trudeau) tenait tellement à recevoir tout l'appui possible et à rester au pouvoir qu'il a cédé à toutes les fantaisies et à toutes les exigences des socialistes à notre gauche. C'est ce qu'ils ont exigé en retour de l'appui qu'ils ont fourni au premier ministre à l'époque.

Des voix: Oh, oh!

M. Stevens: Bref, monsieur l'Orateur, ce qui s'est passé à cette époque, c'est qu'on a instauré des programmes et fait passer dans la loi des dépenses permanentes sans se rendre compte de ce que cela coûterait éventuellement au public canadien.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Dites la vérité pour une fois.

M. Stevens: Nous subissons maintenant les conséquences de cette lune de miel.

Des voix: Oh, oh!

M. Kempling: Qui a la parole?

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre.

M. Stevens: J'affirme, monsieur l'Orateur, que nous ne devrions pas considérer le budget à l'étude simplement comme le budget du gouvernement actuel et que nous devons reconnaître que s'il nous était présenté convenablement, il serait présenté conjointement aux Canadiens par le gouvernement libéral Trudeau et par ceux qui sont presque ses associés de coalition, les députés néo-démocrates eux-mêmes.

M. Kempling: C'est exact.

Des voix: Bravo!

M. Deans: C'est un discours épouvantable.

M. Stevens: Chaque fois que j'entends ces socialistes mener une campagne électorale et pleurer des larmes de crocodile en disant combien ils veulent aider les pauvres, les personnes âgées, les opprimés, je ne puis que conclure qu'il s'agit là d'une attitude hypocrite peu importe le groupe qui l'adopte.

M. Kempling: Amen.

M. Stevens: Le fait est qu'ils ont causé plus de tort aux personnes âgées que tout autre groupe politique. Ils ont commis une erreur impardonnable, en poussant le gouvernement à entreprendre des dépenses que l'on n'avait pas les moyens de faire, comme on peut le constater maintenant.

Des voix: Oh, oh!

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, nous avons été sidérés d'apprendre hier soir que le gouvernement est d'une prodigalité telle que ses dépenses atteignent 90 milliards de dollars par an et qu'il faut trouver par conséquent près de 20 milliards de dollars à crédit. Le gouvernement est littéralement à court d'argent; il ne peut pas financer ces programmes.

Des voix: Oh, oh!

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, lorsque je dis cela, je pense à deux sortes de répercussions. Dans la mesure où les dépenses sont excessives, elles exercent des pressions sur notre système, des pressions inflationnistes qui, à leur tour, font monter les taux d'intérêt au niveau actuel. Cela aide-t-il les pauvres du pays? Cela aide-t-il les vieillards pensionnés? Cela aide-t-il le chômeur de voir cette conspiration entre les néo-démocrates et les libéraux de Trudeau faire monter les taux d'intérêt dans le pays jusqu'à ce qu'ils atteignent le point de rupture, le taux de 20 p. 100?

• (2010)

M. Kristiansen: Arrêtez un peux, Sinc.

M. Deans: Ce sont les conservateurs qui ont soutenu la politique libérale des taux d'intérêt élevés, et vous le savez bien.

M. Stevens: Chaque fois que les néo-démocrates préconisent un peu plus de dépenses, tous les autres députés à la Chambre devraient aller voir leurs électeurs et leur expliquer les répercussions inflationnistes et la politique de taux d'intérêt que le NPD préconise avec tant d'insistance.

M. Deans: C'est un mensonge.

M. Young: C'est un mensonge.

M. Epp: Règlement, monsieur l'Orateur.

M. Young: C'est un mensonge éhonté.

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, il est drôle de constater, lorsqu'on touche une corde sensible . . .

M. Young: Dites la vérité.

M. Deans: Si vous la savez.

M. Stevens: Lorsqu'on touche une corde sensible, il est toujours intéressant de constater . . .

M. Deans: Assez de grossièretés, Sinc.

M. Stevens: . . . qu'il n'y a que la vérité qui blesse!

M. Deans: Tenez-vous-en aux faits, si vous les connaissez.

M. Stevens: Il y en a qui, dans les rangs socialistes, croient encore que leur programme peut marcher. Je voudrais leur demander quand. Voilà quinze ans que ça dure, quinze ans que nous essayons de nous débarrasser de nos problèmes en augmentant nos dépenses. A quand le Walhalla? Les Britanniques ont été anéantis par ce genre d'expérience dont adorent parler les socialistes. Ils ont constaté que cette orientation vers les dépenses publiques excessives et l'ingérence gouvernementale n'ont mené qu'à deux choses: d'une part, elle a stimulé artificiellement la consommation, en augmentant de façon factice le pouvoir d'achat du pays, ce qui a provoqué l'inflation qui sévit en Grande-Bretagne depuis de nombreuses années. D'autre part, cette même force . . .

M. Cosgrove: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je suis choqué, depuis quelques minutes, par les remarques et le langage . . .

M. Epp: Ils vous en veulent, Paul.

M. l'Orateur adjoint: Le député devra attendre plus tard pour invoquer le Règlement.

SANCTION ROYALE

[*Français*]

Le gentilhomme huissier de la verge noire apporte le message suivant:

Monsieur le président, c'est le désir de l'honorable suppléant de Son Excellence le Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, le Président et les membres des Communes se rendent dans la salle du Sénat.

• (2020)

Et de retour:

[*Traduction*]

M. l'Orateur adjoint: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que lorsque la Chambre s'est rendue auprès du suppléant du Gouverneur général, Son Honneur a bien voulu donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux projets de loi suivants:

Bill C-112, Loi modifiant certaines lois fiscales, chapitre 104;

Bill C-101, Loi modifiant la loi sur la Société Petro-Canada, chapitre 105;

Bill C-102, Loi modifiant la loi sur le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, chapitre 106;

Bill C-104, Loi concernant l'encouragement du secteur pétrolier et la détermination de la participation et du contrôle canadiens et modifiant la loi sur l'examen de l'investissement étranger, chapitre 107.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. MacEachen: Que la Chambre approuve la politique budgétaire du gouvernement, ainsi que de l'amendement de M. Wilson (p. 18905) et du sous-amendment de M. Riis (p. 18908).

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Le ministre des Travaux publics (M. Cosgrove) voulait soulever une objection.

M. Cosgrove: Monsieur l'Orateur, dès que je l'ai pu après avoir entendu un terme descriptif qu'a employé le député qui a la parole dans le débat en cours, j'ai vérifié le Règlement pour voir quels termes sont permis et lequels ne le sont pas. J'hésite à répéter ce terme parce que je le trouve déplacé. Je trouve qu'il est inconvenant de l'employer au Parlement ou dans un endroit public. Le terme est descriptif de ce qu'on appelle une maison close. L'article qui traite du langage ne dit pas si ce mot est autorisé, mais je refuse de le laisser passer sans rien dire, de peur qu'on s'imagine que tous les députés présents au moment où ce mot a été utilisé le tiennent pour acceptable ou bienséant. Il y a des enfants ce soir à la tribune, et il y en a vraisemblablement d'autres qui assistent à nos délibérations par le truchement de la télévision.

Je n'accepte pas qu'on use dans cette enceinte d'un langage malséant; je vous prie donc de considérer s'il s'agit d'un terme ordurier et, partant, inacceptable du point de vue parlementaire.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur adjoint: Il est parfois difficile de juger de ce qui est parlementaire et de ce qui ne l'est pas. La présidence estime qu'il s'agit d'un terme vulgaire, mais certainement pas anti-parlementaire. Je signale au député qui a présentement la parole que son langage n'est certainement pas de nature à rehausser le prestige de la Chambre des communes; je l'invite donc à soigner davantage son langage.

M. Stevens: Je vous remercie, monsieur l'Orateur. Je n'ai pas l'intention de commenter votre décision. Au cours de la pause du dîner, j'ai eu le temps de lire le passage pertinent de l'ouvrage de Beauchesne et j'ai bien sûr consulté le dictionnaire Oxford. Il serait très instructif pour tous les députés à la Chambre de consulter ce dictionnaire pour vérifier la définition qu'il donne du terme que j'ai utilisé et auquel on trouve à redire.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. J'invite le député à revenir au sujet. Je ne pense pas qu'il soit à l'avantage ni des députés ni de la Chambre d'entamer un débat sur le sujet.

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, je vais en revenir à ce que je disais. Nous avons vu le gouvernement, à compter de 1968, instituer sans arrêt de nouveaux programmes de dépenses, et cela en grande partie avec la complicité du NDP. Tout cela a culminé avec le genre de budget qu'on nous a présenté hier soir. Il y aurait lieu de signaler quelques chiffres. Avec ce nouveau budget, nous constatons maintenant que les dépenses gouvernementales se chiffreront cette année à $8,251 par contribuable, contre seulement $1,692 par contribuable en 1967-1968, l'année précédant l'arrivée du premier ministre au pouvoir. Les dépenses gouvernementales cette année s'élèveront donc à $3,175 par habitant, contre seulement $549 en 1967-1968.

De nombreuses méthodes peuvent être utilisées pour montrer les véritables répercussions des dépenses gouvernementales qui sont pratiquement hors de contrôle. Elles ont absorbé de façon incroyable tous les fonds pouvant être investis qui auraient normalement été affectés à l'expansion de diverses usines et à des investissements d'entreprises qui, à leur tour, auraient permis de créer des emplois pour les Canadiens. Cet argent a maintenant été dépensé dans des activités pratiquement improductives.

M. Kristiansen: Des prises de contrôle de sociétés privées par exemple?

M. Stevens: Mes collègues socialistes veulent participer au débat. Ils me demandent de parler des prises de contrôle de sociétés privées. Ils oublient peut-être que la société de la Couronne à laquelle ils attachent tant de prix, la société Petro-Canada, est à l'origine de la vague de prises de contrôle. D'un seul coup, elle a dépensé 1.4 milliard de dollars américains pour racheter Petrofina. Après impôt, cela coûte aux contribuables canadiens 70 millions de dollars. On peut considérer cela comme entrant dans le déficit de près de 20 milliards de dollars prévu dans le budget.

J'espère presque que les socialistes à ma gauche continueront de livrer ces petites observations, car je pense que ce faisant, ils viennent gentiment apporter de l'eau à mon moulin. Ce sont eux qui, en fait, ont laissé à ces pauvres créatures un fardeau terriblement dangereux, c'est-à-dire une économie et une situation fiscale et budgétaire pratiquement hors de contrôle.

• (2030)

En disant cela, monsieur l'Orateur, il convient, je crois, de rappeler que non seulement un exposé budgétaire a été présenté hier soir, mais aussi des prévisions pour l'année 1982-1983, mais pour cette année-là seulement. Nous n'avons obtenu aucune prévision pour les années financières 1984 ou 1985. Renseignement pris, la raison pour laquelle le gouvernement ne vous dit pas ce que l'avenir nous réserve s'il demeure au pouvoir—mais Dieu nous en garde—c'est qu'il n'en sait rien. Le gouvernement a présenté hier soir un budget qui ne fournit aucun chiffre sur les dépenses et les recettes projetées au-delà de l'année financière 1983. Cela m'amène à faire remarquer que ce budget a été élaboré durant les quatre dernières semaines. Nous devons nous demander, je crois, ce qui a décidé le gouvernement à en présenter un. Nous avions reçu l'assurance, dans l'exposé budgétaire de novembre 1981, que le gouvernement possédait la solution, que tout était prêt et que le gouvernement abaisserait l'inflation pour provoquer en somme un revirement économique. Pourquoi le gouvernement a-t-il subitement paniqué et jugé bon de préparer en moins de quatre semaines le budget bâclé qu'il nous a présenté hier soir? Si je le demande, monsieur l'Orateur, c'est que je crois que le gouvernement du jour, qu'il soit d'allégeance conservatrice ou libérale, doit pouvoir contrôler les dépenses non pas à court terme, mais à long terme. Si le gouvernement compte réduire sensiblement ses dépenses, il ne suffit pas de prévoir pour des périodes de douze mois à la fois; il doit établir des prévisions pour deux, trois, quatre ou cinq ans à l'avance. A titre d'exemple, je puis faire état du niveau des dépenses que nous aurions effectuées si nous avions réussi à nous maintenir au pouvoir et à nous conformer à nos prévisions. Pour 1981-1982, par exemple, le total des dépenses prévues par le gouvernement Clark devait s'élever à 61.5 milliards de dollars. Sous le régime actuel, ces dépenses ont atteint 67.5 milliards, soit près de 6 milliards de plus que ce que nous avions prévu quand nous étions au pouvoir. En ce qui concerne l'actuel exercice financier, celui de 1982-1983, on constate que les dépenses prévues dans le budget de novembre dernier pour cette année atteindraient environ 75.5 milliards de dollars. Pour la même période, nous avions prévu de dépenser 67.218 milliards. Toutefois, hier soir, nous avons appris que les dépenses prévues ne sont plus de 75 mais de 78.1 milliards de dollars, ce qui représente une hausse de plus de 3 milliards dans les dépenses fédérales entre novembre dernier et hier soir.

J'insiste sur ce point, monsieur l'Orateur—et vous êtes meilleur mathématicien que moi—parce qu'il est évident que la différence entre nos dépenses de 67 milliards et les dépenses de 78.1 milliards du gouvernement actuel est de plus de 10 milliards. Voilà, monsieur l'Orateur, un aspect de notre dilemme.

Parce que le gouvernement ne s'est même pas préoccupé de réduire ses dépenses ni d'essayer d'administrer sagement les affaires publiques, comme nous avions proposé de le faire, il force le pays à dépenser 10 milliards de dollars cette année, ce qui ne se serait pas produit dans notre cas. La manque de confiance des Canadiens d'un bout à l'autre du pays fait que la production—le produit national brut, comme on l'appelle parfois—a baissé, que les dépenses sont plus élevées et que les revenus commencent à diminuer. En dernière analyse, alors que nous prévoyions des besoins de trésorie de 5.6 milliards, nous nous apercevons aujourd'hui que c'est de 17 milliards dont le gouvernement actuel a besoin. Cet écart de 10 milliards montre que le gouvernement dépense beaucoup trop comparativement aux prévisions de dépenses Crosbie-Clark annoncées en décembre 1979.

Nous nous rappelons tous, monsieur l'Orateur, ce qui s'est passé. Horrifiés par le terme «contrainte» et par un gouvernement qui s'efforçait de mener à bien une politique fiscale et monétaire responsable, les socialistes présentèrent une motion de défiance à l'égard de notre programme de dépenses. Évidemment, toujours soucieux, quant à eux, de reprendre le pouvoir, les libéraux appuyèrent les socialistes, ce qui provoqua les élections à l'issue desquelles le gouvernement Trudeau fut reporté au pouvoir. Je mentionne ces faits, monsieur l'Orateur, pour mieux étayer ma thèse selon laquelle le gouvernement actuel ne doit pas être seul à porter la responsabilité de la situation dans laquelle nous nous trouvons. En vérité, cette situation est le fruit d'un effort combiné de la part des socialistes à ma gauche et des quasi-socialistes qui nous font face, les libéraux du gouvernement Trudeau.

Des voix: Bravo!

M. Deans: Vous avez fait appel au peuple et vous n'avez pas encore digéré qu'il vous ait rejetés.

M. Epp: Ces messieurs sont très sensibles ce soir.

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, dès que mon ami à ma gauche voudra faire appel au peuple, nous n'hésiterons pas à demander de nouvelles élections.

Des voix: Bravo!

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, le leader des socialistes à la Chambre oublie bien vite que lors du dernier vote sur une motion de censure, tous les députés de mon parti se sont prononcés contre le gouvernement, alors que seulement 80 p. 100 des députés de son parti sont venus voter!

Une voix: Les libéraux sont mieux de faire attention!

M. Deans: Aucun respect pour le processus démocratique.

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, nous pouvons voir quels sont les véritables partisans de la démocratie au Canada. Lors du vote, demain, ceux qui croient en la démocratie et veulent que la population canadienne dise ce qu'elle pense de ce budget auront l'occasion de prendre la parole et d'appuyer notre amendement, entraînant ainsi la défaite du gouvernement. Ils devraient, pour une fois, laisser aux Canadiens la chance de décider qui devrait présenter le prochain budget et gouverner le pays.

Des voix: Bravo!

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, le NPD dit que c'est son amendement qui sera mis aux voix, demain. Ma foi, j'espère que ses membres voteront pour leur propre amendement, car il leur arrive parfois de se tromper.

• (2040)

Permettez-moi d'aborder un autre élément du budget qui est assez inquiétant. Il s'agit de la proposition faite par le ministre de réduire l'imposition des revenus de placement et les taux d'intérêt pour les débiteurs. Il est généralement admis, je pense, que dans le climat de méfiance qui règne chez nous, il faut des stimulants pour insuffler à ceux qui ont de l'argent à placer le désir de construire les usines et les installations qu'il faut pour donner plus d'emplois aux Canadiens. Il est malheureux que le ministre ait décidé en réalité d'embrouiller encore une question déjà assez peu claire. Au lieu de donner des certitudes, il dit en d'autres termes que c'est là la solution qui doit nous donner la victoire d'ici deux, ou trois, ou quatre ans. Nous avons présenté une idée très intéressante, celle d'un dépôt à terme indexé sur l'inflation. Nous ne sommes pas trop fixés sur la forme à lui donner, mais nous pensons que ce serait une bonne idée de demander à un comité de Canadiens éminents d'examiner cette idée au cours des mois qui viennent et de nous faire rapport. Cela dit, je pense que le gouvernement a sous-estimé la consternation qui s'installe chez les investisseurs. Alors que les investisseurs cherchent à se décider, à savoir s'ils vont placer de l'argent au Canada, on lance une idée nouvelle. On demande aux investisseurs ce qu'ils diraient d'une sorte de valeur indexée dont ils n'ont jamais entendu parler.

Ceux qui connaissent la réaction des hommes d'affaires vous diront qu'ils sont déroutés. Pourquoi les transformer en cobayes, les soumettre à des expériences de laboratoire alors qu'il faut en revenir plus résolument à l'essentiel? Bref, ce que vont se dire les hommes d'affaires auxquels s'adresse le gouvernement c'est que si celui-ci avait décidé de réduire le déficit au lien de l'augmenter, de réduire ses dépenses par rapport à ce qui était prévu, d'alléger la réglementation, de moins intervenir dans les domaines de l'énergie, des mines et du secondaire, cela aurait donné aux Canadiens la confiance nécessaire pour qu'ils s'attaquent à la création d'emplois. Les gens n'aiment pas que le gouvernement joue les apprentis-sorciers, qu'il prenne le Canada comme bouillon de culture ou comme terrain d'expérimentation pour un programme qui n'a jamais été appliqué jusqu'ici dans aucun pays du monde.

Lorsque j'ai demandé dans quel pays de telles mesures d'indexation sur l'inflation avaient été mises à l'essai on n'a mentionné que le cas du Danemark. Aujourd'hui, j'ai vérifié cette information, mais personne n'a entendu dire que cette mesure était appliquée au Danemark, de sorte que nous continuons de nous renseigner. Toutefois, un fonctionnaire m'a laissé entendre aujourd'hui que, d'après lui, l'Amérique du Sud serait le seul endroit où une telle mesure d'indexation aurait été mise à l'essai. Nous suivons donc maintenant l'exemple, si vous voulez, de pays qui ont connu des taux d'inflation mensuels de l'ordre de 5 à 10 p. 100. Cela montre, selon moi, à quels tristes expédients le gouvernement doit recourir, car il ne sait plus à quel saint se vouer pour résoudre nos problèmes.

Un électeur m'a déclaré que le Canada pouvait encore prétendre ne pas être une république bananière pour la simple et bonne raison que nous ne faisons pas pousser de bananes au Canada. Par contre, nous répondons à tous les autres critères.

Des voix: Oh, oh!

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, il est temps, je crois, que les Canadiens se préoccupent davantage des questions dont nous débattons ce soir. Le gouvernement s'empare de 40 p. 100 des revenus des Canadiens pour les dépenser en leur nom. On a souvent dit qu'un esclave était une personne qui était imposée à 100 p. 100. Au Canada, nous progressons dans cette voie, puisque nous sommes taxés à 40 p. 100. Il est temps que nous disions à nos amis socialistes à gauche et aux socialisants d'en face que les Canadiens en ont assez que le gouvernement pratique la politique des grands déficits, qu'il est temps que nous y mettions le holà. Si les libéraux ne sont pas disposés à mettre un frein à leurs dépenses, nous n'avons qu'à demander le plus tôt possible aux électeurs canadiens à qui ils veulent confier le pouvoir de diriger le Canada.

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je suis très heureux de participer à ce débat qui revêt, selon moi, une très grande importance. Nous vivons une période décisive de l'histoire du Canada et je n'ai pas besoin de vous dire qu'il n'est pas facile de se trouver actuellement au pouvoir. Nous vivons pourtant une époque pleine de défis. Il nous appartient d'essayer de discuter des mesures à prendre dans le cadre du budget. Nous devons le faire de façon honnête, juste et responsable.

Il était nécessaire que le budget expose les problèmes économiques du Canada de façon responsable, honnête et franche. Il était nécessaire d'énoncer les problèmes économiques sans faire œuvre de superfétation. Nous devons reconnaître que le Canada traverse actuellement une récession. Il n'est pas question de nous leurrer. Il nous faut également reconnaître que les pays industrialisés de l'Ouest se trouvent eux aussi en pleine récession. Le Canada est une grande nation marchande. Nous voudrions accroître nos échanges commerciaux avec l'étranger. L'économie canadienne est intrinsèquement liée à celle des autres pays, en particulier à celle des États-Unis. Il faut dire que nous n'y pouvons pas grand-chose.

L'autre jour, le principal économiste du Conference Board du Canada a dit avec réalisme qu'on ne peut pas prétendre sérieusement que le Canada par lui-même, ou son gouvernement, pourrait régler tous les problèmes des économies de l'Ouest. Les taux d'intérêt sont élevés aux États-Unis, ils le sont également au Canada. Il y a beaucoup de chômeurs aux États-Unis, et c'est la même chose au Canada. Heureusement pour les Américains, ils ont réussi à faire baisser le taux d'inflation. Ils ont eu plus de succès que nous dans ce domaine. Si les Canadiens veulent se sortir de la récession, ils doivent faire le nécessaire pour juguler l'inflation. Nous devons faire face à la réalité. Ce ne sera pas facile, mais c'est de l'honnêteté et de la responsabilité de la part du gouvernement, ce dont le ministre des Finances (M. MacEachen) a fait preuve hier soir.

Nous ne pouvons pas cacher notre dette et le ministre a parlé ouvertement de l'ampleur du déficit hier soir. Le déficit du Canada est de 19.5 milliards de dollars et, à l'heure actuelle, plus de 20 p. 100 des dépenses fédérales sont affectés au service de la dette.

Soyons honnêtes et examinons les moyens que le gouvernement peut prendre pour essayer de nous dégager de la récession. Premièrement, pouvons-nous nous en sortir en dépensant encore davantage? D'après ce que le député de York-Peel (M. Stevens) nous a dit, je suppose que non. A mon avis, nous ne pouvons pas nous permettre de laisser monter indéfiniment le pourcentage des dépenses fédérales consacrées au service de la dette. Si nous le faisions, nous aurions des déficits de plus en plus lourds et nous finirions par tomber si bas que nous ne serions peut-être jamais capables de nous relever.

• (2050)

Que demande le NPD au gouvernement? Je ferais remarquer qu'il a de la suite dans les idées. Il nous demande uniquement de dépenser. Il exige que le gouvernement crée d'autres emplois même si, ce faisant, nous nous endettons, la valeur du dollar baisse, le coût des importations augmente et si au besoin, nous devons imposer des contrôles. Il semble être prêt à cela. A mon avis, ce n'est pas une attitude sérieuse qui permettra au Canada de sortir de la récession.

Le gouvernement peut-il fournir un emploi à tous les chômeurs au Canada? Nous aimerions, j'en suis persuadé, pouvoir le faire grâce à la création directe d'emplois, mais, chose certaine, nous n'avons pas les moyens voulus. Toutefois, nous pouvons tenter d'adopter un programme raisonnable qui stimulera certaines régions, notamment les plus durement touchées par le chômage. Si nous voulions à la longue faire de la société canadienne une société socialistes, nous aurions peut-être tous des emplois, mais nous nous retrouverions dans la même posture que la Pologne. J'ai trouvé divertissant un article que j'ai lu au sujet de la récente crise économique dans ce pays. Un travailleur aurait déclaré: «Il existe ici plusieurs mythes. Le gouvernement prétend que tout le monde est payé et tout le monde en retour prétend travailler.»

Tels ne sont pas les principes que préconise le parti libéral. Contrairement à ce qu'on pourrait croire en écoutant le député de York-Peel, notre parti n'est pas un parti socialiste et le gouvernement croit en la justice sociale fondée sur la libre entreprise.

M. Huntington: C'était vrai autrefois, mais plus maintenant.

M. Smith: Examinons d'autres solutions proposées. Que dire des taux d'intérêt réduits artificiellement? Nous entendons l'opposition officielle le proposer jour après jour. Si nous acceptions les propos du député de York-Peel tels quels, nous ne devrions pas intervenir dans le jeu de l'offre et la demande. Nous ne devrions pas intervenir sur le marché, mais, d'autre part, nous entendons tous les jours certains de ses collègues prétendre que nous devrions abaisser artificiellement les taux d'intérêt. Il ne faudrait pas oublier que pour chaque emprunteur, il y a un prêteur. Le fait est que si le revenu de l'argent est plus élevé aux États-Unis qu'au Canada, c'est aux États-Unis que la plupart des gens investiront.

M. Huntington: Qu'en est-il de la Suisse et du Japon?

M. Smith: L'exode des capitaux entraîne un certain nombre de conséquences. Notre monnaie se déprécie. Le coût des importations augmente. Il en résulte une autre spirale inflationniste qui, en retour, fait grimper les taux d'intérêt. Ce n'est pas une solution valable au problème.

On entend parfois dire aussi qu'il est possible de stimuler l'économie en grossissant le flux monétaire, en imprimant plus d'argent et en abaissant les taux d'intérêt. Toutes les circonstances que je viens d'énumérer seraient réunies si nous adoptions cette solution et faisions fi de toute prudence en ce qui concerne le déficit. Nous nous engagerions dans un abîme sans fond.

Cependant, certains députés d'en face—mais je ne les vise pas tous—n'hésitent pas à proposer ce genre de solution presque chaque jour. Si nous les suivions, le remède serait pire que le mal. A mon avis, certains députés de l'opposition ne servent ni la population du Canada ni le processus politique lorsqu'ils affirment qu'il existe en fait un remède miracle ou une solution facile. Ces députés sont très portés sur la critique, mais très peu sur les solutions de rechange.

M. MacKay: C'est aussi l'impression que vous nous donnez.

M. Smith: Je le répète, les députés néo-démocrates au moins prônent toujours les mêmes mesures, c'est-à-dire dépenser sans se soucier du déficit. Ils voudraient que le gouvernement embauche davantage de monde et intervienne toujours plus, mais ce n'est pas la voie que le gouvernement ou le parti libéral a choisi de suivre. Quant aux conservateurs, il faut mettre ses lunettes pour distinguer les vrais conservateurs des néo-libéraux.

Un autre facteur qui, selon moi, a contribué à donner à de nombreux Canadiens l'impression qu'il existe des solutions toutes simples, c'est le rôle joué par les médias. Je ne veux pas critiquer tel ou tel journaliste en particulier . . .

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Soyez tranquille, il n'y en a aucun dans la tribune.

M. Smith: . . . on donne parfois l'impression aux Canadiens qu'il existe des solutions toutes faites. On s'aperçoit qu'un événement suscite tout un battage publicitaire. Par exemple, prenons la réunion annuelle du cabinet au lac Meach, il y a deux mois. A en croire les médias et les commentateurs politiques d'Ottawa qui ont commencé à en parler plus d'un mois avant qu'elle n'ait lieu, vous aviez l'impression qu'il s'agissait d'un conseil du guerre qui allait recevoir ses ordres du très haut et trouver tout à coup un nouveau plan pour régler tous les problèmes du Canada. Il y a eu tout un battage publicitaire au sujet de cet événement. Une fois la réunion terminée nous avons poursuivi la même voie, nous avons continué à lutter contre l'inflation, mais le public a vu ses espoirs déçus.

Prenons également l'exemple du sommet de Versailles. Pendant les semaines qui l'a précédé nous avons eu l'impression que tous les problèmes économiques du monde seraient réglés à Versailles. Je comprends que les journalistes ont un travail à faire et que certains d'entre eux cherchent à rendre leur article le plus dramatique possible pour qu'il obtienne le maximum de diffusion. Néanmoins, ils ne tiennent pas compte de la réalité. Ils ont un peu trop d'imagination.

La même chose s'est produite la semaine dernière dès l'annonce du nouveau budget. Il y a eu de nouveau tout ce battage publicitaire. J'ai récemment regardé une émission de télévision où l'on avait réuni un groupe de discussion. Une des personnes présentes exploitait une petite entreprise. On lui a demandé: «Aimeriez-vous que les taux d'intérêt diminuent pour que vous puissiez exploiter plus facilement votre entreprise?» «Évidemment», a-t-elle répondu. Il y avait également un propriétaire de maison qui avait du mal à payer son hypothèque. On lui a demandé ceci: «N'aimeriez-vous pas que les taux d'intérêt hypothécaires diminuent quelque peu ce qui vous permettrait de continuer à payer vos traites pour votre maison?». Il a répondu: «Oui, certainement.» Ensuite on a interrogé un chômeur. On lui a demandé ceci: «Que diriez-vous si ce budget vous permettait de trouver un emploi?».

M. Epp: Et de nourrir votre famille.

M. Kempling: Qui a-t-il de mal là-dedans?

M. Smith: Qui s'y opposerait? Le ministre des Finances est un homme bien. C'est un homme plein de compassion qui s'intéresse au sort de ses concitoyens. Il est ici depuis 1953.

M. Nickerson: Depuis trop longtemps.

M. Smith: Il a consacré sa vie au Parlement et aux Canadiens pour améliorer leur existence. Pourtant en écoutant les députés de l'opposition on a l'impression que le ministre des Finances se lance chaque matin dans une campagne maléfique en demandant à son comparse, M. Bouey: «A qui pourrions-nous jeter un sort aujourd'hui?».

Je demande à nos vis-à-vis de regarder les choses en face et de se montrer justes. Ne croyez-vous pas que les hommes politiques aiment être populaires? Lequel d'entre eux ne cherche pas la popularité? Quel homme politique ne souhaiterait pas être responsable d'actions qui lui vaudraient la faveur des électeurs. Chacun voudrait qu'il en soit ainsi mais cela n'a rien à voir avec une politique ou un gouvernement responsable. Ne croyez-vous pas que le ministre des Finances souhaiterait faire reculer les taux d'intérêt d'un coup de baguette magique? Ne croyez-vous pas qu'il souhaiterait atténuer le chômage en pressant un bouton? Ne croyez-vous pas qu'il souhaiterait simplement faire voter un bill pour réduire le déficit?

Bien sûr que le ministre souhaiterait que les taux d'intérêt soient beaucoup plus favorables aux chefs d'entreprise: Bien sûr qu'il voudrait que les taux d'intérêt hypothécaires soient plus bas et qu'il y ait plus d'emplois. Cependant, pour atteindre tous ces objectifs, il faut d'abord venir à bout de l'inflation. Il faut être disposé à faire preuve de sincérité et d'une maturité suffisante pour que les Canadiens voient la réalité en face et comprennent que l'on n'atteindra aucun de ces objectifs tant que l'on n'aura pas jugulé l'inflation. C'est la vérité, et tous les députés qui sont sincères l'admettent et le savent. C'est précisément cette lutte contre l'inflation qui est le principal objectif du budget que le ministre a présenté hier soir.

Le ministre a tout d'abord dit que les Canadiens devaient s'attendre à des augmentations de revenus moins fortes. Il a donné l'exemple en décrétant que le traitement des députés serait abaissé. C'est acceptable et je ne crois pas qu'un seul d'entre nous s'en plaigne. Il a dit par ailleurs qu'il fallait considérer la Fonction publique en général et l'influence que les conventions collectives des fonctionnaires ont sur les autres secteurs de l'économie. Il a dit que les augmentations plafonneraient à 6 p. 100 pendant la première année puis à 5 p. 100 pendant la deuxième année. Nous exhorterons les gouvernements provinciaux et les entreprises privées à suivre cet exemple. C'est cela un gouvernement sérieux. Il ne dore peut-être pas la pilule à ses administrés, il n'est peut-être pas très populaire, mais il est sérieux et c'est ce que veulent le ministre, notre parti et le gouvernement au pouvoir. Les mesures contenues dans le budget ne sont pas des mesures punitives, elles sont simplement un mal nécessaire. Nous devons tous nous serrer la ceinture, nous serrer les coudes.

• (2100)

M. Huntington: C'est tout calculé.

M. Smith: Je soupçonne que les conservateurs appuieront cette mesure législative. Je peux me tromper, mais je pense qu'ils le feront contrairement aux néo-démocrates. Pourquoi? Tout simplement parce que ces derniers sont tellement acoquinés avec les grandes centrales syndicales qu'ils ne peuvent pas quitter leur giron, même quand tout va mal. CTC et NPD; NPD et CTC, c'est blanc bonnet et bonnet blanc. Je ne sais pas qui de l'un ou de l'autre donne le ton. Dans ce duo dynamique, c'est peut-être une semaine l'un, une semaine l'autre. Quoi qu'il en soit, ils aiment l'un comme l'autre les contes de fée et ils se plaisent à croire que tout le monde peut avoir une part plus grande d'un gâteau qui ne cesserait de grossir et qu'on n'a pas à se faire de souci pour l'avenir. Une telle attitude fantasque et utopique ne mène nulle part et n'est pas sérieuse. Étant donné l'influence que les néo-démocrates ont auprès des dirigeants syndicaux et des syndiqués, je pense même qu'ils pourraient rendre un grand service à notre pays en les convainquant de prendre des initiatives responsables face à leurs membres au lieu d'user de verbiage pour les pousser à refuser de se joindre aux autres pour lutter contre l'inflation dans notre pays. Le NPD le fera-t-il? Je l'espère, mais je crains que non. Il va probablement au contraire attiser . . .

M. Huntington: Vous êtes en train de nous dire l'avenir.

M. Smith: . . . les malaises sociaux, ne pas essayer de juguler l'inflation dans notre pays, mais au contraire de l'aggraver.

L'autre volet de notre lutte contre l'inflation concerne le plafonnement du taux d'indexation. Premièrement, dans notre régime d'imposition des particuliers, ce facteur sera limité à 6 p. 100 au cours des douze premiers mois puis à 5 p. 100 la seconde année. L'indexation des pensions plafonnera de la même façon pour les deux prochaines années, soit à 6 et 5 p. 100. Si nous voulons vraiment montrer notre fermeté, nous devons appliquer cette règle à tout le monde. Tous les Canadiens doivent accepter de se sacrifier dans une certaine mesure, certains peut-être plus que d'autres. Ceux qui ont les moyens de payer devront se sacrifier davantage. Tous les Canadiens doivent répondre favorablement à cette invitation dans un réel esprit de patriotisme. Par conséquent, les allocations familiales et les prestations de sécurité de la vieillesse seront assujetties aux mêmes limites. Cependant, fidèles en cela à la tradition libérale, nous n'appliquerons pas cette mesure aux bénéficiaires de prestations de supplément de revenu garanti ni aux bénéficaires de pensions d'anciens combattants, comme nous le savons tous. Je trouve que c'est une mesure raisonnable et justifiée dans le genre de situation où nous nous trouvons présentement.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Bien entendu que vous la trouveriez!

M. Smith: Voilà qu'ils demandent «Qui la trouve?»

M. Munro (Esquimalt-Saanich): J'ai dit «Bien sûr que vous la trouveriez!»

M. Smith: On a un exemple typique . . .

M. Epp: Il a dit «Vous la trouveriez!», pas «Qui la trouverait?»

M. Smith: Oh, Bien entendu! Tout à l'heure, nous avons entendu certains députés du parti conservateur critiquer cette politique. Je ne chercherai pas à savoir dans quelle intention ils l'ont fait, mais je soutiens qu'ils ont tenu des propos susceptibles d'induire les gens en erreur en disant que nous allions réduire les pensions de vieillesse, et cela n'est, bien sûr, que pure absurdité. C'est une attitude irresponsable parce que nous savons tous—quiconque s'intéresse de près à la question le sait—que les pensions de vieillesse continueront à augmenter.

M. Nickerson: Allons, allons, dites la vérité.

M. Smith: Elles n'augmenteront pas au rythme où elles auraient normalement dû augmenter, mais elles continueront à augmenter. Nous avons entendu des discours du représentant de York-Peel qui se plaint tout le temps des dépenses du gouvernement, mais quant à savoir où il effectuerait des compressions, mystère! Il préconise instamment des réductions des dépenses gouvernementales mais où sabrerait-il? Je voudrais qu'il le précise parce qu'il n'en dit jamais mot dans ses discours.

Dans notre lutte contre l'inflation nous examinons tous les secteurs de l'économie où les prix établis relèvent de la compétence fédérale. Les organismes qui régissent les biens et services dans le domaine des transports, des communications, etc. se plieront à ces directives sauf dans des circonstances extraordinaires. Parallèlement, nous avons lancé une attaque sans précédent contre l'inflation en donnant nous-mêmes le bon exemple, notamment au sein de la fonction publique. Au niveau fédéral, nous prenons aussi des mesures pour raffermir la confiance et stimuler les investissements dans le pays. C'est très important. Nous voulons qu'on investisse dans le secteur privé au Canada. Notre parti a foi dans les stimulants et dans l'éthique du travail.

Des voix: Oh, oh!

M. Smith: Nous voulons que les gens investissent et créent des emplois au Canada. On n'a qu'à consulter les pages six et sept du discours du ministre sur le budget pour s'en convaincre. Il y a tout d'abord la nouvelle forme de dépôts à terme; les Canadiens qui y placeraient des fonds ne seraient plus imposés sur la partie de l'intérêt supérieure au taux d'inflation. N'est-ce pas quelque chose? D'autre part, les Canadiens qui placeraient des fonds dans de nouveaux régimes d'achat d'actions ordinaires de sociétés canadiennes ne seraient plus imposés sur la partie du gain en capital. Peut-on plus clairement démontrer que notre parti et le gouvernement sont bien décidés à stimuler les investissements au Canada, et sont convaincus qu'il faut encourager les Canadiens à prendre des risques, à miser sur le Canada et à investir dans leur propre pays!

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Smith: Les acheteurs de nouveaux logements pourront obtenir des prêts hypothécaires à des taux sensiblement réduits de 3 à 6 pour cent de moins que les taux courants. Les petites entreprises, les agriculteurs et les pêcheurs pourront obtenir des prêts à des taux réduits dans la même mesure, pour acheter du nouveau matériel et faire de nouveaux investissements. Les sociétés canadiennes auront un meilleur accès au capital de risque. C'est ce qu'on y trouve.

M. Huntington: Où donc?

M. Smith: Le député n'a pas dû le lire. Je vais lui dire où chercher. Ce sont les pages six et sept de l'allocution du ministre hier soir, en plein milieu du discours sur le budget. Leurs propos me font croire qu'ils avaient tous du coton dans les oreilles hier soir; il est clair qu'ils n'écoutaient pas.

Le gouvernement a démontré sa souplesse et sa perspicacité en apportant des changements qui vont accroître les investissements au Canada. Ces mesures sont énumérées vers le bas de la page sept du discours du ministre. On y voit six points qui se rapportent au budget de novembre. L'impôt de 12.5 p. 100 sur les distributions des petites sociétés sera repoussé d'un an, jusqu'au 1er janvier 1983. Pourquoi agir ainsi? Tout simplement parce que nous avons confiance dans les petites entreprises et que nous voulons leur venir en aide. Le gouvernement a choisi une façon raisonnable d'assumer ses responsabilités à leur égard. Il ne distribue pas de bonbons. C'est un gouvernement responsable.

Les propositions relatives à la déduction des frais d'intérêt seront réexaminées et n'entreront pas en vigueur avant 1983. Pour quelle raison? Parce que nous voulons encourager l'investissement et ranimer la confiance au Canada. L'avantage imposable correspondant à l'utilisation d'une automobile de l'employeur est ramené de 2.5 à 2 p. 100. Les règles limitant la déduction des frais d'intérêt ne s'appliqueront pas aux engagements pris avant le 12 novembre 1981 à l'égard de prêts aux employés pour l'achat d'actions. Nous avons prévu également des dispositions concernant l'étalement du revenu et les réorganisations de sociétés. Voilà comment le gouvernement réagit. Voilà comment il fait preuve de souplesse. C'est là, à mon avis, un gouvernement digne de confiance.

Il y a également les questions relatives aux investissements étrangers, dont le relâchement du processus sauf pour les acquisitions majeures, de façon à encourager l'investissement dans le pays. En plus de nous attaquer de plein front à l'inflation et de chercher à rétablir la confiance qu'inspire ce pays à l'investisseur éventuel, nous déployons des efforts raisonnables pour créer des emplois et en favoriser la multiplication.

Passons à la page 9 de l'exposé budgétaire. J'invite les députés d'en face à le faire, car je suis sûr qu'ils n'ont pas encore lu le document. Il suffit de bien l'examiner pour se rendre compte de certains de ses bons aspects. Quelque 200 millions de dollars ont été alloués aux programmes d'emploi direct. Pourquoi? Pour la bonne raison que nous voulons stimuler la croissance. Nous procédons cependant avec mesure. Je suis sûr que cela ne suffira pas aux conservateurs progressistes, mais, bien entendu, les conservateurs réactionnaires vont dire que nous dépensons trop d'argent. Il est fort dommage qu'ils ne puissent pas s'entendre entre eux et décider de quel côté ils vont pencher. Au moins, je connais l'orientation des néo-démocrates. Je ne suis pas d'accord avec eux, mais au moins je sais de quel côté ils penchent.

M. Deans: Fichez-nous la paix.

M. Smith: Je ne puis certainement pas en dire autant des députés d'en face.

• (2110)

On va également augmenter de 150 millions de dollars le financement des projets locaux créateurs d'emplois dans le cadre des programmes actuels visant notamment à relancer le bâtiment. Avec les 100 millions et plus déjà affectés à l'emploi et à l'immigration cela donnera plus de 450 millions de dollars pour la création directe d'emplois. Si nous ajoutons à cela les 300 millions affectés aux programmes de développement économique visant à créer des emplois permanents dans le secteur privé en favorisant les investissements, nous avons au total un programme de 750 millions de dollars. A mon avis, le gouvernement fait là un effort vraiment sérieux pour stimuler la création d'emplois.

Puis nous avons le programme dont le ministre chargé du logement nous a parlé. Je ne pense pas devoir répéter ce que j'ai dit. Le budget propose une façon raisonnable, peut-être pas très agréable, mais honnête du moins, de régler nos problèmes immédiats.

Pour ce qui est des conservateurs, ils avaient décidé d'avance que ce budget ne leur plairait pas. C'est sans doute normal dans un système parlementaire où les partis s'affrontent. Néanmoins, je n'aurais aucun mal à répondre aux conservateurs si je savais ce qu'ils veulent, c'est-à-dire s'ils préfèrent la solution préconisée par le député de York-Peel, celle du député de Yellowhead (M. Clark), celle du député de Rosedale (M. Crombie) ou celle du député de Kingston et les Îles (M^lle^ MacDonald). Personne ne le sait vraiment. Ils disent tantôt blanc tantôt noir.

Pour résumer, il s'agit là d'un budget raisonnable. C'est un budget honnête. Il dit les choses comme elles sont. Que fait-il? Il nous fait comprendre que la route sera longue et difficile, mais que nous en verrons le bout. Si nous parvenons à nous débarrasser de l'inflation, nous nous débarrasserons également du chômage, des taux d'intérêt élevés et de notre déficit. Néanmoins, nous n'y parviendrons pas si nous ne faisons pas tous les efforts voulus. Voilà pourquoi j'estime que le ministre se montre raisonnable en nous présentant un budget raisonnable et honnête. C'est avec plaisir que je l'appuie ainsi que le budget qu'il a présenté hier soir.

L'hon. Jake Epp (Provencher): Monsieur l'Orateur, à propos du budget qui a été présenté hier soir par le ministre des Finances (M. MacEachen), un certain nombre de pensées viennent à l'esprit. Il s'agit de décider laquelle reflète le mieux notre conviction profonde au sujet de l'économie et de la performance du ministre.

Ce qui importe, c'est ce que ressentent aujourd'hui les Canadiens. Ont-ils de l'espoir? Voient-ils croître l'économie? Croient-ils possible d'atteindre les objectifs qu'il se sont fixés en tant que personnes, chefs de famille, chefs d'entreprise, agriculteurs, simples contribuables? Ont-ils l'impression que le pays, que le gouvernement répond davantage à leurs besoins avec le budget qui a été présenté hier soir?

Je dois dire que je suis bien triste ce soir. Je suis triste, car je crois que le Canada est le meilleur pays au monde, mais qu'il n'a pas le gouvernement qu'il mérite.

En 1981, après avoir jeté un coup d'œil sur la société de l'époque, un observateur de la vie canadienne, Goldwin Smith, a dit que s'il devait décrire par une seule formule notre pays, il dirait ceci: «Le Canada est un pays plein de ressources, mais sans politique».

Jamais les Canadiens n'ont sans doute partagé autant cette opinion qu'à l'heure actuelle. Les Canadiens croient que leur pays est plein de ressources, naturelles ou humaines. Jamais ils n'ont autant senti que leur politique nationale n'était pas à la hauteur du potentiel de leur pays.

Le député de Don Valley-Est (M. Smith) sait faire l'apologie du gouvernement. Il a un rôle à jouer, je l'admets. Toutefois, c'est la première fois aujourd'hui que l'on a entendu de sa bouche, et la première fois hier soir que l'on a entendu de la bouche du ministre des Finances que notre pays traversait peut-être une récession.

Mais la situation est plus grave encore. Faute d'emploi, faute de travail ou de débouchés, certains Canadiens traversent une dépression. C'est très grave. Et pourtant, il suffit d'observer aujourd'hui la réaction des Canadiens moyens au budget d'hier soir pour se rendre compte que c'est la vérité.

Ni le discours de l'honorable député de Don Valley-Est, ni le budget qui a été présenté hier soir, ne donnait à penser que le gouvernement pouvait être à la source des difficultés qu'éprouve le Canada. Quelles en sont donc les causes? C'est avant tout les États-Unis qui en sont responsables à cause de leur politique. En période de prospérité, combien de fois avons-nous entendu les députés d'en face se répandre en injures contre nos voisins du Sud? Maintenant que les choses ont changé, leur argument est que lorsque l'économie américaine se sera redressée, les choses iront mieux au Canada. Ils parlent d'une récession mondiale. Par exemple, le cours des métaux de base est faible. Lorsqu'on examine notre industrie minière et les marchés internationaux, on se rend compte que c'est un fait.

Un ancien ministre des Finances qui défendait alors le gouvernement libéral en place a un jour eu le toupet de dire que les prises d'anchois aux larges des côtes du Pérou étaient une source de difficultés pour notre économie. Jamais ils n'admettent que les promesses, les actions ou les décisions du gouvernement sont largement responsables des problèmes créés ici, au Canada. Ils refusent d'assumer cette responsabilité. Ils aiment se prévaloir de leurs petits privilèges, ils sont fiers des pouvoirs qu'ils exercent, mais combien de fois sont-ils prêts à assumer les responsabilités qui sont celles d'un gouvernement?

La question que nous devons nous poser ce soir est la suivante: peut-on ou doit-on croire le premier ministre (M. Trudeau) et le ministre des Finances? Nous avons tous entendu le premier ministre dire qu'il allait terrasser l'inflation. Malheureusement, de nombreux Canadiens l'ont cru. Avec le budget d'hier, on voudrait nous faire croire, malgré le Programme énergétique national, le budget du 12 novembre et les modifications qui y ont été apportées le 18 décembre, que si nous suivons ce fifre nous sortirons de la vague de récession, que le taux d'inflation sera tout au plus de 6 p. 100 et que le bon temps reviendra au Canada.

Le gouvernement a peut-être compté sur sa chance une fois de trop. La confiance ne règne plus. Les ressources sont toujours là et le potentiel aussi, mais aujourd'hui les gens n'ont plus confiance en leur gouvernement. Ils ne vous croient plus, mesdames et messieurs; ils ne vous croient plus. Ils ont entendu tous vos beaux discours trop souvent.

• (2120)

Bien que cette attitude puisse se traduire par des résultats catastrophiques pour les libéraux aux prochaines élections—et seul le temps le dira—ce n'est pas ce qui compte aujourd'hui. L'important, c'est qu'à cause de leur gouvernement, des Canadiens sont sans emploi. A cause de leur gouvernement, des Canadiens perdent leur maison. A cause de leur gouvernement, des hommes d'affaires perdent leur entreprise. A cause de leur gouvernement, des gens qui ont 30 ou 35 ans d'expérience, qui sont âgés de 50 ou 55 ans et qui espéraient prendre leur retraite dans cinq ou dix ans se retrouvent soudainement sans travail, dix ans plus tôt que prévu. Ils sillonnent le marché du travail pour trouver un emploi mais on leur répond qu'ils sont trop vieux.

C'est l'héritage du gouvernement et malgré tous les beaux discours, cela demeure et les Canadiens ne l'oublieront pas.

J'étais absent hier, monsieur l'Orateur, mais j'aurais aimé être ici. Je m'étais engagé auprès d'une petite localité dans ma circonscription. J'ai pris la parole à l'occasion de la collation des grades dans une école secondaire. Il y avait 19 diplômés. C'était une petite école secondaire si l'on considère les normes aujourd'hui. Au banquet, j'ai demandé à un certain nombre de ces diplômés quels étaient leurs plans maintenant qu'ils allaient entrer dans le monde dit des adultes. Invariablement ils m'ont répondu: «Donnez-nous une chance, donnez-nous du travail, montrez-nous les débouchés et nous bâtirons ce pays». L'esprit d'initiative qui a présidé à l'édification de notre pays est encore vivace chez ces jeunes. Ce qui est tragique, c'est qu'à cause de la direction du gouvernement, ces jeunes cherchent des emplois et ne peuvent en trouver. Ces opportunités dont ils nous entendent parler, ces opportunités qu'ils sentent d'instinct dans le pays, à quel moment se rendent-ils compte qu'ils ne peuvent en tirer parti? Que deviennent ces jeunes gens, quelle est leur attitude face à notre pays, à ses institutions et, disons-le, monsieur l'Orateur, face au Parlement et au processus démocratique? C'est une question grave que je pose sérieusement. C'est une question à laquelle tous les députés et surtout ceux d'en face doivent répondre.

On nous raconte que nous pouvons combattre l'inflation à la condition de limiter nos ambitions. On demande aux Canadiens de limiter leurs ambitions pour leur pays! Croyez-vous que du temps de John A. Macdonald, Cartier et Brown on a fait croire aux Canadiens qu'en limitant leurs ambitions ils parviendraient à édifier leur pays? Pensez-vous que Laurier et Sifton ont dit aux immigrants qui sont arrivés les mains vides, qui se sont établis dans l'Ouest où on leur a seulement donné 160 acres de terre, qui les ont cultivés, qui ont fait pousser de quoi se nourrir, qui se sont bâti une maison, qui ont construit leur étable, de limiter leurs ambitions? Notre pays est allé plus loin encore qu'ils ne l'espéraient. Aujourd'hui, le gouvernement nous dit: «Limitez vos ambitions et tout ira mieux».

Non, ce devrait être le contraire, monsieur l'Orateur. Le gouvernement devrait pouvoir dire aux Canadiens, jeunes et vieux, que nous avons un grand pays plein de possibilités et que c'est à eux d'en faire quelque chose. Telle devrait être sa politique.

Des voix: Bravo!

M. Epp: Les mots suivants sont gravés dans la pierre, sur la Tour de la paix: "Without vision the people perish". N'allez pas me raconter que vous aimez le gouvernement, que vous vous sentez à l'aise sur les banquettes ministérielles. Dites-moi plutôt comment vous allez diriger les Canadiens, comment vous allez de nouveau les inciter à bâtir leur pays. En effet, c'est seulement grâce au développement économique et au succès économique que nous rétablirons la justice sociale.

Des voix: Bravo!

M. Epp: Seulement à cette condition. Vous ne pouvez pas parler de justice sociale quand vous supprimez les possibilités de développement économique. Un grand nombre d'entre nous ont des parents ou amis en Union soviétique. Ils entendent beaucoup parler de justice sociale, mais en ce qui les concerne ils voient très peu de développement économique, ce qui fait que le mot commence à sonner creux.

Donc, il faut d'abord que le gouvernement comprenne que c'est lui, lui tout le premier, pas les autres mais lui, qui est responsable de la crise économique qui s'est abattue sur nous. Si seulement il le faisait, nous pourrions alors parler de nous acheminer vers la reprise.

Les Canadiens ont peur actuellement. J'ai dit que j'éprouvais aujourd'hui de la tristesse, et ceux qui m'écoutent me diront peut-être qu'il y a plus de colère encore que de tristesse dans ma voix. Voilà les deux sentiments que j'éprouve. Il y a un mythe qui s'est installé dans la conscience canadienne. Sans avoir connu les années 30, je sais qu'il en est resté le dicton qu'avec les conservateurs, c'est la crise.

M. Breau: Cela n'a pas changé.

M. Epp: Et le député de Cloucester (M. Breau) y croit encore. Mais le mythe réciproque, c'est que quoi qu'ils puissent faire, les libéraux conservent toujours leur réputation de bonne gestion économique. Regardez-les aujourd'hui, monsieur l'Orateur. En fait de gestion économique, en fait de gestionnaires, leur réputation est en miettes. Et les plus déçus, ce sont les Canadiens.

Il est question du déficit. Sur un ton presque badin, le gouvernement prétend vouloir faire quelque chose à propos du déficit qu'il juge grave. Examinons un peu ce déficit. Il y a quelques semaines, je m'en souviens, des bruits couraient que le déficit allait dépasser sensiblement les 10.9 milliards de dollars prévus dans le budget du 12 novembre. Certains députés et commentateurs affirmaient que ce déficit risquait d'atteindre 15 milliards et peut-être 16 milliards. Dans certains milieux, des députés se demandaient si le déficit pouvait atteindre des proportions aussi gigantesques. Aucun d'entre nous n'osait croire qu'il se rapprocherait des 20 milliards. Ces 20 milliards de dollars—ou 19.6 milliards pour être plus précis—se répercutent sur deux autres questions dont le gouvernement refuse de parler et que voici: tout d'abord, la caisse d'assurance chômage accusera un déficit dont nous connaîtrons l'ampleur à la fin du troisième trimestre, c'est-à-dire en janvier 1983. Ce déficit pourrait s'élever à deux autres milliards de dollars. En outre, le ministre mise sur le fait que le déficit n'atteindra pas de nouveaux sommets, car il prévoit une relance pour les deux prochains trimestres. Les Canadiens qui examinent la situation actuelle croient-ils vraiment que nous connaîtrons cette relance au cours du prochain trimestre? Peut-on m'indiquer un seul économiste ou investisseur renommé qui en soit persuadé? Voilà les écrans et les miroirs avec lesquels se plaît à jouer le ministre. Il semble croire que la vérité ne démentira pas ces paroles qu'il emploie si facilement.

• (2130)

En ce qui concerne le déficit de 20 milliards de dollars et plus, je tiens à affirmer qu'aucune autre mesure n'entamera plus rapidement, plus spectaculairement et plus profondément la confiance des Canadiens qu'un tel déficit. Si les députés d'en face dépensaient chacun 33 p. 100 de plus que ce qu'ils gagnent chaque année, combien de temps leur famille réussirait-elle à subsister? Combien de temps pourrait-elle continuer de se réunir autour de la table familiale et faire des projets d'avenir? Est-ce cela que le gouvernement lègue aux Canadiens?

Je sais que de nombeux Canadiens ont investi dans les obligations d'épargne du Canada. En septembre dernier, les obligations rapportaient 19 p. 100 et plus. Selon moi, cela indiquait à quel niveau devaient s'établir les taux d'intérêt l'année suivante. Pourquoi les Canadiens voudraient-ils investir dans les entreprises canadiennes si on leur garantit un intérêt de 19 p. 100 et plus sans aucun risque?

M. Peterson: Combien d'obligations avez-vous achetées?

M. Epp: Le député d'en face veut se livrer à des attaques personnelles. C'est son droit, mais je tiens à souligner que le seul moyen de redresser notre économie consiste à accorder plus d'avantages financiers aux investisseurs qui prennent des risques qu'aux détenteurs d'obligations. Quel sera le taux des obligations émises cette année? Est-ce un facteur qui contribue au déficit? Le gouvernement doit se rendre sur le marché obligataire. Il lui faut obtenir 20 milliards de dollars et il a intérêt à en trouver le plus possible sur le marché intérieur.

M. Huntington: Il lui faut 60 milliards de dollars.

M. Epp: Si l'on tient compte des obligations à émettre pour financer celles qui sont arrivés à échéance, le gouvernement a effectivement besoin de 60 milliards de dollars, mais pour les obtenir, quel intérêt devra-t-il offir aux Canadiens puisque le taux d'inflation est actuellement très élevé? Quel taux offrira-t-il aux Canadiens et quels en seront les coûts? Voilà ce que les députés d'en face devront décider.

Pendant la période des questions orales, il y a eu aujourd'hui à la Chambre des communes un échange intéressant. Il s'agissait d'un échange plutôt triste à propos des pensions de vieillesse. Le gouvernement s'en tenait au fait que l'année prochaine, les pensions de vieillesse augmenteraient et, si l'on s'en tient à la valeur absolue du dollar, cela est exact. Si les pensions de vieillesse augmentent de 6 p. 100, il est évident que les paiements seront plus élevés qu'ils ne le sont cette année. Le gouvernement a donc de quoi défendre sa position. Toutefois, il n'a jamais voulu admettre que les personnes âgées recevront moins d'argent qu'elles ne le prévoyaient pour tenir compte de l'inflation et de l'érosion de leur pouvoir d'achat l'année prochaine.

M. Paproski: Quel gouvernement sans cœur!

M. Epp: Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^me^ Bégin) aime à se faire la championne de causes et à faire croire qu'elle est toujours en train de se battre en faveur des laissés pour compte de notre société. Elle a déclaré que le gouvernement allait donner $10 de plus aux retraités par mois. Ils toucheront donc $239 cette année et $249 l'année prochaine. Arrêtons-nous sur ce chiffre un instant. Ces gens-là, ce sont nos ancêtres. Leur salaire était immanquablement beaucoup moins élevé que ceux que nous touchons aujourd'hui, du moins ceux d'entre nous qui ont du travail et ils ont fait des économies en perspective de leurs vieux jours. Peut-on leur donner ce genre d'argument facile? Peut-on se servir d'un tel miroir aux alouettes et leur dire que comme ils touchent plus ils ne devraient pas demander pourquoi ils toucheraient moins autrement?

Le gouvernement demande à nos concitoyens de lui faire confiance. Il veut que l'économie reprenne et si c'est honnêtement ce qu'il souhaite, il faut alors qu'il dise aux Canadiens toute la vérité et qu'il ne leur cache pas ce qui pourrait jouer en sa défaveur. C'est la seule manière pour le gouvernement de remonter dans l'estime de nos concitoyens.

Par ailleurs, j'ai trouvé intéressant que le député de Don Valley-Est (M. Smith) accuse les médias d'être à l'origine des problèmes du gouvernement et d'avoir échauffé les esprits. Lors de la réunion du lac Meach, le gouvernement avait visé très haut. Je suppose qu'il voulait arriver à certaines révélations—peut-être pas du genre des dix Commandements, mais des révélations tout de même.

Une voix: De l'eau.

M. Epp: Ils auraient mieux fait d'aller chercher de l'eau. Après la réunion du lac Meach, les membres du gouvernement répondaient à toutes les questions qu'on leur posait à la Chambre en disant: «Attendez Versailles, attendez Versailles». Lorsque le ministre est revenu de Versailles . . .

M. Smith: Nous n'avons jamais dit cela.

M. Peterson: Foutaise.

M. Epp: Non?

M. Peterson: Non. Citez le nom d'une personne qui l'a dit.

M. Epp: Le ministre des Finances, par exemple.

M. Paproski: Pierre Trudeau.

M. Epp: Ou le premier ministre.

M. Peterson: Qu'a-t-il dit?

M. Epp: Après le sommet de Versailles, on nous a répondu qu'il fallait attendre l'exposé économique, qui est devenu un budget. Nos vis-à-vis peuvent blâmer les médias pour tout ce qu'ils veulent. Parfois, je vois également les médias d'un mauvais œil, mais il faudrait que nos vis-à-vis soient honnêtes; ils ont utilisé chacun de ces événements pour retarder l'inévitable qui s'est finalement produit hier soir avec la présentation du budget.

Comment pouvons-nous faire repartir l'économie du bon pied? Est-ce possible? Je le crois, à cause des possibilités du Canada. Demain, il y aura ce que je peux appeler, je suppose, une conférence fédérale-provinciale. Le premier ministre rencontrera les dix premiers ministres provinciaux. Il nous a dit que nous devions collaborer. Cela est vrai, mais à la lumière des événements des 18 derniers mois, pouvons-nous dire que le premier ministre est le mieux placé pour prêcher la collaboration au Canada?

M. Huntington: Il a dit que le fédéralisme coopératif était mort.

M. Epp: Je crois dans le fédéralisme coopératif.

M. Rossi: Ce n'est pas à vous de juger.

M. Epp: D'accord, mais le premier ministre a dit que le fédéralisme coopératif était mort.

M. Rossi: Qui êtes-vous pour juger de cela?

M. Epp: Je dis simplement au député ce que le premier ministre a déclaré. Que s'est-il passé avec le F.P.E.? Que s'est-il passé lors du débat constitutionnel? Le premier ministre a déclaré que le fédéralisme coopératif était mort. Comment peut-il espérer, dans ces circonstances, après une courte réunion post-budgétaire demain que tout à coup la coopération deviendra naturelle? Le premier ministre lui-même a déclaré aujourd'hui qu'il avait fallu 18 mois pour conclure une entente énergétique avec l'Alberta et la Saskatchewan. Que penser du problème des ressources sous-marines au large de la côte atlantique?

M. Peterson: Si vous parliez du budget.

M. Epp: Ce sont tous les facteurs qui entreront en ligne de compte lors de la réunion de demain. Il est vrai que nous connaissons des temps très difficiles et que nous avons besoin du fédéralisme coopératif, mais jamais un premier ministre du Canada n'a-t-il eu de plus mauvais rapports avec les provinces.

M. Rossi: À cause de vous. À cause de vous, les fauteurs de troubles.

M. Epp: Je note la présence du député de Gloucester (M. Brau). Il a présidé le comité dont le rapport a été foulé au pied par le ministre des Finances.

M. Breau: Vous n'avez même pas lu le rapport.

M. Epp: Si le député de Gloucester veut parler, il n'a qu'à s'entendre avec son whip. Ce dernier pourra peut-être le laisser parler l'année prochaine.

M. Breau: Demain, à 5 heures.

M. Epp: Y a-t-il d'autres facteurs? Je crois que si nous revenons au fédéralisme coopératif, la confiance renaîtra. Cependant, le gouvernement fédéral devra reconnaître que les provinces sont ses partenaires et qu'elles ont un rôle à jouer. Elles ne devraient pas simplement avoir pour rôle de se présenter à Ottawa à la demande du premier ministre 48 heures après un budget pour l'entendre leur dire: «Voici ce que vous allez faire, sinon . . . ». Le premier ministre a adopté cette attitude trop souvent.

• (2140)

Je voudrais dire un mot d'autres aspects du budget. Le ministre des Travaux publics (M. Cosgrove) a parlé du programme de logement; hélas! monsieur l'Orateur, tous les programmes qu'il a présentés jusqu'à maintenant n'ont jamais atteint les objectifs qu'il s'était fixés. Voici qu'il nous parle d'une subvention de $3,000 à l'intention de ceux qui s'achètent une maison pour la première fois; c'est, à première vue, un pas dans la bonne direction. Il pourrait favoriser la construction de nouvelles maisons, la création de nouveaux emplois dans les métiers de la construction et les métiers connexes. Mais examinons un peu la chose, monsieur l'Orateur.

Dans le cadre de ce programme, la famille de Winnipeg qui voudrait s'acheter une maison d'environ $60,000 devrait verser 10 p. 100 comptant. Étant donné ses $7,000 et les $3,000 de la subvention, elle devrait assumer une hypothèque de $50,000. Il ne faut pas beaucoup de temps pour calculer combien d'intérêt cette jeune famille devrait payer, à un taux de 18 p. 100. Pour les douze premiers mois, lorsqu'elle recevrait les $3,000, elle devrait débourser $9,000 pour les intérêts, les taxes et l'entretien.

Le gouvernement est à la tête de l'un des pays les plus riches du monde, monsieur l'Orateur. Nous pouvons remettre le Canada sur la bonne voie, mais le gouvernement devra tout d'abord dire toute la vérité aux Canadiens. Il a fait leur malheur. Les Canadiens, aux prochaines élections, sauront le remettre à sa place, c'est-à-dire à la porte. Ce sont hélas! les générations futures qui devront payer pour son déficit actuel.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le président, il me fait plaisir de prendre part au débat sur le budget qui a été présenté hier par le ministre des Finances (M. MacEachen). Monsieur le président, je crois sincèrement, si l'on tient compte de la conjoncture économique difficile à laquelle doivent faire face tous les pays industrialisés, que le budget présenté par le ministre des Finances est un bon budget et un budget réaliste puisqu'il poursuit deux objectifs importants, soit de combattre le chômage et l'inflation. Il est certain que les partis de l'opposition, tant progressiste conservateur que néo-démocrate, vont dire: Ce n'est pas assez, c'est trop peu ou trop tard! Mais si nous examinons ce budget, toujours en tenant compte de la situation économique difficile et d'une façon réaliste plutôt que politique, nous sommes obligés d'admettre que c'est un budget réaliste, et j'ai confiance que les mesures annoncées dans ce budget donneront des résultats concrets pour venir en aide aux Canadiens et Canadiennes qui sont présentement en difficulté.

Monsieur le président, si nous examinons ensemble les mesures annoncées dans ce budget pour venir en aide aux chômeurs, aux petits propriétaires aux prises avec les taux hypothécaires, aux agriculteurs, aux pêcheurs et aux petites entreprises, nous verrons que ces programmes répondent aux attentes des Canadiens. En effet, le gouvernement dépensera 1 milliard 400 millions de dollars pour venir en aide à ces groupes, en créant des emplois.

De quelle façon, monsieur le président, le gouvernement a-t-il décidé de combattre le chômage? Premièrement, le gouvernement injectera 200 millions de dollars dans le cadre du programme de développement communautaire canadien, un programme très important, non seulement pour la création d'emplois mais aussi pour l'établissement des services offerts aux citoyens dans toutes les circonscriptions à la grandeur du pays. De plus, le gouvernement affectera 300 millions de dollars au programme de développement économique dans le secteur privé pour la création d'emplois permanents. Ces deux programmes permettront de créer rapidement des emplois supplémentaires principalement dans les endroits durement touchés par la récession. Monsieur le président, le gouvernement a décidé de combattre le chômage par la création d'emplois par le biais de programmes d'aide au logement. Le ministre a annoncé cinq mesures importantes pour répondre aux besoins dans le domaine de l'habitation, tout en créant de l'emploi. Voici un extrait relatif au premier programme, et je cite:

> Le gouvernement offrira une subvention de $3,000 à tous les acheteurs d'une maison neuve mais mise en chantier avant le 31 décembre 1982 ainsi qu'aux premiers acheteurs qui feront l'acquisition d'un logement existant avant cette date. On évalue à 100,000 le nombre de personnes admissibles à cette subvention. Ce nouveau programme coûtera au total $300 millions.

Parlons du deuxième programme. Le gouvernement ajoutera 30 millions de dollars supplémentaires au programme d'aide à la rénovation des maisons, ce qui portera de 30 millions à 60 millions de dollars le programme d'aide à la rénovation. Monsieur le président, j'ai eu la chance mercredi dernier de rencontrer les représentants de la Société canadienne d'hypothèques et de logement pour Montréal et ceux des autorités de la ville de Montréal, et je peux dire que ce programme est grandement apprécié des Montréalais et qu'il y a de nombreuses demandes, et je félicite le ministre d'avoir porté une attention spéciale à ce programme-là.

Le troisième programme en est un autre qui est important pour les consommateurs à revenu moyen. Il s'agit de l'augmentation de 2,500 unités de logements coopératifs ou à but non lucratif. Cette augmentation portera de 25,000 à 27,500 le nombre d'unités en 1982 pour tenir compte des besoins de logement des Canadiens à revenu moyen. Et pour justifier l'importance des programmes de coopératives d'habitation, monsieur le président, j'aimerais citer une lettre d'un membre d'une coopérative dans ma circonscription. Je dois dire qu'en 1981, j'ai vu la construction de 843 unités de logement, et dernièrement, j'ai eu l'occasion d'aller à l'inauguration d'une coopérative qui a réussi à recycler ou à utiliser une école qui était non utilisée pour la convertir en logements, et je peux assurer la Chambre que les 31 familles qui habitent dans ces logements et qui, grâce au programme d'aide de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, ces gens-là sont heureux de la décision du ministre. Et j'aimerais citer une lettre d'une personne de ma circonscription qui est membre des coopératives:

> Monsieur,
>
> Comme électrice du comté de Sainte-Marie, monsieur Malépart, je veux vous féliciter d'avoir supporté la formule coopérative. J'ose croire que vous augmenterez votre appui en augmentant le nombre d'unités. Ayant vécu cette expérience depuis deux ans, je peux vous dire que cette formule est à mettre de l'avant. Elle développe chez les locataires l'autonomie, ce que les HLM ne font pas, les personnes qui demeurent en coopération se parlent, échangent, elles ont des tâches à accomplir, ce qui favorise le dialogue et la sécurité. Les logements sont très bien entretenus et le prix est abordable, ce qui m'a amené à m'y joindre, ayant un

revenu modeste, ne pouvant plus joindre les deux bouts. Cette formule de logements est arrivée à point pour moi et je suis convaincu ne pas être la seule à vivre cette situation. Je fait partie de l'A.Q.D.R., l'Association Québécoise pour la Défense des Droits des Pré-retraités et Retraités, et je peux vous assurer que tout ce qui touche au logement m'intéresse et que je suis tous les programmes de très près.

Veuillez, monsieur, accepter mon appréciation et mon encouragement. Continuez.

Marie-Paule Langlois
Présidente de la Coop d'Habitation
du Boulevard Rosemont.

Monsieur le président, lorsque des personnes nous rendent des témoignages, je pense qu'au lieu de continuellement critiquer,—il est normal que le fait d'être dans l'opposition officielle en permanence développe un sens négatif,—mais je pense qu'à la suite d'une série de programmes comme celle-là, on doit en féliciter le ministre des Finances. Les programmes que je viens d'énumérer devraient créer environ 65,000 emplois au cours des deux prochaines années. Je pense que ceci est important. De plus, le gouvernement est disposé à faire preuve de souplesse à l'égard du programme relatif au régime de construction de logements locatifs qui permet des prêts sans intérêt de $7,500. Le gouvernement est disposé pour certaines régions à augmenter ce montant. Il faut rappeler que ce programme est passé en mars dernier à 30,000 unités de logements et qu'on prévoit la création de 50,000 emplois supplémentaires. Et ceci, je dois le dire, est un autre programme dont les représentants de la ville de Montréal sont fiers, et ils désirent l'utiliser amplement. Monsieur le président, le ministre a annoncé que le Régime canadien de renouvellement hypothécaire institué en novembre dernier sera prolongé jusqu'au 31 décembre 1983. De cette façon tous les petits propriétaires qui doivent consacrer à leur hypothèque plus de 30 p. 100 de leur revenu brut, par suite d'un renouvellement intervenant depuis hier soir, auront droit à une subvention allant jusqu'à $3,000. Il ne sera plus nécessaire de reporter l'intérêt pour être admissible à une subvention.

• (2150)

Monsieur le président, je suis convaincu que les citoyens et citoyennes de la circonscription de Montréal-Sainte-Marie seront heureux de bénéficier de ces programmes dans le domaine de l'habitation et de la création d'emplois. Permettez-moi de rappeler qu'à la suite d'une consultation avec mes neuf autres collègues de l'Est de Montréal nous avions demandé des programmes de création d'emplois par l'habitation et l'aide directe à l'entreprise. C'était à la suite d'une consultation des gens de l'Est de Montréal à l'occasion d'une tournée antenne économique de quatre jours. Monsieur le président, le ministre a aussi annoncé, pour la petite entreprise l'injection de 500 millions de dollars pour aider les petites entreprises, les agriculteurs et les pêcheurs en matière de taux d'intérêt, ce qui aura pour effet de diminuer le nombre de fermetures d'usine et de permettre de diminuer le nombre de pertes d'emplois. Voici, monsieur le président, d'importantes mesures afin de combattre le chômage.

Maintenant, regardons les mesures que le gouvernement a décidé de mettre en place pour combattre l'inflation, un mal qui affecte tous les citoyens, mais surtout les citoyens à moyen et à faible revenus. Il faut se souvenir que le ministre a demandé à tous les Canadiens de travailler ensemble afin de diminuer le taux d'inflation, mais il a tenu à protéger les citoyens à faible revenu, que ce soit les familles à revenu moyen recevant l'allocation familiale et le crédit impôt-enfant, ou les personnes du troisième âge recevant le supplément de revenu garanti. Au sujet de la première mesure visant à combattre l'inflation, le gouvernement a décidé de limiter les augmentations de salaire à 6 p. 100 pour les 12 prochains mois et à 5 p. 100 pour les 12 mois subséquents dans le secteur public fédéral.

Les premiers touchés seront les députés, les ministres et les sénateurs. De plus d'être limités à des augmentations de 6 p. 100 l'an prochain et de 5 p. 100 l'année suivante, le ministre a annoncé que nous subirons une diminution de salaire cette année. De plus, les fonctionnaires du gouvernement et les employés des sociétés de la Couronne auront leurs augmentations limitées à 6 p. 100 pour les 12 prochains mois et à 5 p. 100 pour les 12 mois suivants. De plus, le gouvernement limitera l'indexation applicable aux exemptions personnelles aux tranches d'imposition à 6 p. 100 pour l'année d'imposition 1983 et à 5 p. 100 pour l'année d'imposition 1984. A compter du 1er janvier 1983, l'indexation des pensions versées aux anciens membres du Parlement et fonctionnaires sera limitée à 6 p. 100 pour les 12 prochains mois et à 5 p. 100 pour les 12 mois suivants. A compter des mêmes dates, le facteur d'indexation applicable aux allocations familiales et à la sécurité de la vieillesse sera également limité à 6 et à 5 p. 100 pour les 12 prochains mois.

Mais, monsieur le président, je suis heureux que le ministre des Finances ait tenu à protéger les familles à revenu modeste en augmentant de $50 le crédit impôt-enfant pour l'année d'imposition 1982 et en laissant tout le montant entièrement indexé. Cette hausse portera le crédit impôt-enfant de $293 à $343 par enfant. Je crois que cette décision est beaucoup plus juste que celle que le gouvernement du Parti québécois a prise à Québec le 1er janvier, savoir n'accorder aucune augmentation au niveau de l'indexation des allocations familiales, et j'aimerais rappeler à mes amis progressistes conservateurs que lorsqu'ils étaient au pouvoir, à ce sujet-là il y avait un comité pour supprimer l'universalité des allocations familiales. Monsieur le président, je tiens à féliciter le ministre qui a protégé les personnes du troisième Âge en maintenant l'indexation complète pour toutes les personnes recevant une partie ou la totalité du supplément de revenu garanti. Encore là le ministre des Finances n'a pas suivi l'exemple du gouvernement Lévesque lorsqu'il a décidé, le premier janvier, d'indexer ce qu'on appelle l'aide sociale à 8 p. 100 plutôt que le montant de l'indexation et d'indexer pour les mères de famille avec enfant seulement à 6 p. 100 puisqu'il a décidé de tenir compte des augmentations des allocations familiales que le gouvernement fédéral accorde et du crédit impôt. De plus à mes amis progressites conservateurs, en ce qui concerne la pension de base, j'aimerais rappeler qu'ils avaient un comité qui étudiait aussi en vue d'abolir l'universalité des pensions, ce n'était pas de limiter l'augmentation à 6 p. 100, mais le leur enlever. Il faudrait peut-être qu'ils soient honnêtes dans leurs propos aujourd'hui. Et de plus, les pensions des anciens combattants demeureront entièrement indexées.

Monsieur le président, pour combattre l'inflation, le gouvernement canadien ne se contente pas de limiter la hausse des salaires, mais il demande aussi aux organismes fédéraux qui réglementent les prix des biens et des services essentiels, comme les transports publics, les communications publiques et

les denrées alimentaires de souscrire aux objectifs établis dans ce budget et de limiter la hausse des prix. De plus, demain, le premier ministre du Canada rencontrera les premiers ministres provinciaux afin de leur demander à eux aussi de limiter la hausse des prix dans les domaines de leur juridiction, et j'espère qu'il y aura un accord à ce sujet-là.

Monsieur le président, il y a aussi dans le budget une autre nouvelle mesure intéressante qui consiste à étudier la possibilité d'établir un programme spécial de taux d'intérêt réduit de 3 à 6 p. 100 pour les acheteurs de logement neuf. Monsieur le président, je termine en disant que ce budget propose des mesures assez importantes pour combattre le chômage et l'inflation, et je suis convaincu que tous les citoyens et citoyennes de la circonscription de Montréal-Sainte-Marie sauront utiliser au maximum ces nouveaux programmes d'aide, et je me ferai un devoir de les aider à obtenir plus, et je suis convaincu que tous les Canadiens et les Canadiennes à la grandeur du pays utiliseront les programmes que le gouvernement canadien vient de mettre à la disposition des électeurs même si les progressistes conservateurs et les néo-démocrates vont critiquer.

[*Traduction*]

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur l'Orateur, je suis très heureux de participer au débat sur le budget. Je n'entamerai pas maintenant l'essentiel de mon intervention, car il ne reste qu'une minute ou deux. Je me demande si on ne pourrait pas dire qu'il est 10 heures afin que je puisse commencer à neuf demain.

Des voix: Non.

M. Deans: Bien. Je me permets alors de revenir très brièvement sur les observations du député de York-Peel (M. Stevens), qui a consacré beaucoup de son temps à consigner au compte rendu des questions qui ne reposent absolument sur rien. Je tiens à bien préciser que ses observations étaient non seulement désobligeantes et injustifiées, mais encore fausses. J'estime que si le député était aussi honorable qu'il prétend l'être, il serait disposé à venir rétracter à la Chambre bon nombre des déclarations qu'il a faites. Toutefois, connaissant le calibre et la qualité de la plupart des observations de l'opposition officielle, je suis tout à fait sûr qu'il ne voudra pas le faire.

Très rapidement je tiens à signaler un point. On a beaucoup parlé du déficit, et il est vrai que celui-ci a atteint un niveau tel qu'il doit certes inquiéter grandement tous les députés de la Chambre des communes. Toutefois, si nous maintenons la politique établie dans le document budgétaire que nous a présenté, lundi soir, le ministre des Finances (M. MacEachen), il ne fait aucun doute dans mon esprit que le déficit actuel n'est rien en comparaison de celui que nous aurons d'ici un an.

● (2200)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 40 du Règlement.

[*Traduction*]

LES LANGUES OFFICIELLES—LES ANNONCES PRÉPARÉES PAR LE FESTIVAL DU VIEUX PORT DE MONTRÉAL

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Monsieur l'Orateur, le 21 juin, j'ai posé une question au ministre des Travaux publics (M. Cosgrove) au sujet d'une annonce publiée dans la *Gazette* de Montréal le 19 juin. Il s'agissait d'une annonce du Festival du Vieux Port de Montréal, une société de la Couronne fédérale, qui relève du ministre des Travaux publics et donc du Parlement. Cette annonce, qui était entièrement en français, a été publiée dans un quotidien anglophone, en l'occurrence, la *Gazette*, dans une ville dont 20 p. 100 des habitants sont anglophones.

Dans ma question, je demandais au ministre pourquoi cette annonce avait été publiée en français puisque cela allait à l'encontre de la loi sur les langues officielles et des dispositions relatives aux droits linguistiques de la Charte des droits et libertés. J'ai demandé au ministre de se renseigner pour savoir pourquoi cette annonce avait été publiée d'une façon aussi irréfléchie et contraire aux dispositions de la loi. J'ai demandé au ministre ce qu'il ferait pour remédier à la situation. Il m'a répondu qu'il n'était pas au courant de cette situation mais qu'il jugeait qu'il s'agissait d'un impair de la part de ceux qui l'avaient commis et qu'il étudierait la question.

Après avoir reçu cette réponse à la Chambre, j'ai appris par les journaux, et non pas directement par mon bureau, que si l'annonce n'avait été publiée qu'en français, c'est que la version anglaise n'était pas encore prête. Je ne pense pas que ce soit une raison acceptable. Je tiens à souligner également que tous les autres documents publicitaires publiés par la société fédérale de la Couronne Festival du Vieux Port de Montréal l'ont également été seulement en français. J'ai en main une invitation à une réception pour annoncer le programme d'été du festival. Elle est rédigée en français seulement. J'en ai une autre de M. Paul Gerin-Lajoie, président de la société de la Couronne, qui est relative à une autre cérémonie d'ouverture et qui est rédigée uniquement en français. Lorsque la version anglaise de l'annonce a été publiée le 26 juin dans la *Gazette* de Montréal, elle comportait de terribles erreurs. Ainsi, l'expression: «programmation à diviser et à conserver» a été rendue par «unscrew and save». On me demandait donc de dévisser ce document et de le mettre de côté. Je ne crois pas que l'on puisse excuser quelque violation que ce soit de la loi sur les langues officielles, en anglais ou en français, n'importe où au Canada.

Ce n'est pas la première fois que j'ai à me plaindre du fait que la Fonction publique fédérale ne fonctionne qu'en français au Québec. Je l'ai déjà fait et je me suis déjà plaint également de programmes d'affichage en français seulement dans des quartiers de Montréal où 80 p. 100 de la population est de langue anglaise. J'ai signalé des cas où les fonctionnaires fédéraux travaillant à Montréal refusaient de parler anglais à des clients de langue anglaise. Je crois que le gouvernement fédéral devrait, par l'entremise de ses ministres, indiquer clairement aux fonctionnaires fédéraux du Québec que nous devons travailler dans les deux langues officielles et desservir les gens dans la langue officielle de leur choix.

En 1977, le gouvernement fédéral a indiqué clairement, dans une déclaration qui a été publiée, qu'il n'était pas visé par les dispositions du projet de loi 101 du Québec. La loi 101 est une loi provinciale concernant les affaires qui relèvent de la province. Au Québec, toutes les questions de compétence fédérale sont assujetties aux dispositions sur le bilinguisme de la loi fédérale appropriée.

Je dois dire que depuis que ma question a été soulevée à la Chambre, le gouvernement fédéral a fait paraître une pleine page publicitaire dans la *Gazette* de Montréal, ce dont je me félicite, qui confirmait la politique fédérale sur les langues officielles. Cette annonce publicitaire s'intitulait: «Le gouvernement du Canada est à votre service dans votre région dans les deux langues officielles». On y donne la liste complète des services qui existent à Montréal et on indique où il faut s'adresser pour se plaindre d'une violation des droits linguistiques dans la région de Montréal. C'est le genre de politique que je veux voir appliquer, mais qu'elle soit en vigueur dans tous les services de la Fonction publique, au Québec comme dans le reste du pays.

• (2205)

Je tiens également à préciser que je ne m'oppose pas aux mesures qui protègent et soutiennent pleinement la langue française pour qu'elle s'épanouisse au Québec. On n'aide cependant pas à promouvoir une langue en sévissant contre une autre, encore moins celle d'une minorité. Je pourrais également mentionner que ces actions de la part de fonctionnaires fédéraux au Québec surviennent au moment où un gouvernement provincial s'acharne contre les droits minoritaires des personnes de langue anglaise de la province de Québec. Ces actions sont donc malvenues quand elles viennent renforcer les fautes de l'autre gouvernement.

Je suis heureux qu'on ait donné suite à cette affaire en faisant paraître dans la *Gazette* du 23 juin cette annonce qui expose notre politique sur les langues officielles, mais j'insiste fortement auprès du gouvernement pour qu'il s'assure que tous ses directeurs et cadres supérieurs au Québec soient au courant de cette politique et que la population de cette province bénéficie des services dans la langue de son choix—l'anglais ou le français—et que la même politique s'applique à toutes les minorités de langue française des autres provinces.

[*Français*]

M. Henri Tousignant (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics): Monsieur le président, c'est avec plaisir que je réponds à la question que l'honorable député avait posée à la Chambre le 21 juin. Le ministre s'était alors engagé à ce moment-là à faire enquête sur l'incident. Je crois comprendre que le ministre a demandé aux dirigeants de la Société du vieux port de Montréal de lui fournir tous les détails touchant à la publication de l'annonce en cause dans le journal *The Gazette*. La Société immobilière du Canada, Le Vieux-Port de Montréal Limitée est une société inscrite à l'Annexe C de la loi sur l'administration financière pour laquelle le ministre des Travaux publics (M. Cosgrove) est responsable. Elle a été créée en 1981 pour réaménager le vieux port de Montréal. Elle est chargée de la promotion, de la réalisation, de la gestion et de la mise en valeur du vieux port. La société doit se conformer elle aussi à la politique du gouvernement du Canada sur les langues officielles et en fait elle a toujours respecté cette politique. Il est malheureux que l'annonce publiée dans le journal *The Gazette* du 19 juin ne l'ait été qu'en français. Cette annonce était destinée à promouvoir le festival du vieux port, pour l'été 1982, lequel devait commencer le 20 juin. Étant donné que le calendrier de planification de la publicité était serré et que des engagements de dernière minute ont été apportés aux texte français, il a donc été décidé de publier l'annonce de toute façon, afin de s'assurer que les lecteurs du journal la *Gazette* soient informés de l'événement. Le 26 juin, comme vient de le mentionner l'honorable député, l'annonce a été réimprimée en anglais dans la *Gazette* et l'*Ottawa Citizen*.

Évidemment, il se produit là des erreurs comme il s'en produit souvent dans la traduction de l'anglais au français. Je voudrais aussi souligner, monsieur le président, qu'il s'agit là d'un cas exceptionnel, et même d'un incident unique. Je désire assurer la Chambre que tous les efforts seront faits afin de veiller à ce que la politique du gouvernement du Canada sur les langues officielles soit observée à la lettre par la Société Le Vieux-Port de Montréal. En terminant, monsieur le président, je saisis cette occasion pour féliciter l'honorable député de Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est (M. Allmand) pour sa clairvoyance et lui rendre homage pour sa vigilance constante et soutenue, que ce soit ici même à la Chambre ou à l'extérieur, alors qu'il n'hésite jamais à se faire le défenseur de notre politique sur les langues officielles. En conclusion, j'espère que les renseignements que je viens de lui fournir sauront le satisfaire.

[*Traduction*]

LE CANADIEN NATIONAL—L'ANNONCE DE MISES À PIED. B) ON DEMANDE AU MINISTRE D'INTERCÉDER AUPRÈS DU CABINET

M. Bob Corbett (Fundy-Royal): Monsieur l'Orateur, il y a quelques jours j'ai demandé au ministre des Transports (M. Pepin) de m'assurer que les 3,000 travailleurs du CN qui allaient être mis à pied seraient effectivement réembauchés, que les mises à pied n'étaient que temporaires. Je lui ai demandé de me dire quand ces travailleurs reprendront leur emploi. Le ministre m'a répondu que les mises à pied se prolongeraient jusqu'au 15 octobre 1982. Cependant, il ne m'a pas dit si tous les travailleurs seraient réembauchés. Ce qui est loin d'être rassurant.

• (2210)

J'aurais une question à poser au ministre: si tous ces 3,000 employés du CN dont 750 habitent la région de Moncton, ne sont pas réembauchés, le ministre peut-il me dire où ils trouveront un autre emploi? La région de Moncton offre bien peu de débouchés, car les emplois n'existent pas. Et la situation est en grande partie imputable au gouvernement fédéral.

En effet, beaucoup de mesures prises par le gouvernement et par le ministre lui-même ont coûté aux Maritimes et à Moncton en particulier des milliers d'emplois, des emplois dont nous avons tellement besoin. Par exemple, l'an dernier, le gouvernement a supprimé l'Atlantic Limited, ce qui a entraîné la perte de centaines d'emplois et de millions en revenus. Pourtant, il s'agissait du train-voyageurs le plus utilisé au Canada. C'est le gouvernement qui a également décidé de transférer de Moncton à Brampton, en Ontario, les services de contrôle de la qualité de l'eau, ce qui a encore supprimé bien des emplois. A cela je pourrais ajouter la décision à la fois odieuse et contestable de fermer la base des forces canadiennes de Chatham. Cette

fermeture entraînera la perte de 15,000 emplois et de 30 millions de dollars annuellement. Cette base offrait plus de 40 p. 100 de tous les emplois dans la région de Miramichi. La ville de Moncton sera également touchée par cette décision. Il faut aussi imputer au gouvernement la suspension du projet Mitel qui devait s'élever à des millions de dollars.

Et voilà maintenant que suite au budget qui ne tient nullement compte de ce problème persistant, on a perdu tout espoir d'améliorer l'économie des provinces atlantiques et surtout d'atténuer le chômage massif qui sévit dans cette région. Encore une fois le ministre des Finances n'a pas réussi à trouver une solution à la stagnation économique et au chômage chronique qui affligent la région de l'Atlantique. La région connaît le taux de chômage le plus élevé au Canada—14.5 p. 100—et il menace d'empirer. En fait, tous les indicateurs laissent présager que le dernier budget pourrait encore aggraver le chômage.

Il y a une solution de rechange à ces mises à pied, une solution très faisable et constructive à ces mises à pied prolongées, aussi indésirables qu'inutiles. Les cheminots du CN qui sont actuellement mis à pied pourraient être chargés de l'entretien et de la réparation des rails et les préparer en vue de l'époque où les affaires reprendront. Cette politique obtient l'appui des employés du CN, qui sont désireux de garder leur travail.

Une grande partie du matériel du CN n'est pas bien entretenue et cette période de marasme serait le moment choisi pour réparer et maintenir le matériel roulant ainsi que les voies, les ponts, etc. Il y a eu trois déraillements graves au cours des huit derniers mois dans la région des Maritimes, lesquels sont directement attribuables au mauvais état du matériel roulant ou de la voie. Il ne s'est pas agi d'erreurs humaines. Ces déraillements ont coûté des millions de dollars en opérations de nettoyage, en marchandises et en matériel perdus. On aurait pu utiliser cette somme à meilleur escient et de façon plus sûre pour donner du travail aux cheminots en les chargeant de maintenir ce matériel en parfait état.

Si les employés gardaient leur emploi et étaient chargés d'entretenir le matériel, le CN serait mieux à même d'acheminer un plus grand nombre de marchandises, lorsque les affaires reprendront. Je suis sûr qu'il n'a pas l'intention de refuser des contrats parce qu'il n'a pas le matériel voulu pour faire le travail. Ce serait tout simplement de la mauvaise gestion.

J'ai sous la main un télégramme provenant de la Fédération du travail du Nouveau-Brunswick et m'informant d'une motion adoptée à l'unanimité par la Fraternité en vue de condamner le CN et le CP qui ont l'intention de prolonger la fermeture des ateliers principaux annoncée plus tôt. Voici ce que l'on peut lire dans ce télégramme:

> Ces mises à pied mettront au chômage des milliers de cheminots dans tout le pays, aggravant encore une situation déjà catastrophique. L'appui que le gouvernement libéral fédéral donne à cette mesure prouve qu'il méprise totalement la dignité des travailleurs, qui veulent jouer un rôle productif au sein de la société.

Les répercussions de ces mises à pied aggraveront sans nul doute les problèmes qui assaillent l'économie. On a prévenu les cheminots du CN qu'ils seraient mis à pied pour 13 semaines. Cela représente trois mois et une semaine. Il s'agit de trois mois et une semaine pendant lesquels les familles devront se serrer la ceinture et vivre sans revenu, ce qui provoquera un manque à gagner irrécupérable pour le monde des affaires. Ces personnes veulent travailler, elles sont fières et indépendantes. Elles veulent les 13 semaines de travail et la garantie d'avoir un emploi. J'espère que l'attitude intransigeante et insensible manifestée pas le gouvernement à l'égard des Canadiens ne s'appliquera pas également à cette situation.

Hier soir, le ministre des Finances (M. MacEachen) a enlevé le dernier espoir à de nombreux Canadiens qui croyaient encore que le gouvernement allait relancer l'économie et créer de nouveaux emplois. Les économistes prévoient que la situation va encore s'aggraver avant de s'améliorer. Le licenciement évitable et improductif de 3,000 employés ne va pas améliorer les choses mais ne fera qu'aggraver nos épreuves.

Le ministre des Transports avait la possibilité d'aider 750 personnes de la région de Moncton et 2,300 autres de tout le Canada en maintenant leurs emplois, en sauvegardant leur fierté et leur dignité et en empêchant que la situation ne se dégrade dans les régions touchées. Je recommande au ministre des Transports d'exhorter le CN et le CP à donner du travail à ces gens cet été en leur faisant entretenir le matériel ferroviaire. Ce travail, il faut le faire, et cette initiative permettrait aux cheminots qui ont les compétences voulues de conserver leur dignité en travaillant pour gagner leur vie.

• (2215)

Le gouvernement a la responsabilité vis-à-vis de nos concitoyens d'assurer un climat économique prospère et je cite en substance le ministre des Finances:

> «Les Canadiens veulent savoir comment nous pouvons remettre notre économie sur les rails de la croissance, comment nous pouvons permettre à l'industrie d'investir, de se développer et de fournir les emplois dont nos citoyens ont besoin. Un million deux cent cinquante mille d'entre nous sont au chômage. Plus de gens encore arrivent difficilement à joindre les deux bouts, face à une inflation et à des taux d'intérêt élevés. Nous souffrons tous, d'une façon ou d'une autre, de la récession qui frappe l'économie. Nous cherchons tous un moyen d'en sortir.»

Le ministre a ajouté que le budget visait à offrir à nos concitoyens le moyen de sortir de la récession et d'accélérer la relance par des mesures immédiates. Comme le gouvernement a été élu par les Canadiens pour présider aux destinées de notre pays, la balle est dans son camp. Je l'invite donc à attaquer. On n'amorcera certes pas la relance en licenciant 3,000 cheminots.

Il semble que le gouvernement soit prêt à se faire du capital sur le dos des retraités, du personnel des forces armées et des travailleurs productifs. En tant que membre du Parlement, je dois continuer, au nom des habitants de la région de l'Atlantique, à essayer de faire entendre raison au gouvernement bien qu'il soit complètement sourd et qu'il ait l'esprit totalement sclérosé.

M. Jesse P. Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je tiens à féliciter le député de Fundy-Royal (M. Corbett) d'avoir parlé en des termes aussi vigoureux au nom des électeurs de cette région. Toutefois, je voudrais rappeler au député que le Canadien National doit livrer la même concurrence que toute autre compagnie privée. Lorsque l'activité économique ralentit, il doit faire face aux mêmes difficultés financières que les autres compagnies canadiennes, tant publiques que privées. Si, en tant que société de la Couronne, on demande au CN de se retirer du marché, il faut que le gouvernement lui accorde une aide financière très importante.

A la suite du budget présenté hier soir, le parti du député a vivement critiqué le gouvernement pour ses malheureux déficits, mais ce dernier n'a pas formulé ce soir de recommandation sur la façon dont le gouvernement devrait aider le CN à protéger les travailleurs concernés. Il serait bon que les députés d'en face présentent quelques suggestions constructives au lieu de formuler des critiques à tout bout de champ.

Le député n'ignore pas, parce que le ministre l'a signalé à la Chambre et que j'en ai moi-même fait état auparavant, que le CN a perdu 60 millions de dollars au premier trimestre, alors qu'il avait annoncé des profits de 70 millions de dollars l'année dernière. Au cours des cinq premiers mois et demi de 1982, les recettes par tonne-mille ont diminué d'environ 15 p. 100. Les taux de chargement complet avaient baissé de 16 p. 100 à la fin du mois de mai et 9,500 wagons étaient oisifs.

C'est dans ce contexte que le CN a dû se résoudre à prolonger la fermeture régulière des ateliers d'entretien. Je tiens à préciser qu'il s'agit d'une fermeture. On prévoit rappeler les employés au travail le 15 octobre.

En terminant, je voudrais répéter que le ministre et moi-même avons déclaré hier que la plupart des travailleurs recevront jusqu'à 80 p. 100 de leur salaire pendant la fermeture des ateliers. J'espère que le député envisagera cette situation à la lumière des déclarations faites par le ministre des Finances hier soir. Ce n'est qu'en faisant preuve de solidarité que nous pourrons redresser la situation et permettre à ces employés de reprendre le travail.

Lorsque le député essaie de faire porter le chapeau au gouvernement, je lui rappelle qu'en régime démocratique, l'opposition fait partie de ce gouvernement. L'opposition a un rôle à jouer, celui de rappeler aux Canadiens que nous devons nous serrer les coudes et joindre nos efforts en vue de favoriser une relance économique, en ramenant à 6 p. 100 le taux d'inflation qui est actuellement à 12 p. 100.

• (2220)

LES AFFAIRES INDIENNES—A) LE RETARD DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE LOGEMENT DANS LES RÉSERVES. B) LA CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE À DILLON (SASKATCHEWAN)

M. Doug Anguish (The Battlefords-Meadow Lake): Monsieur l'Orateur, les événements que je tiens à signaler ce soir sont en rapport avec des questions que j'ai posées au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Munro) le 16 juin dernier au cours de la période des questions. Je n'ai pas encore obtenu de réponse du ministre. Je suis très inquiet. Si je ne puis obtenir une réponse à mes questions ce soir de la part du secrétaire parlementaire, je voudrais au moins qu'il prenne le temps de préparer une réponse à ce problème urgent pour me la communiquer au plus tôt.

La tribu de Buffalo River à Dillon, en Saskatchewan, attend avec impatience la construction d'une école dans sa localité. Cette tribu se trouve dans une région éloignée du nord de la Saskatchewan. Étant donné sa situation, elle a présenté une requête au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien en lui demandant de construire cette école conformément aux normes provinciales en vigueur. Bien que ce ne soit pas le cas dans toutes les régions du Canada, c'est un fait qu'en Saskatchewan les normes établies pour la construction des écoles sont bien supérieures aux normes fédérales établies par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Après avoir insisté auprès du ministre, les dirigeants de la tribu en ont obtenu la promesse que l'école serait construite selon les normes provinciales, ce qui leur assurerait de bien meilleures installations scolaires pour répondre à leurs besoins.

Maintenant que le moment est venu de mettre l'école en chantier, on soupçonne que certains fonctionnaires pressent le ministre de revenir sur sa promesse. Il faut qu'on réponde à certaines questions, et je demande en toute déférence qu'on y réponde tout de suite ou très bientôt.

Tout d'abord, le ministre respectera-t-il sa promesse et veillera-t-il à ce que l'école destinée à la tribu de Buffalo River soit construite selon les normes provinciales, ou du moins selon des normes fédérales équivalentes et remises à jour, ce qui pourrait être le cas et pourrait venir en aide à bien d'autres tribus indiennes de Saskatchewan également.

Deuxièmement, j'aimerais savoir quand on communiquera cette information aux dirigeants de la tribu.

Troisièmement, s'il y a des problèmes, le ministre rencontrera-t-il les dirigeants de la tribu pour les résoudre?

Et enfin, quand débutera vraiment la construction de la nouvelle école?

Il faut répondre à ces questions, et y répondre bientôt, de sorte que les enfants de Dillon n'aient pas à aller à l'école encore une autre année dans un bâtiment aussi décrépit. Une partie des médias nationaux ont exposé l'année dernière la situation des parents de Dillon, des membres de la tribu de Buffalo River, lorsqu'ils ont retiré leurs enfants de l'école et ne les y ont pas renvoyés tant que le gouvernement n'a pas promis de leur construire une nouvelle école. L'école actuelle est en très mauvais état.

Je vois que mon temps de parole tire rapidement à sa fin, aussi voudrais-je poser une seconde question. C'est au sujet du programme de logement dans les réserves en Saskatchewan—et pas seulement en Saskatchewan, je suppose, car le problème doit se poser d'un bout à l'autre du Canada. Dans ce cas au moins, je sais ce qui se passe en Saskatchewan. Aucun des 505 logements attribués à la Saskatchewan cette année n'a été mis en chantier jusqu'à présent à cause de la circulaire J-1 dont les directives ont été appliquées très rigoureusement, jusqu'à présent du moins. Je voudrais que le ministre ait l'obligeance de faire annuler cette circulaire, ou du moins de relâcher les règles, pour que bien des bandes, certaines du moins, voire toutes, car c'est ce que j'espère, répondent aux critères afin de pouvoir mettre immédiatement ces projets de construction en chantier. Pour une personne ayant de l'expérience, c'est très déplaisant d'essayer de construire une maison l'hiver tout en respectant le budget très serré que le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien impose aux bandes d'Indiens.

Pour en revenir à la situation des écoles, de la bande de Buffalo River dans le nord de la Saskatchewan il y a quelques années, au début des années 70. Il existe des localités de taille et de structure analogue. Pour ce qui est de la situation de l'école de la bande de Buffalo River, je tiens à signaler que la province de Saskatchewan a établi le ministère du nord de la Saskatchewan au début des années 1970 qui a vu à ce que les collectivités de taille et de structure semblables qui se trouvaient hors des réserves soient organisées selon ses normes. Ces collectivités n'ont jamais eu de meilleures écoles. Il y a un système d'eau et d'égout dans presque toutes les maisons. Ce sont des localités modernes qui font la fierté de leurs habitants.

• (2225)

Ce n'est pas le cas pour les réserves indiennes du nord de la Saskatchewan en particulier et de la province en général, et nous souhaiterions que les conditions de logement s'améliorent sensiblement. Il semble que le ministère a entrepris de se doter de structures de plus en plus lourdes et qu'il lui répugne de laisser les Indiens prendre leur propre destinée en main. Les Indiens sont à la merci du gouvernement fédéral, à la merci d'un régime d'aide sociale. Ils ont peu d'espoir de bâtir leur propre économie à partir des ressources de la réserve pour atteindre un certain degré d'autonomie et de responsabilité. Je crois que le rapport actuel est de 33 à un; en somme que l'on compte un employé du gouvernement fédéral pour 33 Indiens inscrits. Ce nombre s'accroît sans cesse. C'est une tendance que nous devons renverser en faisant en sorte que les Indiens inscrits puissent contrôler davantage ce qui se fait chez eux.

M. Jesse P. Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, en l'absence du secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Chénier), je dois dire que je n'aurai pas le temps, dans les trois minutes mises à ma disposition, de calmer toutes les inquiétudes du député, mais je vais répondre à la dernière qu'il a mentionnée, la question des circulaires «J».

Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Munro) a demandé de suspendre les circulaires «J» qui concernent le programme de logement dans les réserves. La raison invoquée est que le ministre souhaite que le programme démarre en Saskatchewan. En réalité, il y a rien dans les circulaires «J» qui puissent entraver le programme en Saskatchewan, ni ailleurs, du reste.

Tout dernièrement, les directives ministérielles concernant le programme de logement dans les réserves figuraient dans la circulaire nº 57. Celle-ci a été mise à jour et intégrée à une série d'autres circulaires ayant une désignation alphabétique. La lettre «J» désigne les services publics et le logement. La circulaire reflète les inquiétudes du gouvernement au sujet du logement et son désir de voir le programme de logement dans les réserves atteindre ses objectifs.

Dans cette circulaire, on demande aux bandes indiennes d'identifier toutes les sources de financement qui permettraient de réaliser un projet de logement avant que les crédits ne leur soient octroyés. Cela vise à prévenir le sous-financement des projets et l'abandon des travaux de construction. L'identification des ressources fait partie des exigences du programme depuis un certain temps. On a discuté de cette question avec les chefs indiens de la Saskatchewan pendant la semaine du 14 juin. Des réunions ont lieu à l'heure actuelle et d'autres sont prévues pour que le personnel du ministère et les bandes indiennes se familiarisent avec les nouvelles lignes directrices du programme.

Je recommande que le député écrive directement au ministre à propos de la bande dont il a parlé ce soir.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre! La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain.

(A 10 h 29, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 30 juin 1982

La séance est ouverte à 2 heures.

• (1405)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA PEINE CAPITALE

INVITATION AU NPD À RÉEXAMINER SA POLITIQUE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gordon Taylor (Bow River): Madame le Président, comme le député de Mission-Port Moody (M. Rose) m'a invité à réexaminer ma position sur le rétablissement de la peine capitale, je signale que Donald Marshall a proclamé son innocence dès le début, tandis que Clifford Olson s'est vanté d'avoir prémédité le meurtre d'un certain nombre de jeunes, mais ces faits ne font que renforcer ma conviction que quiconque commet un meurtre prémédité, ce qui a été prouvé hors de tout doute, doit lui-même être mis à mort. Je propose donc, appuyé par le député de Peace River (M. Cooper):

Que la Chambre demande au NPD de réexaminer sa politique qui permet à un assassin comme Olson de continuer à vivre, alors que, par ailleurs, il appuie l'avortement qui est en réalité le meurtre d'enfants à naître.

Mme le Président: Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES FINANCES

LE BUDGET—LA POSITION DU MINISTRE DES FINANCES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill Domm (Peterborough): Madame le Président, selon la presse nationale qui citait ce matin des sources dignes de foi, l'ancien ministre libéral des Finances, M. John Turner, aurait consulté à plusieurs reprises l'actuel ministre des Finances (M. MacEachen) au sujet du budget totalement inadéquat qui a été présenté ici lundi dernier. Il semble donc que l'indexation des revenus, des pensions et des allocations familiales, qui avait été proposée à l'origine par le parti progressiste conservateur du Canada, soit maintenant rejetée par l'équipe Turner/MacEachen, qui espère que le taux d'inflation tombera à 6 p. 100 seulement en quelque six mois. Je propose donc, avec l'appui du député de Scarborough-Est (M. Gilchrist):

Que, si l'ancien ministre des Finances John Turner approuve le retrait de cette mesure, il se porte alors candidat au poste de député et prie par conséquent le premier ministre de déclencher enfin des élections partielles dans les trois circonscriptions fédérales qui n'ont pas de représentant aux Communes, de sorte que les Canadiens puissent exprimer clairement leur opinion sur ce retrait récent de l'indexation pleine et entière.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

ON PROPOSE DE HAUSSER LE REVENU QUE PEUVENT TOUCHER LES TITULAIRES D'UNE ALLOCATION D'ANCIEN COMBATTANT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Mel Gass (Malpèque): Madame le Président, les anciens combattants canadiens qui ont réussi à survivre à plusieurs guerres constatent maintenant qu'ils n'arrivent pas à survivre dans leur propre pays à cause des temps économiques difficiles et de l'indifférence du gouvernement libéral. L'ironie veut que nous marquions demain chez nous le jour du Dominion, mais nous laissons dans l'oubli les Canadiens qui ont combattu pour préserver notre liberté nationale, au moment même où ils sont dans le besoin. Je propose donc, avec l'appui du député de Fundy-Royal (M. Corbett):

Que la Chambre ordonne au ministre des Affaires des anciens combattants de prendre immédiatement des mesures pour hausser notablement le revenu annuel que peuvent toucher les titulaires d'une allocation d'ancien combattant dont le niveau actuel est tout à fait inacceptable et ne tient pas compte de la réalité.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES FINANCES

L'IMPOSITION DES RÉGIMES DE SOINS MÉDICAUX ET DES INDEMNITÉS D'ISOLEMENT DANS LE NORD—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Rod Murphy (Churchill): Madame le Président, le gouvernement n'a pas supprimé dans son budget de lundi sa mesure assujettissant à l'impôt les régimes de soins médicaux et dentaires et les indemnités d'isolement dans le Nord dont bénéficient de nombreux employés; étant donné que l'imposition des régimes de soins médicaux et dentaires représente un impôt précisément sur les avantages sociaux que le gouvernement devrait encourager, et que l'imposition des indemnités d'isolement dans le Nord constitue en réalité un impôt sur les dépenses accrues que doivent faire les travailleurs dans le Nord à cause des prix élevés qu'il faut payer dans les régions isolées et que ces indemnités ne devraient donc pas être assujetties à l'impôt, je propose, appuyé par le député de Skeena (M. Fulton):

Article 43 du Règlement

Qu'après avoir fait marche arrière lundi soir sur tant d'autres mesures fiscales, le gouvernement devrait annoncer immédiatement qu'il ne taxera pas pendant un certain temps encore les régimes de soins médicaux et dentaires et les allocations d'isolement dans le Nord jusqu'à ce qu'il ait arrêté une politique globale sur ces questions.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour présenter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

• (1410)

L'IMMIGRATION

L'ADMISSIBILITÉ DES LIBANAIS EN VISITE AUX SOINS MÉDICAUX—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jack Shields (Athabasca): Madame le Président, je demande le consentement unanime de la Chambre au sujet d'une affaire extrêmement urgente. Dernièrement, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a pris des dispositions qui visent à permettre aux citoyens libanais en visite au Canada à y séjourner pour une année supplémentaire et à leur accorder un permis de travail ministériel. En outre, les visiteurs libanais qui ont des parents canadiens admissibles qui peuvent les parrainer ou garantir de leur venir en aide, peuvent aussi présenter une demande de résidence permanente sans quitter le Canada.

Bien qu'il convienne de féliciter le ministre d'avoir pris cette initiative, de nombreux visiteurs libanais devront recevoir des soins médicaux au cours de l'année prochaine. Le coût de ces soins représentera une charge exhorbitante pour leur famille puisque leur statut actuel ne leur permet pas de bénéficier de l'assurance-maladie. Par conséquent, appuyé par le député de Pembina (M. Elzinga), je propose:

Que la Chambre ordonne au ministre de l'Emploi et de l'Immigration et au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social d'apporter à la réglementation les changements nécessaires pour permettre à ces personnes de bénéficier de l'assurance-maladie de sorte qu'ils ne soient pas traités injustement en ce qui concerne l'accès aux soins médicaux.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: Non.

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

L'INCIDENCE DU BUDGET SUR LA PENSION DE SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Madame le Président, demain, nous célébrerons le 115e anniversaire du Canada et nous rendrons hommage aux milliers de citoyens du troisième âge dont les efforts et le dévouement ont contribué à donner à l'ensemble des Canadiens un meilleur avenir. Pourtant, dans le budget d'hier soir, taxant encore plus lourdement les contribuables pour recueillir des fonds supplémentaires destinés à corriger ses mesures politiques désastreuses, le gouvernement a négligé de tenir compte des difficultés financières d'un grand nombre de nos concitoyens âgés qui ne bénéficient pas du supplément de revenu garanti, et il a fait part de son intention d'augmenter l'impôt sur le revenu de cette tranche de la population. Ces citoyens qui, tout en travaillant laborieusement pour nous préparer un avenir douillet, ont mis de côté une maigre somme pour leurs vieux jours, ne devraient pas être pénalisés de façon aussi mesquine. Voilà pourquoi je propose, appuyé par le député de Simcoe-Nord (M. Lewis):

Que le ministre des Finances, en hommage à ce groupe très spécial de Canadiens annonce immédiatement, en cette veille de la fête du Dominion, son intention d'annuler les sanctions fiscales qu'il voudrait imposer à tous les bénéficiaires de la sécurité de la vieillesse.

Ils ont durement travaillé pour garantir notre propre sécurité. Nous devrions veiller à protéger la leur.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: Non.

* * *

LES FINANCES

LA POSITION D'UN ANCIEN MINISTRE DES FINANCES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gordon Towers (Red Deer): Madame le Président, d'après les journaux, l'honorable John Turner, un ancien ministre des Finances, a discuté du budget avec le ministre des Finances; je voudrais savoir si l'on a forcé ou contraint M. Turner à participer à cette réunion. L'a-t-on amené par la ruse à assister à cette réunion avec le chef de la bande d'incapables qui nous gouvernent? Notre ancien ministre aux yeux bleus a-t-il versé des larmes sur les dispositions budgétaires ou a-t-il approuvé ce nouveau sabordage en règle? Aussi je propose, appuyé par le député de Cambridge (M. Speyer):

Que le ministre des Finances explique à la Chambre comment a été organisée cette réunion apparemment impossible et si John Turner est responsable de ce gâchis.

M. Turner a-t-il dit que les Canadiens et les journalistes pourront bientôt s'en prendre de nouveau à lui ou le ministre des Finances actuel cherchait-il un moyen de s'en tirer?

Des voix: Oh, oh!

Mme le Président: Le député de Yorkton-Melville a la parole.

* * *

LES CHEMINS DE FER

LE PAS DU NID-DE-CORBEAU—ON PROPOSE UN RÉFÉRENDUM—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Madame le Président, le rapport Gilson sur le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau est paru lundi dernier à Winnipeg. Étant donné que ce sont surtout les céréaliers qui subiront les conséquences d'un quelconque changement au tarif, je propose, appuyé par le député de Regina-Est (M. de Jong):

Que le gouvernement fédéral fasse un référendum parmi les détenteurs de permis de la Commission canadienne du blé pour permettre aux céréaliers de choisir eux-mêmes entre les recommandations de la commission Hall et celles du rapport Gilson et que l'on tienne par ailleurs un référendum démocratique avant de présenter cet automne à la Chambre des communes un projet de loi sur le transport des grains dans l'Ouest.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: Non.

* * *

LES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE

LES PROPOS DU PRÉSIDENT DE DEVCO AU DÎNER DU PARTI LIBÉRAL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill Wright (Calgary-Nord): Madame le Président, le président du Conseil du Trésor a congédié Neil Fraser pour avoir exprimé son opinion sur la politique du gouvernement, et le premier ministre a limité la liberté d'expression en déclarant que les fonctionnaires ne peuvent que philosopher sur la politique de l'État. Devant les propos tenus la semaine dernière par Steve Rankin, président de Devco, une société de la Couronne, lors d'un dîner du parti libéral à West Bay, en Nouvelle-Écosse, je propose, appuyé par le député de Central Nova (M. MacKay):

Que le président du Conseil du Trésor fasse une déclaration afin d'établir s'il existe deux classes de fonctionnaires fédéraux en matière de liberté d'expression, selon notamment leur affiliation politique.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: Non.

• (1415)

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'EMPLOI

LE BUDGET—L'AFFECTATION DE FONDS À LA CRÉATION DIRECTE D'EMPLOIS

L'hon. David Crombie (Rosedale): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Évidemment, le ministre sait que, dans l'exposé budgétaire du ministre des Finances lundi soir, ce dernier a dit ou donné l'impression que 750 millions de dollars seraient affectés à la création d'emplois. En fait, voici ce que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a dit hier soir au sujet de la création d'emplois:

C'est pour cela que le gouvernement a mis de côté dans son budget 2.3 milliards de dollars pour créer immédiatement 200,000 emplois.

Il a ajouté:

Nous avons accru de 450 millions l'aide à la création directe d'emplois.

Ces déclarations et ces chiffres sont carrément trompeurs et, à mon sens, déroutants à dessein. J'aimerais que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration confirme à la Chambre que son ministère a reçu 100 millions de dollars pour la création directe d'emplois cette année, non pas 2.3 milliards, ni 750 millions, ni 450 millions. Le ministre le confirmerait-il?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, à vrai dire, je ne sais pas de quoi parle le député de Rosedale. Ce sont ses chiffres qui sont tout à fait déroutants, car les afectations de fonds sont précisées très clairement dans l'exposé budgétaire. Compte tenu des fonds additionnels engagés par le budget, le gouvernement dépensera cette année plus que jamais auparavant pour créer directement des emplois, soit presque 60,000 ou 70,000 nouveaux emplois, en plus de 115,000 ou 120,000 autres annoncés dans les prévisions budgétaires de cette année. Le montant global que nous consacrons à la création directe d'emplois n'a absolument rien à voir avec les fonds destinés au logement ou à l'expansion économique. Le montant dont mon ministère dispose cette année pour créer directement des emplois dépasse largement les 650 millions de dollars.

LE CHIFFRE DONNÉ DANS LES DOCUMENTS BUDGÉTAIRES

L'hon. David Crombie (Rosedale): Madame le Président, voici le ministre qui cite encore des chiffres absurdes et tente de nous emberlificoter. S'il se reporte à la page 13 des documents budgétaires, il constatera que de nouvelles mesures seront prises pour effectuer des dépenses. Il y a tout d'abord les mesures visant à créer directement des emplois. Il ne s'agit pas de 450 millions, de 250 millions, de 750 millions ni certes pas de 2.3 milliards, mais de 100 millions de dollars. On trouve ce chiffre à la page 13 des documents budgétaires. Pourquoi le ministre ne l'avoue-t-il pas?

Des voix: Bravo!

M. McGrath: Au lieu de tenter d'induire les Canadiens en erreur.

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, il n'y a qu'un seul groupe à la Chambre qui tente d'induire les Canadiens en erreur et c'est le groupe d'en face.

Des voix: Bravo!

M. Axworthy: A un moment où le Canada a besoin d'une lueur d'espoir et d'inspiration . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Axworthy: . . . l'opposition dénature effrontément les faits et sème la confusion. La chose a un effet néfaste sur la croissance économique du Canada. Notre plus grave problème économique se trouve en face de nous.

Des voix: Bravo!

Questions orales

LE MONTANT EXACT DES FONDS RÉSERVÉS

L'hon. David Crombie (Rosedale): Madame le Président, les chiffres que j'ai utilisés proviennent des documents budgétaires du ministre des Finances. A la page 13, on voit que 100 millions de dollars sont consacrés cette année au soutien direct de l'emploi. C'est le seul chiffre. Au moment où le ministre des Finances leur demande de se répartir les charges et les avantages, les Canadiens tiennent vraiment à savoir pourquoi le ministre de l'Emploi et de l'Immigration—que dis-je!—le gouvernement tout entier refuse de leur dire la vérité. Celle-ci ne se trouve ni dans les propos du ministre de l'Emploi et de l'Immigration ni dans ceux du ministre des Finances, mais à la page 13 des documents budgétaires. La vérité se trouve à la page 13. Pourquoi le gouvernement ne la leur dit-il pas?

Des voix: Bravo!

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Si vous le permettez, madame le Président, j'aimerais aider le député à effectuer son addition, car il n'est manifestement pas très fort en mathématiques. Le budget indique clairement que 200 millions de dollars de plus serviront à créer de l'emploi dans le cadre des nouveaux projets de développement communautaire du Canada. Il y a en outre les 150 millions de dollars qui serviront à favoriser des initiatives spéciales dans les domaines associés à la construction, et les 300 millions qui sont affectés à la réserve de développement économique dans le cadre d'un programme à long terme de création d'emplois permanents. Pour tous ceux qui savent compter, cela fait en tout 650 millions de dollars. Le député de Rosedale éprouve des difficultés. Je l'exhorte fortement à s'inscrire au nouveau programme que nous avons lancé à l'intention de ceux qui ont besoin de se recycler.

Des voix: Bravo!

* * *

● (1420)

LES FINANCES

LE BUDGET—LA CONSULTATION AUPRÈS D'UN EX-MINISTRE DES FINANCES

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Madame le Président, je voudrais interroger le ministre des Finances à propos du budget. D'après le *Star* de Toronto d'aujourd'hui, l'honorable John Turner s'est entretenu «à plusieurs reprises» avec le ministre des Finances au sujet du budget. Cela me paraît fort indiqué, car c'est à l'époque où M. Turner détenait le portefeuille des Finances que le gouvernement a perdu pour la dernière fois tout contrôle sur les dépenses. Je rappelle à la Chambre que les dépenses du gouvernement se sont accrues de 108 p. 100 au cours des quatre années durant lesquelles M. Turner a occupé ce poste.

Des voix: Oh! Oh!

M. Wilson: Les députés d'en face n'apprécient pas la vérité. Je le répète, les dépenses du gouvernement se sont accrues de 108 p. 100 en quatre ans. De quoi le ministre et M. Turner ont-ils discuté? Était-ce de la proposition de supprimer l'indexation pour les citoyens &ed700;-1 du troisième âge, ou bien était-ce de certaines idées sur la façon de contenir le déficit budgétaire?

Des voix: Oh! Oh!

Mme le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. La question a été posée.

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, j'avoue être étonné que le député s'attende à ce que je rende compte à la Chambre d'entretiens que j'ai eus avec des particuliers, quels que soient ces particuliers. C'est là quelque chose d'extraordinaire que propose le député.

M. Wilson: Madame le Président, je trouve très intéressant que le ministre ne nie pas que le budget s'inspire largement des conseils de l'ancien ministre des Finances. Cela est fort apparent dans le document.

LA POSSIBILITÉ D'UNE RÉGLEMENTATION OBLIGATOIRE DES PRIX ET DES SALAIRES

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Madame le Président, je voudrais poser une question supplémentaire. D'après un certain nombre de députés fédéraux libéraux, ce budget ne sera pas en vigueur plus de trois mois. Ils ont été profondément déçus, et certains secrétaires parlementaires prétendent que le gouvernement imposera une réglementation obligatoire cet automne.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Qui?

M. Wilson: Les députés de Willowdale et de Sudbury, je crois.

Des voix: Oh, oh!

M. Wilson: Il est très difficile de poser des questions aujourd'hui, madame le Président.

Quand le ministre compte-t-il présenter son prochain budget et dans quelles circonstances? Quel contexte économique pourrait provoquer l'imposition des contrôles dont il est question à la page 12 de l'exposé budgétaire; on y dit en effet qu'une société contrôlée est une des possibilités. Quelles conditions faut-il réunir pour avoir cette société contrôlée?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, j'ai déclaré sans ambages dans l'exposé budgétaire que le gouvernement ne proposait pas à la Chambre des communes la mise en œuvre d'un système de réglementation des prix. C'est pourquoi j'ai rejeté de nouveau cette possibilité à la fin de mon discours, dans la partie à laquelle le député a fait allusion. Je garantis au député que nous sommes décidés à mettre en œuvre la limitation des salaires dans la Fonction publique et nous espérons bien que le secteur privé comprendra le bien-fondé de cette décision. Nous ne comptons pas réglementer systématiquement les salaires et les prix.

• (1425)

LA FONCTION PUBLIQUE

L'IMPOSITION DES CONTRÔLES DES SALAIRES—L'INCIDENCE SUR LES CONTRATS

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Hier, les fonctionnaires fédéraux ont appris non seulement qu'ils étaient les principales victimes de la politique de contrôle salarial du gouvernement, mais que celui-ci va rompre par la voie législative les conventions qu'ils ont signées et qui leur accordent des augmentations de plus de 6 p. 100. Hier, le premier ministre a indiqué que le gouvernement fédéral ne pouvait revenir sur les ententes signées avec les provinces productrices au sujet des augmentations du prix du pétrole le mois prochain, qui feront monter l'inflation d'au moins un point.

Le président du Conseil du Trésor peut-il nous expliquer, à moi, à la Chambre et aux Canadiens, pourquoi il y a deux poids deux mesures? Comment le ministre peut-il s'attendre à ce que les fonctionnaires continuent à faire le travail qu'on exige d'eux lorsque, d'une part, le gouvernement est prêt à faire fi des conventions signées, tout en refusant, d'autre part, d'essayer d'enrayer la montée inflationniste du prix du pétrole?

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, je tiens tout d'abord à signaler que les principales victimes, comme les appelle le député, sont les députés eux-mêmes, et je pense que nous devrions tous nous en féliciter. Le député lui-même est l'une des principales victimes. Les députés, tout comme les ministres, verront leur traitement baisser.

Le ministre des Finances a indiqué dans son exposé budgétaire que la conjoncture économique exceptionnelle appelle des mesures exceptionnelles, mesures que la plupart d'entre nous, bien sûr, répugneraient à prendre si ce n'était de la très grave situation économique où nous nous trouvons, mais dont le député semble inconscient. Ainsi, le programme est conçu de façon à être le plus juste possible envers tous les groupes concernés du secteur public.

LA RÉDUCTION DES SALAIRES DES COMMIS

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, je remarque que le ministre n'a pas répondu à la question. Il parle d'un degré maximum d'équité. Comment peut-il parler d'équité dans le cas des 800 commis du gouvernement du Canada dont le salaire était d'un peu plus de $11,000 par année et qui ont dû faire la grève il y a deux ans pour obtenir une augmentation de 13 p. 100 qu'ils voient maintenant réduite au point qu'ils vont perdre quelque chose comme $600 par année? Leur salaire va passer à un peu plus de $12,000 par année, ce qui comme revenu familial est au-dessous du seuil de la pauvreté au Canada? Je voudrais que le ministre me dise où diable est l'équité là-dedans!

Des voix: Bravo!

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, je tiens à préciser qu'à la dernière ronde de négociations, les commis n'ont pas fait la grève. Ils sont actuellement régis par une convention qui prévoit une augmentation supplémentaire; au prochain relèvement, ils tomberont sous le coup du programme. Ainsi ils échapperont plus tôt au programme que s'ils y étaient soumis après la deuxième année de la convention. C'est la façon dont le programme doit fonctionner.

L'APPLICATION DES MÊMES LIGNES DIRECTRICES À TOUS LES NIVEAUX DE TRAITEMENT

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Je veux m'adresser de nouveau au ministre. Où est la justice lorsqu'on refuse aux personnes qui gagnent $12,000 par an une hausse de salaire raisonnable qui leur permettrait de vivre dans la dignité avec leur famille, quand on applique exactement les mêmes lignes directrices aux personnes dont le traitement s'élève à $70,000, $80,000 et $100,000 par an? C'est intolérable.

M. Nystrom: Comme M. Bouey.

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, le député ne semble pas vouloir admettre que nous avons déclaré la guerre, c'est-à-dire une lutte nationale . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Johnston: . . . à l'inflation. Madame le Président, si notre croisade réussit, personne ne souffrira plus de l'inflation car son taux sera réduit à 6 et à 5 p. 100. Nous voulons ramener l'inflation à 6 et à 5 p. 100 au Canada, et nous y parviendrons si nos amis du NPD et la population qu'ils représentent veulent bien nous appuyer.

* * *

• (1430)

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU MINISTRE D'ÉTAT BRITANNIQUE CHARGÉ DE L'ÉNERGIE, L'HONORABLE HAMISH GRAY

Mme le Président: Je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur la présence, à la tribune, du ministre d'État britannique chargé de l'Énergie, l'honorable Hamish Gray.

Des voix: Bravo!

* * *

LES FINANCES

L'AUGMENTATION DU DÉFICIT DU GOUVERNEMENT

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Pendant les sept mois qui ont suivi la présentation du budget le 12 novembre 1981, vous avez déclaré que la principale mesure que le gouvernement entendait prendre pour résoudre le problème des taux d'intérêt consistait à réduire le déficit, ce qui ferait baisser l'inflation et les taux d'intérêt. Vous avez alors déclaré que le déficit s'élevait à 10.5 milliards de dollars et que nous allions emprunter 6.6 milliards de dollars.

Le 20 mai, vous avez déclaré à la Chambre que vous recommandiez aux Américains, et je cite, « . . . de réduire leur déficit afin d'entraîner la baisse des taux d'intérêt». Ma question est donc la suivante. Vous avez maintenant annoncé un déficit . . .

Des voix: Règlement!

Mme le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député siège depuis assez longtemps à la Chambre pour savoir qu'il doit s'adresser à la présidence.

M. Crosbie: Madame le Président, la question que je voudrais poser au ministre est la suivante: lundi, le ministre a reconnu que le déficit s'élevait à 20 milliards de dollars et que les besoins financiers du gouvernement atteignaient 17 milliards de dollars. Quelle mesure envisagez-vous donc de prendre, maintenant que la stratégie consistant à réduire le déficit est tombée à l'eau?

Des voix: Règlement.

M. Crosbie: Comment allez-vous procéder maintenant pour faire baisser les taux d'intérêt puisque vous ne pouvez plus réduire le déficit?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, le député sait parfaitement que l'augmentation du déficit et la hausse des besoins financiers du gouvernement sont essentiellement attribuables à la récession et que le déficit devrait commencer à se résorber automatiquement dès que la reprise se fera sentir au Canada. L'augmentation du déficit est directement attribuable à la récession. Il s'agit d'un déficit considérable. Il résulte de la récession et je n'étais pas d'avis que nous devions actuellement affaiblir davantage l'économie canadienne en nous efforçant de ramener le déficit à des niveaux inférieurs. Voilà la raison pour laquelle nous devons nous accommoder de ce déficit qui, ainsi que je l'ai déclaré, commencera à se résorber automatiquement dès que l'économie canadienne se redressera.

M. Crosbie: Madame le Président, la situation économique du Canada se détériore parce que tout le monde a perdu confiance dans le gouvernement qui refuse de répondre aux questions qui lui sont posées.

LA POLITIQUE MONÉTAIRE

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Madame le Président, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre. Vous avez maintenant abandonné votre stratégie de réduction du déficit. Il n'y a plus de déficit, mais vous devez emprunter 17 milliards.

Mme le Président: A l'ordre, je vous prie. Puis-je rappeler au député qu'il doit éviter de s'adresser directement au ministre et dire plutôt, par exemple, «le déficit du ministre . . . »

M. Crosbie: Madame le Président, j'en viens à ma question. Le déficit du ministre est maintenant de 17 milliards de dollars. Il doit aller sur le marché chercher ce montant et il doit, de ce fait, concurrencer les provinces, les municipalités et les particuliers. Je pose donc ma question à la troisième personne et la voici: le gouvernement continuera-t-il d'appuyer la politique monétariste de la Banque du Canada, ce qui signifiera que les taux d'intérêt devront augmenter à cause des demandes énormes du gouvernment, ou s'il va plutôt demander à la Banque du Canada de changer sa politique monétariste et d'imprimer plus de billets afin que le ministre puisse emprunter ce montant énorme, qui est supérieur à toutes les dépenses gouvernementales en 1968, sans que les taux d'intérêt n'augmentent? Que va faire le gouvernement? Sommes-nous condamnés à faire face à des taux d'intérêt élevés sans espoir aucun à cause de votre énorme déficit?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Non, madame le Président. Je tiens à assurer au député que ce n'est pas cela qui se produira. Si notre économie tournait à plein régime, le déficit actuel ferait sans aucun doute augmenter les taux d'intérêt et le taux d'inflation, mais ce n'est pas le cas; nous sommes dans une période de récession et de faiblesse économique.

M. Blackburn: Pourquoi augmentez-vous les impôts, alors?

M. MacEachen: Dans ces circonstances, madame le Président, et avec un taux d'épargne de 13 p. 100 à l'heure actuelle, le financement de ce déficit n'aura pas les répercussions sur les taux d'intérêt et d'inflation que craint le député. Je tiens à lui signaler que, selon moi, ses craintes ne se concrétiseront pas.

M. Crosbie: Vous m'en donnez l'assurance?

LE FINANCEMENT DE LA DETTE

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances, à qui je rappelle que, au cours des 12 prochains mois, il devra emprunter ou refinancer près de 60 milliards de dollars de la dette du gouvernement. Tout au cours de l'an dernier, le ministre et le gouvernement ont tenu le haut du pavé sur le marché, à preuve les obligations d'épargne qui rapportent 19.5 p. 100. A quel taux d'intérêt le ministre estime-t-il pouvoir financer sur les marchés canadiens ces 60 milliards de dollars qui viendront à échéance au cours des 12 prochains mois?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, j'ai déjà expliqué au député de Saint-Jean-Ouest . . .

M. Crosbie: Pas à ma satisfaction.

M. MacEachen: . . . qu'à cause de la récession actuelle, à cause de la faiblesse de l'économie, à cause de la demande réduite des emprunteurs privés qui en résulte, et aussi à cause du taux d'épargne élevé, il sera possible de satisfaire les besoins du gouvernement sans forcer le taux d'intérêt à la hausse et sans nuire aux emprunteurs privés.

M. Andre: Absurdités.

M. MacEachen: C'est ce que je crois, madame le Président, et c'est ce que j'avais répondu au député.

M. Andre: C'est aussi exact que vos prévisions du 12 novembre.

LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame le Président, le monde des affaires a prouvé qu'il n'a aucune confiance dans les chiffres du ministre. Celui-ci a déclaré à la Chambre qu'il avait une solution à 6 p. 100 pour le Canada, mais malgré cela, il a augmenté de 20 p. 100 les dépenses du gouvernement. Peut-il nous expliquer comment il espère donner confiance au pays dans la gestion des affaires publiques, quand il demande à tout le monde de se contenter d'une augmentation de 6 p. 100 et qu'il accroît les dépenses de son gouvernement de 20 p. 100?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, c'est encore une fausse déclaration de la part du député.

M. Andre: Cela se trouve à la page 12 de vos documents.

M. MacEachen: Si le député se reporte aux comptes publics, qui sont le moyen traditionnel d'examiner les dépenses totales . . .

M. Wilson: Vous n'avez pas dit cela l'an dernier.

M. MacEachen: . . . il constatera que la hausse des dépenses d'une année sur l'autre est légèrement inférieure à 20 p. 100. Je rappelle au député en établissant ces comparaisons que lorsqu'il utilise les comptes nationaux, il fait entrer dans l'ensemble des dépenses des postes comme la redevance d'indemnisation pétrolière, qui est compensée par les paiements d'indemnisation. Si l'on considère les chiffres nets, les dépenses totales diminuent, comme il se doit.

LES DISPOSITIONS DU BUDGET CONCERNANT LA RÉDUCTION POUR AMORTISSEMENT

M. Chris Speyer (Cambridge): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre des Finances. Mon parti accueillera favorablement toute mesure favorisant l'expansion de la petite entreprise. Mais je signalerai au ministre que dans son budget du 12 novembre de l'an dernier, il avait présenté une disposition concernant la déduction pour amortissement qui a encore freiné le réoutillage et réduit la capacité d'autofinancement. Si le ministre veut vraiment ressusciter les petites entreprises, s'il veut lancer un signal au milieu d'affaires, ne pourrait-il pas abolir le passage de son budget du 12 novembre 1981 qui concernait la déduction pour amortissement auquel il n'a pas touché l'autre soir?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Non, madame le Président, je ne saurais abolir complètement l'allocation du coût en capital.

M. Crosbie: Pourquoi pas? Vous avez bien aboli tout le reste.

M. MacEachen: Cela aggraverait encore davantage le déficit, dont se sont plaints les députés de l'opposition dans leurs dernières questions.

M. Crosbie: Supprimez la publicité d'État et le ministre de la Justice.

M. MacEachen: Le nouveau régime instauré dans le cadre du budget de novembre n'augmente pas la dette fiscale des entreprises ou des sociétés; il en avance simplement le remboursement.

M. Crosbie: Assez de mensonges et de poudre aux yeux.

M. MacEachen: Je rappellerai également au député que le régime fiscal de la déduction pour amortissement est plus favorable au Canada qu'aux États-Unis, chez nos voisins du Sud.

M. Speyer: Madame le Président, je dirai au ministre que lorsque les hommes et les femmes d'affaires du Canada sont à court d'argent, il leur devient très difficile d'agrandir leur entreprise.

L'OBLIGATION POUR L'EXPANSION DE LA PETITE ENTREPRISE

M. Chris Speyer (Cambridge): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Finances. Je pense que le ministre admettra, comme il l'a admis à mon collègue le député de Bruce-Grey, que lorsqu'il n'existe aucune marge fiscale, les banques ne prêtent pas d'argent par le biais de l'obligation pour l'expansion de la petite entreprise. Le ministre pourrait-il dire aux milliers de Canadians qui ont fait des demandes aux banques ce qu'il a l'intention de faire pour que l'obligation des petites entreprises joue un rôle efficace?

• (1440)

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, l'obligation des petites entreprises est à la disposition des intéressés dans les institutions financières qui ont encore une marge fiscale. Elles pourront financer plus de prêts à mesure qu'on leur remboursera les prêts consentis dans le passé.

* * *

LES CHEMINS DE FER

L'INCIDENCE DE LA RÉGLEMENTATION DES SALAIRES SUR LES CONVENTIONS SIGNÉES PAR LE CANADIEN NATIONAL ET LE CANADIEN PACIFIQUE

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Madame le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Comme il le sait, les chemins de fer du Canadien National et du Canadien Pacifique négocient comme entité avec les syndicats des employés de chemin de fer. Voici ma question: en quoi la politique gouvernementale visant à réduire les hausses salariales à 6 et à 5 p. 100 respectivement en 1982 et 1983 pour les sociétés de la Couronne va-t-elle toucher les conventions collectives que le CN et le CP viennent de conclure avec les syndicats des chemins de fer? Le gouvernement va-t-il respecter intégralement les avantages acquis par les travailleurs du CN, ou se pourrait-il que leur augmentation soit fixée à 6 p. 100 en 1982, c'est-à-dire à la moitié de celle des travailleurs du Canadien Pacifique, ou faut-il en conclure que le gouvernement ne changera pas les termes de la négociation collective cette année? Le ministre voudrait-il nous fournir des éclaircissements? On ne sait pas exactement si la nouvelle politique doit toucher les conventions collectives déjà signées.

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, lorsque le projet de loi sera présenté, nous pourrons évidemment beaucoup mieux discuter de tous les aspects des dispositions transitoires auxquelles doit donner lieu la mise en application du projet de loi. Pour reprendre ce que j'ai déjà dit à la Chambre et ailleurs, la première année de mise en application du nouveau programme prend effet à l'échéance d'une convention collective ou lors de la première augmentation salariale prévue dans la convention collective. Il est bien entendu que les conventions actuelles seront respectées.

Quant aux questions qui se posent au sujet des négociations conjointes, elles sont de nature juridique et devront être débattues en d'autres lieux.

LE MOMENT DE L'IMPOSITION

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Madame le Président, le ministre dit-il en fait que les conventions signées à n'importe quel moment en 1982, avant la présentation du budget qui serait rétroactif au 1er janvier 1982, et que les augmentations prévues pour 1982 seront respectées? Est-ce bien ce que dit le ministre, soit que seules les augmentations prévues par la même convention pour 1983 seront touchées par cette politique? Le gouvernement a-t-il même réfléchi à la question?

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, le gouvernement y a mûrement réfléchi. Le projet de loi convrira toutes les possibilités. Je crois avoir expliqué en réponse à la première question que, dans les cas où une convention collective a été signée, le programme entre en vigueur soit à l'expiration de cette convention, soit lors de la prochaine augmentation salariale prévue aux termes de cette convention.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

LES TRAITEMENTS DES ADJOINTS DES MINISTRES

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Selon le *Toronto Star*, le 17 juin, juste avant le budget, le gouvernement fédéral, sous la direction du président du Conseil du Trésor, aurait augmenté d'au moins 10 p. 100 le salaire des employés personnels des ministres, de leurs adjoints spéciaux et des autres personnes occupant un poste politique dans leur cabinet. Cela, juste avant un budget qui plafonne à 6 p. 100 l'augmentation des salaires dans la Fonction publique du Canada. Est-ce vrai?

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, je ne suis pas certain d'avoir saisi l'essentiel de la question.

Des voix: Oh, oh!

M. Johnston: Si le député me demande si des augmentations ont été accordées à des fonctionnaires, à des employés des ministres, à des employés exclus ou à qui que ce soit, aux termes du budget plus tôt cette année, bien entendu, la réponse est oui.

M. Baker (Nepean-Carleton): Non. Vous avez bien entendu la question.

M. Johnston: Le programme sera applicable à la fin de la période couverte par le contrat comme dans le cas d'autres groupes. La règle de 6 et de 5 p. 100 s'appliquera à tous lorsqu'elle entrera en vigueur en vertu du programme.

M. Baker (Nepean-Carleton): Je ne savais pas que l'honorable personnage était aussi dur d'oreille.

LES TERMES DE LA DIRECTIVE QUI AURAIT ÉTÉ DONNÉE

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, ma question est la suivante: le ministre a-t-il, dans une directive datée du 17 juin courant, juste avant le discours du budget et au sujet de laquelle le cabinet aurait été consulté, permis que soit accordée une augmentation de 10 p. 100 aux adjoints, aux employés, aux chefs de cabinet et aux adjoints spéciaux des ministres? La question est simple. Oui ou non?

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, comme je l'ai expliqué, tout accord intervenu relativement à un contrat ou à une période de paie avant le budget sera respecté, qu'il s'agisse d'employés des ministres ou des ministères. Des conventions collectives ont été approuvées pas plus tard que la semaine dernière dans la Fonction publique. Cela va sans dire.

* * *

L'ÉNERGIE

LE PROJET DE COLD LAKE—LE PRÊT CONSENTI À L'IMPERIAL OIL

M. Jack Shields (Athabasca): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Il y a un an, le ministre a fait le nécessaire pour que la société Imperial Oil reçoive un prêt de 40 millions de dollars, dans l'espoir de sauver le projet de Cold Lake. Où en est-on avec ce prêt pour le moment? Sera-t-il remboursé ou est-il perdu à tout jamais?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, le prêt a été accordé à condition d'être remboursé si le projet n'était pas abandonné avant la fin de juin 1982. Le projet est mis au rancart pour le moment; par conséquent, le prêt ne sera pas remboursé pour la bonne raison que l'argent a servi à payer les ingénieurs et le personnel qui ont poursuivi les travaux d'ingénierie sur ce projet. D'après l'entente qui avait été conclue, la société n'était nullement obligée de rembourser après le 1er juillet.

M. Shields: Lorsqu'un ministre incompétent jette par les fenêtres 40 millions de dollars venant des poches des contribuables, s'il a un certain sens de l'honneur, il doit démissionner. S'il n'est pas d'accord, il ferait peut-être bien de consulter son homologue britannique qui est de passage à Ottawa.

* * *

LE PROGRAMME ÉNERGÉTIQUE NATIONAL

DEMANDE DE RETRAIT

M. Jack Shields (Athabaska): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse aussi au ministre. Est-il maintenant disposé à retirer sa politique énergétique nationale qui est désormais reconnue dans tout le Canada comme le seul obstacle aux investissements qui pourraient relancer notre économie? Elle a en effet découragé les investisseurs, tant canadiens qu'étrangers. Le ministre retirera-t-il sa politique énergétique nationale?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, je serai ravi, en effet, de m'entretenir, dans quelques minutes, avec mon collègue britannique. C'est certainement avec un grand intérêt que j'écouterai les conseils qu'il voudra bien me donner, mais je doute que ceux-ci soient semblables à ceux du député.

Si mon honorable ami croit que c'est du gaspillage que de payer des travailleurs, des ingénieurs et des professionnels canadiens pour préparer des plans qui peuvent s'avérer utiles pour la construction future de l'usine ou d'une usine semblable, j'estime qu'il a tort. Ce n'est pas du gaspillage. Ces plans peuvent se révéler fort utiles à l'avenir. L'argent dépensé a servi à maintenir l'emploi d'un certain nombre de Canadiens, dont des électeurs du député. En ce qui concerne sa dernière question, le député me semble divaguer comme d'habitude.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

LE RETARD MIS À CONCLURE UN CONTRAT

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Le traitement que le gouvernement réserve aux contrats et aux entrepreneurs est l'une des raisons qui explique le chômage massif et les faillites d'entreprises. Sur le bureau du ministre, se trouve la lettre d'un chef de petite entreprise qui dit ceci:

> Notre entreprise de construction est paralysée. Nos ouvriers ont tous reçu leur relevé d'emploi et nous faisons désormais partie des statistiques. Il faut imputer notre situation au fait qu'un contrat préparé en août dernier et conclu entre notre compagnie et la bande indienne Fountain en janvier est resté jusqu'à présent en plan dans les bureaux du ministère à Vancouver. Tout est tellement enchevêtré en ce moment qu'on vient de nous apprendre que l'on ne nous confierait pas le travail.

Le ministre est-il décidé à détruire et à décourager à la fois les entreprises et les bandes indiennes concernées par ces accords?

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame le Président, le député tire des conclusions hâtives et absolument ridicules; elles sont parfaitement déraisonnables. S'il se donne la peine de m'indiquer le nom de la société qui prétend avoir présenté une soumission et qui s'est vu refuser le contrat convoité, j'examinerai volontiers l'affaire. S'il veut bien me dire quel est l'auteur de la lettre en question, je tâcherai de la retracer sur mon bureau.

LA POSITION DU MINISTRE

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Madame le Président, je pose ma question supplémentaire au même ministre. La société est Varian Construction. Le ministre a la lettre sur son pupitre, qui dit encore:

● (1450)

> Des employés du bureau de Vancouver des Affaires indiennes ont causé plus de tort que de bien, et nous croyons que ce n'est pas seulement notre entreprise qui en pâtit mais aussi, dans une grande mesure, nos Indiens.

Pour protéger les employés du ministère des Affaires indiennes à Vancouver, le ministre va-t-il sacrifier les sociétés en question?

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame le Président, ce que je sais, c'est que dans l'ensemble du pays, les rapports entre les petits entrepreneurs, les chefs et les conseils de bandes et mêmes les employés de mon ministère se chiffrent par centaines, voire par milliers. J'ai rarement entendu parler de sérieuses plaintes de la part d'entrepreneurs. Ils font affaire avec les bandes indiennes et mon ministère constamment, année après année.

Je vais voir s'il s'est produit une irrégularité ou des retards dans ce cas-ci, et j'informerai le député de mes constatations. Mais je refuse de sauter aux mêmes conclusions que lui, une attaque des fonctionnaires qui ne peuvent pas se défendre, sans prendre au moins le temps de vérifier les faits, et c'est ce que je compte faire.

* * *

LE CRTC

LES AUGMENTATIONS DE TARIFS ACCORDÉES À B.C. TELEPHONE

Mlle Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Madame le Président, en l'absence du ministre des Communications, je poserai ma question au vice-premier ministre. Il sait peut-être que la dernière augmentation de tarifs de B.C. Telephone a été agréée par le CRTC, comme les précédentes, à la condition que le réseau améliore la qualité du service. Cette condition n'a pas été remplie. Au contraire, la qualité s'est dégradée. Maintenant B.C. Telephone projette de licencier 2,200 personnes en Colombie-Britannique, ce qui va encore dégrader la qualité du service. Est-ce que le gouvernement va donner instructions au CRTC d'annuler une fraction importante des augmentations de tarifs accordées à B.C. Telephone depuis deux ans, étant donné le peu de cas fait de l'obligation imposée par le CRTC d'améliorer la qualité du service?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je ne suis pas en mesure de répondre à la question pour l'instant, mais j'examinerai la chose avec le ministre des Communications et je donnerai une réponse au député le plus tôt possible.

Mlle Jewett: Je remercie le vice-premier ministre de cette réponse.

L'INCIDENCE DES MISES À PIED EFFECTUÉES PAR LA SOCIÉTÉ SUR LA CAISSE D'ASSURANCE-CHÔMAGE

Mlle Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Je me tourne maintenant vers le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, qui sait peut-être qu'au moment où B.C. Telephone s'apprête à licencier 2,200 personnes, elle met en paiement, c'est-à-dire demain, un dividende trimestriel de 40c. l'action, ce qui fait en tout 13.4 millions distribués à ses actionnaires et à sa société mère américaine. Donc, B.C. Telephone profite manifestement des difficultés économiques pour réaliser des profits encore plus gros sur le dos de 2,200 travailleurs.

Comme il va falloir que le gouvernement règle la note avec les prestations d'assurance-chômage, le ministre veut-il examiner ce cas d'exploitation du contribuable canadien et du programme? C'est un abus flagrant du programme d'assurance-chômage.

Des voix: Bravo!

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, pour répéter la réponse du vice-premier ministre, il s'agit d'un cas que nous allons devoir étudier pour voir en quoi il relève du gouvernement fédéral, mais . . .

Mlle Jewett: L'assurance-chômage.

M. Axworthy: . . . lorsqu'il s'agit de payer l'assurance-chômage, on constate que c'est un programme alimenté par les primes des patrons aussi bien que des employés. Donc, ils participent tous deux à ces fonds, ce qui fait que, dans le cas présent, personne n'est injustement favorisé. Chacun doit payer sa juste part, ce qui, au fond, est le principe que nous essayons de faire admettre . . .

Mlle Jewett: Et le gouvernement?

M. Axworthy: . . . d'après lequel chacun doit verser sa juste part.

Mlle Jewett: Il est passé à côté de la question. Pourquoi n'écoutez-vous pas, Lloyd?

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

L'AUGMENTATION DES PRIMES ENVISAGÉE

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, c'est au ministre des Finances que je m'adresse. Il sait que, après que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a eu reconnu hier que les primes d'assurance-chômage allaient beaucoup augmenter, les fonctionnaires du ministère des Finances ont déclaré qu'elles pourraient augmenter l'année prochaine de $2.50 pour $100 de revenus assurables. Le ministre des Finances pourrait-il dire à la Chambre pourquoi il n'a pas annoncé par le biais de son budget cette hausse secrète d'impôt de 52 p. 100 des primes d'assurance-chômage?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, c'est vrai que les primes devront augmenter en même temps que le chômage. Sans doute le chef de l'opposition se souvient-il qu'en raison du très grand succès remporté l'année précédente, nous avons pu réduire le taux de cotisations dans le budget de novembre. Ce taux devra nécessairement augmenter, mais je ne pense pas qu'il y ait lieu de l'augmenter en juin. Il sera plus opportun de le hausser plus tard cette année. Nous n'avons pas cherché à garder secrète une chose qu'il est impossible de garder secrète, car quiconque connaît la loi sait que le taux des cotisations doit augmenter un jour ou l'autre.

LE MONTANT DE L'AUGMENTATION ENVISAGÉE

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, les Canadiens savent que l'honnête budget de 1979 renfermait des prévisions sur la hausse des primes d'assurance-chômage. Le budget du ministre, qui ne mérite sûrement pas le même épithète, n'en renferme pas. Le ministre pourrait-il confirmer maintenant que le gouvernement envisage, comme l'ont dit hier ses fonctionnaires, une hausse de 52 p. 100 des primes d'assurance-chômage que doivent payer les employés, une taxe occulte de 52 p. 100?

Des voix: Oh, oh!

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Il n'est pas question d'une taxe occulte comme celle-là, madame le Président. C'est de la plus pure fantaisie. Je ne confirme pas les prétendues observations d'un quelconque fonctionnaire anonyme.

LA PART DE L'AUGMENTATION DES PRIMES QUE DEVRAIT PAYER L'EMPLOYEUR

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, des fonctionnaires nous ont donné leur parole que . . .

M. MacEachen: Qui est ce fonctionnaire?

M. Clark: Qui sont-ils? Le ministre peut le dire lui-même. Ils s'exprimaient officiellement au nom de son ministère . . .

M. MacEachen: Qui est-ce?

M. Clark: . . . en réponse à des questions qui leur étaient posées. Les fonctionnaires fournissent peut-être de meilleures réponses aux journalistes que le ministre en donne aux députés à la Chambre des communes.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Nous savons désormais que les cotisations des employés au régime d'assurance-chômage vont augmenter de 52 p. 100. Le ministre pourrait-il nous dire à combien se montera en pourcentage l'augmentation des cotisations des employeurs au régime d'assurance-chômage, alors que c'est le gouvernement qui a engendré ce chômage et qui a fait augmenter le nombre des prises en charge par ce régime dans notre pays?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, le chef de l'opposition dit textuellement: «Nous savons désormais.» Quiconque connaît la loi et a une vague idée du fonctionnement du régime d'assurance-chômage devrait savoir que les cotisations vont augmenter . . .

M. Epp: Pourquoi ne l'avez-vous pas dit?

M. MacEachen: . . . tant pour les employés que pour les employeurs. Une fois de plus, le chef de l'opposition essaie de marquer des points sur une question qui saute aux yeux de tout le monde, sauf lui.

Des voix: Bravo!

LA PART DE L'EMPLOYEUR

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, nous savons maintenant, parce que le ministre des Finances l'a admis, que l'employé paiera $2.50 par tranche de $100 de son revenu assurable, soit une augmentation de 52 p. 100. Confirmera-t-il que la cotisation de l'employeur par tranche de $100 de gains assurables passera de $2.31 à $3, une augmentation de 34 p. 100? Le confirmera-t-il maintenant qu'il a admis l'autre augmentation de 52 p. 100?

M. Lalonde: Non, ce n'est pas ce qu'il a dit.

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je n'ai confirmé aucun chiffre cité par le chef de l'opposition. Je confirme que les augmentations entreront en vigueur conformément à la loi adoptée par le Parlement du Canada, non pas conformément à un résultat secret quelconque imaginé par le chef de l'opposition.

* * *

LES TRAVAUX PUBLICS

LA CONSTRUCTION DU TERMINUS POSTAL DE MONTRÉAL

L'hon. Elmer M. MacKay (Central Nova): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics et a trait à l'important terminus postal établi à Montréal. Peut-il dire à la Chambre si, à sa connaissance, il y a eu des problèmes entourant la construction de ces installations au coût de plusieurs millions de dollars à Montréal et, dans l'affirmative, quelles mesures a-t-on prises pour faire enquête sur ces problèmes?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, je remercie le député de m'avoir posé la question, car elle me donne l'occasion, à titre de ministre des Travaux publics, d'inviter tous les députés et les Canadiens en général à visiter à nouveau la Tour de la Paix qui sera réouverte au public à compter de demain, pour la première fois en deux ans, à l'occasion de la fête du Canada.

Des voix: Bravo!

M. Cosgrove: Madame le Président, si le député m'avait donné préavis de sa question au sujet de la construction de cet immeuble, j'aurais pu lui répondre aujourd'hui. Maintenant que j'en ai préavis, je tâcherai de lui répondre la semaine prochaine.

• (1500)

LES DIFFICULTÉS SURVENUES AU COURS DE LA CONSTRUCTION

L'hon. Elmer M. MacKay (Central Nova): Madame le Président, j'aurais préféré que le ministre annonce cette réouverture à l'occasion d'une déclaration à l'appel des motions, ce qui nous aurait permis d'ajouter quelques observations à ce sujet.

Je me permettrai de poser une question similaire à son collègue, le ministre de la Consommation et des Corporations. A-t-il été au courant de quelque difficulté que ce soit? Plus précisément, y a-t-il eu des interventions auprès du ministère des Travaux publics au cours de la planification et de la construction de ce terminus postal à Montréal? Y a-t-il eu des interventions de la part de ministres sur certains points? Les contribuables canadiens en ont-ils eu pour leur argent, dans ces travaux qui ont coûté 300 millions de dollars?

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Madame le Président, normalement nous répondons à des questions urgentes. Il s'agit d'un bureau de poste dont la construction est d'ailleurs terminée depuis de nombreuses années. L'honorable député qui pose la question a lui-même été ministre pendant plusieurs mois. S'il avait des inquiétudes quant à ce bureau de poste il aurait dû, à l'époque où il faisait partie du gouvernement, s'informer des difficultés qui ont pu être encourues à l'occasion de la construction et de la préparation des plans de ce bureau de poste. Je n'ai aucune indication qu'il y a eu quelque chose d'anormal. Si l'honorable député possède de nouveaux renseignements, il devrait être un peu plus précis et nous les faire connaître, afin que nous enquêtions, s'il y a lieu.

* * *

PÉTITIONS

DÉPÔT DU RAPPORT DU GREFFIER DES PÉTITIONS

Mme le Président: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que le greffier a déposé sur le bureau les rapports du greffier des pétitions qui fait connaître qu'il a examiné les pétitions présentées par des honorables députés le mardi 29 juin 1982, et qu'il constate que les pétitions sont conformes aux exigences du Règlement quant à leur forme.

[*Traduction*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. DEANS—RETRAIT DE PAROLES ANTIPARLEMENTAIRES

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, j'invoque le Règlement. J'ai eu l'occasion tout à l'heure de lire le hansard d'hier soir. Vous constaterez qu'à la page 18923, durant son discours, le député de York-Peel (M. Stevens) a fait une remarque que tous les auditeurs ont dû trouver inadmissible et ont sans doute jugée fallacieuse. Toutefois, je constate que le hansard m'attribue certaines paroles que j'avais dites de mon fauteuil. J'avais déclaré: «C'est un mensonge.» Quelle que soit mon opinion, je reconnais que ces mots sont antiparlementaires et je les retire.

Mme le Président: Je remercie le député d'avoir retiré ces paroles.

M. STEVENS—LES PROPOS DE M. YOUNG ET DE M. DEANS

L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel): Madame le Président, l'objection dont je vous ai donné préavis concernait en partie la question soulevée par le député de Hamilton-Mountain (M. Deans). Je voulais également attirer votre attention sur des propos semblables tenus par le député de Beaches (M. Young). Comme le député de Hamilton-Mountain l'a mentionné, l'altercation en question figure à la page 18923 du hansard.

Je disais alors que le Nouveau parti démocratique avait encouragé le gouvernement à se lancer dans les dépenses et à alourdir son déficit, ce qu'il regrette maintenant, et qu'il fallait signaler la chose aux électeurs canadiens. Le député de Hamilton-Mountain a dit alors: «C'est un mensonge». Le député de Beaches a dit lui aussi: «C'est un mensonge». Et il a ajouté: «C'est un mensonge éhonté». Nous pouvons lire ensuite dans le hansard:

> M. STEVENS: Monsieur l'Orateur, il est drôle de constater, lorsqu'on touche une corde sensible . . .
>
> M. YOUNG: Dites la vérité.
>
> M. DEANS: Si vous la savez.
>
> M. STEVENS: Lorsqu'on touche une corde sensible, il est toujours intéressant de constater . . .

J'ai consulté Beauchesne. A la page 108 de Beauchesne j'ai trouvé pas moins de 40 exemples de l'usage du mot «mensonge». Chaque fois on a estimé qu'il s'agissait d'une expression antiparlementaire. Je vais vous signaler deux cas où la question s'est déjà posée. A la page 1593 du hansard du 2 décembre 1976 nous pouvons lire que le premier ministre (M. Trudeau) a déclaré:

> Mais entre-temps il serait préférable que les députés d'en face ne lancent pas de mensonges et de faussetés.

A la page 1646 du hansard du 3 décembre 1976 l'Orateur a déclaré:

> Ce qu'a soutenu hier le député d'Halifax-East Hants, c'est que les expressions «mensonges» et «faussetés» sont antiparlementaires. Il est toujours difficile à la présidence de trancher des nuances linguistiques. D'après une jurisprudence non équivoque et malgré les nuances toujours présentes qui portent à excuser l'emploi de ces expressions, leur utilisation est toujours jugée antiparlementaire, et plutôt que de chercher à interpréter des nuances, il est plus prudent de voir là un signal d'alarme. Quand les expressions de ce genre sont employées, il faut les retirer.

Vous avez vous-même exprimé le même avis le 16 juin, madame le Président, dans un cas semblable, en disant: «La règle est absolue. Ces paroles doivent être retirées.»

Dans les circonstances, j'espère que vous jugerez les paroles consignées dans le hansard tout à fait antiparlementaires et que vous demanderez aux députés de les retirer.

M. Ian Deans (Hamilton-Mountain): Madame le Président, je tiens à retirer ce que j'ai dit avant que le député ne prenne la parole. Je voudrais toutefois vous signaler, puisque l'on vous a demandé d'étudier cette question, que le député n'a pas lu la citation au complet. Il n'a pas seulement évoqué le niveau élevé des dépenses publiques et des emprunts, il a ajouté, en omettant de le répéter par la suite:

> . . . et la politique de taux d'intérêt que le NPD préconise avec tant d'insistance.

Voilà ce que j'ai qualifié de mensonge.

Mme le Président: A l'ordre. Je crois que le député ouvre maintenant un débat sur le discours lui-même. Je reconnais que ces termes sont antiparlementaires. Le député de Hamilton-Mountain (M. Deans) les a retirés. Je crois savoir que le député de Beaches (M. Young) a également employé ces mots. Peut-être voudrait-il prendre la parole maintenant et les retirer.

M. Neil Young (Beaches): Madame le Président, j'étais, moi aussi, sur le point de prendre la parole en même temps que le député de York-Peel (M. Sinclair) qui avait hâte de répéter ce qu'il avait dit hier soir. Toutefois, comme ces termes sont antiparlementaires, je souhaite également les retirer, même si je suis convaincu que le député n'a pas dit la vérité.

Des voix: Oh, oh.

Mme le Président: Je tiens à rappeler au député qu'il ne peut pas dire indirectement ce qu'il n'a pas le droit de dire directement. Il devrait également retirer la dernière partie de la phrase qu'il vient de prononcer.

M. Young: Avec plaisir, madame le Président.

L'hon. Eric Nielsen (Yukon): Madame le Président, il me semble que le député cherche un faux-fuyant. Il est certain que les propos tenus précédemment doivent être retirés directement et sans équivoque. Le député de Beaches (M. Young) devrait simplement et brièvement déclarer qu'il retire l'expression offensante qu'il a utilisée.

M. Young: Madame le Président, je crois qu'il y a trop longtemps que je suis l'exemple du député de Yukon (M. Nielsen). Je retire donc ce que j'ai dit, madame le Président.

Mme le Président: Merci beaucoup.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

LANGUES OFFICIELLES—PRÉSENTATION DES 3E ET 4E RAPPORTS DU COMITÉ MIXTE SPÉCIAL

M. Eymard Corbin (Madawaska-Victoria): Madame le Président, j'ai l'honneur de présenter les troisième et quatrième rapports du comité mixte spécial sur les langues officielles.

TRANSPORTS—PRÉSENTATION DES 11E ET 12E RAPPORTS DU COMITÉ PERMANENT

M. Pierre Deniger (La Prairie): Madame le Président, j'ai l'honneur de présenter les onzième et douzième rapports du comité permanent des transports.

(*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui au sujet des rapports précités.*)

• (1510)

[*Traduction*]

Mme le Président: Présentation de rapports des comités permanents et spéciaux.

Le député de York-Peel a la parole.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. STEVENS—LES PROPOS DE MLLE JEWETT

L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel): J'invoque encore une fois le Règlement. Un député vient de dire, pour que cela soit consigné au compte rendu que j'étais «l'ami de D'Aubuisson, un assassin pathologique». Je l'invite à le répéter. Je trouve absolument irrégulier et répugnant qu'un député formule une accusation pareille. Le député en question est le député de New Westminster (Mlle Jewett), et je la prie de retirer immédiatement cette insinuation.

Mme le Président: La présidence n'a certainement rien entendu. Comme nous abordions une nouvelle partie de nos délibérations, toute l'attention de la présidence était retenue ailleurs, de sorte que je n'ai pas entendu ces propos. Je ne suis pas certaine qu'ils soient irréguliers et je préfère attendre à demain pour voir s'ils figurent au hansard.

[*Traduction*]

PÉTITIONS

M. HALLIDAY—LE RÉEXAMEN DE LA LOI SUR LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Bruce Halliday (Oxford): Madame le Président, j'ai le devoir de présenter une pétition signée par des résidents de la circonscription d'Oxford qui demandent énergiquement que le gouvernement du Canada se prononce contre le bill C-451 et veille à ce que cette mesure ne soit jamais adoptée à la Chambre. De l'avis des pétitionnaires, le bill C-451 constitue le projet de loi le plus abominable et le plus arbitraire jamais présenté à la Chambre des communes.

M. MITGES—LE RÉEXAMEN DE LA LOI RÉGISSANT LES SOCIÉTÉS CANADIENNES SANS BUT LUCRATIF

M. Gus Mitges (Grey-Simcoe): Madame le Président, je suis heureux de présenter aujourd'hui une pétition sur un sujet d'un grand intérêt pour des résidents de ma circonscription de Grey-Simcoe et, j'en suis convaincu, pour l'ensemble des Canadiens. Les pétitionnaires s'inquiètent sérieusement, tout comme moi, de certaines dispositions du bill C-10, tendant à régir les sociétés canadiennes sans but lucratif. Plus particulièrement, ils condamnent absolument les articles 116, 214 et 215 qui permettraient de s'ingérer dans les affaires des membres d'Églises ou d'autres organismes religieux. Ils réclament à l'unanimité la suppression de ces trois articles et de toutes autres allusions possibles aux Églises et autres organismes religieux dans le bill.

M. STEWART—LES EMPLOIS D'ÉTÉ POUR LES ÉTUDIANTS

M. Ron Stewart (Simcoe-Sud): Madame le Président, la pétition signée par les citoyens soussignés de la ville de Barrie, en Ontario, qui se prévalent maintenant de leur droit séculaire et incontesté de faire part de leurs doléances par voie de pétition, convaincus que votre honorable assemblée saura y porter remède, déclare humblement:

Qu'à cause du taux élevé de chômage, bon nombre de postes qui étaient auparavant offerts aux étudiants comme emplois d'été sont maintenant réservés à des chômeurs adultes, et

Que bon nombre de sociétés et le gouvernement fédéral lui-même traitent les étudiants injustement en exigeant que les candidats soient âgés d'au moins 21 ans,

Que, par conséquent, les soussignés, vos pétitionnaires, prient humblement le Parlement d'adopter des mesures pour mettre fin à cette discrimination fondée sur l'âge.

Et, comme il se doit, vos pétitionnaires ne cesseront d'espérer.

Dépôt de bills

M. NYSTROM—LE MAINTIEN DU TARIF DU PAS DU NID-DE-CORBEAU

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Madame le Président, je présente une pétition au nom de plusieurs centaines d'habitants de ma circonscription qui redoutent les effets du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau et craignent que sa suppression ne nuise à leurs revenus et à leurs localités agricoles. Voici ce qu'ils demandent exactement, madame le Président:

Par conséquent, les soussignés, vos pétitionnaires, prient humblement le Parlement de maintenir à perpétuité le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, tel qu'il est garanti actuellement par la loi, et, comme il se doit, vos pétitionnaires ne cesseront d'espérer.

Madame le Président, cette pétition est signée par environ 730 personnes, dont plus de 700 habitent ma circonscription de Yorkton-Melville et les 15 ou 20 autres, la ville de Regina.

* * *

[*Français*]

LA LOI ORGANIQUE DE 1982

MESURE CONCERNANT DIVERS MINISTÈRES

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre) demande la permission de déposer le bill C-123, intitulé «Loi concernant l'organisation du gouvernement du Canada et des questions connexes, et modifiant en outre la Loi sur les subventions au développement régional».

[*Traduction*]

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Je regrette, madame le Président; c'est une question sans importance, mais elle ne devrait pas créer de précédent. Le premier ministre est absent de la Chambre en ce moment. Or je vous ai entendu dire qu'il était le parrain de la mesure. Ce devrait certainement être un autre ministre de la Couronne.

[*Français*]

Mme le Président: Oui, certainement, vous avez raison.

* * *

LA LOI ORGANIQUE DE 1982

MESURE CONCERNANT DIVERS MINISTÈRES

L'hon. Yvon Pinard (au nom du premier ministre) demande la permission de déposer le bill C-123, intitulé «Loi concernant l'organisation du gouvernement du Canada et des questions connexes, et modifiant en outre la Loi sur les subventions au développement régional».

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

LA LOI SUR LES RESTRICTIONS SALARIALES DU SECTEUR PUBLIC

MESURE CONCERNANT LES RÉMUNÉRATIONS DANS LE SECTEUR PUBLIC DU CANADA

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor) demande la permission de déposer le bill C-124, intitulé «Loi concernant les rémunérations dans le secteur public du Canada».

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, nous allons répondre aujourd'hui aux questions nos 4179, 4190, 4198, 4199, 4200, 4202, 4204, 4205, 4206, 4207, 4209, 4211 et 4232.

[*Texte*]

LES SERVICES DE VÉRIFICATION DE LA GRC

Question no 4179—**M. Robinson (Burnaby):**

1. *a*) Quels ont été l'effectif et le budget annuels des services de vérification (i) de gestion (ii) financière (iii) de l'administration et du personnel de la GRC depuis leur création en 1977, *b*) combien de vérifications et de rapports ont-ils produits?

2. *a*) Quels ont été l'effectif et le budget annuels du service de vérification opérationnelle de la GRC depuis sa création en 1978, *b*) combien de vérifications et de rapports a-t-il produits?

3. *a*) Quels ont été l'effectif et le budget annuels du service de vérification du Service de sécurité depuis sa création en 1978, *b*) combien de vérifications et de rapports a-t-il produits?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): 1. *a*) (i) Effectif de la section de la vérification de gestion: 1977—15; 1978—19 (augmenté de deux vérificateurs, d'un coordonnateur et d'un secrétaire); 1979—23 (comprend la Section de la vérification de l'administration et du personnel); 1980—24; 1981—27.

(ii) Effectif des services de vérification financière: 1977-1981—5

(iii) Effectif de la section de la vérification de l'administration et du personnel: Cette section a été approuvée vers la fin de 1977 sous le titre de service central de la vérification, mais elle n'a commencé à fonctionner qu'en janvier 1978. En mars 1979, elle était intégrée à la Section de la vérification de gestion. 1978—4; 1979—4.

Les services de vérification de gestion, de vérification financière et de vérification du personnel n'ont pas de budget propre. Leurs dépenses sont imputables sur le budget global du Quartier général de la GRC.

b) Il y a eu un rapport pour chaque vérification, ce qui donne: Section de la vérification de gestion: 1977—8; 1978—11; 1979—15; 1980—15; 1981—14. Section de la vérification financière: 1977-1981—17. Section de la vérification de l'administration et du personnel: 1978—17; 1979—6.

2. *a*) Depuis sa création, en 1978, le service de vérification opérationnelle a un effectif de quatre employés. Il n'a pas de budget propre et ses dépenses sont imputables sur le budget global du Quartier général de la GRC. *b*) Six vérifications et cinq rapports.

3. *a*) De 1978 au 1er avril 1982, le service de vérification du Service de sécurité a eu un effectif de quatre employés. Le 1er avril 1982, cet effectif a été augmenté d'un employé. Le service de sécurité n'a pas de budget distinct du budget global du quartier général.

b) Il a produit les vérifications et rapports suivants: 1978—5; 1979—6; 1980—4; 1981—3; 1982—3 (à ce jour).

LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU CANADA—LES PRÊTS ACCORDÉS AUX EMPLOYÉS

Question nº 4190—**M. Baker (Nepean-Carleton):**

Depuis mars 1980, a-t-on accordé des prêts à des employés de la Société d'assurance-dépôts du Canada ou de l'une de ses filiales et, le cas échéant et dans chaque cas, quels étaient *a*) les nom et titre de l'employé, *b*) la date du prêt et la date d'échéance, *c*) le montant du prêt, *d*) le taux d'intérêt exigé, *e*) l'objet du prêt?

L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État Finances)): En ce qui concerne le ministre des Finances, la Société d'assurance-dépôts du Canada m'a informé comme suit: Non. *a*) à *e*) Sans objet.

LA SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE—LES PRÊTS ACCORDÉS AUX EMPLOYÉS

Question nº 4198—**M. Baker (Nepean-Carleton):**

Depuis mars 1980, a-t-on accordé des prêts à des employés de la Société du crédit agricole ou de l'une de ses filiales et, le cas échéant et dans chaque cas, quels étaient *a*) les nom et titre de l'employé, *b*) la date du prêt et la date d'échéance, *c*) le montant du prêt, *d*) le taux d'intérêt exigé, *e*) l'objet du prêt?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): La Société du crédit agricole fait savoir ce qui suit: Non. *a*) à *e*) Sans objet.

LA BFD—LES PRÊTS ACCORDÉS AUX EMPLOYÉS

Question nº 4199—**M. Baker (Nepean-Carleton):**

Depuis mars 1980, a-t-on accordé des prêts à des employés de la Banque fédérale de développement ou de l'une de ses filiales et, le cas échéant et dans chaque cas, quels étaient *a*) les nom et titre de l'employé, *b*) la date du prêt et la date d'échéance, *c*) le montant du prêt, *d*) le taux d'intérêt exigé, *e*) l'objet du prêt?

M. David Berger (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): En ce qui concerne la Banque fédérale de développement: Non. *a*) à *e*) Sans objet.

L'OFFICE DE COMMERCIALISATION DU POISSON D'EAU DOUCE—LES PRÊTS ACCORDÉS AUX EMPLOYÉS

Question nº 4200—**M. Baker (Nepean-Carleton):**

Depuis mars 1980, a-t-on accordé des prêts à des employés de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce ou de l'une de ses filiales et, le cas échéant et dans chaque cas, quels étaient *a*) les nom et titre de l'employé, *b*) la date du prêt et la date d'échéance, *c*) le montant du prêt, *d*) le taux d'intérêt exigé, *e*) l'objet du prêt?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et des Océans): Non. *a*) à *e*) Sans objet.

LA SOCIÉTÉ DES TRANSPORTS DU NORD LIMITÉE—LES PRÊTS ACCORDÉS AUX EMPLOYÉS

Question nº 4202—**M. Baker (Nepean-Carleton):**

Depuis mars 1980, a-t-on accordé des prêts à des employés de la Société des transports du Nord Limitée ou de l'une de ses filiales et, le cas échéant et dans chaque cas, quels étaient *a*) les nom et titre de l'employé, *b*) la date du prêt et la date d'échéance, *c*) le montant du prêt, *d*) le taux d'intérêt exigé, *e*) l'objet du prêt?

M. Jessie P. Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): La Société des transports du Nord Limitée répond comme suit: Non. *a*) à *e*) Sans objet.

L'ADMINISTRATION DE LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT—LES PRÊTS ACCORDÉS AUX EMPLOYÉS

Question nº 4204—**M. Baker (Nepean-Carleton):**

Depuis mars 1980, a-t-on accordé des prêts à des employés de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent ou de l'une de ses filiales et, le cas échéant et dans chaque cas, quels étaient *a*) les nom et titre de l'employé, *b*) la date du prêt et la date d'échéance, *c*) le montant du prêt, *d*) le taux d'intérêt exigé, *e*) l'objet du prêt?

M. Jesse P. Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): L'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent répond comme suit: Non. *a*) à *e*) Sans objet.

LA CORPORATION DU PONT INTERNATIONAL DE LA VOIE MARITIME—LES PRÊTS ACCORDÉS AUX EMPLOYÉS

Question nº 4205—**M. Baker (Nepean-Carleton):**

Depuis mars 1980, a-t-on accordé des prêts à des employés de la Corporation du Pont international de la Voie maritime ou de l'une de ses filiales et, le cas échéant et dans chaque cas, quels étaient *a*) les nom et titre de l'employé, *b*) la date du prêt et la date d'échéance, *c*) le montant du prêt, *d*) le taux d'intérêt exigé, *e*) l'objet du prêt?

M. Jesse P. Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): La Corporation du Pont international de la Voie Maritime, une filiale de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, répond comme suit: Non. *a*) à *e*) Sans objet.

LA SOCIÉTÉ TÉLÉGLOBE CANADA—LES PRÊTS ACCORDÉS AUX EMPLOYÉS

Question nº 4206—**M. Baker (Nepean-Carleton):**

Depuis mars 1980, a-t-on accordé des prêts à des employés de la société Téléglobe Canada ou de l'une de ses filiales et, le cas échéant et dans chaque cas, quels étaient *a*) les nom et titre de l'employé, *b*) la date du prêt et la date d'échéance, *c*) le montant du prêt, *d*) le taux d'intérêt exigé, *e*) l'objet du prêt?

Questions au Feuilleton

M. Jack Masters (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): La société Téléglobe Canada m'avise que sa réponse à la question est non. *a*) à *e*) Sans objet.

VIA RAIL—LES PRÊTS ACCORDÉS AUX EMPLOYÉS

Question nº 4207—**M. Baker (Nepean-Carleton):**

Depuis mars 1980, a-t-on accordé des prêts à des employés de la société VIA Rail Canada Inc. ou de l'une de ses filiales et, le cas échéant et dans chaque cas, quels étaient *a*) les nom et titre de l'employé, *b*) la date du prêt et la date d'échéance, *c*) le montant du prêt, *d*) le taux d'intérêt exigé, *e*) l'objet du prêt?

M. Jesse P. Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): La réponse de la direction de VIA Rail Canada Inc. est la suivante: Non. *a*) à *e*) Sans objet.

LA BANQUE DU CANADA—LES PRÊTS ACCORDÉS AUX EMPLOYÉS

Question nº 4209—**M. Baker (Nepean-Carleton):**

Depuis mars 1980, a-t-on accordé des prêts à des employés de la Banque du Canada ou de l'une de ses filiales et, le cas échéant et dans chaque cas, quels étaient *a*) les nom et titre de l'employé, *b*) la date du prêt et la date d'échéance, *c*) le montant du prêt, *d*) le taux d'intérêt exigé, *e*) l'objet du prêt?

L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)): En ce qui concerne le ministre des Finances, la Banque du Canada m'a informé comme suit: Non. *a*) à *e*) Sans objet.

LE FILM INTITULÉ «OUR CHILDREN ARE OUR FUTURE»

Question nº 4211—**M. Young:**

1. Combien en a-t-il coûté au total à la Société Radio-Canada pour télédiffuser le film intitulé «Our Children are Our Future», y compris le temps d'antenne, le coût des lignes de transmission, la promotion et tous les coûts connexes?

2. Quels droits Radio-Canada a-t-elle exigés du commanditaire du film, la société Nova Corporation?

M. Jack Masters (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): La Société Radio-Canada me transmet les renseignements suivants: 1. et 2. Il n'est pas coutume de demander à Radio-Canada de donner des détails sur sa gestion interne et son administration, comme sur les coûts de tel ou tel projet particulier d'émission ni sur ses affaires avec des sociétés privées. La raison de cette coutume est expliquée en détail dans la réponse à la question nº 2530 du 6 novembre 1975.

LE FILM «LES PLOUFFE»

Question nº 4232—**M. Fretz:**

1. Le gouvernement a-t-il participé financièrement à la production du film «Les Plouffe» et, le cas échéant, dans quelle mesure?

2. Le gouvernement a-t-il contribué à la présentation du film à l'étranger, en France ou dans d'autres pays français du Commonwealth et, le cas échéant, pour quel montant?

3. Combien la Société Radio-Canada a-t-elle prévu au budget de production et de promotion de son émission «La Famille Plouffe»?

M. Jack Masters (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): La Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne me transmet les renseignements suivants: 1. La Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne a investi $250,000 dans la production du film «Les Plouffe». 2. Aucune contribution n'a été versée par la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne. 3. La réponse à cette question n'est pas de notre ressort.

La Société Radio-Canada me transmet les renseignements suivants: 1. et 2. La réponse à cette question n'est pas de notre ressort. 3. Il n'est pas coutume de demander à Radio-Canada de donner des détails sur sa gestion interne et son administration, comme sur les coûts de tel ou tel projet particulier d'émission. La raison de cette coutume est expliquée en détail dans la réponse à la question nº 2530 du 6 novembre 1975.

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, si la question nº 3290 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, le document serait déposé immédiatement.

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire. Plaît-il à la Chambre que la question nº 3290 soit transformée en ordre de dépôt de document?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Question nº 3290—**M. Dantzer:**

1. *a*) En 1979, *b*) en 1980, *c*) au cours de la première moitié de 1981, combien de personnes ont vérifié leur dossier de cotisations à un bureau du Régime de pensions du Canada et combien en ont fait la demande (i) en personne (ii) par écrit?

2. Combien de bureaux y a-t-il et où sont-ils situés?

3. *a*) En 1979, *b*) en 1980, *c*) au cours de la première moitié de 1981, a-t-on organisé des campagnes de publicité pour informer les cotisants sur la façon de vérifier leur dossier de cotisations et a-t-on distribué des circulaires d'information et, le cas échéant, combien a-t-on consacré à chaque campagne et combien de personnes ont été atteintes par chacune?

4. *a*) Combien de grands régimes publics ou privés de pension dont l'actif dépasse $100 millions ne divulguent pas de renseignements chaque année à leurs cotisants, *b*) combien le font, *c*) combien prévoient une divulgation au moins tous les trois ans?

5. Le programme de pension de retraite du gouvernement prévoit-il la divulgation annuelle et sinon, pourquoi?

6. *a*) Une personne peut-elle s'assurer de l'exactitude de son dossier de cotisations au RPC et peut-elle revoir le dossier de toute sa période active rémunérée, *b*) une personne peut-elle faire corriger les erreurs, *c*) y a-t-il des limites et, le cas échéant, quelles en sont la nature et la raison d'être?

7. Le RPC a-t-il une idée du nombre de cotisations qui ont pu être inscrites incorrectement et, *a*) sinon, pourquoi, *b*) le cas échéant, que fait-on pour rectifier la situation?

(Le document est déposé.)

[*Traduction*]

M. Smith: Je demande, madame le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Mme le Président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Madame le Président, j'interviens aujourd'hui pour attirer l'attention sur la question 4120 qui figure en mon nom au *Feuilleton* depuis le 9 mars 1982 et à laquelle on n'a toujours pas répondu. Je la rappelle à l'attention du secrétaire parlementaire, d'autant plus que mon collègue de Nepean-Carleton (M. Baker) a posé au président du Conseil du Trésor (M. Johnston) aujourd'hui même une question dans laquelle il précisait que le président du Conseil du Trésor avait adopté une directive visant à accorder une augmentation salariale préférentielle au personnel exempt et au personnel politique des ministres du cabinet.

Je m'interroge donc sur le sérieux de ce budget qui prévoit de plafonner à 6 p. 100 les hausses salariales des travailleurs. Ma question, madame le Président, concerne l'habitude qu'a le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) de se servir des sociétés de la Couronne et d'autres organismes pour accorder des émoluments à du personnel exempt, pour échapper aux lignes directrices régissant le traitement du personnel exempt des ministres et donc pour court-circuiter la politique d'austérité qu'un gouvernement à qui l'on reproche tant sa prodigalité devrait en principe suivre. Madame le Président, il n'est pas sorcier de répondre à cette question. J'attire l'attention du secrétaire parlementaire sur son contenu. Voici:

1. Quels sont les noms du chef de cabinet et des membres du personnel exempt de chaque ministre qui touchent un revenu de sources autres que des fonds prévus aux budgets ministériels?

2. Quels sont les noms de ceux qui reçoivent un revenu, des faveurs, prêts ou tous avantages de valeur autres que ceux permis par les lignes directrices régissant les conflits d'intérêts qui s'appliquent aux ministres et anciens ministres?

● (1520)

3. Le premier ministre a-t-il fourni à chaque ministre, chaque chef de cabinet et à tous les membres du personnel exempt de chaque ministre un exemplaire du «Code d'éthique» produit par feu le premier ministre Pearson ainsi qu'un exemplaire des lignes directrices régissant les conflits d'intérêts qui s'appliquent aux ministres et anciens ministres?

Si le secrétaire parlementaire faisait son travail, il aurait certainement obtenu la réponse à cette question. Ce n'est pas la première fois que j'attire son attention, mais il faut croire qu'il essaie de temporiser jusqu'à la prorogation des Chambres.

M. Smith: Madame le Président, j'ignore où en sont exactement les recherches sur cette question pour l'instant, mais je me ferai un plaisir de me renseigner au nom de mon bon ami, le député de Saskatoon-Ouest (M. Hnatyshyn) pour voir si je peux lui fournir une réponse le plus tôt possible.

M. Young: Madame le Président, j'ai une question à poser au secrétaire parlementaire concernant la question nº 4165 inscrite au *Feuilleton* le 19 mars. Elle porte sur un complexe d'appartements de Toronto appelé Main Square. Je demande quels sont les loyers qu'exige la SCHL aux locataires de ces appartements qui sont des personnes à revenu fixe. Les réponses à ces questions sont d'autant plus urgentes que le budget a été déposé l'autre soir et que les pensionnés seront touchés. Vraiment les réponses doivent être faciles à obtenir et je demande au secrétaire parlementaire, en fait je le supplie, de me les donner le plus tôt possible, la semaine prochaine peut-être.

M. Smith: Madame le Président, je vais voir si les réponses à ces questions seront bientôt prêtes.

M. Stevens: Madame le Président, une fois encore j'attire l'attention du secrétaire parlementaire sur la question nº 2042 que j'ai posée le 29 janvier 1981 et qui n'a pas encore reçu de réponse. Je demande simplement ce qu'a coûté le voyage que le premier ministre a effectué cette année-là et la deuxième question est la suivante:

Quel pourcentage du prix du voyage sera défrayé par les contribuables?

C'est vraiment se moquer de la Chambre et du public canadien que de ne pas répondre à une question aussi simple sur des frais de déplacement du premier ministre.

M. Nielsen: En un an et demi.

M. Stevens: Sauf erreur, c'est la douzième fois que je demande où en est la réponse à ma question. J'ai d'abord essayé la méthode douce. Pendant quelques semaines je n'ai pas réclamé de réponse espérant calmer ainsi la méfiance de quelqu'un. Comme cette méthode ne porte pas fruit, je demande donc de nouveau au secrétaire parlementaire pourquoi on n'a pas répondu à ma question.

M. Smith: Madame le Président, la dernière fois que je me suis renseigné on avait recueilli presque tous les faits. Cependant, comme la réponse intéresse plusieurs ministères, un ou deux n'avait pas encore répondu. Mais je me renseignerai volontiers encore une fois au nom du député.

Mme le Président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, auriez-vous l'obligeance de faire l'appel des avis de motion nos 62, 63 et 64 portant production de documents, qui sont inscrits au nom du député de Skeena (M. Fulton)?

[*Texte*]

COPIE DE LA CORRESPONDANCE RELATIVE À LA SOCIÉTÉ AMAX LIMITED

Motion nº 62—**M. Fulton:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de la correspondance relative à la société *Amax Limited* envoyée à M. P. Chamut le

Demandes de documents

30 mars 1981, y compris une lettre de 1) M.D. Nassichuk à D. Goyette, du 5 juillet 1977, 2) B.A. Heskin à W. Johnson, du 5 octobre 1977, 3) R. Stewart à B. Heskin, du 12 octobre 1977 4) E. Taylor à N. Perret, du 18 octobre 1977, 5) W. Johnson à B. Heskin, du 13 décembre 1977, 6) H. Freeland à D. Farmer, du 15 décembre 1977, 7) T.D. Bird à B. Otway, du 22 décembre 1977, 8) I.K. Birtwell à R. Kussat, du 6 juin 1978, 9) R. Kussat à P. Scott, du 16 juin 1978, 10) R. Hoos à «Distribution», avec pièces jointes, du 28 juin 1978, 11) D. Farmer à P. Nasmyth, du 12 juillet 1978, 12) C. Wong à P. Nasmyth, du 14 juillet 1978, 13) P. Nasmyth à R. Hoos, du 19 juillet 1978, 14) L. Retfalvi à R. Hoos, du 19 juillet 1978, 15) I.K. Birtwell à R. Hoos, du 27 juillet 1978, 16) R. Hoos à «Distribution», du 1er août 1978, 17) P. Chamut à L. Dominy, du 31 août 1978, 18) L. Dominy à P. Chamut, du 1er septembre 1978, 19) R. Hoos à «Distribution», du 1er septembre 1978, 20) D. Shutz à G. Jaltema, du 27 septembre 1978, 21) I.K. Birtwell à M. Waldichuk, du 3 octobre 1978, 22) I.K. Birtwell à M. McNally, du 3 octobre 1978, 23) I.K. Birtwell à C. McAllister, du 3 octobre 1978, 24) I.K. Birtwell à Z. Kabata, du 3 octobre 1978, 25) I.K. Birtwell à D. Shutz, du 3 octobre 1978, 26) D. Shutz à G. Jaltema, du 11 octobre 1978, 27) J.C. MacLeod à Cornwall, du 11 octobre 1978, 28) P. Meyer à M.D. Nassichuk, du 18 octobre 1978, 29) C. McAllister à I.K. Birtwell, du 26 octobre 1978, 30) Z. Kabata à I.K. Birtwell, du 27 octobre 1978, 31) M.D. Nassichuk à R. Hoos, du 6 novembre 1978, 32) I.K. Birtwell à P. Chamut, avec pièces jointes, du 6 novembre 1978, 33) P. Nasmyth à R. Hoos, avec pièces jointes, du 6 novembre 1978, 34) M. Waldichuk à I.K. Birtwell, du 7 novembre 1978, 35) R. Hoos au Groupe de Travail du Comité régional de coordination de la sélection, avec pièces jointes, du 17 novembre 1978, 36) K. Smiley à B. Kurtz, du 30 novembre 1978, 37) J.C. MacLeod à McEachran, du 5 décembre 1978, 38) B. Kurtz à W. McKenzie, du 11 décembre 1978, 39) B. Kurtz à G. Jaltema, du 11 décembre 1978, 40) D. Trethewey à R. Hoos, du 11 décembre 1978, 41) W. Johnson à B. Heskin, du 12 décembre 1978, 42) F.C. Boyd à B. Heskin, du 12 décembre 1978, 43) W. Johnson à McEachran, du 29 décembre 1978, 44) I.K. Birtwell à M. Waldichuk, du 3 janvier 1979, 45) G. Jaltema à D. Shutz, du 18 janvier 1979, 46) D. Shutz à G. Jaltema, du 30 janvier 1979, 47) I.K. Birtwell à R. Hoos, du 19 février 1979, 48) M. Ito à I.K. Birtwell, du 1er mars 1979, 49) R. Hoos à «Distribution», du 26 mars 1979, 50) P. Nasmyth à R. Hoos, du 3 avril 1979, 51) P. Chamut à M.D. Nassichuk, avec pièces jointes, du 5 avril 1979, 52) P. Chamut à F.C. Boyd, du 4 mai 1979, 53) I.K. Birtwell à R. Kussat, du 1er juin 1979, 54) P. Chamut à I.K. Birtwell, du 22 juin 1979, 55) P. Chamut à I.K. Birtwell, du 23 octobre 1979, 56) P. Chamut à J. MacLatchy, du 6 novembre 1979, 57) J. MacLatchy à I.K. Birtwell, avec pièces jointes, du 14 décembre 1979, 58) J. Seaborn au ministre de l'Environnement, avec pièces jointes, du 18 décembre 1979, 59) J. MacLatchy à M. Ito, au sujet de la présence de métaux dans les sédiments fluviaux, du 3 décembre 1980, 60) J. MacLatchy à M. Ito, F. Claggett et J. Scott, au sujet de la récupération de sous-produits de métaux, du 5 décembre 1980, 61) F. Claggett à «Dossier», au sujet des résultats préliminaires des échantillons de surveillance du SPE, du 5 mai 1981, 62) M.D. Nassichuk à F.C. Boyd, au sujet de la réunion *Amax-US Borax* avec des ressortissants de l'Alaska, du 1er avril 1981.

COPIE DE LA CORRESPONDANCE CONTENUE DANS LES DOSSIERS DU MINISTÈRE DES PÊCHES ET DES OCÉANS AU SUJET DE LA POLLUTION DES RIVIÈRES À SAUMON

Motion nº 63—**M. Fulton:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de la correspondance suivante contenue dans les dossiers du ministère des Pêches et des Océans à Prince Rupert et provenant de 1) diverses personnes à M. J.H. Hitchcock, entre le 24 février 1949 et le 20 décembre 1954, au sujet de la pollution de la rivière Kitsault par la *Torbrit Silver Mines Ltd,* 2) J.H. Hitchcock, en 1956, au sujet d'un rapport sur le frai dans les rivières à saumon, 3) P.D. Murray à W.R. Hourston, du 12 mai 1965, au sujet de la disposition de stériles de la *B.C. Molydenum Ltd*, 4) J.V. Thirgood, de mai 1971, au sujet de la récupération à Kitsault, 5) B. Lea à W.H. McKenzie, du 16 décembre 1974, au sujet de l'anse d'observation et d'information sur la pêche, 6) W.H. McKenzie à B. Lea, du 29 janvier 1975, au sujet des échelles à saumon du Bras Hastings et du Bras Alice, 7) H. Nelson à D. Goyette, du 23 juin 1976, au sujet du rapport de voyage—*Anyox et Climax Molybdenum,* en juin 1976, 8) B. Kurtz à G. Jaltema, du 24 août 1976, au sujet du permis no AE 4335 de déversement d'effluents dans le Bras Alice, 9) F.C. Boyd à R.H. Kussat, du 18 novembre 1976, au sujet de la *Climax Molybdenum* au Bras Alice, 10) M.D. Nassichuk à D. Goyette, du 5 juillet 1977, au sujet de la *Climax Molybdenum* à Kitsault, 11) D. Schutz à G. Jaltema, du 27 septembre 1978, au sujet de la *Climax Molybdenum* à Kitsault, 12) D. Schutz à G. Jaltema, du 11 octobre 1978, au sujet de la *Climax Molybdenum* à Kitsault, 13) anonyme, du 2 novembre 1978, au sujet de M. Jim Schubert, pêcheur du Bras Alice, 14) B. Curt, du 6 novembre 1978, au sujet de la XXIe réunion annuelle du conseil de la Tribu Niska, 15) K. Smiley à B. Kurtz, du 30 novembre 1978, au sujet de constatations et de commentaires sur la pêche au Bras Alice, 16) B. Kurtz à G. Jaltema, du 11 décembre 1978, au sujet du projet de la *Climax Molybdenum* au Bras Alice, 17) B. Kurtz à W.H. McKenzie, du 11 décembre 1978, au sujet du projet de la *Climax Molybdenum* au Bras Alice et de la construction de routes, 18) H. Klassen à la *Climax Moly. Corp.,* du 12 janvier 1979, au sujet d'une lettre d'acheminement et du permis PE 4335, 19) G. Jaltema à D. Schutz, du 18 janvier 1979, au sujet du projet de la *Climax Molybdenum* au Bras Alice, 20) I.K. Birtwell à G. Jaltema, du 15 août 1979, au sujet de la demande de permis BPC no AR 5639, 21) K. Smirley à W.H. McKenzie, du 10 septembre 1979, au sujet de la demande de permis BPC no AR 5639, 22) K. Smiley à W.H. McKenzie, du 12 septembre 1979, au sujet de la demande de permis BPC nº 5638, 23) I.K. Birtwell à M. Ito, du 26 septembre 1979, au sujet de la demande de permis BPC no AE 5622, 24) K. Smiley à «Dossier», du 31 octobre 1979, au sujet d'une visite à Kitsault, 25) R.G. Killam à K. Smiley, du 7 novembre 1979, au sujet de l'approbation de déplacer des billes, 26) I.K. Birtwell G. Jaltema, du 20 novembre 1979, au sujet de la demande de permis BPC no AE 5744, 27) I.K. Birtwell à G. Jaltema, du 6 décembre 1979, au sujet de la demande de permis BPC no AR 5639, 28) B. Huber à W.H. McKenzie, du 19 décembre 1979, au sujet de la demande de permis BPC no AE 5744, 29) I.K. Birtwell à M. Ito, du 8 janvier 1980, au sujet de la demande de permis BPC no AE 5744, 30) I.K. Birtwell à G. Jaltema, du 24 janvier 1980, au sujet de la demande de permis BPC no PE 5622, 31) K. Smiley à W.H. McKenzie, du 28 janvier 1980, au sujet d'une demande de la *Climax Moly.,* 32) K. Smiley à W.H. McKenzie, du 29 janvier 1980, au sujet d'une subvention de la Couronne, 33) K. Smiley à W.H. McKenzie, du 5 février 1980, au sujet de la disposition de stériles miniers, 34) M. D. Nassichuk à G. Jaltema, du 27 mars 1980, au sujet de la demande de permis WMB no AE 5853, 35) B. Huber à W.H. McKenzie, du 9 avril 1980, au sujet de la demande WMB no AE 5853, 36) W.H. McKenzie à E. Zyblut, du 15 avril 1980, au sujet de la demande de permis WMB no AE 5853, 37) V.A. Pakalniskis à J.W. Sanders, du 25 avril 1980, au sujet de la mine Kitsault, 38) J. MacLatchy à M. Ito, F. Claggett, D. Goyette, J. Scott, R. Harbo et B. Huber, du 20 mai 1980, au sujet d'un rapport sur la visite des ministères de l'Environnement et des Pêches et des Océans à la mine Kitsault, 39) W.H. McKenzie à R.D. Brodie, du 28 mai 1980, au sujet d'un renvoi à la Direcon des terres, 40) K. Hebron à G. Robbins, du 13 juin 1980, au sujet d'installations de stockage en vrac de pétrole, 41) B. Huber à W.H. McKenzie, du 18 juin 1980, au sujet d'une note de service concernant la *Dolly Varden Res. Ltd.,* 42) B. Huber à W.H. McKenzie, du 19 juin 1980, au sujet du dossier *Clary Creek* nº 0366114, 43) K. Conlin au bureau de Prince Rupert, du 30 juin 1980, au sujet de travaux de dynamitage et de construction sous-marins, 44) W.H. McKenzie à B. Huber, du 24 juillet 1980, au sujet de l'*Indian Food Fishery* au Bras Alice, 45) E. Zyblut à G.H. Robbins, du 25 juillet 1980, au sujet du dynamitage pour l'exutoire de stériles au Bras Alice, 46) B. Huber à E. Zyblut, du 13 août 1980, au sujet de l'*Indian Food Fishery* au Bras Alice, 47) G. Vardy à B. Huber, du 29 août 1980, au sujet d'un permis détenu par la *Dobrocky Seatech Ltd.,* 48) B. Huber à W.H. McKenzie, du 16 septembre 1980, au sujet de la stabilisation de l'emprise le long de la rive au fond du Bras Alice, 49) B. Huber à W.H. McKenzie, du 16 septembre 1980, au sujet de l'exutoire de stériles, 50) R. Brodie à W.D. Lenton, du 26 septembre 1980, au sujet de l'enlèvement de matériau de la basse plage pour la stabilisation de la route à Kitsault, 51) M.D. Nassichuk à M. Ito, du 27 septembre 1980, au sujet d'une modification de la demande WMB no PE 4335, 52) B. Huber à W.H. McKenzie, du 22 octobre 1980, au sujet d'une demande d'autorisation d'un projet d'exutoire des eaux-vannes, présentée par *Amax,* 53) R. Snow à B. Huber, du 23 octobre 1980, au sujet de la *Native Food Fishery,* au Bras Alice, 54) R. Bell-Irving à A.C. Duncan, du 3 novembre 1980, au sujet d'une demande d'autorisation d'un exutoire de stériles, présentée par *Amax,* 55) B. Huber à W.H. McKenzie, du 7 novembre 1980, au sujet du renvoi nº 0354180 à la Direction des terres, 56) W.H. McKenzie à R.D. Brodie, du 13 novembre 1980, au sujet de la stabilisation à Kitsault, 57) K. Conlin à «Dossier», du 13 novembre 1980, au sujet du dynamitage pour l'exutoire de stériles, 58) M.D. Nassichuk à P. Chamut, du 18 novembre 1980, au sujet de l'analyse des BPC au Bras Alice, 59) R. Potter à W. Lenton, du 25 novembre 1980, au sujet de la stabilisation de routes à Kitsault, 60) R. Bell-Irving à A.C. Duncan, du 1er décembre 1980, au sujet d'une demande d'autorisation d'un projet d'exutoire

d'eaux-vannes, 61) B. Huber à H. Doolan, du 3 février 1981, au sujet des résultats des essais de laboratoire sur des échantillons de poissons du Bras Alice, 62) N.J. Sterrit à R. Barkley, du 26 mars 1981, au sujet du projet Kitsault, 63) C. Marshall au *Times-Colonist*, du 20 mars 1981, au sujet du bras Alice, 64) B. Huber à G. Jaltema, du 21 avril 1981, au sujet de l'échantillonnage biologique et de la répartition des crabes, 65) B. Huber, du 5 mars 1981, au sujet des sondages de hareng, 66) Tribu Niska, du 21 avril 1981, au sujet du congrès du Conseil.

COPIE DE LA CORRESPONDANCE ÉCHANGÉE EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES REJETS DE STÉRILES DANS LE BRAS ALICE ET DE LA LOI SUR LES PÊCHES

Motion nº 64—**M. Fulton:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de la correspondance échangée en vertu du Règlement sur les rejets de stériles dans le Bras Alice et de la Loi sur les pêches avec le comité d'étude scientifique créé par le ministère des Pêches et des Océans pour étudier le déversement, par *Amax Limited*, de stériles dans le Bras Alice (C.-B.) et, plus précisément, *a*) la correspondance relative à la liste d'études techniques du ministère de l'Environnement, y compris une lettre de 1) Goyette à Heskin, du 13 février 1976, 2) Waldichuk à Heskin, du 22 mars 1976, 3) Waldichuk à Heskin, du 29 mars 1976, 4) Stucchi à Heskin, du 30 mars 1976, 5) Naysmith à Heskin, du 21 avril 1976, 6) Schouwenburg à Kussat, du 21 avril 1976, 7) Boyd à Kussat, du 18 novembre 1976, 8) Farmer à Goyette, du 17 janvier 1977, 9) Goyette à Kussat, du 27 janvier 1977, 10) Goyette à Kussat, du 10 juin 1977, 11) Peiker à Heskin, du 10 août 1977, 12) Farmer à Goyette, du 19 septembre 1977, 13) Thompson à Goyette, du 10 avril 1978, 14) MacLatchy à Scott, du 9 mai 1978, 15) Farmer à Naysmith, du 12 septembre 1978, 16) Hoos à Kussat, du 18 octobre 1978, 17) Farmer à Naysmith, du 31 octobre 1978, 18) MacLatchy à Ito, du 1er novembre 1978, 19) Goyette à Gardy, du 7 novembre 1978, 20) Dayal à Scott, du 8 novembre 1978, 21) Scott à Ito, du 9 novembre 1978, 22) Hoos au Comité régional de coordination de la sélection, 23) Villamere à Ito, du 28 novembre 1978, 24) Goyette à Hoos, du 7 décembre 1978, 25) Boyd à Heskin, du 12 décembre 1978, 26) Brodie à Hoos, du 31 janvier 1979, 27) Harbo à Birtwell, du 7 mars 1980, 28) Goyette à Ito, du 14 mai 1980, 29) Lenton à Ito, du 25 juin 1980, 30) MacLatchy, du 9 juin 1980, 31) Goyette à Ito, du 11 juillet 1980, 32) Ferguson à Ito, du 1er août 1980, 33) Heskin à Lenton, du 26 septembre 1980, 34) Heskin à Lenton, du 29 septembre 1980, 35) Lenton à Heskin, du 14 octobre 1980, *b*) la correspondance portant sur la radioactivité, y compris une lettre de 1) Scott à Rothschild, du 2 novembre 1978, 2) Scott à Ito, du 7 novembre 1978, 3) Vasudev à Scott, du 9 novembre 1978, 4) Hallam à Claggett et Kussat, du 22 novembre 1978, 5) Scott à Rothschild, du 11 janvier 1979, 6) Steininger à Scott, du 24 janvier 1979, 7) Scott à Rothschild, du 9 février 1979, 8) Steininger à Scott, du 12 février 1979, 9) Scott à Steininger, du 15 février 1979, 10) Goyette à Ito, du 18 avril 1980, 11) MacLatchy à Ito, du 18 avril 1980, 12) Ito à Higgins, du 17 avril 1980, 13) MacLatchy à Lenton, du 21 avril 1980, 14) Robbins à Goyette, du 22 avril 1980, 15) Goyette à Ito, du 13 mai 1980, *c*) la correspondance fédérale portant sur la surveillance du programme, y compris une lettre de 1) Stucchi à Goyette, du 19 juillet 1979, 2) Thompson à Goyette, du 23 juillet 1979, 3) Lenton à Ito, du 3 octobre 1979, 4) Stucchi à Goyette, du 26 novembre 1980, 5) Ferguson à Claggett, du 1er décembre 1980, 6) Heskin à Lenton, du 18 décembre 1980, 7) Lenton à Heskin, du 31 décembre 1980, 8) Harding à Farmer, du 16 janvier 1981, *d*) la correspondance provinciale portant sur la surveillance du programme, y compris une lettre de 1) Ito à Klassen, du 20 septembre 1978, 2) Brodie à Goyette, de juin 1979, 3) Ito à Klassen, du 17 août 1979, 4) Birtwell à Ito, du 13 août 1979, 5) Brothers à Kussat, du 14 août 1979, 6) Klassen à Ito, du 9 janvier 1980, 7) Goyette à Birtwell, du 28 janvier 1980, 8) Boyd à Ito, du 5 mars 1980, *e*) la correspondance portant sur un plan d'urgence, y compris une lettre de 1) Ito à MacLatchy, du 2 janvier 1980, 2) LeBlanc à Lenton, du 24 octobre 1980, 3) Personnel, d'octobre 1980, sur les «Notes à l'intention de la direction», 4) Ito à Lenton, du 28 novembre 1980, 5) Lenton à Ito, du 11 décembre 1980, 6) Lenton à Ito, du 30 décembre 1980, 7) Ito à Boyd, du 5 janvier 1981, 8) Ito à Klassen, du 14 janvier 1981, 9) Robbins à Ito, du 3 avril 1981, *f*) la correspondance portant sur la récupération de métaux, y compris une lettre de 1) Reid à Lenton, du 15 avril 1980, 2) Lenton à Ito, du 20 juin 1980, 3) Ito à Lenton, du 10 septembre 1980, 4) Lenton à Ito, du 29 septembre 1980, 5) Lenton à Ito, du 2 mars 1981.

[*Traduction*]

M. Smith: Madame le Président, le gouvernement accepte les avis de motion nos 62, 63 et 64 portant production de documents, compte tenu des réserves habituelles qui s'appliquent aux notes de service du ministère.

Travaux de la Chambre

M. Fulton: Madame le Président, le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Smith) peut-il expliquer à la Chambre ce que signifie l'expression «compte tenu des réserves habituelles qui s'appliquent aux notes de service du ministère», à la fin de sa phrase? Ces demandes de documents figurent au *Feuilleton* depuis maintenant un an et elles portent sur 212 documents. Le secrétaire parlementaire veut-il dire qu'une partie de certains de ces documents sera déposée, que certains des documents seront déposés ou que certaines parties de certains des documents seront déposés? Il peut peut-être nous donner une idée de ce qui sera déposé aujourd'hui.

M. Smith: Madame le Président, je suis certain qu'il n'est pas nécessaire que je donne une explication détaillée de ce que cela signifie. Si le député consulte le leader de son parti à la Chambre, je suis certain qu'il obtiendra toutes les précisions voulues. Il existe bon nombre de précédents qui définissent clairement cette expression et, de toute façon, les documents sont déjà déposés. Ils ont été confiés au greffier et si le député veut se rendre au bureau et les consulter, il y trouvera sans doute la réponse à ses questions.

(Les avis de motion nos 62, 63 et 64 portant production de documents sont adoptés.)

M. Smith: Je demande, madame le Président, que les autres avis de motion portant production de documents soient reportés.

Mme le Président: Les autres avis de motion portant production de documents sont-ils reportés?

Des voix: D'accord.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. Nielsen: Madame le Président, j'invoque le Règlement au sujet des travaux de la Chambre. Aujourd'hui sera notre dernier jour de séance jusqu'à lundi prochain. Le leader parlementaire du gouvernement pourrait-il nous indiquer quels seront les travaux de la Chambre aussi loin qu'il le peut la semaine prochaine?

[*Français*]

M. Pinard: Madame le Président, nous allons voter sur le sous-amendement néo-démocrate plus tard aujourd'hui, et après cette deuxième journée du débat sur le budget, la semaine prochaine, lundi, lorsque nous reviendrons après la

fête du Canada, et la fin de semaine qui suit, nous continuerons le débat sur le budget. Lundi sera la troisième journée du débat sur le budget. Mardi sera la quatrième journée du débat sur le budget, et un deuxième vote de défiance portera sur la motion proposée par le parti progressiste conservateur. Mercredi sera la cinquième journée du débat sur le budget, et jeudi sera la sixième journée du débat sur le budget avec le vote final sur la motion concernant le budget. Voilà, l'ordre des travaux prévus pour la semaine prochaine, à moins d'avis contraire, et il pourrait y en avoir un, comme je l'ai expliqué à mes collègues leaders parlementaires lorsque, après discussion, ils auront pris connaissance du ou des projets de loi présentés et qui découlent du budget, et si nous en venons à une entente sur la façon de disposer de ce ou ces projets de loi, il est possible que nous changions l'ordre du jour de la semaine prochaine après mardi même. En ce qui concerne lundi et mardi de la semaine prochaine, c'est définitif, à moins d'un consentement à notre niveau, lundi et mardi seront deux journées consacrées au débat sur le budget. Évidemment, nous tenons toujours pour acquis que lundi sera la troisième journée du débat et mardi la quatrième journée du débat sur le budget.

[*Traduction*]

M. Deans: Madame le Président, je voudrais intervenir au sujet de deux questions. Je me reporte tout d'abord à ce que le leader parlementaire du gouvernement vient de dire. Si je ne me trompe, lundi sera ce que nous appelons normalement «le jour des chefs»; j'espère simplement que c'est bien le cas.

En outre, le leader parlementaire du gouvernement est sûrement au courant de l'étude effectuée par plusieurs députés du Nouveau parti démocratique sur la pollution des Grands lacs, et du lac Ontario en particulier, et des réunions qu'ils ont tenues. On s'est alors aperçu que des traces de dioxine avaient été trouvées dans les tissus de personnes vivant à Kingston, en Ontario. Je me demande donc s'il pourrait envisager de renvoyer, par mesure spéciale que nous approuverions, la question des déchets toxiques et de leur destruction au comité permanent des pêches et des forêts, afin que ce dernier étudie toute la question et détermine si des recommandations s'imposent, à la lumière de la gravité du problème et des difficultés que pose son règlement.

M. Nielsen: Cela devrait être débattu lors des réunions des chefs.

M. Pinard: Madame le Président, le député voulait tout d'abord savoir si lundi était un «jour des chefs». Or, le Règlement ne prévoit aucune journée de ce genre. Tout dépend de qui parlera lundi et des chefs qui seront là. Nous verrons à ce moment-là.

La seconde question du député portait sur un renvoi en comité. Je n'ai pas suffisamment de données pour juger à l'heure actuelle de la nécessité d'un tel renvoi. Je transmettrai la demande de l'honorable représentant aux ministres concernés, le ministre de l'Environnement (M. Roberts) et le ministre des Pêches et des Océans (M. LeBlanc), et lors de la prochaine réunion des leaders à la Chambre, probablement au cours de la semaine prochaine, nous discuterons peut-être de ce sujet de nouveau.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 29 juin 1982, de la motion de M. MacEachen: Que la Chambre approuve la politique budgétaire du gouvernement, ainsi que de l'amendement de M. Wilson (p. 18905) et du sous-amendement de M. Riis (p. 18908).

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, je suis heureux d'avoir 28 minutes à ma disposition après avoir pris deux minutes hier soir. Je voudrais tout d'abord parler du budget.

Le budget ne cherche pas à remédier aux problèmes auxquels se heurtent la plupart des Canadiens. On a tenté dans le budget de présenter sans méthode certaines propositions qui, je présume, sont censées remédier au chômage, aux taux élevés d'intérêt, au déficit énorme auquel les Canadiens font face et régler également le problème de l'inflation et de la dévalorisation du dollar canadien qui a chuté à un niveau sans précédent.

• (1530)

Si le gouvernement avait sérieusement voulu s'attaquer aux problèmes du pays, il aurait admis immédiatement que la plus grosse difficulté à laquelle les travailleurs canadiens se heurtent est le paiement de leur hypothèque. Les taux d'intérêt hypothécaires sont si élevés qu'ils auraient été qualifiés d'usuraires selon les normes en vigueur jusqu'en 1980. Le gouvernement aurait dû s'attaquer directement et carrément à ce problème, auquel se heurtent les gens qui essaient de donner à leur famille un foyer acceptable à un prix raisonnable.

Si le gouvernement avait sérieusement voulu remédier à la débâcle économique que connaissent les petites et grandes entreprises, et aux suppressions d'emplois, il aurait admis que le principal facteur qui, à lui seul, aggrave le chômage d'un bout à l'autre du pays est le taux d'intérêt élevé auquel doivent faire face les fabricants et les consommateurs. En effet, les consommateurs ne peuvent pas acheter les produits fabriqués par des Canadiens, car ils ne peuvent pas payer les taux d'intérêt de 20, 22 ou 24 p. 100 qui leur sont imposés.

Si le gouvernement avait sérieusement voulu réduire notre taux d'inflation sans précédent, il aurait admis que les taux d'intérêt exorbitants des deux dernières années y ont été pour quelque chose. Il aurait admis que le prix de la moindre marchandise, du moindre produit fabriqué dans n'importe quelle région du pays, doit nécessairement tenir compte des taux d'intérêt élevés, qui influent sur le coût de revient. Si le gouvernement avait sérieusement voulu restreindre son déficit, il se serait attaqué immédiatement au problème des taux d'intérêt élevés, qui ont réduit le pouvoir d'achat des Canadiens, qui ont littéralement empêché des familles canadiennes d'acheter une maison et qui ont grignoté le salaire des gens qui s'efforcent de joindre les deux bouts. Si le gouvernement avait sérieusement voulu restreindre son déficit, il aurait compris que le principal facteur qui, à lui seul, contribue à accroître ce déficit est dû aux taux d'intérêt élevés, qui ont restreint la consommation, ralenti la fabrication, aggravé le chômage, diminué le montant d'impôt sur le revenu des particuliers payé par la majorité des Canadiens, augmenté le coût de l'assurance-chômage, accru les frais d'exploitation du gouvernement, notamment les programmes d'aide sociale destinés aux Canadiens incapables de trouver du travail et, enfin, diminué l'impôt versé par les sociétés.

Comment expliquer un accroissement aussi énorme de l'endettement du pays et une telle chute des recettes par rapport aux dépenses entre novembre dernier et juillet de cette année? Cela s'explique parce qu'il n'y a pas assez de gens qui travaillent, achètent des produits ou paient des impôts. La politique du gouvernement a été l'un des facteurs déterminants de la grave récession de notre économie.

Vous le reconnaîtrez au nom de nos électeurs, monsieur l'Orateur, si le gouvernement avait vraiment tenu à résoudre les problèmes économiques du pays, il aurait commencé par s'attaquer aux taux d'intérêt usuraires qu'il a laissé imposer et à leurs répercussions dévastatrices sur l'économie.

En novembre dernier, il y a environ sept mois, j'ai expliqué au gouvernement qu'il était nécessaire de s'attaquer aux problèmes du pays, là où ils se faisaient sentir, et de songer sérieusement aux mesures que l'on pourrait prendre à la Chambre pour aider les Canadiens à retrouver du travail, pour aider les familles canadiennes à se stabiliser et pour aider le gouvernement à percevoir les impôts nécessaires pour payer ses dépenses élevées et mettre au point une stratégie économique. A ce moment-là, j'ai fait remarquer au gouvernement qu'il y avait un stimulant qui transcende tous les autres en termes de répercussions sociales et économiques et c'est la construction de logements pour répondre à un besoin criant d'un océan à l'autre.

Il a été établi sans équivoque qu'il faudrait construire 220,000 logements au Canada cette année. Or, il ne s'en construira pas plus de 130,000 et je soupçonne que c'est un grand maximum. De nombreux Canadiens ne peuvent trouver de logement. Je ne parle pas uniquement d'endroit qui convienne à leur bourse mais de n'importe quel abri convenable pour leur famille.

J'ai signalé au gouvernement que pour chaque maison unifamiliale qui est construite 2.2 emplois étaient créés, certains dans le secteur du bâtiment lui-même, d'autres dans les industries connexes qui fabriquent les bains, les bardeaux, les tuiles, les avant-toits et autres composantes. Si l'on construisait 80,000 logements supplémentaires, cela créerait près de 200,000 emplois. Si ces 200,000 emplois étaient créés maintenant, le taux de chômage désaisonnalisé—il est toujours désaisonnalisé bien que j'aie du mal à comprendre comment on pouvait ajuster les travailleurs saisonniers—tomberait de 11.6 à 8.8 p. 100. Nous devrions construire les maisons dont les gens ont besoin et amorçer le processus de création d'emplois. Le chômage serait alors ramené à un niveau qui, s'il n'en demeure pas moins inacceptable, serait tout de même plus facile à gérer. Si ces 200,000 personnes travaillaient à construire les maisons dont les Canadiens ont besoin, nous épargnerions 2 milliards par année sur les paiements au titre de l'assurance-chômage. Cela aurait déjà pu être fait si le gouvernement avait tenu compte des instances de ceux d'entre nous qui nous soucions à tout le moins autant que lui de l'avenir du pays. Nous aurions créé 200,000 emplois, nous aurions ramené le taux de chômage de 11.6 à 8.6 p. 100 et nous aurions réduit de 2 milliards de dollars les paiements au titre de l'assurance-chômage. Les impôts fédéraux, provinciaux et municipaux nous auraient permis de recueillir 1.16 milliard de dollars. Qu'aurions-nous obtenu? Nous aurions des logements pour les citoyens et nous aurions donné du travail à 200,000 personnes dans le bâtiment et l'industrie. Nous ne serions pas obligé de trouver les 2.2 milliards dont le gouvernement a besoin. Ce programme nous aurait rapporté un bénéfice fiscal de 1.16 milliard. Non seulement chaque dollar investi dans une hypothèque est récupérable comme tous les chiffres le prouvent, mais le gouvernement aurait économisé plus de trois milliards. Je suggère à ceux qui sont encore ici—et ils sont peu nombreux—de comparer ces possibilités avec ce que le gouvernement a offert en guise de plan de relance économique et de se demander qui a tort et qui a raison. Pourquoi le gouvernement se montre-t-il aussi têtu, insensé et aveugle alors que nous aurions la possibilité d'entreprendre la reconstruction de notre pays? Pourquoi n'arrête-t-il pas de tergiverser alors que nous savons tous qu'il faut déployer des efforts considérables?

• (1540)

Que prévoit le programme du gouvernement? Il offre une subvention de $3,000 aux acheteurs d'une première maison et aux acheteurs de maisons neuves construites cette année. Autrement dit, du moment que vous creusez un trou dans le sol d'ici la fin décembre 1982, votre maison vous donnera droit à la subvention de $3,000 en 1983. J'estime que c'est absolument ridicule. Ce n'est vraiment pas ainsi qu'on réglera le problème. Les gens n'auront pas plus les moyens de s'acheter une maison. D'autre part tout cet argent déboursé par le Trésor public ne sera pas récupéré. Ce programme est un bon example des idées boîteuses du gouvernement. Si vous habitez à Ottawa, vous verrez que le prix moyen d'une maison est de $68,500.

M. Blenkarn: Pas pour une maison neuve.

M. Deans: C'est le prix moyen. Le revenu moyen à Ottawa est inférieur à $30,000 par an. Ce qu'il y a d'étrange est qu'avec ce revenu vous n'avez pas droit à une hypothèque sur une maison de $68,500. En pareil cas, ce ne sont pas $3,000 qui vont résoudre le problème, et le gouvernement devrait avoir honte de la solution qu'il propose à la crise du logement. En plus, le gouvernement veut nous faire croire que d'une façon ou d'une autre, le programme en question et les autres mesures fragmentaires qu'il propose vont aider le Canada à sortir de la crise économique. Le gouvernement a l'air de dire que c'est ainsi que nous allons stimuler l'économie et sortir le pays des décombres causés par sa politique. Ces mesures, toujours d'après le gouvernement, vont donner aux Canadiens le désir et le dynamisme qu'il faut pour préparer au pays un avenir plus prometteur et il y aura suffisamment de logements. Le gouvernement dit qu'il y aura suffisamment d'emplois et que les salaires seront suffisamment élevés pour que les Canadiens gagnent leur vie. Si c'est là la solution du gouvernement, faut-il s'étonner que les députés de ce côté-ci de la Chambre méprisent le gouvernement et se sentent envahis par le désespoir, comme disait mon collègue, le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis)?

Je ne comprends pas les initiatives du gouvernement. Je ne sais pas comment il peut s'attendre à ce que les gens qui, la veille du budget, n'avaient pas les moyens d'acheter une voiture ou une maison ou de payer leur hypothèque à cause des taux d'intérêt très élevés, soient capables de faire ces dépenses, grâce à ce budget avec ses taxes cachées. Comment faire maintenant, avec moins d'argent, ce qu'on n'était pas capable de faire avant le budget? Comment peut-on s'attendre à une reprise de l'économie si les gens se retrouvent dans une situation pareille? Je n'y comprends rien. A quoi pensent donc ceux qui conseillent le gouvernement? Comment s'attendre à ce que les fabricants se remettent à produire à 90 ou 100 p. 100 de leur capacité, comment s'attendre à ce que les gens retrouvent leurs emplois sur la ligne de montage, dans les ateliers et dans les bureaux, si l'argent disponible pour les biens et services doit être réduit de 1.3 milliard? Monsieur l'Orateur, cela défie toute logique. Et pourtant, le gouvernement, très fier de lui, nous dit que ce budget va vraiment résoudre nos problèmes.

Ce budget, monsieur l'Orateur, réduit de 1.3 milliard de dollars les moyens financiers des consommateurs, de ceux qui triment dur pour joindre les deux bouts. Le gouvernement déclare ensuite qu'il vise de telle et telle façon à stimuler l'industrie et à multiplier le pouvoir d'achat de manière à faire augmenter les emplois, la productivité et les recettes fiscales, au point de faire renaître les temps révolus.

A mon humble avis, monsieur l'Orateur, c'est de la bêtise. Ce budget ne fait que créer de faux espoirs. Je n'ai pas entendu pires sophismes depuis longtemps. Il n'y a pas de doute que si le ministre des Finances (M. MacEachen)—qui m'a toujours semblé être un homme d'honneur—s'arrête un moment pour y réfléchir, il comprendra immédiatement qu'on ne peut réduire le marché de la consommation tout en espérant augmenter les ventes. On ne peut ramener les salaires en-deçà du taux d'inflation et s'attendre que les gens consomment davantage. Je suis convaincu—tout en souhaitant, mais à quoi bon, avoir tort—que les consommateurs vont réduire leurs achats, faute d'argent à dépenser, que les fabricants verront leurs commandes baisser, que les travailleurs d'usine auront moins de travail, que le chômage va s'étendre et que le fardeau de ceux qui continueront à payer des impôts va s'alourdir. Par ailleurs, notre déficit va continuer à s'accroître de telle sorte que nous finirons par être acculés à la faillite.

Je tiens maintenant à avertir le gouvernement, de la manière la plus énergique qui soit, qu'il n'est pas encore trop tard. Il est presque trop tard, mais peut-être est-il encore temps. Je dis au gouvernement que s'il se préoccupe vraiment de l'avenir du pays et qu'il estime avoir des obligations envers les familles canadiennes de travailleurs en difficulté, il entendra leur appel. La situation est aussi grave dans l'Est que dans l'Ouest. La population réclame du gouvernement qu'il prenne des mesures pour réduire les taux d'intérêt actuels. Nous devons en priorité ramener les taux à un niveau raisonnable pour que le salarié moyen puisse acheter la production de leurs voisins et de leurs amis. C'est l'appel que lance la population canadienne. C'est l'appel des chefs des petites entreprises qui viennent tout juste d'apposer sur leur porte un écriteau disant «Fermé pour cause de faillite» parce qu'ils ne pouvaient, à cause des taux élevés d'intérêt, effectuer, à court terme les paiements requis pour maintenir leurs stocks. C'est l'appel que lancent les grandes sociétés qui paient chaque année des millions de dollars en intérêts qu'elles ne peuvent se permettre et qui font augmenter le prix de leurs produits à un point tel qu'ils ne se vendent plus et que les Canadiens ne peuvent plus les acheter. C'est l'appel à l'aide de ceux qui sont contraints de payer des taux hypothécaires de 20 p. 100 ou plus. Ils demandent grâce au gouvernement en disant: «S'il vous plaît, ce fardeau est devenu trop lourd pour nous.» C'est le problème qui se pose pour le pays.

• (1550)

Je vous répète que nous sommes en mesure de résoudre ce problème. Je reconnais que la construction domiciliaire n'est pas la solution à tous nos maux. Ce n'est pas la panacée, mais je soutiens que ce secteur est un élément vital et le stimulant économique le plus important. Si nous suivions tout simplement l'exemple que j'ai mentionné et si le gouvernement avait en novembre, comme je le suggérais, consacré 2 ou 3 milliards—pas nécessairement tous des dollars fiscaux—à la construction de maisons, le déficit de 10 ou 11 milliards ne serait pas passé à 19 milliards.

Lorsque le gouvernement m'a dit en novembre que nous ne pouvions nous permettre de dépenser cette somme parce que nous ne l'avions pas, j'ai rétorqué qu'il avait tort. J'ai soutenu alors que c'était un investissement dans l'avenir du Canada, un investissement qui rapporterait tant du point de vue social que du point de vue économique, un investissement que nous allions récupérer, intérêts et capital. J'ai parlé en novembre dernier d'investissements et si on m'avait écouté, le pays n'aurait pas eu à absorber cette dette additionnelle de 9 milliards, comme le montrent les chiffres que j'ai donnés. Je ne comprends pas le gouvernement. Si mon raisonnement présente des failles, pour l'amour de Dieu, levez-vous et dites-le moi. Si quelque chose cloche et que les mesures que je préconise ne permettent pas de relancer l'économie, qu'un me le dise.

M. Keeper: Ils n'osent pas.

M. Deans: Je vous dis, monsieur l'Orateur, qu'il est pour moi clair qu'entre novembre et décembre nous n'avons pas saisi l'occasion de remettre les Canadiens au travail parce que le gouvernement ne voyait pas la réalité en face. Nous ne pouvons nous permettre de laisser passer trop d'occasions.

Que nous faut-il? Il nous faut un gouvernement digne de confiance, qui est prêt à prendre le parti des Canadiens. Prendre le parti des Canadiens, ce n'est pas demander aux travailleurs gagnant $12,000 par année de se serrer la ceinture. Prendre le parti des Canadiens, c'est reconnaître que le principal problème, ce sont les taux d'intérêt et que nous allons les abaisser. C'est reconnaître qu'il faut créer des emplois et construire des maisons; c'est reconnaître que les petites entreprises sont à bout de souffle et veiller à ce qu'elles bénéficient d'une certaine aide pendant la période de transition en attendant la reprise; c'est reconnaître que les agriculteurs qui s'échinent depuis des années à s'en sortir avec un maigre revenu méritent une attention particulière en ces temps difficiles; c'est reconnaître que nos investissements dans le Canada aujourd'hui seront décuplés dans les années à venir.

Les mesures qu'applique le gouvernement actuel sont un échec. Il semble que le gouvernement soit déterminé à mener le pays à la faillite. Je tiens à vous le dire, monsieur l'Orateur, ainsi qu'à quiconque se donne la peine d'écouter qu'une autre voie s'offre à nous. Il existe peut-être plus d'une façon de s'en sortir, mais la solution que je préconise aujourd'hui ne peut manquer de donner des résultats. Elle n'infligera pas aux Canadiens des charges fiscales supplémentaires, pas plus qu'elle n'exigera d'eux qu'ils se serrent la ceinture. Nous n'aurons pas à subir un chômage de 12 ou 15 p. 100. Nous ne serons pas obligés de payer les taux d'intérêt élevés que le gouvernement actuel approuve depuis trois ans, de concert avec ses amis du parti conservateur. Il faut que cela cesse, et dès maintenant.

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, j'ai le plaisir et en fait le privilège d'intervenir au cours du débat sur le budget. J'ai ainsi l'occasion de prendre la parole après le député de Hamilton Mountain (M. Deans), dont je respecte énormément les opinions sur la plupart des sujets, sauf en ce qui concerne l'économie et son fonctionnement, ainsi que les solutions qu'il propose dans la tradition bien connue de son parti et qui consistent à s'éloigner de tous les problèmes.

M. Deans: Ce n'est pas ce que j'ai dit.

M. Johnston: Il a demandé quelle était la voie de la reprise. Il a invité quelqu'un à prendre la parole pour la lui montrer. C'est ce que je voudrais donc faire cet après-midi et j'espère que le député demeurera à la Chambre pour écouter ce que j'ai à dire.

Il a demandé ce que nous pouvions faire. Il a conseillé que nous agissions au nom de tous les Canadiens. Je l'invite donc à agir au nom de tous les Canadiens et à approuver le budget, et en particulier, les mesures de restriction qu'il comporte.

M. Blenkarn: Où sont-elles?

M. Johnston: Je l'invite en particulier à approuver les mesures destinées à ramener en même temps les taux d'inflation et d'intérêt à 6 et 5 p. 100.

M. Deans: Vous ne pouvez pas y arriver et vous n'y arriverez pas.

M. Johnston: Le député de Hamilton Mountain prétend que c'est impossible. Il a évidemment le droit de penser ainsi.

M. Blenkarn: Et vous, vous avez augmenté les dépenses publiques de 20 p. 100.

M. Johnston: Je ne crois pas que la plupart des Canadiens se rallient au point de vue du député de Hamilton Mountain.

M. Deans: Vous n'y arriverez pas avec les mesures que vous mettez en œuvre.

M. Johnston: Nous comptons sur le bon sens, le jugement et le sens des responsabilités des Canadiens pour qu'ils nous soutiennent dans la croisade que nous menons à l'échelle nationale et dont je parlerai cet après-midi.

Mon collègue, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) a évoqué hier les possibilités d'emploi que créera le budget. Aujourd'hui, je voudrais consacrer quelques minutes à d'autres mesures annoncées dans le budget qui me semble appropriées et qui, je crois, intéresseront les députés, en particulier ceux du parti du député de Hamilton Mountain.

M. Riis: Il est certain que la bourse s'y intéressera à sa façon.

M. Johnston: L'opposition, j'entends ainsi tous les partis d'opposition, mentionne très peu la crise que traversent tous les pays de l'Ouest.

M. Deans: Elle n'affecte pas le logement.

M. Johnston: Et pourquoi?

M. Deans: Pourquoi affecterait-elle le logement?

M. Johnston: Pourquoi dites-vous cela? Je crois que l'opposition qui pratique l'opportunisme politique voudrait que les Canadiens soient convaincus que tous les problèmes qui frappent actuellement notre pays sont dus aux erreurs, passées et présentes, du gouvernement actuel. S'ils veulent que les Canadiens respectent tant soit peu leurs idées—et la plupart de nos concitoyens savent à quoi s'en tenir—ils doivent admettre qu'une bonne partie de nos difficultés viennent de la conjoncture actuelle de l'ensemble des pays occidentaux industrialisés.

• (1600)

Je voudrais poser la question suivante au député de Hamilton Mountain. Estime-t-il que la mise sur pied d'un programme de logements au Canada améliorerait beaucoup les débouchés du secteur du bois de la Colombie-Britannique, même en l'absence d'une reprise aux États-Unis? Estime-t-il et croit-il vraiment sérieusement qu'il pourrait y avoir une reprise sur le marché du bois en Colombie-Britannique même si l'activité économique aux États-Unis ne s'améliore pas?

M. Deans: Elle serait dans une meilleure posture qu'aujourd'hui.

M. Johnston: Prétend-il qu'il est possible d'accroître les débouchés de denrées comme le cuivre, le plomb ou l'aluminium sur le marché national s'il n'y a pas un redressement général de l'économie mondiale? Estime-t-il par exemple que les ventes de voitures canadiennes ou notre production d'automobiles puissent reprendre même si la conjoncture internationale ne s'améliore pas?

M. Deans: A condition de limiter les importations japonaises.

M. Johnston: Je pense à une usine de ma région, Pratt & Whitney de Montréal. Le député saura que cette entreprise fabrique des moteurs d'avion. Croit-il que ses affaires puissent s'améliorer si les ventes n'augmentent pas aux États-Unis et à l'étranger?

Je voudrais citer un extrait d'un article de M. Jack McArthur paru dans le *Star* de Toronto du 22 juin. Je pense qu'il visait le député de Hamilton Mountain et certains députés conservateurs lorsqu'il a déclaré:

> Certaines critiques sont tellement exagérées qu'elles en sont ridicules.

Et il a ajouté:

> Qui a provoqué une inflation identique en France, en Italie et en Grande-Bretagne et l'effritement des monnaies de ces pays ainsi que celles d'autres comme le Japon, l'Allemagne et la Suisse? Qui est à l'origine du chômage terrible qui sévit aux États-Unis et dans la plupart des autres pays du monde industrialisé de l'Ouest?
>
> Ce n'était ni Trudeau ni MacEachen et on ne peut pas s'isoler de ces phénomènes.

C'est une leçon que le député de Hamilton Mountain et les autres députés de l'opposition n'ont pas encore apprise. Comme je l'ai fait remarquer tout à l'heure, on les prendrait plus au sérieux s'ils regardaient les choses en face. Ainsi, il est à la fois partial, malhonnête et fallacieux de la part de l'opposition de critiquer le gouvernement sans tenir compte de la conjoncture internationale. Cela donne à nos concitoyens une idée complètement fausse de la situation réelle et cela leur fait espérer, à tort, qu'un nouveau gouvernement comme le leur pourrait faire des miracles et tout changer d'un coup de baguette magique en dépensant un petit peu ça et là.

Le ministre des Finances (M. MacEachen) l'a fait remarquer à plusieurs reprises, les députés d'en face aideraient énormément les Canadiens à prendre conscience de la gravité de la situation actuelle s'ils admettaient publiquement qu'il n'est pas possible de couper le Canada du reste du monde, de le protéger et de l'isoler de ses voisins avec qui il a des liens commerciaux et financiers très étroits pour en faire une sorte de pays de cocagne. Lorsque le monde entier est en proie au marasme et surtout si les États-Unis sont en pleine récession, nous n'y coupons pas non plus.

A l'heure actuelle, ces facteurs réduisent sensiblement notre capacité de régler nos problèmes. Nous devons reconnaître—si seulement je pouvais attirer l'attention du député de Hamilton Mountain—que l'inflation est, a été et continue d'être le problème nº 1 de la société occidentale. Tous les autres problèmes graves qui nous causent des soucis, y compris le chômage et les taux d'intérêt inacceptables auxquels le député de Hamilton Mountain a fait allusion, ne peuvent pas être et ne seront pas résolus à notre satisfaction tant que nous ne réussirons pas à mâter l'inflation. La plupart des autres pays de l'Ouest, dont les États-Unis, notre principal partenaire commercial, contrôlent l'inflation beaucoup plus efficacement que nous. Les députés de l'opposition devraient comprendre que nous ne pouvons pas nous permettre de traîner dernière encore bien longtemps.

Nous nous sommes enfin rendu compte que, dans notre longue et infructueuse lutte contre l'inflation, il faut commencer par comprimer nos propres salaires. Il n'y a pas d'autre moyen. Tous les pays du monde occidental en ont fait l'objectif de leurs efforts pour freiner la hausse des prix. C'est absolument fondamental dans notre lutte contre l'inflation. En plus de la nécessité des réductions salariales, il faut souligner que l'indexation des salaires et des bénéfices marginaux attise automatiquement l'inflation, ce que beaucoup de pays admettent de plus en plus fréquemment. Le député de Hamilton Mountain hoche la tête; je vais le lui prouver dans un moment.

M. Deans: C'est votre discours tout entier qui me fait hocher la tête.

M. Johnston: Il ne faut pas en blâmer seulement l'indexation contractuelle ou législative. Nous nous sommes laissés prendre souvent pas un argument insidieux: étant donné que les salaires n'augmentent pas plus que l'indice des prix à la consommation, il s'ensuit que les augmentations moindres que celles de l'indice des prix à la consommation ne contribuent pas à la poussée inflationniste. Que de Canadiens et de chefs syndicaux se sont servis de ce raisonnement ridicule avec beaucoup de succès. Lorsque la productivité n'augmente pas, comme c'est le cas depuis quelques années, toutes les augmentations de salaires ou de bénéfices marginaux font gonfler les prix tôt ou tard. Ils donnent une certaine légitimité à l'inflation, resserrant davantage l'étau inflationniste et faisant de l'inflation un élément ancré dans le système.

Un article fort intéressant a été publié dans la revue *Business Week* le 21 juin. Je voudrais en citer plusieurs passages. Cet article parlait de la façon dont l'Europe est en train de se débarrasser de l'indexation des salaires. Si le député de Hamilton Mountain n'a pas vu cet article, je serai ravi de lui en faire parvenir une copie, mais entre-temps je voudrais en consigner plusieurs passages au compte rendu. Voici ce que dit cet article:

> Le 1er juin, la principale association d'employeurs d'Italie, *Confindustria*, a révoqué brusquement son entente sur l'indexation des salaires avec les syndicats ouvriers italiens. Cette décision reflète la tendance de plus en plus marquée en Europe à contrer la montée en flèche des salaires réels qui dure depuis dix ans. Maintenant qu'il y a plus de 10.5 millions de chômeurs, les administrateurs européens, qui étaient auparavant dociles, sont en train de devenir militants et essaient d'obtenir des syndicats ouvriers certaines des concessions les plus importantes depuis des années.

L'article poursuit:

> Mais les administrateurs italiens sont prêts à courir le risque d'exercer des pressions sur les syndicats, en partie parce que le programme actuel d'indexation des salaires est en train de placer le pays dans une position commerciale de plus en plus déséquilibrée avec la Grande-Bretagne et l'Allemagne de l'Ouest, qui ont mieux résisté à l'inflation jusqu'ici. Pendant que les salaires augmentaient en

Italie, les hausses salariales ralentissaient graduellement dans les deux autres pays. Cela réduit leur taux d'inflation et améliore leur position concurrentielle par rapport à l'Italie et à la France, où les salaires augmentent plus vite.

Un peu plus loin, on peut lire:

—l'Allemagne s'est engagée dans un «cercle vertueux» dans lequel des accords salariaux moins élevés font baisser suffisamment le taux d'inflation pour augmenter le pouvoir d'achat des employés malgré les réductions de salaire. La Grande-Bretagne ne réussira pas aussi bien que l'Allemagne à éliminer sa spirale des prix et des salaires cette année, mais les augmentations de salaires et de prix pourraient se stabiliser en 1983.

Ce qui se passe maintenant dans les pays d'Europe indique clairement que tout le monde s'en porte mieux lorsque les revendications salariales sont plus faibles et que l'on met fin à la spirale des prix et des salaires.

A mon avis, nous devons réduire les revenus réels au Canada. Je sais que certains députés du NPD ont beaucoup de difficulté à accepter cette idée. C'est un remède difficile à avaler, mais il vise surtout ceux qui ont un emploi et non les Canadiens en général. Nous devons nous préoccuper avant tout des faibles, des chômeurs, des pauvres et des retraités, mais ceux qui travaillent doivent aider à en assumer le coût. Cela ne fait aucun doute que ce sont les gens qui travaillent, y compris les députés eux-mêmes, qui doivent assumer la plus grande part du fardeau si l'on veut faire baisser les salaires, le taux d'inflation et, bien entendu, le déficit.

Qu'arrivera-t-il au Canada si l'on ne parvient pas vraiment à restreindre les hausses salariales? L'inflation s'accentuera, le dollar continuera à baisser, ce qui provoquera de nouvelles hausses de prix, comme nous le savons, et notre déficit augmentera puisque nous devrons aider les contribuables en difficulté. Pourquoi ce fardeau ne devrait-il pas être imposé surtout à ceux qui travaillent plutôt qu'aux défavorisés dont j'ai déjà parlé? Pourquoi ne pas y parvenir en réduisant nos demandes salariales, nous qui avons un emploi?

• (1610)

M. Blenkarn: Pourquoi ne pas imposer des restrictions au gouvernement?

M. Johnston: Est-ce trop demander aux Canadiens à l'heure actuelle? C'est pourquoi le gouvernement a donné l'exemple en essayant de briser le cercle des demandes salariales toujours plus importantes.

M. Riis: Six p. 100 pour tout le monde, eh?

M. Johnston: Pour le bénéfice de tous les députés à la Chambre, j'aimerais signaler que nous n'aimons pas nous en prendre aux employés gouvernementaux dont les augmentations salariales n'ont pas été si importantes que cela.

M. Riis: Pouvons-nous rapporter ces paroles?

M. Blais: Faites donc.

M. Johnston: Nous ne croyons pas non plus que les bénéficiaires des avantages accordés par le gouvernement méritent moins que les autres, mais nous devons donner l'exemple.

M. Riis: Surtout les ministres, n'est-ce pas?

M. Johnston: Nous devons commencer avec les employés qui sont visés par notre propre législation et qui touchent nos prestations. Nous espérons que cette règle et cet objectif de 5 à 6 p. 100 seront suivis par d'autres secteurs, par d'autres gouvernements, par d'autres entreprises et par le secteur privé en général.

M. Riis: Vous ne lancez pas ce programme.

M. Johnston: Si on se contentait de prêcher des restrictions sans prendre de mesures, des mesures du type que celles que nous avons prises, nous ne serions pas pris au sérieux.

Je voudrais prendre quelques instants pour parler du déficit. Si nos vis-à-vis étaient conscients de l'importance de notre déficit prévu de près de 20 milliards de dollars auparavant, il est clair que la réponse du marché à l'annonce du déficit l'autre soir les a encore plus sensibilisés à cette question.

M. Riis: Vous connaissiez la gravité de la situation il y a plusieurs mois déjà.

M. Johnston: Les investisseurs canadiens et étrangers pensent que ce déficit est dangereusement élevé et se demandent si nous sommes résolus à améliorer la gestion de nos affaires.

Je dois dire cependant que j'ai été absolument ahuri, le soir de la présentation du budget, de voir la réponse du chef du Nouveau parti démocratique à nos propositions. Il est sans aucun doute le plus grand panier percé qui ait jamais été, suivi sans doute par quelques autres députés de son caucus. J'ai fait quelques calculs rapides qui, je crois, s'approchent de la vérité. La cure qu'il nous propose pour guérir les maux qui nous affligent nous coûterait à peine plus de 5 milliards de dollars par année. Selon lui, nous avons besoin de cette injection de nouveaux fonds dans l'économie pour la remettre sur la bonne voie.

M. Riis: C'est la poêle qui se moque du chaudron. Un déficit de 20 milliards de dollars.

M. Johnston: Je dirais au chef du Nouveau parti démocratique que le déficit qui a été divulgué l'autre soir équivaut à injecter 9 milliards de dollars dans l'économie. Pourquoi le Nouveau parti démocratique n'a-t-il pas alors applaudi? Je dois dire que je croyais que les néo-démocrates nous applaudiraient à tout rompre lorsqu'ils verraient à quel point nous stimulons l'économie durant cette période.

Des voix: Oh, oh!

M. Johnston: C'est là leur façon de faire. De quoi sommes-nous témoins? D'un silence de mort. Peut-être commencent-ils à apprendre, même s'il est un peu tard, que cette voie déficitaire qu'ils prêchent est pleine d'embûches qui causeront de sérieux dommages. Certaines de nos mesures restrictives auront également pour effet de nous aider à garder le déficit à un niveau raisonnable, en réduisant les dépenses gouvernementales . . .

M. Blenkarn: A 20 p. 100.

M. Johnston: . . . et en augmentant nos revenus. Mais voyons les faits en face.

M. Riis: Non.

M. Blenkarn: Voyons les 20 p. 100 en face.

M. Johnston: Il ne peut y avoir de lutte véritable contre notre déficit et celui des provinces que si les contribuables contribuent eux-mêmes à les réduire en restreignant leur revenu. Nous avons mis en place l'un des meilleurs systèmes d'assistance sociale au monde, un système dont nous pouvons être fiers. Mais il faut en payer le prix. Voilà ce que je voulais dire quand j'ai dit qu'il fallait réduire le revenu réel des salariés afin que l'argent qui servirait sinon à consommer, à payer des salaires et des prix sans cesse plus élevés, à accélérer la spirale inflationniste, puisse être utilisé . . .

M. Blenkarn: Pour payer les dépenses des ministres.

M. Johnston: . . . en période de crise. Tel est l'objectif du budget. Le problème que pose le déficit budgétaire est grave et ne peut être négligé. Il peut aboutir à une crise de confiance et mettre en péril d'autres mesures qui s'imposent. Voilà pourquoi nous ne devons jamais manquer l'occasion de le réduire. Il faut éviter de se lancer dans des programmes de dépenses qui stimulent l'économie comme nous le conseillent nos amis du Nouveau parti démocratique.

M. Riis: Pas des amis. Non, ne dites pas des amis.

M. Wilson: La coalition libéralo-néo-démocrate.

M. Riis: Pas des amis.

M. Blais: Des frères.

M. Johnston: Je voudrais parler un moment du programme de plafonnement des salaires. Son objectif principal est d'amorcer une croisade nationale contre l'inflation. Le public sait instinctivement ce qu'il faut faire. Il n'y a que certains chefs syndicaux et quelques autres qui ne semblent pas comprendre. Le public sait fort bien que l'inflation ne peut ralentir si les hausses salariales ne sont pas réduites. Il a pu s'en rendre compte. Pour que les restrictions salariales puissent être utiles, les autres niveaux de gouvernement et les entreprises doivent emboîter le pas. Il est inquiétant de voir certaines ententes récentes, par exemple les 18 p. 100 accordés aux professeurs de l'Université de Toronto ou les 15 p. 100 pour les cols bleus du Grand Toronto. J'ai lu quelques observations de M. Godfrey.

M. Riis: Et les députés, quelle était leur dernière augmentation?

M. Johnston: Voici ce qu'on peut lire aujourd'hui dans le *Star* de Toronto:

> Le conseil municipal d'Etobicoke devrait donner raison aujourd'hui à M. Godfrey en ratifiant une entente pour 1982 qui accorde une hausse salariale de 15 p. 100 aux cols bleus municipaux.
>
> Les négociateurs syndicaux et patronaux se sont entendus lundi soir sur une hausse de 15 p. 100 peu après que le ministre des Finances (M. Allan MacEachen) ait réclamé la modération.
>
> Le syndicat avait menacé de faire la grève si les travailleurs n'obtenaient pas une hausse de rattrappage de 17 p. 100.
>
> Quinze pour cent, c'est trop a dit un conseiller, mais je suppose que cela sera accepté car le conseil ne s'est pas gêné pour se voter une augmentation de 14.7 p. 100 à compter de novembre.

Nous ne pouvons absolument pas tolérer de telles augmentations salariales d'une telle ampleur. Je dois dire qu'il est aussi inquiétant de constater que le plupart des travailleurs de la construction en Ontario ont obtenu une hausse de $2 l'heure. Cela ajoute $4,000 au coût d'une maison moyenne. Les députés se rendent-ils compte comment cela pourra affecter les programmes de logement que nous voulons instaurer? Une hausse de $2 l'heure accroît de $4,000 le prix moyen d'une maison.

M. Riis: Allez-vous nous parler de l'entente sur l'énergie?

M. Johnston: Ce n'est sûrement pas ainsi que l'on va juguler l'inflation. Le public canadien doit être convaincu de la nécessité du plafonnement des salaires. Chacun doit l'accepter. Ils doivent appuyer notre position auprès des dirigeants syndicaux dont les revendications sont excessives. Ils doivent inciter leurs représentants élus, à quelque niveau que ce soit, à lutter pour faire respecter nos objectifs de 6 et 5 p. 100 de sorte que le taux d'inflation baisse effectivement à 6 p. 100 en 1983 et à 5 p. 100 l'année suivante.

M. Riis: Vous voulez parier?

M. Johnston: Si les Canadiens refusent de relever ce défi, que nous reste-t-il à faire? Peut-être imposer des mesures de contrôle générales et obligatoires qu'il serait difficile de faire respecter sans le genre d'appui que notre croisade entend susciter? Laisser les choses aller à la dérive? C'est l'autre solution. Se laisser aller au fil de l'eau un dimanche après-midi? Nous savons que des rapides nous attendent, et nous avons déjà descendu de ces rapides. Pour poursuivre cette analogie, dériver . . .

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Durant quatorze ans?

M. Johnston: . . . semble toujours être la voie facile jusqu'à ce que le canoë se renverse.

M. Riis: Pourquoi ne pas déclencher des élections sur la question; on verra alors ce que les Canadiens en pensent.

• (1620)

M. Johnston: Nous avons le choix. C'est aux Canadiens de choisir. De notre côté, nous faisons de notre mieux. Nous sommes déterminés à faire l'impossible pour que les Canadiens soient bien conscients de la situation dans laquelle nous nous trouvons.

Nous espérons que les députés d'en face—et je les invite instamment à le faire—lorsqu'ils discuteront de ces problèmes cruciaux en cette période de grave crise, montreront bien qu'ils comprennent l'importance et le caractère général de ce problème. Ce n'est plus le moment de pérorer pour en retirer des avantages politiques à court terme, même si certaines perspectives semblent tentantes. J'espère que les députés à la Chambre n'y succomberont pas et se préoccuperont avant tout de l'intérêt national, plutôt que de leur intérêt sectaire.

Ce que je veux dire, c'est que l'intérêt national exige une approche nationale du problème. Il exige un engagement national. Voilà ce que nous cherchons. Permettez-moi de citer George Reylea, dont les propos sont rapportés dans le *Citizen* d'Ottawa d'aujourd'hui. Interrogé sur le programme de restrictions, voici ce qu'il a déclaré:

> Cela m'est complètement égal; c'est une sacrée bonne chose, nous devons donner l'exemple.

Un agent de la GRC dont le nom n'est pas mentionné a déclaré:

Le gouvernement fédéral devait prendre position tôt ou tard. Le moment est arrivé.

Voilà le genre d'attitude que nous trouvons parmi nos fonctionnaires. Ce n'est peut-être pas la même chose chez les dirigeants syndicaux. Voilà le genre d'attitude que nous devons trouver dans toute la Fonction publique. J'espère qu'en dernier ressort, elle s'étendra à tout le Canada.

Il s'agit de personnes qui sont sensibles également à l'intérêt général, et pas simplement au leur. J'ai reçu un télex de M. R. S. Hurlbut, de la General Foods, daté du 29 juin. Répondant à la requête du ministre des Finances concernant un contrôle volontaire des salaires dans le secteur privé, il a déclaré que General Foods a fixé aujourd'hui un plafond de 6 p. 100 aux augmentations de salaires. Le programme entre en vigueur à compter du 1er juillet. Le président Hurlbut a déclaré que le budget fédéral «ouvre la voie à le relance économique dans notre pays. Il incombe maintenant aux entreprises, à l'industrie et aux syndicats de faire leur possible pour assurer le succès du programme». Il a ajouté que si le Canada espère redevenir compétitif sur les marchés mondiaux, nous devons maîtriser l'inflation. La priorité de tous les Canadiens doit être la relance économique.

Ces personnes savent où est l'intérêt national. Il incombe à tous les Canadiens, et pas simplement à M. Hurlbut, de General Foods, qui a déjà commencé et qui fait son devoir, de contribuer au succès de ce programme. J'espère que les mesures prises par General Foods et par d'autres qui suivront son exemple et le nôtre marqueront le début d'un appui inconditionnel à ce programme, à cette véritable croisade dans laquelle nous nous sommes lancés, comme je l'ai dit plus tôt.

L'hon. Ron Huntingon (Capilano): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté l'appel lancé par le président du Conseil du Trésor (M. Johnston) aux différents secteurs de l'économie du Canada afin qu'ils prennent l'initiative et adoptent des mesures restrictives. Il y a bien longtemps que le gouvernement lui-même aurait dû adopter des mesures restrictives.

Après avoir écouté le leader du NPD à la Chambre, le député de Hamilton Mountain (M. Deans), je me suis demandé pourquoi son parti avait voté contre le budget de mon collègue qui était ministre des Finances au cours de la 31e législature. Il avait préconisé sincèrement des mesures restrictives, on disait alors qu'il fallait accepter des sacrifices à court terme pour des gains à long terme. Les libéraux et les néo-démocrates ont voté contre. Le NPD a été à l'origine de la défaite du gouvernement puisque c'était sa motion. Comme résultat, nous avons aujourd'hui des difficultés à long terme pour des gains politiques à court terme. Depuis cette triste soirée du 11 décembre, nous sommes témoins d'abus du pouvoir politique.

Ce sont les néo-démocrates qui ont réclamé aujourd'hui une baisse des taux d'intérêt, se situant, je crois, à 1 p. 100 au-dessus du taux d'inflation. Je ne comprendrai jamais par quel calcul ils arrivent à des données pareilles. Ce sont les néo-démocrates qui ont voté contre la déduction hypothécaire pour les propriétaires canadiens. Cela seul est devenu une véritable tragédie nationale. Il n'y a pas un seul député à la Chambre qui ne soit conscient de la profonde et terrible angoisse que vivent à l'heure actuelle des milliers de familles dans tout le pays.

Tout a commencé en 1968, lorsque nous avons modifié le Règlement de la Chambre pour ce qui est de la façon d'adopter les subsides; dès lors, les crédits devaient être adoptés avant le 31 mai, et les bills de finances avant le 30 juin. C'est là que les problèmes ont commencé. Il n'y avait désormais plus de freins ni contrepoids à la Chambre, dont le but fondamental est pourtant de contrôler les subsides et d'obliger le gouvernement à rendre des comptes.

Cette responsabilité était dès lors supprimée. Il n'y a plus eu moyen de contrôler les dépenses, comme l'a d'ailleurs signalé le vérificateur général du Canada. Les dépenses sont encore incontrôlées, et le gouvernement continue à gaspiller. En période de vaches grasses, il n'a jamais songé à faire des économies en prévision des jours sombres, qui sont inévitables en affaires.

En 1968, nous dépensions $692 par contribuable. Aujourd'hui, le gouvernement dépense plus de $8,200 par contribuable. Nous dépensons aujourd'hui $3,175 par habitant—homme, femme et enfant. Le montant était de $549 en 1968. L'excédent de nos dépenses, rien que pour l'année financière en cours, est de 1.66 milliard par mois. Je me souviens que vous occupiez le fauteuil, monsieur l'Orateur, il y a à peine quelques mois, alors que je m'élevais contre le fait que les dépenses du gouvernement atteignaient un milliard de dollars par mois. Au cours de la dernière année, la prodigalité du gouvernement est passée d'un milliard à 1.66 milliard par mois. C'est ce que le gouvernement dépense de plus qu'il ne perçoit.

Tout le système fédéral va de travers. Tous les Canadiens le sentent, le savent et s'en inquiètent. Ils demandent tous ce qu'ils peuvent faire, comment ils peuvent aider, comment ils peuvent reprendre le contrôle et remettre de l'ordre dans leurs affaires.

Les dépenses échappent à tout contrôle. Nous avons, en plus de cela, emprunté pour payer l'intérêt sur nos emprunts précédents. Nous avons emprunté comme si le gouvernement fédéral était le seul organisme au Canada à avoir besoin de fonds.

Viendront à échéance au cours des six prochains mois des instruments officiels d'emprunts publics qui représentent 48 p. 100 de la dette négociable totale que le gouvernement détient. Au cas où ce chiffre ne produirait pas son effet atterrant, il représente une demande possible de 44 milliards et trois quarts qui peut être faite au gouvernement fédéral au moment où nous approchons de plus en plus de la ruine. Ces dépenses faites pour un gain politique à court terme sont dangereuses et irresponsables. La situation est tragique. Notre démocratie va en payer les conséquences.

• (1630)

Quand le gouvernement est arrivé au pouvoir, le taux d'inflation était à 9.2 p. 100, mais il était passé à 11.8 p. 100 en mai dernier. Le dollar canadien a baissé de 84.6c. à moins de 77c. aujourd'hui. Quant aux taux d'intérêt, le taux hypothécaire a grimpé de 14.69 p. 100 à 19.75 p. 100. Le taux de chômage en données corrigées, monsieur l'Orateur, est passé de 7.6 p. 100 à 10.2 p. 100 en mai.

J'ai entendu aujourd'hui l'appel du président du Conseil du Trésor (M. Johnston). Je le connais et je sais qu'il est très sincère en dépit du fait qu'il critiquait énergiquement la

prodigalité du gouvernement avant de devenir député. Il est l'auteur d'un ouvrage intitulé «Fiscalamity». Il expose la situation et dit comment il faudrait y remédier. Toutefois, aucune mesure qu'il préconise dans cet ouvrage n'a été adoptée depuis qu'il est ministre.

Le ministre des Finances, en faisant son exposé budgétaire, a lancé un appel en vue de réduire le taux d'inflation de 12 à 6 p. 100 au Canada. Il tentera de le faire en restreignant tout d'abord les hausses accordées aux députés et aux fonctionnaires. Il a particulièrement insisté sur le terme «solidarité» dans ce domaine.

J'ai en main un exemplaire de l'ordre d'internement de Lech Walesa, le père et fondateur du mouvement «solidarité» dans le monde. Cet homme luttait pour le peuple polonais. Il luttait pour leur droit de se syndiquer. Il luttait pour la liberté de choix pour ses compatriotes. Il luttait pour la liberté de négocier avec l'employeur, même quand c'est l'État qui est employeur. La liberté politique était une utopie dans ce pays. Monsieur l'Orateur, si jamais vous voulez faire une lecture sérieuse, lisez l'ordre d'internement de Lech Walesa et la liste des centres de détention en Pologne. Ils sont tous sur cette liste, avec le nombre des détenus.

En voyant la tournure des événements au Canada en 1982, de plus en plus de gens s'inquiètent. Lorsque nous employons le terme «solidarité», j'espère que nous comprenons bien à quel point il est important pour un grand nombre de gens dans un pays où l'on rêve d'une liberté que nous avons tendance à tenir pour acquise et dont nous sommes portés à abuser.

Des voix: Bravo!

M. Huntington: Voilà ce qui se passe ici aujourd'hui, monsieur l'Orateur. Je le dis bien sincèrement, parce que la forme du gouvernement a changé au Canada. Nous sommes nombreux à nous inquiéter de l'état du Règlement à la Chambre, car la démocratie active cède peu à peu le pas au dirigisme. A preuve, les déclarations faites en dehors de la Chambre. Au-delà de 3,500 décrets, directives et règlements sont publiés chaque année. On nous afflige de détails concernant une législation massive. Tout cela nous oriente, monsieur l'Orateur, vers un interventionnisme agissant sur le marché.

Nous sommes certainement bien placés, monsieur l'Orateur, pour déceler et comprendre les avertissements de l'histoire: lorsqu'un peuple perd la liberté de son commerce, sa liberté politique lui échappe ensuite.

J'ai suivi de près l'alliance entre le Nouveau parti démocratique et le gouvernement libéral; cette alliance socialiste entre libéraux et néo-démocrates agit sur l'organisation et les structures pour contrôler le marché. Cette coalition conduit à la prolifération des sociétés de la Couronne. Nous venons de doter le ministre chargé du Programme énergétique national du pouvoir de mettre en place, à son gré, sous réserve de l'approbation du cabinet, des sociétés de la Couronne qui, de par leur statut d'agents de Sa Majesté, formeront une catégorie de sociétés bien à part. Ces organismes échappent aux lois provinciales et fédérales. Ils peuvent contracter des dettes et prendre des risques. Ils ne savent pas où leur activité va les mener et ils alourdissent par des engagements éventuels la charge qui retombe sur les Canadiens. La dernière fois que j'ai vérifié, nos engagements s'établissaient à environ 137 milliards. Il faut maintenant y ajouter 120 milliards de plus. Pardessus cette dette, nos sociétés d'État, qui sont des administrations secondaires, imposent au gouvernement des engagements connus de 58 milliards. Faut-il s'étonner que certains dirigeants, y compris les directeurs généraux des banques, s'inquiètent ouvertement et franchement de nos traditions? Les pays ne sont pas plus à l'abri de la faillite que les entreprises, petites, moyennes et grandes, que nous voyons tomber en déconfiture.

Hier soir, j'ai entendu mon collègue, le député de Provencher (M. Epp), parler de l'appel que le ministre des Finances a lancé au pays. Il a signalé que, malheureusement pour le ministre des Finances et son collègue, le président du Conseil du Trésor, personne ne fait confiance au gouvernement, les gens ne croient plus ce qu'il raconte, car le parti libéral arrive à justifier n'importe quoi. Ce n'est pas moi qui le dis, monsieur l'Orateur. En effet, le 29 janvier 1982, j'avais branché mes écouteurs quand j'ai entendu le député de Lac-Saint-Jean (M. Gimaïel) nous dire exactement ce qu'était un libéral et combien il était facile pour un libéral de justifier n'importe quoi.

Cela me rappelle ce que le premier ministre actuel (M. Trudeau) avait écrit dans *Cité libre,* en avril 1963:

> Les principes politiques du parti libéral sont tout ce qu'il y a de plus simple: «Dites n'importe quoi, pensez n'importe quoi et, mieux encore, ne pensez à rien mais portez-nous au pouvoir, car nous sommes les mieux armés pour gouverner."

Nous avons remanié le budget du 12 novembre dernier qui prévoyait un déficit de 10.5 milliards et, six ou sept mois plus tard, le déficit prévu avait augmenté de 60, 70 ou 80 p. 100. En fait, je dirai de 100 p. 100, car sept mois plus tard le budget prévoyait un déficit de 20 milliards. Il y a quelque chose qui cloche.

Pour que ce programme d'austérité donne les résultats escomptés et que l'appel lancé par le ministre des Finances et le président du Conseil du Trésor soit entendu, il faut avoir la confiance des citoyens. Comme le député de Provencher (M. Epp) l'a déclaré hier soir: «Vous criez trop souvent au loup, les gens ne vous font plus confiance.» Pour revenir à tout à l'heure, certaines réponses données au cours de la période des questions ne peuvent qu'accentuer la méfiance à l'égard du gouvernement.

En 1968, dans son livre intitulé *Le Fédéralisme et la société canadienne-française*, le premier ministre (M. Trudeau) déclarait:

> Le fédéralisme est pour les partis dynamiques un bon moyen d'implanter dans certaines provinces des gouvernements socialistes qui pourront semer rapidement les graines du radicalisme.

Les citoyens de la Saskatchewan se sont réveillés et ont compris le danger.

Des voix: Bravo!

M. Huntington: Monsieur l'Orateur, j'exhorte les Canadiens à se réveiller avant qu'il ne soit trop tard, avant que notre système ne soit anéanti et que nous ayons perdu les libertés pour lesquelles nous nous sommes battus pendant des siècles.

Des voix: Bravo!

M. Huntington: En 1968, le premier ministre a promis que le gouvernement n'interviendrait pas dans les domaines où c'est inutile. Depuis 14 ans, nous avons vu le gouvernement fédéral intervenir, d'abord graduellement, puis rapidement depuis deux ans. Il a étendu son emprise sur toute l'économie. Voilà la vérité. Il avait prétendu le contraire. Néanmoins, il l'a fait.

En 1968, le même premier ministre a promis que son gouvernement ne vivrait pas au-dessus de ses moyens. En 1968 la dette brute était de 32.5 milliards. Nous ne savons pas ce qu'elle est aujourd'hui, mais elle doit avoisiner 160 milliards. Le premier ministre a dit qu'il ne dépenserait pas plus que les recettes de son gouvernement. Je l'ai entendu.

• (1640)

Après le livre blanc de 1966 sur le système métrique, le ministre qui a piloté le bill omnibus pour le gouvernement libéral de l'époque a dit—et répété—que même si la date d'application n'était pas obligatoire, elle servait d'indication pour chaque société ou organisme membre d'un secteur donné. Aujourd'hui nous avons des décrets rendant le système métrique obligatoire. Les petits comme les gros commerçants sont condamnés ou menacés de peines de prison. Qu'importe où cela se fait. Le gouvernement demande la confiance, mais il n'a rien fait pour la mériter.

En 1974 le premier ministre avait promis de ne pas appliquer le contrôle des prix et des salaires. Il l'a dit lors d'une campagne électorale. Il avait promis de ne pas le faire. Qu'a-t-il fait un an plus tard? Il a appliqué, sans mandat, le contrôle des prix et des salaires.

En 1974 le premier ministre a promis de revaloriser les transports de voyageurs par chemin de fer. En 1981, par décret en conseil, 20 p. 100 des lignes servant au transport des passagers étaient abandonnées. Et le gouvernement voudrait qu'on ait confiance en lui!

En 1975 le même premier ministre a déclaré que l'on ne pouvait pas s'en remettre uniquement à l'économie du marché, ajoutant qu'après la levée du contrôle des prix et des salaires, le gouvernement aurait d'autres moyens de contrôle à sa disposition. Il parlait de la CCT et du CRTC.

En 1979 le premier ministre a dit que son gouvernement ferait preuve de conciliation et de solidarité dans les relations fédérales-provinciales. Pendant la même campagne électorale il s'est présenté comme le chef qui saurait le mieux concilier les divergences provinciales. Qu'a-t-il fait en 1982? Il a sonné le glas du fédéralisme coopératif.

En 1980 le premier ministre a fait une campagne contre la taxe de 18c. sur le gallon d'essence, la taxe d'accise prévue dans le budget Crosbie. Ce qui est arrivé, on ne le sait que trop. Même l'essence et la facture d'électricité des consommateurs de Colombie-Britannique sont frappées d'une surtaxe pour payer Petro-Canada. C'est 83c. que les Canadiens vont devoir supporter à la fin de 1983, alors que les opportunistes politiques de l'alliance socialiste avaient empêcher les 18c. de passer. On pourrait continuer ainsi à perte de vue, donner d'autres précisions pour faire voir que cet appel lancé en période de difficultés ne sera pas entendu. Cela parce que les gens ne font plus confiance au gouvernement libéral du Canada.

M. Nystrom: Bien envoyé.

M. Huntington: Est-ce que le budget règle la question des taux d'intérêt? Pas du tout. Si nous voulons connaître le sentiment des gens qui s'y connaissent, il n'y a qu'à lire les indices boursiers. L'activité boursière rend compte principalement des sentiments de ceux qui cherchent à prévoir l'avenir. Le lendemain de la présentation du budget, la bourse de Toronto est tombée de 40 points. Voilà la réaction de ceux qui s'y connaissent. Le dollar a ouvert à 76c. et est remonté à près de 77c.

Il n'y a que trois façons de faire baisser les taux d'intérêt. L'élévation des taux d'intérêt est un drame national. Elle est la conséquence des programmes inflationnistes des gouvernements. Ils ne sont pas seulement imputables à la politique du gouvernement canadien, mais à celle des gouvernements du monde entier. Quand nous nous écartons d'un système monétaire fondé sur un certain étalon et que nous confions la gestion de ce système monétaire aux hommes politiques, il est rapidement avili et anéanti. Cette monnaie devient alors fictive ou fausse. Notre monnaie n'est plus un moyen d'échange au Canada. Elle est devenue un produit et, d'une façon ou d'une autre, la politique gouvernementale doit en tenir compte.

Si nous voulons régler les véritables problèmes qui ont surgi depuis que nous sommes sortis de l'ère keynésienne durant la période de reconstruction d'après-guerre, nous devons reconnaître que l'histoire s'est répétée une fois encore quand nous avons laissé certaines rigidités se développer dans notre système. Ces rigidités sont attribuables à de trop nombreux groupements de sociétés sur le marché. Les entités capitalistes ne peuvent soutenir la concurrence. Elles sont exactement dans la même situation que les États et les bureaucraties. Elles veulent étendre leur emprise. Elles ne veulent pas s'exposer aux dures pressions de la concurrence et accepter les concessions qui doivent être faites sur le marché. Nous avons donc laissé s'implanter au Canada un groupement massif de sociétés sans précédent dans n'importe quelle société libre du monde occidental. Ces groupements capitalistes éliminent tous les petits ennuis sur le marché en créant des monopoles. Nous permettons aux agences de commercialisation de restreindre l'offre afin de maintenir les prix à leur niveau le plus élevé et de siphonner l'argent des consommateurs.

Nous avons également laissé les syndicats s'emparer de trop de pouvoirs dans certains secteurs-clé de notre économie. Je ne reproche rien aux syndiqués eux-mêmes, car le syndicalisme est une excellente chose, et sa force était nécessaire pour équilibrer celle du patronat que nous avions trop laissé grandir. Il fallait un contrepoids. Cependant, il y a lieu de signaler que plus les unités syndicales réclament une part grandissante du gâteau, moins il y a de gens qui travaillent. Je suis d'accord avec ce qu'a dit le président du Conseil du Trésor aujourd'hui. D'une façon ou d'une autre, nous devrons remplir nos promesses. Il est dommage que les Canadiens ne fassent plus confiance aux députés d'en-face; pour remplir leurs promesses, ceux-ci auront vraiment besoin de beaucoup d'aide.

Il existe trois moyens de réduire les taux d'intérêt. Le premier est l'effondrement économique, et nous approchons très dangereusement de la fin d'un cycle commercial qui pourrait s'effondrer. Le deuxième serait une meilleure utilisation de la Banque du Canada pour contrôler l'entrée et la sortie des devises et atténuer ainsi les pressions qui s'exercent sur elles. J'en ai parlé le 21 juin, comme on peut le constater

en lisant la page 18680 du hansard, et j'ai essayé de poser des questions qui inciteraient certains esprits à voir s'il n'y aurait pas moyen de sortir de l'impasse dans laquelle se trouvent nos économistes lorsqu'il s'agit de mieux gérer notre économie compte tenu des systèmes monétaires et des marchés internationaux.

Le dilemme dans lequel nous nous trouvons provient également de la loi sur l'impôt de Benson. Nous avons une décennie de régime fiscal socialiste derrière nous. C'est un échec complet. Nous ne pouvons pas participer au GATT à moins de revenir à un système d'imposition au niveau des coûts au lieu de grever d'impôts les profits et les capitaux produits au Canada dont nous avons désespérément besoin pour gérer et surveiller nos affaires. Nous devons encore emprunter de l'argent à des pays économes pour pouvoir prendre de l'expansion et utiliser nos vastes ressources. Notre régime fiscal est mauvais, et les députés devraient songer sérieusement à adopter, en matière de fiscalité, des principes nouveaux qui nous prépareraient à l'ère du GATT et permettraient au Canada, à ses travailleurs, à ses cadres, à ses experts, voire à ses hommes politiques, de tenir la tête haute dans le monde industrialisé; c'est que nous sommes passés de la troisième à la treizième place.

Nous sommes sur la mauvaise voie, ce qui est désespérant, et nous ne nous attaquons pas aux causes fondamentales de nos problèmes. Elles existent. Il faut les déceler, puis s'atteler à la tâche et en discuter à fond pour pouvoir les faire disparaître. Nous ne pouvons pas continuer à écouter des économistes qui ne cessent de se lancer dans d'interminables débats contradictoires. Cette époque est finie, l'époque keynésienne est terminée. Il faut assouplir le système. Nous avons besoin d'une réforme fiscale. Il ne faut pas compter sur le gouvernement. Je prêche dans le désert, car le gouvernement actuel est structuraliste, interventionniste et collectiviste. Il veut surveiller d'une façon ou d'une autre tout ce qui se passe sur le marché. La liberté ne sera plus qu'un souvenir. Je tiens à aller dans la direction opposée et c'est la voie que mon parti doit emprunter, d'après moi.

Les discours du député de Hamilton Mountain (M. Deans) me fascinent toujours. Bien des députés néo-démocrates sont de bons orateurs.

M. Nystrom: Bravo.

M. Huntington: Ils ont la parole facile et beaucoup de talent oratoire, et il y a de braves types parmi eux. Mais leur entêtement nous cause des problèmes. Cependant, il vaut la peine d'écouter les beaux discours des néo-démocrates.

● (1650)

Ils en ont appelé à la petite entreprise. En fait, chaque fois qu'ils prennent la parole, c'est pour lancer un appel à la petite entreprise. Leurs discours sont fort éloquents. Dans l'une de leurs publicités, ils ont dit que le pays devrait diversifier son économie de façon à ne pas dépendre de la mise en valeur des ressources. Or, à mon avis, la mise en valeur des ressources est l'activité la plus susceptible de créer des emplois et des richesses, monsieur l'Orateur. Nous ne saurions partir d'une base plus solide. Pourtant le NPD préconise la diversification aux dépens de l'activité la plus susceptible de créer des richesses. La publicité est bien belle. Mais sans emplois et sans richesses, comment maintenir un programme d'assistance sociale dans notre pays? Si nous n'exploitons pas les ressources que nous avons le bonheur de posséder, comment pourrons-nous créer les emplois et les richesses nécessaires au maintien du régime d'assistance sociale qui fait l'envie des autres pays?

Depuis huit ans que je suis député, je n'ai cessé de rappeler aux néo-démocrates que s'ils continuent à souscrire aux dépenses extravagantes du gouvernement libéral, le régime d'assistance sociale qui fait notre fierté et qui attire tant d'immigrants risquera de s'effondrer un jour. Ce jour est arrivé, monsieur l'Orateur.

L'annonce dont j'ai parlé affirme que les néo-démocrates préconisent une réorganisation de la BFD. Monsieur l'Orateur, on tente de la réorganiser depuis trois ans. L'annonce affirme encore que les règles concernant les garanties seraient assouplies. Comment cela se pourrait-il? La banque a perdu 48 millions de dollars l'an dernier et cette année ses pertes s'élèveront probablement à 70 ou 80 millions de dollars. La banque est un prêteur de dernier recours et doit s'adresser à la Chambre pour obtenir des crédits considérables. J'approuve ces demandes, monsieur l'Orateur, car ce système a déjà produit ses fruits.

Le NPD mettrait à la disposition de la petite entreprise des conseillers en gestion, en finance et en commercialisation. Et le programme CASE? C'est un des meilleurs services de consultation pour petites entreprises que le gouvernment ait jamais mis sur pied.

L'annonce parle aussi d'une stratégie industrielle qui mettrait moins l'accent sur la prospection effrénée des ressources. On dit que le NPD préconise le contrôle des loyers. Monsieur l'Orateur, il convient de noter que les activistes marxistes sont des adversaires inconditionnels de la propriété privée. Dans certaines régions du Canada, le taux de vacance est presque nul.

Je sais qu'il existe un besoin réel de logements subventionnés car je n'aurais jamais pu me lancer en affaires si je n'avais pu habiter dans les premiers temps une maison de la SCHL qui me coûtait $49 par mois. Je sais combien l'aide gouvernementale au logement est précieuse. Les locataires pouvaient acheter ces maisons quand le revenu le leur permettait. Voilà le genre de maison qu'on devrait construire; c'est un système très efficace et très humain. Il respecte la dignité humaine et facilite le départ dans la vie.

Aujourd'hui on offre des subventions à certaines conditions. En somme, l'existence des gens sera davantage contrôlée. Les entreprises peuvent demander des subventions pour percer des trous, mais seulement si elles sont chanceuses. Les entreprises et les particuliers doivent demander des fonds qui devraient leur être alloués en points d'impôt. Il vaut mieux que 2 millions de personnes prennent des décisions que 350 bureaucrates coupés de la réalité des affaires.

Des voix: Bravo!

M. Huntington: Les idées qu'entretient le ministre des Finances sont exactement l'inverse des idées qui mènent le monde. Je le lui ai dit le 21 juin, mais d'après les réponses qu'il a données aujourd'hui, il ne semble pas m'avoir écouté.

Comment allons-nous résoudre le problème, monsieur l'Orateur? Je pense que la seule façon d'éviter que le pays ne soit gouverné par un gouvernement structuré au dernier degré, interventionniste et centralisé qui nous prive de nos libertés fondamentales et de notre droit de choisir, c'est de changer le gouvernement.

Quiconque au Canada croit au régime parlementaire s'inquiète, voyant qu'on abandonne le principe fondamental de la responsabilité ministérielle. Au cours de la session, trois ministres auraient dû démissionner pour ne pas s'être acquittés de leurs responsabilités ministérielles. Un ministre qui sème la confusion comme l'a fait le ministre des Finances doit démissionner si l'on veut que soit respecté le principe fondamental de la démocratie parlementaire.

Pour conclure, je vois que vous avez en main un exemplaire de «Fiscalamity», monsieur l'Orateur. L'auteur en est le président du Conseil du Trésor. Il vaut la peine de lire ce document parce qu'il montre l'état d'esprit dans lequel il était lorsqu'il l'a écrit et avant d'entrer dans l'arène politique. Il montre également le peu de choses qu'il a faites depuis qu'il est entré en politique.

Des voix: Bravo!

M. Nystrom: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je me demande si mon ami de la Colombie-Britannique accepterait de répondre à une question importante.

M. Huntington: Certainement.

M. Nystrom: Le député a dit que le parti néo-démocrate préconisait une politique de dépenses folles. Sait-il ce qui s'est passé dans une province où nous pouvons juger le NPD par ses réalisations? Je ne prétends pas que le NPD soit parfait, mais, en Saskatchewan, sous trois premiers ministres, MM. Tommy Douglas, Woodrow Lloyd et Allan Blakeney, il n'y a presque jamais eu de déficit budgétaire, et c'est probablement la province où la dette par habitant est la moins élevée. Le député le sait-il? Sait-il également que, par comparaison, la dette par habitant est plus élevée dans des provinces comme l'Ontario?

M. Huntington: Oui, monsieur l'Orateur, je le sais. Je sais aussi de quelle façon on s'est emparé des ressources et on a augmenté les impôts dont le revenu a servi à nationaliser les industries, à acheter des terres et des fermes et ainsi de suite. Je sais aussi que le gouvernement de la Saskatchewan a longtemps refusé de s'intéresser à l'industrie de la potasse parce qu'elle présentait des risques. Ce sont le secteur privé et les Américains qui ont pris tous les risques nécessaires pour mettre en valeur la technologie d'extraction de la potasse. Dès que la technologie a été en place et que les risques ont été connus, le gouvernement socialiste de la Saskatchewan a nationalisé ce secteur.

Les habitants de la Saskatchewan ont exprimé franchement leur opinion. Une trop grande partie de leurs fonds de roulement et de l'argent de leurs impôts a servi à nationaliser et à étatiser des entreprises. Ils ont parlé franchement et ils n'ont pas réélu le gouvernement. Le NPD a poussé trop loin sa folie de la nationalisation des moyens de production des biens et des services.

M. Nystrom: Monsieur l'Orateur, le député dit que le gouvernement ne voulait pas prendre le risque de nationaliser des mines en voie d'aménagement. Sait-il que, à une exception près peut-être, toutes les mines ont été ouvertes sous le gouvernement libéral et que, par conséquent, le NPD ne pouvait rien faire plus tôt?

M. Huntington: Monsieur l'Orateur, je me souviens que le chef du NPD de la Saskatchewan avait déclaré que son parti ne songeait vraiment pas à nationaliser ni à reprendre à son compte une entreprise aussi hasardeuse. Je pourrais probablement mettre la main sur cette déclaration, car elle se trouve chez moi, dans mon classeur vertical sur M. Blakeney.

M. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord): Monsieur l'Orateur, le Canada et d'autres pays industrialisés traversent une récession. Le chômage, l'inflation, la hausse des taux d'intérêts et le ralentissement de la productivité se manifestent dans tous les pays industrialisés avec plus ou moins d'acuité.

● (1700)

Les raisons profondes de cette récession généralisée sont diverses. L'augmentation de la facture pétrolière s'est répercutée sur tous les coûts. Il est difficile de songer à un seul produit qu'on pourrait soit faire pousser, extraire ou produire sans énergie. L'augmentation des dépenses des pouvoirs publics, qui date du financement de la guerre du Vietnam par les États-Unis, dépasse la croissance économique réelle. La population attend et exige beaucoup plus du gouvernement, alors que les pouvoirs publics n'ont pas toujours augmenté à l'avenant leurs impôts pour compenser la hausse de leurs dépenses. Par conséquent, leurs déficits ont augmenté. Ils ont donc actionné la planche à billets, nous faisant retomber dans le scénario inflationniste classique voulant qu'il y ait beaucoup d'argent en circulation mais peu de biens et services à acheter.

Évidemment, le Canada n'a pas échappé à ces malheurs et autres maux de la conjoncture économique internationale et il a réagi en recourant à des moyens similaires à ceux mis en œuvre par les autres pays de l'Ouest. Nous avons réduit la masse monétaire, nous avons essayé d'accuser le coût du renchérissement de l'énergie et nous avons cherché le moyen de réduire les dépenses du gouvernement fédéral.

En ce qui concerne la réduction de la masse monétaire, le Conseil d'entreprises pour les questions d'intérêt national a approuvé récemment la politique du gouvernement en ces termes:

> Nous ne pouvons qu'admirer la Banque du Canada pour la bataille qu'elle livre au nom du bon sens sur le plan de la politique monétaire. Il faut réduire l'inflation et non pas chercher à l'homologuer en augmentant la masse monétaire.

La compression de la masse monétaire n'est évidemment pas le seul facteur qui permette de réduire l'inflation et les taux d'intérêt. Toutefois, en ayant adopté des programmes politiques plus larges pour faire baisser l'inflation et les taux d'intérêt de manière à pouvoir à coup sûr relancer l'emploi et la prospérité réelle, le Canada s'est mis dans une position beaucoup plus vulnérable que la plupart des autres pays du monde industrialisé. Environ un tiers de notre produit national brut, ce qui correspond, si vous voulez, à notre prospérité, dépend des exportations, et c'est là un pourcentage beaucoup plus élevé que dans la plupart des autres pays.

En outre, environ 70 p. 100 de ces exportations sont destinées aux États-Unis. Pour cette seule raison, nous sommes particulièrement vulnérables aux politiques économiques de Washington, et d'autant plus qu'au moins la moitié des échanges commerciaux avec notre voisin du sud consistent en transferts au sein des sociétés, c'est-à-dire que les produits ou les pièces sont expédiés entre les usines ou entrepôts d'une même compagnie.

Nous avons au fil des ans entendu de temps à autre des histoires sur la façon dont les Canadiens s'enrhumaient lorsque les Américains éternuaient ou sur l'éléphant nerveux et son compagnon de lit aux aguets, la souris. Bien qu'elles soient

savoureuses, ces métaphores sont exagérées, mais elle reflètent néanmoins une certaine part de vérité. Si les États-Unis ont réussi dans une certaine mesure à faire baisser le taux d'inflation, ils ont dû pour ce faire accroître considérablement le chômage. De même, ils n'ont pas été en mesure de réduire leurs propres taux d'intérêts, puisque le déficit du gouvernement fédéral semble être l'une des principales causes de la hausse des taux d'intérêt. Si les taux d'intérêt canadiens étaient inférieurs à ceux des États-Unis, les capitaux sortiraient évidemment du Canada pour obtenir un rendement plus élevé.

Si l'on vendait des dollars canadiens pour acheter des dollars américains, le taux de change fléchirait. Nos importations, qui sont en grande partie payées en dollars américains, nous coûteraient plus cher, de même que le paiement des intérêts et du principal des emprunts passés. Il en résulterait une hausse du taux d'inflation. Une solution consisterait, en théorie, à imposer un contrôle des changes, mais si les Canadiens souhaitent échanger librement leur devise contre celle du pays avec lequel nous avons des relations commerciales aussi importantes et qui a tellement investi au Canada, il est certain que les mesures de contrôle destinées à interdire les sorties de capitaux ne représentent pas une solution réaliste.

Si nous devons apparemment nous attendre à ce que les taux d'intérêt demeurent élevés aux États-Unis, au moins jusqu'à ce que le Congrès et le président résolvent le différend qui les oppose actuellement sur l'importance du déficit public, nous pouvons cependant prendre certaines mesures en vue d'améliorer notre productivité et de réduire les taux d'inflation et d'intérêt. Le nouveau budget présente et consolide diverses mesures de ce genre. Le programme national de formation professionnelle, l'amélioration de la promotion des exportations et l'intensification des réformes réglementaires sont autant de possibilités que nous offrent l'ensemble des mesures proposées par le gouvernement. Cependant, les améliorations possibles grâce à ces mesures sont malheureusement limitées par un fait inévitable que le Conseil d'entreprises pour les questions d'intérêt national a exposé de façon succincte comme suit:

> Nous ne connaîtrons pas à nouveau une forte croissance économique tant que nos principaux associés commerciaux resteront aux prises avec une croissance lente ou la stagnation. Les attentes des Canadiens doivent être réalistes.

C'est un truisme dont le Canada et d'autres pays occidentaux ont tenu à faire état lors du récent sommet de Versailles, lorsqu'ils ont tâché d'obtenir que la politique économique américaine soit modifiée. Mais c'est un piètre réconfort pour les 1.2 million de chômeurs canadiens ou ceux qui font face à la faillite ou dont l'exploitation agricole menace d'être saisie.

Pour atténuer les effets préjudiciables de la politique économique suivie ailleurs, nous devons, au Canada, être plus résolus. Notre prospérité passée nous a permis le luxe de différends entre les gouvernements fédéral et provinciaux, ce qui nous a empêchés de discerner les orientations nationales.

En outre, nous nous sommes payés le luxe de relations contradictoires entre les syndicats, le patronat et le gouvernement, alors que plusieurs de nos principaux concurrents commerciaux ont, par contraste, réussi à réaliser un consensus sur les objectifs nationaux. C'est pourquoi j'acceuille avec plaisir l'initiative du premier ministre (M. Trudeau) qui a convoqué aujourd'hui les premiers ministres provinciaux, afin de s'assurer que les deux niveaux de gouvernement imposent les mêmes restrictions, qu'ils s'engagent dans la même voie économique.

En outre, la mise au point de mesures bien nécessaires pour encourager les Canadiens à investir de façon à favoriser la production et non la consommation sera recommandée un comité national composé d'hommes d'affaires, d'économistes et d'experts financiers en vue. Ainsi, au moins deux des principaux agents économiques au Canada finiront peut-être par se consulter davantage et par mieux se comprendre.

Si ces initiatives et d'autres contribuent à renforcer la résolution nationale, nous serons alors, monsieur l'Orateur, mieux en mesure de soutenir la concurrence lorsque la relance économique s'amorcera ailleurs dans le monde.

Le problème économique auquel se heurtent les Canadiens aujourd'hui n'est pas simplement un problème à court terme, même si les problèmes à court terme peuvent être tout aussi difficiles à surmonter. Il y a également l'aspect à long terme, celui de nous assurer que l'inflation diminue suffisamment pour nous permettre de soutenir la concurrence des pays qui ont déjà atteint cet objectif. Nous devons faire en sorte de ne pas nous exclure, par nos prix trop élevés, des marchés mondiaux.

Le Canada n'est pas dans cette situation à l'heure actuelle, monsieur l'Orateur. De façon générale, les règlements salariaux dans notre pays, y compris ceux des fonctionnaires fédéraux et provinciaux, ont été bien supérieurs à ceux d'un certain nombre de nos principaux concurrents commerciaux au cours des dernières années. En outre, nos anticipations en matière de revenu ont nettement dépassé l'augmentation restreinte de notre productivité. Ce genre de choses ne fait qu'aggraver l'inflation et le chômage. Les Canadiens doivent accepter des augmentations de revenu inférieures, pour que celles-ci puissent correspondre à celles de la productivité. C'est indispensable si nous voulons soutenir la concurrence des autres pays qui ont réalisé un meilleur équilibre entre l'acroissement des revenus et de la productivité.

• (1710)

Cette modération se manifeste partout ailleurs, même aux États-Unis, notre principal associé pour le commerce et les investissements. C'est pourquoi dans le budget, le gouvernement fédéral a ouvert la voie en brisant la spirale des prix et des salaires, en mettant un terme à ce que l'on appelle couramment la psychose inflationniste. Le gouvernement fédéral pourrait, bien entendu, imposer un contrôle obligatoire des prix et des salaires à toute l'économie, mais c'est une mesure draconienne que nous pourrons éviter si le secteur privé suit l'exemple du gouvernement fédéral et de certains gouvernements provinciaux. Comme l'a déclaré le ministre des Finances (M. MacEachen) dans son exposé budgétaire:

> Cette stratégie se traduira à court terme par une baisse de notre revenu réel.

Si désagréable soit-elle, c'est une vérité indubitable. Le ministre a ajouté ceci:

> Cependant, elle ne tardera pas à ralentir le processus qui gruge nos chèques de paye. Elle stoppera la hausse du chômage. Elle établira des fondations solides pour une reprise de la croissance des revenus réels dans toute l'économie.

Non seulement les restrictions de salaire dans les secteurs publics aux échelons fédéral et provincial inciteront-elles le secteur privé à prendre des mesures volontaires, et c'est le secteur privé lui-même qui a préconisé des mesures volontaires par opposition à des contrôles obligatoires, mais cela procurera aussi plus d'argent pour stimuler l'investissement dans le secteur privé de façon à augmenter la productivité. Cependant, cet argent ne suffira pas pour permettre au gouvernement fédéral de fournir les encouragements voulus à l'investissement et de redonner rapidement confiance au secteur des affaires.

Non seulement le gouvernement limitera-t-il les hausses salariales à 6 p. 100 cette année et à 5 p. 100 l'année prochaine pour un demi-milliard de fonctionnaires fédéraux et d'employés de sociétés de la Couronne, mais il fixera les mêmes limites à l'indexation de programmes sociaux importants, tout en exemptant les prestataires les plus nécessiteux. Le gouvernement prendra aussi des mesures pour limiter l'indexation de l'impôt sur le revenu en fonction des mêmes critères de 6 p. 100 et de 5 p. 100. En outre, les augmentations de prix qui relèvent des organismes de réglementation du gouvernement fédéral seront aussi limitées dans les mêmes proportions. Cet ensemble de mesures nous aidera à atteindre un nouvel objectif national qui consistera à réduire sensiblement l'inflation et à relancer notre croissance économique.

Ce programme fixe comme objectif commun aux provinces et au secteur privé des augmentations d'au plus 6 p. 100 cette année et 5 p. 100 l'année prochaine dans les secteurs qui relèvent d'eux. Pour être efficace, ce programme doit être vraiment national. Comme le ministre des Finances l'a signalé, le gouvernement fédéral a montré comment nous pouvions passer d'une situation de récession à 12 p. 100 à une situation de reprise à 6 p. 100.

Ce programme à lui seul aidera à faire comprendre à nos hommes d'affaires que le gouvernement fédéral a l'intention de restreindre son déficit et de l'utiliser de plus en plus de façon positive et constructive. Les investisseurs reprendront confiance. Le gouvernement affectera ses recettes de façon à promouvoir les investissements productifs pour inspirer encore plus confiance aux investisseurs et produire des recettes fiscales les plus importantes tout en créant les emplois dont nous avons tant besoin. Après tout, le secteur privé est le principal moteur de l'économie, le principal employeur des Canadiens en même temps que le générateur de prospérité.

C'est pour cette raison que la réduction des dépenses publiques est utilisée de deux façons, directe et indirecte, pour réduire le déficit et pour promouvoir les investissements plus productifs.

Certaines mesures directes sont immédiates. D'autres demandent une décision définitive à l'automne, mais seront rétroactives à la date du budget. Quand je parle de mesures immédiates, je pense par exemple à celles qui concernent le logement. Le gouvernement propose une subvention non imposable de $3,000 à tous les acheteurs d'une maison neuve mise en chantier avant le 31 décembre et aux premiers acheteurs d'un logement existant avant cette date. Certains députés d'opposition ont soutenu que cette subvention ne ferait rien pour favoriser le bâtiment en particulier, ni le climat des investissements en général. Mais il s'agit en fait d'une mesure sans précédent pour aider à la fois les acheteurs de maisons individuelles et le secteur du bâtiment.

Par exemple, beaucoup d'Ontariens peuvent maintenant cumuler la subvention fédérale de $3,000 et le prêt de $5,000 sans intérêt fourni par l'Ontario. En conséquence, le vice-président de l'Association canadienne de l'habitation et du développement urbain a déclaré:

> Il s'agit d'une excellente expérience, spécialement avec le programme ontarien—personne ne peut refuser une subvention cumulée de $8,000—c'est un bon stimulant à court terme, et nous nous occuperons nous-mêmes du long terme.

Le vice-président de l'Association canadienne de l'habitation et du développement urbain a récemment affirmé que ces incitations feraient construire environ 30,000 maisons neuves de plus cette année. Donc elles prouvent l'importance de la collaboration économique fédérale-provinciale, et elles font voir également les avantages que la construction de maisons va apporter à l'économie canadienne tout entière.

On prévoit que près de 100,000 acheteurs de nouvelles maisons profiteront de ce programme et obtiendront des subventions provinciales. En outre, le programme de subventions fédérales est censé créer 50,000 nouveaux emplois dans le bâtiment seulement. Incontestablement, ce nouveau stimulant offert par le gouvernement sera salutaire à l'industrie de la construction durement touchée et à l'économie en général.

Quant aux mesures immédiates, je songe également à certaines initiatives, notamment aux subventions accordées aux petites entreprises qui font de nouveaux investissements, dont il est question dans le budget, au report de la taxe sur les dividendes de la petite entreprise et de l'impôt prélevé sur le revenu découlant des intérêts. Pour que les Canadiens puissent profiter pleinement des investissements étrangers, les méthodes de l'Agence d'examen de l'investissement étranger seront simplifiées afin d'éviter les retards et les tracasseries administratives qui ont entravé les efforts. En haussant le niveau des fusions et des achats que pourront faire les investisseurs étrangers, par exemple, nous serons en mesure d'accroître notre productivité économique.

Toutes ces mesures, ainsi que d'autres, directes ou immédiates, contenues dans le budget, sont en quelque sorte des mesures de transition devant déboucher prochainement sur d'autres plus importantes. La méthode, plus indirecte et plus fondamentale, préconisée dans le budget pour stimuler l'investissement, part du principe qu'en ce moment, l'épargne au Canada se trouve à un niveau passablement plus élevé que chez certains de nos principaux concurrents. Cependant, nos marchés de capitaux ne peuvent pas faire d'investissements productifs avec ces sommes considérables quand l'inflation entraîne d'aussi fortes distortions des gains réels. L'achat d'actions qui doivent donner aux compagnies les sommes dont elles ont besoin pour renouveler ou agrandir leur entreprise n'a aucun attrait lorsque le revenu à cause de l'inflation tiré du capital investi ne peut être calculé exactement. Comme on pourra le lire dans le document important présenté lundi soir, qui s'appelle «L'inflation et l'imposition du revenu personnel de placements»:

> Les hausses de taux d'intérêt dues à l'inflation peuvent occasionner des problèmes de trésorerie aux emprunteurs et nuire au bon fonctionnement des marchés de capitaux. Ces problèmes sont devenus particulièrement sérieux pour les acheteurs de résidence et de nombreuses entreprises, ce qui contribue à la gravité de la récession en cours dans plusieurs secteurs. Simultanément, le régime fiscal des revenus de placements fait que de nombreux investisseurs

n'obtiennent après impôt qu'un taux de rendement réel négatif sur leur épargne, et ce, malgré des taux d'intérêt élevés.

Ainsi, le gouvernement a proposé des mesures fiscales pour que les chiffres ne soient plus aussi faussés par l'inflation. Ces mesures visent à une imposition plus juste du revenu tiré d'intérêts et de gains de capitaux provenant de certains placements faits par les particuliers. Au cours des trois prochains mois le comité des hommes d'affaires, des économistes et des experts financiers dont la création a été annoncée lundi, viendra renforcer les mesures destinées à stimuler davantage l'investissement. Elles comprennent notamment l'établissement d'un régime enregistré d'achat d'actions; il me semble qu'il s'agit d'une mesure innovatrice qui, tout en offrant un abri fiscal aux investisseurs, permettra de réaliser d'importants investissements productifs supplémentaires. Les entreprises qui ont constaté que leurs sources traditionnelles de capitaux s'étaient épuisées en raison de l'inflation et du niveau élevé des taux d'intérêt pourront investir ces fonds pour créer les nouvelles usines et installations dont nous avons tellement besoin pour améliorer notre productivité industrielle. Se réjouissant de la mesure annoncée par le ministre des Finances, le président de l'Association canadienne des courtiers en valeur mobilière a déclaré: «Il perçoit correctement les objectifs que nous devons nous efforcer d'atteindre au Canada: améliorer la productivité et raffermir la confiance des Canadiens».

• (1720)

Une seconde mesure importante destinée justement à améliorer la productivité et à raffermir la confiance du public consistera à créer une nouvelle forme de dépôt à terme en vertu de laquelle la partie de l'intérêt correspondant à l'inflation ne serait plus imposable. Avec pareil stimulant, les acheteurs de maisons nouvelles pourront contracter des emprunts hypothécaires à des taux d'intérêt inférieurs de 3 à 6 p. 100 aux taux du jour. Les agriculteurs, les pêcheurs et les chefs de petites entreprises pourront emprunter aux mêmes taux réduits pour faire de nouveaux investissements. Là encore, c'est une excellente occasion de canaliser les épargnes des Canadiens en vue d'accroître notre capacité de production et d'améliorer la productivité. Ces mesures, assorties de la réglementation des salaires, permettront au Canada de participer efficacement à la relance économique mondiale.

Comme beaucoup de gens ont exprimé le vœu que des consultations publiques sur les principales réformes fiscales aient lieu, le ministre a fait des propositions en ce sens dans son dernier livre vert. La décision de soumettre les propositions majeures dont je viens de parler à un comité de spécialistes, et d'inviter la population à faire part de son point de vue d'ici à la fin d'août, correspond parfaitement à la nouvelle méthode plus ouverte de préparation du budget. Les membres du comité verront clairement la nécessité d'agir rapidement, toutefois, comme c'est certainement le cas de tous les députés.

Après tout, les mesures destinées à accroître la productivité constituent le seul véritable remède à l'inflation. Cependant, elles n'auront du succès que si nous manifestons une volonté collective, un esprit d'unité et la détermination de juguler l'inflation. Je suis persuadé que les Canadiens ont cette volonté et cette détermination et que le nouveau budget nous ouvre la voie. Les programmes et les mesures supplémentaires que j'ai déjà exposés seront également nécessaires, mais grâce au nouveau budget, l'orientation que nous donnons au pays est désormais plus claire.

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur l'Orateur, je suis triste aujourd'hui en pensant à mon pays. Notre situation économique est déplorable. Les entreprises périclitent. Nous en avons eu la preuve au comité parlementaire des banques et des profits bancaires et nous connaissons désormais toute l'étendue de la récession ou de la dépression actuelle, appelez la comme vous voulez.

Lorsqu'on songe à notre pays, on ne peut oublier que le gisement d'Hibernia, les sables bitumineux et les réserves connues d'huile lourde sont suffisamment importants pour nous alimenter pendant plus de 200 ans. Nous avons aussi du gaz, du charbon, de l'électricité, de l'uranium et toutes sortes de ressources énergétiques. Et pourtant, on ne peut exporter cette énergie, on ne peut l'exploiter à des fins d'exportation à cause d'une politique d'examen de l'investissement étranger et d'une politique extérieure promulguées par le Nouveau parti démocratique et certifiées par le gouvernement. Il nous est donc impossible d'exploiter les ressources et le potentiel de notre pays et de fournir par la même occasion des emplois aux Canadiens.

M. Waddell: Nous sommes contre le Programme énergétique national.

M. Blenkarn: Vous favorisez le processus d'examen de l'investissement étranger et vous voulez être sûrs que les gens n'aient pas d'emploi. Vous voulez garder les Canadiens en chômage.

M. Waddell: Balivernes.

M. Blenkarn: Vous êtes du même bord que nos vis-à-vis.

M. Waddell: Vous votez avec eux deux fois plus souvent que nous.

M. Blenkarn: Nous avons aujourd'hui une motion de défiance. Les députés à ma gauche présentent une modification de la motion que nous avions nous-mêmes présentée. Ils nous ont tendu un piège et voudraient que nous votions non pas contre, mais avec le gouvernement. Je tiens à dire à mon ami, le seul député de son parti présent à la Chambre, que nous entendons voter contre le gouvernement. Nous ne nous soucions guère de la motion farfelue que son parti présentera, car il est totalement en dehors du coup. Il ne représente rien pour les travailleurs canadiens. Il ne représente rien non plus pour l'ensemble de la population. Le jour va venir où ses membres ne seront plus qu'une poignée à la Chambre.

Comme je le disais, nous, Canadiens, avons plus de ressources, plus d'eau, plus de terres arables disponibles, plus de réserves de poissons et de bois d'œuvre, plus de minerais de tous genres et plus de gens instruits que n'importe quel autre pays du monde. Pourtant, nous sommes aux prises avec la pire dépression depuis les années 30. Elle est vraisemblablement aussi grave sinon plus grave encore.

Depuis 12 mois, notre produit intérieur brut a accusé une baisse de 5.1 p. 100. Le gouvernement se présente à la Chambre des communes avec un déficit budgétaire de 20 milliards de dollars. A l'heure qu'il est, le dollar ne vaut plus que 77c., ce qui nous ramène au rang de république bananière. Je voudrais savoir pourquoi l'inflation se situe à 11.8 p. 100. Pourquoi y a-t-il un million et quart de chômeurs? Pourquoi, au Canada, les taux d'intérêt sont-ils de 2 à 5 p. 100 plus

élevés qu'aux États-Unis? Pourquoi des Canadiens dont les compétences feraient l'envie de n'importe quel autre pays et de n'importe quel autre peuple sont-ils incapables de se trouver un emploi ici?

M. Benjamin: A cause de mesures conservatrices.

M. Blenkarn: J'ai entendu ce que le député vient de dire. Je lui rappelle qu'il est membre du parti du désespoir. C'est un parti qui veut que l'État se charge du bien-être des gens, un parti qui favorise l'État-Providence. Il veut ramener tout le monde au plus bas dénominateur commun. Il veut que tout le monde porte des «blue jeans» et marche en toute égalité au son du tambour socialiste. C'est ce qu'ils offrent aux Canadiens. Aucun avenir, aucun espoir.

On s'étonne que le gouvernement libéral d'en face ait adopté leur idéologie. Mais est-ce si étonnant, après tout? Le chef du gouvernement n'a-t-il pas fait campagne activement pour les socialistes aux élections de 1962 et 1963? Membre de ce parti, il a milité en faveur de l'idéologie socialiste pour s'apercevoir que le seul moyen d'implanter le socialisme était de joindre les rangs du parti libéral, lequel servirait de tremplin pour former un gouvernement socialiste au Canada.

Il fut un temps où le parti libéral existait, à l'époque de Laurier. C'est de ce parti libéral qu'est née l'idée que le XX^{e} siècle allait être celui du Canada. Sir Wilfrid Laurier aurait-il dit, comme le chef du parti libéral: «Réduisez vos attentes et vos espoirs, ne tentez pas trop de réussir en affaires, ne cherchez pas à vous loger plus convenablement, modérez vos revendications; ne vous efforcez pas d'obtenir un meilleur emploi ou plus d'argent pour assurer une vie plus agréable à votre famille»? Laurier aurait-il tenu de tels propos à titre de chef du parti libéral? Jamais de la vie.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Saint-Laurent non plus.

● (1730)

M. Blenkarn: Le député s'écrie: «Ni Saint-Laurent, ni même Mackenzie King». Mais qu'entendons-nous de la part du parti d'en face dans son exposé budgétaire? «Modérez vos exigences.»

On se demande ensuite pourquoi nous n'avons pas exploité l'énorme potentiel de notre pays. La réponse se trouve dans le discours du budget du ministre, page deux, au deuxième paragraphe. Le ministre se plaint des gouvernements étrangers en ces termes:

> Leurs gouvernements ne sont pas en mesure ou n'ont pas choisi de concevoir leur politique économique pour nous aider à sortir de la récession.

Nous y voilà. Nous sommes sûrement devenus une république bananière, car nous entendons maintenant le gouvernement déplorer que les gouvernements étrangers n'aient pas organisé leurs affaires pour nous aider à sortir de notre récession. Mais pourquoi le feraient-ils? Nous qui avons hérité de grandes richesses dans notre fabuleux pays peuplé d'environ 24 millions d'habitants, devrions-nous compter sur les autres pour nous sortir de la récession?

C'est exactement ce genre de question que j'ai posée au ministre à la Chambre l'autre jour, le 16 juin. En ce qui concerne la confiance dans le Canada, le ministre m'a accusé de miner la confiance du monde des affaires. Ainsi qu'en témoigne la page 18514 du hansard, voici ce qu'il a déclaré:

> Je pense qu'il l'a ébranlée en laissant entendre que d'une certaine façon l'accueil peu favorable réservé aux obligations était attribuable à la politique canadienne. La situation est essentiellement attribuable à une certaine nervosité sur les marchés . . .

Il a dit en outre ceci:

> Mais peut-être doit-il admettre qu'il a la responsabilité . . .

Il faisait allusion à moi et, pour la première fois, je me suis demandé comment un petit avocat de Mississauga pouvait soudainement être responsable de la mévente, en Europe, d'un emprunt obligataire de 750 millions.

La politique du gouvernement consiste à blâmer les États-Unis, les provinces, les chefs d'entreprise, Brian Peckford un jour et Peter Lougheed l'autre. Le 16 juin, c'est moi qu'il a blâmé. Tout d'un coup, c'était moi qui empêchait les choses de marcher, parce que nos concitoyens n'ont plus confiance dans le gouvernement et dans son fonctionnement.

L'autre jour, j'ai prédit à la Chambre que notre déficit se situerait entre 13 et 16 milliards de dollars. Lundi soir, je ne pouvais en croire mes oreilles lorsque j'ai entendu que nous devrions emprunter plus de 17 milliards de dollars et que notre déficit serait de 20 milliards de dollars. Je ne pouvais me douter à quel point ce gouvernement avait mal géré les affaires du Canada. Il en est finalement arrivé au point où il a dû se présenter devant nous et nous dire qu'il avait besoin d'emprunter 17.1 milliards de dollars, soit trois fois plus que ce qu'il avait prévu dans son budget de novembre dernier.

J'ai été élu pour la première fois le 30 octobre 1972. Cette année-là, les dépenses gouvernementales totales s'élevaient à 21.228 milliards. Le total des impôts prélevés s'élevait à 19.560 milliards; le déficit était donc de 566 millions. C'était il y a dix ans. Si nous avions suivi le rythme de l'inflation, les dépenses de cette année auraient probablement pu atteindre 50 milliards de dollars. Même en ne faisant pas très attention à nos dépenses, nous aurions peut-être atteint un déficit d'un milliard de dollars. Or, qu'en est-il? Dix ans plus tard, nos dépenses atteignent 90 milliards et nos recettes fiscales 70 milliards. Imaginez où nous a menés la politique socialiste, cette politique d'inspiration néo-démocrate?

M. Blenkarn: Il s'agit du parti à ma gauche, qui conseille au premier ministre (M. Trudeau) et à ses collègues d'adopter certaines politiques. Les députés du NPD sont du même acabit que les ministériels. Ce sont les ténors du parti libéral. Mes collègues de l'Ouest appellent le NPD le parti libéral de l'Ouest. De toute évidence, c'est ce qu'il est, parce qu'il ne compte aucun représentant à l'est de la rivière Ottawa, autrement dit, dans l'est du Canada. Qu'est-ce que ces députés préconisent? Ils préconisent une intervention plus poussée de l'État dans la vie des particuliers et un plus grand contrôle gouvernemental.

M. Waddell: La réduction des impôts, la stimulation de l'économie et une stratégie industrielle!

M. Blenkarn: Qu'est-ce que le gouvernement nous a donné? Il nous a donné toute une série de programmes à vocation sociale, de programmes conçus en fonction de ce qu'on appelait auparavant une stratégie industrielle. En 1972, c'est ce que le chef du NPD, le regretté David Lewis, appelait une stratégie industrielle. Nous avons donc obtenu le Programme de développement d'emploi, le Programme d'adaptation de l'industrie et de la main-d'œuvre, les programmes de développement des entreprises et le Programme de productivité de l'industrie de la défense.

M. Fisher: Allez dire cela aux gens d'Admiral!

M. Blenkarn: Le NPD a déjà dit qu'il voulait des programmes de logement et nous avons donc des programmes de logement. Nous avons le programme PAQ, le programme PITRC, le programme COSP et toutes sortes de programmes. Mon Dieu, il y aurait tout un livre à écrire sur les programmes. En fait, ils en publient et il les distribuent. Des livres bien reliés, mais qui ne contiennent même pas tous les programmes. Il est impossible à un député de comprendre vraiment tous les programmes alphabétisés lancés par le gouvernement, ces programmes n'ont qu'un seul et unique but.

Parlons-en de ce but, parce que c'est grâce à lui que nous en sommes là, et que nous avons les problèmes que vous connaissez. Ce but, c'est de rendre les Canadiens de plus en plus dépendants du gouvernement.

M. Huntington: Avoir la haute main sur la population.

M. Blenkarn: Ce but, c'est d'arracher pièce à pièce aux citoyens leur liberté de décision économique. Et je vous signale, Votre Honneur, que lorsqu'on enlève aux gens leur liberté, c'est la liberté politique qu'on leur arrache. Voilà pourquoi le Nouveau parti démocratique a fait des pieds et des mains pour que le droit de posséder des biens ne figure pas à la constitution.

M. Waddell: Allez donc! C'était provincial.

M. Blenkarn: Le NPD n'en voulait pas plus que le parti libéral, car à un moment donné quelqu'un aurait pu s'adresser à un tribunal en disant: «J'ai le droit d'être propriétaire et ce droit vous ne pouvez me l'enlever».

Des voix: Oh, oh!

M. Blenkarn: Les néo-démocrates n'aiment pas qu'on leur rappelle de pareilles choses. Ils n'aiment pas qu'on leur rappelle . . .

M. Waddell: Cela est hors de propos.

M. Blenkarn: . . . que les céréaliers de la Saskatchewan, les électeurs de la Saskatchewan, savaient ce que le NPD avait fait du droit de propriété . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Blenkarn: . . . comment il avait dirigé un gouvernement qui avait acheté toutes les terres arables et avait fait monter les prix des denrées agricoles. C'est ce qui explique la chute des néo-démocrates.

M. Waddell: Pourquoi ne pas aller leur dire?

● (1740)

M. Fisher: Soyez gentils avec nos amis.

M. Blenkarn: Le député de Mississauga-Nord (M. Fisher) nous demande d'être gentils avec ses amis néo-démocrates. Nous avons maintenant une preuve de leur alliance.

Nous avons eu toute une série de programmes économiques qui ont permis au gouvernement d'étendre de plus en plus son emprise sur les citoyens. Un entrepreneur n'osera peut-être pas critiquer le gouvernement espérant que la Société canadienne d'hypothèques et de logement lui accordera une subvention ou un prêt sans intérêt pour financer la construction d'un nouvel immeuble résidentiel.

Récemment encore j'avais un fonctionnaire sur ma liste de diffusion. Comme je lui avais envoyé trop de courrier, sa femme a téléphoné à mon bureau de circonscription. Elle nous a demandé de rayer son nom de la liste. Elle a dit que son mari et elle soutenaient M. Blenkarn à 100 p. 100, mais qu'ils avaient peur que le facteur ne remarque qu'il lui envoyait régulièrement du courrier. Ils craignent qu'il ne leur arrive la même chose qu'à Neil Fraser.

Une banque à charte n'osera peut-être pas critiquer le gouvernement de peur de ne pas toucher la garantie sur un prêt. Que va-t-il se passer pour Dome Petroleum?

Le dirigeant d'une société pétrolière peut craindre de ne pas obtenir sa subvention d'encouragement pétrolier pour une raison ou une autre. Il préfèrera sans doute s'abstenir de critiquer le gouvernement.

Un fabricant de matériel électrique qui négocie avec un client étranger voudra être sûr d'obtenir un prêt de la Société pour l'expansion des exportations à un faible taux d'intérêt que seul le ministre peut lui offrir. Un organisme bénévole peut avoir besoin d'une subvention. Un club portugais, un journal italien ou un groupe de personnes âgées peuvent également demander une subvention. Il s'agit peut-être d'un autochtone ou du chercheur d'une université. Je pourrais vous citer toutes sortes d'exemples.

Le gouvernement achète les gens petit à petit grâce à ces subventions et à ces programmes d'aide. Il les oblige à prendre des décisions. Petit à petit, il enlève aux Canadiens leur liberté politique et économique. Petit à petit, il détruit leur énergie, leur esprit d'entreprise et d'initiative car cela fait partie d'un programme visant à acheter, cajoler, manipuler et diriger les citoyens à partir des tours d'ivoire d'Ottawa.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Et à alourdir la dette.

M. Blenkarn: Et comment! Quelle partie de ce grand programme de contrôle le budget représente-t-il? Le budget est un autre pas de géant vers le contrôle. Pour la première fois, on impose des contrôles et des lignes directrices obligatoires de 6 p. 100. C'est un mécanisme de contrôle de plus.

Le budget prévoit des subventions de $3,000 pour ceux qui achètent une maison neuve et remplissent des formules pour prouver qu'ils ont dépensé un peu de leur propre argent. C'est un autre lien de dépendance. Le budget propose un programme visant à réduire de 4 p. 100 les intérêts payés par les petites entreprises qui veulent s'agrandir. Il subventionne les intérêts des propriétaires qui ne sont plus capables d'acquitter leurs paiements hypothécaires. A tous points de vue, il laisse les particuliers de moins en moins libres de prendre leurs propres décisions. Petit à petit, au moyen de toutes sortes de mesures comme les minables programmes de création d'emplois et de subventions, il sape la liberté et l'aptitude des Canadiens et être concurrentiels sur le marché international.

Monsieur l'Orateur, je vois que vous êtes sur le point de signaler qu'il est 5 h 45. Nous devrions dire qu'il est 5 h 45 et déclencher la sonnerie.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Je remercie le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn). Comme il est 5 h 45, je dois, conformément au paragraphe 6 de l'article 60 du Règlement, interrompre les délibérations et mettre aux voix le sous-amendement dont la Chambre est saisie.

Le vote porte sur le sous-amendement. Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Que tous ceux qui sont pour veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Qu'on appelle les députés.

* * * * *

Avant de procéder au vote:

● (1800)

M. Nielsen: Madame le Président, j'invoque le Règlement. Il y a un léger problème. Le comotionnaire est absent. Par conséquent, pour que la motion soit mise aux voix, je pense qu'elle devra être appuyée par un autre député que le chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent).

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Sauf erreur, avant que nous n'entrions à la Chambre, la motion avait déjà été proposée et appuyée. Nous pouvons donc passer au vote.

M. Nielsen: C'est justement sur cette question que porte le rappel au Règlement, madame le Président. Le chef du Nouveau parti démocratique, qui est le comotionnaire, est absent. C'est pourquoi, pour que nos délibérations se déroulent selon la norme, je pense que la motion devrait être à nouveau proposée et appuyé par un autre député qui est présent.

Des voix: Bravo!

M. Deans: Madame le Président, comme d'habitude, le député du Yukon (M. Nielsen) a tort.

Des voix: Où est votre chef?

M. Deans: Vous savez certainement, madame le Président—et je ne pense pas devoir vous le signaler—qu'il suffit que le parrain de la motion et celui qui l'appuie se trouvent à la Chambre lorsque la présidence accepte la motion. Le chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent), qui a appuyé la motion le jour où le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis), notre critique financier, l'a proposée, se trouve actuellement dans l'Ouest où il s'attaque aux conservateurs.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: A ma connaissance, la motion a été proposée et appuyée l'autre jour lorsqu'elle a été présentée à la Chambre. Je me contente maintenant de la mettre à l'étude pour que les députés se souviennent de quoi il s'agit. Nous pouvons poursuivre l'étude de la motion vu qu'elle a été appuyée, que le député d'Oshawa soit là ou non.

Le vote porte sur le sous-amendement.

(Le sous-amendement de M. Riis, mis aux voix, est rejeté.)

(Vote nº 227)

POUR

Messieurs

Althouse
Andre
Anguish
Baker (Nepean-Carleton)
Beatty
Benjamin
Blackburn
Blaikie
Blenkarn
Bradley
Cardiff
Clark (Yellowhead)
Clarke (Vancouver Quadra)
Cook
Cooper
Corbett
Crombie
Dantzer
Darling
Deans
de Jong
Dick
Domm
Elzinga
Epp
Fennell
Forrestall
Fraser
Fretz
Friesen
Fulton
Gamble
Gass
Gilchrist
Greenaway
Gurbin
Gustafson
Halliday
Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain)
Hargrave
Hawkes
Heap
Hees
Hnatyshyn
Howie
Huntington
Ittinuar
Jarvis
Jelinek
Jewett (Mlle)
Keeper
Kempling
Kilgour
Knowles
Korchinski
Kristiansen
Kushner
Lambert
La Salle
Lawrence
Lewis
Lewycky
MacDonald (Mlle)
MacKay
Malone
Mayer
Mazankowski
McCain
McDermid
McGrath
McKnight
McLean
Mitchell (Mme)
Mitges
Munro (Esquimalt-Saanich)
Murta
Neil
Nickerson
Nielsen
Nystrom
Ogle
Orlikow
Paproski
Patterson
Reid (St. Catharines)
Riis
Robinson (Burnaby)
Sargeant
Schellenberger
Scott (Hamilton-Wentworth)
Scott (Victoria-Haliburton)
Shields
Skelly
Speyer
Stevens
Stewart
Taylor
Thacker
Thomson
Towers
Vankoughnet
Waddell
Wilson
Wise
Wright
Young—106.

CONTRE

Messieurs

Allmand
Axworthy
Bachand
Baker (Gander-Twillingate)
Beauchamp-Niquet (Mme)
Bégin (Mme)
Berger
Blais
Blaker
Bloomfield
Bockstael
Bossy
Breau
Bujold
Burghardt
Bussières
Caccia
Campbell (Mlle) (South West Nova)
Campbell (Cardigan)
Chénier
Chrétien
Collenette
Comtois
Corbin
Corriveau
Cosgrove
Côté (Mme)
Cousineau
Cullen
Cyr
Daudlin
Dawson
De Bané
de Corneille
Demers
Deniger
Desmarais
Dingwall
Dion
Dionne (Chicoutimi)
Dubois
Duclos
Dupont
Dupras
Erola (Mme)
Ethier
Evans
Ferguson
Fisher
Fleming
Flis
Foster
Fox
Francis
Frith
Garant
Gauthier
Gendron
Gimaïel
Gingras
Gourd (Argenteuil-Papineau)
Gourde (Lévis)
Gray
Guilbault
Harquail
Henderson
Herbert
Hervieux-Payette (Mme)
Hopkins
Hudecki
Irwin
Isabelle
Johnston
Joyal
Kaplan
Kelly
Killens (Mme)
Lachance
Lajoie
Lalonde
Lamontagne
Landers
Lang
Laniel
Lapierre
Lapointe (Charlevoix)
Lapointe (Beauce)
LeBlanc
Leduc
Lefebvre
Loiselle
Lumley
MacBain
MacEachen
MacGuigan
Mackasey
MacLaren
MacLellan
Malépart
Maltais
Marceau
Massé
Masters
McCauley
McRae
Munro (Hamilton-Est)
Nicholson (Mlle)
Olivier
Ostiguy
Ouellet

Messieurs

Parent	Robinson	Tessier
Pelletier	(Etobicoke-Lakeshore)	Tobin
Penner	Rompkey	Tousignant
Pepin	Rooney	Trudeau
Peterson	Rossi	Turner
Pinard	Roy	Veillette
Portelance	Schroder	Watson
Regan	Simmons	Weatherhead
Reid	Smith	Whelan
(Kenora-Rainy River)	Tardif	Yanakis—139
Roberts		

● (1810)

[*Français*]

Mme le Président: Je déclare la motion défaite.

[*Traduction*]

M. Taylor: J'invoque le Règlement, madame le Président, pour savoir si le chef du Nouveau parti démocratique et six autres députés de son parti se sont absentés afin d'être certains que le gouvernement ne serait pas défait.

[*Français*]

Mme le Président: Comme il est passé 6 heures, en conformité des dispositions du paragraphe (3) de l'article 2 du Règlement, la Chambre demeure ajournée jusqu'au lundi 5 juillet 1982, à 14 heures en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

(A 18 h 17, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 5 juillet 1982

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1405)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LE LOGEMENT

LES CRITÈRES S'APPLIQUANT AU VERSEMENT D'UNE SUBVENTION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Madame le Président, parmi le nombre croissant de fiascos découlant du budget fédéral, il y a la subvention de $3,000 aux acheteurs de maison. En raison d'une grave et stupéfiante omission du ministre des Finances et de ses collaborateurs, la subvention s'appliquera uniquement à ceux qui achètent une maison dont l'hypothèque est assurée, hypothèque qui, en vertu de la loi nationale sur l'habitation, doit être acquittée avant l'achat. Étant donné que de nombreux acheteurs ne pourront pas obtenir des hypothèques assurées par l'intermédiaire des institutions de prêt approuvées en vertu de la LNH, et que ceux qui pourront en obtenir devront non seulement subir des retards bureaucratiques après avoir rempli une formule de demande, mais devront peut-être verser au préalable jusqu'à concurrence de $1,200, soit environ la moitié de la subvention, je propose, appuyé par le député de Prince Edward-Hastings (M. Ellis):

Que le ministre des Finances prenne des mesures immédiates pour s'assurer que les restrictions relatives à l'assurance hypothécaire soient supprimées pour ces subventions et que les tracasseries administratives qui vont retarder l'approbation et l'octroi de ces subventions soient éliminées sur-le-champ.

Mme le Président: Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES PARTIS POLITIQUES

LA DÉCLARATION D'UN CONSEILLER PRIVÉ—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gordon Towers (Red Deer): Madame le Président, je tiens à dire que je n'ai pas aimé les observations que le conseiller privé et «éminence grise» Jack Pickersgill a faites à l'émission «Insight»; il a prétendu qu'il n'y avait pas de pauvres au Canada. Peut-être n'y en a-t-il pas dans les cercles qu'il fréquente, à savoir les cercles libéraux—mais chacun sait que les libéraux tournent toujours en rond. Je propose donc, avec l'appui du député de Peace River (M. Cooper):

Que les Canadiens sachent que

Le libéral Jack Pickersgill dit que tout est beau,

Même si l'empereur n'a rien sur le dos.

Avec tous ses chevaux et tous ses hommes réunis,

McKim n'arrivera jamais à redonner au pauvre «Pick» ses esprits.

Des voix: Oh, oh!

Mme le Président: Le député de Cowichan-Malahat-Les Îles a la parole.

* * *

LES FORÊTS

L'EXPORTATION DE GRUMES NON TRANSFORMÉES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Madame le Président, au moment même où des milliers de travailleurs des fabriques de contreplaqué et des scieries de la Colombie-Britannique ont été mis à pied, de grandes sociétés forestières projettent d'exporter des grumes écorcées de première qualité en Chine pour qu'elles y soient transformées. Je propose donc, avec l'appui du député de Mission-Port Moody (M. Rose):

Que la Chambre interdise l'exportation de grumes non transformées, car cela contribue à réduire les chances d'emplois pour les Canadiens, qu'elle invite le gouvernement de la Colombie-Britannique à établir une mesure législative interdisant l'exportation de grumes, et qu'elle exige du gouvernement fédéral un programme de construction de logements décent qui puisse contrecarrer le marasme de l'industrie du bois de la Colombie-Britannique, marasme dû aux taux d'intérêt élevés.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES FINANCES

ON EXIGE LE RETRAIT DES BUDGETS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gordon Taylor (Bow River): Madame le Président, c'est la politique énergétique nationale qui a engagé le Canada sur la voie du désastre. Les entreprises ont fermé leurs portes, les tours de forage ont quitté le pays, les financiers ont investi leurs capitaux ailleurs, et les faillites se sont multipliées. Le budget du 12 novembre, qui devait en quelque sorte freiner la dégringolade l'a en fait accélérée. Il a précipité les faillites et aggravé le chômage. Puis le budget de juin est venu asséner au Canada son coup de grâce. Je propose donc, avec l'appui du député de Fraser-Valley-Est (M. Patterson):

Article 43 du Règlement

Que la Chambre exige que le gouvernement retire le budget du 12 novembre et la majeure partie du budget de juin, ou que le ministre démissionne immédiatement.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

LE BUDGET—ON SUGGÈRE À UN COMMENTATEUR DE RECONSIDÉRER SA POSITION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Mark Rose (Mission-Port Moody): Madame le Président, je demande, moi aussi, à présenter une motion aux termes de l'article 43 du Règlement. Étant donné que deux voix seulement se sont dites favorables au budget de lundi dernier, soit celle de la Chambre de commerce du Canada et celle du commentateur Richard Gwyn, et étant donné que la Chambre de commerce du Canada, s'étant ravisée, a maintenant joint sa voix à celle de la majorité des Canadiens, je propose, avec l'appui du député de Hamilton Mountain (M. Deans):

Que la Chambre exhorte Richard Gwyn, la dernière voix à appuyer encore le budget, à reconsidérer sa position.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

LA TENEUR CANADIENNE DES VÉHICULES DE FABRICATION JAPONAISE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Derek Blackburn (Brant): Madame le Président, je prends la parole en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement à propos d'une affaire urgente. Étant donné que 18,000 travailleurs de l'industrie canadienne de l'automobile ont été mis à pied, que le Canada est le seul pays industrialisé important qui a été incapable ou peu soucieux de forcer le Japon à conclure un accord commercial sur l'industrie automobile; et enfin que le Japon est peu disposé à s'entendre avec le Canada sur une politique d'exportation plus équitable en matière de véhicules et de pièces d'automobiles, je propose, appuyé par le député de Hamilton Mountain (M. Deans):

Que, lors de ses entretiens commerciaux des 15 et 16 juillet avec le Japon, le ministre chargé du Commerce international insiste pour que les Japonais acceptent de fabriquer au Canada 85 p. 100 de toutes leurs pièces d'automobiles et de camions, et que, faute d'en arriver à une telle entente, le ministre informe son homologue japonais que le Canada réduira le nombre des véhicules japonais dont il autorisera l'importation au Canada cette année et que ce nouveau quota s'accompagnera de droits supplémentaires.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour présenter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

• (1410)

L'ENVIRONNEMENT

ON RECOMMANDE DES MESURES POUR COMBATTRE LA POLLUTION DES GRANDS LACS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Neil Young (Beaches): Madame le Président, j'invoque moi aussi l'article 43 du Règlement et demande à proposer, appuyé par le député de Skeena (M. Fulton):

Qu'étant donné que les scientifiques ont découvert de la dioxine, substance chimique mortelle, dans les tissus humains, la Chambre exige du gouvernement qu'il adopte immédiatement des mesures minimales pour protéger la santé des Canadiens qui s'approvisionnent en eau et en nourriture dans le lac Ontario et ses environs, et qu'il ramène de 20 à 10 parties par billion le niveau maximum de contamination du poisson par la dioxine; qu'il comble tous les postes de commissaires auxquels il a droit à la Commission mixte internationale pour faire savoir au gouvernement des États-Unis que les Canadiens s'inquiètent sérieusement de la qualité de l'eau de nos Grands lacs; et que le comité permanent des pêches et des forêts soit prié d'instituer un sous-comité chargé d'enquêter sur la pollution de nos Grands lacs par les effluents chimiques toxiques et de soumettre ses conclusions à la Chambre le plus tôt que possible.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES FORCES ARMÉES CANADIENNES

LE CONTRÔLE DES SALAIRES—ON DEMANDE LA DÉMISSION DU MINISTRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Terry Sargeant (Selkirk-Interlake): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Un grand nombre des membres des forces armées sont déjà en proie à des difficultés financières, et beaucoup d'entre eux ont droit à l'aide sociale provinciale et en bénéficient effectivement; en outre, dans le budget présenté la semaine dernière, on a réglementé de façon injuste le traitement de cette catégorie de travailleurs. Voilà pourquoi je propose, appuyé par le député de Regina-Est (M. de Jong):

Que la Chambre réclame la démission du ministre de la Défense nationale pour ne pas avoir convenablement défendu les intérêts des membres des forces armées du Canada.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'EMPLOI

LE FINANCEMENT DU PROGRAMME DE CRÉATION D'EMPLOIS D'ÉTÉ POUR LES ÉTUDIANTS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Étant donné que la situation de l'emploi dans le sud de la Colombie-Britannique n'a jamais été aussi précaire depuis des dizaines d'années, et comme des milliers d'étudiants des écoles secondaires de Burnaby, de l'Université Simon Fraser, du BCIT et du Pacific Institute ont essayé en vain de trouver des emplois d'été, je propose, appuyé par le député de Regina-Est (M. de Jong):

Que la Chambre exhorte le ministre de l'Emploi et de l'Immigration à offrir immédiatement un vaste programme de création d'emplois d'été pour les étudiants des niveaux post-secondaire et secondaire, et en outre à accroître sensiblement les sommes consacrées à l'aide fédérale pour les étudiants, étant donné les difficultés que ceux-ci éprouvent cet été.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE MEXIQUE—FÉLICITATIONS AU PRÉSIDENT ÉLU—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

Mlle Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Madame le Président, avec l'appui du député de Beaches (M. Young), je propose:

Que la Chambre adresse au président élu Miguel de la Madrid Hurtado ses félicitations et ses vœux pour que dure et se resserre l'amitié qui unit le Canada et le Mexique, les Canadiens et les Mexicains.

Mme le Président: La Chambre voudra peut-être applaudir à cette motion.

Des voix: Bravo!

* * *

LES CHEMINS DE FER

LA NÉCESSITÉ D'AMÉLIORER LE RÉSEAU—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Étant donné qu'une majoration du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau ralentirait la production céréalière et ferait baisser les revenus des agriculteurs de l'ouest du Canada, je propose, appuyé par le député de Dauphin (M. Lewycky):

Que le gouvernement se range à l'avis unanime des agriculteurs, et non à celui de l'agrinégoce, qu'il cesse ses manigances au sujet du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau et qu'il entreprenne d'améliorer le réseau ferroviaire pour l'économie en général.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA SOCIÉTÉ POSTES CANADA

ON DEMANDE LE RÉTABLISSEMENT DES SERVICES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Laverne Lewycky (Dauphin): Madame le Président, attendu que la société Postes Canada a été créée dans le but d'améliorer les services, que les tarifs postaux ont pratiquement doublé depuis le 1er janvier 1982 et que Postes Canada a réduit de moitié les services postaux dans certains villages du Manitoba, je propose, appuyé par le député de Burnaby (M. Robinson):

Que le ministre concerné demande à Michael Warren de rétablir les services qui ont été supprimés depuis le 1er janvier 1982.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES MINES

LE DÉVERSEMENT DE RÉSIDUS À ALICE ARM (C.-B.)—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jim Fulton (Skeena): Madame le Président, moi aussi, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. La semaine dernière, le comité permanent des règlements et autres textes réglementaires a appuyé à l'unanimité le ministre des Pêches et des Océans (M. LeBlanc) critiquant l'imposition par la force et par surprise de règlements permettant le déversement à Alice Arm de quantités de résidus 8,000 fois supérieures aux normes fédérales, pendant les élections fédérales de 1979. Aussi, je propose, appuyé par le député de Burnaby (M. Robinson):

Que la Chambre exhorte le gouvernement du Canada à présenter un projet de loi à ce sujet et à ordonner immédiatement une enquête publique.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

• (1415)

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE

L'OCTROI POSSIBLE DE SUBVENTIONS À UNE ENTREPRISE DE CAMIONNAGE DE MONTRÉAL

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley-Hants): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances qui a déclaré, lors de la présentation de son budget il y a une semaine, que la crise économique qui sévit au Canada nous oblige à des compressions budgétaires. Comment le ministre peut-il justifier le fait que le gouvernement, qui devrait donner le ton, songe à secourir une entreprise de camionnage montréalaise au moyen d'une garantie de prêt de l'ordre de 30 à 50 millions de dollars, alors que pour appliquer cette mesure il faudrait modifier les règlements du ministère de l'Industrie et du Commerce et qu'elle risque de créer un précédent tel que toutes les entreprises de services, non seulement celles du camionnage, seraient tentées de demander une aide fédérale de même nature?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je signale au député que nous n'avons pas encore décidé si nous allions venir en aide à l'entreprise en question. Ses propos et son ton de voix me portent à croire qu'il s'oppose à toute forme d'aide dans le cas qui nous occupe. Je puis lui assurer que je tiendrai compte de son opposition avant de prendre ma décision.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT EN CE QUI CONCERNE LA CRÉATION D'UN PRÉCÉDENT

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley-Hants): Je remercie le ministre de prêter attention à mes instances, madame le Président, mais je lui ai posé une question. Il m'intéresserait bien davantage de savoir ce qu'il pense de ces changements fondamentaux aux règlements de l'Industrie et du Commerce qui permettront à toutes les entreprises de service de présenter des demandes d'aval, et aux industries qui ne sont pas manufacturières c'est comme la politique actuelle. Si le ministre est d'avis qu'une assistance est à la portée de Maislin Industries, les entreprises de service et de camionnage ne viendront-elles pas toutes solliciter son aide?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Oui, madame le Président, je crois que tout précédent qui est établi risque d'entraîner d'autres demandes d'aide. Je suis entièrement d'accord avec le député là-dessus. Le fond de sa question n'en est pas moins hypothétique, cependant, parce que nous n'avons pris aucune décision. Une demande d'aide a été faite, mais rien n'est décidé. Quand la décision sera prise, le député sera mieux placé pour poser ses questions et il est certain que je serai mieux placé pour y répondre. Pour le moment rien n'est décidé.

* * *

LE CANADIEN NATIONAL

LA CONCLUSION POSSIBLE D'UN ACCORD AVEC LA MILWAUKEE RAILROAD COMPANY

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley-Hants): J'ai une question supplémentaire pour le ministre des Transports, madame le Président. Compte tenu du fait—et je pense que c'est un fait—que la société Maislin est en difficulté surtout parce qu'elle fait des affaires aux États-Unis et qu'au moins les deux tiers de sa clientèle sont des Américains, le ministre des Transports, qui répond du CN, pourrait-il expliquer à la Chambre—montrant de ce fait l'esprit d'initiative et le sens des responsabilités du gouvernement—comment le CN, société de la Couronne, pourrait-il être mêlé à un accord d'exploitation de trois ans avec la Milwaukee Railroad Company qui a une dette de 250 millions de dollars et est administrée par un syndic de faillite, avec l'option, à l'expiration de l'accord de trois ans, de prendre cette société en charge, y compris la dette de 250 millions? Par ailleurs le CN a réduit son service de conteneurs à Halifax et s'est mêlé de l'exploitation de la société CAST à Montréal, ce qui coûte de l'argent aux contribuables et qui, l'été passé, a donné au ministre une raison pour réduire le service de 20 p. 100 sous prétexte que VIA Rail était dans une position déficitaire. Comment le ministre peut-il justifier ou expliquer cette attitude de la part d'une société de la Couronne comme le CN?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, la réponse est très simple. Comme dans le cas précédent, cette décision n'a pas été prise. Le CN a demandé l'option d'acheter la Milwaukee Road Railway dans trois ans, donc ce n'est pas chose faite. Mon honorable ami, qui s'y connaît dans le domaine du transport, sait très bien que le CN est déjà associé au Grand Trunk aux États-Unis, par exemple, ce qui contribue sensiblement à la rentabilité de la société. Il y a bien une frontière entre le Canada et les États-Unis, mais les trains de marchandises la franchissent et le CN considère que c'est un atout que d'avoir ces installations aux États-Unis.

* * *

• (1420)

LES TÉLÉCOMMUNICATIONS

LA MAJORATION DES TARIFS DEMANDÉE PAR BELL CANADA

M. Geoff Scott (Hamilton-Wentworth): Madame le Président, les consommateurs ont appris ces derniers jours que Bell Canada réclamait une majoration de ses tarifs, ce qui se traduirait, pour les particuliers, par une hausse de 25 p. 100, et que de son côté, le CN/CP réclamait une hausse de 20 p. 100 des frais d'expédition des télégrammes. Je demande au ministre des Finances si ses collaborateurs ont cherché à savoir si ces demandes étaient justifiées à la lumière de l'objectif de 6 p. 100 visé pour la hausse du taux d'inflation.

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, la question sera soumise à l'organisme chargé de la réglementation. Il va falloir attendre le résultat de cette audience pour connaître les mesures qu'il va prendre. Dans le budget, nous avons proposé ou recommandé aux agences de réglementation et aux ministères de l'État de justifier toute majoration supérieure à 6 p. 100. Quand les résultats de l'audience seront connus, le cabinet ou le gouvernement sera en mesure d'étudier la situation pour voir si, à son avis, la majoration est justifiée.

LE RÔLE DU MINISTRE

M. Geoff Scott (Hamilton-Wentworth): Madame le Président, si le gouvernement n'estime pas qu'une majoration de 20 à 25 p. 100 du tarif d'expédition d'un télégramme ou du service téléphonique est abusive, autrement dit, si le gouvernement estime que ces majorations sont injustifiées, comment peut-il songer à renverser la décision du CRTC ou de la CCT ou de tout autre organisme de réglementation de l'État? Publiera-t-il une directive officielle ou présentera-t-il un projet de loi à la Chambre pour s'assurer que ces compagnies respectent l'objectif de 6 p. 100 pour l'inflation?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, quand la décision du Conseil, de la Commission plutôt, sera divulguée, le cabinet pourra revoir la décision en interjetant appel. A mon avis, nous aurions tort à ce moment-ci de faire fi de la procédure établie par le Parlement. Quand la Commission aura pris sa décision, le gouvernement pourra alors agir.

* * *

LES FINANCES

LE BUDGET—L'INCIDENCE DES RÉDUCTIONS DE SALAIRE

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, ma question s'adresse aussi au ministre des Finances. La tournée que j'ai effectuée dans diverses régions du Canada ces quatre derniers jours me pousse à poser au ministre une question que j'ai entendue sur bien des lèvres. Les taux d'intérêt sont trop élevés et l'inflation est insupportable. Par conséquent, le chômage a atteint un niveau jamais égalé dans l'histoire moderne du Canada, et la productivité semble être à son niveau le plus bas.

On m'a demandé, et je transmets donc la question au ministre, comment, en réduisant le salaire des Canadiens qui, avant le dépôt du budget, ne pouvaient pas acheter les produits que nous fabriquons au Canada, on espère remettre notre économie en marche?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je remercie le député pour la formulation de sa question, car il a établi la progression logique qui mène des taux d'intérêt élevés aux taux d'inflation puis de chômage également élevés. C'est en effet le lien que j'ai souvent tenté d'établir à la Chambre.

Pour répondre à la question, si nous voulons briser ce qu'il a décrit comme la source de nos difficultés, c'est-à-dire l'inflation, nous allons devoir réduire nos demandes de hausse de revenu. Tel est le fondement logique de l'exposé budgétaire. Si toutes les demandes de hausse de revenu, je dis bien toutes, étaient ramenées à 6 p. 100, la hausse des prix tomberait aussi à 6 p. 100. Ce résultat suivrait inévitablement et nous mettrait en situation de vaincre l'inflation à laquelle il impute, avec raison, le niveau élevé de chômage dont nous souffrons à l'heure actuelle.

• (1425)

LA POSITION DU GOUVERNEMENT EN CE QUI CONCERNE LES TAUX D'INTÉRÊT

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, puis-je poser une question supplémentaire au ministre des Finances? Le ministre se rappelle certainement que, de 1975 à 1978, alors que les salaires avaient été réglementés au Canada, les prix n'ont pas fléchi. En fait, l'inflation s'est maintenue à un niveau supérieur au taux d'augmentation des salaires. J'invite donc le ministre à m'expliquer ce qui suit.

Si le chômage et la baisse de la productivité sont liés directement à la cherté du loyer de l'argent, comme le ministre l'a d'ailleurs reconnu, et s'il est vrai que les consommateurs qui ne disposaient pas de suffisamment d'argent avant la présentation du budget n'en auront pas plus après, et donc qu'ils ne seront pas mieux nantis pour acheter des produits, pourquoi le gouvernement ne s'est-il pas attaqué à la racine même du mal?

Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas pris des dispositions pour faire fléchir les taux d'intérêt et ainsi accroître le pouvoir d'achat et aider le secteur manufacturier? Pareille initiative aurait favorisé la relance de ce secteur.

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, le gouvernement a pris la seule mesure efficace à long terme pour réduire les taux d'intérêt. Nous cherchons à freiner la surenchère inflationniste en limitant les demandes de hausse de revenu à 6 p. 100. Voilà l'unique moyen de juguler l'inflation et de faire baisser les taux d'intérêt. Le député peut suivre ce raisonnement et il devrait faire le lien entre tous ces facteurs, car il possède tous les éléments pour le faire.

M. Deans: Madame le Président, voilà qui aurait fort bien pu être écrit par Lewis Carroll.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

LES RÉPERCUSSIONS DU CONTRÔLE DES SALAIRES

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, étant donné que les troupes de choc dans cette lutte pour les 6 p. 100 sont les fonctionnaires, le ministre des Finances peut-il me dire pourquoi, d'après lui, il convient de décréter que toutes les questions faisant l'objet de la négociation collective ne sont plus négociables, de décider unilatéralement de réduire les hausses salariales, négociées de bonne foi et de préciser pourquoi une telle attitude est moralement défendable? Le ministre croit-il vraiment qu'une telle attitude soit moralement défendable, compte tenu de la tradition libérale?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Oui, madame le Président, je crois que c'est moralement défendable . . .

M. Broadbent: Compte tenu de la tradition libérale?

M. MacEachen: . . . car il y va de l'intérêt du pays et il faut absolument passer par là si l'on veut se remettre de cette crise économique extrêmement grave. Nous devons prendre des mesures exceptionnelles et il s'agit d'une mesure exceptionnelle qui sera recommandée au Parlement par le président du Conseil du Trésor pour ramener à 6 p. 100, puis à 5 p. 100, les augmentations salariales dans la Fonction publique. C'est exceptionnel, je l'admets. Cette mesure se justifie parce que la situation économique est exceptionnelle au Canada et dans différents pays du monde. Si je voulais continuer à justifier cette mesure, je parlerais au député de l'expérience de nos partenaires économiques; en effet, dans ces pays-là, les hausses salariales dans la Fonction publique sont nettement en-deçà du taux d'inflation.

M. Deans: C'est le cas au Canada.

M. MacEachen: Les augmentations ont été réglementées dans ces pays-là pour la même raison qu'au Canada, c'est-à-dire pour enrayer la récession mondiale provoquée par un taux d'inflation de 12 p. 100 et se lancer sur la voie de la reprise en ramenant le taux d'inflation à 6 p. 100. C'est le caractère exceptionnel de la situation qui justifie cette mesure.

* * *

LES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE

LES TAUX D'INTÉRÊT HYPOTHÉCAIRES CONSENTIS AUX EMPLOYÉS

M. Albert Cooper (Peace River): Madame le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Celui-ci n'est pas sans savoir qu'à cause des taux d'intérêt élevés au Canada, les agriculteurs perdent leur exploitation agricole, les travailleurs, leur emploi et leur maison, et les hommes d'affaires, leur entreprise. Comment le président du Conseil du Trésor peut-il justifier que des employés de sociétés d'État obtiennent des hypothèques à la moitié du taux courant?

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Je ne vois pas au juste de quoi le député veut parler. De toute manière, les employés des sociétés de la Couronne ne relèvent pas du Conseil du Trésor.

• (1430)

LE PLAN DE LA SOCIÉTÉ POUR L'EXPANSION DES EXPORTATIONS

M. Albert Cooper (Peace River): Dans ce cas, madame le Président, c'est au ministre des Finances que je pose ma question supplémentaire. Il faut pourtant que quelqu'un soit responsable de cette atrocité. Le ministre des Finances pourrait-il alors vérifier s'il est vrai que la Société pour l'expansion des exportations envisage d'offrir à ses employés des prêts hypothécaires à des taux d'intérêt deux fois plus bas que ceux que les autres Canadiens sont obligés de payer?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, le ministre par l'entremise de qui la Société fait rapport est prêt à répondre à cette question.

Une voix: Qu'il y réponde alors!

L'hon. Ed Lumley (ministre d'État chargé du Commerce international): J'ignorais tout des allégations du député, madame le Président, mais je vais vérifier et je lui répondrai demain.

* * *

LE CONSEIL DU TRÉSOR

LA DIRECTIVE CONCERNANT LA HAUSSE SALARIALE DU PERSONNEL MINISTÉRIEL

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, j'ai une question à poser au président du Conseil du Trésor. Elle fait suite au fait que le ministre des Finances vient de dire que l'intérêt national exige le plafonnement des hausses salariales des fonctionnaires. Si l'intérêt national exige que les hausses salariales des fonctionnaires soient plafonnées à 6 p. 100 une année et à 5 p. 100 l'année suivante, est-ce que le ministre était poussé par l'intérêt national, le 17 juin, lorsqu'il a signé une directive prévoyant une hausse de 10 p. 100 pour les traitements de son personnel politique et de celui de ses collègues? En quoi l'intérêt national exigeait-il cela?

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, j'ai déjà expliqué à diverses reprises que les contrats et les périodes de rémunération à renouveler avant le soir de la présentation du budget ont été traités de façon juste et équitable. En fait, si le député de Nepean-Carleton veut bien lire le bill C-124 . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Johnston: Est-ce que l'opposition désire entendre la réponse, oui ou non?

S'il veut bien lire le bill C-124, il y trouvera les dispositions transitoires qui prévoient jusqu'à 9 p. 100 d'augmentation pour toute catégorie dont les négociations étaient ouvertes à la date du 28 juin mais dont le contrat empiète sur cette date. Or le personnel ministériel en question a obtenu 10 p. 100, ce qui correspondait tout à fait avec les augmentations généralement accordées à l'époque, avec effet au 1er avril. Comme je l'ai déjà expliqué, ce personnel fait partie du système comme n'importe qui d'autre. Ses augmentations vont être plafonnées à 6 et à 5 p. 100 comme celles des militaires, de la GRC, et de toutes les catégories qui ont signé une convention avant le 28 juin.

M. Baker (Nepean-Carleton): Le ministre a peut-être oublié que les personnes dont nous parlons occupent des postes politiques et sont exemptées. Au cas où ce bill s'appliquerait, on leur a accordé une marge de 10 p. 100 pendant une période avant que le bill n'entre en vigueur. Voilà ce qu'a fait le président du Conseil du Trésor qui, en même temps, prédisait que d'autres employés de la Fonction publique seraient forcés de faire des sacrifices dès maintenant.

LA SITUATION DU PERSONNEL POLITIQUE EXEMPTÉ

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, pourquoi le président du Conseil du Trésor ne prend-il pas une décision honorable? Au lieu de vouloir justifier les augmentations injustifiables accordées à des personnes qui occupent des postes politiques à la suite de leur nomination par le ministre et ses collègues, pourquoi n'agit-il pas honorablement et ne réduit-il pas tous les salaires; ainsi le personnel exempté se trouvera dans la même situation que les fonctionnaires?

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, j'ai expliqué au député que le personnel exempté est bel et bien sur le même pied que les fonctionnaires. Il voudrait nous faire dire que ces personnes devraient être sacrifiées parce qu'elles sont exemptées et nommées par les ministres. Je ne suis pas d'accord avec lui. Elles sont sujettes aux mêmes dispositions qui s'appliquent à elles de la même façon, ce qui est tout à fait équitable dans les circonstances.

ON DEMANDE DE DÉPOSER LA DIRECTIVE

L'hon. Bill Jarvis (Perth): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au président du Conseil du Trésor. Les pauvres victimes au sujet desquelles il s'inquiète n'ont jamais eu à négocier de convention, ni jamais été soumises à une convention collective. Sa comparaison avec le secteur public, sans parler du secteur privé à qui il demande maintenant d'accepter des sacrifices, est pour le moins odieuse.

Si le ministre s'inquiète tant du sort de ces pauvres victimes, pourquoi, premièrement, ne rend-t-il pas publique une directive qu'il a signée le 17 juin alors qu'il savait fort bien à mon avis ce que le ministre des Finances se proposait de demander à d'autres Canadiens et, pourquoi, deuxièmement, ne fait-il pas connaître le traitement qu'ont touché les employés exclus de son ministère et de ceux de ses collègues l'année dernière, pour que nous puissions voir les augmentations qu'ils ont reçues en mars ou avril dernier, alors qu'il demande aujourd'hui à tous les Canadiens—et pas seulement aux fonctionnaires—d'accepter une augmentation maximale de 6 p. 100 de leur salaire?

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, parlant de choses odieuses, je trouve que la question du député en est une. Le député laisse entendre que ces personnes qui travaillent pour des ministres et dans leur cabinet—il a lui-même été ministre; il sait qu'elles travaillent dur, que leur horaire est très chargé et qu'elles sont essentielles au bon fonctionnement du gouvernement—ne devraient pas avoir droit à une augmentation comparable à celle accordée à d'autres groupes pendant cette période. Je tiens en outre à souligner que cette augmentation ne doit pas dépasser 10 p. 100. C'est à chaque ministre de décider, comme le député le sait également, quel sera effectivement le pourcentage de l'augmentation.

Puis, il affirme que ces employés n'ont pas négocié collectivement et ne devraient donc pas avoir droit à ce traitement spécial. Eh bien, dirait-il la même chose des militaires? Ils n'ont pas négocié de convention collective et ont reçu une augmentation de 11 p. 100. Propose-t-il que cette augmentation leur soit enlevée? Et qu'en est-il de la GRC? Ses membres ne négocient pas de convention collective. Devraient-ils aussi être privés d'une augmentation?

M. Nielsen: Il y a négociation.

M. Johnston: Tous ces groupes sont traités exactement de la même façon, à savoir que l'an prochain, à la fin de la première période d'augmentation salariale qui s'applique à tous, ils toucheront l'augmentation maximale de 6 et 5 p. 100. C'est ce que prévoit la loi, et c'est à mon avis très juste.

M. Jarvis: Madame le Président, j'étais tout aussi fier de mon personnel que le ministre doit l'être du sien. La différence, c'est que les employés exclus ont bénéficié d'une directive dérogatoire quelques jours seulement avant le budget. Voilà la situation. Le ministre leur a accordé en douce une augmentation salariale tout en sachant que tous les autres employés n'auraient pas droit à plus de 6 p. 100.

Des voix: C'est une honte!

ON DEMANDE DE DÉPOSER LES DOCUMENTS SUR LES TRAITEMENTS

L'hon. Bill Jarvis (Perth): Madame le Président, si le ministre veut protéger la probité du personnel soustrait à l'application de la loi, pourquoi ne nous révèle-t-il pas leur traitement des douze derniers mois, afin que les députés et tous les Canadiens sachent exactement quelle est l'étendue de la générosité du ministre?

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, je rejette catégoriquement cette allégation dégueulasse. Chose certaine, le traitement du personnel soustrait à l'application de la loi est assujetti à un contrat renouvelable le 1er avril. Sauf erreur, la décision au sujet de la majoration de 10 p. 100 a été prise il y a de nombreuses semaines. Le fait que la chose ait été signalée aux ministres le 17 juin seulement n'a aucun rapport. Je peux assurer au député que les fonctionnaires du Conseil du Trésor qui ont fixé la majoration à 10 p. 100 l'ont fait sans savoir ce que le ministre des Finances proposerait en définitive dans son budget du 28 juin.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

* * *

LE LOGEMENT

LES CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ AUX SUBVENTIONS VERSÉES AUX ACHETEURS DE MAISON

M. D. M. Collenette (York-Est): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics qui est également chargé du logement. Selon la livraison dominicale du *Sun* de Toronto, la subvention de $3,000, prévue dans le budget pour les acheteurs d'une première maison ou d'une maison neuve, serait tronquée de $600 à $1,200 en vertu d'une disposition formelle de la loi nationale sur l'habitation. Le ministre chargé de la SCHL pourrait-il confirmer ou infirmer cette déclaration?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, je remercie le député de sa question. Elle me permet de signaler à tous nos collègues que les informations du quotidien torontois sont inexactes. Elles sont fausses. La subvention de $3,000 que nous offrons à tout acheteur d'une maison neuve ou d'une première maison qui n'est pas nécessairement neuve, sera accordée à quiconque respecte ces critères. Les informations données dans l'article en question sont inexactes. La subvention de $3,000 sera maintenue et elle entre en vigueur à compter de la date à laquelle le ministre l'a annoncée.

Questions orales

L'AGRICULTURE

L'APPLICATION DES LIGNES DIRECTRICES AUX REVENUS DES AGRICULTEURS

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Comme on a créé les offices de commercialisation interprovinciaux dans le but de garantir aux cultivateurs que le prix de vente de leurs produits couvrira leurs coûts de production et comme d'après le nouveau budget leurs profits ne pourront pas dépasser 6 et 5 p. 100, ainsi que l'a annoncé le ministre des Finances, sans toutefois réglementer la hausse des coûts de l'énergie, des taux d'intérêt et des autres éléments du coût de production, le ministre pourrait-il dire à la Chambre comment il compte s'y prendre pour contrôler ainsi ces revenus et les salaires des agriculteurs, puisque la loi habilitante ne lui confère pas le pouvoir de fixer les prix arbitrairement?

• (1440)

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, les prix de tous les produits agricoles réglementés par les autorités fédérales étaient, à l'exception d'un seul, déjà visés par la limite proposée de 6 p. 100. Des ententes visant une quinzaine de produits, ont été conclues cette année en Ontarion, mais il n'y a eu qu'une seule augmentation de prix supérieure à 5 p. 100. Certains produits n'ont augmenté que de 3.2 p. 100. Dans certains cas, il est possible que les offices de commercialisation aient pris, avant nous, des mesures pour lutter contre l'inflation. Je crois qu'ils ont montré, peut-être même à certains gouvernements, la voie à suivre, mais il est certain qu'ils ont fourni à de nombreux autres membres de la société l'orientation requise, car ils ont décidé de limiter les augmentations de prix au début de l'année. Je tiens à préciser que les associations de producteurs ont ratifié certaines ententes en mars et avril de l'année en cours.

Le ministre des Finances a également proposé de déterminer, dans certaines circonstances spéciales, par exemple dans le cas d'une hausse des coûts de production, dans quelle mesure des augmentations supérieures à 6 p. 100 seraient justifiées. Si toutefois les coûts de production baissent, je ne vois pas pourquoi, compte tenu de la formule d'établissement des coûts, les offices réclameraient plus de 6 p. 100 pour une marchandise réglementée si les Canadiens acceptent nos propositions. Dans la plupart des cas, les offices de commercialisation ont d'ailleurs agi en ce sens. Les prix de tous les produits réglementés par le ministre fédéral de l'Agriculture n'ont pratiquement pas dépassé ces limites, sauf ceux de l'industrie laitière.

M. Hovdebo: Madame le Président, le ministre élude la question en faisant fi des principes qui lui sont sous-jacents. Il me semble en effet qu'il soit plutôt question de bouleverser les principes régissant des offices de commercialisation.

L'AUTORISATION LÉGISLATIVE

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Madame le Président, de quelle autorisation législative le ministre se prévaudra-t-il, puisque ces prix sont fixés aux termes d'ententes conclues entre le gouvernement fédéral et les provinces? Le ministre sollicitera-t-il l'approbation des provinces auparavant ou bien appliquera-t-il les dispositions constitutionnelles, relatives à la paix, l'ordre et le bon gouvernement, comme le gouvernement l'a fait en vertu de la loi régissant la CLI?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, le député n'a qu'à vérifier les dossiers et il constatera, par exemple, que les œufs ont baissé de 4 p. 100 l'année dernière, je dis bien baissé, et que les prix de la volaille étaient inférieurs à ce que nous proposons même cette année. Je ne comprends donc pas où veut en venir le représentant, car nous n'avons aucun pouvoir sur certains des offices de commercialisation provinciaux. Ces offices, qui existent dans chaque province sont, dans certains cas, extrêmement puissants. Il appartient donc aux différentes provinces de leur fixer des lignes directrices. Nous avons effectué quelques vérifications, et je pourrai communiquer certains chiffres soit tout à l'heure soit demain, espérons-le, pour montrer exactement ce que certains d'entre eux ont fait cette année. Il est tout à leur honneur d'avoir une fois encore pris ce genre d'initiative.

Bien des gens ont une fausse idée de ces offices de commercialisation et de leur formule d'établissement des prix. Ils sont d'accord pour pratiquer des prix moins élevés quand leurs coûts de production baissent. Je dis bien qu'ils consentent à diminuer leurs prix au lieu de laisser les choses telles quelles. Les offices ne relèvent les prix à la consommation que si le coûts de production augmentent, et cela leur suffit. Les agriculteurs visés par ces programmes sont ceux qui ne font pas faillite. Ils gèrent leur entreprise.

* * *

LES PÊCHES

L'APPLICATION AUX PÊCHEURS DU PROGRAMME D'OBLIGATION POUR L'EXPANSION DE LA PETITE ENTREPRISE

L'hon. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans. Le budget de la semaine dernière prévoyait un montant de 400 millions de dollars pour les petites entreprises, notamment les pêcheurs. Est-ce qu'une tranche de ces 400 millions de dollars sera utilisée pour venir en aide aux personnes désirant bénéficier du Programme d'obligations pour l'expansion de la petite entreprise? En d'autres mots, cette somme servira-t-elle à d'autres fins et sera-t-elle utilisée pour répondre à d'autres demandes ou une tranche de ce montant de 400 millions servira-t-elle à venir en aide aux personnes qui souhaitent bénéficier du Programme d'obligations pour l'expansion de la petite entreprise?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et des Océans): Madame le Président, il y a une quinzaine, j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec des pêcheurs de la côte ouest. Ils m'ont signalé que le programme précédent d'aide aux fermiers et aux pêcheurs en vertu des dispositions relatives aux obligations pour l'expansion de la petite entreprise, avait été très utile. En outre, lorsque les établissements financiers ont compris le but de ce programme, c'est-à-dire que même les pêcheurs non constitués en société devaient pouvoir en bénéficier, ils l'ont trouvé très utile.

J'espère que les nouvelles mesures annoncées par le ministre des Finances seront perçues et interprétées par les établissements financiers exactement de la même façon. Les pêcheurs qui ont participé à la réunion ont dit beaucoup de bien des dispositions qui existaient alors, et ce avant le dépôt du budget.

M. Fraser: Je suis persuadé que le ministre est très sincère lorsqu'il parle avec les pêcheurs du Programme d'obligations pour l'expansion de la petite entreprise. La vérité cependant, lorsqu'on lit les documents budgétaires c'est que la tranche des 400 millions qui a été affectée pour venir en aide aux pêcheurs et autour desquels on a fait grand bruit, ne semble s'appliquer qu'aux nouveaux investissements.

LA SITUATION DES SOCIÉTÉS DE TRANSFORMATION DU POISSON

L'hon. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Madame le Président, qu'advient-il des pêcheurs, des sociétés de pêche ou de transformation du poisson qui ne peuvent obtenir d'aide des banques, dans le cadre du programme d'obligations pour l'expansion de la petite entreprise, ni des autres établissements de prêt? Ces particuliers et ces sociétés peuvent-ils chercher à obtenir une fraction de ces 400 millions de dollars s'ils ne font pas d'investissements, nouveaux ou non, pour l'acquisition de matériel dans le cadre de projets d'immobilisations? Sinon, le budget ne prévoit-il rien de nouveau pour les pêcheurs?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et des Océans): Madame le Président, peut-être n'ai-je pas bien compris la question du député; c'est ma faute et non la sienne. Dans le cas des sociétés de pêche et de transformation du poisson qui ne répondent pas aux critères établis par la loi et le règlement sur les obligations pour l'expansion de la petite entreprise, elles peuvent toujours s'adresser à l'Office des prix des produits de la pêche. Je sais que certaines d'entre elles lui ont déjà soumis leur cas.

Je le répète, je n'en puis juger que d'après l'expérience dont j'ai été témoin. Il ne s'agissait pas d'une conversation fortuite. Cela s'est produit au cours du processus de consultation avec le Conseil consultatif de la pêche sur la côte ouest, alors que les pêcheurs ont avoué spontanément—je ne le leur ai pas demandé—que le programme précédent s'était révélé utile et ont exprimé l'espoir qu'il soit maintenu. Voilà pourquoi je me suis personnellement réjoui d'entendre le ministre des Finances apporter son appui même à l'endroit de ces pêcheurs non constitués en sociétés qui éprouvent actuellement des difficultés.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA TCHÉCOSLOVAQUIE—L'AGRÉMENT DU NOUVEL AMBASSADEUR AU CANADA

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Madame le Président, c'est au secrétaire d'État aux Affaires extérieures que je m'adresse. Le ministre sait sans doute que le gouvernement de Tchécoslovaquie a demandé que M. Vincent Buzek soit accrédité comme nouvel ambassadeur de ce pays au Canada. Mais sait-il que M. Buzek, avant d'être nommé ambassadeur au Canada, travaillait à la sous-section 4 de la section A du premier bureau de renseignement au ministère de l'intérieur tchécoslovaque? Sait-il aussi que cette organisation s'occupe surtout d'espionner les Amériques, y compris le Canada, bien sûr?

Dans ces conditions, le ministre entend-il accorder à cet ambassadeur son accréditation ou son agrément?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Pour ma part, madame le Président, je n'étais pas jusqu'à maintenant au courant de ces faits. J'ignore, si mes collaborateurs étaient au courant eux-mêmes. Je vais certes examiner la question à la lumière des observations du député.

LA NÉGOTIATION D'UNE ENTENTE BILATÉRALE—LA QUESTION DE LA DOUBLE NATIONALITÉ

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Madame le Président, vu que l'ambassadeur sortant de Tchécoslovaquie a mentionné qu'une entente bilatérale serait conclue sous peu, le ministre dira-t-il bientôt à la Chambre ce qui se passe, surtout que cela touche le problème de la double nationalité qui préoccupe énormément les loyaux Canadiens d'origine tchécoslovaque?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, le problème de la double nationalité préoccupe les Canadiens d'origine tchécoslovaque, les Canadiens en général et les gouvernements du Canada depuis longtemps déjà. Ou bien les propos de l'ambassadeur ont été cités incorrectement ou bien il s'est trompé en faisant la déclaration à laquelle le député a fait allusion et que j'ai lue moi-même, mais, de toute façon, elle ne reflète pas la vérité. De fait, notre gouvernement exhorte constamment le gouvernement de Tchécoslovaquie à faire quelque chose à ce sujet, mais rien n'indique qu'il soit prêt à accéder à notre demande. Malheureusement, rien ne nous permet de dire que cette question sera réglée d'ici peu.

ON DEMANDE DE RETARDER L'ACCEPTATION DES LETTRES DE CRÉANCE

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Madame le Président, le ministre est-il disposé à refuser d'accréditer le nouvel ambassadeur tant que le problème de la double nationalité ne sera pas réglé à la satisfaction des loyaux Canadiens d'origine tchécoslovaque?

• (1450)

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Non, madame le Président, parce que je ne pense pas que ce serait une bonne chose. Si nous voulons résoudre ce problème et nous entendre avec le gouvernement tchécoslovaque, nous ne devons certainement pas rompre nos liens avec lui.

Questions orales

LES FINANCES

LA NOMINATION DE FEMMES AU COMITÉ CONSULTATIF

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Madame le Président, dans son exposé budgétaire, le ministre des Finances a indiqué qu'il mettrait sur pied un comité formé d'experts en matière de droit, de finances et de comptabilité pour étudier certaines des propositions du budget. Depuis, ce comité a effectivement été créé. Peut-il nous préciser maintenant combien de femmes en font partie?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Oui, madame le Président, je me fais un plaisir de la renseigner à ce sujet. La sélection des membres du comité s'est faite en collaboration avec des organismes du secteur privé. Malheureusement, il n'ont proposé aucun nom de femme. J'en ai parlé avec mon collègue chargé de la condition féminine ainsi qu'avec le Conseil consultatif canadien de la situation de la femme. J'attends qu'ils me proposent des noms. Toute décision à ce sujet sera prise en coopération avec l'une et avec l'autre.

LE MOMENT OÙ L'ON A PROCÉDÉ AUX NOMINATIONS

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Madame le Président, c'est quand même incroyable que le ministre des Finances doive avouer en pleine Chambre des communes que la nomination d'une femme au sein d'un quelconque organisme, surtout d'un organisme aussi important que celui-ci, se fasse après coup. C'est toujours la même chose. Pourquoi le ministre n'a-t-il pas tenu compte des conseils du ministre chargé de la condition féminine, avant, et non après avoir procédé aux nominations?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je tiens à préciser au député que les choses se sont déroulées comme il se devait. Je comprends son intérêt pour la question, mais il est un peu tard pour en parler.

* * *

L'AGENCE D'EXAMEN DE L'INVESTISSEMENT ÉTRANGER

LES MODIFICATIONS DES MODALITÉS

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Dans son budget d'il y a une semaine, le ministre a annoncé certaines modifications à la loi sur l'examen de l'investissement étranger. L'une d'entre elles vise notamment à porter de 2 millions de dollars et 100 employés à 5 millions de dollars et 200 employés le seuil d'examen dans les cas d'acquisition étrangère. Quel est l'objet de cette modification? Le gouvernement a-t-il l'intention d'exempter un secteur de l'économie canadienne?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, c'est au ministre responsable de l'AEIE ou, en son absence, à son secrétaire parlementaire qu'il convient d'adresser cette question. Toutefois, je dois dire que ces modifications ont pour objet dans l'ensemble, de rendre le fonctionnement de l'Agence plus sensible aux contingences et plus efficace et de lui permettre de réaliser les souhaits du Parlement conformément à la loi.

ON DEMANDE D'EXEMPTER LE SECTEUR DE LA TECHNOLOGIE DE POINTE DES MODIFICATIONS

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Madame le Président, le ministre sait certainement que le secteur de la technologie de pointe, par exemple, est sans doute le plus dynamique et le plus novateur de notre pays. Bon nombre des entreprises de ce secteur sont petites, canadiennes, et elles ont un taux de croissance exceptionnel. Le ministre peut-il nous expliquer comment, en ouvrant la porte à une mainmise étrangère encore plus importante, il compte aider ce secteur de l'économie canadienne? Peut-il nous dire s'il envisage d'exempter au moins nos entreprises de technologie de pointe des modifications apportées à l'AEIE?

L'hon. Ed Lumley (ministre d'État (Commerce international)): Madame le Président, mon collègue, le ministre de l'Industrie et du Commerce est malheureusement absent aujourd'hui. Comme l'a dit le ministre des Finances, cette mesure vise avant tout à simplifier le processus et non à s'attaquer à certaines de ces entreprises de technologie de pointe, comme le pense le député.

* * *

VIA RAIL

L'EFFET DES RÉDUCTIONS SUR LE TOURISME À JASPER

M. Lorne Greenaway (Cariboo-Chilcotin): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports et concerne les réductions du service VIA Rail. Le ministre sait sans doute que la décision de réduire le service-voyageurs ferroviaire entre Vancouver et Jasper a eu un effet désastreux sur le tourisme à Jasper, surtout sur le tourisme japonais. Le ministre est-il disposé à aviser avec les représentants du milieu des affaires de Jasper aux moyens de remédier à cette situation?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Oui, madame le Président.

LES VOIES D'ACCÈS À JASPER

M. Lorne Greenaway (Cariboo-Chilcotin): Madame le Président, est-il vrai que le ministre songe à passer ses vacances d'été à Jasper? Dans l'affirmative, comment entend-il s'y rendre?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, les moyens ne manquent pas. Je signalerai simplement que 1.7 p. 100 seulement des gens qui vont à Jasper prennent le train.

LES FINANCES

LA RÉGLEMENTATION DES SALAIRES—ON DEMANDE LE BLOCAGE DES HAUTS SALAIRES

M. Gordon Taylor (Bow River): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Le ministre se rend-il compte de l'injustice des réductions et des augmentations de salaire procentuelles? Si vous gagnez $90,000, $100,000 ou plus, une diminution de 6 p. 100 ne réduira pas votre niveau de vie. Néanmoins, si vous réduisez de 6 p. 100 le salaire d'un gagne-petit, vous ôtez le pain de la bouche de ses enfants. Pourquoi le ministre ne corrige-t-il pas cette situation en bloquant les hauts salaires et en laissant tranquilles ceux qui ont du mal à joindre les deux bouts?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, j'ai un certain nombre d'arguments pour répondre à cela. D'abord, nous avons fait une proposition en ce sens à la première conférence des premiers ministres en février. Elle n'a obtenu l'appui ni des premiers ministres ni des députés. Par conséquent, nous n'avons pas donné suite à cette suggestion. Je comprends les inquiétudes du député à l'égard des répercussions de ces restrictions sur les augmentations de salaire ou l'indexation; mais je tiens à lui dire que le meilleur moyen de minimiser ces répercussions, c'est de faire tomber le taux d'inflation à 6 p. 100. Cela dissipera la plupart des inquiétudes du député.

LES DÉPENSES EN FEUX D'ARTIFICE À L'OCCASION DE LA FÊTE NATIONALE

M. Gordon Taylor (Bow River): Madame le Président, le ministre pense-t-il que c'est en dépensant 4 millions de dollars en feux d'artifice que nous allons réduire l'inflation? N'aurait-il pas trouvé beaucoup plus satisfaisant de dépenser ces 4 millions pour soulager la misère des femmes de 60 à 65 ans qui ne touchent pas un sou du gouvernement? Pas de réponse?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Si, madame le Président, je voudrais répondre au député. Je tiens à lui dire que, par mesure d'austérité, nous avons dépensé beaucoup moins cette année pour célébrer notre fête nationale.

* * *

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

LA PROPOSITION AMÉRICAINE CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT DU PRIX DE VENTE À L'EXPORTATION

M. Jack Murta (Lisgar): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports, en sa qualité de ministre responsable de la Commission canadienne du blé. Le ministre sait-il que le secrétaire américain à l'agriculture a présenté une proposition visant à mettre en vigueur un programme de taux d'intérêt qui ferait baisser le prix de vente des céréales des exportateurs américains, en vertu de la loi fédérale américaine 480? Les États-Unis pourraient ainsi vendre sur le marché international à meilleur compte que les autres pays. Autrement dit, les Américains vendraient moins cher leurs céréales. Le gouvernement est-il au courant de cette intention américaine? Dans l'affirmative, a-t-il fait connaître les inquiétudes du Canada? En définitive, le volume des ventes pourrait s'accroître, mais les céréales se vendraient moins cher. Cette mesure risque d'avoir de terribles conséquences pour tous les agriculteurs canadiens et non seulement ceux de l'Ouest.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, je dois avouer que j'ignorais cet état de choses. Je vais me renseigner immédiatement afin de répondre au député.

* * *

LE BUREAU DU CONSEIL PRIVÉ

LES VACANCES DONT PROFITERAIT UN EMPLOYÉ

M. Bill Domm (Peterborough): Madame le Président, étant donné le fait que les vacances sont arrivées, le président du Conseil du Trésor pourrait-il confirmer s'il est exact que, comme le prétendent le *Citizen* d'Ottawa et le *Sun* de Toronto, un secrétaire du Conseil privé profite de quatre mois de vacances en Méditerranée au coût de $12,000 pour le contribuable, somme qui vient s'ajouter à son salaire qui serait, semble-t-il, de $75,000?

• (1500)

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, j'ai bien lu quelque chose à ce sujet et j'étudierai la question. Je n'ai pas vu les articles dans le *Citizen* d'Ottawa et le *Star* de Toronto et je ne suis donc pas en mesure de discuter de chiffres avec le député.

* * *

LE CONSEIL DU TRÉSOR

LES AUGMENTATIONS DE SALAIRE DU PERSONNEL POLITIQUE DES MINISTRES

M. Bill Domm (Peterborough): Madame le Président, je voudrais adresser ma question supplémentaire au même ministre. Pourrait-il nous dire s'il est vrai que certains membres du personnel politique de ministres ont non seulement reçu une augmentation de salaire de 12 p. 100 à la veille du nouveau budget, mais également une augmentation de 10 à 12 p. 100 en avril?

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, le député de Peterborough devrait savoir que chaque année le Comité de la régie intérieure effectue un redressement de la rémunération versée aux fonctionnaires, au personnel ministériel et aux employés des députés à la Chambre. Il est inexact que ce redressement ait été effectué à la veille du budget, comme le prétend le député de Nepean-Carleton.

Une voix: Le 17 juin.

Pétitions

M. Johnston: Il se peut fort bien que j'aie signé le 17 juin la lettre leur accordant une augmentation de 10 p. 100 avec effet rétroactif, mais cette augmentation constituait le minimum de la fourchette qui était prévue alors.

M. Clark: Pourquoi ne déposez-vous pas le document?

M. Johnston: Pour ce qui est de l'autre allégation selon laquelle certains membres du personnel ministériel ont reçu d'autres augmentations de 10 p. 100, cela me semble plutôt inhabituel. La rémunération est établie de façon claire et le ministre ne peut l'augmenter sans en référer auparavant au Conseil du Trésor. A ma connaissance, aucun ministre n'a demandé au Conseil du Trésor d'accorder des augmentations de cette importance.

Je pourrais peut-être expliquer comment le système fonctionne, madame le Président. Il est conçu en particulier pour établir des normes pour tout le monde, des normes justes qui prévoient la possibilité d'effectuer des redressements annuels raisonnables. Cela s'applique au personnel ministériel comme à tous les autres salariés.

ON DEMANDE LE DÉPÔT DU DÉCRET ET D'UN TABLEAU DE LA RÉMUNÉRATION ACCORDÉE

L'hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Ne pourrait-il pas dissiper cette confusion comme il le dit—et il y a certes matière à controverse—en déposant tout simplement ce décret du 17 juin de même qu'un tableau de la rémunération accordée à tout le personnel exempté, avant et après le 17 juin?

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Ce que je serais disposé à faire, madame le Président—quant aux renseignements que j'ai réellement demandés mais dont je ne dispose pas pour le moment—c'est dire au chef de l'opposition quand exactement les ministres du Conseil du Trésor ont pris la décision d'accorder une hausse de 10 p. 100 au personnel exempté des ministres. Le chef de l'opposition en conviendra sans doute, il s'agissait là d'un règlement raisonnable à ce moment-là. Nous avons fait en l'occurrence une offre très raisonnable à ces employés exemptés qui sont très travailleurs. Sauf erreur, cette offre est légèrement inférieure aux ajustements que les ministres membres du comité de régie interne ont effectivement accordés aux employés des députés à la Chambre des communes et à leurs cadres.

* * *

[*Français*]

PÉTITIONS

DÉPÔT DU RAPPORT DU GREFFIER DES PÉTITIONS

Mme le Président: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que le greffier a déposé sur le bureau les rapports du greffier des pétitions, qui fait connaître qu'il a examiné les pétitions présentées par des honorables députés le mercredi, 30 juin 1982, et qu'il constate qu'elles sont conformes aux exigences du Règlement quant à leur forme.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

M. McKINNON—LA CÉLÉBRATION DU 115E ANNIVERSAIRE DU CANADA

L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria): Madame le Président, j'ai le devoir et l'honneur de présenter une pétition signée la semaine dernière par plusieurs milliers de personnes dans la ville de Victoria. Cette pétition sort un peu de l'ordinaire. Elle ne demande pas qu'une injustice soit corrigée.

Mme le Président: A l'ordre. Je regrette de dire que cet objet doit quitter la Chambre. Cela m'a bien l'air d'une pièce à conviction.

Des voix: Oh, oh!

Mme le Président: Cet objet doit être enlevé. Je n'ai jamais vu une pétition présentée sous cette forme. Elle peut être apportée à l'arrière de la Chambre, derrière le rideau.

M. McKinnon: Madame le Président, je ne veux pas aller à l'encontre des convenances observées à la Chambre. Cette pétition se présente sous la forme d'une carte d'anniversaire et elle a été signée par plusieurs milliers de personnes pendant les célébrations qui ont marqué notre fête nationale. Les signataires demandent simplement au Parlement d'accepter et de transmettre à tous les Canadiens leurs vœux, en souhaitant que la 115e année de ce merveilleux pays soit des plus heureuses. Et, comme il se doit, vos pétionnaires ne cesseront d'espérer.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répondra aujourd'hui aux questions nos 2286, 2448 et 4316.

[*Texte*]

L'ENTENTE ENTRE LE GOUVERNEMENT ET L'ADMINISTRATION DU PORT ET DU PONT D'OGDENSBURG

Question no 2286—**M. Cossitt:**

1. *a*) Quels sont les conditions et détails de toute entente en vigueur entre le gouvernement et l'Administration du port et du pont d'Ogdensburg au sujet du pont international situé à l'est de Prescott, dans la circonscription de Leeds—Grenville, *b*) l'Administration est-elle propriétaire d'édifices occupés par les Services des douanes et d'immigration du Canada et, le cas échéant, le gouvernement paie-t-il un loyer et sinon, pourquoi, *c*) le gouvernement est-il satisfait de l'entretien des locaux assuré par l'Administration et sinon, pourquoi?

2. *a*) Y a-t-il eu ou y a-t-il un problème entre le gouvernement et l'Administration au sujet de l'éclairage de l'aire où les camions sont inspectés la nuit par les Services des douanes et d'immigration du Canada, *b*) un des circuits d'éclairage est-il en panne et, le cas échéant, depuis combien de temps et pourquoi ne l'a-t-on pas réparé, *c*) est-il arrivé que l'Administration éteigne partout afin d'empêcher les Services d'inspecter des camions le soir et a-t-on agi ainsi pour forcer le gouvernement à payer un loyer?

3. Le gouvernement négocie-t-il avec l'Administration afin de régler le différend et, le cas échéant, où en sont les choses?

M. Claude Tessier (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national): 1. *a*) Les ententes existantes sont les suivantes: loi constituant en corporation Ogdensburg Bridge Authority, chapitre 57, sanctionnée le 4 juillet 1952, et C.P. 1957-333, une entente concernant des questions financières. *b*) Oui. Non. Conformément à la politique du ministère, il incombe à l'exploitant des installations frontalières de perception de recettes de fournir et entretenir gratuitement les locaux des Douanes. *c*) Non. Des réparations et/ou des transformations seraient appropriées.

2. *a*) Oui il y a eu un problème d'éclairage qui a été rectifié. *b*) Non. Un des circuits d'éclairage était en panne et a été réparé en moins de trois heures le 21 mars 1981. *c*) L'Administration a éteint les lumières une fois, afin de réduire les frais d'exploitation.

3. Oui. Ces négociations sont en cours.

L'ÉCLAIRAGE DU PONT INTERNATIONAL PRESCOTT-OGDENSBURG

Question nº 2448—**M. Cossitt:**

1. A un moment quelconque en avril 1981, a-t-on éteint à peu près la moitié de l'éclairage du pont international Prescott—Ogdensburg ainsi que la moitié de l'éclairage entre le poste des douanes canadiennes et la route 16 et, le cas échéant, *a*) cela a-t-il été fait par l'Administration du port et du pont Ogdensburg, *b*) pourquoi?

2. Y a-t-il eu récemment sur le pont un accident impliquant trois automobiles, qui aurait pu être attribué au manque d'éclairage et, le cas échéant, quel en est le détail?

3. Le gouvernement a-t-il établi si des mesures prises par des Américains font partie d'une campagne de harcèlement destinée à persuader le gouvernement de payer un loyer pour les édifices des douanes et de l'immigration canadiennes, et l'entente originale signée par les deux parties de chaque côté de la frontière en prévoyait-elle l'occupation gratuite?

4. Le gouvernement envisage-t-il de prendre des mesures à ce sujet?

M. Claude Tessier (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national): 1. Oui, on a réduit l'éclairage du pont et à l'extrémité de la zone des douanes canadiennes jusqu'à la route 16, bien que la zone même des Douanes et de l'Immigration n'ait pas été affectée. *a*) Oui. *b*) Afin de réduire les frais d'exploitation.

2. Oui, le 23 avril une enquête a été effectuée par la police provinciale de l'Ontario.

3. Rien n'indique qu'il y ait une campagne de harcèlement du gouvernement canadien. Les ententes existantes ne prévoient pas de disposition spécifique pour l'occupation gratuite d'édifices.

4. Non, puisque les problèmes d'éclairage ont été rectifiés par l'Administration du bureau et du pont.

LES AUTORISATIONS D'ACQUISITION D'ARMES À FEU

Question nº 4316—**M. Malone:**

1. Depuis 1978 et par province et territoire, combien de certificats d'acquisition d'armes à feu a-t-on émis chaque année pour des armes *a*) longues, *b*) de poing?

2. A combien de requérants a-t-on refusé un certificat d'acquisition pour des armes *a*) longues, *b*) de poing?

Questions au Feuilleton

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): 1. Le système d'autorisations d'acquisition d'armes à feu (AAAF) est entré en vigueur le 1er janvier 1979. Pour l'année 1979 et les années ultérieures jusqu'en 1981 inclusivement, les statistiques nationales et provinciales relatives aux AAAF figurent dans les rapports annuels sur les armes à feu que le Commissaire de la GRC présente au solliciteur général du Canada. Étant donné que ces rapports sont déposés chaque année au Parlement par le Solliciteur général, il conviendrait que vous consultiez la page 9 du rapport de 1979 déposé le 23 avril 1980; la page 10 du rapport de 1980 déposé le 25 mars 1981; la page 10 du rapport de 1981 déposé le 7 avril 1982.

2. Les statistiques relatives aux AAAF indiquent le nombre d'autorisations délivrées chaque année par province et territoire, ainsi que le nombre d'autorisations qui ont été refusées. Toutefois, il n'y a aucune ventilation des AAAF accordées pour des armes de poing et de celles qui l'ont été pour des armes longues, car on émet des AAAF pour tout nombre et tout type d'armes à feu dont l'acquisition s'est faite au cours d'une période de cinq ans.

[*Traduction*]

M. Smith: Je demande, madame le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton.*

Mme le Président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

M. Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, je voudrais attirer l'attention du secrétaire parlementaire sur une série de questions inscrites au *Feuilleton* et qui commencent par le numéro 4188. Ces questions concernent les sociétés suivantes: de Havilland Aircraft of Canada, Limited; Air Canada; la Société canadienne d'hypothèques et de logement; la Société Radio-Canada; les Chemins de fer nationaux du Canada ou leurs filiales; la Société de développement du Cap-Breton; Eldorado Aviation Limitée; Eldorado Nucléaire Limitée; la Société pour l'expansion des exportations, dont on a parlé aujourd'hui pendant la période des questions; la Corporation du Centre national des arts; Petro-Canada et enfin Canadair Limitée. Il s'agit de savoir si des prêts ont été consentis aux employés des sociétés mentionnées ou de l'une de leurs filiales depuis le mois de mars 1980 et, le cas échéant et dans chaque cas quels étaient les nom et titre de l'employé, la date du prêt et la date d'échéance, le montant du prêt, le taux d'intérêt exigé, et l'objet du prêt?

Ces questions figurent donc au *Feuilleton.* Je ne suis pas intervenu plus tôt à ce sujet, mais étant donné ce qui s'est passé au cours des derniers jours où la Chambre a siégé, et en particulier aujourd'hui à propos de la Société pour l'expansion des exportations, les réponses à ces questions sont d'autant plus pertinentes et méritent qu'on les examine d'urgence.

Le secrétaire parlementaire voudrait-il s'entretenir avec les responsables de chacune de ces sociétés de la Couronne, je dis bien chacune d'entre elles, afin de pouvoir répondre à ces questions toutes simples. Ces renseignements doivent bien figurer quelque part dans les procès-verbaux de ces sociétés.

M. Smith: Madame le Président, je me ferai un plaisir d'examiner cette affaire au nom du député de Nepean-Carleton.

[*Français*]

Mme le Président: Les autres questions sont-elles reportées?

Des voix: D'accord!

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 30 juin 1982, de la motion de M. MacEachen: Que la Chambre approuve la politique budgétaire du gouvernement, ainsi que de l'amendement de M. Wilson (p. 18905).

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame le Président, au moment où le débat a été interrompu mercredi dernier pour permettre à la Chambre de se prononcer sur le sous-amendement présenté par le Nouveau parti démocratique, j'étais en train de parler des conséquences que va avoir l'exposé budgétaire.

Au cours de la fin de semaine, nombre de personnes m'ont demandé, comme les vis-à-vis me l'avaient déjà demandé ici même ainsi qu'à d'autres, ce que nous ferions si nous étions au pouvoir, à quelles mesures nous aurions songé pour rétablir la confiance dans le Canada. Madame le Président, naturellement nous commencerions par supprimer les dispositions injustes du budget du 12 novembre.

• (1510)

Ce budget a été conçu pour détruire la confiance des gens, leur désir de spéculer et d'investir au Canada et pour décourager leur esprit créateur. Ce budget qui, par des voies horriblement compliquées et déplorables, supprimait les déductions pour intérêts sur emprunts et les déductions pour amortissement sur équipement, sans compter les mesures fiscales destinées à décourager l'entreprise privée, a causé de graves torts au Canada depuis huit mois. Nous aurions supprimé ces dispositions du budget du 12 novembre. Le ministre s'est gardé de le faire alors que c'eût été notre première décision.

En second lieu, nous aurions sérieusement ralenti ou suspendu l'activité de l'Agence d'examen de l'investissement étranger. Notre pays a désespérément besoin de capital. Le ministre a admis à la Chambre que le taux d'épargne était élevé, mais si le taux d'épargne est élevé par rapport aux États-Unis par exemple, le taux d'épargne des particuliers est moitié moins élevé qu'en Grande-Bretagne et un tiers moins élevé qu'au Japon. Deuxièmement, le fort pourcentage d'épargnes réalisées au Canada est amoindri par le taux d'inflation élevé. C'est très bien de dire que les Canadiens épargnent jusqu'au 13 p. 100 de leur revenu disponible, mais avec un taux d'inflation de 12 p. 100, cela ne représente pas grand'chose. Ce n'est pas suffisant, en tout cas, pour favoriser la relance nécessaire de nos entreprises et exploiter nos multiples ressources. Nous avons besoin d'investissements étrangers au Canada. Nous en avons un besoin vital, et toute disposition législative ayant pour effet de dissuader l'investissement au Canada est anti-canadienne et contraire à la création d'emplois, et c'est le genre de mesure qu'un gouvernement dont j'aimerais faire partie supprimerait.

Ensuite, nous apporterions des modifications profondes à la politique énergétique nationale. Cette politique, qui prévoit des subventions dans le cadre du programme d'encouragement du secteur pétrolier et des décisions prises sur les rives du lac Dow pour déterminer où une société pétrolière peut forer et quel genre d'allocation elle recevra aux fins de prospection et de mise en valeur, nuit aux affaires. Ce genre de mesure témoigne sans l'ombre d'un doute de la haute main qu'a le gouvernement sur le monde des affaires et les décisions d'ordre commercial. Le principe même de la politique énergétique nationale, qui permet au gouvernement de profiter rétroactivement des avantages gagnés par les entreprises qui effectuent les travaux de prospection, aux termes d'une taxe rétroactive de 25 p. 100, est anti-commerciale, car elle équivaut à une expropriation sans indemnisation. Prévoir ce genre de dispositions dans nos lois revient à dire que la propriété privée n'a aucune valeur dans notre pays; cela revient à dire à ceux qui voudraient investir au Canada qu'ils font mieux d'y réfléchir à deux fois, car le gouvernement risque de leur tomber sur le dos ou de les exproprier sans les indemniser.

Ensuite, nous nous attaquerions sérieusement à la question des dépenses gouvernementales. Cette année, celles-ci sont passées de près de 75 milliards de dollars, pour l'année financière 1981-1982, à plus de 90 milliards de dollars, selon les estimations, pour l'année financière en cours, soit une augmentation de plus de 15 milliards de dollars. Il faut fixer un plafond à ces dépenses. Nous commencerions par charger un comité composé de représentants de tous les partis de la Chambre d'examiner les dépenses gouvernementales, et de les passer au peigne fin afin d'établir des priorités. Les dépenses qu'effectue un gouvernement ne sont jamais foncièrement négatives, puisque les fonds sont au moins transférés à des personnes ou consacrés à des activités. Toutefois, il faut établir des priorités. C'est ce que nous examinerions, dans le but de supprimer autant de dépenses que possible. Nous ne pouvons continuer indéfiniment à dépenser pour nous enrichir. Nous devrons examiner dans quels secteurs nous dépensons cet argent. Avons-nous véritablement besoin d'accroître le budget de la société Radio-Canada, par exemple! Devrons-nous vraiment dépenser autant d'argent à l'étranger pour l'aide extérieure? Est-il nécessaire de dépenser autant pour promouvoir les exportations, à New York, par exemple, par l'intermédiaire de la Société pour l'expansion des exportations?

Ne pourrions-nous pas supprimer un certain nombre de programmes comme le programme d'isolation thermique, le programme d'amélioration des quartiers et le programme de productivité de l'industrie pour la défense dont notre société n'a pas absolument besoin pour le moment? Ne pouvons-nous pas établir des priorités pour les dépenses gouvernementales? J'estime que si et que la Chambre des communes devrait charger un comité de réviser les dépenses en collaboration avec le ministère dans le but de les réduire de 10 p. 100. Cela éliminerait sans aucun doute un grand nombre de nos difficultés financières. Si le gouvernement réduisait ses dépenses de 10 p. 100 il pourrait sans doute réduire ses emprunts de 9 milliards. Cela contribuerait largement à redonner confiance aux gens.

Par contre, tant que nous continuerons à jeter l'argent par les fenêtres, nous ne pourrons rien changer. Il est temps d'établir des priorités et de réviser sérieusement les dépenses afin de voir celles qu'il est possible de supprimer ou de réduire.

Ensuite, nous pourrions nous attaquer directement à toute une série de programmes inutiles aux sigles les plus variés. Il y en a dans le domaine du logement, du développement de l'entreprise, de l'aide extérieure et de la culture. En fait, nous avons des programmes de ce genre dans tous les domaines. Nous avons toutes sortes d'agences et de groupes. Nous avons une pléthore de programmes. Le répertoire des programmes de l'Industrie et du Commerce a près d'un pouce d'épaisseur. Nous devons les examiner sérieusement. On peut se demander quels sont leurs résultats. Un gouvernement qui s'intéresse vraiment à l'entreprise s'empresserait de supprimer le maximum de programmes et de les remplacer par des stimulants fiscaux qui permettraient à l'homme d'affaires ambitieux de se servir de son ingéniosité sans avoir à présenter une demande ou un mémoire détaillé à un bureaucrate qui se contentera de le lire et de lui faire suivre la filière administrative jusqu'à ce que le programme ait perdu toute son utilité.

L'ennui avec ces programmes c'est qu'ils obligent à présenter des demandes et des mémoires compliqués. Les gens doivent les étudier. Souvent, ceux qui les étudient ignorent pratiquement tout de ces programmes. Ils ignorent en tout cas quelles sont toutes les exigences en vigueur dans diverses régions du pays. Les hommes d'affaires sur le terrain connaissent leurs problèmes et ils veulent s'en occuper, mais ils n'ont guère de chance de réussir ou d'assurer vraiment la croissance du pays s'ils sont ligotés par la bureaucratie, par la réglementation et par les contrôles. Tout cela n'est pas nécessaire à la croissance du pays.

Ensuite, il faudrait faire quelque chose au sujet de la grave pénurie de capitaux dont souffre le pays. Il faudra bien un jour ou l'autre faire plus pour encourager l'épargne. Il faut s'interroger sérieusement sur la rentabilité de l'impôt sur les gains en capital et sur l'utilité d'imposer une seconde fois les dividendes des sociétés par actions. Les dividendes, ou du moins les bénéfices, sont déjà imposés entre les mains des sociétés. Quand ils sont transmis aux actionnaires, ils sont imposés à nouveau. Je ne vois absolument pas de raison à cette double imposition. La double imposition des dividendes crée des complications sans bornes à la loi de l'impôt sur le revenu et elle oblige Revenu Canada à employer des effectifs pléthoriques pour analyser les déclarations. Cela cause aussi des problèmes énormes à l'industrie et aux entreprises. Il faudrait supprimer tous ces doubles emplois et ces frais pour avoir une certaine productivité au Canada.

En ce qui concerne les gains en capital, l'année est toute choisie pour supprimer l'impôt sur les gains en capital, parce que cette année sera une année de pertes en capital. Il est probable que, si l'on supprimait l'impôt sur les gains en capital, les recettes de l'État augmenteraient.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Le député a épuisé son temps de parole. Cependant il pourra poursuivre s'il y a consentement unanime. La Chambre est-elle d'accord pour que le député poursuivre?

Des voix: D'accord.

• (1520)

M. Blenkarn: Je remercie la Chambre de son indulgence, monsieur l'Orateur, et je n'abuserai pas de son temps. Je parlais de l'impôt sur les plus-values de capital. Cette année, les pertes de capital seront probablement très importantes. En vertu de la loi de l'impôt sur le revenu, les pertes de capital peuvent être déduites du revenu imposable jusqu'à concurrence de $2,000. Compte tenu du nombre actuel de pertes de capital, j'estime que le ministre ferait sans doute mieux d'annuler complètement l'impôt sur les plus-values de capital, et partant, la possibilité de déduire les pertes. En fait, les plus-values seront rares et seront seulement de nature inflationniste, alors qu'il y aura probablement beaucoup de pertes de nature déflationniste, puisque notre économie descend en vrille à l'heure actuelle. Cela a tout l'air, en effet, d'une course à la faillite. Il nous faut faire un certain nombre de choses pour remettre notre pays sur la voie de la relance. Nous devons redonner confiance au milieu des affaires, aux agriculteurs et aux propriétaires de maison. Si nous ne le faisons pas immédiatement, nous serons dans un beau pétrin.

Dans les quelques minutes qui m'étaient allouées, j'ai tenté de donner un aperçu des programmes qui devraient être considérés. Ceux-ci ne figurent pas dans le budget, mais le budget est bien pauvre, jusque dans ses moindres détails.

Des voix: Bravo!

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, je suis heureux de l'occasion qui m'est donnée de me prononcer en faveur des mesures annoncées par le ministre des Finances (M. MacEachen), notamment celles qui touchent directement à mon domaine d'intérêt, le logement.

Ces mesures budgétaires ont pour objet de ramener la sécurité et la confiance, d'encourager la collaboration entre les gouvernements, le secteur privé et les particuliers canadiens et de relancer l'économie. Elles sont conçues pour susciter à l'échelle nationale, un désir de rechercher des solutions aux problèmes économiques et de créer immédiatement des emplois. Il n'est pas un seul secteur où ces thèmes soient plus importants que dans celui du logement. C'est l'élément qui peut ouvrir la voie à la relance économique.

Mais avant tout, il importe de créer un climat dans lequel tous les Canadiens peuvent, en toute sécurité et confiance, faire un choix en matière de logement. Les propriétaires de maison veulent être assurés qu'ils pourront renouveler leur hypothèque, les locataires, que des logements seront disponibles et ceux qui sont en quête d'une première maison, qu'ils jouiront d'une sécurité à plus long terme. Le gouvernement a abordé ces questions, comme le montrent ses actions passées et les mesures précises proposées par le ministre des Finances la semaine dernière. Je les examinerai une à une.

Des subventions seront dorénavant offertes dans le cadre du régime canadien de renouvellement hypothécaire. En s'engageant en outre à ce que soient construites 30,000 unités, le gouvernement a réaffirmé son appui au régime de construction de logements locatifs. La subvention de $3,000 aux acheteurs d'une maison neuve ainsi qu'aux premiers acheteurs est un stimulant immédiat. Cette mesure, combinée à la proposition du livre blanc d'accorder des hypothèques à un taux inférieur

au taux courant, assure une certaine sécurité à plus long terme. Les 2,500 unités de logement coopératif et à but non lucratif qui viennent s'ajouter aux 25,000 unités de logement prévues par le programme en vigueur, montrent que les ménages à revenu faible ou moyen n'ont pas été oubliés. Enfin, l'extension du programme de rénovation des maisons permettra à plus de propriétaires d'améliorer et de réparer leurs maisons et ainsi de pouvoir y demeurer.

Ces mesures montrent que le gouvernement s'intéresse réellement au sort des propriétaires de maison, des acheteurs d'une première maison et des locataires qu'il veut relancer la construction domiciliaire et créer des emplois dans le secteur de la construction et du logement. Les Canadiens considèrent le logement comme le pivot de leur sécurité sociale et financière. Ces mesures aideront à redonner cette sécurité. Ceux qui n'ont pas encore de maison doivent avoir la confiance voulue pour en acheter une. Les deux mesures dont j'ai parlé devraient leur inspirer cette confiance.

[*Français*]

Les décisions prises par le gouvernement en matière de logement permettent aux Canadiens de faire preuve de solidarité afin de relancer la construction d'habitations. La réussite de cette concertation exige l'engagement et la collaboration des autres paliers de gouvernement, de l'industrie et des établissements de prêts. Nous devons, à la grandeur du pays, travailler ensemble dans un esprit de solidarité et d'engagement en vue de relancer le secteur de l'habitation et paver la voie au renouveau économique. Ce n'est pas le temps de pointer du doigt, mais bien d'agir et de collaborer.

[*Traduction*]

J'ai bon espoir qu'en travaillant ensemble nous réussirons dans cette mission. Mais ce ne sera pas une mince affaire. Certains spécialistes du logement prédisent que le nombre de mises en chantier cette année se situera entre 110,000 et 125,000. J'aimerais que leur nombre cette année atteigne le nombre enregistré l'année dernière, correspondant à peu près aux besoins. C'est là un objectif ambitieux compte tenu des circonstances actuelles, mais je persiste à croire que, en dépit des difficultés, mes homologues provinciaux, les entrepreneurs, tous les Canadiens intéressés et moi-même, réaliserons de réels progrès.

Dans la poursuite de cette tâche, nous devrions favoriser l'économie et améliorer le sort des Canadiens. Les initiatives que le gouvernement fédéral prend dans le domaine du logement devraient créer 180,000 emplois, la majorité d'entre eux au cours de l'année prochaine. Ces initiatives comprendront la construction de logements locatifs et d'habitations unifamiliales, ainsi que la remise en état de logements. Elles devraient réduire considérablement le chômage qui sévit dans le secteur de la construction résidentielle. Elles créeront des emplois au sein des entreprises qui fabriquent les matériaux de construction, ainsi que de celles qui fabriquent et distribuent les appareils ménagers. Nous savons que ces initiatives et cette aide ont des retombées bénéfiques dans le secteur du logement. Toutes les régions du pays en profiteront.

Le gouvernement fédéral a décidé de relancer le logement et de rétablir la sécurité et la confiance. Par le truchement de ce budget, et du précédent, le gouvernement a affecté une somme de 750 millions de dollars à des projets de construction de logements, en huit mois environ. Cette somme s'ajoute à l'aide fédérale en matière de construction de logements sociaux, au Programme d'aide à la revalorisation des logements, à l'aide pour l'isolation thermique des maisons et à l'aide pour la construction de logements destinés aux autochtones. Il s'agit d'une aide supplémentaire. Il importe par ailleurs que les députés et les Canadiens comprennent qu'il ne s'agit pas de remplacer les investissements des entreprises privées par l'aide du gouvernement fédéral. Il s'agit de motiver les Canadiens. Le gouvernement veut créer un climat et une collaboration propices à la reprise économique et rétablir la sécurité ainsi que la confiance sur le marché du logement.

Grâce à cette collaboration entre le gouvernement et les Canadiens, grâce à cette injection de 750 millions de dollars en huit mois, les investissements privés dans le secteur du logement atteindront environ 3.7 milliards de dollars.

Pendant quelques minutes, je voudrais passer en revue nos différents programmes dans le détail. Je suis surtout heureux que l'on ait décidé d'accorder une subvention de $3,000 à toutes les personnes qui achètent une maison neuve et à toutes celles qui achètent pour la première fois une maison existante. Je voudrais rappeler aux députés que cette aide est valable pour tous les modèles de maison—unifamiliales, jumelées, triplex, duplex, maisons en rangée et en copropriété. Je le répète, nous reconnaissons qu'il faudra passer par la loi nationale sur l'habitation pour libérer les subventions. La société a dit qu'elles sont disponibles depuis la date de la présentation du budget. Les subventions sont accordées pour toutes les maison neuves mises en chantiers avant la fin de 1982, y compris celles qui sont déjà terminées mais qui n'ont pas été occupées. Les personnes qui achètent une maison pour la première fois pourront obtenir des subventions à partir de la fin de l'année. Il faut acheter les maisons neuves avant 1983 pour avoir droit aux subventions.

• (1530)

Nous voulons ainsi, monsieur l'Orateur, encourager les constructeurs qui ne craignent pas les risques, c'est-à-dire qui acceptent d'entreprendre la construction d'une maison avant même qu'il y ait un acheteur. Cette forme d'encouragement devrait faire bouger l'entreprise privée, car de leur côté plusieurs provinces ont également mis sur pied des programmes plus ou moins semblables ces derniers mois.

Pour s'assurer du sérieux des intentions du futur acheteur, celui-ci devra verser des arrhes égales à au moins 10 p. 100 du prix d'achat de la propriété, sans tenir compte de la subvention de $3,000. Incidemment, celle-ci n'est pas imposable. Ce programme devrait à lui seul encourager la construction de logements à prix moyen. C'est pourquoi un plafond de $100,000 sera fixé dans toutes les régions, à l'exception du Grand Toronto, d'Edmonton de Calgary, ainsi que de la région métropolitaine de Vancouver et de Victoria, où la limite sera de $150,000, compte tenu du prix des maisons dans ces agglomérations.

Monsieur l'Orateur, j'ai remarqué qu'en fin de semaine, des sociétés immobilières, surtout celles de l'agglomération métropolitaine de Toronto, ont tiré parti de l'annonce de ces mesures. Le programme, joint à la subvention sans intérêt de $5,000, signifie, notamment, que des appartements en copropriété sont offerts à des prix variant entre $35,000 et $50,000. La réduction de $8,000 est un stimulant formidable pour ce secteur du marché. La subvention est une mesure honnête. Elle

permettra à ceux qui achètent une maison de bénéficier du programme fédéral et du programme provincial, comme je l'ai mentionné.

Il faut envisager la subvention de $3,000 en même temps que l'aspect de sécurité à long terme de l'habitation, dont le ministre des Finances a parlé lundi dernier. Je fais allusion, bien sûr, au Livre blanc sur le régime d'incitations fiscales. Ce document, intitulé «L'inflation et l'imposition du revenu personnel de placements» et daté de juin 1982, a été déposé avec les autres documents budgétaires. Il s'agit d'un programme qui vise à accorder des incitations fiscales et à permettre en même temps des taux d'intérêt de 3 à 6 p. 100 inférieurs à ceux qui sont offerts dans certains secteurs de l'économie. Dans l'avant-propos du document, on lit:

> Elles réduiraient également le coût du financement pour les acheteurs de logements neufs et pour les entreprises, les agriculteurs et les pêcheurs, et rendraient les placements en actions plus intéressants pour les particuliers canadiens.

La subvention de $3,000 est une aide provisoire jusqu'à ce que le comité présente son rapport et que la Chambre adopte la loi. J'attire l'attention des députés sur la dernière phrase de l'avant-propos du ministre:

> ... toute disposition législative limitant les biens admissibles par l'instauration d'une date d'entrée en vigueur permettra aux achats réalisés après la date de présentation du présent document d'avoir droit au nouveau régime.

Il s'agit donc d'un stimulant immédiat et concret jusqu'à l'entrée en vigueur des mesures de sécurité à plus long terme découlant des dispositions qui résulteront des changements projetés aux structures de l'impôt sur le revenu.

Les députés savent que le gouvernement a déjà montré qu'il s'intéresse au sort des locataires qui font face à une pénurie de logements locatifs en prenant des mesures pour en faire construire quelque 30,000 unités additionnelles. Comme vous le savez, monsieur l'Orateur, le loyer d'un tiers de ces logements, soit 10,000 d'entre eux, doit être calculé d'après le revenu du locataire, de sorte qu'on puisse répondre aux besoins des Canadiens aux revenus plutôt modestes. Je suis très heureux d'annoncer que le programme de 350 millions de dollars a fait l'objet d'une campagne publicitaire et que l'industrie y a répondu favorablement, le lancement du premier projet conçu aux termes du programme ayant été annoncé aujourd'hui. Ce projet sera réalisé à Ottawa où le taux de vacance est assez faible. Il coûtera plus de 15 millions de dollars et permettra de construire 343 logements. La contribution du gouvernement fédéral s'élèvera à un peu plus de 2.4 millions de dollars, soit $7,250 par logement. Cela signifie que l'aide des autorités fédérales encouragera l'industrie à investir plus de 15 millions de dollars dans la construction. Par conséquent, la subvention de 350 millions de dollars servira à créer des logement à loyer modique dans un marché où l'offre est faible. Le programme est en train et je suis particulièrement heureux qu'il ait démarré au moment où d'autres mesures de stimulation de la construction résidentielle étaient annoncées dans le cadre du budget.

Je suis également très heureux d'annoncer que les réactions de l'industrie, bien que lentes à se manifester, ont été favorables. J'aurais préféré que le programme démarre plus tôt, mais je suis sûr que le Régime de construction de logements locatifs, auquel 350 millions de dollars ont été alloués en novembre et plus de 400 millions lundi dernier, ainsi que l'a annoncé le ministre des Finances, stimulera considérablement l'activité économique.

Bien entendu, les 30,000 logements visés par le régime s'ajoutent à ceux que le gouvernement subventionne actuellement dans le cadre du programme de logements coopératifs et à but non lucratif, lequel encourage également la construction ou l'achat de maisons à l'intention essentiellement de ménages à faible revenu. Vous n'ignorez pas, monsieur le président, que le budget annoncé lundi dernier prévoit également de porter le nombre de ces logements de 25,000 à 27,500 et je crois savoir que cette décision sera accueillie favorablement par un certain nombre d'associations canadiennes qui souhaitaient que l'on subventionne des projets sociaux de ce genre.

L'une des initiatives les plus appréciées que le gouvernement ait prises récemment en matière de logement a été le programme canadien de rénovation des maisons, lequel permet aux Canadiens de conserver leur maison et de la rénover. Dans le cadre de ce programme, des prêts à remboursement conditionnel allant jusqu'à $3,000 sont consentis pour encourager les propriétaires à investir dans la rénovation et l'amélioration de leur maison. Cette subvention est accordée à la condition que ces propriétaires dépensent eux-mêmes l'équivalent du double de cette somme. La dotation de ce programme a été augmentée de 30 millions de dollars, ce qui signifie, monsieur l'Orateur, que les Canadiens consacreront 60 millions de leurs épargnes pour participer au stimulant que constitue ce programme annoncé par le ministre.

Dans bien des localités, l'enthousiasme manifesté par le public a été bien entendu renversant. La SCHL a fait savoir que, même si le programme n'est en vigueur que depuis deux mois, le total des prêts approuvés ou en voie de l'être s'élève à près de 8 millions de dollars sur les 30 millions consentis à l'origine. Je me réjouis donc de l'annonce du ministre. Son programme est efficace et il est axé sur des besoins précis; il fait appel aux épargnes des Canadiens et permet de créer des emplois.

Je pense que tous les députés accueilleront favorablement les changements annoncés par le ministre des Finances au programme canadien de renouvellement des hypothèques. Ce programme offrait à la fois des subventions et une garantie des intérêts reportés aux propriétaires contraints de renouveller leur hypothèque à un taux considérablement plus élevé que le taux initial. Les députés de tous les partis s'étaient plaints que les Canadiens n'y avaient pas donné suite parce qu'ils ne désiraient pas s'enliser dans de nouvelles garanties d'intérêts reportés. Le ministre a prévu un montant supplémentaire de 50 millions de dollars pour que ce programme soit modifié avec l'adoption du projet de loi, mais avec effet à la date de l'exposé budgétaire, afin que tout ménage renouvelant son hypothèque après lundi dernier et ayant à consacrer plus de 30 p. 100 de ses revenus au principal, aux intérêts et aux taxes ait maintenant droit à une subvention qui comble cet écart, à concurrence de $3,000 par année. Ce montant est en outre net d'impôt. Il est clair à mon avis que beaucoup de Canadiens ne trouvent pas intéressant le report d'intérêts, comme on l'a dit. J'estime, monsieur l'Orateur, que grâce à ce changement il va y avoir un regain d'intérêt pour le programme et que les demandes vont augmenter.

Comme je le disais au début, ce budget se signale par la variété des mesures prises dans le logement en général, domaine où nous partageons des attributions avec les provinces

et les municipalités. Il améliore donc la sécurité des propriétaires de maisons individuelles qui doivent renouveler leur hypothèque et qui craignent de perdre leur maison. Il s'occupe aussi des Canadiens qui cherchent des logements locatifs. J'ai d'ailleurs annoncé la première tranche du programme de construction de logements locatifs dans lequel nous allons investir 350 millions de dollars pour faire suite aux 2,500 demandes d'entrepreneurs. A mon avis, les dispositions du budget rétablissent la confiance à court terme et à long terme chez les personnes qui achètent leur première maison.

• (1540)

J'ai signalé que la subvention de $3,000 est censée être un stimulant immédiat, mais selon la promesse faite par le gouvernement dans le Livre blanc, elle contribuera à réduire à la longue les taux d'intérêt non seulement pour les propriétaires de maisons, mais aussi pour les agriculteurs, les pêcheurs, et les petits propriétaires. Le budget veut donner confiance à l'industrie de la construction domiciliaire, aux gestionnaires, aux propriétaires et aux investisseurs qui se préoccupent des mises en chantier, mais ce stimulant est offert en même temps que d'autres programmes annoncés par certaines provinces. En somme, le gouvernement indique ainsi qu'il veut donner une certaine sécurité aux propriétaires de maison et aux locataires un accès raisonnable à la propriété. Il veut aussi collaborer avec les provinces, les municipalités, leurs organismes et l'industrie. Nous avons étudié également les revendications de centaines de Canadiens que les députés des deux côtés de la Chambre ont reçues depuis quelques mois.

Je tiens en somme à faire savoir aux députés que je m'entretiendrai, au cours des prochaines semaines, avec mes homologues provinciaux et des représentants de l'industrie. Comme le ministre l'a laissé entendre, nous recevrons des mémoires sur le Livre blanc, concernant les secteurs du programme de stimulants fiscaux visant à rendre les maisons plus abordables et leur achat plus sûr. Je tiens aussi à connaître leur point de vue sur le Livre blanc afin de pouvoir formuler mes réponses au ministre. Je veux que les Canadiens sachent que le gouvernement considère comme une grande priorité de relancer le secteur du logement, d'y créer des emplois et de le faire prospérer. Il faudra pour cela que le gouvernement fédéral offre non seulement ces stimulants, non seulement qu'il prenne ces initiatives et s'engage à affecter des crédits, mais aussi que tous les Canadiens, mes homologues provinciaux, les gouvernements provinciaux, les municipalités et les entrepreneurs en bâtiment travaillent de concert.

C'est là le message du budget. Nous vivons des temps difficiles. Les Canadiens doivent y réagir ensemble, et je suis persuadé qu'ensemble ils réussiront.

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je ne retiendrai pas la Chambre en commentant les observations du ministre chargé du logement. Maintes et maintes fois il a eu l'occasion de vanter l'efficacité de son programme. Maintes et maintes fois aussi il a eu l'occasion de constater que, compte tenu de la réalité à laquelle les Canadiens doivent faire face, il s'était trompé dans ses prédictions. Nous espérons qu'il a raison cette fois-ci. Nous comptons qu'il aura autant raison cette fois-ci que la dernière fois et nous espérons qu'en constatant qu'il s'est trompé, il prendra son courage à deux mains et démissionnera en même temps que le gouvernement.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Ces derniers mois, la plupart d'entre nous ont parcouru le pays, afin de s'entretenir avec des Canadiens qui éprouvent de très sérieuses difficultés et qui savent, non pas d'une façon théorique, mais d'une façon éminemment pratique, dans leur vie quotidienne, à quel point les politiques économiques du gouvernement actuel leur rendent la vie difficile. On espérait qu'en raison des pressions constantes exercées par notre parti tant à la Chambre qu'ailleurs, nous obtiendrions un nouveau budget qui modifierait en partie la politique économique et redonnerait espoir aux Canadiens. C'est ce qu'on espérait. Comment aurais-je pu ne pas remarquer l'autre jour, dès le lendemain du budget du 28 juin, qu'un concert de critiques s'est élevé de tous les coins du pays, de sources compétentes, de personnes qui savaient que les propositions n'auraient tout simplement pas d'effet. Les critiques n'ont pas ralenti depuis. Nous les avons lues dans les journaux du Canada et de l'étranger. Nous avons pu les lire dans le périodique américain *Business Week*, que le président du Conseil du Trésor (M. Johnston) a cité à la dernière séance. Il a cependant omis de citer le numéro le plus récent, selon lequel la politique économique du gouvernement:

> ... a mené le Canada au bord de la catastrophe économique ... Le produit national brut s'amenuise, les investisseurs américains et canadiens sortent des sommes considérables du pays. Les entreprises ploient sous le fardeau de dettes sans précédent, et jamais le dollar canadien n'a valu si peu.

L'article dit encore:

> ... de nombreux économistes craignent que l'endettement paralysant des entreprises, qui gruge maintenant 66 p. 100 des ressources d'autofinancement avant impôts, va tuer les perspectives d'une reprise même faible de l'économie canadienne cette année, que l'économie américaine se réveille ou non.

Le *Wall Street Journal* s'apitoie sur notre sort dans son éditorial du 30 juin intitulé «Poor Canada», qui se termine par ces mots:

> Le nouveau budget est bien conçu pour aggraver la stagflation.

Nous avons lu le même jugement dans les journaux canadiens. Par exemple:

[*Français*]

Aujourd'hui, le journal *La Presse* de Montréal contient un article de M. Yvan Guay, intitulé: *Le nouveau budget mène le pays à la crise.*

[*Traduction*]

Et ainsi en est-il dans l'ensemble du Canada. Les spécialistes et les simples citoyens qui ont cherché à savoir quelles seraient pour eux les conséquences de ce budget savent qu'ils doivent s'attendre au pire. Le député de Thunder Bay-Nipigon (M. Masters) n'a pas l'air de m'approuver. Je ne demande pas mieux que d'aller moi-même ou d'envoyer mes collègues conservateurs à Thunder Bay pour débattre des effets du budget sur les gens de l'endroit. Nous n'aurions qu'à y relever le nombre d'entreprises qui ont été acculées à la faillite dans la région, ou qu'à calculer le nombre de retraités qui verront fondre leurs allocations parce que le gouvernement exige que les personnes âgées fassent les frais de son incompétence. Nous nous adresserions aux travailleurs mis à pied et aux personnes qui ont dû abandonner leurs rêves et leurs espoirs. Nous recommanderions à ces Canadiens, s'ils veulent améliorer leur sort, d'élire un député qui place les intérêts de la population

au-dessus de ceux du parti. C'est l'unique moyen d'obtenir des changements.

[*Français*]

Monsieur le président, nous faisons face aujourd'hui à une économie en état de crise grave. Les statistiques sont bien connues. Un million deux cent quarante et un mille chômeurs. Le dollar canadien est à 77.56 cents par rapport au dollar américain. Les taux d'intérêt à 16.58 p. 100 à la hausse. Chaque jour, 1,200 Canadiens perdent leur emploi. Le désespoir que ces chiffres causent chez les gens est bouleversant. La crainte de perdre son emploi, la tension dans les familles, les ménages séparés, la violence et les suicides causés par les pressions économiques. Nous n'aimons pas penser au coût en termes humains. Les statistiques sont impitoyables. Elles sont incontestables, mais maniables, et on peut s'y habituer. Mais, monsieur le président, on ne s'habitue pas à l'alcoolisme, on ne s'habitue pas au suicide, on ne s'habitue pas aux cas de femmes battues, on ne s'habitue pas à la désunion des familles. Tous ces phénomènes augmentent quand l'économie s'effondre. Mes amis à la Chambre, telles sont les réalités du Canada d'aujourd'hui! Quand nous parlons d'une politique économique qui réduit les Canadiens au chômage, il nous faut en considérer le coût humain. Voilà ce dont il est question ici. Nous parlons de politiques qui poussent les gens à sombrer dans l'alcoolisme, nous parlons de politiques qui provoquent la désunion des familles, qui poussent les Canadiens au suicide. Tel est le contexte dans lequel nous devons examiner ce qui arrive à notre pays. Tel est le contexte dans lequel il nous faut juger de notre devoir envers nos concitoyens, car nous, ici, nous formons la seule institution au Canada capable de forcer le gouvernement à agir. Ce qu'il y a de pire dans cette crise au Canada, c'est que le gouvernement du Canada, un gouvernement majoritaire n'a aucun plan pour sortir le Canada de cette situation. Et ce qui est tout à fait inexcusable, c'est qu'il essaie encore une fois de tricher les Canadiens au lieu de leur offrir un leadership honnête.

[*Traduction*]

Je voudrais parler un peu de supercherie. Ce budget est marqué au coin de la supercherie et la supercherie est l'image de marque du gouvernement. En voici quelques exemples, monsieur l'Orateur. D'abord, on impose une limite de 6 p. 100 à tous les fonctionnaires, mais, onze jours avant le gel des salaires, un groupe spécial de personnes qui travaillent pour des ministres libéraux a bénéficié d'une augmentation de 10 p. 100 autorisée par le président du Conseil du Trésor. L'homme qui impose des sacrifices aux fonctionnaires prend des dispositions spéciales pour ses amis qui travaillent pour des ministres libéraux. Voilà un exemple de supercherie.

• (1550)

Selon le budget, on va allouer 750 millions de dollars à la création d'emplois. On laisse entrevoir de nouvelles dépenses de 750 millions, mais c'est faux. Au plus 267 millions seront affectés à la création d'emplois, et il se pourrait même qu'on ne consacre que 117 millions à ce chapitre. En 1979, on s'est conformé à la règle d'énoncer dans le budget . . .

M. Johnston: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Le très honorable chef de l'opposition (M. Clark) trouvera peut-être intéressant d'apprendre que le Conseil du Trésor a autorisé l'augmentation salariale de 10 p. 100 le 13 mai.

M. Clark: Ce que le chef de l'opposition et les Canadiens veulent savoir, c'est que, onze jours avant l'exposé budgétaire, alors que le président du Conseil du Trésor savait qu'il imposerait des restrictions aux fonctionnaires, le président du Conseil du Trésor a donné le feu vert à ceux qui avaient proposé d'augmenter les salaires de ses amis qui travaillent pour les ministres libéraux. Ce que les Canadiens remarquent, c'est que la règle des deux poids, deux mesures continue d'être appliquée par le gouvernement. Il y a une mesure qui vise la plupart des fonctionnaires; mais il en existe une autre, plus souple, qui met davantage de beurre dans les épinards de ceux qui travaillent pour les ministres libéraux de la Couronne. Voilà la vérité.

Le ministre sourit d'un air moqueur. Au lieu de faire des grimaces, il ferait mieux de déposer à la Chambre des communes le décret du conseil du 17 juin, ainsi que les salaires des fonctionnaires soustraits à l'application de la loi sur l'emploi dans la Fonction publique avant et après le 17 juin, de façon que nous sachions exactement la vérité. Voilà qui permettrait de répondre à l'accusation de fraude que je porte en ce moment même en affirmant que le gouvernement essaie, dans les cas présent et en recourant à de nombreux autres moyens, de faire croire aux Canadiens qu'il fait quelque chose, alors que ce n'est pas vrai.

Avant que le président du Conseil du Trésor ne m'interrompe, je rappelais à la Chambre que, en présentant son budget en 1979, le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) avait respecté la règle qui veut que l'on indique dans le budget le montant de l'augmentation des primes d'assurance-chômage. Voilà quelle était la règle en usage en 1979. Nous savions que les cotisations allaient augmenter, aussi avons-nous dit la vérité aux Canadiens. Dans le budget actuel, il n'est nulle part question de l'augmentation des primes d'assurance-chômage. En réalité, chaque employé canadien, c'est-à-dire chaque travailleur canadien, versera jusqu'à $142.50 de plus par année en cotisations d'assurance-chômage. En fait, cela revient à un impôt supplémentaire de $142.50 pour chaque travailleur canadien qui contribue au régime d'assurance-chômage. Mais le budget n'en dit pas un traître mot. Par contre, dans le budget honnête de 1979, les augmentations étaient prévues. Le budget actuel, qui est loin d'être honnête, a passé ses augmentations sous silence.

Le groupe des employeurs versera 1.2 milliard de dollars de plus par année en contributions au régime d'assurance-chômage, ce que ne mentionne pas le budget, même si les chiffres sont là pour le dire. Ces augmentations conduiront certaines petites entreprises à la faillite; il n'y a aucun doute là-dessus. Cette mesure annonce la faillite de certaines petites entreprises qui connaissent déjà de grosses difficultés financières et sont sur le point de s'effondrer. La hausse des primes d'assurance-chômage représente une taxe cachée de 52 p. 100 pour les employés et de 34 p. 100 pour les employeurs. Le gouvernement reconnaît qu'il y aura des augmentations, mais il refuse d'indiquer à combien elles s'élèveront. Pourtant, le budget actuel prétend qu'il n'y a pas d'augmentations, alors qu'il est censé rétablir la confiance.

Ce serait bien beau que les députés libéraux feignent d'ignorer ces augmentations mais l'année prochaine, quand les Canadiens payeront $142.50 de plus pour les primes d'assurance-chômage et quand les employeurs risqueront de faire faillite à cause de cette hausse de taxes camouflée, glissée subrepticement dans ce budget astucieux, ils sauront ce qu'il en coûte

d'avoir une gouvernement qui n'arrive pas à faire preuve du minimum de franchise et de bonne foi réclamé par la Chambre.

Je constate que le premier ministre (M. Trudeau) est à la Chambre. Pour essayer de justifier le fait de faire payer les erreurs du gouvernement par 1.2 million de personnes âgées, le premier ministre a dit qu'elles auraient une augmentation de 6 p. 100 et que l'IPC serait de 6 p. 100 si les citoyens faisaient preuve de coopération. Il sait que l'IPC ne sera pas ramené à 6 p. 100. Il le savait lorsqu'il en a parlé; il le sait maintenant qu'il est assis à sa place. Il sait que l'IPC ne fléchira pas à 6 p. 100 et que les personnes âgées, au nombre de 1.2 million, seront les victimes du gouvernement.

Et la supercherie continue. Dans le secteur du logement, on prétend aider en offrant une subvention unique de $3,000. Au cours du premier trimestre de 1982, les maisons canadiennes se sont vendues en moyenne $75,578. En supposant une hypothèque réelle de $60,462 et un taux hypothécaire de 17 p. 100, la différence étant payée par le constructeur, les paiements mensuels sur une maison seraient de $842. Même en bénéficiant de la subvention unique de $3,000, l'acheteur d'une nouvelle maison doit débourser $800 par mois. Le gouvernement est prêt à aider les acheteurs qui peuvent se permettre $800 par mois. Il n'y en a pas beaucoup au Canada, et ce programme ne sera donc pas d'un grand secours.

M. Berger: Et les subventions provinciales?

M. Clark: «Et les subventions provinciales?», me demande un député libéral du Québec qui a gagné ses élections en attaquant MM. Parizeau et Lévesque. C'est comme s'il me demandait pourquoi je ne défends pas MM. Parizeau et Lévesque ici. La seule chose que j'ai à dire, c'est ceci:

[*Français*]

. . . est que le gouvernement de la province de Québec, le ministre, M. Parizeau, et le premier ministre du Québec, M. Lévesque, sont beaucoup plus conscients des besoins de leurs citoyens que le gouvernement fédéral libéral, ici, le gouvernement du ministre des Finances (M. MacEachen), du député de Laurier (M. Berger), ou du très honorable premier ministre.

Et au chapitre des dépenses, le gouvernement prétend qu'elles . . .

[*Traduction*]

M. Allmand: Quelle hypocrisie!

M. Clark: L'honorable député de Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est (M. Allmand), un ancien ministre, parle d'hypocrisie. Au moins, il n'est pas complice de ses hypocrites collègues du Conseil privé parce qu'il en a été évincé. J'espère que s'il y siégeait, il aurait assez de principes pour ne pas appuyer, en tant que ministre, un gouvernement qui a présenté un budget aussi trompeur, qui ne permet d'entretenir aucun espoir de relance économique.

[*Français*]

J'étais en train de parler des dépenses et des politiques qui touchent à la restriction. Au chapitre de la dépense, le gouvernement prétend que ses dépenses n'ont augmenté que de 17 p. 100. En fait, si l'on se base sur les comptes nationaux, ses propres chiffres indiquent une augmentation de 20 p. 100. Au cours de la campagne électorale les libéraux ont promis de garder la croissance des dépenses en deçà de la croissance du PNB. Ils ont brisé cette promesse aussi et ils dépensent plus que deux fois plus vite qu'ils n'avaient promis. Au chapitre de la petite entreprise, le budget annonce fièrement un programme de 400 millions de dollars, et je cite:

. . . pour réduire les coûts d'intérêt de la petite entreprise.

Mais ce programme est limité aux nouveaux investissements. Jusqu'à ce jour 4,500 entreprises ont fait faillite durant les cinq premiers mois de 1982. Combien d'hommes d'affaires, combien de fermiers, combien de pêcheurs seraient capables de nouveaux investissements, même s'ils avaient le moindre désir d'être intéressés?

[*Traduction*]

Ce budget est celui de la duplicité. On y prétend prendre des mesures qui ne sont pas appliquées dans la réalité. Ces supercheries sapent toute confiance. Personne ne saurait faire confiance à un escroc, et un budget truffé de stratagèmes et de ruses est voué à miner la confiance qui est la clé de toute relance.

Mis à part les supercheries, que trouve-t-on dans le budget? Une seule initiative importante—la réglementation des traitements dans la Fonction publique. C'est un domaine dans lequel le gouvernement accuse du retard par rapport à plusieurs provinces. Nous sommes soulagés de constater qu'il commence enfin à reconnaître que ses dépenses sont une des causes majeures des problèmes économiques actuels. Comme à l'accoutumée, sa proposition est injuste. Le gouvernement voudrait nous faire croire qu'un sous-ministre a la vie aussi difficile qu'un commis ou un secrétaire, et c'est pourquoi il applique uniformément ses restrictions salariales, sauf, bien entendu, dans le cas des collaborateurs des ministres. Mais cette initiative demeure néanmoins un pas dans la bonne voie, car le gouvernement admet que ses propres pratiques touchent l'économie.

• (1600)

Exception faite des restrictions imposées aux fonctionnaires de l'État, aux prestataires de la sécurité de la vieillesse, aux familles qui comptent des enfants, dans quel sens s'oriente le budget? Quel est son objectif? Quels sont les principes ou l'attitude dont il s'inspire? Que tente de faire le gouvernement en présentant ce budget? A mon avis, il tente d'accomplir deux choses. Tout d'abord, il veut gagner du temps, prévoyant peut-être de présenter un autre budget cet automne, ou bien, à en croire les observations que le président du Conseil du Trésor nous a livrées mercredi dernier et celles des secrétaires parlementaires de Willowdale (M. Peterson) et de Sudbury (M. Frith) c'est une simple manœuvre préliminaire à l'imposition d'une régie des prix et salaires au Canada. En outre, le gouvernement tente, par ce budget de se défaire d'une partie du blâme. Les provinces ont déjà été convoquées et sans doute les grandes entreprises et les syndicats ouvriers le seront également.

Quiconque a été témoin des tactiques d'affrontement auxquelles le gouvernement actuel a recours depuis une décennie sait qu'il tente de rejeter le blâme sur quelqu'un, il cherche un adversaire, un bouc émissaire qui sera sa cible et lui servira d'excuse. La seule tactique que le gouvernement actuel maîtrise incontestablement est celle qui consiste à dresser des épouvantails pour s'y attaquer. Je suppose que pour tenir ce rôle, le gouvernement a choisi le mouvement syndical. C'est

parce qu'il tient à détourner l'attention et à faire oublier ses propres erreurs qu'il cherche noise aux syndicats. J'espère que les dirigeants des syndicats, faisant preuve de sagesse, sauront éviter le piège.

Que vise ce budget, mis à part le désir du gouvernement de temporiser et d'imputer à autrui ses propres erreurs? Serait-ce de redonner confiance, en dépit du déficit de 20 milliards de dollars et de toute une série de supercheries? Serait-ce de favoriser l'équité, cette équité chimérique que le gouvernement a mise au centre de son budget de novembre dernier, l'équité d'un budget qui hausse les impôts de tous les Canadiens, sauf des plus riches, alors que le gouvernement acquitte ses erreurs sur le dos des personnes âgées et impose des normes aussi rigoureuses à la secrétaire de la Fonction publique qu'au sous-ministre fortuné. Ce budget n'assure aucune espèce d'équité.

A-t-il pour objectif de stimuler les investissements, et partant, de créer des emplois? Manifestement pas, puisque le gouvernement continue à appliquer le Programme énergétique national, qui a fait fuir des milliards de dollars d'investissement, et qu'il offre aux chefs de petites entreprises, aux agriculteurs, aux pêcheurs et au bâtiment des stimulants dont la plupart d'entre eux ne peuvent bénéficier.

Le plus triste, c'est que ce budget n'a pas d'objectif. Il ne témoigne d'aucune orientation économique. Il constitue une réaction politique limitée à un grave problème politique. Comme les députés libéraux ne pouvaient partir en congé d'été sans que le gouvernement ait fait quelque chose, nous avons un simulacre de budget pour que l'on croit que le gouvernement agit bel et bien, et puis la vague promesse d'un autre changement à l'automne.

Nous verrons comment les députés libéraux arriveront cet été à justifier un déficit de 20 milliards de dollars, une hausse camouflée de 54 p. 100 des prestations de l'assurance-chômage, une hausse d'impôt de 1.3 milliard de dollars, un programme qui s'en prend tout particulièrement aux personnes âgées; comment pourront-ils également justifier une augmentation spéciale de salaire pour le personnel des ministres libéraux.

Le budget présente un autre aspect remarquable. On a appris qu'il n'a pas pour seul auteur le ministre des Finances. Il a un co-auteur; il y a dans cette affaire un complice qui n'a pas encore été accusé. John Turner a contribué à la rédaction du budget. Je vois sourire le premier ministre.

M. McDermid: Il trouve ça drôle.

M. Clark: John Turner a contribué à sa rédaction. C'est le premier ministre qui nous l'a révélé.

Des voix: Bravo!

M. Allmand: Vous devriez avoir honte.

M. Clark: Voilà que le député de Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est (M. Allmand) intervient à nouveau. J'ignore si c'est pour se plaindre de ne pas avoir été consulté sur la rédaction du budget ou du fait que son ami, John Turner, soit un complice de la rédaction du budget qu'on n'a pas encore démasqué.

Je dois admettre que le ministre des Finances n'aurait pu choisir de meilleur complice que l'honorable John Turner, car une bonne partie du gâchis économique que nous déplorons aujourd'hui est attribuable aux politiques de dépenses lancées par ce dernier. Il est tout à fait justifié que nous ayons un budget Turner-MacEachen car John Turner, ainsi que le premier ministre, le ministre des Finances et le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) sont les quatre cavaliers de l'apocalypse économique que nous connaissons aujourd'hui au Canada.

On vient d'établir une tradition intéressante. Dans quelques années, conformément à cette tradition, c'est à Arthur Erickson qu'on demandera d'aller chercher un seau quand il y aura des fuites dans le toit de notre ambassade à Washington. Je tiens cependant à féliciter le ministre des Finances d'avoir persuadé John Turner de payer les pots cassés pour une crise économique qu'il a tant contribué à créer.

Des voix: Bravo!

M. Cousineau: Ce sont des mots d'esprit à la John Crosbie.

M. Clark: Les libéraux nous ont montré de quelles plaisanteries ils sont capables.

Le fait est que bon nombre de nos problèmes économiques ont été créés et peuvent être résolus chez nous. Nous pouvons relancer l'économie, mais nous devons d'abord mettre de l'ordre dans nos affaires. Pendant les quatre années où le co-auteur du budget, M. Turner, fut notre ministre des Finances, les dépenses du gouvernement fédéral ont augmenté de 108 p. 100. Nous étions alors dans les années 70. Cependant, un grand nombre de ces programmes de dépenses ont continué de drainer les fonds publics. La situation est telle que le loyer de la dette publique équivaudra cette année à $700 par habitant, femme, homme et enfant; elle s'élèvera à $1,800 par contribuable. C'est ce que va coûter à lui seul le paiement des intérêts sur la dette publique. Nous n'en avons pas les moyens. Nous ne pouvons pas non plus faire nôtres les propos que tenait le président du Conseil du Trésor mercredi, tels qu'on peut les lire à la page 18965 du hansard:

> Il ne peut y avoir de lutte véritable contre notre déficit et celui des provinces que si les contribuables contribuent eux-mêmes à les réduire en restreignant leur revenu.

Je cite textuellement le ministre chargé de réduire les dépenses publiques. Il estime que la seule façon de réduire le déficit, c'est de faire payer davantage les contribuables. Cette seule phrase résume ce qui va mal avec le gouvernement. Il compte sur les autres, qu'il s'agisse des contribuables, des Américains, des syndicats ou des retraités. Cette phrase, c'est le ministre chargé de la politique d'austérité qui l'a prononcée, le ministre qui a arrêté le programme de privatisation lequel aurait contribué à réduire les dépenses publiques, le ministre qui a arrêté la présentation des lois de temporisation, le ministre qui s'est opposé aux mesures législatives donnant un droit de regard sur les activités des sociétés de la Couronne pour autant qu'il ait pu avoir aucune influence sur les mesures législatives relevant de sa compétence. Je répète cette citation:

> Il ne peut y avoir de lutte véritable contre notre déficit et celui des provinces que si les contribuables contribuent eux-mêmes à les réduire en restreignant leur revenu.

C'est là la citation. C'est totalement absurde. Si l'on veut véritablement lutter contre le déficit fédéral, il faut que le gouvernement du Canada réduise ses dépenses, sa boulimie et qu'il change d'attitude.

Si le gouvernement refuse de réduire ses dépenses, que le Parlement le fasse. Le ministre des Finances a créé un comité de représentants pour examiner certaines des mesures budgétaires qu'il a annoncées, mais qu'il ne peut pas proposer. C'est le Parlement qui aurait dû effectuer ce travail.

M. McDermid: Cela va permettre d'économiser beaucoup d'argent.

M. Clark: Comme un de mes collègues l'a dit, cela va permettre d'économiser beaucoup d'argent en confiant cette mission à ces gens, en leur versant des indemnités journalières et que sais-je d'autre. Cela va permettre d'économiser des sommes colossales. Voilà un travail qui aurait dû être fait par le Parlement. Entre autres avantages, comme l'a signalé mon collègue de Kingston et les Îles (M^lle^ MacDonald) pendant la période des questions d'aujourd'hui, cela aurait permis à un certain nombre de femmes d'y participer. Dix jours après le budget, le ministre des Finances a découvert que les femmes représentent 52 p. 100 de la population canadienne. Avant cela il n'avait pas daigné autoriser une seule femme à siéger au comité qu'il a créé. Cela en dit long sur l'importance que le gouvernement accorde aux femmes.

Outre le fait de reconnaître l'existence de cette part majoritaire de la population canadienne, un comité parlementaire aurait eu plus d'autorité qu'un groupe consultatif. Enfin, c'est fait. Le ministre a préféré traiter avec un groupe d'hommes qu'il pouvait rencontrer dans le secret de quelque cabinet. J'imagine que les femmes devront entrer par la porte dérobée pour participer aux séances de ce comité. Le ministre ne leur permettra sans doute pas d'entrer par la grande porte, en égales. Il a fait preuve de tant de chauvinisme qu'il va probablement les obliger à entrer par la porte dérobée, quand il aura enfin trouvé une femme qui veuille bien siéger à ce comité. Enfin, c'est fait; n'en parlons plus. Le ministre s'est adressé à l'extérieur pour faire faire le travail du Parlement.

• (1610)

Le Parlement a encore devant lui un travail important. Il s'agit d'une tâche qui a été proposée à la Chambre il y a quelques semaines par mon collègue de Mississauga-Sud (M. Blenkarn). Tout comme lui, nous proposons aujourd'hui que le gouvernement forme immédiatement un comité parlementaire tripartite chargé d'étudier de nouveau le budget des dépenses du gouvernement, non en vue d'accorder, comme d'habitude, l'approbation désirée, mais afin de trouver les domaines où des économies sont possibles, de déceler les programmes inutiles, les lacunes que nous ne pouvons nous permettre et les méthodes coûteuses qui ne devraient plus avoir cours.

Ce comité, investi de l'autorité du Parlement, pourrait recommander des coupures dans les dépenses. Il pourrait prouver au gouvernement que les restrictions sont un bien meilleur moyen d'éponger les déficits que les impôts. C'est possible. Il suffit que le président du Conseil privé (M. Pinard) renvoie la question à ce comité qui pourrait travailler tout l'été. Je peux vous assurer que les députés de notre parti sont prêts à travailler tout l'été. J'ose espérer que les députés du Nouveau parti démocratique seraient prêts à étudier la question, en prenant comme point de départ ce que nous avons appris en examinant le budget des dépenses. Mais peut-être ne veulent-ils pas siéger à un comité qui travaillerait tout l'été. Ils ont eu du mal à se présenter lors d'un vote sur leur propre motion l'autre soir. Il se peut alors qu'ils aient quelque difficulté à être présents pour assumer leurs responsabilités au sein de ce type de comité.

Des voix: Oh, oh!

M. Clark: Si je comprends bien, certains députés du NPD indiquent qu'ils veulent se dissocier du reste de leur parti et travailler tout l'été, même si certains autres de leurs collègues ne sont pas prêts à le faire. C'est comme cela que j'interprète leur réaction.

Il n'en reste pas moins qu'un comité de ce type pourrait, à n'en pas douter, travailler de façon efficace, tout l'été. La nécessité d'agir ainsi est très claire à la lumière de l'exercice superflu et frustrant dont nous avons tous été témoins il y a deux semaines, lorsque des parlementaires se sont levés comme des robots pour approuver un budget des dépenses dont bien peu d'entre nous voudraient assumer la responsabilité vis-à-vis de l'opinion publique. C'était une vaste plaisanterie. Nous le savons tous. Nous savons fort bien que le Parlement ne contrôle plus les dépenses publiques. C'est une autre réforme à apporter et il faut espérer que le comité chargé d'examiner la question trouvera une solution.

C'est un problème urgent. Il faut identifier les domaines où nous pourrions épargner l'argent des contribuables en réduisant les dépenses. Prenons quelques exemples bien connus. Il y a ces $110,000 que le gouvernement a donnés à M^me^ Benoît et à Bruno Gerussi pour un cours de cuisine en mesures métriques afin de favoriser l'implantation du système métrique. Était-ce vraiment utile?

Chacun sait aussi que tous les ans, le gouvernement du Canada dépense un demi-million de dollars pour doter certains fonctionnaires de porte-documents, $500,000 pour acheter des porte-documents à des fonctionnaires. Le jour où le ministère des Postes est devenu une société de la Couronne, le gouvernement du Canada faisant preuve de son austérité habituelle, a dépensé $300,000 pour servir du café, des pâtisseries et des enveloppes-souvenirs. C'était sa façon de célébrer la disparition du ministère des Postes, ou du moins sa transformation en société de la Couronne.

Tout le monde sait que nous avons payé entre 365 et 486 millions de trop pour l'acquisition des actions de Petrofina. Chacun a entendu parler de ces ministres se rendant à Winnipeg dans des jetstars séparés parce qu'ils ne sont pas capables de se consulter entre eux.

Nous connaissons le grand nombre d'experts que le gouvernement embauche pour des sommes extravagantes. Le budget d'information et de publicité du gouvernement s'élève à 235 millions. Soit dit en passant, c'est le plus gros budget publicitaire au Canada. Fait à noter, ces 235 millions représentent 17 fois les dépenses gouvernementales globales de la première année de la Confédération.

Ce sont là quelques domaines seulement où il serait possible de réduire les dépenses. Mais ce n'est que la pointe de l'iceberg. Nous voulons simplement que la Chambre des communes puisse faire son travail. Elle devrait pouvoir s'attaquer non seulement à la pointe, mais à l'iceberg tout entier. Si nous pouvions réduire sérieusement les dépenses, nous économiserions des millions, peut-être des centaines de millions de dollars aux contribuables.

Ce faisant, nous ne serions pas obligés de dire aux bénéficiaires de la pension de vieillesse que parce que le premier ministre refuse de laisser le Parlement faire son travail en limitant les dépenses, ils vont devoir en faire les frais. Ils doivent payer pour permettre à Bruno Gerussi de recevoir un cours de cuisine en métrique. Nous ne serions pas obligés de le faire si le gouvernement autorisait le Parlement à examiner son programme de dépenses, à trouver des secteurs où nous pouvons effectuer des coupures, de sorte qu'au lieu d'augmenter les impôts des Canadiens en vue de diminuer notre déficit, nous pourrions restreindre les dépenses gouvernementales relatives aux programmes qui sortent de la compétence du gouvernement.

Il existe une profonde divergence d'opinion entre les parties de la Chambre. Les moyens choisis pour réduire le déficit en témoignent: le gouvernement favorise l'augmentation des impôts des particuliers. Nous, nous préconisons une diminution des dépenses publiques. Cela témoigne d'une divergence plus profonde encore quant au rôle du gouvernement et de l'État. Tout le monde reconnaît qu'il incombe au gouvernement d'aider les gens dans le besoin, les vieillards et les autres. Il faut apporter toutefois une précision. Tout le monde le reconnaissait, jusqu'à ce que le gouvernement libéral ait décidé de faire payer ses erreurs aux pensionnés de la vieillesse.

Il y a également désaccord quant à savoir si ce sont les gouvernements ou les gens qui favorisent le plus la croissance et la liberté qui ont caractérisé notre pays. Depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement actuel, notre pays se dirige peu à peu vers un contrôle étatique. Témoin le budget de propagande massive que d'autres pays libres ne jugent pas utile pour convaincre leurs citoyens, mais qui a fait du gouvernement du Canada le plus grand publicitaire du pays.

Cela ressort également du Programme énergétique national, où le contrôle de l'État tient une plus grande priorité que la production énergétique, et où le gouvernement a la haute main sur le marché. C'est évident également dans son attitude à l'égard des investissements, menaçant les étrangers par le biais de l'AEIE et modifiant sa politique relative aux rentes d'étalement du revenu, à la déduction pour amortissement et aux régimes d'épargne-retraite, qui encourageaient les particuliers canadiens à investir.

Le gouvernement a adopté une attitude volontairement opposée aux investissements. Au départ, il prétendait que c'était par nationalisme. C'est au nom de ce nationalisme que nous avons tant de chômeurs aujourd'hui. Cette politique a fait fuir des milliards de dollars de notre pays et a coûté aux Canadiens des milliers d'emplois.

Il y a deux semaines, j'ai donné à la Chambre plusieurs exemples de la façon dont les mesures contenues dans le budget de novembre dernier avaient directement contribué à la perte d'emplois au Canada. Je ne répéterai pas tous les chiffres que j'ai déjà donnés. A titre d'exemple, je rappelle cependant à la Chambre que seule la disposition relative à la déduction pour amortissement n'a pas été modifiée depuis la présentation du budget de novembre et que, si l'on accepte les chiffres estimatifs de l'institut canadien de politique économique de Walter Gordon selon lequel un million de dollars d'investissement direct créent de 40 à 50 emplois, même en prenant l'estimation la plus basse, c'est-à-dire 40 emplois, on peut voir que la décision du gouvernement de n'autoriser que la moitié de la déduction pour amortissement a entraîné la perte de 44,000 emplois au Canada. Autrement dit, 44,000 emplois ont été perdus parce que le gouvernement veut empocher plus d'argent et laisse aux Canadiens moins d'argent à investir. Ces 44,000 Canadiens pourraient avoir un emploi et payer des impôts. Ils veulent travailler. A cause de la politique du gouvernement libéral, ils sont sans travail et doivent percevoir des prestations d'assurance-chômage. C'est un gaspillage économique. C'est un gaspillage tragique de capital humain. Nous ne pouvons plus tolérer pareil état de choses dans notre pays.

Ce n'est qu'en partie le prix que nous devons payer. L'attitude des libéraux qui par leur politique économique découragent les investissements et créent du chômage fait aussi monter les taux d'intérêt. Le Programme énergétique national fait fuir des masses de capitaux du Canada. Le gouvernement utilise les taux d'intérêt pour ramener cet argent au Canada. S'il favorisait l'investissement, les taux d'intérêt seraient de 3 à 4 p. 100 plus bas qu'ils ne le sont maintenant.

Les projets qui pourraient être lancés au Canada sont remis à plus tard parce que le gouvernement par son attitude crée un climat d'incertitude. Cela influe sur les investisseurs importants. Cela nuit aussi à ceux de nos compatriotes qui doivent prendre une décision économique quelconque, par exemple acheter une maison, acheter une automobile ou lancer une petite entreprise. Le Canada existe parce que nos ancêtres ont pris des risques mais personne ne veut prendre des risques dans un tel climat. Quand ce climat d'incertitude se sera un peu dissipé, les Canadiens dépenseront une partie de l'argent qu'ils ont mis de côté. Ils recommenceront à acheter.

Examinons par exemple le cas des automobiles destinées à l'Iraq. Cette affaire a commencé par un fiasco. Le mois dernier, le fabriquant a mis ces automobiles en vente au prix de $6,500 et offert une garantie de 2 ou 3 ans. J'ai parlé à un concessionnaire de l'Ontario qui avait été autorisé à vendre 200 automobiles lui-même et 130 automobiles par l'entremise d'une filiale dans une autre ville. Les 320 automobiles se sont vendues en l'espace de 48 heures. Ce qui est intéressant dans cette affaire, c'est que 95 p. 100 des acheteurs ont payé comptant. C'était le cas d'à peu près un concessionnaire sur deux au pays. Il y avait 12,000 voitures à vendre, mais personne n'était prêt à prendre de risques à cause du gouvernement. Mais lorsqu'une occasion s'est présentée et qu'une garantie de deux ou trois ans a été offerte, 12,000 Canadiens les ont achetées en moins de 48 heures et 95 p. 100 d'entre eux ont payé comptant. Cela veut dire qu'ils ont de l'argent à investir. Ils auraient de l'argent à investir dans la création d'emplois, mais ils n'osent pas par peur de ce que fera ensuite le gouvernement. Et c'est une situation inexcusable dans un pays comme le nôtre.

• (1620)

Des voix: Bravo!

M. Clark: Le message est clair. Les Canadiens économisent avec acharnement. Pourquoi? Parce qu'ils n'ont pas la moindre idée de ce qui les attend. C'est l'incertitude totale quant à ce que fera le gouvernement pour les exploiter. Quel retraité aurait pu s'attendre, le soir du 27 juin, à être la cible du gouvernement libéral? Nul ne sait à qui sera le tour la prochaine fois. Par conséquent, ceux qui ont de l'argent le gardent et ne le font pas fructifier pour le Canada. Ils ne le font pas fructifier pour eux-mêmes. L'attitude du gouvernement décourage les Canadiens d'investir les fonds et de créer les possibilités d'emploi qui sont non seulement la clé de la relance, mais aussi l'essence de notre croissance et de notre développement en tant que nation.

Les Canadiens ne savent pas s'ils vont garder ou perdre leur emploi. Ils regardent autour d'eux. A peu près chaque Canadien a un voisin qui a perdu son emploi. Dans une telle situation, il est normal qu'ils se demandent si leur tour ne viendra pas bientôt. Ces gens ne savent pas s'ils devront renouveler leur hypothèque à des taux beaucoup plus élevés.

Malgré toutes ces incertitudes, il y a deux circonstances dans lesquelles les Canadiens sont prêts à dépenser une partie de leurs économies. Premièrement, ils ont fait une excellente affaire avec les voitures destinées à l'Iraq. Deuxièmement, les perspectives économiques sont meilleures et la sécurité est plus grande de sorte qu'ils craignent moins pour leur avenir personnel.

Nous ne conclurons pas beaucoup de contrats avec l'Iraq. Nous ne pouvons pas compter sur ce pays pour stimuler l'économie bien que l'on puisse dire qu'en dénonçant ce contrat le gouvernement iraquien a peut-être contribué davantage à stimuler les investissements de notre pays que le gouvernement canadien. Mais nous ne pourrons pas compter là-dessus. Ce qu'il faut faire, c'est supprimer l'incertitude qui enveloppe comme d'un linceul tous les Canadiens ayant de l'argent à investir. Tant que les Canadiens qui travaillent et qui ont de l'argent continuent tellement à chercher refuge dans l'épargne, les dépenses des consommateurs et les investissements de risque laisseront à désirer. Ce n'est pas ainsi que nous créerons des emplois, que nous relancerons la croissance et l'économie, chose que nous devrions faire.

Ce dont nous avons besoin, c'est d'une panoplie de mesures économiques qui redonneront confiance dans l'avenir économique du Canada. De cette façon, nous augmenterons les dépenses des particuliers, des sociétés et nous parviendrons ainsi à stimuler la demande et à augmenter la production. Mais on ne redonne pas confiance avec un déficit budgétaire de 20 milliards de dollars, en maintenant le Programme énergétique national ou encore en présentant un budget qui cherche à gruger les gens.

Ce dont notre pays a besoin et ce dont il avait besoin le 28 juin, c'était d'un nouveau budget. Ce qu'il faut à notre pays, c'est un nouveau ministre et par dessus tout, ainsi que l'indique l'amendement proposé à la motion, d'un nouveau gouvernement.

Des voix: Bravo!

M. Clark: En bref, ce qu'un nouveau gouvernement devrait faire, c'est premièrement, adopter des mesures politiques encourageant de façon concrète les investissements, investissements tant chez les Canadiens que chez les étrangers de façon que le Canada soit considéré comme pays où l'on respecte les investisseurs, où l'on ne risque pas du jour au lendemain de se faire mettre à la porte ou exproprier à coups de mesures législatives—comme le premier ministre (M. Trudeau) qui sourit l'a déjà fait. Nous devons instaurer ce climat de confiance pour encourager de façon concrète les Canadiens et les autres à investir au Canada.

Deuxièmement, nous devons prévoir des stimulants pour pousser les particuliers à investir. Le gouvernement a le choix entre deux formules. Il peut se servir de subventions, qui permettent au gouvernement d'exercer un certain contrôle, ou bien il peut se servir de stimulants, qui donnent toute la latitude voulue aux investisseurs. Il y a déjà un trop grand contrôle gouvernemental et trop de subventions sont assujetties à ce contrôle. Nous devons revenir à un système susceptible de créer les stimulants voulus pour pousser les investisseurs canadiens et autres à prendre les décisions qui peuvent favoriser la croissance économique du pays.

Troisièmement, lorsqu'un gouvernement présente des nouvelles mesures économiques, il doit affirmer très clairement que ces mesures seront appliquées. Un gouvernement ne peut pas faire ce que le parti au pouvoir a fait dans son budget du 28 juin en proposant toutes sortes de programmes qui pourraient être instaurés ou non. Il doit y avoir suffisamment de constance et de certitude dans les programmes annoncés par un gouvernement.

Quatrièmement, le gouvernement doit s'engager sérieusement à la modération comme il l'a fait en 1979 et en 1980. Par exemple, il faudrait revenir aux lois d'abrogation qui obligent les nouveaux organismes à prouver qu'ils sont encore viables et nécessaires au bout d'un certain temps.

Les comités de la Chambre des communes devraient pouvoir exiger des comptes d'organismes comme la Société Radio-Canada, la Société pour l'expansion des exportations et autres qui dépensent ou qui affectent maintenant des millions de dollars d'argent canadien sans que leur conseil d'administration, les ministres ou la Chambre des communes puissent exercer un contrôle efficace sur ces dépenses et qui ont tout simplement une autorisation de dépenser. Cela ne peut pas continuer. La situation doit changer. On peut apporter les changements nécessaires tout en respectant les traditions parlementaires sans changer le rôle de ces organismes.

Je le répète, nous avons besoin d'un nouveau gouvernement, d'un gouvernement qui accorde la priorité aux dépenses gouvernementales productives dans les domaines prometteurs, comme par exemple la recherche et le développement. Sauf erreur, le ministre chargé des Sciences et de la Technologie doit prendre la parole après moi. J'aimerais bien qu'il m'explique pourquoi le gouvernement a fixé le produit national brut à un niveau bien inférieur à ce qu'il était en 1979-1980. Nous devrions investir bien davantage dans les domaines productifs de la recherche et du développement, des sciences et de la technologie, de façon à créer des emplois et de miser sur l'avenir.

Nous devrions également investir bien davantage dans des programmes à long terme de création d'emplois, pour donner aux hommes et aux femmes—aux plus jeunes surtout, mais aussi aux plus vieux—la chance de jouer un rôle de ce genre. Nous devrions nous efforcer d'encourager les particuliers à investir au Canada.

Pour redonner confiance en l'avenir du Canada, un nouveau gouvernement devrait remplacer le Programme énergétique national par un programme qui encouragerait les Canadiens à trouver du pétrole et du gaz au Canada, non pas simplement dans le but d'accroître le rôle de l'État, mais pour favoriser notre autarcie énergétique.

Essentiellement, nous aurions besoin d'un nouveau gouvernement qui serait convaincu que nous pouvons surmonter nos problèmes économiques dont l'origine est au Canada. Nous avons besoin d'un gouvernement qui encouragerait l'initiative individuelle, le sens de l'aventure et du risque, deux qualités qui ont toujours bien servi notre pays.

Enfin, nous avons besoin d'un gouvernement capable d'établir une atmosphère de confiance et de foi, de manière à redonner au Canada sa réputation d'être un endroit où l'on traite les investisseurs, avec considération, où la parole du gouvernement est honorée, où le désir de travailler et de créer est non seulement respecté mais encouragé.

Ce sont là des ingrédients essentiels si nous voulons sortir notre pays du marasme économique. Le gouvernement est incapable de le faire. Il suffirait d'adopter l'amendement dont la Chambre est saisie, il suffirait que le gouvernement perde ce vote de confiance. Le premier ministre est présent à la Chambre et s'il a tellement confiance dans sa politique économique, en la sienne et en celle de John Turner, il devrait les soumettre à l'approbation de l'électorat. S'il estime que sa politique est juste, qu'il demande l'avis de ceux qui en subissent les conséquences. Qu'il déclenche des élections générales.

Si le premier ministre refuse de relever ce défi, j'espère qu'un certain nombre de ses partisans, ses anciens partisans de l'arrière-ban, se rendront compte que leur pays est plus important que leur parti, que leur pays doit à tout prix sortir du marasme ou il se trouve présentement et que le gouvernement en place est incapable de trouver de bonnes solutions.

• (1630)

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur l'Orateur, jamais depuis la grande crise, un remaniement profond et novateur de notre politique économique n'avait été aussi indispensable. Et jamais non plus je n'ai entendu de discours, qui, tout en critiquant le gouvernement de façon aussi systématique, adopte en fin de compte, les mêmes principes.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: J'en parlerai tout à l'heure.

Pour le moment, je ne parlerai pas des statistiques alarmantes au sujet du taux de chômage et du taux d'inflation ni de tous nos concitoyens qui perdent leur maison. Je ne reparlerai pas de l'analyse pessimiste de l'OCDE et de la situation peu reluisante du dollar canadien. Je n'en parlerai pas. En effet, tout le monde est au courant. Les journaux du pays et tous les médias en parlent suffisamment jour après jour. Je n'en reparlerai pas, mais la situation n'en est pas moins grave. Les politiciens et les partis politiques doivent établir le rapport entre ces chiffres, en dégager certaines conclusions et proposer des solutions, c'est là une de leurs responsabilités primordiales.

Je tiens à dire aujourd'hui qu'il est bien important de ne pas s'habituer à ces chiffres que nous avons tous les jours sous les yeux. En politique, il est très facile de devenir insensible et d'éprouver un sentiment d'impuissance à force de voir ces chiffres déplaisants jour après jour. Tout député qui aurait tendance à les considérer avec cynisme devrait démissionner car les personnes élues pour gouverner le pays sont bien les dernières à pouvoir se permettre d'être indifférents.

Ce qui m'empêche de le devenir, ce sont sans doute mes contacts avec les citoyens qui se cachent derrière ces chiffres. J'ai eu connaissance des dernières statistiques relatives au chômage. Il y a une quinzaine de jours, j'ai rencontré un père de famille de la circonscription du député de Vancouver-Kingsay (M. Waddell). Il a deux enfants et sa femme en attend un troisième. Il est terriblement malheureux. Pour la première fois de sa vie il est en chômage et n'aura bientôt plus droit aux prestations. Il ignore ce qu'il va faire. Il était au bord des larmes lorsqu'il m'a parlé. Quand j'entends ces chiffres, je pense également à d'autres régions du pays.

[*Français*]

Un chômeur ne peut pas comprendre pourquoi, un matin, dans sa province, une province très riche, beaucoup d'emplois sont perdus. Depuis la période de septembre, plus de 50,000 emplois dans le secteur manufacturier ont été perdus. Un chômeur québécois ne peut pas comprendre, comme j'ai déjà dit, pourquoi il en est ainsi dans une province aussi riche que le Québec.

[*Traduction*]

A propos des problèmes que posent les hypothèques, je me souviens qu'il y a précisément deux semaines aujourd'hui, je me suis entretenu avec certains de mes électeurs qui se heurtent à des difficultés. Parmi eux se trouvait une femme dans la cinquantaine qui a deux enfants et une mère à sa charge. Cette employée touche un bon salaire. Son mari a été tué il y a un an et elle est venue me voir au sujet de sa maison. A ses yeux, il ne s'agit pas d'une résidence ni d'une maison, mais d'un foyer et c'est en ces termes, qu'elle me l'a décrite. Elle est inquiète parce qu'elle doit renouveler son hypothèque ce mois-ci et qu'elle devra payer $200 de plus. Elle m'a affirmé textuellement qu'elle perdrait son foyer, celui de ses enfants à moins que certaines mesures ne soient prises sous peu.

Il faut toujours envisager ces problèmes sur le plan personnel. Il ne faut pas oublier les hommes, les femmes et les enfants qui subissent de véritables épreuves d'un bout à l'autre du Canada. Ce sont des hommes et des femmes qui se sentent frustrés et qui de plus en plus, je le dis à regret, envisagent avec appréhension leur avenir et celui de leurs enfants au Canada. Voilà la situation en 1982—non pas 1932—dont nous devons tenir compte pour évaluer le budget présenté par le gouvernement.

Je crois qu'il existe trois bonnes façons d'examiner un budget. En premier lieu, il faut voir ce qu'il contient en fait de renseignements techniques, d'analyse de l'économie, de prévisions concernant l'inflation et aussi de prescriptions techniques du ministre des Finances (M. MacEachen) en vue de résoudre les problèmes économiques dans l'année à venir.

En second lieu, il faut déterminer si le budget est juste et équitable, compte tenu des problèmes qui assaillent les Canadiens en ce moment. Il faut voir si le budget s'attaque à ces problèmes non seulement avec une certaine compétence technique, mais aussi avec diligence et avec un esprit d'équité quant à la répartition des sacrifices à faire pour résoudre nos problèmes.

La troisième façon d'examiner le budget est un peu plus poussée et spéciale que les deux autres, si importantes soient-elles: Que révèle le budget, un exposé financier, sur la façon dont le gouvernement comprend l'économie canadienne et, au-delà, la société canadienne, à un moment donné? Sur ce point, le budget peut s'exprimer soit directement et explicitement, soit indirectement. Il est très important que nous comprenions cet aspect des budgets. Quelle orientation voudrait nous donner le gouvernement? Voilà la question qu'il conviendrait de nous poser lors de l'examen d'un budget. Qu'est-ce que le gouvernement attend de la population?

Je voudrais aborder chacun de ces points. Tout d'abord, sur le plan technique, quels sont les faits pertinents dans le budget tels que nous les percevons, moi-même, mes collègues et notre critique des finances—qui a parlé avec tant d'éloquence l'autre jour? En premier lieu, nous constatons que l'impôt de l'ensemble des contribuables canadiens augmente de 1.3 milliard de dollars. L'effet net des pensions et des allocations familiales diminue de quelque 360 millions de dollars. Nous constatons surtout que les augmentations de traitement dans le secteur public seront plafonnées à 6 p. 100 pour la prochaine année et à 5 p. 100 pour la suivante. Si l'on tient compte également, comme il conviendrait de le faire, des restrictions imposées aux forces armées l'on se rend compte que l'économie sera privée d'un milliard de dollars.

Ensuite, comme le rappelait dans son discours de cet après-midi le chef de l'opposition (M. Clark), dans l'analyse budgétaire qui s'impose en ce moment, il faut compter également avec les changements apportés à la caisse de l'assurance-chômage. Nous notons que tous les travailleurs canadiens débourseront quelque $140 de plus l'année prochaine pour combler le déficit de la caisse de l'assurance-chômage.

Si nous additionnons tous ces éléments—la hausse des impôts, la réduction des pensions et des allocations familiales, la réglementation des traitements dans le secteur public et l'augmentation des cotisations pour l'assurance-chômage—l'année prochaine, pour faire face à la situation de chômage la plus grave qu'ait connu le pays depuis cinquante ans, l'économie sera privée de quelque 4 milliards de dollars.

A quels résultats s'attendre? Quelles sont les répercussions de ce programme, tout d'abord pour la fameuse «croisade» dont a parlé l'autre jour le président du Conseil du Trésor (M. Johnston), et dont a également parlé le ministre des Finances lors de son exposé budgétaire? En effet, ils ont parlé de la «croisade» contre l'inflation. Le budget propose-t-il un moyen quelconque de faire face aux hausses les plus fortes auxquelles les Canadiens aient eu à faire face depuis 12 mois et auxquelles ils devront continuer de faire face, je veux dire celles des taux d'intérêt et des coûts énergétiques? Il ne propose rien, monsieur l'Orateur. Ces hausses ne seront pas assujetties aux contrôles et ne seront pas modifiées. Le gouvernement ne fera rien pour réduire les taux d'intérêt élevés qui ont de si pernicieux effets sur l'économie. En fait, comme l'a dit le premier ministre (M. Trudeau) l'autre jour à la Chambre, le gouvernement ne cherchera en aucune façon à renégocier les prix énergétiques qui doivent augmenter encore de 30 p. 100 au cours de l'année qui vient, ou à retarder leur entrée en vigueur. Il ne cherchera pas non plus en aucune façon, à cette époque particulièrement difficile de notre histoire, à convaincre les provinces productrices de collaborer sérieusement avec lui, dans l'espoir d'atténuer les répercussions de ces hausses de prix énormes auxquelles nous devrons faire face dans le domaine de l'énergie. Le budget ne renferme aucune mesure efficace pour freiner les hausses de prix.

• (1640)

Quel sera l'objectif de cette croisade, pour reprendre le mot du président du Conseil du Trésor? Nous savons que ce sera les salaires. J'estime qu'il y a lieu de se demander si le gouvernement a obtenu des résultats par le passé lorsqu'il a cherché à contrôler les salaires. De 1975 à 1978, le gouvernement prétendait au moins s'occuper des prix; mais qu'en est-il résulté? On avait dit à l'époque que le programme de lutte contre l'inflation avait pour but de faire baisser le taux d'inflation de 4 p. 100 au bout de trois ans. Mais au lieu de diminuer de 4 p. 100, le taux d'inflation a en réalité augmenté de 1.5 p. 100 pour atteindre 9 p. 100. Ce programme a cependant réussi à ralentir la montée des salaires des travailleurs ordinaires. Le Conference Board a calculé que le programme de lutte contre l'inflation lancé par le premier ministre avait fait baisser les salaires de 8 p. 100 par rapport à ce qu'ils auraient été si l'on n'avait pas imposé un tel programme à l'époque.

Quiconque veut comprendre l'inflation est certes justifié de se demander d'un point de vue technique, ou d'un point de vue humain, ou sous l'angle de la justice morale, pourquoi, avec ces antécédents, le gouvernement propose maintenant un programme qui assujettit uniquement les employés du secteur public à de telles mesures de contrôle.

La réponse à cette question se trouvait dans un document secret du cabinet dont j'ai eu connaissance l'année dernière et que j'ai révélé aux Canadiens. Ce document comportait une analyse des causes de l'inflation et la description des options qui s'offraient au gouvernement pour y remédier. D'après ce document, le «principal avantage»—et il s'agit des termes employés dans le document—c'est que l'intervention du gouvernement serait visible et non pas que le programme serait efficace et que l'inflation serait ralentie; en effet, le gouvernement savait, à la suite de l'expérience de 1975 à 1978 que ces mesures n'auraient aucune influence sur les prix. Le seul avantage signalé dans ce document, c'est qu'un tel programme prouverait aux Canadiens que le gouvernement fait au moins un effort.

Il n'y a qu'un terme qui permette de qualifier l'attitude d'un gouvernement qui s'en prend à des hommes et des femmes, dans ce cas-ci aux fonctionnaires, tout simplement pour sauver la face, c'est le terme «méprisable». Je le dis sans hésiter, monsieur l'Orateur.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: En réalité, l'inflation n'est pas provoquée par les salaires au Canada. Le ministre des Finances a reconnu la vérité il y a quelques mois. Cette prétendue croisade et ce dynamisme symbolique sont le contraire de l'esprit d'initiative; c'est un subterfuge de la pire espèce au niveau des relations publiques, c'est une preuve de cynisme; le gouvernement se sert des fonctionnaires comme boucs émissaires avant de s'en prendre à tous les travailleurs canadiens. Je le répète, monsieur l'Orateur, c'est méprisable.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Cette injustice est pire quand on songe qu'en plus du contrôle des salaires, la désindexation partielle des allocations familiales et des pensions va frapper une deuxième fois les mêmes simples citoyens.

Il est intéressant, cependant, de souligner la duplicité du budget. Les investisseurs se trouvent privilégiés du fait que les libéraux ont adopté une idée des conservateurs. En même temps qu'ils privent les contribuables moyens des facteurs d'indexation, les libéraux établissent, à l'avantage des investisseurs, de nouvelles mesures d'indexation dont les conservateurs réclament la paternité, selon les propos que tenait il y a quelque temps leur critique financier.

Nous avons là l'exemple parfait d'une nouvelle théorie économique voulant que pour amener les riches à travailler davantage on doit leur donner plus d'argent, et que pour amener les Canadiens moyens à faire de même, on leur en donne moins. Il faut être sot pour croire à pareille bêtise.

Qu'accomplit le budget, monsieur l'Orateur? Dans l'ensemble, il échoue lamentablement, en tout cas du point de vue de la répartition de la charge. Il est évident par ailleurs qu'il ne ramènera pas le taux d'inflation à 6 p. 100. Je répète que, dans l'expérience de 1973 à 1978, il y avait au moins un effort présumé, dans un ensemble de mesures, pour contrôler les prix en même temps que les salaires, mais ce budget-ci ne contient pas la plus petite intention d'agir résolument contre toute autre groupe que les salariés. Je soutiens qu'il ne se trouve pas une personne intelligente à la Chambre ou un membre de cabinet—et les membres du cabinet ne sont pas stupides, bien qu'ils se comportent parfois de façon stupide—pas un ministre, pas même le ministre des Finances qui est en face en ce moment, pour croire sérieusement qu'il est possible de ramener l'inflation à 6 p. 100 d'ici la fin de l'année. Les libéraux font semblant d'y croire, mais c'est une vaine prétention.

Je voudrais traiter d'une autre question dont le président du Conseil du Trésor a parlé longuement et que le ministre des Finances a soulevée de temps à autre: notre prétendue position internationale.

En tant que nation, allons-nous rester concurrentiels sur les marchés internationaux? On justifie l'aspect essentiel du budget, le contrôle des salaires, en disant que cela nous permettra d'être concurrentiels sur les marchés internationaux. C'est ainsi qu'on justifie cette mesure. Encore une fois, les travailleurs canadiens deviennent les boucs émissaires à la suite des échecs de leurs gouvernements et, disons-le carrément, des principaux secteurs de l'économie canadienne. En réalité, l'échec le plus grave que reflète ce budget est peut-être le fait qu'il ne s'attaque pas directement aux véritables problèmes de l'industrie canadienne dans le monde international dur et concurrentiel.

Dans ce contexte, c'est tout à fait à tort qu'on met l'accent sur les traitements et les salaires. C'est une erreur extrêmement grave, car on vise la mauvaise cible et on ne tient aucun compte de ce qui importe vraiment. Je suggère au ministre, assis de l'autre côté, d'un air plutôt hébété comme s'il était absorbé par de graves problèmes métaphysiques, de lire un article écrit par deux personnages intéressants, R. H. Hayes et W. J. Abernathy. Le ministre notera que cet article ne paraît pas dans une publication socialiste, ni dans une publication progressive-libérale, si cette expression n'est pas contradictoire par les temps qui courent. Monsieur l'Orateur, l'article a paru très récemment dans la *Harvard Business Review* et s'intitule «Comment aboutir à la faillite économique». Je recommande vivement au ministre des Finances, au critique financier du parti conservateur et à son chef de le lire, car il apporte un argument très solide qui, sauf erreur, a fini par être adopté par les milieux d'affaires américains. Peut-être leurs homologues canadiens l'adopteront-ils bientôt eux aussi et peut-être le gouvernement y prêtera-t-il quelque attention, comme je l'espère. L'article cerne les causes des problèmes de l'industrie nord-américaine. Croyez-vous qu'il s'agisse des augmentations de salaire, des règlements administratifs, de tous les clichés que le chef de l'opposition vient d'énumérer et que le ministre des Finances lui-même a repris sous une forme différente ces dernières semaines? Non, les auteurs de l'article affirment—et j'estime que leur raisonnement s'applique mieux à l'économie canadienne qu'à celle des États-Unis—que si l'économie nord-américaine éprouve des difficultés depuis de nombreuses années, c'est surtout parce qu'elle a accordé une trop grande importance aux profits à court terme et s'est efforcée de réduire les coûts à court terme. C'est-à-dire que l'industrie nord-américaine s'est efforcée de freiner la hausse des salaires au lieu d'envisager, comme le signalent les auteurs de l'article, son expansion à long terme, d'effectuer davantage de travaux de recherche et développement, et de concentrer ses efforts sur la fabrication de produits de qualité. Les auteurs, et cet argument s'appliquent plus particulièrement au budget actuel, font valoir qu'en Europe du Nord, les coûts de la main-d'œuvre sont maintenant les plus élevés du monde, mais que cela n'a pas empêché ces pays de devenir extrêmement compétitifs dans l'économie mondiale. Les auteurs articulent leur raisonnement autour du fait que les Européens et les Japonais planifient à longue échéance, accordent davantage d'importance à la recherche et au développement et, contrairement aux solutions préconisées par le parti conservateur à ma droite et aux mesures mises en œuvre par les libéraux d'en face, les pouvoirs publics interviennent beaucoup plus au Japon et en Europe du Nord qu'ils ne le font ici au Canada ou aux États-Unis.

• (1650)

Monsieur l'Orateur, dans ce contexte, je voudrais ajouter que . . .

M. Blenkarn: Plus d'intervention de l'État!

M. Broadbent: Exactement. Dans ce contexte, j'ai écouté le chef de l'opposition critiquer cette bande désespérée d'en face pour le traitement cruel qu'elle a fait subir aux Canadiens, mais je dois dire qu'il nous a débité tous les vieux clichés conservateurs que j'entends ici depuis quatorze ans. La seule vertu importante que je reconnaisse à Ronald Reagan, monsieur l'Orateur, c'est qu'au moins il a le mérite d'être un conservateur sincère.

Nous avons entendu le chef de l'opposition nous répéter le cliché selon lequel le gouvernement devrait moins s'immiscer dans la vie économique. Nous l'avons entendu nous dire que le contrôle gouvernemental devrait être moins serré et surtout que les dépenses gouvernementales devraient être réduites. Or, les députés de son propre parti ont réclamé plus de dépenses gouvernementales pour les pensions, une plus grande intervention du gouvernement dans les secteurs de l'habitation, des pêches et autres. Je tiens à le répéter, Ronald Reagan a au moins le mérite d'être sincère. Il voulait réduire la participation du gouvernement, mais il a indiqué clairement quels programmes il entendait couper. Même si je diffère d'opinion avec lui, je peux respecter sa sincérité.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, puisqu'on parle des problèmes sérieux avec lesquels l'industrie canadienne est aux prises et dont on aurait dû s'occuper dans le dernier budget, je tiens à souligner que non seulement ce gouvernement à pris une décision injuste puisqu'elle touche les salariés, mais encore a-t-il commis une erreur de jugement énorme au sujet de ce qui est vraiment au cœur du malaise de l'industrie canadienne. Ce budget ne renferme absolument pas de stratégie industrielle qui mette l'accent là où il doit être, c'est-à-dire sur la nécessité cruciale qu'il y a pour les gouvernements canadiens et les entreprises canadiennes de collaborer davantage, et non pas moins, aux travaux de planification. C'est là le véritable besoin de l'économie canadienne et le dernier budget aurait dû le préciser nettement.

Cela dit, je tiens également à parler brièvement des effets à court terme de cette ponction si importante dans l'économie canadienne. J'ai déjà dit que les augmentations d'impôts, la réduction des allocations familiales et des pensions, le contrôle des salaires dans le secteur public et les augmentations à venir des primes d'assurance-chômage auront pour effet de retirer 4 milliards de dollars de l'économie. Et cela, juste au moment où il faut stimuler l'économie. Cela ne va pas augmenter l'emploi, mais le faire diminuer. Au lieu de tirer les leçons des années 30, les libéraux répètent les mêmes erreurs. Au lieu de stimuler l'économie cet été en réduisant les impôts, nous les augmentons bêtement. Au lieu de compenser un peu les effets de la récession en créant des emplois, les libéraux vont les aggraver. Donc, monsieur l'Orateur, au lieu de s'accrocher au pouvoir, ils devraient démissionner.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, nous avons désespérément besoin de nouveaux emplois immédiats pour les hommes et les femmes qui préféreraient travailler, payer des impôts, produire des biens et des services que de toucher l'assurance-chômage ou le bien-être social. Au Nouveau parti démocratique, nous disons qu'il est nécessaire en ce moment de stimuler l'économie au lieu de l'entraver. Ce qu'il faut en ce moment, c'est donner de l'espoir et de la confiance, non pas par des déclarations erronées, des clichés bébêtes ou des politiques contradictoires à la façon des conservateurs, mais en exposant honnêtement la situation telle qu'elle est et en répartissant les charges équitablement.

Ce qu'il faut dans l'immédiat, c'est une réduction d'impôts. Il faut une nouvelle expansion des programmes de logement. Il faut des taux d'intérêt moins élevés, comme nous pourrions en avoir si le ministre des Finances voulait faire preuve d'autorité, s'il disait au gouverneur Bouey de les faire baisser. Ce qu'il faut, c'est que le premier ministre ou le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) cherche à négocier sérieusement avec les provinces productrices une remise à plus tard de l'augmentation des prix pétroliers qui est entrée en vigueur le 1er de ce mois, ainsi que de l'augmentation correspondante du prix du gaz naturel qui va . . .

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Je regrette d'interrompre le député, mais il a épuisé son temps de parole. Il pourra néanmoins poursuivre avec le consentement unanime. La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Avant de donner la parole à l'honorable député, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera, en conformité de l'article 40, à l'heure de l'ajournement ce soir, savoir: le député d'Esquimalt-Saanich (M. Munro)—Les aéroports—Le coût du transfert de Dorval à Mirabel. *b*) La position des lignes aériennes; le député de York-Nord (M. Gamble)—L'économie—Le contrôle des changes—La position du gouvernement. *b*) On demande qu'un comité spécial examine le budget des dépenses; le député de New Westminster-Coquitlam (Mlle Jewett)—Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes—Les augmentations de tarifs accordées à B.C. Telephone. *b*) L'incidence des mises à pied effectuées par la société sur la caisse d'assurance-chômage.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. MacEachen: Que la Chambre approuve la politique budgétaire du gouvernement, ainsi que de l'amendement de M. Wilson (p. 18905).

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, je ne veux pas abuser de l'indulgence des députés en les entretenant trop longtemps. J'ai dit que nous avions besoin davantage d'encouragements surtout en cette période difficile de notre histoire. Au lieu de commettre les mêmes erreurs des années 30, nous devrions tirer de cette pénible expérience les leçons qui s'imposent. Voilà ce que nous devrions faire.

Après ces trois ou quatre propositions à court terme que je viens de faire, je voudrais conclure en disant que le reproche le plus accablant que nous pourrions faire au gouvernement, à une époque où d'autres pays prennent très au sérieux le développement de leur industrie, notre gouvernement, ce rassemblement d'individus qui s'appellent eux-mêmes gouvernement, se désintéresse totalement de notre avenir de pays industriel moderne.

• (1700)

Pour nous et nous insistons sur ce point plus que sur tout autre, le moment était venu d'être francs avec les Canadiens et de faire intervenir les syndicats et le monde des affaires. Nous aurions dû leur dire: «Oui, nous attendons quelque chose de vous. Nous attendons un sacrifice équivalent, si vous voulez, mais en retour, nous nous engageons, au cours des deux, trois, quatre ou cinq prochaines années—parce qu'on ne pourra pas mettre de l'ordre dans nos affaires du jour au lendemain—à cesser de n'être qu'une source de matières premières pour le reste du monde, et qu'au contraire, grâce à une plus grande planification gouvernementale, grâce à la collaboration des autres paliers de gouvernement, du secteur privé et des syndicats, nous allons enfin planifier sérieusement notre affaire pour que notre pays demeure grande puissance manufacturière.»

C'est possible, monsieur l'Orateur. Nous devrions le faire. La première mesure à prendre pour y parvenir serait de nous débarrasser du Parti libéral et du gouvernement actuel. L'étape suivante sera d'élire à sa place un gouvernement néo-démocrate.

M. Allmand: Monsieur l'Orateur, le député me permet-il de lui poser une question?

M. Broadbent: Mais certainement, monsieur l'Orateur.

M. Allmand: Monsieur l'Orateur, le député a déclaré à plusieurs reprises que le gouvernement prélève d'énormes sommes de notre économie, par le biais de son budget. Il l'a déclaré également le soir du budget. Le député peut-il nous expliquer ce qu'il entend par là? En lisant l'exposé budgétaire, je constate que chaque cent épargné en fixant une limite aux salaires et autre, est réinjecté dans l'économie sous forme de création d'emplois, de logements et ainsi de suite. En lisant le budget, je constate que chaque cent épargné dans un secteur est immédiatement réinvesti dans d'autres secteurs de l'économie. Le député peut-il nous expliquer comment, selon ses calculs, le gouvernement prélève d'énormes sommes de notre économie, comme s'il cherchait à réduire son déficit, ce qui n'est pas le cas?

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, je respecte le député, mais je tiens également à lui faire remarquer très respectueusement qu'il est devenu un simple député libéral de l'arrière-ban et qu'il s'est fait avoir par les petites magouilles du Cabinet. Je me ferais un plaisir d'expliquer en détail au député en quoi il se trompe, mais je n'ai pas l'intention de faire un autre discours semblable à celui que j'ai fait le soir du budget.

L'hon. John Roberts (ministre de l'Environnement et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur l'Orateur, le budget présenté par le ministre des Finances (M. MacEachen) est réfléchi, dur et plein de réalisme.

M. Blenkarn: Il n'y a rien pour la recherche et le développement.

M. Roberts: Le député affirme qu'il n'y a rien pour la recherche et le développement, ce qui prouve qu'il a fort peu examiné le budget. S'il reste à la Chambre, je réfuterai cet argument un peu plus tard dans mon discours.

Le budget dont nous sommes saisis est plein de réalisme, car il porte essentiellement sur les domaines où les initiatives du gouvernement fédéral peuvent avoir la plus forte incidence sur notre situation économique. Dans ce budget, le gouvernement n'abdique par ses responsabilités; au contraire, il les assume. La politique canadienne ne peut modifier ou corriger tous les problèmes économiques mondiaux. Le Canada, à titre d'important pays commercial, continuera à subir les contrecoups de tout ce qui se passe à l'étranger. Il y a quand même moyen de s'attaquer aux problèmes de notre économies et c'est ce que fait le budget. Celui-ci insiste notamment—et c'est important—sur la nécessité de neutraliser les facteurs qui amènent l'inflation des coûts, les hausses croissantes de salaire que l'on trouve dans l'économie. C'est là un point sur lequel la position du chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent) et celle du gouvernement diffèrent. Les néo-démocrates ne semblent pas croire que les hausses salariales, surtout comparativement à celles obtenues chez notre principal concurrent commercial, les États-Unis, sont un élément de la poussée inflationniste que nous devons maîtriser. Il est bien évident que nous, de ce côté-ci de la Chambre, croyons le contraire. Le gouvernement a fait tout en son pouvoir pour contrecarrer ces pressions salariales en mettant un frein aux hausses de salaire dans la fonction publique.

Au moment où les hausses de salaire au Canada sont le double de celles aux États-Unis, il est bien évident que, pour que l'économie canadienne puisse bénéficier d'une relance possible de l'économie mondiale, nous devons faire en sorte de restreindre les hausses salariales.

Pour le Nouveau parti démocratique, ce n'est pas un problème. Pour nous, c'en est un. Les députés parcourent généralement le pays pour parler aux citoyens et, d'après les conversations que j'ai eues avec différents représentants des entreprises, des travailleurs et des banques, et avec mes électeurs, je sais que le problème des hausses salariales est très important dans notre économie.

Ce budget est réaliste parce qu'il essaie de réduire la pression de l'inflation par les coûts. Il le fait sans miner le programme d'austérité, le programme de resserrement monétaire et fiscal qui est nécessaire, d'après nous; si on l'abandonnait, on provoquerait une surchauffe de l'économie qui serait très inflationniste. Ce budget insiste sur la nécessité d'améliorer le climat pour favoriser les investissements. Il offre un régime enregistré de placements-actions et des dépôts à terme indexés qui attireront les investissements. Comme l'a dit tout à l'heure mon collègue le ministre chargé du logement, le budget prévoit, dans les secteurs du bâtiment et du logement, des initiatives qui sont importantes non seulement parce qu'elles contribuent à répondre aux besoins mais parce qu'elles stimuleront le bâtiment relativement vite. Le budget prévoit bel et bien d'atténuer l'incidence des taux d'intérêt élevés dans les secteurs de l'économie les plus durement touchés.

C'est un budget réaliste. Il tient compte du climat dans lequel le Canada doit évoluer. C'est un budget raisonnable. Il n'essaie pas de leurrer les Canadiens en adoptant des solutions à l'emporte-pièce. Il préconise la privation. Il fait des efforts pour favoriser la création d'emplois en évitant d'augmenter le déficit. Les prévisions sur le déficit sont préoccupantes, mais il ne faut pas paniquer, car nous savons que le niveau de l'épargne est suffisamment élevé pour financer le déficit et nous savons qu'il est issu d'une série de facteurs temporaires. Le déficit n'est pas, comme celui du gouvernement américain, la conséquence de reductions d'impôt et d'augmentations des dépenses militaires. Le déficit canadien vient des éléments d'autostabilisation de l'économie canadienne qui réagissent à la récession actuelle; le problème se règlera lorsque la récession sera terminée. Il ne semble pas que notre déficit fasse partie inhérent du système comme cela semble être le cas aux États-Unis.

Parlant d'un budget responsable, j'aimerais m'attarder quelques instants à commenter les arguments que nous avons entendus cet après-midi de la part des partis d'opposition. Je tiens tout d'abord à féliciter le chef du Nouveau parti démocratique qui a fait à mon avis une intervention honnête et sincère. Elle comportait certains points avec lesquels je ne puis être d'accord, mais il m'a semblé que le chef du NPD avait souligné, et de façon assez claire, nos principaux points de divergence.

Je le répète, les pressions salariales que l'on observe actuellement dans l'économie canadienne constituent un important facteur du syndrome de l'inflation par les coûts. Nous estimons important de donner l'exemple en tâchant de modérer ces pressions salariales dans l'espoir que les autres intervenants dans l'économie, les gouvernements provinciaux et le secteur privé, suivent notre exemple afin de ramener à des niveaux raisonnables ces hausses de rémunération qui pourraient faire monter les prix au point de nous faire perdre notre caractère concurrentiel sur le marché international. Nous sommes nettement en désaccord avec l'interprétation du chef du Nouveau parti démocratique sur ce point.

• (1710)

J'ai écouté ses propos pour découvrir quelles seraient ses solutions. A son avis, nous devrions nous empresser de ramener les taux d'intérêt à un niveau beaucoup plus bas et stimuler de façon beaucoup plus sensible la consommation. Il n'a cependant pas glissé un seul mot—j'espère qu'il trouvera plus tard le temps de le faire dans un discours à la Chambre ou ailleurs—sur la manière dont nous pourrions, en adoptant cette politique, éviter les conséquences énormes et désastreuses qu'une politique semblable a pu avoir sur l'économie française. Les Français s'y sont essayés. Elle vient tout juste de provoquer une seconde dévaluation de près de 6 p. 100 et on enregistre un taux d'inflation de 14 p. 100 et des hausses de salaire de 18 p. 100, comme si un fusible venait de sauter, selon l'expression de nombreux économistes. Évidemment, il prétend qu'il faut stimuler davantage l'économie et couper radicalement les taux d'intérêt, mais sans expliquer comment nous pourrions éviter les conséquences qu'une telle politique a eues dans les pays qui l'ont adoptée.

Il a aussi évoqué en des termes pathétiques la nécessité de mettre de l'avant dès maintenant une stratégie axée sur le développement et sur la planification économique. Il s'est bien gardé de signaler—mais peut-être l'ignorait-il—qu'en novembre dernier, nous avons proposé une stratégie de développement économique, document qui exposait précisément comment, selon nous, l'économie canadienne devrait répondre aux besoins de l'heure. Nous avons débattu cette stratégie en public et nous avons donné suite à cette nouvelle ligne de conduite. Il aurait fait œuvre utile cet après-midi s'il avait révélé quelles dispositions de cette stratégie il accepte ou rejette et sur quoi se fonde son attitude.

Je ne peux guère être charitable en faisant des remarques sur le discours du chef de l'opposition (M. Clark). Bien entendu, il a déclaré—et je présume qu'on ne peut y trouver à redire—que la population devrait l'emporter sur la discipline de parti. La chose est particulièrement compréhensible dans son propre cas, car, que je sache, il n'y a aucune discipline dans le parti conservateur. L'opposition n'est pas censé simplement s'opposer ou critiquer. Elle doit également présenter d'autres solutions, exprimer certaines opinions, exposer une stratégie ou une approche qu'elle croit préférable à la voie dans laquelle le gouvernement s'est engagée. Chose singulière, le chef de l'opposition a négligé de le faire.

C'est le 4 mai dernier, je crois, qu'il déplorait de ne pouvoir fournir une autre approche que celle du gouvernement, regrettant qu'il n'y ait pas de meilleure solution. Il n'en a manifestement pas trouvé une depuis lors. A peu près rien dans ses observations ne représentait l'appui constructif d'une autre politique. Il n'avait pas de politique le 4 mai, et il n'en a toujours pas.

Peut-être pourrais-je poser quelques questions. Le chef de l'opposition croit-il courageux de s'attaquer au suicide? Croit-il téméraire de lutter contre des taux d'inflation élevés? Croit-il brave de s'opposer à l'inflation? Croit-il honnête de s'en prendre au chômage? Le pape est-il en faveur de la paix? Il faut bien plus que de la rhétorique et de l'indignation, réelle ou affectée, pour faire une politique économique. Et ce n'est pas une telle politique que le chef de l'opposition nous a présentée aujourd'hui. Il s'oppose à la hausse des primes d'assurance-chômage et au plafonnement de l'indexation. Il veut des stimulants fiscaux pour les détenteurs de capitaux. Il s'oppose à des hausses d'impôt pour les autres. Et, malgré tout, il veut évidemment une diminution des déficits. Cela est censé être une politique. Il veut davantage de consultation du secteur privé. Puis, lorsque nous formulons des propositions au sujet d'un régime enregistré de placements-actions et de dépôts à terme,

il s'oppose à toute nouvelle consultation, prétextant qu'elle ne servirait qu'à retarder leur entrée en vigueur. D'une part, il veut davantage de consultation, et d'autre part, il veut l'entrée en vigueur immédiate. Il dit qu'il est contre la baisse des taux d'intérêt, puis il se prononce en faveur de la baisse des taux d'intérêt. Il dit qu'il est contre l'Agence pour l'examen de l'investissement étranger; pourtant, l'autre soir, il s'est prononcé à la Chambre des communes en faveur du renforcement de l'Agence. Ce serait là sa politique. Ce que c'est en fait, pour parler comme lui, c'est de la fourberie et de la tromperie.

Aujourd'hui, le chef de l'opposition a parlé à la Chambre pendant 45 minutes et il a passé 42 de ces minutes à formuler des phrases creuses et à attaquer le gouvernement. Il a parlé du passé, manifesté une indignation, simulée ou réelle; pourtant, de ses 45 minutes—et je suis généreux—il n'en a utilisé que 3 pour formuler des propositions. Ces formidables propositions, quelles sont-elles? Quelle est la politique du parti conservateur, telle qu'il l'a lui-même décrite? Tout d'abord, un comité parlementaire pour réexaminer les prévisions budgétaires. Ensuite, des moyens d'encourager les gens à investir. Pas une seule fois il n'a mentionné que le gouvernement avait proposé des moyens d'encourager les gens à investir. Il n'a pas pesé le pour et le contre de ces propositions. Il n'a pas cherché à les améliorer. Il n'a pas dit quels pourraient être les obstacles. Sans apporter aucune solution de rechange, il s'est borné, pendant trois quarts d'heure, à nous dire que nous devions nous préoccuper de quelque chose dont nous nous sommes déjà occupés et que le ministre des Finances a présenté à la Chambre pour qu'elle l'étudie.

En troisième lieu, il affirme que nous devons accorder plus d'importance à la recherche et au développement sans savoir, semble-t-il, que le Canada a accompli d'énormes progrès dans ce domaine ces deux dernières années. La part du PNB consacrée à la recherche et au développement est passée de .9 p. 100 à plus de 1.2 p. 100 maintenant. Non seulement sommes-nous bien engagés dans cette voie, mais nous avons dépassé l'accroissement des dépenses que son gouvernement avait prévu en matière de recherche et de développement. Le secteur privé a augmenté ses dépenses de 25 p. 100 par an en moyenne dans ce domaine, précisément parce que les mesures incitatives du gouvernement ont donné une poussée extraordinaire à la recherche et au développement. Dans son discours de quarante-cinq minutes, il a consacré moins de trois minutes à faire des suggestions positives, toutes énoncées au petit bonheur, sans explication logique. Voilà comment il s'est comporté aujourd'hui.

Il a mal servi et la Chambre et le pays en omettant de faire une analyse pondérée de la situation, contrairement au chef du parti Nouveau parti démocratique (M. Broadbent), et en ne nous donnant aucune idée de ce que seraient les options du parti progressiste conservateur. Il ne l'a pas fait et il ne peut certainement pas dire qu'il a manqué de temps. Pendant quarante-cinq minutes, nous avons patiemment écouté ses rodomontades et ses divagations, et il n'a fait que nous accuser à tort de tromperies et de supercheries. Je comparerais le discours du chef de l'opposition et ses accusations de supercherie à l'effronterie sans pareille de mon électeur juif qui voulait être traité en orphelin après avoir assassiné ses parents.

Et ce n'est pas tout. Quand il nous a récité tout ce qu'il aimerait faire—entre autres choses, réduire le déficit en même temps que les impôts, bien entendu, et augmenter toutes sortes de dépenses—il s'est plaint de ce que notre véritable problème en tant que gouvernement était que nous ne nous étions pas sérieusement attaqués au problème des dépenses publiques. Il a fait partie du gouvernement, quoique brièvement, et je soupçonne qu'il est au courant des faits. Il devrait l'être en tout cas. La Fonction publique a crû depuis vingt ans. Elle a augmenté en moyenne de 1.3 p. 100 par année. La croissance annuelle de la population au cours de la même période a été en moyenne de 1.5 p. 100. Au cours des vingt dernières années, l'accroissement de la Fonction publique n'a pas suivi celui de la population, même si les services publics doivent prendre de l'expansion pour répondre aux besoins de la population. Depuis 1978, la croissance de la Fonction publique a même ralenti encore plus. C'est un homme politique allemand d'assez mauvaise réputation qui a mis au point la tactique du grand mensonge. Le chef de l'opposition a mis au point celle de la grande panique; il se lance à l'attaque de problèmes illusoires et se laisse aller à l'exagération.

Il a parlé de la nécessité de contenir les dépenses publiques. Il devrait savoir que ce que le gouvernement fédéral dépense en biens, services et capital fixe n'a pas tellement varié depuis une vingtaine d'années; ces dépenses ont même baissé ces dernières années. Elles représentent un peu plus de 20 p. 100 du produit national brut. Il est bien clair que ce ne sont pas des augmentations extraordinaires des programmes ou des dépenses du gouvernement qui sont la cause des problèmes économiques du Canada.

Je ne lui demande pas de prendre ma parole à ce sujet. Je lui citerais brièvement le rapport de juin de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières d'après lequel les dépenses du gouvernement fédéral sont restées relativement stables par rapport au PNB. L'association conclut son rapport en disant:

> Les dépenses gouvernementales au chapitre des biens et services représentent une part moins importante de la demande canadienne globale. Ces dernières années, les gouvernements ont fait de sérieux efforts pour réduire la croissance de leurs dépenses.

• (1720)

Alors que le chef de l'opposition officielle avait l'occasion de nous présenter non seulement une analyse sérieuse, mais également une solution de rechange, nous avons eu droit à 42 minutes de sarcasmes et à trois minutes de suggestions sans rien de constructif.

A mon avis, ce budget présente trois caractéristiques. Il est réaliste, raisonnable et rigoureux. Ces caractéristiques ne se retrouvent certainement pas dans le discours du chef de l'opposition. Le budget est rigoureux, car il reconnaît et admet qu'il n'existe pas de solution rapide pour améliorer notre situation économique.

M. McDermid: John Turner l'avait déjà dit en 1970.

M. Roberts: Le gouvernement ne cherche pas à échapper à ses responsabilités. Il admet qu'il va falloir réduire temporairement le niveau de vie des Canadiens et fait valoir que tout le monde doit se serrer la ceinture.

Il n'y avait pas de pire ignominie dans cette ignominie de discours du chef de l'opposition que sa tentative—je ne sais si elle était intentionnelle, en tout cas tel est bien l'effet obtenu chez celui qui prend ses propos au sérieux—poser effrayer les vieillards pensionnés et les plus défavorisés avec les répercussions sur leur situation qu'il attribue au budget. Et je dis qu'il n'y avait pas de pire ignominie parce que ce sont les pauvres, les économiquement faibles et les personnes à revenus fixes qui ont le plus intérêt à la réussite de la politique annoncée dans le budget. Ce sont eux qui en profiteront le plus si nous réussissons à maîtriser l'inflation.

Des voix: Bravo!

M. Roberts: Il s'est bien gardé de dire que les bénéficiaires du supplément du revenu garanti, c'est-à-dire à peu près la moitié des vieillards pensionnés, ne seront absolument pas plafonnés dans l'indexation de leur pension, qu'ils vont toucher la même chose en fait de pension de sécurité de la vieillesse et de supplément de revenu garanti que si le budget n'avait pas été présenté. Ceux dont les revenus vont être plafonnés, ce sont ceux qui ne touchent pas le supplément de revenu garanti de même que ceux qui n'appartiennent pas à la catégorie la moins favorisée.

Il est vrai que ce budget augmente les impôts, car il a pour but de stimuler la création d'emplois et d'aider les défavorisés non pas en augmentant le déficit mais en augmentant les impôts, afin que ceux qui ont des revenus puissent contribuer par leurs impôts à créer des emplois pour ceux qui n'ont pas autant de chance. Ceux qui travaillent vont verser plus en primes d'assurance-chômage, et cela, parce qu'ils vont aider indirectement ceux qui n'ont pas la chance d'avoir un emploi pour pouvoir toucher leurs prestations.

C'est un budget dur, parce qu'il tient compte de la désagréable réalité des taux d'intérêt élevés, que nous devrons supporter aussi longtemps que les taux d'intérêt américains seront élevés. Il n'y a malheureusement pas moyen, comme le NPD voudrait nous le faire croire, de faire baisser d'un coup de baguette nos taux d'intérêt bien au-dessous des taux américains pour résoudre nos problèmes.

Le budget affirme effectivement que nous devrions protéger des effets de ces taux d'intérêt élevés ceux qui en ont le plus besoin; ceux qui touchent le supplément de revenu garanti et ceux qui ont droit à des crédits d'impôt pour enfants. Le budget affirme effectivement que nous devrions aider ceux qui ont le plus besoin d'être protégés des taux d'intérêt élevés, à savoir les agriculteurs, les pêcheurs, les petits commerçants et les acheteurs de maison. Il réussit toutefois à atteindre cet objectif de façon satisfaisante et réaliste. Il admet que nous ne pouvons pas protéger et isoler tous les Canadiens.

Je prétends qu'il s'agit d'un budget réaliste. Il tient compte du monde où nous vivons. Il s'agit d'un budget qui répond aux besoins des Canadiens. Il ne propose pas de solution impossible, simpliste, spectaculaire et improductive. Il répond à la situation parce qu'il reconnaît le besoin de maintenir les restrictions. Il répond à la situation, parce qu'il prévoit de créer des emplois en lançant des projets de construction et de stimuler les investissements grâce aux mesures innovatrices que représentent le régime enregistré d'achat d'actions et les certificats de dépôt. Il s'agit d'un budget dur qui ne sous-estime pas nos difficultés actuelles.

Il s'agit également d'un budget libéral. C'est un budget libéral parce qu'il ne propose pas de rester les bras croisés en laissant au secteur privé le soin de résoudre les problèmes, comme semblent parfois le vouloir les députés conservateurs. Nous sommes conscients de nos responsabilités et du rôle actif qu'il nous appartient de jouer. Le budget s'attaque aux causes mêmes de l'inflation par les coûts. Je crois qu'il est assez curieux que le secteur privé et les gouvernements provinciaux aient réagi beaucoup plus favorablement au budget que les députés de l'opposition officielle. Le budget libéral estime nécessaire de créer des emplois et de stimuler l'investissement au Canada en trouvant de nouvelles solutions.

Il ne s'agit pas d'un budget conservateur. Ce n'est pas un budget qui préconise la politique de l'attentisme. C'est un budget qui dit que le gouvernement a le devoir de créer un climat positif et constructif qui contribuera au redressement du secteur privé, parce qu'il est conscient que cette croissance est le moteur de l'économie.

Voilà pourquoi ce n'est pas non plus un budget néo-démocrate. Les auteurs de ce budget ne croient pas que nous devions renoncer à tout effort de modération. Ils ne croient pas que nous devrions éviter les difficultés posées pour l'économie canadienne par des augmentations de traitement effrénées. Ils laissent place à une nécessaire collaboration entre le secteur privé et le gouvernement afin de favoriser la relance de l'économie. Dans leur document, ils consolident l'orientation donnée il y a un an de cela à la stratégie de développement économique.

C'est un budget difficile et on y évite les excès auxquels ont succombés, à mon avis, les deux partis d'en face. En effet, les néo-démocrates pèchent par un excès de mesures politiques, et les conservateurs pèchent tout simplement par un excès de beaux discours. Nous avons affaire à un budget libéral. Il comprend des mesures sévères, réalistes et sensées, et il est digne de l'appui des députés de la Chambre.

L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Monsieur l'Orateur, c'est un privilège de participer au débat du jour des chefs, lorsque les chefs eux-mêmes sont à la Chambre ou l'ont été pendant une partie du temps. Cela m'a fait plaisir d'entendre parler les porte-parole des partis de certains des principes dont s'inspirent leurs politiques. Le député de St. Paul's (M. Roberts), qui vient de parler pendant une trentaine de minutes, a passé environ trois minutes à défendre le budget et il a utilisé le temps qui lui restait pour attaquer le chef de l'opposition (M. Clark). Nous l'avons supporté.

M. McDermid: Là encore, de l'hypocrisie. Il a pris connaissance des sondages dans sa circonscription.

M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): S'il faut défendre le chef de l'opposition, il faut dire qu'il se faisait uniquement le porte-parole de tous les Canadiens ici à la Chambre. Ce sont eux que le gouvernement devrait écouter. Voilà tout ce que j'ai à dire à ce sujet-là.

Je crois que le chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent) a parlé sincèrement. Il s'est prononcé entièrement en faveur d'une intervention dans le secteur des affaires du pays. Il en est parfaitement conscient. Ainsi, il est en train de détruire ses chances d'attirer les voix travaillistes, et il sait qu'en agissant de la sorte, en fait il essaie de maintenir cette alliance avec les ministériels et leurs tendances interventionnistes.

Je pense que ce débat a été utile. Cependant, je préférerais rappeler à la Chambre les efforts tentés ici ces dernières années pour présenter aux Canadiens une politique de rechange qui soit résolument canadienne, pratique, économique et adaptée à la situation actuelle. En d'autres mots, je veux parler du budget dans une perspective historique. Dans le passé, les cercles intellectuels, surtout les économistes et les hommes d'affaires, ont débattu des théories de lord Keynes. Ce débat a atteint son point culminant autour des années 50. Beaucoup de nos hauts fonctionnaires croyaient que ce schéma pourrait nous permettre de régler tous nos problèmes. Je pense à des gens comme le parfait gentilhomme qu'est M. Bob Bryce. Je peux m'imaginer le sous-ministre des Finances il y a 35 ans.

• (1730)

En outre, le débat chez les économistes portait surtout sur le monétarisme. Les avis étaient très partagés sur cette théorie. Elle a finalement été acceptée non seulement au Canada mais également aux États-Unis, en Grande-Bretagne et dans la plupart des pays d'Europe.

Nous avons également assisté à un certain nombre de débats de natures diverses sur des choses comme la courbe Phillips, lorsqu'il faut équilibrer le chômage et l'inflation. Il y a 25 ans, on ne parlait que de cela dans la Fonction publique. Les seules personnes qui en parlent de nos jours sont les membres du gouvernement qui se reportent constamment aux connaissances contenues dans leurs manuels scolaires il y a 25 ou 30 ans.

On a également débattu quelque peu des théories de M. Galbraith, cet humoriste qui se fait passer pour économiste. C'est à peu près le niveau intellectuel atteint par nos bêtes à promotion de la Fonction publique. Tout comme Galbraith, ce sont de mauvais esprits qui nous hantent. Ils sont ici, ils sont là, ils sont partout, et on ne peut mettre la main dessus.

Au cours des dix dernières années, il y a eu une série de débats aux États-Unis sur ce que j'appellerais—et je pense utiliser la terminologie voulue—l'hypothèse Mundell-Laffer. Mundell est canadien et Laffer est américain. Ils prônent une approche sensée de l'économie basée sur l'analyse quantitative. Si, en analysant ce qui se passe dans les divers pays industrialisés du monde, nous nous apercevons que la politique choisie a exactement l'effet contraire de ce qui était prévu à l'origine, le bon sens veut alors que l'on se lance dans la direction opposée.

Il y a deux ou trois semaines, le critique financier du Nouveau parti démocratique a posé une question à la Chambre. C'était probablement la question la plus réfléchie que j'ai entendue ici depuis deux ou trois ans. Il a demandé au ministre si, vu qu'on a établi que toutes les mesures que le ministre applique ou songe à appliquer ont échoué, la chose la plus sage ne consisterait pas à prendre les mesures contraires. Quoi qu'il arrive, la situation ne serait pas plus grave qu'elle l'est maintenant. Cela revient à dire que tous les moyens sont bons. C'est tout à fait logique. C'est exactement ce que nous affirmons à la Chambre depuis deux ou trois ans.

Tout indique que certaines des hypothèses et des théories de Keynes sont devenues une religion pour ceux qui dictent ses lignes de conduite au gouvernement. Cependant, lorsque l'on constate que ces théories ne donnent pas les résultats voulus, il est logique de faire le contraire. C'est d'ailleurs le principe de base de l'économie à la Reagan, qui consiste à faire le contraire de ce qu'on a toujours fait.

Certains députés condamnent une telle façon de procéder et chassent par le fait même les investisseurs, mais j'affirme pour ma part que nous devons songer à ce qui se passera dans deux ou trois ans. Le 1er juillet, la première mesure importante de la politique économique de Reagan est entrée en vigueur aux États-Unis. Tous les impôts ont été réduits de 10 p. 100. Dans son dernier budget, le gouvernement canadien a augmenté les impôts de 5 p. 100 et choisi encore une fois la mauvaise méthode.

Soit le dernier jour de séance, soit plus tôt aujourd'hui, j'ai entendu le ministre des Finances (M. MacEachen) dire quelque chose typiquement keynésien. Il a dit que l'inflation était causée par le fait qu'il y avait une trop grande demande pour trop peu de produits. Il ne se rend pas compte qu'un tiers de notre industrie fonctionne à une capacité très restreinte. Autrement dit, seulement deux tiers de notre industrie sont utilisés à l'heure actuellement. Le ministre ne tient pas compte du fait que 1.5 million de Canadiens sont sans travail ou n'ont qu'un emploi partiel.

L'inflation causée par la demande est impossible lorsque les usines sont remplies de marchandises et que les mines ne savent que faire de leur surplus. L'inflation causée par la demande est une théorie purement keynésienne. Keynes ne connaissait pas l'inflation causée par les coûts, mais j'ai pourtant entendu le ministre de l'Environnement, le député de St. Paul's en parler. Le budget a accentué la poussée qu'exerçent les coûts. Par «coûts», il faut entendre ces éléments qui ajoutent au prix. Il fut un temps où le coût de l'administration publique était le plus important. Depuis deux ou trois ans, il a été surpassé par le loyer de l'argent qui a subi des augmentations considérables. L'ennemi numéro un au cours des trois dernières années a été le coût de l'argent; ce fut ensuite le coût de l'administration publique, le prix des terrains, et le problème de la masse monétaire, ou de la théorie monétaire. Viennent en cinquième lieu sur la liste les frais de la main-d'œuvre. Ce budget se contente d'exploiter l'opinion qui prévaut partout dans le pays.

Cette opinion veut que les fonctionnaires doivent être les premiers à être sacrifiés à la cause nationale. Le gouvernement estime qu'il n'y a pas de raison pour que l'exemple des autres provinces ne s'étende pas à l'ensemble du pays. Mais le gouvernement néglige les trois facteurs les plus importants de l'inflation par les coûts.

Nous pourrions porter ce débat à un niveau supérieur, si le gouvernement prêtait une oreille attentive à certaines des idées présentées jusqu'ici. Mais je ne vais pas les reprendre. Je

réclame, depuis des années en fait, que le débat soit à la hauteur des problèmes en cause. Rendons-nous à l'évidence: les chiffres démontrent que le paradigme ou modèle de Keynes ne s'est jamais appliqué au Canada parce que notre pays est si grand. Il ne s'applique à aucun pays. Il ne donne pas satisfaction.

Discutons du fait qu'il y a trois ans, en 1979, un budget a été présenté par le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie). Il prévoyait une hausse de taxe de 18c. sur le carburant diesel et l'essence, en même temps qu'un crédit d'impôt pour l'automobiliste. C'est le premier budget de l'histoire du monde occidental qui ait tenté de régler le déficit budgétaire en diminuant les taxes. Personne d'autre que moi ne l'a signalé à la Chambre.

Cela a causé un émoi dans le monde entier. J'ai dit il y a deux ou trois ans que *The Public Interest*, la revue intellectuelle probablement la plus sérieuse et la plus diffusée dans le monde, avait fait paraître en mai 1980 un numéro spécial sous le titre «Economic Theory and Policy in Disarray». L'un des principaux articles de la revue, intitulé «The dissolution of the Keynesian consensus», était de la plume de James W. Dean. Je voudrais en citer ce court extrait:

> Le 13 décembre 1979, le gouvernement du Canada est tombé. Pendant seulement six mois, les conservateurs ont dirigé le pays avec une minorité parlementaire, et ils ont été renversés par un vote de défiance. La question en cause était leur premier budget—un budget qui rejetait les théories économiques de Keynes pour les remplacer par des recommandations totalement différentes. Il devait combattre le chômage et la croissance lente non pas en augmentant le déficit fédéral, mais en le diminuant.

• (1740)

Il ne s'agit pas de nouveaux principes. Ils ont été appliqués de façon pragmatique par Mellon, secrétaire au Trésor sous plusieurs présidents des États-Unis dans les années 20. Kennedy les a également appliqués entre 1962 et 1964. Au lieu d'accuser un énorme déficit budgétaire en réduisant l'impôt, il a réalisé un surplus, car à ce moment-là tous les consommateurs se sont empressés d'acheter créant ainsi une nouvelle richesse et fournissant suffisamment de fonds pour lui permettre d'obtenir un surplus fiscal.

Voici ce qu'il ajoute au sujet de la volte-face conservateur:

> Cette volte-face était un reflet de l'attitude adoptée par les économistes anglophones. C'était un dernier aspect du consensus keynésien qui s'est évanoui durant la dernière décennie. Ce compte rendu retrace sa dissolution.

Je n'ai pas l'intention de lire l'article en entier, mais ce que j'ai dit doit être suffisant pour prouver que le budget Crosby en 1979 avec six ou sept impôts anodins avait réussi à équilibrer le budget—non pas dans une seule année—et c'était un début modeste mais important.

Puis le budget présenté en 1980 a mis un frein à tout cela. Je me souviens d'avoir critiqué le premier budget de l'actuel ministre des Finances. J'avais dit qu'il était l'opposé de ce qu'il aurait dû être.

Il y a eu ensuite le budget catastrophique du 12 novembre qui représentait un revirement complet de ce que le gouvernement avait accompli depuis dix ans. Ils incitent les gens à économiser par toutes sortes de moyens qu'ils qualifient d'échappatoires. Les gens ont été pris de panique et le pays a été complètement paralysé. Le gouvernement a eu tellement peur qu'il a suspendu les séances pour reconsidérer son budget. Puis il a pris la brave et ferme résolution de ne pas céder. Mais il a cédé comme le montre ce budget du 28 juin.

Plutôt que de tirer une leçon des erreurs qu'il a commises en 1980 et 1981, le gouvernement s'obstine à avancer dans la mauvaise direction. Il a fait monter le coût de la vie en augmentant les impôts sans pour autant, semble-t-il, restreindre les dépenses. Autrement dit, c'était un budget mal inspiré, mais il a servi à une chose. Il a forcé les membres du gouvernement à réfléchir.

Ce n'est pas par hasard que les ministres se sont levés chacun leur tour pour essayer de défendre ce budget. Ils savent ce qu'en pensent les intellectuels, les hommes d'affaires et le commun des mortels. Ils ont donc présenté un nouveau budget dans l'espoir de réparer ce qu'ils croyaient être les erreurs du 12 novembre. Ils ont abandonné certaines des mesures proposées dans le budget du 12 novembre. Mais ce n'est pas un budget économique, ni un budget comptable. C'est tout simplement un budget qui grève le contribuable.

Le gouvernement fait exactement le contraire de ce qu'il devrait faire. Il continue à croire que quand l'argent fait défaut, il doit majorer les impôts. La vérité, c'est qu'il faut plutôt diminuer les impôts pour obtenir les fonds nécessaires et relancer l'économie.

Je pense en avoir dit assez, monsieur l'Orateur, au sujet des perspectives d'avenir et du budget Crosbie. Je ne pense pas qu'il soit allé assez loin en termes de réductions fiscales, mais au moins c'était un commencement. Je pense que j'en ai dit assez, si je peux m'exprimer ainsi, au sujet des trois derniers budgets, les budgets MacEachen. Dans un premier temps, il est allé dans un sens alors qu'il aurait dû aller dans l'autre; dans un deuxième temps, il a suscité la panique et la paralysie à l'échelle du pays et dans un dernier temps, il a semé la stupéfaction. Même les députés conservateurs sont stupéfaits. Le parti conservateur est stupéfait de l'ignorance crasse des députés de l'autre bord de la Chambre. Cette ignorance, je la reprochais surtout aux mandarins, mais je sais que ceux-ci incluent dans le budget certaines choses qui sont en contradiction avec ce que le ministre déclare à la tribune de la Chambre.

Jamais je n'avais pensé que je pourrais entendre, pendant la période des questions aujourd'hui, le ministre dire que l'inflation était créée par la demande. Il a dit qu'il ne pouvait plus dépenser d'argent pour ce genre d'inflation qui exacerbe les prix. Le député de Saint-Paul a raison. Ce dont il faut se préoccuper c'est de l'inflation provoquée par les coûts, car quand les coûts augmentent, la récession dégénère comme c'est le cas maintenant en dépression.

La récession est tellement profonde qu'il est douteux qu'aucun gouvernement puisse nous en sortir rapidement. Il n'y a pas de panacée ou comme on dit de nos jours par un seul remède miracle, mais il y a un certain nombre de choses qu'il convient de faire. Ces initiatives ne détruiraient pas l'équilibre des voies et moyens du budget et ne contribueraient pas à faire augmenter le déficit; elles pourraient au contraire le réduire et faire rentrer les recettes d'ici un an.

Toutes ces mesures, on peut les envisager sérieusement, car elles ne sont pas politiques. Les députés de tous les partis peuvent donc y souscrire. Pour commencer, prenons la délicate question de la politique monétaire. Tout d'abord, le gouvernement pourrait demander au gouverneur de la Banque du Canada de ne pas rendre public le taux d'escompte toutes les semaines. Ce n'est pas grand-chose, mais seulement un truc psychologique qui incite les banquiers à relever leur taux. Personne n'emprunte de l'argent à la Banque du Canada. Pourquoi éprouve-t-on donc le besoin de rendre public toutes les semaines le taux d'escompte? Cela a un effet négatif. Ma suggestion ne coûtera rien et permettrait aux banques de moins s'efforcer de suivre la banque centrale.

Deuxièmement, laissons flotter le dollar. Pensez à ces milliards de dollars que nous a coûtés cette partie de dés. Les banques ont beaucoup plus d'argent que nous. Aucun pays au monde ne peut rivaliser avec les cinq ou six cents milliards de dollars que peut procurer le marché des euro-dollars et des autres dollars et les banques cherchent à investir là où cela rapporte beaucoup et vite. Voilà tout ce que nous essayons de faire, alors que les banques jouent avec la valeur de notre dollar. Nous risquons quelques sous à un jeu d'argent alors que l'adversaire dispose de millions; mais ces quelques sous représentent des millions de dollars qu'il nous faut emprunter à des taux de 17, 18 ou 19 p. 100, ce qui s'ajoute à nos coûts. Laissons flotter le dollar. Laissons l'économie mondiale venir à notre aide selon les lois naturelles de l'économie, et ne nous mettons pas à la merci du système bancaire américain.

Troisièmement, élaborons une formule d'accroissement de la masse monétaire fondée sur la réalité. La réalité ne se limite pas aux chiffres M-1 qui donnent le montant des comptes courants dans les banques ou le montant de l'argent fiduciaire en circulation. Il faut également tenir compte de la rapidité avec laquelle il circule. Une façon bien simple d'en déterminer la rapidité consiste à faire ce que font les banques, c'est-à-dire mesurer chaque semaine le mouvement des liquidités. Car si l'argent circule une certaine semaine deux fois plus rapidement que la semaine précédente, cela a le même effet que de doubler la masse monétaire. C'est bien sûr un facteur très important à considérer quand il s'agit d'établir les répercussions qu'a l'inflation, de façon quantitative, sur la masse monétaire.

Il n'est pas nécessaire de se disputer avec le gouverneur de la Banque du Canada, ni d'exiger sa démission; il suffit de le prier de ne pas se mêler de ce qu'il ne connaît pas.

A propos de cette formule d'établissement de la masse monétaire, il connaît tout au sujet de la rapidité de la circulation de l'argent. Voyons s'il ne peut pas élaborer une formule permettant de savoir quand il faut avancer et quand il faut reculer. Il dispose encore de tout le pouvoir pour le faire en vertu des dispositions relatives aux réserves de la loi sur la Banque du Canada.

En ce qui concerne la question monétaire, ces trois suggestions ne résolvent pas grand-chose, elles ne font que rendre moins rigoureuses les restrictions qu'il faut nous imposer en faisant les ajustements qu'il nous faudra faire au cours des deux prochaines années.

• (1750)

L'autre solution est d'ordre fiscal. Il existe toutes sortes de moyens fiscaux—et le gouvernement en utilise quelques-uns dans ce budget—de stimuler l'économie. Le Parlement a modifié la loi sur le crédit agricole pour éviter que la Société du crédit agricole ait à emprunter du Fonds du revenu consolidé et puisse s'approvisionner plutôt à d'autres sources. C'est ce que prévoit la loi. Il ne lui manque que la permission du ministre des Finances, mais elle attend toujours cette permission. Ce dernier lui propose plutôt de subventionner les taux d'intérêt de 3 ou 4 p. 100 pour venir en aide à ceux qui sont au bord de la faillite. Toutes les entreprises réclament des taux d'intérêt raisonnables, car ceux-ci représentent leurs frais les plus élevés. Tous les partis ont appuyé les modifications à la loi sur l'expansion des exportations afin de permettre à la Société de s'approvisionner aux sources qui lui conviennent. Car il est possible d'emprunter à des taux réduits de moitié, non seulement au Canada mais aussi sur les marchés d'Europe. Nous pourrions emprunter tous les milliards dont nous avons besoin à des taux variant de 6 à 9 p. 100, et nous n'aurions pas à nous préoccuper de la fluctuation des taux de change. Le problème est déjà prévu; il existe un régime d'assurance déjà en vigueur dans les banques suisses. Pourquoi ne pas avoir accordé les mêmes pouvoirs à la Société canadienne d'hypothèques et de logement? C'est ce que je demande à mes amis libéraux. Nous l'avions proposé il y a un an. Nous l'avions proposé au ministre, mais ce dernier a refusé sachant que le ministre des Finances ne l'accepterait pas à son tour. Pourquoi les gens qui veulent acheter des maisons ne peuvent-ils pas emprunter à des taux d'intérêt réduits de moitié, alors que le gouvernement n'aurait rien à débourser? Les agriculteurs ont déjà accès à ces sources. De même que les exportateurs. Pourquoi ne pas faire de même en faveur des petits exploitants par l'intermédiaire de l'obligation pour l'expansion de la petite entreprise?

J'aurais d'autres suggestions à faire mais je vois que le temps fuit. L'obligation pour l'expansion de la petite entreprise devrait être rétablie immédiatement pour qu'on n'entende plus parler de difficultés financières et d'entreprises acculées à la faillite. Tout le monde devrait y avoir droit.

Deuxièmement, je voudrais que l'on rétablisse dans le budget les modes d'épargne mentionnés à la Chambre depuis deux ans. Nous pourrions le faire très facilement, sans que cela coûte un sou au gouvernement. Qu'on ne me parle pas des dépenses fiscales. Il n'y aura pas de recettes fiscales s'il n'y a pas d'entreprise. Nous ne pouvons rien perdre sur des recettes inexistantes.

Je voudrais également que l'on autorise les contribuables à déduire leurs intérêts hypothécaires et leur impôt foncier comme les conservateurs l'avaient proposé. Chaque année, les malheureux qui essaient d'acheter une maison pourraient déduire $2,500 à $3,000 sur leurs frais. Comparons cette solution avec celle que le gouvernement propose pour distribuer de l'argent emprunté à 18 ou 19 p. 100 pendant un an seulement. Notre solution pourrait rapporter de l'argent au gouvernement. Elle lui permettrait de récupérer tous ses frais et de réaliser un bénéfice. Pourquoi le gouvernement n'est-il pas d'accord pour gagner de l'argent grâce à une bonne gestion?

Pour conclure, je voudrais dire que le gouvernement pourrait mettre sur pied des centaines de programmes novateurs, sans que cela lui coûte un sou. En fait, ils lui rapporteraient gros. Ces idées ne datent pas d'hier. Certaines d'entre elles ont été proposées il y a trois ans au comité permanent des finances, du

commerce et des questions économiques. Il s'agit notamment d'autoriser les prêteurs à prêter de l'argent aux acheteurs de maisons à 6 p. 100. Qui irait prêter de l'argent à 6 p. 100? Tout le monde, à la condition de recevoir un petit coup de pouce, et ce coup de pouce le voici: si l'acheteur de la maison revend cette dernière au cours d'une période de dix ans pour réaliser un gain en capital, le prêteur aurait droit à la moitié de ce gain en capital. Grâce à une telle formule, nous obtiendrions rapidement de l'argent à 6 p. 100. Le gouvernement ne s'y est même pas arrêté. Il se contente de dire: «Légalisez le contrat». Cela ne coûterait rien au contribuable. Cela ne coûterait pas un sou non plus au gouvernement. Ce n'est pas une idée neuve. Le même principe s'applique à l'entreprise.

Deuxièmement, pour ce qui est des entreprises, au lieu d'emprunter de l'argent, on devrait leur demander d'intéresser les prêteurs à leur affaire en guise d'emprunt. Les grosses sociétés sont obligées de le faire à l'heure actuelle. Selon elles, il suffit de changer les obligations en octrois. Nous n'aurions eu aucun mal à constituer un capital pour les petites entreprises si nous avions accepté la proposition de Stanfield d'il y a quelques années! Des capitaux seraient investis rapidement dans la petite entreprise si l'on pouvait investir $5,000 et participer aux bénéfices, au lieu de recevoir un taux d'intérêt fixe. Il en va de même pour la proposition concernant le partage. Si nous nous préoccupons du chômage et si les sociétés s'inquiètent à l'idée de ne pas pouvoir accorder à leurs employés des augmentations de salaire qui leur permettent de faire face à l'inflation, qu'elles leur versent un supplément de rémunération sous forme d'actions ou de participation dans l'entreprise. Des centaines de personnes le font et nombreuses sont les preuves du succès de cette méthode. Le député de Calgary-Sud (M. Thomson) a dit à la Chambre il y a plusieurs mois qu'il l'avait fait dans son entreprise.

Je pourrais continuer mon énumération, mais la mesure suivante est celle que je place en tête de toutes les autres. Dans toutes les entreprises faisant appel à des capitaux, dans quelque pays que ce soit, lorsque les taux d'intérêt dépassent 6 p. 100, les paiements en intérêt deviennent le principal coût d'exploitation de l'entreprise. Lorsque le taux atteint 10 p. 100 et que le prêt court sur une longue période, 75 p. 100 des frais de l'entreprise sont consacrés au paiement de l'intérêt. Quelqu'un a dit à la Chambre aujourd'hui qu'à l'heure actuelle, près des deux tiers des liquidités de toutes les sociétés du Canada—d'après les résultats du premier trimestre—servent à payer des intérêts. Pensez un peu à ce qu'il en serait pour une nouvelle entreprise. Ce taux de 75 p. 100 est un minimum. Les taux d'intérêt étant actuellement de 15 à 20 p. 100, il est impossible de faire le moindre projet. Des projets comme celui du pipe-line, du pétrole lourd, des sables bitumineux et du réseau électrique national d'un bout à l'autre du pays—qui devraient exister depuis déjà une vingtaine d'années—offriraient de bonnes perspectives aux investisseurs. Le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) et d'autres ont signalé que les Canadiens sont inertes.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais le temps qui lui était imparti est écoulé. Néanmoins, il pourra poursuivre avec le consentement unanime de la Chambre. Êtes-vous d'accord pour permettre au député de poursuivre son discours?

Des voix: D'accord.

M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Merci beaucoup, monsieur l'Orateur. Je comptais finir mon discours à 6 heures.

Je signale simplement que la situation que nous déplorions tant l'hiver passé pourrait être corrigée en quelques mois, non pas à coup de subventions, mais simplement en réduisant les paiements d'intérêts. Il faut réduire ces paiements de façon que les entreprises commerciales soient plus obligées de consacrer 75 à 80 p. 100 de leurs dépenses d'exploitation au paiement d'intérêts. Du jour au lendemain, tous les projets qui ne sont pas rentables le deviendraient et le gouvernement pourrait, sans dépenser, lancer des mégaprojets à mesure que la main-d'œuvre serait disponible.

Je sais gré aux députés de m'avoir écouté. Il y a 25 ans que je fais cette proposition à la Chambre et je n'abandonne pas la partie. Du point de vue économique, tous acceptent ma proposition. Il y a quelques années, lorsqu'il était ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, M. Donald MacDonald a parlé de ma proposition à ses adjoints et ils ont conclu qu'elle était valable. M. Turner était alors ministre des Finances et lui aussi en a discuté avec ses adjoints avant de dire qu'il était en faveur de cette proposition. Pourquoi ne pas agir? Maintenant que nous sommes un peu ébranlés parce que nous avons stupidement suivi de mauvaises lignes de conduire ces dernières années, nous sommes enfin forcés de penser. Arrêtons de penser et passons à l'action. Aucune des propositions que j'ai faites aujourd'hui ne coûtera quoi que ce soit à personne. Elles seraient rentables pour tout le monde.

J'aimerais aussi . . .

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Comme il est 6 heures, je quitte le fauteuil pour le reprendre à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

M. Ron Irwin (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, saint Augustin a écrit:

> Une nation est une association d'êtres raisonnables unis pour partager pacifiquement les choses qui leur sont chères et c'est donc en fonction de ces choses que l'on détermine la valeur d'une nation.

Comme un budget revêt énormément d'importance pour un pays, lorsqu'on l'établit, il faut donc commencer par voir quelles sont les choses auxquelles nous tenons et comment nous pouvons les partager paisiblement.

Avant d'établir ce budget il faut répondre à toute une série de questions. Comment juguler l'inflation? Que faire pour les chômeurs? Que faire contre le chômage? Comment donner du travail à nos ouvriers? Comment faire baisser les taux d'intérêt? Comment aider les industriels, les agriculteurs et les pêcheurs? Combien d'impôt peut-on exiger des contribuables?

Il faut clairement définir et comprendre comment le gouvernement utilise l'argent des impôts. Par exemple, ce n'est pas pour rien que l'on stimule la construction des maisons. C'est parce qu'il faut donner du travail aux ouvriers et bien loger les citoyens.

Dans ce budget, nous avons essayé de décrire les choses auxquelles nous tenons et la façon de les partager. Nous avons décidé de donner l'exemple et c'est pourquoi le salaire des députés et des fonctionnaires, soit 500,000 personnes n'augmentera que de 6 p. 100 l'année prochaine et de 5 p. 100 l'année suivante. Nous aurions pu facilement décider, et cela aurait sans doute été bon du point de vue politique, de réduire la taille de la fonction publique. C'est une chose qu'on accepte toujours facilement lorsque les temps sont difficiles. Nous aurions pu mettre à pied 10, 15, ou même 20 p. 100 des fonctionnaires, mais est-ce vraiment cela partager? Je ne le crois pas.

Je signale que la fin de semaine dernière, le gouverneur de l'État du Michigan, M. William Milliken, est allé encore plus loin que le gouvernement canadien. Les 11,500 secrétaires et employés de bureau syndiqués du Michigan ont accepté une réduction salariale non divulguée et le gel de leur nouveau salaire pour les 16 prochains mois. Nous avons proposé une hausse salariale de 6 p. 100, alors que les fonctionnaires syndiqués du Michigan déclarent ne vouloir aucune augmentation et être prêts à toucher un salaire moindre pourvu qu'ils aient la sécurité d'emploi.

Certains gouvernements provinciaux, tel celui de la Nouvelle-Écosse, suivent l'exemple du gouvernement fédéral, et d'autres ont même devancé les propositions budgétaires du fédéral. Les députés de ce côté-ci de la Chambre s'inquiètent vivement du sort des pêcheurs, des chefs de petite entreprise, des agriculteurs et des propriétaires de maison.

Nous vivons des temps difficiles, monsieur l'Orateur; personne ne le conteste. Avec des ressources limitées, le ministre des Finances (M. MacEachen) a fourni un budget qui répond à nos inquiétudes.

Je dirai une chose du ralentissement économique, monsieur l'Orateur. Les députés de tous les partis ont beaucoup appris au sujet des budgets et des données économiques, et je suis certain que chacun d'eux a passé le budget au peigne fin.

Cela, à mon avis, le ministre le savait, et même si les députés d'en face ont formulé maintes critiques au sujet des affectations de crédit, ils n'ont guère trouvé à redire à la façon dont elles sont faites et dont elles sont décrites dans les documents budgétaires. Le ministre mérite des félicitations pour avoir présenté un budget concis, direct et précis.

Nous traversons des temps difficiles. Je ne veux pas remonter à l'époque où le parti libéral a repris le pouvoir ni à l'époque où le parti conservateur l'a exercé. Ces temps difficiles ont débuté en 1973 et résultent directement de la hausse du prix du pétrole du Moyen-Orient. Déjà, en 1979, nous savions ce qui allait se produire en 1981 et en 1982. Cette année-là, le Conseil économique du Canada nous avait en effet prévenus que l'économie des États-Unis croissait trop rapidement. La demande était excessive et l'épargne insuffisante, les consommateurs dépensaient trop, le niveau des emprunts était très élevé, et le déficit du gouvernement américain était énorme. En 1981, le président Carter signala que la hausse des prix de l'OPEP ferait perdre 40 milliards de dollars à l'économie américaine.

Les temps sont durs et le gouvernement ne peut pas s'en sortir tout seul, monsieur l'Orateur. Roy Phillips, président de l'Association des manufacturiers canadiens, a déclaré qu'il appartient au gouvernement de créer un climat favorable, mais que c'est le secteur privé qui doit renverser la vapeur; celui-ci ne doit pas se dérober à ses responsabilités. La déclaration de M. Phillips ne doit pas être une excuse pour que le gouvernement s'esquive. Je crois qu'il faut être davantage conscient des responsabilités du gouvernement. Je ne compte pas passer le budget en revue dans le menu détail, mais je voudrais parler de certaines dispositions d'ordre général.

J'ai parlé de la décision de faire plafonner les hausses salariales des fonctionnaires à 6 p. 100, puis à 5 p. 100. Il y a un élément important auquel bien des députés n'ont pas pensé; c'est le fait que ces plafonds sont valables pour les régies qui réglementent notamment le prix de certaines denrées alimentaires ou les tarifs des communications, comme Bell Telephone, et des transports. Il faut absolument respecter ces plafonds, sauf dans des cas exceptionnels.

Nous avons essayé de ne pas trop mettre les personnes âgées à contribution en évitant de modifier le SRG qui continuera d'être indexé selon le taux d'inflation; par ailleurs, la situation ne changera pas en ce qui concerne les pensions d'anciens combattants. Nous avons augmenté le crédit d'impôt pour enfants. Les petits commerçants pourront obtenir des prêts à un taux d'intérêt inférieur de 4 p. 100 au taux actuel. Les agriculteurs ainsi que les pêcheurs paieront aussi 4 p. 100 de moins. Nous avons indexé les dépôts à terme. Autrement dit, seule la partie de l'intérêt qui dépasse l'inflation sera imposable pour un type spécial de dépôt à terme. Le produit de cet impôt, de l'ordre de trois milliards de dollars, sera consacré aux acheteurs de maisons neuves. On me dit que ce n'est pas encore fait. Adoptez le budget, ce soir même, et nous le ferons. Nous allons créer un fonds de 1.4 milliard de dollars pour la création directe d'emplois. Les acheteurs d'une maison neuve et d'une première maison auront droit à une subvention de $3,000. Il y aura 100,000 acheteurs.

• (2010)

M. Deans: Le prix des maisons a augmenté de $3,000 le jour de cette annonce.

M. Irwin: Nous allons attribuer 30 millions de dollars de plus à un programme de rénovation des maisons. Nous allons augmenter le nombre de logements sans but lucratif ou à loyer modique. Je vois que les députés ont la bougeotte; la vérité les énerve. Nous allons doter le Régime canadien de renouvellement hypothécaire de nouvelles règles pour qu'il ne soit plus nécessaire de reporter l'intérêt à la fin, selon l'ancien critère.

Il y a un aspect bien particulier du débat sur le budget que je trouve très décourageant. Peut-être est-ce le rôle d'une opposition de se faire entendre, mais ses députés font de sombres prédictions sans proposer de solutions aux problèmes. C'est

peut-être ainsi que la démocratie fonctionne. Si le gouvernement propose A, B et C, le NPD est d'accord, mais il réclame aussi E, F et G. Si nous adoptons E, F et G, les conservateurs se disent d'accord eux aussi, mais ils voudraient avoir X, Y et Z en plus. Cela n'en finit plus. Les députés de l'opposition me font penser à certains de mes électeurs qui font des transactions sur le marché de l'or. Il sont à l'affût des mauvaises nouvelles. Le matin, ils apprennent que la guerre est déclarée en Iran et ils s'en réjouissent parce que le prix de l'or va monter. «La guerre éclate au Liban: tant mieux, le prix de l'or va monter.» «Les faillites sont très nombreuses: tant mieux, le prix de l'or va monter.» «Il y a beaucoup de suicides: tant mieux, le prix de l'or va augmenter.» C'est exactement ce que j'entends de ce chœur grec en face; ces députés-là passent presque tout leur temps à se plaindre. Personne ne les aime, personne n'en veut et ils sont presque inutiles. C'est peut-être le rôle de l'opposition, mais sûrement pas celui d'une démocratie constructive quand les temps sont durs. Qu'on me permette de parler d'abord des conservateurs.

M. Deans: Épargnez-nous, je vous en prie. Vous leur avez déjà réglé leur compte, et cela suffit.

M. Irwin: C'est seulement parce qu'ils sont plus nombreux. Un auteur a dit du député d'Etobicoke-Centre (M. Wilson), le critique financier de l'opposition officielle:

> M. Wilson préconise avec enthousiasme la mise sur pied d'un «programme d'austérité destiné à alléger le fardeau que le gouvernement fédéral représente pour l'économie», et il prétend passer en revue toutes les dépenses gouvernementales. Mais, après en avoir fini avec la publicité, qui, à son avis, pourrait prélever jusqu'à 250 millions de dollars sur des dépenses de 76 milliards en tout, M. Wilson, se fait moins précis et semble préférer rogner sur les dépenses plutôt que d'y sabrer.

Comme c'est vrai! Le 12 novembre 1981, le député d'Etobicoke-Centre a déclaré:

> Le monde de la petite entreprise se verra privé de ce programme d'obligations pour l'expansion de la petite entreprise dont il a bénéficié pendant un peu plus de deux ans ou à peu près.

Nous l'avons donc modifiée, mais le député n'est toujours pas satisfait. Il réclamait plus de mesures en faveur des agriculteurs. Vous en souvenez-vous? Nous avons puisé dans nos maigres ressources—car nous souscrivons à la théorie du déficit systématique—pour leur allouer encore 100 millions de dollars. Mais le député n'est toujours pas satisfait. Il réclame 500 millions de dollars sans toutefois nous dire où nous pourrions les obtenir, et il veut par ailleurs que nous dépensions moins. Vous rappelez-vous son fameux discours sur les 22 p. 100? Le budget actuel prévoit une augmentation considérable des crédits alloués au programme de logements locatifs. En novembre, le député a déclaré que le programme était nettement insuffisant. Le nouveau budget le satisfera-t-il? Sans doute pas, car il prétend que nous avons besoins de 220,000 unités et non pas de 15,000. Il ne nous dit toutefois pas où nous pourrions obtenir les sommes nécessaires. Il se lamente en même temps sur les 22 p. 100 et le déficit. Il prétend maintenant que l'État intervient trop et que la paperasserie administrative atteint des proportions démesurées. Voilà ce qu'il dit lorsqu'il n'évoque pas avec mélancolie l'expérience qu'il a vécue à la bourse, ce qui est l'un de ses dadas favoris. Mon grand-père est venu au Canada au début du siècle et a travaillé dans une aciérie. Il est mort dans cette aciérie à la suite d'un accident du travail. Sa veuve n'a reçu aucune aide du gouvernement. Il n'existait aucun règlement sur la sécurité au travail, mais il en existe aujourd'hui. Il y a davantage d'inspecteurs et l'on verse maintenant des pensions aux veuves des victimes d'accidents du travail. Cette aide coûte cher et exige l'intervention de l'État. Ma mère est demeurée paralysée pendant 17 ans à la suite d'un accident de la circulation. Il n'y avait à l'époque aucun régime d'hospitalisation public ni aucun régime d'assurance médicale. Aujourd'hui, ces choses sont devenues réalité et elles résultent de l'intervention de l'État.

Un organisme international sans but lucratif, l'Environmental Fund, a récemment classé les 150 pays du monde selon trois critères: la mortalité infantile, l'espérance de vie et le taux d'alphabétisation. Pourquoi ces trois critères? C'est parce qu'ils témoignent de nos réalisations dans les domaines des sciences sociales, de la santé et de l'enseignement. Le Canada s'est classé septième, devançant les États-Unis, la Finlande, la Nouvelle-Zélande et le Royaume-Uni. La majeure partie des recettes fiscales fédérales sont consacrées aux services sociaux, à la santé et à l'éducation. Quelles dépenses le député d'Etobicoke-Centre supprimerait-il? Quels services sociaux? Quelles dépenses dans le domaine de l'enseignement ou de la santé?

Le chef du NPD, le député d'Oshawa (M. Broadbent), veut que nous aidions les locataires et les propriétaires en augmentant massivement les fonds affectés au secteur du logement. Nous avons proposé des subventions de $3,000. Qu'a-t-il fait à ce moment-là? Immédiatement après la présentation de l'exposé budgétaire, il a donné une conférence de presse. Tous les députés l'ont vu. Qu'a-t-il dit? Il a affirmé que ces subventions ne suffiraient pas et qu'elles inciteraient simplement les vendeurs à augmenter les prix. En novembre dernier, il nous disait d'accorder des subventions et, la semaine dernière, il disait que cela ferait monter les prix. Le député ne sera probablement jamais satisfait et je peux dire pourquoi à la Chambre. C'est parce que lorsqu'il est d'accord avec les libéraux, comme il l'est régulièrement, il ne se sent pas à l'aise.

Une voix: Exactement.

M. Irwin: Exactement. Je devrais m'en réjouir parce que c'est un bon signe. Il faut dire, à la décharge du NPD, monsieur l'Orateur, qu'il a été logique dans sa position à l'égard de l'Agence d'examen de l'investissement étranger. En novembre dernier, l'agence a été défendue énergiquement par l'ancien député de Broadview-Greenwood, qui est maintenant à la recherche d'une circonscription provinciale quelque part en Ontario, et par le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis). Le chef du NPD a aussi confirmé que son parti appuyait l'Agence d'examen de l'investissement étranger dans la publication *Trufax* du Better Business Bureau. L'agence a été la cible de nombreuses critiques, mais cela provient essentiellement du fait que ceux qui ne comprennent pas les forces économiques et la domination étrangère ou que la situation laisse entièrement indifférents veulent un bouc émissaire. Nous avons rendu les règles relatives à l'investissement étranger un peu moins sévères, mais, à titre de parti, nous ne devons jamais abandonner les principes qui ont donné naissance à l'Agence d'examen de l'investissement étranger. Je rappelle à la Chambre que ces principes ont été adoptés par un comité de la Chambre composé de représentants de tous les partis en 1970. Comme on oublie vite! Pourquoi un organisme comme l'Agence d'examen de l'investissement étranger avait-il reçu l'appui de tous les partis? Entre 1948 et 1968, environ 87 p. 100 des capitaux étrangers investis au Canada provenaient des États-Unis. A cause de cela, 57 p. 100 de notre industrie de

fabrication et 60 p. 100 de notre industrie minière étaient contrôlées par des sociétés étrangères. Les sociétés américaines représentaient environ 80 p. 100 de cette main-mise étrangère. Voici certaines des industries que les Américains contrôlaient en grande partie: les véhicules et pièces automobiles à 96 p. 100, l'équipement électrique industriel à 90 p. 100, les petits appareils électriques à 82 p. 100, les produits de caoutchouc à 85 p. 100 et les textiles synthétiques à 72 p. 100. Il y a eu une certaine amélioration depuis, mais assez négligeable.

C. W. Gonick a écrit:

> Aujourd'hui, par exemple, entre le quart et le tiers des biens produits au Canada sont exportés aux États-Unis. Il s'agit essentiellement de produits axés sur les ressources—pâtes et papiers, nickel, minerai de fer, plomb, zinc et autres produits du même genre. Les emplois des Canadiens, les profits et la prospérité en général dépendent largement de la croissance des marchés américains dans ces secteurs. Tout le monde sait que le Canada n'a jamais été prospère lorsque l'économie américaine traversait une crise, n'a jamais pu stabiliser ses prix lorsqu'il y avait inflation aux États-Unis, ni n'a pu éliminer le chômage lorsque l'économie américaine était en difficulté.

• (2020)

La loi sur l'examen de l'investissement étranger sert de bouc émissaire parce que c'est une cible facile, mais il n'est pas dans l'intérêt du Canada de s'inquiéter à l'heure actuelle de la mainmise étrangère sur notre économie. L'opposition réclame une politique de taux d'intérêt faite au Canada, une politique d'emploi faite au Canada et une politique commerciale faite au Canada. Je suggère à l'opposition de mieux examiner le processus décisionnel et de demander que des décisions soient prises sur la colline parlementaire et non à Wall Street.

Le gouvernement doit faire fonction de tampon en cette période difficile. J'ai déjà été maire. Je sais qu'il faut réduire les dépenses lorsque les temps sont durs et dépenser lorsqu'ils sont prospères. Lorsque le beau temps reviendra, il nous faudra commencer à réduire nos dépenses et à combler une partie de notre déficit. Le temps n'est pas venu de faire des coupures.

Par ailleurs, ce n'est pas en dépensant sans compter que nous sortirons de la récession. Il nous faut faire preuve d'une certaine prudence. Il faut trouver le juste milieu. La France l'a appris à ses dépens. Elle a fait fi de l'inflation et des principes économiques. Mais elle s'est retrouvée avec un taux d'inflation de 14 p. 100 et a dû tout récemment dévaluer le franc et bloquer les prix et les salaires pour quatre mois. La Nouvelle-Zélande a bloqué les prix, les revenus et les loyers pour les 12 prochains mois. Vient un moment où il faut faire face à la réalité et la réalité aujourd'hui, c'est que le gâteau n'est pas plus gros qu'il n'est et que l'ensemble des parts ne peut être supérieur au tout.

M. Siddon: Où étiez-vous il y a deux ans?

M. Gustafson: Et il y a dix ans?

M. Irwin: Il y a dix ans, je combattais les conservateurs. Il y a deux ans, je combattais les conservateurs et aujourd'hui, je combats les conservateurs.

M. Siddon: Et vous avez toujours tort.

M. Irwin: Et si vous voulez remonter il y a 25 ans, je combattais les conservateurs. Aujourd'hui, ils nous parlent des veuves dans la misère. Monsieur l'Orateur, vous auriez dû entendre le chef de l'opposition (M. Clark) parler de suicides. Vous auriez dû l'entendre nous parler des veuves. Les conservateurs oublient que c'est notre parti qui a instauré les régimes d'aide en faveur des veuves, des enfants, des chômeurs et des immigrants. Je ne voudrais pas que les députés l'oublient.

M. Domm: A combien s'élève le déficit?

M. Clarke: Ça, c'est une autre question.

M. Irwin: Nous avons voulu conclure des arrangements avec les sociétés d'assurance-vie. Celles-ci ont paru satisfaites de la nouvelle loi. Nous avons voulu nous entendre avec l'Association canadienne de l'habitation et du développement urbain. En fait, le président de cet organisme, M. Cyril Morgan, estime aujourd'hui que son organisme a contribué à la formulation de certaines politiques qui ont favorisé son secteur, le logement. M. Morgan estime qu'on l'a écouté quand il s'est permis de critiquer le gouvernement en novembre. Il trouve du bon à ce nouveau budget.

Nous avons voulu écouter. Nous nous sommes montrés conciliants. Seul le temps et la situation économique nous diront si nous avons raison.

Parlons maintenant de la politique énergétique nationale. Selon ce qu'on a prévu, en 1990, la participation canadienne dans les industries du pétrole et du gaz s'élèvera à 50 p. 100. Il n'y a là rien de renversant. Je ne connais aucun pays au monde où le proportion soit inférieure. Au Canada, nous semblons croire que nous devons distribuer nos ressources à droite et à gauche au fur et à mesure où nous les découvrons. Comme le public comprend mal cet objectif et que l'opposition officielle ne fait rien pour arranger les choses, nous avons décidé de ralentir le processus. Le ministre a signalé que nous sommes en avance sur notre calendrier et que nous pouvons donc le faire.

En même temps, je rappelle aux députés de la Chambre des communes que, dans un article récent, M. David Crane déclare que les dix principales sociétés pétrolières sous contrôle étranger exploitées au Canada ont investi 2.5 milliards de dollars vers la fin de 1970 et, au cours de la même période, elles ont reçu des dividendes de 4 milliards de dollars. Elles détiennent également 80 p. 100 des actions de filiales canadiennes d'une valeur de 40 milliards de dollars, ce qui n'est pas mal pour un investissement de 2.5 milliards.

M. Deans: Quel parti était au pouvoir lorsque cela s'est produit?

M. Irwin: Ces sociétés ont élargi leurs activités en se lançant dans les domaines suivants: commercialisation, construction, sociétés de portefeuille, exploitation du cuivre, du charbon et du plomb.

M. Deans: Vous étiez au gouvernement la plupart du temps et c'est pourquoi nous sommes dans un tel pétrin.

M. Irwin: Si le député veut bien garder le silence quelques minutes, il aura une meilleure compréhension de nos ressources.

M. Deans: J'en sais suffisamment. Je comprends, c'est bien là le problème.

M. Irwin: Le député de York-Peel (M. Stevens) nous dit de renoncer à Petro-Canada. Jamais de la vie!

M. Deans: Vous agissez comme si vous veniez de prendre le pouvoir.

M. Irwin: L'investissement étranger dans le secteur du pétrole et du gaz a été bien reçu par les éditorialistes et les Canadiens dans tout le pays pendant une quarantaine d'années. Vérifiez les éditoriaux. Pendant une quarantaine d'années, tout le monde au Canada a accueilli l'investissement

étranger à bras ouverts. Nous avons bien traité les sociétés étrangères. Leurs investissements ont bien rapporté et elles n'ont pas eu à se plaindre de notre pays.

Je reviens à ce que disait le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie), un ex-libéral. C'est une bonne chose en sa faveur. C'est un ex-libéral.

M. Lewis: Nous ferons de vous un ex-prodige.

M. Irwin: Le député de Saint-Jean-Ouest est un ex-ministre des Finances et un ex-critique financier. Qu'est-il maintenant? C'est candidat au leadership, un homme qu'on a à l'œil, sauf erreur, et qui se croit encore ministre des Finances.

M. Lewis: Ce serait bon d'en avoir un.

M. Irwin: Je croyais qu'il aurait une certaine expérience et que je pourrais en profiter. Je l'ai écouté. Qu'a-t-il fait? Il a gaspillé le temps précieux de la Chambre en s'attaquant personnellement au ministre des Finances durant près de quarante minutes sans rien dire. Il n'a parlé avec brio qu'à la fin, en citant un passage du poème «The Ancient Mariner.» Je dis que l'albatros, c'est dans l'opposition qu'il se trouve.

Des voix: Oh, oh!

M. Irwin: Le chef de l'opposition officielle a pris la parole aujourd'hui. Cela doit vous dire à quel point je regrette d'être venu. Le chef de l'opposition a encore dit que nous nous servions des gouvernements provinciaux comme boucs émissaires. Vous vous rappelez l'argument utilisé à l'égard de la charte des droits? Il s'agissait là aussi de boucs émissaires. Il n'a qu'un argument et il y revient sans cesse. Peu importe que l'on parle de dollars ou de droits, c'est l'argument clé. J'estime que le chef de l'opposition devrait lire l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et peut-être même la constitution. Il serait à même de constater que les gouvernements provinciaux possèdent des pouvoirs importants. Il découvrirait aussi que les gouvernements provinciaux dépensent 75 p. 100 des recettes fiscales au Canada, alors que nous n'en dépensons que 25 p. 100. Le chef de l'opposition dit essentiellement que nous les incitons à nous suivre, et c'est sans aucun doute vrai. C'est leur devoir. Il est du devoir de tous d'améliorer une conjoncture économique difficile.

Aujourd'hui, les conservateurs nous ont dit de démissionner, et les néo-démocrates nous ont lancé la même invitation.

M. Domm: Nous sommes unanimes.

M. Irwin: Que serait le gouvernement? Nous risquerions d'être gouvernés par le parti à ma droite qui prend ses rêves pour des réalités. Nous pourrions être gouvernés par le parti à ma gauche qui nous servirait des lieux communs. Non, le gouvernement ne démissionnera pas. Notre parti a pour tradition de ne pas reculer dans les moments difficiles. Il a toujours su préserver l'unité du pays et présenter d'excellentes lois sociales. Tous les bons projets de loi dont a débattu la Chambre ont été présentés par des gouvernements libéraux. Les députés ne devraient pas l'oublier. Nous sommes un parti au glorieux passé.

Des voix: Bravo!

M. Irwin: Nous sommes le parti de Laurier, de King, de Pearson . . .

Une voix: Et de la conscription.

M. Irwin: Le premier ministre actuel (M. Trudeau) entend diriger le pays . . .

M. Domm: A vie.

M. Irwin: . . . non pas comme le parti à ma droite qui propose de déclencher des élections pour voir ce qui se passera, non pas comme le parti à ma gauche dont les députés se présentent ici chaque lundi après-midi en demandant ce qui s'est passé.

M. Lewis: Nous n'avons encore jamais vu un socialiste démissionner.

M. Irwin: Monsieur l'Orateur, nous relevons les défis de ce genre. Nous n'allons pas chercher à les éviter. Voilà ce que les Canadiens attendent de nous. Nous vivons une période cruciale de notre histoire et nous avons présenté un budget difficile. Mais si nous unissons nos efforts, que nous tracions la voie à suivre et que nous ne perdions pas de vue nos objectifs tout en mettant en œuvre les mesures qui s'imposent, nous atteindrons notre but.

Je terminerai comme j'ai débuté mon intervention, en citant saint Augustin:

• (2030)

Une nation est une association d'êtres raisonnables unis pour partager pacifiquement les choses qui leur sont chères . . .

Je ne crois pas qu'il pensait à la Chambre des communes en disant cela. Je continue:

. . . et c'est donc en fonction de ces choses que l'on peut juger de la valeur d'une nation.

Partageons ce que nous avons. Si nous laissons de côté tout sectarisme, je sais que chaque député—et si ce n'était pas vrai, il ne serait pas là—souhaite voir notre pays prospérer de nouveau. Mettons-nous au travail.

Des voix: Bravo!

M. Doug Lewis (Simcoe-Nord): Monsieur l'Orateur, finalement, après avoir, par son indécision, laissé l'économie aller à la dérive pendant sept mois et demi, entraînant désordre et perturbation, le ministre des Finances (M. MacEachen) a de nouveau décidé de s'en occuper. Les Canadiens savaient qu'un nouveau budget s'imposait à cause de la méfiance suscitée par le dernier. Il est aussi ridicule de demander à ce même ministre de nous présenter un budget que de demander au capitaine du *Titanic* de recommencer une croisière parmi les icebergs.

Avant de parler directement du budget, je voudrais signaler à la Chambre le catastrophique bilan économique du gouvernement libéral actuel. A cause de sa politique à l'égard des taux d'intérêt, les faillites commerciales se sont multipliées. Au cours des cinq premiers mois de 1982, 4,500 entreprises ont fermé leurs portes; cela représente une augmentation de 55 p. 100 par rapport à 1980. Le nombre de faillites agricoles s'est accru de 111 p. 100 et le taux de chômage a atteint 10.2 p. 100. Plus de 1.2 million de Canadiens sont sans emploi. Ces chiffres se basent sur le nombre de Canadiens qui sont inscrits dans les Centres de main-d'œuvre. Des milliers d'autres ont renoncé à chercher du travail, car le gouvernement libéral les a complètement découragés. L'inflation que le premier ministre (M. Trudeau) a jugulée il y a des années est de retour. C'est une réalité quotidienne qui atteint 11.8 p. 100. Aux États-Unis, sous un gouvernement que le nôtre se plaît à couvrir de ridicule, l'inflation n'atteint que 6.7 p. 100. L'une des principales raisons de l'énorme écart est le coût de l'énergie. Le Parti libéral qui a su convaincre les Canadiens de le reporter au pouvoir en leur promettant de ne pas hausser le prix de

l'essence de 18c. le gallon, constate que le prix de l'essence a maintenant augmenté de 86c. le gallon, et que les taxes fédérales y sont pour 42c. Voilà d'après mes électeurs de Simcoe-Nord quel est leur sujet d'inquiétude depuis trois ou quatre jours. Ce que je préfère lorsque je rentre de Simcoe-Nord à Ottawa, c'est de revoir chaque jour les grimaces de ces singes savants.

En décembre 1981, le ministre des Finances avait prédit un déficit de 10.5 milliards de dollars. Sept mois plus tard, il remplit les Canadiens et le monde de consternation avec un déficit de 19.6 milliards. Dans n'importe quelle entreprise, le vice-président des finances qui ferait dans ses extrapolations une erreur de 100 p. 100 serait mis à la porte sur-le-champ; pourtant, le ministre reste là, à répondre aux questions, son sourire narquois aux lèvres, alors que tout autour de lui les Canadiens perdent emplois, maisons, fermes et entreprises. Le déficit va causer des difficultés indescriptibles aux Canadiens. Les taux d'intérêt ne pourront qu'augmenter tandis que le gouvernement du Canada va rivaliser avec les autres emprunteurs sur les marchés des capitaux pour obtenir des fonds afin de financer le déficit et d'honorer pour environ 25 millions de dollars d'obligations d'épargne du Canada qui arrivent à échéance cet automne. Les investisseurs qui fournissent ces fonds ne seront pas impressionnés par un gouvernement qui fonctionne avec un déficit aussi élevé et qui ne peut prévoir sa situation financière avec plus d'exactitude. La politique de l'argent cher du parti libéral accule les Canadiens à la ruine. Les propriétaires abandonnent quand ils se voient obligés de payer des taux d'intérêt hypothécaire de 20 p. 100; les agriculteurs abandonnent et déclarent faillite pour la même raison; les petites entreprises sont acculées au pied du mur.

Les mesures annoncées dans le budget, et dont je parlerai plus tard, ne remédieront à aucun de ces problèmes. Alors que des milliers de Canadiens font face à la saisie ou sont forcés d'abandonner leur maison à cause des procédures de vente forcée, le gouvernement libéral adopte les vieilles tactiques de diversion des subventions aux nouveaux propriétaires ou aux acheteurs de maisons neuves. Alors que des milliers de Canadiens déclarent faillite, le gouvernement libéral offre de subventionner les frais d'intérêt qu'ont à payer les petites entreprises qui prendront de l'expansion tant qu'elles seront en difficultés financières. La récession libérale a forcé les Canadiens à réduire leurs achats d'appareils domestiques, de meubles, de voitures et de maisons. Le résultat: ces secteurs sont en plein marasme. Les Canadiens doivent disposer de revenus additionnels pour acheter ces articles. Le moment est bien mal choisi pour augmenter les impôts et pourtant, c'est exactement ce que le ministre des Finances a fait dans le budget.

A la suite de la proposition des progressistes-conservateurs en 1972, le gouvernement a décidé de rajuster annuellement les exemptions de l'impôt sur le revenu des particuliers afin de tenir compte de l'inflation. De cette façon, l'inflation ne les ferait pas passer dans une tranche d'imposition supérieure et à payer plus d'impôts. En outre, les gouvernements ne pouvaient pas profiter de l'inflation et recueillir plus de recettes fiscales. C'est ce qu'on appelle l'indexation des exemptions de l'impôt sur le revenu.

Dans le passé, les libéraux ont menacé d'abandonner ce principe d'équité. En fait, le ministre des Finances a prétendu en novembre que les Canadiens payaient moins d'impôts parce qu'il avait maintenu l'indexation. Personne ne l'a cru alors et personne ne le croit maintenant. La limite de 6 p. 100 sur l'indexation des exemptions de l'impôt sur le revenu des particuliers est une hausse des impôts. Le temps est venu pour le ministre des Finances d'admettre la vérité. S'il pensait vraiment qu'il avait besoin d'augmenter les impôts, il aurait dû maintenir l'indexation des exemptions et augmenter les impôts. Mais non, encore une fois le ministre des Finances a abandonné la manière directe pour recourir aux moyens détournés dont tous les libéraux sont familiers. Il n'est pas surprenant que le parti libéral ait perdu la confiance de la population.

La mesure la plus inacceptable du budget réside dans la décision du parti libéral de combattre l'inflation sur le dos des personnes âgées. Jusqu'ici, les pensions de vieillesse suivaient le rythme de l'inflation, car elles étaient indexées. Les libéraux ont abandonné ce principe de justice et d'équité. Ils ont décrété que tous les Canadiens recevant une pension de vieillesse seraient à la remorque de la société. Les Canadiens âgés qui ont tant fait pour leur pays se retrouvent doublement remerciés par les libéraux. Non seulement les exemptions personnelles au titre de l'impôt sur le revenu vont être désindexées, mais il va en être de même des pensions de vieillesse.

Cependant, quelques jours avant d'augmenter l'impôt des personnes âgées par le biais de la désindexation des pensions et des exemptions personnelles, le gouvernement libéral a vu au bien-être de ses protégés. Le 17 juin, il a accordé des augmentations salariales de près de 10 p. 100 aux adjoints ministériels et au personnel politique des ministres. C'est le même gouvernement qui prêche pieusement des restrictions, la justice, l'équité et la vérité, qui s'empresse d'accorder une augmentation à son propre personnel.

Nous avons 1.2 million de chômeurs. Des milliers d'autres ont quitté les rangs de la main-d'œuvre, complètement découragés par les échecs du gouvernement libéral. Les remèdes contenus dans le budget constituent une nouvelle escroquerie des libéraux. Le ministre des Finances se vante d'un programme de dépenses de 750 millions de dollars. Or, la plus grande partie de cette somme est représentée par la modification de programmes déjà existants; en fait, on ne va injecter que 200 millions supplémentaires. Grâce à la fierté mal placée d'un ministre qui utilise l'expression «j'annonce» à trois reprises en 60 secondes, les Canadiens apprennent que l'on consacrera 300 millions de dollars—je tiens à ce que la Chambre fasse attention à ces termes—à la création d'emplois permanents dans le secteur privé par des encouragements à l'investissement. Qui peut bien savoir ce que cela signifie? Les bureaucrates et le ministre qui ont détruit les encouragements par le biais du budget de novembre vont nous offrir des encouragements à l'investissement. Ces belles paroles viennent d'un ministre des Finances qui a déclaré ceci lundi soir à la Chambre, comme en témoigne la page 18882 du hansard, propos que l'on retrouve d'ailleurs dans les documents budgétaires—je croyais tout d'abord qu'il s'agissait d'une erreur typographique—:

> Permettez-moi de récapituler les mesures influant sur les deux côtés de notre trésorerie . . .

● (2040)

Tous les hommes d'affaires canadiens et tous ceux qui savent ce qu'est un bilan disent toujours «bilan». Le ministre des Finances et les bureaucrates ne parlent que de trésorerie. Le ministre ne comprend même pas que c'est un bilan qui a

deux côtés. Et dire que c'est lui qui préside à nos destinées économiques.

Si les libéraux désirent réellement faire le nécessaire pour que les Canadiens trouvent des emplois, il doivent cesser de créer des emplois et d'offrir des encouragements à l'investissement et s'attacher à financer la formation et le recyclage.

M. Kelly: Nous l'avons fait.

M. Lewis: Bien sûr. Deux personnes sont venues me trouver à mon bureau de Midland il y a une semaine pour demander de l'argent pour suivre un cours d'aide-infirmière de 29 semaines à partir de septembre. Elles ne veulent pas de belles promesses de ce genre. Elles veulent des projets à brève échéance. Ces deux personnes veulent de l'aide tandis qu'elles se recyclent. Elles ne veulent pas de ces encouragements à l'investissement. Elles réclament une aide légitime afin de pouvoir obtenir un emploi. Elles ne veulent pas des écrans de fumée et des jeux de miroirs du ministre des Finances et du ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy).

Parlant d'emploi, j'ai été choqué d'entendre en fin de semaine des fonctionnaires m'annoncer qu'un emploi n'était créé que pour une période de deux mois. Selon moi, tout emploi créé devrait l'être pour un an au moins.

A propos de la création d'emplois, nous avons eu droit à une autre pirouette du ministre des Finances quand il a abordé la question de l'assurance-chômage. Qu'on se souvienne sur quel ton il a dit «J'annonce . . . ». Or, il suffit de lire le budget dans le détail pour voir que les cotisations à l'assurance-chômage ont été augmentées. De cela, le ministre n'en a pas parlé, et il ne l'a pas «annoncé». Le ministre des Finances et le parti libéral se proposent d'augmenter de 52 p. 100 les cotisations à l'assurance-chômage des employés, et de 34 p. 100 les contributions des employeurs avant la fin de l'année, mais il n'y a pas eu d'annonce officielle à ce sujet. Je trouve étrange cette façon de faire. Cet homme toujours fier d'annoncer des mesures aurait craint d'annoncer une hausse d'impôt. Nous avons pu, toutefois, lui tirer les vers du nez au cours de la période de questions.

Autrefois, il y avait au Canada une abondance de logements. Il était facile de louer ou d'acheter. Les loyers étaient raisonnables et les appartements, disponibles. On construisait des maisons et on les vendait. Le secteur de la construction, fort et prometteur, employait des milliers de Canadiens. Les libéraux ont tout changé. La politique libérale des taux d'intérêt élevés décourage la construction d'appartements et il n'y a presque plus de nouvelles maisons de construites.

L'achat d'une maison nécessite trop d'argent. Il faut un revenu familial de $45,000 pour posséder une maison moyenne d'après les prix de la commission immobilière de Toronto. C'est pourquoi le nombre des mises en chantier a baissé soudainement. Après 1976, nous avions 273,000 mises en chantier au Canada. En 1981, les libéraux ont réussi à ramener ce nombre à 178,000. Avec les durs efforts du ministre chargé du logement (M. Cosgrove), pour 1982, les libéraux en prévoient 148,000.

L'industrie de la construction domiciliaire se trouve dans une situation extrêmement difficile, comme l'a signalé le premier ministre. Le taux de chômage dans ce secteur s'élève à 19 p. 100. Comment le gouvernement libéral règle-t-il le problème? Les mêmes spécialistes qui ont mis au point le PAAP ont élaboré un nouveau programme. Il s'agit de subventions consenties à ceux qui achètent leur première maison ou une maison neuve. On prévoit qu'on aidera ainsi 8,000 personnes et non 100,000 comme l'a prétendu le député qui m'a précédé.

Le parti progressiste conservateur se fait le porte-parole de tous les propriétaires de maisons et non pas seulement de ceux qui veulent s'en acheter une. Il y a des dizaines de milliers de Canadiens qui ont travaillé avec acharnement pour s'acheter une maison et qui ont très peur de ne pouvoir la conserver.

J'étais récemment dans une banque quand un de mes anciens clients m'a demandé si je pratiquais encore le droit. Il portait une salopette de mécanicien. Il était accompagné de son jeune fils. Je lui ai répondu que je ne pratiquais plus ma profession, mais que mes associés s'occuperaient de lui. Il m'a dit: «M. Lewis, je ne peux plus acquitter mes nouveaux paiements hypothécaires. Je vais être forcé de vendre ma maison.» Voilà les Canadiens que nous devrions aider. Ils ont travaillé dur pour s'acheter une maison sans bénéficier d'une subvention. Les crédits que le parti progressiste conservateur entendait accorder au titre des intérêts hypothécaires et des taxes foncières auraient donné à cette famille $125 par mois, soit $1,500 par année, pour amortir les taux d'intérêt extrêmement élevés du parti libéral, ce qui lui aurait vraisemblablement permis de garder sa maison.

N'est-il pas étonnant que le parti libéral, avec son déficit de 20 milliards de dollars et sa taxe majorée de 42c. sur l'essence, n'ait pas les moyens d'aider les propriétaires de notre pays? Comme ses membres ont ri de nous lorsque nous avons proposé un déficit de 10 milliards de dollars et une taxe de 18c. sur l'essence, ce qui nous aurait pourtant permis d'aider les propriétaires de notre pays.

Aujourd'hui, nous avons vu le ministre chargé du logement tenter encore une fois de s'excuser pour les difficultés qu'éprouve le secteur du logement. Il a examiné les programmes les uns après les autres. Les emplois, les chèques et les demandes ont coulé de sa bouche comme un baume, comme depuis quelques années. Nous avons entendu le ministre nous débiter les mêmes sornettes que depuis deux ans. Les taux d'intérêt excessivement élevés ont réduit le nombre de logements inoccupés, et le nombre des mises en chantier a dégringolé. A en croire le ministre du logement, tous les Canadiens devraient déménager chaque semaine pour occuper tous les nouveaux logements qu'il a fait construire. Il a donné du travail à tellement de Canadiens qu'il ne reste plus de travailleurs dans les autres secteurs. Il a merveilleusement réussi, alors que tout le reste s'en allait à la dérive.

J'ai une suggestion pour le ministre du logement. Dimanche, j'ai pris part à l'inauguration du centre d'accueil pour personnes âgées de la Légion canadienne à Orillia. Dans la mesure du possible, lorsqu'il est question de logements sociaux, je propose au ministre de confier la réalisation des projets à la Légion canadienne. Le centre d'Orillia, dans ses deux phases, est l'œuvre de la section 34 de la Légion canadienne, sous la direction de mon bon ami Ed Broomfield et avec la collaboration des valeureux membres du conseil d'administration. Chaque étape a été mise au point et réalisée par la Légion, sans problèmes et sans fonctionnaires. Tout s'est déroulé à merveille. Aux quatre coins du Canada, les sections de la Légion sont administrées comme des entreprises. Elles ont servi le Canada pendant la guerre et continuent à le faire depuis. Elles rendent des services utiles aux Canadiens grâce aux programmes de logement sociaux qu'elles animent.

M. Fisher: Qui l'a financé, ce programme? Vous l'auriez supprimé.

M. Lewis: C'est vous que nous allons supprimer.

Dans son budget, le gouvernement fédéral a présenté des mesures à l'intention de la petite entreprise. Il propose de leur accorder 400 millions de dollars afin de réduire les frais d'intérêt de 4 p. 100 pendant deux ans sur les emprunts qu'elles contracteront pour financer de nouveaux investissements et des projets de recherche et de développement. Les critères prévus dans les documents budgétaires ne sont pas clairs. En effet, nous ne savons pas exactement s'il faut qu'une entreprise fasse faillite pour qu'elle puisse prétendre à de l'aide.

Quand le ministre des Finances, les bureaucrates et le parti libéral comprendront-ils qu'une petite entreprise au bord de la faillite ne veut pas nécessairement prendre de l'expansion. Les petites entreprises ne veulent pas construire un nouveau bâtiment et le remplir de machines, d'équipement et de personnel dans l'espoir que ses affaires vont prospérer. C'est comme ça que le ministre des Finances gère notre pays et nous ferions tous faillite si nous agissions de cette façon.

Il est facile de devenir chef de petite entreprise sous le gouvernement libéral. Il suffit pour cela d'en acheter une grande et d'attendre. Mais nous allons être sauvés, car le ministre des Finances a présenté un certain nombre de propositions dans son budget, propositions qu'il a l'intention de renvoyer à un comité spécial de Canadiens en vue provenant des sphères de la finance, de la comptabilité et de l'économie. Je n'ai rien contre ces gens qui auraient été choisis, d'après mes renseignements, pour constituer ce comité. Mais, comment le ministre des Finances et le parti libéral et madame le ministre chargée de la condition féminine, qui ne mâche pas ses mots et qui se vante tellement de ce qu'elle fait, ont-ils pu annoncer que le comité ne comprendrait aucune femme? Pas une seule femme n'a été nommée comme représentante. Cette erreur est inexcusable. Au nombre des femmes qui constituent 52 p. 100 de notre population se trouvent bien des spécialistes hautement qualifiées en économie, en comptabilité et en finances. Elles devraient être représentées au comité. Si l'honorable représentante de Kingston et les Îles (M^lle^ MacDonald) . . .

M. Kelly: Pourquoi?

Mlle MacDonald: Le député de Scarborough-Centre (M. Kelly) demande pourquoi. Il voudrait savoir pourquoi.

M. Kelly: Il n'y a rien d'automatique à cet égard.

M. L'Orateur adjoint: La parole est au député de Simcoe-Nord (M. Lewis).

M. Lewis: A mon avis, bien des femmes compétentes pourraient faire partie de ce comité. M^me^ Marie Josie Drouin, de Montréal, M^me^ Gertrude Mulcahy, directrice de l'Institut canadien des comptables agréés, et M^me^ Dian Cohen, remarquable économiste que les libéraux ne tiennent pas à avoir à la séance d'information à huis clos, car elle n'est pas partisane de leur politique. Plus d'un Canadien éminent a été oublié, mais mentionné plus tard.

• (2050)

Les Canadiens ont appris avec amusement que le ministre des Finances avait consulté l'ex-ministre des Finances, John Turner, pendant l'élaboration du budget. Pour lequel des deux est-il plus ennuyeux que cela ait été porté à la connaissance du public? Pour l'actuel ministre des Finances ou pour l'ex-ministre? Il est certain que le ministre des Finances et le premier ministre n'ignorent pas les coups de sonde donnés par John Turner à Bay Street et d'un bout à l'autre du pays depuis des mois. Pas étonnant donc qu'ils aient voulu le compromettre dans ce dernier fiasco. Quand on est dans le bain, on voudrait que tout le monde y soit.

A propos de l'ex-ministre des Finances, j'ai des commentaires à faire. Le gouvernement libéral court à une défaite certaine aux prochaines élections fédérales, grâce aux échecs qu'il accumule depuis février 1980. Rien ne pourrait rendre cette défaite plus retentissante et plus assurée que la présence de John Turner à la tête du parti libéral.

Dans Simcoe-Nord, John Turner est connu comme l'avocat de Bay Street qui a déserté le navire. Au milieu de la campagne électorale provinciale de 1975, il a laissé tomber le portefeuille des finances du gouvernement libéral—on le comprend—pour s'assurer à Bay Street d'un revenu à six chiffres. John Turner n'est pas le sauveur désintéressé du parti libéral du Canada.

Le ministre des Finances lance des appels à la modération. Pendant qu'il se tape sur le ventre, qu'il se vante d'augmenter les impôts des personnes âgées, les dépenses fédérales ne cessent d'augmenter: 62 milliards en 1980-1981, 75 en 1981-82, et 91 en 1982-83. Voilà la modération. Ils n'ont pas osé parler de ce qui se passera après 1982-83.

Pendant qu'ils modèrent les salaires, ils restent stupéfaits que Bell Canada demande au CRTC une augmentation de 25 p. 100 des tarifs téléphoniques résidentiels et de 35 p. 100 pour les tarifs commerciaux. CN/CP annonce une augmentation de 20 p. 100 du tarif minimum du télégramme. Voilà comment les choses marchent. A ce qu'on peut constater, ils ne savent pas modérer les prix qui relèvent du gouvernement fédéral. C'est une addition de dernière minute au budget. Les organismes de contrôle qui sont indépendants attendent encore que le ministre des Finances et le Cabinet leur disent comment ils vont faire pour plafonner les prix à 6 p. 100, suivant l'imagerie du ministre des Finances. Il n'y a pas de directives. Vous parlez d'une gestion!

Le gouvernement libéral est à l'origine de la crise de confiance. Les Canadiens ne croient plus que le parti libéral et ses bureaucrates peuvent ou veulent s'attaquer aux problèmes économiques dont souffre le Canada. Ils ont été témoins d'une série d'échecs et ils ont vu toutes les promesses du gouvernement se désintégrer, comme le budget de novembre.

Comment les Canadiens peuvent-ils avoir confiance dans un gouvernement qui a prédit un déficit de 10 milliards de dollars en novembre et qui doit en doubler le chiffre sept mois plus tard? A sept occasions différentes, on a apporté 36 changements majeurs et mineurs. L'indécision du gouvernement fait que les hommes d'affaires, les ouvriers, les agriculteurs, les pêcheurs et les propriétaires de maison ne savent plus à quoi s'en tenir.

Récemment, j'ai discuté de la situation avec des journalistes dans ma circonscription et quelqu'un a suggéré la formation d'un gouvernement de coalition. Personnellement, je rejette cette suggestion pour plusieurs raisons. Un gouvernement de coalition est identique à une association ou un mariage: il est fondé sur la confiance. Qui fait confiance au parti libéral?

Nos propositions visant à relancer l'économie sont bien connues. Les libéraux n'en ont pas. Le parti progressiste conservateur a gagné la confiance des Canadiens. Nous serions stupides de détruire notre crédibilité en nous associant au parti libéral. Nous savons tout le tort que cela a causé au Nouveau parti démocratique.

Qui veut que son nom soit mêlé à celui du député de York-Est (M. Collenette), qui a dit que les Canadiens étaient des pleurnicheurs, surtout dans la région de Toronto? Qui veut que son nom soit mêlé à celui du député de Sudbury (M. Frith), qui a dit que ceux qui pensent que le gouvernement va tirer le Canada du pétrin sont trop exigeants? Les libéraux aiment prétendre qu'il n'existe pas d'autres possibilités que cette politique catastrophique qui est en train de mener le Canada à la ruine économique, mais il en existe. Je voudrais les rappeler à la Chambre.

Le régime d'intérêts hypothécaires et d'impôt foncier des progressistes conservateurs aurait donné jusqu'à $1,500 à chaque famille canadienne en 1982 en réduisant les intérêts hypothécaires et les impôts fonciers. Ce régime serait en vigueur maintenant si le NPD n'en avait pas décidé autrement.

Le gouvernement devrait revenir aux critères applicables à l'obligation de la petite entreprise tels qu'ils étaient énoncés quand le parti progressiste conservateur a mis le programme sur pied en 1979. On devrait offrir une aide exceptionnelle aux petites entreprises pour réduire leurs taux d'intérêt. Le budget de novembre 1981 devrait être retiré. Le Programme énergétique national devrait être mis à jour. Les dépenses gouvernementales doivent être réduites pour restreindre le déficit et faire baisser les taux d'intérêt.

Pour terminer, j'ajouterai que si le gouvernement libéral ne veut pas adopter un plan d'action raisonnable, il devrait démissionner et céder sa place à un parti qui fera quelque chose pour l'économie du Canada, en l'occurrence, le parti progressiste conservateur.

M. Herb Breau (Gloucester): Monsieur l'Orateur, je me réjouis de participer ce soir à ce très important débat sur le budget qui nous a été présenté la semaine dernière par le ministre des Finances (M. MacEachen). Il s'agit d'un budget très raisonnable, très réaliste, et qui s'attaque sérieusement aux problèmes du pays et de notre économie.

Il est normal que les députés d'opposition continuent de jouer les prophètes de malheur. C'est naturel de la part du parti progressiste-conservateur. Je le dis parce qu'il est important que les Canadiens à l'écoute sachent à quel point les progressistes-conservateurs sont hypocrites. Ils sont aussi hypocrites qu'on peut l'être. Je viens tout juste d'entendre un d'entre eux, le député de Simcoe-Nord (M. Lewis), parler pendant environ une demi-heure des problèmes du pays, des problèmes de l'économie. Puis, il a parlé des solutions qui s'offraient. J'ai essayé de les noter.

• (2100)

M. Lewis: J'essaierai de parler moins vite la prochaine fois, à votre intention.

M. Breau: J'aimerais que l'on me voie et m'entende ce soir pour que nous évoquions ensemble le génie de son programme. J'ai remarqué que s'il n'en tenait qu'à lui, il abandonnerait les programmes de création directe d'emplois. Peu lui importe que des centaines de milliers de Canadiens de collectivités défavorisées, des régions rurales où le taux de chômage est élevé . . .

Une voix: Pourquoi?

M. Breau: . . . en bénéficient. Le parti conservateur, si le député de Simcoe-Nord avait son mot à dire, et j'ai bien peur que ce serait le cas, abandonnerait ces programmes.

Ensuite, il s'est vanté du fameux programme conservateur—qui malheureusement est tombé à l'eau en décembre 1979—de déduction des intérêts hypothécaires et des taxes foncières réelles. Monsieur l'Orateur, c'est un programme injuste qu'ils ont proposé et qu'ils ont essayé de faire adopter par le Parlement, et qui se révélerait encore plus injuste aujourd'hui. Pour la bonne raison que s'ils permettaient la déduction des intérêts hypothécaires et des taxes foncières réelles, qui aideraient-ils? Les gens qui ont les hypothèques les plus élevées, c'est-à-dire les propriétaires des maisons les plus chères.

M. McDermid: C'est absurde! C'est absolument faux!

M. Breau: C'est exactement la position du parti conservateur. Chacun sait que c'est ce qui s'est passé aux États-Unis chaque fois qu'il y a eu un programme de déduction des intérêts hypothécaires, les gens ont hypothéqué leur maison le plus possible.

Des voix: Oh, oh!

M. Breau: Ils n'aiment pas entendre la vérité de ce côté-là, ils n'aiment pas qu'on parle de leurs prétendus programmes d'aide à la population canadienne. En ce qui concerne les impôts sur les biens immobiliers, le député de Simcoe-Nord a déclaré que son parti les rendrait déductibles. Regardons simplement les faits. Où les impôts fonciers sont-ils les plus élevés au Canada? Dans les grandes villes: à Ottawa, à Toronto, à Vancouver. Les conservateurs ont-ils demandé à leurs députés des provinces de l'Atlantique à combien s'élevaient les impôts fonciers dans les Maritimes? Ils sont très bas. Monsieur l'Orateur, si on les laissait faire, ils se serviraient du Trésor public pour aider les riches du Canada.

M. McDermid: Lisez le projet de loi.

M. Breau: Je l'ai lu très attentivement justement et je me suis opposé à son adoption en 1979 en votant contre. Je suis contre encore aujourd'hui. Si vous voulez vous rendre dans ma circonscription pour en discuter, vous êtes le bienvenu. Monsieur l'Orateur, les Canadiens ne se laisseront pas tromper par la proposition des conservateurs au sujet de la déduction des intérêts hypothécaires et de l'impôt foncier. Il s'agit d'un programme destiné à venir en aide aux riches, à utiliser les fonds publics, dont ont besoin les régions pauvres du Canada, pour aider les régions les plus riches, où les impôts fonciers sont élevés et où l'on trouve les maisons les plus chères du Canada.

Des voix: Oh, oh!

M. Breau: Un individu qui possède une maison d'un million de dollars serait fou de ne pas se rendre à la banque pour obtenir une hypothèque de $200,000.

Une voix: $1,500.

M. Breau: Les intérêts seraient déductibles, de sorte qu'il pourrait réinvestir son argent ailleurs. Voilà le genre de mesure que propose le parti conservateur.

M. McDermid: Il est possible de le faire maintenant.

M. Breau: Le député prétend qu'il est possible de le faire maintenant. Monsieur l'Orateur, les riches n'ont aucune raison, ni aucun intérêt à le faire maintenant parce qu'ils ne peuvent pas déduire les frais d'intérêt hypothécaire comme le voudraient les conservateurs.

Monsieur l'Orateur, les libéraux proposent d'utiliser le Trésor public et les ressources du Canada pour venir en aide aux Canadiens.

M. McDermid: Pourrais-je poser une question au député?

M. Breau: Je laisserai le député me poser une question tout à l'heure.

L'attitude du gouvernement fédéral, monsieur l'Orateur, consiste à utiliser les ressources du Trésor fédéral d'une façon sélective pour aider les secteurs, les Canadiens et les régions de notre pays qui en ont le plus besoin.

M. Reid (St. Catharines): Accordez une augmentation de 10 p. 100.

M. Breau: L'autre jour, alors que je me trouvais à la Chambre, j'ai écouté très attentivement le discours du député de York Peel (M. Stevens). Je me souviens fort bien de ce qui s'est passé lorsque ce député qui était devenu président du Conseil du Trésor a essayé de mettre en œuvre ces mesures. Je me rappelle le budget de 1979 des conservateurs et je me souviens des mois qui ont précédé ce budget. Une de leurs premières initiatives a été de supprimer le programme Canada au travail. La deuxième a été d'abandonner le programme de subventions aux bateaux de pêche. Quant au logement social, les conservateurs l'ont laissé aller à vau-l'eau.

M. Kempling: De quel budget parlez-vous? C'était il y a deux ans.

M. Breau: Le député de Burlington (M. Kempling) me rappelle que c'était il y a deux ans. C'est exact. Mais nos concitoyens n'ont pas la mémoire courte. Il y a des gens ici à la Chambre qui diront aux Canadiens combien vous pouvez être hypocrites. Le jour même où le député de York Peel parlait en ces termes . . .

M. Kempling: Laissez-nous donc consulter les gens.

M. Breau: . . . le député de Kingston et les Îles (M^lle^ MacDonald) se lamentait sur le sort des gens ayant un revenu fixe.

Mlle MacDonald: Vous ne le feriez même pas.

M. Breau: Elle a dit: «Vous allez diminuer l'indexation». Moi, si certainement. Je ne mets pas en cause la sincérité de l'honorable représentante. Il y a quelques conservateurs qui savent ce dont nos concitoyens et les nécessiteux ont besoin. Malheureusement, il semble évident que le député de Kingston et les Îles et certains autres n'ont aucune influence au sein de leur parti. C'est leur problème.

Mlle MacDonald: Et c'est aussi pourquoi vous n'avez pas de portefeuille.

M. Kempling: C'est pourquoi on ne vous a jamais fait une petite place au sein du cabinet.

M. Breau: L'ancien président du Conseil du Trésor nous a renseignés, mercredi dernier, sur la politique du parti conservateur. Le déficit de 19.6 milliards de dollars nous étrangle, a-t-il dit; il faut le réduire, le comprimer. Et pourquoi? Parce qu'à mon avis, les investisseurs ne sont pas contents, c'est-à-dire les financiers de Bay Street. Où faudrait-il sabrer, monsieur l'Orateur, pour en ressentir la différence? On pourrait le réduire à zéro, à 5 milliards, à 10 milliards. S'il était abaissé à 10 milliards de dollars, dans quels programmes pourrait-on faire des coupures pour que la représentante de Kingston et les Îles ne pleure pas sur le sort des personnes à revenu fixe?

Mlle MacDonald: Je n'ai vu personne pleurer de l'autre côté.

M. Breau: En réalité, toutes ces lamentations sur le déficit élevé, sur le sort des gens, se résument à de l'hypocrisie. Nous verrons quand ils auront les rênes du pouvoir. Ils chercheront tout d'abord à réduire l'influence du gouvernement.

Le budget que nous avons présenté va donner une orientation à l'économie; on y voit que là où le gouvernement fédéral peut influencer et qu'il a le pouvoir d'agir directement dans le domaine des salaires, il est prêt à agir. Le gouvernement va limiter les hausses de traitement dans la Fonction publique à 6 p. 100 la première année et à 5 p. 100 la deuxième année.

• (2110)

[*Français*]

Plusieurs personnes bénéficiant de programmes sociaux, monsieur le président, comme les allocations familiales, les pensions de la sécurité de la vieillesse, les pensions aux fonctionnaires à la retraite, et d'autres, verront comme pour les exemptions personnelles en vertu du programme d'impôt leur indexation limitée d'abord à 6 p. 100, puis à 5 p. 100 la deuxième année. Le gouvernement propose cette mesure, monsieur le président, parce qu'il faut absolument convaincre les Canadiens ainsi que les agents sociaux et économiques du pays que cela est possible et que le gouvernement a la volonté de réduire l'inflation à 6 p. 100, et que pour faire cela il faut que tous fassent un sacrifice collectif.

La philosophie du parti libéral consiste à protéger les ressources du pays et de la société pour aider ceux qui ont le plus besoin de l'aide et de l'attention du gouvernement. Voilà pourquoi les allocations familiales étant limitées à une augmentation de 6 p. 100, les crédits d'impôt-enfant seront augmentés dès 1982 de $50 pour compenser la perte de revenu provenant de la limitation de l'allocation familiale pour les Canadiens à revenu faible. Cela veut dire que ces gens-là ne perdront rien à cause de la limitation de l'indexation des allocations familiales. De la même façon, les pensions de sécurité de la vieillesse étant limitées aussi à 6 p. 100, ceux qui reçoivent le supplément, c'est-à-dire ceux qui n'ont pas d'autre revenu, bénéficieront de la pleine indexation, justement parce que le parti libéral, bien que l'on propose des sacrifices pour tout le monde, ne veut pas que ce soit les pauvres ou ceux qui n'ont pas d'autre revenu, ceux qui ont de faibles revenus, qui soient les plus durement frappés. Voilà donc pourquoi ceux qui reçoivent le supplément verront une pleine indexation, non seulement de leur supplément, mais aussi de leur pension de base de sécurité de la vieillesse.

Alors, lorsque les progressistes conservateurs et les néo-démocrates propagent des histoires à la Chambre, dans les media et parmi le public, à l'effet que le gouvernement est en train de pénaliser ceux qui sont à la retraite, ceux qui dépendent du supplément et de la pension de base de sécurité de la vieillesse, ils sont en train de dire des faussetés, monsieur le président.

Une voix: Des irresponsables!

M. Breau: Ceux qui reçoivent le supplément, je le répète parce que c'est très important, les personnes âgées qui sont à la retraite et qui n'ont que le supplément parce qu'elles n'ont pas d'autre revenu, ces gens-là comprennent que leur supplément et leur pension de base de sécurité de la vieillesse ne seront pas touchés. Ils recevront la pleine indexation le 1er janvier et la pleine indexation chaque trois mois, comme c'était auparavant. Monsieur le président, d'autres mesures dans ce budget sont très importantes. Les taux d'intérêt sont élevés, cela fait à peu près deux ans maintenant, cela a commencé en 1979, ils ont diminué un peu en 1980 et ils sont à la hausse depuis ce temps-là, ils ont baissé un peu en 1981, mais ils sont encore à la hausse. La raison de ces hauts taux d'intérêt, c'est que le gouvernement américain a décidé d'opter pour une politique visant à recapturer tous ces dollars américains qui finançaient le monde. On sait que le dollar américain finance une bonne partie du monde industrialisé depuis longtemps. Ils ont décidé d'une politique de recapturer ces dollars. En plus de cela, dans le budget qui est proposé au Congrès américain pour 1983, il est proposé et c'est là-dessus que le Congrès s'est entendu avec l'administration américaine, il y a un déficit d'au-delà de 100 milliards de dollars. Ce sont deux des causes principales des taux d'intérêt élevés en Amérique du Nord présentement.

Évidemment le fait que l'on a des pressions inflationnistes au Canada, comme aux États-Unis, incite aussi à maintenir les taux d'intérêt élevés, parce que lorsque l'on a une inflation par exemple de 10 p. 100, il est normal que celui qui a des épargnes veuille avoir plus que 10 p. 100 pour ses épargnes, parce que s'il accepte moins, cela veut dire vraiment qu'il a une perte réelle de son investissement. Que le gouvernement canadien essaie de lui-même de solutionner ce problème-là, c'est peine perdue. Et si on décide de ne pas suivre cette politique monétaire des Américains, il y aura un coût très élevé au Canada.

Et le coût sera une diminution de notre dollar, même plus grande que ce que l'on a vu depuis le mois dernier surtout. Par conséquent, le gouvernement, reconnaissant que les taux d'intérêt allaient demeurer élevés en partie parce qu'on a un taux d'inflation inacceptable au Canada et en partie à cause de la conjoncture monétaire et fiscale de l'Amérique du Nord, a décidé qu'il était nécessaire d'introduire dans notre système des changements permanents, des modifications structurelles dans nos taux d'intérêt pour certains secteurs qui sont le plus durement frappés par ces hauts taux d'intérêt. Et quels sont ces secteurs? Ce sont premièrement les propriétaires de maisons qui sont grevées d'hypothèques; deuxièmement, les petites entreprises; ce sont aussi les agriculteurs, les pêcheurs, c'est-à-dire les gens qui produisent et qui sont indépendants. Le gouvernement propose qu'immédiatement, si une personne achète sa première maison, qu'il s'agisse d'une maison neuve ou d'une maison déjà existante, il y aura un octroi direct, comptant, de $3,000 pour diminuer l'hypothèque immédiatement, non imposable. Pour les petites entreprises qui font de l'expansion ou qui s'achètent des propriétés dépréciables il y aura immédiatement une réduction de 4 p. 100 du taux d'intérêt qu'ils paieront à la banque, et ce 4 p. 100 sera un chèque, un paiement comptant qui viendra du gouvernement fédéral jusqu'à ce que la politique permanente, la modification structurelle à nos taux d'intérêt que je mentionnais tantôt, soit installée dans notre système.

Le ministre des Finances a proposé une innovation, savoir une nouvelle manière d'encourager l'investissement dans l'habitation et dans les commerces afin de protéger celui qui investit des effets de l'inflation. Mais parce que le ministre des Finances veut s'assurer que premièrement l'idée, la philosophie derrière cette proposition et aussi les moyens techniques, les moyens légaux de l'appliquer soient acceptés et compris et que l'on bénéficie du savoir de bien des gens dans le secteur privé, il a institué un comité de spécialistes qui lui feront rapport avant le 30 septembre, afin d'en arriver à un programme qui verra, à long terme, les taux d'intérêt pour l'habitation, les petites entreprises, les agriculteurs et les pêcheurs réduits de 3 à 6 p. 100.

[*Traduction*]

Le public n'a pas encore bien compris le projet qu'a conçu le ministre des Finances pour créer un régime de placements à terme protégés des effets de l'inflation. L'opposition n'a, bien sûr, aucun intérêt à faire en sorte que les Canadiens le comprennent, car les députés d'en face savent bien à quel point ce régime va leur plaire.

Bien que son application soit complexe, cette mesure vise à créer un nouveau certificat de dépôts à terme indexés qui paiera aux investisseurs un intérêt dont la part uniquement attribuable à l'inflation ne sera pas imposée. Les fonds accumulés de cette façon serviront aux acheteurs de maisons neuves et aux petites entreprises, aux agriculteurs et aux pêcheurs qui investissent dans l'acquisition de nouvelles installations et de nouveau matériel.

Le budget prévoit également un nouveau régime enregistré de placements-actions permettant au détenteur de capitaux d'investir son argent dans une caisse qui servira à acquérir des actions ordinaires cotées de sociétés canadiennes. Il importe de noter que les gains de capital sur les actions seront moitié moins imposables qu'auparavant, mais seulement dans la mesure où ils dépassent le taux d'inflation.

Parce que le ministre des Finances souhaite faire appel aux connaissances et à la sagesse du monde des affaires et aussi parce qu'il tient à ce que ce régime très attirant et innovateur soit bien appliqué pour faire en sorte que les rouages—si je puis me permettre ce terme technocratique—du régime fonctionnent bien, il a constitué un comité d'experts qui lui feront rapport d'ici le 30 septembre. Il a déclaré aujourd'hui qu'il veut que ce groupe d'experts présente son rapport le plus tôt possible, au plus tard le 30 septembre, pour qu'il puisse essayer de mettre ces mesures en vigueur avant la fin de l'année. Il s'agit de mesures que le gouvernement veut prendre pour aider les Canadiens dès maintenant.

• (2120)

J'ai dit plus tôt que les conservateurs affirment d'une part que le déficit est trop élevé et proposent d'autre part de nouvelles dépenses tous les jours. Nous avons proposé de limiter l'indexation de certains programmes sociaux très coûteux, qui, soit dit en passant, ont tous été instaurés par un gouvernement libéral. Certains députés d'en face essaient de jouer sur les deux tableaux, tandis que les députés les plus puissants du même parti affirment que le gouvernement devrait resserrer le régime fiscal, qu'il devrait restreindre le déficit et qu'il devrait réduire ses emprunts parce que le marché des valeurs réagit mal lorsque le gouvernement emprunte trop d'argent. Les députés de ce parti essaient de jouer sur les deux tableaux. Ils savent que les Canadiens ordinaires ont besoin de l'aide du gouvernement. Ils savent que certaines régions du pays ont besoin d'une attention particulière de la part du gouvernement fédéral. Quand leur parti était au pouvoir en 1979, ils ont essayé de sabrer dans des programmes qui étaient essentiels à certaines régions du Canada.

Je voudrais maintenant parler d'un aspect de l'économie et des mesures gouvernementales qui me préoccupe, monsieur l'Orateur. Cela me trouble d'entendre certains membres du public et certains députés conservateurs parler des effets négatifs de l'Agence d'examen de l'investissement étranger. Ils affirment que le niveau des investissements au Canada a baissé au Canada à cause de l'Agence, que nous devrions nous débarrasser de cet organisme ou qu'il a un effet nocif. L'avenir nous dira si l'Agence d'examen de l'investissement étranger est une bonne chose ou non, monsieur l'Orateur, mais mon opinion à cet égard est faite.

Voyons un peu quels sont les faits. Ceux qui affirment qu'il n'y a pas de nouveaux investissements au Canada à cause de l'Agence d'examen de l'investissement étranger devraient songer à combien de nouveaux capitaux étaient investis au Canada avant la création de l'Agence. Quand il n'existait pas de restrictions à l'investissement étranger, il n'y avait pas non plus de mécanismes de contrôle qui permettaient de garantir que les fournisseurs canadiens avaient l'occasion de présenter des soumissions pour les achats de sociétés étrangères qui avaient leur bureau principal ailleurs qu'au Canada. Combien de nouveaux capitaux étaient investis au Canada à cette époque? En 1970, les nouveaux capitaux étrangers représentaient seulement 8 p. 100 de l'ensemble des investissements commerciaux fixes; en 1971, ils n'en représentaient que 7.6 p. 100 et, en 1972, 4.7 p. 100. L'Agence d'examen de l'investissement étranger n'existait pas à l'époque.

Ce qui s'est passé, c'est que les sociétés étrangères—et en particulier les sociétés américaines dont le marché aux États-Unis, est plus étendu et qui sont plus importantes et modelées sur la vassalisation économique—sont venues au Canada s'emparer de sociétés canadiennes et en faire d'autres succursales. Dans la plupart des cas, elles empruntaient de l'argent aux banques canadiennes afin de prendre le contrôle de sociétés canadiennes ou de lancer de nouvelles entreprises. En 1970, les nouveaux investissements directs s'élevaient à 8 p. 100; en 1971, cette proportion était passée à 7.6 p. 100, en 1972 à 4.7 p. 100, en 1973 à 5.1 p. 100 et en 1975 à 4.2 p. 100. Il est faux de prétendre que la dissolution de l'Agence d'examen de l'investissement étranger amènerait tout à coup de nouveaux investissements au Canada. Bien au contraire, les sociétés américaines en particulier continueraient de venir au Canada acheter des sociétés avec de l'argent emprunté à nos banques, car elles pourraient probablement convaincre les banques qu'elles sont mieux gérées ou grâce à leur volume d'affaires aux États-Unis.

L'Agence d'examen de l'investissement étranger permet, entre autres, de s'assurer que si une nouvelle société est formée ou s'il y a prise de contrôle d'une société, les Canadiens auront la possibilité d'être sur les rangs pour l'obtention de cette société. Auparavant, de nombreuses sociétés américaines en particulier venaient au Canada et ne donnaient même pas une chance aux Canadiens d'acquérir des sociétés canadiennes. Nous ne pouvons sûrement pas accepter cette situation.

Lorsque les gens parlent des problèmes entraînés par l'Agence d'examen de l'investissement étranger, je me mets à souhaiter qu'ils puissent étudier les faits et voir combien les étrangers investissaient au Canada par rapport aux Canadiens. Les chiffres n'étaient pas impressionnants du tout. Les étrangers utilisaient leurs compétences en matière de gestion pour convaincre nos banques de leur supériorité sur les Canadiens, ce qui leur permettait d'emprunter des économies canadiennes à des banques canadiennes.

[*Français*]

Monsieur le président, je veux conclure en disant que la détermination du gouvernement, c'est de réduire l'inflation d'un monde de 12 p. 100 à un monde de 6 p. 100. Et si on doit faire cela, il faut que tous se sacrifient. Le gouvernement fédéral agit immédiatement dans le secteur où il peut agir, c'est-à-dire la Fonction publique fédérale, les députés fédéraux, les sénateurs, les ministres voient leur salaire diminuer immédiatement à une augmentation de 6 p. 100 au lieu de 11 p. 100, et à 5 p. 100 la deuxième année. Dans la Fonction publique fédérale, ce sera la même chose. Et on s'attend que ceux qui sont dans le monde des affaires, qui depuis août, septembre ou octobre, où les pressions inflationnistes commençaient à se faire sentir au Canada, disaient au gouvernement de démontrer du leadership, qu'ils sont capables de diminuer l'inflation. J'espère maintenant que ces messieurs et ces dames vont comprendre le message du gouvernement et vont réaliser que le gouvernement est sérieux et qu'ils vont suivre dans le secteur privé pour diminuer les augmentations de salaire à un taux qui a beaucoup plus de bon sens. Je m'attends évidemment à ce que les néo-démocrates et le monde du syndicalisme continuent de crier qu'il est injuste de limiter les augmentations de salaire à 6 p. 100 dans la Fonction publique fédérale.

Il faut se souvenir que la grande majorité, je dirais 90 p. 100 des employés de la fonction publique fédérale ont la sécurité totale d'emploi. Que l'économie aille mal ou bien, ces gens-là continuent d'avoir leur emploi. Il n'en est pas ainsi pour tous ceux qui travaillent dans le secteur privé. Il y a des gens qui se font mettre à la porte, dans certains cas ce sont des licenciements de très brève durée, mais dans bien des cas, ce sont des pertes d'emploi qui seront permanentes, monsieur le président. Le Nouveau parti démocratique va toujours dire que c'est injuste. Évidemment, mais qui représente-t-il? Le Nouveau parti démocrate représente les syndicats forts. Il veut que les gens de la fonction publique et du secteur privé qui ont des syndicats forts continuent d'avoir des augmentations de salaire

qui n'ont pas de bon sens, 10, 11, 12, 13 p. 100, et que ceux qui doivent travailler dans le secteur privé, qui perdent des emplois, qui doivent vivre de prestations d'assurance-chômage une partie de l'année, se contentent, dans certains cas, d'aucune augmentation. Parce que c'est ce qui arrive dans le vrai monde aujourd'hui. Alors monsieur le président, lorsque le Nouveau parti démocratique parle de justice sociale et de justice économique, il faut tenir compte de qui il représente. Et ce sont des gens-là qu'il représente. Il veut qu'en Ontario, par exemple, il appuie l'United Auto Workers qui dit que, malgré le fait qu'il y a eu des diminutions de salaire ou des limitations d'augmentation de salaire dans l'industrie automobile aux États-Unis, elle, au Canada, n'aura aucune concession comme celle-là. Ces gens vont continuer à négocier pour 10, 12, 13, 14, 15 p. 100. Qui va payer pour cela, monsieur le président? Ce sont les gens qui travaillent ailleurs dans le secteur privé, qui, dans certains cas, ne sont pas syndiqués et doivent vivre de l'assurance-chômage une partie de l'année, qui devront travailler pour payer des salaires à des personnes qui travaillent—je suis bien content pour elles—mais parce qu'elles ont de gros syndicats, elles travaillent dans de bonnes industries, travaillent 35, 37 heures, ça chiale pour travailler 40 heures par semaines, et ce sont d'autres canadiens qui devront payer leur augmentation de salaire. Alors, monsieur le président, c'est très important que le gouvernement fédéral démontre du leadership là-dessus et c'est cela que le gouvernement a proposé dans le budget la semaine dernière et c'est pour cette raison que le budget mérite l'appui des Canadiens et celui de la Chambre.

• (2130)

[*Traduction*]

M. McDermid: Monsieur l'Orateur, le représentant a dit qu'il me laisserait poser une question à la fin de son discours et je le vois me le confirmer d'un signe de la tête.

Je sais que c'est une personne bien et qu'il ne voudrait certainement pas gruger la Chambre. Il a parlé d'emprunter jusqu'à $200,000 soi-disant pour refinancer une hypothèque afin de profiter des possibilités de déduction en vertu de notre plan et d'investir cet argent ailleurs. Actuellement, il est possible de déduire les intérêts correspondant au montant de l'investissement. Le ministre des Finances (M. MacEachen) a modifié cette formule de sorte qu'à partir du 1er janvier 1983 on ne pourra déduire que jusqu'à concurrence de $10,000 d'intérêt. N'admet-il pas que c'est déjà la situation actuellement? Les gens peuvent emprunter de l'argent par l'intermédiaire de leur hypothèque, l'investir ailleurs et déduire tous les intérêts?

M. Breau: Monsieur l'Orateur, manifestement le député d'en face n'a pas compris mon argument. Je n'ai pas induit la Chambre en erreur et je n'avais nullement l'intention de le faire non plus. Le hansard prouvera que j'ai déclaré ceci: si nous avions un programme de déduction des intérêts hypothécaires et de la taxe foncière, les propriétaires de maisons, notamment les plus riches qui ont des propriétés très chères dans les régions les plus coûteuses de notre pays, pourraient emprunter de l'argent, déduire les intérêts de leurs revenus courants et investir le produit de leur emprunt ailleurs.

M. McDermid: Ils peuvent le faire actuellement.

M. Breau: Ce n'est pas possible actuellement, sauf si vous voulez investir tout l'argent, monsieur l'Orateur, et c'est impossible dans le cas d'une hypothèque ordinaire. Le programme conservateur permettrait de déduire la taxe foncière et les intérêts hypothécaires et inciterait nos concitoyens non pas à investir cet argent, mais à s'en servir pour se payer un voyage autour du monde ou peut-être pour acheter une propriété en Floride. Monsieur l'Orateur, le programme conservateur visait donc à aider les nantis des régions riches de notre pays.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis) veut-il faire un rappel au Règlement?

M. Riis: Monsieur l'Orateur, sans vouloir empiéter sur le temps de parole de mon honorable ami, le député qui vient de se rasseoir peut-il répondre à une très brève question?

M. Breau: Oui.

M. Riis: Au cours de son exposé, le député a parlé de l'équité et de la justice des directives gouvernementales concernant les augmentations salariales dans la Fonction publique. Ai-je raison de comprendre qu'à son avis il est juste de limiter à 6 p. 100 les augmentations de traitement pour la personne qui gagne $15,000 par an comme pour celle qui gagne $60,000 par an et plus? Est-ce là ce qu'il appelle une mesure juste et équitable?

M. Breau: Monsieur l'Orateur, je n'ai pas cité simplement les chiffres du député, mais j'ai dit que le système conçu par le gouvernement était juste; car si l'on commence à faire des distinctions entre les augmentations accordées aux divers niveaux, comme nous l'avons fait à l'époque de la Commission de lutte contre l'inflation—à laquelle le parti du député s'est de toute façon opposé—mais, pour ce genre de système qui ne s'applique qu'à la Fonction publique fédérale, puisqu'il n'est pas prévu d'imposer un programme général de contrôle des prix et des salaires, vu qu'il n'y a pas de Commission de lutte contre l'inflation pour examiner tous les contrats négociés, je pense que c'est un système juste. Je préférerais que tous les programmes et toutes les mesures gouvernementales s'appliquent de façon plus équitable. La justice est un objectif valable et louable, mais ce genre de programme a été conçu pour être simple à appliquer. Il s'agit simplement d'une prolongation de contrat à un moment donné; pour être sélectif, comme le propose le député, pour garantir une plus grande justice, il aurait fallu créer une bureaucratie comme celle de la Commission de lutte contre l'inflation, ce qui n'est pas souhaitable à l'heure actuelle.

M. Jack Murta (Lisgar): Monsieur l'Orateur, ce dont nous discutons ce soir, dont nous discutons depuis le budget et dont nous discuterons au cours des quelques prochains jours, ne se limite au seul budget. Il s'agit de la confiance que les Canadiens ont perdue en leur gouvernement. C'est de l'absence totale de confiance chez les Canadiens, du fait que le gouvernement ne peut trouver de solution raisonnable au problème des taux d'intérêt ou de la chute du dollar. Rien n'a jamais autant ébranlé les électeurs de ma circonscritpion que les nouvelles qu'ils reçoivent chaque jour au sujet de l'état de notre dollar. Bien que tous n'en comprennent pas les raisons, les faits ont certes beaucoup contribué à saper la confiance des Canadiens dans nos institutions. C'est une raison de croire dans le gouvernement, monsieur l'Orateur, qu'espéraient, entre autres choses, la plupart des Canadiens, ainsi que nous de ce côté-ci de la Chambre, lundi soir dernier. Evidemment, nous avons

tous été déçus. Les Canadiens ne pensent pas que le gouvernement libéral gère l'économie comme il le devrait. Les économistes et la plupart des journalistes sont aussi de cet avis.

C'est de ce manque de confiance, monsieur l'Orateur, qu'il nous faudrait parler ce soir, parce que le pays risque grandement d'en souffrir. Si l'ensemble des Canadiens commence à perdre confiance dans le gouvernement, ils n'auront plus personne vers qui se tourner, et c'est ce qui se passe à l'heure actuelle. Nous sommes témoins de ce manque de confiance et du fait que le budget n'y a pas remédié, et nous sommes également témoins des petites choses que commencent à laisser percer le gouvernement, le cabinet et la bureaucracie et qui empirent la situation. De petites choses peut-être en termes de dollars, mais qui contribuent énormément à amoindrir les hommes politiques aux yeux du public. Comme on l'a mentionné récemment, de petites choses comme l'augmentation de 10 p. 100 accordée aux chefs de cabinet des ministres peu avant que le cabinet annonce une limite de 6 et 5 p. 100 des augmentations salariales. C'est le genre de choses qui détruit le tissu social du pays, le genre de choses dont les gens se souviendront longtemps. Ils ont l'impression que le gouvernement a été hypocrite et qu'il a deux poids deux mesures. Cela a eu un important effet démoralisant sur le Canadien moyen.

Certes, monsieur l'Orateur, d'autres pays sont en difficulté, mais, si l'on en juge par les statistiques, le Canada souffre plus que la moyenne et certainement plus qu'il ne le devrait. Nous avons un potentiel absolument phénoménal qui est littéralement gaspillé à cause de l'absence totale de politique économique du gouvernement actuel.

• (2140)

Nous avons un énorme potentiel, mais nous sommes loin de nous en servir de la manière la plus souhaitable. J'estime, pour ma part, comme bien d'autres, que le gouvernement prépare l'opinion en vue d'un contrôle des salaires et des prix à l'automne. Je crois que c'est ce qui nous attend à coup sûr. Le dispositif est déjà en place. Le gouvernement a déjà imposé des restrictions à la Fonction publique, secteur qu'il est en mesure de contrôler à sa guise. Comme les syndicats paraissent peu disposés à appuyer le gouvernement, ce dernier en prendra prétexte pour contrôler les salaires et les prix à l'automne.

Je crois que la situation sera extrêmement difficile si le scénario que j'ai prévu se réalise. Nous constatons que peu à peu l'économie américaine commence à sortir de sa récession prolongée. Le mois dernier, les mises en chantier ont augmenté légèrement, mais elles ont augmenté quand même. Il en a été de même pour les ventes d'automobiles. Selon certains indices, des produits tel le cuivre, qui entre pour une bonne part dans la fabrication des voitures et des appareils ménagers, amorcent une reprise, puisque le prix de ces produits commence à se raffermir. Mais parce que le gouvernement n'a aucune orientation économique, je crains qu'à l'automne, au moment où l'économie américaine commencera à sortir de sa longue léthargie récessionniste, nous ne nous retrouvions sous le coup de contrôles des salaires et des prix tout à fait inacceptables.

En général, l'économie de notre pays suit de six à neuf mois l'économie américaine. Cela est dû en partie à la structure de notre économie et à l'importance des échanges commerciaux entre nos deux pays. A l'heure actuelle, nous sommes en retard de 18 à 24 mois en ce qui concerne la reprise économique. Il se peut fort bien qu'au moment de la reprise qui s'amorcera cet automne aux États-Unis, le Canada soit soumis à des contrôles, et quand cette période de restriction prendra fin, notre position concurrentielle sera précaire du fait que les économies du centre du Canada seront littéralement détruites. Nous ne devrons exporter en grande quantité que nos produits agricoles, en particulier les céréales de l'Ouest. Je suis en train de brosser un tableau bien sombre, mais je suis presque certain que ce sera le cas, et ce sera catastrophique pour le pays. C'est une mauvaise orientation à suivre pour nous, mais néanmoins, tous les Canadiens devront apprendre à l'accepter à l'avenir.

Quelles sont nos perspectives à l'heure actuelle? Quelles sont nos perspectives sur le plan économique? Quelles sont nos perspectives sur le plan d'un examen fiscal d'ensemble? Nous avons entendu formuler toutes sortes d'accusations et de contre-accusations au cours du débat sur le budget, ces quelques derniers jours. Les prévisions de recettes pour cette année ont diminué par rapport au budget de novembre, et ce sont les propres prévisions du gouvernement, passant de 65 à 58.6 milliards de dollars. Les prévisions de dépenses ont augmenté, pour leur part, passant de 75.5 à 78.1 milliards de dollars. Par conséquent, le déficit prévu est passé de 10.5 à 19.6 milliards de dollars, soit près de 20 milliards. Ces chiffres ont augmenté en l'espace de sept mois à peine. Je parle des prévisions que le gouvernement avait faites à l'époque.

Les besoins financiers prévus sont passés de 6.6 milliards à un étonnant montant de 17.1 milliards de dollars. Le plus inquiétant dans tout cela, c'est que le déficit de 19.6 milliards n'est qu'une estimation. Il se fonde sur l'éventuel relèvement des résultats des troisième et quatrième trimestres, qui baissent en général. Je n'y compte guère. Je souhaiterais que ce soit le cas, mais rien ne nous permet de le croire. C'est pourquoi, à mon avis, le principe ou le scénario du contrôle des prix et des salaires n'atteindra malheureusement pas les objectifs voulus. Le déficit sera sans doute de l'ordre de 25.1 milliards de dollars, au lieu des 19.6 milliards prévus dans le budget actuel.

Depuis quelques mois, nous voyons le premier ministre (M. Trudeau) et le ministre des Finances (M. MacEachen) reprocher aux États-Unis l'ampleur du déficit du gouvernement, la gestion de son économie, et rejeter le blâme sur ce pays de la plupart des problèmes que nous connaissons. Si l'on tient compte, toutefois, de l'ampleur du déficit américain prévu, qui est de près de 100 milliards de dollars, et du fait que l'économie américaine est environ dix fois supérieure à la nôtre, avec un déficit prévu de près de 20 milliards de dollars au Canada, si le premier ministre, le ministre des Finances et les ministres du cabinet libéral géraient l'économie américaine, leur déficit serait alors de plus de 200 milliards de dollars.

M. Regan: Monsieur l'Orateur, le député me permet-il de poser une question?

M. Murta: Oui, monsieur l'Orateur, lorsque j'aurai terminé.

Comme l'économie américaine est dix fois plus importante que la nôtre, si nous avions à la gérer, nous aurions un déficit budgétaire de 200 milliards de dollars. Ce déficit va avoir des conséquences dramatiques. Il va faire grimper les taux d'intérêt. Les investisseurs vont perdre totalement confiance. Au Canada, les taux d'intérêt ont atteint un niveau record l'hiver dernier. Nous les avons vus diminuer, mais pas autant que nous l'espérions. A mon avis, ils vont de nouveau grimper à cause de nos nouveaux emprunts. Il va falloir emprunter non seulement à cause du déficit canadien, mais également à cause du déficit américain. Ce sont avant tout les emprunts gouvernementaux qui augmentent la demande sur les marchés monétaires. Cet emprunt va faire grimper énormément les taux d'intérêt, alors que la plupart des Canadiens espèrent ardemment les voir enfin baisser. La situation économique se présente sous un très mauvais jour. D'autres pays sont dans le même cas, mais notre situation est sans doute pire qu'ailleurs. Le manque de confiance des investisseurs étrangers en est la preuve. La chute du dollar par rapport aux autres monnaies et plusieurs autres événements sont de bons indices.

La situation économique n'est pas près de se redresser. D'après les prévisions budgétaires, et il s'agit là des prévisions du ministre pour l'exercice financier, en novembre, il y a quelques mois, on prévoyait que le taux de croissance réelle pour 1982 serait d'environ 2.2 p. 100 et que l'emploi s'accroîtrait d'à peu près 1.6 p. 100. On nous a annoncé que le taux de chômage atteindrait environ 7.8 p. 100 et le taux d'inflation 11.7 p. 100. Moins de sept mois plus tard, le ministre des Finances revenait nous dire que le PNB réel baisserait d'environ 2 p. 100, ce qu'il avait prédit à peu de chose près, le pire résultat de tous les pays de l'OCDE, et que le taux de chômage atteindrait 10 p. 100. Il a également révélé que, en dépit d'une surabondance de pétrole et des prix des produits alimentaires moins élevés que prévus, l'inflation se maintiendrait à environ 11 p. 100. En novembre dernier, on prévoyait dans le budget américain un taux d'inflation de 8.7 p. 100, tandis qu'il n'était que de 7.2 p. 100 durant les cinq premiers mois et qu'il s'établissait à 6.7 p. 100 en mai en comparaison de 11.8 p. 100 au Canada. C'est là une des principales raisons de la chute de notre dollar et c'est aussi une raison de la majoration des taux d'intérêt. Nous ne sommes pas dans la même classe que les autres principaux pays producteurs et exportateurs.

• (2150)

Le taux de croissance négative prévu est de moins 2 p. 100, soit le pire depuis 1946. Rien d'étonnant à ce que les Canadiens ne fassent pas confiance au gouvernement, ni au premier ministre ni au ministre des Finances, qui ne savent pas vraiment dans quelle voie ils se sont engagés.

Quand on examine le budget dans son ensemble, on constate qu'il y a, comme dans tout budget, des gagnants et des perdants. Je suppose qu'en l'occurrence les gagnants, si je puis les désigner ainsi, ce seraient les couples économiquement faibles qui ont des enfants et les familles monoparentales qui auraient reçu le crédit remboursable d'impôt à l'énergie pendant deux ans. Ils bénéficieront d'une hausse de $50 par enfant au titre du crédit d'impôt à l'égard d'un enfant, ce qui est seulement en partie compensé par l'indexation des allocations familiales et des tranches d'impôt sur le revenu. Avec un revenu gagné se situant entre $12,000 et $15,000, même ces gens-là vont y perdre.

Un autre gagnant serait le petit entrepreneur qui pourrait financer des recherches scientifiques et acheter un bien amortissable. Il bénéficierait de l'abattement d'au plus 4 p. 100 des taux d'intérêt, mais c'est essentiellement une remise en état partielle de l'obligation pour l'expansion de la petite entreprise que le budget de novembre avait vidé de toute substance.

Les agriculteurs qui sont au bord de la faillite peuvent également obtenir des prêts et une réduction partielle des taux d'intérêt de façon à survivre, mais cet argent provient en grande partie de fonds qui auraient autrement servi aux agriculteurs en mesure d'accroître leur exploitation. Même dans le cadre de l'obligation pour l'expansion de la petite entreprise, nous risquons maintenant de ne pas trouver grands preneurs.

Si l'on agrandit son entreprise, à qui vendra-t-on? Les Canadiens n'ont pas suffisamment confiance pour acheter des appareils, des voitures ou des maisons. S'ils ont de l'argent ou s'il leur reste une partie de leur revenu disponible, la plupart de l'excédent sera destiné à l'épargne, car l'incertitude règne et les Canadiens se demandent où nous allons.

Voilà la courte liste des bénéficiaires du budget. Les perdants seront pratiquement tous les contribuables—tous les contribuables mariés sans enfants et tous les contribuables mariés avec des enfants gagnant plus de $12,000 par an. Ces personnes payeront plus d'impôts à cause de la suppression d'une partie de l'indexation du régime fiscal. Cela signifie que les gouvernements fédéral et provinciaux recevront 1.7 milliard de plus en impôts sur le revenu des particuliers durant le reste de l'année 1982-1983 et en 1983-1984. Beaucoup de Canadiens, presque tous en fait, sont touchés.

Il y a d'autres perdants, les prestataires de la sécurité de la vieillesse qui n'ont pas droit au supplément de revenu garanti. Ainsi, les personnes seules ayant un revenu annuel supérieur à $8,500 et les couples mariés ayant un revenu annuel total supérieur à $14,300 recevront $80 de moins par personne soit $160 de moins par couple en 1983-1984 à cause du plafond de 6 p. 100 imposé sur l'indexation en 1983 et du plafond de 5 p. 100 prévu pour 1984.

Elles risquent par ailleurs de devoir payer plus d'impôts à cause de la suppression d'une partie de l'indexation du régime fiscal. Par contre, les personnes se trouvant dans les tranches de revenus supérieures, celles qui gagnent plus de $30,000 par an, continuent à profiter de la réduction du taux le plus élevé de l'impôt instaurée dans le budget du 12 novembre 1981. Toutes les personnes situées dans les tranches de revenus supérieures et les employeurs devront probablement payer un supplément important au titre des primes d'assurance-chômage. Les fonctionnaires fédéraux se trouvant dans les tranches de revenus inférieures y perdront également. Ils devront supporter les mêmes restrictions que les personnes situées dans les tranches de revenus supérieures, alors que celles-ci conserveront les avantages de la réduction du taux le plus élevé de l'impôt instaurée dans le budget de novembre.

Qui perdra encore? Les autochtones, car le gouvernement réduira ses dépenses pour le développement économique des autochtones d'environ 80 millions de dollars en deux ans. Il en coûtera davantage à la société pour répondre aux besoins de ce groupe qui est peut-être le plus défavorisé du pays. Nous économiserons apparemment 40 millions de dollars par an d'une part, mais cela risque de nous coûter bien plus cher que cela d'ici deux ans.

L'augmentation énorme des besoins d'emprunt va se traduire par de nouvelles pressions à la baisse sur le dollar et à la hausse sur les taux d'intérêt. Cela signifie une montée des prix et une reprise différée, dont vont souffrir les consommateurs et les chômeurs. Presque tout le monde au Canada perd à cause du budget. Ceux qui semblent y gagner ne gagnent rien, en réalité, parce qu'ils n'ont pas la confiance qu'ils devraient avoir dans le ministre des Finances, le premier ministre et le cabinet.

Bref, le budget ne contient pas de mesures pour créer des emplois ou réveiller la demande de biens de consommation. Il y a une absence totale de projections sur le chômage et ce qui nous attend dans les prochains mois. Il n'y a pas de projections sur les salaires, sur les investissements. Il n'y a pas d'indicateurs économiques pour 1983 ce qui donnerait aux Canadiens, aux marchés monétaires, aux bourses des valeurs et aux investisseurs une idée d'où nous allons.

Le budget ne redonne pas confiance aux Canadiens. D'ici à ce que cela se produise, nous continuerons d'aller à la dérive, nous qui, comme pays, étions considérés à une certaine époque comme l'un des centres de stabilité économique jouissant d'un excellent niveau de vie et qui, depuis quelques mois et quelques années inspire la méfiance à de plus en plus de gens qui se demandent où nous allons, ou si le gouvernement se soucie vraiment de ce qui se passe. C'est ce qu'il y a de plus triste dans le budget. Il étale aux yeux de tous les Canadiens la profonde indifférence du gouvernement.

Des voix: Bravo!

L'Orateur suppléant (M. Blaker): La présidence accordera la parole au député de Trinity (M^lle^ Nicholson), mais je constate qu'il est 10 heures. Le député veut peut-être s'assurer le droit de parole demain. Quel que soit le cas, il est 10 heures et je suis disposé à entendre le député de Trinity.

Mlle Nicholson: Monsieur l'Orateur, je dirai volontiers qu'il est 10 heures et me propose de continuer demain.

• (2200)

MESSAGE DU SÉNAT

L'Orateur suppléant (M. Blaker): J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que le Sénat lui a adressé un message pour l'informer qu'il a adopté tel quel le bill C-115, tendant à constituer un programme de formation professionnelle.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 40 du Règlement.

LES AÉROPORTS—LE COÛT DU TRANSFERT DE DORVAL À MIRABEL. B) LA POSITION DES LIGNES AÉRIENNES

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, comme en témoigne le hansard, à la page 17869, j'ai interrogé le ministre des Transports (M. Pepin), le 28 mai dernier, au sujet des rumeurs qui circulaient alors sur le transfert du trafic aérien national de Dorval à Mirabel. Cette question avait déjà été soulevée à la Chambre par mon collègue, le député de Central Nova (M. MacKay), entre autres.

Ce qui inquiétait les deux côtés de la Chambre, c'est que l'on songeât à transférer un aéroport qui fonctionne très bien et qui est en fait rentable—soit Dorval—à un autre où les affaires piétinent depuis bon nombre d'années. On voulait évidemment répartir les bénéfices—si c'est des bénéfices—ce qui pourrait rendre les deux aéroports déficitaires; c'est là l'un des problèmes.

Je ne dispose pas de suffisamment de temps pour faire ce soir l'historique de Mirabel, mais vous le connaissez sans doute aussi bien que moi, monsieur l'Orateur. Je n'ai donc pas besoin de m'y attarder. Certains des problèmes qui s'y rapportent sont cependant très importants.

J'ai notamment demandé au ministre à cette occasion si des compagnies aériennes canadiennes avaient réellement demandé à passer de Dorval à Mirabel. La réponse à la question fut négative, aucune ne l'a demandé. Pas une compagnie aérienne canadienne n'a sollicité le privilège de quitter un aéroport rentable dont toutes les communications avec le reste du Canada sont bien organisées. Aucune n'a demandé à être transférée à un autre aéroport.

A peu près à cette époque, la *Gazette* de Montréal a publié un article à la suite d'une conférence de presse donnée par le ministre des Transports qui, sauf erreur, était à Montréal à l'occasion d'une cérémonie liée au port de Montréal.

Les journalistes lui avaient posé quelques questions au sujet de Mirabel. Il a alors expliqué que, d'après lui, il ne semblait y avoir que deux options. La première était de transférer tous les vols de Dorval à Mirabel, sauf les vols à destination du Québec et de Toronto. Je suppose que cela comprenait les retours, mais je n'en suis pas certain. D'après les journalistes, les vols de retour n'étaient pas compris, et je me demande si on se rend bien compte de ce que cela voudrait dire. Tous les vols à l'intérieur du Québec et tous ceux à destination et en provenance de Toronto iraient à Dorval. Tous les autres à destination de Montréal iraient à Mirabel. J'ignore si vous avez eu l'occasion d'atterrir à Mirabel en arrivant de l'étranger, par exemple, mais moi je sais comment les choses se passent.

Notre départ de l'autre côté de l'océan avait été retardé et, à cause de l'heure d'arrivée prévue, je soupçonnais qu'il n'y aurait plus de moyens de transport disponibles au débarquement. Nous étions censés arriver vers 11 h 30 ou minuit. J'ai envoyé une note au commandant de l'avion pour lui demander de communiquer avec Mirabel afin qu'on fasse le nécessaire pour qu'un autobus nous y attende afin de ramener les passagers de Mirabel à Ottawa. C'était un vol nolisé. Encore une chance que je l'ai fait. A notre arrivée à Mirabel, il n'y avait pas un seul véhicule de transport en vue. Pas un seul taxi, pas un seul autocar. Le terrain de stationnement était vide lui aussi. Nous n'aurions même pas pu voler une voiture, ce soir-là. L'autocar attendait. Le chauffeur ne savait pas trop bien comment se rendre à Ottawa sans avoir à passer par Montréal. Il aurait pu passer par des routes de campagne, mais il ne connaissait pas très bien ce chemin. Peut-être qu'il ne tenait pas à l'emprunter à cette heure de la nuit. Nous étions une douzaine de passagers à vouloir rentrer à Ottawa. C'était il y a deux ans. A ce jour, je ne sais pas comment les autres ont fait pour se rendre à Montréal. Ils sont peut-être encore en train de faire de l'auto-stop sur la route.

• (2205)

Vous me signalez, monsieur l'Orateur, que l'heure passe. Je prends note.

J'ai fait une proposition qui éviterait aux Canadiens d'engager des dépenses de la sorte. Le ministre me paraît ressembler beaucoup à M. Micawber, cet éternel optimiste qui croit que quelque chose va survenir immanquablement à un moment ou à un autre. Pendant cette conférence de presse, il a évoqué la possibilité qu'à la suite de l'augmentation qui en résulterait pour Mirabel, la question ne se poserait plus. Il espérait que la décision puisse être retardée, pour la raison surtout que le gouvernement compte sur une reprise. C'est là que notre Micawber de ministre entre en jeu. Ne correspond-il pas à la définition que G. K. Chesterton donnait de M. Micawber quand il parlait:

. . . (de) la victoire sublime et insensée de l'esprit humain sur la réalité.

Il estimait que l'esprit humain était peut-être assez puissant pour cela, un peu comme le fait le ministre des Finances (M. MacEachen). Cela s'attrape, parce qu'ils siègent au même niveau, de part et d'autre du passage. Il estime que les circonstances vont améliorer les choses et qu'il deviendra rentable d'envoyer à Mirabel le trafic de Dorval.

Je vous signale, monsieur l'Orateur, que Mirabel vient au quarante-septième rang du Canada pour le trafic. Dorval est autour des quinzième. Il conserve ce rang depuis trois ou quatre ans. En comparaison, Vancouver vient au deuxième ou troisième rang. Victoria au douzième ou quatorzième. Victoria n'a pas encore le radar.

Au lieu de déplacer le trafic et de s'endetter encore plus, il pourrait utiliser les fonds qu'il avait prévus pour le transfert pour faire installer le radar à l'aéroport international de Victoria. Le treizième ou quatorzième aéroport du Canada pourrait alors bénéficier de cet équipement.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Malgré que l'heure de l'ajournement soit largement dépassée, la présidence s'estime dans l'obligation d'annoncer l'existence possible d'un conflit d'intérêts. Il faut donc que j'explique le plaisir que j'éprouve à écouter le député d'Esquimalt-Saanich (M. Munro).

M. Jesse P. Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): C'est sans doute la raison, monsieur l'Orateur, pour laquelle vous avez accordé plus de dix minutes au député, au lieu des sept habituelles.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre. Le député est dans l'erreur. S'il veut bien regarder la pendule, il verra que le député d'Esquimalt-Saanich a pris la parole à 10 h 01 et terminé à 10 h 08.

M. Flis: Monsieur l'Orateur, je m'incline devant cette rectification. Ce que le ministre a dit en réponse au député est fort clair. Il est très difficile de calculer combien il en coûterait pour transférer à Mirabel des vols de Dorval. Néanmoins, le ministre s'est engagé à publier l'étude coûts-bénéfices effectuée par son ministère lorsqu'il annoncera la décision prise par le Cabinet au sujet de l'avenir de l'aéroport de Montréal. Le député sait que le ministre a maintenant fait connaître son avis à ses collègues du Cabinet, et qu'il attend une décision d'ici à quelques semaines.

• (2210)

Quant à la possibilité d'installer un radar à l'aéroport de Victoria en utilisant des fonds non dépensés à Mirabel, je tiens à signaler deux choses au député. Tout d'abord, il est déjà prévu qu'un radar sera installé à Victoria.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Quand?

M. Flis: Le député le sait pour l'avoir lu dans les lettres que le ministre lui a écrites—j'espère seulement qu'il lit son courrier—Victoria figure précisément dans les projets de modernisation du réseau de radars du ministère. Jusqu'à ce que Victoria dispose de son radar, l'aérogare sera suffisamment desservie par Vancouver et par un service consultatif dévoué à Victoria.

Je tiens en outre à signaler qu'il aurait tort de conclure qu'un trésor va soudainement apparaître si le gouvernement décide de ne pas transférer de vols de Dorval à Mirabel. Par ailleurs, s'il décidait de les transférer, il devrait tout d'abord songer à trouver les fonds nécessaires. Le ministère reçoit des demandes d'aide financière pratiquement illimitées pour améliorer les aéroports des différentes régions du Canada, mais il ne dispose que de crédits limités.

L'opposition déplore l'énorme déficit, mais quand il s'agit d'un projet local qui intéresse la circonscription d'un de ses membres, elle est toujours prête à se lancer dans les dépenses. Sans doute le député se souvient-il que le gouvernement a consacré en tout $1,644,600 l'année dernière pour doter l'aéroport de Victoria d'un système permettant aux pilotes d'atterrir aux instruments. C'est de l'argent investi dans sa propre circonscription, monsieur l'Orateur. Il ne faudrait donc pas que ce député se plaigne de l'énorme déficit, quitte ensuite à exhorter le gouvernement à dépenser des millions et des milliards dans sa circonscription.

L'ÉCONOMIE—A) LE CONTRÔLE DE CHANGES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT—B) ON DEMANDE QU'UN COMITÉ SPÉCIAL EXAMINE LE BUDGET DES DÉPENSES

M. John Gamble (York-Nord): Monsieur l'Orateur, le 21 juin, j'ai eu la possibilité de poser deux questions au ministre des Transports (M. Pepin), qui faisait alors office de premier ministre suppléant en l'absence du ministre des Finances (M. MacEachen) et du premier ministre (M. Trudeau). Je voulais notamment savoir si le gouvernement avait l'intention d'imposer un contrôle des changes et de créer un comité spécial de la Chambre chargé d'examiner le budget des dépenses.

En réponse à la première question qui avait, selon moi, une certaine importance, le ministre m'a suggéré d'en discuter lors du débat qui devait suivre ce jour-là. En réalité, j'avais posé cette question car le premier ministre n'avait pas répondu de façon satisfaisante à une question formulée un peu de la même façon par le député du Yukon (M. Nielsen) une semaine plus tôt.

Depuis le jour où la première question a été posée et est demeurée sans réponse valable, monsieur l'Orateur, notre monnaie a subi des pressions constantes et s'est considérablement dépréciée par rapport au dollar américain, à tel point qu'elle est tombée en-dessous de son cours d'aujourd'hui. On na pas réussi à contrecarrer cette chute. J'aurais pensé que le premier ministre ou le ministre assumant ses fonctions à cette occasion, en aurait profité pour dissiper tout doute sur la possibilité que notre pays soit devenu une république bananière et comptait imposer un contrôle des changes car elle n'avait plus aucun contrôle sur ses finances. Cela n'a pas été le cas, à ma grande consternation et à celle, j'en suis persuadé, de bien des Canadiens qui craignent de perdre sous peu la possibilité de changer leurs dollars canadiens pour d'autres devises.

Quoi qu'il en soit, depuis lors, le ministre a déposé son budget. Fort heureusement pour nous, il ne prévoit aucun contrôle des changes. Si nous voulons protéger la valeur du dollar, le gouvernement se doit sûrement d'indiquer de façon très claire et sans équivoque possible à la population qu'il n'est pas tombé au niveau des états qui ont perdu tout contrôle sur leurs affaires financières.

• (2215)

La seconde question que j'ai posée alors était très justifiée, et elle visait à donner à un comité de la Chambre la possibilité d'examiner le budget des dépenses. Monsieur l'Orateur, vous et moi savons qu'il y a du côté du gouvernement, comme de ce côté-ci, des députés qui sont parfaitement conscients des gaspillages et folles dépenses du gouvernement et qui aimeraient beaucoup que l'on y mette un terme. Comme il leur est impossible de le faire efficacement à la Chambre, ils pourraient le faire en comité. Il existe non seulement des cas précis de gaspillage, mais il y a encore des situations où l'on pourrait en fait réduire avec circonspection les dépenses publiques. J'espérais que nous prendrions des mesures à cet effet.

Un grand nombre des dépenses importantes qui ont été approuvées dans le budget de novembre 1981 et confirmées à nouveau dans le dernier budget représentent, selon moi, les derniers vestiges des beaux jours du gouvernement. On ne saurait tolérer que le gouvernement consacre 1.724 milliard de dollars à l'aide à l'étranger et annonce dans le dernier budget que ces dépenses devraient augmenter de quelque 36 millions, ainsi que l'indiquent à la page 16 les documents budgétaires déposés par le ministre des Finances, alors que le même budget prévoit de réduire les pensions de vieillesse de 5 millions cette année et de 100 millions l'année prochaine.

En raison de la crise économique que traverse notre pays, il est maintenant du devoir du gouvernement de reconnaître qu'il a des obligations essentielles envers le Canadiens. S'il existe en fait des sommes excédentaires, elles devraient être allouées aux Canadiens. Nous ne pouvons plus nous permettre le luxe d'effectuer de folles dépenses et de jeter l'argent par les fenêtres. Les Canadiens qui perdent leur commerce, leur maison ou leur ferme sont parfaitement conscients des difficultés qui les attendent chaque jour. S'il existe des fonds disponibles et que le gouvernement finit par décider où aller les chercher, je crois qu'ils devraient être utilisés au Canada même.

Il serait possible d'examiner de près divers projets, mais le gouvernement s'y oppose parce qu'il craint, en chargeant un comité permanent de la Chambre d'étudier ces questions, qu'il en résulte un rapport de grande portée qui entraînera une réduction de ses dépenses.

Si le gouvernement souhaite réellement que les Canadiens se serrent la ceinture, je suppose qu'il est de son devoir de faire de même. Il ne devrait pas relever le niveau de la fiscalité; il ne devrait pas augmenter ses dépenses; il devrait se serrer la ceinture. Le public comprend mieux le message si on lui montre l'exemple au lieu de l'inciter à agir d'une certaine façon; malheureusement, le gouvernement ne lui a pas encore donné l'exemple.

M. Douglas Fisher (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, c'est avec le plus grand plaisir que je répète que le gouvernement n'a nulle intention d'imposer le contrôle des changes. Nous n'avons pas l'intention d'appliquer ce genre de solution magique dans aucune des mesures que nous proposons pour régler les difficultés économiques actuelles du Canada. En fait, nous avons fait valoir dans notre budget que nous voulions adopter des solutions à long terme et raisonables pour régler les problèmes causés par l'inflation.

A la page 4 des documents budgétaires, figure un tableau faisant état de l'évolution de certaines devises de 1979 au 24 juin 1982. Au cours de cette période, notre dollar a fléchi de 7.8 p. 100 par rapport à la monnaie américaine, mais les autres devises ont elles aussi baissé. Qu'on me permette de citer quelques exemples.

La livre anglaise a fléchi de 9.6 p. 100; le deutshemark, de 9.5 p. 100; le yen japonais, de 13.9 p. 100; le franc français, de 16.7 p. 100; et le franc suisse, de 15 p. 100. Toutes les devises ont perdu de leur valeur par rapport au dollar américain. En fait, la devise canadienne est celle qui a été le moins dévaluée au cours de cette période.

Comment expliquer cette dévaluation? Tout d'abord, c'est que les Américains ont réussi à juguler l'inflation chez eux et que, désormais, la valeur de l'argent est plus stable. Les capitaux du monde entier sont attirés par cette caractéristique. Ensuite, les États-Unis ont persisté à pratiquer une politique de la cherté de l'argent, ce qui joue comme un deuxième aimant. Nous demandons aux Canadiens de bien vouloir comprendre que le contrôle des changes et autres solutions magiques n'y changeront rien. Nous avons besoin de la discipline à long terme exposée dans le budget pour freiner l'inflation et réduire les taux d'intérêt au Canada.

• (2220)

LE CRTC—A) LES AUGMENTATIONS DE TARIFS ACCORDÉES À B.C. TELEPHONE. B) L'INCIDENCE DES MISES À PIED EFFECTUÉES PAR LA SOCIÉTÉ SUR LA CAISSE D'ASSURANCE-CHÔMAGE

Mlle Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, je voudrais parler de B.C. Tel et de la façon dont cette société fait fi du régime d'assurance-chômage et du CRTC. Le 30 juin, j'ai demandé que le gouvernement, par l'entremise du ministre des Communications (M. Fox), ordonne au CRTC d'annuler une partie importante des augmentations de tarifs accordées à B.C. Tel depuis deux ans, parce que cette société a l'intention de mettre à pied plus de 2,000 employés répartis un peu partout en Colombie-Britannique, pour une période pouvant aller jusqu'à six mois, et que les services qu'elle fournit à ses clients se détérioreront encore plus qu'ils ne l'ont déjà fait.

Le CRTC a toujours exigé l'amélioration du service aux clients en retour d'une augmentation des tarifs. Je dois souvent formuler des critiques à l'égard du CRTC. Par exemple, j'ai signalé au CRTC il n'y a pas longtemps que B.C. Tel mettait plus de 30 jours à répondre aux demandes en vue d'obtenir de nouvelles installations. Le service ne s'est pas amélioré jusqu'ici, monsieur l'Orateur, et il se détériorera davantage à cause de ces mises à pied.

B.C. Tel fait fi du CRTC et le ridiculise. Elle sait qu'elle a besoin des 2,000 employés qu'elle veut mettre à pied pour remplir l'obligation que lui a imposée le CRTC. Elle l'a reconnu, mais pourquoi s'inquiéter tant qu'elle peut obtenir des augmentations de tarifs? Elle refuse de tenir compte des directives du CRTC et d'améliorer ses services, et cela dure depuis des années. J'ai demandé au gouvernement et au ministre des Communications d'annuler les augmentations de tarifs qu'a obtenues B.C. Tel. J'espère que c'est précisément ce que le gouvernement fera.

Il y a lieu de se pencher sur les bénéfices réalisés par B.C. Tel. En même temps qu'elle annonce ces mises à pied massives, elle déclare des dividendes d'environ 13 millions de dollars pour ses actionnaires. Elle aura versé au total environ 23.8 millions de dollars en dividendes en 1982, mais elle prétend que la conjoncture économique l'oblige à mettre des employés à pied et à priver les consommateurs de certains services.

Il est curieux de voir que le numéro du 26 juillet du *Financial Post* rapporte que Jack Shriner a déclaré à l'occasion du colloque de Pemberton Securities, que seules quatre sociétés se portent bien en Colombie-Britannique et que l'une d'elles est B.C. Tel. Une augmentation de tarif de 15 p. 100 vient d'être accordée à B.C Tel et le service continuera à se détériorer parce que la société roule les consommateurs et congédie des employés pour économiser environ 30 millions de dollars en frais de main-d'œuvre.

Ma deuxième question, que j'ai adressée au ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy), se rapportait à cela, et il devrait s'intéresser à toute cette histoire, étant donné qu'à la fois la Commission d'assurance-chômage ainsi que le CRTC sont en cause.

L'autre jour, le ministre a rappelé que les employeurs comme les employés cotisaient à la caisse, de sorte que le gouvernement n'était pas responsable s'il y avait des abus. C'est absurde. Le gouvernement sévit toujours quand quelqu'un abuse des prestations de chômage. D'ailleurs, il ne cesse d'exercer des contrôles. Mais s'il arrive que l'entreprise privée mette à pied au moins 2,000 travailleurs pour une durée de six mois, le gouvernement dit que cela ne le regarde pas. Apparemment, il ne considère pas cela comme un abus de l'assurance-chômage. Le gouvernement ne s'inquiète que des abus commis par les individus, non des abus possibles des entreprises.

En somme, dans l'esprit du ministre, ce qui est bon pour B.C. Tel est bon pour le Canada. Je crois qu'il serait temps que le ministre se rende compte que toute entreprise privée, en congédiant indûment des employés, non seulement prive le public de services, mais abuse également du programme d'assurance-chômage.

J'espère qu'on pourra répondre à ces deux questions ce soir. Pourquoi les augmentations de tarifs approuvées par le CRTC depuis deux ans n'ont-elles pas été sensiblement réduites, puisque B.C. Tel se moque constamment du CRTC, et pourquoi le ministre de l'Emploi et de l'Immigration ne peut-il s'imaginer que ces mises à pied délibérées et inutiles peuvent constituer un abus?

• (2225)

J'ai une troisième question que je n'ai pas encore soulevée. Peut-être le secrétaire parlementaire ne sera-t-il pas en mesure d'y répondre ce soir, mais au cas où il aurait examiné la question, il pourrait dire à la Chambre si, à son avis, B.C. Tel a enfreint les dispositions du Code canadien du travail en ne donnant qu'un préavis de six semaines à ses employés. Selon les dispositions du Code du travail, ce préavis de six semaines est-il suffisant ou le délai aurait-il dû être beaucoup plus long?

M. Jack Masters (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur l'Orateur, en fait, le député soulève deux questions: le rapport entre la qualité du service et les augmentations de tarif autorisées par le CRTC et, deuxièmement, le licenciement de 2,200 employés récemment annoncé par B.C. Tel.

Comme vous le savez sans doute, la qualité du service est au centre des dernières négociations concernant les augmentations de tarif. Depuis que le CRTC est chargé de réglementer les compagnies téléphoniques, il a consacré énormément de temps et d'efforts à l'établissement des objectifs de service de tous les transporteurs. Avec beaucoup de persistance, il a incité B.C. Tel à améliorer son rendement afin d'atteindre ces nouveaux objectifs.

Dans sa décision 81-3 de janvier 1981, le CRTC déclarait que ces tarifs étaient autorisés à la condition que les abonnés bénéficient d'un service de bonne qualité et que les objectifs minimums à l'égard de la qualité du service soient atteints d'ici le quatrième trimestre de 1981.

Dans sa décision suivante publiée en mai 1982, le CRTC mentionnait de nouveau la qualité du service. Il faisait valoir que certaines normes étaient mieux respectées, tandis que d'autres ne l'étaient pas. En examinant les mesures à prendre à l'égard des majorations de tarif, le CRTC signalait que la compagnie avait dû suspendre longuement ses activités à la suite d'une grève, et que cela avait pu retarder certaines améliorations. Néanmoins, comme la compagnie n'a pas atteint les normes de qualité exigées, le Conseil lui a accordé des majorations inférieures à celles qu'elle aurait pu obtenir.

Mlle Jewett: 15 p. 100.

M. Masters: Le Conseil a donc décidé de limiter la hausse de tarif afin d'inciter la compagnie à améliorer la qualité de son service. A mon avis, il s'agit là d'une mesure juste et raisonnable à l'égard des abonnés et de la compagnie, et cela incite cette dernière à améliorer la qualité du service de façon à atteindre les normes établies par le Conseil.

En ce qui concerne les mises à pied que B.C. Telephone se propose d'effectuer, je dois dire qu'il est bien malheureux que les choses en soit là. Certains secteurs commerciaux de la Colombie-Britannique surtout, dépendent fortement du marché américain et le ralentissement de leur activité atteint gravement B.C. Telephone dont les revenus accusent une baisse rapide et continue, surtout dans le service interurbain et local. La croissance a été généralement lente mais en mai, le nombre total de téléphones a effectivement diminué. Il y a eu moins de communciations interurbaines en mai 1982 que pendant le même mois l'année dernière. C'est la première fois que cela se produit depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Je crois savoir que les employés de la compagnie de téléphone ont moins de travail et que les rentrées sont sensiblement plus faibles.

Mlle Jewett: Ce n'est pas vrai.

M. Masters: La direction de la société a envisagé diverses solutions pour essayer de surmonter ces difficultés et maintenir la stabilité financière de l'entreprise. Le résultat est que le travail partagé a été proposé à tous les employés, cadres et syndiqués. La proposition, comportant une réduction de la semaine de travail, a été acceptée par les cadres mais rejetée par les Travailleurs unis du téléphone. La question regarde maintenant la société et le syndicat et j'espère sincèrement qu'elle sera résolue à la satisfaction de tous les intéressés.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à demain, à 2 heures de l'après-midi.

(A 10 h 29, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 6 juillet 1982

La séance est ouverte à 2 heures.

• (1405)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LA VACANCE DU SIÈGE DE TIMISKAMING—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Madame le Président, la circonscription de Timiskaming dans le nord de l'Ontario est sans représentant à la Chambre des communes depuis la mort accidentelle et tragique de Bruce Lonsdale il y a six mois. Je propose donc, appuyé par le député de Prince Edward-Hastings (M. Ellis):

Que le premier ministre fixe sur-le-champ la date d'une élection partielle, afin que la population de Timiskaming ait son propre représentant à la Chambre.

Mme le Président: Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE BILINGUISME

L'ENVOI DE FONCTIONNAIRES EN FRANCE POUR Y EFFECTUER DES ÉTUDES LINGUISTIQUES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Lorne Greenaway (Cariboo-Chilcotin): Madame le Président, il semble que le député de York-Est (M. Collenette) ait dit récemment que les Canadiens, et en particulier ceux de la région de Toronto, ont tendance à pleurnicher à cause de la récession et des derniers budgets. Ce que le député et ses collègues ne saisissent pas, c'est que les Canadiens versent en effet des larmes de rage et de frustration lorsqu'ils constatent, par exemple, que l'on envoie des gens comme Ed Clark, du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, à Paris pour une année sabbatique, et M^me^ Janet Smith, du bureau du Conseil privé, dans le sud de la France pour étudier le français pendant quatre mois, tout cela aux frais des contribuables et au moment même où le gouvernement réduit le revenu des retraités. Je propose donc, avec l'appui du député de Bow River (M. Taylor):

Que le gouvernement commence à écouter attentivement ce que disent les Canadiens et cesse le gaspillage extravagant dont je viens de donner deux exemples.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA CONDITION PHYSIQUE ET LE SPORT AMATEUR

FÉLICITATIONS À TOUS LES ATHLÈTES PARTICIPANT AUX JEUX DE L'ONTARIO POUR LES HANDICAPÉS PHYSIQUES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Bud Cullen (Sarnia-Lambton): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Cette semaine, des athlètes de classe internationale vont s'affronter à Sarnia. En effet, c'est le 8 juillet qu'y débutent les Jeux de l'Ontario pour les handicapés physiques. Je propose donc, avec l'appui du député de Don Valley-Est (M. Smith), et vraisemblablement aussi du député de Brandon-Souris (M. Dinsdale) et du député de Hamilton Mountain (M. Deans):

Que la Chambre demande à madame le Président d'adresser des félicitations à tous les participants athlètes, comme organisateurs, de ce splendide événement.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: La Chambre peut, si elle le désire, applaudir la motion, mais je ne puis la lui présenter.

* * *

PETRO-CANADA

LE PRÊT GARANTI À DOME PETROLEUM—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Madame le Président, je prends moi aussi la parole en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement à propos d'une affaire de la plus haute importance. La société Dome Petroleum a des dettes énormes atteignant, dit-on, 7.7 milliards de dollars et semble être en train de liquider une partie de ses actifs, même au Canada, notamment des navires, dont l'un construit par la société Davie Shipbuilding de Québec. Comme par ailleurs, on rapporte qu'un important cabinet d'avocats de Calgary a préparé un projet de faillite destiné au gouvernement fédéral—dont ce dernier a probablement déjà été saisi—et comme le gouvernement fédéral vient de garantir un prêt de 100 millions de dollars à Dome Petroleum par l'entremise de Petro-Canada, je propose, appuyé par le député de Beaches (M. Young):

Article 43 du Règlement

Que la Chambre exige du gouvernement de rendre public tout projet de faillite ou de cautionnement que pourrait lui soumettre la société Dome Petroleum en rappelant au gouvernement que Petro-Canada n'a pas pour objectif—du moins aux yeux des Canadiens—de garantir des prêts aux sociétés privées, et finalement, si le gouvernement doit aider Dome Petroleum à remonter la pente, que les Canadiens, par le truchement de Petro-Canada, obtiennent une participation au capital de cette société.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA FÊTE DU DOMINION

LE COÛT DES CÉLÉBRATIONS—LE CHÈQUE RENVOYÉ PAR LE VILLAGE DE BELLE PLAINE (SASK.)—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Doug Neil (Moose Jaw): Madame le Président, jeudi dernier, le 1er juillet, le jour de la fête du Dominion, les habitants du village de Belle Plaine, dans la circonscription de Moose Jaw, m'ont remis un chèque du gouvernement du Canada au montant de $1250, qu'on leur avait donné pour célébrer cette fête. Ils m'ont prié de porter ce chèque, accompagné d'une lettre, au premier ministre (M. Trudeau), ce que j'ai l'intention de faire plus tard cet après-midi; dans cette lettre, ils réclament la démission du gouvernement. Compte tenu des graves inquiétudes exprimées par les citoyens de Belle Plaine à propos du déficit budgétaire de près de 20 milliards de dollars et de l'incapacité du gouvernement de restreindre ses dépenses, je propose, appuyé par le député d'Assiniboia (M. Gustafson):

Que le gouvernement annule immédiatement tous ses programmes de largesses et qu'il s'attelle à la préparation d'un budget équilibré pour créer un climat d'optimisme et de confiance au pays, afin qu'il ne soit plus nécessaire à l'avenir de soudoyer les citoyens pour qu'ils célèbrent la fête du Canada.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES FINANCES

ON DEMANDE DE RÉDUIRE L'IMPÔT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Len Gustafson (Assiniboia): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Grâce à l'élection récente en Saskatchewan du gouvernement conservateur Devine, les consommateurs de cette province bénéficient maintenant de l'essence la moins chère du Canada. Avec l'appui du député de Moose Jaw (M. Neil), je propose:

Que l'honorable ministre des Finances suive l'exemple que lui donne le gouvernement de la Saskatchewan et qu'il commence à réduire l'imposition improductive des consommateurs, ce qui aurait pour effet de stimuler notre économie stagnante.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

• (1410)

LES ANCIENS COMBATTANTS

HOMMAGE AUX AVIATEURS VICTIMES DE BRÛLURES AU COURS DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Joe Reid (St. Catharines): Madame le Président, 170 Canadiens faisaient partie des 700 aviateurs alliés qui ont été victimes de brûlures graves au cours de la Seconde Guerre mondiale; ils ont par la suite offert leur aide et leur collaboration dans le cadre d'une étude continue sur les méthodes et les techniques de soins aux grands brûlés. Parmi ces militaires canadiens, une quarantaine seront honorés demain, à Calgary, lors d'une réunion extraordinaire de la section canadienne de ce qu'il est maintenant convenu d'appeler le club des cobayes. Je propose donc, appuyé par le député de London-Middlesex (M. Bloomfield):

Que la Chambre rende hommage à ces 40 anciens combattants de l'aviation et qu'elle les félicite de la générosité sans bornes qu'ils ont manifestée envers le Canada, dans l'intérêt de la médecine.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA PRESSE

LA PUBLICATION DE BONNES NOUVELLES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stanley Hudecki (Hamilton-Ouest): Madame le Président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je propose avec l'appui du député de Scarborough-Ouest (M. Weatherhead):

Que l'on attire l'attention de la presse canadienne sur l'initiative encourageante qu'a prise la revue canadienne *Today* en publiant 115 caractéristiques du Canada qui sont considérées mondialement comme des atouts et dont les Canadiens peuvent être fiers. Il est bon que l'on publie enfin une information aussi positive afin d'équilibrer les articles insipides que l'on nous présente couramment.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

LA FONCTION PUBLIQUE

L'EMBAUCHAGE D'EMPLOYÉS À TEMPS PARTIEL PAR REVENU CANADA—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Madame le Président, j'aimerais proposer une motion en vertu de l'article 43 du Règlement. Récemment, le ministre du Travail a recommandé aux employeurs canadiens de ne pas faire travailler leur personnel en temps supplémentaire afin que le travail disponible soit partagé pour réduire le chômage. En même temps que le ministre du Travail lançait cet appel, Revenu Canada embauchait des employés à temps partiel à qui on a dit qu'ils auraient du travail pour 18 semaines seulement, même s'ils devaient faire du temps supplémentaire pour le finir. La seule justification possible pour une telle directive était d'empêcher ces employés d'avoir droit aux prestations d'assurance-chômage dont ils bénéficieraient s'ils travaillaient pendant 20 semaines. Je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie):

Qu'on ordonne au ministre du Revenu national d'exiger que son ministère revienne sur cette décision très injuste et si préjudiciable aux droits des employées embauchés pour le traitement des déclarations d'impôt sur le revenu.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE GRAIN

LE PROJET DES ÉTATS-UNIS D'ABAISSER LES PRIX À L'EXPORTATION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jack Murta (Lisgar): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente. Une guerre des prix des céréales est imminente si le gouvernement américain met en œuvre son programme de crédit à l'exportation qui subventionnerait les taux de crédit commerciaux jusqu'à concurrence de quatre points de pourcentage. Cette initiative entraînerait en définitive la baisse des prix des céréales pour tous les pays exportateurs. Je propose donc, appuyé par le député de Moose Jaw (M. Neil):

Que le Canada manifeste immédiatement son inquiétude au ministère de l'Agriculture des États-Unis et que notre pays de concert avec d'autres pays exportateurs de céréales fassent comprendre au gouvernement américain que la baisse des prix des grains n'augmentera pas forcément les ventes mais créera des difficultés pour les céréaliers dans tous les pays exportateurs.

Mme le président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Article 43 du Règlement

LA FAMILLE ROYALE

LA COMMANDE D'UN CADEAU DESTINÉ À CÉLÉBRER LA NAISSANCE DU PRINCE WILLIAM—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gus Mitges (Grey-Simcoe): Madame le Président, les médias ont annoncé dernièrement que le gouvernement du Canada a commandé une sculpture à une Indienne connue pour son culte de la maternité pour l'offrir à la Grande-Bretagne à l'occasion de la naissance du bébé royal, le Prince William. C'est un cadeau officiel typiquement canadien puisque, pour des raisons que l'on ignore, le gouvernement n'a pas choisi un artiste canadien mais un artiste de Trenton, dans le New Jersey, aux États-Unis. Aussi, je propose, appuyé par le député de Simcoe-Nord (M. Lewis):

Que le gouvernement veille à ce que l'on accorde dorénavant la préférence à des artistes canadiens.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES TRANSPORTS

LE PROGRAMME D'AIDE AUX TRANSPORTS URBAINS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. G. M. Gurbin (Bruce-Grey): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement. Le secteur des transports consomme 47 p. 100 de tout le pétrole au Canada, dont 20 p. 100 en milieu urbain. Il est possible de réduire raisonnablement et sensiblement la consommation de pétrole grâce à un bon système de transports urbains en commun. Le programme d'aide aux transports urbains se termine l'an prochain, et sa disparition porterait un dur coup aux provinces et aux municipalités qui doivent fournir un service convenable de transports en commun à leurs citoyens et nous priverait en outre des avantages d'une consommation réduite de pétrole étranger. C'est pourquoi je propose, appuyé par le député de Peace River (M. Cooper):

Que le ministre des Transports et celui de l'Énergie, des Mines et des Ressources fassent en sorte que le programme d'aide aux transports urbains soit maintenu et renforcé dans l'intérêt des Canadiens vivant en milieu urbain de même que dans l'intérêt de l'économie canadienne et de l'autosuffisance énergétique.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

• (1415)

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

LE COURS DU DOLLAR

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Madame le Président, le fait que nos réserves destinées à stabiliser le cours du dollar aient diminué de 2.3 milliards de dollars le mois dernier, soit près de la totalité des réserves, prouve que la politique de maintien des taux d'intérêt à un niveau élevé adoptée par le gouvernement pour soutenir le dollar canadian ne donne absolument rien. Puisque les Canadiens n'ont pas les moyens de perdre 2.3 milliards de dollars de plus ni de maintenir les taux d'intérêt à un niveau élevé, ce qui entraîne la débâcle de bien des entreprises, le ministre des Finances a-t-il de nouvelles solutions à proposer à la Chambre pour enrayer la crise financière monétaire imminente?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, le député n'a pas employé les termes pertinents pour exposer cette situation puisqu'il a dit que l'on avait perdu de l'argent. C'est évidemment une erreur; c'est absolument faux. J'ai signalé à plus d'une reprise que lorsqu'on puise dans nos réserves de dollars américains, c'est pour acheter des dollars canadiens. Cet argent fait partie de nos soldes actifs et il sert à financer les besoins du gouvernement. C'est une erreur de dire qu'il s'agit d'une perte, et le député doit se débarrasser de cette idée.

M. Wilson: Je suppose que le ministre va nous dire que les 2.3 milliards de dollars qui ont servi à soutenir le dollar canadien n'ont pas été dépensés, qu'on n'y a pas touché et que les taux d'intérêt qui ont été maintenus à un niveau bien plus élevé que la normale à cause de la politique du ministre n'étaient pas hauts du tout, qu'ils étaient bas, extrêmement bas, comparativement aux taux pratiqués aux États-Unis. Le ministre sait que les taux d'intérêt sont de deux ou trois points de pourcentage plus élevés qu'ils ne devraient à cause de sa politique.

LE FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Madame le Président, selon certaines conjectures auxquelles on se livre sur les marchés aujourd'hui, le gouvernement demandera au FMI de le cautionner. Le ministre peut-il nous dire si des démarches ont été faites auprès du FMI et ou si le ministre fait de cette solution un atout en réserve?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Absolument pas, madame le Président. Cette allégation est aussi inexacte que la première question du député. Nous ne songeons nullement à agir de la sorte. Nous avons des réserves importantes de change étranger qui s'élèvent actuellement à près de 3 milliards. Nous avons accès à 7.5 milliards à titre de crédit confirmé. En outre, nos réserves d'or parmi nos avoirs de change étranger ont une valeur marchande de près de 7 milliards de dollars américains. Je me demande alors pourquoi nous nous adresserions au FMI.

M. Wilson: Ce serait l'ultime dérobade du gouvernement qui n'applique pas la politique voulue pour remédier à la situation.

LA MISE EN ŒUVRE ÉVENTUELLE D'UN PROGRAMME GLOBAL DE CONTRÔLES

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Madame le Président, il est bien évident que le budget a été un échec, une catastrophe; il ne renferme rien qui soit de nature à redonner confiance au monde des affaires pour remettre l'économie sur les rails. Ainsi que le président du Conseil du Trésor et certains députés de l'arrière-ban du parti de la majorité l'ont mentionné, le ministre envisage-t-il de recourir à l'automne à un programme complet de contrôle des salaires, des prix, des profits et des changes, quand la preuve sera faite que le budget qu'il vient de présenter est un échec?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, le député était dans l'erreur lorsqu'il a posé sa première question, il l'était encore lorsqu'il a posé sa deuxième question, et il l'est de nouveau maintenant qu'il pose sa troisième question.

Des voix: Bravo!

• (1420)

LE TARIF-MARCHANDISES FERROVIAIRE—L'APPLICATION DE LA LIGNE DIRECTRICE GOUVERNEMENTALE

L'hon. Don Mazankowski (Végréville): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Dans son exposé budgétaire de lundi soir dernier, il a signalé que les augmentations de tarifs pour les services relevant de la compétence du gouvernement fédéral seraient limitées à 6 et 5 p. 100 tout comme les augmentations de salaire. Étant donné qu'on parlait de transport dans ce budget, est-ce que le ministre pourrait dire à la Chambre si le tarif-marchandises ferroviaire sera aussi limité à ce niveau de 6 et 5 p. 100, comme la population le croit à la lumière de l'exposé du ministre?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, ce que je voulais dire c'est que le gouvernement espérait que lorsque les organismes réglementaires établiront les tarifs dans les divers domaines mentionnés, notamment les transports et les communications ils observeront la règle de 6 et 5 p. 100 à moins qu'une augmentation supérieure ne soit justifiée. C'est là la politique adoptée par le gouvernement et elle sera appliquée de bien des façons.

LE RÔLE DU CONSEIL DE LA RADIODIFFUSION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS CANADIENNES

L'hon. Don Mazankowski (Végréville): Madame le Président, je suis persuadé que le ministre sait pertinemment que la Commission canadienne des transports ne régit pas le tarif-marchandises. Il est simplement déposé et publié. Le ministre entend-il présenter un projet de loi afin d'appliquer la limite de 6 et 5 p. 100?

En outre, étant donné que l'on faisait mention des communications publiques dans le budget, est-ce que le ministre peut dire à la Chambre s'il entend demander au CRTC de réduire les augmentations demandées par les Télécommunications CN-CP qui sont de l'ordre de 25 à 30 p. 100? Va-t-il demander au CRTC de limiter ces dernières à 6 et 5 p. 100?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, nous avons déjà fait savoir aux organismes réglementaires, notamment le CRTC, que nous voulions que les lignes directrices de 6 et 5 p. 100 soient respectées. Comme je l'ai déclaré hier, normalement ces commissions étudieront les demandes d'augmentations afin de voir si elles sont justifiées. S'ils jugent que ces augmentations devraient être supérieures aux 6 et 5 p. 100 prévus, il reviendra au gouvernement de déterminer s'il convient de ne pas appliquer la règle. Si ce n'est pas le cas, le gouvernement fédéral refusera les augmentations lorsque la loi lui permet.

M. Mazankowski: Madame le Président, je serais très curieux de savoir comment il fera, car les organismes réglementaires n'ont pas le pouvoir législatif voulu pour fixer les tarifs.

LA RÉACTION DES PROVINCES À LA LIGNE DIRECTRICE

L'hon. Don Mazankowski (Végréville): Madame le Président, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre des Finances. Comme le ministre exhorte les provinces à prendre des mesures semblables pour les services relevant de leur compétence, quelle réaction son budget a-t-il suscitée aux entretiens de la semaine dernière avec les premiers ministres des provinces, qui ont été invités à discuter de son exposé budgétaire? Les provinces vont-elles adopter la proposition du ministre d'étendre les directives limitant à 6 et à 5 p. 100 les demandes de hausses de revenu aux services relevant de la compétence provinciale ou fédérale, ou des deux en même temps?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je regrette de ne pouvoir apporter des précisions à ce sujet, car je n'ai pas assisté à la réunion tenue par le premier ministre avec ses homologues provinciaux.

LES DIRECTRICES À L'INTENTION DES ORGANISMES DE RÉGLEMENTATION

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, je voudrais revenir sur les questions posées au ministre au sujet de la question importante des prix. Voudrait-il nous dire si le cabinet a formulé des directives précises à l'intention de tous les organismes fédéraux de réglementation pour s'assurer que les augmentations de prix ne dépasseront pas la limite de 6 p. 100? Plus précisément, peut-il assurer à la population canadienne que l'augmentation des tarifs de Bell Canada ne dépassera pas 6 p. 100, que le coût des billets des sociétés ferroviaires CN et CP et de la société aérienne Air Canada n'augmentera pas de plus de 6 p. 100 et que cette institution que chérissent tous les Canadiens, la Banque du Canada, sera forcée de respecter les taux prescrits par le gouvernement?

• (1425)

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, la politique générale a été définie dans l'exposé budgétaire. L'honorable député me demande si le gouvernement a transmis directement des instructions ou un message aux organismes de réglementation. Il s'apprête à le faire et à préciser ses attentes. Je pense que l'honorable député reconnaîtra que le Parlement a prévu un processus légal d'établissement des prix; il faut donc que la légalité soit respectée dans le cas de Bell Canada, par exemple.

M. Broadbent: Le gouvernement n'a pas attendu de voir si les fonctionnaires canadiens étaient prêts à négocier volontairement des contrats en respectant la limite de 6 p. 100 qu'il jugeait souhaitable. Il a présenté un projet de loi pour réglementer les augmentations.

LA PRÉSENTATION ÉVENTUELLE D'UNE MESURE RÉGLEMENTANT LE SECTEUR PRIVÉ

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, puisque nous avons vu le projet de loi—déjà déposé—qui fixe un plafond aux hausses de revenu dans le secteur public, à quand la présentation d'un projet de loi qui imposerait un plafond aussi précis et rigoureux aux hausses de prix dans les secteurs de compétence fédérale?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, le député a parlé d'acceptation volontaire, disant que le gouvernement n'avait pas laissé aux travailleurs la chance de se plier librement aux hausses salariales de 6 et de 5 p. 100, méthode qui aurait évidemment été préférable. Nous devons recevoir les représentants syndicaux vers la fin de la semaine; s'il ressort de notre entretien que le salariat acceptera volontairement des hausses de 6 et de 5 p. 100, cette réaction ne pourra que réjouir, bien entendu, le gouvernement.

ON DEMANDE LA PRÉSENTATION D'UN PROJET DE LOI VISANT À FREINER LA HAUSSE DES PRIX

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Cette fois-ci, madame le Président, j'espère au moins que le ministre répondra à la question. Nous parlons des prix. Aucun député ne se fait d'illusions sur les mesures que le gouvernement a l'intention de prendre pour contrôler les salaires des Canadiens, mais nous aimerions qu'il agisse avec un peu d'équité dans le domaine des prix. Le ministre assurera-t-il à la Chambre que le gouvernement déposera un bill visant à limiter à 6 p. 100 les augmentations de prix qui relèvent de la compétence fédérale?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, nous avons l'intention de nous servir de tous les mécanismes à notre disposition pour nous assurer que le gouvernement et ses ministères s'en tiendront à des hausses de prix de 6 et 5 p. 100, tel que prévu dans le budget. Il ne sera pas nécessaire de présenter un bill parce que le régime actuel nous offre de nombreuses options pour atteindre cet objectif.

Questions orales

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE D'UNE DÉLÉGATION DE PARLEMENTAIRES DE LA JAMAÏQUE

Mme le Président: Je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur la présence, à la tribune, d'une délégation de parlementaires de la Jamaïque sous la direction de M. Granville Williams, secrétaire parlementaire du ministre du Travail et de la Fonction publique.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

LE BUDGET

LA PRÉSUMÉE ABSENCE DE MESURES SUFFISANTES POUR CONTRER L'AUGMENTATION DES PRIX

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Madame le Président, j'aimerais poser également des questions au ministre des Finances étant donné les réponses tout à fait imprécises qu'il a données tantôt. Si je me souviens bien—le ministre pourra peut-être dire que je n'ai pas tort contrairement à l'accusation qu'il a portée tantôt selon laquelle mon collègue avait eu tort trois fois—le budget de novembre était basé sur les principes de l'équité et de la justice. Comment le ministre peut-il aujourd'hui invoquer ces principes quand il soumet un secteur des employés fédéraux à des augmentations de 6 p. 100, et qu'il est incapable de nous donner la même assurance au sujet de l'augmentation des prix particulièrement dans les organismes fédéraux? Étant donné les circonstances, le ministre peut-il dire à la Chambre s'il croit encore ou s'il appuie encore ce principe de l'équité et de la justice envers ceux qui sont pénalisés par l'absence de mesures suffisantes au sujet de l'augmentation des prix?

• (1430)

[*Traduction*]

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Oui, madame le Président, je tiens pour acquis que le député souscrit lui aussi aux principes d'équité et de justice. Quant à moi, j'y souscris. Hier, le chef de son parti déclarait que nous nous engagions dans la bonne voie en proposant des restrictions salariales. Se peut-il que le député ne partage pas l'opinion de son chef? A ma connaissance, celui-ci n'a pas proposé un contrôle général des prix, comme le député semble le souhaiter.

[*Français*]

ON DEMANDE QUE LE GOUVERNEMENT TIENNE COMPTE DES AUGMENTATIONS DE SALAIRE JUSTIFIABLES

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Madame le Président, je désire poser une question supplémentaire.

Ce n'est pas la première fois que le ministre ne répond absolument pas à une question. Il sait parfaitement bien que les Canadiens s'inquiètent énormément d'une augmentation possible des prix. Hier le ministre disait au sujet des organismes fédéraux et des sociétés de la Couronne, par exemple, que dans les cas où il y aurait justification, le tout serait soumis à l'organisme s'occupant de la réglementation pour savoir s'il y aurait une augmentation ou non. Dans l'hypothèse où le taux de l'inflation ne serait pas réduit à 6 p. 100 durant la prochaine année, est-il assez honnête pour dire à la Chambre s'il est disposé à justifier devant l'organisme de la réglementation une augmentation de salaire contrôlée actuellement et réduite par le décret budgétaire? Est-ce que le ministre est diposé à reconsidérer l'augmentation des salaires comme il le serait dans le cas d'une augmentation des prix qui semblerait justifiée?

[*Traduction*]

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministe et ministre des Finances): Madame le Président, nous sommes convaincus de réussir, avec la collaboration de tous nos associés économiques, à ramener la hausse des prix à 6 p. 100. Une telle réussite n'est possible que si nous obtenons la collaboration voulue. Les répercussions de tous ces changements seraient alors atténuées, notamment celles des restrictions salariales, parce qu'en ramenant les prix à 6 p. 100, nous pourrions faire redémarrer l'économie au lieu de croupir dans la stagnation et la récession à 12 p. 100.

M. Broadbent: Vous connaissez votre leçon par cœur.

* * *

LES PÊCHES

LES PROCÈS INTENTÉS AUX AUTOCHTONES DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE AU SUJET DE LA PÊCHE DE SUBSISTANCE

M. Lorne Greenaway (Cariboo-Chilcotin): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans et concerne la pêche dans l'Ouest. Le 10 mai, le comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien a tenu des audiences à Vancouver en Colombie-Britannique. A l'occasion de ces audiences, des autochtones ont rapporté qu'au cours des dernières années, le ministère avait perdu 64 des 66 procès concernant la pêche de subsistance que pratiquent les autochtones. Cela ne prouve-t-il pas au ministre qu'il y a vraiment quelque chose qui cloche dans la politique qu'il applique en la matière en Colombie-Britannique?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et des Océans): Madame le Président, il me faudrait vérifier très soigneusement les chiffres avancés par le député. Certes, il y a des cas qui sont difficiles à prouver et il arrive également que les témoins fassent l'objet d'intimidations. Toutefois, j'estime que la loi sur les pêcheries doit contribuer à préserver les espèces et la pêche et permettre aux autochtones de pratiquer dûment et légalement la pêche en tant qu'activité de subsistance, à condition qu'ils se conforment aux conditions d'octroi de leur permis.

M. Greenaway: Je suis sûr que les chiffres avancés se révéleront être exacts. Le fait que le ministère ait perdu 64 des 66 causes qu'il a plaidées en dit long sur les avocats du ministère des Pêches et des Océans.

L'INTERDICTION DE LA PÊCHE SPORTIVE AU SAUMON DANS LE COURS SUPÉRIEUR DU FRASER ET DANS LA RIVIÈRE THOMPSON

M. Lorne Greenaway (Cariboo-Chilcotin): Madame le Président, ma question supplémentaire porte sur les pêcheurs à la ligne de saumon d'eau douce en Colombie-Britannique. Le ministre sait que depuis trois ans, la pêche au saumon dans le cours supérieur du Fraser et dans la rivière Thompson est prohibée. Pourtant, les pêcheurs en eau salée ont le droit de prendre jusqu'à 30 saumons par an. Pourquoi le ministre n'accorde-t-il pas une partie de ce quota aux pêcheurs à la ligne en eau douce—on n'en compte que quelques-uns—au lieu de leur faire porter tout le poids des mesures de conservation? Pourquoi n'abaisse-t-il pas le quota accordé aux pêcheurs en eau salée pour permettre aux pêcheurs à la ligne en eau douce de prendre quelques saumons?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et des Océans): Madame le Président, le problème de la répartition entre pêcheurs pose depuis toujours des problèmes énormes. Ce qui se passe en l'occurrence, c'est que le poisson a franchi les barrières commerciales et celles installées par les autochtones pour pratiquer la pêche de subsistance et qu'il est pratiquement dans les frayères. Dans ce cas, il faut évidemment d'abord assurer la montaison et le frai du saumon.

Nous nous sommes toujours efforcés de répondre aux besoins de tous les groupes. Il y a des cas où c'est difficile, et le représentant en signale justement un.

* * *

LES TRAVAUX PUBLICS

LA CONSTRUCTION D'UN DÉPÔT POSTAL DANS LA RÉGION DE MONTRÉAL

L'hon. Elmer M. MacKay (Central Nova): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics. Je voudrais le remercier de sa lettre, que j'ai reçue il y a une demi-heure, et dans laquelle il reconnaît que des problèmes se sont effectivement posés au dépôt de matériel postal de la région montréalaise, mais qu'ils allaient être résolus.

Le ministre pourrait-il faire un autre effort et fournir des détails à la Chambre? Pourrait-il nous dire si les 210 millions de dollars, reflétant l'augmentation du coût de construction de l'établissement postal, c'est-à-dire la différence entre les 61 millions de dollars prévus au moment de l'approbation du projet et les 271 millions de dollars payés en mars 1979, sont entièrement attribuables à l'inflation ou bien s'ils sont dus à d'autres facteurs?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, comme je ne connais pas les faits auxquels le député fait allusion et que je lui ai demandé de me communiquer dans la lettre que je lui ai adressée, je ne suis pas en mesure de dire s'ils sont exacts cet après-midi. Si le député s'intéressait vraiment à cette question, il aurait pu prendre la peine d'en discuter avec ses collègues pour tirer les choses au clair, alors qu'il était membre de l'ancien gouvernement qui est pourtant demeuré neuf mois au pouvoir.

M. MacKay: Je m'attendais à ce que le ministre me réponde ainsi.

L'ENQUÊTE DE LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

L'hon. Elmer M. MacKay (Central Nova): Madame le Président, le ministre pourrait-il confirmer ou démentir que, quelque temps après que nous avons quitté le pouvoir, soit depuis la fin novembre, quelque 6,500 demandes de modification du contrat n'avaient pas encore été réglées, que 200 d'entre elles faisaient l'objet d'une enquête criminelle et que l'enquête menée par le sergent Whitson de l'escouade des infractions commerciales de la GRC a été suspendue à la demande du gouvernement?

Des voix: Oh, oh!

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Non, madame le Président, il m'est à nouveau impossible de confirmer ou de démentir cela sans avoir des renseignements précis et pris connaissance des faits—ou prétendus faits—avancés par le député. J'espère ne pas avoir à confirmer ces faits, et je suis sûr que le député s'excusera si ceux qu'il a avancés ne sont pas exacts.

[*Français*]

LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE À MIRABEL—ON DEMANDE SI L'AUGMENTATION DES LOYERS SERA PLAFONNÉE

M. Robert Gourd (Argenteuil—Papineau): Madame le Président, à la suite de l'excellente suggestion du gouvernement visant à finalement juguler l'inflation et à la freiner au taux de 6 p. 100, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics, responsable de l'administration de la Société immobilière à Mirabel.

Le ministre peut-il dire à la Chambre s'il a l'intention de recommander à la Société de plafonner l'augmentation des loyers à Mirabel au taux de 6 p. 100?

[*Traduction*]

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, je doute que le mandat de la société immobilière de Mirabel, qui est une subdivision de la société immobilière des Travaux publics, concorde avec la définition de l'organisme administratif que le ministre a donnée dans sa déclaration. Mais pour me conformer à l'esprit des initiatives gouvernementales dans ce domaine, j'ai déjà communiqué avec la société immobilière et j'ai confirmé que dans le cas des baux commerciaux et agricoles, les plafonds de 6 et 5 p. 100 seront volontairement respectés. En ce qui concerne les propriétés résidentielles, la société dans cette région est évidemment soumise aux lois provinciales auxquelles nous nous conformerons, comme nous le faisons partout ailleurs.

Questions orales

LA DÉFENSE NATIONALE

LES ACHATS DE SOCIÉTÉS CANADIENNES—LA POLITIQUE DU MINISTÈRE

M. Terry Sargeant (Selkirk-Interlake): Madame le Président, c'est au ministre de la Défense nationale que je m'adresse, à lui qui n'a vraisemblablement pas l'habitude qu'on lui pose des questions d'ordre économique. Son ministère appuie-t-il les efforts tentés par le gouvernement pour bloquer la fuite des capitaux hors du Canada en cette période de récession, alors que le chômage, le nombre des faillites et les taux d'intérêt atteignent des sommets sans précédent, et que le cours du dollar canadien est plus bas que jamais? Plus précisément, le ministère de la Défense nationale a-t-il pour politique de s'adresser à des entreprises canadiennes pour se procurer les biens et services dont il a besoin?

[*Français*]

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): Madame le Président, je pense qu'il est toujours intéressant d'entendre une question sur la défense de la part des néo-démocrates, considérant qu'eux-mêmes semblent avoir une politique assez nébuleuse sur la défense. Mais tout de même, sur cette question économique, je dois dire que dans tous les contrats, dans toutes les entreprises que nous administrons relativement à la défense, qu'il s'agisse d'achats, de contrats, nous essayons toujours de maximiser le plus possible le contenu canadien. C'est là la politique du gouvernement canadien.

• (1440)

[*Traduction*]

LE CONTRAT D'ASSURANCE OCTROYÉ À DES SOCIÉTÉS AMÉRICAINES

M. Terry Sargeant (Selkirk-Interlake): Madame le Président, puis-je demander au ministre pourquoi le ministère de la Défense nationale octroie les contrats pour le régime d'assurance revenu des militaires, auquel environ 40,000 membres des forces cotisent et qui représente des dizaines de millions de dollars, à des sociétés américaines? Le ministre s'engagera-t-il aujourd'hui à rouvrir ces contrats et à n'accepter que les soumissions présentées par des sociétés canadiennes?

[*Français*]

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): Madame le Président, je m'attendais à cette question étant donné que ce sujet avait fait l'objet d'une motion en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement que le député a présentée il y a quelque temps. Je dois lui dire tout simplement que le contrat a été fait sous forme de soumission publique il y a quelques années, et que même s'il y a des compagnies d'assurances qui ont leur siège social aux États-Unis, la plupart d'entre elles ont des filiales au Canada et emploient des Canadiens à cette fin.

* * *

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

ON DEMANDE L'INSTAURATION D'ENCOURAGEMENTS FISCAUX POUR AUGMENTER LA PRODUCTIVITÉ

L'hon. Georges Hees (Northumberland): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Comme le dernier rapport de l'OCDE l'indique, le Canada se classe au quinzième rang parmi les pays industrialisés pour ce qui est du taux de croissance annuel de la productivité. Nous devons faire beaucoup mieux si nous voulons vendre nos produits manufacturés sur les marchés mondiaux et arrêter le sérieux déclin de notre économie. Le premier ministre et le gouvernement songeront-ils sérieusement à instaurer de généreux encouragements fiscaux directement proportionnels aux augmentations de productivité pour convaincre les producteurs canadiens que ce sera à leur avantage d'investir les montants très importants qu'il faut ordinairement pour acheter les machines, les systèmes de production et les nouvelles usines nécessaires pour augmenter la productivité et réduire par voie de conséquence les coûts et les prix de vente, ce qui entraînera une augmentation des ventes, de la production et du nombre d'emplois?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le député a déjà indiqué à plusieurs reprises qu'il voudrait favoriser une augmentation de la productivité. Il se rappellera que dans certaines des réponses fournies par les divers ministres et par moi-même, nous signalions que le problème relatif à la productivité ne peut pas être résolu aussi simplement que sa proposition semble l'indiquer. Je n'ai pas la liste des 15 pays auxquels il a fait allusion, mais je suis certain que s'il examine cette liste, il constatera que certains de nos rivaux les plus forts et les plus importants sont tout au bas de la liste. Cela provient de l'âge de l'économie et du fait que certains pays ont rebâti leur économie après la guerre et que leurs machines sont plus modernes que celles d'autres pays. Cela peut s'expliquer de diverses façons. Quant à la proposition visant à fournir des stimulants fiscaux, le député reconnaîtra que le régime fiscal relatif aux sociétés prévoit des encouragements pour inciter les sociétés à acheter du matériel et que c'est pour cela que ces encouragements ont été instaurés.

LE NIVEAU DE LA PRODUCTIVITÉ

L'hon. George Hees (Northumberland): Madame le Président, il est inutile de considérer ce qui se fait ailleurs pour constater que la productivité au Canada est à un niveau déplorable. En effet, notre taux de productivité, autrefois plutôt satisfaisant d'une année à l'autre, diminue maintenant de façon constante au point de faire notre honte, peu importe ce qui se passe ailleurs.

Le premier ministre ne convient-il pas que les stimulants qu'il a mentionnés et qui sont très difficiles à identifier n'ont pas réussi à accroître notre productivité et étudiera-t-il de façon positive la possibilité d'adopter des mesures plus énergiques? On a agi ainsi par le passé et lui-même et son gouvernement pourraient en faire autant s'ils le veulent bien. Envisagera-t-il cette proposition très constructive?

Le très hon. P.E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je signale au député qu'il a mentionné dans sa première question que nous nous classons au quinzième rang.

M. Hees: En effet.

M. Trudeau: Dans sa deuxième question, il a affirmé que nous devrions oublier tous les autres pays et songer uniquement au Canada.

M. Hees: Je n'ai rien dit de tel. J'ai dit que, de toute façon, nous nous trouvions en mauvaise posture.

M. Trudeau: Il devrait se décider.

M. Hees: Madame le Président, j'ai dit que nous étions dans une situation scandaleuse, quelle que soit celle des autres pays.

* * *

L'AIDE EXTÉRIEURE

ON DEMANDE LA RÉVISION DES PROGRAMMES

M. Ron Stewart (Simcoe-Sud): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances qui, avec ses 6 p. 100, se fait le champion de l'austérité aux dépens, principalement, des fonctionnaires et des pensionnés. Pendant ce temps, nous accordons des millions de dollars à l'Algérie, à 10 p. 100, pour édifier un monument au socialisme, un prêt de complaisance à l'Union soviétique pour construire un gazoduc, et des prêts, des subventions et des cadeaux à des pays de tendance communiste, tout cela dans le cadre de l'aide extérieure qui s'accroît à un rythme alarmant. D'ici deux ans, malgré la réduction insignifiante prévue dans le budget . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Stewart: . . . des réductions qui sont là uniquement pour la frime, le programme d'aide extérieure dépassera les 2 milliards et attendra 2.5 milliards d'ici à 1985-1986.

Des voix: La question!

M. Stewart: Oui, j'ai une question à poser et elle est bien simple: le ministre peut-il assurer à la Chambre et aux Canadiens que son ministère va réviser les programmes d'aide et supprimer tous ceux qui n'ont pas un but humanitaire et ne visent pas à apporter un secours d'urgence, afin que nous commencions par mettre de l'ordre chez nous avant de faire la charité aux autres?

Des voix: Bravo!

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, si j'ai bien compris, le député nous suggère de réviser tout notre programme d'aide extérieure et de supprimer tous les projets, à l'exception de l'aide humanitaire et d'urgence. Cela reviendrait à démanteler presque complètement notre programme d'aide extérieure, car la majeure partie de nos programmes ne sont pas de nature humanitaire ou d'urgence. Ils visent à contribuer au développement économique et social des autres pays. Par conséquent, je ne pense que la suggestion du député puisse être retenue, même par les députés de son parti. J'espère en tout cas que le député de Kingston et les Îles ne serait pas d'accord.

M. Stewart: Je suis également d'accord pour apporter une aide économique, monsieur le ministre, économique et humanitaire, mais nous ne devrions pas gaspiller notre argent dans des pays communistes.

L'ACCROISSEMENT DE L'AIDE

M. Ron Stewart (Simcoe-Sud): Comment le ministre peut-il expliquer qu'il se contente de faire l'aumône aux agriculteurs et aux propriétaires de maison? Comment peut-il justifier des taux d'intérêt aussi élevés? Il diminue l'indexation des pensionnés, alors que l'aide extérieure est indexée. Elle se situera entre .05 et .07 p. 100 du PNB d'ici à 1990. Nous gaspillons 100 millions de dollars pour accorder des prêts pour des statues.

Des voix: Règlement!

M. Stewart: Et des subventions de 78 millions à la Tanzanie? Monsieur le ministre, les Canadiens sont-ils les seuls à devoir se contenter de 6 p. 100?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, si j'ai bien compris sa deuxième question, le député a d'abord demandé que nous cessions nos relations commerciales avec les pays communistes. S'il réfléchissait un peu, il comprendrait que nos relations commerciales . . .

M. Lalonde: Plus de ventes de blé?

M. MacEachen: . . . avec l'Union soviétique, par exemple, sont extrêmement importantes, que nos ventes de blé sont très avantageuses pour les agriculteurs et qu'il y aurait bien des facteurs à considérer avant de suivre cette suggestion que je trouve tout à fait irréaliste. Je crois que la plupart des collègues du député sont assez embarrassés par ses questions.

Des voix: Bravo!

* * *

L'ÉCONOMIE

LE RÔLE DES ORGANISMES PROVINCIAUX EN MATIÈRE DE CONTRÔLE DES PRIX

M. Chris Speyer (Cambridge): Madame le Président, j'ai une question à poser au premier ministre. Elle est identique à celle que mon collègue le député de Végréville a posée au ministre des Finances.

M. Lalonde: Irrecevable.

M. Baker (Nepean-Carleton): Elle concerne le même domaine.

M. Lalonde: Il dit que c'est la même.

M. Speyer: Quels engagements les provinces ont-elles donnés au premier ministre au sujet des organismes de contrôle et des pouvoirs qu'ont les provinces de bloquer les prix dans leur ressort?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): A cause de tout ce bruit, je n'ai pu entendre la question, madame le Président.

M. Speyer: Depuis mercredi dernier, quels engagements les premiers ministres provinciaux ont-ils donnés au premier ministre de réglementer leurs propres organismes en matière de prix, dans leur ressort?

• (1450)

M. Trudeau: Madame le Président, je pense que le député et certains de ses collègues se sont un peu mépris sur le sens des entretiens que j'ai eus avec les premiers ministres provinciaux. D'ailleurs le budget lui-même a pour but de chercher à amener tous les Canadiens à contribuer au ralentissement de l'inflation. Nous avons donné l'exemple en présentant un projet de loi qui sera mis en discussion en Chambre très bientôt. J'ai demandé aux premiers ministres provinciaux—comme aux partis d'opposition—s'ils ne voudraient pas voir le taux d'inflation tomber à 6 p. 100 plutôt que rester à 10 ou 11 p. 100. Ils disent qu'on pourrait recourir à la réglementation. Le chef du Nouveau parti démocratique a suggéré le contrôle des prix, etc. Il faudrait que la Chambre comprenne que ce n'est pas ainsi que nous voulons procéder. Nous essayons de faire comprendre aux Canadiens qu'un taux d'inflation de 6 p. 100 est préférable à un taux de 12 p. 100, et que ces 6 p. 100 d'inflation ne pourront être atteints volontairement que si les gens collaborent. Sinon, il faudra procéder par la voie législative. Voilà ce que nous essayons de faire comprendre.

Des voix: Bravo!

LA POSITION DES PROVINCES À L'ÉGARD DU CONTRÔLE DES PRIX

M. Chris Speyer (Cambridge): Madame le Président, comme le sait le premier ministre, le ministre des Finances a très clairement promis que le gouvernement fédéral demanderait aux gouvernements provinciaux de l'imiter à cet égard. Le premier ministre peut-il nous dire combien de gouvernements provinciaux lui ont fait savoir, mercredi ou depuis mercredi, qu'ils règlementeraient les prix dans les domaines de leur ressort? Combien de gouvernements provinciaux se sont déjà engagés à le faire?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, plusieurs premiers ministres provinciaux ont abordé la question à notre réunion, mercredi dernier. Ils ont laissé entendre que, dans certains cas, ce serait très difficile, car les coûts des industries réglementées montent beaucoup. Ce que je tiens à souligner, évidemment, c'est que si nous arrivons à ramener le taux d'inflation à 6 p. 100, les coûts ne grimperont alors pas autant. Et pour ramener de plein gré le taux d'inflation à 6 p. 100, il faut que non seulement le gouvernement fédéral, mais encore les gouvernements provinciaux fassent preuve d'autorité. Il faut commencer par la structure des coûts, les prix, les salaires, y compris ceux des fonctionnaires. Si nous y parvenons, nous aurons alors fait considérablement baisser les prix. C'est dans cet ordre qu'il faut procéder. Autrement, on impose des mesures de contrôle sans tenir compte des restrictions volontaires, et on dit que c'est impossible parce que les Canadiens ne sont pas partisans de la liberté et qu'ils doivent être menés à coup de règlements.

LA CHARTE DES DROITS

L'APPLICATION DE LA CHARTE ET LA LIBERTÉ DE NÉGOCIER COLLECTIVEMENT

M. Sid Parker (Kootenay-Est-Revelstoke): C'est également au premier ministre que je m'adresse, madame le Président. La semaine dernière, le gouvernement a déposé le bill C-124, qui prive notamment les employés de la Fonction publique du droit de faire la grève et de négocier collectivement pendant deux ans.

L'année dernière, notre parti a cherché à faire inscrire ces droits dans notre nouvelle Charte des droits. A ce moment-là, le ministre suppléant de la Justice nous a expliqué ce que pensait le gouvernement de la possibilité de constitutionnaliser le droit de s'organiser et de négocier collectivement en disant que ce droit est implicite dans la liberté d'association que nous possédons déjà. Le premier ministre pourrait-il nous expliquer alors comment il peut ainsi faire fi de sa nouvelle Charte des droits? A-t-il célébré la fête du Canada en faisant de notre nouvelle Charte un vulgaire chiffon de papier comme les autres?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le député qui pose cette question devrait savoir que les travailleurs de maints secteurs au Canada n'ont pas le droit de grève. C'est également le cas dans beaucoup d'autres pays. Cela ne signifie pas pour autant que la liberté d'association n'existe pas. Le droit de grève est un droit qui est reconnu dans certaines circonstances. Le parti dont le député se réclame s'est fréquemment prononcé contre le droit de certains travailleurs de faire la grève, lorsque le bien commun était en jeu.

Des voix: Bravo!

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

LES CONSÉQUENCES DES MESURES DE CONTRÔLE POUR LES EMPLOYÉES

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Madame le Président, je crois que la question en cause était la négociation collective et non le droit de grève.

Ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Le ministre sait que la plupart des petits salariés sont des femmes et que ce sont elles qui seront le plus durement touchées par l'indexation partielle de 6 p. 100 décrétée par le gouvernement. Nombre de parents uniques ont besoin de ces augmentations pour nourrir leur famille.

Ce qui est encore plus grave, le bill C-124 enlève aux femmes tous leurs pouvoirs de négociation pour réclamer l'égalité au sein de la main-d'œuvre. Le président du Conseil du Trésor croit-il que ce projet de loi leur enlèvera tout moyen de réclamer les programmes de promotion sociale, l'égalité de salaire pour un travail égal, les congés de maternité, les mesures d'hygiène et de sécurité rendues nécessaires par la technologie avancée? Je veux qu'il nous dise également si son objectif est de restreindre l'égalité des chances pour les femmes. Voudrait-il retirer ce projet de loi et appliquer plutôt la Charte des droits qui doit justement garantir cette égalité?

Des voix: Bravo!

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, en ce qui concerne le préambule de la question, soit les 6 p. 100, comme le ministre des Finances l'a dit et comme le premier ministre vient de le rappeler, l'objectif est de ramener l'inflation à 6 p. 100 l'an prochain. Tel est l'objectif de la limitation des augmentations et le député le sait bien.

En ce qui concerne l'autre partie de la question, soit la rémunération égale pour un travail égal, en proposant ce projet de loi, mon objectif n'est sûrement pas de priver les travailleuses ou encore les travailleurs de droits que leur confère l'article 11 de la loi sur les droits de la personne. Tel n'est pas mon objectif. Bien sûr le bill fera l'objet d'interprétations juridiques, mais je peux assurer au député que tel n'est pas son objectif.

En outre, j'espère que pendant la période où le droit de grève sera suspendu, le Conseil national mixte poursuivra ses délibérations; que dans chaque ministère les équipes patronales-syndicales continueront à chercher des solutions mutuellement acceptables, par exemple en ce qui concerne les conditions d'hygiène et de sécurité au travail, et ainsi de suite.

Des voix: Bravo!

* * *

L'AIDE EXTÉRIEURE

LA CONSTRUCTION D'UN GAZODUC ENTRE LA SIBÉRIE ET L'EUROPE DE L'OUEST

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre chargé du commerce international. Elle fait suite à celle posée par mon collègue le député de Simcoe-Sud. Je voudrais savoir si le gouvernement canadien ou l'un de ses organismes offre, directement ou indirectement, une aide financière à l'Union soviétique pour la construction d'un gazoduc destiné à transporter le gaz naturel de Sibérie vers l'Europe de l'ouest? Dans l'affirmative, le ministre peut-il nous dire à combien se monte cette aide et quels avantages elle procure aux Canadiens?

L'hon. Ed Lumley (ministre d'État (commerce international)): Madame le Président, à ma connaissance aucune société canadienne ne cherche à se faire adjuger un contrat en vue d'effectuer des travaux en liaison avec la construction d'un gazoduc en Sibérie.

ON DEMANDE UN RAPPORT SUR L'AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Madame le Président, ce n'était pas ma question. D'après mes renseignements, le gouvernement offre une subvention de près de 250 millions de dollars à l'Union soviétique pour l'aider à construire ce gazoduc. Le ministre peut-il examiner la question et faire un rapport à la Chambre dès que possible, pour lui donner des détails sur cette affaire? En même temps, peut-il également examiner les circonstances qui ont entouré l'envoi, par le gouvernement du Vietnam du nord, d'un demi-million de prisonniers politiques du Vietnam du sud, pour travailler à la construction de ce gazoduc? Peut-il nous dire comment . . .

M. Lalonde: Que feriez-vous à ce sujet?

M. Nielsen: J'entends le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources demander ce que je ferais. Je sais ce que je ferais si un pays expédiait un demi-million, ou un demi-milliard, de prisonniers politiques vers un autre pays et ce, avec l'aide du Canada. Peut-il examiner la question et faire un rapport à la Chambre au plus tôt?

L'hon. Ed Lumley (ministre d'État (Commerce international)): Madame le Président, comme je l'ai dit dans ma première réponse, il n'existe pas, à ma connaissance, de société canadienne qui participe, sur un plan financier ou autre, à la construction de ce gazoduc. Je suis au courant, à l'instar de tous les députés de la Chambre, depuis cinq ans, de l'existence d'un consortium canadien composé d'hommes d'affaires de l'Ouest, du Québec et de l'Ontario qui ont fait une offre pour la construction d'une usine de gaz, qui permettrait de créer entre 8,000 et 10,000 emplois au Canada.

* * *

L'ÉCONOMIE

LA TAILLE DU DÉFICIT DU GOUVERNEMENT

M. Paul E. McRae (Thunder Bay-Atikokan): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre des Finances. Elle n'a rien à voir avec l'excédent commercial formidable que le Canada a enregistré ce mois-ci . . .

Des voix: Oh, oh!

M. McRae: . . . au sujet duquel l'opposition n'a pas posé de questions. Ma question porte sur le fait que bien des Canadiens croient que notre déficit sera proportionnellement deux fois plus élevé que le déficit américain. Le ministre a-t-il consulté les chiffres de l'OCDE publiés hier? D'après cet organisme, le déficit américain atteindrait 147 milliards de dollars. Connaît-il aussi l'incidence de ce déficit sur le très faible volume de l'épargne par rapport aux investissements fixes bruts du gouvernement américain, comparativement à l'épargne canadienne proportionnellement aux investissements fixes bruts du gouvernement canadien?

• (1500)

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, j'ai effectivement regardé les chiffres de l'OCDE et j'ai vu ses prévisions en ce qui concerne le déficit des États-Unis. Le député sait probablement que certaines prévisions relatives au produit national brut américain sont très optimistes, ce qui influence une bonne partie des comparaisons. Comme l'a signalé le député, le taux d'épargne est nettement plus élevé au Canada qu'aux États-Unis. Il est de plus de 13 p. 100 et le Canada peut financer ses besoins financiers et son déficit plus facilement que les États-Unis, si l'on compare les besoins financiers à l'épargne intérieure brute. On l'oublie souvent lorsqu'on fait des comparaisons entre le Canada et les États-Unis.

Pétitions

PÉTITIONS

M. McKINNON—LA CÉLÉBRATION DU 115E ANNIVERSAIRE DU CANADA

Mme le Président: J'ai l'honneur de signaler que le greffier de la Chambre a déposé sur le bureau le 292e rapport du greffier des pétitions, qui déclare avoir examiné la pétition présentée le 5 juillet 1982 par le député de Victoria (M. McKinnon), et l'avoir trouvée conforme aux exigences du Règlement quant à la forme.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. SARGEANT—LA RÉPONSE DE M. LAMONTAGNE AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Terry Sargeant (Selkirk-Interlake): Madame le Président, j'invoque le Règlement à propos de la réponse que j'ai obtenue aujourd'hui du ministre de la Défense nationale (M. Lamontagne). Je possède des renseignements démontrant qu'à l'égard du programme d'assurances des Forces canadiennes, c'est la Confederation Life qui a présenté la proposition la moins coûteuse sans pour autant obtenir le contrat, contrairement à ce que le ministre a affirmé aujourd'hui.

Mme le Président: A l'ordre. Il ne s'agit pas là d'un rappel au Règlement. Je suis désolée, mais je ne puis permettre cette intervention.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

RÈGLEMENT ET PROCÉDURE

PRÉSENTATION DES 1ER ET 2E RAPPORTS DU COMITÉ SPÉCIAL

M. Thomas H. Lefebvre (Pontiac-Gatineau-Labelle): Madame le Président, j'ai l'honneur de présenter les premier et deuxième rapports du comité spécial chargé d'examiner le Règlement et la procédure.

[*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui au sujet des rapports précités.*]

* * *

[*Traduction*]

PÉTITIONS

M. MITGES—LES EFFETS DU BILL C-103

M. Gus Mitges (Grey-Simcoe): Madame le Président, j'ai aujourd'hui l'honneur de présenter une pétition au nom d'un certain nombre de résidents de la circonscription de Grey-Simcoe et des environs qui condamnent tout comme moi le bill C-103 autorisant une énorme hausse permanente du prix de l'essence pour les consommateurs. Les pétitionnaires ne s'opposent pas à une taxe modeste, mais estiment que, avec l'adoption du bill C-103, les hausses de taxe proposées imposent aux consommateurs un fardeau absolument inutile et injustifié.

M. BRADLEY—LE RÉEXAMEN DE LA LOI SUR LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Bud Bradley (Haldimand-Norfolk): Madame le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter une pétition signée par 843 habitants de ma circonscription et soumise séparément par des groupes des régions de Dunnville, de Lowbanks, de Port Rowan, de St. Williams et de Simcoe. Elle indique au gouvernement que les pétitionnaires s'inquiètent de la mise en vigueur du bill C-451 sur le contrôle des armes à feu. Ils demandent au gouvernement de ne pas adopter le bill parce que, à leur avis, ce serait préjudiciable aux droits et privilèges des citoyens respectueux de la loi qui possèdent des armes à feu et s'en servent à des fins légitimes.

Madame le Président, les pétitionnaires espèrent que, lorsque vous examinerez leur pétition, vous la jugerez conforme aux exigences, vous reconnaîtrez l'urgence de la question et que vous permettrez qu'on la lise à la Chambre.

M. DOMM—LE RYTHME DE LA CONVERSION AU SYSTÈME MÉTRIQUE

M. Bill Domm (Peterborough): Madame le Prèsident, on m'a signalé que les habitants de beaucoup de circonscriptions fédérales au Canada font circuler des pétitions, mais qu'il leur est de plus en plus difficile de convaincre les ministériels de les présenter à la Chambre. je suis heureux de présenter une pétition signée par 883 habitants de circonscriptions canadiennes représentées par des ministériels. A leur avis, le rythme, la portée et la nature de la conversion au système métrique international devraient et doivent être établis volontairement dans les différents secteurs commerciaux par des sociétés ou des industries privées qui sont directement touchées, et ce, avec un minimum d'ingérence de la part du gouvernement. Ils espérent qu'on examinera ces pétitions et ils veulent qu'elles soient présentées à Votre Honneur.

M. FULTON—LA VENTE DE MATÉRIEL NUCLÉAIRE À L'ARGENTINE

M. Jim Fulton (Skeena): Madame le Président, je voudrais présenter à la Chambre une pétition signée par les citoyens des îles Reine Charlotte, et notamment de Tlell, Sandspit, Inlet Tartu et de la ville Queen Charlotte. Ces derniers y font part de l'inquiétude que leur inspire le fait que le Canada continue à utiliser des réacteurs nucléaires et à vendre des grappes de combustible nucléaire à l'Argentine. Ils y exhortent également le gouvernement à mettre un terme à l'essai d'armes en territoire canadien.

Étant donné la décision irréfléchie qu'a prise hier le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacGuigan) selon laquelle le gouvernement libéral donnera suite à l'accord nucléaire conclu avec la dictature militaire argentine, nous sommes persuadés que le premier ministre (M. Trudeau) ordonnera à son secrétaire d'État d'annuler immédiatement le projet. Le Canada devrait éviter d'exporter du matériel de ce genre dans un pays qui a les antécédents qu'on connaît à l'Argentine et qui préconise ouvertement l'utilisation du réacteur Candu à des fins militaires.

M. FLIS—LA POLOGNE—L'AFFRANCHISSEMENT DES COLIS D'ALIMENTS ET DE MÉDICAMENTS

M. Jesse P. Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Madame le Président, j'ai le devoir de déposer au nom de 956 Canadiens la pétition qui suit: Que le gouvernement permette la livraison franc de port ou à un tarif réduit des colis contenant des aliments et des médicaments destinés à la Pologne, tant que ce pays sera sous le coup de la loi martiale. Pareil arrangement permettrait d'accélérer la livraison de ces colis et, dans une certaine mesure, d'atténuer la faim et les souffrances des Polonais.

Les pétitionnaires espèrent que Votre Honneur jugera la pétition recevable et que les ministres compétents de la Couronne examineront cette demande.

* * *

[*Français*]

LA LOI DE 1982-1983 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT SUPPLÉMENTAIRE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)) demande la permission de déposer le bill C-125, intitulé «Loi attribuant un pouvoir d'emprunt supplémentaire».

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 4220 et 4241.

[*Texte*]

EMPLOI ET IMMIGRATION—LE CODE DE CONDUITE

Question no 4220—**M. Crosby:**

1. En vertu de quel texte juridique a-t-on préparé, adopté et mis en œuvre le code de conduite des employés du ministère de l'Emploi et de l'Immigration?

2. Le *a*) président du Conseil du Trésor, *b*) premier ministre approuve-t-il le code des employés du ministère?

Questions au Feuilleton

3. Les employés du ministère sont-ils assujettis à des règles de conduite différentes de celles en vigueur dans d'autres ministères et, le cas échéant, pourquoi?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): 1. L'article 7(1)*f*) de la loi sur l'administration financière et l'article 106 du Règlement sur les conditions d'emploi dans la Fonction publique.

2. *a*) et *b*) sont sans objet puisque c'est le sous-ministre qui a autorité en la matière.

3. En règle générale, les employés de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada et du ministère affilié sont assujettis aux mêmes règles de conduite que les employés d'autres ministères; toutefois, en vertu des articles mentionnés en 1, chaque sous-ministre peut établir des règles de conduite ou des normes qui sont plus précisément adaptées à l'organisation et aux activités de son ministère.

LE PROGRAMME DE PRÊTS AUX ÉTUDIANTS DU QUÉBEC

Question no 4241—**M. Herbert:**

1. Combien a-t-on payé ou calcule-ton qu'on a payé, au cours de l'année financière 1981-1982, au titre des paiements de remplacement au Québec, dans le cadre du programme de prêts aux étudiants?

2. Ces paiements sont-ils conditionnels et, le cas échéant, quelles en sont les modalités?

3. Le gouvernement exige-t-il que tous les étudiants du Québec bénéficient d'un accès égal au programme québécois de prêts aux étudiants et sinon, essaie-t-il de s'assurer, par d'autres moyens, qu'il n'y a aucune discrimination en ce qui concerne les cours, les universités où sont inscrits les étudiants, les exigences relatives à la résidence ou la langue?

L'hon. Gerald Regan (secrétaire d'État): 1. Le montant était de $17,452,507.63.

2. Pour pouvoir obtenir des paiements de remplacement, une province doit aviser le ministre qu'elle met en œuvre un programme de prêts d'études. Cette condition est stipulée au paragraphe 12(1) de la loi canadienne sur les prêts aux étudiants.

3. Les conditions du programme relèvent des prérogatives provinciales; par conséquent, le gouvernement fédéral n'est pas en mesure d'imposer une condition quelconque en matière d'admissibilité ou de mobilité. Pour ce qui est des considérations mentionnées dans la question, autant que le gouvernement sache, tous les étudiants du Québec bénéficient d'un accès égal au programme québécois de prêts aux étudiants. Cela dit, il va de soi qu'on évalue les moyens financiers des étudiants pour déterminer leur admissibilité.

[*Traduction*]

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire.

M. Taylor: Je fais appel au Règlement, madame le Président. Je voudrais demander au secrétaire parlementaire quand nous pouvons compter avoir une réponse à la question no 2329. La question a été inscrite le 2 avril 1981. La liste aurait dû être dressée même à ce moment-là. Quelle difficulté y a-t-il à obtenir la réponse à la question no 2329?

M. Smith: Madame le Président, je ne pourrais pas renseigner mon collègue sans vérifier, ce que je ferai avec plaisir en son nom.

Je demande, madame le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Mme le Président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 5 juillet 1982, de la motion de M. MacEachen: Que la Chambre approuve la politique budgétaire du gouvernement, ainsi que de l'amendement de M. Wilson (p. 18905).

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Madame le Président, lorsqu'il a présenté le budget, le ministre des Finances (M. MacEachen) a déclaré:

> Le gouvernement a indiqué la voie de la reprise, mais il ne peut pas à lui seul faire bouger le Canada. Nous devons nous attaquer à cette tâche ensemble.

Le Canada est l'un des pays les plus privilégiés du monde. Nous possédons d'immenses ressources naturelles. Nos travailleurs ont un haut degré de formation et de compétence et nous sommes mieux équipés que bien d'autres pays pour survivre à la récession mondiale. Mais nous voulons faire plus que survivre. Nous voulons nous tirer de nos difficultés actuelles de façon à nous mettre en mesure de bénéficier pleinement de la remontée de l'économie mondiale, quand elle se produira.

• (1510)

En soi, les mesures budgétaires méritent d'être étudiées sérieusement, mais auparavant je voudrais répondre à l'appel que le ministre a lancé à tous les Canadiens en leur demandant d'examiner avec toute l'attention voulue comment assumer du mieux possible nos responsabilités pour sortir des difficultés actuelles et nous préparer un avenir meilleur.

Traditionnellement, les Canadiens aiment vitupérer contre le budget. On s'aperçoit que les groupes d'intérêts ont alors de plus en plus de revendications à faire valoir et il est de tradition que les partis d'opposition attaquent le gouvernement et ne reconnaissent aucune valeur à ses mesures même si certaines sont positives. Dans notre situation, quand on fait le procès du budget, on fait aussi le procès de notre pays. Les marchés financiers sont ombrageux et réagissent de manière exagérée chaque fois qu'on soupçonne l'existence de divisions politiques ou d'incertitudes.

Mais les Canadiens ont la faculté remarquable de pouvoir faire des compromis, de savoir collaborer pour surmonter les difficultés, pour équilibrer les besoins des régions, des minorités, des groupes antagonistes de façon à assurer le bien de la communauté. C'est le moment pour nous de faire preuve de bonne volonté, de civisme et de fierté dans notre pays.

Il y a deux ans, le 21 mai 1980, la Chambre était unie, comme on l'avait rarement vu. Le premier ministre (M. Trudeau), le chef de l'opposition officielle (M. Clark) et celui du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent) ont prononcé des discours dignes d'hommes d'État à l'issue de la consultation référendaire au Québec et il serait peut-être utile aujourd'hui que nous nous souvenions de cet état d'esprit et de certaines des déclarations qui ont été faites.

Le chef de l'opposition officielle a dit en parlant du vote référendaire que c'était «une expression de fierté et de foi en notre pays, que nous pouvons tous partager avec joie» et il a parlé d'unir les Canadiens dans «une volonté commune de bâtir une fédération renouvelée susceptible de consolider, d'enrichir et d'améliorer notre pays dans les années à venir».

Voici ce qu'a déclaré le chef du Nouveau parti démocratique:

> . . . nous avons déjà atteint une maturité politique qui fait l'envie de tous les peuples civilisés dans le monde . . . Hier soir, . . . l'on a fait la preuve que l'on peut s'entendre entre nous malgré des divergences de vues profondes.

Puis il a ajouté ceci:

> Les pêcheurs de Terre-Neuve, les fermiers de Saskatchewan, les mineurs à Sept-Îles et les gens de toutes les autres régions doivent voir le gouvernement fédéral comme un allié, comme leur gouvernement à eux. Voilà notre but.

Nous avons encore besoin de l'esprit qui a animé cette Chambre le 21 mai 1980, car nous vivons des temps difficiles et il faut, pour résoudre nos problèmes, que nous unissions nos efforts.

A un moment où la situation économique est précaire, il est important que nous jouions tous un rôle constructif sinon, ainsi que l'a prédit le *Financial Post*, les extrémistes et les jusqu'au-boutistes, enflammés par les médias et incapables de reconnaître les mérites d'une troisième voie, risquent de plonger le Canada dans une crise.

Les Canadiens s'inquiètent de l'inflation, du taux de chômage élevé, du déficit, du niveau élevé des taux d'intérêt; la confiance des consommateurs, des entrepreneurs et des investisseurs est au plus bas. Pour résoudre tous ces problèmes, nous devons lancer un train de mesures soigneusement dosées.

La plupart des particuliers qui viennent me voir s'inquiètent davantage du chômage que de l'inflation. Tant qu'ils travaillent, les Canadiens peuvent généralement s'accommoder d'une façon ou de l'autre de la hausse du coût de la vie, mais dès qu'ils se trouvent au chômage, ils perdent courage. Pourtant, nous savons que si rien n'est fait pour maîtriser l'inflation, nous perdrons notre compétitivité sur les marchés mondiaux, ce qui aggravera le chômage à long terme. Par conséquent, il faut accorder la plus haute priorité à la lutte contre l'inflation.

En période d'inflation, les gens essaient de se protéger en demandant des augmentations de salaires, mais lorsque la spirale inflationniste touche tour à tour les prix et les salaires, le pouvoir d'achat n'augmente pas; une hausse salariale de 12 p. 100 n'améliore pas la situation financière d'un ménage si les prix augmentent également de 12 p. 100.

L'une des mesures proposées par le gouvernement dans le budget consiste à limiter à 6 p. 100 l'année prochaine et à 5 p. 100 l'année suivante les hausses de traitement des députés, des fonctionnaires et du personnel des sociétés de la Couronne. Le gouvernement espère ainsi que les autorités provinciales et le secteur privé suivront son exemple. Il est certain que les fonctionnaires n'ont pas causé l'inflation et qu'ils n'en sont pas plus responsables que les autres Canadiens. Les employés du secteur public qui espéraient toucher des augmentations supérieures à 6 p. 100 l'année prochaine seront naturellement déçus, mais nous avons bâti le Canada en unissant nos efforts et en travaillant dans l'intérêt de la collectivité; s'il est possible de créer des emplois à l'intention des chômeurs et d'assurer notre

avenir en limitant les augmentations salariales à 6 p. 100, je crois que la plupart des Canadiens accepteront un tel contrôle des salaires.

Nous avons demandé aux organismes fédéraux de réglementation de contenir la hausse des prix des biens et services placés sous leur contrôle. Nous avons demandé aux provinces d'agir de même dans les domaines qui relèvent de leur compétence et de contribuer ainsi pendant deux ans aux efforts déployés à l'échelle nationale pour réduire l'inflation.

Le taux de chômage a atteint un niveau jamais vu par la plupart d'entre nous. Les Canadiens ne peuvent plus planifier leur avenir en tenant pour acquis qu'ils pourront trouver un emploi et le conserver. L'important c'est que nous prenions rapidement les mesures voulues pour régler le problème du chômage, non seulement à cause de la détresse qui en découle pour les particuliers et les familles, mais également pour le bien de l'économie en général. Les chômeurs ne paient pas d'impôts comme ils le faisaient lorsqu'ils occupaient un emploi; les entreprises qui sont en difficulté ne versent pas d'impôts et ne contribuent pas à l'essor du pays comme elles le faisaient lorsqu'elles étaient prospères. En fait, la plus grande partie de l'augmentation de notre déficit découle directement de la récession. Le déficit n'augmente pas à cause de l'augmentation des dépenses fédérales, car on a réussi à les limiter. Le problème réside dans le fait que les recettes diminuent et que les paiements au titre de l'assurance-chômage augmentent de façon énorme.

Ainsi, le gouvernement doit prendre des mesures prudentes et sélectives pour soutenir l'économie et conserver les emplois des Canadiens et, ce faisant, limiter en définitive le déficit. Le budget de novembre prévoyait certaines ressources pour la création d'emplois et le dernier budget en prévoit d'autres à cette fin.

Certes, la création directe d'emplois permet de remédier à la détresse immédiate, elle donne la possibilité aux Canadiens de conserver les compétences acquises et peut-être même d'en acquérir de nouvelles, et elle peut avoir d'autres effets bénéfiques pour les collectivités; toutefois, pour la création d'emplois à long terme, nous devons compter sur un secteur privé dynamique et confiant et en particulier sur les petites entreprises qui ont traditionnellement joué un rôle important dans la création d'emplois.

Les taux d'intérêt élevés, la diminution des ventes, l'augmentation des coûts de production et d'autres facteurs sont autant de difficultés qui ont constitué un défi que le secteur privé a dû relever en utilisant toutes ses ressources et toute son ingéniosité.

Pour aider les entreprises à faire face à la situation actuelle et nous préparer à l'amélioration des marchés mondiaux qui ne manquera pas de se produire, le budget comprend une série de propositions fiscales qui ont entre autres pour effet de réduire l'impôt sur les revenus d'intérêts et sur les gains en capital dans le cas de certains investissements. Les mesures proposées résulteront en des taux d'intérêt beaucoup plus bas dans les secteurs prioritaires, c'est-à-dire le secteur du logement, ainsi que ceux de la petite entreprise, de l'agriculture et de la pêche lorsqu'il s'agit d'emprunts pour de nouveaux investissements.

• (1520)

Les propositions rendent les placements en actions encore plus attrayants pour les particuliers. Jusqu'à présent, ces propositions ont reçu moins d'attention qu'elles ne le méritent. Peut-être les considère-t-on comme provisoires puisque l'on a chargé un comité de les examiner. Mais certains ont dit qu'elles devraient être adoptées immédiatement. Comme elles sont tout à fait innovatrices et inaugurent de nouveaux instruments financiers, il serait sage d'en parler à des comptables expérimentés, à des avocats, à des économistes, à des hommes d'affaires avant qu'elles soient effectivement mises en application au cours de l'année.

Les Canadiens peuvent être fiers de nos entreprises privées dont l'esprit d'initiative nous permet de bénéficier d'un niveau de vie et d'un régime de sécurité sociale qui fait l'envie de nombreux pays. La relance du secteur privé serait également un moyen de protéger nos programmes d'aide en matière de soins médicaux, d'assurance-chômage, de pensions et d'éducation ainsi que d'autres programmes essentiels à la justice et au progrès sociaux. Au cours des 20 dernières années, les Canadiens se sont dotés d'un système de sécurité sociale qui a su éviter les excès ou les lacunes qu'ont connus d'autres pays, un système qui protège tous les Canadiens.

C'est surtout en période difficile qu'il faut songer à aider les nécessiteux. Si le budget propose de limiter à 6 et 5 p. 100 pour les deux prochaines années les augmentations à la sécurité de la vieillesse, les personnes âgées nécessiteuses ayant droit au supplément de revenu garanti pourront continuer à bénéficier de l'indexation intégrale et pourront même toucher un supplément pour compenser l'indexation partielle des paiements de la sécurité de la vieillesse.

De même, si les allocations familiales pour les deux prochaines années n'augmenteront que de 6 et 5 p. 100 au lieu d'être soumises à l'indexation totale, pour éviter de léser les familles à revenus modestes, le crédit d'impôt au titre des enfants continuera à être indexé intégralement et sera même accru de $50 pour l'année fiscale 1982.

Pour terminer, monsieur l'Orateur, les périodes de difficultés économiques sont des temps propices pour remettre en question tous nos programmes et notre politique économique. C'est un exercice à la fois salutaire et constructif. Mieux l'on comprend la nécessité de contraintes à la fois nationales et internationales, plus l'on a de chances de trouver des solutions concrètes. Le budget représente une solution tempérée qui consiste à réduire l'inflation, à redonner confiance, à créer de l'emploi et à réduire le déficit tout en maintenant les programmes sociaux.

Si tous les Canadiens veulent prêter leur appui à ces objectifs, nous pourrons surmonter la récession actuelle, nous serons prêts à profiter de la reprise au moment voulu en tirant profit de nos nombreux avantages, ce qui nous permettra d'être l'un des pays les plus prospères, les plus stables et les plus progressistes du monde.

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur l'Orateur, le discours que je viens d'écouter me rappelle ceux que j'avais l'habitude d'entendre du Palais de Buckingham le jour de Noël il y a 25 ans. Agréables, mais très évasifs; rassurants, mais pas assez substantiels pour prouver quoi que ce soit. En défendant le budget libéral, l'honorable député a dit que si nous demeurions calmes—je résume sa pensée maintenant—et si tous les

éléments de la société s'unissaient pour se restreindre, l'inflation perdrait du terrain et les beaux jours reviendraient. Cependant, elle a omis de dire—et j'espère que cela n'a pas l'air d'un coup bas parce que nous sommes tous dans le même bateau—qu'il est beaucoup plus facile pour elle, les conservateurs et moi-même ayant un revenu brut de $60,000 à $65,000 par année de donner ce conseil aux électeurs que de le suivre.

J'espère donc que les députés libéraux de l'arrière-ban se rendent compte qu'ils ne peuvent dire aux chômeurs, aux mères nécessiteuses et aux assistés sociaux de tenir bon, de se serrer la ceinture et de se restreindre pour que les beaux jours reviennent. Les électeurs canadiens ont fait beaucoup de chemin en deux ans; ils ne sont plus aussi crédules. Ils savent que la plupart de leurs problèmes financiers personnels sont directement liés à la politique inconsidérée suivie par le cabinet libéral depuis les dernières élections.

Avant le 28 juin, monsieur l'Orateur, la majorité des Canadiens en difficulté avaient au moins de l'espoir. Ils pensaient qu'ils arriveraient un jour au bout du tunnel. Mais le budget du 28 juin leur a fait perdre presque tout espoir: la lumière ne brille presque plus au bout du tunnel.

Je vais aborder brièvement deux ou trois questions importantes du budget pour ensuite souligner trois éléments importants qui ne sont pas nécessairement dans le budget.

Je pense qu'il est tout à fait cruel, à une époque où l'argent est rare et coûteux, où la demande est à la baisse à cause des licenciements massifs et des quelque 1.5 million de chômeurs, que le gouvernement ait décidé de réduire encore davantage le pouvoir d'achat des consommateurs en retirant la somme de 2.6 milliards de la circulation, somme dont on a plus que jamais besoin pour stimuler l'économie en période de récession, de dépression presque. Par exemple, les impôts augmentent de 1.3 milliard; on fait de la fonction publique un bouc émissaire en laissant supposer que les fonctionnaires, et de là tous les salariés, sont la principale cause de cette inflation. C'est tout à fait absurde et le ministre des Finances (M. MacEachen) ainsi que ses comparses le savent bien. Le pouvoir d'achat des Canadiens a baissé de 10 p. 100 depuis six ans. Le gouvernement affirme maintenant que le pouvoir d'achat va encore diminuer de 5 ou 6 p. 100 l'an prochain, car il avoue que l'inflation demeurera à 9 ou 10 p. 100.

Un autre aspect très cruel du budget est la désindexation partielle des allocations familiales et des pensions. Je dois signaler que les fonctionnaires à la retraite ont versé une cotisation supplémentaire de 1 p. 100 à leur régime de pension pour se protéger contre l'inflation et cet avantage leur est maintenant arbitrairement, et à mon avis illégalement enlevé. Ils n'ont absolument aucun moyen de s'y opposer.

Pour ce qui est de l'offre une fois encore, nous imitons servilement le président Reagan. Toutefois, ce n'est peut-être pas lui que nous devrions blâmer mais bien plutôt M. Bouey, le gouverneur de la Banque du Canada. C'est en 1975 que nous avons commencé à faire porter le gros de nos efforts sur l'offre. Nous accorderons des concessions fiscales aux entreprises. Normalement, les concessions fiscales entraînent un accroissement des investissements dans le secteur privé, mais quand plus de 30 p. 100 de nos usines ne fonctionnent pas à plein rendement, ces concessions fiscales sont totalement improductives. Ces petits stimulants fiscaux ne permettront jamais de faire produire à plein rendement les usines qui ne fonctionnent qu'à 69.2 p. 100 de leur capacité. Le ministre des Finances a commis là une autre erreur importante.

• (1530)

Venons-en maintenant à l'essentiel du budget et à la principale cause de nos difficultés économiques actuelles. Il s'agit bien sûr des taux d'intérêt qui sont absolument exorbitants. C'est la principale, voire la seule cause des faillites commerciales et agricoles, du chômage, du malaise économique généralisé et du sentiment de découragement qui accable les Canadiens. Le budget du 29 juin n'a fait qu'aggraver le problème des taux d'intérêt dont je parlerai plus en détail tout à l'heure.

Il suffit de dire que les taux d'intérêt étranglent notre économie et que le ministre des Finances a différé le règlement du problème. Il l'a confié à des soi-disant experts qui, la plupart du temps, ne parviennent même pas à se mettre d'accord. Ils doivent présenter leur rapport d'ici trois mois, trois mois de perdus pendant lesquels le nombre de faillites commerciales et agricoles ne fera qu'augmenter ainsi que le taux de chômage. Le ministre des Finances a encore différé de trois mois le règlement du problème des taux d'intérêt qui doit, en principe, faire l'objet d'un autre budget l'automne prochain.

Il y a d'autres injustices. Le contrôle des salaires dans le secteur public et, ultérieurement, dans le secteur privé, comme je l'ai dit. La majoration des pensions va être réduite, celle des allocations familiales également et ainsi de suite.

Ce budget ne propose pas de nouvelle stratégie économique. Il ne contient pas de programme économique. En 1980, le sénateur Olson a présenté un document dans lequel il proposait de favoriser la relance et la prospérité économique grâce à des mégaprojets énergétiques. Ces projets ont tous avorté. Tous nécessitaient énormément de capitaux alors que le coût de l'argent grimpait en flèche. Ils exigeaient peu de main-d'œuvre. Ils ne créaient pas les emplois que crée normalement le secteur de la fabrication. Les mégaprojets sont tombés à l'eau, du moins pour le moment, et ne réapparaîtront pas de sitôt.

Dans le budget que le ministre des Finances a eu l'audace de présenter le 28 juin, il n'est nullement question d'une nouvelle stratégie économique qui pourrait sortir le Canada du marasme économique. Pas un mot là-dessus. Le ministre se sert encore une fois d'expédients et de palliatifs comme le font si souvent non seulement le ministre des Finances, mais aussi l'ensemble du gouvernement, qui a maintenant cessé de gouverner. Voilà pourquoi le Nouveau parti démocratique a exhorté maintes fois le parti libéral depuis la présentation du budget à avoir la décence de céder le pouvoir et de le remettre à ceux qui sont non seulement prêts à gouverner le Canada, mais qui ont une idée de la façon dont il faudrait s'y prendre.

Des voix: Bravo!

M. Blackburn: Monsieur l'Orateur, il y a trois parties importantes de l'exposé budgétaire sur lesquelles je voudrais m'étendre. Il y a tout d'abord l'hypothèse sur laquelle se fonde le budget. Le ministre des Finances a souvent dit à la Chambre pendant la période des questions: «Nous n'avons pas une politique de taux d'intérêt élevés, mais plutôt une politique anti-inflationniste. Si nous faisons baisser le taux d'inflation, les taux d'intérêt baisseront aussi, les affaires reprendront, le chômage baissera et la demande de biens et de services augmentera.» J'affirme pour ma part que ce sont des sottises parce que

le ministre des Finances aime aussi parler des choses qui ne se passent pas au sud de la frontière. Les libéraux sont passés maître dans l'art de rejeter la faute sur les autres. Depuis le jour où le premier ministre a été élu, je ne pense pas qu'il ait reconnu une seule fois qu'il s'était trompé à propos de quoi que ce soit.

Examinons ce qui se passe aux États-Unis. Le taux annuel d'inflation est maintenant tombé à 6.5 p. 100. Et les taux d'intérêt? Le taux préférentiel aux États-Unis se situe encore au-dessous de 17 p. 100. Quel est le taux de chômage aux États-Unis maintenant que l'inflation a diminué? Il est légèrement inférieur à 10 p. 100. Pourtant, le ministre des Finances a préparé son exposé budgétaire en se basant sur le modèle américain, lequel ne donne pas satisfaction. Les taux d'intérêt n'ont pas baissé; les entreprises éprouvent encore des difficultés financières et le taux de chômage élevé cause beaucoup d'angoisse dans tout le pays. Voilà ce que valent le modèle que le ministre a proposé et son hypothèse selon laquelle l'inflation une fois jugulée entraînerait automatiquement la baisse des taux d'intérêt et du chômage!

M. Riis: C'est sans doute qu'il croit encore aux contes de fées.

M. Blackburn: Ensuite, le budget ne propose pas de stratégie économique nouvelle. Il ne propose rien non plus pour remplacer les projets de mise en valeur de nos ressources qui ont échoué parce que, je le répète, ils exigeaient énormément de capitaux à un moment où l'argent coûte très cher. Enfin, il reste coi au sujet d'une stratégie industrielle pour mettre fin à l'économie de filiales.

J'aimerais justement développer ce sujet. Mercredi dernier, j'ai eu l'agréable surprise de voir nos amis conservateurs appuyer notre sous-amendement au budget par lequel nous demandions au gouvernement de renforcer l'Agence d'examen de l'investissement étranger. Il s'agissait pour les conservateurs d'une volte-face complète. J'ai été enchanté de voir des députés comme le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn), le député de York-Peel (M. Stevens) et le député d'Etobicoke-Centre (M. Wilson) faire front commun avec les socialistes que nous sommes et déclarer: «Suffit. Nous ne pouvons nous permettre de laisser les étrangers s'emparer davantage de nos entreprises en laissant émasculer l'Agence d'examen de l'investissement étranger.» Nous nous sommes associés de ce côté-ci de la Chambre pour renforcer l'Agence d'examen de l'investissement étranger. Ce sont les libéraux qui voudraient l'émasculer.

Une voix: Les conservateurs sont prêts à voter de n'importe quelle façon, dans l'espoir de battre les libéraux.

M. Blackburn: Quelqu'un vient de dire que les conservateurs voteraient de n'importe quelle façon dans l'espoir de battre les libéraux. Cela montre à quel point les députés font preuve d'originalité ces temps-ci.

A la page 8 de l'exposé budgétaire, nous trouvons ce qui suit:

> En premier lieu, le seuil d'examen dans les méthodes relatives aux petites entreprises sera porté de $2 millions et 100 employés à $5 millions et 200 employés pour les nouveaux investissements ou les acquisitions directes au Canada.
>
> En second lieu, lorsqu'une société canadienne sous contrôle étranger est acquise dans le cadre de l'achat de sa société mère ou d'une autre société sous contrôle étranger, le seuil de la petite entreprise sera de $15 millions et 600 employés.

On a violemment critiqué l'Agence d'examen de l'investissement étranger, mais elle a ralenti le rythme des reprises d'entreprises canadiennes par des sociétés américaines. Si nous les membres du Nouveau parti démocratique, nous nous opposons à ce que l'Agence d'examen de l'investissement étranger assouplisse ses règlements, c'est parce que l'économie de filiales ne convient pas au Canada.

Dans les années 50 et dans les années 60, l'économie de filiales a accéléré l'élévation de notre niveau de vie. Elle a créé des emplois. Grâce à elle, on a construit des entrepôts, des centres de distribution et elle a été légèrement avantageuse. D'après une étude récente, depuis 1976, les filiales canadiennes ont provoqué un exode net de capitaux de 1.5 milliard de dollars. Par conséquent, l'économie de filiales ne nous a pas servi sur le plan des capitaux et des investissements.

Les filiales ne font vraiment pas beaucoup de recherche et de développement, dont se chargent en majeure partie les maisons mères qui sont situées généralement dans l'Indiana, l'Ohio, l'Iowa, à Chicago ou ailleurs.

• (1540)

Troisièmement, quand les temps sont durs, ce sont les filiales qui ferment en premier leurs portes ou mettent à pied leurs employés, ou encore qui restreignent leurs dépenses en disant: «Nous devons fermer.» Il leur est impossible de faire concurrence à leur société mère aux États-Unis.

Quant à l'Agence d'examen de l'investissement étranger, nous avons entendu de nombreux conservateurs, quelques libéraux et bon nombre d'hommes d'affaires canadiens dire que les Américains ne l'aiment pas et qu'elle dissuade l'investissement étranger au Canada. C'est davantage une impression qu'une réalité. Depuis la création de l'AEIE, 91 p. 100 de toutes les demandes ont été approuvées. C'est horrible, regrettable et bien triste, à mon avis; je ne sais pas pourquoi les députés conservateurs et leurs amis de l'extérieur, les hommes d'affaires et directeurs d'entreprises, se lamentent continuellement. C'est tout à fait absurde.

Voyons le revers de la médaille ou, plus exactement, l'autre côté de la frontière. Je me reporte à un article paru à la page 9 du *Financial Post* du 13 mars et intitulé "Attitude ferme des États-Unis à l'égard de l'investissement étranger». Cet article est de Nicholas Patterson et on peut y lire ceci:

> Tout d'abord, voyons un peu les restrictions fédérales.

Il parlait des restrictions imposées par le gouvernement fédéral américain à l'investissement étranger dans ce pays. L'auteur poursuit en ses termes:

> Voici ce que dit le rapport: «Le gouvernement américain impose un certain nombre de restrictions qui interdisent l'investissement direct par des étrangers non résidents dans des entreprises œuvrant dans le domaine du commerce intérieur, la radio, la télévision, le télégraphe national, les transports aériens nationaux, l'exploitation minière sur des terres fédérales, l'énergie hydro-électrique et l'énergie atomique.»
>
> Autrement dit, aux États-Unis, il est illégal pour une société canadienne de contrôler une companie de téléphone. Au Canada, une société américaine, la General Telephone & Electronics Corp., contrôle B.C. Tel. Peut-on parler dans ce cas de réciprocité en matière d'investissement? Aux États-Unis, la politique en vigueur empêche un étranger, y compris un Canadien, d'obtenir un permis d'exploration du pétrole et du gaz au large des côtes. Au Canada, ce sont essentiellement des sociétés américaines qui font des travaux de prospection dans nos gisements sous-marins. Il en va de même pour l'exploitation de l'uranium. Où est la réciprocité dans tout cela?

L'article continue dans cet ordre d'idée et il est très édifiant. J'espère que les conservateurs et les hommes d'affaires du pays se rendent compte que les Américains imposent des restrictions encore plus sévères à l'investissement étranger dans leur pays que l'AEIE ne l'a jamais fait.

Aux États-Unis, le Buy America Act favorise les produits américains; c'est Franklin Roosevelt qui en fut le parrain, à l'époque de la crise. Aux termes de cette loi, un pourcentage très élevé des biens et des services acquis par les gouvernements—il s'agit, je crois, de 50 p. 100 au niveau fédéral et d'un pourcentage souvent supérieur au niveau des États et des municipalités—doit provenir d'entreprises américaines. Le Canada n'a pas encore de politique comparable.

Nous savons ce que demandent les conservateurs, qui ont bouclé la boucle sur le plan idéologique. De protectionnistes qu'ils ont toujours été, par tradition, ils cherchent maintenant à brader chaque pied carré de superficie destinée aux usines, sous prétexte d'aider le Canada à surmonter la crise. Notre parti juge, au contraire, qu'il faut resserrer la loi sur le tamisage des investissements étrangers, car, lorsque nous aurons vaincu la crise, dans deux ou trois ans, notre secteur manufacturier pourrait se trouver entre les mains des étrangers dans une proportion de 65 ou de 68 p. 100 et non pas de 57 p. 100 comme à présent. Ne perdons pas la tête en cette période de contraintes économiques.

De l'avis du Nouveau parti démocratique, nous disposons de deux méthodes pour régler nos principaux problèmes. Il faut tout d'abord apporter des changements à long terme à la base même de notre économie et, pour ce faire, cesser de mettre l'accent sur les mégaprojets axés sur nos richesses naturelles, c'est-à-dire, pour la plupart, des ressources non renouvelables, pour le porter sur la réindustrialisation du Canada, qui permet de créer des emplois qui coûtent $100,000 chacun, plutôt que des emplois de plusieurs millions de dollars chacun dans l'industrie extractive.

Deuxièmement, à court terme, il s'agit d'injecter du capital dans notre économie, à une époque où nos usines sont sous-utilisées dans une proportion de 31 p. 100 et où la régression prend des proportions catastrophiques. D'une part, nous demandons la restructuration de nos objectifs économiques et une réorientation, afin de délaisser les mégaprojets qui nous privent de nos richesses naturelles, en faveur du secteur industriel, qui demande davantage de main-d'œuvre. D'autre part, nous souhaitons injecter de l'argent dans l'économie pour qu'elle se mette de nouveau à fonctionner. Ce ne sont pas des méthodes inflationnistes. Nous ne risquons pas de surchauffer l'économie puisque, comme je le disais, nos usines sont pour l'instant sous-utilisées.

La politique libérale traditionnelle consiste à se procurer la prospérité à court terme en bradant nos richesses naturelles pour régler les importations. Telle est traditionnellement l'approche libérale. Mais la récession a eu raison des mégaprojets, et le gouvernement devra bien finir par reconnaître que le moteur de la croissance économique et de la relance, c'est le secteur secondaire. L'an dernier, nous avions au seul chapitre des produits manufacturés un déficit commercial de 21 milliards de dollars. Cela a contribué à la baisse du dollar, et en outre nous avons dit nous priver des 200,000 emplois que ce déficit représente. Aux États-Unis, 24 p. 100 de la main-d'œuvre travaille dans le secondaire, contre 19 p. 100 au Canada; cela, encore une fois, à cause de notre dépendance vis à vis des produits manufacturés étrangers, et de l'exportation de nos richesses naturelles à l'état brut ou semi-ouvré.

D'ailleurs les importations pèsent sur le dollar. Soit dit en passant, le gouvernement se vante en ce moment de l'excédent de notre balance commerciale. Si, au cours de ce trimestre et du précédent, nous avons eu un excédent, c'est que les Canadiens n'ont pas les moyens d'acheter des produits d'importation. Nous importons moins qu'en période plus prospère. Cela n'est pas dû à un quelconque génie qui siégerait du côté du Trésor; ce n'est pas grâce au ministre des Finances et ce n'est pas l'effet d'une action délibérée.

Le malheur actuel du pays, c'est que nous n'avons pas les moyens d'acheter les produits d'importation que nous pourrions normalement nous procurer. A la longue, ce sera peut-être salutaire. Si le dollar tombait à 70c., nous serions peut-être alors contraints de faire preuve d'initiative et d'esprit créateur. Nous pourrions nous mettre à réfléchir pour une fois, donner un peu d'échine à un gouvernement qui est responsable devant le peuple. Nous pourrions même nous mettre à fabriquer des produits que nous avions abandonnés au fil des ans parce que c'était plus facile de les importer et que, pendant un temps, cela a coûté moins cher. Je pense que ces jours-là sont révolus.

D'autre part, l'obligation d'importer tant de produits manufacturés fait monter les intérêts, ce qui est aussi une cause de la dépression dont je parlais au début. Nous, nous désignerions certains secteurs où le déficit est le plus lourd, par exemple celui des machines. En 1981, le Canada avait un déficit désastreux de 6.9 milliards de dollars au chapitre des machines, ce qui se traduit par une perte de 69,000 emplois dans ce seul secteur. Je représente la circonscription fédérale de Brant, où il y a deux très grands constructeurs de matériel agricole, Massey-Ferguson et White Farm. Le gouvernement s'est donné beaucoup de mal pour empêcher ces deux sociétés de sombrer. De cela je suis fort reconnaissant, de même que mes commettants. Brant a été désigné comme zone PAIMO. Il y a eu des garanties de prêt à Massey-Ferguson et plusieurs millions de dollars à White Farm pour la recherche et le développement. Le programme PAIMO va probablement injecter plus de 50 millions de dollars dans l'économie locale.

Les perspectives à long terme de ma circonscription sont bonnes, mais passons à deux entreprises de matériel. L'année dernière, c'est-à-dire en 1981, dans le seul domaine du matériel agricole, nous avons accusé un déficit net de 1.3 milliard de dollars, ce qui représente pour le Canada une perte de 13000 emplois, et cela, malgré une entente commerciale avec les États-Unis. Je vois que le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) dresse l'oreille. Je lui rappelle que, à l'époque où Massey Ferguson et White Farm fonctionnaient à pleine capacité, il y a quelques années de cela, le nombre total des travailleurs des deux entreprises à Brantford était d'environ 5000. En outre elles comptaient 2000 autres travailleurs à Toronto, ce qui portait le total à 7000.

• (1550)

Si nous n'avions pas ce déficit commercial net pour le matériel agricole par rapport aux États-Unis, nous pourrions employer deux fois plus de travailleurs spécialisés dans l'outillage agricole qu'on le fait à Brantford. Et c'était la belle époque. Aujourd'hui, la Massey Ferguson n'a plus que 1400

employés au lieu des 3000 ou 3200 d'autrefois. Je sais également que, aujourd'hui, la White Farm ne conserve plus que 400 de ses 1200 employés. Voilà un secteur où l'on pourrait faire beaucoup pour rétablir l'emploi au Canada sans donner dans le protectionnisme ni manifester de nationalisme économique. Nous affirmons tout simplement que, en des temps difficiles, nous nous devons de veiller à nos propres intérêts d'abord, et ensuite, s'il nous reste de l'énergie, à celui des autres.

Le cas du secteur de l'équipement minier et de la construction est plutôt triste, aussi. La Finlande a une industrie minière à peu près trois fois moins importante que la nôtre, mais nos sociétés minières achètent les deux-tiers de leur équipement lourd d'exploitation souterraine à la Finlande et à la Suède. Quelle perte et quelle honte! Qu'a donc fait le gouvernement dans les dix dernières années? Pas grand-chose. Rien que replâtrage par-dessus replâtrage, de sorte que tout s'écroulera très bientôt, si ce n'est déjà fait.

Le secteur de l'équipement hydroélectrique accuse un déficit de 563 millions de dollars, le secteur des machines industrielles, un déficit de 898 millions de dollars. Pour ce qui est des machines-outils, le déficit est de un milliard de dollars. L'an dernier, ces déficits réunis représentaient une somme supérieure au déficit total de la balance commerciale, et cela, seulement dans le secteur manufacturier.

Nous concentrerions nos efforts sur l'industrie du matériel de transport. Nous établirions une entreprise canadienne, qui serait une société de la Couronne avec un capital initial de 2 milliards de dollars, afin de promouvoir la recherche et le développement dans ces secteurs qui sont sains. Nous aiderions ces industries de technologie de pointe tournées vers l'avenir pour les garder, car je crains bien que si l'on touche à l'Agence d'examen de l'investissement étranger comme le propose le budget, on ne perde ces petites industries qui sont des industries d'avant-garde dans le domaine de la technologie de pointe au Canada, comme le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom) l'a fait remarquer hier durant la période des questions. Ces entreprises sont petites et vulnérables, et il n'y a aucun doute que la société Silicone Valley North deviendra rapidement la Silicone Valley South, sous le contrôle des américains ou leur appartenant.

Enfin, nous imposerions alors des accords aux multinationales faute de pouvoir en conclure à l'amiable afin de nous assurer qu'à valeur égale, les multinationales produisent autant au Canada qu'elles y vendent. Qu'y a-t-il de mal à cela?

Je vois que vous vous levez, monsieur l'Orateur, pour m'indiquer que mon temps de parole est écoulé. Je pourrais poursuivre plus longtemps, mais je ne ferai pas appel à l'indulgence de la Chambre. Je tiens simplement à rappeler que les Grecs classiques prétendaient que les dieux commencent par frapper de démence ceux qu'ils détestent. Ils doivent de toute évidence détester ce gouvernement.

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, j'ai été renversé d'entendre les attaques lancées contre le budget depuis une semaine. J'ai lu le hansard et les journaux. Personnellement, je crois que le budget nous trace une ligne de conduite positive qui assurera la relance économique. C'est vrai, que ce soit du point de vue de mes électeurs d'Essex-Windsor, de celui de l'industrie agro-alimentaire ou de celui des Canadiens en général.

Ma circonscription reflète généralement la composition procentuelle du Canada, urbaine à environ 95 p. 100 et rurale à 5 p. 100. Je crois comprendre bien ce qui arrive au Canada.

Comme mon collègue le ministre des Finances (M. MacEachen) l'a signalé la semaine passée, il faut réduire l'inflation et accroître la productivité pour relancer notre économie. Je vais répéter quelques-unes des propositions formulées par le gouvernement du Canada afin que le pays atteigne cet objectif fort souhaitable. Je sais bien que certaines de ces propositions ont déjà été mentionnées, mais cela ne peut pas faire de tort d'y revenir.

Voici en quoi consistent ces propositions: réduction des hausses de traitement accordées aux ministres, aux députés et aux sénateurs; plafonnement des augmentations de salaire pour plus d'un demi-million d'employés de l'État; limite de l'indexation des exemptions fiscales pour les particuliers, des allocations familiales et des pensions de vieillesse; restriction dans la majoration des prix qui sont régis par des organismes fédéraux; dépense de 750 millions de dollars pour la création d'emplois et les encouragements au développement économique, et de 300 millions de dollars pour aider les Canadiens à acheter des maisons. Des programmes visant à stimuler la rénovation des habitations sont prolongés.

A propos des logements coopératifs, j'ai été mêlé de très près à ce genre de projets dans une société coopérative avant mon élection à la Chambre. Le mouvement du logement coopératif connaissait alors des temps bien pénibles. Je me souviens de l'époque où nous laissions les membres fixer leur loyer d'une année comme arrhes et où le loyer était d'environ $60 par mois. Vous voyez à quand cela remonte, monsieur l'Orateur. Je vivais dans la région torontoise dans le temps où nous nous occupions de ces projets.

Le budget vise également à construire de nouveaux logements locatifs et à atténuer les difficultés qui surgissent au moment du renouvellement des prêts hypothécaires. Il prévoit en outre 400 millions de dollars pour réduire les intérêts que doivent payer les petits entrepreneurs qui empruntent pour donner de l'expansion à leur entreprise. Par l'entremise de la Société du crédit agricole, un crédit de 200 millions de dollars sera mis à la disposition des agriculteurs qui désirent renégocier leurs prêts à des conditions plus avantageuses. Des consultations doivent avoir lieu avec le secteur privé relativement à des propositions qui pourraient entrer en vigueur à l'automne et qui permettraient de réduire les taux d'intérêt que doivent payer les petits entrepreneurs, les agriculteurs, les pêcheurs et les acheteurs de nouvelles maisons.

Il s'agit d'un ensemble de propositions complet et utile. Certaines de ces propositions intéressent et avantagent tout particulièrement le secteur agro-alimentaire. J'aimerais fournir quelques précisions à leur sujet.

Il y a tout d'abord le Programme spécial d'aide financière aux agriculteurs. Le gouvernement reconnaît que les agriculteurs et certains secteurs du monde agricole éprouvent de très graves difficultés. Depuis un an, les intérêts à payer constituent la plus grosse charge du secteur agricole au Canada, puisqu'ils représentent près de 20 p. 100 de tous les coûts de production. En novembre dernier, nous avons mis de côté la somme de 50 millions de dollars pour aider les agriculteurs qui avaient désespérément besoin d'aide afin de refinancer leur dette globale. Grâce à ce programme, 382 agriculteurs ont pu obtenir un taux d'intérêt réduit, ce dont ils avaient grandement

besoin. Cette assistance sera maintenant offerte à 1,600 ou 1,800 autres agriculteurs au cours des quelques prochaines années.

Il faut mettre ce chiffre en regard du nombre des faillites. On prétend que nous aurions pu au maximum sauver de la faillite les 261 agriculteurs qui avaient besoin d'aide financière l'an dernier, qui n'en ont pas reçue et qui ont dû déposer leur bilan. Certains d'entre eux, quelle qu'ait été l'ampleur du programme, n'auraient pu être secourus de toute façon parce que leur cas était désespéré. En vérifiant leurs états financiers, on aurait pu se rendre compte qu'ils se trouvaient en mauvaise posture avant même que les taux d'intérêt n'augmentent. Je le répète, cette mesure permettra d'aider au moins 1,800 agriculteurs.

Cela ne signifie pas que la Société de crédit agricole ne conservera pas le droit de faire davantage appel au secteur privé. Des prêts seront consentis aux taux d'intérêt courants de la SCA en vertu du programme spécial dont je viens de parler. Aujourd'hui le taux est de 16.5 p. 100. Mais si l'on tient compte d'une réduction de 4 p. 100 pour les deux premières années du prêt et du plafond imposé, l'agriculteur pourra emprunter jusqu'à $300,000. Par contre, une association d'agriculteurs pourra emprunter jusqu'à $500,000. C'est le maximum possible dans ces conditions.

• (1600)

Les fonds nécessaires à ce financement proviennent d'un crédit budgétaire de 100 millions de dollars et d'une réaffectation de 116 millions pris sur les fonds de la Société du crédit agricole. Mais ce n'est pas tout. Les agriculteurs pourront continuer d'emprunter à d'autres sources.

En second lieu, il y a la subvention pour l'investissement dans la petite entreprise. Les entreprises canadiennes constituées ou non en sociétés, y compris des agriculteurs, pourront puiser dans ce programme fédéral de subvention des taux d'intérêt de 400 millions. Les réductions de taux d'intérêt qui pourront atteindre jusqu'à 4 p. 100 seront applicables aux prêts contractés pour l'achat de nouveaux biens, par exemple, des bâtiments et de la machinerie agricole. Le programme vise des prêts de $10,000 à $500,000 contractés entre le 28 juin de cette année et le 31 mars 1983.

L'un des aspects importants de ce programme qui a reçu peu de publicité jusqu'à présent, est que les dépenses aux fins de la recherche scientifique donnent également droit à la réduction des taux d'intérêt. Je souhaite vivement que les entreprises agro-alimentaires profitent de cette disposition pour accroître leurs activités de recherche au cours des prochains mois. Les fabricants de produits alimentaires au Canada consacrent moins d'un dixième pour cent de leur chiffre d'affaires à la recherche. J'espère qu'ils m'écoutent. J'espère aussi qu'ils étudieront la loi. Et que la proportion consacrée à la recherche atteindra 1 p. 100. Quoi qu'il en soit, les fonds qu'ils y consacrent sont si faibles qu'ils sont à peine perceptibles. C'est ce groupe qui consacre le moins à la recherche. J'espère qu'ils profiteront de cet avantage, car la recherche dans la production alimentaire est très importante.

L'obligation pour la petite entreprise prévue dans le budget de novembre reste en place jusqu'à la fin de l'année afin d'aider les agriculteurs et d'autres petits exploitants à refinancer leur dette à des taux d'intérêt réduits. Le gouvernement fédéral offre des concessions fiscales aux prêteurs commerciaux pour leur permette de refinancer des prêts à des taux dépassant tout juste les taux courants. L'expérience nous a montré que ces programmes peuvent rendre service à un grand nombre d'agriculteurs et de petits exploitants.

Le nouveau budget contient également une nouvelle disposition de réserve concernant les gains en capital, qui répond à un certain nombre de préoccupations exprimées par les exploitants agricoles après la présentation du budget du mois de novembre. En étudiant la motion des voies et moyens, on comprendra ce que je veux dire. Cette disposition qui diffère de celle du budget du 12 novembre est beaucoup plus libérale que celle qui a été proposée le 18 décembre dernier. J'estime que la proposition actuelle est fort bonne et que la plupart des agriculteurs en seront satisfaits.

Je sais que les agriculteurs s'intéressent aussi tout spécialement à la proposition visant à modifier le régime fiscal pour qu'ils puissent profiter de taux d'intérêt réduits peut-être de 3 à 6 p. 100 par rapport aux taux en vigueur actuellement sur les emprunts destinés à financer de nouveaux investissements d'immobilisation. Lors de l'étude des amendements proposés récemment à la loi sur le crédit agricole, de nombreux députés, de nombreux membres du comité de l'agriculture ainsi que de nombreux groupes du secteur agricole ont fait savoir qu'ils approuvaient l'idée d'accorder des concessions fiscales spéciales aux investisseurs qui prêteraient de l'argent pour financer des hypothèques sur des exploitations agricoles. Je suis sûr qu'on constatera la même tendance au cours des consultations qui doivent avoir lieu lundi soir, ainsi que l'a précisé le ministre des Finances (M. MacEachen).

Le gouvernement fédéral maintiendra, si possible, les augmentations de prix dans les secteurs réglementés à 6 p. 100 au cours de l'année prochaine et à 5 p. 100 au cours de l'année suivante. Cette nouvelle orientation pourrait avoir des répercussions sur les producteurs de lait industriel, d'œufs et de volaille, mais non pas de la façon dont beaucoup le pensent. En effet, bien des gens croient que les producteurs qui sont affiliés à des organismes de réglementation ou à des offices de commercialisation vont beaucoup en pâtir. Je vous fait remarquer, Votre Honneur, que ceux qui font partie des organismes de commercialisation cherchent à lutter contre l'inflation. Ils ont accepté une formule de réglementation que personne d'autre dans notre société n'acceptera. Votre Honneur, j'ai l'intention d'expliquer à la Chambre pourquoi et comment cela se produit.

Bien des gens dans notre société condamnent les offices de commercialisation, mais en ignorent tout. Le peu qu'ils en savent, ils le tiennent de quelqu'un d'autre. Ces offices, ils ne les ont jamais étudiés. Récemment, je suis intervenu dans une réunion de 300 personnes en Colombie-Britannique. Avant la réunion, j'ai sondé un peu les gens pour savoir ce qu'ils pensaient de ces offices et presque tout le monde les condamnait. Lorsque j'ai pris la parole, j'ai posé la question suivante: «Combien parmi vous ont déjà étudié un office de commercialisation?» Seules deux personnes sur le groupe l'avaient fait et les autres se fondaient sur des éditoriaux ou sur des reportages qu'ils avaient entendus à la radio. Je dirais que 99 p. 100 de ceux qui font ces commentaires ou qui écrivent ces articles n'ont jamais étudié le fonctionnement ni les activités des offices de commercialisation.

Permettez-moi de vous donner quelques précisions sur la façon dont les prix seront plafonnés. Par exemple, ils n'ont pas encore été fixés dans le cas des organismes réglementés, mais je voudrais faire quelques remarques à ce sujet. Dans le secteur réglementé que nous étudions, les hausses de prix ont généralement été inférieures au taux d'inflation l'année dernière. Par conséquent, si les prix de tous les produits se comportaient ainsi, nous demanderions probablement aux Canadiens de les accepter.

Permettez-moi de vous citer quelques chiffres. En mai, les prix de détail des produits laitiers avaient augmenté de 10.9 p. 100 par rapport à l'année dernière, mais cela était quand même inférieur au taux d'inflation national. Les produits avicoles ne coûtaient que 1.48 p. 100 de plus qu'en mai 1981 et les œufs coûtaient en fait 2.66 p. 100 de moins que l'année précédente. Par conséquent, comment les organismes réglementés seront-ils touchés par ces mesures? Certains représentants des agriculteurs estiment que la réduction de l'indexation aura de terribles effets. Ils devraient plutôt s'informer de ce qui se passe dans les industries réglementées parce que, par exemple, le prix du lait entier en Ontario n'a augmenté que de 5 p. 100 l'année dernière, ce qui est inférieur à ce que nous leur demandons d'accepter pour la première année. Ce n'est que pendant la deuxième année que nous leur demandons d'accepter une augmentation de 5 p. 100. Par conséquent, si les coûts des facteurs de production diminuent, si la productivité augmente—mais cela dépendra des agriculteurs—non seulement nous maîtriserons l'inflation, mais encore nous améliorerons considérablement notre productivité.

Le prix des œufs à la ferme a dimunué de 4c. la douzaine au cours des 12 derniers mois. Je tiens à préciser qu'il s'agit des prix pratiqués par le producteur et non des prix de détail. Les prix du poulet et de la dinde à la ferme ont baissé de 3 à 5c. le kilogramme. Les prix du producteur de lait industriel ont augmenté de $4.01 l'hectolitre, soit une hausse de 11 p. 100 par rapport à l'année précédente. Il s'agit également d'une hausse inférieure au taux d'inflation national. Comme les prix des céréales fourragères sont actuellement faibles, nous ne prévoyons pas que les prix réglementés des œufs et de la volaille provoqueront des augmentations supérieures à 6 p. 100 au cours de l'année prochaine.

Comme je l'ai déclaré, de nombreux Canadiens, même dans certaines associations agricoles, et certains agriculteurs qui font faillite, condamnent dans les termes les plus vigoureux les offices de commercialisation. De nombreux consommateurs croient que les offices de commercialisation sont à l'origine de la hausse croissante des prix des denrées alimentaires, mais cela n'est pas vrai. Les offices canadiens de commercialisation ont lutté efficacement contre l'inflation par le passé. Je n'insisterai jamais assez sur ce point, parce que cela va justement à l'encontre des propos tenus par certains de nos brillants économistes, comme on se plaît à les appeler. Je sais que vous connaissez fort bien, Votre Honneur, quelques économistes éminents. Sauf erreur, vous avez obtenu votre diplôme en économie de l'Université du Wisconsin. Prenons par exemple l'Ontario Vegetable Marketing Board. Parmi ses nombreux membres, quelques-uns viennent de la circonscription du député d'Elgin (M. Wise), qui est des nôtres en ce moment, et d'autres, de ma circonscription Essex-Windsor. L'office a négocié les prix des légumes destinés au conditionnement pour cette année. Ces prix sont supérieurs de seulement 5 p. 100, en moyenne, à ceux de 1981. Si ces agriculteurs ont pris cette initiative, c'est qu'ils reconnaissent l'existence de certaines des difficultés qu'éprouve le pays. Voilà ce que font les offices de commercialisation provinciaux. Combien de manchettes ou d'éditoriaux les députés ont-ils lus à propos de ce que ces offices ont décidé de faire cette année?

En même temps, les producteurs de l'Ontario ont accru leur productivité, surtout en raison des stimulants accordés par le gouvernement fédéral et les autorités ontariennes. A titre d'exemple, nous avons prévu un tarif pour la purée de tomate, et cela afin de faire bénéficier les producteurs de tomates d'une protection de 13.4 p. 100 qui vient s'ajouter à l'avantage que leur donne la dévaluation du dollar. La province est intervenue à son tour pour accorder des subventions de plusieurs millions de dollars destinées à la construction d'usines pour la production de purée de tomate. On cultivera donc la tomate sur des milliers d'acres, des milliers de dollars seront injectés, un plus grand nombre d'emplois seront créés dans le sud-ouest de l'Ontario et enfin il en coûtera bien moins cher que prévu, les coûts n'ayant pas subi une hausse de 9, 10, 12 ou 14 p. 100, mais bien de seulement 5 p. 100.

• (1610)

Ainsi, pour les citrouilles, certains producteurs obtiennent $30.75 la tonne. Si vous allez acheter une citrouille, vous allez la payer $2 à $3. Pesez-la et vous verrez combien reçoit le cultivateur. Il ne reçoit que 3.4 p. 100 de plus que l'année dernière. C'est tout.

Les carottes se vendent $72.30 la tonne, c'est-à-dire 4.8 p. 100 de plus qu'en 1981. Le prix qui a le plus augmenté est celui des haricots verts et des haricots à cosse jaune; il a été porté à $226 la tonne, soit une hausse de 7.5 p. 100. Il s'agit de denrées destinées à la mise en conserve, à la transformation.

D'une façon générale, le prix des denrées alimentaires devrait augmenter de moins de 10 p. 100 en 1982 et les consommateurs canadiens seront certainement heureux d'apprendre que l'inflation par le prix des denrées alimentaires fléchit. On peut même empêcher son budget alimentaire d'augmenter d'autant en remplaçant les fruits et les légumes frais importés, qui sont coûteux, par des fruits et des légumes canadiens en saison et par des produits canadiens congelés ou en conserve. Ainsi, bien des Canadiens croient ne pas pouvoir se passer de la laitue pommée de Floride, de l'Arizona ou de Californie. Ils pourraient tout aussi bien boire un bon verre d'eau. Il n'y a pas de vitamines dans la laitue pommée. Elle contient un peu de cellulose. Voulez-vous manger un produit bon et nutritif? Bien des gens se demanderont pour qui nous nous prenons pour oser leur dire ce qu'ils doivent manger. Il est prouvé scientifiquement que le chou est bien meilleur pour la santé et qu'il contient bien plus de protéines, de vitamines et de minéraux que la laitue pommée coûteuse importée du sud sept mois par an. On peut entreposer le chou et le conserver à bonne température. Le chou entreposé à bonne température peut se conserver un an et on aura un produit canadien. Je vois le député de Fraser Valley-Ouest (M. Wenman). Il sait qu'a Agassiz et à Saanichton, dans l'île de Vancouver, on cultive du chou-fleur toute l'année, sauf pendant six semaines. Si ce genre de culture se répand, une bonne partie de l'Ouest pourra être approvisionné en choux-fleurs toute l'année. Il est excellent; j'en ai mangé; on

en a expédié ici et j'en ai mangé sur place. Dans les magasins de la Colombie-Britannique, on peut acheter des choux-fleurs pour deux tiers du prix du chou-fleur américain, mais les Canadiens pensent que le chou-fleur canadien est moins bon parce qu'ils ne sont pas habitués à en manger. Nous savons que c'est préférable, car la croissance dans un climat septentional est plus lente et il faut plus de temps pour tirer les éléments nutritifs du sol, mais ces produits sont meilleurs pour vous que ceux qui poussent dans le sud très rapidement. Ils ont une plus forte teneur de ces éléments essentiels à la santé. Comment pensez-vous que je suis resté un ministre de l'Agriculture aussi solide et aussi jeune d'esprit et de corps même après 20 ans de politique active? L'explication tient dans la maxime: Dites-moi ce que vous mangez et je vous dirai qui vous êtes.

Une voix: Bien dit.

M. Whelan: Si je vis aussi longtemps que l'ancien député de Prince-Albert, cela signifie que vous devrez peut-être me supporter 26 autres années.

Je dis simplement que nous avons la capacité de production voulue au Canada. Les agriculteurs et les conditionneurs d'aliments sont les mieux placés pour connaître les difficultés éprouvées par notre industrie à cause de l'inflation. Je sais qu'ils appuient les efforts du gouvernement pour diminuer l'inflation. La société General Foods, qui compte parmi les plus importantes sociétés nord-américaines de producteurs, nous a envoyé un télégramme pour nous dire qu'elle était prête à collaborer avec nous. C'est le genre de choses qu'il fait bon entendre.

Je suis persuadé que le député est au courant des possibilités de production. Le député de Fraser Valley-Ouest et ceux d'autres coins du pays, comme Saint-Jean au Québec et d'autres régions, connaissent les possibilités de produire ces denrées canadiennes pour notre propre consommation et l'exportation.

Le ministre des Finances a demandé à toutes les provinces, au secteur privé et à tous les Canadiens de l'aider à combattre l'inflation. Les agriculteurs canadiens, comme je l'ai déjà dit, ont déjà été en première ligne. On pourrait même dire que ce sont eux qui supportent le coût de l'inflation. Ils ont cependant réussi à survivre malgré tout.

Je vois dans la Chambre un député de la Saskatchewan. L'année dernière dans cette province pauvre, la valeur des terrains a augmenté de 25 p. 100. Le gouvernement de la Saskatchewan a tellement bien réussi à enrichir les habitants de cette province qu'ils sont tous devenus conservateurs.

Des voix: Bravo!

M. Whelan: Ils se sont retrouvés avec un énorme déficit. Mais je vois qu'ils ne se débarrasseront pas de la société de financement parce que cette société d'État leur procurera l'argent dont ils ont besoin pour réduire le prix de l'essence.

M. Althouse: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je tiens tout simplement à signaler au ministre qu'il n'y a pas eu de déficit énorme en Saskatchewan. Je voudrais qu'il s'en tienne aux faits.

M. Whelan: Il n'y a pas eu de déficit énorme? Il sait tout comme moi que les finances se portaient tellement bien que les gens ont préféré les conservateurs. Les députés d'en face n'ont pas fait une seule suggestion pour aider le gouvernement du Canada. En bons Canadiens, ils auraient dû faire des propositions constructives sur la façon de résoudre ce problème. Ils n'en ont fait aucune jusqu'à ce jour. Je le sais parce que j'ai épluché tous les comptes rendus.

M. Kempling: Tenez-vous en à la vérité. Allez-y à pleins gaz. Vous avez une bonne avance.

M. Whelan: Nous parlons des provinces et de ce qu'elles devraient faire. Je me suis laissé dire que les provinces sont prêtes à le faire. Le premier ministre Buchanan de la Nouvelle-Écosse a déjà fait un pas dans la bonne voie. Ce n'est pas une province riche; elle éprouve de grandes difficultés financières. Mais le premier ministre de cette province sait ce qu'il faut faire dans tout le pays pour assurer la survie du Canada.

Lorsque nous parlons de lutte contre l'inflation, nous nous rendons compte que les agriculteurs sont au premier rang, et nombreux sont ceux qui sont prêts à se joindre à eux. Les coûts augmentent plus vite que les prix dans une foule de secteurs de production. Les agriculteurs qui n'ont pas su gérer l'offre n'ont guère été épargnés par l'inflation. Ils n'ont pas bénéficié de l'augmentation salariale de 10, 12 ou 15 p. 100 que les fonctionnaires, les députés et les employés du secteur privé ont reçue l'année dernière. Et pourtant, si d'autres secteurs de l'économie avaient accru leur productivité autant que l'industrie agricole, l'économie se porterait beaucoup mieux aujourd'hui. Alors qu'est-ce que raconte le député de Brant (M. Blackburn)? A l'entendre, on croirait qu'aucune industrie du Canada n'a augmenté sa productivité.

Pourtant, monsieur l'Orateur, le matin du jour qui a suivi la présentation du budget, mon collègue, le ministre chargé de Statistique Canada, et moi-même avons annoncé les résultats du recensement agricole de 1981. Je vais vous montrer ce qu'est la rentabilité. Certains économistes et d'autres personnes parlent du fardeau économique des offices de commercialisation. La production laitière a augmenté de 7 p. 100 depuis 5 ans et non baissé, comme certains des chiffres cités par un orateur précédent pourrait le laisser croire. Les agriculteurs canadiens ont augmenté la production laitière même s'ils avaient 12 p. 100 de moins de vaches qu'auparavant. Est-ce de l'inefficacité? Il y avait 1.77 million de vaches laitières en 1981, contre 1.99 million en 1976.

Dans le secteur de la volaille, le nombre de poules pondeuses a baissé de 12 p. 100 depuis dix ans, mais le nombre d'œufs produits a augmenté de 10.5 p. 100, passant d'une moyenne annuelle de 209 œufs par poule à 241. Le secteur agricole est de plus en plus efficace, monsieur l'Orateur.

On a dit et écrit bien des choses à propos du budget depuis huit jours. Les députés ont entendu un mélange d'éloges et de critiques, de chiffres et de théories économiques, de discours politiques et d'opinions personnelles. Vu cette diversité, il est facile de se laisser aveugler et de ne pas voir la situation dans son ensemble.

Certains des députés d'en face songent surtout à l'ampleur du déficit. Selon eux, il faudrait réduire le déficit en réduisant massivement les dépenses gouvernementales. D'autres se penchent sur le nombre de mises en chantier. Selon eux, la taxe sur les matériaux de construction devrait être réduite. Faut-il plus? Où? Comment? Quelles dépenses les députés augmenteraient-ils et quelles dépenses réduiraient-ils? Est-ce que cela est facile? C'est facile pour l'opposition de dire que si elle était au pouvoir, le déficit ne serait pas de 19.6 milliards de dollars.

Elle n'a cependant pas dit au public de combien il faudrait pour cela augmenter les impôts et réduire les fonds affectés aux divers programmes. Dimanche dernier, dans un petit village rural appelé Comber, dans ma circonscription, le conseil municipal de Tilbury-Ouest, dirigé par le conseiller Jack Morris, a décidé de donner l'exemple en construisant un complexe d'appartements indépendants pour personnes âgées. J'ignore pourquoi la presse n'en a pas parlé, mais à la réunion j'ai dit que ces 27 logements avaient coûté $600,000 et que le gouvernement fédéral subventionnait les emprunts à 97 p. 100, de sorte qu'en tout les locataires ne devaient payer que 2 p. 100 d'intérêt environ pour un logement subventionné. Je connaissais de nombreux conservateurs dans l'auditoire et il y avait aussi de nombreux libéraux. Il y avait aussi vraisemblablement quelques néo-démocrates, mais ils n'ont pas révélé leur appartenance à ce parti. J'ai demandé s'ils voulaient que nous suspendions ce programme et que nous cessions ces dépenses. Ces maisons, nous les avons construites pour les personnes âgées qui ont tant fait pour notre pays. Voulaient-ils que nous cessions de subventionner ces intérêts à 14.5 ou 15 p. 100 sur ces logements? Je leur ai demandé instamment de nous dire s'ils voulaient vraiment que nous arrêtions ces dépenses que nous avons tellement tort de faire.

• (1620)

Les députés d'en face veulent-ils que je cesse de dépenser de l'argent pour la Société du crédit agricole ou pour le programme de stabilisation du bœuf? Quels programmes d'Agriculture Canada supprimeraient-ils? Bien des fois, par le passé, les députés d'en face m'ont reproché de ne pas dépenser suffisamment d'argent pour l'agriculture. Le budget que j'administre, qui représentait autrefois 2.4 p. 100 du budget fédéral, n'en absorbe plus qu'environ 1.5 p. 100. L'agriculture a-t-elle pour autant perdu de son efficacité? Non. Au contraire la production agricole a augmenté. Les revenus des agriculteurs qui ont su mener leurs affaires n'ont pas tellement baissé. Certains m'ont dit que je devrais disposer d'un milliard de dollars pour la Société du crédit agricole, chose que j'aimerais bien pouvoir faire. On m'a recommandé de dépenser des centaines de millions pour venir en aide aux éleveurs de bœuf.

Mon ministère emploie l'argent des contribuables à très bon escient. Nous améliorons tous les ans les services que nous offrons au secteur agricole et pourtant notre part du budget fédéral baisse. Nous y parvenons parce que nous savons faire preuve d'efficacité et parce que nous menons bien notre barque. Le ministère de l'Agriculture, qui est le plus décentralisé de tous, est composé d'une équipe d'excellents collaborateurs qui savent probablement mieux que quiconque ce qui se passe dans notre pays. C'est comme çà depuis la Confédération. Le ministère de l'Agriculture a des antennes aux quatre coins de notre pays, il emploie plus de 10,520 personnes, 2,500 dans la capitale et les autres dans toutes les régions. Les fonctionnaires de mon ministère savent ce qui se passe dans notre pays et nous tiennent au courant. Je le répète, nous y réussissons en faisant preuve d'efficacité, et je ne crois pas que les députés ou la population puissent réussir à réduire davantage mon budget déjà fort maigre.

Un autre parti politique peut bien clamer qu'il ne plafonnerait pas les augmentations salariales des fonctionnaires et qu'il créerait un plus grand nombre d'emplois, mais il ne dit pas au public comment il s'y prendrait. Quelles solutions de remplacement les députés d'en face proposent-ils? Je me souviens de l'époque où le très honorable député de High River était premier ministre. Il est né à High River. J'oublie malheureusement le nom de sa circonscription.

Une voix: Yellowhead.

M. Whelan: Dans le *Star* de Toronto du 20 octobre 1979, on lit: «M. Clark souscrit à de nouvelles augmentations des taux d'intérêt.» L'autre jour, le chef de l'opposition (M. Clark) a déclaré, sauf erreur lors d'une tribune téléphonique à Montréal, qu'il n'avait pas de solution à proposer. C'est ce qu'on m'a rapporté. Quand il était premier ministre, il appuyait le gouverneur de la Banque du Canada. Que je sache, il n'a jamais poursuivi le *Star* de Toronto pour avoir erronément rapporté ses propos.

Je vois, monsieur l'Orateur, que vous êtes encore prêt à intervenir. Je veux parler d'une autre question et je serai aussi bref que possible.

Qui est Pierre Bourgault? C'est un séparatiste québecois très en vue. Qu'a-t-il dit d'après la *Gazette* de Montréal? Il a écrit lui même un article, qui a été repris dans le *Citizen* d'Ottawa, mais pas dans le *Star* de Windsor. Vous vous demandez peut-être pourquoi le *Star* n'en a pas parlé. La raison est bien simple; cet article était trop positif pour venir d'un séparatiste. Voici ce qu'il a dit:

Mesurons la chance que nous avons.

Ai-je parlé de chance? Oui, car en comparaison, nous sommes choyés de façon incroyable.

J'ajoute «au Canada».

Une grève des transports? Une grève des médecins? Sans intérêt. Les taux d'intérêt? Le chômage? L'inflation? Le budget du Québec? Sans importance. La chute du dollar? La crise économique? Trudeau, Lévesque, Drapeau? De simples incidents.

Qui sommes-nous pour nous plaindre?

Et pourtant nous nous plaignons, non sans quelque raison. Nous n'avons pas l'habitude d'éprouver tant de difficultés en même temps. Nous sommes gâtés pourris, et si l'on nous retire certains de nos avantages, nous avons tendance à nous imaginer que nous sommes privés des choses les plus fondamentales.

Je plaisante à moitié. Bien sûr, nous sommes dans une situation difficile; mais nous ne devrions pas nous plaindre trop fort, car le reste du monde a toutes les raisons de nous envier nos problèmes.

Les pauvres diables des îles Falkland (qu'ils soient britanniques ou argentins) préféreraient sûrement une grève du métro, j'en suis persuadé.

La population du Salvador préférerait sûrement se passer de médecins pendant quelques jours.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette d'interrompe l'honorable ministre, mais son temps de parole a vraiment expiré.

M. Whelan: Et le reste de l'article abonde dans le même sens, monsieur l'Orateur. C'est un séparatiste qui aurait volontiers déchiré le dernier budget qui nous parle de la chance que nous avons au Canada. Nous pouvons remercier le ciel.

M. Tousignant: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le ministre a demandé quels programmes il faudrait couper. Nos vis-à-vis veulent couper des programmes. Ils ont tous . . .

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Témiscamingue (M. Tousignant) ne fait pas là un rappel au Règlement.

M. Kempling: Faites un discours. Participez au débat.

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley-Hants): Monsieur l'Orateur, je dois avouer que j'ai apprécié le numéro du ministre de

l'Agriculture (M. Whelan) aujourd'hui. C'est habituellement un orateur amusant. Il doit se faire remarquer dans les salles municipales des régions agricoles et quand il se rend à la campagne.

M. Kempling: Et dans la cour des écuries.

M. Nowlan: Je ne sais pas au juste en quoi consiste son menu quotidien, mais sais fort bien ce qu'il répand à la Chambre. Nous sommes sensés discuter du budget et non pas des prévisions budgétaires du ministre de l'Agriculture, mais le ministre en a parlé pendant la plus grande partie du temps qui lui était alloué. Ce n'est pas le budget du ministère de l'Agriculture qui a été présenté à la Chambre.

Quand il est question d'agriculture, je pense que les députés de ce côté-ci de la Chambre auraient plutôt tendance à être d'accord avec lui tout en sachant fort bien qu'il n'a pas été en mesure d'obtenir les fonds nécessaires au financement d'un grand nombre de programmes agricoles. Je ne voudrais certes pas qu'il y ait des coupures dans les programmes agricoles. C'est un secteur fondamentalement très productif et progressif de notre économie, mais nous ne sommes pas ici pour parler d'un seul secteur.

Lorsque le ministre quitte les bureaux sacro-saints et bien isolés d'Ottawa pour parcourir le pays—j'avoue qu'il le fait un petit peu plus que bien d'autres ministres—et que le pays est aussi perplexe, troublé et malade qu'il l'est aujourd'hui, la population n'est sûrement pas à même de goûter un discours aussi farfelu et sarcastique que celui qu'il a prononcé ici aujourd'hui.

Chaque secteur de notre société est malade, mais nous les députés, de l'opposition ou du gouvernement, ne saurions sous-estimer les dons qu'a reçus le Canada. Ce qui nous rend si malheureux, c'est qu'en dépit de cette abondance le gouvernement au pouvoir depuis 14 ans et dirigé par le premier ministre (M. Trudeau)—à l'exception d'un bref intervalle de six mois—a mis notre économie aux abois, pour employer les termes du premier ministre.

Je n'ai pas l'intention de m'attarder sur les prévisions budgétaires du ministère de l'Agriculture qu'a passées en revue le ministre. Le budget ne prévoit pas grand-chose à l'intention des agriculteurs si ce n'est, pour utiliser les termes du ministre, une réaffectation.

J'ai écouté le ministre et je voudrais qu'il cesse de ronchonner et d'éructer. Je le répète, j'ignore de quoi il se nourrit, mais en tout cas il fait beaucoup de vent. Au lieu de nous faire manger le produit de sa digestion, je préférerais qu'il s'en serve pour engraisser les champs. Cela augmenterait certainement la productivité agricole.

En réalité, l'aide insignifiante que le budget accorde aux agriculteurs se résume à une réaffectation des fonds existants. Pour avoir droit à la petite aide prévue dans le budget, l'agriculteur doit être au bord de la faillite. Si les mesures dont le ministre parle aujourd'hui sont tellement bonnes, pourquoi ne figuraient-elles pas dans le budget du 12 novembre ou même dans le premier budget du ministre des Finances (M. MacEachen)? Quelle que soit la sincérité du ministre de l'Agriculture—et je veux bien croire qu'il prend vraiment à cœur les intérêts des agriculteurs—le fait est qu'il n'a pas suffisamment de poids au cabinet pour obtenir l'argent nécessaire.

M. Whelan: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

M. Nowlan: Qu'est-ce qui ne va pas?

M. Whelan: J'ai une objection à émettre, monsieur l'Orateur, car le député laisse entendre que je n'ai rien fait. Dans sa circonscription nous avons bâti un centre de recherche qui a coûté 20 millions de dollars. Et le député ne siège même pas du côté du gouvernement.

M. l'Orateur adjoint: Le Règlement n'est pas en cause.

M. Fisher: Mais c'est une question importante.

M. Nowlan: Monsieur l'Orateur, le ministre connaît parfaitement—et le voilà qui fait une sortie—l'histoire de ce centre de recherche. Il s'est écoulé environ 11 ans entre le moment où il a été conçu au ministère de l'Agriculture et sa construction. Le projet était déjà en gestation en 1957, 1958 et en 1962. C'est alors qu'un ancien député de cette circonscription, qui appartenait au même parti politique que moi, en a arrêté les plans. C'est à cause du changement de gouvernement en 1962-1963 que la collectivité agricole de la région de l'Atlantique a été privée du centre de recherche de Kentville, en Nouvelle-Écosse dont elle avait tellement besoin. Le projet s'est alors trouvé paralysé à cause des courants politiques divergents qui agitaient à ce moment-là le pays et c'est seulement après que deux autres centres de recherche ont été construits que grâce aux efforts concertés du public, la station a finalement vu le jour. Et je suis fier qu'elle ait été construite, monsieur l'Orateur.

• (1630)

Mais je dois fermer la parenthèse. Ce n'est pas le budget de l'agriculture qui nous intéresse ici. Nous parlons maintenant de l'exposé budgétaire, de la troisième confession du ministre des Finances, de celle du lundi 28 juin. C'est peut-être approprié que nous soyons à la saison du baseball parce que le ministre des Finances me fait penser au frappeur légendaire appelé Casey, qui s'était fait retirer sur élan. Quand il a raté la balle pour la troisième fois, tous les visages se sont assombris dans la foule. Le discours que nous a tenu le ministre le lundi 28 juin a certainement assombri les visages de tous les Canadiens. Il a déçu les espoirs que le ministre avait suscités en annonçant le budget en toute hâte à la Chambre il n'y a pas tellement longtemps. Vu que tous s'attendaient à un budget qui aiderait à résoudre certains des problèmes fondamentaux qui existent au Canada, le dollar canadien, le marché boursier et l'ensemble de l'économie se portent tous beaucoup plus mal qu'avant la présentation du budget.

Si nous avions besoin d'un exemple pour comprendre ce qui a causé cette perte de confiance dans l'économie , le ministre des Finances nous en a fourni un en répondant à une question posée par le député d'Etobicoke-Centre (M. Wilson) pendant la période des questions aujourd'hui à propos des manchettes des journaux d'hier qui indiquaient que le gouvernement fédéral avait emprunté 2.3 milliards de dollars pour venir au secours du dollar canadien. Le ministre a donné une réponse vraiment étonnante lorsqu'il a essayé de laisser entendre que c'était un geste inusité et que le fait d'emprunter 2.3 milliards de dollars pour venir au secours d'une monnaie en baisse ne représentait pas une perte. S'il avait pu donner une réponse plus complète, j'imagine qu'il aurait essayé de donner des chiffres pour indiquer que la perte entraînée par les intérêts versés sur cet emprunt de 2.3 milliards de dollars représentait en réalité un gain. La plupart d'entre nous concevons mal ce que

des montants aussi importants représentent et c'est l'une des causes du problème.

Le ministre me fait penser à un personnage d'Alice au pays des merveilles. Ce personnage disait à Alice que lorsqu'il se servait d'un mot, ce mot signifiait ce qu'il voulait qu'il signifie et rien d'autre. Alice lui demande s'il est capable d'inventer un mot voulant dire tant de choses différentes, mais l'œuf lui répond que la question se résumait à savoir qui était le maître.

Dans sa section réservée aux affaires, la *Gazette* de Montréal d'aujourd'hui signale qu'il faudra 2.3 milliards pour soutenir le dollar. Il faut se rappeler les pressions dont le dollar a été l'objet depuis janvier et les sommes qu'il a fallu dépenser pour le soutenir. Depuis janvier, le gouvernement s'est appliqué à défendre le dollar en vendant pour 1 milliard et demi de réserves étrangères, en empruntant auprès de banques canadiennes pour presque 1 milliard de crédits de secours, en négociant des emprunts de soutien auprès de banques étrangères pour une valeur de 1 milliard et demi et en émettant une nouvelle série d'obligations totalisant 500 millions, ce qui fait au total qu'on a dépensé 4.347 milliards de dollars américains pour tenter de maintenir le dollar à un niveau artificiel.

En dépit de ce support massif qui a coûté beaucoup d'argent aux contribuables, notre dollar a chuté de 3c. au cours de cette période. Sur les 2.9 milliards de devises étrangères que nous avions en réserve à la fin de juin, 2.4 milliards soit 82 p. 100, représentaient des fonds empruntés à l'étranger.

Nous sommes en difficulté en ce qui concerne nos réserves étrangères et les taux d'intérêt s'en ressentent. Cette question n'a pas été abordée dans le budget l'autre soir. Le ministre de l'Agriculture, qui a quitté la Chambre, peut bien parler de programmes d'urgence, mais je conviens avec lui que ce sont les taux d'intérêt qui nuisent à l'économie et non ces palliatifs.

Pour revenir à la question des réserves en devises étrangères, voyons un peu ce que représentent 4.3 milliards.

Dans son premier budget, le ministre s'en est pris aux sociétés pétrolières et au Programme énergétique. Dans son budget du 12 novembre, il s'en est pris à l'investissement étranger et je crois que dans ce dernier budget, comme mon chef l'a dit l'autre jour, il s'en prend à la population en général. En supprimant l'indexation, il impose en fait une hausse d'impôt de 1.3 milliard.

Comme on l'a répété à maintes reprises à la Chambre, les personnes du troisième âge constateront que leur pension de vieillesse est bloquée. Quiconque affirme qu'une personne âgée dont le revenu dépasse à peine le niveau lui donnant droit au supplément de revenu garanti n'a pas besoin d'aide, ne comprend pas la misère dans laquelle vivent les personnes âgées. Non seulement l'indexation de la sécurité de la vieillesse sera réduite, mais les pensionnés devront payer davantage d'impôts à cause de la désindexation de l'impôt sur le revenu. Les retraités qui touchent la pension de la vieillesse et qui n'ont pas droit au supplément de revenu garanti, c'est-à-dire les célibataires ayant un revenu total supérieur à $8,500 et les ménages ayant un revenu total d'environ $14,300, vont toucher $80 de moins par personne ou $160 de moins par ménage en 1983-1984 du fait que l'indexation sera plafonnée à 6 p. 100 en 1983 et à 5 p. 100 en 1984. Ils risquent également de payer plus d'impôts sur le revenu à cause de la désindexation partielle du régime fiscal. Entre-temps, les catégories supérieues de revenus, celles gagnant plus de $30,000 par année, continueront de jouir pleinement de la réduction des taux d'imposition marginaux apportée par le budget du 12 novembre 1981.

A l'entraîneur de cette équipe qui a choisi le ministre des Finances comme lanceur, je dirai qu'il aurait intérêt à lui trouver un remplaçant pour la série mondiale de l'automne. Le ministre des Finances et tous les gouvernementaux n'ont pas fini d'entendre parler de ce plafonnement des retraites de la vieillesse à leur retour dans leurs circonscriptions, si jamais nous avons des vacances d'été.

Bien sûr, il n'y a pas que les personnes âgées qui sont touchées; les augmentations des allocations familiales sont aussi plafonnées à 6 p. 100. Tous ceux qui ont une famille à élever dépensent de plus en plus pour la nourriture. Le ministre de l'Agriculture a beau parler d'un programme quelconque de maintien des prix agricoles, et il aura beau vanter les vertus des offices de commercialisation, je voudrais bien savoir comment il va essayer de contrôler le prix des denrées importées qui entrent dans notre alimentation.

Le budget ne s'est pas vraiment occupé du chômage. Nous savons tous que très bientôt les primes d'assurance-chômage vont être révisées. Dans un article du 2 juillet, le *Globe and Mail* a parlé de la triste situation de la caisse d'assurance-chômage. Le mois dernier, elle a versé 41 p. 100 de plus qu'à la même époque l'an dernier. Il a fallu payer plus de 2.75 milliards de dollars. Je vais lire l'article en entier parce qu'il a paru dans les dernières pages du cahier financier de beaucoup de journaux canadiens qui essayaient encore d'assimiler le budget. Voici ce qu'on peut lire dans l'article de la Presse canadienne, qui n'a pas été démenti:

• (1640)

Le gouvernement fédéral a versé plus de 2.75 milliards de dollars aux chômeurs entre janvier et avril de cette année, soit une hausse de 41 p. 100 par rapport à la même période l'an dernier, selon les données publiées hier par Statistique Canada.

Les données préliminaires révèlent que pour la semaine se terminant le 17 avril, un nombre record de 1.16 million de personnes ont reçu des prestations d'assurance-chômage.

Cela représente également une augmentation de 3 p. 100 par rapport au mois précédent—où l'on enregistre généralement une baisse—et de 45 p. 100 par rapport au mois d'avril 1981.

Cette nouvelle fait suite à l'annonce lundi des prévisions budgétaires du gouvernement fédéral, qui prévoient un déficit de 2.2 milliards de dollars au chapitre de la caisse d'assurance-chômage pour 1982, contre 218 millions de dollars prévus en novembre dernier.

J'en arrive à ce déficit, monsieur l'Orateur. En fait, il y a tant à dire au sujet de ce budget que le temps me manque. On peut lire un peu plus loin dans cet article:

Le ministre de l'Emploi, Lloyd Axworthy, a confirmé également mardi que les cotisations à l'assurance-chômage devront augmenter, étant donné le nombre croissant de chômeurs, qui s'élève actuellement à 1.25 million de personnes, soit 10.2 p. 100 de la population. Selon M. Axworthy, le gouvernement n'annoncera la hausse des primes qu'à l'automne, lorsqu'il aura en main des données plus complètes.

Toutefois, des responsables du ministère des Finances prétendent que le montant des cotisations pourra passer l'an prochain à $2.50 pour $100 de gains assurables, contre $1.65 cette année. Quant aux employeurs, leurs cotisations, qui sont actuellement de $2.31, pourront être portées à $3.00 ou plus, ont ajouté les responsables.

Cette augmentation est bien supérieure aux 6 p. 100 que le ministre veut nous faire avaler. Puis il y a la phrase-clé tout à fait sidérante, parce que j'étais présent lorsque le bill sur le

chômage a été adopté et que nous avons fait à ce moment-là des mises en gardes à ce sujet. La voici:

Au début de l'année, Statistique Canada a déclaré qu'Ottawa avait versé en 1981 un montant record de 4.8 milliards de dollars en prestations d'assurance-chômage, soit une hausse de 10 p. 100 par rapport à l'année précédente. La caisse a enregistré un excédent de 360 millions de dollars l'an dernier.

Cette année en avril, les versements se sont élevés à 691 millions de dollars, soit 12 p. 100 de moins qu'en mars, mais 51 p. 100 de plus qu'en avril de l'année précédente, où 458 millions de dollars avaient été versés en prestations d'assurance-chômage.

L'estimation précédente d'un déficit de 278 millions de dollars se fondait sur les prévisions de novembre dernier du ministère des Finances, selon lesquelles le taux de chômage moyen en 1982 serait de 7.8 p. 100.

Selon les estimations, près de trois millions de Canadiens seront au chômage à un moment donné au cours de l'année.

Nous savons tous, monsieur l'Orateur, que le ministre a prédit il y a à peine sept mois un déficit de 10.2 milliards de dollars, et qu'il s'est ensuite présenté à la Chambre le 28 juin en admettant—Dieu seul sait où nous en serons d'ici la fin de l'année financière—que ce déficit serait de l'ordre de 20 milliards de dollars! Et puis, pour la caisse d'assurance-chômage, qui constitue un compte spécial non compris dans le déficit total, on a prévu un déficit de 218 millions de dollars, alors qu'il sera en fait supérieur à 2 milliards et demi. Dans le secteur privé, tout administrateur ou homme d'affaires qui se serait aussi outrageusement trompé dans ses prévisions aurait remis sa démission de bonne grâce, s'il n'avait déjà été congédié pour avoir fait preuve d'une telle incompétence.

Je veux que l'on se représente bien ce qu'est un milliard et que l'on se demande ce qu'il faut penser des milliards dont parle le ministre à l'égard du déficit et de la caisse d'assurance-chômage. J'ai pris la peine de faire quelques recherches sur les budgets du Canada. Un ministre de la Couronne avait l'habitude de dire «Qu'est-ce que un million?» C'était l'honorable C. D. Howe que l'on accusait d'être si prodigue des deniers publics. De nos jours, on dit facilement «Qu'est-ce que un milliard?», puisque nous sommes maintenant passés dans cet ordre de grandeur. C'en est ahurissant.

Lorsque j'ai été élu pour la première fois à la Chambre, en 1965, le budget total s'élevait à 6 milliards et demi. Avec le budget supplémentaire, cela faisait 7 milliards. Lorsque le premier ministre actuel est arrivé au pouvoir, le budget total—non le déficit—était de 10.2 milliards. Ces chiffres étaient déjà épouvantables à l'époque; or on parle maintenant d'un déficit de quelque 20 milliards de dollars. Cela équivaut à dépenser près de 30 p. 100 de plus que ses gains. Pas étonnant que nous ayons des ennuis. Les frais d'intérêt sur la dette se chiffreront à 45 millions de dollars par jour, ce qui équivaut à 9,000 contribuables payant $5,000 en impôt chaque jour.

Le déficit budgétaire actuel s'élève à plus du total de tous les budgets fédéraux pour les 74 premières années d'existence du pays. Ce n'est pas avant notre 75e année d'existence, lors de l'année de guerre 1942, que le total des budgets a dépassé les 16 milliards, passant cette année-là à plus de 18 milliards. Voilà le genre de monstruosité qu'évoquent les déficits et la dette dont est grevé notre pays. En effet, la dette représente 22 p. 100 du budget, soit $700 par habitant ou $1,800 par contribuable. Quand on sait que le contribuable moyen paie environ $4,000 en impôts fédéral et provincial, on constate que près de 45 p. 100 de ces impôts sont consacrés au service de la dette. Il n'est donc pas étonnant que nous éprouvions aujourd'hui de réels ennuis au Canada, vu que les dépenses échappent à ce point à tout contrôle. Nous n'avons pas eu de budget supérieur à 2 milliards de dollars avant la quatrième année de la Seconde Guerre mondiale, en 1943, lorsque le budget a atteint 4.3 milliards. Et tout cet argent qui s'envole en intérêts ne procure ni pensions, ni soins médicaux, ni enseignement postsecondaire. C'est de l'argent jeté par la fenêtre.

Je sais qu'il ne me reste pas beaucoup de temps, monsieur l'Orateur, mais je tiens à souligner qu'il a fallu 75 ans avant que le déficit budgétaire dépasse les 18 milliards de dollars, tandis que sept mois de mauvais calculs ont suffi au ministre des Finances pour faire monter le déficit à 20 milliards. Après cette annonce à la Chambre, le ministre a le front, malgré tout, de demeurer à son poste. Il n'est pas Merlin l'enchanteur pour faire disparaître cet énorme problème d'un coup de baguette magique.

Si l'heure n'était pas aussi grave, on pourrait qualifier le ministre des Finances de fou du roi. Mais il se prend plutôt pour le roi Canut qui endigua les flots. Pendant des années, surtout ces deux ou trois dernières, nous avons épuisé la gamme des solutions au problème des taux d'intérêt. Le ministre a toujours répondu, jusqu'au 28 juin, qu'il ne pouvait rien changer aux taux d'intérêt au Canada. Le problème prenait sa source à l'étranger ou chez nos affreux voisins du sud. Ce fut toujours la même rengaine, de mois en mois et d'année en année, devant le dilemme que nous causent les taux élevés d'intérêt, depuis le retour au pouvoir des libéraux après les dernières élections. Le ministre a dit que c'étaient toujours des éléments étrangers qui faisaient monter les taux d'intérêt. A l'improviste, se rendant compte que le déficit avait atteint 20 milliards en sept mois alors que selon les prévisions, il devait s'élever à 10 milliards—soit une erreur de calcul de 100 p. 100—sans compter les retraits massifs de dollars atteignant 2.75 milliards, plus de 4 milliards depuis janvier, ces deux facteurs ont probablement obligé le ministre à présenter un budget à la Chambre. Il a tenté de mystifier la population. Toutefois, les Canadiens ne sont plus dupes car le ministre répond depuis deux ans que les taux d'intérêt sont toujours imputables à des événements à l'étranger.

• (1650)

Quand nous considérons ce qui se passe autour de nous, nous constatons que les taux d'intérêt aux États-Unis sont encore fixés à 16.5 p. 100. En Allemagne, les taux d'intérêt sont de 13 p. 100 et le Japon est le seul pays où le taux d'intérêt n'est que de 6 p. 100. Le taux d'intérêt en France est de 14 p. 100, comme en Grande-Bretagne, tandis qu'en Suisse il est de 9 p. 100 et en Italie de 22 p. 100. Les taux d'intérêt au Canada varient entre 17, 18 et 19 p. 100, tout dépend dans quelle mesure le client est privilégié. Certains emprunteurs paient plus de 20 p. 100 sur leurs emprunts bancaires. Et pourtant, le ministre nous a proposé cette mesure compliquée de 6 et de 5 p. 100, qui est censée enthousiasmer les Canadiens et les inciter à croire en lui, alors que ces derniers n'ont aucune raison de croire en lui, puisqu'il a déjà tapé dans le vide à deux reprises par le passé. A mon avis, la façon dont la Bourse et le dollar ont réagi depuis la présentation du budget lundi soir prouve que le ministre a encore une fois manqué son coup.

La seule façon de résoudre cette crise de confiance au Canada, c'est de nous débarrasser du gouvernement actuel. Si le gouvernement est si fier de toutes ses réalisations, il ne doit pas hésiter à consulter la population en déclenchant des élections. La motion dont la Chambre est saisie ce soir demande sa

démission. Si le ministre des Finances avait la moindre intégrité politique, après avoir mené pendant deux ans les Canadiens sur cette pente dangereuse des taux d'intérêt élevés qui paralysent notre économie, il démissionnerait.

On peut parler de tous les milliards de dollars consacrés à toutes sortes de programmes, monsieur l'Orateur, mais la façon dont le gouvernement dépense l'argent du contribuable en dit long sur son attitude à l'égard de l'argent des autres. L'autre jour, mon collègue le député de Peterborough (M. Domm) en a cité un exemple. Il est presque impossible au public de comprendre ce que représentent des milliards de dollars. Même pour nous, c'est difficile. Toutefois, lorsqu'on se reporte à un cas précis de dépense à mauvais escient et que l'on multiplie ce chiffre, on peut arriver à comprendre l'ampleur du problème lorsque des milliards sont en jeu. Le député de Peterborough a proposé une motion aux termes des dispositions de l'article 43 du Règlement, le 29 juin dernier. Celle-ci n'a pas été approuvée, bien entendu. Il a cité le cas d'une certaine Janet Smith, conseiller économique au bureau du Conseil privé. Un article a été rédigé à son sujet dans le *Examiner* de Peterborough le 28 juin dernier, soit le jour du budget. L'article s'intitule «Arrêtez Janet Smith». Le voici:

> Les critiques suscitées parmi le public par les dépenses excessives de l'État ont eu moins d'effet qu'il n'aurait fallu. Et cela, à notre avis, parce qu'elles manquaient de précisions.
>
> Rien de plus.
>
> La semaine dernière le bureau du Conseil privé a annoncé qu'il enverrait Janet Smith sur la Côte d'Azur apprendre le français. Elle y séjournera quatre mois. Coût pour le contribuable canadien: $11,800, plus son salaire intégral.
>
> Or, M^me^ Smith est conseiller économique du Conseil privé. Elle touche en salaire $75,000 par année. Mais elle n'est pas bilingue, comme l'exigent les conditions du poste. Non pas faute de bonne volonté, elle a essayé plusieurs fois, mais a échoué.
>
> Le gouvernement a jugé qu'il ne serait pas utile d'envoyer Smith à son école de langues de Québec: elle y suivrait les questions d'actualité, et cela la distrairait de ses études.
>
> Donc, la solution évidente était de l'envoyer quatre mois dans le sud de la France aux frais du contribuable. Pas de questions d'actualité ou d'argent pour la distraire à Nice, à Cannes, à Saint-Tropez ou ailleurs.
>
> Voici le conseil que nous donnerons avec le sourire:
>
> A chaque Canadien sachant écrire l'une ou l'autre des langues officielles, ou en mesure de téléphoner à un bureau fédéral ou à un député: Faites-le tout de suite, faites passer bien clairement le mot d'ordre suivant, en anglais ou en français: STOP!
>
> Il faudrait nous débrouiller pour que Janet Smith, en dépit de toutes les difficultés qu'elle éprouve avec le français, en dépit de tout ce qu'elle a pu faire comme conseiller économique pour aggraver le marasme économique actuel, n'aille pas se prélasser pendant quatre mois en France aux frais du contribuable.
>
> Il faudrait nous débrouiller pour mettre un terme à ces gaspillages flagrants des fonds publics.

J'arrête là, monsieur l'Orateur, vous m'avez fait signe que j'ai épuisé mon temps de parole. Mais, par une amusante ironie du sort, il fallait que le jour même de la présentation du budget, les journaux parlent de cette conseillère économique du Conseil privé, bien payée s'il en est, qui s'en va toucher aux frais du contribuable près de $12,000 en France, pour essayer de maîtriser le français, ce qui est un but louable, alors que nous avons au Canada des écoles de langues qui devraient faire l'affaire. Quel plus bel exemple du gaspillage des fonds publics?

Des voix: Bravo!

M. Nowlan: Il n'y a rien à faire, tant que nous ne réussirons pas à changer de gouvernement. Et le plus tôt on nous en donnera l'occasion, le mieux cela vaudra pour les Canadiens.

Des voix: Bravo!

M. Léonard Hopkins (Renfrew-Nipissing-Pembroke): M. l'Orateur, en période de tensions internationales, de difficultés économiques mondiales et de bouleversements du marché, de chômage dans les pays industrialisés et de taux d'intérêt élevés accompagnés d'une forte inflation, les gouvernements doivent se fixer des objectifs à long terme pour combattre ces fléaux. A propos d'objectifs à long terme, les gouvernements doivent également établir une politique assez souple pour pouvoir relancer leur économie. Si une politique ne fonctionne pas, ils doivent la modifier; et aucun ministre des Finances ni aucun gouvernement ne doit s'entêter à poursuivre une politique qui ne permettra pas de relancer l'économie et d'améliorer le sort de toutes les couches de la société conformément aux objectifs à long terme du pays. Le principal objectif du budget du 28 juin est d'abaisser l'inflation et les taux d'intérêt. A mon avis, ces taux d'intérêt constituent un des pires fléaux qui se soient jamais abattus sur nous. Le budget cherche à aider les Canadiens qui ont le plus besoin de faibles taux d'intérêt et, du même coup, à réduire le taux d'inflation. Les gens qui achètent une maison déjà construite ou neuve obtiendront une subvention directe. Les parents toucheront un plus gros crédit d'impôt au titre des enfants. Les entreprises auront moins d'intérêt à payer sur leurs prêts. Cette année et l'année prochaine, le gouvernement va réaffecter ses recettes fiscales de façon à créer des emplois et à favoriser les investissements. Ce budget vise à rétablir la confiance, à redonner confiance dans un avenir où l'inflation sera moindre et où de nouveaux investissements créeront les emplois dont nous avons besoin. Nous n'aurons pas d'argent pour faire marcher l'économie et la développer à moins de redonner confiance aux investisseurs.

Contrairement à ce qu'on voudrait nous faire croire, ce n'est pas à cause des dépenses gouvernementales que le déficit est si lourd. C'est à cause d'une réduction des recettes d'une part et de l'inflation d'autre part. Par conséquent, le déficit va continuer à s'élargir à moins d'une baisse du taux d'inflation, et il s'élargira encore si les taux d'intérêt ne diminuent pas, car il y aura moins de contribuables qui payeront des impôts.

Il importe donc que le budget du 28 juin vise les objectifs suivants: réduire les taux d'intérêt élevés; enrayer l'inflation; réaffecter les crédits en vue de créer des emplois; constituer un nouveau train de mesures dans le domaine du logement et élaborer de nouvelles propositions fiscales. C'est ainsi que les acheteurs de nouvelles maisons toucheront une subvention de $3,000 qui devrait alléger les frais d'intérêt. Je suis certain que d'autres députés, tout comme moi, ont reçu des appels téléphoniques au sujet de cette subvention de $3,000. Les formulaires ne seront prêts que dans 10 ou 15 jours, mais les gens devront demander cette subvention en s'adressant comme d'habitude à la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

Les petits commerçants qui veulent agrandir leur usine ou acheter de l'équipement pourront obtenir des prêts à des taux d'intérêt inférieurs de 4 p. 100 aux taux courants. Les agriculteurs et les pêcheurs pourront également obtenir des prêts à ces taux d'intérêt réduits.

La planification à long terme du gouvernement doit forcément tenir compte des difficultés ou problèmes qui ne manqueront pas de surgir tôt ou tard. Nous ne devons pas nous contenter de songer au lendemain. Que nous en soyons ou non conscients, nous vivons en pleine révolution industrielle. Très rapidement nous allons passer de l'époque de la main-d'œuvre

à l'ère prodigieuse de la technologie de pointe. L'informatisation a déjà gagné nos foyers. Les enfants que nous élevons devront peut-être se recycler deux ou trois fois au cours de leur vie. Dans toutes les provinces il va falloir revaloriser les systèmes d'enseignement pour répondre aux besoins de l'époque sous peine de contribuer à l'augmentation du chômage, à l'instabilité de la main-d'œuvre et à la hausse des coûts de production puisqu'autrement, la formation devra se faire en cours d'emploi.

• (1700)

Que dire de la sécurité sinon qu'elle sera absente dans de nombreux secteurs d'emploi à moins de modifier à fond la pléthore de régimes privés de retraite d'un bout à l'autre du Canada. Il existe actuellement chez nous des régimes privés de retraite dont les cotisants ne peuvent retirer le moindre montant partiel avant d'avoir travaillé pendant le nombre d'années requis. Certains régimes ne permettent pas au conjoint d'obtenir la moindre prestation si le décès de l'employé survient avant sa mise à la retraite. Il faut recourir à l'option du survivant pour que le conjoint perçoive ne serait-ce que 40 p. 100 de la valeur des prestations. Des régimes versent des prestations fixes ou proportionnelles aux années de service. D'autres ne reconnaissent pas de droits acquis avant l'âge de 45 ans même après vingt années de service, de telle sorte que les hommes et les femmes qui sont mis à pied de façon permanente partent sans rien retirer. Cela se produit lorsque l'employeur paie la totalité de la cotisation au régime, mais les employés doivent sûrement sentir qu'ils ont mérité cet argent. Les régimes de pension transférables sont indispensables si nous voulons prévoir de façon réaliste l'avenir de nos enfants. Des provinces et le gouvernement fédéral ont apporté des modifications mineures à leur niveau, mais un remaniement en profondeur par les deux paliers de gouvernement s'impose.

Au début de 1980, il y avait au Canada 14,600 régimes de pension privés assurant 48 p. 100 des travailleurs rémunérés, soit quatre millions et demi de personnes. Ce rapport de protection n'a pratiquement pas changé depuis 1978. Les chiffres révèlent que 54 p. 100 des hommes et 38 p. 100 des femmes sont assurés par ces régimes. Pour presque 60 p. 100 des participants à des régimes du secteur privé, les pensions se fondaient sur les gains moyens de toutes les années de service, bien que cela puisse représenter 35 ou 40 années, ou ils bénéficiaient d'un montant fixe par année de service. En comparaison, 95 p. 100 des régimes du secteur public sont basés sur les revenus plus élevés des quelques années antérieures à la retraite, les six dernières par exemple. Les deux tiers des régimes du secteur public comportent des dispositions d'indexation, alors que dans moins de 5 p. 100 des régimes du secteur privé l'indexation automatique est généralement limitée à 3 p. 100 par an ou à un montant fixe.

En 1979, 829,000 bénéficiaires ont touché 3.3 milliards de dollars sous forme de versements de caisses de retraite privées ou publiques, soit une moyenne de $3,930 par personne. Ce n'est pas un revenu énorme: une moyenne de $4,516 pour les hommes et de $2,929 pour les femmes. Un montant additionnel de 8.2 milliards a été payé en prestations de sécurité de la vieillesse, de supplément de revenu garanti, du Régime de pensions du Canada et du Régime des rentes du Québec. Les cotisations des employeurs et des employés à des régimes de caisses de retraite d'employeurs se sont élevées à 7.6 milliards en 1979. Presque les deux tiers de cette somme ont été versés à des régimes de pensions fiduciaires dont la valeur aux livres était de 52 milliards à la fin de 1980. Il n'y a aucun danger que ces régimes de pensions fassent faillite. Ces 52 milliards de dollars des régimes de pensions fiduciaires sont une source d'emprunts à bon marché pour les gouvernements et d'autres emprunteurs. Tous savent que les gouvernements empruntent à ces caisses, en particulier le gouvernement de l'Ontario. On sait que le CN emprunte parfois l'argent de la caisse de retraite de ses employés syndiqués. D'autres sociétés de la Couronne et des gouvernements provinciaux le font eux aussi. Ils sont par conséquent en mesure de refinancer leur dette à de très faibles taux d'intérêt.

Il n'est pas besoin d'être grand mathématicien pour comprendre que les caisses de retraite sont riches et continueront de l'être davantage si elles ne déboursent en prestations qu'un peu plus de $1 en moyenne sur $3 qui y sont cotisés. Une étude du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social intitulée «Couverture des régimes de pensions selon le niveau de revenu et l'âge, en 1978 et 1979» confirme que la couverture des régimes privés de retraite est faible, bien qu'elle s'accroisse avec le niveau de revenu. Tandis que 48 p. 100 des cotisants aux régimes de pensions du Canada et du Québec cotisent également à des caisses de retraite d'entreprise, seuls 11 p. 100 des employés rémunérés au salaire minimum sont couverts par une caisse de retraite d'entreprise. Cependant, 84 p. 100 des employés dont la rémunération excède $30,000 sont protégés par des caisses de retraite d'entreprise.

Avec la réforme nationale des régimes de retraite, il y aurait davantage d'argent en circulation et moins dans les coffres des caisses de retraite. A la longue, les régimes publics de retraite seraient peut-être moins sollicités et il pourrait en résulter une plus grande équité des régimes mêmes. Il faut par conséquent que nous relevions au plus tôt les défis de cette réforme. Le premier ministre (M. Trudeau) et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^me^ Bégin) ont fixé quatre grands objectifs à la réforme des régimes de retraite: que tous puissent appartenir à un régime de retraite, que les régimes de retraite privés soient transférables, que tous les pensionnés soient protégés des effets de l'inflation et que les femmes soient traitées davantage sur un pied d'égalité.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a maintes fois déclaré que l'une des grandes priorités du gouvernement était d'accroître le supplément du revenu garanti pour les personnes seules. Madame le ministre a dit que cela se ferait aussitôt que les ressources le permettraient. Cela étant dit, je dois préciser qu'une réforme des régimes de retraite doit d'abord remédier à l'insuffisance constante des prestations de retraite. S'il n'y a pas d'amélioration réelle à cet égard, toute autre mesure n'apporterait rien à de nombreux Canadiens. Une telle réforme se situe dans la plus pure tradition du parti libéral du Canada. Nous devrions donc agir en ce sens.

Il y a quelque temps, au cours de l'émission W5 au réseau CTV, on a donné une image plutôt faussée des activités du ministère de la Défense nationale. Il importe de bien préciser aux fins du compte rendu que le matériel de défense a été modernisé. Comme le ministère de la Défense nationale compte pour une part très importante de tout budget, je tiens à parler de ses activités et du rôle des Forces canadiennes, qui ne reçoivent pas souvent l'attention qu'ils méritent.

Il doit être très évident pour tous les députés que la situation internationale est loin d'être sereine à l'heure actuelle, avec les tensions qui existent au Moyen-Orient, l'invasion de l'Afghanistan par les troupes soviétiques, les tensions qui s'accentuent dans l'est de l'Europe et aux Amériques et l'apparition d'une nouvelle méfiance générale dans les relations Est-Ouest. Même si les entretiens sur la limitation et sur la réduction des armements stratégiques et la Deuxième session extraordinaire des Nations Unies consacrée au désarmement se poursuivent, un malaise persiste au sein de l'alliance occidentale. Ce malaise s'est traduit par une nouvelle prise de conscience des besoins militaires nationaux.

Je me réjouis de constater que le gouvernement canadien a eu la prévoyance de tenir compte de la transformation du cadre stratégique, en augmentant sensiblement depuis deux ans les crédits affectés au ministère de la Défense nationale. Le ministre m'a dit qu'il compte bien que, lorsque l'analyse stratégique sera présentée au cabinet, son ministère pourra encore compter sur une part sensiblement accrue du budget fédéral par rapport à celle qui lui était allouée antérieurement.

• (1710)

Cette année, les sommes consacrées à la défense représentent 9.6 p. 100 du budget fédéral, ce qui n'est pas mal quand on sait qu'il y a environ 32 ministères fédéraux et de nombreuses sociétés de la Couronne. Cela va permettre au ministère de la Défense nationale de bien poursuivre son programme de rééquipement. Il convient de féliciter le ministre de la Défense nationale (M. Lamontagne) pour les efforts qu'il déploie afin de rééquiper les forces armées canadiennes. Manifestement, il jouit d'une certaine influence au cabinet, et c'est important pour les membres des forces armées canadiennes, quel que soit l'endroit où ils se trouvent dans le monde.

Le programme de construction du chasseur Hornet CF-18 est dans les temps. Le premier des 138 appareils doit être livré au mois d'octobre de cette année et le dernier le sera en 1988. Tout ce programme aura coûté environ 5.2 milliards de dollars.

Le programme de construction de la frégate canadienne de patrouille avance bien. Les deux consortiums chargés des maquettes sont les sociétés Saint John Drydock du Nouveau-Brunswick et Scan Marine de Longueuil, au Québec. Toutes les propositions seront soumises au ministère qui les étudiera avant d'adjuger le contrat. On tiendra compte de ce qui est arrivé à la marine britannique lors du conflit des îles Falklands. De nouveaux mécanismes de défense pour combattre les missiles seront prévus.

La prochaine étape importante aura lieu au mois d'octobre de cette année, lorsque les propositions des deux soumissionnaires seront examinées. On s'attend que le coût de ces six frégates soit d'environ 2.6 milliards en dollars de 1981.

Les forces armées canadiennes et les unités de la milice ont déjà reçu tout leur contingent de véhicules blindés comme le Grizzly, le Cougar et le Huskey. Les autres serviront aux réserves logistiques. Jusqu'ici, 475 des 491 véhicules commandés ont été livrés moyennant la somme de 317.9 millions de dollars.

Comme chacun sait, les forces armées canadiennes doivent s'accommoder depuis un certain temps d'une flotte de camions un peu désuets. Personne, j'en suis sûr, n'a été plus heureux que les membres du ministère de la Défense en apprenant que 2,767 camions avaient été commandés et que le programme était dans les temps. Le premier de ces véhicules est sorti de la chaîne le 30 avril de cette année et le dernier doit être livré d'ici le milieu de 1985. Cette commande se montera à 234 millions de dollars canadiens de 1980.

Les 128 tanks Leopard qui ont été commandés il y a quelque temps ont été livrés depuis longtemps, mais une petite quantité de pièces de rechange doivent être livrées d'ici à décembre 1983. La plupart de ces tanks se trouvent maintenant en Europe et leur coût total s'élève à 261.5 millions de dollars ($ 1980).

Les 18 avions de reconnaissance à long rayon d'action, mieux connus sous le nom d'Aurora, ont été livrés et fonctionnent à merveille. On prévoit recevoir des pièces de rechange jusqu'en décembre 1984, date à laquelle le projet sera terminé. Jusqu'à présent, 450 millions ont été versés dans le cadre du projet, dont le coût total doit s'élever à 582.6 millions de dollars en 1984.

Le nombre actuellement autorisé d'années-personnes du ministère de la Défense nationale est de 81,148 membres des forces régulières et 21,372 réservistes. Le nombre d'années-personnes civiles autorisé s'élève à 36,893. Les salaires du personnel militaire atteignent 2,168 millions, soit 31 p. 100 du budget total du ministère de la Défense nationale. Les salaires des employés civils représentent 834 millions de dollars, c'est-à-dire 12 p. 100 du budget total du ministère. Les frais d'exploitation atteignent 1,789 millions de dollars. Le programme des dépenses en capital dispose de 1,511 millions de dollars. Les subventions et contributions représentent 196 millions de dollars. Les contributions aux régimes d'avantages sociaux atteignent 543 millions de dollars, alors que le budget total du ministère s'élève à 7,041 millions de dollars en 1982-1983.

Le budget de l'année en cours représente une augmentation de 19.6 p. 100 par rapport à celui de l'année précédente. En 1983-1984 et 1984-1985, le budget de la Défense nationale augmentera de 37 p. 100 par rapport aux deux années précédentes. Le ministère est persuadé de pouvoir respecter l'engagement de 3 p. 100 que les ministres membres de l'OTAN et leurs gouvernements respectifs ont accepté il y a quelque temps. Cela représente une augmentation réelle du budget consacré à la fabrication de nouveau matériel pour les forces de l'OTAN.

On s'est longuement interrogé sur la réduction de 100 millions de dollars dans les prévisions de dépenses du ministère au cours de chacune des deux prochaines années. Je voudrais répéter les propos tenus la semaine dernière par le ministre de la Défense nationale à ce sujet. Il a affirmé que, strictement parlant, la réduction de 100 millions de dollars par an ne se traduira pas par une perte pour le ministère de la Défense nationale. Plus précisément, on réalisera des économies. Cette année, le budget du ministère s'établit à 7.41 milliards de dollars. Ce chiffre comprend l'augmentation de 13 p. 100 que l'on comptait accorder aux membres des forces armées. Dans l'entente finale négociée avec le Conseil du Trésor, cette augmentation a été ramenée à 11 p. 100. Ainsi, une économie de 2 p. 100 équivalant à quelque 40 millions de dollars sera réalisée. L'année prochaine, les militaires recevront une augmentation de 6 p. 100 et l'année d'après, une augmentation de 5 p. 100, tel qu'expliqué par le ministre des Finances (M. MacEachen).

Par conséquent, le ministère de la Défense nationale épargnera entre 120 et 140 millions de dollars par an grâce aux économies d'environ 20 millions qui correspondent à chaque pour cent d'augmentation des traitements. Les frais de fonctionnement et d'entretien et les besoins en personnel du ministère ne seront pas touchés, tout comme d'ailleurs les grands programmes d'équipement dont on a déjà parlé.

Le principal objectif du budget du 28 juin est de freiner la poussée inflationniste. Le ministère de la Défense nationale et les militaires canadiens ont accepté leur part du fardeau collectif. J'espère que leur sacrifice pour la cause de l'économie inspirera d'autres employeurs et incitera ces derniers à les imiter afin que le fardeau soit équitablement réparti.

Avant de laisser le sujet de la défense, je voudrais rappeler le travail effectué par le comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale au cours des derniers mois, et surtout son excellent rapport sur les réserves au Canada. La dotation des réserves a été encore une fois augmentée cette année, et les améliorations à apporter à nos unités de réserve vont bon train. Toutefois, ces améliorations doivent être effectuées en fonction des besoins globaux en matière de défense et, à cet égard, il ne s'agit pas seulement de financement, même si la mise en œuvre des principales recommandations du comité nécessiterait d'importants crédits supplémentaires au budget de la défense. Il s'agit plutôt de savoir comment le Canada, en tant que pays membre de l'OTAN, saura garantir la sécurité collective dans un cadre stratégique en évolution et fort peu rassurant. J'ai bon espoir que nous saurons relever ce défi et que le gouvernement continuera de fournir au ministère de la Défense nationale les moyens voulus.

Avant de passer à autre chose, il y a un point que je voudrais aborder et qui intéresse le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy). Des membres de nos forces armées, après avoir été affectés pendant dix ou douze ans au Canada, peuvent être tout à coup envoyés à l'étranger. Le conjoint, qui a travaillé pendant toutes ces années, n'a pas droit à la moindre prestation d'assurance-chômage dès l'instant où il quitte le Canada pour accompagner l'autre. Ces personnes devraient avoir droit au moins à une indemnité quelconque lorsqu'elles quittent le Canada dans ces conditions. Car leurs chances de trouver un emploi dans les pays où on les envoie sont très très minces. Je le répète, le ministre des Finances a mentionné dans son budget précédent que le Canada procéderait à une augmentation réelle de 3 p. 100 de sa contribution à l'OTAN comme convenu avec les ministres de la Défense des pays membres de l'OTAN et leurs gouvernements respectifs.

• (1720)

Je voudrais maintenant parler de la façon dont les agriculteurs profiteront du budget du 28 juin. Ce dernier prévoit de nombreuses mesures intéressantes pour les agriculteurs, notamment une aide financière, des encouragements à l'investissement et d'autres mesures qui profiteront aux agriculteurs grâce à leurs effets sur l'économie. Le programme spécial d'aide financière aux agriculteurs est un nouveau programme de prêts administré par la Société du crédit agricole qui prévoit l'octroi de prêts s'élevant à 100 millions de dollars en 1982-1983 et en 1984-1985 aux agriculteurs en détresse financière. Ces prêts seront octroyés au taux d'intérêt normal de la SCA, mais une réduction de quatre pour cent sur le taux d'intérêt sera accordée pour les deux premières années du prêt.

Le programme de subventions à l'investissement pour les petites entreprises est un programme offert aux petites entreprises constituées en société ou non, notamment les exploitations agricoles, qui prévoit le versement de 400 millions de dollars pour réduire les frais d'intérêt des petites entreprises jusqu'à deux points, pendant deux ans, sur les emprunts contractés pour financer de nouveaux investissements. Les prêts sont limités à $500,000 et ne visent pas l'achat de terrains, d'automobiles ni la location de propriété. Sous réserve de ces limites, les personnes profitant d'un prêt accordé par la Société du crédit agricole pourront bénéficier de ce programme.

Le programme d'obligations pour l'expansion des petites entreprises, lancé dans le budget de novembre 1981, est reconduit dans sa forme actuelle pour refinancer les petites entreprises, notamment des exploitations agricoles en difficulté financière. L'imposition des revenus de placement et de l'épargne est un important sujet. On a proposé de réduire le taux d'imposition sur la partie des revenus d'intérêt et des gains en capital réalisés sur de nouveaux investissements correspondant à l'inflation. Si on donnait suite à ces propositions, cela réduirait le coût d'emprunt pour les agriculteurs et d'autres petits hommes d'affaires ainsi que pour les acheteurs de maison. L'imposition d'une taxe de 12.5 p. 100 sur les dividendes versés par de petites sociétés, notamment les sociétés agricoles, est reportée au mois de janvier 1983 et des éclaircissements sont apportés sur l'application des dispositions relatives à l'étalement sur les années suivantes et à la réserve pour impôts.

L'objectif du budget est de réduire l'inflation en limitant les salaires et les prix et de stimuler les investissements et la création d'emplois tout en contenant le déficit. Nous espérons par là favoriser le rétablissement de l'économie et, par conséquent, le retour de la prospérité chez les agriculteurs. Lorsque l'agriculture n'est pas prospère, ni les vendeurs d'instruments aratoires, ni les concessionnaires d'automobiles, ni les exploitants de petites entreprises des régions rurales ne le sont. Les ramifications sont nombreuses.

Combien d'agriculteurs pourra-t-on aider grâce aux 100 millions octroyés à la Société de crédit agricole dans le budget du 28 juin? On s'attend que le programme demeurera en vigueur pendant deux ans et que des prêts d'une valeur de 100 millions seront aprouvés en 1982-1983 et en 1983-1984, respectivement. Cela devrait aider environ 1,700 agriculteurs. Quels sont les avantages du programme pour l'agriculteur? Eh bien, il peut recevoir une subvention représentant quatre points d'intérêt pour deux ans et visant à réduire le coût de son crédit. Les prêts approuvés en vertu du taux d'intérêt actuel de 16.5 p. 100 de la SCC coûteront en fait à l'agriculteur 12.5 p. 100 pendant deux ans.

Sur le chemin de la reprise en cette période d'instabilité politique et économique internationale, nous, Candiens, devons faire face à de dures réalités. Nous devons tous nous unir pour combattre l'inflation, ramener la confiance, prendre des mesures pour créer des emplois et nous attaquer carrément au déficit. Le gouvernement a défini un programme viable et fonctionnel de reprise. Il a énoncé des directives précises, à long et à court termes, à l'égard de chaque élément de l'économie. Comme je l'ai dit plus tôt, ces politiques à court terme doivent être flexibles et le gouvernement et le ministre des Finances doivent être prêts à changer de voie si les objectifs à long terme

ne sont pas perçus comme ils devraient l'être. La coopération est la clé du succès de la mise en œuvre de ce programme de rétablissement.

Les Canadiens ont réagi positivement dans bien d'autres situations d'urgence ou crises par le passé et je suis persuadé qu'ils le feront à nouveau s'ils sont convaincus que les mesures proposées sont justes, et c'est là le mot clé. Le gouvernement a repéré les facteurs qui ont découragé les entreprises canadiennes de prendre de l'expansion. Mentionnons la capacité inutilisée du matériel, la baisse des profits, les taux d'intérêt élevés et l'endettement croissant.

De façon à faire régner la confiance sur les marchés, le gouvernement a proposé que les Canadiens investissent des fonds dans une nouvelle forme de dépôt à terme dont la portion d'intérêt qui n'est qu'une conséquence du taux d'inflation ne sera pas imposée. Les Canadiens qui investiraient dans de nouveaux programmes d'acquisition d'actions ordinaires ne seraient pas imposés sur la partie des plus-values correspondant à l'inflation.

Il y a d'autres points que j'aimerais faire porter au compte rendu, mais je me rends compte que le temps qui m'était alloué est expiré. Je tiens à remercier les députés de leur bonne attention.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Le député de Victoria (M. McKinnon) veut-il invoquer le Règlement?

M. McKinnon: Je n'ai besoin que de quelques minutes. je me demande si le député me permettrait une question.

M. Hopkins: Certes, monsieur l'Orateur.

M. McKinnon: Monsieur l'Orateur, le député a dit, je crois, que le ministre avait promis que cet engagement de 3 p. 100 envers l'OTAN ne serait nullement modifié par suite des réductions budgétaires. Je sais qu'il est président de l'Association des parlementaires de l'OTAN, mais il n'est pas membre du comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale, de sorte qu'il ignore sans doute que le ministre de la Défense nationale (M. Lamontagne) a déjà admis au comité que cet engagement n'aurait pu être respecté, réductions budgétaires ou non. Maintenant que 100 millions de dollars ont été coupés du budget, il ne peut faire autrement que de tomber de 1.5 p. 100, ce qui représente une augmentation réelle d'à peu près 1 p. 100. Je sais qu'il n'aimerait pas donner à la Chambre et au pays des informations fausses.

M. Hopkins: Monsieur l'Orateur, dans mon discours, j'ai déjà mentionné que les 100 millions de dollars extraits du budget n'avaient pas eu d'effet sur les achats de matériel. Le député sait comme nous que, suivant l'un des derniers témoins entendus au comité de la défense, il s'agit de quelque chose de l'ordre de 2.95 p. 100. Mais si le député examine l'ensemble du budget d'ici à 1987, avec les 19.6 p. 100 au budget de cette année et les 37 p. 100 en plus des deux prochaines années, cela est incorporé, en sorte qu'en moyenne cela va donner 3 p. 100 sur cette période. Donc, nous allons pouvoir payer tous les achats de matériel que j'ai énumérés ici dans mon discours d'aujourd'hui.

Je répète que le ministre de la Défense nationale a très bien réussi, dans ses démarches auprès du cabinet, à obtenir les fonds nécessaires. Nous savons que tous les ministères aiment être bien financés, mais il a eu la chance d'obtenir que le ministère de la Défense ait enfin la place qui lui revient, et le Canada peut être fier de tout le nouveau matériel qui est en train d'arriver.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre. Avant d'accorder la parole au député de Fraser Valley-Est (M. Patterson), je voudrais informer la Chambre qu'une difficulté s'est posée quant au nombre des députés qui prendront la parole pour chacun des partis. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire, à moins que les députés n'y tiennent, de régler la question par voie de rappels au Règlement. La présidence écoutera avec plaisir les députés qui auront des observations à présenter à ce sujet. Mais, entre-temps, à cause de l'ordre suivi par les députés qui ont déjà parlé, la présidence serait disposée à accorder maintenant la parole au député de Fraser Valley-Est. Ensuite, ce soir ou avant 6 heures, j'accorderai encore la parole à un député siégeant à ma gauche, au parti conservateur. Sauf si la présidence est informée d'une entente différente au cours de la soirée, je continuerai à donner la parole à des députés à ma gauche.

• (1730)

L'ordre dans lequel les députés ont pris la parole a été quelque peu chambardé. Je le répète, je serai heureux de connaître le point de vue des députés qui voudraient aider la présidence à ce sujet.

Il ne s'agit pas là d'une décision de la présidence et il n'est pas nécessaire non plus de soulever des rappels au Règlement. J'écouterai avec plaisir les députés qui voudront m'exposer directement leur point de vue.

M. Fisher: Monsieur l'Orateur, sauf erreur, la représentante de Trinity (M[lle] Nicholson) a parlé en premier, suivie tour à tour du député de Brant (M. Blackburn), du ministre de l'Agriculture (M. Whelan), du distingué député de la Nouvelle-Écosse le représentant d'Annapolis Valley-Hants (M. Nowlan) et du député de Renfrew-Nipissing-Pembroke (M. Hopkins). C'est l'ordre normal. Je regrette, mais je ne comprends pas la nature de la difficulté à laquelle nous sommes en butte.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Je serai heureux d'en discuter avec le député ou n'importe lequel de ses collègues. La présidence ne s'est pas prononcée sur l'ordre dans lequel les députés auront la parole. Comme je l'ai signalé, nous n'avons pas suivi l'ordre habituel dans lequel les députés interviennent. Ce n'est pas un ordre de la présidence et il n'y a aucun problème. On peut en toute liberté apporter des rectifications ou donner des renseignements. Quoi qu'il en soit, je tiens à dire à la Chambre que la présidence donnera la parole à plusieurs députés du parti conservateur parce qu'elle a l'impression qu'il y a eu un déséquilibre. Ce n'est pas une décision finale et la présidence modifiera l'ordre au besoin au cours du débat.

Le député de Fraser Valley-Est a la parole.

M. Alex Patterson (Fraser Valley-Est): Monsieur l'Orateur, la motion à l'origine de ce débat nous a été présentée par le ministre des Finances (M. MacEachen) en ces termes:

Que la Chambre approuve la politique budgétaire du gouvernement.

Le ministre nous a ensuite fait l'énumération des nombreux problèmes que connaissent actuellement les Canadiens et qui sont, dans une large mesure, le résultat de la mauvaise politique économique que le gouvernement suit depuis plusieurs années. Il avait absolument raison de déclarer:

Les Canadiens veulent savoir comment nous pouvons remettre notre économie sur les rails de la croissance, comment nous pouvons permettre à l'industrie d'investir, de se développer et de fournir les emplois dont nos citoyens ont besoin. Un million deux cent cinquante mille d'entre nous sont au chômage. Plus de gens encore arrivent difficilement à joindre les deux bouts, face à une inflation et à des taux d'intérêt élevés. Nous souffrons tous, d'une façon ou d'une autre, de la récession qui frappe l'économie. Nous cherchons tous un moyen d'en sortir.

Le pessimisme du ministre est certainement justifié. Si nous examinons la situation de ces derniers mois, tous les indices témoignent de sa gravité et les prévisions pour l'avenir n'ont rien d'encourageant. Notre économie décline à vue d'œil. Notre produit national brut a diminué de 2 p. 100 au cours du premier trimestre. Il avait déjà diminué au cours des deux trimestres précédents et c'est la plus grosse baisse trimestrielle jamais enregistrée depuis 28 ans. Les principaux indices de Statistique Canada sont en baisse depuis neuf mois. Au cours du premier trimestre de 1982 les bénéfices des sociétés atteignaient seulement 41 p. 100 des bénéfices enregistrés au cours de la même période en 1981. Au cours du premier trimestre de 1982, la production industrielle n'était que de 70 p. 100. Elle n'avait jamais atteint un niveau aussi bas depuis qu'on a commencé à l'étudier en 1961.

Le secteur des transports ne fonctionnait qu'à 51 p. 100 de sa capacité. D'après le Conference Board, la confiance des consommateurs n'a jamais été aussi faible depuis 20 ans, c'est-à-dire depuis le début des sondages d'opinion. Les entreprises n'ont jamais eu aussi peu confiance depuis cinq ans que l'on sonde leur opinion. Au cours des cinq derniers mois, 4,429 entreprises ont déclaré faillite—soit 36 p. 100 de plus qu'au cours de la même période en 1981 et 55 p. 100 de plus qu'au cours de la même période en 1980. Les faillites d'exploitation agricole ont augmenté de 61 p. 100 par rapport à l'an dernier et de 111 p. 100 par rapport à 1980. En mai, le taux de chômage était de 10.2 p. 100. Il y avait un nombre record de 1,241,000 Canadiens en chômage. Je crois qu'en fait, il y en avait plus encore. On a enregistré une perte nette de 320,000 emplois depuis le mois d'août dernier, dont 157,000 au sein de la seule industrie manufacturière.

Cela voudrait dire, monsieur l'Orateur, que la sombre déclaration du ministre s'est bel et bien confirmée. On accuse évidemment les députés de l'opposition d'être des prophètes de malheur, mais je suppose qu'on devrait aussi en accuser le ministre des Finances, car c'est là la déclaration, ce sont là les données qu'il nous a fournies dans l'exposé dont je parle.

Les taux d'intérêt ont recommencé à grimper parce que le gouvernement tente de soutenir le dollar. Le taux de base des banques à charte est maintenant de 18.25 p. 100 contre 16.5 p. 100 aux États-Unis. A l'époque des élections de 1980 toujours, le taux préférentiel des banques à charte canadiennes s'élevait à 14.75 p. 100. Il y a dix ans, il était de 6 p. 100. L'indice des prix à la consommation en 1982 était supérieur de 11.8 p. 100 à celui de mai 1981. Aux États-Unis, par contre, le taux d'inflation atteint seulement 6.7 p. 100. Au mois de mai, l'inflation s'expliquait surtout par une hausse de 13.4 p. 100 au chapitre du logement et de 16.1 p. 100 à celui des transports, par rapport à l'année précédente. Sur une base mensuelle, le prix de la viande a augmenté de 7.5 p. 100 entre mai et avril. Le dollar canadien vaut à peu près 78c. américains; il a atteint un nouveau plancher de 76.86c. ces jours derniers. En octobre 1976, notre dollar valait $1.03 américain. A la présentation du budget en novembre, il valait encore 85c. en devises américaines.

Je poursuis, monsieur l'Orateur, afin d'appuyer la déclaration du ministre. Je ne voudrais pas le décevoir et prendre le contrepied de ce qu'il a dit. En effet, les chiffres que j'avance traduisent la pénible conjoncture qu'il a décrite au début de son exposé budgétaire.

Depuis les élections, l'essence a augmenté de 86c. le gallon. Depuis le budget déposé en octobre 1980, 270 tours de forage et d'exploitation qui valaient au total 1.1 milliard de dollars ont quitté le Canada. Le projet Alsands est en veilleuse. La récession a complètement chambardé les prévisions de revenus et de dépenses du budget de novembre. Les dépenses seront supérieures aux prévisions de 75.5 milliards et les revenus seront sensiblement inférieurs à la somme de 65 milliards qui était prévue. Par conséquent, monsieur l'Orateur, il faut s'attendre que le déficit qu'on avait fixé cette année à 10.5 milliards atteigne entre 18 et 20 milliards de dollars et même davantage.

Voilà donc le tableau qui se présente à nous actuellement. C'est la toile de fond de la situation que nous brossait le ministre il y a quelques jours. Parlons maintenant des prévisions qui se dessinent. En novembre dernier, le ministre des Finances nous disait qu'en 1982 la croissance réelle serait de 2.2 p. 100, que le taux de chômage serait de 7.8 p. 100 et que l'inflation atteindrait 11.7 p. 100. Or, moins de sept mois plus tard, il nous prévient que le produit national brut réel va diminuer de 2 p. 100—le pire résultat parmi les pays membres de l'OCDE—que le taux de chômage va atteindre 10 p. 100, qu'en dépit du surplus de pétrole et des prix alimentaires plus bas qu'on ne le prévoyait, l'inflation va se maintenir à 11 p. 100. Un taux de croissance négatif de 2 p. 100 est le pire résultat obtenu depuis 1962.

• (1740)

Le gouvernement se garde bien de dire aux Canadiens et aux marchés financiers ce qu'il ose prévoir pour l'avenir. C'est le même ministre des Finances qui nous disait qu'entre le deuxième trimestre de 1981 et le deuxième de 1982, le rendement réel progresserait d'environ 1.5 p. 100, alors que pendant les premiers mois de cette période, il a régressé de 4 p. 100.

Je pourrais poursuivre cette litanie de difficultés qui marquent la régression soutenue de notre économie, mais je doute que cela soit utile en ce moment. Les Canadiens qui ont commenté les dispositions du budget étaient très déçus et très pessimistes. Des articles parus dans des revues étrangères témoignent du peu d'espoir que suscite l'économie canadienne.

Le soir du 28 juin dernier, le ministre a présenté un autre budget qui, malheureusement, ne renferme aucune mesure capable de résoudre nos grands problèmes.

M. Paproski: Catastrophe.

M. Patterson: Quelques-unes des mesures prévues sont sûrement valable, mais, dans l'ensemble, il est difficile de comprendre comment le ministre peut oser demander à la Chambre d'approuver la politique budgétaire du gouvernement, alors que le public estime que le budget, loin d'être un remède à nos maux, ne fait que les aggraver et que les réponses aux questions posées au gouvernement ne laissent entrevoir ni espoir ni confiance.

Je tiens à consigner au compte rendu certaines déclarations qui ont été publiées dans les journaux. Un article publié dans le *Citizen* d'Ottawa le 3 juillet indique que la Chambre de commerce du Canada n'accepte plus le budget fédéral comme elle le faisait au départ et que les mesures qu'il contient ne feront pas baisser l'inflation et ne rendront pas non plus confiance aux investisseurs. La Chambre de commerce répétait aussi la déclaration de son président selon laquelle il trouve le déficit de 19.6 milliards prévu pour cette année inquiétant. Selon l'article, ce déficit est alarmant et sa seule existence suffira pour attiser l'inflation et saper la confiance des investisseurs. C'est l'une des déclarations dont je voulais parler. M. Charles Lynch, qui est assez bien connu chez les journalistes, a déclaré, quant à lui, qu'il semble maintenant évident que le budget est en avant de son temps de deux ans et demi et que le ministre des Finances essaie de rattraper le temps qu'il a perdu à jouer de la lyre pendant que l'économie brûlait et que le déficit était en train de tout engloutir.

M. Paproski: Le gouvernement est d'une brutalité sans borne. Quelle honte.

M. Parent: N'écoutez pas celui qui est derrière vous.

M. Patterson: J'ai entendu quelque chose. Je ne suis pas vraiment certain de ce qui a été dit.

Je répète que de nombreux observateurs ont repris à propos de ce budget les opinions et les critiques de novembre dernier.

Comme je l'ai dit, plusieurs aspects du budget méritent d'être appuyés. Je songe par exemple aux programmes de recyclage et à l'aide accordée aux propriétaires de maison, aux petites entreprises, à l'agriculture, aux pêches et ainsi de suite. Ce sont des mesures utiles, mais, dans l'ensemble, elles ne feront pas grand-chose pour dissiper la déception et la méfiance qu'éprouvent les Canadiens à l'égard des lignes de conduite et des décisions du gouvernement actuel. Il y a des mesures qui ont reçu un certain appui, mais si l'on analyse de près toutes les propositions budgétaires, même celles qui semblent le plus utile, on constate qu'elles sont tellement incertaines et vagues que cela ne fait que susciter du scepticisme et de la colère partout au Canada.

Nous nous rappelons tous que le chef de mon parti avait chargé un groupe d'étude de voyager un peu partout au Canada pour permettre au public d'exprimer son avis à propos du budget précédent. Bien entendu, ce budget-ci reprend en gros l'esprit du budget précédent et bon nombre de mesures déjà proposées par le gouvernement. Les personnes qui ont comparu devant notre groupe d'étude en sont venues à certaines conclusions, notamment que le budget de novembre—et je dirais que c'est le cas du dernier budget—ne convenait absolument pas à la conjoncture d'alors et elles ont laissé entendre clairement que le gouvernement s'était engagé dans une voie qui mène à la suppression, dans le régime fiscal, de stimulants favorables à la réalisation des objectifs économiques et sociaux pour les remplacer par le versement direct de subventions et de paiements gouvernementaux. Il me semble que nous nous orientons de manière à placer de plus en plus de Canadiens sous la coupe du gouvernement, en leur faisant non seulement gagner leur vie au service du gouvernement, mais aussi dépendre des programmes d'aide dont ils ont désespérément besoin par les temps qui courent.

Lors des audiences du groupe de travail, des personnes et des groupes ont demandé à rester anonymes parce qu'ils craignaient de perdre les subventions et les contrats. Malgré les reproches qu'ils avaient à formuler contre le gouvernement, ils disaient qu'ils n'en devaient pas moins travailler avec ses représentants. Ils ont aussi exprimé la crainte que leurs demandes, dans le cadre de divers programmes, ne soient rejetées à cause des critiques qu'ils formulaient. Est-ce le genre de société que nous voulons au Canada? Faut-il écraser les Canadiens par la peur que le régime politique ne serve à les détruire s'ils ne se soumettent pas docilement à un gouvernement dictatorial? Une crainte réelle s'empare du pays. On redoute que notre société ne soit tellement enrégimentée, réglementée et dominée par le gouvernement que les libertés politiques et économiques soient bientôt chose du passé.

J'ai mentionné que des opinions avaient été recueillies aux audiences du groupe d'étude. Celui-ci a écouté les Canadiens exprimer leurs vues sur la situation où ils se trouvent. Les Canadiens ont de plus en plus l'impression que le gouvernement fait la sourde oreille à leurs démarches et feint d'ignorer les besoins de diverses régions du pays. Ce comité a donné aux Canadiens le moyen de se faire entendre et de faire connaître leurs vues sur le budget de novembre 1981. Je tiens à établir un rapport entre ces vues et le budget actuellement à l'étude qui, tout en offrant une aide à une poignée de gens dans plusieurs secteurs différents, ne fait absolument rien pour résoudre les grands problèmes auxquels se heurte le pays à l'heure actuelle et qui rendent nécessaires les programmes que le gouvernement a proposés.

• (1750)

Les porte-parole du gouvernement ont dit à maintes reprises, et le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) l'a répété aujourd'hui, qu'ils n'ont jamais entendu de propositions constructives de la part des députés de notre parti. Un député d'en face dit que c'est exact, monsieur l'Orateur, mais il doit être souvent absent.

Pas plus tard que l'autre jour, le chef de notre parti a énoncé certains principes de base que nous devrions appliquer pour relancer notre économie. Ces propositions vont exactement dans le sens de celles du ministre des Finances, selon lequel nous devons modifier et améliorer la situation, accroître l'emploi et les investissements et ainsi de suite. Le chef de mon parti a énoncé clairement les mesures et les principes importants qu'il convient de suivre dans tout programme visant à atteindre ces objectifs.

Apparemment, les députés d'en face qui s'égosillent aujourd'hui n'ont pas entendu le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn), lorsqu'il a pris la parole l'autre jour et annoncé les changements qu'apporterait un gouvernement progressiste conservateur. Je vais en rappeler quelques-uns. Nous supprimerions les dispositions du budget de novembre. Le ministre des Finances ne l'a pas fait; il a tourné autour du pot et modifié certains aspects seulement. Il aurait dû reconnaître que ce budget était catastrophique, comme l'a dit le solliciteur général (M. Kaplan), qu'il fallait le modifier et que le gouvernement devait recommencer à zéro.

Le député de Mississauga-Sud a dit que si nous étions au pouvoir nous modifierions le Programme énergétique national et il a donné certains détails à ce sujet. C'est l'une des causes du bouleversement qui règne dans le monde des affaires au Canada. Ce programme a créé des difficultés indescriptibles et mis au chômage des milliers de travailleurs; il a fait fuir les investissements et s'est révélé dans l'ensemble une véritable catastrophe. Mon collègue a dit également que nous nous attaquerions aux dépenses gouvernementales et qu'un comité composé de représentants de tous les partis serait chargé d'établir des priorités dans ce domaine. Il a énuméré certaines choses qui sont en cause et suggéré l'élimination, notamment, de l'impôt sur les gains en capital.

Nous avons fait, de ce côté de la Chambre, un grand nombre de propositions constructives dont le gouvernement n'a pas tenu compte. Il lui arrive de présenter à sa façon l'une de nos propositions, mais il n'a pas répudié cet ignoble budget, bien que le chef de mon parti et mes collègues aient souligné les mesures à prendre afin de redresser l'économie.

L'une des recommandations du comité dont j'ai parlé visait à rétablir la confiance chez les particuliers et les investisseurs en créant un climat propice au développement et au progrès. Cette recommandation émanait des consultations que nous avions tenues d'un bout à l'autre du Canada. Dans une autre recommandation, il était question d'entreprendre des projets importants afin de stimuler l'économie, de créer des emplois et de répondre aux besoins les plus urgents à l'échelle nationale et régionale. On recommandait de retirer le budget du 12 novembre et de le remplacer par un programme économique de création d'emplois et de relance du secteur privé. Au lieu de cela, le gouvernement compte de plus en plus sur le secteur public pour mettre les Canadiens à sa main et leur subtiliser toute occasion de prendre eux-mêmes des décisions et de vivre comme ils l'entendent.

Le gouvernement se demande ce qu'il faut faire. Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) a supplié l'opposition d'aider le gouvernement. Le gouvernement ne cesse de répéter qu'il faut se serrer les coudes pour enrayer l'inflation et le chômage. En novembre 1979, le gouvernement ne pensait jamais à la coopération. Il n'avait qu'une obsession: reprendre le pouvoir. Maintenant qu'il y est parvenu, il nous supplie de collaborer avec lui, pour le bien du pays. Je voudrais que les ministériels soient plus logiques.

Le gouvernement n'a pas tenu ses promesses; il n'a pas jugulé l'inflation ni enrayé le chômage; il n'a pas fait baisser les taux d'intérêt et il ne s'est pas montré équitable et juste dans les domaines de la fiscalité et du logement. Il a échoué, monsieur l'Orateur. Il a apporté quelques changements, mais rien de suffisant pour relever le défi.

Le ministre a si peu confiance dans ce qu'il annonce qu'il n'ose pas faire de prévisions dans son budget. Il a honte parce qu'il s'est trompé très souvent, et il ne voudrait pas risquer de tomber dans l'erreur encore une fois.

Les politiques du gouvernement sont désastreuses et les Canadiens n'ont pas confiance dans l'économie, dans le gouvernement; ils ne se jugent pas capables de se sortir du pétrin. La chute du dollar canadien en est la preuve. Le gouvernement emprunte des milliards de dollars pour essayer de soutenir notre monnaie. Il y a certainement moyen de relever ces défis et de résoudre nos problèmes de façon constructive en gérant nos affaires avec la compétence que les Canadiens sont en droit d'attendre du gouvernement.

Le gouvernement n'y arrive pas; par conséquent, il devrait démissionner et laisser la place à d'autres.

M. Fisher: C'est peut-être absolument inutile, monsieur l'Orateur, mais, compte tenu de la confusion qui règne pour le moment, puis-je dire qu'il est 6 heures?

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Comme il est 6 heures, je quitte le fauteuil pour le reprendre à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Lorsque la séance a été suspendue à 6 heures, le député de Fraser Valley-Est (M. Patterson) avait fini de parler. Je crois comprendre que l'on a réglé durant la pause du dîner la question de savoir quels députés prendraient la parole au cours de la soirée. Si tel n'est pas le cas, la présidence est bien sûr disposée à apporter toute l'aide possible à cet égard. La parole est au député de Welland (M. Parent).

M. Gilbert Parent (Welland): Monsieur l'Orateur, je ne puis tout simplement pas résister au tonnerre d'applaudissement avec lequel on m'invite à prendre la parole. Vous aviez raison, monsieur l'Orateur, de dire que le député de Fraser Valley-Est (M. Patterson) venait de terminer son discours au moment de la suspension de la séance. Il avait cité un certain nombre de faits et de chiffres que j'accepte pour la plupart. Je me permettrai de dire qu'il y a un certain nombre de choses qui méritent qu'on s'y arrête à titre de députés et, espérons-le avec les yeux ouverts, à titre de Canadiens. Je le dis dans l'espoir que le débat ce soir n'ait pas un caractère aussi sectaire que celui qu'il a revêtu plus tôt, et que nous pourrons examiner certains des problèmes et certaines des solutions que nous, de ce côté-ci, avons à proposer.

Monsieur l'Orateur, on compte aujourd'hui au Canada plus de 1.2 million de chômeurs. C'est un fait. On compte aussi une trentaine de millions de chômeurs dans tout le monde industrialisé. Ces chiffres ne sont pas que de simples statistiques. Chacun représente une tragédie personnelle.

• (2010)

Il y a environ trois mois, j'ai eu l'occasion de prendre la parole devant une assemblée à l'école secondaire Centennial de Welland. Il y avait là un jeune homme qui est le chef d'un groupe appelé coalition des chômeurs. Il s'est ainsi exprimé: «Regardez-nous. Nous ne sommes pas que des statistiques. Nous sommes humains. Nous avons une famille. Nous voulons travailler.» Je pense que ce jeune homme a dit précisément ce qu'auraient dit le 1.2 million de Canadiens en chômage s'ils avaient été présents.

Ce mois-ci, le premier ministre (M. Trudeau) a participé à un sommet économique qui réunissait les chefs des principales nations industrielles du monde occidental. Au sommet de Versailles, le premier ministre a utilisé le terme «crise» pour décrire l'économie mondiale. Il n'exagérait certainement pas. Tous ceux qui ont participé au sommet espèrent que l'économie se rétablira. Tous les chefs de gouvernement ont quitté Versailles déterminés à travailler à ce rétablissement dans leur pays respectif. Mais ils se sont quittés sans guère donner l'assurance qu'ils prendraient les mesures économiques concertées dont le monde a tant besoin. Lorsqu'il s'est rendu compte que la relance serait encore une fois reportée, le gouvernement du Canada a décidé d'agir sur-le-champ. C'est pourquoi il a présenté un nouveau budget.

Le premier ministre a demandé mercredi dernier à tous les premiers ministres de se joindre à lui dans la lutte pour le renouveau économique.

Le chemin de la reprise exige que nous évaluions de façon réaliste les facteurs sur lesquels nous pouvons exercer un certain contrôle et ceux qui sont indépendants de notre volonté. Le Canada ne peut pas résoudre ses problèmes économiques tout seul; nous pouvons atténuer, sinon éliminer, les répercussions de certains problèmes; mais la solution de certains autres dépasse le cadre de nos frontières. Je ne pense pas qu'il y ait bien des députés qui prétende le contraire. Nous devons déterminer de façon réaliste les facteurs sur lesquels nous sommes en mesure d'agir et connaître ceux sur lesquels nous n'avons aucun moyen d'action.

Le Canada est une nation marchande. Si nos partenaires commerciaux souffrent d'une récession généralisée à l'échelle mondiale, il est évident que nos produits trouveront peu de débouchés à l'étranger. C'est un facteur économique sur lequel nous ne pouvons pas agir.

Le Canada est un pays exportateur de ressources, mais le prix des matières premières a enregistré une baisse qu'il n'avait pas connue en plusieurs décennies. Par exemple, le prix du cuivre, qui est coté à 58c. la livre, est tombé à son plus bas niveau depuis les années 30. Le plomb, le zinc et d'autres minéraux connaissent les mêmes difficultés. Le gouvernement ne peut pas faire grand-chose pour enrayer la chute du prix des matières premières sur les marchés mondiaux.

Enfin, les taux d'intérêt aux États-Unis nuisent à l'économie mondiale, ainsi que l'a déclaré le premier ministre au Président Reagan lors du sommet de Versailles. Nous connaissons tous la situation. Le dollar canadien, comme toutes les autres devises occidentales, dépend du niveau exorbitant des taux d'intérêt réels aux États-Unis. Voilà les dures réalités de l'interdépendance des économies.

Pourtant, s'il est vrai que la situation internationale restreint notre liberté d'action, nous devons toutefois reconnaître qu'une grande partie de nos problèmes sont d'origine intérieure. Le taux d'inflation, qui atteint 11.8 p. 100, est excessivement élevé. La structure des coûts devient prohibitive. Autrement dit, nos prix ne sont plus concurrentiels. Nous sommes en train de perdre l'avantage que nous avions sur nos concurrents. Nous sommes responsables de cette situation. Comme nous en sommes responsables, nous pouvons agir sur les causes de nos difficultés intérieures.

Je crois que les exigences des Canadiens sont au cœur du problème de l'inflation. Au cours de la dernière décennie, il nous semblait naturel que notre prospérité n'aurait jamais de fin. Nous ne nous interrogions pas sur les causes de cette prospérité. Nous ne nous préoccupions pas de la situation internationale et de notre vulnérabilité imminente. Pourtant, le Canada est, comme je viens de le dire, une nation marchande sensible aux fluctuations de l'économie mondiale. Pendant longtemps, ce sont quelques Canadiens—les pauvres, les personnes âgées, les démunis, les membres les plus vulnérables de notre société—qui ont payé le prix de ces demandes inflationnistes. Aujourd'hui, seul un petit groupe de nos concitoyens n'a pas besoin de se serrer la ceinture; ce sont les puissants, les protégés et les privilégiés. C'est la majorité des Canadiens qui paie le coût de l'inflation en se retrouvant en chômage, en faisant faillite et en n'ayant plus la possibilité d'améliorer son sort et non pas les rares avantagés dont j'ai parlé.

On ne peut plus accuser le bûcheron en chômage de la Colombie-Britannique, le petit entrepreneur qui se démène à Welland et le jeune propriétaire qui renouvelle son hypothèque à Terre-Neuve d'être trop exigeants. Il est certain que les espoirs du 1.2 million de chômeurs que connaît notre pays ont été amèrement déçus.

En vue de surmonter le double problème de la conjoncture internationale incertaine et de la récession canadienne, le gouvernement a présenté au Parlement un programme de reprise économique. Nous n'attendons pas un appui unanime de la Chambre. Mais nous espérons que tous les députés accepteront de l'étudier avant de porter un jugement définitif. Ce programme repose sur trois principes essentiels, lesquels sous-tendent également le budget et les propositions faites par le premier ministre à ses homologues provinciaux.

En premier lieu, chaque Canadien doit jouer le rôle qui lui revient. Pour surmonter nos difficultés économiques, il nous faut le soutien et la collaboration de chacun. Les gouvernements peuvent donner le ton, mais la réussite dépend de la volonté personnelle de milliers de Canadiens.

C'est dans les grands moments de défi et de crise que la mesure et l'ampleur de notre volonté nationale sont véritablement mises à l'épreuve. A mon humble avis, ce temps est arrivé.

En deuxième lieu, puisqu'il y va de nos intérêts, nous devons tous prendre part à l'effort, chacun selon ses moyens. Les Canadiens sont prêts aux sacrifices afin de s'entraider. On n'aime pas que son voisin soit en chômage et aucun Canadien ne veut que son voisin perde l'espoir ou la confiance, car il n'y a pas de pire maladie; un pays qui a perdu l'espoir et la confiance s'atrophie. Il se replie sur lui-même, refusant d'aider ceux qui ne sont pas en mesure de s'aider aux-mêmes. Nous devons demander à ceux qui jouissent de la sécurité d'aider leurs concitoyens qui n'ont pas la même chance. Nous devons demander aux travailleurs d'aider les chômeurs. Nous devons continuer à protéger les faibles, les vieillards et les démunis. Voilà à quoi s'est engagé le gouvernement du Canada. Je dirais même que là réside l'engagement de tous les députés qui ont été élus pour représenter leurs électeurs à la Chambre des communes. Qui plus est, l'engagement du gouvernement fédéral est l'un des principes fondamentaux de notre société. Nous ne nous attaquerons pas à nos difficultés économiques sacrifiant les vieillards, les défavorisés ou encore les chômeurs. Cela ne serait pas juste. Les Canadiens ne l'accepteraient pas.

Notre troisième principe repose sur la ferme conviction que, si nous en manifestons la volonté, nous pouvons remporter la victoire. Il serait naïf, voire dangereux, de prétendre que nos difficultés ne sont que mineures. Nous sommes en pleine récession. Nous vivons une crise, comme l'a affirmé le premier ministre au sommet de Versailles. Mais il serait également mauvais et dangereux d'abandonner tout espoir et de demeurer passifs tandis que l'inflation cause des ravages et que le chômage s'intensifie. Malgré toutes les difficultés et les obstacles qu'il nous faut surmonter aujourd'hui, notre pays demeure mieux nanti que la plupart des autres. Il est vrai que c'est probablement à la mode, ces jours-ci, de nous accabler les uns les autres à la Chambre. La vogue veut probablement que nous ressassions nos malheurs. Mais ce faisant, nous aggravons le mal qui nous ronge et qui nous porte à croire que nous sommes impuissants. Personnellement, et beaucoup d'autres députés partagent certainement mon point de vue, je rejette absolument cette idée.

• (2020)

Si les Canadiens se serrent les coudes, nous pourrons non seulement protéger notre économie mais également favoriser à nouveau sa croissance. Les trois principes de la responsabilité, du partage et de l'espoir ressortaient du message du budget. Dans celui-ci, nous avons proposé un plan d'action en quatre parties destiné premièrement à ramener le taux d'inflation à au plus 6 p. 100, grâce à un effort collectif à l'échelle nationale; deuxièmement, à alléger les graves conséquences qu'ont les taux d'intérêt élevés, particulièrement pour les propriétaires, les petits commerçants et les agriculteurs; troisièmement, à créer plus de 300,000 emplois grâce à une intervention gouvernementale directe et, indirectement, en favorisant les investissements; quatrièmement, à préserver l'intégrité de notre régime de sécurité sociale. L'objectif immédiat de notre société doit être de réduire de moitié le taux d'inflation, et de le ramener à 6 p. 100. Nous devons passer, comme l'a dit le ministre des Finances (M. MacEachen), d'une inflation à 12 p. 100 à une relance à 6 p. 100. Ce projet semble raisonnable et le gouvernement du Canada ouvrira la voie en limitant à 6 p. 100 l'indexation de l'impôt sur le revenu et des programmes sociaux comme les allocations familiales.

Pour ce qui est de l'impôt sur le revenu, il convient de noter que c'est la première fois depuis 1974 que l'impôt sur le revenu des particuliers augmente. De même, le gouvernement du Canada donnera l'exemple en ramenant de 11 à 6 p. 100 les augmentations de traitement des ministres et des députés. Il s'agit d'une réduction et non d'un gel. Ce programme est déjà en place et il se poursuivra jusqu'à la fin de l'année. En même temps, nous limiterons au même taux la hausse annuelle des pensions des fonctionnaires. Nous savons que ces mesures sont draconiennes, mais elles sont indispensables.

De même, nous donnerons l'exemple en veillant à ce que les hausses de traitements dans la Fonction publique se limitent à 6 p. 100. Nous sommes conscients du sacrifice que nous demandons aux fonctionnaires. Nous leur en sommes reconnaissants, mais il n'en demeure pas moins qu'ils font œuvre utile pour tous les Canadiens. Il est normal que nous leur demandions de partager notre fardeau. Ils sont à l'avant-garde du combat tout comme nous, à la Chambre.

Enfin, nous allons donner l'exemple en limitant à 6 p. 100 les hausses de prix relevant de l'autorité fédérale. Par le biais de différentes mesures, par exemple, en limitant l'indexation des impôts, chaque contribuable fera sa part dans la lutte contre l'inflation. Si la limite des 6 p. 100 que nous avons imposée partout dans le système fédéral se généralise au Canada, nous aurons grandement contribué à reprendre notre position concurrentielle à l'échelle internationale.

La deuxième partie de notre plan de relance est de relâcher l'emprise des taux d'intérêt. Je vous rappelle de nouveau la réunion à laquelle j'ai assisté au Centennial High School de Welland et au cours de laquelle une dizaine de syndicats ont présenté des mémoires. Tous, et surtout le Conseil du travail de Welland et de la région, ont souligné la nécessité de réduire les taux d'intérêt. Nous devons contrôler les taux d'intérêt ou bien ce sont eux qui auront raison de nous; ils vont finir par dominer toute notre existence. Voici ce qu'on retrouve dans un des discours d'Alexandre Dumas:

[*Français*]

Il a dit à ce moment-là que l'argent, comme toute autre chose, est un bon serviteur, mais un mauvais maître. Il faut dire la même chose ici au sujet des taux d'intérêt. Si les taux d'intérêt deviennent notre maître, c'est nous qui allons être les esclaves ici, c'est nous qui allons être menés par le bout du nez, et c'est nous qui allons à la fin perdre tout ce que nous avons ici dans notre cher pays, le Canada.

[*Traduction*]

Une nouvelle obligation indexée permettra de réduire les taux d'intérêt de 3 à 6 points en faveur des propriétaires de maisons, des agriculteurs, des pêcheurs, des petits exploitants, des acheteurs de maisons et des détenteurs de titres de sociétés canadiennes. Afin que cette mesure d'importance soit appliquée comme il se doit, des consultations seront amorcées sans tarder avec le secteur privé et, en attendant que cette mesure ait force de loi, le gouvernement du Canada offre des subventions allant jusqu'à $3,000 aux propriétaires de maisons devant renouveler leur hypothèque dont le coût représente plus de 30 p. 100 de leur revenu. Le gouvernement va aussi aider les petites entreprises en réduisant de 4 p. 100 le taux d'intérêt. De même, il viendra en aide aux agriculteurs en réduisant le taux d'intérêt de 4 p. 100 par l'intermédiaire de la Société du crédit agricole.

Je voudrais citer un passage d'un communiqué publié par le ministère de l'Industrie et du Commerce au sujet des petites entreprises. On y lit ceci:

> Les petites entreprises canadiennes bénéficieront largement du budget de lundi ... «Le nouveau budget renferme des mesures permettant de répondre aux besoins des petites entreprises canadiennes» ...

Comment y arriverons-nous? En réduisant les frais d'intérêt. Voici la suite du communiqué:

> Des subventions directes seront offertes aux petites entreprises pendant deux ans. Ces subventions représenteront 4 points d'intérêt sur les prêts consacrés à l'achat de biens amortissables, et à la recherche et au développement. Les petites entreprises, ainsi que les agriculteurs et les pêcheurs, constitués ou non en société, sont admissibles.
>
> Ce nouveau programme prévoyant l'octroi de subventions totalisant 400 millions de dollars aux petites entreprises qui font des investissements vient s'ajouter au programme d'obligations pour l'expansion des petites entreprises qui permet aux personnes et aux entreprises en difficulté d'obtenir de l'argent à un taux d'intérêt plus avantageux.
>
> On injectera un demi-milliard de dollars de plus dans les programmes de création directe d'emplois et dans les programmes de développement économique. Sur cette somme de 500 millions de dollars, 300 millions seront consacrés à l'expansion de programmes comme le Programme d'expansion des entreprises, le

Programme de productivité de l'industrie du matériel de défense, le Fonds régional et le Programme d'adaptation de l'industrie et de la main-d'œuvre.

Ma circonscription de Welland a profité à trois reprises du Programme d'adaptation de l'industrie et de la main-d'œuvre. De nombreuses petites entreprises de notre pays bénéficieront du nouveau programme de logement en cinq points annoncé, lorsque les Canadiens commenceront à s'en prévaloir. Les métiers de la construction recevront un gros coup de pouce puisque les programmes de logements créeront environ 65,000 nouveaux emplois au cours des deux prochaines années. On s'attend que le Régime canadien de construction de logements locatifs donne du travail à 54,000 autres personnes. En tout, donc 119,000 emplois nouveaux seront créés. Mais ce qui est le plus excitant, ce sont les mesures que nous prenons pour venir en aide aux chefs de petites entreprises et aux propriétaires de maisons.

Le ministre des Finances a déposé un document de consultation contenant des propositions qui, si elles sont appliquées, auront les effets suivants. Les Canadiens plaçant de l'argent dans une nouvelle forme de dépôt à terme ne seront pas imposés sur la partie des intérêts correspondant au taux d'inflation. Nos concitoyens qui investiront dans les nouveaux régimes d'achat d'actions ordinaires de sociétés canadiennes ne seront pas imposés sur la partie des gains en capitaux réalisés sur ces actions qui correspond à l'inflation. Les acheteurs de maisons neuves pourront profiter d'hypothèques à des taux inférieurs de 3 à 6 p. 100 aux taux actuels. Les petites entreprises, les exploitants agricoles et les pêcheurs pourront eux aussi se voir accorder des prêts pour de nouveaux investissements d'immobilisation dans les mêmes conditions.

Nous sommes déterminés—et quand je dis «nous», je veux parler des députés des deux côtés de la Chambre—à réduire les taux d'intérêt à long terme et à minimiser leur impact actuel sur les groupes les plus touchés. En bridant l'inflation et en atténuant les répercussions des taux d'intérêt, nous relancerons l'économie, mais pour créer les emplois dont le Canada a besoin, nous devons en faire plus. A mon avis, les emplois passent en premier. Voilà pourquoi nous avons ordonné aux ministères fédéraux de réduire leurs dépenses et de procéder à une réaffectation de leurs crédits de façon à dégager des fonds pour la création d'emplois. Ces mesures, nous ne les financerons pas en augmentant le déficit, mais en procédant à un réaménagement des fonds. Nous nous sommes fixé comme objectif de créer plus de 300,000 emplois en deux ans, dont beaucoup dans le bâtiment. Nous voulons que ce pays recommence à bâtir. Grâce aux mesures introduites ce printemps ainsi que celles contenues dans le budget, nos programmes créeront 150,000 emplois dans le bâtiment. Nous voulons redonner de l'emploi aux Canadiens.

• (2030)

La semaine dernière, nous avons protégé notre régime social. Les Canadiens à revenus faible et moyen qui subiront des pertes à cause des coupures dans l'indexation des allocations familiales obtiendront une augmentation de 50 p. 100 du crédit d'impôt pour les enfants. Les familles gagnant moins de $25,000 par année ne subiront aucune perte de revenu. De même, les vieillards qui reçoivent le supplément du revenu garanti ne subiront aucune coupure. C'est un point qu'il convient de noter et de répéter souvent afin de dissiper toutes les craintes de nos retraités. En fait, le supplément de revenu garanti sera totalement indexé à l'inflation.

Notre programme d'action ne s'arrête pas à des consultations avec les provinces. Dans les semaines à venir, le ministre des Finances et d'autres ministres demanderont aux dirigeants du monde des affaires et du monde syndical de se rencontrer. On leur présentera alors des propositions et des plans. Il est clair que nous ne voulons pas utiliser ces discussions pour trouver des coupables ou rejeter le blâme sur qui que ce soit ou encore imposer le fardeau à certains groupes en particulier . C'en est assez de cette façon d'agir. Il faut arrêter de pointer du doigt quelqu'un d'autre.

M. La Salle: Qui?

M. Parent: Nous devrions sûrement nous regarder. Le député pense qu'il y a matière à plaisanterie alors que nous avons 1.2 million de chômeurs au Canada. Je ne pense pas qu'il y ait là quelque chose d'amusant.

M. La Salle: C'est votre faute.

M. Parent: Nous avons tous été touchés par les problèmes économiques. Même le député de Joliette (M. La Salle) qui a le cœur de blaguer à propos de cette situation devrait s'apercevoir que nous avons tous éprouvé notre part de difficultés. Nous sommes durement touchés à l'heure actuelle et, si nous ne collaborons pas, nous le serons encore plus.

Le syndicalisme cherche à améliorer le sort des travailleurs et des travailleuses du Canada. Cela devrait aussi être notre objectif. Le secteur des affaires a intérêt à ce que les investisseurs veuillent faire fructifier leur argent au Canada. C'est aussi de notre intérêt.

Quand les usines ferment, que les emplois disparaissent, que nos exportations diminuent à cause de la crise mondiale, les Canadiens devraient pouvoir compter sur la concertation de ceux qui dirigent leurs grandes institutions. J'invite tous les députés à favoriser cette concertation.

Voilà le message et le défi que nous lançons aux Canadiens. Un message d'espoir et le défi du partage. Nous sommes convaincus de pouvoir surmonter nos difficultés et retrouver des jours meilleurs.

Le Canada est comme une famille. Lorsque la tragédie frappe, la famille se rassemble afin de s'épauler; elle trouve une solution à ses problèmes ou elle se désagrège. Voilà donc le défi que nous devons relever: partager les sacrifices et participer à l'effort collectif grâce auquel nos objectifs vont se réaliser.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

L'hon. Roch LaSalle (Joliette): Monsieur le président, je m'empresse de participer à ce débat qui nous est permis à l'occasion du troisième budget du gouvernement en quelques mois, je pense, et je m'empresserai également de relever tout de suite l'observation qu'a faite le député de Welland (M. Parent) avant de terminer son discours en laissant supposer que le député de Joliette faisait des blagues, quand il posé la question, simplement. Il disait, monsieur le président, qu'il ne faut pas chercher le responsable. Je pense qu'on a raison de demander qui est le grand responsable de cette situation, de cette tragédie qu'il a reconnue. Il a reconnu également que nous étions au cœur d'une grave récession. Il a dit, et c'est le comble des observations peut-être que j'ai entendues depuis

quelques jours ici, sur ce budget: Un peuple sans espoir et sans confiance, la catastrophe l'attend. Mais le député de Welland ne se rend pas compte qu'il est un des artisans, un des complices d'une équipe qui nous a placés dans cette catastrophe, dans cette situation que nous connaissons présentement. Il a souligné: Après 15 ans, le temps est venu de construire ce pays. Après 15 ans, monsieur le président, j'en ai vu et j'en ai entendu beaucoup ici à la Chambre et je suis un des Canadiens qui déplorent normalement et de façon très spéciale cette situation dans laquelle nous nous trouvons. Que ces députés ministériels nous disent aujourd'hui: «Nous sommes déterminés à remettre le Canada sur la voie du progrès!»

Comment l'ensemble des Canadiens peuvent-ils croire à ce genre de déclaration quand le ministre des Finances (M. MacEachen) a fait preuve d'une incompétence sans précédent? Est-il possible que le ministre des Finances qui, il y a deux ou trois mois nous parlait de déficit d'environ 9 à 10 milliards de dollars, en arrive à confesser publiquement—et c'était gênant je le comprends—ce déficit astronomique qui fait peur, et avec raison, à l'ensemble des hommes d'affaires de ce pays? Monsieur le président, il y a 15 ans que je siège à la Chambre, sauf quelques semaines où je me suis absenté parce que j'ai eu le courage peut-être d'offrir quelque chose et de partager également des problèmes qui se passaient à la grandeur du Québec. Ce nouveau budget est considéré à peu près par tous les hommes d'affaires ainsi que par les éditorialistes, comme la catastrophe du siècle. Et je pourrais nommer ici une série d'articles écrits par divers éditorialistes anglophones ou francophones. Là-dessus on s'entend, il n'y a pas de problème. Le premier ministre du Canada (M. Trudeau) accentue la crise de confiance, et le nouveau budget ne peut que mener le pays à la crise et à la catastrophe. Voilà le genre d'observations qui est fait à peu près par tous les éditorialistes, et je pense que c'est quelque chose d'assez exceptionnelle qui se passe.

Je pense qu'il est important de rappeler que M. Ivan Guay dans le journal *La Presse* déclare, et je cite:

> Le ministre fédéral des Finances, M. Allan MacEachen, n'a pas fait mentir les observateurs sérieux. Il a été fidèle à lui-même, c'est-à-dire qu'il a présenté un troisième budget qui ne sort pas l'économie des ornières où l'avaient mise ses deux budgets précédents. Il l'a d'ailleurs confirmé . . .
>
> Pour comprendre la situation, M. MacEachen n'a pas présenté un nouveau budget sept mois et demi après le précédent pour changer la politique économique de son gouvernement, mais pour changer l'image de son gouvernement, accusé de manquer de leadership et dont la crédibilité est en chute libre. Il a donc tenté de redonner confiance dans son gouvernement et, par la même occasion, dans l'économie. Mais comme il était à prévoir, il a raté les deux objectifs.
>
> Pourquoi les politiciens s'acharnent-ils à dire à peu près n'importe quoi à la population, comme si elle était composée de débiles mentaux?

C'est le genre d'observations et d'opinions qu'émet cet éditorialiste vis-à-vis du gouvernement actuel. En d'autres termes, il ajoute, et je cite:

> Le fédéral va injecter deux milliards trois cent millions dans l'économie mais va en soutirer trois milliards de vos poches.

Voilà le genre d'hypocrisie dont nous sommes témoins actuellement. J'écoutais le député de Welland (M. Parent) et combien d'autres nous demander maintenant de coopérer. Le ministre des Finances, dans son exposé budgétaire, parlait de partage, et disait que le temps était venu de partager les préoccupations et les problèmes de ce gouvernement, lui qui a placé le pays dans la situation que nous connaissons actuellement. Le ministre des Finances nous demandait de partager ses erreurs et son incompétence! C'est trop, monsieur le président! Je ne pense pas que les Canadiens nous respecteraient ni nous permettraient . . .

Une voix: Nous pardonneraient . . .

M. La Salle: . . . ni nous pardonneraient justement de coopérer avec un gouvernement qui a fait preuve d'autant d'incompétence depuis les 15 dernières années, et particulièrement depuis les trois dernières années. Donc, le débat en cours, monsieur le président, sur un deuxième budget en moins de six mois se justifie par la faillite sans précédent de ce gouvernement. Les électeurs de la circonscription de Joliette également sont inquiets et vivent dans l'incertitude.

• (2040)

Je partage leur inquiétude, bien sûr, et je dis que les mauvaises décisions de ce gouvernement, particulièrement depuis les trois dernières années, ont conduit le Canada à la faillite. Pendant qu'on abusait de la nation canadienne avec la réforme constitutionnelle, c'est de toute façon une insatisfaction générale, et pour les Québécois une véritable indignation. Or, durant cette période, monsieur le président, le gouvernement, suivant les directives du ministre des Finances actuel, multipliait ses déficits et augmentait à un rythme effarant les dépenses gouvernementales, et évidemment plaçait le Canada dans la situation actuelle, c'est-à-dire la pire récession que le Canada ait connue. Et tout cela avec la complicité de ses collègues y compris celle du très honorable premier ministre, et d'au moins six douzaines de députés venant de ma province, et presque autant de l'extérieur, qui étant trop faibles pour pouvoir sortir le ministre des Finances ou le premier ministre de leurs erreurs, ont préféré, par leur faiblesse, partager les erreurs de ce gouvernement qui conduit le Canada dans les difficultés que nous connaissons.

Il n'y a pas si longtemps, monsieur le président, et c'est important que les Canadiens se souviennent, ce premier ministre, dans sa propre province, criait à qui voulait l'entendre les beautés de ce pays, par rapport à son potentiel de développement, étant donné ses territoires et ses ressources naturelles.

Que s'est-il donc passé, monsieur le président, pour que tous ces espoirs permis se soient si rapidement dissipés? Je vais vous le dire, monsieur le président. A partir de l'engagement solennel du premier ministre du Canada en 1968 au sujet de l'instauration d'une société juste, jusqu'au principe d'équité promis par le ministre des Finances en novembre dernier, ne sommes-nous pas obligés de qualifier ce gouvernement d'imposteur, par les temps qui courent? L'arrogance et l'hypocrisie ont remplacé la coopération entre les partenaires provinciaux et la compassion envers les citoyens de notre pays.

J'ai parlé de mauvais choix du gouvernement durant les trois dernières années. Je pense par exemple à l'intervention trop poussée du gouvernement dans le domaine énergétique. Cette attitude socialisante que nourrit dans le fond de son cœur le premier ministre depuis plus de 35 ans a été épousée par son parti sans s'en rendre compte bien sûr, qui applique exactement les politiques du Nouveau parti démocratique que le premier ministre appuyait avant de passer dans le camp libéral. Cette intervention de l'État, monsieur le président, égale la perte des mégaprojets qui coûtent énormément cher au Canada au moment où on se parle, qui coûtent des investissements de milliards de dollars et la perte de milliers d'emplois,

ceci avec la complicité directe du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde), et ces derniers se prétendent capables de restaurer un climat propice à l'investissement. La preuve est faite, monsieur le président, ces gens n'ont aucun respect pour la libre entreprise, mais leur refus de le confesser publiquement oblige même le Nouveau parti démocratique à voter lui aussi contre le budget qui nous est présenté. Je parlais du fiasco du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. C'est incroyable, la situation dans laquelle nous nous trouvons, particulièrement depuis les trois dernières années! J'écoutais le ministre responsable de l'habitation aujourd'hui qui nous parlait de nouveau, qui tentait de nous faire croire à de nouveaux espoirs, à une relance, quand on sait parfaitement bien qu'il est le responsable et l'artisan encore une fois de la situation que nous retrouvons dans le domaine de l'habitation.

Ce gouvernement, il n'y a pas tellement longtemps, nous condamnait pour l'intention que nous avions de privilégier ce secteur immensément important dans le développement économique de notre pays qui s'appelle l'habitation. Ce ministre actuellement, qui parle de relancer la construction, est le grand responsable de la perte de 400,000 emplois dans ce pays par son inaction et par son refus de privilégier un secteur aussi vital que la construction. Ce ministre est responsable d'avoir refusé, même à 10 de ses députés et quelques ministres, de répondre à l'urgence et de faire diligence dans ce secteur. Aujourd'hui je l'écoutais alors qu'il parlait avec l'hypocrisie que nous connaissons de cette bande de ministres, et tentait de créer de l'espoir aux Canadiens et de leur dire que la situation n'était pas aussi pire que celle que nous connaissons. Nous savons très bien, monsieur le président, que si nous avions donné cette relance à la construction, la petite et moyenne entreprises ne seraient pas dans la situation que nous connaissons également. La petite et moyenne entreprises y auraient trouvé leur profit et auraient maintenu un grand nombre d'emplois si l'on avait eu la décence, et si on avait saisi l'importance de maintenir et de relancer la construction il y a déjà trois ans. Mais là aussi le ministre n'a pas assumé ses responsabilités, et il devient complice d'une faillite qui dépasse tout ce que le Canada a connu.

J'écoutais le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) qui continue de prétendre que nous avons les meilleures mesures agricoles, que nous avons les meilleurs produits agricoles, que nous avons le meilleur système agricole. Comment expliquer, par exemple, que les agriculteurs ne se sont jamais aussi endettés que depuis les cinq ou six dernières années à cause de politiques qui correspondent et qui exigent des investissements et des taux d'intérêt qui sont inacceptables! Jamais autant d'agriculteurs n'ont été au bord de la faillite! Et cela le ministre de l'Agriculture n'en parle pas. Je pourrais signaler la présence du ministre responsable du Commerce international (M. Lumley) qui n'a même pas été capable de régler, au moment où je parle, une question de bottines, une question de chaussettes. L'industrie de la chaussure attend toujours une réponse. Le ministre responsable du Commerce international fait attendre encore une fois. D'abord, il est responsable, avec son collègue, le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray), de la perte de près de 10,000 emplois dans un secteur très privilégié et fait attendre encore l'industrie qui compte encore de 10,000 à 15,000 emplois et pourtant qui ne demande pas de subventions. Ce n'est pas de la mendicité qu'il manifeste, il demande simplement que le gouvernement respecte une industrie qui a fait ses preuves et que le gouvernement respecte les commerces qui existent au Canada.

Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy), depuis quelques mois, annonce des programmes à coups de millions, et les députés de l'autre côté nous donnent toujours comme réponse: Nous investissons x millions dans tel ou tel domaine. Pourquoi avoir laissé se détériorer la situation à un point tel où le ministre de l'Emploi et de l'Immigration devra probablement investir à lui seul près d'un million cette année? Et tous ces programmes, monsieur le président, correspondent à peu près à du bien-être social déguisé. On parle, bien sûr, de programmes de formation professionnelle pour des emplois qui n'existent que sur papier, de pensions de retraite à 50 ans, comme si la vie d'un homme ou d'une femme à 50 ans était terminée. Ce n'est ni plus ni moins que du bien-être social déguisé. Et on nous demande, monsieur le président, de coopérer et d'être sensibles à l'effort du ministre des Finances ou du premier ministre, et à l'appel du premier ministre à ses collègues provinciaux la semaine dernière. C'est intéressant de regarder l'attitude du premier ministre aujourd'hui, son attitude piteuse, bien sûr, devant les premiers ministres des provinces après avoir manifesté tant d'arrogance à leur égard et leur demander, les solliciter à genoux de coopérer à sa faillite monumentale, monsieur le président.

• (2050)

Comment se fait-il que le très honorable premier ministre du Canada n'ait pas jugé bon de convoquer les premiers ministres avant la présentation de ce budget? Encore une fois, faut-il que le fédéral impose ses volontés à tout prix? Et là, le très honorable premier ministre, comptant sur l'opinion publique, croit que les premiers ministres des provinces ne refuseront jamais publiquement de coopérer à une relance économique de ce pays. Il est difficile aujourd'hui d'endosser l'orientation selon des hommes d'affaires, selon des économistes, des gens qualifiés, qui ne peuvent pas croire à une relance économique avec un budget aussi lamentable. L'homme d'affaires, naturellement, et le public en général ne peuvent plus croire à ce genre de promesse que fait le parti libéral, compte tenu des déceptions auxquelles nous avons dû faire face depuis trop longtemps. Étant donné les circonstances, il est clair, monsieur le président, que la grande majorité des Canadiens réclament un changement de gouvernement. Mais pourquoi un changement de gouvernement? Parce que ce gouvernement, dans son hypocrisie, n'est pas capable d'assurer une véritable place d'abord à l'entreprise privée, à la libre entreprise. Tout ce que le très honorable premier ministre a pu dire au ministre des Finances sur la place qu'il reconnaît à l'entreprise privée, ou au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources s'est avéré d'une fausseté impardonnable. Toutes les projections en matière économique du ministre des Finances se sont avérées d'une fausseté sans précédent. Et le ministre des Finances a perdu sa crédibilité, et on le sait, et les ministériels le savent aussi.

Je vois le ministre d'État (Finances) (M. Bussières) qui va nous dire encore une fois qu'on n'a pas lu le budget, qu'on ne comprend pas le budget. Mais ce qu'on comprend pas exemple, c'est qu'il y a 15 ans, le Canada n'avait que 300,000 chômeurs et qu'aujourd'hui, il en a 1,500,000 et plus. Ce que nous

savons, monsieur le président, c'est qu'avant le 31 décembre, des milliers de Canadiens n'auront plus leur pitance, mais plutôt l'assurance-chômage. Et ces ministres-là n'ont pas le courage et l'honnêteté de reconnaître ce fait. Voilà la situation dans laquelle nous nous trouvons! Et on nous demande de coopérer avec un gouvernement qui a manifesté autant d'incompétence! Cela est impossible, monsieur le président! Et si vraiment ce gouvernement a la conviction que les Canadiens sont prêts à lui faire confiance à la suite d'un document budgétaire aussi lamentable que celui qu'il nous a présenté il y a 6 mois et celui qu'il nous a présenté la semaine dernière, qu'il ait la décence d'aller devant le peuple et de demander aux Canadiens pour voir s'ils ont encore confiance en ce gouvernement qui nous a trop longtemps et trop souvent trompés. C'est le genre de gouvernement que nous avons et que nous allons dénoncer! Le temps est venu de le faire! Et je ne peux souscrire à ce genre d'hypocrisie de la part de mes amis d'en face qui reconnaissent la situation et qui font les gens surpris.

J'ai écouté aujourd'hui et hier des gens qui disaient: Bien oui, nous sommes dans une situation intenable. Faut-il que les Canadiens nous aident? Faut-il que les provinces nous aident? Ce gouvernement est le grand artisan de cette faillite monumentale. Ce gouvernement et ce ministre des Finances qui a perdu toute sa crédibilité devant les hommes d'affaires, pourraient-ils aujourd'hui rétablir un climat de confiance? C'est impensable, monsieur le président. Ces gens le savent que cela est impensable. Ils joueront avec le temps en faisant payer la note aux Canadiens. Et ces gens nous disent qu'ils veulent le bien des Canadiens! Ces gens ont détruit ce pays, ont déchiré ce pays sur le plan constitutionnel et l'ont placé presque en tutelle sur le plan économique. Et le ministre d'État (Finances) fera tantôt son petit boniment en nous disant qu'on ne comprend pas, qu'on ne sait pas ce que c'est, nous, des millions de chômeurs, des millions de travailleurs qui ne savent pas si demain matin ils auront encore leur emploi. Et le ministre responsable de l'habitation nous fait croire qu'avec ses $3,000 en subvention il va relancer la construction quand les Canadiens ne seront plus capables d'emprunter aux taux d'intérêt que nous connaissons actuellement. Pourquoi le gouvernement a-t-il délibérément créé du chômage? Voici la meilleure! La semaine dernière, j'ai entendu le ministre des Finances qui a dit, compte tenu de son déficit de près de 20 milliards de dollars: Je n'avais pas pensé que j'allais connaître une perte de revenu parce qu'il y a un million deux cent quelque mille chômeurs, plus les autres, 1,500,000! Il n'avait pas pensé qu'en créant du chômage délibérément il allait y avoir une perte de perception d'impôt. Il n'avait pas pensé qu'en créant délibérément du chômage il allait surcharger la caisse responsable de l'assurance-chômage. Et ce ministre des Finances a le culot de nous demander ainsi qu'aux Canadiens de lui faire confiance! Mais c'est la catastrophe, monsieur l'Orateur, et ces gens qui l'entourent l'appuient, l'applaudissent. Je crois que les Canadiens doivent savoir jusqu'où l'hypocrisie peut aller. La semaine dernière, j'ai été frappé lorsque le ministre des Finances a annoncé la réduction des salaires des députés. Bien sûr, c'est gentil, on donne l'exemple. On demande aux Canadiens de se serrer la ceinture depuis dix ans, et le ministre des Finances augmente ses dépenses électorales de 20 p. 100 environ chaque année. Là, on va jouer le truc, on va réduire le salaire des députés et les députés libéraux applaudissaient à cette mesure, monsieur l'Orateur. C'est le comble de l'hypocrisie! Comme s'ils étaient heureux et comme si cela allait régler le déficit du ministre des Finances. Bien sûr que si cela allait régler le déficit, on en serait fort heureux, mais ce n'est pas ce qui va se produire, monsieur l'Orateur. Étant donné les circonstances, j'ai l'impression que mon temps s'écoule; je dis, monsieur l'Orateur, que ce gouvernement ne doit pas compter sur celui qui parle pour appuyer un budget aussi minable, une administration aussi lamentable. Et j'espère qu'il y aura des gens de ce côté-là avec suffisamment de conscience et d'honnêteté pour se débarrasser d'abord d'un ministre qui conduit ce pays à la faillite et pour inviter les Canadiens à se prononcer sur le genre d'administration qu'ils désirent. J'aimerais le plus rapidement savoir si vraiment les Canadiens ont encore le goût de faire confiance à une équipe aussi minable et aussi lamentable.

L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)): Monsieur le président, dans son discours le député de Joliette (M. La Salle) a fait référence à l'appel que le ministre des Finances (M. MacEachen) et le premier ministre (M. Trudeau) ont fait à l'esprit de solidarité des Canadiens, à leur sens du partage également et aussi à leur courage et à mettre ces qualités dans un effort collectif pour traverser la crise. Au lieu d'inviter les citoyens à se rallier à cet effort collectif, le député préfère faire appel au dénigrement et faire preuve de cynisme dans son discours plutôt que d'adopter une attitude responsable et de démontrer les faits tels qu'ils sont, de brosser de la réalité un tableau beaucoup plus critique. Si on en croit ses propos, les difficultés que les économies occidentales connaissent dépendent du gouvernement canadien. Le député de Joliette est bien connu pour ses analyses simplistes et il a fait preuve dans son discours de tantôt, il est égal à lui-même, de la même capacité de rigueur et de la même simplicité dans l'analyse des faits qu'on a l'habitude de voir. De toute façon, je ne veux pas m'attarder à ses propos creux, je sais que la population les jugera de la même façon qu'elle a jugé dans le passé la façon dont il a défendu les politiques de son parti.

Ce que j'aimerais faire, monsieur le président, dans les quelques minutes qui me sont allouées, c'est de discuter d'un document qui a été déposé par le ministre des Finances à l'occasion de son discours sur le budget, document qui traite de l'inflation et de l'imposition du revenu personnel de placement. Ce document est relativement volumineux. Il est également relativement complexe. Je vais tenter de le vulgariser, d'en donner une synthèse et de permettre aux citoyens qui n'auraient pas eu l'occasion d'en prendre connaissance d'en avoir un certain aperçu, et de comprendre comment ces propositions pourront profiter aux Canadiens en assurant des techniques qui vont permettre de baisser les taux d'intérêt.

• (2100)

Il est bien connu, monsieur le président, que l'inflation introduit un grand nombre de distorsions sur les divers marchés de l'économie, distorsions qui contribuent à une allocation inefficace des ressources financières et également des ressources humaines et enfin contribuent au ralentissement de l'économie. Même s'il n'est pas toujours facile de concevoir l'impact réel de l'inflation sur l'économie, nous ressentons tous quand même les incertitudes que l'inflation introduit dans nos vies. Dans la conjoncture actuelle où on connaît une inflation galopante, il est pratiquement devenu impossible de planifier les engagements financiers à moyen et à long termes. En effet, comment

peut-on épargner pour le lendemain? Comment peut-on emprunter pour acheter une maison? Ou encore comment peut-on se doter d'une police d'assurance-vie, si on a à l'esprit que notre dollar va constamment s'éroder d'année en année, parce que les taux d'inflation vont continuer à se maintenir élevés ou encore vont continuer à augmenter, de telle sorte que l'on ne sait plus quelle sera la valeur du dollar que nous investissons aujourd'hui, quelle sera sa valeur dans cinq ans, dans 10 ans, dans 15 ans ou dans 25 ans?

Les hausses de taux d'intérêt à cause de l'inflation peuvent créer des problèmes sérieux de liquidité aux emprunteurs et nuisent également au bon fonctionnement des marchés de capitaux. Ces problèmes sont devenus particulièrement sérieux actuellement pour les acheteurs de maisons, pour les petites entreprises, et ils contribuent ainsi à la gravité de la récession que nous connaissons actuellement. Dans le domaine de l'habitation, les hausses des taux d'intérêt à cause de l'inflation au cours des dernières années ont entraîné une hausse de 80 à 90 p. 100 des mensualités d'intérêt et de principal pour une hypothèque amortie sur une période de 25 ans. Dans le cas d'hypothèque à long terme à taux fixe, les acheteurs doivent se serrer la ceinture les premières années pour ensuite bénéficier d'une baisse rapide de la valeur réelle de la mensualité et ce avec le temps qu'ils ont gagné. Dans le cas plus fréquent où on a une hypothèque à court terme, les propriétaires doivent vivre dans l'incertitude afin de se préparer à une augmentation soudaine des taux d'intérêt, si bien que les acheteurs éventuels de logements ou de maisons repoussent à plus tard l'achat d'une première maison afin d'éviter ces incertitudes et ces climats de difficultés.

Ces problèmes de liquidité sont encore plus marqués dans le cas des entreprises qui empruntent à des taux d'intérêt flottants, lesquels augmentent face à une hausse imprévue de l'inflation. Ils doivent alors augmenter immédiatement les remboursements du plein montant de la hausse des taux d'intérêt, entraînant ainsi de sérieux problèmes de liquidité, problèmes qui peuvent conduire une entreprise à la faillite. Sur les marchés de capitaux, l'incertitude entourant l'inflation rend les prêts à long terme moins intéressants, et ceci tant pour les emprunteurs que pour les prêteurs. Si l'inflation se révèle plus élevée que prévu, l'emprunteur en profitera au détriment du prêteur, alors que si l'inflation est plus faible que prévu, c'est le prêteur qui sera gagnant. Cette incertitude se manifeste présentement par la réduction de la période avant échéance des hypothèques et des autres prêts à taux fixe et par l'utilisation beaucoup plus fréquente de prêts à taux flottants. La hausse de la proportion des dépôts à terme placés à des échéances de moins d'un an est également une indication de la même réticence des prêteurs à s'engager à moyen et à long terme. Finalement, le manque de capital à long terme entraîne un déclin de l'investissement contribuant ainsi à l'affaiblissement de la productivité en général et surtout à l'effritement de notre compétitivité sur les marchés internationaux.

Voilà quelques-unes des raisons, monsieur le président, pour lesquelles le gouvernement s'est résolument attaqué au problème de l'inflation dans le budget actuel en se fixant comme objectif une réduction du taux de l'inflation à 6 p. 100, et en faisant appel à la solidarité de tous les Canadiens, de tous les agents de l'économie, afin d'atteindre cet objectif d'une réduction à 6 p. 100. L'inflation soulève également des problèmes plus particuliers dans le domaine du système de taxation en introduisant les distorsions auxquelles j'ai fait allusion dans l'imposition des revenus de placements. En période d'inflation, l'investisseur ne réalise un bénéfice réel sur un placement que si le rendement total dépasse la compensation qui est nécessaire à la baisse du pouvoir d'achat des fonds investis, baisse du pouvoir d'achat qui découle des taux d'inflation élevés. En fait, le taux de rendement d'un placement pourrait se décomposer et peut se décomposer effectivement en deux éléments. D'abord, comme premier élément, l'intérêt réel qui serait versé en l'absence de toute inflation, avec un taux d'inflation zéro, le rendement sur un placement serait un rendement réel, un intérêt réel. La deuxième partie, le deuxième élément de la composition d'un revenu de placements, c'est la partie de l'intérêt ou du rendement qui correspond à l'inflation et qui équivaut en fait à la compensation de la baisse du pouvoir d'achat des fonds que j'ai épargnés ou que j'ai investis.

Dans notre système actuel d'imposition, l'impôt s'implique à la fois au rendement qui est attribuable à l'inflation et au rendement réel auquel je faisais allusion comme première composante ou premier élément d'un rendement total sur placement. En fait, dans notre système de taxation, tout excédent sur la mise initiale est considéré comme un revenu passible d'impôt direct sans tenir compte de la baisse de valeur réelle du capital, baisse qui est attribuable à l'inflation ou qui est causée, si on veut, par l'inflation. Ceci touche la déclaration des revenus d'intérêt, ça touche également la déclaration des revenus des gains en capital et aussi les revenus des entreprises. Les hausses des taux effectifs d'imposition de ces revenus nuisent à l'épargne et nuisent également à l'investissement. En fait, dans bien des cas, les investisseurs n'obtiennent, après impôt, pas de rendement du tout, mais subissent en réalité une perte de revenus. C'est ce que, en langage contradictoire, les économistes appellent un taux de rendement négatif. Comment illustrer, par exemple, un tel taux de rendement négatif ou, pour être plus clair, une perte réelle sur un investissement? Prenons, par exemple, un montant d'épargne de $1,000 qui serait placé à un taux d'intérêt de 12 p. 100. Le revenu, sur placement après un an, serait de $120. Si mon taux d'imposition est de 35 p. 100, le montant que j'aurai à payer sur le revenu de $120 sera de $42. C'est donc dire qe mon revenu net sur mon placement initial, mon épargne de $1,000, sera de $120 moins impôt, $42, un montant donc de revenu net de $78. Si l'inflation est à 10 p. 100, l'épargnant, sur un placement ou un montant d'épargne de $1,000, devra réaliser un rendement d'au moins $100 s'il ne veut pas être perdant avec l'inflation, puisque $1,000 à 10 p. 100 ne donne qu'un rendement minimum de $100. Donc, pour avoir un rendement qui compense l'inflation, pour un placement ou une épargne de $1,000, je dois avoir un rendement de $100. Dans l'exemple que j'ai donné tantôt, le revenu net qui est obtenu après impôt était de $78. L'investisseur encourt donc une perte réelle de $22 par rapport aux $100 qu'il devrait avoir de revenu s'il veut compenser un taux d'inflation de 10 p. 100. Il encourt donc, si vous voulez, une perte réelle de 2,2 p. 100 et on dit que son rendement sur l'investissement est un rendement négatif de 2,2 p. 100, même si le taux d'intérêt qu'on lui donnait tantôt sur son investissement de $1,000 était de 12 p. 100. Il s'ensuit donc, à cause de ce déséquilibre entre le revenu réel et un revenu apparent, des distorsions dans les

décisions des investisseurs et aussi une affectation peu efficace des ressources économiques et financières qui sont extrêmement limitées par les temps qui courent.

• (2110)

Tous ces problèmes sont étudiés dans le document de consultation auquel j'ai fait allusion, document, je le rappelle, qui est intitulé: *L'inflation et l'imposition du revenu personnel de placements*. En vue d'atténuer les effets de l'inflation sur l'imposition des revenus de placements, on propose dans ce document deux mécanismes limités d'indexation, mécanismes portant sur les revenus d'intérêt et les gains en capital, qui visent à préserver les montants de placements ou le revenu réel de placements des individus. Le premier mécanisme, monsieur le président, propose la création d'un nouveau certificat de dépôt à terme indexé. Ce certificat offrira au déposant un intérêt libre d'impôt sur la partie qui absorbe la partie de son revenu, l'inflation. Ces épargnes seront ensuite mises à la disposition des acheteurs de logements, de maisons, elles seront mises à la disposition des petites entreprises, des producteurs agricoles, des pêcheurs, et ce, sous forme de prêts à terme indexés et elles seront mises à la disposition par les institutions financières qui offriront ces certificats de dépôt à terme. On aura donc un certificat de dépôt à terme indexé qui ramassera des fonds et qui offrira à celui qui le détiendra un rendement réel intéressant puisqu'il sera indexé, et ces fonds ramassés seront à la disposition des citoyens que j'ai indiqués tantôt sous forme de prêts à terme indexés.

Le deuxième mécanisme proposé dans le document prendra la forme d'un nouveau régime enregistré de placement-actions, régime dans lequel les gains de capitaux sur les actions achetées dans le fonds enregistré seraient uniquement imposables sur la partie qui excède l'inflation. Monsieur le président, si on me le permet, j'aimerais prendre quelques instants pour préciser et tenter d'illustrer les deux mécanismes qui sont proposés et qui sont actuellement à l'étude. D'abord, les dépôts et les prêts à terme indexés, qui visent une réduction importante, jusqu'à 6 p. 100 de point des taux d'intérêt, donc une réduction extrêmement importante possible des taux d'intérêt pour ceux qui voudraient acheter une maison, pour la petite entreprise, pour les producteurs agricoles et les pêcheurs.

Que sera un dépôt à terme indexé? Les institutions financières canadiennes seront autorisées à offrir à leurs déposants qui résident au Canada des certificats de dépôt à terme pour un minimum d'un an, dépôt qui sera, lui, indexé. Le principal du dépôt à terme sera rajusté de façon périodique en fonction des variations de l'indice des prix à la consommation. L'intérêt sera calculé sur le principal indexé à un taux réel qui sera fixé pour toute la durée du dépôt. Ce taux sera fixé et établi par chacune des institutions financières qui administreront le dépôt de la même façon que les taux d'intérêt sont établis sur les dépôts à terme actuels. Cependant, ils tiendront compte du fait que le dépôt lui-même est indexé. Seul l'intérêt réel sera imposable pour le déposant, et seul également l'intérêt réel sera déductible pour l'institution financière. Comme seulement l'intérêt réel, c'est-à-dire l'intérêt moins la compensation pour l'inflation sera imposable, c'est là que le rendement sur investissement deviendra beaucoup plus intéressant pour le déposant. Et comme également seul l'intérêt réel sera déductible pour l'institution financière, elle pourra avoir minimisé sa marge de profit et ainsi réduire le taux d'intérêt qui sera disponible pour les emprunteurs sur les emprunts qui seront faits à même le fonds disponible à la suite de ces dépôts à terme indexés.

Étant donné justement que seule la partie réelle des revenus d'intérêt serait imposable, l'épargnant pourra accepter comme je le disais un taux d'intérêt inférieur. Essayons de voir rapidement, de visualiser ou encore de rendre plus concret comment ceci pourrait fonctionner. Prenons, par exemple, un dépôt ordinaire en ayant pour hypothèse un taux d'inflation de 10 p. 100. Notre dépôt ordinaire, revenons à ce qu'on examinait tantôt, le même montant, un montant d'épargne, disons, serait de $1,000. Dans la situation actuelle où le taux d'intérêt serait de 16 p. 100, mon revenu de placement ou revenu d'intérêt serait de $160. Également mon revenu imposable de placement suivant les dispositions actuelles de la loi de l'impôt serait de $160. Mon impôt à payer, si mon taux d'imposition était de 40 p. 100, serait de $64, mon revenu net donc sur le placement revenu après avoir payé mes impôts serait de $96. Le taux de rendement nominal après impôt sur le montant de $1,000 serait donc de 9,6 p. 100 et le taux de rendement réel après impôt, si je tiens compte d'un impôt de $64 que j'ai dû payer, est de 0,4 p. 100 plus 0,4 p. 100 de rendement réel sur mon montant de dépôt de $1,000.

Maintenant allons voir si le dépôt était indexé comment mon revenu réel serait augmenté? J'ai toujours le même montant de dépôt initial ou d'épargne de $1,000. Je conserve toujours un montant d'inflation de 10 p. 100. Mon taux d'intérêt que j'aurais sur mon dépôt serait d'abord de 10 p. 100 pour inflation, plus un intérêt réel de 2 p. 100, montant total donc de 12 p. 100. Quel serait mon revenu? Mon revenu d'intérêt serait d'abord de $100 pour compensation d'inflation, étant donné que mon taux d'inflation comme hypothèse de base est de 10 p. 100, mon revenu d'intérêt réel serait de $20 puisque mon intérêt réel sur les $1,000 d'investissement était de 2 p. 100, mon impôt à payer, toujours avec un taux d'imposition de 40 p. 100 s'appliquant aux $20 de revenu réel, puisque mon intérêt réel est de 2 p. 100 serait de $8, mon revenu après impôt est donc de $100 pour compensation pour inflation, 10 p. 100 de $1,000, plus les $12, $20 moins $8 d'impôt, le revenu de l'intérêt réel de $20 moins $8, cela ferait donc un revenu après impôt de $112. Mon taux de rendement nominal après impôt est donc de 11,2 p. 100 comparativement au 9,6 p. 100 que j'avais tantôt, ce qui fait que contrairement à un rendement réel de 4/10 de 1 p. 100 que j'avais tantôt, j'aurai un rendement réel de 1.2 p. 100 sur mon même montant de $1,000 investi avec cette proposition d'indexation du dépôt à terme. Alors je pense, monsieur le président, qu'on voit assez bien comment le rendement réel sur ces $1,000 investis par l'indexation du dépôt en absorbant si l'on veut l'inflation permet d'avoir un taux d'intérêt moins élevé qui est appliqué à mon épargne tout en me permettant d'avoir un rendement direct plus élevé, étant donné qu'on enlève le facteur de compensation d'inflation dans le montant qui est chargé.

On voit comment ce régime va attirer un bon nombre d'épargnants et va permettre aux institutions financières de constituer une réserve importante de fonds, fonds qu'elles obtiendront à bon marché, puisque si on prend l'exemple de tantôt, au lieu de payer un taux d'intérêt de 16 p. 100 sur les $1,000, on paiera un taux d'intérêt de 12 p. 100, et que malgré

le fait que le taux d'intérêt payé soit inférieur, le taux de rendement sera supérieur puisqu'on aura enlevé la partie relative à la compensation d'inflation qu'on a fixée à 10 p. 100 pour les fins de l'hypothèse.

Ces fonds, comme l'a mentionné tantôt le député de Welland (M. Parent), vont être mis à la disposition des gens qui veulent acheter une maison, à la disposition des petites entreprises, des agriculteurs et des pêcheurs et ce, sous forme de prêts à terme. Et on arrive, si vous me permettez l'expression, monsieur le président, au deuxième visage de Janus, puisque ces dépôts à terme indexés génèrent des prêts à terme indexés et permettent justement de pouvoir avoir de l'argent qui sera disponible pour prêter à des taux d'intérêt inférieurs jusqu'à 6 p. 100 à ceux qui pourraient être les taux d'intérêt en cours sur le marché. Sur un prêt à terme indexé seul le taux d'intérêt réel serait déductible par l'emprunteur à titre de dépense dans le calcul de son revenu imposable. Le même montant serait imposable pour l'institution prêteuse. Comme dans le cas des dépôts à terme indexés, le principal initial serait rajusté de façon périodique en fonction des variations de l'indice des prix. Étant donné que les frais d'intérêt sont présentement déductibles en entier, ceux qui bénéficieront le plus de la mesure sont les entreprises qui n'ont pas ou qui ont très peu de revenus imposables, et enfin sont également les propriétaires de maisons qui eux ne peuvent pas déduire les taux d'intérêt ou les frais d'intérêt qu'ils payent sur leur hypothèque, qui ne peuvent pas déduire cela de leur revenu imposable. Et on peut tenter d'illustrer encore une fois comment ces prêts seront profitables pour tous les citoyens. Supposons que le taux d'intérêt courant est de 19 p. 100, et prenons comme hypothèse également que le taux d'inflation est de 10 p. 100 et que les institutions financières soient prêtes à prêter à un taux d'intérêt réel de 5 p. 100, ce qui leur procurerait une marge de 3 p. 100 réelle par rapport aux 2 p. 100 d'intérêt réel versés sur les dépôts indexés si on se réfère à l'hypothèse que j'ai formulée tantôt.

Eh bien, on aurait par exemple pour un montant d'un prêt pour un propriétaire de maison, je ne veux pas entrer dans le détail des prêts qui pourraient aller à l'entreprise où les taux d'imposition sont variables, je vais me limiter à une hypothèse où il s'agit d'une hypothèque de maison. Fixons pour simplifier les choses le montant du prêt à $100, l'intérêt nominal du marché actuel serait de 19 p. 100. Le coût réel après impôt des fonds empruntés serait de $19. Maintenant parlons d'un prêt indexé, c'est toujours notre hypothèse de départ, le montant du prêt est de $100. On a une hypothèse où le taux d'inflation est de 10 p. 100. Dans l'intérêt demandé, on a donc comme premier élément une compensation pour inflation de 10 p. 100, comme on l'a vu dans l'exemple précédent, un taux d'intérêt réel de 5 p. 100 chargé par l'institution financière. Le coût après impôt des fonds qui sont empruntés est donc de $15, de 4 p. 100 ou de $4 si on veut sur $100 inférieur au taux courant qui est permis par le fait que le dépôt à terme est indexé, que les fonds recueillis par ces dépôts à terme indexés sont remis en circulation sous la forme de prêts à terme également indexés.

On voit donc que le fait de réduire la partie inflation du revenu de placement ou du revenu d'intérêt permet également d'avoir une technique où les taux d'intérêt sur les prêts seront réduits de 0 à 6 p. 100 selon le taux d'imposition de l'emprunteur. Et on voit également que moins le taux de taxation est élevé, ou encore si je n'ai pas la capacité de déduire les intérêts de mon revenu, ce qui est le cas d'un propriétaire de maison, dans ces cas la mesure est de plus en plus avantageuse. Alors les propriétaires de maisons jouiraient d'une réduction substantielle de taux d'intérêt, également les petites entreprises, les fermiers, les pêcheurs et ceci en proportion inverse du taux d'imposition de leur revenu. Au taux actuel de l'inflation, l'impôt sur la proportion correspondant à l'inflation du revenu d'intérêt peut représenter de 3 à 6 p. 100, selon le taux d'imposition du prêteur, comme je viens de l'indiquer.

Ce montant serait éliminé des fonds placés dans les dépôts à terme indexés. Cette réduction bénéficiera à l'épargnant et bénéficiera également à l'emprunteur. Ce système a aussi l'avantage de diminuer les incertitudes relatives au coût réel du financement, puisque celui-ci va demeurer fixe pour la durée du contrat, quel que soit le taux d'inflation.

J'aimerais également, monsieur le président, faire état brièvement de la deuxième proposition contenue dans ce document de travail sur l'inflation et l'imposition du revenu personnel de placement, laquelle touche un régime enregistré de placement-actions. Les Canadiens pourraient verser des fonds à un régime enregistré de placement-actions, régime qui serait offert par un négociant en valeurs ou par une institution financière. Ces fonds pourraient alors servir à l'achat d'actions ordinaires de sociétés canadiennes, achat d'actions imposables qui seraient cotées à une bourse de valeurs au Canada. Les sommes versées au régime ne seraient ni déductibles dans la déclaration d'impôt ni imposables à leur retrait. La somme versée au régime serait définie comme le coût de base de l'ensemble des actions qui seraient détenues dans un régime enregistré de placement-actions. A la fin de chaque année, le montant versé serait indexé au taux d'inflation pendant l'année ou depuis la date des versements des fonds versés au régime. Les actions seraient évaluées à la fin de l'année et la valeur corrigée du taux de l'inflation par rapport au rendement total déterminerait le montant qui serait imposable, de telle sorte qu'en appliquant la technique que j'ai expliquée tantôt pour les dépôts à terme, on verrait sur les placements en actions un rendement réel supérieur à ce qu'on connaît actuellement. Je vois, monsieur le président, que vous êtes impatient, et je ne veux pas abuser du temps de la Chambre. Je vous remercie de votre patience et de l'amabilité des députés.

• (2120)

[*Traduction*]

M. l'Orateur adjoint: La parole est au député de Vancouver-Centre (M^lle^ Carney). Le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis) invoque le Règlement.

M. Riis: Monsieur l'Orateur, d'après mes calculs, si vous accordez la parole au député, huit députés d'autres partis auront participé au débat sur le budget depuis la dernière fois que le Nouveau parti démocratique a eu la parole.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Le débat porte sur un amendement inscrit au nom du député d'Etobicoke-Centre (M. Wilson). A 9 h 45, la sonnerie mettra fin au débat sur l'amendement et le député qui aura alors la parole devra terminer son discours. Quand nous reprendrons demain le débat sur la motion principale, les députés auront droit à leurs trente minutes.

M. Riis: Monsieur l'Orateur, je sais parfaitement que ce débat va bientôt prendre fin. Je demande simplement comment

il se fait qu'il s'agit du quatrième progressiste conservateur à prendre la parole . . .

M. l'Orateur adjoint: Je me permets de faire remarquer au député que la présidence a accordé la parole comme elle le jugeait souhaitable au sujet de l'amendement inscrit au nom d'un représentant de l'opposition officielle. Je comprends les objections du député, mais je lui signale qu'il reste seulement quinze minutes, que son parti sera le premier à obtenir la parole demain et qu'il aura droit à trente minutes.

M. Riis: Monsieur l'Orateur, comme nous avons commencé à parler du budget à 3 heures, nous pensions que notre parti obtiendrait la parole à 9 h 30 ce soir. Cela avait été clairement entendu. Cela correspond à la liste et aux chiffres qui ont été arrêtés.

M. l'Orateur adjoint: Je rappellerai respectueusement au député que c'est l'Orateur qui décide quel député va parler. A ce moment-ci, je choisis d'accorder la parole au député de Vancouver-Centre (M^lle Carney). J'ai toutefois pris bonne note des observations du député de Kamloops-Shuswap (M. Riis).

M. Fulton: Monsieur l'Orateur, j'invoque aussi le Règlement à cet égard.

M. l'Orateur adjoint: Le député ne peut faire le même rappel au Règlement puisque j'ai déjà réglé la question. Le député de Vancouver-Centre (M^lle Carney) a la parole.

Mlle Pat Carney (Vancouver-Centre): Monsieur l'Orateur, j'interviens sur cet amendement qui réclame la démission du gouvernement. D'après le ton des débats, le gouvernement ne semble pas se rendre compte de la gravité de la crise économique qui s'est abattue sur notre pays. J'ai écouté le ministre d'État aux Finances (M. Bussières) dire qu'on se faisait des illusions. Il parlait du rapport des investissements, de régimes d'épargne et de mesures budgétaires, et il ne semblait pas se rendre compte—soit dit en passant, il n'a même pas la courtoisie de m'écouter—que de nombreux secteurs de notre économie sont en pleine déconfiture. Un ouragan s'est abattu sur notre pays, détruisant les emplois, minant notre énergie, rognant nos économies et anéantissant nos entreprises. Pourtant, le gouvernement refuse d'admettre la gravité de la situation. Il refuse d'agir. Il refuse de prendre des mesures réalistes et concrètes pour jeter les bases de la reprise économique.

Le problème est très simple, mais le gouvernement ne s'y est pas attaqué. Notre pays est à court de liquidités, nos capitaux s'effritent dangereusement. La raison en est très claire. Si nous sommes dans cette situation critique qui provoque l'effondrement d'entreprises et la suppression d'emplois, c'est parce que le gouvernement libéral n'a pas su régler le problème des taux d'intérêt élevés. Il aurait pu le faire en abandonnant les mesures fiscales des trois derniers budgets qui étaient contre l'investissement, mais il n'a pas su proposer des mesures fiscales qui incitent véritablement et effectivement les gens à l'épargne par le biais de stimulants.

Le ministre a exposé ce soir un embryon de stratégie allant dans cette direction. Il s'agit d'une série de mesures fiscales contenues dans le nouveau budget, qui ont été soumises à l'examen des investisseurs. Cela revient, en fait, à demander à une personne dont la maison brûle si elle veut un seau d'eau. La preuve la plus flagrante de cette catastrophe économique—et pour les personnes concernées, il s'agit bel et bien d'une catastrophe—ce sont les statistiques révisées montrant les répercussions que les taux d'intérêt ont sur les liquidités des entreprises, liquidités qui sont la force vive de l'économie canadienne.

• (2130)

Au premier trimestre de 1982, toutes les entreprises du Canada, aussi bien les grandes que les petites, ont consacré en moyenne 45.4 p. 100 de leurs liquidités au paiement des frais d'intérêt, alors qu'elles n'y avaient affecté que 25 p. 100 un an plus tôt. L'effet des frais d'intérêt sur le montant des liquidités a doublé en l'espace d'une année. Ce sont les petites entreprises qui sont le plus durement touchées. Cette année, elles consacrent en moyenne environ la moitié de leurs liquidités au règlement des frais d'intérêt, alors qu'elles n'y affectaient que le tiers l'année précédente. Il s'agit de chiffres moyens, ce qui signifie qu'un tas de compagnies ont consacré jusqu'à la totalité de leurs liquidités au paiement des frais d'intérêt. Le taux du pourcentage des taux d'intérêt par rapport aux recettes totales des grandes compagnies avant les déductions pour impôt, a atteint 83.3 p. 100 au premier trimestre de l'année en cours. Cela signifie que les entreprises n'ont tout simplement pas les fonds nécessaires pour se tenir à flot. Voilà pourquoi le président de la Banque de Montréal, M. William Mulholland, a tenu devant le comité des profits bancaires les propos suivants:

> L'effet global des taux d'intérêt élevés sur les entreprises doit provoquer davantage de faillites et aggraver le chômage, à moins que l'on ne prenne des mesures pour redresser la situation.

Voilà pourquoi le président de MacMillan-Bloedel, la plus grosse société forestière du Canada, M. Cal Knudson, prévoit:

> La généralisation des faillites, l'affaiblissement de notre base financière et un ralentissement considérable de l'activité économique qui mettra en danger la structure financière du Canada.

Voilà ce qui se produira si le gouvernement persiste à mettre en œuvre les mesures qu'il propose.

Un autre indice de la crise que nous traversons est le taux des faillites. Ces dernières ont augmenté de 40 p. 100 depuis l'an dernier. Les dettes qui ont provoqué ces faillites ont augmenté de 100 p. 100. De nombreuses grandes compagnies, dont Chrysler Canada, International Harvester, Dome Petroleum, MacMillan Bloedel, Inco et Falconbridge, arrivent à peine à se tenir à flot. En même temps, certaines banques courent de grands risques en accordant des prêts excessifs pour exécuter quelques-uns des projets irréfléchis du gouvernement. Le gouvernement devra garantir davantage de prêts comme celui consenti à Dome Canada. Pourtant, le gouvernement refuse de voir la menace qui pèse sur le pays.

L'apparition de faillites cachées est un symptôme flagrant d'effritement de l'économie. C'est un phénomène relativement nouveau qui apparaît dans les milieux d'affaires de la Colombie-Britannique. Il s'agit d'éviter de révéler à des milliers d'habitants de cette province qu'ils vont perdre leur emploi parce que leur employeur est secrètement en faillite.

Pendant cette récession, ces entreprises ont été légalement déclarées en faillite mais mises sous une tutelle souple. On ne tient pas de statistiques et l'identité des entreprises n'est jamais révélée. Les cadres supérieurs savent généralement ce qui se passe, mais pas les employés.

Parmi les entreprises de la Colombie-Britannique qui sont mises sous tutelle souple, il y a des sociétés immobilières, des

sociétés forestières, des promoteurs immobiliers et des maisons de détail. Lorsqu'une société est en faillite et n'a aucun espoir d'être rentable, les banques installent un syndic autorisé. Dans le cas de la mise sous tutelle souple, on l'appelle souvent un conseiller en gestion ou on lui donne un titre qui cache ses véritables fonctions. Il prend, en fait, le contrôle de l'entreprise. La direction est gardée afin de faire comme si tout allait bien et de pouvoir liquider l'actif sans problème. Cette façon de procéder vise à éviter les liquidations à vil prix et de ce fait le secret est essentiel.

Les banques ont intérêt à utiliser ce système pour recouvrer leurs prêts. Pour l'entreprise, l'avantage réside dans le fait qu'elle peut continuer à fonctionner le plus longtemps possible dans l'espoir de recouvrer suffisamment d'argent grâce à la vente de l'actif pour rembourser ses dettes et continuer ses opérations sous une forme différente. Il n'en demeure pas moins que ces sociétés sont en faillite, que des employés perdent leur travail et que, dans les mois à venir, ces sociétés seront liquidées discrètement.

Cette crise s'explique comme je l'ai indiqué précédemment par les taux d'intérêt élevés qui ont entraîné le manque de liquidités dont j'ai déjà parlé. Elle s'explique également par les dépenses gouvernementales qui ont atteint un niveau record d'après-guerre de 25.3 p. 100 du produit national brut. Le gouvernement libéral n'a pas respecté les promesses du premier ministre (M. Trudeau), qui s'était engagé à ce que l'augmentation des dépenses ne soit pas supérieure à la croissance de l'économie.

En fait, si le gouvernement avait respecté ce critère, il aurait dû réduire ses dépenses cette année pour tenir compte de la chute du produit national brut. Les politiques du gouvernement fédéral ont également entraîné le déficit énorme que nous connaissons. Il est maintenant de 19.9 milliards au lieu des 11 milliards prévus en novembre. Nous en sommes rendus à affecter un dollar sur quatre au service de la dette publique. Le gouvernement devra, de ce fait, emprunter cette année 17.5 milliards de dollars sur le marché, ce qui risque de raréfier les capitaux disponibles, car les emprunts du gouvernement équivaudront cette année à plus de 50 p. 100 des titres placés au Canada. A cause de ces pressions sur le marché, les taux d'intérêt demeureront élevés et risquent même d'augmenter.

En outre, la politique fiscale du gouvernement retire aux Canadiens leurs économies. L'un des principaux économistes de la société Pitfield, MacKay & Ross a souligné que l'inflation faisait paraître les profits des sociétés beaucoup plus gros qu'ils ne sont en réalité. Ils ont atteint leur plus bas niveau depuis la guerre et, en fait, les sociétés sont imposées à 75 p. 100. Dans certaines sociétés, comme celles œuvrant dans le secteur forestier, la proportion est même supérieure à 100 p. 100. Cette réduction des profits prolonge la récession. Le résultat, c'est que l'économie canadienne est dangereusement privée de capitaux en raison de la rareté des investissements et de l'exode des capitaux qu'a entraîné la politique de ce gouvernement.

Parce que mon temps est limité, je veux parler des répercussions de ce genre de politique pour la Colombie-Britannique en me référant plus précisément à des lettres que j'ai reçues d'électeurs. J'ai ici une lettre du propriétaire d'une boutique d'articles pour danseurs sur Broadway West. C'est une petite boutique qui dessert le secteur culturel. Voici ce qu'il m'écrit au sujet du ministre des Finances (M. MacEachen):

> Il mène non seulement les entreprises, mais aussi les particuliers à la faillite. Non seulement il dépouille ceux d'entre nous qui travaillent d'arrache-pied pour leur compte, mais il engloutit aussi les économies d'un grand nombre de salariés. Ceux qui perdent leur maison parce qu'ils ont perdu leur emploi ou à cause des taux élevés d'intérêt perdent et leurs économies et leur fierté.

J'ai aussi la copie d'une lettre qu'un de mes électeurs a envoyée au ministre des Finances. Cette personne écrit:

> Monsieur,
>
> Cette semaine, la banque m'a annoncé qu'elle ne me prêterait plus d'argent et qu'elle me forcerait à vendre ma maison pour rembourser un prêt. Le marché et les taux d'intérêt étant ce qu'ils sont, le prix que j'obtiendrai me fera perdre tout ce que j'ai réussi à économiser depuis que j'ai quitté l'université il y a 15 ans.

Ce sont là les résultats de la politique économique suivie par le gouvernement.

• (2140)

J'ai ici une autre lettre provenant d'une de mes électrices. Voici ce qu'elle me dit:

> Les jeunes couples d'aujourd'hui ne peuvent tout simplement pas se permettre d'avoir des enfants . . . Je suis mariée depuis dix ans. Pendant dix ans, mon mari et moi avons fait tout notre possible pour nous donner les moyens d'élever une famille. En fait, d'année en année, la situation ne fait qu'empirer.

Elle termine sa lettre en me demandant: «Qu'arrive-t-il à notre pays?» Je pourrais lui dire ce qui arrive à la Colombie-Britannique. Ses deux grandes industries, les forêts et les mines, connaissent l'été le plus sombre depuis la crise des années 30. Quelque 19,000 travailleurs forestiers sont sans travail et d'autres perdront leur emploi. Les usines de pâtes et papier ferment ou réduisent leur production. Les exploitations forestières de l'intérieur, qui ne fonctionnent déjà qu'à 70 p. 100 de leur capacité, doivent tourner à 30 ou 40 p. 100 de leur capacité pendant l'été. Peter Bentley, le directeur de Canadian Forest Products, affirme:

> Je ne vois rien d'encourageant pour la deuxième moitié de l'année ni pour le premier semestre de 1983, même si les taux d'intérêt amorcent un recul, puisque l'effet prend un certain temps avant de se manifester. Les prix pourront se raffermir dans une certaine mesure, mais, à mon avis, on ne peut parler de reprise tant que le solde des mouvements de trésorie n'est pas positif.

Ce n'est sûrement pas le cas pour la plupart des sociétés en Colombie-Britannique. Le deuxième secteur d'activité en importance, les mines, amorce un recul. On prévoit que, pendant l'été, près de 10,000 travailleurs seront victimes de mises à pied temporaires ou permanentes. A Trail et à Kimberley, 6,300 travailleurs ont été touchés aux établissements de la Cominco. A Merritt, la Craigmont ferme ses portes. Amax, une exploitation de molybdène, a fermé, jetant au chômage 432 travailleurs. A Babine Lake, Noranda a suspendu ses activités pour un an. La mine de cuivre sera fermée de juillet 1982 au 28 juillet 1983. Tout le long de la route 16, à l'intérieur de la province et sur la côte, dans le Nord, les exploitations minières, qui sont les plus gros employeurs, ont fermé leurs portes.

Nous savons que le problème n'est pas entièrement d'origine canadienne, qu'il est causé en partie par la chute des marchés des métaux et la faible demande de logements aux États-Unis. Ces industries espéraient que le budget leur accorderait de l'aide, surtout pour satisfaire leurs besoins de liquidités. Les mines n'ont eu droit à rien du tout. Le Syndicat international des travailleurs du bois d'Amérique estime que le programme d'aide au logement améliorera très faiblement la situation de l'emploi en Colombie-Britannique. En fait, il permettra d'écouler la production d'une seule usine.

Récemment, à Prince-George, j'ai visité l'usine d'un fabricant de produits métalliques qui employait 220 personnes l'année dernière. Cette année, il a dû licencier tout son personnel à l'exception d'un petit noyau. Cet homme est dans les affaires depuis 20 ans. Il n'a reçu aucune commande depuis deux mois. Bien sûr, il n'a pas pu commander d'acier aux usines de l'est du pays. Je lui ai demandé de nous appeler dès qu'il recevrait une commande. En effet, s'il obtient des commandes, nous saurons que l'économie amorce une reprise. C'était il y a deux semaines et il ne m'a toujours pas appelé. Il n'a toujours pas reçu la moindre commande. Cet homme ne parvient pas à croire ce qu'il lui arrive. Il a toujours fait de son mieux. Il voit 20 années de travail et d'effort réduites à néant. Voilà ce qui se passe dans toute la Colombie-Britannique.

Que propose le nouveau budget libéral pour remédier à ce genre de tragédie économique? Pratiquement les mêmes mesures que la dernière fois, à part quelques changements. Il s'agit des mêmes mesures que dans le budget catastrophique qui a causé tellement de problèmes à l'économie canadienne. Ce budget maintient la règle de la demi-année pour la déduction pour amortissement, ce qui fait beaucoup de tort à de nombreuses entreprises. Il maintient l'imposition des avantages accordés aux employés et des allocations des travailleurs du Nord, ce qui, en Colombie-Britannique, représente $3 de l'heure d'impôt supplémentaire. Pas étonnant que la Colombie-Britannique ne puisse rester concurrentielle avec un tel fardeau fiscal. Le programme IRLM n'a pas été rétabli. En fait, les mesures budgétaires obligent même à annuler de nombreux projets IRLM et à passer des chantiers au bulldozer, ce qui nous fait perdre des logements et des investissements. Certaines mesures ont été remises à plus tard, notamment à l'égard des assurances et de la déduction des frais d'intérêt limités dont mon collègue a parlé. Bien des mesures ont été soumises à ce nouveau comité pour qu'il les examine avant qu'elles ne soient appliquées. Il en résulte une plus grande incertitude, une plus grande confusion, et de plus longs retards.

Le pays est toujours sans orientation économique, sans direction, sans secours aucun. On a simplement réaffirmé des mesures politiques nuisibles et les libéraux en ont profité pour répandre des faussetés et des hypothèses erronées. L'une de ces suppositions erronées veut que les Canadiens se serreront la ceinture tandis que le gouvernement continuera à dépenser frénétiquement. Comment le pourraient-ils? Ou encore que la relance surviendra au troisième ou au quatrième trimestre.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre, s'il vous plaît. Comme il est 9 h 45, il est de mon devoir, conformément aux dispositions de l'article 60(7) du Règlement, d'interrompre les délibérations et de mettre immédiatement aux voix l'amendement dont la Chambre est saisie.

Le vote porte sur l'amendement (M. Wilson). Plaît-il à la Chambre d'adopter cet amendement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur adjoint: Que tous ceux qui sont en faveur de l'amendement veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur adjoint: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur adjoint: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. l'Orateur adjoint: Qu'on appelle les députés.

(L'amendement de M. Wilson, mis aux voix, est rejeté.)

(*Vote nº 228*)

POUR

Messieurs

Althouse
Andre
Anguish
Baker (Nepean-Carleton)
Beatty
Benjamin
Blackburn
Blaikie
Blenkarn
Bosley
Bradley
Broadbent
Cardiff
Carney (Mlle)
Clark (Yellowhead)
Clarke (Vancouver Quadra)
Coates
Cook
Cooper
Corbett
Crombie
Crosbie (Saint-Jean-Ouest)
Crosby (Halifax-Ouest)
Crouse
Dantzer
Darling
Deans
de Jong
Dick
Dinsdale
Domm
Ellis
Elzinga
Epp
Fennell
Forrestall
Fraser
Fretz
Friesen
Fulton
Gamble
Gass
Gilchrist
Greenaway
Gurbin
Gustafson
Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain)
Hamilton (Swift Current-Maple Creek)
Hargrave
Hawkes
Heap
Hees
Hnatyshyn
Hovdebo
Howie
Huntington
Ittinuar
Jarvis
Jelinek
Jewett (Mlle)
Keeper
Kempling
Kilgour
King
Knowles
Korchinski
Kristiansen
Kushner
Lambert
La Salle
Lawrence
Lewis
Lewycky
MacDonald (Mlle)
MacKay
Malone
Manly
Mayer
Mazankowski
McCain
McCuish
McDermid
McGrath
McKinnon
McKnight
McLean
McMillan
Miller
Mitchell (Mme)
Mitges
Munro (Esquimalt-Saanich)
Murphy
Murta
Neil
Nickerson
Nielsen
Nowlan
Nystrom
Oberle
Ogle
Orlikow
Paproski
Parker
Patterson
Reid (St. Catharines)
Riis
Robinson (Burnaby)
Roche
Rose
Sargeant
Schellenberger
Scott (Hamilton-Wentworth)
Scott (Victoria-Haliburton)
Shields
Siddon
Skelly
Speyer
Stevens
Stewart
Taylor
Thacker
Thomson
Towers
Vankoughnet
Waddell
Wenman
Wilson
Wise
Wright
Young—130.

CONTRE

Messieurs

Allmand
Appolloni (Mme)
Axworthy
Bachand
Baker (Gander-Twillingate)
Beauchamp-Niquet (Mme)
Bégin (Mme)
Berger
Blais
Blaker
Bloomfield
Bockstael
Bossy
Breau
Bujold
Burghardt
Bussières
Caccia
Campbell (Mlle) (South West Nova)
Campbell (LaSalle)
Campbell (Cardigan)
Chénier
Chrétien
Collenette
Comtois
Corbin
Corriveau
Cosgrove
Côté (Mme)
Cousineau
Cullen
Cyr
Daudlin
Dawson
De Bané
de Corneille
Demers
Deniger
Desmarais
Dingwall
Dion
Dionne (Chicoutimi)
Dionne (Northumberland-Miramichi)
Dubois
Duclos
Dupont
Dupras
Duquet
Erola (Mme)
Ethier
Evans
Ferguson
Fisher
Fleming
Flis
Foster
Fox
Francis
Frith
Garant

Messieurs

Gauthier
Gendron
Gimaïel
Gingras
Gourd
(Argenteuil-Papineau)
Gourde
(Lévis)
Gray
Guilbault
Harquail
Henderson
Herbert
Hervieux-Payette
(M^me^)
Hopkins
Hudecki
Irwin
Isabelle
Johnston
Joyal
Kaplan
Kelly
Lachance
Lajoie
Lalonde
Lamontagne
Landers
Lang
Laniel
Lapierre
Lapointe
(Charlevoix)
Lapointe
(Beauce)
LeBlanc
Leduc
Lefebvre
Loiselle
Lumley
MacBain
MacEachen
MacGuigan
Mackasey
MacLaren
MacLellan
Malépart
Maltais
Marceau
Massé
Masters
McCauley
McRae
Munro
(Hamilton-Est)
Nicholson
(M^lle^)
Olivier
Ostiguy
Ouellet
Parent
Pelletier
Penner
Pepin
Peterson
Pinard
Portelance
Prud'homme
Regan
Reid
(Kenora-Rainy River)
Roberts
Robinson
(Etobicoke-Lakeshore)
Rompkey
Rooney
Rossi
Roy
Savard
Schroder
Simmons
Smith
Tardif
Tessier
Tobin
Tousignant
Trudeau
Turner
Veillette
Watson
Weatherhead
Whelan
Yanakis—144.

● (2215)

Mme le Président: Je déclare la motion rejetée.

(La motion est rejetée.)

Comme il est plus de 10 heures, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain après-midi, conformément à l'article 2(1) du Règlement.

(A 10 h 17, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 7 juillet 1982

La séance est ouverte à 2 heures.

• (1405)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LE PROJET DE FERMER LES BUREAUX DE POSTE RURAUX LE SAMEDI—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jack Shields (Athabasca): Madame le Président, les nouveaux règlements que la Société canadienne des postes est en train de mettre en vigueur prévoient la fermeture de tous les bureaux de poste ruraux le samedi. De toute évidence, on n'a nullement songé au mode de vie des collectivités rurales et agricoles qui comptent sur l'ouverture du bureau de poste le samedi pour vaquer à leurs affaires. Le samedi est le jour des agriculteurs dans les petites localités, comme en fait foi le renouveau des marchés agricoles le samedi. Je propose donc, appuyé par le député de Kindersley-Lloydminster (M. McKnight):

Que la Chambre ordonne au ministre chargé des Postes d'intimer à la Société canadienne des Postes d'offrir le samedi aux habitants des régions rurales les services dont ils ont besoin.

Mme le Président: Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

LA SUPPRESSION DES LIVRAISONS DANS LES RÉGIONS RURALES LE SAMEDI—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Mel Gass (Malpèque): Madame le Président, la nouvelle Société canadienne des postes envisage sérieusement de supprimer 2,831 circuits de distribution rurale le samedi dans tout le pays. Le fait même que l'on songe à faire une chose pareille montre à quel point le gouvernement ne se rend pas compte de l'importance pour la population rurale de la livraison des journaux de fin de semaine et autre courrier. Je propose donc, avec l'appui du député de Hastings-Frontenac (M. Vankoughnet):

Que la Chambre enjoigne au ministre de la Consommation et des Corporations de garantir à la population rurale que les bureaux de poste ruraux resteront ouverts le samedi et que la livraison du samedi ne sera pas supprimée.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

L'ÉCONOMIE

ON DEMANDE DES MESURES POUR FAIRE RENAÎTRE LA CONFIANCE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Madame le Président, le gouvernement Mitterrand en France récolte maintenant les fruits amers de ses idées socialistes. La France vient en effet de dévaluer sa monnaie et d'imposer le contrôle des salaires à ses citoyens. Je propose donc, avec l'appui du député de Brampton-Georgetown (M. McDermid):

Que le gouvernement du Canada cesse de suivre aveuglément la voie socialiste française de la dévaluation et du contrôle des salaires, et qu'il intervienne immédiatement pour faire renaître la confiance dans notre monnaie et laisser les forces du marché déterminer la vraie valeur de la main-d'œuvre canadienne.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

LE BUREAU RÉGIONAL DE VANCOUVER—DEMANDE D'ENQUÊTE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Fred King (Okanagan-Similkameen): Madame le Président, la Chambre le sait, les membres du comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien ont recommandé à l'unanimité dans leur 5e rapport que le ministre institue une commission indépendante pour faire enquête sur certaines activités du bureau régional de la Colombie-Britannique. Mais la Chambre ne sait peut-être pas que le ministre n'a constitué aucune commission de ce genre, malgré la recommandation de fonctionnaires de son ministère. C'est pourquoi je propose, appuyé par le député de Cariboo-Chilcotin (M. Greenaway):

Que la Chambre exige que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien prenne des mesures immédiates pour constituer une commission indépendante chargée de faire enquête sur les activités du bureau régional à Vancouver, en ce qui a trait notamment aux affaires de la bande indienne de West Bank de même qu'aux autres entreprises de développement économique, comme l'avait recommandé le comité permanent.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Article 43 du Règlement

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE

LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE RAFFINERIE D'URANIUM À BLIND RIVER (ONTARIO)—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Madame le Président, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a constamment rejeté les demandes des citoyens inquiets d'Algoma-Manitoulin, qui voulaient faire contrôler la sécurité du projet de construction d'une raffinerie de trioxyde d'uranium à Blind River, en Ontario. On a découvert dernièrement que, de la raffinerie d'uranium à Port Hope, en Ontario également, des déchets radioactifs se répandaient dans l'atmosphère à des taux de concentration supérieurs à ce qui est permis; l'EACL a fait preuve d'irresponsabilité en accordant des permis et en exerçant une surveillance insuffisante en ce qui concerne les émissions radioactives à la raffinerie de Port Hope, et elle autorise en outre la mise en chantier d'une autre raffinerie d'uranium à Blind River. Voilà pourquoi je propose, appuyé par le député de Beaches (M. Young):

Que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social recommande au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources de relever immédiatement l'EACL de ses obligations et de ses responsabilités à l'égard de la raffinerie qu'on projette de construire à Blind River, et qu'une équipe indépendante d'inspecteurs soit chargée de mener à la raffinerie de Port Hope une enquête sur les dangers éventuels pour la santé et de décider s'il y aurait lieu ou non de construire la raffinerie de Blind River.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Français*]

LES SUBSTANCES DANGEREUSES

ON DEMANDE QUE LA CHAMBRE SIÈGE AU DELÀ DES HEURES NORMALES EN VUE DE L'ADOPTION DU BILL C-109—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jean-Guy Dubois (Lotbinière): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente.

Étant donné que le projet de loi C-109 se rapportant aux victimes de l'isolation à l'urée-formaldéhyde doit être absolument adopté pour que les victimes de la mousse d'urée-formaldéhyde puissent obtenir le paiement de $5,000 du gouvernement fédéral s'ils y ont droit. Étant donné que beaucoup de victimes font des instances auprès de nombreux députés pour que cette loi soit adoptée et que le Nouveau parti démocratique refuse de terminer le débat en deuxième lecture sur ce projet de loi, et qu'il fait fi de l'urgence de ce projet de loi, je propose, appuyé par le député de Beauce (M. Lapointe):

Que la Chambre étudie dans les plus brefs délais le projet de loi en deuxième et troisième lectures et qu'elle siège pour l'adoption de ce projet de loi en dehors des heures normales de séances afin que le projet de loi soit sanctionné avant l'ajournement de la Chambre.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour présenter cette motion?

• (1410)

[*Traduction*]

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Madame le Président, le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet) et notre porte-parole, le député de Hamilton-Wentworth (M. Scott), ont eu un entretien à propos de ce projet de loi.

Sauf erreur, le ministre a déclaré que le gouvernement serait disposé à créer un sous-comité du comité de la santé, du bien-être social et des affaires sociales et de le charger d'étudier le sujet du bill. Par contre, sauf erreur, il est question de procéder à l'étude du projet de loi à toutes les étapes, y compris à celle du comité plénier. Si le gouvernement est disposé à le confirmer et à confirmer que le sous-comité pourra étudier le rapport de la commission d'enquête sur les effets de la MIUF, nous sommes parfaitement d'accord. Si le gouvernement le promet, nous sommes disposés à adopter le projet de loi vendredi.

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Madame le Président, il est essentiel d'accélérer l'adoption du projet de loi. D'une façon générale, les députés trouvent que ce bill devrait être adopté rapidement à l'étape de la deuxième lecture puis être renvoyé au comité et revenir. Par contre, il y a plusieurs conditions.

Des voix: Oh, oh!

M. Skelly: Tous les députés admettent les principes suivants, j'en suis sûr. L'expert conservateur compétent, le député néo-démocrate chargé de cette affaire et le ministre en ont discuté. Il y avait une certaine confusion; aussi, le ministre et ces députés, ainsi que les autres experts, se sont efforcés de la dissiper.

Permettez-moi d'expliquer brièvement d'où vient la confusion . . .

M. Hnatyshyn: Vous en êtes la cause.

M. Skelly: Elle a été provoquée de la façon suivante.

M. Baker (Nepean-Carleton): Vous prolongez indûment la discussion.

M. Skelly: Tout d'abord, le ministre a été invité à une réunion des propriétaires de maison pour débattre de conditions qui les satisfassent. Lors de ces entretiens, il s'est engagé verbalement, mais il n'a jamais formulé ses intentions par écrit. Deuxièmement, on a demandé au ministre de publier le rapport du comité d'examen. Cela remonte à janvier dernier. Le comité, qui possède des renseignements essentiels, n'a toujours pas présenté son rapport. En outre . . .

Des voix: Son temps est écoulé!

M. Skelly: En outre, le ministre a laissé entendre qu'il remettrait à son leader parlementaire un ordre de renvoi à un sous-comité spécial, puisque le temps nous manque, afin d'étudier certains faits dont la communication au comité d'examen avait été interdite, notamment le nom de la personne qui a approuvé ce produit. C'est une donnée d'une extrême importance à cause des poursuites intentées.

Des voix: La question!

M. Skelly: Madame le Président, le ministre ainsi que le critique du parti conservateur et moi-même avons travaillé d'arrache-pied à la solution de ce problème. Dans certaines conditions, le bill pourrait être adopté rapidement par la Chambre. Nous les connaissons bien: qu'on nous remette le rapport du comité d'examen, qu'on nous montre l'ordre de renvoi au sous-comité d'étude . . .

Des voix: La question!

M. Skelly: . . . que le ministre convoque les propriétaires de maison à une autre réunion où il leur communiquera par écrit ses engagements, afin que les intentions du ministre soient consignées officiellement . . .

• (1415)

Mme le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Comme il est 2 h 15, je dois interrompre ce débat. Questions orales.

M. Nielsen: Madame le Président, j'invoque le Règlement.

Mme le Président: La présidence ne peut accepter de rappels au Règlement en ce moment.

M. Nielsen: Vous le pouvez, madame le Président.

M. Baker (Nepean-Carleton): En effet, madame le Président, vous le pouvez. Nous comprenons.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES FINANCES

ON DEMANDE DE MAJORER L'EXEMPTION FISCALE POUR LA GARDE DES ENFANTS

M. Bill Clarke (Vancouver Quadra): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Le ministre sait que plus de un million et demi de mères à métier au Canada qui doivent payer pour faire garder leurs enfants sont encore une fois les victimes de son dernier budget qui n'a rien changé à la déduction pour la garde des enfants. Les frais de garde ont monté en flèche. Le ministre, en désindexant les exemptions personnelles, forcera ces mères à métier à assumer une partie des taxes supplémentaires de 1.3 milliard que doit produire cette mesure.

Je voudrais demander au ministre encore une fois pourquoi il perpétue cette injustice au mépris des demandes répétées qu'ont faites les députés de l'opposition, des intances que les groupes de femmes lui ont adressées et des recommandations du groupe d'étude sur le personnel domestique, que le ministère de l'Emploi et de l'Immigration a publiées en 1981. Ce groupe d'étude a déclaré que les frais de garde des enfants sont des dépenses professionnelles aussi légitimes que les autres.

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je ne suis pas d'accord avec le député que les personnes qui ont charge de famille sont victimes du budget. En fait, le plafonnement de l'indexation des allocations familiales est plus que compensée. Les familles qui ont droit au crédit d'impôt-enfant bénéficient d'une augmentation de $50 cette année. Le député devrait savoir que les familles les plus nécessiteuses, celles dont le revenu est inférieur à $30,000, je crois, sont pleinement protégées, et même plus, à la suite du plafonnement de l'indexation des allocations familiales.

Le député soulève, bien sûr, une autre question, soit la façon dont la loi de l'impôt sur le revenu traite les dépenses pour la garde des enfants. Comme j'ai eu l'occasion de le dire à la Chambre à d'autres reprises, la question fait l'objet d'un réexamen par un comité interministériel que préside madame le ministre chargée de la condition féminine.

LA SITUATION DES FAMILLES MONOPARENTALES

M. Bill Clarke (Vancouver Quadra): Madame le Président, le ministre se rend-il compte que l'augmentation de $50 du crédit d'impôt pour les enfants ne représente rien à côté de la charge fiscale additionnelle de 1.3 milliard que devront supporter les mères et de l'impôt supplémentaire qu'elles devront payer à cause des frais de garde de leurs enfants? Ces charges représentent en moyenne $4,000 par année et le ministre leur accorde une déduction de $1,000 seulement par enfant et par année. On est loin de la somme de $50. Selon le rapport du Conseil canadien du bien-être social, 41.5 p. 100 des familles dont le chef est une femme avaient un revenu inférieur au seuil de la pauvreté en 1980. Ces femmes ont désespérément besoin de l'aide que les députés de ce côté-ci de la Chambre et ces groupes sollicitent.

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le président, je pense qu'il est important de faire la distinction entre les différents points soulevés par le député dans ses deux questions. Il y a tout d'abord les répercussions de l'indexation des allocations familiales sur les bénéficiaires du crédit d'impôt pour les enfants, à savoir les familles les plus nécessiteuses du pays. Les familles dont les allocations familiales ne seront plus indexées au coût de la vie, seront plus que compensées par le crédit d'impôt pour les enfants. Si je me rappelle bien, la perte annuelle par enfant est d'environ $17 alors que cette année, je le répète, le crédit d'impôt pour les enfants est majoré de $50. Le budget est censé rendre la vie plus facile à ces familles. C'était un des points que je voulais clarifier.

L'honorable député a également soulevé une question tout à fait distincte, concernant les frais de garde d'enfants au regard de la loi de l'impôt sur le revenu. Le budget ne change rien à la situation; il n'en parle même pas. Nous n'avions nullement l'intention d'y toucher parce que cette question mérite toute notre attention. C'est un problème qui préoccupe beaucoup de gens. De nombreux groupes ont manifesté leur intérêt de sorte qu'à l'heure actuelle on se livre à l'examen interministériel que j'ai mentionné en vue de présenter des conclusions et des recommandations qui devraient être étudiées par la suite. Je demanderais à l'honorable député de ne pas mêler deux questions aussi distinctes comme il l'a fait.

• (1420)

M. Clarke: Je pense que c'est le ministre qui est mêlé.

LE RAPPORT DU COMITÉ INTERMINISTÉRIEL

M. Bill Clarke (Vancouver Quadra): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre d'État responsable de la condition de la femme. Il y a environ quatre mois, et encore aujourd'hui, le ministre des Finances a dit à la Chambre qu'il ne peut rien faire au sujet de la déduction de dépenses de garderies parce que le comité interministériel que préside le ministre d'État, si je ne m'abuse, a été dans l'impossibilité d'arriver à une conclusion. Le ministre d'État dirait-elle à la Chambre quand le comité présentera son rapport, de sorte qu'on puisse faire quelque chose pour aider ces contribuables?

L'hon. Judy Erola (ministre d'État (Mines)): Madame le Président, le ministre des Finances avait tout à fait raison de dire qu'il s'agit là d'une question très complexe qui exige une étude en profondeur. Je peux assurer au député que nous l'étudions depuis six mois et que nous présenterons un rapport au ministre des Finances d'ici peu.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

L'AUTORITÉ PERMETTANT DE PLAFONNER L'INDEXATION DES PENSIONS

M. Gordon Taylor (Bow River): Madame le Président, ma question s'adresse aussi au ministre des Finances. Elle concerne les quelque 120,000 fonctionnaires, 30,000 membres des forces armées et 5,000 membres de la GRC qui sont à la retraite. Ces anciens fonctionnaires ont versé l'équivalent de 6.5 p. 100 de leurs gains au régime des retraites de base plus 1 p. 100 d'indexation pendant les 30 et 50 ans qu'ils ont travaillé pour le compte du gouvernement fédéral pour s'assurer de toucher une pension de retraite complète. Ces cotisations étaient non seulement une condition d'emploi, mais elles ont été confirmées juridiquement par la loi sur les prestations de retraite supplémentaires. De quelle autorité le gouvernement se prévaut-il pour plafonner à 6 p. 100 l'indexation de ces pensions, comme il a fait dans le budget de juin. Pourquoi le gouvernement ne respecte-t-il pas les promesses faites à ses anciens employés actuellement au crépuscule de leur vie et réduit-il le montant de leurs pensions de retraite, alors que bon nombre d'entre eux arrivent déjà à peine à joindre les deux bouts?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, le député a parlé des pensions complètes que touchent les fonctionnaires en retraite et qu'ils continueront à toucher. Nous n'avons nullement l'intention de léser les droits à pension des fonctionnaires à la retraite. Ce que nous comptons faire, c'est de plafonner l'indexation à 6 p. 100. Les fonctionnaires toucheront des hausses au cours des deux prochaines années, mais ces hausses seront limitées respectivement à 6 et 5 p. 100. Les répercussions du plafonnement de l'indexation seront sans doute moins sensibles au fur et à mesure que l'inflation baissera et se rapprochera de l'objectif des 6 p. 100.

Le représentant devrait s'associer à nous dans la campagne que nous menons pour ramener l'inflation à 6 p. 100, car il viendrait ainsi en aide aux fonctionnaires retraités. Le représentant nous demande de quelle autorité nous nous prévalons pour imposer ces mesures. Nous solliciterons bien évidemment l'autorisation du Parlement en présentant des mesures législatives afin d'atteindre les objectifs du gouvernement.

M. Taylor: Ce n'est pas parce que vous aurez rendu ces mesures légitimes en changeant la loi qu'elles le seront pour autant sur le plan moral. C'est en réalité duper ces anciens fonctionnaires qui ont consacré de 30 à 50 ans de travail à se constituer des pensions et qui n'appartiennent pas à la tranche d'imposition des $30,000 contrairement à ce que le ministre a dit, mais qui ont beaucoup de mal à joindre les deux bouts. Cela n'empêche pas le ministre de vouloir amputer leurs revenus.

LE FINANCEMENT DE L'INDEXATION

M. Gordon Taylor (Bow River): Madame le Président, cela ne va-t-il pas pousser tous les fonctionnaires fédéraux qui cotisent au fonds de pension à se demander avec inquiétude si un gouvernement de l'avenir ne décidera pas un de ces jours de réduire leur pension de moitié? Le gouvernement ne joue pas ce petit jeu seulement avec les anciens fonctionnaires. Cette décision inquiète tout autant les fonctionnaires actuels. A mon avis, le ministre est en train de confisquer quelque chose qui n'appartient pas au gouvernement. Serait-ce que la caisse d'indexation ne permet déjà plus la pleine indexation?

Mme le Président: A l'ordre!

• (1425)

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Si je ne sais pas très bien quelle est la question du député, madame le Président, c'est que je n'ai pas entendu la fin de sa péroraison. Cependant, je lui dirai que je ne crains pas que les fonctionnaires s'inquiètent de cette décision, car j'estime que les fonctionnaires à la retraite vont comprendre la raison de ce changement et la raison pour laquelle nous leur demandons ce sacrifice. Si le député avait lu certains journaux, il aurait remarqué que certains fonctionnaires à la retraite sont tout à fait prêts à accepter cette politique et n'ont pas l'attitude plutôt défaitiste du député.

Je signale au député que si les pensions des fonctionnaires sont indexées et continueront de l'être, celles de la plupart des travailleurs du secteur privé ne le sont pas.

L'ÉCONOMIE

LE CONTRÔLE DES PRIX ET DES SALAIRES—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Elle concerne à la fois la logique et la crédibilité de la prétendue lutte menée par le gouvernement contre l'inflation. Hier, à la Chambre, le premier ministre qui répondait à une question, a déclaré que les travailleurs ne devraient pas demander des augmentations salariales supérieures à 6 p. 100, même si le taux d'inflation augmentait considérablement, sinon, et je cite ses propres termes, il faudrait procéder par la voie législative.

Il y a une semaine à peine, le ministre des Finances qui répondait à la même question, a déclaré à la Chambre qu'il n'était pas question d'exercer un contrôle général sur les prix et les salaires. Le premier ministre pourrait-il faire la lumière sur ce point? Est-il possible que les Canadiens soient soumis à un contrôle des prix et des salaires cet automne ou non?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je suis très reconnaissant au leader du Nouveau parti démocratique de me donner l'occasion de préciser ma réponse qui, j'en conviens, pourrait, hors de son contexte, signifier que je préconisais l'application de mesures de contrôle générales. Ce n'est pourtant pas ce que j'entendais.

Je prie le député de replacer la réponse dans son contexte; il y a eu une série de questions, dont certaines avaient été posées par les membres de son propre parti, au sujet des prix réglementés des matières premières. Ce que j'avais dit s'accorde bien avec ce qu'avait répondu le ministre des Finances, à savoir que nous nous efforçons de contrôler les prix réglementés. Nous allons essayer d'atteindre cet objectif . . .

M. Crosbie: Par osmose.

M. Broadbent: En envoyant des signaux de fumée.

M. Trudeau: . . . en appliquant les mesures prévues dans le budget. Dans certains cas, il est possible que nous soyons obligés de contrôler les prix par la voie législative. Voilà tout ce que je voulais dire. Je n'avais aucune autre intention et je prie la Chambre de m'excuser si j'ai créé de la confusion, mais je demande à nouveau au député et aux autres intéressés de replacer la réponse dans son contexte. Je ne faisais nullement allusion à un contrôle général des prix et des salaires.

Je répète ce que j'ai déclaré auparavant, ce que, comme le député vient de le rappeler, le ministre des Finances a dit lui aussi, à savoir que nous n'envisagions pas et n'avons pas l'intention d'appliquer des mesures générales de contrôle des prix et des salaires. Si nous faisons appel aux Canadiens et s'ils jugent que nos propositions sont justes, nous ne doutons pas qu'ils collaborent, même si certains députés d'en face hésitent à le faire. Ils nous aideront à ramener le taux d'inflation de 11 à 6 p. 100 de façon à ce que nous puissions continuer de livrer concurrence aux États-Unis et aux autres pays qui ont maîtrisé l'inflation.

Des voix: Bravo!

LE TAUX D'INFLATION L'AN PROCHAIN

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, à titre de question supplémentaire, je voudrais obtenir des précisions au sujet de l'efficacité de la méthode utilisée par le gouvernement pour restreindre les hausses de prix. Nous comprenons très bien ce qu'il compte faire—ce qui est tout à fait injuste à notre avis—à propos des salaires. En ce qui concerne les prix, vu la réponse que le premier ministre a donnée aujourd'hui à ce sujet et celles que le ministre des Finances et d'autres ministériels ont fournies hier et selon lesquelles le gouvernement ne présentera pas une mesure législative pour imposer un contrôle des prix même dans les secteurs qui relèvent du gouvernement fédéral, comme il le fait à propos des salaires, y-a-t-il vraiment quelque chose qui peut convaincre les travailleurs canadiens que le taux d'inflation ne dépassera pas 6 p. 100 l'année prochaine?

• (1430)

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, j'imagine que la réponse ne peut dépendre que de l'idée qu'on se fait de la mesure dans laquelle les Canadiens sont prêts à s'unir volontairement pour lutter contre cette plaie qu'est l'inflation. Je dois signaler que dans son préambule, le député a semblé indiquer qu'il n'avait pas très bien compris ma réponse.

M. Broadbent: Non, ce n'est pas ce que j'ai fait. Je vous ai remercié.

M. Trudeau: J'ai déclaré que les lignes directrices relatives aux traitements dans la fonction publique établiront des taux d'augmentation de 6 p. 100 et de 5 p. 100 pour les deux prochaines années. J'ai aussi répété ce que le ministre des Finances a dit hier, à savoir que nous voulions que les prix augmentent dans les mêmes proportions. Dans certains cas, comme je l'ai signalé hier, il faudra peut-être présenter une mesure législative quelconque, par exemple pour les prix spéciaux qui ne peuvent pas être réduits autrement. Mais dans l'ensemble, le ministre des Finances a indiqué dans l'exposé budgétaire et dans les réponses qu'il a données par la suite que nous avions l'intention d'inciter les divers offices et autres organismes qui fixent les prix à restreindre les hausses de prix à 6 p. 100 et à 5 p. 100, sauf pour les exceptions que le ministre a mentionnées.

L'ACCROISSEMENT DES RECETTES DU GOUVERNEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Je sais gré au premier ministre de sa réponse, madame le Président, mais à vrai dire je ne vois pas que l'inflation puisse être ramenée à 6 p. 100 cette année. A mon avis, les Canadiens n'y croient pas non plus et, ce qui est plus grave . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: . . . vu la politique globale du gouvernement, je doute que le gouvernement y croie lui-même. J'en arrive à cette conclusion, en tenant le raisonnement suivant: si le gouvernement croit vraiment que l'inflation peut être ramenée à 6 p. 100 au cours de l'année qui vient, comment peut-il, dans son budget, prévoir des recettes supplémentaires de près de 1.5 milliard de dollars en impôts sur le revenu provenant des bénéficiaires des allocations familiales et des retraités? Le budget est établi sur le principe que le gouvernement touchera des recettes supplémentaires, environ 1.5 milliard, ce que seule une inflation de beaucoup supérieure à 6 p. 100 peut permettre de réaliser. J'aimerais que le premier ministre réponde à ma question.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, l'honorable représentant s'est plaint plus d'une fois à la Chambre que les prévisions des dépenses et des recettes ont dû être revisées. Nous avons donc ici manifestement un cas où nous devrons reviser les prévisions quand l'inflation baissera à 6 p. 100 cette année ou l'an prochain.

Le député a déclaré, sans équivoque, qu'à son avis l'inflation ne pourra être ramenée à 6 p. 100 cette année. Il a raison, en effet: nous n'essayons pas de le faire cette année mais l'an prochain, ce que nous affirmons dans le budget. C'est pourquoi l'indexation des pensions est bloquée à 6 p. 100 pour l'an prochain et non pas cette année. Que le député croie ou non que nous parviendrons à nos fins l'an prochain, peu importe: pour ma part j'affirme que le gouvernement y croit, si les Canadiens collaborent.

Le député devrait plutôt poser la question suivante: devons-nous réduire l'inflation à 6 p. 100? Comme elle oscille chez notre principal rival et partenaire commercial, les États-Unis, entre les 6 et 7 p. 100, n'importe-t-il pas au plus haut point pour nous de la ramener à 6 p. 100?

Des voix: Bravo!

M. Andre: Jugulez-la!

M. Trudeau: Il ne s'agit donc pas d'un chiffre choisi au hasard. Cet objectif s'impose si nous voulons demeurer concurrentiels. Une seule question demeure: les Canadiens peuvent-ils atteindre cet objectif volontairement, en collaboration, en partageant le fardeau ou doivent-ils y être forcés par la loi? De ce côté-ci de la Chambre, parce que nous sommes libéraux, dans toute l'acception du terme, nous croyons pouvoir faire appel à la population et obtenir d'elle ce genre de collaboration.

Des voix: Bravo!

LES PROPOS DU PREMIER MINISTRE AU SUJET DE L'ADOPTION ÉVENTUELLE D'UNE LOI

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, ma question s'adresse également au premier ministre. Comme en fait foi le hansard d'hier, à la page 19044, il a dit:

> ... ces 6 p. 100 d'inflation ne pourront être atteints volontairement que si les gens collaborent. Sinon, il faudra procéder par la voie législative.

Il parlait manifestement d'une loi qui aura des conséquences sur la vie quotidienne des Canadiens. C'est la seule interprétation possible de ses paroles: il faisait allusion aux gens, non pas à des ministères. Pourrait-il dire à la Chambre des communes ce que sera exactement cette loi qui aura tant de répercussions pour les Canadiens et à laquelle il a fait allusion hier?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je croyais avoir fourni cette explication dans ma réponse au chef du Nouveau parti démocratique. Je suggère au très honorable chef de l'opposition de relire ma réponse. Je reconnais volontiers qu'elle a semé la confusion car, un peu partout, on a dit que je faisais allusion à des contrôles généraux. Je puis assurer au chef de l'opposition que je n'avais pas des contrôles généraux à l'esprit. Je parlais de certains éléments du secteur privé qui exigent par exemple des commissions de réglementation qu'elles leur octroient des augmentations supérieures à 6 p. 100, des personnes qui font des demandes au CRTC ou à la CCT, et même des membres de ces commissions.

Tout ce que je dis, c'est que les députés de l'opposition, individuellement et collectivement, doivent admettre que ces 6 p. 100 représentent un objectif urgent que nous devons atteindre. Ils doivent aussi reconnaître qu'il n'y a que deux façons de l'atteindre: volontairement ou par la voie législative. Les Canadiens s'y prêteront volontairement.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Je sais ce que les Canadiens vont faire si l'occasion leur est offerte, soit à l'échelle nationale, soit aux trois élections partielles qu'ils attendent toujours: ils vont changer de gouvernement.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

L'APPLICATION DES RÉGIES ENVISAGÉES

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Je voudrais savoir précisément quelle mesure législative le premier ministre menaçait d'adopter dans sa réponse hier. La loi sur les régies envisagée par le gouvernement touchera-t-elle seulement les organes de réglementation ainsi que certains autres?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, dans cet échange de vues je faisais allusion à la réglementation des prix en réponse à une question là-dessus. Quand le chef de l'opposition prétend que les Canadiens ne veulent qu'une chose, c'est de renverser le gouvernement actuel, c'est vrai ou pas mais cela dénote l'attitude du chef de l'opposition et de son parti. Il ne veut pas que l'inflation ne dépasse 6 p. 100.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Andre: Jugulez-la!

M. Trudeau: Il veut que cet appel à la libre collaboration des Canadiens échoue de sorte que si l'inflation dépasse 6 p. 100, il pourra se vanter que le budget était un fiasco. Peu lui importe que les Canadiens ne puissent faire concurrence aux autres.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Quand le premier ministre sera disposé à nous dire quels autres domaines il se propose de réglementer par voie législative, j'espère qu'il le fera savoir à la Chambre.

ON DEMANDE QU'UN COMITÉ SPÉCIAL EXAMINE LES DÉPENSES GOUVERNEMENTALES

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, passons à une autre question relative à l'inflation que nous connaissons au Canada et plus particulièrement aux dépenses gouvernementales. Le premier ministre sait pertinemment qu'à plusieurs reprises, j'ai proposé la formation d'un comité parlementaire spécial pour enquêter, une fois de plus à fond, sur les dépenses gouvernementales prévues afin de déterminer où il serait possible de réaliser des économies de plusieurs millions et peut-être même de plusieurs centaines de millions. Nous savons, par exemple, que le gouvernement dépense $110,000 pour enseigner à Mme Benoît comment faire la cuisine en utilisant le système métrique.

Des voix: Oh, oh!

M. Clark: Nous savons en outre que le gouvernement fédéral dépense $500,000 pour acheter des porte-documents à des fonctionnaires. Nous voulons savoir quelles autres économies pourraient être réalisées. Il faut que le Parlement réussisse à couper les dépenses inutiles et à économiser ainsi des centaines de millions de dollars.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Le premier ministre est-il prêt, afin de mener la lutte à l'inflation, à nous laisser procéder à cette enquête? Est-il prêt à établir un comité spécial chargé d'étudier le budget des dépenses afin d'économiser des centaines de millions de dollars de dépenses inutiles, ou à laisser un comité permanent mener à bien cette tâche?

• (1440)

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, la première question montrait la volonté de l'opposition de faire tout en son pouvoir pour que nous ne parvenions pas à réduire le taux d'inflation à 6 p. 100. La seconde montre comment le chef de l'opposition entend arriver à ses fins, car il parle de Mme Benoît plutôt que de déterminer clairement si le taux d'inflation peut être réduit volontairement grâce à la collaboration des éclaireurs de l'opinion publique et des dirigeants politiques, qu'il s'agisse des premiers ministres ou des chefs de parti siégeant ici. La première question consiste donc à déterminer si l'on peut se fier sur la volonté des intéressés pour y parvenir ou s'il faut légiférer. En réponse à cette question, j'ai signalé que je n'entendais pas légiférer. Le projet de loi, concernant les fonctionnaires et les députés, a déjà été déposé à la Chambre. L'autre possibilité que j'ai soulevée concernait les prix réglementés, et je n'ai jamais eu pour intention, et je n'ai toujours pas pour intention d'indiquer que le gouvernement envisage d'imposer des contrôles globaux.

Le député a suggéré que nous contrôlions les dépenses. Il existe déjà un comité des comptes publics et un comité des prévisions budgétaires en général pour mener à bien cette tâche. Si l'opposition veut participer aux travaux de ces comités, elle pourra chercher les dépenses qui peuvent être coupées. Ce faisant, elle rendra service à chacun d'entre nous. Je ne dis pas que certaines dépenses ne peuvent être coupées. Je prétends par contre que vous ne pouvez critiquer l'objectif de ce budget et éviter les véritables problèmes en parlant de Mme Benoît ou de M. Gerussi. Il s'agit de savoir si nous voulons réduire le taux d'inflation et si nous sommes prêts à unir nos efforts.

Présence à la tribune

Des voix: Bravo!

LE POUVOIR DU PARLEMENT

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, chose certaine, on ne ralentit pas l'inflation avec des déficits de 20 milliards. Et pour réduire un déficit de 20 milliards, on pourrait supprimer les dépenses consacrées aux projets et aux mesures inutiles. Le Parlement du Canada est le seul organe autorisé à désigner et à supprimer ces dépenses, si le gouvernement permet à un comité de chercher ces économies. Pourquoi le premier ministre ne veut-il pas donner au Parlement le pouvoir de rechercher ces économies, d'économiser des millions de dollars qu'on gaspille sans besoin?

Des voix: Bravo!

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le très honorable chef de l'opposition demande pourquoi nous ne donnons pas ce pouvoir au Parlement. La réponse est très simple: le Parlement a déjà ce pouvoir. Le comité des comptes publics est là. Les comités examinant les prévisions de dépenses sont là. Ils peuvent examiner les ministères l'un après l'autre et faire des suggestions. Cela, ils peuvent le faire aussi facilement que n'importe quel comité spécial constitué par le député. Le député prétend que le moyen de réduire le déficit de 20 milliards est de pratiquer ce genre de réductions. Je lui réponds qu'il est sans doute possible de faire baisser le déficit dans une certaine mesure en pratiquant des réductions, et nous serons heureux qu'il trouve et qu'il indique les domaines où nous pouvons faire des économies. Je tiens simplement à rappeler à la Chambre que le pourcentage total des dépenses du gouvernement dans le domaine des biens et des services est le même aujourd'hui que depuis dix ans. Le véritable moyen de réduire le déficit de 20 milliards, c'est d'amener notre économie à croître et à croître . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: S'il y a un moyen d'assurer la reprise économique, c'est de ramener l'inflation à 6 p. 100 ou moins. Voilà comment on réduira le déficit.

* * *

[*Français*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU MINISTRE FRANÇAIS DÉLÉGUÉ AUPRÈS DU MINISTRE DE L'INDUSTRIE, CHARGÉ DE L'ÉNERGIE

Mme le Président: J'ai l'honneur de signaler la distinguée présence dans nos tribunes de M. Edmond Hervé, ministre

français délégué auprès du ministre de l'Industrie, chargé de l'Énergie.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE LIBAN—LA PARTICIPATION POSSIBLE DU CANADA À LA FORCE DE MAINTIEN DE LA PAIX

M. Ian Watson (Châteauguay): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Le Canada a-t-il été invité à participer à la force internationale de maintien de la paix au Liban, dont la création a été annoncée tout récemment? Sinon, le premier ministre envisage-t-il la possibilité que le Canada participe à une initiative internationale, à une sorte de bouclier défensif qui donnerait un peu de répit à la population civile affligée de Beyrouth et permettrait au Canada de jouer un rôle dans la poursuite du but ultime d'un règlement permanent du conflit au Moyen-Orient?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, il faut dire que le Canada jouit d'une réputation sans tache en ce qui concerne les opérations de maintien de la paix. Je crois que nous avons participé à toutes celles que l'Organisation des Nations Unies a lancées depuis sa création, à l'exception d'une seule. Nous serions par conséquent heureux d'aider encore une fois dans toute la mesure du possible.

Comme l'a dit tout récemment le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et autant que je sache, on ne nous a pas demandé de participer à pareille opération. Si cela arrivait, nous examinerions la question de la même manière que nous l'avons fait dans les autres cas, c'est-à-dire que nous essaierions de déterminer si notre participation serait conforme au désir des diverses parties au conflit. Il faudrait aussi savoir, ce qui est sans doute plus important encore, comme l'a dit le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, si cette opération se ferait sous l'égide des Nations Unies. Si ces deux conditions n'étaient pas remplies, nous hésiterions évidemment à participer à une telle opération.

* * *

LES MINES

L'AIDE DU GOUVERNEMENT

M. Jim Fulton (Skeena): Madame le Président, ma question s'adresse à madame le ministre d'État (Mines). Comme elle le sait, l'industrie minière est dans un grave marasme: 10,000 mineurs sur 25,000 sont sans travail au Québec, 10,000 sur 19,000 sont dans la même situation en Colombie-Britannique, de même que 40,000 autres en Ontario, au Yukon et à Terre-Neuve, ce qui veut dire que plus de la moitié des travailleurs de l'industrie minière canadienne sont présentement sans travail. Le 3 juin, à Calgary, madame le ministre a promis d'offrir des stimulants à l'industrie, notamment aux petites sociétés minières. Étant donné le budget présenté récemment, madame le ministre peut-elle expliquer comment il se fait qu'il ne prévoit absolument aucune mesure spéciale visant à remettre l'industrie minière sur les rails?

L'hon. Judy Erola (ministre d'État (Mines)): Comme je l'ai dit à un certain nombre de reprises à la Chambre, madame le Président, les problèmes qu'éprouve l'industrie minière canadienne tiennent aux cours mondiaux des produits miniers. J'ai discuté hier soir avec les dirigeants de la plupart des grandes sociétés minières. Ils m'ont confirmé dans mon opinion en disant que le gouvernement du Canada ne pouvait absolument pas agir sur les cours des produits miniers. En fait, ces cours sont fonction du marché mondial qui ne s'améliorera pas tant que l'économie mondiale, plus particulièrement celle du Marché commun européen et du marché américain, n'en fera pas autant.

Notre gouvernement prend entre-temps toutes les mesures possibles pour atténuer les difficultés des travailleurs mis à pied en appliquant, par exemple, l'article 38. Je l'ai dit à maintes reprises à la Chambre, je suis consternée de voir comme on apprécie peu l'article 38. J'invite les députés d'en face, et plus particulièrement les représentants de circonscriptions où l'industrie minière occupe une place importante, comme en Colombie-Britannique, à informer les sociétés minières et les habitants de ces localités des avantages que pourrait leur procurer l'article 38.

LES PRÊTS ACCORDÉS À DES MINES SITUÉES DANS D'AUTRES PAYS

M. Jim Fulton (Skeena): Madame le Président, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre des Finances. Il sait très bien, j'en suis sûr, qu'au début de la semaine, le Sénat américain a annoncé qu'il stockerait environ un million de tonnes de cuivre pour éviter la fermeture des mines de cuivre déjà en difficulté. Le groupe d'étude fédéral sur l'exploitation minière, dont on vante tellement les mérites, et qui était censé se déplacer dans toutes les régions du pays, n'est allé nulle part, sauf à Terre-Neuve.

Étant donné qu'il n'y a rien de prévu dans le budget, le ministre peut-il expliquer pourquoi le gouvernement vient d'accorder un prêt de 200 millions de dollars à 10 p. 100 à la mine de charbon de El Cerrejon, en Colombie, et un prêt de 100 millions de dollars à la mine de cuivre de Rio Tintaya au Pérou? Le ministre ne pense-t-il pas que s'il offrait des prêts à 10 p. 100, à certaines mines canadiennes, il leur permettrait de ne pas congédier leurs mineurs qui sont plus de 60,000?

• (1450)

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, le député insinue-t-il qu'il faudrait éviter de faire de telles transactions internationales?

Des voix: Oui.

M. MacEachen: Insinue-t-il qu'il faudrait éviter de participer à certains projets étrangers qui assurent un nombre important d'emplois au Canada? Veut-il dire qu'il faudrait accentuer le chômage en refusant de participer aux occasions qui se présentent à des entreprises canadiennes établies à l'étranger? Est-ce son opinion?

L'ÉCONOMIE

L'AIDE GOUVERNEMENTALE ACCORDÉE AUX GROSSES SOCIÉTÉS

Mlle Pat Carney (Vancouver-Centre): Madame le Président, comme le premier ministre est incapable de nous expliquer comment il pourra ramener l'inflation à 6 p. 100 alors que les dépenses de son gouvernement ont augmenté de 20 p. 100, ma question suivante s'adresse au ministre des Finances. Madame le Président, des milliers de Canadiens risquent de perdre leur emploi parce que leurs employeurs, écrasés par le fardeau des taux d'intérêt, sont en faillite secrète et font l'objet d'une mise sous tutelle souple. S'ils poursuivent leurs activités, c'est uniquement pour pouvoir liquider tranquillement leurs avoirs et échapper à leurs dettes, au lieu de s'en défaire à des prix dérisoires. Je pense aux sociétés d'exploitation forestière . . .

Mme le Président: A l'ordre. Les députés remarqueront que les questions et les réponses ont été plutôt longues et que certains échanges ont pris la forme d'une discussion au cours de la période des questions. J'exhorte les députés, pendant le temps qu'il leur reste, à être brefs, dans leurs questions comme dans leurs réponses.

Mlle Carney: Madame le Président, comme le gouvernement est disposé à ne rien faire pendant que les petites et moyennes entreprises font faillite, pourquoi accepte-t-il de cautionner les grosses sociétés comme Massey Ferguson, Dome Canada et peut-être Maislin Industries?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je serai bref et dirai au député que le préambule de sa question est faux. Nous prévoyons dans le budget plusieurs centaines de millions de dollars pour assurer la survie des petites entreprises.

Des voix: Bravo!

LE MONTANT DU DÉFICIT GOUVERNEMENTAL

Mlle Pat Carney (Vancouver-Centre): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse également au ministre des Finances. Il refuse de comprendre à quel point la situation économique est mauvaise dans l'Ouest. C'est pour cette raison que son parti n'a pu faire élire un député à l'ouest de la vallée de la rivière Rouge.

Des voix: Règlement!

Mlle Carney: Ma deuxième question porte sur le déficit de 20 milliards de dollars prévus par le ministre. Ses collègues du cabinet et ses adjoints nous disent que cette prévision se fonde sur la reprise du troisième et du quatrième trimestres.

Comme la pêche est dans le marasme dans les Maritimes, que les sociétés du Québec font faillite, que d'autres entreprises de la Colombie-Britannique ferment leurs portes dans le secteur forestier et que des mines ferment dans tout le pays, quand sa relance miraculeuse du troisième et du quatrième trimestres va-t-elle se produire? Comment justifie-t-il un déficit de 30 milliards de dollars dans ce contexte? A combien va s'élever réellement le déficit?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, pour être bref, je dirai que le montant du déficit sera celui prévu dans l'exposé budgétaire.

* * *

L'INDUSTRIE

ON DEMANDE D'AIDER LE SECTEUR DE L'INFORMATIQUE

M. Gordon Gilchrist (Scarborough-Est): Madame le Président, ce débat sur le budget donne lieu à des discours étonnants.

Mme le Président: A l'ordre. Pendant le reste de la période des questions, je veux des questions brèves.

M. Gilchrist: Le secteur des communications s'est spécialisé dans la micro-électronique, il a réuni des millions de dollars et créé des emplois. Par contre, les ordinateurs importés . . .

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Règlement.

M. Gilchrist: Puis-je fonder ma question, madame le Président . . .

Mme le Président: De toute évidence, il s'agit d'un préambule. Si le député voulait bien passer directement à sa question, nous lui en serions reconnaissants.

M. Gilchrist: J'essaie de trouver une conclusion, madame le Président.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Trouvez plutôt une question.

Des voix: Oh, oh!

M. Gilchrist: Le ministre des Finances va-t-il songer à modifier encore le budget pour améliorer l'état de notre industrie de l'informatique qui a enregistré un déficit de 1.75 milliard l'année dernière alors que le secteur des communications a réalisé des bénéfices et investi dans des emplois.

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, les deux dernières questions des deux députés de l'opposition officielle montrent bien qu'ils défendent une politique sans queue ni tête.

Une voix: Oh, oh!

M. MacEachen: Un député me pose d'abord plusieurs questions où il insiste sur l'importance du déficit et le suivant me

demande d'alourdir le déficit. Voilà la politique économique conservatrice.

Des voix: Bravo!

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'INVESTIR DANS LA TECHNOLOGIE DE POINTE

M. Gordon Gilchrist (Scarborough-Est): Madame le Président, voici ma question supplémentaire. Le ministre serait-il prêt à modifier le budget afin d'investir dans la technologie de pointe? Il ne s'agit pas d'augmenter les dépenses, mais de créer les emplois d'une valeur de 4.5 milliards de dollars que nous avons perdus l'année dernière en donnant du travail à des étrangers, d'aider un secteur capable de créer les emplois dont nous avons tellement besoin et de contribuer à la relance économique.

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, nous avons déjà accordé une aide très importante à la recherche et au développement et à la technologie de pointe.

M. Clark: A l'étranger.

M. MacEachen: Au Canada. La plupart des entreprises occupant une place importante dans le secteur de la technologie de pointe, y compris Mitel, en ont bénéficié. Le député demande davantage de stimulants fiscaux. Cela aurait pour effet de réduire nos recettes et d'alourdir notre déficit. Or, le très honorable représentant a déclaré il y a quelques instants que ce déficit était déjà trop élevé. Quand allez-vous accorder vos violons? Pourquoi ne consacrez-vous pas vos mercredis matin à discuter de la politique économique plutôt que de la direction du parti?

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

LE PLAFONNEMENT DE L'INDEXATION DES PENSIONS

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Madame le Président, au cours de la dernière année sur laquelle on dispose de données, des fonctionnaires à la retraite ont reçu en moyenne une pension de seulement $7,915 par an, et les conjoints survivants, la somme mirobolante de $2,171 par an. Ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Comment le gouvernement peut-il expliquer qu'il prive ses anciens employés de l'indexation alors qu'ils ont déjà versé 1 p. 100 de leur revenu pour se prémunir contre l'inflation? Le gouvernement compte-t-il demander que les régimes de pension privés soient eux aussi assujettis à cette méthode qui consiste à filouter les anciens employés pour juguler l'inflation?

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, comme on l'a déjà dit, la plupart des régimes privés ne comportent pas de clause d'indexation. Le député oublie tout à fait ce facteur, car avec la collaboration de l'ensemble des Canadiens et des députés, l'inflation sera ramenée l'année prochaine à 6 p. 100, et donc personne n'aura à en souffrir.

Une voix: Démissionnerez-vous quand le taux de l'inflation dépassera les 6 p. 100?

* * *

LES PENSIONS

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE GARANTIR UNE COMPENSATION ÉTABLIE EN FONCTION DE L'INFLATION

M. Neil Young (Beaches): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Finances. Le ministre sait que toute diminution du pouvoir d'achat des retraités va se refléter dans l'alimentation, le logement et l'habillement. Si le ministre ne peut garantir à ces personnes que l'inflation sera ramenée à 6 p. 100 en 1983, peut-il au moins leur assurer qu'il va combler rétroactivement la différence entre 6 p. 100 et le taux courant d'inflation en 1983?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je serais mieux en mesure de fournir cette garantie si le député et ses collègues décidaient de prêter main-forte au gouvernement en vue d'atteindre cet objectif de 6 p. 100 d'inflation.

* * *

LA CHARTE DES DROITS

ON DEMANDE DE MODIFIER LA LOI POUR FAIRE DISPARAÎTRE TOUTE CONFUSION

L'hon. Bryce Mackasey (Lincoln): Madame le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor à titre de parrain du bill C-124. Le ministre a affirmé pendant la période des questions qu'à ses yeux le bill C-124 ne supplanterait nullement les dispositions de la Charte des droits de l'homme ou celles de la loi canadienne sur les droits de la personne. Je demande donc au ministre s'il est disposé à présenter une modification au projet de loi C-124 pour faire disparaître toute confusion ou ambiguïté, notamment dans l'article 9 qui donne l'impression que le bill C-124 atténue, annule ou contrebalance dans une certaine mesure, les dispositions de la loi sur les droits de la personne.

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, je n'interpréterais pas l'article 9 de cette façon, mais s'il y avait ambiguïté comme cela se peut, nous veillerons à ce que ne soient pas touchées certaines dispositions de la loi canadienne sur les droits de la personne qui défendent le principe du salaire égal à un travail égal, dont a parlé hier le député de Vancouver-Est.

[*Français*]

LA SANCTION ROYALE

Mme le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre qu'une communication dont voici le texte a été reçue:

Résidence du Gouverneur général,
Ottawa

Le 7 juillet 1982

Madame le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Brian Dickson, juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de suppléant du Gouverneur général, se rendra à la salle du Sénat aujourd'hui, le 7 juillet 1982, à 17 h 45, afin de donner la sanction royale à des projets de loi.

Veuillez agréer,
madame le Président,
l'assurance de ma haute considération.
Le chef de cabinet adjoint,
M. Jacques Noiseux.

* * *

PÉTITIONS

DÉPÔT DES RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

Mme le Président: J'ai l'honneur aussi de faire savoir à la Chambre que le greffier a déposé sur le bureau les rapports du greffier des pétitions, qui fait connaître qu'il a examiné les pétitions présentées par des honorables députés le mardi 6 juillet 1982 et qu'il constate que les pétitions sont conformes aux exigences du Règlement quant à leur forme.

* * *

• (1500)

[*Traduction*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. NIELSEN—LES RECOURS AU RÈGLEMENT DURANT LA PÉRIODE CONSACRÉE AUX MOTIONS EN VERTU DE L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Madame le Président, je voudrais faire un bref rappel au Règlement à propos du déroulement des délibérations durant la période consacrée aux recours à l'article 43 du Règlement.

A la fin de la période d'un quart d'heure normalement prévue pour les recours à l'article 43 du Règlement, j'ai essayé de faire un rappel au Règlement. La présidence a dit alors que c'était impossible, pensant sans doute qu'il convenait d'attendre pour ce faire la fin de la période des questions.

Madame le Président, lorsqu'on a remanié le Règlement, il n'a jamais été question de permettre de faire des rappels au Règlement ou de soulever la question de privilège uniquement à la fin de la période des questions. Les délibérations d'aujourd'hui prouvent que c'est une erreur d'appliquer le Règlement de cette façon.

Je comptais faire un rappel au Règlement et proposer à la présidence de demander à la Chambre de consentir à l'unanimité à ne pas tenir compte de l'heure et à mettre aux voix la motion dont la présidence était saisie en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement. Cela ne me sert à rien de faire un rappel au Règlement maintenant; il aurait fallu le faire il y a 45 minutes.

Tous les ministériels auraient probablement voulu que la question soit mise aux voix et tous les députés de l'opposition officielle l'auraient certainement souhaité.

Madame le Président, je propose que la présidence accepte dorénavant les rappels au Règlement de ce genre. Il faudra que la présidence accepte d'écouter une phrase ou deux pour voir s'il y a matière à rappel au Règlement. La présidence pourrait peut-être y réfléchir au cas où cela se reproduirait. C'est dans ce seul but que j'en parle maintenant.

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Madame le Président, il est certain que la présidence a eu raison de régler la question comme elle l'a fait. Au cas où l'on s'apprêterait à user d'astuce, je signale que la façon correcte de procéder serait d'avoir des consultations sur une décision aussi importante que celle-là. Supposer que l'affaire puisse se régler entre conservateurs et libéraux n'est pas très régulier. Il y a de sérieuses critiques à formuler et je crois que la présidence a eu parfaitement raison de procéder comme elle l'a fait.

Mme le Président: Si je comprends bien les règles, les objections ne peuvent être entendues pendant la présentation des motions en vertu de l'article 43 du Règlement ou pendant la période des questions. Le Règlement ne l'interdit pas expressément, bien entendu, mais je crois comprendre que c'est la façon d'interpréter la question pour qu'on n'empiète pas sur le temps qui est normalement consacré aux motions en vertu de l'article 43 du Règlement ou aux questions orales. Sauf erreur, toute la Chambre en a convenu.

Je voudrais signaler au député du Yukon (M. Nielsen) que son rappel au Règlement—dont la présidence connaît maintenant la nature—ne l'aurait mené nulle part de toute façon car j'avais déjà interrompu le député de Comox-Powell River (M. Skelly). Il était 2 h 15, et le temps consacré à la Chambre aux motions de ce genre était terminé.

M. Nielsen: Madame le Président, vous seriez sans doute la première à reconnaître que collectivement, la Chambre est maîtresse de sa procédure, et la Chambre serait la première à insister sur le respect de ce principe fondamental.

Depuis que le Règlement a été modifié, les deux orateurs qui vous ont précédée avaient tous deux l'habitude de laisser les députés invoquer le Règlement et soulever la question de privilège au cours de la période des questions et même au cours des 15 minutes qui la précèdent.

J'estime qu'avant de rendre sa décision et de la fonder sur le passé, ce que la Chambre aurait du mal à accepter, Votre Honneur serait bien inspirée d'examiner les occasions où les deux orateurs qui l'ont précédé ont permis à des députés d'invoquer le Règlement dans des circonstances analogues. Je ne voudrais certes pas que Votre Honneur établisse en l'occurrence un précédent différent de ceux de ses prédécesseurs.

Mme le Président: Sauf erreur, cette façon de procéder a été adoptée à l'époque où l'orateur qui m'a précédée présidait. Cependant, je vais vérifier à quel moment elle a été adoptée. Je serais, certes, la dernière personne à ne pas convenir avec le député que la Chambre est maîtresse de sa propre procédure. Je suis entièrement à la disposition de la Chambre, et c'est précisément parce que je suis entièrement à sa disposition, même si j'aurais peut-être préféré laisser le député invoquer le Règlement, que je me suis conformée à cette façon de procéder. Pour autant que je sache, le député n'était pas autorisé à invoquer le Règlement lorsqu'il l'a fait.

Si la Chambre tient à modifier cette façon de procéder, je n'y trouve rien à redire. Je tiendrais compte des observations des leaders des partis s'ils me disaient qu'ils veulent modifier notre façon de procéder actuelle.

[*Français*]

M. Jacques Olivier (Longueuil): Madame le Président, je prends la parole au sujet du rappel au Règlement qui a été fait au sujet d'une motion en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement cet après-midi. Je voudrais faire remarquer que le député de Yukon (M. Nielsen) se sert de plus en plus de son privilège de leader à la Chambre de l'opposition officielle pour tenter de modifier le Règlement de la Chambre alors qu'il refuse continuellement de modifier le Règlement pour l'adapter au XX^{e} siècle. Et c'est lui-même, madame le Président, qui de plus en plus fait des rappels au Règlement pour faire perdre le temps de la Chambre alors que nous savons très bien que la décision qui a été prise des deux côtés de la Chambre . . .

Mme le Président: Je crois que l'honorable député est en train de s'engager dans un débat. C'est parfaitement légitime mais pas à ce moment-ci.

[*Traduction*]

M. Blaine A. Thacker (Lethbridge-Foothills): Madame le Président, de toute ma vie, je n'ai jamais rien entendu d'aussi ridicule. Je fais partie d'un comité spécial chargé de modifier le Règlement de la Chambre . . .

Mme le Président: Je regrette, mais cela aussi tient du débat.

* * *

PÉTITIONS

M. FULTON—LA NOMINATION D'UN PRÉSIDENT À LA COMMISSION MIXTE INTERNATIONALE

M. Jim Fulton (Skeena): Madame le Président, je veux présenter une pétition signée par vingt-cinq députés du caucus néo-démocrate au sujet du retard qu'apporte le gouvernement à nommer un président canadien à la Commission mixte internationale. Cet important organisme bilatéral s'occupe de questions telles que les pluies acides, l'inondation de la vallée Skagit, et la pollution de la rivière Niagara et des Grands lacs. Il est urgent que cet organisme ait un président afin de traiter d'importantes questions comme celle du barrage Garrison.

Les Canadiens en ont assez de ce gouvernement et de son indifférence en face de tout, sauf sa survie. Si le premier ministre est incapable de déclencher des élections partielles ou de nommer quelqu'un à la présidence de la CMI, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacGuigan) devrait soumettre l'affaire au comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale, afin qu'un président soit nommé au plus vite, sans que les libéraux sortent l'assiette au beurre cette fois.

M. McGrath: Madame le Président, j'invoque le Règlement. Il me semble sans précédent que des députés à la Chambre soit autorisés à invoquer le Règlement à l'appel de l'ordre du jour pour présenter une pétition à la Chambre. Je n'ai jamais vu cela et je me demande si c'est bien conforme au Règlement.

Mme le Président: Je dois avouer que cela m'a étonnée. Je n'ai pas vérifié la chose, mais le greffier me dit que des députés peuvent présenter une pétition à la Chambre. J'espère ne pas me tromper.

• (1510)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répondra aujourd'hui aux questions n^{os} 4236 et 4281.

[*Texte*]

LE COÛT DES RÉNOVATIONS EFFECTUÉES POUR LE MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION

Question n^{o} 4236—**M. Herbert:**

Combien ont coûté les rénovations effectuées au 1616 ouest, boul. Dorchester, à Montréal, pour accueillir le ministère de l'Emploi et de l'Immigration et quelle est la superficie utilisable?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Le coût des travaux de rénovation de l'immeuble était à la charge du propriétaire et Travaux publics en ignore le montant. Les frais de déménagement et d'aménagement d'Emploi et Immigration Canada se sont élevés à $505,977. Les locaux occupés par le ministère ont une superficie de 4,429 mètres carrés d'espace louable, ce qui représente 4,346 mètres carrés d'espace utilisable.

LE CHAUFFAGE SOLAIRE DE L'EAU

Question n^{o} 4281—**M. Herbert:**

Un système de chauffage solaire de l'eau chaude de lessive a-t-il été installé *a*) au Centre de formation des douanes et accise de Rigaud (Qué.)—Phase I, *b*) au Centre de formation des douanes et accise de Rigaud (Qué.)—Phase II, *c*) à l'Hôpital des anciens combattants de Sainte-Anne-de-Bellevue (Qué.) et, (i) le cas échéant, à quel prix (ii) sinon, quand la construction doit-elle être terminée et combien aura-t-elle coûté?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): *a*) Non. La phase I du projet de Rigaud (Québec) est maintenant intégrée à la phase II. *b*) La phase II du projet de Rigaud (Québec) est présentement à l'étape de conception et on s'attend à ce que les travaux soient terminés d'ici février 1983, à un coût estimatif de $398,000. *c*) Non. Le projet solaire de Sainte-Anne-de-Bellevue (Québec) a été interrompu à l'étape de l'avant-projet en raison des priorités à respecter pour l'attribution des fonds budgétaires.

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, si la question nº 4287 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, le document serait déposé immédiatement.

[*Français*]

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. La Chambre désire-t-elle que la question nº 4287 soit réputée transformée en ordre de dépôt de document?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

LES PRESTATIONS AUXQUELLES ONT DROIT LES MEMBRES DE LA GRC

Question nº 4287—**M. MacKay:**

1. A quelles prestations ont droit les membres de la GRC malades et invalides et les personnes à leur charge?

2. Ces prestations sont-elles égales ou inférieures à celles des membres des Forces armées et des personnes à leur charge?

3. Le personnel de la GRC a-t-il droit à des services juridiques de pensions comme les membres des Forces armées?

(Le document est déposé.)

[*Traduction*]

M. Smith: Madame le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton.*

[*Français*]

Mme le Président: Les autres questions sont-elles reportées?

[*Traduction*]

M. Taylor: Madame le Président, hier, j'ai demandé au secrétaire parlementaire s'il pouvait voir ce qu'il en était de la question nº 2329 qui est au *Feuilleton* depuis le 2 avril 1981. Je voudrais savoir quand nous devrions recevoir une réponse à cette question.

M. Smith: Madame le Président, le député sera très heureux d'apprendre, j'en suis persuadé, que mon enquête est déjà en cours au sujet de sa requête d'hier.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, je demande que tous les avis de motion portant production de documents restent au *Feuilleton.*

[*Français*]

Mme le Président: Les avis de motion portant production de documents sont-ils reportés?

Des voix: D'accord.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Pinard: Madame le Président, j'aimerais simplement apporter une précision à la Chambre. Le 17 juin 1982, et je me réfère à la page 18551 du journal des *Débats,* j'ai répondu à un député du Nouveau parti démocratique au sujet du bill C-60 en lui disant, à ce moment-là, que ce projet de loi serait proclamé avant la fin du mois de juin. Lorsque je lui ai fait cette réponse j'avais consulté le ministre responsable du projet de loi, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, qui m'avait signalé ce résultat et cette possibilité, et de fait qui m'avait confirmé que le projet de loi recevrait la proclamation avant la fin du mois de juin. Alors subséquemment à ma réponse du 17 juin à l'honorable député de Kootenay-Est-Revelstoke, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources m'a informé qu'en raison de certains événements il n'était pas possible de proclamer le projet de loi en question avant la fin du mois de juin.

Alors, étant donné les circonstances, pour rectifier le dossier et pour expliquer la réponse que j'ai donnée à l'honorable député de Kootenay-Est-Revelstoke je veux lui dire qu'au moment où je lui ai répondu je l'ai fait sur la foi des renseignements qui m'avaient été fournis par le ministre responsable du projet de loi C-60, que subséquemment, en raison d'événements particuliers, le ministre m'a informé que cela ne pouvait se faire, et j'inviterais donc le député de Kootenay-Est-Revelstoke à interroger le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources sur les raisons pour lesquelles le projet de loi n'a pu recevoir la promulgation en question avant la fin du mois de juin. Je voulais faire consigner ces remarques au dossier pour faire en sorte qu'en toute justice l'honorable député ait une occasion de demander des explications au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources qui est disposé à les fournir.

[*Traduction*]

M. Nielsen: Madame le Président, je crois que le député d'Athabasca (M. Shields) s'intéresse également à cette question et il a, lui aussi, posé des questions ici même au sujet de la promulgation de cette loi. Le leader parlementaire du gouvernement a indiqué que ce retard s'expliquait par certains événements. Je me demande s'il pourrait nous dire quels sont exactement ces événements?

M. Pinard: Je viens tout juste de dire, madame le Président, que j'ai invité le député de Kootenay-Est-Revelstoke et en fait tous les députés à la Chambre, notamment le collègue du député du Yukon (M. Nielsen) à poser ces questions au ministre responsable du projet de loi C-60, c'est-à-dire l'honorable ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources qui se fera un plaisir de leur donner les explications voulues.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 6 juillet 1982, de la motion de M. MacEachen: Que la Chambre approuve la politique budgétaire du gouvernement.

L'hon. Charles Lapointe (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Madame le Président, je suis heureux de prendre la parole au cours du débat sur ce très important budget présenté par notre collègue, le ministre des Finances (M. MacEachen), le 28 juin dernier. Évidemment, je m'attarderai principalement au cours de mes remarques sur les mesures qui affectent le secteur de la petite et moyenne entreprises au Canada. Mais avant d'entrer dans le vif de mon propos, monsieur le président, j'aimerais pendant quelques instants faire le point sur ce que je crois devoir être l'attitude des divers intervenants dans l'économie canadienne. C'est en effet cette attitude qui s'avère le facteur premier dans notre lutte pour sortir notre pays des difficultés qu'il traverse actuellement.

Tout récemment, la semaine dernière, j'avais l'occasion de prendre la parole à Toronto lors d'une conférence sur la PME organisée par le *Financial Times*, et cette conférence spéciale avait comme thème *Votre entreprise privée, comment la faire survivre et prospérer*. Ce thème était particulièrement bien choisi en raison de cette récession qui frappe les pays industrialisés du monde entier: des taux de croissance réduits et limités, des prix à la hausse, du chômage persistant. Telle est la situation, monsieur le président, qui existe à l'heure actuelle un peu partout à un degré plus ou moins grand.

Comme le disait le ministre des Finances dans son discours du budget, la récession actuelle touche autant les pays développés que les pays en développement et, ce qui devient tragique, c'est que nous ne possédons pas tous les éléments pour contrer les ravages que fait cette récession. C'est ce qu'indiquait également ou c'est la même idée que voulait convier le président du Conseil économique du Canada lorsqu'il disait, il y a deux semaines, qu'il ne faut pas s'attendre que le Canada puisse seul sortir le monde de la récession. Une récession, monsieur le président, a plusieurs causes. Si vous êtes du milieu politique, du monde des affaires ou œuvrant dans le milieu syndical, vous pourrez rapidement pointer du doigt l'un ou l'autre des secteurs ou les autres intervenants économiques et les accuser de tous les maux qui nous affligent. Pour certains, les syndicats ont trop protégé les travailleurs qui sont devenus improductifs tout en demandant des salaires trop élevés. Pour d'autres, les hommes et les femmes d'affaires devraient diminuer leurs profits et ainsi freiner l'augmentation des prix. Et pour tous, semble-t-il, monsieur le président, les gouvernements à quelque niveau qu'ils soient doivent réduire leurs dépenses. Je peux dire sans hésitation que tous ces énoncés ou toutes ces affirmations ont une part de vérité et que chaque secteur peut être la cible de nos critiques. Mais je pense aussi, monsieur le président, que c'est justement là que réside le problème. Plusieurs des joueurs dans notre société regardent leur action en individualistes, et ce faisant on oublie trop facilement qu'un geste posé dans le monde syndical ou dans le monde des affaires ou dans l'administration publique influence inévitablement les autres secteurs, et cette isolation nous fait oublier que dans une société tous les groupes sont reliés et que l'action de l'un aura des répercussions sur tous les autres. Un syndicat qui essaie d'obtenir pour ses travailleurs des augmentations de salaires égales ou excédant le niveau de l'inflation oublie souvent que ce faisant, il apporte de l'eau au moulin de l'inflation. De son côté, l'homme ou la femme d'affaires, pour pallier à une décroissance des revenus, qui décide d'augmenter constamment les prix, agit du même coup en donnant une autre poussée ascendante à l'inflation. En somme, nous sommes dans la situation du chien qui court après sa queue et nous savons tous qu'il n'y parvient jamais. Pour briser le cercle vicieux de l'inflation et retrouver un bon climat économique, il nous faut aujourd'hui faire les sacrifices requis. Il est évident que dans ce réseau d'interrelations entre les partenaires principaux de l'économie, les gouvernements font également partie de la solution. Ils sont souvent décrits comme étant des organismes qui essaient de plaire à tout le monde tout en ne plaisant à personne. Il y a également une part de vérité dans cette caricature. Nous tous à la Chambre et les membres du gouvernement en tant qu'êtres humains nous sommes appelés à trouver un équilibre parfois très fragile entre les demandes souvent contradictoires des divers groupes qui forment notre société. Fréquemment, cette situation nous mène à des résultats plus ou moins populaires. Pour certains, par exemple, mettre en place des programmes sociaux ou des protections sociales pour faire face aux difficultés économiques revient à faire du socialisme. Pour d'autres, accorder des rabais fiscaux au monde des affaires devient une mesure visant à enrichir les riches, et plusieurs politiciens d'en face, monsieur le président, font d'ailleurs peu d'efforts pour corriger cette impression. Mais avant que l'on puisse briser véritablement cette inflation qui est la cause première de nos difficultés économiques, chacun d'entre nous, quel que soit son secteur d'activité, devra regarder au-delà de son entourage immédiat, sortir de son isolement. Nous devons essayer de comprendre les besoins et aspirations des autres. Nous devons nous libérer de nos notions préconçues avant de nous aborder les uns les autres. Ce sera d'autant plus difficile à faire si les revendications sont présentées sous le signe de la colère, que ce soit par les media ou dans cette Chambre. Il y a cependant quelques pas majeurs qui ont été franchis au cours des derniers mois, par exemple le ministre des Finances, avec quelques-uns de ses collègues du Cabinet ou du Conseil des ministres, a entrepris une tournée de consultations canadiennes auprès du monde des affaires et du monde syndical. D'ailleurs je lisais dans le *Toronto Star* d'hier par exemple que le premier ministre (M. Trudeau) et le ministre des Finances rencontreront vendredi le président du Conseil du Travail du Canada, M. McDermott, et cet après-midi même, le ministre des Finances et le premier ministre ont une rencontre spéciale avec les leaders du monde des affaires.

• (1520)

De mon côté, depuis le temps que j'occupe le portefeuille de la petite entreprise, je me suis efforcé et je continue à m'engager à maintenir des contacts fréquents avec les dirigeants des PME au Canada. Ce faisant, je pourrai continuer à apporter à mes collègues du Conseil des ministres les points de vue des hommes et des femmes d'affaires canadiens. Ces discussions, comme je le disais, doivent se faire d'une façon positive, car la tâche que nous avons à accomplir est immense. C'est ce dont le ministre des Finances, parlait, lors de son discours sur le budget, lorsqu'il se référait à un esprit de solidarité. Un dialogue plus soutenu entre les partenaires les plus importants de l'économie canadienne est donc nécessaire, mais nous avons aussi besoin d'un leadership fort. C'est la raison pour laquelle le ministre des Finances dans son budget a demandé aux parlementaires de donner l'exemple aux autres Canadiens. J'appuie donc sans difficulté la mesure visant à la réduction des hausses de traitement des députés, des sénateurs, des ministres. Il s'agit en fait, et nous le savons tous dans cette Chambre, d'un recul sur les augmentations que nous avions obtenues au début de l'année. D'autre part, tous les fonctionnaires, ces plus de 500,000 hommes et femmes à l'emploi des sociétés de la Couronne, des Forces armées ou de la Fonction publique verront leurs hausses de traitement limitées à 6 et 5 p. 100 au cours des deux prochaines années. Tout comme mes collègues, je suis convaincu que la Fonction publique ne détient pas une responsabilité plus grande pour ce qui est de l'inflation que n'importe quel autre secteur au Canada. Cependant, il faut démontrer au reste de la société que la restriction par voie législative au niveau fédéral doit être suivie rapidement de restrictions volontaires dans les autres secteurs. Comme on l'a souligné dans le discours du budget, les alternatives, l'inflation accrue, et la récession ou des contrôles plus étendus, sont loin d'être attrayantes. Même si l'indexation des pensions et des déductions de l'impôt sur le revenu sera limitée de la même façon en 1983 et 1984, à savoir à 6 et 5 p. 100, le gouvernement a donné aux moins nantis l'assurance qu'ils ne seront pas dépourvus. Le crédit d'impôt-enfant a été augmenté de $50 et va rester entièrement indexé pour aider les familles à revenu modeste. Les personnes qui touchent le supplément de revenu garanti à la pension de sécurité de vieillesse toucheront un supplément additionnel destiné à compenser la limitation de l'indexation des pensions de vieillesse ou de la pension de base de la sécurité de la vieillesse. Comme on l'a noté, les pensions des anciens combattants demeureront entièrement indexées.

En tant que ministre responsable de la petite entreprise, monsieur le président, c'est avec plaisir que j'appuie les mesures énergiques annoncées dans le budget du 28 juin. Malgré les difficultés rencontrées par certaines petites entreprises, je reçois comme la plupart de mes collègues dans cette Chambre un courrier très volumineux d'entrepreneurs désireux d'agrandir leur entreprise ou d'en créer de nouvelles. Le programme d'aide de 400 millions aux entreprises désireuses d'investir visant à réduire leurs coûts en intérêts vient s'ajouter aux nombreuses mesures qui existent déjà en faveur des petites entreprises canadiennes.

Parlant de ces autres mesures qui existent, monsieur le président, je lancerai un appel pressant à mes collègues de l'opposition pour qu'ils acceptent de prolonger la loi sur les prêts aux petites entreprises qui s'est terminée le 30 juin 1982, comme il est proposé dans un projet de loi qui a été déposé il y a deux semaines, afin de permettre aux institutions financières, aux caisses populaires et aux Credit Unions de continuer à garantir des prêts aux petites entreprises. Tout le monde est d'accord sur cette loi, monsieur le président, les petites entreprises en premier lieu, les institutions financières et tous les députés de la Chambre. On me dit: On a besoin de deux jours de débats. Je trouve cela étrange que l'on sacrifie les intérêts de la petite entreprise pour pouvoir avoir la gloriole de dire qu'on a eu deux jours de débats en cette Chambre. J'espère donc que les députés de l'opposition accepteront de reconduire ou de prolonger l'existence du projet de loi sur les prêts aux petites entreprises donnant un accès à du capital dont ces dernières ont tant besoin.

Mais pour revenir aux 400 millions de dollars annoncés dans le budget pour aider les entreprises désireuses d'investir, monsieur le président, cela signifie qu'au cours des deux dernières années les petites entreprises admissibles au programme pourront réduire de 4 p. 100 leurs coûts en intérêts sur certains investissements, savoir des investissements qui auront été faits entre le 29 juin 1982 et le 31 mars 1983. Ce rabais de 4 p. 100 de taux d'intérêt s'appliquera sur un prêt minimum de $10,000 et maximum de $500,000. Les petits entrepreneurs, les pêcheurs et les agriculteurs se portant acquéreurs de biens dépréciables ou finançant des projets de recherche et de développement recevront à titre d'incitation des subventions pouvant atteindre 200 millions de dollars cette année et 200 millions de dollars l'an prochain. Si on fait un calcul rapide, monsieur le président, 400 millions de dollars de subventions au taux d'intérêt représentant 4 p. 100 des taux d'intérêt, cela signifie pratiquement que les petites entreprises canadiennes, les pêcheurs et les agriculteurs peuvent avoir accès à des prêts pour un montant minimal, pour une somme globale de 5 milliards de dollars, monsieur le président. C'est donc dire qu'il y a là une occasion pour les petits entrepreneurs, les pêcheurs et les cultivateurs de démontrer, comme ils l'ont toujours fait par le passé, leur dynamisme, de démontrer que ce sont véritablement eux qui constituent l'épine dorsale ou le tissu essentiel de l'économie canadienne. Je suis convaincu que les entrepreneurs, les hommes et les femmes d'affaires dans ce pays vont profiter grandement de cette mesure les aidant à avoir accès à du capital à un taux d'intérêt réduit pour fins d'investissement.

Il est important de noter que ce programme ne remplace pas le Programme de l'obligation pour la petite entreprise qui a été annoncé dans le budget de novembre dernier. Les petites entreprises, les pêcheurs et les cultivateurs ou agriculteurs qui éprouvent des difficultés financières demeurent admissibles au Programme pour fins de refinancement.

Répondant au vœu de plusieurs centaines de petites entreprises, de plus, dans le budget du 28 juin, le gouvernement a repoussé au 1er janvier 1983 l'impôt de 12.5 p. 100 sur les dividendes de petites sociétés. L'intention du gouvernement en introduisant cette mesure, c'était d'inciter les petites entreprises à réinvestir des sommes d'argent qui auraient pu autrement être versées sous forme de dividendes. Cet impôt ayant été repoussé à nouveau, j'espère que les petites entreprises vont continuer à réinvestir ces sommes étant donné les problèmes de liquidité auxquels elles font face à cause des taux d'intérêt élevés et de la récession.

Dans un autre domaine, monsieur le président, étant donné que 98 p. 100 des compagnies spécialisées dans la construction au Canada sont des petites entreprises, les subventions aux acheteurs de maisons neuves et aux premiers acheteurs d'une maison déjà existante s'élevant à 300 millions de dollars devraient stimuler considérablement ce secteur. Les entrepreneurs possédant de petites sociétés représentent 52 p. 100 de l'activité de la construction au pays. Ceux qui œuvrent dans la construction de maisons ou d'appartements devraient donc créer un grand nombre des 118,000 nouveaux emplois résultant de ces subventions. Le programme de rénovation des maisons passera de 30 millions à 60 millions de dollars, ce qui ajoute un nouveau stimulant à l'industrie du logement. L'effet d'entraînement de ces subventions directes en vertu des programmes d'aide à l'investissement pour les petites entreprises et des programmes de logement sera de grande envergure pour toute une gamme d'autres petites entreprises allant de la cantine à café qui se rend sur les chantiers de la construction, aux quincailleries que nous avons tous dans chacune de nos régions, ainsi qu'aux marchands de matériaux de construction, aux scieries, aux fabricants de meubles, et ainsi de suite. Je pense, monsieur le président, que les nouveaux emplois et l'activité économique générés par ces deux mesures compteront pour beaucoup dans la reprise économique.

La marge de manœuvre du gouvernement était plutôt mince entre la compression des dépenses, d'une part, et le besoin de stimulants, d'autre part, je crois que les secteurs qui bénéficieront des stimulants, savoir la petite entreprise, l'habitation, les agriculteurs et les pêcheurs sont les secteurs les mieux choisis pour appliquer ces stimulants.

Il y a quelques années, monsieur le président, on avait demandé à M. Dennis McDermott, alors qu'il était président des Travailleurs-Unis de l'Automobile, quel était selon lui le meilleur moyen pour stimuler l'industrie de l'automobile. Sa réponse ne manque pas d'intérêt. Il avait répondu à l'époque, et je cite:

> Remettez l'industrie du bâtiment en marche, et mes travailleurs vont retrouver leur emploi.

Alors, monsieur le président, je pense que le nouveau programme en matière de logement qui vient s'ajouter à tous les programmes annoncés dans le budget du 12 novembre va permettre de créer non seulement 118,000 nouveaux emplois dans le secteur de la construction, mais va par le fait même donner un bon coup de pouce à l'industrie de l'automobile comme à de nombreux autres secteurs industriels.

Dans le budget du 28 juin présenté par le ministre des Finances, le ministre a également déposé un document de consultation sur les éventuelles mesures s'appliquant aux investissements, afin de stimuler la discussion sur les moyens d'assurer l'accès des petites entreprises à du capital. Tel qu'annoncé dans le budget, un comité d'éminents économistes et fiscalistes canadiens a pour tâche d'étudier les possibilités d'application de diverses propositions. Quel est le but de ce livre blanc qui a été déposé et de ce comité qui a commencé à siéger lundi, monsieur le président? C'est d'étudier des mesures qui auraient pour but de n'assujettir à l'impôt l'intérêt gagné que dans la mesure où il dépasse le taux courant d'inflation pour les Canadiens investissant dans une nouvelle sorte de dépôt à terme. Deuxièmement, de n'assujettir à l'impôt que la partie du gain en capital couru qui dépasse le taux d'inflation pour les Canadiens se portant acquéreurs d'actions ordinaires de sociétés canadiennes. Troisièmement, une réduction de 3 à 6 p. 100 du taux d'intérêt des hypothèques sur les nouvelles maisons. Quatrièmement, la possibilité pour les petites entreprises, les agriculteurs et les pêcheurs d'avoir accès à des prêts à l'investissement à des taux d'intérêt également réduits de 3 à 6 p. 100.

Le comité devra présenter son rapport d'ici la fin de septembre sur les possibilités d'application de ces mesures. Il est important que ce comité remette son rapport rapidement de façon que les mesures qui auront été retenues puissent entrer en vigueur le plus tôt possible.

Il est aussi important de signaler toutefois que c'est l'inflation qui rend nécessaires ces mesures et les moyens mis en œuvre pour réduire les dépenses du gouvernement. Si ce n'était du spectre de l'inflation, la confiance dans l'économie canadienne normalement en bonne posture suffirait à encourager les investissements et la création d'emplois.

Voilà donc le message du budget. Il nous faut combattre l'inflation ensemble, tout en nous assurant que des emplois seront créés et que personne parmi les moins bien nantis n'en sortira plus démuni.

Pour en revenir au début de mon discours, je lance de nouveau mon appel à une plus grande coopération entre les partenaires de l'économie. Nous ne pouvons continuer à discuter à partir de positions adverses. Les idées préconçues et les discours acerbes ne servent tout au plus qu'à masquer le véritable problème. Nous faisons tous partie, monsieur le président, d'un pays au potentiel immense mais qui traverse une période difficile. Nos vastes ressources humaines, intellectuelles et physiques nous permettront de sortir de ce mauvais pas.

Je voudrais en terminant, monsieur le président, citer, le *Business Council on National Issues*, lequel, il y a trois semaines, tenait les propos suivants à certains de mes collègues du conseil des ministres, et je cite:

> C'est évidemment une occasion où l'étude des perspectives d'avenir, plutôt que les lamentations sur le passé, est plus susceptible de déboucher sur une discussion productive. Les occupants d'une chaloupe de sauvetage en mer ne vont probablement pas augmenter leurs chances de survie en se querellant pour savoir comment ils en sont venus là. Il est utile, toutefois, de savoir où se trouve le rivage le plus rapproché.

Ce rivage, monsieur le président, nous est indiqué par le ministre des Finances, qui nous invite à une situation de reprise à 6 p. 100 plutôt que de demeurer dans une situation de récession à 12 p. 100.

• (1530)

[*Traduction*]

M. McDermid: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le ministre accepterait-il de répondre à une question?

M. Lapointe (Charlevoix): Oui, monsieur l'Orateur.

M. McDermid: Le ministre des Finances (M. MacEachen) a annoncé dans son budget une subvention à l'investissement des petites entreprises qui réduira le coût de l'intérêt à 4 p. 100 pour une société qui finance l'achat d'une nouvelle propriété amortissable. Étant donné la quantité de locaux vacants disponibles par suite des fermetures d'usines et des faillites, le ministre songerait-il à demander au minitre des Finances d'étendre cette subvention aux entreprises qui sont disposées à acheter des propriétés vacantes, afin que ces dernières puissent être occupées et que les petites entreprises canadiennes puissent effectivement prendre de l'expansion?

[*Français*]

M. Lapointe (Charlevoix): Monsieur le président, à mon avis, il s'agit là d'une suggestion intéressante de l'honorable député. A l'heure actuelle, je pense, cependant que l'aspect développement ou expansion dans le programme de subventions pour réduire les taux d'intérêt de 4 p. 100 doit être mis en application. Je pense que si après huit ou douze mois d'opération on constate que l'utilisation de ces 400 millions de dollars n'est pas aussi rapide que nous prévoyons maintenant, il sera toujours possible d'ajuster le programme en conséquence, et la suggestion de l'honorable député est extrêmement intéressante.

[*Traduction*]

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur l'Orateur, je crois comprendre pourquoi le ministre d'État chargé des Petites entreprises et du Tourisme (M. Lapointe) éprouve tant de difficulté à expliquer la situation au député de Brampton-Georgetown (M. McDermid). Essentiellement, il tente de lui faire comprendre, par une comparaison, qu'une fois dans la chaloupe de sauvetage, il est inutile de se demander comment on en est venu là. Bien sûr, il est important de s'entendre sur la destination de l'embarcation, mais le ministre a oublié de mentionner que celle-ci faisait eau de toutes parts et que c'est le sauve-qui-peut général. Cela correspond assez bien à la situation d'aujourd'hui. Naturellement, la chaloupe de sauvetage, c'est le gouvernement du Canada et son budget.

J'avais hâte de participer au débat. Je me sens un peu comme un nouveau venu, car c'est la première fois que j'ai l'occasion de parler de questions économiques à l'occasion d'un débat budgétaire. C'est presque un premier voyage dans la chaloupe. Je suis embarrassé. J'ai entendu certains de nos vis-à-vis faire d'excellents discours. J'ai écouté un député pour qui j'ai beaucoup de respect, savoir le ministre d'État aux Finances (M. Bussières), donner un discours très savant et très fouillé. Il nous a donné des pourcentages, des chiffres et des statistiques sur des programmes d'investissement complexes, mais, quand je m'entretiens avec des gens de ma circonscription, je constate que le ministre aurait aussi bien pu s'exprimer en latin: le message, comme cela arrive parfois, ne passe pas.

Le discours du ministre d'État chargé des Petites entreprises était excellent du point de vue théorique et des explications qu'il a fournies. Mais je répète qu'il aurait aussi bien pu s'exprimer en latin. Son discours était bon jusqu'à l'analogie de la chaloupe de sauvetage. Quand nous écoutons les ministériels, on constate qu'ils ont tous défini les problèmes, qu'ils ont élaboré des programmes, qu'ils font bien leur devoir en somme, mais ce n'est pas ainsi qu'ils sont perçus par le grand public. Celui-ci se demande simplement ce qui se passe. Moi aussi, d'ailleurs.

• (1540)

J'ai écouté le discours que le député conservateur du Québec nous a fait hier soir. Il a tenu le même genre de propos que la plupart de ses collègues de l'opposition officielle. A propos du document budgétaire, il a dit que c'était là le travail d'une bande d'hypocrites, de brigands et d'incompétents. Je ne comprends pas, car je connais un grand nombre de députés d'en face qui ne méritent vraiment pas de telles épithètes. Ce sont des personnes très travailleuses et très consciencieuses. Je sais que certains membres de l'opposition officielle partagent les mêmes sentiments à leur endroit, et à juste titre. Par conséquent, je ne comprends pas et la plupart des citoyens sont, je pense, dans le même cas que moi.

On nous a cité de nombreux chiffres, exacts la plupart du temps. Des députés ont parlé d'un taux de chômage de 11 p. 100 et d'un taux d'inflation de 11.5 p. 100. Ils ont parlé de la multiplication des faillites parmi les agriculteurs, les pêcheurs, la petite entreprise et ils ont également mentionné les difficultés des propriétaires de maisons. Ils ont parlé de la hausse du déficit et des dépenses incroyables du gouvernement. Il est inutile de répéter ces chiffres que la Chambre et tous les Canadiens connaissent parfaitement.

Nous avons essayé de nous poser en experts des finances canadiennes, mais je pense que nous avons oublié un petit aspect de nos fonctions qui n'en est pas moins important. Nous sommes également des communicateurs. A mon avis les Canadiens ne comprennent rien à ce budget. Ils ne comprennent pas à quoi rime tout cela. Ils comprennent encore moins lorsqu'ils voient que le Parlement coûte entre 100 et 120 millions de dollars par an à administrer. Ils doivent avoir beaucoup de mal à établir le rapport coût-bénéfice de cette institution. En tant qu'intermédiaires, il nous incombe, à mon avis, d'essayer de tirer les choses au clair dans l'intérêt des Canadiens. En fait, j'ai beaucoup de mal, à l'instar d'autres députés, sans aucun doute, à comprendre ce que nous avons fait de constructif pour les Canadiens, à en juger par le document à l'étude aujourd'hui.

J'en ai conclu que ce document budgétaire comporte cinq étapes. Bien qu'il soit impossible de l'examiner rapidement car il s'agit d'un document très complexe qui renferme de nombreuses hypothèses et une grande quantité de faits, il serait peut-être utile que d'autres et moi-même nous efforcions de le faire. Le budget vise principalement à déterminer les problèmes et à établir une liste de priorités. Afin de déterminer quels sont ces problèmes, il faut dès le départ que tout le monde soit d'accord et y mette du sien.

Il est intéressant de noter que nous avons des différends profonds avec le gouvernement. Selon lui, l'inflation est le plus gros problème de l'heure, tandis qu'à nos yeux, ce n'est pas le seul problème qui nous assaille. A notre avis, il s'agit d'une combinaison de problèmes, notamment les taux d'intérêt élevés, le chômage et l'inflation. De même, ces problèmes témoignent d'une crise beaucoup plus profonde que l'exposé budgétaire ne fait rien pour résoudre. Il importe de noter, toutefois, qu'une grande confusion règne dans le pays et que les Canadiens ont perdu confiance dans le gouvernement qui, par phénomène d'osmose, a fait perdre toute crédibilité au Parlement. Si notre relance économique commence par la détermination de nos problèmes et l'établissement d'une liste de priorités et que nous n'arrivons même pas à nous mettre d'accord sur ces problèmes, comment pouvons-nous en faire part à nos électeurs?

Une fois ces problèmes posés par les responsables, quels qu'ils soient, la prochaine étape consiste à formuler des programmes en vue de les résoudre. Il faut espérer que ces programmes se révèleront avantageux à long terme. Bien que le gouvernement nous demande de partager le fardeau et de nous serrer la ceinture, ces programmes ne pourront être mis sur pied que si tout le monde accepte de collaborer et de faire sa part de sacrifices. Malheureusement, les opinions divergent fortement à ce sujet à la Chambre.

Fait intéressant à noter, ces dissensions revêtent diverses formes. Pour le gouvernement, le problème est dû aux taux d'intérêt élevé et il adopte donc, pour le résoudre, une attitude dirigiste qui se concrétise par des mesures d'austérité répressives. Cette solution, a finalement pour effet d'étrangler l'économie pour faire baisser la demande et les exigences des consommateurs. Malheureusement étant donné la conjoncture actuelle, cette formule risque de nous entraîner dans une récession. Nous ne sommes pas d'accord pour trouver que c'est là le principal problème. Notons d'ailleurs que l'opposition officielle elle-même a conçu ce même programme et que c'est celui qu'elle préfère. On peut donc parler d'une entente en dépit des discours incendiaires que l'on entend de sa part. Les conservateurs comme le gouvernement préconisent le même programme et reconnaissent les mêmes problèmes, mais le gouvernement, me semble-t-il, agit comme s'il était plus à droite que l'opposition officielle. En effet, il impose des taux d'intérêt supérieurs à ceux que les conservateurs étaient disposés à imposer, et des prix énergétiques plus élevés que ceux que préconisaient les conservateurs. Il est étonnant que le gouvernement semble avoir dépassé les conservateurs pour ce qui est de l'orientation à droite.

L'étape suivante du processus budgétaire consiste apparemment en une analyse et une explication des coûts de ces programmes. Il semble également y avoir confusion sur cet aspect de la question. Le gouvernement fait de grands efforts de communication; en effet, le ministre d'État (Finances) a sorti son latin hier soir et aujourd'hui, c'était au tour du ministre d'État (Petites entreprises) qui se débrouille fort bien dans cette langue. Mais le gouvernement n'a pas réussi à communiquer aux Canadiens le message essentiel. Il semble prêt à dépenser environ 78 milliards cette année pour la mise en œuvre de ces programmes. Pour y parvenir, il doit se résoudre à un déficit de 20 milliards de dollars. Le gouvernment informe les Canadiens que ses programmes ne mettront pas fin au chômage élevé, qu'ils n'empêcheront pas les petits commerçants, les agriculteurs et les pêcheurs de faire faillite, ni les propriétaires de perdre leur maison. Le gouvernement ne va pas réduire le déficit ni améliorer sa façon de dépenser. Il compte tout simplement dépenser 78 milliards de dollars et porter le déficit à 20 milliards, avec des programmes qui n'inspirent plus confiance aux Canadiens, qui voient l'économie continuer de sombrer. Pas un seul ministériel n'a osé déclarer que l'économie allait se redresser. Cette angoisse est le résultat d'une mauvaise communication au premier niveau et de l'incapacité d'exposer ces faits comme il se doit.

Dans un quatrième temps, il faut expliquer comment l'on obtiendra les recettes. Il faut certainement élaborer ces programmes. Il faut évaluer le coût et expliquer aux citoyens comment on se procurera les recettes nécessaires. L'explication du gouvernement était passablement claire, à mon sens. Il a dit que ces recettes proviendraient de sources fiscales et autres. Le gouvernement a énuméré une série de sources.

La cinquième étape porte sur l'imposition. Les personnes chargées de promouvoir ce document devront veiller scrupuleusement à expliquer deux raisons pour lesquelles on va puiser dans la poche des contribuables. La première, c'est qu'on a besoin de cet argent et qu'il sera dépensé; la deuxième, c'est que le fardeau fiscal est réparti équitablement. Le gouvernement ne l'a toutefois pas expliqué. Il a signalé plus clairement qu'à toutes les autres étapes que l'argent viendrait de la poche des fonctionnaires. Pour alimenter son programme de lutte contre l'inflation, il ira puiser dans la poche des personnes âgées et des personnes à revenus fixes et il décrétera une hausse d'impôts passablement astucieuse qui touche les gagne-petit et la classe moyenne. Enfin, cette initiative réduira le pouvoir d'achat de la catégorie de citoyens qui aurait pu contribuer à renverser la vapeur dans certaines régions du Canada moyennant un peu d'encouragement.

• (1550)

Il est donc surprenant que cette disposition budgétaire comporte cinq étapes et c'est une source de confusion pour les gens. Le gouvernement a raté son coup dans toute cette affaire. Si l'on observe ce que renferment ces cinq étapes, on s'aperçoit que le gouvernement dit aux Canadiens qu'il veut dépenser 78 milliards de dollars et subir un déficit de 20 milliards de dollars, hypothéquant ainsi leur avenir dans des programmes que personne ne croit capables de résoudre les problèmes qui assaillent notre pays.

Le budget et toutes les mesures prises ces derniers mois par le gouvernement en disent long aux Canadiens, qui commencent à réagir et à répondre. Un budget comme celui-là, qui s'attaque aux fonctionnaires ou à la Fonction publique fédérale et encourage les provinces à s'attaquer aux leurs, qui s'attaque à un régime de pensions déjà effroyablement médiocre en empêchant nos retraités de suivre le taux d'inflation, révèle les vraies intentions du gouvernement. D'autant plus quand le gouvernement décide d'offrir, sans aucune compensation, 2 milliards de dollars aux sociétés pétrolières qui sont en difficulté; elle ne le sont pourtant pas autant que les petites entreprises des seize localités de ma circonscription qui, elles, font faillite et auxquelles le gouvernement se contente de dire: «Au revoir et bonne chance». Lorsque les sociétés pétrolières commencent à râler, nos bons vieux amis d'Imperial Oil et d'autres sociétés dont il a été question à la Chambre, le gouvernement sort son carnet de chèques et leur signe un chèque de 2 milliards de dollars, sans poser aucune question, sans exiger aucune garantie. Mon collègue signale que le programme d'encouragement du secteur pétrolier leur apportera 6 milliards supplémentaires avec le temps, bien entendu. Toutefois, le gouvernement dévoile ses batteries, ce qui entraîne une réaction dans l'esprit et l'attitude des gens.

Le ministre d'État chargé de la petite entreprise a procédé à une comparaison très à-propos. Les gens commencent à comprendre que le gouvernement et le pays sont comme un canot de sauvetage rempli de trous où la loi du chacun pour soi s'applique. Voyez le cas de Olds-Didsbury. Voyez ce qui se passe dans ma circonscription. Quand le Western Canada Concept, qui est l'équivalent du parti séparatiste, dans l'Ouest, est arrivé dans ma circonscription il y a un an, il a réussi à attirer six personnes à l'une de ses réunions. A l'heure actuelle, la foule vient si nombreuse que ce parti ne peut pas tenir ses réunions dans les pièces qu'il a louées et les réunions ont lieu en plusieurs fois. Il y a des signes dans toute ma circonscription. Nous en avons assez. «Libérons l'Ouest», comme on peut le lire sur des auto-collants des pare-chocs de voitures. D'une part, donc, un canot de sauvetage rempli de trous et un chèque de 2 milliards de dollars offert aux sociétés pétrolières sans aucune garantie en retour et, d'autre part, l'attitude manifestée à l'égard des entreprises, des propriétaires, des pêcheurs et des travailleurs forestiers sans emploi, auxquels on dit: «Au revoir et bonne chance». Ces programmes n'aident en rien ni l'industrie forestière, ni l'industrie de la pêche. Elles sont livrées à elles-même. Même la reprise, en raison d'une mauvaise planification économique, ne les aidera pas.

L'autre question concerne l'aide accordée à la société Dome. Je répète encore une fois que nous sommes prêts ici à examiner la situation de diverses sociétés qui ont vu le jour à cause de l'absence d'une politique de concurrence. On a créé ces grandes sociétés au hasard sans même se demander si c'était dans l'intérêt du pays. Elles ont éprouvé de sérieuses difficultés, mais aujourd'hui le gouvernement sort son carnet de chèques en disant: «Nous allons vous tirer de ce bourbier» et les banques sont derrière lui. Le message est clair: «Adieu et bonne chance aux petites entreprises, aux pêcheurs, aux agriculteurs, à ceux qui sont en chômage et à ceux qui n'ont aucune chance de trouver un emploi.» Mais lorsque la société Dome, les banques ou les sociétés pétrolières frappent à la porte du gouvernement, elles obtiennent gain de cause. Peut-être est-ce seulement un manque de communication et peut-être que je ne comprends pas le gouvernement, quoique j'aie une assez bonne idée de la façon dont il fonctionne. Mais j'ai l'impression qu'il n'a aucun talent pour la communication parce que ni moi, ni les contribuables de ma circonscription, ni la population dans l'Ouest ne le comprennent. Je parie que lorsque nous nous rendrons aux urnes la prochaine fois—mais un changement de gouvernement ne résoudra pas le problème—les gens ne comprendront pas le gouvernement et ce sera alors «Adieu et bonne chance».

Où en sommes-nous? Dans cette triste situation, trois problèmes semblent se poser. J'aimerais faire partager mes vues aux députés et aux Canadiens que je représente en espérant qu'elles leur seront utiles car, dans la confusion qui règne, je ne peux qu'observer la situation et essayer de l'interpréter. Le gouvernement a oublié de quelle façon doit fonctionner un gouvernement. Les représentants de la population canadienne devraient être assez responsables pour dire «Voici la façon dont nous percevons les problèmes, voici les programmes qui permettront de les résoudre et voici un relevé des coûts qu'il faudra partager.» Le gouvernement ne se borne pas à un triumvirat occupant les fauteuils du premier rang de l'autre côté de la Chambre et à qui rien n'échappe, qui délimite seul les problèmes, élabore seul des programmes pour ensuite imposer des coûts au hasard à la société canadienne en oubliant les principes de justice et d'équité. Sans participation, il ne saurait y avoir d'appui.

Un des principaux problèmes, c'est que le gouvernement n'est pas arrivé à comprendre ce qu'est un budget. C'est un exercice de responsabilité. Et nous devrions y revenir rapidement.

En ce qui concerne la responsabilité, il ne faut pas oublier que ceux avec qui nous devons communiquer sont les députés à la Chambre qui représentent directement des millions d'électeurs. Si la communication n'a pas lieu, toute entreprise est vouée à l'échec.

Le deuxième problème majeur a trait à la concertation et à la collaboration. Nous constituons un pays très complexe et les moyens de partager les bénéfices varient considérablement. En fin de compte, cela constitue un problème.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Le député de Pembina (M. Elzinga) invoque le Règlement.

M. Elzinga: Je m'excuse d'interrompre le discours du député, si important soit-il. Il nous apparaît tout à fait inacceptable que nos vis-à-vis, les ministériels, ne puissent maintenir un quorum à la Chambre au moment même où nous débattons une mesure budgétaire qui est censée être très importante. Nous voulons simplement vous prévenir, mes amis, que ce budget ne sera jamais adopté si vous vous montrez si peu assidus.

M. Skelly: Je disais donc qu'il existe essentiellement trois problèmes majeurs. Le gouvernement semble avoir oublié qu'un budget était un exercice de responsabilité et c'est le problème numéro un. En second lieu, les programmes à mettre au point et les coûts à partager doivent être établis en collaboration avec les intéressés. Essentiellement, le gouvernement a détruit le sens de la collaboration car en fin de compte, c'est un petit groupe d'individus qui prennent toutes les décisions. Il existe un gouvernement fédéral et dix gouvernements provinciaux. Le gouvernement fédéral n'est qu'un des partenaires et pourtant, il élabore un budget sans consulter ses partenaires. Les budgets de certaines municipalités sont plus élevés que ceux de quelques provinces. Pourtant, on ne les a pas consultées. Les grandes entreprises et même les petites sont sûrement un élément important, sans compter les syndicats et tous ceux qui n'ont pas de pouvoir, ceux qui ont un revenu fixe et n'ont pas d'association pour les représenter. S'ils ne sont pas appelés à participer aux ententes et aux décisions, nous pouvons nous attendre à de graves problèmes et nous finirons par faire oublier le sens de la solidarité. Alors nous entendons, par exemple, la province de l'autre côté de la rivière nous dire que ses objectifs et ambitions n'étant pas satisfaits, elle voudrait se séparer du reste du Canada. Puis, nous assistons à la naissance du Western Canada Concept, qui est maintenant fortement implanté en Alberta et en Saskatchewan et connaît une popularité croissante au Manitoba. Par conséquent, la destruction de l'esprit de solidarité au Canada est un grave problème qui est imputable à la façon dont le budget actuel et les autres programmes présentés à la Chambre sont conçus.

Je voudrais faire ressortir un autre facteur, à savoir le déroulement de la trente-deuxième législature, qui a deux particularités fondamentales. Premièrement, le gouvernement est incompétent. Si l'on considère ce qui se passe à l'extérieur de la Chambre, on n'a aucun mal à constater que le gouvernement est incompétent. Bon nombre de ceux qui tiennent les commandes de l'État sont au pouvoir depuis trop longtemps, ont perdu tout sens de leurs responsabilités et de leurs possibilités. Ils estiment avoir tout essayé et être incapables de faire quoi que ce soit. Ils sont résolus à tenir le coup. Mais derrière le gouvernement, derrière les premières banquettes, il est des gens qui semblent avoir des idées, mais que l'on empêche de s'exprimer. Peut-être que si l'on apporte des changements, peut-être que si l'on écarte le chef du parti, peut-être que si l'on remplace le ministre des Finances et le gouverneur de la Banque du Canada, M. Bouey, les symboles de la répression, il en sortira quelque chose de nouveau. Mais dans le fond, le gouvernement est fatigué et incompétent. Je dois reconnaître que la pilule est dure à avaler, mais l'autre caractéristique de la législature actuelle est que l'opposition officielle n'a aucun scrupule. Je ne vise personne en particulier, car je sais que certains d'entre eux sont sincères et de bonne foi, mais il est sûr qu'il y a à la tête du parti une poignée d'individus qui se contentent de prendre la parole à la Chambre, de crier et de hurler en s'adressant à madame le Président, tout en affichant leur mépris pour la démocratie parlementaire et les fondements du gouvernement du Canada. Chers amis et collègues, c'est ce qui s'est produit trop souvent. En définitive, ils ne sont pas ici pour s'acquitter de leur responsabilité, qui est de proposer d'autres solutions pratiques en plus des propositions déjà faites. Ils sont en somme ici pour perturber nos délibérations pour la plus vile des raisons politiques, s'emparer du pouvoir. D'après moi, ce n'est pas tout à fait cela. C'est la politique fondamentale d'un petit groupe de personnes et un problème de leadership. Quand on s'attaque aux gens d'en face et qu'on cherche à ruiner leur réputation au lieu de s'attaquer au gouvernement en offrant des solutions et en formulant des critiques constructives, on rend un bien mauvais service au régime démocratique au Canada.

• (1600)

En somme, le gouvernement n'a rien compris au processus budgétaire et au principe essentiel de l'imputabilité. Il n'a pas réussi à comprendre la nécessité d'un consensus et de la collaboration dans tout le processus. En définitive, il est incompétent, fatigué, il a besoin de sang frais dans sa propre organisation. Sa survivance en dépend.

Malheureusement, en voulant rendre service aux Canadiens, les députés de l'opposition officielle ont été fondamentalement malhonnêtes. Ils ont attaqué et miné la forte démocratie parlementaire du Canada. Ils n'ont pas eu l'honnêteté intellectuelle de faire une critique constructive et se sont laissés aller à lancer des attaques personnelles. Cette attitude ressemble beaucoup à celle des anciens empereurs romains, qui préféraient organiser des combats d'ours et de chiens et verser le sang pour distraire le peuple plutôt que de mieux gouverner. Les députés de l'opposition officielle agissent de même puisqu'ils n'ont pas de solutions constructives à proposer et qu'ils ne veulent pas dire quelle politique serait la leur s'ils étaient au gouvernement. Croyez-moi, cela nuit manifestement à la bonne marche de la Chambre.

Quelle est la solution? Cela se résume à quatre petits points. Ce n'est pas la réforme parlementaire seule qui fera mieux fonctionner la Chambre, mais encore la bonne volonté et les efforts des députés. Si la réforme parlementaire, qui vise à rendre plus efficaces les travaux de la Chambre, s'accompagne d'un souci d'intégrité et d'une attitude positive face à cette institution, on comprendra et acceptera mieux ce que nous faisons. Il y a ensuite la question de la politique gouvernementale. En fait, nous ne parlons pas de taux d'intérêt, d'inflation ou de chômage élevés. Il s'agit ici d'un mal profondément ancré dans le pays, l'absence d'une stratégie industrielle à long terme pour développer l'économie. Je fais allusion à un engagement à long terme, à des mesures dans lesquelles les Canadiens peuvent se reconnaître.

Or, cela, le gouvernement l'a soigneusement évité. Pourquoi? Je ne le vois vraiment pas. Beaucoup de Canadiens veulent avoir une idée de l'orientation à long terme qu'on tente d'imprimer au pays afin qu'ils puissent faire les sacrifices nécessaires et apporter leur collaboration. Ils voudraient au moins savoir où cela les mènera. La plupart d'entre eux savent seulement que les pêcheurs et bien des commerçants sont acculés à la faillite et que le budget ne les aidera en rien. On a déjà dit que si nous comptons créer et consolider l'esprit d'unité dans le pays, nous ne saurions soudainement menacer de faire sauter cette chambre, comme pour l'alerte à la bombe de l'autre jour, et espérer que tous nous appuieront. Non, il doit y avoir une collaboration plus efficace et un consensus plus large dans la rédaction de ces documents.

J'en viens à mon quatrième point ou à ma quatrième résolution. Je pourrais sûrement en présenter bien d'autres et certains en proposeront de plus constructives. En dernier lieu, j'estime qu'il faut donner certains signes de bonne foi. En gérant les affaires du pays comme il l'a fait à la Chambre depuis le début de la trente-deuxième législature, le gouvernement a créé une certaine confusion, et a fait que les gens ne veulent s'engager à rien, notamment dans le domaine économique. Je demande aux députés de me dire quels sont les signes de bonne foi et d'intérêt véritables qui nous ont été donnés. J'estime que le gouvernement ne peut pas donner suite aux mesures budgétaires sans un mandat. Je sais qu'il ne démissionnera jamais et ne déclenchera pas d'élections. Les conservateurs le savent pertinemment et tous nos concitoyens le savent aussi. Pour mettre en œuvre ses propositions, il faut que le gouvernement ait un mandat et qu'il ne se contente pas d'un arrangement spécial et arbitraire.

S'il était prêt à sacrifier M. Bouey ou le ministre des Finances (M. MacEachen) il prouverait à notre pays qu'il a la volonté de changer et qu'il fait preuve de bonne foi. Il faudrait remplacer le ministre, peut-être par un des députés de l'arrière-ban.

Mlle Coline Campbell (South West Nova): Monsieur l'Orateur, je suis heureuse de pouvoir parler du budget que le ministre des Finances (M. MacEachen) a présenté lundi dernier, budget qui selon moi répond à la conjoncture économique.

Ce budget donne aux Canadiens les moyens de sortir de la récession et d'accélérer la reprise. Il les invite tous à faire front commun et à créer un climat où pouvoirs publics, entreprises, syndicats et particuliers pourraient collaborer en vue d'endiguer l'inflation, ce qui favoriserait la relance en tenant compte

de notre interdépendance sur le plan des échanges économiques internationaux.

Tout en maintenant le cadre de la politique monétaire et fiscale actuelle, le gouvernement a voulu par son budget du 28 juin intensifier ses efforts pour sortir le Canada de la récession économique. L'objectif du ministre des Finances dans son budget, c'est de rétablir la confiance en l'avenir en jugulant l'inflation.

Pour ce faire, le budget comporte un plan d'action à quatre volets: premièrement, ramener le taux d'inflation à 6 p. 100 au moins, grâce aux efforts collectifs de tous les Canadiens; deuxièmement, réduire l'effet des taux d'intérêt élevés, surtout pour les petits commerçants, les agriculteurs, les pêcheurs et les propriétaires de maison; troisièmement, créer plus de 300,000 emplois, grâce à l'intervention directe du gouvernement et à la stimulation des investissements; et, quatrièmement, préserver l'intégrité de notre régime de sécurité sociale.

Nous possédons un système de sécurité sociale complet qui est l'un des meilleurs du monde. Il permet d'élever des enfants, fournit des services médicaux et hospitaliers complets pour chacun et prévoit le versement d'allocations aux retraités et aux personnes âgées nécessiteuses.

Comment le budget présenté le 28 juin permettra-t-il d'exécuter le plan d'action à quatre volets? Il y parviendra en luttant contre l'inflation et les taux d'intérêt élevés, en réaffectant les fonds de façon à créer des emplois, en stimulant la construction domiciliaire et en prévoyant des mesures fiscales. Je voudrais maintenant m'étendre davantage sur chacune de ces mesures.

Il faut tout d'abord s'attaquer à l'inflation. L'objectif immédiat pour tous les Canadiens doit être de réduire l'inflation d'au moins de moitié. Nous devons passer d'un taux de près de 12 p. 100 à un taux de 6 p. 100. De nombreuses forces hors du contrôle du Canada s'exercent sur l'économie canadienne. La politique des taux d'intérêt élevés pratiquée aux États-Unis en est un exemple. En outre, le Canada étant une nation faisant du commerce avec des partenaires souffrant de la récession mondiale, nos chances de vendre nos produits sur les marchés internationaux sont très faibles.

Cependant, il y a des choses que nous pouvons contrôler, le taux d'inflation par exemple. Si nous voulons être compétitifs sur le marché mondial lorsque la récession sera passée, nous devrons réduire notre structure de coûts, car autrement nos prix ne seront pas concurrentiels sur le marché mondial dont nous dépendons pour commercialiser nos ressources.

Ainsi, le gouvernement désire réduire notre taux d'inflation à 6 p. 100 au cours des deux prochaines années. Pour ce faire, il demande à tous les Canadiens de collaborer avec lui. Le facteur d'indexation appliqué aux exemptions personnelles et aux barèmes d'imposition sera de 6 p. 100 pour l'année d'imposition 1983 et de 5 p. 100 pour 1984.

Les augmentations de salaire dans la Fonction publique, y compris les Forces armées, la Gendarmerie royale du Canada et les sociétés de la Couronne, seront limitées à 6 p. 100 l'année prochaine et à 5 p. 100 l'année suivante. Les augmentations salariales consenties en janvier 1982 aux députés, aux ministres et aux sénateurs seront réduites immédiatement à 6 p. 100 pour le restant de l'année et l'année prochaine et à 5 p. 100 pour l'année suivante. Les prix seront contrôlés dans tous les secteurs réglementés par le gouvernement fédéral. Cela vise notamment les transports en commun, les communications et l'alimentation.

• (1610)

A compter du 1^er janvier 1983, l'augmentation des prestations sociales indexées sera limitée à 6 p. 100 et, en 1984, à 5 p. 100. Ces limites s'appliqueront aux pensions de vieillesse, aux allocations familiales et aux pensions de la Fonction publique. Néanmoins, elles ne s'appliqueront pas aux bénéficiaires du supplément de revenu garanti qui auront droit à une double indexation pour compenser la diminution de leurs prestations de sécurité de la vieillesse; cela ne s'appliquera pas non plus aux anciens combattants. Les familles qui reçoivent le crédit d'impôt au titre des enfants obtiendront $50 de plus en 1983 lorsqu'elles enverront leur déclaration de 1982. Cette majoration de $50 compensera la réduction de l'indexation des allocations familiales qui débutera en janvier 1983.

Qu'est-ce que cela changera pour les bénéficiaires de la sécurité de la vieillesse et des allocations familiales? En juillet 1982, les bénéficiaires de la sécurité de la vieillesse ont touché $235.17. En janvier 1983, ils auraient obtenu $251.73. Néanmoins, avec l'indexation de 6 p. 100 proposée dans le budget, ils ne toucheront que $249.23. Les bénéficiaires des allocations familiales auraient touché $29.87 le 1^er janvier, mais avec l'indexation de 6 p. 100 ils n'auront droit qu'à $28.87. Comme vous pouvez le voir, il y aura toujours une indexation, mais de 6 p. 100 seulement en 1983 et de 5 p. 100 en 1984.

Le gouvernement fédéral veut montrer aux Canadiens que nous nous battons sérieusement contre l'inflation et que tous les secteurs placés sous son contrôle veilleront à réduire l'inflation de moitié au cours des deux prochaines années.

Des voix: Bravo!

Mlle Campbell: Le gouvernement lance un défi à tous les secteurs de l'économie pour qu'ils contribuent à réduire l'inflation. Le premier ministre de ma province a accepté de relever ce défi et tous les citoyens de Nouvelle-Écosse des secteurs public et privé constateront que leur pouvoir d'achat augmentera si le taux d'inflation est réduit à 6 p. 100.

Si ce budget ne cherchait pas principalement à réduire les dépenses, nous nous retrouverions pris dans le cycle infernal dont le ministre des Finances a parlé dans son discours du budget en disant que les salaires essayaient de rattraper les prix qui essayaient de rattraper les salaires et que personne ne voulait être le premier à accepter une hausse de rémunération moins élevée. Le gouvernement a maintenant pris les mesures nécessaires pour relever ce défi et il a demandé à tous les Canadiens d'aider à favoriser la reprise économique en réduisant les pressions exercées sur l'économie.

Je voudrais me pencher aussi sur la lutte contre les taux d'intérêt élevés, la réaffectation de fonds pour créer des emplois et les fonds affectés à la stimulation de l'industrie du bâtiment. Au lieu d'augmenter le déficit actuel, le gouvernement réaffectera les fonds que produira l'indexation de 6 p. 100 et de 5 p. 100. Une partie de ces fonds sera utilisée immédiatement pour réduire les taux d'intérêt offerts aux petites entreprises, aux agriculteurs, aux pêcheurs et aux propriétaires de maisons. Pour atteindre cet objectif, le gouvernement accordera des subventions d'un maximum de $3,000 pour aider les propriétaires qui doivent renouveler leur hypothèque et dont les versements représentent plus de 30 p. 100 de leur revenu

familial brut. Le gouvernement aidera immédiatement les petites entreprises, ce qui comprend les pêcheurs, en réduisant le taux d'intérêt pour leurs emprunts de 4 p. 100. Les agriculteurs canadiens recevront une aide supplémentaire par l'entremise de la Société du crédit agricole, qui réduira leurs taux d'intérêt de 4 p. 100.

Passons maintenant à la réaffectation de fonds en vue de créer des emplois. En même temps que nous réduisons l'inflation et que nous atténuons les conséquences des taux d'intérêt, nous devons aussi trouver et créer des emplois pour les nombreux chômeurs canadiens. L'objectif fixé dans le budget consiste à créer plus de 300,000 emplois au cours des deux prochaines années. Le budget prévoit l'allocation immédiate de 1.4 milliard de dollars à la création directe d'emplois et à d'autres programmes dans le même domaine. Le gouvernement affectera 300 millions de dollars à des programmes déjà en vigueur qui stimulent la création d'emplois dans le secteur privé. Il consacrera en outre 200 millions de dollars à la création directe d'emplois. Cela veut dire que le gouvernement aura alloué 657 millions de dollars au total à la création directe d'emplois pendant l'année financière en cours, sans parler du montant de 1 milliard de dollars destiné au nouveau programme national de formation professionelle, qui vise à moderniser le système de formation du Canada et à préparer les travailleurs aux emplois de l'avenir.

Le gouvernement affectera aussi 400 milliards de dollars à l'industrie du bâtiment. En outre, 400 millions de dollars seront utilisés pour réduire d'un maximum de 4 p. 100 pendant deux ans les intérêts versés sur les emprunts contractés par de petites entreprises et les pêcheurs, qu'ils soient constitués ou non en sociétés, pour financer les nouveaux investissements dans la recherche et le développement. Ce programme s'appliquera aux prêts accordés aux petites entreprises par les institutions financières qui auront droit au nouveau programme d'aide. Ces emprunts devront être utilisés pour financer les achats de nouveau matériel assujettis à la dépréciation qui sera utilisé dans une entreprise active au Canada. Ces achats devront être effectués après le 28 juin 1982 et avant le 31 mars 1983. Cela comprendra les prêts garantis par le gouvernement aux petites entreprises en vertu de la loi sur les prêts aux petites entreprises. Ce programme va également financer la recherche scientifique après le 28 juin 1982 et avant le 31 mars 1983. Fait à noter, les prêts concernant les achats de terrains, de voitures ou de biens à louer sont exclus du programme. Ce programme d'allégement des intérêts va profiter aux hommes d'affaires qui doivent emprunter pour réaliser des investissements créateurs d'emplois.

En outre, 100 millions de dollars vont aller au programme d'assistance aux agriculteurs en très mauvaise situation financière, qui ont besoin d'un prêt à taux d'intérêt réduit pour tenir le coup à court terme. Ce programme va être appliqué par la Société du crédit agricole pendant les deux prochaines années. Les prêts seront consentis au taux d'intérêt ordinaire de la société du crédit agricole, mais une remise de 4 p. 100 sera accordée pendant les deux premières années du prêt. A plus long terme, le certificat de dépôt à terme indexé, actuellement en projet, va être appliqué pour fournir l'assistance-intérêts aux hommes d'affaires, agriculteurs, pêcheurs et propriétaires de maison individuelle.

Je voudrais maintenant passer, monsieur l'Orateur, aux mesures de stimulation du logement. Pour relancer la construction des logements, le gouvernement lance un programme dynamique en cinq points. Tout d'abord, grâce au programme de stimulation des ventes de maisons individuelles on va accorder une subvention de $3,000 à tous ceux qui achètent une maison neuve et à ceux qui pour la première fois achètent une maison existante. Ce programme prend effet à la date du 28 juin, date de présentation du budget. L'acheteur doit tout d'abord verser un acompte d'au moins 10 p. 100 en sus de la subvention de $3,000. Est considérée comme maison existante tout logement qui a déjà été occupé et qui sera acheté avant le 31 décembre 1982, pour donner droit à la subvention de $3,000. Un logement neuf est une maison qui n'a jamais été occupée ou qui doit avoir été mise en chantier avant le 31 décembre 1982 et achetée avant le 31 décembre 1983. Ce programme ne vise que les maisons d'une valeur ne dépassant pas $100,000 pour la plupart des régions du Canada et pour l'ensemble de la Nouvelle-Écosse.

• (1620)

Les personnes qui veulent se construire une maison peuvent également profiter de ce programme et pourront toucher cette subvention à la date du renouvellement de leur hypothèque inscrite sur les documents par l'établissement financier. Le programme suivant était en vigueur, mais a été modifié. Aux termes du budget, le régime canadien de renouvellement hypothécaire autorise les propriétaires de maison qui doivent consacrer, depuis qu'ils ont dû prendre une nouvelle hypothèque, plus de 30 p. 100 de leur revenu familiale brut pour payer leurs mensualités, une subvention pouvant aller jusqu'à $3,000 en guise de dédommagement. Ce programme existera jusqu'à la fin de 1983.

Troisièmement, le gouvernement a augmenté les crédits du programme de rénovation des maisons qui accorde à nos concitoyens une subvention de 30 p. 100 sur les contrats de rénovation des maisons allant de $2,500 à $10,000. Sur un contrat de $10,000, l'allocation maximale sera de $3,000. La subvention de 30 p. 100 s'adresse aux familles possédant une maison, qui ont un revenu de $30,000 ou moins; les ménages situés dans les tranches de revenu entre $30,000 et $48,000 ont droit à une subvention dégressive au prorata de leurs revenus. Ce programme qui sera appliqué jusqu'à épuisement des 60 millions de dollars a été très bien accueilli dans la circonscription de South West Nova ainsi que dans les autres régions de la Nouvelle-Écosse.

Quatrièmement, le gouvernement a augmenté de 2,500 unités l'allocation annuelle destinée aux logements coopératifs et à but non lucratif en 1982. Cette initiative intéressera de nombreuses régions de ma province où les gens ont construit des maisons neuves en vertu du programme de logements coopératifs de la SCHL.

Enfin, le gouvernement fédéral s'est engagé à construire des logements locatifs aux termes du régime canadien de construction de logements locatifs dans les régions où il existe peu de logements vacants.

Les mesures fiscales contenues dans le budget sont également intéressantes et tous nos concitoyens pourront s'en prévaloir. Le ministre des Finances a instauré un comité composé de personnalités canadiennes éminentes, hommes d'affaires, comptables et économistes, qui lui diront ce qu'ils pensent des

nouvelles propositions fiscales contenues dans le budget. Les membres du comité se sont déjà réunis avec le ministre des Finances et se réuniront de nouveau. Ils devraient présenter au cours des prochaines semaines leurs recommandations quant à la mise en œuvre des mesures d'incitation à l'investissement contenues dans le budget.

Les deux nouvelles propositions budgétaires sont premièrement la création de nouveaux dépôts à terme indexés qui permet de déduire du montant des intérêts touchés sur les placements la partie correspondant au taux d'inflation. Par l'entremise d'institutions financières, l'argent ainsi accumulé ira aux acheteurs de nouvelles maisons, ainsi qu'aux petits entrepreneurs, agriculteurs et pêcheurs qui empruntent pour investir dans de nouvelles usines ou de nouveaux équipements à des taux inférieurs de 3 à 6 p. 100 aux taux ayant cours sur le marché.

La deuxième proposition a trait au Régime enregistré de placements-actions qui permettra à un particulier d'investir dans une caisse qui achète des actions ordinaires de sociétés canadiennes cotées à une bourse de valeurs au Canada. La moitié des gains en capital seraient imposés comme auparavant, mais seulement dans la mesure où ils dépassent le taux d'inflation.

Monsieur l'Orateur, je me suis appliquée à traiter des domaines du budget qui intéressent mes mandants, ainsi que les Canadiens des autres circonscriptions de la Nouvelle-Écosse et des autres provinces. Mon préopinant a traité des communications. Je mets les députés d'en-face au défi de lire les documents budgétaires. Les mesures qu'ils renferment donneront les résultats escomptés si tous les Canadiens luttent ensemble contre la récession actuelle et les taux d'intérêt élevés.

Le Canada est aux prises avec une situation économique très grave. La plupart des pays industrialisés doivent assumer ensemble le double fardeau du chômage et de l'inflation. Nous ne disposons pas de solution miracle, mais le budget dont la Chambre est maintenant saisie présente un train de mesures qui, j'en suis sûre, devrait contribuer à relancer notre économie. C'est dans cet esprit que le ministre des Finances a demandé aux Canadiens de travailler tous ensemble pour régler nos difficultés. Je suis sûre que nous arriverons à régler nos difficultés et à hâter l'arrivée de jours meilleurs.

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur l'Orateur, l'honorable représentante de South West Nova (M^lle Campbell) a admonesté les Canadiens et nous a demandé de lire le budget. Je dois lui dire que les Canadiens ont lu le budget et qu'ils sont été affectés par les deux derniers budgets présentés par le même ministre des Finances (M. MacEachen) de sorte qu'ils ne sont guère disposés à les croire, lui et le parti libéral, sur parole.

Quand le ministre des Finances a annoncé le 22 juin qu'il présenterait un nouveau budget à la Chambre le lundi suivant, les députés de l'opposition avaient raison de croire qu'après des semaines et des mois d'argumentation et de discussions et qu'après avoir signalé au ministre la pauvreté de ses programmes économiques que tout cela en fin de compte commencerait à avoir des répercussions.

La détérioration presque quotidienne de tous les indices économiques au Canada provoquée par le premier budget du ministre et aggravée par son deuxième budget, cette dégringolade, pensions-nous, avait enfin ramené à la raison ce gouvernement qui demeure imperturbable.

Ce ne sont pas les statistiques qui ont manqué, à la Chambre comme dans tout le pays—sur l'emploi, les faillites, les saisies. Elles étaient devenues tellement horrifiantes que même notre gouvernement insouciant et autocratique ne pouvait plus se permettre de ne pas en tenir compte. Finalement, le 22 juin dernier, le ministre a fait savoir que cela changerait. On allait enfin réagir à la situation catastrophique qui s'intallait au pays. On allait enfin avoir un autre budget, des bricoles ici, des changements là—appelez cela comme vous voulez—mais il allait enfin se passer quelque chose.

Le soir du 28 juin l'événement tant attendu a eu lieu. Cette fois, le ministre des Finances s'est surpassé. C'était la troisième fois qu'il établissait son budget—quoique, compte tenu de tout le tort que le ministre avait fait au pays, seul le caucus libéral était disposé à lui accorder cette troisième chance—et il a réussi à rater son coup. Ce n'est pas lui qui aurait lancé un programme global visant à faire baisser les taux d'intérêt hypothécaire, et partant, à relancer en grand et pour de bon le secteur canadien du logement. Non, il offre plutôt une allocation unique qui ne contribuera en rien à alléger les 20 p. 100 d'intérêt hypothécaire qui doivent être versés chaque année. Puis, il propose vaguement de réduire les taux d'intérêt hypothécaire, proposition qui sera à l'étude une bonne partie de l'année, bien que 70 p. 100 de toutes les hypothèques renouvelables cette année arriveront à échéance entre juin et octobre, autrement dit, avant que le comité ait pu présenter son rapport et faire appliquer ses recommandations.

Ce ne sont pas les mesures du ministre des Finances qui contribueront à stimuler le secteur privé, à accroître la productivité, ni à soulager l'énorme fardeau que constitue pour le pays le million et demi de Canadiens en chômage. Ce coût ne diminuera qu'à mesure que l'on créera des emplois.

• (1630)

Au lieu de cela, devant l'obligation de payer 2 milliards de dollars de plus au titre des prestations d'assurance-chômage depuis novembre dernier, le ministre accroît son effort de création d'emplois directs de 100 misérables millions de dollars cette année. Alors qu'on compte un million et demi de chômeurs, cette mesquine somme de 100 millions de dollars permettra de créer des emplois pour 30,000 Canadiens à peine. Que fait-on pour le million et plus de Canadiens qui sont en chômage? Que fait-on pour tous ces autres travailleurs qui risquent d'être mis à pied d'ici la fin de l'année? Oh! oui, le ministre a bel et bien promis de créer des emplois au moyen de ce qu'il appelle des «encouragements à l'investissement». J'aimerais bien qu'il explique aux hommes d'affaires de ma circonscription ce qu'il entend par ces «encouragements à l'investissement». Mieux encore, pourrait-il simplement nous dire en termes clairs de quoi il s'agit?

Il fut un temps, semble-t-il, un temps comme celui-ci où le ministre se serait senti obligé de prendre des mesures audacieuses. Au lieu de cela, il sort la tête de son abri, examine l'ampleur du désastre autour de lui et la replonge à l'intérieur. Il ne tient pas compte des dommages énormes que causent les taux d'intérêt élevés. Il ne tient pas compte du fait que les dépenses gouvernementales augmenteront de 20 p. 100 cette année par rapport à l'année dernière—pas d'austérité pour les

dépenses gouvernementales. Il ne tient pas compte de ses propres erreurs de calcul du déficit. Ce dernier est passé de 10 à 20 milliards de dollars en l'espace de sept mois. De toute évidence, le ministre des Finances n'est pas doué pour les mathématiques. Il ne tient pas compte de toutes ces calamités au moment de se préparer à rentrer dans son abri. Au lieu de cela, il désigne et dépêche sur la ligne de feu ses troupes chargées de repousser l'attaque que ses budgets précédents ont provoquée. De qui se composent-elles? Il se protège derrière les personnes âgées, les chômeurs et les humbles et petits contribuables. Dans une dernière vaine tentative, le ministre essaie de se protéger, lui et le gouvernement, des ravages que ses collègues et lui ont créés d'une année à l'autre en accumulant déficit sur déficit. Cela ne marche pas, monsieur l'Orateur, et cela ne marchera pas parce que les Canadiens en ont tout simplement assez de payer pour les erreurs du gouvernement et du parti libéral. Ils ont eu à payer en pertes d'emplois, en saisies de maisons, en taux d'intérêt élevés, en hausses en flèche du prix du carburant et, pour finir, en espoirs perdus, en rêves brisés en insécurité et en angoisse, et ils ne peuvent tout simplement plus en supporter davantage.

Les Canadiens ont une réponse claire et nette à faire au gouvernement: ils ne croient plus en lui. Ils ne croient pas que la détérioration de l'économie soit la seule responsable du déficit. Nous ne croyons pas que ces 20 milliards de dollars sont uniquement des prestations d'assurance-chômage. Nous ne croyons pas que chaque Canadien, homme, femme et enfant, ait coûté au gouvernement $1,000 de plus que ce qui a été versé en d'innombrables impôts. Les Canadiens doutent que les taux d'intérêt américains ou le pétrole arabe soient à l'origine de notre cauchemar économique. Il a été provoqué, prétendent-ils plutôt par cette bande arrogante d'incompétents froids, insensibles et cyniques qu'on ne voudrait pas voir mener un bingo paroissial mais qui dirigent les finances de l'un des pays le mieux nantis au monde.

Des voix: Bravo!

Mlle MacDonald: S'il existe un seul point d'entente entre les Canadiens d'un bout à l'autre du pays, c'est bien leur manque de confiance à l'égard du gouvernement. C'est ce grave problème qui nous mine. Et le budget actuel ne l'a nullement atténué. Toutefois, monsieur l'Orateur, je crois sincèrement que, quels que soient les remèdes que ce gouvernement voudrait apporter en ce moment, ils n'auraient aucun effet, car il a sapé la confiance des simples Canadiens. Les libéraux ont détruit la bonne entente qui doit exister entre le gouvernement et la population. Ils ont dissipé nos biens et veulent en imputer le prix aux simples citoyens. Rien d'étonnant que les Canadiens nourrissent du cynisme, de la rancœur et de la frustration.

Entretemps, le gouvernement s'évertue à trouver une solution à ses problèmes. Quand les libéraux comprendront-ils qu'ils ne trouveront pas de solution parce que ce sont eux qui sont le problème? Parce qu'ils ont eu recours à la duperie. Combien de fois ont-ils manqué à leur parole ou fait le contraire de ce qu'ils prêchaient? Ils se gargarisent de mots: «la société juste», «la justice sociale et l'équité». Combien de fois ont-ils recouru à ces expressions? Le budget de novembre mettait fortement l'accent sur l'«équité». Quelle funeste moquerie que le budget actuel par rapport aux notions d'équité, de justice et de compassion! Nulle part, monsieur l'Orateur, cela n'est-il plus flagrant que dans les mesures très sévères que prend le gouvernement pour n'indexer que partiellement l'impôt sur le revenu des particuliers, les pensions de vieillesse et les allocations familiales.

Monsieur l'Orateur, je voudrais pendant quelques instants entretenir les députés de la question de l'indexation partielle. Il y a une dizaine d'années, l'ancien chef du parti progressiste conservateur, le très honorable Robert Stanfield, a entrepris de préconiser un changement qui s'imposait de longue date dans la politique gouvernementale. Il a déclaré qu'il fallait éviter de propulser des contribuables dans des tranches supérieures d'imposition, à moins que le revenu réel ne soit accru. Il a qualifié de malsain tout régime fiscal qui permet à un gouvernement de rogner une part de plus en plus importante des revenus des particuliers au fur et à mesure qu'augmente l'inflation, sans jamais avoir à demander ouvertement au Parlement l'autorisation de hausser les impôts. Selon lui, avec pareil régime, non seulement le gouvernement escroquait le contribuable, mais il devenait irresponsable et moins comptable envers les représentants du peuple.

Quand M. Stanfield a lancé cette idée, le gouvernement s'en est moqué. Lors des élections de 1972, le ministre des Finances de l'époque, M. John Turner, a prétendu que pareil régime coûterait trop cher au trésor, qu'il était inutile, car l'inflation n'était qu'un problème temporaire. En outre, soutenait-il, les Américains n'ayant pas jugé bon de s'en doter, il n'y avait aucune raison pour que nous le fassions. Puis, en octobre 1972, le gouvernement perdit sa majorité, survivant à peine avec une pluralité de sièges aux Communes. M. Turner décida qu'une volte-face s'imposait et, le 19 février 1973, il présenta un budget qui promettait d'indexer pleinement aux taux d'inflation les taux d'impôt sur le revenu personnel et les exemptions, à partir de l'année d'imposition 1974.

Cela ne devait pas non plus être une expérience à court terme. Parlant au nom du gouvernement, que dirigeait le premier ministre actuel (M. Trudeau) et qui comprenait les actuels ministres des Finances (M. MacEachen) et de la Santé et du Bien-être (M^me Bégin), M. Turner décrivit sa politique comme «une solution durable à ce problème si l'inflation persiste». Il fit remarquer que le travailleur dont la hausse de salaire suffisait tout juste à préserver son pouvoir d'achat en période d'inflation montante pourrait se retrouver encore plus mal en point que sous le régime alors en vigueur parce que son revenu nominal plus élevé le soumettait à un taux supérieur d'impôt. L'intention déclarée du gouvernement, selon M. Turner, était d'éliminer cet effet injuste et imprévu du régime fiscal. M. Turner se vanta que grâce à sa politique le Canada se joignait à un petit groupe très restreint de pays qui avaient supprimé ces revenus cachés qu'accumulaient les gouvernements à cause de l'effet de l'inflation sur le régime d'impôt progressif. D'après la nature de ses propos, il n'y a aucun doute, ce changement devait être permanent; il a dit en effet qu'il s'agirait d'une solution durable si l'inflation persistait.

• (1640)

Ce qui s'est passé dans le budget du 28 juin rappelle la garantie poétique, mais sans valeur, que l'on retrouve dans certains traités conclus avec les autochtones: «Tant que l'herbe croîtra et que la rivière coulera». En effet, monsieur l'Orateur, dans le vocabulaire des libéraux, une solution permanente est une solution valable pendant neuf ans. M. Turner considérait ce système tellement fondamental et tellement permanent qu'il

l'a qualifié «d'innovation importante dans les principes et dans les usages fiscaux», précisant que même si elle n'était pas compliquée, «il faudrait un certain temps aux citoyens et aux gouvernements pour s'y adapter». Par conséquent, il a dit que le nouveau système devrait entrer en vigueur l'année suivante.

Lorsque M. Turner a présenté cette mesure, c'est-à-dire en 1973, le taux d'inflation était de 5.8 p. 100. C'est alors qu'il a décidé que le gouvernement libéral devrait indexer le régime fiscal à 6 p. 100. Il s'agissait d'une initiative tellement importante qu'il allait falloir un an au pays pour s'y adapter. Le taux d'inflation étant de 11.8 p. 100 à l'heure actuelle, soit le double de ce qu'il était en 1973, les libéraux profitent de la première occasion pour ramener le taux d'indexation à 6 p. 100.

Quel sera le résultat de ce revirement des libéraux? Des citoyens qui ne paient pas d'impôt à l'heure actuelle devront en payer, même sans avoir obtenu d'augmentation réelle de revenu et ceux qui paient des impôts en paieront davantage. C'est dans les tableaux imprimés figurant aux pages 13 et 31 des documents budgétaires que se manifeste vraiment l'hypocrisie du gouvernement. Le gouvernement prévoit qu'il récupérera 1.3 milliard de dollars du 1^er janvier 1983 au 31 mars 1984 grâce au plafonnement de l'indexation de l'impôt sur le revenu des particuliers. Il augmentera la charge fiscale de toutes les catégories de contribuables, sauf des couples mariés avec enfants ayant un revenu de moins de $12,000 par an. Je le répète. Le fardeau fiscal de toutes les catégories de contribuables sauf une sera alourdi.

En prévoyant une hausse des recettes de 1.3 milliard, au fond, le gouvernement admet ne pas vraiment s'attendre que le programme annoncé réduira l'inflation à 6 ou 5 p. 100 d'ici à 1983 ou 1984. S'il en était autrement, la désindexation partielle ne rapporterait rien au gouvernement comme recettes. Pourtant, le gouvernement prévoit gagner 1.3 milliard grâce à cette mesure. Le gouvernement lui-même n'est pas convaincu de pouvoir ramener le taux d'inflation à 6 p. 100. Autrement, il n'aurait pas prévu ces hausses de recettes.

De même, une réduction des dépenses de 260 millions de dollars est prévue entre le 1^er janvier 1983 et le 31 mars 1984 grâce à la désindexation partielle des allocations familiales et des prestations de sécurité de la vieillesse. Encore là, on suppose une inflation supérieure à 6 p. 100 en 1983 et à 5 p. 100 en 1984. De fait, le gouvernement demande aux bénéficiaires de ces deux programmes d'accepter des coupes sombres en 1983 et en 1984.

D'accord, quelques ménages à bas revenus ayant des enfants et qui, à ce titre, bénéficient du crédit d'impôt vont en profiter initialement, car le crédit enrichi est plus important que la réduction des allocations familiales résultant de la désindexation partielle. Mais d'ici à la fin de 1984, d'après le programme, presque toutes les familles vont y perdre à cause de l'effet cumulé de la désindexation partielle sur les années d'imposition 1983 et 1984. Voilà une chose dont le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social ne parle pas. Elle ne souffle mot de l'effet cumulé de la désindexation.

La situation des retraités est encore pire. D'accord, les plus pauvres d'entre eux, ceux qui ont droit au supplément de revenu garanti et à l'allocation du conjoint, s'ils n'y gagnent pas, n'y perdent pas non plus, mais tout juste. Mais ceux qui n'ont pas droit au supplément de revenu garanti—nous avons plus d'un million de retraités dans ce cas, et il s'agit souvent de célibataires dont le revenu total peut être inférieur à $8,500 par année ainsi que de ménages dont le revenu total peut ne pas atteindre $14,500—vont perdre $80 en 1983-1984 et encore plus en 1984-1985. Voilà ce qui va leur arriver.

Au départ, ces gens avaient eu leur revenu indexé en application des politiques que le gouvernement libéral avait empruntées à M. Stanfield, mais nous avons été heureux de les lui céder car les personnes âgées ne disposent pas de moyens de pression pour obtenir des relèvements du revenu qui compensent les ravages de l'inflation. Ils n'ont pas les mêmes moyens de pression que d'autres catégories sociales. C'est pour cela qu'on a jugé nécessaire de protéger leur pouvoir d'achat. Cette protection fondée sur l'équité va maintenant s'effriter pendant au moins deux ans—ou plutôt, faudrait-il dire, jusqu'à ce que le gouvernement libéral présente ses comptes à l'électorat, ce qu'il aurait dû faire il y a déjà longtemps.

Cet effritement du principe d'équité, décidé sans sourciller par le gouvernement, se manifeste également dans la désindexation partielle du régime fiscal de nombreuses catégories de revenus. Permettez-moi de vous citer l'analyse d'un consultant économique parmi d'autres. Patrick Grady, d'Ottawa, fonde ses calculs sur l'hypothèse d'un taux d'indexation de 11.7 p. 100 pour l'année d'imposition 1983 et de 9 p. 100 pour l'année d'imposition 1984. D'après ses calculs, la désindexation partielle haussera de 1.5 p. 100 le taux d'imposition réelle d'un contribuable célibataire qui gagnera $7,500 en 1984, contre 0.9 p. 100 dans le cas d'un autre qui gagnera $100,000.

Est-ce ça l'équité? Qu'y a-t-il d'équitable là-dedans? Une hausse d'impôt de 1.5 p. 100 pour celui qui est au bas de l'échelle salariale, mais de moins de 1 p. 100 pour celui qui est bien nanti, qui est dans la tranche d'imposition de $100,000. Comment les ministériels peuvent-ils justifier cela? Sont-ils sans conscience aucune? Plus précisément, comment les ministériels peuvent-ils justifier cela après le budget de novembre, alors que le gouvernement a réduit les impôts des contribuables dont le revenu annuel dépassait $30,000 en se montrant encore plus généreux à l'endroit de ceux qui touchaient des revenus supérieurs à $50,000? Les réformateurs socialistes du parti libéral, s'il en reste—et je vois mon ami, le député de Lincoln (M. Mackasey)—devraient avoir honte d'accepter sans broncher des mesures aussi régressives. Et pourtant, loin d'être contrit, le gouvernement a l'audace, en présentant ce budget dans lequel il fait payer les pauvres travailleurs, de publier un document intitulé «L'inflation et l'imposition du revenu personnel de placements» où nous lisons le passage suivant:

> Le système actuel d'indexation a protégé les Canadiens contre les fortes hauses d'impôt—Il fonctionne bien pour les rémunérations, les pensions, les prestations sociales et les autres paiements de transfert.

Voilà ce que le gouvernement pense du mécanisme d'indexation actuel, mais il s'arrange pour le bloquer pour les deux prochaines années. Jusqu'où un gouvernement peut-il, dans un seul budget, pousser l'inconséquence et l'injustice? Le gouvernement semble partager l'essence de ces deux défauts—l'inconséquence et l'injustice. Par la même occasion, il exploite la situation, étant le principal bénéficiaire de l'indexation partielle du régime d'impôt. Il est le seul organisme à tirer profit de l'inflation. Il est donc dans son intérêt qu'elle reste élevée.

• (1650)

Le ministre des Finances qui s'est déjà vanté de sa conscience sociale cherche maintenant à rectifier ses erreurs, à

réparer ses anciennes bourdes en s'attaquant à des retraités qui touchent $700 par mois. C'est le nouveau Séraphin, mais il a maintenant une complice, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Non seulement cette dernière a fait fi du principe de l'universalité et de la justice en laissant le ministre des Finances désindexer les pensions de vieillesse, mais elle semble avoir simplement oublié ses responsabilités. Elle a dit ceci le soir du budget: «Je peux m'en accommoder et les pensionnés peuvent en faire autant». C'est une remarque très désolante, surtout de la part de quelqu'un qui n'a pas à se contenter de $8,000, $9,000 ou $10,000 par année.

Il se peut qu'elle ait défendu la cause des retraités au sein du cabinet. J'ose espérer qu'elle l'a fait, mais elle a perdu la partie. Et elle est en train de perdre une autre bataille. En fait, je crains qu'elle ne perde toutes ses plumes dans la grande bataille de la réforme des pensions.

Qu'advient-il de cette fameuse réforme tant vantée et que le ministre nous promet avec tant d'enthousiasme depuis plus d'un an? Elle nous l'avait promise l'été dernier, elle a repris sa promesse à l'automne, ce printemps et au début de l'été. Et voilà qu'elle nous annonce que le livre vert tant attendu sur la réforme des pensions a été reporté à l'automne prochain. Quand nous le verrons enfin ce ne sera plus un livre vert mais un livre gris, parce que tous ces délais l'auront vieilli.

Chose certaine, la réforme des pensions n'est plus, si jamais elle l'a été, une priorité pour le gouvernement. Les pauvres qui vivent sous le seuil de la pauvreté ne sont plus une priorité pour le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Pourquoi s'empresse-t-on de sabrer d'abord dans les programmes sociaux essentiels? Les promesses que le ministre nous avait faites l'an dernier paraissent maintenant très lointaines. Dans le cadre du budget, elle s'accommode d'une réduction de 100 millions des prestations versées aux retraités.

Au contraire, elle aurait pu demander qu'on réduise de 100 millions de dollars les 670 millions que la location de locaux dans la région de la capitale nationale coûte au gouvernement. Elle aurait pu le faire si les locaux étaient loués au coût moyen pratiqué dans la région de la capitale nationale. Mais elle ne l'a pas fait. Elle aurait pu réduire de 100 millions de dollars les honoraires qui seront versés aux experts-conseils et aux spécialistes, honoraires qui atteignent plus d'un milliard de dollars dans le budget de cette année. Elle aurait pu réduire cette somme de 100 millions de dollars. Elle aurait pu demander qu'on prélève cette somme sur les 1.6 milliard de dollars versés aux ministres pour les défrayer, au titre par exemple des allocations d'automobiles et autres dépenses personnelles. Ces 100 millions de dollars, elle aurait pu les prendre sur ce 1.6 milliard de dollars. Elle aurait pu demander au gouvernement de réduire son budget d'information et de publicité, qui se monte à 250 millions de dollars, afin de débloquer des fonds supplémentaires. Elle aurait pu plaider en faveur d'une réduction des 2.2 milliards de dollars qui seront dépensés pour les services, le matériel et les fournitures cette année. Elle aurait pu demander qu'on comprime les dépenses dans l'un de ces secteurs, mais non, elle ne l'a pas fait, et c'est pourquoi ce sont les retraités qui paieront ces 100 millions de dollars qu'il a fallu trouver.

J'ai dit au début qu'aux quatre coins du pays on n'avait plus du tout confiance dans le gouvernement. C'est à cause des mesures dont je viens de parler. Ce manque de confiance, on le retrouve dans tous les secteurs de notre économie, dans tous les groupes de la population et dans toutes les régions de notre pays. La Chambre se prononcera peut-être sur la motion de défiance par 144 voix contre 130 comme hier soir, mais ne vous y trompez pas, monsieur l'Orateur, notre pays, notre Canada ne se prononce pas de cette façon. Notre pays n'a plus aucune confiance dans le gouvernement. Je mets au défi les ministériels, le premier ministre, son cabinet et tous les députés de l'arrière-ban d'avoir le courage de consulter les électeurs.

[*Français*]

M. Jean-Guy Dubois (Lotbinière): Monsieur le président, à la suite du discours prononcé par ma collègue, depuis le 28 juin, précisément après l'ajournement du 30, je suis allé dans ma circonscription où j'ai rencontré des gens au sujet du budget et je n'ai pas eu peur de les rencontrer et de leur demander quelle était la situation que l'on pouvait rapporter sur le budget, car bon nombre de gens après avoir écouté le discours du ministre des Finances (M. MacEachen) le lundi 28 juin se sont demandé quelles mesures étaient applicables à différents secteurs d'activité économique et à différentes personnes, et les commentaires de bon nombre de mes concitoyens de la circonscription de Lotbinière ont été comme ceci: il me semble qu'effectivement votre budget a d'excellentes mesures et qu'à la suite de la présentation par le ministre, nous avons des moyens de faire face à la situation actuelle, question d'inflation, question de récession, et que l'on donne aux Canadiens le pouvoir de faire face à cette situation par les différents programmes que nous mettons en œuvre par le budget du 28 juin.

Quand je vois les députés de l'opposition nous parler de la situation des pensionnés de l'État et des allocations familiales, qui parlent de certains problèmes dans ces deux secteurs d'activité ou secteurs du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et qui nous disent pour se faire, évidemment du capital politique, que ces gens seront pénalisés, qu'ils auront des problèmes et qu'effectivement ceux-ci seront ceux qui auront le plus à souffrir de ce budget du 28 juin 1982, monsieur le président, je m'inscris en faux contre cela et je dis aux gens de l'autre côté de la Chambre qu'il s'agit de faire preuve tout simplement de «politicaillerie» et de tenter de faire croire aux gens et aux gens du troisième âge qu'ils vont souffrir du budget. Car pour la pension de sécurité de la vieillesse, la base est de $239.73 en juillet, en octobre elle sera pleinement indexée et le 1^er janvier 1983, elle aurait été de $251.73, sauf qu'évidemment à cause de ce plafonnement à 6 p. 100, elle sera de $249.23, je pense. Cependant, elle demeurera indexée tous les trois mois. Environ 47 p. 100 des 2,368,569 pensionnés canadiens touchent la pension de base. S'ils ont la pension de base, monsieur le président, c'est qu'ils ont d'autres revenus pour faire face à la situation, c'est qu'ils ont d'autres revenus pour boucler leur budget, et que ces revenus-là peuvent être de $15,000, $25,000 ou $30,000. Mais peu importe le système de pension, la sécurité de la vieillesse est un système universel, que vous ayez des revenus de $30,000 ou $40,000 vous avez la pension de base.

• (1700)

Je pense que cette situation-là doit être connue des gens, des citoyens canadiens que quand même cela reste tel quel jusqu'au 1^er janvier et qu'à partir du 1^er janvier, c'est $2 de

moins, mais ce qui est important de dire aux Canadiens cependant c'est que pour les 53 autres p. 100 qui reçoivent en tout ou en partie le supplément, rien n'a changé pour eux. En effet, la légère perte d'indexation de la pension de base sera entièrement compensée par une double indexation du supplément tous les trois mois, commençant le 1er janvier 1983. Concernant le supplément, et c'est là je pense que c'est important pour les citoyens du troisième âge, les citoyens âgés de ce pays, de savoir que si on a le supplément du revenu garanti, c'est qu'on n'a pas effectivement les moyens prévus au niveau de la table de vivre avec uniquement la base, c'est qu'on n'a pas d'autres revenus que ceux-là. Tandis que ceux qui ont effectivement uniquement la base, c'est qu'ils ont d'autres sources de revenu leur permettant de faire face à la situation.

J'aimerais dire aux citoyens canadiens, aux citoyens de ma circonscription de Lotbinière, en quoi consiste la situation au niveau de la double indexation, et ce qui arrive à ceux qui auront uniquement la pension de base. Ainsi donc une double indexation du supplément tous les trois mois commençant le 1er janvier 1983. Ainsi le chèque de supplément de juillet 1982 sera tel qu'annoncé il y a quelques jours au maximum de $240.67 pour une personne seule et de $185.55 pour chaque conjoint respectivement. Le 1er janvier prochain, il aurait dû être de $252.61 pour une personne seule et de $194.75 pour chaque conjoint, mais avec la double indexation, le chèque sera de $255.11 pour une personne seule et de $197 pour chaque conjoint respectivement, donc ceux qui reçoivent le supplément du revenu garanti reçoivent plus selon les dispositions du budget du 28 juin 1982. Donc essayer de faire de la politicaillerie sur le dos des pensionnés représente, à mon avis, de la bassesse politique. Ceux qui ont parlé de la situation des gens qui n'ont que la base, c'est que pour toute l'année 1983, ce sera $55 de moins par retraité, pour ceux qui ont la base, l'indexation sera à 6 p. 100 au lieu de 11.

Monsieur le président, les citoyens qui reçoivent la base et qui auront à participer comme les autres citoyens à cette situation de 6 p. 100, est-ce que les $55 par pensionné qui ont la base et qui servira à mettre de l'argent dans les programmes d'emploi, dans le Programme de PDCC, le Programme de développement communautaire, pour permettre à des gens de travailler, pour permettre à leurs enfants, à leurs petits enfants de travailler, est-ce que les citoyens âgés qui n'ont que la base et qui ont d'autres revenus, est-ce que les citoyens de cette catégorie-là ne sont pas prêts à mettre cet argent dans les programmes de création d'emplois, monsieur le président? Je dis oui, parce que j'ai rencontré des citoyens âgés et qui n'ont que la base et à ce moment-là, quand on voit les autres revenus qu'ils ont, je pense que les $55 seront très utiles pour la création d'emplois, et quand on veut nous faire croire au niveau de cette bassesse politique qu'on fait de la politique sur le dos des citoyens âgés, je m'inscris en faux et je vais dire aux citoyens âgés que c'est très important pour la création d'emplois, pour les jeunes qui manquent d'emplois et qu'on prendra cet argent pour les mettre au travail. C'est la situation réelle, monsieur le président, et surtout ce qui est important relativement à ce que j'ai dit tout à l'heure, c'est la situation de ceux qui reçoivent le supplément de revenu garanti. A partir du 1er janvier 1983, il sera augmenté. C'est plus avec le budget que ce que c'était avant. Alors on n'a pas de quoi à crier de midi à 14 heures puis à faire de la politique sur cette situation des gens âgés. Maintenant la situation des allocations familiales, à la suite du budget, qu'est-ce qu'il en est, monsieur le président? Présentement, les allocations familiales, qui sont en ce moment de $26.91, sauf si c'est un taux différent au Québec et en Alberta, par enfant aurait dû monter à $29.87 en janvier prochain, plafonnées à 6 p. 100, elles ne monteront qu'à $28.52, $1 et quelques sous. Un enfant en 1982 recevra donc $322.92. Il aurait dû recevoir en 1983 un total de $358.44, mais recevra à la place $342.24.

Le taux d'indexation sera de 5 p. 100 en 1984. Mais ce qui est important cependant concernant la situation des allocations familiales, c'est que des quelque 3,636,851 mères de famille qui reçoivent les allocations dans tout le Canada, 2.5 millions reçoivent aussi le crédit d'impôt-enfants; celles-là ne seront pas touchées par le budget. C'est là qu'il est important, monsieur le président, de dire aux citoyens canadiens que concernant le crédit d'impôt-enfants, compte tenu des revenus des citoyens et d'un montant, si on a un revenu moindre, maintenant je crois que c'est rendu à plus de $20,000, le revenu du conjoint, et qu'on peut faire les soustractions et réclamer le crédit d'impôt-enfants. C'est que ce sont ceux qui effectivement en ont le plus besoin qui sont avantagés par le budget du 28 juin 1982.

Je dis là-dessus, en effet le crédit d'impôt-enfants qui était de $261 non taxable par enfant cette année et qui aurait dû être de $293 en 1982 sera augmenté spécialement d'un autre $50 de compensation et montera à $343 non taxable par enfant en 1983. Cela couvrira donc le plafonnement des allocations familiales pour les deux années à venir. Encore là, c'est la situation d'un système d'allocations universelles. Est-ce que la personne, le foyer qui gagne $50,000, $40,000 par année, qui a des enfants, a besoin du crédit d'impôt-enfants plus que celui qui n'en gagne que $20,000 au moins? Et c'est là qu'est la situation du crédit d'impôt-enfants quand on fait les déductions au niveau du revenu d'un citoyen, quand on dit que ceux qui sont en plus grande difficulté ont besoin d'argent supplémentaire. C'est ce que le budget du 28 juin 1982 fait, on augmente de $50 et on fait passer la somme de $293 à $343. Donc toutes les mères canadiennes qui, si le revenu de leur conjoint ou leur revenu était inférieur au montant prévu pour l'allocation du crédit d'impôt-enfants, recevront $50 de plus, Ça c'est la situation réelle, monsieur le président, ce n'est pas le temps de faire de la basse politique sur les allocations familiales et sur le système de pensions du Canada. Cela est important quand on voit que, sur 3,636,851 mères de famille, 2.5 millions reçoivent le crédit d'impôt-enfants, celles-là seront avantagées et recevront $50 de plus. C'est cela qu'il est important de dire aux citoyens canadiens, et d'arrêter de faire de la basse politique sur cette question-là. Voilà pourquoi je voulais au début de mes remarques commencer par ces choses, la pension de sécurité de la vieillesse et les allocations familiales.

Maintenant, monsieur le président, d'autres programmes prévus par notre budget du 28 juin ont été accueillis, en tout cas dans ma circonscription, avec joie: il s'agit de l'habitation, savoir la rénovation des résidences canadiennes qui est un programme qui va servir aux employés de la construction, aux entrepreneurs, c'est bien évident, et aussi aux agents d'immeubles. Depuis le 28 juin, plusieurs agents d'immeubles de la ville principale de ma circonscription, savoir Victoriaville, m'ont téléphoné au sujet de cette question du $3,000, et ils voulaient savoir comment elle pouvait s'appliquer, et je dois dire qu'ils

ont été très heureux d'apprendre ce qui en était. Combien de résidences, malheureusement qui sont en vente, mais combien de résidences ont été construites par des entrepreneurs lequels attendent preneurs? Un bon nombre! Et combien d'entrepreneurs, qui ont les moyens au niveau de la construction des maisons d'en mettre en chantier, ne le faisaient pas à cause de paiements possibles pour les gens qui voulaient en acquérir. Mais par le programme que nous avons mis sur pied, le 28 juin 1982, par le budget, ces catégories de gens-là seront favorisés, monsieur le président. Ce qui est important, c'est que je veux donner une perspective de ces programmes pour que les Canadiens puissent savoir ce qu'il en est effectivement à la suite des représentations qui nous ont été faites par des agents d'immeubles, des constructeurs et des gens dans le domaine de la construction, pour aider ce secteur, parce qu'on dit souvent que si le secteur de la construction fonctionne, c'est une roue qui vire d'elle-même. Eh bien, les $3,000 serviront à l'achat de logements neufs, que ce soit en copropriété, en duplex, en triplex, ou encore une maison jumelée ou une maison individuelle. Et ce qui est important, c'est que l'acheteur d'une propriété peut fixer son choix aussi bien sur une maison neuve que sur une maison déjà existante. Et ce qui est important, c'est qu'à la suite de cette annonce du Programme, si une personne n'a jamais eu de résidence, si elle veut s'acheter une maison déjà existante, et si elle est un premier acheteur d'une propriété, elle pourra bénéficier de ce montant de $3,000. Et à ce moment là, elle devra par exemple remplir certaines conditions.

• (1710)

Donc, on couvre les deux possibilités. C'est-à-dire on couvre avec les $3,000 la situation de la maison neuve mise en construction avant une telle date, la situation de la maison neuve qui a été construite mais qui n'a jamais été habitée et aussi, ce qui est important parfois pour bon nombre de couples, c'est les résidences qui datent de plusieurs années. Si une personne, un jeune couple ou peu importe, il peut s'agir d'un couple d'un certain âge, qui n'a jamais eu de résidence, il peut, parfois en payant moins, se procurer une maison déjà existante qui peut avoir 10, 12, 15, 25 ou 30 ans et à ce moment-là, cette personne bénéficiera des $3,000.

Il y a la situation du 10 p. 100 de mise de fonds qui doit entrer en ligne de compte, mais déjà sur cette situation, quand on voit le montant accordé aux Canadiens, si on parle de la situation des taux d'intérêt, $3,000 est un montant quand même appréciable. Pour permettre à une personne, au départ, de faire face à la situation qui existe dans le domaine de la construction, je pense que ce sera très important, spécialement pour nos gens qui, malheureusement, n'avaient pas travaillé dans le domaine de la construction plusieurs mois l'année dernière de bénéficier aussi de la subvention parce que, évidemment, si les constructeurs, voyant cette situation, et bon nombre ont déjà téléphoné à mon bureau de circonscription, vont mettre en chantier des résidences et compte tenu de la situation quand même des taux d'intérêt qui peuvent fluctuer, la personne qui pourra bénéficier de ces $3,000 se dira en partant: Je sais que j'ai ce montant et, d'après moi, c'est une mesure, pas seulement d'après moi, monsieur le président, d'après bon nombre de citoyens de ma circonscription, c'est une mesure vraiment incitative pour faire fonctionner ce secteur d'activité économique important.

Qu'en est-il d'autres programmes qui existaient et où on a consacré de l'argent supplémentaire et qui ont été accueillis avec joie lorsqu'ils ont été annoncés et avec une plus grande joie lorsque nous avons affecté des fonds supplémentaires aux programmes déjà existants, c'est celui du programme de rénovation des maisons canadiennes. Un des programmes actuel, c'est le programme PAREL en milieu rural. On avait jusqu'à un certain nombre d'habitants prévu pour qu'une municipalité soit admissible au programme, et bon nombre de citoyens faisaient des instances à plusieurs députés, savoir qu'on devrait avoir des programmes aussi pour des municipalités qui ont plus que le nombre prévu à la base au niveau du programme PAREL en milieu rural.

C'est à ce moment-là que le gouvernement canadien a mis sur pied le programme de rénovation des maisons canadiennes, permettant d'obtenir jusqu'à un certain pourcentage, soit 30 p. 100, ce qui pouvait équivaloir assez souvent à un montant de $3,000 pour ce programme de rénovation des résidences canadiennes. Beaucoup d'entrepreneurs, beaucoup de gens qui étaient dans la rénovation des résidences ont accepté et ont accueilli avec beaucoup de joie ce programme qui représentait 30 millions de dollars. Bien le 28 juin 1982, le ministre des Finances a rajouté un autre 30 millions de dollars, permettant aux citoyens, que ce soit dans une municipalité, peu importe la population en dehors du programme PAREL rural, que ce soit une municipalité, une ville de 50,000, 100,000 ou 200,000 habitants, si on entre en ligne de compte une question de salaire, de bénéficier à ce moment-là de ce programme pour la rénovation. Je vois mon collègue de Québec-Est (M. Duquet), je suis sûr que, dans Québec-Est, les gens vont pouvoir bénéficier de ce programme. Ils ont déjà commencé et plus de gens pourront en bénéficier à cause de l'argent supplémentaire qu'on y a mis. Une autre chose tout à fait importante et qui a été accueillie, et évidemment dont l'opposition officielle n'a pas trop parlé, c'est le dernier programme dont je viens de parler. Il y a aussi le programme du régime canadien de renouvellement hypothécaire. C'est qu'on l'a prolongé du 12 novembre 1982 au 31 décembre 1983. Et toujours la règle des propriétaires qui doivent consacrer plus de 30 p. 100 de leur revenu brut au coût de leur hypothèque seront admissibles après le 28 juin à une subvention en espèces non imposable allant jusqu'à $3,000. Et, nuance importante, cela signifie qu'il ne sera plus nécessaire de différer l'intérêt avant de devenir admissible à une subvention.

Voilà donc les programmes annoncés dans le budget, lesquels ont été fort bien accueillis par les entrepreneurs, par les employés de la construction et par les agents d'immeubles, secteur d'activité économique qui est très important dans ma circonscription et dans ma province, et je pense qu'à la suite de ces annonces par le ministre des Finances, bon nombre de gens s'en sont réjouis et de nombreux appels téléphoniques qui ont été faits dans les circonscriptions du Québec, à tout événement dans la mienne, et, après avoir parlé avec mes collègues, c'était la même chose, accueillent ces mesures au niveau de l'habitation avec joie.

Même dans la région de Toronto, je voyais des articles disant que les gens de la construction accueillaient avec joie cette situation. Je crois que c'était dans le *Toronto Sun*, et il y avait aussi un article dans le *Globe and Mail*, je crois, qui parlait de la même chose. Maintenant, et pendant le temps

qu'il me reste, monsieur le président, je voudrais également parler des budgets, de création d'emplois, du ministère de l'Emploi et de l'Immigration. Un domaine de ce ministère qui pour moi est très important, c'est le Programme de développement communautaire du Canada. Des crédits de 300 millions sur une période de deux ans seront consacrés aux projets de développement communautaire du Canada et à d'autres programmes de création directe d'emplois. Les programmes de développement communautaire créent des emplois par l'entremise d'organisations locales qui s'occupent de l'élaboration et de la conduite des projets. Je pense que c'est un secteur vraiment important sur lequel bon nombre de Canadiens ont pu travailler. D'accord, ce sont des projets ou des programmes qui donnent du travail sur une période pouvant aller de 10, 15, 20 ou 25 semaines mais combien de ces gens qui ont travaillé à ces programmes ont pu acquérir de l'expérience et par la suite s'inscrire sur le marché régulier du travail. Concernant cette situation également c'est qu'on dit que ces crédits de 150 millions de dollars seront attribués à des activités de construction réalisées sous la direction de projets fédéraux. Ces projets comprendront, entre autres, la construction de marinas et d'aéroports locaux.

Face à cette situation justement au niveau de la construction de marinas, il n'y a pas longtemps, j'inaugurais à Lotbinière même une marina qui a été construite en partie avec un programme de développement communautaire et en partie avec le ministère des Pêches et des Océans; $25,000, programmes de développement communautaire, $30,000 avec Pêches et Océans. Face à cette situation si les gens qui ont eu à travailler sur ce projet lorsqu'on en a fait l'inauguration étaient très heureux de leur réalisation et aussi d'avoir contribué à un développement touristique de la municipalité de Lotbinière, et cela a permis à ces gens-là d'acquérir une expérience dans un domaine particulier. Le travail s'est fait en atelier. Ils ont acquis une bonne expérience et, par la suite, ils ont pu offrir leurs services dans d'autres domaines à la suite du travail qu'ils ont fait. Dans ma circonscription, l'année dernière, on a pu bénéficier de $680,000 au niveau du programme de développement communautaire, et je n'ai pas entendu de mauvais commentaires. Au contraire, je n'ai eu que des commentaires élogieux face à ce programme, et on espérait tous, dans la circonscription, qu'effectivement ceux-ci soient continués et permettent de réaliser bon nombre d'activités au niveau des projets qui autrement que par ces programmes seraient difficilement réalisables.

Bon nombre de municipalités veulent avoir des aides pour développer la situation touristique ou d'autres programmes ou projets, et un des programmes très importants du gouvernement canadien est le programme de développement communautaire. Je tiens donc à féliciter le ministre des Finances d'avoir permis à son collègue le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) de consacrer des crédits supplémentaires à ces programmes de création d'emplois. Je veux revenir un petit peu au niveau des programmes de logement, quand je parlais des secteurs de la construction, il faut bien aussi parler d'autres catégories de gens qui seront favorisés. Je parle à ce moment-là des marchands de matériaux, des gens qui vendent le bois, la quincaillerie, le fer, le fer ornemental, et aussi d'une situation tout à fait importante de ma circonscription de Lotbinière et de ma région des Bois-Francs, c'est celle des fabricants de meubles. Comme je l'ai dit, tantôt, effectivement si le secteur de la construction ne fonctionne pas, il y a certains secteurs d'activités économiques qui sont peut-être plus difficilement en situation agréable face à leurs banquiers, face à leur situation aussi d'emploi. Mais si on remet le domaine de la construction en marche, eh bien, c'est une roue comme je l'ai dit, et ce sont les fabricants de meubles qui vendent aux magasins de meubles et ceux-ci vendent aux jeunes couples qui s'achètent des maisons. Donc, voilà trois ou quatre secteurs d'activité économique qui découlent de la situation du domaine de la construction, et je pense que ces gens-là également accueilleront avec joie ce qui se fera au niveau des programmes de logements.

Il y a évidemment d'autres situations se rapportant au niveau des petites entreprises. Mon collègue le député de Charlevoix et ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme) (M. Lapointe) avait l'occasion de parler cet après-midi de ses programmes: situation de 400 millions de dollars qui sont mis en disponibilité pour les gens des petites entreprises, les agriculteurs et les pêcheurs, réduction de taux d'intérêt, et aussi—et c'est sur ce point que je terminerai—bon nombre de citoyens ont fait des instances aux députés se rapportant à la situation des agriculteurs. Eh bien, dans son budget, le ministre des Finances, et plus précisément à la page 27 du document budgétaire, on peut constater que l'on consacre des sommes d'argent supplémentaires, savoir 100 millions de dollars, et au cours des deux prochaines années, des prêts totalisant 200 millions de dollars seront accordés au titre du programme aux agriculteurs en détresse financière. Il y a encore une réduction de 4 p. 100 possible au niveau des taux d'intérêt. Il y a aussi l'Obligation pour l'expansion de la petite entreprise qui est accessible aux agriculteurs.

Voilà, monsieur le président, quelques domaines que je voulais toucher au sujet du budget, mais le point principal, et quand je voyais la motion de l'opposition, la situation des pensionnés, les allocations familiales, je tenais à faire une précision contre les remarques qui avaient été faites précédemment et qui laissent croire à bon nombre de citoyens qu'on économisera de l'argent sur le dos des pensionnés ou des mères de famille, mais quand on voit les ajustements qui sont faits et les effets bénéfiques du fait que même certains pensionnés qui touchent la pension de base auront à laisser quelque argent au gouvernement du Canada, cela servira à l'ensemble des citoyens pour la création d'emplois, et je pense que c'est important, monsieur le président!

* * *

• (1720)

[*Traduction*]

MESSAGE DU SÉNAT

L'Orateur suppléant (M. Blaker): J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que le Sénat lui a adressé un message pour l'informer qu'il a adopté tels quels les bills suivants: le bill C-105, modifiant la loi sur les sociétés commerciales canadiennes, et le bill C-108, modifiant la loi sur l'Office national de l'énergie (nº 3).

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. MacEachen: Que la Chambre approuve la politique budgétaire du gouvernement.

M. Jack Shields (Athabasca): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de prendre part au débat aujourd'hui. Je voudrais qu'un député, celui de Lincoln (M. Mackasey), celui de Scarborough-Centre (M. Kelly) ou le ministre qui représente Grand Falls-White Bay-Labrador (M. Rompkey), me dise comment il peut appuyer un budget qui a été présenté à la Chambre comme un programme de lutte à l'inflation et justifier en même temps un déficit de 20 milliards. Qu'ils me disent, au nom du ciel, comment ce budget peut lutter contre l'inflation! Le déficit de 20 milliards attise l'inflation. Cet élément par lui-même devrait prouver aux députés la bêtise du budget et de ce qu'il accomplit. Un déficit qui double en sept mois, de novembre à juin, ne fait pas qu'aggraver l'inflation; il détruit aussi les épargnes et entraîne la perte d'emplois.

Le ministre des Finances (M. MacEachen) ne savait pas quelles seraient les conséquences de son budget de novembre. Ce budget a fait obstacle aux investissements d'un bout à l'autre du pays. Le ministre disait qu'il allait supprimer certaines échappatoires et s'attaquer aux riches, mais les riches s'en sont tirés indemnes. Le ministre visait les riches, mais il a frappé les familles à revenu moyen, le groupe le plus important de notre société. Voilà qui a été frappé par le budget de novembre. Le ministre a fait obstacle aux investissements d'un bout à l'autre du pays, ce qui a détruit l'industrie primaire et l'industrie pétrolière des provinces de l'Ouest et entraîné la perte d'un grand nombre d'emplois.

Quels sont les problèmes qui existent au Canada à l'heure actuelle? Il y en a trois principaux: le chômage, les taux d'intérêt élevés et l'inflation.

Voyons d'abord le chômage. Les Canadiens vivent dans la crainte. Ils ont peur de perdre leur emploi et de ne pas pouvoir en trouver un autre. Ils ont peur de ce qui se passera si leurs prestations d'assurance-chômage viennent à s'épuiser. Devront-ils alors demander l'aide sociale? Je voudrais me pencher sur certains des problèmes qui se posent dans ma circonscription du nord-est de l'Alberta. Le taux de chômage a atteint un niveau record. La récession est sans doute un phénomène mondial, mais le Canada était mieux en mesure que n'importe quel autre pays du monde occidental de faire face au fléchissement de l'économie.

Qu'est-ce que le budget du 28 juin a fait pour les millions de Canadiens victimes du chômage? Le budget indique quelque part que le gouvernement affectera 800 millions de dollars, soit près d'un milliard de dollars, à des projets visant à donner du travail aux chômeurs. Cependant, si l'on analyse l'exposé budgétaire, on constate que le montant total mis de côté au titre de la création d'emplois au Canada s'élève à environ 150 millions de dollars. Quelle déformation des faits!

Si vous le voulez bien, nous allons revenir un instant à l'époque d'avant la présentation du Programme énergétique national et à la situation qui existait au moment du premier budget. Reportons-nous quelques instants à la situation qui régnait avant le second budget, celui de novembre dernier. Souvenez-vous du climat économique de l'époque. On était prêt à investir dans un projet d'exploitation des sables bitumineux dans le nord-est de l'Alberta. Imperial Oil était prête à réaliser le projet de Cold Lake qui représentait des investissements directs de 13 milliards de dollars et qui allait créer 200,000 emplois répartis d'un océan à l'autre, dans pratiquement toutes les provinces.

• (1730)

Souvenez-vous du consortium Alsands qui, il y a deux ans, avant l'accession au pouvoir du gouvernement, était prêt à investir 13 milliards et à créer des emplois dans pratiquement toutes les provinces du pays. Cela devait se passer au cœur de ma circonscription. Ce projet intéressait directement non seulement le nord-est de l'Alberta et la circonscription d'Athabasca, mais aussi celle du député de Lincoln et celle du député de Scarborough-Centre. Ils en sont tous les deux parfaitement conscients.

Néanmoins, tout est tombé à l'eau. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) ne cesse de répéter en guise d'excuse que son gouvernement était prêt à aller de l'avant et qu'il l'est toujours, mais que ce projet n'est plus rentable. Il compare les deux mégaprojets du nord de l'Alberta avec celui du Colorado, aux États-Unis, qu'Exxon a décidé de laisser tomber. Il oublie toujours de préciser que, dans le projet d'Exxon au Colorado, le baril de pétrole devait revenir à $80 ou $85. Il fallait forer dans la roche dure et on ne sait pas encore comment procéder. Nous disposons actuellement des moyens techniques voulus pour produire du pétrole *in situ* dans la région de Cold Lake, à Fort McMurray, dans le nord-est de l'Alberta, et dans le projet Alsands. Nous disposons des moyens techniques pour produire ce pétrole aux environs du prix mondial.

J'admets que cela ne laisse pas beaucoup de marge de manœuvre. J'admets que le prix mondial du pétrole pourrait baisser, ce qui causerait certaines difficultés. Néanmoins, pensez un peu à ce qui se passe aujourd'hui. Nous importons du pétrole au prix mondial et nous le payons en dollars américains que nous devons acheter avec des dollars canadiens. Nous achetons 400,000 barils de pétrole par jour au Mexique, à l'Arabie Saoudite, au Venezuela au moyen de devises américaines que nous devons échanger contre des devises canadiennes. Cela entraîne une fuite de capitaux qui contribue à la faiblesse de notre dollar.

Le gouvernement aurait dû avoir l'intelligence d'aller dire aux Allemands et aux Japonais: «Nous savons que vous êtes assoiffés de pétrole, que l'Allemagne tient énormément à assurer la sécurité de ses approvisionnements au cours du prochain siècle ou des deux ou trois prochaines décennies; nous vous invitons à investir dans un énorme projet d'exploitation de sables bitumineux qui recèlent des réserves de pétrole comparables à celles qui existent actuellement au Moyen-Orient, dans les pays arabes». Les députés l'ignorent peut-être, mais les réserves totales de l'Athabasca, des sables bitumineux de l'Alberta, dépassent les réserves actuelles du Moyen-Orient. Je parle des réserves connues.

A mon avis, l'Allemagne, de même que le Japon et les États-Unis seraient heureux d'investir ici. Nous n'aurions qu'à leur dire: «Aidez-nous à mettre en valeur les sables bitumineux et

lorsque nous aurons atteint l'autosuffisance énergétique, nous vous vendrons notre surplus.» Tout en nous protégeant, nous nous aiderions et aiderions aussi les autres pays du monde occidental.

Il y a un précédent. Pourquoi, monsieur l'Orateur, le Japon a-t-il prêté à la société Dome des fonds pour exploiter les gisements de la Mer de Beaufort? Ne serait-ce pas parce que le Japon croyait que nous trouverions peut-être assez de pétrole au large des côtes, dans la Mer de Beaufort, pour satisfaire nos propres besoins et lui vendre le surplus? Ne pensez-vous pas que le gouvernement japonais ne s'est pas rendu compte à ce moment-là—il y a maintenant trois ans—que nous pourrions être pour eux une source sûre d'approvisionnement en énergie? Les pays qui n'ont pas suffisamment de pétrole pour maintenir leur économie seraient heureux d'investir ici. Mais pas avec la politique énergétique nationale actuelle. Parce que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, lorsqu'il a présenté le premier budget, par l'entremise du ministère des Finances, qui est devenu la politique énergétique nationale ne s'est pas caché pour faire de nous des fripons et avertir les gens que le gouvernement n'aurait aucun scrupule à changer les règles après avoir conclu un accord. Cela revient carrément à voler les biens d'investisseurs étrangers. J'ai honte quand j'y pense.

Ne pensez-vous pas, monsieur l'Orateur, que les mégaprojets iraient bon train et que le chômage serait moins élevé que jamais, que nous chercherions au pays et non pas à l'étranger les travailleurs spécialisés dont nous avons besoin. Nous n'aurions qu'à nous dire que nous avons besoin de tant de soudeurs et de techniciens et nous n'aurions qu'à encourager nos jeunes à s'inscrire à l'université ou dans une école de métiers. Au lieu de cela, les jeunes téléphonent aujourd'hui à mon bureau, et je suis certain que c'est la même chose pour d'autres députés, pour me demander où sont les emplois que le gouvernement leur a promis. Ils demandent: «Où sont les emplois qu'on m'a promis lorsque je me suis inscrit à l'université il y a quatre ou cinq ans? Où sont les emplois dans l'industrie pétrolière qu'on m'a promis lorsque je me suis inscrit à un programme de génie pétrolier? Où sont les emplois en comptabilité qu'on m'a promis lorsque je me suis inscrit à un cours commercial?» Ils demandent où sont les emplois pour les enseignants, en disant qu'on leur avait assuré qu'on aurait besoin d'enseignants en 1982. Et ils finissent par demander, en fait, où ils pourraient trouver un emploi, sans plus, rien qu'un emploi tout simplement; après avoir fréquenté l'université durant trois ou quatre ans, après avoir fréquenté l'école technique, après avoir obtenu leur diplôme d'études secondaires, nos jeunes constatent qu'ils ne peuvent trouver d'emploi. Voilà ce qui se passe dans notre pays, voilà ce qui continuera de s'y passer tant que le pays aura à sa tête le gouvernement libéral actuel avec sa politique actuelle.

Je tiens à vous dire, monsieur l'Orateur, ce qui m'est arrivé chez moi, à Fort McMurray, au cours de la fin de semaine. J'ai reçu un appel d'un homme que je connais depuis dix ans, un ouvrier qualifié, qui m'a dit avoir un problème urgent et vouloir me parler. Ce que je raconte présentement à la Chambre, j'espère que tous les députés l'écouteront, notamment le député de Scarborough-Centre. Je tiens à ce qu'ils y réfléchissent quelques instants. Dès que je me suis rendu chez cet homme, sa femme et ses enfants ont disparu dans la chambre à coucher parce qu'il voulait me parler en privé. Il m'a dit qu'il n'avait plus d'argent, qu'il n'y avait plus rien à manger dans la maison; qu'ils n'avaient rien mangé depuis le midi, que les enfants avaient mangé ce qui restait des céréales. Il a ouvert la porte du réfrigérateur, qui était vide. Il avait épuisé son droit aux prestations d'assurance-chômage et était bien trop fier pour aller se présenter à l'agence de bien-être social et demander à recevoir des prestations de bien-être. C'est la situation à laquelle nous devons faire face au Canada et elle va en se détériorant. J'ai entendu l'un de ces culottés d'en face nous dire qu'ils nous avaient prévenus.

• (1740)

Monsieur l'Orateur, avant le lancement du Programme énergétique national, les investisseurs nous suppliaient de les laisser venir au Canada exploiter certaines de nos ressources. Nous ne devrions pas importer 400,000 barils de pétrole par jour en faisant supporter les frais au même contribuable qui ne peut nourrir sa famille, ni lui-même d'ailleurs, et qui doit compter sur le bien-être social. Lorsque cet homme travaillait, il payait des impôts et nous importions du pétrole d'outre-mer. Est-ce raisonnable et intelligent? Je ne le crois pas, pas plus d'ailleurs que la plupart des Canadiens, selon moi.

J'ai eu l'occasion de rencontrer des avocats de ma circonscription qui m'ont dit qu'en 10 ou 15 ans de carrière ils n'avaient jamais vu autant de demandes de divorce. Le mois dernier, à Fort McMurray, le nombre d'instances de divorce devant les tribunaux a atteint un sommet inégalé. Cette situation s'explique en partie par l'abandon du domicile conjugal par des hommes qui ne pouvaient plus supporter de retourner à la maison jour après jour pour dire à leur femme qu'ils n'avaient pu trouver un emploi. Mettez-vous à la place de l'homme qui ne peut nourrir ses enfants ou qui voit ces derniers manger les derniers aliments qui restaient dans la maison et qui est trop fier pour demander des prestations de bien-être social ou faire appel à un voisin. C'est la situation à laquelle les gens sont confrontés. C'est pourquoi de nombreux hommes quittent simplement leur foyer pour ne plus avoir à faire face à leur femme et à leur famille jour après jour.

Les 1.5 ou deux millions de chômeurs ne constituent pas simplement des statistiques. Ces chiffres cachent la faillite de familles, l'abandon de foyers et, dans certains cas, des suicides, des femmes battues et des enfants maltraités. Bien des choses arrivent aux gens qui perdent tout amour-propre, et c'est ce qui se passe à l'heure actuelle.

Le gouvernement a un rôle à jouer pour remédier à cette situation, monsieur l'Orateur. Au lieu de lancer d'énormes programmes de formation, il pourrait conclure des ententes à long terme avec des pays comme le Japon et l'Allemagne. Ce serait tout ce qu'il y a de plus simple, et ces pays exploiteraient nos ressources et créeraient des emplois. Ils investiraient si on leur garantissait les approvisionnements. Il suffit simplement de voir ce qui se passe dans le cas de ce gazoduc reliant l'Europe à la Sibérie. Certains des pays membres de l'OTAN demandent à l'Allemagne et à la France de ne pas acheter le gaz de Sibérie car ils seront alors assujettis aux caprices de la Russie.

Il y a du gaz partout au Canada, monsieur l'Orateur. C'est un produit en demande que nous devrions exploiter. Nous devrions encourager les investissements étrangers, parce que

nous n'avons pas les fonds voulus pour investir dans les mégaprojets de mise en valeur des sables bitumineux. Nous devons compter sur des capitaux étrangers et nous le savons tous. C'est une question de bon sens. Nous devrions aller de l'avant avec ces projets et aider à assurer l'approvisionnement de nos alliés de l'OTAN et de divers partenaires commerciaux comme le Japon. Au lieu de cela, nous apprenons que le Japon nous enverra ce mois-ci dix automobiles de plus que le mois dernier. Bien entendu, le gouvernement se rend compte que cela paraît mal sur le plan politique et il décide de retarder l'entrée de ces voitures. Au même moment toutefois, les Russes écoulent ici leurs Ladas au bas prix de $6,000. La situation est absurde, monsieur l'Orateur, et dire que je dois écouter les députés d'en face essayer de justifier ce soi-disant budget!

Nous continuons à dépendre du Moyen-Orient pour la sécurité de nos approvisionnements en pétrole. Nos achats dans cette région épuisent nos réserves monétaires parce que nous devons acheter des dollars américains pour les couvrir. Cela exerce des pressions sur le dollar canadien et, pour attirer plus d'argent, il nous faut augmenter les taux d'intérêt. Si un seul mégaprojet était mis en œuvre, les taux d'intérêt diminueraient d'au moins 2 p. 100. Ce serait une façon de dire au monde que nous nous rendons compte de l'erreur que nous avons commise et que nous avons l'intention de remettre sur pied l'industrie pétrolière pour nous sortir de la stagnation économique.

Nous avons besoin d'investissements étrangers, monsieur l'Orateur, et nous sommes prêts à les accueillir, mais le gouvernement ne semble pas s'en rendre compte. Pour l'instant, il ne cherche qu'à limiter à 6 p. 100 l'augmentation des salaires des fonctionnaires. Il sera bientôt connu sous le nom de gouvernement à 6 p. 100. Il se disait prêt à réduire à néant l'inflation il y a deux ans, mais il a décidé aujourd'hui de se contenter de 6 p. 100.

Que peut-on faire, monsieur l'Orateur, au sujet des taux d'intérêt élevés? Il serait possible de réduire le déficit. Si le gouvernement devait rendre des comptes à une assemblée annuelle d'actionnaires, il aurait déjà pris des mesures en ce sens. Le ministre des Finances a présenté un budget en novembre et, sept mois plus tard, il admet avoir eu entièrement tort. Après avoir dit que le déficit serait de 10 milliards, il parle aujourd'hui d'un déficit de 20 milliards. C'est peut-être un homme affable et bon qui possède des qualités admirables, mais il ne devrait pas lui être permis de demeurer en poste. Il a fait l'erreur de se tromper totalement dans ses prévisions concernant le déficit. Dans tout autre secteur, il aurait perdu son emploi.

Comment réduire le déficit? Une façon serait pour le gouvernement d'admettre qu'il n'a pas besoin d'affecter 150 ou 200 millions à la mise en œuvre de programmes de publicité dans tous ses ministères. Nous comptons ramener ces dépenses à 50 millions de dollars. C'est là une économie directe de 100 millions pour le contribuable. On ne devrait pas s'engager dans des grands projets d'équipement quand on ne dispose pas des fonds nécessaires. On ne construit pas une nouvelle ambassade à Washington, alors que les installations actuelles peuvent faire l'affaire deux, trois ou quatre années encore, ou tout le temps qu'il faudra avant que nous n'ayons les moyens d'en faire construire une autre. Quand j'ai demandé au premier ministre s'il comptait comprimer les dépenses dans ces domaines, il m'a répondu que je pourrais certainement trouver bien des projets de construction dans les budgets desquels il serait possible de sabrer. Et il m'a demandé quels projets je souhaitais supprimer. Monsieur l'Orateur, il y aurait lieu de renoncer à tous les projets prévus à l'heure actuelle mais qui ne revêtent pas un caractère urgent.

• (1750)

Nous accusons toujours les sociétés de faire preuve d'irresponsabilité. Tous les députés lisent certainement les journaux, mais qu'ils me permettent de leur rappeler ce qui arrive chez Imperial Oil quand la société se sent coincée. Celle-ci doit rendre compte à ses actionnaires, alors que fait-elle? Elle licencie ses employés et ne conserve plus que 500 personnes à son service. Elle a comprimé ses dépenses en immobilisations et a invité son président à prendre sa retraite trois années avant la date prévue. Bon nombre de députés conviendront, je crois, qu'il est dommage que nous n'ayons pu obliger le chef actuel de notre grande société canadienne à prendre sa retraite trois ans avant terme. Mais à force de réflexion et d'acharnement, à force d'écouter ceux que vous représentez, vous trouverez peut-être le courage de le faire.

Je veux maintenant parler, monsieur l'Orateur, du chef du NPD. J'ai écouté attentivement ce qu'il a dit le premier jour du débat sur le budget. Les interventions de l'État devraient, selon lui, non pas diminuer mais s'accentuer. C'est ce que souhaitent les Canadiens, prétend-il. Nous voulons une réduction des impôts et des taux d'intérêt, mais une plus grande présence de l'État. Comment diable le gouvernement pourrait-il intervenir davantage sans augmenter les impôts et les taux d'intérêt? C'est impossible et ridicule, mais le NPD l'affirme. Le représentant de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) réclame à cor et à cri d'autres mesures gouvernementales; il voudrait que le gouvernement acquière non pas de petites compagnies pétrolières, mais les plus grandes. Qu'advient-il de la société Imperial? Peu lui importe, si le gouvernement n'a pas l'argent nécessaire, de surtaxer les contribuables. Ces dettes monumentales que le NPD aurait accumulées, ils devraient, en effet, s'en acquitter. C'est une attitude absolument irréfléchie.

En guise de conclusion, madame le Président, je voudrais tout simplement dire que notre problème le plus aigu, c'est le chômage et on pourrait s'y attaquer très rapidement si on encourageait les investisseurs étrangers à faire des placements au Canada. Je le répète, l'Allemagne et le Japon, pays qui n'ont pas de pétrole, pourraient venir mettre en valeur les sables bitumineux dont nous avons d'énormes réserves, à condition de leur vendre l'excédent lorsque nous serons devenus autonomes. Nous aurons bien des amateurs car d'ici cinq ans, la sécurité des approvisionnements redeviendra capitale. Grâce à ces amateurs, madame le Président, nous aurons des emplois dans toutes les régions du pays, si nous le voulons. La population du Canada est très dispersée et nous pourrions vendre une partie de nos abondantes réserves de pétrole, de charbon et de minerais à des pays qui en sont dépourvus mais qui veulent assurer leurs approvisionnements.

Mme le Président: Je regrette de devoir interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

• (1800)

[*Français*]

MESSAGE DU SÉNAT

Mme le Président: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que le Sénat lui a transmis un message pour l'informer qu'il a adopté le bill S-24, Loi de mise en œuvre d'un accord conclu entre le Canada et la République fédérale d'Allemagne en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et de certains autres impôts, qu'il soumet à l'assentiment de la Chambre.

SANCTION ROYALE

[*Français*]

Le gentilhomme huissier de la verge noire apporte le message suivant:

Madame le Président, c'est le désir de l'honorable suppléant de Son Excellence le Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, le Président et les membres des Communes se rendent dans la salle du Sénat.

Et de retour,

Mme le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que, lorsqu'elle s'est rendue auprès du suppléant de Son Excellence le Gouverneur général dans la salle du Sénat, Son Honneur a bien voulu donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:

Sanction royale

Bill C-116, Loi constituant la Société coopérative de l'énergie et la Société coopérative de développement énergétique—Chapitre 108

Bill C-115, Loi constituant un programme national de formation professionnelle—Chapitre 109

Bill C-61, Loi sur les jeunes contrevenants, portant abrogation de la Loi sur les jeunes délinquants—Chapitre 110

Bill C-43, Loi édictant la Loi sur l'accès à l'information et la Loi sur la protection des renseignements personnels, modifiant la Loi sur la preuve au Canada et la Loi sur la Cour fédérale et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois—Chapitre 111

Bill C-106, Loi concernant la surveillance du secteur énergétique et modifiant la Loi d'urgence de 1979 sur les approvisionnements d'énergie et la Loi sur l'économie de pétrole et le remplacement du mazout—Chapitre 112

Bill C-107, Loi sur les normes de consommation de carburant des véhicules automobiles—Chapitre 113

Bill C-103, Loi modifiant la Loi sur l'administration du pétrole et édictant des dispositions se rattachant à cette loi—Chapitre 114

Bill C-105, Loi modifiant la Loi sur les sociétés commerciales canadiennes—Chapitre 115

Bill C-108, Loi modifiant la Loi sur l'Office national de l'énergie (nº 3)—Chapitre 116

Comme il est 6 heures, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain, en vertu du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

(A 6 h 08, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 8 juillet 1982

La séance est ouverte à 2 heures.

• (1405)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

L'IMMIGRATION

LA RESPONSABILITÉ DES PARRAINS D'IMMIGRANTS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. John McDermid (Brampton-Georgetown): Madame le Président, les Canadiens qui ont parrainé des immigrants avant 1967 ainsi que de 1967 à 1978 en sont responsables à perpétuité, tandis que ceux qui ont parrainé des immigrants après 1978 en sont responsables dix ans seulement. De toute évidence, ceux qui ont parrainé des Néo-Canadiens avant 1978 font l'objet d'un traitement injuste devant la loi. Je propose donc, appuyé par le député d'Edmonton-Nord (M. Paproski):

Que le gouvernement songe immédiatement à rendre la période de responsabilité de dix ans rétroactive à tous les immigrants parrainés avant 1978.

Mme le Président: Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

ON DEMANDE LA TENUE DE TROIS ÉLECTIONS PARTIELLES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. John Bosley (Don Valley-Ouest): Madame le Président, le premier ministre (M. Trudeau) a deux poids deux mesures lorsqu'il s'agit de déclencher des élections partielles. Il y a deux minutes d'attente pour ses amis et jusqu'à seize mois pour tous les autres. Par contre, le gouvernement ontarien a suivi l'excellent exemple du gouvernement Clark et a déclenché rapidement une élection partielle dans York-Sud, circonscription acquise à l'opposition. Je propose donc, avec l'appui du député de Cambridge (M. Speyer):

Que la Chambre exige du premier ministre qu'il suive aujourd'hui l'exemple des gouvernements Clark et Davis et annonce la date de la tenue d'élections partielles dans les circonscriptions de Timiskaming, Leeds-Grenville et Broadview-Greenwood. Et en outre, que, si le premier ministre refuse d'agir, l'on invite les associations libérales de ces circonscriptions à assurer le déclenchement rapide d'élections en nommant Martin Goldfarb, Michael Pitfield et Arthur Erickson comme candidats.

Des voix: Oh, oh!

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES PARTIS POLITIQUES

LE VOTE DE L'OPPOSITION OFFICIELLE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jim Fulton (Skeena): Madame le Président, j'invoque moi aussi les dispositions de l'article 43 du Règlement. Les partis libéral et conservateur ont encore perdu de leur popularité cette semaine parce qu'ils ont tous deux pour politique de protéger les banques et les sociétés pétrolières, ainsi que de maintenir les taux d'intérêt élevés. C'est un fait reconnu au Canada, sauf peut-être par les média et quelques députés tory, que le parti conservateur appuie les politiques du parti libéral. Je n'en veux pour preuve que le fait que, jusqu'à maintenant, les députés conservateurs ont voté avec les députés libéraux 33 fois, alors que les députés néo-démocrates n'ont voté avec eux que 19 fois.

Des voix: Oh, oh!

M. Fulton: Ils n'aiment pas la vérité, madame le Président.

Je propose donc, avec l'appui du député de Saskatoon-Est (M. Ogle):

Que, du consentement unanime de la Chambre, le grand prétendant qu'est le chef du parti tory prenne la parole à la Chambre pour expliquer aux Canadiens les raisons pour lesquelles les députés tory ont voté pour maintenir le gouvernement libéral au pouvoir à 33 reprises au cours de la seule présente session.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Article 43 du Règlement

[*Français*]

LES SUBSTANCES DANGEREUSES

ON DEMANDE QUE LA CHAMBRE SIÈGE AU DELÀ DES HEURES NORMALES EN VUE DE L'ADOPTION DU PROJET DE LOI C-109—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jean-Guy Dubois (Lotbinière): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente.

Étant donné que le projet de loi C-109 se rapportant aux victimes de l'isolation à l'urée-formol doit absolument être adopté pour que les victimes de la mousse d'urée-formaldéhyde puissent obtenir le paiement de $5,000 du gouvernement canadien s'ils y ont droit; étant donné que de nombreuses victimes font des instances auprès de nombreux députés pour que cette loi soit adoptée; étant donné que le Nouveau parti démocratique refuse de tenir le débat en deuxième lecture sur ce projet de loi et qu'il a refusé d'appuyer une motion hier concernant cette loi, et donc qu'il fait encore la sourde oreille à l'urgence de ce projet de loi, sauf qu'il donnera sûrement son consentement aujourd'hui, je propose, appuyé par le député de Beauce (M. Lapointe):

Que la Chambre étudie à sa prochaine séance le projet de loi C-109 pour l'adopter à toutes ses étapes, à raison d'un orateur par parti, et que pour ce faire la Chambre siège en dehors des heures normales de séances, soit pendant la période réservée au repas.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

[*Traduction*]

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA POLOGNE—ON DEMANDE LA LIBÉRATION DU CHEF DE SOLIDARITÉ, LECH WALESA—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Joe Reid (St. Catharines): Madame le Président, Lech Walesa se trouve interné depuis l'intervention militaire de décembre dernier en Pologne, lorsque la loi martiale a été proclamée et le mouvement Solidarité, interdit. Près de 3,000 Polonais qui ont manifesté paisiblement à Poznan pour marquer l'anniversaire des émeutes de 1956 ont demandé qu'il soit relâché, ce qui prouve que Solidarité existe toujours en Pologne. Je propose donc, appuyé par le député de Niagara Falls (M. MacBain) et le député de Hamilton Mountain (M. Deans):

Que, dans l'intérêt de la paix et de la sécurité de la Pologne, la Chambre exhorte les autorités polonaises à libérer le chef de Solidarité, M. Lech Walesa, et à lui redonner sa liberté de mouvement.

Mme le Président: La motion nécessite le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Mme le Président: La Chambre a entendu le libellé de la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

LE CODE CRIMINEL

FÉLICITATIONS AU CORPS DE POLICE DE SASKATOON POUR LA FAÇON DONT IL A RÉGLÉ LA QUESTION DES PRISES D'OTAGES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Madame le Président, la ville de Saskatoon a été ces dernières semaines le théâtre de deux prises d'otages qui ont connu un heureux dénouement grâce au courage et à l'efficacité des valeureux policiers de Saskatoon. Étant donné la croissance alarmante des cas de prises d'otages survenus récemment partout au Canada, je propose, appuyé par le député de Kindersley-Lloydminster (M. McKnight):

• (1410)

Que la Chambre adresse ses félicitations au corps de police de la ville de Saskatoon pour l'efficacité avec laquelle ses membres ont réglé la question des prises d'otages et qu'elle déclare qu'à son avis les gouvernements devraient continuer à accorder leur soutien à la formation spécialisée dont les policiers canadiens ont besoin pour faire face à ces situations délicates.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE LOGEMENT

LA RÉACTION DE L'ASSOCIATION CANADIENNE DE L'HABITATION ET DU DÉVELOPPEMENT URBAIN AUX DISPOSITIONS BUDGÉTAIRES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Roger Simmons (Burin-Saint-Georges): Madame le Président, je demande à proposer une motion aux termes de l'article 43 du Règlement. L'Association canadienne de l'habitation et du développement urbain a récemment accueilli favorablement les initiatives que renferme le budget en vue de stimuler la construction domiciliaire dans tout le Canada. Son attitude est l'exemple parfait de l'attitude positive que doivent adopter tous les Canadiens pour que l'inflation soit maîtrisée au Canada. Avec l'appui du député de Cape Breton-The Sydneys (M. MacLellan), je propose:

Que la Chambre félicite l'Association de sa réaction positive et exprime l'espoir que cette déclaration publique en encouragera d'autres à coopérer avec tous les niveaux de gouvernement pour faire baisser le taux d'inflation.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE PREMIER MINISTRE

RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Vince Dantzer (Okanagan-Nord): Madame le Président, je voudrais présenter une motion en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement. Au cours des dernières élections, le premier ministre a promis de maintenir l'augmentation des dépenses gouvernementales en deça du taux de croissance du produit national brut. Or, le premier ministre a manqué à sa promesse puisque, dans son premier budget, les dépenses du gouvernement ont été accrues de 24 p. 100. Il a encore une fois rompu sa promesse cette année, car le gouvernement a augmenté ses dépenses de 20 p. 100; nous voilà donc avec une augmentation renversante de 44 p. 100 en deux anx, soit deux fois le taux de croissance du produit national brut. Pour cette raison, je propose, appuyé par le député d'Okanagan-Similkameen (M. King):

Que la Chambre exige du premier ministre qu'il mette fin à ces revirements et qu'il entreprenne d'agir en homme raisonnable, digne de confiance et même sensé, et qu'il ramène immédiatement à 6 p. 100 la croissance effrénée des dépenses gouvernementales, pratiquant ainsi ce qu'il prêche aux démunis et aux vieillards de notre pays.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES SUBSTANCES DANGEREUSES

LA MOUSSE ISOLANTE D'URÉE-FORMALDÉHYDE—L'ADOPTION DES MESURES LÉGISLATIVES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement pour aborder un problème urgent et demander le consentement unanime de la Chambre afin de proposer la motion suivante. Le NPD et les propriétaires de maisons isolées à la MIUF préconisent de charger un comité parlementaire spécial d'étudier les problèmes qui ne sont pas encore connus à propos de la MIUF. Le NPD et les propriétaires de maisons isolées à la MIUF sont en faveur d'une explication sur les sources de financement supplémentaire et sur les engagements qui seront pris pour capter ces sources. Le NPD et les propriétaires de maisons isolées à la MIUF souhaitent que le conseil consultatif organise une ou plusieurs réunions pour expliquer ces engagements. Le NPD et les propriétaires de maisons isolées à la MIUF savent qu'il reste assez de temps pendant cette session pour amener le gouvernement à préciser sa position sur le financement supplémentaire. Aussi, je propose, appuyé par le député de Skeena (M. Fulton):

Article 43 du Règlement

Que le gouvernement et l'opposition officielle assument leurs responsabilités à l'égard des propriétaires de maisons isolées à la MIUF et qu'ils cessent d'essayer de faire adopter à toute vapeur le projet de loi sur la MIUF par la Chambre tant que l'on n'aura pas expliqué clairement la position du ministre sur le financement supplémentaire et sur le comité parlementaire spécial.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES RELATIONS DE TRAVAIL

LE RÔLE DU NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. John Evans (Ottawa-Centre): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement pour soulever une question urgente et importante. Comme le premier ministre doit s'entretenir demain avec des chefs syndicalistes et des membres du Congrès du travail du Canada pour discuter de questions économiques, et comme le chef du Nouveau parti démocratique a déjà fait preuve à la Chambre d'un esprit très négatif à l'égard de cette réunion et de ses résultats, je propose, appuyé par le député de Burin-Saint-Georges (M. Simmons):

Que la Chambre conseille au député d'Oshawa et à son parti d'assumer leurs responsabilités envers le peuple canadien et d'employer leurs bons offices pour encourager les chefs syndicalistes à rencontrer les représentants du gouvernement et à discuter de ses initiatives de bonne foi au lieu de semer sans cesse le mécontentement et la discorde.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE CODE CRIMINEL

LA RECOMMANDATION DE PORTER DES ACCUSATIONS DANS LE CAS D'AGRESSION CONTRE L'ÉPOUSE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Arnold Malone (Crowfoot): Madame le Président, ma motion aux termes de l'article 43 du Règlement n'est pas partisane et je suis certain que la Chambre l'adoptera à l'unanimité. De nombreux corps policiers hésitent à porter des accusations d'agression contre un homme qui bat sa femme; or le fait de rarement porter des accusations impose un lourd fardeau à la femme qui doit décider alors s'il est prudent de sa part de porter des accusations. Étant donné que le comité parlementaire composé de députés de tous les partis, dans le rapport sur les femmes battues qu'il a publié, recommande que la police porte automatiquement des accusations dans les cas d'agression contre un conjoint, et que le service de la police de la ville de London en Ontario a décidé, ce qui est fortement louable, de porter des accusations dans les cas d'agression lorsqu'il a des motifs raisonnables et probables, je propose, appuyé par le député de Wetaskiwin (M. Schellenberger):

• (1415)

Que le Parlement encourage tous les corps policiers du Canada à prendre l'habitude de porter régulièrement des accusations dans les cas de femmes battues, comme ils ont tendance à le faire dans tout autre cas de voies de fait simples.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Mme le Président: La Chambre a entendu les termes de la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

L'AIDE À LA SOCIÉTÉ DOME PETROLEUM

L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le ministre dira-t-il à la Chambre si le gouvernement ou un organe de l'État a reçu de la société Dome Petroleum une demande d'aide financière en plus des 100 millions de dollars qu'elle a déjà obtenus? S'il a reçu une demande de ce genre, le ministre voudrait-il expliquer comment le gouvernement pourrait y répondre? S'agira-t-il d'une garantie de prêt, d'un prêt pur et simple ou d'un autre investissement en actions?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, Dome Petroleum et les banques qui lui ont consenti certains prêts ont demandé qu'il y ait des consultations. Ces consultations se poursuivent officiellement depuis plusieurs semaines, mais je n'ai rien d'autre à annoncer là-dessus.

* * *

LA PETITE ENTREPRISE

LES CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ À L'AIDE GOUVERNEMENTALE

L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel): Madame le Président, c'est au ministre d'état chargé des Petites entreprises et du Tourisme que je pose ma question supplémenaire. Étant donné qu'à l'heure actuelle, environ 900 petits entrepreneurs font faillite tous les mois au Canada, le ministre pourrait-il nous dire exactement sur quels critères le gouvernement se fonde pour décider qui obtiendra de l'aide et qui n'en obtiendra pas? Étant donné que la société Consolidated Computer a obtenu 125 millions de dollars, la société Massey-Ferguson à peu près le même montant, et que la société Dome Petroleum pourrait bien obtenir des centaines de millions de dollars, il semble que ce soient les grandes sociétés qui obtiennent de l'aide du gouvernement, et que les petites soient tout simplement condamnées à la faillite, le gouvernement préférant ne pas entendre parler d'elles.

[*Français*]

L'hon. Charles Lapointe (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Madame le Président, je comprends que l'honorable député pose cette question car il est bien évident que lorsque le gouvernement accorde une garantie de prêts à de grandes sociétés comme la Massey-Ferguson ou la Chrysler ou à d'autres corporations importantes, ce sont ces opérations-là qui font la manchette des journaux. Cependant, j'aimerais lui dire que le Programme de l'obligation pour l'expansion de la petite entreprise qui a mécanisme ou un volet de garanties de prêts s'applique dans la majorité des cas pour des petites entreprises, autant dans le volet relatif aux subventions que dans celui se rapportant aux garanties de prêts. Les mêmes mécanismes s'appliquent donc aux petites entreprises et aux grandes entreprises, avec la simple différence que ces garanties de prêts accordées en vertu du Programme de l'obligation pour l'expansion de la petite entreprise à des petites entreprises ne font pas la manchette des journaux.

* * *

[*Traduction*]

LES CORPORATIONS

LA SOCIÉTÉ CONSOLIDATED COMPUTER INC.

L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel): Si le gouvernement tient à faire les manchettes des journaux, madame le Président, je peux peut-être poser ma prochaine question au ministre de la Consommation et des Corporations. La société Consolidated Computer a déjà coûté 125 millions de dollars au gouvernement. On a annoncé qu'aucune poursuite ne sera intentée en dépit de ce fiasco. Le ministre de la Consommation et des Corporations pourrait-il nous dire quand il entend fournir à la Chambre des renseignements complets sur ce qui s'est produit en réalité, et s'il entend en saisir le comité compétent, de façon que les Canadiens puissent voir jusqu'à quel point le gouvernement administre mal leurs affaires?

• (1420)

[*Français*]

L'hon. Charles Lapointe (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Madame le Président, l'honorable député sait que cette question a été déférée au ministre de la Justice qui a demandé à une firme d'avocats privée de réviser les données contenues au dossier, et cette dernière l'a avisé qu'il n'y avait pas là matière à poursuites. De plus l'honorable député sait que le président du Conseil du Trésor a lui-même comparu devant un comité de cette Chambre pour répondre aux questions qui pouvaient être soulevées en ce qui concerne la Consolidated Computer.

[*Traduction*]

LES TRANSPORTS

LA DEMANDE D'AIDE DE LA SOCIÉTÉ DE CAMIONNAGE MAISLIN—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley-Hants): Madame le Président, puisque le ministre des Finances est absent, je poserai ma question au ministre des Transports. A la réunion du cabinet de ce matin, a-t-il été question de la demande d'aide de 35 à 50 millions de dollars faite par la société Maislin? Dans l'affirmative, a-t-on pris une décision et le ministre peut-il garantir à la Chambre que, contrairement à ce qu'a déclaré le ministre d'État chargé des Petites entreprises, on modifiera le système pour offrir de l'aide à toutes les entreprises, de camionnage et de services, qui sont aux abois?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Non, madame le Président; le cabinet n'a pas pris de décision à propos de la société Maislin. Je sais que l'on va en prendre une dans les prochains jours ou d'ici une semaine environ. A ce moment-là, on ne manquera pas d'en informer mon collègue.

LES CONSIDÉRATIONS D'ORDRE ÉCONOMIQUE

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley-Hants): Madame le Président, le ministre peut-il garantir à la Chambre que la décision qui sera prise à propos de la demande d'aide de la société Maislin, qui sera une innovation dans le domaine des garanties de prêts aux entreprises de services ou de camionnage, sera fondée sur des facteurs d'ordre économique et non sur les fortunes politiques des libéraux dans Montréal et dans sa banlieue?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, la réponse est affirmative, cela va de soi. Cette décision sera fondée uniquement sur des considérations d'ordre économique.

* * *

LES FINANCES

LES IMPÔTS DES GAGNE-PETIT

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Madame le Président, ma question porte sur les 6 p. 100 rêvés par le gouvernement et s'adresse en conséquence au premier ministre suppléant. Dans son exposé budgétaire, le ministre des Finances a dit très nettement que les mesures anti-inflationnistes du gouvernement ne visaient aucune catégorie en particulier. Cependant, d'après les chiffres du gouvernement lui-même, nous constatons que les personnes à bas revenus vont voir leurs impôts augmenter dans une proportion allant jusqu'à 50 p. 100, alors que ceux qui gagnent $100,000 n'auront qu'une augmentation de 3 p. 100, et que ceux qui en gagnent $200,000 verront baisser leurs impôts. Est-ce cela que le gouvernement appelle la justice et l'équité?

L'hon. Jean-Luc Pepin (premier ministre suppléant et ministre des Transports): Madame le Président, les documents budgétaires contiennent à la page 26, si ma mémoire est fidèle, une analyse des effets du budget sur diverses catégories de personnes. C'est ainsi que les personnes mariées ayant à leur charge deux enfants de moins de 18 ans et qui gagnent $10,000 voient leur revenu disponible augmenté, grâce au budget, de $41, représentant .4 p. 100 de leur revenu disponible. Quand le revenu est de $25,000, la charge du budget est de $72, soit une diminution de .3 p. 100 du revenu disponible. Il me semble à moi et à tous ceux qui sont ici que c'est là un prix relativement peu élevé à payer pour sortir de la récession et de l'inflation dans lesquelles nous nous trouvons actuellement.

La réponse se trouve dans les documents budgétaires. Si mon honorable ami veut bien les consulter, il pourra sûrement trouver la page lui-même.

M. Riis: Les faits sont assez éloquents. Celui ou celle qui gagne plus de $200,000 verra ses impôts diminuer, en fait, de $10,000 à cause du budget.

Des voix: Quelle honte!

LE CALCUL DES RECETTES DU GOUVERNEMENT

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Madame le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au premier ministre suppléant au sujet encore une fois du budget, qui fait voir que si l'indexation est plafonnée à 6 p. 100, le gouvernement va toucher 1.3 milliard de dollars de recettes. Cela suppose, bien sûr, que le taux d'inflation sera plus élevé pour que ces recettes soient possibles. Est-ce qu'en prévoyant de toucher 1.3 milliard de dollars, le gouvernement ne reconnaît pas que ses 6 p. 100 ne sont qu'un mirage?

• (1425)

[*Français*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)): Madame le Président, je dirai à l'honorable député que l'objectif du gouvernement consiste à assurer la reprise économique en ramenant les taux d'inflation à 6 p. 100. A mon avis le député devrait pousser ses calculs arithmétiques, et il constaterait justement que si nous réussissons à ramener les taux d'inflation à 6 p. 100 et même inférieurs à 6 p. 100, nous verrons une reprise importante de l'économie, nous verrons accroître les revenus du gouvernement, nous verrons baisser les taux d'intérêt, nous verrons réduire le déficit, et c'est cet appel à la solidarité et à la reprise qu'a lancé le ministre des Finances dans son discours sur le budget et auquel travaille actuellement le gouvernement.

[*Traduction*]

LES TAUX D'INFLATION PRÉVUS DANS LE BUDGET

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Madame le Président, c'est probablement parce que l'on recourt à ce genre d'arguments plutôt que de chercher à résoudre nos graves problèmes économiques que les journaux prédisent aujourd'hui l'effondrement économique du Canada. Ma question supplémentaire s'adresse aussi au premier ministre suppléant et concerne la directive des 6 p. 100. Le budget repose sur l'hypothèse que le taux d'inflation sera de 11 p. 100 en 1983 et de 9 p. 100 en 1984. N'est-ce pas là en soi la preuve que l'objectif des 6 p. 100 ne sera jamais atteint et que celui-ci n'est qu'un prétexte dont se servira le premier ministre pour imposer un contrôle complet des salaires?

[*Français*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)): Madame le Président, je pense que le député devrait se référer à la période des questions orales d'hier et également à l'appel qui a été lancé par le gouvernement à tous les agents de l'économie, et rallier cet appel au lieu d'essayer de créer ou d'amplifier les climats d'incertitudes ou encore de réveiller des peurs. Ce qu'il faut je pense, c'est faire preuve de courage, d'énergie, et de détermination tous ensemble et démontrer à la population que nous pouvons nous rallier à la nécessité de rétablir un climat propice à l'économie, et nous le ferons si nous réussissons à baisser les taux d'inflation et si nous faisons preuve de solidarité, d'esprit de partage et surtout de courage, et non pas si nous faisons comme le député, savoir faire l'autruche et se cacher derrière des semblants de peurs.

* * *

[*Traduction*]

LES TRANSPORTS

LES AGISSEMENTS DE LA LAKESPAN CORPORATION

M. Scott Fennell (Ontario): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports et a trait à la Lakespan Corporation qui appartient à parts égales à CN Marine et à Rideau Shipping et qui a suspendu ses activités le 20 avril sous prétexte d'effectuer un examen. La société a par la suit mis à pied ses employés, abandonné son siège social et annulé le service téléphonique. J'arrive à ma question, madame le Président. La société doit à une centaine de petits créanciers la somme de $700,000. Ses actionnaires tentent de vendre le bateau avant le 23 juillet, afin de rentrer dans leurs fonds avant de dédommager les petits créanciers, ce qui laisse ces derniers sur le carreau.

Mme le Président: A l'ordre. Le député ne voit-il pas que son entrée en matière est trop longue?

M. Fennell: Je pose donc ma question, madame le Président. Le ministre a-t-il eu vent de tels agissements de la part d'une société de la Couronne dont il est responsable?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, je ne suis pas au courant de l'affaire, mais je vais sans tarder communiquer avec le député qui pourra ensuite donner le reste de son exposé.

LA POSITION DU MINISTRE

M. Scott Fennell (Ontario): Cela me renverse, madame le Président. Le ministre devrait savoir qu'un navire qui appartient à une société de la Couronne est visé par une ordonnance de l'Amirauté. Encourage-t-il les sociétés de la Couronne à être si grossièrement immorales dans leurs transactions avec la petite entreprise?

• (1430)

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, je crois sincèrement que, si le député avait vraiment voulu avoir une réponse complète à cette question, lui qui, je le suppose, connaît la vaste sphère d'activité du ministère des Transports, il aurait eu la générosité, la gentillesse et l'obligeance de me prévenir de la question qu'il avait l'intention de poser.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Quelles inepties, quelles lâches inepties!

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

DEMANDE D'ENQUÊTE SUR LE BUREAU DE LA RÉGION DU PACIFIQUE

M. Fred King (Okanagan-Similkameen): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Quelles mesures efficaces prend-il dès maintenant devant la situation urgente signalée d'abord dans une recommandation unanime du comité, qui réclame une enquête indépendante sur les affaires de la bande de Westbank et du bureau de la région du Pacifique à Vancouver, deuxièmement dans les nombreux griefs exprimés dans des lettres et des mémoires présentés au ministre à ce sujet ainsi que dans la recommandation des représentants de son propre ministère, qui souhaitent une enquête immédiate et approfondie en quatre points? J'ajoute que le premier ministre de la Colombie-Britannique a exprimé le même souhait.

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame le Président, je suis parfaitement au courant des inquiétudes du député et de bien de ses collègues de Colombie-Britannique au sujet des actions du chef Derrickson et du conseil de bande de cette réserve. Il n'y a aucun doute que cette question a soulevé de vives préoccupations. Nous procédons à l'heure actuelle à une enquête au sujet de ce dont j'ai déjà parlé avec le député hier et je le mettrai au courant de tous les détails de l'enquête au fur et à mesure de son déroulement.

Comme je l'ai déjà dit au député, j'invite le chef Ron Derrickson à venir ici pour examiner certaines des allégations qui ont été faites au sujet de la façon dont lui et le conseil administrent les affaires de la bande. J'ai déjà indiqué au député que je me ferai un plaisir de le consulter au sujet de cette réunion avec le chef Derrickson.

M. King: Selon moi, certains aspects de cette étude pourraient déjà être abordés avant même la réunion avec le chef.

ON DEMANDE UNE VÉRIFICATION DES BUREAUX RÉGIONAUX DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE ET DU MANITOBA

M. Fred King (Okanagan-Similkameen): Ma question supplémentaire s'adresse au même ministre, madame le Président. Le ministre est-il prêt à donner suite aux recommandations des représentants de son ministère qui voudraient fermer les bureaux régionaux de la Colombie-Britannique et du Manitoba pendant trois mois, afin de procéder à une vérification externe?

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame le Président, je devrai m'entretenir de cette question avec le député un peu plus tard. S'il nous demande de remédier à la situation qui existe à Westbank, j'ignore si le fait de fermer tous les bureaux du ministère en Colombie-Britannique permettrait de régler cette affaire. Je vais étudier la question volontiers.

* * *

L'EMPLOI

L'EMBAUCHAGE D'OFFICIERS ET D'INGÉNIEURS DE LA MARINE

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Au moment où le pays compte un million et demi de chômeurs, des navires battant pavillon canadien dont le port d'attache est situé au Canada ont parmi leur équipage des officiers mécaniciens ou autres originaires de l'étranger. Je voudrais donc savoir du ministre s'il y a pénurie d'officiers mécaniciens ou navigateurs qualifiés au Canada et si tel est le cas, songe-t-il à mettre au point un programme qui permettrait aux officiers de la marine canadienne au chômage—il y en a beaucoup dans ma circonscription—d'agir à titre d'observateurs à bord des navires de ravitaillement, des plates-formes de forage, des navires-citernes, des brise-glaces et des vraquiers pour leur permettre ainsi d'acquérir une certaine expérience et d'obliger les compagnies à les embaucher dès que possible une fois qu'ils auront été accrédités?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, je tiens à signaler au député qu'en décembre dernier, nous avons annoncé un train de mesures pour remédier à la situation économique actuelle dont des restrictions au sujet des demandes des travailleurs étrangers. Ils ne peuvent plus postuler directement des emplois vacants au Canada. Ils doivent obtenir au préalable une confirmation prouvant qu'aucun Canadien ne peut remplir leur emploi. Ce programme est en vigueur depuis le début de décembre. Je communiquerai volontiers au député certaines précisions à ce sujet, car je pense que cela répond directement à ses préoccupations.

LA FORMATION D'OFFICIERS À LA PRISE EN CHARGE DE NAVIRES ET DE PLATES-FORMES DE FORAGE SOUS-MARIN

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse aussi au même ministre. Étant donné que les sociétés Petro-Canada et Bow Valley Resources sont en train de construire des tours de forage et un pétrolier à Marystown, que la société Ranger Oil se propose d'affréter une tour de forage pour cinq ans, que la société Husky Oil construira six pétroliers d'ici à 1983, que la société Gulf Canada enverra une flotte dans l'Arctique en 1983-1984, et que les sociétés Balder Offshore et K. D. Marine, de Halifax, projettent d'y envoyer d'autres pétroliers l'année suivante, je voudrais que le ministre me dise quelles mesures il prend pour s'assurer que des Canadiens reçoivent la formation nécessaire pour faire fonctionner ces tours de forage et ces navires.

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, je remercie le député d'avoir posé cette question supplémentaire. Cela me fournit l'occasion de lui signaler et de signaler aux autres députés de la Chambre que la loi établissant un nouveau Programme national de formation a reçu la sanction royale hier soir. Il s'ensuit que nous pouvons désormais consacrer un milliard de dollars au lancement de nouveaux programmes de formation dans tout le Canada. Un aspect de ce programme vise tout spécialement la formation d'ingénieurs et de techniciens hautement qualifiés dans le secteur maritime. Nous avons déjà eu des pourparlers avec un certain nombre de collèges maritimes des deux côtes en vue de les aider à acquérir du matériel et des installations modernes et partant, à former des Canadiens pour ces métiers de l'avenir.

* * *

L'ÉNERGIE

L'AIDE AUX RAFFINERIES DE L'EST

M. Maurice Harquail (Restigouche): Madame le Président, c'est au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources que je m'adresse. Le 31 mai de cette année, le ministre a annoncé que le gouvernement du Canada était disposé à aider financièrement des raffineries de l'Est du Canada, de façon à accroître la demande de pétrole brut et à empêcher que les puits ne deviennent dormants. Le ministre est-il aujourd'hui en mesure de nous dire officiellement si le gouvernement a conclu des ententes définitives avec les raffineries de l'Est et ce que cela signifiera pour le Canada en ce qui concerne le prix du pétrole et la balance des paiements?

M. Clark: Règlement!

M. Harquail: Combien cela représentera-t-il exactement pour l'économie du Canada?

Des voix: Bravo!

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, le gouvernement a annoncé récemment un certain nombre de mesures visant à réduire le nombre des puits de pétrole dormants au Canada. Déjà, en mai et en juin, d'importants progrès ont déjà été enregistrés à ce titre. En fait, à la fin de juin, leur nombre était bien inférieur aux records atteints. Nous pensons—nous avons de bonnes raisons—de croire que le problème des puits dormants sera en grande partie réglé d'ici la fin de l'année. Nous sommes en pourparlers avec les raffineries de l'Est de Montréal pour nous assurer qu'elles accepteront de plus grandes quantités de pétrole canadien. Aux termes d'une entente que nous avons conclue avec la société Irving Oil, celle-ci s'est engagée à acheter quotidiennement 31,000 barils de pétrole canadien, ce qui aura pour effet net de réduire d'environ 500 millions de dollars les indemnisations pétrolières, de susciter le versement d'environ un quart de million de dollars par jour de redevances au gouvernement de l'Alberta et d'environ un million et un quart de dollars par jour d'avantages aux Canadiens,

surtout dans l'ouest du Canada, sous forme de perspectives de revenus et d'emplois supplémentaires.

Des voix: Bravo!

* * *

LES PENSIONS

LE POUVOIR D'ACHAT DES PRESTATIONS INDEXÉES

M. Neil Young (Beaches): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. La semaine dernière, le ministre a déclaré à la Chambre que la désindexation des prestations de sécurité de la vieillesse annoncée par le gouvernement se traduirait pour les retraités par une perte d'à peine $55 en 1983. Maintenant qu'elle a pu examiner le budget en détail, madame le ministre peut-elle confirmer à la Chambre que les retraités verront vraisemblablement leur pouvoir d'achat réduit, au cours des deux prochaines années, de quatre fois le montant qu'elle a mentionné à la Chambre la semaine dernière . . .

M. Lalonde: Ça ne fera aucune différence si le taux d'inflation est ramené à 6 p. 100.

M. Young: . . . et que le rêve de 6 p. 100 dont le gouvernement veut nous convaincre va se transformer en un véritable cauchemar économique pour les retraités?

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame le Président, je ne me rappelle pas avoir dit cela à la Chambre, mais ce que j'ai déclaré la semaine dernière et que je vais répéter, c'est qu'en 1983 les retraités non nécessiteux, ceux qui ne reçoivent que la pension de vieillesse, soit la moitié des retraités Canadiens, bénéficieront de hausses, mais elles seront moins élevées que prévu. La hausse sera réduite de $55. Dans quelques jours ils recevront un chèque de $239 pour ce mois-ci et, en janvier prochain, ils auront $249. Je ne peux donc pas donner de réponse affirmative à la question du député.

• (1440)

LA RÉFORME DES PENSIONS

M. Neil Young (Beaches): Madame le Président, je pose ma question supplémentaire au même ministre. Quiconque a étudié le budget sait que le montant n'est pas de $55; le revenu réel de ces personnes accusera une baisse de plus de $230.

Depuis 18 mois le ministre et d'autres membres du cabinet, dans leur tournée à travers le pays, font espérer une réforme des pensions aux personnes âgées. Si la réforme des pensions signifie la réduction des retraites, c'est que le ministre n'a aucune influence au sein du cabinet et devrait démissionner.

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame le Président, le cabinet s'est engagé officiellement à réformer les pensions. Le député n'a pas l'air de se rendre compte que le budget en est la preuve. La majorité des retraités vont obtenir une double indexation. Tous ceux qui ont droit au supplément vont obtenir une double indexation pour qu'il soit bien certain qu'ils ne perdent pas un cent. La valeur de leur revenu sera pleinement protégée. Nous avons toujours dit que nous ferions tout notre possible pour aider les plus nécessiteux, et nous allons continuer à le faire.

* * *

LES FINANCES

ON DEMANDE LA CRÉATION D'UN COMITÉ SPÉCIAL CHARGÉ D'ÉTABLIR L'ORDRE DE PRIORITÉ DES DÉPENSES GOUVERNEMENTALES

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant. Comme il le sait, le vérificateur général actuel et son prédécesseur ont tous deux déclaré que l'économie nationale risque de s'effondrer si le gouvernement ne prend pas des mesures décisives pour restreindre ses déficits. En fait, l'ancien vérificateur général a proposé que les dépenses gouvernementales soient classées par ordre de priorité et soient considérées comme essentielles, souhaitables ou non essentielles. Le premier ministre suppléant, de concert avec le président du Conseil privé, acceptera-t-il de charger un comité spécial de la Chambre d'établir l'ordre de priorité des dépenses gouvernementales?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, la position adoptée par l'ancien vérificateur général correspond exactement à celle du gouvernement. Nous avons reconnu que la situation était grave et nous avons lancé un véritable défi aux Canadiens dans l'exposé budgétaire présenté par le ministre des Finances l'autre jour.

Quant à l'ordre de priorité des dépenses du gouvernement fédéral, je signale que j'ai assisté régulièrement aux réunions des comités ces dernières années. J'ai aussi écouté régulièrement les délibérations à la Chambre et je n'ai entendu personne me proposer de réduire les dépenses à titre de ministre des Transports. En fait, chaque fois que je prends une initiative marquante, que ce soit à l'égard de VIA, des services côtiers à Terre-Neuve ou d'autres questions, les députés hésitent beaucoup à approuver des mesures en ce sens. Si nous étions tous plus disposés à faire baisser les dépenses fédérales, cela simplifierait les choses, du moins pour le ministre des Transports.

M. Stevens: Que dire de Mirabel?

LA FAÇON DE PROCÉDER POUR CLASSER LES DÉPENSES PAR ORDRE DE PRIORITÉ

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame le Président, je suis content que le premier ministre suppléant reconnaisse au moins le problème. Hier, le premier ministre a déclaré que le comité des comptes publics pourrait se pencher sur la question, mais le premier ministre suppléant sait que le mandat du comité est limité à l'étude des dépenses et des déficits passés.

La situation a changé du tout au tout depuis huit mois, en ce qui concerne le déficit prévu dans le dernier budget. Que proposent le premier ministre suppléant et le gouvernement pour ce qui est de revoir les dépenses déjà approuvées dans le budget de cette année, et de classer ces dépenses par ordre de priorité afin que, le moment venu, la Chambre puisse participer concrètement à l'élaboration des changements qui seront apportés au programme des dépenses?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): En tant que ministre, madame le Président, nous cherchons d'arrache-pied à établir ces priorités. Nous disposons de ressources restreintes et, bien entendu, les choix qui s'imposent sont pour nous une préoccupation primordiale.

Pour ce qui est du travail des comités de la Chambre des communes, les budgets des ministères sont soumis à un comité, et il incombe au fond aux comités d'obliger les ministres du cabinet à justifier leurs dépenses.

* * *

LES CHEMINS DE FER

LES TARIFS DU PAS DU NID-DE-CORBEAU—L'APPLICATION DU PLAFONNEMENT AUX RECOMMANDATIONS DU RAPPORT GILSON

M. Bill McKnight (Kindersley-Lloydminster): Madame le Président, j'aimerais poser une question au premier ministre suppléant. Le rapport Gilson sur le transport des céréales recommande de hausser de 15 p. 100 par an, soit au total de 45 p. 100 au cours des trois prochaines années, les frais de transport que devront acquitter les producteurs céréaliers de l'ouest du Canada. Le ministre pourrait-il dire à ces agriculteurs et aux députés si le plafond de 6 et 5 p. 100 s'appliquera au transport des céréales dans l'Ouest, ou bien s'il s'agit là d'une exemption, parce qu'il estime que les agriculteurs ont plus d'argent que son ministère?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, mon collègue n'a pas lu les lignes en petits caractères du rapport Gilson car s'ils les avait lues, il saurait que pour la première année d'application de ses recommandations les agriculteurs ne subiront absolument aucune hausse. Il saurait également que la deuxième année la hausse sera de 14 p. 100 en sus des frais de transport, ce qui représente 2.5 p. 100 du coût de production d'un boisseau de blé. Il nous faudra en temps voulu nous occuper du problème de la deuxième année.

* * *

LE GRAIN

LE RÉGIME DE DOUBLE PRIX DU BLÉ

M. Bill McKnight (Kindersley-Lloydminster): Madame le Président, en ce qui concerne les frais que devront assumer les producteurs céréaliers de l'Ouest, le premier ministre suppléant, qui est responsable de la Commission canadienne du blé à la Chambre, peut-il dire à la Chambre s'il a eu l'occasion de réexaminer le régime de double prix du blé, qui expirera à la fin de cette année, et qui prévoit un prix minimum de $5 et maximum de $7 le boisseau? S'il a eu l'occasion de le réexaminer, pourrait-il dire à la Chambre si l'on augmentera ces prix pour aller de pair avec la hausse des coûts de production ou si l'on abandonnera ce régime au détriment des agriculteurs?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, nous n'avons pas encore remis à l'étude le régime de double prix du blé.

LES SUBSTANCES DANGEREUSES

LA MOUSSE ISOLANTE D'URÉE-FORMALDÉHYDE—LE RETARD DANS L'ADOPTION DU PROJET DE LOI

M. Jack Burghardt (London-Ouest): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Étant donné qu'à deux reprises, le Nouveau parti démocratique s'est opposé à l'adoption du bill C-109, le ministre songe-t-il à d'autres moyens de mettre en place le programme de manière à secourir les propriétaires dont les maisons ont été isolées à la MIUF?

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Madame le Président, il faudrait de toute urgence adopter ce projet de loi qui vise en fait trois objectifs. D'abord, autoriser le gouvernement à verser une certaine somme aux propriétaires de maisons. Ensuite, soustraire ces versements à l'impôt. En troisième lieu, maintenir le droit de tout bénéficiaire de cette aide à poursuivre le gouvernement s'il le désire à une date ultérieure.

J'espère que les consultations amorcées entre les leaders parlementaires, le critique de l'opposition officielle, le député de Hamilton-Wentworth, et le député de Comox-Powell River pourront aboutir et que le projet de loi sera adopté sans tarder. En fait, les conservateurs ont déjà indiqué qu'ils n'interviendraient plus à la deuxième lecture et j'espère qu'il n'y aura pas plus d'un ou deux néo-démocrates à prendre la parole. Ensuite, le bill sera renvoyé au comité, qui travaillera avec diligence pour faire rapport le plus vite possible, de sorte que les propriétaires puissent bénéficier de cet argent dont ils ont sûrement besoin.

Des voix: Bravo!

* * *

LES TÉLÉCOMMUNICATIONS

LA DEMANDE D'AUGMENTATION DE TARIFS DE BELL CANADA

M. Mark Rose (Mission-Port Moody): Madame le Président, je voudrais revenir à ce monde merveilleux de 6 p. 100 et poser une question au ministre, quel qu'il soit, qui est ici aujourd'hui pour excuser le ministre des Finances. Le ministre des Finances a à maintes reprises envoyé des signaux de fumée aux organismes de réglementation comme le CRTC pour leur faire comprendre de limiter les augmentations à 6 p. 100, et pourtant, le ministre des Communications aurait, paraît-il, encouragé la société Bell à réclamer une énorme majoration de tarifs de 25 p. 100 pour le service résidentiel. A quels signaux devrait prêter attention le CRTC?

L'hon. Francis Fox (ministre des Communications): Madame le Président, puisque le député me met en cause, je profite de l'occasion pour lui répondre. Jamais je n'ai approuvé une telle demande d'augmentation de Bell Canada. J'ai répondu, aux questions qui m'ont été posées, que le ministre des Finances a déclaré sans ambages dans son budget qu'on s'attendait à ce que les organismes de réglementation du secteur des communications, qui sont comptables au Parlement, respectent la consigne du 6 et du 5 p. 100, à moins de «circonstances exceptionnelles». C'est ce qui est indiqué dans le budget. Je m'attends bel et bien à ce que cette consigne, qui est dans le budget, soit suivie par les divers organismes de réglementation de l'État.

• (1450)

M. Rose: Madame le Président, je suis heureux que le ministre ait eu l'occasion de faire cette mise au point, car ce qu'il vient de dire semble contredire ce que j'ai lu dans les journaux.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT À L'ÉGARD DES PRIX RÉGLEMENTÉS

M. Mark Rose (Mission-Port Moody): Le ministre a justifié l'augmentation de Bell Canada sous prétexte qu'aucune société ne pouvait être obligée à s'en tenir à 6 p. 100, alors qu'elle peut obtenir 16 p. 100 en investissant dans des obligations. Selon ce raisonnement, aucun plafond ne pourrait, semble-t-il, être imposé aux prix réglementés par le gouvernement fédéral.

J'aimerais demander au ministre qui voudra bien me répondre comment nous pouvons croire que le gouvernement a vraiment l'intention d'obliger ses propres organismes de réglementation à respecter la limite. Qui voudra croire cela dans le pays? Personne.

L'hon. Francis Fox (ministre des Communications): Madame le Président, il est clair que le CRTC est tenu par la loi de recevoir les demandes d'augmentation de Bell Canada, de tenir des audiences à ce sujet et de rendre une décision quant aux profits qu'elle devrait pouvoir réaliser. Il est également clair qu'il peut être interjeté appel de la décision du CRTC auprès du cabinet fédéral. Si le cabinet est d'avis que l'augmentation accordée par le CRTC n'est pas justifiée, il peut renvoyer la question au CRTC ou lui indiquer la décision à prendre.

* * *

L'IMMIGRATION

LA RESPONSABILITÉ DES PARRAINS D'IMMIGRANTS

M. John McDermid (Brampton-Georgetown): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Avant 1967, les personnes qui parrainaient des immigrants devaient se porter garants d'eux pendant toute leur vie. La même règle s'applique aux personnes qui sont arrivées au Canada aux termes du programme de parrainage des familles avant que la nouvelle loi n'entre en vigueur en 1978. Depuis lors, ceux qui parrainent des immigrants n'ont à se porter garants d'eux que pendant dix ans. Le ministre pourrait-il envisager d'appliquer les mesures de parrainage rétroactivement, de façon à ce que toutes les personnes qui parrainent des immigrants ne soient garantes d'eux que pour une période de dix ans?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, je suis sensible à la question du député qui concerne évidemment un cas qui s'est récemment produit dans la région de Toronto au sujet d'une demande de prestations de bien-être présentée aux termes des règlements provinciaux. Je tiens tout d'abord à signaler à la Chambre que l'admissibilité aux prestations de bien-être relève des autorités provinciales et que les autorités fédérales n'ont pas grand-chose à dire à ce sujet. La question est du ressort des provinces.

D'après la loi sur l'immigration, le parrainage constitue essentiellement une obligation morale pour ceux qui ont entrepris de parrainer un parent. En fait, les candidats à l'immigration qui sont parrainés jouissent de conditions spéciales qui constituent en soi un privilège. Il reste que les critères d'admissibilité aux prestations de bien-être social ne sont légalement pas applicables aux termes de l'ancienne loi. Ils le sont seulement qu'aux termes de la loi de 1978. Ce sont les municipalités qui doivent déterminer si les dispositions de la loi de 1978 font partie des critères d'admissibilité.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. John McDermid (Brampton-Georgetown): Madame le Président, les gouvernements provinciaux et les municipalités ont fondé leurs décisions dans ce cas particulier, et d'après ce que je sais, dans d'autres cas, sur les accords signés par les parrains avant 1967 et avant 1978. Le ministre dit-il que les municipalités ne doivent pas fonder leur décision là-dessus et que les dix années de parrainage s'appliquent actuellement à toute personne qui réside au Canada?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, je dit simplement que les dispositions relatives au parrainage ne sont officiellement applicables que depuis l'adoption de la loi de 1978 sur l'immigration. Elles n'ont nullement été établies de façon réglementaire aux termes des lois précédentes sur l'immigration. Par conséquent, nous ne sommes pas habilités à les appliquer et nous pouvons seulement essayer de convaincre les municipalités de le faire. Dans le cas, qui nous concerne, nous disons aux municipalités que leur décision à propos de l'admissibilité aux prestations de bien-être doit dépendre des critères habituellement applicables. Toutefois, ces familles qui ont choisi de parrainer un parent ont évidemment l'obligation morale de satisfaire à leurs engagements.

* * *

L'AGRICULTURE

LE PROJET DE COLLÈGE VÉTÉRINAIRE À CHARLOTTETOWN (Î.-P.-É.)

M. Tom McMillan (Hillsborough): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture qui n'a cessé de répéter à la Chambre et à nos concitoyens que le gouvernement fédéral était prêt à contribuer financièrement à la construction d'un collège vétérinaire dans les provinces de l'Atlantique, à condition que les quatre premiers ministres provinciaux s'entendent sur le choix d'une ville.

Les quatre provinces ont finalement opté pour Charlottetown après des négociations délicates qui ont exigé beaucoup de diplomatie. Pourquoi le gouvernement fédéral a-t-il donc rompu récemment sa promesse an annonçant qu'il ne voulait rien avoir à faire avec le financement de ce collège dont on a tellement besoin?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, ce que dit le représentant n'est pas vrai, car les faits sont autres. Je n'ai reçu aucune confirmation ni aucune autorisation. J'ai envoyé un télégramme au premier ministre M. Buchanan avec qui j'espère m'entretenir la semaine prochaine lors de la réunion des premiers ministres provinciaux à Halifax. A ma connaissance, les choses n'ont pas changé. Aucune proposition ferme n'a été faite. J'attends que M. Buchanan me confirme, de même que le premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard, celui du Nouveau-Brunswick et celui de Terre-Neuve que ce collège sera bel et bien construit à Charlottetown, mais pour l'instant je n'en sais rien.

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE S'ENGAGER

M. Tom McMillan (Hillsborough): Madame le Président, si le premier ministre de la Nouvelle-Écosse confirme au ministre la semaine prochaine qu'il a effectivement l'intention d'appuyer la construction, à Charlottetown, d'un collège vétérinaire pour la région de l'Atlantique ainsi que l'ont approuvée les autres provinces de l'Atlantique, le ministre peut-il promettre officiellement à la Chambre aujourd'hui que le gouvernement fédéral paiera sa quote-part des frais de construction de cet établissement?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, le représentant n'a pas rapporté les faits tels qu'ils sont ou tels que je les ai exposés. Il a dit que j'avais répété que lorsque les provinces se mettraient d'accord, nous agirions. J'ai dit et répété que les crédits figuraient dans le budget. Nous les en avons retirés, quand nous avons vu que les provinces ne se mettaient pas d'accord. Voilà ce que j'ai dit, madame le Président.

Des voix: Oh, oh!

M. Whelan: J'ai dit qu'il faudrait que nous trouvions de nouveaux crédits. Depuis combien de temps cette affaire traîne-t-elle? Il a fallu cinq ans aux ministres provinciaux pour se mettre d'accord. Nous avions inscrit les crédits nécessaires au budget. Nous savons que nous avons besoin de construire un collège vétérinaire. Cela nous l'avons effectivement dit, mais les premiers ministres n'ont pas pu se mettre d'accord sur les modalités du financement.

Des voix: Bravo!

* * *

LES PÊCHES

LA PÊCHE AU HARENG DANS LA BAIE DE FUNDY

Mlle Coline Campbell (South West Nova): Madame le Président, je veux poser une question au ministre des Pêches et des Océans. Étant donné que la pêche au hareng dans la Baie de Fundy devrait être commencée depuis longtemps, mais qu'elle ne l'est pas parce que les parties n'ont pas réussi à négocier un prix, le ministre chargera-t-il une personne indépendante de trouver une solution au problème le plus vite possible?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et des Océans): Madame le Président, j'hésite à répondre affirmativement au député, car les pêcheurs et les conditionneurs poursuivent des négociations normales. J'espère qu'ils trouveront une solution. J'hésite à intervenir entre les conditionneurs et les pêcheurs qui, pour la première fois, à ma connaissance, négocient sérieusement.

* * *

LES CORPORATIONS

CONSOLIDATED COMPUTERS INCORPORATED—ON DEMANDE DE RENVOYER LA QUESTION AU COMITÉ

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, j'ai une question à poser au premier ministre suppléant concernant l'affaire Consolidated Computer, dans laquelle les Canadiens ont perdu 125 millions de dollars. Le ministère de la Justice a effectué une étude restreinte sur la question de la culpabilité juridique. Toutefois, aucune étude publique n'a été faite pour déterminer comment le Parlement du Canada pourra empêcher ce genre de choses ou de nouvelles pertes de plusieurs millions de dollars, dans des circonstances semblables à celles qui ont entouré l'affaire Consolidated Computer.

Le premier ministre suppléant peut-il nous promettre que le gouvernement est disposé à renvoyer la question à un comité approprié, pour permettre au Parlement d'examiner l'affaire Consolidated Computer afin de prévoir des garanties suffisantes pour éviter au public de perdre ou de risquer des millions de dollars de leur poche à cause d'erreurs faites par le gouvernement?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, sauf erreur, le président du Conseil du Trésor a déjà comparu devant un comité de la Chambre pour expliquer les circonstances de cette affaire. Je ne vois pas pourquoi un autre comité obtiendrait de meilleurs résultats.

• (1500)

ON DEMANDE QUE LE RAPPORT ANDERSON SOIT DÉPOSÉ

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, la raison pour laquelle un autre comité devrait pouvoir examiner davantage l'affaire c'est que le ministre a commenté brièvement des faits qu'on lui a soumis. Je pourais rappeler en passant que le ministre n'a pas encore déposé le rapport Anderson sur la Consolidated Computer, rapport que la Chambre attend toujours. Je suis certain que le ministre ne veut pas que les contribuables canadiens risquent de nouveau de perdre 125 millions de dollars dans une aventure semblable à celle de la Consolidated Computer.

Jusqu'à présent, les enquêtes ont été insuffisantes. Le ministre peut-il s'engager à permettre au Parlement de mener sa propre enquête qui pourrait aboutir sur l'établissement de mesures de protection en faveur du contribuable canadien, et voudrait-il nous promettre aussi de déposer le rapport Anderson sans lui retrancher quoi que ce soit?

Les travaux de la Chambre

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, il est certain que je ne peux prendre pareil engagement sans en parler d'abord au ministre responsable. Je vais donc consulter le ministre et ferai part des résultats au député.

* * *

LE LOGEMENT

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT—LES MAJORATIONS DE PRIX À HAMILTON (ONT.)

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, j'ai une question à poser au premier ministre suppléant. Pour quelle raison, deux jours après l'exposé budgétaire, la Société canadienne d'hypothèques et de logement a-t-elle majoré de près de $3,000 le prix des maisons qu'elle mettait en vente à Hamilton?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, je ne suis pas au courant de cette affaire et je regrette que le ministre responsable de la SCHL soit absent. Mais je vais lui transmettre sans tarder la question du député.

* * *

[*Français*]

PÉTITIONS

M. FULTON—LA NOMINATION D'UN PRÉSIDENT À LA COMMISSION MIXTE INTERNATIONALE

Mme le Président: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur le bureau le 298e rapport du greffier des pétitions, qui fait connaître qu'il a examiné la pétition présentée par l'honorable député de Skeena (M. Fulton) le mercredi 7 juillet 1982, qu'il constate que la pétition est conforme aux exigences du Règlement quant à la forme.

* * *

[*Traduction*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. Nielsen: Madame le Président, je voudrais poser la question traditionnelle au leader parlementaire du gouvernement. Il a été question du bill C-109 à trois reprises aujourd'hui, pendant la période des questions et dans les recours à l'article 43 du Règlement. Le ministre de la Consommation et des Corporations est à la Chambre, et je présume que le leader parlementaire du gouvernement a eu l'occasion de s'entretenir avec lui. Nous avons dit hier que nous étions disposés à étudier le bill C-109 à toutes les étapes demain à condition que, comme le ministre l'a déclaré à notre expert, le député de Hamilton-Wentworth, le sujet du bill soit renvoyé au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, y compris le rapport de la commission d'enquête sur les effets de la MIUF.

Le leader parlementaire du gouvernement peut-il dire que ce projet de loi sera mis en délibération demain, ce qui nous permettrait de l'étudier rapidement? Celà fait, adopterons-nous le bill C-124 et dans l'affirmative, le leader parlementaire du gouvernement peut-il nous donner le programme de la semaine prochaine, en avançant le plus loin possible dans la semaine.

M. Deans: Madame le Président, le leader parlementaire de l'opposition officielle pose une question intéressante à propos du projet de loi sur la MIUF. Je tiens toutefois à signaler que les représentants des propriétaires de maisons isolées à la MIUF de toutes les régions du pays nous ont demandé—j'ai reçu mon télégramme aujourd'hui seulement—de ne pas étudier le projet de loi immédiatement. Par conséquent, nous ne pouvons pas faire l'unanimité.

Des voix: Quelle honte!

M. Deans: A l'instar du ministre et du parti conservateur, nous souhaitons toutefois que le problème soit réglé et j'espère bien que le ministre acceptera de discuter de bonne foi des graves problèmes qui se posent et des lacunes du programme avec notre expert en la matière.

M. Nielsen: Madame le Président, le leader parlementaire du gouvernement compte certainement répondre à ma question générale comme il le fait normalement tous les jeudis. Quels travaux a-t-on prévu pour demain et la semaine prochaine, compte tenu du manque de collaboration manifeste chez les néo-démocrates?

[*Français*]

M. Pinard: Madame le Président, à compter de demain et durant les jours qui vont suivre nous allons étudier le projet de loi C-124, Loi concernant la rémunération dans le secteur public du Canada, et ensuite le projet de loi C-125, Loi attribuant un pouvoir d'emprunt supplémentaire.

[*Traduction*]

M. Nielsen: Madame le Président, le leader parlementaire du gouvernement a-t-il l'intention de ne traiter que du bill C-124 jusqu'à ce que l'étape de la deuxième lecture soit terminée, et ensuite passer à l'étude du bill C-125?

[*Français*]

M. Pinard: Pour le moment, oui, madame le Président!

[*Traduction*]

M. Skelly: Madame le Président, je souhaite faire part de quelques observations au leader parlementaire du gouvernement . . .

Des voix: Non.

M. Skelly: . . . à propos du bill C-109.

Mme le Président: A l'ordre. Le député peut poser une question au sujet des travaux du gouvernement, mais ce n'est pas le moment de chercher à négocier un accord qui pourrait être conclu entre les leaders des différents partis pour l'adoption de certains projets de loi.

M. Skelly: Madame le Président, je le comprends parfaitement, mais je voudrais savoir, pour ma propre gouverne, si le gouvernement a l'intention de persister avec cette méthode qui consiste à employer des moyens détournés, ou bien si le bill C-109 sera étudié une fois que le ministre aura tiré au clair les questions en suspens. Puisque nous savons que ce projet de loi ne sera pas étudié et que la session se poursuivra un certain temps encore, il reste assurément assez de temps pour régler les questions en suspens.

La question de l'établissement d'un comité parlementaire spécial est d'importance cruciale, et il est tout aussi important de déterminer les sources de financement. Le leader parlementaire du gouvernement a-t-il l'intention de clarifier ces questions, afin que nous puissions entreprendre l'étude du bill et en finir aussi rapidement que nous le souhaiterions?

[*Français*]

M. Pinard: Madame le Président, la situation est très simple et très claire. Tout le public canadien a compris que c'est le Nouveau parti démocratique qui s'oppose à l'adoption rapide du projet de loi sur l'isolation des maisons à l'urée-formaldéhyde et ils en assumeront la responsabilité. Quant à la question de savoir si c'est une pratique courante à la Chambre d'utiliser une motion en vertu de l'article 43 du Règlement pour marquer des points politiques, je dois dire que l'exemple vient d'en face.

* * *

[*Traduction*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

L'ANNIVERSAIRE DE LA PROMOTION DE 1974

M. Gilbert Parent (Welland): J'aurais un fait à vous signaler, madame le Président. Peut-être vous intéressera-t-il de savoir que c'est aujourd'hui l'anniversaire de la promotion de 1974. Je voulais simplement offrir officiellement mes meilleurs vœux à ceux d'entre nous qui ont été élus en 1974.

Des voix: Bravo!

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

FINANCES, COMMERCE ET QUESTIONS ÉCONOMIQUES—PRÉSENTATION DU 15E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

Mme Céline Hervieux-Payette (Montréal—Mercier): Madame le Président, j'ai l'honneur de présenter le quinzième rapport du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

[*Traduction*]

PRIVILÈGES ET ÉLECTIONS—PRÉSENTATION DES 4E ET 5E RAPPORTS DU COMITÉ PERMANENT

M. Maurice Foster (Algoma): Madame le Président, j'ai l'honneur de présenter les quatrième et cinquième rapports du comité permanent des privilèges et élections, dans les deux langues officielles.

FINANCES, COMMERCE ET QUESTIONS ÉCONOMIQUES—PRÉSENTATION DU 14E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

L'hon. Bryce Mackasey (Lincoln): Madame le Président, j'ai l'honneur de présenter le quatorzième rapport du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, dans les deux langues officielles.

* * *

LA CONVENTION DE LA BAIE JAMES ET DU NORD QUÉBÉCOIS

DÉPÔT DU RAPPORT SUR L'APPLICATION

M. Ray Chénier (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame le Président, conformément aux dispositions de l'article 41(2) du Règlement, je désire déposer des exemplaires, dans les deux langues officielles, du rapport sur l'application de la Convention de la baie James et du Nord québécois.

* * *

[*Français*]

LA LOI DE 1982 SUR L'ACCORD CANADA-ALLEMAGNE EN MATIÈRE D'IMPÔTS

MESURE VISANT À ÉVITER LES DOUBLES IMPOSITIONS

L'hon. Yvon Pinard (au nom de M. Bussières) propose: Que le bill S-24, Loi de mise en œuvre d'un accord conclu entre le Canada et la République fédérale d'Allemagne en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et de certains autres impôts, soit lu pour la 1re fois.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

* * *

• (1510)

[*Traduction*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérique.)

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répondra aujourd'hui aux questions nos 3009, 3251, 3253, 4310, 4342 et 4347.

[*Texte*]

M. JAMES COUTTS

Question no 3009—**M. Cossitt:**

1. Lorsque M. James Coutts a démissionné de son poste de secrétaire principal du premier ministre pour briguer les suffrages dans la circonscription de Spadina lors de l'élection complémentaire, le premier ministre lui a-t-il assuré qu'il serait nommé à un poste quelconque s'il était défait et, le cas échéant, à quel poste?

2. Le gouvernement a-t-il pour principe de nommer à un poste quelconque n'importe quel «stratège libéral» qui démissionne et perd par la suite une élection complémentaire?

Questions au Feuilleton

3. *a*) Le gouvernement a-t-il pour principe de faire revenir le premier ministre à Ottawa, comme cela s'est fait lors de son retour d'Afrique le 17 août 1981, parce que c'était la date de l'élection partielle dans Spadina, *b*) le premier ministre ou quelqu'un d'autre agissant pour lui avait-il préparé un message de félicitations pour M. Coutts et, le cas échéant, qui a préparé la déclaration et le gouvernement a-t-il l'intention de la rendre publique?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): 1. Non. 2. Non. 3. *a*) Non. *b*) Non.

M. TOM AXWORTHY

Question nº 3251—**M. Cossitt:**

Le secrétaire principal du premier ministre, M. Tom Axworthy, a-t-il organisé, dans son bureau et aux frais de l'État, des réceptions aux sandwiches et à la bière à l'occasion de la télédiffusion d'une ou de plusieurs parties des Expos de Montréal et, le cas échéant, *a*) quel est le nom des membres du personnel du premier ministre qui y ont assisté, *b*) quel en a été le coût total et quelles raisons justifient de telles dépenses?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Non. *a*) Sans objet. *b*) Sans objet.

M. JAMES COUTTS

Question nº 3253—**M. Cossitt:**

Le gouvernement sait-il si, pendant que M. James Coutts était secrétaire principal du premier ministre, une table spéciale lui était réservée aux frais de l'État au Canadian Grill de l'Hôtel Château Laurier et si des dépenses ont été payées par le trésor public et, le cas échéant, quel en était le montant total?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Le gouvernement n'a jamais rien déboursé pour réserver une table spéciale pour M. Coutts pendant qu'il agissait en qualité de premier secrétaire du premier ministre. M. Coutts s'est fait rembourser, à l'occasion, certains frais encourus au service de l'État.

LE RAPPORT DU SERVICE DE LA SÉCURITÉ DE LA GRC

Question nº 4310—**M. Robinson (Burnaby):**

1. Quand le rapport le plus récent du Service de sécurité de la GRC a-t-il été soumis au comité du cabinet sur la sécurité et les renseignements, comme l'exige le paragraphe *b*) de la directive du cabinet de 1975 sur «Le rôle, les tâches et les méthodes du Service de sécurité de la GRC»?

2. Combien y a-t-il eu de rapports depuis le deuxième qui couvrait la période de janvier 1977 à avril 1979?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): 1. Le plus récent rapport, portant sur une période allant du 1er avril 1980 au 31 mars 1981, a été présenté au solliciteur général le 4 mars 1982 et sera passé en revue aussitôt que possible par le comité du cabinet.

2. Deux.

LE CONSEIL DES PORTS NATIONAUX

Question nº 4342—**M. Howie:**

1. Au cours des trois dernières années, le Conseil des ports nationaux a-t-il été impliqué dans des poursuites judiciaires concernant ses opérations au Nouveau-Brunswick et, le cas échéant, quelles étaient les parties en cause?

2. Le Conseil a-t-il retenu les services d'avocats du secteur privé et, le cas échéant, combien leur a-t-on versé à ce jour?

M. Jesse P. Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Voici la réponse du Conseil des ports nationaux: 1. Oui. Brunswick Petroleum Transport; Peter Kiewit and Sons Co. Ltd.; Maritime Testing Ltd.; Jos. A. Likely Ltd.; Furncan Marine and Empire Stevedoring Co. Ltd.; Vessel Astra; Salt Co. 2. Oui. $143,541.92.

L'AMBASSADE DU CANADA À WASHINGTON

Question nº 4347—**M. Shields:**

1. A-t-on organisé un concours de dessin architectural de la nouvelle ambassade du Canada à Washington (D.C.)?

2. Le concours était-il public et, le cas échéant, quel en est le détail, y compris le nom des entreprises qui y ont participé?

3. Le concours était-il sur invitation seulement et, le cas échéant, quel en est le détail, y compris le nom des entreprises invitées?

4. *a*) Quelles modalités, conditions et lignes directrices ont été données aux entreprises et architectes participants, *b*) qui pouvait participer au concours?

5. Etait-il mentionné dans les modalités du concours que le Cabinet ferait le choix final de l'architecte et sinon, quel processus de sélection a-t-on expliqué aux participants?

6. Avant de décider de construire l'ambassade, a-t-on effectué une étude des besoins et, le cas échéant, *a*) qui l'a faite, *b*) combien a-t-elle coûté, *c*) l'étude est-elle disponible, *d*) l'étude a-t-elle été mise à la disposition des architectes qui ont soumis des projets?

7. A-t-on fait le calcul préliminaire du coût de construction d'une nouvelle ambassade du Canada à Washington (D.C.) et, le cas échéant, *a*) qui l'a fait et pour quel montant, *b*) les chiffres sont-ils exprimés en devises canadiennes ou américaines?

8. Au budget de quel ministère le coût en capital de la construction de l'ambassade émargera-t-il?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): 1. Non, il n'y a pas eu de concours de dessin architectural en tant que tel dans le cas de la nouvelle ambassade du Canada à Washington (D.C.).

2. et 3. Tous les bureaux d'architectes enregistrés au Canada ont été avisés par leur association provinciale que le gouvernement avait l'intention de choisir un architecte-conseil pour le projet de la nouvelle chancellerie canadienne à Washington. A ce point, 318 bureaux se sont montrés intéressés. Des questionnaires leur ont été envoyés, et 71 bureaux ont répondu, fournissant de plus amples renseignements sur leur expérience et leurs capacités. Les noms de ces 71 firmes sont annexés ci-après.

4. *a*) Tous les bureaux intéressés ont reçu un plan d'ensemble, une photographie et une carte situant l'emplacement choisi à Washington, et suffisamment de renseignements pour permettre à chacun de faire une présentation pouvant être évaluée au point de vue de l'expérience, de la conception architecturale, des capacités de gestion et des pratiques de contrôle du coût et du budget. *b*) A ce stade, tous les bureaux enregistrés au Canada étaient admissibles au concours et 71 ont décidé de s'inscrire.

5. Les critères présidant à la décision finale n'ont pas été expressément mentionnés dans les règles du concours de qualification.

6. Une étude de besoins a été effectuée par la maison Woods Gordon de Toronto, au coût de $118,000. L'étude examinait les options offertes au Canada et approuvait l'emplacement choisi par le ministère sur Pennsylvania Avenue. Le ministère estime qu'il s'agit d'un document interne; il fournit des détails additionnels, particulièrement sur les emplacements qui ont été écartés depuis lors, et par conséquent il n'a pas été remis aux architectes qui ont soumis des projets.

7. *a*) Une estimation préliminaire du coût de construction a été faite. L'estimation préliminaire a été faite par les experts du ministère des Affaires extérieures et elle n'a entraîné aucuns frais supplémentaires, si ce n'est le traitement du personnel. *b*) Les chiffres sont exprimés en devises canadiennes et américaines.

8. Le projet de l'ambassade sera imputable sur le budget du ministère des Affaires extérieures.

Firmes:

Adamson Associates
Annau Associates
Arcop Associates
Arnott McPhail & Associates
Barry Cline, Architecte
Beinhaker Irwin, architectes/urbanistes
Bemi, Pye Richards, architectes
Bobrow/Fieldman, architectes/urbanistes
Boga Group, architectes et urbanistes
Boigan & Armstrong, architectes
Capital Consortium
Murray & Murray
Page & Steele
Scholer & Heaton
Carmen Bennett, architecte
Chandler Kennedy Group
Clifford Laurie, Bolton, architectes
Colin Bent, architecte
D. Owen & Associates
Da Roza, architectes
Della Lana Griffin, architecte
Diamond, A.J., architectes
Dimitri, Dimakopoulos & Ptnrs
Downs/Archambault, architectes
Dubois Plumb & Associates
E. George Kneider, architecte
Erickson, A., architecte
E. J. Gaboury & 10 Arch Group, architectes
E. R. Baldwin, architecte
Fliess, Gates, McGowan & Ptners
Freschi, Bruno, architecte
Frost, Brammer & Associates
Gardiner/Thornton, société
Gene Dub, architecte
Hamilton Kemp, architecte
J.P. Thomson & Associates
Johnston, Maragna, Stark & Temporale, architectes
Kachmaryk, Novick & Johnston, architectes
Keith L. Graham & Associates
Kelton & Lacka, architectes
Laslo/Nemeth, architecte
Lazosky/Stenman, architectes
Lee, Elken, Beckstead, architectes
Lennis/Trotter, architectes
Lippert Svidris, architecte
Littlewood, Alan, architecte
Luc Durand, architecte
Markson, Jerome architectes
Mid-Canada Consortium
Norman Dobell, architecte
Moffat, Moffat, Kinsohita, architectes
Moriyama & Teshima, architectes
Myers/Rounthwaite & Associates
Neish, Owen, Rowland, Roy
P.L.L. & Associate
Papineau, Gerin, Lajoie, architectes
Parkin Partnership
R.D. Lines, architecte
S.R. Pakarnyk, architecte
Safdie, Desnoyers, Larose, Laliberte & Patrucci, architectes
Sankey Partnership & Blouin, Blouin & Associates
Shore, Tilbe, Henschel, Irwin, Peters, architectes
Smith Carter & Fiset Miller
Stetcheson Katz, architecte
Strasman/Dunlop, architectes
T. Vancouver, architecte
Tawadros architectes
The Davies/Leggat Partnership
Thompson/Berwick/Pratt, société
V. W. Kuchar & Associates
Wade Williams, société
Webb, Zerafa, Menkes
White/Bushman, architectes
Wiens/Johnstone, architectes
Zeidler Roberts Ptnrshp

[*Traduction*]

M. Smith: Je demande, madame le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton.*

M. Beatty: Madame le Président, peut-être le secrétaire parlementaire dirait-il à la Chambre quelle procédure il suit dans le cas des rappels au Règlement relatifs à des questions inscrites au *Feuilleton*, lorsqu'ils lui sont signalés. Il y a quelques semaines, j'ai attiré son attention sur la question n° 4041 concernant les rapports du comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires, du Conseil économique du Canada et du groupe d'étude sur la réforme de la réglementation. J'ai appris que ces rapports avaient été remis au cabinet du président du Conseil privé quelques semaines auparavant par le président du Conseil du Trésor; pourtant, pour une raison qui m'échappe, on n'en a pas entendu parler depuis. Le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé donne-t-il suite effectivement à ces rappels au Règlement en allant aux renseignements? Si oui, peut-il me dire ce qu'il a fait depuis un mois au sujet de cette question précise?

M. Smith: Madame le Président, quand je m'engage à aller aux renseignements au nom d'un député qui en a fait la demande, je communique avec le cabinet des ministres en cause et transmets la demande de renseignements.

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 7 juillet 1982, de la motion de M. MacEachen: Que la Chambre approuve la politique budgétaire du gouvernement.

M. Yves Demers (Duvernay): Madame le Président, je vous remercie de me donner la parole sur un sujet aussi important que celui du budget. Je pense que je n'apprends à personne à la Chambre que les pays industriels depuis déjà quelques années et encore plus depuis un an ou un an et demi sont aux prises avec des situations excessivement difficiles. Que s'est-il donc passé pour que l'économie qui allait très bien dans les années 1970 à 1974 subisse un tel marasme? Eh bien, nous savons tous que vers les années 1973, 1974 les prix du pétrole ont augmenté de façon dramatique, savoir environ 700 à 800 p. 100. Comme de raison, ces coûts de pétrole se sont reflétés dans les coûts de production, dans les coûts de transport, et les pays, comme de raison, consommateurs de pétrole, ont tous dû augmenter leurs prix de façon extravagante pour continuer à faire des profits ou du moins se maintenir. Ce fait du pétrole a entraîné une inflation qui avait commencé dans les années 1974-1975 à se situer autour de 6 et 7 p. 100 et aujourd'hui, en 1982, au Canada, à peu près à 12 p. 100, et cette inflation étant active, dans chaque convention collective qui se négociait par la suite, les employés demandaient comme de raison des hausses de salaire à peu près équivalentes à l'inflation, c'est-à-dire se situant entre 8 et 12 p. 100. Les producteurs devaient inclure ces hausses dans leurs produits et nous avons connu cette sphère inflationniste déjà depuis quelques années, ce qui est une des raisons du marasme que l'on vit présentement.

Depuis quelques mois, en plus les États-Unis, pays excessivement puissant, ont décidé de porter les taux d'intérêt à des niveaux jamais vus, de l'ordre de 18, 19, 20 p. 100. Eh bien, la raison: les États-Unis veulent rapatrier les pétro-dollars qui sont un peu partout dans le monde. Il y a des pétro-dollars investis au Canada, il y en a également en France, en Angleterre, en Italie et effectivement, les gens qui ont de l'argent, qui ont $100,000, $10,000 ou 10 millions de dollars, selon les circonstances, vont porter leur argent dans les pays où c'est le plus avantageux. Dans ce cas-ci, effectivement, ces gens apportent leur argent aux États-Unis qui paient le plus haut intérêt du monde entier. Et donc depuis quelque temps, des milliards de dollars entrent aux États-Unis. Nous ici, au Canada, si nous ne voulons pas drainer l'économie canadienne à l'avantage des États-Unis, eh bien, comme d'autres pays, nous devons concurrencer les taux américains.

On se demande souvent pourquoi les États-Unis rapatrient tous ces pétro-dollars chez eux. Je ne connais pas précisément toutes les raisons mais il y a une question que je me pose. On sait tous que présentement les pays européens, principalement l'Allemagne et la France sont en discussions avec l'URSS pour construire un pipe-line de la Sibérie jusqu'à l'Europe qui desservira en énergie les Européens en gaz naturel produit en Sibérie. Naturellement, les États-Unis voient d'un mauvais œil ce fait parce qu'on sait fort bien qu'advenant un conflit grave entre l'URSS et nos pays, la première chose que l'URSS va faire c'est justement de couper cette énergie, de couper ce gaz naturel-là à nos alliés, l'Allemagne, l'Italie, la France et l'Angleterre. Est-ce pour cette raison que les Américains veulent rapatrier tous les pétro-dollars chez eux de sorte que ce projet fantastique qui va coûter plusieurs milliards de dollars deviendra peut-être impossible? Je n'en suis pas certain, ça pourrait être une raison. Mais une chose est certaine, c'est que tous ces millions aux États-Unis, à court terme, vont certainement favoriser l'économie américaine parce qu'avec cet argent les Américains vont devoir construire beaucoup d'usines et, dans un avenir prochain, faire travailler leur monde; même si présentement ils vivent eux aussi un taux de chômage d'environ 10 p. 100, on peut prévoir qu'à court terme, ça va favoriser l'emploi. Je suis moins certain à long terme, parce que déjà l'argent des États-Unis vaut 25 ou 28 p. 100 de plus que l'argent canadien et l'argent européen présentement se situe autour de 50 p. 100, comparativement à l'argent américain, de ce qu'il était il y a environ deux ans, c'est-à-dire que de plus en plus ça va probablement devenir difficile pour les États-Unis d'exporter leurs produits et ce sera de plus en plus facile pour les autres pays d'exporter leurs produits vers les États-Unis. Mais je fais confiance à ce pays; ils ont certainement pensé à ces effets et ils avaient certainement des raisons de le faire.

Où se situe le Canada dans cette période difficile, dans cette période d'intérêts très élevés? Comme je le mentionnais tantôt, nous avons presque égalé les taux américains, et notre dollar canadien a baissé; il se transige aujourd'hui à environ à 78 cents pour un dollar américain, ce qui ne semble pas trop bon. Mais si on compare les performances du gouvernement canadien aux performances de tous les autres pays industrialisés, des pays aussi forts que la France, l'Allemagne et le Japon, eh bien, on s'aperçoit que notre dollar est excessivement fort parce que si notre dollar vaut 78 cents américains, la devise dans les pays européens a baissé de 50 p. 100, comparativement à l'argent américain. Et si l'on compare avec l'argent canadien, il y a deux ans, un franc valait 28 ou 29 cents; aujourd'hui, en 1982, même si notre dollar a baissé à 78 p. 100 du dollar américain, 1 franc français vaut seulement 17 ou 18 cents canadiens. Donc, on peut dire que les politiques canadiennes ont été quand même très bonnes, et que notre dollar aujourd'hui est plus faible comparativement au dollar américain, mais beaucoup plus fort comparativement à l'argent de tous les autres pays industrialisés.

• (1520)

Des gens nous disent: Payer des taux d'intérêt de 18 p. 100, ça n'a pas d'allure! Je suis d'accord avec eux. Donc, si on voulait au Canada avoir des taux d'intérêt, disons de 12 p. 100 pendant qu'aux États-Unis on aurait des taux d'intérêt aussi élevés que 18 p. 100, à première vue ce serait peut-être un peu plus facile pour nos industries, mais on sait fort bien que tous les détenteurs de capitaux au Canada transféreraient leurs fonds canadiens aux États-Unis et il n'y aurait plus ici de capitaux pour faire fonctionner notre industrie canadienne. La situation qui semblerait un peu meilleur au début serait pire dans quelques mois. Nous pourrions le faire, ce n'est pas impossible, mais si nous le faisons, il faudrait empêcher la sortie de capitaux du Canada vers les États-Unis ou vers d'autres pays. Et la seule façon de le faire, ce serait d'adopter une loi qui contrôlerait les changes, c'est-à-dire une loi par

laquelle on empêcherait les Canadiens de sortir de l'argent, d'apporter cet argent dans d'autres pays, selon leur bonne volonté. J'avoue qu'à court terme, cela pourrait régler la situation pour quelques mois encore. Mais nous savons fort bien qu'au Canada, non seulement nous avons besoin de l'argent des Canadiens, mais nous avons besoin également, pour faire construire notre pays, que ce soit les sables bitumineux qui connaissent des problèmes dans le moment, que ce soit le projet de la Baie James qui a coûté 18 milliards de dollars, que ce soient d'autres projets d'envergure au Canada, nous comprenons fort bien que nous avons besoin d'argent provenant de pays étrangers pour mettre des projets de l'avant. Eh bien, si nous imposons un contrôle des changes, aucun pays ne sera intéressé à venir investir ici s'il ne peut pas rapatrier chez lui les profits, et la situation sera encore pire.

Notre économie, comparativement à celle des États-Unis, piétine. En plus des intérêts, il y a certainement plusieurs raisons qui font que cette économie en arrache. Je ne voudrais pas aujourd'hui décrire toutes les raisons, parce qu'il y en a qui sont flagrantes et apparentes et d'autres qui sont subtiles. Mais je voudrais quand même en mentionner quelques-unes et je crois que nous, les députés, de tous les partis de la Chambre, avons une responsabilité, et que nous devons lancer des idées de sorte que tous les Canadiens puissent en discuter et comprendre le plus possible les problèmes. Un des premiers problèmes ce sont les salaires qui ont augmenté au Canada plus vite qu'aux États-Unis, ce qui fait que nos coûts de production sont souvent plus élevés qu'aux États-Unis. C'est un problème, mais ce n'est pas le pire parce que je suis d'accord pour dire que les travailleurs canadiens gagnent des bons salaires. Mais où, au Canada, nous avons un manque dangereux et flagrant, c'est lorsqu'on parle de productivité. Si nous comparons la productivité du Canada à celle des États-Unis, nous nous situons à environ 20 p. 100 de moins de productivité. Qui en est responsable? Les divers gouvernements en sont partiellement responsables. Les syndicats, par des demandes et des conditions abusives en sont certainement très responsables. Et forcément, les employés qui sont membres de ces syndicats également. Je vais donner quelques exemples. Au Québec, par exemple, et je présume que dans plusieurs provinces du Canada, la situation est semblable. Au Québec, si vous êtes un menuisier travaillant sur des chantiers de construction, vous avez un territoire déterminé où vous pouvez travailler, disons la région de Montréal, si c'est un cas de la région de Montréal. Si votre entrepreneur accepte un contrat de construction à Trois-Rivières par exemple, eh bien, pour chaque employé qu'il engagera à Montréal pour aller travailler à Trois-Rivières, il devra engager un certain nombre d'employés locaux. C'est donc dire, il faut bien comprendre une chose, que si un entrepreneur de Montréal a besoin de 100 employés pour un contrat à Trois-Rivières, s'il engage 50 employés dans la région de Montréal, il sera obligé d'engager 50 employés dans la région de Trois-Rivières. Et nous savons fort bien que les meilleurs employés de cette région sont déjà embauchés, parce que les meilleurs employés dans n'importe quel domaine se trouvent toujours un emploi. Donc ce constructeur devra embaucher les employés qui sont moins bons, donc moins productifs. Lorsqu'il présente son offre, il en tient compte, il augmente les prix de 10, 15 ou 20 p. 100 selon les cas. Cela, c'est en cas d'improductivité.

A Montréal présentement, nous vivons une grève du transport en commun. On a demandé à ceux qui vendent les billets de rembourser les gens, c'est leur devoir, ils doivent recueillir l'argent et rembourser les gens. Eh bien, ils pensent que ce n'est pas leur domaine, qu'ils ne sont pas obligés de faire le travail, qu'ils ne sont pas obligés de rembourser les gens, ils parlent même de faire la grève. Cela ne leur donnera pas plus de salaire mais ils mettent les bois dans les roues. Très récemment, j'ai été à l'hôpital, parce que mon fils, le plus jeune, s'est fait opérer, et j'ai vécu un cas qui m'a surpris. Une garde-malade échappe une bouteille en vitre sur le plancher de terrazzo. La vitre est tout brisée, des enfant de deux, trois ans qui marchent avec peine jouent autour de cette vitre. La garde-malade n'a pas le droit de ramasser la vitre brisée, elle doit appeler, parce que le syndicat dit que c'est un préposé au ménage qui doit ramasser la vitre. Cette garde-malade, suivant les directives syndicales, a appelé les préposés au ménage. Un quart d'heure après, pour une raison ou pour une autre, la vitre était toujours par terre, les enfants autour. C'est moi qui ai pris une feuille de papier et qui ai ramassé la vitre, parce que je ne suis pas syndiqué, j'ai le droit de le faire. Ce sont des situations excessivement stupides. Des enfants auraient pu se blesser, premièrement, c'est très important, et, deuxièmement, la garde-malade en deux minutes aurait pu ramasser toute cette vitre par terre. Imaginez qu'elle a appelé quelqu'un préposé au ménage qui est parti de l'autre bout de la bâtisse, qui a peut-être marché une demi-heure ou un quart d'heure pour s'en venir, il a ramassé cette vitre cinq ou dix minutes, et il a dû marcher un autre quart d'heure pour retourner à son travail.

• (1530)

C'est à cause de ce genre de stupidité que l'on n'accorde pas plus de salaire aux employés et qu'au point de vue productivité, chaque Canadien, nous, avec nos taxes nous devons payer ces erreurs. Je pense que c'est dans cette optique que nous devons de plus en plus nous tous, tous les Canadiens, commencer à penser, parce qu'il faut bien comprendre aujourd'hui que l'on fait concurrence aux États-Unis, au Japon et à tous les pays. Si on veut protéger nos emplois, il ne s'agit pas de demander aux Canadiens de travailler durant des heures abominables, de travailler en courant, il s'agit tout simplement de leur demander dans les huit ou sept heures et demie qu'ils travaillent, d'accomplir un travail consciencieux, et je suis convaincu qu'avec le niveau d'instruction, le potentiel des mines au Canada, nous pouvons être un pays où il sera très facile de vivre, très facile de concurrencer avec n'importe quel pays.

Il n'y a pas seulement les travailleurs qui sont fautifs. Nos dirigeants d'entreprise ont eux aussi une part de responsabilité. Très récemment, nous, le gouvernement canadien, nous avons dû garantir à la compagnie Chrysler plusieurs millions de dollars parce que les affaires de la Chrysler allaient très mal, et nous avons garanti plusieurs millions de dollars pour protéger ces emplois. Mais comment se fait-il que depuis 1973, depuis que la crise du pétrole existe, nous avons tous compris qu'il fallait que les automobiles rapetissent, alors que les dirigeants de la compagnie Chrysler ont continué à produire des autos excessivement grosses, excessivement lourdes et qui consommaient beaucoup d'essence? Eh bien, forcément, eux, les consommateurs avaient fort bien compris et les ventes de cette compagnie ont baissé. Donc, dans ce cas-là il y a eu un manque flagrant de cette compagnie-là. J'aurais pu en mentionner

d'autres, il y en a plusieurs autres. Donc, les administrateurs de nos compagnies, spécialement nos grandes compagnies, c'est surprenant de cette compagnie-là, ils ont eux aussi des responsabilités à prendre.

Je mentionnais tantôt que les gouvernements ont une cause, le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux, les gouvernements municipaux. Nous avons tellement de règlements, de paperasse, qu'on oblige les hommes d'affaires, les employés à dépenser un pourcentage de leur temps productif à remplir des statistiques, des règlements et toutes sortes de choses. Voilà un manque de productivité. Et d'ailleurs nous, du gouvernement, nous l'avons compris et déjà, il y a quelque temps, nous avons formé un comité d'étude pour étudier toutes ces demandes que l'on fait aux industries, de sorte que de plus en plus on va travailler avec une optique, c'est-à-dire l'optique de supprimer le plus possible ces demandes. Si une industrie doit prendre 5 p. 100 de son temps à remplir des formulaires, à mon avis, c'est un manque de production de 5 p. 100 qui se produit dans ce cas-là. Comme je le mentionnais, tous les gouvernements en sont jusqu'à un certain point responsables. Les gouvernements provinciaux également, et je voudrais mentionner certains faits qui me touchent plus, étant résidant du Québec. Notre province de Québec fait des erreurs, et des erreurs monumentales. Très récemment elle a acheté la société d'amiante Asbestos. Tout le monde sait depuis plusieurs années que l'amiante connaît et que l'amiante va connaître dans le futur des problèmes dramatiques, qu'on va avoir du mal à vendre cet amiante, parce que dans plusieurs pays l'utilisation de l'amiante a été interdite parce que certaines études semblent prouver qu'il y a des relations entre l'utilisation de l'amiante et le cancer. Les ventes diminuent sans cesse depuis plusieurs années. Mais non, le gouvernement du Québec a gardé son idée de faire dépenser aux Québécois plusieurs millions de dollars pour acheter cette société. Eh bien, ils l'ont achetée, ils l'ont achetée à gros prix, et les dirigeants de ces compagnies, que je considère comme des hommes d'affaires excessivement intelligents, ont joué un très beau jeu. Ils ont fait semblant qu'ils ne voulaient pas vendre justement pour faire monter le prix, pour montrer que c'était une très mauvaise chose pour eux de vendre leurs compagnies. Mais j'affirme que c'étaient les administrateurs les plus heureux au monde de se débarrasser de leurs compagnies. D'ailleurs, aujourd'hui, le Québec dans sa société Asbestos a remercié plusieurs centaines de travailleurs. On est propriétaire de la société, mais les travailleurs ne travaillent plus, et on le savait! Au Québec, on paie entre 20 et 25 p. 100 d'impôt provincial de plus qu'en Ontario pour des erreurs de la sorte, pour un manque de resserrement de l'économie de la province de Québec. La province de Québec vient d'acheter, comme je le mentionnais, la société Asbestos; elle a également acheté il y a quelques années la sidérurgie Sidbec qui fait des déficits de millions de dollars tous les ans, et là elle veut s'en débarrasser, à perte forcément. Elle aurait mieux fait de ne pas acheter Asbestos et de garder Sidbec.

Si on compare le budget de la province de Québec à celui de l'Ontario, on peut sortir des chiffres très révélateurs. En 1974-1975, le Québec dépensait 7 milliards 900 millions de dollars et l'Ontario 9 milliards 600 millions de dollars. Comme de raison l'Ontario dépensait plus que le Québec, mais l'Ontario a environ 9 millions de citoyens et le Québec 6 millions. En 1980-1981, le Québec dépense 19 milliards de dollars et l'Ontario 17 milliards de dollars, mais la population de l'Ontario est 9 millions, celle du Québec 6 millions. S'il y en a de vous qui sont capables de m'expliquer comment il se fait qu'avec 6 millions de population au Québec on dépense 19 milliards de dollars et en Ontario seulement 17 milliards de dollars, moins qu'avec 9 millions, c'est bon!

Il est toujours difficile de comparer des totaux. Si on ramène ces chiffres aux dépenses par individu, eh bien, le budget de 1980-1981 dans la province de Québec a été de $3,018 dépensés par personne, et quand je dis par personne je comprends les retraités, les enfants, les infirmes, toutes les personnes qui ne travaillent pas, la province de Québec a dépensé $3,018 pour chaque personne. La province de l'Ontario $2,071. La province de Québec a donc dépensé pour chacune des personnes qui vit dans sa province $947 de plus qu'en Ontario, ce qui était $109 en 1974-1975 de plus. Une augmentation de 900 p. 100 en six, sept ans. Si on continue à ce rythme-là, je n'ai pas besoin de dire que les Québécois vont non seulement payer de l'impôt plus que l'Ontario, mais vont continuer à le faire pour la génération présente et également pour les générations à venir.

Si on continue dans la même veine, on doit mentionner que, depuis le gouvernement actuel dans la province de Québec, les fonctionnaires ont été engagés à la tonne. On a créé un «paquet» de nouveaux ministères pour engager des amis du parti et, forcément, la note se paie présentement et c'est très difficile. Si on revient à la situation globale canadienne, je pense qu'une chose qui a manqué quand même aux Canadiens, même si on a des lacunes, il faut parler de nos lacunes, parce que c'est bon de parler de nos lacunes, mais il ne faut pas non plus devenir pessimistes. Et le Canada, les Canadiens devraient être très confiants, on va passer au travers de cette crise très bientôt.

Il reste quand même un fait, c'est que si l'on compare le potentiel du Canada avec celui des autres pays, on se rend compte que l'on est quand même privilégié. Le Canada est un pays où le niveau de l'instruction est à peu près le plus élevé dans le monde entier, et forcément où la science et la technologie sont également excessivement élevées. On est chanceux, non pas parce qu'on est Canadien, mais on a été chanceux! On vit dans un pays où il y a du pétrole à profusion, une partie de ce pétrole étant dans des sables et excessivement coûteux à extraire, mais il est quand même là. C'est quand même une sécurité et si on le compare avec les pays qui n'en ont pas, c'est un avantage. En plus du pétrole, nous savons tous qu'on a des richesses naturelles, en bois, en eau, en eau douce, en fer, en zinc qui sont fantastiques et si on considère ces facteurs, on peut penser que l'avenir est très prometteur, et on devrait arrêter comme Canadien d'être pessimiste et s'encourager. Et d'ailleurs, le dernier budget qui a été présenté par le ministre des Finances (M. MacEachen) a fort bien démontré que dans le moment le pays vivait une période difficile à court terme et il fallait appliquer des mesures pour aider l'industrie.

Évidemment cette année, on sait que le taux de l'inflation au Canada va se situer à 11.8 p. 100, alors que chez nos voisins du Sud il se situe entre 6 et 7 p. 100. Il est assez simple de comprendre que si on continue ainsi pendant deux, trois ans, on ne sera pas concurrentiel. On comprend donc qu'il faut au Canada réduire notre inflation à un taux comparable jusqu'à un certain point à celui des États-Unis. Donc, on a parlé non

pas de gel des salaires, on a parlé de diminution de salaires de l'ordre de 6 p. 100 pour l'année qui s'en vient et de 5 p. 100 pour l'année suivante, ce qui, je crois, va aider à ramener notre niveau d'inflation comparable à celui de nos voisins, les États-Unis. Et pourquoi les États-Unis sont si importants? Ils sont très importants parce que 75 p. 100 de tout notre commerce intérieur se fait justement avec les Américains. Nos entreprises sont aux prises avec des difficultés et cela est bien compréhensible lorsque nous devons payer 18, 19 p. 100 d'intérêt, et il est très facile de comprendre que c'est difficile pour ces compagnies, non seulement de faire du profit, mais très souvent ces compagnies font des pertes, des pertes tellement graves qu'elles peuvent aller jusqu'à la faillite.

Eh bien, le gouvernement, le ministre des Finances a décidé que le gouvernement fédéral paierait 4 p. 100 de ces taux d'intérêt de sorte que l'on va réduire les taux d'intérêt de 4 points, ce qui va premièrement aider l'industrie de la construction. L'industrie de la construction, c'est l'industrie qui est la plus canadienne de toutes, parce que tous les employés de l'industrie de la construction sont forcément canadiens. Tous les matériaux qui entrent dans la construction sont fabriqués au Canada, qu'on parle du bois, de Gyproc, du bardeau d'asphalte, du ciment et des fils électriques, de la plomberie, c'est le domaine de l'économie qui est à 100 p. 100 canadien et je pense que ce sont les premiers en cause que l'on doit aider. Eh bien, les acheteurs de nouvelles maisons vont bénéficier d'une subvention de $3,000, mais ils ont beaucoup plus que $3,000, parce que $3,000 c'est quand même un montant qui n'est pas excessivement élevé, si on le compare aux prix des maisons aujourd'hui. Mais on va baisser les taux hypothécaires de 4 p. 100 sur les maisons et cela est beaucoup, parce que c'est 4 p. 100 de cette année, de l'année prochaine, de l'autre année et des années que le même individu sera propriétaire de sa maison.

On sait fort bien que probablement dans un avenir prochain, peut-être imprévisible mais prochain, les taux d'intérêt devraient se stabiliser à des taux beaucoup plus normaux. Donc, à celui qui veut, qui est prêt à s'acheter une nouvelle maison, à cause des restrictions économiques, il a peur, on lui dit: Tu vas payer 4 p. 100 de moins d'intérêt que le taux normal durant tout le temps que ces taux d'intérêt vont demeurer élevés et on sait qu'être propriétaire de sa résidence, c'est à peu près, et cela depuis plusieurs années, le meilleur placement qu'on peut faire encore au Canada.

• (1540)

Je pense que ces mesures vont aider l'industrie de la construction, vont aider les Canadiens à devenir propriétaires de leur maison. Nous allons également aider toutes les petites et moyennes entreprises au Canada en leur réduisant les taux d'intérêt de 4 p. 100. Évidemment, cela coûte très cher dans le budget canadien. On a dû augmenter le déficit pour satisfaire à ces exigences. Mais il faut bien se dire une chose, c'est qu'on administre un gouvernement exactement de la façon contraire dont on administre un budget familial. En période de crise, en période où ça va très mal, un gouvernement doit dépenser beaucoup pour aider à la création d'emplois, pour aider ces entreprises à investir, à agrandir, à employer, et, à la suite de ces nouveaux emplois qui auront été créés, dans deux ou trois ans, ce sera une période d'emploi où à peu près tous les chômeurs auront trouvé du travail. Donc, à ce moment-là, le gouvernement, lui, reçoit beaucoup d'impôts des travailleurs, des entreprises qui font des profits et, à ce moment-là, on devrait faire le contraire, resserrer la machine, parce que le plein emploi souvent amène l'inflation, et on resserre la machine. J'ai dit que c'est le contraire d'un budget familial parce que les familles, elles, forcément lorsque ça va mal, sont obligées de se serrer la ceinture et de faire attention immédiatement. Mais le gouvernement, lui, doit dépenser des fonds dans un but précis, c'est-à-dire créer des emplois pour les travailleurs canadiens.

Une autre innovation du budget vise à encourager tous les Canadiens à investir . . .

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre! Je regrette d'avoir à interrompre l'honorable député mais je dois l'informer que son temps de parole est écoulé. Néanmoins, il pourrait continuer s'il y a consentement unanime.

Des voix: D'accord!

L'Orateur suppléant (M. Ethier): L'honorable député de Duvernay peut poursuivre ses remarques.

M. Demers: Monsieur le président, je ne voudrais pas abuser du temps de la Chambre, mais je voudrais dire en conclusion que même si on vit des périodes difficiles, je pense que nous tous, les députés de cette Chambre, nous avons un message à transmettre aux Canadiens, nous devons leur dire de travailler fort parce que le Canada est aux prises avec une période difficile, mais nous devons également leur dire que le Canada est un pays prospère, et que si nous mettons tous l'épaule à la roue la situation va redevenir normale dans un avenir très prochain.

[*Traduction*]

M. Bill Yurko (Edmonton-Est): Monsieur l'Orateur, c'est un véritable privilège pour moi que de participer à ce débat. Je me propose de parler d'abord brièvement du climat économique canadien, et puis, si je ne me suis pas trop étendu et qu'il me reste suffisamment de temps, de dire quelques mots de la conjoncture internationale. Comme je ne veux pas abuser des privilèges de la Chambre, je m'efforcerai de présenter mes observations en moins de vingt minutes.

Le Canada est aujourd'hui en pleine crise d'inflation qu'attisent surtout la cherté du crédit et de l'administration des affaires publiques et les salaires très élevés des gestionnaires et des travailleurs spécialisés du secteur privé.

Notre pays vit au-dessus de ses moyens et il est impérieux que cela change, car c'est là la cause première de l'inflation. Le Canada a le choix: continuer à vivre au-dessus de ses moyens avec tout ce que cela comporte d'endettement et d'escalade inflationniste qui risque de mener à l'effondrement prochain de son économie, ou encore s'imposer des restrictions et accepter des mesures gouvernementales draconiennes de nature à réduire provisoirement les attentes de tous les Canadiens, et briser le cycle inflationniste pour reprendre la voie de la confiance et de la croissance.

Il est par trop facile d'accuser le gouvernement fédéral ou tout autre gouvernement des difficultés économiques auxquelles doivent faire face les Canadiens aujourd'hui. S'il est vrai que le gouvernement fédéral doit assumer la plus grande part de responsabilité, il faut reconnaître qu'il n'est pas le seul coupable. Tous les gouvernements provinciaux actuellement au pouvoir ont contracté des dettes et font face à leurs obligations

financières en lançant des emprunts, comme le font d'ailleurs la plupart des Canadiens. Toutes les administrations publiques du Canada, quelle que soit leur étiquette politique, ont connu une trop grande expansion, pas nécessairement dans le secteur de la planification économique, mais certainement dans l'exécution d'un large éventail de programmes que les Canadiens pourraient et préféreraient administrer eux-mêmes.

Dans l'ensemble, tous les gouvernements du Canada s'emparent, par le biais de la fiscalité, d'environ 45 p. 100 du produit national brut du pays en vue de le redistribuer, et ce pourcentage ne cesse de croître. Le gouvernement fédéral recueille un tiers de ces recettes et les provinces et municipalités les deux autres tiers.

Tous les gouvernements redistribuent les sommes qu'ils empruntent. Comme l'a indiqué le ministre des Finances en présentant récemment son budget, le déficit fédéral de l'année financière en cours s'élèvera à 19.6 milliards de dollars. Cette année, on prévoit que les déficits budgétaires de toutes les provinces atteindront 9.4 milliards de dollars, mais je pense que ce sera plutôt de l'ordre de 12 milliards.

A la fin de l'année financière en cours, les dettes du gouvernement fédéral représenteront 145 milliards de dollars et celles des provinces quelque 70 milliards. Cela équivaut à $9,000 par Canadien, femme, homme et enfant. Comme les taux d'intérêt se situent aux alentours de 20 p. 100, il est évident que les Canadiens et l'économie canadienne ne pourront pas supporter éternellement un fardeau aussi élevé. Par conséquent, la première règle d'un budget fédéral, et de chaque budget provincial également, devrait consister à réduire les dépenses publiques. Les gouvernements devraient s'imposer des restrictions, sinon l'économie s'effondrera, le chaos régnera et la reprise ne se manifestera pas avant longtemps. Les 12 à 24 prochains mois représentent une étape critique. Certains d'entre nous ont prévu l'évolution de la situation économique qui se dessine depuis plusieurs années et surtout depuis quelques mois.

Au cours des derniers mois, je me suis efforcé d'être constructif. J'ai présenté une série de motions et prononcé plusieurs discours à la Chambre au sujet des politiques et stratégies économiques dont nous avions besoin. Monsieur l'Orateur, permettez-moi de reprendre certaines des motions que j'ai présentées aux termes de l'article 43 du Règlement. Le 6 mai, j'ai présenté une motion en déclarant que le ministre des Finances voudrait sûrement l'appuyer, et monsieur l'Orateur l'a mise aux voix. A l'époque, j'ai déclaré:

> Madame le Président, la politique fiscale et économique du gouvernement fédéral ne peut escompter que le secteur privé remédie à lui seul aux maux inflationnistes qui accablent le pays. Le secteur public doit assumer sa juste part du fardeau étant donné qu'il accapare 45 p. 100 environ du PNB sans pour autant exercer d'influence positive, ou si peu, sur la productivité. Je propose donc:
>
> Que le gouvernement:
>
> (1) rajuste immédiatement sa stratégie économique de manière à permettre une dévalorisation d'au moins 5 p. 100 du dollar, et à le maintenir à ce nouveau niveau par la politique fiscale et monétaire appropriée:
>
> (2) qu'il convoque immédiatement une conférence de représentants fédéraux, provinciaux et municipaux en vue de stabiliser pour au moins deux ans les traitements et avantages sociaux versés à tous les fonctionnaires dont le revenu dépasse les $25,000 par année:
>
> (3) qu'il réduise ses dépenses de façon draconienne et présente un nouveau budget proposant les encouragements nécessaires pour stimuler la croissance:
>
> (4) qu'il remanie sur-le-champs le Programme énergétique national:
>
> (5) qu'il entreprenne en collaboration avec les gouvernements des provinces un programme intensif de travaux publics à l'échelle nationale pour créer des emplois.

J'ai présenté cette motion le 6 mai. Il est intéressant de constater que, depuis, le dollar a baissé de 5 p. 100, les salaires dans le secteur public sont stabilisés pour deux années, un nouveau budget a été présenté, le Programme énergétique national a été considérablement et positivement modifié et des projets de construction ont été lancés.

• (1550)

Le 17 février, lors d'un discours à la Chambre, j'ai demandé au gouvernement de mettre en place des stimulants sélectifs dans le secteur de la construction afin de créer des emplois. Dans ce même discours j'ai demandé que «l'on mette un groupe de travail sur pied le plus tôt possible pour qu'il propose des programmes gouvernementaux de relance économique sélective et de création d'emplois qui n'aggraveront pas nécessairement l'inflation». Tous ces éléments sont contenus dans le nouveau budget. J'ai été très heureux en entendant les réactions récentes de l'Association canadienne de l'habitation et du développement urbain aux initiatives du budget visant à stimuler le secteur du logement.

Le 11 puis le 20 mai, j'ai proposé aux termes d'une motion, «que les députés acceptent de bon gré une réduction de 10 p. 100 de leur indemnité de base» pour montrer la voie à la Chambre et au pays. A la suite de ces motions, j'ai présenté un bill d'initiative privée visant à limiter à un maximum de 6 p. 100 les augmentations de traitement des sénateurs et députés. Certains députés de l'opposition m'ont accusé de chercher à me faire bien voir et d'être animé de toutes sortes de motivations hypocrites. Eh bien, ce budget prévoit non seulement de réduire les traitements des membres du Parlement, mais il prévoit aussi de limiter à 6 et 5 p. 100 les augmentations au cours des deux prochaines années. Personne ne s'est élevé contre ces dispositions budgétaires.

Le 9 juin, j'ai de nouveau présenté une motion dont voici le texte:

> . . . les Canadiens deviennent de plus en plus pessimistes en ce qui concerne les investissements dans des titres. Ils investissent leur argent à l'étranger et dans des obligations et bons d'épargne à rendement élevé. Il est, par conséquent, beaucoup plus difficile pour les entreprises canadiennes de se procurer des capitaux par l'émission d'actions et la survie des petites entreprises est compromise à cause de la cherté du crédit. Il faut inciter les investisseurs à avoir confiance dans l'économie canadienne en présentant un nouveau budget offrant certains avantages à ceux qui investissent dans des actions. Aussi, je propose, appuyé par le député de Bow River (M. Taylor).
>
> Que le nouveau budget prévoie la suppression de l'impôt sur les gains en capital sur tous les investissements dans les actions de sociétés canadiennes enregistrées.

Comme bien des gens, nous avons constaté que nos concitoyens, et même les investisseurs étrangers placent de plus en plus leur argent dans du capital obligatoire et boudent le capital-actions. Le ministre des Finances a présenté des mesures dans son budget pour contrer cette tendance. Il a proposé d'indexer la partie des gains en capital correspondant à l'inflation, réalisés sur des placements en actions dans des sociétés canadiennes, mais il aurait tout aussi bien pu «mettre le paquet» et supprimer carrément l'imposition des gains en capital réalisés sur les investissements dans des sociétés canadiennes. Il a augmenté la quantité énorme de formalités qu'on exige dans le domaine de l'imposition des gains en capital.

On me demande donc ce que je pense du budget du 28 juin. Premièrement, j'estime qu'on en avait désespérément besoin. Deuxièmement, c'est un budget à court terme et il ne saurait en être autrement étant donné que l'économie est en proie à d'importants bouleversements. Troisièmement, il vise à limiter l'inflation, espérons-le à 6 p. 100 sur deux ans, à nous tirer de la récession, à relancer l'économie à court terme et enfin à assurer la reprise dynamique de la croissance et ce, sans que le gouvernement ait besoin d'imposer à toute notre société des mesures législatives importantes. Nous continuons encore d'espérer que les Canadiens sauront modérer leurs exigences. Le gouvernement a enfin rassemblé assez de courage pour donner aux pays des orientations dont il avait si désespérément besoin sur le plan économique.

J'ai l'intention d'appuyer les mesures restrictives que prévoit le bill C-24 comme les principes qui y sont définis. En gros, le budget contient trois éléments de base. En premier lieu, il y a les restrictions dans le secteur public, en deuxième lieu, la stimulation des investissements par la création de nouveaux régimes d'achat d'actions et la réduction des taux d'intérêt et, en troisième lieu, la création d'emplois par le biais de diverses mesures fiscales. Pour ce qui est du premier élément, le budget va aussi loin que peut se le permettre le gouvernement en matière de restrictions salariales, mais tout porte à croire que ce n'est pas le début des restrictions dans le secteur public, tant à l'échelle fédérale que provinciale. Cette mesure sera sûrement suivie par une réduction des emplois grâce au recours à la retraite anticipée, comme l'a fait la société Imperial Oil au cours des derniers jours, et par une réduction des dépenses improductives dans tous les secteurs gouvernementaux.

Pour ce qui est du deuxième élément, c'est-à-dire la stimulation des investissements, le gouvernement aurait pu aller encore plus loin, mais je pense que le comité consultatif spécial ne se gênera pas pour le faire.

A mon avis, le troisième élément, soit la création d'emplois, est assez marginal et il faudra que les provinces y aillent de toute leur collaboration. J'espère que le gouvernement poursuivra les discussions entamées avec elles en vue de mettre en œuvre un plus grand nombre de programmes de création d'emplois, notamment dans le secteur de la construction.

Je sais qu'il est facile de dire, comme beaucoup l'ont fait, que les mesures budgétaires ne vont pas assez loin, que certains éléments sont injustes, que d'autres manquent, que l'accent n'est pas mis au bon endroit ou que le budget est trompeur. Les discours des chefs des deux parties d'opposition m'ont inspiré des sentiments divers. Certaines des idées exprimées par l'honorable député de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton) m'ont particulièrement impressionné. On a beaucoup tempêté contre l'enthousiasme débordant du gouvernement face aux restrictions fiscales dans certains domaines, en ce qui concerne surtout la limitation de l'indexation des pensions de vieillesse à 6 et 5 p. 100 pour les deux prochaines années. Lors de la fête nationale—la fête du Dominion, comme on l'appelle—j'ai eu l'occasion à Edmonton de rencontrer deux groupes de quelque 600 personnes âgées au total, toutes des pionniers. Pas un seul de ces intrépides pionners ne s'est plaint que ces augmentations de 6 et 5 p. 100 étaient insuffisantes. En fait, ils s'inquiétaient plus des jeunes chômeurs qu'ils aimeraient pouvoir aider.

Il y a bien d'autres aspects du budget dont on pourrait parler en bien ou en mal, mais je me permettrai de jeter un bref coup d'œil en arrière. Durant les années 60, j'ai surtout travaillé dans les États de New York et d'Arizona aux États-Unis. Quelle décennie extraordinaire ce fut pour l'Amérique du Nord! Les années 60 ont constitué une décennie prodigieuse. Le monde semblait nous appartenir, à nous qui faisions partie d'une société technologiquement avancée, au moment où la technologie et l'économie mondiale connaissaient un développement fulgurant dans un climat d'interaction humaine et de paix. Que nous fussions scientifiques, ingénieurs ou hommes politiques il ne semblait y avoir aucune limite à notre imagination ou à nos rêves. Nous étions convaincus de pouvoir changer le monde en quelques décennies seulement et bâtir un paradis sur la terre.

Puis les années 60 s'achevèrent et nous entrâmes avec circonspection dans les années 70. Je me rappelle avoir écrit ce qui suit pour un discours que j'ai prononcé en 1974 à Toronto à l'occasion de la Conférence sur l'Homme et les Ressources. En voici un extrait:

> Notre siècle a vu s'opérer une révolution dans la science et la technologie, dans la production et l'utilisation de l'énergie, dans la productivité industrielle, dans la croissance démographique, dans l'urbanisation et le potentiel de destruction, une révolution qui a bousculé l'humanité à un rythme trop rapide pour que l'esprit humain la comprenne et l'assimile suffisamment.
>
> Les répercussions spirituelles, sociales et intellectuelles de cette révolution sont profondes et pas entièrement prévisibles. Nos cultures contemporaines sont de plus en plus rongées par un sentiment oppressant de fragmentation et d'instabilité. Nous commençons à mettre en doute notre propre continuité de civilisation en voie de progrès. La complexité terrifiante de notre technologie nous inspire à la fois un sentiment de puissance et un vif sentiment de vulnérabilité.

● (1600)

C'est vrai, les années 70 ont été marquées par le doute et la réadaptation, à l'échelle mondiale et au Canada. Le monde occidental s'est forgé une société mobile en fonction du pétrole bon marché. Puis le pétrole est devenu cher, ce qui a déclenché un tourbillon économique mondial qui a provoqué l'inflation et interrompu la croissance économique de tous les pays, favorisant le protectionnisme et faisant naître le pessimisme. Rétrospectivement, le Canada serait peut-être dans une bien meilleure situation aujourd'hui si nous avions adopté rapidement le cours mondial pour l'énergie, comme les États-Unis. Malheureusement, cela n'a pas été le cas.

Ce pessimisme et ce repli sur soi se sont accentués avec l'arrivée des années 80 et ont eu de telles répercussions sur notre pays qu'il y a lieu de se demander aujourd'hui ce qui nous est arrivé. Que sont devenus nos rêves? Que sont devenus nos idéaux? Qu'est devenue notre volonté d'être à l'avant-garde des pays du monde sur le plan de la productivité, du partage et de l'aide mutuelle, sans oublier l'assistance aux pays défavorisés? Le grand idéal des années 60 et du débat des années 70 s'est effondré, bafoué sur les traces de nos propres richesses. Nous avons perdu notre esprit d'initiative, notre élan, notre détermination et même notre désir d'excellence, tant sur le plan national qu'international. Nous avons échangé la collaboration politique pour l'intransigeance politique. La collaboration fédérale-provinciale a cédé le pas à la petite guerre et à la ruse, bien que l'attitude des dix premiers ministres provinciaux, depuis la dernière conférence des premiers ministres, soit encourageante. Notamment, je suis heureux de voir que le premier ministre progressiste-conservateur de la

Nouvelle-Écosse a accepté les directives fédérales en matière d'austérité.

Nous avons remplacé la productivité et la fierté de la réalisation par l'indolence et la paresse, et je vois aujourd'hui des dirigeants syndicaux préconiser publiquement d'adopter ce genre de stratégie pour s'opposer aux restrictions. Les données publiées aujourd'hui concernant les journées de travail perdues au Canada sont effrayantes. Parfois, nous semblons être devenus un peuple sans but et sans cœur, d'une honnêteté douteuse, et la Chambre est un microcosme représentatif de la société canadienne actuelle. Nous nous chamaillons comme des enfants et nous nous renvoyons des attaques verbales. Nous déformons les faits, nous nous rabaissons mutuellement. Nous cherchons davantage à être destructifs et perturbateurs que constructifs et efficaces. La Chambre est devenue un forum de négativisme et de pessimisme. Grâce à la télévision, nous donnons chaque jour un aperçu de nos caractéristiques à tout le pays, et les gens me demandent souvent, lorsque je retourne dans ma circonscription, si nous serons un jour d'accord sur quelque chose, comme nous l'avons été lors du débat sur le référendum du Québec, «Vous est-il impossible de vous mettre d'accord sur l'orientation à suivre ou sur certaines mesures à prendre dans le pays?» Voilà ce qu'on m'a demandé.

Nous devons nous mettre d'accord et nous devons retrouver notre optimisme et notre perspective en ce qui concerne notre magnifique pays. Nous ne savons pas profiter de ses richesses uniques au monde. Chacun d'entre nous, dans sa circonscription, a des problèmes d'immigration à régler, car partout dans le monde les gens veulent immigrer dans notre pays qui offre de si vastes possibilités. Nous devons trouver l'enthousiasme, le désir et l'optimisme nécessaires pour ériger à nouveau notre pays. Nous devons accepter de collaborer pour résoudre le malaise économique auquel se heurtent tous les Canadiens à leur détriment, et je sais que nous pouvons faire beaucoup mieux à l'avenir que nous ne l'avons fait jusqu'ici.

[*Français*]

M. Alexandre Cyr (Gaspé): Monsieur le président, j'aimerais dire que c'est un privilège, et vraiment un plaisir pour moi que de participer au débat sur le budget. Je voudrais prendre quelques minutes pour parler de ceux et celles qui s'attendaient à des miracles et de ces Canadiens qui sont convaincus que tous les problèmes qui frappent actuellement notre pays sont dus aux erreurs passées et présentes du gouvernement du Canada. Je veux aussi parler de la situation économique de la circonscription de Gaspé et démontrer que la fermeture de plusieurs usines est causée par la faiblesse du marché international, et qu'il faut un redressement de l'économie mondiale pour la relance de l'industrie du cuivre, de l'industrie du papier, de même que pour l'industrie des produits de la mer.

Je voudrais citer, au tout début de mes remarques, monsieur le président, un extrait d'un article éditorial de Claude LeVergne paru le 4 juillet, et intitulé: Le budget a une valeur de rappel à la réalité. Il dit ceci, et je cite:

> En somme, le ministre des Finances qui n'avait, on le lui concède, que peu de marge de manœuvre a opté en faveur de la prédication économique plutôt que pour des mesures draconniennes de redressement. En ce sens, son discours n'aura pas été vain, mais à la condition qu'il ait été compris ... Non pas qu'il faille accorder plus de vertu qu'il ne le faut au dernier budget, mais il se trouve que les oppositions, autant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Parlement, ne se sont bornées qu'à tirer des conclusions négatives des mesures qu'il contient, sans pour autant suggérer de véritables solutions de rechange. Il est toujours facile de crier au «trop peu, trop tard», mais il serait plus exigeant pour les critiques d'en exiger de véritables lignes de conduite correctives, ce qui n'est pas venu. Si monsieur MacEachen n'a réussi qu'à rendre les Canadiens conscients de la crise telle qu'elle est, son discours n'aura pas été inutile.

Monsieur le président, nous voyons partout aujourd'hui les symptômes d'une grande turbulence, caractérisant la scène nord-américaine pendant les deux dernières décennies. Nous avons été témoins de la croissance spectaculaire d'une économie dont la capacité d'expansion de productivité se voyait sans limite d'une part, se changeant tout à coup à un monstre inflationnaire incontrôlable. L'objectif du budget du 28 juin est de rétablir la confiance, la confiance en un avenir où l'inflation sera réduite, où les investissements nouveaux créeront les emplois dont nous avons besoin. J'avance, monsieur le président, que l'appel de solidarité nationale demandé par le ministre des Finances (M. MacEachen) doit être compris par toute la population. Il y a beaucoup trop de gens, de politiciens, d'hommes d'affaires, de chefs d'unions ouvrières, d'éducateurs qui prétendent que tout système gouvernemental qui n'a pas réussi à abolir le chômage, l'exploitation, l'inflation est une faillite et devrait être éliminé.

En suivant le même raisonnement, ils devraient détruire tous les hôpitaux et exécuter tous les médecins sous prétexte qu'ils n'ont pas vaincu toutes les maladies. Mais avant de détruire un système, monsieur le président, qu'ils en proposent un autre, capable de régler les problèmes du chômage, de l'exploitation, des profits, de l'inflation. Comme disait Léo Rosten: «N'importe qui peut promettre l'utopie, s'il ne spécifie pas de programme». Notre système gouvernemental est idéal, et l'objectif de l'honorable ministre des Finances sera atteint, et notre mode de vie préservé, si un assez grand nombre de Canadiens tiennent suffisamment compte de l'intérêt national dans leurs décisions journalières. Au cours des prochaines années le citoyen canadien devra consacrer une plus grande partie de son temps et de ses énergies directement à la solution des problèmes de la nation. Les demandes excessives de salaire et les profits non motivés augmentent les coûts des marchandises, et c'est l'acheteur qui paie la note. Les Canadiens doivent condamner tout ce qui est purement égoïste. L'indifférence à la pauvreté est inexcusable dans une société dédiée à la dignité de l'individu.

Monsieur le président, cela m'amène à parler de la situation économique de la circonscription de Gaspé et de la justice distributive que nous demandons et qui est la philosophie du parti libéral, et trop souvent elle est laissée de côté par certains ministères. Les besoins de chaque collectivité, et même de chaque membre de la collectivité, sont multiples et complexes. Ils vont des exigences fondamentales, comme la survie, jusqu'aux aspirations psychologiques plus complexes, comme l'épanouissement de soi. Ces besoins représentent véritablement les buts fondamentaux des individus. Du point de vue de la société, ils correspondent à deux buts essentiels: le bien-être et l'équité. Tous les objectifs intermédiaires contribuent à la réalisation de ces aspirations fondamentales. Le bien-être se mesure au degré atteint dans la satisfaction des besoins matériels, socio-culturels et autres. L'équité, d'autre part, est la juste redistribution des biens de la société. C'est sans doute l'égalité des chances qui, à notre époque, représente la conception la plus importante et universellement acceptée. Elle vise à offrir à tous les mêmes chances d'accéder au bien-être. Un autre aspect de l'équité est l'égalité des résultats.

En Gaspésie, et en particulier dans ma circonscription électorale de Gaspé, nous n'avons ni l'égalité des chances ni l'égalité des résultats. Le niveau de vie au sein d'un pays ou d'une région dépend des revenus des habitants, du coût de la vie et des avantages économiques. Nous savons fort bien que nous avons en Gaspésie plusieurs avantages non économiques. Cependant le salaire moyen des Gaspésiens est de 40 p. 100 moindre que le salaire moyen du Québec. La majorité de la population active expérimentée en Gaspésie travaille dans des emplois non qualifiés, dans les secteurs primaires tels que les mines et le bois. En effet, la moyenne en Gaspésie de ce genre de travailleurs est le double de la moyenne québécoise.

Comme on le sait, monsieur le président, la récession mondiale actuelle est plus perçue dans les régions économiquement faibles et économiquement défavorisées où l'économie est aidée par les industries primaires. Dans la circonscription de Gaspé que je représente, le taux de chômage régional est un des plus hauts au Canada, soit 40 p. 100. Pour embrouiller la situation, plusieurs industries sont aux prises actuellement avec des difficultés financières. Le 30 juin, les Mines Madeleine Ltée ont mis fin à leurs opérations minières à Sainte-Anne-des-Monts. Il s'agit d'une fermeture permanente, et cela représente 110 employés en chômage. La scierie de Marsoui est fermée depuis 18 mois. Plus de 100 ouvriers sont en chômage et à cela il faut aujouter 125 employés en forêt. La compagnie Gaspésia Ltée de Chandler et les Mines Gaspé Ltée de Murdochville subissent des fermetures temporaires à cause des surplus d'inventaire de papier journal et de cuivre. En tout plus de 4,000 travailleurs sont directement touchés par ces fermetures temporaires.

• (1610)

Compte tenu de la conjoncture économique, les Centres de la main-d'œuvre ne voient pas d'utilité à former des comités de reclassement des employés qui ont perdu leur emploi puisque partout les mines et les usines ferment. Il y a aussi l'industrie touristique qui est très importante en Gaspésie. Mes renseignements sont à l'effet que la clientèle a baissé de 25 p. 100 en juin 1982 comparativement à juin 1981. J'invite les Canadiens à visiter la Gaspésie cet été, puisque les prix sont très abordables et l'accueil, comme vous le savez, en Gaspésie, est toujours très chaleureux. En effet, monsieur le président, la circonscription de Gaspé est une région économiquement sinistrée et la population a toujours le goût de vivre et de travailler. Les initiatives de la création d'emplois et du développement économique annoncées par le ministre des Finances amélioreront certainement le sort des Gaspésiens, mais il faut aller plus loin que des remèdes à court terme. Les programmes d'expansion des industries et celui d'adaptation de l'industrie et de la main-d'œuvre sont deux programmes qui pourraient contribuer à la relance de notre économie régionale si les infrastructures nécessaires étaient en place. Les Gaspésiens sont d'accord sur le fait qu'ils doivent partager le fardeau et la responsabilité pour sortir de la récession, ralentir l'inflation et accroître la productivité. De nombreux économistes ont expliqué l'insuffisance du capital social, c'est-à-dire les infrastructures comme causes primaires des retards dans le développement économique de la Gaspésie et d'autres régions semblables. Ma proposition pourrait se résumer ainsi: pour réaliser l'équité entre individus et une véritable société juste, il est essentiel que le gouvernement du Canada adopte des mesures s'appliquant mieux aux besoins et aux particularités régionales.

Il est de première importance que les gouvernements mettent en place des mécanismes et des infrastructures dans des régions comme la circonscription de Gaspé, afin que ces Canadiens ne soient pas exclusivement des consommateurs, mais aussi des producteurs. Pour s'assurer une bonne place dans notre beau et grand pays, les Gaspésiens demandent que les gouvernements subventionnent l'emploi au lieu du chômage.

Dans le budget, il est fait mention d'un programme de relance dans le secteur de la construction. Toutefois, j'ose croire qu'il s'agit de la première phase en vue d'un plus grand éventail d'activités. Dans la circonscription de Gaspé, nous avons à faire face également à l'inflation, et comme je le signalais au début, il nous faut envisager l'installation d'infrastructures adéquates afin de favoriser la relance économique dans la région et encourager les investisseurs à venir s'établir chez nous.

Nous ne sommes pas opposés aux investissements massifs dans des centres désignés comme Montréal et Québec. Toutefois, les produits de la Gaspésie doivent parvenir à ces centres et voilà pourquoi les infrastructures adéquates s'avèrent nécessaires et urgentes. Je pense à ce moment-ci aux améliorations qui devront être apportées aux aéroports de Sainte-Anne-des-Monts, de Pabos et de Gaspé, afin de favoriser le développement industriel de ces régions et de ces centres. Je pense aussi au développement d'un port à usages multiples dans la région de Sainte-Anne-des-Monts et de Cap-Chat et au développement et aux améliorations des structures portuaires à Gaspé. Enfin, que dire des ports pour petits bateaux qui jalonnent le littoral de la Gaspésie? Si on examine ce qui existe, on comprend pourquoi les pêcheurs ont beaucoup de difficultés à exercer leur métier compte tenu du manque d'infrastructures dans la région.

Monsieur le président, je ne veux pas aujourd'hui solliciter du gouvernement plus de crédits que ceux qui nous reviennent, toutefois, dans le cadre des programmes mentionnés dans le budget du 28 juin et de ceux déjà existants, j'aimerais que l'on porte une attention toute spéciale à la redistribution des fonds disponibles, tenant compte des besoins particuliers des Gaspésiens et surtout des besoins de la circonscription électorale de Gaspé que je représente. C'est cela la justice distributive. Les propositions fiscales réduisant sensiblement les taux d'intérêt intéressent une bonne partie des citoyens de la Gaspésie. Ainsi, que ce soit pour acheter une maison neuve, ou mise en chantier avant le 31 décembre 1982, celui qui s'achète une maison pour la première fois pourra obtenir une subvention de $3,000. Les petites entreprises pourront également obtenir des fonds de roulement, des fonds c'est-à-dire pour l'aménagement, pour la construction, à un taux d'intérêt réduit de 4 points, et les pêcheurs pourront aussi obtenir de l'argent à un intérêt réduit de 4 points pour financer du matériel neuf. Tous ces citoyens apprécient grandement l'effort gouvernemental et vont certainement profiter de ces mesures du budget. A ma connaissance, déjà deux entreprises de la circonscription de Gaspé ont demandé de bénéficier des 4 points d'intérêt. Ces mesures permettront certainement un déblocage pour les hommes d'affaires, les pêcheurs et les agriculteurs désireux que leur entreprise fonctionne bien, tout en enlevant la crainte du risque et du coût d'investissement trop élevé.

Monsieur le président, la grande cause du chômage est connue par tous, c'est l'industrie de la construction qui est en panne. Le multiplicateur de ce secteur économique de la construction est égal à 3,5. Cela veut dire que, pour chaque dollar investi dans le secteur de la construction, nous engageons $3.50 dans les autres secteurs d'activités tel que la forêt, les mines, les meubles, les textiles, les appareils électroménagers, etc. Je suis donc heureux qu'à l'intérieur de ce budget il y ait des propositions sous différentes formes afin d'aider et stimuler l'habitation. Les cinq points mis de l'avant n'auront peut-être pas en Gaspésie l'impact social et économique qu'ils auront dans d'autres parties du pays. Toutefois, cela va aider à la reprise de l'industrie du bois de construction et procurera de l'emploi dans les scieries, de même que dans les chantiers forestiers.

Il y a aussi l'augmentation des crédits du Programme de rénovation des maisons (PCRM), il s'agit de 30 millions de dollars; ce programme aura certainement un impact très considérable sur la population gaspésienne dès que les modalités en seront connues de la majorité des Gaspésiens.

Monsieur le président, les besoins ne manquent pas. La volonté des citoyens est là, mais il faut aussi la volonté politique pour atteindre un développement harmonieux de toute la Gaspésie et non se limiter à une ou deux villes de l'Est du Québec. Voilà donc la justice distributive du parti libéral, monsieur le président.

Récemment, je me remémorais ce monologue extrait de Hamlet, et je cite:

> Être ou ne pas être, voilà la question.
>
> Est-il plus noble de souffrir son mauvais sort ou de combattre une mer de troubles pour enfin triompher?

De tout temps, les Gaspésiens ont été des combattants en vue d'assurer leur subsistance. Je crois parler en leur nom en disant qu'une fois de plus ils seraient disposés à y «mettre le paquet» afin de soutirer de la situation actuelle le maximum pour le bien-être de la collectivité gaspésienne. Toutefois,ils veulent s'assurer que les autorités gouvernementales, dans les cadres du budget présenté le 28 juin, feront le nécessaire pour mobiliser le maximum des fonds disponibles afin de permettre une relance économique cohérente et une redistribution des crédits en tenant compte des facteurs particuliers de la Gaspésie qui en font une région où le développement des matières premières s'effectue à pas de tortue à cause d'un manque flagrant d'infrastructures dans divers secteurs d'activités. Monsieur le président, nous avons une fois de plus un défi à relever. Il revient à tous les Canadiens d'y mettre du leur afin d'assurer cette sécurité que nous cherchons tous à obtenir. Ce budget est un rappel à la réalité que tous les Canadiens doivent apprécier.

● (1620)

[*Traduction*]

M. J. R. Ellis (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas participé à certains des grands débats que nous avons connus récemment et ce, pour un certain nombre de raisons. Plusieurs de mes collègues qui ont les compétences voulues ont très bien mené le débat sur le Programme énergétique national. En outre, j'ai jugé nécessaire de passer une grande partie de mon temps à travailler avec des particuliers et des sociétés de ma circonscription afin d'essayer de les protéger des caprices du gouvernement actuel. Malgré tout, je n'ai pas réussi à amener le gouvernement à acheter du matériel canadien qui est de meilleure qualité et moins cher que le matériel japonais.

En ce qui a trait au débat du moment sur ce prétendu budget qui nous a été présenté le 28 juin, un certain nombre d'orateurs de mon parti ont réussi à très bien couvrir les principaux points et il me serait facile de leur céder la parole à cette occasion. En fait, je n'ai pratiquement rien à ajouter à ce qu'ont dit mes collègues jusqu'à maintenant. Il y a cependant un aspect du budget dont on n'a pas parlé si je ne me trompe.

Mes collègues ont longuement parlé des répercussions globales du budget sur les Canadiens. Permettez-moi de traiter pendant quelques instants des effets sur les particuliers et d'essayer d'ajouter une dimension humaine à cette dernière parodie du ministre des Finances (M. MacEachen). Permettez-moi de vous souligner ce qu'il signifie pour les particuliers vivant dans ma circonscription de Prince Edward-Hastings, qui bien que petite, n'en est pas moins, selon moi, représentative de l'est de l'Ontario.

On nous a dit que le déficit budgétaire pour 1982-1983 serait de 19.6 milliards. Il s'agit juste d'un chiffre, monsieur l'Orateur, un chiffre que la majorité de mes électeurs a bien de la difficulté à comprendre. Je sais que je ne peux pas me le représenter concrètement. Mais si vous me dîtes que cela représente $840 pour chaque homme, femme et enfant, nouveau-né ou centenaire, cela me dit quelque chose.

Avant le dépôt du budget, la dette nationale accumulée par le gouvernement libéral s'élevait à 135 milliards, un autre chiffre qu'il est tout aussi difficile de s'imaginer. Pour faciliter les choses, je dirai que cela correspond à $5,700 par canadien. Pour les habitants de Belleville, où je vis, cela signifie que le gouvernement fédéral accumulera, cette année seulement, un déficit de 29.5 millions de dollars en leur nom. Il est intéressant de noter que cela correspond exactement au budget de la municipalité pour cette année.

Voyons d'un peu plus près ce que représente ce chiffre, monsieur l'Orateur. Tout l'argent recueilli par la ville de Belleville cette année—qui va servir à payer les frais d'administration, les conseillers municipaux, les employés, les policiers et les pompiers, le déneigement, la collecte des ordures, la réparation des routes, le nettoyage et l'entretien des rues, enfin, tous les services municipaux assurés par la ville—tout cet argent correspond à la part du déficit fédéral imputable aux citoyens de Belleville. Qui oserait établir une comparaison entre les services offerts par les municipalités et ceux du gouvernement fédéral? On conviendra facilement je suis certain, que les citoyens obtiennent bien davantage de leur municipalité.

Au fil des ans, la ville de Belleville, comme la plupart des municipalités, s'est dotée d'équipements publics dont elle a reporté le paiement. Ces équipements incluent des grandes routes, des ponts et autres dépenses en immobilisations. De sorte que la ville a accumulé une dette d'environ 13 millions de dollars. Depuis quelques années, le gouvernement fédéral ayant aussi rapporté ses paiements, sa dette s'élève, comme je l'ai dit tout à l'heure, à 135 milliards de dollars. Pour les résidents de Belleville, cela représente 200 millions de dollars ou encore 15 fois la dette que Belleville a contractée pour ses immobilisations. Encore une fois, pensez-vous vraiment que les résidents de Belleville profitent d'un pareil endettement?

Permettez monsieur l'Orateur que je dresse maintenant un parallèle avec les régions rurales du district de Quinte que je représente. La part du déficit fédéral pour l'année courante qui incombe aux résidents du comté de Prince Edward s'élève à 19 millions de dollars, en plus des 131 millions de dollars que doit déjà le gouvernement fédéral. Par comparaison, les budget du comté de Prince Edward pour l'année en cours s'élève à moins de 4 millions de dollars. Pour le comté de Hastings, si le déficit courant devait être comblé cette année, il faudrait débourser 88 millions de dollars. La dette contractée par le gouvernement libéral en leur nom avant le dernier budget, s'élevait à quelque 600 millions de dollars et cette somme reste encore à payer. Ce sont là des chiffres astronomiques qu'il est très difficile d'expliquer, surtout lorsqu'on songe que le budget total du comté de Hastings pour 1982 n'est que de 14 millions et demi de dollars. Dans les trois cas que j'ai mentionnés, il ne s'agit que de déficits. Ce sont seulement les montants que le gouvernement fédéral a dépensés sans même les avoir encore touchés.

• (1630)

Le gouvernement fédéral dépense 214 millions de dollars par jour, c'est-à-dire 9 millions de dollars à l'heure ou $150,000 à la minute. Il dépense donc en deux heures et huit minutes ce que toute l'administration municipale de Belleville met un an à dépenser. En dix-sept minutes et vingt secondes, il flambe l'équivalent du budget annuel des dépenses de Picton, et en cinq minutes et quinze secondes, c'est tout le budget de Deseronto qui y passe. Dans les mains du gouvernement fédéral, le budget total du petit village de Tweed, que de nombreux députés de l'Ontario traversent pour venir à Ottawa, disparaîtrait en quatre minutes, et celui du charmant village de Wellington, sur la rive sud du lac Ontario, dans le comté de Prince-Edward, fondrait en deux minutes et vingt-huit secondes.

De quelle façon le gouvernement fédéral dépense-t-il son argent? Eh bien, dans certains postes comme l'aéroport Mirabel. Cet aéroport a coûté presque 700 millions de dollars aux contribuables canadiens jusqu'à maintenant. C'est l'équivalent du budget global de la municipalité de Belleville, de celui du comté de Prince Edward et de celui du comté de Hastings réunis, c'est-à-dire plus que la circonscription que je représente. Il faudrait ajouter à la mienne celles de mes collègues le député de Northumberland (M. Hees) et le député de Hastings-Frontenac-Lennox-Addington (M. Vankoughnet). Le coût d'exploitation de l'aéroport Mirabel suffirait à combler les budgets du comté de Hastings pendant 15 ans.

Le gouvernement fédéral consacre près de 235 millions de dollars au poste de la publicité. Autrement dit, à elles seules, ses dépenses publicitaires correspondant à huit ans de dépenses de la municipalité de Belleville. Il vaut sans doute mieux laisser à ces milliards leur forme impersonnelle, car les transposer dans la réalité me donne le frisson.

Je vais essayer de traduire certaines des principales mesures budgétaires en termes plus concrets et montrer comment elles s'appliquent à la population d'une circonscription comme celle de Prince Edward-Hastings. Bon nombre de mes collègues ont fait remarquer que le budget avait frappé durement les personnes âgées et qu'il les avait en fait frappées deux fois, d'abord en supprimant l'indexation des pensions, et deuxièmement en supprimant l'indexation de l'impôt sur le revenu, ce qui a pour effet de leur faire payer plus d'impôts. Je suppose que le ministre des Finances a cru que ces sexagénaires, septuagénaires et octogénaires, qui avaient connu les sombres années 30 et savaient ce que c'est qu'une véritable dépression, ne se plaindraient probablement pas autant que certains de leurs cadets.

Je me permettrai de dire au ministre des Finances que ce sont ces mêmes citoyens qui ont observé le gouvernement libéral actuel à l'œuvre au fil des années, qui ont été témoins de ses dépenses excessives et de son incurie, qui ont entendu les propos méprisants pour le Parlement canadien qu'a tenus le premier ministre (M. Trudeau), et qui ont vu les ministres l'un après l'autre faire preuve de favoritisme à l'égard d'une région du Canada au détriment des autres. Ils savent bien ce que représenterait un contrat de 20 millions de dollars pour une entreprise de Belleville, ou ce qu'une subvention de 30 millions de dollars représenterait pour une usine de Windsor. Cela permettrait de créer des emplois. Nos personnes âgées savent également que ce genre de choses ne change pas car les entreprises sont établies en Ontario.

Oui, les personnes âgées savent mieux que la plupart des Canadiens comment se serrer la ceinture. Mais aussi, par rapport à la plupart des Canadiens, ils comprennent mieux que ce sacrifice n'aurait pas été nécessaire n'eût été du comportement du gouvernement.

En effet, ce gouvernement a oublié depuis longtemps ce que l'on entend par «austérité». Je tiens à préciser que j'accepte volontiers que soit réduit le traitement des députés et des hauts fonctionnaires. Dans le cas des députés, puisqu'ils sont si peu nombreux, ce n'est qu'un geste symbolique. Quant aux hauts fonctionnaires, qui sont parfaitement protégés contre l'inflation, et dont beaucoup gagnent le double des députés, on pourrait en réduire à la fois les émoluments et le nombre.

Quelle crédibilité peut-il bien rester à un gouvernement dont les projections peuvent être aussi erronées? Le ministre des Finances reconnaît, et c'est désormais notoire, que les projections dans le budget du 12 novembre dernier sont erronées. Les auteurs de ces projections auraient dû être renvoyés. On a préféré plutôt leur accorder des augmentations de traitement substantielles.

Pourquoi un homme d'affaires voudrait-il investir au Canada? Les hommes d'affaires canadiens comme ceux de l'étranger, lesquels, soit dit en passant, doivent tout d'abord accomplir de multiples formalités pour l'Agence d'examen de l'investissement étranger, ces hommes d'affaires donc ignorent ce qui les attend sur le plan fiscal d'un jour à l'autre. Le 12 novembre, ceux-ci ont vu soudainement les dispositions changer, même si aucune mesure législative n'a été présentée à cet égard. Au mois de juin de cette année, un autre changement est intervenu. Il est peu probable que des mesures législatives seront présentées en conséquence avant qu'un autre budget soit déposé à la Chambre cet automne.

Revenons-en à l'exemple de Belleville. Lorsque j'étais maire de cette localité, j'ai établi un budget quinquennal à l'intention des citoyens. Je sais que mes successeurs continuent à faire la même chose. Si quelqu'un veut savoir ce que la municipalité de Belleville va dépenser au cours de telle ou telle année, il lui suffit d'aller à l'hôtel de ville et de s'adresser à un fonctionnaire compétent ou à un membre du conseil municipal de bonne volonté pour obtenir les renseignements voulus. N'est-on

pas en droit d'attendre la même chose de la part du gouvernement du Canada qui dispose de 500,000 fonctionnaires?

Le gouvernement fédéral dépense beaucoup d'argent pour faire connaître ses activités et ses programmes de création d'emplois. Il devrait prendre modèle sur un jeune agriculteur du comté de Prince Edward qui, la semaine dernière, avait embauché près de 400 étudiants à temps partiel. Il n'a reçu pour cela aucune aide du gouvernement fédéral. Son épouse et lui ont passé pratiquement toute la nuit de jeudi à préparer les chèques de paye de leurs employés. Certains de ces chèques correspondaient à quelques heures de travail, d'autres à une semaine entière. En tout, il a versé plus de $10,000. Si le gouvernement fédéral prenait une toute petite partie de l'argent qu'il gaspille et s'en servait pour aider les exploitants agricoles et les chefs de petites entreprises à accomplir leur mission, il y aurait beaucoup moins de chômeurs dans notre pays.

Et que dire de ce chef de petite entreprise à Belleville qui, depuis 25 ans, a une affaire relativement prospère parce qu'il vend des marchandises de qualité à des prix justes et qu'il offre un excellent service? Malgré le marasme de l'économie, ses ventes cette année seront probablement égales à celles de l'an passé. Pourtant à cause des coûts supplémentaires que lui imposent les différents paliers de gouvernement, il enregistrera un déficit cette année. Il est forcé de réduire son personnel. Il doit faire appel aux programmes de partage du travail pour survivre, et il ne survivra qu'en sacrifiant ses bénéfices, et sans grand encouragement pour persévérer. Est-ce là une manière de traiter un homme d'affaires qui a consacré toute sa vie à édifier une entreprise, à engager et à former un personnel, et qui assure des avantages sociaux à ses employés? Est-ce ainsi qu'on encourage les Canadiens à se lancer en affaires?

Le gouvernement actuel a menti à la population canadienne sur tant de points, qu'il est difficile d'en faire le tour. Peut-on vraiment croire que le déficit budgétaire sera seulement 19.6 milliards, compte tenu de ce à quoi les ministres des Finances nous ont habitués jusqu'ici? Peut-on vraiment vouloir se lancer en affaires, sachant qu'on devra rivaliser avec le gouvernement fédéral pour obtenir les capitaux nécessaires à la bonne marche de l'entreprise? Peut-on vraiment planifier sa retraite sachant que sa pension est soumise aux caprices du gouvernement actuel? Peut-on même acheter une voiture sachant qu'il y a deux ans le gouvernement a déclaré qu'une hausse de 18c. le gallon d'essence était trop élevée? La réponse à toutes ces questions, bien sûr, est un non retentissant.

Les rares expédients ou mesures de quelque utilité dans ce budget pourront fort bien disparaître avant la fin de l'année. Nulle part dans le budget nous dit-on que ses dispositions font partie de la politique du gouvernement fédéral et qu'elles le demeureront. Au fond, les contribuables n'ont qu'une réponse à donner à ce gouvernement. Des plus simples. Pour l'amour du Canada, pour l'amour de tous les Canadiens, et pour l'amour de Dieu, disparaissez. Le gouvernement devrait se retirer et laisser à quelqu'un d'autre le soin d'administer le pays.

• (1640)

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, à ce moment-ci du débat sur le budget, je suis persuadé que les Canadiens sont absolument consternés par le genre de rhétorique que nous ont servi les députés d'en face. Je sais bien que ceux-ci forment l'opposition; mais contrairement à ce que toute bonne opposition est censée faire dans notre régime parlementaire, ils parlent beaucoup sans jamais nous soumettre aucune proposition constructive. Ils sont plutôt comme des artistes peintres qui n'utiliseraient que le noir, chose assez inusitée sans doute, mais qui permet même difficilement d'apprécier l'œuvre, sans parler du message qu'elle vise à transmettre.

Il ne fait aucun doute que le Canada, à l'instar de tous les autes pays industrialisés, éprouve de graves problèmes économiques. Il est tout aussi évident que, pour que ces difficultés soient surmontées, il faut offrir une ligne à suivre aux Canadiens. Il faut faire preuve d'autorité, et c'est bien là ce qu'a fait dans son budget le ministre des Finances (M. MacEachen), en montrant la voie du succès.

Or nous ne prétendons pas que, en indiquant la voie vers la solution des problèmes de notre pays dans le budget présenté la semaine dernière, nous allons immédiatement les résoudre, comme certains députés de l'opposition veulent faire croire aux Canadiens que c'est possible. Le chef de l'opposition (M. Clark) a d'ailleurs dit dans une entrevue qu'il accordait récemment à la *Presse* de Montréal avant la présentation du budget, qu'il n'a aucune autre solution à proposer, ce qu'il a bien prouvé par son intervention dans ce débat. L'examen des interventions des députés de l'opposition permet de relever le genre habituel de contradictions: d'une part, ils réclament des dépenses accrues et de l'autre, ils nous pressent de réduire le déficit.

Le budget propose une politique équilibrée visant au redressement complet de l'économie, une politique qui invite les Canadiens à collaborer. Il invite ceux qui sont dans une bonne situation à venir en aide à ceux qui en ont le plus besoin, comme les Canadiens l'ont fait à maintes reprises par le passé. Le gouvernement indique la voie dans son budget en donnant l'exemple, qui sera suivi, à mon avis. Le budget a établi le choix fondamental qui s'offre à nous: ou bien collaborer au redressement économique, ou bien conserver les coûts de production élevés, l'inflation galopante et le manque d'efficacité, de productivité et de compétitivité sur les marchés internationaux.

Si le Canada était isolé de tout ce qui l'entoure, ses difficultés seraient considérablement réduites sans que l'intervention du gouvernement, en collaboration avec le secteur privé, ne soit nécessaire; mais ce n'est pas le cas. Nous faisons partie de l'économie mondiale et, à ce titre, nous sommes touchés dans une bonne mesure par les difficultés des autres. Compte tenu de ces contraintes, le gouvernement a présenté dans son budget un programme destiné à relancer l'économie canadienne, tout en protégeant les plus défavorisés.

On pourrait soutenir que l'un de nos problèmes est imputable au fait que nos succès—et ils sont nombreux—sont repoussés dans l'ombre, par les pleurnichements des plus craintifs, des moins confiants et des plus braillards d'entre nous, surtout chez les députés d'en face. Dans le budget, on ne néglige assurément pas les difficultés générales de l'économie. Le programme proposé par le ministre des Finances prévoit de l'aide pour les plus durement touchés et on y exhorte tout un chacun,

c'est-à-dire le gouvernement, les commerçants et les travailleurs, à collaborer. Le budget ne pouvait à lui seul faire tout pour tout le monde; ses auteurs ne l'ont pas cherché non plus, mais ils ont plutôt demandé à tous de faire leur part, forts qu'ils étaient de la ferme conviction que la réussite du Canada est fondé sur la collaboration, la solidarité et le partage.

Cette demande a, à mon avis, un aspect positif. Certains ne parlent que des contraintes, faisant fi des raisons pour lesquelles les contraintes s'avèrent nécessaires, c'est-à-dire venir en aide à ceux qui sont dans le besoin, en particulier ceux qui cherchent du travail, et contribuer à remettre l'économie sur la voie de la productivité et de la croissance.

Il a beaucoup été question du déficit au cours du débat. C'est une affaire sérieuse, en effet. Nous ne sommes pas d'accord avec ceux qui voudraient le voir encore augmenter. Nous avons également rejeté l'idée de ceux qui souhaitent faire baisser sensiblement le déficit en ce moment, parce qu'il faudrait alors priver l'économie d'une part considérable du pouvoir d'achat, dans un marché où la demande est déjà trop faible. Cela se traduirait par des contraintes encore plus rigoureuses, alors qu'il faut encourager la croissance du produit national brut qui progresse au ralenti.

Notre déficit a augmenté parce qu'on a essayé de stabiliser automatiquement les dépenses et recettes du gouvernement. Les recettes fiscales du gouvernement ont baissé au rythme de la diminution des bénéfices des sociétés et des revenus des particuliers. Le gouvernement a dépensé davantage pour des programmes comme l'assurance-chômage et la création d'emplois. Si les stabilisateurs automatiques n'avaient pas fonctionné, les effets de la récession se seraient aggravés et nos difficultés auraient été pires encore. Les fonds prévus dans le budget serviront à des fins constructives: créer de l'emploi, contribuer aux initiatives et aux investissements du secteur privé, venir en aide à certains secteurs comme les petites entreprises, l'agriculture et les pêches. Dès que la reprise se fera sentir, les mécanismes de correction de notre situation déficitaire seront déjà en place. L'augmentation des bénéfices et des revenus va se répercuter ensuite sur les recettes fiscales du gouvernement. A mesure que les chômeurs trouveront de l'emploi, divers programmes, comme celui de l'assurance-chômage, nous coûteront moins cher.

Le budget comporte un certain nombre de mesures visant à contribuer directement au redressement de l'économie. Ainsi, le ministre des Travaux publics (M. Cosgrove) a présenté des mesures, formulées en termes généraux dans le budget, pour améliorer considérablement le secteur du logement. Elles auront un effet multiplicateur considérable et, non seulement favoriseront la construction de maisons, mais stimuleront également des secteurs comme ceux des appareils ménagers, des meubles, des textiles et des produits forestiers. Elles permettront de créer plus de 100,000 emplois. Elles fourniront également une aide supplémentaire à ceux qui risquent de consacrer un pourcentage excessif de leurs revenus à la rénovation de leur maison ou au renouvellement de leur hypothèque et au versement des frais d'intérêt y afférents.

Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) a expliqué les mesures, définies en termes généraux dans le budget, qui visent la création directe d'emplois. C'est ainsi que des programmes publics seront mis en œuvre pour maintenir les revenus des Canadiens pendant que l'économie se redressera et que des emplois permanents seront créés dans le secteur privé.

En outre, le ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme) (M. Lapointe) a expliqué de façon plus détaillée les mesures du budget qui viendront en aide aux petits commerçants, aux pêcheurs et aux agriculteurs grâce au lancement d'un nouveau programme de subventions directes destiné à réduire de jusqu'à 4 p. 100 les intérêts sur les sommes empruntées pour l'acquisition de nouvelles immobilisations.

Les mesures destinées à venir en aide au secteur du logement, à aider les propriétaires de maisons à verser des frais hypothécaires élevés et à permettre aux travailleurs de maintenir leurs revenus grâce à la participation à des programmes publics de création d'emplois, visent à combler le fossé en attendant que de nouvelles mesures innovatrices et de grande portée soient mises en œuvre. Ces dernières permettront aux épargnants et aux Canadiens qui achètent des actions de sociétés canadiennes de ne plus être imposés sur la partie des intérêts ou du gain en capital qui correspond à l'inflation. Elles permettront également aux petits commerçants, aux agriculteurs et aux pêcheurs d'emprunter des fonds à des taux d'intérêt qui seront sensiblement inférieurs aux taux du marché. Je suis sûr que le gouvernement voudra appliquer ces mesures dès que le comité spécial du secteur privé, dirigé par le président de la Bourse de Montréal, M. Pierre Lortie, aura jugé qu'elles sont faisables et applicables.

• (1650)

Je demande à la Chambre d'examiner avec une attention toute particulière les initiatives contenues dans le budget qui prévoient d'accorder environ 300 millions de dollars à l'enveloppe de l'expansion économique régionale pour aider le secteur privé à créer des emplois permanents à long terme dans le cadre des programmes existants comme le Programme d'expansion des entreprises, le Programme de productivité de l'industrie du matériel de défense, le Fonds régional ainsi que le programme destiné à améliorer la productivité grâce aux techniques de pointe.

Un certain nombre d'exemples montrent bien pourquoi le gouvernement a ajouté ces fonds et en quoi ils sont utiles. Voyez, monsieur l'Orateur, ce que j'ai annoncé au cours des cinq ou six dernières semaines. J'ai dit que Control Data de Montréal allait mettre au point, avec l'aide du Programme d'expansion des entreprises, un nouveau mini-ordinateur supérieur qui sera produit au Canada par commercialisation dans le monde entier. Cette initiative devrait créer environ 600 emplois.

Peu de temps après, j'ai annoncé de nouveau que, toujours grâce à l'aide du même programme de mon ministère, la Société Mitel d'Ottawa allait mettre au point et commercialiser un nouveau système de central privé automatique, le SX-2000. La construction de ce nouveau produit de pointe qui pourrait être la machine de l'avenir dans le domaine de l'équipement de bureau pourrait bien permettre de créer plus de 1,000 emplois tant à Ottawa qu'au Québec.

Peu de temps après cela, j'ai annoncé également que, toujours grâce à l'aide des programmes de mon ministère, cette fois le Programme de productivité de l'industrie du matériel de défense, Litton Industries de Toronto fabriquerait, toujours avec un mandat pour la production à l'échelle mondiale, un

nouveau type de système de guidage par inertie pour les appareils commerciaux utilisant un gyroscope à laser. Ce projet devrait permettre la création de 1,000 emplois. J'ai été heureux de participer à la cérémonie marquant la livraison du premier système à la Compagnie française Aérospatiale. Soit dit en passant, cela prouve que nous avons le potentiel nécessaire pour faire figure de proue et être compétitif sur les marchés internationaux de l'équipement, notamment dans le domaine de l'aérospatiale, de l'électronique et des télécommunications.

J'ai annoncé il y a quelques jours que la société Leigh Instruments à Carleton Place, non loin d'Ottawa, fabriquerait, de concert avec la société américaine Lear Siebler, de très importantes pièces pour le nouveau chasseur CF-18, encore là avec l'aide du programme de productivité de l'industrie du matériel de défense qui relève de mon ministère. Cela devrait permettre également de créer un nombre considérable d'emplois.

Il s'agit de créer des emplois additionnels de haute qualité et des activités à la fine pointe du progrès afin de soutenir les nouvelles sociétés canadiennes de technologie de pointe et, aussi, les sociétés étrangères installées au Canada pour produire des biens destinés aux marchés internationaux et qui apportent beaucoup à l'économie canadienne du point de vue des emplois, des techniques et des exportations.

Pendant que je parle de développer notre économie, je crois important de signaler le rôle que joue à cet égard l'Agence d'examen de l'investissement étranger. Il s'en trouve pour continuellement et peut-être même—quoique j'ose espérer le contraire—délibérément présenter sous un faux jour l'Agence et sa mission. Je rappelle à la Chambre qu'elle est chargée de veiller à ce que les quelques investissements étrangers qu'elle régit apportent des avantages appréciables au Canada. C'est le mandat qui lui a été confié. J'ose espérer que personne à la Chambre ou dans le pays ne voudrait qu'il en soit autrement des investissements étrangers pour l'économie canadienne.

Les changements de nature administrative annoncés dans le récent budget s'inspirent des travaux d'un comité interministériel qui s'est livré sous ma direction à l'examen administratif qui a été annoncé dans le document sur le développement économique déposé concurremment avec le dernier budget. Depuis longtemps, j'estimais que des améliorations à l'application de la loi sur l'examen de l'investissement étranger s'imposaient. Depuis que je suis ministre, ma conviction s'est certainement renforcée.

Comme le ministre des Finances l'a dit dans son budget:

> La loi sur l'examen de l'investissement étranger doit être appliquée en fonction des objectifs établis par le Parlement. Ses modalités d'application doivent être rapides et efficaces. Il faut en particulier s'efforcer d'éviter la bureaucratie et les longs délais.

Les mesures annoncées sont conçues à cette fin. Nous ne voudrions pas que des obstacles administratifs empêchent la loi sur l'examen de l'investissement étranger d'aider rapidement et efficacement le gouvernement, au nom de la population canadienne, à assurer dans la mesure du nécessaire que les investissements étrangers rapportent en réalité énormément au Canada. Nous voyons ces investissements d'un bon œil. Nous tenons seulement à nous assurer qu'ils sont profitables pour la nation. Certains ont affirmé que la loi sur l'examen de l'investissement étranger faisait fuir les investisseurs, mais ce sont à mon avis des paroles en l'air puisque le nombre de demandes présentées n'a pas cessé d'augmenter. Le ministère américain du Commerce a affirmé à la suite d'un enquête récente que les filiales canadiennes de sociétés mères américaines ont l'intention d'investir plus au Canada que dans tout autre pays où elles sont implantées.

Comme beaucoup d'autres l'ont fait remarquer, les entreprises fonctionnent mieux dans un climat de confiance. Je crois cependant que l'élément essentiel de la confiance des entreprises réside dans l'assurance de pouvoir réaliser des bénéfices. La loi sur l'examen de l'investissement étranger n'a certes pas été conçue pour faire obstacle aux investissements créateurs d'emplois et ne sert pas simplement à perpétuer l'économie de filiales dont tant de gens se préoccupent tellement.

Nous devons faire en sorte que l'économie canadienne soit vigoureuse et florissante, et la loi sur l'examen de l'investissement étranger, qui constitue un mandat défini par le Parlement, va certes jouer, comme par le passé, un rôle très important et très positif à cet égard à l'avenir.

Je tiens en terminant à rappeler à la Chambre les traits fondamentaux du très important budget que le ministre des Finances a présenté il y a quelques jours. Tout d'abord le ministre a bien fait remarquer que la collaboration de tous était nécessaire afin d'entrer dans une ère de croissance grâce au plafonnement à 6 p. 100 des coûts au Canada. Nous devons freiner l'inflation, qui se situe à 12 p. 100 à l'heure actuelle, et la ramener à 6 p. 100. Le gouvernement doit ouvrir la voie et donner l'exemple. C'est ce que nous faisons sans aucun doute. Le gouvernement, les travailleurs et les commerçants doivent se concerter et collaborer entre eux. Cela aussi, nous le faisons. Il nous faut déployer des efforts considérables, non seulement pour favoriser la création directe d'emplois, aussi important que cela puisse être, mais également pour appuyer les initiatives du secteur privé en vue de créer des emplois permanents et à long terme. Le gouvernement consent à cet égard une importante contribution financière.

Il a été clairement prouvé au cours de ce débat que le budget, présenté il y a quelques jours par le ministre des Finances, est un effort valeureux et bien utile en vu d'assurer l'orientation nécessaire pour relancer pleinement l'économie canadienne et favoriser notre développement, et l'on sait ce que cela signifie pour les Canadiens et leur famille. Voilà pourquoi, pour aider nos concitoyens à atteindre cet objectif, j'invite la Chambre à voter de façon concluante et massivement en faveur du budget, et cela, dans l'intérêt des Canadiens d'aujourd'hui et des générations à venir.

M. Ellis: J'invoque le Règlement. Le ministre me permet-il de lui poser une brève question?

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Le ministre est-il d'accord?

M. Gray: Avec plaisir, si le temps le permet.

M. Ellis: Je vais faire vite. C'est une question à deux volets. Le ministre, qui déborde d'enthousiasme pour ces nouveaux programmes et ces idées neuves peut-il tout d'abord me dire—puisqu'il n'en est pas question dans l'exposé budgétaire—si telle est bien la politique du gouvernement fédéral et, ensuite, si je dois garantir aux gens d'affaires de ma circonscription que ces idées et ces programmes seront mis en œuvre et qu'il n'y aura pas de changement d'ici à un an?

M. Gray: Monsieur l'Orateur, si mon honorable ami a assez de bon sens pour se montrer en faveur du budget et pour

l'adopter, ces politiques resteront. J'espère qu'il jugera bon de donner son appui.

M. Beatty: Monsieur l'Orateur, le ministre accepterait-il une deuxième question?

L'Orateur suppléant (M. Ethier): C'est possible, avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

• (1700)

M. Beatty: Le ministre a parlé du déficit. Pourrait-il dire dans quelle mesure il s'en estime responsable à cause du fiasco de Consolidated Computer, lui qui a recommandé que l'on continue d'investir dans cette société, ce qui a coûté 125 millions de dollars aux contribuables?

M. Gray: Monsieur l'Orateur, je demanderais à mon collègue pourquoi, au cours des neuf longs mois où le gouvernement Clark a été au pouvoir, il n'a rien fait pour corriger la situation, qui a pris dix ans à se développer avant que je devienne ministre. Il a laissé durer le problème. C'est moi qui y ai remédié tout en préservant les acquis technologiques et les 300 emplois en cause. Si quelqu'un doit être tenu responsable, c'est mon collègue et son gouvernement, pour leur négligence, que j'ai dû réparer.

M. Blaine A. Thacker (Lethbridge-Foothills): Monsieur l'Orateur, je voudrais parler du budget de juin. Je ne cesserai jamais de m'ébahir de voir le cabinet libéral rejeter toujours l'entière responsabilité des problèmes actuels de notre pays sur le parti progressiste-conservateur, qui a été au pouvoir pendant neuf mois. On dirait que cette période de neuf mois s'est caractérisée par un effondrement total alors qu'il a fallu tout ce temps-là pour se débarrasser de tous les pots-de-vin, de la corruption et de tous les maux qui n'étaient pas apparents. Il y en avait tellement qu'il a fallu neuf mois pour faire un nettoyage en règle avant de pouvoir s'attaquer au problème. Heureusement pour les libéraux, avec l'aide du Nouveau parti démocratique, ils ont réussi à faire tomber le gouvernement Clark, et les affaires de la nation sont retombées dans le secret. Les libéraux peuvent continuer sur leur lancée.

Je tiens à entretenir les Canadiens et les autres députés de la doctrine sur laquelle ce budget est fondé. Les Canadiens se sont enfin rendus compte qu'il existe une doctrine économique au Canada. Le fameux parti libéral d'autrefois est devenu en réalité un parti analogue au NPD. Il a opté en faveur de la socialisation.

Il y a une différence entre les partis et je voudrais en parler. Les Canadiens doivent maintenant subir les conséquences de l'élection successive de plusieurs gouvernements de coalition libérale—néo-démocrate. C'est une lapalissade de dire que les enfants doivent expier les péchés de leurs parents. C'est ce qui arrive actuellement aux Canadiens.

Je trouve que le parti libéral a subi une profonde mutation, car au début des années 40 et 50, c'était un parti réformateur. Bien des gens se sont engoués de ce parti parce qu'il parlait de redistribuer équitablement les richesses et d'instaurer une véritable justice. Ce n'est plus le cas. C'est devenu tout simplement un parti centralisateur, socialiste et nationaliste. Je vais vous prouver que cette évolution n'a pas servi les intérêts des travailleurs canadiens.

Les simples travailleurs ont des problèmes et ils sont moins prospères qu'en 1968. C'est toujours la situation des citoyens ordinaires qui devrait servir d'étalon pour évaluer réellement les réalisations d'un gouvernement quel qu'il soit.

Je défie tout membre du parti libéral ou du parti néo-démocrate de nommer ne serait-ce qu'un État socialiste où le sort des gens ordinaires est supérieur à celui des Canadiens en 1968; malheureusement, nous n'en sommes plus là. En 1968, notre taux de chômage était très bas. En gros, c'était le plein emploi, puisque le taux de chômage variant entre 3 et 4 p. 100 s'expliquait par le taux de roulement normal. Le taux de chômage chez les jeunes était faible et l'inflation ne dépassait pas 4.2 p. 100. Le taux d'escompte était de 7.5 p. 100. Les dépenses gouvernementales s'élevaient à près de 12 milliards de dollars alors qu'aujourd'hui, nos besoins financiers actuels sont de plus de 17 milliards de dollars. Le déficit gouvernemental était peu élevé.

Notre pays était cependant solide à cette époque-là, pleine de promesses. Lorsque j'ai obtenu mon diplôme, en 1968, tous les jeunes avaient la possibilité de trouver un emploi. Nous étions vraiment une nation dynamique. L'Expo 67 avait rapproché tous les Canadiens. Notre régime d'assurance-maladie se portait à merveille. L'enseignement post-secondaire prenait de l'essor. La vie au Canada était vraiment agréable. Nous pouvions compter sur un programme de sécurité de la vieillesse, le Régime de pensions du Canada et un secteur privé dynamique qui permettait aux Canadiens de s'enrichir en important au Canada de la technologie et en élaborant des méthodes modernes de prospection du pétrole dans l'Ouest.

Nous avions des services de recherche et de développement qui créaient de nouvelles céréales et de nouvelles luzernes. Ainsi, le canola a rapporté des milliards de dollars au Canada. Nous avions tout cela en 1968. Nous étions respectés à l'échelle internationale et notre avenir s'annonçait prometteur.

C'est alors qu'à été élu le premier ministre (M. Trudeau) qui, de son aveu même, est un socialiste; il ne l'a jamais nié. Certains membres du gouvernement essaient de le faire, mais pas le premier ministre. Il a toujours été honnête et direct avec les Canadiens. Il croit en toute honnêteté qu'un cabinet restreint entouré d'une bureaucratie peut prendre des décisions beaucoup plus judicieuses que celles de millions chefs d'entreprises. Il suffit de lire ses écrits d'universitaire pour s'en apercevoir. Il ne l'a jamais nié. Le premier ministre n'est jamais, au grand jamais, revenu sur ses écrits. Pourquoi le ferait-il, lui qui n'a jamais essayé de tromper les Canadiens? Il leur a toujours décrit la situation telle qu'elle était.

Depuis ce moment-là, nous nous dirigeons peu à peu vers l'intervention gouvernementale. C'est ce qu'on appelle le socialisme. Cela consiste à accaparer le marché, où des millions de décisions se prennent, et à le restreindre de façon qu'un seul groupe prenne les décisions. C'est un gouvernement au pouvoir. Pour atteindre ce but, le gouvernement a créé des sociétés de la Couronne. En quatorze ans, le nombre des sociétés de la Couronne a plus que doublé; on en compte à l'heure actuelle, plus de 400.

Il suffait d'examiner le bill C-124 sur les mesures d'austérité du gouvernement, qui énumère toutes les sociétés de la Couronne, tous les organismes de réglementation et autres qui relèvent du gouvernement. Vous constaterez que, dans la majorité des cas, elles ont été créées il y a de 10 à 14 ans. Au cours

de cette période, la vitalité du pays a baissé régulièrement. Ce n'est pas par accident que le gouvernement connaît les problèmes actuels. C'est le résultat direct de la centralisation du pouvoir et de la nationalisation de la prise de décisions dans notre pays.

En même temps, le régime fiscal a été fondamentalement modifié. En vertu de l'ancien régime, lorsque quelqu'un créait une entreprise, tous les frais subis à cette fin étaient automatiquement déductibles du revenu de l'entreprise. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. A l'heure actuelle, tout l'argent va au centre. Il faut venir à Ottawa implorer le gouvernement, qui décide de vous accorder ou non une subvention. Le système est bien différent aujourd'hui.

Auparavant, dans l'industrie pétrolière, on chargeait un groupe d'ingénieurs et d'hommes de science compétents d'effectuer les recherches sismiques. C'est eux qui décidaient où forer, en fonction de données scientifiques. Lorsque la société commençait le forage, le coût de ces recherches était déductible des recettes éventuelles tirées du puits. Aujourd'hui, les sociétés pétrolières doivent d'abord venir à Ottawa. Selon l'endroit où elles désirent forer et selon leur taux de participation canadienne, elles peuvent obtenir une subvention qui va de 90 p. 100, si le puits se trouve dans un endroit choisi par le gouvernement, à 50 p. 100 seulement, si elles choisissent elles-mêmes l'emplacement du forage. On va donc forer des puits dans des endroits où le gouvernement le demande, et pas nécessairement là où se trouve le pétrole. Lorsqu'un forage, qui coûte en moyenne 5 millions de dollars, ne donne rien, c'est de l'argent perdu. Il y a aucun moyen de récupérer la perte subie pour un puits sec. Des milliards de dollars seront perdus de cette façon pour le pays, ce qui est déplorable. Tous ceux qui connaissent le secteur pétrolier s'en désolent.

L'homme de la rue est toujours mis à contribution. Le gouvernement a beau essayer de dire que l'argent tombe du ciel, il vient toujours de la poche des Canadiens, finalement. Si l'on examine les statistiques concernant les sommes engagées par les Canadiens, on s'aperçoit que nous sommes revenus au régime féodal et que nous sommes tous des serfs. Un esclave, c'est tout simplement quelqu'un qui est imposé à 100 p. 100. Par conséquent, en sa qualité de créature économique, tout son loyer économique est remis entre les mains d'un autre qui décide de la façon de le dépenser. L'esclave n'a aucun pouvoir de décision.

• (1710)

C'est précisément ce qui se passe aujourd'hui. Si l'on additionne les impôts municipaux, provinciaux et fédéraux, on constate que plus de 50 p. 100 de notre loyer économique est remis à d'autres qui décident à notre place de la façon de le dépenser. C'est ce qui distingue les différents partis. Le parti libéral, qui imite en cela les néo-démocrates, tient absolument à ce que le pouvoir économique soit concentré et que le cabinet décide de la façon de le redistribuer, alors que notre parti laisserait ce pouvoir à des millions de particuliers. Nous croyons que le résultat collectif de décisions prises par des millions de personnes vaut bien mieux que la décision d'un gouvernement centralisé.

Passons maintenant au déficit. Un déficit de 20 milliards est difficilement acceptable. Ce n'est pas tout; le gouvernement nous demande d'approuver le bill C-125 qui l'autoriserait à emprunter 11 milliards. Il y a quelques jours, je me suis opposé à un bill qui aurait permis au gouvernement d'emprunter 6 milliards. J'imagine que dans trois mois il voudra emprunter 15 milliards, car le gouvernement ne peut s'empêcher d'emprunter. En plus des milliards qu'il prélève sur les particuliers par le biais de l'impôt sur le revenu et d'autres taxes directes, qu'il s'agisse de taxes de vente ou d'impôts sur les sociétés, le gouvernement doit encore emprunter 17 milliards. Faut-il s'étonner que les taux d'intérêt restent élevés étant donné les besoins insatiables du gouvernement. C'est ainsi qu'il fait grimper les taux d'intérêt. Si nous n'avions pas de déficit, nous n'aurions pas à payer d'intérêt. C'est la leçon que tous les gens doivent finir par apprendre: quand on n'a pas de dette, on ne paie pas d'intérêt.

Faisons un peu le point. A cause du gouvernement actuel, le régime d'assurance-santé est aujourd'hui en difficulté. Le régime d'assurance-maladie chancelle. L'éducation postsecondaire ne vaut guère mieux. Or le système scolaire devrait être raffermi puisque, compte tenu de la conjoncture internationale, nous avons jamais eu autant besoin de travailleurs hautement qualifiés. Pourtant, lors des dernières ententes fiscales, le gouvernement fédéral a réduit sa contribution.

Il a aussi décidé de réduire l'indexation des paiements de la sécurité de la vieillesse. Les bénéficiaires du Régime de pensions du Canada sont menacés; le gouvernement d'Ottawa a négligé de placer l'épargne de leurs cotisations de manière à leur assurer un bon rendement. Non. Il l'a prêté aux provinces à des taux d'intérêt très bas en pensant que lorsqu'il en aurait besoin, elles le lui rembourseraient pour qu'il puisse faire les versements requis en vertu du régime de pensions du Canada. Mais les sept provinces à l'est de la Saskatchewan accusent toutes un énorme déficit. Elles ont pris l'argent, l'ont dépensé dans le cadre de divers programmes et il ne leur reste plus rien. Elles ont aujourd'hui un budget déficitaire. Nous nous retrouvons donc dans une situation absurde. Lorsque les versements en vertu du régime de pensions du Canada seront plus élevés que les cotisations perçues, le gouvernement fédéral demandera aux provinces de rembourser leur dette. Où prendront-elles l'argent? Elles devront augmenter les impôts de ceux-là mêmes qui, des années auparavant, auront versé des cotisations. Ces personnes seront donc doublement imposées. C'est incroyable, mais c'est la situation dans laquelle l'administration libérale a plongé le pays.

Je répète une fois de plus que le chômage affecte en 1982 1.3 million de personnes. Le Canada n'est plus un monde aussi prospère et dynamique pour les jeunes qu'en 1968 lorsque j'ai terminé mes études en même temps que de nombreux autres députés. L'incertitude règne surtout parmi les jeunes où le taux national de chômage est actuellement de 17.5 p. 100. Et il est même de plus de 40 p. 100 dans certaines provinces.

Cela nous ramène au Programme énergétique national qui a à lui seul a détruit l'industrie la plus prospère et dynamique de l'Ouest, celle qui aurait permis au pays de traverser cette période difficile. Des milliers et des milliers de jeunes de toutes les régions du pays s'étaient rendus en Alberta pour trouver un emploi et si les projets Alsands et Cold Lake étaient allés de l'avant, ce qui aurait favorisé l'industrie pétrochimique, ils en auraient tous trouvé un. Plus question d'emplois. Fait intéressant à noter, ce sont les jeunes de l'Ontario et du Québec qui doivent retourner chez eux sans emploi car l'Alberta est encore

assez prospère pour donner du travail à ses diplômés. Ironiquement, le programme énergétique n'a pas nui à la population de la province à laquelle il a nui.

Bien entendu, s'ils étaient assez égoïstes, les Albertains pourraient dire: «Plus longtemps le pétrole demeurera dans le sol, mieux ce sera pour nos enfants et nos petits-enfants.» Ils produisaient du pétrole pour aider avant tout le pays et non pas pour répondre à quelque besoin égoïste. L'inflation atteint actuellement 11.8 p. 100. Le déficit est de 20 milliards. A quoi cela nous mène-t-il? Les gouvernements tentent d'équilibrer leur budget. Par conséquent, quand les temps sont difficiles, ils s'endettent pour faire des mises de fonds et mettre des capitaux à la disposition de l'industrie pour la création d'emplois. En période de prospérité, les recettes fiscales augmentant, ils peuvent rembourser leurs dettes et équilibrer ainsi leur budget. Parfois, même en période de prospérité, ils accusent un déficit. Ce déficit est comblé et un surplus peut parfois même être accumulé. Puis dans les mauvaises années, ce surplus baisse. Seulement, une fois dans l'ornière du déficit on ne parvient plus à s'en sortir.

Toutefois, le gouvernement libéral accuse maintenant des déficits annuels d'une vingtaine de milliards et un déficit net de plus de 100 milliards. C'est un cercle vicieux, parce qu'il doit utiliser ses recettes pour acquitter les intérêts sur ce déficit. Une proportion d'environ 25 ou 26 p. 100 des recettes servent simplement à acquitter le loyer de la dette. De cette façon, la richesse se concentre. Par conséquent, ceux qui ont de l'épargne en banque font une excellente affaire. J'ai placé mon argent. Certaines gens ont même vendu des biens pour placer leurs fonds dans les banques qui touchent les intérêts sur les 100 milliards. Cet état de chose crée des classes au sein de la société. Cela signifie simplement que les riches deviennent toujours plus riches et que les pauvres n'ont aucune chance d'améliorer leur sort, tandis que les rangs de la petite bourgeoisie s'amenuisent par le bas. Très bientôt nous nous retrouverons dans une situation analogue à celle de l'Inde et des autres pays du tiers monde qui sont dominés par une dictature ou bien fasciste ou bien socialo-communiste. Il y aura des Canadiens incroyablement riches et des Canadiens incroyablement pauvres. Ce n'est pas ce que nous voulons au Canada. Quand on s'entretient avec les citoyens ordinaires, on constate que ce n'est pas ce qu'ils veulent: c'est pourtant ce qui est en train de se produire chez nous à cause des déficits.

Je puis dire à mes honorables vis-à-vis que les parents de ceux d'entre nous qui viennent de l'Ouest ont appris leur leçon, car au cours des années 30 l'Alberta n'a pas été capable de racheter ses obligations, et les Albertains en ont ressenti une telle humiliation qu'ils ont porté au pouvoir le Parti du crédit social; et les gens de la Colombie-Britannique se sont empressés de les imiter. On a l'impression que les Canadiens ne toléreront pas les déficits gouvernementaux. C'est de ce milieu-là que je viens, je comprends les Canadiens et je trouve qu'ils ont raison.

J'entends présenter un bill d'initiative parlementaire visant à modifier la constitution, afin que les gouvernements ne puissent plus accumuler les déficits. Pendant des années, le gouvernement libéral a appliqué des programmes de ce genre, au demeurant excellents, mais sans augmenter suffisamment ses recettes fiscales. Le gouvernement nous invite à ne pas nous faire de souci, à accepter le programme sans craindre que les impôts n'augmentent, nous disant qu'il empruntera tout d'un seul coup; tout d'abord à 10, puis à 15, et enfin à 20 p. 100. A l'heure actuelle plus de 25 p. 100 de nos revenus servent au service de la dette. Nous sommes donc obligés de payer des taxes socialistes pour maintenir des programmes socialistes. Dans l'intervalle, cependant, les gens se sont achetés de trop grosses maisons, ils ont assumé d'énormes hypothèques, et certains ont acheté un terrain ou une entreprise à des prix exorbitants. Compte tenu des impôts élevés qu'ils doivent payer à cause de ces programmes, ils tombent maintenant comme des mouches. Des dizaines de milliers d'entreprises ont fait faillite et cela aurait pu être évité. Chaque fois qu'un gouvernement propose un programme, il devrait être tenu d'en expliquer les modalités, de dévoiler les impôts et de demander au public ce qu'il en pense. Si les gouvernements avaient l'occasion de connaître les vues de la population, ils s'éviteraient bien des difficultés.

• (1720)

Ce n'est pas par hasard que nous en sommes là aujourd'hui. Ce n'est pas la faute des États-Unis, ni de celle de la Communauté économique européenne. Ce n'est pas la faute des premiers ministres provinciaux. Nos difficultés viennent du fait que le peuple canadien a élu une coalition libéralo-néo-démocrate. C'était son droit et il l'a exercé. Cette coalition gouverne grâce à sa majorité. Évidemment, j'espère que la prochaine fois, les électeurs se rendront compte que pareille concentration de pouvoirs est néfaste. Peu importe qu'il s'agisse d'une majorité libérale, conservatrice ou néo-démocrate. Chaque fois qu'il y a concentration des pouvoirs entre les mains d'un petit nombre d'individus, le pays est en difficulté. C'est justement pour lutter contre cette tendance que l'on a créé le Parlement. Les rois avaient le pouvoir absolu. Aujourd'hui, leur pouvoir est exercé par l'exécutif—le cabinet—qui est censé rendre des comptes à la nation. C'est précisément cet élément de notre régime qui n'a pas bien fonctionné. A cause de la discipline de parti, les simples députés ne se sont pas opposés avec assez de vigueur à cette concentration des pouvoirs entre les mains du cabinet.

Il est aussi possible qu'ils l'aient approuvée. Les députés libéraux approuvent peut-être tout ce que fait le cabinet. Peut-être qu'ils approuvent le Programme énergétique national, le budget et le déficit. Dans ce cas, l'unique solution qui s'offre aux Canadiens, c'est de s'en débarrasser les uns après les autres. Je suppose que c'est la seule solution.

Quand nous parlons de socialisme, de quoi parlons-nous au juste? D'aucuns se mettent à rire, comme si les socialistes étaient des communistes dignes émules de Brejnev et de sa clique. Mais ce n'est pas de ce socialisme dont je veux parler. Je veux parler du système économique socialiste où l'État possède et contrôle les moyens de production. C'est justement ce genre de socialisme qu'on nous impose ici.

J'ai parlé plus tôt du secteur pétrolier en expliquant qu'avant le Programme énergétique national, les entrepreneurs décidaient eux-mêmes des endroits où forer. Aujourd'hui, c'est le gouvernement qui décide. Ce sont le gouvernement et la bureaucratie qui choisissent l'emplacement des puits. Le bill C-85 tend à constituer la société Canagrex, ayant pour objet de faire, de faciliter et de promouvoir l'exportation des produits agricoles et alimentaires. Cette mesure est exactement l'équivalent de la loi sur l'administration pétrolière d'il y a quelques années. Le gouvernement avait décidé qu'il voulait se

lancer dans l'industrie pétrolière. Cette loi créant Canagrex aboutira à la mainmise par le gouvernement sur la production alimentaire dans notre pays. Lorsqu'un gouvernement est fort, il cause des problèmes et la solution, ce n'est pas de réduire mais d'accroître l'ingérence gouvernementale. Plus les problèmes augmentent, plus le gouvernement s'impose.

Cela devient un véritable cercle vicieux et, en fin de compte, on en arrive à un pays comme la Russie. L'exemple classique est l'Europe de l'Est qui, autrefois exportait des denrées alimentaires, mais dont les ressortissants font aujourd'hui la queue devant les magasins d'alimentation. Les bureaucrates et les dirigeants politiques en Russie, décident que tant de millions d'hectares seront consacrés à la culture du blé, tant d'autres à l'orge, à l'avoine et ainsi de suite. Un mécanisme a été mis en place afin de distribuer les semences dans les exploitations agricoles «au bon moment». Mais les autorités oublient toujours que Dame nature intervient. Parfois, il y a des pluies tardives. Le 15 juillet, quand les agriculteurs devraient semer l'orge, ils sèment du blé parce que les bureaucrates en ont ainsi disposé. Les agriculteurs des fermes d'État savent qu'il va geler, ce qui ne manque pas d'arriver. Dans le cadre de notre système, s'il pleut ici ou qu'il grêle là-bas, chaque agriculteur peut prendre instantanément la décision de changer sa récolte. C'est pourquoi nous connaissons régulièrement un énorme excédent qui compte pour près de 6 milliards de dollars dans notre balance commerciale.

Dans la mesure où Canagrex empêche les agriculteurs de prendre individuellement leurs décisions, nous serons dans le pétrin, et je suis convaincu que tous les Canadiens risquent de devoir faire la queue devant les magasins d'alimentation, parce qu'outre les céréales que nous exportons, le Canada est un gros importateur de denrées alimentaires. Il est fort possible qu'un jour, les Canadiens fassent la queue devant les magasins d'alimentation. Si la file de camions en provenance des États-Unis devait être bloquée un jour, les Canadiens pourraient être à cours de vivres en trois jours.

Et nous continuons à croire, malgré cela, que nous pouvons envoyer paître les États-Unis à tout moment. Nous vivons sous leur protection nucléaire et pourtant nous nous proclamons innocents de toute activité nucléaire. Nous oublions que nous sommes mêlés au guidage et aux tests des missiles de croisière. Nous semblons croire que nous pouvons envoyer promener les Américains en continuant de vivre sous leur protection. Nous nous réservons de durs réveils.

La première étape sur la route du socialisme a été la création des sociétés de la Couronne dont le nombre, comme je le disais, dépasse 400. Nous en avons une liste détaillée dans le bill C-124. J'ai expliqué que nous recourions au régime fiscal pour nous socialiser davantage. Le malheur est que le socialisme ne fonctionne tout simplement pas parce que le gouvernement commence par créer des problèmes, puis il se dote de nouveaux organismes pour les régler. L'exemple classique que j'ai cité dans le passé est celui de Petro-Canada. Cette société a démarré il y a quelques années avec 300 ou 400 millions de dollars. Elle a redemandé de l'argent chaque année depuis et le gouvernement libéral y a injecté des centaines de millions. L'investissement direct global a été d'environ 2 milliards en espèces, mais Petro-Canada ne pouvant toujours pas fonctionner, nous lui avons accordé un droit de 25 p. 100 sur les terres pétrolières du Nord. Comme cela ne suffisait pas, nous avons carrément confisqué 25 p. 100 des terres pétrolières des autres sociétés pour les donner à Petro-Canada. La société ne fonctionne toujours pas, et c'est ce qui explique cette ultime mesure. Chaque fois qu'un citoyen fait le plein, il paye une surtaxe d'environ 4c. le gallon qui va à Petro-Canada. Pour que cette société fonctionne bien, il faudra ruiner tous les Canadiens. Elle ne peut se solder par un échec, car elle a été créée par un cabinet. Elle doit réussir. Il importe peu que ce cabinet soit libéral, conservateur ou néo-démocrate; le fait est que la réputation de ce cabinet est en jeu et que Petro-Canada doit réussir à tout prix. Au fil des ans, de plus en plus d'argent sera affecté à Petro-Canada, en pure perte.

Le gouvernement touche également cruellement les gens en ne respectant pas les ententes conclues. On n'a qu'à voir le traitement infligé aux retraités de la Fonction publique fédérale dans le dernier budget. Ces derniers, qui sont près de 120,000, ont un revenu moyen d'à peine plus de $7,000. Des conjoints de fonctionnaires retraités décédés ont un revenu d'environ $2,100. Ces hommes et ces femmes ont travaillé 20 ou 30 ans et ont versé des cotisations afin de pouvoir recevoir leur pension. C'est une pratique juste que l'on retrouve également dans le secteur privé. Cependant, les fonctionnaires fédéraux ont versé 1 p. 100 de plus afin que leur pension soit indexée. Toute leur vie durant, ils ont versé ce supplément de 1 p. 100 de leur revenu pour se protéger contre l'inflation.

M. Kristiansen: Vous vous y êtes opposé.

M. Thacker: Le dernier budget a fait disparaître tout cela. Nous avons confisqué 1 p. 100 du revenu de tous les fonctionnaires retraités. Cet argent a tout simplement disparu. Il leur a été inutile de le verser. Ils auraient aussi bien fait de verser la cotisation ordinaire. On pourrait croire qu'un gouvernement véritablement soucieux de justice et d'équité dirait maintenant aux fonctionnaires: «Nous ne percevrons plus ce 1 p. 100»; mais non, le gouvernement continuera de le faire pendant cette période de restrictions de deux ans. Ou encore, on pourrait croire que le gouvernement se sentirait obligé de rembourser ce 1 p. 100 à ceux qui l'ont versé. Il pourrait dire: «Étant donné que nous ne pouvons respecter nos engagements, nous vous rembourserons vos cotisations: c'est le moins que nous puissions faire». Si la personne avec qui je signe un contrat ne respecte pas ses engagements, j'ai indéniablement le droit de me faire dédommager ou au moins de reprendre ce que j'ai investi dans l'entreprise. Le gouvernement y a mis un terme. Les ministériels n'éprouvent aucune honte, monsieur l'Orateur.

• (1730)

J'ai étudié la situation d'autres pays parce qu'il m'intéressait de voir jusqu'où doit aller la centralisation du pouvoir et le socialisme avant qu'un système s'écroule.

Nous savons tous que les Polonais doivent attendre en file pour acheter des aliments. Certains pourraient croire que c'est parce que le gouvernement s'est emparé des entreprises agricoles, mais ce n'est pas le cas; plus de 90 p. 100 des terres agricoles en Pologne appartiennent à des particuliers. Mais le gouvernement contrôle tous les services de soutien, comme la distribution de l'engrais et des semences, de même que la transformation des récoltes. Même si la propriété des terres est privée, les consommateurs doivent faire la queue lorsque l'infrastructure agricole est étatisée. C'est ce qui s'est produit en Pologne.

Nous en avons un exemple au Canada, qu'il devrait faire plaisir aux néo-démocrates de . . .

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. C'est à regret que je dois interrompre le député pour lui signaler que son temps de parole est expiré.

[*Français*]

M. J.-Roland Comtois (Terrebonne): Monsieur le président, c'est avec beaucoup de plaisir que je participe cet après-midi au débat sur le budget. J'aimerais rappeler à mes collègues qu'on a vu depuis quelques jours dans tous les medias que le budget de novembre 1981 avait été préparé par les fonctionnaires mais que le dernier budget l'avait été par les politiciens. Cela me fait penser à un dicton qui est assez répandu dans ma région, c'est que les experts ont toujours raison sauf quand cela va mal, alors on se tourne vers les politiciens et on leur demande de régler le problème. Un exemple de tout cela c'est que moi-même, en octobre 1981, j'avais écrit au vice-premier ministre et ministre des Finances (M. MacEachen) une lettre pour lui présenter un projet se rapportant à une politique canadienne des taux d'intérêt. Je pensais que cela pourrait lui être utile dans la préparation du budget de novembre, mais comme cela venait d'un député, d'un politicien—et que le budget . . . on dit qu'il a été préparé par les fonctionnaires—évidemment cela n'a pas été accepté.

Ce qui me console aujourd'hui, c'est le fait que le ministre des Finances a probablement décidé cette fois-ci de mettre la main à la pâte, et je retrouve dans le budget à peu près intégralement ce que je lui avais recommandé. C'est assez intéressant parce que je lui disais à ce moment-là: Vous savez, monsieur le ministre, toute l'importance que les Canadiens attachent à cette question des taux d'intérêt et toute l'inquiétude causée et par l'inflation et par les hauts taux d'intérêt spécialement pour l'agriculture, l'habitation et les petites et moyennes entreprises. J'avais essayé de simplifier au possible l'énoncé d'une politique qui tiendrait compte de l'inflation et des taux d'intérêt tout en essayant de protéger le rendement des investisseurs. Et je savais que c'était possible d'améliorer l'idée, mais quand même, l'important c'était de mettre de l'avant une politique vraiment canadienne des taux d'intérêt, mais pour des domaines très précis comme l'agriculture, l'habitation, la petite et moyenne entreprises.

Alors j'avais proposé une formule qui tenait compte du taux d'inflation et du rendement nécessaire à ceux qui veulent investir, et je lui disais que ce taux d'intérêt ne devrait jamais être supérieur à 75 p. 100 du taux du marché. Alors je lui avais soumis des tableaux et cela rejoint très bien ce que le ministre a incorporé dans son budget. Par exemple, un taux d'inflation de 3 p. 100 donnait un taux d'intérêt de 9 p. 100. Un taux d'inflation de 12 p. 100 pouvait donner un taux d'intérêt de 18 p. 100. Ce que le ministre a proposé c'est pour ainsi dire la même chose sous une formule différente. Voilà donc pourquoi je suis si heureux, monsieur le président, de prendre la parole ce soir pour dire que le budget du 28 juin répond à mes aspirations surtout dans ces domaines.

● (1740)

J'aimerais repasser un peu ce que veut dire le budget pour le citoyen canadien moyen. Je pense que le budget a été fait pour les Canadiens dans leur ensemble. Il aidera ceux qui ont le plus besoin d'une réduction de ces fameux taux d'intérêt. Les parents qui ont du mal à joindre les deux bouts recevront un plus gros chèque au titre du crédit pour enfant. Les acheteurs de maisons neuves recevront une subvention. Les entreprises paieront moins cher les fonds empruntés à la banque. C'est évident que les recettes fiscales du gouvernement seront réaffectées, cette année et l'an prochain, à des activités qui créeront des emplois et encourageront l'investissement immédiatement. L'objectif d'un budget est de rétablir la confiance qui avait diminué—tout le monde en convient—dans un avenir où l'inflation sera réduite, où les investissements nouveaux créeront des emplois dont nous avons besoin. Avec ce budget, le gouvernement emboîte le pas dans un effort national de deux ans. Il veut rallier les autres administrations publiques, les entreprises, les travailleurs pour réduire l'inflation et conduire à une reprise économique.

Alors qu'est-ce qu'on fait? Au lieu de laisser les conventions salariales chercher à rattraper l'inflation, le gouvernement a décidé de limiter à 6 p. 100 les hausses de traitement dans la Fonction publique pour cette année et à 5 p. 100 pour l'an prochain. Qu'est-ce que cela signifie exactement? Cela signifie que les 500,000 personnes qui travaillent au gouvernement et pour les sociétés de la Couronne recevront au maximum 6 p. 100. Cela va épargner 250 millions de dollars cette année et 550 autres millions de dollars l'an prochain qui pourront être consacrés à des programmes stimulant l'économie et créant les emplois nécessaires. Qui sera touché par cette mesure? Toute personne travaillant au gouvernement et dans la plupart des sociétés de la Couronne, les ministres du Cabinet, les députés, les sénateurs, les sous-ministres, les hauts fonctionnaires, en tout 500,000 personnes environ.

Il faut espérer que les administrations provinciales et municipales réfléchiront au sujet de cette décision. Espérons que les grandes sociétés, les services d'utilité publique et le mouvement syndical aussi examineront soigneusement cette idée. Si tous les secteurs de la société pouvaient s'entendre volontairement sur un plafond de 6 p. 100, nous réduirions le taux de l'inflation et créerions plus d'emplois dans un prochain avenir. Que vise à réaliser le gouvernement par son budget du 28 juin? Tout d'abord s'attaquer aux taux d'intérêt élevés, ce qui est évidemment la priorité, s'attaquer en même temps à l'inflation, réaffecter des fonds pour créer des emplois, venir en aide au secteur du logement, présenter des propositions fiscales. Voilà les cinq points importants à retenir. S'attaquer maintenant aux taux d'intérêt élevés, de quelle façon? Pour favoriser l'habitation, les acheteurs de maisons neuves recevront une subvention de $3,000 au moment de l'achat. C'est déjà là une mesure positive quand on sait que l'habitation est le domaine où c'est le plus facile de relancer l'économie rapidement. Dans ma circonscription de Terrebonne, je peux dire, monsieur le président, qu'au cours des dernières années, bon an mal an, les constructeurs chez moi pouvaient bâtir de 2,500 à 3,000 nouvelles maisons. L'an dernier, 400 à 500 maisons à peine ont été construites. Cette année, à ce jour une couple de centaines de maisons l'ont été. Je pense donc qu'avec ces mesures, celle-là et d'autres, très rapidement nous pourrons relancer le domaine de la construction domiciliaire ce qui va créer des milliers d'emplois et générer l'économie dans toutes les régions et dans tout le pays.

Deuxième point. C'est que les petites entreprises pourront obtenir des fonds à un taux d'intérêt réduit pour investir dans des usines et de l'équipement neuf, les taux étant réduits de 4

p. 100 de moins que le taux courant. On peut donc constater, monsieur le président, que cela rejoint de très près les propositions que j'avais faites au ministre l'an dernier. Les agriculteurs de même pourront obtenir de l'argent à un taux d'intérêt réduit pour financer du matériel neuf, savoir aussi 4 p. 100 de moins que le taux courant. Quant aux pêcheurs, ils pourront eux aussi obtenir l'argent à un taux d'intérêt réduit pour financer du matériel neuf.

Une autre façon d'attaquer les hauts taux d'intérêt sera par la création de nouveaux genres de certificats de dépôt à terme et indexés assortis d'un taux d'intérêt concurrentiel. On ne paiera de l'impôt que sur le revenu d'intérêt qui dépasse le taux d'inflation, et encore là il y a des exemples qu'on pourrait donner. Si une personne souscrit, par exemple, un certificat de dépôt à terme indexé de $1,000 à 16 p. 100 d'intérêt alors que le taux de l'inflation est de 11 p. 100, son revenu d'intérêt sera de $160 mais elle ne serait imposée que sur $50, soit la différence entre le taux de l'inflation et le taux d'intérêt. Encore une fois, on peut constater que l'on tient compte de ces facteurs-là tel que je l'avais proposé.

Ces nouveaux certificats de dépôt à terme et indexés devraient drainer 3 milliards de dollars par an afin d'accorder des prêts à taux d'intérêt réduits, créé par ce soulagement fiscal, aux acheteurs de maisons neuves, parce que le grand problème des acheteurs c'est le taux d'intérêt et l'impossibilité d'avoir des prêts à long terme. Actuellement, c'est cela qui est vraiment le mal à la base du déclin de la construction domiciliaire. Quand le plan proposé sera réalisé, les petites entreprises, les agriculteurs et les pêcheurs pourront emprunter de 12 à 15 milliards par an à taux d'intérêt réduits créé par ce soulagement fiscal pour investir dans des usines et de l'équipement neuf.

Deuxièmement, en même temps qu'on va stimuler l'emploi, la construction domiciliaire, le développement des petites et moyennes entreprises, de l'agriculture, de la pêche, il faut essayer de réduire le taux de l'inflation et, pour cela, nous avons décidé de limiter à 6 p. 100 le facteur d'indexation applicable aux exemptions et tranches d'imposition des particuliers pour l'année d'imposition 1983, et à 5 p. 100 pour l'année d'imposition 1984. Pour donner l'exemple aux provinces et au secteur privé, le gouvernement plafonne la hausse des traitements dans toute la Fonction publique. Je pense que l'exemple entraîne toujours, monsieur le président, et il faut espérer que les autres secteurs dans notre pays vont suivre et vont essayer de réduire le taux de l'inflation eux aussi. Alors les mesures précises à l'égard des traitements dans la Fonction publique, des paiements de transfert et des prix administrés démontrent que le gouvernement emboîte le pas pour s'attaquer pendant deux ans à l'inflation. Je pense c'est là le message qu'il faut passer dans notre population.

La création directe d'emplois et d'autres activités pour une somme de 1,4 milliards, je pense que cela est important. On critique beaucoup, monsieur le président, le déficit du gouvernement qui sera de 19,6 milliards de dollars; on le critique et on en devient quelque peu obsédé. Si nous pouvons réduire nos dépenses de façon générale, au lieu de réduire le déficit directement, prenons ces réductions de dépenses et investissons-les dans les domaines considérés les plus dynamiques. Je pense qu'il devrait y avoir une révision tous les deux ou trois mois, et les domaines les plus dynamiques dans l'économie devraient être aidés davantage pour stimuler la création d'un plus grand nombre d'emplois, tandis que ceux qui traînent de la patte devraient nécessairement l'être moins. Je pense que c'est là la bonne façon de stimuler intelligemment un développement économique dans un pays. La meilleure façon pour moi de réduire un déficit, c'est de créer, de générer plus de revenus, au lieu de couper à tort et à travers dans des programmes, et souvent des programmes essentiels, dans le domaine social, par exemple. Alors, générons plus d'activités économiques, générons plus de revenus pour le gouvernement, et le déficit va diminuer par lui-même, sans faire de coupures trop douloureuses pour nos concitoyens. Je crois qu'il faut encourager la concurrence entre les hommes d'affaires les plus dynamiques du pays. Alors c'est pour cela que je suis parfaitement d'accord sur la création directe d'emplois dans certains secteurs bien précis. Nous avons affecté, entre autres, 300 millions de dollars dans des programmes déjà existants qui stimulent la création d'emplois dans le secteur privé. Deux cent millions seront ajoutés au programme de création d'emplois directs, 400 millions de dollars iront au secteur de l'habitation, je l'ai dit tout à l'heure, c'est celui qui peut se mettre en chantier le plus rapidement et le plus facilement possible. Monsieur le président, je compte beaucoup de constructeurs dans ma région. J'en rencontrais un la semaine dernière qui me disait: Chez nous, ici, au Canada, on a tout ce qu'il faut. On a du béton, on a de l'acier, on a du bois, on a tous les matériaux possibles, on a la main-d'œuvre qualifiée, et pourtant cela ne fonctionne pas dans la construction. Qu'est-ce qui ne marche pas? Ce qui ne fonctionne pas, monsieur le président, c'est justement cette incertitude, ces taux d'intérêt trop élevés, l'inflation, la crainte de l'investisseur de se lancer dans des programmes d'expansion, la crainte des acheteurs, et je crois qu'avec les mesures qui sont contenues dans le budget nous allons réussir à ramener cette confiance nécessaire à toute relance économique.

Aussi, 400 millions de dollars iront au programme de réduction des intérêts pour les petites entreprises quand celles-ci emprunteront pour de nouveaux investissements créant des emplois, et 100 millions de dollars iront au programme de réduction des intérêts pour les agriculteurs en difficulté financière. Je pense que c'est une excellente mesure. Nos agriculteurs ont besoin de cet argent pour passer la crise.

Pour l'aide au logement: cinq points bien précis. Le premier, ceux qui achèteront une maison neuve mise en chantier avant le 31 décembre 1982 obtiendront une subvention de $3,000. N'importe quelle maison est admissible à la subvention de $3,000 pour ceux qui achètent une maison pour la première fois. Cela est absolument essentiel dans notre programme. Aussi le programme de rénovation de maisons reçoit 30 millions de dollars de plus. Encore une fois, c'est un programme facile à mettre en application.

Aussi pour répondre aux besoins particuliers des familles à faible revenu, l'allocation destinée au logement coopératif et à but non lucratif passe de 25,000 à 27,500 unités cette année. On trouve aussi plus de souplesse dans les prêts sans intérêt offerts par le Régime canadien de construction de logements locatifs qui a connu certaines difficultés, mais avec une souplesse additionnelle je pense que le programme peut être relancé rapidement. Le dernier point: le Régime canadien de

renouvellement hypothécaire est prolongé jusqu'au 31 décembre 1983 et les propriétaires qui doivent consacrer plus de 30 p. 100 de leur revenu brut à leurs paiements hypothécaires par suite d'un renouvellement d'hypothèque intervenant après le dépôt du budget auront droit à une subvention de $3,000. Ils n'auront plus besoin de différer les intérêts pour devenir admissibles.

Il existe aussi des propositions fiscales dans lesquelles on propose de créer un nouveau certificat de dépôt à terme indexé qui offrirait aux déposants un intérêt libre d'impôt sur la partie qui reflète l'inflation. Ces dépôts pourraient être acheminés à des taux d'intérêt de 3 p. 100 à 6 p. 100 inférieurs au taux courant vers les acheteurs de maisons neuves ainsi que vers les petites entreprises, les agriculteurs et les pêcheurs qui investissent dans des usines et de l'équipement neuf. On propose aussi un nouveau régime enregistré de placement-actions où l'investisseur placerait son argent afin d'acheter des actions ordinaires négociées publiquement de sociétés canadiennes. La moitié du gain en capital pour les actions serait imposable chaque année comme avant, mais seulement dans la mesure où le gain dépasse le taux d'inflation.

Alors, monsieur le président, le public a été prié d'étudier ces propositions et de faire connaître ses commentaires le plus vite possible. On a aussi établi un comité de financiers, de comptables, d'économistes éminents afin d'examiner la praticabilité des propositions. Je pense, monsieur le président, que ce comité consultatif en matière d'inflation et d'imposition du revenu personnel de placement qui a été créé doit présenter son rapport au plus tard le 30 septembre prochain.

Je pense que nous devrions insister auprès de ce comité pour qu'il dépose son rapport le plus tôt possible, le 15 août si possible, afin d'éliminer cette incertitude qui va encore planer pendant quelques semaines sur ce nouveau programme. Je pense bien que ce comité-là pourrait se réunir tous les jours s'il le faut pendant deux, trois semaines, et faire son rapport le 15 août pour que le gouvernement, le ministre des Finances, puissent annoncer leurs décisions dans ce nouveau programme qui sera créé.

Monsieur le président, je m'en voudrais de retenir mes collègues plus longtemps. J'aimerais terminer en disant que les Canadiens attendaient une action assez énergique du ministre des Finances. Le budget dans son ensemble répond à ces attentes. Je suis certain que si tout le monde, tous les Canadiens veulent collaborer pour essayer de réduire les demandes, nous allons réussir, non seulement à relancer l'économie, mais à réduire notre déficit, à créer des milliers d'emplois et encore une fois à réussir à donner à nos concitoyens tous les services auxquels ils sont en droit de s'attendre. Dans une société telle que la nôtre, une société de partage, et le Canada, c'est une société de partage, et pour partager, il faut premièrement commencer par générer des biens. Et je pense que ce budget nous a placés sur la bonne voie. Je suis convaincu que très bientôt les effets vont se faire sentir et que dès septembre et octobre nous verrons dans les statistiques, dans tous les rapports, que le budget a atteint son but et a permis une relance économique importante au Canada.

• (1750)

[*Traduction*]

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, le budget que le ministre des Finances (M. MacEachen) nous a offert au mois de novembre a accentué la récession qui sévissait à ce moment-là. Avec le budget qu'il nous a présenté il y a quelques jours, nous sommes assurés que la récession persistera et qu'elle empirera.

Lorsque le ministre a fait son exposé budgétaire de novembre 1981, il y avait 891,000 chômeurs au Canada, soit 7.5 p. 100 de la population active. Le ministre prévoyait alors qu'il y aurait 946,000 chômeurs en 1982, soit 7.8 p. 100 de la population active. Il y a quelques jours, lorsqu'il a présenté son budget, il y avait 1,241,000 chômeurs, soit 10.4 p. 100 de la population active. Les députés savent bien que ce chiffre de 1,241,000 ne correspond pas au nombre exact de chômeurs. Ils savent que, dans bien des régions du pays, des dizaines ou plutôt des centaines de milliers de Canadiens ont renoncé à chercher un emploi. Ils ont abandonné leurs recherches parce que, dans les villes dont toute l'activité économique repose sur une seule entreprise, il n'y a tout bonnement pas de travail du tout. Non seulement 10.4 p. 100 des actifs sont sans emploi, mais la proportion de chômage chez les jeunes est près du double de ce chiffre. Toute une génération de jeunes, les plus instruits et les mieux formés, est laissée pour compte à cause de l'incurie du gouvernement actuel.

Lorsque le ministre des Finances a présenté son budget de novembre, le coût de la vie augmentait au rythme de 12.7 p. 100 par an. Lorsqu'il a présenté son dernier budget, l'augmentation du coût de la vie était de 11.8 p. 100 et la situation s'aggrave. Les salaires augmentent de 11.2 p. 100. Autrement dit, les hausses salariales sont inférieures à l'augmentation du coût de la vie. Et cela dure depuis cinq ans. Le revenu réel des citoyens ordinaires a diminué; pourtant, le gouvernement nous propose d'enrayer l'inflation en faisant plafonner les traitements des fonctionnaires. Le gouvernement espère que les autres employeurs des secteurs public et privé suivront le mouvement, bien que les gains réels et le niveau de vie réel des citoyens ordinaires diminuent depuis quelques années, au lieu d'augmenter. Blâmer les simples Canadiens pour l'inflation, c'est totalement idiot.

Les faillites commerciales s'élevaient à 642 par mois en novembre dernier, le mois où le ministre des Finances a présenté un budget. On en compte maintenant 886 par mois, ce qui représente une augmentation de 38 p. 100 et la tendance va en s'accentuant.

On prévoit maintenant que le déficit que le ministre des Finances avait estimé à 10 milliards en novembre dernier sera de 19 milliards. Nous devons nous demander—et le ministre avec nous—pourquoi le déficit a presque doublé en l'espace de quelques mois. Les causes ne sont pas difficiles à trouver. Ce n'est pas à cause de la mauvaise gestion, quoi qu'en disent des députés de l'opposition officielle. L'augmentation du déficit est attribuable à la récession que nous traversons, au million et quart de chômeurs qui ne paient pas d'impôt sur le revenu puisqu'ils ne travaillent pas, qui n'achètent pas les biens et les services dont ils ont besoin et sur lesquels ils paieraient des taxes. Les entreprises ne faisant pas de bénéfices, elles ne versent pas autant d'impôts que d'habitude. Au moment même où les revenus du gouvernement chutent, ses dépenses augmentent. Il est normal, quand il y a davantage de chômeurs, que l'on verse plus de prestations d'assurance-chômage. Celles-ci ont augmenté, si je ne m'abuse, de plus de 40 p. 100 par rapport à l'année dernière. Lorsque le chômeur n'a plus droit aux prestations, il se tourne vers le bien-être social et il en coûte

plus au gouvernement fédéral, aux provinces et aux municipalités. Il n'est donc pas surprenant que le déficit augmente dans ces conditions.

Je prévois qu'à l'automne, on va nous présenter un autre projet de loi attribuant un pouvoir d'emprunt encore supérieur à celui prévu dans le bill que nous allons étudier la semaine prochaine ou peu après. En novembre dernier, lorsque le ministre des Finances a déposé son budget, le secteur manufacturier fonctionnait à plus de 73 p. 100, c'est-à-dire que les usines tournaient à plus de 73 p. 100 de leur capacité. Lorsque le ministre a déposé son budget il y a quelques jours, elles tournaient à moins de 70 p. 100 de leur capacité. Dans une telle situation, pour augmenter le rendement des usines et redonner de l'emploi aux Canadiens, il faut bien entendu augmenter le pouvoir d'achat des Canadiens. Ils pourraient ainsi acheter les biens et les services offerts par d'autres Canadiens et entraînerait une réduction du nombre de chômeurs. Or, au lieu de suivre une politique en ce sens, le gouvernement augmente les impôts des Canadiens moyens. Avec la désindexation partielle de l'impôt sur le revenu, il récupère 1.3 milliard de dollars. En outre, avec le plafonnement des augmentations de salaire dans le secteur public, dont je parlerai un peu plus tard, et la désindexation partielle des allocations familiales et des pensions, le gouvernement va chercher un autre 1.3 milliard de dollars au cours des 20 prochains mois dans les poches des contribuables.

C'est exactement la politique à ne pas suivre si l'on veut redonner de l'emploi aux Canadiens.

Puis-je dire qu'il est 6 heures?

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre, s'il vous plaît. Comme il est 6 heures, je quitte le fauteuil pour le reprendre à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

M. Orlikow: Monsieur l'Orateur, dans les quelques minutes dont j'ai disposé avant que la Chambre ne suspende ses travaux pour le dîner, j'ai fait valoir que par suite de la suppression de l'indexation de l'impôt sur le revenu, du plafonnement de l'indexation des pensions et de la limitation des salaires des fonctionnaires, les Canadiens verraient leur revenu net diminuer de 2.6 milliards de dollars dans les deux prochaines années. Ce ne sont toutefois pas tous les Canadiens qui pâtiront des deux derniers budgets présentés par le ministre des Finances. Les gens qui se trouvent au sommet de l'échelle salariale paieront beaucoup moins d'impôt qu'avant le budget de novembre dernier, en raison de la réduction de leur taux marginal d'impôt décrétée par le ministre des Finances; celui-ci est ramené en effet de 60 à 50 p. 100.

Selon le dernier numéro du *Financial Post,* un contribuable marié et père de deux enfants ayant un revenu imposable de $20,000 aurait payé, avant le budget de novembre dernier, $2,502 d'impôt. Avec le budget de novembre et celui d'il y a quelques jours, il devra verser $2,434, ce qui représente une réduction inférieure à $100. Avant le budget de novembre dernier, l'impôt sur le revenu des contribuables gagnant $200,000 atteignait $98,000. Après le budget de novembre, il a été ramené à $87,276; et après le dernier budget, il a été porté à $87,860. Par conséquent, le contribuable ayant un revenu de $200,000 a bénéficié d'une réduction d'impôt de plus de $10,000. Cette tactique est typique des libéraux qui entendent accorder des privilèges aux nantis.

• (2010)

Je voudrais dire quelques mots sur les mesures que le gouvernement prend en faveur des personnes âgées. J'avoue regretter d'avance ce que je vais dire, parce que les députés de notre parti ont une grande estime pour le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^me^ Bégin). Nous avons applaudi aux discours qu'elle a prononcés d'un bout à l'autre du Canada lorsqu'elle a parlé des dizaines de milliers de retraités, particulièrement des femmes, qui doivent subsister avec les pensions de vieillesse et les suppléments du revenu garanti. Elle a affirmé qu'un grand nombre d'entre eux vivaient dans la pauvreté. Mais maintenant, elle s'est inclinée et a renoncé au combat. Elle a accepté la décision catastrophique du ministre des Finances.

Nous devrions nous interroger sur le sort qui attend maintenant les retraités. Si vous le permettez, je voudrais consacrer quelques minutes à retracer l'évolution des régimes de pensions au Canada. Il a fallu plusieurs générations pour mettre sur pied des plans de pension. Je crois que le premier a vu le jour en 1926. Il a fallu attendre cette année-là pour poser les bases d'un système qui allait premettre aux retraités de vivre dans la dignité et un certain confort. En 1926, nous avons accordé une pension de $20 par mois aux retraités de 70 ans. Pour avoir droit à cette pension, ils devaient prouver leurs moyens d'existence. Peu à peu, au fil des ans, nous avons abaissé l'âge d'admissibilité aux pensions.

Il y a quelques années, on a lancé le système de l'indexation. Je sais que nos collègues conservateurs n'aimaient pas l'idée de l'indexation et jugeaient qu'elle avait des effets négatifs. Mais quelle serait maintenant la situation des retraités si l'indexation n'avait pas été appliquée en 1972 et 1973, lorsque les conservateurs jugeaient que le Parlement était dominé par une minorité terrifiante? Actuellement, les retraités qui touchent des pensions de sécurité de la vieillesse reçoivent $239 par mois. Ils bénéficiaient de l'indexation complète jusqu'à ce que le budget présenté la semaine dernière ne leur retire ce droit. Le coût de la vie s'accroîtra de plus de 11 p. 100 cette année. Le gouvernement a fait savoir que les pensions de vieillese ne seront augmentées que de 6 p. 100 l'année prochaine, quelle que soit l'augmentation du coût de la vie, et de 5 p. 100 l'année d'après, toujours sans égard à l'augmentation du coût de la vie. Si l'on calcule les augmentations trimestrielles des pensions de vieillesse pour 1983 avec la pleine indexation à un taux annuel de 10 p. 100—et n'oublions pas que l'inflation est à 11½ p. 100—au lieu des 6 p. 100 maintenant proposés, on constate que les pertes subies s'établiront à $77 pour l'année prochaine, au lieu des $55 dont parle le ministre. Mais pour l'année suivante, avec un plafonnement de 5 p. 100, les pertes s'établiront à $218. Ainsi, au cours des deux prochaines années, les prestataires de la sécurité de la vieillesse perdront environ $300, soit $12 par mois.

Mais là n'est pas l'effet le plus grave. Le fait est que si la pleine indexation est rétablie dans deux ans,—et il y a lieu de se demander si elle sera jamais rétablie, une fois qu'on l'aura

enlevée—c'est-à-dire en 1984, elle sera calculée à partir d'un montant inférieur. Les retraités ne récupéreront jamais ce qu'ils auraient dû recevoir si l'indexation n'avait pas été comprimée comme le propose le ministre.

Si nous demandions à des actuaires d'étaler ces pertes sur toute une vie—puisque, comme je le disais, jamais les retraités ne pourront récupérer les $300 que le gouvernement entend leur soutirer au cours des deux prochaines années—on me dit que la somme pourrait atteindre, dans l'ensemble, plusieurs milliards de dollars. Si madame le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social s'était montrée fidèle aux propos qu'elle a si fréquemment tenus, elle n'aurait pas accepté cette proposition. Elle aurait démissionné plutôt que de s'y soumettre.

Le gouvernement veut imposer un plafond de 6 p. 100 aux hausses de revenu des fonctionnaires pour l'année en cours. Il affirme qu'ils ne perdront pas grand-chose puisque le coût de la vie sera ramené à 6 p. 100. Le gouvernement ne peut pas prouver que le taux actuel du coût de la vie peut être réduit de 11 à 6 p. 100. Le gouvernement ne peut faire baisser le coût de la vie parce qu'il continue à appliquer une politique monétariste caractérisée par des taux d'intérêt élevés, une politique anti-intervention, anti-plein emploi, anti-demande et anti-gestion qu'il avait adoptée depuis des années et que le gouvernement conservateur a malheureusement fait sienne pendant les quelques mois qu'il a passés au pouvoir. Ce dernier a conservé la même politique. Il a maintenu le même gouverneur à la tête de la Banque du Canada et a choisi un sous-ministre dont l'opinion doit être semblable à celle des libéraux puisqu'il fait partie du comité de soi-disant experts constitué pour conseiller le ministre des Finances.

Il n'y aura aucune réduction sensible des taux d'intérêt. Le budget ne fait rien pour mettre fin à l'étranglement de l'économie attribuable aux taux élevés d'intérêt. Cela parce que le gouvernement persiste à suivre l'avis de la Banque du Canada en liant notre dollar au dollar américain. Il faut nous rappeler que sur l'avis du gouverneur de la Banque du Canada le gouvernement a fait des efforts désespérés pour maintenir la valeur de notre dollar à 85c. américains. Lorsqu'il a vu que cela ne fonctionnait pas, il a fait des efforts acharnés pour le maintenir à 80c. américains. Maintenant, il fait les mêmes efforts—probablement tout aussi futiles—pour maintenir le dollar au-dessus de 75c. américains.

Il faut pour cela que les taux d'intérêt que payent les Canadiens demeurent élevés. C'est pourquoi les particuliers, comme les agriculteurs, les propriétaires de maison et les exploitants de petites entreprises, doivent maintenant payer des taux d'intérêt de 20 p. 100 ou plus. Les agriculteurs, les hommes d'affaires et les propriétaires ont dit à maintes reprises aux députés lorsqu'ils ont témoigné devant le comité des finances qui étudiait les profits banquaires, qu'ils n'avaient pas les moyens de payer des taux d'intérêt de 20 p. 100 et plus.

Les faillites sont plus nombreuses que jamais. Les agriculteurs abandonnent leurs activités. La construction domiciliaire se porte au plus mal. Moins de 120,000 unités sont construites annuellement. On en construisait deux fois plus il y a quelques années.

Étant donné les taux d'intérêt que nous devons payer aujourd'hui, il ne saurait y avoir de réduction importante du coût de la vie. Comment faire baisser les taux d'intérêt et encourager les gens à investir dans des secteurs productifs lorsqu'il est beaucoup plus avantageux pour eux de tout simplement déposer leur argent à la banque ou d'acheter des obligations d'épargne du Canada? Bien que la modernisation, l'expansion ou l'automatisation de nombreuses compagnies s'impose, quel Canadien qui a quelques économies est prêt à investir son argent dans les actions d'une compagnie ou à acheter des obligations à long terme lorsqu'il peut tirer 14 ou 15 p. 100 de dépôts à terme? Il y a un an, les Canadiens pouvaient obtenir 19.5 p. 100 d'intérêt sur les obligations d'épargne du Canada. Ils ont donc cessé d'investir dans les sociétés canadiennes. Des sociétés canadiennes qui étaient autrefois en mesure de vendre des actions ou des obligations à long terme sont aujourd'hui forcées de contracter des prêts à court terme de centaines de millions de dollars en fait, de milliards de dollars.

Il y a quelques semaines, le *Financial Post* a énuméré environ 15 des plus grosses sociétés du Canada qui doivent affecter 75 à 150 p. 100 de toutes leurs ressources financières au remboursement d'intérêts. La vie de ces compagnies ne tient qu'à un fil. Un grand nombre auraient déjà fait faillite si elles n'avaient pas les banques derrière elles.

• (2020)

Je voudrais expliquer aux députés pourquoi il est par ailleurs ridicule de parler d'abaisser le taux d'inflation à 6 p. 100. Le gouvernement a dit qu'il ne pouvait pas honorer les contrats qu'il a conclus de bonne foi avec ses employés aux termes desquels il leur a accordé des hausses salariales supérieures à 6 p. 100. Le gouvernement va donc devoir présenter des mesures spéciales pour plafonner les hausses salariales à 6 p. 100 au cours de l'année prochaine et à 5 p. 100 l'année suivante, mais il a conclu une entente sur le prix du pétrole avec les provinces productrices et le 1er juillet, il y a donc quelques jours, le prix du baril a augmenté de $2.25. Le 1er janvier 1983, il augmentera de $4 et le 1er juillet 1983 il subira une nouvelle hausse de $4. En tout, cela correspond donc à une hausse annuelle de $10.25. Or, une augmentation de $1 du prix du baril de pétrole fait monter le coût de la vie de 0.5 p. 100. Ainsi, lorsque le prix du baril de pétrole augmente de $10, le coût de la vie subit une hausse de 5 p. 100 l'année suivante, uniquement à cause du renchérissement de l'énergie. Lorsque le leader de notre parti a proposé au premier ministre (M. Trudeau) de demander aux provinces productrices de renoncer à une partie ou à la totalité de la hausse des prix pétroliers pour empêcher le coût de la vie d'augmenter, le premier ministre a répondu qu'il était lié par une entente qu'il ne pouvait pas dénoncer. On voit donc que toutes les ententes n'ont pas la même valeur. On peut bafouer et violer celles qui ont été conclues avec les employés, mais pas celles qui ont été passées avec les provinces productrices ou les sociétés pétrolières.

Examinons, si vous le voulez bien, les formules de plafonnement des traitements des fonctionnaires. Le gouvernement va donc limiter les hausses de traitement à 6 p. 100 l'année prochaine et à 5 p. 100 l'année suivante. Je répète que le coût de la vie va augmenter de plus de 6 p. 100. J'ai un ami qui aime faire de petits paris et il m'a prié de demander aux députés libéraux qui croient réellement que le gouvernement va pouvoir ramener l'inflation à 6 p. 100 de me contacter. Il est prêt à parier avec n'importe qui que le coût de la vie ne baissera pas autant. Voyons un peu ce que signifie concrètement ce plafonnement des hausses salariales à 6 p. 100. Le fonctionnaire qui

gagne $90,000 et il y en a, touchera une augmentation variant entre $5,000 et $6,000, mais les centaines de milliers qui gagnent entre $11,000 et $12,000 verront leurs hausses salariales limitées à $600 ou $700. C'est là la conception de l'équité du gouvernement libéral.

On nous dit que le budget va permettre de créer de nouveaux emplois. Rappelez-vous que nous avons plus de 1,250,000 chômeurs. Que propose le gouvernement au titre de la création d'emplois? Il va accorder une subvention de $3,000, sous réserve de certaines conditions, aux acquéreurs de maisons neuves, mais il a limité à 300 millions de dollars le montant des fonds de ce programme. Le gouvernement prévoit que ce programme contribuera à créer 50,000 emplois en deux ans; en somme, 25,000 emplois pendant chacune des deux prochaines années. Naturellement, la subvention de $3,000 pourra être annulée par des hausses de prix, et nous en voyons déjà des indices.

Le problème de tout futur acheteur de maison n'est pas la somme initiale qu'il est tenu de verser. Son problème, c'est qu'il ne peut songer à contracter un emprunt hypothécaire quand les taux d'intérêt sont de 20 p. 100 ou davantage. En somme, 90 p. 100 des Canadiens ne gagnent pas suffisamment pour se permettre de posséder une maison. On a aussi affecté 30 millions au Programme de rénovation des maisons avec lequel on espère créer 10,000 emplois au cours des deux prochaines années.

M. Deans: Aucune chance.

M. Orlikow: Nous avons aussi le Régime canadien de renouvellement hypothécaire selon lequel ceux qui étaient déjà admissibles au report d'intérêts pourront bénéficier d'une subvention jusqu'à concurrence de $3,000, selon ce qu'ils ont besoin pour que leurs paiements hypothécaires ne dépassent pas 30 p. 100 de leur revenu brut. Ce programme sera peu utile puisqu'on a prévu de lui affecter seulement 25 à 50 millions. Quand l'argent sera épuisé, les propriétaires se retrouveront Gros-Jean comme devant, puisqu'ils seront de nouveau incapables de payer leurs mensualités. Bien sûr, le ministre responsable du logement a annoncé qu'il ferait construire 2,500 logements coopératifs ou sans but lucratif. Or c'est insuffisant pour répondre aux besoins d'une seule de nos grandes villes, a fortiori à ceux de l'ensemble du pays. A condition que tous ces programmes de logement atteignent leur objectifs, ce qui est très douteux, nous allons créer 57,000 emplois l'an prochain et 61,000 l'année suivante.

Quels sont les autres programmes de création d'emplois que nous propose le gouvernement? On a affecté 200 millions aux Projets de développement communautaire du Canada qui devraient créer 23,000 emplois cette année et 23,000 l'an prochain. On aurait également affecté 300 millions aux initiatives de développement économique. Ce refrain n'est pas nouveau.

Considérons un de ces programmes qui devait être une pièce de choix dans l'arsenal du gouvernement, le Programme d'adaptation de l'industrie et de la main-d'œuvre (PAIMO) annoncé il y a un an et demi et auquel on avait attribué 350 millions pour aider les collectivités victimes de mises à pied et favoriser la relance économique. Depuis un an et demi, moins de 10 p. 100 des 350 millions ont été utilisés, et seulement 10 p. 100 des travailleurs des collectivités désignées, qui devaient bénéficier de ces mesures de rajustement, sont admissibles au programme.

Jetons un coup d'œil à la série de mesures proposée par le gouvernement. Les programmes créeront 80,000 emplois cette année et 84,500 l'année prochaine. Voilà ce que le gouvernement propose de faire à un moment où le Canada compte plus de 1,250,000 chômeurs. Nous avons besoin de véritables programmes pour résoudre le chômage et non pas d'emplois temporaires. Dans le bâtiment 165,000 travailleurs sont en chômage et attendent à la maison leur chèque d'assurance-chômage alors qu'ils ne demandent qu'à travailler. Nous avons besoin d'un véritable programme de logement. Nous avons besoin de nous fixer un objectif qui permette de doubler le nombre de maisons actuellement construites et de bâtir 225,000 maisons l'année prochaine. Mais pour ce faire, le gouvernement devrait accorder des prêts, ou plutôt demander aux banques de retirer de leurs portefeuilles d'investissement les 2 milliards de dollars requis pour lancer un programme de ce genre et de les prêter à des taux d'intérêt qui ne décourageraient pas les Canadiens en atteignant plus de 20 p. 100.

Le gouvernement et les experts se sont réjouis de l'augmentation spectaculaire du volume de nos exportations: les exportations de blé ont augmenté de 50 p. 100, celles de la potasse de 100 p. 100 et celles du charbon de 350 p. 100. Pourtant, notre système de transport répond à peine aux besoins actuels. Il a besoin d'être modernisé. Il faut doubler les voies ferrées, ce qu'avait promis de faire le premier ministre, mais qu'il semble avoir oublié. Il faut moderniser le système de signalisation de notre réseau ferroviaire. Nous ne pourrons pas atteindre les objectifs que nous souhaitons parce que notre système de transport est inadéquat. Il faut commencer dès maintenant mais les compagnies de chemins de fer, au lieu d'engager de nouveaux employés et de moderniser leur équipement, font des mises à pied sérieuses. Il est temps que le gouvernement se mette sérieusement au travail. Son premier objectif doit être la lutte contre le chômage. Il doit cesser de duper les Canadiens en leur faisant croire que cette série de mesures ou tout autre programme qu'il a formulé, permettra réellement de faire baisser le coût de la vie. Les promesses du gouvernement ne se réaliseront pas et je crois que les députés d'en face le savent; mais évidemment ils ne peuvent se permettre de l'admettre car ils ne veulent pas assumer les conséquences politiques d'une telle décision. Nous demandons donc au gouvernement de se mettre sérieusement au travail et de prendre les mesures qui s'imposent. Les Canadiens veulent travailler. Nous possédons la main-d'œuvre et les ressources naturelles. Si nous le voulons, nous pouvons créer des emplois productifs à l'intention des Canadiens.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur adjoint: Le député d'Ottawa-Centre.

M. Blaikie: Coupez le son, ça vaut mieux!

• (2030)

M. John Evans (Ottawa-Centre): Monsieur l'Orateur, je voudrais prendre part au débat sur le budget, si le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie) veut bien baisser le ton. Je m'occuperai de lui dans un instant.

Je voudrais parler du budget, de son orientation et de ce que nous visons à accomplir et je vous dirai pourquoi il est approprié aux circonstances et nous remettra sur la voie de la relance.

Le budget visait à obtenir un certain nombre de résultats. Premièrement, il avait pour but d'intensifier la lutte contre l'inflation. Je viens d'entendre le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) dire que nous devrions effectivement oublier tous les autres problèmes économiques à part le chômage. Cela ne donnerait absolument rien. Comment allons-nous faire baisser le chômage? On ne peut pas faire disparaître le chômage si on renonce à combattre l'inflation.

Le député a parlé d'investissements. Il a dit que nous avions besoin de plus d'investissements. Pourquoi diable les Canadiens investiraient-ils au pays compte tenu de la situation incertaine qui serait la leur si nous laissions l'inflation atteindre les 20 ou 30 p. 100? Les pays qui ont adopté une stratégie comme celle que décrit le député de Winnipeg-Nord en ont subi les conséquences. Ils ont vu fuir les investissements, ralentir leur croissance et baisser leur niveau de vie. Cette politique est une politique d'échec d'un parti voué à la faillite.

Le budget vise à intensifier la lutte contre l'inflation, à ramener le taux d'inflation à 6 p. 100, objectif positif que le gouvernement croit possible d'atteindre d'ici un an. Je crois que cela peut se faire avec la collaboration de tous les secteurs de notre système économique. Le gouvernement fédéral propose un programme qui manifeste la bonne volonté du secteur public. Nous demandons aux gouvernements provinciaux, au secteur public provincial, d'emboîter le pas.

Le gouvernement fédéral a proposé un programme, qui s'applique aux fonctionnaires fédéraux, aux sociétés de la Couronne fédérale, aux organismes de réglementation fédéraux, ainsi qu'aux parlementaires et aux sénateurs. Nous demandons aux provinces et aux municipalités de suivre notre exemple. Le secteur public peut donner l'exemple. Les Canadiens veulent une orientation, ils veulent de l'action. Le gouvernement a proposé un programme qui ouvre la voie. Nous intensifions notre lutte contre l'inflation. Nous proposons des programmes plus concrets.

Le deuxième objet de ce budget est d'essayer de rétablir la confiance, de proposer des programmes qui permettront d'accroître l'épargne et les investissements dans notre pays. Si nous voulons augmenter la productivité et notre niveau de vie, nous devons accroître les investissements. Pour y parvenir, il faut augmenter l'épargne.

Des propositions novatrices ont été avancées. Elles seront examinées au début de l'automne, lorsque la Chambre reviendra et que le comité remettra son rapport sur les programmes visant l'indexation de certains revenus de placements.

Ce sont des idées nouvelles auxquelles les investisseurs ont fait bon accueil. Selon eux, une fois mises en vigueur, ces mesures auront de bonnes chances de succès. En outre, nous imposons un programme de restrictions, visant à rendre le climat plus propice aux investissements, afin de favoriser la croissance et le développement.

En même temps, le budget prévoit des programmes pour venir en aide à ceux qui sont le plus dans le besoin. Le premier ministre (M. Trudeau) a déclaré, dans le discours du Trône de 1980, que l'un des principaux éléments de la politique gouvernementale serait de venir en aide à ceux qui sont le plus dans le besoin. Nous connaissons un important déficit, c'est vrai. Je reviendrai sur ce point un peu plus tard.

Étant donné la situation dans laquelle nous sommes et la nécessité d'aider ceux qui en ont le plus besoin en cette période de récession, il faut débloquer des crédits ailleurs. C'est la raison du programme de restrictions imposé au secteur public. Nous cherchons ainsi à débloquer des crédits provenant de sources à notre disposition afin de financer les programmes d'aide.

Cette aide prend la forme d'une affectation de 450 millions de dollars aux programmes d'emploi direct et de 300 millions aux programmes de développement économique. Le député de Winnipeg-Nord a parlé de la question du logement. On dirait qu'il trouve ces programmes frivoles. Eh bien hier soir, les porte-parole de l'industrie de la construction domiciliaire annonçaient que le train de mesures prévu dans le budget allait permettre de construire 65,000 maisons neuves de plus rien que cette année.

On calcule que la construction d'une maison permet de créer en moyenne deux à deux années-personnes et demie de travail. La construction de 65,000 maisons va donc amener la création de 130,000 à 150,000 emplois dans le seul secteur de l'habitation. Les industriels, qui devront courir le risque de construire ces nouvelles maisons, affirment après avoir étudié les programmes, qu'ils seront efficaces. Ils les trouvent prometteurs et disent qu'ils vont stimuler les mises en chantier, l'achat d'une première maison ainsi que les secteurs de l'immobilier et du bâtiment.

Le gouvernement fédéral fournit également une aide importante dans le domaine des taux d'intérêt en prévoyant 400 millions de dollars de plus pour les petites entreprises et quelque 200 autres millions de dollars pour les agriculteurs. Ce sont les principaux domaines où il faut intensifier la lutte contre l'inflation grâce à l'application de la règle du 6 p. 100 pour l'année prochaine et du 5 p. 100 pour l'année suivante, aux salaires, à l'indexation et aux prix relevant de la compétence du gouvernement fédéral. En vertu de ce programme, des fonds seront mis de côté afin d'aider ceux qui en ont le plus de besoin.

Nous respectons ainsi la philosophie traditionnelle des libéraux du partage. C'est ce principe qui régit les actions du gouvernement.

M. Blaikie: Vous partagez entre vous.

M. Evans: Le député prétend que nous partageons entre nous. Nous avons une tradition de partage au Canada. Les Canadiens ont partagé lorsque les temps étaient difficiles comme c'est le cas à l'heure actuelle. Nous prétendons qu'en partageant, nous pourrons mieux répartir le fardeau. Personne n'aura à céder beaucoup ou à éprouver des difficultés extrêmes durant cette période.

Le déficit a suscité bien des discussions. Nous devrions regarder de plus près les causes de son augmentation. Est-elle, comme certains de nos vis-à-vis l'ont suggéré, due à l'accroissement des dépenses gouvernementales ou des dépenses d'administration des programmes, ou encore une augmentation permanente du déficit fédéral? Je répondrai sans équivoque à cette question par un non catégorique.

Les gouvernements qui se sont succédé dans le passé ont mis en place des programmes visant à protéger les plus nécessiteux. Dans les annés 40, 50 et 60, le souvenir de la grande dépression les a poussés à mettre en place des programmes pour protéger ceux qui sont le plus durement touchés en période de crise économique en prévision de temps difficiles. Les gouvernements libéraux et conservateurs des années 60—surtout les

gouvernements libéraux—ont établi des programmes visant à établir une couverture sociale pour les Canadiens. C'est là la source de l'augmentation du déficit. En période de ralentissement économique, ces stabilisateurs économiques, car c'est ainsi qu'on les appelle,—c'est-à-dire les dépenses au titre de l'assurance-chômage, de l'assistance sociale, du Règime d'assistance publique du Canada et autres dépenses analogues—augmentent automatiquement parce qu'il y a plus de chômeurs. Par ailleurs, en période de récession, les recettes publiques diminuent. Les recettes fiscales diminuent parce que les bénéfices baissent. Il y a moins de personnes qui travaillent; par conséquent, les recettes fiscales diminuent.

• (2040)

Examinons ces facteurs. Dans le budget de 1981, on prévoyait un déficit budgétaire de 10.5 milliards de dollars et des besoins financiers de 6.6 milliards. On a dit que le gouvernement se trompait énormément dans ses prévisions. Je défie quiconque à la Chambre de nous citer d'autres prévisions faites en octobre et novembre 1981 qui sont différentes de celles du ministère des Finances. Il n'y en a pas parce que personne au Canada ni à l'étranger, n'avait la moindre idée que l'économie occidentale allait connaître une récession aussi aiguë et aussi longue. On prévoyait un déficit de 10.5 milliards de dollars et des besoins financiers de 6.6 milliards de dollars.

Voyons ce qui s'est passé du côté des recettes. Elles ont diminué à cause de la récession. Les dépenses de leur côté ont augmenté à cause des stabilisateurs automatiques, car les personnes les plus démunies ont reçu de l'argent. On prévoit que le déficit sera de 19.6 milliards parce que les recettes fiscales ont diminué de 6.5 milliards à cause de la récession. Les dépenses ont augmenté de 2.5 milliards à cause des stabilisateurs automatiques. En faisant le compte, on constate que cela représente la différence entre le déficit prévu en novembre et le déficit que nous prévoyons pour cette année. Il ne s'agit pas d'une augmentation des dépenses au niveau des programmes permanents, ce qui pourrait entraîner une hausse constante du déficit. En réalité, si l'on ne tient pas compte des intérêts sur la dette, on constate que d'après les prévisions, les dépenses relatives aux programmes devraient augmenter de 10.7 p. 100, ce qui représente moins que le taux d'inflation actuel. C'est ce qui s'est produit par le passé. Les dépenses de programme sur lesquelles les gouvernements ont un contrôle direct ont augmenté dans une proportion inférieure au taux d'inflation au cours des trois ou quatre dernières années. Il y a donc bel et bien eu des compressions. Toutefois, à cause de la hausse rapide des taux d'intérêt, des stabilisateurs automatiques et du déclin de la production et de la productivité—et partant, des recettes fiscales—nous avons connu ce que j'appellerai—avec raison je crois—une hausse provisoire du déficit en cette période de récession. Au fur et à mesure que nous en sortirons pour entrer dans une nouvelle phase de croissance économique, les recettes fiscales se feront plus importantes, le chômage diminuera, la Commission de l'assurance-chômage versera moins de prestations, les paiements des stabilisateurs automatiques décroîtront et la hausse provisoire du déficit disparaîtra.

Aux États-Unis, la situation est tout autre. Le déficit américain n'est pas un déficit provisoire. C'est un déficit prévu qui va aller en augmentant d'année en année. Il devrait être de l'ordre de 145 milliards de dollars cette année, et de 200 milliards l'an prochain. Ce déficit découle directement des hausses dans les programmes de dépenses de l'administration Reagan, notamment au chapitre de la défense, ainsi que des réductions directes d'impôt. Ces deux éléments vont provoquer aux États-Unis un déficit chronique. La relance de l'économie américaine ne réussira pas à le dissiper. Il continuera, au contraire, de s'aggraver.

Il y a une énorme marge entre la situation déficitaire du Canada et celle des États-Unis. Dans ce dernier cas, l'augmentation du déficit provient de la hausse des programmes permanents de dépenses—il s'agit d'une modification des dépenses du gouvernement—alors que, au Canada, l'augmentation temporaire du déficit découle d'une baisse des recettes attribuable à la récession et d'un accroissement des paiements automatiques de stabilisation, conséquence également de la récession. Voilà la différence.

Ce déficit est un grand sujet d'inquiétude. Il ne saurait en être autrement, sauf chez les néo-démocrates. Ces derniers se moquent royalement des déficits. L'inquiétude ne suffit pas, il faut aussi comprendre ce dont il s'agit. Nous devons comprendre la nature de notre déficit et savoir que le Canada peut s'en tirer. Nous devons comprendre pourquoi nos marchés de capitaux peuvent supporter le genre de situation déficitaire qui est la nôtre.

Je voudrais parler du programme de restrictions parce que c'est un aspect très important de la politique du gouvernement, notamment pour les électeurs de ma circonscription. Ce programme comporte deux volets. Il y a en premier lieu la restriction des traitements et salaires des fonctionnaires, députés et employés des sociétés de la couronne, ainsi que la restriction à 6 et à 5 p. 100 des augmentations des prix administrés. Je suis en faveur de cette mesure. Et en deuxième lieu, il y a la limitation de l'indexation. J'appuie certains éléments de cette mesure, mais il y en a un qui soulève pour moi de sérieuses questions. Je tiens à approfondir ces questions, tout comme vous, monsieur l'Orateur. Je veux parler de la limitation de l'indexation de la pension de la Fonction publique. La raison pour laquelle un problème se pose pour moi, c'est que des paiements contractuels sont versés à des particuliers qui ont contribué au financement de l'indexation pendant tout le temps qu'ils ont travaillé. Si on me prouvait que les fonds versés par les fonctionnaires pour financer l'indexation de leurs pensions sont insuffisants, alors je dirais moi aussi: «Oui, les restrictions s'imposent». Je n'en ai aucune preuve. Personne ne m'a donné une preuve quelconque qu'il n'y avait pas suffisamment de fonds pour financer ce programme d'indexation. Je n'appuierai pas cet élément particulier du programme de limitation de l'indexation tant que je n'aurai pas cette preuve. Si les fonctionnaires de nos circonscriptions, monsieur l'Orateur, et des autres régions du pays ont versé assez de cotisations pour que leurs pensions soient indexées, alors je ne vois pas pourquoi des restrictions seraient imposées.

Je suis en faveur du programme global de restrictions, mais je tiens à souligner que je m'oppose à cet élément du programme.

M. Blaikie: Parce qu'il frappe vos électeurs.

M. Evans: Je pense que le gouvernement devait montrer la voie à suivre. Les fonctionnaires, nous-mêmes et les employés des sociétés de la Couronne sont au service de la population. Nous travaillons pour les contribuables et s'ils doivent supporter un fardeau croissant et souffrir de la récession, il ne me

semble que juste et équitable que les employés qui sont à leur service acceptent leur part de ce fardeau. On ne leur demande pas d'assumer une part démesurée. Le gouvernement ne propose pas d'éliminer des emplois ou de jeter des fonctionnaires sur le pavé. En fait, la sécurité d'emploi est assurée dans la Fonction publique. Mais plutôt que d'indexer au coût de la vie le salaire des fonctionnaires, des députés et des employés de la société de la Couronne, le gouvernement leur promet une augmentation, mais qui sera limitée à 6 p. 100 la première année et à 5 p. 100 la deuxième année. Après tout, si nous réussissons à ramener l'inflation à 6 p. 100, personne n'aura souffert de ce programme. Même si nous ne parvenons pas à ramener l'inflation à 6 p. 100, je crois qu'il n'est que juste que ceux qui sont au service de la population fasse leur part. Il n'est que juste, lorsque 1.2 million de personnes du secteur privé sont en chômage, que nous, qui sommes rémunérés par le secteur public, assumions une partie de la charge et libérions de l'argent pour redonner à ces personnes des emplois rémunérés.

Je ne vois rien de mal à demander au secteur public, à ceux qui sont au service de la population, de partager le fardeau. Je trouve tout à fait sensé, équitable et honnête que le secteur public, aux échelons fédéral, provincial et municipal, porte une partie du fardeau qui retombe sur le secteur privé. Je crois que c'est juste et équitable et j'acquiesce à cette proposition.

• (2050)

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Il fallait s'y attendre.

M. Evans: Le député d'Esquimalt-Saanich (M. Munro) trouve cela effrayant. Ce n'est pas le gouvernement actuel qui a proposé d'éliminer 60,000 postes de la Fonction publique; c'est le gouvernement du parti qui siège de l'autre côté de la Chambre qui a proposé d'abolir 20,000 postes par année. Il n'était pas question d'inviter des personnes assurées de leur emploi à restreindre leurs demandes salariales, mais d'abolir 60,000 emplois. Un emploi sur cinq dans la fonction publique fédérale aurait été supprimé. Aujourd'hui, il ne s'agit pas simplement de faire preuve d'austérité, mais bien de réussir à conserver son emploi. L'hypocrisie des députés d'en face est sans bornes, monsieur l'Orateur . . .

M. Paproski: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le député me permettrait-il de lui poser une question?

M. l'Orateur adjoint: Le député d'Ottawa-Centre (M. Evans) accepterait-il de répondre à une question?

M. Evans: Quand j'aurai terminé mon intervention, monsieur l'Orateur.

Le programme doit être, à mon avis, d'envergure nationale. Le premier ministre a présenté un argument extrêmement important lors de la période des questions, il y a quelque temps et—je ne parle pas à tort et à travers—et au caucus également. Il a déclaré que nous chercherions à faire appliquer les restrictions à l'échelle nationale, mais selon la méthode des libéraux, c'est-à-dire sans les imposer. Nous prendrons les devants au niveau fédéral et nous inviterons le secteur privé à appliquer des restrictions.

Des voix: Oh, oh!

M. Evans: Mais voici que les néo-démocrates se dressent pour protester. Ils réclament des restrictions pour le secteur privé et pour les entreprises, et des restrictions sur les profits des banques et du secteur privé, mais qu'en est-il des restrictions sur les revendications syndicales? Pas un mot là-dessus. Il est question de restrictions dans tous les domaines, mais non pas pour les revendications syndicales, car la CTC finance le NPD.

Une voix: Le chat sort du sac.

M. Evans: J'estime que nous devons faire preuve d'austérité à tous les niveaux, à la fois dans le secteur public et dans le secteur privé.

M. Blaikie: Vous vous attaquez aux syndicats maintenant.

M. Evans: Pas du tout. Là n'est pas du tout mon intention. Des restrictions sont imposées à tous, dans le secteur privé. Ce soir même, on nous a annoncé que les bénéfices des sociétés ont diminué de 44 p. 100 au cours du premier trimestre de l'année, et de 51 p. 100 par rapport à l'année dernière. C'est cela l'austérité. Cela revient à imposer un fardeau au secteur privé. Nous l'avons entendu à maintes et maintes reprises.

M. Blaikie: Est-ce volontaire?

M. Evans: Les employés et les cadres acceptent des réductions de traitement de 10 et 15 p. 100.

M. Blaikie: Est-ce volontairement?

M. Evans: Oui, ce sont des réductions volontaires de traitement. Je me demande si M. McDermott et ses collègues de la direction du syndicat ont modéré leurs exigences lorsque les travailleurs de l'INCO ont été mis à pied. Je n'ai pas entendu parler de modération à cet égard. Il importe de nous attacher à la situation régnant sur le marché du travail si l'on veut que le Canada retrouve la voie de la prospérité et de la croissance. Si l'ont veut augmenter le nombre des emplois . . .

M. Blaikie: Il faudra que vous démissionniez.

M. Evans: . . . il faudra que l'on modère les revendications salariales, car elles imposent aux entreprises des coûts qui ne peuvent être absorbés par les consommateurs. Résultat: les bénéfices ont baissé de 44 p. 100 au cours du premier trimestre de l'année en cours et de 51 p. 100 par rapport à l'année dernière. Ce fardeau des entreprises au chapitre des bénéfices doit être partagé par les propriétaires comme par les travailleurs si l'on veut que le pays connaisse à nouveau la croissance, une productivité accrue et une augmentation du nombre des emplois.

Les travailleurs ou les dirigeants syndicaux peuvent bien dire qu'ils ne feront pas de concessions, mais tandis qu'ils le disent, le nombre de leurs membres diminue de plus en plus. Les travailleurs des entreprises marginales sont mis à pied.. Cela semble-t-il sain, juste et équitable? Ce n'est pas dans l'intérêt des travailleurs.

Pour terminer, monsieur l'Orateur, je tiens à dire quelques mots au sujet des prix exigés par les entreprises réglementées. Nous avons un secteur réglementé au Canada. Bell Canada, par exemple, réclame une hausse plutôt substantielle de ses tarifs; Consumer Gas réclame elle aussi une hausse non négligeable, de même que Hydro-Ontario. Je ne pense pas qu'on puisse les autoriser. Les entreprises du secteur privé voient diminuer la demande pour leurs produits et, partant, font face à une baisse importante de leur rentabilité. Elles ne sont pas en mesure d'augmenter leurs prix et, en fait, les prix ont chuté dans certains cas. Mais les prix exigés dans le secteur réglementé ont augmenté ces deux dernières années d'environ 18 p. 100 par année alors que l'inflation progressait au taux de 11 ou

12 p. 100. Cela veut dire que les hausses de prix dans le secteur privé augmentaient à un taux bien inférieur à 12 p. 100. Cela n'est pas juste, monsieur l'Orateur. Le secteur réglementé a obtenu un monopole de fait sur divers services parce qu'ils sont jugés essentiels dans l'intérêt public.

Nous ne pouvons pas permettre à un seul secteur de l'économie de fonctionner sur la base du prix coûtant plus une marge bénéficiaire. En effet, les sociétés font appel à la CTC ou au CRTC en disant que leurs coûts ont augmenté quelles que soient les hausses, et demandent à relever leurs prix. Cela ne devrait pas se produire dans le secteur réglementé, car cela ne se fait pas dans le secteur libre, le secteur privé. Le secteur libre doit pouvoir bénéficier des mêmes conditions que le secteur réglementé. On doit imposer la formule de plafonnement à 6 et 5 p. 100 au secteur réglementé, non seulement au niveau fédéral, mais au niveau provincial. Ces sociétés doivent fonctionner dans les mêmes conditions que celles du secteur privé.

Il n'est pas juste de demander aux employés du secteur privé non réglementé de faire les frais du chômage et des faillites alors que les secteurs public et réglementé haussent leurs tarifs. Nous devons nous serrer la ceinture.

Le gouvernement a présenté un programme permettant de répartir le fardeau entre tous nos concitoyens. Cet effort va nous permettre de brider l'inflation et de poser les jalons de la reprise de la croissance économique.

M. Paproski: Monsieur l'Orateur, le député me permet-il de lui poser brièvement une question?

M. Evans: Certainement, monsieur l'Orateur. Il n'est pas dangereux.

M. Paproski: Monsieur l'Orateur, si le député d'Ottawa-Centre (M. Evans) avait des enfants en âge d'acheter une maison neuve aujourd'hui, leur conseillerait-il de le faire aux taux d'intérêt actuels, même avec les subventions que le gouvernement propose?

M. Evans: Monsieur l'Orateur, je les encouragerais à le faire, car j'ai une immense confiance dans l'avenir de notre pays. Je sais que l'économie va reprendre et qu'ils feront une bonne affaire en achetant une maison.

M. l'Orateur adjoint: La parole est au député de Grey-Simcoe (M. Mitges).

M. McDermid: Monsieur l'Orateur, je voudrais faire un rappel au Règlement.

M. l'Orateur adjoint: Les députés ont mis le représentant d'Ottawa-Centre à rude épreuve avec leurs questions.

Une voix: C'est notre patience qu'il a mise à rude épreuve!

M. l'Orateur adjoint: Le député de Grey-Simcoe.

• (2100)

M. Gus Mitges (Grey-Simcoe): Monsieur l'Orateur, c'est avec plaisir que je participe au débat sur ce budget. Le député qui vient tout juste de terminer a montré, ne serait-ce que par son ton désespéré, qu'il doutait lui-même de ce qu'il affirmait, mais qu'il voulait désespérément être cru. Cela me rappelle l'histoire, monsieur l'Orateur, du marguillier dont le travail consistait à faire le ménage lorsque le pasteur avait terminé son sermon et que les fidèles étaient partis. En s'approchant de la chaire, le marguillier tomba sur le sermon du pasteur qui avait été oublié là. Il s'aperçut que le pasteur avait mis entre parenthèses deux paragraphes et qu'il avait noté dans la marge la remarque suivante: «Argument faible ici. Crier comme un perdu». Je crois que c'est exactement ce que le député a essayé de faire avec nous.

Des voix: Bravo!

M. Mitges: Monsieur l'Orateur, j'avais l'impression qu'après l'échec retentissant du budget de novembre, le gouvernement aurait reconnu ses erreurs et présenté un budget qui se serait vraiment attaqué aux nombreux problèmes avec lesquels les Canadiens sont aux prises. Je croyais que le gouvernement fédéral présenterait les solutions voulues pour faire disparaître l'anxiété et le chômage que nous connaissons au Canada et nos sombres perspectives économiques et surtout pour vraiment réduire les taux d'intérêt qui causent tant de ravages et une misère et une peur indicibles chez tous les Canadiens, notamment chez les commerçants, les agriculteurs et les ouvriers.

Ce budget, monsieur l'Orateur, ne réussit absolument pas à régler les véritables problèmes que connaît notre pays. Il montre que le gouvernement n'a tiré aucune leçon du budget du 12 novembre. Rien n'a été fait pour diminuer les taux d'intérêt qui, lentement mais sûrement, détruisent notre économie et anéantissent les rêves et les espoirs de millions de Canadiens. Personne ne sait exactement où les taux d'intérêt s'arrêteront. Ni le gouvernement ni la Banque du Canada n'ont fait preuve d'initiative à cet égard. Pour autant que je sache, ils sont aussi flottants que notre dollar qui est en train de subir une dévaluation sans précédent, ce qui a fait passer le Canada de la troisième à la quinzième place pour ce qui est du niveau de vie. A cette dégringolade, il faut ajouter un déficit budgétaire démesuré totalisant 20 milliards et une armée de chômeurs qui dépasse le million.

Ce sont les causes réelles de nos problèmes monsieur l'Orateur, mais le gouvernement au lieu de s'attaquer directement à ces causes, se contente de traiter les symptômes en prescrivant des cataplasmes, rien d'autre que des mesures à court terme, espérant envers et contre tous que l'économie pourra simplement amorcer une reprise qui lui donnera raison. En outre, le gouvernement espère que l'économie américaine va enfin se relever, espoir auquel il s'accroche comme un nageur en difficulté s'accroche désespérément à tout ce qu'il peut saisir. Le gouvernement a dit aux Canadiens que son budget était marqué du signe de l'austérité.

Le gouvernement prend-il les Canadiens pour des poires? Comment peut-il prêcher l'austérité aux contribuables s'il refuse de mettre de l'ordre dans sa propre maison? Comment peut-il espérer convaincre les Canadiens alors que le budget prévoit des dépenses accrues de quelque 20 p. 100 et double le déficit par rapport à novembre dernier? Il saute aux yeux, monsieur l'Orateur, que le gouvernement n'entend pas pratiquer ce qu'il prêche. Il est certain que l'ampleur du déficit bouleverse les Canadiens. Sans compter qu'au fond le budget indique très clairement que le gouvernement a totalement abdiqué ses responsabilités dans l'exécution de son mandat.

On a dit du budget, monsieur l'Orateur, qu'il était un exercice inutile, un coup d'épée dans l'eau, une couverture jetée sur un mourant. Un homme d'affaires a résumé ainsi la situation: «Nous avons résisté jusqu'à l'épuisement en attendant qu'Ottawa fasse quelque chose et maintenant c'est fait. Quelques mois de plus n'y changeront pas grand-chose. Nous aurons tous rendu l'âme jusqu'au dernier.» Il est certain que depuis 1970, les gouvernements libéraux se sont endettés jusqu'au cou et que l'avalanche des dépenses fédérales risque de nous engloutir. Pour l'année financière 1982-1983, la dette du gouvernement s'élèvera à 132 milliards. Pour le service de la dette nationale, il faudra rogner 25 p. 100 des 78 milliards du budget de 1982-1983. L'expansion illimitée du gouvernement est à l'origine de tous ces emprunts. En toute justice, je dois dire que la croissance des gouvernements provinciaux et des autorités municipales y est également pour quelque chose. C'est pourquoi le Canada se débat avec des taux d'intérêt élevés et une récession profonde. La décision de la Banque du Canada de restreindre la masse monétaire aurait dû entraîner une baisse des taux d'intérêt, mais tant que que le gouvernement refusera de réduire le déficit et qu'il continuera à emprunter, les taux d'intérêt et le taux d'inflation resteront élevés. Tant que les gouvernements feront concurrence au secteur privé sur les marchés restreints de capitaux, il n'y aura pas de relance économique possible.

Les emprunts gouvernementaux massifs ont créé d'énormes tensions sur les marchés monétaires, monsieur l'Orateur, ce qui aggrave encore les taux d'intérêt. Les besoins financiers du gouvernement, cette année, sont supérieurs à 17 milliards de dollars, ce qui en fait, à lui seul, le principal concurrent à l'égard des crédits restreints disponibles sur les marchés monétaires. Dans ces conditions, rien d'étonnant à ce que les taux d'intérêt continuent à monter. Fait paradoxal, bien que ce budget augmente les recettes de 1.3 milliard de dollars, pas un sou ne servira à combler le déficit. Aucune mesure prise par le gouvernement ne permet de croire qu'il cherche sérieusement à restreindre son déficit, et cela se ressent sur les marchés monétaires internationaux.

L'aspect le plus sombre du budget, monsieur l'Orateur c'est que le gouvernement a décidé de faire payer ses erreurs aux Canadiens bénéficiaires de l'allocation de conjoint, de pensions d'invalidité et de pensions de la vieillesse.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): C'est tout à fait honteux!

M. Mitges: Le ministre des Finances (M. MacEachen) demande aux Canadiens qui ont payé leurs parts et qui méritent notre appui, d'assumer le fardeau en limitant à 6 p. 100 l'indexation de leur pension. Celle-ci ne sera plus alignée sur l'inflation, de sorte que le revenu des retraités va diminuer peu à peu. La suppression de l'indexation de l'impôt sur le revenu des particuliers est tout aussi désolante et revient en fait à une augmentation d'impôt cachée de 1.3 milliard de dollars. Comme nous le savons tous, en agissant ainsi, le gouvernement reconnaît être directement intéressé par l'inflation, puisque lorsque les revenus augmentent à cause de l'inflation, les recettes fiscales augmentent également. Ne serait-ce que pour cette seule raison, il faut condamner carrément et abandonner toute mesure visant à supprimer l'indexation.

Monsieur l'Orateur, l'une des questions qui soulèvent le plus le courroux des milieux d'affaires canadiens est l'indifférence apparente du gouvernement à l'égard de l'investissement étranger. Il fait pratiquement tout son possible pour décourager les investisseurs étrangers, pour décourager des investissements dont nous avons sérieusement besoin pour relancer notre économie chancelante et nous mettre au travail. Par conséquent, notre attitude négative à l'égard de l'investissement étranger incite les autres pays à nous accuser de schizophrénie. L'Agence d'examen de l'investissement étranger inquiète considérablement les investisseurs étrangers. Bien qu'elle fonctionne depuis huit ans déjà, les investisseurs ne saisissent toujours pas clairement ce que signifie l'expression «avantage important pour le Canada». Les investisseurs étrangers ne savent toujours pas quels sont les principes fondamentaux de l'AEIA. Lorsque l'Agence a été mise sur pied, on a convenu à l'origine qu'une soixantaine de jours suffisait à l'étude d'une proposition et que cette période ne serait prolongée que dans des circonstances exceptionnelles. Pourtant il a fallu jusqu'à présent plus de cinq mois pour répondre définitivement à plus de 50 p. 100 des demandes adressées à l'AEIE. L'absence de clarté et la longueur des délais ont pour effet de créer une incertitude malsaine qui décourage les investisseurs étrangers. C'est à cause de la façon dont le Canada traite l'investissement étranger que nous sommes perçus comme un pays où les investisseurs sont mal accueillis. Une fois que cette conception sera ancrée dans les esprits, elle ne sera pas facile à changer et risque de nuire considérablement à nos intérêts à long terme.

• (2110)

Je voudrais dire quelques mots à propos du dollar canadien. Lorsque le dollar est tombé au-dessous du niveau de 1931, le gouvernement a invoqué le prétexte habituel: «C'est à cause de la solidité du dollar américain». La solidité du dollar amércain est une raison qui convient au gouvernement. En fait, le problème a des causes bien plus profondes. Au Canada, le taux d'inflation est plus élevé qu'aux États-Unis parce que le gouvernement n'a pratiquement rien fait pour réduire ses déficits, de sorte qu'il a été obligé d'augmenter le volume de la masse monétaire chaque année. Depuis les années 1970, les déficits publics et les revendications immodérées des syndicats ont affaibli la valeur de notre dollar. Mais il nous faut maintenant compter avec un autre facteur qui risque de faire tomber la valeur du dollar canadien à 70c. américain. Le Canada est l'un des plus riches pays en matières premières par personne. Il est certain que notre économie dépend davantage des matières premières que celle de la plupart des autres pays. Le marasme économique a cependant entraîné une baisse soudaine du prix de bon nombre des denrées que nous vendons à l'étranger. Les céréales, le cuivre et le bois de construction se vendent à des prix dérisoires. Cela ne fait aucun doute que nous devons maintenant payer le prix des années de prodigalité de tous les échelons gouvernementaux et d'une trop grande intervention dans le système de la libre entreprise. Tout cela ne fait qu'aggraver les conséquences des prix trop faibles pour les denrées; il ne faut pas s'étonner que les vendeurs à découvert, ceux qui vendent le dollar canadien, aient la partie belle.

Comme je l'ai déjà signalé, même si le budget ne fait absolument rien pour s'attaquer à la racine de nos problèmes, il propose certains palliatifs qui pourraient aider quelques temps certains contribuables, quelques particuliers qui songent à acheter une maison et quelques agriculteurs et hommes d'affaires.

Je veux parler de la proposition visant à subventionner les taux d'intérêt offerts aux agriculteurs au cours des deux prochaines années en leur accordant 4 p. 100 de moins que le taux de 16.5 p. 100 qu'offre maintenant la Société du crédit agricole. C'est peut-être trop peu et trop tard, mais c'est un début et c'est donc une bonne chose. Le programme qui prévoit les versements d'une subvention de $3,000 à ceux qui achètent une maison pour la première fois ou qui achètent une maison neuve mérite aussi un certain appui. L'un des inconvénients du programme, c'est qu'il ne sera en vigueur que jusqu'au 31 décembre prochain. Selon moi, son application devrait être prolongée pour aider à stimuler le bâtiment. J'espère néanmoins que ce programme stimulera la demande de maisons neuves, créant ainsi plus d'emplois.

L'affectation de 750 millions de dollars à la création directe d'emplois est aussi une bonne chose. Nous sommes heureux que le gouvernement réduise le taux d'intérêt offert aux petites entreprises de 4 p. 100. La nouvelle formule relative à l'obligation pour l'expansion de la petite entreprise aidera dans une certaine mesure ce secteur déprimé de l'économie, du moins je l'espère. Cela va sans dire, monsieur l'Orateur, que ces programmes qui visent à aider les agriculteurs, les petites entreprises et les propriétaires résidentiels devraient être mis en vigueur le plus tôt possible. Il ne doit plus y avoir de retards du genre de ceux qu'il y a eu ces sept derniers mois depuis la présentation du budget de novembre. De pareils retards n'aboutissent qu'à faire croître l'incertitude et à entraîner la faillite d'un plus grand nombre d'entreprises et d'agriculteurs qui perdent leurs exploitations et leurs moyens de subsistance. J'exhorte donc le gouvernement à mettre ces programmes en vigueur le plus tôt possible.

L'aspect regrettable de ces programmes c'est qu'une faible proportion de Canadiens, une poignée seulement—ceux qui ont désespérément besoin d'aide—profiteront de ces programmes. Les autres seront abandonnés à leur sort, ils devront se tirer eux-mêmes de cette affreuse situation dont ils ne sont nullement responsables, résultant de circonstances indépendantes de leur volonté, et en outre être les victimes des erreurs d'autrui. Ils devront souffrir à cause du jugement de conseillers économiques mal avisés, à cause des avis et des directives donnés par le gouvernement et les banques qui se sont révélés tout à fait erronés et inexacts.

Il est injuste que certains soient les innocentes victimes des erreurs grossières d'autrui. Je le répète, le gouvernement a emprunté une masse d'argent depuis dix ans. Nous avons vu la croissance tentaculaire du gouvernement et de sa liste de paie. Si le gouvernement fédéral ne restreint pas son expansion et ne remet pas de l'ordre dans ses affaires, s'il ne limite pas ses emprunts et ne laisse pas aux particuliers des revenus disponibles plus élevés pour leur permettre d'investir, je crains fort alors que le gouvernement ne s'achemine vers une ruine totale entraînant à sa suite tous les Canadiens.

M. Douglas Fisher (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de pouvoir prendre la parole pour marquer mon entier appui à cet excellent budget. C'est un plaisir pour moi que d'intervenir ce soir dans ce débat, parce que de tous les partis nous sont venus depuis six jours des discours très remarqués. Je voudrais également féliciter et remercier tout spécialement mes collègues qui ont fait de si utiles interventions dans le débat des six derniers jours.

J'estime que ce budget s'attaque aux pires de nos malaises économiques actuels.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): C'est vous qui les avez créés.

M. Fisher: C'est un budget qui s'attaque à l'inflation qui est à l'origine de tout cela.

Une voix: Vous m'en direz tant!

M. Fisher: Il nous rappelle qu'une cadence de 6 p. 100 va nous redonner notre force, mais que la cadence actuelle de 12 p. 100 va continuer de saper nos énergies.

M. Epp: Mais qui en est responsable?

M. Fisher: Voilà un budget qui combat le chômage qui est la pire et la plus directe des conséquences de l'inflation.

M. Beatty: C'est vous qui l'avez provoqué.

M. Fisher: Ce budget offre 500 millions de dollars immédiatement pour la création d'emplois à court terme. Ce budget apporte des allégements aux taux d'intérêt.

M. Beatty: De combien réduit-il l'inflation?

M. Fisher: C'est un budget qui offre près de 900 millions de dollars pour le logement, pour les petites entreprises et pour les agriculteurs à titre d'allégement à court terme des taux d'intérêt.

C'est un budget qui apporte une réponse à long terme au cauchemar persistant des taux d'intérêt élevés.

M. Wilson: Comment?

M. Paproski: Quelle blague!

M. Fisher: Ce budget nous présente une idée fiscale audacieuse qui va contribuer à donner aussi bien au prêteur qu'à l'emprunteur la sécurité et un niveau raisonnable d'intérêt sur les emprunts.

Ce budget combat les malaises économiques les plus profonds qui se sont abattus sur nous. J'estime que ce budget a été bien reçu dans le pays.

Des voix: Oh, oh!

M. Fisher: Les Canadiens ont besoin de l'objectif de 6 p. 100 que nous leur avons offert et ils nous savent gré de le leur avoir offert. Ils aiment que le gouvernement prenne les choses en main.

Une voix: Vous dites?

M. Fisher: Les Canadiens ont besoin des nouveaux emplois que le gouvernement a créés et ils lui savent gré d'avoir investi dans la création d'emplois.

M. Beatty: Et le déficit de 20 milliards de dollars, lui en savent-ils gré aussi?

M. Fisher: Les Canadiens ont besoin d'allégements aux taux d'intérêt maintenant. Ils sont favorables aux subventions que nous offrons aux hommes d'affaires, aux propriétaires et aux agriculteurs. Ils ont besoin des perspectives à long terme que nous leur offrons par le biais de nos incitations fiscales.

Voyons un peu ce qu'ont dit les gens du budget depuis une semaine que nous l'avons présenté. Examinons les journaux. Par exemple, le *Citizen* du 29 juin renfermait un article dont voici un extrait:

John Bulloch, directeur de la Fédération canadienne des hommes d'affaires indépendants qui compte 68,000 membres, qui avait violemment critiqué le malheureux budget de novembre, a déclaré que le ministre des Finances Allan MacEachen «méritait dix sur dix» pour avoir tenté de freiner les hausses de traitement des fonctionnaires fédéraux.

M. McDermid: Qu'a-t-il dit le 30 juin?

M. Fisher: L'article poursuit:

John Kyle, président du comité de la politique économique de la Chambre de commerce du Canada . . . a applaudi au «message qu'il a adressé à nous tous» que renfermaient les mesures visant à limiter les hausses de traitement des fonctionnaires fédéraux.

M. Epp: Qu'a-t-il dit ensuite?

● (2120)

M. Fisher: Le même article ajoute:

Mais le président du Conseil canadien du commerce de détail, M. Alasdair McKichan, prévoit que les propositions du ministre des Finances Allan MacEachen auront des effets favorables immédiats sur l'emploi et le dollar canadien.

«Il se peut qu'elles marquent la fin de la psychose inflationniste», a-t-il dit. «Ma première réaction a été d'y voir une approche plutôt intelligente d'une situation très difficile. On devrait féliciter le ministre de son ingéniosité».

M. McKichan s'est dit particulièrement impressionné par le projet d'abandon partiel de l'indexation des prestations.

«Cela montre au secteur public qu'il n'est pas le seul à être touché».

J'aimerais citer maintenant la *Presse canadienne* du 29 juin, qui fait état de l'opinion d'autres observateurs. Selon M. Jim Webber, économiste adjoint de la Banque Toronto-Dominion, «MacEachen a fait exactement ce qu'il fallait faire». Dans le même article, le président de la Chambre de commerce de Winnipeg, M. Lloyd McGinnis, a déclaré que l'imposition de restrictions salariales au secteur public témoignait d'un bon leadership. Il a dit que cette mesure contribuerait à mettre dans une perspective réaliste les négociations salariales dans le secteur privé. C'est là une information significative.

Maintenant, j'aimerais rapporter ce que Jack McArthur a écrit dans le *Star* de Toronto du 29 juin. Voici:

Quand MacEachen déclare que l'inflation est l'ennemi nº 1, il a parfaitement raison.

Ce n'est pas tellement parce qu'elle oblige les consommateurs à payer les produits plus cher, mais parce que la hausse rapide des prix entraîne des taux d'intérêt élevés, ce qui bloque à la fois la croissance économique et les nouveaux investissements qui engendrent cette croissance.

Plus loin, il écrit:

La forte hausse des coûts nous rend moins capables de soutenir la concurrence des producteurs des pays où les coûts augmentent moins rapidement.

Plus loin, il ajoute:

La création d'emplois à court terme . . . que le ministre de Finances a promise . . . sera inutile, à moins que les prix des produits de nos travailleurs ne deviennent intéressants à la longue.

Le budget MacEachen reconnaît cette réalité.

Il ajoute:

Le taux d'inflation annuel d'au plus 6 p. 100 que M. MacEachen se propose d'atteindre est digne d'éloges.

Il termine l'article en déclarant:

Finalement, c'est le taux d'inflation qui décidera de l'évolution de la situation économique. S'il peut être réduit, il est certain que d'autres aspects s'amélioreront. Sinon, rien ne pourra résoudre les problèmes, même si l'on présentait un budget par mois.

Mais il y a d'autres Canadiens qui avaient leur mot à dire sur le budget et j'aimerais en citer quelques-uns. Le 30 juin, un article intitulé «Réaction de Saint-Jean face au budget: Les responsables syndicaux sont dégoutés, le milieu des affaires, optimiste» a paru dans le *Telegraph Journal*. On pouvait y lire:

Le président de la Saint John Construction Association, M. Patrick Darrah, et l'un des conseillers fiscaux de la firme Clarkson Gordon, M. Keith Bowman, se sont tous deux félicités d'apprendre que le gouvernement allait mettre sur pied un comité consultatif pour étudier certaines des mesures économiques proposées hier soir. Ils ont déclaré que cela montrait que le gouvernement n'était pas indifférent à l'opinion des Canadiens.

M. Bowman aurait ajouté:

M. MacEachen «a probablement fait presque tout ce qui était en son pouvoir», si l'on tient compte de la faible marge d'action dont il dispose. Il a indiqué que la réduction des augmentations salariales dans le secteur public était une bonne chose, mais qu'elle devrait s'étendre également au secteur privé . . .

Dans le *Globe and Mail*, M. Ronald Anderson a commenté la lutte contre les taux d'intérêt dans un article intitulé «L'indexation des prêts, un besoin pressant». M. Anderson déclare:

. . . le ministre des Finances, M. Allan MacEachen, a présenté une mesure qui s'attaque au cœur même des problèmes économiques du Canada.

Le facteur le plus négatif qui étrangle l'économie canadienne, c'est le niveau excessivement élevé des taux d'intérêt.

Pour résoudre ce problème, il ne s'agit pas d'abandonner la lutte contre l'inflation ni d'instaurer un contrôle des changes pour empêcher les sorties de capitaux pendant qu'Ottawa impose une réduction des taux d'intérêt. Par contre, la proposition de M. MacEachen en vue d'établir un ensemble de nouveaux instruments de financement indexés au taux d'inflation constitue un moyen réaliste et rationnel de s'attaquer aux taux d'intérêt élevés.

L'auteur poursuit:

Ce qu'il importe de retenir, c'est que les versements mensuels croissants dans le cadre d'un régime entièrement indexé ne deviendraient pas plus coûteux si le revenu de l'emprunteur augmentait au même rythme que l'inflation.

Enfin, il termine son article en disant:

Lorsqu'elle aura atteint l'emprunteur, la réduction de 5 ou de 6 p. 100 que produisait l'exemption d'impôt de la partie artificielle des taux d'intérêt qui découle de l'inflation pourrait suffire dans certains ces à sauver certaines sociétés importantes de la faillite.

Ma dernière citation est tirée d'un article intitulé «Les subventions proposées par M. MacEachen suscitent de l'espoir chez les porte-parole de l'industrie du logement», qui a été publié dans le numéro du 29 juin 1982 de la *Gazette* de Montréal. Voici ce que dit cet article:

L'ensemble des mesures proposées dans le budget fédéral d'hier soir semble être une bonne chose pour l'avenir de l'industrie du bâtiment qui est en perte de vitesse, selon John Sandusky, vice-président de l'Association canadienne de l'habitation et du développement urbain.

L'article poursuit:

Il a affirmé que tout un ensemble de mesures signifiait que "nous avons de bonnes chances de relancer l'activité dans notre industrie".

L'article dit un peu plus loin:

Selon MacEachen, tous les propriétaires de maison qui doivent dépenser pour celle-ci plus de 30 p. 100 de leur revenu brut parce qu'ils doivent renouveler leur hypothèque à compter de maintenant seront admissibles à une subvention d'un maximum de $3,000.

M. Sandusky a affirmé que la subvention appaiserait les craintes d'un grand nombre de propriétaires qui doivent bientôt renouveler leur hypothèque.

Enfin cet article indiquait ceci:

Un responsable de l'Association provinciale des constructeurs d'habitations du Québec a prédit qu'on allait assister à un fort regain d'activité dans le secteur du fait de l'annonce de subventions aux acheteurs de maisons dans le budget de M. MacEachen.

Je pense que c'est là un échantillon positif et très représentatif des réactions au budget que nous avons présenté il y a une semaine.

Je voudrais, si vous le voulez bien, examiner certains des détails de ce budget. Tout à l'heure, j'ai dit que son premier objectif était de lutter contre l'inflation. Nous estimons que ce phénomène, et nous l'avons répété à de nombreuses reprises à nos concitoyens, est le grand mal de notre économie. Nous avons donc montré la voie en proposant de plafonner à 6 et 5 p. 100 les hausses salariales des fonctionnaires. En outre, nous

avons demandé à nos concitoyens de s'associer à notre effort en limitant l'augmentation de certains de nos coûts importants et de certains de nos programmes. Nous pourrons ainsi débloquer des fonds et les affecter à des programmes permettant de stimuler notre économie de façon à offrir du travail aux autres Canadiens et à venir en aide aux entreprises, aux exploitations agricoles et aux pêcheurs pour qui les taux d'intérêt sont si lourds.

Le principal stimulant que nous avons prévu dans la deuxième partie du budget est une mesure à court terme qui vise à venir en aide aux personnes les plus touchées par l'inflation, les taux d'intérêt élevés ainsi que le chômage. Je voudrais vous expliquer comment nous avons réaffecté les fonds que nous avons pu débloquer en économisant sur certains programmes. Nous avons l'intention d'accorder 100 millions de dollars au secteur agricole par l'intermédiaire de la Société du crédit agricole. Les petites entreprises recevront 400 millions de dollars au titre des allocations à l'investissement. Elles pourront se servir de cet argent pour acheter de l'équipement, pour effectuer des travaux de recherche et de développement, et pour toutes les activités importantes d'expansion qu'il convient de faciliter pour relancer l'économie.

Les mesures concernant le logement sont parmi les plus intéressantes. Tout à l'heure, j'ai rapporté quelques observations des porte-parole du secteur du bâtiment. Le programme de rénovation annoncé il y a quelques mois a connu un tel succès que nous avons jugé bon de l'accroître et de doubler notre contribution. Nous avons accordé davantage de souplesse et de marge de manœuvre aux promoteurs dans le cadre du Régime canadien de construction de logements locatifs de façon qu'ils puissent construire des logements qui sont indispensables dans les régions où le marché est tendu. En outre, les propriétaires de maisons qui ont du mal à payer leurs hypothèques à cause des taux actuels peuvent profiter de subventions allant jusqu'à $3,000.

En vertu du Régime canadien de renouvellement hypothécaire, les gens qui consacrent plus de 30 p. 100 de leur revenu familial brut à leur logement peuvent voir ramener leur hypothèque à un niveau plus raisonnable et supportable. A ceux qui achètent une maison neuve ou qui achètent une maison pour la première fois, nous allons verser une subvention supplémentaire de $3,000 pour alléger le fardeau des taux d'intérêt et les encourager à accéder à la propriété. Nous voulons inciter ainsi les gens à acheter une maison existante ou neuve et ceux qui sont déjà propriétaires à acheter une maison neuve. Ce programme présente donc le double avantage de soulager les Canadiens qui ont besoin d'aide et de créer des emplois pour les chômeurs.

M. McDermid: C'est absurde.

M. Fisher: Un député d'en face exprime sa vive admiration à l'égard des hauts niveaux d'emploi et de toute initiative prise pour soulager ceux qui ont besoin d'aide en disant que tout programme pour la création d'emplois est absurde.

• (2130)

Nous projetons en dernier lieu l'affectation de 3 millions de dollars additionnels à notre programme de création d'emplois et de 200 millions aux programmes d'emploi direct. Toutes ces mesures, qui représentent 1.5 milliards de dollars, assureront une aide à court terme à notre économie.

Loin de nous de prétendre que ce montant, aussi énorme soit-il, guérira notre économie complètement.

M. Skelly: Aux urnes!

M. Fisher: Nous offrons cette aide aux Canadiens qui en ont besoin maintenant. Ces programmes sont déjà en place. On peut déjà se procurer les formules de demande. Les entreprises peuvent toucher de l'argent et repartir de l'avant. Cet argent provient d'une réaffectation des ressources dont le gouvernement dispose actuellement. Voilà comment nous cherchons à réaliser ce partage dont mon collègue de Ottawa-Centre (M. Evans) a parlé avec tant d'éloquence il y a quelques instants quand il a demandé aux Canadiens de partager en cédant de modestes montants eux-mêmes pour en créer un plus vaste dont nous puissions nous servir pour venir en aide à ceux qui sont le plus dans le besoin.

M. Paproski: Il n'y a plus rien à partager.

M. Fisher: Le député d'Edmonton-Nord (M. Paproski) prétend qu'il n'y a plus rien à partager. Je serais porté à croire que 1 milliard et demi de dollars constitue une jolie somme, même s'il en coûte peu à chacun.

M. Paproski: C'est plutôt un joli déficit.

M. Fisher: Les personnes qui pourront obtenir les emplois ainsi créés seront très heureuses. C'est avec plaisir que les petites entreprises recevront des subventions. Les gens qui pourront obtenir les logements ainsi construits seront très satisfaits, tout comme les agriculteurs qui profiteront d'une réduction des taux d'intérêt. Selon le député d'Edmonton-Nord ces mesures ne seront pas bien accueillies. Il les trouve insuffisantes; je lui conseille alors de parcourir le pays et de s'entretenir avec certaines des personnes qui en profiteront.

Le budget contient en outre une disposition visant à aider les hommes d'affaires à indexer leurs gains en capital lorsque cette aide à court terme sera épuisée, ce qui devrait stimuler l'investissement dans les sociétés canadiennes. Le budget prévoit également des taux d'intérêt préférentiels qui seront offerts en premier lieu aux gens qui ont des hypothèques, aux agriculteurs . . .

M. Huntington: Personne ne peut effectuer ses paiements.

M. Fisher: Les gens pourront prêter de l'argent, sûrs d'obtenir un bon rendement. Cela donnera également un sentiment de sécurité à ceux qui doivent emprunter. Sachant de quel ordre seront les taux d'intérêt dans les quelques années à venir, les Canadiens seront mieux en mesure de planifier à long terme. Ils pourront profiter de cette nouvelle proposition dans le Livre blanc, qui a été très bien accueillie par le monde des affaires.

Il importe de souligner également que la proposition a été soumise au monde des affaires, un geste vivement apprécié. En effet, pour la première fois, on a donné au monde des affaires la possibilité d'étudier un changement fiscal important, de façon à tenir compte de l'opinion du public et à lui permettre de jouer un rôle dans l'élaboration de la future politique fiscale. Je pense que cela en dit long sur le sérieux des intentions du gouvernement de réformer le processus fiscal comme l'a annoncé le ministre dans son livre vert.

M. McDermid: C'était l'idée de Robert Stanfield. Soyez franc!

M. Fisher: Voyons ce que certains de nos honorables amis à la Chambre ont eu à dire au sujet du budget ces six derniers jours.

Des voix: Oh, oh!

M. Fisher: Ils débordaient d'enthousiasme. A mon avis, le débat a pris une étrange tournure. Je pense qu'il est temps que certains d'entre nous retombent sur terre.

M. Epp: Vous ne pouviez pas mieux dire!

M. Fisher: Examinons pendant un instant la position adoptée par nos amis de la gauche.

M. Kempling: Personne n'est plus à gauche que vous.

M. Fisher: Pour eux, c'est tout ou rien. Rien n'aurait pu mieux illustrer cette philosophie que la position adoptée par ce parti hier lorsque l'occasion lui a été donnée de venir vraiment en aide aux victimes de la MIUF.

Des voix: Plus fort!

M. Fisher: Ils ont donné des réponses très évasives. Pourquoi? Parce qu'à leur avis l'aide offerte n'était pas suffisante. C'était tout ou rien. S'ils n'obtenaient pas exactement ce qu'ils voulaient, aucun propriétaire de maison n'aurait droit à une aide quelconque. Ce n'était pas assez, alors personne ne pouvait en bénéficier.

M. Kempling: Demandons à la population.

M. Fisher: C'est la même chose pour le budget. Ils prédisent un échec et encouragent tout le monde à jouer le même jeu: tout ou rien. Ils s'amusent à répéter que personne n'a à accepter cette limite de 6 p. 100 parce que le gouvernement échouera.

M. Skelly: Parce que le gouvernement la leur a imposée.

M. Fisher: C'est peut-être un bon outil de négociation en période de prospérité. Mais il faut toutefois se rappeler qu'en période de crise qu'entre tout ou rien, la réponse est trop souvent «rien».

Une voix: Allez dire cela aux sociétés pétrolières.

M. Fisher: Le gâteau est devenu trop petit. Ce n'est pas rendre service aux gens que de les inciter à exiger davantage, puisque c'est là le meilleur moyen de faire en sorte que les parts deviennent de plus en plus petites, jusqu'à ce qu'il ne reste plus rien.

Quand il a été question de la MIUF hier, ils ont démontré comment leur argument était fallacieux.

Des voix: Bravo!

M. Fisher: Ils ont dit qu'ils ne feraient rien à moins qu'ils n'obtiennent ce qu'ils voulaient et ils répètent la même chose aujourd'hui quand ils parlent de salaires et de lutte contre l'inflation. Ils offrent la lune aux gens . . .

Une voix: Partez donc pour la lune.

M. Fisher: . . . mais les gens se retrouvent démunis. Un dirigeant syndical qui en a plein les bras aujourd'hui, a eu des réflexions fort sensées, qui témoignent de beaucoup de jugement. Le président des travailleurs de l'Inco, de la section 6500, M. Ron MacDonald, qui avait d'abord invité les travailleurs à rejeter l'offre initiale a fini par leur recommander d'accepter le nouveau contrat. Pourquoi? Les députés peuvent trouver la réponse dans le *Globe and Mail* du 5 juillet:

> Après que la compagnie eut annoncé le 23 juin qu'elle interrompait sa production pendant quatre mois, j'ai commencé à me rendre compte que notre grève n'aurait aucun effet, qu'il vaudrait mieux peut-être choisir un autre moment et un autre endroit pour affronter la société.

Cet homme a exprimé d'une façon très claire et a montré de façon très concrète qu'on ne peut pas toujours dire que c'est tout ou rien.

Des voix: Bravo!

M. Blaikie: Ce n'est pas ce que nous penson. Nous sommes prêts à vous régler votre compte quand vous voudrez.

M. Fisher: Cette réalité s'impose à nous aujourd'hui. Je remercie ce chef syndical pour avoir fait preuve de beaucoup plus de réalisme que mes collègues d'ici.

Le gouvernement ne prend pas ce genre d'attitude. Tout le monde est concerné. De bas en haut de l'échelle salariale, du plus jeune au plus âgé, les compagnies et les syndicats, le secteur public et le secteur privé, qu'il s'agisse de salaires ou de prix, nous sommes tous concernés et nous devons briser ce cercle vicieux des 12 p. 100 et remettre notre économie sur pied.

A titre de dernier avertissement à mes amis du tout ou rien, je pense à un exemple que j'ai vu pendant l'hiver dans les Antilles où j'ai visité un petit pays aux maigres ressources. Je visitais une station forestière subventionnée par le gouvernement canadien. On m'a dit que la station forestière avait essuyé un véritable fiasco cette année-là, parce qu'elle était incapable de sortir les coupes. Ayant demandé pourquoi, j'ai appris que le gouvernement précédent, renversé quelques mois auparavant seulement, avait par compassion donné à ses ouvriers une augmentation de 100 p. 100. Mais le gouvernement à court d'argent avait dû licencier, ensuite la moitié des travailleurs. Donc c'était de la compassion mal placée, puisque cela ne pouvait marcher. Mais c'est un exemple excellent de ce qui arrive quand on veut tuer la poule aux œufs d'or. Les travailleurs ne sont pas les seuls à y perdre, toute l'économie s'effondre. C'est la faillite de la gestion et du pays tout entier.

Examinons maintenant la position des députés d'en face. Si le NPD offre le «tout ou rien», les conservateurs, eux cherchent à «diviser pour régner». Toujours par compassion, mais toujours de façon aussi mal inspirée. Ils battent le rappel des catégories, une par une. Une par une, ils nous disent à quel point chaque catégorie va souffrir s'il n'y a que 6 p. 100. Catégorie par catégorie, ils nous disent que les projets du gouvernement vont échouer.

M. McDermid: Pourquoi ne rentrez-vous pas dans votre circonscription?

M. Fisher: Ils disent que les projets du gouvernement vont échouer et que l'inflation va triompher. Ils nous disent qu'une par une les catégories socio-économiques vont prendre du recul, ou qu'elles vont supporter une surcharge écrasante, ou encore qu'elles vont être abandonnées au bord de la route pour y mourir. Les uns après les autres, ils sèment la zizanie dans les divers groupes économiques. Les uns après les autres, ils espèrent vaincre. Ils espèrent vaincre, car ils savent que, sans la collaboration nécessaire, le gouvernement échouera dans son entreprise. Ils savent que, s'ils continuent de la sorte à diviser le peuple, alors l'inflation va effectivement persister et même se déchaîner.

• (2140)

Cependant, tout le monde n'est pas d'accord avec eux. Ils ont proposé leur principe, qui consiste à diviser pour vaincre, au nom de quelques personnes âgées et d'anciens fonctionnaires. Pourtant, il leur suffit de lire le *Citizen* d'Ottawa pour connaître la réaction des principaux intéressés. Qu'on me permette de citer un article paru le 30 juin dans ce journal. Ce ne sont pas mes propos, et c'est plutôt ce que pense la population. A la page 31 du quotidien, sous le titre «Nous sommes des citoyens . . . nous réduirons nos dépenses», M. George Wagdin, l'ancien président du Senior Citizens' Council d'Ottawa, a déclaré:

. . . J'estime que nous devons tous partager le fardeau de M. MacEachen.

Je poursuis:

Bert Hammer, vice-président du «Council on Aging» de la région d'Ottawa-Carleton, se réjouit de constater que les personnes au bas de l'échelle des revenus, celles qui ont droit au supplément de revenu garanti, ne seront pas touchées . . .

A son avis, quiconque peut se permettre de réduire ses dépenses, même les personnes âgées, devrait le faire.

«Nous ne sommes pas seulement des personnes âgées, mais aussi des citoyens», a-t-il déclaré.

Dorothy Milligan, membre du Senior Citizens Council et fonctionnaire à la retraite, a déclaré que ces modifications l'obligeraient peut-être à renoncer à un peu de superflu, mais ne lui rendraient pas la vie difficile.

Mme Milligan a ajouté que ces modifications budgétaires l'auraient vivement préoccupée si le gouvernement n'avait pas protégé les personnes âgées à faibles revenus. Mais comme on a pensé à elles, «le reste d'entre nous, dit-elle, devrait se serrer un peu la ceinture et supporter ce désagrément».

Certains préconisent tout ou rien, ou encore diviser pour régner, mais notre gouvernement n'adopte ni l'une ni l'autre de ces attitudes.

M. Paproski: Nous sommes témoins chez les gens d'en face d'un énorme canular et d'une gigantesque fraude.

M. Fisher: Notre gouvernement a adopté une attitude modérée que décrivent parfaitement les conseils qu'on nous a donnés dans le *Financial Post*, . . .

M. Paproski: Les gens d'en face pratiquent le socialisme à la Karl Marx.

M. Fisher: . . . la voix la plus respectée du monde des affaires. Je me permets d'adresser à mes collègues d'en face quelques conseils du *Financial Post*.

Des voix: Oh, oh!

M. Fisher: Voici ce qu'on pouvait lire dans le *Financial Post* du 3 juillet 1982:

L'opposition, consciente de la faiblesse du gouvernement, risque de vouloir le prendre à la gorge et d'oublier qu'elle a aussi un rôle constructif à jouer, à une époque où la situation est aussi précaire.

Les extrêmistes et les irréductibles, aiguillonés par les journalistes excités et incapables de faire la part des choses, risquent de contribuer aveuglément à aggraver la crise que connaît notre pays.

Certains gros risques nous menacent. Et comme ils sont très grands, l'effort du ministre pour prendre un nouveau départ—et nous confronter tous aux réalités de la récession mondiale—doit être pris au sérieux et examiné avec pondération . . .

Dans ces circonstances, il faut prendre le temps d'examiner froidement ce budget qui a une grande portée, de bien réfléchir pour savoir où se trouvent nos intérêts supérieurs à long terme, et déterminer comment les Canadiens pourront réussir à se sortir de la situation critique dans laquelle ils se trouvent.

C'est un conseil important pour chacun d'entre nous que nous donne cet article paru dans l'édition du 3 juillet du *Financial Post*.

Nous ne demandons pas aux Canadiens de porter un énorme fardeau. Nous leur demandons de faire chacun un petit sacrifice. Pourquoi? Pour pouvoir partager avec ceux qui sont le plus dans le besoin, ceux qui cherchent un emploi, une maison, ceux dont l'entreprise est en train de couler. Ce sont ces personnes que nous désirons avant tout aider. Si les personnes âgées et l'homme de la rue peuvent s'en accommoder, ce n'est pas trop demander que de compter sur la collaboration de certains de nos collègues de la Chambre.

Je conclurai sur ce conseil, en disant que nous devons tous commencer, peut-être, à nous abstenir du genre de gestes et de remarques qui m'ont été si éloquemment adressés ce soir et, au contraire, de lever les yeux pour voir que notre pays . . .

M. Epp: Jusqu'aux collines.

Des voix: Oh, oh!

M. Fisher: . . . a besoin d'unité et de conseils constructifs.

Des voix: Bravo!

M. Fisher: Si nous pouvons compter sur ce genre d'enthousiasme et sur l'aide de simples retraités, ce n'est pas trop demander que tous les députés de la Chambre, ensemble, étudient sérieusement les problèmes qui assaillent notre économie et fassent leur possible pour les résoudre.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre! Comme il est 21 h 45, il est de mon devoir, conformément aux dispositions du paragraphe (8) de l'article 60 du Règlement, d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix sur le champ la motion dont la Chambre est actuellement saisie.

[*Traduction*]

La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

Des voix: Non!

M. Nielsen: Sur division!

M. l'Orateur adjoint: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

M. Nielsen: Sur division! J'invoque le Règlement. Nous sommes disposés à adopter la motion sur division.

Des voix: Non, non!

Une voix: Faites inscrire votre vote!

M. l'Orateur adjoint: Que tous ceux qui sont pour veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur adjoint: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur adjoint: A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. l'Orateur adjoint: Convoquez les députés.

Et les membres de l'opposition officielle ayant quitté la Chambre:

• (2210)

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, je ne voudrais pas donner l'impression de ne pas comprendre le Règlement, mais pourriez-vous m'expliquer ce qui se passe au juste?

Mme le Président: De toute apparence, il y a eu un malentendu; on se demandait si l'Orateur attendrait plus longtemps que les quinze minutes prévues pour la sonnerie. On se demandait si, d'après le Règlement, la sonnerie devait retentir quinze minutes ou plus. Les renseignements qui ont été donnés à ce moment-là n'étaient pas clairs. Il paraît que les députés arrivent à la Chambre pour voter; j'attendrai encore quelques minutes.

Des voix: Oh, oh!

M. Denis Ethier (Glengarry-Prescott-Russell): Madame le Président, étant donné mes fonctions, je risque de rompre avec une tradition de longue date en demandant la parole, mais je dois me dissocier de ce qui se passe en ce moment. Il existe des usages établis de longue date et des règles de procédure qu'il faut observer. D'après le Règlement et les règles de procédure, la sonnerie doit retentir pendant quinze minutes, et je ne peux pas continuer à assumer mes responsabilités si les députés ne veulent pas les observer. Par conséquent, je signale au premier ministre (M. Trudeau) et aux membres de mon caucus que je ne peux plus assumer mes fonctions parce que les députés absents font fi du Règlement et des règles de procédure. Ils ne se comportent pas en véritables représentants du peuple. Je regrette beaucoup de devoir annoncer que si le vote n'a pas lieu immédiatement, je ne le supporterai pas.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Je puis assurer au député que le vote aura lieu d'un moment à l'autre.

Des voix: Dès maintenant.

Mme le Président: Je prie l'honorable député de bien vouloir revenir sur sa décision. Il n'est peut-être pas au courant de ce qui s'est passé et dont j'ai été informée en reprenant le fauteuil. Il y a eu quelque confusion apparamment quant à la durée de la sonnerie. C'est pourquoi des députés qui se sont réunis n'ont pas regagné à temps leur siège. Je vais procéder au vote incessamment. Il serait fort regrettable que le député refuse d'exercer les fonctions pour lesquelles la présidence lui accorde pleine confiance. Je le prie de revenir sur sa décision à la lumière de ce qui s'est passé juste avant que je reprenne le fauteuil.

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, avec la permission de la Chambre, je voudrais parler de la question que vient de soulever le député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Ethier). J'espère qu'avant de mettre son dessein à exécution, il acceptera de consulter son voisin de pupitre, l'Orateur adjoint, les services du greffier, madame le Président et un député de mon parti, le représentant de York-Peel (M. Stevens). S'il le fait, il comprendra exactement ce qui s'est passé ce soir. Je ne veux pas en dire davantage. D'autres le feront peut-être. Mais voilà ce que je tenais à dire à mon ami, dont la circonscription est presque voisine de la mienne. J'espère que le député va revenir sur sa décision.

M. Ethier: Madame le Président, je sais gré au député de Nepean-Carleton (M. Baker) de ses bonnes paroles. Je ne reviens pas sur ce que j'ai dit tout à l'heure, je m'y tiens, et je le dis sans ambages. Si l'on fait fi d'un ordre de la Chambre qui prescrit une sonnerie de quinze minutes pour convoquer les députés à une mise aux voix, je ne puis présider les délibérations de la Chambre. Je m'en tiens à ce que j'ai dit tout à l'heure. Je n'occuperai plus le fauteuil si les députés refusent de se conformer au Règlement et aux règles de procédure qu'ils ont eux-mêmes chargé la présidence d'appliquer. Je m'en tiens donc à ce que j'ai dit tantôt. Je vous prie d'accepter ma démission, madame le Président.

Mme le Président: Je voudrais réfléchir avant d'accepter la démission du député. Je voudrais avoir le temps d'en discuter avec lui pour le mettre au courant des circonstances qui ont précédé cet incident. Le vote porte . . .

M. Nielsen: J'invoque le Règlement, madame le Président.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Asseyez-vous.

M. Nielsen: Madame le Président, je veux tout simplement suggérer que le vote ait lieu comme si les whips avaient fait leur entrée.

M. MacEachen: Pas besoin de faire comme si.

Mme le Président: Le député a le don de proposer à la présidence ce qu'elle est justement en train de faire.

Le vote porte sur la motion principale.

(La motion de M. MacEachen, mise aux voix, est adoptée.)

(*Vote nº 229*)

POUR

Messieurs

Allmand
Appolloni (Mme)
Axworthy
Bachand
Baker (Gander-Twillingate)
Bégin (Mme)
Berger
Blais
Bloomfield
Bockstael
Bossy
Breau
Bujold
Burghardt
Bussières
Caccia
Campbell (Mlle) (South West Nova)
Campbell (LaSalle)
Campbell (Cardigan)
Chénier
Chrétien
Collenette
Comtois
Corbin
Corriveau
Cosgrove
Côté (Mme)
Cousineau
Cullen
Cyr
Daudlin
Dawson
De Bané
de Corneille
Demers
Deniger
Desmarais
Dingwall
Dion
Dionne (Chicoutimi)
Dionne (Northumberland-Miramichi)
Dubois
Duclos
Dupont
Dupras
Duquet
Erola (Mme)
Ethier
Evans
Ferguson
Fisher
Fleming
Flis
Foster
Fox
Francis
Frith
Garant
Gauthier
Gendron
Gimaïel
Gingras
Gourd (Argenteuil-Papineau)
Gourde (Lévis)
Gray
Guilbault
Harquail
Henderson
Herbert
Hervieux-Payette (Mme)
Hopkins
Hudecki
Irwin
Isabelle
Johnston
Joyal
Kaplan
Kelly
Lachance
Lajoie
Lalonde
Lamontagne
Landers
Lang
Laniel
Lapierre
Lapointe (Charlevoix)
Lapointe (Beauce)
LeBlanc
Leduc
Lefebvre
Loiselle
Lumley
MacBain
MacEachen
MacGuigan
Mackasey
MacLaren
MacLellan
Malépart
Maltais
Marceau
Massé
Masters
McCauley
McRae
Munro (Hamilton-Est)
Nicholson (Mlle)
Olivier
Ostiguy
Ouellet
Parent
Pelletier
Penner
Pepin
Peterson
Pinard
Portelance
Regan
Reid (Kenora-Rainy River)
Roberts
Robinson (Etobicoke-Lakeshore)
Rompkey
Rossi
Roy
Savard
Schroder
Simmons
Smith
Tardif
Tessier
Tobin
Tousignant
Trudeau
Turner
Veillette
Watson
Weatherhead
Whelan
Yanakis—140.

CONTRE

Messieurs

Althouse
Anguish
Baker (Nepean-Carleton)
Beatty
Blackburn
Blaikie
Bosley
Cardiff
Carney (Mlle)
Clark (Yellowhead)
Clarke (Vancouver Quadra)
Cook
Cooper
Corbett
Crombie
Crouse
Darling
Deans
de Jong
Dinsdale
Ellis
Epp
Fennell
Forrestall
Fraser
Fretz
Gamble
Gass
Greenaway
Gurbin
Heap
Hees
Hnatyshyn
Hovdebo
Huntington
Jelinek
Kempling
Kilgour
King
Knowles
Kristiansen
Lambert
Lewycky
Manly
Mazankowski
McCuish
McDermid
McKnight
McMillan
Miller
Mitchell (Mme)
Mitges
Munro (Esquimalt-Saanich)
Murphy
Neil
Nickerson
Nielsen
Orlikow
Paproski
Patterson
Reid (St. Catharines)
Riis
Robinson (Burnaby)
Rose
Scott (Hamilton-Wentworth)
Siddon
Skelly
Speyer
Stevens
Thacker
Thomson
Wilson
Wise
Young—74.

[*Français*]

Mme le Président: Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée.)

Comme il est maintenant passé 10 heures, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain 11 heures, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

(A 10 h 26, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 9 juillet 1982

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

QUESTIONS OUVRIÈRES

LA HAUSSE DU CHÔMAGE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement en vue de présenter une motion. Un nombre sans précédent de 1,303,000 Canadiens étaient en chômage en juin ce qui représente une hausse de .7 p. 100 par rapport au mois précédent et 10.9 p. 100 de la main-d'œuvre. Pour le dixième mois d'affilée, les pertes d'emplois ont augmenté au Canada. Dans l'espace d'un an, 435,000 emplois ont été supprimés dont 121,000 le mois dernier. Ontario a été le plus durement frappé avec une perte de 50,000 emplois. Je propose donc, appuyé par le député de Western Arctic (M. Nickerson):

Que le premier ministre dont la politique économique catastrophique et les dépenses soutenues ont provoqué un déficit et un chômage tragiques, déclenche immédiatement des élections générales, afin que les Canadiens, y compris les chômeurs, puissent se prononcer sur sa performance et dire s'il devrait être autorisé à demeurer au pouvoir. Les seules personnes qui méritent d'être sans travail au Canada sont celles qui s'ingénient à acculer le pays à la ruine.

Mme le Président: Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'AGENCE D'EXAMEN DE L'INVESTISSEMENT ÉTRANGER

L'ADOUCISSEMENT DU RÈGLEMENT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Scott Fennell (Ontario): Madame le Président, compte tenu de la crise qui sévit à l'heure actuelle dans le domaine de l'emploi au Canada, je propose, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement et avec l'appui du député de Crowfoot (M. Malone):

Que le gouvernement relâche aujourd'hui son règlement relatif à l'AEIE et s'efforce vraiment d'encourager l'investissement étranger dans l'industrie canadienne, ce qui contribuerait à créer des emplois et à alléger la crise actuelle du chômage.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS OUVRIÈRES

LA PERTE D'EMPLOIS EN COLOMBIE-BRITANNIQUE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill Clarke (Vancouver-Quadra): Madame le Président, étant donné que 19,000 autres emplois viennent de disparaître en Colombie-Britannique, je propose, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement et avec l'appui du député de Parry Sound-Muskoka (M. Darling):

Que la Chambre ordonne au ministre des Finances d'aller constater par lui-même la situation du chômage en Colombie-Britannique et de revenir au plus vite à Ottawa préparer un nouveau budget qui redonne aux Canadiens confiance dans leur gouvernement.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'EMPLOI

LE PROGRAMME D'AIDE À LA MOBILITÉ DE LA MAIN-D'ŒUVRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Lyle S. Kristiansen (Kootenay-Ouest): Madame le Président, je demande à présenter une motion en conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement. Les chômeurs des industries situées aussi bien à Salmo, localité de ma circonscription de Kootenay-Ouest particulièrement touchée par le chômage, que dans les localités avoisinantes de la Colombie-Britannique sont furieux, car ils ne comprennent pas pourquoi le gouvernement a fait venir, aux frais des contribuables, des Canadiens d'ailleurs pour combler les quelques places vacantes qui existaient dans leur région. Même si l'entreprise en question a maintenant accepté d'embaucher des travailleurs de la région, cela ne change rien au fait qu'en assumant les frais de déménagement des chômeurs d'une zone de chômage à une autre, le gouvernement non seulement se livre à un gaspillage et engage des dépenses inutiles, mais il envenime encore le ressentiment et la colère des chômeurs de la région. Je propose donc, avec l'appui du député de Skeena (M. Fulton):

Que la Chambre exhorte le ministre de l'Emploi et de l'Immigration à remettre immédiatement en question l'application du programme d'aide à la mobilité de la main d'œuvre, à demander à ses fonctionnaires de la région d'origine de consulter ses fonctionnaires de la région de destination avant d'approuver quelque déplacement que ce soit, et à cesser de jouer à la polka des chaises avec le gagne-pain et l'argent des contribuables.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Article 43 du Règlement

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

LES PROJETS DE CONSTRUCTION DANS LES PROVINCES DE L'ATLANTIQUE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Tom McMillan (Hillsborough): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement pour proposer une motion. Le chômage pourrait diminuer considérablement dans la région de l'Atlantique si le gouvernement fédéral s'empressait de faire exécuter un certain nombre de projets importants qui ont été retardés inutilement, les crédits nécessaires à leur financement étant prévus depuis longtemps au budget. Ainsi, à l'Île du Prince-Édouard, la construction du siège social national du ministère des Affaires des anciens combattants et de la nouvelle aérogare de Charlottetown a été retardée à cause de l'inertie du gouvernement fédéral. Donc, je propose, appuyé par le député de Bruce-Grey (M. Gurbin):

• (1110)

Que le cabinet charge un comité spécial de dénombrer les projets analogues dans toutes les provinces de l'Atlantique afin de les faire réaliser au plus tôt pour créer des emplois à un moment où le taux de chômage est très élevé.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

ON DEMANDE D'ACCROÎTRE LES RELATIONS AVEC L'AMÉRIQUE LATINE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill Yurko (Edmonton-Est): Madame le Président, certains d'entre nous sommes d'avis que les pays d'Amérique du Sud et d'Amérique centrale sont à l'aube d'un long cycle de croissance et que, de plus en plus, ils feront appel au Canada pour intensifier le commerce, l'assistance technique et les relations diplomatiques. Je propose donc, avec l'appui du député de Labelle (M. Dupras):

Que le gouvernement envisage sérieusement la possibilité d'accroître ses relations avec l'Amérique latine et fasse un examen exhaustif de sa participation à l'Organisation des États américains.

Mme le Président: La motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

L'ADMINISTRATION

ON DEMANDE LA TENUE D'ÉLECTIONS GÉNÉRALES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Arnold Malone (Crowfoot): Madame le Président, depuis l'arrivée au pouvoir du premier ministre (M. Trudeau), en 1968, les libéraux appliquent une politique économique qui consiste à dépenser les deniers publics sans compter pour des programmes d'une utilité contestable, au point qu'ils ont accumulé la dette annuelle la plus élevée qu'ait jamais connue le Canada dans toute son histoire. En outre, ils ont fait preuve d'une mentalité de socialistes, de gauchistes et de centralistes, en ne laissant aucune marge de manœuvre à l'Agence d'examen de l'investissement étranger. En règle générale, ils ont adopté une attitude qui a découragé l'investissement étranger et que le ministre de l'Énergie des Mines et des Ressources (M. Lalonde) a aggravée par son entêtement à faire appliquer son nouveau programme énergétique qui a entraîné l'effondrement du secteur pétrolier du Canada, provoqué l'exode de 60 p. 100 de nos tours de forage, paralysé la construction de deux usines de transformation des sables bitumineux, ce qui a nui à la fois au secteur énergétique dans l'Ouest et au secteur manufacturier de l'Ontario et du Québec. Voilà pourquoi je propose, appuyé par le député d'Ontario (M. Fennell):

Que le gouvernement libéral, auquel il faut imputer l'acuité du chômage qui sévit au Canada, prenne un congé sabbatique en déclenchant des élections fédérales, afin que les députés libéraux apprennent de première main ce que c'est que d'être en chômage.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

LA DÉSINDEXATION DES PENSIONS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Neil Young (Beaches): Madame le Président, je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement. Étant donné que le gouvernement a supprimé l'indexation des pensions de retraite de la Fonction publique pour lesquelles les fonctionnaires paient une contribution de un pour cent de leur rémunération, et que les députés libéraux d'Ottawa-Ouest (M. Francis), d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier), de Hull (M. Isabelle), de Gatineau (M. Cousineau) et d'Ottawa-Centre (M. Evans) ont jugé cette mesure budgétaire «inacceptable», je propose, appuyé par le député de Churchill (M. Murphy):

Que la Chambre invite les députés libéraux que j'ai nommés à défendre leurs convictions et à s'allier au Nouveau parti démocratique en se prononçant contre le projet de loi visant à imposer le rêve de 6 p. 100 du parti libéral.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

LES PIPE-LINES DU NORD

ON DEMANDE QUE LE COMITÉ SE CONFORME AU RÈGLEMENT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Madame le Président, aux termes de l'alinéa 65(1)*t*) du Règlement de la Chambre des communes, le comité permanent des pipe-lines du Nord doit étudier tous les rapports, décrets, accords, règlements, instructions et autorisations mentionnés aux articles 12, 13, 14, 15 et 22 de la loi sur le pipe-line du Nord, et faire rapport au moins trois fois chaque session. Or, pendant la session en cours, le président de ce comité a négligé et refusé de convoquer ce comité permanent pour ce faire. Je propose donc, appuyé par le député de St. Catharines (M. Reid):

Que la Chambre ordonne au comité permanent des pipe-lines du Nord de se conformer aux exigences de l'alinéa 65(1)*t*) du Règlement.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES PÊCHES

L'AIDE DISPONIBLE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente. Étant donné le marasme causé par les faillites et le chômage dans le secteur de la pêche sur les côtes du Pacifique et de l'Atlantique, étant donné l'urgence d'accorder aux pêcheurs et aux conditionneurs des prêts à des taux d'intérêt peu élevés, et étant donné les réponses vagues et peu convaincantes du ministre des Finances (M. MacEachen) et du ministre des Pêches et des Océans (M. LeBlanc) au sujet de l'allocation budgétaire de 400 millions de dollars pour que les pêcheurs et les conditionneurs puissent payer leurs dettes passées et disposer de capitaux de roulement, je propose, appuyé par le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath):

• (1115)

Que la Chambre ordonne au ministre des Finances et au ministre des Pêches et des Océans de préciser immédiatement quelle partie de l'allocation budgétaire de 400 millions de dollars à la petite entreprise ira aux pêcheurs et aux conditionneurs et à quelles conditions, et quelle partie de ces 400 millions sera disponible par le biais d'obligations pour l'expansion de la petite entreprise.

Mme le Président: Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

QUESTIONS OUVRIÈRES

LA HAUSSE DU CHÔMAGE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. David Crombie (Rosedale): Madame le Président, en l'absence fort regrettable du ministre des Finances ce matin, j'adresse ma question au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Je tiens à signaler en passant que le ministre des Finances se trompe dans ses priorités. Des données sur le chômage aussi renversantes que celles de ce matin auraient dû le retenir à la Chambre pour entendre nos questions.

Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration n'a certainement pas oublié qu'en janvier dernier le taux de chômage était de 8.6 p. 100 au Canada. En avril, il passait à 9 p. 100 et en juin, le mois dernier, il montait à 10.2 p. 100. Le nouveau taux révélé ce matin est maintenant de 10.9 p. 100.

Des voix: Quelle honte!

M. Crombie: C'est le taux le plus élevé que nous ayons jamais atteint. C'est un accroissement de 52 p. 100 en un an au Canada. En une seule année, nous avons perdu 435,000 emplois dont 62,000 rien que le mois dernier.

Il est évident que les programmes du gouvernement n'ont aucun effet et que celui-ci n'a pas réussi à convaincre les Canadiens qu'il pouvait gérer l'économie. Quelles sont les intentions du ministre de l'Emploi et de l'Immigration devant une telle situation?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, les données de ce matin sur le chômage ne font que confirmer que, comme nous le disions, la situation est très grave.

M. Nowlan: C'est vous qui l'avez créée.

M. Broadbent: Vous en êtes responsables.

M. Axworthy: Si seulement les députés dans ce coin voulaient prendre les choses au sérieux.

M. Deans: Cela fait des années que nous vous demandons d'agir.

M. Axworthy: Le problème est de taille et nous devons nous y attaquer. Je signale au député, puisqu'il a soulevé la question, que le ministre des Finances est en réunion ce matin avec une délégation du mouvement syndical canadien pour tenter de susciter la collaboration du salariat dans une sorte de concertation en vue de surmonter nos problèmes économiques.

Les nouvelles données sont la preuve que tous les Canadiens, patrons, travailleurs et gouvernement, doivent unir leurs efforts pour s'attaquer au problème. Le temps n'est plus aux querelles de clocher. Nous devons nous épauler pour attaquer le problème de front et le maîtriser. Aucun groupe ni secteur particulier, n'est à blâmer. Tous les Canadiens doivent livrer ensemble le combat.

Questions orales

LA MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES DE CRÉATION D'EMPLOI

L'hon. David Crombie (Rosedale): Madame le Président, les statistiques de ce matin cachent surtout, selon moi, les terribles difficultés éprouvées par les villes et les villages du Canada qui sont touchés par ce problème et en particulier les villes mono-industrielles où le taux de chômage est si élevé que leur survie même est en danger.

Ces statistiques méritent donc qu'on s'y attarde. Ce matin, le taux de chômage à Kamloops est de 19.6 p. 100 alors qu'il était de 8.9 p. 100 l'année dernière. A Prince George, il s'élève à 17.7 p. 100 comparativement à 3.8 p. 100 l'année précédente. Chicoutimi et Hamilton ont des taux de chômage de 16.1 et 12.3 p. 100 respectivement.

Les programmes dont le ministre ne cesse de nous parler ne sont pas appliqués dans les faits. Il faudrait donner de véritables emplois à des gens bien réels dont les besoins le sont tout autant. Quand le ministre de l'Emploi et de l'Immigration s'intéressera-t-il à ces programmes et veillera-t-il à leur application?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, je ne suis pas certain d'avoir compris ce dont le député veut nous entretenir.

Des voix: Oh, oh!

M. Stevens: C'est évident, il parle de chômage.

M. Axworthy: Le député ignore peut-être que dans bien des agglomérations dont il a fait mention, nous avons appliqué des programmes spéciaux . . .

Une voix: Sans résultat.

M. Axworthy: . . . de création d'emplois. Dans le budget de cette année seulement nous avons doublé le montant consacré à la création directe d'emplois, afin d'être en mesure de prendre, au besoin, des mesures spéciales comme nous le faisons dans plus de 30 agglomérations à l'heure actuelle.

• (1120)

Ainsi, mon seul ministère dépensera cette année plus de 650 millions de dollars dans le cadre de programmes de création directe d'emplois qui permettront à 200,000 Canadiens de trouver du travail. Ces programmes s'adressent aux agglomérations mentionnées par le député, celles qui sont le plus durement touchées par les licenciements ou le marasme économique.

Je peux vous dire, par exemple, qu'à Prince George et à Alberni, où les entreprises forestières connaissent de sérieuses difficultés à cause de la détérioration du marché international de l'habitation, nous appliquons à l'heure actuelle des programmes de création d'emplois, et que les projets de développement communautaire du Canada que nous avons annoncés donneront à ces agglomérations les ressources supplémentaires voulues pour leur permettre de tenir le coup en attendant que ces temps plus que difficiles, il faut bien le reconnaître, soient révolus.

LE RÔLE DU MINISTRE

L'hon. David Crombie (Rosedale): Madame le Président, si le ministre se demande de quoi nous parlons ce matin, je lui dirais c'est du chômage, qui a augmenté de 52 p. 100 en l'espace d'un an. Jour après jour, semaine après semaine, le ministre et son gouvernement ne cessent d'inventer de toutes pièces des programmes qui s'évanouissent en fumée, de citer des chiffres, de produire des statistiques et de se référer à des programmes qui ne se concrétisent jamais. Ces statistiques montrent que le chômage est une réalité et que les programmes du ministre ne sont d'aucun secours aux gens comme vous et moi qui sont victimes des difficultés actuelles. Le ministre peut bien citer tous les chiffres qu'il veut, il ne pourra pas m'empêcher d'affirmer que le sort des Canadiens ne s'améliore pas. Je voudrais savoir quand le ministre va enfin prendre en mains son ministère et créer des emplois, ce qui permettrait par la même occasion au ministre des Finances de convaincre un peu les Canadiens que le gouvernement sait gérer l'économie.

Des voix: Bravo!

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, le député commet une grave erreur lorsqu'il prétend que les programmes n'aident pas les Canadiens. En effet, dans le cadre du programme actuel de travail partagé, nous avons pu empêcher la mise à pied de 52,000 travailleurs canadiens.

Des voix: Bravo!

M. Axworthy: Plus de 115,000 travailleurs participent à ce programme. Nous avons créé des emplois pour 55,000 étudiants.

M. Deans: Vous avez maintenu les taux d'intérêt à des niveaux trop élevés!

M. Axworthy: Grâce aux programmes de création directe d'emplois, nous créerons des emplois pour plus de 100,000 travailleurs d'un bout à l'autre du Canada. Par conséquent, lorsque le député et l'opposition prétendent que nous n'aidons pas les Canadiens, ils refusent simplement de regarder la réalité en face. Il faudrait qu'ils accordent leurs violons, parce que le député de Crowfoot (M. Malone) vient tout juste de nous demander de réduire le déficit et les programmes, alors que le député de Rosedale (M. Crombie) nous demande de faire le contraire. Je voudrais savoir s'ils ont l'intention d'accorder leurs violons pour que les Canadiens sachent que les programmes sont perçus de la même façon au Canada et qu'on ne leur raconte pas des boniments du genre de ceux que débitent les députés de l'opposition.

Des voix: Bravo!

* * *

L'ÉCONOMIE

LE NIVEAU DES TAUX D'INTÉRÊT

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Madame le Président, je pensais que le ministre des Finances ou le premier ministre serait à la Chambre aujourd'hui pour nous parler de leur rencontre d'hier avec les chefs de file canadiens du monde des affaires. Les sociétés qui étaient représentées à cette réunion constituent le principal espoir de création d'emplois au Canada parce que ce sont elles qui peuvent donner du travail aux chômeurs. Je crois savoir que leurs porte-parole ont dépeint un avenir extrêmement sombre pour le Canada où il y aurait plus de faillites, plus de mises à pied et aucun espoir de s'en sortir. C'est la projection la plus pessimiste qui ait été présentée lors de telles rencontres avec le gouvernement.

Ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce en l'absence du ministre des Finances et du premier ministre. Vu que le dernier budget n'a rien fait pour redonner confiance à ceux qui assistaient à la réunion d'hier, le gouvernement songe-t-il au moins à la possibilité d'appliquer les suggestions sérieuses qui ont été faites hier, notamment en vue de réduire les taux d'intérêt en exerçant un certain contrôle sur le déficit budgétaire? Ce sont les taux d'intérêt qui constituent notre plus gros problème à l'heure actuelle.

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, notre rencontre hier avec les dirigeants du monde des affaires a été très positive. La chose la plus importante qui est ressortie de cette réunion, c'est que les chefs de file du monde des affaires ont appuyé fermement le nouveau budget et le plan d'action du gouvernement. C'est le point le plus important.

Des voix: Bravo!

M. Wilson: Je n'ai pas l'impression que le ministre a assisté à la réunion. Sinon . . .

Des voix: Y étiez-vous?

M. Wilson: . . . il aurait su ce que je sais moi-même pour avoir parlé à certains des hommes d'affaires qui y assistaient. Même s'ils sont d'accord avec l'imposition de la limite de 5 p. 100 et de 6 p. 100 pour les hausses salariales, ils sont très inquiets à propos de l'importance du déficit fédéral.

LES PROPOSITIONS DES HOMMES D'AFFAIRES

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Je pose une question bien précise au ministre: le gouvernement songe-t-il au moins à prendre en considération les propositions très valables avancées à la réunion d'hier en vue de réduire le déficit du gouvernement et de baisser les taux d'intérêt et de redonner ainsi aux Canadiens une certaine confiance dans notre économie? Les arguments politiques et philosophiques que le gouvernement a opposés sont-ils vraiment le principal obstacle qui l'empêche de donner suite aux propositions très valables avancées hier par les hommes d'affaires?

• (1125)

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, dans le budget, qu'ont appuyé vigoureusement un certain nombre d'hommes d'affaires présents à cette réunion, nous précisons que l'importance du déficit nous inquiète et qu'en conséquence nous refusons de suivre les conseils visant à en favoriser l'accroissement. Fondamentalement, nous estimons qu'en amorçant une relance grâce aux mesures prévues dans le budget, nous parviendrons progressivement à réduire le déficit. Voilà pourquoi nous faisons appel aux Canadiens, les invitant à travailler de concert pour atteindre les objectifs du budget. Je conseillerai à mon distingué collègue d'adopter l'attitude positive des dirigeants du monde des affaires. S'il le fait, nous obtiendrons des résultats beaucoup plus satisfaisants qu'à l'heure actuelle, quant à la réaction de l'opposition à notre budget très constructif.

LA DEMANDE DE COLLABORATION ET D'AGRÉMENT ADRESSÉE PAR LE GOUVERNEMENT AUX ENTREPRISES ET AUX SYNDICATS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration et concerne une question très importante au Canada actuellement, soit celle de la collaboration. Deux ministres viennent juste de dire qu'il était indispensable qu'on coopère dans notre pays. Hier, les hommes d'affaires ont approuvé la politique de plafonnement des salaires du premier ministre, ce qui ne devrait guère nous surprendre, car cela va leur permettre d'augmenter leurs profits. Ce n'est donc pas étonnant.

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: Je ne les critique pas, je constate simplement que ce n'est pas nouveau. Les hommes d'affaires sont en faveur d'initiatives qui vont permettre d'endiguer l'inflation. Ma question porte sur le revers de la médaille de cette initiative.

Le gouvernement a admis que le chômage demeurerait au taux actuel pendant tout le reste de l'année. Il a dit qu'aucune mesure législative ne serait présentée pour limiter effectivement la hausse des prix. D'un point de vue moral, si l'on décide de mettre tous nos concitoyens à contribution, il faut les y mettre tous. Est-il surprenant que tous les secteurs de notre pays ne soient pas en faveur de cette initiative? Est-il surprenant que cet appel au civisme ne trouve pas un écho unanime, puisqu'on ne met pas tout le monde à contribution de la même façon?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, je tiens tout d'abord à préciser au chef du Nouveau parti démocratique que nous nous sommes demandé, dans les entretiens que nous avons eus hier ainsi qu'aujourd'hui avec les chefs du mouvement syndical, comment nous pouvions collaborer pour endiguer l'inflation et, partant, abaisser les taux d'intérêt, relancer l'économie et créer des emplois dans notre pays. C'est sur cette base que nous devons établir notre formule de collaboration et partir du principe que tous les secteurs de notre économie doivent y contribuer. Dans certains cas, il s'agira de réduire les prix et les salaires, dans d'autres, les traitements, et dans d'autres, les genres d'activités auxquelles le gouvernement se livre.

Dans le budget de la semaine dernière, nous avons essayé de donner le ton en montrant ce qu'on pouvait faire dans notre secteur, en demandant aux fonctionnaires de participer à cet effort d'austérité et en demandant aux députés et sénateurs et membres du cabinet d'essayer de réglementer les prix qui relèvent de notre compétence, mais nous ne voulons pas imposer, par des mesures législatives, un blocage des prix. Nous voulons que ce programme de modération soit l'expression d'un consensus et d'une entente dans notre société, et nous ne voulons pas le faire par le biais de contrôles systématiques.

Questions orales

LE RÉSULTAT DES MESURES DE CRÉATION D'EMPLOI

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, on ne peut espérer obtenir l'approbation et la coopération de tous les Canadiens si l'on n'est pas prêt à être juste envers la vaste majorité de la population, c'est-à-dire envers les travailleurs ordinaires. C'est évident. Le ministre a dit qu'il était nécessaire de prendre des mesures pour lutter contre l'inflation. Les travailleurs se préoccupent vivement de l'évolution des prix et plus encore de la sécurité d'emploi. Le ministre confirmera-t-il que les mesures de création d'emplois prévues dans le budget créeront moins d'emplois au cours de l'année à venir que le Canada n'en a perdu au cours des quatre dernières semaines?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, si l'on tient compte des mesures budgétaires destinées à stimuler la création directe d'emplois, ces mesures contribueront à créer un minimum de 68,000 emplois. Les mesures prises dans le secteur du logement encourageront les investissements. L'Association canadienne de l'habitation et du développement urbain estime que ces encouragements permettront de créer plus de 150,000 emplois dans l'industrie du bâtiment. L'impulsion sera donnée par les programmes de développement économique. Cela en soi permettra de créer de 300,000 à 400,000 nouveaux emplois grâce aux initiatives directes de notre gouvernement.

• (1130)

Mais il est encore plus important d'établir un climat économique qui favorise la création à long terme d'emplois permanents. Il nous faut pour cela réduire le taux d'inflation et mettre de l'ordre dans l'économie. Nous nous sommes fixé cet objectif fondamental en vue d'atténuer les turbulences économiques que nous traversons, de façon à disposer d'un programme de création d'emplois à long terme dont pourront profiter tous les Canadiens.

Des voix: Bravo!

LES POLITIQUES DU GOUVERNEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, si le gouvernement voulait vraiment réduire l'inflation il serait assez courageux et juste pour proposer une loi efficace de blocage des prix, et le ministre sait qu'il n'en a rien fait.

En guise d'entrée en matière à ma dernière question, je tiens à dire que le budget prévoit la mise en œuvre de programmes précis devant entraîner la création de 53,000 emplois pendant l'année qui vient, alors qu'au cours des quatre dernières semaines seulement, nous en avons perdu 62,000. C'est, à mon avis, un record et un programme lamentable pour le gouvernement libéral. Cela dit, je demande au gouvernement s'il prévoit annoncer au cours des semaines d'été un nouveau programme qui redonnera un peu d'espoir à tous les Canadiens qui aimeraient trouver un emploi ou être assurés qu'ils conserveront celui qu'ils ont.

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, je tiens d'abord à signaler que les chiffres de l'honorable député sont inexacts. Je ne sais pas qui fait ses calculs, mais ces personnes devraient s'inscrire à un de nos programmes de recyclage pour se perfectionner en mathématiques. Elles ne savent tout simplement pas additionner.

Des voix: Oh, oh!

M. Axworthy: Le fait est que . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Axworthy: Madame le Président, s'ils ne veulent pas dire la vérité, alors je ne vois pas l'utilité de la période des questions. Nous essayons de leur donner des réponses franches.

Le fait est que la somme additionnelle de 450 millions consacrée à la création directe d'emplois permettra de créer au moins 68,000 emplois, ce qui est plus que ce que le chiffre que le ministre a avancé. En outre, des stimulants dans le secteur de la construction devraient permettre de créer 100,000 autres emplois. Des fonds additionnels seront aussi affectés à l'enveloppe du développement économique et serviront de stimulants dans les secteurs de la recherche et du développement, de l'expansion des exportations et de l'industrie. Beaucoup d'emplois seront créés, et je dois ajouter, madame le Président, que l'opposition serait beaucoup plus utile en cette période difficile si elle ne se bornait pas à parler des programmes fictifs en citant des chiffres fictifs. Elle serait beaucoup plus utile aux Canadiens si elle aidait à remettre l'économie sur les rails au lieu de semer la peur et l'hystérie en se servant de la période des questions pour lancer des chiffres inexacts.

Des voix: Bravo!

* * *

LES FINANCES

LA TAXE SUR LES DÉPENSES FAITES POUR LA CRÉATION D'EMPLOIS

Mlle Pat Carney (Vancouver-Centre): Madame le Président, j'ai aussi une question à poser au ministre de l'Emploi et de l'Immigration, qui ne se rend pas compte de ce que nos travailleurs nous disent, c'est-à-dire que d'ici que ces programmes soient mis en application, ils seront tous sans travail. En Colombie-Britannique, les choses vont si mal que les tracteurs D-8 se vendent aux enchères $18,000 ou $16,000, quand ils en valent environ $100,000. Les gens brûlent les forêts pour créer des emplois.

Une voix: Quelle est la question?

Mlle Carney: Si le ministre connaît le taux de chômage en Colombie-Britannique, comment peut-il avoir l'audace de demander aux chefs syndicalistes de se contenter d'un plafond de 6 p. 100 sur les salaires, quand par deux fois il s'est trouvé à voter en faveur d'une mesure budgétaire qui taxe injustement les frais professionnels, qui prive nos travailleurs de leur compétitivité et les empêche de retrouver leur travail? Comment peut-il demander aux chefs syndicaux de plafonner leurs augmentations à 6 p. 100, et voter ensuite en faveur d'un impôt qui, en Colombie-Britannique, représente $3 l'heure pour les travailleurs?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, je voudrais tout d'abord informer le député de Vancouver-Centre que j'ai visité la Colombie-Britannique récemment et que j'y serai à nouveau lundi pour m'entretenir avec les patrons et les syndicats de programmes de création d'emplois et de marché du travail. Il est apparu clairement au cours de ces entretiens avec les patrons et les syndicalistes que le plus grand danger pour la compétitivité de l'industrie du bois de Colombie-Britannique, qui cherche à vendre ses produits, c'est que nos augmentations salariales devancent de beaucoup celles des États-Unis.

M. Kristiansen: Mensonge!

M. Skelly: C'est absolument faux: ici, c'est la vérité qu'il faut.

M. Axworthy: Il faut les rabaisser. Voilà le grand danger qu'on court quand on établit ici un programme: il faut veiller à rester compétitifs. Entre-temps, madame le Président, nous cherchons à offrir des programmes qui permettent à l'industrie forestière, à l'industrie minière et à la pêche de faire la soudure, pour que leurs travailleurs puissent conserver leur emploi. Nous avons signé des accords de coopération avec le gouvernement provincial, avec les syndicats et avec les entreprises de ces secteurs, pour que leur personnel reste au travail pendant cette période.

Mme le Président: Est-ce que j'ai entendu un député d'un coin de la Chambre dire: «mensonge»?

Des voix: Oui.

Mme le Président: Est-ce que ce député, quel qu'il soit, veut bien retirer ce terme qui est jugé antiréglementaire?

M. Kristiansen: Non, madame le Président, parce que c'est l'exacte vérité. L'industrie l'a dit, le syndicat l'a dit, tout le monde l'a dit, le MIC l'a dit. Si le ministre est capable de reconnaître qu'il a tort, alors je retirerai l'accusation. Sinon je tiendrai ferme, avec des milliers de personnes pour m'appuyer.

Mme le Président: Je ne tiens pas à retarder indûment la période des questions, mais je ne puis laisser passer la chose. Le député sait que ce terme est antiréglementaire et qu'il n'est pas admis à l'employer à l'égard d'une déclaration d'un autre député. Je le prie de bien vouloir collaborer avec la Chambre et de se conformer à ses usages, donc de retirer ce terme.

Le député de Kootenay-Ouest.

M. Kristiansen: Par déférence envers la Chambre et envers vous-même, madame le Président, je retire le choix du terme.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Je remercie le député.

LES PENSIONS

L'INDEXATION

Mlle Pat Carney (Vancouver-Centre): Madame le Président, je voudrais poser ma question supplémentaire au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Elle a assuré à la Chambre hier que les Canadiens les plus nécessiteux seront protégés et ne seront pas assujettis, contrairement aux autres pensionnés et aux fonctionnaires de l'État, aux dispositions du budget limitant les hausses de revenus à 6 p. 100. Comme les adjoints ministériels et les avocats du ministère de la Justice viennent d'obtenir des majorations de traitement de 10 à 11 p. 100, le ministre estime-t-elle que ces fonctionnaires sont plus dans le besoin que les pensionnés?

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame le Président, je ne vois pas pourquoi cette question m'est posée. Je n'ai jamais fait de comparaison avec les employés. Je parle des Canadiens à revenus fixes et des indigents. Il s'agit de 55 p. 100 de tous les pensionnés au Canada. Ils toucheront l'indexation complète de leurs pensions. Leurs suppléments seront même doublement indexés pour qu'ils ne perdent pas un sou. Ils seront protégés intégralement contre l'inflation. La chose est extrêmement importante et nous nous en tiendrons à cette politique.

Des voix: Bravo!

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

LES MESURES DE CRÉATION D'EMPLOIS

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Lui qui joue avec les chiffres, je voudrais lui rappeler un passage de la page 4492 du hansard du Sénat du 30 juin 1982, où le leader du gouvernement au Sénat a déclaré ceci:

> Il n'y a donc pas de nouveaux crédits affectés à la création d'emplois.

Qui est le porte-parole du gouvernement? Si l'on tient compte du chômage caché, il y a 1.5 million de chômeurs au Canada à l'heure actuelle. Le ministre prétend avoir des emplois pour 200,000 personnes. Que compte-t-il faire pour les 1,300,000 chômeurs qui restent?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, pour pouvoir répondre à la première partie de la question, il faudra que je vérifie au hansard. Il ne subsiste aucune ambiguïté à cet égard. On peut le constater en lisant le document budgétaire. Il existe différentes nouvelles affectations de crédits importants pour d'autres programmes de création d'emplois.

Madame le Président, nous reconnaissons que le gouvernement ne peut pas procurer directement un emploi à tout le monde dans ses programmes. Il faut la collaboration du secteur privé, pour favoriser les investissements et relancer les entreprises. C'est la meilleure façon de procurer un emploi aux chômeurs. C'est le message principal du budget. Il faut que les entreprises, les travailleurs et le gouvernement se serrent tous les coudes pour stabiliser notre économie.

Des voix: Bravo!

LES INITIATIVES DU GOUVERNEMENT

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Madame le Président, il est facile de comprendre pourquoi le pays a perdu confiance dans le gouvernement lorsqu'on entend le ministre faire des déclarations aussi creuses qu'il n'est pas capable de défendre.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Attention à votre tension artérielle!

M. McGrath: Si ma tension monte, madame le Président, c'est parce qu'une véritable tragédie se déroule dans notre pays. Derrière chacun des 1.5 million de chômeurs se cache une tragédie humaine. Le ministre ne peut trouver d'emploi que pour 200,000 d'entre eux. Le gouvernement, par l'entremise de son représentant au Sénat, a déclaré qu'il n'y a pas de nouveaux programmes. Je demande au ministre responsable quelles mesures nous pouvons attendre de la part du gouvernement en vue de remédier à cette tragédie sans précédent que vivent 1.5 million de Canadiens qui, d'ailleurs, subissent les effets de l'inflation au même titre que ceux qui ont la chance d'avoir un emploi?

• (1140)

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, comme le député le sait, il est impossible au cours de la période des questions de décrire toutes les initiatives prises par le gouvernement. Ce matin, nous avons créé un nouveau programme pour l'industrie de la chaussure, afin d'offrir une protection supplémentaire aux travailleurs de ce secteur.

Des voix: Bravo!

M. Axworthy: Depuis quelques semaines, le ministre qui est assis à côté de moi a également faciliter la création d'emplois supplémentaires grâce à d'importantes ventes à l'étranger concernant l'entreprise Bombardier et d'autres sociétés. Le ministre des Transports a pris une mesure qui permettra de créer entre 50,000 et 60,000 nouveaux emplois dans l'Ouest, grâce à un important programme de modernisation du réseau de transport. La liste est beaucoup trop longue pour que je puisse la passer en revue pendant la période des questions, mais il est indubitable que le budget établit un cadre de base pour faciliter la tâche du secteur privé, tout en offrant une aide provisoire à ceux qui sont en chômage saisonnier ou qui sont mis à pied.

Nous avons réussi à protéger l'emploi de près de 52,000 travailleurs grâce à un programme de partage du travail. Nous venons d'adopter il y a deux jours un bill concernant un programme de formation d'un milliard de dollars qui permettra de recycler 250,000 Canadiens grâce à de nouveaux projets de formation.

La liste est encore longue, mais le fait est que nous ne pourrons pas atteindre seuls ces objectifs. Nous avons besoin de la collaboration des députés d'en face. Nous leur demandons d'aller dans leur circonscription et de s'assurer la collaboration des syndicats et des hommes d'affaires afin de relancer notre économie.

Des voix: Bravo!

LE TAUX DE CHÔMAGE DE CENT POUR CENT DANS CERTAINES VILLES DU YUKON

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Madame le Président, j'aurais une question à poser au ministre de l'Emploi et de l'Immigration au sujet du chômage au Yukon. Le taux est de 100 p. 100 à Elsa; toute la ville est en chômage. Il est aussi de 100 p. 100 à Faro; quelque 600 familles sont touchées par les mises à pied. La Whitehorse Copper cessera toute activité à la fin de décembre. C'est toute l'industrie minière du Yukon qui interrompt ses activités. Par quels programmes le ministre compte-t-il leur venir en aide?

M. Rossi: Changez le député.

M. Nielsen: Le député s'imagine peut-être que le chômage au Yukon est une chose drôle. Qu'il sache donc que la situation est bien plus grave qu'on ne le prétend ici.

M. Cousineau: La question.

M. Nielsen: Je vois le ministre consulter le ministre d'État aux Mines. C'est toute l'industrie qui est paralysée. Qu'entend-il faire pour donner du travail à ces travailleurs et soulager les misères des familles?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, nous sommes parfaitement conscients des difficultés qu'éprouve l'industrie minière en raison de la chute des cours mondiaux. Le ministre d'État aux Mines s'est entretenu cette semaine—ce matin en fait—avec des représentants de l'industrie minière pour passer en revue différentes mesures d'urgence.

Le gouvernement n'a pas les moyens de remettre sur pied l'industrie minière dans le monde entier. Partout l'industrie extractive connaît des difficultés semblables. Mais nous sommes conscients du problème. En invoquant les dispositions de l'article 38, nous avons proposé des programmes de travail partagé et d'autres programmes d'emploi. Le ministre d'État aux Mines poursuit ses consultations. Des programmes semblables sont mis en place en Ontario. Nous ferons tout notre possible en collaboration avec l'industrie, mais il faut tenir compte du fait que les difficultés ne se limitent pas au Canada. Je répète que la situation exige vraiment un effort national. C'est justement ce genre d'effort que réclame le budget et nous essayons maintenant de convaincre nos vis-à-vis de collaborer à la relance.

Mme le Président: Le député de Winnipeg-St. James a la parole.

LE CHÔMAGE CHEZ LES JEUNES

M. Cyril Keeper (Winnipeg-St. James): Madame le Président, le budget que le gouvernement vient de présenter ne prévoit aucun programme précis pour les jeunes chômeurs, alors que &d1411;-1 Statistique Canada a annoncé aujourd'hui qu'un bon quart des jeunes Canadiens sont en chômage. Au Québec, environ 37.6 p. 100 des jeunes sont en chômage, comparativement à 24.4 p. 100 en Ontario et 29.8 p. 100 en Colombie-Britannique où le nombre de cette catégorie de chômeurs a doublé depuis l'an passé.

Comment le ministre de l'Emploi et de l'Immigration peut-il rester indifférent alors qu'un bon quart des jeunes Canadiens sont en chômage, sans avoir d'espoir pour l'avenir ni d'occasion de contribuer positivement à l'essor du pays?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, je répète encore une fois au député de Winnipeg-St. James qu'une partie substantielle des fonds disponibles en vertu des nouveaux programmes de création directe d'emplois servira à aider les jeunes à trouver des emplois. Nous avons un programme de 120 millions de dollars destiné à créer des emplois d'été pour les jeunes et, à l'heure actuelle, plus de 55,000 jeunes partout au Canada ont un emploi en vertu de ce programme. Au-delà de 40 p. 100 des personnes inscrites à des programmes de création directe d'emplois en vertu du programme de développement communautaire ont moins de 24 ans.

Au cours des prochaines semaines, nous tiendrons des réunions avec plusieurs groupes de travailleurs sociaux et d'employeurs afin de discuter de la façon d'établir une stratégie d'emploi pour les jeunes et de mettre nos programmes en œuvre pour atteindre plus directement des groupes bien précis.

Nous sommes tout à fait conscients du problème et nous essayons d'appliquer nos programmes de la meilleure façon possible. Lorsque le député de Winnipeg-St. James sera chez lui en fin de semaine, j'espère qu'il tentera de convaincre les employeurs de sa circonscription de fournir du travail aux jeunes de Winnipeg.

LES FEMMES DEMANDANT À SUIVRE UN COURS DE SOUDURE, À MONTRÉAL

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Madame le Président, ma question s'adresse également au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Le ministre devrait parler plus souvent aux travailleuses qui sont très gravement touchées par le chômage. Avec la révolution microtechnologique, elles perdent également leurs emplois dans des secteurs où elles avaient toujours occupé une place importante.

Le ministre sait-il qu'un groupe de 15 femmes de Montréal se préparent à une action positive au CN où le Centre d'emploi du Canada leur a refusé un cours de soudure. Le ministre n'ignore pas qu'en période de chômage, l'action positive est encore plus importante que jamais pour les travailleuses.

Dans d'autres régions du pays, les femmes se plaignent qu'au plus deux ou trois d'entre elles peuvent s'inscrire à des programmes d'apprentissage et que le ministre a limité les programmes de pré-apprentissage. Son ministère a pour politique de défavoriser les femmes qui veulent apprendre des métiers jusque là réservés aux hommes? Est-il contre l'action positive qui devrait certainement donner aux femmes accès à des emplois qui étaient la chasse gardée des hommes?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, je ferai remarquer au député qu'un des objectifs fondamentaux du nouveau programme national de formation que nous avons instauré en janvier dernier et que la Chambre vient juste d'approuver est de permettre aux femmes d'avoir accès à toutes sortes de nouvelles possibilités de formation.

La situation à Montréal est très claire. Ces femmes désiraient apprendre un métier déjà trop encombré. Je ne vois pas l'intérêt d'obtenir l'égalité d'accès au chômage. Nous tenons à établir des programmes de formation pour les emplois disponibles et pour permettre aux travailleurs de trouver directement de l'emploi. Dans ce but, nous avons prévu des stimulants spéciaux pour les employeurs en défrayant jusqu'à 85 p. 100 de la formation en cours d'emploi pour les femmes.

Pour la gouverne de la Chambre, je signale que mon secrétaire parlementaire est en contact depuis deux mois avec ce groupe de femmes de Montréal pour tâcher de trouver une solution à leur problème. Malheureusement, elles n'ont pas eu la courtoisie d'attendre sa réponse. Elles ont préféré s'adresser d'abord à la presse. Ce genre d'attitude et, malheureusement celle du député, ne sont guère propres à favoriser la collaboration.

* * *

L'ÉNERGIE

LE FINANCEMENT DE LA PROSPECTION PÉTROLIÈRE AU SÉNÉGAL

L'hon. Don Mazankowski (Végréville): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. En ce moment, et le ministre n'est pas sans le savoir, il y a beaucoup d'entreprises dans les secteurs exploration, services et forage de l'industrie du pétrole au Canada qui ont fait faillite ou qui ont dû fermer leurs portes, surtout à cause du Programme énergétique national et de la politique économique du gouvernement qui contribuent à exacerber la crise du chômage en général.

Le mois dernier, le Canada a annoncé que le Sénégal recevrait quelque 16.9 millions de dollars pour découvrir du pétrole. J'aimerais demander au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources s'il voudrait bien expliquer à l'industrie, et surtout aux chômeurs, pourquoi l'argent des contribuables canadiens va servir à découvrir du pétrole au Sénégal, pendant que l'industrie du pétrole au Canada est en si mauvaise posture. Le ministre pourrait-il expliquer comment cette décision va aider notre industrie au Canada, et surtout les chômeurs?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, tout d'abord, je ferai remarquer à mon honorable collègue que les Canadiens et le gouvernement du Canada aident les entreprises canadiennes à faire de l'exploration et à travailler au Canada, grâce à des subventions qui dépassent largement un milliard de dollars par an. En fait, le Parlement canadien vient d'adopter une loi autorisant le gouvernement à verser à l'industrie pétrolière canadienne près de un milliard de dollars rien qu'en subventions à l'exploration pétrolière. Ces subventions sont versées à des compagnies qui font de l'exploration partout au Canada, et ce n'est qu'un de nos programmes pour aider l'industrie pétrolière canadienne.

• (1150)

En plus, le député sait sans doute que dans le cadre de notre programme d'aide aux pays en voie de développement, nous avons créé Petro-Can International afin d'aider les pays en voie de développement qui n'ont pas les moyens de découvrir des gisements. Là encore, nous suivons la même politique que dans d'autres secteurs, qui est d'aider ces pays à découvrir des ressources pétrolières afin qu'ils dépendent moins, ou plus du tout, du pétrole importé. Cela fait partie du programme d'aide du Canada et de nos responsabilités internationales.

Je rappellerai à mon hon. collègue que la plupart de cet argent sera utilisé pour engager des ingénieurs, des géologues et des techniciens canadiens, afin d'aider ces pays à répondre à leurs futurs besoins. Cela fait partie de nos obligations internationales.

LA VENTE DE MATÉRIEL LOURD AUX ENCHÈRES

L'hon. Don Mazankowski (Végréville): Madame le Président, il est sûrement temps que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources manifeste une certaine compréhension envers le secteur des petites entreprises de prospection pétrolière et de services, qui est en train de sombrer. Encore cette semaine, dans Lloydminster, il y a eu une gigantesque vente aux enchères pour liquider les actifs de Midway Oilfield Services et Weldex Machine; avec ces entreprises disparaissent 150 emplois dans cette localité. Des camions, des tracteurs, des grues et du matériel de prospection se sont vendus à 30 p. 100 de leur valeur.

Pendant combien de temps le ministre va-t-il tolérer ce genre de désastre sans lever le petit doigt? Est-il prêt à voir ce secteur énergétique autrefois rentable sombrer de manière irrémédiable?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, je voudrais rappeler à mon collègue que les gouvernements de l'Alberta et du Canada, au cours des trois derniers mois, ont mis sur pied des programmes en vertu desquels l'industrie pétrolière va bénéficier d'abattements fiscaux de 7 milliards et d'une assistance au cours des cinq prochaines années. Aucun autre secteur industriel au Canada n'a bénéficié de dégrèvements de cette ampleur. Aucune autre industrie n'a été placée dans cette position comparativement avantageuse.

M. Stevens: Mais vous avez pris l'argent d'abord.

M. Lalonde: Mon collègue devrait savoir que l'industrie pétrolière et gazière des États-Unis est aux prises avec les mêmes problèmes; c'est, en fait, un phénomène mondial. Que mon collègue lise l'article qui a paru dans la revue américaine *Fortune* il y a seulement trois semaines.

M. Mazankowski: Vous réduisez à néant une industrie qui a déjà été rentable.

M. Lalonde: On y fournit des chiffres et des données qui prouvent que l'industrie pétrolière et gazière aux États-Unis sont en butte à des difficultés semblables. Ce sont les conditions qui prévalent partout dans le monde. Mon collègue voudrait que le Canada vive dans un monde utopique, isolé de tout ce qui l'entoure. Nous sommes malheureusement tous mêlés au problème, mais nous nous efforçons de le régler. J'ai justement rencontré ce matin le ministre de l'Énergie de l'Alberta pour discuter de ces questions.

Mme le Président: A l'ordre.

* * *

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

LE PROGRAMME DE CONSTRUCTION À L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

M. Tom McMillan (Hillsborough): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Dans toutes les provinces de l'Altantique, des programmes fédéraux fort attendus et pour lesquels des fonds ont déjà été engagés—je ne parle pas de nouveau financement—sont au point mort. A l'Île-du-Prince-Édouard par exemple, la construction de la nouvelle administration centrale du ministère des Affaires des anciens combattants et de l'aéroport de Charlottetown a été suspendue sans raison apparente.

Le gouvernement fédéral a-t-il décidé d'interrompre ces travaux dans tout le pays afin de dissimuler l'étendue véritable du déficit fédéral, que bien des spécialistes estiment non pas à 20 milliards de dollars, mais plutôt à 25 ou 26 milliards, ou même plus . . .

Mme le Président: A l'ordre.

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, encore une fois, je tiens à corriger l'impression que veut donner le député que, d'une façon ou d'une autre, on ne rendrait pas compte du déficit réel. Ce n'est absolument pas le cas. Le budget expose clairement la situation telle qu'elle est. Elle est déjà bien assez grave sans que le député s'acharne à la faire paraître pire encore. Pour ce qui concerne les projets qui sont mis en œuvre dans les provinces de l'Atlantique, il y en a de toutes sortes et les contrats que le député a mentionnés pour l'Île-du-Prince-Édouard ont tous deux déjà été adjugés.

Pour sa gouverne personnelle, je lui signale aussi que mon ministère est tout disposé à lancer un certain nombre de nouveaux programmes de formation importants aussitôt que le gouvernement provincial sera prêt à signer un accord. Encore là, je demanderai au député d'aller parler à ses collègues du gouvernement conservateur de cette province afin qu'ils signent l'accord et que nous puissions commencer à moderniser les installations du collège maritime de là-bas pour qu'il forme des gens de cette province dans de nouveaux métiers et de nouvelles professions.

LES ENGAGEMENTS PRIS PAR LE GOUVERNEMENT

M. Tom McMillan (Hillsborough): Dans sa réponse, madame le Président, le ministre a parlé du collège maritime. Hier, à la Chambre, son collègue, le ministre de l'Agriculture, a déclaré sans embages que le gouvernement fédéral n'entendait pas respecter son engagement d'assurer en partie les frais du collège de médecine vétérinaire des provinces de l'Atlantique. Combien d'autres projets analogues le gouvernement fédéral entend-il abandonner ainsi, en dépit des engagements formels qu'il a pris à l'égard des municipalités ou des provinces et quoi que cela puisse coûter d'emplois et d'autres possibilités économiques aux provinces de l'Atlantique et à l'ensemble du Canada?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Je m'étonne des propos du député, madame le Président, car nous savons tous pertinemment que le ministre de l'Agriculture remplit toujours ses engagements. C'est un homme de parole. J'estime avoir parfaitement raison de dire cela. Cependant, je tiens à signaler au député que, dans le cadre de notre nouveau programme de formation, nous disposerons de fonds spéciaux qui serviront à moderniser les installations provinciales et à acheter de nouveaux équipements dans le domaine de la formation. Nous posons comme seule condition à l'octroi de ces fonds spéciaux que les gouvernements provinciaux de qui relèvent les collèges communautaires signent un nouvel accord. Or, le gouvernement de sa province n'a pas encore signé d'accord, et c'est actuellement le seul obstacle qui empêche la mise en œuvre du programme à l'Île-du-Prince-Édouard.

* * *

L'ÉCONOMIE

LES TAUX D'INFLATION AU CANADA ET AUX ÉTATS-UNIS

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Madame le Président, il est notoire au Canada que la situation du chômage s'aggravera et que le marasme persistera tant que le gouvernement ne changera pas ses programmes économiques de façon à faire fléchir les taux d'intérêt. Le gouvernement ne cesse de répéter que son programme de réduction des taux d'intérêt est fondé sur la lutte contre l'inflation; la réduction de l'inflation entraînera le fléchissement des taux d'intérêt. Ce principe s'inspire du modèle américain. Je demande donc au premier ministre suppléant, compte tenu du fait que le taux de l'inflation aux États-Unis a bel et bien diminué, mais que les taux d'intérêt y demeurent très élevés, pourquoi nous devrions croire le gouvernement quand il prétend qu'il en ira de même au Canada?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, toutes les réponses qui ont été données aujourd'hui portent à croire—et j'espère que les députés de l'opposition qui ont posé les questions finiront par le comprendre—que la situation dans laquelle nous nous trouvons à l'heure actuelle n'est pas notre lot exclusif. Prenons les États-Unis: l'année dernière, le chômage y est passé de 7.6 p. 100 à 9.1 p. 100, tandis que la croissance réelle du PNB a glissé de 2.9 p. 100 à .9 p. 100. Le déficit budgétaire des Américains a fait un bond de 29 milliards de dollars à 109 milliards, au dire de certains, et peut-être à 160 milliards selon d'autres. C'est ce que nous affirmons.

M. Deans: C'est ce que nous affirmons!

M. Pepin: L'auteur de la question réclame que nous freinions l'inflation. Notre programme politique et notre budget sont entièrement axés sur cet objectif, mais ils visent également à créer de l'emploi pour certains groupes, dans divers secteurs où le besoin s'est fait particulièrement sentir.

LES TAUX D'INTÉRÊT AU CANADA ET AUX ÉTATS-UNIS

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Madame le Président, je m'excuse d'avoir mal formulé ma question. Je vais la poser autrement. Nous nous rendons compte que le gouvernement suit la politique américaine pour combattre l'inflation, politique qui consiste à maintenir les taux d'intérêt élevés. On parlait du principe que la baisse de l'inflation allait entraîner celle des taux d'intérêt. Cela ne s'est pas produit aux États-Unis. Comme la politique gouvernementale est fondée sur ce même principe, pourquoi les Canadiens devraient croire qu'il en sera autrement au Canada?

M. Broadbent: Essayez de nouveau Jean-Luc.

• (1200)

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, c'est ce que nous avons toujours prétendu ici à Versailles et ailleurs. Le gouvernement s'est élevé contre la politique américaine qui maintient les taux d'intérêt trop élevés.

M. Broadbent: C'est pourtant cette politique que vous suivez.

M. Pepin: Ce n'est pas vrai. Nous nous contentons d'en tenir compte.

Des voix: Oh, oh!

M. Pepin: Oui nous en tenons compte parce que nous savons que les taux d'intérêt aux États-Unis influent directement sur la situation au Canada. Nous nous contentons de suivre l'évolution de la situation aux États-Unis et d'essayer d'y faire face du mieux que nous pouvons.

* * *

L'INDUSTRIE

LA DIMINUTION DES EMPLOIS ET DES PROFITS DANS LE SECTEUR MANUFACTURIER

L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel): Madame le Président, l'ère libérale se révèle de plus en plus être une ère difficile . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Stevens: . . . et je voudrais donc poser ma question au ministre de l'Industrie et du Commerce, car il est peut-être tout aussi responsable de la faillite totale de la politique gouvernementale que les autres membres du cabinet. Pourrait-il donc nous indiquer pourquoi son ministère a laissé 200,000 emplois disparaître dans le secteur manufacturier seulement? Pourrait-il nous expliquer aussi pourquoi les entreprises de ce secteur ont vu leurs profits diminuer de 51 p. 100 après qu'il se soit pompeusement engagé, s'il était élu, à réduire d'une façon ou d'une autre les taux d'intérêt pratiqués au Canada; sans quoi il démissionnerait?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, nous prenons des mesures destinées à créer un grand nombre d'emplois dès maintenant et au cours des mois à venir.

Des voix: Oh, oh!

M. Gray: Comme je l'ai annoncé il y a tout juste quelques semaines, nous avons appuyé, par exemple de nouveaux projets de développement à la société Mitel, société établie au Canada et sous contrôle canadien, afin de créer plusieurs milliers d'emplois. J'en ai également profité pour souligner l'aide apportée à la société Control Data de Toronto dans le cadre de son projet de développement de nouveaux ordinateurs.

Des voix: Oh, oh!

M. Stevens: Comme dans le cas de la Consolidated Computer?

M. Gray: Des centaines d'emplois seront ainsi créés. J'ai aussi signalé à cette occasion notre participation à un projet d'élaboration d'un nouveau système de guidage par inertie pour les avions commerciaux.

M. Beatty: N'oubliez pas l'expérience de la Consolidated Computer, Herb.

M. Gray: La société Litton Industries engagera 1,000 employés dans le cadre de ce projet. Si le temps le permettait, je pourrais donner exemple après exemple pour montrer que les programmes de mon ministère ont créé et créent encore des dizaines de milliers d'emplois au Canada. Cependant, je tiens à souligner, madame le Président, que quelle que soit l'efficacité de nos programmes, nous ne pouvons créer des emplois ni stimuler les marchés dans tous les autres pays du monde qui achètent nos produits. Ils connaissent une récession importante et c'est un facteur qui . . .

Mme le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Kempling: Votre temps de parole a expiré.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

M. GAMBLE—LA CARTE DU COMMISSAIRE AUX LANGUES OFFICIELLES

M. John Gamble (York-Nord): Madame le Président, j'ai bien l'honneur de présenter à la Chambre une pétition portant la signature de 85 résidents de la région métropolitaine qui se plaignent que, sur la carte préparée par les soins du Commissaire aux langues officielles, la langue parlée dans les États baltes soit le russe, à la plus grande joie du gouvernement impérialiste de l'Union soviétique, et non pas le lette, le lituanien au l'estonien selon le cas.

M. JOE REID—LA TAXATION DIRECTE DES PROPRIÉTAIRES DE MAISON

M. Joe Reid (St. Catharines): Voici une pétition que mon devoir m'oblige à présenter, madame le Président. Elle porte la signature de 125 citoyens de la ville de St. Catharines qui tiennent à bien faire comprendre au gouvernement actuel et à tout gouvernement qui pourrait lui succéder qu'ils s'opposent énergiquement à toute forme de taxation directe qu'on voudrait imposer aux propriétaires sous prétexte de loyer imputé ou autrement.

Et, comme il se doit, vos pétitionnaires ne cesseront d'espérer.

* * *

LA LOI SUR LES CHEMINS DE FER

MODIFICATION CONCERNANT LE DÉPÔT DES ACTES PORTANT SUR LE MATÉRIEL ROULANT

L'hon. Don Mazankowski (Végréville) demande à présenter le bill C-659, tendant à modifier la loi sur les chemins de fer.

Des voix: Expliquez-vous.

M. Mazankowski: Madame le Président, ce bill vise à modifier l'article 86 de la loi, de façon à permettre le dépôt auprès du régistraire général du Canada de tout document touchant le matériel roulant placé ou acheminé sur le réseau ou les voies d'une société ferroviaire, qu'une société ferroviaire possède ou ne possède pas, loue ou ne loue pas ce matériel roulant.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 2669, 2680, 2852, 4094, 4189, 4191 et 4192.

[*Texte*]

LES FRAIS DE TAXI PAYÉS PAR LE GOUVERNEMENT

Question nº 2669—**M. Beatty:**

Combien le gouvernement a-t-il payé en frais de taxi, entre le 1er mars 1980 et le 31 mai 1981?

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Ces chiffres ne comprennent pas les frais des taxis utilisés par les employés en voyage. Pour obtenir ces renseignements, il faudrait procéder à un examen de chaque demande de remboursement des frais de déplacement au cours de cette période, ce qui occasionnerait des frais excessifs.

Agriculture Canada	$ 47,910.00
Commission canadienne du lait	5,908.55
Office des provendes du Canada	1,355.65
Office de stabilisation des prix agricoles	489.20
Communications Canada	24,667.74
Archives publiques du Canada	11,734.00
Bibliothèque nationale du Canada	9,536.00
Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes	4,277.89
Conseil de recherches en sciences humaines	1,905.00
Musées nationaux du Canada	60,086.90
Office national du film	10,904.68
Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne	10,400.00
Consommation et Corporations Canada	33,579.27
Développement économique	14,221.00
Emploi et Immigration Canada	71,908.60
Énergie, Mines et Ressources Canada (y compris les dépenses pour l'Office de répartition des approvisionnements d'énergie, l'Agence de surveillance du secteur pétrolier et l'Uranium Canada Limitée)	88,784.17
Commission de contrôle de l'énergie atomique	3,958.07
Énergie atomique du Canada Limitée—Société de recherche (Les dépenses de fonctionnement et d'immobilisation de la Société de recherche sont financées sur les crédits budgétaires votés par le Parlement)	101,800.00
Office national de l'énergie	4,853.55
Environnement Canada	152,607.72
Affaires extérieures Canada	79,467.83
Agence canadienne de développement international	65,409.64
Finances Canada	54,931.45
Bureau du vérificateur général	25,652.56
Département des assurances	1,366.00
Commission du tarif	1,038.35
Pêches et Océans	136,216.80
Santé nationale et Bien-être social Canada	154,946.43
Conseil de recherches médicales	1,989.90
Affaires indiennes et du Nord Canada	183,063.00
Industrie et Commerce	219,570.00
Agence d'examen de l'investissement étranger	2,791.00
Commission du système métrique Canada	7,131.50
Corporation commerciale canadienne	1,542.45
Société canadienne des brevets et d'exploitation limitée	102.50
Justice Canada	59,144.57
Centre d'information sur l'unité canadienne	28,101.30
Commission canadienne des droits de la personne	6,996.58
Commission de réforme du droit du Canada	642.80
Commission de révision de l'impôt	8,352.45
Travail Canada	18,678.50
Conseil canadien des relations du travail	14,128.33
Défense nationale: (1er avril 1980 au 31 mai 1981) (Note: Le ministère ne dispose pas des ressources requises pour vérifier des centaines de factures de taxi accumulées au cours d'une année financière complète, en vue de déterminer à quels mois les dépenses ont effectivement été faites)	$ 12,372.10
Postes Canada	124,368.00
Cabinet du Premier ministre et le Bureau du Conseil privé	62,917.05
Bureau du Directeur général des élections	1,437.61
Travaux publics Canada	65,249.00
Commission de la Capitale nationale	3,762.15
Expansion économique régionale	115,403.58
Revenu Canada	143,939.06
Sciences et Technologie	11,937.25
Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie	232.60
Conseil des sciences du Canada	3,726.10
Conseil national de recherches du Canada	5,682.25
Secrétariat d'État	151,964.00
Commission de la Fonction publique	88,516.88
Solliciteur général	19,386.00
Commission nationale des libérations conditionnelles	3,648.15
Gendarmerie royale du Canada	27,525.00
Service correctionnel du Canada	126,403.72
Approvisionnements et Services Canada	188,061.25
Statistique Canada	47,218.00
Transports Canada	422,219.00
Conseil du Trésor du Canada	42,493.21
Bureau du Contrôleur général du Canada	16,740.30
Affaires des anciens combattants Canada	71,489.92

Les autres ministères et agences n'ont pas de renseignement à ce sujet.

LE COÛT DES TÉLÉGRAMMES

Question nº 2680—**M. Beatty:**

De mars 1980 à juin 1981, combien ont coûté aux contribuables les télégrammes envoyés par le gouvernement?

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Il est difficile d'isoler les frais occasionnés par les télégrammes étant donné que le gouvernement ne tient pas de relevé particulier pour ce poste de dépenses. Toutefois, nous avons un compte pour «services de transmission de données et de messages-télécommunicateurs communs comprenant le télégraphe, câble et sans fils.»

Agriculture Canada	$ 100,169.00
Commission canadienne du lait	1,039.00
Office des provendes du Canada	238.00
Office de stabilisation des prix agricoles	635.00
Communications Canada	80,751.39
Archives publiques du Canada	4,880.00
Bibliothèque nationale du Canada	21,500.00
Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes	32,874.57
Conseil de recherches en sciences humaines	6,907.85
Musées nationaux du Canada	8,829.60
Office national du film	22,952.39
Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne	383.00

Questions au Feuilleton

Consommation et Corporations Canada	$ 21,164.11
Développement économique	2,913.85
Emploi et Immigration Canada	20,666.08
Commission d'appel de l'immigration	711.00
Énergie, Mines et Ressources Canada (y compris les dépenses pour l'Office de répartition des approvisionnements d'énergie, l'Agence de surveillance du secteur pétrolier et l'Uranium Canada Limitée)	99,214.24
Commission de contrôle de l'énergie atomique	11,987.52
Énergie atomique du Canada Limitée—Société de recherche (Les dépenses de fonctionnement et d'immobilisation de la Société de recherche sont financées sur les crédits budgétaires votés par le Parlement)	16,300.00
Office national de l'énergie	51,768.61
Environnement Canada	140,494.97
Affaires extérieures Canada (Les autres ministères représentent 50 p. 100 des télégrammes envoyés outre-mer à travers les services du ministère)	6,397,552.00
Agence canadienne de développement international	11,044.12
Finances Canada	8,631.32
Bureau du vérificateur général	1,557.38
Département des assurances	276.00
Pêches et Océans	66,369.87
Santé nationale et Bien-être social Canada	250,860.29
Conseil de recherches médicales	11.00
Affaires indiennes et du Nord Canada	33,597.00
Industrie et Commerce	233,198.00
Agence d'examen de l'investissement étranger	11,831.00
Commission du système métrique Canada	4,154.26
Corporation commerciale canadienne	3,690.36
Société canadienne des brevets et d'exploitation limitée	506.35
Justice Canada	13,207.85
Centre d'information sur l'unité canadienne	89.14
Commission canadienne des droits de la personne	141.21
Commission de réforme du droit du Canada	8.62
Travail Canada	36,959.00
Conseil canadien des relations du travail	2,597.95
Défense nationale	188,998.00
Construction de Défense (1951) Limitée	47,023.68
Postes Canada	260,318.00
Cabinet du Premier ministre et le Bureau du Conseil privé	10,947.24
Travaux publics Canada	235,677.00
Commission de la Capitale nationale	4,176.00
Expansion économique régionale	97,496.76
Revenu Canada	397,753.00
Sciences et Technologie	8,320.51
Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie	2,237.28
Conseil des sciences du Canada	500.53
Conseil national de recherches du Canada	39,277.78
Secrétariat d'État	29,352.00
Commission de la Fonction publique	63,426.00
Solliciteur général	3,583.00
Commission nationale des libérations conditionnelles	499.33
Gendarmerie royale du Canada	243,264.00
Service correctionnel du Canada	5,019.33
Approvisionnements et Services Canada	134,426.66
Statistique Canada	13,032.00
Transports Canada	7,119,711.00
Conseil du Trésor du Canada	$ 20,869.20
Affaires des anciens combattants Canada	34,584.76

Les autres ministères et agences n'ont pas de renseignement à ce sujet.

LES COMPTES PUBLICS DU CANADA

Question nº 2852—**M. Clarke:**

Au sujet des services professionnels et spéciaux déclarés par le ministère du Travail pour le programme de la santé et du sport amateur à la page 32.19 du volume II des Comptes publics du Canada de 1979-1980, et plus particulièrement de la rubrique accueil, *a*) quels services englobe cette rubrique, *b*) quelle est la liste des contrats de plus de $2,000, *c*) suit-on des lignes directrices pour déterminer quand le ministère assume les frais d'accueil et, le cas échéant, lesquelles, *d*) quel pourcentage des $39,685 a-t-on consacré surtout à l'accueil (i) de visiteurs étrangers (ii) d'hommes d'affaires canadiens (iii) de fonctionnaires provinciaux (iv) de fonctionnaires fédéraux (v) d'employés exempts des ministères (vi) de membres du Parlement (vii) de membres des assemblées législatives et de l'Assemblée nationale (viii) de dignitaires canadiens comme le Gouverneur général et les lieutenants-gouverneurs (ix) de dirigeants de sociétés de la Couronne fédérales (x) de dirigeants de sociétés d'État provinciales (xi) de membres de commissions, de conseils et d'offices fédéraux (xii) d'autres catégories de personnes?

L'hon. Gerald Regan (secrétaire d'État): Services d'accueil—1979-1980

a) Types de services fournis: réceptions, conférences, présentation de prix, service de boissons non alcoolisées.

b)(i) Frederick's—Lake Placid, New York: $5,600. Réception offerte par le ministre à Lake Placid (N.-Y.), lors des Jeux olympiques d'hiver de 1980 (250 invités: athlètes canadiens et officiels)

(ii) Restaurant parlementaire—Ottawa (Ontario): $6,275. Réception offerte par le ministre en l'honneur des athlètes olympiques (450 invités).

c) Les lignes directrices et les directives du Conseil du Trésor en matière d'accueil ont été suivies.

d) Ces activités ont eu lieu pendant qu'un autre gouvernement était en place et un gouvernement irait à l'encontre de la tradition constitutionnelle s'il cherchait à obtenir ou divulguait des renseignements aussi détaillés sur les activités manifestement tout à fait en règle du gouvernement qui l'a précédé.

M. DON MARRIOTT

Question nº 4094—**M. Cossitt:**

1. Au sujet de la réponse à la question nº 2760 où l'on trouve la liste des hôtels et restaurants où le gouvernement a payé des factures au nom de M. Don Marriott, directeur des restaurants et des banquets au Centre national des arts, combien a-t-on payé à chaque hôtel et restaurant?

2. Dans le cas de chaque restaurant où le nom était «non précisé», combien a-t-on payé et quelles sont toutes les raisons pour lesquelles le gouvernement verserait à un fonctionnaire de l'argent pour des aliments et boissons consommés à un établissement et pour lesquels on n'a pas présenté de facture de cet établissement?

M. Jack Masters (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Le Centre national des arts me transmet les renseignements suivants: En ce qui concerne notre réponse à la question nº 2760, le directeur des restaurants et des banquets du Centre national des arts a réglé les additions et les notes d'hôtels suivantes:

Endroit	Hotel	Montant	Restaurant	Montant
Toronto	Royal York	$ 62.83	non précisé	$ —
Stratford	sans objet	—	Church Rest.	54.00
Toronto	Hilton	49.00	non précisé	—
Stratford	sans objet	—	Church Rest.	55.00
New York	St. Moritz	248.00	Charlies	58.65
			The Plaza	34.11
Toronto	sans objet	—	Proud Popover	11.50
Montréal	Meridien	47.62	non précisé	—
Toronto	Royal York	46.15	non précisé	—
Stratford	sans objet	—	Mother's	18.72
Toronto	Royal York	46.15	Meyers	16.50
			Trolley	82.33
Guelph	Guelph Univ.	gratuitement	non précisé	—
Toronto	Royal York	138.00	London Fishery	46.59
Montréal	sans objet	—	non précisé	—
Chicago	Blackstone	124.48	non précisé	—
Milwaukee	Pfister	59.51	non précisé	—
Toronto	Royal York	166.73	Thinstons	18.97
			Whalers	15.37
			Markangelos	35.12
			Chives	65.00
Stratford	sans objet	—	Old English Inn	26.00
New Hamburg	sans objet	—	Waterlot	14.45
Toronto	Royal York	108.38	Coffee House	4.85
			Abundance	7.33
			La Folie	40.31
Frankfurt	Holiday Inn	125.16	Plaza	néant
Montréal	Windsor	27.00	Dunn's	12.85
Montréal	Bonaventure	53.65	non précisé	—
Toronto	Park Plaza	52.09	Copenhagen	75.02
Toronto	Park Plaza	113.60	Copenhagen	60.00
			Scaramouche	54.51
Stratford	sans objet	—	Church	64.20
Toronto	Royal York	163.23	Simpsons	20.42
Toronto	Park Plaza	116.49	non précisé	—

2. Les noms de certains restaurants ne sont pas précisés lorsque M. Marriott ne réclamait qu'une indemnité journalière. Dans ces cas-là nous estimons qu'il avait une préférence marquée pour ces établissements. Le Centre national des arts a toutefois adopté une ligne de conduite voulant que l'on fournisse le nom des restaurants et des pièces justificatives quand on demande le paiement de frais de représentation.

AIR CANADA—LES PRÊTS AUX EMPLOYÉS

Question nº 4189—**M. Baker (Nepean-Carleton):**

Depuis mars 1980, a-t-on accordé des prêts à des employés de la société Air Canada ou de l'une de ses filiales et, le cas échéant et dans chaque cas, quels étaient *a*) les nom et titre de l'employé, *b*) la date du prêt et la date d'échéance, *c*) le montant du prêt, *d*) le taux d'intérêt exigé, *e*) l'objet du prêt?

M. Jesse P. Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): La direction d'Air Canada répond comme suit: *a*) à *e*) Les seuls prêts touchés par des employés d'Air Canada étaient des prêts d'aide au logement consentis dans le cadre de la réaffectation de personnel entreprise par la société. Ces prêts font partie du programme sur les salaires et indemnisations, et tout renseignement à ce sujet demeure confidentiel.

Questions au Feuilleton

LA SCHL—LES PRÊTS AUX EMPLOYÉS

Question nº 4191—**M. Baker (Nepean-Carleton):**

Depuis mars 1980, a-t-on accordé des prêts à des employés de la Société canadienne d'hypothèques et de logement ou de l'une de ses filiales et, le cas échéant et dans chaque cas, quels étaient *a*) les nom et titre de l'employé, *b*) la date du prêt et la date d'échéance, *c*) le montant du prêt, *d*) le taux d'intérêt exigé, *e*) l'objet du prêt?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): La Société canadienne d'hypothèques et de logement m'informe comme suit: *a*), *b*), *c*), *d*) et *e*) Dans sa politique de mutation des employés, la SCHL offre une aide financière qui s'applique au logement, pour les employés mutés qui doivent déménager. Cette aide financière est fournie sur demande, selon des directives établies, sous forme de financement d'appoint et de prêt hypothécaire enregistré de deuxième rang. L'intérêt est au taux en vigueur sur le marché à la date d'approbation du prêt.

La SCHL compte en moyenne 145 employés mutés par année. En 1980, 75 employés mutés se sont prévalus de l'aide financière mentionnée ci-dessus, alors que 64 employés s'en sont prévalus en 1981. Tous les prêts d'appoint ont été remboursés. Il y a actuellement 43 prêts hypothécaires de deuxième rang en cours de remboursement. Les périodes d'amortissement varient de 5 à 25 ans et les taux d'intérêt vont de 10 à 20.5 p. 100.

Les autres renseignements précis demandés sont considérés de nature personnelle.

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA—LES PRÊTS AUX EMPLOYÉS

Question nº 4192—**M. Baker (Nepean-Carleton):**

Depuis mars 1980, a-t-on accordé des prêts à des employés de la Société Radio-Canada ou de l'une de ses filiales et, le cas échéant et dans chaque cas, quels étaient *a*) les nom et titre de l'employé, *b*) la date du prêt et la date d'échéance, *c*) le montant du prêt, *d*) le taux d'intérêt exigé, *e*) l'objet du prêt?

M. Jack Masters (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): La Société Radio-Canada me transmet les renseignements suivants: Oui, des prêts ont été consentis à des employés de Radio-Canada depuis mars 1980. *a*), *b*), *c*) et *d*) Il n'est pas coutume de demander à Radio-Canada de donner des détails sur sa gestion interne et son administration, comme le nom de certains membres de son personnel, ni des affaires de la Société à cet égard. La raison de cette coutume est expliquée en détail dans la réponse à la question nº 2530 du 6 novembre 1975.

e) La politique de Radio-Canada à cet égard limite les prêts aux employés à deux cas:

(i) Lorsque la Société exige d'un employé qu'il s'installe dans une région où le coût de sa nouvelle habitation est supérieur à celle qu'il possédait avant, on aide l'employé à assumer ces frais supplémentaires en lui consentant un prêt sans intérêt pour une période de temps déterminée. Ces prêts sont limités à une somme de $25,000 pour une durée de cinq ans.

(ii) Lorsque la Société exige qu'un employé s'installe en mission à l'étranger, on peut lui venir en aide par un prêt, afin qu'il réponde à ses obligations avant de quitter le Canada ou encore pour faire face à ses nouvelles obligations dans le pays étranger. Ces prêts, avec intérêt, doivent être remboursés dans les trois années qui suivent.

[*Traduction*]

M. Smith: Je demande, madame le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton.*

M. Siddon: Madame le Président, puis-je demander au secrétaire parlementaire quand nous pouvons espérer obtenir une réponse à la question nº 4053 que j'ai fait inscrire au *Feuilleton* le 23 février 1982? Cette question a trait à l'envoi d'hexafluorure d'uranium à l'Union soviétique pour y être enrichi puis réexpédié vers les pays auxquels il est destiné. J'aimerais savoir au juste où les isotopes U235 et U238 finissent par être envoyés et combien des résidus sont gardés en Union soviétique. La question est importante et urgente. Le secrétaire parlementaire peut-il nous dire quand nous pouvons espérer obtenir une réponse?

M. Smith: Madame le Président, je ne suis pas en mesure d'y répondre aujourd'hui. Je me ferai cependant un plaisir d'aller aux renseignements au nom du député.

M. Reid (St. Catharines): Madame le Président, j'ai une question à poser au secrétaire parlementaire au sujet de la question nº 3488 que j'ai fait inscrire au *Feuilleton* le 26 novembre 1981 et à laquelle on n'a pas encore répondu.

M. Smith: Madame le Président, je me renseignerai à son sujet aussi.

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LA LOI SUR LES RESTRICTIONS SALARIALES DU SECTEUR PUBLIC

MESURE CONCERNANT LES RÉMUNÉRATIONS DANS LE SECTEUR PUBLIC DU CANADA

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor) propose: Que le bill C-124, Loi concernant les rémunérations dans le secteur public du Canada, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des prévisions budgétaires en général.

—Madame le Président, il me fait plaisir d'ouvrir le débat sur le projet de loi C-124 qui porte sur l'établissement d'un programme de restrictions salariales au sein de la Fonction publique fédérale.

Le Canada se trouve en plein milieu d'une récession aiguë. Le quart de notre capacité à l'heure actuelle n'est pas utilisé. Les investissements commerciaux et les profits connaissent une baisse alarmante. La demande de biens a diminué tant au pays que sur nos marchés à l'étranger. Un million deux cent cinquante mille Canadiens se trouvent sans emploi. Les industries et les consommateurs souffrent des taux d'intérêt élevés qui sont un sous-produit de l'inflation. Il faut grandement améliorer notre piètre performance sur le plan de la productivité. Seul notre surplus commercial laisse poindre un rayon d'espoir sur cette conjoncture économique par ailleurs sombre et décevante.

• (1210)

[*Traduction*]

En réalité, nous risquons de compromettre gravement notre compétitivité à la longue si nous n'arrivons pas à réduire nos frais. Notre taux d'inflation est plus élevé que celui de nos principaux partenaires commerciaux. Pour le moment, l'indice des prix à la consommation augmente de plus de 11 p. 100 par rapport à l'année dernière, soit de 4 à 5 points de pourcentage de plus qu'aux États-Unis et environ 6 points de pourcentage de plus qu'en Allemagne et qu'au Japon. Les hausses salariales négociées durant le premier trimestre de cette année sont de plus de 12 p. 100. Par conséquent, ces hausses dépassent d'environ 5 points de pourcentage celles des travailleurs de pays avec lequel nous faisons la plupart de nos échanges commerciaux, les États-Unis.

Dans le rapport qu'elle a publié dernièrement, que les députés ont certainement lu il y a quelques jours, l'OCDE a dit que le Canada était, parmi les sept principaux pays membres de l'Organisation, celui qui avait le moins réussi à enrayer les hausses salariales. Jusqu'à présent, les Canadiens n'ont pas encore adapté leurs hausses salariales aux réalités économiques canadiennes et mondiales. Les hausses négociées sont tellement élevées qu'elles nous empêchent de réduire l'inflation, d'abaisser les taux d'intérêt et de créer des emplois.

Si la vitalité économique du Canada dépendait moins de son aptitude à exporter des marchandises ou à faire concurrence aux denrées importées au Canada, la différence entre nos prix et ceux de nos concurrents serait moins importante. Nous ne pouvons pas être concurrentiels pendant une récession mondiale sans aligner nos hausses de frais de production et notre taux d'inflation sur ceux des autres pays commerciaux occidentaux.

[*Français*]

Au cours des semaines qui ont précédé le dépôt du dernier budget, un bon nombre de Canadiens renseignés et inquiets de toutes les professions ont maintes fois prié le gouvernement fédéral de prendre l'initiative d'établir une norme de rajustement salarial qui soit compatible avec la capacité économique actuelle du pays et de son bien-être futur. Tous se sont rendu compte du besoin impérieux pour le gouvernement fédéral d'accentuer la portée anti-inflationniste de sa politique économique en prenant plus vigoureusement l'initiative en matière salariale. Le Programme des restrictions salariales au sein de la Fonction publique fédérale ne peut pas à lui seul résoudre tous les problèmes économiques qui accablent les Canadiens. Il constitue plutôt un exemple national sérieux et frappant que tous les Canadiens, employeurs et employés, pris individuellement ou collectivement, doivent imiter s'ils tiennent le moindrement à maintenir leur position concurrentielle à l'étranger et par le fait même leur niveau de vie au pays.

Les attentes salariales des travailleurs canadiens ne peuvent pas continuer à dépasser la production nationale sans accroître l'inflation et le chômage. Si la grande majorité des Canadiens n'acceptent pas des augmentations salariales inférieures aux attentes qu'ils semblent nourrir, l'inflation ne diminuera pas de manière significative ou permanente.

[*Traduction*]

Le système de négociation collective dans la Fonction publique fédérale, qui date à peine d'une quinzaine d'années, a donné de bons résultats. Tous ceux qui ont contribué au fonctionnement de ce système méritent d'être félicités pour la façon dont ils ont accompli leurs tâches. Mais étant donné la situation économique actuelle, qui risque de se prolonger encore quelque temps, nous n'avons pas le choix, il nous faut faire mieux. L'économie n'est plus en mesure d'accorder des hausses salariales indexées sur le taux d'inflation, car elles alimentent l'inflation, voire même elles l'aggravent.

Certains commentateurs et chefs syndicaux ont prétendu que ce bill fait des distinctions injustes au détriment des fonctionnaires. Il n'en est rien. Depuis quelques mois, tous les gros employeurs du secteur privé ont été obligés de réduire leurs coûts salariaux. Des employés ont été congédiés à tous les niveaux, même des cadres supérieurs. Des hausses salariales ont été reportées, on a réduit les congés, retardé des promotions et prolongé les heures de travail. Les chiffres qui servent à comparer les taux de rémunération des secteurs public et privé ne reflètent pas ces réductions. En fait, dans l'ensemble, les fonctionnaires ont échappé à ce genre de restrictions et leurs conditions de travail sont restées à peu près les mêmes. En ce sens, on peut dire qu'ils représentent un groupe de travailleurs privilégiés.

En voulant limiter la rémunération dans la Fonction publique, nous voulons prêcher d'exemple. Nous ne demandons pas aux autres de faire ce que nous refusons de faire nous-mêmes. Les restrictions s'appliquent également aux députés, aux sénateurs, aux juges, aux sociétés de la Couronne, aux membres de la GRC et des forces armées. A l'exception des députés, ministres et sénateurs, les employés visés ne subiront pas de réduction salariale antérieure au 28 juin 1982.

Le programme de restrictions s'appliquera pendant deux ans à partir du moment où les employés seront touchés. Cette date sera déterminée par l'expiration des régimes de rémunération prévus ou encore de la prochaine hausse salariale. La hausse maximale est fixée à 6 p. 100 pour la première année et à 5 p. 100 pour la seconde. Ce sont des augmentations raisonnables. Le gouvernement s'est vu proposer différentes solutions, depuis le statu quo, c'est-à-dire le maintien des régimes actuels, jusqu'au gel complet ou même à des réductions rétroactives. En proposant des hausses de 6 et de 5 p. 100, nous avons adopté l'approche modérée qui correspond assez bien au tempérament canadien.

Les conventions collectives et les régimes de rémunération seront prorogés et resteront en vigueur pendant les deux années où le programme s'appliquera aux employés. Par conséquent, toutes les rémunérations et beaucoup de dispositions des conventions de travail ne changeront pas tant que le programme sera en vigueur.

Le bill prévoit que le Conseil du Trésor peut autoriser la modification, sauf les taux de salaire, des régimes de rémunération, mais seulement lorsqu'un régime a expiré et n'a pas été renouvelé avant le 28 juin dernier. En vertu de cet article, les dispositions des régimes expirés seront alignées sur les normes courantes, mais aucune réduction ne sera permise. Les augmentations des taux de salaire dans ces régimes seront plafonnées à 9 p. 100 pour un an à compter de la date d'expiration. Les ententes provisoires signées par les parties et mises en application sans modification seront acceptées comme si elles font partie de ces arrangements transitoires. Dans ces cas, la participation au programme commencera le lendemain de la date d'expiration du régime de rémunération, ou à la date de la deuxième augmentation des taux de salaire stipulée dans l'entente ou le régime.

[*Français*]

Alors, pour réussir, un programme de restrictions salariales doit pouvoir s'administrer le plus simplement possible et s'appliquer de manière uniforme, ne comporter que le minimum d'exemptions ou d'exceptions, n'exiger aucun nouvel organisme administratif ou presque, et nuire le moins possible aux pratiques de gestion de la rémunération et à sa relativité. Le programme proposé répond à toutes ces exigences. En effet, plutôt que de créer un nouvel organisme gouvernemental, on confiera l'administration du programme de restrictions salariales au sein de la Fonction publique fédérale au Conseil du Trésor, qui sera appuyé par son secrétariat dans l'exécution de cette tâche. Les pourcentages uniformes d'augmentation des taux de salaires prévus dans le cadre du programme permettent d'éviter les complications qu'entraînerait l'application de pourcentages progressifs d'augmentation à divers échelons de revenus. L'application d'une augmentation uniforme des taux à tous les régimes de rémunération assure, dans la plus grande mesure du possible, le maintien des écarts salariaux actuels, prévient les problèmes complexes de compression et de transposition salariales et éventuellement permettra la reprise ordonnée du processus de négociation collective à la fin du programme. Les taux de salaire au plus bas de l'échelle de rémunération de la Fonction publique fédérale se comparent avantageusement avec ceux du secteur privé. C'est plutôt à partir du deuxième palier de la direction de la Fonction publique qu'il existe de graves iniquités par rapport au secteur privé. Au lieu de créer une injustice, un pourcentage uniforme d'augmentation empêche l'aggravation des iniquités déjà existantes.

• (1220)

[*Traduction*]

Le gouvernement n'a nullement l'intention de se servir du programme de plafonnement des augmentations salariales pour modifier la structure normale des rapports de traitements au sein de la Fonction publique qui a été assidûment élaborée dans le cadre du processus de négociation collective. C'est au régime fiscal qu'il appartient de modifier cette structure.

Les employés qui n'ont pas atteint le plafond de leur catégorie salariale continueront de recevoir des augmentations; ceux qui sont soumis à des régimes de rémunération fondés sur le rendement continueront de recevoir des hausses de traitement en fonction des résultats des évaluations du rendement. Par conséquent, les employés continueront de toucher des augmentations salariales à mesure qu'ils acquerront de l'expérience et amélioreront leur rendement. Il s'agit d'un point important qui

a déjà donné lieu à certains malentendus, et je voudrais signaler à tous les députés qu'il est possible d'accorder des augmentations salariales, ainsi que le prévoient les régimes de rémunération en vigueur. Ces régimes, qui ressemblent à ceux qui existent dans d'autres secteurs de l'économie, y compris le secteur privé, ne seront et ne devront pas être modifiés par le projet de loi.

On a soulevé certaines questions au sujet du bien-fondé des agumentations salariales que le gouvernement a continué d'approuver ou de négocier avec ses employés dans les jours et les semaines qui ont immédiatement précédé le 28 juin. Permettez-moi de rétablir à nouveau les faits. Les députés n'ignorent pas qu'une fois qu'un avis de négociation collective a été donné, les parties sont tenues de négocier de bonne foi dans le but de conclure une convention collective. Le gouvernement aurait-il été de bonne foi s'il avait refusé de négocier avec ses employés ou avait délibérément bloqué les négociations, parce que la loi proposée était sur le point d'être présentée? Selon moi, la réponse est bel et bien non. Des augmentations salariales ont été négociées pour les catégories professionnelles concernées, compte tenu des rémunérations jugées justes et équitables dans le secteur privé. En ce qui concerne ces employés et lorsque le gouvernement détermine unilatéralement les conditions salariales des catégories professionnelles dont il a été question à la Chambre, il n'y avait aucune raison pour que nous les traitions différemment des employés soumis à des régimes de négociation collective. Leurs salaires ont été révisés selon l'ordre normal des choses. Certains groupes comme les avocats du ministère de la Justice ont eu droit aux mêmes augmentations que ceux d'autres ministères qui font partie d'une unité de négociation et n'en sont pas exclus. Les avocats syndiqués ont obtenu une augmentation de 11 p. 100 au mois d'avril de cette année. Le gouvernement voulait donc, si vous le voulez, traiter les avocats syndiqués et les autres sur un pied d'égalité.

Je tiens toutefois à préciser que le gouvernement demande aux hauts fonctionnaires de faire un sacrifice supplémentaire. En effet, les recommandations du groupe spécial composé de représentants du monde des affaires qui conseillent le gouvernement quant à la rémunération des hauts fonctionnaires ne seront pas approuvées. Ainsi que se le rappellent les députés, ce groupe consultatif avait recommandé d'accorder une hausse de 9.5 p. 100 à compter du 1er avril 1982. Au lieu de cela, la date de révision a été reportée au 1er juillet 1982 et les sous-ministres ainsi que les autres hauts fonctionnaires ne recevront à cette date qu'une hausse de 6 p. 100. Cela veut dire que les traitements de 1981 de la plupart des hauts fonctionnaires n'auront subi aucun réajustement pendant 15 mois.

Je tiens à préciser que tous ces groupes, dont les hausses salariales ont été fixées soit unilatéralement soit dans le cadre de négociations collectives avant l'entrée en vigueur de ce programme, seront assujettis à la formule de plafonnement à 6 et 5 p. 100 comme tout le monde, conformément aux termes des dispositions particulières de cette mesure.

Le fait que l'on soit obligé de limiter les hausses salariales dans le secteur public montre bien à quel point la situation économique de notre pays est grave. Ces mesures sont nécessaires à cause des ravages de l'inflation auxquels il convient de mettre un terme. Nous ne réussirons dans notre entreprise que si tous les Canadiens qui travaillent consentent à faire un effort concerté et des sacrifices pour enrayer la hausse des coûts. Sous ce rapport, les hausses salariales sont un facteur important. Le programme que le gouvernement a présenté exige un sacrifice modeste de la part des fonctionnaires. Ce sacrifice permettra d'accorder des avantages et d'offrir de meilleures perspectives aux Canadiens qui ont été les plus durement touchés par les ravages de l'inflation.

Le phénomène de l'inflation et son impact sur les pays et les gens est aujourd'hui bel et bien une réalité dans l'ensemble du monde industrialisé. Personne n'y échappe. Comme un virus particulièrement contagieux, l'inflation continue à faire des ravages de plus en plus importants. Le Canada ne peut se permettre de perdre le rang enviable qu'il occupe dans le commerce international. Nous ne pouvons laisser les problèmes de coûts et de productivité affaiblir notre compétitivité sur les marchés mondiaux et compromettre notre avenir économique. En effet, notre balance commerciale excédentaire avec l'étranger disparaîtra alors, notre niveau de vie accusera une baisse marquée et nous tirerons de l'arrière lorsque nos partenaires commerciaux entreront dans la prochaine vague de croissance économique mondiale.

M. Domm: C'est déjà fait.

M. Johnston: L'inflation est l'ennemi à abattre. Elle s'alimente de notre désir bien humain de sécurité et croît avec nos anticipations, personnelles ou collectives, lorsque nous croyons à tort pouvoir avoir plus que nous ne gagnons.

[*Français*]

Les systèmes que nous avons mis au point au Canada pour répartir notre richesse et nos recettes, pour établir la valeur proportionnelle du travail et pour définir les conditions d'emploi sont nombreux et complexes. Ils nous ont été d'un précieux secours et, à mon avis, continueront de l'être.

Les Canadiens dénigrent souvent les fonctionnaires fédéraux et ne sont pas toujours en mesure de comprendre ou d'apprécier leur travail. Ces fonctionnaires ne ménagent cependant pas leurs efforts pour servir leurs concitoyens. Par ailleurs, les rapports entre le gouvernement, d'une part, et ses employés et leurs représentants, d'autre part, sont bons. Il faut donc continuer à collaborer tous ensemble si nous voulons que le pays traverse cette période très difficile de manière à avantager tous les intéressés.

[*Traduction*]

Les fonctionnaires ne sont pas plus responsables de l'inflation que tout autre groupe de Canadiens.

M. Rose: Ou de travailleurs.

M. Johnston: Mais l'objectif même du programme vise bien plus que la simple restriction des argumentations de traitement. Il est le début d'une croisade à l'échelle nationale—contre les effets dévastateurs de l'inflation, des taux d'intérêt élevés et du chômage.

M. Rose: Lisez l'histoire des croisades.

M. Johnston: Si les autres secteurs suivent notre exemple, et que cette croisade soit un succès alors tous bénéficieront de la réduction de l'inflation, qui s'ensuivrait inévitablement. Nous lançons un défi aux Canadiens en les invitant instamment à adopter nos objectifs de 6 p. 100 et de 5 p. 100. Ce sont des objectifs réalisables qui nous permettront de relancer l'économie et d'assumer notre prospérité. Ce défi dont j'ai parlé commence avec le projet de loi.

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, je veux ouvrir le débat en disant combien il est essentiel, pour lancer le Canada sur la voie de la reprise, d'accroître notre productivité, de réduire les revendications des citoyens et d'en répartir la responsabilité entre tous les Canadiens. S'il existe en effet une crise, ainsi que l'affirmait le ministre dans son exposé, j'espère qu'il voudra, au moment où nous entreprenons ce qu'il appelle une croisade nationale, en imputer la responsabilité à ceux qui en sont principalement la cause.

• (1230)

A mon avis, les problèmes qui nous accablent sont le fruit de l'imprévoyance des gouvernements. Nos dirigeants ont oublié la leçon apprise dans la Bible: dans les années fastes, ils n'ont pas engrangé en prévision des mauvais jours. Devant la dévastation qui règne actuellement au Canada, on peut dire qu'au lieu d'engranger nous avons dilapidé des richesses extraordinaires, un potentiel énorme qui faisait dire à sir Wilfrid Laurier que le XXe siècle serait celui du Canada. Les Américains ne sont pas à blâmer de cet état de fait; les Canadiens non plus. On ne peut en accuser les retraités ni les fonctionnaires. Si les gouvernements sont prompts à se féliciter de la réussite de certains programmes ou de diverses politiques, ils doivent aussi pouvoir battre la coulpe quand tout s'écroule. Le ministre a parlé avec raison d'une menace d'effondrement. Bien qu'elle puisse s'appliquer au ministre lui-même, l'image est également juste pour ce qui est de notre économie.

En amorçant ce débat, il convient tout d'abord d'en situer le contexte. Peu importe de quel côté nous siégeons à la Chambre des communes. Permettez-moi de m'expliquer. La situation que je vais décrire à la Chambre est le résultat d'années de laisser-aller et même de négligence de là part de plusieurs ministres des Finances successifs. Cela a commencé avec le grand espoir des libéraux qui exerce le droit dans la rue Bay, et le dernier en date est le grand désespoir des libéraux qui siège maintenant à la Chambre des communes à titre de ministre des Finances (M. MacEachen).

La situation actuelle est le résultat des années passées par les libéraux à la tête du gouvernement du Canada. Leur propre organisme, Statistique Canada, a dit que l'économie est en perte de vitesse, que le produit national brut a baissé de 2 p. 100 pendant le premier trimestre, ce qui était le troisième déclin trimestriel consécutif et la baisse la plus importante depuis 28 ans au Canada.

Les sociétés emploient des travailleurs au Canada. Pendant le premier trimestre de 1982, les bénéfices des sociétés n'ont atteint que 41 p. 100 de leurs bénéfices pendant la même période en 1981. L'industrie de fabrication n'a tourné qu'à 70 p. 100 de sa capacité pendant le premier trimestre de 1982. C'est le niveau le plus faible de l'utilisation de la capacité industrielle depuis qu'on a commencé à publier des chiffres à ce sujet en 1961. L'industrie des transports, qui était jusqu'ici le fondement même de l'industrialisation et de l'expansion de l'économie canadienne, ne fonctionne qu'à 51 p. 100 de sa capacité. Selon le Conference Board of Canada, la confiance chez les consommateurs a atteint son plus bas niveau depuis 20 ans.

Pendant les cinq premiers mois de 1982, 4,429 entreprises ont fait faillite au Canada, soit 36 p. 100 de plus que pendant la même période en 1981 et 55 p. 100 de plus que pendant les mois correspondants de 1980. Nous n'entendions jamais parler de faillites agricoles auparavant. Elles ont augmenté de 61 p. 100 par rapport à l'année dernière et de 111 p. 100 par rapport à 1980. Le taux de chômage est maintenant de 10.9 p. 100 au Canada. Le chiffre de 10 p. 100 ne veut plus dire grand-chose à notre époque, mais il faut songer à ce que cela signifie sur le plan humain. Il y a 1.3 million de Canadiens qui veulent travailler et qui sont incapables de trouver un emploi. A cause de cela, les rêves de bien des gens ont été anéantis.

Le gouvernement a eu pour politique de maintenir des taux d'intérêt élevés et de déprimer l'économie. Il a réussi sur toute la ligne! Les taux d'intérêt ont recommencé à augmenter parce que le gouvernement essaie de venir au secours du dollar. Le taux des banques à charte est maintenant de 18.25 p. 100. Du moins, c'est ce qu'il était à la veille du budget. Aux États-Unis, le taux n'est que de 16.5 p. 100. A l'époque des élections de 1980, quand le parti libéral avait fait toutes sortes de belles promesses, le taux des banques à charte du Canada était de 14.75 p. 100. C'est à ce moment-là que le porte-parole financier de l'opposition à l'époque, l'actuel ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray), a dit qu'il démissionnerait si les taux d'intérêt ne baissaient pas. Eh bien, le taux d'escompte a augmenté, mais, malheureusement pour le Canada, le ministre n'a pas démissionné. Il y a dix ans, le taux d'escompte était de 6 p. 100. J'ai cru devoir le dire, car cela fait partie de la longue liste des échecs du gouvernement. Il faut nous rappeler que le débat actuel vient après le budget du 12 novembre 1981 qui a été condamné par le solliciteur général (M. Kaplan), par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^me^ Bégin) et dix de ses collègues, simples députés, qui l'ont dénoncé comme l'un des plus désastreux de l'histoire, et que le ministre des Finance a fini par abandonner. Telle est la situation qui est la nôtre.

Quant au budget du 28 juin 1982, je ne connais aucun secteur de l'économie canadienne qui voit dans ses mesures la promesse d'une relance. Aucun. Lorsque les représentants du monde des affaires sont venus hier à Ottawa s'entretenir avec le premier ministre (M. Trudeau), ils l'ont fait pour manifester leur foi dans le pays. Je suis de ces députés qui espèrent que les entretiens avec les dirigeants syndicaux canadiens seront fructueux. Ces entretiens se tiennent probablement à l'heure même où je vous parle, et s'ils ont pris fin, c'est qu'ils auront eu lieu ce matin. J'assure au ministre que je suis de ceux qui attendent des résultats de ces entretiens, car les Canadiens en ont assez des affrontements stériles. Le gouvernement se doit, non seulement aujourd'hui, mais depuis des années, d'encourager ce genre de consultation. Le ministre sait pertinemment que cette consultation n'a pas eu lieu. C'est pourquoi il doit, comme il le dit si bien, entreprendre une croisade nationale.

• (1240)

Je voudrais que la croisade dont parle le ministre réussisse. Cependant, je dois dire que le pays doute de l'efficacité, de la force, de l'habileté et de la crédibilité de certains des croisés d'en face. Le Sire Galaad de 1968 dans son armure étincelante, monté sur un cheval blanc est devenu le chef d'une armée délabrée, d'un gouvernement dégénéré, à cours d'idées. Il l'a prouvé. L'armure de Sire Galaad a rouillé. Son cheval courbe l'échine. Il est vieux et affaibli. Son épée est brisée.

Je m'interroge sur les meneurs de cette croisade. J'ai raison de le faire parce que je les vois chaque jour ici à la Chambre des communes. Un des problèmes du Canada, c'est que nous traversons une crise économique et ne pouvons compter sur nos dirigeants. C'est la crise qui nous a amenés au point où nous en sommes. J'espère que dans l'intérêt du pays ce gouvernement délabré saura collaborer avec tous pour que se réalise la promesse faite par un ancien premier ministre libéral qui s'est distingué il y a très longtemps.

Je dis au gouvernement qu'il a semé la destruction. Voici ce qui est arrivé au Canada. Ce grand pays plein de promesses a élu un gouvernement qui n'est pas à la hauteur. Le pays vaut mieux que son gouvernement. C'est ce qui ressort de partout.

Hier, un haut fonctionnaire, un employé de la Fonction publique et un fonctionnaire à la retraite m'ont téléphoné. J'ai aussi reçu la visite d'une maîtresse de maison. J'ai également recontré une personne assez jeune, en âge de voter, sur les marches de la Chambre des communes à mon arrivée. La question que tous me posent est la suivante: «Quand allez-vous nous débarrasser d'eux?» Poserait-on cette question s'il n'y avait pas vraiment de crise? Le gouvernement est au bout de son rouleau. Il est temps qu'il cède la place. Il ne tient pas ses promesses. Je ne veux pas que notre pays épuise son potentiel. Je dois répondre à ces personnes que je déplore notre système. J'ai dû m'en accommoder pendant dix ans. Je regrette vivement qu'il nous oblige à supporter un gouvernement pareil, mais nous n'avons pas le choix.

Je tiens à dire au gouvernement que des millions de Canadiens se posent la même question. Le gouvernement ferait mieux de se méfier car ils sont des millions, l'union fait la force, et ils ne sont pas prêts à pardonner. Il y en a certains au sein de la fonction publique. Dans ses discours à Toronto, Montréal et Vancouver, le ministre a proféré des menaces voilées à l'endroit de la fonction publique qui doit réduire ses prétentions. Il s'est exprimé comme si les fonctionnaires n'étaient pas des citoyens à part entière et qu'ils ne comprennent rien à la nécessité de faire corps avec les autres Canadiens, de participer au programme de relance national.

On est allé faire toutes sortes de discours qui ont fait beaucoup de tort à la Fonction publique du Canada. Je représente les fonctionnaires depuis dix ans. Ils se soucient autant de l'avenir du pays que n'importe qui. Ils sont mieux placés pour connaître les défaillances du gouvernement car ils travaillent pour lui depuis plus de 14 ans. Ils ont vu toutes ses promesses s'envoler.

Les fonctionnaires ne voient pas d'inconvénient à participer à cette grande croisade, comme le ministre l'appelle, et à ce qui sera, j'espère, un programme de relance national. Cela ne pose pas de problème. Ils sont bien prêts à faire leur part. Ce qu'ils veulent, c'est que les autres fassent la croisade avec eux. Qui sont ces autres? Il s'agit des députés, des sénateurs et des juges que ce projet de loi a également mobilisés. Néanmoins, ils veulent que d'autres encore leur emboîtent le pas. Hier, le premier ministre s'est réuni avec un comité spécial. Les fonctionnaires veulent être certains que les membres de ce comité se joindront à eux et qu'ils se contenteront des mêmes majorations de salaires. Ils veulent en être sûrs.

Les fonctionnaires veulent obtenir l'assurance que le mouvement ouvrier est disposé, et je suis persuadé qu'il l'est, à partager la responsabilité avec le secteur public. Ils veulent aussi que le gouvernement fasse sa part. Ils ont constaté que bien que leurs salaires soient fixés aux termes de ce projet de loi, les biens et services fournis par les monopoles, les organes et les commissions de l'État y échappent. Ces services ne seront que surveillés. Ils ont entendu le ministre des Finances et le ministre des Communications (M. Fox) parler en termes vagues de la rigueur de cette surveillance. Le fonctionnaire le remarque quand il doit payer son compte de téléphone ou de gaz ou un autre service qui relève du gouvernement fédéral. Quand il s'aperçoit de ce genre de choses, il se dit que le gouvernement réserve à la rémunération du fonctionnaire un traitement quelque peu différent de celui des autres éléments qui relèvent de sa compétence. Il va donc exiger que les promesses soient tenues. Si elles ne le sont pas, alors il aura tout lieu de se demander à quoi auront servi ses sacrifices. Et après avoir posé toutes ces questions, il va réclamer des réponses.

• (1250)

Les fonctionnaires savent qu'il n'y a pas beaucoup de différence entre le fait de vivre dans une maison lourdement hypothéquée et le fait de vivre dans un pays lourdement hypothéqué lui aussi. En effet, le Canada est hypothéqué jusqu'au cou, pour ainsi dire,—une dette de 20 milliards de dollars, proportionnellement plus élevée par habitant qu'aux États-Unis. Les fonctionnaires savent, comme tout le monde, que s'ils se trouvent dans cette situation, c'est en raison de l'ineptie du gouvernement. Mais ils demeurent des citoyens de ce pays. Ils vont essayer non seulement de sortir le pays du marasme dans lequel il a sombré, mais aussi de le débarrasser de ce gouvernement. La population le souhaite, monsieur l'Orateur.

Le ministre a parlé en détail du projet de loi. Pour ma part, je serai plus bref. Le gouvernement s'apprête à demander aux fonctionnaires de jouer cartes sur table. Le moment est venu, à mon sens, où chacun devrait faire preuve de franchise. Les Canadiens, monsieur l'Orateur, savent à juste titre quel est votre traitement; cela est du domaine public. Ils connaissent le traitement des ministres, des députés et des juges. Fait étrange, cependant, les nominations par décret du gouverneur en conseil se font dans le secret et les traitements connexes demeurent cachés aux yeux des Canadiens. Le moment est venu pour tout le monde de jouer cartes sur table.

Des voix: Bravo!

M. Baker (Nepean-Carleton): Le projet de loi devrait prévoir la révélation de tout ce qui entoure les nominations par décret, c'est-à-dire la nature du traitement, sa provenance, et les fonctions en cause; puisqu'il s'agit de fonds publics, les Canadiens ont le droit de savoir.

Si mon ami du Nouveau parti démocratique posait une question, je lui dirais s'il était à la Chambre de temps à autre de consulter le *Feuilleton*. Il y trouverait inscrit en mon nom un bill qui accomplirait précisément la même chose s'il était adopté par le gouvernement. Il est temps de mettre cartes sur table, afin que nous sachions quelles sont les personnes en cause et quelle rémunération elles touchent.

Par exemple, la société des postes est censée révolutionner la livraison du courrier. Si elle n'y parvient pas, le directeur de cette société devra rendre des comptes. Le gouvernement craint que l'on soit mieux en mesure d'évaluer l'ampleur de l'échec de cette société, en sachant quel traitement touche son directeur. Il en est de même du nouveau président du CN. C'est un ancien député. Ils touchent tous un traitement de l'État. J'ignore comment moi-même en tant que député ou les Canadiens pourrions juger leur performance, si nous ignorons quels sont leurs traitements.

J'ai cherché honnêtement, en mon âme et conscience, de bonnes raisons à ce refus de divulguer un tel renseignement. Toutes celles que j'ai trouvées sont superficielles. La principale raison, c'est qu'ils refuseraient peut-être de venir travailler si le public savait. Je ne le crois pas pourtant, car j'ai posé la question à Michael Warren un jour au comité, en lui demandant s'il était prêt à nous dire son traitement et il a répondu: «Bien entendu, je n'y vois aucune objection, mais c'est contraire à la politique gouvernementale». A mon avis, il est temps de modifier cette politique.

Des voix: Bravo!

M. Baker (Nepean-Carleton): Jouons cartes sur table. Le gouvernement demande aux fonctionnaires de renoncer à une partie de leurs augmentations de traitement, eh bien qu'il soit franc avec eux.

Dans d'autres domaines, nous avons besoin véritablement d'une orientation politique. Cela m'a choqué d'apprendre l'autre jour que certaines personnes, au sein de la fonction publique, ont obtenu cette année des hausses de traitement de 21 p. 100. Voici ce qu'il en est. Je cite un extrait d'un article de presse:

> Tandis que le premier ministre Pierre Trudeau expliquait aux Communes que le gouvernement donnait l'exemple dans le domaine du contrôle des salaires, un député conservateur s'efforçait de déterminer pourquoi les attachés de cabinet avaient obtenu une augmentation de 21 p. 100 cette année. Le 17 juin, le président du Conseil du Trésor Don Johnston leur a accordé une hausse de 10 p. 100, portant leur augmentation totale pour cette année à 21 p. 100. Et pourtant, le budget présenté le 28 juin limitait les augmentations des fonctionaires à 6 p. 100 cette année et 5 p. 100 l'année prochaine.

Il faut donner l'exemple. Eh bien commençons donc avec les antichambres des ministres! Revenons-en au statu quo antérieur. Supprimons cette augmentation. Soyons directs, honnêtes, traitons tout le monde sur un pied d'égalité, comme l'a dit mon ami de Rosedale (M. Crombie). C'est le principe qui ressortait de l'exposé du ministre, de son petit sermon d'aujourd'hui: traitons tout le monde sur un pied d'égalité. Ça pourrait être une bonne chose; ça pourrait donner l'exemple, et ferait peut-être trouver la pilule un peu moins dure à avaler pour ceux qui doivent accepter une diminution de leur salaire, à condition qu'on passe aux actes. Je vois le ministre sourire. Il sait qu'il doit le faire, et j'espère qu'il va profiter de la fin de semaine pour y réfléchir.

Il y a une autre question en matière d'équité que je voudrais voir le gouvernement examiner, puisque nous nous lançons ensemble dans cette croisade. Je vois que le député de Hamilton-Ouest (M. Hudecki) est parmi nous. C'est un homme droit, un médecin réputé. Qu'il aille, en sa qualité de médecin, d'ami, de collègue, demander au ministre ce qui a été fait, pour voir s'il n'est pas préférable que ce changement d'attitude ait lieu, que l'exemple vienne d'en haut, qu'il émane du cabinet même du ministre. Cela serait utile. Je pense que cela donnerait une certaine crédibilité à ce programme national.

Et maintenant, monsieur le président, je voudrais dire au ministre que l'ensemble de la fonction publique est disposé à suivre, si elle voit que cela réussit. Elle est même disposée à participer dans l'espoir que cela marche. Certains fonctionnaires m'ont dit qu'ils veulent faire leur part. Je suis persuadé qu'ils sont sincères. Qu'on ne s'y trompe pas: les contrôles sont toujours injustes, de quelque nature qu'ils soient. Ils font des partages inéquitables. Ils ne frappent pas tout le monde également. Quelqu'un a parlé à leur propos de justice sommaire, et voilà ce qu'ils sont.

Je sais que le ministre doit avoir reçu une lettre de l'Institut professionnel de la Fonction publique du Canada, en date du 7 juillet 1982, au sujet du groupe des scientifiques de l'agriculture. Il y expose ses préoccupations au sujet du bill C-124, mais il parle des circonstances particulières de la négociation.

Je remarque, monsieur l'Orateur, qu'il est maintenant une heure. J'aimerais reprendre là-dessus après le déjeuner.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre. Comme il est une heure, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 2 heures.

(La séance est suspendue à 1 heure.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 2 heures.

M. l'Orateur adjoint: A 1 heure, lorsque la séance a été suspendue, c'était le député de Nepean-Carleton (M. Baker) qui avait la parole.

M. Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, sans vouloir critiquer vos collègues qui assument les mêmes fonctions que vous, je dois dire que je suis très heureux que vous soyez au fauteuil pour ce débat, parce que nous partageons une bonne partie des problèmes dont nous discutons. Je ne crois pas que cette réflexion soit déplacée, car, dans notre régime, celui qui occupe le fauteuil, peu importe qu'il s'agisse de l'Orateur ou non, est aussi député.

Je regrette que le ministre soit absent. Il a peut-être de très bonnes raisons d'être absent. Je ne lui reproche pas son absence; son secrétaire parlementaire est là, ce qui me réjouit.

A 1 heure, il exprimait de graves inquiétudes—il m'en a parlé du moins—sur les inégalités que l'on retrouve dans les programmes de réglementation, quels qu'ils soient. Un programme de lutte contre l'inflation a été en vigueur en 1975-1976 et on a parlé beaucoup de justice sommaire à propos de ce programme. C'est le cas avec ce programme, si je puis dire. Les plafonds de 6 p. 100 et de 5 p. 100 doivent inquiéter toute personne éprise d'équité.

Je constate que le ministre est là. Je lui souhaite la bienvenue. Selon le traitement que l'on gagne dans la Fonction publique, les plafonds de 6 p. 100 et de 5 p. 100 sont plus ou moins supportables.

La façon dont on interprétera certaines dispositions du projet de loi posera des problèmes également. A 1 heure, je parlais d'une lettre que le président de l'Institut professionnel du service public du Canada, M. Jack Donegani, a envoyée le 7 juillet 1982 au président du Conseil du Trésor (M. Johnston). Il y est question du problème que pose une catégorie d'employés de la Fonction publique qui compte environ 265 membres, la catégorie «agriculture».

• (1410)

C'est le premier exemple qui a été porté à mon attention, monsieur l'Orateur. Je suis convaincu qu'on va m'en signaler bien d'autres au cours des deux ou trois prochaines années sur lesquelles ce programme est censé porter, même si certains estiment qu'il durera beaucoup plus longtemps. Plus nous approcherons sans aucun brio de la fin de ce programme, plus les exemples abonderont. Si certains députés se disent déjà qu'ils n'auraient jamais dû se lancer dans un tel programme à cause des difficultés qu'il pose, je suis sûr qu'ils le regretteront encore dix fois plus vers la fin de son application.

Quoi qu'il en soit, voici ce que M. Donegani a écrit au président du Conseil du Trésor (M. Johnston) au sujet de la convention concernant 265 employés:

> Cette convention a été signée le 28 juin 1982 à environ 11 heures.

Soit dit en passant, c'est une date dont nous garderons à jamais le souvenir infâmant. Puis il ajouta ceci:

> . . . et conformément à l'article 4(2) du bill C-124 indiquant entre autre qu'un « . . . régime de rémunération est réputé en vigueur le 28 juin 1982, s'il est établi par la ratification écrite, d'une entente antérieure conclue entre les parties prévoyant qu'il entrera en vigueur à l'expiration du régime de rémunération précédent» . . . la convention du groupe de l'agriculture ne sera pas honorée.

Telle est la situation exposée dans cette lettre. Voici la suite:

> La convention collective du groupe de l'agriculture expirant le 6 juillet 1982 sera prolongée sans changement, hormis les hausses salariales prévues à l'article 9 du bill.

Puis et c'est là un paragraphe important:

> Les conditions très particulières entourant les négociations du groupe de l'agriculture font que l'application des dispositions de l'article 4(2) est des plus pénibles. Les parties se sont réunies le vendredi 25 juin et se sont mises d'accord en principe sur de nombreuses questions. Le groupe de l'agriculture a décidé de faire une pause parce que celui des sciences biologiques avec qui il existe traditionnellement des relations étroites devait se réunir le samedi 26 juin. Le groupe des sciences biologiques ayant conclu une entente le 26 juin, l'Institut a présenté dans les meilleurs délais un projet de règlement pour la convention collective du groupe de l'agriculture . . .

C'était le lundi 28 juin, le jour du budget. Je continue:

> Le Conseil du Trésor a accepté le règlement qui semble maintenant compromis.

Cela semble injuste. Si le ministre a affirmé avec insistance qu'une mesure spéciale devrait s'appliquer aux avocats du ministère de la Justice, je trouve que ce devrait être la même chose dans le cas des employés du ministère de l'Agriculture visés dans cette entente. J'en parle pour vous avertir que ces sortes d'injustices vont finir par s'imposer. J'espère que le ministre enquêtera sur ce genre d'incidents.

C'était une lettre écrite en termes simples et graves que M. W. J. Robertson, président de l'Association canadienne des contrôleurs de la circulation aérienne, a adressée au président du Conseil du Trésor le 5 juillet dernier. Les contrôleurs ont fait la manchette ces jours-ci quand la Cour suprême a rendu à leur sujet un jugement qui, à mon avis, a complètement rompu l'équilibre des négociations collectives dans la Fonction publique canadienne, du moins pour ceux qui confondent le droit aux négociations collectives avec le droit de grève. La décision de la Cour suprême a radicalement modifié les droits qu'a le gouvernement d'assurer au public les services essentiels à sa sécurité. A tel point que je m'interroge maintenant au sujet des articles 6 et 7 du projet de loi, mais je vais y venir tout à l'heure. L'auteur de la lettre signale l'injustice qui peut découler d'une telle situation. Voici ce qu'il dit:

> Quel plus bel exemple d'effet contradictoire des contrôles sélectifs peut-on trouver que ce qui se passe ici même à Ottawa. Le gouvernement permet aux sociétés pétrolières (y compris Petro-Canada) de vendre l'essence dans la région d'Ottawa six cents plus cher le litre que partout ailleurs dans la province, et cela uniquement pour qu'elles fassent plus de profits. Cela illustre parfaitement l'avantage que le secteur privé va pouvoir tirer d'une fonction publique contrôlée et du consommateur.

Cette affirmation est juste et montre à quel point il est important que le contrôle des biens et services offerts sous l'égide du gouvernement fédéral soit vraiment strict. Rien ne minera plus la bonne foi—aussi hésitante et pénible soit-elle—dont fera preuve, je crois, la grande majorité des fonctionnaires à l'égard de ces éléments, du moins en matière de compensation, que de se voir imposer des contrôles, que de se voir entraîner dans la croisade par les croisés à bout de souffle dont j'ai parlé tout à l'heure, et de constater finalement que personne d'autre n'emboîte le pas, au sein du patronat, des syndicats ou ailleurs. Le gouvernement devra prouver que lorsqu'il a parlé de contrôle des augmentations, il ne badinait pas. Je pense qu'il est difficile de mieux présenter la question que ne l'a fait le député d'Ottawa-Centre (M. Evans) hier soir lorsqu'il a parlé des secteurs et des fournisseurs de biens et de services réglementés. J'espère que le gouvernement s'en souviendra.

J'aimerais également parler, monsieur l'Orateur, de la possibilité d'une injustice que le gouvernement devrait s'efforcer de prévenir. Il est intéressant de noter que le gouvernement a décidé de contrôler le coût des biens et des services relevant de sa compétence. Le budget prévoit également une limitation de la rémunération des fonctionnaires fédéraux, mais ne dit mot de celle des experts-conseils engagés par le gouvernement. Je crois qu'il s'agit d'une injustice patente qui enlève au projet de loi beaucoup de sa pertinence puisqu'il ne s'applique pas aux honoraires de ces experts-conseils. Dans le cas des conseillers en relations publiques, les ministres peuvent conclure les ententes qu'ils désirent, et nous savons tous qu'ils ne s'en privent pas. Lorsque je faisais partie du gouvernement j'ai moi-même conclu des ententes de ce genre.

Si le programme choisi s'applique aux fonctionnaires fédéraux, je ne vois pas pourquoi il ne s'appliquerait pas aux conseillers engagés par le gouvernement en vertu de contrats. Ce qui est vraiment malheureux, c'est que dans la Fonction publique une grande partie du travail que l'on pourrait confier à des fonctionnaires est en fait accordée à contrat, ce qui fait que les fonctionnaires ont peu de possibilités de montrer ce dont ils sont capables. Le même régime devrait s'appliquer aux membres des professions libérales comme des avocats, des comptables, des gestionnaires et des conseillers en publicité, des journalistes, des architectes et autres spécialistes engagés à contrat par le gouvernement fédéral. Il est vraiment injuste de traiter les fonctionnaires d'une façon et de traiter d'une autre façon ceux qui prennent leur emploi travaillent à leurs côtés. Il s'agit selon moi d'une injustice que le gouvernement devrait corriger.

• (1420)

Le gouvernement a le devoir aussi d'examiner tous ses programmes, tous ses projets coûteux qui sont facultatifs. Le gouvernement a le devoir d'examiner son programme de décentralisation. Si je ne m'abuse, monsieur l'Orateur, vous vous êtes intéressé vous-même au programme de décentralisation. Il semble y avoir certaines divergences de vues au sujet de ce programme. Le ministre rougit de l'autre côté de la Chambre. Si j'avais conçu un tel programme, je rougirais moi aussi.

J'ai ici une coupure tiré du *Citizen* d'Ottawa du 8 juillet 1982. Il s'agit d'un article rédigé par un rédacteur du *Citizen,* Peter Maser. Je voudrais en lire un passage parce qu'il donne une excellente idée de ce qui se passe maintenant:

Le gouvernement fédéral ne mettra pas à exécution son projet en vue de transférer à Sherbrooke, au Québec, 750 emplois au ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Ou bien le fera-t-il?

Le député d'Ottawa Lloyd Francis . . .

Je cite un extrait de l'article, monsieur l'Orateur.

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement, et ce n'est pas pour entamer un débat. Le député de Nepean-Carleton (M. Baker) mêle délibérément l'Orateur au débat, sachant très bien que le Règlement de la Chambre l'interdit. Il sait certainement que l'Orateur ne peut pas prendre la parole pendant le débat pour s'expliquer et ne devrait donc pas essayer de l'y mêler.

M. l'Orateur adjoint: Je suis certain que le député de Nepean-Carleton (M. Baker), qui est député depuis longtemps et qui est aussi un vieil ami à moi, saura faire preuve de discernement.

M. Baker (Nepean-Carleton): C'est ce que j'ai toujours essayé de faire, monsieur l'Orateur. Je tiens d'ailleurs à garantir au député de Northumberland-Miramichi (M. Dionne) que je le ferai. Je ne suis pas du tout offusqué de l'intervention du député. Selon moi, c'est une bonne chose qu'on nous rappelle de temps à autre que celui qui occupe le fauteuil mérite toujours que nous lui témoignions un respect spécial à la Chambre des communes.

Je voudrais reprendre maintenant la lecture de l'article:

Le député d'Ottawa, M. Lloyd Francis, a surpris un grand nombre de ses collègues libéraux mercredi en annonçant que le projet de 140 millions de dollars avait été annulé en raison des difficultés économiques et des restrictions budgétaires.

L'auteur poursuit en déclarant que le député de Sherbrooke (M. Pelletier) n'est pas d'accord et que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) a indiqué qu'aucune décision n'a été prise et qu'il faudra attendre cinq à six semaines avant qu'une recommandation à ce sujet ne soit présentée au cabinet.

A un moment où nous imposons des restrictions au secteur public, je crois qu'il est du devoir de chaque député à la Chambre des communes de demander que l'on reconsidère les programmes de ce genre où le développement régional ne représente en fait qu'un prétexte. Je crois qu'il est du devoir de chaque député de s'informer de l'augmentation du prix de revient, des retards apportés à la prestation des services, du fonctionnement et de l'administration de la fonction publique fédérale. Voilà la question que je voudrais poser et je suis certain qu'aucun député, même pas le président, ne niera la nécessité de reconsidérer un programme de ce genre à un moment où nous décidons d'imposer des restrictions. C'est ce que j'entendais lorsque j'ai dit qu'il fallait reconsidérer certains programmes à la lumière du projet de loi sur les restrictions, dont c'est d'ailleurs l'objet. Or la décentralisation est l'un de ces programmes.

Les coffres du Trésor public ne regorgent pas d'argent. Je crois qu'il est important de soulever cette question et que le président du Conseil du Trésor soit catégorique à ce sujet. Lorsqu'il demande à la fonction publique fédérale d'accepter les mesures de restriction, il devrait également annoncer qu'il s'est adressé à tous les députés qui pourraient bénéficier des mesures de décentralisation et leur a signalé qu'il devait leur demander la même chose et annuler toutes les mesures de ce genre parce qu'elles sont coûteuses et que le gouvernement n'a pas les fonds nécessaires.

Peut-être une mesure de ce genre pourra-t-elle être envisagée lors de jours meilleurs, mais pour l'instant, il ne peut en être question. Je pense que cela irait dans le sens de cette équité que le gouvernement doit manifesté envers ses employés et aussi envers le secteur privé, parce que l'objet du programme exposé par le président du Conseil du Trésor était de montrer l'exemple en matière de modération, dans l'espoir de susciter des émules.

Voilà l'initiative qu'il faut prendre, et j'attends pour la semaine prochaine une décision en ce sens du président du Conseil du Trésor. Quand il se présentera devant le comité avec ce bill, ce qu'il fera bientôt je l'espère, je souhaite qu'il le fasse. Je le préviens d'ores et déjà que je lui poserai cette question, parce que je la crois importante.

J'ai mentionné la publication des salaires, les frais de consultation et la question du personnel de son cabinet. Je voudrais que le président du Conseil du Trésor examine le bill C-123, qui concerne la réorganisation du gouvernement. Vous savez ce qu'il y a dans ce bill, monsieur l'Orateur? Il prévoit la création de nouveaux postes de secrétaires parlementaires. Il n'est pas sans intérêt de constater que le gouvernement a trouvé le moyen de relever les traitements de certains députés ministériels de l'arrière-ban en créant davantage de postes à temps partiel. Le bill prévoit que les ministre d'État sans portefeuille se verront adjoindre des secrétaires parlementaires. Je demande à mes amis du parti libéral si c'est vraiment la chose à faire en cette époque de modération. Ils comprendront j'espère que c'est une mesure inopportune. Il ne faut pas créer de nouveaux postes, au Parlement, si nous demandons aux fonctionnaires de participer à ce que l'on a appelé la croisade de la reprise nationale.

S'il est normal que les fonctionnaires participent à cette croisade, ne serait-il pas également normal que les ministériels, surtout les députés d'arrière-ban, les secrétaires parlementaires en puissance à nommer auprès des ministres d'État, disent au premier ministre et au président du Conseil du Trésor que cette mesure n'est pas nécessaire, qu'il faut modifier le bill C-103, car ils n'ont pas besoin de ce petit bénéfice supplémentaire qui fera encore dépenser des deniers publics. Il me semble que c'est le moins que l'on puisse leur demander.

Je tiens à dire quelques mots d'un autre aspect du bill que le député de Rosedale exposera tout à l'heure. Je veux parler de certains effets qu'aura le bill C-124, et notamment ses articles 6 et 7. Je dois avouer que bien que j'approuve en général la politique d'austérité, je m'interroge vraiement sur la sagesse et le bon sens de cette partie du bill. L'article 6 se lit comme suit:

> Par dérogation à toute autre loi du Parlement et sous réserve du paragraphe (2), les dispositions, sauf les taux de salaire, d'un régime de rémunération prorogé en vertu des articles 4 ou 5 demeurent en vigueur sans modification pendant la période de prorogation.

Puis vient ensuite l'exception prévue au paragraphe (2), dont, sauf erreur, a parlé le président du Conseil du Trésor. Il se lit comme suit:

> Le Conseil du Trésor peut, à son appréciation, autoriser la modification des dispositions, sauf les taux de salaire, d'un régime de rémunération qui, en l'absence de l'article 5, aurait expiré avant le 28 juin 1982.

• (1430)

Puis l'article 7 dit ceci:

> Sous réserve des autres dispositions de la présente partie, les conventions collectives et les décisions arbitrales qui comportent un régime de rémunération prorogé en vertu des articles 4 ou 5 demeurent en vigueur sans modification pendant la période de prorogation.

Je pense que cet article a pour effet de démolir le processus de négociation collective dans la fonction publique fédérale. Pourquoi est-ce si important? Je crois pour ma part que la négociation collective ne se borne pas à l'arme ultime, la grève. En fait, c'est Tommy Douglas, ancien premier ministre de la Saskatchewan, député et chef du parti néo-démocrate, qui a acquis une vaste expérience parlementaire au cours des années, qui a dit que la grève en tant qu'arme était dépassée. Si le processus de la négociation collective a un sens, c'est bien qu'il représente plus que cette arme ultime.

Pourquoi négocions-nous collectivement? Dans une société éclairée, nous négocions collectivement pour obtenir des conditions de travail raisonnables, pour que les employeurs et les employés s'entendent par la voie de la consultation, pour que les situations injustes soient redressées et pour que l'équilibre soit rétabli le cas échéant par la voie consultative.

Les relations entre employeurs et employés au Canada ne s'apparentent pas à celles qui existent en Angleterre dans les mines de charbon. Les 15 années de négociations collectives dans la fonction publique fédérale ont été dans l'ensemble assez bonnes. Le fait est qu'il y a eu moins de grèves dans ce secteur que n'importe où ailleurs au Canada. On m'a dit que pendant 90 années de négociations collectives dans l'industrie des transports il n'y avait eu que trois grèves générales, toutes trois dans le secteur ferroviaire. C'est un résultat fantastique pour les administrateurs, les employeurs et les employés. En fait, c'est un résultat formidable quand on pense aux complications, au nombre de syndicats et au nombre de sociétés. D'une façon ou d'une autre, on s'est servi de son intelligence pour régler les différends.

Pour des raisons que je n'arrive pas à comprendre et que le ministre n'a pas expliquées autrement qu'en parlant de modération, le gouvernement, a décidé de recourir à une mesure que je qualifierais de brutale. Je dois dire toutefois à la décharge du président du Conseil du Trésor et de ses collaborateurs qu'ils ont préparé le bill à la hâte. C'est donc peut-être pour cette raison qu'ils ont adopté à l'égard de la modération une attitude quelque peu fruste, si je puis dire, et qu'à la réflexion—il n'est pas trop tard—ils peuvent maintenant envisager d'apporter quelques changements à la façon d'atteindre leur objectif.

Je tiens à ce qu'ils écoutent attentivement les propos du député de Rosedale, mais généralement parlant, je veux poser au président du Conseil du Trésor une question oratoire à laquelle il pourra réfléchir au cours de la fin de semaine. Pourquoi n'a-t-on pas trouvé le moyen de maintenir le droit aux négociations collectives, tout en s'assurant que les hausses salariales ne dépassent pas les limites du bill, de quelque façon que les parties ou les gens veuillent les répartir? Autrement dit, était-ce là la seule façon dont le gouvernement pouvait agir? Pour en arriver à la modération, le gouvernement était-il obligé de piétiner les négociations collectives? Manquait-il à ce point d'imagination, de perspicacité et de confiance dans le système des négociations collectives pour ne pas trouver un autre moyen que cet instrument grossier?

J'espère que le gouvernement va réfléchir à toutes ces questions. Je le souhaite de tout cœur, parce qu'elles sont primordiales pour la paix et la stabilité au Canada. J'espère que le gouvernement va se demander s'il doit ou non imiter l'expérience d'autres gouvernements à cet égard. J'espère également qu'il va décider que le processus de négociation peut se poursuivre malgré les restrictions. Sinon, nous perdrons ce qui nous a permis de faire tant de progrès depuis quinze ans. On risque de faire un tort énorme à l'excellent travail et au potentiel du Conseil national mixte. Je crois que personne à la Chambre ne voudrait que cela se produise. Les conséquences pourraient être désastreuses dans les domaines où il n'est pas question d'argent, de salaires ou de rémunération et où des négociations légitimes sont possibles.

J'ai en main une convention collective, une parmi les centaines conclues entre le Conseil du Trésor et l'Institut professionnel de la Fonction publique du Canada, concernant les infirmières. Elle renferme un certain nombre de dispositions qui sont propres à ce groupe. Je pourrais passer l'après-midi à les exposer l'une après l'autre. Il s'agit d'avantages sociaux qui sont propres à ce groupe. Dans les circonstances actuelles, une négociation collective face à face, où les parties se rencontrent de bonne foi pour discuter de problèmes mutuels, n'est plus possible. Il est mal avisé de la part des responsables du gouvernement fédéral de remplacer le bon sens et la raison par une disposition aussi catégorique que l'article 7.

Pendant que j'y suis, je tiens à dire au ministre qu'il importe, en ce qui concerne les infirmières, les ingénieurs et tous les autres groupes professionnels de la Fonction publique, qu'il s'agisse de l'Institut professionnel ou de l'Alliance de la Fonction publique ou autre, de ne pas gâcher les résultats obtenus jusqu'ici dans le domaine de la négociation, et qui sont à mon avis relativement bons. D'aucuns penseront le contraire, mais d'après moi, nos résultats ont été assez bons en matière de négociation.

La négociation ne se limite pas au droit de grève. En fait, bien des gens ne savent pas que les fonctionnaires peuvent choisir. Ils peuvent choisir la voie de la conciliation grève ou celle de l'arbitrage. L'arbitrage présente bien des inconvénients. Le nombre de questions qui peuvent être réglées au moyen de l'arbitrage est limité. J'approuve la méthode conciliation grève dans la mesure où elle permet une négociation plus vaste. Je me demande si nous pourrions améliorer ce système et si la sagesse et l'énergie consacrées à élaborer l'article 7 du bill pourraient être utilisées de façon positive pour s'assurer que ce système marche bien. C'est l'un des problèmes.

Il y en a un autre, plus profond, et tout aussi important pour les négociations. Il porte sur un secteur fondamental de notre pays dont j'ai parlé plus tôt: les transports. Au Canada, nous avons des compagnies de chemin de fer publiques et des compagnies privées. Les principales sont le CN et le CP. L'une est privée et l'autre publique. Ces énormes entreprises ont réussi, grâce à leur jugeotte et à leur expérience, à maintenir d'assez bonnes relations avec leurs employés compte tenu de leur complexité et de leur importance.

• (1440)

Les syndicats de cheminots se sont divisés en quatre groupes de négociation. Il y a la Fraternité des mécaniciens de locomotive qui représente les hommes qui font marcher les trains. Il y a le Syndicat uni du transport, qui regroupe d'anciens petits syndicats représentant diverses catégories d'employés tels que les chefs de train, les serre-freins et les agents de manœuvre. Le quatrième groupe est formé des employés des chemins de fer, des FAT-COI des ateliers comme on les appelle d'habitude. Il s'agit là des syndicats d'ouvriers qualifiés dont le travail consiste surtout à entretenir le matériel. Il y a les syndicats du personnel sédentaire qui représentent un grand nombre de catégories d'employés des chemins de fer y compris le personnel de bureau, les répartiteurs, les préposés à l'entretien des voies, les signaleurs et bien d'autres.

Le ministre des Transports (M. Pepin) qui se trouve parmi nous, sait que cela représente beaucoup de monde. A la table de négociations, les syndicats représentent 90,000 employés. Je crois que de l'autre côté de la table il y a 11 compagnies de chemin de fer.

M. Pepin: Ils signent des contrats distincts.

M. Baker (Nepean-Carleton): Ils signent en effet des contrats distincts. Néanmoins, ils ne négocient pas séparément et c'est cela qui compte. Le ministre a dit qu'ils signaient des contrats séparés, mais le fait est qu'il n'en est rien. Le bon sens a réussi à triompher et ils sont parvenus à s'entendre pour négocier ensemble. Une commission d'enquête a présenté un rapport sur les négociations collectives regroupant plusieurs syndicats. Elle a notamment étudié l'expérience des chemins de fer.

Cette tentative est importante, car si le projet de loi, qui s'applique généralement à un seul niveau de compétence, est adopté tel quel, seul le secteur public de cette industrie, qui comporte également un secteur privé, sera assujetti aux directives concernant la rémunération, le secteur privé étant soumis à des règles différentes. Cela touche également le transport routier. Nous courons le risque de nous écarter des négociations collectives générales et de nous trouver en présence de la situation que certains de mes collègues ont connue en Colombie-Britannique, où un grand nombre de syndicats distincts négocient séparément et passent des contrats qui expirent à des dates différentes. Il en résulte que l'industrie semble se heurter à certains problèmes.

Je recommande donc au ministre, étant donné l'importance du réseau de transport au Canada, qu'il s'entretienne non seulement avec les syndiqués—ceux dont j'ai parlé et d'autres auxquels il songe—mais aussi avec les dirigeants de ces compagnies pour savoir s'ils sont satisfaits de ce que j'ai appelé une arme grossière. Nous ne voulons surtout pas que l'adoption de cette mesure soulève des problèmes entre employeurs et employés. Nous voulons promouvoir et favoriser le plus possible la paix, l'harmonie et la compréhension. Pourquoi cela? Parce que c'est justement ce dont notre pays a besoin. Le Canada a immensément souffert du fait que les premiers ministres et les gouvernements fédéraux n'ont pu s'entendre avec les gouvernements des provinces, parce que les employeurs et les employés ne pouvaient s'entendre entre eux et parce que la méfiance règne entre différentes régions du Canada.

Si beaucoup craignent, comme l'a expliqué un ancien solliciteur général, que notre pays ne soit au bord de la faillite, dans ce cas, il faut faire appel à toutes nos ressources. Chaque minute perdue à cause d'une grève est une minute perdue à tout jamais. Chaque effort que nous refusons de consentir pour éviter des difficultés inutiles est un nouvel obstacle à la croissance de la productivité dont nous avons tellement besoin.

Le gouvernement se doit de donner l'exemple. Mais il y en a d'autres aussi qui doivent faire preuve de bonne volonté. Par exemple, les employeurs et les syndicats. Cette rhétorique insensée déjà désuète au début du XX^{e} siècle n'a plus rime ni raison. Aujourd'hui, nous approchons de la fin du XX^{e} siècle, et nous devons être animés d'un souffle nouveau.

Pour terminer, puisqu'on a proposé différentes façons de clarifier et d'améliorer ce projet de loi, le gouvernement devrait profiter de la fin de semaine pour procéder à des consultations, de sorte qu'à l'étape du comité, des améliorations pourront être apportées. En ce qui concerne la durée de la deuxième lecture, je prie la Chambre de m'excuser d'avoir été si long, mais si le débat à la Chambre est court, je crois qu'il est essentiel que le travail en comité soit intense. Il est essentiel que nous puissions produire une mesure législative que les gens n'accepteront pas de gaieté de cœur mais qui sera quand même raisonnable. J'espère que c'est ainsi que le bill sera perçu.

Ce que nous avons à faire maintenant, si le ministre a raison—et, à mon avis, il a raison dans son évaluation de notre conjoncture actuelle—c'est de relever le défi qui nous attend, ce qui exigera le meilleur de nous-mêmes tout autant que nous sommes, où que nous siégions à la Chambre et quelle que soit notre situation économique propre. A mon avis, il n'est pas question de nous laisser séduire par des mirages. Si la situation est aussi grave qu'on le dit, ce que je crois, si nous n'exploitons pas toutes les possibilités pour les jeunes, ce que la statistique permet de croire, il est grand temps de faire passer au premier plan les intérêts du pays. J'espère que le gouvernement se ralliera à cet avis lorsqu'il examinera le bill dont nous sommes saisis et les modifications que nous y proposons.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur l'Orateur, j'ai suivi avec un vif intérêt les propos des deux derniers participants à ce très important débat. Après avoir écouté le ministre discourir pendant 22 minutes, et le porte-parole du parti de l'opposition officielle pendant une heure et 20 minutes, il me reste encore une question. J'espère qu'un des députés de ce parti saura y répondre plus tard. Elle a trait à l'une des observations que le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) a faites au sujet de l'exposé budgétaire du 28 juin. Comme l'a publié la revue *Maclean's*:

● (1450)

Mais lorsqu'on lui a demandé ce qu'il ferait à la place de MacEachen, Crosbie a hésité: «Si je vous le disais, nous ne serions jamais réélus».

Après avoir entendu le dernier orateur, je me demande, comme cela m'arrive souvent, ce que le parti conservateur pense vraiment de cette mesure législative. Que ferait au juste le parti conservateur s'il formait maintenant le gouvernement?

M. Siddon: Vous allez le savoir.

M. Murphy: Par le passé, nous avons entendu les conservateurs parler de supprimer 60,000 emplois. Soixante mille emplois de fonctionnaires. Tout cela, c'est du passé. Aujourd'hui qu'ils se rendent compte que les événements vont à l'encontre du gouvernement, ils se cachent. Ils ne parlent plus de voyages à Jérusalem. Il n'est plus question de supprimer 60,000 emplois dans la fonction publique fédérale.

M. Siddon: Parlez nous de vos idées lumineuses.

M. Murphy: Ils se tiennent tranquilles.

Examinons un peu le cas du ministre. Il nous a demandé de partir en croisade. En tant qu'ancien professeur d'histoire, je sais, et son secrétaire parlementaire lui aussi devrait le savoir, que quand on part en croisade, c'est généralement contre quelqu'un. Ce n'est pas en faveur de quelqu'un. On est parti en croisade contre les Maures, les Catholiques, les Protestants, les Juifs, et maintenant on part en croisade contre les fonctionnaires fédéraux.

M. Johnston: Contre l'inflation.

M. Murphy: Quand le président du Conseil du Trésor (M. Johnston) a pris la parole, il n'a pas parlé des taux d'intérêt élevés. Il n'a pas parlé de partir en croisade contre les taux d'intérêt élevés, contre le coût élevé de l'énergie. En fait, le premier ministre (M. Trudeau) lui-même est venu nous dire la semaine dernière à la Chambre qu'il ne ferait rien pour bloquer la hausse de 30 p. 100 du coût de l'énergie qui est prévue au cours des 18 prochains mois. Ce n'est donc pas contre l'inflation que le gouvernement voudrait qu'on parte en croisade, mais bien contre les travailleurs.

Au cours de son exposé, le président du Conseil du Trésor a déclaré que le gouvernement ne mettait pas de fonctionnaires à pied. Je tiens à lui dire ainsi qu'à la Chambre que des sociétés de la Couronne ont mis des travailleurs à pied. Le CN et VIA Rail en ont mis à pied. Par conséquent, il y a bel et bien eu des mises à pied.

M. Lewycky: Des licenciements massifs.

M. Murphy: Les sociétés de la Couronne effectuent en effet des licenciements massifs, comme le dit le député de Dauphin (M. Lewycky), et ces travailleurs sont touchés par le projet de loi à l'étude. J'espère donc que les libéraux et leurs partisans diront toute la vérité à mesure que cette croisade se déroulera.

Le bill C-124 a été présenté à la Chambre sous de nombreux traits, surtout sous ceux d'une mesure de lutte contre l'inflation. On l'affiche comme la principale mesure qui permettra au gouvernement libéral de remettre l'économie canadienne sur pied. On a en outre laissé entendre que le bill C-124 permettra d'une certaine façon d'améliorer notre compétitivité sur les marchés internationaux.

Le premier ministre et le ministre des Finances (M. MacEachen) ont demandé aux Canadiens d'accepter des sacrifices comme ceux que propose le projet de loi à l'étude dans un esprit de partage et de solidarité. Ils ont fait appel à la coopération des Canadiens pour résoudre les problèmes auxquels le Canada fait actuellement face. Il s'agit de problèmes très graves. Notre dollar vaut environ 75 cents américains. Or rien n'indique que l'affaiblissement de notre dollar nous permettra d'exporter davantage ou de nous mettre sur la voie du redressement économique.

M. Pepin: Ça se pourrait. Vous n'avez pas vu les chiffres du mois dernier.

M. Murphy: L'inflation continue de tracasser les Canadiens.

M. Pepin: Nous avons actuellement une avance de 6 milliards de dollars comparativement à l'an passé, une balance commerciale excédentaire de 6 milliards au cours des cinq premiers mois de cette année.

M. Murphy: Si le ministre qui est chargé de réduire les services ferroviaires de la plupart des Canadiens veut prendre la parole, il devrait attendre son tour.

L'inflation continue de tracasser les Canadiens. L'indice des prix à la consommation a augmenté de 11.8 p. 100 de mai l'an passé à mai cette année.

M. Pepin: Poussez vos recherches plus loin.

M. Murphy: Si nous tenons compte du chômage occulte, ce n'est pas 1.3 million de Canadiens qui sont sans travail, mais plutôt 2 millions.

M. Deans: Sinon plus.

M. Murphy: Les taux d'intérêt élevés font que notre économie et les rêves de beaucoup de Canadiens ordinaires sont devenus une risée. Les taux d'intérêt élevés touchent durement les retraités qui veulent emprunter un peu pour se payer des vacances. C'est la même chose pour les couples qui veulent s'acheter une maison ou garder celle qu'ils possèdent déjà, ainsi que pour les hommes et les femmes d'affaires qui veulent être autonomes et contribuer à leur façon à l'économie du Canada. Presque tous les jours, des travailleurs sont mis à pied temporairement ou définitivement. Si j'en avais le temps, je dresserais la longue liste de nos difficultés. Mais le temps d'un discours ne suffirait pas pour énumérer tous nos problèmes économiques.

Nous comprenons que le gouvernement ait besoin de demander aux Canadiens de participer aux efforts collectifs, d'exprimer leur solidarité et de collaborer en ces temps d'adversité. Je suis persuadé que les principaux membres du gouvernement savent que la situation est pire et que notre économie court de plus grands périls qu'ils n'osent l'admettre. N'est-ce pas le message que le premier ministre a transmis à huis clos à ses homologues provinciaux la semaine dernière? N'a-t-il pas révélé que le sombre tableau que nous ont brossé le président du Conseil du Trésor et le ministre des Finances la semaine dernière est encore loin de refléter la gravité de la conjoncture véritable du Canada?

Le Nouveau parti démocratique a cherché pour sa part à peindre la situation telle qu'elle est. C'est pourquoi, pendant les deux dernières années du gouvernement libéral et lorsque les conservateurs étaient au pouvoir, nous avons répété que le Canada était menacé d'un désastre encore plus grave que ne voulaient l'admettre ces deux gouvernements. Nous savions que la conjoncture internationale se détériorait, tout comme celle du Canada où le secteur de la fabrication s'affaiblit, où l'économie se vassalise et où les crédits consacrés à la recherche et au développement sont rares. Mais le gouvernement, libéral ou conservateur, s'empressait de hausser le prix de l'énergie au niveau du cours international, alors que la plupart des pays auraient tiré avantage de leurs richesses naturelles. Si ces pays avaient de la main-d'œuvre à bon marché, ils en profiteraient pour produire des biens. Les pays disposant de pétrole ou de gaz à bon marché s'en serviraient pour assurer la vigueur de leur économie. Mais ce n'est pas là le point de vue du gouvernement libéral, ni celui du gouvernement conservateur qui l'a précédé.

Compte tenu des conditions provoquées par la situation internationale, et par notre propre secteur manufacturier en déperdition, on s'est précipité pour porter les prix de l'énergie presque au niveau des cours mondiaux. Nous savons que le Canada pourrait se trouver en bien plus mauvaise posture que la plupart des autres pays.

Nous reconnaissons que le temps du partage, de la solidarité et de la collaboration chez les Canadiens est arrivé. Nous sommes convaincus que nous devons nous doter d'une stratégie nationale destinée à aider à la fois les particuliers canadiens et l'économie nationale, mais ce n'est pas ce que prévoit ce projet de loi. Avec ce bill, le gouvernement essaie maladroitement de faire porter le blâme par d'autres, d'atténuer les pressions qui s'exercent sur lui, et de faire oublier aux Canadiens que le parti libéral n'a ni programme économique, ni stratégie nationale, ni perspective d'avenir pour le Canada.

M. Pepin: Ce ne sont là que de beaux discours.

M. Murphy: Dans sa campagne électorale de 1980, le gouvernement libéral a préconisé la consolidation de l'Agence d'examen de l'investissement étranger. Pour quelle raison? Le sénateur Davey a reconnu que c'était dans le but d'enlever des voix aux néo-démocrates. Tel était le but visé par cette promesse faite lors de la campagne électorale de 1980. Il ne s'agissait pas d'un programme économique destiné à nous donner la haute main sur notre propre économie. Mais que s'est-il produit tout juste la semaine dernière? Le gouvernement libéral a enlevé tout pouvoir réel à l'Agence d'examen de l'investissement étranger, non pas pour améliorer les perspectives économiques du Canada, mais plutôt, et dans un esprit cynique, pour chercher à se faire bien voir par les multinationales, et pour miner le programme politique des conservateurs qui voudraient abolir l'AEIE. Voilà l'initiative traîtresse, cynique et imprévoyante que le gouvernement propose dans ce projet de loi. C'est le genre d'initiatives qu'il a prises dans bien d'autres cas, mais, là encore, nous n'avons malheureusement pas le temps de les rappeler dans ce débat.

• (1500)

La mesure à l'étude est à la fois cynique et sournoise. Elle est cynique en ce qu'elle cherche un bouc émissaire à qui imputer notre gaspillage économique. Elle est sournoise en ce que non seulement elle retire aux fonctionnaires le droit de négocier des augmentations salariales, mais elle ramène à un niveau inférieur des hausses déjà négociées par le gouvernement avec ses employés.

Mais il y a pire: elle refuse aux fonctionnaires le droit de négocier tout autre avantage, monétaire ou autre. Autrement dit, la plupart des fonctionnaires fédéraux ont perdu le droit de négocier à cause du bill à l'étude. Sous le couvert d'un programme de restrictions salariales, le gouvernement a révoqué le droit des fonctionnaires à tenter d'obtenir le congé de maternité payé, à négocier des dispositions sur les progrès technologiques, à négocier des programmes de santé et de sécurité au travail, à négocier des mesures de protection contre les sanctions disciplinaires injustes ainsi que toute amélioration des conditions de travail autre que salariale qu'un groupe de fonctionnaires tient normalement à négocier.

On a glissé ces mesures en douce dans un programme que le ministre appelle une croisade contre l'inflation. Pourquoi a-t-on présenté ces mesures sournoisement? Ce n'est certainement pas pour combattre l'inflation, le chômage ou les taux d'intérêt élevés. Le gouvernement doit avoir une bonne raison d'agir ainsi en catimini. Est-il devenu antisyndical, est-il opposé aux droits des travailleurs ou a-t-il besoin de créer une diversion au point de priver à dessein ses employés du droit de négocier et de détruire le processus de la négociation collective?

Quelle en est la raison? Le gouvernement provoque-t-il un affrontement avec les syndicats de propos délibéré, parce qu'il espère ainsi sortir le parti libéral de mauvais draps, ou s'agit-il de l'un des moyens sournois par lesquels il cherche à détruire le droit des fonctionnaires de l'État à la négociation collective? Le gouvernement n'a jamais cru à la négociation collective. Le président du Conseil du Trésor, aussi bien par ses actions que par ses paroles depuis un an, a bel et bien montré qu'il souhaite affaiblir ce pouvoir dans la Fonction publique.

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Vous dites des sottises.

M. Murphy: Le député trouve peut-être que ce sont des sottises, mais qu'il examine les faits. Le ministre a causé du tort aux contrôleurs de la circulation aérienne en leur retirant le droit de grève. Il a désigné tellement de contrôleurs qu'aucune grève ne pourrait être efficace. On a désigné davantage d'infirmières que d'employés. Les cinq députés libéraux qui sont à la Chambre en ce moment savent parfaitement ce que le gouvernement fait, mais ils n'avoueront certainement pas aux Canadiens, et aux fonctionnaires fédéraux en particulier, ce qu'il envisage de faire.

M. Pepin: Vous avez besoin d'un recherchiste.

M. Murphy: La recherchiste que j'emploie a travaillé dans la Fonction publique. Elle sait parfaitement ce que le gouvernement envisage de faire. Malheureusement, le ministre ne s'est pas adjoint les services d'un recherchiste qui connaît le domaine des transports.

Je voudrais savoir ce que le gouvernement essaie de dire aux Canadiens. Pourquoi leur dit-il que les fonctionnaires fédéraux ne peuvent pas négocier des congés payés de maternité, des programmes de santé et de sécurité professionnelles ou des mesures de protection contre les sanctions disciplinaires injustes? La plupart de ces éléments ne procèdent pas de considérations financières. La plupart d'entre elles n'ont rien à voir avec la prétendue lutte contre l'inflation que le gouvernement entend mener. Il s'agit de l'une des lois les plus antisyndicales que j'ai jamais vue.

Quand le gouvernement ne réussit pas à faire adopter des lois progressistes, peut-être ne veut-il pas non plus que les secteurs privé et public négocient des congés payés de maternité, des régimes d'assurance dentaire ou des règlements sur la santé et la sécurité professionnelle. Peut-être est-ce le message qu'il essaie de faire passer. Étant donné l'esprit tortueux du gouvernement actuel, j'ai bien peur que nous ne connaissions jamais la réponse.

L'article de la loi qui retire le droit à la négociation collective à de nombreux fonctionnaires est totalement inacceptable. Il n'a rien à voir avec le contrôle des salaires. Il vise de façon flagrante à supprimer les droits des travailleurs. Il s'agit d'une mesure que le programme de lutte contre l'inflation, que le ministre devrait connaître, ou la loi sur laquelle il s'appuyait n'ont même pas réussi à égaler sur ce plan.

Le bill a pour objet de lutter contre l'inflation en contrôlant les salaires dans le secteur public. Le gouvernement espère que le secteur privé suivra son exemple. Le projet de loi ne vaut rien. Aucun employé ou catégorie professionnelle à revenu moyen n'acceptera volontairement que les augmentations salariales soient limitées à 6 p. 100, alors que le coût de la vie atteint 12 p. 100.

Cette mesure législative va faire perdre aux fonctionnaires fédéraux la protection contre l'augmentation du coût de la vie dont ils jouissaient. En effet, même si ce dernier continue à progresser de 12, 14 ou 15 p. 100, l'année prochaine, les hausses salariales n'en seront pas moins limitées à 6 p. 100. Le gouvernement a fait semblant de légitimer cette formule en plafonnant à 6 p. 100 les hausses de traitement des sénateurs, juges, ministres de la Couronne, députés et hauts fonctionnaires. C'est tout à fait ridicule et injuste.

Voyons maintenant en quoi le fait de plafonner les hausses salariales à 6 p. 100 est injuste. Un ministre de la Couronne qui gagne $102,000 par an bénéficiera d'une hausse de $6,000. Un haut fonctionnaire ayant un traitement annuel de $80,000 touchera une hausse de $4,800. Un employé du bas de l'échelle qui gagne $12,000 par an recevra une hausse de $720. Cela revient à dire qu'un employé faiblement rémunéré devra travailler 102 jours ou encore deux-cinquièmes de l'année pour gagner l'équivalent de la hausse accordée aux personnes ayant un traitement de $80,000.

Cet employé devra travailler six mois pour gagner l'équivalent de la hausse qui sera accordée, en vertu de cette mesure législative, à un ministre de la Couronne. Est-ce équitable? Est-ce qu'on appelle de la justice?

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Cela le serait s'ils travaillaient le même nombre d'heures.

M. Murphy: Je n'ai jamais entendu autant de fadaises de ma vie et Dieu sait pourtant que j'en ai entendu. Dois-je comprendre que quelqu'un qui gagne $12,000 n'effectue qu'un douzième du travail d'un ministre de la Couronne ou un cinquième de celui d'un haut fonctionnaire? C'est faux.

M. Rose: Dites-lui d'aller se rafraîchir les idées dans la Miramichi.

M. Murphy: Le député ferait peut-être bien de trouver une autre pelle pour construire une autre prison dans sa circonscription. Je crois savoir que le gouvernement a posé pas moins de quatre fois la première pierre d'une prison dans sa circonscription. Il s'agit peut-être du projet du gouvernement pour donner du travail aux chômeurs.

• (1510)

Pour revenir à la question importante qui nous préoccupe maintenant, je signale que la mesure à l'étude prétend être juste, mais qu'elle ne l'est certainement pas. Protège-t-elle les travailleurs contre les hausses du coût de la vie? Pas du tout, bien sûr.

Pouvons-nous penser que le secteur privé emboîtera le pas au gouvernement et appliquera cette mesure ridicule? En grande partie, non, mais dans une certaine mesure, oui, parce que le premier ministre (M. Trudeau) a rencontré hier soir certains

représentants des plus importantes sociétés du Canada et que ces hommes d'affaires se sont dits prêts à accepter de limiter les hausses salariales de leurs employés et même leurs propres augmentations à 6 p. 100.

Je voudrais donner des exemples de leurs niveaux de traitement, afin de montrer pourquoi ils sont prêts à accepter des hausses salariales de 6 p. 100. Je me reporte à un article publié dans le *Financial Post* le 15 mai 1982 qui donne une liste de la rémunération en espèces et en avantages spéciaux d'un certain nombre de dirigeants de l'industrie canadienne. Comme la Chambre le sait, nous ne pouvons pas obtenir de tels renseignements au Canada. Il faut se rendre aux États-Unis pour découvrir ce que les chevaliers de l'industrie canadienne gagnent par année. Si vous me le permettez, je donnerai quelques exemples des traitements et des avantages que reçoivent certains de ces hommes d'affaires. Le président d'Inco Limited, M. C. F. Baird, gagne $425,645 par année. D. M. Culver, président d'Alcan Aluminium, $532,941 par année. Ian D. Sinclair, président de Canadien Pacific Enterprises, $556,228 par année. A. J. de Grandpré, président de Bell Canada, $626,000 par année. J. A. Armstrong, président d'Imperial Oil, $736,741.

M. Deans: Comment quelqu'un peut-il dépenser tout cela?

M. Murphy: E. M. Bronfman, président de Seagram, $1,064,288.

M. Deans: Et il s'estime lésé.

M. Murphy: Il reçoit aussi 1.3 million de dollars en à-côtés, sous forme d'avantages spéciaux et de participation aux bénéfices. C'est l'homme de 2 millions de dollars.

Cela ne m'étonne pas d'apprendre que ces gens pensent pouvoir survivre malgré un programme d'austérité qui leur accorderait des augmentations de 6 p. 100, mais ces va-nu-pieds de la rue Bay proposent de limiter les hausses salariales de leurs employés. Cela ne nous étonne pas. Même le programme de lutte contre l'inflation fixait certaines limites aux augmentations. L'augmentation minimum était de $600 et l'augmentation maximum de $2,400. Ce n'est pas le cas de ce programme. C'est une vieille histoire. La même loi vise les pauvres et les riches mais, en réalité, elle ne touche que les pauvres.

Je ne m'étonne pas qu'à la suite de leur entretien d'hier avec le premier ministre, les présidents et directeurs généraux de différentes sociétés dont les revenus dépassent $500,000 par année, se sont déclarés en faveur du programme du gouvernement. Bien sûr qu'ils peuvent se contenter d'augmentations de $30,000 et plus par année car la plupart des Canadiens ne gagnent même pas $30,000. Ces apôtres de la croisade du gouvernement toucheront une hausse bien plus élevée l'an prochain que tout employé du gouvernement.

M. Cullen: Combien d'emplois ont-ils créés?

M. Deans: Pas un, que je sache.

M. Murphy: Naturellement, aucun syndicat important n'y a participé. Ces apôtres de l'austérité obligeront les employés des banques, les préposés à l'entretien, et les commis aux ventes à accepter 6 p. 100 pour aider le gouvernement a combattre l'inflation. Quelle hypocrisie!

Le gouvernement invite tous les secteurs d'activités à collaborer. Il a convoqué les premiers ministres des provinces, les chefs d'entreprises et les représentants des travailleurs et comme cela arrive très souvent, les consultations ont eu lieu après les décisions. Parce que quelques chefs syndicaux hésitaient à aller discuter avec le gouvernement du concept libéral du partage, de la solidarité . . .

M. Rose: De la prévenance.

M. Murphy: . . . de la prévenance . . .

M. Rose: De la coopération.

M. Murphy: . . . et de la coopération, quelques députés libéraux ont été scandalisés. Le gouvernement se conduit comme l'auteur d'un viol. Après son méfait, il tient ce langage à sa victime: «Il faut se réunir pour discuter de l'affaire». Le gouvernement enlève aux fonctionnaires tout droit de négocier des clauses monétaires ou non monétaires. Il leur enlève toute protection contre l'augmentation du coût de la vie et ce n'est qu'après, qu'il veut en discuter avec eux. Mais le gouvernement se garde bien de contrôler le prix de l'énergie qui augmentera de 30 p. 100 l'an prochain. Comme il se refuse également à contrôler les taux d'intérêt qui approchent les 20 p. 100 dans certains cas sans parler des prêts personnels. Mais il demande à un secteur d'activité à collaborer et veut montrer l'exemple aux autres secteurs. Si le gouvernement avait voulu élaborer un programme pour lutter contre l'inflation et relancer l'économie, il s'attaquerait aux ennemis de l'économie. Ces ennemis sont les hausses incessantes des prix de l'énergie et les taux d'intérêt qui font tant de mal aux Canadiens.

Je suis heureux que la plupart des chefs syndicalistes aient accepté de discuter avec le premier ministre et les principaux ministres de ce qui peut être fait. Je sais que la situation les préoccupe vraiment. J'espère que leurs réunions avec le gouvernement seront couronnées de succès et que les mesures proposées seront acceptables pour les Canadiens.

M. Cullen: Bravo!

M. Pepin: Bravo!

M. Murphy: Cependant, je dois avouer que le projet que nous avons devant nous aujourd'hui ne fera qu'ajouter aux problèmes auxquels font face les Canadiens. Il ne fera qu'accroître la disparité entre les revenus au pays. Les «gratte-papier grassement rémunérés qui souffriront» sont en fait les travailleurs des hôpitaux gouvernementaux qui gagnent $11,055 par année. Ce sont les aides pédagogiques des provinces de l'Atlantique qui gagnent $9,631, les dactylos de Winnipeg qui gagnent $11,353 et les préposés au matériel de bureau de Vancouver qui gagnent $11,379. Ces gens ne sont pas aussi bien rémunérés que le croit la population. Ce sont eux qui, à cause de ce programme, ne recevront que de très faibles augmentations salariales. Cette augmentation n'étant que de 6 p. 100, le ou la commis ayant deux enfants à sa charge se retrouvera avec un salaire légèrement supérieur à $12,000, de sorte que sa famille sera condamnée à continuer à vivre en-deça du seuil de pauvreté et prendra encore plus de recul dans les années à venir. Le seuil de pauvreté à Ottawa pour une famille de trois personnes est de $12,448. Cet employé gagnera seulement un peu plus de $12,000. Il peut être considéré comme pauvre.

On nous a dit tout à l'heure au cours du débat que l'année dernière à Sherbrooke, au Québec, un fonctionnaire fédéral avait demandé des allocations d'assistance sociale parce que son salaire était trop faible. A Winnipeg, Rhonda Gordon travaillait pour l'armée mais a dû quitter son emploi et toucher des allocations d'assistance sociale parce qu'elle était mère célibataire. Ce sont des gens comme eux qui souffriront de cette loi et il est temps que nous arrêtions de prétendre que nous visons les plus riches. Il est temps que nous cessions de parler des sacrifices de ceux qui vivent confortablement. Parlons des gens qui se sacrifient réellement. Parlons de ceux qui gagnent $9,000, $10,000, $11,000 ou $12,000. Ils se sacrifieront pour que les ministres puissent recevoir $102,000. Ils consentiront à faire un sacrifice afin que les Bronfman puissent gagner un million de dollars. Savez-vous combien d'emplois pourraient être créés si les Bronfman se contentaient de seulement $150,000 par année?

• (1520)

Ce programme ne fera qu'augmenter les disparités entre les nantis et les déshérités. Le dernier programme de lutte à l'inflation a redistribué les revenus entre ceux qui en avaient le moins besoin. En d'autres mots, le gouvernement a joué le rôle de Robin des Bois des riches en volant les pauvres. Ce programme aura des effets encore plus désastreux. Les femmes, qui occupent la plupart des emplois mal rémunérés de la Fonction publique fédérale, verront les disparités s'accroître à cause de cette formule de 6 et 5 p. 100. La différence entre les salaires des hommes et ceux des femmes s'accroîtra. L'amendement proposé pour permettre à la Commission des droits de la personne de faire enquête sur les cas de discrimination ne sera pas d'une grande utilité pour la plupart des fonctionnaires féminins mal rémunérés ou pour les employés du secteur privé forcés par leurs employeurs à accepter des augmentations de seulement 6 p. 100.

Les véritables effets de ce programme sont évidents pour tous, monsieur l'Orateur. Le gouvernement, par le biais du projet de loi qu'il présente, touchera durement les femmes et les familles qu'elles soutiennent. Aucune campagne de relations publiques, aucune croisade nationale, aucune allocution du ministre responsable de la situation de la femme ne pourra cacher les véritables répercussions de ce projet de loi. Les femmes n'occupent que 4.3 p. 100 des postes de cadres supérieurs, mais elles occupent par contre 82 p. 100 des postes de soutien administratif mal rémunérés. Elles font office de femmes de ménage, d'assistantes pédagogiques, de commis et de préposées à l'équipement de bureau et reçoivent des salaires variant entre $9,000 et $12,000 par année. Il est évident que ce projet de loi aura des effets désastreux pour elles, car ce programme ne permet pas de lutter contre l'inflation. Dans un document que le chef de mon parti a obtenu grâce à une fuite l'année dernière, on expose la raison d'être de ce programme de la façon suivante:

> . . . un programme de consultation et de relations publiques visant à modifier l'attitude et les attentes de la population serait très utile, mais son principal avantage résiderait dans le fait qu'il permettrait au gouvernement de donner l'impression qu'il lutte contre l'inflation et de rejeter une partie du blâme sur le secteur privé.

Le document continue comme suit:

> «L'inflation actuelle n'est pas due aux traitements comme en 1975»—au contraire, les salaires réels diminuent depuis quatre (cinq maintenant) années consécutives . . .

Le gouvernement a donc admis dans sa documentation que l'inflation n'est pas due aux augmentations de salaires. Le passage que j'ai cité provient d'un document du gouvernement, et non des néo-démocrates, dans lequel il reconnaît que cette initiative vise avant tout à faire remonter sa cote et à rejeter le blâme sur quelqu'un d'autre. Comment le gouvernement espère-t-il—et, sur ce point, je partage l'avis du porte-parole de l'opposition officielle—faire croire aux Canadiens que les députés d'en face, les ministres du Cabinet et le premier ministre, mènent une véritable croisade? Ce n'est pas le cas, monsieur l'Orateur.

Si l'on vérifie les augmentations de traitement des fonctionnaires fédéraux, on s'aperçoit qu'elles n'ont pas suivi la hausse du coût de la vie depuis cinq ans. Au premier trimestre de 1978, les augmentations de salaire, à la Fonction publique fédérale, ont été de 6.6 p. 100. Au cours de la même période, l'indice des prix à la consommation a augmenté de 8.8 p. 100. Pendant le premier trimestre 1979, les traitements des fonctionnaires fédéraux ont augmenté de 6.4 p. 100, contre 9.1 p. 100 pour l'IPC. En 1980, les traitements ont augmenté de 6.6 p. 100, et l'indice des prix à la consommation a augmenté de 9.4 p. 100. Au cours du premier trimestre 1981, les traitements des fonctionnaires fédéraux ont augmenté de 8.8 p. 100, contre 12.2 p. 100 pour l'IPC. Que faut-il en déduire? Qu'à l'heure actuelle, même avec le droit à la négociation collective, les employés fédéraux ne suivent pas la hausse du coût de la vie. Grâce à ce projet de loi, les fonctionnaires fédéraux n'obtiendront que la moitié de la hausse du coût de la vie, à supposer que le taux se maintienne au 12 p. 100 actuel. S'il passe à 15 ou 16 p. 100 et que les augmentations de traitements sont limitées à 6 p. 100, il est facile de voir que les employés fédéraux sont en fait les boucs émissaires de ce programme gouvernemental.

Nous avons entendu certains ministres dire que ce programme va aider les chômeurs. Permettez-moi de signaler à nouveau que selon l'étude sur la Commission de lutte contre l'inflation entreprise par le Conference Board, les contrôles de salaires ont entraîné la perte de plusieurs milliers, je le dis bien, plusieurs milliers d'emplois. Ce programme aura le même résultat, parce que les Canadiens qui ont du mal à effectuer leurs paiements hypothécaires ou à payer leur note de chauffage à l'heure actuelle auront encore mois d'argent à dépenser à d'autres biens. Autrement dit, il sera moins nécessaire aux Canadiens de produire des biens et il y aura donc moins d'emplois disponibles. Voilà ce qui se passe. Consultez la documentation gouvernementale, l'étude du Conference Board, l'histoire, cela se voit bien. Mais le gouvernement est poussé par un motif absolument cynique, il se fiche de ce qui arrive à l'emploi. Voilà pourquoi on nous a présenté un programme à la fois cynique et plein de complexités. Il ne relancera pas l'économie mais il répond au but avoué des libéraux: avoir l'air de faire quelque chose au sujet de l'inflation.

Dans le document gouvernemental dont je parlais, monsieur l'Orateur, la décision de s'en prendre aux fonctionnaires s'inscrit dans un plan cohérent qui a déjà été partiellement exécuté. C'est un plan délibéré du gouvernement pour se soustraire à l'attention. Et comme nous avons eu un budget de relations publiques, nous avons sur le contrôle des salaires un projet de

loi de relations publiques, qui n'a pas pour but de sauver l'économie défaillante mais le parti libéral mal en point. Il faut absolument que le gouvernement démissionne puisqu'il n'a plus la confiance des Canadiens. Lui qui demande aux Canadiens leur collaboration, il faut absolument qu'il reconnaisse qu'il n'a même plus leur confiance. Pour que les Canadiens aient la moindre confiance envers le gouvernement ou qu'ils collaborent avec lui, il faudrait d'abord qu'ils l'estiment honnête mais ils n'y croient pas.

L'Orateur suppléant (M. Corbin): Je regrette d'interrompre le député, mais il a épuisé son temps de parole. Il pourra cependant poursuivre avec le consentement unanime de la Chambre. La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

• (1530)

M. Murphy: Monsieur l'Orateur, je remercie les députés qui m'autorisent à poursuivre. J'ai d'ailleurs presque terminé mes remarques. Toutefois, je voudrais signaler que ce projet de loi affectera les Canadiens et l'économie canadienne. Il fera des employés fédéraux les souffre-douleur du gouvernement. Si tel est le cas, les relations entre le gouvernement et ses employés seront empoisonnées durant des années.

Le bill C-124 est une mesure regrettable. En outre, il n'aidera pas les Canadiens à surmonter les problèmes auxquels il se heurtent. Ce projet de loi ne contribuera pas à juguler l'inflation. Il ne réussira pas à faire baisser les taux d'intérêt élevés ou le prix élevé de l'énergie ni à supprimer le chômage.

Cette mesure devrait être retirée. Le gouvernement devrait consulter les divers secteurs de l'économie canadienne avant de présenter un programme général, quel qu'il soit. Toutefois si le gouvernement ne peut agir ainsi, s'il ne veut pas faire preuve de sagesse mais préfère recourir à des manigances politiques, il devrait démissionner.

Des voix: Bravo!

L'hon. Bud Cullen (Sarnia-Lambton): Monsieur l'Orateur, les propos du député de Churchill (M. Murphy) m'ont déçu, je l'avoue. Je trouve normal que les membres du Nouveau parti démocratique nous fassent leur numéro habituel ou les discours dont ils ont l'habitude, mais après une introduction de 10 ou 15 minutes, je crois qu'ils pourraient nous proposer des solutions. Ils devraient au moins nous suggérer comment améliorer ce projet de loi ou, s'ils pensent que nous devrions le retirer, quel genre de bill ils présenteraient.

Le député de Churchill insiste beaucoup sur les gens qui seront touchés par cette mesure. Nous ne leur imposons pas une réduction de salaire. Nous demandons seulement aux Canadiens, et surtout aux fonctionnaires, de se contenter d'une hausse moins élevée qu'ils ne le prévoyaient. Il n'y a pas de réduction de salaire. J'ai eu l'occasion d'en discuter avec des fonctionnaires, surtout dans la région d'Ottawa, et ils m'ont l'air prêts à accepter ce sacrifice si toutefois c'est le mot exact, et à accepter cette réduction . . .

M. Deans: Vous avez dit que ce n'en était pas une.

M. Cullen: . . . parce qu'ils considèrent qu'ils doivent faire leur part pour relancer l'économie canadienne. Il y a 500,000 fonctionnaires. Ils peuvent avoir une assez forte influence et donner l'exemple à cet égard.

Je félicite le gouvernement et le président du Conseil du Trésor (M. Johnston) d'avoir eu le courage de présenter ce projet de loi pour combattre l'inflation. Comme l'a dit le député de Nepean-Carleton (M. Baker), ce sont les fonctionnaires fédéraux qui vont donner l'exemple. Ce sont eux qui ouvriront la voie et si les autres fonctionnaires provinciaux et municipaux et le secteur privé leur emboîtent le pas, nous arriverons à faire baisser le taux d'inflation à 6 p. 100.

Le député de Churchill s'est très facilement laissé aller à plaindre ceux qui seront touchés. Mais je lui demande qui va souffrir si aucune mesure n'est prise? Ne sont-ce pas les femmes à faible revenu dont il parlait tout à l'heure? Et les retraités à revenu fixe? Ce sont eux qui pâtiront si nous n'agissons pas car l'inflation risque d'atteindre très bientôt les 20 p. 100. Ces gens auraient alors toutes les raisons de se plaindre de l'inaction du gouvernement fédéral.

Le député dit que les plus touchés seront ceux qui gagnent de $9,000 à $11,000 par année. Mais ces gens ont la chance d'avoir un emploi. Nous avons entendu aujourd'hui à quel point la situation du chômage est atroce. Le malheur avec l'inflation, c'est qu'elle frappe plus durement les chômeurs, car il leur est très difficile de revenir sur le marché du travail lorsque le taux d'inflation est de 20 p. 100; et c'est ce qui arrivera sans aucun doute si nous ne montrons pas dès maintenant l'exemple.

Si le député s'inquiète vraiment du sort de ces gens, et, le connaissant, je sais qu'il est sincère, il ne devrait pas perdre de vue, selon moi, que nombre de chômeurs ont besoin d'aide, de conseils et d'espoir. A écouter le député de Churchill, j'ai l'impression que la seule lumière que le Nouveau parti démocratique aperçoit à l'autre bout du tunnel est le phare d'une locomotive. Voilà, selon moi, le genre d'espoir que le NPD réserve aux jeunes et aux chômeurs.

Je suis certain que cette décision, le gouvernement ne l'a pas prise de gaieté de cœur. Même s'il a déjà demandé aux ministériels et à tous les autres députés d'accepter des hausses salariales de 6 et 5 p. 100, il a du mal à demander la même chose à ses fonctionnaires. Il leur dit: «Nous comptons sur vous pour nous aider dans cette lutte et tout particulièrement dans cette tentative que nous faisons pour relancer l'économie et réduire l'inflation à 6 p. 100». Je pense que les fonctionnaires qui constituent sur le terrain nos troupes de choc sont prêts à ce sacrifice. Ils veulent savoir, lorsqu'ils regarderont autour d'eux, comme l'a dit le député de Nepean-Carleton, qu'ils ne sont pas les seuls. Ils veulent que les employés des gouvernements provinciaux et municipaux et ceux du secteur privé suivent leur exemple. Si les fonctionnaires fédéraux donnent cet exemple et si on leur emboîte le pas, ils seront très fiers du rôle qu'ils ont été invités à jouer. Lorsque le taux d'inflation aura été ramené à 6 p. 100, j'espère que les Canadiens n'oublieront pas que ce sont les fonctionnaires fédéraux qui auront mené le pays à cette victoire. Je vais certes le rappeler sans relâche dans ma circonscription.

Le député de Nepean-Carleton a parlé de la négociation collective dans la fonction publique. J'espère que personne n'a oublié que c'est un gouvernement libéral qui a accordé ce droit aux fonctionnaires.

M. Baker (Nepean-Carleton): Non. Ce droit leur a été accordé du consentement unanime de la Chambre.

M. Cullen: Je dois dire que cela a eu de bons résultats. Je suis d'accord avec le député de Nepean-Carleton là-dessus.

Je crois qu'il y a dans l'ensemble plus de 200 unités de négociation. Lorsque l'on sait qu'elles existent depuis plus de 15 ans, on ne peut s'empêcher de constater que les résultats ont été excellents. Je crois que le député a cité un seul cas où, selon lui, l'accord a été trop généreux, peut-être parce que le gouvernement a cédé trop facilement et qu'il aurait été préférable qu'il se montre un peu plus ferme, mais si l'on tient compte du fait qu'il existe plus de 200 unités de négociation qui opèrent toutes à divers niveaux et dans différents domaines de responsabilité, on peut estimer que les résultats ont été excellents.

Mais personne ne doit essayer de tromper les fonctionnaires. Personne ne devrait faire croire à ceux qui veulent travailler dans la Fonction publique fédérale qu'il existe un régime de négociation collective libre. Il n'en est rien. Il y a toujours un moment où le gouvernement fédéral doit assumer ses responsabilités et mettre un terme à une grève. Il doit alors adopter une loi pour enjoindre aux travailleurs de reprendre le travail parce qu'il est inacceptable que la grève se poursuive au-delà d'un certain délai. Le problème ne se pose pas dans le secteur privé, ni dans les syndicats qui représentent les employés de ce secteur. Mais dans la Fonction publique, tant fédérale que provinciale, les travailleurs doivent se rendre à l'évidence que le gouvernement est tenu d'assumer ses responsabilités lorsque leurs actes commencent à nuire à l'économie canadienne ou à empiéter sur les intérêts de tous les Canadiens. Voilà ce qui s'est produit par le passé, et je dois ajouter, au crédit des syndicats, qu'il n'a pas été nécessaire d'y recourir très fréquemment.

Lorsque le NPD considère le projet de loi dont nous débattons, il a tendance à oublier le passé. Il ignore les lois progressistes qui ont été adoptées, non pas grâce au Nouveau parti démocratique, mais peut-être à l'instigation de ce parti; non pas par le parti progressiste conservateur, mais peut-être sur ses instances. Des lois progressistes ont été présentées et adoptées par des gouvernements libéraux qui faisaient preuve de constance, de persévérance.

Si nous n'avions pas adopté ces lois, dans quelle situation se retrouveraient aujourd'hui les chômeurs et tous ceux qui n'ont pas cotisé à des fonds de retraite? Voilà pourquoi nous avons mis en œuvre des programmes comme celui de l'assurance-chômage.

• (1540)

J'ai reçu aujourd'hui un appel téléphonique d'une station radiophonique où l'on critiquait le fait que le syndicat à Sudbury, après avoir décidé de recourir à la grève, a reconnu le dilemme devant lequel se trouvait la International Nickel en raison de la situation actuelle des marchés, et a signé une convention, de sorte que les employés ont cessé de recevoir une indemnité de grève pour toucher l'assurance-chômage. Heureusement que l'assurance-chômage existe et que ces gens peuvent en bénéficier! Non seulement elle aidera, en leur fournissant un revenu, les travailleurs qui ne sont plus en chômage mais qui n'ont plus d'emploi et se voient menacés de rester en disponibilité jusqu'en octobre, mais aussi toute la collectivité de Sudbury—les épiciers, les coiffeurs ou encore les marchands de vêtements, par exemple. Cet argent ne sera pas enfoui dans des bas de laine; il ne servira pas à l'achat de certificats de dépôt à terme et n'ira pas grossir des comptes d'épargne; il sera plutôt injecté dans l'économie à l'avantage des travailleurs et, assurément, de toute la collectivté. Ce sont les libéraux qui ont instauré ce régime à une époque où l'économie était plus prospère.

Je n'ai pas besoin d'énumérer tous les programmes qui ont été établis, comme l'indexation du Régime de pensions du Canada, la pension de vieillesse, le supplément de revenu garanti, le régime enregistré d'épargne-retraite et l'assurance-maladie. Toutes ces initiatives progressistes ont été prises pour permettre aux Canadiens de survivre plus facilement en période de crise que les habitants des autres pays qui n'ont pas la chance d'être protégés par des programmes analogues.

J'ai réfléchi au pourcentage que nous recherchions. Le chiffre de 6 p. 100 n'a pas été choisi au hasard. Après une étude approfondie, on a décidé qu'au moment de la reprise la situation serait plus catastrophique que jamais si les Canadiens n'étaient pas concurrentiels et s'ils étaient incapables d'en profiter. Si la reprise était plus lente ici qu'ailleurs, on assisterait à une forte recrudescence du chômage et on subirait les conséquences désastreuses d'un taux d'inflation élevé. Je le répète, il serait supérieur aux 11.5 ou 12 p. 100 actuels.

Sauf erreur, certains députés néo-démocrates comptent participer à ce débat lundi. Ils nous proposeront peut-être des solutions constructives. La seule qu'ils nous aient proposée jusqu'à présent, c'est d'augmenter le déficit pour créer des emplois. Si cette initiative n'arrivait pas à stimuler l'économie, tout ce qu'il nous resterait, c'est un déficit plus considérable.

Par ailleurs, les néo-démocrates ont recommandé d'instaurer un contrôle des changes, mais lorsqu'on leur a signalé que bien des simples citoyens font des voyages dans le monde malgré la situation économique—et sauf erreur, le nombre de voyages de ce genre a atteint un record cette année—ils ont changé d'avis. Lorsque les députés néo-démocrates ont admis que le contrôle des changes toucherait les Canadiens en voyage aux États-Unis ou dans d'autres pays, ils ont proposé un contrôle des changes partiel et ils ont renoncé petit à petit à leur projet. Je ne pense pas que nous entendions encore beaucoup parler de contrôle des changes, car chaque fois que les néo-démocrates lancent une idée, si elle est réalisable, on l'adopte et on l'améliore. Dieu sait que le parti libéral n'a jamais hésité à adopter certaines idées, à les améliorer et à les glisser dans des mesures législatives. Cependant, j'exhorte le ministre des Finances (M. MacEachen) et ses collègues à ne pas imposer le contrôle des changes ou le contrôle sélectif des changes, quelle que soit la signification de cette expression pour le Nouveau parti démocratique.

Un député a dit que nous ne faisons rien à l'heure actuelle. Nous savons que le taux élevé de chômage est tragique. Nous savons tous que la source de revenus ou de force pour l'économie de la Colombie-Britannique est la vente de bois d'œuvre et de charpente et qu'environ 90 p. 100 de son marché est aux États-Unis. Si les Américains n'achètent pas, il ne faut pas s'étonner que toutes les petites collectivités mentionnées plus tôt par un député néo-démocrate soient en difficulté. Si les usines ne peuvent pas vendre leurs produits, elles ferment leurs portes et, bien entendu, cela crée du chômage. Je n'en blâme pas les États-Unis. Cela signifie simplement que les marchés sont là et que, si les Américains n'achètent pas, la population canadienne de 20 à 25 millions d'habitants n'est pas assez grosse pour absorber ces produits et l'économie de la Colombie-Britannique en souffre.

J'ai parlé de la situation d'International Nickel. Le cours du nickel et du cuivre n'a jamais été aussi bas; cette société ne peut donc pas réaliser de bénéfices. Le marasme du marché la force même à fermer des ateliers. Elle pourrait poursuivre ses activités et augmenter considérablement ses stocks, mais cette mesure risquerait d'être anti-économique puisqu'elle pourrait prolonger la durée des mises à pied plutôt que de produire de bons résultats. Voilà donc une entreprise qui a pris une décision d'ordre économique.

Je vais maintenant parler de ma région, où se concentre l'industrie pétrochimique. L'année dernière encore, les sociétés américaines prévoyaient commander tel quantité de produit et fixaient la valeur de leurs achats. Six mois plus tard, à cause de stocks trop élevés, elles signalent qu'elles ne pourront pas s'en tenir aux volumes prévus. Ainsi, une société de l'importance de Polysar a dû fermer ses portes pendant un mois. Elle a invité ses employés à prendre leurs vacances, tâchant de s'organiser pour que la fermeture cause le moins de dégâts possible. La société a fini par comprendre que ces acheteurs avaient déjà des stocks excédentaires et qu'ils ne pourraient pas l'aider beaucoup tant que leur situation économique ne s'améliorerait pas.

J'imagine que c'est bien normal que le NPD s'attaque au traitement élevé que reçoivent les dirigeants d'un grand nombre de sociétés importantes. Je pensais qu'ils devaient gagner environ $200,000 ou $300,000. J'étais peut-être en retard de 10 ans, mais je savais aussi que leur poste leur donne des options d'achat et qu'ils ont certainement l'occasion de faire de l'argent. L'intelligence et la compétence que ces gens apportent à nos grandes industries créent une bonne partie des emplois au Canada. Bien entendu, les petites entreprises représentent la grande majorité des emplois au Canada, mais nous aurions tort de ne pas tenir compte du talent et de la compétence que ces géants de l'industrie contribuent à l'économie du Canada parce que leur situation leur permet de savoir ce qu'il faut faire pour prospérer et rester compétitifs à l'échelle nationale et internationale. S'ils ne cherchent pas des débouchés un peu partout dans le monde et s'ils ne collaborent pas étroitement avec la Société pour l'expansion des exportations et l'excellent ministre d'État chargé du Commerce international (M. Lumley), nous aurons de très graves problèmes économiques parce que nous n'aurons pas les mêmes avantages qu'eux. On a beau dire que ces gens sont trop payés, je ne comprends vraiment pas qu'on puisse l'affirmer. Je voudrais être au courant des situations auxquelles leurs sociétés font face, des bénéfices qu'elles réalisent et de combien les décisions que prennent ces grosses sociétés enrichissent l'économie. Je les ai vus se faire congédier lorsqu'ils ne prenaient pas la bonne décision. Je les ai vus se chercher un autre emploi lorsqu'ils étaient incapables d'atteindre les objectifs qu'on leur avait fixés au départ.

M. Rose: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le député accepterait-il que je lui pose une question?

M. Cullen: Monsieur l'Orateur, maintenant que je suis lancé, je ne voudrais pas perdre le fil de ma pensée. Quand j'aurai terminé mes observations, j'accepterai peut-être de répondre à une question.

Je voudrais parler d'une autre question soulevée par le député de Churchill. Cela m'a étonné d'apprendre qu'il lisait au moins le *Financial Post* ou le *Financial Times*. Il a cité des chiffres tirés de l'une de ces deux publications. Il l'a fait de façon très sélective, car il n'a pas mentionné les hausses de salaire entre 1970 et 1980, qui étaient elles aussi indiquées dans le même numéro. Ce qui est plus important, il a omis de parler de la productivité dont il était question dans l'article. Si notre productivité n'augmente pas, aucune société ne pourra réussir, aucune société canadienne ne pourra soutenir la concurrence sur les marchés internationaux; c'est ce que disait l'article. Je félicite le député. Je ne dis pas qu'il aurait dû lire tout cet article à haute voix à la Chambre des communes, mais j'espère qu'il examinera le *Financial Post* ou le *Financial Times* pour voir à quelles difficultés le monde des affaires se heurte et ce qu'il s'efforce de faire pour y remédier. C'est le monde des affaires, en dernier ressort, qui crée des emplois pour les gens auxquels lui et moi nous intéressons.

Il y a un autre groupe de la société duquel nous devrons dépendre de plus en plus: les entrepreneurs individuels. Je suis fier de dire que lorsque j'étais ministre de l'Immigration, nous accueillions à bras ouverts les milliards—et non les millions—de dollars que les entrepreneurs apportaient dans notre pays. Les immigrants arrivaient avec cet argent pour l'investir au Canada. Ils nous disaient que notre pays était très propice aux investissements.

• (1550)

Je me pose parfois des questions, lorsque j'entends les gens critiquer l'économie et dire qu'il n'y a aucun avenir ici et que je vois d'autre part des gens apporter des centaines de millions de dollars pour les investir dans notre pays. Ils le font parce qu'ils ont vu ce qui se passe dans le reste du monde et ils ont décidé que notre pays offre le plus de possibilités, que c'est là qu'ils veulent travailler, investir et élever leurs enfants. Ils veulent assurer à leurs enfants la qualité de vie qu'offre le Canada.

Il ne s'agit pas simplement d'un petit groupe de personnes qui font une demande d'immigration au Canada. Les gens peuvent choisir n'importe quel pays du monde autre que le leur pour y vivre. Chaque année, de 800,000 à un million de personnes font une demande pour immigrer au Canada. C'est pourquoi, quand j'entends des gens dire qu'il n'y a aucun espoir, que leurs enfants ne posséderont jamais une maison, qu'ils ne recevront jamais l'instruction qu'ils méritent et qu'ils ne pourront obtenir un emploi, je prétends que c'est de la foutaise. Rien ne permet de présumer cela à l'heure actuelle et l'avenir prouvera sûrement que ces gens ont tort.

Le gouvernement donne l'exemple, comme on le lui a demandé. Je crois que ce projet de loi constitue un pas dans la bonne direction. Je pense que le député de Nepean-Carleton avait raison de souligner que lorsque nous négocierons avec les deux unités de négociation représentant 500,000 employés, il y aura quelques injustices. Il n'y a aucun doute là-dessus. Si certaines de ces injustices peuvent être corrigées, même si les gens sont tenus de participer à ce qu'on appelle parfois une «croisade» mais que j'appellerais plutôt une lutte visant à ramener le taux dinflation à 6 p. 100, j'ai bon espoir que le président du Conseil du Trésor le fera.

Fondamentalement, le gouvernement à raison de s'orienter dans cette voie. Il n'est jamais facile de demander à des employés, surtout lorsqu'ils sont un demi-million, d'être les premiers à faire des sacrifices. Je dois dire franchement que je suis un petit peu déçu de ce que j'ai entendu jusqu'à maintenant. J'espère que lors de la réunion avec les syndicats, on ne tiendra pas le même langage que certains dirigeants syndicaux.

Le chef du Congrès du travail du Canada m'inspire beaucoup moins d'optimisme. J'ai peine à imaginer cet anti-libéral et partisan du NPD de longue date faire quoi que ce soit pour remédier à la situation. Pour une fois, j'aimerais le voir adopter une attitude constructive, non seulement au mon des employés syndiqués, mais également au nom des 1.3 million de chômeurs. Si nous pouvons réduire le taux d'inflation à 6 p. 100 grâce à sa coopération, sa contribution sera phénoménale. Il a la possibilité d'entrer dans l'histoire et de tenir enfin un langage dur aux syndicats.

Les travailleurs syndiqués sont prêts à faire ce sacrifice, mais si leurs chefs leur disent que cela n'a aucun sens, que cela ne marchera pas et si ils leur conseillent de ne pas participer à cet effort, ils les desserviront ainsi que tous les travailleurs et le mouvement syndical lui-même.

J'ai entendu récemment M. Samson, président de l'Alliance de la Fonction publique, comparer les initiatives économiques que nous avons prises à l'endroit des fonctionaires, à des mesures de guerre. L'exagération ne mènera à rien. Je lui ai demandé de cesser pendant quelque temps de parler aux chefs du mouvement et d'aller s'entretenir avec la base des fonctionnaires. Il se rendra bien compte qu'ils sont prêts à consentir ce sacrifice. Nous devons faire comprendre à la population que d'autres doivent participer à cette lutte, mais s'il commence à parler de façon négative comme l'a fait Jean Claude Parrot, il desservira non seulement son syndicat, mais aussi son pays.

Je demande aux chefs syndicalistes d'assumer leurs responsabilités. Je leur demande d'oublier les affrontements entre les syndicats et le patronat et le gouvernement. Je leur demande dans ce cas-ci d'aider le gouvernement à réduire le taux d'inflation à 6 p. 100.

Ils ne devraient pas nous répondre ce qu'a rétorqué Dennis McDermott: «Si nous recevons 6 p. 100 au lieu de 12 p. 100, nous ferons un effort de 6 p. 100». Quelle sorte de stupidité est-ce là? Quel sorte de leadership est-ce? Il peut pourtant faire appel aux experts de l'administration centrale du Congrès du travail du Canada. Il doit les consulter pour voir comment le mouvement syndical peut aider le Canada. Il ferait mieux de ne pas laisser tomber le mouvement syndical à ce stade-ci parce que je peux lui dire honnêtement que ce n'est que ce qu'attendent les Canadiens pour régler leur compte aux syndiqués. Et je pense que ce serait dommage parce que les syndiqués canadiens ont toujours été très responsables et réceptifs. Ils n'ont pas exigé des hausses de salaire exorbitantes, mais si quelqu'un comme Dennis McDermott leur monte la tête, exagère les choses et joue au démagogue, il fera beaucoup de tort au pays, au mouvement ouvrier et surtout aux gens qui sont actuellement sans travail.

Je le répète, ce projet de loi comporte des injustices. Certains seront plus désavantagés que d'autres. On exigera d'eux davantage. Je me souviens du temps de la Seconde Guerre mondiale. Je n'y ai pas participé, mais je sais que de nombreux militaires s'étaient préparés à faire leur part quel que soit le sacrifice qu'on leur demanderait d'accomplir. D'une certaine manière c'était injuste.

Au cours de la guerre de 14, certains ont dû aller au front pendant que d'autres réparaient tranquillement des camions au Canada. Cependant, tous étaient prêts à faire leur part et à jouer leur rôle dans les limites de leurs capacités. Les gens étaient prêts à se sacrifier et on a exigé d'eux des sacrifices, même si c'était injuste. Il n'y a pas de justice en temps de guerre. Il y en avait toujours qui ne faisaient pas leur part ou qui refusaient de prendre des risques ou des responsabilités. Il y en avait aussi qui devaient prendre sur eux d'agir en chefs parce que les autres se refusaient à le faire. C'était injuste, et pour cette raison il y en a qui ont été désavantagés et qui ont souffert. Beaucoup ont donné leur vie pour cette cause.

Quand les Canadiens se mettent à croire à l'injustice, je les prie de se rappeler que nous avons le plus beau pays du monde. Le pays qui va continuer de leur donner les plus grandes possibilités. Les Canadiens peuvent compter que leurs enfants grandiront dans un pays libre et qu'ils y trouveront des avantages encore jamais espérés. Nous avons un pays où vraiment tous les espoirs sont permis, mais si nous laissons perdre cela par notre inaction, si nous n'emboîtons pas le pas, nous trahirons nos responsabilités.

Nous ne pouvons pas laisser l'inflation atteindre les 30 ou 40 p. 100 pour pouvoir ensuite nous vanter de la ralentir. Nous avons des devoirs envers les Canadiens et envers la génération de ceux qui ont consenti des sacrifices au cours des deux guerres mondiales et de la guerre de Corée; nous avons le devoir envers la génération montante de ne pas laisser échapper cette occasion.

En tant que députés, nous avons l'obligation de faire des recommandations. J'ai recommandé de créer un fonds du Canada, en disant que les Canadiens devraient pouvoir faire déduire de leur salaire l'argent à déposer dans ce fonds qui leur rapporterait 6, 7 ou 8 p. 100 d'intérêt non imposable. Cet argent pourrait être prêté à des agriculteurs et à des petites entreprises. Je peux affirmer au ministre des Finances (M. MacEachen) que le fonds serait très bien accueilli par les Canadiens. Ils sortiraient leurs deniers de leur bas de laine et de leurs comptes en banque s'ils savaient qu'ils pourraient contribuer au bien-être du Canada. Cette recommandation n'a pas été acceptée telle quelle, mais c'est le genre d'idée que nous devons proposer.

En tant que députés, nous devons faire comprendre au gouvernement et aux responsables des finances ce qu'on peut faire dans nos circonscriptions pour aider l'économie. Qu'il s'agisse de demander des améliorations pour l'aéroport de Sarnia ou de Calgary ou encore d'améliorer les installations portuaires à Saint-Jean, il faut le faire. Si nous nous acquittons mal de nos responsabilités, nous servons mal nos électeurs. Comme députés nous avons certaines responsabilités, mais notre ultime responsabilité, c'est d'agir, maintenant que le public canadien nous demande de le faire. Nous sommes prêts à prendre nos responsabilités et nous sommes prêts à agir. Les fonctionnaires sont prêts également. Et je demande à mes concitoyens de prêter leur appui aux fonctionnaires et à la cause du pays.

[*Français*]

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre! Comme il est 16 heures, la Chambre abordera maintenant l'étude des mesures d'initiative parlementaire, selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui, à savoir les bills publics, les avis de motion et les bills privés.

• (1600)

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—BILLS PUBLICS

[*Traduction*]

M. l'Orateur adjoint: Les articles inscrits avant le nº 1 au *Feuilleton* sont-ils tous reportés?

Des voix: D'accord.

* * *

LA LOI ÉTABLISSANT DES JOURS FÉRIÉS

ON PROPOSE DE SUBSTITUER FÊTE DU CANADA À FÊTE DU DOMINION

M. Hal Herbert (Vaudreuil) propose: Que le bill C-201, tendant à modifier la loi établissant des jours fériés, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

M. l'Orateur adjoint: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

M. Rose: Non.

M. l'Orateur adjoint: Que tous ceux qui sont pour veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur adjoint: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

M. Rose: Seulement ce bill, ou quoi?

M. l'Orateur adjoint: A mon avis, les oui l'emportent.

M. Baker (Nepean-Carleton): Qu'est-ce qui se passe?

M. l'Orateur adjoint: Je déclare . . .

M. Smith: J'invoque le Règlement. Nous pourrions peut-être demander si la Chambre consent à l'unanimité à étudier le bill en comité plénier pour que nous puissions lui faire franchir toutes les étapes aujourd'hui même, étant donné qu'il semble avoir l'approbation de la Chambre.

M. l'Orateur adjoint: J'allais déclarer la motion adoptée. L'intervention du député est un peu prématurée, la présidence va maintenant entendre le rappel au Règlement du secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Smith).

M. Smith: Monsieur l'Orateur, nous pourrions peut-être demander à la Chambre si elle consent à étudier le bill en comité plénier aujourd'hui.

M. l'Orateur adjoint: Consent-on à l'unanimité à renvoyer le bill au comité plénier?

Le député de Mission-Port Moody (M. Rose) demande-t-il la parole?

M. Rose: Non, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur adjoint: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2e fois et la Chambre se forme en comité plénier, sous la présidence de M. Francis.)

Le président: A l'ordre! La Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill C-201, tendant à modifier la loi établissant des jours fériés.

(L'article 1 est adopté.)

(Le préambule est adopté.)

(Le titre est adopté.)

(Rapport est fait du bill qui est lu pour la 3e fois et adopté.)

M. l'Orateur adjoint: Êtes-vous d'accord pour que nous passions à autre chose?

M. Smith: Monsieur l'Orateur, la Chambre consentira peut-être à l'unanimité à dire qu'il est 5 heures.

Des voix: D'accord.

M. Baker (Nepean-Carleton): Personnellement, je suis d'accord et je pense que ce serait une bonne chose.

Des voix: Bravo!

M. Rose: Monsieur l'Orateur, je suis d'accord moi aussi. Le moment me paraît bien choisi pour célébrer notre nouveau congé. Il est bien normal que pour célébrer cette nouvelle fête baptisée fête du Canada nous prenions au moins un congé de 55 minutes cet après-midi.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur adjoint: L'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée. La Chambre s'ajourne donc à 2 heures lundi prochain, en conformité de l'article 2(1) du Règlement.

(A 4 h 5, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 12 juillet 1982

La séance est ouverte à 2 heures.

• (1405)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA COUPE MONDIALE DE SOCCER

FÉLICITATIONS À L'ITALIE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. John Evans (Ottawa-Centre): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente. Étant donné que hier à Madrid, l'équipe italienne de soccer a gagné la coupe mondiale dans une partie décisive qu'elle a remportée par le score de 3 à 1 et comme son formidable esprit d'équipe lors de ce match a provoqué l'enthousiasme des amateurs de sport dans le monde entier, je propose, appuyé par le député de Bourassa (M. Rossi):

Que la Chambre partage avec les Canadiens d'origine italienne la fierté qu'ils éprouvent envers leur pays ancestral en cette occasion mémorable.

Mme le Président: La Chambre voudra peut-être partager ces sentiments par ses applaudissements.

Des voix: Bravo!

* * *

L'ÉCONOMIE

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE MODIFIER SA POLITIQUE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Girve Fretz (Érié): Madame le Président, un électeur de ma circonscription, qui a investi son argent dans une entreprise de vente et d'entretien de chariots-élévateurs, vient encore de m'écrire au sujet de la hausse des taux préférentiels. Voici un extrait de sa lettre: «Le gouvernement ne semble vraiment pas vouloir aider le chef de petite entreprise à traverser la terrible crise qui sévit à l'heure actuelle». Et il conclut: «Pourquoi donc écrire cette lettre? Tout simplement pour que vous sachiez que nous tenons encore le coup, quoique péniblement, et que nous attendons contre toute espérance que quelqu'un puisse faire quelque chose».

Compte tenu du désespoir que révèlent ces paroles de mon électeur, mais que bien des chefs de petite entreprise de tout le Canada pourraient reprendre à leur compte, je propose avec l'appui du député de St. Catharines (M. Reid):

Que le gouvernement abandonne sa politique interventionniste et de canadianisation et en adopte une autre qui redonne aux investisseurs confiance dans le secteur privé canadien.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'AIDE EXTÉRIEURE

LE RÉEXAMEN DES PROGRAMMES DU GOUVERNEMENT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gordon Towers (Red Deer): Si je prends la parole, madame le Président, c'est pour protester contre la bourde que l'ACDI a commise récemment en fournissant 21 millions de dollars gagnés péniblement par les contribuables canadiens pour construire un silo à Haïti et pour réaliser d'autres projets tous plus inutiles les uns que les autres, selon l'émission W5. Ce qu'il y a de tristement ironique là-dedans, c'est que cette bourde aurait pu passer tout à fait inaperçue, n'eût été l'enquête poussée de W5 du réseau CTV. Je propose donc, avec l'appui du député de Pembina (M. Elzinga):

Que tous les organismes de l'État soient tenus de *a*) justifier la nécessité de chacun de leurs projets; *b*) faire rapport au Parlement de toutes les dépenses qu'ils comptent engager, et que le gouvernement entreprenne immédiatement l'examen de tous les programmes d'aide, de façon à empêcher la réalisation de projets douteux.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

L'ANNULATION DES DÉPLACEMENTS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jim Fulton (Skeena): Madame le Président, je voudrais à mon tour invoquer les dispositions de l'article 43 du Règlement. Le gouvernement, appuyé par les conservateurs, se propose de restreindre les augmentations salariales des fonctionnaires à 6 p. 100 l'année prochaine, et à 5 p. 100 en 1984. Par ailleurs, 1340 fonctionnaires ont quitté Ottawa par avion tous les jours ouvrables entre le 3 mai et le 10 juin derniers, et 58 fonctionnaires ont eux aussi emprunté la voie des airs pour faire des voyages à l'étranger durant tous les jours ouvrables de cette même période, ce qui donne un total de 36,180 voyages aux frais de la princesse en 27 jours, vers les Antilles, Las Vegas, la Côte d'azur et Katmandou. Je propose donc, appuyé par le député de Hamilton Mountain (M. Deans):

Article 43 du Règlement

Que le Conseil du Trésor annule immédiatement tous les déplacements des fonctionnaires, jusqu'à ce que soit effectuée et déposée à la Chambre une analyse coût-efficacité de ces déplacements par rapport à la réduction des traitements dans le secteur public.

En outre je mets à la disposition du président du Conseil du Trésor des exemplaires, dans les versions anglaise et française, de la publication de Bell Canada concernant l'utilisation de l'interurbain.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

VIA RAIL

LA PERTE DE RECETTES DE L'INDUSTRIE TOURISTIQUE DE L'OUEST—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud): Madame le Président, le gouvernement a décidé de supprimer le Super Continental de VIA Rail et de réduire sensiblement le nombre de places pour les groupes dans le seul train qui traverse encore les Rocheuses, le Canadian; par ailleurs, il a décidé de léser les travailleurs japonais en employant des tactiques puériles contre l'industrie automobile japonaise pour ralentir les importations. Ces initiatives ont contribué à faire baisser de beaucoup le nombre de touristes japonais dans l'ouest du Canada cette année et contribueront à le faire diminuer l'année prochaine. Aussi, je propose, appuyé par le député de Bow River (M. Taylor):

Que le gouvernement fédéral accepte l'entière responsabilité de la dégradation du tourisme dans l'ouest du Canada, ses mauvaises décisions ayant fait perdre des millions de dollars de recettes et des centaines d'emplois cette année, parce qu'elles découragent ouvertement les touristes étrangers tout en faisant beaucoup de tort à des centres touristiques comme Banff et Jasper, en Alberta.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES FINANCES

LE CONSEIL DE FEU W. C. FIELDS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Madame le Président, le budget présenté en juin par le ministre des Finances était le troisième par lequel lui et son gouvernement tentaient de revigorer l'économie du pays et de redonner aux Canadiens confiance dans leur sens aigu des affaires et des finances. Il marquait aussi un troisième échec dans leurs efforts. Je propose donc, appuyé par le député de Prince Edward-Hastings (M. Ellis):

Que le ministre des Finances et le gouvernement suivent le conseil de feu W. C. Fields qui disait, «Si vous ne réussissez pas du premier coup, essayez de nouveau. Si vous échouez encore, abandonnez la partie.»

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES PARTIS POLITIQUES

ON PROPOSE UN ENDROIT POUR LE CONGRÈS DU PARTI PROGRESSISTE CONSERVATEUR—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Norman Kelly (Scarborough-Centre): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement à propos d'une affaire urgente et importante. Étant donné que les libéraux fédéraux de l'Ontario ont tenu une conférence ce week-end dernier à l'Université Queen's de Kingston, et étant donné que les délégués ont manifesté leur appui sans réserve à notre chef, le très honorable premier ministre . . .

Des voix: Bravo!

M. Kelly: . . . je propose, appuyé par le député de Don Valley-Est (M. Smith):

Que les députés conservateurs songent à changer la date et l'endroit de leur prochain congrès pour le tenir à Kingston afin que leurs délégués puissent s'y imprégner de l'esprit de cohésion et d'unité qui nous a animés à l'Université Queen's de sorte qu'ils abandonnent leur attitude critique à l'égard de leur chef que nous, de ce côté-ci de la Chambre, apprécions et appuyons, et qu'ils lui accordent un appui sans réserve.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

• (1410)

LES FINANCES

LE PAIEMENT DE L'IMPÔT SUR LE REVENU DES PERSONNES À LA RETRAITE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Madame le Président, les entreprises commerciales ont l'habitude de présenter une déclaration d'impôt tous les trimestres; cependant, les gens qui prennent leur retraite et qui touchent d'autres revenus ne savent pas nécessairement que le ministère du Revenu national les oblige à présenter une déclaration également tous les trimestres, et non pas tous les ans. Quand ces personnes âgées n'en présentent pas, elles sont mises à l'amende en raison de leur retard. Je propose donc, avec l'appui du député d'Okanagan Similkameen (M. King):

Que le gouvernement, quand il adresse aux nouveaux retraités leur premier chèque de pension de sécurité de la vieillesse, leur offre de payer leur impôt sur le revenu chaque année ou chaque trimestre.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA RECHERCHE ET LE SAUVETAGE

LE SERVICE SUR LA CÔTE DE L'ATLANTIQUE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Madame le Président, j'invoque également l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente. La motion a trait au naufrage du *Arctic Explorer* qui a entraîné 13 pertes de vie. Étant donné que le Ministère des Communications a négligé de mettre au point et d'appliquer des règlements sur le fonctionnement des sirènes automatiques à bord des navires, étant donné qu'il y a constamment des différends entre le ministère de la Défense nationale, la garde-côte canadienne et la direction de la circulation maritime, qu'aucun programme de formation ou de perfectionnement n'est offert aux radio-télégraphistes de la garde-côte et qu'aucun plan de manœuvre efficace n'a été mis sur pied pour les services de recherche et de sauvetage sur la côte de l'Atlantique et du Pacifique, je propose:

Que la Chambre déplore que le gouvernement fédéral ait tenté de rejeter la responsabilité sur les garde-côte au lieu d'avoir mis au point un plan de manœuvre complet et efficace qu'il aurait fait appliquer dans les services de recherche et de sauvetage sur la côte de l'Atlantique.

Mme le Président: Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ÉCONOMIE

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE RÉDUIRE SES DÉPENSES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill Domm (Peterborough): Madame le Président, je n'ai pas l'habitude d'appuyer des résolutions libérales, mais comme c'est justement là ce que je vais faire, ce sera probablement la première fois que la Chambre acceptera une motion que j'aurai proposée en vertu de l'article 43 du Règlement. Je voudrais appuyer une résolution qui a été présentée en fin de semaine par les libéraux fédéraux de l'Ontario. Je propose, avec l'appui du député de Simcoe-Nord (M. Lewis):

Que le gouvernement réduise sensiblement son déficit budgétaire en modérant davantage ses dépenses.

Article 43 du Règlement

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS CANADO-AMÉRICAINS DE FAÇON PACIFIQUE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Joe Reid (St. Catharines): Madame le Président, il y a 170 ans, le village de Sandwich, dans le Haut-Canada, était le point de mire de l'Amérique du Nord. Après des mois d'hésitation, c'est le 12 juillet 1812 que le général Hull ordonna à ses troupes américaines de traverser le cours d'eau qui servait de frontière à nos deux pays jeunes et en plein développement. Aussi, je propose, appuyé par le député d'Érié (M. Fretz):

Que, attendu que la frontière canado-américaine est la frontière non défendue la plus longue du monde, et attendu que des conflits, des incidents et des frictions ont surgi de temps à autre entre nos deux pays depuis la fin des hostilités de 1812-1814, les gouvernements et les peuples de nos deux pays méritent d'être félicités pour le bel exemple qu'ils donnent au monde en réglant ces différends de façon pacifique et en gardant la frontière toujours ouverte pour les affaires courantes.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Mme le Président: La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

LES RELATIONS OUVRIÈRES

LA SITUATION DES EMPLOYÉS DU CN—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. John Fraser (Vancouver-Sud): Madame le Président, j'invoque moi aussi l'article 43 du Règlement. Le projet de loi sur les restrictions salariales du secteur public, présentement à l'étude à la Chambre, assimile les employés du Canadien National aux fonctionnaires, tout en excluant les employés du Canadien Pacifique; comme les employés du Canadien National ne pourront donc pas profiter des hausses de traitement prévues dans leur convention pour la deuxième année, contrairement à leurs collègues du Canadien Pacifique avec qui ils négocient conjointement, je propose, appuyé par le député de Prince George-Peace River (M. Oberle):

Questions orales

• (1415)

Que la Chambre exige que le ministre des Transports fasse immédiatement savoir au président du Conseil du Trésor que contrairement à ce qu'il a dit, les employés du Canadien National ne sont pas à l'abri des licenciements comme les autres employés de l'État et n'appartiennent donc pas à «un groupe de travailleurs privilégiés», et que l'on prenne des mesures immédiates afin de modifier le bill C-124 qui, sous sa forme actuelle, détruira les négociations collectives conjointes pour les chemins de fer.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

L'ÉNORMITÉ DU DÉFICIT FÉDÉRAL

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Que les chefs de file du milieu des affaires aient donné leur appui, la semaine dernière, à la décision du gouvernement de plafonner l'augmentation des salaires dans le secteur public, cela ne nous étonnera pas. Mais les entretiens ont clairement démontré que les milieux d'affaires sont en complet désaccord avec les autres éléments du dernier budget du gouvernement fédéral. L'énormité du déficit fédéral les a, en fait, décontenancés. Ils se sont dits extrêmement déçus, notamment, que le Programme énergétique national n'ait pas été modifié en profondeur. Quelles mesures le premier ministre entend-il prendre pour calmer les vives inquiétudes du monde des affaires? En particulier, de quelle façon compte-t-il réduire le volume du déficit fédéral ainsi que l'accroissement des dépenses gouvernementales, lequel va atteindre, pour la deuxième année consécutive, le taux de 20 p. 100?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le député fait de ces entretiens un compte rendu qui me rend perplexe. Il est vrai que certains participants se sont étonnés de l'ampleur du déficit, mais d'autres leur ont fait remarquer qu'ils auraient pu prévoir la chose s'ils avaient tenu compte du ralentissement de l'économie en faisant leurs calculs. Plusieurs des participants, à l'intar de certains premiers ministres la semaine précédente, ont affirmé qu'ils avaient prévu un tel déficit vu que leur propre déficit avait presque doublé d'une année sur l'autre.

Si ma mémoire est fidèle, à peine quelques semaines avant le dépôt du budget, l'honorable député annonçait que le déficit allait osciller entre 16 et 20 milliards de dollars. Pourquoi pense-t-il maintenant qu'ils ont été décontenancés, sauf si les gens d'affaires ont été très mal renseignés?

LES MESURES ENVISAGÉES PAR LE GOUVERNEMENT

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Madame le Président, encore une fois le premier ministre n'a tenu aucun compte de ma question. Je lui ai demandé ce qu'il a l'intention de faire pour réduire le déficit fédéral qui fait monter les taux d'intérêt, et d'après le ministre des Finances, les déficits élevés et la forte augmentation annuelle de 20 p. 100 des dépenses du gouvernement depuis deux ans attisent l'inflation et poussent les taux d'intérêt à des niveaux plus élevés. Qu'a-t-il l'intention de faire pour régler ces problèmes?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le député discute de politique économique. Le ministre des Finances a répondu à sa question quand il a dit que le déficit est dû principalement aux forces qui stabilisent automatiquement l'économie. Comme tous le savent, c'est dû au fait que l'économie tourne au ralenti. C'est pourquoi les revenus du gouvernement ont diminué, alors que ses dépenses ont augmenté justement pour payer pour ces forces stabilisatrices. En conséquence, comme le ministre des Finances l'a dit, le déficit sera automatiquement réduit avec la relance économique, fait que le député n'a pas nié, à ma connaissance.

Ce n'est pas un déficit planifié comme celui d'autres pays qui diminuent les impôts et augmentent les dépenses. Nous avons un déficit en dépit du fait que nous n'avons pas substantiellement augmenté nos dépenses.

• (1420)

L'ARTICLE AU SUJET DE LA PRÉVISION D'UN DÉFICIT ACCRÛ

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Madame le Président, le premier ministre nous débite probablement les pires balivernes que nous ayons entendues ici depuis des mois. Le gouvernement augmente ses dépenses de 20 p. 100 à la stupéfaction du monde des affaires qui croyait qu'un programme de restrictions serait appliqué eu égard à l'importance du déficit gouvernemental, qui fera forcément augmenter les taux d'intérêt. Il a également été surpris de voir que le gouvernement augmentait les impôts—comme il l'avait fait dans le précédent budget—alors que le pays est en pleine récession, car cette mesure va nécessairement aggraver la récession et accroître, de ce fait, le déficit budgétaire.

Quelles mesures le gouvernement prendra-t-il au sujet du déficit budgétaire? Dans le numéro de *Maclean* de la semaine dernière, on apprenait que ce déficit serait de 22 milliards l'année prochaine selon les projections du ministère des Finances. Que compte faire le gouvernement pour réduire ce déficit?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le député voudrait-il que je lui répète ma réponse précédente? En effet je lui expliquais la façon dont nous comptions nous attaquer au déficit. Il nous parle d'une augmentation des dépenses gouvernementales. Je dois reconnaître qu'il est vrai que dans le dernier budget, des dépenses de quelque 2.3 milliards de dollars étaient prévues pour cette année et l'année prochaine, afin de mettre en œuvre des programmes de création directe d'emplois et d'augmenter l'aide apportée au secteur de l'habitation, aux petites entreprises, aux pêcheurs, aux agriculteurs et autres; cela est vrai.

Cependant, si le député étudie attentivement le budget, il s'apercevra que cette somme n'augmente pas le déficit. Comme le député lui-même l'a reconnu, il s'opère une certaine redistribution des fonds, et c'est grâce à cette dernière que nous obtenons cette somme.

M. Clark: En réduisant les pensions de vieillesse.

M. Trudeau: Le chef de l'opposition veut-il participer au débat? J'espère, madame le Président, que vous lui donnerez la parole avant 3 heures, car il brille généralement par son absence avant cette heure-là.

Les principes dont s'inspire le dernier budget ne sont pas des principes conservateurs, ce qui explique que nos vis-à-vis ne les comprennent pas. En fait, nous disons à ceux qui ont un emploi et un revenu aussurés qu'ils doivent partager avec ceux qui n'ont pas cette chance. Voilà la ligne de pensée qui sous-tend ce budget, et les Canadiens sont prêts à accepter cette conception, même si elle est étrangère au parti conservateur.

Des voix: Bravo!

LA DÉFINITION D'URGENCE NATIONALE

M. G. M. Gurbin (Bruce-Grey): Madame le Président, ma question, qui s'adresse également au premier ministre, porte sur la part que le gouvernement retire de l'économie. Il est évident que ce dernier se montre de plus en plus gourmand aux dépens de tous les Canadiens, notamment des retraités.

Le premier ministre a dit qu'il espérait que les Canadiens adhèrent volontairement au programme de contrôle des salaires qu'il a déjà imposé aux employés fédéraux. Il y a quelques semaines, répondant à une question qu'on lui a posée au cours de la conférence de presse qui a suivi la réunion des premiers ministres, il a dit qu'il n'avait pas le pouvoir d'imposer des contrôles généraux sauf au cas où, et je cite:

... il nous faudrait avoir recours à nos pouvoirs d'urgence et il faudra que cette urgence existe réellement pour que ces pouvoirs soient confirmés par les tribunaux.

Le premier ministre estime-t-il qu'il y aurait urgence nationale si son gouvernement n'arrivait pas à obtenir la collaboration des provinces, des entreprises et des travailleurs?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le député a affirmé, avant de poser sa question que les dépenses du gouvernement fédéral représentaient une proportion de plus en plus grande du produit national brut. Je voudrais lui rappeler que, depuis dix ans, les dépenses du gouvernement fédéral au chapitre des biens et des services, ont proportionnellement diminué. Cependant, il y a eu un accroissement considérable en ce qui concerne les transferts aux provinces et, naturellement, le service de la dette. Le député voudra peut-être consulter ces statistiques avant d'affirmer que le gouvernement fédéral s'empare soudainement d'une part de plus en plus grande des ressources économiques. Ce n'est pas le cas.

En ce qui concerne la définition d'une urgence, le député connaît la constitution. Il connaît aussi la décision de la Cour suprême au sujet du programme de contrôle des prix et des salaires instauré en 1975. Selon cette décision, ce n'est que dans l'éventualité d'une urgence nationale que le gouvernement fédéral a le pouvoir constitutionnel d'imposer un contrôle général des salaires et des prix. Selon certains juges, la définition d'une urgence est fortement influencée par l'attitude des provinces. A supposer que les provinces ne tiennent nullement à ce que le gouvernement fédéral exerce ces pouvoirs, j'ai indiqué à la conférence de presse et à la Chambre, en réponse à une question du chef du Nouveau parti démocratique, qu'il serait probablement difficile de soutenir devant les tribunaux qu'il y a effectivement urgence.

• (1425)

LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

M. G. M. Gurbin (Bruce-Grey): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse également au premier ministre. En 1974, lorsqu'il a déclaré l'état d'urgence, les taux d'intérêt et d'inflation étaient d'environ 11 p. 100, le déficit national était de près de 1.6 milliard et les chômeurs étaient au nombre de 514,000. Aujourd'hui, les taux d'intérêt et le taux préférentiel se situent à près de 18 p. 100, le taux d'inflation est d'environ 11 p. 100, la dette nationale s'élève à 20 milliards, 1.3 million de personnes sont en chômage et le monde des affaires est à court de disponibilités. Le premier ministre est à la tête du pays depuis huit ans, exception faite d'une brève période de neuf mois. Pourrait-il dire à la Chambre sur quels indicateurs économiques il se fonde avant de décider qu'il y a urgence? Quelles sont les solutions qu'il préconise, exception faite du contrôle intégral de l'économie canadienne?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, après avoir dit que l'urgence de la situation actuelle justifie des mesures de contrôle intégral, le député me demande quelles solutions je préconise à part les contrôles. Je pense qu'il est comme ces poules qui pondent de magnifiques œufs pour tout simplement les dévorer. Il devrait repenser sa question.

Je ne sais pas s'il est en faveur de contrôles ou s'il veut dire que dans la situation actuelle, la constitution nous autorise à imposer des contrôles. Si c'est le deuxième sens qu'il donne à ses propos, alors je le renvoie à ma question précédente et au fait qu'en 1975 le Parlement a adopté des mesures de contrôle des prix et des salaires parce que les premiers ministres, à leurs réunions d'août 1974 et 1975, avaient exhorté le gouvernement fédéral à s'acquitter de ses responsabilités et à réduire l'inflation. Ils ne l'ont pas fait dans le cadre de réunions ou de déclarations publiques récentes. Peut-être le feront-ils à leur réunion d'août: je n'en sais rien. Ils n'ont pas encore adopté ce point de vue. C'est là la différence.

* * *

LE LOGEMENT

LE PROGRAMME DE RÉDUCTION DES TAUX HYPOTHÉCAIRES

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre et concerne la confusion que crée la politique du gouvernement à l'égard des futurs propriétaires de maison et du secteur de la construction. Dans son exposé budgétaire, le ministre des Finances a annoncé la nomination d'un comité d'experts qui examinerait la possibilité de mettre sur pied un programme de réduction des taux hypothécaires, programme qui, pour reprendre ses termes, viserait à abaisser les taux hypothécaires de 3 à 6 p. 100. Au cours de la fin de semaine, le ministre chargé du logement a adopté une attitude totalement différente, disant que ce programme serait effectivement mis en œuvre. En fait, il a demandé aux Canadiens d'acheter des maisons neuves dès maintenant.

Le premier ministre pourrait-il tirer au clair cette situation? Le gouvernement est-il certain qu'il va effectivement proposer un programme destiné à réduire les taux hypothécaires de 3 à 6 p. 100 ou bien rien n'est-il encore décidé?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je n'ai pas lu le discours du ministre chargé du logement mais, le connaissant, je suis porté à penser que la confusion vient plus vraisemblement de celui qui pose la question que du ministre. Le chef du Nouveau parti démocratique sait que le comité dont parlait le ministre ne doit déposer son rapport sur ce nouveau programme de crédit que vers la fin septembre. On en envisagera ensuite la mise en œuvre. Tous les ministres et tous les députés le savent, de même que le ministre chargé du logement. Le ministre des Finances a accordé des facilités de crédit de soudure, qui procureraient des avantages aux gens qui s'achèteraient une maison dès maintenant plutôt que d'attendre le rapport du comité d'experts.

Le très honorable chef de l'opposition fait signe que non, madame le Président. Il n'est pas bien renseigné. Le ministre des Finances a annoncé que le gouvernement accorderait une subvention de $3,000 aux acheteurs d'une première maison ou d'une maison neuve. On peut dès maintenant se prévaloir de cet avantage. L'autre mesure, si elle est mise en œuvre, devrait entrer en vigueur beaucoup plus tard cette année.

M. Broadbent: Madame le Président, le premier ministre doit savoir que c'est lui qui embrouille les choses et non pas moi.

ON DEMANDE UNE GARANTIE POUR LES ACHETEURS DE MAISON

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, cette question est importante, compte tenu des propos tenus hier soir à la télévision par le ministre responsable du logement, lorsqu'il a conseillé aux Canadiens d'acheter dès maintenant une maison. Il parlait du programme de réduction des taux hypothécaires et non pas de la subvention de $3,000 accordée aux acheteurs d'une maison neuve.

• (1430)

Le premier ministre devrait savoir qu'un écart de 3 à 6 p. 100 dans le prix d'une maison pourrait représenter des économies mensuelles de plusieurs centaines de dollars. Par conséquent, je voudrais que le premier ministre parle de sa politique actuelle. Le gouvernement souscrit-il au principe d'une réduction de 3 à 6 p. 100 des taux d'intérêt hypothécaires, comme l'a dit le ministre hier en conseillant aux Canadiens désireux de bénéficier d'une telle réduction de s'acheter une maison sans tarder? Le premier ministre est-il prêt à assurer aux acheteurs d'une maison neuve que leurs hypothèques diminueront de 3 à 6 p. 100?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je crois que le député a abouti hâtivement à la conclusion qu'un écart de 3 à 6 p. 100 se traduirait par des économies de plusieurs centaines de dollars par mois. S'il se livre à un petit calcul mental rapide, il constatera que $200 par mois représentent à peu près $3,000 par année.

Des voix: Voyons!

M. McDermid: Il est certain que vous n'avez jamais eu d'hypothèques.

M. Trudeau: Ce ne sont pas les députés d'en face qui ont trouvé ces résultats. Le budget indique bien clairement que la subvention de $3,000 entre en vigueur immédiatement.

M. McGrath: Elle sera versée en une seule fois.

M. Trudeau: Oui, elle sera versée en une seule fois, car l'on s'attend à ce que l'autre mesure soit recommandée et appliquée. Mais dans l'intervalle, la Chambre ne peut offrir aucune garantie.

Si le ministre s'est occupé de mettre sur pied un mécanisme consultatif, c'est en partie pour répondre à ceux qui lui reprochaient de ne pas avoir tenu suffisamment de consultations après le budget de novembre. Dans le cas présent, le mécanisme a été mis sur pied pour lui garantir l'appui des milieux financiers et des autres parties intéressées. Mais dans l'intervalle, le ministre a offert d'accorder une subvention de $3,000. Les deux mesures sont distinctes, mais elles visent toutes deux à aider les propriétaires de maison.

LA DÉCLARATION DU MINISTRE AU SUJET DU PROGRAMME PROJETÉ

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, je demande au premier ministre d'écouter attentivement la question. Il y a deux programmes différents. Le premier ministre parle de l'un d'entre eux et, pour ma part, je pense à celui dont le ministre a parlé à la télévision hier soir et dans une entrevue accordée au *Star* de Toronto, à savoir le programme de réduction des taux hypothécaires. D'après le *Star* de Toronto de samedi, le ministre aurait dit: «Il n'est pas question de hasard. Le programme sera mis en vigueur, le gouvernement s'y engage.» Il s'agit du programme de diminution des taux d'intérêt hypothécaires. Le premier ministre et donc tout le gouvernement, et pas simplement le ministre, peuvent-ils garantir aux Canadiens qui achètent une maison aujourd'hui qu'ils profiteront de la diminution de 3 à 6 p. 100 des taux d'intérêt hypothécaires prévue dans le programme promis par le ministre?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le député fait à nouveau allusion à un discours que je n'ai ni lu ni entendu. C'est pourquoi je me dois de vérifier la réponse que j'ai donnée à la première question. Toutefois, il sait que je ne peux pas lui donner la garantie qu'il demande. A mon avis, le ministre n'aurait pas pu la lui donner davantage.

M. Epp: Il l'a fait à la télévision hier soir.

M. Trudeau: Bien entendu, le gouvernement espère, et c'est sa politique, que ce programme sera jugé acceptable et mis en vigueur. Si c'est ce que disait le ministre, il énonçait sans nul doute la politique gouvernementale. Mais si le député veut une garantie que le comité d'experts adoptera tel ou tel projet,

lequel sera ensuite mis aux voix à la Chambre, le député anticipe à la fois sur la décision du comité et sur celle de la Chambre, ce qui n'est sûrement pas son intention.

M. Broadbent: C'est pourtant ce qu'a fait Cosgrove.

* * *

VIA RAIL

LES RÉDUCTIONS ÉVENTUELLES—ON DEMANDE L'ASSURANCE DE LA TENUE D'AUDIENCES PUBLIQUES

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley-Hants): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Sans doute a-t-il eu amplement le temps de faire examiner le rapport très détaillé et très constructif du Sénat sur la mesure unilatérale que le ministre a prise l'an passé afin de réduire les services de VIA Rail de 20 p. 100. Maintenant que nous sommes en plein été, le ministre s'engagera-t-il envers la Chambre et lui donnera-t-il l'assurance non équivoque que, pour donner suite à la deuxième recommandation du rapport du Sénat, il ne réduira plus les services de VIA Rail et il n'abandonnera aucune ligne sans d'abord tenir des audiences publiques?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Fait étrange, madame le Président, on a signalé les aspects négatifs du rapport du Sénat, mais j'avoue que j'accepte les trois quarts de ce rapport. Quand il est question des coûts fixes, par exemple, je suis d'accord. Je le suis également quand on dit que nous avons besoin d'une loi. C'est vraiment sur l'évaluation de la capacité du gouvernement d'augmenter les octrois à VIA que le Sénat et moi sommes en désaccord. Je ne pense pas que le gouvernement puisse continuer d'augmenter ces octrois jusqu'à ce qu'ils atteignent un milliard de dollars ou plus. C'est pourquoi il a agi comme il l'a fait l'an dernier. Je suis aussi un peu étonné du fait que le rapport du Sénat semble laisser entendre que j'ai agi illégalement alors que ma décision était fondée sur l'article 64 de la loi nationale sur les transports. Quant aux réductions futures, je peux dire tout simplement que, à l'heure actuelle, le gouvernement n'y songe pas.

LA PRÉSENTATION D'UN DOCUMENT DE TRAVAIL

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley-Hants): Madame le Président, pour ce qui est de la dernière partie de la réponse au sujet des réductions futures, nous songeons ici à la possibilité d'un ajournement d'été ou d'automne, selon la date à laquelle la Chambre s'ajournera. Le ministre peut-il nous assurer qu'aucun service ne sera supprimé tant qu'il n'y aura pas eu de consultation publique?

Je ne veux pas amorcer de débat sur la question des subventions. Manifestement, s'il faut subventionner un service et que la demande n'existe pas, il faut bien alors faire preuve de responsabilité et agir, mais après une discussion publique. C'était là, en partie, le thème central du rapport du Sénat qui critiquait le ministre d'avoir pu supprimer unilatéralement le service-voyageurs dans le pays. Peut-être est-ce ce que le ministre veut, je l'ignore.

Si le ministre ne peut nous donner d'assurance au sujet de suppressions futures, sans parler des consultations publiques, quand alors présentera-t-il une loi sur VIA Rail ou même le document de travail qui, selon lui, précéderait le projet de loi? Pourrait-il au moins le déposer sur le bureau de la Chambre avant que nous partions en congé?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, j'ai déjà dit au comité permanent des transports que je présenterais un document de travail sur VIA. J'espérais le faire dans le courant de l'été mais je puis assurer au député qu'il trouvera ce document, prêt à être étudié, au comité à l'automne. Voilà pour le premier point.

Quant au second, je puis seulement répéter que la loi nationale sur les transports donne au gouvernement, aux termes de l'article 64, le droit de faire ce qu'il a fait. Certaines circonstances justifient pareille décision. Je me suis expliqué une centaine de fois à ce sujet l'été dernier. Je ne puis dire que l'article 64 de la loi nationale sur les transports ne servira jamais. Je dois me borner à dire, comme je l'ai fait il y a un instant, que le gouvernement n'a pas l'intention d'y recourir pour l'instant.

LA TENUE D'AUDIENCES PUBLIQUES

M. Bill Domm (Peterborough): Madame le Président, ma question s'adresse également au ministre des Transports. Elle s'inspire de conversations privées, de communiqués de presse et d'articles parus ces deux ou trois derniers jours. Le ministre veut-il insinuer que dorénavant il ne tiendra plus d'audiences publiques avant de supprimer certains services de VIA Rail, ou est-il d'accord avec les membres du comité sénatorial qui recommandent unanimement dans leur rapport que des audiences publiques aient lieu avant que soient effectuées des coupures dans le service ferroviaire?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, j'ai déjà fait connaître mon intention, et celle du gouvernement. Seule la loi permet à celui-ci de prendre l'une ou l'autre voie. La première consiste en la tenue d'audiences publiques sous la présidence de la Commission canadienne des transports; dans le second cas, le gouvernement peut invoquer l'article 64 et recourir au décret. Telle est la loi, laquelle a sa raison d'être. En effet, lorsqu'il s'agit de plus d'une ligne, le gouvernement peut se prévaloir des dispositions de l'article 64. Je répète que le gouvernement n'a pas l'intention, pour l'instant, d'y aller à fond de train, comme nous l'avons fait en juillet dernier en vertu de l'article 64.

LE SERVICE ENTRE HAVELOCK, PETERBOROUGH ET TORONTO

M. Bill Domm (Peterborough): Madame le Président, le ministre n'a donc pas l'intention d'intervenir unilatéralement et il se propose, lorsque c'est possible, de soumettre sa décision à l'étude du comité et de faire tenir des audiences. Pourrait-il au moins donner une certaine crédibilité à cette déclaration en convenant de ne pas supprimer le service de VIA Rail entre Havelock, Peterborough et Toronto, tel que prévu pour le 6 septembre prochain, jusqu'à ce qu'il ait analysé objectivement la situation lors d'audiences en bonne et due forme et qu'il ait autorisé ces audiences conformément à la décision et à la recommandation du comité sénatorial à cet effet? Ou bien le ministre compte-t-il agir unilatéralement le 6 septembre?

• (1440)

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, je n'ai pas l'intention de donner pareille assurance. Dans la déclaration publiée en juillet dernier, nous avons précisé que le service ferroviaire concernant trois lignes dans la région de Toronto était destiné essentiellement aux banlieusards. Le gouvernement s'est chargé des lignes ferroviaires menant à Barrie et à Stouffville. La ligne menant à Havelock, en passant par Peterborough, a fait l'objet d'une solution mixte. En effet, un tronçon de cette ligne sera annexé au service de banlieue, et l'autre sera supprimé du fait que les usagers ne sont pas assez nombreux pour en justifier le maintien. Mais je suis persuadé que le gouvernement de l'Ontario veillera à ce que les voyageurs de la région soit desservis par d'autres modes de transport, par exemple l'autocar.

* * *

[*Français*]

LA COMMISSION DE RÉFORME DU DROIT DU CANADA

L'OBSERVANCE DU DIMANCHE ET DES JOURS FÉRIÉS—LE DROIT DES PROVINCES DE LÉGIFÉRER

M. Alexandre Cyr (Gaspé): Madame le Président, ma question s'adresse à l'honorable ministre de la Justice. En mars 1976, la Commission de réforme du droit du Canada a présenté un rapport sur l'observance du dimanche, et selon la conclusion de ce rapport le gouvernement central devrait abroger cette loi et transmettre aux provinces la responsabilité de légiférer sur l'observance du dimance de même que les autres jours fériés. J'aimerais donc demander à l'honorable ministre de la Justice s'il a l'intention, à la prochaine session, de présenter un projet de loi visant à abroger cette loi de l'observance du dimance et de céder aux provinces, de même qu'aux territoires, le droit de légiférer?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Madame le Président, effectivement nous avons reçu une telle recommandation de la Commission de réforme du droit il y a quelques années. Nous sommes en communication avec les provinces parce que nous ne pouvons pas abroger cette loi sans que les provinces aient décidé formellement de vouloir en passer une. Alors nos discussions continuent avec les provinces et si celles-ci veulent occuper ce champ, nous serions prêts à nous en retirer.

* * *

[*Traduction*]

LE LOGEMENT

L'APPLICATION DES DIRECTIVES SUR LE CONTRÔLE À LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Ma question, madame le Président, je la pose au premier ministre qui a déclaré la semaine dernière que le gouvernement enjoignait à tous les organismes du gouvernement de respecter les directives générales de 6 et 5 p. 100 pour toutes les hausses qu'ils pourraient approuver. Le premier ministre pourrait-il nous dire si la Société canadienne d'hypothèques et de logement figure parmi ces organismes et s'il est d'accord avec la décision de la Société de hausser de $2,000, $3,000 et parfois même plus de $4,000 le prix des maisons qu'elle offre en vente dans diverses régions du Canada, alors que nous nous appliquons à bloquer la poussée inflationniste?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, la première des deux questions que le député a posées porte sur les directives du gouvernement. J'ai bel et bien écrit à tous les ministres pour leur enjoindre d'exhorter tous les organismes de réglementation qui relèvent d'eux, à respecter les limites de 6 et 5 p. 100, sauf dans les cas dont le ministre a parlé à la Chambre.

En ce qui concerne la Société canadienne d'hypothèques et de logement, je préfère prendre note de la question afin d'y mieux répondre. Cependant, il s'agit manifestement en l'occurence d'une situation résultant des taux d'intérêt que la société doit payer, à l'instar de toutes les autres entreprises canadiennes. Si elle cherche à . . . mais le député paraît surpris. La Société canadienne d'hypothèques et de logement doit s'adresser au gouvernement ou au secteur privé pour obtenir de l'argent, ce qui ne manque pas d'influer sur le prix de vente des maisons qu'elle possède. Le député est peut-être surpris à juste titre; je vais prendre note de sa question, voir si par hasard je l'aurais mal comprise, et chercher à obtenir le renseignement qu'il demande.

LA HAUSSE DU PRIX DE VENTE DES MAISONS

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, pendant qu'il y est, le premier ministre pourrait peut-être aussi se demander s'il n'est pas ridicule de hausser le prix d'une maison qui ne trouve déjà pas preneur pour tenter de la mettre sur le marché? Trouve-t-il cela raisonnable, premièrement, d'en augmenter le prix d'un montant à peu près équivalent à la subvention que le gouvernement offre pour l'achat d'une maison, neuve ou non et deuxièmement, de le faire pour des maisons qui sont déjà sur le marché depuis six ou huit mois dans certains cas, au moment même où nous cherchons à juguler l'inflation et non à l'exacerber, comme le fait la SCHL?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Le député me demande si cela me paraît raisonnable. Compte tenu de la façon dont il pose la question, madame le Président, il ne semble pas raisonnable d'espérer . . .

M. Deans: C'est bien ce que je pensais.

M. Trudeau: . . . qu'une maison qui ne se vend déjà pas trouvera tout à coup preneur si l'on en hausse le prix. Mais, pour ce qui me concerne, c'est là une question de pure forme.

M. Deans: Non, elle est tout à fait sérieuse.

M. Trudeau: Ma foi, si le député m'assure qu'elle est tout à fait sérieuse, j'y réfléchirai. C'est peut-être quelque chose que nous devrions changer. Mais le député comprendra que, si l'on

ne m'avise pas des questions que l'on veut me poser, je ne peux pas avoir réponse à tout.

M. Broadbent: Au moins à quelques petites choses.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

LE RÉAMÉNAGEMENT DES DÉPENSES POUR LA DÉFENSE

L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. On signale dans les documents budgétaires qu'on effectuera des économies grâce en partie au réaménagement des dépenses pour la défense. Le ministre pourrait-il nous dire ce que signifie précisément cette expression et plus particulièrement ce mot étrange de «réaménagement»?

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): Madame le Président, le mot «réaménagement» indique sans doute comment on peut épargner 100 millions de dollars chaque année dans le budget de la défense.

Je sais que le député va probablement me demander comment on y parviendra. Je vais le lui dire sur-le-champ. Je crois que ce sont les économies réalisées grâce à l'écart entre les hausses de rémunération prévues pour les forces armées et la somme effectivement versée. Je veux également signaler que la majoration de rémunération accordée en avril dernier aux forces armées demeurera en vigueur jusqu'en avril prochain. Nous avions prévu une augmentation d'environ 13 p. 100, mais nous n'avons accordé qu'une majoration d'environ 11 p. 100, ce qui signifie une économie d'une vingtaine de millions pour chaque point de pourcentage.

Nous avions prévu pour l'an prochain une majoration de 10 ou de 11 p. 100, mais compte tenu des mesures que nous venons de prendre et que nous entendons faire respecter, nous n'accorderons que 6 p. 100 d'augmentation. Nous épargnerons 5 ou 6 p. 100 mais cette économie n'influe pas sur les achats ou n'entraîne pas une réduction du personnel. Elle ne touche nullement le budget de la défense même, car il s'agit strictement d'une économie.

LE RESPECT DES ENGAGEMENTS DU CANADA ENVERS L'OTAN

L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria): Madame le Président, le ministre sait parfaitement bien que le budget faisait état de l'épargne sur la solde militaire et du réaménagement des dépenses pour la défense; or il n'a parlé que de l'épargne sur la solde militaire. Il sait aussi parfaitement bien qu'aucune réduction de la solde n'est prévue pour cette année; et pourtant, les documents budgétaires prévoient une réduction de 100 millions du budget de la défense. Le ministre a-t-il signalé à nos alliés de l'OTAN que nous ne serons pas en mesure de respecter—il s'en faut de beaucoup—notre promesse d'augmenter de 3 p. 100 nos dépenses militaires et que pour la quatrième fois en cinq ans le Canada ne pourra honorer ses engagements?

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): Madame le Président, je ne pense pas que l'allégation du député de Victoria soit fondée. Ce taux de 3 p. 100 a toujours été considéré comme un objectif par nos alliés de l'OTAN, sous réserve que les conditions économiques régnant chez nous nous le permettent. Nous en avons un bon exemple en Allemagne de l'Ouest dont les dépenses militaires diminueront probablement cette année parce qu'ils n'ont pas les moyens de les augmenter. Je puis cependant assurer au député que pour les sept dernières années, je le répète, notre budget de la défense a augmenté en moyenne de 2.7 ou 2.8 p. 100, ce qui constitue à mon avis une bonne performance de la part de notre gouvernement.

* * *

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

LA RUMEUR CONCERNANT UN MARCHÉ CONCLU AVEC LA RUSSIE

M. Gordon Towers (Red Deer): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de la Commission canadienne du blé. Le bruit circule depuis déjà quelque temps qu'une vente de blé d'une valeur de plusieurs milliers de dollars a été conclue avec la Russie, mais il semble que le gouvernement veuille garder ce marché secret. A-t-il été conclu, et le gouvernement tient-il en fait à n'en pas parler ouvertement?

• (1450)

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, ce marché n'a rien de particulièrement secret. Nous en avons donné préavis aux États-Unis, et même s'il s'agit d'une vente à crédit à court terme, le prix de vente est celui du cours régulier. En fait, les termes et conditions sont tels que d'après le règlement international de l'OCDE, elle est considérée comme transaction au comptant. Ce marché est bénéfique pour le Canada à tous les égards. Il n'a rien de louche, de suspect ou de répréhensible.

M. Towers: Le nouveau porte-parole de la Commission canadienne du blé me mystifie un peu.

LA DÉCISION DE FAIRE CRÉDIT À LA RUSSIE

M. Gordon Towers (Red Deer): Madame le Président, le ministre pourrait-il nous dire s'il est prévu de faire crédit à la Russie, si c'est ou non la première fois que cela se produit et quelles sont les conditions du contrat?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, je crois que c'est la première fois que nous faisons crédit à l'Union soviétique. Comme je l'ai fait remarquer cela équivaut, d'après les règles internationales, à un marché au comptant. Le Canada a accordé les mêmes conditions que la Commission du blé de l'Autralie ainsi que des négociants privés aux États-Unis.

M. Nielsen: Quelles sont ces conditions?

Questions orales

LE PROGRAMME D'ADAPTATION DE L'INDUSTRIE ET DE LA MAIN-D'ŒUVRE

L'APPROBATION DE PRÊTS

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, le ministre de l'Industrie et du Commerce pourrait-il nous dire pourquoi on a prévu de prêter 17 millions de dollars à sa municipalité en vertu du Programme d'adaptation de l'industrie et de la main-d'œuvre et moins de 1 million de dollars à l'ensemble de la province de Québec?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, dans le cadre de ce programme, le gouvernement répond aux demandes des hommes d'affaires. Les décisions sont prises par un jury de la Commission d'expansion des entreprises qui est composé en majorité d'hommes d'affaires. Je suis sûr que ceux-ci seraient heureux de donner suite aux demandes que feraient des entreprises situées dans toutes les localités désignées des différentes provinces, y compris de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick.

L'AFFECTATION DES FONCTIONNAIRES

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Les démarches effectuées auprès des entreprises sont essentielles au succès de ce programme. Cela étant, le ministre pourrait-il nous expliquer pourquoi deux fonctionnaires à plein temps sont chargés de cette mission dans sa ville alors que seuls deux employés à temps partiel de son ministère vont trouver les chefs d'entreprises de toute la province du Québec en leur demandant de faire des demandes quand cette province est la plus touchée de toutes par le chômage?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, il y a trois localités désignées au Québec. Les fonctionnaires dont il a parlé—et je crois que l'un deux est employé à plein temps—ne sont par chargés d'aller trouver les chefs d'entreprises en leur demandant de formuler des propositions, mais ils ont pour mission de faciliter les études et la présentation des cas à la Commission. Les deux fonctionnaires travaillant à Windsor sont également chargés des dossiers de Chatham et d'un certain nombre de localités de la région de Windsor. Je pense donc que la situation est à peu près la même dans les deux cas.

LA DÉCLARATION ATTRIBUÉE À UN FONCTIONNAIRE

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, le ministre a dû lire l'article de *La Presse* qui fait dire à un fonctionnaire de son ministère:

[*Français*]

Que l'on accorde un traitement différent aux firmes ontariennes dans l'application du programme.

[*Traduction*]

D'après ce fonctionnaire, il y a un réseau de petits copains qui travaille en Ontario pour procurer des subventions à cette province, mais qui ne travaille pas au Québec pour y créer des emplois. Le ministre veut-il nous dire pourquoi?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion industrielle): Madame le Président, cet article de *La Presse* est entaché de plusieurs inexactitudes. L'auteur des déclarations que mon honorable ami a mentionné n'est pas indiqué.

[*Français*]

Et je peux assurer mon honorable collègue et les députés de cette Chambre que le programme est aussi actif dans la province de Québec que dans les autres provinces du pays où se trouvent des villes désignées. S'il désire le vérifier, il pourra voir que la plupart des programmes du ministère de l'Industrie et du Commerce sont fortement disponibles dans la province de Québec en proportion avec sa population. Alors, je peux indiquer que cet article dans *La Presse* est plein d'inexactitudes et je suis très étonné que l'honorable député ait basé sa question sur ces inexactitudes.

[*Traduction*]

M. Clark: D'après cet article, le député libéral fédéral de Shefford a dit que le gouvernement devrait cesser de se disculper en accusant les fonctionnaires, et rejeter la faute sur les ministres quine s'occupent pas comme il le faudrait du chômage qui règne dans cette province.

LE FINANCEMENT DE LA CONSTRUCTION D'HÔTELS

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, maintenant que nous avons modifié les conditions du programme PAIMD pour permettre au gouvernement fédéral de financer la construction d'hôtels dans sa ville, le ministre pourrait-il nous dire si le gouvernement veut maintenant financer la construction d'hôtels dans d'autres villes, et quand il va présenter à la Chambre les nouvelles conditions du programme PAIMD?

Une voix: Gray est dans le coup!

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, mon honorable ami le chef de l'opposition parle en fait de choses dont il a été question il y a quelques mois pendant la période des questions. C'est sans doute qu'il est tout à fait satisfait de la politique budgétaire du gouvernement, car au lieu de consacrer ses questions à ce sujet, il s'occupe d'une affaire qui a été pleinement expliquée et débattue à la Chambre il y a déjà longtemps.

Les dispositions du programme PAIMD n'ont pas été modifées. Lorsque le programme a été lancé, ce qui était avant tout visé, c'était le secteur secondaire et la transformation; mais les conditions annoncées prévoyaient que le comité spécial du conseil d'expansion des entreprises pourrait examiner et agréer des projets commerciaux dont l'importance est reconnue par le ministre. Telle a toujours été la règle. D'autres projets que celui de Windsor ont bénéficié de l'usage du même pouvoir discrétionnaire. De toute façon, c'est le comité qui a le dernier mot, et non le ministre.

S'il y a dans d'autres villes des projets d'hôtel qui répondent aux mêmes critères que celui de Windsor, je me ferai un plaisir de les soumettre à l'examen du conseil d'expansion des entreprises, en me servant de mes pouvoirs discrétionnaires. En conclusion, j'espère que la Chambre retiendra que mon honorable ami est tout à fait satisfait de notre budget et de notre politique économique, puisqu'il n'a même pas posé une seule question sur les affaires économiques.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

L'EMBAUCHAGE DE TRAVAILLEURS FORESTIERS EN CHÔMAGE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Mark Rose (Mission-Port Moody): Madame le Président, je crois savoir qu'en l'absence du ministre de l'Emploi et de l'Immigration, je dois poser ma question au ministre du Travail. Il y a maintenant 19,000 travailleurs de l'industrie forestière sans travail en Colombie-Britannique, soit 37 p. 100 des effectifs de ce secteur. Après de nombreux retards, le programme d'emplois temporaires, qui servira, entre autres choses, au reboisement d'urgence, a finalement été mis sur pied dans le cadre d'une entente fédérale-provinciale. Seulement 117 des 19,000 travailleurs au chômage ont été employés dans le cadre de ce programme. Le gouvernement est-il satisfait des progrès qui ont été accomplis jusqu'ici et sinon, que compte-il faire de plus?

L'hon. Chas. L. Caccia (ministre du Travail): Madame le Président, le député devrait savoir que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration n'est jamais satisfait des résultats qu'il obtient.

M. Nielsen: Personne d'autre ne l'est non plus.

M. Caccia: Il a demandé bien des fois aux députés du NPD de collaborer avec lui pour améliorer les programmes qu'il met sur pied, particulièrement en ce qui concerne l'industrie forestière de la Colombie-Britannique. Nous sommes très reconnaissants au député d'avoir soulevé cette question aujourd'hui. Je le signalerai certainement au ministre afin qu'il puisse répondre personnellement au député.

M. Rose: Je suis heureux de savoir que le ministre du chômage n'est jamais satisfait des progrès qu'il accomplit. Je pense qu'il y en a des milliers qui pensent comme lui.

M. Nielsen: Des millions.

M. Rose: Peut-être même des millions.

ON DEMANDE UNE AIDE ACCRUE POUR LES TRAVAILLEURS EN CHÔMAGE

M. Mark Rose (Mission-Port Moody): Madame le Président, comme 22 p. 100 des travailleurs de ma circonscription ont perdu leur emploi et qu'à Port Alberni, sur 6,000 travailleurs, 500 seulement travaillent, que va faire le ministre? Quand va-t-il annoncer d'autres programmes d'urgence ou prolonger les prestations d'assurance-chômage, afin que des milliers de travailleurs forestiers de Colombie-Britannique ne deviennent pas des assistés sociaux, alors qu'ils préféreraient mille fois pouvoir travailler?

L'hon. Chas. L. Caccia (ministre du Travail): Madame le Président, la question du député laisse entendre qu'on a déjà annoncé des programmes d'urgence. Le député en demande d'autres. Je l'exhorte à commencer par profiter des programmes que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a déjà mis en place.

* * *

LES MINES

LA DURÉE DES FERMETURES

M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud): Madame le Président, ma question s'adresse à madame le ministre d'État chargé des Mines. Elle n'ignore pas que la plupart des compagnies minières du Canada ferment leurs portes depuis deux semaines et que cela touche plus de 40,000 travailleurs. La semaine dernière, le ministre nous a dit avoir rencontré les représentants des compagnies minières. Peut-elle nous dire si, d'après ces représentants, les fermetures de ces derniers jours ne risquent pas de se prolonger jusqu'à l'automne en raison des pertes que les compagnies ont subies au cours du premier trimestre et du ralentissement économqiue que nous connaissons depuis Pâques? Si c'est le cas, les fêtes de Noël risquent d'être fort peu réjouissantes pour plus de 40,000 mineurs de tout le pays.

L'hon. Judy Erola (ministre d'État (Mines)): Madame le Président, comme le député ne participait évidemment pas à la réunion, il ignore que nous n'avons pas discuté de cette question, même si nous savons que le secteur minier est actuellement dans une situation très difficile. Nous avons abordé les problèmes actuels de façon beaucoup plus positive et envisagé la possibilité de concevoir des programmes pour que les hommes puissent reprendre le travail, et peut-être aussi pour que ce secteur soit en mesure de réagir plus rapidement lorsque le marché remontera la pente. Les représentants des compagnies se sont montrés très coopératifs.

• (1500)

LES CRÉDITS DESTINÉS À LA CRÉATION D'EMPLOIS

M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud): Madame le Président, je remarque que la représentante est vêtue de bleu aujourd'hui. La semaine dernière, elle portait du vert, puis du vert clair. Mais une teinte triste convient mieux au Noël qui attend les mineurs du Canada parce qu'elle a encore une fois omis de présenter à la Chambre une mesure positive. Je m'étonne qu'elle n'ait pas parlé de l'article 38.

Je demande au ministre pourquoi le secteur minier n'a pas été désigné dans le cadre des mesures de près de 500 millions de dollars destinées à la création d'emplois, que le ministre des Finances annonçait la semaine dernière, et pourquoi les industries extractives ne recevront globalement qu'une maigre pitance qui devrait permettre, comme on l'a dit tout à l'heure, de créer quelques centaines ou quelques milliers d'emplois parci par-là? Aucune mesure n'a été prévue afin d'atténuer la perte d'environ 600 millions de dollars de revenus dans le seul secteur des mines à cause de la mise à pied des travailleurs d'ici à Noël.

L'hon. Judy Erola (ministre d'État (Mines)): Madame le Président, peu importe la couleur de mes vêtements, je ne rougis pas de honte, moi.

Des voix: Bravo!

Mme Erola: Si le député saisissait ce qu'est l'article 38, il saurait mieux s'en prévaloir dans sa région. Cette disposition fait appel à une étroite collaboration de la part du patronat, des syndicats et de la collectivité. Je prie tous les députés qui comptent des exploitations minières dans leur circonscription de bien vouloir se renseigner auprès de nous au sujet de l'article 38 afin d'en faire profiter leur circonscription.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

PÉTITIONS

DÉPÔT DES RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

Mme le Président: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que le greffier a déposé sur le bureau les rapports du greffier des pétitions, qui fait connaître qu'il a examiné les pétitions présentées par des honorables députés le vendredi 9 juillet 1982 et qu'il constate que les pétitions sont conformes aux exigences du Règlement quant à leur forme.

* * *

[*Traduction*]

VIA RAIL

LA RÉFORME DE M. PEPIN AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Ron Stewart (Simcoe-Sud): Madame le Président, le ministre des Transports (M. Pepin), qui est chargé de détruire le service de trains de banlieu à destination de la ville de Barrie, a dit en réponse à une question de mon collègue de Peterborough (M. Domm) que la province d'Ontario était en train de mettre fin au service ferroviaire de Barrie à Toronto. Je sais que le ministre ne veut pas induire la Chambre en erreur. Il n'existe plus de service ferroviaire provincial entre Barrie et Toronto. Il s'agit plutôt du train de Toronto à Bradford.

Mme le Président: Manifestement, ce n'est pas un rappel au Règlement. Seuls les ministres ou les députés peuvent corriger leurs propres déclarations, les autres députés ne sont pas autorisés à le faire à leur place.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. TAYLOR—L'ADOPTION DU BILL C-201

M. Gordon Taylor (Bow River): Madame le Président, mon rappel au Règlement porte sur une mesure du gouvernement qui montre bien à quel point les libéraux sont sournois, arrogants et mauvais administrateurs. J'ai reçu aujourd'hui un avis m'indiquant que l'on reprendrait l'étude en deuxième lecture du projet de loi C-201, loi modifiant la loi établissant des jours fériés, le vendredi 9 juillet dernier, durant l'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire. Or, cet avis n'a pas encore été affiché sur le tableau prévu à cet effet. Bien plus, j'ai appris que le projet de loi avait été adopté en deuxième lecture, renvoyé en comité plénier et adopté en troisième lecture vendredi dernier, tout cela en cinq minutes, et sans qu'il y ait eu quorum.

M. Cousineau: Vous étiez absent! Vous parlez sans savoir!

M. Taylor: Je désapprouve cette façon d'adopter un projet de loi. Je ne crois pas qu'il soit approprié ou légal de faire adopter un projet de loi par moins de 12 députés sur 282. Il s'agit d'un façon sournoise et arrogante de gouverner le pays.

[*Français*]

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Madame le Président, sur ce rappel au Règlement, j'aimerais simplement dire que si le débat n'a duré que cinq minutes, c'est que tous les députés ont certainement réalisé qu'il était grandement temps que nous passions à l'action. Alors quand les députés sont vraiment déterminés, ils peuvent donner l'exemple au peuple canadien que l'on peut procéder avec célérité, facilité sur un projet de loi qui est l'objet de discussions depuis longtemps, d'autant plus qu'il n'y a pas eu d'objection des députés progressistes conservateurs qui siégeaient à la Chambre.

Mme le Président: Pour autant que je sache toutes les procédures suivies vendredi après-midi étaient nettement conformes à ce qu'exige la Chambre des communes, et à moins que le député ne puisse m'indiquer qu'il y a eu vraiment des erreurs, un accroc à la procédure, je ne crois pas que la Chambre veuille revenir sur ce qu'elle a fait vendredi après-midi.

[*Traduction*]

M. Taylor: Madame le Président, je crois que les députés devraient être avisés suffisamment à l'avance de la date à laquelle les projets de loi seront débattus, afin d'être en mesure d'être présents au moment voulu. Il s'agit simplement d'une autre tentative du gouvernement fédéral pour faire disparaître des lois de ce pays tout ce qui est biblique ou anglo-saxon.

Des voix: Oh, oh!

[*Français*]

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, au sujet du dernier rappel au Règlement, je tiens d'abord à dire que c'est malheureusement vrai que je n'étais pas au courant de ce qui s'est passé vendredi, mais j'ai été très heureux d'apprendre l'excellente nouvelle et de constater que nos collègues présents ont eu le très bon jugement de reconnaître qu'enfin le temps était venu, et que le Canada avait suffisamment de maturité pour que le premier juillet s'appelle maintenant la Fête du Canada.

Maintenant, en ce qui concerne la remarque faite par l'honorable député selon laquelle les députés n'ont pas reçu de préavis de ce projet de loi au nom de l'honorable député de Vaudreuil (M. Herbert), je dis que c'est absolument faux. Il devrait savoir que l'on fait circuler à l'avance la liste des projets de loi à être débattus à l'heure des députés, et que le jeudi, la veille, avis a été donné aux représentants de son parti, le whip et l'assistant du leader en Chambre, comme d'ailleurs cela a été fait avec les néo-démocrates, et comme cela se fait toujours. Alors moi personnellement je n'étais pas au courant, je délègue les affaires des députés à mon secrétaire parlementaire (M. Smith), encore une fois, j'étais très heureux que cela se soit produit, on avait même pensé obtenir l'approbation de ce projet de loi beaucoup plus tard une nuit et, malheureusement, à ce moment-là, les députés présents n'avaient pas encore atteint la maturité voulue, mais quelques jours plus tard, il semble que le miracle se soit opéré et que nous ayons obtenu le résultat tant désiré. Alors, madame le Président, il n'y a aucun truc dans cela, les députés ont reçu un avis approprié, la procédure a été très bien suivie comme vous l'avez vous-même indiqué et je pense que nous devrions tous nous réjouir et célébrer le jour du Canada le premier juillet à partir de maintenant.

[*Traduction*]

M. Mark Rose (Mission-Port Moody): Madame le Président, je voudrais signaler deux choses au sujet du projet de loi qui a été adopté vendredi dernier par la Chambre durant l'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires. Les portes n'étaient pas fermées, et les députés qui le désiraient pouvaient entrer.

Des voix: Bravo!

M. Rose: Je ne pense pas qu'on ait empêché quiconque d'entrer ici. Toute personne qui croit qu'il y avait des motifs linguistiques ou racistes derrière cette question, devrait, selon moi, invoquer une question de privilège. Parmi les soi-disant francophones présents, on notait MM. Rose, Baker, Knowles, Herbert et Smith.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Pour répondre au député de Bow River (M. Taylor), je dois dire que toute personne de ce côté-là de la Chambre qui avait des objections de cette nature, aurait dû les soulever au moment de l'étude du projet de loi. Si certains députés avaient jugé ne pas avoir été avisés suffisamment à l'avance des travaux de la Chambre, je suis persuadée qu'ils auraient alors soulevé la question. En ce qui a trait à la question du quorum soulevée par le député, personne, selon le procès-verbal de la journée, n'a demandé qu'on le vérifie. Je dois donc en conclure que le quorum était atteint lorsque ce projet de loi a été adopté par la Chambre, à moins que le hansard ne nous apprenne le contraire. Je suis désolée, mais le rappel au Règlement du député n'est pas fondé.

Questions au Feuilleton

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

M. JOE REID—LA PROPOSITION RELATIVE À L'IMPOSITION DE CERTAINS RÉGIMES DE SOINS DE SANTÉ

M. Joe Reid (St. Catharines): Madame le Président, j'ai l'honneur cet après-midi de présenter une pétition au nom de 11 citoyens de Niagara qui sont outrés du budget du 12 novembre et de la proposition relative à l'imposition des régimes de soins médicaux, dentaires et ophtalmologiques financés par les employeurs. Ils sont d'avis que c'est un impôt injuste qui désavantage les contribuables du Canada et demandent au gouvernement de remédier à cette pénible situation.

M. FRETZ—LE RÉEXAMEN DU BILL C-10

M. Girve Fretz (Érié): Madame le Président, il est de mon devoir de présenter une pétition signée par 25 membres du Tabernacle de la Pentecôte de Port Colborne. L'objet de cette pétition est de protester contre les amendements que le gouvernement se propose d'apporter au bill C-10 et qui permettraient à un tribunal d'intervenir dans les affaires de l'Église. Les pétitionnaires exhortent le gouvernement à éliminer les dispositions du bill C-10 qui empiéteraient sur les droits et privilèges de l'Église de prendre position, sur le chapitre de la morale, à propos des questions concernant ses membres.

Les pétitionnaires espèrent que vous trouverez la pétition conforme au Règlement et que vous exercerez les pouvoirs discrétionnaires dévolus à la présidence de la Chambre en permettant qu'elle soit discutée et renvoyée à un comité le plus tôt possible afin que la sainteté de l'Église dans la société canadienne soit préservée.

* * *

• (1510)

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse orale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 3488, 4172, 4307, 4335 et 4385.

[*Texte*]

LES FESTIVITÉS DE LA COUPE GREY

Question nº 3488—**M. Reid (St. Catharines):**

1. La Direction de la santé et du sport amateur a-t-elle offert une réception à l'hôtel Régence Hyatt de Montréal, le 17 novembre 1981?

2. La réception était-elle donnée par un groupe autre que la Direction et, le cas échéant, qui a envoyé l'invitation?

3. Une entreprise de relations publiques s'est-elle chargée de la promotion de la réception et, le cas échéant, laquelle?

4. Qu'est-ce que le «Groupe Houston» et avait-il des liens quelconques avec les festivités de la Coupe Grey de 1981 et, le cas échéant, lesquels?

Questions au Feuilleton

5. Était-ce la première réception d'avant-partie de la Coupe Grey offerte par le gouvernement, et sinon quand ont eu lieu les réceptions précédentes et combien ont-elles coûté?

6. *a*) Pourquoi a-t-on organisé une réception cette année, *b*) quelle est la ventilation des frais, *c*) quelles catégories de personnes ont été invitées et combien?

7. Le spectacle d'avant-partie de la Coupe Grey de 1981 a-t-il été payé entièrement par le Centre d'information sur l'unité canadienne, et sinon quels autres ministères et agences ont payé et combien?

8. Le gouvernement a-t-il déjà offert des spectacles d'avant-partie et, le cas échéant, quand et à quel prix?

9. Quelle est la ventilation du coût total pour le gouvernement du spectacle d'avant-partie de 1981?

10. Combien a coûté le spectacle de la mi-temps présenté lors de la partie de la Coupe Grey de 1981 et le Centre d'information sur l'unité canadienne l'a-t-il payé en entier, et sinon quelle est la ventilation du coût total et qui y a contribué?

11. Depuis combien d'années le gouvernement ou une de ses agences organise-t-il de tels spectacles et combien ont-ils coûté?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): 1. Oui.

2. Condition physique et Sport amateur a lancé les invitations avec l'aide du Centre d'information sur l'unité canadienne.

3. La promotion de la réception a été assurée par le Comité des festivités de la Coupe Grey, dans le cadre de ses activités. JRB Communications s'est chargé, au nom du gouvernement du Canada, de l'organisation de la réception.

4. Le «Groupe Houston» est une maison de relations publiques de Montréal. Ce «Groupe» n'a pas participé à l'organisation des festivités de la Coupe Grey.

5. C'était la première fois que le gouvernement du Canada donnait une réception dans le cadre des festivités de la Coupe Grey.

6. *a*) Tout comme l'ont fait les gouvernements municipal et provincial, le gouvernement fédéral a profité de l'occasion unique d'un événement comme la partie de la Coupe Grey pour offrir une réception ayant pour but de promouvoir les activités des athlètes amateurs canadiens, de leurs équipes ainsi que le rôle joué au Canada par condition physique et sport amateur.

b) Nourriture y compris la taxe et le pourboire	$5,500.00
Boisson y compris la taxe et le pourboire	2,407.05
Décorations	172.80
Personnel	871.00
Total	$8,950.85

c) Quatre cents personnes ont reçu une invitation, soit:

(i) des journalistes attitrés (300);
(ii) les principaux membres de la direction de la Ligue canadienne de football (LCF);
(iii) les principaux membres du Comité des festivités de la Coupe Grey;
(iv) les principaux commanditaires de la LCF, du Comité des festivités et des spectacles d'avant-match et de mi-temps;
(v) les principaux représentants des équipes de la LCF;
(vi) des politiciens et des hauts fonctionnaires fédéraux, provinciaux et municipaux.

7. Le Centre d'information sur l'unité canadienne n'a pas assumé entièrement le coût du spectacle d'avant-match. Des commanditaires du secteur privé ont partagé les frais de représentation des jeunes athlètes de tout le pays. Les sociétés qui ont participé au financement sont:

Téléglobe Canada	Air Canada
La Sun Life	Texaco Canada Ltée
La Banque royale	La Banque Impériale de commerce
Bell Canada	La Banque de Montréal
La Hudson Bay Gas & Oil	Le Groupe S.N.C.
Imasco Ltée	Lavalin international
	Dominion textile

8. 1977 Condition physique et Sport amateur (y compris le spectacle de la mi-temps)	$ 76,862.00
1980 Office de tourisme du Canada (y compris le spectacle de la mi-temps)	$118,104.49

9. Coûts du spectacle avant partie en 1981:

Chorégraphie	$ 3,000
Moniteurs	2,500
Equipement	6,000
Costumes et accessoires	5,350
Chanteur de l'hymne national	500
Total (à l'exclusion de 10 p. 100 pour les frais d'administration et de 15 p. 100 pour les coûts de production)	$17,350

10. Le Centre d'information sur l'unité canadienne n'a assumé qu'en partie les coûts du spectacle de la mi-temps. Sa participation se résume à ce qui suit:

Chorégraphie	$14,000
Moniteurs	8,100
Costumes	21,600
Accessoires	10,700
Participants	6,400
Organisation	11,850
Total (à l'exclusion de 10 p. 100 pour les frais d'administration et de 15 p. 100 pour les coûts de production)	$72,650

Les autres coûts ont été partagés entre les donateurs et les commanditaires suivants:

General Motors du Canada	L'Association automobile canadienne
Sherwin-Williams	Adidas
	Suzy Shoes

11. 1977 Condition physique et Sport amateur (y compris le spectacle de la mi-temps)	$ 76,862.00
1979 Office de tourisme du Canada (Spectacle de la mi-temps seulement)	$ 7,500.00
1980 Office du tourisme du Canada (y compris le spectacle de la mi-temps)	$118,104.49

LES MANDATS ÉMIS EN VERTU DE LA LOI SUR LES SECRETS OFFICIELS

Question nº 4172—**M. Robinson (Burnaby):**

1. Depuis le 1er août 1978, combien de mandats en vertu de l'article 16 de la loi sur les secrets officiels les membres de la GRC ont-ils demandés au solliciteur général?

2. Combien de demandes ont été rejetées?

3. Combien de demandes rejetées ont été par la suite acceptées sur présentation d'une nouvelle demande et de renseignements supplémentaires?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): 1. Aux termes du paragraphe 16(5) de la loi sur les secrets officiels, le solliciteur général du Canada est tenu de déposer chaque année devant le Parlement un rapport précisant le nombre de mandats émis en application du paragraphe 16(2) de la loi sur les secrets officiels au cours de l'année précédente. Comme l'indiquent les rapports présentés antérieurement au Parlement, voici le

nombre de mandats qui ont été émis en vertu du paragraphe 16(2) de la loi sur les secrets officiels pour les années suivantes:

1978 — 372 mandats
1979 — 299 mandats
1980 — 340 mandats
1981 — 380 mandats

2 et 3. Il n'est pas dans l'intérêt public de mettre l'accent sur des renseignements déjà contenus dans des rapports parlementaires sur les opérations du Service de sécurité mettant en application les dispositions de l'article 16 de la loi sur les secrets officiels.

LA LOI SUR LES SECRETS OFFICIELS

Question nº 4307—**M. Robinson (Burnaby):**

Le solliciteur général est-il *a*) d'accord, *b*) en désaccord avec la critique de la Commission McDonald selon laquelle les rapports annuels au Parlement requis en vertu du paragraphe (5) de l'article 16 de la loi sur les secrets officiels, qui porte sur l'usage des mandats émis en vertu de cet article, sont insuffisants parce qu'ils n'offrent que le strict minimum d'information et, le cas échéant, pourquoi?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Les points que soulève cette question seront pris en considération dans le cadre de l'examen, par le gouvernement, des parties pertinentes des rapports de la Commission d'enquête McDonald.

LA PUBLICATION «HOW THE PEOPLE OF SASKATCHEWAN CAN MAKE MORE USE OF THE GOVERNMENT OF CANADA»

Question nº 4335—**M. Neil:**

1. Combien de numéros de la publication «How The People of Saskatchewan Can Make More Use Of The Government Of Canada» a-t-on publiés?

2. Quels sont *a*) le tirage, *b*) le coût de publication de chaque numéro?

3. Le gouvernement a-t-il l'intention de distribuer des publications semblables dans d'autres provinces et, le cas échéant, quel en est le coût estimatif?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): 1. On a publié 285,000 numéros.

2. *a*) On a distribué 250,000 copies; *b*) approximativement 50¢ par unité ce qui englobe tous les coûts de production.

3. Le Centre d'information sur l'unité canadienne procède présentement à une évaluation de ce projet-pilote pour déterminer s'il est rentable de produire des publications semblables dans d'autres provinces. Il est difficile de calculer le coût estimatif puisque les coûts par unité diminuent en fonction du nombre distribué.

LA SOCIÉTÉ CANADIAN CANNERS LIMITED

Question nº 4385—**M. Domm:**

Le ministère des Approvisionnements et Services a-t-il accordé un marché de $109,000 à la Canadian Canners et, le cas échéant, *a*) pourquoi, *b*) cette société appartient-elle entièrement à des intérêts canadiens?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): *a*) Un contrat au montant de $109,913 fut octroyé à Canadian Canners Limited pour l'essai d'un nouveau système mécanique à faible énergie pour l'épluchage de tomates afin de déterminer sa convenance pour le traitement de variétés de tomates cultivées au Canada et pour comparer les exigences en énergie de ce système avec d'autres systèmes d'épluchage tels que ceux caustiques et à la vapeur. *b*) Canadian Canners n'appartient pas entièrement à des intérêts canadiens.

[*Traduction*]

M. Smith: Je demande, madame le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Mme le Président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES RESTRICTIONS SALARIALES DU SECTEUR PUBLIC

MESURES CONCERNANT LES RÉMUNÉRATIONS DANS LE SECTEUR PUBLIC DU CANADA

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 9 juillet 1982, de la motion de M. Johnston: Que le bill C-124, concernant les rémunérations dans le secteur public du Canada, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des prévisions budgétaires en général.

L'hon. Bryce Mackasey (Lincoln): Madame le Président, il me fait grand plaisir de participer au débat.

M. Nielsen: Obstructionniste.

M. Mackasey: Le leader de l'opposition vient de me traiter d'obstructionniste. Je suppose que j'ai dû m'assoupir quelques instants. J'avais l'intention de participer au débat, mais je pensais que ce serait un peu plus tard dans le courant de la journée.

L'autre jour, lorsque j'ai parlé du budget, j'ai fait remarquer comme l'ont constaté, j'en suis sûr, la plupart des Canadiens, qu'il s'attaquait essentiellement aux problèmes de l'inflation. J'ai signalé, si vous me permettez de le rappeler très brièvement, que d'éminents économistes, comme M. Thurow et d'autres, ont toujours fait valoir que les tendances inflationnistes faisaient des gagnants et des perdants. C'est davantage le hasard des choses que la bonne ou mauvaise gestion qui fait d'eux des gagnants et des perdants. Les gagnants sont certainement les Canadiens qui ont eu la bonne fortune de placer leurs économies dans des banques à des taux d'intérêt très élevés. Ces personnes sont considérées comme des gagnants. Une entreprise qui peut faire supporter sans distinction les taux d'intérêt élevés qu'elle doit assumer à des consommateurs qui ne peuvent se passer des biens ou services qu'elle leur offre, ne souffre pas exagérément de l'inflation. Les travailleurs dont les salaires sont complètement indexés sur le coût de la vie ne supportent pas le poids de l'inflation comme leurs autres concitoyens. Il en est de même des Canadiens dont les revenus sont relativement protégés des effets de l'inflation pour une raison ou pour une autre.

Les perdants se remarquent beaucoup plus. Il s'agit des nombreux entrepreneurs que les circonstances ont forcés à contracter des emprunts, à des taux qui auraient été jugés usuraires il y a deux ans, dans le but de payer leur personnel et de se constituer des liquidités pour éviter que leur entreprise ne périclite. Les agriculteurs doivent eux aussi emprunter des fonds pour acheter des semences. Les pêcheurs doivent obtenir des prêts pour réparer leurs filets ou en acheter de nouveaux. Il y a le nouveau propriétaire qui en toute innocence et bonne foi a acheté une maison deux ou trois ans auparavant et qui doit maintenant renouveler son prêt hypothécaire.

Le chômage ne profite à personne puisqu'en période de chômage élevé, tout le monde est perdant. Nous vivons une période semblable aujourd'hui. Notre pays compte maintenant près de un million et demi de personnes sans travail, et la majorité d'entre elles souhaiteraient travailler. Elles ne peuvent comprendre pourquoi en l'espace de 24 mois, un pays prospère se retrouve soudainement aux prises avec des problèmes économiques comme ceux que nous avons aujourd'hui.

Comme je l'ai dit la semaine dernière, le gouvernement du Canada est incapable d'agir dans certains domaines. Nous ne pouvons contrôler le prix des marchandises. Nous ne pouvons hausser à $1.20 la livre le prix mondial du cuivre qui ne vaut que 60¢. Nous ne pouvons faire quoi que ce soit pour le prix du bois d'œuvre, du plomb, du zinc, de l'or ou de l'argent. Ces prix devraient se redresser à mesure que l'économie de nos partenaires commerciaux amorcera une reprise. Et nous devons faire en sorte d'occuper une position favorable au moment où se manifestera cette reprise, pour en profiter.

Je doute qu'on puisse dire qu'un taux d'inflation de 12 p. 100 constitue un avantage par rapport au taux aux États-Unis, notre principal partenaire commercial. De sorte qu'en tant que collectivité et aussi en tant qu'individus, tous les Canadiens doivent s'inquiéter de la gravité de l'inflation.

Puisqu'il a été dit l'autre soir lors de l'exposé budgétaire qu'il y avait des gagnants et des perdants, nous avons tenté de venir en aide aux perdants en désindexant nos revenus, pour donner au ministre des Finances (M. MacEachen) plus d'argent à redistribuer. Le ministre s'est engagé à relancer le bâtiment, méthode qui a déjà fait ses preuves, en lui accordant une aide financière. De même, il s'est engagé à compenser les taux hypothécaires élevés en faveur de ceux qui doivent renouveler leurs prêts ainsi que de ceux qui se disposent à acheter une maison.

Le ministre a aussi prévu des fonds pour aider les entreprises, les agriculteurs et les pêcheurs. Par la même occasion, il a demandé aux Canadiens plus fortunés, à ceux qui disposent d'un revenu imposable, de partager le fardeau des moins fortunés. Il nous a demandé de le faire en payant davantage d'impôts et en réduisant dans une certaine mesure la protection contre l'inflation que nous procure l'indexation, afin de fournir au gouvernement les fonds nécessaires pour lui permettre de venir en aide à ces gens sans accroître notre déficit qui inquiète certaines personnes.

Thurow et d'autres économistes nous rappellent souvent que l'inflation est un problème ou, si l'on préfère, un phénomène qui remonte à des milliers d'années. En pures termes économiques, la solution est relativement simple. Thurow énumère quatre ou cinq moyens de mâter l'inflation. Il fait remarquer que chacun d'entre eux exige une décision politique. La majoration du revenu d'un citoyen entraîne la réduction du revenu d'un autre. Le problème auquel nous nous heurtons consiste à décider quels sont ceux dont les revenus seront diminués et ceux dont les revenus seront protégés. Comment venons-nous en aide aux moins fortunés? Le budget propose de nombreuses mesures en ce sens.

Thurow fait remarquer qu'il n'y a pas tellement longtemps l'Allemagne et la Suisse ont réussi de façon spectaculaire à restreindre leur expansion monétaire. Cela a contribué à hausser considérablement leur taux de chômage, à faire baisser leur taux d'inflation et à protéger leur devise. Ils ont renvoyé dans leur pays d'origine leurs chômeurs portugais, espagnols et autres étrangers. Thurow a reconnu que la politique de resserrement du crédit qui est maintenant en vogue dans les pays industrialisés amènera tôt ou tard une baisse de l'inflation; mais d'après lui, en raison précisément du facteur temps, il en résultera inévitablement de grands torts, des séquelles importantes et du chômage. Ce sont en effet là les sous-produits de cette politique de resserrement exagéré du crédit. Au Canada, compte tenu de l'attitude égoïste des Américains dont les taux d'intérêt élevés sont pratiquement sans rapport avec leur taux d'inflation, le problème est encore plus grave pour toutes les classes de la société.

• (1520)

Thurow a signalé avec beaucoup de logique que des contrôles volontaires sont aussi efficaces et aussi justes que tout autre moyen conçu pour juguler l'inflation. Il a ajouté que notre société n'est pas parfaite et que, si tout le monde est en faveur de restrictions, personne ne tient à les subir.

Dans son budget, le gouvernement a demandé aux Canadiens de restreindre volontairement leurs exigences et leurs attentes. Les parlementaires de tous les partis ont relevé le défi et cela a donné le projet de loi que nous débattons, le bill C-124. Les députés et sénateurs ont accepté de plein gré de plafonner leurs augmentations salariales à 6 et à 5 p. 100 au cours des deux prochaines années, en partant du principe que cela permettrait peut-être d'abaisser l'inflation si cet esprit d'austérité volontaire pouvait gagner d'autres fonctionnaires et d'autres groupes de la société dans notre pays.

Personne n'a prétendu, en tout cas, pas le ministre des Finances ni le président du Conseil du Trésor (M. Johnston), que les gens acceptent de leur plein gré ces restrictions sans se poser de questions. Toutefois, il est encourageant de constater que jeudi et vendredi, les représentants du patronat et des syndicats ont accordé un certain appui à cette politique, et même qu'ils s'en sont dits très en faveur.

Il est de plus en plus évident d'après les tribunes téléphoniques et les émissions de radio et d'après les réactions des Canadiens qu'ils sont prêts à mettre un peu d'eau dans leur vin et qu'ils sont prêts à être moins exigeants et à accepter des augmentations ne rattrapant pas le taux d'inflation, pourvu qu'ils aient la certitude que l'argent ainsi économisé permettra d'aider les laissés-pour-compte, de relancer l'économie, de relancer la construction domiciliaire et de recréer des emplois au lieu d'aggraver le chômage.

Certains chefs syndicaux ont demandé, à juste titre, la preuve qu'ils ne seraient pas les seuls à écoper. Ils veulent être bien sûrs que s'ils réduisent leurs demandes, les chefs d'entreprise diminueront leurs prix. Il est évident que si l'inflation baisse de 3 ou 4 p. 100 l'année prochaine, il sera de moins en moins justifié ou légitime de la part des industries de biens et de services réglementés de demander aux organismes de réglementation de leur accorder des hausses pour compenser l'inflation.

Les Canadiens sont bien prêts à partager et à se serrer volontairement la ceinture. Ils sont un petit peu intrigués, mais ils sont prêt à le faire. Personne ne devrait essayer de dire à la population que c'est autre chose qu'une justice approximative, qu'il n'y aura pas d'imperfections et que certains ne seront pas plus pénalisés que d'autres, même si ce n'est pas à dessein. Examinons l'autre solution. Un million et demi de Canadiens, dont un bon nombre pour la première fois, sont sans travail. Beaucoup de gens n'ont jamais ressenti le besoin de s'imposer des restrictions et n'ont jamais connu une période de récession ou de dépression. Les mesures que nous prenons pourraient fort bien mettre fin à la croissance du chômage et stimuler l'économie. Lentement, mais sûrement, elles pourraient créer plus d'emplois au cours des six prochains mois et réduire le chômage.

Je pense que les gens vont réagir positivement. Le défi qui se pose aux députés des premières banquettes est de transmettre ce message clairement, avec une certaine passion et une certaine conviction. Il est très difficile de demander aux Canadiens de lutter contre l'inflation si, pour une raison ou pour une autre, ils ont l'impression que les députés ne participent pas à cette lutte ou ne pensent pas qu'elle donnera des résultats concrets. Elle peut donner des résultats concrets.

Dans un de ses derniers livres, «Five Economic Challenges», Thurow a tracé une analogie entre le fait de se restreindre volontairement et ce qui se passe lors d'une partie de football ou de baseball. Les spectateurs des dix premières rangées se lèvent immanquablement quand ils sont exaltés par la partie ou par un jeu, bloquant ainsi la vue des gens derrière eux. Ces derniers disent: «Si seulement ils pouvaient se contrôler, nous pourrions tous voir». A bien des points de vue, c'est la même chose dans ce cas-ci. Si nous limitons tous nos demandes pendant un an ou deux, l'inflation diminuera et nous serons tous dans la même position relative. Ce sera sans douleur, mais efficace.

Les Canadiens sont-ils disposés à le faire? Je le crois. Sinon, il faudra réglementer les prix et les salaires—ce qui est toujours difficile dans un régime fédéral—et provoquer une recrudescence du chômage, jusqu'à ce que l'inflation finisse par tomber en chute libre et jusqu'à ce que nous nous remettions à stimuler l'économie, à réduire le chômage et à offrir des emplois aux travailleurs; c'est une tâche laborieuse, longue et ardue.

Je ne compte pas passer le bill C-124 en revue dans le détail. Je ne sais pas très bien quel genre de modifications le président du Conseil du Trésor compte apporter à certaines dispositions du projet de loi à l'étape du comité. Il me semble qu'au lieu de suspendre complètement la négociation collective, il opterait peut-être en faveur de l'arbitrage pour régler non seulement les griefs mais aussi les autres dispositions des conventions collectives relatives à la sécurité, à la santé et à d'autres questions qui, dans bien des cas, ont plus d'importance que la rémunération.

Ce qui m'a incité à participer à ce débat, ce sont les commentaires que j'ai lus et que j'ai entendus à la Chambre, à la radio et à la télévision; ils m'ont en effet consterné et inquiété, car ils témoignent d'une ignorance absolue de la compétence, de la sensibilité et des qualités humaines des fonctionnaires. J'ai grandi à une époque où personne ne contestait que la Fonction publique canadienne était la meilleure du monde. Je le crois encore, car je suis en contact avec elle depuis vingt ans, à titre de ministre et de député de l'arrière-ban. C'est peut-être parce que j'ai été ministre du Travail que je connais les rouages de la Fonction publique. Les fonctionnaires n'ont pas tous un doctorat et ils ne gagnent pas tous $75,000. Il y a les messagers et les femmes de ménage, les chauffeurs, les imprimeurs de l'imprimerie, les commis et les sténographes. On trouve normal de profiter de leurs services. Ce sont des compatriotes. Ce sont des gens bien dont le traitement oscille autour de $10,000 et pas de $20,000 ni de $30,000.

• (1530)

Il est regrettable qu'on soit enclin à croire qu'il faut stigmatiser les fonctionnaires fédéraux. Plusieurs députés, dont certains de mon parti, personnes qui devraient pourtant être davantage au courant ne parviennent pas à comprendre que si l'on traite les fonctionnaires sur un pied d'égalité—ce sont nos égaux après tout—si on leur expose les problèmes impartialement, et qu'on leur fait comprendre que les Canadiens n'accomplissent pas leur tâche, ils sont capables de très bien réagir.

Quand j'ai pris la direction du ministère du Travail, monsieur l'Orateur, c'était un ministère en perte de vitesse et démoralisé. J'ai constaté en quelques semaines qu'on pouvait en stimuler le personnel, qu'il était prêt à réagir, à participer aux prise de décisions et à l'élaboration de la politique. J'ai constaté à mon étonnement que 40 ou 50 d'entre eux détenaient un doctorat en économie et particulièrement dans le domaine de la recherche. Plus d'une fois j'ai tenté de savoir pourquoi ils étaient demeurés silencieux et indifférents. J'ai fini par apprendre qu'ils avaient bien essayé de réagir déjà, mais après avoir constaté que personne ne s'en souciait vraiment ils s'étaient découragés.

Le bill que nous présentons vise à juste titre, à limiter les augmentations de salaire de nos fonctionnaires, qui demeurent des Canadiens. Il y a également des fonctionnaires à la Chambre, et ce sont les contribuables canadiens qui paient le salaire d'un nombre de plus en plus grand d'entre eux. Il y a maintenant plus d'un million de chômeurs qui eux ne touchent aucun revenu, de sorte qu'il n'est que juste et raisonnable que les travailleurs de la Fonction publique qui jouissent de la sécurité

d'emploi se montrent moins exigeants et acceptent les dispositions du bill C-124.

J'espère seulement qu'en expliquant la raison d'être du bill C-124, nous ne créerons pas l'impression que nous cherchons à réduire en général le traitement des fonctionnaires parce que ceux-ci seraient soit trop bien payés, soit qu'ils ne travailleraient pas suffisamment ou qu'ils s'acquitteraient mal de leur tâche. Rien ne serait moins vrai. Si vous entrez dans l'un des bureaux de l'assurance-chômage à l'heure actuelle, ou du ministère chargé de la Main-d'œuvre, ou dans l'un ou l'autre des endroits où l'on délivre par exemple les passeports, vous trouverez des fonctionnaires fatigués, les traits tirés, mais polis et efficaces, dont la tâche augmente en même temps que le chiffre de notre population et dont nous exigeons toujours davantage. Je serais vraiment bien déçu si à la fin de ce débat, nous laissions à tort l'impression que notre Fonction publique ne vaut pas celle de n'importe quel autre pays du monde.

En conclusion, monsieur l'Orateur, j'exhorte les travailleurs du Canada à comprendre que les restrictions volontaires se justifient, ne &ed3755;&1 serait-ce que du fait de leur efficacité. Des milliers d'infortunés Canadiens, de confrères, voudraient reprendre leur travail le plus tôt possible.

En fin de semaine, j'en ai discuté avec un ami, qui a immédiatement accablé certains dirigeants syndicaux. Il est crucial que les hommes politiques comprennent qu'il existe de grandes ressemblances entre les députés et les dirigeants syndicaux. Ceux-ci doivent être élus, eux aussi; ils doivent présenter certaines choses de façon percutante; il leur faut faire des généralisations dans leurs déclarations. Ils doivent chercher à satisfaire la majorité des syndiqués. Ce sont des travailleurs, et non des chômeurs, qui les élisent. C'est la nécessité de représenter les intérêts des travailleurs qui dicte parfois un certain égoïsme. Ce qui ne signifie pas qu'il leur faille négliger les difficultés des moins fortunés. Il est probable que des milliers de chômeurs ne se seraient pas retrouvés dans cette situation, si le gouvernement n'avait pas été acculé dans une position financière très précaire. Certains prétendent qu'il doit exister un meilleur moyen de lutter contre l'inflation, mais ce moyen consiste à obtenir que tous les Canadiens acceptent de stabiliser un peu la demande et d'assumer une partie du fardeau des défavorisés.

Comme tous les autres Canadiens, monsieur l'Orateur, je voudrais pouvoir me rendre compte que le monde des affaires fait sa part. Nous voulons que le secteur des affaires fasse preuve d'esprit de collaboration et montre qu'il a pleinement l'intention de limiter les hausses de prix et d'appuyer le programme du gouvernement. Heureusement, les chiffres d'affaires ou états des profits et pertes pendant le premier trimestre semblent indiquer que les hommes d'affaires sont très inquiets et qu'ils continueront à se faire du souci à propos de la baisse de leurs bénéfices. Cela devrait les inciter à collaborer avec le gouvernement et le mouvement syndical.

Je recommande pour ma part, monsieur l'Orateur, que le bill C-124 soit adopté le plus rapidement possible afin qu'il puisse être étudié au comité. Le ministre voudra peut-être se pencher sur certains articles qui semblent rendre le bill un peu plus difficile à appliquer que nécessaire. Il voudra peut-être songer à la possibilité de renvoyer certaines questions à un comité d'arbitrage pendant l'application d'une convention collective au lieu de les figer totalement.

M. Fraser: Je me demande si le député est d'accord pour que je lui pose une question, monsieur l'Orateur.

M. Mackasey: Oui.

M. Fraser: Je pose la question au député parce que nous sommes tous au courant de son expérience des questions syndicales. Il s'est déjà distingué dans ce domaine par le passé. Je me demande si le député a songé aux conséquences que le bill C-124 aura sur la tradition de négociations conjointes qui existe depuis bien des années dans l'industrie du transport ferroviaire au Canada. Comme le député le sait, les employés du Canadien National négocient en même temps que ceux du Canadien Pacifique. A cause de cela, les employés de ces deux sociétés ont à toutes fins pratiques le même contrat.

En vertu de ce bill—je serai très bref, monsieur l'Orateur—à compter du 1er janvier 1983, les employés du Canadien Pacifique obtiendront l'avantage de la deuxième année du contrat . . .

M. l'Orateur adjoint: Le député aura l'occasion de participer au débat plus tard. S'il veut poser une question, qu'il le fasse:

M. Fraser: Merci, monsieur l'Orateur, je m'en remets à vous. Je comprends que j'ai pris trop de temps. Cela va avoir comme conséquence que le personnel du Canadien National va être soumis aux contraintes porposées par ce bill. Je demande au député s'il pense que cette anomalie fait partie des choses qu'il estime nécessaires de renvoyer pour étude spéciale.

M. Mackasey: Je n'ai aucune hésitation à répondre à cela, monsieur l'Orateur. Ce que le député dit est tout à fait exact. Cependant, même s'il y a des négociations communes, on aurait tort de penser que les conventions sont identiques. Il y a même eu un fait surprenant une année que je négociais un règlement aux chemins de fer: nous avons constaté que la convention du CN n'était pas la même dans l'Ouest et dans l'Est.

Cela en raison des traditions, de problèmes particuliers, des problèmes de géographie et du canyon du Fraser, et de diverses autres choses. En règle générale, comme le député l'a dit, les conventions sont collectives. C'est-à-dire que les articles importants par exemple les salaires et autres choses du genre, sont toujours identiques. En fait les chemins de fer ont toujours insisté pour que d'un groupe à l'autre les conditions soient identiques plutôt que différentes. Ce sera là un point tout à fait valable à soulever le moment venu auprès du ministre, dans l'espoir que cela puisse être résolu. Le député comprendra j'en suis persuadé, en qualité d'ancien ministre que la même chose se produise aux Postes. Nous cherchons à ce que les traitements et les conditions de base soient les mêmes.

Le fond de la question, je l'ai déjà dit, c'est qu'on ne peut pas s'attendre que ce bill présenté dans de si brefs délais soit tout à fait équitable pour tout le monde. C'est impossible. Il y a toujours des gagnants et des perdants, et c'est ce qui arrive ici. Nous avons le devoir de minimiser cet effet négatif, ou ce déséquilibre. Le cas dont le député a parlé mérite certes d'être sérieusement examiné par le ministre.

L'hon. David Crombie (Rosedale): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de participer aujourd'hui au débat sur le bill C-124. A l'instar du député de Lincoln (M. Mackasey), je pense qu'il serait sage de renvoyer le bill au comité au plus tôt.

Certains amendements précis qui se révéleront utiles aux personnes visées par le bill et à tous ceux qui pourront être touchés par la suite, peuvent y être apportés.

Pour le moment, toutefois, nous n'en sommes qu'à la deuxième lecture et nous examinons donc les principes du bill. Je ne vous ferai pas perdre de temps aujourd'hui en abordant certains aspects précis que nous examinerons au comité. Pendant le temps qui m'est imparti, monsieur l'Orateur, je voudrais passer en revue les principes importants qui émanent du bill et certains problèmes qui en découlent.

Ce projet de loi repose, à mon avis, sur trois grands principes. Manifestement, le premier est celui des restrictions; deuxièmement, le bill aborde le principe de la négociation collective et, en troisième lieu, celui de l'équité et de la justice. Je tiens à parler aussi rapidement que possible de ces trois principes. Il serait peut-être utile de m'arrêter un peu plus longtemps que ne l'ont fait les députés d'en face sur le premier principe, celui des restrictions.

• (1540)

Restriction est le mot à la mode en ce moment. Il y a quelques jours à peine, le président du Conseil du Trésor (M. Johnston) a signalé qu'à son avis, les restrictions sont si importantes qu'il invite tous les Canadiens à mener une croisade pour défendre le programme d'austérité du gouvernement. Le nouveau slogan du gouvernement est désormais partage et collaboration. Nous entendons répéter ce mots tous les jours par des ministres de la Couronne. Tous ces aspects sont importants lorsqu'on envisage sérieusement, comme le font le gouvernement et bien des Canadiens, d'adopter un programme de restrictions.

Depuis 35 ans, nous n'avons pas eu à réfléchir souvent au principe de la modération. Une simple et bonne raison nous oblige depuis un an ou deux, et nous obligera pendant encore quelques années, à aborder en détail le problème des restrictions. Et si nous nous inquiétons, c'est évidemment à cause de l'inflation.

L'inflation est le problème des années 80 comme la dépression a été celui des années 30. Certains—je me demande pourquoi—y ont accordé trop peu d'attention malheureusement. Il s'agit d'un facteur économique qui n'épargne personne et qui détruit les moyens que nous avons d'assurer notre avenir. L'inflation frappe les pauvres et la classe moyenne davantage que les riches. Il est absolument essentiel, puisque le gouvernement demande aux Canadiens de s'embarquer dans une sorte de croisade nationale, que ces derniers comprennent les causes de l'inflation afin de voir si on propose les remèdes appropriés.

Ce phénomène n'a rien de neuf. Il remonte à des siècles. C'est le produit de la guerre, des mauvaises récoltes, de l'apparition de l'or et de l'argent sur le marché, du gaspillage et de la mauvaise administration des gouvernements et des entreprises. L'inflation existe donc depuis toujours, sans que le modèle varie. En période d'abondance, d'expansion économique, la production augmente de même que le nombre des emplois et les prix. Quand la situation se gâte, en période de récession, les prix baissent, ainsi que la production et l'emploi. Vers la fin des années 70 et depuis le début des années 80, un phénomène nouveau se fait jour: l'emploi baisse, la production aussi, par contre les prix montent. C'est là le dilemme fondamental, et les économistes ne voient pas très bien comment le résoudre.

En cette fin du XXe siècle, nous ne parvenons plus à nous expliquer au juste la situation économique actuelle. L'emploi est à la baisse, la production aussi, et les prix augmentent. C'est là que réside le problème économique fondamental de notre temps. Ce type d'inflation est répandue partout dans le monde entier. En fait, l'inflation dans le monde occidental et bien d'autres régions du monde, est devenue chronique, endémique. Elle ne cesse de s'aggraver, échappant à tout contrôle.

Si elle est tout cela à la fois, pourquoi ne comprenons-nous pas mieux le phénomène? Si elle nous fait autant de tort, si elle est si difficile à mâter, à extirper, pourquoi ne comprenons-nous pas mieux ce qui se passe? Je ne suis pas économiste, mais je sais qu'en passant en revue les 35 années écoulées depuis la Seconde Guerre mondiale, nous trouverons peut-être dans certains changements qui se sont produits l'amorce de certaines solutions.

L'inflation s'explique de plusieurs manières, monsieur l'Orateur. La première et la plus importante, à mon avis, nous la trouvons dans notre attitude envers la croissance après la guerre. Nous croyions que la croissance économique allait durer toujours et que chacun en jouirait. Le concept de croissance devint important. Tout le monde la souhaitait et pour la première fois dans notre histoire, le gouvernement est intervenu dans ce domaine.

Puis, en 1949, le gouvernement fédéral intervint dans le secteur de l'emploi. Jusque là, on laissait faire l'évolution naturelle des cycles économiques.

Pourquoi ce changement est-il survenu? Il s'explique en partie par la dépression des années 30 et en partie par la guerre. Les Canadiens voulaient avoir la vie belle, non la vie dure. Ils souhaitaient une croissance sans fin. Durant les dernières années de la dépression, durant la Seconde guerre mondiale et durant la fin des années 40, nous pensions que grâce aux théories économiques de Lord Keynes, nous pourrions contrôler le cycle des affaires et nous délivrer du problème chronique de l'alternance de la prospérité et de la dépression. Nous étions également intéressés à une croissance sans fin à cause de la guerre froide. Les régimes économiques rivalisaient entre eux. Il arriva que nous souhaitions à tel point la croissance et exigions tellement que le gouvernement nous l'assure que la taille et l'importance de ce dernier s'accrurent tandis que son budget absorbait une part croissante des dépenses publiques et du produit national brut.

Vers le milieu des années 50, nous avions établi le lien essentiel voulant que le gouvernement soit responsable de la croissance. En même temps, l'inflation a commencé à devenir un mal chronique. Voilà la première cause de l'inflation: l'attitude manifestée face à la croissance et le fait qu'on l'ait exigée du gouvernement en tout temps et à l'avantage de tous.

La deuxième raison est moins claire, mais elle est peut-être plus importante à long terme. Au cours des 35 dernières années, nous avons été témoins de la naissance de nouvelles aspirations. Désormais, nous cherchions l'abondance pour tout le monde. Toutes les familles, tous les amis, tous les voisins devaient avoir davantage. Cette idée a commencé à prédominer chez la plupart des gens. Elle a même remplacé quelques vertus anciennes, qui se sont effacées au cours des années 50, 60 et 70. Le dur labeur, l'esprit d'économie et la frugalité ont été submergés par la nécessité d'obtenir davantage, au point

que même si nous n'en avions pas les moyens, nous emprunterions sans hésiter pour parvenir à nos fins. Cela vaut non seulement pour les particuliers, mais pour les institutions également—les banques par exemple.

Je me souviens d'une banque particulière où j'étais allé tout jeune homme. C'était une institution fort imposante où se trouvaient une haute table en chêne et un petit guichet. Derrière ce guichet, arborant un air très sévère, se trouvait le caissier. Je voulais déposer dans mon compte l'argent que me rapportait la distribution de journaux. On m'avait dit que si je déposais mon argent à la banque pour l'économiser, j'apprendrais la règle magique des 5 p. 100. J'apprenais qu'en travaillant fort, en faisant des économies et en mettant mes sous de côté, je toucherais des intérêts sur mon pécule. Je savais que si je plaçais mon argent à la banque, celle-ci l'investirait à son tour. Vingt ans plus tard, je suis retourné à cette banque, au début des années 60. Les tables de chêne en avaient disparu, comme aussi le caissier d'allure très sévère et le guichet. Les couleurs vives abondaient partout, même sur les murs. Les gens étaient gais, heureux. Mais une chose retint mon attention: une embarcation en plein milieu de la banque. Celle-ci avait organisé un tirage. Il suffisait d'acheter un billet de un dollar pour avoir une chance de gagner l'embarcation. Je pouvais obtenir quelque chose pour rien. Il suffisait d'avoir le bon billet. Je n'avais pas à travailler, pas même à deviner: il me suffisait d'acheter le billet gagnant. Nos institutions et notre population, monsieur l'Orateur, au fil de ces 35 ans, ont lentement changé d'attitude, laissant tomber les vieilles traditions économiques pour y substituer la recherche de l'affluence.

• (1550)

La troisième raison de l'inflation, monsieur l'Orateur, c'est que nous avons commencé à nous imaginer que nous pouvions maîtriser les impondérables de l'économie, que nous pouvions contrôler le cycle économique. Le temps de la guerre et de l'après-guerre nous avait appris cela. Nous ne pouvions pas admettre l'idée qu'après les années d'abondance pour les hommes d'affaires viendraient les années de disette. Nous avons jugé que c'était inacceptable et avons décidé de contrôler le cycle économique.

La quatrième raison, c'est que les entreprises ont appris qu'elles devaient de toute nécessité contrôler les prix et stabiliser les marchés. La concurrence n'étant pas une bonne chose, elle devaient recourir à tous les moyens licites pour l'éliminer. En somme, le gouvernement a commencé à fournir une certaine protection non seulement aux particuliers, mais aussi aux entreprises commerciales, et, petit à petit, la concentration du pouvoir économique entre les mains des grandes sociétés et des grands syndicats fait en sorte que les forces du marché sont devenues tout à fait négligeables dans l'évolution des prix.

La cinquième raison, monsieur l'Orateur, c'est que les quatre autres facteurs ont amené les gouvernements à gonfler la masse monétaire. Ils ont dû imprimer plus de billets. Il fallait de l'argent pour qu'on puisse vivre dans l'abondance. Il a donc fallu accroître la masse monétaire.

Tous ces éléments ont abouti à l'inflation. Il n'est pas inutile de les rappeler pour que ce soit bien clair, car le bill à l'étude ne porte que sur quelques-uns d'entre eux. Peut-être découvrira-t-on d'autres éléments, mais le bill à l'étude tient compte de bien peu de ces causes. Il y a tout d'abord l'attitude à l'égard de la croissance et de la responsabilité que le gouvernement de l'assurer, d'où sa croissance à lui. Deuxièmement, «l'avidité». Trosièmement, l'hypothèse que nous pouvons contrôler le cycle des affaires pour servir nos fins. Quatrièmement la concentration du pouvoir, tant dans le monde des affaires que dans celui du travail. Enfin il y a la croissance constante de la masse monétaire pour faire marcher tout le reste.

Voilà à mon avis comment décrire le plus brièvement la séquence des événements, ce qui a abouti, je le répète, à une inflation qui est devenue chronique et endémique au début des années 1980, en s'aggravant au point d'échapper à tout contrôle. Quiconque n'est pas disposé à accepter ce fait se rend un bien mauvais service ainsi qu'à la population qu'il représente.

Nous avons commencé à la fin des années 70 et maintenant au début des années 80 à étudier des moyens de remédier à ce problème. Il s'agissait de moyens qui étaient mis en œuvre dans divers pays, parfois à des degrés divers et sous des formes différentes. Un certain nombre de pays ont décidé de restreindre la masse monétaire. Ailleurs on réduisait les dépenses publiques et on augmentait les impôts pour limiter la consommation. On a imposé le contrôle des prix ou des salaires, on a donné des directives. On a voulu favoriser la collaboration économique grâce à une politique des revenus. C'est la technique de l'escarpolette, si je puis m'exprimer ainsi, que nous avons connue et connaissons encore. Un coup de frein par-ci, un coup d'accélérateur par-là. Le frein sert à ralentir l'inflation, mais il ne réussit qu'à accroître les inégalités et les frustrations. Quand celles-ci deviennent intolérables, nous donnons un coup d'accélérateur pour remédier aux inégalités et aux frustrations, mais cela ne fait qu'attiser l'inflation à nouveau. Et ainsi tourne le carrousel. C'est là, monsieur l'Orateur, le dilemme que nous n'avons pas su résoudre.

Le gouvernement vient donc d'annoncer un programme de restrictions, une croisade nationale. Pour que ce programme fasse effet, le gouvernement devra, comme quiconque, résoudre le vieux problème économique que résument ces deux simples questions qui constituent l'essence même de l'économie: qui aura du travail et comment le revenu sera-t-il réparti?

Quant à savoir quels sont ceux qui auront du travail, en période de croissance il n'y a pas lieu de trop s'inquiéter, car ceux qui débouchent sur le marché du travail ou qui sont déplacés par l'évolution technologique en trouvent. Ainsi, c'est en fonction de la croissance que les gens trouvent ou non du travail.

Quant à savoir qui obtient combien, lorsque le gâteau grossit et que la part de chacun augmente, il n'y a pas de véritable problème. Mais lorsque la croissance est lente ou nulle et qu'on impose des restrictions, il faut alors décider ce qu'il est juste de donner à chacun. Un programme de restrictions doit donc reposer sur deux principes: il doit, en premier lieu, offrir une certaine liberté et un certain choix et, en second lieu, être juste et équitable. S'il ne respecte pas ces deux principes, il n'a aucune chance de succès.

Cela m'amène à parler du second principe, monsieur l'Orateur. Le projet de loi ne porte pas simplement sur le principe des restrictions, mais également sur la question de la négociation collective. Depuis 1872, la négociation collective a été le moyen choisi au Canada pour déterminer ce que chacun obtient. Or, cette méthode est en danger, car certains ont réussi à en faire un bouc émissaire, aidés en cela par l'abus du

droit de grève et les tactiques d'affrontement utilisées par les syndicats et les patrons.

Ce qu'il convient de noter cependant, c'est que lorsque la négociation collective fonctionne bien, on n'en parle généralement pas. Année après année, des dizaines de milliers de conventions collectives établissant le revenu de chacun sont signées. Dans une société libre, la négociation collective est le moyen utilisé pour régler cette question. Espérons que nous ne sous-estimerons jamais l'utilité de ce mécanisme. Je suis frappé de voir que ceux qui n'ont jamais été de chauds partisans de ce principe ne comprennent pas que la vraie raison des troubles survenus en Pologne il y a quelques mois—vive la Pologne libre—c'était le désir de Solidarité d'obtenir les droits et les privilèges en matière de négociation collective que les Canadiens possèdent depuis des décennies.

• (1600)

Je voudrais bien savoir pourquoi le gouvernement essaie d'éliminer ou de bloquer la négociation collective. Je ne parle pas en ce moment du droit de vote. Je parle de la façon dont on a toujours procédé au pays pour que la négociation collective soit considérée comme juste et équitable aux yeux de la population. Par exemple, le gouvernement affirme qu'il veut restreindre les augmentations à 6 p. 100 la première année et à 5 p. 100 la deuxième année. En même temps, il dit que les restrictions s'appliqueront à tous, qu'il s'agisse de présidents d'entreprise ou de directeurs, qu'ils gagnent $9,000, $10,000 ou $109,000. Il compte d'une façon assez simpliste sur le régime d'impôt progressif pour régler les injustices. Il a tort et le sait pertinemment.

Pourquoi le gouvernement ne calcule-t-il pas plutôt le montant total des fonds que permettraient de recueillir ces restrictions de 6 et 5 p. 100 et ne laisse-t-il pas la négociation collective faire le reste. Il n'obtiendra pas la collaboration par la force. Les résultats seraient les mêmes si les fonds étaient équitablement recueillis aux termes de la négociation collective.

La négociation collective a favorisé la stabilité dans nos industries. Stabilité et liberté ne vont pas nécessairement de pair. Il faut des années d'apprentissage, de collaboration et d'expérience pour en arriver à un système dans lequel stabilité et liberté peuvent coexister. Par exemple, le pays a beaucoup profité au cours des 90 dernières années de l'industrie du rail où la négociation collective est devenue une tradition. Il y a dans ce secteur 16 syndicats, 11 sociétés ferroviaires et 90 000 travailleurs. Tous ces travailleurs négocient collectivement pour en arriver à une convention commune.

J'ai ici un certain nombre de conventions couvrant les deux prochaines années. Elles concernent les sociétés Canadien Pacifique, Canadien National, Dominion Atlantic, Ontario Northland, Québec Central, Algoma Central, Toronto, Hamilton and Buffalo Railway, Esquimalt and Nanaïmo, Toronto Terminals, Grand River Railway, Northern Rail, Shawinigan Falls et VIA Rail. Ces conventions ont été négociées avec les syndicats du personnel sédentaire des chemins de fer. J'ai aussi une convention touchant les travailleurs d'atelier et les conducteurs de locomotive. Toutes les conventions du secteur ferroviaire aboutissent à une convention collective. Cette formule mise au point par les sociétés ferroviaires et les syndicats est à la source de la stabilité que nous connaissons depuis de nombreuses années. Il ne faut pas en sous-estimer l'importance car c'est grâce aux chemins de fer si notre pays s'est développé. Pour le commerce, tant intérieur qu'extérieur, nous avons besoin d'un système de transport qui nous offre la stabilité à des prix abordables. Le patronat et les syndicats y sont parvenu avec le temps. En fait, il n'y a eu que trois grèves dans le secteur ferroviaire depuis le début du siècle.

Si ce projet de loi n'est pas modifié, il mettra fin aux négociations sectorielles dans l'industrie des chemins de fer, puisqu'il exige que le CN observe les restrictions salariales de 6 et 5 p. 100, alors que le CP et toutes les autres sociétés ferroviaires n'y seront pas assujetties. Cette mesure touchera non seulement le traitements des employés, mais aussi leurs avantages sociaux, leur régime de soins médicaux et de bien-être et leur pension. Cela veut dire que des employés feront le même travail dans le même atelier et sur la même locomotive pendant des années et recevront des traitements et des avantages différents parce que des syndicats différents négocieront avec des sociétés ferroviaires différentes pour des travailleurs différents à des moments différents. On ne pourra plus jamais rétablir l'équivalence.

Quand le bill sera renvoyé au comité, il est absolument essentiel que le gouvernement écoute ce que les syndicats, la direction et les sociétés ferroviaires ont à dire. La négociation collective n'est pas seulement un beau principe. Il apporte la liberté et la stabilité. Il donne en même temps la stabilité économique dont nous avons besoin pour faire fonctionner normalement les affaires du pays.

Mon ami vient de me remettre un télégramme qui appuie ce que je viens de dire à propos des chemins de fer. Ce télégramme provient de la Chambre de commerce de Vancouver et porte sur la situation des chemins de fer. Le voici:

> Nous craignons que, s'il y a un déséquilibre entre les rémunérations versées par les deux sociétés ferroviaires, cela n'entraîne des bouleversements critiques dans le service. Nous voulons être assurés que la loi renfermera des garanties pour éviter une telle éventualité.

Nous devons nous rappeler que cette question concerne les syndicats les plus sérieux de notre pays. Si le bill n'est pas modifié, l'instabilité que cela entraînera immédiatement dans l'industrie des transports se transformera éventuellement en chaos. Le bill touche non seulement les sociétés ferroviaires, y compris les sociétés associées au CN et ses filiales, mais aussi l'industrie du camionnage.

Le député de Lincoln a dit que le bill a été présenté à la hâte à un moment difficile. C'est peut-être vrai, mais cela ne fait rien pour inciter les gens à avoir plus confiance dans le gouvernement parce qu'il veut faire adopter un bill qui détruira 90 ans de négociations collectives dans l'industrie la plus importante du pays. Le public est irrité de voir que le gouvernement n'est pas assez compétent pour penser à toutes les conséquences de ses décisions. Quand nous serons rendus à l'étape de l'étude au comité, j'espère que les ministériels ne se contenteront pas d'appuyer le cabinet, comme ils le font d'habitude, et qu'il réfléchiront à ce que les représentants des syndicats, de la direction et des sociétés ferroviaires auront à dire.

Outre le principe de la modération et celui de la négociation collective, le bill met en cause le principe de l'équité. Le gouvernement ne contraindra personne à moins que l'intéressé n'estime que c'est juste et que les autres sont traités sur le même pied. C'est pour cela que les gens s'inquiètent, car ils

voient de quelle façon le gouvernement se comporte à l'égard des autres.

Il n'est pas juste que le gouvernement désindexe le système fiscal et plafonne les salaires, car cela défavorise les personnes à bas revenus. Il n'est pas juste que le président de société, comme je le disais tantôt, ait droit aux mêmes augmentations de 6 et de 5 p. 100 que la femme de ménage. Il n'est pas juste que ceux qui bénéficient d'avantages occultes—nous savons bien de qui il s'agit—ceux qui touchent par exemple des revenus dissimulés, ne soient pas traités sur le même pied que ceux qui sont soumis au plafond des 6 et 5 p. 100. Il n'est pas juste que le gouvernement limite à 6 et 5 p. 100 les hausses de traitement de certaines personnes, alors que nous ne savons même pas combien gagnent les présidents de sociétés. L'équité exige que le gouvernement mette cartes sur table et qu'il nous dise combien gagnent ces gens, car c'est le public qui paye leurs appointements. Il n'est pas juste que le plafonnement de 6 et 5 p. 100 ne s'applique pas aux honoraires des consultants et des membres des professions libérales travaillant directement pour l'État.

Mlle MacDonald: Cela représente 1 milliard de dollars.

M. Crombie: Comme le député de Kingston et les Îles (M^lle^ MacDonald) vient de le dire, cela représente 1 milliard comme chiffre d'affaires. Pourquoi est-ce que cela n'est pas compris? Je sais qu'ils sont les protégés du gouvernement, mais pourquoi devraient-ils échapper à la règle des 6 p. 100?

• (1610)

Ce projet de loi s'applique aux ministres uniquement parce qu'ils sont aussi députés. Ils touchent $104,100. Par exemple, ils ont droit à une allocation de $2,000 pour leur automobile. Cette allocation a été instaurée en 1930 comme mesure d'austérité pour remplacer la voiture avec chauffeur. Ils ont de nouveau droit à la voiture avec chauffeur et touchent toujours les $2,000.

M. Kelly: Avez-vous rendu la vôtre?

M. Crombie: Lorsqu'on soumet la Fonction Publique à des mesures d'austérité le gouvernement, par seulement celui-ci, mais n'importe quel gouvernement, a l'obligation de donner l'exemple.

D'autre part, juste avant de présenter le bill C-124, le gouvernement a présenté le bill C-123 qui autorise la réorganization de certains ministères et qui prévoit la nomination de quatre nouveaux secrétaires parlementaires, quatre libéraux de l'arrière-ban qui toucheront $6,900 de plus chacun. Cela aussi, c'est injuste. Si ces députés voulaient vraiment donner l'exemple, ils se diraient prêts à faire ce travail sans rémunération supplémentaire. Néanmoins, je ne pense pas qu'ils le feront.

Même s'il est possible de le justifier, est-il sage ou juste d'accorder des majorations de 10 p. 100, et non pas de 5 ou de 6 p. 100 au personnel des ministres quelques jours avant de présenter un budget prévoyant de limiter les hausses de salaire dans la fonction publique? Les avocats du ministère de la Justice ont obtenu 11 p. 100. Devant de tels actes on peut se demander si le gouvernement a moralement le droit d'instaurer ce programme d'austérité.

Je suis entièrement d'accord avec le député de Lincoln pour dire qu'il est facile de s'attaquer aux fonctionnaires. Mais on doit néanmoins respecter les gens avec qui on travaille, qui travaillent pour le gouvernement du Canada et pour les citoyens.

Cela m'amène à la question de la justice dans la fonction publique. Ce qui m'a toujours impressionné, c'est que les femmes occupent 4.3 p. 100 seulement des postes de haute direction, mais 82 p. 100 des emplois de bureau et des postes administratifs moins bien rémunérés.

Mlle MacDonald: Exactement!

M. Crombie: Elles auront du mal à comprendre que les programmes d'action positive à leur intention au sein de la Fonction publique ne relèveront plus de la négociation collective, car le gouvernement bloque tout au moyen du bill. Faut-il croire que cela contribuera au fair-play que le programme gouvernemental est censé créer?

Mon collègue, le député de Nepean-Carleton (M. Baker), a parlé de croisade nationale et de croisés. Pour ce qui concerne la croisade nationale de restrictions, nous devons surveiller les ailes brisées des croisés car, en fin de compte, beaucoup de gens ne comprennent ni le programme et ses chiffres, ni ses applications, ni ses effets. Par exemple, rares sont ceux qui se rendent compte que ce projet de loi propose non seulement des mesures d'austérité mais qu'il supprime également les négociations collectives. On comprend mal les répercussions de ce projet de loi. Voilà pourquoi très souvent on ne juge pas ce qui est dit mais qui le dit; ni ce qui est promis, mais qui fait les promesses. Voilà pourquoi, quand on se demande si le gouvernement est en mesure de mettre en vigueur un programme visant à restreindre les traitements dans la Fonction publique, le gouvernement réussira à condition que les Canadiens jugent le gouvernement honnête et digne de foi. Bref, s'ils croient que le gouvernement réussira à restreindre les traitements.

Cette confiance a été minée par la politique et les déclarations du gouvernement. Par exemple, la hausse du déficit budgétaire qui atteindra 19.6 milliards n'est pas le fait le plus important, mais c'est plutôt le fait qu'il y a à peine huit mois, le gouvernement prétendait que le déficit ne serait que de 10.5 milliards. On ne peut guère faire confiance à un gouvernement qui, en prédisant notre avenir économique, affirme que le déficit atteindra 10.5 milliards alors qu'en définitive il sera de 19.6 milliards de dollars. Ce n'est pas seulement le fait que le déficit ait doublé, mais le gouvernement ne s'est même pas rendu compte ou ne savait pas que cela arriverait. C'est déjà assez grave que le déficit ait doublé, mais ce qui est pire encore c'est que le gouvernement n'ait pas su le prédire.

Le gouvernement a montré qu'il n'avait aucun sens de la direction quand, le 12 novembre, il a déposé un budget pour imposer des restrictions alors que ses propres dépenses allaient augmenter de 22 p. 100. Le budget suivant, celui du 28 juin, a encore imposé des restrictions, y compris des compressions salariales pour la Fonction publique, alors que ses propres dépenses pour 1982-1983 augmenteront de 20 p. 100. Les gens ne s'inspirent pas de ce qu'on dit, mais bien de ce qu'on fait. Le gouvernement a montré qu'il est capable d'exhorter les gens à se serrer la ceinture alors que lui fait exactement le contraire.

Je termine en disant que ce bill aura des conséquences inattendues. Il est loin de répondre aux espérances. Ce n'est pas purement et simplement un bill visant à limiter les hausses de traitement des fonctionnaires à 6 p. 100 et à 5 p. 100. On verra bien si le gouvernement sera capable de changer ses habitudes pour faire preuve de la force morale dont le pays a besoin pour que le programme d'austérité porte ses fruits. L'austérité n'est pas du tout un mal. Il n'est pas inutile que les citoyens admettent encore une fois que pour progresser, il faut absolument se contenter de moins et que la seule façon d'utiliser les ressources naturelles du pays, c'est d'éviter de les gaspiller et de bien les gérer.

D'aucuns croient qu'il faut favoriser la croissance et afficher un certain optimisme, sinon nous emprunterons la mauvaise voie; la plupart des gens se rendent compte que dans la vie, si l'on ne s'occupe pas de ses ressources et si on ne les gère pas bien, si on ne s'impose pas une certaine discipline, on ne pourra pas compter sur les richesses qui nous attendent.

Le premier ministre (M. Trudeau) a déclaré qu'il lance un défi aux Canadiens. Quelle arrogance que d'oser prétendre que le rôle du premier ministre consiste à inciter les Canadiens à se serrer la ceinture; je n'ai jamais entendu rien de semblable de ma vie! Ceux qui se promènent dans les rues et entrent dans les magasins ou les usines savent très bien que depuis deux ou trois ans, les Canadiens évoluent lentement. Les Canadiens se sont dit qu'ils voulaient davantage, mais ils savent que pour cela, il ne faut pas oublier certaines valeurs traditionnelles comme le dur labeur et l'épargne. Ils savent par ailleurs que bien des choses dépendent d'eux dans leur collectivité. C'est pourquoi ce n'est pas ce projet de loi ni le premier ministre actuel qui vont provoquer un changement. Oser prétendre cela, c'est faire preuve d'une arrogance indescriptible.

Tout ce que le gouvernement essaie désespérément de faire, c'est de se mettre au niveau des Canadiens qui ont compris depuis longtemps que le salut de leur pays dépend d'eux, qu'ils doivent modifier leurs habitudes et être capables de relancer l'économie. Les Canadiens savent très bien qu'ils ne peuvent pas compter sur le gouvernement actuel pour y arriver.

• (1620)

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Avant de donner la parole au député de Mission-Port Moody (M. Rose), je dois, en conformité de l'article 40 du Règlement, faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, savoir: le député de South West Nova (M^lle^ Campbell)—Les pêches—La pêche au hareng dans la baie de Fundy; le député de Bow River (M. Taylor)—La Fonction publique—a) L'autorité permettant de plafonner l'indexation des pensions. *b*) Le financement de l'indexation; le député de St. Catharines (M. Reid)—L'industrie automobile—Le contenu canadien des véhicules importés. *b*) Les conséquences de la politique du gouvernement.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES RESTRICTIONS SALARIALES DU SECTEUR PUBLIC

MESURE CONCERNANT LES RÉMUNÉRATIONS DANS LE SECTEUR PUBLIC DU CANADA

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Johnston: Que le bill C-124, concernant les rémunérations dans le secteur public du Canada, soit lu pour la 2^e^ fois et renvoyé au comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Mark Rose (Mission-Port Moody): Monsieur l'Orateur, avant de commencer mes observations, je tiens à féliciter le député de Rosedale (M. Crombie) de l'excellente analyse qu'il a faite des problèmes posés par l'inflation à l'échelle mondiale. Il a toutefois négligé, à mon avis, d'ajouter deux points très improtants aux cinq points dont il a parlé. Il a en effet omis de rappeler que la planète entière avait succombé à la démence en dépensant 500 milliards de dollars de son revenu annuel aux armements. Tout l'argent consacré aux armes ne servira donc pas à nourrir, vêtir et abriter les populations affamées, ou à leur donner la chaleur, le soutien et les soins médicaux nécessaires.

L'autre point qu'il a oublié de mentionner est également très important. Si nous ne ressentons pas les répercussions du problème dès maintenant, nos enfants en souffriront plus tard. Des années durant, peut-être pendant tout un siècle d'industrialisation, nous avons transmis en héritage aux générations futures certains coûts sociaux. Les générations à venir paieront pour la négligence avec laquelle nous avons traité notre environnement. Nous nous sommes servis de l'atmosphère comme d'une décharge et il nous faudra en payer la note en pluies acides. Nous avons transformé nos cours d'eau en égouts et nous en payons également la note maintenant. Cette année, on a dû interdire la pêche dans le Fraser, en Colombie-Britannique, et il existe probablement bien d'autres exemples semblables qu'on pourrait citer.

Nous sommes inquiets devant le nombre de personnes qui ont perdu leur emploi, ou qui le perdront, au Canada et peut-être partout ailleurs dans le monde. Nous n'avons pas encore la moindre idée des répercussions de la technologie dans notre société, de l'automatisation de la société, et de ses effets sur nous à relativement court terme.

Le bill C-124, mesure découlant du budget, a toutes les caractéristiques d'un sondage quelconque sur les attitudes, comme s'il avait été fondé sur les résultats d'un sondage mené par les Martin Goldfarb ou Allan Gregg. Ces maisons de sondage ont probablement découvert que certains mots clés jouissaient d'une certaine popularité dans la société, par exemple les expressions «partage», «coopération» et «solidarité». Apparemment, ces expressions rassurent les masses, car les discours des libéraux en sont truffés. C'est comme si elles étaient employées pour leur connotation de confiance et de bienveillance. Je ne peux pas le prouver, mais je soupçonne que c'est ce qui s'est produit. Ce qui est surprenant, c'est l'emploi du terme «solidarité». Auparavant l'expression «solidarité pour la vie» avait une légère connotation gauchiste, mais elle ne l'a plus

depuis Lech Walesa. Elle est maintenant parfaitement acceptable et dans la société, elle passe pour être polie et même tout à fait respectable.

On aurait tort de penser que ce budget a été concocté pour la circonstance, car il fait partie de la politique qu'applique le gouvernement depuis deux ou trois ans. On pourrait dire qu'il s'agit d'une conspiration. Je n'aurai pas l'extravagance d'employer un tel langage excessif, mais je crois que cette politique remonte à deux ou trois ans. Elle était destinée à nous préparer pour le jour où on nous demanderait de nous serrer la ceinture et de ne pas être aussi exigeants. On nous menace en nous demandant de réduire nos anticipations. Tout ce qu'il ne nous a pas demandé, c'est de nous tuer à la tâche.

Mais on n'en est pas loin. On demande aux Canadiens de participer à une croisade. Imaginez qui veut nous emmener dans ce périple vers la terre promise pour y tuer tout ce qu'on peut massacrer, que ce soit des dragons ou des infidèles? Les infidèles qui nous ont mis dans ce pétrin veulent maintenant nous en sortir et nous demandant de leur faire confiance. Ce sont les dragons qui tiennent la barre.

A côté de cela, j'entends les libéraux accuser tous ceux qui ont eu l'audace de refuser de vouloir vivre ce fameux merveilleux monde des 6 p. 100. Nous serions bien prêts à l'accepter si les restrictions ne s'appliquaient pas seulement aux salaires mais aussi aux prix et aux profits. Si nous disons que, comme la dernière fois, cette politique n'a aucune chance de réussir, qu'elle est injuste ou inéquitable, on nous accuse presque de manquer de loyauté, car nous ne prenons pas fait et cause pour le bill C-124. Personnellement, on ne m'accusera pas d'être déloyal, car j'analyse ce bill et ses intentions un peu différemment par rapport au gouvernement, ce gouvernement aux abois qui a semé le foutoir partout.

Le président du Conseil du Trésor (M. Johnston) nous dit que nous ne pouvons pas concurrencer nos associés commerciaux. Que veut-il dire? Nos associés commerciaux dans quel domaine? Que vendons-nous comme produit exigeant beaucoup de main-d'œuvre, à part les pièces d'automobiles? Des céréales? Elles représentent 3 p. 100 de l'économie. Le bois et la pâte à papier en représentent peut-être 16 p. 100. La masse salariale entre-t-elle pour beaucoup dans ces produits? Le minerai de fer, 11 p. 100. Le reste, on peut le passer sous silence; voilà le plus important. Qui sont ces associés commerciaux. Ce sont les États-Unis, à qui nous vendons 73. p. 100, le Japon, 6 p. 100, et la Grande-Bretagne, 3 p. 100. Je ne vois pas comment le gouvernement peut justifier sa position en disant que nos salaires pourraient dépasser ceux de nos partenaires commerciaux, car les salaires ne représentent guère un gros pourcentage du prix des produits que nous exportons. La seule exception, ce sont les pièces d'automobiles, et nos salaires sont inférieurs à ceux des États-Unis dans ce secteur.

Les gens ont le droit de juger le gouvernement et ils ne s'en privent pas. Je ne doute pas de l'objectivité de Votre Honneur. Que pensez-vous d'une gouvernement qui laisse les salaires perdre du terrain sur le taux d'inflation pendant cinq ans d'affilée et qui reproche ensuite aux travailleurs d'être responsables de l'inflation? Au Canada, l'inflation n'est nullement d'origine salariale, mais nous en faisons quand même des frais en perdant 1,200 emplois par jour. Une petite ville de travailleurs disparaît de la carte chaque jour. Depuis six mois, 100,000 emplois ont été perdus rien qu'au Québec dans le secteur de la fabrication.

Comparons nos salaires avec ceux de nos partenaires commerciaux. En 1980, les salaires de l'industrie atteignaient environ $11.94 l'heure en l'Allemagne de l'Ouest. Aux États-Unis, ils se situaient à $9.92 de l'heure; au Canada, à $9.06; au Japon, à $5.88; en Grande-Bretagne, à $7.07. De combien ont été les hausses de salaire depuis 1975? En Allemagne de l'Ouest, les salaires ont augmenté de 91 p. 100; aux États-Unis, de 56 p. 100; au Canada, de 48 p. 100; au Japon, de 95 p. 100; et en Grande-Bretagne, de 116 p. 100. Le Canada a perdu du terrain pendant cinq années d'affilée. C'est chez nous que les hausses de salaire ont été les plus modestes depuis 1975, mais on accuse les salariés d'être responsables de l'inflation. On nous dit que nous devons modérer nos exigences et renoncer à la sécurité. La plupart des citoyens n'ont pas droit à un emploi et ils doivent également payer des taux d'intérêt élevés.

Quelle est la situation au Japon, l'un de nos principaux concurrents pour les produits manufacturés. Le Japonais a, toute sa vie durant, la garantie qu'une entreprise comme B.C. Tel ou Bell Canada ne pourra pas le mettre à la porte. Si la compagnie fait des bénéfices, il touche un bonus tous les six mois. Qui a jamais entendu parler de bonus ici? Chez nous, c'est toujours la petite guerre. Les Japonais qui travaillent pour les sociétés privées obtiennent des prêts à faible taux d'intérêt pour l'achat d'une maison et s'ils ont besoin de vacances d'été, comme la plupart d'entre nous, ils mettent un chalet à leur disposition. Le gouvernement et l'industrie font beaucoup de planification. Voilà les privilèges des Japonais par rapport au genre de sécurité dont bénéficie le Canadien moyen ou même le travailleur américain. Pas étonnant que les Japonais soient prêts à coopérer.

Supposons que nous fassions tout cela et que nous acceptions cette limite de 6 p. 100, que se passera-t-il? Qu'est-ce que le gouvernement fera pour nous aider? Va-t-il nous garantir, par exemple, que nous paierons les terrains moins cher ou que tout ce que nous achèterons nous coûtera moins cher? Bien sûr que non. Il fera exactement comme la dernière fois: il bloquera les salaires des travailleurs à 7.5 p. 100 et laissera l'inflation continuer à 9 p. 100. C'est ce qu'il a fait en 1975. Voilà pourquoi les gens ne sont pas très chauds pour se joindre à cette croisade. Nous n'avons pas toujours la vie facile, c'est le moins qu'on puisse dire. Ce n'est là qu'un exemple.

• (1630)

Que penser, monsieur l'Orateur, d'un gouvernement qui vole leur maison et leur commerce aux gens par des taux d'intérêt élevés et présente ensuite un budget qui ne fait rien pour les aider? Nous avons vu à la télévision d'État le ministre du logement parler d'abaisser les taux d'intérêt. Quand on a interrogé le premier ministre (M. Trudeau) à ce sujet aujourd'hui, il a feint de ne rien savoir ou prouvé qu'il n'en savait rien. Je me demande ce que le public pense de leurs promesses.

Le 28 mai dernier, une femme de ma circonscription a dû vendre sa maison. Après avoir versé $25,000, il ne lui restait que $1,900. Au moins, a-t-elle dit, elle ne doit plus rien à la coopérative de crédit. Cette famille a été échaudée. La femme en question est une enseignante qui ne pouvait se permettre de pareilles dépenses.

J'ai appris comment un commerçant avait été frappé par les taux d'intérêt élevés. Dans les affaires depuis 25 ans, il était propriétaire d'une usine de $1,200,000 et devait verser à la banque $6,000 par mois en intérêt. La banque l'a mis en faillite. Ses 56 employés ont perdu leur travail. Voilà ce que font des taux d'intérêt élevés. On nous demande de réclamer moins, de réduire nos exigences à 6 p. 100. Que va faire le gouvernement au sujet des prix ou des taux d'intérêt? Silence, silence assourdissant.

En 1980, l'intérêt payé par les banques excédait le taux d'inflation de 2.6 p. 100. Aujourd'hui, il le dépasse de 8 p. 100. On entend dire que quelques banques sont en difficulté, que leurs profits ont diminué. Elles le méritent bien. Car elles faisaient la pluie et le beau temps depuis deux ans. Si leurs bénéfices ont légèrement diminué, ce n'est pas bien grave, d'après moi. Comme l'a dit il y a quelques mois le ministre des Finances (M. MacEachen), les banques devraient souffrir un peu.

Que penser d'un gouvernement qui s'engage à hausser les prix du pétrole de 30 p. 100 par année, de 10 p. 100 dès le 1er juillet? Ce faisant, il enlève 1.8 milliard aux consommateurs. Il cherche à limiter nos demandes à 6 p. 100, mais refuse de négocier des marchés énergétiques. A cause de ces 10 p. 100 d'augmentation tous les six mois, en 1986, ceux-là mêmes qui sont bloqués à 6 et à 5 p. 100 devront payer en $1,900 pour chauffer une maison moyenne et $1,700 pour conduire une voiture. Par ailleurs, le prix du pétrole baisse sur le marché mondial, passant de $40 le baril à $32.50. Nous continuons à gonfler nos prix. La Société Esso est en mauvaise posture, elle a dû mettre à pied un grand nombre d'employés. Il y a un an, ses bénéfices étaient de 140 millions de dollars, ils ne sont plus que de 40 millions de dollars. Esso est vraiment dans une mauvaise passe. C'est le troisième exemple que je voulais citer pour répondre à ceux qui me demandent de faire des comparaisons et de participer à cette croisade.

Que penser d'un gouvernement qui est prêt à donner des milliards de dollars pour promouvoir le réacteur Candu dans la moindre petite dictature du monde? Le gouvernement actuel était prêt à donner aux Mexicains, à l'achat de deux réacteurs Candu de 6 milliards de dollars, jusqu'à 1 milliard, selon la durée du contrat, en subventions à l'expansion des exportations ou en espèces, en prêts subventionnés. Le gouvernement allait emprunter à 14 p. 100 et prêter aux Mexicains à 7 p. 100, simplement pour financer le projet.

Dans ma circonscription l'institutrice payait 22 p. 100 d'intérêt sur son hypothèque. Elle voudrait bien conclure un marché semblable à celui que nous sommes prêts à passer avec le Mexique, la Roumanie—le contrat avec l'Argentine est terminé—la Corée, tous ceux qui veulent prendre leur tour pour obtenir un réacteur Candu. Que nous importe, nous leur en vendrons un. En fait, nous les aiderons à l'acheter, afin de pouvoir relancer une industrie dont personne n'a besoin pour le moment car nous commençons à économiser l'énergie électrique. Personne ne veut de l'énergie nucléaire à cause de la pollution qu'elle crée. On ne peut pas débarrasser des déchets. On peut fabriquer une jolie petite bombe avec du plutonium.

Que penser d'un gouvernement qui déverse des milliards dans l'énergie nucléaire, des milliards dans l'armement et des milliards dans des forages dans la Mer de Beaufort mais qui n'a pas d'argent, ou très peu, pour promouvoir l'économie d'énergie, d'autres sources d'énergie ou un autre mode de vie quel qu'il soit? Tous ces gros projets sont passés de mode. Si vous n'avez pour seule stratégie qu'un mégaprojet comme celui d'Alsands, de Cold Lake, un gros projet d'exploitation houillère, une stratégie nucléaire et autres fiascos semblables, vous n'avez rien. Entre temps, nous avons laissé dépérir notre industrie de fabrication.

Que penser d'un gouvernement qui va carrotter $300 à chaque vieillard pensionné au cours des deux prochaines années, soit, au total 300 millions de dollars, en limitant l'indexation? Cette pension, pour laquelle nous nous sommes battus pendant des années, est menacée. Le caractère universel du régime également. Il vit ses derniers instants. Il est fini. Avec un taux d'inflation de 10 ou 12 p. 100 et une indexation de 6 p. 100, le caractère universel du programme n'existe plus. Cela va coûter $300 à chaque pensionné qui touche la sécurité de la vieillesse, au cours des deux prochaines années, soit en tout 300 millions de dollars, car ils sont environ un million à l'heure actuelle.

Au cours des deux années suivantes, les pertes totales s'élèveront à 900 millions de dollars. Si l'on affectait ces sommes à d'autres programmes, il n'y aurait rien à redire. Mais si l'on agit toutefois différemment, on privera l'économie de ces fonds parce que les personnes âgées ne les mettent pas de côté. Elles les dépensent, car les revenus dont elles disposent ne sont pas lourds.

Certains diront que les personnes âgées ont tout l'argent dont elles ont besoin. Or, il y a peut-être 200 ou 300 millionnaires au Canada qui n'ont pas besoin de cet argent et qui ne souffriront nullement de leur perte. Cela revient à dire que le système fiscal ne réussit pas à récupérer ces sommes. Autrement dit, il favorise les riches. Il est impossible de gagner sur les deux tableaux. Vous ne pouvez pas dire que les nantis n'ont pas besoin de cet argent et que vous vous en emparerez, parce que vous ne le ferez pas. Ce procédé revient finalement à reconnaître que le système fiscal favorise les riches.

Le budget augmentera de 50 p. 100 les impôts des petits contribuables. Les impôts de ceux qui gagnent $100,000 n'augmenteront que de 3 p. 100. Ceux qui gagnent $200,000, comme les chefs de certaines entreprises dont je pourrais citer les noms, comme les chevaliers d'industrie, la racaille industrielle du Canada—excusez-moi, les magnats—paieront moins d'impôt aux termes du nouveau budget.

Mlle Jewett: Les profiteurs!

M. Rose: Je ne veux pas dire qu'ils ne créent pas d'emplois, que ce ne sont pas des personnes sympathiques ou méritantes. Le fait est que s'ils gagnent $500,000 et que leur hausse de revenu est limitée à 5 ou 6 p. 100 l'année prochaine, ils ne perdront pas grand-chose. Après tout, 5 p. 100 de $500,000 ne représentent que $25,000. C'est probablement le double du revenu d'un balayeur de la Fonction publique à Winnipeg. Pour les gagne-petit, ces 5 p. 100 sont très importants. S'ils gagnent $12,000 par année, ces 5 p. 100 représentent $600. Ils

risquent de ne pas avoir assez d'argent pour payer leur loyer et leur alimentation. Voilà le cinquième point.

Que pensez-vous, monsieur l'Orateur, d'un gouvernement qui, non content de prendre ces cinq mesures révoltantes, décide de dénoncer les ententes qu'il avait conclues avec les fonctionnaires? Pendant toute leur vie active, les fonctionnaires à la retraite ont versé 1 p. 100 de leurs revenus aux fins d'indexation pour que leur pension soit alignée sur l'augmentation du coût de la vie. Si on ne bénéficie pas d'une indexation quelconque, le pouvoir d'achat diminue chaque jour lorsqu'on est à la retraite. Les députés d'en face feront valoir que le pouvoir d'achat diminuera quand même si l'on ne lutte pas contre l'inflation. Je ne crois pas que nous maîtriserons l'inflation de cette façon. Quoi qu'il en soit, ces retraités ont fait leur part. Qui sont-ils? Quels sont leurs revenus? Peuvent-ils survivre sans cette indexation ou si l'indexation est ramenée à 6 p. 100 alors qu'ils ont versé leur part pour que l'on aligne leurs revenus sur le taux d'inflation? Je vais vous dire de quels citoyens il s'agit. Il s'agit de ceux qui touchent en moyenne $7,900 par an, soit un revenu inférieur au seuil de la pauvreté dans l'esprit de bien des gens. Dans certains cas, il s'agit de personnes touchant des prestations de conjoint survivant, soit $2,171 en moyenne.

● (1640)

Je n'arrive pas à comprendre que le gouvernement ait pu faire preuve d'une telle mesquinerie. Quelqu'un a déclaré, et je crois qu'il s'agit du député de Rosedale (M. Crombie), que ce projet de loi doit aller en comité. Certainement. J'espère que le gouvernement sera conciliant. Je ne suis pas particulièrement pressé de renvoyer ce projet de loi au comité car mes collègues et moi-même pensons qu'il y a encore bien des choses à dire à son sujet. Nous ne nous dépêcherons pas. Nous voulons que tout le monde sache ce qui se passe et ce que le gouvernement fait aux citoyens. Ce sont les personnes qui ont payé toute leur vie active pour être protégées contre l'inflation qui vont être mises à contribution.

Que pensez-vous d'un gouvernement qui a établi des programmes qui ont fait dévaluer le dollar, monsieur l'Orateur? Qu'est-ce que cela signifie? Cela veut dire que tous les produits importés—les tomates en conserve ou n'importe quel autre produit—coûtent davantage. Vous direz peut-être que nous n'avons pas besoin d'importer de tomates. Il est un fait que nous importons des tomates fraîches et aussi des tomates en conserve parce que nous avons liquidé toutes nos conserveries il y a vingt ans et qu'il n'en reste plus que Canada Packers. Les tomates importées au Canada viennent des cinq grandes conserveries américaines.

Nos programmes sont basés sur les ressources pour lesquelles il n'y a pas de débouchés, par conséquent, on fait des déficits. A cause de notre attitude à l'égard des investissements étrangers, chaque fois que des investisseurs achètent des actions d'entreprises canadiennes, ils achètent une partie supplémentaire de notre économie. Lorsque la situation dégénère, les entreprises étrangères suppriment la recherche et le développement, ferment leurs filiales et les rapatrient aux États-Unis ou vont s'établir ailleurs. Voilà le genre de programme dont il s'agit.

Voilà les programmes qui ont fait dévaluer notre dollar. Au lieu de nous dépêcher de construire le pipe-line destiné à acheminer le pétrole canadien vers les provinces de l'Atlantique, nous continuons à verser 10 milliards de dollars par an en indemnisations pétrolières. Voilà les programmes que nous offre le gouvernement et dire que ce sont ces gens-là qui veulent nous entraîner dans cette croisade vers la terre promise!

Pour la première fois depuis des mois, monsieur l'Orateur, notre balance des paiements accuse un solde excédentaire. Nous devrions tous nous en réjouir. Savez-vous pourquoi elle est excédentaire? Parce que les importations ont diminué, non parce que les exportations ont augmenté. C'est-à-dire que nous avons moins les moyens d'acheter les produits que nous voudrions acheter à l'étranger. On n'a qu'à continuer ainsi pour avoir une balance des paiements extraordinaire, vraiment favorable. On n'a qu'à continuer à appauvrir les Canadiens encore davantage de sorte qu'ils n'auront plus les moyens d'acheter aucun produit importé. Bien sûr, le pays sera sans le sou, mais notre balance des paiements aura l'air vraiment favorable. C'est ce que nous avons obtenu, et c'est ce que nous aurons, et c'est ce dont ces grands croisés veulent nous voir fiers mais nous n'allons pas les laisser faire.

Que penseriez-vous monsieur l'Orateur, d'un gouvernement dont la politique acculera 4,500 entreprises à la faillite cette année, en brisant les rêves de milliers de gens? Elle force de plus en plus de gens au chômage parce qu'elle arrache de plus en plus d'argent à l'économie, de sorte que les gens n'ont pas les moyens d'acheter ce qu'ils veulent. On compte 5,500 travailleurs de l'industrie forestière en chômage à Port Alberni; ces gens-là ne pourront pas être de très bons clients au magasin de nouveautés ou au magasin à prix unique.

Ce qui est arrivé dans notre société, c'est qu'on a modifié les règles du jeu. Nous traversons une crise du crédit. Les gens voudraient s'acheter une maison, une voiture ou des machines agricoles, mais ils hésitent à le faire car ils ne savent pas à combien s'élèveront les paiements. Ils ne savent pas s'ils auront les moyens d'effectuer ces paiements. Telle est la crise du crédit. C'est ce qui pousse à la faillite 25 petites entreprises par jour. Jadis, il n'y avait que les propriétaires de petite entreprise qui avaient du mal à financer leurs opérations. Les grandes entreprises en sont maintenant là elles aussi.

Monsieur l'Orateur, que penseriez-vous d'un gouvernement qui ferait de ses fonctionnaires des boucs émissaires? Je veux dire qui rejetterai sur eux toute la responsabilité de la situation, qui s'en servirait comme troupes de choc dans sa lutte contre l'inflation? Qui sont ces fonctionnaires? J'ai parlé du balayeur qui touche $12,000 et pour qui 6 p. 100 signifie une augmentation de $600. J'ai mentionné le sous-ministre qui touche $100,000 et pour qui 6 p. 100 signifie une augmentation de $6,000. Il y a en outre tous les autres bbalayeurs, les portiers, les messagers, les serveuses et les travailleurs d'hôpital qui touchent en moyenne à peu près $11,000 ou $12,000 par an.

S'il est une chose qu'il faut dire, monsieur l'Orateur, qu'il faut redire et répéter, c'est que l'égalité de traitement n'est pas synonyme de justice. Le gouvernement n'est pas équitable lorsqu'il traite le portier de la même façon que le sous-ministre, car le portier dispose d'un moindre revenu. Il doit donc faire face à des frais fixes proportionnellement beaucoup plus élevés, de sorte qu'il contrôle sa vie beaucoup moins bien. Il éprouve beaucoup plus de difficultés.

Lorsqu'il a abordé cet aspect, le président du Conseil du Trésor a déclaré qu'il tenait à maintenir les disparités actuel-

les. Il a précisé qu'il ne tenait pas à modifier les barèmes actuels, de sorte qu'au moment où dans deux ans le soleil se lèvera sur un monde meilleur, nous pourrions reprendre nos contrats là où nous les laissons. Autrement dit, il tenait à consacrer les disparités actuelles. S'il y a quelque chose à changer, ce sont bien les disparités actuelles. Voilà ce qu'il faut changer.

Si le ministre venait nous dire: «Voici ce que nous allons faire: nous allons indexer pleinement tous les traitements inférieurs à $30,000, indexer partiellement tous les traitements entre $30,000 et $50,000, et bloquer les traitements au dessus de $50,000», nous ne nous prononcerions toujours pas en faveur de ce bill. Quant à moi, si je persiste à ne pas vouloir voter en faveur de ce bill, c'est qu'il est voué à l'échec de toute façon. Nous ne nous prononcerions toujours pas en faveur de cette formule, mais elle serait au moins beaucoup plus raisonnable que la formule actuelle.

Je pourrais vous dresser la liste des gagnants et des perdants dans cette affaire. Je pourrais vous les nommer. On les trouvera dans le *Citizen* d'Ottawa d'aujourd'hui, ou d'il y a quelques jours. Croyez-m'en: les gros gagnants ne sont pas ceux qui se situent au bas de l'échelle. Ils ne sont jamais les gros gagnants. Cette fois-ci, ils risquent même d'être grands perdants.

Que pensez-vous, monsieur l'Orateur, d'un gouvernement qui ne respecte pas ses engagements envers ses propres employés, surtout les femmes? Le gouvernement déclare, essentiellement, qu'il faut suspendre les droits démocratiques pour permettre à la démocratie de fonctionner. Au fond, c'est cela qu'il nous dit. Ou, autrement dit, «Pendant deux ans nous ne négocierons rien: vos hausses salariales sont bloqués à 6 p. 100. Pas question d'avantages sur le plan du congé de maternité; l'action affirmative, le salaire égal à travail égal, la santé et la sécurité, toutes ces choses ne sont pas négociables car pendant deux ans nous ne négocierons rien». Et il en va de même des autres questions qui pourront se présenter, comme le changement technologique.

Qui sont ces employés? A peu près 80 p. 100 des femmes à l'emploi du gouvernement reçoivent des traitements peu élevés, ou relativement peu élevés. Dans 80 p. 100 des cas, ce sont des secrétaires, des femmes de ménage et des commis. Environ 4 p. 100 des travailleurs font partie des cadres.

Les personnes les plus directement touchées sont les pauvres, les vieillards, les femmes et les jeunes. Ces derniers ne pourront même pas trouver du travail. Il sera gênant d'avoir à affronter les diplômés de l'an prochain. Nous avons vu ce que le gouvernement a fait: il a trompé la confiance de ses propres employés. Ils ont négocié des contrats de bonne foi, mais comment le gouvernement se propose-t-il de les traiter? Il va tout simplement se défiler, voilà ce qu'il va faire. Il n'est plus questions de négociations collectives.

Que faire au sujet d'Air Canada et de CP Air, monsieur l'Orateur? Le personnel de bord appartient au même syndicat, tout comme les cheminots dont il a été question également. Mais personne n'a parlé des employés de la Commission du lait qui s'attendent à une augmentation de salaire. Les manutentionnaires de céréales ont négocié une hausse salariale de 10 p. 100 qui entrera en vigueur en septembre. Toutes les agences nationales de commercialisation auront des augmentations. Y a-t-il des lignes directrices? Ou encore, le gouvernement a-t-il tout simplement choisi au hasard la norme de 6 p. 100, sans penser aux accords fédéral-provinciaux ou aux accords avec les agences de commercialisation? Il n'en est plus question ou, du moins, on ne les a pas mentionnés.

L'autre jour, j'ai demandé au ministre des Communications (M. Fox) ce qu'il allait faire au sujet des agences de réglementation et si elles seraient bloquées à 6 p. 100. Je parle d'agences de réglementation comme la CCT et le CRTC. On m'a dit que le cas de Bell Canada était différent. Les journaux l'ont annoncé: «Le cas de Bell Canada est différent». Pourquoi investir dans la société Bell, dit le ministre, quand on peut avoir des intérêts de 15 p. 100 sur les obligations? C'est vrai. Pourquoi le ferait-on? Mais Bell réclame une augmentation de 25 p. 100. Les médecins comme les infirmières de l'Ontario exigent eux aussi une augmentation de 25 p. 100.

● (1650)

M. Orlikow: Et ils vont l'obtenir.

M. Rose: B.C. Tel vient tout juste d'obtenir l'autorisation d'augmenter ses tarifs de 18 p. 100 et l'on nous dit que nous ne pouvons pas plafonner les profits de ces travailleurs à 6 p. 100 parce que cela ne serait pas bon pour les investissements. Pourtant Bell a annoncé qu'elle limiterait à 6 p. 100 les hausses salariales de ses employés qui gagnent plus de $100,000. Il s'agit là des cadres moyens de Bell. C'est ce que m'a écrit la compagnie Bell. J'ai cru que cela était assez raisonnable. En réalité, c'était une dure décision.

Je sais que ces gestionnaires souffriront réellement s'ils perdent $6,000 par année; mais si Bell entend réellement aider le pays, pourquoi n'envisage-t-elle pas d'abaisser ses tarifs? Cela permettrait d'injecter plusieurs millions de dollars dans l'économie. Peut-être que les Canadiens se rendraient alors à l'épicerie du coin ou même à la télé-boutique pour y faire leurs emplettes. Je ne sais pas, mais il me semble que l'abaissement des tarifs pourrait réellement aider l'économie canadienne. Pourtant, Bell n'abaissera pas ses tarifs. Non seulement B.C. Tel augmentera ses tarifs de 18 p. 100, ainsi qu'elle y a été autorisée récemment, mais elle prévoit également licencier 2,000 travailleurs. Si le gouvernement actuel n'annule pas la nouvelle augmentation et si B.C. Tel licencie 2,000 travailleurs comme prévu, nous saurons alors la vérité. Nous saurons que ce seront les Canadiens moyens et non pas les entreprises qui assumeront les coûts de la lutte contre l'inflation. C'est d'ailleurs ce qu'écrit le *Financial Post*:

> Les analystes de Greenshield estiment également que l'avenir de l'industrie du téléphone est «très favorable». Leurs préférences vont à Bell Canada, «bien que B.C. Telephone possède certains atouts solides».

Rien d'étonnant que B.C. Telephone possède certains atouts solides, puisqu'elle va licencier des travailleurs et continuer d'augmenter ses tarifs d'abonnement. Seulement le service de B.C. Telephone sera de mauvaise qualité.

Mais il y a autre chose. Que dire d'un gouvernement qui favorise les investisseurs et les épargnants aux dépens des salariés et des consommateurs? Jamais l'épargne n'a été aussi considérable et cela est attribuable aux politiques du gouvernement. L'année dernière, le gouvernement a mis en vente des obligations d'épargne du Canada qui rapportaient un intérêt annuel de 19 p. 100. Pourquoi un particulier achèterait-il des actions d'entreprises ou de compagnies minières qui lui rapporteront 15 p. 100 par année alors qu'il pourrait obtenir bien davantage en achetant des obligations d'épargne du Canada?

Alors qu'arrive-t-il? Nous fermons des mines à Terre-Neuve et ailleurs. Ces gens investissent tout leur argent dans des valeurs au comptant. Les entreprises en souffrent. Nous devons réduire les taux d'intérêt pour qu'ils soient d'au moins 1 p. 100 inférieurs au taux d'inflation. Si nous ne sommes pas prêts à le faire, tous ces projets sont inutiles et bien des gens souffriront en vain.

Nous n'avons jamais parlé des prix, des profits, des honoraires de médecins, d'avocats, d'arpenteurs et de comptables, ni des revenus d'investissements. Doivent-ils être limités à 6 p. 100? Bien sûr que non. Il nous faut grossir la mise.

Cependant, nous arriverons à rendre l'Agence d'examen de l'investissement étranger moins efficace. Cet organisme est censé aider notre pays au dire de certaines personnes, y compris des députés à ma droite. Si nous voulons brader nos ressources vraiment vite, nous n'avons qu'à l'affaiblir. Il y aura ainsi plus d'investissements et d'achats étrangers. Un petit exploitant de ma circonscription fabrique des bâches pour camions. L'Agence d'examen de l'investissement étranger ne publie pas de données ni ne justifie ses actes. Quoi qu'il en soit, elle a permis à un fabricant américain de bâches de s'installer à Annacis Island dans la circonscription de mon collègue, le député de New Westminster-Coquitlam (M^lle^ Jewett), et deux entreprises canadiennes ont dû fermer leurs portes. Le petit fabricant de bâches de ma circonscription veut-il voir l'agence affaiblie? Bien sûr que non. Les États-Unis ont des lois beaucoup plus rigoureuses d'achat et d'investissement chez soi que le Canada. Les Américains emploient divers moyens pour décourager les filiales étrangères. Mais qu'allons-nous faire? Si une compagnie vaut 2 millions et compte 100 employés, c'est pour nous de la petite bière et nous ne voyons pas pourquoi l'Agence s'en occuperait. Est-ce de la petite bière les industries de technologie de pointe ou petites scieries dans la circonscription de mon collègue, le député de Kootenay-Ouest (M. Kristiansen), qui vont être achetées en un tournemain par des investisseurs étrangers parce que nous allons porter les critères à 5 millions et à 200 employés?

Que faut-il penser d'un gouvernement qui s'amuse à escamoter les fonds destinés aux programmes sociaux? C'est ce que celui au pouvoir a fait. C'est ce qui est arrivé aux fonds destinés aux universités et aux soins de santé. D'où proviennent ces prêts de $3,000 pour les acheteurs de maison? Les gens peuvent obtenir des subventions de $3,000. Ces sommes étaient-elles destinées aux retraités. Je pense que c'est un bon programme. Je pense que le programme à l'intention de la petite entreprise n'est pas mauvais non plus, mais quelles sont leurs répercussions sur les taux d'intérêt? Quelqu'un a dit que le taux d'inflation était de 7.5 p. 100 aux États-Unis, mais le taux d'intérêt, de 17 p. 100. Est-ce que ce faible taux d'inflation a fait baisser les taux d'intérêt aux États-Unis?

M. Blackburn: Absolument pas.

M. Rose: Bien sûr que non.

Que dire d'un gouvernement qui prévoit, comme l'a annoncé le ministre, de relever les cotisations à l'assurance-chômage versées par tous ceux qui travaillent pour payer l'oisiveté forcée de ceux qui ont été mis au chômage? Dans la propre circonscription du ministre, Cape Breton Highlands-Canso, 18,000 personnes touchent l'assurance-chômage mais 9,000 seulement sont inscrites sur les listes de chômage. Comment peut-il y avoir 18,000 personnes qui touchent des prestations d'assurance-chômage et seulement 9,000 inscrites sur les listes? Je suppose que le pire, c'est la crainte latente qui règne parmi ceux qui ont un emploi, de sorte que nous pouvons les convaincre d'accepter moins. Cela rend les mises à pied acceptables!

J'ignore qui a rédigé l'article suivant, très sarcastique, paru dans le *Sun* de Vancouver. Le voici:

> Les travailleurs canadiens seraient dans une meilleure situation s'ils étaient moins payés.
>
> Il faut donner moins d'argent aux pauvres pour les faire travailler plus fort.
>
> Les riches ont besoin de plus d'argent pour développer l'économie.
>
> Le marché libre provoque une montée en flèche du prix des terrains, ce qui permet aux spéculateurs d'acheter des équipes de hockey, de baseball ou de football, ce qui est une bonne chose.
>
> Les taux d'intérêt élevés sont nécessaires pour réduire l'inflation, donner du travail aux avocats spécialisés en faillite et créer des possibilités pour le chômeur heureux.
>
> Les syndicats vont détruire notre pays en se battant pour obtenir une augmentation des pensions, une législation satisfaisante en matière de santé et de sécurité des travailleurs, l'assurance-maladie, le salaire égal, le salaire minimum des ouvriers agricoles et un congé de maternité satisfaisant.
>
> Serrez-vous la ceinture, Canadiens, car nous devons soutenir la concurrence des Coréens du Sud militarisés, battus, gazés au gaz lacrimogène et qui touchent $3 par jour.
>
> Augmentez le pouvoir militaire!
>
> Restreignez les services sociaux!
>
> La libre entreprise, n'est-ce pas ce qu'il y a de mieux?

On m'a dit que le dernier budget était un fiasco parce qu'il avait été préparé par des bureaucrates—ils se trouvent peut-être en ce moment dans la tribune—qu'il n'était pas suffisamment politique et que le caucus n'y avait pas participé. Mais cette fois-ci, ce n'est pas le cas. Si les députés du parti libéral rentrent chez eux pour l'été, ils pourront dire qu'ils ont participé à l'élaboration du budget. Ils ont eu leur conférence de Kingston et, d'après nos renseignements, les bureaucrates n'ont même pas eu le droit de voir le budget. J'ignore ce que les députés d'en face diront à leurs électeurs après leur avoir annoncé que le budget allait aider la petite entreprise. Certaines dispositions à l'égard du logement sont bonnes, mais je me demande s'ils avoueront à leurs électeurs que leur gouvernement a rompu ses contrats avec la Fonction publique et augmenté les impôts, sauf pour les plus riches, et qu'il va également soustraire 300 millions aux bénéficiaires de pensions de vieillesse au cours des deux prochaines années. Le gouvernement n'a rien fait pour faire baisser les taux d'intérêt. Il ne prévoit pas grand-chose pour créer des emplois, et les Canadiens se retrouvent avec un déficit de 18 milliards sur le dos.

M. Stewart: Vingt milliards.

M. Rose: En fait, avec la baisse des revenus, le coût de l'assistance sociale et de l'assurance-chômage et la diminution des recettes fiscales, le déficit ne peut qu'augmenter. Il sera encore plus lourd.

Les députés d'en face jubilent devant ce budget politique. J'espère qu'ils avoueront toute la vérité à leurs électeurs au sujet de ce budget et du bill C-124. Ces mesures visent à prendre l'argent dans la poche des travailleurs pour accroître les capitaux et les bénéfices des sociétés. Et les députés d'en face demandent aux citoyens de se joindre à cette croisade! Ce n'est pas équitable, ce n'est pas juste. Cela ne marchera sans doute pas et c'est une très mauvaise plaisanterie.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Les députés remarqueront que la présidence n'accorde pas la parole à tour de rôle

aux députés à droite et à gauche selon la coutume. Si aucun autre député ne demande la parole, la présidence l'accordera au député qui est debout, le député de Kootenay-Ouest (M. Kristiansen).

● (1700)

M. Lyle S. Kristiansen (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, dans les circonstances, il me semble qu'un observateur impartial décèlerait un manque évident d'enthousiasme chez ceux qui prétendent trouver certaines injustices dans le projet de loi à l'étude. La façon dont en l'occurrence, ils expriment les griefs de ceux qui seront lésés par l'adoption du bill C-124 prouve bien leur peu d'ardeur. La chose n'est pas étonnante quand on considère certaines déclarations contradictoires qui émanent de l'opposition officielle depuis quelque temps. J'espère qu'il s'agit simplement d'une aberration passagère, qu'ils suivront leur conscience et deviendront plus loquaces durant les prochaines heures ou les jours à venir.

Avant de m'attaquer à cette mesure législative d'exception, la plus exécrable et discriminatoire que j'aie eu la malchance d'étudier depuis que j'ai été élu à cette Chambre d'horreurs, je me sens tenu de vous avertir M. l'Orateur, ainsi que tout député pusillanime que mes profondes convictions sur la question pourront m'inciter à ne pas mâcher mes mots, voire même à m'emporter au point d'utiliser des termes crus, ce qu'on pourrait appeler un vocabulaire de charretier ou tout simplement mon franc parler.

Je vais tenter de me maîtriser, mais mes sentiments ne sont pas uniques; ils sont partagés par bien des gens avec qui j'ai travaillé au cours des années. Ces sentiments sont si forts qu'il me sera peut-être difficile d'atténuer les expressions et les termes véhéments qui me viendront naturellement à l'esprit. Je ne m'en excuse pas, car, bien que je sois député de ce qu'on appelle parfois ridiculement la Chambre des communes—c'est à se demander ce que veut dire le mot communes lorsqu'il s'agit d'une mesure législative comme celle-ci—depuis deux ans et demi, je demeure en mon âme et conscience un ouvrier d'usine et un syndicaliste. J'en suis fier. Malgré le raffinement factice qui caractérise parfois cet endroit, je m'exprimerai crûment si j'en ai envie.

Avant d'en dire plus long et d'accuser personne, je tiens à avertir la Chambre que le parti conservateur a suscité mon courroux tout autant que le gouvernement libéral. Ce parti a beau nous abreuver de belles paroles, d'effusions hypocrites et de fausses protestations, le bill C-124 montre bien à quel point il est débile et réactionnaire dans ses réactions.

Les représentants superficiels et mesquins du parti conservateur siégeant à ma droite ne veulent absolument rien savoir des droits, des besoins et des aspirations légitimes des Canadiens honnêtes et laborieux. Et ces pleins de soupe d'en face qui n'ont de libéral que le nom, tout aussi mesquins, ne demandent pas mieux que de faire la sourde oreille.

Le projet de loi C-124, loi concernant les rémunérations dans le secteur public du Canada, est une mesure inique, injuste, déraisonnable, discriminatoire et stérile. Elle est en outre fondée sur un mensonge, ce qui est inadmissible. En fait, il constitue une attaque contre l'esprit même de la démocratie. Il essaie de faire porter le fardeau de nos difficulté, à ceux qui sont au service de notre gouvernement et de notre économie plutôt qu'à ceux qui en tiennent les rênes.

Je voudrais, si vous le permettez, citer la partie VI de la Grande Charte de 1215 qui occupe une place prépondérante dans les annales de l'évolution des démocraties occidentales. Elle se lit comme suit:

> Articles relatifs au contrôle des agissements des représentants royaux, et en particulier des gouvernements locaux. On ne devra pas forcer une ville ni un particulier à construire des ponts ou à entretenir des berges . . .

Rien ne pouvait mieux montrer la faillite morale la plus absolue d'un gouvernement qui choisit comme bouc émissaire pour se décharger de son ineptie et de ses échecs les serviteurs de la population, les fonctionnaires fédéraux. La Grande Charte a été présentée au roi Jean en 1215. Puisqu'on a dit de certains de ceux qui s'opposaient à lui qu'ils volaient les riches pour donner aux pauvres, on peut seulement en conclure qu'il représentait, tout comme l'actuel gouvernement qui agit comme lui, celui qui vole aux pauvres pour donner aux riches. En fait, on pourrait presque dire que c'est là l'objet de ce projet de loi.

On nous a longuement parlé de croisades. Nous avons peut-être besoin de plus de croisés, mais d'un genre différent de ceux de 1215. Il nous faut peut-être quelqu'un qui essaiera d'obtenir réparation ou justice pour ceux auxquels on a retiré les moyens de se défendre ou de s'exprimer sur leur travail, qui occupe la plus clair de leur temps.

Les actions du gouvernement libéral actuel et de l'opposition conservatrice dans ces circonstances me rappellent une parabole que nous a racontée à moi-même et au chef de mon parti, le député d'Oshawa (M. Broadbent) un vieux Doukhobor qui a appelé durant une ligne ouverte à Trail, en Colombie-Britannique, il y a près de deux ans et demi. Les Russes ne parlent jamais du loup, nous a-t-il dit; c'est la chèvre qui mange les moutons. Pour être simple, cette histoire ressemble drôlement à la réalité d'aujourd'hui. Personne n'ose blâmer le loup de notre mauvaise situation; on cherche plutôt le bouc émissaire.

Nous savons tous, monsieur l'Orateur, que les temps sont durs au Canada actuellement. On peut même croire, d'après ce qui est ressorti des entretiens que le gouvernement a eu avec les premiers ministres provinciaux, les chefs de file du monde des affaires et des milieux syndicaux et les dirigeants du Congrès du travail du Canada ces jours derniers, que la situation est pire encore que ce qu'on a bien voulu admettre jusqu'ici. Nous serions les premiers à admettre que si nos problèmes sont aussi graves qu'ils le semblent, il va falloir nous entraider beaucoup plus et faire place à un esprit de compromis beaucoup plus grand entre les diverses couches de la société et les représentants des partis politiques que celui qui s'est manifesté ces dernières années. Pour y parvenir de façon constructive, nous devrons croire un peu en la bonne foi de tous les intéressés.

Il est vain de demander aux travailleurs en particulier, surtout à ceux qui n'ont pas eu l'occasion depuis quelques mois ou quelques années d'occuper un emploi rémunérateur, d'être les premiers à se sacrifier.

Une jeune travailleur d'une usine de contre-plaqué de ma localité, Nelson, en Colombie-Britannique, a écrit quelques mots sur le sujet en novembre dernier vers l'époque où quelque 100,000 personnes se sont rassemblées sur la colline du Parlement pour protester contre les taux d'intérêt usuraires qui menaçaient de faire perdre leur maison à bien des gens. Ces propos en disent long sur l'attitude adoptée avec raison par bien des gens. Je profite de l'occasion pour donner à la

propos en disent long sur l'attitude adoptée avec raison par bien des gens. Je profite de l'occasion pour donner à la Chambre le texte d'une chanson écrite par ce jeune homme. En termes clairs et plus naturels que ceux utilisés par bon nombre d'entre nous, cette chanson raconte l'horreur et les sentiments de colère et de frustration que bien des gens éprouvent. Elle a été écrite en novembre 1981 par Chris Hart qui élève seul un petit garçon.

• (1710)

Interest rates are giving my soul a beating
I don't know how long I can keep on eating
I've got a little boy back home in B.C.
And I tell you Pierre He's counting on me

To give him breakfast in the morning
And a lunch to take to school
To buy him warm boots for the winter
And now I feel like a fool

Cause Santa Claus stays in the trunk this year
It's never been this bad before
It's a sorry situation my friend
When a working man can't make a living no more

I used to have a job in a plywood mill
If I had my choice I'd be there still
I made the best plywood I could you see
There was no good reason this happened to me

But nobody's buying plywood
To build houses they can't afford
It seems that everybody's had to stop what they're doing
Since the interest rates have soared

We're just looking for a little leadership
You're supposed to be good at that
I'm ready to practice some civil disobedience
Against the ones still getting fat

Bankers are reporting record profits
They've sure got their fingers deep in my pockets
The Feds say it's all going according to plan
They're gonna lay the blame on the working man

But a quiet people anger
Slowly at the start
I feel the anger rising quickly now
Soon to blow apart

If the banker takes my home away
I'm not sure what I'll do
But if I fight with him and lose Pierre
I'm coming after you, Yes I am
I'm coming after you.

Ce n'est pas de la frime, monsieur l'Orateur. Ces paroles, c'est un jeune père seul qui les a écrites. Non seulement on lui a annoncé la semaine dernière qu'il allait de nouveau être mis à pied après n'avoir guère travaillé plus de deux ou trois semaines depuis l'automne dernier dans l'usine de contre-plaqué où il était employé depuis huit ou neuf ans, mais on lui a dit que l'entreprise fermait définitivement. Cette scierie est l'une des deux principales entreprises industrielles de la ville d'où je viens et qui est la sienne. Ses voisins et lui sont ulcérés.

Si certaines personnes pensent, non seulement au gouvernement mais dans des sociétés, qu'ils peuvent profiter de cette occasion pour réduire les acquis en matière de conditions de travail, de sécurité et autres, acquis que les travailleurs ont arrachés de haute lutte au fil des années, il faut se dire que ce sera «à chacun son tour». Les employeurs qui ont l'habitude des relations industrielles savent que cela ne paie pas de pressurer tout le monde pour essayer de tirer des avantages temporaires, car ces gens-là finiront par trouver le moyen de se venger. Ils se feront peut-être du mal, mais c'est ce qu'ils feront, car ils sont très humains.

Monsieur l'Orateur, le gouvernement pense qu'en faisant adopter le bill C-124 il peut non seulement restreindre le revenu des fonctionnaires, mais aussi éliminer pendant la même période la nécessité d'avoir des négociations collectives. J'ignore quelle peut être la mentalité du gouvernement pour qu'il puisse croire qu'il a le droit d'enlever ainsi aux Candiens certains de leurs droits fondamentaux. Même si l'on admet qu'une situation désespérée peut donner au gouvernement le droit de plafonner les hausses salariales, il n'a absolument aucune excuse pour empêcher les travailleurs d'essayer ensemble de déterminer leurs conditions de travail, de voir s'ils se tueront à la tâche ou non, et d'influer sur toutes les autres questions qui ont tellement d'importance pour les gens ordinaires. En semant ainsi le vent, le gouvernement récoltera la tempête.

Si l'on essaie de comprendre la mentalité qui peut pousser le gouvernement à prendre de telles décisions, on ne peut que conclure que bien des gens au gouvernement pense que, puisque ce sont eux qui ont accordé ces droits, ils peuvent aussi les suspendre. Pourtant, monsieur l'Orateur, ce n'est pas le gouvernement qui a donné aux gens le droit de cesser de travailler. C'est seulement sur ce continent que les travailleurs ont constaté qu'ils pouvaient faire comprendre leurs problèmes et leurs griefs légitimes en exerçant leur droit d'arrêter leur travail, et cela tant que la loi précise quand et comment ils pouvaient le faire. Quand, non seulement le travailleur, mais l'ensemble de la société a constaté l'efficacité de cette méthode, les gouvernements du Canada et de la république au sud de la frontière ont commencé à reconnaître ce droit dans la loi. Ce droit n'a pas été donné, il a été revendiqué et reconnu, et, parce qu'il a été reconnu, il a été limité et structuré.

Il ne s'agit pas maintenant de savoir s'il l'a été de façon appropriée ou non. Une société civilisée doit s'efforcer de structurer ses conflits de façon à prévoir un processus de décision pacifique approprié qui s'applique aux divers secteurs. Les relations industrielles et les conflits patronaux-ouvriers ont été stabilisés de façon plus avantageuse et plus saine pour l'ensemble de la société en Amérique du Nord que dans certains pays d'Europe, surtout d'Europe de l'Est, où l'on n'a jamais mis sur pied les structures démocratiques nécessaires pour permettre aux travailleurs ordinaires de choisir leur propre destin et de déterminer les conditions dans lesquelles ils travaillent et vivent. A la place, ces pays ont connu des explosions comme il y en a au eu Pologne, simplement parce qu'ils n'ont jamais établi les structures nécessaires pour permettre au peuple de résoudre ses problèmes de façon démocratique et raisonnable.

Le porte-parole du parti conservateur, qui est intervenu avant le député de Mission-Port Moody (M. Rose), a fait quelques observations fort constructives, monsieur l'Orateur. Il a encore une fois attiré notre attention sur le caractère irréfléchi des dispositions prévues dans ce projet de loi qui supprime la négociation collective pour les fonctionnaires et les employés des sociétés d'État, et sur les répercussions que pareille mesure aura sur les conseils mixtes de négociation collective. Ces conseils mixtes de négociation collective, tels qu'on les connaît aujourd'hui, sont une réalité relativement nouvelle qui

demeure fragile. Moi-même, un bon nombre de mes collègues ainsi que des députés de l'opposition officielle—il s'en trouve certainement chez les ministériels aussi—craignons vivement qu'une institution aussi nouvelle et fragile, mais précieuse ne puisse disparaître, victime d'une mesure législative peu avisée et mal conçue.

J'ose espérer que, même si le gouvernement est décidé à concrétiser son rêve des 6 p. 100 et à nous l'imposer avec des méthodes injustes, il verra qu'il eu tort de prendre le risque de supprimer les conseils mixtes de négociation et la concertation pour les relations industrielles qui servent si bien un grand nombre de nos entreprises depuis quelques années déjà. Je songe particulièrement, monsieur l'Orateur, à la Société canadienne des postes, notre nouvelle société d'État. Nous avons essayé des années durant de débarrasser le ministère des Postes de ce carcan, que constituait l'intervention du gouvernement dans les relations patronales-syndicales et d'autres questions. Les ministres, l'un après l'autre, avaient l'habitude de s'en mêler. On les changeait à volonté: et ils s'immiscaient volontiers dans les affaires internes de la société. Ce n'est que l'an dernier que l'on a mis sur pied une société des postes indépendante. Ce faisant, le gouvernement a permis à ses cadres et à ses employés de négocier selon les dispositions du Code canadien du travail. C'est en toute liberté que ces hommes et ces femmes ont pu s'attaquer à différents problèmes qu'ils n'avaient pu résoudre précédemment parce qu'ils étaient assujettis à différentes mesures législatives. Je songe en particulier aux problèmes ayant trait aux transformations techniques.

• (1720)

Un des graves problèmes qu'ont connu les Postes provenait de l'installation de machines d'une technique très perfectionnée il y a 10 ou 15 ans . . .

Une voix: Dont beaucoup n'ont pas fonctionné.

M. Kristiansen: Oui, c'est vrai. Donc l'installation de machines complexes a amené des problèmes à la fois mécaniques et humains. La nature des emplois ayant changé, il fallait aussi modifier les rapports syndicaux-patronaux puisque le travailleur n'avait aucune emprise sur l'automatisation avancée. Ce fut une époque de dissensions internes, salarié contre salarié et employeur contre employé. Tous étaient mécontents parce qu'ils ne pouvaient compter sur des mécanismes prévus dans des lois, des moyens dont disposent d'autres travailleurs et d'autres employeurs. Ils ont enfin eu gain de cause aujourd'hui.

Nous avons entendu le nouveau président de la Société des postes nous affirmer le temps perdu à cause de conflits de travail avait diminué considérablement depuis la création de la Société. On pouvait enfin espérer que tous les intérressés parviendraient à s'entendre dans le cadre d'une société d'État. Au moins ont-il pu commencer à mettre en place des relations plus structurées que ce n'avait été le cas dans les Postes pendant des années. Voilà maintenant que le gouvernement suspend cette liberté. Il a posé sa grosse patte sur tout le mécanisme, un mécanisme complexe mais essentiel et a fait regresser les relations patronales-ouvrières dans la nuit des temps.

Ce n'est pas à moi qu'il revient aujourd'hui de dire qui, du gouvernement, de la direction ou des dyndicats, est responsable des conflits qui ont eu lieu aux Postes. Au bout d'un certain temps, cela devient un débat purement théorique pour savoir qui a commencé. Sans porter de jugement de valeur, on en est arrivé à se dire que le syndicat avait la direction qu'il méritait et inversement. Mais récemment ils ont cherché à donner à leurs rapports un tour nouveau, et certains signes donnent à penser qu'ils sont en train d'y réussir. Ce n'est pas quelque chose qui se produit comme par enchantement du jour au lendemain, surtout quand on a affaire à des rapports humains aussi complexes. En tout cas, aussi sûr que deux et deux font quatre, ce n'est pas ainsi qu'il faut procéder. Cela ruine le travail de nombreux ministres antérieurs. J'en vois justement un en face aujourd'hui. Il est d'ailleurs intervenu plus tôt dans le débat. Plusieurs anciens ministres et des centaines de personnes ont travaillé pendant des années dans les syndicats, à la direction des entreprises et à la Chambre, pour remettre le service postal en situation d'accomplir la mission pour laquelle il avait été créé.

Je supplie les membres sensés du côté gouvernemental—il doit y en avoir—d'y réfléchir à nouveau. Ils peuvent tenir, malgré les arguments contraires, à vouloir plafonner les revenus. C'est leur droit après tout puisqu'ils sont majoritaires et qu'ils sont du côté gouvernemental. Je leur demande pourtant de réfléchir à certains arguments que nous avons présentés, et au moins une demande présentée par les collègues qui siègent à ma droite. Je leur demande de renoncer à s'en prendre au système de la négociation collective, car cela risque d'avoir des conséquences désastreuses pour des années et des années.

J'espère, d'après le ton emprunté par les représentants qui ont rencontré les membres du gouvernement vendredi, par exemple, que leurs intentions ne seront pas immuables. Peut-être vont-ils réfléchir. En tout cas je l'espère. Au cours de l'étude en comité, j'espère que c'est le bon sens qui va l'emporter, et que nous aboutirons à un projet de loi qui, tout en causant peut-être des dégâts à court terme, ne nous enfermera pas dans la tragédie à long terme qui autrement risquerait de se produire dans les relations de l'État avec une bonne partie de ses employés.

Si je dis cela, c'est parce que je crois que certains des partisans du projet de loi étaient de bonne foi. Toutefois, certaines expériences du passé, notamment avec la Commission de lutte contre l'inflation dans les années 70, nous incitent à nous demander pourquoi on tente par ce projet de loi de s'en prendre à la négociation collective. Le ministre actuel des Transports (M. Pepin) a eu un rôle à jouer au sein de la Commission de lutte contre l'inflation dans une de ses vies antérieures avant sa dernière réincarnation. Je me suis occupé assez activement à l'époque de toutes ces questions dans la partie est et ouest des Kootenays. Le ministre actuel des Transports, à titre de président de la Commission de lutte contre l'inflation, s'était rendu dans la partie est des Kootenays pour s'entretenir avec les représentants des Métallurgistes unis et du Syndicat des mineurs unis dans le cadre de négociations collectives conjointes. Je ne me souviens pas précisément des pourcentages en question à l'époque, mais il s'agissait, sauf erreur, de plafonds de 7.5 ou de 8.5 p. 100. Ils étaient un peu plus raisonnables que ceux qui sont proposés dans le projet de loi à l'étude. Les syndicats avaient au moins une certaine marge de manœuvre et pouvaient établir leurs priorités à l'intérieur de ce cadre un peu plus sensé que les dispositions dont nous sommes saisis actuellement.

Quoi qu'il en soit, le ministre des Transports s'est donc assis à la table des négociations avec les parties intéressées. Il leur a déclaré—je résume—qu'il y avait peut-être moyen de donner aux mineurs un pour cent de plus s'ils acceptaient de soustraire de leur convention collective certaines dispositions restrictives. On lui a demandé ce qu'il entendait par ce terme. Après avoir parcouru rapidement le document, il en a trouvé un exemple: il s'agissait de l'impartition. Le président de la CLI avait à cette époque la tâche, selon le gouvernement tout au moins, de rabaisser le niveau de la rémunération. Il voulait obtenir ce qu'il croyait être une répartition plus rationnelle de la richesse entre les Canadiens. Cette façon de faire, que nous n'aimions pas, était censée produire de bons résultats. Il était prêt à accorder davantage d'argent aux travailleurs pourvu qu'ils renoncent aux dispositions mêmes qui leur garantissaient une sécurité d'emploi. Comme le ministre fait toujours partie du cabinet, il est à se demander si ses théories étaient bien vues à cette époque.

Pourquoi vouloir assujettir intégralement les conventions collectives à ces contrôles? Est-ce pour empêcher, alors que nous avons un nombre sans précédent de fermetures d'usine et de mises à pied prolongées, que les travailleurs prennent tous les moyens à leur disposition pour obtenir de meilleures indemnités de licenciement ou de meilleures mesures de protection contre les dangers très réels qui les menacent à plus ou moins longue échéance? D'après certains députés, ce ne peut être le cas parce que nous ne parlions que de la Fonction publique et que nous savons que les fonctionnaires ne sont jamais mis à pied. Ce n'est pas vrai. Cette mesure législative touchera également le CP et le CN, ainsi que CP Air et Air Canada. Le fait est que le CP est une société privée et Air Canada une société de la Couronne. Laissent-ils entendre qu'il n'y aura plus de réductions de service au CN ou dans ses entreprises de camionnage? Quel précédent le gouvernement crée-t-il quand il lance un appel à l'entreprise privée, comme il vient de le faire, afin qu'elle aussi adopte cette ligne de conduite?

• (1730)

Comment devrions-nous interpréter les remarques formulées par le premier ministre (M. Trudeau) la semaine passée—le moins qu'on puisse dire, à mon avis, c'est qu'elles étaient une manifestation de schizophrènie—quand il a dit qu'il n'avait pas l'intention d'imposer des contrôles au secteur privé, même en collaboration avec les provinces, ajoutant quelques minutes plus tard qu'il serait peut-être forcé de le faire si la situation ne change pas. Personne ne sait plus sur quel pied danser, ce qui, je le suppose, fait partie de la stratégie. Est-il vraiment nécessaire d'ajouter cette insécurité à toutes celles que les Canadiens vivent depuis quelques mois? On se le demande.

On se demande aussi qui croire. En effet, le ministre des Finances (M. MacEachen) semble dire aux porte-parole du milieu des affaires et surtout aux dirigeants du Congrès du travail du Canada et d'autres syndicats, au cours de réunions privées tenues à Ottawa—et je paraphrase ici un article que j'ai lu—que le gouvernement et lui ne prétendaient pas que nos prix étaient de moins en moins compétitifs à cause des hausses excessives du coût de la main-d'œuvre. Or, au même moment ou presque, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) affirmait exactement le contraire à la Chambre. Comme on peut le lire à la page 19173 du hansard du 9 juillet dernier, celui-ci a en effet dit vendredi, en réponse à une question du député de Vancouver-Centre (M^lle^ Carney):

> Madame le Président, je voudrais tout d'abord informer le député de Vancouver-Centre que j'ai visité la Colombie-Britannique récemment et que j'y serai à nouveau lundi pour m'entretenir avec les patrons et les syndicats de programmes de création d'emplois et de marché du travail. Il est apparu clairement au cours de ces entretiens avec les patrons et les syndicalistes que le plus grand danger pour la compétitivité de l'industrie du bois de Colombie-Britannique, qui cherche à vendre ses produits, c'est que nos augmentations salariales devancent de beaucoup celles des États-Unis.

J'ai alors démenti, en termes plutôt antiparlementaires, ce qu'avait dit le ministre car ce sont de pures idioties. Même si cela ne fait pas l'affaire du gouvernement, le fait est que ces derniers mois, les dirigeants de l'industrie forestière de la Colombie-Britannique l'ont eux aussi affirmé.

Une voix: Et l'acier?

M. Kristiansen: Le ministre parlait de l'industrie des sciages. Je n'ai pas ici la statistique se rapportant au sujet que le député soulève. Elle ne m'est pas familière.

Par ailleurs, cette déclaration ne tient pas debout. Même en faisant abstraction de la différence entre le dollar canadien et le dollar américain, le coût unitaire de la main-d'œuvre sur la côte ouest du Canada est presque identique; en fait, il est d'environ 10 p. 100 plus élevé dans le nord-ouest des États-Unis. La déclaration du ministre est tout simplement fausse.

Personne de sensé n'oserait affirmer que les marchés pour notre bois de charpente vont s'améliorer si l'on impose une réduction salariale aux travailleurs du bois de la Colombie-Britannique. On ne contribuera pas à faire construire plus de maisons en réduisant davantage le pouvoir d'achat des consommateurs et en ne faisant rien pour réduire l'ensemble des taux d'intérêt. Cela ne peut pas se faire par une telle mesure. Peut-être pourrait-on persuader le gouvernement de généraliser certaines des mesures concernant le logement qu'il a commencé à prendre et d'appliquer d'autres mesures draconiennes que lui ont recommandées instamment bon nombre de députés de l'opposition. Voilà plusieurs mois qu'on presse le gouvernement de faire quelque chose pour relancer la demande dans l'industrie de la construction domiciliaire et des produits forestiers. Peut-être le gouvernement peut-il stimuler la demande de logements.

Peut-être le gouvernement de nos voisins du Sud peut-il aussi cesser d'agir de façon stupide, comme il l'a fait en opposant son veto aux mesures proposées par le Congrès ces dernières semaines, et commencer à prendre des mesures capables de stimuler la demande de logements, dont le besoin se fait beaucoup sentir aux États-Unis également. Cela créerait plus d'emplois et permettrait à certaines des scieries de Colombie-Britannique et d'ailleurs de se maintenir ou de rouvrir. Permettre un petit report de salaire représentant un écart de quelques points de pourcentage pour un coût en salaire qui compte pour tout au plus 20 p. 100 du coût ne contribuera en rien à accroître la demande de logements ou de bois d'œuvre et ne fera pas grand-chose pour relancer le secteur en Colombie-Britannique.

Nous devrions remettre à l'étude la situation dans son ensemble. Le budget a été déposé le 28 juin. Le bill C-124 est un élément important de ce budget. Associé à d'autres mesures budgétaires, il vise à retirer encore plus d'argent de notre économie en réduisant le pouvoir d'achat des Canadiens, de sorte que nos propres entreprises feront encore moins d'affaires sur le marché canadien. Il va réduire également la demande de produits de consommation, ce qui va acculer encore plus de détaillants canadiens à la faillite. Je ne vois pas comment certains députés ministériels peuvent y voir le début de la relance. Il faut de l'imagination pour croire cela.

Partout au Canada, les électeurs ont eux aussi du mal à déceler cette reprise, comme en témoignent leurs réactions de ces dernières semaines dans des télégrammes, des lettres, des sondages ou lors de conversations téléphoniques.

En terminant, je ferai de nouveau appel à la conscience de plusieurs députés ministériels et aux ministres—j'espère qu'ils en ont une—afin de les convaincre, même s'ils persistent à défendre ce qui semble être les objectifs principaux de cette mesure, d'étudier attentivement les informations qu'on leur a données dans les réunions de vendredi et d'écouter ce que nous avons encore à dire à la Chambre. Quand ce projet de loi sera déféré au comité, réfléchissons ensemble en essayant au moins d'enlever les mesures qui risquent de faire du tort durable aux employés du gouvernement fédéral et des sociétés de la Couronne et de détruire les principes des relations industrielles dans notre société ainsi que la liberté et le bien-être de tous les Canadiens.

M. Derek Blackburn (Brant): Madame le Président, je me sens obligé de participer à ce débat à cause des injustices flagrantes du bill C-124. Je rappellerai au gouvernement en commençant que la dernière fois qu'il a introduit le contrôle des salaires et des prix, un an après qu'il a annulé le contrôle, le gouvernement a été défait. Voilà une question qui mérite de retenir l'attention des occupants des banquettes ministérielles en ce moment, et d'être discutée, sinon en public, du moins dans les réunions du caucus et du cabinet.

• (1740)

Depuis quelque temps on entend souvent dire que ce n'est plus une récession mais une dépression que nous traversons. A beaucoup d'égards, la récession actuelle—la dépression si vous préférez—est encore plus grave que la grande dépression des années 30. Le krach boursier s'est produit en octobre 1929, nous avons traversé l'hiver 1929-1930, et en 1931 tout s'était effondré. Les salaires ont chuté et le chômage s'est généralisé. Les prix se sont également effondrés. Ici, aux États-Unis et dans l'Europe de l'Ouest, la majorité des gens estimaient qu'ils étaient tous dans la même situation. D'accord, les gens riches ont pu tenir le coup en beauté à Capri, à Nice et à West Palm Beach, mais dans le monde occidental leur nombre était si infime que la population n'y pensait que très rarement, sauf lorsqu'elle allait au cinéma à cinq sous l'après-midi, pour voir comment ils vivaient. On peut dire que c'est pratiquement toute la population qui a souffert de la dépression. C'est ce qui fait que dans l'ensemble du pays il s'est créé une sorte d'esprit de corps. Les gens se disaient: «Puisque nous souffrons tous de cette grande dépression, essayons de nous en sortir ensemble.» D'autant que le fichu gouvernement de R. B. Bennett ne faisait rien, comme le gouvernement fédéral aujourd'hui. Alors ils ont décidé de se débrouiller eux-mêmes.

Je me rappelle ces jours de misère des années 30. Il y avait de la misère, c'est vrai, mais il y avait aussi de la solidarité. Les familles s'unissaient pour partager. A Sault-Sainte-Marie, où j'ai grandi, et qui était une des villes les plus durement touchées du Centre, s'il y avait une place inoccupée dans une voiture qui se rendait à Lee's Bay ou à Pointe-aux-Pins, le samedi ou le dimanche, on appelait un voisin pour lui donner la chance d'aller à la plage. Mon père dirigeait une troupe spécialisé dans les opéras de Gilbert et Sullivan et il n'avait pas de mal à organiser une répétition en costumes le lundi à 10 heures, parce que les artistes amateurs étaient sans travail et qu'ils avaient tout le temps de travailler et de jouer ensemble. Malgré toute sa dureté, cette dépression était marquée d'un sentiment d'union dans la misère, avec ses soupes populaires et ses distributions de pain. Tout le monde étant touché, toutes les victimes du quartier ou de la collectivité s'entraidaient. Il n'y avait pas de sentiment de classes sociales, même si certaines souffraient plus que d'autres. Il n'y avait pas ce sentiment que quelqu'un à Ottawa cherchait à vous soutirer quelque chose ou que les habitants d'un quartier étaient plus à l'aise que ceux des autres quartiers.

Aujourd'hui, cependant, nous sommes au beau milieu d'une crise très déprimante. Selon les données officielles, nous avons 1.3 million de chômeurs. En réalité, il y en a probablement 1.7 ou 1.8 million. Mais 10 millions ont encore un emploi. Le chômage est aggravé par la montée des prix. Pourtant, certains professionnels ou travailleurs indépendants font plus d'argent en 1982 qu'en 1981.

M. Nickerson: Tant mieux pour eux.

M. Blackburn: Un Conservateur dit que c'est tant mieux pour eux. Et la notion de partage, et la sympathie pour tous ceux qui souffrent. Qu'en fait-il ce Conservateur qui se permet de dire: «Tant mieux pour eux», s'ils font plus d'argent cette année que l'an dernier. Mais ce même député va voter en faveur du contrôle des salaires.

M. McDermid: Ont-ils accru leur productivité?

M. Blackburn: Étant donné l'époque que nous vivons, les Conservateurs devraient faire preuve de compréhension et de compassion. Si on demande aux petits salariés d'accepter une diminution de salaire, nous devrions tout au moins faire preuve de compassion et de compréhension pour les plus démunis.

M. McDermid: Trève de morale!

M. Blackburn: On me reproche de faire de la morale. Je suis simplement réaliste. Le député est embarrassé par les propos de son collègue. S'il est gêné à ce point, quand j'aurai fini, qu'il se lève et fasse un discours sur le sujet. Il a tout le temps voulu.

M. McDermid: Dites la vérité.

M. Blackburn: A ceux-là qui sont en difficulté aujourd'hui, on demande de se serrer la ceinture, de se priver davantage. Dans le même temps d'autres continuent heureusement de travailler, mais tous sommes aux prises avec la montée des prix et des coûts. Nous pouvons compter aujourd'hui sur l'assurance-chômage et le bien-être social, deux choses qui n'existaient pas dans les années 30. Je suis convaincu que sans cela, les soupes populaires referaient leur apparition dans bien des villes du Canada, de fait, dans la plupart des villes. De sorte que les victimes de la crise des années 80 souffrent davantage que celles de la crise des années 30 parce qu'elles savent que le bill C-124 perpétue une injustice. Cette mesure stipule que tous les fonctionnaires fédéraux toucheront une hausse de 6 p. 100 cette année, de 5 p. 100 l'année prochaine et de 5 p. 100 en 1984. De sorte que ceux qui sont au haut de l'échelle seront en partie épargnés. En fait, ils ne se ressentiront pas du tout de la diminution de leur revenu de 1982 à 1984. Par contre, les commis et les préposés à l'entretien des édifices publics, ceux qui font divers petits travaux dans la fonction publique, se verront imposer des restrictions ou pertes salariales proportionnellement plus importantes l'an prochain et ils s'en ressentiront encore plus. Le projet de loi est tout simplement injuste.

Bien entendu, le bill C-124 ne vise pas uniquement les fonctionnaires fédéraux. Il s'adresse aussi à leurs homologues provinciaux et municipaux et à tout le secteur privé. Cependant, les employés du secteur privé ont déjà payé leur part. Par exemple, pour ne nommer que trois entreprises de ma circonscription, la localité de Brantford, les compagnies White Farm, Massey-Ferguson et Trailmobile font l'objet de restrictions salariales depuis un an et demi. Leurs employés reçoivent leur rémunération habituelle pendant trois ou quatre mois pour ensuite toucher des prestations d'assurance-chômage pendant deux ou trois mois. Puis ils reviennent à leur salaire normal. Après avoir été rappelés au travail pour trois ou quatre mois, ils doivent une fois de plus réclamer l'assurance-chômage. En réalité, on estime que si un employé de la White Farm avait travaillé pendant douze mois l'année dernière, son revenu brut aurait été d'environ $21,000 ou $22,000 alors qu'il n'a été que de $15,000 ou de $16,000 à cause de toutes les mises à pied qui ont entraîné le recours à l'assurance chômage. Il s'agit effectivement de restrictions salariales. Pourtant, le premier ministre (M. Trudeau) affirme que c'est l'appât du gain des hommes d'affaires et des travailleurs qui force le gouvernement à restreindre l'augmentation des pensions de vieillesse. Selon le premier ministre, pendant combien de temps encore ce côté-ci de la Chambre peut-il continuer à tolérer de telles âneries? Nous n'accepterons certainement pas cela comme argument. En fait, c'est la fausseté des arguments qu'avance le gouvernement au sujet de la récession ou de la dépression qui fait que nous ne croyons presque plus rien de ce qu'il nous dit.

• (1750)

Les fiascos en matière de relations publiques se succèdent. Le gouvernement n'agit pas avec cohésion dans le domaine financier et économique. En effet, pour trouver une nouvelle solution ou remédier à cette récession, le gouvernement a de nouveau recours à un programme raté qu'il avait tenté d'appliquer dans les années 70, celui de la Commission de lutte contre l'inflation, établie en 1975.

A propos de cette Commission, il ne serait pas inutile de rappeler certains chiffres contre l'inflation. En 1974-1975, le gouvernement avait une fois encore tenté d'imputer aux salaires la majoration du coût de la vie et des prix. Nous savons qu'il n'en était rien. A cette époque, le Nouveau parti démocratique s'était élevé contre ce point de vue, et les événements lui ont donné raison.

Notre attitude est la même aujourd'hui. Le gouvernement prétend que les salaires doivent être abaissés pour mâter l'inflation. Nous avons des données à l'appui de notre thèse selon laquelle les salaires ne provoquent pas l'inflation au Canada en ce moment. Il ne s'agit pas d'une inflation provoquée par les salaires. Le gouvernement a recours à cet argument fallacieux, à ce moyen facile d'imposer une réglementation.

Examinons un instant l'échec des contrôles imposés dans les années 70. Lorsque la Commission de lutte contre l'inflation a vu le jour, en 1975, le taux d'inflation était de 10.6 p. 100. La Commission devait le ramener à 8 p. 100 en 1976, à 6 p. 100 en 1977 et à 4 p. 100 en 1978. C'était là ses objectifs. Or, l'inflation n'a été que légèrement freinée. Lorsque les contrôles ont été levés, en 1978, le taux d'inflation était encore de 9 p. 100; il n'avait diminué que de 1 p. 100 environ après trois ans de contrôle des salaires et un certain contrôle des prix.

Il faut bien dire que le contrôle des prix n'a pas été appliqué de façon équitable. Je me rappelle avoir entendu en 1976 et 1977 des hommes d'affaires et des membres des professions libérales souligner en riant que leurs revenus augmentaient en fait beaucoup plus rapidement que la Commission de lutte contre l'inflation ne le permettait, car ils obtenaient des promotions bidons. C'était le moyen le plus répandu de passer outre au contrôle des salaires à l'époque.

En 1975, le taux de chômage était de 6.9 p. 100. Durant la période où des contrôles ont été exercés, il a augmenté régulièrement, passant de 7.1 p. 100 en 1976 à 8.1 p. 100 en 1977 et à 8.4 p. 100 en 1978, ce qui prouve que ces contrôles sont à la base de l'augmentation du taux de chômage. En effet, lorsque vous diminuez le montant dont disposent les consommateurs par le biais d'une réduction des augmentations salariales, vous retirez du marché des capitaux dont le cycle est rapide et vous faites baisser la demande. Lorsque la demande fléchit, la production diminue, ce qui aggrave le chômage. C'est un cercle vicieux et la situation va en s'aggravant. Ce gouvernement est trop stupide pour le comprendre. J'ignore quelles pressions l'opposition et la population canadienne devront exercer sur le gouvernement libéral pour qu'il retrouve un peu de bon sens et comprenne quelques rudiments d'économie.

Examinons quelques-uns des règlements salariaux intervenus au moment des contrôles. Selon un document gouvernemental, la moyenne des règlements salariaux est passée grâce à ces derniers de près de 20 p. 100 en 1975—le chiffre exact est de 18.6 p. 100 durant le deuxième trimestre de 1975—à 7 p. 100 en 1978. Le Conference Board conclut par contre que ces contrôles ont signifié la perte de plusieurs milliers d'emplois, une diminution de 8 p. 100 de la rémunération et une maigre réduction de 1 p. 100 du taux d'inflation. Tout cela en trois

ans. Toutes ces mesures pour réduire le taux d'inflation de 1 p. 100 durant une année.

Je vous ai juste exposé les faits. Nous avons connu la Commission de lutte contre l'inflation de 1975 à 1978. Nous savons comment les choses se passent.

M. Orlikow: Elle a du moins prétendu s'occuper des prix.

M. Blackburn: Le bill C-124 ne mentionne même pas les prix. Mais pire encore, le gouvernement et le président du Conseil du Trésor (M. Johnston) n'ont pas le courage de reconnaître que ce sont les taux d'intérêt qui attisent l'inflation et font monter le coût de la vie, ou l'indice des prix à la consommation. Le budget ne fait nullement état de l'intention du gouvernement de faire baisser les taux d'intérêt. Quoi qu'il en soit, rien n'est prévu pour les faire baisser.

Deuxièmement, les coûts de l'énergie et du carburant augmentent. Leur hausse se poursuivra en 1982, 1983 et 1984. Au moment même où le président du Conseil du Trésor annonce aux Canadiens que leurs augmentations salariales seront limitées à 6 p. 100, l'essence, le fuel domestique et l'électricité augmenteront de 20 à 30 p. 100. Est-ce cela la justice? Est-ce raisonnable? Y a-t-il lieu d'être surpris que le président du Conseil du Trésor éprouve des difficultés à faire accepter ses mesures?

Y a-t-il lieu de s'étonner que le CTC signifie au gouvernement que, s'il veut son appui, s'il veut que les syndiqués fassent leur part, il faut que les pouvoirs publics coopèrent, assument une part du fardeau et garantissent aux consommateurs qu'ils n'auront pas à subir des augmentations de 30 p. 100 pour le mazout en 1983, de 20 à 25 p. 100 ou plus pour l'essence et de 25 p. 100 ou plus pour le téléphone? Si le gouvernement veut réglementer les hausses, il aura intérêt à obliger le CRTC et la CCT à maintenir le tarif-marchandises, les tarifs voyageurs et les tarifs téléphoniques.

Que va faire le président du Conseil du Trésor pour les offices de commercialisation? Les agriculteurs sont déjà mal lotis. Ils n'ont pratiquement aucune capacité de financement. Logiquement, il faudrait plafonner la hausse du prix des œufs, de la volaille et de tous les produits laitiers à 6 p. 100, d'après le raisonnement du président du Conseil du Trésor. Comment le ministre compte-t-il faire accepter une telle contrainte aux agriculteurs qui n'ont pas les moyens de s'acheter des machines?

C'est pourquoi dans ma ville, il y a 7,000 travailleurs de fabriques d'instruments aratoires au chômage. Je voudrais que le ministre nous donne au moins une explication logique. Il en est incapable, car son raisonnement ne tient pas debout. Lui et ses collègues du cabinet ne cessent de nous dire qu'il faut nous débarrasser de notre mentalité inflationniste. Elle a disparu depuis un an et demi. La grande majorité des Canadiens n'achètent pas par caprice. Ils comptent tous leurs sous pour pouvoir gérer le budget du ménage. Ils se demandent s'ils arriveront à faire leurs versements hypothécaires, compte tenu de la hausse des taux d'intérêt. Ils craignent de ne pas pouvoir payer leur facture de chauffage. Ils craignent de ne pas arriver à payer leurs impôts.

Compte tenu du budget du gouvernement conservateur présenté il y a quelques semaines à Queen's Park par M. Miller, les taxes municipales augmenteront d'au moins 7 p. 100 en 1983. Je constate qu'il est 6 heures, monsieur l'Orateur.

Je crois qu'il me restera encore dix minutes après 8 heures.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Comme il est 6 heures, je quitte le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

M. Blackburn: Monsieur l'Orateur, avant la pause, j'essayais de faire comprendre au gouvernement qu'il s'y prenait mal en essayant de lutter contre l'inflation grâce au contrôle des salaires dans le secteur public. J'ai essayé d'indiquer au gouvernement qu'il y avait essentiellement trois principaux facteurs inflationnistes à l'heure actuelle. Tout d'abord, les taux d'intérêt très élevés ou les taux d'intérêt réels qui sont supérieurs de 8 ou 9 p. 100 à ce qu'ils devraient être. C'est l'une des principales causes de l'inflation et elle représente un peu plus de 2 p. 100 de l'indice des prix à la consommation. Deuxièmement, les taxes sur l'énergie, qui touchent tous les produits énergétiques, que ce soit le mazout de chauffage, le gaz naturel, le combustible diesel ou l'essence, et qui ont augmenté de 30 p. 100 l'année dernière et qui augmenteront encore de 27 p. 100 en 1982-1983. Cela représente environ 3 p. 100 de l'indice des prix à la consommation. Troisièmement, bien entendu, le coût des importations. De fait, les importations commencent à coûter tellement cher que les Canadiens n'ont plus les moyens de les acheter et c'est pour cela que nous avons une balance de commerce excédentaire avec les États-Unis; ce n'est pas parce que nous leur vendons plus de produits, mais parce que nous en importons moins. Si nous importons moins, c'est parce que nous avons moins d'argent et que nous n'avons tout simplement pas les moyens d'importer davantage.

Ces trois secteurs représentent au moins 6 p. 100 de l'indice des prix à la consommation. Si l'indice des prix est d'environ 11.5 p. 100, cela veut dire que sans ces trois facteurs, nous aurions un taux réel d'inflation de 5.5 p. 100. Notre taux d'inflation serait aussi faible que le taux d'inflation annuel moyen aux États-Unis. Malgré cela, le gouvernement essaie encore une fois de trouver un bouc émissaire. C'est tout à fait caractéristique du premier ministre que d'en imputer la faute à autrui. Le premier ministre affirme: «Je n'ai jamais commis une erreur depuis que je suis à la tête du gouvernement.» Le premier ministre n'avouera jamais s'être trompé. Par conséquent, comme il l'a fait en 1975 en établissant la Commission de lutte contre l'inflation, le gouvernement nous dit en 1982: «Ce sont les travailleurs, syndiqués ou non, qui en paieront le prix.»

Cette fois-ci, cependant, le gouvernement est incapable d'obtenir un consensus à l'échelle nationale. Les premiers ministres provinciaux refusent de collaborer, ce qui veut dire que le premier ministre ne peut pas invoquer la disposition de l'ancien Acte de l'Amérique du Nord britannique qui lui avait permis d'imposer des contrôles des prix et des salaires en 1975. Au lieu de cela, il s'attaque aux fonctionnaires fédéraux dans l'espoir que cela influera sur la fonction publique à l'échelle provinciale et ensuite sur les services municipaux et enfin sur le secteur privé.

En ce qui a trait au secteur privé, monsieur l'Orateur, il faut franchement reconnaître que les hausses salariales même dans ce secteur n'ont pas été inflationnistes. Encore en 1980, le

Canada se classait au septième rang pour la rémunération horaire, c'est-à-dire pour les salaires et les avantages sociaux dans le domaine de la fabrication, en dollars américains. En 1980, le chiffre pour le Belgique était de $13.18 l'heure, soit une augmentation de 100 p. 100 par rapport à 1975. Le chiffre pour la Suède était de $12.60 l'heure; pour les Pays-Bas, il était de $12.18; pour l'Allemagne de l'Ouest, il était de 11.94; pour les États-Unis, il était de $9.92; pour la France, il était de $9.46; et pour le Canada, il était de $9.06 l'heure. Ce chiffre dépassait de seulement 5c. celui de l'Italie. Pourtant, bon nombre de droitistes affirment: «Ce sont les salaires; les salaires sont tellement élevés au Canada que nos produits sont vendus trop cher pour soutenir la concurrence sur les marchés mondiaux.» Ce sont des balivernes. Je tiens à les consigner au compte rendu et je mets au défi n'importe quel libéral d'en face de se lever dès que je me serai rassis et de prétendre que les chiffres que je viens de présenter ne sont pas exacts.

Puisque nous parlons du secteur privé, monsieur l'Orateur, je voudrais donner lecture d'un avis qui a été envoyé aux employés d'une certaine usine de Brantford la semaine dernière. Il s'agit d'employés salariés non syndiqués. Ils n'ont pas de syndicat pour les représenter dans leur conflit avec la direction. La direction a peut-être raison en l'occurrence et la société est peut-être aux abois—en fait, cela ne me surprendrait guère. Nous parlons de légiférer en matière de contrôle des salaires. Il ne s'agit pas dans ce cas d'un contrôle réglementé, mais d'une diminution de salaire de 19 p. 100. Voici ce que stipule cet accord:

Premièrement, l'augmentation générale entrée en vigueur le 19 avril 1981 sera annulée. D'autre part, l'indexation au coût de la vie de $52 par mois, supprimée à ce moment-là, sera rétablie entièrement, mais intégrée dans le traitement de base. Il n'y aura plus d'indexation au coût de la vie à l'avenir. Deuxièmement, aucune rémunération pour heures supplémentaires ne sera prévue dans le traitement, sauf si la loi le stipule. Troisièmement, tous les employés salariés feront une semaine de 40 heures. Pour ce faire, les salariés qui font actuellement une semaine de 37.5 heures travailleront une demi-heure de plus à la fin de chaque jour ouvrable.

Ça, c'est la meilleure! Il s'agit simplement de travailleurs salariés non syndiqués, de personnel de surveillance et de bureau. Les pauses de quatre minutes sont supprimées. Les employés pourront toutefois prendre un rafraîchissement sur leur lieu de travail normal. On a l'impression de lire un roman de Charles Dickens se déroulant au XIX^{e} siècle!

Cinquièmement, le programme d'augmentations au mérite sera gelé. Sixièmement, le programme de congés de maladie en vigueur sera supprimé. A sa place, le barème suivant de prestations d'invalidité à court terme s'appliquera et représentera le maximum de jours de congé qui pourront être pris sur une période de 12 mois.

Suit une liste du nombre de jours de congé dont dispose chaque employé. Ceux qui travaillent depuis un à trois ans ont droit à une semaine complète de rémunération, en cas de maladie.

Que je sache, à la Chambre des communes, si un député tombe malade le premier jour de la session, il peut ne pas revenir à la Chambre du tout sans que son traitement ne soit considérablement réduit. Dans le cas de cette usine, après trois ans d'ancienneté, l'employé a droit à une semaine complète de congé de maladie.

Une assurance-vie de $10,000 sera accordée à chaque salarié, qui aura la possibilité d'acheter une assurance supplémentaire à un taux collectif intéressant équivalant à une ou deux fois son traitement annuel, moins les $10,000 de base. Ce montant est calculé en fonction du traitement réduit.

Voilà qui représente une diminution de traitement de 19 p. 100. Elle n'a pas besoin d'être prévue dans la loi. Les forces du marché ont sans doute obligé la société à prendre ces mesures qui, en retour, les a répercutées sur ses employés. Voilà le genre de pétrin dans lequel le gouvernement a mis les entreprises de notre pays.

Plus précisément, monsieur l'Orateur, en ce qui concerne le bill C-124, ses aspects les plus pernicieux et les plus déplorables ne sont pas en réalité ceux qui concernent les traitements. Que se produira-t-il si le projet de loi est adopté sans qu'aucun changement n'y ait été apporté en comité? D'une part, il n'y aura plus de négociation collective durant les deux prochaines années pour quelque question que ce soit—non pas seulement pour les questions salariales ou les revenus, mais bien pour toutes les questions. Les changements technologiques, la classification des emplois, la charge de travail, le temps supplémentaire, les congés de maternité et les programmes de promotion sociale ne feront l'objet d'aucune négociation.

Or, nous savons, monsieur l'Orateur, que les personnes qui seront le plus durement touchées par la suppression temporaire de la négociation seront celles qui se trouvent au bas de l'échelle, c'est-à-dire les femmes qui travaillent dans la Fonction publique fédérale. Ce sont elles qui occupent les postes les moins bien rémunérés, exigeant le minimum de compétence, et ce sont elles qui doivent faire le travail le moins intéressant. Là encore, ce sont elles qui souffriront le plus. Les membres des professions libérales, les spécialistes qui gagnent entre $50,000 et $60,000 par an, ne seront certainement pas aussi durement touchées. Mais celles qui gagnent moins de $20,000 ou de $25,000 par an souffriront beaucoup assurément.

• (2010)

On a soulevé au cours de la période des questions une autre histoire qui m'enrage. J'ai été absolument scandalisé de lire dans le journal, le jour même de la présentation du budget, que 473 avocats du ministère fédéral de la Justice avaient obtenu une hausse de salaire de 10 p. 100. Ils l'ont obtenu quelques heures à peine avant la présentation du budget. Comme je l'ai dit dans mon discours de cet après-midi, le gouvernement ne cesse d'accumuler les gaffes. C'est comme si les députés d'en face manquaient totalement d'expérience. Et pour empirer les choses, les injustices que renferme ce bill font ressortir leur façon anormale d'aborder les problèmes économiques qui confrontent notre pays.

Comment les députés d'en face ont-ils pu accorder une hausse de salaire de 10 p. 100 à 473 avocats, quelques heures à peine avant de présenter leur budget et demander aux fonctionnaires qui ont déjà signé leurs contrats de se contenter de 6 p. 100 à l'expiration de leur convention? C'est là une conduite inadmissible que nous ne pouvons pas passer sous silence.

Le Canadien moyen est prêt à faire sa part pour combattre l'inflation et favoriser la relance économique, mais il n'est pas prêt à laisser le gouvernement faire preuve de malhonnêteté

d'abord en ce qui concerne les causes de l'inflation et ensuite son remède. Nous voyons le gouvernement refuser d'admettre qu'il est responsable de l'inflation pour une large part, préférant accuser tous les autres pays du monde. Deuxièmement, je mets le gouvernement au défi de convenir que les principales causes d'inflation sont les taux d'intérêt élevés, les taxes sur l'énegie et le coût élevé des importations et d'avouer aux travailleurs canadiens: «Nous savons que vous n'êtes pas les principaux responsables et qu'il y a d'autres causes, mais nous vous demandons de faire votre part pour relancer l'économie». Si les députés d'en face présentaient les choses ainsi, les citoyens réagiraient sans doute beaucoup plus favorablement. Néanmoins, en imposant un contrôle des salaires dans le bill C-124, le gouvernement accuse les travailleurs et les travailleuses de notre pays d'être les responsables de ce gâchis.

Ce qui m'inquiète le plus c'est de savoir ce qui se passera une fois les contrôles levés. Évidemment, tout le monde voudra faire du rattrapage; l'économie repartira de nouveau à toute vapeur vers le surchauffage. Si nous voulons imposer un contrôle des prix et des salaires—je ne dis pas que ce soit nécessaire—pour l'amour du ciel, ne le faisons pas lorsque l'économie est chauffée à blanc. Pour le moment, elle n'est même plus chauffée à blanc, elle se meurt. Elle est presque raide morte. Nos usines ne fonctionnent qu'à 69 p. 100 de leur capacité. Est-ce bien le moment de comprimer encore davantage la masse monétaire? Certainement pas. C'est au contraire le moment d'accroître la demande et les dépenses afin d'augmenter la productivité et de redonner des emplois aux travailleurs. Voilà l'argument que j'ai invoqué tout au long du débat sur le budget et je le répète au cours de ce débat sur le bill C-124.

Il ne me reste presque plus de temps. Je ne suis pas du tout d'accord avec les objectifs de ce bill. J'en ai assez de ses dispositions globales. J'en ai assez des tromperies du gouvernement, de ses arguments économiques qui ne tiennent pas debout et des raisons qu'il invoque pour contrôler les salaires. Le gouvernement évite toujours de s'attaquer aux problèmes économiques fondamentaux du Canada et des Canadiens.

Nous ne réussirons pas à stimuler l'économie tant que nous n'aurons pas ramené le taux d'intérêt réel à environ 2 p. 100, c'est-à-dire 2 p. 100 au-dessus du taux d'inflation. Ce n'est qu'ainsi que nous stimulerons l'investissement. Ce n'est qu'à cette condition que les gens seront disposés à développer leur entreprise ou à en lancer une. Tant que nous n'exercerons pas un certain contrôle sur les coûts faramineux de l'énergie, nous aurons une inflation effrénée, et tant que nous devrons compter sur le pétrole importé avec des dollars de 77 ou 78c., nous ne nous débarrasserons pas de l'inflation.

Le gouvernement s'est trompé sur la cause de l'inflation. Il refuse toute responsabilité en matière d'inflation et il ne s'attaque pas vraiment à ses véritables causes. Il préfère encore faire des travailleurs ses boucs émissaires.

Avant que la séance soit suspendue pour le dîner, j'ai dit que le gouvernement n'avait pas choisi la bonne approche. Un an seulement après que la Commission de la lutte contre l'inflation eut cessé de contrôler les salaires, le gouvernement a été renversé, et je peux très facilement prédire ce soir qu'un an après la suppression des contrôles actuels, en 1984, le gouvernement sera à nouveau renversé.

En terminant, je paraphraserai ainsi le mot de Shakespeare: Quand verrons-nous donc l'hiver de notre malaise céder la place à un glorieux été grâce à un changement de gouvernement?

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de pouvoir intervenir sur ce bill, et je serai plutôt bref. J'espère qu'il ne me faudra pas aussi longtemps pour en parler qu'il en a fallu au député de Brant (M. Blackburn).

Je voudrais, si vous le voulez bien, diviser mon exposé en trois parties. A propos de la première, les députés pourront dire qu'il s'agit de la réfutation de certains des arguments du représentant de Brant. La deuxième sera une description des différences de pensée politique entre les députés de ce côté-ci de la Chambre et ceux d'en face à l'égard des problèmes qui affligent actuellement notre pays, problèmes qui ont obligé les députés d'en face à présenter le bill C-124. Troisièmement, je voudrais parler de certains détails de cette mesure législative.

Avant de dire une ou deux choses un peu désobligeantes au sujet de l'intervention du député de Brant, sans le viser personnellement, bien sûr, je voudrais le féliciter de cette intervention. C'est là une des meilleures qu'il ait jamais faites, du moins du point de vue technique. J'ai du mal à suivre son raisonnement, mais il a fait valoir quelques bons arguments.

Le député a résumé l'optique socialiste du problème en disant de façon explicite qu'il était déplorable que certains chefs d'entreprise aient gagné plus d'argent en 1982 qu'en 1981. C'était terrible . . .

M. Blackburn: J'ai dit certaines personnes.

M. Nickerson: . . . que certaines personnes aient gagné davantage d'argent cette année que l'année dernière.

M. Blackburn: J'ai dit certaines personnes.

M. Nickerson: Vous avez dit qu'il était honteux que certains aient gagné davantage cette année que par le passé.

M. Blackburn: Je n'ai pas dit que c'était honteux.

M. Nickerson: Cela ne fait qu'illustrer l'idéologie socialiste selon laquelle il faut ramener tout le monde au même niveau de médiocrité ou de détresse.

Je suis d'un point de vue différent. Tout homme d'affaires ou chef d'entreprise qui a gagné plus d'argent en 1982 qu'en 1981 mérite d'être félicité. A mon avis, des gens comme ça ont accompli quelque chose. Quiconque est parvenu à le faire a une chance énorme ou, à défaut, des aptitudes supérieures. Cette personne a travaillé plus durement et de façon plus diligente que ces gens qui, à cause de conditions échappant à leur contrôle, ont perdu de l'argent et n'ont pas autant gagné qu'auparavant.

Quels avantages ces gens retirent-ils des efforts supplémentaires qu'ils ont déployés et qui leur ont permis de mieux réussir et, partant, d'améliorer notre pays? Qui paie les impôts dans notre pays? Ce ne sont pas les chômeurs et ce ne sont pas les entreprises au bord de la faillite; ce sont les gens qui réussissent et qui travaillent dur pour ce qu'ils possèdent. Ce sont eux qui paient les impôts pour que nous puissions subventionner les gens moins fortunés. Qui est-ce qui embauche des travailleurs aujourd'hui au Canada? Ce ne sont pas les entreprises au bord de la faillite; ce sont les gens qui réussissent qui fournissent les quelques emplois qui existent encore. Ils paient de meilleurs salaires que ceux qui sont menacés de faillite. Ils paient de meilleurs salaires pour attirer les gens qu'ils veulent, et ils ont raison. Qui est-ce qui fait des investissements, afin

que le Canada soit fort dans les années à venir? Ce ne sont pas les gens qui perdent de l'argent mais les gens qui en gagnent. Si le député de Brant avait gain de cause, il faut croire que les rares personnes encore prospères seraient imposées jusqu'au cou. Elles feraient ce que bien d'autres Canadiens ont déjà fait, elles voteraient avec leurs pieds. Elles seraient obligés de quitter le pays, en emportant leur argent et leurs investissements. Si cela devait arriver, tout le monde serait perdant.

• (2020)

A cette époque de difficultés économiques, il faut surtout encourager ceux qui sont prêts à prouver qu'ils sont capables de réussir, même si les temps sont durs. Il ne faut pas leur dire qu'on ne veut pas d'eux au Canada parce qu'ils se débrouillent un peu mieux que les autres. Au contraire, il faut les encourager et leur donner toutes facilités pour faire mieux. Et le gouvernement et les citoyens du Canada y gagneraient.

Cet après-midi, j'ai écouté attentivement le discours du député de Lincoln (M. Mackasey), qui a servi la Chambre avec beaucoup de distinction pendant des années. Cependant, je ne suis absolument pas d'accord avec certaines de ses idées. Il semblait dire que nous nous livrons à un jeu à somme nulle et que pour qu'un groupe de personnes reçoive des avantages, ces avantages doivent d'abord être retirés à un autre groupe. Cela me rappelle le poker, quand les joueurs jouent pendant un certain temps, et après, les gains des uns compensent les pertes des autres. Je ne suis pas du tout d'accord avec ce principe. Nous devons nous occuper de la mise en valeur des ressources et de la population de notre pays.

Le député de Lincoln a déclaré que les contrôles sont nécessaires. C'est une idée à laquelle tiennent beaucoup les députés d'en face et les députés à ma gauche. Pour ce qui est des contrôles et de l'influence que l'État devrait exercer sur la vie des gens, leurs idées ne sont pas très différentes: ils tiennent l'un et l'autre aux contrôles.

Cet après-midi, des députés du NPD ont fait semblant de s'opposer au bill C-124. Je suppose qu'ils ont agi ainsi parce qu'ils s'imaginent pouvoir compter sur l'appui politique des syndicats, mais je n'en suis pas certain; les syndicats réfléchissent et ne font pas tout ce que le NPD leur dit.

J'ai écouté très attentivement ce que les députés néo-démocrates ont dit. Ils n'ont pas dit qu'ils sont contre les contrôles. Ils ont dit: «L'idée en serait excellente si nous avions le contrôle des salaires, d'une part, et le contrôle des prix, d'autre part. Nous sommes on ne peut plus favorable à cette idée. Donnez-nous tous les contrôles dont vous êtes capables». C'est ainsi qu'ils pensent. Comme le NPD serait heureux de rentrer dans la giron de Beryl Plumptre! Je le devine à leur regard, monsieur l'Orateur.

Voyons un peu l'effet que cette approche de somme nulle et les contrôles auxquels elle aboutit a pu avoir depuis la trentaine d'années que des gouvernements libéraux exercent le pouvoir. C'est à cause d'eux que nous sommes actuellement dans le pétrin. Ce n'est pas une situation attribuable à deux ou trois mois d'action ou d'inaction de la part du gouvernement; dans notre pays comme dans bien d'autres, cette situation est le résultat de l'application de certaines politiques durant des dizaines d'années.

Les services sociaux en constituent un bon exemple, monsieur l'Orateur. Tout le monde à la Chambre veut aider les moins bien nantis. Je ne pense pas que quiconque à la Chambre s'y oppose, bien que nous divergions d'opinion sur les moyens à prendre pour ce faire. Les politiques de gauche appliquées durant une trentaine d'années en vue d'augmenter le revenu de ceux qui sont au bas de l'échelle des revenus au Canada ont donné bien peu de résultats. En 30 ans, la proportion des revenus que touchent les 10 ou 15 p. 100 de la population situés au bas de l'échelle n'a pratiquement pas changé. Les chiffres fournis par le Conseil canadien du bien-être social et d'autres organismes semblables démontrent que la seule différence appréciable réside dans le fait que il y a 30 ans, une plus forte proportion des revenus de la tranche des 10 ou 15 p. 100 les plus pauvres de la population provenait d'un emploi rémunéré. Aujourd'hui, la plus forte proportion de leurs revenus provient des paiements de transfert des gouvernements. L'élément rémunération a diminué en importance.

• (2030)

En faisant ce changement plutôt mineur, nous avons érigé une énorme structure administrative chargée de s'occuper des différents paiements de transfert. Nous avons effectué un transfert au détriment des Canadiens qui produisent, et non pas au profit du secteur le plus pauvre de l'économie, mais bien de la classe administrative, c'est-à-dire du gouvernement. La classe administrative trouve un avantage direct dans les contrôles, et rien ne l'incitera à vouloir changer le régime.

Monsieur l'Orateur, je crois au principe de l'expansion de la richesse. Si nous voulons faire progresser l'expansion de la richesse nationale, nous n'avons pas besoin d'imposer plus de contrôles à la société, au contraire. Chaque particulier doit avoir plus de liberté pour prendre des initiatives. C'est dans cette direction-là que nous devons aller, monsieur l'Orateur. Il faut adopter une ligne de conduite diamétralement opposée à celle que le Canada et beaucoup d'autres pays ont suivie depuis 30 ans.

Il faut garder à l'esprit une des différences entre la dépression des années 1930 et la dépression actuelle si nous voulons trouver des solutions aux problèmes que nous avons aujourd'hui. Dans le premier cas, la déflation chronique était à l'origine de la dépression. Le prix des produits agricoles, des biens de consommation et de la main-d'œuvre baissait continuellement. A cette époque, face à ce problème, il est possible qu'on aurait eu des résultats en recourant au déficit budgétaire, à la planche à billets, pour amorcer la relance. Je ne suis pas si sûr que cela ait réellement fonctionné vers la fin des années 30, mais au moins il était alors logique de tenter l'expérience, étant donné les avantages qui pouvaient en résulter. Mais ce qui est arrivé, après le retour de la prospérité, c'est que le gouvernement, au lieu d'augmenter les impôts pour constituer des réserves en prévision d'un retour des années de vaches maigres, une fois parcouru un cycle économique complet, afin de les réinjecter alors dans l'économie—suivant l'hypothèse de John Keynes—le gouvernement a dit: «Voyez, nous avons accumulé ces déficits, nous avons imprimé des billets dans les années de vaches maigres, alors nous allons continuer pendant les années de vaches grasses pour que les choses aillent encore mieux.» Voilà donc ce que nous faisons depuis des décennies. C'est comme une drogue. Il faut de plus en plus de déficits, donc l'inflation, pour obtenir le même effet. Nous sommes arrivés à peu près au bout du rouleau, ce qui fait que dans la dépression libérale des années 80 nous ne pouvons

plus recourir à la même méthode. Nous sommes maintenant tellement endettés, nos déficits sont devenus si lourds—on prévoit 20 milliards pour cette année et ce sera probablement plus—que nous ne pouvons plus imprimer de billets pour nous tirer encore une fois des difficultés que nous devons au gouvernement. Il faut chercher d'autres solutions, parce que la dépression libérale des années 80 est le fruit de l'inflation chronique, et non de la déflation des années 30.

Je le répète, si dans les années 30 il était raisonnable pour les gouvernements d'essayer des idées neuves pour sortir le monde du marasme, je pense que, dans la situation actuelle, l'intervention de l'État fait plus de tort que bien. Il intervient déjà trop dans la société, surtout dans l'économie. Si nous voulons régler la situation, ce n'est pas en augmentant les déficits, l'inflation et les contrôles que nous y parviendrons, mais en les diminuant. A mon avis, il n'y a que le secteur privé qui puisse nous tirer du chaos dans lequel le gouvernement nous a plongés.

Quant au bill C-124, monsieur l'Orateur, moi je ne l'aime pas. Je pense que le gouvernement, qui est le grand responsable de la situation économique, demande au Parlement de réparer les dégâts. La détermination des salaires dans la fonction publique ne devrait pas vraiment faire l'objet d'une mesure législative. Ce ne devrait pas être au Parlement à fixer les taux de rémunération et les conditions d'emploi des fonctionnaires. C'est une responsabilité qui relève, d'après moi, de l'exécutif. C'est leur affaire, monsieur l'Orateur. Mais que s'est-il passé? Le président du Conseil du Trésor (M. Johnston)—je ne condamne pas spécifiquement le détenteur actuel de ce portefeuille car le problème dure depuis des années—ses collaborateurs et ses principaux négociateurs, ont failli à leur tâche. Ils se sont laissés dépasser par les événements. Ils n'ont pas su se montrer assez rigoureux dans la négociation collective. Aujourd'hui, ils avouent leur échec. Le gouvernement admet qu'il ne peut accomplir la tâche qui lui revient au premier chef. Il admet devant le Parlement qu'il ne peux respecter tous les engagements qu'il a pris et il lui demande de lui venir en aide en votant une loi pour réparer ses erreurs.

Je pense, monsieur l'Orateur, que le bill C-124 n'est qu'une escroquerie. Tout comme le budget du 28 juin d'ailleurs. N'est-ce pas une escroquerie que de demander aux entreprises et aux travailleurs de collaborer à la lutte contre l'inflation pendant que le gouvernement accumule un déficit de 20 milliards, peut-être davantage, un déficit qui garantit le maintien d'un taux d'inflation élevé. La mise en application d'une politique de ce genre va entraîner le transfert d'une proportion encore plus considérable du revenu national du salariat et du patronat au gouvernement. C'est une escroquerie qui va permettre au gouvernement d'intervenir encore davantage et de dépenser une proportion encore plus élevée du produit national brut. Les problèmes vont aller s'aggravant au lieu de s'améliorer.

L'approche générale du bill C-124 me déplaît. J'estime qu'une gestion satisfaisante, qui relève du pouvoir exécutif et non du pouvoir législatif exige une certaine souplesse. Chaque tâche à accomplir doit être évaluée selon ses propres mérites. Si cela était fait correctement, nous constaterions peut-être qu'il y a lieu dans certains cas d'accorder des majorations et dans d'autres d'imposer des réductions. Le gouvernement ne devrait pas oublier la conjoncture économique qui influe sur le reste de la société et en tenir compte quand il s'agit de fixer les salaires au sein de la fonction publique. Toutefois, le principe voulant que l'on verse 6 p. 100 cette année et 5 p. 100 l'an prochain n'améliorera pas l'efficacité de la fonction publique et ne sera pas plus équitable. Pour accroître l'efficacité de la fonction publique, nous devrions je crois supprimer une bonne partie de la hiérarchie établie au cours des quinze dernières années. Il serait préférable que l'on supprime un grand nombre de ces niveaux pour qu'il y ait une collaboration beaucoup plus étroite entre, disons, le sous-ministre et les fonctionnaires effectivement chargés d'assurer les services. Un grand nombre de mes collègues et des députés d'en face ont attaqué le projet de loi. Ils ont soulevé des problèmes très précis qu'il pose. Les inégalités entre les employés du CN et du CP, l'indexation des pensions des fonctionnaires qui ont déjà versé des contributions et la négociation des clauses non salariales seront sans doute étudiées en comité.

Pour terminer, monsieur l'Orateur, je tiens à dire qu'en ce qui me concerne tout cela revient à ceci: le gouvernement libéral a échoué et le public n'a plus confiance en lui. Ce que nous voulons, monsieur, ce n'est pas un contrôle des prix et salaires ou autre. Ce qu'il nous faut ici, c'est un gouvernement conservateur qui comprend la façon dont l'économie fonctionne.

M. John Gamble (York-Nord): Monsieur l'Orateur, je ne m'étendrai pas longtemps sur le bill C-124. Je tiens cependant à dire que c'est une des rares fois que je suis en mesure d'appuyer les intentions du gouvernement telles que formulées dans ce projet de loi. C'est rare en effet, car c'est la première fois depuis les élections de 1980 que je me trouve en pareille situation. Je me propose de défendre le projet de loi et de voter en sa faveur. Je voudrais en donner les raisons tout en exprimant les réserves que le bill m'inspire.

• (2040)

Il est réconfortant que je puisse prendre la parole à la Chambre à la suite d'un collègue qui s'oppose vivement, et pour des raisons très valables, à cette mesure législative. Les divergences d'opinion et d'objectif sont uniques à ce côté-ci de la Chambre. Je suis persuadé que des collègues d'en face se sentent tout aussi déchirés dans leur opinion, mais je puis assurer à monsieur l'Orateur que, lorsque la sonnerie appellera au vote, pas un seul député du gouvernement n'osera voter contre la mesure législative même s'il partage l'opinion du dernier orateur. Cet état de choses a malheureusement contribué à affaiblir très considérablement les principes fondamentaux de la Chambre. Le fait que des députés ne puissent exprimer librement leur opinion légitime explique le manque flagrant de respect que la population en général a maintes fois exprimé pour la façon dont nous nous acquittons de certaines de nos fonctions.

Au sujet du bill C-124, je dirai tout d'abord qu'il se divise au fond en deux parties. Il est vrai qu'il en comprend trois, mais les deux parties qui comptent vraiment sont celles qui portent sur le traitement des fonctionnaires et celui des députés, des sénateurs et des juges. Commençons par la deuxième partie. En tant que députés nous sommes chargés d'adopter des mesures qui régiront les affaires de nos compatriotes. C'est une lourde tâche. Le Canada tout entier souffre. Il ne s'écoule pas un seul jour sans que je sois témoin, que ce soit ici ou chez moi, de l'angoisse véritable qu'éprouvent certains de mes électeurs en ces temps difficiles.

Avant de partir, vendredi dernier, j'ai reçu un appel d'un de mes mandants qui, il y a deux semaines encore, dirigeait une entreprise commerciale qui fournissait du travail à 24 personnes. Elle n'en donne plus qu'à 12 personnes. Celles-ci ont une famille, des engagements, un foyer. Elles ont voulu bâtir pour l'avenir dans ma circonscription, tout comme l'ont fait vraisemblablement 1,300,000 autres Canadiens ailleurs au Canada, et se retrouvent maintenant sans emploi véritable. Elles ont droit de toucher pendant un an, sous forme de prestations d'assurance-chômage, un montant qui équivaut souvent à la moitié de leur salaire; quand elles n'y auront plus droit, elles devront demander l'aide sociale et vivre de cet argent jusqu'à ce qu'il n'y en ait plus.

Les députés seraient mal venus en ce moment de s'isoler des problèmes qui frappent les Canadiens. C'est pourquoi, me sentant personnellement tenu à certaines restrictions, je félicite le gouvernement d'avoir présenté une mesure législative particulièrement sévère à l'égard des députés et des sénateurs, le seul groupe à qui est imposée une réduction du traitement. Quoi de plus juste, vraiment, puisque c'est à nous que revient la responsabilité du marasme économique. Nous sommes collectivement responsables—de ce côté pour avoir jamais permis que ceux d'en face prennent le pouvoir et, de l'autre côté, pour avoir créé le bourbier où nous nous trouvons au Canada? Par conséquent, il ne faut pas que nous profitions de l'inflation que provoque le gouvernement. Il ne s'agit après tout que d'une réduction de nos attentes, laquelle découle, comme je le disais, d'une baisse réelle du traitement que reçoivent actuellement les députés et les sénateurs. Il est juste et raisonnable que ceux qui, par ailleurs, bénéficient d'une certaine sécurité d'emploi, relative parce qu'il n'y a pas d'emploi sûr—et je veux maintenant parler de ceux que le projet de loi touche en premier lieu—soient appelés à accepter une partie du fardeau. Ce fardeau qui leur est imposé n'est d'ailleurs pas bien lourd. On leur demande tout simplement de se contenter d'une hausse moins élevée, en fait d'accepter une réduction de 5 à 10 p. 100 du relèvement qui, dans le cours normal des choses, leur aurait été accordé, fixant effectivement leur augmentation à 6 et 5 p. 100 respectivement pour les deux prochaines années.

Je ne traiterai pas ici du libellé plutôt complexe du projet de loi, qui précise l'année de son entrée en vigueur, la date d'expiration des deux années, et la protection assurée aux contrats existants jusqu'à leur expiration. Le principe du bill est excellent. Je suis absolument convaincu que si l'on posait la question suivante au fonctionnaire canadien moyen—et ici je ne parle pas du haut fonctionnaire—«A votre avis, monsieur, compte tenu des conditions spéciales de votre emploi, du fait que votre employeur ne fera jamais faillite officiellement, que vos concitoyens ne parviennent même pas à se trouver un emploi, convient-il qu'on vous demande de ne pas trop exiger de l'économie?» celui-ci, étant raisonnable, répondrait oui. Je sais qu'il y aura des protestataires, comme Jean-Claude Parrot, qui privilégient l'agitation et les conflits—dans une certaine mesure, je suppose que ce syndicaliste s'entend bien avec le premier ministre (M. Trudeau). Ces gens-là sèment la zizanie. Ils seraient très heureux de provoquer ce genre de réaction, de dissentiment et de conflits chez les syndiqués de la Fonction publique. Je doute sérieusement que la masse des fonctionnaires obéisse à cet appel, car ces derniers reconnaissent leur position privilégiée dans la société.

A vrai dire, j'ai fort peu de sympathie pour le haut fonctionnaire qui subit les mêmes contraintes, si l'on ne néglige pas le fait qu'on n'a pas été très dur à son égard dans le projet de loi et que certains de ses collègues ont réussi à obtenir une augmentation de traitement le 17 juin, que d'autres ont obtenu la leur le jour même de la présentation du budget, et enfin que d'autres encore, faisant partie du personnel rataché au service des ministres, et les ministres sollicités n'ont pas fourni les renseignements demandés—se sont effectivement vu accorder une première augmentation salariale de 10 p. 100 au mois de mars dernier et une autre pas plus tard que le 17 juin. Mais cela n'est guère étonnant. Ce sont ces personnes mêmes qui devraient partager la réduction de rémunération que prévoit le projet de loi pour les députés car, comme nous le savons tous et, notamment, les ministres, les responsables de la politique au Canada, ceux qui nous ont conduits à la ruine, ce sont les bureaucrates chèrement rémunérés qui ne songent jamais qu'à leurs propres intérêts.

• (2050)

Mon collègue le député de Provencher (M. Epp) a eu la bonne idée de suggérer que ceux qui sont nommés par décret perdent leur poste quand le gouvernement tombe.

M. Orlikow: Pourquoi ne pas l'avoir mise en pratique?

M. Gamble: Un député néo-démocrate me demande pourquoi nous n'avons pas mis l'idée en pratique. Son parti le ferait sans doute avec toutes les nominations du NPD. J'ai insisté, en 1979, pour que nous le fassions. Le passé nous a maintenant appris une amère leçon et la prochaine fois que l'occasion se présentera, nous ne manquerons certainement pas d'adopter la suggestion du représentant de Provencher. Si cela se faisait, nous pourrions disposer d'un nouveau groupe tout frais de conseillers qui, sachant que leur sort est lié à celui du gouvernement, pourraient donner des conseils qui contribueraient à maintenir le gouvernement au pouvoir et pourraient être avantageux pour la population en général. Je dois dire que le groupe actuel de bureaucrates a vraiment épuisé son utilité, et même le ministre des Finances (M. MacEachen) en est bien conscient puisqu'en élaborant le budget qui a donné lieu au projet de loi à l'étude il semble avoir négligé fort à propos, et fort heureusement pour lui, de consulter certains de ces bureaucrates.

Je trouve assez comique que le bill renferme certaines dispositions qui auront pour effet d'interdire les grèves. Je rappelle à la Chambre que lorsque j'ai présenté l'année dernière un bill d'initiative parlementaire visant à interdire les grèves, mais uniquement dans les services essentiels, certains députés ministériels qui sont intervenus dans le débat ont traité ma suggestion à la légère. Or voilà que moins d'un an plus tard, le gouvernement juge maintenant devoir imposer des interdictions encore plus rigoureuses contre les activités syndicales normales des fonctionnaires. A mon avis, le public réagirait positivement à une mesure législative visant à interdire la grève dans les services essentiels. Je ne pense pas que les Canadiens soient disposés à traiter les fonctionnaires chargées d'assurer des services non essentiels avec une sévérité plus grande que le gouvernement semble croire nécessaire à l'heure actuelle.

Quand le gouvernement a eu l'occasion de prendre des mesures constructives pour relancer l'économie, lui et ses partisans ont refusé de le faire. Maintenant qu'il est trop tard, il estime qu'il est tout à fait approprié de rejeter ses erreurs sur la Fonction publique. Néanmoins, il faut admettre qu'il essaie de faire quelque chose. Personnellement, je doute que ce qu'il tente de faire parviendra à règler le problème de l'inflation au Canada, mais peut-être aura-t-il l'effet psychologique désiré.

Le premier ministre aime à dire qu'il faut donner la frousse aux Canadiens. Je préfère penser que nos énormes difficultés économiques ont convaincu les Canadiens, qui sont des gens raisonnables, que chacun d'eux à un rôle à jouer dans la relance économique.

J'ai déjà dit qu'à mon avis la Fonction publique saura répondre positivement à l'appel qui lui est lancé. J'estime en outre que sa réaction saura exercer une influence bénéfique sur les négociations syndicales. Nous savons que les TUA sont sur le point d'amorcer des négociations importantes et assez complexes avec l'industrie de l'automobile. Nous savons aussi que l'industrie canadienne de l'automobile est durement atteinte. Le Japon, à lui seul, occupe aujourd'hui 25 p. 100 du marché de l'automobile grâce à ses exportations. A mon avis, tous les Canadiens doivent assumer une part de responsabilité, et ils le feront sûrement. Voilà à quel point la mesure à l'étude est efficace.

Sans la collaboration du grand public, les restrictions salariales, les 100 millions de dollars économisés l'an prochain et les 800 millions l'année suivante ne seront qu'une goutte dans la mer proverbiale dans laquelle le gouvernement a si largement puisé.

Les dépenses du gouvernement constituent l'autre aspect du dilemme dans lequel nous sommes enfermés. Elles dépassent 90 milliards de dollars par an à l'heure actuelle, en partie à cause de la récession qui frappe le Canada. Il convient toutefois de se demander comment cela est arrivé. C'est arrivé à cause du gouvernement. Durant les beaux jours, lorsque tout allait bien et que les coffres du Trésor public étaient remplis, les ministres ont gaspillé l'héritage des Canadiens, selon leur habitude. Ils essaient maintenant de réparer les dégâts, mais on ne peut pas effacer les traces de ce gaspillage comme on le voudrait.

Dans les documents budgétaires du 28 juin, on prévoit que la charge de la dette publique dépassera 17 milliards de dollars. En remontant en arrière, on constate que cette charge représente près du double du montant total du budget en vigueur lorsque le premier ministre est arrivé au pouvoir, en promettant qu'il allait réduire les dépenses dans la Fonction publique. Comme le dit mon collègue, plus récemment, le gouvernement a promis que ses dépenses n'augmenteraient pas plus vite que le PNB. Il s'agit des propos les plus ridicules que nous ayons jamais entendus. Le budget présenté en novembre dernier prévoyait des dépenses de l'ordre de 75 milliards de dollars. Maintenant, on nous annonce que les dépenses vont dépasser ce chiffre d'environ 15 milliards de dollars.

Mais cela n'est pas tout. Notre bilan économique a été désastreux. Le gouvernement n'a révélé que la moitié de la vérité. Les comptes publics ne font état, à propos des fonds destinés à couvrir le passif exigible de certaines compagnies de la Couronne, qui atteignent parfois plus d'un milliard de dollars, que de crédits de un dollar. Je pense notamment à Canadair dont le passif s'élève à 1.4 milliard. A vrai dire, la compagnie n'existerait pas si le gouvernement n'avait pas offert de garanties. Pourtant, le compte destiné à couvrir ses dettes ne renferme qu'un dollar symbolique.

Le gouvernement a dépensé sans compter les fonds publics. Il recourt à de petits expédients de ce genre pour essayer de retrouver une partie de sa crédibilité. Il est à l'origine des difficultés dont souffrent tous les Canadiens. Il est responsable des dettes que nos enfants et petits-enfants vont devoir rembourser ad vitam aeternam. Voilà le bel héritage que le gouvernement lègue aux générations futures. C'est de l'escroquerie pure et simple. Le gouvernement a vidé les poches des Canadiens, de leurs enfants et des générations futures. Il a contracté des dettes en leur nom et ne leur a rien laissé pour faire face aux situations critiques comme celle que nous connaissons aujourd'hui. Il a dilapidé la fortune qui nous a été léguée lorsque nous étions jeunes.

• (2100)

Je suis néanmoins en faveur du projet de loi. C'est la première fois que le gouvernement fait un effort et nous présente un projet de loi sensé. Il est cependant regrettable et lamentable que ce soit tout ce qu'il ait à offrir. Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy), ici même, vendredi dernier, a demandé au public de suivre l'exemple donné par le gouvernement dans son programme de restrictions. Seulement, si les Canadiens moyens qui ont encore un emploi suivent l'exemple du gouvernement, réduisent leurs demandes salariales à 6 p. 100 et augmentent leurs dépenses de 20 p. 100, ils courent à la faillite. La seule chose qui distingue le gouvernement du particulier, c'est qu'il peut convoiter tous les biens que possède la population canadienne et se dire: «Je peux disposer de l'argent que ces Canadiens ont épargné, dont ils ont hérité ou pour lequel ils ont travaillé et le donner en garantie des dettes résultant de notre stupide façon d'administrer.» Personne ne peut suivre le gouvernement sur quelque chemin que ce soit, à moins que ce soit celui de l'insolvabilité.

La semaine dernière, le ministre des Transports (M. Pepin) a dit, en l'absence du premier ministre pendant la période des questions, que le gouvernement est de l'avis de M. J. J. McDonnell, ancien vérificateur général du Canada, et M. Ken Dye, l'actuel vérificateur général. Je me demande à quoi il faisait allusion? Laquelle des observations faites par ces hommes reflétait les vues du gouvernement? Était-ce la remarque faite par M. Dye «Notre pays est à genoux.» ou par M. J. J. McDonnell «Le pays court à sa perte.»? Je ne sais pas. Il va sans dire qu'il ne nous a pas donné de détails.

Je me demande si ceux de nos vis-à-vis qui occupent les fauteuils des premiers rangs savent quel malheur ils ont attiré sur les Canadiens. Je me demande s'ils sont prêts à faire quoi que ce soit pour le tort causé. J'attends impatiemment qu'on présente un projet de loi du genre de celui dont a besoin le pays. J'ai hâte au jour où le gouvernement aura le courage d'admettre que nos entreprises ont fait faillite et que notre taux de chômage a augmenté parce qu'il a contribué à la ruine de l'économie du jour où il a établi un lien étroit entre les taux d'intérêt qui doivent être payés au Canada et la valeur du dollar canadien et qu'il s'est lancé dans une politique des taux d'intérêt élevés pour conserver les dollars canadiens et empêcher les Canadiens et d'autres de les échanger contre des dollars américains d'une plus grande valeur. Va-t-il enfin admettre que la même comédie se joue chaque jeudi, pour le plus grand supplice des Canadiens, lorsque le prix de vente des bons du Trésor de 90 jours sert à établir le taux d'escompte de la Banque du Canada qui à son tour, comme par enchantement, donne le signal aux banques à charte pour augmenter les taux d'intérêt? Les banques à charte n'empruntent pas à la Banque du Canada ni le jeudi ni aucun autre jour. Le gouvernement s'est contenté de transférer les responsabilités directement du ministre des Finances au gouverneur de la Banque du Canada. Les taux d'intérêt élevés ont durement touché non seulement les petites entreprises, mais également les grosses entreprises nationales. Ce fardeau ne peut plus être supporté par le secteur privé ou les propriétaires de maisons. Il est certain que la valeur de notre monnaie serait nettement supérieure si le gouvernement pouvait couper ses dépenses et s'il ne devait pas fixer artificiellement les taux d'intérêt haut, afin de préserver sa réputation. Qui donc veut investir au Canada lorsque le gouvernement fait tout en son pouvoir pour faire partir les entreprises canadiennes du pays et pour ajouter au fardeau fiscal? Le budget de novembre prévoyait une augmentation des impôts et le budget du 28 juin fait de même. Il est curieux de constater que ces deux augmentations équivalent à 1.3 milliard de dollars. L'augmentation constante des impôts, la taxe spéciale de participation canadienne, les taxes cachées sur les achats pétroliers, le calcul de la taxe d'accise sur la valeur, la perception de la taxe de vente au niveau des grossistes visant à obtenir de plus en plus de recettes, sont autant de mesures conçues pour diminuer les avoirs du consommateur et des secteurs productifs de l'économie et augmenter ceux du gouvernement.

Le gouvernement n'a cependant en rien montré qu'il avait appris quelque chose, qu'il savait maintenant qu'il devait réduire ses dépenses. Nous avons supplié le gouvernement de renvoyer les prévisions budgétaires à un comité spécial de la Chambre chargé de les étudier et de procéder aux coupures nécessaires. Il est clair pour tous les députés du parti gouvernemental que certains fonds sont gaspillés. Nous sommes tous au courant de cette situation. Est-il quelqu'un de mieux placé que les députés de la Chambre des communes pour effectuer les coupures voulues dans les dépenses gouvernementales?

Nous avons pressé le premier ministre et le ministre des Transports, lorsqu'il faisait office de premier ministre, de bien montrer que les intentions du gouvernement sont nobles et qu'il est prêt, en fait, à prendre une mesure positive afin de faire savoir à la nation que nous sommes sur le point de réaliser quelque chose d'important, c'est-à-dire la réduction de nos dépenses extravagantes. Cela ne se fera pas cependant. Les libéraux sont trop fiers pour admettre qu'ils se sont trompés. Ils ont peur de reconnaître leurs erreurs.

Il n'y a pas un Canadien qui ne sache que des erreurs ont été commises. Ils attendent de nos vis-à-vis qu'ils déclarent leur intention de réduire le gaspillage et de bien administrer le pays. Si cela ne se fait pas, les efforts que nous déployons aujourd'hui dans le cadre de l'étude de ce projet de loi auront été fournis en pure perte. Je me sens cependant obligé de voter en faveur de ce projet de loi, aussi ridicule soit-il dans la conjoncture actuelle, et même s'il est insuffisant et inadéquat. C'est la première fois et, si je me fie à la conduite de ce gouvernement, probablement la dernière fois, que j'aurai l'occasion de voter pour quelque chose qui en vaut la peine.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, nous venons d'assister à un événement intéressant et même sidérant, à mon avis. Nous avons entendus d'une part, le député conservateur de Western Arctic (M. Nickerson) dire qu'il allait voter contre ce bill et d'autre part, le député conservateur de York-Nord (M. Gamble) nous dire qu'il voterait pour le bill. C'est l'un des projets de loi les plus importants que le Parlement ait eu l'occasion d'examiner depuis quelques années, car nous sommes en train de discuter de l'établissement d'une prétendue politique des revenus. Les Canadiens sont sûrement en droit de s'attendre à ce que les députés de l'opposition officielle aient quelque principe et un point de vue uniformes, qu'ils soient pour ou contre le projet. Il n'y a que deux façons possibles d'expliquer en quoi diffèrent les deux députés. Ou bien ils n'ont pas de politique à ce sujet ou bien ils ne comprennent pas l'objet de ce bill. Je ne sais pas s'ils l'appuieront ou non. En choisissant de partager leurs voix, ils pourront satisfaire tous les Canadiens, ceux qui sont en faveur de cette mesure et ceux qui s'y opposent.

• (2110)

Les députés de notre parti n'ont aucun doute au sujet de ce bill. Nous serions bien prêts à appuyer une politique des revenus qui soit juste pour tout le monde, mais il nous est impossible de soutenir une politique des revenus qui ne limite que les salaires et les traitements et ne fait rien à l'égard de ceux dont les revenus proviennent d'investissements, d'actions, de biens ou d'autres sources. Nous allons voter contre ce bill.

Je voudrais parler pendant quelques instants de certaines remarques faites par le député de Western Arctic. Il a dit que le NPD appuie toujours les mesures de contrôle. Ce n'est pas vrai. Comme je l'ai déjà dit, notre position aujourd'hui est la même qu'en 1975, à savoir qu'il nous est impossible de soutenir un programme qui ne s'applique pas de manière juste et équitable à tous les Canadiens. C'est pourquoi nous nous étions opposés à la Commission de lutte contre l'inflation. Nous pensions qu'elle contrôlerait et restreindrait les augmentations de salaire et de traitement, mais non des indépendants ou ceux dont le revenu provient d'investissements, ni les prix. Je reviendrai sur ce point un peu plus tard.

Le député de Western Arctic n'était pas là en 1975. Il a la mémoire courte, quand cela l'arrange. Au cours des élections de 1974, le parti conservateur, sous la direction de M. Stanfield, a proposé, s'il était élu, d'instaurer un régime de contrôle des prix et des salaires. Notre parti s'y est opposé soutenant que cela ne marcherait pas. L'actuel premier ministre (M. Trudeau) a gagné ces élections en s'opposant au contrôle des prix et des salaires.

M. McKinnon: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je répugne à interrompre un aussi beau discours, mais le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) ne veut sûrement pas induire les Canadiens en erreur au sujet de leur mémoire. En fait, les élections n'ont pas eu lieu en 1974, mais bien en 1975.

Des voix: Oh, oh!

M. Orlikow: Monsieur l'Orateur, les élections ont eu lieu en 1974. Je le répète, le premier ministre actuel a gagné ces élections en disant qu'il n'imposerait pas de contrôle des prix et des salaires. En 1975, il a fait exactement le contraire.

Le député de Western Arctic a déclaré que nous devons donner aux entreprises florissantes la possibilité de faire mieux. En fait, les bénéfices des sociétés canadiennes ont diminué de plus de 40 p. 100 cette année par rapport à l'an dernier. Les grandes sociétés, qui toujours étaient celles qui réussissaient le mieux, ont emprunté des milliards aux banques canadiennes pour absorber d'autres sociétés. Elles ont promis de verser les intérêts sur ces emprunts à court terme. Aujourd'hui, il y en a beaucoup qui sont dans l'impossibilité de payer ces intérêts. Actuellement, bon nombre des plus grosses sociétés minières consacrent 75 à 150 p. 100 de leur cash flow total aux intérêts de leurs emprunts. Elles se tiennent à flot d'extrême justesse.

Le député de Western Arctic a dénoncé le déficit de 20 milliards. Nous trouvons tous à y redire. Mais il n'a pas demandé les raisons de ce déficit. Il n'a pas demandé pourquoi il a presque doublé depuis six mois. S'il s'intéressait vraiment à la question, s'il l'avait étudiée il comprendrait que l'aggravation de la récession a augmenté le chômage de près de 50 p. 100.

Il y a maintenant 1,300,000 sans-travail, qui ne payent plus d'impôt sur le revenu. Ils n'achètent plus comme avant, donc ils ne payent pas de taxe de vente. Comme les affaires ont ralenti, les sociétés payent moins d'impôts. Les travailleurs qui auparavant payaient des impôts sont maintenant inscrits à l'assurance-chômage ou à l'aide sociale. Voilà pourquoi nous sommes en déficit.

Le député de Western Arctic et le député de York-Nord ont dit tous les deux qu'il fallait réduire le déficit, mais ils n'ont pas dit comment. Nous voyons bien comment le président des États-Unis aurait pu réduire le déficit de son pays s'il n'avait pas tellement augmenté les dépenses militaires. Il voulait réduire le déficit en sabrant dans les crédits de l'assurance-maladie et de l'assurance-hospitalisation, qui ne sont pas aussi bons que les programmes que nous avons au Canada aujourd'hui. Il veut également réduire les dépenses de sécurité sociale. Est-ce que le député de Western Arctic nous demande de réduire les pensions de sécurité de la vieillesse? Le président américain réduit l'assistance aux universités. Avec des coupes de ce genre, nous pourrions réduire notre déficit. Si c'est cela que les conservateurs désirent, il faudrait qu'ils le disent.

Quel étonnement d'entendre le député de Western Arctic vanter les années 30 en comparaison de la situation actuelle. Dans les années 30, il n'y avait pas d'assurance-chômage, pas de pensions, pas de véritable régime d'aide sociale, pas d'assurance-maladie ou d'assurance-hospitalisation. La population était dans la gêne. Beaucoup crevaient de faim. Il existe désormais mais pas en nombre suffisant selon moi, ce que le Président Reagan appelle des filets de sécurité. Je veux parler des programmes que j'ai mentionnés. Si j'ai compris le député de Western Arctic et ce n'est pas une critique, mais une constatation de fait, il y a, dans sa circonscription, de très nombreux chômeurs, assistés sociaux, prestataires d'assurance-chômage qui ont besoin d'être secourus par le gouvernement. Selon moi, le député de Western Arctic n'a pas défendu leurs intérêts en parlant comme il l'a fait ce soir.

Permettez-moi d'examiner le bill à l'étude. Quel est l'objet de cette mesure législative? J'ai lu très attentivement le discours que le président du Conseil du Trésor (M. Johnston) a fait vendredi dernier. Si j'ai bien compris, il a dit que la crise inflationniste dans laquelle nous nous trouvons actuellement était due aux salaires élevés et aux fortes augmentations salariales que les travailleurs ont pu obtenir par la voie des négociations.

Au cours des dernières années, les hausses salariales ont été inférieures à l'augmentation du coût de la vie. Comment pouvons-nous reprocher aux travaillleurs d'être à l'origine de l'inflation quand leur niveau de vie, leur chèque de paie a baissé au cours des cinq dernières années?

On nous dit que pour endiguer l'inflation, il faut limiter les hausses salariales. Le gouvernement propose de commencer par les salaires des fonctionnaires fédéraux dont il veut plafonner les hausses salariales à 6 p. 100 au cours de l'année prochaine et à 5 p. 100 l'année suivante. Le président du Conseil du Trésor a comparé les hausses salariales des travailleurs canadiens à celles des travailleurs américains. Cette comparaison n'est pas favorable au Canada. Il a indiqué qu'aux États-Unis le taux d'inflation est de 6½ p. 100 et les hausses salariales de 7 p. 100. Avec une inflation de 6½ p. 100 et des hausses salariales de 7 p. 100, les travailleurs américains, du moins ceux qui travaillent, peuvent conserver leur niveau de vie actuel. En fait, le gouvernement propose de limiter cette année le salaire des fonctionnaires à 6 p. 100, alors que le taux d'inflation atteint 11.6 p. 100. Cela signifie que le niveau de vie réel des employés du secteur public devra diminuer de plus de 5 p. 100.

• (2120)

Monsieur l'Orateur, même si cette mesure est mauvaise, n'oublions pas que si le taux d'inflation a sensiblement baissé aux États-Unis, les taux d'intérêt y atteignaient encore 17 p. 100 la semaine dernière. On nous a promis que si le taux d'inflation diminuait, les taux d'intérêt baisseraient également. Or, cela n'a pas été le cas aux États-Unis et ne devrait pas nécessairement se produire au Canada.

Aux États-Unis, le taux de chômage s'établit aux alentours de 10 p. 100. Un grand nombre des industries américaines de base—acier, automobile, construction, logement—sont dans le marasme ou en faillite. Le gouvernement nous promet que si les augmentations salariales sont limitées à 6 p. 100 cette année et à 5 p. 100 l'année prochaine, l'inflation baissera. Répondant à une question qui lui était posée la semaine dernière, le président du Conseil du Trésor a laissé entendre que si nous adoptions ces mesures de restriction, le taux d'inflation serait tombé à 6 p. 100 l'année prochaine vers la même époque. Monsieur l'Orateur, ce n'est pourtant pas ce qui s'est produit dans le passé. Je constate la présence du ministre des Transports (M. Pepin). Je me propose de vous citer des faits sur l'époque où il existait une Commission de lutte contre l'inflation et si je me trompe, je suis sûr que le ministre n'hésitera pas à me corriger.

Entre 1975 et 1978, à l'époque de la Commission de lutte contre l'inflation, nous savions au moins qu'on devait réglementer les prix et les salaires. Les augmentations salariales devaient être limitées, mais le taux d'inflation devait être ramené de 10.5 p. 100 en 1975 à 8 p. 100 l'année suivante, puis à 6 p. 100 l'année d'après et enfin à 4 p. 100 la dernière année. Monsieur l'Orateur, ces prévisions ne se sont évidemment pas réalisées. Bien entendu, les hausses salariales étaient limitées, mais il y a eu des exceptions. Le ministre le sait. Le gouvernement n'a pas vraiment essayé de limiter le revenu de ceux qui travaillent à leur propre compte. Les médecins, les avocats, les architectes et les ingénieurs n'ont pas souffert du tout. Mais les salaires et les traitements étaient contrôlés. Qu'est-il arrivé au coût de la vie? Il a baissé de façon assez marquée au cours de la première année ou des 18 premiers mois. Cependant, en 1978, quand le taux d'inflation devait avoir baissé à 6 ou 4 p. 100, il était encore de 9.5 p. 100.

Cette fois-ci, monsieur l'Orateur, le gouvernement ne prétend même pas faire quoi que ce soit pour contrôler les prix. Cette fois-ci, il comptera sur la bonne volonté ou le bon cœur de chacun. Le ministre des Transports fait signe que non, que je me trompe. Je serais ravi qu'il se lève quand j'aurai terminé pour me dire où je fais erreur.

Rien n'indique que le secteur privé appliquera des restrictions volontaires sur les prix. Bien entendu, pour l'instant les prix baissent parce que le volume des ventes a baissé. Il y a des choses dont nous n'arrivons pas à nous débarrasser. Le prix du cuivre, le prix du nickel et le prix du zinc sont tombés à leur plus bas niveau depuis longtemps, dans certains cas depuis le début du siècle. Nous n'arrivons pas à vendre nos produits, non pas parce que les salaires sont trop élevés et non pas parce que les prix étaient trop élevés il y a un an ou deux. Nous n'arrivons pas à vendre nos produits, monsieur l'Orateur, parce que les acheteurs traditionnels aux États-Unis ont constaté que leur économie était encore en plus mauvaise posture que la nôtre et qu'ils ne peuvent pas acheter les produits que nous leur vendions auparavant. Ils ne produisent plus, ils ne vendent plus d'automobiles, ils ne construisent plus de maisons. Les maisons ne se vendent pas et, par conséquent, le bois de charpente, le nickel, le minerai de fer et tous les autres produits que nous avions l'habitude de vendre aux États-Unis ne se vendent pas.

Le gouvernement nous dit qu'il a demandé aux organismes de réglementation de limiter les hausses de prix à 6 p. 100. Comment peut-on dire de telles bêtises et faire preuve d'autant de cynisme? Le gouvernement du Canada s'est entendu avec le gouvernement de l'Alberta et le parti qui était au pouvoir à ce moment-là en Saskatchewan pour faire augmenter le prix du pétrole de $2.25 le baril le 1er juillet dernier. Le prix augmentera encore de $4 le baril le 1er janvier 1983 et encore de $4 le baril le 1er juillet 1983. Cela représente une augmentation de plus de $10 le baril. Chaque augmentation de $1 du prix d'un baril de pétrole ajoute .5 p. 100 au coût de la vie. Cela veut dire que le coût de la vie aura augmenté de 5 p. 100 l'été prochain, simplement à cause de l'augmentation du prix de l'énergie.

Lorsque le chef du Nouveau parti démocratique a demandé au premier ministre de proposer aux provinces productrices de renoncer en tout ou en partie au prix convenu d'un baril de pétrole, il a répondu: «Nous ne pouvons pas le faire, nous avons conclu un accord avec les provinces productrices». Je note avec intérêt que l'on ne peut pas modifier un accord conclu avec les provinces productrices au sujet du prix du pétrole. Toutefois, on peut adopter une loi spéciale actuellement à l'étude, qui annulera les accords conclus de bonne foi, après de longues négociations, conformément aux lois du pays, entre les fonctionnaires et le gouvernement fédéral.

Que signifie cette majoration du prix de l'énergie? Si le prix du gazole augmente de 30 p. 100 d'ici juillet prochain, comment les Canadiens peuvent-ils espérer que le tarif-marchandises n'augmentera pas de plus de 6 p. 100? Les chemins de fer ne pourront pas absorber une pareille hausse du prix du pétrole sans augmenter le prix du transport des marchandises. Comment voulez-vous que les compagnies aériennes ne répercutent pas cette hausse de 30 p. 100 du carburant sur leurs clients? Cela représentera une augmentation supérieure à 6 p. 100 du prix des passages pour les gens qui voyagent en avion, en autobus, en train ou en automobile. Il ne peut en être autrement si le prix de l'essence monte de 30 p. 100. Les tarifs du téléphone augmentent. La société Bell Canada, à l'instar de B.C. Tel., a demandé une hausse de tarif de 20 à 30 p. 100. Le prix de l'électricité augmente partout au pays car il est lié au coût du pétrole.

Que va-t-il se passer dans le cas de certains produits dont le prix est fixé par des commissions régulatrices? Nous contrôlons le prix des œufs, le prix du poulet, le prix du dindon, le prix du beurre. Les mêmes hausses de coût frapperont la production de ces denrées et de presque tous les autres produits de la ferme. L'énergie compte pour une part très importante du coût de production. Si le prix de l'énergie augmente de 30 p. 100, comme le prévoit l'accord intervenu entre le gouvernement fédéral et le gouvernement des provinces productrices, le prix des denrées alimentaires que produisent les agriculteurs canadiens ne pourra que monter, et de beaucoup plus de 6 p. 100.

• (2130)

Comme d'autres députés l'ont déjà dit, nous avons plus de 1.3 million de chômeurs. J'ai signalé tout à l'heure que leur nombre a augmenté de 50 p. 100 par rapport à la même époque l'année dernière. Certaines de nos principales industries, les moteurs de l'économie ontarienne, le secteur de la fabrication, l'industrie automobile, la sidérurgie, les mines et l'industrie forestière ont dû procéder à des licenciements massifs. Pourquoi? Parce que les salaires étaient trop élevés? C'est ridicule. Ces mises à pied ont eu lieu parce que l'économie du monde industrialisé et celle du Canada connaissent une récession et que nous n'arrivons pas à vendre notre nickel, notre cuivre, notre zinc ou notre bois. Ce n'est pas parce que les salaires des travailleurs sont trop élevés. Nous ne pouvons pas vendre nos produits, faute de marché, et il n'y a pas de marché à cause de la récession créée dans une large mesure par la politique du gouvernement américain à l'égard des taux d'intérêt, politique que suit le gouvernement canadien sur les conseils du gouverneur de la Banque du Canada, que nous aurions dû congédier. En fait, c'était même inutile. Je pense que son mandat tirait à sa fin lorsque les conservateurs étaient au pouvoir. Si le gouvernement conservateur avait eu l'intelligence de suivre le conseil que le député de Provencher (M. Epp) a donné récemment, c'est-à-dire changer les hauts fonctionnaires lorsqu'un nouveau gouvernement prend le pouvoir, nous aurions peut-être eu un autre gouverneur de la Banque du Canada qui aurait recommandé une politique différente. En fait, je n'en suis pas sûr, car je remarque que l'homme que le gouvernement conservateur avait nommé sous-ministre des Finances et que les libéraux ont mis à la porte dès qu'ils ont repris le pouvoir . . .

M. Clarke: Avec votre aide.

M. Orlikow: . . . fait maintenant partie du comité spécial qui doit conseiller le ministre des Finances (M. MacEachen), comme ce dernier nous l'a annoncé l'autre jour. Apparemment, ils sont cousins germains.

Comme je l'ai déjà dit, à cause de la récession et de la mauvaise politique du gouvernement à l'égard des taux d'intérêt, certaines grosses sociétés de notre pays sont au bord de la faillite. D'après un récent numéro du *Financial Post*, certaines d'entre elles—on en citait une quinzaine—dépensent entre 75 p. 100 et 100 p. 100 de leur cash-flow pour payer leurs intérêts. Le gouvernement et les banques se sont certainement entendus pour ne pas laisser mourir ces grosses sociétés. On ne peut pas les laisser faire faillite comme 10,000 petites entreprises vont devoir le faire cette année. Si c'est inévitable pour des milliers de Canadiens, on ne permettra pas que ces sociétés manquent à leurs obligations. Des Canadiens doivent abandonner leur maison parce qu'ils ne peuvent faire face à leurs obligations hypothécaires.

M. Deans: Plus vous avez de dettes, moins vous courez de risques.

M. Orlikow: Mon collègue, le député de Hamilton-Mountain (M. Deans), signale que plus on a de dettes, moins on court de risques, ce qui me rappelle l'observation faite par lord Keynes il y a bien des années. Il a dit que si un particulier empruntait 100 livres d'une banque britannique sans pouvoir les rembourser par la suite, cette personne était en difficulté; mais que si une société empruntait un million de livres sans pouvoir les rembourser, c'était la banque qui était en difficulté. La banque ne pouvait permettre que la société fasse faillite. Voilà précisément ce qui se passe au Canada.

Si le taux d'inflation doit diminuer, comme le dit le gouvernement, ce dernier doit faire quelque chose au sujet des taux d'intérêt. Pourtant, rien dans ce projet de loi, rien dans le budget de juin n'indique que les taux d'intérêt vont diminuer vraisemblablement.

Les taux d'intérêt vont probablement rester élevés ou monter encore davantage parce que le gouvernement américain devra emprunter les 140 ou 150 milliards pour combler le déficit qu'il prévoit cette année. Cela devrait faire monter les taux d'intérêt, car il n'y aura pas assez d'argent disponible pour répondre à la fois aux besoins du gouvernement américain et du secteur privé aux États-Unis. Et nos taux d'intérêt vont remonter de plus belle.

Les taux d'intérêt élevés enlèvent tout espoir d'expansion industrielle. Ils ont ruiné l'industrie de la construction. Le bâtiment se meurt. Les achats de machines agricoles, d'automobiles et d'appareils électro-ménagers ont baissé à un niveau que nous n'avions pas vu depuis les années 1930. Les faillites commerciales ont augmenté de presque 40 p. 100 par rapport à l'an dernier. Il est possible que 10,000 entreprises tombent en faillite cette année. Les faillites agricoles ont augmenté de 60 p. 100. Ce n'est pas seulement la quantité de faillites d'entreprises et de fermes qui est alarmante; mais il est affligeant de voir des exploitations agricoles, dans la même famille depuis 100 ans, faire faillite ou être vendues à cause de difficultés financières. Nous voyons aussi des commerces ayant survécu à la crise des années 1930, qui sont incapables de résister à celle des années 1980. Nos usines tournent à moins de 40 p. 100 de leur capacité. Quiconque est le moindrement réaliste ne peut que constater que si nous voulons accroître la production de nos usines, si nous voulons donner de l'emploi à nos travailleurs, il faudrait accroître le pouvoir d'achat des Canadiens, qui pourraient ainsi acheter les biens que fabriquent nos usines.

Que faisons-nous au lieu de cela? Le gouvernement propose de réduire le pouvoir d'achat des Canadiens de 2.6 milliards de dollars. Deux mille six cent millions de dollars. Comment le gouvernement s'y prendra-t-il? En bloquant l'indexation des pensions des vieillards, de ceux qui ont déjà si peu, en désindexant l'impôt sur le revenu et en bloquant et limitant les hausses salariales des fonctionnaires fédéraux à 6 p. 100 cette année et à 5 p. 100 l'année suivante. Cela ne réduira pas l'inflation. Cela créera simplement plus de chômage au Canada. Bloquer et limiter à 6 p. 100 les augmentations de salaire des employés du gouvernement, des sociétés de la Couronne et des Forces armées ne ralentira pas l'inflation, et le gouvernement ne fait que transmettre un message aux autres administrations. Bien entendu, le gouvernement veut que le secteur privé emboîte le pas. Bien entendu, le gouvernement veut que les autres administrations du secteur public en fassent autant. Dans le secteur privé, il y a des syndicats et des véritables négociations collectives, et il n'est pas nécessaire de dire aux syndiqués qu'ils ne peuvent pas exiger de leurs employeurs des hausses salariales que ces derniers ne sont pas en mesure de payer.

J'aimerais que le député de York-Nord parle en connaissance de cause et avec quelque compréhension des négociations ouvrières au lieu d'exprimer des idées préconçues comme il le fait toujours dans ce genre de discussion. Il a donné à entendre que si certains travailleurs se montrent exigeants, s'ils font la grève de temps à autre, et s'ils n'acceptent pas des hausses salariales inférieures à l'augmentation du coût de la vie, c'est la faute de leurs dirigeants. En tenant de semblables propos, il démontre qu'il connaît bien mal les travailleurs et leurs syndicats. Ces dernières années, il est arrivé très souvent que des dirigeants syndicaux négocient une convention collective, recommandent à leurs membres de l'accepter, et qu'ils entendent ceux-ci leur déclarer qu'elle n'est pas satisfaisante. C'est arrivé deux fois à Sudbury. Je ne dis pas que les travailleurs avaient tort ou raison; je dis seulement qu'ils exerçaient leurs droits démocratiques. Ils n'ont été ni encouragés ni trompés par leurs dirigeants. Avant de tenir de semblables propos, le député de York-Nord ferait mieux de se renseigner.

• (2140)

Les travailleurs du secteur privé n'accepteraient pas de bonne grâce qu'on limite leurs hausses salariales à moins que ce qu'ils estiment les entreprises capables de payer. Il en va de même pour les travailleurs à l'emploi des provinces, des municipalités, des universités, des écoles et des hôpitaux. Le gouvernement fédéral n'appliquerait ces restrictions salariales que si les gouvernements provinciaux adoptaient des mesures législatives visant non seulement leurs propres employés mais également ceux des municipalités et des autres éléments du secteur public. Les provinces ne seront pas nombreuses à le faire.

Le bill à l'étude constitue à mon avis un exercice de relations publiques, de caractère cynique par dessus le marché. Le gouvernement sait bien que le public lui attribue la responsabilité des désastres économiques que représentent les taux élevés de chômage et d'inflation. Mais le gouvernement n'a aucun programme pour lutter contre l'inflation et le chômage. Comme il sait qu'il doit avoir l'air de faire quelque chose, il a proposé de réglementer les hausses salariales dans le secteur public.

Certains croient que les fonctionnaires ont tous un emploi garanti à vie, ce qui n'est pas vrai, et qu'ils sont tous très bien payés. Ils entendent parler de sous-ministres qui touchent $80,000, $90,000 ou même $100,000, et du gouverneur de la Banque du Canada qui a obtenu une hausse portant son traitement à $110,000 par année. Ils ne savent pas que des dizaines de milliers d'employés touchent le même salaire qu'eux ou même moins, soit $10,000 ou $12,000 par année. Le député de York-Nord nous a assurés que si l'on expliquait aux fonctionnaires pourquoi ils étaient appelés à faire un sacrifice, ils y consentiraient sans hésiter. Il ne s'est certainement pas entretenu avec des personnes concernées comme je l'ai fait la semaine dernière.

Je ne m'inquiète pas de la réduction ou du blocage des traitements des hauts fonctionnaires. Les parlementaires et cette catégorie de fonctionnaires se débrouillent déjà fort bien. Une augmentation de 6 p. 100 pour un haut fonctionnaire qui gagne entre $80 000 et $100 000 par an se traduit une hausse de traitement de $5000 à $6000. Dans son budget de novembre dernier, le ministre des Finances a réduit le taux d'imposition le plus élevé pour les hauts salariés, le ramenant de plus de 60 p. 100 à 50 p. 100, de sorte que ces employés réalisent déjà une économie de $5000 à $6000 grâce à ce changement.

Alors que l'on a réduit l'impôt des hauts fonctionnaires, des milliers de fonctionnaires ordinaires qui gagnent entre $11 000 et $20 000 par an ne recevront qu'une augmentation de 6 p. 100 l'année prochaine. Le président du Conseil du Trésor a prédit que le coût de la vie n'augmentera que de 6 p. 100, mais, fort probablement, il s'établira à 9 ou à 10 p. 100. Pourtant ces travailleurs n'auront droit qu'à une hausse de $500 ou $600 par année.

Samedi dernier, j'ai pris la peine de m'entretenir avec des fonctionnaires fédéraux, monsieur l'Orateur. Il ne s'agissait évidemment pas d'un échantillon choisi scientifiquement de manière à être représentatif de l'ensemble des employés de l'État. Préoccupé par les problèmes de ceux qui sont les moins bien rémunérés dans la Fonction publique fédérale, je me suis entretenu avec une demi-douzaine d'entre eux. Je voudrais parler de leurs problèmes aux députés qui n'y sont pas sensibilisés.

Il y avait une cuisinière qui travaille à Winnipeg pour le ministère de la Défense nationale. Elle reçoit $10.43 l'heure, soit $417 par semaine ou $20,016 par année. Son mari est sans emploi. Il a suivi un cours qu'il n'a pas encore terminé. Le couple a trois enfants, âgés respectivement de trois ans, deux ans et six mois, dont le mari s'occupe pendant que sa femme travaille. Leur loyer est de $450; ils n'ont donc pas d'argent pour se payer des vacances ou un repas au restaurant. Ils n'ont pas dîné au restaurant depuis quatre ans m'a-t-elle dit.

Une autre travaille comme femme de ménage au service du ministère de la Défense nationale. Elle gagne $8.06 l'heure, $1,288 par mois ou $15,456 par année. Son mari a un emploi à temps partiel au service des travaux et exploitations de la ville de Winnipeg, mais il n'arrive pas à se trouver un emploi à plein temps et ne travaille donc qu'environ cinq mois par année. Ce ménage paie $172 de loyer, $72 de chauffage et $20 d'hydro par mois. Tous ces frais augmenteront l'an prochain. Ils ont deux enfants âgés respectivement de sept et quatre ans. Ils mangent du poulet et de la viande hachée, et ne se rappellent pas leur dernière grillade ou dernier rôti. Il va de soi qu'ils ne peuvent se payer des vacances et, à cause de leur revenu, ils n'ont pas droit aux privilèges des garderies. Ils ne mangent pas à l'extérieur et doivent se contenter d'un film à l'occasion. Fort heureusement, ils ont des parents mieux nantis qui leur cèdent des vêtements usagés à eux et à leurs enfants.

Une autre femme, qui élève son fils seule, travaille comme secrétaire bilingue. Son traitement, déductions faites, est de $1100 par mois. Elle paie $365 de loyer par mois, n'a pas de voiture et emprunte l'autobus pour se rendre au travail. Elles fait des économies de nourriture. Pour eux, manger à l'extérieur c'est manger chez McDonald's. Son fils a fini ses études secondaires et aimerait bien aller à l'université mais ne pourra le faire à moins d'obtenir de l'aide.

Voilà donc des gens qui parviennent tout juste à joindre les deux bouts: ils ne mènent pas grand train de vie. Le bill à l'étude entraînera une baisse de 4 à 5 p. 100 de leur niveau de vie réel. Je pourrais citer d'autres exemples mais ne veux pas, pour l'instant, occuper davantage le temps de la Chambre, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre, je vous prie. Je regrette d'interrompre le député mais son temps de parole est expiré. Il pourrait cependant continuer du consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

• (2150)

[*Français*]

M. Louis R. Desmarais (Dollard): Monsieur le président, il me fait particulièrement plaisir de participer au débat sur le projet de loi C-124, loi concernant les rémunérations dans le secteur public du Canada, parce que je crois, comme le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow), que c'est probablement le projet de loi le plus important que cette Chambre aura à étudier durant cette session. Monsieur le président, depuis 40 ans nous nous sommes appliqués à faire la redistribution de revenus. Cela a été notre principale préoccupation. Nos ministères de la Santé nationale et du Bien-être social, de l'Emploi et de l'Immigration, des Petites entreprises, du Commerce international, de la Consommation et des Corporations, des Travaux publics, de l'Agriculture, de l'Énergie, des Mines et des Ressources, et j'en passe, monsieur le président, ont été fidèles à notre vocation particulière. Mackenzie King a procédé à cette redistribution en faveur du troisième âge et de l'enfance, savoir la pension de la sécurité de la vieillesse et les allocations familiales. St-Laurent a procédé à cette redistribution en faveur des étudiants par les subventions aux universités. Pearson a procédé à cette redistribution en faveur des malades par l'adoption du Medicare ou de l'assurance-maladie qui subvient aux dépenses médicales comme aux dépenses hospitalières. Et notre premier ministre (M. Trudeau) s'est soucié de redistribuer nos richesses nationales au niveau énergétique en cherchant d'abord à les remettre graduellement entre les mains des Canadiens.

Nous avons fait un excellent travail de redistribution. De fait, nous distribuons aujourd'hui deux milliards de dollars par mois dans tous ces programmes. Pour illustrer un peu ce que cela veut dire, un milliard de dollars, on pourrait affirmer: si vous donniez à votre épouse un million de dollars et lui demandiez de dépenser $1,000 par jour et de revenir vous voir quand elle n'aurait plus d'argent, elle ne reviendrait pas vous voir avant trois ans. Si vous lui donniez un milliard de dollars et lui demandiez de faire la même chose, vous n'entendriez pas parler d'elle avant 3,000 ans. Cependant, monsieur le président, pendant que l'on s'est occupé de la redistribution de nos richesses nationales, on a négligé en quelque sorte le secteur de production. On a un peu oublié que pour dépenser de l'argent il fallait que quelqu'un le produise cet argent-là. Alors on se trouve aujourd'hui devant une situation que l'on connaît tous, 1,300,000 Canadiens se cherchent de l'emploi aujourd'hui même. Nous avons un taux d'inflation qui est à 12 p. 100 et nous avons des taux d'intérêt qui sont absolument exorbitants.

[*Traduction*]

Nous devons nous rendre compte, monsieur l'Orateur, que l'inflation est la source de nos problèmes. L'inflation épuise les économies de tous les Canadiens et si elle demeure à son niveau actuel, elle entraînera la disparition de la bourgeoisie. Elle réduit à l'indigence les Canadiens aux revenus fixes. Elle chasse les investisseurs à l'étranger. Elle rend l'argent cher et fait que les prix de nos produits canadiens sont inabordables sur les marchés locaux et sur les marchés d'exportation.

Nous devons juguler l'inflation, nous n'avons pas le choix. Comment pouvons-nous le faire? Nos économistes proposent diverses solutions. Le gouvernement doit prendre l'initiative. Nous savons qu'il y a 1.3 million de chômeurs à l'heure actuelle, mais nous oublions parfois qu'il y a aussi neuf millions de Canadiens au travail qui s'inquiètent au sujet de leur emploi. Nous demandons dans ce projet de loi à ces neufs millions de Canadiens de faire des efforts personnels pour protéger leur propre emploi et en deuxième lieu, d'aider leurs concitoyens qui cherchent à réintégrer leur emploi. Tel est l'objet du bill C-124. Il donne l'exemple, il ouvre la voie.

Le député de Mission-Port Moody (M. Rose) a notamment déclaré aujourd'hui qu'il serait impossible de mettre un terme aux injustices qui existent dans le domaine des emplois compte tenu de la formulation des dispositions du bill C-124. Je rappelle au député que le président du Conseil du Trésor (M. Johnston) a déjà dit à la Chambre qu'il n'avait nullement l'intention de donner à ce projet de loi la primauté sur les dispositions de la loi sur les droits de la personne relatives à la rémunération égale pour un travail comparable. La mise en application du bill C-124 n'empêchera pas les fonctionnaires fédéraux, ou n'importe quels employés tombant sous le coup de la loi sur les droits de la personne, de porter plainte auprès de la Commission canadienne des droits de la personne à ce sujet. Le gouvernement compte bien donner aux plaintes portées pour violation de cette loi la même suite que depuis la proclamation de la loi, c'est-à-dire depuis 1978. On remédiera aux injustices.

Il faut avoir l'esprit obtus pour dire que le bill C-124 constitue une attaque contre les travailleurs. Il est indéniable que les fonctionnaires fédéraux auraient préféré avoir une forte augmentation mais le gouvernement fédéral n'en a pas décidé ainsi parce qu'il sait très bien, et la plupart des Canadiens le savent aussi, que comme le dit si bien Carl Beigie, président de l'Institut C. D. Howe, «le seul moyen d'enrayer l'inflation, c'est de s'imposer des sacrifices pendant une brève période.» D'après lui, ce ne sera pas pour rien si les Canadiens acceptent des augmentations de salaire de 6 p. 100. Il dit que «cela provoquera les rajustements nécessaires afin que l'inflation diminue, que les taux d'intérêt tombent et que le dollar canadien se raffermisse».

Il faut que tous collaborent, monsieur l'Orateur, et je suis convaincu que c'est bien ce qui se produira, car il n'existe pas d'autre choix. De toute évidence, ce n'est pas un truc de relations publiques, comme le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) l'a laissé entendre. En réponse au président du CTC, M. Dennis McDermott, qui a dit ne pas voir comment les baisses de salaire vont contribuer à renflouer notre économie, j'aimerais citer des extraits d'un article publié dernièrement dans le *Financial Post* et intitulé «Les restrictions salariales sont vraiment importantes».

L'ajournement

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

• (2200)

[*Traduction*]

LES PÊCHES—LA PÊCHE AU HARENG DANS LA BAIE DE FUNDY

Mlle Coline Campbell (South West Nova): Monsieur l'Orateur, jeudi dernier, j'ai demandé au ministre des Pêches et des Océans (M. Leblanc) de charger une personne indépendante d'examiner tous les aspects de la pêche au hareng dans la baie de Fundy. Il est plutôt étrange que, si tard dans la saison, alors que la pêche au hareng devrait être commencée depuis longtemps, les pêcheurs et les traiteurs n'aient pas réussi à négocier un prix. Je le dis parce que je sais fort bien que les parties ont tenu des négociations. Je sais aussi qu'étant donné la taille des poissons et par conséquent leur poids de chair comestible il n'était peut-être pas rentable pour les conserveries de les traiter.

Nous avons un contingent et nous avons des pêcheurs pour le prendre. Bien que les usines disposent des moyens de tout le traiter, on n'a pas encore offert aux pêcheurs, malgré la saison qui avance, un prix qui puisse les convaincre d'aller pêcher. Si je le dis, c'est que ce groupe de pêcheurs, je le sais, s'est adressé l'année dernière à l'Office des prix des produits de la pêche pour obtenir son aide au sujet du hareng. On leur a dit qu'ils devaient attendre que la saison prenne fin et que la commission Kirby dépose son rapport. Nous entreprenons la deuxième saison, et le prix étant cette année de $143 la tonne métrique alors qu'il était l'année dernière de $165, les pêcheurs ne trouvent pas rentable d'aller pêcher. Les usines demandent $120 pour traiter une tonne métrique de poisson. Ce qui fait que ni les travailleurs d'usines ni les pêcheurs, ni les capitaines et les équipages ne travaillent. Les propriétaires d'usines disent qu'ils ont des marchés qu'ils peuvent alimenter.

Quelle est la solution? Comme je l'ai dit au ministre, je trouve que toutes les parties qui œuvrent dans le secteur des pêches devraient être au courant des prix pratiqués sur les marchés mondiaux. Nous devrions disposer d'un système qui nous permette de savoir ce que notre poisson rapportera. J'ai insisté là-dessus, et je suis très convaincue que le système de commercialisation au sein du ministère des Pêches et le service analogue au niveau provincial—surtout en ce qui concerne la Nouvelle-Écosse—ne sont pas réalistes et ne participent pas activement aux négociations.

Je voudrais attirer l'attention sur une usine qui a ouvert ses portes l'an dernier pour conditionner des petits harengs. Il s'agissait d'un excellent produit qui n'a fait l'objet d'aucune plainte, mais les conditions du marché ont contraint l'usine à fermer ses portes un an plus tard, après qu'on eut dépensé 6 millions de dollars à lancer l'usine et engager un bon personnel. Voici donc que l'usine ne fonctionne plus. Personne ne se serait attendu à voir cette usine se tailler une place sur le marché en moins d'une saison, et pourtant quand est venu le temps de trouver l'argent nécessaire pour faire tourner l'usine et garder au moins 100 personnes au travail dans la région, ses dirigeants n'ont trouvé aucune aide et ont dû déposer leur bilan. Il ne semble y avoir personne dans tout le système qui veuille rouvrir l'usine et la faire tourner, alors que la saison du hareng battra bientôt son plein.

Ce qui ne fait que confirmer la position que j'avance ce soir. Les pêcheurs comme les conditionneurs de la Baie de Fundy ne peuvent s'entendre sur ce que rapporteront les tonnes de hareng vendu sur le marché, et donc la part qui revient aux pêcheurs. Les conditionneurs disent une chose, et les pêcheurs en disent une autre, mais il n'existe pas de moyen de contrôler les affirmations des deux parties. Voilà pourquoi il faut procéder à des ventes de bord à bord.

Les critiques concernant les ventes de bord à bord sont nombreuses. Cette année en particulier, les grandes entreprises de Nouvelle-Écosse y ont recours pour expédier le poisson de fond sur le marché portugais. Elles en faisaient autant pour le hareng dans la Baie de Fundy, l'année dernière. Il en allait de même pour le maquereau dans certaines régions et à Terre-Neuve où les prises sont surabondantes.

• (2205)

Nous ne nous préoccupons pas du marché à créer pour écouler la production de cette zone de 200 milles.

Combien de fois ai-je répété que nous devions faire des efforts de commercialisation qui correspondent à nos possibilités, c'est-à-dire les volumes de prises qui s'offrent aux pêcheurs dans cette vaste étendue de 200 milles et la capacité de nos usines de transformation. Il nous faut une stratégie de commercialisation efficace, qui exige que les pêcheurs et les conditionneurs connaissent le marché et les recettes qu'il peut offrir afin d'avoir une entreprise rentable. Sans ces connaissances, nous nous retrouvons dans la situation actuelle où les pêcheurs subissent avec leurs exploitations des pertes de $120 la tonne métrique, soit à $30,000 environ par bateau cette année. Aller pêcher ne leur rapporte pas. Je parle tant des petits pêcheurs que des capitaines. Il y a aussi bon nombre de travailleurs d'usine que la situation réduit au chômage.

Quelle est la solution? Est-il possible de relever les quotas? Les biologistes ne sont pas de cet avis et ont promis aux pêcheurs qu'ils s'en assureraient. Les gens dans la région savent que les prises mixtes de poissons, du hareng notamment, révèlent l'importance des différentes espèces de poissons, mais il n'y a aucun biologiste à bord des bateaux pour interpréter les faits. La saison commence à battre son plein.

Peut-être la solution est-elle de relever les quotas? Une autre solution pourrait peut-être consister à faire appel à l'Office des prix des produits de la pêche, mais dans ce cas, je crois que les compagnies devront montrer leurs livres pour indiquer quels prix elles ont reçus pour leur poisson.

Je me rends compte que j'ai épuisé le temps qui m'était imparti. Je suis heureuse d'avoir été autorisée à prendre la parole, mais je tiens à souligner qu'il s'agit d'une situation très grave qui se répète chaque année.

M. l'Orateur adjoint: Je m'excuse, mais le député a épuisé son temps de parole.

M. Brian Tobin (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans): Monsieur l'Orateur, je voudrais tout d'abord dire au député de SouthWest Nova (M^lle^ Campbell) que je suis sensible à l'intérêt qu'elle porte à cette question parce que je représente également une circonscription de pêcheurs. Je partage certaines de ses préoccupations en constatant que des usines qui devraient tourner à pleine capacité à cette période de l'année ont fermé leurs portes.

Je voudrais indiquer que les deux parties intéressées sont toujours en négociations. En fait, je crois savoir qu'une rencontre visant à en arriver à une entente est prévue pour demain ou après-demain. Je voudrais également signaler que le différend qui oppose les représentants des conditionneurs de poisson et les pêcheurs porte sur une différence d'un cent la livre entre le prix offert et celui demandé par les pêcheurs. Par conséquent, à ce stade des négociations le ministre des Pêches et Océans (M. LeBlanc) hésite évidemment à intervenir en nommant un intermédiaire.

Je tiens à dire au député de South West Nova que j'ai vivement apprécié, tout comme le ministre d'ailleurs, ses observations sur le système de commercialisation du poisson utilisé à l'heure actuelle sur la côte est. Il est indéniable qu'il est important d'aborder de façon plus cohérente la commercialisation en ce qui a trait à la qualité et aux prix et je puis vous assurer que cette question est étudiée très sérieusement par le ministère, et plus particulièrement par le comité des pêches au sein duquel elle accomplit un travail admirable à titre de présidente et, bien sûr, je le suppose et je l'espère, par le groupe de travail Kirby également. Je voudrais simplement signaler que même si le ministre des Pêches et des Océans comprend le point de vue des deux parties en cause, il espère qu'en fait une entente pourra être conclue dans les délais voulus pour que l'on puisse prendre tous les poissons prévus par les quotas vers la première semaine de septembre.

LA FONCTION PUBLIQUE—A) L'AUTORITÉ PERMETTANT DE PLAFONNER L'INDEXATION DES PENSIONS. B) LE FINANCEMENT DE L'INDEXATION

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur l'Orateur, la politique énergétique nationale de ce gouvernement a fait déraper l'économie canadienne. Le budget du 12 novembre 1981 a accentué la tendance qui a été freinée quelque peu par celui du 28 juin dernier. Cependant, le déficit de 20 milliards de dollars et d'autres choses ont amené le Canada, déjà souffrant, au bord du désastre.

Cette descente vertigineuse a été accentuée par l'intention arrêtée du gouvernement de plafonner l'indexation des pensions des fonctionnaires, des militaires et des membres de la GRC. Je voudrais parler ce soir de cette politique de duplicité.

Lorsqu'ils travaillaient, ces hommes et ces femmes ont dû contribuer 6.5 p. 100 de leur rémunération à leur fonds de pension plus 1 p. 100 pour l'indexation de ces pensions en période d'inflation.

• (2210)

Le ministre, dans un timide effort pour justifier la confiscation d'une partie des pensions, a dit «les pensions de la plupart des retraités du secteur privé ne sont pas du tout indexées». Le ministre devrait savoir que dans le secteur privé, où il n'y a pas d'indexation, les employés n'ont jamais été tenus de contribuer à un fonds d'indexation. Dans les cas où ils l'ont été, l'entreprise n'oserait jamais plafonner l'indexation une fois l'employé à sa retraite, mais le gouvernement n'a pas le même sens de l'honneur. Lorsqu'on lui a demandé de quelle autorité le gouvernement pouvait plafonner l'indexation de ces pensions, le ministre a répondu: «Cette autorité sera demandé au Parlement par la voie législative.» C'est facile à dire, bien entendu, parce qu'il sait que les chiens savants de M. Trudeau, les députés libéraux de l'arrière-ban, obéiront au doigt et à l'œil.

Lorsque j'ai mentionné la réduction d'une partie de la pension des retraités, le ministre a trompé la population en disant: «Le gouvernement n'a pas l'intention d'éliminer le droit à la pension des retraités». Qui le ministre croit-il tromper par ce genre de rapine? Certainement pas les membres à la retraite de la GRC qui ont risqué leur vie bien des fois pendant leurs années de service pour toucher leur pension. Certainement pas non plus les handicapés qui ont besoin de chaque cent que leur procure l'indexation pour vivre, voire même survivre, ni les membres des forces armées qui ont laissé une partie de leur vie sur les champs de bataille. Le ministre sait bien que les retraités comptent sur la pension de base et sur l'indexation qui, en fait, est essentielle en période d'inflation.

Lorsque le député progressiste conservateur de Vancouver-Quadra (M. Clarke) a parlé avec émotion au nom des mères nécessiteuses qui travaillent, l'hon. MacEachen a dit que le revenu de ceux gagnant moins de $30,000 était «entièrement protégé». Curieux! Examinons le revenu des membres des forces canadiennes, des membres de la GRC et des fonctionnaires à la retraite. Est-il de $30,000 ou plus? La pension moyenne des 119,670 fonctionnaires, des 30,000 soldats, marins et membres des forces aériennes et des 5,000 membres de la GRC à la retraite est de $7,915 et celle de leur conjoint de $2,100 par année, de sorte que le revenu moyen d'un grand nombre d'entre eux est inférieur à $7,900. Le seuil de la pauvreté est dans l'ensemble de $8,000 par année. Le gouvernement plafonne donc l'indexation des pensions de personnes qui doivent se contenter de sommes inférieures au seuil de la pauvreté.

D'autre part, les cotisations versées dans les caisses de retraite n'appartiennent pas au gouvernement. Elles appartiennent aux cotisants. Tout cela n'a pas empêché le gouvernement fédéral de plafonner l'indexation des pensions. En effet, le gouvernement s'est dit: «Ils sont à la retraite; ils n'ont pas de syndicats; ils ne travailleront plus. Nous n'avons plus besoin d'eux, qu'ils aillent au diable!» Donc, même s'ils ont cotisé, même s'ils ont travaillé fort, on a plafonné l'indexation de leur pension de retraite.

«Je pleure pour le Canada», a déclaré un pensionné. «Ne pleurez pas pour le Canada», lui ai-je dit, «pleurez pour M. Trudeau, pour M. Lalonde, pour M. MacEachen et pour le gouvernement libéral».

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Le député sait qu'il doit désigner les députés par le nom de leur circonscription.

M. Taylor: «Pleurez pour le très honorable M. Trudeau, l'honorable M. Lalonde, l'honorable M. MacEachen» . . .

M. l'Orateur adjoint: Le député s'entête. Il sait qu'il faut les désigner par leur titre ou le nom de leur circonscription.

M. Taylor: «Ne pleurez pas pour le Canada», ai-je dit, «pleurez pour le premier ministre , pour le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) et le ministre des Finances (M. MacEachen), pour le gouvernement, le gouvernement de ces trois destructeurs, le gouvernement qui, malgré ses promesses, plafonne l'indexation des pensionnés». Que fera-t-il la prochaine fois? Va-t-il supprimer totalement l'indexation et confisquer une partie de la pension de base?

Le gouvernement libéral cherche à soutirer tout ce qu'il peut, quels que soient les dégâts. Mais le Canada survivra. Le gouvernement a trahi la politique et les principes de Louis Saint-Laurent et de Sir Wilfrid Laurier, mais quand les citoyens l'auront chassé du pouvoir, aucun autre gouvernement n'aura l'ignominie d'amputer le revenu des personnes âgées, des retraités, des handicapés et des invalides. Personne n'osera commettre un pareil forfait. Le premier ministre, le ministre de l'Énergie, le ministre des Finances et le gouvernement ne seront plus longtemps parmi nous. S'il reste un petit quelque chose du Canada, ce mouvement s'arrêtera et, lentement mais sûrement, nous stabiliserons notre économie et nous redonnerons aux citoyens confiance dans le gouvernement fédéral.

• (2215)

M. Douglas Fisher (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, cela me fait bien plaisir d'être resté à la Chambre aussi tard ce soir pour écouter le député de Bow River (M. Taylor), qui est l'un de mes orateurs préférés à la Chambre. Je trouve souvent que même lorsque les faits sur lesquels il s'appuie sont peu convaincants, il parle avec beaucoup d'éloquence et ses arguments sont fascinants. C'est ce que j'ai constaté ce soir.

Je vois, par exemple, qu'il essaie encore une fois de diviser pour régner. Il dit aux gens que le progamme de lutte contre l'inflation du gouvernement ne donnera pas les résultats escomptés et que c'est le public qui en souffrira. C'est ce qu'il pense avoir fait ce soir au nom des fonctionnaires retraités. Heureusement, ces anciens fonctionnaires ne sont pas d'accord avec les idées exprimées par le député. Si le député en veut la preuve, il n'a qu'à lire la page 71 du numéro du 3 juin du *Citizen* d'Ottawa. Ce journal a demandé l'avis d'un bon nombre de fonctionnaires supérieurs à la retraite qui habitent Ottawa. Ceux-ci ont indiqué au journaliste qu'ils n'étaient pas d'accord avec les idées énoncées par le député.

Je demande au député de tenir compte d'un fait bien simple, soit que les pensions des fonctionnaires ne sont indexées que depuis 1970 au taux de ½ p. 100 du traitement et depuis 1977 au taux de 1 p. 100 du traitement. Par conséquent, on ne peut pas parler de cotisations versées pendant 40 ou 50 années de service, comme le député l'a laissé entendre.

Enfin, je lui demande de se rappeler que si tout le monde vise une augmentation de 6 p. 100, personne n'aura à faire de sacrifice. Cependant, si tout le monde essaie d'obtenir une augmentation de 12 p. 100, le député aura raison et certains en souffriront. Voilà pourquoi le gouvernement considère que des augmentations de 6 p. 100 représentent un objectif raisonnable et pourquoi l'exemple donné par le gouvernement et ses employés, actuels et retraités, est essentiel à la prospérité de l'ensemble de l'économie. Avec des augmentations de 6 p. 100, nous pouvons prospérer, mais avec des hausses de 12 p. 100, nous nous affaiblirons. Nous ne pouvons donc pas accepter le raisonnement de mon bon ami de Bow River, qui a été charmant ce soir, mais qui, malheureusement, se trompe.

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE—A) LE CONTENU CANADIEN DES VÉHICULES IMPORTÉS. B) LES CONSÉQUENCES DE LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Joe Reid (St. Catharines): Monsieur l'Orateur, mes remarques ce soir font suite aux questions que j'ai posées au ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray) le 22 juin dernier. A l'époque, j'ai demandé des renseignements sur les progrès accomplis par le gouvernement sur le plan de la valeur ajoutée canadienne dans l'industrie automobile et à l'égard des quotas susceptibles d'être imposés sur les importations d'automobiles dans notre pays, lesquelles représentent actuellement 25 p. 100 du marché. Fidèle à son habitude, le ministre a donné une réponse éloquente, invitant les Canadiens à la patience en leur précisant qu'ils en seraient récompensés. Cette réponse, nous ne saurions plus l'accepter. Nous avons non seulement été patients, mais nous avons vu l'industrie automobile décliner gravement au point de ne plus pouvoir redémarrer.

Il serait peut-être intéressant de rappeler aux députés qu'il y a un peu plus de deux ans, le 17 avril 1980, ainsi qu'en témoigne la page 94 du hansard, le ministre de l'Industrie et du Commerce a déclaré que «notre objectif prioritaire, c'est de protéger les emplois existants et d'en créer de nouveaux au Canada». Il a précisé qu'il s'entretiendrait officiellement avec les représentants des États-Unis d'Amérique, en vertu de la clause pertinente de l'accord canado-américain sur l'industrie automobile. Ces entretiens devaient porter également sur le dossier des importations d'automobiles. Le ministre a un bien piètre palmarès quand on voit les résultats obtenus par rapport à la priorité qu'il s'était fixé.

Depuis, l'industrie automobile est en butte au pire chômage qu'elle ait jamais connu. Deux ans après avoir dit que l'emploi dans l'industrie automobile était une priorité, le ministre affirme à la Chambre qu'il s'attend à des progrès et qu'il compte faire des déclarations au cours des prochains mois. Autrement dit, monsieur l'Orateur, il nous donne exactement le même genre de réponse qu'il y a deux ans. Autrement dit, aucun progrès n'a été fait en vue de modifier cet accord commercial ni les quotas d'importation, ni en vue de donner des précisions sur la teneur canadienne des voitures importées.

● (2220)

Je voudrais décrire un ou deux problèmes qui se posent. Le premier est le problème de longue date que présente l'accord commercial canado-américain. L'accord sur l'automobile, en vigueur depuis 17 ans, s'est révélé un véritable désastre pour l'industrie canadienne des pièces d'automobiles. Depuis trois ans, ce secteur connaît un déficit de plus de 4 milliards de dollars chaque année.

Ainsi, pas plus tard qu'aujourd'hui, j'ai reçu une lettre du président d'une fabrique de pièces d'automobiles de St. Catharines. Il m'annonce que l'un des trois principaux constructeurs d'automobiles a prévenu sa société que, pour une pièce importante, il allait désormais s'approvisionner à Détroit et non plus à St. Catharines. L'entreprise de St. Catharines offrait pourtant un rabais de 30 p. 100. Le même fabricant de St. Catharines a obtenu une prime de mérite, appelée prime de fournisseur privilégié. Cette prime lui a été accordée en raison du contrôle de la qualité effectué dans sa société. Il est donc manifeste que la question du prix, de la qualité et des antécédents ne revêt aucune importance. Cette usine d'automobiles de Détroit était décidée à s'approvisionner dans cette ville. Cette mesure va entraîner, pour le fournisseur de St. Catharines, un manque à gagner de 12 millions de dollars et, pour le pays, la perte de 80 à 100 emplois supplémentaires. Le président de l'entreprise de St. Catharines a déclaré carrément que, sans une loi canadienne sur les contrôles, sans la canadianisation, notre industrie de l'automobile va couler aussi rapidement que l'économie de notre pays à l'heure actuelle.

Cela m'amène à la question de la canadianisation des importations. Le ministre de l'Industrie et du Commerce, a dit que l'entente conclue avec la compagnie Volkswagen «présageait de ce qui allait se passer dans l'industrie automobile.» Il a ajouté que les pressions exercées par le public obligeraient le gouvernement à agir rapidement dans ce domaine. Depuis lors, de nombreuses pressions se sont manifestement exercées à l'égard des Canadiens, qui se rendent compte à l'heure actuelle qu'au moins un sur six emplois, au Canada, est lié à l'industrie automobile.

Le ministre de l'Industrie et du Commerce a posé en principe que l'existence d'une industrie automobile est indispensable à la santé économique du Canada. Je tiens à souligner, monsieur l'Orateur, que cette industrie est susceptible au premier chef de nous sortir du marasme actuel, de nous sortir de la récession ou de la dépression dans laquelle nous nous trouvons. Si le ministre et si le gouvernement permettent à l'industrie automobile de mourir dans une mer de platitudes, de promesses et de phrases creuses, nous serons dans un bien triste état de recul et de dépression.

Il est temps d'intervenir pour modifier l'accord canado-américain des composants automobiles, en fonction de la valeur ajoutée au Canada de chaque voiture vendue chez nous. C'est tout de suite que le gouvernement doit agir. Je laisse au ministre ou à son secrétaire parlementaire le soin de nous donner une réponse plus positive que celle qu'on nous a donnée.

M. Douglas Fisher (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, quand j'ai dit que le député de Bow River (M. Taylor) était un de mes préférés au parti conservateur, j'avais oublié le député de St. Catharines (M. Reid). C'est un véritable plaisir d'entendre un conservateur parler d'édifier l'industrie canadienne au lieu d'attaquer un des programmes de nationalisation ou de canadianisation, ou les programmes de soutien que nous élaborons normalement pour les industries du pays.

Le député a parlé de l'accord conclu avec Volkswagen. C'est un très bon exemple pour les Canadiens et pour les autres pays qui désirent vendre des voitures au Canada. Il ne faut pas douter que les constructeurs automobiles étrangers désirant s'implanter au Canada vont nous consulter pour savoir dans quelles conditions il pourront obtenir des allégements à l'instar de Volkswagen. Un certain nombre de cas de ce genre font l'objet de discussions et nous espérons qu'ils seront réglés au cours des mois à venir.

Pendant quelques années, Volkswagen a profité d'un programme de remise des droits selon lequel les droits acquittés sur les véhicules importés étaient réduits en fonction de la valeur des pièces achetées par Volkswagen au Canada et qu'elle utilisait sur ses chaînes de montage à l'étranger. Quand Volkswagen eut construit une usine de montage aux États-Unis, elle a accru sensiblement ses achats de pièces canadiennes, mais aux termes du programme de remise des droits, la compagnie devait encore acquitter des droits sur les véhicules qu'elle importait au Canada.

● (2225)

Le nouvel accord prévoit l'établissement d'une usine de fabrication de pièces au Canada qui emploiera presque 500 travailleurs et favorisera les achats de pièces au Canada. Les achats excédentaires créeront à leur tour 1,000 nouveaux emplois. Ainsi, Volkswagen sera autorisée à importer ses véhicules en franchise, pourvu qu'elle atteigne le degré de participation canadienne requis.

Le programme de remise des droits qui a paru intéresser particulièrement Volkswagen est aussi offert à d'autres fabricants de véhicules étrangers. Dans le commerce de l'automobile qui est un marché très concurrentiel, toute épargne sur les coûts représente un avantage qui n'est pas à dédaigner. Le programme en question réduit les droits exigés des importateurs. Par la même occasion, il favorise l'expansion de la fabrication automobile au Canada. Il n'est pas possible cependant de rembourser la totalité des droits exigés. Si une société, pour obtenir des avantages comparatifs, souhaite réduire à zéro le montant des droits qu'elle paie, le modèle conclu avec Volkswagen devrait lui indiquer comment il lui serait possible de conclure un accord aussi avantageux. Comme je le disais au début, nous espérons que d'autres sociétés seront incitées à conclure des accords semblables au cours des prochains mois.

M. l'Orateur adjoint: La motion d'adjournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain après-midi.

(A 10 h 26, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 13 juillet 1982

La séance est ouverte à 2 heures.

• (1405)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LE DROIT DE LA MER

LE REFUS DES ÉTATS-UNIS DE SIGNER LE TRAITÉ DES NATIONS UNIES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

Mlle Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire pressante et urgente. Compte tenu de l'importance que revêt le traité des Nations Unies sur le droit de la mer pour maintenir les relations Nord-Sud et faire des océans du monde le patrimoine commun de l'humanité, compte tenu également du fait que ledit traité a été signé par 130 pays après une décennie de négociation et de préparation soignées, et compte tenu enfin du refus des États-Unis de signer ce traité, je propose, avec l'appui du député de Skeena (M. Fulton):

Que la Chambre exprime sa profonde déception et sa vive inquiétude devant le refus du Président des États-Unis de signer le traité des Nations Unies sur le droit de la mer.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA CONDITION FÉMININE

LA RECONNAISSANCE DES FEMMES NOMMÉES AU COMITÉ CHARGÉ D'ÉTUDIER LES PROPOSITIONS BUDGÉTAIRES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Doug Lewis (Simcoe-Nord): Madame le Président, le gouvernement libéral s'est moqué de 52 p. 100 de la population canadienne en ne nommant pas de femme au comité de Canadiens éminents chargé d'étudier le budget. Embarrassé, le ministre chargé de la condition féminine a refusé d'annoncer officiellement que le gouvernement libéral avait finalement nommé deux femmes à ce comité, peut-être parce que le comité d'abord uniquement composé d'hommes s'est déjà réuni la semaine dernière. Je propose, avec l'appui du député de Brampton-Georgetown (M. McDermid):

Que la Chambre enjoigne au gouvernement libéral et au ministre chargé de la condition féminine d'accorder un traitement égal aux femmes qui ont été finalement nommées à ce comité en annonçant officiellement leur nomination.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE PREMIER MINISTRE

RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Ron Stewart (Simcoe-Sud): Madame le Président, les vues du premier ministre (M. Trudeau) sur le socialisme sont bien connues. Voici en effet ce qu'il écrivait dans l'un de ses articles paru sous le titre «La pratique et la théorie du fédéralisme»:

Il faut y voir (dans le fédéralisme) un instrument précieux à l'aide duquel des partis dynamiques peuvent implanter des gouvernements socialistes dans certaines provinces, d'où le radicalisme pourrait ensuite fructifier lentement en se répandant ailleurs.

Des voix: Oh, oh!

M. Stewart: Lubor Zink, chroniqueur au *Sun* de Toronto, l'a très bien compris comme on a pu le constater dans ses récentes chroniques. C'est pourquoi, aux fins d'amélioration, je propose, appuyé par le député de Bow River (M. Taylor):

Que le premier ministre fasse de M. Lubor Zink son chef de cabinet et son conseiller, car il saura lui indiquer la différence entre la gauche et la droite et lui montrer que les deux sont inconciliables.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: La parole est au député de Crowfoot.

* * *

LES FINANCES

ON DEMANDE LA SUPPRESSION DE LA TAXE SUR LE CARBURANT AGRICOLE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Arnold Malone (Crowfoot): Madame le Président, l'un des principaux objectifs visés dans le programme économique du gouvernement est la réduction du taux de l'inflation au Canada. Tous les partis représentés à la Chambre des communes s'accordent à reconnaître qu'il est souhaitable de freiner l'inflation dans notre économie, même si nous ne nous entendons pas sur les moyens pour y parvenir. Par ailleurs, le coût de l'alimentation est l'un des principaux facteurs qui déterminent le taux de l'inflation dans notre pays, et l'on a noté que les prix des aliments au Canada s'est déjà accru de 8 p. 100 cette année par rapport à l'année dernière; on prévoit que les prix augmenteront de 2 p. 100 encore, ce qui revient à 10 p. 100 pour l'année entière. Voilà pourquoi je propose, appuyé par le député de Wetaskiwin (M. Schellenberger):

Article 43 du Règlement

Que le Parlement encourage le ministre des Finances à prendre une série de mesures destinées à faire réduire, ou à supprimer, la taxe fédérale sur le carburant agricole. Cette taxe qui, à l'heure actuelle, représente 60c. le gallon de ce carburant, c'est-à-dire 40 p. 100 du prix, contribue à alimenter l'inflation.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Français*]

LES TRANSPORTS

ON DEMANDE QUE LE GOUVERNEMENT OCTROIE LES FONDS NÉCESSAIRES À LA DAVIE SHIPBUILDING DE LAUZON POUR LA CONSTRUCTION D'UN TRAVERSIER—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Cyril Keeper (Winnipeg-St. James): Madame le Président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente.

Étant donné que le sort de 1,500 employés chez la Davie Shipbuilding à Lauzon dépend de l'allocation accordée par le gouvernement fédéral de 40 millions de dollars pour la construction d'un traversier de CN Marine, je propose, appuyé par l'honorable député de Beaches (M. Young):

Que cette Chambre exige du ministre des Transports (M. Pepin) qu'il débloque immédiatement les fonds nécessaires à ce projet au lieu de remettre cette responsabilité à d'autres ministres.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Traduction*]

LE CABINET

LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill Domm (Peterborough): Madame le Président, selon certains rapports publiés en fin de semaine, le ministre chargé du logement aurait déclaré que le gouvernement est si résolu à mettre en œuvre son projet de réduction des hypothèques, qu'on ne saurait en douter. Hier, toutefois, le premier ministre (M. Trudeau) a déclaré ici à la Chambre qu'il ne pouvait donner aucune garantie au sujet de ce programme nécessaire et souhaitable lequel, en fait, aurait déjà été en place depuis deux ans sous l'ancien gouvernement conservateur. Je propose donc, appuyé par le député de North Vancouver-Burnaby (M. Cook):

Étant donné que le ministre chargé du logement semble déterminé à plonger chaque budget présenté par le gouvernement dans un chaos de plus en plus profond, que la Chambre informe les propriétaires de maison du Canada que dans le cas du ministre responsable du logement, la lumière est peut-être allumée mais la maison est vide.

Des voix: Oh, oh!

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

• (1410)

LE MINISTRE DES AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADIEN—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Madame le Président, en décembre dernier, le bureau du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Munro) à Ottawa a brûlé. En guise de rappel, il est responsable d'un incendie qui fait rage dans les Territoires du Nord-Ouest. Il faut préciser qu'il s'agissait d'une expérience entreprise par le personnel de son ministère, mais l'incendie s'étend et on n'arrive plus à le maîtriser. Avec l'appui du député de Richmond-Delta-Sud (M. Siddon), je propose donc:

Que la Chambre avertisse le ministre pyromane des Affaires indiennes et du Nord canadien de ne pas jouer avec des allumettes.

Des voix: Oh, oh!

Mme le Président: La parole est au député d'Esquimalt-Saanich.

* * *

LE DROIT DE LA MER

ON SUGGÈRE QUE LE MINISTRE FASSE UNE DÉCLARATION À L'APPEL DES MOTIONS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Madame le Président, comme la question du droit de la mer vient de prendre une nouvelle tournure, je propose, appuyé par le député de Richmond-Delta-Sud (M. Siddon):

Que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures fasse dans les plus brefs délais une déclaration à l'appel des motions pour souligner quelles seront les répercussions pour le Canada de la récente décision des Américains de se retirer définitivement des pourparlers sur le droit de la mer et que, dans sa déclaration, le ministre insiste en particulier non seulement sur les conséquences de cette décision sur les secteurs des pêches et des mines au Canada, mais aussi sur la protection de nos côtes en matière de pollution, d'immigration et de contrebande.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

L'EMPLOI

L'INCIDENCE DE LA MICROTECHNOLOGIE SUR LES EMPLOYÉES DE BUREAU—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. G. M. Gurbin (Bruce-Grey): Madame le Président, je prends la parole au sujet d'une affaire pressante concernant l'avenir des employés de bureau au Canada. La récente conférence sur les femmes et l'impact de la microtechnologie a réuni 500 représentants de groupes communautaires, de femmes intéressées, de syndicats et d'employeurs de toutes les régions du Canada. On y a fait remarquer que le progrès technologique dans les bureaux aura des conséquences particulièrement retentissantes et néfastes pour les employés de bureau, dont la forte majorité sont des femmes, et au-delà de 40 p. 100 sont menacées de perdre leur emploi à cause de l'utilisation croissante de la microtechnologie dans les bureaux. En conséquence, je propose, appuyé par le député d'Okanagan-Similkameen (M. King):

Que les députés de la Chambre recommandent avec insistance aux employeurs et au gouvernement des prendre des mesures pour s'assurer que le problème soit bien défini et qu'on donne des cours de formation et de recyclage sur une grande échelle afin d'empêcher le chômage massif, et pour s'assurer également que cette évolution positive dans les bureaux n'aura pas de conséquences négatives pour la majorité des femmes qui y travaillent.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES SOINS MÉDICAUX

ON SUGGÈRE UNE RÉUNION DES MINISTRES FÉDÉRAL ET PROVINCIAUX DE LA SANTÉ—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Mark Rose (Mission-Port Moody): Madame le Président, j'ai, moi aussi, une motion à proposer en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement. Depuis le mois d'avril, en Colombie-Britannique, plus de 2,300 travailleurs hospitaliers ont été mis à pied et 10 p. 100 des soins intensifs ont été supprimés. Par suite de ces restrictions, un patient, qui attendait depuis deux mois une opération chirurgicale à cœur ouvert, est décédé dimanche dernier. Comme il incombe au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^lle^ Bégin) de veiller à ce que les soins médicaux soient adéquats, je propose avec l'appui du député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie):

Que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social convoque immédiatement une réunion des ministres provinciaux de la Santé en vue de rétablir des soins médicaux adéquats au Canada et qu'elle y participe en vue d'offrir les fonds nécessaires pour satisfaire aux exigences fédérales dans ce domaine afin que d'autres vies ne soient pas compromises.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Article 43 du Règlement

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LA RÉNOVATION DU PRINCIPAL BUREAU DE POSTE DE VANCOUVER—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud): Vu la nécessité d'éliminer le gaspillage au sein du gouvernement, madame le Président, et attendu que la Société canadienne des postes envisage maintenant de majorer le prix des timbres qu'elle vient tout juste de porter à 30c., je propose, avec l'appui du député de Haldimand-Norfolk (M. Bradley):

Qu'on enjoigne au président de la Société canadienne des postes d'annuler sur-le-champ le projet de rénovation et de redécoration du principal bureau de poste de Vancouver qui est présentement en voie de réalisation et qui doit coûter plus de $200,000, projet qui vise à transformer les locaux réservés aux clients en un luxueux centre d'embauche, orné de rideaux et de tapis très dispendieux et tout à fait superflus, et d'annuler par conséquent le projet de hausse des tarifs postaux.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES FINANCES

L'APPLICATION DE LA DÉDUCTION POUR AMORTISSEMENT AUX CONCESSIONNAIRES S'OCCUPANT DE LOCATION DE VOITURES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gordon Taylor (Bow River): Madame le Président, le ministre des Finances (M. MacEachen) a annoncé dernièrement que des changements seraient apportés à la disposition relative à la déduction pour amortissement, prévue dans le budget du 12 novembre. On a modifié la règle de la demi-annuité dans le cas des entreprises de location de voitures à la journée, mais non pas dans celui des concessionnaires qui s'occupent de location à long terme. Les changements dont il est question devraient s'appliquer à ces concessionnaires également puisque les deux types d'entreprises fonctionnent selon le même principe, l'une s'occupant de la location quotidienne, et l'autre, de la location à long terme. Je propose donc, appuyé par le député de Simcoe-Sud (M. Stewart):

• (1415)

Que la Chambre reconnaisse qu'on nuirait aux concessionnaires qui font de la location de voitures à long terme en n'appliquant pas ces changements dans leur cas, ce qui en acculerait un bon nombre à la faillite, et qu'elle recommande que ces concessionnaires soient eux aussi visés par les changements apportés à la déduction pour amortissement.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

LA POSSIBILITÉ D'AIDER FINANCIÈREMENT DOME PETROLEUM

L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources qui, pas plus tard que jeudi dernier, a déclaré à la Chambre qu'on avait fait appel au gouvernement pour mettre sur pied un programme d'aide financière à l'intention de la société Dome Petroleum. Un article paru aujourd'hui dans les journaux de la chaîne Southam News révèle que le gouvernement songe sérieusement à offir un programme conjoint de un milliard de dollars en vue d'assurer la survie de cette société. Le ministre pourrait-il nous dire s'il cherchera à obtenir l'approbation du Parlement avant de s'engager à offrir quelque caution financière à la société Dome Petroleum, et pourrait-il nous donner une idée de l'importance des montants nécessaires pour aider cette société à remonter la pente?

[*Français*]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, il n'y a eu aucun fait nouveau depuis la dernière question qu'a posée l'honorable député à la Chambre. La situation est exactement la même, et il n'existe aucune proposition que je suis en mesure de présenter à mes collègues à l'heure actuelle.

* * *

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ POUR L'EXPANSION DES EXPORTATIONS

LES PROPOS D'UN FONCTIONNAIRE AMÉRICAIN CONCERNANT LE CONTRAT ENTRE BOMBARDIER ET LA VILLE DE NEW YORK

L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel): Madame le Président, le ministre peut-il nous dire qui sont les négociateurs attitrés du gouvernement canadien pour cette opération de sauvetage de Dome Petroleum? La question a son importance vu l'énormité des sommes qui sont en jeu. Au 30 juin, Dome avait un passif global, y compris les sommes payables, de 8.4 milliards de dollars. Le montant qui vient à échéance à la fin de septembre sera de 1.4 milliard dont 1.3 milliard en dollars américains. Quels sont ceux qui négocient au nom des Canadiens?

Rappelons-nous que ce matin encore, à Washington, on s'est moqué de nous à une conférence de presse, lorsque Robert Cornell, sous-secrétaire adjoint au Trésor pour le commerce et les investissements, a déclaré que le Canada avait été la dupe d'habiles négociateurs new-yorkais dans l'affaire du contrat de Bombardier. En effet, pour obtenir le contrat, il aurait suffit d'offrir un taux d'intérêt de 11.25 p. 100 au lieu de l'offre de financement du gouvernement canadien.

[*Français*]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, je trouve étrange que l'honorable député s'en remette aux commentaires de certains fonctionnaires américains qui voient une compagnie canadienne obtenir un contrat d'un milliard de dollars dans la ville de New York, un contrat qui aura pour effet de créer des dizaines de milliers d'années-hommes au Canada, et au Québec en particulier, et qui permettra à la compagnie Bombardier, une compagnie canadienne, d'avoir établi véritablement une tête de pont dans le domaine du transport urbain aux États-Unis et placera ainsi cette compagnie canadienne parmi les compagnies les plus avancées dans le monde dans le secteur du transport urbain, ce qui est très important pour la création d'emplois au Canada et pour les exportations canadiennes.

* * *

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

L'AMPLEUR DES NÉGOCIATIONS AVEC DOME PETROLEUM

L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel): Madame le Président, puisque Dome devra dès septembre prochain renouveler ou renégocier un emprunt de 1.4 milliard de dollars, quelle est l'ampleur des négociations faites pour le compte des Canadiens à propos de cette dette monumentale de Dome Petroleum?

• (1420)

[*Français*]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, encore une fois, les représentants des banques concernées ont approché le gouvernement il y a quelque temps. Des fonctionnaires, au nom du gouvernement du Canada, sont en discussion avec le groupe de banquiers en cause et des représentants de la Dome Petroleum. Il n'y a aucune offre précise qui soit en mesure d'être présentée au gouvernement. Des discussions sont en cours et je ne puis signaler aucun fait nouveau à ce sujet.

[*Traduction*]

LA SOURCE DE FINANCEMENT

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse également au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) qui a donné à entendre que des discussions étaient en cours entre le gouvernement et Dome Petroleum. On rapporte aussi que le gouvernement va recourir à la redevance spéciale de canadianisation pour faire payer aux Canadiens les frais du renflouement de Dome Petroleum, tout comme il leur a fait assumer le prix d'achat de Petrofina en haussant le prix de l'essence et des combustibles d'usage domestique. Le gouvernement a-t-il effectivement l'intention de renflouer Dome Petroleum aux frais des consommateurs canadiens?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): D'abord, madame le Président, le gouvernement n'a en rien indiqué qu'il comptait participer au renflouement de cette société. J'ignore d'ailleurs ce que le député entend au juste par cette expression.

Des voix: Oh, oh!

M. Lalonde: S'il lui donne le sens que je soupçonne, cela ne nous intéresse pas. J'ai déjà dit à plusieurs reprises en réponse à la question précédente que le gouvernement n'avait aucune proposition à faire à ce sujet. Je n'ai rien d'autre à ajouter sur ce point.

Mlle MacDonald: Madame le Président, je remarque que le ministre prend grand soin d'éviter de répondre à la question en ce qui a trait aux consommateurs canadiens. Un grand nombre de Canadiens s'inquiètent un peu partout au pays à ce sujet.

ON DEMANDE UN ENGAGEMENT RELATIVEMENT À LA SOURCE ÉVENTUELLE DE FINANCEMENT

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Madame le Président, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources nous donnera-t-il ce que je pourrais décrire comme un engagement ferme—je sais que ce n'est pas une garantie absolue—selon lequel le gouvernement n'utilisera pas la taxe spéciale de participation canadienne, qui augmenterait directement le coût des produits pétroliers et gaziers pour le consommateur, pour tirer la société Dome Petroleum du pétrin ou pour la rembourser et en outre que le ministre n'imposera pas une taxe d'accise spéciale sur ces produits à cette fin.

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, à ma connaissance, on n'envisage nullement de hausser la taxe spéciale de participation canadienne ou d'imposer une taxe d'accise.

M. Epp: Vous ne répondez pas à la question.

* * *

LE LOGEMENT

LE PROGRAMME DE RÉDUCTION DES TAUX D'INTÉRÊT HYPOTHÉCAIRES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre chargé du logement. Depuis des mois, les Canadiens s'inquiètent à juste titre du coût extraordinairement élevé des hypothèques. En fin de semaine, à Toronto, le ministre a garanti en des termes sans équivoque que le gouvernement présenterait un projet qui réduirait les taux d'intérêt hypothécaires de 3 à 6 p. 100. Il aurait dit, selon le *Star* de Toronto:

> Il ne fait aucun doute . . . Le plan sera mis en œuvre. Le gouvernement s'est engagé en ce sens.

Hier, à la Chambre des communes, le premier ministre a affirmé à peu près le contraire. Il a dit que le gouvernement ne pouvait garantir la mise en œuvre d'un tel programme.

Ma question est simple. Le ministre peut-il clarifier la politique déroutante du gouvernement et dire aux Canadiens ce qu'il en est en réalité de la réduction de 3 à 6 p. 100 des taux d'intérêt hypothécaires?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, le soir du budget, alors que le chef du parti néo-démocrate s'affairait à l'extérieur à dire au public et à la presse que le budget était sans espoir, le ministre des Finances a annoncé une aide de 400 millions à l'industrie du logement. Cette somme comprend en premier lieu la subvention de $3,000 offerte aux acheteurs d'une maison neuve ainsi qu'aux acheteurs d'un logement existant qui n'ont jamais eu de maison.

De plus, pour assurer une sécurité à plus long terme, le régime canadien de renouvellement hypothécaire a été élargi de sorte que toute famille canadienne consacrant plus de 30 p. 100 de son revenu au logement sera admissible à une subvention maximum de $3,000 au moment du renouvellement de son hypothèque.

En outre, le ministre des Finances a annoncé un régime de placements indexés, un nouveau plan financier sur lequel il demandera au monde des affaires, au public en général et à la Chambres des communes de se prononcer. Il a décrit ce plan; et si l'hon. député veut bien prendre le temps de se reporter au discours du ministre, il verra qu'il a dit ceci:

> Ces propositions introduiraient des innovations importantes dans notre régime fiscal et sur les marchés financiers.

M. Clark: Règlement!

M. Cosgrove: Je tiens à souligner la phrase qui suit:

> Le gouvernement se propose de les appliquer rapidement quand leur faisabilité aura été confirmée.

• (1425)

M. Broadbent: Madame le Président, les Canadiens ont accepté bien des choses de ce gouvernement sournois, mais ils ne toléreront sûrement pas que le ministre leur réponde sur ce ton-là.

LES CONSÉQUENCES DE LA DÉCLARATION ATTRIBUÉE AU MINISTRE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, étant donné qu'hier, le premier ministre a déclaré sans équivoque qu'aucune garantie ne pouvait être donnée tant que la Chambre n'aurait pas étudié le projet de loi, le ministre ne s'aperçoit-il pas que sa déclaration du week-end à Toronto présente certains dangers importants pour des milliers de familles canadiennes qui risquent de suivre son conseil et d'acheter une maison alors que si le comité d'éminents Canadiens s'aperçoit que la proposition n'est pas applicable, la Chambre ne sera saisie d'aucun projet de loi et ces familles se retrouveront avec une maison qu'elles n'ont pas les moyens de payer?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, en réalité, c'est le chef du Nouveau parti démocratique, qui, c'est évident, n'a pas lu les documents budgétaires déposés par le ministre à la Chambre, et qui effraie inutilement les Canadiens soucieux de ne pas perdre leur maison ou désireux de réaliser un achat sûr. Ainsi, dans l'avant-propos du document qui constituera dorénavant un nouvel instrument financier, le ministre déclare: «Par conséquent, toute disposition législative limitant les biens admissibles par l'instauration d'une date d'entrée en vigueur permettra aux achats effectués»—il va de soi que l'on parle ici d'achats de Canadiens—«après la date de présentation du présent document de profiter du nouveau régime.

J'invite le député à lire les documents budgétaires et à être un peu moins négatif. Je déplore qu'il ait voté contre l'affectation de 350 millions de dollars à la création d'emplois et à la construction de logements locatifs. Il devrait être plus positif et se joindre à tous ces Canadiens qui ont inondé les lignes téléphoniques de la Société canadienne d'hypothèques et de logement d'appels à l'aide.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Madame le Président, il est malheureux que le premier ministre ne soit pas ici pour défendre son intervention, et non la mienne, qui va complètement à l'encontre de ce que le ministre vient de déclarer.

ON DEMANDE QUE LE MINISTRE DONNE UNE GARANTIE AUX ACHETEURS DE MAISON

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): En guise de préface à ma question suivante, je signale que le ministre des Finances, dans le budget auquel le ministre vient de faire allusion, a décrit les effets qu'auraient ces propositions «si elles étaient adoptées». Il est clair qu'il adoptait la même attitude qu'a prise hier le premier ministre à la Chambre quand il a refusé de se porter à la défense du ministre chargé du logement, quand il a déclaré que le ministre avait eu tort de soutenir qu'une garantie serait accordée, si c'est bien ce que le ministre a dit.

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: C'est bel et bien ce qu'il a dit. Je demande donc au ministre s'il est disposé à garantir cet après-midi aux familles qui suivraient son conseil et feraient l'achat le plus important d'une vie, celui d'une maison, qu'elles obtiendront rétroactivement la réduction de 3 à 6 p. 100 sur leur hypothèque? C'est ce qu'il a affirmé à Toronto en fin de semaine. Voudrait-il répondre par oui ou non à cette question?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, j'ai étudié soigneusement les questions que le chef du Nouveau parti démocratique a posées au premier ministre hier. Je les ai relues très attentivement. J'ai remarqué que le chef du Nouveau parti démocratique me prête le terme «garantie». Or, je ne l'ai jamais employé, madame le Président. Trois choses seulement sont certaines: la mort, les impôts et l'attitude négative du chef du Nouveau parti démocratique!

Des voix: Oh, oh!

LA DÉCISION RELATIVE AU PROGRAMME DE RÉDUCTION DES TAUX D'INTÉRÊT HYPOTHÉCAIRES

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre chargé du logement qui a démontré encore une fois qu'il est capable de susciter chez les Canadiens des espoirs qu'il ne semble pas en mesure de combler. Le gouvernement a-t-il pris une décision relativement à la mise en œuvre de la disposition budgétaire prévoyant la réduction de 3 à 6 p. 100 des taux d'intérêt hypothécaires? A-t-il consulté les membres du soi-disant comité d'experts? Si je demande si le gouvernement a pris une décision à ce sujet, c'est que les Canadiens tiennent à le savoir.

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, j'invite encore une fois le député qui agit en tant que critique de l'opposition en matière de logement à se reporter aux engagements que le ministre des Finances a pris dans son exposé budgétaire proprement dit, ainsi que dans la préface des documents budgétaires. Je lui signale en outre que le président du comité d'experts s'entretient actuellement avec un certain nombre de représentants du secteur privé. Ainsi, hier soir, dans la région de Toronto, il s'est entretenu avec les représentants de l'Association canadienne de l'habitation et du développement urbain. Il a déclaré que les dirigeants du secteur répondent d'une façon tout à fait positive. Ils sont confiants que le gouvernement va remplir les engagements qu'il a pris dans le budget et dans le document. Ils ont bon espoir que cette formule hypothécaire répondra enfin au besoin de sécurité à long terme des acheteurs de maison.

• (1430)

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Madame le Président, la question est la suivante: une décision a-t-elle été prise? Dimanche soir, pendant l'émission télévisée «The Nation's Business», le ministre a déclaré: «Il ne s'agit pas d'une éventualité, le programme sera mis en œuvre». Il a poursuivi en annonçant que «le gouvernement mettra en œuvre un programme visant à accorder des prêts à des taux qui seront de 3 à 6 p. 100 inférieurs à ceux qui sont en vigueur sur le marché». Lorsqu'il a annoncé les mesures budgétaires, le ministre des Finances a précisé «si elles (les propositions) étaient adoptées». Il a ajouté que le programme serait étudié par le comité d'experts, comme on l'appelle. Nous voudrions savoir si une décision a été prise à ce sujet.

Madame le Président, pendant que le ministre est encore debout, peut-être pourrait-il indiquer également à la Chambre si, lorsqu'il s'est entretenu avec les chefs syndicaux vendredi dernier, le gouvernement s'est engagé à accorder une réduction générale de 3 à 6 p. 100 des taux d'intérêt hypothécaires en contrepartie de leur appui aux mesures de restrictions salariales dont la Chambre est maintenant saisie?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, dans les propos que j'ai tenus dimanche soir, j'ai bien déclaré que le gouvernement «mettra en œuvre»; j'ai effectivement utilisé ces termes. Aucune décision n'a encore été prise à ce sujet, sinon je l'aurais déjà annoncée. Quant aux intentions du gouvernement, le député n'ignore nullement, s'il a pris la peine de lire l'exposé budgétaire, que le ministre des Finances souhaite que le comité lui fasse rapport d'ici le 30 septembre.

M. Clark: A laquelle de vos déclarations devons-nous croire?

M. Cosgrove: Madame le Président, je crois déceler une certaine note d'optimisme dans la question du député et j'espère qu'il appuiera la mesure proposée. Je souhaite que l'appui de l'opposition ne se fera pas attendre aussi longtemps que dans le cas du projet de construction de logements locatifs qui a été retardé de trois mois, parce que nous avons besoin de son appui et de celui des Canadiens pour créer aujourd'hui même des emplois dans l'industrie de la construction.

[*Français*]

LES TRANSPORTS

ON DEMANDE SI DES INSTANCES ONT ÉTÉ FAITES À LA DAVIE SHIPBUILDING LTD. DE LAUZON POUR QU'ELLE GARDE SES 1,500 EMPLOYÉS

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Il y a quelques mois le CN avait demandé des soumissions pour la construction d'un traversier dont le contrat avait été accordé à la Davie Shipbuilding Limited de Lauzon, et un quotidien de Montréal fait dire aujourd'hui au ministre que maintenant le sort des 1,500 employés de cette société est entre les mains du ministre de l'Industrie et du Commerce. Est-ce que le ministre des Transports, responsable de ce ministère, pourrait dire aujourd'hui si la nécessité de ce traversier demeure toujours et, dans l'affirmative, a-t-il fait des instances pour que cette compagnie qui a obtenu le contrat puisse donner l'assurance de conserver ces 1,500 employés?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, aucun contrat n'a été accordé d'abord. La question est mal posée de ce point de vue-là. Voilà la situation.

M. Clark: Voilà le professeur!

M. Pepin: C'est mieux d'être professeur que d'être élève toute sa vie!

Des voix: Bravo!

M. Pepin: Madame le Président, la situation est la suivante. La CN Marine souhaitait à un certain moment faire construire un bateau, le *Gulf Span*, pour la traversée entre North Sydney et Port-aux-Basques. Elle a fait des appels d'offres. La Davie Shipbuilding Limited s'est présentée avec un marché d'une valeur de 143 millions de dollars. On a réduit ce montant à 130. La CN Marine avait 70 millions de dollars en banque affectés à ce contrat, et pouvait emprunter 30 millions de plus. Il fallait trouver 30 autres millions de dollars. J'ai présenté ce cas à mes collègues et à ce moment-là le ministère de l'Expansion économique régionale discutait à Québec de la construction d'autres installations, d'autres équipements pour la construction de plates-formes de forage. A ce moment-là on a donc abandonné la possibilité de construire un bateau. La possibilité de construire des plates-formes ayant, paraît-il, non pas été écartée mais remise à plus tard on retourne maintenant à la possibilité de construire un bateau. Le sujet a donc été remis en discussion, et c'est là que j'en suis avec le ministre de l'Industrie et du Commerce et de l'Expansion économique régionale.

ON DEMANDE SI LE CONTRAT RELATIF À LA CONSTRUCTION D'UN TRAVERSIER DANS LA RÉGION DE LAUZON A ÉTÉ ADJUGÉ

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Madame le Président, je désire poser une question supplémentaire. Il est très important pour la population de savoir ce que le ministre veut. Ce dernier dit dans sa déclaration qu'à cause d'un trafic diminué la nécessité et l'urgence de cette construction n'existent plus. Dans l'opinion du public il faudrait bien savoir si le gouvernement a besoin d'un bateau, et compte tenu de l'offre de la Davie Shipbuilding Limited, eux ont besoin de savoir si ce bateau-là sera construit. Le ministre pourrait-il dire d'abord plutôt que de s'en remettre au ministre de l'Industrie et du Commerce si le CN a besoin de ce bateau et, dans l'affirmative, si on va respecter le contrat qui semble être favorable à la Davie Shipbuilding? Et de grâce j'inviterais le ministre à ne pas remettre la responsabilité entre les mains du ministre de l'Industrie et du Commerce qui a déjà ses problèmes.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, je serai très clair à ce sujet. Le besoin de ce bateau a été réduit du point de vue de la CN Marine, en partie à cause de la diminution du trafic dans cette région-là. Mais si cela entre dans les plans du ministre de l'Industrie et du Commerce et de l'Expansion économique régionale . . .

M. La Salle: Avons-nous besoin de ce bateau?

M. Pepin: . . . dans l'intérêt des chantiers maritimes, je suis très bien disposé à remettre cette possibilité-là en discussion.

* * *

[*Traduction*]

LES PÊCHES

LES EMPLOIS MENACÉS EN NOUVELLE-ÉCOSSE

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Comme les pêcheurs canadiens sont autorisés à vendre de bord à bord quelque 30,000 tonnes de hareng aux navires étrangers, il ne reste que 26,000 tonnes pour les producteurs de produits de la mer de Nouvelle-Écosse. Le prix artificiel de $305 la tonne versé par les pays communistes, qui ne versent pas d'impôts au Canada, désavantage injustement les transformateurs canadiens face à la concurrence. Comme cet étau des prix va jeter 2,500 personnes en chômage en Nouvelle-Écosse, outre les autres chômeurs au Canada qui sont déjà 1.3 million, et faire perdre environ 8 millions en salaires, quelles mesures le ministre compte-t-il appliquer pour fournir des emplois convenables à ces travailleurs de la pêche?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, il aurait mieux valu adresser cette question à mon collègue le ministre des Pêches et des Océans, mais je crois savoir que dans ce cas-ci, les pêcheurs et les transformateurs négocient actuellement la question. En outre, bien sûr, nous avons mis sur pied divers programmes d'emploi, et nous allons annoncer sous peu des décisions concernant les programmes d'emploi direct et la façon de les mettre en oeuvre dans les provinces telles que la Nouvelle-Écosse pour fournir des emplois de rechange à ceux qui sont actuellement touchés par le recul du marché international.

Questions orales

LA VENTE DE HARENG AU JAPON

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre d'État chargé du commerce international. Je sais que les négociations ont repris aujourd'hui à Yarmouth, en Nouvelle-Écosse, mais elles durent déjà depuis le 1er juin et l'impasse demeure entière. Étant donné que les Japonais ont menacé d'aller s'approvisionner ailleurs si la Nouvelle-Écosse ne pouvait remplir leurs commandes de hareng, le ministre s'est-il entretenu avec les Japonais en vue de s'entendre sur un prix pour le hareng, un prix qui permettrait aux producteurs canadiens de conserver ces marchés.

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et des Océans): Madame le Président, je trouve fort étonnant que le député tente de nous raconter une histoire qui, malheureusement, ne correspond pas à la réalité. Il oublie par exemple de rappeler aux députés qui s'intéressent à la chose que, il y a des mois, puisque c'était avant Noël, j'ai demandé aux conditionneurs locaux quelle quantité de poisson il leur faudrait. Je leur ai également demandé s'ils négociaient avec les pêcheurs, car l'association des pêcheurs avait demandé la permission de faire des ventes de bord à bord. Étant donné que la réponse des conditionneurs tardait, il y a quelques mois, j'ai donné aux pêcheurs la réponse à laquelle ils avaient droit et qui leur permettait de vendre le poisson dont de toute évidence les conditionneurs ne voulaient pas.

Je trouve assez bizarre que le député nous dise aujourd'hui que les conditionneurs cherchent désespérément à obtenir le hareng pour lequel ils ont refusé de négocier il y a quelques mois.

* * *

• (1440)

LE LOGEMENT

LES LOYERS RELEVANT DE LA SOCIÉTÉ D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT—L'APPLICATION DES DIRECTIVES

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre chargé du logement. Il sait sûrement que le ministre des Finances et le premier ministre ont dit que chaque ministre devait se mettre en rapport avec les organismes gouvernementaux relevant de sa compétence afin de veiller à l'application de la limite de 6 p. 100. Le ministre des Finances a-t-il ordonné à la Société canadienne d'hypothèques et de logement de limiter toutes les augmentations de loyer dans tous les logements relevant de sa compétence à 6 p. 100 ou moins dans l'année qui vient et à 5 p. 100 ou moins l'année suivante?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, on m'a déjà posé une question semblable au sujet d'un organisme relevant du ministre des Travaux publics, une société immobilière de Dorval. J'avais alors répondu que, dans son exposé budgétaire, le ministre des Finances faisait allusion à des organismes administratifs, et je suppose qu'il en sera de même dans toutes les communications qu'il enverra aux ministres. Selon moi, la Société canadienne d'hypothèques et de logement ne fait probablement pas partie des organismes réglementaires auxquels a fait allusion le ministre.

Des voix: Oh, oh!

M. Cosgrove: Quoi qu'il en soit, comme je l'ai fait dans le cas de la société de Mirabel, j'ai demandé aux représentants de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, du ministère des Travaux publics et de la Commission de la capitale nationale d'étudier la déclaration du ministre et de m'indiquer quelles seraient les conséquences de l'application volontaire—et non forcée—des lignes directrices, afin d'en déterminer les répercussions financières et d'être ainsi en mesure de respecter l'esprit de la politique—sinon de la loi—annoncée par le ministre des Finances.

M. Deans: Madame le Président, je vous ferai grâce de la lecture de la réponse du premier ministre à une question que j'ai posée hier mais je presse le ministre chargé du logement de la lire. Elle affirme qu'il incombe aux ministres, d'exiger des personnes œuvrant au sein des divers organismes réglementaires de respecter les limites de 6 et 5 p. 100 au cours des prochaines années.

L'AUGMENTATION DES LOYERS DE CERTAINS IMMEUBLES À TORONTO

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Étant donné, madame le Président, que le ministre a jugé bon d'appuyer le plafonnement des augmentations salariales à 6 et 5 p. 100, et l'application de cette mesure aux pensions de vieillesse, va-t-il réexaminer la situation que mon collègue le député de Beaches et moi-même avons dénoncée en signalant que la Société canadienne d'hypothèques et de logement avait exigé une hausse de 25 p. 100 cette année des loyers au 1338 est de la rue Queen à Toronto, et suspendre cette hausse?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, le député fait allusion à des hausses de loyer exigées par la Société canadienne d'hypothèques et de logement des locataires de certains immeubles de la région métropolitaine de Toronto. J'ai en effet répondu au député que sa question ne faisait pas état de cette hausse de loyer qui remonte à plusieurs mois, à cinq ou six mois, sauf erreur. La Société, dont la décision avait pour objectif d'amener des loyers à la parité avec ceux qui se pratiquent sur le marché, a reexaminé la question.

Des voix: C'est faux.

M. Cosgrove: Mais ce faisant, quand nous constatons que des locataires consacraient un montant disproportionné de leur revenue à payer leur loyer—plus de 30 p. 100, par exemple—nous faisions intervenir une disposition permettant de subventionner le loyer selon le principe voulant que le loyer soit compatible avec le revenu.

Quant à la question qu'a soulevée plus précisément le député, il s'agit d'une question ancienne à laquelle on a déjà répondu.

Des voix: Oh, oh!

M. Cosgrove: Ce que j'ai dit dans ma réponse à la première question s'applique en général à toutes les hausses qui pourraient se présenter à l'avenir.

Des voix: Oh, oh!

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LA HAUSSE ÉVENTUELLE DES TARIFS POSTAUX

M. Bud Bradley (Haldimand-Norfolk): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre chargé de la Société canadienne des postes. Compte tenu de son absence, un autre ministre pourrait se charger de répondre à sa place. Comme le sait sans doute le ministre, le président de la Société aurait déclaré récemment qu'il lui sera pratiquement impossible de limiter son déficit en fonction des directives établies par le gouvernement. Il sait également que, de l'avis de divers vice-présidents, une nouvelle augmentation du tarif postal s'imposera.

Les Canadiens peuvent-ils s'attendre que ce tarif sera augmenté cette année ou au début de 1983? La hausse éventuelle de ce tarif, cette année ou la suitvante, respectera-t-elle les directives établies dans le budget, c'est-à-dire qu'elle ne dépassera pas les 6 p. 100?

M. Gary F. McCauley (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations): Madame le Président, je n'ai pas de renseignements précis à communiquer au député en réponse à sa question. Toutefois, je soumettrai la question à la Société canadienne des postes et je répondrai au député à la première occasion.

M. Bradley: J'ai l'habitude de ce genre de réponses. Le ministre en fournit de semblables, lui aussi, madame le Président.

* * *

LE CRTC

LA DEMANDE DE HAUSSE DE TARIF DE BELL CANADA

M. Bud Bradley (Haldimand-Norfolk): Madame le Président, ma question suivante s'adresse au ministre des Communications. Le ministre a, semble-t-il, affirmé hier qu'il n'interviendrait pas pour réduire les hausses de tarif de Bell Canada, lesquelles pourraient faire augmenter le coût des appels téléphoniques des Canadiens de 35 p. 100.

Des voix: C'est une honte!

M. Bradley: La hausse de 6 p. 100 mise de l'avant dans le budget se trouverait dépassée de loin. Le ministre invoque des circonstances exceptionnelles dans le cas de Bell Canada. Le ministre veut-il expliquer à la Chambre en quoi consistent ces circonstances exceptionnelles?

L'hon. Francis Fox (ministre des Communications): Madame le Président, j'ai dit que je n'interviendrais pas maintenant pour la bonne raison que je n'en ai pas le pouvoir actuellement. Lorsque Bell Canada veut obtenir des hausses de tarif, elle doit présenter une demande à cet effet auprès du CRTC. Le Conseil décide ensuite s'il doit tenir une audience en vue d'établir si l'augmentation se justifie. Dans ma réponse d'hier je n'ai fait que répéter ce que j'avais dit la semaine dernière à la Chambre, à savoir que le message du budget est clair comme de l'eau de roche. Les organisations chargées d'administrer les hausses de prix des organismes fédéraux seront invitées à se conformer à la directive du budget, à moins de circonstances exceptionnelles.

Dans le cas de Bell Canada, si la hausse devait être supérieure à 5 ou 6 p. 100, il y aurait appel au gouverneur en conseil—c'est-à-dire au cabinet fédéral—auquel la loi pertinente reconnaît le pouvoir de modifier une décision du CRTC dans le domaine des télécommunications et de fixer lui-même le tarif si une hausse lui paraît injustifiée.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

LES RÉPERCUSSIONS DU PROJET DU LAC SHOAL SUR LE RÉSERVOIR D'EAU POTABLE DE WINNIPEG

L'hon. Jake Epp (Provencher): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et a trait au projet du lac Shoal. Les habitants de Winnipeg tirent depuis bien des années leur eau potable de ce lac. Les Indiens sont maintenant en train de lancer un projet de construction de chalets. Il s'agit d'un projet d'expansion économique que les Indiens voudraient mener à bien. Le ministre a-t-il personnellement garanti que le projet ne nuira pas à la qualité de l'eau potale des habitants de Winnipeg?

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame le Président, je ne sais pas ce que le député veut dire lorsqu'il parle de garanties personnelles. D'ailleurs, je ne connais aucun ministre d'aucun gouvernement qui a l'habitude de donner des garanties personnelles.

M. Nielsen: Sauf pour le ministre aux garanties inébranlables.

M. Nowlan: Il est inébranlable parce qu'il a un cœur d'acier.

M. Munro (Hamilton-Est): J'ignore si le député avait l'habitude de donner des garanties personnelles quand il était ministre des Affaires indiennes, mais j'imagine que non.

Tout ce que je peux lui dire, c'est que j'ai remis au chef et à la bande l'argent nécessaire pour retenir les services des meilleurs experts-conseils afin de déterminer si le projet pouvait constituer une menace pour les réserves d'eau de la ville de Winnipeg, ce que nous ne pourrions bien entendu pas tolérer. Les experts-conseils ont indiqué que, si l'on respectait certaines sauvegardes, le projet n'aurait pas d'effet nocif sur l'eau qui alimente Winnipeg. Je suis en train d'examiner plus à fond les rapports des experts-conseils pour être absolument certain que c'est bien vrai avant de décider quoi que ce soit.

M. Epp: Madame le Président, ce que je voulais savoir en demandant si le ministre avait donné des garanties personnelles, c'est s'il avait approuvé le projet et un système d'évacuation des eaux usées.

LA RESPONSABILITÉ DU GOUVERNEMENT

L'hon. Jake Epp (Provencher): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse elle aussi au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Si la qualité de l'eau potable qui alimente Winnipeg venait à baisser, le gouvernement du Canada considérerait-il que c'est à lui qu'il incombe d'assumer les frais de filtration ou les autres frais supplémentaires que le projet et la baisse de la qualité de l'eau pourraient représenter pour les habitants de Winnipeg?

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame le Président, il me semble que la situation est très simple. On ne peut pas affirmer d'une part que le gouvernement doit mettre inutilement des bâtons dans les roues des Indiens et dire en même temps que nous devrions faire l'impossible pour favoriser le progrès économique des Indiens. La position adoptée par le député est très illogique. Comme il le sait pour avoir été ministre des Affaires indiennes, les Indiens en question ont perdu des possibilités d'emploi parce qu'on leur interdisait de pêcher dans la région. Ils se sont alors tournés vers un autre projet d'expansion économique, en l'occurrence l'aménagement de leurs terres pour la construction de chalets, comme d'autres l'ont déjà fait dans la région.

• (1450)

On commence maintenant à craindre tout à coup que la qualité de l'eau qui approvisionne la ville de Winnipeg ne baisse à cause de ce que les Indiens comptent faire contrairement aux autres propriétaires de chalets sur le même lac.

Avant de donner notre approbation, nous faisons tout le nécessaire pour garantir que les réserves d'eau n'en souffriront nullement. S'il en était autrement, cependant, je pense que les Indiens seraient les premiers à reconnaître, comme la ville de Winnipeg, d'ailleurs, que le projet ne doit pas aller de l'avant. Dans une telle éventualité, vu toutes les dépenses effectuées par les Indiens pour garantir qu'il n'y aurait pas d'effets nocifs et que d'autres propriétaires de terrain autour du même lac n'ont pas eu à faire, je pense qu'il est raisonnable de s'attendre à ce que la ville de Winnipeg songe à acheter la propriété en question. Le maire et le conseil municipal de Winnipeg ont d'ailleurs indiqué que c'était une possibilité si le rapport des experts-conseils ne contenait pas les conclusions attendues.

* * *

LE LOGEMENT

LA DÉCLARATION TÉLÉVISÉE DU MINISTRE AU SUJET D'UN PROGRAMME DE RÉDUCTION DES TAUX HYPOTHÉCAIRES

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Madame le Président, j'ai une question très brève et très simple à poser au ministre responsable du logement et une question supplémentaire tout aussi brève et tout aussi simple pour laquelle il suffit simplement de répondre par oui ou par non. D'après le numéro du «The Nation's business» du samedi 10 juillet, le ministre du logement aurait déclaré:

> Le Gouvernement du Canada va mettre sur pied un programme visant à accorder des prêts qui seront de 3 à 6 p. 100 inférieurs au taux en vigueur sur le marché, afin d'assurer votre sécurité à long terme.

Est-ce vrai?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, j'ai répondu deux fois à cette interrogation au cours de la période des questions. Par souci de rapidité, j'invite le député à se reporter à ces réponses.

M. Nielsen: J'ai l'impression que le ministre ne veut pas dire si cette déclaration est vraie ou non.

LA DÉCLARATION ATTRIBUÉE AU MINISTRE PAR LE «STAR» DE TORONTO

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Madame le Président, ma question supplémentaire concerne également un extrait du *Star* de Toronto du 10 juillet 1982 selon lequel le ministre aurait déclaré que ce programme visant à réduire entre 3 et 6 p. 100 les taux hypothécaires serait appliqué et que ce n'était pas une question de chance. Cette déclaration est-elle exacte?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, je renvoie de nouveau le député aux passages du budget sur lesquels je me suis fondé tout à l'heure pour expliquer cette déclaration. J'attire également son attention sur le contexte dans lequel j'ai fait cette déclaration et sur les paragraphes de la conclusion où j'ai dit que nous avions bon espoir que les trois quarts de milliards de dollars alloués par le gouvernement dans les deux derniers budgets au cours des sept mois qui viennent de s'écouler apporteront une sécurité à court et à long terme aux propriétaires de maisons et relanceront donc la construction domiciliaire.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

LE RÔLE DE LA VILLE DE WINNIPEG DANS LA DÉTERMINATION DE LA QUALITÉ DE L'EAU

L'hon. John M. Reid (Kenora-Rainy River): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et fait suite à la série de questions posées par le député de Provencher. Elle porte sur le rôle de la ville de Winnipeg à l'égard de la tribu de Shoal Lake. Le ministre peut-il nous donner l'assurance que la ville de Winnipeg est disposée à collaborer avec les experts-conseils en leur fournissant les données pertinentes concernant la qualité de l'eau qu'elle leur a refusées au départ, pour nous permettre de déterminer exactement la qualité de l'eau acheminée de Shoal Lake à l'aqueduc de Winnipeg?

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame le Président, je remercie le député de sa question. Les Indiens et les experts-conseils m'ont dit avoir eu quelques difficultés à obtenir les données nécessaires. J'ai demandé au maire, au conseil municipal et à l'administrateur de la ville de Winnipeg, je crois que c'est son titre exact, si nous pourrions réunir ces données pour permettre aux experts-conseils de procéder à une étude complète dans l'intérêts des Indiens. Sauf erreur, la plupart des données demandées leur ont finalement été fournies.

* * *

[*Français*]

L'INDUSTRIE

LE PRÉSUMÉ REFUS DE DÉSIGNER LA VILLE DE THETFORD MINES

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale, laquelle a trait au Programme d'adaption de l'industrie et de la main-d'œuvre. Le ministre doit savoir que le député de Frontenac dit que le gouvernement refuse de désigner la ville de Thetford Mines parce que l'un des principaux employeurs est la Société nationale de l'amiante contrôlée par le gouvernement du Québec. Ma première question est donc la suivante: Est-ce que le député avait raison lorsqu'il a fait une telle accusation? Et la deuxième: Est-ce qu'il y a d'autres raisons pour le refus?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, le député de Frontenac a fait un effort assez sérieux en faveur de sa région, et je pense que ses commettants reconnaissent ses grands efforts. Les décisions sur les désignations des collectivités sont des décisions du Cabinet, et la situation relative à sa circonscription reste à l'étude. Je pense qu'une partie est déjà désignée, et il a très hâte qu'on révise le dossier pour permettre de prendre des décisions sur le reste de la région qu'il représente.

LA RAISON POUR LAQUELLE LE GOUVERNEMENT A REJETÉ LA DEMANDE DE LA MARINE INDUSTRIES LTD.

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, nous avons eu une indication de la faiblesse du député de Frontenac. Maintenant je voudrais poser une question sur la région de Sorel-Tracy. Pourquoi le gouvernement a-t-il rejeté la demande de la Marine Industries Limited, de Sorel?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, je pense que le chef de l'opposition parle d'une demande de contribution pour appuyer l'étude par la Marine Industries Limited, et l'un des règlements du Programme d'adaptation de l'industrie et de la main-d'œuvre édicte qu'il est nécessaire de prouver qu'il est impossible pour une société de procéder au projet sans l'appui d'une contribution. L'Office de l'expansion de l'entreprise a étudié le dossier et a décidé qu'il était possible pour la Marine Industries Ltd. de procéder sans cette contribution, mais je suis certain qu'il serait disposé à étudier les autres demandes de cette société.

[*Traduction*]

LE PRÉSIDENT D'UNE SOCIÉTÉ DE WINDSOR

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, le ministre de l'Industrie et du Commerce connaît-il personnellement M. W. A. Doherty, le président de la société privée qui s'occupe de la construction de l'hôtel Hilton à Windsor?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Oui, je le connais, madame le Président, tout comme des dizaines de milliers d'autres habitants de la région de Windsor d'ailleurs.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

LES CONDITIONS RÉGISSANT L'AIDE ACCORDÉE POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UN HÔTEL À WINDSOR

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, le ministre sait sans doute que le gouvernement du Canada a déjà été associé, dans le cadre des programmes d'assurance de la SCHL, à la faillite de deux hôtels, en l'occurrence le Quai d'Orsay à Ottawa et le Howard Johnson à Montréal. Le ministre s'est-il assuré que le projet de l'hôtel Hilton à Windsor n'échouera pas lui aussi et peut-il nous assurer que les fonds nécessaires pour mener à bien le projet ont été réunis?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, le Conseil d'expansion des entreprises, qui a accepté la demande d'emprunt pour le projet, a posé un certain nombre de conditions qui visent à servir de garantie à l'aide qui sera accordée et il est certain qu'aucune partie de l'argent ne sera avancée tant que toutes les conditions n'auront pas été remplies, y compris l'obtention des fonds nécessaires par le promoteur privé.

Questions orales

LA FONCTION PUBLIQUE

LES BILLETS REMIS À DES EMPLOYÉS POUR DES VOYAGES À L'ÉTRANGER

M. Jim Fulton (Skeena): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Approvisionnements et Services, qui se souviendra sans doute d'une lettre qu'il m'a envoyée la semaine dernière. Pourrait-il fournir quelques renseignements à la Chambre? Comme il le sait, du 3 mai au 10 juin dernier, 1,569 billets d'avion ont été délivrés à des fonctionnaires pour des voyages à l'étranger. Comme il ne s'agit absolument pas de fonctionnaires des ministères des Affaires extérieures et de la Défense nationale, aucune considération de sécurité n'empêche le ministre de dévoiler leur nom et le but du voyage qu'ils ont fait à l'étranger à partir d'Ottawa. S'il ne peut le faire, je signale qu'il a déjà supprimé deux de ces 1,569 billets, destinés l'un à un employé du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, et l'autre à un employé du ministère des Communications devant aller en Argentine. S'il ne peut nous fournir le nom des fonctionnaires en question et le but de leur voyage, pourrait-il nous donner des photocopies de ces billets?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): Je voudrais d'abord préciser, madame le Président, que, si j'en juge par la motion que le député a proposée hier en vertu de l'article 43 du Règlement, il n'a pas bien saisi certains des renseignements que je lui ai fournis dans la lettre en question. Il se rappellera que celle-ci faisait suite à une question qu'il a fait inscrire au *Feuilleton*. Je lui recommande de procéder de la même manière pour cette question-ci.

Je tiens à préciser que, dans ma réponse, il est bel et bien question des 1,500 billets dont il parle, mais je voudrais lui signaler que ces billets pour l'étranger ont été émis pour être utilisés à partir de divers endroits du Canada, et non seulement de la région de la capitale nationale. En ce qui concerne le reste de la question, je lui demande d'emprunter la procédure habituelle.

• (1500)

M. Fulton: J'ai en main la lettre du ministre et, premièrement, je n'ai pas fait inscrire de question au *Feuilleton*. Il s'agit d'une lettre. Deuxièmement, il a déclaré dans cette lettre que ces renseignements étaient fondés sur des «chiffres ayant été recueillis récemment au sujet des voyages internationaux effectués à partir de la région de la capitale nationale». Il a donc tort sur deux points.

ON DEMANDE DE METTRE UN TERME AUX DÉPLACEMENTS NON INDISPENSABLES

M. Jim Fulton (Skeena): Ma question supplémentaire s'adresse au président du Conseil du Trésor qui, je m'en réjouis, lit en français et en anglais le document de Bell que je lui ai donné hier. Comme son cher bill C-124 va perturber la vie de milliers de fonctionnaires sous-payés qui gagnent aux environs de $12,000 par an et comme ils ne sont pas nombreux à emprunter ces vols internationaux, je me demande si le président du Conseil du Trésor voudrait promettre à la Chambre qu'il va essayer de demander à ses collègues de lui fournir ces noms et qu'il va envoyer une directive à tous les membres du cabinet leur demandant de mettre sur-le-champ un terme à tous les déplacements internationaux qui ne sont pas indispensables.

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, j'apprécie beaucoup le document sur les services téléphoniques interurbains que le député de Skeena m'a envoyé hier et que j'ai parcouru en anglais et en français. Pour ce qui est des déplacements non indispensables, je tiens à préciser que tous ces voyages sont dûment autorisés et qu'en vertu des lignes directrices ils sont donc jugés indispensables. Les chiffres semblent élevés. J'ai été heureux de constater qu'entre 1979 et 1980 ces déplacements ont baissé de 6 p. 100. Mais les chiffres signalés par le représentant pour une période d'un mois en 1982 semblent indiquer que leur nombre a augmenté. Je m'engage à examiner cette question.

* * *

[*Français*]

PÉTITIONS

DÉPÔT DES RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

Mme le Président: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que le greffier a déposé sur le bureau les rapports du greffier des pétitions, qu'il fait connaître qu'il a examiné les pétitions présentées par des honorables députés le lundi 12 juillet 1982, et qu'il constate que les pétitions sont conformes aux exigences du Règlement quant à leur forme.

* * *

[*Traduction*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. CROSBY—LES REMARQUES DE M. CHRÉTIEN AU SUJET DE L'AFFAIRE DONALD MARSHALL—DÉCISION DE M^ME^ LE PRÉSIDENT

Mme le Président: Comme le député de Halifax-Ouest (M. Crosby) est à la Chambre aujourd'hui, je voudrais rendre ma décision au sujet de la question de privilège qu'il a soulevée le 17 juin parce qu'il était mécontent des réponses du ministre de la Justice (M. Chrétien). Le ministre de la Justice est absent, mais j'estime devoir quand même rendre ma décision afin de ne pas trop faire traîner les choses.

Je ferais valoir au député de Halifax-Ouest que, conformément à nos usages, nous acceptons les explications des députés. Dans le cas qu'il a soulevé, ces explications ont été manifestement données de bonne foi. La Chambre croit généralement un député sur parole.

Néanmoins, je signale que, même si le ministre avait refusé de fournir des explications à propos de l'affaire intéressant le député, cela ne justifierait pas non plus la question de privilège.

Par conséquent, j'estime que la question de privilège ne se pose pas, car rien dans les explications du ministre ne permet de croire qu'il a cherché à induire la Chambre en erreur, et le fait de différer une déclaration ne constitue pas un outrage à la Chambre.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 3289, 3899, 3960, 4087 et 4088.

[*Texte*]

LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Question no 3289—**M. Dantzer:**

1. Si les primes ne changent pas, quand *a*) les cotisations au Régime de pensions du Canada ne couvriront-elles plus les prestations versées, *b*) les cotisations au régime de pensions du Canada et les intérêts ne couvriront-elles plus les prestations, *c*) la caisse du Régime de pensions du Canada n'existera-t-elle plus?

2. Quelles hypothèses influeront sur la réponse à la partie I, y compris les taux d'intérêt prévus payés à la caisse et les fluctuations prévues du taux actuel de mortalité?

3. Quels changements de prime seront nécessaires *a*) en (i) 1986 (ii) 1991 (iii) 2001 (iv) 2011 (v) 2021 (vi) 2031 pour maintenir la valeur courante de la caisse en dollars réels, *b*) pour maintenir la valeur courante de la caisse en dollars réels en (i) 1986 (ii) 1991 (iii) 2001 (iv) 2011 (v) 2021 si l'on doublait les prestations versées par le régime?

4. Quels sont *a*) le taux d'intérêt payé au régime, *b*) le taux le plus faible de la Banque du Canada, *c*) le taux moyen de la Banque du Canada, *d*) les montants empruntés à la caisse par chaque province au cours du (i) troisième trimestre de 1979 (ii) quatrième trimestre de 1979 (iii) premier trimestre de 1980 (iv) deuxième trimestre de 1980 (v) troisième trimestre de 1980 (vi) quatrième trimestre de 1980 (vii) premier trimestre de 1981 (viii) deuxième trimestre de 1981?

5. Les fonds de la caisse sont-ils investis seulement dans les obligations de 20 ans du gouvernement du Canada?

6. Le gouvernement sait-il si des régimes publics ou privés de retraite investissent uniquement à un même endroit et sinon, pourquoi, en ce qui concerne particulièrement les règlements du gouvernement qui s'appliquent aux régimes des secteurs public et privé?

7. Si le RPC n'acceptait plus de nouveaux cotisants à compter du 30 septembre 1981, mais que tous les cotisants actuels continuaient de contribuer au taux actuel, quel serait le déficit de la caisse lorsqu'on la fermerait, en dollars courants et de 1981?

8. Combien vaudrait la caisse le 30 septembre 1981 si, depuis sa création, on avait investi l'argent dans *a*) des obligations du Trésor de 91 jours du gouvernement du Canada, *b*) des obligations du Trésor de 180 jours du gouvernement du Canada, *c*) les obligations de 1 an du gouvernement du Canada, *d*) les obligations provinciales de 10 ans en supposant que chaque province emprunte à son taux provincial, *e*) des obligations de 10 ans de corporations, compte tenu de l'intérêt composé fourni dans la Revue statistique de la Banque du Canada?

L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)): Les ministères des Assurances et des Finances me transmettent les renseignements suivants:

1. Dans le dernier rapport actuariel statutaire complet sur le Régime de pensions du Canada, (Sixième rapport actuariel statutaire déposé à la Chambre des communes le 18 décembre 1978) on estimait, en supposant que le taux de cotisation de 3.6 p. 100 ne change pas, que *a*) les dépenses excéderaient les cotisations en 1985, *b*) les dépenses excéderaient les cotisations et les intérêts en 1993 et *c*) la caisse cesserait d'exister en 2003.

2. Bon nombre d'hypothèses influent sur les réponses de la partie 1; voici une liste partielle de ces hypothèses:

1. taux de croissance des gains moyens;

2. taux d'augmentation de l'indice des prix à la consommation;

3. taux d'intérêt sur les nouveaux placements;

4. taux de mortalité;

5. taux de migration;

6. taux de participation au régime;

7. répartition des gains;

8. âges de la retraite;

9. taux d'incidence et de cessation des invalidités;

10. taux d'incidence des pensions versées aux conjoints;

11. proportions de personnes mariées, répartitions par âge et répartitions relatives des gains entre les conjoints;

12. taux de remariage des veufs et des veuves.

Ces hypothèses, ainsi que d'autres, sont décrites de façon détaillée dans le sixième rapport actuariel statutaire.

Voici les effets combinés de toutes les hypothèses sur les dépenses et les cotisations pour les trois années civiles (1978 à 1980): les dépenses réelles se sont établies en moyenne à environ 92 p. 100 des montants estimatifs, tandis que les cotisations réelles se sont établies en moyenne à environ 97 p. 100 des montants estimatifs. Donc, les données réelles ont été légèrement plus favorables que les prévisions, et si cette tendance devait se poursuivre, l'une ou plusieurs des trois éventualités envisagées dans la partie 1, en supposant qu'il n'y ait aucun changement du taux de cotisation, peuvent se produire un peu plus tard que prévu.

Pour ce qui est de certaines hypothèses particulières, on a prévu que le taux annuel de croissance des gains moyens, le taux annuel d'augmentation de l'indice des prix à la consommation et le taux annuel d'intérêt sur les nouveaux placements diminueraient par rapport aux taux enregistrés en 1978 pour passer à 5.5, 3.5 et 6.5 p. 100 respectivement pour 1983 et les années ultérieures. Même si ces taux ultimes semblent être bas, du moins à court terme, il faudrait souligner que les écarts prévus entre ces taux influent plus que leurs niveaux absolus sur les estimations figurant dans le sixième rapport actuariel statutaire. Par exemple, en supposant encore une fois que le taux de cotisation de 3.6 p. 100 ne change pas, si l'on avait utilisé des hypothèses ultimes de 11.5, 9.5 et 12.5 p. 100 (c'est-à-dire des hypothèses comportant les mêmes écarts, mais 6 point de pourcentage en plus) *a*) les dépenses estimatives excéderaient les cotisations encore en 1985, *b*) les dépenses estimatives excéderaient les cotisations et les intérêts en 1995 au lieu de 1993 tandis que *c*) la caisse cesserait d'exister en 2002 au lieu de 2003. Évidemment, ces changements auraient été relativement peu importants.

Questions au Feuilleton

3. *a*) Si le taux de cotisation de 3.6 p. 100 est maintenu tant que la valeur de la caisse en dollars réels en fonction de l'indice des prix à la consommation augmente, et s'il est par la suite augmenté annuellement au besoin afin de maintenir la valeur de la caisse en dollars réels, on prévoit que les taux de cotisation nécessaires seraient les suivants: (i) 3.6 p. 100 en 1986, (ii) 3.90 p. 100 en 1991, (iii) 5.12 p. 100 en 2001, (iv) 6.02 p. 100 en 2011, (v) 7.77 p. 100 en 2021, (vi) 8.90 p. 100 en 2031 et (vii) 8.54 p. 100 en 2041, compte tenu des hypothèses figurant dans le sixième rapport actuariel statutaire, sauf que la caisse de départ a été considérée comme la caisse réelle au 31 décembre 1980 au lieu de la caisse réelle au 31 décembre 1977 et que les données estimatives ont été remplacées par les données réelles jusqu'en 1980.

b) Si les prestations versées en vertu du régime doublaient, à compter de 1983, les taux de cotisation nécessaires pour réaliser le même objectif, compte tenu des mêmes hypothèses qu'en *a*), seraient les suivants: (i) 6.68 p. 100 en 1986, (ii) 8.62 p. 100 en 1991, (iii) 10.67 p. 100 en 2001, (iv) 12.33 p. 100 en 2011, (v) 15.73 p. 100 en 2021, (vi) 17.93 p. 100 en 2031 et (vii) 17.16 p. 100 en 2041.

4. Le député a accès, au même titre que les membres du gouvernement, aux renseignements demandés dans la publication annuelle des Comptes publics du Canada, la publication mensuelle de la Revue de la Banque du Canada et dans la publication trimestrielle du Bulletin statistique du régime de pensions du Canada.

5. Non.

6. Les régimes de pensions publics ou privés, dans la mesure où ils exploitent des fonds de placements, investissent soit directement ou indirectement dans une variété d'instruments. Sous réserve des restrictions statutaires ou réglementaires, la politique d'investissement vise normalement à maximiser les rendements compte tenu de limites acceptables de risque. Les régimes relativement peu importants ont tendance à être assurés ou à participer à des groupes d'investissements. Il se peut que certains régimes investissent exclusivement dans des obligations du gouvernement ou exclusivement dans des hypothèques, etc; toutefois, la diversification des investissements est normale. On peut supposer que cet état de fait résulte de l'acceptation active ou passive du principe selon lequel la diversification améliore la sécurité des investissements et a tendance à permettre d'accepter un niveau plus élevé de risque, ce qui entraîne une augmentation du taux prévu de rendement.

7. Compte tenu des hypothèses figurant dans le sixième rapport actuariel statutaire, on estime que, en supposant une liquidation de la caisse vers l'an 2088, le déficit de la caisse serait d'environ 211 trillions de dollars. Ce montant équivaudrait à un déficit d'environ 246 milliards au 30 septembre 1981, auquel s'ajoutent les intérêts jusqu'en 2088.

8. Le calcul des divers niveaux de la caisse, comme le demande le député, exigerait qu'un nombre démesuré de calculs soient faits avec les ressources limitées du gouvernement: aucune réponse n'est donc fournie. Les solutions de rechange quant à l'investissement des fonds, proposées dans les sous-questions *c*) et *d*) n'existent pas pour tous les intervalles de temps depuis l'entrée en vigueur du Régime et en conséquence un tel calcul serait hypothétique. Quant aux renseignements nécessaires au calcul demandé aux sous-questions *a*), *b*), *e*), le député peut y avoir accès dans les publications mentionnées dans la réponse à la partie 4.

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

Question nº 3899—**M. Cossitt:**

Combien d'articles de première classe ont été expédiés par le système postal canadien entre le 1er et le 31 janvier *a*) 1981, *b*) 1982, à l'exception des articles déposés avant minuit le 31 décembre?

M. Gary F. McCauley (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations): La Société canadienne des postes me transmet les réponses suivantes: *a*) 388.4 millions; *b*) 350.6 millions.

Question nº 3960—**M. Cossitt:**

Combien d'articles de courrier de toute autre classe que la première classe ont été expédiés par le système postal canadien entre le 1er et le 31 janvier *a*) 1981, *b*) 1982, à l'exception des articles déposés avant minuit le 31 décembre?

M. Gary F. McCauley (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations): La Société canadienne des postes me transmet les réponses suivantes: *a*) 203 millions; *b*) 164.1 millions.

Question nº 4087—**M. Cossitt:**

Combien d'articles de première classe ont été expédiés par le système postal canadien entre le 1er et le 28 février *a*) 1981, *b*) 1982, à l'exception des articles déposés avant minuit le 31 janvier?

M. Gary F. McCauley (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations): La Société canadienne des postes me transmet les réponses suivantes: *a*) 387.6 millions; *b*) 360.4 millions.

Question nº 4088—**M. Cossitt:**

Combien d'articles de courrier de toute autre classe que la première classe ont été expédiés par le système postal canadien entre le 1er et le 28 février *a*) 1981, *b*) 1982, à l'exception des articles déposés avant minuit le 31 janvier?

M. Gary F. McCauley (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations): La Société canadienne des postes me transmet les réponses suivantes: *a*) 198.4 millions; *b*) 178.6 millions.

[*Traduction*]

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire.

* * *

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRE DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, si les questions nos 4343 et 4350 pouvaient être transformées en ordres de dépôt de documents, les documents seraient déposés immédiatement.

Mme le Président: La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

LES AVOCATS DONT LE MINISTÈRE DE LA JUSTICE A RETENU LES SERVICES

Question nº 4343—**M. Howie:**

Au cours des années financières terminées le 31 mars *a*) 1981, *b*) 1982, le ministère de la Justice a-t-il retenu les services d'avocats du secteur privé au Nouveau-Brunswick et, le cas échéant et dans chaque cas, (i) quel était leur nom (ii) quels honoraires ont été versés?

(Le document est déposé.)

Question nº 4350—**M. Crouse:**

Au cours des années financières terminées le 31 mars *a*) 1981, *b*) 1982, le ministère de la Justice a-t-il retenu les services d'avocats du secteur privé en Nouvelle-Écosse et, le cas échéant et dans chaque cas, (i) quel était leur nom (ii) quels honoraires ont été versés?

(Le document est déposé.)

[*Traduction*]

M. Taylor: Madame le Président, puis-je demander au secrétaire parlementaire du président du Conseil privé quand je peux espérer obtenir une réponse à la question nº 2329 qui figure au *Feuilleton* depuis plus de 15 mois déjà.

M. Smith: Madame le Président, je me ferai un plaisir de me renseigner au nom du député. Vraiment, je serai enchanté de le faire.

Je demande, madame le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton.*

Mme le Président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. CORBETT—L'ADOPTION DU BILL C-201

M. Bob Corbett (Fundy-Royal): Madame le Président, j'invoque le Règlement au sujet de la réponse donnée hier par le président du Conseil privé (M. Pinard) au député de Bow River (M. Taylor) au sujet de l'adoption la semaine dernière du bill C-201.

A propos de la façon dont la chose a eu lieu, le président du Conseil privé a déclaré notamment, en page 19215 du hansard:

. . . le jeudi, la veille, avis a été donné aux représentants de son parti, le whip et l'assistant du leader en Chambre . . .

En consultant le compte rendu de la séance de jeudi, jour en question, je ne vois pas que le président du Conseil privé ait donné avis que le bill C-201 allait être appelé. Je tiens à attirer là-dessus son attention et celle des Canadiens: cela n'avait pas été signalé à la Chambre pendant la période de temps réservée par lui pour le faire savoir aux Canadiens, et particulièrement aux députés de mon parti. Encore une façon de duper et de tromper la population.

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, je tiens simplement à répéter que l'intention du député de Vaudreuil (M. Herbert) de faire étudier vendredi le bill C-201 a été dûment notifiée au parti conservateur et au NPD. Cette notification a été donnée jeudi soir.

M. Corbett: Pas à la Chambre.

M. Pinard: Voilà ce qu'on m'a dit, et voilà ce qui se fait habituellement pour tous les bills d'initiative parlementaire. Le député devrait vérifier auprès des membres de son parti, et se renseigner au sujet de cet avis.

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Madame le Président, je suis heureux d'entendre le leader du gouvernement dire ce qu'il a fait, pour son compte à lui. Évidemment, le renseignement lui a été communiqué par quelqu'un de son parti. Mon leader adjoint n'a pas reçu cet avis. Ni moi, ni notre whip. Je pourrais également signaler au leader du gouvernement que les dispositions de l'article 75 concernant les avis n'ont pas été respectées.

M. Pinard: Madame le Président, l'avis a été donné par écrit et distribué par porteur aux bureaux concernés. Si les députés ne l'ont pas vu, ce n'est pas ma faute.

M. Nielsen: C'est faux.

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, pour ce qui est du rappel au Règlement, je n'ai pas en mains la liste de distribution, mais je sais très bien que le nom de M. Beatty, qui travaille au sein du cabinet du leader de l'opposition à la Chambre, y figurait, de même que celui du député de Bow River (M. Taylor).

Quant à la question soulevée par le député de Fundy Royal (M. Corbett), je répondrai qu'il n'est pas de l'habitude du leader du gouvernement à la Chambre de parler de ce qui est discuté au cours de l'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires, lorsqu'il répond à la question hebdomadaire du jeudi après-midi. Il y parle des mesures inscrites au nom du gouvernement, mais non des mesures d'initiative parlementaire. C'est là la distinction fondamentale que le député semble avoir totalement oubliée, ou dont il n'était peut-être pas conscient.

M. Corbett: Madame le Président, n'empêche que le président du Conseil privé a déclaré à la Chambre que notre whip et notre leader suppléant avaient été avertis que ce projet de loi allait être présenté à la Chambre. Ce n'est pas exact. En outre, le Règlement de la Chambre prévoit que, à moins d'une situation d'urgence et bien que la Chambre demeure maître de ce qu'elle fait, un projet de loi doit être lu trois fois trois jours différents. Or il ne s'agissait certainement pas d'un débat d'urgence.

Recours au Règlement—M. Taylor

• (1510)

M. Pinard: Madame le Président, je ne peux que me répéter. On me dit qu'un avis écrit en bonne et due forme a été remis personnellement aux représentants des deux partis de l'opposition. Quant à la situation urgente dont parle le député, j'admets comme lui que c'est une question de principe. J'étais absent, mais on m'a assuré que des députés de tous les partis étaient présents à la Chambre. Un représentant du parti du député, un représentant du Nouveau parti démocratique et, bien entendu, un représentant du parti libéral ont donné leur consentement unanime. Donc, il y avait consentement unanime. Du consentement unanime, la Chambre agit comme bon lui semble. Les représentants de tous les partis ont approuvé cette façon de procéder.

M. TAYLOR—L'APPLICATION DE L'ARTICLE 15 DU RÈGLEMENT

M. Gordon Taylor (Bow River): Madame le Président, j'invoque le Règlement pour éclaircir un point qui, à mon avis, doit l'être. L'article 15 du Règlement précise s'il s'agit d'un jour A ou d'un jour B, donc nous pouvons vérifier notre liste pour savoir si c'est un jour A ou un jour B. Le Règlement n'en dit pas plus long.

Il y a quelque 200 ou 300 bills au *Feuilleton* et nous n'avons pas l'habitude de les étudier consécutivement. Si nous voulons que les députés sachent ce qui se passe, ils devraient pouvoir vérifier au *Feuilleton*, particulièrement le jour prévu pour l'étude d'un bill, de façon à savoir quel bill sera mis à l'étude.

Deuxièmement, ces renseignements sont habituellement affichés au tableau dans la salle. Pourquoi ne sont-ils pas toujours affichés? C'est injuste pour un député de procéder ainsi après qu'il a pris les dispositions nécessaires pour s'absenter afin de vaquer aux affaires de sa circonscription et de constater à son retour que 12 députés ont adopté en 10 minutes un bill qui avait pour lui un intérêt vital.

Mme le Président: J'ai bien peur de ne pas pouvoir ajouter grand-chose à ces remarques, sauf pour dire que la Chambre a agi d'une certaine façon. Nous ne pouvons pas revenir sur ce qui s'est passé.

M. Nielsen: Madame le Président, je me suis trompé en citant l'article 75 du Règlement. Ce n'est pas l'article que je voulais citer. Je prends la parole tout simplement pour rectifier la situation. L'article auquel je songe à trait a l'affichage d'un avis au tableau des députés. L'avis s'applique aux bills d'initiative parlementaire.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. DEANS—LA PRÉTENDUE DÉCLARATION TROMPEUSE DE M. COSGROVE

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, je soulève une question de privilège dont j'ai donné préavis. Si vous le permettez, je voudrais y donner suite. Comme vous le savez, à la page 18880 du hansard du 28 juin 1982, le ministre des Finances (M. MacEachen) a déclaré ceci:

> Je dépose ce soir un document de consultation dont les propositions, si elles étaient adoptées, auraient les principaux effets suivants:
>
> —Les acheteurs de logements neufs pourraient obtenir des prêts hypothécaires à des taux d'intérêt sensiblement réduits—3 à 6 points de moins que les taux courants.

Je le signale à l'attention de Votre Honneur, car j'estime que, sciemment ou non, le ministre chargé du logement a induit en erreur le public canadien et la Chambre des Communes. Il s'agit là d'une question très grave. Je tiens à vous présenter les faits afin que vous puissiez les examiner, ce soir même je l'espère.

Alors que son collègue des Finances a bien précisé qu'aucune décision n'avait encore été prise et que le gouvernement songeait à prendre cette mesure sous réserve de l'approbation du cabinet et du Parlement, le ministre chargé du logement a déclaré par erreur, je l'espère, à l'occasion d'une émission de télévision dont les droits de reproduction ont été réservés, mais que je pense pouvoir quand même citer ici:

> Le gouvernement du Canada mettra sur pied un programme visant à accorder des prêts à un taux inférieur de 3 à 6 p. 100 aux taux en vigueur afin d'assurer votre sécurité à long terme.

Puis il a ajouté:

> Ainsi, les acheteurs d'une maison neuve sauront qu'ils pourront renouveller leur hypothèque à un taux inférieur aux taux en vigueur.

Hier, à la Chambre des Communes, un député a demandé au premier ministre (M. Trudeau) si le gouvernement du Canada avait pris une décision au sujet de ce programme, s'il était en vigueur et si le premier ministre pouvait garantir aux personnes auxquelles le ministre du logement a conseillé d'acheter une maison parce qu'elles profiteraient de ce programme prévu dans le budget, qu'elles allaient effectivement bénéficier de taux d'intérêt réduits.

Comme on peut le lire dans le hansard, le premier ministre a dit fort clairement qu'il ne pouvait rien garantir de tel pour le moment. On a ensuite demandé au ministre chargé du logement s'il avait énoncé la politique du gouvernement, s'il avait été cité erronnément ou s'il s'était trompé.

M. Nielsen: S'il disait la vérité.

M. Deans: On lui a même demandé s'il disait la vérité. La vérité est toujours difficile à établir. Elle n'est pas la même pour tout le monde. La question la plus pertinente demandait au ministre du logement s'il énonçait la politique gouvernementale.

Voici ma question de privilège. La Chambre des communes a droit à la vérité. Elle est en droit de s'attendre à ce que les déclarations et les affirmations des ministres reflètent la politique gouvernementale.

A la suite de la déclaration du ministre chargé du logement, un certain nombre de citoyens ont demandé s'il s'agissait vraiment là de la politique gouvernementale et s'ils pouvaient acheter une maison sans crainte. Je n'ai pas pu leur répondre. Même si je suis député, je n'ai pas pu leur confirmer qu'il s'agissait de la politique du gouvernement, étant donné que le ministre chargé du logement a fait une déclaration qui allait à l'encontre du budget et de la déclaration du premier ministre. Par conséquent, je demande . . .

Mme le Président: A l'ordre. Je me vois contrainte d'interrompre le député. Il vient d'exposer la teneur de sa question de privilège. Il parle de deux choses distinctes. D'une part, d'une déclaration faite à l'extérieur de la Chambre et qui, dans les circonstances et compte tenu de son contenu, ne saurait donner lieu à une question de privilège. D'autre part, il parle de la déclaration faite ici même par le premier ministre (M. Trudeau) et de celle du ministre des Travaux publics (M. Cosgrove). Il juge ces déclarations contradictoires.

Le député se rend compte des difficultés dans lesquelles se trouverait la présidence s'il lui fallait dire laquelle de ces déclarations contradictoires est exacte. Je dirai au député que cette question donne évidemment matière à débat. Elle a été débattue pendant la période des questions, mais le député y revient encore.

Le député a le droit de débattre cette question, mais pas dans le cadre d'une question de privilège. Donc, je suis contrainte de l'interrompre et de lui dire qu'il n'y a pas matière à une question de privilège. Il soulève un point qu'il voudrait débattre, mais il devra le faire une autre fois.

M. Deans: Madame le Président, j'invoque le Règlement. Je voudrais vous demander si vous pourriez à un moment quelconque décider comment l'opposition pourrait obtenir la vérité au gouvernement, et nous faire part des conclusions de votre réflexion.

Mme le Président: Je puis répondre tout de suite. Pendant la période des questions, les députés peuvent interroger les ministres sur la politique et les programmes du gouvernement. C'est là une pratique quotidienne. Il y a d'autres moments aussi pour interroger les ministres. C'est alors le moment d'intervenir. Si les députés ne sont pas satisfaits des réponses des ministres, je n'y peux rien. Tout ce que la présidence peut faire, c'est veiller à ce que le député ait un autre jour l'occasion d'élucider les questions qui l'intéressent.

• (1520)

M. Paproski: Faites leur dire la vérité.

M. McGrath: Madame le Président, puis-je dire ce que je pense de cette affaire?

Mme le Président: Non, je le regrette, j'ai déjà rendu ma décision. Comme la question de privilège n'est pas fondée, je ne puis entendre un deuxième député.

M. McGrath: J'invoque le Règlement, madame le Président. Je ne voudrais pas enfreindre le Règlement, mais je trouve que le ministre devrait nous dire qui, du premier ministre (M. Trudeau) ou de lui-même a tort. En restant ainsi assis sans rien dire, le ministre ne respecte sûrement pas la coutume de la Chambre. Je ne mets pas en doute l'à-propos de votre décision, mais j'estime que la Chambre a sûrement droit à des explications de la part du ministre chargé du logement?

Mme le Président: Si le ministre était intervenu avant que je ne rende ma décision, j'aurais pu l'écouter; cependant, comme j'ai déjà indiqué que la question de privilège n'était pas fondée et ne saurait faire l'objet d'un débat, les députés devront élucider cette affaire un autre jour.

M. Nielsen: Demain.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LA LOI SUR LES RESTRICTIONS SALARIALES DU SECTEUR PUBLIC

MESURES CONCERNANT LES RÉMUNÉRATIONS DANS LE SECTEUR PUBLIC DU CANADA

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 12 juillet 1982, de la motion de M. Johnston: Que le bill C-124, concernant les rémunérations dans le secteur public du Canada, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Louis R. Desmarais (Dollard): Madame le Président, au début de mon discours hier, j'ai mentionné que notre principal problème est dû à l'inflation. J'ai même énuméré certains effets néfastes que l'inflation a sur notre société, et j'ai dit que c'était à cause de notre taux d'inflation élevé que notre économie était dans la situation actuelle et que nous avions 1,300,000 Canadiens qui ne peuvent se trouver d'emploi. J'ai également dit que nous demandions aux 9 millions de Canadiens qui sont au travail de nous aider premièrement à protéger leurs propres emplois, deuxièmement, à trouver des emplois pour tous ces Canadiens qui ne travaillent pas aujourd'hui. J'ai dit en même temps que le gouvernement dépensait 2 milliards de dollars par mois dans ses programmes de redistribution de revenus. J'ai expliqué un peu ce que ça voulait dire 1 milliard de dollars. Une autre façon de l'expliquer, c'est dire qu'il y a un milliard de secondes, la Seconde Guerre mondiale venait de se terminer. Il y a un milliard de minutes, Notre-Seigneur-Jésus-Christ était sur la terre et il y a un milliard d'heures tous les hommes vivaient dans des cavernes.

[*Traduction*]

Je répondais, monsieur l'Orateur, au président du Congrès du travail du Canada qui ne comprenait pas comment les réductions salariales pouvaient contribuer à relancer l'activité économique. Je voudrais vous lire à cet égard, un extrait d'un article paru dans le *Financial Post* et intitulé «Les restrictions salariales sont effectivement capitales». Je pourrais ajouter que l'auteur de l'article répond également au défi que nous lançait hier le député de Brant (M. Blackburn). L'auteur écrit ce qui suit:

En général, un grand nombre de facteurs militent en faveur de la modération des revendications salariales. Exemple, le cas de notre principal partenaire commercial, les États-Unis. Au premier semestre de 1982, les ententes salariales conclues aux États-Unis dans le secteur industriel ont abouti à des augmentations moyennes de 2.2 p. 100 seulement pendant la première année d'application. Si l'on ne tient pas compte des conducteurs de camions et des travailleurs de l'automobile, qui ont accepté un gel de leurs salaires, l'augmentation moyenne atteint 6.8 p. 100, ce qui est encore très modeste. En 1980, les ententes salariales conclues dans tous les secteurs de l'économie américaine étaient de 4 p. 100 inférieures à celles qui sont intervenues au Canada. La Fonction publique fédérale américaine a limité les hausses de salaires à 4.8 p. 100. Compte tenu de cette évolution et des mesures de restrictions salariales adoptées par d'autres pays avec lesquels nous avons des relations commerciales et auxquels nous livrons concurrence—la réaction des chefs syndicaux canadiens aux propositions d'Ottawa a été décevante. C'est le cas en particulier de l'attitude affichée jusqu'à présent par le président du Congrès du travail du Canada, M. Dennis McDermott, qui a tenu des propos offensants à l'égard du ministre des Finances et a agité la menace d'une grève générale. C'est là le genre d'attitude dont nous pourrions fort bien nous passer.

Je demande donc à M. McDermott s'il croit qu'en accordant des augmentations salariales qui atteignent à peu près le double de celles qui sont consenties aux États-Unis et nous font donc perdre notre position concurrentielle, nous allons pouvoir favoriser la réprise économique. Je pourrais ajouter que les propos tenus par M. McDermott à l'issue de sa rencontre avec le premier ministre (M. Trudeau) et le ministre des Finances (M. MacEachen) m'ont encouragé. Je puis seulement espérer qu'il sera amené à reconsidérer sa position et à réagir de façon plus constructive.

Dans son budget, le gouvernement fédéral affronte la réalité. Il a adopté une attitude constructive et a fourni au pays la direction dont il a besoin, une direction à laquelle les Canadiens réagiront de façon très positive, j'en suis sûr. Je voudrais conseiller aux députés d'en face, et surtout aux néo-démocrates, d'oublier les considérations électorales et d'éviter de critiquer les solutions que nous mettons en œuvre. S'ils entendent réellement aider leurs électeurs, ils devraient les inciter à participer à la lutte contre l'inflation et à limiter leurs revendications salariales à 6 p. 100.

N'oublions pas, monsieur l'Orateur, que le nombre de solutions qu'il a été proposé d'apporter à nos problèmes économiques est considérable. Bien entendu, la première tâche, fort difficile, était d'élaborer un plan d'action. Des dirigeants dignes de ce nom se doivent de prendre cette initiative et c'est ce que notre gouvernement a fait. Il est temps, maintenant, pour tous les Canadiens de se donner la main, d'adopter cette politique et de remporter la victoire.

Hier, le député de Kootenay-Ouest (M. Kristiansen) a déclaré que le bill à l'étude était injuste. Je lui signale qu'il ne sera injuste que si les neuf millions de Canadiens au travail aujourd'hui refusent de collaborer et de nous aider à trouver des emplois pour les Canadiens qui chôment. Le député part du principe que les Canadiens qui travaillent vont nous refuser leur aide. Il adopte une attitude négative.

J'ajoute, monsieur l'Orateur, que lorsque je dirigeais la Canada Steamship Lines Ltd. et que j'avais du personnel à engager, je m'attachais à quatre considérations: premièrement, les connaissances des postulants; deuxièmement, leurs aptitudes; troisièmement, leurs habitudes; et quatrièmement, leur attitude. Peu importe l'excellence de leurs connaissances, de leurs aptitudes et de leurs habitudes, des employés qui ne s'intéressent pas à leur travail sont absolument sans valeur. Je pourrais donc dire au député de Kootenay-Ouest qu'aux termes du programme en question, je n'aurais pu les engager.

• (1530)

Comme je l'ai dit en commençant mon discours hier soir, c'est sans doute la mesure législative la plus importante que la Chambre aura à étudier.

M. Fulton: Est-ce pour cela qu'il n'y a que quatre libéraux présents?

M. Desmarais: Il faut maîtriser l'inflation, pour la simple et bonne raison que nous risquons autrement une montée inacceptable du chômage, des taux d'intérêt et des déficits.

Je voudrais citer quelques éditoriaux qui viennent étayer certains de nos arguments. Voici ce que déclarait celui de la *Gazette* de Montréal du 8 juillet, intitulé «The Wrong Whipping-boy»:

Il n'y a rien de nécessairement mauvais à rétribuer grassement un grand nombre de personnes. Ce qui est répréhensible, c'est de verser de généreuses rémunérations qui ne sont pas méritées par une production toujours plus efficace. La capacité de rendement des Canadiens—notre productivité—est dangereusement en retard sur celle de pays concurrents.

C'est un principe que les députés qui parlent de notre pouvoir d'achat ont tendance à oublier.

Le 6 juillet dernier, un article est paru dans le *Globe and Mail* sous le titre «Les statistiques relatives au chômage devraient être un avertissement». Voici ce qu'on pouvait y lire:

L'OCDE, dans un rapport sur l'économie canadienne publié la semaine dernière, signale qu'au Canada, les perspectives de relance et de stabilité économiques seront bien sombres tant que la tendance actuelle se maintiendra—même si nous assistons à une reprise de nos exportations.

Avec un taux d'inflation supérieur à celui des États-Unis et, ce qui aggrave encore le problème de l'inflation, un taux d'augmentation salariale beaucoup plus élevé prévu dans les conventions collectives, notre pays est bien mal placé pour profiter d'éventuelles occasions susceptibles de se présenter sur les marchés d'exportation.

A long terme, si les augmentations de traitement prévues dans les conventions collectives ne sont pas ramenées à 6 ou 7 p. 100, contre les 12 p. 100 accordés dernièrement, les perspectives d'emploi au Canada resteront bien sombres. De toute évidence, si l'Europe de l'Ouest craint de ne pas être en mesure de soutenir la concurrence du Japon et des États-Unis pour ce qui est de la technologie de pointe, ou du Japon et des jeunes pays industrialisés pour ce qui est des biens à fort coefficient de main-d'œuvre, le Canada a d'autant plus de raisons de s'inquiéter.

Voici ce qu'a déclaré M. Leo de Bever, administrateur de Chase Econometrics, lors d'une entrevue accordée au réseau anglais de Radio-Canada. A la question:

Le plafond de 6 p. 100 est-il bien la solution à ce genre de problème?

M. de Bever a répondu ceci:

Oui, je le crois. Manifestement, ce budget renferme un élément clé qui ferait toute la différence ... si le secteur privé acceptait les mesures que préconise le ministre des Finances. Il n'y a guère de chance que ce soit le cas. Bon nombre de secteurs de notre économie seraient disposé à suivre les directives du ministre des Finances s'ils étaient certains que, disons, 75 ou 80 p. 100 des Canadiens étaient logés à la même enseigne.

La deuxième question du journaliste était la suivante:

Vous voulez dire que les travailleurs seraient prêts à accepter une mesure de ce genre?

Et voici la réponse:

Oui, je le pense. Quiconque préconise d'importantes augmentations salariales, à l'heure actuelle, ne défend pas les intérêts des travailleurs car ces augmentations finiront par être grignotées. Il vaudrait beaucoup mieux que nous fassions preuve de modération et que nous décidions tous d'un commun accord: Ça suffit! Oublions ces avantages à court terme. Acceptons cette baisse de 5 p. 100 de notre niveau de vie qui va de pair avec la limite de 6 p. 100. Et finissons-en une fois pour toutes. Revenons-en à une politique plus réaliste.

Voici ce qu'on peut lire dans un article de Hugh Anderson paru dans la *Gazette* de Montréal du 29 juin, et intitulé «Après

trois essais, MacEachen obtient finalement une mention passable»:

Le gouvernement projette de contrôler les secteurs sur lesquels il a la haute main (les chèques de paye de ses employés), d'influencer les hausses de traitement et de prix lorsqu'il pourra le faire de façon indirecte (tarifs de téléphone et prix des produits agricoles, par exemple) et de convaincre ou culpabiliser tous les autres, pour qu'ils suivent son exemple.

Le gouvernement a même promis de réduire le traitement des ministres du cabinet, des députés et des sénateurs. Cette initiative à elle seule risque de rendre le programme assez populaire pour qu'il soit couronné de succès.

Je l'espère, en tout cas. Voici ce qu'on pouvait lire dans un article paru dans le *Sun* de Vancouver du 30 juin sous le titre: «Six pour cent ou la dèche»:

Le plafonnement des hausses salariales à 6 p. 100 (et à 5 p. 100 l'année suivante) dans l'ensemble de la Fonction publique était une mesure essentielle. Les provinces devront imposer des restrictions semblables à la croissance de leurs coûts. Les sommes versées aux personnes nécessiteuses continueront d'être indexées au taux d'inflation, mais tous les autres devront se contenter uniformément d'augmentations ne dépassant pas 6 p. 100.

Mais dans le secteur privé, M. MacEachen s'est contenté de faire appel à la bonne volonté des gens. Les Canadiens vont-ils entendre son appel? Ils le devraient, mais il est probable que les négociations qui se dérouleront cet été entre les employeurs et leurs employés seront féroces et coûteuses.

Si cette politique atteint ses objectifs, l'inflation devrait diminuer. M. MacEachen a ajouté que le gouvernement s'en tiendrait à sa politique de restriction monétaire, ce qui devrait aussi contribuer à réduire l'inflation.

Le dernier éditorial provient du *Leader-Post* de Regina et s'intitule: «Le nouveau budget, une occasion de mettre fin à nos discordes». Voici ce qu'on y lit:

L'augmentation de la rémunération des fonctionnaires fédéraux sera limitée à 6 p. 100 cette année et à 5 p. 100 l'an prochain. Il faut se réjouir que l'opposition ait décidé d'emblée d'appuyer cette proposition, car cela laisse supposer que les conservateurs désirent contribuer à dénouer la crise avant qu'elle ne devienne une catastrophe nationale. Cependant, les parts d'opposition pourront toujours présenter des suggestions pour améliorer les propositions de M. MacEachen. Comme en ce moment le Canada a besoin de tous ses moyens économiques, il nous faut ce que les Américains appellent une approche bipartite—elle pourrait être tripartite si le NPD est d'accord—pour trouver sans tarder des solutions à la crise économique.

Je crois que nous entrons dans une période de notre histoire où il ne sera plus possible de se laisser vivre. Il nous faudra lutter pour sauver notre pays qui, si l'on n'y prend garde, sombrera dans un chaos économique. Je pense que nous devons mettre un terme à nos querelles partisanes. Nous devons collaborer ensemble. Nous ne pouvons nous permettre de perdre la bataille. J'exhorte tous les Canadiens à faire leur part pour trouver des solutions à nos maux économiques afin que le Canada puisse demeurer le meilleur pays au monde.

M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud): Monsieur l'Orateur, c'est avec beaucoup de plaisir, mais non sans anxiété, que je participe au débat sur le bill C-124, intitulé «Loi sur les restrictions salariales du secteur public», mesure qui donne au gouvernement l'autorisation de restreindre la rémunération des fonctionnaires, en vertu de la règle dite des 6 et 5 p. 100 annoncée par le ministre des Finances (M. MacEachen), dans son exposé budgétaire du 28 juin dernier. Le bill tend à limiter—en fait, à diminuer—le traitement des députés et des sénateurs pour le reste de l'année financière. Chose surprenante, il renferme également une disposition qui a pour effet de supprimer le droit de grève des fonctionnaires au Canada au moment du renouvellement de leurs conventions collectives actuelles.

• (1540)

J'ai écouté avec intérêt les remarques du député de Dollard (M. Desmarais), qui a déclaré—et il a en partie raison—que notre problème était dû à l'inflation. Selon lui, nous devons nous joindre à une initiative concrète en vue de minimiser les effets dévastateurs que l'inflation a sur la société, sous forme de chômage, de faillites commerciales de plus en plus nombreuses et autres facteurs connexes. Le député a dit que notre problème était dû à l'inflation, mais il n'a pas précisé d'où vient l'inflation. Je voudrais lui signaler que ce ne sont ni les salariés, ni les travailleurs, ni les contribuables qui sont responsables de l'inflation, mais bien les gouvernements, et que ce sont eux qui ont le pouvoir de la supprimer ou du moins de la diminuer.

M. Kelly: Balivernes!

M. Siddon: Monsieur l'Orateur, le député qui m'interrompt sait très bien que c'est le gouvernement qui accroît la masse monétaire à la veille des campagnes électorales, afin de pouvoir faire quelques petites faveurs et recourir à quelques trucs dans le but de corrompre et de duper l'électorat. Ce sont les gouvernements qui, par la suite, augmentent les impôts de façon détournée et vicieuse, en violant ouvertement leurs promesses électorales.

On pourrait prendre le gouvernement fédéral en exemple, avec sa promesse de ne pas accepter que la taxe d'accise sur le gallon d'essence augmente de plus de 14c. Ce sont les gouvernements qui laissent monter les taux d'intérêt, qui empruntent massivement et accumulent des déficits énormes au point que le secteur privé ne peut plus combler ses besoins financiers. Ce sont les gouvernements qui créent sans cesse des sociétés de la Couronne et toutes sortes de moyens d'intervention qui contribuent à mécontenter, à limiter et ultimement à éliminer l'entreprise privée.

Je regrette que le député de Dollard ait quitté la Chambre, monsieur l'Orateur. Il devrait se rendre compte que s'il arrive à l'opposition de paraître sceptique—après tout, c'est notre rôle de faire des critiques constructives—c'est parce que nous ne sommes pas toujours d'accord avec les initiatives que prend le gouvernement. Par exemple, nous ne convenons pas qu'il n'y ait qu'une façon de résoudre nos problèmes économiques et que c'est celle que propose le premier ministre (M. Trudeau) et le ministre des Finances. Il faudra que ce soit 6 et 5 p. 100, faute de quoi comme le premier ministre nous en a menacés, nous aurons droit aux contrôles.

Les députés de l'opposition s'inscrivent en faux contre l'affirmation du député de Dollard voulant, que quiconque s'oppose au programme législatif du gouvernement fait preuve de négativisme et de pessimisme. Il y en a parmi nous qui conviennent que certaines des mesures préconisées par le bill C-124 et le budget sont valables pour notre pays. Il nous est encore loisible de nous lever en Chambre pour dénoncer ou approuver les mesures que propose le gouvernement ou encore de défendre des mesures qui seraient nécessaires pour nous sortir de la crise économique. Bien sûr que l'inflation est un problème grave pour tous les Canadiens et que cela ne donne rien de se contenter de critiquer. Cependant, l'incompétence est encore pire au niveau du pouvoir exécutif et c'est justement là la cause de la crise actuelle.

J'estime que les propositions du bill C-124 qui restreignent les hausses salariales à 6 p. 100 cette année et à 5 p. 100 l'an

prochain dans la Fonction publique, sont un pas dans la bonne voie. Ce ne sont pas des mesures justes et équitables parce qu'elles ne visent pas à éliminer certaines pratiques coûteuses du gouvernement, mais c'est quand même un premier pas. Mais elles supposent que tous les commis, tous les fonctionnaires et tous les sous-ministres qui recevront cette hausse limitée à 6 p. 100 contribuent aussi à la bonne marche du pays et qu'au lieu de chercher à freiner le gaspillage et l'inefficacité du gouvernement, nous devons tous écoper également. Bien qu'il constitue un petit pas dans la bonne direction, le projet de loi évite les problèmes fondamentaux de la crise.

Le gouvernement a beau jeu de fixer des limites de 6 et 5 p. 100, limites qui devraient lui épargner quelque 500 millions de dollars au cours de l'année financière 1982-1983, soit une moyenne de $1,000 par fonctionnaire. En soi, ces 500 millions représentent bien peu de chose en comparaison de notre produit national brut qui, même en dépit du marasme, atteint encore 300 milliards. En raison de la politique du gouvernement et de son incapacité à gérer l'économie, on prévoit au cours de la prochaine année financière une réduction de 2 p. 100 de notre produit national brut. Cela représente une diminution de 6 milliards de dollars de notre productivité nette. Est-ce qu'en épargnant 500 millions de dollars sur les hausses de traitement des fonctionnaires on va régler la situation. Notre économie traverse une crise structurelle qui va nous coûter plus de 6 milliards de dollars, simplement pour maintenir le produit national brut au niveau de l'année dernière; c'est-à-dire 12 fois les économies que l'on prévoit réaliser sur la rémunération grâce au bill à l'étude.

Le budget du 28 juin et le bill auquel il a donné ne s'attaquent pas au problème que provoque la baisse du produit national brut à 6 milliards de dollars. Même si on pouvait voir dans le bill un petit pas dans la bonne direction, les économies réalisées ainsi ne représenteront qu'un maigre montant. De plus, il ne nous viendra pas en aide, ni ne contribuera à rendre la santé à notre économie malade ou à créer les emplois dont nous avons si désespérément besoin. Il ne permettra pas d'assurer une certaine équité parmi les employés de la Fonction publique. Certains seraient sans doute justifiés d'obtenir une hausse supérieure à 6 p. 100 tandis que l'on pourrait à bon droit réduire le traitement de certains autres, dont celui des ministres que l'on devrait à mon avis ramener à $1.

Le budget du 28 juin s'inspire de principes d'intervention économique et de redistribution des revenus par le gouvernement fédéral. Au lieu de créer de nouvelles richesses pour tout le monde, de proposer surtout des mesures économiques productives et d'alléger le fardeau du secteur privé, le budget s'inspire du principe de redistribution, dégage une impression de pessimisme et nous invite à réduire nos exigences. Nous vivons dans le pays dont les ressources naturelles sont les plus abondantes de tous les pays du monde, mais nous ne sommes pas capable d'en tirer parti.

D'après de nombreux commentateurs du budget, dont un journaliste bien connu, M. Don McGillivray, nous ne réglerons pas les difficultés de l'économie en majorant les impôts une nouvelle fois. Malgré le déficit de 20 milliards de dollars et ses graves répercussions pour le pays, nous ne pouvons pas continuer à hausser les impôts pour sortir le Canada de ce profond bourbier. Les impôts ne sont qu'une mesure de la productivité du pays. Si la productivité n'est pas accrue, si le produit national brut n'est pas augmenté, si le travail ne rapporte pas davantage, alors nous n'avons aucun espoir de résoudre nos problèmes économiques.

Si nous n'encourageons pas les gens à se montrer plus laborieux et à faire preuve d'un plus grand esprit d'initiative, le produit national brut et les recettes fiscales du gouvernement n'augmenteront pas. Dans le budget du 12 novembre dernier, les impôts ont été considérablement majorés, passant de 10 à 12 milliards de dollars par le biais de plusieurs méthodes détournées. Au moyen cette fois de la limitation de l'indexation, dans le budget du 28 juin dernier, les impôts d'un couple moyen, ayant deux enfants à sa charge et disposant d'un revenu annuel d'environ $25,000, ont été relevés de $1,000 en surcroît du taux de l'inflation.

Encore une fois, le gouvernement. qui aurait dû se rendre compte de son erreur en voyant les dommages causés par le budget du 12 novembre, a présenté un autre budget dans lequel il récidive avec une nouvelle augmentation des impôts. Ses augmentations d'impôt dépassent le taux d'inflation et il a le front d'avertir les Canadiens, notamment les fonctionnaires, que leurs hausses de traitements doivent demeurer en-deçà du taux d'inflation. Le gouvernement ne tourne pas rond, monsieur l'Orateur, s'il veut résoudre les problèmes du Canada de cette manière. Ce programme, et le budget qui le sous-tend, va augmenter le travail des bureaucrates, créer d'autres programmes et ancrer le centre de gravité plus solidement à Ottawa. Cette initiative peut vous sembler heureuse, monsieur l'Orateur, mais les députés des autres régions canadiennes y perçoivent le fond de notre dilemme national.

• (1550)

Le budget ne fait preuve d'aucune compréhension quant à la façon de corriger les problèmes fondamentaux qui affligent nos secteurs de la transformation et de l'extraction. Le gouvernement se préoccupe de retrancher 5 ou 6 p. 100 de la masse salariale de l'État et de créer une quantité de nouveaux programmes qui feront courir comme des écureuils un nombre encore plus grand de bureaucrates occupés à recevoir les demandes, à les évaluer, à les soupeser et à les comparer aux données des déclarations d'impôt sur le revenu et de Statistique Canada. Quand un comité se sera réuni pour juger de chacune des demandes, il y aura peut-être ensuite des décisions de prises. Cela ne fait que retarder les choses, monsieur l'Orateur, et rendre le gouvernement encore moins efficace.

Il n'est pas question, monsieur l'Orateur, dans ces initiatives économiques courantes, de l'effrondrement d'Alsands et de ce qui a pu le causer. On ne dit pas qu'il y aurait au Canada 30,000 emplois de plus aujourd'hui si le ministre des Finances et ses collègues du NPD n'avaient pas causé la chute du gouvernement Clark en décembre 1979. On ne parle pas de l'annulation du projet de Cold Lake et du gazoduc de l'Alaska, ni du ralentissement de nos industries manufacturières et de notre productivité mesurée dans tous les indices, comme on l'a répété à maintes reprises à la Chambre.

Monsieur l'Orateur, notre parti souhaite que les Canadiens retrouvent une attitude positive. Nous voulons voir renaître la confiance dans les décisions qui influent sur le développement de notre économie. Mais nous ne verrons pas cela se produire tant que le gouvernement persistera dans les fausses orientations qui prouvent à quel point il est incompétent. Il ne se met pas dans la tête que notre économie est fondée et bâtie sur

l'entreprise privée et qu'elle lui doit sa prospérité de plus d'un siècle.

Personnellement, monsieur l'Orateur, je serais ravi de me lever à la Chambre pour féliciter le premier ministre, le ministre des Finances ou quiconque prendrait la parole pour admettre qu'il a peut-être fait quelques erreurs, que peut-être certains députés de l'opposition disent la vérité depuis deux ans, que ce ne sont peut-être pas tous des vociférateurs radicaux de Terre-Neuve, de l'ouest du Canada ou de l'ouest de l'Arctique, qu'ils savent peut-être quelque chose des sentiments que ressentent les habitants de ces régions, des valeurs, des initiatives et des talents sur lesquels nous pourrions compter pour sortir de notre dilemme économique national. Malheureusement, monsieur l'Orateur, ce n'est pas ce que nous entendons des ministériels, certainement pas du premier ministre qui nous réprimande de ne pas nous rallier à sa croisade du 6 p. 100 et du 5 p. 100. Eh bien, je me rallierai à cette croisade, bien que presque tous les députés ont l'impression de mériter chaque dollar de leur traitement. Mais je le ferais avec beaucoup plus d'empressement si le gouvernement était assez compétent et assez courtois pour admettre que d'autres personnes sont au fait de la situation économique et du dilemme dans lequel se trouve notre pays.

Nous devrions prendre des initiatives pour favoriser les exportations, monsieur l'Orateur, au lieu de mettre sur pied de nouveaux programmes pleins d'artifices pour répartir nos richesses qui se font de plus en plus rares. Notre population n'est pas en train de baisser. Dans ce cas, pourquoi le Canada adopte-t-il une attitude protectionniste lorsqu'il s'agit de l'économie et du commerce mondiaux? Pourquoi s'isole-t-il des marchés mondiaux tout en contractant toujours plus d'obligations envers des prêteurs aux États-Unis et ailleurs? Puisque le premier ministre affirme que tous les pays industrialisés ont des ennuis, qui sont donc ces prêteurs qui se tirent si bien d'affaire? Qui profite de notre ignorance, monsieur l'Orateur? Je pense que bon nombre de députés le savent.

Tout comme un particulier, un pays doit produire davantage qu'il ne consomme s'il veut favoriser la croissance économique, la prospérité et des perspectives d'avenir prometteuses. Le pays doit produire plus qu'il ne consomme et gagner davantage qu'il ne dépense et cela veut dire que nous ne pouvons pas nous isoler du reste du monde. C'est pourtant ce qui arrivera éventuellement lorsque le gouvernement instaurera des contrôles des devises étrangères avec l'appui du NPD. Nous possédons plus de ressources par habitant que n'importe quel autre pays du monde et nous ne pouvons pas nous permettre d'adopter une attitude aussi mesquine. Nous possédons plus de richesses naturelles et de talents que tout autre pays du monde mais nous sommes en train de les gaspiller parce que le gouvernement n'est pas assez compétent pour comprendre comment le pays fonctionne.

La taille du déficit inquiète vivement tous les Canadiens, monsieur l'Orateur. Quand je suis rentré chez moi peu de temps après que le ministre des Finances eut présenté son exposé budgétaire et annoncé que le déficit de l'année prochaine passerait de 10 à 20 milliards de dollars, tous ceux à qui j'ai parlé m'ont dit: «Vingt milliards de dollars! Ils ont perdu la tête. Ce sont nos enfants qui devront payer. Si nous dépensons cet argent pour stimuler la croissance économique, pourquoi l'économie n'est-elle pas plus prospère? Il y a certainement quelque chose qui ne tourne pas rond à Ottawa.»

La deuxième chose qu'ils m'ont dite, monsieur l'Orateur, c'est que je devais retourner à Ottawa et trouver un moyen quelconque de débarrasser le pays du gouvernement actuel. Les députés d'en face le savent parce qu'il leur arrive de retourner dans leur circonscription. Ils savent que leur siège à la Chambre est en situation très précaire pour l'instant, tout comme leurs pensions indexées et tous leurs autres avantages. Ils se rendent compte que dès qu'il en aura la chance, le peuple se débarrassera d'eux. S'il ne peut pas le faire selon les méthodes parlementaires, monsieur l'Orateur, il aura peut-être recours à d'autres tactiques, et c'est ce qui m'inquiète. Cela m'effraie à cause de ce que cela veut dire pour ma famille, mes amis et mes voisins. Je peux voir des germes de violence dans les mesures annoncées dans le bill C-124, qui abolit le droit de grève afin d'éviter un arrêt de travail dans la Fonction publique. Voilà qui montre que le gouvernement ne se croit pas capable de convaincre les Canadiens de la justesse de ses politiques.

Si le gouvernement a tellement raison, pourquoi ne peut-il pas convaincre les Canadiens? Le meilleur moyen d'en avoir le cœur net serait de déclencher des élections générales et de laisser les Canadiens décider. Les députés d'en face sont en train de rire! Ils savent parfaitement quels seraient les résultats d'une élection aujourd'hui. Ils savent que les trois quarts d'entre eux perdraient leur siège. Si les Canadiens pouvaient se prononcer sur les politiques du gouvernement, ils se débarasseraient de tous les libéraux.

Une voix: C'est tellement simple.

M. Siddon: Monsieur l'Orateur, si le député avait écouté, il aurait compris que le problème n'est pas aussi simple que cela.

Une voix: Vous êtes tellement naïf.

M. Siddon: Ce n'est pas aussi simple que 6 et 5 p. 100. La question concerne dans une large mesure la mauvaise gestion de notre économie et une méconnaissance profonde des problèmes structuraux qui se trouvent au cœur même de nos difficultés économiques.

Monsieur l'Orateur, ni le budget actuel ni le budget précédent, ni même aucune des mesures prises par le premier ministre n'a clairement montré qu'il cherche sérieusement à améliorer l'efficacité du gouvernement ou à lui imposer des mesures de restriction. Il est absolument injuste que le gouvernement demande aux Canadiens, à commencer par le secteur public, de limiter leurs revendications salariales et présente ensuite un budget dans lequel les dépenses gouvernementales ont augmenté de 22 p. 100 par rapport au budget précédent. Il est absolument injuste que le taux de la fiscalité dépasse considérablement le taux d'inflation, car cela contribue à attiser les tensions inflationnistes. Il est absolument injuste que le gouvernement n'exerce aucun contrôle sur les taux d'intérêt et ne prenne aucune mesure positive, si ce n'est le lancement d'un programme spectaculaire destiné à rembourser $3,000 à certains Canadiens. Le gouvernement n'a pris aucune mesure positive pour éliminer le gaspillage dans le secteur public ni pour rendre les hauts fonctionnaires responsables de leurs décisions. Le gouvernement n'essaie pas de supprimer les programmes de dépenses ridicules et excessifs qu'il a lancés. Il est inutile d'en faire l'énumération complète, mais je veux donner quelques exemples qui montreront pourquoi dans l'histoire de notre pays l'époque libérale sera devenue synonyme de temps difficiles.

• (1600)

Premièrement, il y a la promotion du système métrique. Déjà, plus de 60 millions ont été dépensés inutilement. Si l'économie était saine, florissante et en pleine expansion, nous pourrions peut-être nous le permettre. Mais outre qu'il a fallu consacrer 60 millions à la promotion, à la publicité et au lavage de cerveau pour convaincre la population d'accepter les folles initiatives du gouvernement, les entreprises canadiennes ont dû beaucoup dépenser pour acheter de nouvelles balances et se convertir aux nouvelles unités de mesure. Elles ont dû s'approvisionner à l'étranger parce qu'elles n'ont pas trouvé sur place ce qui leur était nécessaire. C'est peut-être formidable pour le commerce avec la France, la Hollande et l'Allemagne de l'Ouest, mais ça ne rapporte rien au Canada. C'est le genre de décision folle, extravagante et inconséquente qui est au cœur de nos difficultés.

Le gouvernement a dépensé plus de 100 millions en publicité. Il a dépensé en moyenne près de un million de dollars par jour pour inonder le pays de slogans du genre «Une nouvelle constitution pour le Canada. Travailler la main dans la main», etc. Toutes ces âneries n'ont pas l'heur de plaire à la population à une époque où les taux d'intérêt sont exorbitants et où le chômage est tel que chacun a au moins deux ou trois amis ou voisins qui risquent de perdre leur emploi.

Il y a ensuite le financement et les garanties de prêts aux pays communistes. Pourquoi faisons-nous cela par l'entremise de la société pour l'expansion des exportations? Je suis personnellement d'avis qu'il faut encourager le commerce. Mais si nous octroyons par exemple un prêt garanti par la SEE pour l'exploitation d'une nouvelle mine de cuivre en Bolivie, je me demande quels avantages cela procurera aux ingénieurs-conseils canadiens et combien de camions à benne basculante seront commandés aux États-Unis et ailleurs selon le cahier des charges par rapport aux emplois créés au Canada. Je veux connaître les répercussions de ces décisions sur la concurrence internationale. Je veux savoir dans quelle mesure nous paralysons notre industrie minière en encourageant par le biais de prêts garantis par le gouvernement nos ingénieurs-conseils à s'expatrier, à faire des affaires et à organiser l'exploitation de nouvelles mines dans d'autres régions du monde.

Nous invoquons avec force la Convention sur le droit de la mer aux Nations Unies, afin que des contrôles adéquats soient effectués et que nos mines de nickel au Canada ne soient pas durement touchées par les projets d'exploitation minière sous-marine. Nous voulons protéger notre industrie minière. Nous allons cependant aider les sociétés canadiennes qui veulent exploiter de nouvelles mines en Bolivie, en Amérique du Sud, en Afrique centrale ou ailleurs. Je donnerai mon appui à ce genre d'initiative à condition que l'on joue cartes sur table et qu'on révèle à la population canadienne combien d'emplois seront perdus en compensation de quelques centaines de milliers de dollars gagnés par des sociétés d'experts-conseils.

Il y a une chose qui m'ennuie depuis un certain temps déjà et je suis heureux de voir que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^me^ Bégin) est présente, car il s'agit d'une question relevant de sa compétence. J'ai de nombreux enfants et sans vous en donner le nombre exact, je peux vous dire que ma femme et moi-même avons besoin des allocations familiales. Pourtant, je ne peux comprendre pourquoi le gouvernement n'a pas eu le courage de simplifier le système de déclaration des crédits d'impôt pour enfants et des allocations familiales perçues par le conjoint. Ma femme reçoit des chèques d'allocations familiales tous les mois, mais je paie un impôt sur le revenu sur cet argent et je dois par la suite réclamer des exemptions d'impôt pour enfants. Ma femme doit demander le crédit d'impôt pour enfants et doit, de ce fait, remplir une déclaration d'impôt.

Cela signifie plusieurs bureaux, plusieurs bureaucrates et plusieurs documents, et il en coûte inutilement très cher aux Canadiens. Il est absolument ridicule que le gouvernement n'ait pas eu le courage de remédier à cette situation. Il suffirait d'instaurer un crédit d'impôt annuel versé à l'un ou l'autre des époux. On éviterait ainsi la prolifération des déclarations d'impôt sur le revenu remplies par des conjoints ne travaillant pas. On doit se demander pourquoi nous avons encouragé le doublage, ou peu s'en faut—une augmentation d'au moins 30 p. 100 du nombre de déclarations d'impôt sur le revenu en appliquant le crédit d'impôt pour enfants d'une certaine façon.

Il aurait été nettement préférable que ce gouvernement ait l'intelligence et la volonté nécessaires pour modifier le système dans son ensemble, afin qu'un contribuable puisse demander un crédit d'impôt pour ses enfants. Au besoin, on pourrait supprimer le régime d'allocations familiales et verser à la place des prestations équivalentes ou plus élevées aux pères et mères de famille. On le pourrait fort bien à condition de supprimer une bonne partie du gaspillage qui se fait. L'argent des contribuables, au lieu de contribuer au bien de ceux qui en ont besoin, sert parfois à aider les bureaucrates qui ont une maison de campagne dans la Gatineau et une résidence d'hiver en Floride. Ces gens touchent des pensions indexées et ils n'ont qu'une hâte, c'est d'avoir 55 ans pour prendre une retraite anticipée et aller passer l'hiver en Floride et l'été dans leur maison de campagne. Voilà ce qu'on fait de cet argent au lieu de le donner aux parents, enfants, handicapés, retraités, veuves et anciens combattants qui sont ceux qui en ont besoin.

Le gouvernement n'a pas le courage politique de restructurer le régime d'assistance sociale. Il devrait mettre un terme au gaspillage et à l'inefficacité, mais il n'a pas le cran de le faire. Je sais que les députés de tous les partis sont un peu sceptiques au sujet de la question des allocations familiales. Je ne préconise pas de les supprimer, mais de les compléter et de mettre un terme à tout le gaspillage inutile et au double emploi dans le régime actuel. Le gouvernement n'a pas le courage de le faire.

Ce que je propose, ce sont des mesures réelles de restriction qui auraient des répercussions importantes sur le déficit budgétaire de notre pays et qui ne se limiteraient pas à débloquer environ 500 millions de dollars en plafonnant de manière uniforme à 6 p. 100 les hausses salariales des fonctionnaires qui pourront toujours se payer des maisons en Floride et s'offrir des voyages en hiver et en été. Cette mesure ne résout pas le problème des chefs d'entreprise de ma circonscription qui font faillite et cela ne résout pas davantage celui des habitants de Port Alberni qui ne trouvent pas de travail à la scierie ou encore celui des chômeurs de l'industrie minière au Labrador, à Sudbury et à Trail. Leurs emplois ont été supprimés pour l'été. Il faut qu'ils attendent l'hiver prochain. Cette mesure ne contribue pas du tout à résoudre leurs problèmes. Qui pourra faire montre du courage politique et du cran nécessaires dans notre pays pour apporter une solution véritable à cette situation désastreuse?

Le Canada va construire une nouvelle ambassade à Washington. C'est peut-être un projet magnifique. C'est comme la nouvelle aérogare que beaucoup de personnes souhaitent pour Ottawa. Ce sont peut-être des projets valables, mais pourquoi n'attendons-nous pas, pour les réaliser, d'avoir réglé nos problèmes économiques? Pourquoi ne pas remettre la construction de l'ambassade à plus tard? Pourquoi ne renvoyons-nous pas Arthur Erickson à Vancouver? Qu'on le paie s'il le faut, mais qu'on mette un stop à la nouvelle ambassade, monsieur l'Orateur.

Je sais qu'on n'aime guère parler ici à Ottawa, du sujet que je vais aborder, mais je crois savoir que le premier ministre a promis de 500 à 800 millions de dollars pour la construction d'une nouvelle galerie d'art et d'un nouveau musée national. J'aime bien recevoir des personnes de l'extérieur ici à Ottawa. C'est la plus belle ville du monde après Vancouver et Richmond, d'où je viens. Les musées y abondent et les visiteurs s'amusent énormément à Ottawa. Ils voudraient peut-être y voir quelque chose de nouveau à leur prochaine visite, dans dix ans, mais le pays n'a pas les moyens de se payer une nouvelle galerie nationale et un nouveau musée au moment où les Canadiens de ma région n'ont pas de quoi manger et ne peuvent garder leur maison.

Qui aura le courage d'annuler ou de différer ces décisions? Le gouvernement sait qu'il ne peut les différer car les ministres n'ignorent pas qu'ils ne resteront pas longtemps au pouvoir après les prochaines élections. Le gouvernement cherche à se gagner des votes dans les milieux artistiques et culturels du pays, et c'est mal.

Je me permettrai ensuite de parler des indemnités de déplacement des fonctionnaires et des députés. Nous avons tous droit à 52 voyages par année. Il est important que les députés puissent rentrer dans leur circonscription. Mais si l'on tenait à réduire une partie des dépenses inutiles du gouvernement, monsieur l'Orateur, peut-être pourrait-on économiser plus que ne le permettront les restrictions salariales en réduisant la fréquence des voyages des députés dans leur circonscription. Les Canadiens le comprendraient, monsieur l'Orateur. Les Canadiens s'attendent à nous voir travailler ici à Ottawa à résoudre cet épouvantable problème. Il ne s'agit pas seulement du déficit de 20 milliards pour cette année qui représente un autre endettement de $1,000 par citoyen canadien, mais aussi de la dette de $4,000 par habitant attribuable à la dette publique brute du gouvernement du Canada qui atteint 100 milliards de dollars.

Pourquoi le gouvernement ne continue-t-il pas à siéger à Ottawa? Nous n'avons pas besoin de rentrer chez nous aussi souvent. Nous avons encore le droit de téléphoner. Il nous reste encore la radio, la télévision et les journaux. Pourquoi ne prenons-nous pas certaines de ces mesures que j'ai mentionnées? Ne suscitent-elles donc aucun enthousiasme de l'autre côté de la Chambre? Certains députés libéraux seraient sans doute plus heureux de rester à Ottawa ces temps-ci que de rentrer dans leur circonscription.

Que dire des indemnités de déplacement des sous-ministres et des hauts fonctionnaires qui ne cessent de parcourir le monde? Certains de mes collègues en ont parlé. Ils ne descendent que dans les meilleurs hôtels et ne fréquentent que les meilleurs restaurants, et voyagent en outre en première lorsqu'ils sont d'un rang supérieur. Qui aura le courage de mettre fin à ce gaspillage?

• (1610)

J'ai un autre petit exemple. Pendant des années, le bureau de poste de Vancouver a disposé d'un local où les clients pouvaient s'adresser pour obtenir de l'aide. Le Ciel m'est témoin qu'ils en avaient grand besoin! On a maintenant créé un poste tout à fait confortable pour une jeune personne ambitieuse qui est au mieux avec . . . je n'en dis pas plus. Mais pour une raison quelconque, on est en train de faire subir des transformations majeures au local du bureau de poste de Vancouver où le service aux clients était installé. On va dépenser plus de $150,000 pour acheter des rideaux et des tapis et transformer le local en bureau d'embauche.

Les Canadiens ont besoin d'emplois, mais pas au bureau de poste. On nous dit que le volume du courrier a beaucoup diminué depuis que le prix des timbres a été porté à 30c. On nous annonce également, comme nous l'avons entendu aujourd'hui à la Chambre, que le prix des timbres pourrait bien être porté à 33c. ou 35c., hausse qui est vraisemblablement supérieure à 6 p. 100. C'est pour acheter des rideaux et des tapis et transformer le local du bureau de poste de Vancouver en bureau d'embauche. Celui qui a pris cette décision stupide devrait être congédié. Les Canadiens ne peuvent pas se permettre pareille extravagance, alors que certains d'entre eux ont faim, souffrent et sont sans travail.

Qu'on me permette à présent d'aborder la question des publications gouvernementales. Je suis tout à fait d'accord avec les objectifs et l'application de la loi sur les langues officielles. Nous pourrions imprimer tous les documents du gouvernement dans les deux langues officielles et répondre aux besoins des Canadiens de tous les coins du pays en diffusant ces documents dans l'une et l'autre versions, mais séparément. Pour l'amour du ciel, je ne puis comprendre pourquoi nous regroupons l'anglais et le français dans la même publication, comme c'est le cas des documents que reçoivent les députés dans leur bureau. Généralement, les deux versions sont imprimées recto verso et il nous faut tourner le document à l'envers ou tête-bêche.

Je préférerais avoir le document en version anglaise ou en version française mais pas dans les deux en même temps. Nous gaspillons ainsi du papier filigrané de grande qualité, que nous pourrions exporter. La moitié des pages imprimées que nous recevons ne sont jamais lues, et je doute que les députés lisent même 10 p. 100 de tout ce qu'on leur envoie. La moitié de ces pages sont gaspillées; elles sont tout à fait inutiles. Un bon nombre de mes électeurs ont désormais pris l'habitude de me renvoyer ces documents pour que je les remette au ministre. Il s'agit de représentants élus dans ma circonscription. Ils se hérissent devant ce gaspillage parfaitement inutile.

Quand nous aurons les presses et les composeuses pour imprimer en anglais ou en français nous pourrions réduire de moitié l'épaisseur de nos documents. Nous pourrions imprimer la moitié moins d'exemplaires pour satisfaire le même nombre de lecteurs. Voilà bien un autre exemple d'extravagances folles auxquelles le gouvernement n'a ni le courage ni l'intelligence de s'attaquer.

Parlons maintenant des voitures neuves des ministres. Ces derniers ne lésinent pas sur le confort. Mais je ne les envie pas car leur vie ne manque pas de contraintes, mais pourquoi des

nouvelles voitures chaque année? Pourquoi n'exportons-nous pas nos voitures? Si nous fabriquions des automobiles pour en faire l'exportation, nous aurions su éviter le bourbier de nos ventes à l'Iraq. Nous devrions fabriquer des véhicules destinés à l'exportation comme les Japonais le font, mais au lieu de cela, nous fabriquons des voitures de ministres parce que les contribuables aiment voir ces derniers se pavaner en grande pompe! Pourquoi le gouvernement ne réduit-il pas dans son budget les indemnités des ministres pour leur voiture? Une telle disposition était absente des deux derniers budgets?

Quand je conduis ma voiture à Ottawa le soir, je vois que tous ces beaux édifices sont illuminés à Hull, de l'autre côté de la rivière. Toutes les lumières brillent, et je suppose que c'est un peu la même chose sur la colline parlementaire. Pourquoi? On me répondra que l'électricité ne coûte pas cher et qu'elle est fournie par le Québec, mais le gouvernement du Canada et, en fin de compte, les contribuables vont payer les comptes pour toutes ces lumières. Nous sommes en pleine crise, mais les lumières qui brillent et les feux d'artifice ne donnent nullement aux visiteurs l'impression que nous avons un grave problème financier. Cependant, nous savons que nous avons un problème et le gouvernement devrait avoir le courage de s'y attaquer en éteignant le soir. On me dira que ces lumières sont réglées par une minuterie. Alors, où sont donc les employés qui étaient chargés de presser sur les interrupteurs? Le problème est là: tout est commandé par une horloge et personne ne veut faire de sacrifice pour aider le pays à sortir de ce dilemme national. Enfin de compte ce sont les ministériels qui ont cette responsabilité parce qu'ils sont majoritaires à la Chambre et peuvent faire ces changements, mais ils ne le veulent pas.

Pourquoi achetons-nous de nouveaux avions Challenger pour permettre aux ministres de se promener un peu partout en compagnie de leurs amis? J'ai emprunté un de ces avions une ou deux fois et j'ai remarqué que quelques adjoints ministériels et d'autres personnes faisaient souvent partie du voyage. Ils étaient fort bien traités. Il y aura maintenant davantage d'adjoints ministériels, de sous-ministres, de sénateurs et d'autres qui voyageront dans des Challengers flambant neufs. En principe, ces avions devaient rapporter de l'argent au Canada. Si ce sont de bons appareils, exportons-les pour que cela nous rapporte.

Environ une huitaine de jours après la proclamation de la nouvelle constitution, j'ai été révolté de voir un homme décharger dans le couloir près de mon bureau d'énormes paquets contenant des placards publicitaires et des prospectus que la personne qui avait obtenu le contrat du gouvernement s'apprêtait à afficher pour célébrer le coup d'éclat constitutionnel du premier ministre. Pourquoi demande-t-on aux Canadiens de régler l'addition de toute cette publicité qui est trop chère pour notre bourse par les temps qui courent?

Il y a aussi les drapeaux et les épingles. Comme nous tous, j'aime bien distribuer des petites épingles à l'occasion des défilés et des événements sportifs, mais pour le moment nous n'en avons pas les moyens. Cela ne rapporte pas un sou aux Canadiens. J'attache du prix à notre fierté nationale, mais je pense que les Canadiens seraient plus fiers de leur pays s'il était prospère et si les gens travaillaient. Je ne pense pas que nous ayions besoin sur nos bureaux de ces petits drapeaux vissés sur un support qui sont emballés dans de belles boîtes rouges et blanches trop grandes pour eux. On les expédie par chemin de fer vers l'ouest, par exemple jusqu'à mon bureau de circonscription. Ils arrivent dans d'énormes caisses qui accaparent les trois-quarts de mon bureau. Pourquoi n'enroule-t-on pas ces drapeaux autour de leur bâton et ne les expédie-t-on pas emballés dans des sacs de plastique? C'est parce que ce gouvernement imcompétent n'a aucun sens de l'économie; il a décrété qu'il fallait les expédier dans ces jolies petites boîtes de carton rouges et blanches. En fait, ces boîtes sont inutiles. Il faut, pour les fabriquer, une grosse quantité de pâtes et papier provenant de ma province, et c'est du véritable gaspillage.

Je pourrais citer d'innombrables exemples de gaspillage que le gouvernement pourrait supprimer pour réaliser des économies. Nous n'avons pas besoin de jeux ni de données bilingues sur les records atteints pour encourager le conditionnement physique, ni d'ailleurs des cartes publiées par le ministre d'État chargé des Mines (M^me^ Erola) en cette période de grave dilemme économique. Évidemment, toutes ces choses sont gratuites.

Je sais que je dois approuver ce projet de loi car nous devons tous montrer que nous sommes résolus à restreindre les dépenses, mais je n'ai signalé qu'un aspect d'un problème beaucoup plus grave. On pourrait ainsi épargner 500 millions de dollars au gouvernement. Le projet de loi ne contribuera pas à diminuer d'un iota le déficit de 20 milliards de dollars, ni à freiner le déclin annuel de 6 milliards de dollars que connaît notre produit national brut depuis l'an dernier. Ce qui m'agace souverainement, c'est que les députés du gouvernement prétendent hypocritement à la Chambre que quiconque n'est pas d'accord avec eux est buté, paranoïaque et pessimiste. Je serais disposé à accepter ces allégations dans une certaine mesure si les députés d'en face admettaient qu'ils sont aussi responsables du problème.

Nous avons eu en novembre le budget du ministre des Finances, le Programme énergétique national, et nous avons aussi 500 sociétés de la Couronne. Tout cela contribue à la crise. Il y a aussi tout l'argent que l'on gaspille follement en babioles inutiles en cette période pourtant si critique de notre histoire. C'est là le fond même du problème.

Je m'attends à ce que le gouvernement montre la voie. On me dit qu'il augmentera cette année de 50 p. 100 le prix du stationnement à l'aéroport international de Vancouver. C'est ridicule. Je ne serais pas étonné que le pourcentage d'augmentation du prix de l'essence dans les stations de Petro-Canada dépasse de beaucoup le taux d'inflation. Ce n'est pas correct. Le gouvernement doit donner l'exemple en matière de restrictions.

Je n'en ai plus que pour un instant, mais je vous le demande: est-il juste de demander aux employés de l'État et aux travailleurs canadiens de se serrer la ceinture, alors que le gouvernement accepte que l'impôt sur le revenu des particuliers continue d'augmenter, ce qui déstabilise notre économie et freine sa croissance? Celui-ci permet en effet des hausses de l'impôt sur le revenu, de l'impôt sur l'énergie, des taux d'intérêt et des tarifs des services publics. Cela ne peut plus durer.

En terminant, je tiens à dire que si le gouvernement ne se réveille pas et ne tient pas compte de l'opinion des Canadiens, s'il ne cesse pas de traiter tout le monde de haut pour enfin reconnaître ses propres erreurs, le peuple canadien finira par catapulter le parti libéral si loin du pouvoir et pour si longtemps qu'on oubliera qu'il a jamais existé.

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, le bill C-124 est le bill le plus immoral et le plus sectaire qui ait été présenté à la Chambre depuis mon arrivée à la Chambre en 1979. Le ministre des Finances (M. MacEachen) a présenté un budget qui fait appel à la solidarité. Or, il n'est pas question de solidarité dans le bill C-124. Il s'en prend à une catégorie de travailleurs, aux fonctionnaires en l'occurrence, fixe une limite à leurs traitements, les prive du droit de négocier collectivement et du droit de recourir à la grève en dernier ressort, et usurpe aux travailleuses leurs droits constitutionnels.

• (1620)

Ce pseudo-budget de solidarité limite, comme on le sait, le taux d'indexation des pensions et des allocations familiales. En vertu du bill C-124, le gouvernement va imposer le contrôle des salaires et limiter les hausses salariales des fonctionnaires à 6 p. 100 cette année et 5 p. 100 l'année prochaine. Comme nous le savons, le budget ne contient aucune disposition visant à contrôler les profits et les prix. Il n'offre aucune solution pour remédier aux causes de l'inflation, augmenter la consommation ou encore accroître la productivité et créer des emplois permanents, et non pas uniquement des emplois temporaires, artificiels.

Le bill C-124 tourne en dérision le principe de solidarité si cher au cœur des travailleurs. La seule solidarité qui existe, d'après ce que je peux voir, c'est celle qui lie les conservateurs aux libéraux, qui sont tous en faveur du contrôle de salaires. Nous lutterons contre ce bill et nous nous y opposerons jusqu'au bout, en collaboration avec les travailleurs.

Mes collègues ont exposé bon nombre des critiques générales que nous inspire le bill C-124. Dans le temps dont je dispose, je voudrais résumer certains de ces points puis parler plus spécialement des répercussions que cette mesure législative a sur les femmes travaillant dans le secteur public et bien entendu sur les femmes en général.

Le gouvernement et ses alliés du secteur privé entretiennent un certain nombre de mythes à propos des salaires des travailleurs et de ceux des fonctionnaires. Premièrement, le bill C-124 part de l'hypothèse erronée selon laquelle une régie des salaires permettra de réduire l'inflation. On s'est aperçu par le passé que c'était faux. Les contrôles des salaires imposés par la Commission anti-inflation n'ont pas permis de brider l'inflation. Pendant les quatre années qu'a durée l'imposition de ces mesures, les hausses salariales sont tombées de 20 p. 100 à 7 p. 100 tandis que l'inflation n'a baissé que d'environ 1 p. 100 au cours de ces quatre ans. Cela prouve que ces mesures n'auront pas des répercussions notoires sur l'inflation. Pourtant, pour une raison étrange, le gouvernement est déterminé à se jouer des employés de la Fonction publique.

Deuxièmement, le gouvernement n'a présenté aucune mesure politique pour lutter contre les causes de l'inflation, aucune stratégie industrielle, aucun contrôle des prix ni des profits, aucune réduction des taux d'intérêt. Or, c'est la politique inflationniste qui fait qu'il est si difficile pour les travailleurs de survivre. Au contraire, le gouvernement s'est une fois de plus servi des travailleurs comme boucs émissaires. Pour justifier cette situation, les libéraux de même que les conservateurs, ainsi que les capitalistes de notre société, ont fait de la propagande politique. Ils ont délibérément trompé le public en l'encourageant à croire que les contrôles des salaires sont une solution et que ce sont les fonctionnaires qui sont à l'origine de l'inflation.

L'aspect le plus répugnant du bill C-124 est qu'il supprime le droit à la négociation collective, un droit qui, ainsi que nous l'a assuré, si je puis dire, le solliciteur général (M. Kaplan) devait être conservé et garanti aux termes de la constitution. Puisque le solliciteur général (M. Kaplan) est présent aujourd'hui, je voudrais l'inviter à se reporter aux délibérations du comité mixte sur la constitution, fascicule nº 43, page 69, où il a déclaré:

> Pour ce qui est de la proposition d'inclure un article qui traite tout particulièrement de la liberté d'association et du droit à la négociation collective, nous pensons que ces deux points sont couverts par les termes «libertés d'association», qui figurent dans la charte.

Le solliciteur général était apparemment vulnérable puisque le gouvernement auquel il appartient fait actuellement fi, et de la Charte des droits et libertés, et de la liberté d'association. En fait, il retire aux fonctionnaires tout droit à la négociation collective pour au moins deux ans.

Quatrièmement, on a fait valoir que dans le secteur public les augmentations salariales étaient plus élevées que dans le secteur privé. Là encore, les chiffres prouvent que les salaires du secteur public ont été systématiquement inférieurs à ceux du secteur privé. En 1978, les salaires du secteur privé ont grimpé de 7.7 p. 100, alors qu'ils n'augmentaient que de 6.7 p. 100 dans le secteur public. Au premier trimestre de cette année, les salaires du secteur privé ont augmenté de 12.3 p. 100 contre ce 11.7 p. 100 pour le secteur public. Par conséquent, les salaires dans le secteur public accusent un retard par rapport à ceux du secteur privé, mais le gouvernement a pourtant décidé de plafonner leur augmentation. Bien entendu, l'imposition de mesures de contrôle sur les salaires du secteur public ne constitue qu'une première étape et le gouvernement espère que ces mesures seront étendues à tous les travailleurs canadiens.

Cinquièmement, on a prétendu que les augmentations salariales étaient supérieures au taux d'inflation. Là encore, si nous étudions les chiffres, nous constatons que le pourcentage des augmentations salariales dans le secteur public n'a même pas atteint une seule fois l'indice des prix à la consommation. Il semble donc que les augmentations salariales que les syndicats de la Fonction publique ont arraché à l'issue de négociations ardues ont été réclamées pour atténuer les effets de l'inflation. Elles n'ont pas été à l'origine de l'inflation. Elles ont permis aux fonctionnaires et aux travailleurs canadiens d'essayer de survivre, de subvenir aux besoins de leur famille, d'acquitter leur note d'épicerie et de joindre les deux bouts à un moment où le coût de la vie est tellement élevé. Comme je l'ai dit plus tôt, le gouvernement doit s'attaquer aux causes au lieu de pénaliser les victimes de l'inflation. Mais nous savons par expérience qu'il ne le fera pas.

Enfin, le bill C-124 équivaut à une manœuvre d'intimidation de la part d'un gouvernement tyrannique. Il a harcelé dans son budget les retraités et les familles et maintenant il s'attaque aux travailleurs. Cela à une époque bien entendu où les négociations dans la Fonction publique sont cruciales parce qu'il y aura au cours des deux prochaines années de nombreux changements technologiques qui auront des répercussions importantes sur les fonctionnaires, notamment les femmes. Au lieu d'analyser les causes et de chercher des solutions positives, le

gouvernement cherche une fois de plus un bouc émissaire. Je tiens à signaler que les psychiatres désignent sous le nom de «projection» cette maladie qui consiste à blâmer quelqu'un d'autre au lieu d'essayer de faire face à ses propres problèmes et de les résoudre. Il n'est donc pas surprenant que le gouvernement, un gouvernement malade, réagisse de façon maladive à une situation très pénible qu'il a lui-même créée et à laquelle il ne peut faire face.

Je voudrais maintenant me pencher sur les répercussions du bill C-124 en ce qui concerne surtout le personnel féminin de la Fonction publique. Nous croyons que ce sont les femmes qui s'en ressentiront le plus parce qu'elles sont les moins bien payées dans la Fonction publique. Le 6 juillet, j'ai posé une question au président du Conseil du Trésor (M. Johnston) à la Chambre en précisant que les salariés les moins bien rémunérés sont les femmes et que ce sont par conséquent elles qui seront le plus durement touchées par les mesures de contrôle salarial du gouvernement. De nombreux parents uniques ont besoin de certaines augmentations pour nourrir leur famille. Les députés se souviendront que le ministre m'a répondu «Nous avons l'intention de réduire l'inflation à 6 p. 100» en reprenant les paroles du premier ministre «de sorte que personne ne souffrira de la situation».

Quel lieu commun! Nous savons tous qu'il rêve parce que l'expérience a démontré que le contrôle des salaires ne saurait avoir de répercussions appréciables sur l'inflation. Ainsi, les travailleurs, notamment les femmes qui ont un salaire très faible, recevront une augmentation de 6 p. 100 cette année et de 5 p. 100 l'an prochain. Les employées de la Fonction publique qui sont confinées dans les emplois de secrétariat et de soutien les moins bien rémunérés verront leurs augmentations salariales réduites d'au moins 50 p. 100 l'an prochain. Il ressort d'un rapport de la Commission de la Fonction publique intitulé «Les femmes dans la Fonction publique au Canada 1980» que par rapport à l'ensemble des employés de la Fonction publique, les femmes sont mal représentées dans toutes les catégories professionnelles à l'exception de celle du soutien admininistratif, catégorie qui regroupe les emplois les moins bien rémunérés. Cela veut dire que 70 p. 100 des emplois qui, dans la Fonction publique, sont payés au plus $10,000 sont tenus par des femmes. Certaines gagnent moins de $5 l'heure. Beaucoup se débattent pour élever seules une famille. Ou bien elles sont seules en âge de travailler dans le ménage, ou bien l'autre partenaire est en chômage. Cela fait qu'elles vivent dans la pauvreté. ce sont des employées de la population canadienne. Des travailleurs que le gouvernement va faire reculer encore plus, avec ce bill qui plafonne les augmentations salariales à 6 p. 100 cette année et 5 p. 100 l'année suivante.

• (1630)

Examinons certains chiffres. Sur 268,000 fonctionnaires environ, 35,6 p. 100 sont des femmes. Soxiante p. 100 de ces femmes travaillent comme enseignantes, infirmières, employées bureau et secrétaires, la sorte d'emploi qui est moins que richement rémunéré. Les femmes représentent 54 p. 100 du personnel gagnant moins de $18,000. Seulement 12.4 p. 100 de l'ensemble du personnel gagnent plus de $22,000. La plupart des femmes ont un traitement de beaucoup inférieur au revenu moyen de la Fonction publique.

Je voudrais maintenant parler des commis ou employés de bureau. Il y en a 50,000 dans la Fonction publique. La plupart sont des femmes. Le progrès technologique risque de faire perdre à beaucoup leur emploi. L'an dernier, le salaire moyen d'une dactylo était de $11,000. Beaucoup sont seules pour élever une famille. Elles sont de plus en plus touchées par la hausse des prix.

Même chose dans la Fonction publique provinciale. Je lisais récemment un article concernant un commis au Québec qui, après avoir calculé son revenu et ses charges familiales, a déclaré qu'il disposerait d'un revenu plus élevé s'il touchait des prestations de bien-être social au lieu d'être fonctionnaire provincial. Hier soir, le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) nous a donné divers exemples de femmes exerçant des emplois qualifiés dans le secteur tertiaire et qui sont dans une situation pécuniaire désespérée. Ne nous leurrons pas. Quand nous parlons de l'effet de ce bill, il ne s'agit pas des cadres supérieurs, des députés et des juges qui sont grassement payés. Il s'agit des 50,000 employées de bureau qui ont besoin de chaque sou qu'elles gagnent. C'est une notion erronnée que de croire que la majorité des fonctionnaires sont surpayés.

Je vais maintenant vous parler de la situation des commis depuis quelques années. En 1980, les CR de la Fonction publique qui sont surtout des femmes, se sont syndiqués et ont entrepris de négocier. N'ayant pu négocier des hausses salariales dont ils avaient un pressant besoin et qu'ils méritaient, pour la première fois de leur histoire, ils ont fait la grève pour obtenir de meilleurs salaires. C'était une première fois. Cela demandait beaucoup de courage à des femmes qui vivaient cette expérience pour la première fois. Après avoir dressé des piquets de grève pendant plusieurs semaines, ils ont fini par obtenir gain de cause.

Oui il en fallait du courage. Ce n'est pas une chose facile pour des travailleurs les moins rémunérés, dont l'emploi n'est pas assuré et qui ont des familles à entretenir, de se mettre en grève. C'était la dernière chose qu'ils envisageaient. Ils ont fini par se rendre compte que c'était la seule façon de se faire respecter afin de négocier des traitements qui leur rendraient un peu mieux justice. Je félicite ces employés de même que leurs camarades syndiqués qui les ont aidés.

Grâce à cette action énergique, les commis de la Fonction publique ont bénéficié d'une hausse de 16 p. 100, ce qui a porté une partie de leur traitement à $10,000 ou $11,000. Mais ce règlement concernait la première année. Cette année, ils devraient toucher une augmentation de 12.5 p. 100. C'est ce que leur avait promis le Conseil du Trésor et le président du Conseil du Trésor, bien sûr contre leur gré. Celui-là même qui a proposé le bill à l'étude a toujours refusé d'adopter des mesures progressistes favorables aux femmes.

Qu'arrive-t-il aujourd'hui? Leur employeur, le chef du Conseil du Trésor, les a trahis. Ils avaient négocié de bonne foi et avaient gagné. Par le bill C-124, on leur enlève leurs droits, on abolit les promesses. En remplacement des 12.5 p. 100 qu'ils avaient négocié et qu'ils devaient toucher à l'automne, ils n'obtiendront que 6 p. 100 cette année et 5 p. 100 l'an prochain. En somme, cette catégorie de travailleurs si mal payés continue de perdre du terrain.

Le bill C-124 constitue bel et bien une attaque du gouvernement libéral contre des travailleurs, surtout des femmes à faible salaire. C'est une attaque délibérée contre ces 50,000 commis qui ont dû lutter farouchement pour obtenir un salaire

convenable. C'est une tactique anti-syndicale que le gouvernement adopte en vue de saper le régime syndical, la négociation collective et le droit de grève, mesure de dernier recours indispensable, comme je l'ai expliqué, aux travailleurs comme les commis du sexe féminin. Ces droits sont supprimés pour deux ans.

Pour en revenir à l'augmentation du coût de la vie, on nous dit qu'elle va être ramenée à 6 p. 100 et que tout sera pour le mieux. Les travailleurs obtiendront une augmentation de 6 p. 100 l'automne prochain. Ils pourront faire face à toutes leurs dépenses comme si rien n'avait changé et que leur augmentation salariale n'ait pas diminué. Je me demande combien de libéraux sont allés faire des emplettes dernièrement. Je me demande combien d'entre eux ont des paiements hypothécaires à faire. Aujourd'hui, le ministre chargé de la Société canadienne d'hypothèques et de logement a essayé encore une fois de prendre ses désirs pour des réalités en les présentant comme s'il s'agissait d'une politique gouvernementale. Nous savons que les renouvellements hypothécaires coûtent à bon nombre de travailleurs 65 p. 100 de leur salaire, surtout ceux qui renouvellent pour un an. Le dernier programme mis en vigueur ne les a pas aidés du tout.

Les loyers augmentent. Je serais bien surpris qu'on fasse quelque chose pour les diminuer d'ici à l'automne prochain. Lorsqu'une femme va faire ses courses, elle s'aperçoit que le prix des denrées alimentaires a augmenté de 9 p. 100. La General Foods ne baissera pas le prix des produits alimentaires d'ici l'automne prochain. Même si le gouvernement s'efforce de pénaliser les agriculteurs et les pêcheurs en contrôlant leur revenu, les frais de transport et les frais de chauffage des maisons augmentent. Ils n'ont cessé d'augmenter. Le coût de l'énergie augmentera de 24 p. 100 à cause de la politique adoptée délibérément par le gouvernement.

Il ne reste pas beaucoup d'argent sur le chèque de paie du ménage canadien pour faire garder les enfants. Bien entendu, les parents qui travaillent ne peuvent pas déduire les frais de garde d'enfants de leur impôt sur le revenu. Il leur reste évidemment bien peu à consacrer à l'habillement. Il ne reste rien à la femme qui travaille et qui se débat pour élever sa famille, pour partir en vacances. Le bill C-124 va diminuer les salaires de 6 p. 100, ce qui va faire baisser encore davantage le salaire des femmes. Elles sont déjà les moins payées de la Fonction publique et la plupart d'entre elles vont rester dans ce ghetto.

Un autre aspect inquiétant de ce projet de loi, qui touche les fonctionnaires féminins et qui constitue un exemple pour tous les travailleurs de tous les secteurs de l'économie, c'est la question des droits à la promotion sociale, c'est-à-dire du droit aux mêmes possibilités d'emploi au sein de la Fonction publique pour les hommes et les femmes. La promotion sociale ne sera pas négociée en vertu du projet de loi C-124. Il s'agit d'un aspect très important de ce projet de loi, même si au premier abord les gens risquent de ne pas s'en rendre compte. J'espère cependant que les députés y penseront très sérieusement. Par suite de ce projet de loi, les femmes pourront encore moins qu'auparavant obtenir les mêmes emplois et les mêmes salaires que les hommes, au moment même où un nombre croissant d'entre elles sont licenciées ou sur le point de l'être à cause des progrès techniques.

Ne nous leurrons pas: il y a des changements dans chaque ministère et dans pratiquement chaque bureau qui a quelque chose à voir avec les services gouvernementaux. Dans ces bureaux, bien entendu, on retrouve des femmes qui seront licenciées ou qui ne seront pas remplacées au moment de leur départ. Il est donc très important de mettre en place une politique très ferme de promotion sociale, afin que les emplois disponibles soient partagés de façon égale et que les hommes et les femmes puissent collaborer dans le but de protéger les employés féminins d'une façon active et de contrebalancer les répercussions négatives des améliorations techniques.

• (1640)

Dans la question que j'ai adressée au ministre le 6 juillet dernier, j'ai accusé le président du Conseil du Trésor (M. Johnston) d'enlever aux employés féminins le droit de négocier leur promotion sociale. Je pense qu'il n'a pas compris ou n'a pas voulu comprendre la question; chose certaine, il a évité d'y répondre. Il est sans aucun doute embarrassé par le bilan peu enviable de son gouvernement en matière de promotion sociale.

Le Conseil du Trésor et, il va de soi, son président devaient favoriser l'adoption d'une toute nouvelle politique progressiste de promotion sociale. Les députés se rappelleront qu'ils avaient commencé par trois ministères, dont le Conseil du Trésor. Ils avaient entrepris une étude et devaient apporter certains changements qui serviraient de modèle pour tout le Canada. Il ne s'est rien passé jusqu'ici, monsieur l'Orateur. Des études ont été faites. On en a déjà eu. Nous savons combien peu de femmes occupent les postes les mieux rémunérés, mais le gouvernement ne fait rien pour changer quoi que ce soit à la situation. Si le bill C-124 est adopté, il n'y aura pas de négociations collectives, ce qui veut dire que les travailleurs et les syndicats ne pourront pas obtenir quoi que ce soit. Les dispositions du bill les empêcheront même de réclamer l'application de ces mesures essentielles dans la fonction publique.

Voyons quels sont les faits en ce qui concerne les femmes dans la Fonction publique. Un excellent article a été publié à ce sujet dans le *Citizen* d'Ottawa le 9 juillet. Je recommande à tous les députés de le lire. L'article cite certains chiffres du rapport annuel de la Commission de la Fonction publique. Il signale que seulement 4.3 p. 100 des postes de direction, c'est-à-dire des postes supérieurs dans la Fonction publique, sont occupés par des femmes. Je le répète, seulement 4.3 p. 100 après toutes ces années. Il y a aussi très peu de femmes aux postes de cadres intermédiaires. Seulement 3.1 p. 100 des fonctionnaires dont le traitement dépasse $50,000 sont des femmes. Cela constitue un recul par rapport à l'année dernière et non un progrès comme cela aurait dû être le cas dans le cadre d'un programme d'action positive. Le pourcentage des femmes aux niveaux les mieux rémunérés de la Fonction publique n'a presque pas changé depuis les années 70 malgré le grand nombre de femmes compétentes qui ont l'expérience voulue et qui devraient avoir des possibilités d'avancement.

Selon Bonnie Carroll, de l'Alliance de la Fonction publique, le programme d'égalité des chances n'est pas allé assez loin. De fait, il n'est allé nulle part, selon elle. Il manque de mordant. Le gouvernement a fait semblant de faire quelque chose. Bonnie Carroll déclare qu'en réalité, les femmes dans la Fonction publique n'ont pas plus de chances d'avancement qu'avant.

C'est vraiment pitoyable, monsieur l'Orateur, de la part d'un gouvernement qui a obtenu l'avis d'un si grand nombre d'associations de femmes, et d'hommes aussi, de tout le pays et qui a lutté pour faire insérer l'égalité des droits dans la constitution. Des femmes ont insisté pour que l'article 28 soit rétabli afin que les provinces et le gouvernement fédéral ne puissent pas passer outre aux dispositions de l'article 15. C'est vraiment pitoyable pour les ministres et les ministères-clés qui ont défendu les programmes de promotion sociale du bout des lèvres en disant qu'il faudrait les rendre obligatoires.

Nous n'avons cessé, de ce côté-ci de la Chambre—du moins les députés de notre parti, pas ceux du parti à notre droite—d'interroger ces ministres au sujet de la promotion sociale et leur avons demandé ce qu'ils allaient faire pour la rendre obligatoire. La seule façon d'assurer l'égalité des droits pour les femmes au travail consiste vraiment à imposer la promotion sociale. Au début trois députés se sont prononcés en faveur, dont le ministre chargé de la condition féminine. Ils se sont dits en faveur de l'imposition des programmes de promotion sociale car ils s'imposaient selon eux à la Commission de la Fonction publique elle-même et dans les divers ministères, de même que dans le secteur privé.

Nous avons insisté auprès d'eux en demandant pourquoi, chaque fois qu'il accorde un contrat, le gouvernement n'exige pas de l'entreprise adjudicataire qu'elle pratique la promotion sociale comme partie intégrante de l'entente, puisqu'elle obtient ces emplois du gouvernement et est payée par lui. Mais combien de fois les ministériels sont-ils venus à la défense des programmes obligatoires de promotion sociale? Jamais! Bien vite, après que les ministres eurent donné le mot d'ordre—qui venait sans nul doute du premier ministre (M. Trudeau)—le ministre chargé de la condition féminine s'est mis à dire: «Nous ne pouvons vraiment pas agir maintenant; nous ne pouvons pas nous montrer trop exigeants envers les employeurs privés. Comme nous devons attendre les résultats de cette étude de deux ou trois ans qui se fait dans les ministères, nous ne pouvons vraiment pas mettre des programmes d'action sociale en œuvre.»

Il ne faut donc pas s'étonner que le gouvernement, avec l'appui de l'opposition officielle à ma droite, ait présenté le bill C-124. Ce bill perpétuera la situation déplorable des travailleuses. Il empêchera les syndicats de négocier vigoureusement pour que des programmes de promotion sociale reconnaissent l'égalité des femmes dans la Fonction publique.

Qu'en est-il du principe à travail égal salaire égal? J'en ai parlé l'autre jour à la Chambre, et les ministériels, visiblement inquiets, ont répondu le lendemain. Ce droit primordial est menacé par le bill C-124. J'ai déjà montré, avec preuves à l'appui, que la plupart des femmes dans la Fonction publique recoivent des traitements inférieurs pour occuper des emplois sans débouchés. Non seulement elles n'ont pas d'espoir d'avancement, mais encore sont-elles moins bien payées que des hommes qui font le même travail.

Les députés se souviennent que, l'an passé, 3,000 travailleurs des services généraux, des femmes pour la plupart, ont gagné une bataille très importante quand on leur a accordé un salaire égal à travail égal en vertu des dispositions de la loi canadienne sur les droits de la personne. Ce fut une décision historique. Le président du Conseil du Trésor, auteur du bill dont nous sommes saisis, a d'abord refusé d'accepter la décision de la Commission des droits de la personne, mais on a fini par le forcer à rembourser 17 millions de dollars à ce groupe d'employées, dont un bon nombre travaillaient dans des cafétérias ou faisaient du ménage. Elles étaient payées de $2,000 à $3,000 de moins que des hommes appartenant aux mêmes catégories. L'an passé, les femmes bibliothécaires ont elles aussi défendu et gagné leur cause et obtenu le même traitement que leurs collègues masculins.

Présentement, monsieur l'Orateur, la Commission des droits de la personne est saisie d'une cause très importante et nous espérons que sa décision sera favorable aux employées des hôpitaux. Le personnel des hôpitaux se compose surtout de femmes qui, bien entendu, sont très mal rémunérées. Il est fort à craindre que l'article 8 du projet de loi C-124 compromette l'issue de la question qu'étudie la Commission des droits de la personne concernant l'égalité du traitement pour un travail d'égale valeur. Les articles 6 et 8 de ce projet de loi prévoient la dérogation à toute autre loi du Parlement. On peut donc supposer que l'article 11(1) de la loi sur les droits de la personne sera supplanté. Le gouvernement pourrait même déroger à la constitution, à la charte des droits qui est censée protéger les femmes contre la discrimination selon le sexe.

Le 7 juillet, alors qu'il s'efforçait de répondre à la question que j'avais posée la veille, le ministre a dit qu'il veillerait à ce que cette disposition ne soit pas touchée. Formidable! Quand on fait le bilan de ses promesses rompues dans le domaine des droits de la femme, on doute fort de la validité de sa parole. Toutes les Canadiennes, à l'instar du Comité d'action nationale sur le statut de la femme, s'inquiètent pareillement.

Le ministre doit retirer son projet de loi puisqu'il nuit tellement aux fonctionnaires sous de nombreux aspects. Les conseillers juridiques du Comité d'action nationale sont également d'avis que le projet de loi contrevient à la loi sur les droits de la personne. Même si le ministre devait modifier le projet de loi, la question des droits des employés des sociétés de la Couronne se poserait encore. Rien n'empêche les sociétés de la Couronne de faire fi de cette disposition de la loi sur les droits de la personne.

• (1650)

Si le ministre ne parle pas en l'air, il ne se contentera pas d'amender le projet de loi, il le retirera dans l'intérêt des femmes et des autres employés de la Fonction publique.

Des voix: Bravo!

Mme Mitchell: Les femmes sont de plus en plus déçues du ministre d'État chargé des Mines (M^me^ Erola) qui se trouve également à être chargée de la condition féminine. En effet, elle agit contre les femmes. Or, comme les grands diseurs ne sont pas de grands faiseurs, il est grand temps qu'elle se rende compte que le charme et l'entregent ne sont pas des atouts suffisants pour faire avancer la cause des femmes au Canada.

Je tiens à mentionner aujourd'hui au moins cinq incidents différents. Ce ministre a été chargé de tout mettre en œuvre pour améliorer la condition de la femme au Canada. Elle a fait des promesses qu'elle n'a pas tenues ou tenues à moitié seulement.

Premièrement, il y a eu tout le débat sur la constitution. Le ministre chargé de la condition féminine a dit aux femmes qui

se sont adressées à elle qu'elles n'avaient aucune raison de s'inquiéter. Sans ajouter «ma pauvre madame» mais presque. Elle leur a dit que le gouvernement s'occuperait d'elles et que l'article 15 ne posait aucun problème. Elle leur a dit qu'elle ne craignait pas que les provinces foulent aux pieds le droit des femmes à l'égalité. Heureusement, le comité des femmes spécialistes qui s'était documenté sur la question s'est rendu compte que le ministre avait tort et s'est battu pour que l'article 28 soit inclus dans la Constitution.

Deuxièmement, il y a la question des pensions. C'est ce même ministre qui a adopté une position ferme et promis que des mesures seraient prises à l'égard des pensions des femmes avant un an. Comme nous le savons tous, une réforme s'impose de toute urgence parce que les pensionnés sont victimes de la situation et les femmes en particulier, notamment celles qui vivent seules et qui, dans la plupart des cas, ont un revenu inférieur au seuil de la pauvreté. Cependant, c'est ce même ministre qui a appuyé le budget et le présent projet de loi qui limiteraient l'indexation des pensions sur le coût de la vie. Bien entendu, ce sont les femmes qui seront le plus durement touchées parce qu'elles se retrouvent parmi les plus pauvres.

Troisièmement, le ministre a promis d'abroger l'alinéa 12(1)*b*) de la loi sur les Indiens qui est discriminatoire à l'égard des Indiennes. Rien n'a encore été fait à cet égard, et si le ministre ne se décide pas bientôt, rien ne sera jamais fait.

Quatrièmement, le ministre s'est vigoureusement prononcé en faveur d'un programme obligatoire de promotion sociale, puis s'est rétracté en disant que cela ne pouvait se faire.

Enfin, le ministre a dit appuyer le bill C-124. En fait, elle a déjà dit que les femmes étaient mieux traitées dans le secteur public que dans le secteur privé. Toutefois, les statistiques révèlent que les femmes sont traitées exactement de la même manière, sinon plus mal, dans le secteur public que dans le secteur privé, car on les y maintient encore dans des ghettos professionnels. Cela se reflète dans leurs salaires, tout comme c'est le cas dans le secteur privé. Le ministre a beaucoup de comptes à rendre aux Canadiennes.

Dans le temps dont je dispose encore, je tiens à parler d'autres modifications de ce projet de loi qui seront particulièrement éprouvantes pour les femmes au travail. Le bill C-124 supprime des droits innombrables en matière de négociation collective. Il va priver les Canadiennes du droit de négocier des questions de santé et de sécurité, et notamment tout le problème des machines à écran cathodique et des appareils électroniques qui mettent tout particulièrement en péril la santé des travailleuses. Celles-ci doivent travailler avec ces machines pendant de longues heures et dans des conditions qui présentent de graves menaces pour leur santé. Il importe donc qu'au nom des travailleurs en général et des travailleuses en particulier, les syndicats négocient collectivement l'établissement de conditions de travail saines et sûres et la sécurité de l'emploi que les changements technologiques menacent. Cela ne sera pas permis aux termes du bill C-124.

J'ai assisté récemment à une conférence sur les changements technologiques. On y traitait des femmes et des répercussions de la microtechnologie. Cette conférence s'est tenue le 25 juin ici même, à Ottawa. Des femmes de toutes les régions du Canada représentaient de nombreuses organisations. A l'issue de la conférence, elles ont adhéré aux dispositions de la charte des droits qui protègent les travailleurs contre les conséquences des changements technologiques. Je voudrais mentionner les sept points qu'elles ont appuyés. Ces points me tiennent très à cœur, et je sais que mes collègues estiment qu'ils devraient faire dès maintenant partie intégrante des conventions collectives conclues avec le gouvernement fédéral.

Tout d'abord, tous les changements techniques devraient faire l'objet de négociations entre les syndicats et la direction. Le bill C-124 ne le permettra pas.

Deuxièmement, les employeurs devraient aviser les travailleurs de tous les changements techniques projetés. Les travailleurs et les syndicats doivent avoir accès à toute l'information concernant les changements proposés, le genre d'équipement dont il est question et les dangers qu'il peut présenter pour la santé.

Troisièmement, on ne devrait pas réduire les effectifs à cause des changements techniques, et le gouvernement fédéral doit protéger les emplois des femmes en particulier.

Quatrièmement, les employeurs devraient être obligés d'investir dans le recyclage. Le gouvernement fédéral doit planifier les changements de main-d'œuvre et le recyclage des travailleurs qui cesseront graduellement d'effectuer leurs tâches habituelles, pour leur faire acquérir de nouvelles compétences dans des domaines non traditionnels de travail de sorte qu'ils puissent accomplir plus tard de nouvelles tâches.

En cinquième lieu, il faut freiner l'obsolescence des compétences. Il faudrait fractionner davantage le travail.

Sixièmement, il faut prévoir des mesures vigoureuses de sécurité et d'hygiène.

Enfin—et ce point est très important pour tous les ministères fédéraux—les changements technologiques doivent être implantés étape par étape, progressivement, et non pas d'un seul coup, en faisant fi de la négociation et de la planification de questions qui intéressent les travailleurs et leur syndicat.

J'exhorte le gouvernement fédéral à adopter cette charte. Il est peu probable que l'on donne suite à ma requête, car nous ne croyons pas le ministre quand il prétend que son association volontaire d'employés et de membres réglera ces problèmes. C'est ridicule. Nous savons que le gouvernement est l'employeur et qu'il a la haute main. Tout employeur qui présente pareille mesure législative est certainement loin d'avoir à cœur les intérêts des travailleurs.

Le congé parental est une autre question qui ne sera pas négociable. Depuis deux ans environ, deux syndicats ont obtenu un congé de maternié payé pour leurs membres féminins, et cela après une lutte acharnée. Nous savons que ce congé n'aurait pas été accordé, n'eût été des syndicats et de leur militantisme. En vertu du bill C-124, les parents qui voudraient disposer d'un certain temps libre pour la naissance d'un enfant et pour son éducation durant les premiers mois de sa vie seront privés de leur droit syndical de négocier ce congé. Nous sommes replongés au Moyen Âge, en compagnie de Trudeau, MacEachen et Johnston. Les travailleurs vont perdre des avantages dans tous les domaines et ils n'auront pas le droit de recourir à la négociation.

M. Kelly: Aucun avantage ne sera perdu.

Mme Mitchell: Nous sommes actuellement à un point tournant pour déterminer les mesures à prendre face aux changements technologiques. Il est même un peu tard, mais les deux prochaines années seront cruciales. Les libertés civiles sont également menacées. Les gens sont en train de devenir les

accessoires des machines. Le gouvernement fédéral devrait prendre les devants pour démontrer qu'il est possible d'avoir de bonnes conditions de travail; il pourrait aussi donner à l'étranger l'exemple des mesures à prendre pour humaniser la société, au moyen d'une planification progressiste plutôt que des contrôles rétrogrades.

Je répéterai, pour conclure, que le projet de loi C-124 est une mesure législative rétrograde et tyrannique, car il réduit le salaire des travailleurs. Il ne prévoit pas, bien entendu, le blocage ou le contrôle des prix et du taux réel d'inflation. Par ce projet de loi, les travailleurs se voient privés de leur droit à la négociation collective. Il y a aussi infraction à la loi sur les droits de la personne. Le projet de loi va confiner davantage encore les travailleuses dans les ghettos des emplois mal payés et même, probablement, en refouler un grand nombre vers le chômage. S'il est adopté, ce projet de loi empêchera les négociations et la planification constructives en prévision des effets dévastateurs que pourront entraîner les changements technologiques. Encore une fois, le gouvernement tente de faire des travailleurs des victimes et des boucs émissaires à cause d'une situation économique qu'il a créée et à laquelle il n'a pas de solution à offrir. Le contrôle des salaires et le déni des droits aux négociations collectives ne réduiront pas l'inflation, nous le savons. Seule une politique économique positive de relance le fera. Nous n'appuierons jamais le bill C-124. Il ne devrait même pas être modifié; il devrait être retiré.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre, je vous prie. Avant de céder la parole au secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor (M. Kelly) pour un rappel au Règlement, je dois, en conformité de l'article 40 du Règlement, informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député d'Edmonton-Nord (M. Paproski)—La presse—Le règlement d'un compte du gouvernement à un journal ethnique; le député d'Algoma (M. Foster)—Questions ouvrières—La santé et la sécurité des travailleurs relevant de la compétence fédérale; le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie)—Le sécurité sociale—Demande d'augmentation des prestations.

• (1700)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES RESTRICTIONS SALARIALES DU SECTEUR PUBLIC

MESURE CONCERNANT LES RÉMUNÉRATIONS DANS LE SECTEUR PUBLIC DU CANADA

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Johnston: Que le bill C-124, concernant les rémunérations dans le secteur public du Canada, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Kelly: Monsieur l'Orateur, s'il reste du temps de parole à l'honorable représentante, je voudrais lui demander si elle n'aurait pas à son insu induit la Chambre en erreur. Elle a déclaré que, par suite du bill C-124, les travailleurs perdraient leurs avantages et que bien des travailleuses perdraient leur emploi. A-t-elle bel et bien fait cette déclaration et, le cas échéant, était-elle sérieuse?

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Le temps de parole de l'honorable représentante de Vancouver-Est (Mme Mitchell) a pris fin à 16 h 59 précises. Pour qu'elle puisse répondre, il faudrait que la Chambre y consente à l'unanimité. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Mme Mitchell: Si le député avait suivi mon intervention d'une oreille attentive, il m'aurait entendu expliquer que la situation des femmes travaillant dans la Fonction publique est précaire. Celles-ci risquent le chômage et elles seront mises en disponibilité à cause des progrès technologiques, car ce projet de loi les prive de la négociation collective.

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Monsieur l'Orateur, je vais faire porter mes premières observations sur les principaux éléments du bill C-124 concernant les restrictions salariales du secteur public. L'objet du bill C-124 n'est que malheureusement trop clair. Il suspend les droits à la négociation collective des employés de la Fonction publique, des sociétés d'État et des organismes fédéraux. Pour les cadres de l'administration fédérale, de la Gendarmerie royale du Canada, des Forces armées canadiennes, il abolit les règles qui ont présidé à l'établissement des ententes salariales ces derniers temps. Plus précisément, le bill plafonne les hausses à 6 p. 100 la première année à compter du 1er juillet 1982 ou la première année d'une convention, et à 5 p. 100 l'année suivante.

Des dispositions spéciales visent les députés, les sénateurs et les juges. La seule véritable exception est prévue à l'article 13*a*) en vertu duquel des hausses supérieures peuvent être décrétées lorsqu'il y a pénurie de main-d'œuvre. Des dispositions transitoires accordent des relèvements de 9 p. 100 dans le cas de conventions négociées. On peut toutefois décrire le bill C-124 comme le bloquage des conventions régissant l'emploi dans la Fonction publique et le plafonnement à 6 p. 100 des hausses de salaires.

Un exposé des conséquences et des incidences permanentes de ces dispositions législatives couvrirait des pages et des pages. La vraie question que les députés et les Canadiens devraient se poser est de savoir si la crise économique à laquelle le Canada fait face aujourd'hui justifie cette mesure législative draconienne. C'est à cette question que je voudrais répondre au cours de mon intervention.

Pour commencer, examinons les considérations budgétaires à l'origine du bill. Dans son budget du 28 juin dernier, le ministre des Finances (M. MacEachen) a mis l'accent sur les restrictions. D'après lui, il faut limiter les dépenses et combattre l'inflation. Il prétend que c'est la seule façon de faire baisser les taux d'intérêt et de créer des emplois. Comme la plupart des Canadiens, je suis convaincu que les taux d'intérêt et le chômage constituent actuellement notre principal problème. Le ministre des Finances a donné la liste des programmes d'assistance qu'il allait lancer—sous forme d'aide directe et de dégrèvements fiscaux—et en a évalué le coût à 2.3 milliards de

dollars. Du même souffle, cependant, il a dit que cela ne modifierait pas la politique générale de restriction parce qu'il avait épargné 3 milliards de dollars par le biais des mesures budgétaires.

Ces mesures devaient permettre d'accroître les recettes de façon à couvrir les dépenses proposées par le ministre. Ce dernier allait économiser 800 millions en limitant les hausses de salaire des fonctionnaires et 360 millions en limitant l'indexation des programmes de dépenses. Je vous rappelle que cela visait notamment les services sociaux dont tant de Canadiens ont besoin. Il allait épargner encore 580 millions en réduisant et en reportant certaines dépenses. Mais surtout, il allait épargner 1.3 milliard en limitant l'indexation de l'impôt sur le revenu des particuliers. Comme vous le savez, ces dispositions touchent tous les travailleurs canadiens. En fait, on peut dire que le ministre allait demander aux travailleurs canadiens de financer ses programmes d'aide et d'encouragement—une note de trois milliards.

Ce budget touche durement de nombreux Canadiens, mais je voudrais surtout parler de ses conséquences pour les fonctionnaires. Le ministre leur a demandé de lui faire cadeau de 800 millions si bien qu'ils ont le droit de s'assurer que ce sacrifice est vraiment légitime. Chaque fonctionnaire a le droit de demander au Parlement et au gouvernement s'il est bien normal de leur imposer ce sacrifice sans l'exiger des autres Canadiens.

Cela m'amène à la portée véritable des mesures budgétaires annoncées par le ministre des Finances. Il a dit que les Canadiens devaient faire preuve de solidarité. Voilà comment il justifiait cette attaque contre la Fonction publique, par le fait que les Canadiens doivent partager le fardeau de nos difficultés économiques. Il a fait miroiter aux citoyens qui participent à ce programme l'espoir que l'inflation ralentira. Il a parlé de la ramener à 6 p. 100.

Il a bien précisé quelles étaient les obligations des fonctionnaires fédéraux, mais il n'a pas été aussi clair quant aux avantages qu'ils en tireraient. Il n'a pas précisé combien ce sacrifice rapporterait à tous les Canadiens et surtout aux fonctionnaires. Rien ne nous garantit que le gouvernement cherche vraiment à appliquer son programme d'austérité. Le ministre a déclaré sans équivoque qu'il allait récupérer ainsi 3 milliards. Cette somme paraît énorme, monsieur l'Orateur, mais si nous examinons les chiffres de ces dix dernières années, ce n'est pas tellement impressionnant. Je pourrais recueillir très rapidement ces trois milliards, monsieur l'Orateur. Je pense seulement à la dette de 600 millions de la Voie maritime du Saint-Laurent que le gouvernement a épongée; à la dette de 500 millions qu'il a épongé pour le Conseil des ports nationaux, aux 500 millions que le Canadien National et VIA Rail perdent cette année, au déficit de 500 millions des Postes et de Mirabel, aux 200 millions perdus dans l'affaire de la Consolidated Computer et je pourrais également parler des 26 millions dépensés pour acheter des avions à réaction Challenger.

Et combien d'autres; les exemples de prodigalités gouvernementales sont si nombreux qu'il serait facile d'en citer assez pour atteindre le montant global de 3 milliards de dollars. On peut y ajouter les 5 millions dépensés en pétards pour célébrer le 1er juillet dans tout le pays. Comme si c'est de cela que le Canada a besoin, monsieur l'Orateur. La fête du 1er juillet vient tout juste d'être baptisée par le gouvernement libéral fête du Canada, un nouveau nom. Comme si nous avions besoin de pétards pour célébrer cette fête là. Mais non, le gouvernement jette encore 5 millions de dollars par les fenêtres.

Tout cela prouve bien que le gouvernement n'est pas sincère quand il parle de restrictions. Ajoutons-y le fait que le secrétaire d'État (M. Regan) a appuyé le gel à 6 p. 100 des hausses salariales des fonctionnaires, ici à la Chambre, pour ensuite monter à bord d'un avion à réaction du gouvernement et s'envoler vers Halifax, aux frais des contribuables, bien sûr, gaspillant ainsi $4,000 en un seul voyage. Ce seul voyage représente le sacrifice que doivent faire trois députés qui voient leur traitement réduit d'environ $1,700. Savez-vous pourquoi le ministre s'est rendu à Halifax? Pour y rencontrer avec dix autres membres du parti libéral et y manger un gâteau après quoi, il est revenu immédiatement à Ottawa pour apporter son soutien aux mesures de plafonnement des hausses salariales des fonctionnaires qui seront imposées au cours des deux prochaines années. Il a sillonné le pays le 1er juillet pour célébrer ce qu'il appelle la fête du Canada et pour chaque heure qu'il a passée dans les airs, il a flambé l'argent qu'on aurait dû normalement économiser en réduisant les hausses salariales de deux députés. Tous ces sacrifices consentis au nom de la politique d'austérité ont donc été faits inutilement.

• (1710)

Ce n'est qu'un exemple, mais je crois avoir montré bien précisément qu'il est très facile d'arriver aux 3 milliards de dollars que le gouvernement a dilapidés. Ainsi, lorsque les fonctionnaires fédéraux demandent en comité parlementaire pourquoi ils devraient faire ces sacrifices et pourquoi ils devraient faire les frais de la gabegie du gouvernement, ils ont tout à fait le droit de le faire et nous avons l'obligation de leur répondre.

Inutile de rappeler à la Chambre, monsieur l'Orateur, que le taux de chômage au Canada est énorme. Un milliard trois cent millions de Canadiens sont privés d'emploi et recherchent activement du travail. Bien entendu, ils ont la sympathie des députés, de tous leurs concitoyens, mais cela n'est que d'un piètre secours. Un million de Canadiens travaillent à temps partiel, 250,000 ont cessé de chercher du travail, et 250,000 autres sont sous-qualifiés. Il n'y a donc pas qu'un million trois cent mille Canadiens en chômage, il y en a en plus 1.5 million qui ont des difficultés d'emploi.

Dans pareille situation par rapport au dollar, avec un taux d'inflation de 11.8 p. 100 et notre dollar à 77c. américain, il convient de prendre des mesures radicales. De quel ordre? Je voudrais examiner cette question maintenant, compte tenu notamment des antécédents de la Fonction publique.

Des remarques insolites sur les fonctionnaires et l'attitude qu'ils ont adoptée par le passé foisonne dans la presse et ailleurs. Je voudrais lire très brièvement un extrait tiré d'un article de Ron Collister, article partu dans le journal d'Edmonton du 7 juillet. Il y écrit que la Fonction publique imposait une sorte d'anarchie dévastatrice qu'il attribuait à l'égocentrisme des fonctionnaires. Il a ajouté:

> Ce serait formidable si le Canada jouissait d'une telle harmonie et que l'on tenait davantage compte de l'intérêt national lors de la résolution des conflits de travail.
>
> Mais au lieu de cela, nous connaissons des grèves sans fin qui tendent à acculer le pays à la ruine . . .

Voilà ce qu'écrit un éditorialiste dans un journal de diffusion nationale. Il affirme que les grèves ont acculé le pays à la ruine et il en attribue la cause à l'égocentrisme des fonctionnaires. C'est une opinion extrême. Je n'aime pas les grèves. J'espère même qu'un jour nous pourrons régler les conflits de travail sans avoir à exercer le droit de grève. Mais en attendant ce moment, nous ne pouvons pas refuser au mouvement syndical le droit de faire grève dans certaines circonstances. M. Collister exagère et se montre injuste à l'égard des syndicats lorsqu'il prétend que l'exercice du droit de grève a acculé le pays à la ruine. Je tiens à condamner des remarques de ce genre qui ne contribuent nullement au bien-être national. Il y a eu aux Postes des grèves qui n'auraient pas dû se produire. Il est certain qu'elles ont posé des problèmes et des difficultés à de nombreux Canadiens, mais l'on ne peut pas dire que les grèves du secteur public ont acculé le pays à la ruine. Je suis sûr qu'en prenant les engagements qu'il faut et en étant animé de l'esprit approprié, il est possible de résoudre un grand nombre de ces conflits, mais je ne crois pas que des propos aussi outranciers puissent résoudre quoi que ce soit.

Je voudrais vous lire quelques extraits d'un article rédigé par un éditorialiste qui affiche des opinions totalement opposées. M. Lubor J. Zink, qui est loin de se ranger à l'avis des libéraux, a écrit, dans le *Toronto Sun* du 7 juillet 1982:

> Tout en aggravant les difficultés économiques en reportant de quelques mois les mesures de contrôle que le premier ministre va imposer, le budget MacEachen donne au public l'occasion de s'en prendre aux syndicats et de les accuser de tous les maux.

C'est en fait ce qui se produit. Le gouvernement du Canada, en particulier le premier ministre (M. Trudeau), s'efforce de rejeter la responsabilité de nos difficultés économiques sur les syndicats de fonctionnaires et de blanchir son gouvernement, ses ministres et ses politiques. Il n'ose pas le dire directement. Il laisse simplement entendre que ce sont les milieux syndicaux qui sont dans une large mesure responsables des problèmes économiques et que nous devons les contenir.

Il est facile d'adopter l'attitude du premier ministre; il est très facile d'exploiter les réactions hostiles à la Fonction publique du Canada, parce que dans certains cas les augmentations salariales ont été excessives. Bien souvent, les fonctionnaires sont mieux rémunérés que les employés du secteur privé, ce qui ne veut toutefois pas dire que la Fonction publique est responsable des problèmes économiques du Canada. Il faut être très prudent lorsqu'on adopte des mesures législatives comme le bill C-124 pour essayer de résoudre le problème. Il faut veiller à ne pas se tromper de patient. Il ne faut pas supposer purement et simplement que la Fonction publique alimente l'inflation et que l'on va pouvoir limiter ou ralentir l'inflation en l'écrasant. Je ne crois pas que la situation change radicalement au Canada si l'on adopte cette solution, et la plupart des députés sont certainement de mon avis.

Je dis sans crainte d'être contredit qu'il faut persuader les Canadiens de s'imposer spontanément des contraintes. Il faut les convaincre que les dépenses publiques sont trop élevées et qu'il faut les réduire sinon l'inflation continuera à sévir.

Monsieur l'Orateur, il faut toutefois persuader tout d'abord les Canadiens qu'une telle initiative s'impose. Il faut leur demander de participer volontairement à l'administration du remède qui consiste notamment à ralentir les hausses salariales. Par contre, on a très peu de chances de réussir en leur forçant la main. En réalité, cela ne marchera que si les travailleurs des secteurs public et privé participent de leur plein gré à ce que le président du Conseil du Trésor (M. Johnston) appelle une «croisade». Je vous assure, monsieur l'Orateur, que personne n'a jamais été enrôlé de force dans une croisade. On demandait aux gens d'y participer volontairement car par définition, une croisade est une expédition à laquelle participaient ceux qui étaient convaincus de son bien-fondé. Voilà ce qu'est une croisade et c'est la meilleure façon de montrer pourquoi le gouvernement commet une erreur. Le gouvernement emploie le terme «croisade» pour un programme de réglementation des salaires qu'il impose alors que pour participer à une croisade, il faut la comprendre, être persuadé de son bien-fondé, lui donner son soutien et y participer volontairement.

• (1720)

La réputation du gouvernement est telle qu'il n'est plus en situation de lancer ainsi des appels. Il ne peut demander aux chefs syndicaux de la Fonction publique s'ils sont prêts à partir en croisade pour le mieux être du Canada et des Canadiens. Le gouvernement a une telle réputation auprès de la Fonction publique que ce genre de collaboration est impossible. Il est scandaleux que, à cause de cette mesure législative, les Canadiens, le gouvernement fédéral et ses employés ne peuvent travailler ensemble à résoudre un problème évident. Il faut avoir recours à une loi pour le résoudre.

Je veux jeter un bref coup d'œil aux antécédents de la Fonction publique. Le public canadien croit volontiers qu'au fil des années, la Fonction publique a réussi à faire porter ses traitements et avantages sociaux au-delà de ce qui est consenti dans le secteur privé. J'ignore quels seraient les résultats de comparaisons rigoureuses, mais je peux vous dire que ce n'est qu'en 1967 que les fonctionnaires ont obtenu le droit à la négociation collective. Cette acquisition remonte donc à peine à une quinzaine d'années.

La loi sur les relations de travail dans la Fonction publique a été votée le 14 février 1967. C'est donc de l'histoire récente. Cependant, en 1977, par le bill C-28, et de nouveau en 1978, par le bill C-22, le gouvernement libéral a voulu enrayer le processus de la négociation collective. En ces deux occasions, nous avons été témoins de ce que les premiers intéressés ont eux-mêmes qualifié de râclée administrée à la Fonction publique.

Les dispositions du bill C-28 en 1977 et du bill C-22 en 1978 étaient une tentative pour fixer les traitements des fonctionnaires fédéraux par un procédé autre que la négociation collective. On aurait eu recours à un bureau de recherches sur les traitements qui aurait établi le traitement de chaque fonctionnaire et de chaque catégorie de fonctionnaires. Je me souviens avec quelle vigueur les fonctionnaires et leurs représentants se sont opposés à ces deux mesures. Nous avons eu alors l'occasion d'en discuter avec eux et nous avons constaté que la consultation faisait grandement défaut à ce niveau, car il n'y a que par la consultation qu'on peut résoudre des problèmes de travail.

Je pensais que le gouvernement libéral du Canada aurait tiré une leçon de ce qui s'est passé en 1977 et 1978 lorsqu'il a modifié la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique. Je pensais que le gouvernement libéral aurait appris que, pour s'entendre avec la Fonction publique fédérale, il faut consulter ses représentants, et non présenter des mesures législatives en essayant de les leur imposer de force. Ce genre

d'attitude ne provoque qu'affrontement et opposition. Apparemment, cela n'a pas servi de leçon au gouvernement libéral. Apparemment, le gouvernement fédéral libéral n'a tiré aucune leçon de son triste bilan des dernières années, ni de la détérioration de ses rapports avec la Fonction publique canadienne, car il nous propose aujourd'hui le bill C-124, à une époque où tous les Canadiens acceptent volontiers des mesures de restriction.

Les Canadiens ont fini par se rendre compte, et il a fallu pour cela un déficit de 20 milliards de dollars, que le gouvernement fédéral dépense trop, ce qui leur crée des problèmes à tous. Cette situation pose des problèmes aux Canadiens qui demandent un prêt à la banque pour acheter une nouvelle voiture, ou aux propriétaires dont l'hypothèque vient à échéance et qui doivent la renouveler. Cette situation crée des problèmes dans tous les secteurs de l'économie, aux chefs de petites entreprises, aux agriculteurs et aux pêcheurs. Le gouvernement fédéral emprunte beaucoup trop sur les marchés et cela fait monter les taux d'intérêt. Les gouvernements provinciaux suivent son exemple et puisent aux mêmes sources. Dans ces conditions, quelle chance le consommateur, le propriétaire, le petit homme d'affaires, l'agriculteur ou le pêcheur a-t-il de payer les taux d'intérêt que crée cette demande sur le marché?

Je le répète, monsieur l'Orateur, je pense que les Canadiens commencent à saisir ces problèmes et à se rendre compte qu'il existe une solution. Il est possible qu'en trouvant les bons arguments, nous puissions convaincre non seulement les fonctionnaires, mais également les travailleurs du secteur privé, que la solution à nos problèmes est un programme de restrictions et d'augmentations salariales limitées.

Je n'ai aucun mal à expliquer aux Canadiens auxquels je m'adresse qu'il vaut beaucoup mieux obtenir 6 p. 100 d'augmentation avec un taux d'inflation de 6 p. 100 que 10 p. 100 d'augmentation avec un taux d'inflation de 11 p. 100. Je ne pense pas que vous ayez à vous éterniser sur le sujet parce que la dévaluation du dollar, l'augmentation spectaculaire du prix des aliments et des services, l'augmentation dramatique du coût du logement et d'autres nécessités de la vie qu'on subies les Canadiens au cours de la dernière décennie les ont amenés à se rendre compte que le dollar ne vaut plus ce qu'il valait, qu'il ne vaut même plus 40c.

Je pense que le temps est venu au Canada de dire franchement aux Canadiens ce qui se passe et de les traiter de façon réaliste. Mais pourquoi vouloir leur faire comprendre les choses à coups de marteau au lieu d'essayer de les convaincre que la meilleure façon est de s'imposer volontairement des restrictions? Malheureusement, le gouvernement a laissé échapper l'occasion de le faire comme le prouvent les mesures budgétaires annoncées par le ministre des Finances le 28 juin et les lois d'application qu'il présentera. Le bill C-124 n'est que la première étape.

Je tiens à rappeler à mes collègues à gauche, aux députés néo-démocrates, qu'ils ont rendu un mauvais service aux employés de la Fonction publique et à tous les syndiqués canadiens lorsqu'ils se sont opposés à l'inclusion dans la charte canadienne des droits et libertés de dispositions qui auraient garanti des droits de propriété et d'autres droits connexes à tous les Canadiens. Parce que si l'Alliance de la Fonction publique et les autres syndicats publics jouissaient en vertu de la constitution de droits de propriété et d'autres droits connexes, le gouvernement du Canada ne pourrait annuler les accords déjà signés, comme il se propose de le faire.

M. Fulton: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je suis certain que le député me saura gré de lui apprendre que ce sont les premiers ministres qui se sont opposés à l'inclusion des droits de propriété dans la charte.

M. Crosby: Monsieur l'Orateur, on en apprend chaque jour. Je suppose que cela veut dire que le chef du parti néo-démocrate, le député d'Oshawa (M. Broadbent), aspirait à être premier ministre. Je l'ai entendu dire qu'il s'opposait à l'enchâssement des droits de propriété dans la constitution.

M. Riis: Mais il s'est prononcé pour.

M. Crosby: Monsieur l'Orateur, on peut bien blâmer les députés du Nouveau parti démocratique ou les premiers ministres du Canada—et encore là, le député parlait probablement de l'ancien premier ministre néo-démocrate de la Saskatchewan—mais il n'en reste pas moins que l'absence de droits à la propriété et de droits connexes dans la constitution pose certains problèmes pour le mouvement ouvrier au Canada à l'heure actuelle.

M. Althouse: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Les droits à la propriété sont inscrits dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique depuis 1867. Ils n'ont pas été abrogés et ne le seront probablement jamais. Ils relèvent de la compétence des provinces et ils n'ont pas été modifiés avec l'adoption de la nouvelle loi constitutionnelle l'année dernière. Il faut que les Canadiens le sachent.

M. Crosby: Monsieur l'Orateur, on en apprend tous les jours. Je laisse la question de la production et du transport des céréales aux gens de l'Ouest, mais ces derniers feraient peut-être mieux de laisser les questions constitutionnelles à d'autres, car ce que le député vient tout juste d'affirmer n'est tout simplement pas vrai. Cependant, ce sont ces gens de l'Ouest qui doivent en subir les conséquences et non pas nous.

Je suis de ceux qui favorisaient l'inclusion des droits à la propriété et des droits connexes dans la constitution du Canada. Si cette mesure avait été prise et si je représentais aujourd'hui un syndicat de la Fonction publique, je pourrais dire au premier ministre qu'il ne peut m'imposer des restrictions salariales car mes droits sont garantis par un contrat. Je pourrais ajouter que cette garantie est protégée par la charte canadienne des droits et libertés et que la Chambre des communes n'a pas le pouvoir de me retirer ce droit.

• (1730)

M. Riis: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Sans vouloir interrompre le député, je me demandais s'il accepterait que je lui pose une question.

M. Crosby: A la fin de mon discours, monsieur l'Orateur. Avant d'être interrompu par certains députés néo-démocrates, j'avais commencé à parler de la constitution canadienne et de son incidence sur les droits à la propriété et sur les droits connexes, et notamment sur le système de la négociation collective.

M. Fulton: Vous avez voté en faveur de la constitution. Avouez-le!

M. Crosby: J'ai aussi voté pour le libre accès à l'information.

M. Riis: Vous avez voté en faveur de la constitution.

M. Crosby: Je tiens à dire clairement que je suis en faveur de mesures législatives qui sont globalement valables, même si elles présentent certaines lacunes. J'essaie de faire apporter des améliorations à certaines mesures législatives comme le projet de loi sur l'accès à l'information et la charte des droits et des libertés. Je veux que ces mesures législatives soient promulguées. Je veux que les Canadiens profitent des dispositions intéressantes. Je ne suis pas comme le député de Burnaby (M. Robinson) qui a tellement retardé, ici comme au comité, l'étude du projet de loi sur l'accès à l'information qu'il a failli en empêcher l'adoption. Les Canadiens en ont subi les conséquences pendant un an et demi parce que le député de Burnaby, un néo-démocrate, a empêché, en comité, l'adoption de ce projet de loi qui aurait permis aux Canadiens d'avoir accès à toutes sortes de renseignements. C'est ce qu'on appelle pêcher par excès de zèle pour protester contre une disposition mineure d'un projet de loi d'envergure. Je déclare sans ambages aux néo-démocrates que je ne suis pas partisan d'une telle tactique. Si une mesure est bonne d'une façon générale, je suis disposé à l'appuyer.

Comme l'a dit le regretté John Diefenbaker, «On ne suit pas la piste d'un lièvre lorsqu'on chasse le gros gibier»; je reviens au bill C-124 pour parler de toutes les dispositions que la majorité des fonctionnaires trouvent trop lourdes. Ce projet de loi touchera non seulement 500,000 fonctionnaires, y compris les membres de la Gendarmerie royale et des Forces armées canadiennes ainsi que les employés des sociétés et organismes de la Couronne, mais encore les fonctionnaires provinciaux et, en fin de compte, les employés municipaux. Je crois qu'il aura un impact sur les employés de toutes les institutions canadiennes qui sont subventionnées par le gouvernement, c'est-à-dire les hôpitaux, les universités et un large éventail d'institutions semblables. Lorsque nous parlons des Canadiens qui sont visés par ce projet de loi, nous ne parlons pas seulement d'environ 500,000 fonctionnaires fédéraux, y compris les membres de la Gendarmerie royale et des Forces armées canadiennes, nous parlons aussi de quelque 500,000 autres Canadiens, dont 300,000 dans la Fonction publique provinciale et 200,000 dans les administrations municipales. Nous parlons aussi probablement de 500,000 autres personnes qui travaillent dans les hôpitaux, les établissements d'enseignement supérieur et les écoles publiques.

Ce projet de loi intéresse beaucoup de monde. C'est bien pour cela qu'il requiert l'examen attentif de tous les députés de la Chambre. Cela exige également que nous nous demandions si les dispositions du bill sont justes et équitables dans les circonstances. Je me pose donc maintenant la question suivante: le bill et ses dispositions sont-ils justes et équitables, compte tenu des circonstances?

Malheureusement pour le gouvernement du Canada, pour le premier ministre (M. Trudeau), pour le secrétaire d'État (M. Regan) qui gaspille l'argent en voyageant constamment un peu partout en avion, le bill n'est certainement pas juste. Si de toute évidence il ne l'est pas, c'est qu'il applique le même critère des 6 p. 100 aux sous-ministres qui touchent $100,000 par année et aux commis qui touchent $13,000, $14,000 ou $15,000 par année, s'il y en a encore dans la Fonction publique du Canada. Comment pourrions-nous appuyer une disposition qui limite la hausse du traitement de Michael Pitfield à $6,000 tout en appliquant le même critère des 6 p. 100 à un commis qui gagne $15,000 par année? C'est manifestement injuste.

Je ne pense pas qu'il se trouve un seul député ministériel qui oserait soutenir qu'une disposition comme celle-ci est juste. Comment pourrait-il dire qu'elle est juste? Les ministériels savent que les employés du bas de l'échelle, ceux qui sont le moins bien rémunérés dans la Fonction publique fédérale, dans les Forces armées canadiennes, la Gendarmerie royale du Canada et toutes les sociétés fédérales de la Couronne, sont aux prises avec un taux d'inflation supérieur à 12 p. 100. Ils ont du mal dans certaines régions à renouveler leur hypothèque à 19, 20 et 21 p. 100. Ils sont aux prises avec des hausses de prix véritables. Ils ont du mal à payer plus cher pour le transport, pour l'essence. Les ministériels savent que le problème existe, aussi comment peuvent-ils dire à ces employés qu'on leur imposera les mêmes restrictions salariales qu'à M. Michael Pitfield auquel le gouvernement a déjà donné une indemnité de $110,000 quand il a quitté son emploi, qu'il a déjà fait voyager partout dans le monde et auquel il a payé le voyage par avion à Boston pour se rendre dans sa famille et à qui on a accordé toutes ces indemnités qu'il a probablement gonflées hors de toute proportion pour atteindre les $100,000 ou les $200,000? Comment peuvent-ils appliquer la même règle à ces deux catégories de personnes?

Quand le gouvernement du Canada essaie d'imposer une mesure de ce genre, il n'est pas étonnant que les syndicats et les dirigeants syndicaux des fonctionnaires protestent. Pas étonnant qu'ils adressent des communications aux députés et qu'ils créent un comité intersyndical pour lutter contre le contrôle des salaires. Pas étonnant qu'ils dénoncent le bill C-124 comme une atteinte aux conventions de l'Organisation internationale du travail. Par étonnant qu'ils soient bouleversés. Pas étonnant qu'ils songent à prendre des mesures qui seront probablement préjudiciables non seulement à la Fonction publique elle-même, mais aussi à tous les Canadiens. Ils se rendent compte que cette flagrante injustice est intolérable. S'ils veulent recourir à des mesures de ce genre et ne peuvent pas convaincre les employés d'emboîter le pas, ils savent que leurs organisations perdront leur crédibilité à tout jamais.

Examinons maintenant l'autre côté de la médaille. Les fonctionnaires vont-ils se lever en masse et se révolter, par l'intermédiaire de leurs représentants syndicaux? Vont-ils se rallier au Congrès canadien du travail et à M. Dennis McDermott pour enfoncer les murs du Parlement afin d'inciter le gouvernement à changer d'idée? Nous n'y tenons sûrement pas, et nous ne voulons sûrement pas provoquer de pareils affrontements. Mais le gouvernement ne devrait acculer personne au pied du mur. Il aurait dû leur laisser les coudées plus franches en leur offrant de les consulter. Le gouvernement aurait pu entrouvrir la porte aux fonctionnaires en approuvant une échelle d'augmentations progressives qui tiendrait compte des généreux traitements des cadres supérieurs. Il aurait également pu tenir compte du peu que gagnent ceux qui sont au bas de l'échelle. Mais imposer aux membres de la Fonction publique un plafond uniforme de 6 p. 100, c'est les provoquer en leur disant: «Nous allons faire de vous les boucs émissaires de notre programme de modération. Nous allons monter l'opinion contre vous». Ce n'est pas cela qui va les aider, ni aider les Canadiens, ni le secteur privé, ni même les dirigeants de sociétés privées qui s'imaginent qu'il pourrait y avoir avantage à

donner l'exemple et à utiliser les mêmes règles directrices. Ce n'est pas ainsi que les choses vont se passer, car celui qui a la moindre connaissance du droit constitutionnel sait qu'il est facile d'amener un cheval à la fontaine, mais qu'on ne peut pas le forcer à y boire.

Voilà ce qui va arriver dans la Fonction publique si ces restrictions et ces contraintes lui sont imposées. Ses membres vont tout simplement ralentir, ils vont devenir improductifs. Ils vont s'arranger pour désobéir aux ordres de leurs supérieurs sans perdre leur emploi. Cela va faire régner dans la Fonction publique un esprit qui ne paralysera peut-être pas le pays, mais presque.

Le gouvernement s'est engagé dans une voie très périlleuse. Donc, étant donné l'orientation prise par le gouvernement—orientation nettement mauvaise parce qu'elle abolit d'un trait de plume 15 ans de négociations collectives fructueuses, parce qu'elle abolit tout idée de comparabilité ou d'équité dans les collectifs salariaux—je dirai aux membres de la Fonction publique, à l'intérieur et à l'extérieur de la Chambre, de comprendre à quel niveau le gouvernement du Canada s'est ravalé. Je leur dis: «Ne reprochez pas au Parlement ou aux Canadiens ce qui arrive à la Fonction publique du Canada. C'est la faute du gouvernement du Canada». Je répète que cela fait voir à quel niveau le gouvernement, à quel niveau ses membres se sont ravalés en essayant d'appliquer une mesure pareille.

Quel espoir y a-t-il pour l'avenir? C'est que, dans deux ans et même plus tôt espérons-le, il y aura des élections générales, que la population du Canada n'aura pas à supporter plus longtemps le gouvernement et ses errements. Alors la Fonction publique pourra envisager l'avenir avec la certitude d'être traitée correctement et équitablement, par un nouveau gouvernement qui ne sera pas libéral. Je dirai également à la Fonction publique et à ses dirigeants de ne pas réagir violemment, de penser au sort des autres Canadiens qui sont menacés par le texte du bill C-124. Mais ils voient venir bientôt une époque où le gouvernement sera peut-être différent, où il adoptera une attitude différente, plus respectueuse à l'égard des fonctionnaires fédéraux, où le gouvernement reconnaîtra la valeur de la consultation et considérera que le seul moyen de s'entendre entre employeur et employés est de s'attaquer ensemble aux problèmes qui les divisent pour leur plus grand bien et pour celui de tous les Canadiens.

• (1740)

Je voudrais terminer en citant un exemple d'échec total en matière de relations de travail. Il s'agit du service canadien des Postes. Qu'a fait le Parlement? Il a supprimé le ministère canadien des Postes pour créer la nouvelle Société canadienne des postes. J'aimerais bien demander à mes collègues comme à mes compatriotes s'ils ont remarqué une différence dans la qualité du service depuis la création de la Société canadienne des postes. Pour ma part, je n'en vois aucune, ce que je ne dis pas pour critiquer l'administration de cette société. Je ne m'en prends ni à mon facteur, ni au vôtre, ni aux postiers sur lesquels je dois compter une bonne partie du temps, mais le fait est que rien n'a changé.

Ce que je cherche à montrer, c'est que de pareils changements sont superficiels et inutiles. Quand on traite avec les gens, on doit le faire comme il se doit, c'est-à-dire de la façon qui convient. On doit respecter les gens avec qui on traite, en écoutant leurs observations et en tenant compte de leur jugement. On doit traiter avec les gens d'une façon humaine. On ne doit pas présenter tout simplement à la Chambre des communes un document portant qu'on fera ceci ou cela, car les gens n'en tiendrait pas compte. Ce dont les gens tiennent compte, ce sont de directives raisonnables. Les employés tiendront compte des directives de leur patron si relativement à leurs conditions d'emploi et à leurs salaires, il établit des directives raisonnables. A moins que le gouvernement du Canada n'apprenne cette leçon, à moins qu'il ne rencontre les représentants des fonctionnaires et n'établisse relativement à leurs conditions d'emploi et à leurs traitements des directives qui soient raisonnables, il n'y a aura pas de paix au sein de la Fonction publique fédérale. Ce que je cherche à faire comprendre aux députés, c'est que le gouvernement doit emprunter la voie de la consultation, et non celle de la réglementation arbitraire.

M. Riis: Le temps me permet-il de poser au député une toute petite question?

Des voix: Bien sûr!

M. Riis: Ma question est double, monsieur l'Orateur, et ne vise vraiment qu'à obtenir certains éclaircissements. J'aimerais savoir si le député a dit ou non dans son discours que si les droits à la propriété privée ne sont pas mentionnés dans la charte des droits, c'était surtout à cause de l'action concertée des premiers ministres provinciaux lors des discussions constitutionnelles. Deuxièmement, j'aimerais savoir s'il a voté ou non en faveur de la résolution constitutionnelle lorsque la Chambre en a été saisie.

M. Crosby: Tout d'abord, le député devrait savoir que le vote des députés est consigné eu compte rendu; mais s'il est trop paresseux pour aller vérifier lui-même, je vais le lui dire. J'ai voté en faveur des dispositions constitutionnelles, et j'en suis fier. S'il faut cependant que je m'en explique, je dirai que je songe avant tout au plus grand bien du pays. Je n'adopte pas la position des députés du Nouveau parti démocratique, par exemple celle du député de Burnaby. Je n'ai aucun désir de paralyser les travaux durant des jours, des semaines ou des mois, ou même durant un an et demi, et priver d'un bienfait les Canadiens qui voient dans la charte des droits et libertés un bienfait pour eux. Quant aux premiers ministres provinciaux, je suppose que certains se sont trouvés dans une situation délicate car les droits à la propriété et les droits civils relevaient traditionnellement de la compétence provinciale. Les provinces du Canada ont compétence en tout ce qui a trait à la propriété et aux droits civils. L'inclusion dans la charte d'une disposition garantissant le droit à la propriété et les droits connexes a pu être interprétée par quelqu'un, probablement par le premier ministre de la Saskatchewan de l'époque, qui a adopté la philosophie néo-démocrate . . .

Une voix: L'Île-du-Prince-Édouard.

M. Crosby: . . . comme étant un empiétement sur les droits civils et la compétence de cette province.

Une voix: La Nouvelle-Écosse.

M. Crosby: D'où l'opposition qui s'est manifestée. Je respecte les vues exprimées alors par certains représentants des provinces. Je comprends qu'une province puisse ressentir l'inclusion dans un document constitutionnel d'un article sur la propriété et les droits s'y rattachant comme un empiètement

sur ses droits. Mais, personnellement, j'appuierais l'autorité supérieure qui reconnaît à tous les Canadiens, par un document unique, le droit à la propriété et tous les droits qui découlent de la négociation d'un contrat ou d'un accord semblable.

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur l'Orateur, je sais que nous surveillerons de très près Howard pour voir comment il vote sur ce projet de loi.

Je vais critiquer le bill C-124. Je n'essaie pas de vous cacher comment je compte voter sur ce projet de loi en me lançant dans de beaux discours. Je le dis sans ambages tout de suite car s'il s'agit apparemment d'une arme contre l'inflation, ce n'est pas cela du tout. Il s'agit purement et simplement d'une attaque violente contre les employés de bureau, les enseignants, les agents de police, les militaires et les autres personnes qui assurent des services nécessaires. D'une façon générale, ces personnes touchent déjà moins que leurs collègues du secteur privé. Il est indubitable que les revendications salariales alimentent l'inflation. Par contre, l'inflation actuelle de 11 p. 100 est avant tout un phénomène social. Elle découle de toute une série de problèmes sociaux qui empoisonnent l'économie et la société en général. Elle donne une idée de la concurrence qui règne et de la distribution de tous les biens et services produits au Canada.

Toute solution visant à enrayer l'inflation doit s'attaquer aux racines du problème qui se trouvent dans la structure de notre économie. Les libéraux et les conservateurs ont adopté ouvertement la solution monétariste et néo-keynésienne, ce qui permet aux Canadiens de faire la distinction avec l'attitude des néo-démocrates à l'égard des problèmes économiques. Le ministre des Finances (M. MacEachen) prétend qu'il faudra faire fléchir les demandes de hausse de revenu chaque année si l'on veut réduire l'inflation mais bien des Canadiens ne le croient pas, et ils ont raison car c'est de la foutaise. Il est absolument incontestable que pour assurer notre sécurité économique, il faut suivre de plus près, mais de façon démocratique les décisions fondamentales en matière d'investissements qui déterminent les périodes de croissance économique et l'orientation de cette croissance.

Je suis heureux de pouvoir faire consigner certaines réalités sur le bill C-124 au compte rendu, contrairement à ce qu'ont fait aujourd'hui les députés de la coalition lilbérale-conservatrice. A en juger d'après les commentaires des chefs des partis libéral et conservateur, il est évident que ces partis sont en faveur de l'abolition des droits collectifs. Joe prétend que c'est un pas dans la bonne voie et Pierre affirme qu'il doit absolument montrer qu'il ne plaisante pas. Si ces deux partis trouvent qu'il est juste de pénaliser 5 p. 100 de la population active, et que c'est une preuve de dynamisme, ils ont de plus graves problèmes de malhonnêteté et de sénilité politiques que ne l'avaient cru la plupart des Canadiens jusqu'à présent. Pourquoi ne pas désigner précisément comme victimes les hommes aux cheveux bruns et aux yeux bleus âgés de 40 à 45 ans, qui mesurent 5' 10" et pèsent 165 livres? Cette métaphore contient toute la vérité. C'est ce qu'on retrouve dans les sondages dont les partis de droite se servent si allègrement pour étayer leurs théories vacillantes. Bon nombre de Canadiens pensent que les fonctionnaires sont paresseux, stupides, trop bien payés, qu'ils jouissent de pensions de retraite excessives, qu'ils ne peuvent être congédiés et qu'ils ont une sécurité d'emploi à toute épreuve.

M. Crosby: C'est l'avis du Nouveau parti démocratique.

M. Fulton: Mon ami le député de Halifax-Ouest (M. Crosby) dit que c'est la politique des conservateurs. Intéressant. J'ai pu m'entretenir aujourd'hui avec les représentants syndicaux du CN. J'ai ainsi appris que le problème provoqué par le projet de loi C-124 pose un problème en ce qui a trait à la négociation collective qui touche également les employés du CP, lequel va susciter des remous incroyables dans le transport ferroviaire mais aussi dans l'ensemble des transports au Canada. Ce problème aura des conséquences néfastes sur l'acheminement des céréales, tout comme il affectera les relations entre les employés des chemins de fer. On sait de longue date qu'ils négocient une entente selon les termes du secteur privé. Il faut donc s'attendre à de malheureux incidents dans le transport ferroviaire en raison du projet de loi C-124.

Avant d'être interrompu par le député, je disais que bien des Canadiens croient que les fonctionnaires travaillent assez peu, qu'ils ne peuvent pas être congédiés et qu'ils jouissent d'une sécurité d'emploi sans limite. Ceux qui partagent cet avis ont retrouvé le sommeil en sachant que les fonctionnaires seront obligés d'accepter des restrictions de salaire et devront souffrir, même injustement, par la volonté du gouvernement. Mais voyons par-delà les mythes. J'ai remarqué ici aujourd'hui bon nombre de sourires narquois ou suffisants chez les libéraux et les conservateurs. Ils savent à quel point j'ai raison en disant que le problème, ici, n'est pas de savoir si le bill C-124 est équitable. La coalition libérale-conservatrice se résume à des considérations d'ordre politique: elle se déclarera en faveur du bill pour s'attirer l'approbation du public.

• (1750)

Arrêtons-nous un instant au fonctionnaire qui gagne $12,000 par année. Ce n'est pas du tout chose rare ni à Ottawa ni ailleurs au pays. L'an prochain, au lieu d'obtenir une hausse salariale reflétant l'inflation, il ou elle recevra 6 p. 100. Si cette personne a contracté un emprunt à 20 ou 21 p. 100 pour acheter une voiture, ce taux d'intérêt demeurera le même l'an prochain. Le taux hypothécaire ne dépassera vraisemblablement pas de beaucoup les 20 p. 100. L'inflation fait partie de la structure même de l'économie canadienne, et cela on le reconnaît dans tous les chiffres présentés à la Chambre par le ministre des Finances. C'est pourquoi nous devons examiner avec grand soin le bill C-124 et les principes dont il s'inspire.

Il est à la fois cruel et inutile d'imposer à cette personne une perte réelle de revenu pour la sixième ou la septième année consécutive. Les milieux des affaires se sont encore prononcés, avec une certaine hésitation cette fois, en faveur du bill C-124, qu'ils considèrent comme étant un bon début, un peu comme les conservateurs l'ont fait. Certes, les bénéfices accusent une baisse générale, et, quand ils diminuent, les commerçants se montrent très coopératifs avec le gouvernement, dans l'espoir d'en recevoir des subventions, des prêts, des mesures législatives les favorisant, ou n'importe quoi qu'on voudra bien leur donner. Mais c'est une tout autre affaire quand l'économie prospère. Les commerçants se précipitent pour mettre les capitaux hors de portée des travailleurs et du gouvernement.

La population et les travailleurs doivent aider à renflouer la Massey-Ferguson, la Dome, l'Imperial, la Consolidated Computer—cette perte de capitaux pourrait à elle seule satisfaire

aux besoins en matière de financement et de traitements pour les contrats de services publics existants. La liste est interminable. Quand est-il arrivé qu'une entreprise remette à la trésorerie publique des fonds équivalents à ce qu'elle y a puisé en période de crise? Il n'est point probable que la chose se produise jamais, et cela tant que persistera au Canada la coalition entre les libéraux et les conservateurs.

Combien de temps attendrons-nous pour voir Joe et Pierre sortir du placard, ou devrais-je dire Allan et John, ces alliés des finances? Quand verrons-nous se liguer les partisans de la droite de tout acabit, comme en Colombie-Britannique? Après tout, les créditistes ne sont rien que le produit d'une alliance malsaine entre libéraux et conservateurs.

Combien de ces Canadiens qui méprisent les fonctionnaires savent qu'au cours de cette session seulement les conservateurs ont voté 33 fois pour maintenir les libéraux au pouvoir? Le député de Prince George-Peace River (M. Oberle) doit avoir honte d'être le seul conservateur ici présent à porter le blâme pour un parti qui n'a fait qu'appuyer sans cesse le gouvernement pour le maintenir en place. Je me demande, Frank, si vos électeurs savent à quel point vous souhaitez voir Pierre Trudeau demeurer au pouvoir.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre, s'il vous plaît. La présidence n'a pas encore protesté, mais c'est maintenant la troisième fois que le député nomme ses collègues. Le mot monsieur se tolère, mais non pas l'emploi du prénom. Je demande donc au député d'appeler les députés par le nom de leur circonscription.

M. Oberle: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je voudrais simplement rappeler au député de Skeena (M. Fulton), qui se plaît à citer des noms, ce qui s'est passé le fameux soir de décembre 1979. C'est son parti qui a aidé à redonner le pouvoir au parti ministériel, à qui nous devons tous les malheurs qui nous accablent. Cette décision cruciale a été celle de son parti.

M. Kaplan: Ce cher bon vieux Bob Rae?

M. Fulton: Je suis toujours heureux de donner la réplique au député de prince George-Peace River. Il sait que ce sont les Canadiens qui ont défait son gouvernement. Le problème des conservateurs vient du fait que leur leader parlementaire ne savait pas compter. Il ne savait pas qu'après un, c'est deux, trois, quatre, cinq et ainsi de suite. Les conservateurs ne cessent de se lamenter et de chercher les causes de leur défaite, sans reconnaître qu'ils la doivent au jeu de la démocratie. C'est çà la démocratie. Les Canadiens sont nombreux à se réjouir de s'être débarrassés des conservateurs et ils vont bientôt avoir la joie de balancer le parti qui leur a succédé pour mettre les néo-démocrates à la place.

Combien de ces mêmes Canadiens, qui n'aiment pas les fonctionnaires, savent qu'au cours de cette session, les conservateurs ont voté 43 fois pour maintenir le gouvernement au pouvoir? J'ai rétabli les faits, monsieur l'Orateur. Combien de Canadiens sont au courant de l'existence d'une entente officieuse entre les libéraux et le député du Yukon (M. Nielsen), qui représente les conservateurs, en ce qui concerne les travaux de la Chambre et les mesures législatives qu'on y étudie? Le bill C-124 en est un exemple.

Les conservateurs jouent double jeu. Ils prétendent d'une part qu'il est injuste d'utiliser les fonctionnaires comme cible, comme vient de nous le dire le député de Halifax-Ouest, mais, de l'autre, ils affirment que c'est un pas dans la bonne voie. C'est donc à la fois injuste et un pas dans la bonne voie. Jusqu'où peuvent-ils aller? Il y a tout lieu de se le demander. Les libéraux sont tellement embourbés dans la malhonnêteté politique et intellectuelle, qu'on ne saurait qualifier leur intégrité.

Examinons le projet de loi pour voir ce qu'il renferme. Dans le champ d'application, au paragraphe (1), on lit que la loi s'appliquera aux employés des ministères, départements d'État et administrations, aux employés des sociétés, offices ou commissions et aux employés des Forces canadiennes, de la Gendarmerie royale du Canada et enfin du Sénat et de la Chambre des communes. Le paragraphe 2 s'applique au personnel des ministres de la Couronne, des députés de la Chambre des communes et du Sénat. Le troisième paragraphe s'applique aux personnes nommées par le gouverneur en conseil. L'article 4, qui concerne la prorogation, se lit ainsi:

> Le régime de rémunération en vigueur le 28 juin 1982 pour des salariés visés par la présente partie, notamment tout régime de rémunération prorogé en vertu de l'article 5, est prorogé de deux ans.

Nous arrivons ensuite à une couple d'articles intéressants. On décrit l'article 6(2) comme une exception. Le voici:

> Le Conseil du Trésor peut, à son appréciation, autoriser la modification des dispositions, sauf les taux de salaire, d'un régime de rémunération qui, en l'absence de l'article 5, aurait expiré avant le 28 juin 1982.

Il serait peut-être profitable aux libéraux et aux conservateurs qui sont restés à la Chambre de lire cet article pour en saisir la portée. Il signifie que le Conseil du Trésor peut modifier les éléments actuellement en vigueur d'une convention collective, et non pas seulement les clauses salariales. C'est ce qu'on appelle une rupture de contrat.

Ensuite, il y a l'article 13 qui accorde des pouvoirs spéciaux au Conseil du Trésor parce que, comme conséquence de la politique des 6 et 5 p. 100, nous arriverons au point où il ne restera plus aucun fonctionnaire dans certains services des ministères. J'en cite un extrait:

> Le gouverneur en conseil peut, sur la recommandation du Conseil du Trésor, par décret:
>
> *a*) substituer dans un régime de rémunération ou une catégorie de régimes un pourcentage différent de celui que prévoit l'alinéa 9(1)*b*), s'il le juge d'intérêt public pour des motifs de pénurie de main-d'œuvre;

On pourra embaucher du personnel sans tenir compte des limites de 6 p. 100 et 5 p. 100, mais seulement quand les ministères n'auront plus assez de fonctionnaires à cause du taux normal de départs. J'ai relu le hansard avec intérêt ces jours derniers pour voir ce que tous les partis à la Chambre ont dit au sujet des négociations collectives et du droit de grève au moment où la popularité du mouvement Solidarité grandissait en Pologne. Les libéraux et les conservateurs se sont décrits comme les véritables défenseurs des syndicats ouvriers et ont prétendu que, comme en fait foi leur politique, les syndicats ouvriers constituent la base fondamentale ou la pierre angulaire de la liberté, particulièrement dans le bloc de l'Est.

Ils ont maintenant appris que le sondage Gallup n'abondait pas dans ce sens et que c'en est fait de leur appui. Ils partent du principe que la convention collective et le droit à la grève sont de bonnes choses pour l'Union soviétique mais pas pour le Canada. Lorsqu'il s'agit de casser du sucre sur le dos des communistes, les conservateurs et les libéraux sont de la partie. A ce moment-là, on ne parle que des droits de la personne et des droits collectifs. Par contre, lorsque les profits diminuent et que les sondages montrent un changement dans l'opinion

publique, les libéraux et les conservateurs, qui constituent une coalition de droite, rajustent leur tir.

Les sondages d'opinion montrent en fait que deux Canadiens sur trois croient que les syndicats sont trop puissants; cela est attribuable au fait que les médias, le gouvernement et les grandes entreprises cherchent constamment à induire la population en erreur. Des bûcherons et des pêcheurs ont-ils déjà possédé le *Globe and Mail*? Les gouvernements libéraux et conservateurs aiment particulièrement négocier de mauvaise foi et proposer des mesures comme le projet de loi C-124. Ils adorent mettre au défi les syndicats de la Fonction publique de faire la grève ou de se défendre, car ils savent que seule la population sera touchée et que, jusqu'ici, elle a toujours rejeté le blâme sur les syndicats et non pas sur le gouvernement. Cela semble être une façon rapide pour se faire réélire.

On commence donc à entrevoir la raison d'être du projet de loi C-124. Ce n'est pas de juguler l'inflation ni de réduire les taux d'intérêt ni de donner un exemple pour les ententes salariales conclues dans le secteur privé au cours des deux prochaines années. La raison est tout à fait malhonnête. La population aime que l'on s'attaque aux syndicats et les libéraux se raccrochent à n'importe quoi, car, à cause d'eux, notre économie s'est déjà effondrée, aux yeux de bien des gens. Je signale qu'il est 6 heures.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Comme il est 6 heures, je quitte le fauteuil pour le reprendre à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Lorsque la séance a été suspendue à 6 heures, le député de Skeena (M. Fulton) avait la parole.

M. Fulton: Monsieur l'Orateur, je suis heureux de pouvoir continuer à parler contre le bill C-124 et j'espère que dans les jours et les semaines qui viennent, nous aurons l'occasion d'écouter les libéraux et les conservateurs nous expliquer pourquoi ils appuient le projet de loi. Le Canada compte officiellement 1.3 million de chômeurs, auxquels il faut ajouter peut-être 1 million de personnes sans travail, ce qui signifie qu'il y a quatre ou cinq fois plus de personnes en chômage que de travailleurs visés par le bill C-124. Pourtant, au lieu d'étudier les mérites d'un vaste programme de création d'emplois ou de stimulation économique, nous débattons aujourd'hui de l'utilité qu'il y a à punir les fonctionnaires pour les erreurs commises par un gouvernement incompétent.

Monsieur l'Orateur, quels sont ces politiciens qui s'en prennent aux victimes? Les mesures proposés, qui visent à réduire le pouvoir d'achat des travailleurs et des consommateurs, ne sont pas même des expédients. Il s'agit exactement du genre d'escroquerie à laquelle le gouvernement se livre dans le budget pour prendre, par le biais de la fiscalité, 1.3 milliard de dollars aux salariés à revenus faibles et moyens. Selon moi, le bill C-124 doit permettre de sonder les réactions du public en prévision d'un contrôle généralisé des salaires. Il s'agit certainement d'un projet que les libéraux sont en train de mettre sur pied et qu'ils nous annonceront lors du discours du trône, au mois d'octobre.

Le ralentissement de l'activité économique et la dépression qui se poursuivront pendant l'été ajouteront simplement de l'eau au moulin des libéraux et des conservateurs qui prétendent que les salaires sont à l'origine des problèmes au Canada. Il est certain que le niveau élevé des taux d'intérêt et la structure de l'économie canadienne, qui est dirigée de l'étranger, sont les causes de nos problèmes. Il est inadmissible que l'on manipule aussi cyniquement l'opinion publique pour l'amener à croire que les mesures de contrôle des salaires permettront de relancer l'activité économique.

Le ministère des Finances a activement préparé le terrain et essayé d'épargner au ministre des Finances toute autre critique en publiant des documents comme «L'instauration d'un climat propice aux mesures de contrôle des salaires». Le document déclare entre autres: «On ne saurait envisager de mettre en œuvre des mesures de contrôle que s'il était généralement admis que le pays fait face à une grave crise».

Examinons l'aspect plus minable de cette question. Qui profite de l'augmentation des taux d'intérêt, de la destruction de l'Agence d'examen de l'investissement étranger et de l'imposition du contrôle des salaires? Premièrement, voyons qui encourage les taux d'intérêt élevés? Nul autre que le ministre des Finances, avec ses émissions d'obligations d'épargne du Canada à 19.5 p. 100. Y a-t-il une meilleure solution pour un fourgue en mal d'argent de trouver un drogué au centre de Vancouver? C'est un expédient facile pour un gouvernement en déconfiture et un truc psychologique pour inciter des dizaines de milliers de Canadiens à souhaiter et à désirer des taux d'intérêt plus élevés. Qui en profite réellement? Seulement 5 p. 100 des Canadiens qui ont des millions et des millions de dollars à placer à la banque. Qui fait les frais de cette situation. Les fonctionnaires, les travailleurs, les chefs de petites entreprises, les propriétaires de maison, qui doivent tous emprunter à 20 p. 100 environ. Ce phénomène, monsieur l'Orateur, modifie notablement notre économie. Ainsi, on voit un petit groupe gagner un avantage économique énorme en cette période d'inflation, de chômage élevé et de récession généralisée.

Ces contrôles salariaux sont une façon de faire porter le fardeau de la faillite de l'économie par les Canadiens, qu'ils aient un emploi ou non. Il est grand temps que ces sociétés qui exportent des milliards de dollars sous forme de profits et de dividendes de notre pays, reviennent ici et qu'elles nous aident à relancer l'économie qu'elles ont tant contribué à désorganiser. Récemment, on a constaté que sur cinq ans, monsieur l'Orateur, certaines grandes sociétés avaient exporté l'équivalent de 32 milliards de dollars de gains en capital de notre pays. Aucun Canadien un tant soit peu intelligent ne songerait à reprocher aux travailleurs mal payés qui posent des moteurs de tracteurs ou qui installent les systèmes hydrauliques sur du matériel agricole d'être à l'origine des difficultés de Massey-Ferguson? Il est temps de rappeler à l'ordre les dirigeants et de leur demander de consulter les responsables syndicaux, les travailleurs et les petites entreprises pour qu'ils trouvent ensemble le moyen de faire entrer notre économie dans l'ère du 20e siècle.

Pourquoi les taux d'intérêt sont-ils trois fois plus élevés au Canada qu'au Japon ou en Allemagne de l'Ouest? Ils sont trois fois plus élevés et nous avons maintenant pratiquement trois fois plus de chômeurs. Pourquoi le gouvernement n'a-t-il rien

fait lorsque le ministère de la Consommation et des Corporations s'est rendu compte que les sociétés pétrolières avaient fait payer 12 milliards de dollars de trop aux Canadiens pour leur essence au cours des dernières années? C'est là que se trouve la réponse, au moins en partie.

Examinons un moment les restrictions que s'imposent les conseils d'administration. Je suis certain qu'un grand nombre de députés à ma droite et en face les ont examinées, mais je pense qu'il est utile d'en parler, monsieur l'Orateur. Par exemple, le président de l'Alcan, M. David Culver, a reçu $392,000 en 1980 et les restrictions qu'il s'est imposées ont porté son salaire l'année dernière à $532,000, ce qui représente un bond de $140,000 en un an.

La société Bell Canada, qui réclame une augmentation de 25 p. 100, a sûrement été inspirée par son conseil d'administration. Le salaire de M. Grandpré est en effet passé de $514,000 à $626,000 en un an. Celui de M. Burbidge, du Canadien Pacifique, est passé de $318,000 à $457,000 au cours des deux dernières années. M. Cooper, de la Falconbridge Nickel, n'a pas bénéficié d'une augmentation auissi importante, mais son salaire est quend même passé de $132,000 à $252,000 en un an, ce qui représente une augmentation de près de 100 p. 100. M. L. M. Rasmussen, de la Husky Oil, qui gagnait $296,000, gagne aujourd'hui $378,000. Voilà ce que j'appelle des restrictions. M. Pierce, de la Ranger Oil, a vu son salaire passer de $233,000 à $398,000. Quant à M. E. Phillips, de la Westcoast Transmission, une société renommée de la Colombie-Britannique, son salaire est passé de $257,000 à $444,000.

Si c'est cela que les conseils d'administration entendent par mesures d'austérité, j'aimerais bien rencontrer le premier ministre (M. Trudeau) et lui dire: «Vous avez bien raison de vouloir contrôler le salaire des Canadiens qui gagnent $12,000 ou moins, de dépouiller les commis et les fonctionnaires mal rémunérés.»

Les économistes ont fait remarquer ceci: «Cette récession est unique à plusieurs titres. Il ressort d'un examen des causes plutôt que des effets du ralentissement que la récession a été entraînée et encouragée par le gouvernement comme cela ne s'était jamais vu avant.» Je cite un article de Peter Cook paru dans le *Globe and Mail* du 17 avril dernier.

Les libéraux et les conservateurs agissent en fonction de résultats de sondages d'opinions, que ses sondages reflètent ou non une véritable compréhension de la réalité. Le rapport Goldfarb de 1982 affirmait ceci—et je suis certain que c'est sur cette constatation que le bill C-124 est fondé: «Beaucoup souhaitent que les fonctionnaires reçoivent en quelque sorte une punition . . . on estime qu'ils forment une sorte d'élite . . . qui a su se mettre à l'abri des difficultés économiques de l'heure». Je vais vous livrer certains exemples pour que vous sachiez au moins pourquoi vous aller voter pour ou contre le projet de loi.

Voici quelques exemples de rémunérations pour 1981: salaire moyen des dactylos du secteur public, $11,658, contre $12,226 dans le secteur privé; salaire moyen des journaliers du secteur public, $15,611; dans le secteur privé: $17,197; administrateur financier du secteur public $40,458; dans le secteur privé:$52,002. Monsieur l'Orateur, les échelles de rémunération dans la Fonction publique sont toujours inférieures à celles du secteur privé.

Le premier ministre a fait la preuve du manque total de sincérité du gouvernement à Banff le 20 juin dernier en affirmant que si les gens refusaient d'obéir à ses diktats, «il leur foutrait la frousse en créant encore plus de chômage». La semaine dernière, le ministre nous a menacé de contrôles obligatoires pour ensuite revenir sur ce qu'il avait dit, s'en excuser et en brandir de nouveau la menace. Nous sommes aux prises avec la même stratégie libérale-conservatrice de 1974-1975. On nous avait promis de ne pas imposer les contrôles, pour les imposer rapidement par la suite.

Le gouvernement actuel, avec la connivence des conservateurs et de toutes les provinces sauf le Manitoba, appliquent délibérément une politique qui engendre du chômage. Il existe officiellement 1.3 million de chômeurs et un autre million officieusement qui ne touchent plus de prestations de chômage ou sont inscrits sur la liste des actifs.

• (2010)

Le bill C-124 annule les contrats en vigueur; il ne faut pas l'oublier, surtout étant donné qu'il rabaissera certains employés fédéraux, par exemple les commis, en-dessous du seuil de la pauvreté. Je suis certain que les députés ont lu les articles qui ont été publiés récemment au sujet des fonctionnaires qui doivent demander l'aide du bien-être social et pour qui les prestations de bien-être représentent plus d'argent que leur traitement à la Fonction publique. Cela se produit aussi dans les forces armées.

Par ailleurs, aucun libéral ou conservateur ne se lève à la Chambre pour dire que les taux d'intérêt sur les emprunts et les hypothèques, les prix du pétrole, les taux d'électricité et d'eau, les loyers ou quoi que ce soit d'autre baisseront de 6 ou 5 p. 100. Et il ne faut pas oublier non plus que huit premiers ministres provinciaux du parti conservateur appuient totalement une telle politique. Ils restent silencieux et ils ont peut-être de bonnes raisons de le faire. Il existe des parallèles intéressants entre la philosophie des libéraux et celle des conservateurs au sujet de l'orientation économique et des taux d'intérêt élevés. L'ancien ministre des Finances sous le gouvernement conservateur, le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie), a déclaré ce qui suit lors d'une interview à CTV le 7 juin 1981:

> Oui, je continuerais à appuyer M. Bouey. Je reconnais que nos taux d'intérêt doivent suivre ceux des États-Unis.

Le 5 mai dernier, le *Star* de Toronto rapportait que l'ancien premier ministre, qui est maintenant chef de l'opposition (M. Clark), avait affirmé:

> Nous avons essayé de trouver une autre solution que celle du gouvernement, mais nous n'avons pas pu en trouver une . . . Pour l'instant, je n'ai rien de mieux à proposer.

Cela ne fait aucun doute que le chef de l'opposition a du mal à s'affirmer.

A l'émission *The Watson Report* le 4 février 1979, le député de Saint-Jean-Ouest avait dit ceci à propos de l'honnêteté sur la scène politique fédérale:

> . . . nos chefs doivent être un peu moins honnêtes . . . nous n'avons pas l'esprit assez tortueux . . . c'est le reproche que je fais à mon parti.

Quel genre de bête politique pourrait s'exprimer ainsi? Le même ancien ministre des Finances a déclaré, comme en témoigne la revue *Maclean's* du 12 juillet 1982, que le gouvernement:

> . . . vogue à la dérive; il n'a aucune réponse à nos problèmes. Si je vous avais dit ce que je ferais dans un cas pareil, nous n'aurions jamais été élus.

Voilà une bonne politique conservatrice!

En matière de contrôle des salaires, voici ce qu'a déclaré l'ancien premier ministre le 5 juillet dernier:

Que trouve-t-on dans le budget? Une seule initiative importante—la réglementation des traitements dans la Fonction publique.

Jour après jour, nous voyons les conservateurs essayer de tourner autour du pot. Ils ont essayé de défendre la cause des fonctionnaires, dans leur circonscription, tout en sachant fort bien que les whips interviendront et qu'il leur faudra voter en faveur de cette loi d'une autre époque.

Le chef de l'opposition a ajouté ceci:

C'est un domaine dans lequel le gouvernement accuse du retard par rapport à plusieurs provinces. Nous sommes soulagés de constater qu'il commence enfin à reconnaître que ces dépenses sont une des causes majeures des problèmes économiques actuels . . . c'est un pas dans la bonne voie.

Voilà la politique des conservateurs à l'égard du bill C-124. Ils ne peuvent pas continuer indéfiniment à tourner autour du pot.

En imposant ainsi des conventions collectives, de force et unilatéralement, on risque de créer une situation explosive dans les relations employés-employeurs au Canada. Dans le poste précédent que j'occupais auprès des tribunaux de la Colombie-Britannique et en tant que délégué d'un syndicat de la Fonction publique, j'en suis arrivé à comprendre le dicton que la plupart d'entre nous connaissent, je suppose, selon lequel la justice doit se faire et ce, au grand jour. Le bill C-124 repose sur une théorie économique d'une autre époque et dénuée de tout fondement. En tombant ainsi sur le dos de la Fonction publique, le gouvernement risque de se gagner l'appui de certains secteurs de notre société; cependant, donner l'impression d'être juste est loin d'être vraiment juste.

Même ramenée à 6 p. 100 la hausse de traitement du président du Conseil du Trésor (M. Johnston), que je suis heureux de voir ici ce soir, représentera plus d'argent que n'en gagnent beaucoup de Canadiens en un an. Permettez-moi de donner comme exemple l'effet qu'auront le budget du 28 juin et le bill C-124 sur un fonctionnaire fédéral relativement bien payé. Un commis ayant deux personnes à charge et gagnant $20,000 va perdre $2,209 en salaire d'ici à 1984 à cause du plafonnement de 6 et de 5 p. 100. Une augmentation de 52 p. 100 des primes d'AC va lui coûter encore $300. La perte de l'indexation intégrale des allocations familiales va lui coûter encore $104. L'augmentation d'impôts résultant de la désindexation partielle du régime va lui coûter encore $450. Il y a un gain léger: les $100 d'augmentation du crédit d'impôt pour enfants. Cela donne en tout une réduction de $2,958 au cours des deux prochaines années, soit 15 p. 100 du salaire initial de $20,000. Je me demande combien de libéraux et de conservateurs vont aller prétendre dans leur circonscription qu'il ne s'agit pas là d'un appauvrissement scandaleux de la Fonction publique qu'ils disent appuyer.

Mais l'effet joue dans l'autre sens quand il s'agit des revenus élevés. La formule libérale consiste à offrir aux investisseurs l'imposition de la seule tranche des revenus de placements qui dépasse le taux d'inflation. Donc lorsque le taux d'inflation est de 11 p. 100, $20,000 placés à 12 p. 100 le revenu produit serait exempté de l'impôt sur la tranche initiale de $2,200. Au taux d'imposition marginal de 50 p. 100, cela représente une réduction d'impôt d'environ $1,100.

Il est clair que le conseil donné aux libéraux et accepté par eux et par les conservateurs consiste à contrôler les salaires d'abord de la Fonction publique puis dans le reste de l'économie à l'automne, ce qui va augmenter les capitaux à la disposition du gouvernement et des grosses entreprises. Les petites entreprises, les travailleurs, les personnes âgées et les chômeurs sont invités à se débrouiller avec ce qu'ils pourront trouver. L'élévation des taux d'intérêt et des taux d'imposition va permettre à quelques gens très riches d'accumuler les capitaux, les biens immobiliers et tout le reste à une cadence accélérée. Par une drôle de coïncidence, c'est dans cette catégorie qu'on trouve les cotisants aux caisses électorales des libéraux et des conservateurs.

Pour terminer, permettez-moi d'effleurer l'essentiel des solutions Reagan-Thatcher-Trudeau-Clark.

Constatation: Plus de 11 p. 100 de la main-d'œuvre est en chômage et, malgré que dans ma circonscription par exemple il se dépense plus de fonds fédéraux depuis un an et l'année prochaine que dans n'importe quelle autre circonscription fédérale du Canada, nous avons maintenant 25 p. 100 de chômeurs à cause des politiques fédérales concomitantes. A l'échelle nationale, la production industrielle est en baisse de 10 p. 100. Le revenu réel en baisse de 10 p. 100 depuis 1976. La productivité industrielle est en baisse de 30 p. 100, quand ce n'est pas de 50 p. 100 dans certaines régions, et maintenant de 100 p. 100 dans certains secteurs comme l'industrie minière et l'industrie forestière.

Le budget et le bill C-124 cherche à accélérer cette baisse de revenu, comme le prouvent certaines déclarations du ministre des Finances même.

La récession actuelle tient à l'application beaucoup plus de principes économiques qu'à la politique américaine ou aux prévisions lamentables du ministre des Finances. Lorsque les Canadiens se rendront compte—et j'espère sincèrement que ce ne sera pas un livre d'histoire poussiéreux qui le leur révèlera dans dix ans d'ici—que cette mesure législative bidon de la coalition libérale-conservatrice vise à protéger la minorité fortunée et quelques secteurs industriels privilégiés, ils feront alors valoir leur désir de souveraineté, de sécurité et de paix de même que leur besoin fondamental de négociations collectives libres, et les députés de la coalition libérale-conservatrice actuelle se retrouveront du jour au lendemain simples citoyens.

Le bill C-124 pénalise les employés fédéraux. Les grosses entreprises exigeront de la coalition fédérale-conservatrice que son application soit étendue à tous les travailleurs afin qu'elles puissent payer leurs dettes et régler leurs problèmes de financement. La question est de savoir si les travailleurs, les petites entreprises, les chômeurs et les personnes âgées vont accepter sans se révolter de voir s'envoler leur maison, leur emploi et leurs rêves.

Le bill C-124 supprime également le droit de grève. A mon avis, la suppression de ce droit dans la Fonction publique a de graves conséquences qui méritent d'être étudiées très sérieusement. La grève est certainement l'activité sociale la plus mal comprise au Canada. Les sondages ont toujours conclu que pour les Canadiens la grève constitue un abus du pouvoir syndical et qu'elle limite leur accès aux biens et services. Il n'existe cependant pas de solution de remplacement. Il n'existe pas de moyen plus pacifique de régler les conflits syndicaux-patronaux. De nombreux Canadiens sont d'accord pour qu'on supprime le droit de grève aux syndicats de la Fonction publique. En fait, certains citoyens—et même certains députés à ma

droite—seraient d'accord pour qu'on supprime entièrement les syndicats.

M. Murphy: Faites la distinction.

M. Fulton: A l'extrême droite, les conservateurs.

Il faut étudier attentivement les mythes qui ont favorisé ce courant d'opinions. En fait, les syndicats ont réduit le nombre de grèves. Sans syndicats, comment pourrait-on régler de façon pacifique les conflits à propos de la santé et de la sécurité au travail, des changements technologiques ou des problèmes quotidiens des travailleurs? Le nombre de grèves se multiplierait à un rythme sans précédent. Dans le secteur public, l'absentéisme, le roulement du personnel, le ralentissement, le travail bâclé et le reste, peuvent déjà nous faire perdre beaucoup sur le plan de la production et de la coopération. Si nous enlevons à un travailleur une heure de salaire sans réduire en même temps le coût de la vie, nous devons nous attendre à la pagaille. Et nous faisons tout pour cela. Au lieu d'appuyer aveuglément cette mesure, les libéraux devraient se dire qu'elle va causer une pagaille sans précédent dans le secteur public.

Cela fait 8,000 ans qu'il y a des grèves sur terre, depuis que les ouvriers qui construisaient les pyramides d'Égypte ont décidé de débrayer. Les pays gouvernés par des dictatures qui exercent leur contrôle sur les syndicats perdent une grande partie de leur capacité de production à cause de conflits non réglés entre les employeurs et les employés. Il est tout à fait inacceptable d'enlever le droit de grève aux syndicats de la Fonction publique. C'est une invitation à la révolte.

• (2020)

Pour terminer, monsieur l'Orateur, j'aimerais faire consigner au compte rendu quelques citations qui ne manqueront pas d'intéresser les députés. La première nous vient du pape Jean Paul II, qui a déclaré ceci:

> En dernier ressort, la justice de tout régime socio-économique se doit d'être évaluée en fonction de la façon dont le travail est rémunéré ... L'organisation des travailleurs en syndicat est nécessaire pour protéger leurs droits, surtout le droit à un juste salaire ... A cet égard, les travailleurs doivent avoir le droit de grève, sans risquer de faire l'objet de sanctions à titre personnel s'ils prennent part à une grève.

Une autre citation intéressante nous vient d'un médiateur syndical connu, M. Noel Hall, qui a déclaré ceci:

> Il est inutile de parler d'interdire les grèves dans la Fonction publique, car cela ne supprimera pas l'agitation ouvrière. Nous ne ferions qu'adopter une loi dont des citoyens habituellement intègres et respectueux de la loi ne tiendraient pas compte ... La réponse n'est pas non plus d'imposer l'arbitrage obligatoire. Le véritable problème que posent ces deux méthodes, c'est qu'elles sont dangereusement proches d'un régime d'emploi obligatoire. Cela reviendrait à dire aux gens: «Vous devez mettre votre réveil. Vous devez vous lever et allez travailler». Sommes-nous vraiment prêts à donner ce genre d'ordre?

Quand les députés libéraux et conservateurs se lèveront pour voter en faveur de ce projet de loi, comme ils semblent vouloir le faire, j'espère qu'ils n'oublieront pas que cette mesure va inciter la plupart des 500,000 syndiqués de la Fonction publique canadienne à enfreindre les dispositions de l'ordre public. Ce sont en général des Canadiens respectueux de la loi. Il est honteux de les obliger à tomber dans ce genre de piège.

Des voix: Bravo!

M. Doug Anguish (The Battlefords-Meadow Lake): Monsieur l'Orateur, c'est sans beaucoup d'enthousiasme que je prends la parole dans ce débat en deuxième lecture au sujet du bill C-124, loi concernant la rémunération dans le secteur public du Canada. Avant d'étudier ce bill en profondeur, il faudrait d'abord regarder un peu le contexte.

J'ai quelques remarques à faire au sujet du budget présenté à la Chambre par le ministre des Finances (M. MacEachen) le 28 juin. Dans le discours du ministre ce soir-là, il était clair que le budget avait deux objectifs, dont le premier était de réduire l'inflation et le deuxième de stimuler les investissements et de renforcer la confiance dans l'économie.

En ce qui concerne le premier objectif, le gouvernement nous a dit qu'il allait nous montrer le chemin qui mène à la reprise économique, mais qu'il ne pouvait pas démarrer tout seul. Le gouvernement nous a dit qu'il fallait que nous nous attaquions à cette tâche ensemble. Cela m'étonne que les ministériels prétendent que nous devons travailler ensemble afin d'écraser l'inflation, alors que le gouvernement demande à tous les autres Canadiens d'accepter une augmentation de salaire de 6 p. 100 pendant l'année financière 1982-1983 et de 5 p. 100 pendant l'année 1983-1984. Pendant cette même période, le gouvernement va augmenter son budget de 20 p. 100. Il me semble que ces objectifs sont là uniquement pour la forme afin de convaincre les Canadiens que le pays est aux prises avec une très sérieuse crise économique. Il est vrai que le pays est aux prises avec une crise économique, mais le gouvernement ne semble pas en être convaincu. S'il prenait la situation au sérieux, il ne demanderait pas aux Canadiens d'accepter une augmentation de 6 p. 100 tandis que le budget gouvernemental a augmenté de 20 p. 100.

La situation est grave lorsqu'un gouvernement dit qu'il faut terrasser l'inflation et qu'il présente ensuite un budget avec un déficit de 19.6 milliards pour cette année. Et encore, ce n'est rien à côté du déficit accumulé pendant les années que ce gouvernement a été au pouvoir, et qui à ce jour a été évalué à 135 milliards. Il est impossible de savoir jusqu'à quel point ces chiffres sont exacts, parce qu'il n'y a aucun endroit au gouvernement fédéral où on puisse les vérifier.

Si le gouvernement veut vraiment écraser l'inflation, pourquoi avons-nous accumulé un déficit de 135 milliards? A l'époque où le déficit était d'environ 80 milliards, il fallait $1 sur $5 de recettes perçues par le gouvernement pour payer les intérêts; maintenant que le déficit a atteint 135 milliards, cette proportion est presque $2 sur $5. J'ignore quand nous pourrons jamais nous remettre de cette dette.

L'ancien vérificateur général, M. J. J. Macdonell, et le vérificateur général actuel, M. Ken Dye, ont déclaré tous les deux que le Canada est sur le bord de l'effondrement économique. On n'a pas lieu de s'en étonner, quand on considère ce qu'a fait le gouvernement jusqu'à présent.

Qu'arrive-t-il lorsqu'un gouvernement fédéral accumule un déficit aussi considérable, monsieur l'Orateur? Il peut mettre en marche la planche à billets et émettre encore plus de dollars, mais comme ces dollars ne s'appuient pas sur une production suffisante, ils ont un effet inflationniste; il peut aussi retirer du marché d'énormes quantités d'argent. Le gouvernement se trouve ainsi à entrer en concurrence, en ce qui concerne l'argent disponible, avec les petits entrepreneurs, avec les secteurs extractifs, avec les sociétés manufacturières et avec la plupart des gens qui ont pris place dans nos tribunes ce soir et qui pourraient vouloir emprunter pour s'acheter une maison ou une voiture, voire même consolider leurs dettes. Si le gouvernement fédéral concurrence les Canadiens pour se trouver de

l'argent, il va faire grimper les taux d'intérêt et contribuer à attiser l'inflation. C'est à se demander ce que veut faire le gouvernement fédéral.

J'aimerais maintenant passer à quelques-unes des déplorables dispositions du bill C-124 par lesquelles on projette d'enlever aux fonctionnaires leur droit aux négociations collectives. Une fois le bill adopté, ils n'auront plus le droit ni de négocier ni de faire la grève. Certains Canadiens verront peut-être la chose d'un bon œil mais pas les néo-démocrates. A la réflexion, j'estime que ces dispositions déplairont à bon nombre de Canadiens.

Les fonctionnaires seront privés du droit de négocier et de faire grève. C'est précisément se qui se passe, ce qui s'est produit en Pologne, monsieur l'Orateur. Et nous savons ce que les Canadiens pensent du sort fait aujourd'hui au travailleur polonais. Ils n'ont pas le droit à la négociation collective libre ni la liberté de réunion. Ils sont dominés par une dictature, une junte militaire, ils sont dans une situation qui ne diffère pas beaucoup de celle que le gouvernement fédéral tente d'imposer actuellement, monsieur l'Orateur. Et je prétends que les choses ne seraient pas bien différentes sous un gouvernement conservateur. Nous le savons, l'honorable Robert Stanfield, ancien chef du parti conservateur, avait fait campagne en promettant d'imposer la réglementation des prix et des salaires. La mesure qu'envisageaient les conservateurs était cependant plus équitable que celle que propose aujourd'hui le parti libéral. C'est bonnet blanc et blanc bonnet, monsieur l'Orateur; il n'y a guère de différence entre les deux vieux partis.

• (2030)

Si nous examinons attentivement le bill, monsieur l'Orateur, et si les députés de tous les partis à la Chambre recouvrent leurs sens et se refusent à adopter le bill simplement parce qu'il représente une mesure populaire aux yeux de certains secteurs de la société, je pense qu'on le rayera du *Feuilleton* et qu'on n'en fera pas une loi, surtout tel quel. Il comporte bien des dispositions dangereuses, et nous les découvrirons sans doute une fois qu'il aura été renvoyé au comité. Nous examinerons le bill très attentivement à cette étape-là.

Je sais que le Nouveau parti démocratique proposera des amendements pour que le bill soit beaucoup plus équitable qu'il ne l'est actuellement. Par exemple, que fait-on des dispositions de la loi sur les droits de la personne relatives aux disparités salariales discriminatoires dans les cas de tâches similaires? A notre avis, il importe de respecter ces dispositions, mais cette mesure législative semble en faire fi. Nous nous demandons aussi si le bill est juste lorsqu'il met tous les employés du secteur public au Canada dans le même sac. En limitant les hausses salariales des fonctionnaires à 6 p. 100 et à 5 p. 100 respectivement, pour les années financières 1982-1983 et 1983-1984, le gouvernement est beaucoup plus généreux envers ceux qui touchent $100,000 ou plus, et il y a de ces biens nantis dans la Fonction publique. Les fonctionnaires aux échelons supérieurs recevront des augmentations d'envrion $6,000 alors que les autres n'auront droit qu'à $600, ce qui semble extrêmement injuste, monsieur l'Orateur. Ne serait-il pas préférable que les cadres supérieurs contribuent davantage par le biais du régime fiscal qui est encore la meilleure façon que nous connaissions de bien répartir la richesse?

En outre, monsieur l'Orateur, on commet l'injustice de soumettre les représentants élus aux dispositions du bill. Je suppose qu'il ne s'agit pas dans tous les cas de représentants élus étant donné que les sénateurs sont aussi inclus. Nous savons tous que ceux qui sont nommés à cette sinécure qu'est le Sénat n'ont de compte à rendre à personne. Ne pourrait-on pas scinder le bill pour que, oui, une baisse de traitement soit imposée aux députés et qu'ils puissent voter pour donner l'exemple au reste du pays? L'autre partie pourrait se rapporter aux fonctionnaires et il pourrait même y avoir une troisième partie qui prévoie l'abolition du Sénat. J'estime que ce serait un excellent moyen de freiner l'inflation au Canada.

Des voix: Bravo!

M. Anguish: Mais les employés de l'État ne devraient pas avoir à supporter l'essentiel du fardeau, dans cette offensive anti-inflationniste que le gouvernement a conçue. Je trouve très étrange que la moyenne des rémunérations dans les secteurs public et privé, répartie sur les cinq dernières années, n'ait pas augmenté au même rythme que l'inflation. Les salariés que l'on dénonce comme ceux qui sont la cause de l'inflation sont pourtant l'objet d'exigences croissantes. Nous, du Nouveau parti démocratique, soutenons que les rémunérations ne sont pas un facteur important d'inflation. Là n'est pas la vraie cause. Mais quels sont les facteurs d'inflation au Canada? Le déficit du gouvernement est inflationniste. Comme je l'ai dit, il s'agit d'une accumulation de 135 milliards de dollars au fil des ans. Les taux d'intérêt sont eux aussi fortement inflationnistes. Je prétends que le gouvernement aurait mieux fait, dans son budget, de redresser le très grave problème des taux d'intérêt à la hausse que d'entreprendre cette campagne de relations publiques dans une tentative pour jeter le blâme de notre profond marasme économique sur le dos des salariés canadiens. Ce ne sont pas eux les responsables; le gouvernement le sait, tout comme les députés de l'opposition, me semble-t-il. Si toutefois le gouvernement peut se servir d'un expédient politique pour blâmer un secteur de la société, il n'hésite pas à le faire parce qu'il refuse de s'attaquer aux problèmes très graves qui affligent notre pays.

Quand les Canadiens s'apercevront un bon matin que leurs économies personnelles viennent d'être réduites de moitié par un seul trait de plume de ce gouvernement, ils comprendront enfin, monsieur l'Orateur, que le gouvernement a perdu tout contrôle. J'ai fait allusion tout à l'heure à M. Macdonell, ancien vérificateur général. Il a averti il y a longtemps les Canadiens, dans ses rapports, que le Parlement ne pouvait plus contrôler les cordons de la bourse. Ce projet de loi nous en donne encore la preuve. Ce n'est pas l'institution elle-même mais bien le gouvernement qui s'est montré inapte à gérer les deniers publics. Certains des moyens qui nous paraissent susceptibles d'améliorer notre perspective économique ont trait aux taux d'intérêt. Notre chef, le député d'Oshawa (M. Broadbent) n'a pas cessé de réclamer de ce gouvernement et du précédent l'adoption d'une politique des taux réduits d'intérêt. Quels seraient les effets d'une telle politique, monsieur l'Orateur? Le député de Dauphin (M. Lewycky) affirme qu'elle viendrait en aide aux agriculteurs de sa circonscription. Selon le député de Skeena (M. Fulton), les pêcheurs de sa circonscription en ressentiraient les bienfaits. Dans la circonscription du député de Kamloops-Shuswap (M. Riis), ce sont les dirigeants de petites entreprises qui en profiteraient. La réduction de ces taux d'intérêt aiderait tous les secteurs d'activité de la

société. Nous pouvons y réussir. Mais cela déplaît aux vieux partis. Ils craignent de nuire à leur amis, les banquiers, et à certains des détenteurs de gros capitaux à qui des taux d'intérêt moins élevés ne conviennent pas. En effet, si l'on veut qu'une politique de taux d'intérêt plus faibles soit efficace, elle doit s'accompagner de contrôles monétaires.

• (2040)

M. Fulton: Nixon et Kennedy l'ont fait.

M. Anguish: Le chef du Nouveau parti démocratique, le député d'Oshawa, a demandé que nous ramenions les taux d'intérêt à 1 p. 100 au-dessus du taux de l'inflation. Au cours des années passées—et j'ose espérer que cette époque n'est pas révolue—il était de coutume de maintenir les taux d'intérêt à 2 p. 100 au-dessus du taux de l'inflation. Mais ce n'est plus le cas de nos jours. Il ne semble plus y avoir de lien entre l'inflation et les taux d'intérêt au Canada.

Nous voulons que les taux d'intérêt soient réduits et stabilisés pour un certain temps. Mais ce qui est bien pis que les taux d'intérêt élevés, comme si cela ne suffisait pas, ce sont les fluctuations hebdomadaires de ces taux. Les petites entreprises et ceux qui établissent leur budget personnel ne peuvent pas faire de projections pour un an. Le taux d'intérêt pourrait être de 15 p. 100 tel jour, comme il pourrait être de 25 p. 100 tel autre jour. Qui peut faire des prévisions dans une économie aussi folle?

Le Nouveau parti démocratique réclame également que nous développions le secteur secondaire. Il est beaucoup plus avantageux pour notre économie de renforcer le secteur secondaire que celui des richesses naturelles, même si dans certaines régions le primaire a besoin d'aide en ce moment, l'aide que procurerait un plan solide, des indications en provenance de l'État. Il n'est pas normal qu'au beau milieu de la partie les règles du jeu changent. Cela ne se fait pas. Le renforcement de notre secteur secondaire serait on ne peut plus avantageux pour le pays. Il faut commencer à chercher les domaines qui pourraient être autosuffisants, pour faire du Canada le pays qu'il mérite d'être et dont il a le potentiel.

Le niveau d'instruction est élevé au Canada. Nous avons un groupe de fonctionnaires bien formés qui nous rend de bons services et qui ne mérite pas de faire les frais de l'inflation. Nous avons probablement plus de richesses naturelles que n'importe quel autre pays du monde. Pourquoi ne pouvons-nous pas avoir une stratégie industrielle quelconque? Une stratégie quelconque pour le secteur secondaire? Une stratégie quelconque pour les richesses naturelles? Tout cela pourrait rendre le pays autosuffisant. Nous avons tous les outils. Mais sous les conservateurs et sous les libéraux, nous n'avons jamais eu l'impulsion qui aurait pu nous mener là. Pourquoi faut-il que le Canada ait une économie de succursale au profit de pays étrangers? Nous persistons à dire que cela n'est pas nécessaire.

Une fois déterminés les domaines où nous pouvons devenir autosuffisants, il faudrait chercher ceux où nous pourrions être vraiment compétitifs à l'échelle internationale. Il faudrait choisir les produits que nous pouvons produire et fabriquer afin d'avoir une place sur le marché international.

M. Kelly: Donnez-nous un exemple.

M. Anguish: Voilà certaines des choses qui nous aideront à avoir la situation mieux en main.

Le gouvernement a véritablement perdu le contrôle. C'est ce qu'ont d'ailleurs signalé le vérificateur général et les partis d'opposition. En fait, les députés libéraux de l'arrière-ban ont admis dans des documents secrets rattachés à des rapports minoritaires que le gouvernement avait perdu le contrôle de la situation au Canada. Le pays est peut-être trop grand pour que le gouvernement se rende compte de ce qui se passe. La population de 24 millions d'habitants est répartie sur une trop grande surface et le gouvernement est peut-être trop centralisateur pour que ses députés sachent comment réagir ou répondre à ses besoins.

Je pense qu'une décentralisation importante s'impose ici, à Ottawa, pour que d'autres Canadiens puissent apprécier certains des luxes dont jouissent les Canadiens des provinces centrales depuis bien des années. Dans l'Ouest, les gens désignent cet endroit—le triangle reliant Toronto, Ottawa et Montréal—sous le nom d'Est du Canada. Ce n'est pas vraiment de l'Est du Canada dont nous parlons dans l'Ouest, mais si on y regarde de plus près, du «Golden triangle». Les gens qui vivent dans cette zone n'ont même pas souffert de la grande dépression dans les années 30.

M. Kaplan: Où étiez-vous?

M. Anguish: La population de Terre-Neuve a en fait envoyé de la morue salée aux habitants de la Saskatchewan pour les aider. Les régions s'intéressaient alors l'une à l'autre. Mais je pense qu'à l'intérieur de ce triangle, on n'est plus aussi réceptif à cause peut-être de la forte concentration démographique, de la force du parti libéral et de la popularité parfois marquée du parti conservateur dans cette région du Canada. Mais la situation devrait bientôt changer. C'est du moins ce que laissent croire les résultats des élections partielles tenues récemment dans Hamilton-Ouest et qui ont été remportées par le NPD. Ce siège était occupé par le leader libéral en Ontario et avait été détenu pendant de nombreuses années par le parti conservateur.

Nous sommes tous d'accord pour dire qu'il faut mettre un terme à l'inflation et changer d'attitude. Mais il ne faudrait pas que ce soit au détriment d'un groupe quelconque de notre société. Ce sera toutefois le cas si le bill C-124 est adopté.

Je songe à la répartition de la richesse. Si le gouvernement doit faire quelque chose, en plus de diriger les affaires du pays, c'est bien de veiller à ce que la richesse du pays soit répartie de la façon la plus équitable possible. La répartition des revenus n'a pour ainsi dire pas changé depuis 30 ans.

En 1951, les 20 p. 100 de familles qui étaient au bas de l'échelle des revenus recevaient 5.9 p. 100 du revenu national. En 1951, les 20 p. 100 au haut de l'échelle obtenaient environ 40 p. 100 du revenu. La situation était exactement la même en 1981 et 1982. Il n'y a pas vraiment eu de redistribution des revenus au Canada. Cette anomalie est due aux gouvernements libéraux et conservateurs qui sont succédé.

M. Fulton: C'est exact. Ils ne savent pas ce qu'ils font.

M. Anguish: Je pense que nous avons réussi à montrer que ce ne sont pas les salaires qui créent l'inflation. Ce sont les taux d'intérêt élevés et l'absence d'orientation économique de la part du gouvernement. Le public ne devrait peut-être pas compter autant sur les gouvernements. Cependant, c'est ce que les hommes politiques ont poussé le public à faire depuis un an. Ils doivent maintenant tenir parole. A cause de leurs décisions, de leurs mauvaises solutions et de leurs palliatifs, ils ont créé

des problèmes économiques très graves et généralisés qu'ils ne sont plus capables de résoudre. Je pense que le pays court à la faillite. Il n'a plus les moyens de donner au peuple ce que les hommes politiques l'ont poussé à attendre.

• (2050)

Nous ne pouvons pas penser que nous gagnerons chaque année de plus en plus d'argent. Cela ne peut pas continuer indéfiniment, mais certains groupes ne peuvent pas se permettre de perdre du terrain par rapport à l'évolution du coût de la vie. Je veux parler des gagne-petit qui sont visés par le bill C-124. Je songe par exemple aux employés du gouvernement qui vivent en-dessous du seuil de la pauvreté. Selon moi, c'est vraiment honteux. Je songe aux retraités et à ceux qui ont un revenu fixe. Dans la plupart des régions du Canada, il y a maintenant des familles qui ont un revenu inférieur à $25,000 par année et qui n'ont pas les moyens de s'acheter une maison. Les Canadiens ont pris l'habitude de s'attendre à être propriétaires d'une maison, peut-être pas dans leur jeunesse ou quand ils sont encore jeunes mariés, mais ils pensent certainement pouvoir le devenir à un moment donné. Parce que le Canada est un pays riche, nous nous attendons à pouvoir devenir propriétaires de notre maison. Je ne pense pas que ce soit trop demander.

Quel effet l'inflation a-t-elle eu sur le revenu net? Aujourd'hui, en 1982, pour conserver le pouvoir d'achat de 1970, il faut que le revenu d'une personne se soit multiplié par 2.7. Les personnes les mieux rémunérées peuvent bien s'en passer, mais ce n'est pas le cas pour les petits salariés. A cause de la stratégie inflationniste du gouvernement, plus de la moitié des personnes seules de 70 ans et plus vivent dans la pauvreté. Deux tiers des femmes âgées vivent dans la pauvreté, surtout à cause de la politique du gouvernement fédéral, de l'idée qu'il se fait des causes de l'inflation, et de la façon dont il s'y prend pour la combattre.

On dit du bill C-124 qu'il est une première mesure pour remettre l'économie dans la bonne voie. J'espère avoir démontré que ce n'était pas le cas et qu'en l'examinant à l'étape du comité ou de la troisième lecture on verra que j'avais raison ce soir. Ce bill n'est qu'une mauvaise tentative pour disculper le gouvernement et faire oublier aux Canadiens que le parti libéral n'a ni plan économique ni stratégie nationale, et surtout aucun sens de l'avenir du Canada.

Le gouvernement refuse aux travailleurs le droit de négocier. Le secteur privé est-il prêt à accepter des hausses de 6 et de 5 p. 100? Aucun groupe de salariés n'acceptera spontanément des hausses de 6 p. 100 alors que le taux d'inflation et l'augmentation du coût de la vie sont de 12 p. 100. Le premier ministre (M. Trudeau) a réussi à convaincre les représentants du secteur privé d'accepter son programme. Ils ne l'ont pas accepté sans réserve, mais au moins le gouvernement et le premier ministre ont reçu un certain appui. Mais de la part de qui? De présidents de différentes sociétés dont certains gagnent plus de $500,000 par année. Quelqu'un qui gagne $500,000 par année peut se contenter assez facilement d'une hausse de 6 p. 100 puisque cela représente $30,000, soit trois fois ce que gagnent certains fonctionnaires fédéraux. Je crois que c'est injuste.

Ce programme ne fait que compliquer la situation d'employés d'hôpitaux qui gagnent $11,055 par année. Il pourra aussi toucher les adjoints à l'enseignement qui touchent $9,631 par année, ainsi que les dactylos dont le salaire est de $11,353 par année et les employés de bureau qui gagnent en moyenne $11,379. Ce sont là des chiffres moyens pour tout le Canada pris dans le secteur public et le secteur privé. Le dernier programme de lutte contre l'inflation a redistribué le revenu, mais ce sont les personnes déjà nanties qui en ont le plus profité. Cette fois-ci, la situation va être encore pire.

Le gouvernement reconnaît qu'il s'agit d'un exercice en relations publiques. Je suis persuadé que M. Martin Goldfarb, le réputé spécialiste des sondages du parti libéral a signalé au gouvernement que l'imposition de contrôles des salaires dans le secteur public serait une mesure populaire, mais je suis tout aussi persuadé que les Canadiens ne s'y laisseront pas tromper et n'accepteront pas les motifs qui forcent le gouvernement fédéral à agir.

Examinons certaines augmentations salariales accordées dans d'autres pays depuis 1975. Ces derniers ne font pas porter le fardeau aux travailleurs. Ainsi, depuis 1975, les salaires ont augmenté de 91 p. 100 en Allemagne de l'Ouest et de 56 p. 100 aux États-Unis.

M. Riis: Ce sont nos partenaires commerciaux.

M. Anguish: Les observations du député de Kamloops-Shuswap (M. Riis) me rappellent que le montant du déficit fédéral par habitant est deux fois plus élevé qu'aux États-Unis. C'est une honte! Depuis 1975, les salaires ont augmenté de 95 p. 100 au Japon et de 116 p. 100 en Grande-Bretagne.

Une voix: On voit le résultat en Grande-Bretagne!

M. Anguish: Pendant ce temps, les salaires n'ont augmenté que de 48 p. 100 chez nous. C'est une augmentation bien inférieure à celle qu'on connue les autres pays dont j'ai fait mention, mais nos vis-à-vis rient de ce que j'ai à dire ce soir. Cela montre bien dans quelle situation nous sommes à l'heure actuelle. Les libéraux ne sont pas prêts à écouter les critiques constructives des partis d'opposition. Qu'ils ne s'étonnent pas s'ils subissent une hécatombe lors de la prochaine élection fédérale.

Le projet de loi C-124 est unique. Il est en outre injuste, déraisonnable et stérile. Il fait porter le fardeau de nos difficultés à ceux qui sont les plus démunis. Comme je l'ai déjà souligné ce soir, c'est vraiment une injustice.

De nos jours, nous avons l'assurance-chômage et le bien-être social pour amoindrir les répercussions des maux qui affligent notre pays. Lorsque les effets de cette récession—certaines personnes prétendent même que nous nous dirigeons vers une dépression—se feront vraiment sentir, le gouvernement risque d'avoir du mal à financer ces programmes. A mon avis, le gouvernement a mal géré, et nos ressources naturelles et nos ressources humaines. Ce sera invivable, quand des millions de gens seront au chômage et qu'ils n'auront rien à faire, qu'il n'y aura aucun programme pour les aider à nourrir leurs familles ou même à subvenir à leurs besoins fondamentaux. En comparaison, les années 30 sembleront avoir été une partie de plaisir. C'est exactement ce vers quoi nous nous dirigeons au Canada.

• (2100)

M. Kelly: Chimère!

M. Anguish: En 1975, la Commission de lutte contre l'inflation a essayé d'atteindre le même objectif que vise aujourd'hui le gouvernement en réglementant les salaires. Mais elle a

échoué et a essayé de contrôler les prix et les salaires. Aujourd'hui, nous ne contrôlons même plus les prix, nous laissons Adam Smith et les lois du marché faire leur œuvre. Nous allons laisser la main invisible du Parlement réglementer le salaire des Canadiens, de sorte qu'ils n'auront plus voix au chapitre. Si le gouvernement agit ainsi et que la situation économique empire, ce que je prévois, nous ferions mieux de nous attendre au pire. En instituant la Commission de lutte contre l'inflation de 1975, on voulait ramener le taux d'inflation à 8 p. 100. Cela n'a pas marché. En 1977, nous visions 6 p. 100; on ne les pas atteints. En 1978, l'inflation était censée être de 4 p. 100, en vain. Si ce but avait été atteint, nous n'aurions plus d'inflation aujourd'hui. Or, nous avons un taux d'inflation de 12 p. 100 à l'heure actuelle. Le gouvernement essaie d'appliquer les mêmes remèdes stupides qui n'ont jamais donné de résultats jusqu'ici.

M. Deans: C'est le même gouvernement stupide. Voilà pourquoi.

M. Anguish: C'est parce que nous avons toujours le même gouvernement stupide, un gouvernement qui refuse de changer d'orientation. Je ne sais pas ce qu'il a. Les gouvernements provinciaux, les entreprises et les partis d'opposition lui ont dit que son orientation était mauvaise, mais il ne veut pas en changer. Il semble décidé à suivre cette voie. C'est naturellement parce qu'il ne peut pas changer, en raison de pressions de l'extérieur, ou qu'il ne le veut pas. Seulement, quand la demande baisse et que la productivité est ralentie, le chômage augmente. Le gouvernement n'arrive pas à le comprendre. Si l'on examine le budget et les quelques objectifs que j'ai décrits plus tôt . . .

M. l'Orateur adjoint: Je regrette d'interrompre le député, mais le temps qui lui était imparti est écoulé. Il peux néanmoins poursuivre avec le consentement unanime de la Chambre.

Des voix: D'accord.

M. Kelly: Monsieur l'Orateur, puis-je faire une remarque?

M. l'Orateur adjoint: Y a-t-il consentement unanime? Le secrétaire parlementaire invoque-t-il le Règlement?

M. Kelly: Lorsqu'on accorde le consentement unanime, est-ce à dire que le député aura un temps de parole illimité? Pourrions-nous consentir à lui laisser, disons, jusqu'à 9 h 20?

M. l'Orateur adjoint: Y a-t-il consentement unanime ou non?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Anguish: Je vous remercie, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur adjoint: Non, il n'y a pas consentement unanime.

M. Anguish: Que voulez-vous dire? Il n'y a pas consentement unanime?

M. l'Orateur adjoint: Le député a épuisé le temps qui lui était imparti. J'accorde maintenant la parole au député de London-Ouest (M. Burghardt).

M. Anguish: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

M. l'Orateur adjoint: Il n'y a pas consentement unanime . . .

M. Anguish: Voulez-vous dire que la Chambre n'a pas la courtoisie de m'autoriser à finir mon discours? Il ne me reste que quelques lignes.

M. l'Orateur adjoint: Le député a épuisé le temps qui lui était réservé et la Chambre ne consent pas à l'unanimité à lui accorder un délai supplémentaire.

M. Anguish: Monsieur l'Orateur, cela est caractéristique du gouvernement.

M. Taylor: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Au cours du débat, nous avons accordé à d'autres députés une ou deux minutes de plus pour finir leur discours. Je crois qu'il serait juste de permettre au député de finir son discours. Il me semble que nous devrions avoir la politesse de l'y autoriser.

M. l'Orateur adjoint: La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que le député termine son discours?

Des voix: D'accord.

M. Herbert: Monsieur l'Orateur, je soulève la même question du Règlement car cette question est actuellement étudiée par le comité des règlements de la Chambre. Malheureusement, Votre Honneur n'ignore pas que lorsque le consentement unanime a été accordé, le député peut continuer de parler indéfiniment, pendant le reste de la séance, jusqu'à demain, ou aussi longtemps qu'il le désire. Dans ces conditions, si le député avait déclaré qu'il avait besoin de deux ou trois minutes pour finir son discours . . .

M. Deans: Ce n'est pas vrai. Asseyez-vous.

M. Herbert: . . . nous n'aurions pas hésité à accorder notre consentement.

Des voix: C'est pourtant ce qu'il a demandé.

M. l'Orateur adjoint: La présidence prend dûment en considération le point soulevé par le député de Vaudreuil (M. Herbert). La Chambre consent-elle unanimement à ce que le député puisse terminer son discours?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur adjoint: Il y a consentement unanime.

M. Anguish: Monsieur l'Orateur, je vous remercie de votre indulgence et remercie également la Chambre de m'autoriser à terminer mon discours sur le bill C-124.

Ainsi que je l'ai dit tout à l'heure, les deux objectifs du budget sont, à mon avis, de réduire l'inflation et de raviver la confiance des financiers pour qu'ils investissent dans notre économie. En terminant, j'aimerais dire que c'est au cours des prochains mois et des prochaines années que nous verrons si nous sommes parvenus à réduire l'inflation. C'est alors que nous serons à même de vérifier si l'inflation a baissé. Je ne pense pas que nous arrivions à relancer notre économie avec une hausse limitée à 6 p. 100, comme le gouvernement le voudrait, car il y a de trop nombreux facteurs qui ont échappé à son contrôle. Il n'arrivera sûrement pas à bloquer l'inflation en recourant à des mesures rigoureuses comme celles que le bill C-124 impose aux fonctionnaires fédéraux. Voilà pourquoi je demande au gouvernement de bien vouloir retirer son bill.

M. Kelly: Jamais.

M. Anguish: Avant de terminer, j'aimerais revenir encore une fois sur la nécessité de redonner confiance aux financiers pour qu'ils investissent dans notre économie. A mon avis, le gouvernement n'a manifestement pas réussi à leur redonner confiance, s'il faut en croire la valeur du dollar canadien sur le

marché international. Le 29 juin, lendemain de la présentation du budget, la valeur du dollar canadien est tombée plus bas que jamais un lendemain de budget. Sa valeur a en effet baissé d'un cent pendant la journée et s'est rétablie quelque peu vers la fin de la journée, mais nous avons encore un dollar qui vaut bien moins que 80c. américains.

M. Kelly: Sa valeur a-t-elle augmenté depuis le budget?

M. Anguish: Tout porte à croire que le budget a échoué. Il risque d'échouer encore bien davantage si le gouvernement persiste à vouloir appliquer les dispositions du bill C-124. Je demande donc au gouvernement de retirer ce bill. S'il refuse, j'exhorte tous les députés de la Chambre des communes à se prononcer contre le bill C-124.

M. Jack Burghardt (London-Ouest): Monsieur l'Orateur, je me réjouis d'avoir l'occasion de participer au débat sur le bill C-124, projet de loi concernant les rémunérations dans le secteur public du Canada. Mais avant d'entrer dans le vif du sujet et de faire verser mes observations au hansard ce soir, je tiens à signaler que je n'ai pu ne pas m'indigner en entendant parler le député de The Battlefords-Meadow Lake (M. Anguish), ici même, à la Chambre, surtout lorsqu'il a déclaré que l'est du Canada et plus particulièrement le triangle d'or de l'est de l'Ontario, n'a pas été touché par les effets de la grande dépression. Pareilles déclarations sèment la division dans le pays! Je n'ai jamais entendu la pareille. Une fois déjà à la Chambre j'ai eu l'occasion de dire que j'ai moi-même souffert des effets de la grande crise économique du début des années 30. Je me rappelle qu'un jour, alors que j'étais gamin, mon père m'avait tiré en traîneau, c'était l'hiver, jusqu'au magasin de secours public, l'équivalent du bien-être social aujourd'hui, pour y chercher des produits alimentaires, des souliers ou des claques, et ce genre de choses.

Une voix: Vous aviez un traîneau!

M. Burghardt: Mais ce jeune homme, le député de The Battlefords-Meadow Lake ose affirmer que l'est du Canada, et plus précisément le triangle d'or de l'Ontario, n'a pas souffert des effets de la grande crise. Il a parlé des problèmes actuels de notre industrie manufacturière. Mais c'est là qu'est situé le cœur même de cette industrie au Canada. Le député ne s'en souvient pas, il n'était pas encore né, mais pendant la crise, le cœur même du pays a été durement atteint, tout comme les Prairies et l'ouest du Canada; en fait tout l'ensemble de ce grand pays qui est le nôtre. Alors, je vous en supplie, plus de déclarations susceptibles de semer le désaccord, la division, comme celles que nous avons entendues ce soir de la bouche du député néo-démocrate.

Je m'indigne aussi de ce qu'il se fasse prophète de malheur. Nous sommes tous dans la même galère.

M. Deans: Certains plus que d'autres.

M. Burghardt: Précisément. Certains en souffrent plus que d'autres. Le député de Hamilton Mountain (M. Deans) dit vrai, et je suis tout à fait d'accord avec lui. Toutefois, si un député affirme que cela ne servira à rien et que les choses ne feront qu'empirer, quel espoir nous reste-t-il? Quel espoir y a-t-il si les députés et sénateurs ne peuvent pas s'associer à l'effort de lutte contre l'inflation et les maux économiques qui accablent notre pays? Promouvoir la désunion. Voilà ce que nous pouvons attendre des députés néo-démocrates.

• (2110)

Comme nous le savons, le budget présenté par le ministre des Finances (M. MacEachen) il y a deux semaines visait surtout à ramener l'inflation à 6 p. 100. Tel est l'objectif que nous devons chercher à atteindre. Le gouvernement a demandé aux fonctionnaires fédéraux, aux sociétés de la Couronne, aux organismes de réglementation de même qu'aux députés et sénateurs de participer à ce programme. On espère que grâce à cette politique, les provinces, les municipalités et le secteur privé dans son ensemble emboîteront le pas et qu'il s'associeront à l'effort visant à juguler l'inflation.

Comme nous le savons tous, ce bill a pour objet de plafonner à 6 et 5 p. 100 les hausses salariales. Cela signifie que 500,000 personnes travaillant pour le compte du gouvernement et des sociétés de la Couronne ne verront leurs salaires augmenter que de 6 p. 100.

Ce qu'il faut souligner, c'est que cette initiative permettra de débloquer environ 250 millions de dollars cette année et 550 millions l'année prochaine et qu'on pourra se servir de cet argent pour relancer l'économie et créer les emplois dont on a tellement besoin.

Les députés de l'opposition, en particulier les néo-démocrates, oublient que grâce à ce programme, environ $800,000 seront alloués à des programmes de création d'emplois et ce, sans aggraver le déficit actuel qui nous préoccupe tous beaucoup. Évidemment, ce déficit, nous devons le juguler. Toutefois, nous ne saurions le faire sans réduire l'inflation et les taux d'intérêt et pour cela, nous devons faire preuve de solidarité.

Espérons que les gouvernements provinciaux et municipaux examineront soigneusement la décision du gouvernement fédéral dans ce domaine. Espérons que les grandes sociétés, les services publics et les syndicats l'examineront eux aussi avec le même sérieux. Si tous les secteurs de notre société pouvaient accepter de leur plein gré de plafonner les hausses salariales à 6 p. 100, nous parviendrons à endiguer l'inflation et donc à créer les nombreux emplois dont nous aurons besoin à l'avenir.

Ne serait-il pas extraordinaire si, comme l'a écrit M. Richard Gwyn dans son éditorial aujourd'hui, le pays tout entier manifestait la volonté de lutter contre l'inflation? Le gouvernement a l'intention de créer un climat propice à l'épanouissement de cette volonté nationale, de façon à ce que nous puissions maîtriser l'inflation et la ramener à un taux plus modéré de 6 p. 100, puis de 5 p. 100.

Pour que l'économie canadienne puisse se redresser, nous devons d'abord évaluer de façon réaliste nos moyens d'action, les facteurs sur lesquels nous pouvons exercer un certain contrôle et ceux sur lesquels nous ne pouvons pas agir. Le Canada ne peut pas résoudre ses problèmes économiques tout seul. Nous pouvons atténuer, sinon éliminer, les effets de certains problèmes; mais la solution de certains autres dépasse le cadre de nos frontières.

Nous devons déterminer de façon réaliste les facteurs sur lesquels nous sommes en mesure d'agir et connaître ceux sur lesquels nous n'avons aucun moyen d'action. S'il est vrai que nous n'avons aucun contrôle sur la conjoncture internationale, nous devons toutefois reconnaître qu'une grande partie de nos problèmes sont d'origine intérieure. Il n'y a aucun doute à ce sujet. Nous sommes responsables d'un grand nombre des problèmes économiques que nous connaissons aujourd'hui. Nous ne pouvons pas rejeter tout le blâme sur l'extérieur ou sur la situation internationale. Le taux d'inflation qui atteint 11.8 p. 100, est excessivement élevé. La structure des coûts devient prohibitive. A vrai dire, nos prix ne sont plus concurrentiels. Nous sommes en train de perdre l'avantage que nous avions sur nos concurrents. Mais nous sommes responsables de cette situation.

Plutôt que de me ranger à l'avis du député qui vient de prendre la parole et qui a brossé un sinistre tableau de la situation, je tiens à dire que j'ai confiance dans les Canadiens. Je suis sûr que nous pouvons agir sur les causes de nos difficultés intérieures puisque nous en sommes responsables. Nous pouvons renverser la vapeur. Si nous unissons nos efforts, nous pouvons faire baisser le taux d'inflation. Le gouvernement a ouvert la voie en demandant à tous les employés de la Fonction publique fédérale de participer à la lutte contre l'inflation et de montrer l'exemple en limitant leurs revendications salariales.

Les exigences des Canadiens sont, à de nombreux égards, au cœur du problème de l'inflation. Au cours des dernières années, ils nous semblait naturel que notre prospérité n'aurait jamais de fin. Nous ne nous interrogions pas sur les causes de cette prospérité. Nombreux sont ceux qui croient que nous avons grandi dans une société très égoïste; nous pensions d'abord à nous. Nous ne nous préoccupions pas de la situation internationale et, par conséquent, de notre vulnérabilité imminente. Nous dépendions pourtant de l'étranger. Le Canada est une nation marchande, sensible aux fluctuations de l'économie mondiale.

Depuis un certain temps, quelques Canadiens, les pauvres, les personnes âgées, les démunis, les faibles, font les frais de l'inflation. A l'heure actuelle, seulement quelques groupes de citoyens peuvent poursuivre leurs rêves, les puissants, les protégés, les privilégiés. C'est la majorité des citoyens qui paient l'addition en perdant leur emploi, en faisant faillite, en perdant des possibilités. Les chômeurs, qui sont plus d'un million, ont certainement vu leurs espoirs s'effronder. Ce sont eux les victimes et c'est eux qu'il faut aider. C'est avec eux que les fonctionnaires peuvent partager ce qu'ils ont. Ils peuvent partager leur sécurité d'emploi avec les moins fortunés. Même si certains fonctionnaires ne voient pas pourquoi on s'attaque à eux, j'estime qu'ils peuvent jouer les héros en acceptant un traitement moins important pour contribuer à la lutte contre l'inflation. Cela ne veut pas dire qu'ils doivent renoncer à tous leurs autres avantages.

Cet après-midi, le député de Vancouver-Est (M^me^ Mitchell) a laissé entendre que les fonctionnaires fédéraux auraient droit à moins d'avantages. C'est absolument faux. Aucun fonctionnaire fédéral ne perdra son emploi à cause de ce programme, aucun ne verra diminuer ses avantages.

Le député de Vancouver-Est a beaucoup critiqué le ministre chargé de la condition féminine. A l'entendre, le ministre se contente de belles paroles et le député s'inquiétait des torts que cette mesure pouvait causer aux travailleuses du pays. Elle a raison en ce qui concerne les paroles du ministre. Aucun autre député ne sait aussi bien défendre la cause des travailleuses canadiennes. Le ministre se bat pour les droits de toutes les femmes du pays.

Le député de Rosedale (M. Crombie) s'est inquiété de l'avenir du programme d'égalité d'accès à l'emploi et des programmes d'action positive dans la Fonction publique fédérale. Le président du Conseil du Trésor (M. Johnston) a l'intention de poursuivre la mise en œuvre des programmes d'action positive dans trois ministères et de les instaurer dans d'autres ministères. Les programmes d'action positive n'ont rien à voir avec les conventions collectives ou les programmes de rémunération et ne seront donc pas touchés par le bill C-124. Il faut que cela soit bien compris.

• (2120)

Trop souvent, la Fonction publique fédérale a été critiquée pour ce que certains appellent son indifférence et son manque de sympathie pour ceux avec qui elle a affaire dans le secteur privé. En faisant le premier pas, c'est-à-dire en diminuant ses revendications salariales la Fonction publique fédérale donnera la preuve qu'elle est prête à servir le public et le pays.

Certaines personnes et certains députés ont poussé l'irresponsabilité jusqu'à insinuer que certains fonctionnaires et le gouvernement auraient profité de la situation en négociant des augmentations dans la Fonction publique avant le budget du 28 juin. Par exemple, le député néo-démocrate de Brant (M. Blackburn) s'en est pris l'autre jour au gouvernement, qui aurait approuvé une augmentation de 10 p. 100 pour les avocats du ministère de la Justice, quelques heures seulement avant le budget du 28 juin. Il faudrait expliquer aux députés que les avocats du ministère de la Justice sont exclus des négociations collectives. Au début de l'année, les avocats au service des autres ministères et organismes du gouvernement avaient négocié une augmentation de 11 p. 100 pour 1982 par le truchement des négociations collectives. A son tour, le gouvernement a approuvé les augmentations pour les avocats du ministère de la Justice afin de les mettre au même niveau que les avocats syndiqués. Les deux groupes d'avocats recevront une augmentation de 6 p. 100 en 1983 et de 5 p. 100 en 1984.

Comme je venais de le dire, monsieur l'Orateur, les fonctionnaires fédéraux ont un rôle très important à jouer ici. Il s'agit d'une lutte contre l'inflation, et les fonctionnaires fédéraux se trouvent à la ligne de feu. Néanmoins, il est évident que la Fonction publique fédérale ne gagnera pas cette bataille toute seule. Il faudra la collaboration de tous les Canadiens. Nous sommes tous intéressés à l'issue de cette lutte, et nous devons tous participer, chacun selon ses moyens. Je crois que les Canadiens sont prêts à faire des sacrifices afin d'aider les

autres. C'était vraiment rassurant de lire dans une lettre au rédacteur du Ottawa *Citizen* du 8 juillet, une lettre d'un fonctionnaire fédéral qui appartient à l'Alliance de la Fonction publique du Canada, ce qui suit:

A titre de fonctionnaire fédéral et de membre de l'Alliance de la Fonction publique du Canada, je tiens à signaler que je ne suis pas d'accord avec la réaction presque hystérique des dirigeants de l'Alliance, d'autres syndicats de la Fonction publique et de certains groupes d'employés et de retraités de la Fonction publique. Je remercie le ciel d'avoir un emploi sûr et de ne pas subir une baisse de traitement (ce qui doit faire l'envie d'un grand nombre de Canadiens). Ma famille et moi-même nous adapterons à une hausse salariale marginalement plus faible que l'augmentation prévue du coût de la vie le moment venu.

Une autre lettre publiée dans le même numéro du 8 juillet du *Citizen* d'Ottawa dit ceci:

Je tiens aussi à appuyer à contrecœur la réduction des dépenses gouvernementales, y compris en ce qui concerne mon propre traitement. Les mesures que doivent malheureusement prendre les nombreuses sociétés du secteur privé qui font face à des problèmes financiers sont certes nécessairement plus rigoureuses.

Ces lettres au rédacteur qui ont été publiées dans le *Citizen* d'Ottawa provenaient de deux fonctionnaires fédéraux.

Un autre article publié le 3 juillet dans le *Citizen* d'Ottawa reprend les paroles de fonctionnaires retraités qui sont prêts à faire des sacrifices pour aider l'économie. L'un deux disait par exemple: «Si elles n'augmentent pas le pouvoir d'achat, les hausses annuelles ne servent à rien. J'appuie MacEachen et sa limite de 6 p. 100 et je suis heureux de faire ma part.» C'est ce qu'a dit un fonctionnaire fédéral retraité.

Un autre pense que les réductions:

Pourraient donner l'exemple à l'industrie privée. Par ailleurs, il faudrait prendre des dispositions spéciales pour aider toute personne dans le besoin.

Un autre retraité disait:

Si cela peut être utile, je réduirai mon train de vie.

Et bien d'autres sont du même avis, monsieur l'Orateur. Je suis convaincu que les Canadiens accepteront de faire ce sacrifice afin que le gouvernement puisse aider ceux qui en ont besoin.

Que dire du secteur privé, des provinces et des municipalités? Avant la présentation du budget le 28 juin, bon nombre de groupes demandaient au gouvernement fédéral de prendre des mesures pour résoudre nos problèmes économiques. De toute évidence, bon nombre de ces groupes ne sont pas d'accord avec les mesures proposées par le ministre des Finances. Le problème, c'est que ces secteurs de la société ont des conflits d'intérêts. Par exemple, certains dirigeants syndicaux veulent que les taux d'intérêt et l'inflation diminuent, mais ils ne sont pas d'accord pour restreindre leurs revendications salariales inflationnistes. Les entreprises sont pour le contrôle des salaires, mais pas pour le contrôle des prix. Les provinces demandent toujours plus d'argent au gouvernement fédéral. Les particuliers veulent payer moins d'impôt, mais ils exigent plus de services. Malheureusement, monsieur l'Orateur, nous ne pouvons pas refuser bien longtemps de regarder la vérité en face. Nous devons tous partager équitablement. Les gouvernements provinciaux et municipaux, l'entreprise privée et les travailleurs doivent être prêts à réduire leurs exigences.

Je signale en passant que le conseil municipal de London, la région que je représente, a voté la semaine dernière pour limiter ses augmentations de salaire à 6 et 5 p. 100. Je crois que le conseil municipal de Kitchener en a fait autant. Je suis sûr que d'autres municipalités de notre grand pays suivront leur exemple. Certains ont déclaré que les sommes en jeu n'étaient pas si importantes. C'est vrai. Par contre, je pense que la décision des conseillers municipaux de London a beaucoup d'importance. Je les félicite de s'être contentés d'une hausse de salaire de 6 et 5 p. 100 suivant l'exemple du gouvernement fédéral.

D'un autre côté, j'ai été très déçu d'apprendre dans un éditorial du *Free Press,* le quotidien de London, que les professeurs du secondaire, ou du moins leurs dirigeants, qui négocient actuellement avec le conseil scolaire de London exigeaient beaucoup plus que ne le recommandent les directives fédérales anti-inflation. Selon l'éditorial, les professeurs de l'élémentaire ont récemment obtenu une hausse de 12.5 p. 100, soit plus que le double des 6 et 5 p. 100 recommandés. Ce même article pose la question suivante: «Est-ce ainsi que les professeurs se serrent la ceinture?» On laisse entendre également que les professeurs du secondaire devraient réduire leurs exigences salariales.

Par conséquent, nous pouvons voir qu'il nous reste beaucoup à faire dans notre pays, dans les localités bien sûr pour inciter les diverses couches de la société à participer à cette lutte contre l'inflation afin que nous puissions aider les plus démunis, non seulement aujourd'hui, mais surtout demain.

Encore une fois, monsieur l'Orateur, j'insiste sur le fait que nous devons tous livrer cette bataille contre l'inflation, car nous sommes tous responsables de nos problèmes économiques actuels. Certains continuent à dire que la hausse des salaires n'a rien à voir avec l'inflation, qu'elle a été causée uniquement par les prix. C'est je crois, ce qu'a dit un député du Nouveau parti démocratique qui a pris la parole juste avant moi. Néanmoins, comme les salaires représentent une bonne partie des coûts de production des biens et services, lorsqu'ils augmentent plus vite que la production ils font grimper les prix. Dans le numéro du 10 juillet du *Star* de Toronto, David Crane écrivait:

• (2130)

Malgré d'appréciables relèvements salariaux obtenus depuis trois ou quatre ans, peu de Canadiens estiment qu'ils s'en tirent mieux. Cela n'a rien d'étonnant. De façon générale, les augmentations de salaire ont entraîné tout simplement de nouvelles augmentations de prix et une aggravation de la psychose inflationniste qui ont épongé les gains salariaux.

Ce qui manque aujourd'hui c'est la productivité, qui est la meilleure mesure du progrès économique.

Il disait plus loin:

L'instruction, la formation sur le tas, l'innovation, une bonne gestion, la recherche et le développement, des investissements productifs appréciables, des programmes publics qui encouragent l'efficacité et la réorientation des ressources des industries agonisantes vers les industries de croissance, tout cela favorise une relance de la productivité. Et c'est sur ces points que le Canada a du retard par rapport à ses partenaires du monde industrialisé.

Mais voici le point important: les augmentations de salaires ne peuvent avoir de valeur réelle que si elles s'accompagnent d'un accroissement de la productivité. Le patron qui accorde une augmentation de salaire et qui obtient une augmentation de productivité n'est pas forcé d'augmenter ses prix pour payer les hausses salariales. Mais quand il augmente les salaires et que sa productivité n'augmente pas, alors il est forcé soit d'augmenter ses prix, soit de se contenter de bénéfices moins élevés ou nuls, ce qui signifie à terme la disparition de son entreprise.

Cependant, les augmentations de salaire ne sont pas seules responsables des hausses de prix, donc de l'inflation. Les pouvoirs publics, les entreprises et les syndicats, les simples citoyens et nous-mêmes presque tous sont responsables dans une certaine mesure des problèmes économiques actuels et habituellement par égoïsme. A cause du bill C-124, qui plafonne les hausses salariales à 6 et à 5 p. 100 dans la Fonction publique, certains signes encourageants donnent à penser que les autres secteurs emboîteront le pas. Les entretiens que le premier ministre et le ministre des Finances ont eus avec les chefs des provinces, les chefs d'entreprises et les chefs syndicaux permettent à première vue du moins d'espérer pour l'avenir. Ainsi, un article de la livraison du *Globe and Mail* du 9 juillet dernier nous apprenait ce qui suit:

> Trente-neuf éminents dirigeants d'entreprises canadiens ont promis au gouvernement fédéral de l'aider à réaliser son objectif qui consiste à voir les augmentations salariales dans le secteur privé être limitées volontairement à 6 et 5 p. 100 respectivement en 1983 et 1984.

J'en viendrai à la réaction des dirigeants syndicaux dans quelques minutes.

M. Deans: Je ne dirai mot.

M. Burghardt: L'article poursuit comme suit:

> Ces dirigeants d'entreprises ont, semble-t-il, promis au gouvernement qu'ils feraient tout en leur pouvoir pour que ces limites soient respectées volontairement. M. Ian Sinclair, président du Canadien Pacifique, a déclaré que la position du ministre des Finances était appuyée par la plupart de ses collègues.
>
> Quant à M. William Mulholland, président de la Banque de Montréal, il a déclaré que le secteur privé ferait de son mieux pour imiter le geste du gouvernement fédéral.
>
> Le président de l'Employers Council of British Columbia, M. William Hamilton a indiqué, pour sa part, que la situation était beaucoup trop sérieuse pour qu'on en fasse l'enjeu de luttes politiques et il a ajouté que, quel que soit le parti au pouvoir, la tâche serait difficile. Il doute qu'un gouvernement, quel qu'il soit puisse trouver une solution globale à l'heure actuelle.

Un article de la *Gazette* de Montréal nous apprend également ce qui suit:

> On a assisté à un renversement étonnant lorsque M. Dennis McDermott, l'un des dirigeants syndicaux les plus en vue au Canada, a déclaré qu'il était encouragé par les résultats de sa réunion d'hier avec le premier ministre, M. Trudeau.
>
> Le président du Congrès du travail du Canada était en effet arrivé à la réunion en critiquant ouvertement la politique économique de M. Trudeau et en disant que le premier ministre n'écoutait jamais les travailleurs. Or, il en est sorti en disant qu'il y avait de l'espoir . . . que l'on pouvait en arriver à un échange d'idées profitable.

Je prétends que d'autres secteurs de la société canadienne suivent en fait de près ce que le gouvernement fédéral essaie de faire, c'est-à-dire imposer un contrôle des salaires et faire accepter aux gens certaines restrictions. Nous essayons de restreindre non seulement les augmentations salariales, mais également toutes les dépenses gouvernementales. Nous tentons également d'encourager les gouvernements provinciaux, les municipalités et les particuliers à nous aider à combattre l'inflation afin de la ramener à un niveau raisonnable, 6 p. 100 par exemple, dans les années à venir. Tout semble indiquer et donne à espérer que d'autres secteurs sont à l'écoute.

Je suis certain que mes amis néo-démocrates rejetteront ces citations, mais je les ai choisies parce qu'elles reflètent à mon avis les vues des organisations patronales du pays. Sans le patronat, la population active serait inexistante. C'est un fait que nous ne devons pas oublier. M. Sam Hughes, président de la Chambre de commerce du Canada, a déclaré qu'il allait se servir de son influence pour inciter ses homologues provinciaux, les diverses chambres de commerce du pays, à adopter cette solution de 6 p. 100, de sorte que la lutte soit commune. M. Hughes a l'intention de demander aux chambres provinciales et aux commissions de commerce locales de se joindre à cette campagne de plafonnement des salaires à 6 p. 100, comme l'a suggéré le gouvernement fédéral.

Je pense que nous pouvons voir certaines lueurs d'espoir. Il va sans dire que d'énormes problèmes se posent; mais à écouter certains députés d'en face qui ne savent parler que d'échec et qui n'ont que des choses négatives à dire à longueur de journée, nous ne sortirons jamais de l'ornière économique dans laquelle nous nous sommes embourbés. Si nous les écoutions, le déficit serait encore plus élevé. La situation serait encore pire parce que tout ce qu'ils savent nous recommander, c'est de dépenser encore et encore et de faire ceci ou cela . . .

M. Deans: Je ne vous savais pas aussi dupe, Jack.

M. Burghardt: . . . en accordant des subventions. Le député de Hamilton Mountain me dit qu'il ne me croyait pas aussi dupe. Je sais ce dont je parle. C'est pourquoi je dis que tout ce que les députés d'en face ont à nous proposer, c'est de dépenser, dépenser et encore dépenser. S'ils s'inquiètent le moindrement du déficit fédéral, ils devraient au moins repenser le vocabulaire qu'ils ont utilisé tout au long du débat. Les particuliers à qui j'ai parlé encore cette fin de semaine dans ma circonscription de London-Ouest sont d'avis que ce projet de loi est un pas dans la bonne voie. De fait, les fonctionnaires fédéraux deviendront peut-être des héros. Je tiens à souligner ce point parce que ce seront les héros du jour lorsqu'on se rendra compte qu'en appuyant ce programme et en aidant à réduire le taux d'inflation, ils auront permis que personne ne continue à souffrir économiquement comme c'est le cas de bien des gens aujourd'hui.

Nous ne pouvons pas continuer à agir comme nous l'avons fait, c'est certain. Nous ne pouvons pas lever les bras au ciel en déclarant que tout est perdu et attendre désespérément pendant que l'inflation fait rage et que le chômage augmente. En nous serrant les coudes, nous pouvons non seulement préserver l'économie mais aussi la relancer. La récession économique a déjà fait des victimes et elle en fera davantage si nous ne luttons pas ensemble. La situation est grave. Il nous reste à partager les sacrifices et à faire un effort collectif pour atteindre nos objectifs. Voilà le message que je tiens à communiquer et le défi que je lance dans le cadre de ce débat. Si nous jouons tous notre rôle, je suis certain que nous surmonterons nos difficultés et que les beaux jours reviendront.

Il ne faut pas oublier que malgré la gravité des problèmes économiques qui nous accablent à l'heure actuelle, le Canada est favorisé par rapport à la plupart des autres pays. Je voudrais que la plupart des députés, surtout ceux d'en face, le précisent dans ce débat sur le bill C-124. Je n'insisterai jamais assez sur le fait que les Canadiens ont un niveau de vie nettement supérieur à celui des habitants de bien d'autres pays du monde. Le Canada est privilégié par rapport à la plupart des autres pays.

M. Deans: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je me demande si le député accepterait que je lui pose une question.

M. l'Orateur adjoint: Le député de London-Ouest (M. Burghardt) accepterait-il qu'on lui pose une question?

M. Burghardt: Bien sûr!

M. Deans: Merci, monsieur l'Orateur. Je remercie le député d'avance. Ma question sera brève. Dans son discours, le député a dit que le gouvernement avait l'intention non seulement de limiter les hausses salariales des fonctionnaires mais aussi d'intervenir auprès des organismes qui relèvent de lui, notamment auprès des sociétés de la Couronne et des autres organismes fédéraux.

En repensant aux délibérations de cet après-midi, je me demande si le député serait disposé à reconnaître qu'il semble passablement injuste de faire plafonner l'augmentation de quelqu'un à 6 p. 100 sans prendre d'initiative analogue pour la Société canadienne d'hypothèques et de logement, et sans l'obliger à maintenir les hausses de loyer à un niveau comparable. D'après lui, est-ce raisonnable que la Société canadienne d'hypothèques et de logement demande à des gens dont les augmentations salariales seraient plafonnées de payer une augmentation de loyer de 25 p. 100 à partir de septembre?

• (2140)

M. Burghardt: Sauf erreur, monsieur l'Orateur, on mène actuellement une enquête à ce sujet.

M. Deans: Je demande si le député pense que c'est juste.

M. Burghardt: Non, je ne pense pas que c'est juste. Comme le ministre l'a dit dans sa réponse cet après-midi, on a annoncé cette augmentation en avril ou mai. J'admets que ce n'est pas juste.

M. Riis: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur adjoint: Le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis) a la parole. Je signale aux députés que le temps pour poser des questions est plutôt limité.

M. Riis: Je me demande si je pourrais poser une courte question au député de London-Ouest (M. Burghardt)?

M. Burghardt: Oui, monsieur l'Orateur.

M. Riis: Je le remercie d'avance de m'en donner l'occasion. Il a dit que tous devaient coopérer et que les fonctionnaires devraient montrer la voie et servir de modèles aux autres Canadiens, mais je ne pense pas qu'il ait fait allusion à l'équité de la décision. Est-il d'avis que la proposition d'une augmentation de 6 p. 100 pour les fonctionnaires fédéraux devrait s'appliquer également aux personnes qui gagnent $12,000 et à celles qui gagnent $102,000 par année?

M. Burghardt: Monsieur l'Orateur, je crois qu'il faut considérer le très vaste éventail des traitements qui sont versés aux fonctionnaires fédéraux. Je suis sûr que des Canadiens, si on leur demandait ce qu'ils pensent, trouveraient que certains groupes de la Fonction publique sont trop bien payés.

M. Deans: Les ministres, par exemple!

M. Burghardt: Non, certains employés. Nous devrions prendre un moment pour examiner la situation des employés de la Société canadienne des postes. Il y a seulement un an, la vie de la plupart des Canadiens était bouleversée par une grève postale et ils s'étonnaient que l'on fasse ces demandes exhorbitantes et que le gouvernement cède et accorde une forte augmentation à un grand nombre de ces employés. De nombreux Canadiens ont l'impression que cette générosité n'était pas justifiée. Il y a là tout un écart. Je crois que nous devons étudier tous les cas séparément et essayer de combler l'écart. Les personnes qui gagnent $12,000 ou $14,000 par année n'ont pas le même niveau de vie que celles qui gagnent $50,000 ou $60,000 par année et qui veulent s'y maintenir. Tout est relatif. Le député ne devrait pas l'oublier.

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur l'Orateur, avant de suspendre nos travaux ce soir et au moment de les reprendre demain, j'aurais quelque chose à dire au sujet du bill C-124. Ce collectif salarial représente un élément fondamental de la stratégie anti-inflation du gouvernement même si tout le monde sait que les hausses salariales n'ont pas suivi le rythme de l'inflation depuis cinq ou six ans et je voudrais donc ce soir examiner cette question dans le contexte économique global.

A maintes reprises, le premier ministre (M. Trudeau) a bien dit que le secteur public devait servir à la fois d'exemple et d'instrument pour amener le secteur privé à limiter ses hausses à 6 et 5 p. 100.

Dans ma circonscription, les travailleurs des ateliers du CN à Transcona seront touchés par cette mesure tout comme les travailleurs de Montréal, de Pointe Saint-Charles, de Moncton et de l'ensemble du pays. La chose qui m'irrite en particulier et qui montre encore une fois que les travailleurs des chemins de fer sont toujours traités injustement, c'est qu'on a fait savoir aux employés de Transcona qu'ils seraient mis à pied pour une durée de huit à dix semaines en plus des mises à pied saisonnières normales—on a même ajouté quelques semaines par le suite—et voilà qu'on leur dit maintenant qu'on ne respectera pas les termes de la convention collective négociée pour 1983, résiliant le tout au moyen de ce texte législatif qu'est le bill C-124, que le hausse de 9 p. 100 prévue pour 1983 serait réduite à 5 p. 100.

Sans compter que les employés des ateliers du CP gagnent plus que ceux des employés du CN, en janvier 1983 CP Rail devra verser des salaires plus élevés que le CN. Si le gouvernement ne retire pas le bill, sa théorie sur les avantages économiques comparatifs sera mise à l'épreuve. Si sa théorie s'avère juste, la rentabilité du CN devrait monter en flèche par rapport à celle du CP à cause des écarts de salaire. Selon le gouvernement, cette situation devrait favoriser la rentabilité des sociétés canadiennes. Nous avons bien hâte de voir si tel sera le cas.

En somme, nous sommes victimes d'une accumulation avec le temps de mesures libérales. Mais aujourd'hui ces mesures se retournent contre leurs auteurs étant donné que la domination économique des États-Unis n'est plus ce qu'elle était. Depuis des décennies, le Canada a lié son sort à l'économie américaine. Les libéraux, avec l'approbation des conservateurs, ont cherché ouvertement à intégrer l'économie canadienne à celle des États-Unis. Nous sommes maintenant honteusement dépendants de l'économie américaine et des décisions d'investissement qui sont prises aux États-Unis et par les administrations centrales des multinationales non américaines. Il y a de nombreuses années, lorsque le PSD, puis le NPD ont trouvé à redire à la chose, on les a traités de rabat-joie. On soutenait que l'investissement étranger créait des emplois, accélerait la

croissance économique et multipliait les biens et services offerts aux consommateurs. Tout cela a été vrai tant que l'économie à laquelle la nôtre était liée a dominé le marché mondial. En un sens, nous regrettons d'avoir eu raison et de devoir maintenant, comme nous l'avions alors prévu, payer le prix de cette dépendance vis-à-vis de l'économie américaine.

Je voudrais faire part à la Chambre des raisons qui expliquent selon moi, notre situation actuelle. Ce qui se produit en fait au Canada, c'est une grève du capital. Certains l'attribuaient à la répugnance que le Programme énergétique national inspirait au secteur privé. Dieu seul sait pourquoi, car c'était le programme de canadianisation le plus discret qu'on puisse imaginer. La mesquinerie et la domination des investisseurs sont telles qu'une mesure aussi timide de la part du gouvernement suffit à entamer la confiance sur le plan international.

• (2150)

La grève des capitaux ne s'exerce pas contre notre pays seulement depuis que le Programme énergétique national a été adopté, mais elle se prépare depuis des années. Nous avons aujourd'hui un gouvernement libéral qui a capitulé devant les grévistes. Cela m'amuse toujours de voir les critiques que s'attirent les travailleurs de la société en général quand ils menacent de s'arrêter jusqu'à ce qu'ils obtiennent une certaine rétribution pour leur travail. Pourtant, la même tactique de la part des investisseurs est qualifiée de bonne gestion, d'initiative. On dit que c'est aller à la recherche de meilleurs encouragements. Mais quand les travailleurs du Canada font exactement la même chose, ils sont l'objet d'insultes et sont invités à se sacrifier et à coopérer.

Il se passe un certain nombre de choses, monsieur l'Orateur. Comme je l'ai fait remarquer auparavant, les sociétés américaines perdent du terrain dans l'économie mondiale. Les Américains eux-mêmes ont été victimes des décisions que des sociétés multinationales installées dans d'autres pays ont prises en matière d'investissement. Selon moi, le président Reagan estime qu'en soutenant le dollar américian, par la politique d'argent cher, et en appliquant d'autres mesures protectionnistes caché, on va parvenir à rétablir l'économie américaine et lui redonner sa prépondérance dans le monde occidental. Peu importe si pour cela les États-Unis doivent sacrifier l'économie de tous leurs alliés et des autres pays industrialisés. Les Américains n'hésiteront pas, pour rétablir leur prépondérance, à sacrifier des exploitants agricoles, des chefs de petites entreprises voire des grandes sociétés.

L'autre chose, monsieur l'Orateur, c'est qu'en fin de compte les Américains ne pourront pas rétablir leur domination sur l'économie mondiale comme ils l'espèrent, car l'économie subit actuellement une restructuration que bien peu d'entre nous, y compris moi-même, parviennent actuellement à comprendre. Il est possible de résumer la politique américaine de la façon suivante: M. Reagan a déclaré que s'il y avait une restructuration globale, l'économie américaine serait la dernière à s'effondrer. Les Américains seraient les derniers à devoir affronter la réalité du conflit nord-sud, cette réalité globale ou à être obligés de se plier à un nouvel ordre économique. Ils seraient les derniers à avoir besoin d'une nouvelle forme de coopération internationale et rien ne le prouve mieux que leur récent refus de ratifier le traité sur le droit international de la mer. Les États-Unis ne veulent pas de la coopération internationale; ils tiendront bon et affirmeront leur suprématie.

J'ai prêté un vif intérêt à ce qu'a dit le député de London-Ouest (M. Burghardt). Je crois qu'il a déclaré que nos prix ne sont plus concurrentiels. C'est un argument très intéressant et je voudrais m'y arrêter quelques instants. Sans être correct, il renferme une certaine part de vérité. Nous ne sommes pas responsables de notre manque de compétitivité ainsi que le député a essayé de le prouver. L'analyse qu'il a faite de notre perte de compétitivité sur les marchés étrangers, si tel est le cas—et je crois que cela est vrai dans une certaine mesure—cette analyse donc, ne répond pas à la question fondamentale: comment sommes-nous censés livrer concurrence à l'esclavage. Comment sommes-nous censés concurrencer des enfants qui travaillent 12 heures par jour, 7 jours par semaine en Corée du Sud, dans des usines de fabrication de produits destinés à l'exportation mises sur pied par des multinationales? Comment sommes-nous censés concurrencer les décisions prises par des multinationales d'investir dans des pays du tiers monde qui n'ont pas de lois concernant le travail, la protection des enfants ou la protection de l'environnement? Est-ce la concurrence que les libéraux veulent que nous soutenions? Il n'y a qu'une seule façon de soutenir cette concurrence, monsieur l'Orateur, et c'est de devenir un pays comme ceux-là. Et c'est cela que notre parti ne veut pas que le Canada devienne pour demeurer concurrentiel.

Des voix: Bravo!

M. Blaikie: C'est ce que vous préconisez, mon ami, que vous vous en rendiez compte ou non. Toutes ces belles paroles sur l'établissement de prix qui nous empêcheraient de survivre et nous permettraient de soutenir la concurrence sur les marchés mondiaux n'ont aucun sens. Nous parlons de la situation délicate, j'en conviens, dans laquelle ont plongé les économies industrialisées de l'Ouest, les décisions qu'ont prises un petit nombre de sociétés très puissantes d'installer leurs usines de fabrication et de montage ailleurs.

Le député demande quel sera notre avenir si nous ne soutenons pas la concurrence. A mon avis, cela veut dire que j'ai malheureusement raison. Ce que nous pouvons faire, monsieur l'Orateur, c'est d'essayer d'expliquer la situation aux Canadiens. Ce ne sera pas facile, mais nous devons commencer ici même au Canada à fonctionner indépendamment de ce système. Cela prendra du temps, mais nous devons exercer des pressions à l'échelle internationale pour créer un système économique qui n'opposera pas le peuple de la Corée du Sud et le peuple du Guatemala aux habitants du Canada et de l'Allemagne de l'Ouest. C'est l'objectif que nous devons nous fixer à long terme et la mesure à l'étude ne m'irriterait certainement pas autant si je pensais que les députés d'en face visaient cet objectif. Mais ce n'est pas ce qu'ils font. Ils ne font que céder devant les forces économiques internationales, tout comme ils l'ont fait depuis leur arrivée au pouvoir.

Des voix: Bravo!

M. Blaikie: Si je voyais autre chose qu'une simple capitulation de l'autre côté de la Chambre, je suis certain que moi-même et l'ensemble des Canadiens accéderions volontiers à une demande raisonnable en vue de faire certains sacrifices et de collaborer comme nous le demande si souvent le parti libéral. Ce n'est cependant pas ce qui se passe. Le gouvernement prend des décisions à court terme, improvisées et pusillanimes qui font des boucs émissaires des Canadiens en nous disant, comme le député de London-Ouest l'a fait, que nous n'avons que nous-mêmes à blâmer pour la situation actuelle. Comme si les libéraux n'étaient pas au pouvoir depuis tellement d'années! Cela semble une éternité. C'est pourtant ce que les députés d'en face affirment, monsieur l'Orateur.

J'en dirai plus long là-dessus demain, monsieur l'Orateur, mais je n'ose pas voir l'heure au cas où vous croiriez que j'ai cédé mon droit de parole. Je continuerai donc à parler tant que vous ne m'aurez pas dit de me rasseoir. J'ai appris à ne pas faire confiance à la Chambre.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre.

• (2200)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

LA PRESSE—LE RÈGLEMENT D'UN COMPTE DU GOUVERNEMENT À UN JOURNAL ETHNIQUE

L'hon. Steven E. Paproski (Edmonton-Nord): Monsieur l'Orateur, j'ai parlé le 8 juin à la Chambre des assauts croissants que le gouvernement libéral livre aux libertés fondamentales. J'ai notamment signalé que les assauts contre la liberté de l'information visent à accroître le pouvoir libéral au détriment de nos libertés. Par exemple, la commission Kent constitue une tentative flagrante pour museler la presse. Les énormes achats d'espaces publicitaires dans les journaux constituent une autre tentative du gouvernement pour réduire la presse au silence. La machine de propagande libérale, toute engagée à laver le cerveau des Canadiens à des coûts énormes pour les contribuables, 500 millions de dollars pour être précis, ne reculera devant rien pour influencer les médias. Ceux qui ne se prêtent pas aux petits jeux malpropres des libéraux n'obtiendront pas de publicité.

J'ai devant moi une lettre de M. Ira Kissin, rédacteur en chef du *Toronto Jewish Press,* journal indépendant de Toronto. M. Kissin se plaint de l'injustice dont a fait l'objet son journal puisqu'il n'a pu publier une certaine publicité gouvernementale. Il cite quelques exemples de pratiques contestables qui consistent à verser des commissions à des «courtiers» d'allégeance libérale. Il a été dégoûté par les méthodes peu orthodoxes de la compagnie de média du Canada, autre organisme louche créé pour distribuer la propagande libérale, mener les campagnes gouvernementales d'injustice et de restriction, et exercer un trafic d'influence.

Pourquoi le gouvernement traite-t-il injustement les collectivités ethniques du Canada? Pourquoi qualifie-t-il constamment de racisme la moindre tentative de la part de ces groupes d'obtenir un traitement juste et équitable? Quand le gouvernement les accuse de faire du racisme, il en devient lui-même coupable. J'ai attiré l'attention de la Chambre sur cette attitude dans une question que j'ai posée au ministre d'État chargé du Multiculturalisme (M. Fleming). J'ai répété ma question le 8 juin. Avec un mépris typique des sentiments des groupes ethniques, le secrétaire parlementaire du ministre a nié l'insulte faite à ces groupes. Il m'accuse de mettre trop de poivre sur mes pirojki. Je voudrais bien lui mettre un peu de poivre sous le nez pour le faire éternuer et le secouer de sa léthargie, afin qu'il fasse enfin son travail.

L'attitude du ministre et de son secrétaire parlementaire consistant à traiter les autochtones par dessus la jambe est typiquement libérale. Les libéraux les considèrent comme des citoyens de deuxième ordre. Ils estiment qu'il y a deux peuples fondateurs et que le reste n'existe pas. Les dispositions de la loi sur les langues officielles ont été étendues de manière à accroître la discrimination. Les libéraux favorisent les soi-disant peuples fondateurs en instaurant des quotas pour les postes de la Fonction publique. Ils réservent de plus en plus d'emplois à ces personnes. Ils affirment corriger ce qu'ils appellent des «déséquilibres» par des programmes «de promotion sociale».

Les programmes de promotion sociale sont manifestement une forme de discrimination. Les libéraux disent qu'ils doivent avantager certains pour corriger l'injustice alors qu'au contraire ils ne font qu'en créer.

Les Canadiens doivent se demander ce qu'est cette charte des droits quand on voit que le gouvernement pratique ouvertement la discrimination, qu'il déforme et limite outrageusement l'information et qu'il fait fi du Parlement, cet instrument de démocratie.

Nous sommes tous Canadiens et nous devrions tous être égaux que nous soyons polonais, français, indiens, chinois, allemands, anglais, ukrainiers, juifs, italiens ou quelle que soit notre origine raciale, que nous mangions des pirojki ou des pâtes, que nous ayons des noms bizarres ou que nous parlions avec des accents bizarres. Peut-on parler d'égalité quand on sait que les Italiens à Toronto qui forment le deuxième groupe racial en importance ne font pas partie des programmes de promotion sociale?

En tant que député, je parle au nom de tous les Canadiens, non pas seulement pour les peuples fondateurs et en tant que vrai Canadien, je demande l'égalité pour tout le monde, non pas comme ces gens d'en face qui accordent des privilèges à ceux qui leur donnent leur voix. Pour moi il existe un Canada dans lequel nous sommes tous égaux, véritablement égaux, un Canada dans lequel nous devrions tous être libres, véritablement libres, débarrassés de ce gouvernement infâme dirigé par des hommes sans aucun honneur.

Je vois l'idéologie pervertie de la commission Kent et j'écoute les insultes du ministre d'État au multiculturalisme. J'entends les réponses évasives et les dérobades du premier ministre (M. Trudeau) et de ses sbires corrompus, je pleure pour mon pays, que des hommes dépourvus d'honneur, de dignité et d'intégrité ont abaissé, volé, corrompu. Ils se disent libéraux, mais ce sont des vampires et des sangsues, qui sucent le sang et drainent la vitalité de notre pays, qui s'accrochent au pouvoir avec la grâce d'un serpent et qui souillent l'autorité avec l'intégrité de voleurs.

A l'instar de biens des Canadiens, je sens le totalitarisme se répandre comme la peste au Canada. Je le constate dans le visage du premier ministre. Je vois la terrible déchéance, résultat de l'incompétence absolue du ministre des Finances, un homme qui—et je ne vais pas jusqu'au bout de ma pensée—a fait des efforts inouïs pour surpasser le premier ministre dans le mépris qu'il manifeste au Parlement et dans son manque d'intégrité. La preuve des crimes qu'ils ont commis contre les Canadiens apparaît sous forme chiffrée dans le budget. Leur vrai caractère, leur manque de sollicitude à l'égard du Canada se manifeste dans leur façon de s'agripper au pouvoir alors que le pays tout entier souhaite leur départ. Ces parasites infectieux nous contaminent.

• (2205)

Pour imiter un homme politique plus éloquent je leur dirai: pour l'amour du ciel, déguerpissez! Si vous n'avez pas encore perdu tout sens de l'honneur, allez-vous-en.

M. Douglas Fisher (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, hier soir j'ai eu le grand plaisir de prendre la parole et de discuter de problèmes graves avec plusieurs députés conservateurs sérieux. Ce soir, je regrette d'avoir été obligé de rester jusqu'à cette heure tardive pour écouter les remarques que nous venons d'entendre. Si je ne m'abuse, nous sommes censés être ici pour discuter de la politique du gouvernement, mais j'ignore comment nous pouvons réagir à des remarques qui ne sont rien d'autre qu'une diatribe émotionelle. Le député de l'opposition est un ancien ministre et je lui ferai l'honneur de croire qu'il a fait une erreur.

M. Paproski: Est-ce tout ce que vous avez à dire? Quelle honte!

QUESTIONS OUVRIÈRES—LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DES TRAVAILLEURS RELEVANT DE LA COMPÉTENCE FÉDÉRALE

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur l'Orateur, je me réjouis de pouvoir dire quelques mots au cours du débat d'ajournement de ce soir relativement à la question que j'ai posée, le 26 mars dernier, au premier ministre (M. Trudeau). Je voulais savoir si le gouvernement fédéral ne pourrait pas innover en matière de législation ouvrière en confiant toutes les activités et toutes les lois dans ce domaine à une agence du ministère du Travail afin d'améliorer la santé et la sécurité des travailleurs relevant de la compétence fédérale.

Dans sa réponse à ma question, le premier ministre a laissé entendre que c'était là la formule que préconisait le gouvernement fédéral. Il a toutefois précisé que des discussions se poursuivaient entre les divers ministères intéressés, mais que le gouvernement adopterait éventuellement cette formule. Sa réponse m'a plu.

Le problème se pose en permanence, car nous songeons de plus en plus à la santé et à la sécurité mais les problèmes qui en découlent se compliquent avec le temps; par conséquent, il a fallu multiplier les règlements. Certaines provinces ont adopté l'idée de charger un organisme central de s'occuper des problèmes de santé et de sécurité; c'est notamment le cas de l'Ontario qui a centralisé ce service au ministère du Travail. L'année dernière, le Congrès du travail du Canada a cautionné l'idée de centraliser toutes les activités fédérales dans ce domaine.

Le 9 novembre 1981, j'ai rencontré des réprésentants du CTC, et en particulier des représentants des Métallurgistes unis d'Amérique d'Elliott Lake qui travaillent dans les mines d'uranium relevant du gouvernement fédéral. Ils ont notamment signalé que 15 ministères et organismes fédéraux s'occupent des problèmes de santé et de sécurité—le Conseil du Trésor, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, la Commission de contrôle de l'énergie atomique, le ministère fédéral du Travail, le ministère des Transports et bien d'autres encore.

Dans le mémoire qu'ils ont présenté ils ont également exhorté le gouvernement à réviser la partie IV du Code canadien du travail et à établir des normes nationales de base pour la protection de la santé. Les vérités que contenait ce mémoire se reflètent, à une plus petite échelle, dans la législation sur la santé et la sécurité et dans les problèmes des travailleurs des mines d'uranium que je connais très bien car ma circonscription d'Elliott Lake compte des mines importantes.

Au départ, ce sont les provinces qui réglementaient la santé et la sécurité au travail. En 1978, le ministère de la Justice a confié la santé et la sécurité dans les secteurs traditionnels au gouvernement fédéral qui a, peu à peu, élargi le champ de ses responsabilités.

La Commission de contrôle de l'Énergie atomique établit les normes pour la radiation. La santé et la sécurité au travail dans les secteurs traditionnels relèvent de la partie IV du Code canadien du travail, mais pour des raisons historiques la loi sur la santé et la sécurité au travail de l'Ontario a été reliée au Code canadien du travail. Le gouvernement fédéral assume, peu à peu, la responsabilité des inspections et il rembourse aux provinces les dépenses qu'elles ont déjà dû faire, montrant ainsi qu'il compte prendre tout cela en main. Une étude est en marche à l'heure actuelle.

• (2210)

Mais nous souhaitons la création d'un nouvel organisme centralisé à l'intérieur du gouvernement fédéral où le code des normes du travail ne sera plus soumis aux autres lois du Parlement. Il devrait avoir la priorité. Nous devrions nous attaquer d'abord à la santé et à la sécurité du travailleur.

Nombre de domaines devraient être améliorés, par exemple en ce qui concerne le droit de refuser de travailler, les conditions de travail dangereuses et la mise sur pied de comités chargés de la santé et de la sécurité. Beaucoup de travail a déjà été accompli en consultation avec le ministère du Travail et le CTC, ainsi que certains syndicats tels les Métallos unis d'Amérique.

Je sais que certains ministères fédéraux s'opposent à l'idée d'un organisme centralisé. J'espère que cet obstacle sera surmonté. Il faut espérer que le gouvernement puisse déposer un bill avant la fin de la présente session, ce qui permettrait aux différents groupes intéressés de l'examiner au cours de l'été. Ensuite, à la nouvelle session d'automne, le Parlement pourrait adopter cette loi et améliorer ainsi les conditions de travail des employés relevant des pouvoirs fédéraux. Le gouvernement fédéral disposerait ainsi d'une norme, d'un modèle unique au Canada, un moyen de garantir la santé et la sécurité pour tous les travailleurs qui relèvent de sa compétence.

M. Douglas Fisher (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je tiens à féliciter le député d'Algoma (M. Foster) d'avoir reconnu que depuis l'adoption des premières dispositions législatives concernant la santé et la sécurité, prévues dans le Code canadien du travail en 1965, le gouvernement fédéral a pris un grand nombre d'initiatives dans ce secteur. Nous l'avons fait grâce à l'assiduité, aux efforts consciencieux et à la probité évidente de députés comme celui que nous venons d'entendre, le député d'Algoma. Sur ses instances, nous avons continué à prendre des initiatives et à faire preuve d'assiduité dans ce secteur très important. Le gouvernement a l'intention de répondre à ses préoccupations. Nous avons l'intention de veiller à ce que tous les aspects des règles et règlements fédéraux en matière de santé et de sécurité professionnelles offrent une protection efficace et uniforme à tous les travailleurs du pays.

Le député a parlé de nos résultats dans ce domaine, qui sont dus à son assiduité et à celle de certains de nos éminents ministres. Il a parlé de la nécessité de tenir des consultations. Je puis lui assurer que les consultations se poursuivront, et que nous veillerons à ce que les syndicats, la direction, le secteur privé et le secteur public aient la possibilité de consulter. Il a dit également que le gouvernement devait prendre de nouvelles mesures dans ce domaine et a fait quelques suggestions à cet égard. Je le remercie de ses conseils et lui assure que le gouvernement ne tardera pas à agir. J'espère qu'il continuera à nous faire part de ses vues éclairées qui sont si importantes à nos progrès.

LA SÉCURITÉ SOCIALE—DEMANDE D'AUGMENTATION DES PRESTATIONS

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur l'Orateur, le 23 juin 1982, j'ai demandé au premier ministre (M. Trudeau) si le prochain budget prévoirait une augmentation du supplément de revenu garanti et des pensions d'invalidité. Cette question traduisait l'inquiétude du caucus du NPD pour les Canadiens dont le revenu est fixe et qui dépendent du Régime des pensions du Canada pour vivre et qui voient l'érosion de leur niveau de vie par l'inflation. J'aurais pu aussi inclure les anciens combattants bénéficiaires de pension, car nous nous soucions d'eux aussi.

Ce jour-là, le premier ministre n'a pas répondu à ma question, choisissant de la contourner en se reportant à une question antérieure posée par un de mes collègues pendant la même période des questions. J'ai compris pourquoi. C'est parce que le budget du 28 juin—nous le savons maintenant—allait réduire les pensions de ceux qui recevaient uniquement la pension de vieillesse, c'est-à-dire la pension de base, et n'accorder aucune augmentation réelle à ceux qui reçoivent le supplément de revenu garanti.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^lle^ Bégin) a dit que cela représenterait en 1983 seulement $55 de moins pour ceux qui reçoivent uniquement la pension de vieillesse, sans supplément de revenu garanti. Nos recherches démontrent qu'il s'agit d'un calcul erroné qui ne peut que servir les intérêts du gouvernement. Le véritable coût pour les retraités qui ne touchent que la sécurité de la vieillesse se rapproche davantage de $300 par personne pour les deux prochaines années. Cette mesure se révélera particulièrement pénible pour les nombreux retraités qui, ne bénéficiant pas du supplément de revenu garanti, accordé après vérification de leur revenu, disposent d'un revenu égal ou inférieur au seuil de la pauvreté, s'ils sont tenus de faire le même sacrifice que les retraités très bien nantis.

• (2215)

Le Conseil national du bien-être a estimé que plus de 100,000 Canadiens âgés pauvres ou presque pauvres accuseront une baisse de leur revenu à la suite de la limitation de l'indexation des pensions de vieillesse que propose le budget du 28 juin. On constate de plus une perte cumulative additionnelle qui commence l'année où sera restaurée l'indexation entière si jamais elle l'est. Cette perte est attribuable au fait que lorsqu'on la restaurera, cette indexation sera calculée sur une base réduite. Il y aura de la sorte une baisse des prestations qui ne sera jamais rattrapée.

Avec ce qu'ils ont fait à la sécurité de la vieillesse, les libéraux ont pris une importante décision politique en matière sociale, qu'il ne faudrait passer sous silence. Ils se sont attaqués à un programme universel. Ils ont créé un précédent qu'il faut contester, un précédent qui prouve que lorsque les libéraux ont à choisir entre les programmes sociaux et les intérêts de leurs amis brasseurs d'affaires, ce sont ces derniers qui l'emportent sur les retraités.

Les néo-démocrates ne sont guère surpris. Nous avons toujours maintenu que le parti libéral était parfaitement loyal envers les gros capitaux et cela en dépit des illusions naïves que pourraient nourrir certains libéraux de l'arrière-ban à propos de leur parti. Malgré ces illusions, quand il s'agit de choisir entre les gros brasseurs d'affaires et les retraités, ceux-ci sortent grands perdants. Nous n'en sommes pas étonnés, mais nous en regrettons les conséquences pour les personnes âgées. Elles méritent mieux que d'être immolées dans la lutte contre une inflation dont elles ne sont pas coupables, au profit de ceux qui en sont la cause.

M. Douglas Fisher (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, le député a évoqué un sujet très sérieux mais n'a pas su le traiter. Permettez-moi de proclamer catégoriquement tout d'abord que le gouvernement a l'intention de ne renoncer à aucun de ses engagements envers les retraités du Canada. Bien au contraire. A mesure que s'amplifient les échos du budget du 28 juin, il s'avère que les retraités sont d'accord avec la décision du gouvernement. Nous n'avons pas demandé aux Canadiens de réaliser des économies sur le dos des personnes âgées, comme le prétend mon honorable ami.

Mon ami a parlé de nos amis de la finance, ce qu'il appelle les copains du parti libéral. Ces copains-là n'existent pas.

Ceux-là savent profiter de l'inflation. Ils cherchent à la favoriser, à maintenir ces politiques économiques tordues qui sapent la santé même de notre économie parce qu'ils en tirent profit.

Dans mon parti, nous disons que les retraités, les gagne-petit et les anciens combattants sont les victimes de l'inflation. Voilà pourquoi il faut barrer la route à l'inflation. Nous avons dit que 12 p. 100 c'est le marasme économique, mais que 6 p. 100 c'est la croissance et la prospérité. Ce message il faut le transmettre.

Le député nous rappelle avec insistance, ce dont il faut le féliciter, nos devoirs envers ceux qui sont vulnérables. Permettez-moi de lui lancer un rappel aussi insistant. S'il attise constamment les craintes des gens, s'il leur affirme constamment que le gouvernement va échouer, s'il répète constamment que la normale va être 12 p. 100 et plus, eh bien, c'est cela qui va arriver. Les gens comme lui se doivent de nous apporter un message, mais également de ramener un message chez eux. Ils doivent aussi dire aux gens que s'ils demandent 12 p. 100 et veulent s'adjuger une part toujours plus grande du gâteau, il finira par ne plus y avoir de gâteau du tout.

• (2220)

Nous allons respecter nos engagements envers les vieillards. Nous avons en effet prévu une augmentation mensuelle de $35 du supplément de revenu garanti et nous nous sommes assurés que les personnes visées continuent de profiter de l'indexation. Nous avons répondu aux exigences des anciens combattants en ce qui a trait aux pensions et à celles des familles à faible revenu en ce qui a trait à l'augmentation du crédit d'impôt pour enfants. Nous continuons de respecter également nos engagements envers les Canadiens à faible revenu.

Je tiens à dire au député qu'il ne peut nous faire avaler son argumentation spécieuse au sujet du gros écart qui existe. Il affaiblit ses propres arguments. Il devrait nous les présenter, mais également rappeler aux Canadiens qu'ils doivent être prêts à consentir de petits sacrifices, afin de combattre ce mal terrible qu'est l'inflation. C'est un mal qui frappe les plus faibles, les plus vulnérables. Si le député a un message pour moi, il devrait également en avoir un pour ses concitoyens.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur adjoint: La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain après-midi.

(A 10 h 24, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 14 juillet 1982

La séance est ouverte à 2 heures.

• (1405)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

LA REDEVANCE POUR L'INSPECTION DES POMMES DE TERRE À SEMENCE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Mel Gass (Malpèque): Madame le Président, le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) a proposé une redevance supplémentaire de 8c. les cent livres que devront payer les agriculteurs de l'Île-du-Prince-Édouard et du Nouveau-Brunswick pour l'inspection des pommes de terre à semence, ce qui constitue une hausse de 1,200 p. 100 du coût. On voudrait imposer cette majoration alors qu'on réduit le service d'inspection accordé aux producteurs. Je propose donc, appuyé par le député de Carleton-Charlotte (M. McCain):

Que le ministre de l'Agriculture aide son gouvernement à ramener le taux d'inflation à 6 p. 100 au Canada en réduisant sensiblement les droits pour l'inspection des pommes de terre à semence.

Mme le Président: Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LE DANGER DE POLLUTION DU LAC ONTARIO—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Joe Reid (St. Catharines): Madame le Président, lors d'une étude entreprise dans l'État de New York, on a enregistré les niveaux les plus élevés de ce poison mortel qu'est le dioxine dans la région de Love Canal, en 1980 et 1981. Tout récemment, un juge de district américain a approuvé un accord plutôt discutable du point de vue écologique au sujet des déchets toxiques emmagasinés dans le dépotoir de Hyde Park, accord qui va permettre aux produits chimiques dangereux du dépotoir de continuer à s'infiltrer dans la rivière Niagara, puis dans le lac Ontario. Je propose donc, avec l'appui du député de Simcoe-Sud (M. Stewart):

Que, étant donné que quatre millions de Canadiens utilisent le lac Ontario comme réservoir d'eau potable et bassin récréatif, le ministre de l'Environnement prenne immédiatement des mesures, intente même des poursuites judiciaires s'il le faut, pour protéger la qualité de l'eau du lac Ontario et surtout pour empêcher que l'accord intervenu à l'égard du dépotoir de Hyde Park ne devienne un précédent pour la région de Love Canal.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE CABINET

DEMANDE DE RÉDUCTION DE SALAIRES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bob Ogle (Saskatoon-Est): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente. Agriculture Canada a annoncé hier que la famille moyenne qui veut se nourrir le moindrement sainement doit dépenser cette année $450 de plus que l'année dernière. Je propose donc, avec l'appui du député de Churchill (M. Murphy):

Que le premier ministre et son cabinet fassent savoir aux Canadiens comment leur programme de modération va fonctionner. Qu'ils acceptent de réduire leurs propres salaires au niveau de celui du simple citoyen, et qu'ils essayent donc de nourrir, habiller et loger leurs familles avec $18,600 par année, tout en s'efforçant de faire face aux hausses de prix qui sont actuellement deux fois plus fortes que les 6 p. 100 qu'ils recommandent dans leur solution.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE TRANSPORT AÉRIEN

LES VOLS NOLISÉS À L'INTÉRIEUR DU PAYS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Arnold Malone (Crowfoot): Madame le Président, compte tenu de la géographie et des caractéristiques de peuplement de notre pays qui ont contribué à créer plus de régionalisme qu'il n'est souhaitable au Canada, et étant donné qu'il est aussi cher de se rendre par avion d'Edmonton à Hawaii que d'Edmonton à Québec, de Vancouver à Londres que de Vancouver à Toronto ou de Toronto en Floride que de Toronto à Calgary, je propose, appuyé par le député de Malpèque (M. Gass):

Que le Parlement prie le ministre des Transports d'adopter des mesures qui permettent aux voyageurs de faire un usage plus généralisé des vols nolisés à l'intérieur du pays, dans le but d'édifier la nation et d'amener les différentes régions à mieux comprendre et apprécier à l'unisson notre grand pays, le Canada.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Article 43 du Règlement

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

• (1410)

L'ÉCONOMIE

LA RÉDUCTION DES TAUX D'INTÉRÊT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Madame le Président, malgré les efforts du gouvernement, comme les dernières mesures budgétaires et d'autres solutions conçues précipitamment, la situation du milieu des affaires demeure dangereusement précaire. Lors de la première moitié de l'année, le nombre des faillites a atteint les 5383, chiffre qui est de 37 p. 100 supérieur à celui de la même période l'année dernière. Cela revient à dire que 5383 employeurs ont perdu leur entreprise. D'après les spécialistes, le nombre de ces faillites pourrait en réalité être quintuplé, si l'on y ajoute tous ceux qui ne se sont pas donné la peine de déposer leur bilan. Le drame est d'autant plus grand que, si l'on calcule que chaque entreprise compte en moyenne 11 employés, le nombre d'emplois perdus en raison de la faillite de ces entreprises s'élèverait à environ 250,000 depuis le début de l'année. Voilà pourquoi je propose, appuyé par le député de Simcoe-Nord (M. Lewis):

Que le gouvernement entreprenne immédiatement de réduire les taux d'intérêt élevés au Canada, taux qui dépassent de 3 p. 100 ceux pratiqués aux États-Unis et sont la cause directe et principale de la ruine de notre milieu des affaires.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

L'AUGMENTATION DU PRIX DES PRODUITS ALIMENTAIRES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Madame le Président, le ministère de l'Agriculture vient d'annoncer qu'à cause surtout des taux d'intérêt élevés que favorisent les libéraux et d'un dollar canadien dévalué, le prix des produits alimentaires a augmenté de 1.3 p. 100 au cours du seul mois de juin, ce qui représente une hausse annuelle de 10.5 p. 100 par rapport à l'an dernier. Voilà maintenant que le gouvernement propose de bloquer les hausses salariales à 6 p. 100. Je propose donc, appuyé par le député d'Okanagan-Similkameen (M. King):

Que le ministre de l'Agriculture explique à la Chambre comment il compte que le Canadien moyen parvienne à nourrir sa famille sous le régime imposé par le gouvernement fédéral.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

L'ENVIRONNEMENT

ON DEMANDE DE CHARGER UN COMITÉ D'ÉTUDIER LA QUESTION DES PRODUITS CHIMIQUES TOXIQUES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Neil Young (Beaches): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement à propos d'une affaire urgente. Au mois de mai, le groupe d'étude sur l'environnement formé par le Nouveau parti démocratique a publié un rapport sur la pollution toxique des Grands lacs et de la rivière Niagara. Depuis lors, il a de nouveau été question de contamination par la dioxine et on a annoncé que le gouvernement Reagan avait réduit davantage les crédits destinés à la recherche sur les Grands lacs. Le groupe d'étude a recommandé la création d'un comité multipartite pour étudier ces problèmes et d'autres problèmes se rapportant à la même question. Le leader parlementaire du NPD a d'ailleurs présenté cette recommandation à la Chambre le 30 juin. Puisque nous savons maintenant que le ministre de l'Environnement n'approuve pas cette idée, je propose, appuyé par le député de Skeena (M. Fulton):

Que la Chambre approuve l'idée de charger un comité multipartite d'étudier la question de la production, de l'utilisation et de l'élimination des produits chimiques toxiques au Canada; et que le ministre de l'Environnement fasse preuve de dynamisme en approuvant cette proposition.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES FINANCES

LES RENTES D'ÉTALEMENT DU REVENU—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gordon Taylor (Bow River): Madame le Président, la pension de retraite de l'agriculteur, c'est sa terre, tout comme le commerce de l'homme d'affaires constitue son pécule. Les gouvernements ou les sociétés de la Couronne ne versent pas de prestations de retraite aux agriculteurs ni aux commerçants. Le budget du 12 novembre a détruit les régimes de retraite de centaines, voire de milliers d'entre eux, en éliminant les rentes d'étalement du revenu. Par conséquent je propose, appuyé par le député d'Érié (M. Fretz):

Que les RER soient rétablies afin que nos hommes d'affaires et nos agriculteurs, qui ont contribué pendant une cinquantaine d'années ou plus à la richesse du Canada, aient des chances raisonnables d'avoir une pension de retraite convenable.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

LES DROITS DE LA PERSONNE

LA VIOLATION EN UKRAINE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Madame le Président, selon le Congrès mondial des Ukrainiens libres, la répression en Ukraine est particulièrement sévère depuis quelques années, surtout ces derniers mois. Apparemment, les efforts du gouvernement du Canada n'ont pas contribué à libérer un seul prisonnier politique ukrainien. Je propose donc, appuyé par le député de Dauphin (M. Lewycky):

Que la Chambre enjoigne au gouvernement canadien de faire preuve de plus d'intérêt envers ces violations des droits de la personne et de plus de fermeté quand il demande qu'on améliore le sort de certains prisonniers politiques ukrainiens et des personnes opprimées.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

LA HAUSSE DES PRIX FIXÉS PAR L'ÉTAT

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Le ministre sait, j'en suis persuadé, qu'un document publié récemment par Statistique Canada signale que l'inflation a augmenté de 11 p. 100 entre avril 1981 et avril 1982, mais que les prix fixés par l'État—c'est-à-dire le prix du téléphone et du chauffage ainsi que les impôts dissimulés notamment ceux qui sont prélevés sur les timbres et l'essence—ont augmenté de 18 p. 100, tandis que les prix courants ont augmenté de 9 p. 100 seulement. Comme cet élément de l'inflation réglementé par l'État a nettement contribué à attiser l'inflation le ministre pourrait-il expliquer pourquoi le gouvernement s'est contenté de faire une froide déclaration sur ce problème dans son dernier exposé budgétaire?

• (1415)

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, la déclaration était nette et ferme et on y donnera suite.

M. Paproski: Quand en 1986?

M. Wilson: En répondant de cette façon, le député ne facilite pas la tâche du gouvernement qui voudrait que le programme d'austérité soit efficace.

LA DIRECTIVE AUX ORGANISMES RÉGULATEURS

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Madame le Président, le ministre sait sûrement que les organismes régulateurs doivent respecter les lois, les règlements et les pratiques passées. Ils n'ont pas à tenir compte d'une quelconque disposition générale d'un budget tombé en discrédit.

Le gouvernement entend-il adresser à ces organismes une directive dérogatoire particulière pour les forcer à obtempérer à la demande qu'il semble leur avoir adressée et, le cas échéant, quel sera le caractère de cette directive?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je pense avoir dit tout à l'heure, en réponse à d'autres questions, que le gouvernement avait bel et bien l'intention d'enjoindre aux organismes qui relèvent de sa compétence de ne pas dépasser les limites de 6 et de 5 p. 100. Le premier ministre a déjà transmis les vœux du gouvernement à tous les ministres qui, à leur tour, les transmettront aux organismes investis d'un pouvoir de réglementation. Le gouvernement a en outre l'intention de surveiller très attentivement toutes les hausses de prix à l'intérieur de la structure gouvernementale et de les limiter à 6 p. 100, à moins de circonstances spéciales.

M. Clark: Quelles circonstances spéciales?

M. MacEachen: Le gouvernement entend surveiller très étroitement l'application de la limite de 6 p. 100 par l'entremise des organismes investis d'un pouvoir de réglementation et de ses ministères. Si le député voulait formuler d'autres suggestions quant à la façon d'aborder cet aspect particulier, je lui en saurais gré, car je suppose que son parti et lui sont également prêts à appuyer tous les efforts que le gouvernement déploie pour réduire le taux d'inflation, actuellement de 12 p. 100, à 6 p. 100 et afin de permettre la relance de l'économie.

M. Wilson: Madame le Président, je tiens à dire que nous serions prêts à appuyer tout programme de modération qui ait des chances de réussir.

M. Chrétien: Dans ce cas, votez pour.

LES PROPOSITIONS AUX PROVINCES

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Madame le Président, j'essaie de savoir si dans la voie que le ministre ou que le gouvernement emprunte, il y a une initiative qui fera de l'effet, qui portera ses fruits et qui ramènera effectivement la hausse des prix réglementés des 18 p. 100 qu'elle atteignait l'année dernière au 6 p. 100 et 5 p. 100 prévus dans le budget. Faute de directives précises, une simple déclaration du ministre dans l'exposé budgétaire est totalement inefficace.

Je voudrais poser une dernière question au ministre. Les mesures d'austérité ne peuvent être efficaces que si l'on constate que les pouvoirs publics font tout leur possible pour réglementer les prix qui sont de leur ressort et puisque le problème réside surtout dans les prix, le ministre pourrait-il dire à la Chambre si le gouvernement a proposé aux gouvernements provinciaux des solutions au problème des prix réglementés?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, le député a l'air de dire que les prix administrés constituent le seul élément du programme d'austérité. Il s'agit certes d'un élément important, mais le programme de réduction des salaires qui est à l'étude est encore plus important. Ce sont les hausses de salaires et de revenus qui alimentent surtout les augmentations dans toute l'économie. Le député pourrait nous aider en nous permettant de renvoyer le projet de loi à l'étude au comité dès que possible.

• (1420)

Il faudra que le député attende pour voir le programme prendre forme, car le gouvernement devra étudier des hausses de prix supérieures à 6 p. 100 dans certains cas. Lorsque ce sera possible, le gouvernement compte étudier la décision des organismes de régie et insister pour qu'ils justifient tout projet d'augmentation supérieure à 6 p. 100. Je suppose que le député admet que, dans certains cas, il faudrait absolument permettre des hausses de prix de plus de 6 p. 100, mais il s'agirait de cas exceptionnels à justifier individuellement.

* * *

LES PARCS NATIONAUX

BANFF—LE PROJET DE MAJORER LES LOYERS DES TERRES

M. Gordon Taylor (Bow River): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre de l'Environnement, qui est également chargé des parcs nationaux. Comme la limitation des hausses de prix s'impose si l'on veut que les mesures de restrictions salariales soient efficaces, que le gouvernement a invité l'industrie et les entreprises à contenir les prix et les salaires, et enfin que dans la région de Banff, Parcs Canada maintient les augmentations de traitement à 6 p. 100 tout en majorant les loyers des terres dans des proportions de 15 à 40 p. 100, voire davantage, le gouvernement est-il disposé à pratiquer ce qu'il prêche et à ramener à un maximum de 6 p. 100 les augmentations de ces loyers, prévues pour le 1er août?

L'hon. John Roberts (ministre de l'Environnement et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Madame le Président, le député fait allusion à une décision qu'il a fallu prendre il y a deux ans de cela parce que les baux avaient expiré. Il sait sans doute que nous avons divers baux, que ce soit pour la location de chalets ou de terrains utilisés à des fins commerciales, ou encore selon que les signataires de ces baux doivent ou non habiter dans les parcs. Sauf dans le cas des baux signés pour des fins commerciales, les augmentations prévues sont inférieures à 6 p. 100. En fait, on nous reproche vivement que nos loyers sont inférieurs à ceux exigés dans des situations semblables dans l'est du pays. J'estime donc qu'il ne serait pas opportun de donner suite aux recommandations du député.

LES LOYERS EXIGÉS DES EMPLOYÉS DU PARC

M. Gordon Taylor (Bow River): Madame le Président, le ministre n'est pas très au fait de ce qui se passe à Banff. Le loyer des travailleurs de son ministère se trouve augmenté de 15 à 30 p. 100—soit de $100 par mois à partir du 1er août. Le ministre peut-il nous dire comment un employé qui touchera une hausse de salaire de 6 p. 100 seulement arrivera à absorber une hausse de loyer de 20 ou 30 p. 100? Cela n'a tout simplement pas de sens.

Pourquoi nous demande-t-on de lutter contre l'inflation, alors que toute la politique gouvernementale la favorise? Comme le ministre le sait, les loyers à Banff ont augmenté de 100, 1,000, et même dans un cas, de 1,045 p. 100. Cela est plutôt de nature à exacerber l'inflation. Qu'en pense le ministre?

L'hon. John Roberts (ministre de l'Environnement et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Madame le Président, si, comme sa question le laisse entendre, le député parle des gens qui doivent résider à Banff à cause de leur travail, je lui dirai que ceux-ci paient un loyer nominal nettement inférieur à $500 par année.

* * *

LA PETITE ENTREPRISE

DEMANDE D'AIDE

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Il sait très certainement que l'on a annoncé aujourd'hui que le nombre des faillites d'entreprises a augmenté de 37 p. 100 au cours du premier semestre, et qu'en tenant compte des liquidations et des fermetures, on atteint un total d'environ 25,000 à 30,000 entreprises en moins. Il est probable que le gouvernement va aider Dome Petroleum à sortir de son impasse financière. Le ministre compte-t-il venir en aide aux 25,000 à 30,000 entreprises qui auront elles aussi probablement des problèmes financiers au cours du second trimestre.

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Oui, madame le Président. Le budget prévoit un certain nombre de mesures qui visent à aider les petites entreprises aux prises avec des difficultés. Il serait souhaitable de faire davantage mais, compte tenu des problèmes auxquels il fait face actuellement, le gouvernement fait ce qu'il peut pour aider la petite entreprise à traverser ces temps difficiles.

• (1425)

M. Riis: Si j'ai bonne mémoire, madame le Président, le budget aide les petites entreprises à s'agrandir, mais, à toutes fins utiles, il n'est pratiquement plus question d'aider les petites entreprises à tenir le coup avec les obligations pour la petite entreprise.

LA BANQUE DU CANADA

ON DEMANDE D'EXIGER DU GOUVERNEUR QU'IL DIMINUE LES TAUX D'INTÉRÊT

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Dans un autre ordre d'idées, madame le Président, nous savons tous que les entreprises—grosses, moyennes ou petites—ont du mal à tenir le coup à cause des taux d'intérêt élevés. Je cite le paragraphe 2) de l'article 14 de la loi sur la Banque du Canada:

. . . le ministre peut, après consultation avec le gouverneur et avec l'approbation du gouverneur en conseil, donner au gouverneur des instructions écrites concernant la politique monétaire, en termes explicites et applicables à une période déterminée, et la Banque doit se conformer à de telles instructions.

Le ministre des Finances est-il disposé à fournir à tous les Canadiens et à toutes les entreprises canadiennes le moyen de tenir le coup en exigeant du gouverneur de la Banque du Canada qu'il diminue les taux d'intérêt?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, le député pose le problème en des termes simplistes. D'aucuns pourraient croire que c'est là une solution à nos difficultés actuelles. Il est inconcevable d'envisager une diminution des taux d'intérêt chez nous tant que les États-Unis ne baisseront pas les leurs et que nous n'aurons pas comprimé notre taux d'inflation. Si nous exigions du gouverneur de la Banque du Canada qu'il réduise arbitrairement les taux d'intérêt sans tenir compte de la conjoncture actuelle au Canada, nous hypothéquerions certainement l'avenir de notre économie. Nous pourrions réduire temporairement les taux d'intérêt, mais cela aurait sûrement quantité de répercussions négatives, y compris une nouvelle flambée de ces taux au Canada. C'est pourquoi j'ai jugé bon de ne pas réclamer du gouverneur de la Banque du Canada qu'il fasse l'impossible.

* * *

LES FAILLITES

L'AUGMENTATION EN NOMBRE ET EN PASSIF

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Madame le Président, nous savons que les faillites commerciales ont augmenté de 37 p. 100 au cours des six premiers mois de l'année. Plus de 5,300 entreprises ont déclaré faillite, avec un passif qui avoisine deux milliards, presque le double de l'an dernier. Leurs problèmes découlent des taux élevés d'intérêt.

Jusqu'à maintenant, les entreprises touchées étaient en majorité de petite on moyenne importance, mais voilà que le *Financial Times* nous annonce aujourd'hui que d'ici à l'hiver prochain d'importantes sociétés seront forcées de déclarer faillite. D'autre part, les propositions budgétaires du ministre pour venir en aide aux entreprises ont été renvoyées au comité d'experts qui ne se prononcera pas avant septembre. Comme nous devrons sans doute attendre jusqu'en janvier pour connaître les mesures d'aide, faut-il supposer que le ministre n'a pas d'autres solutions pour aider le monde des affaires à réduire les taux d'intérêt et que nous devons donc nous attendre à 11,000 ou 12,000 faillites commerciales d'ici la fin de l'année?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, le député affirme que les faillites sont imputables aux taux d'intérêt élevés. S'est-il seulement demandé quelle est la cause des taux d'intérêt élevés?

M. Crosbie: Le gouvernement.

Des voix: Vous-même!

M. MacEachen: Je répondrai, pour ma part, que ce sont les prix élevés. Tant que nous n'aurons pas rabaissé le taux d'inflation, il ne faut s'attendre à aucun répit du côté des taux d'intérêt. Si le député se souciait autant de la question qu'il veut bien le prétendre, il collaborerait avec le président du Conseil du Trésor afin de renvoyer au comité le projet de loi sur les restrictions salariales, plutôt que de perdre son temps à faire de l'obstruction à la Chambre.

* * *

LE LOGEMENT

LES HAUSSES DE LOYER EXIGÉES PAR LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

L'hon. Allan Lawrence (Durham-Northumberland): Madame le Président, la question que je pose au ministre des Finances a trait à des observations qu'il a faites plus tôt aujourd'hui, demandant à l'opposition son concours dans les cas où des réductions seraient possibles. Je tiens à lui signaler une situation que le ministre chargé du logement connaît très bien, car, à l'instar d'autres députés, je lui ai écrit au sujet des hausses de loyer auxquelles doivent faire face les locataires d'un grand nombre des plus de 9,000 logements locatifs que la Société canadienne d'hypothèques et de logement possède dans différentes régions. Lorsque le ministre a parlé d'aide à propos des organismes de ressort fédéral—je citerai le cas d'un locataire de ma circonscription dont le loyer a augmenté de 20 p. 100 le 1er juillet, et celui d'un locataire de Pierrefonds, dans la circonscription de Vaudreuil, au Québec, dont le loyer a augmenté de 42 p. 100 depuis le budget—le ministre des Finances entendait-il obliger la Société canadienne d'hypothèques et de logement, organisme fédéral, à réduire ses hausses à 6 p. 100?

• (1430)

M. Crosbie: Le ministre chargé du logement n'en a pas la moindre idée.

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, j'ai répondu hier à une question analogue que m'avait posée un député néo-démocrate.

M. Baker (Nepean-Carleton): Répondez-y donc encore une fois!

M. Cosgrove: J'ai dit que, après avoir consulté mes collaborateurs et réfléchi à la question, j'en avais conclu qu'à première vue la définition d'organisme réglementaire, au sens où le ministre a utilisé cette expression le soir du budget, ne semble pas s'appliquer à la Société canadienne d'hypothèques et de logement, compte tenu de son mandat et des dispositions de la loi nationale sur l'habitation. J'ai ajouté que, dans un effort pour respecter l'esprit de la décision que le gouvernement a prise de ramener l'inflation à 6 p. 100, mes collaborateurs cherchent à déterminer ce que cela signifierait pour les contribuables si nous renoncions à contrôler le déficit et à combattre les pressions inflationnistes qui tiennent aux salaires et aux prix et qui se traduisent par les hausses de loyer que le député a citées.

Questions orales

L'APPLICATION DU PROGRAMME DE RESTRICTION À LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

L'hon. Allan Lawrence (Durham-Northumberland): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Finances. Comme la plupart des députés à la Chambre, celui-ci sait sûrement que la population en a absolument ras le bol des interminables et innombrables études préliminaires du ministre chargé du logement.

M. Crosbie: Ils en ont ras le bol du ministre des Finances et du premier ministre.

M. Lawrence: Ma question est des plus directes et s'adresse soit au premier ministre, qui a envoyé une lettre à tous les membres de son cabinet, soit au ministre des Finances. Ces propriétés appartiennent à la SCHL qui a imposé à ses locataires des hausses énormes de loyer depuis la présentation du budget, hausses qui, dans la plupart des cas, sont entrées en vigueur le 1er juillet.

M. Crosbie: Le jour de la Fête du Canada.

M. Lawrence: Ce programme de restriction à 6 p. 100 prévu dans le budget du ministre des Finances—et je ne répéterai pas ses paroles, mais il vise les services essentiels—s'applique-t-il à la SCHL? Oui ou non, s'il vous plaît.

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, j'ai clairement expliqué, et cela à bien des reprises à la Chambre, que le programme d'austérité s'appliquera à tous les organismes et à tous les ministères gouvernementaux.

M. Crosbie: Quand?

M. Clark: A Parcs Canada aussi?

M. MacEachen: Il s'applique aux augmentations qui entrent en vigueur au cours des douze prochains mois.

M. Crosbie: Et la résidence de la promenade Sussex, le programme s'y appliquera-t-il?

M. MacEachen: Je rappelle au député qu'en matière de réductions, puisqu'il a employé l'expression, seuls les traitements des ministres et des députés ont été effectivement réduits, c'est-à-dire que les augmentations ont été ramenées de 11 p. 100 à 6 p. 100—du moins l'ont-elles été au 1er juillet. J'ai essayé tout à l'heure d'expliquer au collègue du député que, dans certains cas, les augmentations de prix pour les institutions et pour les services publics pourraient être justifiées. Les premiers ministres provinciaux ont, sauf erreur, laissé entendre lors de la conférence qui les a réunis que, dans certains cas, les services publics pourraient ne pas avoir les moyens de respecter les directives concernant la limitation à 6 p. 100 des hausses de revenus, car ils perdraient de l'argent, ou encore ils ne pourraient pas assumer les augmentations de leurs coûts. Cet argument me paraît raisonnable.

M. Baker (Nepean-Carleton): Belle façon d'éluder la question!

M. MacEachen: Mais, madame le Président, le député accepterait-il de contenir à 6 p. 100 les augmentations justifiées de coût ou de loyer de la SCHL et d'accroître le déficit d'un montant semblable . . .

Des voix: Oh, oh!

M. MacEachen: . . . c'est une décision que le gouvernement serait appelé à prendre.

Des voix: Oh, oh!

M. Andre: Et toc!

* * *

LES FAILLITES

LES RÉPERCUSSIONS DES BUDGETS

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Le ministre a recours à une norme pour les fonctionnaires et à une autre en ce qui concerne les prix.

M. Baker (Nepean-Carleton): C'est tout à fait vrai.

M. Blenkarn: Le gouvernement peut exiger le prix qu'il veut, mais quant à ses propres dépenses, il entend les limiter. C'est un autre moyen de taxer davantage les Canadiens.

M. Crosbie: C'est juste.

M. Blenkarn: Depuis le 30 juin 1980, le passif en cause dans les faillites a augmenté de 260 p. 100, et le ministre des Finances actuel occupait cette fonction durant toute cette période. Je l'invite à nous dire dès maintenant s'il a fait quoi que ce soit dans ses trois budgets pour réduire les taux d'intérêt et améliorer la situation du commerce au Canada. A moins que la hausse de 260 p. 100 des pertes lors des faillites commerciales soit la preuve directe du style de gestion dont il a doté notre pays.

M. Malone: C'est l'économie de la ruine.

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, le député ne pose sa question que pour la forme. Ses intérêts ne sont que politiques.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: C'est honteux!

M. MacEachen: J'attire l'attention du député sur une période au cours de laquelle je ne tenais pas le portefeuille des Finances, soit en 1978, lorsque le taux des faillites a augmenté de 42 p. 100 pendant le premier semestre. Qu'il mette ça dans sa poche et son mouchoir par-dessus!

M. Baker (Nepean-Carleton): C'est mince comme effort.

M. Crosbie: C'est la faute de Chrétien.

Des voix: Oh, oh!

LE NIVEAU DES TAUX D'INTÉRÊT

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Finances. Il sait que tous les commentateurs de la situation ont souligné que les taux d'intérêt élevés sont la principale cause des faillites et de nos difficultés économiques. Nous avons eu des taux d'intérêt élevés pendant presque tout le mandat du ministre des Finances. Quels programmes le ministre a-t-il lancés dans ses trois budgets pour réduire les taux d'intérêt? Pendant qu'il se trouve une autre réponse désinvolte, coulante et astucieuse, dira-t-il à la Chambre pourquoi les hommes d'affaires canadiens paient aujourd'hui au moins 3 p. 100 de plus pour leurs emprunts que leurs homologues américains?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, pour commencer, le député devrait comprendre que le taux d'inflation aux États-Unis est de 7 p. 100 environ.

Des voix: Oh, oh!

M. Huntington: Pourquoi?

M. MacEachen: Il frise les 12 p. 100 au Canada.

Des voix: Oh, oh!

M. MacEachen: Cela pourrait aider le député à comprendre les faits élémentaires concernant notre économie.

* * *

LES TRAVAUX PUBLICS

LE SORT RÉSERVÉ À L'IMMEUBLE DALY À OTTAWA

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics. Elle a trait au sort réservé à l'édifice Daly, immeuble fédéral de ma circonscription qui est vacant depuis au moins trois ans. Les journaux signalent aujourd'hui que l'immeuble en question sera démoli. Je voudrais savoir si cette décision est définitive, quand l'immeuble sera démoli et s'il a quelque chose à dire à ce propos.

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, la question de l'immeuble Daly, j'en suis certain, intéresse tous les députés. La question est très difficile à trancher, car elle est vivement controversée. C'est pourquoi, étant donné aussi les renseignements fournis dans les journaux au sujet de la décision du Conseil du Trésor, j'ai dit que je me proposais d'en appeler de cette décision et d'examiner la question en fonction d'une étude en voie de préparation sur les locaux disponibles dans la région de la Capitale nationale.

M. Clark: Une autre étude.

LE LOGEMENT

LE PROGRAMME D'ALLÉGEMENT DES TAUX HYPOTHÉCAIRES

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, j'ai une question à poser et seul je pense le premier ministre peut y répondre.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Seul son meilleur ami le sait.

M. Deans: J'espère que le premier ministre pourra répondre. Il se souviendra qu'il y a deux jours, il a été prié de dire si le cabinet avait fini par prendre une décision sur l'application du programme d'allégement des taux hypothécaires, dont on disait dans l'énoncé budgétaire du ministre des Finances qu'il était à l'étude.

• (1440)

Le premier ministre se souviendra sûrement avoir dit que le cabinet n'avait pas pris de décision définitive, donc qu'il ne lui serait pas possible d'engager le gouvernement a réduire de 3 à 6 p. 100 les taux hypothécaires à l'intention de ceux qui achètent des maisons individuelles. il ne peut ignorer que le ministre du logement a déclaré non seulement que le programme était en place mais aussi, au cours d'une interview publiée aujourd'hui dans le *Globe and Mail*, que seuls les détails restent à préciser et que le programme s'en vient. Qui a raison?

Est-ce qu'un tel programme existe, est-ce qu'il va se matérialiser? Est-ce qu'il s'en vient? Les gens peuvent-ils aller acheter une maison en toute confiance, sachant que le programme va effectivement leur procurer l'avantage d'une réduction de 3 à 6 p. 100 des taux hypothécaires?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, depuis que le programme a été présenté dans le budget et plus spécialement sous forme de livre blanc, il marque l'engagement du gouvernement à l'exécuter. Voilà ce que c'est qu'un livre blanc. Ce n'est pas un livre vert, lequel ne traite que de consultations portant sur des possibilités. C'est un programme d'action gouvernementale. Cela est précisé dans le livre blanc et aussi dans le budget du ministre des Finances, et le ministre de la SCHL chargé du logement a tout à fait raison de dire qu'il s'agit d'une politique gouvernementale.

M. Clark: Donc, le revoilà.

M. Trudeau: Mais l'application de ce programme sera comparable à tous ceux qui découlent des livres blancs.

M. Crosbie: Peut-être bien que si, peut-être bien que non.

M. Trudeau: Elles sont présentées sous forme de livres blancs—comme la chose est bien connue de tous les parlementaires—pour la raison justement qu'elles doivent faire l'objet de consultations . . .

M. Crosbie: Et de dérision.

M. Trudeau: L'aspect dérisoire dont parle le député vient généralement du parti conservateur, qui s'examine trop le nombril.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Munro (Hamilton-Est): Ce qui n'est pas un tableau bien alléchant non plus.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Il ne tient pas à regarder le vôtre en plus.

M. Trudeau: Madame le Président, j'ai du moins adressé ma réponse aux membre du NPD qui s'intéressent à cet effet hypothécaire et à la baisse des taux d'intérêt.

M. Stevens: Dialogue de socialistes.

M. Trudeau: Voilà la situation. J'ai bien précisé à la Chambre que si nous avons un livre blanc, c'est que nous désirons consulter divers établissements et les gens qui s'occupent de la mise en œuvre et de l'application d'une telle politique. Naturellement, il faut attendre les résultats de cette consultation avant de pouvoir dire que l'application va démarrer. Telle est exactement la situation. Le gouvernement a cette politique. Nous voulons l'appliquer, mais nous tenons avant de mettre le projet de loi en discussion à connaître les réactions du comité que nous avons créé.

M. Deans: Excellente réponse!

LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, dans son exposé budgétaire, le ministre des Finances a déclaré, comme en témoigne la page 18880 du hansard du 28 juin dernier:

> Je dépose ce soir un document de consultation dont les propositions, si elles étaient adoptées, auraient les principaux effets suivants: Les acheteurs de logements neufs pourraient obtenir des prêts hypothécaires à des taux d'intérêt sensiblement réduits—3 à 6 point de moins que les taux courants.

Le premier ministre peut-il me dire si je puis assurer aux Canadiens qui s'adressent à moi qu'ils peuvent renouveler leurs hypothèques ou acheter des maisons aujourd'hui et profiter de la réduction de 3 à 6 points que le gouvernement a l'intention d'appliquer, selon lui. A quelle date cette politique sera-t-elle présentée à la Chambre pour être débattue et adoptée?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, ma réponse sera tout aussi hypothétique que la question. Si le comité d'experts, le comité consultatif, est prêt à appuyer cette politique gouvernementale dans ses grandes lignes et dans le détail et que la Chambre des communes donne par la suite rapidement son accord . . .

M. Taylor: Cela fait bien des si.

M. Trudeau: . . . il peut alors donner cette assurance à ses électeurs. Les conservateurs ne cessent de m'interrompre pour souligner la nature hypothétique de la proposition. Pourtant, en tant que parlementaires, ils devraient savoir ce qu'est un livre blanc. Le gouvernement a l'intention de mettre en œuvre cette politique, mais il la présente sous forme de livre blanc au lieu de présenter un projet de loi en première lecture, car il désire que des consultations aient lieu. Il est possible, peut-être même probable, que les personnes que nous consultons nous proposent certaines modifications susceptibles d'améliorer la politique.

M. Deans: Mais allez-vous la mettre en œuvre?

M. Trudeau: Dans ce cas, nous serons heureux de les accepter. Nous avons l'intention d'adopter cette mesure de façon à mettre le projet à exécution. Nous ne voulons pas cependant anticiper sur les conclusions du comité. Les éminents Canadiens en question ont accepté de siéger au comité afin d'améliorer la politique établie dans le livre blanc. On peut supposer que s'ils étaient contre cette politique, ils n'auraient pas accepté de faire partie du comité. Ainsi, je pense que le député peut garantir à ses électeurs l'application d'une politique, sans entrer dans les détails.

Des voix: Bravo!

LA GARANTIE

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, cela veut-il dire que le premier ministre nous garantit que le gouvernement du Canada instaurera un mécanisme qui permettra d'obtenir des emprunts à des taux inférieurs de 3 à 6 p. 100 au taux courant?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je prierais le très honorable chef de l'opposition de relire ma réponse précédente.

M. Clark: Non, vous ne vous en tirerez pas aussi facilement, monsieur le premier ministre.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, les livres blancs sont devenus une façon de noyer le poisson pour le gouvernement.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Je poserai ma question au premier ministre du Canada de façon très directe. Peut-il garantir à la Chambre des communes que le gouvernement du Canada instaurera un système qui permettra d'obtenir des emprunts à des taux inférieurs de 3 à 6 p. 100 au taux du marché? Peut-il nous le garantir?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Si le très honorable représentant veut bien lire la question qu'a posée son collègue du Nouveau parti démocratique, il verra que c'est essentiellement ce que j'essayais d'expliquer. Je suis certain que le très honorable chef de l'opposition aurait pu comprendre

ma réponse si elle n'avait pas été enterrée par les éclats de rire de ceux qui siègent derrière lui et à ses côtés.

Des voix: Bravo!

LA DÉCLARATION DU MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, le premier ministre sait peut-être que, dans une émission radiodiffusée le 11 juillet dernier, émission d'ailleurs préparée à l'avance, son ministre responsable du logement a déclaré: «Le gouvernement canadien va mettre en vigueur un programme qui permettra d'offrir des prêts à un taux d'intérêt inférieur de 3 à 6 p. 100 au taux du marché». Le ministre disait-il la vérité?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, il suffirait au très honorable représentant de se reporter à ma réponse précédente.

Des voix: Oh, oh!

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

LA CAISSE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES INDIENS

M. Stan Schellenberger (Wetaskiwin): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Les Canadiens les plus pauvres, les Indiens, ont du mal à mettre la main sur les fonds de la Caisse de développement économique des Indiens. Cette caisse est indispensable pour fournir de l'emploi aux Indiens. Le ministre peut-il nous dire si les 345 millions de dollars mis de côté pendant les quatre prochaines années seront dépensés, et si cela n'est reporté que de deux ans? Les autochtones veulent le savoir.

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Oui, madame le Président, c'est fondamentalement exact. Il s'agit d'un report. Il ne s'agit pas d'une diminution du montant global. Le déficit de cette année et de l'an prochain s'ajouteront au bout de la somme globale promise, qui demeure la même.

LA NATURE DU REPORT

M. Stan Schellenberger (Wetaskiwin): Madame le Président, les autochtones et moi-même ne parvenons pas à trouver ces fonds dans les prévisions budgétaires et nous voudrions également savoir quel est exactement le rapport entre le Fonds de promotion économique des Indiens et le Fonds de développement de l'Ouest et si ce report représente effectivement une somme provenant de ce fonds dans lequel rien n'a été versé jusqu'ici?

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame le Président, les intentions du gouvernement à l'égard de cette caisse et du montant global de 345 millions réparti sur un certain nombre d'années ont été mentionnés dans l'exposé budgétaire du ministre des Finances, ou plus particulièrement dans les documents budgétaires. Si le député veut vérifier, il y trouvera toutes les données pertinentes. S'il ne les trouve pas, je m'empresserai de les lui montrer.

* * *

• (1450)

LE DROIT DE LA MER

LE REJET DU TRAITÉ PAR LES ÉTATS-UNIS—L'INCIDENCE SUR L'EMPLOI DANS LES MINES

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Madame le Président, ma question s'adresse au Secrétaire d'État aux Affaires extérieures et concerne la convention du droit de la mer et les développements qui se sont produits dans ce domaine sur la scène mondiale la semaine dernière. Le ministre a sans doute eu la chance d'examiner attentivement la déclaration du gouvernement américain et d'en parler avec ses collègues, entre autres avec le ministre d'État aux Mines. Étant donné que notre pays est un gros producteur de nickel et de cuivre, je me demande si le ministre pourrait nous dire quelles répercussions la décision américaine aura à terme sur la situation de l'emploi chez nous, sinon l'année prochaine, un jour sûrement?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, le gouvernement du Canada a été très déçu en apprenant du président Reagan que les États-Unis ne signeraient pas la Convention sur le droit de la mer. Nous avons envoyé un message dans ce sens aujourd'hui, je crois, aux autorités américaines. Toutefois, nous continuerons d'essayer de rallier autant de pays que possible.

En ce qui concerne la question du député, il est beaucoup trop tôt pour évaluer les répercussions que cela pourrait avoir sur l'emploi. Par exemple, le maintien de la participation américaine aurait pu entraîner des modifications de la Convention en matière d'exploitation minière des fonds marins qui auraient pu être moins favorables pour nous. Il nous est donc impossible de répondre d'une façon précise et brève à cette question. Mais, de façon générale, le fait que les États-Unis aient décidé de ne pas signer le traité et de suspendre les négociations est une mesure rétrograde.

LES CONSÉQUENCES SUR LA ZONE ÉCONOMIQUE

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Madame le Président, afin que nous y voyions plus clair, le ministre peut-il nous dire quelles sont les conséquences du retrait des États-Unis de la convention sur la zone économique exclusive du Canada en ce qui concerne la pêche, la prospection pétrolière et minière et la pollution?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, selon moi, cela ne nuira pas aux revendications que nous avons présentées dans le cadre du traité en supposant que ce traité entre en vigueur et que nous en soyions les signataires comme j'y compte bien. La question est de savoir si les États-Unis pourront prévoir la même chose, si nous arriverons à faire valoir que les dispositions du traité visent uniquement ses signataires et qu'elles ne relèvent pas du droit général ou coutumier international à la suite du traité. A mon avis, il s'agit là d'une question juridique et d'une question politique internationale qui va susciter une vive controverse au cours des années à venir.

* * *

LES SOINS MÉDICAUX

LA PRESTATION DES SERVICES EN NOUVELLE-ÉCOSSE

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Madame le Président, ma question devrait normalement s'adresser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, mais comme il est de plus en plus évident que c'est le ministre des Finances qui est responsable de l'assurance-maladie, c'est à ce dernier que je la poserai. Le ministre des Finances n'ignore pas que dans sa province, la Nouvelle-Écosse, le ministre provincial de la Santé a récemment annoncé que des licenciements seraient effectués dans le secteur des soins de santé et a indiqué que les habitants de la province allaient être obligés d'assumer des frais de service. Les raisons invoquées à l'appui de cette décision sont le déficit budgétaire de la province et la réduction connexe des paiements de transfert fédéraux. C'est exactement ce que j'ai prédit qu'il arriverait si le gouvernement fédéral réduisait les fonds de l'indemnisation consécutive à la suppression du revenu garanti. Les gouvernements conservateurs irresponsables ont trouvé un prétexte pour s'attaquer à l'assurance-maladie.

Des voix: Oh, oh!

M. Blaikie: Le gouvernement admettra-t-il maintenant qu'il avait tort et qu'il a joué imprudemment avec l'avenir de l'assurance-maladie au Canada, et prendra-t-il des mesures pour réparer l'erreur qu'il a commise cette année?

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame le Président, il sera difficile à une province, qu'il s'agisse de la Nouvelle-Écosse ou de n'importe quelle autre, d'imposer des frais aux utilisateurs des services de santé sous prétexte que les sommes accordées aux provinces à cette fin ont été réduites, parce que ce n'est pas vrai. Au cours des cinq prochaines années, les paiements de santé accordés aux provinces augmenteront de 13 p. 100 environ en moyenne. Je ne comprends donc pas pourquoi on pourrait imposer des frais de service aux habitants de la Nouvelle-Écosse . . .

Mlle MacDonald: L'augmentation est de 4.6 p. 100.

Mlle Bégin: . . . sous prétexte qu'il y a soi disant eu une réduction des paiements de transfert.

LES PAIEMENTS DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Madame le Président, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social sait qu'elle-même et le ministre des Finances sont à la source du conflit politique au sujet des régimes d'assurance-maladie dans ces provinces. Le groupe de travail parlementaire a affirmé que le gouvernement fédéral consacrait assez de fonds au budget de la santé, mais il avait inclus dans son calcul les recettes garanties. Depuis, le gouvernement fédéral a réduit les paiements et les coûts ont augmenté.

Le gouvernement est-il prêt à repenser sa réduction peu judicieuse des paiements de transfert affectés à la santé et à adopter une position aux termes de laquelle il pourrait s'entendre honnêtement avec les provinces sur des normes nationales en matière de soins médicaux précises, plus rigides et applicables?

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame le Président, l'été dernier, les premiers ministres provinciaux, dont celui de la Nouvelle-Écosse, ont dit eux-mêmes qu'ils n'affectaient jamais les recettes garanties aux soins de santé de sorte qu'ils ne peuvent maintenant prétendre que les réductions avaient quoi que ce soit à voir avec le gouvernement fédéral.

M. Blaikie: C'est pourtant ce que vous avez toujours affirmé. C'est vous qui avez changé de position.

* * *

LE PROGRAMME D'ADAPTATION DE L'INDUSTRIE ET DE LA MAIN-D'ŒUVRE

ON DEMANDE DE DÉSIGNER LA RÉGION DE GUELPH (ONTARIO)

L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre suppléant de l'Industrie et du Commerce. Il y a plus d'un mois, des autorités de la région de Guelph se sont entretenues avec le ministre pour exiger que l'on désigne leur région aux fins du Programme d'adaptation de l'industrie et de la main-d'œuvre. Des chiffres qui ont depuis été publiés révèlent que le nombre des mises à pied survenues dans la région de Guelph en juin dernier était supérieur de quelque 452 p. 100 à celui de juin de l'an dernier. Maintenant que le ministre de l'Industrie et du Commerce s'est occupé de sa propre région en accordant un prêt sans intérêt de 6 millions de dollars, quand va-t-il s'intéresser aux habitants de la région de Guelph?

[*Français*]

L'hon. Charles Lapointe (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Madame le Président, le comité du Cabinet chargé de l'application du Programme d'adaptation de l'industrie et de la main-d'œuvre doit siéger d'ici la fin de juillet et étudier les demandes qui lui sont faites.

[*Traduction*]

LES CRITÈRES DE DÉSIGNATION

L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe): Madame le Président, Guelph compte environ 75,000 habitants. Elle a connu un total de 1,077 mises à pied au cours du mois de juin et ses dépenses au titre du bien-être social dépassent déjà de 30 p. 100 le budget prévu à cet effet. Qu'est-ce que le gouvernement attend de plus avant de prendre des mesures en vue d'atténuer les répercussions désastreuses qu'a eues dans cette région sa politique économique?

[*Français*]

L'hon. Charles Lapointe (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Madame le Président, même si l'honorable député met beaucoup de conviction dans sa démonstration, je n'ai pas participé à la réunion avec les représentants de la ville de Guelph, alors il m'est extrêmement difficile de donner une réponse appropriée à sa question à ce moment-ci.

* * *

[*Traduction*]

LE GOUVERNEMENT DU CANADA

LA DÉCENTRALISATION DE SERVICES DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ NATIONALE ET DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Au début de la période des questions, le ministre a dit que son programme de restrictions s'appliquait à tous les ministères du gouvernement. Il semblerait que quelques-uns de ses collègues soient en train de le faire mentir. Le ministre sait-il qu'hier le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a annoncé un vaste programme très coûteux de décentralisation et de déménagement selon lequel des services implantés à Toronto et dans la région de la capitale nationale seraient déménagés à Peterborough, Chatham et Timmins, en somme un programme très coûteux instauré en pleine période d'austérité? Si le ministre était au courant de ce projet, peut-il nous exliquer comment ce programme contribuera à réduire le déficit? S'il ne l'était pas, voudrait-il quand même examiner l'effet que ce programme peut avoir sur le déficit?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, j'étais au courant. En fait, j'ai été un de ceux qui ont annoncé qu'une direction de ce ministère déménagerait de Halifax à Sydney, en Nouvelle-Écosse. Le député n'a établi aucun rapport entre l'application de notre programme de décentralisation et la limitation des hausses de salaires à 6 et 5 p. 100. Pour ma part, je ne vois aucun rapport entre ces deux éléments. Je me félicite que nous ayons pu relancer ces projets qui avaient été annulés sans raison valable par le gouvernement précédent pendant sa brève présence au pouvoir.

M. Baker (Nepean-Carleton): Si le ministre des Finances ne voit pas le rapport, bien des Canadiens le voient parfaitement. Le gouvernement a demandé à ses fonctionnaires et à d'autres travailleurs de limiter leurs exigences salariales à 6 et 5 p. 100, mais le gouvernement, lui, se soustrait à ces restrictions.

• (1500)

LA DATE DES TRANSFERTS

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, j'ai une question à poser au président du Conseil du Trésor. Est-il vrai qu'il a envoyé le ministre des Travaux publics à Peterborough pour annoncer un changement qui se produira en 1986? Y a-t-il une raison pour que ces organismes soient transférés dans les circonscriptions libérales de Timmins, Sydney et Chatham en 1984 et en 1985, alors que celui qui est destiné à Peterborough y sera transféré juste après les prochaines élections, de sorte que le candidat libéral pourra faire cette promesse à Peterborough lors de la prochaine campagne électorale?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, je me suis en effet rendu hier matin dans la circonscription conservatrice englobant la ville de Peterborough pour y prendre part à une conférence de presse sous la présidence du maire de Peterborough. Ce dernier s'est réjoui d'apprendre que le gouvernement fédéral va créer des emplois dans cette circonscription conservatrice. J'ajouterai que j'étais accompagné du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

M. Clark: Quels sont vos projets pour l'année 2003?

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. DEANS—L'ABSENCE DE M. ETHIER

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, j'invoque le Règlement. Je remarque depuis quelques jours que le vice-président, le député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Ethier) n'occupe pas le fauteuil. Je tiens à attirer l'attention de la présidence et celle de la Chambre, sur le fait qu'il nous a manqué, que la Chambre lui fait confiance et que nous attendons impatiemment qu'il reprenne ses fonctions.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Clark: Non, la Chambre ne lui fait pas confiance.

M. DOMM—LA DÉCLARATION APPAREMMENT TROMPEUSE DE M. COSGROVE

M. Bill Domm (Peterborough): Madame le Président, j'invoque le Règlement à propos d'une déclaration du ministre chargé du logement. Je sais qu'il a induit la Chambre en erreur inconsciemment ou involontairement.

M. Crosbie: Il est toujours inconscient.

M. Domm: Le ministre chargé du logement a dit qu'il prenait l'initiative dont il a parlé avec l'approbation du maire de Peterborough, ce qui est faux.

Mme le Président: A l'ordre! Le député entame un débat. Il ne fait pas un rappel au Règlement.

M. FULTON—LA RÉPONSE DE M. BLAIS À PROPOS DES BILLETS REMIS À DES FONCTIONNAIRES POUR DES VOYAGES À L'ÉTRANGER

M. Jim Fulton (Skeena): Madame le Président, j'invoque le Règlement au sujet de ce qui s'est passé hier pendant la période des questions. J'ai eu l'occasion de parler au ministre. Dans la réponse qu'il m'a donnée, il a dit que je me rappellerais sans doute que la lettre qu'il m'avait envoyée faisait suite à une question que j'avais fait inscrire au *Feuilleton*. C'est inexact. Je pense que le ministre aimerait tirer la situation au clair. Il s'agissait des 1,500 billets pour des voyages internationaux émis au cours d'une période d'un mois. Il a dit que c'étaient des billets pour des voyageurs partant de divers endroits du Canada. Je crois que le ministre sait fort bien que cette déclaration était inexacte, elle aussi, et que les 1,500 billets ne pouvaient être utilisés qu'à partir d'Ottawa.

Mme le Président: A l'ordre. C'est au ministre ou à un député qu'il incombe de corriger une déclaration inexacte. Les députés ne peuvent pas corriger les déclarations de leurs collègues.

Le député veut-il invoquer le Règlement?

M. Domm: Madame le Président, je laisse à la présidence le soin de décider s'il s'agit d'un rappel au Règlement ou de la question de privilège.

Mme le Président: A l'ordre. La présidence ne peut pas deviner pourquoi un député demande la parole. Le député doit lui expliquer pourquoi il demande la parole, que ce soit pour un rappel au Règlement ou pour soulever la question de privilège. Le député a demandé la parole pour un rappel au Règlement qui, manifestement, n'en était pas un. Il était évident qu'il se lançait dans un débat. C'est son droit, mais pas sous le couvert d'un rappel au Règlement. C'est interdit. Je profite de l'occasion pour signaler au député que la même question ne peut pas ensuite être soulevée sous le couvert de la question de privilège.

M. NIELSEN—LA DÉMISSION DE M. ETHIER—LA POSITION DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Madame le Président, je désire parler de la question soulevée par le député de Hamilton Mountain (M. Deans). Comme en fait foi le hansard à la page 19165 du 8 juillet, le député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Ethier) nous a informé qu'il présentait sa démission au premier ministre (M. Trudeau) et aux membres de son caucus. Un peu plus bas sur la même page, il nous laisse entendre que c'est à vous qu'il présente sa démission. La présidence a donné l'impression, peut-être un peu prématurément, qu'elle était autorisée à accepter cette démission. J'estime que non et que le premier ministre, le gouvernement et eux seuls sont autorisés à désigner d'autres députés pour occuper la présidence à la suite d'une entente entre tous les partis.

Au nom de mes collègues, je tiens à dissocier entièrement notre parti des propos tenus par le député de Hamilton Mountain (M. Deans). Si je le fais, c'est à cause des propos quelque peu excessifs qu'a tenus le député de Glengary-Prescott-Russell en présentant sa démission à la présidence. Il a dit:

> Madame le Président, étant donné mes fonctions, je risque de rompre avec une tradition de longue date en demandant la parole, mais je dois me dissocier de ce qui se passe en ce moment. Il existe des usages établis de longue date et des règles de procédure qu'il faut observer. D'après le Règlement et les règles de procédure, la sonnerie doit retentir pendant quinze minutes, et je ne peux pas continuer à assumer mes responsabilités.

Il y a là un sous-entendu manifeste, un officier de la Chambre a porté une accusation.

M. de Corneille: Bravo!

M. Nielsen: Le député voudra peut-être applaudir lorsque j'aurai terminé ma citation.

Le député de Glengarry-Prescott-Russell a ensuite ajouté, toujours à titre de représentant de la présidence:

> Par conséquent, je signale au premier ministre (M. Trudeau) et aux membres de mon caucus que je ne peux plus assumer mes fonctions parce que les députés absents . . .

En faisant clairement allusion à nous.

M. Deans: Comment en êtes-vous si sûr?

M. Nielsen: Parce que nous étions les seuls députés absents. Puis il a ajouté, toujours en parlant de nous:

> . . . les députés absents font fi du Règlement et des règles de procédure.

Comme si ce n'était pas assez, il est allé encore plus loin en portant l'accusation suivante:

> Ils ne se comportent pas en véritables représentants du peuple.

Des voix: Bravo!

M. Nielsen: Je vois que les libéraux qui soutiennent le gouvernement trouvent très bien qu'un représentant de la présidence tienne ce genre de langage. S'ils approuvent un langage aussi excessif, c'est qu'ils ne connaissent pas grand-chose à notre institution. Par conséquent, le député en question doit supporter les conséquences de ses actes. Nous ne pouvons certainement pas l'accepter alors qu'il a porté des accusations contre ses collègues de la Chambre. Autrement, comment pourrions-nous lui faire confiance alors que ses opinions sont consignées noir sur blanc dans le hansard?

Des voix: Bravo!

[*Français*]

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, au sujet de ce rappel au Règlement, je voudrais exprimer notre point de vue puisque mes collègues leaders parlementaires des deux partis de l'opposition ont eu l'occasion de le faire. Je n'abuserai pas du temps que vous mettez à ma disposition, et je tâcherai d'aller directement au fait. Ce qui est la base de l'intervention de l'honorable député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Ethier) c'est un incident qui s'est produit, comme on le sait tous, la semaine dernière et qui impliquait l'application de deux articles du Règlement. Le premier, c'est le paragraphe (8) de l'article 60 qui détermine la procédure à suivre pour le vote sur la motion concernant le budget, et ce paragraphe (8) de l'article 60 détermine de façon bien précise que l'orateur doit interrompre les délibérations le sixième jour et mettre immédiatement aux voix la motion principale. Cela est on ne peut plus clair! Il faut lire cet article du Règlement en relation avec le paragraphe (2) de l'article 9 qui a trait à la durée de la sonnerie, et je cite:

Lorsque, en vertu des dispositions de tout article du Règlement ou de tout autre ordre de cette Chambre, l'Orateur a interrompu des délibérations . . .

Ce fut la situation, des délibérations ont dû être interrompues à cause du paragraphe (8) de l'article 60.

. . . afin de mettre immédiatement aux voix la question relative à une affaire alors en discussion devant la Chambre, la sonnerie d'appel des députés doit fonctionner pendant quinze minutes au plus.

Alors cela est l'évidence même, c'est le règlement le plus simple possible. C'est tellement vrai qu'à une occasion antérieure on m'a confié que le leader parlementaire du parti progressiste conservateur lui-même, l'honorable député de Yukon (M. Nielsen), avait fait des démarches pour s'assurer que ce règlement soit bel et bien appliqué et que la sonnerie effectivement ne dure pas plus de 15 minutes. Cela est tellement vrai qu'à cette occasion son whip est entré seul en Chambre et le nôtre a dû suivre par la suite afin de permettre que le compte se fasse. Alors, ce n'est pas innover, la procédure est bien connue, le Règlement est on ne peut plus clair.

Alors que reproche le député de Yukon à l'honorable député de Glengarry-Prescott-Russell lorsque celui-ci, de son banc, s'est tout simplement, dans ses propres termes, référé à une pratique bien établie et à un Règlement qui est extrêmement précis? Il n'a fait que dire ce que stipule la loi, et se conformer à la pratique parlementaire et au Règlement. Il n'y a rien de répréhensible dans tout cela! Ce qui est répréhensible, madame le Président, c'est le fait que les députés du parti progressiste conservateur, ce soir-là, ont fait fi de la pratique parlementaire, ont fait fi de leur propre requête en une occasion similaire antérieure, et ont fait fi du Règlement de la Chambre, et aujourd'hui d'une façon très basse, et le terme est très poli, madame le Président, d'une façon très basse, ils veulent discréditer un honorable député qui n'a fait que vouloir attirer le respect sur cette institution.

Je veux féliciter le leader parlementaire du Nouveau parti démocrate pour son bon et excellent jugement étant donné les circonstances, pour la courtoisie dont il a fait preuve en demandant que la démission qui de toute façon n'a pas été faite dans les règles, ce n'est pas une véritable démission, du député de Glengarry-Prescott-Russell soit reconsidérée. Il n'a pas démissionné. Je le félicite de reconnaître que ce député est très valable et qu'il a bien joué son rôle tant comme votre représentant au Fauteuil que de sa place en Chambre, mais je déplore grandement cette attitude plus ou moins directe, plus ou moins franche de la part du parti progressiste conservateur qui aujourd'hui refuse de fournir le consentement voulu, qui n'est pas absolument essentiel, mais qui refuse, par courtoisie, de reconnaître que le député de Glengarry-Prescott-Russell n'a fait que jouer son rôle de parlementaire aguerri, responsable et soucieux du respect du Parlement canadien. Je déplore cette attitude de leur part, et en ce qui nous concerne, nous considérons que le député de Glengarry-Prescott-Russell a suffisamment de maturité et est assez responsable pour prendre lui-même sa décision. Nous disons bienvenue à l'appui du Nouveau parti démocratique et, encore une fois, nous regrettons amèrement cette attitude reflétant peu de maturité, irréfléchie, enfantine du parti progressiste conservateur et de son chef.

• (1510)

[*Traduction*]

M. Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, comme le savent les députés, j'ai donc été impliqué dans cette affaire l'autre soir. Après que le député de Glengarry-Prescott-Russell eut dit en parlant des députés de mon parti qu'ils ne se comportaient pas en vrais représentants du peuple, vous m'avez donné la parole après avoir demandé au député de revenir sur sa décision. Voici ce que j'ai dit:

Madame le Président, avec la permission de la Chambre, je voudrais parler de la question que vient de soulever le député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Ethier). J'espère qu'avant de mettre son dessein à exécution . . .

Dessein, qu'il a exprimé dans sa déclaration précédente . . .

. . . Il acceptera de consulter son voisin de pupitre,

Et qui est en l'occurrence est l'Orateur adjoint . . .

. . . les services du greffier, madame le Président et un député de mon parti, le représentant de York-Peel (M. Stevens). S'il le sait, il comprendra exactement ce qui s'est passé ce soir. Je ne veux pas en dire davantage. D'autres le feront peut-être. Mais voilà ce que je tenais à dire à mon ami, dont la circonscription est presque voisine de la mienne. J'espère que le député va revenir sur sa décision.

Il s'agissait de l'accusation qu'il a portée. Voilà ce que le député a été invité à faire en toute bonne foi. Voici des extraits de ce qu'il a dit:

Madame le Président, je sais gré au député de Nepean-Carleton (M. Baker) de ses bonnes paroles. Je ne reviens pas sur ce que j'ai dit tout à l'heure, je m'y tiens, et je le dis sans ambages. Je m'en tiens à ce que j'ai dit . . . Je n'occuperai plus le fauteuil si les députés refusent de se conformer au Règlement et aux règles de procédure qu'ils ont eux-mêmes chargé la présidence d'appliquer. Je m'en tiens donc à ce que j'ai dit tantôt. Je vous prie d'accepter ma démission, madame le Président.

Madame le Président, cela fait peser une lourde responsabilité non seulement sur le député de Glengarry-Prescott-Russell mais aussi sur vous, car c'est à vous qu'il appartient de décider si vous pouvez accepter dans ces circonstances la démission qui vous a été présentée et qui n'a pas été retirée.

Je regrette d'avoir à le dire, compte tenu de ce que j'ai déclaré l'autre soir. Il ne serait pas dans l'intérêt de la Chambre que le député n'optempère pas puisqu'il n'a pas voulu se plier à l'invitation de se rétracter qui lui a été faite en toute bonne foi.

Je dis cela avec beaucoup de regret, car je souhaitais à ce moment-là qu'il retire ces paroles et j'ai fait tout mon possible pour qu'il le fasse.

Si nous voulons que la paix règne à la Chambre des communes, il serait préférable que le député n'occupe pas le fauteuil. Je dis cela avec beaucoup de regret, mais je crois devoir rester ferme, car j'ai été mis en cause l'autre soir dans cette affaire en ma qualité de député.

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, lorsque j'ai pris la parole, je n'avais pas l'intention de déclencher une telle réaction.

Des voix: Ha! Ha!

M. Deans: J'entends quelques petits rires du côté des conservateurs. Permettez-moi d'exposer carrément mes raisons. Premièrement, j'ai pu me rendre compte de la frustration et de la colère qui animaient le député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Ethier) ce soir-là. Je puis fort bien comprendre ses sentiments puisque le parti conservateur a refusé de voter alors qu'il n'avait aucune raison d'agir ainsi. Tous les autres députés à la Chambre des communes étaient obligés de siéger et d'attendre pour voir si les conservateurs allaient se décider ou non à voter.

Je n'ai pas caché le sentiment que j'éprouvais ce soir-là et je suis choqué d'entendre le leader à la Chambre de l'opposition officielle parler d'un ton mielleux des responsabilités des Canadiens. Il est temps qu'il commence à assumer ses propres responsabilités.

Des voix: Bravo!

M. Deans: Depuis l'année dernière, les conservateurs ne cessent de recourir à des mesures d'intimidation et d'employer un vocabulaire de charretier. Personnellement, j'en ai ras le bol de leur attitude.

Un soir tous les députés conservateurs se sont levés comme un seul homme et ont quitté la Chambre. Si j'avais pris la parole pour empêcher le gouvernement de faire adopter une ordonnance, ils auraient manqué l'occasion de parler sur un bill. Un autre jour, ils sont sortis de la Chambre et ont refusé de venir voter. Une autre fois, ils s'en sont pris à la présidence en criant et en hurlant comme des frénétiques.

Madame le Président, je regrette énormément que le parti conservateur ne manifeste aucune générosité d'esprit à ce sujet. Je leur conseille d'essayer de comprendre les contraintes auxquelles étaient soumises le député, de ne pas oublier qu'il a agi avec justice et impartialité dans d'autres circonstances et qu'il ne devrait pas s'en prendre puérilement à lui comme des ignares.

Des voix: Bravo!

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, je ne m'attarderai pas sur les derniers efforts déployés par le Nouveau parti démocratique pour appuyer les libéraux.

Une voix: Dites la vérité. Dites la vérité toute nue.

M. Clark: Le secrétaire parlementaire, le leader du gouvernement à la Chambre, me demande de dire la vérité toute nue. La Présidence n'ignore pas que ce jeudi soir, la situation se présentait comme suit. Les greffiers et M. l'Orateur adjoint, qui occupait alors le fauteuil de la Présidence, ont fourni des renseignements qui ont fait croire aux députés conservateurs que l'arrêt de 15 minutes ne serait pas appliqué strictement ou risquait de ne pas l'être. Madame le Président, sait parfaitement ce qui s'est produit.

Mme le Président: Puis-je interrompre le très hon. leader de l'opposition (M. Clark) avant qu'il ne continue à exposer les faits.

• (1520)

Il est vrai que l'on a demandé ce soir-là à deux personnes s'il s'agissait d'une sonnerie de 15 minutes ou non. Les deux ont répondu que c'était le cas. On leur a également demandé si l'on pouvait dépasser cette limite de 15 minutes et elles ont répondu en gros que cela s'était déjà vu, et il n'y a aucun doute à ce sujet. On dépasse souvent cette limite de 15 minutes, pas de beaucoup, mais quand même. C'est là la réponse qui a été donnée, et elle ne pouvait que signifier qu'il s'agissait bien d'une sonnerie de 15 minutes, mais qu'on n'était pas tenu de respecter cette limite.

Lorsqu'on m'a dit que le vote serait retardé, j'ai dit à un membre du caucus conservateur que j'étais prête à attendre quelques instants, mais pas indéfiniment. J'ai demandé à l'une des personnes attachées aux services du greffier de porter aux membres du caucus conservateur un message indiquant que le vote aurait lieu d'un moment à l'autre.

Ce sont les faits. Je me devais d'intervenir et je tiens à m'excuser d'avoir interrompu le très honorable chef de l'opposition; car c'est une chose que je n'aime pas faire. Cependant, en ma qualité de présidente, je me sens obligée de défendre les services du greffier qui conseillent les députés et ceux qui m'aident du mieux qu'ils peuvent.

M. Pinard: La moitié des députés de votre caucus était sortie de la Chambre de toute façon.

M. Clark: Merci beaucoup, madame le Président. Vous avez rétabli les faits, exactement comme j'aurais aimé le faire, et ce faisant, vous avez également corrigé l'impression laissée par le député de Hamilton Mountain (M. Deans).

M. Blaikie: Elle a fait du bien meilleur travail que vous.

M. Rossi: Il n'en reste pas moins que la moitié de votre caucus était partie.

Des voix: Bravo!

M. Fulton: Dites la vérité.

M. Clark: Si le député de Montréal qui vient d'intervenir avait un tant soit peu de courage, il inviterait son premier ministre (M. Trudeau) à déclencher immédiatement des élections. S'il le faisait, il perdrait sûrement son poste de député.

Des voix: Oh, oh!

M. Clark: Comme Votre Honneur vient de l'indiquer, la question a trait à la capacité de cette Chambre d'accepter la neutralité de la présidence. Notre capacité de respecter la neutralité de la présidence dans le cas du député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Ethier) a été très sérieusement mise en cause par les déclarations que ce dernier a faites à la Chambre, lesquelles ont été lues par le leader de l'opposition officielle à la Chambre. Le député de Glengarry-Prescott-Russell a dit des députés, dont il est un agent et à l'égard desquels il n'est censé manifester aucun esprit de parti:

Ils n'agissent pas en vrais représentants de ce pays.

Ce sont les termes qu'il a utilisés. L'honorable député de Nepean-Carleton (M. Baker) lui a immédiatement donné l'occasion d'étudier les faits, comme Votre Honneur en a informé la Chambre et le pays. Il s'est vu accorder cette chance et la possibilité de réfléchir. Il n'en a pas profité. Il n'a pas reconsidéré la question. Il n'a pas retiré les injures qu'il avait proférées à l'égard des députés face auxquels il est censé être neutre. Nous ne saurions le considérer comme une personne qui s'acquitte de ses responsabilités de façon neutre. Voilà à quoi se résume la situation. Il a eu plusieurs jours pour rétablir sa réputation. Il a choisi de ne pas le faire. Les députés de notre parti ne croient pas qu'il puisse se montrer neutre dans l'exercice des fonctions de la présidence de la Chambre des communes.

L'hon. Bud Cullen (Sarnia-Lambton): Madame le Président, je dois avouer que je suis quelque peu déçu du manque de générosité de l'opposition officielle. Je pense que le vice-président du comité plénier s'est acquitté de ses fonctions de façon admirable.

Des voix: Oh, oh!

M. Cullen: Il ne s'est pas montré partisan, et les éclats de rires de l'opposition ne sont pas justifiés. Pas une seule fois les députés d'en face n'ont eu à soulever cette question lorsqu'il occupait le fauteuil. S'il sont troublés et veulent des excuses, connaissant cet honorable représentant comme je le connais, je ne crois pas qu'il s'y oppose, mais j'espère que les députés d'en face feront preuve de générosité à l'égard d'un homme qui a dit ce qu'il pensait.

Je félicite le député de Nepean-Carleton (M. Baker) d'avoir essayer d'expliquer la situation au député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Ethier), mais dans ce cas-ci l'opposition officielle devrait faire preuve d'un peu de générosité.

M. Clark: Il a eu trois jours.

L'hon. Bryce Mackasey (Lincoln): Madame le Président, je serai bref. J'étais ici l'autre soir et j'ai écouté ce qui se passait—j'ai d'ailleurs écouté attentivement parce que certains me considèrent, j'imagine, comme un ardent partisan des traditions et de la procédure qui permettent à la Chambre des communes de fonctionner—et cela me trouble de voir que nous nous sommes quelque peu éloignés de la question. Il ne s'agit pas de savoir ce qui s'est passé l'autre soir et si la sonnerie qui devait retentir pendant 15 minutes a retenti 20 minutes, 25 minutes ou 30 minutes. J'étais ici et je me fie entièrement au jugement de Votre Honneur et à la façon dont vous avez évalué ce qui s'est passé ce soir-là.

La véritable question maintenant concerne l'intégrité du vice-président des comités pléniers. Cela me consterne que l'opposition mette en doute un seul instant l'intégrité, la sincérité et l'objectivité du député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Ethier).

M. Nielsen: De la présidence.

M. Mackasey: Le député du Yukon (M. Nielsen) nous rappelle constamment que nous ne devons pas prendre la parole lorsque nous sommes assis à notre place. Je demande au leader à la Chambre de l'opposition officielle de faire la même chose.

Les règles sont simples. Si les députés de l'opposition officielle doutent de l'intégrité du vice-président adjoint, ils savent ce qu'ils ont à faire, en l'occurrence proposer la motion appropriée.

M. Clark: Il a déjà démissionné.

M. Mackasey: Le vice-président adjoint de la Chambre n'est pas nommé par l'Orateur. Son nom est proposé à tous les partis de la Chambre des communes au moment voulu et les députés indiquent qu'ils lui font confiance à l'occasion d'un vote s'ils le veulent.

M. Nielsen: Ce n'est pas vrai.

M. Mackasey: Lorsque le vice-président adjoint de la Chambre a été nommé à son poste, tous les députés ont eu l'occasion de se demander s'il aurait la compétence voulue. C'est ce que veut la tradition. Il a été choisi par le gouvernement. Si l'opposition estime que le député est incompétent, libre à elle de proposer une motion en ce sens.

M. Domm: Il a démissionné.

M. Mackasey: Toutefois, je tiens à signaler que l'Orateur adjoint ne peut remettre sa démission qu'à une seule personne, celle qui l'a nommé, à savoir le premier ministre (M. Trudeau).

M. Clark: C'est ce qu'il a fait.

M. Mackasey: Le second point qui me préoccupe, c'est l'attitude du député de Nepean-Carleton, pour lequel j'éprouve un grand respect et que j'ai écouté l'autre soir. En écoutant attentivement ses propos, j'ai eu l'impression, à tort, à cause de la façon dont il s'est exprimé, qu'il disait à son voisin, le député de Glengarry-Prescott-Russell, de revenir sur sa décision de démissionner. Si le député n'est plus du même avis aujourd'hui, je dois le croire sur parole, mais le député de Nepean-Carleton m'a rempli de fierté l'autre soir en manifestant ainsi son amitié à l'égard de l'Orateur adjoint. Il a parlé de lui en termes très chaleureux en tant que voisin et d'après ce que j'ai pu entendre, j'ai cru que le député de Nepean-Carleton demandait à l'Orateur adjoint de se calmer, de réfléchir à la situation et de changer d'avis en retirant sa démission. Rien de ce qui s'est dit l'autre soir m'a donné l'impression du contraire. En fait, sauf erreur, Votre Honneur a exprimé la même opinion.

J'espère qu'avant de nous lancer dans un véritable débat au sujet des événements de l'autre soir, nous n'oublierons pas . . .

M. Clark: Qu'il a démissionné.

M. Mackasey: . . . que l'Orateur adjoint est un homme respectable. Il ne manquera pas d'exposer au premier ministre les motifs qui justifient sa décision. Le premier ministre lui demandera peut-être de préciser ce qu'il entendait pas «ils ne se comportent pas en véritables représentants du peuple», tout comme le député de Nepean-Carleton m'a précisé ce qu'il voulait dire. Malheureusement, il ressort de ses explications qu'il ne lui manifestait pas un geste d'amitié, qu'il ne lui demandait pas d'examiner la situation. Le député de Nepean-Carleton me regarde. Je tiens à lui dire en face que d'après non seulement ses propos, mais également le ton qu'il a employé—et je connais l'amitié qui le lie à l'Orateur adjoint et l'intérêt qu'il porte à la Chambre—j'ai eu vraiment l'impression qu'il lui disait, l'autre soir: «Vous avez proposé trop vite votre démission. Veuillez y réfléchir et la retirer».

M. Clark: Ou plutôt: «Vous avez formulé des accusations que vous devez retirer».

Mme le Président: Il serait peut-être utile que j'ajoute quelques mots pour répondre à l'intervention du député du Yukon (M. Nielsen). Si le député lit attentivement ce que j'ai déclaré ce soir-là, il constatera que je n'ai nullement accepté la démission du vice-président du comité plénier car, bien entendu, cette question ne peut se régler qu'entre le premier ministre (M. Trudeau) et l'intéressé.

• (1530)

Je sais pertinemment que le député ne se rendait pas très bien compte de ce qui se passait et, voyant qu'il était visiblement très inquiet à l'idée que nous ne respections pas le Règlement tel qu'il l'entend, il voulait faire quelques observations à ce sujet. Sachant qu'il n'était pas au courant des faits, comme les députés pourront le constater en lisant le hansard, je lui ai dit que lorsqu'il saurait de quoi il retournait, et je lui ai proposé de lui expliquer ce qui se passait, il changerait probablement d'avis.

Pour ma part, le député remplit encore les fonctions qui lui ont valu la confiance de la Chambre jusqu'à présent. Sauf si l'on propose une motion de forme à l'encontre, je ne peux permettre à la Chambre de continuer à discuter du comportement d'un député. Pour discuter de la conduite d'un député, il faut proposer une motion de forme à cet effet. Autant que je sache, la Chambre a encore confiance dans le député.

Je le laisse entièrement libre de décider s'il veut expliquer certaines des déclarations qu'il a faites ce soir-là. Il peut le faire. Le député a pris quelques jours de repos. Je crois que ce qui s'est passé ce soir-là l'a profondément ébranlé; par conséquent, il a pris quelques jours de repos . . .

M. Clark: Il était là aujourd'hui.

Mme le Président: Il n'était pas au fauteuil.

M. Clark: Il était à la Chambre.

M. Cousineau: Pourquoi n'écoutez-vous pas? Soyez poli pour une fois!

Mme le Président: Je lui ai conseillé de prendre quelques jours de repos, ce qu'il a fait. Je crois que nous laisserons au député de Glengarry-Prescott-Russell le soin de décider.

M. Nielsen: Madame le Président, je concède que ce n'est pas à vous de régler l'affaire. Le député de Lincoln (M. Mackasey) avait raison d'affirmer que seul le premier ministre (M. Trudeau) a le pouvoir d'accepter ou de refuser la démission du député, car c'est lui qui l'a nommé à ce poste. Le premier ministre prendra peut-être une décision dans un sens ou dans l'autre, après ce que le député a déclaré ce soir-là.

Ce n'est pas non plus à notre parti de prendre des mesures. Ce soir-là, le député a bel et bien dit et répété qu'il démissionnait. La première fois, il s'est adressé au premier ministre et aux membres de son caucus. Ne sachant pas exactement à qui il devait remettre sa démission, il est revenu à la charge, alors que vous occupiez le fauteuil. A deux reprises, il a dit sans ambages qu'il démissionnait. Je conviens donc que la présidence n'est nullement en cause, pour les raisons précitées, et que nous ne le sommes pas non plus. Nous ferons désormais comme si cette démission tenait toujours.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. BLAIS—LES REMARQUES DE M. FULTON À PROPOS DES BILLETS REMIS À DES FONCTIONNAIRES POUR DES VOYAGES À L'ÉTRANGER

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): Madame le Président, je prends la parole au sujet d'une objection soulevée par le député de Skeena (M. Fulton). Hier à la Chambre, je lui ai fourni un renseignement qui venait s'ajouter à d'autres que je lui avais déjà communiqués par écrit. Je veux confirmer que les renseignements concernant les 36,000 voyages étaient exacts et qu'il s'agissait de réservations effectuées d'un bout à l'autre du pays. Toutefois, étant donné sa réaction, j'ai demandé à mes collaborateurs de vérifier le deuxième renseignement fourni au sujet de 1,569 voyages. Je veux confirmer . . .

Mme le Président: A l'ordre. Une difficulté se pose. Le ministre peut rectifier sa déclaration, mais il répondait à un rappel au Règlement que je n'ai pas admis. Je ne peux guère rendre de décision là-dessus. D'une part, le ministre aurait pu être autorisé à rectifier une déclaration, mais sa façon de procéder n'était pas réglementaire. Toutefois, il a fait sa mise au point.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

M. DOMM—L'IMPOSITION DU SYSTÈME MÉTRIQUE—LE DEVOIR DES DÉPUTÉS DE PRÉSENTER DES PÉTITIONS

M. Bill Domm (Peterborough): Madame le Président, pour autant que je sache, chaque député a le devoir et la responsabilité de présenter à la Chambre au nom de ses électeurs et électrices, les pétitions que ceux-ci lui adressent. On m'a signalé à nouveau qu'un député ministériel a privé tous ses électeurs de ce droit séculaire et incontesté. C'est pourquoi, au nom des électeurs de Niagara Falls et appuyé par le député d'Érié (M. Fretz) et le député de Haldimand-Norfolk (M. Bradley), je présente la pétition suivante:

Nous sommes d'avis que ce sont les entreprises ou les industries directement concernées dans les différents secteurs du commerce et de l'industrie qui devraient et doivent décider du rythme, de l'ampleur et de la nature de la conversion au système métrique international et que l'intervention gouvernementale devrait être minimale.

M. SHIELDS—LES DROITS DE STATIONNEMENT POUR AVIONS À L'AÉROPORT DE FORT McMURRAY

M. Jack Shields (Athabasca): Madame le Président, j'ai le devoir et la responsabilité de présenter une pétition au nom d'un certain nombre de mes électeurs d'Athabasca. L'objet de la pétition, signée par 46 habitants de Fort McMurray, tous pilotes et propriétaires d'avion, est de protester contre la décision du ministre des Transports (M. Pepin) les obligeant à verser des droits de stationnement à l'aéroport de Fort McMurray.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement de supprimer immédiatement ces droits, tant que l'endroit de stationnement de Fort McMurray n'aura pas été amélioré au point de justifier l'imposition de droits. A l'heure actuelle, l'endroit de stationnement n'est ni plus ni moins qu'une gravière dont l'aménagement n'a rien coûté et dont l'entretien ne coûte rien. Les pétitionnaires demandent que Transports Canada améliore la qualité et la sécurité des lieux avant d'exiger des droits de stationnement.

Les pétitionnaires espèrent que madame le Président trouvera leur pétition réglementaire, qu'elle verra l'urgence de leur demande, et qu'elle utilisera les pouvoirs discrétionnaires dont elle dispose pour permettre que la pétition soit débattue et renvoyée le plus tôt possible au comité permanent des transports.

M. BRADLEY—LE RÉEXAMEN DU BILL C-10

M. Bud Bradley (Haldimand-Norfolk): Madame le Président, il est de mon devoir de présenter une pétition signée par dix-huit paroissiens de Dunnville, dans la circonscription de Haldimand-Norfolk. Cette pétition a pour objet de protester contre les changements que le gouvernement cherche à apporter au moyen du bill C-10, changements qui permettront à un tribunal de s'ingérer dans les affaires de l'Église. Les pétitionnaires prient le gouvernement de supprimer les dispositions du bill C-10 qui portent atteinte aux droits et privilèges de l'Église de se prononcer moralement sur des questions intéressant les membres de cette Église.

Les pétitionnaires espèrent que vous trouverez la pétition conforme au Règlement quant à la forme et que vous userez des pouvoirs discrétionnaires que vous confère le poste d'Orateur de la Chambre pour permettre qu'elle soit débattue et renvoyée rapidement au comité, afin que l'inviolabilité de l'Église au Canada soit respectée.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

ATTRIBUTION DE TEMPS À L'ÉTAPE DE LA DEUXIÈME LECTURE DU BILL C-124

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, je tiens à informer la Chambre que des consultations ont eu lieu entre les représentants de tous les partis et qu'ils n'ont pu arriver à s'entendre aux termes de l'article 75A ou 75B du Règlement sur la façon de procéder à la deuxième lecture du bill C-124, concernant les rémunérations dans le secteur public du Canada.

Je tiens à vous aviser que je proposerai, à la prochaine séance de la Chambre et en conformité de l'article 75C du Règlement, une motion en vue d'attribuer un jour de séance à cette étape de l'examen du bill.

Des voix: C'est une honte!

Des voix: Bravo!

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 4061, 4247, 4253, 4256, 4264 et 4334.

[*Texte*]

LE CENTRE NATIONAL DES ARTS

Question no 4061—**M. Cossitt:**

1. Le Centre national des arts a-t-il acheté des vins Almaden directement de la Régie des alcools de l'Ontario?

2. Le Centre a-t-il reçu, directement ou indirectement, des vendeurs, des représentants ou des instances d'Almaden Wines et, le cas échéant, quel en est le détail, y compris les nom et description de fonctions des personnes intéressées du Centre et des auteurs de ces instances?

M. Jack Masters (secrétaire parlementaire du ministre des Communications):

La Corporation du Centre national des arts me transmet les renseignements suivants:

1. C'est la Régie des alcools de l'Ontario qui vend le vin au Centre.

2. M. Alex Doczi, représentant de la firme Melchers Inc. en Ontario, a rendu visite à M. Donald Marriott, directeur des restaurants. Le vin Almaden a été goûté par M. Marriott, M. Ashok Dhawa, contrôleur des restaurants, et d'autres employés du restaurant. On a également discuté du prix du vin à cette occasion.

COMMUNICATIONS—LE CODE DÉONTOLOGIQUE

Question nº 4247—**M. Crosby:**

1. Le ministère des Communications possède-t-il des règles ou règlements de conduite ou normes de comportement régissant ses employés et, le cas échéant, font-ils partie d'un code déontologique ou d'un autre document précis, et le public y a-t-il accès?

2. Au cours des cinq années qui ont précédé le 1er avril 1982, des employés ont-ils fait l'objet de mesures disciplinaires: suspension, renvoi ou autre, pour avoir enfreint ces règles, règlements ou normes et, le cas échéant et dans chaque cas, quel était le nom de l'employé et quand la mesure disciplinaire a-t-elle été prise?

M. Jack Masters (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): En ce qui concerne le ministère des Communications, la réponse est la suivante:

1. Le ministère des Communications possède des lignes directrices régissant la conduite et les normes de comportement de ses employés. Celles-ci sont contenues dans les documents suivants:

a) «Code d'éthique à l'intention des employés de la Fonction publique», document qui est distribué à tous les employés au moment de leur nomination. Les lignes directrices qui y sont exposées ont pour objet les conflits d'intérêts;

b) les chapitres du Manuel de gestion du personnel du Conseil du Trésor et du Guide du personnel du ministère ayant pour objet ce qui suit: présence, congés, heures de travail; congédiement et renvoi; activités syndicales; activités politiques; discrimination.

Ces ouvrages ne sont pas distribués aux employés, mais ils peuvent être obtenus sur demande. De façon générale, ils ne sont pas disponibles pour usage public, car ils s'appliquent exclusivement aux employés de la Fonction publique.

2. Étant donné que, selon les dispositions de la plupart des conventions collectives de la Fonction publique, les documents relatifs aux mesures disciplinaires doivent être détruits deux ans après le règlement du cas, la liste ci-après fait état des mesures disciplinaires qui ont été prises au ministère des Communications depuis avril 1980. En raison des dispositions de la loi canadienne sur les droits de la personne, nous ne sommes pas autorisés à divulguer les noms des employés qui ont fait l'objet de ces mesures disciplinaires.

		CAS DISCIPLINAIRES AVRIL À MARS			
ANNÉE	MOIS	DATE	SUSPENSION	LETTRE DE RÉPRIMANDE	CONGÉDIEMENT
1980	Juin	3		1	
1980	Juin	4		1	
1980	Juillet	10	1	1	
1980	Septembre	19		1	
1980	Décembre	5		1	
1981	Février	23		1	
1981	Avril	2		1	
1981	Avril	25		1	
1981	Avril	28		1	
1981	Mai	1		1	
1982	Janvier	19	1	1	

FINANCES—LE CODE DÉONTOLOGIQUE

Question nº 4253—**M. Crosby:**

1. Le ministère des Finances possède-t-il des règles ou règlements de conduite ou normes de comportement régissant ses employés et, le cas échéant, font-ils partie d'un code déontologique ou d'un autre document précis, et le public y a-t-il accès?

2. Au cours des cinq années qui ont précédé le 1er avril 1982, des employés ont-ils fait l'objet de mesures disciplinaires: suspension, renvoi ou autre, pour avoir enfreint ces règles, règlements ou normes et, le cas échéant et dans chaque cas, quel était le nom de l'employé et quand la mesure disciplinaire a-t-elle été prise?

L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)):

1. Le ministère des Finances Canada a établi des règles ou règlements de conduite ou normes de comportement régissant ses employés. Les normes de comportement des employés du ministère des Finances sont décrites dans le Manuel de la gestion du personnel et dans les lignes directrices sur les conflits d'intérêts, documents qui sont mis à la disposition du public, et dans les autres directives ou politiques publiées par le Conseil du Trésor en sa qualité d'employeur.

Les lignes directrices sur les conflits d'intérêts traitent de la divulgation de questions, telles les affaires ou autres intérêts, qui pourraient entrer en conflit avec les activités officielles, et abordent également d'autres sujets connexes. Les directives ou politiques publiées par le Conseil du Trésor en sa qualité d'employeur ont trait à des sujets tels que le fanatisme politique, la discrimination, le harcèlement sexuel, les fonds et les biens publics, la divulgation de renseignements officiels, et le reste.

2. Au cours des cinq années qui ont précédé le 1er avril 1982, aucun employé du ministère n'a fait l'objet de sanction sous forme de suspension, renvoi ou autre punition, pour avoir enfreint des règles ou règlements de conduite ou normes de comportement régissant les employés du ministère.

AFFAIRES INDIENNES ET NORD CANADIEN—LE CODE DÉONTOLOGIQUE

Question nº 4256—**M. Crosby:**

1. Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien possède-t-il des règles ou règlements de conduite ou normes de comportement régissant ses employés et, le cas échéant, font-ils partie d'un code déontologique ou d'un autre document précis, et le public y a-t-il accès?

2. Au cours des cinq années qui ont précédé le 1er avril 1982, des employés ont-ils fait l'objet de mesures disciplinaires: suspension, renvoi ou autre, pour avoir enfreint ces règles, règlements ou normes et, le cas échéant et dans chaque cas, quel était le nom de l'employé et quand la mesure disciplinaire a-t-elle été prise?

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):

1. Oui, le MAINC possède des règles écrites qui régissent la conduite ou les normes de comportement des employés, soit la DPC 10—Lignes directrices de discipline du ministère, l'annexe A de la DPC 10—Code d'éthique du ministère, et l'annexe B de la DPC 10—Lignes directrices de discipline en ce qui a trait aux employés impliqués dans les opérations de prévention et de lutte contre les incendies. Le public peut avoir accès à la DPC 10.

2. Étant donné la nature des mesures disciplinaires et les marches à suivre qui régissent le transfert, l'entreposage et la destruction des dossiers du personnel, les dossiers du ministère pour les cinq années qui ont précédé le 1er avril 1982 sont incomplets ou bien ne sont pas disponibles. Pour être plus précis, certaines mesures disciplinaires sont retirées et détruites conformément aux conventions collectives ou aux décisions prises au sujet des griefs. En outre, le ministère n'est pas en mesure de diffuser les noms des employés en cause, car cela contreviendrait à la loi canadienne sur les droits de la personne. Ce qui suit est donc un compte rendu des statistiques disponibles:

Année	Réprimande écrite	Suspension	Renvoi
1977	6	4	1
1978	8	6	3
1979	28	22	0
1980	52	5	6
1981	58	17	7
1982	11	3	0
Sans date	2	1	0

Nota: Aucun registre ne tient compte des réprimandes orales, car celles-ci ne sont pas prises en note.

TRAVAUX PUBLICS—LE CODE DÉONTOLOGIQUE

Question nº 4264—**M. Crosby:**

1. Le ministère des Travaux publics possède-t-il des règles ou règlements de conduite ou normes de comportement régissant ses employés et, le cas échéant, font-ils partie d'un code déontologique ou d'un autre document précis, et le public y a-t-il accès?

2. Au cours des cinq années qui ont précédé le 1er avril 1982, des employés ont-ils fait l'objet de mesures disciplinaires: suspension, renvoi ou autre, pour avoir enfreint ces règles, règlements ou normes et, le cas échéant et dans chaque cas, quel était le nom de l'employé et quand la mesure disciplinaire a-t-elle été prise?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics):

1. Travaux publics Canada a publié une norme de conduite le 8 juillet 1974. On s'est inspiré de cette norme pour publier les Lignes directrices sur le conflit d'intérêts, le 6 septembre 1974 et les Lignes directrices et procédure en matière de discipline le 1er mars 1976, révisées le 29 juillet 1979. Ces publications sont offertes à tous les employés du ministère et au grand public.

2. Conformément aux conventions collectives, tout document ou déclaration écrite se rapportant à une mesure disciplinaire qui a été versé au dossier d'un employé doit être détruit deux ans après que cette mesure disciplinaire a été prise, à condition qu'aucune autre mesure disciplinaire n'ait été consignée au cours de cette même période. Pour cette raison, les données antérieures à mai 1980 ne sont plus disponibles sauf s'il y a eu d'autres mesures disciplinaires dans un cas précis. Cependant, nous disposons de données sur les renvois au cours des cinq dernières années. Le nom des employés intéressés ne figure pas afin de respecter la loi canadienne sur les droits de la personne.

Suspensions

Cas		
1	Novembre 1981	5 jours
2	Octobre 1981	3 jours
3	Septembre 1981	5 jours
4	Mars 1981	1 jour
5	Mars 1982	1 jour
6	Septembre 1980	3 jours
7	Juillet 1981	1 jour
8	Juillet 1981	1 jour
9	Septembre 1979	2 jours
	Septembre 1979	3 jours
	Juin 1980	5 jours
	Septembre 1980	20 jours
	Avril 1981	10 jours
	Mai 1981	30 jours
	Juillet 1981	62 jours (mesure réduite au lieu du renvoi)
10	Octobre 1981	3 jours
11	Août 1980	5 jours
12	Avril 1980	5 jours
13	Octobre 1980	1 jour
14	Juillet 1980	5 jours
15	Mars 1981	3 jours
16	Avril 1981	2 jours
17	Juillet 1981	2 jours
18	Octobre 1981	3 jours
19	Janvier 1982	1 jour
20	Septembre 1981	10 jours
21	Mai 1980	3 jours
	Novembre 1980	5 jours
22	Novembre 1980	2 jours
	Décembre 1980	5 jours
	Novembre 1981	20 jours
23	Avril 1982	1 jour
24	Juin 1981	10 jours
25	Février 1980	1 jour
	Juin 1980	5 jours
	Février 1981	20 jours
26	Août 1981	1 jour
27	Mars 1982	1 jour
	Novembre 1981	4 jours
	Avril 1981	1 jour
	Décembre 1980	2 jours
28	Janvier 1980	1 jour
29	Février 1982	3 jours
	Septembre 1981	3 jours
	Juillet 1981	2 jours
	Avril 1981	1 jour
30	Mars 1981	5 jours
	Septembre 1980	2 jours
31	Septembre 1981	4 jours
	Septembre 1981	1 jour
32	Février 1981	10 jours
	Décembre 1980	10 jours
33	Septembre 1979	1 jour
34	Juin 1981	2 jours
35	Juin 1978	3 jours
	Avril 1979	3 jours
	Février 1980	5 jours
	Février 1980	5 jours
	Septembre 1980	20 jours
36	Septembre 1978	1 jour
	Juillet 1980	1 jour
37	Octobre 1980	2 jours
	Mars 1981	3 jours
	Juillet 1981	5 jours
	Juillet 1981	6 jours
	Juillet 1981	7 jours
	Février 1982	1 jour
	Mars 1982	3 jours
	Avril 1982	15 jours
38	Mars 1978	2 jours
	Février 1980	3 jours
	Avril 1980	5 jours
	Août 1980	10 jours
39	Février 1980	1 jour
	Avril 1980	3 jours

Questions au Feuilleton

Suspensions

Cas	40	Février 1980	1 jour
		Avril 1980	5 jours
		Juin 1980	1 jour
		Mars 1981	3 jours
	41	Juillet 1981	1 jour
		Juillet 1981	2 jours
		Août 1981	3 jours
	42	Novembre 1980	1 jour
		Février 1981	2 jours
		Février 1981	5 jours
		Février 1981	15 jours
	43	Novembre 1980	2 jours
		Avril 1981	1 jour
	44	Mai 1981	1 jour
	45	Novembre 1981	30 jours
	46	Mai 1979	2 jours
		Mai 1979	1 jour
		Avril 1981	2 jours
	47	Juillet 1980	1 jour
		Février 1981	4 jours
	48	Décembre 1980	1 jour
	49	Mars 1980	2 jours
		Février 1981	10 jours
	50	Mars 1982	1 jour
		Avril 1982	3 jours
	51	Janvier 1980	1 jour
		Juillet 1980	1 jour
	52	Mars 1979	1 jour
		Mars 1981	2 jours
		Février 1981	1 jour
		Mars 1982	1 jour
	53	Février 1981	15 jours
	54	Octobre 1978	1 jour
		Mai 1979	3 jours
		Novembre 1979	5 jours
		Avril 1980	1 jour
		Avril 1980	5 jours
		Février 1981	1 jour
	55	Juin 1979	1 jour
		Novembre 1979	5 jours
		Décembre 1980	7 jours
		Mars 1981	10 jours
		Mars 1981	1 jour
		Mars 1981	2 jours
		Mai 1981	10 jours
	56	Septembre 1981	1 jour
	57	Juillet 1980	1 jour
	58	Septembre 1980	5 jours
	59	Septembre 1980	1 jour
	60	Mai 1980	2 jours
	61	Mars 1982	1 jour
	62	Février 1981	1 jour
	63	Mai 1981	3 jours
		Décembre 1981	5 jours
	64	Février 1981	151 jours
	65	Février 1981	20 jours
	66	Février 1981	15 jours

Renvois

Cas	1	29 avril 1978
	2	18 septembre 1980
	3	25 avril 1981
	4	14 octobre 1981
	5	6 avril 1978
	6	21 janvier 1981
	7	29 mars 1982
	8	11 juillet 1978
	9	24 avril 1980
	10	29 mars 1978
	11	7 juillet 1978
	12	27 mars 1979
	13	14 mai 1979
	14	14 mai 1979
	15	14 mai 1979
	16	14 mai 1979
	17	5 mai 1980

LA PROCÉDURE GOUVERNEMENTALE D'ADJUDICATION DES MARCHÉS DE SERVICES PROFESSIONNELS DE CONSULTATION

Question nº 4334—M. Forrestall:

1. Y a-t-il une procédure normale d'adjudication des marchés de services de consultation pour les ministères et organismes et, *a*) le cas échéant, laquelle, *b*) sinon, quelles lignes directrices régissent l'adjudication des marchés de services professionnels de consultation?

2. Le gouvernement a-t-il une politique à ce sujet et, le cas échéant, laquelle?

M. Norman Kelly (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor):

1. La politique du gouvernement en ce qui concerne la sélection des services de consultants et de professionnels est énoncée dans le chapitre 315 du Manuel de la politique administrative du Conseil du Trésor. Ce chapitre explique aux ministères la méthode à suivre selon le cas.

a) Les méthodes de sélection sont les suivantes:

(i) «sélection sans mise en concurrence»—une seule entreprise est prise en considération; la méthode ne sert que dans des circonstances exceptionnelles précises;

(ii) «sélection selon la compétence»—le marché est négocié avec l'entreprise ou la personne jugée la plus compétente; on se sert de cette méthode lorsqu'il ne vaut pas la peine de solliciter des propositions;

(iii) «concours de conception»—des prix sont décernés à l'entreprise ou aux entreprises qui ont présenté les meilleurs plans et le marché est négocié pour la conception et les travaux connexes; on se sert de cette méthode pour les grands travaux d'intérêt national, pour les travaux globaux de conception et de construction ou pour la première étape d'un concours de perfectionnement de produits;

(iv) «sélection fondée sur les propositions sans égard au prix»—on invite un certain nombre de consultants, dont les noms figurent sur une liste restreinte, à soumettre des propositions; on utilise cette méthode lorsqu'il est impossible de décrire le travail de façon précise, lorsque les exigences du travail doivent être établies par le consultant retenu et lorsqu'il est impossible de prévoir le coût exact du travail;

(v) «sélection fondée sur les propositions renfermant des données sur le coût»—similaire à la méthode (iv), sauf que les négociations relatives au prix sont fondées sur les renseignements fournis sur les coûts; on utilise cette méthode lorsqu'il est possible d'établir une bonne estimation des coûts;

(vi) «sélection fondée sur des propositions précisant le prix»—similaire aux méthodes (iv) et (v), sauf qu'il faut préciser un prix; on utilise cette méthode lorsqu'il est possible de faire une estimation précise des coûts;

(vii) «sélection fondée sur le prix offert»—la sélection du consultant est fondée sur le meilleur prix offert, si la proposition est entièrement conforme au devis; on utilise cette méthode lorsque le travail peut être énoncé clairement, que le coût peut être établi avec justesse, que plus d'une entreprise est capable d'exécuter le travail et est intéressé à le faire et que les critères d'acceptation du travail peuvent être énoncés avec précision.

b) Sans objet.

2. Oui, voir la réponse précédente.

[*Traduction*]

M. Smith: Je demande, madame le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

• (1540)

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, auriez-vous l'obligeance de faire l'appel des avis de motion portant production de documents nos 92 et 93 inscrites au nom du député de Durham-Northumberland (M. Lawrence)?

[*Texte*]

LES NÉGOCIATIONS DE LA GRC AVEC CLIFFORD OLSON

Motion no 92—**M. Lawrence:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie des télex envoyés, les 24 et 25 août 1981, par la Division «E» de la GRC en Colombie-Britannique à la Direction générale de la GRC à Ottawa au sujet du projet de verser, à la demande du meurtrier Clifford Olson, une somme d'argent ou autre prestation à sa famille ou à quelqu'un d'autre et demandant l'autorisation d'effectuer ce paiement, ainsi que du télex ou autre message envoyé par la Direction générale de la GRC à Ottawa à la Division «E» de la GRC en Colombie-Britannique pour autoriser ce paiement.

Motion no 93—**M. Lawrence:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de l'arrangement ou de l'accord conclu le ou vers le 25 août 1981 et en vertu duquel la GRC a accordé au meurtrier Clifford Olson, à sa demande, une somme d'argent, un avantage ou toute autre considération pour obtenir des renseignements sur l'emplacement des cadavres de ses victimes ou d'autres renseignements.

[*Traduction*]

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, l'objet de ces deux motions relève de la compétence de la province de la Colombie-Britannique, et le solliciteur général (M. Kaplan) n'a pas le pouvoir d'accéder à cette requête. Dans ces conditions, le député devrait s'adresser au procureur général de la Colombie-Britannique pour obtenir les documents exigés. Je demanderai donc au député de retirer sa motion.

L'hon. Allan Lawrence (Durham-Northumberland): Qu'on la reporte à l'ordre du jour.

Mme le Président: La motion est reportée à l'ordre du jour.

M. Smith: Madame le Président, je demande que les autres avis de motion portant production de documents soient reportés.

Mme le Président: Les autres avis de motion sont-ils reportés?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES RESTRICTIONS SALARIALES DU SECTEUR PUBLIC

MESURES CONCERNANT LES RÉMUNÉRATIONS DANS LE SECTEUR PUBLIC DU CANADA

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 13 juillet 1982, de la motion de M. Johnston: Que le bill C-124, concernant les rémunérations dans le secteur public du Canada, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Madame le Président, hier soir, dans mon intervention à propos du bill C-124, j'ai entrepris de démontrer les lacunes béantes de certaines hypothèses qu'on retrouve à la base de la stratégie économique des libéraux. Je voudrais poursuivre cette analyse critique en examinant la théorie libérale de l'inflation. Le projet de loi à l'étude prouve que, ou bien les libéraux ne comprennent pas ce qu'est l'inflation, ou qu'ils refusent d'en reconnaître les véritables causes, car ils seraient appelés de ce fait à prendre des décisions beaucoup plus courageuses, au lieu de se contenter de blâmer le simple citoyen.

Dans leur façon de percevoir l'inflation, les libéraux ne semblent pas tenir compte des augmentations sensibles des coûts de l'énergie survenues depuis 1973, et surtout ces dernières années. Ces augmentations ont sapé la vitalité de l'économie telle qu'elle était organisée jusque-là. Pour passer d'une économie où l'énergie coûte peu à une autre où elle coûte cher, il va falloir trouver une autre solution que de demander aux Canadiens à revenu moyen d'être moins exigeants pour permettre aux riches et aux puissants de conserver le niveau de vie auquel ils sont habitués. Lorsque les richesses diminuent les bien nantis doivent se restreindre pour que ceux qui ne possèdent que le nécessaire puissent au moins subsister. Si le gouvernement employait une autre méthode il manquerait à l'engagement qu'il a pris aux yeux des Canadiens en faveur de l'égalité des citoyens. Toutefois, c'est précisément cette voie contraire que les libéraux ont choisie en acceptant de céder aux revendications des puissants qui veulent protéger à tout prix leur niveau de vie, même si cela exige de réduire notamment les pensions.

Cependant, monsieur l'Orateur, le coût élevé de l'énergie s'accompagne d'une baisse de rendement des investissements. Les capitaux placés dans l'extraction énergétique sont de plus en plus improductifs et sont devenus une charge. On n'a qu'à penser à Dome Petroleum qui est en difficulté bien que pendant des années la société ait reçu de l'État plus d'un dollar pour chaque dollar qu'elle consacrait à la prospection. Autre preuve, le marasme dans lequel se trouve l'industrie nucléaire, criblée de dettes tant au Canada qu'à l'étranger. Ces deux exemples prouvent bien que les projets traditionnels d'extraction de l'énergie, sont de moins en moins rentables mais ce secteur n'est pas le seul où il faudra reconsidérer les notions traditionnelles en matière d'investissement de capitaux. Il en existe bien d'autres, au contraire. Il faut considérer la productivité non pas seulement en ce qui concerne la main-d'œuvre, mais aussi en ce qui concerne les investissements car les capitaux peuvent eux aussi subir une baisse de productivité. Depuis des années on s'illusionne sur la productivité des investissements classiques. En fait, on partait du principe que la seule productivité qui puisse s'améliorer était celle de la main-d'œuvre. En réalité, si les stratégies d'investissement ont été couronnées de succès par le passé, c'est parce que le secteur privé faisait payer par d'autres le prix que coûtaient ses décisions sur le plan social et écologique, ces autres étant les consommateurs, les contribuables et les gouvernements. Obligés

d'absorber les coûts que le secteur privé leur refilait, les gouvernements ont dû enregistrer d'énormes déficits que ce même secteur privé leur reproche maintenant.

Le fait est, monsieur l'Orateur, que ces frais que le secteur privé n'avait pas assumés sous le régime économique dans lequel nous vivons depuis beaucoup trop longtemps doivent maintenant être réglés. Au lieu de regarder cette réalité bien en face, les libéraux préfèrent retarder l'échéance. Ils sont incapables de faire preuve d'initiative. Ils sont trop intimement liés à ceux dont ils devraient contester les données économiques et idéologiques. Ce sont parfois les mêmes personnes. Nous connaissons tous les relations profondément incestueuses qui existent entre les administrateurs des grandes sociétés canadiennes d'une part, et les membres du caucus libéral et les anciens ministres d'autre part. Dans l'intervalle, évidemment, les conservateurs continuent de rêver d'un retour aux jours glorieux du système économique qui nous a conduits là où nous sommes maintenant. A cet égard, d'un point de vue idéologique ils n'ont rien à nous apporter, mais sur le plan pratique, les idées qu'ils cherchent à promouvoir pourraient se révéler extrêmement dangereuses. Monsieur l'Orateur, on ne retournera jamais en arrière. Le président Reagan et le chef de l'opposition officielle (M. Clark) ont tort.

Une voix: Tout le monde a tort, sauf vous.

M. Blaikie: Quant à moi, même si c'était possible, je refuserais de retourner en arrière, si cela signifiait revenir à la belle époque du capitalisme et continuer à détruire notre milieu social, notre environnement et nos perspectives d'avenir.

M. Gustafson: Les Canadiens lui doivent tout ce qu'ils possèdent.

M. Blaikie: La seule façon de nous sortir du pétrin est d'aller de l'avant. Nous devrons donc tous réexaminer soigneusement tous nos postulats sur la façon dont fonctionne l'économie contemporaine. A mon avis, nous devons faire face à au moins deux problèmes très différents. Jusqu'à un certain point, le premier découle de la façon même dont le régime fonctionne, c'est-à-dire l'ampleur croissante des préjudices que les économies de l'Ouest subissent actuellement du fait de la mobilité illimitée des sociétés qui se servent d'elles pour s'ériger en institutions toutes puissantes. J'ai fait allusion à cela dans mon intervention hier soir. La justice nationale et internationale est en jeu dans cette affaire. Cela remet en lumière la question qu'on soulève depuis longtemps, à savoir si l'heure n'est pas venue d'empêcher que les décisions macro-économiques continuent d'être prises par les conseils d'administration intéressés du secteur privé et de mettre nos économies sous contrôle public afin que le bien commun, non pas les marges bénéficiaires des sociétés mondiales, soit la norme dont on s'inspire pour prendre des décisions qui ont une répercussion sur les investissements et la technologie.

Le deuxième problème, monsieur l'Orateur, c'est le contexte économique dans lequel nous travaillons tous trop souvent, que nous soyons de la droite ou de la gauche. Il s'agit du contexte qui nous porte à croire que la croissance peut être infinie dans un univers fini, que la croissance économique dans le sens traditionnel constitue la solution de tous nos problèmes. Comme le Canada devient de moins en moins industrialisé à la suite de décisions multinationales et que force nous est d'admettre que les stratégies énergétiques traditionnelles et d'autres stratégies nécessitant beaucoup de capital font que nous sommes de moins en moins productifs, nous devons trouver des moyens de revitaliser notre secteur industriel afin qu'il reflète les réalités mondiales. Il est à espérer que nous pourrons le faire dans un contexte mondial sans nous laisser influencer par les décisions dénaturées et destructrices des sociétés multinationales. La transition sera d'autant plus facile qu'elles s'opposeront en essayant de façonner l'économie mondiale à la lumière de ces nouvelles réalités de manière que leurs intérêts soient servis et qu'il soit beaucoup plus difficile d'obtenir ce dont nous avons besoin.

• (1550)

D'aucuns parlent de l'avenir prochain comme de l'ère postindustrielle. D'autres préfèrent peut-être y voir une nouvelle ère industrielle. Peu importe le nom qu'on lui donne, il faudra la préparer avec soin et intelligemment. Ce n'est pas le spectre d'Adam Smith, que révèrent encore avec ferveur mes collègues de droite, qui nous sortira du pétrin dans lequel nous sommes. En fait, si nous y sommes, c'est bien à cause de lui. Plutôt que de parler de la main invisible d'Adam Smith, il serait plus juste de parler d'un pied invisible qui piétine maladroitement et sans merci les besoins sociaux, humains et écologiques plutôt que de les satisfaire, comme mes amis de droite aimeraient tant le croire.

Il va de soi que ni une planification économique fondée sur de fausses hypothèses et visant les mauvais objectifs ni la libre entreprise ne nous sortiront du pétrin. Il est temps de laisser tomber ces grands organismes publics ou privés, dotés d'une administration lourde et d'une haute direction nombreuse qui maximisent la production et la consommation effrénée de biens fabriqués à partir de ressources non renouvelables, pour entrer dans une ère d'économies reposant sur des ressources et des sources d'énergie renouvelables qui soient gérées en vue d'aboutir à une productivité constante et à une société autonome. C'est dans cette voie que nous devrions nous engager dès maintenant, si nous voulons faire preuve d'initiative.

Nous pourrions nous assurer un avenir fort intéressant, si seulement nous acceptions d'abandonner certaines de nos hypothèses classiques au sujet de l'économie, et de ce que constituent la croissance économique et le niveau de vie. Si nous réussissions à nous en départir, avec un peu d'imagination, tempérée par un esprit de justice et par la perspective d'une collectivité renouvelée où les personnes ne seraient plus traitées comme des objets, mais plutôt comme des êtres en chair et en os dont la dignité et le potentiel sont irremplaçables, notre avenir serait des plus brillants.

A mon avis, la tradition idéologique et politique que représente le Nouveau parti démocratique offre tous les outils nécessaires pour régler ces problèmes. Si je n'en étais pas persuadé, je ne serais pas ici aujourd'hui. Nous ne saurions changer, ni dans ce pays, ni ailleurs, ce que nous ne sommes pas en mesure de contrôler, ce sur quoi nous n'avons pas un mot à dire et seul le Nouveau parti démocratique s'est engagé à prendre les importantes décisions économiques en fonction du bien commun, quelle que soit la définition que nous puissions en donner dans les années à venir.

Il y a un autre facteur d'inflation qu'on mentionne rarement à la Chambre, mais qu'il ne faudrait pas oublier. C'est là que je voulais en venir depuis le début. Il est bien trop simpliste, c'est pratiquer la politique de l'autruche, que de voir dans les salaires l'unique cause de l'inflation dans les pays occidentaux.

Cette autre cause de l'inflation c'est la course aux armements. On ne le dit pas assez souvent. Les centaines de milliards de dollars que les nations y consacrent créent des déficits, faussent les priorités des gouvernements partout dans le monde et perpétuent la misère dans les pays du tiers monde.

Encore sur ce plan les libéraux ont fait de beaux discours, mais ils se sont dégonflés quand est venu le temps d'agir. Quand le premier ministre (M. Trudeau) s'est rendu à la session spéciale des Nations-Unis sur le désarmement, il n'a rien eu de significatif à dire. N'importe qui aurait pu en faire autant. Il n'a pas su montrer l'exemple. Il n'a pas su se démarquer de la politique étrangère des États-Unis. Il n'a fait qu'emboîter le pas aux Américains, comme d'habitude. Désormais, ce ne seront plus les paroles d'Alexander Haig qu'il ressassera mais, je suppose, celles de M. Shultz. De toute façon, c'est de ses propos que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacGuigan) s'inspirera.

Bien entendu, les conservateurs ne se sont même pas donné la peine de feindre d'être en faveur d'une réduction de l'armement. Tout ce qu'ils font, c'est d'essayer d'exploiter le mouvement de la paix à des fins politiques en disant que les partisans du désarmement sympathisent avec le régime soviétique et, ce faisant, les conservateurs nuisent autant que faire se peut à une cause importante, comme ils l'ont fait en défendant les régimes meurtriers de l'Amérique centrale et du Sud.

Le monde est aux prises avec des forces puissantes, irresponsables, contre lesquelles il faut s'opposer. Le Canada peut devenir, sous la houlette du parti libéral, la république bananière qu'il est depuis toujours ou il peut commencer à voler de ses propres ailes. Nous pouvons décider de nous affranchir de façon à contribuer à l'édification d'une société mondiale plus juste et digne. Les libéraux et les conservateurs n'admettent pas cette réalité, contrairement à nous. Nous invitons tous les Canadiens qui aiment la vie, la liberté, et qui sont en faveur de l'édification d'une communauté humaine renouvelée à s'associer à nous. Nous n'avons pas réponse à tout, mais nous disposons de la liberté politique qui manque aux autres partis, ainsi qu'on a pu s'en rendre compte maintes et maintes fois par le passé. Nous avons la liberté politique pour effectuer ce qui doit être fait.

Je voudrais dire deux mots de la réaction des conservateurs au bill C-124. Premièrement, on ne sait pas très bien ce qu'elle est. En effet, lorsque le député de Nepean-Carleton (M. Baker) est intervenu, il a louvoyé et bafouillé et ne savait pas très bien ce que son parti pensait de ce bill. Savez-vous quel est le problème, monsieur l'Orateur? Pour l'instant, les conservateurs voteraient contre tout ce que proposent les libéraux et en faveur de tout ce qui est contre eux. A preuve, les motions qui ont été présentées récemment. Les conservateurs ont voté en faveur du renforcement de l'Agence d'examen de l'investissement étranger, alors que, le jour suivant, ces mêmes conservateurs ont proposé une motion en vertu de l'article 43 du Règlement visant à en limiter les pouvoirs. Ils n'ont même pas eu la décence d'attendre quarante-huit heures. Le parti conservateur a voté en faveur de l'imposition des profits excessifs des banques. Si nous présentions une motion demandant la nationalisation des banques dans notre pays, je me demande si les conservateurs voteraient en faveur, puisqu'ils tiennent tant à se distinguer de leurs compères d'en face. Ils ne sont pas différents de ceux-là. Mais ils agissent pourtant ainsi. Les conservateurs voteront pour n'importe quoi, ils ne savent pas comment voter sur le bill dont nous débattons. Ils sont enfermés dans un véritable dilemme. Les progressistes conservateurs approuvent les mesures proposées. Ils approuvent le bill C-124. Les mesures ne sont pas aussi radicales que le député du York-Peel (M. Stevens) aurait aimé qu'elles soient si son parti avait été au pouvoir, mais elles vont dans le sens du parti conservateur. Elles consistent à rejeter la responsabilité de nos difficultés économiques sur le secteur public, sur les fonctionnaires et sur les dépenses gouvernementales. Voilà le genre d'analyse économique simpliste à laquelle se livrent constamment les députés conservateurs, au point que nous en avons assez de les entendre.

D'une part, les conservateurs veulent réellement voter pour le projet de loi. D'autre part, ils doivent donner l'impression qu'ils diffèrent des libéraux. Il sera intéressant de voir comment ils vont voter. Le président du Conseil du Trésor (M. Johnston) nous a avisé que la clôture sera imposée. Le caucus conservateur devra bientôt prendre une décision. Nous sommes impatients de voir jusqu'où les conservateurs s'aventurent sur le terrain politique où ils votent uniquement pour des raisons d'ordre stratégique qui n'ont rien à voir avec la politique, ni même avec leurs convictions. L'ironie du sort est que les conservateurs ressemblent de plus en plus aux libéraux.

Ils se sont lancés dans la politique comme deux larrons en foire. Lorsque nous étions plus tolérants, nous pouvions dire que les progressistes conservateurs avaient quelques principes. C'étaient des principes stupides, mais des principes quand même qui leur permettaient de se démarquer des libéraux. Mais aujourd'hui, la situation n'est plus la même. Maintenant les conservateurs voteront pour n'importe quoi, comme dans le cas du bill C-124 et d'autres questions.

M. Gustafson: C'est l'alliance des néo-démocrates et des libéraux qui cause des problèmes au Canada.

M. Blaikie: Les conservateurs refusent d'exposer les mesures qu'ils proposent. Ils sont simplement contre les libéraux. En fait, le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) aurait déclaré dans une entrevue accordée au magazine *Maclean's* que s'il informait les Canadiens des mesures qu'il prendrait s'il était ministre des Finances, les conservateurs ne seraient jamais élus. C'est éloquent, n'est-ce pas? Cela me rappelle la visite au Manitoba du député de Saint-Jean-Ouest à la veille des élections de 1979. A l'époque, il a déclaré aux habitants de Thompson que M. Sterling Lyon ferait figure d'enfant de chœur à côté de M. Joe Clark. Nous avons utilisé à de nombreuses reprises cette déclaration pour montrer le type de gouvernement fédéral que nous aurions si les progressistes conservateurs étaient élus. En conséquence, de nombreux députés de ce parti ont été défaits lors de ces élections. Je dois donc remercier le député de Saint-Jean-Ouest, qui vient de nous révéler le type de politique qu'adopterait un gouvernement conservateur. Elle est si mauvaise qu'il n'ose même pas nous dire ce qu'elle serait exactement.

• (1600)

Je ne veux pas m'attarder sur les progressistes conservateurs. Ils se font déjà assez de mal à eux-mêmes, et je suis persuadé qu'ils auront suffisamment de temps d'ici les prochaines élections pour s'en faire encore plus.

Il est donc clair, à la lumière de mon analyse de cet après-midi et de l'autre soir, que les libéraux et les conservateurs sont faits du même bois. Il y a des problèmes dont nous devons tenir compte avant d'arrêter nos choix idéologiques. A cet égard, j'ai essayé de dire qu'il nous sera très difficile à tous de prévoir l'évolution de l'économie mondiale. Je crois cependant fermement qu'aucun de ces deux partis n'a les théories ou les orientations nécessaires pour régler ces problèmes.

Lorsqu'il s'agit de faire un choix entre protéger la population canadienne et protéger leurs sources de revenu et de puissance ou encore entre la population du Canada et le grand capital, les libéraux choisissent le grand capital. Comme je l'ai signalé, cependant, la situation est beaucoup plus compliquée qu'il n'y paraît et j'espère que les députés prendront le temps de réfléchir sur ce que j'ai déclaré aujourd'hui.

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Monsieur l'Orateur, je voudrais simplement dire quelques mots cet après-midi. Je n'avais pas l'intention de prendre la parole car j'ai assez de travail comme cela, mais cela m'inspire toujours d'entendre parler de jeunes socialistes. Je suis chaque fois frappé par la sincérité avec laquelle ils exposent leur philosophie, mais je suis toujours tenté ensuite de vouloir mettre les choses au clair.

C'est Winston Churchill qui disait que le défaut inhérent du capitalisme était la distribution inégale des bienfaits et que la vertu inhérente du socialisme était la distribution égale de la misère. Ordinairement, les socialistes du genre de celui que nous venons d'entendre sont des gens qui n'ont rien et qui sont prêts à partager avec les autres leur absence de biens.

S'ils pensent que leur philosophie et leur idéologie fonctionnent tellement bien, pourquoi ne font-ils pas le tour du monde pour visiter les endroits où j'ai grandi et les pays derrière le Rideau de fer pour y voir le socialisme à l'œuvre. Ils prétendent être des socio-démocrates, mais ils reconnaissent ouvertement qu'ils sont des socialistes et ils ne savent même pas quelle est la différence entre les deux. Ce qu'ils ne comprennent pas, c'est que les choses qu'ils voudraient répartir et qui sont réparties de façon si inégale à l'heure actuelle sont le fruit de la libre entreprise. Et il faudrait que nous remettions tout cela à ces jeunes blancs-becs pour qu'ils le distribuent et le gaspillent?

Le bill à l'étude comporte indubitablement des injustices. Cela nous déplaît que tous les fonctionnaires soient assujettis à la règle de 6 p. 100 prévue dans le bill. Nous ne voulons pas que Michael Pitfield reçoive une hausse de 6 p. 100 en plus du traitement d'environ $140,000 qu'il reçoit maintenant. C'est injuste si l'on songe que ceux qui gagnent $12,000 ou $15,000 par année recevront eux aussi une augmentation de 6 p. 100. J'imagine que Michael Pitfield fait ses courses et achète son essence aux mêmes endroits que les fonctionnaires moins bien rémunérés. Si ce n'est pas le moment de commencer à modérer les dépenses, quand est-ce que ce le sera? Je demande à mon honorable ami du parti socialiste quand ce sera le moment de modérer les dépenses sinon maintenant et par où il voudrait que nous commencions sinon par là? Qui doit commencer si ce n'est pas nous?

Les néo-démocrates font de l'obstruction systématique parce qu'ils regrettent le plafonnement de 6 p. 100 imposé à leurs propres hausses de traitement. Il fallait voir leur empressement lorsque nous discutions des hausses de traitement pour les parlementaires et de l'indexation de nos pensions que nous nous accordions au taux de 38 p. 100. Rien ne pouvait les arrêter à ce moment-là. C'est ce qui les chicote; voilà qui explique tout. Ce plafonnement à 6 p. 100 cette année et à 5 p. 100 l'année prochaine imposé aux hausses salariales dans la Fonction publique s'applique également aux parlementaires. Nos hausses de traitement seront limitées à 6 p. 100.

M. Benjamin: Allez-vous refuser la vôtre?

M. Oberle: Voilà ce qui chicote ces jeunes parvenus du parti socialiste. Un socialiste sait toujours se gâter. Ces jeunes députés pourraient le constater s'ils allaient visiter certains pays socialistes. Ils y verraient rouler ces longues limousines aux rideaux tirés parce que leurs propriétaires n'aiment pas être vus de leurs administrés. Ils savent se gâter. Ils ont des villas un peu partout.

Je tiens à dire à mes collègues socialistes qu'à moins que quelqu'un ne commence à se serrer la ceinture, le pays court au devant de graves ennuis. On prévoit à l'heure actuelle un déficit de 20 milliards de dollars, et lorsque nous connaîtrons les chiffres du chômage à l'automne, ce déficit aura atteint 22 milliards. Ce qui est tragique, c'est que plus de la moitié de cet argent est emprunté à l'étranger et devra être remboursé en devises fortes, peu importe à quel point notre dollar aura chuté. De plus, les contribuables canadiens devront payer de 4 à 5 milliards de dollars aux banques étrangères.

Soit dit en passant, notre déficit per capita s'établit à la moitié de celui prévu aux États-Unis. La différence, c'est que les Américains empruntent à leurs propres banques, à leurs propres compagnies d'assurance, à leurs propres citoyens. L'argent circule dans leur propre pays. Nous payons nos intérêts aux Américains à New York, ou aux Arabes, aux Belges et aux Suisses.

M. Benjamin: Vous vous êtes déclarés en faveur des investissements étrangers.

M. Oberle: Écoutez jacasser les pies là-bas! Ils savent de quoi nous parlons. Il faut que quelqu'un intervienne pour maîtriser les irresponsables d'en face. Il faut bien commencer quelque part. Pourquoi pas ici-même, puisque la Chambre est l'instance suprême.

Comme je dispose de quelque revenu d'autres sources, probablement que je n'en souffrirai pas trop et ces 6 p. 100 pourront m'aider à passer dans une tranche d'imposition inférieure.

M. Benjamin: Renvoyez-les donc. Soyez à la hauteur de vos principes.

M. Oberle: A moins de convaincre l'ensemble du public que nous sommes sérieux dans nos tentatives, nous n'atteindrons jamais nos objectifs. A quoi bon transmettre ce message quand on constate, comme on l'a signalé aujourd'hui pendant la période des questions, que le gouvernement enfreint ses propres règles. L'augmentation des loyers de la SCHL touchera quelque 90,000 logements à faible loyer et cette hausse ne sera pas soumise à la règle parce que les coûts des facteurs sont trop élevés. Les provinces affirment que nous ne pouvons appliquer la même règle à certains de leurs services publics parce qu'elles perdraient de l'argent. Si nous commençons déjà à faire des exceptions avant que la loi ne soit votée, elle n'atteindra jamais ses objectifs.

M. Blaikie: Allez-vous l'appuyer?

M. Oberle: Elle ne fonctionnera pas, tout comme les contrôles des prix n'ont pas fonctionné en 1974 et vous en connaissez la raison. Le gouvernement a limité les traitements des fonctionnaires pour leur accorder une promotion, ce qui leur a permis de bénéficier d'une augmentation de 15 p. 100.

M. Blaikie: Comment allez-vous voter?

M. Oberle: Mon collègue du parti socialiste veut savoir comment nous allons mettre un frein à cela. Nous allons surveiller de près la démarche du gouvernement.

M. Blaikie: Comment allez-vous voter? Avec les libéraux?

M. Oberle: Oui, je vais voter avec les libéraux.

Des voix: Bravo!

M. Blaikie: Voilà ce que je voulais vous entendre dire.

• (1610)

M. Oberle: Je suis bien disposé, mon ami, à accepter mes responsabilités. Le problème, c'est que les députés néo-démocrates n'auront jamais de responsabilités à assumer. Les néo-démocrates ne seront jamais un parti national, car il n'y a que quelques provinces dans lesquelles les socialistes peuvent s'infiltrer.

M. Kristiansen: Vous allez rejeter la responsabilité sur les travailleurs.

M. Oberle: Les socialistes ne s'intéressent pas aux provinces qui n'ont rien à partager. Ils sont forts en Colombie-Britannique et en Ontario. Ils sont forts dans les provinces dites «nanties». Il n'y a donc pas lieu de craindre que les socialistes deviennent un jour un parti national. Les députés néo-démocrates peuvent nous dire ce qu'ils veulent. Il n'en demeure pas moins que c'est nous qui formerons le prochain gouvernement. Tous les Canadiens le savent aujourd'hui.

Une voix: Dites-nous ce que vous ferez.

M. Oberle: Si l'on veut examiner le nombre de fois où des conservateurs ont voté avec le gouvernement, par rapport aux néo-démocrates, il y a un seul cas important: celui de 1979, où les néo-démocrates ont rejeté le gouvernement qui proposait un programme visant à nous sortir de la récession. Ils ont préféré ce groupe d'inconscients qui nous a détruits, qui place notre pays dans une situation où il faudra attendre deux générations pour en sortir. Nous empruntons actuellement de l'argent que nos petits-enfants devront rembourser. Les députés peuvent-ils me dire comment nous réussirons à rembourser une dette de 22 milliards de dollars, comme celle que nous avons aujourd'hui? Notre dollar est sérieusement en baisse et les taux d'intérêt sont exorbitants. Comment rembourserons-nous jamais cette dette? Certainement pas au cours de la présente génération. Quelle triste constatation, pour un pays aussi grand, aussi varié et aussi riche en ressources tant énergétiques qu'humaines, que de se retrouver dans une telle situation.

Mon jeune ami socialiste nous compare à une république bananière. Nous devons redonner confiance aux gens, et pas seulement aux Canadiens, mais aussi à ceux qui ont eu confiance en notre pays à une certaine époque, comme les investisseurs étrangers qui sont venus dans notre pays pour contribuer à le bâtir. Ils nous considèrent aujourd'hui comme une république bananière. Tous les jours, nous voyons notre crédit baisser, auprès de certains organismes de New York, comme les pays du tiers monde et des républiques bananières, car ils pensent que notre gouvernement n'est pas stable. Le Programme énergétique national a confisqué les avoirs privés. Les gens n'ont pas confiance car personne, ici n'est prêt à assumer ses responsabilités.

Je voudrais vous citer un petit exemple. Au moment du conflit des Falklands, le ministre des affaires étrangères de Grande-Bretagne s'est trompé sur le potentiel militaire des Argentins parce qu'il avait été mal conseillé. Comme il a suivi de mauvais conseils, il a pris une mauvaise décision. Qu'a-t-il fait? Il a présenté sa démission à la Chambre des communes, car notre tradition, la tradition britannique et la tradition du parlement canadien, exige que nous assumions nos responsabilités.

Je vais maintenant vous raconter quelque chose. Il y a deux ans, contre l'avis de tout le monde, y compris de ses propres collègues du cabinet, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) nous a présenté son Programme énergétique national. Pendant un an et demi, nous lui avons décrit tout le gachis qu'il allait causer, mais il a préféré écouter les gens que le premier ministre (M. Trudeau) avait nommés pour l'assister, des personnes qui ont fréquenté la London School of Economics et qui croyaient, selon la jeune idéologie socialiste, qu'il fallait une société pétrolière d'État et qu'une fois cette société en place, tout le monde serait content. Alors qu'a-t-il fait? Il a présenté le Programme énergétique national. Et 18 mois plus tard, comme toutes nos prédictions s'étaient réalisées, il a admis son erreur devant la Chambre. Nous lui avions dit qu'un tel programme allait détruire complètement le secteur pétrolier, que les sociétés étrangères déménageraient et que cela causerait la faillite de toutes les petites entreprises canadiennes travaillant dans le secteur pétrolier. Je signale en passant que nous avions déjà un taux de participation canadienne de 50 p. 100 si l'on compte les petites entreprises de service canadiennes. Dix-huit mois plus tard il est venu nous dire «Mea culpa! Nous avons commis quelques erreurs, nous devons apporter quelques corrections et repartir du bon pied». Est-il venu nous dire: «Je démissionne, je me suis fourvoyé, j'ai suivi de mauvais conseils?» Bien sûr que non. Il s'est contenté de dire: «Nous devons recommencer à zéro, nous avons commis quelques erreurs».

Le ministre des Finances (M. MacEachen) nous a présenté un budget en novembre dernier. Bien sûr, il n'a voulu parler à personne de ses projets. Il a uniquement suivi les conseils de Neil Brooks, un professeur de Toronto. C'est un autre intellectuel, de ces socialistes influencés par la Fabian Society, persuadés que celui qui a un peu d'argent en trop ne doit pas le donner aux œuvres charitables mais à l'État, et que celui qui a sa maison doit se faire imposer sur un loyer imputé. Voilà le seul avis que le ministre a pris à l'extérieur. Mais quand il a annoncé cela l'autre soir, nous avons été sidérés. Le pays a été plongé dans l'horreur. Nous lui avons dit: «Au nom du ciel, retirez ce budget avant de détruire tout à fait l'économie nationale». Sept mois plus tard il est venu nous dire: «J'ai compris que les changements apportés au budget étaient insuffisants, et il faut maintenant que je présente un nouveau budget». Votre Honneur, je vous le demande, est-ce qu'il est venu présenter sa démission comme il est de tradition dans ce régime parlementaire dont nous sommes les héritiers? Bien sûr que non. Il a dit pour toute excuse: «Je me suis trompé, voilà tout. Nous avons évincé les propriétaires de leur maison, les agriculteurs ont abandonné la ferme de leurs parents, mais voilà, nous avons compris que nous nous étions trompés et nous allons repartir à neuf». Ce n'était pas de nature à rétablir ce qui manque le plus en ce moment car, nous avons non seulement une crise économique mais aussi une très grave crise de confiance.

Le gouvernement n'a que deux possibilités. Ou bien il prend ses responsabilités et subi les conséquences de son action, ou bien il va falloir réformer ce régime, cette institution. Je répète qu'il faudrait nous inspirer de l'exemple de certains autres pays. Il faut redonner le pouvoir au peuple. Ce dernier ne peut plus avoir confiance en ceux qu'il a envoyés au Parlement. S'il ne peut plus croire à la responsabilité, à l'honnêteté, à la sincérité, à la droiture de son gouvernement, alors il faut modifier le régime et redonner au peuple les pouvoirs qu'il possède ailleurs. J'ai fait la comparaison avec le régime américain. L'Américain moyen peut démettre son président. Il peut d'ailleurs rappeler son congressiste ou son sénateur. Imagine-t-on combien de Canadiens aimeraient rappeler leur ministre des Finances pour le remplacer par quelqu'un d'autre? Les Américains élisent leurs juges. Ils ont le pouvoir de présenter des pétitions pour empêcher leur gouvernement de faire certaines dépenses. Il y a eu par exemple la Proposition 13. Il faut choisir. Ou bien nous allons respecter notre régime consacré par le temps, régime qui nous a donné la grandeur et qui fonctionne partout, ou bien il faut chasser ces gens-là et les remplacer par des personnes d'honneur, modifier le régime lui-même.

Lorsqu'on s'adresse aux socialistes pour obtenir des solutions, on constate qu'ils n'en ont pas.

M. Kristiansen: Vous vous prononcerez en leur faveur.

M. Oberle: Il n'en ont aucune. Il faut être vraiment naïf pour affirmer que Dennis McDermott et les syndicats sont en mesure de nous fournir toutes les solutions, après avoir dit que le gouvernement est incapable de diriger le pays et que les entreprises privées sont incapables de nous tirer de cette crise économique. En toute franchise, je ne fais nullement confiance à ces types là-bas. Je préférerais que n'importe qui m'entraîne vers une catastrophe économique plutôt que de faire confiance à Dennis McDermott. Ces individus, ces grands champions du syndicalisme prennent la parole depuis quelques jours pour reprocher au gouvernement d'avoir enlevé au travailleur moyen ce droit inaliénable à la négociation collective. Ils prétendent que c'est la première entorse grave à la nouvelle charte des droits et des libertés. Soit dit en passant, je n'ai pas voté en faveur de cette Charte, de sorte que je suis libre de m'exprimer ainsi. Je m'y suis opposé conformément à mes principes, même si, probablement pour d'excellentes raisons, mon parti s'est prononcé collectivement en sa faveur. Ces grands champions prennent la parole pour défendre des droits garantis dans la Charte. Ces droits incluent le droit de négocier collectivement. Aucun de nos amis socialistes assis à ma gauche ne nous a encore défini l'aspect collectif du fait syndical. Un des principes cardinaux de la démocratie a été garanti dans la charte des droits; c'est la liberté d'association.

• (1620)

Je pourrais croire aux droits collectifs des syndiqués, à leur droit de négocier et d'exercer tous les pouvoirs dont ils jouissent actuellement, si le citoyen ordinaire n'était pas obligé de se syndiquer, s'il jouissait de la liberté d'association.

Lorsque Dennis McDermott, en pointant du doigt cet édifice, a dit «La prochaine fois que nous nous rencontrons ici, nous franchirons cette porte et jetterons ces dindes sur le pavé», beaucoup de personnes m'ont écrit, se demandant pourquoi elles étaient membres de ce syndicat. C'est une bonne question. Elles doivent être syndiquées pour avoir un emploi. Elles doivent être syndiquées pour travailler pour le gouvernement fédéral. Elles doivent être syndiquées pour travailler pour le gouvernement provincial. Elles doivent être syndiquées pour avoir un emploi dans l'une des principales industries.

Le tiers seulement des travailleurs de notre pays ont la possibilité de se joindre à un syndicat. Mais ils n'ont pas le choix. C'est là qu'est le vrai problème. C'est une autre chose à l'égard de laquelle il nous faudra assumer nos responsabilités un jour.

Quand quelqu'un demandera-t-il à la Cour suprême de se prononcer sur la liberté d'association? Dans quel genre de démocratie vivons-nous? C'est une démocratie de rideau de fer. C'est le choix donné à ceux qui vivent derrière le rideau de fer et qui ne sont pas libres. Les socialistes à ma gauche ne croient pas à la liberté d'association. Ils ne devraient pas comparer le gouvernement à celui de la Suède, de l'Allemagne de l'Ouest, de la France ou de tout autre pays socialiste. Pourquoi une personne devrait-elle être obligée d'appartenir à un parti politique, à un syndicat engagé politiquement, à une église ou à quelque autre groupe? Quel genre de liberté d'association est-ce là? Lorsque la Cour suprême rendra une décision à ce sujet, ils rougiront. Les syndicats leur diront: «Hé! vous autres, vous avez voté en faveur de cette monstruosité et nous n'avons plus aujourd'hui les pouvoirs que nous avions.»

Il nous faut redresser la situation au pays. Il nous faut redonner les pouvoirs à ceux qui devraient les exercer, c'est-à-dire aux représentants élus. Lorsque nous y serons parvenus, nous devrons toujours faire en sorte que les représentants élus soient aussi responsables qu'ils l'étaient avant. Ce n'est qu'alors que nous pourrons nous attendre à ce que la population d'ici ou d'ailleurs ait confiance en notre système, cette institution et les gens qui la servent. Tant que cette confiance ne sera pas revenue, le pays éprouvera de très sérieuses difficultés économiques. Il fera face à des problèmes très graves. Des milliers de petites entreprises feront faillite. Les banques protégeront les grandes sociétés parce qu'elles ont énormément en jeu.

Si la société Dome fait faillite, elle devra rembourser des prêts de l'ordre de 6 ou 8 milliards, ce qui représente 60 p. 100 des actifs de nos banques à charte. Imaginez un peu.

Devinez qui va devoir renflouer les banques? Les contribuables, les propriétaires incapables de verser leurs mensualités hypothécaires, les personnes âgées obligées de manger de la nourriture pour chien parce que le gouvernement aura encore freiné la hausse de leur pension de vieillesse. Ce sont ces gens-là qui devront renflouer Dome et les banques.

Voyons-nous parfois ces députés-là prendre la parole en leur nom? Non, car les grandes centrales syndicales sont impliquées. Il n'est pas question de laisser la société Chrysler faire faillite. Les grandes entreprises ont des intérêts là-dedans. Quand un petit commerçant ou un petit entrepreneur qui fournit du travail à cinq ou six personnes fait faillite, les employés qu'il licencie sont tout autant en chômage que ceux qui travaillaient pour Dome ou Chrysler.

Nous sommes tellement habitués de voir le gouvernement renflouer les entreprises et intervenir que nous nous imaginons qu'il n'y a pas d'autre issue. Il va bien falloir que quelqu'un dans cette enceinte tendue de vert, le plus haut lieu du pays accepte une part des responsabilités et vive selon certains principes, si nous voulons remettre le Canada sur la voie de la grandeur que nos aïeux lui avaient tracée. C'est alors seulement que nous sortirons de la crise économique.

Ces types n'ont rien à nous offrir. Ne nous laissons pas leurrer par ce que Winston Churchill a appelé l'évangile de l'envie. Ces types n'ont rien et ils voudraient le partager avec tous! La plus belle fille du monde ne peut donner que ce qu'elle a.

Nous devons de nouveau trouver le moyen de créer des richesses. C'est aux gens capables de le faire, à ceux qui sont prêts à courir des risques, à travailler plus de six ou sept heures par jour, à passer des nuits blanches et à renoncer de temps à autre à leur chèque de paie pour monter un petit commerce, embaucher du monde et créer la richesse, c'est à eux que revient cette tâche. C'est alors seulement que le Canada aura retrouvé le chemin de la grandeur.

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur l'Orateur, il est intéressant d'écouter le député de Prince George-Peace River (M. Oberle). J'allais commenter abondamment ses observations, mais cela ne ferait que légitimer ce qu'il a dit ce que je ne voudrais pas. Après avoir amplement critiqué pendant 20 minutes le gouvernement et plus particulièrement le bill C-124 à l'étude aujourd'hui, il nous a déclaré qu'il voterait pour cette mesure législative. Ce genre de confusion me laisse perplexe.

Il n'est pas étonnant que les Canadiens qui regardent la retransmission des débats à la télévision ne s'y retrouvent pas très bien dans cette avalanche de paroles. Ils estiment qu'il est puéril et enfantin que les députés se lancent des accusations d'un bord à l'autre discours après discours. Ce n'est pas ce que je ferai aujourd'hui, je me contenterai d'exposer les faits. Je vais examiner attentivement le principe du bill C-124.

Nous en sommes à l'étape de la deuxième lecture de cette mesure législative et nous avons donc la chance d'en examiner les différents principes. J'ai été déçu que le président du Conseil du Trésor (M. Johnston) déclare aujourd'hui à la Chambre que le gouvernement avait non seulement l'intention de supprimer le droit des employés de la fonction publique à la négociation collective, mais qu'il avait aussi l'intention de nous priver de l'un des droits démocratiques les plus fondamentaux dont nous jouissons actuellement à la Chambre soit la liberté de discussion, notamment sur une question d'une telle importance.

Le bill C-124 est une des mesures législatives les plus importantes dont nous ayons été saisis au cours des derniers mois. Il est donc très décevant que le gouvernement impose la clôture et que ce faisant, il empêche les députés d'examiner de façon approfondie les répercussions de cette mesure législative.

Ce bill qui propose de plafonner les hausses salariales des fonctionnaires fédéraux à 6 p. 100 au cours de la première année et à 5 p. 100 au cours de la suivante constitue donc la réponse du gouvernement fédéral à la crise économique qui sévit au Canada aujourd'hui. Les vérificateurs généraux n'ont pas cessé de nous faire remarquer, et ce avec preuves à l'appui, que notre pays est au bord de la faillite économique et financière. Je suis sûr que tous les députés, tant les ministériels que ceux de l'opposition analysent de la même façon la conjoncture économique actuelle. En fait, nous sommes au bord de la faillite financière et économique.

• (1630)

Monsieur l'Orateur, le bill représente également la réponse du gouvernement à la lutte menée par le premier ministre (M. Trudeau) contre l'inflation. Le premier ministre consacre un temps considérable à essayer de maitriser l'inflation. Ce n'est pas dans ce sens un bon combattant. Il est donc proposé que le bill C-124 nous aide dans les efforts que nous déployons en vue de réduire le taux d'inflation.

Je n'ai pas besoin de rappeler aux députés que près de 2 millions de Canadiens sont obligés de vivre dans l'oisiveté. Chaque jour, nous nous familiarisons davantage avec les effets de cette oisiveté. Nous connaissons la dépression, la détresse, l'anxiété et le mauvais moral des chômeurs. Nous savons que cela aura de profondes répercussions pendant les décennies à venir.

Monsieur l'Orateur, lorsqu'il y a autant de chômeurs dans un pays, le chômage a des effets multiplicateurs qui peuvent être mesurés en termes sociaux. Par termes sociaux, j'entends le démembrement des familles, la violence familiale, la toxicomanie, l'alcoolisme, l'augmentation de la délinquance juvénile. Les jeunes éprouvent des difficultés à l'école à cause des problèmes financiers de leurs parents. Nous devrons assumer le coût de ces problèmes sociaux qu'il faudra mettre en œuvre, non pas pendant des années, mais pendant des décennies, voire même pendant une ou deux générations.

Aujourd'hui, nous apprenons qu'au premier semestre de 1982, le nombre des faillites a augmenté de 37 p. 100 par rapport à l'année dernière où il était déjà excessivement élevé, comme nous le savons. Si nous ajoutons les faillites et les syndics de faillite ainsi que le nombre de petites et moyennes entreprises qui ferment simplement leurs portes, quelques 60,000 commerces auront cessé d'exister cette année à la fin de 1982.

Nous apprenons que des usines canadiennes fonctionnent à moins de 70 p. 100 de leur capacité de production. Cela a pour effet direct d'augmenter le nombre de fermetures d'usines, de faire baisser le volume des commandes, de geler l'embauchage, et d'augmenter les licenciements et les risques de licenciements futurs. Un nombre croissant de Canadiens sont maintenant obligés de vivre des prestations d'assurance-chômage et de bien-être social. Il est vraiment malheureux, monsieur l'Orateur, que dans ma circonscription qui compte pourtant parmi les coins les plus riches de la Colombie-Britannique, qui constitue elle-même l'une des régions nanties du Canada—l'un des plus riches pays du monde—le principal agent économique est le bureau d'assurance-chômage à l'heure actuelle. Lorsque le député de l'endroit est forcé, parce que des gens n'ont pas droit aux prestations d'assurance-chômage ou au bien-être social, de distribuer des aliments pour aider les familles incapables de se nourrir, on peut dire que la situation économique est catastrophique.

Les usines ferment, procèdent à des compressions de personnel ou licencient tous leurs employés qui se retrouvent tous dans l'incapacité d'acheter des biens et des services. Alors ceux qui ont la chance de travailler hésitent à acheter, par peur du lendemain. Dans six mois, où en sera le pays? Ce n'est sûrement pas clair du tout, monsieur l'Orateur, de ce fait, le pouvoir d'achat des Canadiens est réduit au minimum.

C'est le moment que choisit le gouvernement pour présenter son budget du 28 juin dernier, qui part du principe que puisque les usines ne tournent pas à pleine capacité, puisque les gens sont incapables d'acheter les biens durables ou les services qu'ils désirent ou dont ils ont besoin, il faut effectuer d'autres coupures, réduire les rémunérations, augmenter l'imposition et réduire dans une certaine mesure les pensions des gens qui ont bâti ce pays. Je ne vois pas vraiment pas la logique de ce raisonnement. Au moment même où l'économie s'effondre, car les sociétés ne peuvent vendre leurs produits ou leurs services, on choisit de réduire les ventes encore plus. Je le répite, la logique de cette démarche m'échappe.

En ces temps de crise économique où les entreprises, quelle que soit leur importance, ont toutes les difficultés du monde à survivre, le gouvernement a cherché un bouc émissaire, car il se devait de rejeter le blâme sur quelqu'un. Il a donc effectué quelques sondages, comme il le fait souvent pour arrêter sa politique, et il semblerait que ces sondages Goldfarb ou Gallup aient révélé que pour la population canadienne, le vilain n'était autre que le fonctionnaire fédéral paresseux et trop payé. Le gouvernement a donc décidé de déposer un projet de loi limitant les augmentations salariales des employés fédéraux à 6 et 5 p. 100 afin d'aider le premier ministre à vaincre l'inflation.

Le premier ministre et le ministre des Finances (M. MacEachen) interviennent tous les jours à la Chambre en disant: «Cette mesure nous permettra de juguler l'inflation, celle-là de la restreindre.» Le ministre des Finances me fait penser à Peter Pan, qui dit que si l'on y croit vraiment, on peut s'envoler, on va voler. Le ministre nous dit que si nous y croyons vraiment, telle mesure peut, et va restreindre l'inflation.

De ce côté-ci de la Chambre, nous ne croyons pas à Peter Pan. Ce n'est pas à notre avis la bonne politique à suivre pour restreindre l'inflation ou résoudre les problèmes économiques auxquels nous nous heurtons aujourd'hui. Comment pourrions-nous avoir confiance dans les moyens de lutte contre l'inflation préconisés par le ministre, quand nous constatons que l'année prochaine, le prix de l'énergie va augmenter de 31 p. 100. En vertu de la politique gouvernementale, le prix de l'énergie, dans notre pays, va augmenter de 31 p. 100 l'an prochain. Par effet de ricochet, les frais de transport, de chauffage et de réfrigération vont augmenter également. Tout cela va immanquablement alimenter l'inflation.

Et le déficit accumulé de 135 milliards de dollars qui, de toute évidence, va faire monter les taux d'intérêt encore plus haut qu'aujourd'hui. Notez bien ceci. Comment peut-on freiner l'inflation si les taux d'intérêt sont de l'ordre de 21, 22 ou 23 p. 100? Là encore, monsieur l'Orateur, c'est impossible, par définition. Et pourtant, toutefois, en réduisant de 5 p. 100 les hausses de traitement des travailleurs canadiens, nous réussirons comme par miracle à ramener le taux d'inflation à 6 et 5 p. 100. A mon avis, monsieur l'Orateur, le ministre des Finances vit dans un rêve, car cet objectif est impossible à réaliser dans le cadre de la politique gouvernementale actuelle.

Pourquoi devrions-nous demander aux Canadiens de suivre volontairement ces directives en l'absence d'une stratégie globale ou d'un programme général de lutte contre l'inflation? De ce fait, bon nombre de particuliers ou de groupes tremblent aujourd'hui de crainte de perdre leur emploi ou de voir leur avenir menacé. Ils mettent la main sur tout ce qu'ils peuvent, dans cette société désespérée que le gouvernement a créée. On ne saurait reprocher aux gens de faire preuve de cupidité comme nous aurions souvent tendance à les en accuser et d'exiger beaucoup trop. En effet, l'avenir est tellement incertain pour nos travailleurs, à la différence de ceux du Japon, que le premier ministre et son ministre des Finances citent souvent en exemple et où la sécurité d'emploi est assurée, tant dans les petites que les moyennes et grosses entreprises, et enfin où les gens n'ont pas à se démener pour survivre dans ce régime de la libre entreprise qui est censé être le nôtre.

J'ai écouté avec intérêt le député de Prince George-Peace River nous entretenir de la libre entreprise. La première entreprise commerciale au Canada a été la traite des fourrures. Il n'a pas fallu bien des années avant que la Compagnie de la Baie d'Hudson, grâce à un monopole ou à une entente avec le gouvernement, ne s'accapare de l'ensemble de ce secteur en Amérique du Nord. Je ne crois pas que la situation ait beaucoup changé aujourd'hui, dans le cas du moins de la Dome Petroleum. Nous savons pertinemment qu'au moment de la crise, les contribuables seront appelés à renflouer cette «libre entreprise» qui a pris des décisions imprudentes, et a consacré une si grande partie de ses ressources financières et autres à des fusions et à des mainmises improductives. Mais il y a là matière à un autre débat.

• (1640)

Comment pouvons-nous nous attendre à ce que les Canadiens approuvent un programme de restrictions qui ne s'inscrit dans aucun contexte lorsque les ministres se lèvent chacun leur tour pour dire: «Oui, nous approuvons probablement l'augmentation de 25 p. 100 du loyer des logements fournis par la Société canadienne d'hypothèques et de logements, de même que l'augmentation de 25 p. 100 des tarifs téléphoniques»?

M. Tousignant: Vous essayez de tromper la Chambre. Soyez sérieux.

M. Riis: Le ministre des Finances a déclaré aujourd'hui qu'il y aurait des exceptions. Si les organismes de réglementation du gouvernement qui sont censés respecter ces lignes directrices de 5 et de 6 p. 100 ne sont pas tenus de le faire, je crois que la population canadienne peut alors douter de l'attitude du gouvernement à montrer l'exemple.

Les taux d'intérêt élevés vont continuer à faire grimper le taux d'inflation. En conséquence, l'économie continuera à croupir. Pourquoi un investisseur, petit ou gros, voudrait-il investir en ce moment au Canada? Par définition, la conjoncture économique au Canada présente des risques. Pourquoi les gens investiraient-ils alors qu'ils pouvaient acheter des obligations d'épargne du Canada à 19.5 p. 100 et peuvent déposer leur argent dans des comptes de banque qui leur rapportent 17.5 p. 100? Pourquoi quiconque voudrait-il agrandir son commerce, un ranch, une ferme ou une autre entreprise? Tant que les taux d'intérêt demeureront élevés, l'inflation continuera à galoper et l'économie à croupir.

C'est un projet de loi injuste. Il va de pair avec le budget qui l'était à tous les points de vue pour les Canadiens. Pour bien faire ressortir le caractère injuste de ce budget, je tiens à parler d'une mesure en particulier, celle qui a entraîné des augmentations d'impôt sur le revenu pour tous les Canadiens. A première vue le ministre des Finances semble se faire le tenant de la justice lorsqu'il dit que chacun verra ses taxes augmenter, mais ce n'est pas tout à fait exact. Par exemple, les contribuables célibataires qui n'ont aucune personne à charge et qui gagnent moins de $7,500 par année—catégorie qui regroupe un grand nombre de personnes âgées, les pionniers de notre pays—verront leur impôt augmenter de plus de 50 p. 100. Cependant, un contribuable sans personne à charge et gagnant $100,000 par année ne verra pas ses impôts augmenter d'autant; l'augmentation ne sera que de 2.5 p. 100 dans leur cas. Les impôts d'un contribuable gagnant $200,000 par année vont même diminuer l'an prochain.

M. Orlikow: C'est ainsi que les Libéraux voient la justice.

M. Benjamin: C'est la libre entreprise.

M. Riis: Et le ministre des finances a eu le culot de parler de justice et d'équité en présentant son budget! Je n'ai pas besoin de rappeler que le budget fait supporter le fardeau de la lutte contre l'inflation aux personnes âgées dont les prestations vont diminuer l'an prochain.

Pour sa part, le bill C-124 s'attaque directement aux employés fédéraux en restreignant leurs hausses salariales à 6 et 5 p. 100. C'est une mesure générale de sorte que la rémunération de tous les employés fédéraux, y compris des employés des sociétés de la Couronne fédérale, sera limitée à 6 p. 100. Un ministre dont le revenu s'établit aujourd'hui à $102,000 bénéficiera d'une augmentation d'un peu plus de $6,000 l'an prochain. Un haut fonctionnaire fédéral dont le traitement est de $80,000, touchera une hausse de près de $5,000 l'an prochain. Quant à la grande majorité des fonctionnaires, qui ne gagnent que $12,000 par année, ils ne bénéficieront que d'un relèvement de $720. Beaucoup de fonctionnaires gagnent moins de $12,000 par année. Le public croit volontiers que quiconque travaille pour le gouvernement fédéral touche entre $40,000 et $50,000. Un employé de bureau fédéral à Vancouver gagne $11,379 par année. Une dactylo à Winnipeg, $11,353. Un adjoint à l'enseignement dans les provinces atlantiques touche $9,631. C'est de la pure injustice. Quelques fonctionnaires fédéraux toucheront des hausses de $6,000 tandis que la majorité devront se contenter de $700. Quiconque considère cela juste est un rêveur et un naïf.

M. Orlikow: Ce devrait être l'inverse.

M. Riis: Naturellement, et s'il doit y avoir des réductions, elles devraient toucher ceux qui gagnent le plus. Le bill ne fera qu'aggraver l'iniquité de la répartition des revenus et de la richesse au Canada.

Cette mesure nuira surtout à un groupe de Canadiens, en l'occurrence les femmes qui occupent un emploi dans l'administration fédérale. Les chiffres indiquent que près de 70 p. 100 des employés dont le traitement est inférieur à $10,000 par année sont des femmes. Celles-ci représentent 64 p. 100 des employés qui ont un traitement inférieur à $15,000 et près de 60 p. 100 des employés qui sont rémunérés à moins de $25,000 par année. Fait surprenant, seulement 3 p. 100 des employés qui ont un traitement d'au moins $50,000 sont des femmes. Il importe de reconnaître que le bill est injuste et c'est pour cela que nous, députés néo-démocrates, nous y opposons aussi énergiquement. Nous nous y opposons parce qu'il est injuste à tous les points de vue.

Ce qui est encore plus grave, c'est que nous avons appris, il y a quelques jours, que tous les adjoints des ministres avaient obtenu des augmentations de 11 p. 100 juste avant la présentation du bill. Il était moins une pour eux.

M. King: C'est typique des libéraux.

M. Riis: Les ministres ont veillé à protéger leurs propres employés. Certains avocats qui travaillent au ministère de la Justice ont obtenu des augmentations de 10 p. 100 et, chose surprenante, ils les ont obtenues à peine un jour ou deux avant la présentation du bill.

M. King: Typique des libéraux.

M. Riis: C'est vraiment malheureux pour le Canada que nous discutions, sous la menace de la clôture, d'un bill qui traite les employés du secteur publique de façon aussi injuste et que le gouvernement demande ensuite aux Canadiens d'appuyer ce «merveilleux» programme. C'est vraiment aller trop loin.

Bien des députés ont dit ces derniers jours que le bill était nécessaire pour améliorer la compétitivité du Canada sur les marchés internationaux. Les éditorialistes ont tendance à affirmer que les salaires des Canadiens sont tellement élevés que nous sommes maintenant incapables de rivaliser sur les marchés internationaux. Je voudrais dire quelques mots à ce sujet. Pour la plus grande partie de nos exportations, la production n'exige pas beaucoup de main-d'œuvre. Je veux bien entendu parler de nos ventes massives de blé, d'énergie et de charbon. Ce sont des denrées d'exportation importantes qui ne demandent pas beaucoup de main-d'œuvre. Les salaires des employés dans ces secteurs représentent une partie relativement minime du coût total, surtout à notre époque de taux d'intérêt élevés.

Penchons-nous un instant sur le secteur de la fabrication. On se prétend souvent au Canada que la cherté de la main-d'œuvre freine l'essor du secondaire. Voyons un peu quels sont les faits avant de juger. Je voudrais donner les taux horaires de l'industrie de la fabrication de divers partenaires commerciaux du Canada. Ces taux horaires étaient en vigueur en 1980. J'ai choisi cette année-là non pas parce que les chiffres m'arrangeaient mieux, mais parce que c'est l'année pour laquelle les chiffres sont le plus exacts. Le taux horaire moyen de l'industrie de la fabrication en Belgique, dont les échanges avec le Canada sont considérables, était de $13.18 l'heure. En Suède, il était de $12.60 l'heure; aux Pays-Bas, de $12.18 l'heure; en Allemagne de l'Ouest, de $11.94 l'heure; aux États-Unis d'Amérique, de $9.92 l'heure; en France, de $9.46 l'heure; et au Canada, de $9.06 l'heure. Nous nous classions donc au septième rang parmi ces pays, qui comptent parmi les partenaires commerciaux les plus importants du Canada.

• (1650)

Depuis quelques années, par exemple en Allemagne de l'Ouest, un de nos principaux partenaires commerciaux depuis 1975, les salaires ont augmenté de 91 p. 100 dans le secteur de la fabrication; aux États-Unis, ils ont augmenté de 56 p. 100 et au Canada, de 48 p. 100.

M. Oberle: Pourquoi ne parlez-vous pas également de la productivité?

M. Riis: J'en aurais beaucoup à dire sur ce sujet, monsieur l'Orateur.

M. Oberle: Pourquoi ne le faites-vous pas?

M. Riis: J'estime qu'on ne doit pas s'écarter du sujet, contrairement à certains autres députés qui ont tenu des propos tout à fait à côté de la question.

Lorsque nous parlons de la productivité, songeons-nous aux travailleurs ou au fait qu'au Canada nous avons des succursales qu'on n'a jamais cherché à rendre concurrentielles sur le marché international, dans la plupart des cas? Je ne pense pas que cette question soit directement en rapport avec le débat sur le plafonnement des hausses de salaires des fonctionnaires. A mon avis, il ne faut pas s'écarter du sujet, monsieur l'Orateur.

J'ai essayé de vous montrer que les salaires, dans le secteur de la fabrication au Canada, avaient peu augmenté par rapport à ceux des autres pays commerçants. Quand nous parlons de concurrence, songeons-nous à concurrencer les multinationales qui implantent leurs usines dans des pays où la main-d'œuvre est meilleur marché, où elle est littéralement réduite à l'esclavage? J'ai visité de nombreuses usines du tiers-monde où les conditions de travail sont un véritable esclavage, où les salaires sont de 25c. de l'heure. Voulons-nous les concurrencer sur ce plan? Voulons-nous concurrencer les exploiteurs d'enfants? C'est ce genre de réaction aveugle qui est à l'origine de nos difficultés actuelles.

Dans quelle mesure les fonctionnaires sont-ils les principaux responsables de l'inflation? Il vaut la peine d'examiner les hausses de salaire que les fonctionnaires ont obtenues ces dernières années. En 1978, les employés fédéraux ont obtenu en moyenne des hausses de 6.6 p. 100 tandis qu'en même temps l'indice des prix à la consommation augmentait de 8.8 p. 100; en 1980, les majorations de salaires des fonctionnaires ont atteint en moyenne 6.6 p. 100 contre un taux d'inflation de 9.4 p. 100; en 1981, les hausses de salaire moyennes des fonctionnaires s'élevaient à 8.8 p. 100 au cours du premier trimestre de l'année alors que le taux d'inflation atteignait 12.2 p. 100. Les fonctionnaires ont obtenu de 2 à 4 p. 100 de moins que le taux d'inflation.

Les traitements des employés du secteur public ou privé sont-ils les causes véritables de l'inflation, ou bien faut-il imputer ce mal à la politique de fixation des prix pratiquée par le gouvernement par le biais des organismes de réglementation, comme on nous l'a annoncé aujourd'hui, quand nous avons découvert que durant les années passées, les prix que le gouvernement pouvait contrôler avaient subi une hausse moyenne de 18 p. 100. J'inclus le prix de l'énergie et les taux d'intérêt élevés. Ce sont certainement là les causes critiques de l'inflation, et non pas les accords salariaux des employés fédéraux, qui se situent à deux ou quatre points en deça du taux moyen de l'inflation.

Qui a préconisé le plus énergiquement la réglementation des salaires, monsieur l'Orateur? Qui est venu à Ottawa il n'y a pas si longtemps nous affirmer que pour résoudre nos problèmes il fallait réglementer les revenus? Qu'on me permettre de citer quelques noms de la liste des personnes qui préconisaient la réduction des traitements comme étant la solution qui s'imposait. Bien entendu, ces gens comprennent particulièrement bien les pressions et les tensions que ressentent les chefs de famille aujourd'hui, alors qu'ils essaient de rembourser leur hypothèque et de nourrir leur famille en même temps. Figurent sur cette liste: M. Ed Phillips, président de la Westcoast Transmission, dont le revenu pour 1980-1981 est passé de $257,656 à $444,836; M. David Culver, président d'Alcan, dont le revenu en 1981 a été porté de $392,601 à $447,702; le président de Bell Canada, pour sa part, a passé des moments difficiles en 1981 alors que son traitement a sauté de $514,000 à $626,000. Il y a aussi le président de Seagram's, M. Bronfman, dont le traitement est passé en 1981 de $887,646 à plus d'un million. S'il avait été soumis à la hausse de 6 p. 100, il n'aurait reçu qu'une maigre augmentation de $63,000. Tels sont ceux qui prônent le contrôle des salaires comme moyen de régler nos problèmes au Canada. La crédibilité du gouvernement disparaît en fumée quand on voit d'où il tire ses conseils—quand ce n'est pas dans les sondages—à propos de ce programme.

Malgré l'avis des chefs de file du milieu de l'industrie et des affaires concernant le blocage des salaires—comment s'en étonner—il me semble que si la vérité était connue, les plus sages de ces dirigeants d'entreprise ne réclameraient pas ce contrôle à cause des effets qu'il aura à long terme. Rappelons-nous les conséquences de la Commission de lutte contre l'inflation, il y a quelques années. La plupart des députés se souviennent de cette période allant de 1975 à 1978. Il n'était pas question alors de 5 p. 100 de la masse des travailleurs; les directives salariales touchaient tous les Canadiens. J'ai connu certaines personnes qui se sont moquées royalement du blocage général des salaires. Il suffisait de trouver un nouvel emploi pour que leur salaire augmente. Habiles à tirer les ficelles, ces gens se faisaient créer des emplois sur mesure et réussissaient à passer d'une entreprise à l'autre. En d'autres termes, il y avait toujours moyen de se soustraire à la réglementation.

En 1975, le taux d'inflation se chiffrait à 10.6 p. 100. L'objectif du programme de lutte contre l'inflation était de le ramener à 8 p. 100 en 1976, à 6 p. 100 en 1977 et à 4 p. 100 en 1978. Mais lorsque le programme a pris fin en 1978, le taux d'inflation était de 9 p. 100. Et à quel prix! Les dirigeants du monde des affaires et de l'industrie au Canada en connaissent le véritable prix. Ils savent que ce programme a coûté leur emploi à des milliers de Canadiens qui n'ont par conséquent pas pu apporter leur contribution à l'économie canadienne. Tout cela pour réduire l'inflation d'un point, et après avoir monté une incroyable bureaucratie qui a fait vivre le pays sous un nuage noir durant trois ans.

Ce projet de loi présente un aspect insidieux dont je n'aime pas parler parce que je ne veux vraiment pas croire que cela est en train de se produire au Canada. Nous vivons dans un pays qui s'enorgueillit d'être libre, de fournir des chances d'avancement à ses habitants, de leur assurer la liberté d'expression, de réunion et de religion. Nous venons de passer deux ans à discuter de la Charte des droits. Mais à peine l'a-t-on adoptée que le gouvernement présente un projet de loi visant à retirer aux fonctionnaires le droit à la négociation collective. Le député d'en face a dit: «Allez donc.» Voilà ce que fait ce bill, elle n'a qu'à le lire. Il supprime la liberté de négociation collective. Laissons de côté pour l'instant la question du droit de grève, que certains députés aimeront peut-être examiner ultérieurement. Il s'agit de la liberté de négociation collective, il s'agit d'une Chambre qui jour après jour a clamé son appui au mouvement polonais Solidarité, disant qu'il s'agit d'une des libertés fondamentales dont doit jouir chaque citoyen. Le gouvernement a enlevé cette liberté à son personnel pour les deux prochaines années, il a ainsi violé ses conventions.

● (1700)

La liberté de la négociation collective fait partie intégrante de toute société libre et démocratique. Le bill enlève au personnel fédéral le droit de négocier quoi que ce soit, notamment les questions pécuniaires. Ces questions sont réglées par des lignes directrices, et la possibilité de négocier diverses questions comme les horaires souples, le partage du travail et le progrès technologique, la santé et la sécurité professionnelle, la protection contre les mesures disciplinaires injustes, le congé de maternité et le congé de paternité, les mesures de promotion, l'égalité de traitement à travail égal . . .

M. Kelly: Non, vous vous trompez.

M. Riis: Monsieur l'Orateur, ce droit prive près de 500,000 salariés du droit de négocier ces questions tout à fait critiques, à une époque qu'on dit éclairée. Pour que le Canada fonctionne à nouveau, le gouvernement a décidé d'enlever à son peuple les libertés démocratiques fondamentales qu'il a arrachées de longue lutte.

Parlons franc. Parlons de la source de beaucoup de nos problèmes. Je sais que dans mon parti nous avons tendance à envoyer des piques au gouvernement fédéral au sujet de son incompétence. C'est là notre fonction, critiquer le gouvernement et ses projets de loi. Mais il y a un autre problème dans ce pays et il concerne la question des grèves. Nous sommes témoins depuis plusieurs mois d'une grève d'un caractère particulier. Il ne s'agit pas du genre de grève qui enrage habituellement certains Canadiens, c'est la grève des capitaux. Elle a en fait débuté avec le premier examen du Programme énergétique national. Il s'agit de la décision prise par les capitalistes, Canadiens et étrangers, de briser l'économie. Les Américains n'en font pas de secret. Ils ont dit qu'ils voulaient rapatrier leurs capitaux, et ils n'ont pas hésité à le faire sachant que cela détruirait l'économie de toutes sortes de pays.

Les capitalistes ont déclenché la grève au Canada également. C'est triste, monsieur l'Orateur, de constater que tous les jours de nombreux chefs de file du monde des affaires reprochent au gouvernement de rester inactif, alors qu'en réalité la grève, pas tellement discrète, des capitalistes a, elle aussi, ralenti considérablement notre économie au cours des derniers mois. A cause de notre structure économique et d'une politique nationale, l'économie du Canada est tributaire d'autres pays comme les États-Unis.

Monsieur l'Orateur, mes amis à droite, les progressistes conservateurs, n'arrêtent pas de parler du monde de la libre entreprise dans lequel nous vivons. Sir John A. Macdonald a mis de l'avant des mesures protectrices qui ont permis au secteur manufacturier du centre du Canada de se protéger jusqu'à un certain point et de se servir des ressources nationales pour alimenter ses usines. Ce n'est absolument pas de l'entreprise libre. La situation est la même aujourd'hui: ce sont des conseils d'administration aux États-Unis, au Japon, en Allemagne, au Royaume-Uni ou dans d'autres pays qui décident de notre avenir, qu'il s'agisse d'investir ou de s'établir dans telle ou telle région, de soutenir et de développer telle ou telle sorte de commerce agricole ou d'autres ressources.

C'est pourquoi je suis abasourdi que les progressistes conservateurs disent tous les jours que nous réglerons notre problème en éliminant l'AEIE, en encourageant les étrangers à investir davantage et à prendre encore plus de décisions sur notre avenir. D'après eux, le problème est la solution. Je n'y vois aucune logique.

Bref, monsieur l'Orateur, je tiens à dire que notre avenir économique est très sombre. Beaucoup de gens diraient que nous sommes sur le bord de la dépression totale. Je répète clairement que nous, du Nouveau parti démocratique, pensons que la réduction des salaires et des traitements des employés fédéraux ne mettra pas un terme à la récession et n'assurera pas la relance économique.

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur l'Orateur, je suis très heureux d'avoir l'occasion de parler contre le bill C-124 car, à mon avis, il pourrait fort bien marquer un point tournant sur le plan législatif. Cette occasion est très spéciale à mes yeux: elle nous ramène, du moins à certains d'entre nous, 37 ans en arrière. Le projet de loi à l'étude pourrait fort bien marquer la fin d'une ère. Ceux parmi nous qui se rappellent la Seconde guerre mondiale, la démobilisation de 1945, se souviendront de la vague d'espoir, de l'enthousiame qui nous animaient face à ce monde nouveau qui nous attendait. Nous rêvions de grandes réalisations pour l'après-guerre. Nous avions défait le fascisme, ou du moins nous le croyions. L'enthousiasme était général à la perspective de rebâtir les pays dévastés par la guerre, alors que ceux aux quels la production de guerre avait imposé des restrictions entrevoyaient des possibilités d'expansion dans de nouveaux domaines de construction et de développement en temps de paix. On avait soif et faim de reconstruction et de croissance. C'est cette nouvelle conception, cet enthousiasme et cette attente pleine d'espérance qui ont servi de base à une paix et une collaboration sociales qui ont duré pendant environ trois décennies.

Le mot clé, on s'en souviendra, lorsque nous avons quitté les Forces armées en 1945 était, le plein emploi. Rappelons que le chômage des années 30 ne remontait qu'à six ans auparavant. Tout le monde, les partis de gauche, comme ceux de droite et du centre, les mouvements politiques et ouvriers de tous genres, s'entendaient sur une chose: des emplois pour tout le monde. Point n'était besoin de forcer des gens à l'oisiveté pendant que la production périclitait et que des êtres vivaient dans la misère. Voilà donc ce qui a servi de fondement au contrat social d'il y a 37 ans. Mais le bill dont nous sommes maintenant saisis sonne le glas: le gouvernement a annulé cette entente avec la population canadienne. Par la présente mesure, il résilie ce contrat social.

• (1710)

Il y avait déjà eu des signes avant-coureurs. Il s'est passé bien d'autres choses, mais je n'en parlerai pas en détail maintenant. Néanmoins le gouvernement porte là un sérieux coup aux travailleurs. C'est même encore plus grave qu'en 1975. Au début, cela touchera seulement un demi million ou peut-être un million de travailleurs, selon le nombre d'employés au secteur privé qui travaillent sous contrat pour le gouvernement. Néanmoins, le premier ministre (M. Trudeau) nous a avertis qu'ils pourraient être plus nombreux bientôt.

En fait, le premier ministre et le caucus libéral ont rompu le contrat social conclu à la fin de la guerre, en 1945, avec l'entière approbation du chef et des membres du caucus conservateur, pour présenter une mesure qui vise, de toute évidence, une seule catégorie de citoyens, une mesure plus dure que nous n'en avons vu depuis 37 ans. Pour trouver l'équivalent, il faudrait sans doute remonter au moins 60 ans en arrière, à l'époque de l'impitoyable Bennett ou de Borden.

Il s'agit là d'une mesure contre les employés. Les employés font l'objet d'une discrimination. Ils ne seront plus traités comme les autres, simplement parce qu'ils sont employés. Les employés ne sont plus des citoyens à part entière. Nous avons vu des signes avant-coureurs. Le ministre des Finances (M. MacEachen) nous a mis la puce à l'oreille dans l'avant-propos de son budget du 12 novembre 1981. Il a déclaré que les exigences salariales excessives de ces employés empêchaient les autres d'obtenir un emploi. Il n'a nullement été question des exigences excessives des employeurs, des investisseurs, de ceux qui achètent le travail des autres. Ceux qui sont obligés de vendre leur travail sont les seuls à se faire accuser d'être responsables du chômage.

Cette mesure applique exactement le même principe. Apparemment, certains députés d'en face ne croient pas que les négociations collectives seront détruites pour au moins deux ans. Je suppose qu'ils font confiance au caucus lorsqu'il leur dit comment voter et qu'ils n'ont donc pas jugé utile de lire le bill C-124. Mais s'ils se donnent la peine de le parcourir, ils y trouveront l'article 7 qui stipule:

> Sous réserve des autres dispositions de la présente partie, les conventions collectives et les décisions arbitrales qui comportent un régime de rémunération prorogé en vertu des articles 4 ou 5 demeurent en vigueur sans modification pendant la période de prorogation.

Autrement dit, toutes les conventions collectives sont gelées pour une période de deux ans. Les employés n'ont même plus le droit de négocier des questions non monétaires. C'est ce qu'indique clairement l'article et c'est ce que comprennent des centaines de milliers ou des millions de travailleurs, en fait, probablement tous les Canadiens sauf ceux qui siègent aux arrières-bancs d'en face.

C'est une loi discriminatoire présentée par des gens qui prêchent l'unité et la coopération, l'union du cheval et de son cavalier. Le gouvernement actuel a supprimé tous les avantages qui ont été acquis à l'issue d'un siècle ou d'un siècle et demi de négociations, à savoir la reconnaissance du droit à la négociation collective. Il ne peut pas supprimer le droit à la négociation collective. C'est un droit inhérent aux rapports sociaux de base et au traitement humanitaire fondamental qui doit être réservé aux travailleurs et aux travailleuses du Canada et des autres pays du monde. Le gouvernement a décidé de supprimer un droit qu'il avait reconnu auparavant. Les libéraux font tout ce qu'il faut pour créer des désordres sociaux d'une ampleur sans précédent.

Le gouvernement n'a présenté aucune loi qui vise à restreindre les profits. Il n'a proposé aucune loi pour limiter la hausse des prix. Les investisseurs et les employeurs s'en sortent indemnes et bénéficient de la loi sur le gel des salaires.

Il est paradoxal d'écouter certains conservateurs mettre le gouvernement en garde contre les troubles sociaux qui en résulteront. Ils ont admis qu'ils voteront avec les libéraux en faveur de cette loi discriminatoire. Cela n'a rien de surprenant. Pour une fois, les conservateurs sont logiques avec eux-mêmes. Leur ancien chef, M. Stanfield, a été le premier à lancer l'idée d'une telle loi discriminatoire. Mais au cas où vous auriez des doutes, je tiens à signaler que leur chef actuel, le très hon. leader de l'opposition (M. Clark), a déclaré le 5 juillet: «que trouve-t-on dans le budget? Une seule initiative importante—la réglementation des traitements dans la Fonction publique». Depuis, un certain nombre de ses partisans ont abondé dans son sens.

Les conservateurs aiment à nous couvrir d'injures chaque fois que nous votons en faveur du gouvernement, mais ils vont pourtant faire tout leur possible pour appuyer cette importante mesure législative, en fait la plus importante qu'on nous ait présentée depuis plusieurs années. Comme un député l'a fait remarquer hier, les conservateurs vont s'engager dans la croisade du 6 et du 5 p. 100 et emboîter ainsi le pas de ceux avec qui ils prétendent être en désaccord.

Ce nouveau budget est un coup de boutoir contre les travailleurs de notre pays. Il est pire encore que le budget de novembre dernier. Ce budget attaque encore plus durement que l'autre, puisqu'il limite les hausses salariales des employés en les plafonnant à un taux bien inférieur à l'augmentation du coût de la vie. Ce budget réduit et réduira les prestations des chômeurs et des coupures ont déjà été faites à cette fin sur le plan administratif. Le gouvernement réduit les effectifs des services de l'assurance-chômage et de ceux des pensions de vieillesse. Le gouvernement fera traîner en longueur l'étude des demandes.

Il va bientôt faire payer un impôt supplémentaire à ceux qui travaillent encore, et ce pour financer les prétendus programmes qu'il entend mettre en œuvre. Cela ressemble à ces pseudo-programmes qui consistent à créer soit disant un poste en répartissant quatre emploi entre cinq personnes. Le gouvernement va réduire les prestations d'assurance-chômage et d'assistance sociale comme il ne l'a jamais fait. Or, la prise en charge par les services de bien-être est la seule chose qui reste à ceux qui n'ont plus ou pas droit à des prestations d'assurance-chômage.

Pressé qu'il était de présenter une mesure d'exception, cela saute aux yeux, le gouvernement a agi au mépris le plus total des ententes contractuelles. Le gouvernement invite ses employés à négocier de bonne foi et il signe des contrats avec eux. C'est lui qui établit les principes en matière de négociations et c'est aussi lui qui les dénonce par la suite. Ce n'est pas la première fois que le gouvernement se comporte de cette manière. Auparavant, il avait accordé le droit de grève et quand les travailleurs s'en sont prévalus, il l'a supprimé.

Il y a deux sortes de loi dans notre pays. Lorsque la GRC ouvre le courrier sans y être autorisée, le gouvernement légifère pour légitimiser de tels actes. C'est ce qu'il a fait avec la loi sur la liberté d'accès à l'information. Après que les postiers eurent déclenché une grève légale, le gouvernement adopta une loi pour la rendre illégale. C'était un signe avant-coureur du projet de loi, lequel est cependant beaucoup plus général.

Dans le même budget—il ne s'agit pas du projet de loi mais c'est du pareil au même—le gouvernement a haussé les impôts de presque tous les Canadiens par ses mesures de désindexation partielle. Il réduit la pension réelle des retraités, c'est-à-dire leur pouvoir d'achat. D'après les prévisions mêmes du gouvernement concernant l'inflation, le pouvoir d'achat véritable doit baisser. Nous n'avons pas à nous demander si le gouvernement a surévalué l'inflation parce qu'il l'a toujours sous-estimée par le passé. La désindexation partielle fera baisser véritablement la valeur des pensions.

Tous les employeurs canadiens savent maintenant que le gouvernement méprise le principe de la négociation collective. En fait, il méprise le principe du contrat. Il est prêt à ne pas respecter ses contrats à loisir. Le gouvernement encourage publiquement les employeurs du secteur privé canadien à suivre son exemple en agissant de façon aussi peu honorable et en traitant leurs employés comme des citoyens de seconde classe.

• (1720)

Par ailleurs, on fait des cadeaux aux riches par le biais de nouvelles formules d'indexation de l'investissement ou des revenus d'investissement. Comme on l'a déjà signalé ici, le gouvernement a pour principe que les travailleurs qui travaillent plus fort doivent être moins payés, mais que les investisseurs qui travaillent davantage doivent recevoir davantage. Voilà comment le gouvernement a corrompu dans ce budget le régime fiscal canadien. Cela vient s'ajouter à tous les dégrèvements fiscaux qu'on a déjà accordés aux riches dans le budget de novembre et par le biais des concessions qui ont été faites depuis aux compagnies d'assurance et autres entreprises connexes qui se sont plaintes au gouvernement, je suppose, de leur pauvreté et de la difficulté de vivre avec un salaire annuel de $100,000. Ce budget permet au petit groupe de personnes qui songent surtout à exporter le Canada, surtout nos matières premières, aussi rapidement que possible, pour gagner facilement de l'argent avant que l'économie mondiale ne s'effondre complètement, d'augmenter leurs revenus et d'étendre leur puissance.

Le budget favorise ceux qui gagnent leur vie dans le secteur de l'armement, de façon directe grâce à l'augmentation du budget de la défense au Canada et de façon indirecte parce qu'ils fournissent de l'armement aux Américains qui ont considérablement augmenté le budget de guerre. Par contre, il fait baisser directement le niveau de vie des travailleurs. Par ailleurs, il permettra aux investisseurs et aux employeurs d'être tout-puissants.

Pourquoi le ministre des Finances agit-il de la sorte? La raison qu'il donne est toute simple, voire simpliste, et fausse. Ainsi, le 5 juillet, il a répondu ceci au député de Hamilton Mountain (M. Deans), comme on peut le constater en consultant la page 18983 du hansard:

> Tel est le fondement logique de l'exposé budgétaire. Si toutes les demandes de hausse de revenu, je dis bien toutes . . .

Il n'avait pas encore insisté là-dessus, mais il l'a fait parce qu'il se rendait compte qu'il parlait à un ami des syndicats.

> . . . étaient ramenés à 6 p. 100, la hausse des prix tomberait à 6 p. 100. Ce résultat suivrait inévitablement . . .

Ce sont des fadaises. A mon avis, le ministre des Finances manque totalement de sincérité. C'est aberrant.

Il s'agit toujours de la vieille théorie que la parti représenté par les députés d'en face et le parti représenté par les députés siégeant à ma droite ont adoptée, quand ils en ont eu l'occasion, depuis la Seconde Guerre mondiale.

On l'appelait la théorie des vases communicants. Selon cette théorie, lorsqu'on offre quelque chose aux personnes situées au sommet de l'échelle, les personnes se trouvant au milieu et au bas de l'échelle en profitent; par conséquent, tout le monde est heureux. La seule chose que ces prestidigitateurs omettent de préciser, c'est d'où vient l'argent donné à ceux qui se trouvent au sommet de l'échelle. Il vient évidemment des contribuables, c'est-à-dire surtout des gagne-petit et de la classe moyenne qui n'ont pas les moyens d'engager des comptables ni des avocats pour les aider à échapper complètement au fisc. Au fond, d'après cette théorie des vases communicants, les personnes au bas de l'échelle qui réussissent à vivre assez longtemps ont tout simplement une chance de récupérer une partie de ce qui leur a été enlevé.

Bien entendu, le gouvernement tory de l'Ontario applique le même principe. Voilà pourquoi ce gouvernement a décidé de rescaper ses amis, les investisseurs, en imposant de nouvelles taxes de vente sur tous les produits de première nécessité en Ontario. Le seul problème, c'est que la théorie des vases communicants ne fonctionne pas. Le gouvernement commence à

s'en rendre compte. Comme on l'a signalé hier soir, notre dette étrangère s'élève actuellement à 135 milliards, ce qui nous oblige à faire d'énormes remboursements qui s'accroissent chaque année. Ces remboursements obèrent les travailleurs canadiens.

Certaines remarques sarcastiques ont été faites au sujet de la dette étrangère de la Pologne. On a laissé entendre que le gouvernement polonais était victime d'une crise à cause de sa dette étrangère. La Pologne qui est plus peuplée que la Canada a une dette étrangère moins élevée que la nôtre.

Il est fort probable que les décisions des députés occupant les banquettes ministérielles n'ont pas vraiment été prises en consultation avec les députés de l'arrière-plan, et encore bien moins après un débat approfondi avec les députés de ce côté-ci de la Chambre. Ces décisions ne sont certes pas prises dans le cadre de discussions ouvertes et franches avec les Canadiens. Ces messieurs qui siégent sur les premières banquettes ne prennent à mon avis de décisions comme celle-ci qu'en consultation avec les milieux bancaires internationaux, tout comme ils l'avaient fait dans le cas du blocage des salaires en 1975.

Nous avons un célèbre diplômé canadien qui est allé faire une carrière d'économiste aux États-Unis. M. Galbraith semble récemment avoir été pris d'un repentir in extremis. Il a fait une analogie entre la théorie des «miettes» et celle du cheval et du moineau. En effet lorsqu'il était jeune, il habitait à la campagne vivant dans une exploitation agricole du sud et de l'Ontario, raconte-t-il, on y parlait de la théorie du cheval du moineau selon laquelle en donnant suffisamment d'avoine à manger à un cheval, il finissait toujours par en tomber suffisamment par terre pour nourrir également les moineaux. En lisant les ouvrages précédents de M. Galbraith, j'ai constaté qu'il s'agissait exactement de la théorie qu'il préconisait. Il est devenu riche à écrire des ouvrages disant aux gens de ne pas se faire de souci, que même si le système est injuste et même s'il existe un écart injuste entre le riche et le pauvre, nous nous enrichissons quand même tous et n'avons donc pas à nous soucier du prochain. Il nous dit à présent que sa théorie était ridicule. Le seul ennui, avec cette théorie du cheval et du moineau, c'est qu'elle ne tient plus quand on s'aperçoit que c'est le moineau qui doit acheter l'avoine pour le cheval.

A propos de chevaux, dans la région de Kensington où je vis, nous avions jadis un ou deux brocanteurs ou chiffoniers, comme on les appelait. L'un d'eux parcourait les rues avec son cheval dénommé Betty, pour recueillir, avec l'intention de les revendre, les vieilleries qu'accumulaient les gens dans leur cour. Il réussissait à survivre de cette façon. Avec l'argent qu'il se faisait, il payait son loyer et son marché ainsi que l'avoine pour Betty. Mais les prix augmentant, il se retrouve en situation de crise. Il se rend donc à l'étable et dit à son cheval: «Je regrette, ma pauvre Betty, mais il faudra dorénavant se serrer la ceinture». Ainsi, de jour en jour, il diminue la ration de Betty jusqu'à un certain mardi matin où il ne lui donne plus rien. Ce jour-là, sa tournée lui prend un peu plus de temps le lendemain, il se rend à l'étable pour y trouver son cheval raide mort. Le brocanteur dit alors: «Quelle bête ingrate! Alors que justement je venais de lui apprendre à ne rien manger, voilà qu'elle me meurt sur les bras!» Je suppose que ce brocanteur votait libéral. Le temps n'est pas si loin où les gens s'imaginaient que la circonscription de Spadina était gagnée d'avance aux libéraux. Je suppose également que son cheval votait lui aussi libéral, car je me souviens de l'époque où des chevaux figuraient ici sur les listes de paie. Pourquoi ne se seraient-ils pas retrouvés également sur des listes électorales?

D'après ce que j'ai vu, je ne pense pas que les gens de Spadina et du reste du Canada soient aussi dociles et prêts à se laisser faire que ce cheval. Ils vont se défendre. Ils disent qu'ils ne sont pas d'accord avec un système qui fait d'eux des cobayes pour une expérience qui a déjà échoué ailleurs, et qu'ils ne l'accepteront pas.

Pourquoi ne l'accepteront-ils pas? En premier lieu, parce que ce sont eux qui vont en subir les conséquences. Ils voient bien que ceux qui leur imposent cette mesure ne la respectent pas. Un pensionné de Winnipeg m'a envoyé spontanément une lettre. J'ai déjà vécu dans cette ville, mais ce n'est pas pour cette raison que la lettre m'a été envoyée. Voici ce qu'il a écrit au sujet du budget:

● (1730)

Je vous prie de voter contre la proposition «budgétaire» actuelle qui tend à limiter à 6 et 5 p. 100 respectivement l'indexation des pensions de retraite pendant les deux prochaines années.

Je vous demande de voter contre cette mesure, car à l'époque où j'étais en activité, travaillant à la Fonction publique fédérale, j'ai versé les cotisations requises pour me protéger contre une éventuelle «diminution du pouvoir d'achat de ma pension».

Autrement dit, il a cotisé au régime de pension. Certains d'entre nous comprennent ce qu'il veut dire et sont d'accord avec la teneur de sa lettre. D'autres, toutefois, surtout nos vis-à-vis, préféreraient mettre toutes ces lettres au panier et les oublier, car elles leur donnent mauvaise conscience d'avoir volé aux personnes âgées la pension qu'elles ont déjà payée.

Il y a d'autres travailleurs dans la région de Kensington. Parmi ceux qui peinent pour gagner leur vie se trouvent les ouvriers du bâtiment, les hommes et femmes de ménage qui travaillent au salaire minimum dans les édifices et les banques du centre-ville. Ce sont les mêmes banques, d'ailleurs, qui ont réalisé des bénéfices de 1.5 milliard l'an dernier au détriment des gagne-petit qui les attaquent vivement quand ils tentent de se syndiquer. Il y a les vendeuses, dans des magasins comme Simpsons, qui sont mises à pied parce que les clients ne viennent pas acheter leurs marchandises, faute d'argent. Il y a des ouvriers responsables de l'entretien qui ont été mis à pied et, dont certains cherchent du travail depuis deux ans. En fait, à Kensington, depuis une dizaine d'années à peu près, une nouvelle activité a vu le jour: le ramassage des vers. La nuit, les autobus ramènent chez eux des familles entières, dont le père, la mère et les enfants se sont rendus sur les terrains de golf, ou les pelouses des environs, pour ramasser des vers. Ce sont des gens qui veulent travailler et qui s'attendent à travailler pour subvenir à leurs besoins, mais qui ne peuvent pas le faire parce qu'il y a, à l'heure actuelle, 1.5 million ou 2 millions de chômeurs au Canda. Ils essaient quand même de joindre les deux bouts bien que le gouvernement contribue délibérément à favoriser la hausse du coût de la vie.

Le mois dernier, le prix des aliments a monté de 2.2 p. 100, soit la plus forte augmentation en deux ans. Autre augmentation notable; les frais de logement et le prix de l'essence. Il y a à peine deux semaines, le premier ministre a refusé même d'envisager de limiter le prix du pétrole. On a constaté que les tarifs de chauffage et de téléphone augmentaient. L'intérêt hypothécaire a fait un bond de 25.5 p. 100 l'an dernier. Le prix du gaz naturel a augmenté de 28.7 p. 100. Les services téléphoniques de 21 p. 100 et la compagnie veut faire monter

encore ses tarifs pour les prochains mois. Le gouvernement cèdera à sa demande. Il va d'abord déclarer: «Que la commission fasse son enquête et ensuite, nous verrons». Quand il aura terminé son examen, la compagnie viendra réclamer d'autres augmentations et le gouvernement va les lui accorder.

Le gouvernement a créé lui-même l'inflation qu'il prétend combattre. Il a fait monter les prix. Et depuis sept ans, à cause de l'attitude du gouverneur Bouey au sujet des taux d'intérêt, il a fait intentionnellement monter les prix. Pourtant, le gouvernement s'en prend aux travailleurs dont les salaires sont de 11 p. 100 inférieurs à ceux des travailleurs aux États-Unis, là où les taux d'intérêt sont aussi inférieurs. Le gouvernement voudrait rendre les travailleurs canadiens responsables d'une situation qui est en réalité due au fait que le gouvernement à décidé de hausser les taux d'intérêt et tous les tarifs de services administrés par le gouvernement.

On nous a donné un exemple de la façon dont on s'y prend pour rendre le système fiscal plus injuste en indexant partiellement la sécurité de la vieillesse. Normalement, un pensionné aurait touché $3,135.90 en 1983, mais selon le nouveau système, il ne recevra que $3,058.62, une diminution nette de $77.28. L'année suivante, en 1984, la réduction sera de $218.25 et ainsi de suite pour les années suivantes. Si on décide de rétablir l'indexation, elle sera calculée à partir de ces pensions réduites.

Les femmes sont particulièrement touchées. A une époque où le travail de bureau subit des changements considérables, les femmes, surtout les employées fédérales, ne pourront même pas négocier pour protéger leur emploi ou leur salaire. Seulement 39.6 p. 100 de l'ensemble des effectifs du secteur public sont des femmes mais elles représentent 81.6 p. 100 du soutien administratif, la catégorie la moins bien rémunérée. Quand il doit y avoir des mises à pied, 54 p. 100 des employés touchés sont des femmes, alors qu'elles ne représentent que 39.6 p. 100 de l'effectif.

Ce que les travailleurs canadiens comprennent, c'est que le système qui fait d'eux des citoyens de deuxième ordre, qui les blâme pour l'inflation créée par le gouvernement au profit de leurs employeurs, qui les blâme d'être des employés, n'essaiera même pas de réduire l'inflation. Le blocage des salaires entre 1975 et 1978, ou le gel des prix et des salaires, comme le gouvernement aime l'appeler, était un coup bidon qui n'a pas réussi à atteindre l'objectif de réduire l'inflation. C'en était un parce qu'au moment où cette mesure a été adoptée, les prix et les salaires étaient déjà à la baisse. Autrement dit, les prix et les salaires avaient déjà commencé à baisser quand le gouvernement a décidé de faire semblant d'agir, alors qu'il n'a fait que suivre le mouvement.

Selon les chiffres budgétaires présentés par le ministre en novembre, les salaires avaient augmenté en 1974 de 15.2 p. 100, mais en 1975, les augmentations salariales n'ont été que de 14.5 p. 100. Elles sont ensuite passées à 13.3 p. 100, 8.3 p. 100, 5.6 p. 100 et ainsi de suite, et c'est alors que le gouvernement a imposé un blocage. En outre, les prix étaient aussi à la baisse. L'augmentation avait été de 10.9 p. 100 l'année précédente, mais elle était de 10.8 p. 100 lorsque le gouvernement a imposé son gel et elle est passée à 7.5 p. 100. Cependant, contrairement aux salaires, les prix n'ont pas continué à baisser. En 1977, alors que les salaires continuaient à diminuer, les prix ont augmenté de 8 p. 100. L'année suivante, l'augmentation a été de 8.9 p. 100. Autrement dit, alors que les augmentations salariales sont passées de 14.5 p. 100 à 5.6 p. 100, l'augmentation des prix n'est passée que de 10.8 p. 100 à 8.9 p. 100. En d'autres termes, on a bel et bien réussi à réduire les salaires et à augmenter les profits. Comme le gouvernement lui-même l'a avoué dans une étude menée il y a un an et demi, cette politique n'a pas du tout réussi à faire baisser les prix. On peut parler de fraude et d'échec.

Il est vraiment intéressant de noter qu'à cette époque, le gouverneur de la Banque du Canada a plus ou moins avoué que tel était le cas. Il a proposé à ce moment-là dans son rapport annuel:

> . . . que la Banque du Canada réduise sur-le-champ et de façon brutale le rythme de croissance de la masse monétaire . . . Une telle mesure, affirme-t-on, permettrait de juguler rapidement l'inflation.
>
> Le problème que pose une telle ordonnance ne réside pas dans le remède lui-même, mais dans le fait que la dose serait si forte qu'elle ferait souffrir exagérément le patient en produisant ses effets. Une telle mesure provoquerait un ralentissement marqué de la demande de biens et de services . . .

C'était comme s'il n'avait pas voulu que ses prévisions se réalisent, mais toutes se sont effectivement réalisées. Il disait alors:

> Une telle mesure provoquerait un ralentissement marqué de la demande de biens et de services . . . se solderait presque certainement par un affaiblissement extrême des marchés, par la multiplication des faillites et par une escalade du chômage.

Et faibles ils le sont! A l'entendre, il ne voulait pas le faire, mais c'est exactement ce qu'il a fait. Quand il a parlé, le taux de chômage se situait à 6.9 p. 100. Aujourd'hui, grâce à Bouey, il est de 10.9 p. 100 et il augmente encore. A l'époque, le taux d'inflation était de 9.5 p. 100, maintenant il est de 11.8 p. 100. Les banques prenaient 9 p. 100 d'intérêt, aujourd'hui c'est 16 p. 100. A l'époque, il y avait 246 faillites commerciales par mois; aujourd'hui c'est plus de 900. Il y avait 8,335 faillites de particuliers; aujourd'hui c'est près du double, plus de 14,000. En d'autres termes, le mal que M. Bouey déclarait vouloir éviter, c'est exactement celui qu'il a réussi à obtenir avec son augmentation systématique des taux d'intérêt.

• (1740)

Le gel des salaires de 1975-1976 était un coup bidon, et il a échoué. Celui-ci est encore un coup bidon, et il va échouer également. La population de Spadina et du reste du Canada ne tolérera pas cela. Elle ne supportera pas cet assaut contre les salaires, le droit de négociation, les pensions et les exemptions d'impôt des simples travailleurs de Spadina et du Canada. Elle ne supportera pas l'inflation créée par le gouvernement et le chômage délibérément aggravé par le gouvernement.

Ces gens comprennent ce que le gouvernement voulait dire il y a un an et demi quand il a affirmé qu'il ne pouvait pas imposer un blocage des salaires si l'opinion publique n'en voyait pas l'urgente nécessité. Ils comprennent que le gouvernement a créé l'impression ou l'illusion d'une crise, ou même une crise véritable, pour se donner l'excuse d'adopter le blocage des salaires.

Ces gens comprennent que le gouvernement défend régulièrement les profits des grosses sociétés. Je ne parle pas des petits hommes d'affaires, des commerçants et des chefs d'entreprises de Spadina. Le gouvernement les fait disparaître à cadence accélérée. Je parle des grosses sociétés, comme les compagnies pétrolières et les banques.

Les gens de Spadina, de Toronto et du Canada comprennent que le gouvernement est le défenseur de ces grosses sociétés. Ce sont elles les citoyens de première zone, même si elles ne sont pas canadiennes. Même si leur siège n'est pas au Canada, ce sont elles qui sont ici les citoyens de première zone. Selon le ministre des Finances, tout salarié est un citoyen de seconde zone, et c'est fatalement lui le responsable de l'inflation et du chômage créés par le gouvernement.

Certains de nos vis-à-vis prétendent qu'il ne suffit pas de signaler que leur plan est une supercherie vouée à un échec certain, et qu'il faut offrir des solutions de rechange. Je tiens à leur rappeler que le chef de notre parti, le député d'Oshawa (M. Broadbent) a proposé à de nombreuses reprises des solutions de rechange dont je voudrais vous entretenir brièvement.

Nous avons, en premier lieu, prôné une politique de substitution des importations, afin de donner un second souffle à notre secteur manufacturier et de réduire le déficit de notre balance des paiements. Nous devons cesser d'importer des machines, que ce soit des automobiles ou d'autres machines utilisées dans le domaine du transport et de l'exploitation minière, forestière ou agricole, car ce sont toutes des choses qui augmentent le déficit de notre balance des paiements. Nous devons recommencer à fabriquer ces produits au Canada. Nous devrions suivre l'exemple d'autres pays et imposer des restrictions aux multinationales en leur disant que si elles veulent une part du marché canadien, elles doivent s'implanter au Canada et créer de l'emploi, afin que la population puisse acheter leurs produits. Elles doivent créer des emplois en proportion des quantités de produits qu'elles exportent au Canada.

Nous avons suggéré que l'on investisse dans le domaine manufacturier plutôt que de faire preuve de largesse à l'endroit des pauvres sociétés pétrolières et des banques qui profitent des taux d'intérêt élevés. Il ne faut plus investir dans des mégaprojets mais bien dans le secteur manufacturier, afin de donner de l'emploi aux Canadiens là où ils se trouvent, c'est-à-dire dans les villes, en utilisant les compétences qu'ils possèdent et qu'ils ont démontrées.

Il y a quatre autres points que je tiens à souligner. Nous devrions forcer les banques à ramener les taux d'intérêt à 1 p. 100 au-dessus du taux de l'inflation. Nous devons en outre être prêts à imposer un contrôle des changes afin d'empêcher les investisseurs d'envoyer à l'étranger le capital accumulé grâce au travail des Canadiens. S'il faut, pour ce faire, exercer un contrôle public ou même nationaliser les banques comme certains autres pays l'ont fait, qu'on le fasse.

Dans l'immédiat, nous devons encourager la construction de logements à prix abordables au lieu des logements de luxe que le ministre aime tant, en investissant 500 millions de dollars pour la construction de 50,000 nouveaux logements qui amènera la création de 100,000 emplois. Nous devons favoriser l'agriculture grâce à une stabilisation des prix et l'exploitation forestière et la pêche, grâce à des programmes de reboisement et d'ensemencement.

Nous devrons leur accorder des encouragements dès que nous aurons protégé l'économie canadienne contre la voracité des investisseurs étrangers. Il serait temps alors de réduire les impôts des gens à faible ou moyen revenu, et de réduire les hausses prévues des prix pétroliers afin de stimuler la consommation. Cela libérerait une somme d'environ 4 milliards de dollars, soit 2 milliards dans chaque cas. Nous devrions encourager les consommateurs et stimuler le secteur manufacturier qui ne fonctionne actuellement qu'aux deux tiers de sa capacité.

C'est ça que nous devrions faire au lieu de passer une loi qui ne frappe qu'une seule catégorie de travailleurs et qui ne donnera aucun résultat. Les Canadiens n'en veulent pas. Ils réclament un contrat social complètement nouveau. Le gouvernement libéral, appuyé par les conservateurs, a bafoué le contrat social passé avec les travailleurs canadiens en 1945. Nous avons besoin d'un nouveau contrat.

[*Français*]

M. Rémi Bujold (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le président, il me fait plaisir de prendre part à ce débat cet après-midi, et je suis d'autant plus heureux en remarquant que le leader de l'opposition officielle (M. Clark) est ici à la Chambre, et je voudrais seulement lui signaler que je regrette d'avoir été incapable de me rendre dans ma circonscription en fin de semaine pour le recevoir. J'espère qu'il a eu l'occasion de faire une excellente visite lorsqu'il a rencontré mes quelques amis progressistes conservateurs, à Maria plus précisément. J'espère également qu'il a pu remarquer que le gouvernement fédéral était très présent dans la circonscription de Bonaventure et en Gaspésie, et que la population de cette région n'entendait pas changer ses représentants à la Chambre des communes, et qu'ils voulaient d'autre part continuer avec eux à promouvoir cette collaboration qui a toujours existée dans cette région du pays qui, d'ailleurs, a été la première à être découverte et qu'ils voulaient, par le fait même, faire de l'annonce du 4 mai par le très honorable premier ministre (M. Trudeau) d'un plan de développement pour l'Est du Québec une réussite de démontrer que l'on pouvait, dans une région semblable où le taux de chômage atteint, à certaines périodes de l'année des taux aussi élevés que 60 p. 100, diminuer ces taux de chômage et faire en sorte que la population de cet endroit puisse continuer à vivre là, à collaborer avec le gouvernement fédéral et à obtenir les montants qui y sont alloués. Il est évident, monsieur le président . . .

• (1750)

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre! Le très honorable leader de l'opposition invoque le Règlement.

M. Clark: Monsieur le président, comme d'habitude, je résiste à la tentation de m'ingérer dans un tel débat avec les députés, mais il a mentionné ma visite récente, et je veux simplement dire que j'ai reçu un accueil excellent et que j'ai des photographies prises par certains de ses concitoyens en ce qui concerne l'état des quais dans certaines régions de son pays, et je suis certain qu'ensemble nous pouvons persuader le ministre des Travaux publics (M. Cosgrove) de réparer ces quais pour permettre aux pêcheurs de sa région de gagner leur vie.

M. Bujold: Je remercie le leader de l'opposition, monsieur le président. Je voudrais seulement lui faire remarquer que ses aviseurs et ses conseillers dans son bureau ont peut-être manqué de lui signaler que l'an dernier le gouvernement fédéral a injecté 10 millions de dollars exclusivement pour la construction de quais, et encore cette année, des montants ont été injectés à l'intérieur de ma propre circonscription; il s'agit de trois millions de dollars, et les pêcheurs de cette région du Québec

et du Canada sont très heureux de la participation du gouvernement fédéral.

Il va sans dire, monsieur le président, que le projet de loi à l'étude cet après-midi demande l'implication et la collaboration de tous. Chaque individu voit son salaire gelé à une augmentation de 5 et 6 p. 100 pour les prochaines années, et il est évident que dans son for intérieur personne n'aime voir une augmentation de salaire aussi réduite. Par contre, lorsque nous examinons la situation économique à travers le pays nous devons mettre de côté notre implication personnelle et voir à la collectivité. Le ministre des Finances (M. MacEachen) dans son discours du budget disait, et je cite:

> . . . je demanderai aux Canadiens de participer à une stratégie visant à faire du Canada une société plus solide, plus résistante. Il faut, pour sortir de la récession, ralentir l'inflation et accroître la productivité. Nous devons tous en partager le fardeau et la responsabilité.
>
> Le gouvernement prendra la tête de ce mouvement.

Je crois que cet appel du ministre des Finances visait à faire abstraction de toute partisanerie politique, de toute implication personnelle des individus, des Canadiens, il s'agissait d'un appel général pour que tous et chacun nous mettions de côté nos ambitions ou encore des idées que nous voulions promouvoir et nous attaquions résolument le problème important de l'heure, l'inflation. Il est évident que nous devons tout mettre en œuvre, le gouvernement, les syndicats, les industriels, pour diminuer l'inflation à travers le pays. Nous devons avoir l'implication de tous. Il est évident que le gouvernement fédéral devait démontrer un leadership en ce sens. Pour réussir un tel programme, il faut nécessairement faire appel à la générosité de tous. Le processus que nous avons déclenché lors du discours du budget ne pourra réussir si chaque Canadien dans chaque coin du pays ne peut se sentir impliqué dans ce débat que nous tenons présentement.

Je dois dire, monsieur le président, que des exemples ont déjà été donnés à travers le pays montrant qu'une certaine solidarité existait entre les Canadiens, et que certains étaient prêts à partager avec d'autres et démontrer cette générosité.

Qu'il me suffise de signaler, monsieur le président, qu'au sein de notre propre ministère de l'Emploi et de l'Immigration, depuis déjà environ huit à dix mois, des travailleurs à la grandeur du pays ont démontré qu'ils pouvaient partager avec leurs concitoyens. Lorsque nous avons instauré le programme de travail partagé, nous faisions justement appel à la générosité des travailleurs canadiens. Si nous avons présentement au-delà de 3,000 ententes de travail partagé signées au Canada où nous avons préservé 115,000 emplois et où 52,000 travailleurs ont pu demeurer à l'emploi à l'intérieur de leurs usines, c'est justment parce que d'autres travailleurs de ces mêmes usines ont accepté de réduire leurs salaires et de partager avec les autres qui, autrement, auraient été mis à pied. Je crois, monsieur le président, que sans cette générosité qui a été démontrée dans les secteurs stratégiques de certaines régions, dans des endroits où ces industries avaient fermé leurs portes, on aurait eu un taux de chômage et de sans emploi de 50, 60, 80 et même 90 p. 100, mais ces travailleurs ont accepté de partager avec leurs concitoyens. Nous avons un exemple frappant, monsieur le président, que les Canadiens sont capables et sont «voulants» de collaborer entre eux pour s'attaquer au problème majeur de l'heure qui est l'inflation.

Il est évident, monsieur le président, qu'à la suite du discours du budget, l'opposition s'est manifestée dans certains endroits d'une manière féroce, mais je ne crois que nous pouvions nous attendre à autre chose, car dès que le gouvernement pose un geste ou annonce une mesure il est coutume que l'opposition, la presse, ou tous les groupes de l'opposition au pays s'élèvent contre le gouvernement en place. Mais petit à petit, lorsque les gens ont commencé à prendre connaissance du budget et à parler en connaissance de cause par le fait même et à examiner la situation économique à travers le pays, l'opposition s'est estompée graduellement. Les diverses rencontres qu'ont eues le premier ministre et le ministre des Finances avec des groupes importants du pays, ainsi que celles qu'ont eues les ministres du gouvernement et les députés de ce côté-ci de la Chambre, pour expliquer d'une façon plus adéquate les mesures du budget, ont fait comprendre à une grande partie de Canadiens que les mesures que nous avions proposées étaient favorables au peuple canadien. Il est évident que lorsque le président du Conseil du travail du Canada est sorti de sa réunion avec le premier ministre que certains de nos amis de l'opposition n'ont certainement pas aimé les commentaires qu'il a faits, mais je crois que lui également et d'autres de ses collègues ont compris que la situation grave dans laquelle nous vivons était l'affaire de tous, que ce n'était pas seulement le problème du gouvernement canadien, mais que c'était le problème des syndicats, le problème des travailleurs, le problème des entreprises, bref le problème de toute la population canadienne.

Évidemment, monsieur le président, lorsque nous entendons les critiques sur le projet de loi C-124 et qu'on fait valoir l'argument que nous allons mettre la bâillon aux syndicats, on n'aura plus le droit de grève un peu partout dans la Fonction publique, il suffit de signaler que nous sommes au stade de la deuxième lecture de ce projet de loi. Les négociations et les discussions peuvent se poursuivre dans ce domaine et le premier ministre l'a dit très clairement, toutes bonnes suggestions et j'insiste sur le qualificatif bonnes suggestions vont être examinées sérieusement par le gouvernement.

Il est évident que nous ne fermons pas la porte aux négociations, et le projet de loi que nous étudions à l'heure actuelle n'est pas d'une durée limitée, mais il est limité dans le temps, car il va s'appliquer pour une période de deux ans. Tous les syndicats, et tous ceux qui sont impliqués à travers le pays auront l'avantage de faire valoir au cours de ces deux années et par la suite leurs points de vue et faire en sorte de modifier certaines décisions et de faire en sorte que la situation du pays change également.

Monsieur le président, il faut également tenir compte du fait que des dizaines d'industries canadiennes devaient fermer leurs portes à cause de la situation économique que nous traversons. Si nous réussissons par les mesures que nous mettons de l'avant à diminuer l'inflation, ce sont autant d'industries qui pourront rester en activités au pays, se sont autant de travailleurs qui pourront continuer à œuvrer à l'intérieur de ces industries, et ce sera toute la population canadienne qui pourra en profiter. C'est là l'importance, monsieur le président, de comprendre quelles sont les mesures que ce gouvernement veut mettre de l'avant pour lutter contre l'inflation. Évidemment tout Canadien ne voit pas d'un bon œil la fermeture d'industries, ou encore des individus qui travaillent dans ces manufactures depuis 25, 30 ans perdre leur emploi, des individus qui souvent sont rendus à un âge assez avancé. Il est évident que l'on ne peut pas voir d'un bon œil ces gens perdre leur travail.

Monsieur le président, je voudrais signaler qu'il est 6 heures.

[*Traduction*]

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Comme il est 6 heures, je quitte le fauteuil jusqu'à 2 heures demain.

(A 6 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 15 juillet 1982

La séance est ouverte à 2 heures.

• (1405)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

L'ADMINISTRATION

ON DEMANDE DE DÉCLENCHER DES ÉLECTIONS GÉNÉRALES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Girve Fretz (Érié): Madame le Président, j'en ai marre d'un gouvernement qui attise l'inflation au lieu de la juguler, qui augmente ses dépenses de 20 p. 100 tout en demandant aux Canadiens de se contenter de majorations de 6 p. 100, qui récompense certains bureaucrates en leur accordant des majorations de salaires de 10 à 12 p. 100 juste avant le budget alors qu'il impose à nos forces armées une réduction de 100 millions de dollars. J'en ai marre d'un gouvernement qui sape l'esprit d'initiative des Canadiens et les décourage d'investir au Canada. J'en ai marre des députés libéraux qui trouvent cela brillant d'avoir substituer à la fête du Dominion, la fête du Canada. Mes électeurs en ont marre et me demandent ce qu'ils peuvent faire. Je propose donc, appuyé par le député de Bow River (M. Taylor):

Que les députés libéraux désenchantés viennent se joindre à nous ou que le premier ministre donne aux Canadiens une raison d'espérer en déclenchant immédiatement des élections.

Mme le Président: Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LES BESOINS DES RETRAITÉS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Le Conseil national du bien-être social, organisme établi par le gouvernement fédéral pour conseiller le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social au sujet des problèmes des pauvres, a déclaré que les mesures sociales prévues dans le budget seront préjudiciables à des milliers de gagne-petit. Le Conseil estime qu'au nombre de ceux qui seront le plus durement touchés par les propositions budgétaires se trouvent 100,000 retraités qui vivent au seuil de la pauvreté ou juste au-dessous. Je propose donc, avec l'appui du député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie):

Que la Chambre des communes condamne le gouvernement et en particulier le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social pour leur mépris total des besoins de 100,000 citoyens âgés qui vivent au seuil de la pauvreté ou juste au-dessous et dont le revenu net, déjà si maigre, sera réduit par suite du budget du 28 juin.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

PETRO-CANADA

ON PROPOSE DE PLACER UNE INSCRIPTION SUR LA CARTE DE CRÉDIT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Blaine A. Thacker (Lethbridge-Foothills): Madame le Président, les contribuables canadiens ont investi plus de 2 milliards de dollars dans la société Petro-Canada. Mais comme cela ne suffisait pas, le gouvernement a confisqué 25 p. 100 des intérêts pétroliers des autres sociétés légitimes. Et comme cela ne suffisait toujours pas, voilà que le gouvernement impose aux Canadiens une taxe de 4c. le gallon qui devrait rapporter 1.4 milliard de dollars, toujours pour financer Petro-Canada. Et comme même avec ces injections d'argent cette société est en train de faire faillite, je propose, appuyé par le député d'Athabasca (M. Shields):

Que Petro-Canada marque sur sa carte de crédit: C'est Pierre Elliott Trudeau qui vous vole.

Des voix: Oh, oh!

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

L'EMBAUCHAGE D'AUTOCHTONES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Peter Ittinuar (Nunatsiaq): Madame le Président, étant donné que la politique que le gouvernement avait annoncée en 1978 dans le but d'accroître la participation des Indiens de plein droit, des Indiens de fait, des Métis et des Inuit dans la fonction publique fédérale n'a produit que quelque 500 emplois, alors qu'elle devait en produire 12,000 et étant donné que cet échec malheureux est imputable au peu de cas que le gouvernement fait du conseil mixte de représentants des autochtones et du gouvernement qu'il a chargé de mettre en œuvre les programmes d'embauche des autochtones, je propose, avec l'appui du député de Beaches (M. Young):

Article 43 du Règlement

Que la Chambre blâme la mesquinerie dont le gouvernement fait preuve à l'égard de ses propres politiques et qu'elle enjoigne au président du Conseil du Trésor de donner immédiatement aux membres du comité mixte l'assurance qu'il va leur fournir dans les plus brefs délais les ressources humaines et financières dont ils ont besoin.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

PETRO-CANADA

LE COÛT DE PRODUCTION DE L'ESSENCE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame le Président, Petro-Canada, a été créée dans le but de fournir au gouvernement ses entrées dans l'industrie. Mais ces «entrées» sont désormais bloquées du fait que la société refuse de révéler aux députés le moindre renseignement sur le coût de la production de l'essence, avec ou sans plomb, ou encore de justifier l'écart dans le prix au litre exigé pour l'un et l'autre de ces produits. Je propose donc, appuyé par le député de Parry Sound-Muskoka (M. Darling):

Que la Chambre ordonne à Petro-Canada de lui fournir, ainsi qu'au public en général, la ventilation complète du coût, pour la société, de la production de l'essence avec plomb et sans plomb, et de justifier la différence dans les prix de détail de ces produits, différence qui peut aller jusqu'à 5c. le litre.

Mme le Président: Y -a-til consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

• (1410)

[*Français*]

L'EMPLOI

ON DEMANDE DE METTRE SUR PIED AU PLUS TÔT LE PROGRAMME NATIONAL DE FORMATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente.

A moins d'une entente entre les gouvernements fédéral et du Québec d'ici le 1er septembre, le Québec pourrait se voir privé d'une somme de 108 millions de dollars dans le cadre du Programme national de formation de la main-d'œuvre. Étant donné que ce programme vise à favoriser l'accès au marché du travail pour des milliers de travailleurs québécois en chômage, je propose, appuyé par l'honorable député de Hamilton Mountain (M. Deans):

Que cette Chambre demande aux gouvernements concernés de mettre fin à leurs arguments stériles et de mettre sur pied au plus vite ce programme dont le Québec a tant besoin présentement.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Traduction*]

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LA PROTECTION DES VEUVES ÂGÉES DE 60 À 65 ANS CONTRE LA MALADIE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jack Shields (Athabasca): Madame le Président, d'après les dispositions actuelles de la loi, seules les personnes âgées de 60 à 65 ans qui sont mariées à une personne touchant la pension de vieillesse ont droit à l'allocation de conjoint, ce qui est extrêmement injuste à l'égard des veuves âgées de 60 à 65 ans. Dans ce groupe d'âge, il y a bien des veuves qui ne peuvent pas travailler et qui n'ont droit à aucune aide financière ni à l'assurance-maladie gratuite. Aussi, je propose, appuyé par le député de Calgary-Nord (M. Wright):

Que la Chambre exige que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social modifie les articles de la loi sur la sécurité de la vieillesse concernant les allocations de conjoint, pour que les veuves de pensionnés âgées de 60 à 65 ans aient droit à une protection spéciale contre la maladie.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

LA REVUE DES ACTIVITÉS DU BUREAU RÉGIONAL DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Fred King (Okanagan-Similkameen): Madame le Président, le comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien, dans une lettre qu'il a envoyée au ministre le 7 juillet, a réitéré la recommandation pressante contenue dans son cinquième rapport déposé à la Chambre le 1er juin, voulant qu'on fasse une enquête indépendante sur certains aspects de l'activité du bureau régional de la Colombie-Britannique. En dépit des instances répétées du comité permanent de la Chambre, le ministre a annoncé hier une revue interne restreinte qui ne saurait même effleurer les problèmes en cause. Je propose donc, appuyé par le député de Prince George-Peace River (M. Oberle):

Que la Chambre ordonne au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien de tenir compte de la recommandation réfléchie d'un comité permanent de la Chambre en nommant immédiatement des personnes qualifiées pour entreprendre pareille enquête indépendante.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES MINES

LA CONSTITUTION DE STOCKS DE MÉTAUX VILS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill Yurko (Edmonton-Est): Madame le Président, l'hiver s'annonce dur pour l'industrie extractive de métaux vils au Canada. Les villes axées sur cet unique secteur d'activité risquent notamment d'être décimées, par suite des congédiements massifs attribuables à la fermeture temporaire de certaines mines en raison de stocks considérables ou d'une faible demande.

A mon sens, le gouvernement devrait constituer des stocks stratégiques de certains métaux vils, correspondant à une production normale de trois mois des exploitations menacées de fermeture cet hiver. Le gouvernement fédéral serait propriétaire de ces stocks de réserve qu'il financerait au moyen des recettes fiscales provenant d'exportations supplémentaires approuvées de gaz naturel vers les États-Unis, de l'épargne réalisée grâce à une réduction des importations de pétrole ou des emprunts contractés contre la garantie des réserves de métaux vils. Je propose donc, appuyé par le député de Kootenay-Ouest (M. Christiansen) et le député de Cochrane-Supérieur (M. Penner):

Que le gouvernement s'engage immédiatement à examiner la possibilité de constituer des stocks de réserve de métaux vils dont il serait propriétaire, et à mettre ce projet à exécution, afin d'atténuer le chômage dans ce secteur minier l'hiver prochain.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES PARCS NATIONAUX

L'APPLICATION DES DIRECTIVES SUR LE CONTRÔLE DES PRIX—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill Domm (Peterborough): Madame le Président, les Canadiens s'attendent que le Conseil du Trésor et Parcs Canada respecteront la limite de 6 p. 100 sur la location des terres qui relèvent d'eux. Parcs Canada a avisé un habitant de ma circonscription qu'une hausse de 50 p. 100 du loyer des terres fédérales est, pour reprendre l'expression de Parcs Canada, «conforme aux directives du Conseil du Trésor». De plus, Parcs Canada a proposé des hausses semblables jusqu'en 1984, soit 50 p. 100 par année, pour la location des terres qui relèvent de cet organisme. Je propose donc, appuyé par le député de Simcoe-Nord (M. Lewis):

● (1415)

Que la Chambre exhorte le gouvernement à donner des directives claires et nettes, pour que les ministères fédéraux respectent la limite de 6 p. 100 annoncée dans le budget en ce qui concerne les prix des services fournis par le gouvernement. Ainsi, les Canadiens pourront retirer certains avantages du gel des prix et des salaires au lieu d'en faire tous les frais.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

QUESTIONS OUVRIÈRES

LES MISES À PIED À CAMBRIDGE (ONTARIO)

M. Chris Speyer (Cambridge): Madame le Président, en l'absence du premier ministre, du ministre chargé de l'emploi et du ministre des Finances, puis-je poser ma question au premier ministre suppléant. Comme il le sait probablement, Cambridge est une localité de 75,000 âmes au cœur du sud-ouest de l'Ontario. Jusqu'à cette année, elle ne connaissait presque pas le chômage. Ce matin, le maire de Cambridge m'a téléphoné pour me dire que, durant les six premiers mois de l'année, 3,629 habitants de Cambridge ont été mis à pied indéfiniment; depuis un an, 1,090 sont devenus chômeurs par suite de fermetures d'usines et il y a eu 1,683 mises à pied temporaires.

Le premier ministre suppléant me dira-t-il quoi dire à mes électeurs dont les espoirs et les rêves ont sombré, dont la fierté a été ébranlée par suite des taux de chômage sans précédent dans la région industrielle de l'Ontario? Que vont-ils faire?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Madame le Président, le député devrait dire à ses électeurs que les politiques du gouvernement sont destinées à s'assurer que le Canada redeviendra une société très compétitive, car si nous réussissons à atteindre les objectifs énoncés dans le budget par le ministre des Finances et à mâter l'inflation, le Canada redeviendra concurrentiel sur le marché mondial de sorte que les bons travailleurs de Cambridge seront en mesure de fabriquer des produits qui pourront être écoulés.

M. Speyer: Madame le Président, je suis étonné de l'insensibilité que manifeste le premier ministre suppléant dans sa réponse.

Questions orales

LE PROGRAMME D'ADAPTATION DE L'INDUSTRIE ET DE LA MAIN-D'ŒUVRE

LA NON APPLICATION À CAMBRIDGE

M. Chris Speyer (Cambridge): Madame le Président, ce matin, la Ingersoll-Rand m'a annoncé qu'elle fermera son usine de Cambridge, ce qui signifie que 200 autres personnes perdront leur emploi. Le programme d'adaptation de l'industrie et de la main-d'œuvre s'applique à Kitchener, mais non pas à Cambridge qui se trouve pourtant dans la même municipalité régionale. Le premier ministre suppléant pourrait-il nous dire pourquoi ce programme ne s'applique pas à Cambridge où le chômage est considérable, alors qu'il s'applique à Kitchener, où la situation n'est pas aussi grave?

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Madame le Président, ces désignations des diverses régions du Canada ont été établies suivant certains niveaux de chômage qui existaient et la nature des problèmes industriels actuels. A certaines occasions, il y a eu des désignations qui ont été faites, et si l'honorable député veut faire des instances au sujet de la ville de Cambridge, il peut faire son devoir de député et entrer en communication avec le ministre de l'Industrie et du Commerce.

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS OUVRIÈRES

LE PROJET DE FERMETURE DE LA RCA CANADA

M. Doug Lewis (Simcoe-Nord): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre d'État chargé du Commerce international. RCA Canada a annoncé aujourd'hui qu'elle fermerait ses portes pour une période indéfinie à la fin de l'année. Cette seule fermeture signifie que 1,200 de mes électeurs perdront leur emploi. La compagnie justifie sa décision en invoquant la perte du marché européen et une très forte concurrence étrangère. Or, elle est la dernière à produire des tubes de téléviseurs en couleurs au Canada. Que se propose de faire le gouvernement pour imposer l'utilisation de la production canadienne dans ces produits que nous importons, et ainsi garantir quelques emplois aux Canadiens?

L'hon. Ed Lumley (ministre d'État (Commerce international)): Madame le Président, la RCA n'a pas communiqué avec moi depuis deux ans et demi que je suis ministre, au sujet du problème particulier dont parle le député. J'examinerai la situation et je déciderai ensuite de l'initiative qu'il y aura lieu de prendre.

LES MISES À PIED ANNONCÉES PAR LA SOCIÉTÉ DOFASCO À HAMILTON (ONTARIO)

M. Otto Jelinek (Halton): Madame le Président, puisque tous les ministres détenteurs des portefeuilles à vocation économique sont absents, je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur la nouvelle que vient d'annoncer la société Dofasco de Hamilton, une de nos entreprises solides qui occupe le deuxième rang dans la fabrication de l'acier. Malgré les prévisions optimistes des libéraux, cette société a en effet annoncé qu'elle comptait licencier 2,100 employés pour une période indéterminée. C'est la première fois que la société procède à un licenciement aussi important.

Je voudrais poser une question au suppléant du premier ministre ou au suppléant du ministre des Finances. Quand ces ministres vont-ils comprendre que le maintien des taux d'intérêt à un niveau élevé a provoqué un effondrement économique et que comptent-ils faire pour les 2,100 nouveaux chômeurs de cette seule ville?

• (1420)

L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Madame le Président, je crois que le député est très injuste car le premier ministre, le ministre des Finances et le ministre de l'Industrie et du Commerce sont en réunion dans cet édifice avec des représentants des travailleurs pour essayer d'obtenir le consensus nécessaire pour que le Canada redevienne concurrentiel sur les marchés mondiaux. Ils essaient de résoudre le problème.

Des voix: Bravo!

M. Chrétien: S'ils arrivent à obtenir un consensus, tous les travailleurs canadiens ont intérêt à faire le nécessaire pour veiller à redevenir concurrentiels et pour que les produits puissent se vendre à nouveau à des des prix concurrentiels, on atteindra le but recherché par le député. On veillera à ce que les entreprises manufacturières de sa circonscription ou d'ailleurs puissent vendre leurs produits à l'étranger à un prix raisonnable.

M. Jelinek: Madame le Président, cette réponse n'aidera pas les 2,100 nouveaux chômeurs. Les trois derniers budgets fédéraux n'aideront pas ces chômeurs non plus.

ON DEMANDE DE MODIFIER LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Otto Jelinek (Halton): Comme le premier ministre et les ministres qui s'occupent des affaires économiques sont absents, c'est aux autres ministres et aux députés de l'arrière-ban ministériels que je demanderai, au nom de mes mandants et des chômeurs du Canada, au nombre de 1.3 million, quand donc ils vont protester au nom des Canadiens contre la politique économique du premier ministre et du ministre des Finances qui s'est révélée un échec et pour exiger un changement? Le premier ministre suppléant pourrait-il répondre à ma question qui est celle que se posent tous les Canadiens?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Madame le Président, j'estime que le ministre des Finances a présenté un excellent budget . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Chrétien: . . . que les Canadiens sont maintenant de plus en plus nombreux à accepter.

Des voix: Bravo!

M. Chrétien: Il a cherché à faire face aux problèmes en s'attaquant à leur point le plus vulnérable. Cela signifie que le Canada, le plus grand commerçant par habitant de tous les pays du monde, doit maintenir sa position concurrentielle. Si nous savons mener à bonne fin la campagne nationale à laquelle le premier ministre et le ministre des Finances participent actuellement avec les dirigeants syndicaux, et si nous pouvons nous assurer de l'appui de l'opposition à cet effort national, nous retrouverons la position que nous voulons occuper sur les marchés mondiaux.

Des voix: Bravo!

M. Deans: Madame le Président, je suis certain que les travailleurs de Dofasco ne trouvent pas le budget excellent.

* * *

LE LOGEMENT

LES HAUSSES DE LOYER—ON DEMANDE QUE DES DIRECTIVES SOIENT DONNÉES À LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre chargé du logement. En mars dernier, M. Hession, alors président de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, a dit qu'il fallait hausser considérablement les loyers en Ontario afin de stimuler la construction de nouveaux logements. A la même époque, le ministre a fait savoir qu'il voyait dans le contrôle des loyers un obstacle à la croissance du secteur du logement locatif et à la construction de ce type de logement.

Étant donné que le ministre des Finances a dit qu'il fallait ramener l'inflation à 6 p. 100, et que tout locataire, quoiqu'il fasse, se voit imposer des augmentations nettement supérieures à 6 p. 100, le ministre fera-t-il deux choses: d'abord, enjoindra-t-il à la SCHL de ne pas hausser de plus de 6 p. 100 les loyers de tous les logements relevant de sa compétence et, ensuite, s'entretiendra-t-il avec les divers ministres provinciaux chargés du logement pour leur demander de mettre en place des mécanismes de contrôle qui garantissent que les hausses de loyer n'excéderont pas 6 p. 100?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, une des raisons qui expliquent que les loyers soient si élevés, qu'on exerce des pressions pour les majorer encore davantage, et qu'il existe une pénurie de logements locatifs partout au Canada, c'est justement ça: personne n'en construit.

Des voix: Oh, oh!

• (1425)

M. Cosgrove: Reconnaissant ce fait, madame le Président, le gouvernement a annoncé dans son budget de novembre un programme de 350 millions de dollars pour la construction immédiate de 30,000 logements locatifs pour pallier la pénurie et faire baisser les prix et, en conséquence, les loyers pour les gens qui cherchent des logements. Qui plus est, le loyer du tiers de ces logements sera fixé en fonction du revenu. J'ai cherché à obtenir la collaboration et l'appui du député qui semble s'inquiéter pour les Canadiens qui sont à la recherche de logements locatifs, car il se demande s'ils pourront payer les loyers qu'on exigera et si la quantité de logements sera suffisante. Malheureusement, comment le député peut-il se dire si inquiet et, du même souffle, rejeter ce programme et voter contre la création de 60,000 emplois et contre la construction de 60,000 logements?

M. Deans: Madame le Président, le ministre a le verbe facile et la mémoire courte. Il sait que le loyer d'un logement neuf n'est pas réglementé, du moins en Ontario, donc son raisonnement est tout à fait absurde.

LA HAUSSE DU LOYER DANS LES IMMEUBLES DE TORONTO

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse aussi au ministre responsable du logement. Etant donné que la SCHL a entière compétence en tout ce qui concerne les locaux situés au 1338 rue Queen, est, à Toronto, que la grande majorité de ses occupants sont des anciens combattants ou des veuves d'anciens combattants et qu'elle vient de leur imposer une hausse de loyer de 25 p. 100 à compter du 1er septembre, le ministre prendra-t-il des dispositions sur-le-champ pour protéger ces locataires contre cette exploitation de la part de la SCHL, et pour les protéger dans un sens qui corresponde à la suggestion du ministre des Finances, lequel voudrait que l'inflation ne dépasse pas 6 p. 100 et, par conséquent, que la hausse des loyers dans les immeubles dont le gouvernement est propriétaire et gestionnaires n'excède pas les 6 p. 100?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, je signale respectueusement au député qu'il est tout à fait dans l'erreur. S'il se soucie vraiment du bien-être des occupants de ces immeubles qui ne peuvent se permettre de payer un loyer plus élevé, il aurait dû remarquer le fait que la SCHL a fait savoir que dans le cas des locataires dont le loyer serait disproportionné, de l'avis général, à leur revenu, leur loyer sera alors fixé en fonction de leur revenu. En fait, certains n'auront même pas à payer l'augmentation de 6 p. 100, ce que le député semble vouloir qu'on leur impose. J'aimerais bien qu'il respecte les faits.

M. Deans: Madame le Président, je ne comprends pas que le ministre puisse prendre la parole à la Chambre et dire des choses pareilles.

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE S'IMPOSER DES RESTRICTIONS

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, les locataires du 1338 est, rue Queen à Toronto sont victimes d'une hausse de 25 p. 100 qui entrera en vigueur le 1er septembre, selon l'avis qui leur a déjà été remis. Il s'agit d'anciens combattants et de veuves. Le ministre n'éprouve-t-il pas une certaine responsabilité envers ces personnes à qui le programme du gouvernement fera subir une baisse de revenu, alors que leurs charges vont augmenter pour dépasser de loin ce qu'elles peuvent se permettre? Il n'est certainement pas déraisonnable que les personnes dont les revenus sont assujettis aux restrictions du gouvernement puissent également demander au gouvernement de ne pas leur imposer de nouvelles charges.

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, le député ne semble pas avoir saisi le sens de ma réponse.

Des voix: Oh, oh!

M. Cosgrove: C'est précisément pour les raisons qu'il invoque que je ne voudrais pas infliger des hausses supérieures à ce que certains peuvent actuellement payer, tandis que le député demande une hausse de 6 p. 100. Certaines de ces personnes n'auront pas à verser 6 p. 100 de plus. Bien que le député soit incapable de saisir cette explication, je dois dire en toute conscience que nous ne céderons pas à sa demande, c'est-à-dire que nous n'augmenterons pas ces loyers.

Des voix: Oh, oh!

L'APPLICATION DU RÉGIME PROJETÉ DE RÉDUCTION DES FRAIS D'INTÉRÊT

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre chargé du logement. Le ministre des Finances a déclaré hier:

... le programme d'austérité s'appliquera à tous les organismes et à tous les ministères gouvernementaux.

Ma question porte sur le régime de réduction des frais d'intérêts sur lequel planent certaines incertitudes. Si ce régime est réalisable, si le comité d'experts recommande son application et si on donne suite à sa recommandation, seules les personnes achetant de nouvelles maisons pourront en bénéficier. Etant donné les injustices ainsi créées, la portée du régime sera-t-elle élargie afin qu'il s'applique à tous ceux qui achètent une maison, qu'elle soit neuve ou non?

• (1430)

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, si le député se reporte à ce qu'a dit le ministre des Finances dans son exposé budgétaire à ce sujet, il se rendra compte que le programme s'adresse non seulement aux acheteurs de nouvelles maisons, mais également aux petites entreprises, aux pêcheurs et aux agriculteurs. Il vise donc plus de personnes que la question ne le laissait supposer. La difficulté réside dans le fait qu'il est impossible de l'appliquer à tout un chacun, sans que le comité d'experts ne bouleverse complètement le programme. Dans le cas contraire, on en arriverait à un programme universel qui ne fonctionnerait sûrement pas. On sait déjà qu'une étude préliminaire du programme a révélé que ses effets étaient limités, et c'est pourquoi le ministre a limité son application à quatre catégories, afin de déterminer les possibilités qu'il offre.

M. McGrath: C'est avec plaisir que je constate que le ministre est du moins clair à ce sujet. Nous savons maintenant que ce programme de réduction des taux d'intérêts ne s'appliquera pas dans le cas des maisons ayant déjà eu un propriétaire.

LA SITUATION DES PROPRIÉTAIRES DE MAISON RENOUVELANT LEUR HYPOTHÈQUE

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Madame le Président, quelles mesures le gouvernement envisage-t-il de prendre pour atténuer les difficultés financières du demi-million de Canadiens qui devront renouveler leur hypothèque d'ici au mois d'octobre à des taux voisins de 20 p. 100? La subvention de $3,000 annoncée par le ministre n'est pas suffisante parce qu'elle ne réduira que de 1 p. 100 l'hypothèque habituellement consentie sur une maison d'un prix moyen. Autrement dit, ces Canadiens renouvelleront leur hypothèque à un taux de 19 p. 100, alors que les acheteurs d'une maison neuve, qui seront privilégiés, bénéficieront d'une réduction maximum de 6 p. 100. Peut-on parler d'équité et de justice dans ce cas?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, j'en déduis que les $3,000 auxquels le député a fait allusion font partie des 300 millions de dollars de subventions annoncées par le ministre des Finances lors du dernier budget. Ces subventions sont offertes aux acheteurs d'une maison neuve, ainsi qu'à ceux qui achèteront une maison pour la première fois.

Je rappelle au député que le budget comporte une autre mesure, à savoir l'allocation de 50 millions de dollars supplémentaires au Régime canadien de renouvellement hypothécaire, lequel vise à résoudre le problème qu'il a soulevé. Pour répondre à la question du député, je tiens à indiquer qu'aux termes du Régime, les propriétaires qui devront consacrer plus de 30 p. 100 de leur revenu brut à leur hypothèque après l'avoir renouvelée auront droit à une subvention maximum de $3,000. Il n'y aura pas report des intérêts, la subvention sera accordée immédiatement, ce qui devra aider considérablement les Canadiens auxquels s'intéresse le député.

LA RÈGLE SUIVIE PAR LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT EN MATIÈRE DE MAJORATIONS DE LOYER

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de la SCHL et concerne le montant du loyer des quelque 20,000 logements que la SCHL loue et qu'elle a pour la plupart achetés à la suite de saisies. J'ai écouté attentivement ce que le député de Hamilton Mountain avait à dire ainsi que la réponse qui lui a été donnée, mais je crains que celle-ci n'ait pour moi aucun sens. C'est peut-être parce que le député de Hamilton Mountain n'a pas formulé sa question assez poliment; je m'efforcerai donc d'être gentil et courtois. A-t-on pour règle de relever rapidement le montant des loyers pour les aligner sur ce qu'on appelle les conditions du marché, afin que les logements se vendent mieux, ou les lignes directrices de 6 p. 100 s'appliqueront-elles? Qu'en est-il au juste?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, les questions déjà posées par l'opposition officielle au sujet du fonds d'assurance hypothécaire qui relève de la SCHL n'allaient pas vraiment dans le sens de celles qui ont été posées aujourd'hui. Les députés de l'opposition m'ont posé un grand nombre de questions et m'ont demandé, par exemple, pourquoi la SCHL loue des maisons à des taux inférieurs, selon les députés de l'opposition, au cours du marché. Ils voulaient entre autres savoir pourquoi nous demandions un prix moins élevé pour écouler ces maisons. Maintenant je présume que les gens d'en face en sont arrivés à la conclusion qu'en fait, les loyers sont trop élevés. J'aimerais qu'ils soient plus conséquents.

La difficulté, c'est qu'en vertu de la loi nationale sur l'habitation, qui régit le fonds d'assurance hypothécaire, la Société est tenue de rembourser les sommes qui ont été empruntées à la demande du gouvernement précédent dirigé par le très honorable chef de l'opposition. La Société a emprunté ces fonds pour être en mesure de traverser une période difficile où les

saisies se multiplient, et nous sommes tenus par la loi de les rembourser.

M. Nickerson: Madame le Président, je me demande si cette réponse a un sens pour vous.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Madame le Président, le gouvernement semble avoir pour politique en matière de hausses salariales de les bloquer par décret, mais, pour ce qui est des loyers payés à la SCHL, il cherche plutôt à les faire grimper aussi rapidement que possible. Est-ce juste?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, cette question n'est pas sans rapport avec la précédente; dans ce cas-là, je renverrai le député à la partie de l'exposé budgétaire où le ministre des Finances parlait de la règle de 6 p. 100: il a dit qu'elle s'appliquerait de façon générale mais laisserait place à des exceptions. J'ai dit que j'allais faire rapport au ministre des Finances et à la Chambre sur la position de la SCHL après que nous aurons eu l'occasion d'examiner cet aspect.

* * *

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

LE REVENU DÉDUCTIBLE DES BÉNÉFICIAIRES DE L'ALLOCATION D'ANCIEN COMBATTANT

M. Mel Gass (Malpèque): Madame le Président, ma question dont j'ai donné préavis, s'adresse au ministre des Affaires des anciens combattants. Le ministre sait que le revenu maximum déductible pour les anciens combattants qui touchent l'allocation d'ancien combattant est depuis un certain temps de $3,100 par an. Dernièrement, il a reconnu que c'était trop bas et a promis de prendre des mesures pour y remédier. Quel sera le prochain plafond et quand le ministre va-t-il soumettre sa proposition à l'approbation du Conseil du Trésor?

L'hon. W. Bennett Campbell (ministre des Affaires des anciens combattants): Madame le Président, je remercie le député de m'avoir donné préavis de sa question. Nous étudions actuellement la possibilité de relever le montant de l'exemption pour gains occasionnels des bénéficiaires de l'allocation d'ancien combattant, actuellement fixée à $3,100 pour les couples mariés et à $2,100 pour les célibataires. En outre, nous envisageons également de combler l'écart entre le montant de l'allocation d'ancien combattant que reçoivent ceux qui ont moins de 65 ans par rapport à ceux qui ont plus de 65 ans, ainsi que de relever les déductions pour intérêts accordées dans le cadre de l'allocation d'ancien combattant. Je puis dire au député que j'ai soulevé ces trois questions lorsque j'ai comparu devant le comité permanent, où j'ai signalé mon désir de passer aux actes. Je me ferai un plaisir d'en informer le député et tous les députés de la Chambre lorsque nous serons prêts à aller de l'avant.

LA DATE DE LA PRÉSENTATION DU PROJET DE LOI

M. Mel Gass (Malpèque): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Le projet de loi sera-t-il présenté cet automne ou pendant l'année civile en cours? S'appliquera-t-il à 1982, afin que les anciens combattants qui ont travaillé et gagné jusqu'à concurrence de $3,100 puissent continuer à le faire après avoir obtenu l'assurance qu'ils seront autorisés à gagner davantage, peut-être même jusqu'à $5,000, sans que leur allocation pour 1982 soit réduite?

L'hon. W. Bennett Campbell (ministre des Affaires des anciens combattants): Madame le Président, je ne peux donner l'assurance qu'il sera présenté cet automne, mais j'espère bien que certaines de ces questions seront réglées au cours de la session cet automne. Je rappelle au député que, dans l'intervalle, l'allocation d'ancien combattant continue à être indexée trimestriellement et, par conséquent, l'incidence du coût de la vie sur les anciens combattants sera atténuée en vertu de cette disposition.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU MINISTRE MANITOBAIN DU LOGEMENT

Mme le Président: Je voudrais signaler à la Chambre la distinguée présence dans notre tribune de l'honorable Al Mackling, ministre chargé du Logement dans le gouvernement du Manitoba.

Des voix: Bravo!

* * *

• (1440)

L'ÉNERGIE

L'EXPORTATION DE GAZ NATUREL—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Mark Rose (Mission-Port Moody): Madame le Président, j'ai une question particulièrement grave à poser au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Lorsque le ministre était critique de l'opposition en matière d'énergie en 1979, voici ce qu'il avait dit au sujet d'une proposition conservatrice en vue d'exporter 3.7 billions de pieds cubes de gaz naturel aux États-Unis. Ces propos sont rapportés dans le hansard de décembre 1979:

> La pire chose que nous puissions faire serait d'exporter notre gaz pour ramasser de l'argent rapidement ou pour soutenir notre dollar qui s'effrite; en agissant ainsi, nous devons à terme couvrir nos besoins énergétiques grâce à des ressources plus coûteuses et plus polluantes.

Aujourd'hui, un gouvernement libéral est au pouvoir, et l'Office national de l'énergie examine une demande en vue d'exporter presque dix fois ce volume, et dernièrement, le ministre est allé au sud de la frontière pour promouvoir les exportations de gaz naturel. Le ministre est-il prêt à assurer aux Canadiens qu'il n'a pas changé d'avis à propos du bradage de nos ressources et que compte-t-il faire pour l'empêcher?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, le député vient de citer une déclaration qui en vaut la peine et je suis heureux qu'il l'appuie. J'y souscris moi aussi.

M. Rose: Je suis mystifié mais je ne devrais pas l'être, car il y a souvent contradiction entre ce que les libéraux disent et ce qu'ils font.

L'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION AUX PRIX DE L'ÉNERGIE

M. Mark Rose (Mission-Port Moody): Le 1er septembre, madame le Président, le prix du pétrole doit augmenter de 10 p. 100 en même temps que celui du gaz naturel. Grâce à l'accord fédéral-provincial, il doit encore augmenter de 10 p. 100 le printemps prochain. L'année dernière, il en a coûté $400 de plus pour se chauffer au mazout, et il en a coûté non plus $730, mais bien $945 pour se déplacer en automobile. Qu'entendent faire le ministre et le gouvernement pour s'assurer que la hausse des prix des ressources énergétiques va respecter la limite miracle des 6 p. 100?

Une voix: Rien.

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, nous avons signé des accords avec trois provinces productrices, dont l'un comme le sait certainement le député, avec le gouvernement néo-démocrate de la Saskatchewan. Aux termes de ces accords, nous nous sommes engagés à ce que le prix du pétrole classique découvert avant 1981 au Canada ne dépasse jamais 75 p. 100 du prix mondial, et nous avons obtenu l'assurance que le prix du pétrole au Canada demeurerait de beaucoup inférieur au prix mondial d'ici 1986. J'estime que nous pouvons être fiers de ce que nous avons accompli et de la collaboration que nous avons obtenue en ce sens des provinces productrices. Nous devons donc, nous aussi, respecter nos engagements.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

L'UTILISATION DE SATELLITES POUR LA TRANSMISSION DE SIGNAUX DE TÉLÉVISION

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Communications. Le ministre serait-il en mesure de nous annoncer aujourd'hui des changements à la politique qui a été suivie jusqu'ici en matière d'utilisation des satellites pour la transmission des signaux de télévision? Comme il le sait, la compagnie Cancom a brouillé ses signaux dans de vastes régions rurales de notre pays, notamment dans le nord-est de la Colombie-Britannique que je représente. Cette région n'a donc pas accès à la télévision du tout. Le ministre a-t-il pris une décision; en a-t-il fait part au CRTC et, le cas échéant, quelle réponse aurait-il à donner à tous ces Canadiens qui ne peuvent regarder la télévision?

L'hon. Francis Fox (ministre des Communications): Madame le Président, le député se rend compte que l'expérience Cancom a été très concluante puisqu'elle a permis à la plupart des régions excentrées de notre pays de capter trois ou quatre chaînes de télévision ainsi que plusieurs stations de radios. Les formalités d'octroi de permis se poursuivent. Il y a pour l'instant, je crois, plus de 300 détenteurs de permis. Le député s'inquiète, je crois, du genre d'organisme auquel le CRTC peut accorder un permis. Je ferai part de ses préoccupations à cet organisme afin de voir s'il serait possible d'octroyer un permis d'exploitation aux municipalités. Je n'entretiendrai de cette question avec le CRTC.

M. Oberle: Je sais gré au ministre de sa réponse. Il comprend le problème particulier dans ma région, problème qui est celui de la plupart de nos régions rurales.

LE MANQUE D'ÉMISSIONS DE TÉLÉVISION DANS LES RÉGIONS RURALES

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Madame le Président, le fait est que le CRTC a accordé des permis à des opérateurs qui ne tiennent pas à diffuser en région rurale, de sorte qu'il faudra délivrer les mêmes permis à d'autres opérateurs qui sont disposés à diffuser des émissions dans les régions éloignées. Cela est extrêmement important pour les localités agricoles dont les habitants n'ont souvent pas accès à la télévision et, du point de vue de la politique publique officielle, sont privés des bienfaits de nos progrès technologiques.

L'hon. Francis Fox (ministre des Communications): Madame le Président, le député soulève là un problème très réel, car il existe en effet au pays des régions où l'on peut installer le câble dans un village sans pour autant répondre aux besoins des gens qui vivent hors de l'agglomération même.

Je dois toutefois faire remarquer que le matériel de retransmission pose un autre problème en ce sens que le nombre de spectres est plutôt limité et qu'on ne pourrait probablement pas délivrer un permis à un autre opérateur pour rediffuser les émissions de quatre ou cinq chaînes. Je répète que cette question m'intéresse vivement, que mon ministère et le CRTC sont au courant et que j'en discuterai avec le Conseil.

* * *

PETRO-CANADA

LE PRIX DE VENTE DU MAZOUT

M. W. C. Scott (Victoria-Haliburton): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Je me suis entretenu récemment avec un petit fournisseur de mazout de ma circonscription qui a perdu un contrat qui lui aurait permis d'approvisionner en mazout une municipalité des environs. Petro-Canada a vendu à cette municipalité du mazout à un prix inférieur à ce que le fournisseur doit lui-même payer. On me dit que Petro-Canada envoie à toutes les familles de la localité un feuillet pour annoncer du mazout bon marché. Le ministre a-t-il l'intention d'acculer tous les petits fournisseurs de mazout à la faillite en laissant Petro-Canada vendre son mazout à des prix tellement bas qu'ils doivent être subventionnés par les contribuables?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, Petro-Canada ne reçoit aucune subvention pour pouvoir offrir des prix avantageux. De fait, certains députés se plaignent à l'occasion que les prix de Petro-Canada sont plus élevés que ceux des autres sociétés. Petro-Canada fait partie d'une industrie concurrentielle, et s'il arrive que les consommateurs paient leur mazout moins cher en l'achetant de Petro-Canada, j'ai bien peur de ne pas pouvoir m'en plaindre. Une vive concurrence dans l'industrie pétrolière et gazière est à l'avantage des consommateurs canadiens. Petro-Canada devrait continuer à favoriser cette concurrence. Le gouvernement lui a demandé de livrer une vive concurrence aux autres sociétés de l'industrie pour garantir aux consommateurs canadiens les prix les plus avantageux possibles.

M. Scott (Victoria-Haliburton): Je tiens à rappeler au ministre que je sais fort bien que chaque fois que j'achète de l'essence, une partie de mon argent sert à subventionner sa société Petro-Canada.

L'INCIDENCE SUR LES SOCIÉTÉS INDÉPENDANTES DE MAZOUT

M. W. C. Scott (Victoria-Haliburton): Madame le Président, le ministre a-t-il songé à mettre des fonds de côté pour protéger l'emploi des fournisseurs indépendants d'essence et de mazout qui seront bientôt sans travail à cause des techniques commerciales agressives de Petro-Canada que le ministre encourage?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, on m'informe que les nombreux distributeurs des produits de Petro-Canada sont des concessionnaires indépendants qui sont simplement tout à leur affaire comme tous les autres Canadiens moyens qui doivent gagner leur vie.

* * *

LE LOGEMENT

LA SITUATION DES PROPRIÉTAIRES ET DES ACHETEURS DE MAISON

M. Arnold Malone (Crowfoot): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre du logement. Afin d'y voir plus clair dans tout ce verbiage, je voudrais demander au ministre s'il conseille aux personnes qui envisagent d'acheter une maison neuve de passer aux actes parce qu'elles vont bientôt avoir droit à une réduction des taux d'intérêt de 3 à 6 p. 100 et à ceux qui craignent de perdre leur maison parce qu'ils doivent renouveler leur hypothèque à un taux d'intérêt trop élevé de se serrer la ceinture afin de tenir bon parce qu'on va bientôt les aider?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, j'invite le député ainsi que tous les Canadiens, que cette question préoccupe, à examiner les dispositions budgétaires concernant le logement.

• (1450)

Par exemple, j'ai essayé de faire comprendre tout à l'heure que le plan de renouvellement hypothécaire a été modifié de façon à accorder jusqu'à $3,000 en subvention à toutes les personnes qui devront consacrer plus de 30 p. 100 à leur hypothèque après l'avoir renouvelée. J'invite les acheteurs d'une maison neuve et les personnes qui achètent une maison pour la première fois, à examiner les dispositions concernant cette subvention de $3,000 et en fait toutes les autres dispositions du budget. Je signale au député et à tous ceux qui envisagent un achat de cette importance que c'est à eux de voir s'ils peuvent le faire et je leur conseille de consulter des spécialistes. Ces personnes devraient également consulter leurs députés pour savoir quelle aide elles peuvent obtenir, non seulement du gouvernement fédéral, mais des diverses provinces.

M. Malone: Madame le Président, si j'ai posé la question au ministre, c'est parce que tous les Canadiens ne possèdent pas un exemplaire du budget et qu'ils voudraient savoir ce qu'il a à dire à ce sujet.

LE RECOURS AU BILLET À VUE POUR FINANCER L'ACHAT D'UNE MAISON

M. Arnold Malone (Crowfoot): Madame le Président, je voudrais poser une question au sujet d'un aspect très important dont le ministre n'a pas encore parlé. En raison des taux d'intérêt anormalement élevés depuis quinze mois, bien des gens qui ont acheté une maison ont financé leur acquisition au moyen de billets à vue ou en recourant à d'autres formes de financement, dans l'espoir que les taux d'intérêt finiraient un jour par baisser et qu'ils pourraient alors contracter une hypothèque à long terme. Les gens dans cette situation pourront-ils passer d'un billet à vue à une hypothèque sans subir de préjudice, une fois que le programme du ministre sera mis en œuvre?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, le gouvernement a prévu dans les deux derniers budgets environ trois quarts de milliard de dollars pour aider les Canadiens qui ont contracté des emprunts à court terme à en obtenir à long terme pour l'achat d'une maison. Le programme auquel le député fait allusion, qui s'appelle probablement le régime d'hypothèques indexées, fait l'objet d'une étude par un comité d'experts. Je suppose que la question que m'a posée le député aujourd'hui figure parmi les nombreuses auxquelles le comité cherchera à répondre avant de présenter son rapport au ministre des Finances.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

LES PRIMES ACCORDÉES AUX BANDES PAR DES SOCIÉTÉS PÉTROLIÈRES

M. Doug Anguish (The Battlefords-Meadow Lake): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Certaines bandes indiennes, en particulier la bande des Thunderchild, ont signé avec des sociétés pétrolières des ententes relatives à la prospection, pour lesquelles elles reçoivent une prime en surcroît de la somme prévue dans l'entente. Des fonctionnaires du ministère ont été chargés de déterminer si cette prime devait être considérée comme étant du capital ou un revenu. Leur décision déterminera de quelle façon la bande pourra avoir accès à cet argent, ce qui revêt une grande importance pour les Indiens. Qu'en est-il de cette décision et quand pourrons-nous obtenir une réponse?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Madame le Président, j'examinerai la question et j'espère pouvoir donner une réponse la semaine prochaine.

M. Anguish: Je trouve cela inadmissible. J'ai prévenu le ministre de la question. Il est regrettable qu'après avoir donné avis qu'une question sera posée à la Chambre, on ne puisse y obtenir une réponse le jour où elle est posée.

LA DISPONIBILITÉ DE L'ARGENT GAGNÉ

M. Doug Anguish (The Battlefords-Meadow Lake): Madame le Président, j'allais poser une question supplémentaire au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Je l'avais prévenu. Pourtant, il est absent aujourd'hui. Ses collaborateurs ne le savaient peut-être pas. Le ministre de la Justice, à titre d'ancien ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, ne trouve-t-il pas que cette prime devrait être considérée comme un revenu pour les bandes indiennes? Que compte faire le gouvernement pour permettre aux bandes indiennes de pouvoir utiliser facilement l'argent qu'elles gagnent sans dépendre éternellement du gouvernement?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Madame le Président, le député exagère un peu. Il m'a envoyé une note environ une heure avant le début de la séance et il veut maintenant un avis juridique. J'ai dit que je parlerais à mes conseillers et que je lui donnerais une réponse la semaine prochaine. Je ne suis pas entièrement libre. Il existe une loi qu'il faut respecter. Le député aura son avis juridique et l'argent sera versé dans une des deux caisses. C'est l'argent des Indiens. Il faut toutefois respecter la loi. Je donnerai une réponse au député la semaine prochaine. Il devrait être très satisfait ainsi.

* * *

LA CONDITION PHYSIQUE ET LE SPORT AMATEUR

LES HAUTS FONCTIONNAIRES DEVANT ASSISTER AUX JEUX DU COMMONWEALTH EN AUSTRALIE

M. Maurice Harquail (Restigouche): Madame le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État chargé de la condition physique et du sport amateur. Selon les médias, le député de Skeena aurait prétendu que quelque 50 hauts fonctionnaires fédéraux représenteront le Canada aux prochains Jeux du Commonwealth en Australie. Le ministre pourrait-il nous confirmer ou nous infirmer cette information?

L'hon. Gerald Regan (secrétaire d'État): Madame le Président, je remercie le député pour sa question.

M. Clark: Et pour cause.

M. Nielsen: Il est complètement pris par surprise.

M. Regan: Ce n'est pas exactement la position du député de Skeena. Ce dernier a dit que 50 fonctionnaires de mon ministère avaient assisté aux Jeux du Commonwealth qui ont eu lieu en septembre dernier. Les Jeux auront lieu en réalité en septembre prochain. En septembre l'an passé, on a tenu en Australie un tournoi préliminaire aux Jeux du Commonwealth et un bon nombre d'athlètes canadiens y ont participé, mais seulement deux de mes fonctionnairesy étaient présents. Bien que beaucoup d'athlètes canadiens participeront aux Jeux du Commonwealth cet automne, la délégation de représentants de mon ministère sera très petite.

Voilà comment on véhicule de fausses informations. Pour vous donner un autre exemple, depuis plusieurs jours, les députés de l'opposition prétendent que le gouvernement du Canada a envoyé aux membres de la famille royale un présent fabriqué aux États-Unis. Or, ce n'est pas le gouvernement fédéral qui l'a envoyé, mais bien le gouvernement du Manitoba.

Des voix: Oh, oh!

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LE NOMBRE DE PROVINCES DESSERVIES

M. Bill McKnight (Kindersley-Lloydminster): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre responsable de Postes Canada. Il n'aura pas besoin d'aller chercher midi à quatorze heures car il devrait savoir combien il y a de provinces au Canada. Peut-il me dire, à son avis et d'après Postes Canada, combien notre pays compte de provinces?

Mme le Président: Le député de Kindersley-Lloydminster pose une question supplémentaire.

M. McKnight: Je n'en reviens pas de voir que le ministre ne sait pas combien nous avons de provinces au Canada. Je vais lui expliquer la raison de ma question.

Des voix: Oh, oh!

LE SERVICE D'UNE JOURNÉE

M. Bill McKnight (Kindersley-Lloydminster): Postes Canada vient tout juste d'annoncer un service de courrier prioritaire d'une journée pour l'ensemble du Canada. Certaines villes sont ainsi visées: Halifax, Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, London, Winnipeg, Edmonton, Calgary et Vancouver. Les provinces suivantes ont été oubliées: Terre-Neuve, l'Île-du-Prince-Édouard, le Nouveau-Brunswick et la Saskatchewan. Le ministre voudrait-il me dire pourquoi Postes Canada dédaigne quatre des dix provinces en n'y offrant pas le service prioritaire?

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Madame le Président, si l'honorable député voulait poser une question sérieuse, il aurait pu la poser dès le début de la période des questions orales plutôt que d'essayer de présenter un point de vue complètement erroné. Il ne s'agit pas de priver des provinces d'un service postal. Il s'agit d'un service spécial dans des villes canadiennes. Et je trouve absolument répugnant que l'honorable député joue ce jeu de considération provinciale, alors qu'il sait très bien qu'il s'agit d'un service qui s'adresse à des villes.

* * *

[*Traduction*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

ON DEMANDE LA TENUE DE TROIS ÉLECTIONS PARTIELLES

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre, lequel sait que 210,000 Canadiens de l'Ontario ne sont pas représentés à la Chambre parce que le gouvernement libéral refuse de déclencher trois élections partielles. Les citoyens de la circonscription de Timiskaming n'ont pas de député depuis bientôt six mois. Quand le gouvernement compte-t-il annoncer ces élections partielles? Pourquoi ce délai?

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice): Madame le Président, les élections partielles seront décrétées lorsque le très honorable premier ministre en aura pris la décision.

* * *

[*Traduction*]

LES MESURES D'URGENCE

LES PRÉROGATIVES DE LA COURONNE

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Madame le Président, en l'absence du premier ministre, j'adresserai ma question au solliciteur général qui a pris une part active à l'élaboration des dispositions des décrets de planification d'urgence. Il y a quelque temps, j'ai demandé au premier ministre quelles étaient les limites des pouvoirs ou prérogatives de la Couronne aux termes des décrets du conseil sur les plans d'urgence. Il a répondu qu'il lui semblait qu'elles étaient fixées par la loi. Le solliciteur général sait pertinemment que les décrets de planification d'urgence ne découlent d'aucune loi. M'accordera-t-il alors que dans le cas de ces décrets, les pouvoirs ou prérogatives de la Couronne, et en l'occurrence, du premier ministre, sont illimités?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Madame le Président, à mon avis, cette question devrait être adressée au président du Conseil privé.

LES POUVOIRS DU PREMIER MINISTRE

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Madame le Président, comme le solliciteur général est trop poltron ou trop incompétent pour répondre à ma question, je l'adresserai donc au président du Conseil privé. Et comme il était occupé à autre chose, je vais répéter ma question. Il y a quelque temps, j'ai demandé au premier ministre quelles étaient les limites des prérogatives de la Couronne dans le cas des décrets du conseil sur les plans d'urgence. Il supposait, m'a-t-il répondu, qu'elles étaient fixées par la loi. Comme aucune loi ne régit les décrets de planification d'urgence, le ministre reconnaîtra avec moi que les pouvoirs du premier ministre sont donc illimités?

• (1500)

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Non, madame le Président.

* * *

[*Français*]

PÉTITIONS

DÉPÔT DES RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

Mme le Président: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que le greffier a déposé sur le bureau les rapports du greffier des pétitions, qui fait connaître qu'il a examiné les pétitions présentées par des honorables députés le mercredi 14 juillet 1982 et qu'il constate que les pétitions sont conformes aux exigences du Règlement quant à leur forme.

* * *

[*Traduction*]

LES SPORTS

LE SOFTBALL—ON PROPOSE QUE LES DÉPUTÉS S'ENTRAÎNENT

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Madame le Président, je voudrais faire un rappel au Règlement qui pourrait même faire l'objet d'une question de privilège parce qu'il s'agit d'une critique de la Chambre des communes. Hier soir, les amateurs gauches et dissipés de la tribune de la presse nous ont fichu la volée par le score de 21 à 3.

Des voix: 20 à 3.

M. Benjamin: Pardon, c'était 20-3. Madame le Président, je me demande si vous ne pourriez pas vous arranger avec vos services pour obliger les députés à s'entraîner sous la direction des députés de Hull (M. Isabelle) et d'Oxford (M. Halliday) afin d'obtenir un meilleur résultat l'année prochaine!

Des voix: Bravo!

Mme le Président: C'est une honte; les députés devraient s'entraîner tout l'été.

Des voix: Oh, oh!

Mme le Président: Soyons quand même bons joueurs et félicitons les journalistes.

Des voix: Bravo!

Travaux de la Chambre

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. Deans: Madame le Président, j'ai un très bref rappel au Règlement. Je pensais que le leader de l'opposition à la Chambre allait s'informer des travaux de la Chambre auprès du leader du gouvernement. Je veux demander au leader du gouvernement à la Chambre s'il a pris en considération la demande que j'ai faite la semaine passée pour que le bill C-96 soit mis à l'étude, en tout ou en partie afin que nous adoptions au moins les articles 11 et 71, de sorte que les caisses de crédit n'aient pas à envisager cet automne la possibilité d'essuyer des pertes de revenus comme ce fut le cas l'an passé lorsque les obligations d'épargne du Canada ont été mises en vente. Je voudrais que le leader du gouvernement à la Chambre me dise s'il serait disposé à appeler le bill C-96 avant le congé d'été. Je peux lui assurer que notre parti est prêt à adopter cette mesure législative sans délai.

M. Pinard: Madame le Président, je serai heureux de discuter de cette question à la prochaine réunion des leaders de la Chambre, quand bon semblera à mon collègue. Sauf erreur, il préférerait que je n'en parle pas à la Chambre et c'est pourquoi j'attendrai cette réunion. D'ici là, j'en parlerai au ministre chargé du bill et j'espère qu'il aura des propositions constructives à ce sujet.

Pendant que j'ai la parole, madame le Président, je veux simplement confirmer que dans quelques instants le président du Conseil du Trésor proposera la motion appropriée en vertu de l'article 75c du Règlement et que le débat aura lieu plus tard aujourd'hui. Demain sera le jour désigné pour mettre fin au débat de deuxième lecture du bill C-124.

Lundi prochain et au début de la semaine, nous étudierons en deuxième lecture le bill sur le pouvoir d'emprunt. A moins que nous nous entendions pour changer l'ordre des travaux la semaine prochaine, je crois savoir que nous étudierons ce bill pendant les deux premiers jours de la semaine prochaine.

M. Deans: Madame le Président, le leader du gouvernement à la Chambre semble avoir oublié que j'ai bel et bien soulevé la question du bill C-96 lors d'une réunion des leaders de la Chambre. Si je la soulève à nouveau aujourd'hui à la Chambre, c'est que nous n'avons pas eu d'autre réunion depuis.

M. Nielsen: Madame le Président, je n'ai pas posé la question habituelle du jeudi parce que je savais pertinemment quels travaux de la Chambre occuperaient le reste de cette semaine et de la suivante.

Je peux dire tout de suite que, si le leader suppléant à la Chambre du Nouveau parti démocratique révèle encore publiquement, comme il vient de le faire, le contenu des discussions tenues à la réunion des leaders de la Chambre, il ne restera plus rien du caractère confidentiel de ces réunions. Si cela se reproduit, on ne fera plus confiance à sa discrétion le sachant incapable de garder le secret, et ce sera la pagaille à la Chambre, car . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Nielsen: . . . il n'y a pas que lui qui puisse jouer à ce petit jeu-là c'est-à-dire faire des discours pour plaire à la galerie et vouloir négocier à la Chambre des communes de questions qui sont à juste titre discutées en confidence dans l'intimité des réunions des leaders à la Chambre.

M. Deans: Madame le Président, je tiens à assurer au leader de l'opposition à la Chambre que je ferai aussi souvent qu'il me plaira exactement la même chose qu'aujourd'hui.

M. Beatty: Madame le Président, on me permettra de poser une question au sujet des travaux de la Chambre en ma qualité de co-président du comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires. Il se peut, madame le Président, que le président du Conseil privé ne soit pas en mesure d'y répondre aujourd'hui, mais peut-être puis-je quand même attirer son attention sur la question.

J'ai fait inscrire en date du 26 mai un avis de motion visant à faire adopter le 12e rapport du comité mixte permanent. Le rapport demande d'apporter une légère modification au mandat du comité pour lui permettre de vérifier si les textes réglementaires sont compatibles avec la Charte canadienne des droits aussi bien qu'avec la Déclaration canadienne des droits.

Le Sénat a adopté le rapport le 7 juillet. Nous nous trouvons maintenant devant une situation où le mandat des sénateurs membres du comité diffère quelque peu de celui des députés qui en font partie. Aussi aimerais-je savoir si le leader du gouvernement à la Chambre consentirait à faire adopter rapidement le 12e rapport, peut-être sans débat?

M. Pinard: Je vais examiner sérieusement la question, madame le Président, et je répondrai très bientôt au député ou à son leader parlementaire.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. FRIESEN—LE RETARD DANS LE DÉPÔT DES DOCUMENTS RELATIFS AUX DÉCRETS SUR LES PLANS D'URGENCE

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Madame le Président, comme je vous en ai prévenu, je voudrais soulever une question de privilège. Les députés se souviendront sûrement qu'il y a trois mois et demi, la Chambre a voté le dépôt de documents relatifs aux décrets du conseil sur les plans d'urgence. Jusqu'à maintenant—et je viens, il y a tout juste une demi-heure, de vérifier auprès des services du greffier—ces documents n'ont pas encore été déposés. Madame le Président, en tant que député s'intéressant à cette question, je suis frustré de voir que le gouvernement ne respecte pas ses propres engagements. A cinq exceptions près, tous les députés de la majorité ont admis avec nous que le gouvernement devait rendre des comptes et devait déposer ces documents.

Je voudrais justifier ma question de privilège en soulignant trois points. Tout d'abord, il me semble que le gouvernement méprise l'autorité du Parlement en refusant de se conformer à l'engagement pris lors du vote de déposer les documents en question. Mes collègues se souviendront sûrement que l'on avait demandé à cette occasion au gouvernement de déposer tous les documents, toutes les notes de service, tous les télégrammes et toute la correspondance relative aux décrets du conseil sur les plans d'urgence ainsi qu'aux contacts et aux réunions avec les gouvernements provinciaux. Les députés de la majorité ont voté en faveur du dépôt de ces documents et le Parlement a pressé le gouvernement de se rendre à cette demande. Or, depuis trois mois et demi, le gouvernement refuse de se conformer à ce décret.

Madame le Président, il me semble que nous avons été très raisonnables, puisque c'est la première fois que je souligne cet état de choses à la Chambre. Cela fait trois mois et demi que nous attendons du gouvernement qu'il veuille bien respecter son propre décret. Je prétends madame le Président, que le gouvernement méprise l'autorité du Parlement, ce faisant.

En outre, le gouvernement a déclaré à l'époque—ce qu'il a confirmé lors de discussions à caractère officieux par la suite apparemment—que la traduction de ces documents l'empêchait pour le moment de respecter ce décret. Il convient alors, madame le Président, de se poser deux questions très importantes. Je voudrais d'abord savoir où en est la politique de bilinguisme à laquelle le gouvernement souscrit et qu'il veut faire respecter par tous les Canadiens. En fait, tout le Parlement y souscrit également. Toute la population canadienne doit respecter cette politique de bilinguisme du gouvernement fédéral, du Parlement canadien. Seul le gouvernement s'y soustrait.

• (1510)

J'ai déjà vu à une séance de comité un collègue de mon parti présenter un amendement à un projet de loi—déjà traduite à l'exception d'un seul mot—qui était identique à une modification proposée par le gouvernement mais qui n'était annoncée que dans l'une des deux langues officielles. J'ai pu voir et entendre le député de Madawaska-Victoria (M. Corbin) fulminer parce que ce mot manquait dans la traduction. Ses protestations ont retardé les travaux du comité d'une quinzaine de minutes.

M. Corbin: C'est absolument faux.

M. Friesen: Mais il se tient coi quand le gouvernement ne respecte pas sa propre politique du bilinguisme, et ce depuis trois mois et demi.

M. Corbin: C'est faux.

M. Friesen: J'enjoins au gouvernement de respecter sa propre politique. Si le bilinguisme lui tenait à cœur, il aurait fait traduire ces documents à mesure, sans attendre trois, quatre ou cinq mois qu'ils soient tous rédigés.

Il y a un troisième et dernier point que je veux établir. J'ai reçu certains documents qui me portent à croire que les explications fournies par le gouvernement à certaines des provinces ne concordent pas nécessairement avec ce que les ministres ont affirmé à la Chambre et dans certaines publications. Je me demande donc si le gouvernement n'a pas par hasard induit la Chambre en erreur en nous disant qu'il avait fait part de tout cela aux provinces.

Je voudrais me reporter à une lettre que j'ai reçue. J'ai demandé à un des ministres provinciaux ce qui s'était passé lorsqu'on avait discuté des camps d'internement pour civils que le gouvernement fédéral pourrait éventuellement s'arroger le droit de faire construire et d'administrer. Le ministre provincial en question m'a répondu en ces termes:

> Je vous signale aussi que la question des mesures que le gouvernement fédéral pourrait prendre en cas d'urgence sans y être autorisé par la loi n'a pas jusqu'ici fait l'objet de discussions détaillées et que je ne voudrais pas spéculer sur ce qu'on entend par cette expression.

Il s'agit de l'expression utilisée par le président du Conseil privé (M. Pinard). Cette expression figure dans certains documents. Elle est reprise dans une publication trimestrielle des services de nouvelles. Le ministre nous dit une chose par écrit et ses homologues provinciaux nous disent quant à eux que les discussions n'ont pas porté sur ces pouvoirs que le gouvernement veut s'arroger. Cela me porte à croire que le gouvernement ne veut pas que nous voyons ces notes de service, ces transcriptions de conversations téléphoniques et cette correspondance parce qu'il a peur que nous constations que les explications contenues dans ces documents ne concordent pas avec ce qu'il a affirmé à la Chambre.

Je pense donc avoir des raisons valables de soulever la question de privilège à ce sujet et si Votre Honneur le confirme, je suis tout à fait prêt à présenter la motion voulue.

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, vous pourriez conclure, d'après les observations du député, que le gouvernement essaie d'éviter de déposer les documents en question. Il n'y a rien de plus faux. Le fait est qu'un ordre de la Chambre a été donné à ce sujet, ce qui aurait été impossible sans l'appui des députés de ce côté-ci. La loi sur les langues officielles exige que les documents soient déposés à la Chambre dans les deux langues officielles. Or, les documents en question sont très volumineux, et ils sont en traduction depuis que l'ordre de la Chambre a été donné.

M. Lambert: Non.

M. Smith: J'ai appris, parce que je me suis renseigné à ce sujet, que la première version des traductions est maintenant terminée et que les documents seront certainement déposés avant l'ajournement d'été.

* * *

[*Français*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. Eymard Corbin (Madawaska-Victoria): Madame le Président, j'invoque le Règlement ou je pose la question de privilège. Mon nom a été cité il y a quelques instants par mon préopinant. Il a fait état d'événements qui sont survenus il y a déjà quand même quelques mois. Je n'ai pas frais à la mémoire l'incident en cause, mais je me réserve le droit, madame le Président, de poser la question de privilège pour vérifier l'exactitude des faits relatés à la Chambre par l'honorable député.

Mme le Président: Si je peux commencer par disposer de la dernière intervention, je dirai que le manque de concordance dans les faits est souvent discuté en Chambre. Certains députés peuvent interpréter les faits d'une manière et certains autres, d'une autre manière, mais en principe cela ne constitue pas une question de privilège. De toute manière, l'honorable député a réservé son droit de revenir sur cette question. Il a ce droit, et je lui donnerai la parole en temps et lieu.

Pétitions

[*Traduction*]

Le député de Surrey-White Rock-Delta-Nord (M. Friesen) a raison de dire que les ordres de la Chambre doivent être respectés. Cela ne fait aucun doute. Par ailleurs, dans le cas d'ordres portant production de documents, aucun délai n'est fixé pour le dépôt des documents. Le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Smith) vient de nous donner ce que nous devons considérer comme une explication du retard à déposer ces documents et il nous a garanti qu'ils seront déposés très bientôt. J'imagine que le député de Surrey-White Rock Delta-Nord est satisfait de cette explication.

Je tiens à rappeler au député que la présidence ne peut pas décider du moment du dépôt, même s'il y a un ordre de la Chambre.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

M. TAYLOR—LE RÉTABLISSEMENT DE LA PEINE CAPITALE POUR LES MEURTRES PRÉMÉDITÉS

M. Gordon Taylor (Bow River): Madame le Président, c'est avec un vif plaisir que je présente une pétition au nom de quelque 278 Canadiens habitant pour la plupart dans la circonscription de Bow River en Alberta. Ils réclament le rétablissement de la peine capitale pour les meurtres qui ont été, sans l'ombre d'un doute, prémédités. La punition du crime constitue l'un des fondements de notre société. Les meurtriers, qui sont les pires criminels devraient recevoir le plus terrible des châtiments, c'est-à-dire la peine de mort. Toute personne qui, de sang-froid, prépare et commet un meurtre n'a pas le droit de vivre.

Les pétitionnaires invitent le gouvernement à se rendre aux vœux de la majorité de la population et à rétablir la peine de mort pour toute personne confessant avoir commis un meurtre de sang-froid ou trouvée coupable de ce crime.

M. MURPHY—LE MAINTIEN DU DROIT À LA NÉGOCIATION COLLECTIVE

M. Rod Murphy (Churchill): Madame le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter une pétition signée par des particuliers et appuyée par les dirigeants élus de l'Institut professionnel du service public du Canada. Cette pétition réclame le maintien du droit fondamental à la négociation collective des conditions de travail, le respect des conventions collectives signées et le retrait du projet de loi C-124. Ce projet va en effet bien au-delà des contrôles salariaux, puisqu'il retire aux Canadiens des libertés et des droits fondamentaux. Le droit de se syndiquer et celui de négocier ont fait l'objet de luttes constantes de la part du mouvement ouvrier de ce pays et du monde entier, et ils doivent demeurer des droits fondamentaux pour tous les Canadiens.

Cette pétition est d'autant plus importante que le président du Conseil du Trésor (M. Johnston) déposera dans quelques minutes une motion visant à restreindre le débat sur cette très importante question.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

ATTRIBUTION DE TEMPS À L'ÉTAPE DE LA 2e LECTURE DU BILL C-124

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor) propose:

Que, relativement au bill C-124, loi concernant les rémunérations dans le secteur public du Canada, un jour de séance supplémentaire soit attribué pour l'étape de la deuxième lecture de ce bill; et

Que, quinze minutes avant l'expiration du temps prévu pour les affaires émanant du gouvernement au cours de cette séance, toute délibération devant la Chambre soit interrompue, s'il y a lieu, aux fins de cet ordre et, par la suite, toute question alors nécessaire pour disposer de l'étape à l'étude à ce moment soit mise aux voix immédiatement et successivement, sans plus ample débat ni amendement.

—Madame le Président, j'ai suivi attentivement et avec un grand intérêt les délibérations dans le cadre du débat de deuxième lecture du bill C-124. Il semble, d'après les interventions faites sur le bill jusqu'ici, que les députés ont exprimé les choses importantes qu'ils avaient à dire. Il suffit de jeter un coup d'œil au hansard pour s'apercevoir que l'on ressasse désormais les mêmes choses. Il importe désormais qu'on passe à l'étape suivante de l'étude du bill, mais comme aucune entente n'est intervenue entre les représentants des partis dans ce sens, nous sommes obligés de présenter cette motion.

● (1520)

Je précise que de nombreux députés ont déjà eu l'occasion d'intervenir dans le cadre de ce débat. Nos amis du Nouveau parti démocratique qui ont présenté un certain nombre d'objections ont été particulièrement actifs. Je constate, par exemple, que nous avons entendu le député de Churchill (M. Murphy), celui de Mission Port Moody (M. Rose), que nous avons entendu le député de Kootenay-Ouest (M. Kristiansen), le député de Brant (M. Blackburn), le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) . . .

M. Broadbent: Oui, mais avez-vous écouté?

M. Johnston: Nous avons écouté très attentivement. J'ai entendu le député de Vancouver-Est (Mme Mitchell), le député de Skeena (M. Fulton), le député de The Battlefords-Meadow Lake (M. Anguish) et le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie). Nous avons écouté le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis), nous avons également écouté le député de Spadina (M. Heap) et nous entendrons certainement d'autres députés du NPD avant que le bill ne soit mis aux voix et renvoyé au comité.

Des voix: Bravo!

M. Johnston: Jusqu'à présent, le Nouveau parti démocratique est intervenu à 11 reprises sur le bill. Je crois que la Chambre connaît maintenant de façon suffisamment détaillée l'opinion des néo-démocrates et je ne pense pas qu'ils aient grand-chose à ajouter.

Je voudrais faire l'éloge des députés de tous les partis qui ont participé au débat de deuxième lecture. Je puis assurer que les points soulevés ont été et seront étudiés très attentivement. Je suis sûr que les opinions exprimées se révèleront très utiles lorsque le Bill C-124 ira au comité.

Je crois qu'il est inutile que j'expose à nouveau les circonstances qui nous ont conduit à proposer les mesures que renferme le bill C-124. Tous les députés ont reconnu que la situation économique était grave. De même, des députés de tous les partis ont admis qu'il était nécessaire que le gouvernement montre la voie à suivre et donne l'exemple aux autres secteurs de l'économie.

Il n'a jamais été aussi évident que le gouvernement devait prendre une mesure vigoureuse qui puisse servir d'exemple aux autres secteurs. Le bill C-124 devrait être considéré dans cette optique et non pas comme une attaque lancée contre la fonction publique du Canada, ainsi que l'ont laissé entendre certains députés. Les faits montrent déjà amplement que les mesures contenues dans le bill C-124 serviront d'exemple, que suivront d'autres secteurs de l'économie qui y répondront à leur manière et viseront les mêmes objectifs, à savoir la réduction de l'inflation et la protection de notre position concurrentielle sur les marchés étrangers.

Je voudrais profiter de l'occasion pour répondre à plusieurs questions qui ont été soulevées pendant le débat. De nombreux députés ont soulevé la question des effets du bill C-124 sur les articles de la loi canadienne sur les droits de la personne qui prévoient que les travailleurs recevront un salaire égal pour un travail de même valeur. A ce sujet je voudrais rappeler aux députés que le bill ne visait pas à gêner l'application de ces articles de la loi canadienne sur les droits de la personne, ainsi que je l'ai indiqué au cours du débat. J'ai dit à ce moment-là, et je le répète, que pour dissiper toute inquiétude à ce sujet, je serais prêt à proposer un amendement au projet de loi.

Il a également été question dans un certain nombre d'interventions de la suspension du droit de négocier collectivement et de faire la grève. Nous devons nous rappeler qu'il s'agit d'un programme limité et à court terme qui vise un aspect particulier d'une situation économique difficile. D'autres pays, et je fais notamment allusion au Royaume-Uni et à la France, ont pris ce que je considère être des mesures encore plus strictes.

Je tiens aussi à faire remarquer que le projet de loi n'abolit pas toutes les relations employeur-employés. Par exemple, je suis d'avis que, dans la fonction publique, la plupart des consultations au niveau du Conseil national mixte pourront se poursuivre pendant la durée d'application du projet de loi. Comme je l'ai déjà dit à la Chambre, j'espère, tout comme le gouvernement, que ce sera le cas. Les mesures que prévoit le bill C-124 ont pour objet d'assurer le maintien des structures de négociation existantes et la reprise, à la fin du programme, du processus normal de négociation collective.

On a également beaucoup parlé à la Chambre du fait que le pourcentage d'augmentation salariale sera le même à tous les échelons de la fonction publique. Certains programmes de contrôle ont déjà eu pour effet de perturber des pratiques louables de rémunération du personnel de direction. Le programme défini dans le bill C-124 vise à éviter cela.

Il est également clair que le projet de loi prévoit des dispositions spéciales à l'intention des cadres de la fonction publique fédérale. Les députés se souviennent sans doute que le groupe consultatif de la rémunération du personnel de direction dans la fonction publique a recommandé dans son 10e rapport une augmentation salariale de 9.5 p. 100 à compter du 1er avril 1982. En vertu du bill C-124, tout changement est reporté au 1er juillet, date à laquelle l'augmentation de 6 p. 100 entre en vigueur. Aucun autre groupe n'est assujetti à ces dispositions. Il est également important de noter que le personnel de direction est moins bien rémunéré dans la fonction publique que dans le secteur privé.

Par contre, le traitement des échelons inférieurs est comparable à celui du secteur privé. Donc, il s'agit essentiellement de dispositions justes en matière de restrictions salariales applicables pour un temps limité seulement. Et je dis bien un temps «limité», monsieur l'Orateur.

En terminant, j'aimerais remercier encore une fois les députés d'avoir participé à nos délibérations jusqu'à maintenant, et j'espère que tout comme moi ils ont hâte d'aborder l'étape suivante.

C'est en raison de la conjoncture actuelle que le gouvernement présente, à regret, le bill C-124, mais il le fait avec l'absolue certitude qu'il prend les devants et nous montre la voie qui permettra de réduire l'inflation et de retrouver notre position concurrentielle.

Selon les résultats d'un sondage Gallup rendus publics aujourd'hui, 80 p. 100 des Canadiens seraient prêts, pour conserver leur emploi, à accepter une réduction de salaire de 10 p. 100; en comparaison, c'est donc bien peu de demander à nos fonctionnaires d'accepter une hausse maximale de 6 p. 100 pour sauver le Canada.

M. Doug Lewis (Simcoe-Nord): Monsieur l'Orateur, je regrette d'avoir à formuler une opinion au sujet de cette motion, en raison des objectifs du gouvernement.

Une voix: Mais vous allez néanmoins l'appuyer.

M. Lewis: Non, nous n'allons pas l'appuyer. Le gouvernement a fait en sorte encore une fois de priver les députés de leur droit démocratique de débattre les bills en invoquant la clôture. Après des mois et des mois de tergiversations et d'indécision, maintenant que notre économie a piqué du nez, le gouvernement présente une mesure visant à contrôler les salaires et les traitements des fonctionnaires.

Depuis quand la Chambre est-elle saisie de cette mesure, monsieur l'Orateur? Quelle chance les députés ont-ils eue de prendre le pouls de l'opinion publique à ce sujet? Combien de temps les économistes ont-ils eu pour étudier les répercussions à long terme de ce bill? Quelle chance les dirigeants syndicaux ont-ils eue d'en examiner les ramifications? De cette manière, le gouvernement foule aux pieds l'opinion du public exprimée par le truchement des députés.

• (1530)

Monsieur l'Orateur, le débat a duré 11 jours. Le bill, déposé le 30 juin, n'a été distribué que le 5 juillet à cause de tous les artifices bien connus des libéraux. Ceux-ci trouvent que le débat a assez duré. Cette précipitation est inconvenante sans compter qu'ils bafouent d'une façon arrogante nos droits de représentants du peuple. Il est honteux de précipiter ainsi la deuxième lecture sans donner au public l'occasion d'examiner toute la portée du projet de loi.

Monsieur l'Orateur, le gouvernement tremble de peur devant l'opinion publique car après avoir perdu des mois à faire voter la constitution et à dépouiller l'industrie énergétique, il veut maintenant précipiter l'adoption de ce bill. Nous approuvons les mesures d'austérité qu'il propose. Nous voulons bien que les indemnités des parlementaires soient limitées mais nous voulons aussi que la question soit discutée à fond. Le même gouvernement qui veut faire adopter cette mesure à la vapeur s'est dépêché d'accorder une augmentation de 11 p. 100 au personnel politique des ministres.

Depuis que le ministre des Finances (M. MacEachen) a présenté son dernier budget avec ces mesures salariales, nous avons expliqué en quoi la politique du gouvernement était illogique. D'un côté il limite, de l'autre il dépense. Qui contrôle les organismes de réglementation? Bell Canada réclame une hausse de 25 p. 100 alors que le ministre des Finances venait tout juste de prêcher la modération. La SCHL, un organisme gouvernemental, n'a pu s'empêcher de majorer ses loyers de 20 à 42 p. 100. Statistique Canada signale que les prix réglementés—le téléphone, le combustible de chauffage, l'essence, les timbres—ont augmenté de 18 p. 100 l'an dernier. Pourquoi n'y a-t-il pas de projet de loi pour réglementer les prix qui relèvent du gouvernement? Nous sommes revenus là-dessus durant la période des questions en signalant à maintes reprises que le gouvernement libéral ne cesse de se contredire.

Par conséquent, monsieur l'Orateur, le gouvernement n'a aucune raison d'interrompre ce débat d'intérêt public. Qui se serait-il passé si le débat sur le budget du 12 novembre avait été interrompu après 11 jours? Le ministre des Finances n'aurait pu faire 32 changements en huit fois. Qui les lui avait proposés? Le public à qui il avait fallu cependant plus de 11 jours pour en comprendre toute la portée.

Le président du Conseil du Trésor (M. Johnston) nous fait penser au petit garçon hollandais qui essaie de boucher un des trous d'une digue. Et tous les autres secteurs où se produit une véritable hémorragie—quand le gouvernement va-t-il prendre des mesures aussi rapides dans ces cas-là?

Les députés, monsieur l'Orateur, ont le droit de discuter des mesures législatives avec leurs électeurs. Les miens, à Simcoe-Nord, sont en droit de pouvoir le faire lorsqu'ils viennent me voir, la fin de semaine, à Orillia, Midland, Penetanguishene, ou sur la route des concessions. Les libéraux ont baillonné la Chambre, ils ont peur du débat et ils ne veulent pas que l'opinion publique intervienne dans leur droit divin à l'arrogance.

Je tiens à lire à la Chambre ce qu'avait dit le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) le 7 décembre 1981, lorsqu'il avait pris la parole au sujet d'une autre motion de clôture présentée par le gouvernement. Ce champion de la liberté de parole a déclaré, comme en témoigne la page 13776 du hansard:

> En fait, je ne me suis jamais opposé à ce que les projets de loi, et particulièrement le bill C-48, fassent l'objet d'un examen détaillé et attentif par les députés à la Chambre.

C'était la raison invoquée pour justifier la clôture. Où est-il aujourd'hui, ce champion de la liberté d'expression? Son secrétaire parlementaire, qui est présent aujourd'hui, a déclaré, et ses propos sont consignés à la page 13778 du hansard:

> Au cours de cette période, le projet de loi a fait l'objet d'un examen très attentif, beaucoup plus que la plupart des autres mesures proposées à la Chambre.

Le député qui s'est exprimé ainsi osera-t-il intervenir pour s'opposer à la motion à l'étude? Je me demande s'il aura ajourd'hui le courage de ses convictions, comme cette fois-là, pour s'opposer à la motion. Nous avons entendu le président du Conseil du Trésor faire un discours fondé sur des «on dit», dans lequel il a passé en revue les remarques faites par les députés qui ont déjà participé au débat. Eh bien, tout le monde peut lire ces propos dans le hansard, mais peu importe le parti d'opposition qui a débattu la question, peu importe l'opinion de mes collègues à ma gauche, ils ont le droit de faire connaître les vues de leurs électeurs. Toutefois, le gouvernement leur accorde deux jours, samedi et dimanche, et leur demande de revenir ici pour faire connaître leurs vues avant de leur couper définitivement l'herbe sous le pied.

Ce qui nous inquiète, monsieur l'Orateur, c'est que ce bill ne touche pas tous les fonctionnaires de la même façon et qu'il empiète sur le processus de la négociation collective. Nous voulons donner notre avis et celui de nos électeurs au sujet de cette mesure, mais le gouvernement libéral cherche à empêcher le débat, ce qui n'est absolument pas normal. A notre avis, la Chambre devrait voter contre cette motion et poursuivre le débat, afin que tous les députés, de tous les partis, aient la possibilité de présenter le point de vue de leurs électeurs.

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur l'Orateur, le bill à l'étude dont nous avons eu l'occasion de discuter ne fera absolument rien pour limiter la hausse des prix, pour créer de nouveaux emplois et pour empêcher l'augmentation des taux d'intérêt de la Banque du Canada. Par contre, cette mesure injuste va plafonner les hausses de traitement des fonctionnaires et, d'après les arguments invoqués par les ministres, elle va faire des boucs émissaires de tous les travailleurs et travailleuses du secteur privé et du secteur public. En fait, ce bill va faire du tort aux femmes qui sont défavorisées parce qu'elles occupent les emplois les moins bien payés du secteur public. Enfin, cette mesure va à l'encontre des libertés fondamentales des travailleurs. Cela revient à dire aux hommes et aux femmes du secteur public: non seulement nous allons contrôler votre traitement, mais nous allons vous empêcher de négocier des clauses concernant les changements technologiques. Nous allons vous empêcher de négocier les conditions relatives à la santé et à la sécurité au travail. Nous allons vous empêcher de négocier des mesures disciplinaires raisonnables ou équitables. Bref, monsieur l'Orateur, ce projet de loi les empêchera de

négocier toutes sortes de questions non monétaires, toutes sortes de droits qui, dans une société libre, sont considérés comme les droits fondamentaux des travailleurs.

Par conséquent, monsieur l'Orateur, le Nouveau parti démocratique n'est absolument pas d'accord avec le gouvernement à propos de ce projet de loi, à la fois parce qu'il ne fait rien pour améliorer la situation économique et parce qu'il s'attaque aux droits fondamentaux des travailleurs. Nous nous opposons à la fois à la guillotine et au contenu du bill.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Mes collègues qui ont participé au débat ont exposé en détail et de façon convaincante les faiblesses de ce bill. Par conséquent, je me pose la question suivante: Pourquoi le gouvernement l'a-t-il présenté? Pourquoi a-t-il choisi ce moment pour présenter une telle mesure? Lorsque j'ai participé au débat sur le budget je me suis dit que le gouvernement agissait ainsi simplement parce que les fonctionnaires sont les boucs émissaires tout trouvés et qu'ils constituent une bonne cible du point de vue politique.

• (1540)

Aujourd'hui, à la une des journaux, nous apprenons que les libéraux ont eu accès aux résultats d'une vaste enquête qui a révélé que les fonctionnaires—et j'en suis désolé—ne sont pas tenus dans la même estime que les travaileurs et travailleuses du secteur privé. A mon sens, un homme ou une femme qui travaillent dans un hôpital fédéral contribuent tout autant au bien-être du Canada qu'un homme ou une femme qui travaillent sur une chaîne de montage de voitures à Oshawa. Nous devrions tous prendre la défense de l'ensemble des travailleurs sans distinction aucune. C'est fondamental.

Le cynisme du gouvernement est tel qu'il a fait mener une grande enquête qui a révélé, entre autres choses, deux points qui ne sont pas sans intérêt dans l'étude de ce projet de loi: tout d'abord, les fonctionnaires constituent une cible politique sûre et, deuxièmement, les Canadiens réclament à juste titre que le gouvernement fasse preuve d'un certain esprit d'initiative. Le gouvernement s'en est abstenu pendant si longtemps, que nous pouvons aisément comprendre les Canadiens. Par conséquent, le gouvernement libéral est intervenu, manifestant un grand cynisme et une hypocrisie sans borne, sachant pertinemment que la réglementation des traitements des fonctionnaires ne changera absolument rien à l'inflation—peut-être un tout petit peu, mais pas grand-chose vraiment—simplement pour assurer sa survie à court terme sur le plan politique. Je voudrais signaler aux membres du parti libéral qu'il est trop tard pour agir de la sorte. Ils sont fichus. Aux prochaines élections, ils ne seront plus au pouvoir.

Si on peut expliquer ainsi le cynisme et les motifs des Libéraux, puisqu'il est question de cynisme, je voudrais parler maintenant de l'activité du parti conservateur. Si la chose est possible, en matière de cynisme l'opposition officielle ne le cède en rien au gouvernement. L'opposition officielle s'est déclarée pour et contre durant le débat sur le projet de loi sur la réglementation des salaires. L'opposition officielle a adopté cette attitude dès le début. Il suffit de consulter le compte rendu monsieur l'Orateur.

Le soir du budget, le chef de l'opposition (M. Clark) a fait l'éloge de la réglementation et a dit que c'était un des bons aspects du budget. Le lendemain matin, le critique financier, le député d'Etobicoke-Centre (M. Wilson) a affirmé qu'elle était injuste. Durant l'étape suivante du débat sur le budget, nous constatons que le chef de l'opposition a déclaré que le projet de loi était une duperie de la part du gouvernement qui devait être condamné.

Certains députés conservateurs ont posé des questions. Quelques-uns ont même participé au débat. Les députés de Végréville (M. Mazankowski), Joliette (M. La Salle) et Cambridge (M. Speyer) et même le chef de l'opposition ont dit qu'étant donné que le projet de loi ne prévoyait pas de contrôle des prix, il était indubitablement injuste. Ils se sont demandé comment on pouvait bien appuyer un bill qui limite les hausses de traitement, mais ne limite pas celles des prix.

Puis le député de Rosedale (M. Crombie) a déclaré avec beaucoup d'à-propos, de logique, de bon sens et de réalisme qu'avec ce bill, le gouvernement abolissait le principe même des négociations collectives.

Ensuite, le spécialiste de la corde raide, le député de Nepean-Carleton (M. Baker) est venu nous dire que les contrôles sont iniques parce qu'«ils font des partages inéquitables (et qu'ils) ne frappent pas tout le monde également.»

Le député de Western Arctic (M. Nickerson) a déclaré tout net qu'il s'opposait à toute forme de contrôle des prix et des salaires.

Le député de Richmond-Delta-Sud (M. Siddon) a dit que le bill était injuste.

Le député de Halifax-Ouest (M. Crosby) a déclaré qu'à son avis le gouvernement cherchait à imputer la responsabilité de ses propres échecs aux travailleurs en général et aux fonctionnaires en particulier.

Comment un parti qui formule toutes ces critiques—critiques qui sont toutes vraies et que mes collègues n'ont pas manqué de faire eux aussi dans le cadre de ce débat—peut-il appuyer une telle mesure? Monsieur l'Orateur, le parti conservateur est bien le seul parti qui puisse exprimer pareilles critiques et voter néanmoins pour un bill injuste, qui ne comporte aucune mesure pour réglementer les prix, qui pénalise les fonctionnaires et bafoue le droit aux négociations collectives.

M. Blackburn: C'est la logique conservatrice.

M. Broadbent: Comme le dit mon collègue, c'est la logique conservatrice.

Cet après-midi, le premier orateur conservateur, le député de Simcoe-Nord (M. Lewis) nous a donné une preuve éclatante de ce cynisme. Il est intervenu et s'est opposé à la clôture. N'est-ce pas charmant, monsieur l'Orateur? Je pense que les conservateurs et les libéraux se font la cour dans cette affaire. Le député de Simcoe-Nord est intervenu et a dit que nous avions besoin d'une autre semaine pour étudier ce bill. C'est là une autre preuve de l'hypocrisie des conservateurs. Les libéraux vont nous bâillonner. Mais que font les conservateurs depuis cinq jours? Les cinq derniers jours, ils auraient pu faire intervenir trois fois plus d'orateurs que le Nouveau parti démocratique. Douze de nos députés ont pris la parole alors que seuls six conservateurs sont intervenus. Que faisaient-ils? Ils se cachaient, monsieur l'Orateur. D'un côté, ils critiquent cette mesure législative pour essayer de s'attirer la sympathie d'une partie de l'électorat et de l'autre, ils l'appuient. Avant longtemps, nos concitoyens se rendront non seulement compte du

cynisme du parti libéral du Canada, du gouvernement libéral, mais aussi du cynisme outrancier de l'opposition officielle.

Une question essentielle est en jeu. C'est parce qu'il n'a pas su faire une bonne analyse de l'économie canadienne que le gouvernement en est réduit à priver les travailleurs du droit fondamental à la négociation collective. Il est intéressant de signaler à ce propos qu'en Pologne, on a toujours considéré qu'il y avait un lien étroit entre la défense de la liberté et la défense du droit des travailleurs à négocier avec leur employeur puisqu'ils passent la majeure partie de leur vie sur leur lieu de travail. Cela a donné naissance au plus grand mouvement syndical qu'on ait connu depuis la Seconde Guerre mondiale. Et c'est en Europe, en Pologne, que les travailleurs se sont engagés à lutter pour leur liberté.

Je voudrais ajouter que les partis de la Chambre, le parti libéral et le parti conservateur, n'ont reconnu que pour la forme—c'est peu dire—le droit des travailleurs syndiqués qui militent librement en Europe, et s'ils sont de bonne foi, je crois qu'ils devraient appliquer le même principe et la même notion de justice ici même, au Canada.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Le bill se caractérise par l'absence de justice et d'équité, et les députés du Nouveau parti démocratique ne veulent rien avoir à y faire. De la même façon que nous nous sommes servis de notre droit pour parler contre le bill—et entendons continuer à le faire—nous nous opposerons évidemment à la motion de clôture.

M. Douglas Fisher (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, dans son budget, le ministre des Finances (M. MacEachen) s'est fixé un objectif très réaliste pour aider tous les Canadiens à lutter contre l'inflation.

M. Blackburn: Faut-il que nous écoutions encore la même rangaine?

M. Fisher: Le ministre des Finances a déclaré sans équivoque que les salaires et les prix ne devraient pas augmenter de plus de 6 p. 100 et que cet objectif était à la portée de tous.

M. Kristiansen: Dites-nous alors pourquoi vous voulez clôturer le débat?

M. Fisher: Le ministre a indiqué très clairement qu'il voulait ramener le taux d'inflation à 6 p. 100 pour stimuler rigoureusement l'activité économique et entendait lutter contre un taux d'inflation de 12 p. 100 qui engendre la faiblesse, le chômage, la diminution du commerce international et le ralentissement continuel de l'activité économique.

M. Kristiansen: Alors pourquoi voulez-vous clôturer le débat?

M. Fisher: Nous avons fixé une limite de 6 p. 100 dans le budget, car c'est là un objectif réaliste. Il faut absolument comprendre cette simple idée. Un objectif de 6 p. 100 en est un que nous pouvons tous atteindre en travaillant de concert. C'est raisonnable, 6 p. 100, c'est la force et nous l'atteindrons si les Canadiens se donnent la main.

Aujourd'hui, nous franchissons un pas important en vue de l'adoption de la première mesure devant déboucher sur un monde de 6 p. 100. Aujourd'hui, nous examinons un bill visant à limiter à 6 et à 5 p. 100 les hausses salariales dans la fonction publique. Nous voyons là une bonne initiative, une bonne mesure administrative et une économie intéressante pour les contribuables.

• (1550)

C'est d'abord une bonne initiative parce que chaque fonctionnaire fédéral est soumis à cette limite: 500,000 d'entre nous entrent dans le monde des 6 et 5 p. 100, y compris les députés, les ministres, les sénateurs, les hauts fonctionnaires, les postiers, les employés d'Air Canada, les employés de chaque société de la Couronne, de chaque ministère et de chaque service de l'État. Ces 500,000 Canadiens seront les premiers à faire le premier pas vers les 6 p. 100. Ces 500,000 personnes vont montrer la voie aux millions d'autres Canadiens qui, quotidiennement, sont appelés à prendre des décisions d'ordre économique. De cette manière, nous prouvons au public que nous sommes prêts à limiter nos augmentations de façon à créer de la richesse plutôt que de la faiblesse, et à faire un premier pas essentiel vers la reprise de notre économie.

Deuxièmement, ce bill témoigne d'une bonne gestion, car il va permettre d'économiser 250 millions rien que cette année et 550 millions l'année prochaine. Enfin, ces économies sont utilisées à bon escient; c'est une bonne façon de réaffecter les 800 millions qui seront économisés. Nous allons les réinjecter dans l'économie, les dépenser pour créer des emplois et construire des logements, en faire profiter les agriculteurs et les pêcheurs. Nous allons encore nous en servir pour accorder des subventions à la petite entreprise. Nous demandons aux gens de contribuer à la prospérité du pays en se contentant d'augmentations de salaire moindres et nous utiliserons ensuite cet argent pour assurer la prospérité des secteurs vitaux de notre économie. Voilà pourquoi nous avons présenté ce bill. Cette mesure va donner l'exemple, elle va nous permettre d'épargner, de stimuler l'économie et surtout, c'est là un symbole de coopération et de progrès économique.

Pourquoi cette situation nous inquiète-t-elle? Pourquoi estimons-nous possible de réduire le taux d'inflation à 6 p. 100? Pourquoi le gouvernement ne cesse-t-il de répéter qu'il faut réduire le taux d'inflation? C'est parce que l'inflation est la principale cause des maux dont nous sommes affligés. C'est parce que l'inflation maintient des taux d'intérêt élevés, favorise le chômage et augmente le nombre de faillites. L'inflation affaiblit notre économie et cette faiblesse contribue à causer d'autres dommages. L'inflation fait monter les taux d'intérêt, les taux d'intérêt entraînent des faillites et les faillites créent du chômage. Nous devons enrayer le mal qui nous affaiblit avant que cette faiblesse ne devienne permanente.

L'inflation nous attaque également de l'extérieur. Nos prix deviennent trop élevés. Lorsque l'économie mondiale va remonter la pente, nous voulons être capables de suivre. Nous voulons que le prix des marchandises que nous exportons puisse soutenir la concurrence étrangère. Par exemple, quand les États-Unis ont un taux d'inflation de 6 p. 100, le Canada ne peut pas se permettre un taux d'inflation de 12 p. 100, sans quoi nous ne pourrons plus jamais vendre aux États-Unis autant de marchandises qu'avant.

Le gouvernement a donc agi, notamment en présentant ce projet de loi. Comme je l'ai déjà dit, cette mesure a trois aspects. Elle doit donner l'exemple, favoriser une bonne gestion et apporter les stimulants indispensables. Elle montre que nous sommes déterminés à faire baisser l'inflation à 6 p. 100. Nous ne pouvons tout simplement pas nous permettre de choisir des particuliers ou des groupes et d'en faire des boucs émissaires. Nous avons entendu le message vital de nos bons ami néo-démocrates qui nous ont dit d'être prudents, de ne pas prendre des particuliers ou des groupes pour victimes. Ils ont raison, mais ils ont tort de présumer que la lutte pour les 6 p. 100 s'arrêtera aux fonctionnaires. Cette lutte doit être menée dans tous les secteurs de l'économie. Elle doit toucher les cadres, les entreprises et les salariés du secteur privé.

Un grand nombre d'entre eux font déjà des sacrifices. J'ai moi-même un commerce et je sais, en raison des problèmes que l'inflation et la conjoncture me causent, que les hommes d'affaires sont aujourd'hui obligés de faire des sacrifices. Nous demandons à nos collègues du secteur privé de se joindre à nous et de faire les mêmes sacrifices. Nous ne cherchons pas de boucs émissaires. Si nous demandons tous un peu moins que le taux d'inflation, il nous faudra faire des sacrifices pendant un certain temps, mais à long terme nous serons gagnants, parce que l'économie sera plus forte et les possibilités d'exportation plus nombreuses.

Voilà les principes dont s'inspire ce projet de loi; nous sommes tous dans le même bain, nous sommes tous prêts à faire de petits sacrifices et l'économie se portera beaucoup mieux et sera beaucoup plus forte si le taux d'inflation est de 6 p. 100 au lieu de 12 p. 100. Nous voulons atteindre ces 6 p. 100 et nous voulons renforcer l'économie.

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Monsieur l'Orateur, je regrette d'être encore obligé de participer à un débat sur une motion de clôture. Si je ne m'abuse, le gouvernement a proposé cette motion parce qu'il a l'impression que le Nouveau parti démocratique fait de l'obstruction systématique, et ce, depuis trop longtemps.

Je ne surprendrai pas grand-monde, je crois, en disant que je ne suis pas souvent d'accord avec les néo-démocrates. Leur diagnostic est peut-être bon, mais le remède qu'ils préconisent est souvent pire que le mal. Toutefois, je défends le droit qu'ont le Nouveau parti démocratique, son chef, Dennis McDermott et son chef adjoint, le député d'Oshawa (M. Broadbent), de faire connaître leurs vues. Ils ont le droit démocratique de s'exprimer, à l'instar de chacun d'entre nous. Je ne suis peut-être pas d'accord avec ce qu'ils disent, surtout quand il est question des solutions qu'ils offrent au pays.

Leur théorie en matière de remède, c'est que si un patient est atteint de cancer, il vaut mieux le tuer que l'opérer. Néanmoins, je reconnais qu'ils doivent avoir voix au chapitre. Plus ils parlent, plus ils nous aident, car chaque fois qu'ils prennent la parole, cela sert nos intérêts. C'est le cas notamment lorsque le député de Kootenay-Ouest (M. Kristiansen) prend la parole et que le *Sun* de Vancouver publie ses discours. C'est une garantie que l'ancien député de Kootenay-Ouest reviendra parmi nous. J'encourage un débat libre et libéral à la Chambre et je laisse carte blanche aux députés néo-démocrates pour intervenir aussi souvent qu'ils le désirent. C'est pourquoi je m'oppose à cette motion de clôture.

Je dis sincèrement que le gouvernement veut nous imposer la clôture parce que la mesure à l'étude est plus que médiocre. Elle renferme bien des défauts. Les députés ont bien des raisons de penser qu'elle doit faire l'objet d'un examen approfondi. Certaines de ses dispositions sont injustes et doivent être modifiées. Le gouvernement craint qu'un débat prolongé ne fasse resssortir les faiblesses de cette mesure. En fait, il y a tant d'hypocrisie dans la mesure du gouvernement visant à contrôler les salaires, qu'il veut éviter un débat prolongé à ce sujet.

Cela me rappelle le scénario d'il y a quatre ans, quand le premier ministre (M. Trudeau) s'est rendu en Europe et a rencontré le chancelier ouest-allemand. Il est revenu avec un magnifique programme de restrictions au début d'août. Il a obtenu du temps d'écoute gratuit à la télévision pour annoncer un nouveau programme de restrictions. Nous sortions tout juste d'un programme semblable deux ans plus tôt à peine. C'était à l'époque où, juste avant que le gouvernement n'annonce son programme d'austérité, il avait fait installer de la moquette dans la salle à manger du Parlement et renouvelé l'argenterie. En août 1978, le premier ministre a annoncé un autre programme d'austérité. Depuis, la dette du pays a monté en flèche.

• (1600)

Le programme actuel a un caractère hypocrite; même s'il permettra au gouvernement d'économiser environ 200 millions de dollars cette année, comme vient de le dire le secrétaire parlementaire, il n'aura absolument aucun effet sur le programme de dépenses du gouvernement. L'austérité se pratique sur le dos des travailleurs. Comme nous l'avons entendu dire au cours de la période des questions aujourd'hui et hier, le gouvernement demande aux fonctionnaires de se contenter de hausses salariales de 6 p. 100 alors qu'il peut, lui, augmenter de 20 à 50 p. 100 les frais qu'il exige pour ses services. Il me semble que, par souci de justice, le gouvernement devrait n'imposer qu'une hausse de 6 p. 100 des frais qu'il exige du public s'il veut que les fonctionnaires se contentent de hausses salariales de 6 p. 100.

Je trouve cela troublant. Je constate avec inquiétude que la situation a soudainement changé au Canada, au point d'en revenir presque catastrophique. Je me souviens, au même titre certainement que tous les députés, de la grève des postes qui a duré six semaines l'année dernière. Je me souviens d'en avoir discuté avec mes électeurs, de petits commerçants qui devaient payer $3,000 par mois pour faire livrer à leurs clients les états de compte. Cette grève a failli en acculer quelques-uns à la faillite. Après un arrêt de travail de six semaines, le gouvernement a fini par conclure une entente salariale d'un montant presque équivalent à celui réclamé avant la grève. Le pourcentage consenti aux postiers était de loin supérieur aux 6 p. 100 que nous envisageons d'accorder maintenant. Si le gouvernement est si bon administrateur qu'il le prétend, qu'a-t-il fait de

cette qualité l'année dernière, quand il a négocié le pourcentage des augmentations?

Le gouvernement parle également de productivité. Mais il y a un an, en même temps qu'il haussait les tarifs postaux, il négociait un congé de maternité de 17 semaines, durant lequel l'employée ne produit rien. Que faisait le gouvernement il y a un an? Ne pouvait-il prévoir la situation critique qui nous attendait à un an d'intervalle ou l'ampleur du déficit actuel? Ne pouvait-il prévoir que notre déficit ne serait pas de 10 milliards et demi, mais bien de 20 milliards et demi de dollars? Il y a un an, le gouvernement dépassait largement la limite de 6 p. 100 qu'il impose maintenant. Où sont les soi-disant grands planificateurs du gouvernement?

Le secrétaire parlementaire vient de dire que les dépenses gouvernementales et les coûts de production ont grimpé à cause de l'inflation et que nous devons donc lutter contre celle-ci. Je ne le conteste pas. Je me rends compte maintenant que le ministre des Finances (M. MacEachen) rejette ce raisonnement. J'ai remarqué avec beaucoup d'intérêt hier que, en réponse à une question du député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow), et comme on peut le lire à la page 19315 du hansard du 14 juillet 1982, le ministre des Finances a dit:

> S'est-il seulement demandé quelle est la cause des taux d'intérêt élevés? . . . Je répondrai . . . que ce sont les prix élevés. Tant que nous n'aurons pas abaissé le taux d'inflation, il ne faut s'attendre à aucun répit du côté des taux d'intérêt.

Voilà maintenant qu'on nous propose soudainement cette nouvelle théorie économique selon laquelle l'inflation provient de la hausse des prix. Dire que le gouvernement blâme tout le monde sauf lui-même n'a rien d'original. Il rend maintenant les vendeurs et les consommateurs responsables de l'inflation. Il reproche au monde des affaires la hausse des prix élevés et la cherté du coût de la vie. Peu importe qu'il ait à rembourser l'an prochain pour 40 milliards de dollars de dettes. Peu importe si le renouvellement de ses dettes entraînera une hausse vertigineuse de l'inflation.

Troisièmement, il faut examiner la mesure à l'étude parce qu'elle est foncièrement injuste à deux égards. D'abord, elle est injuste parce que l'augmentation est procentuelle. Lorsque j'étais membre du Syndicat international des travailleurs du bois à Fraser Mills, il y a des années, je m'étais demandé s'il était légitime de réclamer des majorations de salaire calculées en pourcentages. A cette époque, je gagnais 95c. ou $1 l'heure. Je devais obtenir une hausse de 5 ou de 6 p. 100 tandis que les contremaîtres, en fonction d'une majoration procentuelle, auraient obtenu beaucoup plus. J'avoue que les contremaîtres ont droit, en raison de leurs responsabilités, à un salaire plus élevé, mais si nous songeons aux réductions effectuées en vertu de ce projet de loi, cela signifie que les sous-ministres conserveront une somme appréciable qui va gonfler leur revenu disponible, mais que les concierges dans les immeubles locaux du gouvernement ne toucheront pas grand-chose.

M. Murphy: Votez contre le projet de loi, alors.

M. Friesen: Une autre chose fort injuste, ce projet de loi ne prévoit aucune discussion ou négociation au sujet de questions de nature non financière. A mon avis, afin de préserver le droit à la négociation collective, le projet de loi devrait autoriser les négociations de ce genre, afin de préserver le droit à la négociation collective dans chaque convention.

Si le gouvernement tient à plafonner les traitements, ça le regarde. Cependant, pour que la justice règne sur le marché du travail et pour maintenir un climat favorable à la conciliation et à la compréhension, le gouvernement doit stipuler que les fonctionnaires pourront négocier des clauses non monétaires comme la santé et la sécurité au travail.

Le bill laisse également à désirer du fait qu'il ne vise pas les travailleurs non syndiqués. Le NPD a beau jeu de parler au nom des puissants syndicats comme celui des Travailleurs unis de l'automobile, mais qui parle au nom des travailleurs non syndiqués? Qui parle au nom des faibles? Six pour cent de rien, c'est rien.

M. Murphy: Certainement pas les conservateurs.

M. Friesen: Ce bill n'apportera rien aux chômeurs qui sont au nombre de 1.3 million. Voilà pourquoi je m'oppose à ce que le gouvernement nous impose la clôture. Il faut que nous puissions nous exprimer librement à la Chambre, même si nous ne sommes pas toujours d'accord.

• (1610)

[*Français*]

M. Henri Tousignant (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, je serai très bref étant donné que je considère que le débat a assez duré. J'étais heureux lorsque l'honorable président du Conseil du Trésor (M. Johnston) a présenté une motion visant à limiter le débat.

Comme les députés le savent d'ailleurs, voilà plus de quatre jours aujourd'hui que nous discutons sur ce bill, on a eu droit à toutes sortes de choses, surtout de la part des députés du Nouveau parti démocratique. Ce n'est pas possible d'imaginer, monsieur l'Orateur, tout ce que nous avons pu entendre, savoir toutes les contradictions, toutes les insanités. Cela prouve, monsieur le président, qu'il est à peu près temps qu'on ajourne la Chambre. Mon collègue de Kitchener (M. Lang) mentionnait tout à l'heure qu'il n'y a rien de plus dur pour la santé que d'écouter les gens d'en face, et moi, je dois dire que cela me surprend tellement d'entendre de telles insanités que parfois je me pince pour savoir si je suis dans le monde réel. Oui, monsieur le président, je me pince pour savoir si je suis dans le monde réel, car j'ai été habitué à vivre à l'extérieur d'ici avec des gens qui ont l'habitude de gagner leur vie autrement qu'en passant leur temps à faire perdre le temps des autres. Alors on en entend des choses! Ces gens-là se sont élevés contre les hauts taux d'intérêt. Ils se sont élevés contre les coûts trop élevés de l'habitation, de la nourriture, du vêtement, contre le haut taux d'inflation, *et cetera,* et par contre, on s'oppose catégoriquement à une mesure qui aura pour effet de réduire l'inflation.

Comme je l'ai dit au début, monsieur le président, je suis scandalisé. Je suis scandalisé d'entendre aboyer ces gens. Ils me font penser un peu à des lévriers qu'on dresse pour la chasse et puis qui se mettent à aboyer quand ils rencontrent un cerf quelque part, puis ils essaient de le coincer dans un coin, vous savez, pour l'abattre.

On n'a pas besoin d'être grand économiste, monsieur le président, pour s'interroger sur la situation actuelle. A quel problème devons-nous tous faire face au Canada? C'est bien sûr l'inflation. Il y en a qui évidemment se ferment les oreilles et qui pensent que c'est pour les autres, mais l'inflation, monsieur le président, c'est un moyen pour écrire sur papier nos habitudes et celles de tous les Canadiens. Nous avons donc connu de bonnes années et nous en avons profité et en en profitant nous avons peut-être eu tendance à exagérer un peu. Non seulement les travailleurs! Souvent on vise les travailleurs et les syndicats, mais ce ne sont pas seulement les travailleurs, c'est un peu tout le monde, ce sont aussi les employeurs, les commerçants, les industriels qui se sont fait la vie un peu plus douce, et qui se sont payé un peu plus de luxe. C'est le vendeur itinérant, par exemple, qui choisit la chambre la plus dispendieuse, plutôt que d'essayer de marchander un peu et de coucher dans une chambre de $35, $40. Cela existe encore. Non, on choisit la chambre de $75, $80. On va «prendre un coup» au bar toute la soirée. On trouve le moyen de refiler la facture à la compagnie. La compagnie refile la facture à tout le monde, aux consommateurs. C'est cela nos habitudes, puis c'est cela l'inflation. C'est aussi simple que cela.

Einstein disait que les grands esprits ont toujours rencontré de violentes oppositions des cerveaux médiocres. Alors il ne faut pas s'occuper des gens qui viennent essayer d'intervenir dans le débat. Monsieur le président, nous du gouvernement canadien, nous avons voulu mettre de l'ordre dans les choses qui nous concernent. On dit toujours que le gouvernement canadien essaie de mettre son nez partout, dans toutes les choses qui ne le concernent pas. Pour une fois, c'est un domaine qui nous concerne, la Fonction publique. Ce n'est pas une action punitive, loin de là, ce n'est pas que nous en avons contre ces gens-là. Non ce sont nos alliés, ce sont les gens avec qui nous travaillons régulièrement, les gens que nous cotoyons, qui nous aident.

Mais, en fait, qu'est-ce qui se passe actuellement? Si on s'entend sur le fait qu'il existe de l'inflation qui fait que comme on nous accuse que le prix des maisons et de la nourriture et d'autres choses est trop élevé, c'est à cause bien souvent à des demandes salariales trop élevées de part et d'autre et des exigences des hommes d'affaires, et ainsi de suite comme je le mentionnais tout à l'heure. Alors si on s'entend pour dire qu'il existe de l'inflation et que c'est le mal du siècle, eh bien, que faut-il faire pour la combattre? Il y a un prix à payer, il est bien évident qu'il y a un prix à payer pour ramener l'inflation à des taux plus raisonnables. Qui est-ce qui défraie actuellement le prix pour ramener l'inflation à des proportions plus normales? Ce sont les gens qui viennent d'arriver, qui viennent d'être embauchés au bout de la chaîne de montage, qui sont les premiers congédiés et mis en chômage. Ce sont ces gens-là qui paient actuellement.

Les gens d'en face qui critiquent, ça c'est le parti du chômage parce qu'ils favorisent le chômage ces gens-là. Ils ne veulent pas donner une chance du tout aux autres de se tailler une place dans la société. Alors qui paie le prix? Ce sont les chômeurs premièrement, qui sont mis à pied parce qu'il y a un ralentissement général. Ce sont aussi les hommes d'affaires, les commerçants, qui risquent de perdre leur chemise tous les jours à cause des hauts taux d'intérêt. Ce sont ces gens qui font les frais actuellement de ramener le taux d'inflation à un taux normal, alors qu'en retour une catégorie de gens ont une position garantie, assurée, et vous leur dites: Eh bien, vous avez un travail assuré et en plus on va vous donner une prime d'enrichissement pour vous permettre de mieux «piler» sur le cou ou sur la tête de celui qui fait des sacrifices actuellement, qui est en chômage ou qui risque de perdre sa chemise. C'est cela que l'on fait actuellement, c'est illogique.

J'entendais quelqu'un tout à l'heure dire: *It is unfair, it is unfair*! Oui, c'est *unfair* certainement. Imaginez-vous donc, moi, monsieur l'Orateur, si j'étais un employé civil et si je gagnais $15,000 par année, je préférerais ne pas avoir d'augmentation plutôt que de me trouver en chômage ou de vivre d'allocations de bien-être social. C'est clair que le choix est simple, et actuellement ce qu'on veut, la règle du 6 p. 100, en commençant dans notre propre boîte à nous, c'est donner l'exemple, et si les Canadiens en général acceptent, et ce n'est même pas ... Oui je vois que mon temps avance, monsieur l'Orateur, je vais terminer. Si les Canadiens acceptent seulement de se priver quelque peu, on va traverser facilement cette crise qui n'aura été que passagère, mais si, par contre, les Canadiens ne veulent pas, ça va être pire que ça. Souvent on nous compare aux États-Unis. On dit: Qu'est-ce que ça veut dire, vous pratiquez la même politique monétaire que les États-Unis, et le taux d'inflation diminue dans ce dernier pays? Il faut comprendre qu'aux États-Unis c'est le pays de la libre entreprise, on est moins compartimenté, réglementé, régi, contrôlé qu'ici. La preuve, c'est que les travailleurs de l'automobile ont accepté une diminution de salaire. Ici, on n'a aucune latitude, c'est pour cela que tout est gelé, compartimenté. C'est pour cela que le taux d'inflation diminue plus lentement. Par contre, si le taux d'intérêt baissait, évidemment le taux d'inflation monterait moins rapidement. En terminant, monsieur le président, étant donné que mon temps est déjà écoulé, je veux dire à cette Chambre que je suis bien content du fait que le président du Conseil privé (M. Pinard) ait demandé de mettre fin à ce débat, et j'espère que tous nos honorables collègues vont nous appuyer dans la mesure que nous venons d'imposer.

[*Traduction*]

M. Scott Fennell (Ontario): Monsieur l'Orateur, voici que le gouvernement encore une fois muselle les députés de l'opposition et aussi les Canadiens. Nous voulions renvoyer le projet de loi au comité où il aurait été examiné à fond et où nous aurions pu obtenir l'avis de la population.

M. Kelly: Il s'agit de l'étude en comité et non de la deuxième lecture.

M. Fennell: Sera-t-il jamais renvoyé au comité?

M. Kelly: Nous nous le demandons également.

Attribution de temps

M. Fennell: Au lieu de continuer à défendre la position du gouvernement, les députés de l'arrière-ban devraient donner des explications aux Canadiens qui craignent de perdre leur emploi, et non pas se soucier du sort des fonctionnaires de l'État qui obtiendront une majoration de salaire de 6 p. 100. Ce projet de loi n'aurait pas été nécessaire si le gouvernement n'avait pas littéralement détruit l'économie au cours des 14 dernières années.

• (1620)

Je tiens à citer des paroles qu'a prononcé le premier architecte auquel le gouvernement libéral a eu recours, John Kenneth Galbraith. Il a fini par admettre ce qui suit: «Les économistes font des prédictions, non pas parce qu'ils savent ce qui va se passer, mais parce qu'on leur demande d'en faire.» N'est-ce pas intéressant? Nous savons maintenant comment a été élaborée la politique libérale qui a plongé le pays dans la crise actuelle. C'est le genre de personne à qui les libéraux ont confié l'élaboration de la politique, l'établissement de trois budgets qui ont été tous été destructeurs. C'est l'homme même qui a commencé à leur donner des réponses en 1968. Ils posaient les questions: il donnait les réponses. Il avoue aujourd'hui que ce n'était pas de très bonnes réponses.

Ce sont les propos socialistes de John Kenneth Galbraith et de ceux de son espèce qui ont détruit la classe moyenne canadienne, les rêves de ceux qui croyaient pouvoir un jour acheter une maison à un prix raisonnable. Ils doivent payer des taux d'intérêt exorbitants à cause d'une inflation galopante qui fait grimper le coût de leur maison.

Examinons ce projet de loi. Le gouvernement parle de restrictions. S'il s'agissait de restrictions au sens propre du terme—c'est-à-dire, de vraies restrictions—je serais tout à fait en faveur. Mais comment puis-je me déclarer en faveur de ces restrictions . . .

M. Deans: Vous allez les approuver.

M. Fennell: Le bill ne fait que garantir que chaque député et chaque fonctionnaire, d'Ottawa ou d'ailleurs, recevra une augmentation de traitement de 6 p. 100. Il y a près d'un million et demi de chômeurs au pays et le fait que nous nous protégions par cette mesure ne les impressionne pas. Ce qui aurait dû être proposé, en termes de restrictions, c'est une réduction de 10 p. 100 sur tous les chapitres du budget. Nous aurions dû accepter une diminution salariale de 10 p. 100—ou du moins chercher à atteindre cet objectif au cours des trois prochaines années. Ce n'est pas assez et cela vient trop tard.

Nous avons demandé la création d'un comité parlementaire pour examiner toutes les prévisions budgétaires, étudier les échappatoires, voir s'il n'y a pas moyen d'épargner sur certains programmes qui ne sont pas vraiment indispensables maintenant.

M. Deans: Vous en avez eu la possibilité.

M. Fennell: Nous n'en avons pas eu la possibilité car le gouvernement qui nous a placé dans cette situation nous l'a refusée. Le gouvernement n'a que des expédients à nous proposer et ce ne sont pas des expédients qui règleront un problème structurel grave. C'est comme si vous redressiez le châssis d'une voiture accidentée et que vous alliez raconter au propriétaire que sa voiture est comme neuve. Tout le monde sait qu'une fois le châssis faussé, la voiture ne vont plus rien. Voilà ce qui se passe pour notre économie.

Hier, nous avons eu un après-midi fort intéressant. Le chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent) et moi-même sommes allés rendre visite aux conseillers régionaux de Durham. Nous avons rencontré un grand nombre de ces personnes qui administrent une région très importante. Ils nous ont demandé de venir parce qu'ils sont inquiets. Ils ont commencé par nous exposer leurs inquiétudes au sujet de la politique monétaire actuelle, responsable de ces taux d'intérêt élevés qui causent d'énormes difficultés aux consommateurs et aux entreprises. Ces personnes qui représentent tous les maires de la région, voulaient que nous leur disions ce qui se passe vraiment à Ottawa. Croyez-moi, monsieur l'Orateur, j'aurais vraiment souhaité que les libéraux se trouvent là. J'aurais voulu que le ministre des Travaux publics (M. Cosgrove) dont la circonscription est voisine de la mienne soit là pour représenter le gouvernement.

Le chef du Nouveau parti démocratique et moi-même étions du même avis sur bien des points. Nous étions d'accord pour faire baisser les taux d'intérêt, sans l'être toutefois sur la façon d'y parvenir. Nous étions d'accord pour soutenir la petite entreprise et relancer l'économie. Ce que nous avons dit hier, c'est que le gouvernement présente le bill C-124 qui prévoit limiter à 6 p. 100 les hausses salariales, mais qu'il n'a pas du tout parlé de réduire ses dépenses. Ces conseillers s'inquiètent. Ils s'inquiètent parce qu'on ne fait rien pour freiner les importations, pour encourager le secteur privé à produire de façon à s'emparer du marché maintenant occupé par les importations. Notre dollar est bien assez dévalué. Si le gouvernement offrait des stimulants fiscaux, nous pourrions lancer de nouvelles entreprises, créer de nouveaux emplois, car tout est là.

Nous donnons aux fonctionnaires l'assurance qu'ils conserveront leur emploi, qu'ils toucheront une hausse de traitement de 6 p. 100, et nous ne faisons rien pour les autres Canadiens.

Le gouvernement a enlevé au secteur privé tous ses stimulants. Il a découragé les investisseurs étrangers. Le Canada est un très grand pays. Il a besoin de beaucoup d'argent. C'est un fait que les Canadiens aujourd'hui mettent plus d'argent de côté que jamais, mais ils ont toujours eu tendance à thésauriser. Les financiers étrangers ont investi leur argent dans l'industrie. Je soutiens que l'examen des investissements étrangers n'est pas valable et qu'il a détruit notre crédibilité sur les marchés internationaux.

Nous devrions chercher à convaincre les Européens et les Japonais d'investir chez nous. Nous devrions encourager les Japonais à construire leurs voitures ici. Mais ils ne savent pas quelle sera la situation au Canada dans six à sept mois; ils craignent que nous ne leur disions: «Nous ne voulons plus de vous, débarrassez-nous donc de vos usines». Il faut des stimulants, monsieur l'Orateur, et non des subventions. Nous devons encourager les Canadiens à investir pour sortir l'épargne des banques.

Le Programme énergétique national a complètement détruit le secteur pétrolier canadien. A l'heure actuelle, il y a deux fois moins de plates-formes de forage en exploitation que l'an dernier à la même époque.

On nous a critiqués à maintes reprises pour notre programme de déduction des intérêts hypothécaires. Cette mesure n'aurait-elle pas aidé le public canadien, n'aurait-elle pas aidé les banques? Les gens auraient conservé leur maison parce qu'ils auraient pu faire face aux taux d'intérêt exigés. Ce programme aurait aidé tout le secteur du bâtiment. Nous nous sommes bornés à parler de limiter à 6 p. 100 les hausses de traitement des fonctionnaires l'an prochain. C'est pourquoi nous voulons que ce bill reste suffisamment longtemps au comité, pour pouvoir entendre des témoins de toutes les régions du pays.

Ce budget est comme tous les autres que le gouvernement nous a proposés. Il manque de prévoyance et le gouvernement a trop peur de réfléchir après coup car il voit bien le fouillis indescriptible que ses budgets ont créé. A mon avis, le gouvernement actuel s'attaque sans pitié aux moyens financiers des Canadiens et il faut l'arrêter. Il est temps que le public ait le choix de décider s'ils veulent que le gouvernement actuel reste au pouvoir ou non.

M. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord): Monsieur l'Orateur, nous avons eu des discussions aujourd'hui sur la répartition du temps proposée pour l'étude de ce projet de loi. Je voudrais en dire un mot avant de m'attaquer à la substance du bill C-124.

De toute évidence, nous devons limiter le débat sur les questions dont la Chambre est saisie. Nous ne pouvons pas continuer à les étudier indéfiniment, d'autant plus que les députés auront la chance de poursuivre les travaux en comité. Quand nous entendons dire que le Parlement et l'opposition sont muselés, je me demande si les députés d'en face ont songé aux usages observés à Westminster où des restrictions rigoureuses sont effectivement imposées. Ces pratiques limitent le temps alloué aux débats de la Chambre des communes britannique. Je me demande si les députés d'en face ne pourraient pas s'inspirer de ces précédents pour améliorer nos propres méthodes, ici, à Ottawa.

• (1630)

J'espère que le comité, qui étudie à l'heure actuelle les modifications que l'on a proposé d'apporter aux usages de la Chambre, examinera le précédent en question afin que tous les députés aient l'assurance que nos travaux soient plus efficaces. Avec un peu plus de discipline, nous pourrions restreindre le temps alloué aux débats à la Chambre pour le bénéfice de tous.

Dans le cas bien précis du projet de loi C-124, dont nous sommes saisis, nous avons eu un débat très étendu auquel ont participé un bon nombre de députés. La question sera évidemment renvoyée au comité qui l'examinera aussi, et, lorsque le projet de loi reviendra à la Chambre, nous aurons à nouveau l'occasion d'en discuter.

Pour ce qui concerne l'essentiel du projet de loi, on a dit, ce qu'a encore répété aujourd'hui le député d'Oshawa (M. Broadbent), que d'une certaine façon le programme de restrictions salariales imposé pour les deux prochaines années à la fonction publique canadienne ne contribuera ni à créer des emplois ni à réduire l'inflation. Je trouve remarquable qu'un député puisse dire une pareille chose alors que lui et les autres savent parfaitement bien que tant que nous n'aurons pas réussi à contenir l'inflation au Canada nous ne pourrons créer plus d'emplois ni réduire les taux d'intérêts chez nous. Qu'est-ce qui me permet de l'affirmer? C'est qu'il est évident que les hausses salariales au Canada ces dernières années ont été régulièrement supérieures à celles qu'obtenaient les travailleurs de la plupart des principaux pays à qui nous faisons concurrence. La prospérité du Canada dépend énormément de son commerce avec l'étranger, qui représente 30 p. 100 de notre produit national brut, et dont 70 p. 100 environ se fait avec les États-Unis.

Que s'est-il passé aux États-Unis? Durant l'année 1981, les règlements salariaux y ont été en moyenne inférieurs de 4 p. 100 à ceux qui ont été conclus au Canada. Voilà qui représente un avantage important pour les industries américaines dans leur concurrence avec les industries canadiennes comparables qui ont accordé des hausses salariales d'environ 12 p. 100 en moyenne au cours de l'année dernière.

Non seulement les accords salariaux aux États-Unis ont été plus faibles au cours de 1981, mais lors du premier trimestre de cette année, les augmentations salariales dans le secteur privé américain pour la première année des conventions n'étaient en moyenne que de 2.2 p. 100. Les Teamsters et les TUA, deux grands syndicats aux États-Unis, ont accepté le blocage total des salaires, de sorte que même si l'on ne tient pas compte de ces deux éléments, la moyenne pour nos voisins du sud n'a été que de 6.8 p. 100 au cours du premier trimestre de l'année, alors qu'au Canada les augmentations accordées ont été plutôt d'environ 12 p. 100 en règle générale. Je ferai également remarquer que, dans la fonction publique américaine, des augmentations de 4.8 p. 100 seulement ont été accordées en 1982, par rapport aux 6 p. 100 que nous proposons dans le projet de loi à l'étude.

Pas besoin d'être grand clerc pour comprendre qu'avec pareilles augmentations de traitement et sur un marché fortement concurrentiel, le Canada se place dans une situation particulièrement désavantageuse.

Ce n'est pas tout simplement que la restriction des salaires est une partie essentielle de toute mesure de lutte contre l'inflation; il est également évident qu'à plus long terme, l'industrie canadienne ne sera plus de taille à affronter ses concurrents sur les marchés mondiaux, si les niveaux des traitements accordés dépassent systématiquement ceux accordés par nos principaux concurrents et, en fait, si les accords salariaux dépassent constamment les augmentations de la productivité au Canada.

Malheureusement, nous avons vu ces dernières années notre productivité augmenter à un rythme beaucoup moins rapide que chez nos principaux concurrents. C'est simplifier à l'extrême, bien sûr, que de prétendre que la baisse de notre productivité, ou le ralentissement de sa progression, est entièrement imputable aux ententes salariales. Dans une économie industrielle, de nombreux autres facteurs importants font augmenter ou diminuer la productivité. Il n'en reste pas moins, cependant, que si les hausses de niveau des salaires devancent constamment au Canada les hausses de productivité, cela va se traduire par davantage d'inflation et notre pays va devenir de moins en moins concurrentiel sur le marché international.

Dans une telle conjoncture, si nous souhaitons sincèrement venir en aide aux Canadiens en fixant des normes pour l'ensemble de l'économie canadienne, il est essentiel que nous adoptions rapidement ce projet de loi. Si nous laissons les salaires monter sans restrictions au Canada, nous perdrons sur le plan de la concurrence. Nous n'aurons pas touché à un facteur important de l'inflation et nous demeurerons aux prises avec

des taux d'intérêt qui montent sans arrêt et un taux de chômage très élevé.

Les députés de l'opposition, surtout les membres du Nouveau parti démocratique, ne semblent pas se rendre compte qu'il est très important à l'heure actuelle que le gouvernement fédéral établisse des critères et donne l'exemple à tous les autres principaux secteurs de l'économie canadienne. Avant la présentation du budget il y a deux semaines, le monde des affaires—je parle en général, car il y a eu des exceptions—a recommandé l'imposition volontaire, non pas obligatoire, de contrôles sur les salaires. Les hommes d'affaires ont rejeté les propositions de divers milieux, qui voulaient un vaste programme de contrôles obligatoires des prix et des salaires, préconisant plutôt—par le biais du Business Council on National Issues, entre autres organismes—un programme volontaire. Ce programme volontaire est maintenant mis à sa disposition, il n'a qu'à sauter sur l'occasion. Il a dit qu'il en voulait un et le temps est venu d'agir.

Le gouvernement montre la voie, car il a dit qu'il imposerait des restrictions à plus d'un demi million de ses employés. Le gouvernement s'assurera que la masse salariale de la fonction publique ne contribuera pas à attiser l'inflation comme auparavant. Le temps est venu pour le monde des affaires, qui voulait des contrôles volontaires, de faire la même chose.

Le gouvernement ouvre la marche: que les hommes d'affaires lui emboîtent le pas. Que les provinces et les municipalités en fassent autant. Ils doivent mettre en place leurs propres programmes de restrictions pour assurer que l'inflation ne sera pas attisée de nouveau par des hausses salariales excessives dans les secteurs public et privé. La situation au Canada a été bien décrite par le président du Conseil du Trésor (M. Johnston) dans un discours qu'il a prononcé à la fin du mois dernier et dans lequel il déclarait ceci:

> Les hommes d'affaires, tout en prêchant la modération, ont souvent trouvé plus facile d'accorder des hausses salariales généreuses. Dans la conjoncture inflationniste de ces dernières années il leur était possible, jusqu'à tout récemment, de compenser le coût des traitements en haussant le prix de leurs produits. La productivité, qui constituait auparavant un objectif prioritaire a fini par se retrouver reléguée en bas de liste.

Il faut que cela change. Le gouvernement a montré la voie à suivre et s'y est engagé. Pour ma part, je ne doute pas que le secteur privé emboîtera le pas et que les provinces et les municipalités suivront elles aussi. En fait, nous verrons un monde dans lequel des règlements salariaux de 6 p. 100 au cours des 12 mois prochains et de 5 p. 100 au cours des 12 mois suivants permettront de créer le climat nécessaire à une reprise économique complète.

• (1640)

L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria): Monsieur l'Orateur, à l'instar de mes collègues, je suis désolé de devoir prendre la parole une fois de plus pour protester contre une motion libérale imposant la clôture. Cette fois-ci, il s'agit d'interrompre le débat sur le bill C-124, concernant les rémunérations dans la fonction publique. Les dispositions de ce projet de loi sont importantes; les omissions et les initiatives inexpliquées le sont aussi.

Je parlerai tout d'abord de la situation précaire des personnes touchant une pension de vieillesse, puis des retraités des forces armées. Dans son exposé budgétaire, le ministre des Finances a parlé des plafonds de rémunération dont il est question dans ce projet de loi, ainsi que du blocage de l'indexation des pensions de vieillesse et des pensions des fonctionnaires. Voici ce qu'il a déclaré à ce sujet:

> A compter du 1er janvier 1983, l'indexation des pensions versées aux anciens membres du Parlement et fonctionnaires sera limitée à 6 p. 100. Le facteur d'indexation passera à 5 p. 100 le 1er janvier 1984.
>
> A compter des mêmes dates, le facteur d'indexation applicable aux allocations familiales et à la Sécurité de la vieillesse sera également limité à 6 et à 5 p. 100.

Monsieur l'Orateur, en bloquant l'indexation, le gouvernement fait énormément de tort aux pensionnés qui ont pris certaines dispositions pour pouvoir subvenir à leurs besoins dans la vieillesse. Le budget s'en prend tout particulièrement aux pensionnés qui ont économisé et contribué à différents régimes de pension privés. En décidant d'accorder l'indexation habituelle sur la pension de vieillesse uniquement aux personnes qui touchent le supplément de revenu garanti, le gouvernement encourage tout le monde à cesser d'essayer de faire des projets pour pouvoir profiter de la vieillesse en comptant en partie sur ses propres ressources. Tous ceux qui travaillent et épargnent pour se constituer un régime de pension privé, pour toucher une rente ou avoir un REER se rendront compte que le gouvernement sera injuste à leur égard et qu'ils profiteront uniquement de la partie de leur régime de pension privé supérieure au montant du supplément de revenu garanti. Tous ceux qui sont inscrits à un régime de pension privé, qui ont acheté une rente ou une assurance leur rapportant moins de $240 par mois font baisser d'autant leur supplément de revenu garanti. Le gouvernement ne devrait pas être surpris de constater que si la proportion de prestataires de la sécurité de la vieillesse ayant droit au SRG augmente continuellement, elle augmentera dorénavant beaucoup plus rapidement. Le gouvernement a pris des mesures d'incitation supplémentaires à l'intention des personnes âgées pour résoudre leurs difficultés financières, de façon à ce qu'elles obtiennent le supplément de revenu garanti. C'est le seul moyen qui permettra à leur pension de base de suivre l'inflation.

Je voudrais vous citer un cas qui pourrait amener le gouvernement à réfléchir sur cette question, s'il n'était pas aussi pressé de faire adopter le bill en clôturant le débat. Il existe à Victoria deux grands immeubles, les Lord and Lady Simcoe, rue Simcoe. Ils abritent quelque 270 locataires, pour la plupart des retraités, dont plus de la moitié sont veufs. On estime qu'une dizaine ou une vingtaine de locataires seulement sont encore actifs. Les autres sont à la retraite, c'est-à-dire que ce sont réellement des personnes à revenu fixe. Le 9 juin, les locataires ont été avisés que leur loyer serait relevé. Je sais que le contrôle des loyers est du ressort des autorités provinciales, mais je crois que ce cas pourrait aider un gouvernement insouciant et insensible à saisir les difficultés que connaissent les locataires de la rue Simcoe et à se rendre compte de l'importance que revêt l'indexation de leur pension.

Il existe trois catégories de contrôles des loyers en Colombie-Britannique, monsieur l'Orateur. Premièrement, il y a un certain type de logements, généralement publics ou à loyers élevés, qui échappe au contrôle des loyers; deuxièmement, il y a des logements qui sont soumis à une révision des loyers, mais leurs locataires n'occupent pas une position enviable; troisièmement, il y a des logements soumis au contrôle des loyers, c'est-à-dire que le propriétaire ne peut pas augmenter le loyer sans autorisation. Les 270 logements de la rue Simcoe appartiennent à la seconde catégorie.

J'ai sous les yeux copie de l'avis qui a été remis à un couple louant un appartement de deux chambres à coucher. Lorsqu'il a loué cet appartement il y a sept ans, le loyer était de $220 par mois. Il a été augmenté raisonnablement chaque année, mais l'année dernière le propriétaire a réussi à l'augmenter de 15 p. 100 et donc à le porter à $350. De ce fait, l'appartement n'était plus soumis au contrôle des loyers, mais relevait de la révision des loyers. Actuellement, le couple paie un loyer de $424 par mois et l'augmentation prévue est de $98 par mois. Par conséquent, ils doivent s'attendre à payer prochainement $522 par mois, soit une augmentation de 23 p. 100. Voilà dans quelle situation se retrouvent les Canadiens.

J'entends le député de Témiscamingue (M. Tousignant) qui dit que l'on demande aux Canadiens de se passer de quelques petits superflus. Cela n'a rien à voir avec la question; on demande à ce couple d'accepter une augmentation de loyer de 23 p. 100. Un grand nombre d'entre eux devront quitter l'appartement qu'ils ont occupé pendant des années et louer une chambre. Il ne s'agit donc pas de se passer d'un petit luxe pour ces gens-là, croyez-moi.

Je voudrais maintenant parler, monsieur l'Orateur, d'un autre aspect de ce plafonnement de l'indexation dont on ne fait pas mention dans le projet de loi, bien qu'on le devrait, car c'est probablement ce qui pend au bout du nez des personnes concernées. Il s'agit plus particulièrement de l'application de la règle des 85. En vertu de cette dernière, un militaire à la retraite ne commencera pas à toucher sa pension indexée tant que son âge et ses années de services ne totaliseront pas 85. Cette règle s'applique également aux fonctionnaires, mais étant donné que l'âge de la retraite pour ces deux groupes diffère, il est difficile d'en parler sur le même plan. Certaines personnes doivent attendre des années avant d'atteindre ce point.

Tout d'abord, monsieur l'Orateur, n'étant pas avocat, je voudrais savoir si le gouvernement a le droit de prendre les mesures qu'il envisage dans le cas des pensions. Les militaires, lorsqu'ils servent dans l'armée, versent 1.5 p. 100 de leur rémunération pour l'indexation de leur fonds de pension et on a toujours considéré que cette indexation leur était due. Or, à partir du mois de janvier prochain, il semblerait que ces pensions ne seront plus indexées.

Avant de prendre cette mesure, le gouvernement devrait tenir compte du fait que le compte des pensions de retraite des Forces armées canadiennes et leur compte de dettes actuarielles, le 31 mars 1981, s'élevaient à plus de 9 milliards de dollars si j'en crois la réponse donnée à une question que j'avais inscrite au *Feuilleton*. Le gouvernement emprunte—grâce à une écriture comptable—ces 9 milliards de dollars qui constituent une augmentation de 1.2 milliard par rapport aux deux années précédentes au taux de 2.15 p. 100 par trimestre, soit 8.6 p. 100 par année. Ce fonds constitue donc une source de revenus à très bon marché. Pourtant, le gouvernement est maintenant prêt à revenir sur sa parole et à ne pas indexer les pensions des militaires à la retraite.

Je soulève maintenant cette question, car ce projet de loi n'en parle pas, et les militaires se demandent ce qui va se passer. Certains d'entre eux ont pris leur retraite il y a dix ans et ne respectent pas encore la règle de 85. Lorsqu'ils auraient atteint ce niveau, ils auraient reçu une somme équivalente aux augmentations du coût de la vie au cours des années précédentes en plusieurs versements, et ils auraient ainsi pu avoir le même pouvoir d'achat qu'ils avaient lorsqu'ils ont pris leur retraite. Ils se demandent maintenant ce qui va se passer. Si l'augmentation du coût de la vie est de 11 p. 100, vont-ils obtenir ces 11 p. 100? L'augmentation sera-t-elle limitée à 6 p. 100? Que sera-t-elle l'année prochaine? Personne ne le sait, et le gouvernement ne devrait pas laisser ces personnes dans le doute.

Ce sont là les questions qu'il convient de se poser au sujet de ce projet de loi, monsieur l'Orateur, et il faut y répondre avant que le gouvernement ne bâillonne le Parlement. Il est renvoyé en comité et c'est là qu'il devra être débattu longuement. Mais je suis inquiet de constater qu'un si grand nombre de bills sont renvoyés à la hâte en comité. S'il en est ainsi c'est sans doute parce que, grâce aux moyens électroniques actuels, nos concitoyens suivent davantage les débats de la Chambre que les délibérations du comité. Nous le savons tous.

• (1650)

M. Jack Burghardt (London-Ouest): Monsieur l'Orateur, je remercie mon collègue d'en face. J'espère qu'il collaborera dans le cadre du débat sur cette motion et plus spécialement à l'égard de tout le bill C-124. Il serait très utile que les gens acceptent de collaborer pour plafonner les hausses salariales à 6 p. 100 et c'est tout ce que nous demandons dans ce bill C-124.

J'ai déjà eu la chance d'intervenir à l'étape de la deuxième lecture l'autre soir. Je ne reviendrai donc pas sur tous les détails que j'ai déjà abordés.

Je voudrais revenir sur un certain nombre de choses qui ont été mentionnées cet après-midi au sujet de cette motion visant à limiter le débat. On a employé les termes de «clôture» ainsi que d'autres. Mais, monsieur l'Orateur, il vient un temps où tout a déjà été dit. Si on nous disait quelque chose de nouveau, ce serait bien différent. Le gouvernement a la responsabilité de l'adoption des mesures législatives et de la gestion des affaires du Parlement et du pays. Nous devons nous employer à soigner les maux économiques du Canada. Le bill C-124 est un outil qui doit nous permettre de réduire l'inflation ce qui, à son tour, fera baisser les taux d'intérêt et partant le déficit fédéral. L'avenir économique de la nation tout entière repose sur ce bill C-124.

Si les députés d'en face veulent véritablement guérir notre économie des maux qui l'affligent, dans ce cas il est surprenant qu'ils adoptent une telle attitude et surtout que les députés de l'opposition officielle aient prononcé aujourd'hui qu'ils allaient voter contre cette motion. Les choses seraient différentes si l'on avait encore des arguments nouveaux à présenter à propos de ce bill ou si des propositions étaient faites pour soigner les maux de l'économie. Il arrive un moment où il faut s'atteler aux affaires du pays, que les députés le veuillent ou non et c'est au parti au pouvoir qui siège de ce côté-ci de la Chambre qu'il appartient de le faire.

Le député d'Etobicoke-Nord (M. MacLaren) a parlé de la réforme parlementaire. J'espère que le comité spécial créé pour étudier cette question au cours de l'été examinera les tactiques d'atermoiement auxquelles les députés recourent jour après jour et qui empêchent l'adoption des mesures législatives. Il n'est pas rare que les députés des deux bords de la Chambre soient d'accord sur le fond de bien des bills mais les députés

d'en face retardent indûment les choses soient parce qu'ils veulent marquer des points sur le plan politique dans leur circonscription soit pour une autre raison. Bien plus de députés de l'opposition que de ministériels ont pris la parole à propos du bill C-124. Bien entendu, ils l'ont fait surtout pour critiquer la mesure. Les députés ont eu beaucoup de temps pour discuter du bill. Notre principal objectif à la Chambre doit être de faire baisser l'inflation.

Hier encore, je disais que les fonctionnaires fédéraux pouvaient devenir les héros de l'heure grâce à leur participation à ce programme de restriction des hausses salariales. Certains d'entre eux m'ont d'ailleurs dit qu'ils ont l'impression qu'ils seront et qu'ils sont maintenant à l'avant-garde de la restriction des hausses salariales et de la lutte contre l'inflation. Certains de mes électeurs m'ont dit la même chose. Nous savons que les chefs de file du monde des affaires et bon nombre de dirigeants syndicaux conviennent qu'il faut faire quelque chose et que le bill à l'étude représente un bon début.

Nous devrions donc nous mettre à l'œuvre et adopter le bill, monsieur l'Orateur. Nous savons très bien qu'il sera débattu pleinement au comité et qu'on aura à ce moment-là tout le temps voulu pour discuter, faire des propositions et peut-être aussi présenter des amendements. Je suis certain que le comité entendra des témoins et qu'il aura tout le temps nécessaire pour examiner tous les faits. Le bill reviendra ensuite à la Chambre pour être débattu de nouveau. J'ignore pourquoi cela contrarie tellement les députés d'en face que nous essayions de résoudre les problèmes économiques actuels en faisant adopter le bill.

Il y a d'autres mesures qui devraient être adoptées avant la fin de la session, monsieur l'Orateur. Les députés de ce côté-ci de la Chambre ont essayé de faire adopter le bill qui vise à aider les propriétaires qui ont des problèmes à cause de l'isolant à la mousse d'urée formol. Le bill en question les indemniserait, et je ne voudrais pas que le Parlement s'ajourne pour l'été avant que le bill ne soit adopté; mais si les députés d'en face essaient de nous retarder par de telles tactiques tous les jours, nous n'aurons pas le temps de nous occuper de ce bill très important. Je pense que tous les députés ont le devoir d'y songer.

Le bill C-124 vise avant tout à ramener le taux d'inflation à 6 p. 100 puis à 5 p. 100 au cours des deux prochaines années. Tout ce qu'il demande, c'est que les fonctionnaires fédéraux et les employés des sociétés de la Couronne et des organismes régis par le gouvernement fédéral se contentent d'augmentations de 5 et de 6 p. 100. Il ne s'agit pas de diminuer leur traitement. L'argent qu'économisera cette mesure sera consacré aux programmes de création d'emplois dont nous avons tellement besoin. Les gens d'en face oublient de signaler que près de un milliard de dollars pourront être affectés à des programmes de création d'emplois, emplois qui font cruellement défaut.

Cet après-midi, le président du Conseil du Trésor (M. Johnston), a mentionné que selon, un sondage Gallup récent, 80 p. 100 des Canadiens accepteraient une réduction de salaire de 10 p. 100 plutôt que de tomber en chômage, de sorte que le public appuie ce projet de loi. Nous devrions donc l'adopter, ce qui nous permettra de créer ces emplois et de fournir une aide financière à l'industrie du bâtiment, par exemple. On soulève de nombreuses questions au sujet de la pénurie de logements, mais grâce à cette mesure, nous essayons de trouver l'argent nécessaire pour construire des maisons, ce qui permettra aux jeunes de devenir propriétaires.

Essentiellement, je ne vois pas de mal à limiter le débat. Tout ce qui devait être dit l'a été. Le bill sera examiné plus à fond au comité puis il reviendra à la Chambre et sera adopté, espérons-le, afin que nous puissions nous attaquer à d'autres maux économiques. Tout ce que nous demandons, ce sont des limites de 6 et de 5 p. 100. Les députés savent que nous aussi sommes en cause.

D'un bout à l'autre du pays, les gens réclament une orientation et de l'action. Le Parlement a justement une bonne occasion de donner le ton et de passer à l'action, mais tous les partis doivent collaborer. Nous n'avons qu'à adopter le bill C-124. Il n'y a aucune raison de ne pas limiter le débat et j'appuierai certainement la motion, monsieur l'Orateur.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Le député de Churchill (M. Murphy) réclame la parole, mais je vois qu'il est 5 heures. Pour lui permettre de se préparer, je le préviens que la présidence lui accordera la parole à 8 heures ce soir, s'il est présent.

Avant de passer à l'heure réservée aux initiatives parlementaires, je vais indiquer quelles questions seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Je dois, en conformité de l'article 40 du Règlement, informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier)—Les travaux publics—Le sort réservé à l'immeuble Daly à Ottawa; le député de Calgary-Ouest (M. Hawkes)—La sécurité sociale—a) Le financement des services *b*) Le colloque de l'Association canadienne pour la santé mentale; le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie)—Les soins médicaux—a) Le dépassement des honoraires par les médecins—La position du ministre *b*) Les fonds fédéraux.

• (1700)

Comme il est 5 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, à savoir les avis de motion (documents), les bills privés et les bills publics.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS—(DOCUMENTS)

[*Traduction*]

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Tous les articles précédant le nº 76 sont-ils reportés du consentement unanime? Êtes-vous d'accord?

Des voix: D'accord.

M. Smith: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Sauf erreur, des entretiens ont eu lieu avec des représentants des divers partis et il a été convenu d'examiner très rapidement deux bills d'initiative parlementaire. On vient de me signaler que pour ce faire, il faut que nous revenions à l'appel des motions pour permettre au président du comité permanent des bills privés en général et du Règlement de présenter le rapport de son comité. C'est pourquoi je demande le consentement de la Chambre pour en revenir à l'appel des motions et permettre au député de le faire.

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur, avez-vous l'intention de mettre à l'étude le bill du Sénat visant à modifier la charte de l'Ordre bénévole et protecteur des Élans? Je vois le député de Renfrew-Nipissing-Pembroke (M. Hopkings) faire signe que oui.

M. Deans: Monsieur l'Orateur, je regrette, mais je n'entends pas ce que dit le député du Yukon.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Le micro du député du Yukon n'était pas branché. Peut-il répéter sa dernière remarque?

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur, j'ai dit que nous sommes d'accord à la condition que la question à l'étude, sur laquelle porte le rapport, soit bien le bill du Sénat visant à modifier la charte de l'O.b.p. des Elans.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Je vais essayer d'aider la Chambre. Le député du Yukon a prononcé un mot que je crains de ne pas avoir parfaitement saisi.

M. Nielsen: Je parlais de l'ordre des Elans, monsieur l'Orateur.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Ah oui, l'Ordre des Elans, excusez-moi. Quoi qu'il en soit, je puis dire au député que deux projets de loi ont été remis à la présidence. Le premier vise à reconstituer la société E. G. Klein Limited et le deuxième traite de la constitution de la grande loge de l'Ordre bénévole et protecteur des Elans du Dominion du Canada.

M. Nielsen: Tout ce qu'on va faire, c'est déposer le rapport du comité. Est-ce exact, monsieur l'Orateur? Par ailleurs, nous examinerons le bill concernant les Élans.

Une voix: Oui.

M. Deans: Monsieur l'Orateur, je crois comprendre à la suite d'entretiens que nous ferons franchir toutes les étapes à ces deux bills en très, très peu de temps. C'est ce que j'ai cru comprendre et je suppose que c'est ce qui va se passer.

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur, ce n'est pas ce que j'ai compris. Le député de Renfrew-Nipissing-Pembroke a eu l'obligeance et l'honnêteté de me consulter pour savoir comment se ferait l'étude visant à modifier la charte des Élans. Nous sommes convenus que le représentant ferait un bref exposé du bill, après quoi le député de Victoria-Haliburton (M. Scott) répondrait. Je présume qu'un député du Nouveau parti démocratique va également intervenir. Nous disposerons donc de toutes les étapes du bill. Mais c'est tout ce que nous sommes prêts à faire aujourd'hui. Nous ne sommes pas prêts à étudier aujourd'hui le bill concernant la société Klein.

M. Deniger: Monsieur l'Orateur, j'ai entendu ce qu'a dit le leader de l'opposition à la Chambre et je regrette de ne pas avoir eu l'occasion de lui parler directement, mais je me suis entretenu avec le député de Peace River, le député de Mississauga-Sud et le député de Simcoe-Nord sur l'objet du bill S-26. J'avais l'impression que nous étions parvenus à nous entendre à l'unanimité. J'ai eu les mêmes égards pour le whip et le leader à la Chambre du Nouveau parti démocratique. Je saurais bien gré au leader de l'opposition à la Chambre de consentir à ce que nous étudions le bill S-26.

M. Deans: Monsieur l'Orateur je profite de ce que le leader à la Chambre de l'opposition officielle s'entretient avec ses collègues pour confirmer que des entretiens ont effectivement eu lieu, comme on vient de vous le dire. Ayant examiné les mesures législatives en cause, soit le bill S-26 ainsi que le bill S-27, j'en ai conclu qu'ils pouvaient tous deux être examinés rapidement sans qu'un débat d'envergure ait lieu.

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur, j'ai maintenant eu l'occasion de discuter de la question. Nous étudierons les deux mesures législatives comme je l'ai expliqué. Encore une fois, je tiens à remercier le député de Renfrew-Nipissing-Pembroke d'avoir eu l'obligeance de me consulter avant que la question ne vienne sur le tapis.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Compte tenu des discussions que la présidence vient d'entendre, je crois que la Chambre veut revenir à l'appel des rapports de comité, auquel cas la présidence accordera la parole au député d'Ottawa-Vanier.

M. Deans: La Chambre revient à l'appel des motions, monsieur l'Orateur.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Je m'excuse, la Chambre revient à l'appel des motions.

Des voix: D'accord.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

BILLS PRIVÉS EN GÉNÉRAL ET RÈGLEMENT

ADOPTION DES 9e ET 10e RAPPORTS DU COMITÉ PERMANENT

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier) propose: Que les 9e et 10e rapports du comité permanent des bills privés en

général et du Règlement, présentés à la Chambre le lundi 21 juin 1982, soient adoptés.

(La motion est adoptée.)

BILLS PRIVÉS

[*Traduction*]

E.G. KLEIN LIMITED

M. Pierre Deniger (La Prairie) propose: Que le bill S-26, tendant à reconstituer la société E.G. Klein Limited et à prévoir sa prorogation sous le régime de la loi sur les sociétés commerciales canadiennes, soit lu pour la 2e fois et, du consentement unanime, renvoyé au comité plénier.

[*Français*]

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 2e fois, est étudié en comité. Rapport est fait du bill qui est lu pour la 3e fois et adopté.)

● (1710)

[*Traduction*]

LA GRANDE LOGE DE L'ORDRE BÉNÉVOLE ET PROTECTEUR DES ÉLANS DU DOMINION DU CANADA

M. Leonard Hopkins (Renfrew-Nipissing-Pembroke) propose: Que le bill S-27, tendant à modifier la loi constitutive de la grande loge de l'Ordre bénévole et protecteur des Élans du Dominion du Canada, soit lu pour la 2e fois et, du consentement unanime, renvoyé au comité plénier.

—Monsieur l'Orateur, il n'y a pas eu d'observations de faites à l'étape de la première lecture. Les trois partis se sont entendus pour faire chacun une brève déclaration, afin que nous puissions faire passer au projet de loi les autres étapes sans débat.

Je suis très heureux de parrainer le bill S-27 au nom de la grande loge de l'Ordre bénévole et protecteur des Élans du Dominion du Canada. Au départ, monsieur l'Orateur, je voudrais remercier les leaders parlementaires et les députés de tous les partis de l'esprit de collaboration dont ils ont fait preuve en permettant que le projet de loi soit étudié aujourd'hui à l'étape de la deuxième lecture, en comité plénier et à l'étape de la troisième lecture en une seule et même séance. Le bill n'est pas controversé et il mérite d'être adopté. C'est un bill très important pour bien des gens du Canada, en l'occurrence les membres de l'Ordre des Élans eux-mêmes et les milliers de gens de tout le Canada à qui ils viennent en aide.

Le bill à l'étude vise à supprimer la restriction qui limite à $100,000 la valeur des immeubles que peut acheter la société ou une de ses succursales. Cette restriction avait été incluse dans la loi en 1913. Vu les hausses de prix dans tous les secteurs et particulièrement dans le domaine de l'immobilier depuis lors, cette restriction n'est plus réaliste. De fait, les origines de la restriction ne sont pas tout à fait claires, quoiqu'on semble avoir eu l'habitude d'imposer de telles restrictions à l'égard des avoirs détenus par des succursales d'autres sociétés constituées par le Parlement à l'époque.

Deuxièmement, le bill vise à permettre à la société de déménager son siège social, au besoin.

Troisièmement, la mesure substitue un nom français au nom anglais de la société qui figurait dans le titre au long de la version française de la loi constitutive originale. Un autre amendement connexe est prévu à cet égard.

Enfin, on m'informe que l'Ordre bénévole et protecteur des Élans du Canada compte maintenant 360 loges réparties dans toutes les provinces canadiennes. L'ordre compte 61,000 membres en plus des 17,000 membres des services auxiliaires féminins.

Je suis certain que tous les députés voudront se joindre à moi pour souhaiter aux Élans tout le succès possible dans l'excellent travail qu'ils accomplissent dans tous les coins du pays.

M. W. C. Scott (Victoria-Haliburton): Monsieur l'Orateur, je suis très heureux de pouvoir appuyer cette motion. J'ai assisté aux réunions du comité et je comprends très bien la portée du bill. Je félicite le député de Renfrew-Nipissing-Pembroke (M. Hopkins) de son travail au comité et d'avoir pris les dispositions nécessaires pour que le bill S-27 soit adopté rapidement par la Chambre des communes. Je pense qu'il a choisi la bonne méthode en discutant de la question avec les divers leaders de la Chambre, méthode qu'utilisent d'ailleurs le parti conservateur et notre propre leader à la Chambre.

Au nom de l'opposition officielle, je tiens à signaler que nous sommes tout à fait en faveur du bill. Nous tenons aussi à mentionner l'excellent travail que l'Ordre bénévole et protecteur des Élans du Dominion du Canada accomplit partout dans notre pays. Nous sommes très heureux d'aider à faire adopter le bill rapidement à la Chambre. Nous souhaitons en même temps à l'Ordre des Élans tout le succès possible.

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur l'Orateur, il nous fait plaisir d'accepter, comme on l'a demandé, que le bill franchisse toutes les étapes aujourd'hui. Il va sans dire que l'Ordre a fort bien servi les Canadiens. Nous sommes donc heureux de pouvoir lui rendre service et de rendre en même temps hommage à tous les bénévoles qui ont contribué à améliorer notre bien-être. Les députés de mon parti jugent important qu'une organisation de ce genre puisse prospérer. Nous sommes donc heureux que le bill passe par toutes les étapes.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la deuxième fois, étudié par le comité qui en fait rapport, est lu pour la troisième fois et adopté.)

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Je crois savoir que la Chambre propose de passer à l'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire.

M. Taylor: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je ne veux certes pas y opposer d'objection, mais simplement faire deux observations. Premièrement, je tiens à féliciter l'Ordre des élans d'avoir conservé son nom d'Ordre bénévole et protecteur des élans du Dominion du Canada.

Deuxièmement, j'aurais aimé vendredi dernier voir les députés animés du même élan de collaboration.

Troisièmement, il me semble que nous devrions être avisés des changements effectués. Je ne crois pas qu'ils portent à conséquences aujourd'hui, mais mercredi j'ai reçu deux avis sur les questions prévues à l'ordre du jour pour jeudi et vendredi. Je remercie celui qui me les a envoyés mais je tiens à signaler qu'aucun changement n'était annoncé. Je puis être parfois compréhensif, mais je crois que les députés devraient être avisés des changements apportés à l'ordre du jour de la journée réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire. Je n'ai certainement aucune objection à faire sur les

changements apportés aujourd'hui. Je crois qu'ils sont justifiés, mais je tiens à répéter que nous aurions dû en être avisés.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Nous passons maintenant à l'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire, comme la Chambre y a consenti à l'unanimité.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS (DOCUMENTS)

[*Traduction*]

LE RÉGIME D'ASSISTANCE PUBLIQUE DU CANADA

M. Hal Herbert (Vaudreuil) propose:

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de l'entente la plus récente signée entre la province de Québec et le gouvernement en vertu du Régime d'assistance publique du Canada.

—Monsieur l'Orateur, je tiens tout d'abord à éclaircir un certain malentendu puisqu'on vient tout juste de faire allusion à ce qui s'est passé vendredi dernier. Je précise que je n'ai eu qu'un seul entretien avant 4 heures vendredi après-midi et ce avec un représentant du Nouveau parti démocratique. Je ne cherchais pas du tout à en arriver à une entente; il s'agissait simplement de préciser le sujet du débat qui allait suivre. Voilà pour tout dire de quoi il a été question. Autrement dit, je n'ai pas eu connaissance d'entretiens entre des députés de part et d'autre de la Chambre à propos de la procédure qui fut ensuite adoptée à l'unanimité par les députés présents.

Il est important, à mon avis, d'apporter cette précision, parce qu'on a voulu prétendre qu'il y avait eu collusion ou autre chose du genre. Pour ma part, je n'en sais rien. D'ailleurs, je voudrais exprimer tout haut mon étonnement devant la tournure des événements de vendredi, bien que j'en sois très heureux.

Le débat porte maintenant sur le Régime d'assistance publique du Canada, sujet qui me tient à cœur. Je profite de la demande de production de documents signés entre le gouvernement et la province de Québec en vertu du Régime pour aborder ce débat.

● (1720)

J'ai demandé ces documents, comme d'autres relatifs aux autres provinces, à la suite de discussions qui ont eu lieu au printemps dernier, au cours des séances du comité spécial établi pour examiner les paiements de transferts fiscaux. Nous sommes allés partout au Canada et un bon nombre de groupes de services sociaux nous ont demandé de leur fournir ces documents.

Si ironique que ce soit, nous avons longuement débattu le bill sur l'accès à l'information, et pourtant, les groupes qui fournissent ces services ne peuvent consulter les documents qui intéressent au plus haut point les assistés sociaux. Certains députés seront curieux d'entendre la réponse qu'on m'a donnée il y a plus d'un an pour expliquer pourquoi ces documents ne sont pas mis à la disposition du grand public. Un représentant du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a dit que, d'après lui, la province de l'Ontario, dans ce cas-ci, s'y opposerait probablement parce que cela permettrait aux municipalités de faire des comparaisons entre les provinces. Il a également déclaré que cela n'était vrai, bien entendu, que si l'on tenait pour acquis que les chiffres pour les autres provinces étaient également publiés. Selon lui, une telle comparaison amènerait de la bisbille entre les provinces. Il a également signalé—et c'est encore plus vrai à l'heure actuelle—que la loi sur la liberté d'information proposée prévoyait que les informations pouvant nuire aux relations fédérales-provinciales n'ont pas à être divulguées.

Personnellement, je ne vois pas pourquoi les groupes chargés des services sociaux dans les diverses provinces ne pourraient pas avoir la possibilité de faire des comparaisons d'une province à une autre et ne devraient pas être en mesure d'exercer des pressions sur leurs gouvernements provinciaux respectifs pour qu'ils accordent les mêmes services offerts aux nécessiteux des autres provinces.

J'ai plusieurs reproches à faire au Régime d'assistance publique du Canada dans sa forme actuelle. Au départ, je tiens à souligner que cela n'a rien à voir avec le financement. Comme je l'ai dit précédemment ici même, je crois que la majeure partie du financement de ce régime devrait se situer au niveau fédéral. En effet, dans ces circonstances, la répartition des fonds entre les provinces devrait être plus équitable, et les fonds nécessaires devraient être fournis par les provinces les plus riches.

Cependant, le Régime d'assistance publique du Canada ne fonctionne pas de cette façon-là. Permettez-moi de citer quelques chiffres. Ainsi, prenons ma province, le Québec, dont il est fait mention dans la motion. La dernière année pour laquelle on dispose de statistiques, le Québec a reçu 39 p. 100 des fonds distribués en vertu du régime alors que, comme vous le savez, M. l'Orateur, sa population n'équivaut qu'à 26 p. 100 de la population canadienne.

Il y a probablement une bonne raison pour laquelle le Québec, qui compte un plus grand nombre de nécessiteurs, devrait recevoir une part plus importante. Examinons maintenant le cas d'une autre province qui est également dans le besoin, la Nouvelle-Écosse. Soit dit en passant, le premier ministre de cette province, il y a quelques jours à peine, se plaignait amèrement que le gouvernement fédéral en diminuant ses paiements de transfert aux provinces rendît la vie difficile à la Nouvelle-Écosse. J'ai lu dans le *Globe and Mail* cet article mensonger qui prétendait que le gouvernement fédéral réduisait ses dépenses sur le plan de l'éducation postsecondaire et des services de santé. Je dis «mensonger» parce que les chiffres montrent bien que les fonds consacrés par le gouvernement fédéral à l'éducation postsecondaire et à la santé ont augmenté cette année et de façon substantielle. Il importe cependant de se rendre compte que la prestation de services sociaux devient un fardeau de plus en plus lourd à porter en ces temps difficiles pour les provinces comme la Nouvelle-Ecosse dont un nombre croissant d'habitants sont en chômage ou en difficulté.

La Nouvelle-Ecosse reçoit au total 2.7 p. 100 des sommes distribuées dans le cadre du régime d'assistance publique du Canada et elle regroupe 3.5 p. 100 de la population canadienne. La Nouvelle-Ecosse est une des provinces pauvres. Il serait donc injuste qu'elle reçoive moins que sa part par habitant, si c'était ainsi que les fonds du régime d'assistance publique du Canada étaient répartis.

Examinons le cas de la Colombie-Britannique, par ailleurs. Cette province regroupe 11 p. 100 de la population du pays et reçoit 14 p. 100 des fonds en vertu du régime d'assistance publique du Canada.

Je me servirai de ces chiffres pour montrer l'injustice qui existe quant à la répartition des fonds, mais d'une façon quelque peu différente. J'ai déjà proposé et je propose encore une fois que les divers programmes administrés dans le cadre du régime d'assistance publique du Canada soient divisés, c'est-à-dire qu'il y ait d'un côté les programmes de services sociaux et de l'autre les programmes de soutien du revenu. Je ne propose pas une diminution des fonds. Enfin, je prouverai plus loin que si on adoptait ma façon d'administrer ces programmes, il y aurait une augmentation des fonds à l'échelle fédérale, mais leur répartition serait plus équitable.

Pour reprendre l'exemple de ma province, c'est le Québec qui reçoit le plus d'argent pour les services sociaux. On pourrait croire que les programmes de soutien du revenu coûteraient plus cher dans une province démunie qu'au Québec, mais ce n'est pas le cas. Certaines provinces obtiennent davantage à ce titre, dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada, que le Québec. Les sommes que le Québec reçoit pour les services sociaux représentent environ la moitié de ce qu'il touche par les programmes de soutien du revenu alors que le Nouveau-Brunswick, qui fait partie des provinces démunies, reçoit pour ses services sociaux environ 15 p. 100 seulement de ce qu'il touche pour les programmes de soutien du revenu. Terre-Neuve reçoit environ le quart et la Nouvelle-Écosse le tiers. Le Québec touche environ trois fois plus que l'Ontario pour les services sociaux.

D'après les derniers chiffres publiés par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et qui, eux aussi, datent d'un an, la Nouvelle-Écosse, une des provinces démunies, obtient environ $67 par habitant. Le Québec, la province qui touche le plus, obtient $137. Si l'on sépare les deux éléments du programme, pour l'assistance sociale le Manitoba est la moins bien servie avec $36 et le Québec le mieux servi avec $93 par habitant. Pour ce qui est des services sociaux et du bien-être, c'est le Nouveau-Brunswick qui obtient le moins avec $14 par habitant et le Québec qui obtient le plus avec $44 par habitant. Cela prouve bien, je pense, que cette méthode de répartition est injuste.

Je précise qu'à la suite des changements apportés à la loi il y a six ou sept ans, un grand nombre des services de soins prolongés qui, au départ, étaient couverts par ce programme en sont maintenant exclus. Il faut signaler, je pense, que le Régime d'assistance publique du Canada ne couvre plus certaines choses tel que les soins infirmiers à domicile, les frais de séjour dans des établissements de soin pour adultes, le séjour en hôpital psychiatrique converti, le service de soins à domicile et les services de soins ambulatoires. J'en parle parce qu'il y a lieu de se demander si, de nos jours, le gouvernement fédéral ne devrait pas financer de tels services qui sont souvent facultatifs dans les provinces, au moins pour encourager les gouvernements des provinces dont relèvent ces services, à offrir des services d'une qualité à peu près équivalente d'un océan à l'autre. Je voudrais maintenant citer le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M[lle] Bégin):

• (1730)

Le gouvernement fédéral partage le coût des prestations d'aide sociale versées par les provinces et les municipalités de même que de certains programmes sociaux appelés dans la loi «services de bien-être social». Les programmes d'assistance social doivent comporter l'évaluation des besoins, un système d'appel et ne pas poser certaines conditions quant à la résidence.

Les services du bien-être comprennent des services de prévention et de protection tels les garderies, l'aide au foyer ainsi que des services de consultation de même que des services d'aide à l'autonomie, par exemple les services ménagers à domicile, les cantines mobiles, les services de réadaptation et les services de développement communautaire.

Les différentes catégories d'aide financières fournies aux personnes et aux familles ainsi que la gamme des services sociaux varient considérablement d'une région à l'autre du Canada puisque ces deux types de services relèvent des provinces. Il n'y a uniformité ni dans les prestations ni dans les services.

Le gouvernement fédéral peut difficilement influencer l'élaboration et l'application de ces programmes puisque les provinces ont la possibilité de choisir le type d'aide sociale qu'elles jugent essentiel.

Je ne pense que ce soit notre objectif, et je ne le préconise sûrement pas, de soustraire aux provinces le droit de décider elles-mêmes dans ces domaines. Pourtant, l'instauration de programmes fédéraux qui relèvent de la compétence fédérale, a grandement fait ressortir la nécessité des services de bien-être. Ces programmes comprennent par exemple, les modifications apportées au supplément de revenu garanti, l'assurance-chômage et le crédit d'impôt pour enfants. Il y a aussi les allocations familiales, la sécurité de la vieillesse, l'allocation du conjoint, les pensions des anciens combattants, le Régime de pensions du Canada et le programme de subvention des logements locatifs que le gouvernement fédéral verse directement aux particuliers.

En dépit de ces nombreux programmes d'assistance directe, on constate que les provinces pauvres ont de plus en plus de difficulté à financer leur moitié des dépenses, comme l'exigent les différents programmes d'aide sociale.

En ce qui concerne le maintien du revenu, je tiens à souligner que le gouvernement fédéral exerce une énorme influence sur les coûts que les provinces devront absorber. Je cite à nouveau le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social:

Les provinces ont cherché à obtenir le plus d'autonomie et de souplesse possible pour mettre au point ces services en fonction de ce qu'elles estiment être leurs besoins et leurs priorités. Comme les ministères provinciaux des services sociaux doivent faire rapport à leur Assemblée législative, les Canadiens sont bien renseignés sur l'importance des dépenses effectuées au titre des services sociaux.

J'aimerais, si on me le permet, car cela me semble tout à fait pertinent, citer un passage d'un document émanant des ministres du bien-être public des provinces de l'Atlantique. Le voici:

Les provinces de l'Atlantique sont en proie à la dépression économique. Une proportion moins élevée de la population y est d'âge actif. Ce groupe de moindre importance doit payer les services pour les vieillards et les jeunes qui sont les deux catégories exigeant les services les plus coûteux. Les provinces de l'Atlantique connaissent de longues périodes durant lesquelles le taux de chômage est élevé. Les personnes en chômage durant de longues périodes sont en majeure partie inexpérimentées ou sans instruction et, en fin de compte, elles se retirent de la vie active. Le nombre d'emplos diminue et par conséquent, le revenu par habitant est moins élevé dans la région de l'Atlantique que dans le reste du pays. Pendant les périodes de chômage saisonnier intense, quantité de gens viennent gonfler temporairement les rangs déjà très serrés des bénéficiaires de l'assistance. Les provinces de l'Atlantique n'ont pas les ressources économiques suffisantes pour financer des programmes d'assistance sociale aussi coûteux.

En conclusion, je dirai que la participation du gouvernement fédéral au Régime d'assistance sociale du Canada n'est pas axée sur la poursuite d'un objectif national, qu'elle est injuste, qu'elle ne tient pas compte des différences qui existent d'une province à l'autre en ce qui concerne les priorités, les besoins et l'aptitude à amasser les recettes nécessaires pour financer leur part du programme.

Je sais que cette session tire à sa fin et qu'il ne se passera rien avant un certain temps. Par conséquent, je propose d'étudier sérieusement le Régime d'assistance publique du Canada, comme le gouvernement a déjà essayé de le faire, et de proposer une formule de répartition des crédits différente. Je propose de commencer par relever la participation du gouvernement fédéral dans le domaine de la sécurité du revenu de 50 à 75 p. 100. Si je dis cela, c'est que, comme je l'ai déjà signalé, le gouvernement fédéral a une influence énorme sur les programmes de sécurité du revenu grâce aux nombreux programmes fédéraux qui permettent aux particuliers de recevoir directement de l'argent. Comme le gouvernement fédéral a très peu d'influence sur les services sociaux fournis, ceux-ci représentent une partie moindre de l'ensemble du programme et par conséquent, l'aide du gouvernement fédéral devrait diminuer progressivement dans ce domaine pour disparaître totalement au bout du compte. Les crédits ainsi économisés pourraient alors être affectés aux programmes de sécurité du revenu. De cette façon, les provinces qui en ont le plus besoin recevraient davantage d'argent. Si le gouvernement fédéral accepte d'assumer ses responsabilités, ce sera en fin de compte une solution bien plus équitable.

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Monsieur l'Orateur, la motion présentée par le député de Vaudreuil (M. Herbert) nous fournit l'occasion d'aborder deux sujets très importants qui en sont partie intégrante. D'abord et avant tout, il y a l'accès à l'information qui est donné aux députés et à tous les citoyens canadiens sur la politique et les programmes gouvernementaux. Vient ensuite le Régime d'assistance publique du Canada, qui est au cœur même du système canadien du bien-être social. Je tiens à aborder très brièvement le premier de ces deux points, à savoir l'accès à l'information.

Lorsqu'on voit des motions comme celle du député de Vaudreuil, les autres motions de même que les questions inscrites au *Feuilleton,* et elles se chiffrent par milliers, on se rend compte immédiatement que le gouvernement canadien n'est pas disposé à fournir le genre d'information que demandent les députés et dont les Canadiens en général ont besoin pour évaluer correctement la politique et les programmes gouvernementaux. La motion présentée aujourd'hui montre à quel point nous avons besoin d'information pour évaluer la politique et les programmes gouvernementaux.

Nous croyions à la Chambre des communes avoir résolu en partie le problème en adoptant le bill C-43 sur l'accès à l'information et sur la protection des renseignements personnels, mais les jours et les semaines passent sans que rien ne se produise. Je ne puis que réitérer encore une fois la requête que j'ai faite à maintes reprises dans le passé pour que ce projet de loi essentiel soit adopté par le Parlement, promulgué par le gouverneur en conseil et appliqué par le ministère responsable de cette importante mesure.

Si nous pouvions recourir aux méthodes prévues par la loi sur l'accès à l'information, nous n'aurions pas, dans bien des cas, à faire inscrire au *Feuilleton* des demandes de documents et de renseignements, pour ensuite attendre des semaines, des mois, voire même des années, pour obtenir la moindre réponse.

Je reconnais encore une fois qu'une loi générale constitue la solution au problème de l'information. Nous disposons maintenant de cette loi. J'espère que le gouvernement reconnaîtra son obligation et s'occuper sans tarder de la promulguer et de l'appliquer.

• (1740)

La seconde question que soulève la motion porte sur le Régime d'assistance publique du Canada et sur son rôle dans les services d'assistance sociale. Il serait peut-être utile de rappeler que le régime est tout simplement une loi adoptée par le Parlement du Canada en 1966. On y expose en détail la nature de l'étendue des services qui peuvent être assurés par les provinces et les municipalités. Les services sont beaucoup plus vastes qu'on ne se l'imagine.

Essentiellement, l'objet de tous les services énumérés dans le Régime d'assistance publique du Canada est de fournir l'aide nécessaire aux personnes nécessiteuses. Il ne faut pas beaucoup d'imagination pour comprendre ce que c'est qu'un nécessiteux. Les services assurés en vertu de ce régime répondent à des besoins de première nécessité: la nourriture, le vêtement, le logement, le combustible, les services d'utilité publique, les fournitures ménagères et les services répondant aux besoins personnels. En outre, ces services peuvent répondre à des besoins spéciaux comme la rénovation de logis. Le régime peut assurer des services de santé, surtout les services qui ne sont pas prévus dans le régime de santé universel.

La crise économique actuelle fait ressortir l'importance des services offerts aux vieillards et aux handicapés. Du fait de cette crise et des mesures proposées dans le budget du 28 juin, j'aimerais dire quelques mots au sujet du Régime d'assistance publique et des services sociaux au Canada. Le déficit d'au moins 20 milliards de dollars auquel nous faisons face témoigne avec éloquence de la gravité de la situation et montre clairement que le gouvernement doit réduire ses dépenses. Les Canadiens, et plus particulièrement les députés, doivent admettre que des restrictions s'imposent. En sabrant dans les dépenses et les services publics, cependant, nous devons faire attention de ne pas priver les citoyens de l'essentiel. Nous devons remplir nos obligations envers eux, surtout ceux qui ont absolument besoin de ces services.

Nous devons exercer notre bon sens et notre jugement, car il faut se rendre compte qu'il y a pire qu'une crise économique. Nous devons admettre que ces services ont été absolument essentiels pour certains Canadiens dans le passé et qu'ils vont continuer de compter sur eux. Je songe ici plus particulièrement aux besoins des femmes et des personnes âgées. Ce sont elles qui sont le plus touchées par la crise économique actuelle, le taux d'inflation élevé et la dévaluation de notre monnaie. Mais plus encore, nous devons songer aux problèmes gigantesques auxquels presque 2 millions de chômeurs font face. Nous savons que 1.3 million de chômeurs cherchent du travail, et que probablement 500,000 de plus ont abandonné la partie ou occupent des emplois pour lesquels ils sont surqualifiés. N'oublions pas non plus ceux qui travaillent à temps partiel. Au Canada, nous avons un régime d'assurance-chômage qui prévoit, pour un temps limité, de l'aide aux personnes qui travaillaient mais ont perdu leur emploi. Dans bien des cas, les chômeurs canadiens n'ont plus droit aux prestations de chômage et il leur est impossible de gagner l'argent dont ils ont besoin pour subsister. Conséquemment, nombre d'entre eux vivent de l'aide sociale. En dernier recours, ils doivent demander cette aide du gouvernement chargé de la leur assurer.

Ce problème, né du chômage, saigne à blanc notre régime d'aide sociale. Ces gens-là finissent par se retrouver à peu près sans aide, puisque bon nombre d'entre eux n'ont plus droit à l'assurance-chômage.

Nous savons que la caisse de l'assurance-chômage étant à sec, il faudra injecter près de 2 milliards de dollars mais nous semblons ignorer que nous devons nous attendre à une hausse du même ordre dans les dépenses au titre de l'assistance sociale. Il est difficile de prévoir avec exactitude ce que les gouvernements à tous les niveaux devront débourser, mais il s'agira d'une somme considérable.

Les gouvernements fédéral et provinciaux ont pris des engagements illimités en vertu du Régime d'assistance publique du Canada. Les services sont fondés sur un droit consenti par voie législative aux personnes qui en ont besoin. Ces dispositions s'appliquent obligatoirement. Par conséquent, après la mise en place des services et le choix d'une méthode d'établissement de l'admissibilité, les personnes qui réclament ces services y ont droit. Comme le disait le député de Vaudreuil (M. Herbert), on contrôle les ressources pour établir l'admissibilité. Les personnes qui se jugent injustement privées des services qu'elles demandaient peuvent faire appel. Ce qu'il faut reconnaître, c'est que, malgré la crise économique, le gouvernement est tenu de fournir ces services.

Au moment même où l'on exerce peut-être des pressions sur le gouvernement pour qu'il modifie non seulement les services disponibles mais les restrictions et les critères d'admissibilité en vue de limiter la saignée financière que provoque une demande accrue de ces services, surgit un problème qui doit être résolu et que doivent affronter le gouvernement et tous les Canadiens. Nous sommes en période de restrictions et de difficultés économiques, de crise même, mais nous devons tenir compte des obligations qui ont été prises par le passé et qui doivent être respectées à l'avenir.

Il peut sembler raisonnable de restreindre, voire même de supprimer des services offerts dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada à cause de nos difficultés économiques actuelles, mais si nous restreignons ces services ou en privons ceux qui en ont le plus besoin, nous risquons de créer des problèmes encore plus graves. Si nous refusons aux nécessiteux la satisfaction de besoins fondamentaux tels que la nourriture, le vêtement, le logement et les soins médicaux,nous créerons de plus graves problèmes; désunion des familles, négligence dans les soins des enfants, par exemple. De fil en aiguille, les problèmes sociaux ainsi créés entraîneraient des difficultés plus graves. Nous nous trouverions alors forcés d'aider le genre de personnes que nous aurons privées de services, dans les institutions, les hôpitaux, les prisons, les maisons de correction. Nous n'éviterons pas le problème en supprimant des services ou en rendant plus sévères les conditions d'admissibilité.

• (1750)

Je consacrerai le temps qui me reste à souligner très brièvement l'importance de certains des services fournis dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada et de notre régime de services sociaux. Je parlerai plus particulièrement de la situation dans laquelle se trouvent bon nombre de Canadiennes, surtout les personnes âgées. Nous avons fini par nous rendre compte que notre régime de pensions n'offre pas suffisamment de protection aux femmes âgées. Tout à notre souci de réduire les dépenses, j'espère que nous ferons cas du sort particulier des Canadiennes âgées. Pour les jeunes femmes, notamment pour celles qui appartiennent à la population active et qui occupent peut-être des emplois subalternes et peu rémunérateurs, nous devons reconnaître l'importance des garderies et des subventions aux garderies. Si nous ne fournissons pas ces services pour les enfants des parents qui travaillent, et notamment dans le cas des mères célibataires, nous créerons tout simplement un problème social dont il faudra nous occuper un jour ou l'autre. Là encore, nous ne pouvons négliger nos obligations dans le cas de services comme les garderies en ce qui concerne tout particulièrement les mères au travail, car cela ne fera tout simplement qu'engendrer de plus graves problèmes pour l'avenir.

Je voudrais traiter très rapidement de la situation des personnes âgées. Bien des personnes âgées sont dans l'obligation de s'installer dans les foyers pour vieillards et, dans certains cas, dans des maisons de soins spéciaux, par exemple les maisons de retraite. Là encore, une bonne partie du financement de ces soins provient du Régime d'assistance publique du Canada et des lois provinciales qui mettent ce régime en vigueur dans les diverses provinces du Canada. Il nous faut comprendre et reconnaître que les services de ce genre sont absolument essentiels, même si la période d'austérité continue.

Je sais qu'à diverses reprises, le député de Vaudreuil a fait valoir à la Chambre la nécessité de revoir les fondements mêmes de nos services sociaux et, en fait, la base de tous les autres services dans le domaine de la santé, et notamment de réexaminer le principe de l'universalité pour la prestation de ces services.

Je tiens à remercier le député de Vaudreuil de l'intérêt qu'il porte à la situation de la région de l'Atlantique. Lors de l'examen et de l'analyse de notre système de services sociaux, il faudrait veiller à faire mettre en œuvre les dispositions constitutionnelles relatives aux disparités régionales. Nous avons adopté une résolution constitutionnelle renfermant une Charte des droits et libertés. Cet ensemble de mesures législatives a été approuvé par le Parlement du Royaume Uni et sanctionné tout récemment à Ottawa par Sa Majesté la Reine. Il est question des différences régionales dans ces mesures constitutionnelles. Aucune région du Canada ne devrait avoir un niveau de vie moins élevé que les autres; les services publics ne devraient pas y être moins bons qu'ailleurs. Comme l'a si bien signalé le député de Vaudreuil, si nous permettons au gouvernement de financer des services dans les mêmes proportions dans les régions riches que dans les régions pauvres, nous n'appliquerons pas le principe de la péréquation des services fédéraux et publics dans toutes les régions du Canada. Ce que je dis—en m'exprimant d'une façon peut-être un peu trop compliquée—c'est qu'il faut revoir la méthode de financement des services sociaux utilisée par le gouvernement du Canada.

Il faut absolument que les Canadiens se rendent compte que les gouvernements des provinces pauvres comme la Nouvelle-Écosse, Terre-Neuve, l'Île-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick, sont obligés de consacrer une proportion plus grande de leurs recettes aux services sociaux et aux services de santé que ceux des provinces riches. Les gouvernements des provinces ont tendance à dépenser bien plus d'argent par habitant pour les services parce que les citoyens de ces régions ont besoin de plus de services à cause des problèmes économiques. Si l'on remanie notre système d'assistance sociale, il faudra tenir compte de deux facteurs importants. Un tel remaniement s'impose depuis longtemps et il faut l'entreprendre sans plus tarder si nous voulons appliquer vraiment le principe de l'égalité des services pour les Canadiens de toutes les régions du pays, principe appuyé par la Chambre.

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur l'Orateur, je regrette que les circonstances ne me laissent pas le temps de commenter longuement certaines choses qui ont été dites cet après-midi au sujet du Régime d'assistance publique du Canada, d'autant plus que le député de Vaudreuil (M. Herbert) et moi-même avons tous deux fait partie du groupe qui a étudié les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces. Si nous avions disposé de plus de temps, nous aurions pu reprendre certaines discussions que nous avions eues à ce moment là au sujet du Régime d'assistance publique du Canada.

Pour l'essentiel, je suis d'accord avec la motion. Dans sa tournée à travers le Canada, on a signalé au groupe d'étude que certains responsables des services sociaux ne pouvaient se faire préciser par leur gouvernement respectif quels étaient les services dont les frais étaient partagés. Leur gouvernement leur donnait des réponses évasives. Il serait bon que les responsables de ces importants services aient accès à davantage d'informations. En fait, le groupe d'étude l'a même recommandé. Il a recommandé que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^lle^ Bégin) fasse rédiger un manuel incluant tous les principes, notes et directives administratives et que ce manuel soit rendu public et offre des réponses aux questions du public. Le comité a aussi recommandé que les exigences du Régime en matière de renseignements statistiques et financiers soient renforcées pour faciliter la compréhension des programmes à frais partagés. Le groupe d'étude s'est rendu compte de ces lacunes en matière de renseignements et j'espère que le gouvernement tiendra compte de sa recommandation quand il entreprendra de revoir le Régime d'assistance publique du Canada.

J'estime qu'un grand nombre d'améliorations d'imposent. Cependant, quelques témoins nous ont fait remarquer avec inquiétude que, chaque fois que le gouvernement entreprenait de réviser un programme, il cherchait surtout à trouver des moyens d'économiser de l'argent plutôt que d'améliorer des services ou de dépenser davantage. Beaucoup de gens semblent souhaiter que le gouvernement ne touche pas au Régime en dépit de ses lacunes et de ses faiblesses, car ils ont vu ce qui est arrivé quand on a adopté la méthode de financement global des frais médicaux. Nous avons vu aussi ce qui est arrivé dernièrement au sujet des accords fiscaux. Tout comme bien des Canadiens voudraient que le gouvernement modifie le Régime d'assistance publique du Canada, afin de venir en aide aux provinces les plus nécessiteuses et pour assouplir l'interprétation des dispositions sur le partage des coûts, ce qui laisserait davantage place aux idées neuves et permettrait de rattacher au régime de nouveaux services sociaux. Mais autant les spécialistes souhaitent ces changements, autant ils craignent que dès l'instant où le gouvernement se mettra à remanier le régime, son premier critère sera de confier aux provinces de plus grandes responsabilités financières en la matière; le gouvernement fédéral tentera de modifier la situation de façon telle qu'il aura moins à verser que maintenant en vertu du Régime d'assistance publique du Canada.

Malgré toutes ses imperfections, le régime demeure l'un des rares qui prévoient le partage des coûts entre le gouvernement fédéral et les provinces. Dans la mesure où le groupe d'étude et de nombreuses personnes qui travaillent dans ce domaine souhaitent une reprise du partage des coûts dans certains secteurs où de tels programmes ont été abandonnés, le Régime d'assistance publique du Canada nous apparaît un bon exemple de ce qui se passait déjà avant cette période de restrictions par lesquelles le gouvernement fédéral, plutôt que de respecter ses engagements à l'égard de ces mesures sociales, cherche à se retirer de programmes qui ont permis une si belle collaboration fédérale-provinciale au cours des dernières décennies.

Attribution de temps

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre. Comme il est 6 heures, je quitte le fauteuil pour le reprendre à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

AFFAIRES COURANTES

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

ATTRIBUTION DE TEMPS À L'ÉTAPE DE LA 2E LECTURE DU BILL C-124

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Johnston:

Que, relativement au bill C-124, Loi concernant les rémunérations dans le secteur public du Canada, un jour de séance supplémentaire soit attribué pour l'étape de la deuxième lecture de ce bill; et

Que, quinze minutes avant l'expiration du temps prévu pour les affaires émanant du gouvernement au cours de cette séance, toute délibération devant la Chambre soit interrompue, s'il y a lieu, aux fins de cet ordre et, par la suite, toute question alors nécessaire pour disposer de l'étape à l'étude à ce moment soit mise aux voix immédiatement et successivement, sans plus ample débat ni amendement.

M. l'Orateur adjoint: Lorsque le débat a été interrompu à 5 heures, le député de Churchill (M. Murphy) venait de prendre la parole.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur l'Orateur, le débat de deuxième lecture sur le bill prendra fin si la motion de clôture est adoptée: le bill dont nous débattons représente le principal instrument du gouvernement dans sa lutte contre l'inflation. Les mesures qu'il renferme posent les fondements du monde imaginaire envisagé par le dernier budget, d'un monde où le taux d'inflation serait ramené à 6 p. 100. Non seulement le gouvernement limite le débat sur le plafonnement des augmentations salariales des fonctonnaires fédéraux à 6 et 5 p. 100, mais jette également les bases de son programme complet de limitation des hausses de revenu à 6 et 5 p. 100.

Ce soir, je crois que je m'exprime au nom de tous les Canadiens, qu'il s'agisse des retraités, des fonctionnaires fédéraux à la retraite dont les pensions augmenteront de 6 p. 100 seulement, ou des fonctionnaires actifs qui perdront tous leurs droits aux termes du bill. Monsieur l'Orateur, le projet de loi cache ses intentions. Il est censé contrôler les salaires des fonctionnaires fédéraux, mais en fait, sa portée est beaucoup plus grande.

En essayant de clôturer le débat sur cette question cruciale, le gouvernement veut empêcher le public de saisir toute la portée du bill. Quatre jours seulement ont été consacrés à l'étude du bill, dont deux, vendredi et mercredi, sont de petites journées.

La plupart des particuliers et des groupes touchés par le bill n'en connaissent pas les dispositions. Les fonctionnaires fédéraux actifs ne savent pas que leurs augmentations salariales seront limitées à 6 p. 100 cette année et à 5 p. 100 l'année prochaine. Ils ne savent pas que l'écart de salaire entre les hommes et les femmes, dont les salaires sont déjà très faibles, se creusera davantage. Ils ignorent que les travailleurs qui gagnent $9,000—nous avons déjà évoqué leur cas un peu plus tôt durant le débat—qui gagnent $10,000, $11,000 ou $12,000 par année devront faire de véritables sacrifices, alors que ceux qui gagnent $90,000, $100,000 ou $110,000 ou $120,000 par année seront épargnés.

Autrement dit, monsieur l'Orateur, il y a, d'une part, les Jack Horner qui bénéficieront du bill et, d'autre part, les femmes de ménage, les aide-infirmières, les auxiliaires de l'enseignement et les appariteurs qui gagnent $10,000 par année et risquent d'être soumis à des augmentations salariales de 6 p. 100 qui ne leur permetront pas de suivre. Ces travailleurs n'ont pas eu l'occasion de connaître les mesures contenues dans le bill.

En votant ce soir, nous refuserons au public le droit de participer au débat. Nous nions aux gens, que ce soit des employés fédéraux, des retraités ou d'autres personnes visées par le projet de loi, la possibilité de déterminer ce que renferme ce projet de loi et de livrer leurs observations à leurs députés.

Il y a dix mois, le gouvernement libéral a conclu avec ses employés des ententes prévoyant des augmentations de 10, 11 et 12 p. 100, inférieures au coût de la vie malgré ce qu'en pensent nos amis conservateurs, et le gouvernement revient maintenant sur ses engagements. Il a dit à ses employés de se contenter de 6 et 5 p. 100 au cours des deux prochaines années.

Cette mesure est en contradiction directe avec la réponse donnée aujourd'hui par le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) lorsqu'on lui a demandé si le gouvernement contrôlerait également les dépenses énergétiques qui devraient augmenter normalement de 31 p. 100 l'année prochaine. Le gouvernement est-il prêt à admettre que les prix énergétiques ne devraient augmenter que de 6 p. 100 eux aussi? Non, monsieur l'Orateur. Le ministre a l'audace de nous dire ici même que nous devons honorer nos engagements alors que son gouvernement ne respectera pas les conventions collectives qu'il a signées. Si ce débat se poursuivait, la population en entendrait parler.

Bien des gens visés par ce projet de loi ne connaissent pas ses pires dispositions. Ils ignorent qu'il retirera aux employés fédéraux le droit de négocier avec le gouvernement des conventions collectives, qu'elles comprennent des clauses monétaires ou non. Le projet de loi C-124 retirera à ces employés tout droit de négocier. La population n'est pas au courant de cet état de choses, parce que le débat se passe en juillet, alors que les gens sont en vacances, et parce que les médias n'y ont pas accordé la couverture voulue. Cela signifie que les personnes touchées par le projet de loi n'ont pas eu la possibilité de se faire entendre.

Une voix: Parlez pour eux alors!

M. Murphy: Monsieur l'Orateur, vous pouvez voir ces gens que le premier ministre (M. Trudeau) qualifiait il y a 20 ans de singes savants faire leur numéro de nouveau. Ils se fichent éperdument de la population, des employés et des retraités.

Monsieur l'Orateur, à cause de cette motion de clôture, je n'ai que quelques minutes à ma disposition. Hier soir, pour la première fois, les syndicats de la fonction publique ont pu envoyer des exemplaires de ce bill dans différentes parties de notre pays en vue de la tenue de réunions d'information. Hier soir, après que la motion de clôture eut été déposée à la Chambre, les habitants de Victoria, Winnipeg, Ottawa et d'autres régions de notre pays ont pris connaissance pour la première fois du contenu du projet de loi. Il est vraiment hypocrite et ridicule d'interrompre d'office le débat demain, avant que ces gens n'aient pu faire part de leur opinion à leur député. Aujourd'hui, monsieur l'Orateur, l'exécutif du CTC s'est réuni pour la première fois pour apprendre ensuite que le gouvernement allait imposer aujourd'hui la clôture et mettre ainsi un terme à l'étude du bill. Comment les membres de cet organisme vont-ils pouvoir présenter des propositions au gouvernement? Ce qui nous préoccupe néanmoins le plus, c'est que le gouvernement ait imposé la clôture et aujourd'hui le *Globe and Mail* rapporte que certains porte-parole du gouvernement affirment que la même chose va se produire au comité la semaine prochaine. J'ignore qui est ce porte-parole, mais cela prouve que cette mascarade . . .

● (2010)

M. l'Orateur adjoint: Je regrette de devoir interrompre le député, mais le temps qui lui était imparti est désormais terminé.

M. Norman Kelly (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de mettre un terme à ce débat ce soir après l'intervention du moulin à paroles d'en face. Monsieur l'Orateur, la deuxième lecture sert à deux choses et je suis heureux de pouvoir le rappeler aux députés du NPD. Premièrement, elle sert à débattre le principe fondamental du bill. Au cours du débat, les opposants du bill ont dit qu'il passait à côté du problème, qu'il faisait des membres du secteur peut-être le plus vulnérable de notre société des boucs émissaires et qu'il allait abaisser considérablement notre niveau de vie. De leur côté, les défenseurs de cette mesure législative disent qu'il faut pratiquer une politique d'austérité sinon, notre niveau de vie baissera encore plus rapidement et de façon plus dommageable que si on ne fait rien. Ils disent que les représentants du pouvoir exécutif, du pouvoir législatif et du pouvoir judiciaire dans notre gouvernement et les fonctionnaires doivent donner l'exemple et servir de modèles en matière d'austérité. Telles sont les positions fondamentales prises à la Chambre. Si j'insiste sur ce point, c'est non pas parce que je me sens obligé de signaler ces positions sur des questions de principes à la Chambre, mais c'est pour vous dire que ces arguments ont été exposés dès le premier jour de débat.

M. Deans: Ils n'en sont pas moins vrais aujourd'hui.

M. Kelly: Rien n'a été ajouté à ces six propositions de base pendant les quatre jours qu'a duré le débat. Je dirais donc que l'objectif premier de la deuxième lecture a déjà été atteint.

Le deuxième objectif, monsieur l'Orateur, est de dresser une liste des problèmes que soulève le projet de loi ou d'insérer certaines idées dans le cadre du projet de loi. D'après ce que j'ai entendu à la Chambre et lu dans le hansard, voici quels sont les problèmes qui ont été soulevés au cours du débat. Ce sont l'échec apparent des mesures de contrôle des salaires adoptées vers le milieu des années 70, les répercussions néfastes sur l'économie de la réduction du pouvoir d'achat des consommateurs, la suspension apparente du droit de négocier collectivement dont se ressentiront surtout les femmes, la séparation arbitraire des sœurs siamoises, les sociétés CN et CP, la situation incertaine des unités de négociation représentant les travailleurs de ces deux entreprises qui n'avaient pas encore signé de convention au moment du dépôt du budget et qui ne sont apparamment pas incluses au nombre des unités de négociation en transition, mais qui ont en fait signé le jour même du budget, l'application des restrictions salariales aux sociétés de la Couronne, l'injustice flagrante de la règle du 6 et du 5 p. 100 et l'importance de trouver des sources de financement pour les programmes de création d'emplois sans augmenter le déficit.

Ce sont là des questions toutes aussi importantes les unes que les autres, monsieur l'Orateur, mais ce qui est plus important encore, c'est qu'elles ont toutes été soulevées au cours des deux premiers jours du débat. D'autres interventions ont suivi, certaines convaincantes et d'autres éloquentes, mais pour la plupart déclamatoires parce qu'à mon avis aucune question nouvelle n'a été soulevée au cours des trois jours de débat qui ont suivi.

M. Deans: C'est faux.

M. Kelly: Tout le monde sait que le plus gros du travail parlementaire se fait en comité. C'est à ce niveau que le public peut participer comme certains députés d'en face l'ont souligné. A partir du moment où les principes du projet de loi ont déjà été délimités, que les questions ont toutes été soulevées, que nous savons tous que la seule chance pour le public de participer au débat se situe au niveau du comité et que c'est en comité que le bill C-124 pourra réellement être étudié, pourquoi alors abusons-nous de la patience et de la courtoisie de cette Chambre en prolongeant le débat en deuxième lecture? Renvoyons la question au comité et mettons-nous au travail.

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur l'Orateur, ce n'est pas avec plaisir que je participe à ce débat, car une fois de plus le parti au pouvoir refuse d'écouter le Parlement, d'écouter les députés ou de suivre nos discussions. En présentant sa motion, le président du Conseil du Trésor (M. Johnston) a mentionné l'inquiétude des autres députés et les propos qu'ils ont tenus, mais il ne les a jamais écoutés parce qu'il n'a pas assisté au débat. Si le gouvernement prêtait attention au Parlement, cette motion de clôture serait parfaitement inutile.

Des voix: Bravo!

M. Blenkarn: Si le gouvernement voulait bien écouter le Parlement, il comprendrait que nous sommes disposés à accepter une réduction de salaire et à donner l'exemple afin de favoriser la relance économique du Canada. Nous sommes prêts à réduire les dépenses gouvernementales, mais le gouvernement refuse d'écouter nos suggestions alors que nous faisons notre part en acceptant une réduction de salaire. Je tiens à vous dire, monsieur . . .

M. Murphy: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je ne veux pas interrompre le député, mais je voudrais lui demander pourquoi il est contre la clôture . . .

M. l'Orateur adjoint: La parole est au député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn).

M. Blenkarn: Monsieur l'Orateur, êtes-vous prêt à écouter les salades des néo-démocrates qui ne sont même pas prêts à

accepter une réduction de salaire? Ils craignent plus pour leur paye que pour l'avenir économique du pays. Ils s'en moquent bien. Ils ne sont pas disposés à donner l'exemple, pas plus que le gouvernement actuel d'ailleurs. Le gouvernement ne veut pas savoir comment réduire les dépenses gouvernementales, comment réduire le coût des emprunts, comment limiter les frais généraux du Canada, comment redonner le Canada aux Canadiens.

● (2020)

La dépression, la récession actuelle—appelez cela comme vous voulez—ne tient pas au fait que les travailleurs sont trop payés, mais bien au fait que le gouvernement dépense trop. Voilà. Le gaspillage découle surtout de l'attitude manifestée par le Nouveau parti démocratique. Comme l'a dit mon ami, le député de York-Peel (M. Stevens), ils les font entrer au bordel et se scandalisent ensuite de les trouver là.

[*Français*]

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre! Comme il est 20 h 21 minutes, les deux heures prévues pour l'étude de la motion dont la Chambre est maintenant saisie en conformité des dispositions de l'article 75C du Règlement sont écoulées. En conséquence, aux termes de cet article du Règlement, je dois interrompre les délibérations et mettre aux voix toutes les questions nécessaires en vue de disposer de cette motion.

[*Traduction*]

Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur adjoint: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur adjoint: A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

(La motion de M. Johnston, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote nº 230)

POUR

Messieurs

Allmand
Appolloni (Mme)
Axworthy
Bachand
Beauchamp-Niquet (Mme)
Bégin (Mme)
Berger
Blais
Blaker
Bloomfield
Bockstael
Bossy
Breau
Bujold
Burghardt
Bussières
Caccia
Campbell (Mlle) (South West Nova)
Campbell (LaSalle)
Campbell (Cardigan)
Chénier
Chrétien
Collenette
Comtois
Corbin
Corriveau
Cosgrove
Côté (Mme)
Cousineau
Cullen
Dawson
De Bané
de Corneille
Deniger
Desmarais
Dingwall
Dion
Dionne (Chicoutimi)
Dionne (Northumberland-Miramichi)
Dubois
Duclos
Dupont
Dupras
Erola (Mme)
Ethier
Evans
Ferguson
Fisher
Fleming
Flis
Foster
Fox
Frith
Garant
Gauthier
Gendron
Gimaïel
Gingras
Gourd (Argenteuil-Papineau)
Gourde (Lévis)
Gray
Guilbault
Harquail
Henderson
Herbert
Hervieux-Payette (Mme)
Hopkins
Hudecki
Irwin
Isabelle
Johnston
Joyal
Kaplan
Kelly
Lachance
Lajoie
Lalonde
Lamontagne
Landers
Lang
Laniel
Lapierre
Lapointe (Charlevoix)
Lapointe (Beauce)
LeBlanc
Leduc
Lefebvre
MacBain
MacEachen
MacGuigan
Mackasey
MacLaren
MacLellan
Malépart
Maltais
Marceau
Massé
Masters
McCauley
McRae
Munro (Hamilton-Est)
Nicholson (Mlle)
Olivier
Ouellet
Parent
Pelletier
Penner
Peterson
Pinard
Portelance
Prud'homme
Regan
Reid (Kenora-Rainy River)
Roberts
Robinson (Etobicoke-Lakeshore)
Rompkey
Rossi
Roy
Savard
Schroder
Simmons
Smith
Tardif
Tessier
Tobin
Tousignant
Trudeau
Turner
Veillette
Watson
Weatherhead
Whelan
Yanakis—133.

CONTRE

Messieurs

Althouse
Andre
Anguish
Baker (Nepean-Carleton)
Beatty
Benjamin
Blaikie
Blenkarn
Bosley
Bradley
Broadbent
Clark (Yellowhead)
Clarke (Vancouver Quadra)
Coates
Cook
Cooper
Corbett
Crosby (Halifax-Ouest)
Crouse
Dantzer
Darling
Deans
de Jong
Domm
Epp
Fennell
Forrestall
Fretz
Friesen
Fulton
Gamble
Gass
Gilchrist
Gurbin
Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain)
Hargrave
Hawkes
Heap
Hovdebo
Howie
Huntington
Jarvis
Jelinek
Jewett (Mlle)
Keeper
Kempling
King
Kristiansen
Kushner
Lambert
La Salle
Lawrence
Lewis
Lewycky
MacDonald (Mlle)
Malone
Manly
Mayer
Mazankowski
McCuish
McDermid
McGrath
McKinnon
McKnight
McMillan
Miller
Mitchell (Mme)
Munro (Esquimalt-Saanich)
Murphy
Neil
Nickerson
Nielsen
Nowlan
Nystrom
Oberle
Orlikow
Patterson
Riis
Rose
Sargeant
Schellenberger
Scott (Hamilton-Wentworth)
Scott (Victoria-Haliburton)
Shields
Siddon
Skelly
Taylor
Thacker
Thomson
Towers
Wenman
Wilson
Wise
Wright
Young—95.

● (2040)

Mme le Président: Je déclare la motion adoptée.

(La motion de M. Johnston est adoptée.)

[*Traduction*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 4268 et 4372.

[*Texte*]

TRANSPORTS—LE CODE DÉONTOLOGIQUE

Question nº 4268—**M. Crosby:**

1. Le ministère des Transports possède-t-il des règles ou règlements de conduite ou normes de comportement régissant ses employés et, le cas échéant, font-ils partie d'un code déontologique ou d'un autre document précis, et le public y a-t-il accès?

2. Au cours des cinq années qui ont précédé le 1er avril 1982, des employés ont-ils fait l'objet de mesures disciplinaires: suspension, renvoi ou autre, pour avoir enfreint ces règles, règlements ou normes et, le cas échéant et dans chaque cas, quel était le nom de l'employé et quand la mesure disciplinaire a-t-elle été prise?

M. Jesse P. Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): 1. Oui. Certaines de ces règles sont contenues dans les lois et règlements, tandis que d'autres figurent dans les directives émises par le Conseil du Trésor et par divers paliers de gestion du ministère. Il n'existe pas de directive spécifiquement intitulée code déontologique, mais il y a une directive sur la discipline qui s'applique à tous les employés de Transports Canada et à laquelle le public a accès.

2. Conformément aux procédures de discipline du ministère et aux dispositions de la plupart des conventions collectives, les dossiers où sont consignées les mesures disciplinaires sont détruits deux ans après leur application si aucune autre mesure n'a été prise durant cette période. Au cours des deux années qui ont précédé le 1er avril 1982, il y a eu 1,573 cas où certains employés de Transports Canada ont fait l'objet de mesures disciplinaires, sous forme de lettres de réprimande, de suspensions et de renvois:

lettres de réprimande	471
suspensions	1,090
renvois	12
	1,573

La plupart de ces réprimandes ont fait suite à des activités de grève illégale au cours de la période visée. La partie IV de la loi sur les droits de la personne interdit au ministère de dévoiler les noms des employés ayant fait l'objet de mesures disciplinaires.

LES RÉSERVES DE DEVISES ÉTRANGÈRES

Question nº 4372—**M. Mazankowski:**

Les *a*) 1er janvier et 1er juin de chaque année depuis 1970, *b*) premier de chaque mois en 1981 et 1982 à ce jour (i) quelles étaient les réserves officielles d'or en onces (ii) quelles étaient les réserves totales de devises étrangères (iii) quelles étaient les réserves de devises étrangères en dollars américains (iv) quel pourcentage des paiements mensuels au titre des importations les réserves de devises étrangères représentaient-elles?

L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)): Le tableau ci-après indique les avoirs officiels d'or du Canada, les réserves internationales, les avoirs en dollars américains et le ratio réserves globales—importations de marchandises (en pourcentage). Pour calculer ce ratio, les réserves officielles publiées (en dollars américains) ont été converties en dollars canadiens (au cours du change à la clôture).

Date	Avoirs officiels d'or (milliers d'onces)	Réserves internationales officielles—Total (millions de dollars É.-U.)	Réserves internationales officielles—Avoirs en dollars É.-U.	Réserves globales[1] Importations mensuelles[2] (pour cent)
31 déc. 1969	24,923	3,106.3	1,743.6	268.4
31 mai 1970	25,129	4,084.0	2,526.3	341.9
31 déc. 1970	22,591	4,679.0	3,022.1	452.4
31 mai 1971	22,617	4,878.7	3,206.6	355.4
31 déc. 1971	22,686	5,570.4	4,060.6	419.7
31 mai 1972	22,009	6,048.0	4,373.3	328.3
31 déc. 1972	21,949	6,049.9	4,355.0	397.2
31 mai 1973	21,951	5,949.7	4,178.6	264.2
31 déc. 1973	21,951	5,768.2	3,927.2	209.7
31 mai 1974	21,951	6,230.4	4,381.3	203.2
31 déc. 1974	21,952	5,825.3	3,767.7	208.8
31 mai 1975	21,952	5,398.4	3,220.0	176.5
31 déc. 1975	21,952	5,325.6	3,207.1	190.4
31 mai 1976	21,680	5,812.0	3,672.0	172.9
31 déc. 1976	21,615	5,834.4	3,446.3	190.9
31 mai 1977	21,850	5,231.2	2,804.9	138.2
31 déc. 1977	22,007	4,607.5	2,298.7	143.3
31 mai 1978	22,007	4,740.0	2,684.7	120.2
31 déc. 1978	22,130	4,566.2	2,459.5	125.5
31 mai 1979	22,130	4,078.7	1,947.8	83.1
31 déc. 1979	22,179	3,886.9	1,863.9	94.4
31 mai 1980	21,463	4,221.3	2,065.6	85.7
31 déc. 1980	20,982	4,029.6	2,037.6	83.8
31 janv. 1981	20,965	3,436.0	1,319.7	68.4
28 fév. 1981	20,961	3,341.4	1,265.7	66.6
31 mars 1981	20,917	3,715.5	1,644.0	63.8
30 avril 1981	20,913	3,164.6	1,238.2	52.8
31 mai 1981	20,913	3,178.2	1,365.4	54.0
30 juin 1981	20,913	3,054.6	1,280.6	48.4
31 juillet 1981	20,898	2,307.4	725.0	42.4
31 août 1981	20,840	3,292.1	1,735.0	68.9
30 sept. 1981	20,754	2,997.1	1,430.9	54.6
31 oct. 1981	20,744	2,807.3	1,249.4	49.5
30 nov. 1981	20,654	4,555.1	2,974.0	82.6
31 déc. 1981	20,464	4,371.1	2,865.3	86.7
30 janv. 1982	20,449	4,297.7	2,710.3	104.4
28 fév. 1982	20,404	3,500.5	1,862.6	73.9
31 mars 1982	20,354	2,968.7	1,531.0	54.7
30 avril 1982	20,354	3,521.2	2,174.6	70.5
31 mai 1982	20,354	2,870.3	1,603.3	N.A.

[1] Équivalent en dollars canadiens, en fonction du cours du change à la clôture.

[2] Importations de marchandises, non désaisonnalisées.

Questions au Feuilleton

[*Traduction*]

M. Smith: Je demande, madame le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton.*

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

M. Taylor: Madame le Président, puisque le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé nous a assuré qu'il se ferait un plaisir de s'occuper de ces questions, peut-il nous dire pourquoi la question nº 2329, qui figure au *Feuilleton* depuis le 2 avril 1981, est restée sans réponse, et a-t-il découvert quand je puis compter obtenir une réponse?

M. Smith: Madame le Président, c'est avec un grand plaisir que je me suis enquis de la question du député. Je n'ai pas encore obtenu de réponse pour lui, mais je vais poursuivre mes efforts. Je suis convaincu que nous aurons une réponse avant bien longtemps.

M. Taylor: J'invoque le Règlement, madame le Président. On a dressé ces listes d'invités aux réceptions en l'honneur du président Reagan avant que ce dernier vienne nous rendre visite. Pourquoi faut-il si longtemps pour les produire à la Chambre?

• (2050)

M. Smith: Madame le Président, on est en train de préparer les réponses à ces demandes de renseignements. Je suis très content de pouvoir rendre ce service au député.

M. Beatty: Madame le Président, le secrétaire parlementaire voudra peut-être répondre aux questions nºs 3051 et 3052 qui ont été inscrites au *Feuilleton* le 1er décembre dernier. On y demande des renseignements sur les budgets de publicité du gouvernement. Quand obtiendrons-nous les renseignements concernant ces budgets pour 1979-1980, 1980-1981 et de 1981-1982? En outre, quand pourra-t-il nous renseigner sur la Compagnie de média du Canada? Pourquoi ne nous a-t-il pas encore communiqué les renseignements demandés?

M. Smith: Madame le Président, je ne puis, au pied levé, dire où en sont toutes les questions. Je rappelle au député que, jusqu'à présent, nous avons répondu, au cours de cette session, à 3473 questions. Je puis l'assurer que je me renseignerai volontiers sur ces questions pour lui.

M. Beatty: Madame le Président, pendant qu'il y sera, le secrétaire parlementaire peut-il également vérifier où en est la question nº 3506, que j'ai fait inscrire au *Feuilleton* le 2 décembre et dans laquelle je demande des renseignements sur les sondages d'opinion publique effectués à la demande du gouvernement? Pourquoi le secrétaire parlementaire n'a-t-il pu obtenir de réponse à cette question?

M. Smith: Madame le Président, j'ai toujours fait des vérifications à la demande du député. Je le ferai avec plaisir cette fois encore. Je ne puis lui donner de réponse ce soir, mais je ne manquerai pas de vérifier pour lui.

M. Scott (Hamilton-Wentworth): Madame le Président, je voudrais savoir ce qu'est devenue la question nº 4229, que le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet) m'a demandé de faire inscrire au *Feuilleton* au début d'avril. J'ai soulevé la question auprès du secrétaire parlementaire en lui demandant s'il pouvait se renseigner sur les kiosques d'information établis par la Commission du système métrique à travers le pays et sur les gens qui y travaillent. Il a dit qu'il se renseignerait, mais j'attends toujours la réponse. Si le ministre ne peut répondre à la question maintenant, je demanderais respectueusement au secrétaire parlementaire d'obtenir une réponse pour moi avant l'ajournement d'été du Parlement.

M. Smith: Madame le Président, je puis garantir au député que ces questions sont à l'étude. Nous obtiendrons une réponse avant longtemps.

M. Siddon: Madame le Président, je voudrais attirer votre attention sur la question nº 4053, que j'ai fait inscrire au *Feuilleton* le 23 février dernier. Il s'agit d'une question très détaillée concernant la quantité d'hexafluorure d'uranium exportée à partir de ports canadiens ou expédiée d'Union soviétique pour être transformée dans d'autres pays. Comme les résidus et l'un des isotopes de l'uranium peuvent être transformés en plutonium et en uranium servant à la fabrication d'armes nucléaires, les réponses à ces questions sont des plus urgentes. Je demande au secrétaire parlementaire s'il s'est occupé d'obtenir la réponse à ces questions que je lui ai posées à nouveau il y a près de deux semaines.

M. Smith: J'ai fait des recherches. Le député a raison, il s'agit d'une question assez longue. Elle tient sur deux pages. J'espère pouvoir lui soumettre un rapport sur l'état de la question très bientôt.

Mme le Président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LA LOI SUR LES RESTRICTIONS SALARIALES DU SECTEUR PUBLIC

MESURES CONCERNANT LES RÉMUNÉRATIONS DANS LE SECTEUR PUBLIC DU CANADA

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 14 juillet 1982, de la motion de M. Johnston: Que le bill C-124, concernant les rémunérations dans le secteur public du Canada, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Rémi Bujold (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, à la levée de l'assemblée hier après-midi, nous en étions à faire allusion aux problèmes que rencontraient présentement au Canada des milliers d'entreprises qui devaient fermer leurs portes à cause de la situation économique que nous traversons, et par le fait même mettre à pied des milliers de travailleurs. Il est évident que le projet de loi que nous étudions présentement, sur le gel des salaires dans la Fonction publique, rencontre certaines difficultés au niveau de ces employés, mais je crois que tous les travailleurs qui sont touchés par ce projet de loi doivent convenir avec nous que toutes ces industries dont je parlais tantôt, où nous pouvons rencontrer au sein de ces industries des gens qui n'ont aucune sécurité d'emploi. Dans des situations comme celle que nous traversons présentement, ils doivent faire face à

des mises à pied massives. Mais au niveau de la Fonction publique, qu'il s'agisse des sociétés de la Couronne ou de toutes les sociétés qui sont énumérées à l'annexe II du projet de loi, ces gens doivent quand même admettre qu'ils ont une certaine sécurité d'emploi, et même plus, qu'ils ont cette sécurité d'emploi et que cette catégorie de la population n'a pas à faire face à des situations pénibles, tant pour l'individu qui doit faire face à une mise à pied que pour les familles de ces individus qui doivent faire face à toutes sortes de situations familiales à cause de ces mises à pied. Justement, monsieur le président, au niveau de la Fonction publique et des sociétés de la Couronne, les gens qui sont touchés par le projet de loi C-124, par ce gel des salaires, n'ont pas à faire face à des situations semblables. Parce que, monsieur le président, je crois qu'il n'existe à aucun autre endroit au Canada, que ce soit au niveau de la Fonction publique fédérale ou au niveau des fonctions publiques provinciales ou au niveau de la majorité des municipalités, une sécurité d'emploi ausi grande et aussi vaste que celle que nous pouvons constater dans ce domaine.

Il est évident que ce que nous demandons à tous les individus qui sont touchés par ce projet de loi c'est de partager avec leurs concitoyens canadiens certains avantages qu'ils ont réussi à obtenir et à acquérir au cours des années où ils ont œuvré à l'intérieur de la Fonction publique. Nous leur demandons également de partager un peu ces bénéfices avec d'autres de leurs concitoyens qui doivent faire face à des situations extrêmement pénibles comme celles que nous traversons présentement. Nous ne leur demandons pas ces sacrifices de gaîté de cœur, nous leur demandons simplement de partager avec d'autres Canadiens ce que eux ont réussi à obtenir pour faire en sorte que nous puissions réussir au terme de ces deux années que nous voulons imposer par ce projet de loi à reconquérir cette confiance au niveau du pays, et à faire en sorte que tous les citoyens canadiens croient encore aux grandes possibilités que nous avons dans ce pays et que tous et chacun puissent au sein de chacune de leur compagnie faire en sorte que la grande majorité des Canadiens obtiennent un emploi et des salaires convenables et puissent ainsi subvenir à leurs besoins individuels ou à leurs besoins collectifs d'une façon adéquate. On s'est rendu compte également, monsieur le président, que les partis d'opposition ont accepté, dans une certaine mesure, ce gel et cette réduction temporaire des salaires au niveau de la Fonction publique. Tous et chacun de nos amis de l'autre côté de la Chambre peuvent avoir élaboré certaines solutions ou commenté certains passages de ce projet de loi, mais tous, monsieur le président, ont convenu que le gouvernement devait poser des gestes concrets pour résoudre le problème économique au pays. Il va sans dire que nous aurions aimé au cours de ce débat obtenir certaines suggestions et propositions valables de nos amis de l'autre côté de la Chambre, mais comme d'habitude, ils se sont limités à critiquer ce projet de loi sans démontrer cette collaboration que nous voulons obtenir de tous les Canadiens à l'heure actuelle. Encore aujourd'hui, le premier ministre et le ministre des Finances (MM. Trudeau et MacEachen) et d'autres membres du Cabinet, orientés dans le secteur économique, ont rencontré des groupes, des syndicats pour tenter d'obtenir d'eux cette collaboration à laquelle je fais allusion depuis le début de mon discours. Il est évident que si nous ne réussissons pas à obtenir cette collaboration, il sera difficile de traverser la crise économique.

• (2100)

Si le premier ministre du Canada, monsieur le président, si le ministre des Finances et si tous les ministres et tous les députés de ce côté-ci de la Chambre peuvent faire des efforts et rencontrer des groupes qui nécessairement ne partagent pas toujours leur avis, il faut nécessairement s'interroger: Comment se fait-il que nos amis d'en face ne peuvent pas en faire autant? Pourquoi le chef de l'opposition ne peut-il pas lui également convaincre ses amis à travers le pays que nous devons regarder la situation actuelle en face et que nous devons tenter tous ensemble de trouver des solutions? Pourquoi le chef du Nouveau parti démocratique ne peut-il pas s'asseoir avec ses amis les syndicalistes pour voir avec eux quel genre de solutions nous pourrions trouver pour régler les problèmes de l'inflation au pays? C'est dans cette direction, monsieur le président, que nous devons travailler. C'est dans cette direction où tous les députés de cette Chambre ou tous les groupes, ou tous les individus au pays qui sont concernés et qui sont intéressés par la situation économique et surtout à trouver des solutions à la situation économique peuvent faire en sorte de contribuer au succès de la tâche que s'est fixé le gouvernement présentement.

Monsieur le président, il est évident que l'entreprise privée aura également un grand rôle à jouer dans ce domaine. Si le premier ministre, les ministres et tous les gens qui sont concernés par la situation rencontrent tous les secteurs de l'entreprise privée, c'est justement pour les convaincre qu'eux également doivent faire en sorte de contribuer à enrayer le problème présentement. Il faut que l'entreprise privée soit solidaire du gouvernement à l'heure actuelle pour sortir de ce problème. Nous avons vu dernièrement, monsieur le président, surtout après le budget et la rencontre qu'a eu le gouvernement avec des milieux d'affaires, certains commentaires de la presse à l'effet qu'ils étaient prêts à collaborer avec le gouvernement pour tenter d'apporter des solutions aux problèmes économiques. Vous me permettrez, monsieur le président, de citer entre autres un article de *La Presse* où les hommes d'affaires ont déclaré qu'ils étaient prêts à collaborer avec le ministre des Finances pour trouver des solutions à la situation économique. Je cite:

> La rencontre entre le premier ministre Trudeau et plusieurs de ses ministres, avec une quarantaine d'hommes d'affaires qui représentent les plus grandes entreprises canadiennes s'est terminée sur une note optimiste. La collectivité industrielle du pays est disposée à collaborer avec le gouvernement pour ramener l'inflation à un taux de 6 p. 100 et, en conséquence, les compagnies vont tenter de limiter leurs hausses de prix à ce niveau.

Le président du Conseil d'administration de la Power Corporation, monsieur le président, M. Paul Desmarais, a résumé la rencontre aux journalistes de la façon suivante: Il y a eu un consensus, les hommes d'affaires présents ont appuyé massivement le gouvernement. C'était unanime! Il faut combattre ensemble l'inflation, le gouvernement fédéral, les provinces, les entreprises et les travailleurs! Il faut ramener le déficit et le taux d'intérêt au plus bas! Je crois, monsieur le président, qu'une telle déclaration, à la suite d'une rencontre qui a réuni 40 hommes d'affaires, est très explicite. Si nous avons dans le pays,—et je citerai d'autres exemples plus tard, monsieur le

président, des hommes d'affaires qui sont disposés à collaborer avec le gouvernement canadien pour y réduire le taux d'inflation au pays, tous et chacun devront y contribuer.

Lorsque nous parlons, monsieur le président, dans cet article de *La Presse*, de consensus, nous devons en premier lieu obtenir le consensus au sein de cette Chambre, et c'est ce que je demande à mes amis d'en face. Pourquoi sont-ils également incapables de procurer à ce gouvernement le consensus que les hommes d'affaires, que les syndicats, que les travailleurs, que les syndiqués à la grandeur du pays sont disposés à offrir à ce gouvernement? Comment se fait-il que nos amis d'en face soient incapables, eux également, de faire leur bout de chemin, d'oublier leur «partisanerie» politique et peut-être à cause de quelques votes qu'ils pourraient gagner dans quelque circonscription, dans quelque région du pays, de nous donner ce consensus, de faire en sorte que nous puissions, au terme de ces deux années, sortir de la situation économique actuelle? Ils acceptent, monsieur le président, le fait que nous devons combattre l'inflation, qu'il faut prendre toutes les mesures pour enrayer les problèmes économiques actuels, mais je me demande pourquoi, monsieur le président, ils ne veulent pas offrir ce consensus au gouvernement. Pourtant, nous avons des hommes d'affaires qui sont prêts à le faire. Nous avons des syndicats qui sont également prêts à le faire. Et je suis sûr que nos amis à l'extrême gauche n'aiment pas tellement voir le président du Conseil du travail du Canada sortir d'une réunion avec le premier ministre (M. Trudeau) et le ministre des Finances (M. MacEachen), et se dire confiant que nous allons en arriver à des solutions.

Il est évident que nos amis n'aiment pas tellement voir le président, j'irais presque dire le président de leur parti, faire de telles déclarations. Mais dans la situation comme nous la connaissons présentement, voilà un homme qui est capable de s'asseoir et de dire au premier ministre et au ministre des Finances: C'est vrai que nous avons des problèmes, mais je vais peut-être mettre de côté certaines opinions parfois politiques, parfois syndicales, pour regarder avec vous si nous ne pourrions pas trouver des solutions pour sortir de ce problème économique. Cette coopération que nous demandons depuis le discours du budget, nous la demandons également à nos amis d'en face, et on se demande pourquoi ils ne veulent pas la donner quand beaucoup de leurs concitoyens, de leurs électeurs, l'ont offerte au gouvernement cette collaboration, comment se fait-il qu'eux ne soient pas capables, pour une fois, monsieur le président, de s'élever au-dessus de toute «partisanerie» politique et de faire en sorte que cette Chambre des communes et que l'autre Chambre puissent dire que nous allons nous unir pour travailler dans un but commun, pour faire en sorte qu'au terme de ces deux années nous puissions sortir de cette situation économique et faire en sorte que chaque Canadien, dans chaque circonscription, dans chaque région, dans chaque province, puisse profiter des richesses du pays.

Quand nous étudions les commentaires que nous pouvons recueillir à la grandeur du monde, nous constatons que tous et chacun envient le Canada en disant que c'est un pays où les richesses sont innombrables. Tous et chacun nous devrions penser à ce fait et dire que pour une fois nous avons la possibilité de nous unir et de coopérer pour faire en sorte que le Canada continue à être un des pays du monde que tous les chefs d'États pourront prendre comme exemple en disant: Voilà un pays où la population a mis de côté toute son option personnelle, toute son option politique et a travaillé ensemble pour sortir d'une situation économique extrêmement difficile qui est semblable à travers le monde. Voilà, monsieur le président, la seule chose que nous demandons à nos amis d'en face et à toute la population canadienne. Il est évident que certains peuvent nous reprocher de le demander en premier lieu à une catégorie de personnes qui travaillent à l'intérieur de cadres bien définis, de secteurs bien définis, et comme je le signalais tantôt, qui ont certains privilèges comparativement à d'autres citoyens canadiens. Au sein de la Fonction publique et de toutes les compagnies de la Couronne, il va sans dire que tous ces individus ont des avantages et des privilèges que d'autres n'ont pas au Canada.

• (2110)

Monsieur le président, vous êtes certainement au courant,—vous devez l'avoir fait dans votre propre bureau de circonscription,—et la majorité, la grande partie des députés à la Chambre également, lorsque vous travaillez à votre bureau dans votre circonscription, et qu'un individu de 45 ans ou de 50 ans vient vous rencontrer et que sa compagnie a fermé ses portes au cours des derniers jours, et qu'il vient vous voir pour solliciter un emploi dans une autre sphère d'activités ou dans une sphère connexe où on pourrait le réorienter, et que cet individu vous dit que cela fait 25 ou 30 ans qu'il travaille dans la même industrie, qu'il ne lui est jamais venu à l'esprit que sa compagnie pouvait fermer ses portes, cet individu vient vous voir et il vous dit qu'il a encore deux, trois enfants au niveau scolaire, et qu'il n'a aucune possibilité. Il est évident, monsieur le président, que ce sont des cas que tous et chacun vivent et ce gouvernement a pris des dispositions pour arrêter ce que nous vivons à l'heure actuelle à la grandeur du pays.

Nous avons évidement pris plusieurs mesures pour tenter d'apporter des réponses à ces individus. J'aurai peut-être l'occasion d'en citer quelques-unes tantôt. Mais je peux vous le dire, monsieur le président, vous qui représentez une circonscription de fonctionnaires, cela me surprendrait que vous puissiez me dire que lors de vos périodes de bureau des fonctionnaires sont venus vous dire, soit un vendredi ou un lundi matin, qu'ils avaient perdu leur emploi parce que leur industrie ou leur compagnie avait fermé ses portes. Je ne crois pas que le gouvernement ferme ses portes prochainement, ni fédéral, ni provincial ni municipal. Ce sont des problèmes que nous rencontrons par contre dans d'autres municipalités. Et c'est là l'avantage que possède tout individu, homme ou femme, qui travaille pour quelque organisation gouvernementale. Et ce que nous leur demandons, monsieur le président, c'est cette collaboration à laquelle je faisais allusion tantôt pour permettre à d'autres citoyens canadiens qui n'ont pas cette possibilité, de travailler dans des endroits sécuritaires et où, du jour au lendemain, ils perdent leur emploi et il est presque impossible d'en trouver un autre. Évidemment, nous avons des mesures, nous avons des programmes, nous avons des projets en marche au Canada pour répondre à ces attentes. Permettez-moi de seulement vous signaler la nouvelle Loi que nous venons d'adopter sur la formation professionnelle, aux termes de laquelle nous allons dépenser 1 milliard de dollars au cours de cette année pour pallier des situations critiques à travers le pays, où les travailleurs de tous âges ont perdu leur emploi dû

aux changements technologiques qui sont survenus à l'intérieur de ces industries.

Nous allons permettre à des milliers de travailleurs de se recycler dans certains domaines par ces programmes de formation pour répondre aux changements technologiques, pour changer de compagnie, pour aller dans d'autres domaines. Peut-être que certains de mes amis d'en face pensent que nous rêvons, mais ils devraient regarder les faits et voir que présentement des cours se donnent à la grandeur du pays pour recycler les travailleurs et leur permettre d'acquérir cette expérience et ce renouveau technologique afin d'avoir des emplois, dans des nouveaux domaines, dans des industries où on a vu des changements majeurs au cours des dernières années. Voilà, monsieur le président, des domaines où nécessairement notre gouvernement a injecté des montants d'argent considérables pour recycler ces gens.

Il est évident que par notre nouveau budget et les nouvelles mesures qui ont été annoncées nous ne croyons pas que nous allons obtenir des résultats instantanés et que nous allons pouvoir nous rendre compte que demain, après demain ou peut-être même la semaine prochaine au cours des prochains mois nous allons avoir des répercussions tangibles à la grandeur du pays. Ce que nous voulons c'est dès maintenant prendre des mesures afin de provoquer au cours des prochains mois, et surtout de la prochaine année, à la grandeur du pays, cette réaction et cette collaboration que nous attendons de tous et de chacun, parce que nous voulons faire en sorte que l'évolution de l'ensemble de l'économie canadienne puisse atteindre ce que nous croyons être capables de faire au cours des prochaines années.

Évidemment, monsieur le président, même si certains de nos amis disent que nous rejetons toujours le blâme sur d'autres pays, nous devons quand même examiner la conjoncture internationale. Mes amis d'en face et tous les Canadiens qui pensent que le Canada, par le nouveau budget ou par les mesures que nous allons prendre, va régler les problèmes économiques du monde font évidemment fausse route. Il est impensable de croire que nous, le peuple canadien, environ 24 ou 25 millions d'habitants, même si nous avons un pays très prospère, un pays où les richesses naturelles abondent, nous allons être capables de prendre des mesures pour régler les problèmes économiques des États-Unis, de la Grande-Bretagne, du Japon, de l'Italie, de l'Allemagne de l'Ouest. Un de mes amis disait tantôt qu'on rêvait en couleurs. Je crois que ce sont eux, monsieur le président, qui rêvent en couleurs en demandant à ce gouvernement de prendre des mesures qui vont régler tous les problèmes du monde.

Il est évident que nous prenons des mesures à l'heure actuelle qui peuvent sembler draconniennes aux yeux de beaucoup de gens, mais nous devons les prendre, monsieur le président. Nous devons premièrement démontrer au Canada que ce gouvernement est responsable, qu'il veut prendre des dispositions au cours des deux prochaines années pour rétablir la confiance et le climat économique que nous avons connu à la grandeur de ce pays. Il serait utopique de croire que nous sommes capables à l'intérieur de notre propre pays de prendre des mesures pour régler le problème de tous les autres pays. Et ceux, autant des partis d'opposition que de la population en général, qui pensent que nous sommes capables de poser ce geste, rêvent en couleurs. Nous allons commencer par faire en sorte qu'à l'intérieur de notre propre pays nous soyons capables de prendre les mesures nécessaires pour rétablir ce climat de confiance et aider les gens.

Vous me permettrez, monsieur le président, d'aborder peut-être un autre point de ce projet de loi C-124 grâce auquel au cours de ces deux prochaines années on va récupérer de l'argent par le gel des salaires à 6 et 5 p. 100, mais nous allons réinvestir ces sommes dans des endroits au pays qui en ont extrêmement besoin. Et vous me permettrez, monsieur le président, de parler de ma propre région, l'Est du Québec, la Gaspésie, et particulièrement la circonscription de Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine. Peut-être que nos amis d'en face et quelques autres députés de cette Chambre ne sont pas au courant que dans la Gaspésie présentement et dans Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine nous avons des taux de chômage qui se situent entre 50 et 60 p. 100. Ce sont des Canadiens comme les autres, monsieur le président, ce sont des Canadiens qui ont le droit et qui ont la possibilité également d'avoir les mêmes privilèges et les mêmes droits que tous les autres Canadiens. Et c'est cela la responsabilité de ce gouvernement, monsieur le président, c'est de faire en sorte que nous puissions récupérer des sommes d'argent dans d'autres secteurs d'activités pour venir en aide à ces gens, monsieur le président, dans des régions défavorisées, dans des régions également où cette population veut avoir accès à toutes les richesses de ce pays. Et justement avec les sommes que nous allons récupérer et réinvestir dans la création directe d'emplois, nous allons pouvoir au niveau des programmes de développement communautaire procurer de l'emploi à ces gens qui, dans beaucoup de cas, au cours de la période estivale et au début de l'automne, devront faire face à l'échéance de leurs possibilités de retirer de l'assurance-chômage et qu'ils n'auront pas eu l'occasion, au cours de cette période estivale, de reprendre le travail saisonnier qu'ils avaient au cours des dernières années, à cause de la situation économique. C'est à ces gens, monsieur le président, que nous allons rendre service, que nous allons permettre de travailler pendant des périodes de 20 à 40 semaines pour continuer à donner à leur femme, à leurs enfants, les mêmes possibilités dont jouissent tous les autres Canadiens à la grandeur du pays.

Ce sont elles les décisions qu'a eu à prendre ce gouvernement, monsieur le président. Nous les avons prises, parce que notre parti a toujours travaillé pour faire en sorte que tous les Canadiens à la grandeur du pays, où qu'ils soient, quoi qu'ils fassent, aient les mêmes possibilités et les mêmes avantages. Monsieur le président, il est évident que par ce projet de loi C-124 et par les mesures qui ont suivi le budget nous demandons à la majorité de la population canadienne, à certains secteurs de la population canadienne, de faire certains sacrifices. Mais nous devons, par ce projet de loi et par les autres mesures, nous convaincre que nous sommes capables, et si nous voulons traverser cette situation difficile nous devons, en premier lieu, à titre de gouvernement et je pense que nous l'avons démontré, être convaincus que nous sommes capables de traverser la situation actuelle. Mais en premier lieu, monsieur le président, je crois que chaque député, chaque individu à la grandeur du pays, doit premièrement se convaincre lui-même

que nous sommes capables, que nous avons les moyens nécessaires, que nous avons les capacités, que nous avons les richesses naturelles à la grandeur du pays, de sortir de cette situation économique.

Il est difficile pour un individu, monsieur le président, de tenter de convaincre d'autres de ses concitoyens ou d'autres de ses amis s'il n'est pas convaincu lui-même que nous avons les possibilités. Et c'est cette orientation et cette philosophie que doit développer chaque Canadien à l'intérieur de lui-même, que nous sommes capables avec tout ce que nous possédons à l'intérieur de ce pays, avec les immenses richesses naturelles que nous avons, de sortir de cette situation économique. Et c'est la seule façon, monsieur le président, pour chaque Canadien, pour chaque groupe, pour chaque association, pour chaque syndicat, pour chaque homme d'affaires, de convaincre son entourage que nous sommes capables et que nous pourrons atteindre ce renouveau économique que nous recherchons tous et que nous allons atteindre au terme de ces deux années si chaque individu est capable de faire sa part, et c'est ce que nous demandons, faire sa part, premièrement pour la situation économique, et de se convaincre lui-même que nous sommes capables, monsieur le président!

• (2120)

[*Traduction*]

M. Friesen: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Sans chercher à critiquer ce que le député vient de dire, je tiens à ce qu'il sache que sa cousine est beaucoup plus agréable à écouter et surtout à regarder.

M. l'Orateur adjoint: Ce n'est pas un rappel au Règlement. La parole est au député de York-Sunbury (M. Howie).

M. Benjamin: Où étaient les conservateurs hier et avant-hier?

L'hon. J. Robert Howie (York-Sunbury): Celui qui compte est ici, monsieur le Président.

Le Canada est dans les ennuis jusqu'au cou. Nous avons désespérément besoin d'une solution pour aider les victimes du chômage et tous les Canadiens qui doivent faire face à des taux d'inflation sans précédent. Il faut agir vite. C'est une question de conscience sociale.

Notre taux de chômage est aussi élevé qu'au cours de la crise de 29 où il se situait entre 11 et 20 p. 100. Dans le secteur public, il s'élève actuellement à 15 p. 100. Ce sont des chiffres terrifiants et que tout Canadien qui se donne la peine de réfléchir jugera inacceptables. Par-dessus le marché, nous avons un taux d'inflation annuel de plus de 11 p. 100. Le nombre de faillites bat tous les records et la faiblesse de notre dollar montre bien que les investisseurs n'ont pas confiance dans le Canada. C'est très dur à accepter, monsieur l'Orateur, car nous savons que notre pays possède des ressoures extraordinaires et très abondantes; je veux parler autant de ses richesses naturelles que de ses ressources humaines.

On peut se demander comment cela a pu arriver. Comment un pays comme le nôtre peut-il se retrouver dans une telle situation? Je vais vous le dire. Comme le président du Conseil du Trésor (M. Johnston) l'a expliqué, les investissements et les bénéfices des sociétés ont diminué de façon alarmante. La demande de marchandises a baissé au Canada et sur nos marchés étrangers. Nos usines ne produisent qu'à 75 p. 100 de leur capacité. Depuis quelques années, nous nous plaçons avant-derniers des autres pays industrialisés pour ce qui est de notre taux de productivité industrielle. Les taux d'intérêt sont plus élevés au Canada que dans la plupart des autres pays industrialisés. Quelle situation pitoyable pour un pays aussi riche!

Pour voler au secours du Canada, les piteux chevaliers à l'armure ternie ont mis au point un plan de relance économique. Il y a d'abord eu un budget, le troisième, un budget désespéré plutôt qu'inspiré. La façon dont on traite les pensionnés près du seuil de la pauvreté est proprement honteuse. Ils doivent se contenter de l'indexation sur le coût de la vie de 6 p. 100 comme les présidents des grandes sociétés de la Couronne. Ils ont pourtant travaillé pour améliorer notre niveau de vie et connu des périodes plus difficiles que celle-ci. Voilà comment le gouvernement libéral les remercie.

Je pense que tous les Canadiens préféreraient que nous traitions nos parents et les parents de tous ceux de notre génération avec compassion et respect et que nous éliminions cette disposition ignominieuse. Et que dire du projet de loi C-124, la loi sur les restrictions salariales du secteur public, comme on l'appelle, qui vise à réduire les augmentations salariales des fonctionnaires afin de vaincre l'inflation.

Monsieur l'Orateur, l'imposition de restrictions est un objectif louable, mais encore faut-il que cela aille dans le bon sens. Parlons-nous vraiment des mêmes choses? Pour ma part, je pense que le gouvernement a une interprétation très personnelle de ce que sont des restrictions. Si l'on se fie au passé, il faudra attendre avant de voir si le gouvernement est sérieux lorsqu'il parle de restrictions. Dans son budget de novembre, il s'était engagé à réduire ses dépenses de 22 p. 100. Or, seulement sept mois plus tard, ses dépenses ont augmenté de 20 p. 100. Est-ce là le type d'exemple que les Canadiens doivent suivre?

Le gouvernement devrait montrer l'exemple. Mais ce n'est certainement pas ce qu'il a fait jusqu'à maintenant. Le projet de loi C-124 traite de façon injuste les gens considérés comme fonctionnaires fédéraux. Les soldats et les sous-officiers, par exemple, qui sont mal payés, doivent risquer leur vie en temps de crise, être prêts à déménager avec leur famille à bref délai, payer toujours plus pour leur logement et les services publics, utiliser de l'équipement démodé et souffrir des conséquences d'un manque de personnel. Pourtant, ils sont visés par la même limite de 6 p. 100 que les officiers supérieurs, les ministres, les généraux et les amiraux. Nous ne devrions pas pénaliser les simples soldats et les sous-officiers.

Il est évident que les dispositions relatives aux syndicats œuvrant dans le domaine des transports risquent de poser certains problèmes. En effet, en vertu de ces dispositions, les restrictions applicables aux employés du CN ne seront pas celles applicables aux employés de CP Rail. En outre, les augmentations des employés de CP Air, d'Eastern Provincial Airways et d'autres compagnies aériennes régionales ne seront pas plafonnées comme celles des employés d'Air Canada. On pourrait espérer que ces mesures seront appliquées, dans les faits, de façon équitable pour toutes les personnes œuvrant dans le domaine des transports.

Or ce n'est pas le cas. Je suis en faveur de restrictions, mais il me tarde de corriger ces injustices en comité, afin que je sois en mesure, ainsi que tous les Canadiens, d'appuyer l'objectif de ce projet de loi lorsqu'il nous sera présenté.

Je préférerais que le gouvernement dépose au Parlement un programme global de réduction de ses dépenses qui offrirait des services publics à tous les Canadiens au moindre coût possible. Il faut confier aux comités le droit de mettre sur la sellette tous ceux qui, dans le passé et dans l'avenir, ont ou auront, de par leurs décisions folles et inonséquentes, coûté des millions de dollars aux Canadiens. Il est essentiel de réduire ou de reporter à plus tard les dépenses discrétionnaires de la plupart des ministères. Pour amorcer la reprise économique, je recommande la suppression de l'impôt sur les gains en capital et propose d'apporter des changements importants à l'AEIE dans le but d'attirer les investissements dont nous avons sérieusement besoin. Je crois qu'il est possible d'exercer un contrôle sur l'utilisation de nos ressources et les avantages dont doivent jouir les Canadiens sans aller jusqu'à décourager les investissements comme nous le faisons maintenant. Il me semble que les recettes tirées de l'impôt sur les gains en capital sont faibles par rapport aux sommes que produirait l'imposition des revenus engendrés par les investissements. Je propose d'offrir à la recherche et au développement industriel d'importantes mesures fiscales d'incitation qui fourniront à l'industrie canadienne un avantage concurrentiel dont elle a sérieusement besoin sur les marchés étrangers et qui est indispensable au redressement de l'économie et au développement du Canada.

• (2130)

Enfin, monsieur l'Orateur, je propose d'adopter des mesures d'indexation plus souples qui viseront à indexer complètement le salaire des travailleurs à faible revenu sur le coût de la vie et à ne pas indexer les revenus des personnes aisées qui gagnent $50,000 et plus, y compris les gros bonnets comme les ministres, les sous-ministres et les députés. Cela constituerait, selon moi, un moyen plus juste et plus équitable de mener la lutte contre l'inflation.

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur l'Orateur, il existe un dicton dont je ne sais plus d'origine, selon lequel ceux qui ne tirent pas de leçon de l'histoire sont condamnés à la répéter. Nous en sommes là aujourd'hui; nous sommes au même point qu'en 1975. Je citerai également une autre phrase, en espérant que les ministériels ou les députés de l'opposition officielle pourront en identifier l'auteur. Celui-ci disait que les travailleurs passent avant et par-dessus le capital et que sans les travailleurs, le capital ne peut pas fonctionner. Je ne suis pas certain que mes collègues des deux autres partis sauront qui a prononcé ces paroles. Pour leur gouverne, donc, je leur rappellerai que c'est Abraham Lincoln qui l'a dit, en 1856. Si vous possédez un million de dollars et que personne ne veut travailler pour vous, votre capital ne vaut rien.

Le principe même de ce projet de loi est mauvais, monsieur l'Orateur. Le projet lui-même est mauvais. Si, par voie législative, vous limitez le salaire et les avantages d'un groupe, si vous restreignez ses droits, la porte est alors grande ouverte pour agir de la même façon envers tout autre groupe. On aurait pu croire que, par les temps qui courent, le gouvernement et le Parlement auraient proposé des mesures législatives qui soient un défi pour le pays tout entier, qui nous placent tous sur un pied d'égalité en vue de cette lutte qui constitue une urgence nationale en matière d'économie, des mesures qui puissent nous sortir de la dépression. Nous sommes en pleine crise, n'essayons pas de nous leurrer avec des mots comme «récession». J'ai dit que ceux qui ne tirent pas de leçon de l'histoire sont condamnés à répéter leurs erreurs et il suffit pour s'en convaincre de se reporter aux délibérations du hansard paru entre 1928 et 1938. Je voudrais si vous le voulez bien vous en citer quelques extraits:

> Pendant l'été les événements qui ont suivi commencaient déjà à étendre leur ombre sur la finance internationale ... Le moratoire d'un an proposé par le président Hoover fut accueilli comme un signe précurseur d'une reprise de la confiance dans le monde, mais cet optimisme fut malheureusement de courte durée ... Les Canadiens peuvent avec satisfaction considérer ce qu'on a accompli.

C'est là ce qu'a déclaré un certain E. N. Rhodes, ministre des Finances, le 6 avril 1932 ainsi qu'en témoignent les pages 1736 et 1737 du hansard. C'était un conservateur. Voyons une autre citation. Celle-ci était une vraie tirade, dont voici des extraits:

> Il y a, par exemple, un relèvement du chiffre de la dette publique qui atteint un total inconnu jusqu'ici dans l'histoire du Canada ... Dans les cas où l'on aurait pu espérer certaines diminutions dans le coût général de l'administration, ces diminutions ont été minimes ...
>
> Les honorables membres de la droite se sont efforcés de prouver que cet état de choses était dû aux conditions mondiales.

C'est ce qu'a déclaré le très honorable chef de l'opposition officielle libérale, un certain William Lyon Mackenzie King, le 26 avril 1932. Cet extrait figure aux pages 2351 et 2352 du hansard.

Passons à une autre:

> Les statistiques de notre industrie et de notre commerce attestent de façon indiscutable la reprise des affaires.

C'est une situation que le ministre des Finances, M. Rhodes, a faite le 18 avril 1934 ainsi qu'en témoigne la page 2259 du hansard.

Passons si vous le voulez bien à l'autre camp, car je voudrais montrer que ces deux partis constituent la même fine équipe. Voici une autre citation:

> Accusés comme nous l'avions été d'avoir augmenté l'impôt sur le revenu, le ministre a fait preuve de franchise l'autre soir quand il a déclaré qu'il l'avait augmenté légèrement. Et nous constatons la même situation dans tous les domaines.

Cette déclaration qui figure à la page 1430 du hansard a été faite par R. B. Bennett le 2 mars 1937. Monsieur l'Orateur, le leader de l'opposition de l'époque qui avait fait partie du gouvernement de 1930 à 1935, a proposé un amendement au budget libéral en disant ceci:

> Cette Chambre regrette que le gouvernement ait négligé de prendre les mesures efficaces pour remédier au problème du chômage.

Qu'avons-nous aujourd'hui? Les Herbert Hoover, les R. B. Bennett et les Mackenzie King nous disent encore une fois—ils n'ont pas tiré de leçon du passé—de nous serrer la ceinture, de faire preuve de modération et choisir des gens qui sont des victimes faciles pour leur tomber dessus. Ceux qui ont déclaré au cours de la période difficile des années 1930 que la prospérité était au coin de la rue nous répètent la même chose aujourd'hui. Il suffit de limiter à 6 p. 100 les hausses de traitement des fonctionnaires et des employés des sociétés de la Couronne pour qu'automatiquement, tous les autres secteurs de l'économie se précipitent pour restreindre volontairement leur propre augmentation de traitement à 6 p. 100.

Je n'ai pas vu une telle débâcle, une telle ruée de volontaires à l'extérieur de la Chambre ni ailleurs dans le pays, mais ceux qui ne tirent aucune leçon de l'histoire et qui répètent aujourd'hui les mêmes erreurs, nous font des remarques comme:

Oui, je continuerai à soutenir M. Bouey. Je conviens que nos taux d'intérêt doivent s'aligner sur ceux des États-Unis.

Il s'agissait du député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie). Imaginez donc!

● (2140)

Puis il y a une autre phrase:

Nous avons envisagé une autre solution que celle du gouvernement mais n'en avons pas trouvé. Pour le moment, la meilleure position à prendre est bien celle que préconisent les libéraux.

Cette phrase, parue dans le *Star* de Toronto du 5 mai dernier, émanait du très honorable représentant de Yellowhead (M. Clark).

Au fait, c'est au cours d'une entrevue accordée au réseau CTV, le 7 juin 1981, que le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) a fait la remarque que je viens de citer. Les libéraux étaient en place depuis quelque temps à peine et ils nous vantaient déjà les mérites du gouverneur Bouey et du gouvernement libéral.

Nous devons considérer la question d'honnêteté et d'intégrité en politique fédérale. J'ai une autre citation à vous soumettre. La voici:

. . . Nos chefs doivent se montrer un peu moins honnêtes. Nous sommes trop francs, nous ne sommes pas assez retors. C'est ce que je nous reproche.

Ces propos étaient attribués au député de Saint-Jean-Ouest dans le Rapport Watson du 4 février 1979.

C'est le même député qui, selon la revue *Maclean's* du 12 juillet 1981 aurait déclaré:

Le gouvernement vogue à la dérive. Il n'a aucune solution à offrir. Si je vous disais ce que je ferais, nous ne serions jamais élus.

C'est le député de Saint-Jean-Ouest qui a dit cela, pas moi.

Pour ce qui est des contrôles et des salaires, voici une autre citation:

Que comporte le budget? Il y a une initiative importante . . . l'introduction des restrictions salariales dans la Fonction publique. C'est un domaine dans lequel le gouvernement est en retard sur plusieurs provinces canadiennes . . . qui toutes, soit dit en passant, avaient alors des gouvernements conservateurs.

Je lis le reste de la citation:

Nous sommes soulagés d'apprendre qu'il commence à se rendre compte que les dépenses gouvernementales sont une grande cause des problèmes économiques actuels. C'est un pas dans la bonne direction.

Ces paroles ont été prononcées par le très hon. chef de l'opposition à l'égard des mesures restrictives imposées aux fonctionnaires et aux employés des sociétés de la Couronne du Canada.

Aucun des deux partis n'a compris quoi que ce soit. Aucun d'eux n'a le courage d'innover ou d'aller plus loin.

Je ne suis qu'un pauvre petit gars des Prairies et j'ai toujours compris que plus on demande, plus on finit par payer cher. Ce n'est pas sorcier. Si les taux d'intérêt sont élevés, il va de soi que tout augmente. J'ai toujours pensé, même écolier, que c'était automatique. Vous payez plus cher tout ce que vous achetez. Les taux hypothécaires sont plus élevés, les chômeurs plus nombreux. Les coûts de production sont plus élevés et, habituellement, le coût de la vie augmente lorsque les taux d'intérêt ne cessent de grimper ou sont maintenus à un niveau élevé. C'est l'évidence même. La cause est entendue d'avance. La politique de taux élevés d'intérêt s'est soldée par un taux élevé de chômage, un coût de la vie élevé, des faillites et ainsi de suite.

Pourquoi le gouvernement libéral et l'opposition conservatrice s'accrochent-ils à quelque chose qui est passé de mode dans les sombres années 30? Ces mesures n'ont pas fonctionné alors, elles ne fonctionnent pas davantage aujourd'hui et on ne pourra jamais rien en attendre de bon.

Certains de mes collègues ont expliqué comment ce bill restreignait certaines libertés. J'étais ici quand nous avons voté la loi sur les mesures de guerre. Ceux d'entre nous qui se sont opposés à cette mesure et les autres qui en ont été empêchés par la clôture ont été justifiés par la suite par l'ancien député d'Halifax et ancien chef du parti progressiste conservateur—et si les conservateurs avaient été assez futés, ils l'auraient gardé et il serait premier ministre actuellement—qui a dit quelques années plus tard qu'il aurait dû faire comme Tommy Douglas. Il aurait alors voté contre l'application de la loi sur les mesures de guerre. Il se peut que dans quelques mois ou quelques années, le chef de l'opposition officielle dise qu'il aurait dû voter contre cette mesure puisqu'elle s'oppose aux principes de la négociation.

Cette mesure supprime la protection contre le harcèlement sexuel. Elle interdit de négocier un congé parental, des pensions pour les travailleurs à temps partiel, des congés annuels, des congés payés, un congé de préretraite, la classification des postes, la sécurité d'emploi, les transformations techniques, l'adjudication de contrats, les régimes de soins dentaires et médicaux, l'amélioration des congés de décès et des procédures d'étude des griefs. Tout cela est balayé. C'est une nouvelle loi sur les mesures de guerre. Ce n'est pas le genre de mesure qu'un Parlement ou un parti politique doit envisager pour atténuer une crise économique ou une récession nationale. C'est clair comme le jour.

Selon nous, il existe une solution différente. Nous ne disons pas que c'est l'unique solution. Mais c'est quelque chose de différent, quelque chose de mieux et qui diffère des solutions habituelles. Pour régler ce problème, pour obtenir la collaboration, en fait, le soutien enthousiaste de nos concitoyens, il nous faut adopter des mesures qui ne sont pas seulement justes mais sont perçues comme telles. Nos concitoyens estiment que nous devrions tous contribuer à mettre un terme à la récession et à relancer l'économie et que chacun devrait être traité avec justice et équité. Je ne pense pas, et je doute qu'il y en ait un seul qui le pense, que cette mesure amènera par le fait même nos concitoyens à se dire: «Eh bien, ils ont limité les hausses salariales des fonctionnaires et des employés des sociétés de la Couronne à 6 p. 100 l'an prochain et à 5 p. 100 l'année suivante.» Et qu'ayant constaté ce résultat, ils accepteront volontairement de limiter leurs propres revendications.

● (2150)

J'ai parlé à mon avocat, à mon médecin, à mon expert-comptable et à mes collègues courtiers, et aucun d'eux n'a offert d'emboîter le pas. En fait, ils trouvent cela drôle. Que je sache, M. Bronfman n'a pas parlé de partager le sort des fonctionnaires. Il a touché suelement $1,064,288 l'an dernier. A ma connaissance, il n'a pas consenti à s'en tenir à une hausse de 6 p. 100 l'an prochain et de 5 p. 100 l'année suivante. Je ne vois pas pourquoi il ne le ferait pas, puisqu'une hausse de 6 p. 100 représenterait une somme additionnelle de $63,800 et que cela lui permettrait d'être fidèle à l'esprit de cette mesure législative. Et puis, il y a A.-J. de Grandpré de la grande maison Bell. L'an dernier, le pauvre n'a touché que $626,000. Pas même lui ne s'est empressé d'offrir de suivre l'exemple que l'on force les fonctionnaires et les employés des sociétés de la Couronne à donner et de se contenter d'une hausse salariale de 6 p. 100, qui donne la somme dérisoire de $37,500. Il n'a pas l'air pressé de le faire.

Passons maintenant aux sociétés de la Couronne. Eh bien, en vertu de la loi, les employés du CN recevront une hausse de 6 p. 100 l'an prochain et une autre de 5 p. 100 l'année suivante. M. LeClair, nouveau président de la société de la Couronne, n'a reçu que quelque $240,000 l'an dernier.

Une voix: Plutôt $200,000.

M. Benjamin: Peut-être n'était-ce que $200,000. Nous finirons par l'apprendre un jour de l'Interstate Commerce Commission des États-Unis, mais admettons que ce n'était que $200,000. Le pauvre diable devra accepter d'obtenir une hausse de $12,000 seulement l'an prochain, soit tout le revenu que touchent en une année les concierges et autres employés peu rémunérés de la Fonction publique. Je m'attends vraiment à apprendre dans une semaine ou deux la nouvelle fracassante que M. LeClair a consenti à ce que son traitement soit bloqué. Il ne touchait que $200,000, mais qui ne consentirait à ce que la hausse de son traitement de $200,000 soit plafonnée, ce qui lui rapporterait encore $12,000?

Ce n'est pas le bon moyen de lutter contre l'inflation ou de résoudre une grave crise économique. Nous ne devrions pas faire ce qui s'est fait dans les sales années 30, ni ce qu'on a tenté de faire en 1975; ça n'a pas fonctionné. J'ai entendu un député qui est intervenu avant moi parler de remettre les gens au travail. C'est ce qu'on fait R. B. Bennett et Mackenzie King. J'ai été témoin des camps de travail des sales années 30: 25c. par jour et la soupe. Leur solution consiste à s'attaquer aux victimes, non aux coupables. Les premiers à qui on s'en prend sont les premières victimes de l'inflation et de la récession économique: les salariés, les retraités et les gens à faibles revenus. Les libéraux, appuyés par les conservateurs, comme ce fut le cas lors des sombres années 30, s'attaquent à la population.

S'ils veulent donner l'exemple aux Canadiens, ils feraient mieux de commencer par le sommet de la pyramide. Ils devraient dire à l'élite sociale, aux institutions financières et aux hauts salariés, et notamment aux députés, qu'il leur faudra ouvrir la voie. Le pire des injustices consiste à ne pas imposer de restrictions à ceux qui, en fait, sont à l'origine du marasme économique.

Le ministre des Finances (M. MacEachen) et son prédécesseur croient tous deux que l'arrivée de M. Gerald Bouey à la Banque du Canada est la meilleure des choses qui ait pu nous arriver depuis l'invention du fil à couper le beurre. Les deux se sont ralliés à sa politique de cherté de l'argent, Or, ils se trompent fondamentalement. Pour nous sortir de ce marasme, de cette crise nationale, il nous faut tout d'abord nous attaquer aux taux d'intérêt. Le gouvernement doit ordonner à la Banque du Canada de ramener dès demain les taux d'intérêt au niveau de l'inflation, ou 1 p. 100 au-dessus, pas plus. Si, pour ce faire, il faut imposer des contrôles sélectifs des changes, ou des contrôles absolus, soit! Qu'on les impose le temps que durera la crise économique nationale.

Nous n'autoriserions pas l'exode de capitaux, qu'il s'agisse de $300,000 ou de 3 millions de dollars. Il faudrait dire à ceux qui veulent aller investir des centaines de millions de dollars aux États-Unis dans des centres d'achats, des appartements de luxe ou des projets immobiliers, pour s'enrichir rapidement, et qui trahissent le pays par cupidité et par avarice, qu'ils ne peuvent pas le faire. Si on peut réaliser des bénéfices au Canada, ou doit aussi pouvoir y investir. Pour changer, il faudrait exhorter ceux qui ont de l'argent, qu'il s'agisse d'une humble veuve, d'un millionnaire, d'une banque ou d'une société de fiducie, à investir au Canada, voire les y forcer au besoin. Il faudrait leur donner le choix de le faire de gré ou de force.

C'est ce qui se passe en Europe de l'Ouest et au Japon. L'économie y est non seulement planifiée, elle est aussi dirigée et cela ne date pas d'aujourd'hui. Les pays dont le taux d'inflation est de 7 à 9 p. 100 ou dont les taux d'intérêt sont de 7 à 9 p. 100 ont une économie dirigée. Le gouvernement canalise les investissements vers les secteurs prioritaires, et aussi bien les capitaux publics que les capitaux privés.

Nous avons nous aussi des secteurs prioritaires où l'on pourrait investir et retirer un bénéfice raisonnable. Prenons le secteur du logement par exemple. On ne devrait pas se contenter de $500,000. Investissons carrément 1 milliard de dollars par an pendant dix ans. Après quoi nous passerons aux transports et nous y consacrerons 1 milliard par an pendant quinze ans. En réalité, 1 milliard par an pour l'ensemble des modes de transport ne suffirait pas, mais on pourrait dire qu'il s'agit d'un minimum; les fonds pourraient venir autant du secteur public que du secteur privé.

M. Kelly: Où irez-vous chercher l'argent nécessaire?

M. Benjamin: L'argent est là. On n'aurait plus besoin de gouffres financiers comme Candu. On pourrait supprimer 20 des chasseurs de luxe commandés par le ministre de la Défense nationale qui ne nous serviront jamais à rien pour injecter l'argent ainsi économisé dans le logement. Les Canadiens ont les capitaux voulus. C'est cette tactique, cette philosophie et ce plan qu'il faut suivre. On se fourvoie avec le projet de loi.

● (2200)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

L'ajournement

LES TRAVAUX PUBLICS—LE SORT RÉSERVÉ À L'IMMEUBLE DALY À OTTAWA

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le président, hier, à la suite d'une nouvelle lancée dans les media, je posais une question au ministre des Travaux publics (M. Cosgrove) concernant la démolition d'un édifice dans ma circonscription, soit l'édifice Daly. On sait qu'un journal de la capitale nationale lançait hier matin la nouvelle selon laquelle le Conseil du Trésor avait autorisé la démolition de cet édifice. Cette nouvelle a provoqué dans ma circonscription, et dans Ottawa d'ailleurs, des remous considérables, car il y a quelque temps la ville d'Ottawa avait désigné cet édifice Héritage.

L'édifice Daly, monsieur le président, est une propriété fédérale qui relève de la responsabilité du ministre des Travaux publics, et non du Conseil du Trésor. Voilà pourquoi je posais ma question au ministre des Travaux publics, car on sait que de par sa fonction c'est lui qui est responsable de l'administration des édifices fédéraux. C'est là un point qu'il faut clarifier, car si le ministre s'est adressé au Conseil du Trésor, c'est probablement en vue d'obtenir pour cet édifice des crédits supplémentaires non prévus dans le budget du ministère.

En réponse à ma question, le ministre m'affirmait qu'il allait faire appel à la décision du Conseil du Trésor, et qu'il se proposait de réexaminer toute cette question en fonction d'une étude présentement en cours sur les locaux disponibles dans la région de la capitale nationale. Comme cette question est très controversée, je désirerais ce soir faire un bref historique de l'évolution de ce dossier qui fait parler de lui depuis au moins sept à huit années. L'immeuble Daly occupe une position stratégique au cœur de la capitale nationale, à moins de deux minutes à pied de la colline parlementaire. Cet emplacement prestigieux offre une visibilité et des possibilités d'accès exceptionnelles. L'immeuble est situé à l'angle des rues Rideau et de la Promenade Sussex, à côté du Centre Rideau, projet, comme tout le monde le sait, qui est actuellement en construction et qui engage environ deux cent millions de dollars en activité économique dans la Capitale nationale. L'immeuble Daly est un bâtiment de sept étages construit au début du XX^{e} siècle, a une superficie de 18,600 mètres carrés et occupe un terrain de 4,332 mètres carrés. Conçu et érigé en 1905 pour être un grand magasin de vente au détail, l'immeuble Daly en 1918 était affecté en bureaux du gouvernement fédéral et a été ensuite condamné à la démolition en 1979, de même qu'un certain nombre d'immeubles désuets du gouvernement, et je rappelle simplement les édifices dits temporaires sur la rue Sussex et ailleurs qui ont été démolis à ce moment-là. C'est en 1921 que le gouvernement fédéral s'en portait acquéreur et divers ministères l'ont occupé à tour de rôle. Cependant depuis le début des années 1970 l'immeuble devenait de plus en plus vétuste de sorte qu'on se devait d'y effectuer des réparations majeures. En 1974, une première étude était faite pour évaluer la situation afin de voir s'il pouvait être rentable de le rénover ou plutôt s'il convenait d'entreprendre sa démolition. Entretemps des consultations étaient entreprises avec divers groupes des secteurs privé et public qui auraient pu être intéressés à l'acquérir. Le bâtiment fut ainsi offert à divers niveaux de gouvernement, provincial, municipal ainsi qu'à l'entreprise privée, à une coopérative entre autres, à un groupe d'intérêts privés, à des sociétés de la Couronne et à plusieurs autres, mais toujours sans succès. En fait,—et c'est amusant—monsieur le président, en 1978, le Conseil de ville d'Ottawa jugeait même qu'on devait procéder à sa démolition.

Depuis ce temps, on sait que cet édifice est vacant. Depuis au moins trois ans, il n'y a personne dans l'édifice, excepté les rats. Cela ne signifie pas cependant qu'il ne coûte rien, car il faut continuer à le chauffer, à l'entretenir pour qu'il ne se détériore pas au cas où on déciderait de le conserver. Selon moi, la décision que nous devons prendre ne devrait pas reposer sur d'autre critère que l'économie. Si la rénovation est économiquement justifiable, alors on devrait le rénover. Cependant, si les coûts de la rénovation dépassent ceux de la construction d'un édifice neuf, il faudrait évidemment le démolir. Ainsi, je communiquais à ce sujet, en 1978, avec le ministre des Travaux publics, M. Buchanan, pour avoir une idée des coûts. Le ministre m'indiquait alors, par lettre, que l'étude sur la faisabilité de la rénovation de 1974 indiquait que le coût, pour rendre l'édifice conforme aux normes de sécurité, se situait à plus de 10 millions de dollars, à 10 millions 300 mille dollars pour être exact. A cette époque, on estimait aussi que que démolir l'édifice coûterait à peu près un quart de million. Devant ces faits, une décision fut prise de démolir l'édifice en avril 1979 pour plusieurs raisons que je n'ai pas le temps d'expliquer ce soir. Cela ne s'est pas fait, et aujourd'hui on se retrouve devant une situation qui est identique à celle de 1979, on a une controverse. Je n'ai pas en main les chiffres exacts, monsieur le président, mais on peut supposer que s'il en coûtait pour rénover l'édifice plus de 10 millions en 1978, il en coûterait certainement entre 18 et 20 millions en 1982. Quant au coût de démolition, nous pouvons l'estimer à près de $400,000. De plus, selon l'étude de 1974, que j'ai mentionnée tantôt, qui va amortir le coût des rénovations sur une période de 25 ans, on calculait qu'il aurait fallu augmenter le coût des loyers d'environ 50 p. 100 par rapport aux taux de location dans un édifice neuf. On peut facilement supposer que cette situation ne s'est pas modifiée en 1982 et que les mêmes calculs sont applicables, bien que tous les chiffres devraient être rajustés à la hausse.

Hier, le ministre m'affirmait qu'on allait réexaminer la situation. Je crois donc que nous aurions avantage à attendre le résultat de cet examen afin de comprendre plus précisément les coûts impliqués. Voilà pourquoi j'appuie le ministre dans sa décision de faire appel auprès du Conseil du Trésor et d'attendre l'étude sur les besoins du gouvernement fédéral en ce qui concerne les espaces de bureaux dans la Région de la Capitale nationale, étude d'ailleurs qui doit se terminer à l'automne de cette année.

● (2205)

M. Henri Tousignant (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics): Monsieur le président, il me fait plaisir en tant que secrétaire parlementaire de répondre et de confirmer les propos que mon honorable collègue vient juste de tenir à l'effet que justement, oui, le ministre a déclaré hier qu'il en appellerait de la décision prise récemment par le Conseil du Trésor au sujet de la démolition de l'édifice Daly et que, par la même occasion, il envisagerait la possibilité d'en faire une éventuelle utilisation au profit de la Région de la Capitale nationale. Le gouvernement fédéral utilise l'édifice Daly depuis 1918, et j'aimerais profiter de l'occasion qui m'est actuellement offerte pour assurer à mon honorable collègue que, depuis que l'immeuble fut occupé sans interruption par

divers ministères fédéraux jusqu'en 1980, année où les derniers locataires fédéraux évacuèrent les lieux.

En 1977, l'immeuble fut déclaré excédentaire aux besoins du gouvernement fédéral car il n'était plus conforme aux normes actuelles pour les bureaux. Depuis, monsieur le président, la question de l'édifice Daly a soulevé de vives controverses qui ont donné lieu à des échanges passionnés d'opinions. En mars 1981, Travaux publics Canada a sollicité des propositions d'aménageurs en vue de la réutilisation de l'édifice Daly. En examinant la question, monsieur le président, les ministres du Conseil du Trésor ont rendu une décision en ce qui concerne l'utilisation future de cet édifice. Comme je l'ai mentionné, le ministre des Travaux publics du Canada est disposé à demander à ses collègues de revoir leur décision comme vous en avez fait la demande à la lumière d'une planification globale du logement pour la région de la Capitale nationale. De plus, il étudiera de façon plus approfondie les coûts qu'entraînerait l'utilisation de l'édifice pour y loger des bureaux de l'administration fédérale. Au cours de cette analyse on prendra pleinement en considération le caractère évolutif de la situation des immeubles à bureaux à Ottawa ainsi que l'utilisation efficaces des ressources de l'État.

En terminant je profite de cette occasion pour remercier le député d'Ottawa-Vanier qui a soulevé la question à la Chambre. Son intérêt et surtout son travail soutenu pour améliorer le centre-ville de la Capitale nationale est bien connu. L'édifice Daly et surtout le site prestigieux qu'il occupe à l'ombre des édifices parlementaires exige une planification sérieuse. Le député d'Ottawa-Vanier a depuis plusieurs années fait valoir à la Chambre et ailleurs de solides arguments à l'appui d'une bonne planification urbaine du centre-ville de la Capitale nationale.

[*Traduction*]

LA SÉCURITÉ SOCIALE—A) LE FINANCEMENT DES SERVICES. B) LE COLLOQUE DE L'ASSOCIATION CANADIENNE POUR LA SANTÉ MENTALE

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voudrais encore une fois montrer au gouvernement comment une mauvaise politique économique engendre du chômage et crée des troubles nerveux chez les gens. Je rappelle aux députés qu'en décembre 1979, la Chambre a repoussé un budget qui aurait créé des emplois, réduit l'inflation, et accordé une aide accrue aux nécessiteux. Aujourd'hui, nous avons une mauvaise politique économique qui engendre le chômage et qui plonge de nombreux ménages dans des difficultés financières.

● (2210)

Chacun sait que quantité d'ouvrages de sciences sociales montrent que le chômage est un facteur de tension pour les individus. Cela se manifeste par un endettement accru, la multiplication des dépressions nerveuses, des attaques cardiaques, par un taux d'alcoolisme accru et un plus grand nombre de femmes et d'enfants battus.

Sur la base des données les plus sérieuses en ce domaine, sachant que le taux de chômage s'est accru de 3 p. 100 l'an dernier, on peut s'attendre l'an prochain à une augmentation de 12 p. 100 des suicides, de 15 p. 100 des homicides, de 12 p. 100 des incarcérations et de 10 p. 100 des admissions aux hôpitaux. Ces Canadiens seront les victimes de la mauvaise politique économique du gouvernement.

Monsieur l'Orateur, j'ai essayé à plus d'une reprise d'attirer l'attention du gouvernement sur ces statistiques. La dernière fois que je l'ai fait, c'était le 14 juin, lorsque je les ai porté à la connaissance du premier ministre (M. Trudeau) pendant la période des questions. Le ministre du Travail (M. Caccia) et le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray) avaient auparavant rejeté ces statistiques, bien qu'ils proviennent tous deux de Windsor en Ontario, où il suffit de se rendre dans la rue pour constater l'échec de la politique gouvernementale. Si le premier ministre allait parler aux électeurs de sa circonscription, il aurait une idée des conséquences sociales de cette politique. Cela serait suffisant.

Le ministre du Travail a prétendu que ces chiffres étaient faux. Je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur trois études. La première est une publication de Statistique Canada, intitulée «La Santé et l'activité économique» qui a été réalisée par M. O. B. Adams. Elle fournit le même genre de renseignements que ceux que je vous ai communiqués.

Une autre étude a été réalisée pour le compte du ministre du Travail. On l'appelle communément le Rapport Carruthers. On y trouve également le même genre de données. Il y a enfin une étude réalisée par le Canadian Council on Social Development. Chaque député au Parlement a reçu un exemplaire du rapport en novembre 1980.

Il est aberrant que je sois obligé de prendre la parole pour la quatrième ou la cinquième fois pour essayer d'attirer l'attention du gouvernement sur les conséquences sociales de sa politique. Les dettes augmentent, de même que les homicides, les suicides, l'alcoolisme, et le nombre de femmes et d'enfants battus. Cela n'a rien d'étonnant lorsque les mesures économiques sont mauvaises. Les Canadiens perdent leur emploi et leur maison et vivent sous tension. Cette tension devient parfois insupportable, d'où les abus que l'on connaît.

Le 14 juin, j'ai essayé d'attirer l'attention du premier ministre sur ces statistiques. J'ai demandé au premier ministre si dans le merveilleux nouveau budget qu'il nous préparait, il y aurait une augmentation des fonds destinés aux services sociaux, aux hôpitaux, aux prisons et aux établissements de traitement. Ce dernier m'a demandé d'attendre, d'être patient.

● (2215)

Le budget a maintenant été déposé et il n'y a aucune somme supplémentaire pour les hôpitaux, les prisons et les services sociaux. C'est une tragédie. Le gouvernement crée des victimes, mais ne se sent tenu de les aider, ne serait-ce que quelque peu. C'est une véritable tragédie pour le pays et pour les victimes bien entendu.

La seule réduction importante que ce gouvernement ait effectuée dans ses dépenses exorbitantes jusqu'à maintenant c'est une diminution des paiements de transfert aux provinces. Or, ce sont les provinces qui assurent les services sociaux, et pourtant les journaux nous montrent chaque jour un peu plus que les sommes disponibles ne sont pas suffisantes pour aider les gens lésés par cette politique gouvernementale.

J'espère que le secrétaire parlementaire s'engagera ce soir à augmenter les sommes destinées à ces groupes.

M. Henri Tousignant (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, la contribution fédérale aux programmes de santé des provinces se fait en vertu des dispositions de financement des programmes établis. En vertu de ces dernières, le gouvernement fédéral versera 8.5

milliards de dollars en 1982-1983 dans le cadre de trois programmes reliés à la santé, c'est-à-dire l'assurance-hospitalisation, l'assurance-maladie et le programme des services complémentaires de santé. Ces contributions sont calculées en fonction d'une formule enfermant une échelle mobile qui est tirée d'une moyenne mobile du produit national brut nominal établie sur trois ans. On a choisi cette échelle pour s'assurer que les contributions fédérales augmentent de façon constante.

Pour ce qui est des services sociaux, le gouvernement fédéral continue d'assumer 50 p. 100 des coûts afférents au Régime d'assistance publique du Canada. Le programme ne comporte aucune restriction financière et il sert à assurer des services à des personnes nécessiteuses ou sur le point de le devenir. Étant donné que les contributions fédérales sont liées aux dépenses provinciales selon une formule de coûts partagés, les paiements fédéraux augmentent automatiquement en fonction des dépenses provinciales.

En ce qui concerne la deuxième question du député au sujet de la réunion de l'Association canadienne pour la santé mentale, il convient de signaler que les représentants du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social n'en ont pas été avisés bien que celui-ci entreprenne un certain nombre d'activités conjointes avec l'Association. La division de la santé mentale du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social s'est mise en rapport avec l'Association, laquelle lui a fait savoir que cette réunion était une réunion privée d'un comité interne au cours de laquelle l'Association entendait poser des jalons en vue de définir les problèmes et de voir quelle mesure il est possible ou désirable de prendre.

Il convient peut-être de noter que le ministère de la Santé nationale et du Bien-être entretient des rapports suivis avec l'Association canadienne pour la santé mentale, par l'intermédiaire de sa division de la santé mentale. Outre la subvention de $39,000 que le ministère accorde pour l'administration du siège de l'Association, le ministère est associé à plusieurs projets avec l'ACSM, par l'intermédiaire de sa division de la santé mentale. Ces programmes sont financés par le ministère. Parmi ces activités, on peut citer la publication de brochures sur l'éducation des parents, visant chacune à conseiller les parents sur un problème de comportement particulier chez l'enfant ainsi que l'organisation d'un congrès national sur les perspectives dans le domaine des soins à donner aux malades mentaux à plus long terme, qui a eu lieu au mois de février 1982. Les délibérations de ce congrès serviront de base à la rédaction d'un rapport plus détaillé sur le soin à donner aux malades psychiatriques chroniques au Canada. Enfin, le service de promotion de la santé de cette direction examine actuellement une proposition de l'ACSM destinée à promouvoir et à maintenir la santé mentale au lieu de travail.

● (2220)

En résumé, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et l'Association canadienne pour la santé mentale entretiennent de bonnes relations de travail. Les fonctionnaires de la division de la santé mentale siègent à un certain nombre de comités de l'ACSM, mais pas à celui auquel le député de Calgary-Ouest (M. Hawkes) a apparemment fait référence.

Pour ce qui est de la réunion en question, le ministère serait heureux de recevoir des suggestions quant aux mesures de prévention qu'il pourrait prendre pour réduire les demandes de soins de la santé mentale consécutives à la perte d'un emploi.

LES SOINS MÉDICAUX—A) LE DÉPASSEMENT DES HONORAIRES PAR LES MÉDECINS—LA POSITION DU MINISTRE. B) LES FONDS FÉDÉRAUX

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur l'Orateur, le 11 juin, j'ai posé une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^me^ Bégin) au sujet du dépassement des honoraires par les médecins. Je la lui ai posée parce qu'elle a convenu avec les ministres provinciaux de la Santé de contrôler plutôt que d'éliminer le dépassement des horaires. Il m'a semblé qu'elle avait ainsi abandonné sa position initiale.

Le 14 juillet, j'ai demandé au ministre ce qu'elle avait l'intention de faire au sujet des mises à pied dans les services de soins de santé en Nouvelle-Écosse et de l'imposition d'un ticket modérateur dans les hôpitaux de cette province.

A ces deux occasions, j'ai essayé de faire comprendre au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social qu'elle avait sérieusement amoindri son pouvoir de négocier avec les provinces en approuvant la réduction des paiements de transfert aux provinces qu'avait proposée le ministre des Finances (M. MacEachen) et qui est entrée en vigueur lorsque les accords sur le financement des programmes établis ont été conclus à la hâte au printemps de cette année. J'ai dit alors, et je répète aujourd'hui, qu'il sera difficile de négocier d'une part des normes nationales plus claires, plus strictes et applicables dans le domaine de l'assurance-maladie, tout en réduisant d'autre part les paiements effectués à ce titre aux gouvernements provinciaux.

Néanmoins, en dépit de la regrettable erreur du printemps dernier, je souhaite au ministre de réussir dans ses efforts en vue de mettre au point, avec l'approbation des provinces, une nouvelle loi canadienne relative aux services de santé d'ici l'année prochaine. Une telle mesure regrouperait toutes les lois actuelles et prévoirait de nouveaux moyens de maintenir et de renforcer les principes et la qualité de l'assurance-maladie. Ce ne sera pas tâche facile, compte tenu du nombre de gouvernements conservateurs qui sont fondamentalement hostiles au principe de l'assurance-maladie pour des raisons idéologiques de longue date.

Si j'ai le temps, je voudrais aborder une question connexe. Dernièrement, l'Association médicale canadienne a entamé une étude sur la rationalisation des services de santé, en soutenant que le manque de crédits oblige les médecins à prendre des décisions de vie ou de mort et qu'il faut trouver une façon de déterminer ceux qui doivent subir un traitement. C'est une tactique très vile de la part des médecins et qui prouve jusqu'où leurs dirigeants sont prêts à aller. Cela ne manque pas d'embarrasser, j'en suis sûr, les nombreux médecins qualifiés et dévoués qui continueront à vivre et travailler au Canada.

La question de la rationalisation ne disparaîtra pas d'elle-même. Il faut la régler. Avant l'assurance-maladie, les soins médicaux au Canada avaient été rationalisés par les lois du marché, tempérées par la discrétion des médecins altruistes. L'assurance-maladie visait à surmonter ce problème et elle a atteint ce but. Tant que nous avons connu une croissance économique et un financement abondant, il n'y a pas eu de gros problèmes de structure. Aujourd'hui où nous traversons une époque de restriction des crédits, toutefois, les principes de l'assurance-maladie sont mis à l'épreuve.

En réponse, certains organismes, comme l'Association médicale canadienne, ont préconisé le retour au financement privé, fondé sur le paiement par l'usager, ce qui signifie un retour à la rationalisation par le marché. Ceux d'entre nous qui préfèrent le financement provenant d'une source unique, le secteur public, ne devront pas se contenter de s'élever contre les mécanismes de financement privé. Il nous faudra trouver un moyen de nous assurer que les soins médicaux ne sont pas rationalisés par la politique, par eux-mêmes, par les litiges fédéraux-provinciaux au sujet du financement, ni par l'économie politique en général. Nous devrons peut-être trouver le moyen d'isoler les fonds destinés aux services de santé des revenus généraux des gouvernements, de sorte que les gens puissent appuyer un financement accru des services de santé sans pour autant cesser de protester contre la politique générale du gouvernement en matière de dépenses. Autrement, monsieur l'Orateur, l'obligation de recourir à des fonds privés parce que le système n'est pas suffisamment doté deviendra intenable et les gens finiront par contester au risque de leur vie la rationalisation des services de santé par les ministres des Finances du pays.

Il faut reconnaître et résoudre ce problème. Si les partisans de l'assurance-maladie ne se décident pas à agir, ses détracteurs, qui sont plus nombreux qu'on ne le pense, auront le dernier mot. J'invite le ministre à dire ce qu'il pense de ces observations.

M. Henri Tousignant (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, je remercie le député d'avoir exposé rapidement sa question. Il sait que je ne dispose que de quelques minutes et que je lis lentement; cela m'aide beaucoup. Je vous sais également gré de votre indulgence, monsieur l'Orateur.

En réponse à la question du député, je dirai que la position du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^me^ Bégin) au sujet du dépassement des honoraires est bien connue. Elle a pris pour position, s'appuyant sur les avis du juge Hall et de la majorité des membres du groupe d'étude parlementaire sur les arrangements fiscaux, qu'il faudrait supprimer cette pratique, et elle en a fait son objectif. La réalisation de cet objectif nécessite la collaboration des gouvernements provinciaux. Comme chacun le sait, la façon dont la Constitution définit les compétences ne permet pas au gouvernement fédéral de légiférer unilatéralement en matière de prestation des soins de santé. Les mesures prises par le gouvernement fédéral ne peuvent s'imposer aux provinces dans leurs propres champs de compétence. Nous avons réussi à implanter des programmes nationaux d'assurance-maladie grâce à la collaboration des provinces. Pour que ces programmes soient maintenus, il est essentiel que les conditions auxquelles sont soumises les contributions du gouvernement fédéral soient dans la mesure du possible acceptables aux gouvernements provinciaux. Le gouvernement fédéral souhaite renforcer le programme canadien d'assurance-maladie et non pas l'affaiblir ou le détruire par ses démarches.

● (2225)

A la conférence fédérale-provinciale du 26 mai 1982, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^me^ Bégin) a exprimé en ces termes son objectif dans son discours inaugural: «J'espère que nous pourrons tous nous mettre d'accord sur la nécessité de prendre des mesures afin d'éliminer la surfacturation.» Le ministre avait bon espoir que ses homologues provinciaux seraient prêts à travailler à l'élimination de cette pratique. Ce n'était pas le cas. Néanmoins, ils ont admis qu'il fallait réglementer les dépassements d'honoraires pour que tous les malades puissent profiter du service.

A cet égard, on peut dire que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a réussi à convaincre plus ou moins les provinces, car pour la première fois tous les ministres provinciaux ont convenu que les dépassements d'honoraires constituaient une menace pour l'assurance-maladie et qu'il était indispensable de les contrôler. On doit faire quelque chose à cet égard. Cela fait partie des conditions à remplir pour que tous les assurés puissent bénéficier de l'assurance-maladie. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social constate avec énormément de satisfaction que ses homologues provinciaux sont déterminés à participer aux prochains entretiens dans un esprit de franchise et de coopération. Les ministres examineront les propositions du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social avant la conférence des ministres fédéraux et provinciaux que l'on compte organiser cet automne. Les discussions sont déjà entamées. Cela contribuera dans une large mesure à consolider l'assurance-maladie. J'espère que cette réponse satisfait le député.

M. l'Orateur adjoint: La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain.

(A 10 h 30, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 16 juillet 1982

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES PORTS

LE MONTANT INVESTI PAR L'ALBERTA DANS LA CONSTRUCTION DE L'ÉLÉVATEUR TERMINAL DE PRINCE RUPERT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill Wright (Calgary-Nord): Madame le Président, en consentant au consortium chargé de la construction de l'élévateur terminal de Prince Rupert un prêt supplémentaire, M. Lougheed, premier ministre de l'Alberta garantit la réalisation d'un projet qui autrement aurait été mis au rancart. Cet élévateur terminal va faire partie intégrante du réseau de manutention des céréales au Canada. Je propose donc, appuyé par le député de Bow River (M. Taylor):

Que la Chambre félicite M. Lougheed de son initiative qui manifeste un leadership politique et économique qui fait gravement défaut au niveau fédéral.

Mme le Président: Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE TOURISME

LA NÉCESSITÉ DE FAIRE PLUS DE PUBLICITÉ AUX ÉTATS-UNIS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Mel Gass (Malpèque): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire importante. Avec une valeur inférieure à 80c. américains, notre faible dollar canadien devrait contribuer à attirer un nombre record de touristes américains dans notre beau pays. Or, on compte jusqu'à 30 p. 100 de touristes américains de moins cet été dans certaines régions. Je propose donc, avec l'appui du député de Dartmouth-Halifax-Est (M. Forrestall):

Que la Chambre ordonne au ministre d'État chargé de la Petite entreprise et du Tourisme de faire tout en son pouvoir pour que les Américains sachent à quel point il est avantageux pour eux de passer leurs vacances au Canada.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE HONDURAS—LES RELATIONS AVEC LES PAYS VOISINS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

Mlle Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente qui met en péril la paix et l'ordre international. Les délibérations du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale, qui portent actuellement sur les relations du Canada avec l'Amérique latine et les Antilles, témoignent de la vive inquiétude qu'éprouvent la Chambre et les Canadiens à l'égard des événements qui surviennent dans cette partie du monde. Il est maintenant clairement établi que les forces armées et des mercenaires du Honduras sont directement impliqués dans deux pays voisins, soit le Salvador et le Nicaragua. Je propose donc, avec l'appui du député de Nanaïmo-Alberni (M. Miller)

Que la Chambre et le gouvernement du Canada protestent vivement contre l'aide militaire de plus en plus grande que le Honduras accorde au Salvador, contre le harcèlement constant dont les réfugiés sont l'objet de la part des forces armées honduriennes dans la région frontalière, et contre les attaques que des mercenaires établis au Honduras portent contre le Nicaragua, et que le Canada remette en question le choix du Honduras comme pays d'Amérique centrale auquel nous accordons notre aide.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES AFFAIRES FÉDÉRALES-PROVINCIALES

LE DOUBLE EMPLOI DANS LES SERVICES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Arnold Malone (Crowfoot): Madame le Président, la plupart des Canadiens souhaitent que le gouvernement fédéral réduise son déficit, dont le total cumulatif atteint maintenant les 135 milliards de dollars, déficit qui porte les taux d'imposition, directe et indirecte, à des niveaux inacceptables. A preuve, lorsque les Canadiens achètent pour 15 dollars d'essence, ils ne payent en réalité que $5 pour l'essence même et la somme renversante de $10 va en taxes. Par ailleurs, une étude commandée par les gouvernements des provinces de l'Ouest a permis de découvrir 100 domaines où il y avait double emploi dans les services offerts au niveau fédéral et au niveau provincial, et le troisième rapport du groupe de travail des premiers ministres de l'Ouest sur les tendances constitutionnelles signale cent domaines où il y a double emploi dans les services, situation qu'il faut régler immédiatement, au nom de l'efficacité. Je propose donc, appuyé par le député de Wetaskiwin (M. Schellenberger):

Article 43 du Règlement

Que la Chambre recommande qu'un comité parlementaire tripartite soit créé et chargé d'examiner les propositions des premiers ministres de l'Ouest concernant le double emploi dans les services gouvernementaux et que ce comité fasse rapport à la Chambre à l'automne 1982 et recommande les services où avec un peu de collaboration le gouvernement du Canada pourrait épargner les deniers publics.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES FINANCES

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE LIMITER SES DÉPENSES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Fred King (Okanagan-Similkameen): Madame le Président, la Presse Canadienne rapporte aujourd'hui que près de 10,000 autres mises à pied sont survenues dans l'industrie et que le nombre des faillites agricoles a augmenté de 60 p. 100. Le ministre des Transports (M. Pepin) prévoit par ailleurs que le programme d'austérité du gouvernement échouera car, dit-il, «les Canadiens sont plutôt gâtés». C'est pourquoi je propose, appuyé par le député d'Esquimalt-Saanich (M. Munro):

Que la Chambre exige du gouvernement libéral du Canada, qui ne sait que gâcher les rêves des Canadiens, qu'il se rende à l'appel de la Fédération canadienne et de l'Association des manufacturiers canadiens qui souhaitent le voir limiter ses dépenses.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES AÉROPORTS

L'AVENIR DE MIRABEL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Madame le Président, l'étude menée par le ministre des Transports (M. Pepin) et ses fonctionnaires sur les problèmes de l'aéroport de Mirabel semblent avoir abouti à la conclusion que le transfert obligatoire des vols-passagers à Mirabel serait ridicule et préjudiciable à l'industrie des transports aériens. Il paraît maintenant que le transport des marchandises va être détourné vers Mirabel. Je propose donc, appuyé par le député de Dartmouth-Halifax-Est (M. Forrestall):

• (1110)

Que la Chambre ordonne au ministre des Transports de reconnaître les erreurs de ses prédécesseurs libéraux et qu'il trouve le moyen d'utiliser Mirabel sans continuer à nuire à l'industrie des transports aériens du Canada et à ses usagers.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES PENSIONS

ON DEMANDE DE RELEVER LE MONTANT DES PRESTATIONS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Neil Young (Beaches): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Hier, le Canadian Centre for Policy Alternatives s'est rallié aux organismes et aux particuliers qui réclament une réforme urgente du régime public de pensions, car c'est à leur avis le meilleur moyen d'aider les personnes âgées dont la plupart vivent dans la misère noire. Aussi, je propose, appuyé par le député de Hamilton Mountain (M. Deans):

Que la Chambre exige que le gouvernement relève immédiatement le montant des prestations de sécurité de la vieillesse de façon à faire disparaître la pauvreté chez les personnes âgées et porter le niveau des prestations versées dans le cadre du Régime de pensions du Canada à 50 p. 100 du salaire industriel moyen, et que l'on ordonne par ailleurs au gouvernement de cesser d'essayer d'abolir le caractère universel du régime de sécurité de la vieillesse, comme le prouve la récente décision de plafonner l'indexation de ce régime sur le coût de la vie.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA CHARTE DES DROITS

L'ÉTUDE DES DISPOSITIONS CONCERNANT LES DROITS DES AUTOCHTONES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stan Schellenberger (Wetaskiwin): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement pour une affaire pressante et importante. Le ministère de la Justice a effectué dernièrement une étude sur les dispositions concernant les droits des autochtones dans la nouvelle Charte canadienne des droits et libertés, selon laquelle tout traitement de faveur envers les autochtones constituerait de la discrimination envers les non-autochtones. Je propose donc, appuyé par le député d'Érié (M. Fretz):

Que cette étude soit mise à la portée des députés et des autochtones pour qu'ils puissent mieux se préparer en vue de la prochaine conférence constitutionnelle.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA COMMISSION MIXTE INTERNATIONALE

L'EMBÂCLE DE GLACE SUR LE LAC ÉRIÉ—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Girve Fretz (Érié): Madame le Président, étant donné la résolution adoptée par la ville de Fort Érié et le fait que l'embâche de glaces placé dans le lac Érié à l'embouchure de la rivière Niagara depuis quelques années a fait baisser la température à Fort Érié, Fort Colborne et Wainfleet, retardé la saison des semences et des cultures, augmenté le coût du chauffage et nui à la navigation dans cette région, je propose, appuyé par le député d'Ontario (M. Fennell):

Que le gouvernement demande à ses représentants à la Commission mixte internationale de s'opposer à l'avenir à ce qu'un embâcle de glaces soit placé dans le lac Érié à l'embouchure de la rivière Niagara.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

LE CHÔMAGE CHEZ LES RÉFUGIÉS DU SUD-EST ASIATIQUE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Cyril Keeper (Winnipeg-St. James): Madame le Président, le taux de chômage parmi les réfugiés de la mer indochinois atteint 25 p. 100 dans toutes les régions du Canada, et on estime que seulement 25 p. 100 de ceux qui se sont fixés à Toronto ont réussi à trouver un emploi à temps plein. Ces réfugiés du Sud-Est asiatique éprouvent de grandes difficultés sur le marché du travail parce qu'ils ne parlent pas l'anglais et qu'ils n'ont pas les moyens d'apprendre un métier ou d'obtenir leur carte de compétence. Je propose donc, avec l'appui du député de Beaches (M. Young):

Que la Chambre exhorte le ministre de l'Emploi et de l'Immigration à prendre des mesures immédiates pour fournir à ces réfugiés du travail ainsi que la formation linguistique et professionnelle dont ils ont besoin, de façon qu'ils ne perdent plus la face et puissent faire un apport à la société, comme ils le voudraient tant.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

L'AIDE FINANCIÈRE POUR LES FOURNITURES SCOLAIRES DANS LES ÉCOLES SITUÉES EN DEHORS DES RÉSERVES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jack Shields (Athabasca): Madame le Président, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a supprimé arbitrairement et unilatéralement l'aide financière pour les fournitures scolaires destinées aux écoles élémentaires et secondaires fréquentées par les enfants des Indiens inscrits, qui vivent à l'extérieur des réserves en Alberta. En portant ainsi atteinte aux droits des autochtones, le gouvernement canadien ne respecte pas les engagements qu'il a pris en vertu des traités. Environ 20 p. 100 des Indiens inscrits de l'Alberta sont obligés de vivre en dehors des réserves, faute d'un développement économique véritable dans les réserves. Comme les Indiens inscrits ne peuvent être privés de leurs droits sanctionnés intégralement à cause du lieu de leur résidence, je propose, appuyé par le député de Wetaskiwin (M. Schellenberger):

Que cette directive soit retirée immédiatement et que les élèves indiens inscrits de l'Alberta soient assurés que leur droit à l'instruction sera respecté et, en outre, que le gouvernement s'engage à nouveau à poursuivre un dialogue positif avec les autochtones du Canada, qu'il rejette les mesures unilatérales et qu'il observe la charte des droits à laquelle il a souscrit récemment.

Mme le Président: Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

• (1115)

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

L'AIDE DU GOUVERNEMENT AUX AGRICULTEURS

M. Stan Schellenberger (Wetaskiwin): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre des Finances. Durant le premier semestre de cette année, le nombre de faillites chez les agriculteurs a augmenté de 243 p. 100 au Québec, de 533 p. 100 au Manitoba et de plus de 60 p. 100 au Canada en général par rapport à l'année dernière. Puisque le revenu net des agriculteurs a baissé de 17 p. 100 cette année par rapport à l'année dernière—nous ne savons même pas combien il y a eu de liquidations forcées d'exploitations agricoles—, le ministre peut-il dire que ses programmes actuels, qui aideront seulement 600 agriculteurs sur plus de 300,000, permettront de produire des denrées alimentaires en quantités suffisantes pour répondre aux besoins actuels?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, il faudra que le député apprenne à savoir ce qu'il veut. Les programmes prévus dans le budget sont indispensables à la reprise économique. Pour atteindre nos objectifs et améliorer la situation, il faut ramener le taux d'inflation de 12 p. 100 à 6 p. 100, ce qui n'est pas facile. Voilà l'optique actuelle du gouvernement et je crois que ce sera une réussite. J'espère que le député trouvera le système satisfaisant et qu'à l'instar d'un nombre croissant de Canadiens, il trouvera que les choix du gouvernement se justifient.

M. Schellenberger: C'est une bien piètre consolation pour les centaines d'agriculteurs qui sont obligés d'abandonner leur exploitation à cause des taux d'intérêt élevés, des impôts et du prix des denrées agricoles, qui est inférieur au coût de production.

ON DEMANDE D'ABAISSER LES TAUX D'INTÉRÊT

M. Stan Schellenberger (Wetaskiwin): Madame le Président, étant donné que l'âge moyen des agriculteurs canadiens dépasse la cinquantaine, et comme la majorité des faillites ont lieu chez nos jeunes agriculteurs qui cherchent à mettre en pratique les méthodes techniques les plus modernes dans le domaine agricole, quelles véritables assurances le ministre des Finances peut-il donner au pays qu'il existera une relève pour remplacer les aînés quand ceux-ci prendront leur retraite? Pourquoi n'intervient-il pas rapidement pour atténuer de façon concrète le fardeau des taux d'intérêt pour ce secteur? Pourquoi ne fait-il rien à propos de la taxe sur le carburant agricole? Ne saurait-il donner de l'espoir à ces jeunes agriculteurs?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je rappelle au député qu'on a prévu dans le budget de l'aide supplémentaire pour les agriculteurs en difficulté financière; en outre, par le biais de la Société du crédit agricole, nous mettons sur pied un programme qui réduira sensiblement le coût de l'intérêt pour l'agriculteur. Voilà une mesure fort importante que nous avons prise dans le budget.

Le député a parfaitement raison de souligner l'importance de la réduction des taux d'intérêt, et je suis optimiste, car le taux d'escompte et le taux préférentiel ont tous deux fléchi, et notre devise s'est raffermie. Ces deux tendances justifient l'orientation qu'a adoptée le gouvernement dans son dernier budget.

* * *

LES CHEMINS DE FER

LE TARIF DU PAS DU NID-DE-CORBEAU—LES COÛTS QU'AURONT À SUBIR LES AGRICULTEURS

M. Stan Schellenberger (Wetaskiwin): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Transports. Compte tenu du fait que le prix actuel du blé, de l'orge et des grains oléagineux est de beaucoup inférieur au Canada à leur prix de revient, et qu'on doute sérieusement que le marché mondial puisse les payer beaucoup plus cher dans un avenir rapproché, le ministre peut-il nous donner l'assurance qu'il dispose des fonds requis auprès du ministre des Finances pour mettre en œuvre son projet d'ensemble du Pas du Nid-de-Corbeau à l'automne, ou devons-nous croire la note de service récemment publiée? Madame le Président, cette initiative est-elle de nature à placer les agriculteurs dans une situation financière encore plus précaire à l'avenir?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, mon distingué collègue sait, il vient tout juste de le mentionner, que le prix des grains a baissé sur les marchés internationaux. Il sait en outre que le volume des exportations canadiennes a aussi de beaucoup augmenté. Il sait aussi que cette année, nos exportations de presque toutes les sortes de grains vont atteindre des records sans précédent. Le volume des exportations fera donc en quelque sorte contrepoids aux prix.

• (1120)

Quant à la disponibilité des fonds nécessaires à la mise en œuvre du programme des transports dans l'Ouest actuellement en voie de réalisation, le ministre des Transports a déjà affecté 1.35 milliard en plus du montant de 1.8 milliard prévu pour les quatre prochaines années. Cet argent est disponible maintenant. Il n'y a pas de doute à cet égard.

M. McKnight: Vous voulez parler du Fonds de développement de l'Ouest?

M. Pepin: Conséquemment, nous procédons à la planification des transports ferroviaires de l'Ouest.

* * *

L'AGRICULTURE

LA TAXE SUR LE CARBURANT SERVANT À LA PRODUCTION ALIMENTAIRE

L'hon. Don Mazankowski (Végréville): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Le 31 janvier 1980, au cours de la dernière campagne électorale, le ministre de l'Agriculture a prononcé un discours à Alvinston, en Ontario, et déclaré ce qui suit:

> Le carburant destiné à la production agricole sera exempté de toute taxe d'accise et on établira une structure spéciale de prix.

Qu'est-il advenu de cette structure de prix? Pourquoi le ministre n'a-t-il pas convaincu ses collègues du cabinet de protéger les agriculteurs canadiens contre le vol fédéral organisé de 60c. sur chaque gallon de carburant agricole, soit environ 40 p. 100 du prix? Si le ministre ne peut pas convaincre ses collègues du cabinet afin de respecter sa promesse électorale, pourquoi ne réagit-il pas honorablement en donnant sa démission.

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, le prix payé pour le carburant par les agriculteurs canadiens qui nous approvisionnent en produits agricoles fait rire le député et quelques-uns de ses collègues.

Mlle MacDonald: Ce n'est pas drôle.

M. Whelan: En portant cette accusation, on laisse entendre que les agriculteurs que nous concurrençons payent le carburant moins cher. Rétablissons les faits. Dans l'Île-du-Prince-Édouard, les agriculteurs payent 34½c. le litre, dans le Maine, 32.6c. Si on compare le prix du carburant acheté par les agriculteurs dans la plupart des États américains de l'Ouest et de l'Est à celui des provinces canadiennes, on constate que l'écart est minime. Nous aimerions tous que le prix du carburant soit moins élevé. Nous voulons tous que notre programme énergétique soit un programme exclusivement canadien, et je suis tout à fait d'accord.

QUESTIONS OUVRIÈRES

L'ANNONCE PAR DOFASCO DE MISES À PIED À L'AUTOMNE

M. Bill Kempling (Burlington): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Nous sommes scandalisés d'apprendre que Dofasco doit mettre à pied 2,100 employés pour une durée indéterminée en octobre et novembre, après quoi, à moins d'un revirement de l'économie, une deuxième vague de mises à pied pourrait être nécessaire.

Dofasco est l'un des employeurs les plus stables du continent nord-américain, dont le personnel avait un taux élevé de productivité élevé et un excellent moral. La publicité de l'entreprise dit même que «c'est son personnel qui fait sa force». Étant donné que les restrictions prévues au budget n'auront que peu d'effets immédiats sur les ventes de Dofasco, le ministre entrevoit-il d'autres solutions qui permettraient au gouvernement d'empêcher la deuxième vague de mises à pied dont parle la société?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, le député connaît les dispositions du budget. J'en déduis de la situation que les mises à pied n'auront pas lieu avant quelque temps, à cause des qualités que possède Dofasco, comme le mentionnait le député, et parce que l'entreprise fonctionne à peu près à plein rendement. Elle entrevoit la possibilité de licenciements en raison du déclin des activités économiques ainsi que de la récession. Je garantis au député qu'il n'y a pas de moyen plus rapide pour venir en aide à Dofasco et aux entreprises que de réussir à abaisser le niveau de l'inflation au Canada. Pour nous mettre sur le chemin de la reprise, nous devons réduire l'inflation de 12 p. 100 environ à 6 p. 100. Je compte sur l'appui du député au cours des prochains mois de campagne.

LES DISPOSITIONS BUDGÉTAIRES CONCERNANT L'AMORTISSEMENT

M. Bill Kempling (Burlington): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse également au ministre des Finances qui sait que la société Dofasco donne du travail à l'industrie automobile, au secteur de la construction des poids lourds et du logement ainsi qu'à l'électro-ménager. Il semble impossible d'obtenir du ministre chargé du logement et du premier ministre qu'ils nous fournissent des réponses directes sur le Livre blanc concernant la politique des taux hypothécaires. La reprise de l'électro-ménager dépend directement de la construction de logements neufs. L'industrie automobile est très loin de fonctionner à pleine capacité et le ralentissement constaté dans le domaine de la construction des poids lourds est directement imputable au Programme énergétique national.

• (1125)

Le ministre pourrait-il promettre à la Chambre qu'il va examiner, sans plus tarder, les dispositions du budget concernant l'amortissement pour voir s'il peut revenir aux mesures d'avant le budget du 12 novembre 1981 et s'il y a moyen de mettre en place un mécanisme financier qui permettrait de stimuler les investissements dans l'industrie de façon à assurer la reprise?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, le député soulève deux points. Premièrement, celui des dispositions pour amortissement. Il est exact que nous avons modifié dans le budget du mois de novembre dernier ces dispositions et ce, non pas pour imposer davantage les sociétés aux termes de la législation fiscale, mais pour que leurs versements interviennent plus tôt. Ces mesures, nous les avons prises, pour essayer de réduire le déficit. Depuis, les députés ont demandé, comme le fait le représentant aujourd'hui, d'en revenir à la situation d'avant le budget de 1981. Si j'avais acquiescé à ce conseil, j'aurais augmenté le déficit cette année de 1 milliard de dollars et j'ai cru bon de ne pas le faire parce que les députés du parti conservateur se plaignent déjà que le déficit actuel est trop élevé.

* * *

L'ÉCONOMIE

ON DEMANDE DES MESURES POUR FAIRE BAISSER LES TAUX D'INTÉRÊT

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, je voudrais moi aussi poser au ministre des Finances une question liée à celle à laquelle il vient de répondre. Le ministre n'ignore pas que, dans son communiqué, Dofasco a indiqué que ce n'était pas les ventes étrangères qui étaient à l'origine de ses difficultés mais plutôt les ventes intérieures qui ont chuté de façon tellement spectaculaire que la compagnie doit maintenant licencier près de 20 p. 100 de ses employés ou annoncer au moins leur licenciement.

Sachant également que la Steel Company of Canada a licencié 2,600 employés et qu'Algoma a annoncé que 2,600 employés seraient mis à pied au cours des prochaines semaines—tous ces licenciements étant liés directement au fait que les consommateurs canadiens n'ont pas les moyens d'acheter des produits canadiens—étant donné ces faits donc, le ministre des Finances prendra-t-il maintenant des mesures pour faire baisser les taux d'intérêt et permettre aux consommateurs d'acheter des produits canadiens? Imposera-t-il des quotas sur l'importation d'automobiles étrangères pour faciliter la relance de l'industrie automobile canadienne et permettre aux constructeurs canadiens de retrouver leur part du marché? Prendra-t-il pour une fois une décision qui servira les intérêts des Canadiens et oubliera-t-il les problèmes des autres pays?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, le député a demandé que nous prenions des mesures pour réduire les taux d'intérêt. Nous avons déjà pris des initiatives en ce sens puisque nous avons pris des mesures directes pour réduire le taux d'inflation. Si ce dernier peut être ramené à 6 p. 100, comme nous proposons de le faire avec la coopération des principaux agents économiques, je puis alors assurer au député que les taux d'intérêt baisseront. Ils ne diminueront pas tant que nous n'aurons pas fait baisser le taux d'inflation. Les taux d'intérêt ne diminueront pas sur un coup de baguette magique. Seuls les néo-démocrates croient naïvement qu'il suffit d'un tour de passe-passe pour faire baisser les taux d'intérêt.

M. Deans: Le ministre des Finances dit beaucoup de sottises. Il sait parfaitement que les taux d'intérêt aux États-Unis fluctuent autour de 15 p. 100, tandis que le taux d'inflation se situe aux alentours de 5, 6 ou 7 p. 100. Je tiens à indiquer au ministre des Finances que les arguments de ce genre ne tiennent pas, que le gouvernement peut agir sur les taux d'intérêt et que ceux-ci n'attisent pas nécessairement l'inflation.

Questions orales

• (1130)

ON DEMANDE DES MESURES POUR RÉTABLIR LES MARCHÉS INTÉRIEURS

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madam le Président, nous avons beaucoup de chômeurs sur la côte est. Le taux de chômage est très élevé au Québec. Il y a plus de chômeurs en Ontario que depuis l'époque de la dépression. A Port Alberni, 5,500 menuisiers sur 6,000 ont été licenciés sans grand espoir d'être réembauchés. Combien de temps les Canadiens devront-ils attendre avant que le gouvernement prenne des mesures pour rétablir un marché axé sur la consommation et relancer par le fait même le secteur de la fabrication?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je pense qu'il n'y a plus personne au Canada qui n'est pas convaincu qu'il existe un rapport direct entre les taux d'intérêt et l'inflation. Le député n'a pas encore établi ce rapport. J'ai rencontré il y a quelque temps les représentants du Congrès du travail du Canada. Ceux-ci ont formulé certaines propositions dans lesquelles ils demandent que les taux d'intérêt ne dépassent pas le taux d'inflation de plus de 2 p. 100. Ils reconnaissent donc qu'il existe un rapport direct entre le taux d'inflation et les taux d'intérêt.

M. Blackburn: Dans ce cas, comment expliquer ce qui se passe aux États-Unis?

M. MacEachen: Le député parle des Étas-Unis. Je lui demanderais de songer aussi à l'Allemagne de l'Ouest, au Japon et à la Suisse. Dans tous ces pays, les taux d'intérêt sont beaucoup plus faibles qu'au Canada parce que le taux d'inflation est beaucoup moins élevé. Voilà les faits.

* * *

LA CONSTRUCTION NAVALE

LES COMMANDES FAITES AU JAPON

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Madame le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Je lui demande de faire passer le Canada au rang de ses préoccupations majeures. Le ministre sait-il qu'hier, le gouvernement de la Colombie-Britannique a approuvé le projet de construction par Dome Petroleum sur la côte ouest d'une usine de gaz naturel liquifié, qui coûtera 3 milliards de dollars; ce gaz sera transporté par cinq navires qui seront construits au Japon. Le ministre sait-il ce qu'a dit M. van der Linden, le directeur du projet:

> Nous avons d'abord songé à les faire construire dans un chantier canadien. C'est peut-être encore possible mais ni le gouvernement canadien ni celui de la Colombie-Britannique ne semblent très intéressés.

Nous ne demandons pas la lune, mais le ministre voudrait-il expliquer à la Chambre pourquoi, en l'occurrence, alors que l'on pourrait construire des navires avec de l'acier canadien, ni lui ni le gouvernement ne semblent s'intéresser à la chose? Qu'est-il donc arrivé à la stratégie industrielle du gouvernement et à sa stratégie de création d'emplois à partir des retombées de mégaprojets? Je vous donne un exemple concret. Il ne faut pas être sorcier pour y répondre.

Mme le Président: A l'ordre.

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, d'abord je m'étonne que le député critique une nouvelle importante qui servirait les intérêts économiques de la Colombie-Britannique. Il n'est guère favorable, c'est évident, à ce genre d'initiative qui relancera l'activité économique dans sa province. Je me demande à quoi il veut en venir par sa question.

M. Waddell: Répondez au sujet des bateaux et de l'acier?

M. Axworthy: Nous avons négocié un vaste programme d'embauche de Canadiens dans la construction navale et l'industrie maritime en général dans le cadre de notre politique du pétrole et du gaz et de nos accords sur la planification de la main-d'œuvre.

Une voix: Et les navires?

M. Axworthy: Ces négociations que nous avons conclues l'an dernier ont permis d'offrir des emplois à des Canadiens dans ces industries et, notre gouvernement a ainsi prouvé qu'il cherchait à employer des Canadiens.

* * *

LES SOINS MÉDICAUX

L'UTILISATION DE L'HÉROÏNE POUR LE TRAITEMENT DES PATIENTS EN PHASE TERMINALE

M. Al MacBain (Niagara Falls): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. J'ai appris que le ministre s'était entretenue ce matin avec le Dr Kenneth Walker, de Niagara Falls, au sujet de l'utilisation possible d'héroïne pour le traitement des patients en phase terminale. J'aimerais bien que le ministre informe la Chambre des résultats de cet entretien.

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame le Président, par suite d'une résolution adoptée il y a trente ans par l'Organisation mondiale de la santé, il est pour le moment interdit dans la plupart des pays du monde d'utiliser l'héroïne à des fins médicales. Par conséquent, nous allons, au nom du Canada, soumettre cette question et l'excellent rapport de la Société canadienne du cancer sur l'usage médical de l'héroïne à l'Organisation mondiale de la santé, et nous effectuerons en outre d'autres travaux, tels que des monographies à l'intention des médecins canadiens, afin de nous assurer qu'ils connaissent les drogues équivalentes qui existent aujourd'hui pour le soulagement de la douleur.

L'ÉCONOMIE

LA DÉCLARATION ATTRIBUÉE AU MINISTRE DES TRANSPORTS AU SUJET DU PROGRAMME D'AUSTÉRITÉ

L'hon. Jake Epp (Provencher): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. On rapporte que le ministre des Transports aurait dit que d'après lui le programme d'austérité du gouvernement qui est destiné à ramener le taux d'inflation à 6 p. 100 ne pourra réussir. Le ministre des Finances partage-t-il l'opinion de son collègue des Transports?

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre des Finances): Oui, madame le Président, je partage l'opinion de mon collègue des Transports, mais il ne s'agit pas de l'opinion que le député attribue au ministre des Transports.

L'AUGMENTATION IMPOSÉE PAR LE GOUVERNEMENT

L'hon. Jake Epp (Provencher): Madame le Président, pour que le programme d'austérité donne les résultats escomptés, le gouvernement devra prouver sa bonne foi, car les Canadiens ne le croient plus. La réponse que vient de donner le ministre des Finances ne nous assure en rien que son différend avec le ministre des Transports est réglé. En ce qui a trait à la bonne foi du gouvernement, les chefs de file de l'entreprise privée, les dirigeants syndicaux et les Canadiens en général disent au gouvernement que son programme d'austérité ne pourra être un succès que s'il . . .

M. Chénier: Vous ne voulez pas qu'il donne de résultats, hein?

M. Epp: Si vous voulez prendre la parole, attendez votre tour.

Ils disent donc que le gouvernement devrait également limiter à 6 p. 100 les augmentations dans le cas des services qu'il assure. Le gouvernement pourrait-il nous indiquer par exemple pourquoi au lendemain du budget il a envoyé une lettre au Centre d'études nucléaires de Whiteshell pour lui indiquer que son loyer augmentait de 15 p. 100?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, le député a de nouveau déclaré que le ministre des Transports et moi-même n'étions pas d'accord au sujet du programme d'austérité, ce qui est tout à fait faux. Le ministre des Transports appuie sans condition ce programme et il l'a prouvé en demandant à tous les organismes relevant de sa compétence de respecter les lignes directrices de 6 et 5 p. 100.

J'ai indiqué très clairement dans mon exposé budgétaire—même si les députés ont tendance à l'oublier—que le gouvernement contrôlerait les augmentations accordées par les organismes de réglementation relevant de sa compétence, et qu'il prendrait les mesures voulues lorsque des augmentations supérieures aux limites fixées ne peuvent être justifiées. Le député fait maintenant allusion aux prétendues hausses de loyer imposées par la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Je crois que le député devrait interroger le ministre chargé du Logement à ce sujet, car, comme en témoigne le hansard, il a parfaitement répondu dirai-je à cette question hier. Je ne crois pas être aussi compétent que lui en la matière, mais je peux quand même dire au député—je pense qu'il est important de le souligner—que lorsqu'on parle dans l'exposé budgétaire de circonstances exceptionnelles justifiant des augmentations supérieures à 6 p. 100, on parle, entre autres, des cas où le gouvernement se doit de prendre cette mesure pour contrôler son déficit ou ses dépenses. Je ne pense pas que le député aille jusqu'à dire que le gouvernement devrait augmenter le fardeau fiscal du contribuable plutôt que d'imposer une hausse justifiée—et j'insiste sur le terme justifiée—à une personne. Il s'agit là l'un des principes qui nous guideront dans l'établissement des exceptions dont j'ai fait mention dans mon exposé budgétaire.

* * *

LES SOINS MÉDICAUX

L'UTILISATION DE L'HÉROÏNE COMME ANALGÉSIQUE—LA SUGGESTION D'UNE ÉTUDE PAR UN COMITÉ

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et fait suite à celle du député de Niagara Falls. Comme le ministre le sait, le corps médical est partagé quant à la question de l'utilisation de l'héroïne et de son efficacité en tant qu'analgésique pour les patients atteints de cancer ou d'autres maladies terribles et qui sont condamnés. Les avis sont partagés à la Chambre également, j'en suis sûr, mais d'après mes renseignements, dont je suis bien prêt à faire part au ministre, le grand public semble en faveur de l'utilisation de ce produit comme analgésique, surtout pour traiter ce genre de malades.

• (1140)

Étant donné ces divergences d'opinion, qui s'étendent au corps médical, le ministre autoriserait-elle le comité permanent de la Chambre, le cas échéant, à examiner la question afin de permettre au public de participer au débat et que les organismes et les groupes, qui ont un avis sur la question, notamment le corps médical, puissent venir témoigner devant le comité. Je pose cette question au ministre car je souhaite que cette question fasse l'objet d'un débat public et ouvert et ce comité pourrait nous en donner l'occasion. Accepterait-elle au moins d'examiner ma proposition?

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Oui, madame le Président, bien que je me doive de signaler que la question de l'emploi de l'héroïne dans ces cas-là soulève une vive controverse. Nous devrons peut-être en discuter au préalable avec les médecins en partant du principe que les Canadiens qui souffrent doivent pouvoir choisir toutes les solutions possibles, y compris pour faire disparaître la douleur. Je serais heureuse d'entendre l'avis des députés sur le principe que je propose. Pour le moment, il est inutile de tenir un débat pulic sur la question, car nous pourrons la régler avec le corps médical, mais j'y réfléchirai et j'en reparlerai aux députés.

Questions orales

LES CHEMINS DE FER

LES TARIFS DU PAS DU NID-DE-CORBEAU—LES NÉGOCIATIONS MENÉES PAR M. GILSON

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Un mémoire du cabinet a fait l'objet d'une fuite. Ce document daté de janvier dernier traitait du transport ferroviaire dans l'Ouest et ressemble étrangement aux recommandations faites dans le rapport sur le transport des céréales dans l'Ouest par M. J. C. Gilson. Le ministre peut-il assurer à la Chambre que le rapport que M. Gilson a remis à son ministère est le fruit de consultations impartiales et non des manigances des fonctionnaires du ministère des Transports qui avaient rédigé le document du cabinet? Compte tenu de ce document, comment le ministre peut-il nous assurer que M. Gilson n'était pas simplement une marionnette manipulée par le ministère?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, je reviens d'une tournée dans l'Ouest. Si mon ami veut consulter ceux qui ont participé à la prise de décision au sujet de l'utilisation du Fonds de développement de l'Ouest pour l'expansion du transport ferroviaire dans l'Ouest, il constatera que rares sont ceux qui prétendront qu'il n'y a pas eu de changements considérables depuis que nous avons pris cette initiative. De fait, il y a eu d'énormes changements. Si mon honorable ami veut comparer le document divulgué avec la décision du cabinet annoncée à Winnipeg le 8 février dernier et la recommandation de M. Gilson sur diverses questions, il constatera qu'il y a eu de nombreux changements en cours de route. Toutefois, la question étudiée étant la même, il y a forcément certaines similitudes.

LA TENUE D'UN RÉFÉRENDUM AUPRÈS DES AGRICULTEURS

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Le ministre pourrait-il faire un pas de plus et nous déclarer sans ambages que le gouvernement n'a arrêté aucun plan ni pris aucune décision relativement au Pas du Nid-de-corbeau, ni décidé quelles mesures il comptait prendre? Pourrait-il réitérer de nouveau les engagements que le premier ministre a pris il y a plusieurs mois, à savoir qu'aucune décision finale ne serait prise sans consulter au préalable les agriculteurs de l'Ouest du Canada et ceux que les changements envisagés ne manqueraient pas de toucher directement? Procédera-t-on à un référendum ou à une consultation des producteurs intéressés?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, je m'étonne, hélas!, de ce que mon honorable ami, au demeurant un spécialiste en ce domaine, ne comprenne pas encore ce qui se passe. En février, à Winnipeg, j'ai déclaré, au nom du gouvernement, que celui-ci tenait à un certain nombre de «principes», et qu'il insistait notamment pour remplacer le tarif applicable au Pas du Nid-de-Corbeau par une structure réglementaire, et caetera, et caetera . . . , comme dirait le ministre de l'Agriculture. J'ai signalé aussi à cette occasion que certaines «questions» se posaient, par exemple, «à qui les versements seraient-ils faits»; des tarifs variables sont-ils acceptables ou non; quelle devrait être la structure réglementaire; ce sont toutes des questions à propos desquelles le gouvernement a consulté les parties intéressées. Les parties intéressées ont fait connaître leurs vues au gouvernement par le biais du rapport Gilson. Le gouvernement continue de participer à des discussions à ce sujet. Il tiendra compte des opinions exprimées au moment de prendre sa décision définitive. C'est une démarche tout à fait démocratique. Le député devrait éprouver à son égard le plus grand respect.

* * *

[*Français*]

LES AÉROPORTS

ON DEMANDE QUELLES SONT LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT EN VUE DE RENTABILISER MIRABEL

M. Robert Gourd (Argenteuil—Papineau): Madame le Président, c'est à mon tour d'adresser une question à l'honorable ministre des Transports. J'aimerais lui demander s'il pourrait dire à la Chambre si à la suite des informations qui circulent dans des milieux habituellement bien informés il aurait reçu des fonctionnaires de son ministère des recommandations selon lesquelles pour rentabiliser Mirabel il devait fermer une piste. Dans l'affirmative, quelle piste a-t-il l'intention de fermer, celle des arrivées ou celle des départs? Et dans la négative, quelles sont ses intentions en vue de rentabiliser Mirabel?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, cette question de la piste ou des pistes n'est qu'un aspect de la discussion qui a lieu présentement au comité du Cabinet sur l'avenir de Mirabel. Alors je ne suis pas en mesure d'infirmer ou de confirmer aujourd'hui les rumeurs à ce sujet, mais je pense que le Cabinet va se décider sur cette question très prochainement et qu'une annonce sera faite en conséquence.

* * *

[*Traduction*]

LES FINANCES

LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT EN TAXIS ET EN TÉLÉGRAMMES

L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. La semaine dernière, il s'est opposé à ce qu'on mette sur pied un comité parlementaire chargé d'étudier des moyens de réduire les dépenses gouvernementales, comme mon chef l'avait demandé. D'après les chiffres publiés depuis, entre mars 1980 et juin 1981 le gouvernement a dépensé $7,000 par jour en taxis et plus de $275,000 par jour en télégrammes et autres services de messageries. Le premier ministre va-t-il donc revenir sur sa décision afin que le Parlement puisse agir et donner l'exemple au lieu de simplement prêcher la bonne parole aux autres citoyens?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je crois que le président du Conseil du Trésor a promis d'étudier les prétendus abus qu'on nous a signalés. Je suis sûr que s'il y a moyen d'économiser de l'argent de ce côté-là, il veillera à le faire.

M. Beatty: Madame le Président, le premier ministre dirige un gouvernement qui, cette année, dépense l'argent des contribuables à raison de $170,000 la minute et pourtant il pense que le Parlement n'a pas à intervenir pour réduire ses dépenses.

LES DÉPENSES DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS EN TAXIS ET EN TÉLÉGRAMMES

L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe): Ma question s'adresse au ministre des Transports—s'il veut bien m'écouter. Comme au cours de la même période, c'est-à-dire entre mars 1980 et juin 1981, c'est son ministère qui a dépensé le plus en taxis et en télégrammes et en d'autres services de messageries, c'est-à-dire $422,219 pour les taxis et $7,119,711 pour les télégrammes et les services de messageries, comment a-t-il pu faire des dépenses pareilles pendant qu'il envisageait de réduire les services de transport public sous prétexte qu'il n'avait pas suffisamment d'argent?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, je ne suis évidemment pas au courant de tous les détails.

M. Nielsen: Pourquoi pas?

M. Pepin: Je vais immédiatement étudier la question. Néanmoins, le ministère des Transports est très important. Il compte 23,000 employés répartis d'un bout à l'autre du pays.

Mlle MacDonald: Ils prennent tous le taxi?

M. Pepin: De nombreuses personnes veulent obtenir des informations et des décisions immédiates sur les tarifs, les accidents et le reste. Par conséquent, il est normal que le ministère des Transports, qui œuvre dans le domaine des transports, ait une grosse facture de communications.

* * *

• (1150)

LES AFFAIRES INDIENNES

LE BUREAU RÉGIONAL DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE—LA RECOMMANDATION DU COMITÉ

M. Fred King (Okanagan-Similkameen): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. D'après un article paru dans le *Courier* de Kelowna, le cabinet du ministre aurait annoncé qu'il allait procéder à l'examen superficiel et limité d'un seul des aspects de ces questions très graves à propos desquels le comité permanent de la Chambre avait demandé qu'on entreprenne une enquête complète et indépendante sur les affaires du bureau régional de la Colombie-Britannique et celle de la bande des Indiens de Westbank. Madame le Président, je demande au ministre comment il peut prendre tellement à la légère les travaux d'un comité de la Chambre et faire fi de son intégrité? Comment le ministre peut-il laisser entendre qu'il assume bien ses responsabilités vis-à-vis de ceux qui lui ont fait part directement de ces allégations graves quand il refuse de tenir compte d'une étude faite par la Chambre?

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame le Président, depuis que le comité permanent a fait cette recommandation, le député ainsi que bon nombre de ses collègues à la Chambre m'ont fait part de leurs instances sur cette affaire. J'ai dit au député ainsi qu'à ses collègues de l'opposition officielle que des hauts fonctionnaires de mon ministère étaient à leur disposition pour leur répondre. Pas une seule fois le député ni personne d'autre n'a pu citer le nom des personnes concernées par ces allégations. Ils ne m'ont fourni aucune preuve écrite tendant à confirmer que des hauts fonctionnaires se seraient mal conduits. Ils ont passé des mois uniquement à sous-entendre les choses les plus désobligeantes, sans pour autant m'apporter la moindre preuve.

Madame le Président, je recommande au député ainsi qu'à ses collègues, s'ils ont des preuves, d'en faire part à la GRC. La GRC est là pour cela, et c'est la responsabilité du député de le faire.

Des voix: Oh, oh!

M. Munro (Hamilton-Est): Pour la dernière fois, je lui demande, s'il n'est pas prêt à agir dans ce sens, de cesser de faire des allégations qu'il n'est nullement en mesure d'étayer.

Des voix: Bravo!

ON DEMANDE AU MINISTRE D'AGIR

M. Fred King (Okanagan-Similkameen): Madame le Président, je proteste. C'est un exemple flagrant de dérobade. C'est un mensonge. J'ai fourni un grand nombre . . .

Mme le Président: A l'ordre!

M. Nielsen: Allez-y.

M. King: Très bien, j'y vais.

Mme le Président: Très bien. Posez votre question.

Des voix: Bravo!

M. King: Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre. Étant donné les noms et les renseignements que moi-même et d'autres lui avons fournis, acceptera-t-il de prendre les mesures très simples qui s'imposent pour examiner les questions que bon nombre de gens lui ont transmises directement et qui ont poussé le comité permanent à recommander au ministre de mener une enquête indépendante? Quand acceptera-t-il de faire quelque chose pour mettre les affaires de son ministère au grand jour?

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame le Président, j'agirais justement de façon irréfléchie si je faisais autre chose que ce que je fais maintenant. Si le député n'est pas disposé à fournir des preuves à l'appui de ses allégations et s'il continue d'avoir recours uniquement à des insinuations, j'agirais de façon irréfléchie en établissant une commission d'enquête indépendante. Cela ne serait qu'une chasse aux sorcières et le député continuerait à faire des insinuations à ce sujet . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Munro (Hamilton-Est): . . . mais il ne serait pas disposé à nous aider. Je le défie encore une fois de transmettre à la GRC ses allégations d'inconduite, s'il a vraiment quelque chose à dire.

M. Siddon: Transmettez-les vous-même à la GRC.

M. Munro (Hamilton-Est): Ou bien, s'il veut bien me les transmettre, j'en ferai part à la GRC moi-même.

Des voix: Oh, oh!

M. Munro (Hamilton-Est): Madame le Président, malgré les cris des chasseurs de sorcières de l'autre côté, je voudrais simplement . . .

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

Mme le Président: A l'ordre. Je devrais peut-être siffler pour arrêter tous le monde de crier. A l'ordre.

M. Paproski: J'invoque le Règlement . . .

Mme le Président: A l'ordre.

M. Munro (Hamilton-Est): Madame le Président, j'ai chargé mon sous-ministre adjoint, M. Goodwin, et certains hauts fonctionnaires de mon ministère . . .

M. Nielsen: Ce sera un examen tout à fait indépendant!

M. Munro (Hamilton-Est): . . . d'examiner les deux lettres que j'ai reçues et qui accusent le chef et le conseil de la bande d'inconduite, de même que toute autre question que n'importe quel député voudra signaler à l'attention de mon sous-ministre adjoint. Les députés ont rencontré mon sous-ministre hier. S'ils veulent bien transmettre à ce groupe d'étude spécial dirigé par M. Goodwin les renseignements qu'ils possèdent, celui-ci fera une enquête complète et me présentera son rapport d'ici un mois.

Une voix: Ce sera une enquête approfondie?

M. Munro (Hamilton-Est): Oui, ce sera un enquête approfondie menée par des hauts fonctionnaires de mon ministère, dont l'intégrité . . .

M. Hnatyshyn: Une chasse aux sorcières?

M. Munro (Hamilton-Est): Non, c'est tout à fait différent. C'est exactement ce que j'essaie de dire, madame le Président. C'est une chose que de demander à des hauts fonctionnaires de mon ministère de faire un examen des allégations des députés de l'opposition; ce n'est pas une chasse aux sorcières. C'en serait une si je prenais les mesures irréfléchies que l'opposition recommande. Voilà la différence. Il est bien malheureux que les députés d'en face ne puissent pas comprendre la différence.

LES PROCÉDURES JUDICIAIRES CONCERNANT LA BANDE TEMAGAMI—LA COMMUNICATION DE DOCUMENTS

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Madame le Président, ma question s'adresse aussi au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Il sait que la bande Temagami est le seul groupe indien de l'Ontario à ne pas être visé par les traités. Les droits autochtones de ces Indiens sont encore intacts. A l'heure actuelle, ils défendent une revendication territoriale auprès du gouvernement fédéral et sont en outre en procès avec le gouvernement ontarien. Pourquoi le gouvernement fédéral n'a-t-il pas reconnu le caractère général plutôt que spécifique de la revendication territoriale des Temagami?

En outre, pourquoi le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a-t-il communiqué au gouvernement ontarien des documents confidentiels de la bande Temagami au lieu de s'acquitter de son obligation de garder ces documents confidentiels à moins qu'un tribunal n'en ordonne autrement?

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame le Président, comme le député lui-même vient de le dire, cette affaire étant devant les tribunaux à l'heure actuelle, il ne serait pas convenable que j'en parle plus en détail. Je concède au député qu'il s'agit là d'une question de droit très importante. Pour ce qui est des documents dont parle le député, ils ont été communiqués au tribunal sur les conseils que j'ai reçus de légistes indépendants de la Couronne.

* * *

LES MINES

LES MISES À PIED DANS LE NORD DU MANITOBA

M. Rod Murphy (Churchill): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre des Finances. Hier, la Sherritt Gordon qui avait déjà licencié le tiers de ses employés à Lynn Lake et à Leaf Rapids a annoncé en outre qu'elle prolongerait de huit autres semaines les licenciements pour la période estivale dans ces deux localités. Étant donné que toutes les autres compagnies minières se sont jointes à la Sherritt Gordon pour procéder aux mises à pied en même temps, je voudrais bien savoir ce que compte faire le ministre des Finances pour redonner du travail à ces mineurs?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, le député me demande d'intervenir pour redonner du travail aux mineurs. Il comprend, je l'espère, que la situation est un peu plus compliquée et qu'on ne saurait la régler en une seule intervention. Le secteur minier est en difficulté en raison de la récession mondiale dont les effets se font profondément ressentir dans notre pays. De toute évidence, il est impossible au gouvernement du Canada d'assurer le maintien de la production de chacune des usines du pays quand les marchés mondiaux ou bien se sont affaiblis ou bien ont carrément disparu. Le gouvernement n'a pas les moyens de stocker tous les produits en période de grand marasme. Le député s'en rend certainement compte, et il sait que le meilleur moyen d'aider les travailleurs et tous les secteurs d'activité de l'industrie consiste à prendre des mesures draconiennes pour assurer la relance économique dans l'ensemble du pays.

• (1200)

L'ÉNERGIE

L'EXPLOITATION DES RESSOURCES SOUS-MARINES DE LA CÔTE EST

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Madame le Président, j'ai une question au sujet de l'exploration et de l'exploitation des ressources énergétiques de la côte est et je la poserai au premier ministre en l'absence du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. J'espère que le premier ministre s'intéressera personnellement au sort des Néo-Écossais qui sont aux prises avec un chômage terrible et qui fondent tous leurs espoirs dans l'exploitation des ressources sous-marines.

Le directeur général de Petro-Canada, M. Joel Bell, a récemment accusé la société Mobil Oil, principale exploitante sur la côte est, de faire traîner les choses et de ne pas s'occuper de mettre en valeur ces ressources. Le premier ministre pourrait-il nous dire s'il est satisfait du rythme auquel se déroulent les travaux d'exploitation? Sinon, prendra-t-il des mesures par l'intermédiaire de ses collègues du cabinet pour activer les travaux, afin de créer des emplois pour les Néo-Écossais et les autres habitants de la côte est?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je tiens la question pour une instance que je vais examiner, bien sûr, de concert avec le ministre. J'ai la plus grande confiance en Petro-Canada et en M. Joel Bell. Je sais que ce n'est pas généralement le cas de l'autre côté de la Chambre, mais je puis assurer au député qu'en ce qui concerne la société Petro-Canada, on peut compter qu'elle travaillera au mieux des intérêts du pays et de la Nouvelle-Écosse.

* * *

[*Français*]

PÉTITIONS

DÉPÔT DES RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

Mme le Président: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que le greffier a déposé sur le bureau les rapports du greffier des pétitions qui fait connaître qu'il a examiné les pétitions présentées par des honorables députés le jeudi 15 juillet 1982, et qu'il constate que les pétitions sont conformes aux exigences du Règlement quant à leur forme.

* * *

[*Traduction*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. PAPROSKI—L'EXPRESSION APPAREMMENT UTILISÉE PAR M. TRUDEAU

L'hon. Steven E. Paproski (Edmonton-Nord): Madame le Président, je soulève la question de privilège. Je voudrais savoir

de quelle manière le premier ministre (M. Trudeau) m'a appelé, un «frog» ou un «fraud». Quelle que soit l'épithète utilisée, je lui demande de la retirer.

Mme le Président: Les députés ne sont pas tenus de retirer ce qu'ils ont dit à la Chambre sauf s'ils ont utilisé des expressions antiréglementaires. Si le député ne sait pas lequel des deux mots a été prononcé, il peut difficilement soulever la question de privilège. Il voudrait peut-être mieux qu'il attende à demain pour vérifier dans le hansard.

M. Paproski: Les deux mots sont antiréglementaires. Le premier ministre devrait avoir honte.

[*Français*]

M. Henri Tousignant (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics): Madame le Président, lorsque le député d'Edmonton-Nord (M. Paproski) s'offusque du qualificatif que le très honorable premier ministre (M. Trudeau) a utilisé à son endroit, il devrait se souvenir de ce qu'il a dit lui-même mardi soir . . .

Mme le Président: A l'ordre! La question de privilège de l'honorable député d'Edmonton-Nord n'a pas été acceptée par la présidence. Il est donc bien clair qu'il n'y en a pas.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

TRANSPORTS

PRÉSENTATION DU 13E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Maurice A. Dionne (Northumberland-Miramichi): Madame le Président, j'ai l'honneur de présenter le treizième rapport du comité permanent des transports, dans les deux langues officielles.

[*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui au sujet du rapport précité.*]

* * *

LA COMMISSION CANADIENNE DU LAIT

DÉPÔT DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, aux termes de l'article 41(2) du Règlement, je voudrais déposer dans les deux langues officielles le rapport adressé au ministre de l'Agriculture par le Vérificateur général et concernant l'ensemble des activités de la Commission canadienne du lait.

Pétitions

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. CROSBY—LES TRAVAILLEURS ENGAGÉS PAR PETRO-CANADA

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Madame le Président, j'invoque le Règlement. Le premier ministre (M. Trudeau) qui est présent à la Chambre a exprimé sa confiance absolue dans Petro-Canada. Je voudrais lui signaler que dernièrement Petro-Canada a engagé 16 travailleurs, des Norvégiens et des Français, allant ainsi à l'encontre des lois du Canada.

Mme le Président: A l'ordre. Il n'y a pas matière à un rappel au Règlement.

* * *

PÉTITIONS

M. TAYLOR—LE RÉEXAMEN DE LA LOI SUR LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Gordon Taylor (Bow River): Madame le Président, les députés progressistes conservateurs de Prince George-Peace River (M. Oberle), Cariboo-Chilcotin (M. Greenaway) et Okanagan-Nord (M. Dantzer) se joignent à moi pour présenter une pétition au nom de quelque 436 Canadiens des régions d'Ashcroft, Cache Creek, Williams Lake, Clinton, Kelowna, Kamloops et bien d'autres, en Colombie-Britannique et aussi de l'Alberta. Cela comprend des régions représentées par les députés néo-démocrates dont les électeurs m'ont adressé une pétition parce que le NPD est en faveur du contrôle des armes à feu.

Les pétitionnaires s'opposent à l'adoption du bill C-451 pour de nombreuses raisons, dont les suivantes: cette mesure n'empêche pas les criminels d'obtenir une arme à feu; son administration alourdira la bureaucratie et fera de tous les citoyens qui possèdent et utilisent des armes à feu à des fins légitimes, des citoyens de deuxième et de troisième classes.

Les Canadiens ont hérité du droit de posséder une arme à feu à la condition de s'en servir à bon escient et avec prudence. Aucun gouvernement canadien n'a le droit de confisquer toutes les armes à feu comme le ferait un État policier.

Nous exhortons les députés à rejeter ce projet de loi.

M. Deans: Madame le Président, j'invoque le Règlement. Je demande que l'on examine très attentivement cette pétition. Si j'ai bien compris, elle contient une déclaration tout à fait inexacte au sujet du NPD.

M. Skelly: Madame le Président, j'invoque le Règlement. Il est absolument faux que le Nouveau parti démocratique appuie le bill C-451. Pourriez-vous vérifier cela de nouveau?

Mme le Président: A l'ordre! On ne peut pas discuter d'une pétition avant qu'elle ait été lue.

M. Taylor: Madame le Président, les députés devraient en parler à leurs électeurs. Ce sont eux qui m'ont dit cela.

Mme le Président: A l'ordre.

M. Skelly: Madame le Président, je voudrais soulever la question de privilège et vous demander quelques éclaircissements. J'estime qu'un député a fait une observation qui porte gravement atteinte à mes droits de député. Pouvez-vous m'assurer que la pétition présentée par le député de Bow River ne sera pas soumise à la Chambre? Elle contient des erreurs. A mon avis, le député n'a pas le droit de présenter cette pétition ainsi. Nous nous sommes prononcés contre cette mesure, le hansard en témoigne. Votre Honneur peut-elle me donner l'assurance que cette pétition ne sera pas présentée sous sa forme actuelle?

Mme le Président: La pétition a déjà été présentée à la Chambre. Le greffier des pétitions va maintenant l'examiner et voir si elle est acceptable quant à la forme. Le greffier des pétitions donnera son avis uniquement sur ce plan. Pour ce qui est du débat sur la pétition c'est une autre histoire. Il pourra avoir lieu beaucoup plus tard, si la pétition est lue.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU VICE-PRÉSIDENT EXÉCUTIF DE L'UNIVERSITÉ DU NOUVEAU-MEXIQUE ET DE M^ME^ JOHNSTON

L'hon. Steven E. Paproski (Edmonton-Nord): Madame le Président, permettez-moi de changer de sujet pour un instant. Je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur la présence, à la tribune du chef de l'opposition, de l'un des conseillers en enseignement du président Reagan, M. Marvin Johnston, qui et également vice-président exécutif de l'université du Nouveau-Mexique. Sa femme, M^me^ Stella Johnston, l'accompagne.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Je suis sûre que ces personnes sont bienvenues à la Chambre des communes, mais je tiens à préciser que seule la présidence a le droit de signaler la présence de visiteurs à la tribune.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répond aujourd'hui aux questions 2686, 3286, 3370, 4112 et 4212.

[*Texte*]

LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT EN BOISSONS ALCOOLIQUES

Question nº 2686—**M. Beatty:**

Du 1er mars 1980 au 31 mai 1981, combien le gouvernement a-t-il dépensé en alcool?

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Les dossiers tenus conformément aux directives du Conseil du Trésor ne séparent pas les coûts de boissons alcooliques et de nourriture. A toutes les occasions où on a offert l'hospitalité et où des boissons alcooliques furent servies, les coûts furent inclus dans ceux de la nourriture.

Voir la réponse à la question nº 2674 déposée aujourd'hui.

LA RÉUNION DU CABINET À INGONISH (NOUVELLE-ÉCOSSE)

Question nº 3286—**M. Cossitt:**

1. Le cabinet s'est-il réuni à Ingonish (N.-É.) à l'automne de 1981 et, le cas échéant, combien la réunion a-t-elle coûté au total, y compris le transport aller-retour, le logement, les aliments et boissons, ainsi que les frais du personnel des ministres et du premier ministre et de tout autre participant?

2. Pourquoi la réunion n'a-t-elle pas eu lieu à Ottawa et n'aurait-elle pas coûté beaucoup moins cher aux contribuables?

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): 1. Oui. Coût total facturé: $19,069.09.

2. Le comité du cabinet chargé des priorités et de la planification s'est réuni à Ingonish (Nouvelle-Écosse) en septembre 1981, respectant ainsi l'usage instauré en 1979 lorsque le cabinet principal du gouvernement précédent a tenu sa réunion à Jasper (Alberta). L'an passé, le comité des priorités et de la planification s'est réuni au Lac Louise (Alberta). Ces rencontres tenues à l'extérieur d'Ottawa permettent à plusieurs ministres (1) de se familiariser avec les problèmes et les préoccupations des régions avec lesquelles les contacts directs sont limités et (2) de se pencher sur les priorités globales et sur le programme de dépenses du gouvernement.

LE SERVICE POSTAL À DESTINATION ET EN PROVENANCE DE CALGARY

Question nº 3370—**M. Malone:**

1. Combien faut-il de temps en moyenne au courrier de première classe, entre *a*) Toronto, *b*) Vancouver, *c*) Edmonton et Calgary?

2. Le courrier prend-il plus de temps pour se rendre d'Edmonton à Calgary que de Vancouver ou de Toronto à Calgary et, le cas échéant, pourquoi?

3. Envisage-t-on des mesures particulières pour offrir un meilleur service postal au bureau de Calgary et, le cas échéant, lesquelles?

4. Les personnes desservies par le bureau de poste central de Calgary peuvent-elles espérer une amélioration du service et, le cas échéant, quand?

M. Gary F. McCauley (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations): La Société canadienne des postes m'informe que:

1 à 4. La quantité du courrier, le transport, la main-d'œuvre, les conditions météorologiques, les horaires des équipes de travail, etc. sont autant de facteurs qui déterminent le délai de livraison du courrier à destination de ces villes et échangé entre elles. Une meilleure répartition des ressources matérielles et humaines ayant amélioré la productivité, les normes de livraison sont maintenant périmées et les délais de livraison sont effectivement plus courts. De nouvelles normes et statistiques seront publiées à l'avenir.

En particulier, le service de livraison du courrier dans la région de Calgary a été amélioré grâce à l'expansion du service de livraison à domicile et aux boîtes postales multiples, dans la zone métropolitaine, ainsi qu'à l'élaboration de nouveaux programmes visant à réduire le roulement du personnel et à simplifier le tri pour en améliorer et la qualité et la composition des envois. La Société canadienne des postes cherche avant tout à améliorer la qualité du service, et les résultats se font déjà sentir dans la région de Calgary.

LA CONSOMMATION DE CARBURANT DIESEL ET D'ESSENCE SUR LES FERMES DU CANADA

Question nº 4112—**M. Cossitt:**

1. Quelle est la consommation annuelle *a*) de carburant diesel, *b*) d'essence sur les fermes du Canada, par acre ou selon toute autre mesure établie par le gouvernement et, de ce chiffre, quelle est la moyenne pour la partie du pays située à (i) l'est (ii) l'ouest de la frontière de l'Ontario et du Manitoba?

2. Le gouvernement a-t-il évalué les répercussions de la hausse régulière du prix du carburant diesel et de l'essence sur les agriculteurs et, le cas échéant, quel en est le détail?

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Le ministère d'Agriculture et Statistique Canada m'informent comme suit:

1. Statistique Canada répond comme suit: Il n'existe présentement aucune source de renseignements compatibles sur la consommation d'essence ou de carburant diesel par province ou par région au Canada. Dans les provinces où il existe des programmes de dégrèvement fiscaux pour l'essence consommée à des fins agricoles, ou de l'essence ou du carburant diesel teinté (teinté de façon à l'identifier pour usage hors-route tel l'exploitation d'une ferme, l'exploitation minière, l'exploitation forestière, la pêche, les génératrices de secours), des estimations approximatives de la consommation d'essence ont été faites. Cependant, ces estimations ne sont disponibles que pour quelques provinces et les renseignements ne se comparent pas entre provinces.

L'estimation des dépenses au titre des carburants, de l'huile et des lubrifiants effectuée par la Division de l'agriculture de Statistique Canada représente l'indicateur le plus fiable de la consommation d'essence dans les fermes. En 1981, les dépenses étaient estimées à $287.7 millions à l'est de la frontière de l'Ontario et du Manitoba et à $691.2 millions à l'ouest de cette frontière. Malheureusement, on ne distingue pas entre l'essence et le carburant diesel. Même s'il y a pénurie de données présentement, une enquête de Statistique Canada sur la consommation d'énergie dans les exploitations agricoles, menée en juillet 1982, fournira vers le début de 1983 des données sur la consommation d'essence et de carburant dans les fermes.

2. Agriculture Canada: Oui. Les tableaux 1 et 2 ci-après donnent une idée des répercussions d'une augmentation de $1 du prix du baril de pétrole brut et d'une hausse équivalente du prix du gaz naturel sur certains facteurs de production agricole et sur les coûts de production de certaines denrées. Il est presque impossible «d'évaluer les répercussions de la hausse régulière du prix du carburant diesel et de l'essence sur les agriculteurs . . .«à cause de la complexité de l'économie canadienne et parce que les agriculteurs achètent des biens et des services provenant de nombreux secteurs.

Une augmentation de $1 du prix du baril de pétrole brut, et une hausse équivalente du prix du gaz naturel, réduiraient le revenu agricole net par acre de 2.8 p. 100 par rapport à 1980 dans l'ouest du pays, de 1.6 p. 100 dans le centre et de 1.5 p. 100 dans la région de l'Atlantique. On estime que les prix des aliments augmenteraient de 0.2 p. 100 à 0.5 p. 100 par rapport

à 1980, suivant les denrées, et que la composante alimentaire de l'Indice des prix à la consommation (IPC) gagnerait 0.35 p. 100.

Il s'agit là d'évaluations à court terme qui ne tiennent pas compte de la hausse des coûts du transport du carburant fossile, des substitutions de facteurs de production qui peuvent se produire suite à des modifications à long terme des prix des denrées agricoles ou d'autres changements que les agriculteurs pourraient apporter à leurs volumes et méthodes de production.

Tableau 1: Évaluation des hausses de prix entraînées par une augmentation de $1 du prix du baril de pétrole brut

Produit	Augmentation
Composants d'engrais	
Azote	1.28c. par kg
Phosphate	0.55c. par kg
Potasse	0.37c. par kg
Engrais	
Urée	$ 5.88 par tonne
Ammoniaque anhydre	$10.54 par tonne
Phosphate d'ammoniaque	$ 4.85 par tonne
Muriate de potasse	$ 2.21 par tonne
Mélange 8-32-16	$ 3.38 par tonne
Carburants	
Essence et carburant diesel	0.8c. par litre
Pesticides	moins de 1 p. 100

Tableau 2: Évaluation des hausses de coût de production causées par une augmentation de $1 du prix du baril de pétrole brut

Région	Augmentation
Ouest	
Blé et orge sur jachère	46 à 48c. par acre
Colza sur jachère	57c. par acre
Blé et orge sur chaume	63c. par acre
Colza sur chaume	78c. par acre
Éleveurs de porcs	37c. par sujet
Engraisseurs	$1.16 par sujet
Naisseurs de bovins	63c. par sujet
Producteurs d'œufs	18c. par 100 douzaines
Centre	
Maïs-grain	$2 par acre
Soja	61c. par acre
Orge	50c. par acre
Blé d'hiver	65c. par acre
Oeufs	20c. par 100 douzaines
Poulet à griller	0.4c. pièce
Produits laitiers	$3.11 par vache
Serres (moyenne par unité)	$1,200
Atlantique	
Pommes de terre	$3.22 par acre
Avoine et orge	78c. par acre
Porcs	37c. par tête
Produits laitiers	$2.24 par vache
Bœuf engraissé dans les parcs	$1.87 par tête

LA GRC—LES COMPTES PUBLICS

Question nº 4212—**M. Robinson (Burnaby):**

Au sujet des dépenses du ministère du solliciteur général, à la page 27.13 du volume II des Comptes publics du Canada de 1980-1981, comment le solliciteur général explique-t-il *a*) que les revenus de la GRC à la rubrique «Produits de ventes» soient passés de zéro au cours de l'année financière 1979-1980 à $3,494,568 en 1980-1981, *b*) le passage de zéro à $13,532 à la rubrique «Produits sur la vente de munitions aux membres»?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): 1. *a*) Jusqu'à 1979-1980 inclusivement, la GRC était autorisée à recourir à des avances de fonds de roulement pour la dotation et la distribution des effets et équipements (vente aux manufacturiers de tissu d'uniformes, achat d'uniformes aux manufacturiers, vente des équipements aux membres et aux services auxiliaires provinciaux) et pour l'exploitation des mess (achat des aliments, ventes au comptant et retenues à la source pour les repas offerts aux membres du personnel). Les revenus présentés au regard des cinq premiers articles à la rubrique «Produit de ventes» dans les Comptes publics de 1980-1981 ont été inscrits en regard des dépenses dans les avances de fonds de roulement en 1979-1980 et ne sont donc pas considérés comme des revenus non fiscaux aux fins de déclaration.

Le Conseil du Trésor a ordonné l'annulation des avances de fonds de roulement susmentionnées à partir de 1980-1981. Les dépenses auparavant imputées sur ces avances sont devenues imputables sur le crédit 15 de la GRC, tandis que les revenus ont été déposés dans le fonds du revenu consolidé. C'est pourquoi les cinq premiers articles à la rubrique «Produit de ventes» paraissent pour la première fois dans les comptes publics de 1980-1981.

Les deux autres articles moins importants, à la rubrique «Produits de ventes» dans les Comptes publics de 1980-1981, étaient des «crédits nets» jusqu'à 1979-1980 inclusivement, et n'étaient donc pas considérés comme des revenus non fiscaux. Afin de mieux refléter les opérations de la GRC et d'améliorer la présentation des relevés financiers, ces articles ont été considérés comme des revenus crédités au fonds du revenu consolidé, et ce à compter de 1980-1981.

b) Des ventes comparables de munitions aux membres de la GRC, pour que ceux-ci puissent s'exercer au tir, ont été effectuées en 1979-1980, mais ont été considérées comme des «crédits nets» plutôt qu'inscrites au fonds du revenu consolidé. Ces ventes ont été créditées au fonds du revenu consolidé en 1980-1981. Voir aussi la réponse donnée à la partie *a*) ci-dessus.

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, si la question 2674 pouvait être transformée en ordre de dépôt de documents, elle serait déposée immédiatement.

[*Français*]

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. La Chambre désire-

t-elle que la question nº 2674 soit réputée transformée en ordre de dépôt de document?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

LES FRAIS DE RÉCEPTION DU GOUVERNEMENT

Question nº 2674—**M. Beatty:**

Combien le gouvernement a-t-il dépensé en frais de réception *a*) en 1977, *b*) en 1978, *c*) en 1979, *d*) en 1980, *e*) au cours des six premiers mois de 1981?

(Le document est déposé.)

● (1210)

[*Traduction*]

M. Smith: Je demande, madame le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton*.

M. Hargrave: Madame le Président, le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre réexaminerait-il la question nº 4328 qui a trait à la stabilisation des coûts et des prix pour le bœuf sur pied? Je suis certain que s'il s'adressait directement au ministre de l'Agriculture, ce dernier lui donnerait la réponse sans même sourciller. Aurait-il l'amabilité de s'informer?

M. Smith: Madame le Président, je serai heureux de le faire pour le député.

M. Beatty: Le 8 juillet, madame le Président, j'ai signalé au secrétaire parlementaire la question nº 4041 au sujet des différents rapports du comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires, des rapports sur la réglementation du Conseil économique du Canada et du rapport du groupe d'étude sur la réforme de la réglementation; je lui ai demandé quelle était la réponse du gouvernement, ainsi que ce qu'il avait fait pour obtenir la réponse et pourquoi les choses traînaient en longueur. Je l'ai finalement prié de s'informer et j'espère qu'il peut me donner la réponse aujourd'hui, huit jours plus tard.

Pourrait-il m'expliquer en même temps pourquoi j'attends depuis plus de deux ans la réponse à la question nº 1439 dans laquelle je demande des renseignements ordinaires sur le programme de publicité du gouvernement?

M. Smith: Au sujet de la première question, madame le Président, je me suis informé, mais je n'ai pas encore reçu de réponse. Je m'informerai de nouveau.

Quant à la deuxième question, c'est une affaire compliquée, mais on s'en occupe.

Mme le Président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES RESTRICTIONS SALARIALES DU SECTEUR PUBLIC

MESURES CONCERNANT LES RÉMUNÉRATIONS DANS LE SECTEUR PUBLIC DU CANADA

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 15 juillet 1982, de la motion de M. Johnston: Que le bill C-124, concernant les rémunérations dans le secteur public du Canada, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Madame le Président, hier soir, au moment de l'ajournement, j'avais énuméré trois possibilités qui s'offrent au gouvernement. Je suis étonné des propos inqualifiables du parti conservateur dont le député de Bow River (M. Taylor) nous a donné un échantillon typique tout récemment; les conservateurs sont atteints de la même phobie que M. McCarthy.

Le bill C-124 a été jugé injuste par le député de Halifax-Ouest (M. Crosby), par le député de Richmond Delta-Sud (M. Siddon) et par le député de Prince George-Peace River (M. Oberle). Les trois députés déclarent qu'ils voteront en faveur d'une mesure injuste, monsieur l'Orateur. Ils sont tous les trois en faveur de l'injustice.

La coalition des conservateurs et des libéraux, coalition de la droite, des réactionnaires qui n'ont rien appris depuis les années 30, s'en prend aux principales victimes de l'inflation, aux gagne-petit et aux prestataires de la sécurité de la vieillesse. L'opposition officielle conservatrice appuie les libéraux qui veulent escroquer quelques dollars par an aux personnes âgées. C'est de l'escroquerie pure et simple et c'est une attitude inqualifiable.

Je suis un petit gars des Prairies et dans ma candeur, je suis encore avide de savoir; je voudrais que le ministre des Finances (M. MacEachen) m'explique comment on peut enrayer l'inflation par une hausse des taux d'intérêt. Je n'arrive vraiment pas à comprendre. A cause des taux d'intérêt, des Canadiens perdent leur maison, leur emploi, leur exploitation agricole, leur entreprise. D'après R. B. Bennett et Mackenzie King, en 1932, 1934 et 1937, le maintien des taux d'intérêt à un niveau élevé était censé nous permettre de résoudre nos problèmes.

Hier soir, j'ai suggéré au gouvernement du Canada de déclarer un état d'urgence économique national et d'agir comme il l'a fait quand il a déclaré la guerre, sauf que, cette fois-ci, il s'agirait d'une déclaration de paix et tout ce que cela suppose. Que ce soit une déclaration de paix qui mettent les Canadiens au travail, car il y a tant à faire.

Les conservateurs veulent voter pour l'injustice libérale. Monsieur l'Orateur, puis-je proposer une autre solution? Modifions la loi de l'impôt sur le revenu, de sorte que les augmentations de ceux qui gagnent plus de $75,000 ou $100,000 par année—choisissez vous-même le montant—soient imposées à 100 p. 100. Oublions ceux qui gagnent moins de $20,000 ou $25,000 par année—choisissez encore, mettons, $30,000. Ce n'est pas eux qui causent l'inflation, ils en sont plutôt les victimes, les premières victimes. Si le gouvernement voulait bien seulement secouer la poussière accumulée sur le rapport de la Commission royale d'enquête Carter, qui remonte à 1966, et réviser les dispositions de la loi de l'impôt sur le revenu de manière à imposer les contribuables selon leurs moyens, et s'il tenait vraiment à enrayer l'inflation, il taxerait d'abord et avant tout ceux qui en sont la cause, soit les exploiteurs, ceux qui empochent les bénéfices et non pas ceux qui les réalisent. La loi de l'impôt sur le revenu devrait permettre de réaliser des bénéfices raisonnables de ses placements. Toute recherche d'avantages supérieurs est la marque d'un égoïsme et d'une cupidité à l'état pur. Les marchands du temple se sont de nouveau infiltrés par la porte arrière et ne

risquent de s'en faire déloger grâce à la protection des libéraux et des conservateurs.

Comme je l'ai dit hier, monsieur l'Orateur, notre premier objectif, ce sont les taux d'intérêt. Tant qu'ils n'auront pas été ramenés à un niveau acceptable, rien d'autre ne diminuera. La politique des taux d'intérêts élevés coûte plus cher que l'inflation. Elle a entraîné des mises à pied dans les aciéries, comme Ipsco et Dofasco, et aussi dans le secteur forestier. La preuve est faite, monsieur l'Orateur: les taux élevés d'intérêt font monter sans cesse le taux d'inflation.

Pendant 117 années, libéraux et conservateurs se sont succédés à la tête du gouvernement. On a beau nous lancer des flèches, monsieur l'Orateur, qu'on me nomme un seul social-démocrate ou démocrate socialiste qui ait proposé une politique de ce genre. Alors pourquoi me blâmer? Moi aussi je suis un néo-démocrate.

Ce ne sont pas les gros méchants radicaux ni les gros méchants socialistes qui ont mis en chômage 1,300,000 personnes au Canada. Ce ne sont pas les socialistes voraces qui ont acculé à la faillite des centaines d'agriculteurs et des milliers de petites entreprises. Ce sont les promoteurs libéraux et conservateurs de la libre entreprise qui ont, par leur alliance, maintenu en place un système qui a perdu depuis longtemps sa raison d'être. Il leur manque du courage et de l'imagination pour modifier en profondeur l'orientation, la nature et l'objectif de notre système. Les libéraux et les conservateurs n'ont pas cessé de prôner depuis 117 ans dans notre pays la cupidité et l'égoïsme et d'encourager à faire ce qu'on veut en se moquant pas mal des autres. C'est une attitude immorale, païenne, malséante et obscène.

● (1220)

Monsieur l'Orateur, le Parlement devrait continuer à siéger et modifier de façon radicale ce que propose le gouvernement. Il devrait faire la même chose que pendant la guerre. Nous déclarons l'état d'urgence en matière économique et voulons faire ce que nous avons fait à l'époque. Nous lançons un défi à nos concitoyens, qui sont des gens énergiques et laborieux, parce que nous avons l'argent et les ressources. Nous devrions investir—et non pas dépenser—pour créer des emplois et satisfaire aux besoins véritables des Canadiens. Pour cela il faut investir 1 milliard de dollars par an au cours des cinq prochaines années dans le domaine du logement. Il nous faut investir 1 milliard de dollars par an au cours des cinq prochaines années dans le domaine des transports. Et il faut effectuer des investissements encore plus importants dans la production de produits alimentaires. Cela, monsieur l'Orateur, c'est à notre portée. Pour changer donc, faisons ce que notre pays peut faire. Déclarons la paix comme nous avons déclaré la guerre. Nous en avons assez de ces gens à l'esprit mesquin, pusillanimes et obstinés. Nous en avons assez des vieux partis et des programmes politiques désuets.

J'ai cité des extraits d'interventions qu'ont faites entre 1932 et 1938 des ministres des Finances et chefs de l'opposition, tant conservateurs que libéraux. Libéraux et conservateurs nous ressortent aujourd'hui les mêmes discours et les mêmes budgets qu'au cours des années 30. Monsieur l'Orateur, le Parlement devrait continuer à siéger et déclarer l'état d'urgence économique nationale, redonner du travail à nos concitoyens puisque nous avons les ressources nécessaires pour le faire.

M. McKinnon: Monsieur l'Orateur, le représentant me permettrait-il de lui poser une question?

M. l'Orateur adjoint: Le temps imparti au député est écoulé. Il ne peut poursuivre que si la Chambre y consent à l'unanimité.

Des voix: D'accord.

M. McKinnon: Monsieur l'Orateur, je serais très curieux de savoir si le député a lu le bill. Il prétend que si les conservateurs votaient pour le bill, ils voteraient contre les personnes âgées et les retraités. Il n'est nullement question des pensions de vieillesse dans le projet de loi. Le bill concerne les juges, les ministres de la Couronne, les sénateurs, les députés et les salaires des fonctionnaires. Il n'est nullement question des pensions et je serais curieux de savoir si le député a lu le bill en entier.

M. Benjamin: Monsieur l'Orateur, il est possible que je me sois un peu fourvoyé. Ce que je voulais dire, c'est que trois conservateurs ont déclaré, tel que consigné au compte rendu, que le bill était injuste et pourtant, ils vont voter pour le bill. Cela signifie qu'ils vont voter pour l'injustice, et j'ai mentionné à ce titre les mesures prises contre les pensions de vieillesse dans le budget et le mauvais tour joué aux personnes âgées . . .

M. Epp: Cela ne figure pas dans le bill.

M. Benjamin: Le bill lèse les intérêts des fonctionnaires à faible revenu. Si le député . . .

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre, s'il vous plaît. Il convient d'attirer l'attention du député sur la règle de la pertinence.

L'hon. Ed Lumley (ministre d'État (Commerce international)): Monsieur l'Orateur, je me félicite de participer au débat sur le bill C-124 concernant les rémunérations dans le secteur public et je voudrais profiter de l'occasion pour exposer les raisons pour lesquelles j'ai appuyé les initiatives prises par le gouvernement pour relancer l'activité économique et ramener le taux d'inflation à 6 p. 100. Je voudrais toutefois indiquer à mon honorable collègue, le député de Regina-Ouest (M. Benjamin), suite à son intervention sur le système de la libre entreprise, que c'est ce même système, qui se caractérise par la collaboration des secteurs publics et privés, et l'ingéniosité des Canadiens, qui ont permis de bâtir la société dans laquelle nous vivons. Malgré toute l'amitié que je lui porte, je ne crois pas que ce soient certaines des politiques qu'il a défendues qui ont permis au Canada de devenir l'un des plus grands pays du monde.

Monsieur l'Orateur, nous avons écouté de nombreux discours la semaine dernière et certaines propositions très constructives ont été avancées, des propositions qui, ainsi que l'a indiqué mon collègue, le président du Conseil du Trésor (M. Johnston), seront considérées très attentivement en comité par le gouvernement avant que le bill ne revienne à la Chambre pour l'étape du rapport et la troisième fois. Dans le débat, plusieurs députés ont parlé des causes précises de l'inflation, de notre situation économique actuelle et du rapport de l'OCDE.

J'invite particulièrement le député à lire le discours de mon collègue, le député de Lincoln (M. Mackasay), qui d'après moi a fait un examen très juste de la situation et des différentes solutions qui s'offrent à nous. Je voudrais diviser mon discours en deux parties: l'une portant sur mes responsabilités en matière de commerce, étant donné les nombreux commentaires qu'ont faits les députés de tous les partis concernant l'importance de nos exportations, et comment elles pourraient nous aider à résoudre notre crise économique. En second lieu, monsieur l'Orateur, j'aurais quelques observations à titre de simple citoyen et de député.

En lisant certains discours, j'ai constaté une grande méconnaissance au sujet du rôle de nos exportations, de la façon dont elles se décomposent et de l'impact qu'elles ont sur les différentes régions. La prospérité économique de l'économie canadienne dépend de notre capacité de faire face à la concurrence. C'est pour cela que le ministre des Finances (M. MacEachen) a décidé de ramener le Canada à une société de 6 p. 100 pour nous remettre dans une position plus favorable. Près du tiers du produit national brut du Canada est composé d'échanges de biens et de services.

Près du tiers de tous les produits que nous fabriquons sont destinés à l'exportation. On estime que près de deux millions d'emplois du secteur manufacturier résultent directement de la vente de biens et de services à l'étranger. Environ 20 p. 100 de la population active trouve de l'emploi dans ce secteur. Je crois qu'il est essentiel de comprendre toute la portée et l'ampleur de ces données. Nos échanges avec l'étranger ont permis à l'industrie canadienne de se spécialiser et d'accroître sa productivité. Le commerce attire les investissements à la fois nationaux et étrangers. Et par-dessus tout, il a contribué à hausser le revenu réel et le niveau de vie des travailleurs canadiens.

Il est aussi essentiel que le Canada maintienne et améliore sa compétitivité. Sinon, l'industrie canadienne en souffrira, les investissements vont diminuer de même que notre niveau de vie à tous. Aujourd'hui, l'inflation est en train de miner notre compétitivité. Ce n'est pas par accident—et je crois que mon collègue, le ministre des Finances, en a parlé ce matin en répondant à une question—que le Japon et la République fédérale d'Allemagne, les deux pays industrialisés qui ont le mieux réussi à s'implanter à l'étranger, ont les taux d'inflation les moins élevés de tous les pays de l'OCDE.

Depuis quelque temps, les salaires et les prix au Canada sont sensiblement plus élevés que ceux de ses principaux partenaires commerciaux. Le Canada a une économie tellement ouverte et si étroitement dépendante du commerce extérieur qu'il faut absolument que sa structure de prix et de salaires ainsi que les autres facteurs qui influent sur les coûts soient comparables à ceux qu'on retrouve sur nos principaux marchés. Nous n'avons pas les moyens de perdre toute compétitivité au niveau international. La dévaluation n'est pas une solution viable à long terme. Nous devons maîtriser l'inflation. Nous demandons à tous les Canadiens de relever ce défi et de se joindre à nous dans la lutte contre l'inflation.

Monsieur l'Orateur, je voudrais dire un mot de nos récentes activités commerciales, de l'évolution du commerce canadien et des raisons pour lesquelles nous devons mieux contrôler les prix et les salaires si nous voulons améliorer nos perspectives commerciales. Depuis quelque temps, les transactions commerciales du Canada sont un atout, un point fort de notre économie. Nous sommes un des rares pays au monde a avoir une balance commerciale excédentaire depuis plus de deux ans. Notre excédent global en matière d'échange des produits manufacturés s'élève à 10.4 milliards de dollars environ pour les douze derniers mois.

• (1230)

Au cours des cinq premiers mois de cette année, notre balance commerciale se situait à un taux annuel désaisonnalisé de près de 15 milliards de dollars. Nous avons enregistré un surplus de compte courant au cours du premier trimestre. Le déficit s'accroît dans le domaine des services, mais nous escomptons arriver à un équilibre du compte courant pour toute la durée de 1982. Si l'on compare cela à l'énorme déficit commercial en matière de marchandises que les États-Unis et la Communauté économique européenne ont accusé ces deux dernières années, on se rend compte que c'est là un résultat remarquable pour l'économie canadienne.

En 1981, le Canada a presque battu son record en matière d'excédent commercial dans le domaine des marchandises, avec un surplus de 7.4 milliards de dollars. Cela découle du fait que la valeur des exportations s'est accrue de 10 p. 100. Le volume réel des exportations a augmenté de 3 p. 100, et cela, en une année où le commerce international a en fait connu un ralentissement.

Ce qu'il est très important que tous nos collègues à la Chambre comprennent, c'est que le Canada a enregistré des excédents commerciaux records au cours de deux dernières années en dépit du fléchissement du commerce international. Comme cela s'est produit en période de croissance économique internationale faible ou nulle, le Canada a pu accroître en un an sa part des marchés mondiaux, de 3.2 à 3.6 p. 100. Ce qui est encore plus important, c'est que la part des exportations canadiennes de produits manufacturés sur les marchés des pays industrialisés est passée de 3.7 à 4.2 p. 100. Le fait que nous réussissions à améliorer notre implantation sur les marchés mondiaux au moment même où le commerce international est à la baisse augure bien pour l'avenir de tous les Canadiens en ce début de relance de l'économie internationale.

Cette situation se retrouve également dans un autre secteur dont je veux vous entretenir, monsieur l'Orateur. Il s'agit du secteur de la production à forte concentration de main-d'œuvre des produits finis comme des produits semi-finis. Les gains les plus importants enregistrés par notre pays en 1981 dans la valeur de nos exportations sont le fait de trois des quatre principaux segments de notre secteur manufacturier. C'est le reflet de l'accroissement considérable des exportations canadiennes de produits manufacturés au cours des vingt dernières années.

En 1961, les produits finis représentaient 8.8 p. 100 des nos exportations. L'an dernier, cette proportion a atteint 31.2 p. 100, et le progression s'est encore accentuée au cours des cinq premiers mois de cette année. Ce fait est malheureusement peu connu et apprécié des Canadiens.

Bien des Canadiens se sont élevés contre l'image de «bûcherons et de porteurs d'eau» qu'on avait d'eux. Le Canada a bien sûr le bonheur de posséder de formidables ressources agricoles, minières, forestières et énergétiques. Les Canadiens ont fait commerce de ces richesses naturelles et nous ne trouvons rien à y redire. Cela veut dire que le Canada n'a pas besoin d'importer ces produits et dispose d'une vaste gamme de produits d'exportation. Mais cela ne veut pas dire pour autant que le Canada n'est pas un important pays exportateur de produits manufacturés.

On a tendance à croire à tort, que seuls les «produits finals», tels que les définit Statistique Canada dans sa nomenclature des produits d'exportation, peuvent être considérés comme des produits manufacturés. D'après cette définition, les produits manufacturés n'auraient représenté en 1980 qu'environ 30 p. 100 de la valeur de l'ensemble des exportations canadiennes. Mais si l'on retient la définition de la nomenclature industrielle de Statistique Canada et que l'on y inclut les «demi-produits»—ceux qui ont subi une première transformation—et les «produits finals»—ceux qui sont prêts à être utilisés—de même que certains produits alimentaires conditionnés, on constate que les produits manufacturés représentent plus de 70 p. 100 de la valeur de l'ensemble de nos exportations.

Aux fins de comparaison avec les autres pays, nous allons utiliser la définition que les Nations Unies donnent des produits manufacturés. D'après cette définition, les produits manufacturés comptaient en 1979 pour 55.4 p. 100 de la valeur de l'ensemble des exportations canadiennes, soit une proportion analogue à celle du Danemark, des Pays-Bas et de la Norvège et bien supérieure à celle de l'Australie qui s'établissait à 23.4 p. 100. Aux États-Unis, que l'on considère comme le première puissance industrielle du monde, les produits manufacturés ne représentent qu'un modeste 67.4 p. 100 de leurs exportations.

Si nous parlions maintenant de volume, le volume des exportations canadiennes de produits manufacturés s'est accru de 52 p. 100 au cours de la période de 1975 à 1981, soit le taux de croissance le plus rapide de tous les pays industrialisés, exception faite du Japon. Il s'agit d'un taux de croissance sensiblement plus rapide que le taux de 26 p. 100 affiché par les États-Unis, et qui se compare favorablement au taux de 37 p. 100 pour l'ensemble de la communauté européenne.

Le fait que nous ayons pu décrocher des contrats importants grâce à l'aide de la Société pour l'expansion des exportations a également largement contribué à améliorer notre situation commerciale. Depuis deux ans, le gouvernement accorde une priorité absolue aux projets d'envergure pour trois raisons qui sont simples. Premièrement, si nous réussissons à décrocher de gros contrats, le Canada fournira des biens d'équipement dont la fabrication nécessite beaucoup de main-d'œuvre, et tous les travailleurs en profiteront. Deuxièmement, nous sommes de plus en plus considérés comme des fournisseurs de technologie de pointe à l'étranger. Troisièmement, le succès de certaines entreprises est contagieux.

Jamais dans les annales de notre pays, les hommes et femmes d'affaires canadiens n'ont soumissionné aussi souvent dans le monde entier pour obtenir des contrats importants portant sur la réalisation de mégaprojets, c'est-à-dire de projets de plus de 100 millions de dollars, et ils en ont décroché. Je crois que le meilleur exemple, c'est le contrat que la société Bombardier est parvenue à obtenir à New York l'autre jour. Il s'agit du plus gros contrat jamais conclu, un contrat de 1 milliard de dollars, ce qui est de bon augure pour l'avenir du Canada.

Je crois que les chiffres sont éloquents. Le Canada a considérablement diversifié ses exportations; il a par ailleurs beaucoup étendu la gamme des biens manufacturés qu'il exporte en outre des matières premières.

La dévaluation du dollar canadien pendant la deuxième partie des années 70 et le fait que les salaires et les prix étaient comparables, voire inférieurs à ceux de nos principaux concurrents, nous ont beaucoup encouragés à vouloir devenir concurrentiels et à nous préparer en conséquence. Grâce à ce changement d'attitude, les hommes d'affaires canadiens ont pu affermir leur position sur les marchés mondiaux et trouver de nouveaux débouchés. Nous ne pouvons toutefois pas toujours compter sur le cours du dollar pour devenir plus concurrentiels. Nous devons y arriver en améliorant notre productivité et en limitant les frais.

Ainsi, au milieu de 1981, le Canada venait au sixième rang parmi les dix principaux pays industrialisés en ce qui concerne les barèmes horaires d'indemnisation salariale dans le secteur manufacturier, ce qui a contribué largement à nous rendre plus concurrentiels, car ces barèmes étaient relativement stables depuis le milieu des années 70. Toutefois, l'écart entre les différences absolues de salaires a été comblé en grande partie depuis le début des années 70, ce qui faisait de la Suède le seul pays où les niveaux de rémunération étaient encore de un cinquième plus élevés qu'au Canada. Nous avons encore l'avantage pour ce qui est des niveaux de rémunération dans le domaine de la fabrication, mais cet avantage a sensiblement diminué depuis 1980. De légères fluctuations peuvent avoir une répercussion importante sur notre compétitivité.

Nous avons vu ce qui s'est passé auparavant. Au début des années 70, les niveaux de rémunération au Canada venaient au deuxième rang, derrière les États-Unis. La compétitivité canadienne a souffert notamment d'une baisse de productivité et d'une majoration des prix de revient par rapport à ceux de ses principaux associés commerciaux. En raison de cet état de choses, le Canada qui jouissait d'un surplus assez élevé a accusé un déficit dans son commerce de marchandises et un déficit encore plus élevé dans son compte courant. Les investissements ont chancelé, les importations ont augmenté et l'industrie canadienne de la fabrication en a souffert.

Je le répète, les modifications apportées aux taux de change et un meilleur rendement des prix et des salaires ont modifié cette situation de fond en comble à la fin des années 70. Toutefois, le taux actuel de l'inflation et des hausses de prix de revient menacent encore notre situation compétitive sur le plan international. Durant le dernier trimestre de 1981, les accords salariaux ont entraîné des majorations de 12.7 p. 100 en moyenne par rapport à 5.6 p. 100 aux États-Unis. Les États-Unis, notre principal partenaire commercial, représentent environ 65 p. 100 de nos importations et de nos exportations.

Les conséquences d'une telle disparité sur le plan des salaires et des coûts me semblent très claires.

Notre prospérité économique dépendra en grande mesure du succès que nous connaîtrons sur le marché international. Comme nous le savons tous, un nombre croissant de pays deviennent des exportateurs acharnés pendant que leur taux de croissance ralentit. En outre, depuis quelques années nous avons vu des pays nouvellement industrialisés devenir des concurrents sérieux pour une vaste gamme de produits. La concurrence devient féroce.

Pour réussir, il faudra des produits canadiens qui soient concurrentiels quant à leur prix, à leur qualité et au délai de livraison. Mais il existe un autre élément de réussite sur le marché international, soit le financement des exportations. La concurrence se fait de plus en plus vive dans ce domaine, surtout avec l'intervention des gouvernements. Nous avons bien cherché à mettre à la disposition des exportateurs canadiens des moyens de financement concurrentiels, mais il est évident que, à longue échéance, le Canada ne peut espérer remporter la bataille des subventions que se livrent les États. Notre seul espoir d'une victoire à long terme serait de réduire les taux d'intérêt, pour que nos offres de financement deviennent plus alléchantes.

Quelles seraient les conséquences de notre inaction? Dans l'immédiat, il faudrait probablement s'attendre à une baisse de notre excédent commercial au poste des marchandises. Pourtant, il faut que cet excédent soit assez considérable afin d'équilibrer le déficit courant au poste des services. Dans ces conditions, une baisse de notre excédent ne peut qu'alourdir le déficit de notre compte courant, ce qui se répercuterait sur le taux de change. Tout cela ne pourrait se traduire à la longue que par une inflation encore plus considérable, et nous nous trouverions enfermés dans un cercle vicieux de plus en plus difficile à briser.

• (1240)

J'aimerais traiter maintenant des répercussions sur le commerce extérieur. J'ai déjà signalé que les exportations contribuent à accroître notre productivité, mais le commerce extérieur contribue également, par le biais des importations, à maintenir chez nous l'inflation au plus bas. Nous ne devons pas perdre de vue que le commerce extérieur comporte deux sens. Un pays ne peut régler à la longue la facture de ses importations que si ses exportations lui procurent suffisamment de devises étrangères. Les produits que le Canada achète fournissent aux étrangers les moyens d'acheter nos propres produits. Par ailleurs, les importations mettent sur le marché des produits concurrents qui nous obligent à maintenir le barème de nos prix et de nos salaires à un niveau tel que nos entreprises sont obligées de se spécialiser dans les domaines où elles réussissent le mieux.

En présence de la récession actuelle, nous entendons de plus en plus de voix tant au Canada qu'à l'étranger réclamer des mesures de protection contre la concurrence des produits étrangers. Cependant, nous devons éviter de recourir à des mesures protectionnistes à cause de la relâche cyclique. Nous n'améliorerions pas la situation de l'industrie canadienne. Les mesures protectionnistes auxquelles nous pourrions recourir ne pourraient susciter à l'étranger que des mesures protectionnistes, et nos importations en souffriraient. D'autant plus qu'ainsi, l'industrie canadienne ne se sentirait plus obligée de s'adapter et de devenir plus compétitive sur le marché international.

Parfois, le gouvernement, à l'instar de nos partenaires commerciaux, intervient pour restreindre la concurrence étrangère à laquelle certains secteurs doivent faire face, en raison de circonstances socio-économiques tout à fait exceptionnelles et particulières. Cependant, je le répète, le gouvernement n'agit ainsi que dans des circonstances spéciales.

Les mesures auxquelles il a alors recours n'apportent que des solutions temporaires, et c'est bien ainsi que le secteur canadien doit les voir. Le seul véritable remède à long terme est l'adaptation et l'efficacité. Le secteur canadien doit mettre à profit le répit temporaire ainsi obtenu et devenir de nouveau capable de soutenir la concurrence tant au Canada qu'à l'étranger sitôt les obstacles levés.

[*Français*]

Au sujet de nos intérêts relatifs au commerce le message que je veux laisser est assez simple. La viabilité de l'économie canadienne comme grande entité commerciale dépend largement de sa capacité concurrentielle sur les marchés d'exportation; le Canada a fait de grands efforts pour diversifier la base de ses exportations et accroître la gamme des produits manufacturés qu'il vend à l'étranger; les prix et les salaires au Canada sont en voie de distancer sérieusement ceux qui sont établis chez nos principaux partenaires commerciaux, et surtout les États-Unis; il en résultera—si nous n'agissons pas—une diminution de notre concurrence internationale et une détérioration de notre position externe. Ce qui ne ferait alors qu'alimenter l'inflation et compliquer une situation déjà difficile. La seule solution viable à long terme est de juguler l'inflation et d'améliorer ainsi nos prix de revient.

Voilà donc le message! C'est un défi que nous demandons à tous les Canadiens de nous aider à surmonter.

[*Traduction*]

Depuis onze ans que je suis en politique, M. l'Orateur, c'est le troisième débat visant à réduire les traitements auquel je participe. Il est important de ne pas recourir au principe du bouc émissaire. Bon nombre d'entre nous qui représentons des professions diverses avons accepté une diminution importante de traitement en devenant députés, maires, conseillers ou députés à l'Assemblée législative provinciale. Nous n'avons pas choisi cette profession par appât du gain. C'est ce qui s'est passé pour la plupart d'entre nous lorsque nous avons choisi la vie publique.

A une époque, j'étais maire d'une localité qui connaisait le plus fort taux de chômage au Canada. C'est pour cette raison que je me suis lancé en politique. Pour donner l'exemple, j'ai réduit mon chèque de paye d'environ 10 p. 100. Je me souviens très bien de ma première négociation, où la personne en face de moi, à la table, m'a déclaré: «Ce n'est parce que vous êtes fou que nous devons suivre votre exemple». Je ne crois pas, pour ma part, à la théorie du bouc émissaire, mais je crois que nous traversons une période extraordinaire et que nous devons donc prendre des mesures extraordinaires.

Depuis que je voyage dans tout le pays, comme le font mes collègues de tous les partis, j'en suis sûr, je sais que bien des gens ont l'impression que le Parlement d'Ottawa est isolé et

insensible aux problèmes précis auxquels se heurtent les Canadiens de toutes les couches sociales. Mes collègues conviendront qu'en politique, une impression devient bien vite réalité. Il importe que nous, parlementaires, grâce au contrôle que nous exerçons sur une importante partie de l'économie canadienne—y compris sur les fonctionnaires—donnions l'exemple nécessaire pour sortir de cette crise économique.

J'ai la chance de connaître bon nombre de fonctionnaires dévoués dans ma circonscription. Personnellement, je ne pense pas que les fonctionnaires soient trop payés et qu'ils travaillent trop peu. Pris en groupe, ils ne sont pas mieux payés et ils travaillent autant que les travailleurs du secteur privé. Comme j'ai déjà occupé un assez bon poste au secteur privé, je pense qu'il s'y fait des erreurs, au même titre que dans le secteur public. La différence, c'est que dans le privé, on ne travaille pas devant des caméras ou sous les yeux des journalistes, comme nous le faisons dans le secteur public.

J'ai constaté qu'en général, les fonctionnaires avec lesquels j'ai travaillé dans cinq ministères différents, depuis mon arrivée à Ottawa, sont aussi dévoués que tous les employés que j'ai rencontrés à l'époque où je travaillais dans le secteur privé. En parlant aux simples fonctionnaires, tant dans ma circonscription qu'ici, à Ottawa, j'ai eu l'impression qu'ils acceptent de donner l'exemple.

Je voudrais parler d'une question qui m'a touché personnellement ces derniers jours. De nombreux députés, pendant tout le débat sur l'inflation et sur le chômage de ces derniers mois, ont cité les cas tragiques de personnes qui sont venues les voir à leur bureau. Il y a deux jours, mon voisin, qui est aussi mon meilleur ami et le père de quatre enfants, dont je suis le parrain, a été tué dans un accident tragique. Cet accident a fait les manchettes du journal local car il était très connu pour son dévouement aux activités communautaires. Je tiens à raconter, pour la gouverne de mes collègues de la Chambre, ce qui lui est arrivé et la cause, du moins partielle, de cet accident. Je ne jette le blâme sur personne en particulier.

Lorsqu'il est arrivé au Canada, il y a plus de 20 ans, il a fondé une petite entreprise employant 25 personnes environ. La société a cependant pris de l'essor au cours des ans au point d'employer il y a quelques années 500 personnes. C'est alors qu'une série d'interruptions du service postal est venu ruiner son commerce de commandes postales, à tel point qu'au cours de quatre ou cinq derniers mois sa société n'employait plus que 25 à 30 personnes comme au départ, il y a 20 ans. Pendant des mois, cet homme a essayé par tous les moyens de sauver sa société, non seulement pour lui-même mais également pour les personnes dévouées qui ont travaillé pour lui au cours de ces 20 années. Il a fait la navette entre Cornwall, Montréal, Ottawa et Toronto je ne sais combien de fois afin de trouver une solution à son problème. C'est lors de l'un de ces nombreux voyages qu'il s'est endormi au volant et qu'il a été victime de ce tragique accident.

Ce n'est qu'un exemple des cas pathétiques qui nous sont soumis régulièrement à titre de députés, car lorsque nous retournons dans nos circonscriptions les week-ends, les gens viennent à nous. C'est la raison pour laquelle j'attache tant d'importance à ce projet de loi. Personne n'aime se voir retirer ce qu'on lui a déjà donné. Ceux d'entre nous qui sont mariés et qui ont des enfants savent que des problèmes se posent lorsque nous devons réduire les dépenses de notre famille. Nous le savons car avant d'être parlementaire nous sommes avant tout des chefs de famille.

En écoutant nos électeurs, comme je le fais, on s'aperçoit que les Canadiens pensent plus que jamais à l'avenir de leurs enfants. Ils se demandent, entre autres choses, quel héritage nous allons laisser à nos enfants. Leur donnerons-nous ce que nos ancêtres nous ont transmis? A titre de parlementaires et de législateurs, je pense que nous sous-estimons grossièrement l'intelligence des Canadiens, leur compréhension des problèmes et leur désir de les régler. Nous sous-estimons également leur volonté de partager le pire comme le meilleur.

Je pense que le budget du ministre des Finances (M. MacEachen) nous aide à nous montrer généreux envers ceux qui ont malheureusement perdu leur emploi. Si tous les Canadiens, et pas seulement le gouvernement fédéral et ses fonctionnaires, mais tous les niveaux de gouvernement et le secteur privé, s'engagent à suivre l'orientation donnée par ce projet de loi, on peut alors être sûr que la reprise que nous attendons tous avec impatience se fera sentir.

L'inflation touche tout le monde. Nous avons des devoirs envers les générations futures. Il ne s'agit pas simplement d'une responsabilité individuelle, mais également d'une responsabilité collective. Nous demandons à tous les Canadiens de nous aider à relever ce défi et ces derniers attendent du Parlement qu'il donne l'exemple. J'espère sincèrement que tous les députés à la Chambre, quel que soit leur parti politique, approuveront ce projet de loi.

• (1250)

L'hon. Jake Epp (Provencher): Monsieur l'Orateur, j'aimerais faire consigner quelques observations au sujet du bill C-124 et de la situation économique du Canada telle que je la vois en ce moment. Tout d'abord, je pense que les restrictions dans le secteur public et au gouvernement fédéral sont nécessaires pour plusieurs raisons, notamment à cause de l'accroissement continu des dépenses depuis quelques années. Par exemple, si nous regardons les statistiques de 1968 pour le Canada, nous constatons que le Canada avait alors accumulé un déficit d'environ 17 milliards. Aujourd'hui, 14 ans plus tard, nous avons accumulé un déficit d'environ 130 milliards.

En y regardant de plus près, nous voyons que sur chaque dollar d'impôt perçu par le gouvernement fédéral—il ne faut pas oublier qu'il s'agit de l'argent gagné par nos concitoyens et ensuite payé sous forme d'impôt—sur chaque dollar ainsi perçu, dis-je, 23c. servent à payer les intérêts sur la dette nationale, uniquement les intérêts, et non pas la dette elle-même.

Je suis d'accord avec ceux qui disent que c'est toujours difficile de faire des coupures. Néanmoins, je pense qu'il faut le faire et qu'il faut donner l'exemple. Ainsi, bien que le bill C-124 contienne des imperfections dont je parlerai plus tard, j'estime en principe que le gouvernement fédéral doit donner l'exemple.

Les députés d'en face diront peut-être que c'est encore une réaction de l'opposition, mais je doute que le gouvernement ait suffisamment de crédibilité au pays pour que cette mesure donne des résultats. Il est possible que l'inflation baisse, mais je pense que, lorsque les Canadiens vont y réfléchir objectivement, ils se demanderont peut-être si le gouvernement a cette crédibilité. Je soulève ici une question très importante, car le programme réussira seulement à réduire les effets destructeurs

qu'a l'inflation sur les Canadiens moyens si ceux-ci sont convaincus que le gouvernement a à la fois la crédibilité et la volonté de faire des coupures dans les projets qui lui tiennent à cœur, afin de faire baisser l'inflation.

Avant d'élaborer là-dessus, je dois avouer que je trouve la position des néo-démocrates fort intéressante. J'ai prêté une oreille attentive au discours du député de Regina-Ouest (M. Benjamin) qui a dit, entre autres choses, que quiconque votait en faveur du bill C-124 votait pour l'injustice.

M. Benjamin: Votre propre collègue l'a dit.

M. Epp: Si vous voulez bien me laisser exposer mon argument! Comme je le disais, il ne fait aucun doute que le bill C-124 n'assure qu'une justice approximative et qu'il est en quelque sorte peu équitable; mais le député est à la Chambre depuis suffisamment longtemps pour savoir que des amendements pourraient être présentés et examinés en comité. Il ne devrait pas se servir de sa position en tant que député pour laisser entendre qu'un projet de loi a un certain effet, alors qu'il n'en est rien. En feuilletant le bill C-124, je n'y vois pas de disposition sur la pension de vieillesse. Pourtant le député a fait valoir que quiconque vote pour le projet de loi souscrit d'office à la réduction de ces pensions. Or, ce n'est tout simplement pas le cas.

M. Benjamin: C'est le même principe.

M. Epp: Il ne s'agit pas de cette question maintenant, puisque le projet de loi n'en dit pas un mot. Le député aurait au moins pu s'apercevoir que le projet de loi ne traite pas de cet article. Beaucoup de retraités s'inquiètent des ravages de l'inflation sur leur revenu aujourd'hui. Les députés devraient éviter de leur laisser croire certaines choses dont il n'est pas question dans le projet de loi. J'invite le député de Regina-Ouest à ne pas l'oublier.

Il a également imputé le bourbier dans lequel nous nous retrouvons ces jours-ci aux anciens gouvernements libéraux et conservateurs. Je voudrais aborder cette question. Ma province, le Manitoba, est la seule à avoir élu un gouvernement néo-démocrate.

M. Nystrom: Quelle chance vous avez là!

M. Epp: Examinons les faits, et voyons si nous avons autant de chance qu'on le dit!

M. Waddell: Chercheriez-vous à devenir chef de parti?

M. Epp: Je présenterai ma candidature chaque fois que je pourrai vous vaincre. Ce gouvernement a promis deux choses pendant la campagne électorale: d'abord, qu'aucun Manitobain ne perdrait son emploi s'il était élu, et ensuite, qu'aucun Manitobain ne perdrait son entreprise. Les détails? J'ai remarqué avec intérêt que le député de Churchill (M. Murphy), partisan du NPD, a pris la parole aujourd'hui. J'imagine qu'il lit, lui aussi, le cahier financier du *Globe and Mail*, car on y trouve aujourd'hui un article intitulé «Sherritt Gordon prolonge la fermeture de ses mines manitobaines». La fermeture, d'abord prévue pour sept semaines, vient d'être portée à huit. La même chose s'est produite chez Inco. Peu importe comment les néo-démocrates présentent les choses, il leur faut admettre qu'ils ont promis que personne au Manitoba ne perdrait son emploi.

M. Benjamin: A cause des néo-démocrates.

M. Epp: Vous ajoutez des mots qui n'entraient pas dans la promesse. Ce que je dis, c'est tout simplement, «Médecin, guéris-toi toi-même».

Ils ont aussi promis qu'aucun Manitobain ou Manitobaine ne perdrait son entreprise. L'une des premières à sombrer fut Schreyer Equipment mais depuis, d'autres ont fait faillite.

Quand je m'entretiens avec les gens d'affaires, ils me disent que l'impôt de 1½ p. 100 sur les salaires est l'une des causes de leurs difficultés. Les salaires sont imposés, alors que les emplois sont moins nombreux et les entreprises ont peine à survivre. Que fait le gouvernement néo-démocrate? Il ajoute 1½ p. 100 d'impôt sur le montant global des salaires versés par les entreprises. Ils frappent le travail d'un impôt. Ici, à la Chambre, ils pontifient, disant qu'ils ne procéderaient pas ainsi. Ils font tout autrement, ils taxent le droit au travail au Manitoba. Et ils le font après toutes leurs promesses. Quand les néo-démocrates m'expliquent comment ils peuvent atteindre le nirvana, je refuse de les croire.

J'ai autre chose aussi à leur dire carrément: s'ils votent contre le bill à l'étude comme ils le disent, ils voteront aussi contre une réduction des traitements des députés. Il suffit d'examiner le bill pour constater que c'est une disposition que les néo-démocrates n'appuieront pas alors. Pourtant, il ne fait aucun doute que les députés, les sénateurs et les fonctionnaires supérieurs ont eux aussi le devoir de se contenter de hausses salariales moins élevées à l'heure actuelle.

M. Benjamin: Conservez cette disposition et supprimez toutes les autres.

M. Epp: Au début de mes observations, j'ai demandé si le programme pouvait être efficace. Pouvons-nous en arriver au monde de 6 p. 100 dont le ministre des Finances (M. MacEachen) aime tellementparler? J'ai dit que cela dépendrait de la crédibilité du programme. Pour ma part, je doute fort que cette crédibilité existe, étant donné les déclarations qu'ont déjà faites le ministre des Finances et surtout le premier ministre (M. Trudeau).

Par exemple, le ministre d'État chargé du Commerce international (M. Lumley), que je tiens pour un homme sincère qui essaie de bien faire son travail pour les Canadiens, a affirmé que nous ne pouvions pas suivre l'exemple d'un pays comme la Suède. Je suis d'accord. Par ailleurs, le premier ministre lui-même a souvent dit qu'il aimerait que le Canada prenne la Suède pour modèle.

Le fait que le premier ministre ait mis en doute la capacité du marché de bien fonctionner lors d'une interview de fin d'année suscite lui aussi des doutes au sujet de la crédibilité du programme. Cette affirmation a eu des conséquences graves sur l'économie de marché et le monde des affaires en général.

Je vois qu'il est 1 heure, monsieur l'Orateur. Puis-je m'arrêter là et reprendre à 2 heures?

[*Français*]

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre! Comme il est 13 heures, la séance est suspendue jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 2 heures.

M. l'Orateur adjoint: A 1 heure, le député de Provencher avait la parole.

M. Epp: Monsieur l'Orateur. Avant la suspension de la séance pour le lunch, j'ai signalé qu'à mon avis, un régime d'austérité est indispensable, mais qu'il ne sera efficace que si le gouvernement inspire confiance, ce que j'ai mis en doute. Plus précisément au sujet du bill C-124, on a prétendu qu'il était injuste. Je partage cette opinion, même si je me suis prononcé en faveur d'un programme d'austérité.

Quand le projet de loi sera renvoyé au comité après le vote à 4 heures cet après-midi, les membres de ce comité devraient examiner deux questions distinctes, à savoir si le bill C-124 doit être aussi impitoyable en ce qui concerne la négociation collective. Quand on lit le projet de loi, on constate qu'il imposera un plafond de 6 p. 100 l'an prochain et de 5 p. 100 l'année suivante aux salaires dans la Fonction publique. Ce qu'il fait aussi, pour la période visée et dans la pratique du moins, c'est éliminer ou presque les négociations collectives.

● (1410)

Il y a des aspects de la négociation collective qui pourraient et devraient être maintenus, même au cours de cette période. Je parlerai de ces aspects, mais auparavant, je voudrais dire pourquoi il devrait en être ainsi, à mon avis. Je crois à l'efficacité de la négociation collective dans la Fonction publique. Si l'on considère le nombre de contrats qui ont été négociés entre le gouvernement et ses employés, on se rend compte que les échecs sont rares. J'admets que ceux-ci ont parfois été de taille. Il y a place pour des améliorations en ce qui concerne les services essentiels, mais je ne tiens pas à en parler pour le moment. Les députés ont sans doute tout de suite songé aux Postes, et ils ont raison. Je crois que les Canadiens devraient être, sont en droit d'exiger le maintien de certains services, et les Postes constituent un service essentiel. En gros, le dossier des négociations et des ententes intervenues entre les fonctionnaires et le gouvernement fédéral est plutôt bon.

Si nous devions, par le biais du bill C-124, suspendre ce processus pendant deux ans, je me demande quel climat régnerait à l'issue de ces deux ans, au moment où le gouvernement recommencerait à négocier avec ses fonctionnaires. J'ai mentionné deux questions qui, selon moi, devraient dans l'intervalle continuer de faire l'objet de négociations. D'autres députés en ont sûrement d'autres à suggérer. La première est celle de la santé et de la sécurité au travail. Cet aspect, j'en suis convaincu, devrait continuer de faire l'objet de négociations, même pendant la période de deux ans et demi qui débute maintenant. Certains fonctionnaires fédéraux de ma circonscription travaillaient, par exemple, comme inspecteurs d'abattoirs. L'aspect santé et sécurité intervient fréquemment, et il doit de toute nécessité faire l'objet de contrôles et de négociations.

Il y a aussi les fonctionnaires de Revenu Canada en poste à la frontière internationale. Il y a dans ma circonscription quelques postes le long de la frontière canado-américaine. En effet, une étude effectuée il y a quelque temps pour examiner les dangers auxquels sont souvent exposés ces travailleurs. Il y était question, par exemple, des nouvelles méthodes perfectionnées auxquelles avaient recours les contrebandiers qui font le trafic de la drogue. Les représentants de ces employés travaillent depuis un certain temps en collaboration avec le ministère et la Commission de la fonction publique à élaborer un plan permettant de résoudre les nouveaux problèmes qui se posent pour les employés aux postes frontières. Je ne vois pas pourquoi ce genre de négociation ne pourrait pas se poursuivre durant cette période de deux ans. On devrait en fait en encourager la poursuite.

Je ne vois également aucune difficulté à continuer à faire appliquer le principe du traitement égal pour un travail d'égale valeur, et les négociations sur ces points devraient se poursuivre au cours des deux prochaines années. Je ne vois pas comment cela pourrait compromettre le programme d'austérité. On pourra faire valoir que l'application de ce principe pourrait entraîner une certaine reclassification et, partant, une dépense supplémentaire pour le Trésor public. Mais il vaut la peine à mon avis de poursuivre les efforts de négociation sur ces deux points pour les nets avantages que l'on peut en tirer et le meilleur climat de travail que l'on peut ainsi établir. Le président du Conseil du Trésor (M. Johnston) devrait songer sérieusement à donner son appui aux amendements sur ces deux points, qu'ils émanent des rangs de l'opposition ou de ceux des ministériels. Nous pourrions présenter des amendements qui permettraient la négociation de ces questions; de la sorte, nous revaloriserions la négociation collective durant cette période.

J'ai également parlé, monsieur l'Orateur, de la question de la crédibilité. Il ne fait aucun doute que l'austérité s'impose si l'on veut juguler l'inflation. J'ai devant moi un communiqué qui vient de l'agence UPI de Paris. On y lit que, d'après l'OCDE, le Canada s'est retrouvé au mois de mai en tête de file des pays occidentaux pour ce qui est de l'inflation, qui a grimpé de 1.4 p. 100 ce mois-là. La moyenne pour ces autres pays durant la même période s'est située entre .8 et 1 p. 100. En d'autres mots, le taux de l'inflation au Canada a pratiquement doublé. Il en va de même pour le taux annuel de l'inflation des pays membres de l'OCDE, exception faite de l'Espagne et du Luxembourg, où l'inflation a été au même taux que chez nous pour le mois de mai. La moyenne du taux annuel a été de 8.4 p. 100 alors que chez nous, le taux de l'inflation dépasse les 10 p. 100. Voilà pourquoi il est très clair que nous devons freiner l'inflation et imposer des mesures d'austérité.

L'un des domaines où la crédibilité du gouvernement fait sérieusement défaut—et il en a été question à la Chambre depuis un ou deux jours—est le fait que le gouvernement veut ramener à 6 et à 5 p. 100 les augmentations de revenu, sans réduire nécessairement les frais exigés en échange de ses services. J'ai en main, monsieur l'Orateur, la lettre d'un fonctionnaire fédéral de ma circonscription. Celui-ci travaille à Pinawa au Manitoba. C'est là que se trouve le centre de recherche sur l'énergie atomique de Whiteshell. La population de Pinawa est surtout composée de fonctionnaires fédéraux. Ce sont de bons citoyens envers qui le Canada se trouve redevable. Voici le premier paragraphe de la lettre en question:

Vous trouverez ci-joint copie d'un avis de hausse de loyer que nous avons reçu le 3 juillet 1982. Il est intéressant de souligner qu'il s'agit du même gouvernement qui tente de faire accepter sa solution de 6 p. 100, qui se faisait attendre depuis longtemps selon moi. Il semble y avoir incohérence avec ce que dit le gouvernement et ce qu'il attend des autres.

Voici donc un fonctionnaire d'après qui la solution du 6 p. 100, c'est-à-dire le plafonnement des augmentations des revenus ou des salaires à 6 p. 100, se fait attendre depuis longtemps. Quand on regarde la télévision, il faut bien faire la différence entre les chefs syndicaux et les simples employés qui vivent dans nos circonscriptions. Ce Canadien, en particulier, nous dit que «la solution est bonne». La lettre ne contient cependant pas cet unique message. Fait étonnant, cette lettre est en date du lendemain de la présentation du budget. Le budget a été présenté le 28 juin et la lettre est datée du 29 juin. Il écrit que le loyer du logement qu'il loue du gouvernement fédéral augmentera de 15 p. 100.

Voilà ce que je veux dire quand je parle de crédibilité. Il va falloir que le gouvernement examine ses dépenses et ses recettes pour voir s'il n'y aurait pas moyen de les rationaliser et de réduire les coûts de façon que les revenus qu'il perçoit soient compatibles avec le monde des 6 p. 100 qu'il préconise.

Monsieur l'Orateur, j'ai aussi une lettre de la Chambre de commerce de Winnipeg. Elle a écrit au ministre des Transports (M. Pepin) pour lui signaler le relèvement du plafond de la taxe sur le transport aérien. Par exemple, elle indique que l'augmentation moyenne de la taxe sur chaque billet acheté par un voyageur de Winnipeg—je devrais plutôt dire un voyageur du Manitoba—sera de $4.69. Autrement dit, elle sera de 68 p. 100 plus élevée que la moyenne dans les autres aéroports canadiens. Il est tout à fait impossible de plafonner le monde à 6 p. 100 et de réclamer des hausses de 68 p. 100. Voilà le dilemme des Canadiens et du gouvernement. Il faut rationaliser ces services, si nous voulons pouvoir demander en même temps aux Canadiens d'accepter le 6 p. 100.

Je voudrais que mes remarques soient constructives et je vais indiquer d'autres façons de réduire l'inflation. En ce qui concerne l'équité de cette mesure, j'aurais préféré un bill prévoyant des pourcentages d'augmentations progressifs, c'est-à-dire qu'un employé du gouvernement fédéral dont le salaire est inférieur à une norme donnée bénéficierait de la clause d'échelle mobile et recevrait des hausses salariales jusqu'à un certain niveau de traitement, après quoi son salaire serait gelé. Cela serait juste. J'admets que je n'ai pas tous les chiffres en main et que je devrais les avoir quand je fais une telle suggestion afin de répondre à ceux qui vont demander combien le gouvernement fédéral économisera. Cette façon de procéder serait nettement plus équitable.

• (1420)

Il existe d'autres moyens de réduire l'inflation, notamment en endiguant le déficit, comme je l'ai déjà dit. Le gouvernement ne saurait pratiquer une politique d'austérité en augmentant le déficit national comme il l'a fait. Il se discrédite aux yeux du public quand il déclare dans son budget du mois de novembre que le déficit atteindra probablement aux alentours de 10 ou 11 milliards de dollars et que quelques mois plus tard, en juin, il annonce qu'il atteindra en fait 19.6 ou 20 milliards de dollars. Tous ceux qui ont étudié les chiffres savent que ce montant de 20 milliards de dollars est encore en-dessous de la réalité et qu'il est plus réaliste de parler de 22 ou 25 milliards de dollars. Évidemment, ces erreurs de calcul ne font pas très sérieux et nuisent au succès de la politique d'austérité du gouvernement.

Le gouvernement doit s'attaquer au déficit. La seule chose que nous approuvions c'est le plafonnement généralisé à 6 et 5 p. 100. Pourquoi le premier ministre ou le ministre des Finances refusent-ils qu'on crée un comité tripartite qui examinerait les programmes de dépenses avant leur entrée en vigueur? Ce n'est pas après coup qu'il faut procéder à un examen, comme nous le faisons actuellement au comité des comptes publics. Ce comité nous permet d'examiner les dépenses à posteriori. Pourquoi ne passons-nous pas au peigne fin les dépenses publiques afin de voir s'il est possible d'en supprimer quelques-unes ou de surseoir à d'autres? Pourquoi ne pas les examiner pour voir si nous ne pouvons pas les réduire, ne serait-ce qu'un tout petit peu. C'est là certainement un examen valable qui fait partie des attributions traditionnelles du Parlement. Si le gouvernement veut réellement faire des économies, je me demande pourquoi il ne le fait pas. Nous l'avons déjà dit et je le répète. C'est là ce qu'il faut faire.

Le Canada est un État fédéral et l'on sait que ce mode d'organisation peut coûter cher. Nous savons tous qu'il y a chevauchement des rôles entre les gouvernements fédéral et provinciaux. Pour ce qui est de la division des pouvoirs, les Pères de la confédération ont estimé qu'il était nécessaire que certains services soient administrés conjointement par les gouvernements fédéral et provinciaux, mais que le gouvernement fédéral devait conserver une sorte de prépondérance. Je sais qu'une étude sur le double emploi des services fédéraux et provinciaux a été entreprise. Pourquoi ne pas l'examiner? S'il y a effectivement redondance dans ce domaine, cherchons à la supprimer. Cela serait certainement un bon exercice pour les députés. Ce serait certainement un effort louable visant à réduire le déficit budgétaire et le déficit du compte des opérations courantes.

M. Baker (Nepean-Carleton): Et ce programme inutile de décentralisation?

M. Epp: Et il y en a d'autres. Je parle des programmes qui font double emploi, mais lorsque nous parlons des mesures de restriction, je crois qu'il importe de ne pas nous limiter à un seul programme et il me semble que nous pouvons en quelque sorte résoudre l'énorme problème qui se pose aux Canadiens. Il nous faut envisager toutes les possibilités sous tous les angles et c'est la raison pour laquelle je formule aujourd'hui ces propositions.

Mais je voudrais me pencher sur d'autres questions. Mon collègue, le député de Nepean-Carleton (M. Baker) a demandé ce qu'il advenait du programme de décentralisation. Bien que la décentralisation constitue en soi un objectif valable et important dans un État fédéral, avons-nous maintenant les moyens de l'appliquer? Devrions-nous accroître maintenant le déficit? Ce sont des décisions difficiles. Je sais que certains députés y sont favorables parce que leur circonscription en bénéficiera. Je puis comprendre leurs raisons et l'intérêt qu'ils portent à cette question, mais pour le moment il me semble plus important de redresser l'économie nationale que de considérer le développement d'une région en particulier.

La réduction de l'inflation remet sur le tapis la question des différends fédéraux-provinciaux. La Chambre de Commerce du Canada a eu récemment des entretiens avec des hommes d'affaires étrangers qui voulaient investir au Canada. Les étrangers n'ont pas voulu investir au Canada et estiment que le taux d'inflation canadien est plus élevé en moyenne que dans les pays de l'OCDE à cause du conflit qui oppose le gouvernement fédéral et les provinces. Je crois qu'il est temps que le premier ministre cesse d'affirmer que le fédéralisme coopératif est mort. Il faut mettre un terme au conflit et aux différends qui opposent le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Nous devrions examiner comment atténuer, sinon résoudre, le conflit qui oppose les autorités fédérales et provinciales. Je sais que dans un État fédéral il y a naturellement des tensions entre les deux paliers de gouvernement. Cela a toujours été le cas, mais je crois qu'il importe que nous prenions maintenant conscience que ces différends nous ont coûté beaucoup d'argent, ainsi que l'illustre le conflit sur la question énergétique, et que nous devons faire fi de nos querelles internes devant la gravité de la situation économique.

Il y a d'autres points que l'on peut et que l'on doit même souligner. Les mesures du gouvernement libéral lui ont valu la réputation de ne pas aimer l'entreprise privée. Les hommes d'affaires soulignent que ni les ministres ni les fonctionnaires fédéraux ne semblent comprendre les difficultés qu'ils éprouvent à l'heure actuelle. On a toujours cru qu'on pouvait imposer toujours plus l'entreprise privée sans mettre en danger sa survie et les emplois des personnes qui travaillent pour elle. Cependant, les choses ont bien changé tout à coup. Il est frappant de constater que des Canadiens—tant des hommes d'affaires que des travailleurs—disent maintenant que les conditions offertes à l'entreprise privée doivent être améliorées. Pour les travailleurs, il en va de leur emploi même.

Pour beaucoup d'entre eux le principal sujet de préoccupation n'est pas les restrictions, mais bien la sécurité d'emploi. Je voudrais suggérer le plus gentiment du monde à mes collègues du parti libéral et du parti néo-démocrate d'y penser à deux fois avant d'attaquer l'entreprise privée comme ils le font si souvent. On a parlé de sociétés multinationales et transnationales. On attaque l'entreprise privée et je pense qu'il faut se demander si c'est dans l'intérêt du Canada. Pour ma part, je ne le crois pas. Le Canada a été bâti par des gens qui avaient l'esprit d'entreprise et qui prenaient des risques, et les travailleurs canadiens ont profité de la prospérité des entreprises.

Je voudrais pour terminer vous laisser sur une dernière pensée qui aux yeux de Votre Honneur peut paraître étrangère au bill C-124. Quand on examine ce programme d'austérité et la société canadienne à laquelle elle est imposée, c'est à se demander comment un gouvernement qui établit des objectifs nationaux—je ne fais pas simplement allusion à l'actuel gouvernement fédéral—peut espérer les faire accepter au citoyen moyen. Nous avons été en mesure de le faire en temps de guerre. On y est également parvenu au moment de la grande dépression et à quelques autres occasions. Cependant, lorsqu'on voit la croissance constante de l'État providence et de la bureaucratie qui l'accompagne—sans exagérer la situation—et lorsqu'on voit l'infrastructure dont cet État a besoin pour fonctionner, on s'aperçoit qu'il est de plus en plus difficile d'établir des objectifs nationaux et que trop souvent les citoyens perçoivent ce qui pourrait être un objectif national valable non pas dans une perspective nationale, mais plutôt en fonction de leurs intérêts ou de ceux d'un groupe en particulier.

Prenons un exemple. La plupart des députés trouvent sûrement que l'autosuffisance énergétique sous toutes ses formes est un objectif national légitime. Nous pouvons certes nous entendre là-dessus sans hésitation. Par contre, lorsqu'il s'agit des méthodes employées pour l'atteindre, les avis sont partagés. Manifestement, le gouvernement sera forcé de réduire les services qu'il assurait naguère et il y a lieu de se demander comment les Canadiens réagiront quand on leur demandera d'accepter les restrictions nécessaires à la poursuite d'un objectif national supérieur, qui est la restauration de l'économie et le rétablissement éventuel de notre prospérité.

• (1430)

Selon moi, ce que la Chambre doit décider, c'est si nous voulons maintenir les programmes de bien-être social. Je pense que tous les députés conviendront que nous voulons le faire, mais comment est-ce possible si l'économie est incapable d'en assumer les frais? Il suffit de songer aux résultats du dernier recensement, lesquels indiquent une population vieillissante qui s'appuie sur une base démographique très restreinte. Que se passera-t-il dans 20 ans s'il y a un conflit causé par l'âge de la population entre ceux qui paient et ceux qui estiment que le système doit leur verser une pension?

Une autre question qui me préoccupe depuis mon élection à la Chambre, c'est que le parlement est incapable de fixer des objectifs nationaux valables. C'est ce que nous devons faire dès maintenant et seul l'avenir peut nous dire si le gouvernement y parviendra. Nous aurons bien plus de chances de succès si nous ne nous contentons pas du programme à l'étude aujourd'hui et si nous songeons plutôt à réduire aussi les dépenses à l'égard de certains des programmes chers aux ministériels. Nous devons aussi essayer d'obtenir une plus grande collaboration des provinces et des entreprises. Nous devons en outre être prêts à reconnaître nos erreurs et à rejeter tout ce qui a pu entraîner le malaise économique que nous connaissons maintenant.

M. Jack Masters (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de pouvoir donner mon avis sur ce bill. J'en appuie les grands objectifs, bien qu'il soit difficile de dire que c'est une bonne mesure à cause de certaines choses. Je pourrais me contenter de voter le moment venu, disant que je dois appuyer le projet de loi parce que c'est une initiative gouvernementale. Ce faisant, je me réfugierais derrière la volonté collective du gouvernement. Cependant, ce n'est pas ce qui va m'inciter à voter en faveur du bill.

Je suis donc d'accord en principe avec la mesure, parce que j'estime qu'elle pourra avoir une portée considérable. Elle n'engendrera bien sûr aucun miracle. Nous proposons simplement aux fonctionnaires et employés de la Couronne quelques mesures d'austérité. Étant donné la taille de la Fonction publique et des sociétés de la Couronne, beaucoup d'employés seront touchés. Par la même occasion, nous réduisons nos propres salaires et je sais que beaucoup de nos concitoyens vont l'apprécier. En somme, par cette mesure, nous démontrons que nous croyons dans la valeur de l'exemple.

Cependant, le projet n'atteindra pas ses objectifs si les autres refusent d'emboîter le pas. Nous demandons aux fidèles serviteurs de l'État de faire preuve de modération, mais je ne suis pas certain que tous les Canadiens se sentent également concernés.

Il y a une chose qui m'inquiète cependant. Le projet de loi peut servir de prétexte à certaines personnes pour s'en prendre à la Fonction publique. Comme l'a dit celui qui ma précédé, les Canadiens sont bien servis par la Fonction publique, surtout par la Fonction publique fédérale. Je ne suis pas d'accord avec ceux qui affirment qu'il y a trop de fonctionnaires inutiles et incompétents. En fait, monsieur l'Orateur, dans n'importe quel établissement manufacturier, on peut retrouver des personnes dont le rendement nous paraît douteux et dans établissement commercial employant dix commis, deux peuvent nous paraître incompétents. Mais ce sont là des problèmes humains.

En ce qui concerne les fonctionnaires, j'ai pu constater qu'ils faisaient du bon travail, souvent dans des circonstances difficiles. Mais on sait combien il est facile d'imputer nos maux économiques aux politiciens et aux fonctionnaires. Beaucoup de gens estiment normal que les fonctionnaires acceptent des restrictions sous prétexte qu'ils sont trop bien payés et ne travaillent pas assez fort. Mais je ne suis pas d'accord. C'est extrêmement injuste.

Il faut commencer à appliquer le programme quelque part. Or, vu qu'il est difficile, nous sommes tous conscients, d'imposer un blocage général, lequel ne s'accepte pas facilement sinon comme solution extrême, nous devons d'une façon ou d'une autre faire comprendre aux Canadiens que nos problèmes économiques sont graves. Nous devons trouver les moyens de donner l'exemple. Je crois que les Canadiens emboîteront le pas si nous prenons l'initiative.

Personne ne veut d'un programme de restrictions, monsieur l'Orateur. Le député qui m'a précédé a parlé du secteur privé et de la nécessité de le protéger. Je suis du même avis que lui. A titre d'ancien président d'une chambre de commerce, je continue de m'intéresser au sort des entreprises et je suis en faveur du régime de la libre entreprise. Je reconnais que c'est l'entreprise privée qui a bâti le pays et que, à longue échéance, elle continuera d'en promouvoir le développement.

Nous avons cependant chacun notre rôle à jouer. Il nous faut commencer quelque part. Si nous acceptons l'idée de contrôles généraux et croyons que nous devons montrer l'exemple en espérant que le reste du pays suivra volontairement le mouvement, je crois que le programme peut réussir. Si nous embarquons assez de personnes dans le programme d'austérité, le secteur privé se laissera peut-être gagner. Nous ne pouvons pas demander à nos fonctionnaires fédéraux de s'imposer des restrictions sans que nos homologues provinciaux aient les mêmes exigences envers les personnes qui sont au service de leur gouvernement. Ce sera ensuite le tour des municipalités, des commissions scolaires et d'autres organismes. A la fin, un grand nombre de personnes accepteront le programme d'austérité.

Si les choses se passent ainsi et suivent leur cours normal, la plupart des gens d'affaires négocieront et diront à leurs employés qu'ils sont satisfaits de leur travail, mais qu'ils estiment de leur devoir de se conformer aux normes qui sont proposées. Les normes en elles-mêmes ne peuvent pas donner de résultats s'ils ne se produit pas l'effet dit «des dominos». Nous devons nos ennuis à cette réaction en chaîne, mais nous pouvons aussi l'utiliser à notre avantage. Le secteur privé va peut-être commencer à se dire lui aussi qu'il est possible, après tout, de réduire le taux d'inflation à 6 p. 100 et que, s'il y met du sien, cela pourra peut-être marcher. Je sais que de nombreuses personnes qui nous écoutent cet après-midi me trouveront quelque peu utopiste. Je le suis peut-être un peu, mais nous constatons déjà que, compte tenu de la conjoncture, les syndicats se disent qu'ils peuvent peut-être trouver des moyens de diriger le pays dans la bonne voie.

• (1440)

Sans doute ai-je pris des chemins détournés, monsieur l'Orateur, pour demander simplement aux fonctionnaires et à mes collègues parlementaires d'accepter ces mesures d'austérité. J'ai fait valoir que, nous les députés, nous acceptions une réduction de salaire, mais en fait nous demandons aux fonctionnaires d'accepter, de façon très concrète, de réduire leurs exigences. Néanmoins, s'ils sont les seuls à consentir ce sacrifice, cela ne nous mènera nulle part. Leur sacrifice aura été vain. Cependant, si—et c'est un grand «si»—nous estimons tous, quelle que soit notre allégeance politique ou quels qui soient nos intérêts, qu'il faut vraiment faire quelque chose, si nous croyons vraiment que l'inflation constitue notre plus dangereux ennemi et que nous devons accepter de nous serrer la ceinture, d'autres pourront nous emboîter le pas.

On a dit à l'égard des fonctionnaires que nous leur demandons—en fait nous leur imposons dans une loi, mais en réalité nous leur demandons . . .

Une voix: C'est ce qui s'appelle «ordonner» et non pas demander.

M. Masters: Très bien, nous le leur ordonnons, mais en même temps je leur demande, ainsi qu'aux députés d'en face, d'admettre qu'il faut bien commencer quelque part. Si nous ne cessons pas de dire que l'inflation ne tombera jamais en-dessous de 10 p. 100 et qu'il nous faut donc 12 p. 100, jusqu'où irons-nous? Nous nous enfermons dans un cercle vicieux. C'est d'une logique irréfutable. Mais tout le monde dit, d'accord, mais j'attendrai que quelqu'un fasse le premier pas. Nous essayons de donner un exemple que d'autres pourront suivre. Et cela peut se faire, monsieur l'Orateur. Tout le monde compte sur le gouvernement fédéral pour ouvrir la voie dans le domaine économique. Quelles que soient les dépenses faites par les provinces ou les municipalités, c'est sur notre dos que cela retombe. S'il en est ainsi, au moins tâchons de faire quelque chose.

J'ai le plaisir de dire que les députés ont accepté une réduction de salaire sans protester sous prétexte que nous méritons notre rémunération. Je crois qu'en tant que député—et tous les autres députés sont, je pense, du même avis—je dois faire quelque chose et joindre le geste à la parole. Comme nous l'avons dit, nous ne voulons pas prendre toutes sortes de mesures extraordinaires pour juguler l'inflation et relancer l'économie. Si nous pouvons obtenir l'appui des citoyens, nous pouvons y arriver. Vous savez, monsieur l'Orateur, j'ai envie de vous dire comme Peter Pan: «Y croyez-vous? Tapez des mains si vous y croyez.» Néanmoins, il faut parfois adopter ce genre d'attitude.

Une voix: Vous me faites davantage penser à la fée Clochette.

M. Masters: Oui, la fée Clochette va peut-être venir nous aider parce que nous avons la foi.

Une voix: Vous aimez bien les tours de passe-passe.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Masters: Pour en revenir à la question à l'étude, monsieur l'Orateur, je dois vous dire que j'ai été très touché par les messages que m'ont fait parvenir de nombreuses personnes qui rendent de fiers services au pays dans notre Fonction publique. Parmi eux se trouve l'un de mes gendres, et la mesure que nous étudions me touche donc de près puisqu'elle touche ma fille, mes petits-enfants et, je le répète, on ne peut pas se désintéresser de la question en se disant qu'elle ne concerne que les autres.

M. Waddell: Attendez que l'économie d'Ottawa s'effondre.

M. Masters: Ils se comportent de manière responsable, à mon avis. Ils disent non, ils n'aiment pas cette mesure, et personne ne peut bondir de joie à cette idée. Toutefois, ils l'acceptent.

Certaines dispositions du bill posent des problèmes, monsieur l'Orateur. C'est pourquoi je me réjouis à l'idée que, lorsque nous en aurons terminé avec l'étude du bill aujourd'hui, vers 4 heures—du moins je l'espère—celui-ci ira au comité où de nombreux témoins, représentant divers secteurs de l'économie, pourront venir témoigner et donner leur avis.

Tandis que nous parlons de restreindre les salaires, j'ai une autre requête à présenter. Du point de vue de l'homme d'affaires, les restrictions salariales sont une idée fantastique, mais j'espère que les chefs d'entreprise savent qu'ils doivent agir de manière responsable et honnête. Je les crois honnêtes, mais ils devront veiller à faire preuve de modération dans les augmentations de prix qu'ils proposent. Trop souvent, nous voyons des prix augmenter de façon tout à fait injustifiée. Ils devront réfléchir longuement à leur compétitivité. Si nous avons, d'une part, des restrictions salariales, qui commencent par l'exemple donné par les fonctionnaires et, d'autres part, des prix qui ne cessent d'augmenter, nos perspectives seront bien sombres et nous ne réussirons jamais véritablement à sortir de ce cercle vicieux.

Il est indispensable que tous les intéressés se rendent compte que, s'ils refusent de jouer le jeu équitablement, tout ce programme ne servira à rien. Nous avons rendu un bien mauvais service aux fonctionnaires de l'État en leur demandant d'accepter l'imposition de mesures d'austérité, mais ils seront les seuls qui seront mis dans cette situation. Je ne peux m'empêcher de revenir sur ce point. Je ne veux pas paraître naïf, mais tout simplement faire remarquer que si nous acceptons le fait que l'inflation suscite de grandes difficultés au Canada et ailleurs dans le monde, nous devons nous demander ce que nous faisons pour y remédier. De toute évidence, il faut abaisser aussi rapidement que possible les facteurs de coûts notamment les salaires, améliorer la productivité et tout le reste.

• (1450)

On ne demande jamais mieux que de laisser les autres faire le boulot, qui finit pourtant toujours par se faire. Un beau jour, il faudra arrêter de se fier aux autres et que chacun mette la main à la pâte, car nous sommes tous solidaires et c'est de nous tous que dépend la réussite ou l'échec.

Bref, je veux m'adresser à l'opposition officielle et au Nouveau parti démocratique. Les députés des partis d'opposition ont une grande responsabilité à assumer en ces temps difficiles.

M. Deans: Et vous alors? C'est vous qui formez le gouvernement.

M. Masters: La même chose vaut pour nous, en effet. Il vient un temps où il faut mettre la partisanerie de côté et se concentrer sur ce qui doit vraiment être fait. Tout le monde ici est d'accord pour dire qu'il faut faire quelque chose. Nous recevons toutes sortes de propositions lors de lignes ouvertes. D'aucuns nous disent que nous devrions dépenser plus, d'autres que nous devrions dépenser moins. Certains aussi sont plus mitigés. Mais, dans l'immédiat, nous savons qu'il nous faut avant tout trouver le moyen de reprendre confiance dans notre pays et de nous restreindre de sorte que nous puissions continuer à profiter du niveau de vie extrêmement élevé qui est le nôtre.

Nous avons ici, en cette Chambre que nous respectons tous beaucoup, l'occasion de nous entendre pour donner à ce projet de loi une chance de faire ses preuves. Attendons de voir. S'il échoue parce que nous avons eu tort de croire que le reste du pays allait se faire un devoir d'emboîter le pas, ce sera alors à l'opposition de venir nous rappeler: «Voyez, nous vous l'avions bien dit».

Dans bien des régions et dans bien des secteurs de l'économie, il nous est possible de prêter un appui solide pour qu'une mesure donnée soit efficace.

M. Heap: Vous auriez dû le faire il y a six ans.

M. Masters: Je n'étais pas ici, il y a six ans.

M. Heap: Vous n'avez certainement pas beaucoup appris, en tout cas! Cela n'a pas marché, à l'époque.

M. Masters: Mais le moment est également venu de cesser de tout ruminer le passé. Il est temps de nous demander ce que nous pouvons faire aujourd'hui même, maintenant, pour profiter un peu mieux du moment présent et nous assurer un lendemain encore meilleur. Pour certaines gens, les jours que nous vivons ne sont pas roses. Il nous arrive parfois de perdre la juste perspective des choses. Mais bon nombre d'entre nous ont la vie facile. Dans certains discours que j'ai entendus à la Chambre à propos de cette mesure législative, il a été question des années 30, ainsi de suite. Oui, monsieur l'Orateur, je suis persuadé que l'histoire a quelque chose à nous apprendre.

M. Heap: Vous n'en tirez aucune leçon!

M. Masters: Nous voyons dans l'histoire une matière qu'on nous fait étudier, et nous espérons ne pas répéter les erreurs du passé. Mais les enseignements de l'histoire ne sont qu'un élément parmi bien d'autres, car nous devons aussi tenir compte de l'évolution de la situation mondiale, de l'opinion publique et ainsi de suite.

On nous demande aujourd'hui d'adopter le bill C-124 en deuxième lecture de sorte qu'il puisse être renvoyé au comité. Je tiens à ce que les fonctionnaires canadiens et les nombreuses personnes en cause sachent qu'une fois le bill rendu au comité, ils auront alors l'occasion de contribuer directement à l'élaboration de la version définitive du bill. A mon avis, le gouvernement va profiter de l'occasion pour donner un exemple éloquent aux Canadiens. Je ne crois pas que personne essaie de tromper qui que ce soit, car la situation est bien trop grave pour qu'on se permette des petits jeux partisans ou adopte une attitude cavalière envers les personnes en cause. Il faut rappeler, cependant, que les Canadiens visés par cette mesure toucheront une augmentation, même si celle-ci est inférieure à celle qu'ils auraient pu espérer en temps ordinaire.

Il s'agit là d'une mesure applicable immédiatement. Si nous ne savons pas encore que c'est maintenant le temps d'agir, nous aurons gaspillé un temps très précieux à la Chambre à parler de bien des choses qui ne veulent rien dire. De concert avec un segment de l'économie sur lequel nous exerçons un contrôle direct, nous avons la possibilité d'agir concrètement. Le contrôle que nous exerçons sur la plupart des segments de l'économie—on l'oublie très souvent—n'est que très indirect. Mais nous avons en l'occurrence l'occasion de travailler avec des gens qui dépendent de nous. Nous pouvons leur dire: «Acceptez-vous de faire preuve de modération? Tandis que nous élaborons ce bill, nous espérons que vous l'accepterez parce que nous vous estimons et parce que nous avons besoin de vous pour servir d'exemple au reste du Canada».

Voilà ce que nous demandons aux fonctionnaires. Nous prions avec toute notre ferveur pour que les autres Canadiens, y compris les députés de l'opposition, reconnaissent la gravité de la situation, situation que, à nous tous, nous pouvons toutefois corriger. Cela va bien au delà de la simple démarche politique. Nous ne devrions pas tant nous soucier de nos options politiques. Nous sommes devant des difficultés qui, prises une à une, sont insolubles, mais que nous pourrions sûrement régler si nous les prenions en bloc. J'en reviens à ce qu'on a dit à propos de notre Fonction publique. Nous leur demandons en fait d'être des héros. Ça peut paraître banal, mais ça ne l'est pas.

• (1500)

M. Waddell: C'est vous qui l'êtes.

M. Masters: J'entends le député d'en face mais, grands dieux, j'ai rencontré un grand nombre de fonctionnaires la semaine dernière. Ils m'ont dit accepter de donner l'exemple dans le domaine de l'emploi. Ils l'acceptent, mais ils espèrent que le reste du pays comprend qu'ils ne débordent pas de joie à cette idée. Dans l'ensemble, ils l'acceptent de bonne grâce et sincèrement, tant que nous jouerons franc jeu avec eux. J'espère que ce sera le cas.

M. Waddell: Pourquoi avez-vous supprimé leur droit à la négociation collective?

M. Masters: Nous en discuterons au comité la semaine prochaine. Le député doit faire attention quand il dit que nous supprimons le droit à la négociation collective, car en fait, nous ne faisons que suspendre certains de ces droits. Il ne doit pas oublier que le processus de la négociation va continuer pendant toute la période de restrictions.

M. Waddell: Pourquoi ne démissionnez-vous pas? C'est ce que veulent les Canadiens.

M. Masters: Je crains que nos vis-à-vis ne comprennent pas . . .

M. Forrestall: Je suis assis en face de vous et je suis de son avis.

Mme Erola: Vous allez vous faire traiter de socialiste.

M. Masters: Cette question vous sert de prétexte pour relever votre cote auprès de l'électorat.

M. Waddell: C'est précisément ce que vous faites.

M. Deans: C'est la pire mesure que j'ai vue en vingt ans de politique.

M. Masters: En tant que simple député, je suis prêt à approuver cette mesure législative.

M. Waddell: Parce que Trudeau vous a dit de le faire.

M. Masters: Je l'appuie, parce que c'est la bonne chose à faire à l'heure actuelle.

M. Forrestall: Vous étiez sur la bonne voie, tout à l'heure.

M. Masters: Monsieur l'Orateur, il est facile aux députés d'en face de faire de cette discussion un débat politique et sectaire mais je crois que notre pays a la chance de réitérer un exploit passé. Nous devons tous nous unir dans la poursuite d'un but commun. A l'heure actuelle, le but commun, c'est réduire le taux d'inflation tout à fait inacceptable que nous connaissons et examiner les moyens dont notre pays dispose pour accroître sa productivité.

Même si cette mesure législative demande un gros sacrifice à quelques Canadiens, je crois qu'elle marchera si tous les travailleurs canadiens suivent son exemple. Ils devront suivre l'exemple et se montrer convaincus que le Canada peut offrir encore mieux.

Pour conclure—et je répète ce que j'ai déjà dit—ce programme ne marchera pas si nous comptons toujours sur les autres, à moins que nous ne soyons précisément ces autres et que nous suivions tous l'exemple.

Des voix: Bravo!

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Il est 3 h 5, monsieur l'Orateur, et dans cinquante-cinq minutes des députés auront à prendre une décision assez fondamentale. Cette décision n'a rien à voir avec l'austérité. Bon Dieu! Bob Stanfield parlait déjà d'austérité à la Chambre il y a douze ans. En fait, il en a parlé durant les campagnes électorales de 1972 et de 1974. Pas une fois au cours du débat actuel n'ai-je entendu un membre du gouvernement s'excuser auprès des Canadiens d'avoir bousillé l'économie, d'avoir gaffé, d'avoir mal administré le pays. Je n'en ai entendu aucun laisser entendre qu'il était prêt à s'en excuser et à prendre maintenant des mesures pour tâcher de changer d'orientation. Nous courons droit à la ruine. Le pays est en pleine crise. Dans sa hâte pour changer de cap—contrairement à Casey qui a laissé filer tout droit sa locomotive—le gouvernement a produit un programme d'austérité.

Je suis disposé à accorder le bénéfice du doute au gouvernement. En élaborant cette mesure à la hâte dans le huis-clos du cabinet, les membres du gouvernement ne se sont pas rendu complètement compte des conséquences qu'aura la suspension du droit à la négociation collective pour lequel le pays a tant lutté. Ce ne sont pas seulement les fonctionnaires qui ont lutté pour l'obtenir, mais tous les travailleurs du pays. Ils n'ont pas vu les conséquences du libellé de ce projet de loi rédigé à la hâte. Je doute fort que les rédacteurs de cette mesure se soient donné la peine de consulter le rapport Finkelman, le rapport Heeny ou le travail exemplaire du comité parlementaire mixte du Sénat et de la Chambre des Communes au sujet des relations employeur-employé dans la Fonction publique. J'ai vainement cherché dans ce projet de loi des dispositions tenant compte de l'évolution de la négociation collective au cours de notre histoire. Je n'en ai pas trouvé trace.

M. Nickerson: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je remarque que plusieurs députés néo-démocrates se sont placés juste derrière le député de Dartmouth-Halifax-Est (M. Forrestall). Comme le député est dans l'œil de la caméra, cela ne lui plaira peut-être pas beaucoup. Il n'a peut-être pas envie d'être associé aux députés de ce parti. Je me demande si le Règlement de la Chambre permet au député de demander qu'ils reprennent place à leurs sièges.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Le député de Dartmouth-Halifax-Est (M. Forrestall) est parfaitement libre de demander à ceux qui sont assis derrière lui de se déplacer, mais je dois préciser au député de Western Arctic (M. Nickerson) que tout député est libre de s'asseoir là où il veut.

M. Forrestall: Monsieur l'Orateur, laissez-moi m'asseoir dix minutes à la place du premier ministre (M. Trudeau) et je vais remettre le pays dans le droit chemin.

Des voix: Bravo!

M. Forrestall: Le regretté député de Prince Albert aurait dit à propos de ces messieurs assis derrière moi: «Disparaissez, je chasse le lion, pas le lapin». Regardez-les donc.

M. Rose: Nous sommes inquiets.

M. Forrestall: Oui, je le sais.

M. Deans: C'est exact.

M. Forrestall: Nous sommes aussi très inquiets devant la violation de certains principes fondamentaux. J'ai dit publiquement que je ne pouvais pas appuyer ce projet de loi tant que le Président du Conseil du Trésor (M. Johnston) ne dirait pas clairement qu'il est prêt à présenter ou à envisager sérieusement des amendements à ce bill à l'étape du comité ou du rapport. J'espère qu'il examinera les amendements que nous présenterons pour enlever à cette mesure absolument indispensable, je veux parler de cette mesure d'austérité, ce qu'elle a d'odieux.

• (1510)

En ce qui concerne les députés derrière moi, les quatre chevaliers de l'Apocalypse, dans quelle situation nous trouverions-nous s'ils étaient au pouvoir? Je ne voudrais pas m'étendre sur cette question, sauf pour leur dire qu'un de leurs anciens chefs, M. David Lewis, a essayé de donner au parti le goût du pouvoir pour qu'il se démarque de l'idéologie pure. Leur chef actuel, le député d'Oshawa (M. Broadbent) n'avait pas les compétences ni le courage d'agir ainsi, même s'il en avait le pouvoir et l'autorité en tant que chef, mais il ne savait pas comment leur donner le goût du pouvoir pour leur permettre de se démarquer de l'idéologie. Par conséquent, ils continueront de demeurer où ils sont.

M. Deans: Voterez-vous avec nous?

M. Forrestall: Si je voterai avec vous? Vous le saurez tout à l'heure. Je partage l'inquiétude du NPD, mais je tiens à préciser que ces préoccupations ne sont pas leur apanage. Ils n'ont pas . . .

M. Waddell: Le monopole.

M. Forrestall: J'acquittais mes droits de cotisation syndicale lorsque le député portait encore des couches.

Toutefois, monsieur l'Orateur, le sujet est trop sérieux pour que nous plaisantions. Je ne puis accepter l'idée de suspendre le processus des négociations collectives. Je ne compare pas ce processus aux mesures de restriction. Celles-ci sont nécessaires et tous les Canadiens doivent s'y soumettre. Les chefs syndicaux doivent les accepter et je crois qu'ils le font. Je suis content de leur réaction, car elle montre que les Canadiens prennent de plus en plus conscience qu'il faut agir. Mais cela n'atténue nullement la suspension du droit à la négociation collective.

Le gouvernement a encore le temps d'expliquer à la Chambre avant le vote de 4 heures ce qu'il entend faire à propos de la suppression injuste d'un droit humanitaire fondamental. Je crois savoir qu'aucun libéral ne prendra la parole à ce sujet. Il est inadmissible qu'ils ne le fassent pas parce qu'ils ont peur des instructions que Jean-Claude Parrot pourrait donner au Syndicat des postiers du Canada et aux postiers, parce qu'ils ont peur qu'en faisant un pas en arrière, Jean-Claude Parrot n'en profite pour supprimer le service, prétextant que la suspension des droits a été atténuée, ce qui autoriserait Parrot à supprimer ou ralentir le service aux termes de la convention collective. Si c'est la raison pour laquelle le président du Conseil du Trésor refuse d'indiquer à la Chambre et au public pourquoi il ne veut pas proposer des amendements pour rectifier cette parodie, dans ce cas, lui et ses collègues du gouvernement ont complètement perdu le nord.

S'imagine-t-il que la plupart des postiers sont prêts à enfreindre la loi volontairement parce que cela les amuse? Il n'en est rien. Dieu sait combien il est difficile de trouver un emploi aujourd'hui. Si les postiers se mettaient en grève maintenant, le gouvernement sait qu'il pourrait imiter Reagan et les congédier. Parrot aurait du mal à résister à des pressions de ce genre.

Ce que je vais dire maintenant va sans doute inciter les néo-démocrates qui restent à partir. La moitié d'entre eux sont déjà partis. Mon chef et notre parti appuient sans réserve toute tentative sérieuse du gouvernement pour réduire les dépenses excessives. Nous savons tous que le taux d'inflation s'établit à 12 p. 100. Cette semaine, nous avons appris quelque chose qui risque de causer un tort énorme. En effet, pendant que la Fonction publique semble comprendre la nécessité de se limiter à 11 p. 100, le gouvernement continue d'augmenter ses dépenses au rythme de 18 ou 19 p. 100. Si mon collègue le député de Victoria (M. McKinnon) était ici, il pourrait confirmer que les dépenses au chapitre de la défense sont de l'ordre de 18 à 20 p. 100. Il en est de même pour certains ministères, alors que le grand public doit se restreindre à 12 p. 100. C'est totalement absurde.

On nous en a fait tellement voir de toutes les couleurs depuis quatre ou cinq jours—je dirais même depuis 14 ans. Quand je suis entré à la Chambre, le taux d'inflation annuel était de 2 ou 3 p. 100. Les taux d'intérêt hypothécaires étaient raisonnables de même que le loyer de l'argent, et il y avait du travail. C'était la prospérité. Si le gouvernement avait été le moindrement vigilant ou entreprenant, nous n'aurions pas les problèmes que nous connaissons aujourd'hui. L'économie avait les reins solides et nous étions prêts à bâtir sur nos richesses et sur nos ressources humaines. Mais au lieu de cela, nous nous retrouvons en pleine crise. Les taux hypothécaires sont exorbitants, notre balance commerciale est déficitaire, bref, c'est la pagaille.

Le gouvernement a décidé dernièrement de désindexer les pensions. Il en a décidé ainsi sans consulter la population. Qu'est-ce que cela va apporter aux Canadiens? Le gouvernement ne peut aucunement garantir que ce programme aura de bons effets. J'espère qu'il en aura et je vais faire en sorte qu'il réussisse, mais nous ne pouvons en être sûrs. Néanmoins, le gouvernement demande arbitrairement la désindexation des pensions—pas seulement celles des fonctionnaires—l'un des rares moyens sur lesquels les Canadiens pouvaient compter pour se protéger contre un gouvernement avide d'impôts. Si celui-ci veut ramener à 6 et 5 p. 100 la hausse de mon traitement et de mes indemnités, qu'il prenne même mon traitement si cela peut lui être utile. J'ai survécu avant d'entrer dans la vie publique il y a 27 ans et je saurai encore me débrouiller. Je puis me le permettre, mais qu'on ne s'en prenne pas à ceux qui n'ont pas été consultés et qui n'ont aucune voix au chapitre.

Je préviens le gouvernement de ne pas laisser entendre aux syndicats qu'il ne répétera pas dans l'entreprise privée ce qu'il a fait dans la Fonction publique. Mais il le fera, c'est évident. C'est ce que je n'arrive pas à accepter.

• (1520)

On me demande comment je vais voter. Le leader parlementaire du Nouveau parti démocratique demande comment je vais voter. Il ne fait aucun doute dans mon esprit que je ne peux pas appuyer ce projet de loi. Je ne peux pas approuver une mesure imposant des privations.

Des voix: Bravo!

M. Forrestall: Je ne peux pas approuver la suspension des droits à la négociation collective. D'autres députés ont expliqué pourquoi; il y a notamment une question de sécurité au travail, une question d'égalité et des cas spéciaux. J'ai exhorté le président du Conseil du Trésor, en public et en particulier, à nous prouver que ces privations inquiètent le gouvernement.

Certaines personnes n'auront plus le droit de négocier collectivement leurs services pendant près de quatre ans. En 1978, la situation était très différente de ce qu'elle est en 1982 et elle sera tout à fait différente en 1986. Le monde évolue, mais pas chaque décennie comme autrefois; il évolue pratiquement de jour en jour. Il serait immoral de suspendre le droit à la négociation collective de plusieurs millions de Canadiens accidentellement, parce que le projet de loi a été rédigé à la hâte. Il serait immoral, par contre, de le faire volontairement, pour essayer de contrarier Jean-Claude Parrot. Par conséquent, je ne peux pas appuyer ce projet de loi. Le dilemme, c'est que certains bons libéraux ou socialistes vont m'accuser de ne pas vouloir sacrifier une partie de mon traitement. J'ai déjà abordé le sujet.

M. Deans: Non, non.

M. Forrestall: Cela ne me préoccupe pas. Je le répète, c'est la déclaration suivante du comité intersyndical de lutte contre la réglementation des salaires qui me préoccupe.

Le bill C-124 prive en fait 500,000 travailleurs . . .

Ce n'est pas que je me fiche des 500,000 fonctionnaires concernés, mais ce qui me préoccupe, c'est que ce bill donnera au gouvernement le pouvoir moral d'appliquer cette tactique au secteur privé. Ce que je crains, indépendamment des principes en cause, c'est que si le gouverement ose déclarer la guerre à des personnes comme M. McDermott, il aura des ennuis, notre pays aura des ennuis et il n'arrivera pas à atteindre ses objectifs qui à mon avis, ont l'approbation de tous les Canadiens.

Le comité intersyndical décrit la situation en ces termes:

Cette liberté fondamentale, pour laquelle le mouvement syndical du Canada et de tous les pays du monde industrialisé a lutté pendant des années, disparaîtra pour les fonctionnaires fédéraux et leurs collègues des services parapublics. La mesure proposée par le gouvernement fait bien plus qu'imposer un contrôle sommaire et rigoureux des traitements des fonctionnaires fédéraux. Le bill C-124 suspend l'application de la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique . . .

Je considèrerai toujours cela comme inacceptable. Il y a d'autres façons de faire preuve de modération.

La première partie de la mesure qui a trait à la suspension est tout à fait inacceptable. La loi à cet égard avait été présentée par le premier ministre Pearson et j'ai lutté pour cette loi pendant 30 ans. Elle s'appuie sur des principes que je juge être dans l'intérêt du Canada en général, par exemple le droit des employés de dire collectivement à l'employeur: «Ce sont les droits minimum que nous jugeons nécessaires pour les travailleurs sur leur lieu du travail. Nous croyons qu'ils sont nécessaires pour faire vivre les nôtres, pour les vêtir, les loger et les protéger, pour garantir que nos enfants puissent faire des études supérieures. Nous croyons que ces droits sont essentiels pour nous donner l'égalité. Il doit y avoir traitement égal pour travail égal et l'égalité des sexes pour pouvoir profiter des occasions que nous procurent les négociations.» Je pourrais continuer longtemps dans la même veine. Je ne comprends pas comment le gouvernement peut suspendre après 15 ans tous les droits des fonctionnaires, qui ont pourtant montré au cours des négociations qu'ils avaient le sens des responsabilités. Le gouvernement ne peut pas dire qu'il le fait au nom de la modération des dépenses, parce que la suspension des droits n'est pas nécessaire.

Le président du Conseil du Trésor a quitté la Chambre. Il était ici plus tôt. J'espère qu'il est allé préparer ses notes parce que je n'ai pas encore décidé comment je voterai, en l'occurrence si je m'abstiendrai ou si j'appuierai les restrictions malgré tout ce que j'ai dit jusqu'ici et si je démentirai ainsi 30 années de ma vie, ce qui serait quelque chose d'épouvantable. Si les ministériels sont vraiment sérieux, l'un d'eux prendra la parole pour nous dire: «Nous comprenons les difficultés qui se posent à cet égard. Nous accepterons de tenir compte des amendements proposés par l'opposition. Nous présenterons nous-mêmes des amendements pour mettre fin à cette comédie ou du moins pour améliorer sensiblement la situation». Si le gouvernement ne veut pas nous donner une telle indication, je le regretterai sincèrement parce que je devrai peut-être adopter une autre position que celle de mon parti et que je ne veux pas le faire. Je ne veux pas qu'on m'accuse d'être l'une des raisons du morcellement du parti conservateur, comme la presse canadienne-française le disait avant-hier. Je n'ai aucun différend avec le chef de mon parti à propos de la modération des dépenses et je suis certain de n'avoir aucun différend non plus avec la grande majorité des Canadiens et la majorités des députés, y compris ceux du Nouveau parti démocratique qui ont leur place à la Chambre à ma gauche et non derrière moi. Oh! cela peut donner à entendre que je me propose comme chef. Je ne suis pas sûr qu'ils accepteraient de me suivre.

M. Deans: Attention!

M. Forrestall: Je suis convaincu que le gouvernement va avoir la décence, de faire deux choses très simples: d'abord, d'offrir aux Canadiens ses excuses pour le pétrin dans lequel il les a placés et leur expliquer ensuite que des restrictions s'imposent et qu'il a le regret de devoir les appliquer. Ensuite—ce qui est plus important encore—le gouvernement devrait faire savoir à la Chambre s'il présentera des amendements au comité et s'il prendra au sérieux ceux qu'a proposés l'opposition, et qui calmeront la profonde inquiétude que me cause la suspension des droits fondamentaux péniblement acquis et exercés avec modération. Enfin, le gouvernement devrait dire à tous les pensionnés ou à ceux qui sont sur le point de l'être pourquoi il leur impose la désindexation sans les avoir consultés, sans débat public. Ce projet de loi va leur faire un tort énorme.

Il y a maintes raisons pour lesquelles je devrais m'opposer au projet de loi et ne pas l'approuver. J'ai bien des raisons de voter contre. D'abord et avant tout, et c'est ma conviction très personnelle, je rejette absolument, totalement et carrément toute revendication en vertu de laquelle la Chambre ou le gouvernement aurait le droit de suspendre, de différer, d'annuler ou d'affaiblir les droits des gens de négocier collectivement des ententes pour leurs services.

• (1530)

J'espère que d'ici une demi-heure un ministériel prendra la parole à ce sujet. Malheureusement, un coup d'œil de l'autre côté suffit pour me convaincre que personne ne soulèvera ces deux ou trois questions. C'est bien regrettable pour moi et, j'en suis sûr, pour les Canadiens, car ils méritent mieux que cela. On peut s'entendre sur la restriction, mais pas dans la confrontation. Le gouvernement a tort d'imposer arbitrairement cette condition absolument répugnante et d'assortir les restrictions de conditions telles qu'elles deviennent tout à fait inacceptables. Les Canadiens sont disposés à faire tout ce qui est nécessaire, à accepter un niveau de vie et des salaires moins élevés. Le gouvernement devrait en tenir compte et ne pas trahir leur bonne volonté par la confrontation.

Je supplie le gouvernement de tenir sérieusement compte, avant 4 heures, des difficultés que les gens éprouvent quand on suspend leurs droits fondamentaux, des droits pour lesquels ils ont combattu longuement et durement. Je remercie mes collègues, et vous aussi, monsieur l'Orateur, de m'avoir donné le temps d'exposer mon point de vue.

Des voix: Bravo!

M. Norman Kelly (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur . . .

Une voix: Il est déjà intervenu.

M. Kelly: Non, monsieur l'Orateur, je suis intervenu en vertu de l'article 75(C) du Règlement, mais non pas sur le bill C-124.

Des voix: Oh, oh!

M. Kelly: Je voudrais répondre aux observations du leader à la Chambre du Nouveau parti démocratique, observations que j'aime toujours à entendre et que je respecte mais que le greffier n'a peut-être pas consignées. Le leader a déclaré qu'en intervenant, je prenais la place d'un député de son parti. Je suppose que c'est là l'attitude de son parti au cours de ce débat!

Je tiens à faire remarquer, monsieur l'Orateur, que dans le débat d'aujourd'hui, le Nouveau parti démocratique qui représente environ 11 p. 100 des députés dans cette assemblée, a fait plus de la moitié des interventions sur le bill C-124.

Des voix: Oh, oh!

M. Kelly: Monsieur l'Orateur, le gouvernement a donc fait preuve d'une courtoisie particulièrement généreuse à l'égard de ce parti. Cela prouve bien que les affirmations du leader du NPD à la Chambre sont mensongères.

Des voix: Oh, oh!

M. Kelly: Monsieur l'Orateur, je suis intervenu uniquement pour répondre au représentant qui m'a précédé et qui, à mon grand regret, quitte actuellement la Chambre.

Premièrement, celui-ci a demandé si nous avions écouté les arguments invoqués dans le cadre du débat. Je lui répondrai que oui. En ma qualité de secrétaire parlementaire, j'ai assisté à tous les débats sur le bill. Deux ou trois représentants du Conseil du Trésor se trouvaient tous les jours à la tribune pour prendre note des instances qui ont été présentées. Le président du Conseil du Trésor (M. Johnston) et moi-même avons lu le hansard quotidiennement pour confirmer les déclarations que nous avions entendues la veille. Tous ces éléments, monsieur l'Orateur, vous prouvent donc que nous avons suivi très attentivement les arguments qui ont été présentés par tous les membres, non seulement ceux de l'opposition, mais aussi ceux de notre propre parti.

A l'appui encore de cette affirmation, monsieur l'Orateur, je voudrais répéter certaines observations faites hier par le président du Conseil du Trésor dans son discours sur la motion tendant à répartir le temps alloué à l'étude du bill C-124. Je citerai ses paroles et par votre intermédiaire je m'adresse au député qui m'a précédé. Il a déclaré:

> De nombreux députés ont soulevé la question des effets du bill C-124 sur les articles de la loi canadienne sur les droits de la personne qui prévoient que les travailleurs recevront un salaire égal pour un travail de même valeur. A ce sujet je voudrais rappeler aux députés que le bill ne visait pas à gêner l'application de ces articles de la loi canadienne sur les droits de la personne, ainsi que je l'ai indiqué au cours du débat. J'ai dit à ce moment-là, et je le répète, que pour dissiper toute inquiétude à ce sujet, je serais prêt à proposer un amendement au projet de loi.

Dans cette déclaration, le ministre a donné une preuve tangible et concrète qu'il avait suivi le débat et qu'il était disposé à présenter des amendements en comité. Les députés d'en face se montrent injustes et peu généreux quand ils disent qu'ils n'ont pas écouté les discours faits à la Chambre durant les quatre ou cinq derniers jours.

Des voix: Oh, oh!

M. Kelly: L'orateur précédent a prié le gouvernement, ou un porte-parole du gouvernement, de présenter ses excuses pour l'état actuel de l'économie. Monsieur l'Orateur, je n'ai pas à me faire pardonner, par le député ni personne d'autre, pour la situation économique. Je suis fermement convaincu que, quel que soit le parti au pouvoir, elle ne serait pas plus reluisante.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Ce n'est pas vrai.

M. Kelly: Les sentiments que l'orateur précédent a exprimés correspondent à ceux d'un grand nombre de Canadiens. Certains croient que le Canada est un paradis où il est impensable d'être harcelés par les problèmes économiques contre lesquels le reste du monde se débat. Mais comme ces problèmes nous atteignent, ces personnes cherchent dans ce paradis un serpent, une cause à tous nos maux et ils la trouvent dans le parti libéral ou le premier ministre (M. Trudeau).

Des voix: Oh, oh!

M. Kelly: Comme je le disais, monsieur l'Orateur, cette opinion est très répandue au Canada. Il n'y a aucun doute dans mon esprit que c'est un jugement injuste et erroné sur le caractère fondamental de l'économie canadienne. Nous sommes comblés de richesses et nous avons une main-d'œuvre extrêmement compétente, mais le Canada est un paradis vulnérable. Notre économie n'est pas à l'abri des bouleversements qui secouent celles du monde entier. Notre économie, loin d'être fermée, est la plus ouverte du monde industrialisé; elle est également la plus vulnérable aux changements économiques. Si nous vivons dans un paradis, il est plutôt imparfait.

• (1540)

M. Deans: C'est vrai, et c'est vous qui l'administrez depuis des années.

M. Kelly: Ce paradis est extrêmement sensible à la conjoncture internationale. Si elle est favorable, notre économie prospère; mais dans le cas contraire, c'est le marasme. Nous n'avons aucun moyen d'échapper aux réalités de notre économie. Elle s'est développée ainsi et nous sommes condamnés à vivre avec elle. Si les conservateurs ou—Dieu nous en préserve—les néo-démocrates étaient au pouvoir à l'heure actuelle, nous éprouverions exactement les mêmes difficultés, à cause de la nature même de notre système économique.

M. Baker (Nepean-Carleton): Ce n'est pas vrai et vous le savez.

M. Fisher: Mais si, c'est vrai.

M. King: Que faites-vous du Président Reagan? Vous n'en avez pas encore parlé.

M. Kelly: C'est parce qu'ils ne veulent pas reconnaître ce fait certain au sujet de l'économie canadienne que nos vis-à-vis continuent d'adopter une attitude stérile. Plus nous persisterons dans cette voie, plus nos vis-à-vis continueront à présenter des arguments qui n'ont aucune valeur pratique et plus il sera difficile de trouver les solutions concrètes aux problèmes que nous éprouvons.

M. Deans: Comment pouvons-nous les régler si nous prospérons lorsque la conjoncture est favorable et coulons dans le cas contraire? De quoi parlez-vous au juste?

M. Kelly: En ces temps difficiles, la meilleure chose que nous puissions faire est de minimiser les répercussions des quatre choses dont j'ai fait mention précédemment. Nous devons également préparer notre économie, notre industrie et les Canadiens à la relance, à la reprise ou, si vous préférez au renouveau qui, comme nous en sommes tous persuadés, ne manquera pas de se produire au milieu et à la fin des années 80 dans le monde entier.

En dernier lieu, l'orateur précédent a déclaré que le gouvernement se comporte comme s'il espérait s'en tirer en détournant l'attention sur certains groupes de la société et en en faisant des boucs émissaires. Nous ne cherchons à faire rien de la sorte. Nous ne visons pas un groupe en particulier. Nous ne montrons pas du doigt un groupe en ayant l'air de dire: «Puisque c'est vous que nous blâmons, c'est vous qui devrez subir les restrictions». Nous ne montrons personne du doigt, et je ne supporte pas qu'on nous en accuse.

Ce que nous cherchons à éliminer, c'est l'habitude qu'ont certains Canadiens de se demander comment ils pourraient profiter de la situation. Chaque fois que le gouvernement présente un budget, ces gens-là se demandent comment ils pourraient bien en tirer profit. Quelle que soit leur situation dans la vie, ils se demandent tous: «qu'y a-t-il de bon là-dedans pour moi?» Ce que nous tentons de faire, c'est de convaincre ces Canadiens qu'ils doivent cesser de se poser cette question et se demander plutôt comment cela pourrait bien servir les intérêts du Canada. Tout est là. En quoi cela pourrait-il être utile au Canada? A nos enfants? A nos voisins? A nos collectivités? A la postérité? Tout est là. Lorsque nous aurons compris qu'il faut faire passer l'intérêt général avant l'intérêt personnel, nous aurons fait le premier pas vers la reprise économique. Si quelqu'un arrive à comprendre qu'il lui faut faire des concessions pour qu'un membre de sa famille ou un voisin obtienne un emploi, alors il aura beaucoup plus de chances de garder son emploi et d'augmenter son niveau de vie. Il aura certainement plus de chances que si nous devions faire fi des intérêts et des besoins de nos concitoyens.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre. Comme il est 3 h 45, il est de mon devoir, en conformité de l'ordre adopté le jeudi 15 juillet 1982, d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix toute motion nécessaire pour mettre fin à l'étape de la deuxième lecture du bill dont la Chambre est saisie.

Le vote porte sur la motion du président du Conseil du Trésor (M. Johnston). Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Convoquez les députés.

(La motion de M. Johnston, mise aux voix, est adoptée.)

(*Vote nº 231*)

POUR

Messieurs

Allmand
Appolloni (Mme)
Axworthy
Bachand
Baker (Nepean-Carleton)
Beatty
Beauchamp-Niquet (Mme)
Bégin (Mme)
Berger
Blais
Blaker
Bloomfield
Bosley
Bossy
Breau
Bujold
Burghardt
Bussières
Caccia
Campbell (Mlle) (South West Nova)
Campbell (Cardigan)
Chénier
Chrétien
Clarke (Vancouver Quadra)
Coates
Collenette
Comtois
Cooper
Corbin
Corriveau
Cosgrove
Cousineau
Cullen
Dantzer
Darling
De Bané
de Corneille
Demers
Deniger
Desmarais
Dick
Dingwall
Dion
Dionne (Chicoutimi)
Dionne (Northumberland-Miramichi)
Dubois
Duclos
Dupont
Dupras
Ellis
Epp
Erola (Mme)
Ethier
Evans
Ferguson
Fisher
Fleming
Flis
Fox
Fretz
Frith
Gamble
Garant
Gauthier
Gimaïel
Gingras
Gourd (Argenteuil-Papineau)
Gourde (Lévis)
Gray
Guilbault
Gurbin
Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain)
Hargrave
Harquail
Herbert
Hervieux-Payette (Mme)
Hopkins
Hudecki
Huntington
Irwin
Isabelle
Johnston
Joyal
Kaplan
Kelly
Kempling
King
Kushner
Lachance
Lajoie
Lambert
Lamontagne
Landers
Lang
Laniel
Lapierre
Lapointe (Charlevoix)
Lapointe (Beauce)
Lawrence
Leduc
Lefebvre
Lewis
Loiselle
Lumley
MacBain
MacDonald (Mlle)
MacEachen
MacGuigan
Mackasey
MacLaren
MacLellan
Malépart
Malone
Maltais
Marceau
Massé
Masters
Mazankowski
McCain
McCauley
McCuish
McDermid
McKinnon
McKnight
McLean
McRae
Munro (Esquimalt-Saanich)
Munro (Hamilton-Est)
Nicholson (Mlle)
Nickerson
Nielsen
Oberle
Ouellet
Paproski
Parent
Patterson
Penner
Pepin
Peterson
Pinard
Portelance
Prud'homme
Regan
Reid (St. Catharines)
Roberts
Robinson (Etobicoke-Lakeshore)
Rompkey
Rossi
Savard
Schellenberger
Schroder
Scott (Hamilton-Wentworth)
Scott (Victoria-Haliburton)
Shields
Siddon
Simmons
Smith
Tardif
Taylor
Tessier
Thacker
Tobin
Tousignant
Trudeau
Turner
Veillette
Watson
Weatherhead
Wright
Yanakis—170.

CONTRE

Messieurs

Althouse
Anguish
Benjamin
Blackburn
Broadbent
Deans
de Jong
Forrestall
Fulton
Heap
Hovdebo
Ittinuar
Jewett (Mlle)
Keeper
Knowles
Kristiansen
Manly
Miller
Mitchell (Mme)
Murphy
Nystrom
Parker
Rose
Skelly
Waddell
Young—26.

[*Français*]

Mme le Président: Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 2e fois, est renvoyé au comité permanent des prévisions budgétaires en général.)

Mme le Président: Comme il est 16 heures de l'après-midi, la Chambre abordera maintenant l'étude des mesures d'initiative parlementaire, selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui, à savoir les avis de motion, les bills publics et les bills privés.

Les articles 51 et 52 sont réservés du consentement unanime.

* * *

• (1610)

[*Traduction*]

L'IMPÔT SUR LE REVENU

ON DEMANDE DE PERMETTRE AUX POMPIERS VOLONTAIRES DE DÉDUIRE LEURS DÉPENSES

Mlle Coline Campbell (South West Nova) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de modifier la Loi de l'impôt sur le revenu de façon à autoriser les pompiers volontaires, qui ne reçoivent aucune rémunération d'un gouvernement, d'une administration municipale ou d'un autre pouvoir public, à déduire de leur revenu les dépenses engagées dans l'exercice de leurs fonctions comme pompiers volontaires.

—Monsieur l'Orateur, je suis heureuse de parler de la motion et d'exprimer probablement les doléances de tous les pompiers des agglomérations rurales . . .

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre. Je crois que le député de South West Nova (Mlle Campbell) est dans une position difficile. Les députés qui décident de quitter la chambre pourraient peut-être le faire d'ici une ou deux minutes; la présidence pourra alors donner la parole au député de South West Nova.

Mlle Campbell: Monsieur l'Orateur, le but de ma motion, c'est de modifier la loi de l'impôt sur le revenu afin de permettre aux pompiers volontaires qui ont des frais à payer de recevoir une allocation. Il s'agit de l'article 6(1)b)(viii) d'après lequel les pompiers volontaires peuvent déduire la partie du total des allocations reçues par un pompier dit volontaire d'un gouvernement, d'une municipalité ou d'une autre administration publique au titre des dépenses qu'il a engagées dans l'accomplissement ou en vertu de ses fonctions de volontaire, qui ne dépasse pas $500.

Ma motion, aujourd'hui, a trait aux nombreux pompiers volontaires qui ne reçoivent aucune rémunération d'une administration municipale ou d'un gouvernement. Les pompiers volontaires ont des frais, et ces frais sont les mêmes dans les régions rurales que dans les régions urbaines du Canada. Comme tout le monde sait, une circonscription comme celle de South West Nova ressemble à bien d'autres d'un bout à l'autre du Canada où les gens comptent sur les services bénévoles des pompiers volontaires.

Tous les députés reconnaîtront sans l'ombre d'un doute que les services spéciaux fournis par les pompiers volontaires aux diverses collectivités assurent la sécurité des foyers et des entreprises et que, grâce à eux, ces localités sont protégées contre les incendies et autres dangers.

Quand un appel est lancé, ces pompiers laissent tout en plan pour y répondre. Où qu'ils soient, au travail, au jeu ou ailleurs, ils y répondent sur-le-champ. Qu'importe comment ils sont vêtus ou ce qu'ils sont en train de faire, une seule chose leur importe: ils doivent aller combattre un incendie. Ils le font souvent au détriment de leur revenu familial.

Je demande donc que l'extension de la loi de l'impôt sur le revenu s'applique également aux bénévoles qui ne reçoivent pas une allocation de dépenses.

Les pompiers bénévoles permettent non seulement à leurs concitoyens, mais aussi aux administrations municipales, aux gouvernements provinciaux et au gouvernement fédéral de faire des économies qui représentent des millions de dollars chaque année.

Je demande que le ministère du Revenu accorde un traitement de faveur aux pompiers bénévoles dont les dépenses ne sont pas remboursées. Je réclame également un traitement de faveur pour ce groupe de volontaires afin de reconnaître que de nombreux bénévoles qui travaillent tous les jours au Canada avec acharnement ne sont pas reconnus dans le régime fiscal.

J'aimerais que la Chambre reconnaisse le statut spécial des pompiers bénévoles. Ils sont de service 24 heures sur 24. Ils ne peuvent prévoir les dommages que leurs vêtements et leurs chaussures pourront subir. Les incendies contre lesquels ils luttent leur occasionnent parfois des dépenses. Ils devraient bénéficier de dégrèvements fiscaux.

Certains diront peut-être qu'ils ne portent que de vieux vêtements. Mais il ne faut pas oublier que les pompiers ne savent pas d'avance quand ils seront appelés à lutter contre un incendie.

Dans ma circonscription, certains pompiers doivent acheter leur propre uniforme, même s'ils ne sont que bénévoles. Parfois ces pompiers aimeraient bien posséder un uniforme, mais les quelques centaines d'habitants de leur localité rurale ne disposent pas de suffisamment d'argent pour en acheter. Il arrive qu'un service réussisse à leur en procurer un en organisant une campagne de financement, mais il ne dispose pas d'ordinaire de l'argent voulu pour le remplacer.

Dans leur lutte contre les incendies, les pompiers abiment beaucoup leurs vêtements. D'aucuns doivent payer d'énormes factures de nettoyage. Ils doivent parfois acheter de nouvelles chaussures et renouveler leur uniforme. Tout cela justifie amplement qu'on leur accorde un statut spécial au regard de la loi de l'impôt sur le revenu.

Comment cela pourrait-il se faire? J'en ai parlé à quelques chefs de service d'incendie de ma circonscription. Ils proposent un système de points. Pour ce qui est du ministère des Finances, il trouve qu'il serait prohibitif de permettre aux pompiers volontaires qui ne reçoivent aucune allocation de déduire leurs dépenses. Cela augmenterait non seulement le coût de ce service pour les contribuables canadiens—et j'y reviendrai tout à l'heure—mais encore le coût des services administratifs nécessaires pour contrôler les dépenses en question.

• (1620)

Les chefs de pompiers avec qui je me suis entretenu sont d'accord sur le système de points. Nous pourrions adopter un niveau-repère d'activité des pompiers volontaires et lui attribuer un pourcentage de 100 p. 100. Le pompier qui atteindrait ce niveau d'activité aurait droit à 100 p. 100 de la déduction prescrite, tandis que celui qui ne consacrerait que 50 p. 100 de son temps à ses fonctions n'aurait droit qu'à la moitié de la déduction. Celle-ci serait la même que pour les pompiers qui reçoivent une allocation, avec un plafond de $500. Je sais que cette question a fait l'objet de discussions lorsque le budget a été modifié en 1981. On envisageait alors de faire passer le montant prévu de $300 à $500. Je pense qu'on peut le faire en se basant sur un système de points.

Qui administrerait le système? Pourquoi pas les chefs de pompiers de chaque région? Ils connaissent le taux d'activité de leurs volontaires. Si un tel système était adopté et que les chefs de pompiers notaient le pourcentage de participation des volontaires pour chaque année, je pense que tout irait bien. Cela pourrait également sensibiliser davantage les gens au travail des pompiers volontaires, et encouragerait d'autres personnes à gagner leurs rangs. En effet, il est parfois très difficile de recruter des volontaires.

En effet, les frais à supporter ne facilitent pas le recrutement. Si, d'une part, les bénévoles doivent donner leur temps, ils doivent aussi subir des frais personnels, car ils doivent fournir leurs vêtements ou remplacer ceux qui sont abîmés lors d'un incendie.

Supposons, par exemple, qu'un volontaire doive quitter son travail à 3 heures de l'après-midi pour aller combattre un incendie; supposons encore que son travail exige le port d'un uniforme ou de vêtements spéciaux; il se peut qu'en luttant contre l'incendie, il abîme ses vêtements de sorte qu'il devra en acheter d'autres pour retourner à son travail le lendemain. La loi de l'impôt sur le revenu ne tient pas compte de cette situation. Et j'estime qu'elle le devrait.

En fait, je crois que la loi de l'impôt sur le revenu fait preuve d'injustice à cet égard. Quand on a porté de $300 à $500 les déductions admissibles aux termes de l'article 6(1)*b*)(viii), certains ont soutenu que cette mesure était injuste envers les pompiers professionnels par opposition aux pompiers volontaires. La loi est injuste envers les pompiers qui donnent leur temps, sans bénéficier d'aucune déduction d'impôt sur le revenu et sans toucher d'indemnités de la municipalité, puisque celle-ci n'en a pas les moyens.

Des représentants du ministère ont fait valoir que les Canadiens ne verraient pas d'un bon œil l'octroi d'un avantage fiscal à ces personnes, car ce serait favoriser un groupe de contribuables aux dépens des autres. De nombreux contribuables Canadiens qui vivent dans des municipalités rurales sont bien au courant des problèmes des services de lutte contre les incendies de leur municipalité ou de leur village. Ce n'est pas une forte déduction qu'ils réclament. Dans ma motion, que les députés voudront appuyer, je l'espère bien, je demande que tous les pompiers volontaires bénéficient d'une déduction et qu'on mette au point un système d'évaluation de la participation des pompiers volontaires. Je ne pense pas que les Canadiens refuseraient aux pompiers volontaires qui ne reçoivent aucune aide financière d'une municipalité, de bénéficier d'un amendement à l'article 6(1)*b*)(viii).

Pour terminer, je voudrais rappeler que cette question préoccupe vivement les autorités locales. Bien des gens de ma localité m'ont saisie de la question. Je suis certaine que bien des députés sont au courant du problème. Bien sûr, certains d'entre eux viennent de villes où les pompiers sont rémunérés, et d'autres de régions où les municipalités sont assez riches pour dédommager les pompiers volontaires, mais j'estime que ceux qui ne bénéficient pas d'une indemnité de frais devraient faire l'objet de dispositions spéciales dans la loi de l'impôt sur le revenu. Je sais que cela pourra imposer un fardeau supplémentaire à certains contribuables canadiens, mais nous devons tenir compte du travail effectué et des millions de dollars que les pompiers font économiser chaque année aux Canadiens et à tous les paliers de gouvernement. Je trouve donc que la Chambre devrait approuver ma motion aujourd'hui.

Enfin, je me rends compte qu'il y a au Canada de nombreux bénévoles affiliés à diverses organisations qui estiment qu'ils devraient jouir d'un avantage fiscal à cause des services qu'ils offrent à la collectivité. Je ne présente pas ma motion en leur nom parce que je sais que l'on effectue actuellement une étude sur les bénévoles et leur rôle, mais je demande que l'on confère un statut particulier aux pompiers bénévoles qui ne peuvent pas choisir leurs heures de travail et qui doivent être disponibles 24 heures par jour. Parfois, ils ne sont pas dédommagés des frais occasionnés par leurs devoirs communautaires et doivent les prendre à leur charge. Nous parlons de Canadiens moyens qui offrent leurs services à leurs concitoyens. Je crois que l'on devrait reconnaître le statut de pompier bénévole. Je crois qu'ils devraient bénéficier d'une déduction d'impôt semblable à celle qui est prévue par la loi. Cette proposition ne poserait aucun problème si les chefs pompiers pouvaient l'appliquer selon un système de points. La motion devrait être étudiée sérieusement et adoptée aujourd'hui par la Chambre.

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur l'Orateur, je serai bref et irai droit au but en présentant l'opinion de mon parti sur cette question. Je félicite le député de South West Nova (M^lle^ Campbell). J'espère qu'elle ne sera pas obligée de s'en aller après avoir présenté sa motion et qu'elle demeurera avec nous pour voter.

Le député a rendu un grand hommage aux nombreux Canadiens qui offrent bénévolement leurs services pour combattre les incendies partout où ils se produisent. Je vois que le pyromane de service, le ministre des Affaires indiennes et du Nord (M. Munro), quitte maintenant la Chambre. Il a plus que quiconque contribué à incendier les forêts du Canada.

M. Munro (Hamilton-Est): Vous n'êtes pas gentil, David.

M. Nickerson: Le député a rendu hommage aux nombreux Canadiens qui offrent bénévolement leurs services et accomplissent un travail dangereux qui devrait leur attirer les remerciements de tous les citoyens.

De ce côté de la Chambre, nous sommes en faveur de cette idée depuis un certain temps déjà. Elle n'est pas nouvelle. Nous y pensons depuis de nombreuses années. Le budget présenté par le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) il y a quelques années comportait des mesures pour régler ce problème. Il est curieux qu'à cette époque, le budget, qui visait à régler cette question, n'a pas été approuvé par les députés tant libéraux que néo-démocrates. Cette heureuse initiative aurait fort bien pu être présentée par le ministre des Finances (M. MacEachen) dans l'un de ses budgets.

• (1630)

La question soulevée aujourd'hui montre bien l'absence de souplesse de la loi sur l'impôt sur le revenu et du régime fiscal en général. Après tout, la mesure réclamée est un changement formel relativement mineur qui n'a pas de véritables conséquences financières pour le gouvernement. Il n'est pas question d'accorder des milliards de dollars. C'est une affaire qui, avec un peu de réflexion, pourrait être réglée rapidement.

Toutefois, on ne semble pas disposé à le faire. Il existe bien d'autres cas d'injustices dans le régime fiscal, du même type de celle à laquelle nous avons affaire aujourd'hui, et elles ne sont jamais corrigées. J'ignore pourquoi. Il se pourrait que les fonctionnaires du ministère des Finances n'aient pas le temps de s'occuper de ces petits détails qui consternent tant un si grand nombre de Canadiens.

Je voudrais féliciter l'honorable représentante de South West Nova (M^lle^ Campbell) pour les efforts de réflexion qu'elle a déployés afin de trouver le moyen d'insérer cette mesure dans la loi. Elle a exposé un système de points qui serait une solution possible, mais il en existe sûrement d'autres. Toutefois, il n'est pas question en ce moment de modifier la loi ou de proposer des règlements, mais simplement de reconnaître généralement dans le régime fiscal les dépenses que peuvent avoir à engager les pompiers volontaires dans l'exercice de leurs fonctions.

J'espère que cette motion, présentée par l'honorable représentante de South West Nova, ne sera pas étouffée. J'espère que la Chambre voudra se prononcer sur la question aujourd'hui avec la même diligence que vendredi dernier pour la loi établissant des jours fériés. On a vu la rapidité avec laquelle elle a surmonté le problème posé par le changement du nom de la fête nationale du Canada. A ce moment-là, quand le gouvernement a vu qu'il y allait de son intérêt, il nous a fait adopter rapidement ce changement.

Des voix: Tous les partis étaient d'accord.

M. Nickerson: J'espère que, dans l'intérêt des pompiers volontaires de ce grand Dominion du Canada, cette motion bénéficiera d'un traitement équivalent cet après-midi.

M. Lyle S. Kristiansen (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, au nom de mes collègues du NPD, j'ai le plaisir d'intervenir en faveur de la motion de la représentante du South West Nova (M^lle^ Campbell). De toutes les associations canadiennes qui, par leur travail bénévole, apportent leur contribution à la société dans toutes les régions du Canada, aucune n'est sans doute plus méritoire que celle des pompiers bénévoles, quand on songe au temps et aux efforts qu'ils consacrent bénévolement de même qu'aux sacrifices qu'ils acceptent, parfois au prix de leur vie.

Je voudrais non pas nécessairement corriger mais clarifier ce que vient de dire il y a un instant mon ami le député de Western Arctic (M. Nickerson). Lorsque le budget a été défait en 1979, a été battue en même temps une disposition qui aurait porté l'exemption de $300 à $500. Cette mesure a été reprise dans le premier budget du ministre des Finances (M. MacEachen), neuf mois après son entrée en fonctions, à la suite des instances répétées de certains députés de mon parti, notamment. Cette hausse de l'exemption, de $300 à $500, était cependant minime. Les associations de pompiers bénévoles et de chefs de pompiers d'un bout à l'autre du Canada ont demandé que leurs dépenses soient fixées à $1,000, somme qui leur paraissait plus juste. Ce montant traduirait sans doute beaucoup mieux les dépenses de temps et d'énergie ainsi que les sacrifices auxquels consentent les pompiers bénévoles canadiens, dont les rangs sont constitués en majorité d'hommes mais auxquels de plus en plus de femmes viennent se joindre, pour contribuer au mieux-être de leur milieu.

Il convient de citer une lettre parue dans le numéro de février 1980 de la revue *Canadian Firefighter*; l'auteur est un pompier bénévole. En voici un paragraphe:

> A tout prendre: les heures que nous consacrons, l'entretien de nos véhicules, l'essence, sans parler aussi de nos vêtements, du manque de sommeil, de nos engelures à 40 ou 50 degrés sous zéro, nous aurions pu nous en sortir; mais s'il faut payer de l'impôt sur le maigre revenu qu'on nous consent en retour de l'aide que nous apportons à notre collectivité, alors nous sommes diablement perdants.

La seule difficulté que présente la motion selon moi c'est qu'elle semble être restrictive à l'excès puisqu'elle limite strictement l'application de la disposition aux pompiers volontaires qui ne reçoivent aucune rémunération. Il est certain que là où une rémunération est versée, elle est habituellement tellement minime que nous sommes portés à croire qu'il ne faut pas priver ceux qui en bénéficient d'une aide supplémentaire lorsque leurs dépenses réelles le justifient. On tiendrait ainsi compte de manière plus réaliste de leurs dépenses et de leur situation.

Les députés, surtout ceux qui représentent des circonscriptions rurales, sont conscients des services que rendent les milliers de pompiers volontaires dans la majorité de nos petites collectivités. Non seulement ils ne sont pas payés, mais beaucoup d'entre eux, chaque fois qu'ils vont combattre un incendie, sacrifient une partie appréciable du salaire qu'ils tirent de leur emploi régulier en plus de leur temps et ils mettent leur vie en danger pour servir leur collectivité. Le fardeau est assez lourd pour ceux qui outre leur temps sacrifient un salaire horaire de $12 à $14.

J'espère que les députés ministériels et nos collègues de l'opposition trouveront moyen de ne pas étouffer le bill, mais qu'ils l'adopteront pour faire en sorte que ces milliers de Canadiens travailleurs et dévoués reçoivent enfin une rémunération que nous jugerons convenable pour leurs services. Rien que dans ma circonscription et dans les environs, tant dans Kootenay-Ouest que dans Kootenay-Est, je sais qu'il y a des douzaines de localités dont les pompiers volontaires non seulement sacrifient leur temps mais paient de leur poche leur équipement très coûteux. Comme l'a dit mon collègue de Western Arctic à propos de certaines régions du Nord, de nombreuses petites localités de nos circonscriptions n'ont pas une assiette fiscale suffisante pour se permettre d'acquérir ne serait-ce que l'équipement de base. Dans ma région, les gens organisent des ventes de pâtisseries ou des tombolas pour recueillir les fonds nécessaires à l'achat d'un vieux camion à retaper ou d'un peu d'équipement qui, bien souvent, ne vaut pas beaucoup mieux qu'un tuyau d'arrosage ordinaire. Ils consacrent leur temps, leurs efforts et leur argent à acquérir un meilleur équipement. Ils sont prêts pour cela à sacrifier des heures de travail rémunéré pour venir en aide à leurs concitoyens. Dans les localités de Fernie et de Sparwood, dans Kootenay-Est, dans la localité de Creston, sur la rive sur du lac Kootenay, et partout dans les très petites localités disséminées dans ma circonscription de Kootenay caractérisée par ses longues vallées, ses longues rivières et ses cols de montagne, il ne serait absolument pas possible aux municipalités mieux organisées de dépêcher des camions d'incendie et des pompiers pour aller aider à combattre des incendies dans ces petites localités même si elles étaient en mesure de le faire. En hiver notamment, il est pratiquement impossible de s'y rendre. Des localités de bonne taille comme Slocan, Silverton, New Denver, Nakusp ou Castlegar ont parfois un chef à plein temps, mais les pompiers bénévoles jouent un rôle très important.

• (1640)

Bien des gens qui font déjà don de leur temps et de leur argent travaillent en plus comme pompiers bénévoles. Bon nombre d'entre eux qui sont employés dans l'industrie, que ce soit dans des scieries, des papeteries ou autres entreprises, consacrent leur temps et leur énergie à se former. Dans certains cas, ils reçoivent en contrepartie une légère rémunération, mais dans d'autres ils le font à titre gracieux. Bien entendu, ils ont intérêt à protéger leur lieu de travail et leur habitation du feu. Comme ces gens ont la formation voulue, il est naturel qu'ils soient choisis ou qu'ils se portent volontaires pour venir en aide à leurs collectivités en général.

Mes collègues et moi-même espérons que cette recommandation sera appuyée de façon que les milliers et milliers de Canadiens qui font ce sacrifice puissent enfin bénéficier de ces avantages en vertu de notre régime fiscal. Je voudrais faire une dernière remarque. Puisque le gouvernement et de nombreux Canadiens parlent de la politique d'austérité, y aurait-il une meilleure manière d'économiser des centaines de milliers de dollars d'un bout du pays à l'autre qu'en encourageant le bénévolat? Si nous ne voulons pas récompenser dans une certaine mesure ceux qui font de tels sacrifices à leurs dépens, nous risquons bien de ne pas trouver beaucoup d'écho auprès de nos concitoyens en proposant d'autres formes de restrictions. Le peu d'argent que cela nous coûterait pour dédommager dûment ces gens n'est rien en comparaison des énormes sommes d'argent que nous économisons grâce à leurs services et à leurs sacrifices.

M. Maurice A. Dionne (Northumberland-Miramichi): Monsieur l'Orateur, je profite de l'occasion pour signaler à mes collègues que je n'ai pas l'intention d'utiliser tout mon temps de parole. Je suppose que le débat sera interrompu à 5 heures et je compte céder la parole bien longtemps avant cela. Je voudrais également en profiter pour dire que je regrette que le député de Western Arctic (M. Nickerson) qui appuie le bill ait cru bon, lors de son intervention, d'attaquer le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Munro) d'une façon inutile et puérile et de dénigrer la décision que la Chambre a prise il y a une semaine aujourd'hui au sujet du bill sur la fête du Canada. Il sait pertinemment que ce bill a été approuvé et adopté par des députés représentant les trois partis. J'estime qu'il ne nous appartient pas de faire des remarques péjoratives sur les décisions de la Chambre.

Quoi qu'il en soit, je suis heureux aujourd'hui d'appuyer cette motion, motion qu'on aurait dû adopter depuis longtemps. Le bénévolat est un facteur social important dans les diverses localités qui constituent la trame de notre pays. Il y a des centaines de volontaires qui exécutent toutes sortes de travaux communautaires, mais aucun dont le bénévolat est plus nécessaire à des milliers de collectivités du Canada que celui des pompiers volontaires. Non seulement ils rendent gratuitement des services essentiels à toutes ces collectivités, mais ils mettent leur santé et même leur vie en danger pour protéger la vie et la propriété des habitants des collectivités où ils travaillent. Nous devons tenir compte du fait que leur volontariat permet d'éviter des dommages à la propriété qui, j'en suis certain, s'élèveraient chaque année à des millions, sinon des milliards de dollars. Nous ne devons pas oublier non plus les blessures qu'ils épargnent à la population parce qu'ils sont sur place, prêts à entrer dans des maisons en flammes pour sauver des vies et aider les gens à éviter les blessures. On ne pourra jamais calculer la dette de la nation envers ces gens pour les vies qu'ils ont sauvées, ne serait-ce que parce que personne ne saurait dire combien vaut une vie humaine. En empêchant les gens de se blesser, ils font économiser beaucoup d'argent au Canada. En effet, une personne blessée dans un incendie doit très souvent subir des traitements très coûteux pendant longtemps. Ainsi, chaque fois qu'un pompier empêche une personne de se blesser, il épargne à la collectivité les frais d'hospitalisation, de médicaments, de réhabilitation et d'autres frais médicaux. Chaque fois qu'un pompier volontaire sauve une vie, il évite au pays d'avoir à sa charge la veuve et la famille de celui qui aurait pu perdre la vie dans un incendie.

Je pense qu'en général, les habitants des localités qui ont des pompiers volontaires leur témoignent leur reconnaissance de bien des façons. Selon moi, ce serait tout à l'honneur du Parlement et du Canada que la Chambre adopte aujourd'hui cette motion pour indiquer la reconnaissance des Canadiens envers les travailleurs bénévoles et particulièrement les pompiers volontaires. Cela ne coûterait pas tellement cher au pays et il me semble que ce serait un peu difficile de dire qu'il est impossible d'établir un mécanisme pour donner suite à la motion. Puisque les pompiers rémunérés peuvent déduire leurs dépenses aux fins de l'impôt sur le revenu, les pompiers volontaires, qui ne sont pas rémunérés, devraient pouvoir déduire eux aussi les dépenses qu'ils subissent dans leur travail bénévole pour sauver la propriété et la vie des Canadiens. Ils devraient eux aussi pouvoir déduire leurs dépenses.

Je ne pense pas que ce soit trop demander à la Chambre. Je m'adresse directement au secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Fisher) par l'entremise de Votre Honneur pour lui demander d'appuyer la motion afin que la Chambre puisse l'adopter aujourd'hui et demander au ministère du Revenu national d'établir un système qui permettra aux pompiers volontaires du Canada de déduire de leur revenu aux fins d'impôt jusqu'à $500 au titre des dépenses qu'ils subissent dans l'exercice de leurs fonctions bénévoles au service de leur localité et de leurs concitoyens.

M. Douglas Fisher (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je suis très heureux de pouvoir participer au débat. J'ai écouté avec intérêt certaines des choses qui ont été dites à la Chambre cet après-midi, particulièrement par mon collègue et ami, le député de Northumberland-Miramichi (M. Dionne) et, bien entendu, par la motionnaire, le député de South West Nova (M^lle^ Campbell), qui nous ont tous deux parlé de la contribution des citoyens ordinaires au travail de lutte contre l'incendie au Canada.

Je tiens à bien préciser que je ne veux aucunement minimiser cet après-midi l'importance de la contribution des pompiers volontaires et autres travailleurs bénévoles du Canada. Nous vivons à une époque où les gens ont tendance à s'imaginer que le gouvernement devrait faire bien des choses pour affermir notre pays, et nous oublions que ce sont la plupart du temps des bénévoles qui accomplissent le gros du travail d'amélioration de la qualité de la vie.

• (1650)

Dans ma propre circonscription de Mississauga, par exemple, nous invitons chaque année les chefs des organisations bénévoles de notre ville à un grand dîner. La salle est toujours pleine; il y a toujours au moins 350 à 400 personnes. Chacune de ces personnes en représente des centaines d'autres qui contribuent énormément à la qualité de la vie à Mississauga. Lorsqu'on parle d'un sujet comme celui-là, comme je le fais maintenant, on devrait toujours se rappeler les mérites de ces gens-là. Le gouvernement ne fait pas tout, et ses réalisations ne sont pas toujours aussi importantes et valables que celles des bénévoles.

M. Deans: Le budget est là pour nous le rappeler.

M. Fisher: Monsieur l'Orateur, cette motion a été inscrite au *Feuilleton* il y a quelque 26 mois. Dans l'intervalle, il s'est produit bien des choses qui touchent de très près à cette question. J'aimerais vous signaler certains faits, afin de vous donner une meilleure vue d'ensemble du problème.

Ainsi, le projet de loi C-54 qui a été adopté l'année dernière modifiait la loi de l'impôt sur le revenu afin de faire passer de $300 à $500 le montant de l'allocation de dépenses non imposable qu'un pompier bénévole peut recevoir des autorités locales. Je prétends que cet amendement montre que le Parlement reconnaît l'importance du rôle joué par les pompiers bénévoles dans bon nombre de nos agglomérations et qu'il est prêt à fournir une certaine aide financière à cet égard.

Bien sûr, le régime fiscal est souvent utilisé pour réaliser nos objectifs sociaux, à preuve le crédit d'impôt pour enfants, les mesures visant à stimuler l'emploi, les pensions, le régime d'assurance-maladie et les paiements de transfert aux provinces.

Même si ce sont les gouvernements locaux et provinciaux qui doivent fournir les services municipaux, et notamment un service de pompiers, cette exemption prévue par le projet de loi C-54 fait assumer indirectement au gouvernement fédéral une partie des dépenses relatives aux services de pompiers bénévoles. Il est certain que cela coûterait plus cher aux municipalités de recourir à des équipes de pompiers volontaires, si les allocations de dépenses versées aux volontaires étaient imposables. Depuis la présentation de cette motion il y a 26 mois, le montant des allocations non imposables a donc été relevé.

Ce qui est plus important, toutefois, c'est qu'au cours de la même période, notre économie a évolué et le gouvernement est mieux en mesure d'entreprendre d'importants programmes de dépenses. Par exemple, le budget présenté en juin prévoyait d'importants crédits pour les programmes de création d'emplois, les stimulants au logement, l'aide aux petits entreprises et aux familles, une aide supplémentaire à l'intention des agriculteurs et des pêcheurs. Il convient de noter également que c'est en puisant dans ses recettes actuelles que le gouvernement a pu offrir cette aide à des secteurs précis, grâce à ces programmes précis. Nous n'avons dû trouver de nouvelles recettes ni nous lancer dans de nouveaux programmes de dépense. Nous avons réaffecté les fonds disponibles de sorte que les nouveaux stimulants offerts, ou les nouveaux programmes entrepris soient payés grâce aux recettes prévues.

Cherchant à résoudre le grave problème qui assaille notre économie, le ministre des Finances (M. MacEachen) nous a demandés à tous de faire preuve d'une discipline et d'une restriction extrêmes. Cela va à l'encontre de la motion dont la Chambre est saisie aujourd'hui.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Le député de Northumberland-Miramichi invoque le Règlement.

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Monsieur l'Orateur, le secrétaire parlementaire du ministre des Finances accepte-t-il de répondre à une question?

M. Fisher: Oui, monsieur l'Orateur, je serais ravi de répondre à une question si cela peut aider mon collègue.

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Merci, monsieur l'Orateur, et merci également au secrétaire parlementaire. Peut-il nous dire si, à sa connaissance, les responsables du ministère des Finances ont fait des études pour envisager les dépenses qu'entraînerait la mise en vigueur de cette motion. Dans l'affirmative, à combien s'élèvent-elles? Peut-il également nous dire en même temps si, lorsqu'ils ont fait cette étude, ils se sont efforcés de déterminer combien cela coûterait à chaque municipalité, et même à certaines régions non constituées en municipalités, en l'absence de pompiers volontaires? Quelle différence cela représente-t-il?

M. Fisher: Ce sont deux bonnes questions. Je puis assurer au député qu'il me sera possible d'obtenir ce renseignement car, comme je l'ai dit il y a quelques instants, nous avons modifié le montant des exemptions. Certaines exemptions étaient en vigueur et nous savons ce qu'elles nous coûtent, et il ne sera donc pas difficile d'évaluer les frais supplémentaires qu'entraînera le relèvement de ces exemptions pour le Trésor fédéral. Le calcul a déjà été fait. Je ne l'ai pas sous la main, mais je me ferai un plaisir de l'obtenir à l'intention du député.

Le député m'a posé une deuxième question. Il me demande de comparer ces résultats au coût des dégâts provoqués par les incendies ou au coût des services de pompiers professionnels pour les municipalités. Je regrette, mais je n'en ai aucune idée. Je ferais de la devinette si j'essayais de répondre à cette question. Toutefois, nous avons des renseignements concernant les exemptions actuelles. En effectuant quelques recherches, je suis sûr de pouvoir évaluer l'incidence du relèvement des exemptions sur les revenus.

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Je vous remercie.

M. Fisher: Il y a quelques instants, monsieur l'Orateur, je disais que dans le cadre du dernier budget, nous devons faire très attention pour trouver les crédits nécessaires au lancement de nouveaux programmes ou à la prolongation de programmes existants. Le public est sans doute d'accord. Il est probablement prêt à appuyer les efforts considérables que l'on fait actuellement pour développer le bénévolat dans les secteurs où il existe déjà et dans d'autres. Je ne pense pas qu'il accepterait que le gouvernement engage de nouvelles dépenses dans des domaines où des bénévoles sont déjà à l'œuvre.

J'ai parlé de ces facteurs financiers afin de bien vous faire comprendre la gravité de la situation économique actuelle. La suggestion du député de South West Nova ne coûterait évidemment pas bien cher au Trésor fédéral et nous allons obtenir des chiffres précis. Néanmoins, comme nous demandons aux fonctionnaires et aux autres citoyens de se serrer la ceinture et d'accepter certaines mesures d'austérité afin de combattre l'inflation, il me semble logique de ne pas élargir les exemptions à la loi de l'impôt sur le revenu pour un groupe particulier ou pour les bénévoles. Quand on demande aux fonctionnaires d'Ottawa d'accepter un salaire inférieur, on ne peut pas, selon moi, lancer en même temps de nouveaux programmes qui coûteraient très cher au Trésor public.

Il est toujours tentant pour les députés de soutenir certaines idées et d'accorder certaines concessions fiscales à diverses catégories de contribuables, mais pour couvrir le coût de ces dispositions, il va falloir augmenter les impôts des autres contribuables ou, comme on l'a fait dans le budget, réaffecter les recettes fiscales actuelles. Par conséquent, si nous disons oui à un groupe de gens, pouvons-nous dire non à un autre groupe dont la cause est tout aussi méritoire?

Dans ma région, par exemple, il y a une petite équipe de recherche et de sauvetage qui intervient dans les cas d'urgence. Ces personnes ont leurs propres véhicules, des automobiles équipées de radios, des vêtements spéciaux et toute sorte de matériel. Elles se trouvent à peu près dans le même cas que les pompiers volontaires.

En plus, nous avons des sauveteurs volontaires qui se portent à l'aide des plaisanciers en difficulté sur le Lac Ontario. Eux aussi ont des dépenses comme les pompiers volontaires. Je me demande si ces dispositions ne devraient pas s'appliquer à eux également.

Les exemptions fiscales s'appliquant aux indemnités versées aux pompiers volontaires ont été instaurées il y a longtemps, à l'époque où un grand nombre de localités n'avaient pas de pompiers à plein temps. Il faut bien se rendre compte qu'un beau jour, il faut tirer un trait et ne plus accepter d'accorder d'autres concessions fiscales. Je pense que l'opinion publique est de cet avis pour le moment.

Des voix: Bravo!

• (1700)

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Avant de dire qu'il est 5 heures, je crois que le député de Hamilton Mountain (M. Deans) désire souhaiter un bon week-end à tous ceux qui sont présents à la Chambre et dans les tribunes des visiteurs. J'apprends également que le député de Burlington (M. Kempling) a manifesté le désir de souhaiter un bon week-end à la présidence.

Après tous ces bons souhaits, et en conformité de l'article 2(1) du Règlement, la Chambre s'ajourne à 2 heures lundi après-midi.

(A 5 heures, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 19 juillet 1982

La séance est ouverte à 2 heures.

• (1405)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES AFFAIRES INDIENNES

L'EXAMEN DU BUREAU RÉGIONAL DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Fred King (Okanagan-Similkameen): Madame le Président, étant donné que l'étude intérieure et restreinte effectuée par le sous-ministre adjoint M. Goodwin et annoncée par le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et l'enquête générale et indépendante recommandée par tous les membres du comité permanent de la Chambre ne concordent pas, je propose, appuyé par le député de Bow River (M. Taylor):

Que la Chambre exhorte le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien à faire en sorte que M. Goodwin comparaisse devant les membres du comité permanent, afin d'être mis bien au courant de leurs inquiétudes qui ont incité le comité à recommander la tenue d'une enquête complète et indépendante sur les affaires et du bureau régional de la Colombie-Britannique et de la bande indienne de Westbank.

Mme le Président: Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE

ON DEMANDE LA PRIVATISATION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Blaine A. Thacker (Lethbridge-Foothills): Madame le Président, la société Petro-Canada et plus de 400 autres sociétés de la Couronne ont un régime d'imposition spécial en ce qu'elles paient beaucoup moins d'impôt ou de taxes directes, et pas du tout dans bien des cas; comme cet état de choses a pour effet d'effriter l'assiette fiscale et, partant, d'accroître les impôts, je propose, appuyé par le député de Bow River (M. Taylor):

Que le gouvernement privatise immédiatement les sociétés de la Couronne, afin qu'elles paient leur juste part d'impôt et que les Canadiens puissent bénéficier d'un certain allégement fiscal.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA CONDITION FÉMININE

ON SUGGÈRE LA SUPPRESSION DE L'ARTICLE DE LA LOI SUR LES INDIENS CONCERNANT LES FEMMES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Madame le Président, je veux proposer une motion en vertu de l'article 43 du Règlement. Il y a sept mois que la charte des droits a reçu la sanction royale au Canada. L'objectif premier de cette charte constitutionnalisée est de supprimer l'injustice sous toutes ses formes au Canada. L'infraction la plus flagrante à la charte des droits est encore la discrimination contre les Indiennes aux termes de l'article 12(1)*b*) de la loi sur les Indiens. Je propose, appuyée par le député de Victoria (M. McKinnon):

Que le gouvernement présente immédiatement une mesure législative visant à abroger l'article 12(1)*b*) de la loi sur les Indiens, de façon à placer les Indiennes et les Indiens sur le même pied.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE NORD CANADIEN

ON DEMANDE UNE ENQUÊTE SUR LE COÛT DE LA VIE DANS LE NORD—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Peter Ittinuar (Nunatsiaq): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire pressante et importante. Selon un relevé effectué dans trois localités du Nord, le prix de denrées essentielles comme le lait, le bœuf haché, les œufs et le pain y serait en moyenne de 80 p. 100 plus élevé qu'à Ottawa. Or, il faudrait de toute urgence rétrécir l'écart des prix entre le Nord et le Sud. Je propose donc, avec l'appui du député de Skeena (M. Fulton):

Que la Chambre enjoigne au gouvernement de constituer un groupe de travail et de le charger d'enquêter sur le coût élevé de la vie dans le nord du Canada, d'en découvrir les causes et d'y trouver des solutions.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Article 43 du Règlement

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES

LA DISCRIMINATION CONTRE LES RÉGIONS RURALES PAR RAPPORT AU MILIEU URBAIN—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Arnold Malone (Crowfoot): Madame le Président, la Société canadienne des postes envisage d'offrir, à un tarif plus élevé, un service de livraison du courrier en une journée dans un certain nombre de villes canadiennes, tandis qu'elle tolère un service insatisfaisant dans bien d'autres villes et dans toutes les régions rurales. Les habitants des grandes villes se font livrer le courrier à domicile gratuitement alors que les ruraux doivent louer une case postale au coût de $12 à $20 par an. En outre, les citadins un peu partout au Canada ont une ligne téléphonique privée alors que les commerçants établis à la campagne doivent régler des affaires portant sur des milliers de dollars, s'exposant aux indiscrétions des voisins qui partagent leur ligne. Enfin, la télévision par câble, est un service offert dans les villages mais non pas aux agriculteurs. Je propose donc, appuyé par le député de Bow River (M. Taylor):

Que la Chambre déplore cette injustice en matière de services publics dont souffrent les collectivités rurales par rapport au milieu urbain et qu'elle ne tolère plus l'emploi des deniers publics de façon aussi injuste pour les ruraux.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

• (1410)

LA PETITE ENTREPRISE

LES NÉGOCIATIONS RELATIVES AU PAIEMENT DES DETTES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Albert Cooper (Peace River): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement pour proposer une motion. Tous les jours, de petites entreprises sont acculées à la faillite à cause des taux d'intérêt élevés. Aussi, je propose, appuyé par le député de Bow River (M. Taylor):

Que le gouvernement dépose immédiatement un projet de loi analogue à la loi sur les arrangements entre cultivateurs et créanciers qui permettrait aux petits commerçants de négocier un plan de remboursement avec leurs créanciers et d'éviter les négociations placées sous le signe de la menace, comme c'est arrivé à Ottawa la semaine dernière.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

L'EXAMEN PAR UN COMITÉ SPÉCIAL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jim Fulton (Skeena): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement pour demander le consentement unanime de la Chambre, afin de protester contre les prodigalités persistantes du gouvernement actuel. Étant donné que quatre ministres libéraux, mené par «Screech Rompkey», se sont rendus en avion à Saint-Jean, Terre-Neuve, vendredi dernier, pour y jouer la comédie, décrite par l'un des rares hommes d'affaires présents comme étant rien de moins qu'une beuverie gratuite, et que le ministre de l'Énergie est allé en Europe le mois dernier par le *Concorde* d'Air France, alors qu'il a obligé son personnel à prendre un vol d'Air Canada, je propose, appuyé par le député de Selkirk-Interlake (M. Sargeant):

Que la Chambre crée sur-le-champ un comité composé uniquement de députés de l'opposition pour enquêter sur la façon dont les oies et les castors d'en face ont l'habitude de boire et de voler et, en particulier, sur le montant de $127,000 que le solliciteur général a dépensé pour mettre au point les casques anti-émeutes dont les ministres libéraux pourraient bien avoir besoin sous peu.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA VIOLENCE AU SEIN DE LA FAMILLE

LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Doug Lewis (Simcoe-Nord): Madame le Président, d'un bout à l'autre du Canada, les directeurs de services sociaux et de centres de dépannage, les policiers et les ecclésiastiques sont d'avis que l'une des pires conséquences de la récession économique actuelle, c'est l'accroissement notable de la violence au sein de la famille, que notamment une multiplication des cas de femmes battues, d'inceste et de mauvais traitement aux enfants. Pour remédier à ces symptômes pénibles et troublants de la crise économique, et en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je propose, appuyé par le député de Kingston et les Îles (M[lle] MacDonald):

Que le gouvernement mette en œuvre les recommandations du comité tripartite sur la violence au sein de la famille, afin de s'occuper en priorité du grave problème des femmes battues au Canada.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

L'AIDE EXTÉRIEURE

LA RÉDUCTION DE L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Madame le Président, j'ai une motion à proposer en vertu de l'article 43 du Règlement. Le budget du 28 juin prévoit une réduction de l'aide au développement d'autres pays de 75 millions cette année et de 100 millions l'an prochain. Le gouvernement justifie la diminution de notre aide à des pays qui en ont tant besoin, en affirmant que nous continuerons d'allouer le même pourcentage de notre produit national brut, mais que ce dernier a diminué. Je propose, appuyé par le député de Prince-Albert (M. Hovdebo):

Que le gouvernement reconnaisse que l'aide au développement est une question prioritaire, qu'il annule cette coupure de 175 millions de dollars et qu'il prenne immédiatement des mesures économiques pour stimuler la croissance de notre propre économie au lieu de réduire l'aide sous prétexte que le PNB a diminué.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LA LIVRAISON DES LETTRES RECOMMANDÉES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Ron Stewart (Simcoe-Sud): Madame le Président, les Canadiens traversent une crise de confiance profonde, et ils doutent plus que tout de l'efficacité d'un service postal qui les fait enrager. Permettez-moi de vous citer à ce titre un exemple parmi tant d'autres. Un de mes électeurs, M. Colwell, de Barrie, a payé $2.15 pour faire enregistrer une lettre très importante le samedi matin 3 juillet 1982 qui devait se rendre à Toronto, soit parcourir la distance appréciable de 50 milles. Les postiers lui ont assuré qu'elle serait livrée le lundi matin. La lettre est finalement parvenue à destination à 11 h 30 le mercredi 7 juillet 1982 après un appel téléphonique pour la réclamer. Je propose donc, appuyé par le député de Simcoe-Nord (M. Lewis):

Que le coût de chaque lettre enregistrée non livrée dans les 48 heures soit déduit du traitement du président de la Société canadienne des postes afin qu'il se rende compte de l'inefficacité du service postal.

Mme le Président: Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE PREMIER MINISTRE

RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Neil Young (Beaches): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Étant donné que le gouvernement recherche désespérément des boucs émissaires sur qui rejeter le blâme pour la mauvaise gestion de notre économie, les derniers en lice étant les fonctionnaires, les familles à faible revenu et les prestataires de la sécurité de la vieillesse, je propose avec l'appui du député de Vancouver-Est (Mme Mitchell):

• (1415)

Que la Chambre exprime sa surprise en apprenant que le premier ministre ayant affirmé récemment que c'était la faute des Canadiens si le gouvernement devait limiter l'indexation des prestations de la sécurité de la vieillesse, et que le nom du premier ministre figure en tête de liste pour le prix du siècle décerné à l'homme politique le plus machiavélique.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES PENSIONS

LA PRÉSENTATION DU LIVRE VERT SUR LA RÉFORME DES PENSIONS

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Madame le Président, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social était absent, c'est au ministre qui s'occupe de la condition féminine que je m'adresse. Moins de 30 p. 100 des femmes qui travaillent au Canada sont inscrites à des régimes privés de pensions, alors que plus de 50 p. 100 des hommes, soit presque deux fois plus, le sont. Chaque mois que le gouvernement laisse passer sans procéder à la réforme des régimes de pensions, deux fois plus de femmes que d'hommes sont dans l'impossibilité de cotiser en vue de leur retraite. Quand donc le gouvernement, qui s'était pourtant engagé à présenter d'abord l'automne dernier, puis l'hiver dernier, puis le printemps dernier, et enfin le mois dernier—il a encore remis la chose à plus tard—son Livre vert sur la réforme des pensions, va-t-il enfin le présenter, de façon que nous puissions corriger les injustices dont les femmes sont les victimes en matière de pensions?

L'hon. Judy Erola (ministre d'État (Mines)): Très bientôt, madame le Président. Cependant, j'aimerais ajouter que nul n'est plus que moi conscient des injustices dont les femmes au Canada sont les victimes en matière de pensions. Nous en sommes encore plus conscients depuis que nous avons participé à des colloques qui ont eu lieu un peu partout au Canada et qui ont été financés en grande partie au moyen de subventions du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Le Livre vert renferme surtout des données statistiques qui nous ont déjà été communiquées à l'occasion de ces colloques. Je puis donner à l'honorable représentante l'assurance que le Livre vert en question paraîtra très bientôt.

Mlle MacDonald: Très bientôt, ce n'est pas une réponse satisfaisante pour un grand nombre de Canadiennes qui attendent la réforme des pensions depuis des années et des années.

* * *

LA CONDITION FÉMININE

L'INCIDENCE DE LA MICROTECHNOLOGIE SUR LES TRAVAILLEUSES

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Madame le Président, je voudrais poser une autre question au ministre. Il s'agit de l'incidence de la révolution microtechnologique sur les emplois d'un million de femmes qui travaillent dans les banques et les magasins, comme commis ou sténographes, et qui risquent de perdre leur emploi d'ici quelques années. Par conséquent, il faut absolument permettre à ces femmes de se recycler. Puisque la loi nationale sur la formation est en vigueur depuis quelques semaines, quels nouveaux programmes le gouvernement est-il prêt à instaurer au mois de septembre, pour le début de l'année scolaire, dans les écoles de formation professionnelle et les écoles techniques ainsi que dans les usines de toutes les régions du Canada, pour permettre à ces femmes qui risquent de se retrouver sans travail de se recycler de toute urgence?

L'hon. Judy Erola (ministre d'État (Mines)): Madame le Président, je suis certaine que le député sait qu'au mois de septembre, les écoles de formation professionnelle et les écoles secondaires qui relèvent des provinces, devront veiller à offrir les cours appropriés. N'ayant pas reçu la formation appropriée dans les écoles secondaires et les universités, ces femmes ne sont pas en mesure de profiter de ces programmes de formation, ce qui constitue un obstacle majeur; cette formation doit commencer aux niveaux élémentaire et secondaire; c'est ce qui ressort de plus en plus des entretiens que j'ai eus avec des éducateurs et des enquêtes menées par le groupe d'étude de Margaret Fulton, de l'université de Mount Saint-Vincent, qui voyage actuellement dans toutes les régions du pays.

Mlle MacDonald: Je ne suis pas absolument certaine que le ministre connaisse bien la loi du ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Il s'agit de la loi nationale sur la formation, parrainée par le gouvernement fédéral.

ON DEMANDE UN PROGRAMME D'INFORMATION PUBLIQUE

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Madame le Président, je voudrais que le ministre me dise si, dans le cadre du programme que le gouvernement pourrait mettre sur pied, on a prévu des mesures spéciales pour informer les femmes des dangers qui les attendent en matière d'emploi en raison de la révolution amenée par la microtechnologie. À l'heure actuelle, les gouvernements de la France et du Japon ont mis sur pied d'importants programmes d'information publique destinés à prévenir les femmes de l'incidence de la microtechnologie sur leur emploi. Le gouvernement compte-t-il faire quelque chose de semblable afin que nos concitoyennes soient informées de la nécessité de se recycler et d'envisager des professions non traditionnelles, notamment dans le domaine de la nouvelle technologie?

• (1420)

L'hon. Judy Erola (ministre d'État (Mines)): Madame le Président, je ne sais pas d'où sort l'honorable représentante de Kingston et les Îles. C'est exactement ce que fait le gouvernement depuis deux ans. Nous avons un groupe de travail, dirigé par M^me^ Margaret Fulton, qui parcourt le pays pour cerner les problèmes existants. L'honorable représentante sait que le gouvernement a parrainé un colloque qui a eu lieu ici même, il y a trois semaines, et dont il a d'ailleurs assumé les frais, pour examiner les problèmes posés par la microtechnologie et ses répercussions pour la main-d'œuvre féminine. L'honorable représentante devrait être mieux renseignée.

* * *

LES SUBSTANCES DANGEREUSES

LA MOUSSE ISOLANTE D'URÉE-FORMALDÉHYDE—LE RAPPORT DE LA COMMISSION D'EXAMEN

M. Geoff Scott (Hamilton-Wentworth): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Le rapport de la Commission d'examen de la sécurité des produits sur la mousse isolante d'urée-formaldéhyde a-t-il été soumis par écrit au ministre?

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Non, madame le Président.

ON DEMANDE LE DÉPÔT DU RAPPORT AVANT LE CONGÉ D'ÉTÉ

M. Geoff Scott (Hamilton-Wentworth): Madame le Président, le ministre a affirmé au Conseil consultatif national de l'isolation à la mousse d'urée-formaldéhyde le 19 juin, il y a exactement un mois aujourd'hui, qu'il aurait ce rapport dans deux semaines. Le ministre déposera-t-il le rapport de la Commission d'examen avant l'ajournement de la Chambre pour le congé d'été?

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Madame le Président, il est vrai que j'ai affirmé au conseil consultatif national que j'espérais recevoir le rapport dans la quinzaine, car on m'avait donné à entendre que le rapport était presque terminé. Malheureusement, l'un des trois membres du comité est gravement malade. En fait, j'ai informé les autres membres du comité que leur collègue avait été hospitalisé. Sauf erreur, il a dû retourner à l'hôpital et n'a pu terminer sa partie du rapport. Nous attendons donc tous le rapport. Nous espérons que le monsieur en question se rétablira promptement et qu'il pourra terminer son travail dans les jours à venir.

LES FINANCES

L'APPLICATION DES LIGNES DIRECTRICES GOUVERNEMENTALES À LA HAUSSE DES PRIX

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Ce dernier a déclaré à l'émission «Question Period» qu'il nous fallait limiter les hausses de prix. Cela s'applique-t-il à tous les organismes gouvernementaux? Plus particulièrement, cela devrait-il à son avis s'appliquer à la Société canadienne d'hypothèques et de logement?

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, le député de Hamilton Mountain a sûrement son opinion sur les hausses de prix, et il l'a déjà exprimée plusieurs fois. Elle semble s'accorder très bien avec ce que j'ai dit. Le député devra attendre qu'on rende publics les points précis de la politique fédérale.

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT—LES HAUSSES DE LOYERS ET DE PRIX

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, pendant que j'attends des détails précis sur la politique du gouvernement, le ministre pourrait peut-être nous dire au moins si le gouvernement aura une politique sur les hausses de prix. D'après lui, est-ce raisonnable que le logement, auquel la plupart des familles consacrent environ 30 p. 100 de leur revenu, ne soit pas réglementé, comme c'est le cas pour la SCHL, à tel point qu'on autorise actuellement des augmentations de loyer de plus de 20 p. 100 et qu'on exige $2,000, $3,000 et $4,000 de plus que le prix demandé avant le budget pour les maisons vendues par la SCHL?

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, il me semble que le député donne à la Chambre des nouvelles déjà connues. Quant à la politique, le ministre des Finances a parlé ouvertement de la façon d'administrer les prix dans son exposé budgétaire.

M. Deans: Puisque le ministre ne semble pas disposer à expliquer à la Chambre ce qu'il aurait dû expliquer au public, je rappelle que c'est le ministre, pas moi, qui a dit que les augmentations de prix devraient être plafonnées.

LES AUGMENTATIONS DES FRAIS DE LOCATION D'ÉTALS AU MARCHÉ DE VANCOUVER

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Le ministre croit-il qu'il est juste d'augmenter de 200 à 300 p. 100 les frais de location d'étals au marché de Granville Island, à Vancouver, alors qu'au même moment le gouvernement prétend qu'il veut faire de son mieux pour ramener le niveau des hausses salariales à 6 puis à 5 p. 100?

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, dans son préambule, le député semble dire que je vais communiquer à la population des choses dont la Chambre n'aurait pas été saisie. A ma souvenance, il n'y a pas eu de déclaration précise au cours de la période des questions touchant un domaine particulier, certainement pas en tout cas au sujet du logement . . .

• (1425)

M. Deans: Où voulez-vous en venir?

M. Johnston: . . . dont il vient de parler, me demandant mon opinion là-dessus. En fait, la question des prix administrés a été abordée dans le budget par le ministre des Finances à titre de principe général.

* * *

LES TRANSPORTS

MIRABEL—LA COMPAGNIE DE CAMIONNAGE MAISLIN—VIA RAIL

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley-Hants): Madame le Président, j'ai une série de questions à poser au ministre des Transports. Quand le ministre se décidera-t-il ou du moins annoncera-t-il sa position au sujet de Mirabel et de la compagnie de camionnage Maislin et quand recevrons-nous le document de travail ou l'avant-projet du bill sur VIA Rail?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, comme tout le monde le sait, le cabinet étudie la question de Mirabel. Sauf erreur, des annonces seront faites à ce sujet dans quelques jours. Quant à la compagnie Maislin à laquelle je n'accorde pas la priorité, et au bill sur VIA Rail, je crois avoir dit que j'espérais pouvoir renvoyer ces questions au comité des transports de la Chambre des communes à l'automne.

LA PRÉSENTATION DU DOCUMENT SUR VIA RAIL

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley-Hants): Pour ce qui est de VIA, quand le comité des transports a étudié les prévisions budgétaires, le ministre a déclaré qu'il espérait remettre le document de travail au comité en mai ou en juin, car M. Giroux l'avait terminé c'est à quelque chose près ce qu'il a dit. Comme M. Giroux vient d'être nommé sous-ministre du Revenu national, cette nomination influera-t-elle sur la présentation du document de travail afin que nous pourrions examiner au cours de l'été avant même de prendre connaissance de l'avant projet de loi?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Non, madame le Président, la rédaction du document de travail est avancée, mais je n'ai pas cru bon d'exiger des fonctionnaires qu'ils la terminent, car de toute façon, le comité ne l'étudiera pas durant l'été. J'ai donc cru que nous pourrions consacrer ce temps supplémentaire à terminer le rapport, à en améliorer le texte et le style, afin qu'il soit à la hauteur des membres de ce comité.

L'ÉTUDE DE L'AFFAIRE MAISLIN

L'hon. Jake Epp (Provencher): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Transports et concerne l'affaire Maislin. L'Association canadienne de camionnage se préoccupe beaucoup des garanties de prêts ou de la subvention que le gouvernement parle d'accorder à la société Maislin, car elle craint que cela ne crée un précédent dans le secteur. Avec un déficit qui dépasse déjà 20 milliards de dollars cette année, le ministre estime-t-il que les contribuables de notre pays peuvent se permettre de renflouer ainsi les sociétés?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): J'exprimerai ce que j'ai à dire sur la question devant le comité du cabinet qui examine cette affaire, toutefois je tiens à rassurer l'honorable représentant en lui disant que nous savons fort bien qu'une telle initiative pourrait effectivement créer un précédent.

L'APPLICATION DE LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

L'hon. Jake Epp (Provencher): Madame le Président, je voudrais poser au ministre une brève question supplémentaire. Jusqu'ici, les garanties de prêts ou les prétendues initiatives de renflouement concernaient le secteur énergétique ou le secteur manufacturier. Si le gouvernement prend effectivement cette mesure à l'égard de la société Maislin, il va du même coup beaucoup faire sentir sa présence dans le secteur des services. S'il décide de renflouer une partie du secteur des services comme Maislin, observera-t-il les mêmes critères pour les autres entreprises qui lui présenteront des demandes identiques?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, jusqu'ici, les dispositions réglementaires en la matière s'appliquaient seulement aux industries manufacturières et non pas au secteur des services. Tout cela reste théorique puisque nous n'avons pas encore pris de décision concrète à l'égard de la société Maislin. Toutefois, si nous étendions jamais ces mesures au secteur des services, c'est parce que ces derniers sont aussi utiles à la société que le secteur manufacturier et parce qu'ils procurent de nombreux emplois. Par conséquent, il est peut-être tout à fait légitime de traiter les services de la même manière que le secteur de la fabrication ou celui de l'exploitation des ressources.

* * *

L'AIDE EXTÉRIEURE

ON DEMANDE UN DÉBAT SUR L'AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

M. Ron Stewart (Simcoe-Sud): Madame le Président, comme le premier ministre et le ministre des Finances sont absents, je voudrais adresser ma question au président du Conseil du Trésor. Tous les Canadiens savent maintenant que les problèmes et difficultés économiques du Canada sont attribuables à la mauvaise gestion du gouvernement, à ses dépenses démesurées et à ses autres erreurs. Les Canadiens qui ont vu l'émission télévisée W-5 dimanche dernier en ont été convaincus, s'il avaient encore des doutes, lorsqu'ils ont appris que l'ACDI se livrait à de folles dépenses, dont la mauvaise gestion d'un projet réalisé en Haïti. Le ministre n'ignore pas qu'aucune loi du Parlement n'est à l'origine de la création de l'ACDI et qu'aucune autorité ne lui a réellement été confiée. Ses activités ne sont légales qu'aux termes des dispositions de la loi portant affectation de crédits. Le ministre pourrait-il user de son influence pour convaincre le premier ministre de soulever un débat sur cette question à la Chambre et de présenter un projet de loi, contrairement à ce qui s'est passé dans le cas de VIA Rail et de la conversion au système métrique?

• (1430)

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, je ne comprends pas très bien de quoi le député voudrait que nous débattions. Nous connaissons son point de vue et savons qu'il s'oppose généralement aux programmes d'aide à l'étranger, mais je crois qu'il n'y a pas beaucoup de députés de son parti qui partagent sincèrement son opinion. Si c'est de cela dont il veut débattre à la Chambre, je lui conseille alors de présenter une motion que nous étudierons. Je serais curieux de savoir si d'autres députés conservateurs partagent son avis.

En ce qui concerne les projets de l'ACDI, le Conseil du Trésor s'intéresse aux dépassements des coûts et à la gestion des projets de l'Agence, tout comme nous le faisons pour tous les autres projets fédéraux. Le cabinet et le Conseil du Trésor se sont penchés sur un certain nombre de projets de l'ACDI qui connaissent des difficultés particulières, et sont soumis à certaines contraintes et ce, pour diverses raisons dont il ne m'appartient pas de discuter à la Chambre. Quoi qu'il en soit, je tiens à assurer le député que le Conseil du Trésor examine continuellement les méthodes de gestion de l'ACDI.

LA RESPONSABILITÉ DEVANT LE PARLEMENT

M. Ron Stewart (Simcoe-Sud): Madame le Président, nous nous intéressons tous aux aspects humanitaires de l'ACDI, mais comme il existe maintenant une loi sur la liberté de l'information, je voudrais demander au président du Conseil du Trésor s'il va mettre un terme à la pratique des crédits de $1. En effet, ceux-ci nous ont obligés à tolérer de nombreux cas de mauvaise gestion et à approuver des projets douteux que le Parlement ne pouvait pas examiner. D'autre part, va-t-il prendre des mesures au plus vite pour rendre les opérations financières de l'ACDI conformes aux normes budgétaires obligeant ainsi cet organisme à rendre des comptes au Parlement et aux Canadiens?

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, rien ne préoccupe plus les députés de notre parti que le perfectionnement des méthodes de gestion et de responsabilité dans tous les secteurs de la Fonction publique, y compris l'ACDI. Nous avons pris de très importantes mesures à cet égard, me semble-t-il, notamment en adoptant le nouveau format du budget des dépenses que le député a peut-être eu l'occasion d'examiner. Je ne me souviens pas d'avoir reçu ses commentaires à ce sujet, mais je suis tout prêt à l'entendre s'il estime que ces mesures ne sont ni suffisantes ni satisfaisantes pour lui permettre d'obtenir les renseignements qu'il désire concernant les programmes de l'ACDI ou d'autres.

Quant aux crédits de $1, madame le Président, nous avons toujours observé scrupuleusement la décision que vous avez rendue l'an dernier pour préparer le budget principal des dépenses et les budgets supplémentaires.

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LE MONTANT DU DÉFICIT DU COMPTE

M. Doug Lewis (Simcoe-Nord): Le ministre des Finances étant absent, madame le Président, c'est au ministre d'État (Finances) que je m'adresse. Dans les documents budgétaires publiés le 28 juin dernier, le ministre des Finances prédit que le déficit dans le compte de l'assurance-chômage sera de 2.2 milliards de dollars. Par contre, dans le Budget en bref distribué vendredi dernier, on indique qu'il devrait être de 3.1 milliards de dollars. Quel chiffre est le bon?

[*Français*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)): Madame le Président, je vais vérifier les deux documents. Je n'ai pas vu le document Budget en bref que le député cite. Je vais vérifier les deux documents ainsi que les chiffres et je lui dirai le montant qui est exact. Si je me souviens bien, les chiffres officiels mentionnés dans les documents budgétaires étaient de 2,2 milliards.

[*Traduction*]

LA MAJORATION ÉVENTUELLE DES PRIMES D'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Doug Lewis (Simcoe-Nord): Madame le Président, le chiffre que j'ai cité se trouve à la page 10 du Budget en bref. Ce chiffre est le seul qui diffère de ceux qui se trouvent dans le budget original. Compte tenu de cet écart considérable en ce qui concerne ce déficit, le gouvernement songe-t-il à majorer les primes d'assurance-chômage à compter du 1er janvier et, le cas échéant, de combien?

[*Français*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)): Madame le Président, si le député se rappelle des dispositions de la loi sur l'assurance-chômage, il sait très bien que chaque année il y a un mécanisme automatique d'ajustement des primes eu égard aux fonds qui ont été tirés sur les revenus de la commission de telle sorte que chaque année le Cabinet doit réexaminer où doit se situer le niveau des primes. Cet exercice se fera cette année également, mais actuellement je ne suis pas en mesure de lui dire quel pourra être ce montant.

* * *

[*Traduction*]

LA COMMISSION CANADIENNE DU LAIT

L'ENQUÊTE SUR LES MÉTHODES DE COMMERCIALISATION

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Madame le Président, étant donné que le vérificateur général avait soumis à la Commission canadienne du lait, une vérification qui révélait l'existence de très graves problèmes le ministre de l'Agriculture a déclaré vendredi qu'il avait prié la GRC de faire enquête sur les méthodes de commercialisation de la Commission. J'aimerais savoir pourquoi le ministre a tant tardé à agir et pourquoi il n'a pas chassé de la Commission les personnes responsables de ces méthodes inacceptables. Ou bien la seule façon de congédier ces personnes consiste-t-elle à ordonner une enquête criminelle suivie d'un procès et d'une condamnation? Plus particulièrement, le ministre réclamera-t-il la démission du commissaire en chef, comme notre parti a recommandé qu'il le fasse le 7 janvier?

L'hon E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, si le député a lu le rapport du vérificateur général, il sait très bien que ce qu'il dit n'est pas exact. Le vérificateur général n'a vraiment porté aucune accusation dans son rapport. Il a fait certaines allégations, et il est de mon devoir de veiller à ce que ces allégations soient confirmées ou démenties. Tant qu'on n'aura pas prouvé la culpabilité de quelqu'un, il n'est pas question de le condamner ou de le congédier comme le suggère le député. Telle est la ligne de conduite que je suis, sur le conseil de juristes. Il y aura enquête, et s'il y a eu fautes, ceux qui en auront été trouvés coupables seront punis.

M. Hovdebo: Mais entre-temps, madame le Président, le Trésor public perdra encore plusieurs millions de dollars.

ON DEMANDE UNE ENQUÊTE COMPLÈTE

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Madame le Président, pour continuer sur la lancée du ministre, je voudrais examiner un peu la façon dont il s'est s'occupé de la situation. Le vérificateur général a terminé son rapport en mars ou peu de temps après. La Commission a été autorisée à répondre à ce raport en avril. L'enquête de la GRC a été annoncée deux mois et demi plus tard. Pourquoi le ministre a-t-il attendu deux mois et demi avant de changer d'avis, étant donné que, dans son rapport, le vérificateur général a exposé beaucoup plus tôt les motifs qui justifiaient des poursuites criminelles? Garantira-t-il à la Chambre dès maintenant que si la GRC fait enquête à ce sujet, elle examinera toutes les activités de la CCL et non seulement ses techniques de vente?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, le député a fait des affirmations par trop générales à propos de la Commission du lait; je le mets au défi de dire de quoi au juste la Commission est accusée dans le rapport. Je lui demande de préciser où le vérificateur général porte de telles accusations. J'ai demandé au vérificateur général de faire un rapport approfondi sur la Commission du lait et j'ai reçu son rapport à la fin de mai. Les députés constateront qu'il n'y est aucunement question d'une enquête de la GRC ou de quoi que ce soit de ce genre. J'ai moi-même réclamé pareille enquête il y a quelques semaines. J'ignore où elle en est rendue, mais elle a été entreprise il y a quelque temps déjà et non pas seulement depuis le dépôt du rapport à la Chambre.

Je dis que si on la compare à la plupart des autres organismes, la Commission du lait est très bien administrée, et je continuerai à l'appuyer tant qu'on aura pas prouvé que je me trompe. Nous avons fait confiance au vérificateur général dans le passé. Cette fois-ci, la Commission conteste certaines des affirmations contenues dans son rapport et demande qu'un vérificateur indépendant examine ce rapport et l'activité de la Commission parce qu'elle est convaincue que son administration n'est pas aussi mauvaise que le député de Prince-Albert le prétend. Je ne suis pas prêt, et je ne pense pas que quiconque voudrait que je le sois, à condamner quelqu'un à cause d'allégations comme celles que le député a faites en disant que la Commission gaspillait des millions de dollars. Cela n'a pas été établi et ce n'est pas non plus ce que dit le rapport du vérificateur général.

Questions orales

LES AFFAIRES INDIENNES

L'EXAMEN DU BUREAU RÉGIONAL DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Fred King (Okanagan-Similkameen): Madame le Président, le ministre de la Justice a-t-il lu le cinquième rapport du comité des affaires indiennes et du développement du Nord canadien et les délibérations de ce comité? On y recommande la tenue d'une enquête indépendante sur certains aspects des activités du bureau régional de la Colombie-Britannique. Le ministre de la Justice ne s'inquiète-t-il pas devant le type d'examen interne limité qui a été annoncé vendredi, alors qu'à la fois le comité permanent et les fonctionnaires du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien estiment nécessaire une enquête complète et indépendante?

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Madame le Président, il s'agit là d'un problème qui relève de la juridiction de mon collègue, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Il ne m'a pas demandé une opinion en la matière et je n'ai pas étudié le rapport. Je sais qu'il y a des conseillers juridiques de mon ministère qui travaillent au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, mais je n'ai reçu aucun rapport à ce sujet à mon bureau.

• (1440)

[*Traduction*]

LES RECOMMANDATIONS RELATIVES À UNE ÉTUDE PRÉLIMINAIRE

M. Fred King (Okanagan-Similkameen): Madame le Président, le ministre de la Justice a-t-il recommandé au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien de faire mener une enquête interne de portée très limitée dont on a d'ailleurs annoncé la tenue vendredi dernier et que beaucoup considèrent comme tentative pour étouffer l'affaire? Si je pose cette question, c'est qu'un des fonctionnaires du ministère a laissé entendre que la GRC devrait peut-être intervenir dans l'affaire.

L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Madame le Président, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a décidé de faire tenir une enquête interne. Si l'on découvre quelque chose, nous interviendrons en conséquence. Pour le moment, toutefois, il est inutile de faire tenir une enquête autre que celle dont a décidé le ministre.

LE RÔLE DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a-t-il consulté le ministre de la Justice avant de décider de rejeter le rapport unanime du comité permanent et d'opter pour une enquête de régie interne?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Madame le Président, j'ignore si mon ministère a été directement consulté. Je sais par contre que certains avocats du ministère de la Justice travaillent pour le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, mais je ne sais pas s'ils ont été consultés. Je m'informerai et mettrai la Chambre au courant.

LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, le ministre de la Justice s'engage donc à faire savoir à la Chambre si le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien avait consulté les avocats de son ministère avant de prendre sa décision. Le premier ministre suppléant s'intéressera-t-il personnellement à cette question qui revêt une importance extraordinaire puisque le gouvernement est allé à l'encontre d'une recommandation d'un comité unanime de la Chambre au sujet de la nécessité d'une enquête publique ou demandera-t-il au premier ministre de l'étudier de plus près?

Étant donné que le ministère en question a choisi de procéder à une enquête de régie interne plutôt qu'à une enquête publique comme le recommandait le Parlement, le premier ministre suppléant peut-il nous assurer que le premier ministre dira à la Chambre s'il est d'accord avec cette décision?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Le ministre de la Justice vient tout juste de nous dire qu'il allait en référer au premier ministre. Il est assez mûr, intelligent et capable et il entretient avec le premier ministre d'assez bonnes relations pour mener à bien cette tâche. La Chambre et la population sont témoins de l'engagement qu'il a pris envers le chef de l'opposition il y a quelques instants.

LA PARTICIPATION ÉVENTUELLE DE LA GRC À L'ENQUÊTE

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le président, le ministre a passé une bonne partie de sa vie à éluder les questions. Il sait bien que le ministre de la Justice s'était engagé seulement à révéler si des conseillers juridiques avaient été consultés. Je veux savoir si la plus haute instance du gouvernement, c'est-à-dire le premier ministre, a approuvé la tenue d'une enquête secrète, contrairement à la recommandation du comité permanent, qui a réclamé une enquête publique. Je voudrais qu'on me donne une réponse à ce sujet un peu plus tard. Le ministre peut tout simplement en prendre note. Le premier ministre suppléant ou le ministre de la Justice peuvent-ils me dire si la GRC s'est occupée de quelque façon des activités qui font l'objet d'une enquête interne au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien?

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Madame le Président, je n'ai rien à ajouter à la réponse que j'ai donnée. De toute façon la Gendarmerie royale du Canada ne relève pas du ministre de la Justice, mais du solliciteur général.

[*Traduction*]

LE RÔLE POSSIBLE DE LA GRC

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, puis-je demander au solliciteur général si la Gendarmerie royale du Canada s'intéresse de quelque façon que ce soit aux affaires qui font l'objet d'une enquête au sein du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, et qui ont été soulevées par le comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien ainsi que par mon collègue, le député d'Okanagan-Similkameen.

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Madame le Président, je ne peux répondre à cette question. En qualité d'enquête, la GRC ne consulte pas le gouvernement et ne sollicite pas ses directives. Elle n'a pas besoin de mandat pour ses enquêtes. Elle agit conformément au Code criminel et aux autres lois fédérales. Par tradition, la GRC possède une autonomie que j'ai le devoir de protéger.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

L'APPLICATION DE LA DISPOSITION RELATIVE À LA LIMITATION DE L'INDEXATION DES PENSIONS

L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Le budget de juin limite à 6 p. 100 l'indexation des pensions versées aux fonctionnaires. Le maximum de 6 p. 100 s'appliquera-t-il rétroactivement aux militaires à la retraite qui ne sont pas encore admissibles à l'indexation en vertu de la règle de 85 mais qui, bien entendu, le deviendront à une date ultérieure?

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): Madame le Président, la question posée par le député de Victoria est complexe. J'ai lu soigneusement son intervention de jeudi dernier à la Chambre sur le même sujet. Il a présenté un argument qui mérite considération. Je tiens toutefois à souligner que la caisse de retraite n'est pas alimentée uniquement par les employés. Le ministère de la Défense par exemple y a versé cette année une contribution de plus de 247 millions. Cependant, il sera possible, je pense, de réduire l'indexation de cette pension à 6 p. 100 à un moment donné pour que le gouvernement puisse réduire l'inflation à 6 p. 100. Dans quelques années, je ne pense pas qu'un employé quelconque du ministère perde quoi que ce soit si le taux d'inflation est de 6 p. 100 et si sa pension est indexée à 6 p. 100.

M. McKinnon: Madame le Président, il est déjà arrivé au ministre de mal comprendre ma question, mais cette fois-ci, il s'est surpassé.

LA PRÉSENTATION DE MESURES LÉGISLATIVES

L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria): Madame le Président, il est évident qu'à la suite des déclarations budgétaires concernant la limitation de l'indexation, un projet de loi devra être présenté à la Chambre. Le ministre ou le leader à la Chambre peut-il nous dire quand le gouvernement se propose de le faire? Si un certain délai doit encore s'écouler, le gouvernement peut-il nous donner son interprétation du rattrapage de l'indexation qui fait partie de la règle du 85?

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): Madame le Président, le député de Victoria pourrait parfois mieux formuler ses questions ou m'aviser à l'avance qu'il posera une question à laquelle je ne peux répondre à brûle-pourpoint en raison de sa complexité. Ou, il pourrait faire inscrire ses questions au *Feuilleton* pour que nous puissions y répondre. Cette question pourra être discutée avec le leader à la Chambre en ce qui concerne le projet de loi ou avec le président du Conseil du Trésor en ce qui concerne les délais prévus, selon ce qui sera décidé.

* * *

L'AGRICULTURE

LA PROMESSE ÉLECTORALE DU MINISTRE

L'hon. Don Mazankowski (Végréville): Madame le Président, j'aurais une question à poser au ministre de l'Agriculture. Au cours de la dernière campagne électorale, le ministre a promis aux agriculteurs de veiller à ce que leurs prix de revient n'augmentent pas trop en établissant par exemple des barèmes spéciaux pour les combustibles qui seraient exempts de taxes fédérales. Depuis que le ministre a retrouvé son poste de ministre de l'Agriculture, les taux d'intérêt ont presque doublé dans l'intervalle, les prix du carburants eux ont doublé et ceux des engrais et des insecticides se sont accrus de 30 p. 100. Il fait aujourd'hui partie du gouvernement qui propose de hausser de 45 p. 100 le tarif du transport des grains . . .

Une voix: Posez votre question.

M. Mazankowski: La voici. Le ministre voudrait-il me dire s'il estime avoir rempli honnêtement sa promesse électorale? Sinon, par quel moyen entend-il accomplir sa promesse au profit des agriculteurs canadiens?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, je me demande où le député est allé chercher ces déclarations que j'aurais faites durant la campagne électorale, dans des discours qui n'étaient pas préparés.

Des voix: Oh, oh!

M. Whelan: Dans la chaleur d'un discours électoral, il arrive qu'on affirme des choses au pied levé . . .

Mlle MacDonald: Où les avez-vous mis dernièrement, vos pieds?

M. Whelan: Les faits sont là pour démontrer que j'ai rempli tout aussi bien que le député, les promesses que j'ai faites dans le feu d'une campagne électorale.

• (1450)

On peut comparer les prix de revient des agriculteurs canadiens avec ceux des agriculteurs étrangers qui sont nos concurrents. Je demande aux députés de faire preuve d'honnêteté et d'admettre que les coûts de revient de la production alimentaire au Canada sont comparables, voire même inférieurs à ceux de n'importe quel autre pays au monde.

Des voix: Bravo!

L'IMPÔT SUR LES PLUS-VALUES DE CAPITAL

L'hon. Don Mazankowski (Végréville): Madame le Président, je me demande si le ministre me permettrait de lui rappeler une autre promesse électorale qu'il a faite au cours de ce même discours prononcé à Alvinston, en Ontario, le 31 janvier 1980. En effet, il a dit:

Les inégalités de la loi de l'impôt sur le revenu à l'égard des plus-values de capital des agriculteurs seront aplanies . . .

Il a ajouté qu'il offrirait aux agriculteurs un jour d'évaluation, le 31 décembre 1971 ou le 31 décembre 1974, selon ce qui les avantagerait le mieux. Il a en outre affirmé que son parti:

. . . accorderait aux agriculteurs une exemption fiscale unique pour les plus-values de capital.

Où en est le ministre dans la réalisation de ces promesses?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, pas très loin, je dois l'avouer bien humblement, mais si l'on consulte les budgets du 12 novembre et du 28 juin, on peut constater que nous avons fait des progrès considérables.

Des voix: Oh, oh!

M. Whelan: Nous ne sommes pas encore disposés à y renoncer. Le comité qui a été établi par le ministre des Finances étudiera cette question précise. J'espère qu'une personne aussi éclairée que le député présentera des instances à ce comité sur ce qu'il croit devoir être fait. Nous entendons toutes sortes d'opinions sur ce qui devrait ou ne devrait pas être fait. Que le député ou encore l'un de ses savants collègues présente des instances au comité! Il y a des gens très brillants de l'autre côté de la Chambre. Peut-être devraient-ils faire des propositions. Ce serait d'ailleurs la première fois qu'ils proposent des moyens de surmonter les difficultés dont ils parlent. Il y a longtemps que j'attends ce moment, mais ils se font drôlement tirer l'oreille.

* * *

LA CONSTRUCTION NAVALE

LA POSSIBILITÉ DE CRÉER UN MINISTÈRE RESPONSABLE DU TRANSPORT MARITIME

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Madame le Président, la question que je voudrais poser au ministre des Transports ne devrait pas faire appel à ses talents de comédien.

En somme, je voudrais signaler que selon l'annonce publiée l'autre jour Dome Petroleum aurait reçu le feu vert du gouvernement de Colombie-Britannique pour la réalisation du projet de gaz du Rim. On avait prévu tout d'abord la construction de quatre méthaniers, deux au Canada et deux au Japon. Or, on a récemment annoncé qu'aucun chantier naval ne serait construit sur la côte ouest et que cinq méthaniers seraient, selon toute probabilité, construits au Japon.

La société Federal Commerce and Navigation a construit à l'étranger quatre transporteurs de charbon en vrac pour le projet charbonnier du nord-est. Deux cales sèches, l'une pour Dome et l'autre pour Burrard, ont été construites au Japon. Un empileur-récupérateur pour le port charbonnier a été fabriqué au Japon. CP Ships a enregistré à nouveau 23 navires, la moitié à Hong Kong et le reste en Grande-Bretagne plutôt qu'au Canada. Le gouvernement a constamment refusé de ratifier la convention de la CNUCED ce qui aurait permis de transporter 40 p. 100 de nos exportations et importations à bord de navires battant pavillon canadien. Il y a quelques mois, le premier ministre s'est engagé . . .

Mme le Président: A l'ordre. Le député veut-il réellement poser une question ou fait-il simplement un discours?

M. Skelly: J'y arrive, madame le Président. Si le ministre voulait nous expliquer pourquoi des centaines de milliers d'emplois ont été supprimés au Canada, il pourrait peut-être nous dire si le gouvernement envisage toujours de créer un ministère d'État chargé du transport maritime afin de mettre en œuvre une stratégie de l'industrie maritime qui permettrait de créer des emplois à l'intention des centaines de milliers de Canadiens qui ont été licenciés?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, dans son préambule, le député a posé au moins sept questions. En ce qui concerne la création au ministère des Transports d'une section chargé du transport maritime, dont la direction serait vraisemblablement confiée à un parlementaire, je crois que cette question figure toujours dans les projets du premier ministre. Si un tel organisme devait voir le jour, nous en serions certainement avisés. Le gouvernement précédent avait chargé un ministre de s'occuper des questions maritimes au ministère des Transports. Il existe donc un précédent que nous ne saurions négliger, mais la décision appartient au premier ministre.

M. Skelly: Madame le Président, je tiens à m'excuser de la longueur de mon préambule. Toutefois, je n'ai posé qu'une seule question. Le gouvernement a renoncé à construire au Canada 13 navires de gros tonnage et à créer des centaines de milliers d'emplois. Voilà ce qui a semé la confusion dans l'esprit du ministre.

LES RETOMBÉES POUR LES SOCIÉTÉS CANADIENNES

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Madame le Président, je voudrais poser une deuxième question au ministre. La vente au rabais des ressources pétrolières, des métaux vils, des produits forestiers et des ressources houillères a causé un problème. La société Dome Petroleum qui a fait construire au Japon ces cales sèches, ces navires, ces méthaniers et qui y fera probablement construire les quatre méthaniers destinés au projet Arctic Pilot a beaucoup de dettes envers les Japonais. Par conséquent, le ministre des Transports ne trouve-t-il pas qu'il serait très difficile pour les Canadiens de croire encore

que cette société va faire profiter les Canadiens des retombées industrielles venant de la construction navale et des secteurs annexes, et ne serait-il pas bon que le gouvernement intervienne dans ces contrats pour veiller à ce que les Canadiens en profitent vraiment?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, c'est pour cette raison que, l'année dernière, malgré l'opposition du NPD, nous avons adopté la loi sur le pétrole et le gaz dont un article vise à faire profiter les Canadiens des retombées en fournissant des biens et des services. Nous avons dû lutter pour faire adopter cet article malgré l'opposition des députés néo-démocrates. Nous sommes finalement arrivés à nos fins et nous sommes en train de conlure des ententes avec les différentes sociétés pétrolières et gazières pour veiller à ce que les Canadiens profitent le plus possible des retombées en fournissant des biens et des services. Nos efforts produisent leurs fruits.

La question du député est pertinente. Le projet de la société Dome qui a été recommandé par le gouvernement de la Colombie-Britannique doit encore être approuvé par le gouvernement du Canada. J'ai discuté avec les représentants de Dome—et avec les délégués japonais qui sont venus ici dernièrement—et j'ai insisté sur le fait que nous tenons absolument à ce que les Canadiens profitent de ces ventes. C'est l'objectif que le gouvernement ne cesse de poursuivre, grâce à la mesure législative que nous avons présentée au Parlement et qui a été adoptée malgré l'opposition du NPD.

* * *

L'AGRICULTURE

LE BUREAU NATIONAL DE L'ENREGISTREMENT DES ANIMAUX

M. Gus Mitges (Grey-Simcoe): Madame le Président, c'est au ministre de l'Agriculture que je m'adresse. Le ministre sait sans doute que le Bureau national de l'enregistrement des animaux espère pouvoir mettre en mémoire d'ordinateur tous ses dossiers et posséder ainsi des renseignements complets sur les programmes de rendement, ainsi que sur les foires et les expositions agricoles. Il pourrait ainsi permettre à tout le secteur du bétail de se renseigner très rapidement et très exactement. Le ministre pourrait-il me dire s'il est favorable à ce projet et, le cas échéant, s'il est prêt à en faciliter la réalisation, que ce soit techniquement ou autrement?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, je suis parfaitement au courant de ce projet. J'ai reçu en audience la semaine dernière le gérant ou le directeur pour le Canada du Bureau national de l'enregistrement des animaux et j'ai jeté un coup d'œil très rapide sur le projet. Si nous pouvions contribuer financièrement à sa réalisation, nous le ferions volontiers.

* * *

LE PROGRAMME ÉNERGÉTIQUE NATIONAL

LES RÉPERCUSSIONS SUR LES INVESTISSEMENTS

M. Jack Shields (Athabasca): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. On reconnaît maintenant que la politique énergétique nationale a déclenché un exode sans précédent de capitaux d'investissement, et partant, la chute du dollar canadien qui a entraîné la hausse des taux d'intérêts, la récession des affaires partout dans le pays et un chômage sans pareil. Le Canada n'est plus considéré par les investisseurs à travers le monde comme un endroit sûr où investir son argent.

M. Peterson: Quelle sottise.

M. Shields: Quand le ministre prendra-t-il des mesures pour inverser la situation afin que le Canada redevienne un pays d'investissements sûrs?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, je crains de ne pouvoir faire grand-chose au sujet des cauchemars personnels du député.

M. Shields: Madame le Président, je n'en attendais pas beaucoup plus du ministre.

LA MISE EN VALEUR DES SABLES BITUMINEUX DU NORD-EST DE L'ALBERTA

M. Jack Shields (Athabasca): Madame le Président, il est généralement admis que les réserves des sables bitumineux du nord-est de l'Alberta dépassent les réserves prouvées du Moyen-Orient. Le ministre ou l'un de ses collaborateurs travaille-t-il à la mise en valeur des sables bitumineux du nord-est de l'Alberta?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Oui, madame le Président.

Questions au Feuilleton

[*Français*]

PÉTITIONS

M. TAYLOR—LE RÉEXAMEN DE LA LOI SUR LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

Mme le Président: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que le greffier a déposé sur le bureau le trois cent huitième rapport du greffier des pétitions qui fait connaître qu'il a examiné la pétition présentée par l'honorable député de Bow River (M. Taylor) le vendredi 16 juillet 1982, et qu'il constate qu'elle est conforme aux exigences du Règlement quant à sa forme.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

AGRICULTURE

PRÉSENTATION DU 7E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

Mme Éva Côté (Rimouski-Témiscouata): Madame le Président, j'ai l'honneur de présenter le septième rapport du comité permanent de l'agriculture, dans les deux langues officielles.

[*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui au sujet du rapport précité.*]

* * *

• (1500)

[*Traduction*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 4162, 4306, 4327 et 4360.

[*Texte*]

LE MANDAT DE LA GRC EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ET DE RENSEIGNEMENT

Question no 4162—**M. Robinson (Burnaby):**

1. Quels sont les pouvoirs à l'origine du mandat de la GRC en matière de sécurité et de renseignement?

2. Le gouvernement a-t-il jamais donné à la GRC des lignes directrices sur l'interprétation de la directive du Cabinet du 27 mars 1975?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): 1. L'article 44 (e) des règlements et des ordres de la GRC, établi en conformité avec la loi sur la Gendarmerie royale du Canada, précise qu'en plus des fonctions prescrites par la loi, «la Gendarmerie doit assurer et diriger les services de sécurité et de renseignements que peut exiger le ministre». Le gouvernement a donné des directives précises en ce qui concerne les services d'enquête que doit fournir la GRC dans le cadre des programmes d'attestation sécuritaire du personnel menés par les ministères et organismes, aux termes de la directive 35 du cabinet. La GRC peut également entreprendre des enquêtes plus vastes liées au renseignement, et ce compte tenu des directives émises par le cabinet le 27 mars 1975.

2. Non.

LE RAPPORT DE LA COMMISSION McDONALD

Question no 4306—**M. Robinson (Burnaby):**

1. Lit-on, à la page 1068 du 2e volume du deuxième rapport de la Commission McDonald, que les versions anglaise et française de l'article 5 de la Loi sur la GRC diffèrent, ce qui est cause d'ambiguïté?

2. Le Solliciteur général a-t-il chargé le Ministère de tenir compte de ces remarques dans la rédaction d'une mesure législative en réponse aux recommandations de la Commission?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): 1. A la page 1068 du deuxième rapport de la Commission McDonald, il est déclaré que « . . . l'article 5 de la loi sur la GRC se prête à deux interprétations». On signale que la version anglaise est ambiguë, ce qui n'est pas le cas pour la version française. A la page 1069, il est déclaré ce qui suit: «Il faudrait, d'après nous, que la loi soit modifiée pour donner suite à nos recommandations. Cela permettrait d'éliminer toute ambiguïté.»

2. Des représentants du ministère du solliciteur général procèdent dans le cadre d'une étude générale des recommandations de la Commission McDonald, à l'examen des remarques contenues dans les pages 1068 et 1069 du deuxième rapport de la Commission McDonald portant sur les ambiguïtés des versions anglaise et française de l'article 5 de la loi sur la GRC.

LA CONCEPTION DE MINI-VOITURES

Question no 4237—**M. Gurbin:**

Encourage-t-on les Canadiens ou les sociétés canadiennes à concevoir des mini-voitures du genre de celles que les Japonais produisent maintenant et qui seront bientôt offertes sur le marché canadien?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): En ce qui concerne le ministère de l'Industrie et du Commerce: Les Canadiens et les sociétés canadiennes ont eu l'idée de concevoir des mini-voitures du genre de celles que les Japonais produisent.

Le gouvernement fédéral, autant au ministère de l'Industrie et du Commerce qu'au ministère des Transports, a travaillé avec les intéressés pour entretenir cette idée et tâcher d'obtenir l'appui du secteur privé afin que soit présentée une proposition valable admissible au financement du gouvernement fédéral. Aucune proposition valable n'a encore été reçue, mais le gouvernement continuera à donner un encouragement soutenu aux Canadiens qui ont en tête un projet logique et réalisable.

LES SYSTÈMES D'INFORMATION DE GESTION

Question no 4360—**M. Herbert:**

Au sujet de la réponse à la question no 4240, pourquoi les ministères de la Santé de la Colombie-Britannique et du Québec n'ont-ils pas participé avec le gouvernement au financement de l'élaboration de systèmes d'information de gestion à l'intention des établissements de santé?

M. Doug Frith (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Le ministère de la Santé de la Colombie-Britannique avait commencé à mener une étude semblable en collaboration avec l'Association des hôpitaux de la Colombie-Britannique mais il fournira les résultats de cette étude, les rapports et guides connexes à titre de contribution personnelle au projet national.

Le ministère des Affaires sociales du Québec a déjà mis au point un système d'information qui convient à ses besoins de sorte qu'un nouveau système d'information de gestion n'était pas une priorité des plus pressantes en période de grandes restrictions financières.

[*Traduction*]

M. Smith: Je demande, madame le Président, que les autres questions soient réservées.

[*Français*]

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire.

[*Traduction*]

M. Malone: Madame le Président, de temps à autre, les députés demandent pourquoi on n'a pas répondu à telle ou telle question. J'ai eu une réponse à une question qui était au *Feuilleton* depuis presque deux ans. Malheureusement, je constate qu'on n'y a pas vraiment répondu. Comme Eliza Doolittle dans «My Fair Lady», tout ce que j'ai, ce sont des mots et rien que des mots. La réponse n'a aucun rapport avec la question nº 3370. J'aimerais qu'on m'explique pourquoi, après avoir attendu deux ans, on me donne une réponse qui n'a pratiquement aucun sens.

M. Smith: Madame le Président, je ne me souviens pas de la question dont le député parle. Je lui suggère de faire inscrire une autre question au *Feuilleton* afin qu'on éclaircisse les points de sa question qui, d'après lui, sont restés sans réponse. Je ferai de mon mieux pour lui répondre aussitôt que possible.

[*Français*]

Mme le Président: Les autres questions sont-elles reportées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE 1982-1983 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT SUPPLÉMENTAIRE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)) propose: Que le bill C-125, tendant à attribuer un pouvoir d'emprunt supplémentaire, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

—Monsieur l'Orateur, avant de décrire les principaux aspects du bill C-125 qui demande un pouvoir d'emprunt supplémentaire pour l'année en cours, je voudrais en profiter pour vous expliquer quels sont les besoins financiers du gouvernement compte tenu du dernier budget.

De nombreuses personnes se sont étonnées de l'ampleur du déficit prévu dans le dernier budget. Je voudrais donc dissiper certaines inquiétudes qui nous ont été exprimées à cet égard. Je tiens également à corriger une erreur d'interprétation qui a circulé au sujet de ces prévisions, à savoir que le gouvernement élargissait ses programmes alors que des mesures d'austérité s'imposaient.

Je crois important que les Canadiens sachent ce qu'il en est et comprennent que le gouvernement s'est seulement permis une dépense supplémentaire depuis le budget de novembre. Il s'agit de 400 millions de dollars consacrés à la création directe d'emplois et à l'élargissement des conditions d'admissibilité aux prestations d'assurance-chômage.

Dans les circonstances, les députés conviendront, je pense, qu'il ne s'agit pas de dépenses extravagantes. Le gouvernement a préféré se montrer raisonnable en lançant à tous les Canadiens un appel à la solidarité afin de pouvoir venir en aide au chômeurs, aux propriétaires de maison et aux entreprises en difficulté. Le gouvernement demande aux citoyens de faire preuve de modération et de discipline pour favoriser la relance économique, afin que bientôt tout le monde puisse profiter de l'accroissement du nombre d'emplois permanents et de l'augmentation du revenu réel.

• (1510)

[*Français*]

Comment se fait-il alors que le déficit du gouvernement ait pris de telles proportions? La réponse est relativement simple. Les quelque 10 milliards de dollars de déficit prévus lors du dernier budget étaient basés sur le fait que l'on s'attendait à un certain ralentissement de l'économie. La croissance exprimée en termes réels devait baisser de 3,6 p. 100 pour l'année 1981, à seulement 2,2 p. 100 pour l'année 1982. Cependant il s'est avéré que le ralentissement économique est beaucoup plus prononcé que prévu, et en cela les prévisions du gouvernement n'étaient pas différentes de celles qui ont été faites soit par des organismes privés, soit par d'autres organismes publics. On s'attend maintenant à un net recul de l'activité économique ou encore si on veut l'exprimer autrement à une croissance négative de l'ordre de 2 p. 100. Vulgairement on pourrait dire que tout le monde s'est trompé, y compris le gouvernement. L'ampleur de la récession a considérablement alourdi la situation financière auquelle le gouvernement a à faire face. La baisse de la production, la baisse de l'emploi, la baisse du revenu, toutes ces baisses qui sont attribuables à la récession, eh bien, elles ont entraîné une perte de recettes pour le gouvernement d'environ 4 milliards 500 millions de dollars. La baisse des prix internationaux du pétrole et l'abaissement de certaines taxes énergétiques, abaissement qui a été annoncé récemment lors de la mise à jour du Programme énergétique national, ont également retranché 1 milliard 600 millions de dollars des recettes fédérales qui avaient été prévues.

Finalement, les changements qui ont été apportés aux mesures fiscales présentées dans le budget du mois de novembre ont réduit également les revenus qui étaient anticipés d'un montant d'environ 300 millions de dollars. Au total, les recettes que nous entrevoyons maintenant sont de 6 milliards, 400 millions de dollars de moins que prévues en novembre. En fait, il s'agit d'une baisse de 600 milliards, 400 millions de dollars des revenus du gouvernement résultant d'une conjoncture économique difficile.

La récession a aussi eu un impact important sur les dépenses du gouvernement. Les taux d'intérêt élevés ont accru le service de la dette d'un montant de 1 milliard, 100 millions de dollars. Le report de certaines dépenses énergétiques qui avaient été prévues pour l'année dernière ont augmenté les dépenses du présent exercice financier de 1 milliard, 100 millions de dollars également. De plus, les dépenses ont dû être majorées d'environ 300 millions de dollars pour tenir compte d'un certain nombre d'initiatives en matière de création d'emploi et aussi de 160 millions de dollars pour tenir compte du résultat des négociations sur les accords fiscaux avec les provinces. Ces modifications combinées à d'autres changements mineurs ont été partiellement compensées par une diminution de 280 millions

de dollars des dépenses qui avaient été prévues dans l'enveloppe énergétique, suite à la mise à jour du Programme énergétique national. L'effet net de tous ces facteurs concourt à une augmentation du total des dépenses de 2 milliards, 600 millions de dollars par rapport à ce qui avait été prévu en novembre.

Monsieur le président, si on ajoute cette augmentation de 2 milliards 600 millions de dollars dans les prévisions de dépenses à la baisse de 6 milliards 400 millions dans les recettes du gouvernement, on arrive à un total de 9 milliards de dollars. On voit donc comment le déficit prévu, 10 milliards 500 millions en novembre, est maintenant passé à 19 milliards 500 millions. Un tel déficit implique une forte augmentation des besoins financiers du gouvernement, besoins financiers qui sont passés de 6 milliards 600 millions à 17 milliards 100 millions. La hausse des paiements d'assurance-chômage d'environ 2 milliards de dollars constitue un des principaux éléments de cet accroissement des besoins financiers. Monsieur le président, je crois que les Canadiens auront bien compris, à la lumière de ces explications, que le gouvernement n'a dans aucune mesure contribué volontairement ou par manque de contrôle à l'augmentation de son déficit ou de ses dépenses. En fait, j'ai indiqué que l'augmentation de ces dépenses de 2 milliards 600 millions touchait des secteurs extrêmement importants étant donné la présente récession. L'augmentation prévue du déficit et des besoins financiers par rapport aux prévisions antérieures est, comme je l'ai expliqué tout à l'heure, reliée au fait que les recettes, les taux d'intérêts, les frais d'assurance-chômage ont réagi de façon automatique à la récession extrêmement aiguë que nous connaissons au pays. Compte tenu de l'importance de notre économie, ce déficit ne constitue pas un précédent par rapport à celui que notre pays et même des pays étrangers ont connu au cours des 10 dernières années pendant les périodes de faiblesse conjoncturelle.

Si l'on compare en particulier le déficit canadien à celui des États-Unis, de l'Allemagne, du Japon pour cette année et pour l'année dernière, on se rend compte que la situation canadienne n'est pas tellement différente de celle de ces pays. En fait, si on fait la comparaison exprimée en pourcentage du produit national brut, on s'aperçoit que pour le Canada il est de 1,2 p. 100 en 1981 et il sera de 4,4 en 1982. Pour les États-Unis, il était en 1981 de 0,9 p. 100 et il sera pour cette année de 3,5 p. 100; en Allemagne, de 4,5 p. 100, et cette année de 3,8 p. 100. Pour le Japon, il était de 4 p. 100 pour 1981 et il est aujourd'hui, cette année, de 3,4 p. 100. Si l'on compare la situation financière du gouvernement à celle qui existait lors de la récession beaucoup plus légère de 1978-1979, on constate que les besoins financiers du gouvernement sont exactement les mêmes pour les deux années en cause, soit 4,8 p. 100 exprimé en termes de pourcentage du produit national brut. Quant au déficit budgétaire, il était de 5,3 p. 100 du produit national brut en 1978-1979 et il est maintenant prévu à 5,4 p. 100. Si on compare nos besoins financiers pour cette année à ceux des États-Unis, on se rend compte que ces derniers ne sont pas très inférieurs aux nôtres soit un peu moins de 4 p. 100 du produit national brut comparativement à 4,8 p. 100 chez nous. Finalement, si on fait des comparaisons maintenant sur la base des comptes nationaux, on constate que le déficit canadien n'est que légèrement supérieur à celui des États-Unis soit 5,2 p. 100 du produit national brut comparativement à 4,8 p. 100. Il faut aussi ajouter que lorsqu'on fait des comparaisons entre les déficits des gouvernements, on doit aussi tenir compte de la capacité relative de chacun de financer leur déficit. Au Canada, par exemple, le taux d'épargne personnelle est généralement plus élevé qu'aux États-Unis.

Au cours de 1981, par exemple, ce taux d'épargne a atteint 12,4 p. 100 du revenu disponible chez nous, alors que ce taux d'épargne était de 5,3 p. 100 seulement aux États-Unis. Ceci signifie que la capacité du gouvernement canadien de financer le déficit est relativement plus grande qu'aux États-Unis. En fait, le financement d'un déficit qui serait, toute proportion gardée, et je souligne bien les termes que j'utilise, pour ne pas trop renforcer l'étonnement du chef de l'opposition officielle (M. Clark), toute proportion gardée, le même qu'aux États-Unis, laisserait donc au Canada davantage d'épargne à la disposition de l'investissement privé étant donné les taux relatifs tellement différents dans les deux pays. Au premier trimestre de cette année, le taux d'épargne personnelle au Canada a encore augmenté pour atteindre le niveau le plus élevé de son histoire, soit 13,3 p. 100. Même si le déficit est important, il existe présentement une épargne considérable au Canada qui ne demande qu'à être injectée dans notre économie.

Le gouvernement, monsieur le président, demeure convaincu que réduire le déficit de façon importante en ce moment ne ferait qu'aggraver la faiblesse conjonctuelle que connaît notre économie. Le gouvernement était résolu à ne pas ajouter davantage à ce déficit dans son dernier budget du 28 juin. Et ce but a été atteint. Le gouvernement était aussi déterminé à trouver quand même des moyens de créer des emplois, de soutenir l'activité économique et ce, sans pour autant alourdir le déficit prévu. Cet objectif a aussi été atteint. Nous avons réussi, par des réaffectations de dépenses, par des modifications fiscales à affecter 2 milliards, 300 millions de dollars pour réduire le chômage et pour aider les secteurs durement touchés par la récession et par les taux d'intérêt élevés. Nous avons réussi à atteindre ces deux objectifs d'apparence contradictoire par une application concrète des principes de solidarité et de partage auxquels nous avons fait appel. Nous avons demandé aux Canadiens de renoncer à quelques avantages pour venir en aide aux autres Canadiens qui sont chômeurs ou encore aux secteurs de notre économie qui sont le plus touchés par la récession.

Ceci dit, je voudrais, monsieur le président, assurer la Chambre que le gouvernement demeure fidèle à sa politique de réduction de son déficit à moyen et à long termes. Les besoins financiers sont passés de 4 p. 100 du produit national brut en 1979-1980 à 2,5 p. 100 du produit national brut en 1981-1982. Monsieur le président, je voudrais que les Canadiens soient bien conscients que les forces qui agissent sur l'augmentation conjoncturelle du déficit, agissent également en sens inverse pour diminuer le déficit lorsque la reprise économique s'amorce, lorsque l'économie canadienne sera en meilleure santé. Lorsque l'appel du gouvernement à la modération et à la discipline dans les revendications de revenus et les autres comportements inflationnistes, lorsque cet appel aura été entendu, les prix diminueront enfin de même que les taux d'intérêt. La croissance économique va reprendre, les entreprises pourront réaliser des bénéfices convenables, la confiance va renaître et la production va s'accroître. Les travailleurs qui sont actuellement mis à pied seront réembauchés et de nouveaux emplois

seront offerts aux jeunes Canadiens qui sortent des collèges et des universités. A ce moment-là, les dépenses pour venir en aide aux secteurs présentement les plus touchés ne seront plus nécessaires. L'emploi augmentant, les paiements d'assurance-chômage vont diminuer. Les individus qui auront retrouvé un emploi vont de nouveau pouvoir contribuer à l'impôt et les entreprises qui auront retrouvé la prospérité pourront aussi renflouer les coffres de l'État. C'est ainsi que l'accroissement du déficit que nous connaissons actuellement à cause de la récession sera également résorbé par l'effet automatique de la reprise de l'économie.

• (1520)

Des stabilisateurs automatiques sont nécessaires pour soutenir les revenus et l'emploi en période de récession. Il faut donc les laisser agir pour éviter une récession qui pourrait être encore pire. Monsieur le président, je laisse à tous les Canadiens le soin d'apprécier les conséquences qui s'ensuivraient si un gouvernement refusait d'assumer ses responsabilités dans une période aussi difficile que celle que nous traversons, soit en réduisant l'assurance-chômage ou en sabrant dans les dépenses qui assurent un revenu de soutien aux Canadiens, et ce en attendant que la situation économique ne s'améliore. Comme je l'ai mentionné il y a un instant les besoins financiers du gouvernement pour le présent exercice seront beaucoup plus élevés qu'on ne l'avait prévu. Comme il est indiqué dans le budget du 28 juin dernier, nous allons devoir emprunter 17 milliards 100 millions de dollars au cours de cet exercice. Depuis le 1er avril, le gouvernement a déjà emprunté une somme de 3 milliards 500 millions qu'il pouvait encore emprunter en vertu des pouvoirs qui lui avaient été accordés au cours des années financières précédentes et qu'il n'avait pas encore utilisés. Le solde de ces pouvoirs inutilisés sera automatiquement annulé lorsque le projet de loi aura été adopté. Nous avons déjà obtenu un pouvoir d'emprunt de 6 milliards 600 millions de dollars par l'adoption du projet de loi C-111 qui a reçu la sanction royale le 17 juin 1982. En additionnant les emprunts de 3,5 milliards aux 6,6 milliards déjà approuvés par le Parlement, on obtient un pouvoir d'emprunt possible total de 10 milliards 100 millions de dollars alors que les besoins financiers, comme je viens de l'indiquer, sont de 17,1 milliards. Un nouveau pouvoir d'emprunt de 7 milliards est donc nécessaire afin de répondre à ces nouveaux besoins financiers. Le projet de loi C-125 que nous étudions propose d'ajouter à ces 7 milliards supplémentaires un pouvoir d'emprunt additionnel de 4 milliards, et ce dans le but d'établir une marge de manœuvre suffisante pour faire face aux imprévus. Monsieur le président, je propose donc que le Parlement adopte un nouveau pouvoir d'emprunt de 11 milliards de dollars.

En général, le gouvernement doit disposer d'une certaine marge de manœuvre dépassant les besoins financiers prévus et ce pour être en mesure de faire face à des besoins de liquidité qui seraient inattendus. De tels besoins peuvent découler des opérations du gouvernement sur le marché des changes. Les pouvoirs additionnels de ce genre qui ont été accordés au cours des dernières années s'élevaient généralement à quelque 3 milliards de dollars. Par le bill C-125, le gouvernement demande le pouvoir d'emprunter jusqu'à 11 milliards, dont la somme de 4 milliards, comme je viens de l'indiquer, constituera une réserve pour imprévus, et cette réserve, si elle n'était pas utilisée à la fin de l'année fiscale, serait reportée sur l'année suivante. Comme je l'ai signalé, tous les pouvoirs d'emprunt inutilisés reportés des années précédentes deviendront nuls lorsque le Parlement aura approuvé le présent projet de loi. Il y a une disposition dans le projet de loi qui traite de la capacité du gouvernement d'emprunter et de rembourser ses emprunts en devises étrangères, et cette disposition est de nature purement technique et on l'a retrouvée, monsieur le président, dans les projets de loi sur les pouvoirs d'emprunt depuis trois ou quatre ans. Au fil des ans le Canada a fait des emprunts et des règlements dans bon nombre de devises. Récemment cependant, cette disposition était ajoutée pour confirmer le droit et le pouvoir du gouvernement du Canada d'emprunter en devises étrangères. Les députés se souviendront qu'il y a devant la Chambre un projet de loi visant à modifier certaines parties de la Loi sur l'administration financière, et ce projet de loi contient une disposition à l'article 39.1 qui permettra justement à l'avenir de ne pas avoir à reprendre cette disposition dans les projets de loi sur les pouvoirs d'emprunt.

Au premier avril de cette année nous avions à notre disposition un pouvoir d'emprunt de 3,6 milliards de dollars en vertu de pouvoirs qui avaient été accordés au cours des années financières précédentes, et qui n'avaient pas encore été utilisés. Avec l'adoption du projet de loi C-111 le 17 juin dernier, nous avons obtenu un pouvoir d'emprunt additionnel de 6 milliards 600 millions de dollars, et notre pouvoir d'emprunt total présentement est donc de 10 milliards 200 millions. Du 1er avril au 30 juin, nous avons utilisé 4 milliards 600 millions de dollars de cette somme, ce qui nous laisse un pouvoir d'emprunt encore disponible de 5 milliards 600 millions. Je voudrais brièvement indiquer la façon dont nous avons utilisé ces 4 milliards 600 millions de pouvoir d'emprunt. Nous avons d'abord financé un montant d'environ 600 millions de cette somme sur les marchés financiers canadiens. Les 4 autres milliards ont été financés sur les marchés étrangers: Tout d'abord, un montant de 3 milliards a été obtenu par l'utilisation du crédit de soutien. Une deuxième tranche d'un milliard de dollars a été obtenue pour une émission d'obligations européennes en juin dernier.

Les opérations du gouvernement sur le marché de change au cours de l'année ont entraîné une hausse substantielle des liquidités du gouvernement qui est de l'ordre de 3 milliards actuellement. Ces fonds sont toutefois nécessaires pour faire face à l'instabilité et à l'incertitude des marchés de change et ne peuvent donc pas servir à financer les besoins de trésorerie du pays actuellement.

Monsieur le président, j'aimerais maintenant signaler les raisons pour lesquelles le gouvernement désire obtenir un pouvoir d'emprunt supplémentaire à ce moment particulier de l'année. Nous voulons d'abord permettre aux députés de débattre la demande d'un nouveau pouvoir d'emprunt à la lumière des projections financières qui ont été mises à jour et présentées dans le budget du mois de novembre par le ministre des Finances (M. MacEachen). Nous voulons aussi nous assurer de la plus grande souplesse possible dans la planification ordonnée du programme de la dette afin de tirer avantage des possibilités du marché au fur et à mesure que ces possibilités se présentent et de maximiser ainsi l'utilisation des diverses sources de financement qui sont à la disposition du gouvernement et de les utiliser au meilleur coût possible pour les Canadiens.

Le gouvernement finance ses besoins de financement au moyen de trois sources principales: les obligations négociables, les bons du Trésor et les obligations d'épargne du Canada. Pour planifier de façon ordonnée le pouvoir d'emprunt et le programme d'emprunt du gouvernement, il est nécessaire d'être en mesure de procéder à la meilleure répartition possible de la façon de financer à travers chacun de ces divers instruments de financement. Par exemple, je dois souligner que la campagne annuelle des obligations d'épargne exige de longues préparations et utilise une partie substantielle du pouvoir d'emprunt. Comme on le sait les taux d'intérêt de ces obligations sont établis pour une durée d'une première année et sont donc considérés comme une source de fonds à court terme. Dans une période de taux d'intérêt élevés, le rendement de ces obligations est intéressant pour le public, mais le gouvernement a la possibilité de bénéficier des baisses éventuelles des taux d'intérêt au cours des années subséquentes alors que les nouveaux taux sont établis. Sans pouvoir d'emprunt approprié disponible suffisamment à l'avance de la campagne d'obligations, le gouvernement ne serait pas en mesure de mettre en place une campagne aux dimensions requises et ceci aurait pour conséquence d'ajouter des pressions indues sur les autres modes de financement que sont les obligations négociables et les bons du Trésor et cela risquerait d'accroître davantage les coûts de la dette publique. Monsieur le président, on se sera rendu compte du fait que le programme d'emprunt du gouvernement sera plutôt lourd au cours des prochains mois. Je voudrais signaler que ce sera la responsabilité de tous les députés d'agir en sorte que le gouvernement puisse être en mesure de planifier ces emprunts de la façon la plus efficace possible. Et afin d'y arriver, le gouvernement doit disposer le plus tôt possible du pouvoir nécessaire à son financement.

La plus grande partie du programme doit être financée au cours des neuf mois qui restent de l'année financière, et il ne sera guère possible de rééchelonner des emprunts provenant d'un manque temporaire de pouvoir d'emprunt et ce sans créer des frais d'intérêt plus élevés sur cette dette que nous devons financer. Monsieur le président, je suis convaincu que les Canadiens comprennent que l'augmentation du déficit est due à la réaction automatique des stabilisateurs dans notre économie, et qu'ils comprennent donc que dans la conjoncture extrêmement difficile que nous traversons il pourrait être encore beaucoup plus difficile pour la société de supporter un exercice qui sabrerait de façon draconnienne dans les dépenses du gouvernement en vue de réduire un déficit qui est important pour faire face à la récession extrêmement aiguë que nous connaissons.

• (1530)

[*Traduction*]

M. Wilson: Monsieur l'Orateur, le ministre me permettrait-il de lui poser une question?

M. Bussières: Oui, monsieur l'Orateur.

M. Wilson: J'ai essayé de suivre les chiffres que le ministre a avancés pendant son intervention pour expliquer comment les fonds empruntés seraient employés. Je voudrais m'assurer d'avoir bien compris. Je lui saurais donc gré de bien vouloir tirer au clair ces chiffres. Ce pouvoir d'emprunt lui permettra-t-il uniquement de tenir jusqu'à la fin de l'année financière ou bien une partie de ces fonds sera-t-elle employée au cours du prochain exercice financier?

[*Français*]

M. Bussières: Monsieur le président, une disposition du projet de loi porte sur une marge de manœuvre additionnelle de 4 milliards de dollars qui pourraient être transportés sur l'année financière qui suivra.

[*Traduction*]

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je suis un amateur de baseball et je me souviens du temps où l'on a apporté des changements aux règlements de la ligue américaine: lorsqu'un frappeur n'est pas assez bon pour sortir la balle du losange, on le remplace par un frappeur d'urgence. Il est bien évident que le ministre des Finances (M. MacEachen) s'est dit qu'il n'était pas à la hauteur pour défendre ce déficit atroce de 20 milliards de dollars et cette demande d'argent dont le gouvernement n'a pas besoin et qu'il ne peut pas justifier puisqu'il s'est révélé incapable de gérer les dépenses publiques par le passé. Ce n'est pas un frappeur d'urgence que le gouvernement fait intervenir, mais un avocat d'urgence si je puis m'exprimer ainsi pour faire l'apologie de sa gestion des affaires.

Une voix: Il ne vaut pas grand-chose au bâton.

M. Clark: C'est vrai.

Le ministre a eu la chance de frapper trois fois, je veux parler des trois budgets qu'il nous a présentés et il a fait un fiasco dans tous les cas. S'il avait tant soit peu le sens de l'honneur, il ne serait pas ici aujourd'hui; il aurait quitté cette place à tout jamais et aurait démissionné de la Chambre des communes et abandonné son portefeuille des finances.

Je me demande bien qui le ministre essaie de tromper aujourd'hui en citant de pareils chiffres et en invoquant ce genre de prétexte. Premièrement, il a déclaré . . .

[*Français*]

et je crois que j'ai bien compris. J'ai bien entendu ce qu'il a dit, il a dit qu'en ce qui concerne les emplois au Canada, il a réussi. Oui, il a réussi, quelle réussite pour les personnes qui ne sont pas employées aujourd'hui à la Pratt & Whitney Aircraft of Canada Ltd. et qui avaient des emplois avant les politiques économiques de ce gouvernement! Il a bien réussi à créer des chômeurs chez les personnes qui avant l'élection de son gouvernement travaillaient pour la Dofasco qui, pour la première fois dans l'histoire du Canada, a été forcée de mettre à pied des personnes qui ont travaillé là depuis plusieurs années.

[*Traduction*]

La liste fait en outre mention des employés de la société RCA, de ceux de la société Ingersoll-Rand, des milliers de personnes dans le secteur du textile et des femmes dont le député de Kingston et les Îles (M^lle^ MacDonald) a parlé aujourd'hui, des femmes touchées plus durement par le chômage que les autres Canadiens. Le ministre d'État chargé de la condition féminine a déclaré que leur situation était bonne et que le gouvernement avait demandé à une commission de faire enquête. Or, leur situation n'est pas bonne du tout. Le ministre est vraiment impardonnable d'avoir prétendu ici même que la politique d'emploi du gouvernement fédéral avait été un succès. S'il s'agit pour réussir de perdre des centaines de milliers d'emplois, alors le gouvernement a remporté un grand succès. Par contre si le gouvernement avait le moindre sens des

responsabilités, il se rendrait compte que sa politique anti-investissement et sa politique fiscale qui découragent les Canadiens d'investir chez nous sont les raisons pour lesquelles nous comptons tant de chômeurs. Il est vraiment inexcusable de la part du ministre de prétendre que les efforts de son gouvernement ont été couronnés de succès alors que son programme s'est soldé en fait par un échec pitoyable.

Des voix: Bravo!

M. Clark: En outre, cela n'a aucun sens de nous comparer avec d'autres pays et de prétendre que notre déficit n'est pas plus important que celui des États-Unis, alors que, par habitant, il est presque deux foix plus élevé que celui de ce pays. Cela signifie donc que notre performance est presque deux fois moins bonne que celle du gouvernement américain que le ministre des Finances, lorsqu'il a le courage de se présenter à la Chambre, a le front de critiquer sévèrement. Il n'y a pas de quoi s'en vanter. Le ministre devrait plutôt se présenter à la Chambre, avec le sac et la cendre et demander pardon aux députés et aux Canadiens.

Le ministre a par la suite parlé des excellents résultats obtenus grâce à la politique gouvernementale de réduction du déficit. Sa réussite consiste à être à 100 p. 100 dans l'erreur. C'est sûrement la première fois dans l'histoire qu'un gouvernement présente en novembre un budget prévoyant un déficit de 10 à 11 milliards, qui a doublé sept mois plus tard. Il rejettera le blâme sur le monde entier pour cela. Le ministre, qui a été choisi, pour faire l'apologie du ministre des Finances, est le type de personne qui réglerait le problème posé par le cube Rubik en peignant chaque petit cube.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Il a également prétendu que le gouvernement n'avait pas lancé d'autres programmes importants de dépenses. C'est peut être vrai, mais il a cependant continué à faire bien des petites dépenses qui s'élèvent finalement à un total plutôt imposant. Permettez-moi de citer l'article du *Star* de Toronto qui se lit comme suit:

> Lundi soir, le ministre chargé des Petites entreprises et du Tourisme, M. Charles Lapointe, s'est joint au ministre de la Santé et du Sport amateur, lors d'une soirée de gala à l'intention des joueurs et d'autres visiteurs à la Place des Arts.
>
> Les boissons alcoolisées étaient gratuites et le vin français coulait à flot. Le buffet comprenait entre autres du saumon de Gaspé poché, du homard, du filet de bœuf rôti, des pétoncles de Digby et du riz sauvage du Manitoba.

L'article mentionnait également qu'un orchestre jouait de la musique de danse et qu'après avoir allumé des centaines d'allumettes bengales, on a apporté un gâteau géant en chantant «O Canada». L'article ajoute que les porte-parole du bureau du premier ministre (M. Trudeau), ce champion de l'austérité, ont été incapables d'indiquer le prix de revient de cette manifestation.

Le ministre prétend qu'il n'y a pas eu de nouveaux programmes de dépenses importants. Il sait également que le gouvernement n'a rien fait pour éliminer tout ce gaspillage qui, additionné, finit par atteindre des milliers, des centaines de milliers, des millions, voire même des centaines de millions de dollars. Voilà comment ce gouvernement prodigue et insouciant, qui a l'effronterie de revenir demander 11 milliards de plus, dépense l'argent des contribuables.

Le ministre a dit également que le déficit, sur lequel le gouvernement ne s'était trompé qu'à 100 p. 100, est entièrement attribuable à la situation mondiale. On essayera sans doute de faire mieux la prochaine fois; Dieu sait ce que nous apportera le nouveau budget. Il sait que c'est faux. S'il l'ignore, il devrait trouver un autre emploi au lieu de se faire l'avocat du ministre des Finances. Il sait que si les recettes fiscales ont diminué, et je cite ses propres paroles, c'est notamment parce que son gouvernement a suivi une politique énergétique visant délibérément à chasser du pays les gens qui auraient pu y investir de l'argent et y créer des emplois. Voilà pourquoi les recettes fiscales ont diminué.

Aujourd'hui, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) a refusé de répondre à une question légitime du député de Athabasca (M. Shields), un député qui doit retourner chez lui tous les week-ends donner des explications aux gens qui ont perdu leur emploi à Alsands, ou qui travaillent au ralenti pour Syncrude ou d'autres projets. Il n'a même pas eu la courtoisie de lui répondre franchement. Pourtant, le ministre des Finances est le grand responsable de l'échec du projet Alsands: lui et ses collègues du gouvernement sont la principale cause de l'exode massif des capitaux qui auraient servi à la création d'emplois au pays. Si le député désigné pour excuser le ministre des Finances ne comprend pas qu'il ferait mieux de démissionner, alors c'est peine perdue. Sa politique a entraîné une diminution des recettes fiscales, la multiplication des demandes d'assurance-chômage, une augmentation des demandes de services sociaux. Sa politique est à la source des tensions familiales, des ruptures de ménage, des suicides et des actes de violence plus nombreux au Canada. C'est lui qui est responsable de tout cela. Il ne peut s'en sortir en blâmant les autres.

• (1540)

Je suis stupéfié des propos qu'a prononcés le ministre au début de son intervention aujourd'hui et du fait qu'il ait ainsi tenté de se justifier. Cela montre bien que le gouvernement est désespéré et qu'il est incapable de convaincre la Chambre des communes avec preuves à l'appui de l'autoriser à jeter par les fenêtes la somme additionnelle de 11 milliards provenant des contribuables. Il sait ne pouvoir justifier cette demande et il a fait donc des déclarations qu'il sait inexactes.

Dans le long débat sur ce projet de loi, nous parlerons de milliards de dollars. Nous parlerons du contrôle des dépenses publiques, des dépenses cachées, mais avant tout, de l'honnêteté de ce gouvernement et des normes qu'il invoque lorsqu'il dépense l'argent des contribuables et leur demande de se serrer la ceinture.

La semaine dernière, le gouvernement a demandé le pouvoir de limiter l'augmentation des salaires des secrétaires. C'était la société à 6 p. 100. Aujourd'hui, il demande l'autorisation d'augmenter sa dette nette de plus de 12 p. 100. C'est la règle de deux poids deux mesures: 6 p. 100 pour les secrétaires et 12 p. 100 pour la nouvelle augmentation de la dette nette aux termes de projets de loi consécutifs.

Ce n'est cependant que le début de la supercherie économique perpétrée par le gouvernement. Le bill à l'étude met cette duperie économique en évidence. Il faut tenir compte de cinq autres facteurs. D'abord, le gouvernement lui-même évalue ses besoins financiers à 17.1 milliards de dollars. Ce sont ses propres chiffres. Il lui reste déjà un pouvoir d'emprunt de 3.6 milliards de dollars des années précédentes. Il a obtenu un nouveau pouvoir d'emprunt de 6.6 milliards de dollars grâce à un bill qui a reçu la sanction royale il y a près d'un mois. Il

veut maintenant 11 milliards de dollars de plus. Il demande 4 milliards de dollars de plus qu'il ne lui faudra, dit-il. Cet argent sera peut-être utilisé pour des imprévus. Il peut se présenter des besoins nouveaux. Le gouvernement devra peut-être renflouer quelqu'un, mais peut-être pas.

Le ministre a fait remarquer aujourd'hui qu'une tranche des crédits qu'il demande aujourd'hui sera dépensée pendant le prochain exercice financier. C'était bien le sens de la réponse qu'il a donnée à mon collègue d'Etobicoke-Centre (M. Wilson). Le gouvernement demande encore 11 milliards de dollars, soit 4 milliards de dollars de plus qu'il ne lui faut. Que veut-il faire de ces 4 milliards de dollars? Serviront-ils à amortir les dépenses imprévues? Est-ce de cela qu'il s'agit ou s'agit-il d'un fonds pour acheter un nouveau Petrofina ou de nouveaux appareils Jetstars ou encore d'une caisse pour financer une nouvelle assiette au beurre du gouvernement? Cet argent servira-t-il à lancer une nouvelle campagne de propagande du gouvernement? Le gouvernement n'a pas besoin d'amortisseur, il besoin d'un frein.Et d'un.

Deuxièmement, le budget du 28 juin ne renferme aucune projection économique pour la période ultérieure à l'exercice financier en cours. Le gouvernement demande au Parlement de lui accorder un pouvoir d'emprunt, dont une partie sera reportée à la prochaine année financière, mais il n'a fait aucune projection financière pour l'année prochaine. Il demande au Parlement de lui accorder un pouvoir d'emprunt sans avoir révélé quels seront ses besoins financiers plus tard. C'est une insulte pour le Parlement. Aucun banquier n'accepterait d'ouvrir un crédit à un homme ou une femme d'affaires qui dirige une entreprise en mauvaise posture financière et qui refuse de faire des projections à propos de ses liquidités. Aucun banquier ne le ferait, mais c'est pourtant ce que le gouvernement veut que fasse la Chambre des communes.

Le gouvernement dit que sa situation est trop incertaine pour qu'il puisse faire des prévisions. Quant à nous, elle est trop incertaine pour que nous accordions des milliards à un gouvernement qui s'est totalement fourvoyé dans ses prévisions en novembre dernier.

Un peu plus tard, je donnerai au gouvernement l'occasion de remanier ce bill. Quand il y aura mis un peu d'ordre, il pourra le présenter à nouveau au Parlement. Nous sommes ici pour protéger l'intérêt public. Nous devons protéger le public contre l'incurie d'un gouvernement qui dit lui-même ne pas savoir où il va.

En troisième lieu, le gouvernement a mis au point de propos délibéré des moyens détournés de dépenser l'argent des contribuables sans que le Parlement puisse le contrôler, sans même qu'il puisse calculer ce qui a été dépensé utilement et ce qui a été gaspillé. Les sociétés de la Couronne servent au gouvernement depuis peu à dissimuler ses folles dépenses ou à autoriser des emprunts au nom du Canada à l'insu du Parlement. Le gouvernement semble s'imaginer que les sociétés de la Couronne ont des droits de reproduction. Il croit que chacune d'elles doit avoir le droit naturel de se reproduire sans discernement. Le gouvernement les considère comme des lapins. A peine a-t-elle vu le jour qu'une société de la Couronne peut emprunter au nom du Canada. Aujourd'hui, il n'y a aucune limite aux montants qu'elles peuvent emprunter, mais les moyens dont disposent les députés pour surveiller les activités de ces organismes sont extrêmement limités.

Par exemple, quelqu'un ici est-il au courant du budget de publicité de Petro-Canada? Quelqu'un ici sait-il combien de fonctionnaires dans les bureaux des ministres font subventionner leur hypothèque par Petro-Canada ou quelque autre organisme de la Couronne? Non, naturellement. Nous n'en savons rien. Nous ne faisons que leur accorder de l'argent à la requête du gouvernement. Nous n'avons aucun moyen de nous assurer que cet argent est dépensé pour le bien général. Elles font des lapins pour lesquels nous devons payer. La Chambre des communes n'a pas à élever des lapins qui finissent par grignoter l'économie du Canada.

Avec le bill C-96, le gouvernement se propose de limiter encore davantage le contrôle qu'exerce le Parlement. Entre autres choses, le bill permettrait au gouvernement d'éponger ses dettes quel qu'en soit le montant, par un simple poste figurant dans une loi de subsides. Il donne au gouvernement toute liberté de dépenser les recettes et revenus qui sont crédités à un poste d'une loi de subsides. Il permet au gouvernement d'utiliser une loi de subsides pour garantir des prêts. J'ai parlé de ce bill dont la Chambre n'est pas saisie pour l'instant parce qu'il réduit le pouvoir du Parlement de contrôler les dépenses au moment même où le gouvernement cherche à augmenter de 11 milliards de dollars son pouvoir d'emprunt pour cette année et la prochaine année fiscale.

Quatrièmement, le gouvernement prétend s'être lancé dans une croisade pour juguler l'inflation et remettre l'économie sur les rails. Parlez d'une croisade! Les ministres restent assis dans leurs bureaux climatisés en réclamant des milliards de dollars des contribuables pour ensuite enrôler dans leur croisade les secrétaires, les messagers et les cheminots à l'emploi du CN.

Si le gouvernement tenait sérieusement à lancer une croisade économique, il s'engagerait dans une guerre totale au lieu de se contenter d'une bataille limitée. Il reconnaîtrait, comme le font les milieux financiers internationaux, que le Programme énergétique national contribue davantage à faire disparaître les emplois et à détuire la confiance dans le Canada que les salaires des secrétaires dans la Fonction publique. Le gouvernement supprimerait immédiatement cette menace à nos emplois et à notre croissance économique. S'il était honnête, il rétablirait les stimulants fiscaux pour permettre aux particuliers de créer des emplois et faire régner la confiance. S'il était de bonne foi, il réduirait ses dépenses et ne demanderait pas 4 milliards de plus qu'il n'a besoin. La semaine dernière, le gouvernement a lancé ce qu'il appelle une croisade. Ce projet de loi prouve que ce n'est qu'un prétexte dans le but de faire souffrir tout le monde sauf le gouvernement libéral, qui prêche l'austérité à autrui mais cherche à emprunter des milliards de dollars, certains même à des fins non spécifiées.

• (1550)

Enfin, je voudrais dire quelques mots des restrictions. Ce gouvernement dont le déficit atteint 20 milliards de dollars est fier de la modération dont il fait preuve. Nous connaissons des exemples de gaspillage qui surgissent au grand jour, comme les $110,000 dépensés pour apprendre à Bruno Gerussi et à Madame Benoit à cuisiner en métrique. Nous sommes au courant des $500,000 consacrés à l'achat de porte-documents pour les fonctionnaires. Tandis que des Canadiens sont sans travail dans tout le pays, le gouvernement, qui ne fait rien pour remédier au chômage, dépense un demi-million de dollars pour

acheter des porte-documents qu'il donne gratuitement aux fonctionnaires canadiens.

Nous sommes au courant des 3.5 millions dépensés par le gouvernement en frais de taxi. Nous savons que le gouvernement a dépensé 10.4 millions de dollars à ce qu'il qualifie de façon très générale, «l'hospitalité». Il ne s'agit là que des plus grosses dépenses. Nous n'avons pas pu obtenir de détails sur les dépenses de moindre importance. Cependant, il a dépensé 10.5 millions de dollars en aliments, alcool et divertissements. Nous sommes au courant des $12,000 qui ont permis d'envoyer une secrétaire adjointe du cabinet sur la Côte d'Azur, pour y apprendre le français, tout en touchant son traitement annuel, qui se situe entre $60,000 et $70,000.

[*Français*]

Ce n'est pas si cher à Saint-Jean ou à Jonquière, et il est possible d'apprendre le français ici ou, si on veut visiter la France, de payer les frais soi-même.

[*Traduction*]

Combien de dépenses semblables nous dissimule-t-on? Certaines d'entre elles surgissent au grand jour, mais combien d'autres nous sont cachées? Combien de sociétés de la Couronne existent aujourd'hui qui ne seraient plus là si nous avions adopté des lois d'abrogation comme le gouvernement de notre parti l'a proposé lorsque nous étions au pouvoir? Combien d'argent gaspillons-nous parce que le Parlement n'exerce aucun contrôle sur les sociétés de la Couronne? Des centaines ou des milliers de dollars, des centaines de milliers de dollars, des millions ou des centaines de millions de dollars? Nous ne le savons pas et le gouvernement fait tout son possible pour s'assurer que les Canadiens ne savent pas combien il gaspille parce qu'il refuse de permettre au Parlement, aux représentants du peuple et aux Canadiens de découvrir et de supprimer le gaspillage, qui est devenu chose courante au sein du gouvernement.

Nous avons proposé de charger un comité spécial composé de représentants de tous les partis d'examiner les prévisions de dépenses et de supprimer le gaspillage ou les dépenses frivoles. Le gouvernement a rejeté cette proposition. Nous avons rédigé une mesure législative afin d'adopter des mesures d'abrogation de sorte qu'au lieu de continuer à être exploités et à dépenser indéfiniment, les organismes devenus inutiles pourraient être supprimés. Le gouvernement a rejeté catégoriquement cette idée. Nous avons rédigé une mesure législative concernant les sociétés de la Couronne. Le gouvernement l'a étouffée. Il refuse toute tentative visant à restreindre nos dépenses et pourtant, il se présente devant le Parlement pour exiger des milliards et des milliards de dollars à dépenser.

[*Français*]

Monsieur le président, une autre chose est cachée dans ce projet libéral. Il va causer une hausse des taux d'intérêt. Il va imposer encore un autre fardeau aux Canadiens aux prises avec des hypothèques et à ceux qui doivent emprunter pour que leurs fermes ou leurs entreprises continuent à fonctionner. Les taux d'intérêt sont déjà trop élevés en raison des politiques adoptées en toute connaissance de cause par le gouvernement libéral d'Ottawa. Sa politique énergétique a chassé du Canada des millions de dollars en investissements. Les changements fiscaux ont chassé encore d'autres investissements, on veut forcer l'exode des investissements. Il devait prendre les moyens pour les ramener au pays. Les libéraux se servent des taux d'intérêt élevés pour rapatrier les investissements qu'ils avaient chassés par leur politique. L'homme d'affaires paie des taux d'intérêt plus élevés à cause des politiques énergétique et fiscale des libéraux. Et c'est à cause de ces mêmes politiques que le fermier paie des taux d'intérêt élevés et ce sont ces deux politiques libérales qui obligent le détenteur d'une hypothèque à payer des intérêts élevés. Et maintenant, que veulent faire les libéraux? Ils veulent entreprendre quelque chose qui fera augmenter encore plus les taux d'intérêt. Ils veulent obtenir l'autorisation d'emprunter une autre somme de 11 milliards de dollars. Mais d'où viendra cet argent? Il viendra de ceux qui prêtent aux hommes d'affaires canadiens, aux fermiers canadiens et aux Canadiens qui veulent se bâtir une maison. Et la quantité de cet argent est limitée.

Le gouvernement va donc être obligé de faire concurrence avec les citoyens pour obtenir ces fonds, et cela aura pour effet de faire monter encore plus les taux d'intérêt. Durant l'année civile 1981, les emprunts d'Ottawa ont représenté 44 p. 100 du montant net des nouvelles valeurs émises au Canada. Lorsque le gouvernement d'Ottawa emprunte, il prend la place de citoyens canadiens qui se serviraient de cet argent pour créer des emplois, pour lancer des entreprises, pour garder leurs fermes ou pour bâtir une maison. A cause de cette mesure que propose le gouvernement, les citoyens auront plus de difficultés à obtenir des taux d'intérêt raisonnables, et cela n'est qu'une partie du prix que les Canadiens doivent payer pour ce gouvernement libéral et sa dette incroyable. En 14 ans seulement, le gouvernement libéral a augmenté ses dépenses de 630 p. 100. Existe-t-il un particulier au Canada qui ait réussi à en faire autant? Chaque citoyen a une part dans la dette du gouvernement; cette dette représente au total $14,300 par contribuable. Cela s'ajoute aux dettes de chaque individu. C'est le prix additionnel que chaque contribuable doit payer pour le gaspillage dont les libéraux sont coupables. Cette année, le coût de l'intérêt sur la dette publique sera de $700 pour chaque bébé, chaque enfant, chaque femme et chaque homme au Canada. Et que font les libéraux devant cette situation inacceptable? Ils veulent emprunter encore plus!

[*Traduction*]

Il ne s'agit pas simplement d'un projet de loi concernant un pouvoir d'emprunt. Deux questions plus importantes sont en cause. Il faut se demander si le gouvernement administrera sagement les fonds que les contribuables canadiens ont gagnés à la sueur de leur front. En deuxième lieu, le gouvernement actuel, qui a récemment lancé une croisade . . .

M. Blenkarn: Quelle croisade?

M. Clark: . . . sera-t-il assez honnête pour reconnaître que ses mauvaises habitudes sont en grande partie responsable de la catastrophe économique, et aura-t-il le courage de s'amender? Trop souvent dans le passé, quand il était aux prises avec de graves problèmes nationaux, le gouvernement feignait d'ignorer la cause des problèmes et s'efforçait de trouver un bouc émissaire auquel il s'attaquait ensuite. Telle est l'attitude adoptée au sujet de la constitution, du Programme énergétique et du régime d'assurance-maladie. Je crains que le gouvernement ne feigne d'ignorer les véritables problèmes dont souffre l'économie canadienne et ne cherche quelqu'un à blâmer.

Le nouveau budget n'a pas été rédigé par le ministre des Finances. Il a été écrit par Martin Goldfarb, organisateur des sondages d'opinion du parti libéral, qui a dit au gouvernement

que les fonctionnaires étaient impopulaires et qu'il ne risquait aucun danger en restreignant leurs salaires. Un gouvernement honnête ne se contenterait pas seulement de ce qui lui dit son enquêteur, mais il agirait dans l'intérêt bien compris des Canadiens. Il reconnaîtrait que notre plus grand problème, c'est une question de confiance. Personne, absolument personne ne fait confiance au gouvernement. On peut se demander si le gouvernement réussira jamais à retrouver cette confiance. Il n'y parviendra que lorsqu'il se rendra compte qu'une reprise économique exige plus qu'une restriction des salaires. Pour ce faire, le gouvernement doit renoncer à intervenir au moyen du Programme énergétique, il doit écarter de sa politique fiscale le principe selon lequel l'État est plus important que le citoyen et s'attaquer sérieusement au gaspillage au sein du gouvernement.

Ce bill explique la méfiance qui règne au Canada. C'est la manifestation d'une politique de deux poids deux mesures. Le salaire des secrétaires ne pourra pas augmenter de plus de 6. p. 100, mais la dette nette du gouvernement grimpera de 12 p. 100 au moins. Si l'on tient compte de tous les pouvoirs d'emprunts demandés cette année, M. l'Orateur, on constate une hausse annuelle de plus de 18 p. 100, alors que les secrétaires n'auront pas droit à plus de 6 p. 100.

• (1600)

Nous ne pouvons admettre qu'il y ait deux poids deux mesures. Nous ne pouvons approuver cette demande d'un nouveau pouvoir d'emprunt. C'est pourquoi je propose ici un amendement et donne les grandes lignes d'autres propositions d'amendement qui suivront. Je tiens à proposer maintenant, avec l'appui du député de Joliette (M. LaSalle):

Qu'on modifie la motion en retranchant tous les mots suivant le mot «Que» et en les remplaçant par ce qui suit:

«la Chambre s'oppose en principe à l'octroi d'un pouvoir d'emprunt supérieur au montant nécessaire au gouvernement pour satisfaire à ses besoins jusqu'à la fin de la présente année financière et que la Chambre refuse donc d'approuver en deuxième lecture le bill C-125, loi autorisant un pouvoir d'emprunt supplémentaire».

Si j'ai présenté cette proposition d'amendement, c'est parce que le ministre a reconnu à la Chambre qu'il utiliserait au cours de la prochaine année financière des parties du pouvoir d'emprunt qu'il demande aujourd'hui. Voilà pourquoi je l'ai présentée, et aussi parce que le gouvernement n'a aucune bonne raison, à nos yeux, de demander ce pouvoir d'emprunt.

Nous avons l'intention, lorsque le bill nous reviendra, de présenter deux autres propositions d'amendement importantes, ainsi que plusieurs autres changements importants. J'exhorte le gouvernement—que dis-je—j'implore le gouvernement de reconnaître qu'il n'aura pas moralement le droit de venir nous demander des milliards de dollars de l'argent des contribuables à dépenser tant qu'il n'aura pas démontré qu'il tient à faire preuve de modération et à pratiquer ce qu'il prêche.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Tant que le gouvernement ne nous présentera pas un autre bill qui soit conforme au Règlement de la Chambre et qui tienne compte de cette réalité, nous ne pourrons pas lui accorder l'argent qu'il demande et qu'il dépense comme un marin en goquette. Quand le projet de loi reviendra, nous proposerons d'autres changements majeurs, à moins que les propositions du gouvernement ne soient foncièrement modifiées. Entre autres choses, nous demanderons de ramener à 5 millions de dollars la somme que le gouvernement est autorisé à emprunter. Nous ferons passer de 11 à 5 milliards le pouvoir d'emprunt. Le gouvernement a admis qu'il n'est pas en mesure de prévoir ses besoins financiers. Il a présenté une mesure législative destinée à limiter encore plus la surveillance que le Parlement peut exercer sur les dépenses gouvernementales. Il a refusé de chercher à réduire le gaspillage. Il n'a pas droit à notre confiance pour ce qui est de dépenser les deniers publics.

Bien entendu, les services gouvernementaux doivent être maintenus. Notre initiative ne présentera aucun inconvénient sur ce plan. Plutôt, elle permettra de surveiller le gouvernement de plus près. Ce dernier devra s'adresser au Parlement, s'il veut contracter de nouveaux emprunts. Il lui faudra alors justifier ces nouveaux emprunts. Car nous refusons de laisser le gouvernement engouffrer les deniers publics par milliards pour combler le déficit dont il est responsable.

Nous comptons proposer un second amendement important à moins que le gouvernement ne présente un projet de loi faisant suite à celui-ci, tendant à limiter le montant global que peuvent emprunter les sociétés de la Couronne. Cet amendement fixerait aussi des limites aux garanties de prêt accordées par le gouvernement à des sociétés comme Canadair—que je cite uniquement à titre d'exemple—aux emprunts intéressant des organismes tels que la Commission d'expansion des entreprises, ainsi qu'aux opérations de renflouement financier de sociétés comme Massey-Ferguson ou Chrysler qui négocient avec le gouvernement. Puisque ce dernier ouvre de nouvelles voies aux dépenses sans contrôle, nous devons trouver de nouveaux moyens de contrôler les dépenses que font le gouvernement et ses divers organismes.

La raison d'être du Parlement, c'est le droit de contrôler les dépenses. C'est pourquoi nous sommes ici. C'est la raison pour laquelle le Parlement a été créé. Cela suppose aussi le droit de contrôler les emprunts. C'est non seulement un droit, mais une des obligations de la Chambre des communes.

Si le gouvernement s'intéressait véritablement aux restrictions, il aurait pu présenter un projet de loi sur les sociétés de la Couronne. Il y en avait un de prêt. Il aurait pu présenter une loi temporaire, puisqu'il y en avait une de prête. Il aurait pu poursuivre le programme de privatisation, déjà en vigueur. Pourquoi n'a-t-il pas proposé de créer un comité spécial chargé de faire enquête sur le gaspillage dans les dépenses, en vue de l'éliminer? Il aurait pu tâcher d'éliminer le gaspillage qui ne lui est pas inconnu. Mais non. Au lieu de cela, il préfère revenir quémander des crédits supplémentaires. De ce côté-ci de la Chambre, en députés responsables que nous sommes, nous n'accorderons pas de nouveaux crédits au gouvernement.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur adjoint: Le très honorable chef de l'opposition (M. Clark) a proposé un amendement à l'étape de la deuxième lecture. La présidence va le prendre en délibéré. Elle ne se prononcera pas sur l'amendement pour le moment.

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'avoir l'occasion de parler de ce sujet. Il est tout à fait évident que la Chambre ne devrait pas être saisie du bill C-125 à l'heure actuelle. Comme l'a signalé le député qui m'a précédé, le gouvernement n'a pas besoin de ces 11 milliards de dollars maintenant. Même le ministre d'État (Finances) (M.

Bussières) a dit qu'environ 4 milliards de cette somme pourraient bien être reportés à mai, juin ou juillet 1983.

Je suis heureux de dénoncer la façon dont le gouvernement dépense et, par conséquent, la façon dont il emprunte. Dans le bill C-125, on demande au Parlement d'approuver des emprunts supplémentaires de 11 milliards de dollars en 1982-1983 et peut-être même l'année suivante. Le gouvernement a créé une énorme dette pour le Parlement et le pays. Déjà, on s'attend qu'elle dépasse 19.6 milliards cette année. Dans les comptes publics de l'an dernier, on prévoyait que la dette nationale atteindrait la somme fabuleuse de 136.5 milliards de dollars. Autrement dit, plus de $2 de chaque tranche de $10 perçus sont consacrés au service de la dette.

Les députés de la Chambre des communes s'inspirent de deux doctrines très différentes. Je dis deux parce que la pensée économique des libéraux et des conservateurs est identique. Le chef de l'opposition (M. Clark) a déclaré que le gouvernement devrait éviter de dilapider le Trésor public. Il est certain que le gouvernement devrait cesser de se livrer à des gaspillages. Mais il incombe également à l'opposition d'indiquer dans quels domaines il faudrait réduire les dépenses. Le chef de l'opposition a dit que les hausses de salaires des secrétaires seraient limitées à 6 p. 100, mais que les dépenses publiques augmenteraient de 12 p. 100; il lui appartient donc de spécifier dans quels domaines il faudrait réduire les dépenses. Il a affirmé que l'on devrait économiser des milliards de dollars. Je serais très curieux de savoir dans quels domaines les conservateurs envisagent de comprimer les dépenses. Pour ma part, j'ai l'intention d'indiquer aujourd'hui dans quels secteurs le NPD propose des réductions de dépenses.

J'ai prêté une oreille attentive aux propos du chef de l'opposition. Je ne peux m'empêcher de penser à la déclaration qu'il a faite au *Toronto Star* le 5 mai en ces termes: «Nous avons cherché d'autres solutions que celles qui ont été proposées par le gouvernement, mais nous n'avons rien trouvé ... Pour le moment, je crois que nous n'avons pas de meilleure solution.» Si je me fie à ce qu'il a dit pendant les 40 dernières minutes, il me semble évident que le chef de l'opposition n'a toujours pas de meilleure solution à proposer.

M. Clark: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Si le député entend déformer mes propos, je préférerais qu'il le fasse sans se tromper de source. Le 5 mai, j'ai fait une déclaration au journal *La Presse* et non pas au *Toronto Star*, comme l'a prétendu le député.

M. Fulton: Voilà une remarque très intelligente et un renseignement très utile. La citation provenait du *Toronto Star*. Cela ne m'étonne pas, puisque je viens de Colombie-Britannique. Les créditistes ont bien accueilli des libéraux dans leurs rangs après y avoir reçu des conservateurs. Cela ne veut pas dire que les conservateurs ne sont pas plus réactionnaires, mais plutôt que les deux partis représentent en général les mêmes intérêts, à savoir ceux des grosses compagnies. Comme de nombreux Canadiens s'en rendent compte, le NPD envisage assez différemment les questions économiques et sociales. J'en parlerai dans un instant.

Toutefois, il convient d'analyser avec soin comment les conservateurs expliquent le déficit. Il est un peu trop facile d'accuser M^me^ Benoit et M. Bruno Gerussi, comme l'a fait à nouveau le chef de l'opposition aujourd'hui, d'avoir gaspillé $110,000 en leçons de cuisine données dans le système métrique. Personne évidemment ne justifie des dépenses aussi folles. Mais quand un parti invoque chaque jour de tels arguments à la Chambre des communes, il fatigue la plupart des Canadiens et n'apporte rien de constructif.

• (1610)

Il est bon de mettre un terme à ce genre de dépenses inutiles et injustifiées; toutefois, les conservateurs ont tort et n'ont pas le droit de demander des réductions de dépenses sans jamais indiquer dans quels secteurs il faudrait procéder à des réductions. Puisqu'ils ont déclaré que le débat serait long, je leur donne l'occasion d'indiquer dans quelles enveloppes précises ils proposent d'effectuer des réductions; sinon, ils feraient mieux de s'asseoir et de se taire.

Le budget de développement économique pour 1982-1983 s'élève à 7.5 millions de dollars. Je voudrais savoir quels articles de dépenses ils proposent de réduire. L'enveloppe de l'énergie comprend un budget de 3.3 milliards de dollars; celle des affaires sociales, 30.15 milliards de dollars; celle de la justice et des questions juridiques, 1.5 milliard de dollars; celle des services fournis au gouvernement 3.4 milliards de dollars; celle du Parlement, 156 millions de dollars; celle de la défense, sept milliards de dollars; celle des affaires extérieures, 2.16 milliards de dollars ...

Une voix: Nous y voilà!

M. Fulton: ... celle des arrangements fiscaux, 4.9 milliards de dollars. Les conservateurs veulent supprimer le budget des affaires extérieures. Nous aimerions savoir quelle est l'importance des réductions qu'ils proposent et quels sont les articles de dépenses touchés. Le budget de l'enveloppe des réserves centrales est de 800 millions de dollars. La dette publique s'élève à 59.5 milliards de dollars. On estime qu'en 1982-1983, le service de la dette publique se situera aux alentours de 16.7 milliards de dollars. Les autorités fédérales devront débourser au total 76.3 milliards de dollars. Je voudrais que ces chiffres soient consignés au compte rendu pour que, dans les jours qui viennent, les journalistes et les députés conservateurs puissent s'y reporter et nous dire exactement dans quels secteurs ils proposent de réduire les dépenses.

Le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) a peut-être résumé la pensée du parti conservateur dans l'entrevue qu'il a accordée au magazine *Maclean's* le 12 juillet courant. Il a dit du gouvernement libéral qu'il «vogue à la dérive; il n'a aucune solution à nos problèmes.» Cependant, il a ajouté: «Si je vous disais ce que je ferais dans un cas pareil, nous ne serions jamais élus.» Je pense qu'il est temps que les Canadiens sachent exactement dans quels secteurs les conservateurs envisagent d'effectuer des réductions. Nous savons que le gouvernement échappe à tout contrôle et fait preuve d'une prodigalité extrême, et nous indiquerons les secteurs où des réductions de dépenses s'imposent, mais nous aimerions savoir ce que les conservateurs ont derrière la tête quand ils parlent de réduire les dépenses gouvernementales.

Une voix: Grâce à qui le gouvernement est-il en place?

M. Fulton: Les conservateurs veulent savoir grâce à qui le gouvernement est en place. En tout cas, c'est grâce aux Canadiens que les députés d'en face occupent cette place au Parlement, car ils ont pu voir ce qu'ils valaient.

La déclaration du député de Saint-Jean-Ouest dont j'ai parlé il y a quelques instants est à l'origine de la terreur qui

étreint la plupart des électeurs canadiens. Un électeur sur quatre appuie la politique du NPD à l'échelle fédérale, et trois sur quatre hésitent entre les politiques identiques mais tout aussi malhonnête de la coalition libérale-conservatrice.

Le député de Saint-Jean-Ouest a également déclaré ceci, lors de l'émission «The Watson Report»: «Nos dirigeants doivent se montrer un peu moins honnêtes. Nous sommes trop francs, nous ne sommes pas assez retors. C'est ce que je nous reproche.» Le député de Saint-Jean-Ouest est l'un des principaux porte-parole du parti conservateur. En matière de manque de franchise et d'esprit retors, il parle en connaissance de cause. Je trouve dommage que les organes d'information dans tout le pays insistent tellement pour savoir lequel de ces deux partis, tout aussi dépassés l'un que l'autre, vient en tête. Ils ne donnent absolument pas à l'électorat canadien, et c'est regrettable, une vue objective de la politique et des solutions économiques de rechange que propose mon parti à la Chambre.

Je voudrais parler en premier lieu des problèmes fondamentaux de l'économie canadienne et analyser brièvement la théorie libérale-conservatrice par rapport à celle qu'adopterait un gouvernement néo-démocrate. Depuis 1867, l'équipe libérale-conservatrice a laissé les capitalistes étrangers libres d'exploiter nos ressources et d'implanter des succursales au Canada. Ces capitaux étrangers ont largement contribué au développement de notre pays, mais ces dernières années, il sont repartis vers leur pays d'origine ou du moins ils sont sortis du Canada. Des dizaines de milliards de dollars générés par la main-d'œuvre et les ressources canadiennes—et, dans bien des cas, par des capitaux canadiens, ont quitté le pays. Bien sûr, les États-Unis ont profité énormément du Canada en y installant des succursales et en s'y approvisionnant en ressources naturelles.

Avec l'appui des conservateurs, ces véritables caméléons, le gouvernement libéral prétend qu'il est impossible de stimuler l'économie, de créer des emplois et de construire suffisamment de maisons. L'équipe libérale-conservatrice lève le nez sur la production de biens et services sous prétexte que ce n'est pas bon pour la grosse entreprise. Le ministre des Finances (M. MacEachen) ne démord pas de sa politique à l'égard des taux d'intérêt si bien que la majorité des Canadiens vont voir leur revenu diminuer et les périodes de récession se succéder les unes aux autres, après seulement quelques mois de relance économique.

Selon le dernier budget, le taux de chômage devrait s'accroître vers la fin de l'année et davantage encore l'année prochaine. Par conséquent, pourquoi faut-il encore 11 milliards au gouvernement, d'autant plus que le ministre d'État aux Finances a déjà déclaré qu'il n'avait pas besoin de cet argent maintenant et qu'il ne lui faudrait sans doute pas avant novembre, le moment où les gens vont commencer à encaisser leurs obligations d'épargne du Canada?

Comme le déficit a doublé de novembre à juillet—ce qui représente un bond effarant de 10 milliards, cela répond en partie à notre question. Ces derniers mois, l'économie, qu'on peut comparer à une valise sans fond, a canalisé des milliards vers les maisons mères des multinationales qui ont besoin de cet argent pour payer leurs dettes et régler leurs problèmes de liquidité dans le monde entier. Comme chez nous, le secteur minier et forestier a dû ralentir sa production, des centaines de milliers de travailleurs se retrouvent directement ou indirectement sans emploi. Au lieu de se serrer la ceinture et d'en profiter pour consolider l'économie de façon à donner aux Canadiens des emplois durables, ces deux partis, les libéraux et les conservateurs, préfèrent employer des centaines de millions pour renflouer des secteurs qui, selon moi, ne sont déjà plus dans la course.

Combien de députés savent que les sociétés hydro-électriques du Canada sont à l'heure actuelle les plus gros emprunteurs sur le marché mondial des obligations? Combien d'entre eux sont au courant des énormes progrès techniques qui ont été réalisés dans le domaine des énergies de remplacement? Encore cette semaine, on a accordé un brevet pour une turbine hydraulique à accès vertical, qui permet d'exploiter l'énergie des rivières et des marées même lorsque les chutes sont de faible teneur. Cette technologie élimine la nécessité de construire des barrages, n'a que des répercussions mineures sur l'environnement, n'entrave pas la migration des poissons, ne cause pas d'inondations, ne change pas le niveau hydrostatique naturel et ne modifie pas des secteurs importants de l'habitat marin.

Certains députés, en particulier les conservateurs, se demandent pourquoi je prends la parole au sujet du projet de loi sur le pouvoir d'emprunt. Je soulève la question de l'énergie et donne un exemple de ce genre pour une bonne et simple raison: c'est là le genre de technologie que nous devons promouvoir et financer, non seulement pour éviter les répercussions écologiques et économiques des forages dans l'Arctique et au large des côtes, mais également pour éviter la pénurie imminente d'hydrocarbures liquides et la hausse des coûts d'utilisation du charbon et des sables bitumineux.

Pouvons-nous facilement oublier qu'il y a seulement dix ans, le ministre libéral de l'Énergie nous disait, ainsi qu'à tous les Canadiens, que nos réserves de pétrole pouvaient durer des centaines d'années? Or, cette coalition de fumistes nous fait maintenant importer du pétrole au coût de plusieurs milliards de dollars par année. Joe Greene a délibérément trompé les Canadiens afin de pouvoir continuer à vendre notre pétrole à l'étranger et de contenter ainsi quelques grosses entreprises, et il a été appuyé en cela par les conservateurs à la Chambre. Or, maintenant, cette même coalition entend liquider notre gaz naturel avec des contrats de 20 ans. Elle se propose d'exporter cette année 31 billions de pieds cubes, soit 20 fois ce que le Canada consommera, ce qui nous forcera à utiliser des moyens plus coûteux à l'avenir. Elle entend vendre le gaz en utilisant notamment un gazoduc reliant le centre de l'Alberta au marché américain. Cette mesure, bien entendu, a été appuyée par les conservateurs qui ont déclaré que la construction du pipeline de l'Alaska serait menée à bien et que le Canada en tirerait de nombreux avantages extraordinaires. Les Canadiens devront juger sous peu le type d'ententes que les libéraux et les conservateurs peuvent conclure pour plaire à leurs amis du secteur pétrolier.

Deuxièmement, notre gaz naturel doit être acheminé par pétrolier depuis l'Arctique jusqu'en Europe en empruntant divers itinéraires dont celui du projet pilote de l'Arctique. Il est même maintenant question que du gaz soit exporté de Prince-Rupert en Orient. Au lieu d'emprunter pour vendre notre patrimoine, nous ferions beaucoup mieux d'adopter une politique d'emprunt qui soit conçue en vue de la réalisation d'objectifs nationaux et qui vise l'élaboration de projets rentables, qui

ne nuisent pas à l'environnement mais permettent de créer des emplois.

Enfin, ce que les Canadiens veulent, c'est un gouvernement honnête qui leur montrera la voie à suivre et ne bradera pas les ressources pétrolières, gazières ou autres pour gagner rapidement de l'argent. Ces marchés ne font qu'illustrer l'étroitesse d'esprit de certains politiciens qui tentent toujours de gagner rapidement de l'argent pour essayer de soutenir l'économie. Par ses vils marchandages, la coalition libérale-conservatrice a tellement déçu les attentes des Canadiens que seules les personnes reconnues coupables d'assaut sexuel et de meurtre sont aujourd'hui plus impopulaires que les politiciens. Bien entendu, les conservateurs se plaignent que le gouvernement gaspille, et gaspillage il y a. J'ai passé presque toute la semaine dernière à essayer de convaincre les libéraux de rendre publics des documents sur les voyages aériens des hauts fonctionnaires, à partir d'Ottawa. Cinquante-huit d'entre eux s'embarquent chaque jour pour des destinations étrangères, et l'on ne parle pas des fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures et de la Défense nationale et des attachés commerciaux. Il y a sûrement du gaspillage.

Le chef de l'opposition a signalé certains abus. Mais c'est une vraie honte que des bureaucrates partent en vacances aux frais des contribuables et que les déplacements du conjoint soient payés, sans compter qu'aucune information n'a été rendue publique par les ministres responsables.

Mais ce débat sur l'emprunt de 11 milliards devrait-il porter uniquement sur le gaspillage? Certainement pas, parce que ces mêmes députés conservateurs qui hurlent leur désapprobation n'ont même pas levé le petit doigt il y a deux ans, lorsqu'ils étaient au pouvoir, pour redresser la situation. Ils n'ont absolument rien fait.

Et les libéraux? Monsieur l'Orateur, demanderiez-vous à un incendiaire d'enquêter sur un incendie d'origine naturelle? J'ai proposé aujourd'hui en vertu de l'article 43 du Règlement qu'il soit permis aux députés de l'opposition d'examiner certaines dépenses du gouvernement et, comme toujours, les libéraux ont refusé.

• (1620)

Nos réserves de pétrole s'épuisent. Pour la douzième année consécutive la production a diminué en Alberta. Même nos réserves forestières diminuent. En Colombie-Britannique, des responsables tant du secteur public que du secteur privé prévoient que d'ici 30 ans nous serons aux prises avec une grave pénurie de bois. Au rythme actuel, il faudra à la Colombie-Britannique 160 ans pour reboiser les superficies qui en auraient besoin.

Pour ce qui est du charbon, toujours en Colombie-Britannique, même si nous avons les moyens de construire l'empileur-récupérateur, c'est au Japon qu'il sera construit. Et les charbonniers qui pourraient être construits à Burrard, le seront plutôt en Corée et en Belgique. Quant aux méthaniers, ils viendront du Japon et de Corée.

Faut-il s'étonner que nous n'ayons pas d'industrie secondaire puisque, les prix du pétrole étant trop faibles, nous devons exporter des centaines de milliers d'emplois? Sciemment ou non, le gouvernement est en train de mener à la faillite la présente génération et les suivantes avec une politique à long terme qui encourage l'exportation, trop souvent sous forme brute, de notre énergie, de nos minerais et de nos produits forestiers, sans établir en contre-partie une politique d'emploi pour tous les Canadiens.

Nous avons grand besoin d'une stratégie industrielle pour canaliser nos capitaux et nos ressources humaines vers la technologie avancée, la fabrication et l'emploi rationnel. Pas un pays, pas une région, pas une famille ne pourra survivre à la catastrophe économique engendrée par une dette sans mesure et une infrastructure industrielle chancelante.

Au chapitre des produits fabriqués, notre déficit commercial a atteint 21 milliards. Ce montant représente plus de 1,000 dollars par habitant de produits achetés à l'étranger. Cela signifie aussi la perte de centaines de milliers d'emplois.

Pourquoi nos entreprises n'essaient-elles pas de fabriquer les différents produits que nous importons? En partie à cause de la façon dont les 11 milliards réclamés dans ce projet seront dépensés. Il y a un mois à peine, le gouvernement, en présentant le bill C-111, avait demandé à la Chambre l'autorisation d'emprunter 6.6 milliards. Pour autant que je sache l'argent n'a pas encore été dépensé.

Depuis le désastreux budget de novembre, en l'espace de sept mois, le déficit est passé de 10.5 à 19.6 milliards. Et au cours de la même période, les recettes ont diminué de plus de 6.4 milliards passant de 69.9 à 58.5 milliards. En même temps, les dépenses ont augmenté de 2.7 milliards de dollars passant de 75.4 milliards à 78.1 milliards.

Pour expliquer la situation en quelques mots, c'est parce que tant de Canadiens sont sans travail et comme tant de petites et de grosses entreprises font faillite, les recettes fiscales ne sont pas aussi élevées que prévues. L'impôt sur le revenu personnel versé cette année sera inférieur d'environ 600 millions de dollars au montant prévu en novembre. Ce chiffre pourrait changer énormément puisque de plus en plus de Canadiens adopteront peut-être un système d'échange de biens et de services pour se maintenir financièrement à flot. Ce phénomène s'accentuera sans doute étant donné que la suppression de l'indexation fera monter de 160 millions de dollars en 1982-1983 le montant de l'impôt sur le revenu personnel de ceux qui travailleront encore.

Pendant la même période de sept mois, les prévisions à l'égard des recettes produites par l'impôt sur les sociétés ont baissé de 2.75 milliards de dollars. Les recettes produites par la taxe de vente fédérale ont baissé de 820 millions de dollars à cause du ralentissement marqué de l'économie. Même ceux qui ne connaissent pas grand-chose en économie doivent certainement se rendre compte de l'intention des libéraux et à plus forte raison de celle des conservateurs.

Un article de Peter Cook qui a été publié le 17 avril dernier dans le *Globe and Mail* explique que la récession actuelle présente plusieurs aspects exceptionnels et que si l'on examine la cause plutôt que les conséquences de la tendance à la baisse, on constate que, plus que jamais auparavant, c'est le gouvernement lui-même qui a délibérément entraîné et favorisé la récession.

Les particuliers assument une part de plus en plus grande des impôts fédéraux. En 1952, les simples contribuables versaient 23 p. 100 des impôts fédéraux; 30 ans plus tard, ils en paient 47 p. 100. Les impôts des sociétés représentaient 21 p. 100 des impôts fédéraux en 1952 et ce chiffre est tombé à 13.7

p. 100 cette année. C'est presque le contraire de ce qui s'est produit pour les simples contribuables.

Si cette tendance se maintient, les libéraux et les conservateurs feront assumer aux simples contribuables canadiens le plein fardeau des impôts avant la fin du siècle et les sociétés ne paieront plus rien. Si les libéraux et les conservateurs conservent toujours la même attitude malgré la façon flagrante dont les sociétés font sortir leurs bénéfices et leurs dividendes du pays, il y aura une révolution fiscale au Canada.

Les travailleurs de l'industrie forestière, par exemple, devraient-ils payer 30 p. 100 d'impôt sur leur revenu ou davantage tandis que MacMillan Blodel, Crown Zellerbach ou d'autres sociétés se servent des bénéfices qu'elles réalisent en récoltant et en vendant le produit du travail des Canadiens pour construire des usines de pâte de papier ou des scieries au Brésil ou en Indonésie sans verser une partie de ces bénéfices en impôts? Il est à la fois mal et insultant de licencier des dizaines de milliers de travailleurs et, après des années d'exploitation sauvage, d'aller investir ces capitaux constitués par nos richesses forestières dans l'industrie d'autres pays.

Dans son effort pour aggraver la récession, le gouvernement libéral, avec l'appui des conservateurs, a désormais besoin de 1.1 milliard de dollars supplémentaires pour le service de la dette à cause des taux d'intérêt actuels. Le ministre des Finances a bien fait comprendre qu'il était en faveur des taux d'intérêt en émettant des obligations d'épargne à 19.5 p. 100. Un gouvernement digne de ce nom aurait dû donner l'exemple en matière de politique d'austérité, en émettant des actions à faible taux d'intérêt dans le cadre d'un programme destiné à reconstruire notre pays. La plupart des Canadiens sont soucieux et désireux de s'atteler à la tâche et de consentir un énorme effort. Mais pour cela, il faut commencer par enrayer la récession provoquée par les libéraux et les conservateurs grâce aux programmes politiques néo-démocrates destinés à mettre en place une stratégie industrielle à long terme.

M. Blenkarn: Parlez-nous-en un peu. Faut-il emprunter davantage?

M. Fulton: Le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) se plaint toujours de tout, mais je ne le vois pas très souvent dire à la Chambre ou à nos concitoyens exactement ce qu'il ferait.

M. Blenkarn: Il faut dire que vous n'êtes pas là très souvent.

M. Fulton: Il sait mieux parler qu'agir.

Si le montant cumulatif de la dette nationale pour chaque homme, femme et enfant dépasse $6,000, ce qui correspond à plus de $14,000 pour chaque travailleur, c'est parce que le gouvernement s'est servi de l'argent qu'il a emprunté pour renflouer les entreprises insolvables, pour subventionner les sociétés pétrolières et d'autres secteurs d'activité économique. Ces prétendus investissements n'ont rien rapporté à nos concitoyens, pas même des emplois.

La gabegie du gouvernement doit s'arrêter. Il faut remettre en cause le renflouement des secteurs en perpétuelle difficulté comme l'industrie nucléaire. Il faut cesser les emprunts des sociétés de la Couronne pour tout projet douteux comme la plupart des barrages. L'argent que nous empruntons, il faut autant que possible s'en servir pour créer des emplois et voir à la stabilité de la collectivité.

Il y a trente ans, le financement de la dette nationale nous coûtait 9.7 p. 100 de nos recettes, aujourd'hui il en coûte plus de 25 p. 100. Tous les députés de l'opposition s'élèvent contre cet emprunt de 11 milliards de dollars, parce qu'ils savent que le public est contre tout gaspillage et contre toute dette supplémentaire, d'autant plus que nous n'aurons peut-être pas besoin de cet argent avant l'année prochaine. Si l'on a besoin de l'argent plus tard dans l'année, il faudrait rappeler le Parlement, au cas où il ne siégerait pas. Il est ridicule d'essayer de faire adopter ce projet de loi maintenant simplement parce que le gouvernement s'imagine que l'opposition se tiendra coite, tandis qu'il essaie de nous subtiliser 11 autres milliards de dollars dont il n'a pas besoin.

Jamais n'avons-nous eu un si grand nombre de Canadiens en chômage, ou d'exploitations agricoles et d'entreprises menacées de faillite. Les conservateurs espèrent exploiter le mécontentement, mais ils n'ont pas le courage de dire quelles pensions ils réduiraient, quels versements d'assurance-chômage ils diminueraient, quels programmes d'assurance-maladie ils supprimeraient, ou encore quels programmes pour la petite entreprise ils feraient disparaître.

La théorie des néo-démocrates diffère du gaspillage aveugle des libéraux et de la révoltante malhonnêteté des conservateurs. Qu'on me permette de rappeler les propos du chef de l'opposition officielle:

M. Blenkarn: Parlez-nous de vos propres politiques.

M. Fulton: Voici ce qu'a dit le chef du parti du député, monsieur l'Orateur: «Nous avons cherché une solution autre que celle du gouvernement, mais nous n'en avons pas trouvé . . . pour le moment, je n'en ai pas de meilleure à proposer. C'était le 5 mai dernier.

Une voix: C'est exact.

M. Fulton: Un député dit: «C'est exact.» Au cours de cette seule session, les conservateurs ont voté 34 fois en faveur de la politique économique des libéraux. Ils n'aiment pas l'avouer, mais ils sont très peu différents des libéraux.

Le NPD offre une solution valable. Nous réduirons les taux d'intérêt, car ce sont les taux d'intérêt élevés qui ont provoqué la récession. Ils sont très avantageux pour les Canadiens bien nantis qui récupèrent des exploitations agricoles, des petites entreprises, des maisons, des biens immobiliers à vil prix. Ils vont en tirer d'énormes profits en se constituant en monopoles ou en revendant ces biens aux mêmes travailleurs et particuliers qui en étaient propriétaires.

En stimulant l'économie et en assurant le plein emploi, le NPD engendrera des recettes fiscales supplémentaires de 3.6 milliards. Un dégrèvement d'impôt aux salariés petits et moyens grâce à un crédit d'impôt remboursable créerait 50,000 emplois. En négociant la remise à plus tard de la hausse du prix de l'énergie prévue pour le 1er septembre, les consommateurs pourraient dépenser une somme de 450 millions.

• (1630)

Nous investirions 2 milliards de dollars dans la création d'une société, «Entreprises Canada», dont le but consisterait à aider les entreprises canadiennes à se moderniser et à s'adapter aux technologies des années 80. La population active du Canada est une des plus compétentes et des plus instruites du monde. Les capitaux privés sont restés presque exclusivement dans le secteur extractif à cause des subventions, et des programmes du gouvernement, et à cause des bénéfices.

D'après nous, lorsque nous aurons un gouvernement honnête, les centaines de milliards de dollars que les Canadiens

possèdent sous forme d'économies et de biens serviront automatiquement à créer un pays neuf et dynamique. Le Programme énergétique national n'a pas porté ses fruits parce que les libéraux ont changé les règles du jeu rétroactivement. Les Canadiens veulent bel et bien avoir la haute main sur le développement du Canada mais ils le feront sous la direction d'un gouvernement honnête.

Nous, les néo-démocrates, nous remanierons le système bancaire et le régime fiscal ainsi que l'épargne pour établir de petites industries de pointe de Saint-Jean (Terre-Neuve) à Queen Charlotte. Les Canadiens veulent que les petites localités survivent; ils veulent que leurs enfants puissent trouver de bons emplois, sûrs et intéressants, à Montréal, à Vancouver, à Gimli, à Terrace et à Whitehorse. Tout ce qui manque, c'est la diffusion de documents politiques contenant des renseignements concrets, rédigés dans un langage compréhensible.

Je suis originaire d'une petite localité qui compte une centaine d'habitants seulement, monsieur l'Orateur. Les gens de ma localité et la majorité des habitants du nord-ouest de la Colombie-Britannique ne votent plus libéral ni conservateur. Ils savent que la coalition des partisans des grosses sociétés ont laissé tomber le pays. Grâce à des tours de passe-passe et à une supercherie habile—tellement habile que bien des députés libéraux et conservateurs croient qu'ils défendent les intérêts du pays—la main invisible d'Adam Smith étrangle les petites entreprises, forçant les personnes âgées à manger des aliments pour chiens, et obligeant la classe laborieuse à s'endetter, pendant que les grosses entreprises récoltent les bénéfices.

Nous injecterions 500 millions de dollars dans la construction de logements sociaux et de logements convenables, en créant du même coup 110,000 emplois. Nous investirions 260 millions de dollars dans des programmes de reboisement et d'amélioration de la pêche que les gouvernements libéraux et conservateurs et que les gouvernements libéraux-conservateurs que l'on appelle créditistes en Colombie-Britannique, ont négligés. Nous consacrerions 5.4 milliards de dollars à la création d'emplois. Nous engagerions des dépenses et nous contracterions des emprunts, mais pour investir de façon judicieuse et de façon à ce que ça rapporte. Nous ne ferions pas en sorte que les gens perdent leur travail ou se voient dans l'obligation d'accepter une baisse de salaire, comme les libéraux et les conservateurs l'ont fait vendredi dernier en adoptant le bill C-124. Tout Canadien en chômage devrait savoir que l'intention du gouvernement est de prolonger la récession et de forcer les travailleurs à accepter une baisse de salaire, politique typiquement conservatrice, s'il en est.

Il y a deux ans, le ministère des Finances a effectué une analyse complète de l'utilisation des recettes fiscales. Certains types de revenus reçoivent un traitement fiscal préférentiel. Nous savons tous qu'elles sont nombreuses les personnes qui, l'an dernier, ont gagné plus de $200,000 et n'ont absolument pas payé d'impôt. Toutes les échappatoires qui permettent ce genre de choses ont coûté 39 milliards de dollars au Canada dans la seule année 1980. A la fin de la présente année financière, elles en auront coûté 45 milliards. Quelques rares exemptions sont justes, telles celles de conjoint et de personnes à charge, mais nombre ne le sont pas. Nous, de notre parti, croyons que le système devrait être réorganisé de façon à redistribuer de l'argent aux travailleurs du Canada.

Voici quelques-unes seulement des dispositions qui devraient être repensées ou carrément supprimées. Le dégrèvement automatique dont bénéficie le secteur de l'exploitation des ressources et qui a coûté 1.25 milliards de dollars en 1980, dernière année pour laquelle nous disposions de données. La dévaluation excessive dans le secteur des ressources, qui représente 370 millions de dollars. les dégrèvements automatiques dans le secteur manufacturier, qui comptent pour 600 millions de dollars. Exonération fiscale de la moitié des gains de capital: 800 millions de dollars en 1980. Également en 1980, la déduction de $1000 sur les revenus provenant d'investissements a coûté 655 millions de dollars au gouvernement. Et cela se poursuit ainsi pendant des pages et des pages.

Avant l'annulation du projet Alsands, le gouvernement fédéral a versé à la société 8 millions de dollars pour s'assurer qu'elle demeurerait en activité pensant les négociations. Il n'a jamais été remboursés. Le gouvernement était prêt à accorder des milliards de dollars de concessions pour lancer le projet Alsands et à garantir un profit de 20 p. 100.

Monsieur l'Orateur, le secteur des formes d'énergie de remplacement pourrait remplacer du jour au lendemain un grand nombre de ces méga-projets au Canada s'il obtenait les stimulants et les subventions que le gouvernement entendait accorder aux méga-projets. Le moment est certes venu de briser l'étreinte des sociétés de la Couronne et des grandes sociétés privées qui exploitent les ressources hydro-électriques et pétrolières. Ensemble, les énergies marémotrice, éolienne, géothermique, solaire et celle de la biomasse pourraient satisfaire la majeure partie des besoins du Canada et du reste du monde d'une façon à la fois économique et qui respecte l'environnement. La politique globale du pétrole et de l'électricité est le principal obstacle. L'échec des méga-projets pétroliers dont nous avons été témoins cette année résulte du manque de compréhension du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) à l'égard du monopole énergétique. Ce même ministre a fait un cadeau de 2.2 milliards de dollars au secteur pétrolier pour le dédommager de sa gaffe. Ce pouvoir d'emprunt de 11 milliards tient sans doute compte de cette dépense.

Le ministre a donné 40 millions de dollars à la société Imperial Oil pour garder le projet de Cold Lake en activité. Lorsqu'on a dû abandonner le projet, le ministre a passé ce montant aux profits et pertes, de l'argent que des milliers de Canadiens ont dûrement gagné et payé en impôt. Le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray) a donné plus de 6 millions de dollars à la société Hilton dans sa propre circonscription, contrairement aux principes directeurs du programme. Le président du Conseil du Trésor (M. Johnston) est responsable de la perte de 125 millions de dollars investis dans la société Consolidated Computers que l'on a récemment vendue pour la somme dérisoire de $100,000.

Au cours des quatre dernières années, on a englouti plus d'un milliard et demi de dollars dans le programme nucléaire malgré la fermeture de centrales nucléaires aux États-Unis où on les considère comme un mauvais risque et un mauvais investissement. Nous produisons, au coût de 100 millions de dollars par année, de l'eau lourde destinée aux réacteurs nucléaires alors qu'on n'en a nullement besoin dans les centrales nucléaires au Canada et que les perspectives de vente à l'étranger sont nulles. Si l'Argentine lâche, ce qu'à Dieu ne plaise, une bombe nucléaire sur les Îles Falkland, les libéraux se rendront peut-

être compte de leur sottise et de leurs erreurs sur le plan national et international. Ce sont ces mêmes ânes qui vont renflouer Dome cet été, monsieur l'Orateur, au lieu de financer d'autres projets aptes à assurer nos approvisionnements énergétiques futurs.

En terminant, monsieur l'Orateur, il est clair qu'aucun Canadien ne saurait admettre les pratiques absolument extravagantes d'emprunt et de dépenses de nos vis-à-vis. Même après avoir dépensé plus d'un million de dollars chaque jour ouvrable pour faire connaître sa philosophie politique, tout cela aux frais des contribuables, le gouvernement revient à la Chambre moins d'un mois plus tard pour être autorisé à emprunter 11 milliards de dollars de plus. Cela fait en tout 17.6 milliards de dollars de pouvoir d'emprunt que le Parlement accorde en un mois; il faut que cela cesse. Ce montant représente près de $2,000 par contribuable canadien. Combien de contribuables ont emprunté $2,000 ce mois-ci, le mois dernier, ou les emprunteront le mois prochain à 20 p. 100 d'intérêt? Non, monsieur l'Orateur: les libéraux font fausse route; ni les Communes ni l'électorat canadien ne doivent l'appuyer.

Quant aux conservateurs et à leur intention de faire de l'obstruction systématique au projet de loi, qu'ils se rappellent les paroles de leur chef, «Nous avons cherché une solution de rechange, mais n'en avons pas trouvé. Pour l'instant, nous n'avons pas de meilleure solution à proposer».

Eh bien, monsieur l'Orateur, les néo-démocrates, eux, ont une meilleure solution, un meilleur moyen, à proposer. Merci, monsieur l'Orateur. Je laisse à l'un des fossiles de Néandertal de nous dire où ils vont sabrer.

M. l'Orateur adjoint: Le chef de l'opposition (M. Clark) appuyé par le député de Joliette (M. La Salle), propose que le bill C-125 soit modifié comme suit:

—Qu'on modifie la motion en retranchant tous les mots suivant le mot «Que» et en les remplaçant par ce qui suit:

«La Chambre s'oppose en principe à l'octroi d'un pouvoir d'emprunt supérieur au montant nécessaire au gouvernement pour satisfaire à ses besoins jusqu'à la fin de la présente année financière et que la Chambre refuse donc d'approuver en deuxième lecture le bill C-125, Loi autorisant un pouvoir d'emprunt supplémentaire.»

La présidence a pu étudier l'amendement et elle le juge recevable sur le plan de la procédure.

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur l'Orateur, avant de parler de l'amendement et du bill, puis-je dire à mon collègue, le député de Skeena (M. Fulton), que j'ai admiré son effort pour augmenter le déficit. Il a parlé d'une nouvelle réduction d'impôts de 2 milliards, de 450 millions pour des projets énergétiques, de 2 autres milliards pour une autre agence gouvernementale appelée Entreprise Canada et, quelque part dans sa liste, il a ajouté 5.4 milliards. Au total, il est arrivé à 10 milliards de dollars de plus. Il a dit qu'il s'opposera au bill et il a suggéré, je le suppose, que le gouvernement emprunte encore 10 milliards. La politique du NPD serait donc de faire passer le pouvoir d'emprunt de 11 milliards à 21 milliards.

M. Fulton: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. J'espère que le député apprendra à compter. Je disais ce que le NPD ferait avec les 11 milliards que les libéraux proposent d'emprunter et où nous ferions des coupures. J'espère qu'il nous dira la même chose.

M. Blenkarn: Monsieur l'Orateur, je comprends que le député se demande pourquoi il s'oppose à un bill sur le pouvoir d'emprunt en même temps qu'il préconise de fortes dépenses publiques et l'ingérence du gouvernement dans l'économie. C'est difficile d'être socialiste par les temps qui courent, mais il vient de la Colombie-Britannique et il s'oppose à son gouvernement provincial qui a au moins une politique raisonnable, soit de ne pas endetter la province. Cette province a très bien géré ses affaires en évitant les déficits importants et en contrôlant ses dépenses. Le gouvernement devrait suivre son exemple. S'il s'était engagé dans cette voie, son déficit cette année serait inférieur à trois milliards.

• (1640)

C'est le quatrième projet de loi attribuant un pouvoir d'emprunt depuis l'ouverture de cette session du Parlement. Le premier, qui a été déposé au début de la présente session, prévoyait des emprunts de 12 milliards. Il a été suivi quelques mois après d'une autre demande de 14 milliards. Le ministre a rappelé cet après-midi que le troisième projet de loi, celui donnant un pouvoir d'emprunt de 6.6 milliards, a reçu la sanction royale le 17 juin. Et en ce mois de juillet, on nous présente maintenant, quatre semaines après que le dernier projet de loi eut reçu la sanction royale, un autre projet accordant un pouvoir d'emprunt supplémentaire de 11 milliards.

En une seule session, on nous a demandé d'approuver des emprunts de 43.6 milliards. Ce sont 43,600 millionnaires qui se voient déposséder de leur fortune pour payer le déficit accumulé par le gouvernement depuis son élection, le 18 février 1980. Il est incroyable qu'on nous demande, à titre de députés, de permettre à un gouvernement d'emprunter autant d'argent.

On pourrait peut-être le comprendre si le ministre nous avait montré, lorsqu'il est intervenu cet après-midi—il n'est pas ici à l'heure actuelle et, en fait, les banquettes ministérielles sont vides—ce que le gouvernement aurait pu faire avec ce montant de 43.6 milliards. Il aurait pu s'en servir pour bâtir le Canada, pour donner du travail aux Canadiens, pour stimuler l'économie ou la croissance du Canada. Or, vous et moi, monsieur l'Orateur, savons que notre pays ne connaît pas d'essor; il stagne. Chaque semaine, des milliers de personnes sont licenciées dans les usines, dans les mines ou dans le secteur de l'exploitation forestière et elles n'ont pratiquement aucun espoir de recouvrer leur emploi.

Quelle est l'attitude adoptée par ce gouvernement auquel nous devons un déficit net de 94 milliards de dollars qui passera d'ici le 31 mars 1983, c'est-à-dire avant la fin de l'année financière, à 107 milliards? Ça ne peut plus durer, monsieur l'Orateur.

Feu John George Diefenbaker avait l'habitude de se demander où nous nous en allions. Monsieur l'Orateur, on peut aussi se poser la question tandis que nous multiplions les emprunts et que nous hypothéquons les biens et les économies des Canadiens et laissons cette bande d'incapables et de gaspilleurs gérer inefficacement les fonds publics?

Notre dette nationale est si énorme que le tiers des recettes fiscales sert à payer les intérêts. On prévoit que le loyer de la dette atteindra 17.7 milliards cette année. Permettez-moi d'insister là-dessus: le tiers des recettes fiscales sert à acquitter les intérêts de la dette nationale.

M. King: Le NPD voudrait l'augmenter davantage.

M. Blenkarn: Cela représente $723 par Canadien et par année—hommes, femmes, enfants et bébés—ou, en d'autres

termes, $1.864 par contribuable, rien que pour les intérêts, qui accaparent 4.9 p. 100 du produit national brut. Je dis bien 4.9 p. 100 du produit national brut sert à payer les intérêts sur la dette nationale.

Cet après-midi, le député de Skeena a parlé de l'accroissement du déficit et de son effet stimulateur. Cet après-midi, je voudrais pour ma part parler de l'effet stimulateur du déficit. Je tiens à préciser que rien n'autorise à penser que les dépenses publiques, tout particulièrement dans le cadre d'un budget déficitaire, aient quelque effet stimulateur que ce soit. On peut peut-être dire que si le gouvernement dépense de l'argent, il contribue à faire travailler les gens, à les occuper. Mais s'il s'agit d'argent que le gouvernement a emprunté et sur lequel il doit payer un taux d'intérêt d'au moins 17 p. 100—voire de 19.5 p. 100, par suite de la bourde qu'il a commise l'année dernière avec les obligations d'épargne du Canada—on constate qu'il doit rembourser $2 au bout de trois ans et demi pour chaque $1 qu'il a emprunté au taux de 17 p. 100. Je dis quatre ans, mais c'est peut-être moins de trois ans et demi.

Le gouvernement du Canada est censé emprunter pour stimuler l'économie, mais simplement pour s'y retrouver, un an et demi plus tard, il doit récupérer auprès des contribuables une fois et demi la somme empruntée. C'est une situation impossible. On ne peut justifier aucun programme du gouvernement en invoquant l'effet de stimulation du déficit, car un déficit est loin d'être stimulant. Au contraire, un déficit ne peut être que répressif.

C'est justement l'effet répressif de la dette dont le gouvernement a accablé le Canada qui est en très grande partie responsable du marasme économique actuel. Ce n'est un secret pour personne que les entreprises canadiennes manquent de capital. Elles souffrent d'une pénurie de fonds. Elles n'arrivent pas à payer les intérêts sur leurs dettes. En pareille situation, elles ne peuvent remplacer leur équipement, prendre de l'expansion, ni créer des emplois; elles n'en ont tout simplement pas les moyens.

Je m'occupe d'un certain nombre d'entreprises. J'ai participé à quelques reprises à des réunions de conseil d'administration où nous nous demandions si nous devions améliorer l'entreprise, acheter de l'équipement, un certain outillage ou encore nous équiper pour la fabrication d'un nouveau produit. Lorsque les taux d'intérêt n'étaient encore que de 9 ou 10 p. 100, nous pouvions facilement envisager d'amortir un emprunt en quatre ou cinq ans. Aujourd'hui, avec des taux d'intérêt de l'ordre de 20 p. 100, la chose est devenue impossible. Avec un tel taux, il faut absolument que l'amortissement se fasse en dedans de deux ans.

Voilà où nous en sommes à cause d'emprunts excessifs qui ont accaparé le marché et ont fait grimper les taux d'intérêt. La situation est telle que les entreprises du Canada manquent gravement de liquidités, et que les investissements en équipement ou en matériel sont impossibles à moins d'être amortis en au moins deux ans. Les activités de recherche et de développement ne sont rentables que si elles rapportent en moins de deux ans.

• (1650)

Or le gouvernement a accru deux ans de suite ses dépenses de 20 p. 100 par année et a déclaré un déficit de 20 milliards de dollars. Voici qu'il sollicite un pouvoir d'emprunt pour la deuxième fois au cours de la année financière en cours. Cette fois-ci, il demande à emprunter 11 milliards de dollars. Il vient juste d'obtenir le pouvoir d'emprunter 6.6 milliards. Le gouvernement n'a aucun sens des réalités quant au loyer de l'argent et au coût de ses programmes. Il lance programmes sur programmes en soutenant qu'ils stimuleront les affaires.

Le budget prévoyait des subventions de $3,000 à ceux qui s'achètent une maison pour la première fois. Il pourrait s'agir de maisons de seconde main. L'autre jour à Scarborough, le ministre responsable du logement a orchestré la remise d'un chèque de $3,000. Le bénéficiaire avait déjà acheté une maison de seconde main, mais le ministre tenait à lui donner un chèque de $3,000. Lorsque le reporter a demandé à l'intéressé s'il avait besoin de la subvention de $3,000 pour conclure le marché, ce dernier a répondu que non, qu'il l'aurait achetée quand même, mais qu'il acceptait le chèque avec plaisir. Quant au ministre, il a répondu que si le chèque n'était pas indispensable à l'achat de la maison, l'argent pouvait tout de même servir de bien des façons: aménagement paysager, achat d'appareils ménagers et ainsi de suite. Pour ma part, je trouve qu'une subvention de $3,000 à quelqu'un qui aurait de toute façon acheté une maison, c'est un joli cadeau. Cet argent, monsieur l'Orateur, ne sort évidemment pas de nos poches dès maintenant; ce sont nos enfants qui le paieront, à un taux d'intérêt composé de 19.5 p. 100. A quoi cet argent va-t-il servir? L'acheteur en question pourra l'employer pour faire de l'aménagement paysager, acheter des appareils ménagers, ou encore le déposer à la banque.

Quel aura été l'effet stimulateur de cet emprunt de $3,000 du gouvernement du Canada? Il n'y a pas eu de nouvel achat, de nouvel engagement, de nouvelle maison de construite. Cet argent est puisé à même nos emprunts uniquement pour que le ministre fasse belle figure à la télévision. Mais ne vous en déplaise, le ministre avait son air ordinaire, l'air de quelqu'un qui n'a pas la compétence voulue pour faire partie d'un cabinet, même de l'actuel cabinet. Il est incompétent même au sein du gouvernement actuel, ce qui est beaucoup dire.

Où allons-nous de ce train-là? Mes collègues néo-démocrates reprochent aux grandes entreprises leurs profits excessifs. Ils ne lisent pas les statistiques. On a estimé que les bénéfices des sociétés au Canada, de 24 milliards qu'elles étaient, passeraient à 14 milliards peut-être même moins. A quoi faut-il s'attendre quand de nombreuses entreprises sont incapables de poursuivre leurs activités, sont obligées de fermer leurs portes, de se résoudre à la faillite ou à la tutelle? Nous en sommes au point où il faut parcourir toute la ville de Toronto pour trouver un syndic disponible, car ils sont tous occupés. Il faudra peut-être attendre deux, trois ou quatre semaines; de toute façon, il y a une liste d'attente. C'est le seul secteur qui soit en expansion pour le moment. Le gouvernement ne cesse de nous proposer programme sur programme, de dépenser sans limites, d'emprunter et de concurrencer les autres emprunteurs sur les marchés financiers.

Avant de parler des marchés financiers, je rappelle à la Chambre qu'au début de juin, des représentants du gouvernement ont assisté à la conférence de Versailles. Au retour, ils ont blâmé les Américains, affirmant que l'énorme déficit des États-Unis ferait grimper les taux d'intérêt et qu'à Versailles le gouvernement s'était efforcé de persuader ces terribles Américains d'emprunter un peu moins. Certes, la dette des États-Unis est élevée, mais je vous rappelle que leur déficit, toute

proportion gardée, ne représente que la moitié du nôtre. Ils ont osé dire aux Américains qu'ils étaient dans l'erreur, mais ils ne s'occupent pas de ce qui se passe au Canada.

Cet après-midi, nous avons entendu le ministre affirmer que les épargnes étaient élevées et que celles-ci pouvaient être utilisées de bien des façons. Je voudrais faire état d'un tableau qui figure dans une brochure publiée par le Royal Trust intitulée «Through A Glass, Darkly: A Medium-term Canadian Perspective 1981-86». Ce tableau a paru aussi dans un ouvrage de Arthur W. Donner «Financing the Future—Canada's Capital Markets in the Eighties». Malheureusement, l'ouvrage a été rédigé bien avant que soit connu l'envergure du déficit actuel et M. Donner était beaucoup plus optimiste en février 1982 au moment où il terminait son ouvrage, qu'il ne le serait aujourd'hui. M. Donner a signalé dans son livre que, par rapport au produit national brut, l'épargne personnelle des Canadiens s'élevait à 14.9 milliards de dollars en 1980. En 1981, il a prévu que l'épargne personnelle tomberait à 13.148 milliards de dollars et qu'il y aurait une reprise en 1982—et vous savez de quel genre de reprise il s'agit—que l'épargne atteindrait alors 18 milliards de dollars.

Le gouvernement affirme devoir emprunter 17.1 milliards de dollars en 1982, somme qui se rapproche beaucoup du niveau de l'épargne personnelle en 1982. Le gouvernement va aller emprunter toutes les nouvelles économies des Canadiens sur les marchés du pays. Nous savons par ailleurs que les provinces sont de la partie. Pendant la récession économique, actuelle toutes les provinces ont un déficit. Même certaines provinces de l'Ouest doivent emprunter; même l'Alberta. Où va-t-on aller chercher l'argent?

Jusqu'à cette année, les provinces avaient des possibilités d'emprunts supérieures à leurs besoins, compte tenu de l'argent dont elles pouvaient disposer grâce au Régime de rentes du Québec et au Régime de pensions du Canada. Elles pouvaient emprunter de l'argent à même leurs régimes de pensions, elles avaient de l'argent à leur disposition. Par contre, dans l'ensemble, les provinces accuseront probablement un déficit cette année, et elles devront emprunter.

Et les affaires? Et cette reprise dont parle le ministre? Quand les personnes mises à pied pourront-elles retrouver un emploi? Comment va-t-on stimuler le pays et le relancer? Où puiser l'argent qui nous permettra de surmonter cette récession accompagnée d'une dépression? Il n'y en a pas et il n'y en aura pas tant que le gouvernement sera disposé à s'approprier, dans sa rapacité, absolument tout l'argent des épargnants pour financer ses folles dépenses. N'était-ce que pour cette raison, ce bill doit être rejeté. Peu importe l'envie que nous avons de voir le gouvernement dépenser de l'argent, une chose est certaine c'est que notre pays ne peut pas se permettre d'en emprunter, surtout pas des sommes aussi considérables.

• (1700)

Quelles ont été les conséquences de ces emprunts? Nous les avons bien vues. Puisque l'épargne des Canadiens n'est pas suffisante pour répondre aux besoins des entreprises et des pouvoirs publics, le Canada doit donc être un importateur net de capitaux. Les dispositions de la loi sur l'examen de l'investissement étranger et celles qui étaient contenues dans le budget du 12 novembre ainsi que dans le Programme énergétique national ont contribué à chasser les capitaux à long terme de notre pays. Le Canada a dû offrir des taux d'intérêt dépassant d'au moins 3 p. 100 ceux des États-Unis. Étant donné les sommes que le gouvernement a besoin d'emprunter, il est absolument impossible au Canada d'aligner ses taux d'intérêt sur ceux des États-Unis. J'irais même jusqu'à dire que plus les gens perdent confiance dans notre pays et moins ils le croient capable de prospérer, de se développer et de devenir un milieu dynamique, plus les Canadiens eux-mêmes et les étrangers seront tentés de retirer leur argent et partant, plus ils contribueront à accentuer l'écart qui sépare les taux d'intérêt de nos deux pays. Voilà à quoi les emprunts et la prodigalité du gouvernement nous ont conduits.

Si le Parlement ne fait pas immédiatement un effort pour enrayer les déficits paralysants que le gouvernement actuel et ses prédécesseurs nous ont imposés, nous ne pourrons pas relancer notre économie et la sortir de cette récession accompagnée d'une dépression. Nous allons tomber encore plus bas et c'est l'avenir même de nos enfants qui est en jeu.

Je voudrais examiner un instant en quoi consiste ce bill sur le pouvoir d'emprunt. Comme vous le savez, M. l'Orateur, lorsqu'on accorde à un gouvernement le pouvoir d'emprunter de l'argent, s'il ne s'en sert pas, en principe cette autorisation devient caduque à la fin de l'année financière. Par contre, s'il l'utilise, il crée une dette permanente. Dès que cette dette est remboursée d'une façon quelconque, le gouvernement a le droit de recourir de nouveau au pouvoir d'emprunt et de contracter une nouvelle dette du même montant.

En accordant un pouvoir d'emprunt de 11 milliards de dollars, nous faisons effectivement comprendre au gouvernement qu'il peut de façon permanente accroître de 11 milliards la dette nationale. Si le gouvernement émet des obligations en vertu de ce pouvoir d'emprunt et qu'il les rachète à un moment donné, il peut les renouveler ou en émettre d'autres à l'intention de nouveaux investisseurs, tout en ne dépassant pas le maximum de son pouvoir d'emprunt.

A propos de sa capacité de contracter des emprunts, le 6 juillet dernier, le gouvernement avait à sa disposition un pouvoir d'emprunt de 5.8 milliards de dollars encore inutilisé, étant donné ses initiatives de cette année. Aujourd'hui, il réclame 11 milliards, ce qui porte son pouvoir d'emprunt à 16.8 milliards, presque 17 milliards. Jusqu'à présent, cette année, le gouvernement a utilisé 4.5 milliards qui lui restaient de l'année dernière, en plus d'une partie d'un nouveau pouvoir d'emprunt qui lui a été finalement consenti le 17 juin dernier.

Le gouvernement ne nous a pas présenté de budget acceptable. Tout porte à croire qu'il nous saisira d'un nouveau budget en novembre prochain. Il y a donc lieu de se demander pourquoi le gouvernement réclame maintenant ce nouveau pouvoir d'emprunt. Le budget du 28 juin, qui n'en était pas vraiment un puisqu'on n'y faisait pas de véritables projections, était en fait un document spécieux dans lequel le déficit avait été calculé en fonction d'une baisse de seulement 2 p. 100 cette année du produit national brut. Mais il est notoire à présent que le PNB, selon les projections, pourrait accuser un fléchissement de 8 p. 100 cette année.

Le budget était donc un document spécieux, et il faudra de toute évidence le remplacer avant le 30 novembre. Eu égard à tout cela, pourquoi nous faudrait-il un nouveau pouvoir d'emprunt? Le fait est que nous n'en avons pas besoin. Le gouvernement a déjà la possibilité d'emprunter 5.8 milliards de

dollars. Le fait est que le gouvernement dispose de 4.7 milliards dans les banques. Le gouvernement dispose de beaucoup d'argent à l'heure actuelle. Il a 4.7 milliards de dollars en dépôt dans les banques et un pouvoir d'emprunt de 5.8 milliards de dollars. Il a suffisamment d'argent à l'heure actuelle pour payer ses factures jusqu'à la fin de novembre, et encore plus. Même s'il est excessivement prodigue et s'il dépense chaque mois 1.4 milliard de plus qu'il ne perçoit en impôts, il a suffisamment d'argent pour tenir bon jusqu'en novembre. On se demande donc pourquoi il faudrait adopter ce bill. Nous n'en avons vraiment aucun besoin à ce moment-ci.

Ce dont nous avons besoin, cependant, c'est d'une enquête sur les dépenses du gouvernement. Je vous rappelle, monsieur l'Orateur, ainsi qu'à la Chambre, les propos que tenait la semaine dernière l'ancien vérificateur général, M. Macdonnell, selon qui le gouvernement devait analyser son programme de dépense et ses priorités. Il devrait répartir ses dépenses entre celles qui sont absolument essentielles, celles qui ne le sont pas et celles qui sont souhaitables.

Où allons-nous? Le gouvernement ne fait rien pour établir ses dépenses par ordre de priorité. Le gouvernement accepte-t-il, comme l'a suggéré notre parti, de charger un groupe d'étude parlementaire d'examiner en détail les dépenses du gouvernement et les dépenses budgétaires de chaque ministère, afin de déterminer selon un ordre de priorité si elles sont essentielles, superflues ou seulement souhaitables? Le gouvernement ne veut pas d'un tel groupe d'étude. Ce serait la chose à faire.

Nous devons réexaminer les programmes de subventions du gouvernement et ses activités pour voir si ces programmes, bien que très souhaitables, sont essentiels. Il peut être souhaitable de donner de l'expansion au réseau de radio-télévision canadien, mais est-ce essentiel? Les activités du Centre national des Arts sont souhaitables, bien sûr, mais sont-elles essentielles? Le Programme d'isolation thermique des maisons canadiennes est souhaitable, bien sûr, puisqu'il permettra aux propriétaires d'économiser de l'argent et de rentrer dans leur frais dans quatre ou cinq ans, mais, je le répète, les entreprises n'ont pas les moyens de faire un investissement qui les fera rentrer dans leurs frais dans quatre ou cinq ans, car le loyer de l'argent est trop élevé de nos jours. S'agit-il d'un programme essentiel ou seulement souhaitable?

• (1710)

Le chef de l'opposition (M. Clark) a énuméré un certain nombre de programmes qui, de toute évidence, sont superflus. J'écris au président du Conseil du Trésor (M. Johnston) à peu près toutes les semaines. Lorsque nous étions au pouvoir, j'écrivais à peu près toutes les semaines à mon collègue, l'honorable député de York-Peel (M. Stevens), qui était alors président du Conseil du Trésor. Lorsque je recevais un livre d'un ministère, une belle brochure ou une carte, je demandais au ministre responsable: «Est-ce essentiel? N'est-ce pas une dépense superflue?» Ma collègue, l'honorable députée de Kingston et les Îles (M[lle] MacDonald), sourit. Je pense qu'une belle brochure en couleurs m'avait été envoyée par son ministère. Pas un seul député n'a pas déjà reçu de documents à son bureau, été invité à une réception donnée par le gouvernement ou participé à quelque programme, activité ou voyage. Il nous incombe de demander si les dépenses engagées sont essentielles. Dans bien des cas, il s'agit de frivolités. Nous pourrions réduire les dépenses de chaque ministère de 5 p. 100, les frais administratifs et bien d'autres, si nous faisions la part entre ce qui est essentiel et ce qui ne l'est pas. Bien entendu, certaines de ces dépenses ne s'élèvent qu'à $60,000, $100,000 ou un demi-million, mais au total elles représentent une somme énorme.

Lorsque le loyer de l'argent, qui est de 19.5 p. 100, triple en trois ans et demi, alors il est important de savoir ce qui est essentiel, simplement souhaitable ou tout à fait inutile, car alors la dépense est indéfendable. Et pourtant, le gouvernement refuse de charger un comité parlementaire d'examiner les dépenses sous cet angle. Pourquoi? Parce qu'il ne veut rien changer. Parce qu'il est habitué à dépenser sans compter, sans vraiment penser à qui appartient l'argent.

Le gouvernement agit comme si tout était gratuit, et lorsqu'un problème se pose, c'est à coups de dollars qu'il tâche d'y remédier. Les électeurs viennent à mon bureau de circonscription et demandent: «Est-ce qu'il n'y a pas une subvention ou un programme quelconque pour ce genre de problème? Pouvez-mous m'aider à en bénéficier? N'est-il pas possible d'obtenir de l'aide en vertu d'un programme gouvernemental?» J'ai reçu à mon bureau l'autre jour un petit annuaire de tous les programmes et subventions du gouvernement. Je suis persuadé que Votre Honneur en a également reçu un exemplaire. Le gouvernement pense que tout est gratuit, que l'argent tombe du ciel, qu'il n'a qu'à le dépenser, sans avoir à emprunter et sans se soucier de celui qui l'a gagné. Eh bien, je ne suis pas devenu député grâce à la prodigalité de qui que ce soit, et je suis persuadé que c'est également le cas de Votre Honneur. Votre Honneur a dû travailler, créer et produire. Vous n'avez pas cherché de subvention. Mais le gouvernement se sert de l'argent que vous lui avez versé sous la forme d'impôts pour se montrer prodigue. Ce n'est cependant pas seulement l'argent arraché aux balayeurs de rues, aux chauffeurs de camion et aux employés de bureau qui sert à payer les prodigalités du gouvernement. Il faut aussi nous rappeler que l'argent que le gouvernement emprunte et réemprunte et sur lequel nous payons de 17 à 19.5 p. 100 d'intérêt, ne fait que se multiplier. Cela représente des impôts, mais non pas pour moi ou pour vous, monsieur l'Orateur, parce que la dette ne sera jamais acquittée de notre vivant. Est-ce que ce ne sont pas plutôt des impôts pour nos petits-enfants? Et pourquoi?

M. King: Ils n'acquitteront jamais la dette eux non plus.

M. Blenkarn: Mon ami dit: «Ils n'acquitteront jamais la dette eux non plus.» Cela fait peut-être partie du problème des gratuités. Ce sont finalement les travailleurs qui doivent payer parce que quelqu'un considère qu'un cocktail, un cours de cuisine ou un porte-document gratuit est important et que le gouvernement n'est pas disposé à essayer de voir si de telles dépenses sont importantes, essentielles ou superflues.

Le gouvernement a présenté récemment à la Chambre un bill découlant du nouveau budget et l'a appelé «l'effort en vue de créer une société à 6 p. 100». Je voudrais vraiment que nous puissions avoir une société où les taux d'intérêt seraient de 6 p. 100. Le bill en question représente la première tentative du gouvernement en vue de réduire ses dépenses. Du moins, c'est ce qu'il prétend. Mais est-ce vraiment le cas. Si l'on examine le bill, on constate qu'aucun fonctionnaire ne verra son traitement baisser cette année. Tout ce qui se passera, c'est que l'année prochaine le traitement des fonctionnaires ne sera pas

pleinement indexé. Les seuls qui ont vu leur traitement diminuer à cause du dernier budget ont été les députés. Vous et moi, monsieur l'Orateur, avons subi une réduction de traitement de 5 p. 100. Nous sommes les seuls dans ce cas. En réalité, le gouvernement ne compte nullement réduire les dépenses pour quoi que ce soit. Il n'a fourni aucun nouveau chiffre budgétaire ou ministériel, aucune projection et aucune nouvelle proposition pour économiser et réduire les dépenses. La seule dépense qui a été réduite dans le budget, c'était notre salaire, et il a été réduit de 5 p. 100. J'imagine que nous sommes prêts à donner l'exemple; c'est pour cela que nous avons été élus députés. Cependant, si nous donnons l'exemple et aidons l'État à économiser, je pense que nous avons le droit d'exiger qu'on économise sur d'autres plans. J'affirme, monsieur l'Orateur, que nous avons le droit d'exiger que le gouvernement réduise les dépenses de 5 p. 100. C'est pour cela que je dis que le bill doit être retiré.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. l'Orateur adjoint: En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de London-Ouest (M. Burghardt)—La consommation—Les messages subliminaux dans des enregistrements de musique rock; le député de Végréville (M. Mazankowski)—L'agriculture—La taxe sur le carburant servant à la production alimentaire; le député d'Athabasca (M. Shields)—Le Programme énergétique national— *a*) Les répercussions sur les investissements. *b*) La mise en valeur des sables bitumineux du nord-est de l'Alberta.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE 1982-1983 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT SUPPLÉMENTAIRE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend le débat de la motion de M. Bussières: Que le bill C-125, tendant à attribuer un pouvoir d'emprunt supplémentaire, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, je me réjouis d'intervenir à propos du bill C-125, tendant à attribuer un pouvoir d'emprunt supplémentaire. C'est un très court texte d'une page et quart, mais qui aura des effets inversement proportionnels à sa longueur pour tous les Canadiens. Le projet de loi vise à obtenir pour le ministre des Finances (M. MacEachen) l'approbation du gouverneur en conseil pour emprunter les sommes nécessaires, jusqu'à concurrence de 11 milliards de dollars, à la réalisation de travaux publics et à des fins diverses.

Le gouvernement prévoit avoir besoin de 17.1 milliards de dollars cette année et devra puiser dans nos réserves de devises étrangères. Il peut déjà compter, me semble-t-il, sur un pouvoir d'emprunt de 10.2 milliards de dollars cette année, soit 3.6 milliards déjà empruntés mais non dépensés dans le passé et 6.6 milliards dont l'emprunt a été autorisé par le bill C-111. Par conséquent, le gouvernement possède en tout le pouvoir d'emprunter environ 21.2 milliards de dollars cette année, ce qui dépasse sensiblement les besoins financiers qu'il avait fixés à 17.1 milliards dans le budget précédent.

Il convient aussi de signaler les dispositions de l'article 2(2) selon lesquelles le pouvoir d'emprunter jusqu'à concurrence de 4 milliards, peut être reporté en 1983-1984. Ce qui me pousse à demander à quoi cet argent est destiné, d'où il provient et ce qui arrive au Canada et à l'économie canadienne.

• (1720)

Depuis quatorze ans, les dépenses gouvernementales ont augmenté à un rythme sans précédent. D'après les comptes publics, elles sont passées de 12.3 milliards de dollars en 1968-1969, l'année où le premier ministre (M. Trudeau) est arrivé au pouvoir, à 78 millions de dollars cette année, soit une augmentation de 534 p. 100. Pourtant, au cours de la même période, la population est passée d'une vingtaine de millions à 24 millions d'habitants, la plus forte poussée démographique s'est produite depuis la réélection du gouvernement actuel, en 1980.

En raison des dépenses de 78 milliards de dollars et du déficit de 19.6 milliards prévus cette année, soit près du double de ce que prévoyait le budget de novembre dernier, notre économie et notre dollar dégringolent, ce qui n'a rien de surprenant. Notre dette nationale brute s'élevait à près de 135 milliards de dollars en mars dernier. On estime que cette année, le seul paiement de l'intérêt sur cette dette va coûter aux contribuables canadiens 17.75 milliards de dollars.

Ces chiffres sont élevés, trop élevés pour que les Canadiens puissent les saisir véritablement. Cependant, si on les ramène à de plus justes proportions, ils sont plus faciles à comprendre. Par exemple, pour cette année seulement, les dépenses du gouvernement fédéral seront égales à $8,250 par contribuable, contre $1,700 en 1967, l'année de l'arrivée au pouvoir du premier ministre actuel. Autrement dit, les dépenses du gouvernement fédéral sont actuellement plus de six fois supérieures à ce qu'elles étaient lorsque M. Trudeau a pris la direction de notre pays et quinze fois supérieures à nos dépenses annuelles en temps de guerre. C'est une constatation effrayante, une somme considérable.

Pour la plupart d'entre nous, un budget est censé être un plan qui limite les dépenses pour qu'elles correspondent aux recettes, et les dépenses ne doivent en aucun cas être supérieures aux revenus. Cependant, cette théorie ancienne et bien fondée ne semble plus acceptable aux bureaucrates ou aux politiciens d'Ottawa.

En écoutant l'exposé budgétaire du ministre des Finances et celui qui en a fait aujourd'hui l'apologie à la Chambre, le député de Charlesbourg (M. Bussières), je n'ai pas pu m'empêcher de repenser au roman intitulé: «Les Aventures d'Alice au pays des merveilles». Imaginez un peu la scène si nous remplacions les députés de la Chambre des communes par d'autres personnages célèbres. D'abord, nous avons Alice. Alice, ce sont les Canadiens qui sont tombés dans le terrier du lapin et qui

regardent une bande de gens étranges faire des choses encore plus étranges. Il y a le lapin qui nous a entraînés dans le trou. Il porte un complet très élégant et une rose à la boutonnière. Ce doit être le chef. Puis il y a le ministre des Finances. C'est sans doute le cavalier blanc qui nous a raconté en novembre que quatre fois cinq égalent dix et demi. Entre-temps il s'est ravisé et parle maintenant d'un déficit budgétaire de 19.6 milliards de dollars. Le vérificateur général actuel, Kenneth Dye, pense qu'en réalité il pourrait se rapprocher des 22 milliards. La reine de cœur, qui a volé les tartes, est certainement le ministre de l'Énergie qui a volé les ressources naturelles à ceux qui les ont mises en valeur. Tweedledum et Tweedledee sont nuls autres que le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray) et le ministre de la Justice (M. Chrétien) qui ont soutenu l'Agence d'examen de l'investissement étranger et fait fuir de nombreux investisseurs en puissance qui auraient pu implanter des industries au Canada et fournir de l'emploi aux Canadiens.

Nous retrouvons toute une série d'autres personnages. Nous avons la souris et le canard, le crabe et la chenille, les rois, les reines et les valets. Je pourrais continuer longtemps ainsi, mais vous vous souvenez sans doute, M. l'Orateur, de certains événements tels que le thé de fous du Chapelier. Vous vous souviendrez qu'à la fin Alice se réveille et se rend compte qu'elle a rêvé. Ne pensez-vous pas, monsieur l'Orateur, que lorsque tout sera terminé, quand le thé de fous sera fini, c'est-à-dire lorsque le gouvernement tombera, les Canadiens se réveilleront et s'apercevront que ce n'était pas un rêve et que, malheureusement, tout était vrai?

En réalité, avec ce budget et ce pouvoir d'emprunt, les Canadiens se sentent vidés. Leurs espoirs se sont envolés. En tout cas, tout espoir de voir baisser les taux d'intérêt s'est évanoui lorsque le gouvernement a annoncé qu'il s'était trompé de 10 milliards en prévoyant son déficit.

D'ici la fin de l'été, la concurrence sur les marchés canadiens des capitaux va probablement faire grimper le taux préférentiel à 20 p. 100 ou plus. En fait, comme le gouvernement fédéral va aller emprunter au moins un milliard et demi par mois sur les marchés monétaires au cours des 12 prochains mois, je suis sûr que les taux d'intérêt vont battre tous les records.

Les Canadiens ont toujours cru, du moins jusqu'à ces derniers mois, que le Canada était voué à un brillant avenir. Je crois encore que le Canada et les Canadiens ont un bel avenir devant eux. Je sais aussi qu'il n'en sera ainsi que si nous portons au pouvoir à Ottawa un nouveau gouvernement qui adopte de nouvelles orientations et rétablisse la confiance des Canadiens en leur gouvernement et en leur pays.

Notre situation économique désastreuse, notre «situation économique de crise», pour employer les propres termes du premier ministre, est imputable à l'absence totale de confiance des Canadiens en leur gouvernement. Depuis les provinces de l'Atlantique jusqu'à l'extrémité de la Colombie-Britannique en passant par le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, l'économie canadienne est dévastée. Le 9 juillet dernier, j'ai été étonné d'entendre à la Chambre le député du Yukon (M. Nielsen) signaler que toute la population de deux villages de sa circonscription, soit Elsa et Faro, était en chômage. Plus de 600 familles du Yukon sont touchées. Le ministre de l'Emploi s'est contenté de répondre au député qu'il était au courant du problème.

Selon le *Chronicle Herald* du mercredi 7 juillet, le nombre d'entreprises qui font faillite en Nouvelle-Écosse cette année a augmenté de 20 p. 100 par rapport à 1981. Quels sont les chiffres pour l'ensemble du Canada? Le 14 juillet, la *Gazette* de Montréal écrivait:

> Le ministère de la Consommation et des Corporations a fait savoir hier que les entreprises canadiennes qui ont fait faillite au cours du premier semestre devaient plus de un milliard de dollars, soit deux fois plus qu'au cours de la période correspondante l'an dernier.

Ce ne sont pas là des chiffres tory. Ce sont des chiffres libéraux, fournis par le ministère de la Consommation et des Corporations.

> Au cours des six premiers mois, 5,383 entreprises canadiennes ont fait faillite, soit 1,451 de plus qu'il y a un an.

Nous devons certes nous demander pourquoi. C'est parce que le gouvernement Trudeau a trahi les Canadiens en ce qui concerne la politique économique, la politique énergétique, la politique constitutionnelle, la politique fédérale-provinciale et les relations avec les pays étrangers. Voilà pourquoi nous sommes dans un tel pétrin. Le 12 janvier 1980, le très honorable M. Trudeau, qui était alors chef de l'opposition . . .

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je rappelle très respectueusement au député qu'il faut désigner officiellement un député par son titre ou sa circonscription. C'est la troisième fois que le député parle du premier ministre (M. Trudeau) en l'appelant par son nom.

M. Crouse: Merci, monsieur l'Orateur. Je disais qu'à cette époque, celui-ci était chef de l'opposition. Il avait alors exposé son programme économique à l'électorat torontois en ces termes: «Notre programme économique pour les années 80 va favoriser dignité, les possibilités et la sécurité».

Trente mois plus tard, les Canadiens se demandent à juste titre où est ce programme. La tragédie des années au pouvoir du très honorable député de Mount Royal, c'est le gaspillage incessant de notre potentiel national. Les Canadiens veulent, j'en suis persuadé, que la situation s'améliore, et ils sont prêts à y mettre du leur, à condition, bien entendu, que le gouvernement les aide au lieu de leur mettre des bâtons dans les roues. Nous ne pouvons pas imputer la crise économique actuelle, la confusion, la méfiance, le sentiment de frustration, la colère et le désespoir qui se manifestent actuellement au Canada à une carence de ressources dans un pays dont la superficie est la deuxième en importance au monde ni à un quelconque manque d'occasions favorables. Il faut plutôt les attribuer au manque de leadership de la part du gouvernement, à ses politiques fallacieuses, à son arrogance, à l'ignorance des dirigeants et à la suffisance de ceux qui ont été trop longtemps au pouvoir.

• (1730)

J'ai vu le pouvoir engendrer le pouvoir au fil des années, mais la situation n'est pas irrémédiable. Pour trouver une solution, nous ne devons pas compter sur notre bonne étoile, ni sur l'Allemagne, le Japon ou les États-Unis—le bouc émissaire préféré du premier ministre—mais sur le gouvernement actuel qui a misérablement trahi le Canada.

Nos problèmes économiques ne sont pas attribuables aux taux d'intérêt aux États-Unis. Ils ne sont pas non plus attribuables à des forces extérieures sur lesquelles nous ne pouvons exercer aucune influence. Ils sont attribuables, si je peux m'exprimer ainsi, à la faiblesse de l'économie canadienne et,

par conséquent, du dollar canadien, et ont pour cause la politique économique peu judicieuse appliquée depuis 14 ans. Ce sont des gens comme le premier ministre et les Turner, Macdonald, Benson, Chrétien et MacEachen qui nous ont légué un taux d'intérêt de 18 à 20 p. 100, un taux de chômage de 11 p. 100—quelque 1.3 million de chômeurs auxquels viendraient s'ajouter les 410 000 chômeurs non déclarés selon les calculs de Statistique Canada—et un taux d'inflation qui s'élève maintenant à plus de 11.5 p. 100. Ces hommes sont la vraie cause de la dépression. Notre productivité et nos salaires réels sont à la baisse depuis quatre ans.

Que peut-on lire dans l'éditorial paru le 12 juillet 1982 dans la revue *Maclean's* sous le titre «Parti ou pays: lequel des deux MacEachen ruinera-t-il en premier»? Voici:

> Le monde des affaires a réagi vivement et violemment au budget d'Allan MacEachen: le prix des actions à la bourse de Toronto a chuté de 40 points le matin suivant, et sur papier des profits de 2.9 milliards ont été perdus dans les premières 60 minutes suivant l'ouverture. Pendant cette même heure . . . le dollar canadien a baissé d'un cent . . . ces pertes boursières se sont ajoutées aux pertes de 66.25 milliards enregistrées l'année dernière.

Je me rappelle très bien ce qu'ont dit les libéraux en période d'élections: «Lorsque les conservateurs sont au pouvoir, les temps sont difficiles; votez libéral». Lorsque je passe en revue les dix dernières élections fédérales et les 25 années, qui viennent de s'écouler, je dois admettre que lorsque mon parti était au pouvoir, les temps étaient difficiles. Ils l'ont été parce qu'il nous a fallu ramasser les pots cassés par les libéraux. Cependant, dans leur rage de pouvoir, les libéraux, aidés de leurs petits copains néo-démocrates, ont défait le gouvernement minoritaire conservateur et se sont retrouvés à la tête du gouvernement après avoir fait des promesses trompeuses au sujet du prix de l'essence. Cette fois-ci, c'est aux libéraux de ramasser les pots qu'ils ont cassés. Ils sont aujourd'hui au pouvoir. Ce sont des temps difficiles pour tous, et les Canadiens ne l'oublieront pas de sitôt.

Lorsque nous examinons ces problèmes, nous devons tous reconnaître que la situation de notre économie est profondément marquée par la conjoncture internationale, et que le reste du monde éprouve également de très grandes difficultés économiques. Mais il n'est pas douteux que l'incapacité du parti au pouvoir de prendre les devants, de montrer la voie et d'élaborer une politique a grandement contribué à nos problèmes économiques.

Que dire de l'inflation? A mon avis, l'inflation avec laquelle nous sommes aux prises résulte en grande partie du manque de modération dont le gouvernement a fait preuve dans ses dépenses et dans ses mesures fiscales depuis 1972-1973 et qui a fait qu'au cours de la décennie qui a pris fin en 1981-1982, il s'était endetté de plus de 77 milliards de dollars. Le gouvernement prévoit que son déficit cette année devrait atteindre près de 20 milliards de dollars, mais comme je l'ai signalé tantôt, la revue *Maclean's* prévoit qu'il devrait atteindre au moins 22 milliards de dollars au cours de l'année financière commençant le 1er avril. Pendant toutes ces années, le gouvernement a poursuivi une politique fiscale sans tenir compte de sa propre politique monétaire, qui est aussi celle de la Banque du Canada, de sorte que des politiques monétaires rigoureusees n'ont pas réussi à bloquer l'inflation. Chaque année, le gouvernement emprunte sans cesse davantage, au point de concurrencer les emprunteurs du secteur privé, de telle sorte que pour l'année financière 1982-1983, on prévoit, d'après la comptabilité nationale, une augmentation de 22 p. 100 du montant des emprunts. La deuxième plus grosse enveloppe de dépenses du gouvernement fédéral a trait actuellement au paiement des intérêts sur notre dette, soit 17.7 milliards de dollars pour l'exercice financier en cours, selon le gouvernement. Un dollar sur quatre prélevés en impôt est consacré au service de la dette du gouvernement, comparativement à un sur neuf il y a à peine huit ans.

Le gouvernement ne peut pas dire que cette catastrophe économique le prend par surprise. Quand j'étais président du comité des comptes publics, le nouveau vérificateur général d'alors, M. James Macdonell, avait déclaré dans son rapport de 1974-1975 que le gouvernement était en train ou sur le point de perdre le contrôle de la bourse publique. Ce sont des remarques non équivoques de la part de n'importe quel vérificateur général, mais étant donné qu'elles venaient du vérificateur général du gouvernement, ce dernier aurait dû changer le cap du navire de l'État avant d'échouer sur les rochers de la crainte, du découragement et de l'effondrement économique. Malheureusement, personne de l'autre côté ne prêtait l'oreille. Personne ne voulait écouter et, maintenant que le navire sombre, le gouvernement cherche des boucs émissaires et essaie de blâmer tout le monde au lieu d'admettre qu'il est le seul responsable. Que les députés d'en face sachent que si le gouvernement tient vraiment à juguler l'inflation, il doit montrer aux Canadiens qu'il sait se restreindre et se discipliner, comme il leur demande de le faire. Mais il n'a su faire jusqu'à maintenant que du replâtrage, et cela n'échappe à personne.

Comment les députés d'en face peuvent-ils prétendre qu'ils pratiquent l'austérité quand Mirabel, cet éléphant blanc de 10 milliards de dollars, continue d'accuser une perte d'un million de dollars par semaine environ? Comment peuvent-ils affirmer qu'ils se retreignent quand le gouvernement achète des nouveaux avions Challenger à raison de 27 millions de dollars pièce? Les libéraux ne trouvent même pas les crédits nécessaires pour reconstruire le quai de Riverport, en Nouvelle-Écosse, qui fut détruit il y a deux ans, et pour aider à rétablir une activité rentable pour les pêcheurs de cet endroit. Ils parlent de coupures budgétaires alors qu'ils dépensent annuellement près de 225 millions de dollars au poste de l'information et de la publicité, non pas pour dire aux Canadiens la vérité, mais pour tenter de les leurrer sur la situation. Les députés d'en face ont dépensé $300,000 en festivités le jour où le ministère des Postes est devenu une société de la Couronne et ils dépensent chaque année $500,000 pour acheter de nouveaux porte-documents aux fonctionnaires du Canada. Et ils ont le toupet de dire qu'ils réduisent les dépenses! Je tiens à leur dire qu'ils ne savent même pas ce que signifie ce terme.

En ce qui concerne les dépenses faites pour se gagner des appuis politiques, la facture est passée de 4 milliards en 1980-1981 à 4.7 milliards en 1981-1982, ce qui représente une augmentation de 17 p. 100 des sommes consacrées au favoritisme politique sous forme d'honoraires d'avocats et d'autres frais. Est-ce qu'on parlait alors de limiter les augmentations à 6 p. 100? Est-ce que l'on appliquait la règle des 6 p. 100 que les députés d'en face veulent maintenant imposer à environ 1.2 million de personnes âgées auxquelles ils veulent faire payer les erreurs du gouvernement?

Sans en avoir obtenu le mandat de ses électeurs, le gouvernement a déclenché une guerre constitutionnelle avec les provinces qui a duré près de deux ans et a achevé de ruiner l'économie canadienne. Les députés d'en face ont sapé la confiance de l'électorat. Ils n'ont pas réussi à conclure rapidement des accords sur le pétrole et le gaz avec les provinces productrices. Ils ont provoqué des retards, de sorte que le projet de construction d'une usine de raffinage des sables asphaltiques d'Alsands et le projet de Cold Lake ont dû être annulés. Ils ont provoqué des retards dans l'exploitation du champ pétrolifère d'Hibernia, au large de la côte atlantique, parce qu'ils étaient déterminés à contrôler et à gérer ces ressources. Puis, le premier ministre a mis fin à tous les projets en annonçant que le fédéralisme coopératif était mort, ce qui revenait à déclarer la guerre aux provinces. Le 12 janvier 1982, le premier ministre a confirmé cette déclaration de guerre en mettant un terme à tous les projets de collaboration entrepris par l'ancien ministère de l'Expansion économique régionale. Aujourd'hui, le ministère de l'Expansion industrielle régionale remplace le ministère de l'Expansion économique régionale, et c'est le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray) qui préside à ses destinées. Il y a un coordonnateur des mégaprojets pour chaque province, même s'il n'y a aucun mégaprojet à coordonner, du moins certainement pas dans ma province.

Les effets négatifs de cette politique sur notre économie sont évidents. Il est impossible que l'économie canadienne croisse alors que le gouvernement fédéral sape la confiance du public et mène des politiques aussi destructrices, haineuses, insouciantes, indifférentes et arrogantes.

• (1740)

Quand le ministre des Finances (M. MacEachen) a présenté le budget du 12 novembre 1981, il a dit qu'il reposait sur trois thèmes principaux: la restriction, l'équité et le renouveau économique. Sur ces trois plans, son budget s'est révélé un véritable fiasco. Le 9 septembre 1980, prenant la parole à Halifax, capitale de ma province, il a dit qu'il devait créer des emplois, améliorer le niveau de vie et favoriser une plus grande justice qu'à l'époque où il avait accepté le portefeuille des Finances. Compte tenu des événements qui se sont déroulés depuis lors, je me demande en toute justice comment il peut rester en fonction!

On nous pose parfois des questions au sujet d'une autre politique possible. De temps à autre, nous lisons dans les journaux que le parti conservateur n'a pas de solution de rechange à proposer. Le fait est que nous n'avons pas de solution qui aille dans le sens de celle que propose le chef des néo-démocrates, selon lequel il suffirait de donner un coup de baguette magique pour diminuer de 5 à 10 p. 100 les taux d'intérêt au Canada. Nous savons qu'une telle mesure entraînerait un contrôle des prix et des salaires, un contrôle des changes et un contrôle étatique absolu sur tous les secteurs de notre économie. La réponse n'est naturellement pas si simple. Ce qu'il nous faut, ce sont des changements à long terme. Je puis assurer à la Chambre qu'au bout de six mois, s'il était élu, mon parti remettrait l'économie canadienne sur la voie de la croissance et de la prospérité. Nous l'avons fait en 1957 et en 1958 et nous pouvons le refaire.

M. Sargeant: Dans quelle situation se trouvait l'économie en 1962?

M. Crouse: J'entends piailler un néo-démocrate, monsieur l'Orateur. Je n'interromps jamais, au grand jamais, leurs porte-parole, et je n'ai pas l'intention d'être interrompu par eux. Qu'ils restent assis tranquillement et fassent leurs discours lorsque c'est leur tour.

M. Sargeant: Ne dites pas de mensonges à la Chambre.

M. Crouse: Je ne dis pas de mensonges. Je considère cette remarque comme une attaque personnelle et injuste.

M. l'Orateur adjoint: Le député de South Shore (M. Crouse) a la parole et je suis sûr que les autres députés lui accorderont le respect qui lui revient.

M. Crouse: Nous avons relancé l'économie en 1957 et 1958 et nous pouvons le refaire. Le budget présenté le 11 décembre 1979 reflétait la politique et les orientations que nous proposons. Celles-ci sont toujours fondamentalement valables pour notre pays. Nous pourrions, une fois au pouvoir—si les électeurs nous donnent une majorité—rétablir la confiance de l'homme de la rue dans le secteur privé en nous débarrassant de ce budget remanié que nous ont proposé les libéraux.

Le fisc et les législateurs cesseraient de harceler les investisseurs prêts à courir des risques, ces investisseurs dont nous avons tellement besoin à l'heure actuelle. Nous présenterions un nouveau budget dans un délai raisonnable pour fixer les règles du jeu et établir la structure fiscale des deux ou trois prochaines années de façon à offrir aux entreprises la stabilité dont elles ont besoin pour prendre de l'expansion et relancer l'économie canadienne.

Nous apporterions des changements au Programme énergétique national et nous mettrions fin à la discrimination contre les entreprises étrangères et canadiennes. Il faut également alléger le fardeau fiscal de secteur énergétique afin de favoriser la prospection et l'exploitation des gisements au Canada.

En tant que Néo-Écossais, je crois que nous devons profiter de notre situation maritime, de nos ressources dans l'Arctique, de nos côtes magnifiques, de nos lacs et de notre plateau continental qui recèle tellement de richesses. Nous devons élargir notre flotte de cargos et nous intéresser davantage au secteur de la pêche. Nous devrions chercher avant tout à utiliser et à développer nos ressources marines et sous-marines. Cela fait trop longtemps que le gouvernement se regarde le nombril. Voilà pourquoi notre pays s'en va à la dérive.

A mon avis, le gouvernement, comme tout gouvernement libéral qui se respecte, s'occupe uniquement de la population du centre tandis qu'il néglige les extrémités du pays et surtout les régions côtières. J'estime que des débouchés fantastiques s'ouvrent aux chantiers navals, surtout ceux de la côte est, avec la découverte de gisements de pétrole sous-marins importants. Au cours des dix prochaines années, il va falloir dépenser des milliards de dollars pour construire des navires afin d'exploiter les ressources sous-marines. Néanmoins, la construction maritime cause de nombreuses difficultés. C'est le secteur qui a le plus besoin de l'aide du gouvernement pour réussir. Dans la plupart des pays bâtisseurs de navires, le gouvernement accorde aux chantiers maritimes de généreuses subventions, des concessions fiscales et des déductions pour investissement, mais le Canada ne fait rien de tel. Pour développer notre industrie dans ce marché international où la concurrence est tellement serrée, il faut une bonne politique à l'égard de la

construction des bâteaux et offrir une aide financière dont les travailleurs profiteront autant que les propriétaires et les constructeurs. Le Canada n'a aucune politique de ce genre. Chez nous, la construction de navires a permis d'importantes retombées à l'échelle locale et régionale, mais malheureusement le gouvernement n'a pas su voir les possibilités que ce secteur offrait pour le pays. Les technocrates fédéraux étant trop préoccupés par les problèmes des provinces centrales, il semble bien que nous allons laisser passer une autre chance inespérée sur notre côte est, celle de voir naître une véritable marine marchande nationale. Trois fois au cours de notre histoire nous avons mis sur pied une marine marchande imposante, mais chaque fois, l'indifférence du gouvernement fédéral a causé sa perte.

C'est cette indifférence vis-à-vis les besoins des provinces de l'Atlantique qui est au centre de nos problèmes. Nous avons besoin d'une politique permettant de consolider les diverses industries locales. Il ne suffit pas d'envoyer de l'argent dans une région pour des projets de replâtrage, si vous me passez l'expression. Ainsi, les gouvernements fédéral et provincial ont dépensé des millions de dollars pour soutenir l'industrie sidérurgique du Cap-Breton alors qu'un bon programme à long terme de construction de navires pourrait jouer le rôle de catalyseur et permettrait une relance dans ce secteur.

Il faudra, semble-t-il, trois millions de tonnes d'acier pour construire les navires dont le Canada aura besoin ou répondre à ses autres besoins au cours de la prochaine décennie. Pour que ce développement se produise, il suffit d'une politique nationale et d'une volonté nationale de le mener à bien. Sans une politique nationale à long terme, les sociétés ne procéderont pas aux investissements nécessaires à ce développement.

Il faudrait investir de 20 à 100 millions de dollars par année pour faire en sorte que les chantiers navals canadiens demeurent compétitifs face aux chantiers navals ultramodernes d'autres pays. Nos concurrents reçoivent une aide énorme sous forme de subventions. Les gouvernements anglais et français par exemple assument respectivement 30 et 25 p. 100 des dépenses alors que le gouvernement canadien n'en assume que 9 p. 100 environ. Bien plus, les acheteurs étrangers profitent de plus d'avantages que les Canadiens lorsqu'ils achètent des bateaux canadiens. En effet, le gouvernement accordera un taux d'intérêt de 8.75 à un acheteur étranger alors qu'un acheteur canadien désirant construire un navire doit emprunter à la banque à des taux pouvant aller jusqu'à 20 p. 100 ou plus.

Le Canada est le seul pays du monde possédant des chantiers navals importants à n'offrir aucun programme pour aider ses nationaux à financer l'acquisition de bateaux canadiens.

Nous, conservateurs, qui formerons sans l'ombre d'un doute le prochain gouvernement, nous proposons de modifier cette politique et de stimuler le secteur canadien de la construction maritime au profit tant de l'industrie des transports que de celle de la pêche. Nous, conservateurs, encouragerons à nouveau l'investissement étranger.

L'attitude du présent gouvernement à l'égard de l'investissement étranger ne cesse de m'étonner, monsieur l'Orateur. J'invite tout député du gouvernement à venir en Nouvelle-Écosse, plus précisément à Bridgewater, qui se trouve à 12 milles seulement de ma ville natale de Lunenburg. Tout député du gouvernement devrait visiter l'usine Michelin de l'endroit, fruit de l'investissement français. Quiconque a connu la ville avant l'arrivée de Michelin ne peut qu'admirer l'apport énorme de l'investissement étranger dans l'économie canadienne. A mon avis, notre besoin de capitaux sera immense pour le reste du xxe siècle, et ne peut absolument pas être satisfait sans les investissements et les prêts étrangers.

Nous accorderions nettement la préférence à la propriété et à la gestion privées du système économique, et notre politique accorderait une place au risque, à l'innovation et à l'expansion. Nous reconsidérerions les activités des sociétés de la Couronne de manière à laisser le plus de latitude possible au secteur privé. C'est maintenant le moment où jamais d'entreprendre une analyse complète et appropriée de notre avenir économique et de nos relations avec les États-Unis, ce pays ami qui est notre meilleur client. Nous avons négligé pendant trop longtemps certains points épineux entre nos deux pays, notamment la question des frontières et celle des ententes sur les pêches. Ce qui aurait pu se régler sur le plan politique semble maintenant voué à des disputes continuelles et à alimenter une amère controverse entre nos deux pays, au détriment de notre expansion nationale. Je suis convaincu qu'il y aura d'ici très peu de temps un brusque revirement de l'économie canadienne; nous parviendrons à la redresser et à rétablir la confiance en nous-mêmes, en notre gouvernement et dans le Canada. Cela peut et doit se faire, monsieur l'Orateur.

• (1750)

Deux choix nets s'offrent aux Canadiens. Le parti conservateur défend le fédéralisme, il est partisan d'un état fédéral composé de 11 gouvernements forts. Il a foi dans l'entreprise privée. Nous faisons confiance à l'esprit d'initiative et à la propriété privée de l'économie. Nous sommes partisans d'une économie de marché mixte et croyons que les citoyens perdraient les droits dont ils jouissent à titre d'individus et en tant qu'hommes, si une grande partie de notre économie n'était pas aux mains du secteur privé. Nous avons foi en notre fédéralisme coopératif et en l'association de nos cinq grandes régions.

L'autre solution, ce serait l'alliance libérale néo-démocrate, qui de toute évidence n'est pas en faveur d'une fédération pour le Canada c'est une alliance hostile aux provinces, qui se fait l'apôtre d'un gouvernement unitaire et centralisé pour le Canada, une alliance qui ne tient pas compte de l'immensité de notre pays, de la diversité de nos régions, et de la nécessité d'établir l'unité dans la diversité. Cette alliance est contre le secteur privé, contre la propriété et l'initiative privées, et contre le droit à la propriété privée.

C'est ainsi que ces deux partis ont voté contre notre proposition d'inclure le droit à la propriété privée dans la Charte des droits de la personne, comme il figurait dans la Déclaration des droits de Diefenbaker, et comme il figure dans la constitution d'autres pays. Notre proposition portait sur la vie, la liberté et le droit à la propriété, mais l'alliance libérale-néo-démocrate s'est prononcée en faveur du retrait du droit garanti à la propriété dans notre pays. N'oublions jamais ce que cette alliance a fait de la Charte des droits.

L'alliance libérale-néo-démocrate voudrait que tous les pouvoirs politiques et économiques soient centralisés à Ottawa. Elle préconise l'étatisation et le contrôle gouvernemental. Elle voudrait qu'on accorde énormément de pouvoirs de surveillance et de réglementation aux fonctionnaires, même si ceux-ci ne sont plus au service des Canadiens, mais sont en train de devenir nos maîtres et d'enlever aux travailleurs le fruit de leur

labeur tout en imaginant de nouveaux fardeaux à leur faire assumer. Je ne peux pas moi-même appuyer un tel gouvernement et j'espère que les électeurs canadiens se rendront compte du choix qu'ils font au moment des prochaines élections.

Pour terminer, monsieur l'Orateur, j'affirme que nous devons construire un pays où le peuple respecte la terre, où il respecte la mer et l'environnement, où il ne gaspille pas les richesses qu'il a la chance de posséder; un pays où le peuple respecte la loi et les droits des autres; un pays où le peuple respecte et récompense l'esprit d'initiative, où l'on encourage l'excellence et où l'on reconnaît à chacun le mérite de son travail. Voilà le Canada que je veux voir et c'est pour cela que j'appuie l'amendement présenté aujourd'hui par le très honorable chef du parti conservateur (M. Clark).

M. Paul E. McRae (Thunder Bay-Atikokan): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de pouvoir prendre la parole au sujet du bill à l'étude. Cela me permet de parler de certains des mythes qui ont vu le jour à la suite du dernier budget et de certaines des rumeurs de folles dépenses qu'encourage l'opposition. Cependant elle ne propose pas grand-chose si ce n'est de supprimer le Programme énergétique national ou l'Agence d'examen de l'investissement étranger même s'il y a beaucoup de Canadiens qui veulent les conserver, et ce à juste titre. L'un de ces mythes veut que les frais d'exploitation du gouvernement constituent la principale cause de tous nos problèmes. Selon ce mythe, si le gouvernement réduisait ses dépenses, la situation changerait. Bien entendu, lorsqu'on parle des dépenses gouvernementales, on sous-entend l'exploitation des services gouvernementaux et c'est là-dessus que porte ce mythe. Une autre idée fausse suppose que le Canada est le seul pays du monde à avoir des ennuis. Aucun autre pays ne fait face aux mêmes problèmes. Bien entendu, les députés d'en face prétendent que c'est parce que le Canada est en train de devenir un pays socialiste. Nous sommes en train de nous convertir au socialisme, et c'est pourquoi l'avenir s'assombrit.

Je suppose, monsieur l'Orateur, que même s'ils nous traitent de socialistes, les députés de l'opposition n'oseraient pas dire que le président Reagan est un socialiste. J'espère pourtant pouvoir les convaincre que le gouvernement du président Reagan n'est certainement pas en meilleure posture que le nôtre. La crise est donc mondiale, et ce n'est pas un problème qui pourrait disparaître simplement à cause de l'action du Canada. Mais au moins je crois que nous pourrions trouver des amorces de solution si nous comprenons mieux la situation.

Soyons positifs et essayons de dissiper certains mythes. Les admonestations qui nous viennent constamment de l'autre côté, surtout du chef de l'opposition (M. Clark), dont les critiques visent des points particuliers, ne contribuent pas à résoudre le problème. Voyons donc les choses d'un peu plus près.

D'abord il y a lieu de se demander pourquoi le déficit, qui devait être d'environ 10.6 milliards selon le budget de novembre, s'est accru de 9.1 milliards. Naturellement l'opposition s'empresse d'en conclure que le gouvernement dépense à tort et à travers. Voilà la réponse. Naturellement, les médias s'emparent de cette explication et tout le pays croit que c'est la réponse. Mais est-ce bien le cas? Voyons d'un peu plus près ces 9.1 milliards. Ils entrent dans deux catégories: les dépenses supplémentaires et la réduction des recettes due à la récession mondiale. Continuons l'analyse. Un dollar sur cinq représente des dépenses additionnelles. Les quatre dollars restant correspondent à une diminution des recettes. Ce n'est pas que le gouvernement dépense à tort et à travers; c'est qu'il y a une récession mondiale et que les recettes ont diminuées. Si nos vis-à-vis en imputent la cause aux prétendues tendances socialisantes du gouvernement, voyons un peu ce qui se passe aux États-Unis. Si l'on fait des projections à partir des recettes pour avril et mai, on constate que, pour l'année courante, celle qui se terminera à l'automne, le déficit des États-Unis atteindra 124 milliards. Pourquoi? Parce que les recettes du gouvernement ont beaucoup diminué en avril et en mai à cause de la récession mondiale. Et ce n'est pas notre gouvernement qui est la cause de la récession; il s'agit d'une crise mondiale surtout causée par la politique économique de l'administration Reagan aux États-Unis.

Puis-je déclarer qu'il est 6 heures, monsieur l'Orateur?

[*Français*]

M. l'Orateur adjoint: Comme il est 6 heures, la séance est suspendue jusqu'à 8 heures ce soir.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

[*Traduction*]

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Lorsque la séance a été suspendue à 6 heures, le député de Thunder Bay-Atikokan (M. McRae) avait la parole.

M. McRae: Monsieur l'Orateur, j'ai dit tout à l'heure que je voulais traiter de plusieurs des mythes auxquels le budget a donné naissance et qui ont suscité, bien inutilement, une vive indignation chez les Canadiens et une grande inquiétude.

Tout d'abord, on s'est imaginé que le déficit supplémentaire de 9.1 milliards de dollars, accumulé entre le budget de novembre et celui de juin, prouve que le gouvernement se livre à des dépenses effrénées. Bien entendu, ce mythe-là a été nourri par les conservateurs, en particulier. Chaque jour, on cite de nouveaux exemples des prodigalités épouvantables du gouvernement. Dans la plupart des cas, on se contente de demi-vérités en laissant commodément certains éléments dans l'ombre. Le mythe persiste, cependant et la majorité des Canadiens sont convaincus que le gouvernement a soudainement dépensé 9.1 milliards de plus qu'il n'avait prévu il y a à peine huit mois. Naturellement, ce n'est pas vrai. Si l'on prend ces 9.1 milliards de dollars, on s'aperçoit qu'environ . . .

M. Deans: J'invoque le Règlement. Vous qui êtes bien placé, monsieur l'Orateur, je me demande si vous estimez que nous avons le quorum.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Je n'ai pas bien compris ce que le député a dit. Il a parlé, je crois, du quorum, mais je ne pense pas qu'il ait demandé si nous l'avions pour l'instant. Le député de Hamilton-Mountain (M. Deans) pourrait peut-être préciser l'objet de ses observations.

M. Deans: Monsieur l'Orateur, je me suis demandé si vous, qui êtes bien placé, estimiez que nous avions le quorum. Personnellement, je ne le pense pas.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Le député de Hamilton-Mountain doit bien comprendre que c'est aux députés de demander s'il y a quorum ou non. Ce n'est pas à la présidence

qu'il appartient de faire le décompte à tout moment. Si le député veut signaler qu'il n'y a pas le quorum, j'appliquerai la procédure voulue. S'il veut simplement faire une observation quant à savoir s'il y a quorum ou non, je ne saurais dire quoi que ce soit de la question.

M. Deans: Monsieur l'Orateur, pour en revenir à mon argument, je vous demanderais de faire le décompte pour voir si nous avons le quorum.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Je considère donc que le député de Hamilton Mountain me demande de vérifier s'il y a quorum. Est-ce ce que veut l'honorable représentant?

M. Deans: Oui, monsieur l'Orateur.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Le député de Hamilton Mountain a donc demandé s'il y avait le quorum. Je veux dissiper tous les doutes. Est-ce exact?

M. Deans: Oui.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Le député de Hamilton Mountain a dit qu'il avait demandé s'il y avait le quorum. Je précise aux députés qui sont présents qu'il n'existe aucun mécanisme en vertu desquels la présidence permettra les rappels au Règlement ou les questions de privilège. On se demande si c'est la meilleure façon de procéder. Pour ma part, c'est ainsi que j'ai décidé de procéder. Je n'accepterai pas de rappels au Règlement ni de questions de privilège.

M. Fisher: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement . . .

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre. Je viens de dire que je n'accepterai pas de rappels au Règlement ni de questions de privilège. Il ne se passera rien d'autre pendant que je vérifie s'il y a quorum. Je demanderai au greffier suppléant de la Chambre de m'aider à compter les députés présents. Les députés qui sont ici doivent bien comprendre que les députés peuvent entrer à la Chambre ou en sortir librement. Par ailleurs, nous compterons les députés présents par rangée. Je compterai les députés présents, avec l'aide du greffier adjoint, par rangée. Les députés peuvent entrer à la Chambre et en sortir comme bon leur semble.

Je demanderai au greffier adjoint de bien vouloir compter les députés présents.

• (2010)

Et le décompte ayant été fait:

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Le greffier de la Chambre signale à la présidence qu'il y a 24 députés à la Chambre, en comptant celui qui occupe le fauteuil. Par conséquent, il y a quorum et la présidence donne la parole au député de Thunder Bay-Atikokan (M. McRae).

M. McRae: Monsieur l'Orateur, nous venons de perdre environ cinq minutes. J'espère qu'elles ne seront pas décomptées de mon temps de paroles. Pourriez-vous rendre une décision à ce sujet?

L'Orateur suppléant (M. Blaker): La présidence n'est pas disposée à rendre des décisions sur commande. Pour ce qui est du député, la question n'est pas de savoir si ce temps supplémentaire est disponible. Il s'agit davantage de savoir s'il dispose oui ou non des 40 minutes habituelles et il dispose effectivement du temps de parole habituel.

M. McRae: Monsieur l'Orateur, ce que j'essayais de dire, c'est que le déficit du gouvernement n'augmente pas surtout à cause de dépenses accrues. De fait, 79 p. 100 de tout accroissement du déficit sont imputables à la baisse des recettes découlant de la récession mondiale. D'autres gouvernements, notamment le gouvernement américain, se trouvent exactement dans la même situation. Entre les deux derniers budgets, un dollar sur cinq du déficit accru était imputable à une majoration des dépenses gouvernementales. La moitié représentait de nouvelles dépenses par rapport à celles de l'an dernier, et l'autre moitié, c'était des dépenses supplémentaires attribuables à la récession.

Les Canadiens ignorent ce fait fondamental. Les médias se sont abstenus de le leur signaler, tandis que l'opposition semait la confusion. L'important, c'est que quatre dollars sur cinq du déficit accru sont imputables à une diminution des recettes provoquée par une récession mondiale. C'est ce que les Canadiens doivent comprendre. Le gouvernement n'a pas fait de folles dépenses. Nous subissons actuellement une récession mondiale et les recettes ont fléchi. J'expliquerai plus tard comment cela s'est produit aux États-Unis comme au Canada.

Le second mythe, c'est que toutes les dépenses du gouvernement seraient du même ordre. Voyons un peu. Les dépenses sont essentiellement de deux types. Les premières proviennent des paiements de transfert du gouvernement fédéral aux autres gouvernements au titre, par exemple, de la santé ou du bien-être. Quand je dis autres gouvernements, j'entends les gouvernements provinciaux et municipaux. Ces paiements de transfert parviennent aux Canadiens sous forme de pensions de vieillesse, de pensions d'autres sortes, d'allocations aux enfants ou d'allocations familiales. Il existe également des transferts aux sociétés sous forme de subventions. Il existe aussi des transferts à des fonds comme le Fonds de développement de l'Ouest. Il existe une foule d'autres transferts. Il y a aussi les transferts aux détenteurs des obligations d'épargne du Canada. Il s'agit là de transferts d'un Canadien à un autre. Un p. 100 de ces transferts sortent du Canada.

Ces paiements représentent 78 p. 100 de toutes les dépenses fédérales. Les dépenses d'équipement, soit celles que le gouvernement engage après avoir emprunté pour construire, représentent 2 p. 100 de plus. Seulement 20 p. 100 servent a financer les activités du gouvernement, que ce soit celles des postes, du ministère de la Défense nationale ou des autres organismes de l'État. Les coûts du transfert de cet argent sont compris dans ces 20 p. 100. Quand on dit que le gouvernement puise dans la poche des contribuables, c'est pour les biens et services; 20 p. 100 des dépenses permettent de faire fonctionner tous les services gouvernementaux, par exemple le ministère de la Défense nationale. Avec ces 20 p. 100, nous achetons nos avions et nous faisons bien d'autres choses.

Si nous examinons la situation avec un peu de circonspection, et tâchons de trouver la solution, au lieu de rouspéter contre le gouvernement et de nous en moquer, ou encore de chercher à le démolir ou à le renverser, nous devons alors considérer ces transferts d'un œil intelligent. Quelles proportions prennent ces 20 milliards par rapport au produit national brut? Si j'affirme dépenser $20,000 par an, cela n'explique en rien l'effet sur moi de cette dépense. Par exemple, si je gagne $40,000 par an et que j'en dépense $20,000, alors je suis en excellente posture. Il en va de même pour un pays. Aussi, pour

l'année prochaine, le produit national brut sera dans les environs de 359 milliards de dollars. Il s'agit bien du produit national brut. La valeur de tous les biens et les services, de tout ce qui est fait au pays, s'établira à 359 milliards de dollars.

Pour les biens et les services, le gouvernement du Canada prélève 20 de ces 359 milliards de dollars. Les 70 autres milliards que le gouvernement dépensera en 1982-1983, l'année dont nous parlons, l'année à laquelle est destiné ce pouvoir d'emprunt, sont transférés d'un Canadien à un autre. L'économie n'en est pas privée.

Comment cette somme se compare-t-elle à la somme consacrée aux biens et services proportionnellement au produit national brut? Eh bien, elle équivaut à environ 5.2 p. 100 du produit national brut. Jusque vers 1953, cette proportion était d'environ 10 p. 100. Le montant que le gouvernement dépensait en biens et services équivalait à environ 10 p. 100 du PNB. Cette proportion a ensuite commencé à diminuer jusque vers 1965 où elle est passée à 6 p. 100 du PNB. Depuis 1965, elle s'est maintenue plus ou moins à ce niveau. Elle est aujourd'hui à 5.2 p. 100 du PNB, ce qui n'est pas énorme.

• (2020)

Je rappelle aux députés que les 70 autres milliards de dollars que le gouvernement dépensera en 1982-1983 seront transférés d'un Canadien à un autre. D'aucuns nous accuseront peut-être de transférer cet argent d'un Canadien démuni à un Canadien bien nanti, par exemple. Il faut donc se demander qui en bénéficie au lieu de prétendre qu'il s'agit simplement de dépenses gouvernementales. À en croire l'opposition, le gouvernement prélève 25 p. 100 sur tout. Mais ce n'est pas le cas, puisqu'il se contente de 5.2 p. 100 du produit national brut. Certes, le gouvernement prélève bien plus que ces 5.2 p. 100, mais il rend tout le reste aux Canadiens. Tout le produit national brut revient aux Canadiens, exception faite de ces 5.2 p. 100, et il importe au plus haut point que nos concitoyens le comprennent.

Selon un autre mythe, nous serions plus endetté que jamais. C'est ainsi qu'on a terriblement dénaturé les faits pour faire croire que ce bill sur le pouvoir d'emprunt portera la dette nationale à un niveau sans précédent. La dette nationale nette, qui se situera l'an prochain entre 200 et 300 milliards de dollars, représente au plus 30 p. 100 du produit national brut. Cela semble beaucoup d'argent, mais ce n'est rien par rapport aux années passées. Ainsi, en 1926-1927, la dette nationale était de 45 p. 100. Au cœur de la dépression, elle atteignait 66 p. 100. A la fin de la guerre, elle était grimpée à 109 p. 100 du produit national brut. Dans les années 50, elle se situait entre 30 et 35 p. 100 et maintenant, en 1982-1983, elle n'est plus que de 30 p. 100.

Est-ce vraiment si terrible pour les Canadiens? L'opposition, conservatrice surtout, et les médias veulent faire croire aux Canadiens que la situation est tragique et que nous n'arriverons pas à éponger une dette pareille. Et pourtant, 80 p. 100 de tout cet argent que dépense le gouvernement sont tout simplement redistribués entre les Canadiens.

Je le répète, ce dont nous devrions discuter à la Chambre, c'est comment s'opèrent ces transferts et qui en bénéfice. J'aimerais que d'autres orateurs abordent ce point. C'est cet aspect-là qui importe, non le montant en soi. Ce n'est pas une dette que les Canadiens n'ont pas les moyens de supporter.

Je reçois beaucoup de lettres ces jours-ci d'un groupe, je le soupçonne, qui sillonne le pays pour écrire ces lettres, car elles se ressemblent toutes. Je sais que d'autres députés de ce côté-ci reçoivent la même lettre qui me presse, ainsi que mes collègues, de passer à l'opposition. On peut lire dans chacune de ces lettres que les libéraux forment un gouvernement socialiste qui est en train de détruire le pays et qui est la cause de nos problèmes. A en croire les auteurs de ces lettres, aucun autre pays que le Canada ne connaît ces problèmes dont nous sommes la cause, puisque nous sommes socialistes. J'ignore où ils ont pêché cette idée, mais c'est ce qu'ils affirment dans ces lettres.

Je demande donc aux députés d'étudier de plus près un autre pays, les États-Unis. Pas un des auteurs de ces lettres ne traiterait le Président Reagan de socialiste. Certains le feraient peut-être, mais je ne vois pas sur quoi ils s'appuieraient.

Examinons la situation aux États-Unis pour voir si l'on peut comparer nos problèmes avec ceux que connaît le gouvernement américain avec la politique économique de M. Reagan. Il est difficile de comparer les chiffres car notre année financière commence le 1er avril et se termine le 31 mars alors qu'aux États-Unis elle commence le 1er octobre pour se terminer le 30 septembre. Quoi qu'il en soit, notre déficit sera, semble-t-il, en 1982-1983 d'environ 19.6 milliards alors que celui des États-Unis sera de 150 à 160 milliards de dollars. Ces montants ont augmenté régulièrement dernièrement et le *New York Times*, dans son numéro du 11 juillet, a donné une explication intéressante de cet état de fait, lorsqu'il a déclaré que l'excédent de 9.7 milliards pour le mois d'avril est jusqu'à maintenant inférieur à la normale et qu'il se traduirait en un déficit annuel de 106 milliards alors que sur la base du déficit de 18.9 milliards de mai, le déficit serait supérieur à 152 milliards. Les revenus diminuent constamment aux États-Unis. Selon cet article, le déficit des États-Unis pour l'année se terminant en septembre se situera entre 125 et 150 milliards. L'année prochaine il sera certainement de l'ordre de 150 à 170 milliards.

Soyons conservateurs et prenons le chiffre de 150 milliards. Au Canada, le produit national brut sera de 358.9 milliards alors qu'aux États-Unis il s'élèvera à 3.1197 billions. En pourcentage—puisque c'est comme cela qu'il faut calculer—notre déficit équivaut à 5.46 p. 100 du produit national brut alors que si nous prenons le chiffre le plus bas, aux États-Unis cette proportion sera de 4.81 p. 100. Par contre, si nous estimons comme beaucoup le croient, que le déficit des États-Unis sera, de 170 milliards, la proportion passera à environ 5.4 p. 100, ce qui se compare en gros à ce que nous connaissons. Cependant, ce n'est pas cela qui importe. Il faut voir plutôt lequel des deux pays sera le mieux en mesure d'accumuler des capitaux. Il faut donc s'occuper de l'indice appelé «investissement brut en capital fixe». On prévoit qu'en 1982-1983 la progression de l'investissement brut en capital fixe sera de 91.7 milliards comparativement à 551.8 milliards aux États-Unis.

Comparons ce déficit aux capitaux accumulés dans le pays en un an et nous verrons alors laquelle des deux situations est la plus grave. Le déficit, comme pourcentage des investissements bruts à revenus fixes au Canada en 1982-1983, sera de 21.5 p. 100. Aux États-Unis, il sera de 27.2 p. 100. C'est là un déficit beaucoup plus considérable, compte tenu des capitaux accumulés. Bien sûr, cela explique le problème réel des taux d'intérêt aux États-Unis. Je parle des États-Unis, pays où l'on a adopté un régime économique surnommé «Reaganomics».

Certains députés d'en face, dont le député d'Etobicoke-Centre (M. Wilson), nous ont dit que si la politique économique à la Reagan échoue, nous échouerons aussi. Les députés d'en face en sont convaincus. Pourtant, bien des députés proposent cette politique économique comme solution à nos maux. Poussons l'analyse un peu plus loin. Revenons aux dépenses du gouvernement en biens et services courants. J'ai dit qu'elles représentaient environ 5.2 p. 100 du produit national brut soit le montant que dépense le gouvernement pour les postes, la défense et divers autres domaines. Aux États-Unis, ces dépenses représentent 8 p. 100 du produit national brut. Le gouvernement américain finance ses dépenses à même l'économie, par opposition aux transferts entre les citoyens. Cela fait une énorme différence. En 1982-83, les dépenses publiques par rapport au produit national brut atteindront au total presque 25.2 p. 100 au Canada. C'est ce chiffre qui est important, puisqu'il inclue les paiements de transfert. Aux États-Unis les dépenses publiques représenteront 24.5 p. 100, donc à peu près la même chose. Cependant, nous devons surtout nous rappeler que ce qui compte, ce sont les dépenses en biens et services du gouvernement. Nous ne devons pas oublier que les dépenses pour les biens et les services constituent un aspect important des frais d'exploitation du gouvernement. Aux États-Unis, ces dépenses représentent 8.4 p. 100 du produit national brut, alors qu'elles n'en représentent que 5.2 p. 100 au Canada. Ce sont là quelques-uns des mythes que l'opposition voudrait entretenir. Je voudrais lire quelques extraits d'articles de journaux. En voici un qui dit:

• (2030)

Après deux années de taux d'intérêt élevés, nous sommes en plein marasme économique. Le monde des affaires est pris à la gorge par les taux d'intérêt élevés, l'inflation et la baisse des ventes. Le nombre de faillites se rapproche des records atteints pendant la dépression, les projets d'investissements sont remis à plus tard, des millions de travailleurs ont été licenciés et ont peu de chance d'être réembauchés rapidement. Et malgré toutes les luttes ... pour restreindre les dépenses fédérales, l'avenir nous réserve encore des déficits énormes, ce qui cause des inquiétudes sur les marchés financiers à propos de l'inflation future et fait encore augmenter les taux d'intérêt à long terme.

Monsieur l'Orateur, cette description qui peut s'appliquer au Canada provient-elle du *Journal* d'Edmonton, du *Globe and Mail* ou de la *Gazette* de Montréal? Non. Il s'agit d'un article intitulé «Le fédéral en difficulté cherche autre chose» qui a été publié en première page de la section des affaires du *New York Times* le 4 juillet dernier. J'ai laissé tomber les mots «au Congrès» simplement pour en dissimuler l'origine. Les députés de l'opposition affirment donc que le gouvernement est en train de détruire le pays parce qu'il est socialiste, mais si on lit dans le *New York Times*, le *Globe and Mail* et tous les autres journaux conservateurs du pays ce qui se passe aux États-Unis, on peut voir que tous ces journaux disent la même chose. Vu que nos coûts énergétiques et nos emprunts pour les transferts d'énergie sont responsables d'une partie de notre déficit, je voudrais lire quelques déclarations à ce sujet. «On prévoit que 500 à 600 entreprises indépendantes auront fermé boutique d'ici un an.» En voici une autre: «Les derricks sont démontés ou inactifs un peu partout. En moyenne, le taux d'utilisation est d'environ 65 p. 100 contre près de 100 p. 100 l'année dernière.» Et un peu plus loin: «D'autres sociétés de services ont maintenant une capacité excédentaire ou ont déjà rempli toutes leurs commandes.»

Voilà quelques exemples de ce qu'on dit partout. Est-ce que ces déclarations sont tirées de journaux ou de revues publiés au Canada? Non. Elles proviennent du numéro du 14 janvier de la revue *Fortune*. Tous ces articles reflètent exactement la même situation que celle qui existe au Canada. Il ne faut pas oublier que ce n'est pas le Programme énergétique national qui a donné lieu à cet article. Le programme n'a rien à voir avec l'industrie pétrolière américaine. Les perspectives d'avenir de Standard Oil of California ont baissé de 65 p. 100 pendant le premier trimestre, celles de Mobil de 49 p. 100, celles de Taxaco de 44 p. 100, celle de Phillips Petroleum de 44 p. 100, et ainsi de suite. L'opposition fait pourtant des affirmations ridicules qui laissent entendre que le Canada est dans le pétrin parce que nous sommes des socialistes et que nous avons tout étatisé. Lorsque les députés de l'opposition affirment de telles choses et lorsqu'ils disent cela aux Canadiens et que les Canadiens le croient ...

M. Nystrom: Vous n'êtes pas des socialistes. Je ne le crois pas.

M. McRae: ... ils oublient complètement ce qui se passe aux États-Unis. Personne ne pourra me convaincre que les principes économiques de Reagan s'inspirent des principes socialistes; pourtant les Américains connaissent les mêmes problèmes.

M. Nystrom: Vous êtes un sale capitaliste.

M. McRae: J'éprouve beaucoup de difficultés à comprendre des raisonnements de ce genre. Le gouvernement devrait réfuter de tels arguments.

Je voudrais reprendre ces points pour être sûr d'être bien compris. Premièrement, 80 p. 100 de l'augmentation du déficit est attribuable à une diminution des revenus provoquée par la récession mondiale.

M. Deans: Provoquée par le chômage.

M. McRae: C'est indiscutable. Personne ne peut prétendre le contraire.

M. Deans: Je dirai que ce n'est pas la raison. Je prétends que ce n'est pas la seule raison!

M. McRae: En 1982, 78 p. 100 de toutes les sommes dépensées par le gouvernement, soit environ $4 sur $5, sont transférés d'une façon ou d'une autre. Moins de 2 p. 100 le sont sous forme de dépenses de capital et le reste, 20 p. 100, ou un tout petit peu plus, soit $1 sur $5 est consacré aux achats de biens et services par le gouvernement lui-même, pour la défense nationale par exemple.

Cette année, la dette nationale représentera environ 30 p. 100 du produit national brut, soit le plus faible pourcentage depuis le début des années 20. Notre situation est tout à fait enviable. Les États-Unis consacrent 8 p. 100 de leur produit national brut aux biens et services, alors que nous n'y affections que 5,2 p. 100. Je tiens à ce que les Canadiens connaissent ces chiffres pour qu'ils sachent que le gouvernement ne se livre pas à de folles dépenses, qu'il ne jette pas l'argent par les fenêtres, qu'il ne comment pas toutes les ignominies dont on l'accuse. Ce sont des chiffres qui vont de pair avec une récession généralisée à l'échelle mondiale. Ce sont des chiffres auxquels n'échappent ni l'Allemagne de l'Ouest, ni la France, ni l'Italie, ni la Grande-Bretagne. Ils varient d'un pays à l'autre parce que certaines sont plus favorisés que d'autres, mais nous subissons tous les effets de la récession. Si certaines mesures ne sont pas prises . . .

M. Deans: Par qui?

M. McRae: . . . en particulier par le gouvernement de M. Reagan, nous éprouverons de grandes difficultés à sortir de la crise. Il y a certaines choses que nous pouvons faire, et que nous ferons . . .

M. Deans: Que préconisez-vous?

M. McRae: . . . si le gouvernement Reagan n'améliore pas sa façon d'agir.

Pour terminer, je voudrais préciser qu'il convient de garder les yeux rivés sur ce qui se passe aux États-Unis, où le gouvernement se propose, au cours des trois prochaines années, d'augmenter les dépenses en matière de défense d'environ 130 millions de dollars par an. Je dis bien, d'ici 1985, les dépenses américaines en matière de défense dépasseront de 130 millions de dollars celles de cette année, ce qui correspond à une augmentation énorme, d'environ 4 p. 100 du produit national brut des États-Unis, soit légèrement plus que toutes les dépenses de notre gouvernement en biens et services. Les États-Unis devront également trouver quelque 200 milliards de dollars de recettes fiscales qu'ils ne percevront pas. Une bonne partie de ce manque à gagner profitera aux Américains relativement riches et ce, au cours des trois prochaines années. Le gouvernement américain devra également trouver 330 milliards de dollars par an jusqu'en 1985 pour contenir l'augmentation de son déficit.

M. Huntington: Et nous, que faut-il que nous trouvions?

M. McRae: Nous, Canadiens, sommes dans une situation difficile, parce que nous vivons à proximité des États-Unis et parce que nos échanges avec ce pays représentent environ 25 p. 100 de notre produit national brut. Le gouvernement a décidé de mettre en œuvre le Programme énergétique national pour que nous soyions moins tributaires de l'économie américaine. L'opposition nous répète que, si elle était au pouvoir, elle se débarrasserait du Programme énergétique national et qu'elle affaiblirait l'Agence d'examen de l'investissement étranger. Ce sont ses deux grands projets.

• (2040)

Un de nos gros problèmes, c'est que notre colosse de voisin, les États-Unis, est en train d'accumuler un déficit qui pourrait atteindre 250 milliards. Nous tentons d'échapper à cette emprise. Nos vis-à-vis nous demandent de laisser tomber notre unique chance d'indépendance. Jusqu'où peut aller le ridicule?

M. Elzinga: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le député parle à tort et à travers. Voudrait-il nous dire qui lui a demandé de traverser le parquet, car je suis certain qu'aucun de nous ne voudrait de lui?

M. McRae: J'ignore qui c'était. Et je dois admettre que ce serait ridicule de traverser le parquet. En cela, le député et moi sommes d'accord. Je ne peux m'imaginer m'associer à un parti qui, s'il était au pouvoir, supprimerait le Programme énergétique national et s'efforcerait d'enlever tous ses pouvoirs à l'AEIE.

Notre parti a choisi une position médiane. Nous essayons de faire la part des choses. Notre liberté pour l'avenir est liée à ce que nous sommes en train de faire. Nous redoutons particulièrement ce qui se passe aux États-Unis sous le gouvernement Reagan que le député d'Etobicoke-Centre (M. Wilson) et d'autres nous proposent comme modèle. Je redoute surtout que ce gouvernement reste encore longtemps au pouvoir.

M. Ron Stewart (Simcoe-Sud): Monsieur l'Orateur, c'est un plaisir de participer à ce débat, plus spécialement de prendre la parole après le député de Thunder Bay-Atikokan (M. McRae) et d'expliquer pourquoi nous le qualifions de socialiste et pourquoi c'est une histoire d'épouvante. Premièrement, le projet de loi devrait être intitulé «Nous en sommes responsables». Nous sommes responsables de cet emprunt. Nous sommes responsables de ce déficit de 11 milliards. C'est comme Petro-Canada, nous en sommes responsables. Cela coûte des milliards, mais il est évident que nous sommes responsables.

Mon chef a prononcé des paroles très éloquentes il y a quelques heures au sujet de ce projet de loi et a proposé un amendement que j'approuve entièrement. Cet amendement marque notre opposition aux députés d'en face et à la débauche de dépenses.

La solution au problème de notre pays est très simple. Ce qu'il nous faut, c'st une productivité accrue. La seule façon d'y arriver, c'est d'augmenter les dépenses des consommateurs et les exportations. Le budget n'a rien fait en ce sens, pas plus d'ailleurs que ce projet de loi sur le pouvoir d'emprunt.

Il y a quelques mois à peine, en juillet 1980, en vertu du bill C-30 le pouvoir d'emprunter 12 milliards était accordé au gouvernement. Le 29 juin 1980, le bill C-59 lui a permis d'emprunter la somme additionnelle de 14 milliards. En 1982, le bill C-111 l'a autorisé à emprunter 6.6 milliards. Et maintenant le bill C-125 lui permettra d'emprunter la somme additionnelle de 11 milliards parce que nous ne sommes pas en mesure de mettre un terme à ses folies. Le gouvernement s'est ainsi vu accorder en une seule session le pouvoir d'emprunter 43.6 milliards. Cela ne s'était jamais vu auparavant. Comme déficit, en tant que pourcentage de la dette nationale, c'est un héritage stupéfiant à léguer à nos enfants.

Les intérêts de $723 pour chaque homme, femme et enfant dans ce grand pays qui est le nôtre, ou la somme de $1,864 par contribuable n'est rien, aux dires du député qui vient de s'asseoir. Cela représente 17.7 milliards en intérêts seulement.

Le budget de novembre évaluait le déficit à 10.5 milliards. Aujourd'hui, à peine huit mois plus tard, il est de l'ordre de 20 milliards. Quel est le montant réel? Vingt-cinq milliards peut-être? Dans combien de temps ce ministre reviendra-t-il à la charge? Qui a véritablement été surpris? Je ne pense pas que

la plupart des Canadiens le soient, pas après son exposé budgétaire.

Le gouvernement parle de restrictions, mais il tient un langage équivoque. Quelles balivernes que cette mesure qui préconise les 6 p. 100! La pauvre secrétaire, le pauvre employé au bas de l'échelle des salaires parle de 6 p. 100, mais ce bill d'emprunt représente une augmentation de 12 p. 100. Il faut faire preuve d'austérité, mais pas en jetant l'argent par les fenêtres. Le gouvernement actuel a prévu—et j'insiste sur ce mot—des besoins financiers de 17.1 milliards de dollars cette année, mais il dispose déjà d'un pouvoir d'emprunt de 10.2 milliards de dollars, dont 3.6 milliards correspondent à la tranche inutilisée les années précédentes, et 6.6 milliards proviennent du bill C-111, comme on l'a déjà dit. Il demande maintenant 11 milliards de dollars de plus.

Un autre libéral extrêmement prodigue C. D. Howe, déclarait il y a quelques années: «Qu'est-ce qu'un million?». Ce parti, dit aujourd'hui à qui veut l'entendre: «Qu'est-ce qu'un milliard?» Le gouvernement dispose donc actuellement d'un pouvoir d'emprunt de 21.1 milliards de dollars, soit 4 milliards de plus que nécessaire. A notre avis, la moitié de cette somme est déjà trop pour eux et nos amendements le stipuleront haut et fort. Je suis aussi peu disposé à confier à ces mauvais gestionnaires 4 milliards de trop, provenant de l'argent durement gagné des contribuables, qu'à confier à Jesse James un dépôt bancaire ou à Clifford Olson ma petite fille.

M. Deans: Vous êtes grossier.

M. Stewart: En quatorze ans, les dépenses gouvernementales ont atteint des proportions exorbitantes, comme l'ont signalé les rapports du vérificateur général. Elles sont passées de 12.4 milliards en 1968, date de l'arrivée au pouvoir du gouvernement actuel, à 90.6 milliards cette année, soit une augmentation de 630 p. 100. Le député d'en face dit qu'il ne voit rien de mal à cela. Depuis la réélection des libéraux en 1980, les dépenses ont augmenté de façon dérisoire, un tout petit peu, à peine 55 p. 100, et les députés d'en face s'en moquent! La mesure à l'étude n'est pas un simple bill d'emprunt.

Je voudrais examiner les véritables causes à l'origine de nos problèmes. Ils ne sont pas dus uniquement à une mauvaise gestion financière. Ils ne sont pas dus simplement à des taux d'intérêt élevés ou à un dollar en perte de vitesse. Ils sont dus à une théorie qui remonte à quatorze ans en arrière. Cette théorie a vu le jour par noyautage, pas endoctrinement et mauvaise gestion, par manque de responsabilité et d'innovation. Les Canadiens ont fini par comprendre ce qui se passait, comme l'a révélé le sondage Gallup, et ils n'ont plus confiance dans leur gouvernement. Ils sont mécontents et désespérés. C'est parce que le chef de notre pays est un doctrinaire socialiste gauchisant que la libre entreprise dérange. Il vaudrait mieux que le député de Thunder Bay-Atikokan y regarde de plus près et je vais lui dire pourquoi il nous a entraîné sur la pente glissante du socialisme, vers la crise financière que nous vivons actuellement. Je ne m'en prends pas à l'homme comme tel. La première chose que nous apprenons quand nous étudions la logique ou la morale, c'est qu'il ne faut pas s'attaquer à l'homme. Néanmoins, je m'attaque aux théories de cet homme. Je vais dire au député de Thunder Bay-Atikokan pourquoi nous prétendons que les députés d'en face sont des socialistes. Je cite les paroles du premier ministre (M. Trudeau):

. . . à mon avis, la libre entreprise s'est révélée incapable de vraiment régler les problèmes de la société contemporaine. Voilà pourquoi, personnellement, je suis convaincu qu'avec les bouleversements entraînés par l'automatisation, la cybernétique et l'énergie nucléaire, la démocratie libérale ne pourra plus satisfaire nos exigences de plus en plus grandes sur le plan de la justice et de la liberté . . .je crois nécessaire que l'État exerce un certain contrôle . . .

N'est-ce pas socialiste?

. . . afin de donner à tous le maximum de liberté et de bien-être.

La notion de propriété, une notion fausse et libérale, a aidé la bourgeoisie à s'émanciper, mais elle ralentit la marche vers la démocratie économique.

C'est ce que j'appelle du socialisme. Il a dit également:

• (2050)

Nous n'avons pas réussi à faire fonctionner le système du libre-échange. Nous nous sommes retrouvés avec un taux de chômage et un taux d'inflation très élevés. Nous ne pouvons pas retourner en arrière . . . Cela veut dire que le gouvernement va intervenir davantage dans l'administration des institutions.

C'est ce que j'appelle du socialisme.

Voici une autre citation:

Je souhaiterais voir les socialistes se sentir libres d'adopter n'importe quelle tendance politique ou faire usage de n'importe quel instrument constitutionnel propre à résoudre tel ou tel problème particulier à tel ou tel moment donné;

En 1956 il écrivait déjà que la meilleure façon de réaliser des changements, c'était de s'immiscer dans un des vieux partis . . . Les députés d'en face savent de quel «vieux parti» il parlait . . . afin de les modifier de l'intérieur. Il déclarait qu'on pouvait alors imposer à des électeurs sans méfiance des programmes socialistes sous l'étiquette rassurante du vieux parti. Voilà pourquoi nous qualifions les députés d'en face de socialistes. Le premier ministre a déclaré également:

Il faut voir dans le fédéralisme un instrument précieux à l'aide duquel des partis dynamiques peuvent implanter des gouvernements socialistes dans certaines provinces, d'où le radicalisme pourrait ensuite fructifier lentement en se répandant ailleurs.

M. Allmand: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Selon nos usages, lorsqu'un député désire citer un document, il doit le déposer. Je demande au député de déposer le document dont il lit des extraits.

M. Stewart: Monsieur l'Orateur, seuls les ministres peuvent déposer des documents. Les paroles que je vous ai citées sont extraites de *Cité Libre, Rassemblement* et «Le fédéralisme et la société canadienne-française». Je prêterai volontiers tous ces livres au député. Je les ai tous lus.

M. Allmand: Monsieur l'Orateur, je demande au député de déposer le journal dont il lit des extraits.

L'Orateur suppléant (M. Taylor): Le député de Simcoe-Sud (M. Stewart) peut-il déposer les textes qu'il est en train de citer?

M. Stewart: Monsieur l'Orateur, je suis sûr que Lubor Zink serait très heureux que je dépose ce journal.

M. Allmand: Oh, Lubor!

M. Stewart: Je voudrais citer un autre passage pour la gouverne du député de Thunder-Bay-Atikokan (M. McRae) qui voulait savoir pourquoi nous traitons les députés d'en face de socialistes. Je suis en train de le lui expliquer. Voici une autre citation:

Tant que le socialisme cherchera à se réaliser par la démocratie parlementaire, avec tout l'attirail . . .

L'«attirail», encore.

. . . des partis et des élections qui l'accompagne, on aura besoin du tacticien aussi bien que du théoricien et les vues de ces deux personnages devront être conciliées avec celles du stratège.

Le stratège est assis de l'autre côté de l'allée. La dernière citation que je veux faire est la suivante:

Si l'on parle tactique, la seule question pertinente pour des socialistes démocratiques est la suivante: «Jusqu'à quel point la majorité de la population peut-elle, pour le moment être amenée à désirer des réformes?»

A mon avis les Canadiens sont à bout à l'heure actuelle; et pourtant le gouvernement préconise sa prétendue canadianisation et sa politique de prétendue austérité, qui ne sont que du socialisme. Il faut insuffler une nouvelle vitalité à notre pays et lui donner aussi un petit coup de pouce afin que nous soyons à nouveau fiers d'être Canadiens. Les Canadiens doivent réaffirmer leur confiance et leur foi dans l'entreprise privée. Ils doivent rejeter à hauts cris les emprunts excessifs comme ceux qui sont proposés aujourd'hui, les dépenses exorbitantes et le contrôle gouvernemental exagéré, qui détruit tout ce qui nous tient à cœur. Le droit inaliénable à la vie, à la liberté et à la jouissance de la propriété, conformément à la définition de Locke, nous a été transmis par notre Créateur et personne n'a le droit de nous en priver. Pourquoi le droit à la propriété a-t-il été omis de notre constitution? Je demande aux députés d'en face d'y réfléchir sérieusement à la lumière des déclarations du premier ministre (M. Trudeau) que j'ai citées.

M. Sargeant: Les premiers ministres conservateurs n'en voulaient pas.

M. Stewart: Le premier ministre ne voulait pas que le droit à la propriété figure dans la constitution et il y a actuellement au comité un bill qui accorde au gouvernement le droit de posséder des biens. On voit donc clairement où nous mènent les principes que préconise le premier ministre. Il ne reste que deux régimes politiques viables au monde: le socialisme—et, en définitive, le communisme—et le capitalisme. Dieu merci, nous avons connu des succès dans une société capitaliste jusqu'à tout récemment, alors que le parti libéral s'est transformé. Le gouvernement nous prive systématiquement de nos droits—que l'on ne s'y trompe pas et les députés d'en face le savent—tandis qu'il dépense avec prodigalité et ne cesse d'emprunter. Et maintenant, il a l'audace de venir nous demander encore de pouvoir emprunter 11 milliards de dollars.

N'oublions pas que l'État communiste possède et contrôle les moyens de production: les usines, l'outillage et les produits agricoles. Il fixe les prix et les salaires de même que le niveau de production, quels que soient les prix. Et c'est justement ce qui se passe au Canada sous le couvert de la canadianisation. C'est ce qui explique toutes ces allusions au socialisme. Vivons-nous mieux pour autant? Je n'oserais pas demander aux gens dans la tribune s'ils sont plus satisfaits depuis deux ans. Et voici que le gouvernement réclame le privilège de gaspiller 4 autres milliards chèrement gagnés par les contribuables canadiens.

Il ne fait aucun doute que, en Amérique du Nord, notre système de libre entreprise a fourni plus de biens matériels et de services que tout autre système au monde; et pourtant, il est miné par le gouvernement qui veut sans cesse dépenser et emprunter jusqu'à ce qu'il ne reste plus de richesses pour produire les choses auxquelles nous sommes habitués et que nous soyons obligés de compter sur le gouvernement pour les obtenir. Si le gouvernement s'entête à emprunter—à dépenser sans compter et à nationaliser . . .

M. Sargeant: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. J'aimerais demander au député s'il y a une différence entre le contrôle que les communistes exercent sur les salaires et celui que le gouvernement veut exercer au Canada et qui figure dans un bill récent que son parti a appuyé.

L'Orateur suppléant (M. Taylor): Ce n'est pas vraiment là un rappel au Règlement.

M. Stewart: Socialiste un jour, socialiste toujours!

Je disais que si nous continuons à dépenser ainsi, nous nous retrouverons tous sur un pied d'égalité comme les communistes; nous serons tous en effet également pauvres.

M. Nystrom: Vous êtes peut-être communiste; pas moi.

M. Stewart: L'État qui contrôle les moyens de production contrôle aussi la liberté économique. S'il contrôle la liberté économique, il contrôle aussi la liberté individuelle. C'est alors que les citoyens deviennent des serfs, des vassaux, des esclaves; le député peut le demander à n'importe qui en URSS. Ne nous y trompons pas, c'est bien la voie dans laquelle nous nous sommes engagés. «Renforcer le gouvernement». «Pousser les gens à exiger davantage du gouvernement». «Les rendre serviles et redevables, et les pousser à exiger davantage du gouvernement et de moins en moins d'eux-mêmes».

Je me permettrai de citer encore une fois le premier ministre sur ce point; voici ce qu'il écrivait:

Vu que la totalité des gouvernements possèdent la totalité des pouvoirs, la première tâche des socialistes consiste à éduquer le public de manière à obtenir de lui qu'il exige les meilleurs services possibles de tous ses gouvernements.

Je ne veux pas davantage de gouvernement, et je suis venu siéger ici dans l'espoir de nous débarrasser de ce gars-là qui voulait que le gouvernement intervienne davantage dans la vie des Canadiens. Je veux moins de gouvernement, et c'est la position que nous, de ce côté-ci de la Chambre, défendons. Je ne veux pas être un socialiste ni dépendre du gouvernement, et je ne pense pas que la plupart des Canadiens le veulent non plus.

Pourquoi nous sommes-nous retrouvés devant ce dilemme? Là encore, il y a de l'infiltration. Après que le premier ministre se fut rendu en Chine deux fois, et en Russie une fois, et après avoir essayé de pagayer jusqu'à Cuba, il a été invité, de concert avec MM. Jean Marchand et Gérard Pelletier,—les trois sages—à se joindre au parti libéral. Les trois hommes ont levé le nez sur l'offre. Ils souscrivaient à la politique néo-démocrate et, dans les pages de *Cité libre*, ils ont durement accablé le premier ministre de l'époque, M. Lester Pearson, pour avoir accepté des armes nucléaires pour le Canada. Toutefois, en 1965, les trois hommes ont changé leur fusil d'épaule. Le nationalisme faisait des ravages au Québec, et il n'y avait pas un seul libéral fédéral suffisamment fort pour infléchir cette poussée. Encore une fois dans *Cité libre*, à l'époque où il souscrivait à la doctrine néo-démocrate, et c'était avant son ascension—il n'est d'ailleurs que la deuxième personne à avoir agi de la sorte—le premier ministre avait déclaré:

Je me dois de souligner en des termes des plus vigoureux l'autocratie de la structure du parti libéral et la couardise de ses membres.

Il s'agit des députés d'en face.

Dans toutes mes études de politique, je n'ai jamais vu de spectacle plus dégradant que tous ces libéraux virer leur capot à l'unisson avec leur chef, en voyant qu'ils avaient la chance d'accéder au pouvoir . . . Le chef de troupe ayant montré la voie, le reste a suivi avec l'élégance d'animaux se pressant à la mangeoire.

Il parlait des députés d'en face. Ailleurs, il traite les libéraux tout bonnement d'idiots.

Le député a parlé de changer de camp. Il est un des quinze dont nous ne voudrions pas, mais il y en a une quinzaine d'autres que nous pourrions accueillir sans peine. S'ils venaient se joindre à nous, nous serions alors débarrassés des horreurs que le parti libéral livre en spectacle depuis qu'il s'est laissé infiltrer par le premier ministre.

Suffit maintenant pour cet aperçu historique de la véritable pensée politique du chef du gouvernement canadien. Ses moutons le suivent docilement en bêlant.

Revenons aux dépenses exagérées du gouvernement et à sa façon aberrante de diriger un pays formidable comme le nôtre. D'abord, le Programme énergétique national. L'orateur précédent y a fait aussi allusion. Mais il a passé sous silence le contrôle de l'État exercé sur l'industrie pétrolière. Il a passé sous silence la confiscation des terres. Il a passé sous silence aussi le manque de confiance partout dans le monde qui a détruit notre dollar, une fois le programme adopté. Il n'a pas parlé non plus de l'achat de Petrofina au double du prix coté en bourse, ce qui a valu au ministre des Finances (M. MacEachen) le titre de saint patron de la Belgique. Je me demande parfois si le gouvernement est au courant de ce qui se dit dans la presse, surtout dans les cahiers financiers publiés aux États-Unis et non pas dans les feuilles de chou citées par le député d'en face. Récemment, dans le *Times* de New York, on a surnommé le Programme énergétique national du Canada, la politique énergétique autodestructrice. A lui seul, ce programme a fait plus de tort que toute autre initiative pour anémier notre infrastructure économique et me pousser à prendre la parole ici et à refuser d'autoriser 11 milliards de dollars d'emprunts supplémentaires. Il a entraîné la perte d'emplois. Chaque Canadien le sait. Vous êtes originaire de l'Ouest, monsieur l'Orateur, vous savez donc que nous avons perdu notre technologie et la confiance de l'investisseur. D'un trait de plume, le gouvernement a émasculé le secteur énergétique. Il a modifié les règles du jeu. Les Canadiens ignoraient qu'il en serait ainsi quand ils ont voté contre l'imposition d'une taxe d'accise de 18c., pour se voir imposer une redevance de 67 p. 100 sur le pétrole. Le gouvernement a américanisé notre industrie pétrolière. C'est ainsi que nous avons perdu nos emplois; nos installations de forage, comme nous avons perdu notre technologie et nos investissements. Notre autarcie énergétique n'est pas plus assurée qu'elle ne l'était il y a dix ans.

• (2100)

Les politiques rétrogrades du gouvernement ont entraîné l'annulation de mégaprojets qui auraient fourni des centaines de milliers d'emplois dans le secteur énergétique, dans les fabriques de l'Ontario et du Québec.

Si notre parti était encore au pouvoir, monsieur l'Orateur, ces projets seraient maintenant réalisés pour nous aider à devenir autarciques, peu importe le coût. Nous ne serions pas obligés de compter sur les approvisionnements peu sûrs de pétrole étranger.

C'est au mois d'octobre 1980 que le Programme énergétique national a été mis en œuvre. En l'espace d'une année, le nombre de nouveaux puits de pétrole a baissé d'environ 30 p. 100. Le nombre de plates-formes exploitées a fléchi de 25 p. 100, la production de pétrole est tombée de 1.76 million de barils par jour à 1.61 million de barils par jour et les prix sont montés en flèche.

L'article du *Times* de New York se poursuit en ces termes:

Que s'est-il produit depuis que le Canada a mis en œuvre le Programme énergétique national et que le gouvernement Reagan applique sa politique de libéralisation des contrôles aux États-Unis? Pour la première fois en une décennie, la production terrestre de brut aux États-Unis a augmenté. On a enregistré une augmentation de 40 p. 100 du nombre de nouveaux puits. Et le nombre des plates-formes en exploitation a atteint un niveau record. Cette augmentation, conjuguée à la baisse de la consommation par habitant, a fait diminuer de près de un demi-million de barils par jour les importations de brut.

Au Canada, par contre, la production de brut et de gaz naturel en 1981 a fléchi respectivement de 10 et 4 p. 100. Comme les sociétés sont soit parties s'installer dans le Grand Nord pour bénéficier des versements du Programme d'encouragements pétroliers ou ont carrément quitté le pays, les activités de prospection ont fléchi de 20 p. 100 dans l'ouest du Canada.

Alors que 4 à 5 milliards de dollars ont été dépensés en travaux de forage, 7 milliards ont quitté le pays, parce que des sociétés canadiennes ont acheté des entreprises étrangères.

On s'attend que les mises en exploitation de puits cette année diminueront encore de 25 p. 100 . . .

Si les projets septentrionaux échouent comme le projet Alsands de 13 milliards de dollars pour la production de pétrole lourd, le Canada devra importer la moitié de son brut d'ici la fin de la décennie. Comme, d'ici cette date, les États-Unis ne devraient plus importer que 10 p. 100 de leur brut, les Canadiens feront vraisemblablement appel à eux lors du prochain embargo. Ne leur venons pas en aide puisqu'ils ont saccagé leurs marchés et expulsé des compagnies américaines efficaces. Laissons-les geler à petit feu.

Le *Wall Street Journal* publiait un article sous la manchette «Pauvre Canada». Monsieur l'Orateur, saurait-on être plus ingrat envers celui qui vous donne du pain? Traite-t-on jamais avec aussi peu d'égards son ami le plus proche? Eh bien, oui, et ce, à cause du Programme énergétique national. L'article se poursuit en ces termes:

MM. MacEachen et Trudeau aiment à dire que les ennuis du Canada sont dus à son voisin du Sud. Il semble que les marchés financiers américains ne peuvent pas procurer tous les capitaux que les Canadiens et les autres de par le monde voudraient emprunter, et c'est pour cela que les taux d'intérêt sont si élevés. Le déficit budgétaire prévu dans le budget révisé est vraiment monstrueux puisque, rapporté à l'économie américaine, il correspond à un déficit de 155 milliards de dollars.

Aux États-Unis, le taux d'inflation est faible et le chômage (d'après les chiffres récents) est élevé. Le Canada souffre à la fois d'une inflation et d'un chômage élevés.

La raison n'est pas difficile à trouver. L'année dernière, les États-Unis ont abandonné la politique qui engendrait la stagflation, surtout la fiscalité qui augmentait régulièrement à un moment où il était évident que l'économie était déjà courbée sous le fardeau existant. Les États-Unis ont pris des mesures pour réduire sensiblement le poids de la fiscalité. Mais le parti libéral canadien a allégrement augmenté la fiscalté et, à en croire les dernières nouvelles, entend continuer dans cette voie. Il espère ainsi réduire un jour son déficit budgétaire, mais ses espoirs diminuent jour après jour car le déficit augmente tout comme les impôts.

Selon toute vraisemblance, les députés d'en face n'ont jamais pris la peine de lire «La Chute de l'Empire romain». Je me demande quelles personnes désignait le *Wall Street Journal* lorsqu'il parlait des «socialistes» du Canada? S'agissait-il

des loups déguisés en loups qui se trouvent en face ou bien, comme l'a déclaré Churchill en faisant allusion à Attlee, des moutons déguisés en moutons qui se trouvent à ma gauche?

Alors que le gouvernement de M. Regan et le Congrès américain réduisent les impôts et les dépenses publiques, les malfrats d'en face continuent d'augmenter les impôts et la dette nationale en suivant une politique de déficit budgétaire. Maintenant, ils veulent emprunter 11 milliards de dollars supplémentaires.

Monsieur l'Orateur, le Fraser Institute de Vancouver a publié certaines données statistiques fort intéressantes sur le Canada. Ainsi, selon l'indice de la fiscalité, les impôts d'une famille moyenne ont augmenté de 515 p. 100 depuis 1961. Comme nous le savons tous, les obligations émises par le gouvernement fédéral pour couvrir ses déficits sont des impôts différés, puisqu'il faut en fin de compte lever des impôts pour payer les intérêts et rembourser le principal. Selon les calculs effectués par le Fraser Institute, la fiscalité aurait augmenté de 619 p. 100 entre 1961 et 1980, si l'on tient compte de ces impôts différés.

En 1980, une famille canadienne moyenne devait payer $4,345 d'impôt sur le revenu, tandis que les autres taxes—les taxes sur le mazout, sur l'essence, les taxes de vente, les taxes foncières et, croyez-le ou non, les taxes d'amusement—ces autres taxes donc, atteignaient près de $7,000 soit 70 p. 100 des impôts versés par chaque famille. La plupart des Canadiens ignorent même jusqu'à l'existence de ces taxes cachées qui rognent leur pouvoir d'achat et nuisent à la prospérité du Canada. Tant que les Canadiens ne sauront pas ce que le gouvernement socialiste actuel et ses petits copains à ma gauche sont réellement en train de faire et ignoreront qu'ils peuvent dépenser leur argent à meilleur escient que les gouvernements, nous demeurerons dans la même impasse.

Le gouvernement a consacré tellement de temps et d'efforts à mettre en place une politique sociale coûteuse et inutile, qu'il a négligé d'élaborer une politique économique élementaire qui lui permette en fin de compte d'augmenter ses recettes fiscales.

Examinons quelques chiffres publiés encore une fois par l'institut Fraser. A quoi sert l'argent? Le gouvernement n'a aucune idée des sommes qu'il a dépensées par exemple pour favoriser l'utilisation des deux langues officielles. Douglas Fisher a rédigé un article sur Radio-Canada et le bilinguisme, article paru dans le *Sun* de Toronto, le 18 juillet 1982, dans lequel il dit ceci:

> Nous sommes 24.5 millions, dont 20 millions peuvent s'exprimer en anglais et 7.4 millions, en français.
>
> L'an dernier, le maintien du réseau de radio et de télévision de langue anglaise a coûté 186 millions.
>
> L'an dernier, le maintien du réseau de radio et de télévision de langue française a coûté 145 millions.
>
> En somme, il en coûte seulement 25 p. 100 de plus pour s'adresser aux anglophones qu'aux francophones. Si le service était financé uniquement selon la répartition démographique, les services de langue française coûteraient 250 p. 100 de plus que les services de langue anglaise.
>
> Il existe une autre disproportion favorable à la langue française, du point de vue financier. Sur un budget de 792 millions, la Société Radio-Canada a perçu 131 millions en publicité. Plus de 80 p. 100 de cette somme provenait du réseau de télévision de langue anglaise.
>
> MORALE: le bilinguisme et le maintien du Québec dans le Canada coûtent beaucoup d'argent.

L'auteur signale également que la télévision d'État a envoyé une équipe de 90 personnes pour couvrir les jeux du Commonwealth en Australie pendant que la radio y avait envoyé dix personnes. Il suffit de comparer ces chiffres avec les dépenses de la conférence de Versailles pour voir jusqu'à quel point le gouvernement se montre prodigue.

Passons à l'essentiel monsieur l'Orateur. En 1981-1982, le programme de bilinguisme du gouvernement a coûté 448,184,000 dollars tandis que l'effectif n'a été que de 6,075 années-personnes. Pourquoi dépenser 400 millions pour un programme de langues? Si nous prenions deux ou trois ans pour mettre un peu d'ordre dans notre maison, ce chiffre pourrait changer.

Le gouvernement vit au-dessus de ses moyens monsieur l'Orateur. Je pourrais citer toute une litanie de programmes sociaux dont les coûts sont absurdes. Prenons l'universalité par exemple. Je suppose que les Harold Ballard qui touchent une pension de vieillesse ont droit au même montant que le dernier des indigents. Pas plus que mon parti, je ne reproche à personne les prestations de sécurité du revenu; nous en sommes fiers, monsieur l'Orateur, mais nous mettons en doute la manière dont ils sont distribués. A mon avis, ils seraient mieux distribués, et plus économiquement, par un système de crédits d'impôt au lieu d'être versés sans distinction aucune.

Quel autre gouvernement au monde dépense plus d'argent en publicité que toute entreprise privée? Le nôtre dépense-t-il 225 ou 250 millions? Qu'en savons-nous? Nous avons maintenant un ministre de la propagande, pour la première fois depuis les Nazis en Allemagne, qui siège de l'autre côté de la Chambre et dépense cet argent par l'entremise de ce qu'il appelle le Centre de l'unité canadienne ou quelque chose d'approchant.

• (2110)

Mon collègue, le député de Wellington-Dufferin-Simcoe (M. Beatty), vient de tirer quelques faits intéressants de questions qu'il a inscrites au *Feuilleton*. Ainsi, de mars 1980 à mars 1981, le gouvernement aurait versé 3 millions et demi de dollars en frais de taxi. N'est-ce pas absolument fantastique? Votre gouvernement paie les courses en taxi des fonctionnaires, même si ceux-ci ont déjà droit à d'importants frais de représentation. Au cours de l'année financière 1980-1981, le gouvernement a dépensé 16.7 millions de dollars en télégrammes, câblogrammes et autres radiogrammes. Un timbre-poste nous coûte 30c., mais c'est une autre belle affaire. Même garantie par le directeur général des Postes au prix de $2.15 la recommandation, une lettre ne peut aller de Barrie, dans ma circonscription, à Toronto en 48 heures; non, elle met quatre jours à faire le trajet.

Nous avons un gouvernement très hospitalier. Il a dépensé un total de 10.4 millions de dollars en frais de représentation, soit en nourriture, boisson et spectacles. Cela équivaut à 700,000 bouteilles de boisson alcoolique. Et ce sont ces gens-là qui nous parle tranquillement de restrictions, de la nécessité de nous en tenir à des augmentations de 6 p. 100. Il ne font travailler que 6 p. 100 de leur cerveau, oui. Combien ont-ils dépensé pour le match de la coupe Grey, en 1981? Huit mille neuf cent cinquante dollars pour la première réception, $17,250 pour la suivante, et $72,650 à la mi-temps. Magnifique. Une secrétaire adjointe du cabinet, Janet Smith, a été envoyée pour un séjour de quatre mois à Nice, dans le Sud de

la France, pour y apprendre le français. Ce stage d'étude sur la Riviera a coûté $12,000 aux contribuables, sans compter son salaire qui se situe entre $60,000 et $70,000 par année. Voilà comment le gouvernement fait preuve de modération.

Monsieur l'Orateur, j'aimerais parler brièvement des sociétés de la Couronne, sujet que mes collègues et moi avons grandement à cœur. Canadair est la société à qui nous devons l'Avro Arrow, ce magnifique avion à réaction dont le gouvernement avait l'habitude de tant nous parler. A qui rend-elle des comptes? Combien doit-elle? Elle doit 1.15 milliard de dollars, et avant de pouvoir y faire quoi que ce soit, elle devra réussir à faire voler 400 Challenger. Mon collègue le député de Capilano (M. Huntington) est un homme à la stature imposante; or, je trouve que chaque fois qu'il prend la parole à la Chambre, il grandit encore à mes yeux, car il ne craint pas d'appeler un chat un chat et de dire sa façon de penser à cette bande de socialistes. Voici par exemple ce qu'il a dit le 30 juin, comme en fait foi le hansard à la page 18968:

> J'ai suivi de près l'alliance entre le Nouveau parti démocratique et le gouvernement libéral; cette alliance socialiste entre libéraux et néo-démocrates agit sur l'organisation et les structures pour contrôler le marché. Cette coalition conduit à la prolifération des sociétés de la Couronne. Nous venons de doter le ministre chargé du Programme énergétique national du pouvoir de mettre en place, à son gré, sous réserve de l'approbation du cabinet, des sociétés de la Couronne qui, de par leur statut d'agents de Sa Majesté, formeront une catégorie de sociétés bien à part. Ces organismes échappent aux lois provinciales et fédérales. Ils peuvent contracter des dettes et prendre des risques. Ils ne savent pas où leur activité va les mener et ils alourdissent par des engagements éventuels la charge qui retombe sur les Canadiens. La dernière fois que j'ai vérifié, ces engagements s'établissaient à environ 137 milliards. Il faut maintenant y ajouter 120 milliards de plus. Par-dessus cette dette, nos sociétés d'État, qui sont des administrations secondaires, imposent au gouvernement des engagements connus de 58 milliards. Faut-il s'étonner que certains dirigeants, y compris les directeurs généraux des banques, s'inquiètent ouvertement et franchement de nos traditions? Les pays ne sont pas plus à l'abri de la faillite que les entreprises, petites moyennes et grandes, que nous voyons tomber en déconfiture.

Je suis parfaitement d'accord avec lui. Même Lord Keynes se retournerait dans sa tombe en voyant ce que les députés d'en face font au nom de la canadianisation. Le gouvernement n'arrive même pas à se faire prendre au sérieux le moindrement lorsqu'il parle de restrictions aux Canadiens, car il n'a cessé de jeter l'argent par les fenêtres. Nous traversons une période de croissance économique faible ou nulle; il y a 1.3 million de chômeurs et 600,000 Canadiens ont cessé de chercher un emploi. Malgré un taux d'inflation supérieur à 10 p. 100 et des déficits astronomiques, le député de Thunder Bay-Atikokan (M. McRae) ose nous affirmer avec le sourire que tout va très bien.

Je n'approuve généralement pas les idées du ministre des Finances mais je suis vraiment en plein désaccord avec lui lorsqu'il prétend que l'inflation est notre ennemi numéro un; ce sont plutôt les taux d'intérêt élevés qui sont notre principal ennemi. On n'arrivera pas nécessairement à abaisser les taux d'intérêt en enrayant l'inflation; il suffit d'observer ce qui se passe aux États-Unis pour le savoir. Ce que j'essaie de vous faire comprendre, c'est que les taux d'intérêt élevés encouragent les Canadiens à placer leur revenu disponible à la banque ou dans des obligations d'épargne du Canada rapportant 19.75 p. 100 d'intérêt par exemple. Comment peut-on favoriser les investissements de capitaux alors que l'on peut placer son argent dans des titres sûrs comme des obligations d'épargne du Canada à 19.75 p. 100? Le gouvernement prouve aux Canadiens que les taux d'intérêt ne diminueront pas en étant disposé à payer 19.75 p. 100 d'intérêts. On peut observer continuellement les conséquences de cette attitude sur le marché.

Je voudrais résumer ce qui s'est passé au Canada depuis 14 ans, monsieur l'Orateur. Le premier ministre s'est infiltré dans un parti politique dont il n'approuvait pas la doctrine pour le dominer; on a fait croire aux Canadiens que le Canada est un pays de cocagne alors que ce n'est pas vrai; le gouvernement est incompétent, il ne rend pas de comptes, il induit les citoyens en erreur et il manipule les députés d'en face qui manquent de dévouement et se comportent comme des pantins et il les entraîne dans la voie du socialisme tant sur le plan doctrinaire que sur le plan économique. Nous avons besoin de Canadiens partisans de l'entreprise privée, démocratiques et fiers qui se font entendre et qui acclament de nouveau la Chambre des communes.

J'ai toujours été, monsieur l'Orateur, en faveur du pluralisme et je peux me vanter d'avoir toujours adopté une attitude positive. J'ai horreur de dénigrer, mais après avoir vu pendant deux ans nos vis-à-vis mal gérer le Canada, il est dur de garder espoir. Nous devrons attendre deux ans pour avoir notre chance de faire nos preuves, mais j'espère que nous pourrons le faire avant.

Il est encore temps de sauver notre pays et de susciter une relance, mais il faudra que nos vis-à-vis se rendent compte qu'ils ont été infiltrés par un homme qui nous a donné une économie de type socialiste. On détruit toute initiative privée au Canada, et j'ai peur pour l'avenir de mes enfants. Quatre-vingts p. 100 des pays du monde vivent sous une quelconque forme de régime totalitaire. C'est vers cela que nous nous dirigeons. Jusqu'à maintenant, nous avons été en mesure de l'éviter, mais nos vis-à-vis et nous-mêmes sommes incapables d'arrêter le mouvement. Le Canada peut et doit prospérer. L'inflation peut être vaincue, mais pas de la façon dont ce gouvernement s'y prend. Il est possible de stabiliser le dollar et le gouvernement peut s'en tenir à son budget, mais il doit pour ce faire procéder à de véritables coupures dans les dépenses gouvernementales, comme mon chef et tous les membres de mon parti l'ont préconisé. Nous devrions avoir des lois temporaires, faire disparaître les sociétés de la Couronne qui perdent de l'argent et déposer un nouveau budget qui encourage la productivité. Il faudrait annuler le désastreux Programme énergétique national et encourager l'investissement étranger qui a permis au Canada et aux États-Unis de prendre leur essor. Nous devrions encourager la recherche et le développement, et par le fait même la productivité, car une augmentation de 25 p. 100 de la productivité permet la création de 400,000 emplois, contrairement à des projets de replâtrage. C'est des emplois que nous avons besoin. Le mot profit doit être sur toutes les lèvres. Tout cela est possible, monsieur l'Orateur. Si nous étions au pouvoir à l'heure actuelle, ce sont les mesures que nous prendions, vous pouvez en être sûr. Je prie Dieu que ces imbéciles d'en face changent leurs orientations avant qu'il ne soit trop tard.

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, je ne traiterai personne de quoi que ce soit. Le député a parlé d'ânes; les qualificatifs semblables ne manquent pas pour décrire à merveille le député qui vient de se rasseoir. Si je ne l'avais entendu de mes propres oreilles, je ne pourrais croire qu'on a tenu pareils propos. On aurait cru entendre Alice aux pays des merveilles, et cela me ramène à mon bon ami, Robert Stanfield qui, lors d'un discours qu'il a prononcé à Toronto à

l'occasion d'un congrès des conservateurs il y a environ deux mois, a fait la leçon aux conservateurs au sujet du néo-conservatisme et du néo-républicanisme qu'il observait à l'œuvre dans son parti. Il s'agit là d'un très dangereux courant et d'une tendance très inquiétante, et je me demande si le député sait quelle position son parti a déjà défendue. Son parti était en faveur de l'intervention de l'État dans l'économie. C'est le parti à qui nous devons la Commission canadienne du blé, Radio-Canada et d'autres sociétés de la Couronne. Je me demande s'il sait à quel parti il appartient vraiment. Je me demande s'il a jamais fréquenté l'université et s'il a jamais étudié les sciences politiques, car n'importe quel étudiant de première année pourra vous dire qu'il n'a pas la moindre idée de ce qu'est un parti conservateur, encore moins un parti socialiste au Canada.

Le parti d'en face n'est pas un parti socialiste; sa doctrine se rapproche beaucoup des principes économiques de Reagan, monsieur l'Orateur. Un parti socialiste croit en la redistribution des richesses et des pouvoirs dans le pays afin que les citoyens ordinaires en aient une meilleure part. Le bill C-124, par exemple, fait tout le contraire. Tout parti socialiste croit au partage, à la collaboration et à la liberté; bien des choses dans la législature actuelle nous éloignent de ces principes. Dans chacun de ces cas, c'est le parti conservateur du Canada qui appuie le parti libéral du Canada lorsque ce dernier décide d'accorder des subventions aux grandes sociétés, aux multinationales, et de favoriser l'application des principes de Reagan chez nous.

Monsieur l'Orateur, je suppose qu'il serait rentable d'envoyer par voie de courrier à tous les électeurs du Canada, le discours du député de Simcoe-Sud (M. Stewart) . . .

Une voix: Faites donc.

M. Nystrom: . . . et d'en faire une lecture obligatoire. Son discours est un tissu de faussetés. Il parle des dettes et des dépenses du gouvernement. Il ne se rend pas compte que le parti conservateur est celui qui a le plus tendance à s'endetter. Il suffit d'examiner les données statistiques de la Banque de Montréal pour 1978 ou 1970 pour constater que la Saskatchewan, qui a eu un gouvernement social-démocrate à sa tête durant 27 des dernières 31 années, a toujours équilibré son budget et que la dette par habitant de la province, qui s'élève à $1,709, est presque la plus faible au Canada, à une exception près. Par contre, une province riche comme l'Alberta avait en 1978 une dette par habitant de $2,022. L'Ontario, avec Bill Davis a une dette par habitant de $2,544. Je voudrais que les députés qui prennent la parole aient au moins l'honnêteté de dire la vérité.

• (2120)

Que dire de la bureaucratie? Nous avons entendu parler d'énormes bureaucraties. Une fois encore, nous constatons avec intérêt qu'en 1979, Statistique Canada signale qu'une des administrations les moins lourdes se trouve dans la province dirigée par le gouvernement social-démocrate le plus durable de notre histoire. Je veux parler de la Saskatchewan ou les fonctionnaires représentent 1.9 p. 100 de la population. Dans la province conservatrice de l'Alberta, le gouvernement est beaucoup plus imposant, puisqu'il emploie 2.6 p. 100 de la population. Et au Nouveau-Brunswick, avec le tenace gouvernement conservateur de M. Hatfield? Devinez quel y est le pourcentage de fonctionnaires; 3.7 p. 100. S'il y a un parti au Canada qui ne sait pas dépenser, investir ni gérer son argent, c'est bien le parti conservateur, au fédéral comme au provincial.

Dans ma province, nous en avons eu la preuve au cours des deux dernières semaines. Nous avons un nouveau gouvernement en Saskatchewan, un gouvernement qui parle maintenant d'un déficit de 200 ou 300 millions de dollars. Il s'agit du premier déficit enregistré en douze ans. Pourquoi ce déficit en Saskatchewan? Serait-ce parce que le gouvernement investi dans les industries de la province? Serait-ce que le gouvernement vient en aide au chef de petite entreprise, à l'agriculteur, au travailleur, aux femmes ou aux autochtones de cette province? Non. L'une des premières choses que le parti conservateur a faites lorsqu'il a pris le pouvoir, il y a deux mois, ce fut de hausser le salaire annuel maximal des adjoints administratifs de $35,000 ou $36,00 à plus de $50,000. Il s'est fait élire en promettant d'éliminer la taxe sur l'essence, pas seulement pour les simples citoyens, mais également pour les sociétés de camionnage du CP et Reimer et toutes les autres grosses entreprises de transport de façon que le citoyen moyen n'ait pas à les subventionner par des emprunts du gouvernement à 15 ou 20 p. 100 pour maintenir les services offerts dans ma province. C'est un parti politique qui a lancé un programme d'hypothèques à 13.75 p. 100 qui ne s'adresse pas à tous les habitants de la province. Il ne s'adresse ni aux Indiens pauvres, ni aux autochtones, ni aux travailleurs, ni aux locataires qui n'ont pas le moyen de s'acheter une maison. Le programme n'aidera pas les vieillards, ni ceux qui ont déjà acheté une maison, car il est conçu pour une petite minorité d'habitants de la Saskatchewan qui gagnent plus de $40,000 par année. Le premier ministre lui-même a admis qu'il sera parmi les premiers à bénéficier de cette subvention hypothécaire. Voilà pourquoi le gouvernement conservateur emprunte 200 millions de dollars et financera le déficit à un taux d'intérêt élevé. Ce sont les simples travailleurs de la Saskatchewan qui vont en faire les frais.

Le député de Simcoe-Sud devrait bien étudier la question des déficits systématiques. Il devrait étudier aussi les gouvernements gros et gras qui crèvent de paresse. Il n'a qu'à jeter un coup d'œil du côté de l'Alberta ou de la Saskatchewan, du côté du gouvernement de Bill Davis ici même en Ontario, ou encore du côté du gouvernement de Richard Hatfield au Nouveau-Brunswick.

M. Regan: Et la Nouvelle-Écosse?

M. Nystrom: Les députés pourraient également jeter un coup d'œil du côté de la Nouvelle-Écosse. La situation y est très intéressante. Mais la dette par habitant en Nouvelle-Écosse est beaucoup plus considérable qu'en Saskatchewan. Je constate en outre que 2.3 p. 100 des habitants de la Nouvelle-Écosse sont fonctionnaires. Je suis donc en mesure de dire au député de Halifax (M. Regan) que la situation y est tout aussi mauvaise qu'à l'époque où il y était. Ce qui suffit à démontrer que les libéraux et conservateurs, c'est du pareil au même. Nous avons au Canada deux partis politiques, et il est grand temps de mettre fin aux beaux discours et d'appeler un chat un chat.

Si nous examinons bien le projet de loi, nous nous apercevons qu'il faut emprunter 11 milliards de dollars de plus à cause des conservateurs, sentimentaux à la Reagan. C'est la même politique que le gouvernement a adoptée avec l'appui et

sur les conseils du parti progressiste-conservateur qui se trouve à ma droite.

L'imagination fait défaut dans notre pays, monsieur l'Orateur. Nous manquons de perspective, d'orientation et de stratégie nationale en matière d'investissements, dans ce grand pays qu'est le Canada. Il faudra nous atteler à la tâche, si le gouvernement veut faire adopter ce projet de loi, car pour l'instant nous nous débattons dans le noir.

Je n'hésiterais pas à suivre l'exemple des entreprises. Je n'ai rien contre l'idée d'emprunter pour investir, pour faire progresser notre économie, nos industries. Que font toutes ces sociétés comme General Motors, International Minerals, Gulf Oil? Que font toutes les entreprises? Elles empruntent de l'argent en vue de prendre de l'expansion. C'est fort bien, quant à moi.

J'appuie Petro-Canada, comme une vaste majorité de Canadiens. C'est pourquoi le parti progressiste conservateur, sous la direction de son chef, a modifié sa politique concernant Petro-Canada, il y a environ un an. Le gouvernement conservateur voulait supprimer la société, et le chef du parti progressiste conservateur a dit que son parti la conserverait sans doute. Je n'ai rien à redire à ce genre de principe et de financement par le déficit si nous, Canadiens, finissons par posséder l'entreprise et l'industrie . . .

M. Stewart: Montrez-moi vos certificats d'actions.

M. Nystrom: . . . si nous Canadiens, finissons par créer une économie plus compétitive et plus productive. Mais les conservateurs ne s'en rendent pas compte lorsqu'ils poussent notre pays à sa perte par leur politique à courte vue. Si nous voulons emprunter de l'argent pour rendre le Canada plus productif, plus compétitif, et pour accroître nos richesses afin d'améliorer les services offerts aux Canadiens, ce genre d'emprunt est acceptable. C'est comme l'agriculteur de ma circonscription qui emprunte de l'argent pour agrandir son exploitation ou pour acheter des machines, ou encore le petit commerçant qui emprunte pour agrandir son entreprise ou acheter un nouveau commerce ou encore la personne qui peut se permettre d'emprunter pour acheter une maison ou agrandir la sienne. Ce genre d'emprunt est en fait un investissement. Il est productif et utile. Il est utile pour le Canada. Je ne suis pas d'accord pour que nous empruntions de l'argent pour offrir des services ou financer les frais administratifs du gouvernement. Il s'agit en l'occurrence d'emprunts non productifs qui endettent le Canada de plus en plus. C'est le genre de chose qui ne se produit pas sous des gouvernements néo-démocrates dans certaines provinces, que ce soit le Manitoba ou la Saskatchewan. C'est une chose dont le gouvernement fédéral devra perdre l'habitude. Lorsqu'il emprunte, il doit le faire pour investir, afin de renforcer l'économie et accroître les richesses nationales, et nous permettre de bâtir un pays beaucoup plus fort pour les années à venir.

M. Shields: Où trouvez-vous cet argent?

M. Nystrom: Quel genre de leadership avons-nous dans ce pays? Dans quel pétrin économique nous trouvons-nous? Nous connaissons tous l'histoire et elle n'est pas très drôle.

M. Shields: Oui, elle est socialiste.

M. Nystrom: Nous savons tous que notre économie est la pire, à l'heure actuelle, de tous les pays industrialisés.

[*Français*]

Nous sommes les pires dans le monde industrialisé. J'ai en main les chiffres du taux de production industrielle, et je viens de trouver qu'ici, au Canada, nous sommes tombés, l'année dernière, à 10.5 p. 100. C'est le pire pays dans le monde industrialisé. Le deuxième après nous, ce sont les États-Unis où l'économie est tombée de 8 p. 100. Le troisième, c'est l'Australie, où il est tombé de 5 p. 100. Les autres pays sont mieux que le Canada, mieux que les États-Unis. C'est la même chose à la bourse. Si vous suivez le prix des actions, ici au Canada, vous trouvez la même chose. Le prix des actions au Canada est tombé à quelque 41 p. 100, de 1981 à 1982. Aux États-Unis, c'était seulement 16 p. 100.

Monsieur le président, il est bien évident que l'économie canadienne est pire que celle des autres pays et la situation au Canada a besoin maintenant de solutions canadiennes. Ce n'est pas seulement la situation mondiale qui est responsable de notre économie, mais c'est aussi les gouvernements fédéral et provinciaux.

[*Traduction*]

Nous allons devoir nous réveiller et commencer à formuler et planifier une politique d'investissement nationale. Je le répète, cette politique nous fait encore défaut. Nous devrions viser à augmenter notre richesse nationale, à être mieux en mesure d'offrir des services aux Canadiens et à accroître notre valeur nette comme nation. Je pense que nous pouvons réussir. Nous avons la main-d'œuvre et les ressources nécessaires. Sans imagination, leadership et planification—ce sont peut-être des concepts socio-démocrates, mais nous n'en avons sûrement pas aujourd'hui—notre nation ne connaîtra pas la prospérité au cours des prochaines années.

• (2130)

Il y a trois pays qui se sont bien tirés d'affaire après avoir été presque complètement détruits au cours du deuxième conflit mondial; le Japon, la France et l'Allemagne. Je mentionne ces trois économies pour signaler à la Chambre qu'elles ont prospéré dans le passé et qu'elles sont florissantes encore aujourd'hui. Les députés ne devraient pas oublier dans quel état étaient ces pays il y a environ 30 ou 35 ans. Une des premières choses que ces pays ont faites après le deuxième conflit mondial a été de décider de rebâtir leurs économies et de les posséder à titre de Français, d'Allemands ou de Japonais. Dans ces pays, la question ne se posait pas de savoir si l'on construirait une voiture allemande, française ou japonaise. Ces gens-là ne se le sont jamais demandé. Ils ont tout simplement construit ces voitures, mais nous au Canada nous n'avons pas de voiture canadienne. Dans ces pays, on ne se demande pas si l'on va se lancer dans la haute technologie ou dans la technologie de pointe. On le fait. Ainsi, le Japon qui a cinq fois plus d'habitants que notre pays compte 40 fois plus de jeunes dans des écoles de génie électrique que nous au Canada.

L'année dernière, nous avons consacré environ cent millions de dollars à la recherche et au développement, alors que les Japonais y ont consacré plus de 2 milliards de dollars. C'est là le genre de choses qu'ils font. Certains pays ont des gouvernements socio-démocrates. D'autres, comme le Japon, n'ont pas un tel gouvernement, mais ils planifient et ils appliquent une politique leur permettant de garder la haute main sur leur

économie de façon à pouvoir prendre leurs décisions, qu'ils soient Japonais, Français ou Allemands.

Je prétends que c'est parce que nous ne faisons pas la même chose que nous éprouvons de telles difficultés aujourd'hui. Nous en vivons tous les jours les conséquences, que ce soit les licenciements dans l'industrie manufacturière ou ceux auxquels on procède dans le secteur des ressources, d'un bout du pays à l'autre.

En 1608, Cartier fut véritablement ce qu'on peut appeler l'un des fondateurs du Canada. A l'époque, le pays a été bâti sur le principe de l'exportation des fourrures de castors et d'autres animaux vers l'Europe et sur celui de l'importation des produits finis ou manufacturés. Je pense que nous nous inspirons toujours du même principe au Canada, puisque nous essayons toujours d'exporter des matières premières, que ce soit le gaz naturel, le pétrole ou les produits forestiers, et nous importons des produits finis.

Voyons les conséquences de cette politique. En 1970, le déficit de notre balance commerciale dans le secteur manufacturier atteignait 2.5 milliards de dollars. En 1981, ce déficit oscillait aux alentours de 21 ou 22 milliards de dollars. En 1969, nous assurions 6 p. 100 des échanges mondiaux. En 1979, nous n'en assurions plus que 4 p. 100 et ce chiffre est probablement tombé depuis à environ 3 p. 100. Le ministre d'État chargé du commerce international (M. Lumley) se lève chaque mois pour dire qu'il est très heureux que nous ayons une balance commerciale équilibrée. Certes, c'est vrai, mais je pense que nous sommes un des seuls pays, sinon le seul pays au monde, qui ait une balance commerciale équilibrée et un déficit dans sa balance des paiements. Notre déficit l'année dernière a été de 9.1 milliards. Ce déficit s'explique par le fait que nous devons verser des intérêts à des investisseurs étrangers. Des dividendes quittent le pays. C'est comme si notre économie était une filiale. Nous avons les richesses et les ressources voulues pour produire au Canada. Ces produits pourraient appartenir aux Canadiens et être achetés par les Américains. Ce n'est pas parce que notre dollar est faible que les filiales de multinationales étrangères choisiront nécessairement de fabriquer leurs produits au Canada. Ce qui arrive souvent, c'est qu'elles s'établissent aux États-Unis ou au Japon et importent les produits au Canada.

Je crois fermement qu'il nous faudra restructurer l'économie pour qu'elle appartienne aux Canadiens. Lorsqu'il nous faut emprunter sur les marchés financiers, nous devrions contracter des emprunts et non pas offrir une participation, de sorte qu'une fois le prêt remboursé, la maison, les mines, le magasin ou quoi que ce soit nous appartiendra en tant que Canadiens.

M. Blenkarn: Comment rembourser à 20 p. 100 d'intérêt?

M. Nystrom: J'ai entendu la question du député. Ce n'est pas notre politique. C'est la politique de l'extrême droite, du parti conservateur international, de Reagan. C'est leur problème et il leur faudra nous trouver une solution. En Saskatchewan, lorsqu'ils utilisent les fonds publics pour trouver des solutions, ils les donnent aux plus riches; ce n'est pas la façon dont nous voulons que les choses se passent.

En guise de conclusion, je tiens à mentionner trois ou quatre domaines dans lesquels nous devrions investir les fonds que nous avons au pays, à l'échelle provinciale et fédérale, dans lesquels nous devrions investir une partie de nos économies.

Je voudrais parler tout d'abord de la technologie de pointe. Tout récemment, le Conseil des sciences du Canada a publié un rapport intitulé «Planning Now for an Information Society». Ce rapport indique que nous sommes entrés dans une nouvelle ère et que si nous ne prenons pas rapidement les mesures voulues, nous perdrons une bonne partie de ce que nous possédons et devrons importer de plus en plus de la haute technologie à l'avenir. Il nous souligne aussi que la haute technologie évolue tellement rapidement que nous ne pouvons suivre le rythme. Ainsi, il nous apprend que tous les ordinateurs sont 10,000 fois plus puissants qu'il y a 15 ans alors que le prix de chaque composante est 100,000 fois moins élevé. Il souligne également qu'en 1990, nous fabriquerons des calculatrices de poche plus puissantes que les plus puissants ordinateurs d'aujourd'hui. C'est donc dire la rapidité avec laquelle les choses progressent dans ce domaine. Il prétend que nous devrions faire comme les Japonais, les Français, les Anglais ou les Américains et investir plus d'argent dans la haute technologie afin de produire ces biens et services et ces produits ici-même au Canada.

Nous pouvons le faire de bien des façons. Les conservateurs ne veulent pas que l'on dépense de l'argent dans ce domaine, car ils veulent que les multinationales prennent toutes les décisions. Ils investiront aux États-Unis, au Japon ou ailleurs. Il est à peu près temps que nous commencions à investir quelque peu dans ce secteur. Nous sommes le pays industrialisé où les pouvoirs publics investissent le moins dans la nouvelle technologie. Je prétends que nous devrions nous lancer dans ce secteur.

Il y a, selon moi, quatre domaines dans lesquels nous devrions nous spécialiser. Nous devrions utiliser la technologie de pointe pour produire les machines nécessaires à cette spécialisation et pour devenir très compétents dans ces quatre domaines. Je crois que deux de ces domaines coulent de source en raison de notre géographie même. Il s'agit du domaine des communications et du transport. Dans le premier, nous sommes déjà assez compétents; la preuve en est que nous avons mis sur pied des systèmes comme Télidon et fait notre marque dans le domaine des communications par satellite. D'ailleurs, dans ma province, nous sommes très avancés dans le domaine des fibres optiques et une petite usine de Saskatoon, la société Sed Systems Inc. a participé à la fabrication du bras canadien, nous pouvons en outre compter sur la société Aerospace établie à Toronto et à Montréal. Premièrement, le Canada compte de nombreuses compagnies, tant publiques que privées, qui excellent dans le domaine des communications. En raison de notre situation géographique, nous devons continuer de nous spécialiser dans ce secteur et de fournir des biens et services aux Canadiens, de façon à pouvoir livrer concurrence à l'étranger.

Deuxièmement, il y a le secteur des transports qui dépend lui aussi de notre situation géographique. Je ne comprends pas pourquoi nous ne pouvons pas lancer des trains modernes comme l'ont fait les Japonais, les Français ou les Anglais. Il y a encore au Canada des trains transcontinentaux qui roulent à 18 ou 19 milles à l'heure comme dans le bon vieux temps. Un cheval pourrait aller plus vite. Dans ce domaine, notre situation laisse à désirer et je crois que le Canada devrait se spécialiser dans les transports.

Troisièmement, il y a le secteur agro-alimentaire. Le Canada est un grand producteur de denrées alimentaires. L'agriculture canadienne est extrêmement productive. Je crois que nous devrions investir davantage dans ce domaine pour répondre aux besoins de certains des pays les plus pauvres du monde. Nous devrions exporter nos machines agricoles aux pays en voie de développement pour que les Asiatiques, les Africains, et les autres habitants des régions pauvres puissent développer leur agriculture et assurer leurs propres besoins alimentaires. Nous devrions continuer d'effectuer des recherches dans les secteurs de la production alimentaire, de l'agriculture et de la foresterie. Nous devrions prendre la tête dans ces domaines. Par exemple, nous devrions nous spécialiser en biotechnologie et ne pas laisser la place aux Japonais, aux Français, aux Anglais ou aux Allemands.

• (2140)

En dernier lieu, je voudrais parler des ressources naturelles. Notre pays dispose de ressources immenses. Malheureusement, de façon générale, nous exportons ces richesses dans leur état brut. Ces ressources étant limitées elles finiront par s'épuiser. C'est ce qui se passe présentement pour le pétrole. Nous devrions commencer à transformer de plus en plus de ces ressources. Puisque nous avons entre autres des ressources hydro-électriques, nous devrions commencer à fabriquer des machines pour l'industrie extractive et transformer ces richesses au Canada. Par rapport à d'autres pays, nous fabriquons très peu de machinerie. Très peu d'entreprises fabriquent des machines. En 1980, notre déficit commercial a été de 5.7 milliards au chapitre des machines. Je suppose que le déficit est beaucoup plus élevé en 1982. Car nous fabriquons de moins en moins de machines.

Dernièrement, je me suis entretenu avec un représentant qui me disait qu'au seul chapitre des ordinateurs, le déficit d'ici 1990 sera d'environ 10 milliards.

Nous devrions investir l'argent que nous empruntons dans quatre ou cinq secteurs spécialisés. Entre autres le transport, les communications, l'agriculture et les ressources de même que les technologies nouvelles. Si nous avions pour nous guider un plan national et si le gouvernement et les provinces collaboraient ensemble, au lieu de compter tout un réseau de programmes enchevêtrés—un PACLE par ici, un PIL par là—nous pourrions devenir très prospères. Le gouvernement préfère dépenser des millions de dollars qui soulèvent temporairement des espoirs chez les bénéficiaires. Il pourrait consacrer une partie de cet argent à aider quatre ou cinq secteurs spécialisés qui pourraient répondre à nos propres besoins. Ce serait une façon de créer de l'emploi, de développer des industries capables de soutenir la concurrence sur le marché international.

Nous possédons les ressources et les connaisances voulues. Les Japonais sont en mesure de le faire dans une petite île dénuée de ressources. S'ils le peuvent, nous pouvons faire aussi bien, sinon mieux. Par exemple, les Japonais ont décidé récemment de se spécialiser dans le matériel antipollution et d'exporter cette technologie. Je suis persuadé qu'ils connaîtront de grands succès. Nous n'avons pas au Canada le leadership voulu pour prendre des décisions de ce genre.

Je répète que nous devons modifier et réorganiser entièrement notre économie afin que les Canadiens accèdent à la propriété, que l'industrie se canadianise et que les placements soient d'origine canadienne. De cette façon, nous serons propriétaires de nos maisons et de nos entreprises.

Enfin, si le gouvernement veut créer des emplois, il devrait placer nos fonds dans la construction domiciliaire au lieu de venir en aide aux compagnies pétrolières multinationales, comme l'a fait le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde). Comme le député de Hamilton Mountain (M. Deans) le dit souvent, la construction domiciliaire est une industrie entièrement canadienne. On y construit des maisons pour les Canadiens avec des éléments canadiens, et l'on remet ainsi à l'œuvre les travailleurs forestiers. Nombre d'éléments de fer et d'acier utilisés dans la construction de maisons sont également produits au Canada. C'est là une politique à court terme que pourrait adopter le gouvernement. Celui-ci peut aussi continuer d'accorder son appui aux agriculteurs qui sont concurrentiels, productifs et essentiels à une grande partie du pays. Là-dessus, je supplie la Chambre d'être positive et créatrice dans ses idées et de cesser de recourir aux arguments oiseux du genre de ceux que nous a servis le député de Simcoe-Sud, arguments qui font honte non seulement aux députés mais à tout Canadien intelligent.

Des voix: Bravo!

M. Deans: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur; mon honorable collègue accepterait-il de répondre à une question?

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Pour la gouverne de la Chambre, la présidence vérifie le nombre de minutes dont dispose encore le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom). Il s'agit en effet de savoir s'il est nécessaire de demander le consentement unanime de la Chambre pour que le député pose sa question. Le député de Yorkton-Melville n'a pas épuisé son temps de parole. Un député pourrait donc lui poser une question. Cependant, comme celui qui demande à lui poser une question est le député de Hamilton Mounain (M. Deans) et qu'il se réclame du même parti que lui, mieux vaudrait qu'il obtienne le consentement unanime. Le député de Hamilton Mountain désire poser une question au député de Yorkton-Melville. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Deans: J'en suis fort reconnaissant, monsieur l'Orateur. En fait, ayant consulté les précédents, j'ignorais que je devrais obtenir au préalable le consentement unanime. J'avais vérifié que des situations analogues s'étaient déjà présentées.

Toutefois, je m'empresse de poser ma question, de peur d'indisposer la Chambre. J'ai écouté avec beaucoup d'attention mon collègue lorsqu'il a décrit les ennuis financiers que certains gouvernements semblent se créer à plaisir. Est-ce que je me trompe, ou a-t-il bien dit que les gouvernements au Canada, notamment au niveau provincial, qui ont eu la plus forte dette par habitant étaient habituellement des gouvernements conservateurs, et que les gouvernements qui comptaient le plus grand nombre de fonctionnaires par rapport au chiffre de la population étaient des gouvernements conservateurs? Est-ce bien là ce qu'a dit mon collègue? Pourrait-il vérifier si cela est bien exact et si l'on peut donc se permettre de le répéter d'un bout à l'autre du pays en parlant de la politique de bascule?

M. Nystrom: La question est très difficile, monsieur l'Orateur. J'ai puisé mes renseignements dans les publications de la Banque de Montréal. Si l'on peut ajouter foi à la Banque de Montréal en 1978, nous constatons que la dette par habitant

en Ontario s'élevait à $2,947 pour chaque homme, femme et enfant de la province. En Alberta, elle atteignait $2,222, tandis qu'elle était de $1,709 en Saskatchewan. Cela doit donner un choc à certains conservateurs. Dans la grande province d'Ontario, qu'on dit riche et solvable, la dette s'élevait à $2,544 par habitant, tandis qu'elle était de $2,924 au Nouveau-Brunswick et de $3,702 à Terre-Neuve.

J'ai aussi parlé de la taille de la Fonction publique dans chacune de ces provinces. En Alberta, 2.6 p. 100 des habitants de la province faisaient partie de la Fonction publique provinciale. Dans ma province, après 27 années d'un gouvernement démocrate socialiste, 1.9 p. 100 des habitants faisaient partie de la Fonction publique. Le pourcentage était de 3.7 p. 100 au Nouveau-Brunswick. En Nouvelle-Écosse, il était de 2.3 p. 100, à Terre-Neuve de 3.5 p. 100 et dans l'Île-du-Prince-Édouard 3.4 p. 100 de la population sont fonctionnaires.

M. Blenkarn: Et en Ontario?

M. Nystrom: Je n'ai pas les chiffres pour l'Ontario.

M. Blenkarn: Je peux vous les donner.

M. Nystrom: Cependant, les chiffres indiquent très clairement les tendances idéologiques au Canada. Selon moi, il faut juger les partis politiques sur leurs actes. Si l'on jugeait un parti politique sur ses discours, je suis certain que Bob Stanfield aurait eu plusieurs crises cardiaques ce soir en entendant le député de Simcoe-Sud. Celui-ci accuse des années de retard par rapport à l'ancien chef hautement respecté de son parti et par rapport d'ailleurs au chef de n'importe quel autre parti politique. C'est peut-être la nouvelle tendance néo-conservatrice au Canada et c'est peut-être de là que viendra le défi qui sera lancé au chef de l'opposition (M. Clark) au moment du congrès de janvier. Le nouveau chef des conservateurs viendra peut-être de cet aile du parti.

M. Blenkarn: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le député de Yorkton-Melville répondrait-il à une autre question? Il sait sans doute que M. Devine, le nouveau premier ministre de sa province, a déclaré qu'il rendrait sa propre Fonction publique provinciale proportionnellement équivalente à celle de l'Ontario et que cela réduirait les effectifs de moitié. Il a dit que la Fonction publique de l'Ontario est beaucoup moins importante. Voilà pourquoi je lui pose la question tandis que je l'interromps. Il le comprendra. Il connaissait la réponse. Je suis persuadé qu'il ne voulait pas la donner. Mais je veux lui poser une question à propos de ce qu'a dit le député de Skeena (M. Fulton), l'un des principaux porte-parole de son parti. Il a soutenu que l'amortissement rapide pour les fabricants constituait une dépense fiscale que le Nouveau parti démocratique n'approuverait pas, autrement dit que les fabricants canadiens ne devraient pas être autorisés à déduire la moitié de leurs frais d'amortissement dans la première année. Le député de Skeena a dit à la Chambre qu'il s'agissait d'une dépense fiscale inconsidérée. Le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom) aurait-il l'obligeance d'exposer plus longuement l'attitude de son parti à l'égard des fabricants?

• (2150)

M. Nystrom: Cela ne m'ennuierait pas du tout de le faire, monsieur l'Orateur. Je le répète, il faut observer ce que font les gouvernements pour voir à quelle enseigne ils logent. On constate qu'au fil des années que la situation fût bonne ou mauvaise, ma province a conservé un régime vraiment mixte d'entreprises publique, privée et coopérative. Le gouvernement provincial a emprunté beaucoup d'argent pour des raisons d'ordre public, pour faire l'acquisition de la compagnie de téléphone, de la compagnie d'électricité et de la compagnie d'assurance-automobile.

M. Blenkarn: Répondez à la question!

M. Nystrom: Quarante pour cent de l'industrie de la potasse appartiennent désormais à la population de la Saskatchewan. En passant, cette usine est la plus grande au monde si l'on fait abstraction des usines soviétiques. Je suppose que cela pourrait beaucoup intéresser le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn), qui apprécie bien l'idéologie du Kremlim, qui est fortement contraliste et bureaucratique; en fait, c'est une machine énorme.

M. Blenkarn: Répondez à la question à propos des fabricants.

M. Nystrom: Voilà le genre de politique que nous avons. Notre province est la première dans le pays, et peut-être la seule, où l'on trouve un ministère des coopératives et de la coopération . . .

M. Blenkarn: La déduction pour amortissement pour les fabricants!

M. Nystrom: . . . où nous aidons les coopératives et les agriculteurs, les fabricants et leurs produits. J'ai parlé d'une entreprise à Saskatoon appelée *Sed Systems Inc.*, où l'on a procédé à une expérience en démocratie économique, où l'on a fabriqué une partie du bras télémanipulateur, pour le vaisseau spatial américain.

M. Blenkarn: Quelle est votre position?

M. Nystrom: Je suis en train de l'exposer.

M. Blenkarn: Eh bien, soyez clair! Trève de balivernes, et dites-moi quelle est votre position!

Des voix: Règlement.

M. Nystrom: C'est un projet en participation, où une partie de l'entreprise appartient aux travailleurs, une autre à l'université et une partie à une société de la couronne.

M. Blenkarn: Qui a bénéficié des déductions pour amortissement?

M. Nystrom: Voilà le genre de collaboration qui existe dans notre province. Il en va de même au Manitoba, où nous aidons les petites entreprises, les coopératives et ainsi de suite. Maintenant, monsieur l'Orateur . . .

M. Blenkarn: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

M. Nystrom: . . . le parti conservateur a mis tous ses œufs dans le même grand panier des multinationales.

M. Blenkarn: Répondez à la question! Que pensez-vous des déductions pour amortissement?

M. Nystrom: J'ai répondu à la question, monsieur l'Orateur.

M. Blenkarn: Non.

M. Nystrom: Au lieu de donner tout cet argent aux grandes sociétés multinationales, nous le dépenserions pour aider les petites entreprises, les exploitants agricoles, les coopératives et pour développer la participation du public comme nous l'avons fait dans les provinces où nous avons gouverné. Certaines de ces initiatives sont prises par des socialistes terribles, comme

Bill Davis ou encore Peter Lougheed. A mon avis, ils sont très conservateurs . . .

M. Blenkarn: Quelle est votre position, mon gars?

M. Nystrom: . . . et ils se trompent.

M. Blenkarn: Debout l'ami et cessez de dire des sottises!

M. Nystrom: Mais même ces gens-là se rendent compte qu'il existe une loi dans notre économie autorisant une certaine dose d'intervention publique.

M. Blenkarn: Où vous situez-vous?

M. Nystrom: Monsieur l'Orateur, si je n'ai pas dit où je me situais . . .

M. Blenkarn: Je sais où vous vous situez. Vous avez un pied dans la gauche!

M. Nystrom: . . . et bien mon honorable collègue, le député de Mississauga-Sud devrait aller voir son médecin, car il devient sourd. Il n'entend rien de l'oreille gauche et probablement que maintenant il n'entend rien de la droite non plus.

Des voix: Bravo!

M. Deans: Y a-t-il autre chose que vous aimeriez savoir?

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Je pense que la présidence doit faire savoir aux députés que si l'un d'entre eux n'a pas employé tout le temps qui lui était imparti, celle-ci essaiera de faciliter les choses comme la coutume le veut à la Chambre. La présidence essaiera de donner satisfaction à tout le monde en autorisant d'autres députés à employer le temps supplémentaire pour poser des questions. Mais j'ai évidemment bien peur que les questions ne soient posées à l'intérieur d'un même parti. Par ailleurs, je tiens à souligner que si un député décide d'invoquer le Règlement et de poser une question ou de soulever un débat, on ne pourra nullement reprocher à la présidence d'avoir donné la parole au député qui invoque le Règlement et au député dont est utilisé le temps.

M. Regan: Monsieur l'Orateur, quelle est la définition d'une mauvaise réponse?

L'Orateur suppléant (M. Blaker): La présidence n'a rien à dire sur la qualité des réponses.

Des voix: Oh, oh!

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Comme il est 9 h 55, la présidence donne la parole au député d'Athabasca (M. Shields).

Des voix: Bravo!

M. Jack Shields (Athabasca): Monsieur l'Orateur, ce soir, le débat a été très révélateur.

Des voix: Il est 10 heures!

M. Shields: Premièrement, nous avons écouté le député de Thunder Bay-Atikokan (M. McRae). Nous venons d'écouter le parti libéral nous raconter des sottises pour nous expliquer comment le gouvernement dépense le Trésor public, mais ne le dépense pas réellement parce qu'il le transfère d'une région à l'autre. Je n'ai jamais entendu autant d'imbécilités. Mais le discours le plus édifiant a certainement été celui du député de Yorkton-Melville (M. Nystrom).

M. Deans: Un discours merveilleux.

M. Shields: Le député du NPD . . .

Des voix: Bravo!

M. Shields: . . . sait parfaitement ce que les Canadiens pensent du Nouveau parti démocratique, du «parti libéral de l'Ouest», et ses députés commencent à avoir peur parce que les Canadiens ont déclaré qu'ils en avaient assez de ces socialistes, de ces libéraux, qu'il se prétendent libéraux tout court ou bien «libéraux de l'Ouest».

M. Deans: Qui vote avec les conservateurs?

M. Shields: Voilà pourquoi ils commencent à s'effrayer. Ainsi, que fait le député? Il se lève mais n'attaque ni le parti libéral ni sa politique énergétique insensée, ni même l'emprunt de sommes astronomiques grâce à un seul petit document car il se fiche de tout cela. Il s'en prend plutôt au parti conservateur, car il prend peur et il sait qu'il ne siégera pas ici d'après les prochaines élections, puisque les gens de Saskatchewan et de Colombie-Britannique ne veulent plus rien entendre du parti libéral de l'Ouest. Il ne leur reste plus que deux ans, monsieur l'Orateur.

M. Sargeant: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

M. Shields: Monsieur l'Orateur, puis-je signaler qu'il est 10 heures?

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre, s'il vous plaît. Je ne dirai pas qu'il est 10 heures, car ce n'est pas le cas. Le député invoque le Règlement.

M. Sargeant: Monsieur l'Orateur, je me demande si le député sait que durant la présente session son parti a appuyé le parti libéral deux fois plus souvent que le NPD.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Deans: C'est un rappel au Règlement fondé.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Non, ce n'est pas le cas.

M. Deans: Il me semblait bien, pourtant.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Peut-être bien, mais ce n'est pas le cas. La présidence donne la parole au député d'Athabasca.

M. Shields: Monsieur l'Orateur, le parti libéral de l'Ouest, le Nouveau parti démocratique, ce groupuscule de socialistes, s'est contenté, depuis l'introduction du Programme énergétique national «de réclamer toujours plus, de demander pourquoi on se limitait à Petrofina au lieu d'acheter également Exxon, Imperial et les autres grosses sociétés. Autant réclamer carrément une dépression». Les gens de l'Ouest connaissent les orientations du parti libéral de l'Ouest. Ils n'ignorent pas qu'il garde le gouvernement au pouvoir depuis 1974 après l'y avoir mis, et ils disent maintenant vouloir se débarrasser du Nouveau parti démocratique lors des prochaines élections.

Monsieur l'Orateur, puis-je signaler qu'il est 10 heures?

Des voix: Non!

Des voix: Encore, encore!

L'Orateur suppléant (M. Blaker): La présidence ne peut dire qu'il est 10 heures à moins qu'il n'y ait accord unanime à ce sujet.

Des voix: Non!

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Il reste environ une minute et je le signale au député d'Athabasca.

M. Shields: J'aurai 35 minutes pour m'exprimer clairement à ce sujet sitôt après la période des questions demain. Je voudrais simplement vous faire part de réflexions que j'ai entendues juste avant de venir ici aujourd'hui. Je pense que cela indique bien ce qui se passe au Canada, et j'espère que les députés écouteront. Deux des pages travaillant ici, que nous connaissons très bien, se tenaient près du bureau situé dans le couloir de l'opposition, et savez-vous ce qu'ils disaient? Eh bien, ils soulignaient que l'avenir était dans les faillites. Deux jeunes que l'on voit tous les jours à la Chambre des communes savent ce qui se passe en ces lieux et connaissent la politique du gouvernement. Ces deux jeunes personnes qui entreront sur le marché du travail lorsqu'elles nous quitteront disent que le domaine de l'avenir est celui des faillites, la seule voie qui nous soit offerte au Canada. C'est de cette façon que pensent les jeunes Canadiens, à l'instar de toute la population. Riez tant que vous voudrez, mais ce sentiment est répandu d'un bout à l'autre du pays. Il est maintenant 10 heures, monsieur l'Orateur.

• (2200)

L'Orateur suppléant (M. Blaker): La présidence est d'accord avec le député d'Athabasca (M. Shields), il est 10 heures.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

LA CONSOMMATION—LES MESSAGES SUBLIMINAUX DANS DES ENREGISTREMENTS DE MUSIQUE ROCK

M. Jack Burghardt (London-Ouest): Monsieur l'Orateur, le 9 juin de cette année, de concert avec mon collègue le député de Kitchener (M. Lang), j'ai posé une question au ministre de

la Consommation et des Corporations (M. Ouellet) au sujet de l'étiquetage des produits dans l'industrie du disque et notamment de la musique rock. Ma question concernait ce que nous pourrions appeler les messages subliminaux ou cachés dans des enregistrements de musique rock.

Après m'avoir répondu, le ministre de la Consommation et des Corporations m'a informé que cette question relevait de la compétence du ministère des Communications, et c'est pourquoi j'y reviens ce soir.

Bien que la technique d'enregistrement de messages ou de paroles cachés dans la musique rock soit utilisée depuis quelque temps déjà, je pense que c'est dans les années 60 que le procédé été découvert dans le cas du groupe très populaire des Beatles. Mais voilà que ça recommence, ce qui inquiète un grand nombre de nos citoyens, jeunes et vieux.

Un certain nombre de mes électeurs ont attiré mon attention sur cette question tout récemment, à la suite d'une émission d'affaires publiques présentée par une station de London. On a montré au cours de cette émission comment certains groupes populaires de musique rock utilisaient les techniques d'enregistrement de messages subliminaux. Tout de suite après l'émission, la station a reçu près de 400 appels téléphoniques et l'affaire a fait beaucoup de bruit dans les écoles secondaires, les églises et au sein d'autres groupes communautaires qui s'intéressent à la question. Bien des gens sont d'avis que le public devrait être au courant de l'existence de ces techniques dont les résultats passent inaperçus mais influent largement sur la perception.

Les dictionnaires donnent du terme «subliminal» la définition suivante: «qui est inférieur au seuil de la conscience ou de la sensation . . . de façon à influencer l'opinion ou le comportement sans être perçu au niveau conscient». Un message subliminal est un message qui n'est pas perceptible. Par exemple, on croit entendre quelque chose, mais le subconscient saisit autre chose. Certaines personnes estiment que la persuasion subliminale est très proche du contrôle de l'esprit.

Les députés se souviennent certainement des évenements d'il y a quelques années, où l'on avait beaucoup parlé de la publicité subliminale, que l'on soupçonnait d'être utilisée à la télévision et au cinéma. A ma connaissance, ce genre de publicité n'existe plus en raison de la vive controverse que cette question a soulevée à l'époque.

Depuis cette époque, j'ai constaté que bon nombre de Canadiens et même des Américains s'y intéressent fortement. En fait, il en a été question au Congrès américain il y a à peine deux semaines. Il ne s'agit d'imposer ni une censure ni une certaine moralité, car c'est impossible. Toutefois, nous pouvons restreindre l'immoralité. C'est là qu'est le problème, surtout quand certaines de ces publicités dites subliminales renferment un message que la société s'entendrait à qualifier d'immoral, dans la plupart des cas. Nombre de personnes qui ont communiqué avec moi estiment que le public ne devrait pas être exposé aux messages cachés, quels qu'ils soient, immoraux ou moraux, car on peut maintenir que la technique subliminale peut tout aussi bien servir à promouvoir des idées qui, de l'avis de beaucoup, exercent une bonne influence, qu'à communiquer des messages nocifs.

• (2205)

Une question comme celle-ci provoque une réaction viscérale. Mais, si bien des gens m'ont témoigné leur appui, d'autres m'ont aussi critiqué pour avoir soulevé la question, surtout à un moment où de nombreux autres problèmes nous assaillent. Je tiens à préciser que je n'ai pas consacré tout mon temps à cette question, comme pourra d'ailleurs le constater quiconque lit le hansard. Mais j'estime qu'en tant que députés responsables, nous devons nous occuper des nombreux problèmes divers qui nous sont signalés par nos commettants.

Je suppose qu'en fin de compte, nous devrions demander aux fabricants de disques de faire au moins enquête sur la question et de collaborer; ils devraient soit étiqueter les disques suspects en conséquence ou, encore mieux, éviter de produire et de distribuer ce genre de disques.

Au moins d'après mon enquête, la majeure partie de ces disques est produite à l'étranger et nous vient des États-Unis et d'Europe, surtout d'Angleterre; aussi, peut-être y aurait-il lieu d'examiner les méthodes de distribution de cette partie de l'industrie du disque.

Dans l'étude des nombreux problèmes auxquels nous devons faire face aujourd'hui, n'oublions pas qu'un pays vaut ce que vaut sa population. Je préfère être du côté des influences bénéfiques, que parmi ceux qui sont soupçonnés d'avoir une influence malsaine sur notre société. Je serais reconnaissant au secrétaire parlementaire du ministre des Communications de me faire part à nouveau de ses idées sur le sujet.

M. Jack Masters (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur l'Orateur, le député de London-Ouest (M. Burghardt) et le député de Kitchener (M. Lang) ont abordé une question que je trouve moi aussi importante.

Je voudrais simplement expliquer encore une fois que depuis le transfert, en 1980, de la direction des arts et de la culture du secrétariat d'État, la politique concernant les entreprises culturelles du Canada, notamment les entreprises d'enregistrement de disques, est du ressort du ministère des Communications. A l'heure actuelle, ce secteur fait l'objet d'un examen approfondie en vue de décider du type d'aide, s'il en est, qu'il nous faudra lui accorder pour l'aider à répondre à ses besoins et à exploiter les possibilités qui s'offrent à lui. Comme s'en doutent les députés, ce secteur représente l'une des activités culturelles les plus importantes au Canada, puisqu'il offre à la société un plus grand accès à la musique que nous aimons tant et que nous retrouvons au fil des jours.

Comme le faisait remarquer le député, il y a bien des années, au cours de la décennie 60, un petit nombre de producteurs étrangers ont eu recours à la technique de l'enregistrement inversé comme nouveau stratagème pour attirer l'attention des médias sur les disques lancés sur le marché. Quelques musiciens bien connus comme Led Zeppelin et les Beatles avaient fait l'essai de cette technique qui permet aux auditeurs d'entendre une musique et des paroles différentes si l'enregistrement est joué à l'envers. Cette mode n'a pas fait long feu à l'époque, mais elle est réapparue récemment.

Certains pensent qu'à l'origine, elle visait uniquement à attirer l'attention du public et non pas à transmettre des messages subliminaux. Les experts du monde scientifique et de l'industrie du disque, y compris le regretté Marshall McLuhan, qui ont étudié la question, ont déclaré que puisque les messages peuvent s'entendre directement, sont annoncés en toutes lettres et ne restent pas gravés dans la mémoire si l'auditeur n'écoute pas l'enregistrement à l'envers, ils ne constituent pas une forme de persuasion subliminale. Par ailleurs, les députés auraient raison de s'inquiéter en principe si l'utilisation de cette méthode se généralisait dans l'industrie au point où les disques transmettaient des messages subliminaux aux auditeurs.

Le ministère des Communications a fait part de ses préoccupations à cet égard aux associations de l'industrie du disque canadienne et continuera à s'intéresser de près à cette question.

J'ajouterai finalement que cette pratique est très peu utilisée si l'on songe aux dizaines de milliers de disques produits chaque année. Je trouve aussi malheureux que l'industrie du disque reçoive surtout de la publicité défavorable comme celle-ci alors qu'elle contribue tellement à notre mode de vie. Cela m'a réjoui de lire à cet égard un article publié récemment dans la revue *Maclean's* qui parlait du grand succès important que connaissent les jeunes artistes canadiens sur le marché international. De fait, cette année a été la meilleure de l'histoire de l'industrie canadienne et les artistes canadiens ont produit plus que ceux de n'importe quel autre pays du monde malgré le ralentissement de l'économie mondiale. Ces ambassadeurs de la culture canadienne méritent tout notre appui.

• (2210)

L'AGRICULTURE—LA TAXE SUR LE CARBURANT SERVANT À LA PRODUCTION ALIMENTAIRE

L'hon. Don Mazankowski (Végréville): Monsieur l'Orateur, on a dit bien des fois ici comme ailleurs dans le reste du pays que le Canada traversait une crise de confiance. Selon moi, cette crise provient en bonne partie du manque de confiance des Canadiens dans le gouvernement. Le public se rend compte tous les jours que le gouvernement n'a pas tenu un bon nombre des promesses qu'il avait faites pendant la campagne électorale du milieu de l'hiver 1980.

J'ai parlé de l'une de ces promesses pendant la période des questions vendredi dernier quand j'ai demandé au ministre de l'Agriculture (M. Whelan) d'expliquer à la Chambre ce qui était advenu de la structure spéciale de prix qu'il avait préconisée à Alvinston, en Ontario, le 31 janvier 1980 lorsqu'il avait déclaré que le carburant utilisé pour la production agricole serait exempté de la taxe fédérale. Nous savons que cette promesse n'a pas été tenue. Ce qui est encore plus grave, c'est que

le ministre a déclaré que tous les membres du parti libéral, lui-même y compris, appuyaient le programme énergétique.

Le ministre a donc clairement indiqué qu'il appuyait la structure de prix qui s'applique au combustible agricole au Canada. Cela veut dire qu'il est d'accord pour que 60 p. 100 du montant payé par les agriculteurs pour un gallon de combustible reviennent au Trésor fédéral sous forme d'impôts. Je pense qu'il convient de préciser comment ces 60 p. 100 sont répartis. Il y a d'abord une taxe de société de 10 p. 100 ou de 6c.; la redevance d'indemnisation pétrolière, qui est de 18c.; la taxe de participation canadienne, qui s'élève à 4c.; la taxe sur les recettes pétrolières et gazière, de 7c.; la taxe sur les recettes pétrolières supplémentaires, qui représente 5c.; il y a aussi une taxe de vente fédérale de 9 p. 100 ou de 13c. et la taxe d'accise de 7c., ce qui fait 60c. au total par gallon. Voilà ce que les agriculteurs du Canada versent au Trésor fédéral pour produire des aliments pour le Canada et le reste du monde.

Le 31 janvier 1980, le ministre déclarait clairement:

> Le carburant destiné à la production agricole sera exempté de toute taxe d'accise et on établira une structure spéciale de prix.

Vous savez comme moi, monsieur l'Orateur, que ce n'est pas ce qui est arrivé. C'est le genre de chose qui accroît la méfiance à l'endroit du gouvernement du Canada et sème des doutes dans l'esprit des gens. Le gouvernement dit une chose mais en fait une autre. Il savait très bien qu'il ne pourrait tenir cette promesse.

Aujourd'hui, j'ai repris la question en rappelant au ministre de promesse qu'il avait faite le 31 janvier 1980 devant une foule de 300 personnes réunies à Alvinston, en Ontario, dans un discours repris dans le *London Free Press*. Le ministre avait déclaré que les coûts de production des agriculteurs seraient stabilisés. Il s'était engagé à ce que les coûts n'augmentent pas. Aujourd'hui je lui ai demandé s'il estimait avoir tenu sa promesse.

• (2215)

Depuis le moment où il est redevenu ministre de l'Agriculture, les taux d'intérêt ont doublé, de même que le prix des carburants, et celui des insecticides a augmenté de 30 p. 100. Il est membre d'un gouvernement qui propose de hausser de 45 p. 100 en trois ans les tarifs de transport des grains, de les doubler en cinq ans et de les tripler en dix ans, pendant que la baisse du prix des denrées d'agricoles s'accentue. Le ministre estime-t-il en toute franchise et sincérité qu'il tient ainsi sa promesse? Voisi ce qu'il m'a répondu monsieur l'Orateur:

> . . . je me demande où le député est allé cherché ces déclarations, déclarations que j'aurais faites durant la campagne électorale, à l'occasion de discours qui n'étaient pas préparés.

Que faut-il en conclure? Doit-on en conclure que, lorsque le ministre de l'Agriculture lit un texte rédigé, on doit le croire, mais que quand il parle «au pied levé» comme il l'a dit, dans la chaleur d'un débat, il ne faut pas ajouter foi à ses paroles?

Si je soulève cette question maintenant, c'est parce qu'à mon avis cela nécessite une explication, et j'ai l'intention de questionner encore le ministre au sujet de ses engagements et de ses promesses électorales. Comme je suis très équitable, je trouve normal de demander au ministre ou à son porte-parole de nous expliquer pourquoi le gouvernement n'a pas tenu promesse et n'a pas réussi à obtenir de résultats. S'il ne peut pas tenir ses promesses électorales, il n'a qu'une chose à faire: démissionner.

M. Douglas Fisher (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, le député de Végréville (M. Mazankowski) est en train de jouer un petit jeu qu'il joue très mal malheureusement. J'ai beaucoup de respect pour lui et j'ai fait partie avec lui du comité des transports. Je le sais un peu plus honnête qu'il ne vient de le montrer. Puis-je vous donner un exemple? Le voilà qui joue ce petit jeu pour défendre, croit-il, les intérêts d'un certain groupe de la société. Il essaie de défendre le point de vue des agriculteurs, ou du moins c'est ce qu'il prétend. Mais il sait parfaitement que d'autres porte-parole de son parti ne cessent de demander pourquoi le prix du pétrole n'a pas augmenté davantage.

M. Mazankowski: Il ne peut pas augmenter plus.

M. Fisher: Les gens se plaignent que le Programme énergétique national n'accorde pas suffisamment d'argent ni suffisamment de stimulants aux sociétés pétrolières. C'est une façon détournée de demander des prix toujours plus élevés. Il ne faut évidemment pas oublier que, selon la politique conservatrice officielle, le prix du pétrole brut canadien classique devrait atteindre 85 p. 100 du prix mondial, alors que la politique libérale va plafonner le prix de ce pétrole à 75 p. 100 du prix mondial.

Il faut voir également où ira cet argent, car les prix élevés que préconisent les conservateurs contribueraient seulement à enrichir les étrangers et les sociétés pétrolières, alors qu'en fait la politique libérale, le Programme énergétique national, ont réussi à répartir équitablement cet argent entre les provinces productrices, les sociétés pétrolières et le Trésor fédéral, pour le bien commun des Canadiens.

Voilà, selon moi, ce que veulent mes électeurs. Ils achètent leur essence chez Petro-Canada, ils transforment leurs chaudières, profitent du Programme d'isolation thermique et, dans la mesure du possible, ils votent en faveur du Programme énergétique national.

LE PROGRAMME ÉNERGÉTIQUE NATIONAL—LES RÉPERCUSSIONS SUR LES INVESTISSEMENTS. B) LA MISE EN VALEUR DES SABLES BITUMINEUX DU NORD-EST DE L'ALBERTA

M. Jack Shields (Athabasca): Monsieur l'Orateur, aujourd'hui pendant la période des questions, j'ai posé une question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) dans laquelle je disais que les investisseurs internationaux ne considèrent plus le Canada comme un pays où l'on peut investir sans crainte. Cette réaction est essentiellement attribuable à la politique énergétique nationale du ministre. J'ai dit que cette politique était la cause d'un exode jamais vu de capitaux et de la dévalorisation de notre dollar qui se traduit par des taux d'intérêt astronomiquement élevés, d'où le ralentissement des affaires et le chômage aigü. Que fera le ministre pour regagner la confiance des investisseurs? Le ministre m'a répondu: «Ce n'est pas ma faute si le député fait des cauchemars.» Le cauchemar est commun à tous les Canadiens.

• (2220)

Le nombre de chômeurs a atteint 1.5 million. Des Canadiens de toutes les régions du pays perdent leur emploi. Des Canadiens perdent leur ferme parce qu'ils ont fait confiance au gouvernement. Des Canadiens perdent leur entreprise et leurs économies. A cause de toutes ces tragédies, de tous ces cauchemars, des enfants sont malmenés, des couples se séparent, des femmes et des enfants sont battus.

Les investisseurs ne considèrent plus le Canada comme un pays où l'on peut investir en toute tranquillité. C'est à cause du Programme énergétique national et il est possible de le prouver.

Lorsque le Programme énergétique national a été introduit avec l'argent des Canadiens, ces derniers ont vu leur gouvernement mettre en œuvre une politique qui dépouillait vraiment les sociétés. En recourant à la rétroparticipation, il intervenait dans les affaires des sociétés en leur disant: «En fait, 25 p. 100 de vos avoirs nous appartiennent.» Les investisseurs ont vu que le gouvernement voulait étendre son emprise sur l'économie et c'est pourquoi ils ont fait sortir leurs capitaux du pays. Ces capitaux d'investissement étaient le moteur de notre économie.

Leur disparition a obligé le gouvernement à emprunter ou à attirer de l'argent de l'étranger. Pour ce faire, il a dû augmenter les taux d'intérêt. Que s'est-il passé aussitôt après? La petite entreprise, l'agriculteur, les investisseurs qui ont placé toutes leurs économies dans l'achat d'une maison ou ceux qui ont dû renouveler leur hypothèque, ont constaté qu'ils devaient payer 20 p. 100 d'intérêt et tout cela à cause de la politique énergétique nationale du gouvernement. Il intervenait ainsi à fond dans le secteur économique le plus prospère du Canada. Pratiquement tous les économistes du pays ont déclaré que le secteur pétrolier était notre seul espoir de nous sortir du marasme économique. Néanmoins, le gouvernement a décidé de relever les taux d'intérêt.

Si les capitaux d'investissement affluaient vers le Canada comme ce serait le cas avec un gouvernement conservateur, les taux d'intérêt diminueraient. Nous n'aurions pas besoin de les augmenter artificiellement pour attirer des fonds chez nous. L'expansion de l'entreprise ferait baisser le taux de chômage. Tous les Canadiens auraient du travail. Les mégaprojets seraient en voie de réalisation et l'Ontario et le Québec, les grandes régions industrielles du pays, seraient en plein essor. Il n'y aurait pas de chômage et pas de cauchemar. Le cauchemar créé par le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, n'existerait pas.

M. Dave Dingwall (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je voudrais répondre à certaines observations du député d'Athabasca (M. Shields). J'ai eu l'occasion de lui rendre visite dans sa circonscription il y a quelque temps et, quel qu'ait pu être le sujet de nos discussions, au moins il a essayé de se montrer objectif. Ce soir, cependant, il a montré qu'il peut être injuste et faire des déclarations tout à fait erronées.

• (2225)

Le Programme énergétique national a trois objectifs principaux et nous les poursuivons avec beaucoup de vigueur. Je crois que les Canadiens ont constaté que le Programme a été un franc succès. Quand nous avons adopté une loi pour lancer le Programme énergétique national en 1980, nous avons établi trois grands objectifs. On a examiné scrupuleusement les moyens que nous avons pris pour essayer d'atteindre nos objectifs, si bien que nous avons apporté des changements au Programme énergétique national. Les Canadiens sont en faveur de ces changements qui, à mon avis, contribueront énormément à nous faire atteindre ces objectifs. Le député devrait relire la mise à jour du Programme énergétique national dans laquelle le gouvernement du Canada a dévoilé tout son programme énergétique et fait des concessions de plus de 2 milliards de dollars. Si nous écoutions le député, il nous dirait sûrement que ce n'est pas assez. Mais serait-il jamais satisfait?

M. Mazankowski: Vous avez fait mourir cette industrie.

M. Dingwall: Évidemment, rien ne saurait satisfaire le député. Le Programme énergétique national a connu un succès éclatant en matière de conservation. Le programme de canadianisation fonctionne lui aussi parfaitement.

Le député a fait état des graves difficultés avec lesquelles sont au prises les industries pétrolières et gazières au Canada. Il a raison, mais c'est à cause de la récession internationale. Que le député prenne exemple sur son idole, son grand mentor, le premier ministre de l'Alberta, selon qui, il n'est pas tout à fait juste de comparer les données d'aujourd'hui avec celles de 1980. Comme nous le savons de part et d'autre de la Chambre, il y a des hauts et des bas, des sommets et des creux, dans l'industrie du pétrole et du gaz naturel. Mais le député et son parti refusent de reconnaître la réussite du Programme énergétique national, lequel continuera d'être bénéfique aux Canadiens non seulement d'ici à la fin de la décennie mais pendant bien d'autres par la suite.

M. Fisher: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Je signale au secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances (M. Fisher) que l'on ne peut pas faire de rappels au Règlement pendant le débat d'ajournement, mais j'écouterai le député au cas où il dirait quelque chose qui nécessite notre attention.

M. Fisher: Monsieur l'Orateur, c'est par courtoisie que j'interviens. Je pense avoir mis en doute l'honnêteté du député de Végréville (M. Mazankowski) alors que je le considère en fait comme un homme très honnête. Je mettais en doute le bien-fondé de ses tactiques dans ce cas-ci et je ne faisais pas allusion à sa personnalité en général, car je le respecte beaucoup.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): La présidence est heureuse de déclarer que le député de Végréville (M. Mazankowski) dont on vient de parler, a signalé que la Chambre des communes du Canada est honorée par la présence d'un grand nombre de personnes dans ses tribunes en dépit du fait qu'il soit 10 h 30. Je crois comprendre le député de Végréville voudrait adresser ses salutions aux personnes qui sont dans les tribunes. La présidence transmet par conséquent les salutations du député.

La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain après-midi.

(A 10 h 30, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 20 juillet 1982

La séance est ouverte à 2 heures.

• (1405)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PETRO-CANADA

ON DEMANDE L'ÉMISSION D'ACTIONS AU NOM DE TOUS LES CANADIENS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Ron Stewart (Simcoe-Sud): Madame le Président, notre société nationale des pétroles, Petro-Canada, se permet de couper les prix bien qu'elle n'ait pas produit un seul baril de pétrole et que les contribuables canadiens en aient fait l'acquisition en payant le double de ce qu'elle valait; par ailleurs, le programme dit de canadianisation a vu la société Dome Petroleum devenir insolvable malgré les subventions du gouvernement et il se peut maintenant qu'elle doive vendre des actions à une société japonaise. Voilà donc le programme de canadianisation du gouvernement en action. C'est pourquoi je propose, appuyé par le député de Bow River (M. Taylor):

Que le gouvernement remanie son Progamme énergétique national étant donné l'échec des mégaprojets tant en ce qui concerne l'exploitation des sables bitumineux que Dome Petroleum, et qu'il émette immédiatement au nom de tous les Canadiens des actions de la société Petro-Canada puisqu'elle nous appartient.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES FINANCES

L'APPLICATION DE L'IMPÔT SUR LES GAINS EN CAPITAL AUX AGRICULTEURS, AUX PÊCHEURS ET AUX PROPRIÉTAIRES DE PETITES ENTREPRISES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Arnold Malone (Crowfoot): Madame le Président, constatant qu'à la page 6 de son exposé budgétaire du 28 juin 1982 le ministre des Finances (M. MacEachen) a déclaré:

Les Canadiens qui placeraient des fonds dans de nouveaux régimes d'achat d'actions ordinaires de sociétés canadiennes ne seraient plus imposés sur la partie du gain en capital qui correspond à l'inflation.

Et comme chaque député qui compte des agriculteurs ou des propriétaires de petites entreprises dans sa circonscription sait que la majeure partie des gains en capital sur lesquels ces contribuables sont imposés ne constitue pas effectivement un gain mais est plutôt une répercussion de l'inflation, je propose, appuyé par le député de Medicine Hat (M. Hargrave):

Que le gouvernement, pour rester logique dans l'application de sa politique sur les gains de capital, veille à ce que les agriculteurs, les pêcheurs et les propriétaires de petites entreprises jouissent aussi du traitement que le budget accorde à ceux qui achètent des actions ordinaires.

Mme le Président: Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

CONDITION PHYSIQUE ET SPORT AMATEUR

LES JEUX PANAMÉRICAINS POUR HANDICAPÉS—LE TRANSPORT PAR AVION DES PARTICIPANTS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bruce Halliday (Oxford): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire pressante et importante, qui n'a rien à voir avec la politique. Les Jeux panaméricains pour handicapés prévus pour le mois prochain à Halifax, et auxquels participeront quelque 500 athlètes en fauteuil roulant venus de 17 pays, sont menacés d'être supprimés en raison des règles limitant le nombre des passagers en fauteuil roulant à bord des avions commerciaux du Canada. Je propose donc, appuyé par le député de Beaches (M. Young) et l'honorable représentante de Saint-Michel (M^me^ Killens):

Que, tout en reconnaissant qu'il doit assurer la sécurité en cas d'évacuation, le gouvernement prenne toutes les mesures possibles pour aider à fournir un moyen adéquat de transporter par avion les 500 athlètes en fauteuil roulant aux Jeux panaméricains pour handicapés à Halifax.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Mme le Président: La Chambre a entendu la motion. Lui plaît-il de l'adopter?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

[*Français*]

LES TRANSPORTS

ON RÉCLAME UN SERVICE ADÉQUAT POUR FARNHAM—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Madame le Président, étant donné que le service de trains de voyageurs Montréal-Farnham a été supprimé par le gouvernement fédéral, et que ce parcours ne pourra pas profiter du nouveau programme provincial de financement de transport, je propose, appuyé par l'honorable député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie):

Article 43 du Règlement

Que le gouvernement fédéral prenne toutes les mesures nécessaires, en collaboration avec les autorités provinciales, afin que la population de Farnham obtienne un service de transport efficace et raisonnable.

Mme le Président: En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, la présentation d'une telle motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

• (1410)

[*Traduction*]

LA CONSTRUCTION NAVALE

LE BAPTÊME DU YACHT QUI DOIT PARTICIPER À LA COURSE DE «L'AMERICA CUP»—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Madame le Président, je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement. Les députés me l'accorderont sûrement, la région de Parry Sound produit de bonnes choses. Récemment, elle a ajouté un autre fleuron à sa couronne. Le *Canada 1*, yacht que la McConnell Marine Ltd. est en train de construire à Parry Sound et premier concurrent canadien depuis plus de 130 ans dans la course prestigieuse de «l'America Cup», a été officiellement baptisé lundi. Le *Canada 1* sera lancé dans le courant de l'été puis envoyé à Newport, dans le Rhode Island, où doit avoir lieu la fameuse course en septembre 1983. Je propose, appuyé par le député de Prince Edward-Hastings (M. Ellis):

Que la Chambre souhaite à l'équipage du *Canada 1* tout le succès possible dans cette course dominée depuis plus de 130 ans par les États-Unis.

Le Canada a peut-être maintenant un bateau qui l'emportera sur ceux des Américains.

Mme le Président: La Chambre voudra peut-être applaudir cette motion.

Des voix: Bravo!

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

L'APPLICATION DES DIRECTIVES SALARIALES AUX CADRES SUPÉRIEURS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Madame le Président, j'ai une motion à proposer en vertu de l'article 43 du Règlement. Il semblerait qu'environ 10,000 hauts fonctionnaires à gros revenus ne seront pas sujets à la limite de 6 p. 100 sur leurs hausses salariales parce qu'on leur accordera des primes ou la rémunération fondée sur le rendement, ce qui leur permettra d'obtenir une augmentation de salaire annuelle pouvant aller jusqu'à 15 p. 100. Autrement dit, les commis et les dactylos du secteur public ne pourront pas avoir des augmentations de plus de 6 p. 100, alors que les hauts fonctionnaires ont trouvé une échappatoire pour obtenir une hausse de 15 p. 100. Je propose, appuyée par le député de Nepean-Carleton (M. Baker):

Que la rémunération fondée sur le rendement ou le mérite ainsi que les primes payées aux hauts fonctionnaires soient comprises dans la hausse salariale de 6 p. 100 prévue dans le bill C-124.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA CONSTRUCTION NAVALE

L'ADJUDICATION DES CONTRATS PAR DOME PETROLEUM—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Les contribuables canadiens ont dernièrement aidé le gouvernement à cautionner la société Dome Petroleum pour une somme d'environ 110 millions de dollars et il est certain que le gouvernement fera encore davantage pour elle. Par ailleurs la société Dome avait signalé qu'elle envisageait de construire un chantier naval sur la côte ouest ainsi que deux des quatre méthaniers nécessaires à la réalisation du projet gazier Pacific Rim. Or on a annoncé la semaine dernière que les cinq méthaniers destinés au projet gazier Pacific Rim seront probablement construits au Japon, alors que des dizaines de milliers de chômeurs de la Colombie-Britannique pourraient profiter des emplois qui pourraient être créés à cet effet. Aussi, je propose, appuyé par le député de Skeena (M. Fulton):

Que la Chambre blâme le gouvernement d'avoir permis à la société Dome de faire ce qu'elle voulait à propos des contrats de construction de ces navires et qu'elle demande au gouvernement de consulter immédiatement cette société pour garantir aux Canadiens que les contrats en question seront adjugés à des entreprises canadiennes et que les Canadiens pourront profiter des retombées de ce projet en toute équité.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

CONDAMNATION DE L'AILE PROVISOIRE DE L'I.R.A. POUR AVOIR FAIT ÉCLATER DES BOMBES À LONDRES, EN ANGLETERRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Roland de Corneille (Eglinton-Lawrence): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et importante. Étant donné que la Chambre a toujours condamné toute forme de terrorisme et que l'I.R.A. provisoire a revendiqué la responsabilité du massacre cruel et méprisable de citoyens innocents de Londres, je propose, avec l'appui du député d'Etobicoke-Nord (M. MacLaren):

Que la Chambre condamne les terroristes de l'aile provisoire de l'I.R.A. qui ont revendiqué la responsabilité du massacre cruel et méprisable d'innocents à Londres et transmette ses condoléances au peuple de la Grande-Bretagne et spécialement aux parents de victimes tuées ou blessées.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

M. de Corneille: Madame le Président, je suis fort reconnaissant à la Chambre d'appuyer cette résolution. Je crois que la Chambre s'est toujours prononcée contre tout acte de terrorisme, où qu'il ait lieu dans le monde. Dans ce cas-ci, comme le savent probablement les députés, des bombes ont explosé près de la Garde à cheval de sa Majesté, tuant de nombreux passants innocents. Je crois qu'il serait bon, madame le Président, que vous transmettiez nos condoléances aux membres de la famille royale et aux parents de ceux qui sont morts ou qui ont été blessés dans l'attentat.

Mme le Président: La Chambre a entendu la motion. Lui plaît-elle de l'adopter?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

• (1415)

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA FONCTION PUBLIQUE

L'APPLICATION DES DIRECTIVES SALARIALES AUX CADRES SUPÉRIEURS

L'hon. David Crombie (Rosedale): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre ou au président du Conseil du Trésor. Hier soir, le président du Conseil du Trésor a révélé que le programme de restrictions salariales du gouvernement frappe beaucoup plus durement les petits salariés de la Fonction publique que les fonctionnaires des catégories supérieures de revenu, en particulier les cadres de gestion et ceux qui sont rémunérés aux taux de la haute direction. Qu'est-ce qui autorise le gouvernement à penser que c'est juste? Pourquoi a-t-il deux poids deux mesures? Comment peut-il défavoriser ses employés les moins bien payés?

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, je voudrais que la Chambre sache que l'on n'a jamais envisagé d'accorder à la catégorie de direction dont le député parle des augmentations aussi fortes que l'a laissé entendre hier soir le député de Kingston et les Îles. Le cabinet a décidé, en fait, qu'il ne serait pas accordé de relèvements de plus de 6 p. 100 aux cadres supérieurs de gestion de la Fonction publique.

Des voix: Bravo!

M. Johnston: Non seulement il n'y aura pas d'augmentation au mérite pendant deux ans, mais les traitements des cadres et du personnel de gestion n'augmenteront pas de plus de 6 p. 100. Autrement dit, il n'y aura pas d'augmentations d'échelon de rémunération. Si je puis continuer dans le même ordre d'idées, pour ce qui est des échelons inférieurs dont parle le député de Rosedale et que le député de Kingston et des Îles appelle la catégorie des commis, ce groupe bénéficiera d'une augmentation de 6 p. 100 en plus des hausses d'échelon que prévoient leur convention collective, ce qui vaudra au groupe des commis et à ceux qui n'ont pas atteint le maximum de l'échelle, des relèvements d'environ 8.7 à 9 p. 100. La situation que l'on dénonce comme injuste envers les catégories inférieures de revenu est donc l'inverse. Ce sont les personnes qui sont en haut de l'échelle des revenus qui n'obtiendront définitivement pas plus de 6 p. 100.

LA PRIME FONDÉE SUR LE RENDEMENT

L'hon. David Crombie (Rosedale): Hier soir, madame le Président, le ministre, et surtout son principal adjoint, ont indiqué qu'on n'éliminerait pas la prime traditionnelle fondée sur le rendement des cadres supérieurs. Autrement dit, ils auront droit à des augmentations allant jusqu'à 15 p. 100, donc plus élevées que les limites de 6 p. 100 et de 5 p. 100, et c'est bien ce que le ministre et son principal adjoint ont confirmé. Le ministre affirme-t-il aujourd'hui le contraire de ce qu'il disait hier, soit que les hauts fonctionnaires porteront eux aussi le fardeau avec leurs collègues moins bien rémunérés? Est-ce bien ce qu'il dit maintenant?

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Ce que je dis, madame le Président—et je pensais l'avoir dit il y a quelques instants—c'est que le gouvernement n'a jamais songé à accorder de fortes augmentations aux cadres supérieurs de l'administration. Il en a été question hier soir et j'en ai parlé à mes collègues ce matin.

Des voix: Oh, oh!

M. Johnston: En effet, il a été décidé que les cadres supérieurs ne recevront pas de hausses salariales excédant 6 p. 100. Cela s'applique non seulement à ceux qui sont rémunérés au taux courant et qui, normalement, auraient droit à une prime fondée sur le rendement en vertu de l'ancien régime de traitement qui était en vigueur et qui, je l'annonce à la Chambre, sera suspendu pour deux ans, mais aussi à ceux dont la rémunération est inférieure au taux courant. Cette décision ne s'applique pas aux autres catégories de la Fonction publique aux échelons inférieurs.

L'APPLICATION DE LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

L'hon. David Crombie (Rosedale): Madame le Président, il va sans dire qu'il aurait été opportun que le ministre communique ce renseignement au comité hier soir. De fait, hier soir, la politique du gouvernement était tout à fait différente. Il est bon de savoir que les comités peuvent parfois être efficaces; car le gouvernement a simplement fait volte-face en dix-huit heures.

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, je me demande s'il s'agit bien d'une question. Le gouvernement n'a certes pas fait volte-face en l'espace de dix-huit heures. L'affaire a été débattue hier soir. Je défie le député de Rosedale de relever dans le compte rendu qu'un cadre de haute direction touchera une majoration au mérite de 15 p. 100. Personne n'a jamais rien dit de tel.

• (1420)

Il a été question du régime d'augmentations au mérite adopté par le gouvernement lors de l'établissement de la catégorie des cadres de haute direction, conformément à la recommandation de la Commission Lambert, à celle de l'ancien vérificateur général et à celle du comité consultatif auprès du premier ministre au sujet de la rémunération accordée aux cadres de haute direction. Je dis aujourd'hui que ces majorations au mérite seront suspendues pour la durée de ce programme de deux ans.

LE MOMENT OÙ LA DÉCISION A ÉTÉ PRISE PAR LE CABINET

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, la politique qu'on nous annonçait hier soir diffère de celle d'aujourd'hui. Le président du Conseil du Trésor a dit que le cabinet avait pris une décision. Dira-t-il à la Chambre quand le cabinet a pris cette décision?

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, je m'excuse d'abuser ainsi du temps de la Chambre en me répétant, mais j'ai aussi mentionné dans ma réponse au député de Rosedale que cette question avait été soulevée hier soir, que j'en avais discuté ce matin avec mes collègues du cabinet. La décision que j'ai annoncée constitue la décision finale du gouvernement à l'égard de la catégorie des cadres supérieurs.

M. Clark: Ce qui revient à dire que la décision a été prise ce matin. La volte-face date de ce matin. Grâce aux questions qu'ils ont posées hier soir, les membres du comité ont forcé le gouvernement à mettre fin à son favoritisme à l'égard des hauts fonctionnaires.

Des voix: Bravo.

LES PRIMES

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, nous ne savons toujours pas clairement quelle est exactement la position du gouvernement. Le président du Conseil du Trésor a pris bien soin de nier qu'il y aurait des hausses de traitement de 15 p. 100. Il s'en est tenu à ce chiffre. Pourrait-il nous dire qu'on n'accordera aucune prime supérieure à la limite de 6 p. 100, à quelque fonctionnaire que ce soit?

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, le très hon. chef de l'opposition ne comprend probablement pas la structure salariale en vigueur dans la Fonction publique. J'ai dit au sujet des cadres supérieurs que ceux qui sont rémunérés à un taux forfaitaire auront droit à une hausse de 6 p. 100 puisque la hausse prévue est de 6 p. 100. On n'accordera absolument aucune prime aux fonctionnaires appartenant à la catégorie des cadres supérieurs.

LES EXCEPTIONS POSSIBLES

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, le gouvernement prétend mener une croisade. C'est une guerre sainte d'un nouveau genre, car le gouvernement ne sait pas à quel saint se vouer.

Des voix: Oh, oh!

M. Clark: Le gouvernement ne sait pas si la règle des 6 p. 100 s'appliquera aux sociétés de la Couronne comme la SCHL. Hier soir, elle ne s'appliquait pas aux primes au rendement; ce matin, elle s'appliquait à certaines primes.

Le président du Conseil du Trésor pourrait-il nous dire s'il existe d'autres exceptions à l'application très souple de la règle des 6 p. 100 que le gouvernement impose à certains fonctionnaires?

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, je vais avoir beaucoup de difficultés parce qu'il est évident que le très honorable chef de l'opposition ne comprend pas comment fonctionne la structure salariale. Si la Chambre n'y voit pas d'inconvénient, je voudrais répéter que le bill C-124 prévoit que les augmentations salariales seront limitées à 6 p. 100. Je veux être sûr que le très honorable chef de l'opposition comprend bien ce point. Les hausses salariales sont donc limitées à 6 p. 100 la première année et à 5 p. 100, la seconde. Cela signifie que la rémunération salariale accordée à un employé assujetti à un régime de rémunération de la Fonction publique—un régime semblable à celui offert par les principaux employeurs du Canada—sera assujettie à une augmentation de 6 p. 100 la première année et de 5 p. 100, la seconde.

Hier soir, en comité, le député de Kingston et les Îles (M^me^ MacDonald) a soulevé la question des primes au rendement accordées aux cadres supérieurs de direction, qui forment une catégorie à part. Ces primes sont destinées à récompenser un petit nombre de hauts fonctionnaires dont le rendement est exceptionnel. L'honorable représentante a fait valoir que si le régime était appliqué et que certains cadres de direction en bénéficiaient, les hauts fonctionnaires pourraient en fait toucher des augmentations supérieures à 6 p. 100. Hier soir, j'ai reconnu qu'elle avait raison, mais ni moi, ni aucun de mes collaborateurs n'a, à ma connaissance, déclaré que les cadres supérieurs de direction toucheraient des augmentations de 15 p. 100.

• (1425)

Ce matin, la question a été remise sur le tapis pendant la réunion du cabinet, parce que le gouvernement n'a pas et n'a visiblement jamais eu l'intention d'accorder aux hauts fonctionnaires des augmentations supérieures à 6 p. 100. Nous avons décidé que non seulement les primes au rendement des cadres supérieurs de direction seraient limitées à 6 p. 100, mais que tous ceux qui n'auraient pas encore ce niveau d'excellence n'auraient droit qu'à l'augmentation salariale. Je crois que le chef de l'opposition ne devrait pas avoir de difficulté à saisir ce point.

M. Ouellet: N'y comptez pas trop.

Des voix: Bravo!

M. Johnston: Lorsque le chef de l'opposition me dit que le système des comités fonctionne, je tiens à lui signaler qu'il n'existe pas à la Chambre de plus ardent défenseur du système des comités que moi-même et d'autres députés de ce côté-ci.

Des voix: Oh, oh!

M. Johnston: Ce matin, j'ai justement étudié avec mes collègues du cabinet et le premier ministre le point soulevé hier soir par le député de Kingston et les Îles (Mme MacDonald) au sujet des abus qui pourraient se produire. Nous avons décidé d'indiquer sans équivoque, sous forme d'énoncé de principe du gouvernement, que la catégorie des cadres de direction ne recevrait pas d'augmentations salariales supérieures à 6 p. 100. J'ai également signalé un peu plus tôt au député . . .

Des voix: Règlement!

M. Cousineau: Ça ne les intéresse pas!

Mme le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le très honorable chef de l'opposition a la parole.

LA DISCUSSION DE LA QUESTION AU CABINET

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Je voudrais poser une brève question au président du Conseil du Trésor au sujet de ce petit groupe de 10,000 fonctionnaires pour lesquels une petite entente spéciale avait été conclue, jusqu'à ce qu'on y mette un terme grâce aux comités de la Chambre des communes.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Clark: Le président du Conseil du Trésor peut-il donner à la Chambre sa parole d'honneur qu'il n'a jamais été question de ce subterfuge au cabinet avant ce matin?

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, à mes yeux, il ne s'agit pas d'un subterfuge mais d'un régime de rémunération. J'avais l'impression que tous les députés, et assurément les conservateurs, avaient souscrit aux augmentations de traitement selon le mérite pour les employés de la catégorie de la gestion dont le rendement est supérieur.

Mlle MacDonald: Non pas quand on est en pleine période d'austérité!

M. Johnston: Au très honorable député qui me demande si cette question a jamais été envisagée comme un subterfuge, je réponds que je n'ai certainement jamais eu l'intention, pas plus que mes collègues du cabinet, de faire bénéficier les cadres supérieurs de ces augmentations de 15 p. 100, en surcroît des augmentations de traitement de 6 p. 100 prévues dans le bill C-124.

M. Clark: Jusqu'à 15 p. 100.

L'ÉCONOMIE

ON DEMANDE DES MESURES POUR ABAISSER LES TAUX D'INTÉRÊT ET LE PRIX DE L'ÉNERGIE

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Madame le Président, nous avons tous été heureux d'apprendre ce matin que le taux d'inflation a très légèrement diminué par rapport à la même époque l'année dernière.

Des voix: Bravo!

M. Riis: Nous avons toutefois été déçus d'apprendre que si l'inflation a tendance à régresser, les deux facteurs qui l'alimentent sont directement rattachés à la ligne de conduite que suit le gouvernement fédéral, c'est-à-dire les taux d'intérêt hypothécaires et le prix de l'énergie. Les premiers ont progressé de 25.1 p. 100 en un an et le deuxième a augmenté de 18.1 p. 100 durant la même période. Si le gouvernement tient vraiment à ramener le taux d'inflation à 6 p. 100, je voudrais que le ministre des Finances me dise s'il ne devrait pas abaisser les taux d'intérêt et le prix de l'énergie pour que le gouvernement participe activement, lui aussi, à cette croisade.

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, le député a reconnu que le taux d'inflation a diminué. Il y a un an, le taux d'inflation était de 13 p. 100 au Canada. Il est actuellement de 11.2 p. 100. Nous avons réalisé certains progrès, mais ils sont insuffisants. Il faut que le taux d'inflation baisse beaucoup plus l'année prochaine si nous voulons que la situation s'améliore.

Le député a dit que le prix de l'énergie avait augmenté de 18 p. 100 en un an, ce qui est vrai. Je lui signale que le gouvernement du Canada a négocié longtemps avec les provinces productrices pour conclure le meilleur marché possible pour les consomateurs. Nous sommes finalement parvenus à conclure avec les provinces pétrolières des ententes qui nous lient; les provinces nous offrent le pétrole et le gaz à des prix nettement inférieurs aux prix internationaux. C'est là un des objectifs du gouvernement du Canada.

• (1430)

ON DEMANDE DE RÉOUVRIR LES ENTENTES CONCLUES AVEC LES PROVINCES AU SUJET DU PRIX DE L'ÉNERGIE

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Madame le Président, je voudrais souligner un fait: malgré une baisse légère, c'est dans les domaines régis et réglementés par le gouvernement que les augmentations se sont produites et ont été les plus prononcées. Ma question au ministre des Finances a trait au relèvement du prix de l'énergie.

Nous savons qu'il entraînera une hausse globale de plus de 30 p. 100 l'an prochain. Le gouvernement a prouvé qu'il est disposé à annuler unilatéralement les accords collectifs et à résilier les contrats passés avec des particuliers. Peut-il donner aux Canadiens l'espoir que le gouvernement fédéral prendra l'initiative de réouvrir les négociations avec les provinces productrices pour voir s'il n'y a pas moyen de plafonner la hausse du prix de l'énergie, laquelle devrait atteindre les 31 p. 100 l'an prochain, au moins en ce qui a trait à l'énergie, étant donné les répercussions qu'ont ces hausses sur l'économie?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, le député comprend mal le programme de restrictions salariales. Le gouvernement du Canada ne prend pas de dispositions pour modifier unilatéralement les conditions de la négociation collective dans la Fonction publique. Il a soumis une proposition au Parlement du Canada. Le comité permanent est maintenant saisi de cette proposition. Si le projet de loi est accepté par le comité puis adopté à l'étape de la troisième lecture, il deviendra une loi du Parlement, ayant été adopté par les députés, et régira le régime appliqué au pays.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

L'APPLICATION DES RESTRICTIONS AUX EXPERTS-CONSEILS

M. Rod Murphy (Churchill): Madame le Président, le ministre des Finances doit comprendre que le bill sur les salaires n'interdit pas les négociations collectives.

Ma question supplémentaire s'adresse au Président du Conseil du Trésor. Hier soir, il a admis la présence de deux échappatoires, l'une concernant les augmentations qui seront accordées aux très hauts fonctionnaires atteignant de bons résultats. Dans ce domaine, il semble avoir changé d'avis ce matin. Deuxièmement, il a fait savoir que les experts-conseils qui font le travail effectué normalement par les fonctionnaires ne seront pas assujettis au plafonnement à 6 p. 100. Si ces experts-conseils qui sont, pour reprendre ce qu'a déclaré un député libéral devant le comité «des copains à nous» ne sont pas assujettis par la loi à ce plafonnement de 6 p. 100, comment le gouvernement libéral peut-il expliquer qu'il impose cette limite aux travailleurs qui gagnent entre $9,000 et $15,000?

Mme Mitchell: Et que dire des copines?

Des voix: Bravo!

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, si je me souviens bien des propos échangés hier soir, et je demande à vérifier le texte du hansard pour m'en assurer, cette mesure législative sur les restrictions salariales ne s'applique pas aux contrats de services. Cette question s'inspire d'un principe tout à fait erroné, car les ministres du Conseil du Trésor se sont donné la peine d'établir des lignes directrices régissant l'adjudication des contrats aux sociétés d'experts-conseils pour s'assurer que le genre d'abus auquel le député fait allusion n'ait pas lieu.

[*Français*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE D'UNE DÉLÉGATION DE PARLEMENTAIRES DE LA FRANCE

Mme le Président: J'ai l'honneur de signaler à la Chambre la distinguée présence d'une délégation de parlementaires français qui assiste à la 15e réunion annuelle de l'Association Interparlementaire France-Canada, délégation qui est dirigée par Mme Véronique Neiertz, député à l'Assemblée nationale.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Traduction*]

LA FONCTION PUBLIQUE

LA HAUSSE DE TRAITEMENT INDIQUÉE DANS UNE ANNONCE

L'hon. Ron Huntington (Capilano): Madame le Président, je voudrais poser une question supplémentaire au président du Conseil du Trésor découlant des réponses qu'il a données au député de Rosedale et au chef de l'opposition. Peut-il expliquer pourquoi la formation linguistique de la Fonction publique du Canada, région de la capitale nationale, annonce un poste vacant dont le traitement s'échelonne entre $41,500 et $45,500 qui sera revu et majoré en septembre 1982 jusqu'à concurrence de 14 p. 100? Cette annonce a été publiée dans le *Globe and Mail* du 15 juillet. Peut-il expliquer la disparité entre ses déclarations à la Chambre aujourd'hui et l'annonce faite par le gouvernement malgré les restrictions imposées dans le budget de juin?

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, je n'ai pas vu l'annonce en question. Je demanderai certes à mes collaborateurs de l'examiner à moins que le député veuille bien me la transmettre. Je me demande pourquoi il est question d'une majoration de 14 p. 100 dans la partie de l'annonce qu'il m'a lue. J'examinerai volontiers cette question et retiens l'argument du député.

* * *

LES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE

LES DEMANDES DE HAUSSES DE TARIFS

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley-Hants): Madame le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Pour donner quelque crédibilité au programme des 6 et 5 p. 100, le ministre responsable a-t-il évalué le nombre d'organismes, de conseils ou de sociétés de la Couronne qui doivent faire approuver par le gouverneur en conseil leurs hausses de prix ou de tarif? De ce nombre, combien ont vu ou verront leurs hausses approuvées?

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, le gouvernement émettra aujourd'hui un communiqué sur la question des prix réglementés, ce qui devrait, je crois, répondre à la question du député. Je puis assurer à celui-ci que le gouvernement se propose d'appliquer strictement la politique des 6 et 5 p. 100 à laquelle le député fait allusion pour tous les prix qui relèvent de la compétence fédérale.

* * *

LE GRAIN

LA COMMISSION CANADIENNE DES GRAINS—LA MAJORATION PRÉVUE DES TARIFS D'ENTREPOSAGE

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley-Hants): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de l'Agriculture. Nous cherchons à savoir si le gouvernement s'intéresse autant aux prix qu'aux traitements dont il plafonne les hausses à 6 et 5 p. 100. Le ministre sait-il que la Commission canadienne des grains a annoncé son intention de majorer ses tarifs d'entreposage de 33⅓ p. 100 à compter du 1er août? Dans l'affirmative, que compte-t-il faire à ce sujet?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Nous sommes parfaitement au courant de ce fait madame le Président. Nous l'avons annoncé il y a trois mois. Il y a eu des consultations dès ce moment-là. Cela n'a rien de nouveau pour les négociants en grain. On préviendra les intéressés s'il devait y avoir des changements. Nous avons discuté avec eux au début de l'année des moyens de rentrer dans nos frais. Ils n'ont pas raison de se dire étonnés maintenant.

* * *

[*Français*]

LE TOURISME

ON DEMANDE SI DES MESURES DE PROMOTION SERONT PRISES À L'ÉGARD DE LA GASPÉSIE

M. Alexandre Cyr (Gaspé): Madame le Président, ma question s'adresse à l'honorable ministre responsable du tourisme. Le 8 juillet, j'ai dit à la Chambre que le volume du tourisme avait baissé de 25 p. 100 en 1982 dans l'Est du Québec, et plus particulièrement en Gaspésie. Mes renseignements découlent du fait que les 20 bureaux de l'Office canadien du tourisme à travers le monde ne possèdent aucune documentation publicitaire sur la Gaspésie et l'Est du Québec. Ma question est la suivante: Est-ce que l'honorable ministre peut dire à la Chambre s'il a l'intention de prendre des mesures pour corriger cette situation et obtenir la documentation nécessaire à une meilleure promotion touristique pour la Gaspésie et tout particulièrement pour les fêtes de 1984, fêtes qui souligneront le 450e anniversaire de la découverte du Canada par le marin Jacques Cartier venant de Saint-Malo, en France?

L'hon. Charles Lapointe (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Madame le Président, je reconnais bien là l'intérêt constant de l'honorable député visant à promouvoir le tourisme dans sa région qui est une des destinations touristiques les plus importantes au Canada. En ce qui concerne l'absence de document sur la Gaspésie dans les bureaux de tourisme à travers le monde, les remarques de l'honorable député sont malheureusement exactes. Ceci est dû au fait qu'en avril dernier nous avons communiqué avec le gouvernement du Québec pour lui demander de nous remettre environ 50,000 brochures touristiques sur la Gaspésie en vue de les distribuer à travers le monde, et jusqu'à maintenant, sur les 50,000 brochures demandées, nous n'en avons reçu que 350. Il est bien évident que j'ai donné, à la lecture des rapports touristiques sur la Gaspésie cette semaine, le mandat à l'Office du tourisme du Canada de réitérer sa demande auprès du gouvernement du Québec pour que nous obtenions le plus d'informations possibles afin de promouvoir le tourisme dans la Gaspésie par le biais de tous nos bureaux à l'étranger.

* * *

• (1440)

[*Traduction*]

LE CODE CRIMINEL

LES DÉLITS D'AGRESSION PERPÉTRÉS CONTRE DES FEMMES—LA FORMATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL

M. Neil Young (Beaches): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice, s'il daigne bien m'écouter. Il sait que ces dernières années, il y a eu une augmentation inquiétante du nombre de délits d'agression perpétrés contre des femmes. Au cours des dernières semaines, quatre femmes de Toronto ont été assassinées lors d'agressions sexuelles. En outre, le Rape Crisis Centre de Toronto fait état d'une augmentation de 15 p. 100 du nombre de viols par rapport à l'année dernière, alors que l'année n'est même pas terminée.

Il y a bien un certain nombre de façons de remédier à cette situation. L'une d'elles a été proposée par les groupes de femmes eux-mêmes qui ont offert de constituer un groupe de travail chargé d'étudier la situation et de trouver des solutions à ce problème très sérieux qui atteint des proportions alarmantes. Le ministre peut-il dire à la Chambre s'il est d'accord avec cette proposition et s'il est prêt à financer ce groupe pour qu'il étudie cette question extrêmement importante?

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Madame le Président, je pense que la Chambre pourrait aider beaucoup en procédant rapidement à l'étude des amendements au bill C-53 qui a trait à la violence relativement aux femmes et surtout au viol. La loi est devant la Chambre des communes depuis déjà plusieurs mois, le tout est devant le comité à ce moment-ci et nous espérons que celui-ci pourra en venir à une conclusion bientôt. Je suis convaincu que si les articles sur le viol étaient changés de façon à rendre plus facile la condamnation des accusés et le procédé moins traumatisant pour les victimes, on pourrait faire beaucoup de progrès pour diminuer la violence, et c'est pourquoi j'espère que le comité enfin va pouvoir passer nos propositions sur le bill C-53.

[*Traduction*]

ON DEMANDE L'ÉTABLISSEMENT D'UN COMITÉ

M. Neil Young (Beaches): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. La recrudescence de délits d'agression perpétrés contre les femmes de Toronto a rendu ces dernières très nerveuses et absolument furieuses. Je pense qu'elles en ont vraiment assez des fadaises et de l'attitude condescendante du ministre de la Justice. Est-il prêt à prendre des mesures concrètes et à établir un comité de ce genre qui, selon les femmes, pourrait trouver une solution à ce problème?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Madame le Président, je pense qu'au cours des deux dernières années, nous avons fait plus pour les droits des femmes au Canada que jamais auparavant. Si le collègue du député, le représentant de Burnaby, voulait bien coopérer un peu plus avec le comité, nous pourrions faire avancer l'étude du bill C-53. S'il pouvait amener son collègue qui ne fait que parler depuis des mois à se taire pendant quelques jours, nous pourrions adopter des mesures.

Des voix: Bravo!

* * *

LE NORD CANADIEN

LA COMMISSION D'ÉNERGIE DU NORD CANADIEN—L'APPLICATION DES LIMITES AUX AUGMENTATIONS DE TARIFS

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. A l'avenir, les augmentations de tarifs de la Commission d'énergie du Nord canadien seront-elles limitées à 6 p. 100, ou la Commission pourra-t-elle demander que ses tarifs soient majorés d'environ 30 p. 100, comme ce fut le cas la dernière fois?

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Comme le député le sait, madame le Président, je réponds de la Commission d'énergie du Nord canadien au Parlement.

M. Nielsen: C'est pour cela que je vous pose la question.

M. Munro (Hamilton-Est): Je crois savoir que le député du Yukon fait confiance et donne son appui à M. Smith, président de la Commission d'énergie du Nord canadien. Ce dernier est au courant de la politique du gouvernement au sujet des augmentations mentionnées dans le budget.

M. Nielsen: Oui ou non?

M. Munro (Hamilton-Est): Le député ne veut sûrement pas insinuer qu'un homme de la trempe de M. Smith, qui a toute la confiance du député du Yukon, ne tiendrait pas compte de cette très louable lutte contre l'inflation et du fait qu'une augmentation de tarif de 6 p. 100 est raisonnable.

ON DEMANDE LA RÉDUCTION DES TARIFS SI L'AUGMENTATION DÉPASSAIT 6 P. 100

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Si la Commission d'énergie du Nord canadien cherche à augmenter ses tarifs de plus de 6 p. 100, le gouvernement les ramènera-t-il à 6 p. 100?

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame le Président, j'ai essayé d'expliquer au député que la règle des 6 p. 100, s'applique à tout le monde, sans exception, et je compte que la Commission d'énergie du Nord canadien s'y conforme.

M. Nielsen: Très bien. Je vous remercie.

* * *

[*Français*]

LA MAIN-D'ŒUVRE

LE PROGRAMME DE FORMATION PROFESSIONNELLE—LES DISCUSSIONS AVEC LE QUÉBEC

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Madame le Président, j'aimerais poser ma question au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Étant donné le nouveau programme national de formation professionnelle, étant donné que le ministre nous avait fait savoir au stade de l'étude en comité qu'il entendait poursuivre les discussions avec le gouvernement du Québec, et il semble bien que ce programme devra démarrer le premier septembre, est-ce que le ministre serait en mesure de nous dire aujourd'hui s'il a eu des discussions avec le gouvernement du Québec depuis l'adoption du projet de loi et jusqu'où son optimisme peut nous aider à croire que le Québec bénéficiera de ce nouveau programme?

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, la loi nationale sur la formation professionnelle a été rédigée et adoptée dans un esprit de véritable collaboration, non seulement avec les députés d'en face, mais aussi avec les gouvernements provinciaux. Depuis l'adoption de ce projet de loi, il y a deux semaines, nous avons entrepris des négociations et des pourparlers très suivis avec le Québec en vue de la signature d'une entente d'ici le 1er septembre, afin que nous puissions allouer les sommes destinées à cette région. Toutefois, il appartient au fond au gouvernement de la province de décider s'il veut signer ou non l'entente. S'il est disposé à examiner les dispositions que nous avons proposées, mes collaborateurs, conformément à mes ordres, aborderont la question de façon très franche et avec un grand esprit de collaboration. Je suis persuadé que nous réussirons à en arriver à un accord et que nous pourrons enfin mettre sur pied un nouveau programme de formation, tant dans cette province que dans le reste du pays.

L'INDUSTRIE

ON DEMANDE DES ENCOURAGEMENTS FISCAUX POUR AUGMENTER LA PRODUCTIVITÉ

L'hon. George Hees (Northumberland): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. La productivité de toutes les industries commerciales du Canada, calculée en fonction de la production par heure-homme, a augmenté en moyenne de 4.2 p. 100 par année entre 1967 et 1971, de 2.6 p. 100 par année entre 1972 et 1976 et de .9 p. 100 par année entre 1977 et 1981. L'année dernière, elle n'a augmenté que de .2 p. 100, ce qui représente une baisse marquée. Le premier ministre reviendra-t-il sur la réponse négative qu'il m'a donnée il y a quelques semaines à la Chambre à propos de cette très importante question et songera-t-il sérieusement à fournir des encouragements fiscaux généreux qui seraient directement proportionnels à toute augmentation de productivité, afin que les fabricants canadiens trouvent avantageux d'acheter les nouvelles machines, de construire les usines et d'instaurer les systèmes de production nécessaires pour augmenter la productivité, ce qui ferait baisser leurs coûts et les prix de vente tout en augmentant les ventes, la production et le nombre d'emplois?

[*Français*]

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le député revient à la charge encore une fois avec cette constatation, à savoir que le taux de productivité est réduit au Canada. Le fait est, comme je le lui ai déjà rappelé, que le taux de productivité est réduit dans la plupart des pays industrialisés, et les économistes ainsi que les experts cherchent à comprendre les raisons multiples de ce ralentissement. La plupart s'entendent pour reconnaître que cela est dû au moins en partie à une restructuration de nos économies causée par la crise de l'OPEP, la crise de l'énergie. Effectivement les statistiques mentionnées par le député semblent indiquer que c'est depuis la crise de l'OPEP en 1973 que ce ralentissement est le plus visible.

Pour ce qui est de la suggestion du député d'adopter d'autres mesures fiscales, je veux lui rappeler que ces mesures fiscales étaient suffisantes dans le passé, avant que nous entrions dans une période récessionnaire. Évidemment tous les pays souffrent maintenant de cette récession dont nous sommes victimes, et nous avons lieu de croire que lorsque nous en sortirons, le régime fiscal canadien qui est au fond plus généreux envers les entreprises que le régime américain produira de nouveau ses effets et que la productivité sera en croissance.

[*Traduction*]

ON DEMANDE AU PREMIER MINISTRE DE SONGER À FOURNIR DES ENCOURAGEMENTS FISCAUX

L'hon. George Hees (Northumberland): Madame le Président, si le très honorable premier ministre parle à n'importe quel homme d'affaires, il se rendra compte que le seul et le meilleur moyen d'augmenter la productivité au Canada consiste à offrir des stimulants directs exactement proportionnels aux augmentations de productivité. Il n'y a pas d'autre façon de le faire si nous voulons avoir la collaboration des hommes d'affaires. Si le premier ministre veut vraiment faire quelque chose pour aider le Canada au lieu de prétexter toutes sortes de raisons pour ne rien faire, songera-t-il à employer le moyen que j'ai proposé et qui a déjà réussi à augmenter la productivité dans le passé, et essaiera-t-il d'empêcher le Canada de glisser rapidement non pas vers la récession, mais bien vers la dépression?

• (1450)

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le député reconnaît sans doute que la productivité est intimement liée à l'investissement. Comme il le sait, le régime fiscal canadien prévoit des crédits d'impôt très généreux, surtout pour l'industrie de la fabrication. Le député fait signe que non. De toute évidence, il ne s'est pas renseigné là-dessus récemment.

M. Hees: Vos stimulants ne donnent pas les résultats voulus.

M. Trudeau: Ordinairement, le député pose des questions et écoute les réponses. Aujourd'hui, pour une raison quelconque, c'est sans doute parce qu'il a des amis dans la tribune . . .

M. Hees: Je n'ai pas d'amis dans la tribune. Pas de coups bas!

M. Trudeau: Il n'a pas d'amis dans la tribune et il en a probablement de moins en moins au Canada, madame le Président.

Des voix: Oh, oh!

* * *

LES COURS DE CITOYENNETÉ

LE DÉMÉNAGEMENT D'UN JUGE EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Walter McLean (Waterloo): Madame le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État et porte également sur la question des échelons supérieurs de la Fonction publique. Il doit savoir qu'un juge de la citoyenneté, Jack Ferguson, a déménagé de Thunder Bay à Vancouver au début de l'année aux frais du ministère. Le ministre peut-il nous confirmer s'il est vrai que le juge a touché sa rémunération annuelle de $40,000 depuis la fin du mois de mars sans être nommé au poste qui lui était destiné? Pourquoi ce juge ne travaille-t-il pas dans une région où la présence d'un juge supplémentaire s'impose?

L'hon. Gerald Regan (secrétaire d'État): Madame le Président, je remercie le député de sa question. Il n'a pas bien compris le problème. Ses sources ne sont sans doute pas très fiables. Le juge Ferguson a été affecté en Colombie-Britannique, si je m'en souviens bien, il y a deux ans, et non au début de l'année. Après avoir assumé son poste pendant la durée normale du mandat, il a été renommé, sauf erreur, et est devenu le coordonnateur régional des juges de la citoyenneté dans cette partie du Canada. C'est un juge exceptionnel qui fait de l'excellent travail.

L'autre partie de la question traitait des aspects financiers de son déménagement il y a plus de deux ans. C'était peut-être avant l'arrivée au pouvoir du gouvernement actuel, mais je ne sais pas exactement ce qu'il en est. Je vais me renseigner et répondre au député à une date ultérieure.

Questions orales

LES CRITÈRES S'APPLIQUANT À LA NOMINATION DES JUGES

M. Walter McLean (Waterloo): Madame le Président, nous avons entendu parler il y a quelques instants de la question des primes au rendement. Le rendement correspond en l'occurrence aux services rendus au parti. Je voudrais demander au ministre de nous confirmer s'il existe bien un poste de juge vacant dans cette région, si cette personne est bien juge et s'il y a un litige, puisque pour le moment, il n'occupe pas le poste en question. En tirant au clair la confusion qui semble régner dans tout le pays, le ministre peut-il nous dire selon quels critères sont nommés les juges de la citoyenneté. Bien des gens qui sont actuellement sans emploi sur la côte ouest se demandent pourquoi un juge qui n'occupe pas son poste reçoit tout de même sa rémunération.

L'hon. Gerald Regan (secrétaire d'État): Madame le Président, je ne puis qu'en conclure que pendant que je répondais à la première question du député celui-ci pensait à ce qu'il allait dire au lieu de m'écouter. Le député doit savoir que le juge Ferguson a déménagé à Vancouver depuis plus de deux ans.

M. Clark: En tant que juge?

M. Regan: Oui, en tant que juge. Il travaille toujours dans le même domaine en Colombie-Britannique. Le député est mal renseigné. En fait, il vient d'être nommé dernièrement coordonnateur régional.

Quant aux qualités requises pour être nommé juge de la citoyenneté—l'intéressé l'était d'ailleurs bien avant mon arrivée au ministère—les exigences fondamentales sont toujours les mêmes: Le candidat doit être un Canadien hors pair, connaître les besoins en matière de citoyenneté, s'intéresser à ce domaine et être prêt à rendre service au pays.

M. McDermid: Vous en avez oublié une.

M. Regan: Laquelle?

M. McDermid: Être libéral!

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

LES FONDS PRÉVUS POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Depuis l'automne dernier, nous avions hâte d'entendre parler des 345 millions prévus pour le développement économique des Indiens. L'attente a pris fin, puisque nous avons appris à l'occasion de l'exposé budgétaire de juin dernier que ce montant serait réduit de plus de 50 p. 100—réduit ou reporté cette année et l'an prochain. Pourquoi a-t-on ainsi réduit des fonds destinés à un groupe qui, dans les réserves, connaît un taux de chômage de 90 p. 100? Les Indiens qui ont besoin d'emplois cette année ne peuvent attendre encore cinq ou dix ans. Pourquoi a-t-on privé les Indiens de la moitié d'une somme qui leur était destinée?

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame le Président, je ne peux accepter les prémisses de la question du député. Si, à bien des égards, le budget prêche l'austérité, il manifeste aussi la sollicitude du gouvernement à l'égard des autochtones puisqu'on n'a prévu aucune réduction au chapitre du développement économique. En fait, s'il y a eu un report, il s'agissait d'un écart par rapport à ce qui était prévu pour cette année et on a reporté les crédits en cause à la fin de la période. En somme, le montant engagé reste le même, 345 millions, ce n'est que la période qui a été prolongée de deux ans.

LA DATE D'APPROBATION DES PROJETS

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Madame le Président, il reste que cette année, 30 millions et non 75 millions seront versés pour le développement économique des Indiens. Il y aura donc moins d'emplois de créés. Les autochtones ont attendu bien longtemps pour connaître les plans du gouvernement.

Quand ces projets seront-ils approuvés? Quel sera le mécanisme mis en place pour permettre aux Indiens de participer le plus possible à la répartition de ces fonds?

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame le Président, j'espère que nous pourrons aborder la question des délais une fois le dispositif pour l'étude des demandes mis en place.

M. Manly: Quand?

M. Munro (Hamilton-Est): Très bientôt, madame le Président. Pour qu'il n'y ait pas de malentendu, je voudrais indiquer au député que si la somme a été réduite à 30 millions cette année, il devrait se rappeler que cette somme vient s'ajouter aux fonds prévus pour le développement économique dans le budget des dépenses de mon ministère. Le député doit le savoir puisqu'il faisait partie du comité permanent.

Il devrait aussi savoir que les autochtones peuvent demander des fonds destinés au développement régional—en somme, les subventions du MEER. Mon collègue, le ministre responsable de l'emploi, s'efforce également de mettre certaines sommes à la disposition des autochtones. Tout cet argent vient s'ajouter aux 30 millions dont le député vient de parler.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

LA MANIÈRE DONT EST TRAITÉ L'ANCIEN CHEF DE L'OPPOSITION EN CORÉE

M. Bill Clarke (Vancouver-Quadra): Madame le Président, ma question, que je pose au premier ministre, concerne M. Kim de la Corée du Sud. Il y a un an et demi, après les expressions d'inquiétude du monde entier, y compris le vote unanime de la Chambre, la peine de mort qui pesait contre l'ancien chef de l'opposition, Kim Dae-Jung, fut commuée en peine d'emprisonnement à vie.

La coalition nord-américaine pour le respect des droits de l'homme en Corée signale que M. Kim est détenu dans des conditions déplorables. Il est non seulement isolé depuis son arrestation en 1980, mais les cellules qui entourent la sienne sont vides et il est interdit à ses gardiens de lui adresser la parole. Il n'a pas le droit de lire de journaux, d'écouter la radio ou de recevoir la visite de ministres du culte ou d'autres personnes et il ne peut voir sa femme que pendant vingt minutes, deux fois par mois. On lui refuse les soins médicaux urgents qu'exige sa jambe.

Quand le président Chun viendra nous rendre visite en août, le premier ministre en profitera-t-il pour lui demander tout spécialement de se montrer clément envers M. Kim ou même de l'amnistier?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je dois avouer que je n'ai pas été mis au fait de la situation de M. Kim dernièrement. J'examinerai la proposition du député et discuterai de la question avec le secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

* * *

[*Français*]

LES SUBSTANCES DANGEREUSES

LA MOUSSE ISOLANTE D'URÉE-FORMALDÉHYDE—ON DEMANDE SI LE MINISTRE A REÇU LE RAPPORT DE M. LAMOUREUX

M. Jean-Guy Dubois (Lotbinière): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations, au sujet des maisons isolées à la mousse d'urée-formaldéhyde. J'aimerais savoir si le ministre a effectivement reçu le rapport de M. Lamoureux sur ce produit et s'il peut nous donner des détails?

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Madame le Président, j'ai reçu une lettre ce matin du président de la Commission d'examen sur le produit d'isolation thermique à base d'urée-formaldéhyde. Comme je m'étais engagé à le faire en cette Chambre au moment du dépôt des documents, je déposerai, avec la permission de cette Chambre, ce document qui m'a été envoyé. Très brièvement je cite un paragraphe de cette lettre qui confirme qu'un des membres, le docteur Sutherland, a subi une intervention chirurgicale majeure, qu'il est actuellement en convalescence et que, malheureusement, le comité ne peut pas terminer le rapport dans les délais prévus. Cependant, à cause de l'importance de cette question, la Commission a décidé de rendre publique immédiatement sa décision concernant l'interdiction de l'utilisation de la mousse d'urée-formol comme isolant, et les raisons de cette décision seront rendues publiques au cours des prochaines semaines, aussitôt que trois membres de la Commission pourront terminer le rapport. Mais je peux confirmer en cette Chambre que le produit demeure interdit par la décision de la Commission.

• (1500)

[*Traduction*]

LA PUBLICATION DES CONCLUSIONS DU RAPPORT

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, le ministre cherche-t-il à nous dire qu'il rendra publics les résultats du rapport, mais pas le rapport lui-même parce qu'il n'est pas encore prêt?

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Madame le Président, le très honorable chef de l'opposition n'a peut-être pas compris mon intervention, mais je dis que j'ai reçu un document signé par les trois membres de la Commission, MM. Lamoureux, Lu et Sutherland, et que la décision prise par cette Commission est maintenant rendue publique. Je déposerai à l'appel des dépôts de documents tout à l'heure, dans les deux langues officielles, cet échange de correspondance avec les membres de la Commission.

ON DEMANDE POURQUOI LE MINISTRE VEUT DÉPOSER LE TEXTE D'UNE DÉCISION SANS JUSTIFIER SA DÉMARCHE

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Je désire poser une question supplémentaire, madame le Président.

Si j'ai bien compris, le ministre est en train de dire à la Chambre qu'il veut déposer, premièrement une lettre, deuxièmement le texte d'une décision, mais pas les motifs de cette décision, parce que le travail du comité n'est pas terminé pour le moment. Est-ce bien la situation? Dans l'affirmative, pourquoi le ministre est-il en train maintenant de déposer le texte d'une décision sans exposer les raisons de son geste?

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Madame le Président, je pense que le critique officiel de l'opposition m'a demandé en cette Chambre de rendre publique, immédiatement sur réception, toute communication me venant de cette Commission, et c'est ce que je fais.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. PINARD—LES QUESTIONS QUE L'ON PEUT POSER À UN MINISTRE

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, je me suis abstenu pendant la période des questions d'invoquer le Règlement par respect pour la pratique parlementaire qui veut que l'on n'interrompe pas la période des questions orales pour invoquer le Règlement. Mais je voudrais à ce moment-ci, très brièvement, attirer votre attention à deux dispositions qui sont incluses dans Beauchesne, 5e édition, et qui ont trait à la nature des questions qu'on peut poser à un ministre à la Chambre.

Vous avez constaté sans doute qu'au début de cette période des questions on a posé au président du Conseil du Trésor (M. Johnston) des questions au sujet d'une déclaration qu'il a faite en dehors de cette Chambre et de délibérations actuellement à un comité permanent de cette Chambre. Qu'il me suffise de vous citer Beauchesne, à la page 135, le paragraphe (10) de l'article 359, et je cite:

La question ne doit pas porter sur une déclaration faite par un ministre à l'extérieur de la Chambre.

Et je citerai également le paragraphe (3) de l'article 360:

D'autres restrictions semblent généralement comprises. On ne doit pas ainsi:

3) demander des renseignements sur les délibérations d'un comité qui n'a pas encore présenté son rapport à la Chambre;

Il y a également Erskine May, 19e édition, à la page 146, qui, dans la même veine, énonce ce principe et ces restrictions bien connues.

Étant donné les circonstances, madame le Président, étant donné que le projet de loi C-124 est actuellement devant un comité permanent de la Chambre, étant donné ces dispositions que je viens de vous citer et qui font partie intégrante de notre pratique parlementaire, j'attire l'attention de Votre Honneur sur ces questions, et je demanderais que le Règlement soit appliqué d'une façon stricte au cours des prochains jours puisque tant et aussi longtemps qu'on n'aura pas fait rapport de ce projet de loi, les questions à son sujet et sur les déclarations du ministre devant le comité ne sont pas conformes au Règlement.

Mme le Président: Je suis parfaitement au courant des citations que fait l'honorable ministre mais, au cours de la période des questions orales, cette question-là m'a paru tout à fait légitime. Il est vrai qu'on a fait allusion à des choses qui s'étaient dites au cours d'une séance d'un comité parlementaire, mais il m'a semblé que la question avait son mérite en elle-même. Je suis certaine que pendant le débat sur la Constitution, on a posé de nombreuses questions qui se rapprochaient de celles qui pouvaient être discutées en comité. Enfin, j'ai l'impression que l'on s'est conformé au Règlement. L'honorable ministre peut peut-être penser différemment, mais maintenant que c'est passé, je puis l'assurer que je serai un peu plus vigilante. Cependant cela ne m'a pas paru évident qu'on était en train de manquer au Règlement.

[*Traduction*]

LE TOURISME—LA QUESTION DE M. CYR

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): J'invoque le Règlement, madame le Président. Je suis certain que le député de Gaspé (M. Cyr) ne voudrait pas laisser au compte rendu une déclaration permettant de croire que c'est Champlain qui a découvert le Canada. Permettez-moi, au nom de tous les Canadiens d'origine norvégienne, de corriger cet oubli.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

LES SUBSTANCES DANGEREUSES

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE AVEC DES MEMBRES DE LA COMMISSION SUR LA RÉVISION D'INTERDICTION DE LA MOUSSE D'URÉE-FORMOL

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Madame le Président, je veux déposer la correspondance reçue des membres de la Commission sur la révision d'interdiction de la mousse d'urée-formol.

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 4249, 4259 et 4270.

[*Texte*]

EMPLOI ET IMMIGRATION—LE CODE DÉONTOLOGIQUE

Question no 4249—**M. Crosby:**

1. Le ministère de l'Emploi et de l'Immigration possède-t-il des règles ou règlements de conduite ou normes de comportement régissant ses employés et, le cas échéant, ces dispositions font-elles partie d'un code déontologique ou d'un autre document précis, et le public y a-t-il accès?

2. Au cours des cinq années qui ont précédé le 1er avril 1982, des employés ont-ils fait l'objet de mesures disciplinaires: suspension, renvoi ou autre, pour avoir enfreint ces règles, règlements ou normes et, le cas échéant et dans chaque cas, quel était le nom de l'employé et quand la mesure disciplinaire a-t-elle été prise?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): 1. Oui. Les normes de comportement que le ministère et la Commission de l'emploi et de l'immigration sont en droit d'attendre de leurs employés sont énoncées dans le Code de conduite pour le personnel de la Commission et du ministère. Ce document ne vise que les employés de la Commission et du ministère et, de ce fait, n'est généralement pas demandé par le public. Ce dernier peut toutefois l'obtenir s'il le désire.

2. Selon les données accessibles, la réponse est la suivante: Oui, du 1er avril 1977 au 31 mars 1980, informations non disponibles. Conformément aux dispositions des conventions collectives traitant des dossiers des employés, tous les documents ayant trait aux mesures disciplinaires sont détruits deux années après la date de l'imposition de celles-ci, à condition que dans l'intervalle aucune autre mesure disciplinaire n'ait été prise.

Du 1er avril 1980 au 31 mars 1981: Employés suspendus, 38; employés licenciés, 3.

Du 1er avril 1981 au 31 mars 1982: Employés suspendus, 47; employés licenciés, 5.

En conformité avec les dispositions de la loi canadienne sur les droits de la personne, nous ne divulguerons pas les noms.

TRAVAIL—LE CODE DÉONTOLOGIQUE

Question nº 4259—**M. Crosby:**

1. Le ministère du Travail possède-t-il des règles ou règlements de conduite ou normes de comportement régissant ses employés et, le cas échéant, ces dipositions font-elles partie d'un code déontologique ou d'un autre document précis, et le public y a-t-il accès?

2. Au cours des cinq années qui ont précédé le 1er avril 1982, des employés ont-ils fait l'objet de mesures disciplinaires: suspension, renvoi ou autre, pour avoir enfreint ces règles, règlements ou normes et, le cas échéant et dans chaque cas, quel était le nom de l'employé et quand la mesure disciplinaire a-t-elle été prise?

L'hon. Chas. L. Caccia (ministre du Travail): 1. Oui, Travail Canada a formulé plusieurs directives ministérielles sur la question susmentionnée. Ces directives sont largement diffusées et distribuées au ministère même, à tous les employés et, par extension, au grand public. Elles concernent notamment: Les conflits d'intérêts (politique et lignes directrices), l'application des mesures disciplinaires, les services téléphoniques au public, les heures de travail, le programme d'aide aux employés, l'examen et l'évaluation du rendement de l'employé.

En outre, les conventions collectives et les régimes de rémunération, qui s'appliquent à tous les fonctionnaires, fournissent une bonne orientation quant aux normes acceptables de conduite. D'autre part, le Guide de gestion du personnel, que les employés peuvent aisément se procurer, constitue une véritable mine de renseignements sur les normes de conduite, les conflits d'intérêts, les heures de travail, les mesures disciplinaires, etc. D'autres renseignements à cet égard sont contenus dans le Manuel de dotation, le Guide de la politique administrative du Conseil du Trésor, en ce qui a trait aux marchés de services, aux règlements régissant les déplacements et les déménagements, etc., ainsi que dans diverses autres publications et directives auxquelles les employés ont accès.

2. Selon nos dossiers, onze employés ont été soumis à des mesures disciplinaires au cours des cinq dernières années, pour un total de 22 incidents. Ces données ne tiennent pas compte des réprimandes verbales. Puisque les problèmes de discipline sont peu répandus au ministère, aucun cumulatif n'est tenu à cet égard.

En conformité avec les dispositions de la loi canadienne sur les droits de la personne, nous ne divulguerons pas les noms.

AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS—LE CODE DÉONTOLOGIQUE

Question nº 4270—**M. Crosby:**

1. Le ministère des Affaires des anciens combattants possède-t-il des règles ou règlements de conduite ou normes de comportement régissant ses employés et, le cas échéant, ces dispositions font-elles partie d'un code déontologique ou d'un autre document précis, et le public y a-t-il accès?

2. Au cours des cinq années qui ont précédé le 1er avril 1982, des employés ont-ils fait l'objet de mesures disciplinaires: suspension, renvoi ou autre, pour avoir enfreint ces règles, règlements ou normes et, le cas échéant et dans chaque cas, quel était le nom de l'employé et quand la mesure disciplinaire a-t-elle été prise?

L'hon. W. Bennett Campbell (ministre des Affaires des anciens combattants): 1. Les Affaires des anciens combattants ont publié un document intitulé «Normes de conduite générale». Ce document précise les règles de base du comportement que doivent avoir les employés du ministère. Ce document s'inscrit dans le cadre de la politique du ministère sur la discipline; il figure au Manuel de la gestion du personnel (MGP), chapitre 060-1. Ce manuel peut être consulté par le public.

2. La plupart des conventions collectives renferment des dispositions selon lesquelles les documents portant sur une mesure disciplinaire doivent être détruits après deux ans, si la faute professionnelle ne se reproduit pas. Aussi on ne garde normalement pas de dossier actif sur les mesures disciplinaires pendant plus de deux ans. Au cours des deux dernières années, deux employés seulement ont été renvoyés pour fautes professionnelles; les données partielles pour l'exercice financier 1981-1982 donnent à penser qu'environ 100 employés ont été frappés de suspension au cours de la même période de deux ans.

En conformité avec les dispositions de la loi canadienne sur les droits de la personne, nous ne divulguerons pas les noms.

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, si la question nº 4267 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, le document serait déposé immédiatement.

[*Français*]

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. La Chambre désire-t-elle que la questions nº 4267 soit transformée en ordre de dépôt de document?

Des voix: D'accord!

[*Texte*]

APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES—LE CODE DÉONTOLOGIQUE

Question nº 4267—**M. Crosby:**

1. Le ministère des Approvisionnements et Services possède-t-il des règles ou règlements de conduite ou normes de comportement régissant ses employés et, le cas échéant, ces dispositions font-elles partie d'un code déontologique ou d'un autre document précis, et le public y a-t-il accès?

2. Au cours des cinq années qui ont précédé le 1er avril 1982, des employés ont-ils fait l'objet de mesures disciplinaires: suspension, renvoi ou autre, pour avoir enfreint ces règles, règlements ou normes et, le cas échéant et dans chaque cas, quel était le nom de l'employé et quand la mesure disciplinaire a-t-elle été prise?

(Le document est déposé.)

[*Traduction*]

M. Taylor: Madame le Président, puis-je demander au secrétaire parlementaire s'il a réussi à découvrir quand je recevrai une réponse à la question nº 2329?

M. Smith: Madame le Président, je suis toujours heureux de me renseigner pour le compte de l'honorable député. Je l'ai fait dans le cas qui l'intéresse et, bien que je n'aie pas encore la réponse, je sais qu'elle est en préparation.

Je demande, madame le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton.*

Pouvoir d'emprunt supplémentaire

Mme le Président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

• (1510)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE 1982-1983 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT SUPPLÉMENTAIRE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 19 juillet 1982, de la motion de M. Bussières: Que le bill C-125, tendant à attribuer un pouvoir d'emprunt supplémentaire, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, ainsi que de l'amendement de M. Clark (p. 19456).

M. Jack Shields (Athabasca): Monsieur l'Orateur, le gouvernement demande, en vertu de ce pouvoir d'emprunt, de quoi constituer une caisse noire de 4 milliards de dollars. Cette somme vient s'ajouter à l'argent dont il a en réalité besoin d'après les prévisions. En effet, il a calculé qu'il lui faudrait environ 17.1 milliards de dollars cette année. Il a déjà sollicité l'autorisation d'emprunter cette année 10.2 milliards de dollars et il lui reste également un pouvoir d'emprunt de 3.6 milliards de dollars des années précédentes, dont il ne s'est pas encore prévalu. Le bill C-125 propose de donner 11 milliards de dollars supplémentaires au gouvernement.

Moi qui suis homme d'affaires, je sais qu'on a besoin d'emprunter et qu'il faut payer les factures et les comptes. Mais je sais également que si je vais trouver mon banquier en lui disant que j'ai besoin de $17,000 mais que je voudrais emprunter $21,000 pour avoir un petit supplément pour la caisse noire, celui-ci va tout bonnement déchirer ma demande de prêt.

Une voix: Il vous l'accorderait.

M. Shields: Un député d'en face me dit que la banque m'accorderait cet argent. On voit bien que les ministériels ne sont pas banquiers.

Lorsqu'un chef de petite entreprise demande à son banquier de lui accorder un prêt, il fournit certaines explications à l'appui. Supposons qu'un entrepreneur aille dans une banque et demande qu'on lui prête 1.7 millions de dollars en disant: «Monsieur le Banquier, c'est de cette somme que j'ai besoin, mais je vous demande de m'accorder 2.1 millions de dollars parce qu'il me faut $400,000 pour la caisse noire au cas où quelque chose tournerait mal.» Le banquier lui demanderait certainement de prendre la porte et lui dirait qu'il ne sait pas ce qu'en tout cas il ne sait pas comment gérer une affaire.

Si j'étais président d'une société publique et si je demandais au conseil d'administration de procéder à des emprunts de ce genre prévoyant une caisse noire, le président du conseil d'administration et certains membres de ce conseil présenteraient une motion réclamant ma démission sous prétexte que je ne sais pas ce que je fais.

La population canadienne dit à qui veut l'entendre et à ses députés que le gouvernement ne sait pas ce qu'il fait lorsqu'il demande à la Chambre d'approuver la création d'une caisse noire de 4 milliards de dollars. C'est une façon pour le gouvernement de ne pas assumer ses responsabilités envers la population canadienne ici même.

Au cours des deux dernières années où j'ai siégé ici, j'ai constaté qu'on tentait constamment de cacher au public ce qu'étaient les plans du gouvernement et ce qu'il entendait faire. Nous avons assisté à la nomination d'un comité d'éminents canadiens chargés de discuter d'un budget qui a été déposé à la Chambre et présenté par le ministre des Finances (M. MacEachen). Le budget pourra être modifié à la suite des travaux de ce comité puisque le gouvernement le considère comme un Livre blanc. Il fait comme si le document présenté à la Chambre des communes n'était pas le budget ou le plan d'exploitation du pays. Il l'a élaboré sans consulter qui que ce soit de cette Chambre, pas mêmes ses députés de l'arrière-ban. En fait, ces derniers sont traités de façon mesquine; on leur inflige un traitement pire que celui dont sont victimes les députés de l'opposition.

Chaque fois que je lis un journal ou un magazine, je tombe sur des gros titres comme «le déclin de l'économie canadienne», «crise économique au Canada», «la situation est critique», «le Canada est entré dans une récession grave», «pire taux de chômage depuis les années 30». Un journaliste se demande: «Est-ce une dépression? L'économie canadienne est malade; les faillites ont atteint un niveau record et les investissements sont au niveau le plus bas de notre histoire».

Pourtant, on apprend alors que notre désinvolte premier ministre (M. Trudeau), arrogant à l'extrême, a déclaré qu'il allait flanquer le frousse aux Canadiens. Le premier ministre ne devrait pas dire cela. Il devrait plutôt dire: «Les libéraux que je dirige ont flanqué la frousse à tous les Canadiens». Les libéraux font faire des cauchemars aux Canadiens.

Hier, à la Chambre, j'ai posé une question au ministre de l'Energie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde). Je lui ai tout simplement signalé les répercussions de la politique énergétique nationale au pays. Et que m'a-t-il répondu? Le ministre a dit: «Je crains de ne pouvoir faire grand-chose au sujet des cauchemars personnels du député». Je n'ai fait que dire au ministre ce qui se passe. Mais une telle réponse à une question très légitime montre l'arrogance du gouvernement qui se permet de déposer à la Chambre des communes un décret, une loi, précisant, parce qu'il sait qu'il sera en mesure de faire adopter ce projet de loi, qu'il veut la somme de 4 milliards pour sa caisse noire. La situation est absolument ridicule.

Je demande à tous les députés de réfléchir pendant un instant aux raisons pour lesquelles notre pays qui dispose de ressources abondantes, de richesses naturelles précieuses, d'une main-d'œuvre très instruite, d'une population active très productrice, de travailleurs hautement spécialisés, de gens qui n'aspirent qu'à soutenir leur économie, éprouve aujourd'hui de si grandes difficultés économiques. Nous disposons de tout ce dont nous pouvons rêver, monsieur l'Orateur. Pourquoi l'économie croupit-elle aujourd'hui? Pourquoi le taux de chômage est-il plus élevé que jamais? Pourquoi y a-t-il plus de faillites que jamais? Pourquoi les sociétés éprouvent-elles des problèmes de liquidités? Pourquoi des travailleurs sont-ils mis à pied chaque jour? Pourquoi les gens craignent-ils de perdre leur

maison et les épargnes de toute une vie? Pourquoi toutes ces choses arrivent-elles?

Qu'entendons-nous dans le cadre de nos débats? Les députés de la majorité nous disent que nos problèmes sont attribuables à la conjoncture internationale. Le premier ministre nous dit que tout cela est la faute de la conjoncture internationale. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources nous dit la même chose. Le ministre des Finances blâme la conjoncture internationale ou encore les États-Unis. Nous entendons dire aussi que c'est à cause des principes économiques de Reagan. C'est ce que prétend le croupion rouge, le Nouveau parti démocratique, le parti libéral de l'Ouest. Nous entendons parler des principes économiques de Reagan aux États-Unis qui nous ont mis dans ce pétrin. Nous entendons dire que nos problèmes sont imputables à la politique américaine de l'argent cher et que comme l'économie américaine est stagnante, la nôtre l'est également.

Nous entendons ensuite d'autres députés dire que si nous avons des problèmes c'est parce que les travailleurs canadiens sont paresseux et improductifs. Le premier ministre a l'impudence d'affirmer que les Canadiens sont trop exigeants et qu'ils doivent se contenter de moins. Nous l'avons entendu dire que les Canadiens se la coulent douce depuis trop longtemps et qu'ils devront se serrer la ceinture.

C'est ce qu'on nous raconte. On voudrait nous faire croire que les problèmes qui se posent au Canada sont imputables aux syndicats inflexibles dans leurs revendications. Puis on prétend que les problèmes sont dus aux fonctionnaires et que pour cette raison leurs traitements ne seront pas majorés de plus de 6 p. 100 cette année. Mais avant tout, on reproche aux citoyens d'être trop exigeants, de vouloir tout obtenir gratuitement.

Je conviens que l'économie mondiale est en mauvaise passe, ce qui a des répercussions inévitables sur la situation au Canada. Je conviens que notre économie est étroitement liée à celle des États-Unis et que par conséquent, les Canadiens pâtissent du ralentissement économique aux États-Unis. Assurément, cela se produit, mais de tous les pays du monde occidental, le Canada est le mieux pourvu pour faire face à une crise économique. Pourquoi n'y faisons-nous pas face? Pourquoi ne survivons-nous pas au ralentissement de l'économie? Pourquoi ne sommes-nous pas un modèle pour les autres pays? A cause d'un manque de confiance.

• (1520)

Pendant 30 ans, le Canada a été considéré à l'échelle internationale comme l'endroit où investir, ce qui ne s'était jamais vu. On considérait que le gouvernement du Canada était stable: c'était un pays d'avenir. Lorsqu'il était question dans les places financières d'Europe d'investir dans le nouveau monde, le Canada était l'endroit choisi en raison de son climat politique stable: c'était le pays de l'avenir.

Mes honorables amis se souviennent-ils qu'il y a dix ans le premier ministre a dit que les années 80 appartenaient au Canada, que les deux prochaines décennies étaient à nous, que nous deviendrions un leader sur la scène mondiale? Eh bien, nous en sommes devenus un! Nous sommes devenus pour les autres pays un exemple de la façon dont il ne faut pas diriger un pays, ni ne voler chaque contribuable pour financer une bureaucratie de l'ampleur de la nôtre.

Mes honorables amis devraient lire les publications d'économistes de renom parues en Grande-Bretagne. Ils devraient lire ce qu'ils ont à dire au sujet de l'économie canadienne. Ils en auraient honte. Ils devraient lire ce qui a été écrit dans des publications allemandes et françaises. Je parle d'ouvrages publiés en France. Ils devraient entendre ce que dit la Communauté économique européenne. Le Canada a maintenant été relégué au rang de pays du Tiers monde quant aux occasions d'investissement qu'il offre et son gouvernement instable, qui ne tient pas ses promesses, et qui change d'avis d'une année à l'autre.

Parlons de la confiance que la politique énergétique nationale du gouvernement a inspirée. C'était du vol pur de placements. Nous avons toujours eu pour politique au Canada d'inviter les investisseurs étrangers à faire des affaires ici en leur disant: «Venez nous aider à mettre en valeur nos ressources. Si vous investissez au Canada, en retour, nous vous permettrons de déduire le montant de vos investissements de votre revenu.» Diverses subventions ont été offertes.

Le tout premier budget présenté à la Chambre des communes par le ministre des Finances avait l'apparence d'une politique énergétique nationale. C'était un document à double sens, qui en réalité prônait le vol: le vol des intérêts et des investissements des sociétés étrangères. Le gouvernement pouvait aussi bien confisquer toutes les sociétés. Tous les gros investisseurs, tous les investisseurs étrangers ont compris le but de la politique énergétique nationale. C'est le document le plus infecte que l'on ait présenté à la Chambre des communes depuis deux ans que je suis ici.

Quel a été son résultat? Les investissements se sont arrêtés. Les étrangers ont cessé d'investir au Canada. Ils ont dit qu'ils ne pouvaient pas faire confiance aux Canadiens. Ils ne se méfient pas seulement du premier ministre, du Programme énergétique national, du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, du ministre des Finances ou du ministre d'État au Commerce international (M. Lumley). Ils se méfient aussi de tous les Canadiens parce qu'ils ont élu un gouvernement instable qui ne tient pas ses promesses.

J'ai parcouru le monde de long en large. J'ai représenté le Canada à l'étranger, dans les forces armées. J'étais fier de me promener dans les rues avec le nom «Canada» sur mes épaules. J'en étais fier, mais je ne suis plus si fier aujourd'hui lorsque je voyage aux États-Unis ou en Europe. Vous souvenez-vous de l'époque où nous portions tous une épingle de revers représentant le drapeau canadien afin que tout le monde sache que nous étions Canadiens? De nombreux Canadiens ne les portent plus parce qu'ils savent que le gouvernement a volé l'argent des investisseurs qui nous ont crus sur parole lorsqu'on leur a promis une certaine stabilité.

Quel a été le résultat? Il y a eu une importante fuite de capitaux alors que nous avions besoin de cet argent pour mettre en valeur nos ressources. D'autres pays en ont profité. Cette fuite de capitaux a immédiatement affaibli notre dollar. Puis, pour empêcher le dollar de s'affaiblir de jour en jour, ce qui contribue à l'inflation, le gouvernement a dû relever les taux d'intérêt sur les emprunts à court terme afin d'attirer de nouveau les investisseurs. Les taux d'intérêt que nous versons sur les capitaux investis au Canada reflètent le degré de confiance des investisseurs étrangers.

Nous savons tous ce qu'est une première et une deuxième hypothèques. Vous souvenez-vous de l'époque où l'on pouvait obtenir une première hypothèque à 12 p. 100 et une deuxième hypothèque à 15 ou 20 p. 100, vu que le risque était un plus gros? Comme chacun sait, si nous allons demander à une société de fiducie de nous prêter l'argent pour acheter une voiture, elle va évidemment consulter notre cote de crédit. Nous savions qu'elles considéreraient chaque demande individuellement et accorderaient un taux préférentiel à ceux de leurs clients en qui elles pouvaient avoir confiance. Par contre, les personnes qui souhaitaient emprunter pour acheter une voiture par exemple, mais qui n'étaient pas suffisamment fiables devaient payer 2 ou 3 p. 100 d'intérêts de plus sur leur emprunt. A cause de la mise en place du Programme énergétique national, nous sommes obligés d'emprunter à des taux supérieurs parce que les milieux d'affaires n'ont plus confiance dans leur clientèle et dans le gouvernement fédéral et sont sceptiques quant au climat des investissements.

La situation est un peu la même en Australie. Si l'on fait abstraction des Territoires du Nord-Ouest, la superficie de l'Australie est sensiblement la même que celle du Canada. Ce pays compte 12 à 13 millions d'habitants. Il est divisé par un gouvernement nationaliste, tout aussi nationaliste que chez nous, à cette différence près que le gouvernement fédéral canadien ne veut pas reconnaître que les milieux d'affaires canadiens ne possèdent pas les capitaux suffisants pour financer l'exploitation de nos ressources naturelles et faire de notre pays une véritable puissance industrielle. Les Australiens ont le sens pratique, eux. Ils font un véritable pont d'or aux investissements étrangers.

Permettez-moi de vous citer un certain nombre de sociétés pour voir si cela vous dit quelque chose. Carling O'Keefe Ltd., Canada Northwest Land Ltd., Coho Resources Ltd., Consolidated Five Star Resources Ltd., Hiram Walker Resources Ltd., Hudson's Bay Oil & Gas Co. Ltd., Medcon Resources Ltd., Norcen Energy Resources Ltd., Nu-West Group Ltd., Oakwood Petroleum Ltd., Ocelot Industries Ltd., Pan-Canadian Petroleum Ltd., Ranger Oil (Canada) Ltd. Sulpetro Ltd., United Canso Oil & Gas Ltd., Westburne International Industries Ltd., et Silverton Resources Ltd. Ce sont toutes là des sociétés canadiennes qui sont allées s'installer en Australie au cours des deux dernières années parce que le climat économique et politique de ce pays est propice aux investissements. En tout, une trentaine de sociétés canadiennes poursuivent des activités en Australie à l'heure actuelle, ce qui représente plus de 1,000 géologues et environ 2,000 opérateurs de tour, accrocheurs et ouvriers de plancher qualifiés canadiens qui font de la prospection pétrolière et gazière. Et nous nous demandons où est passé tout le monde. Pas seulement aux États-Unis. Beaucoup sont allés en Australie.

• (1530)

Le Canada a perdu ces trente sociétés parce que nous avons une politique énergétique nationale qui, sous les apparences d'un budget, a pratiquement détruit une industrie. L'Australie réserve un accueil chaleureux aux investisseurs étrangers. Selon M. William Nixon, le président de la société canadienne Medcon Resources, c'est l'un des rares pays à offrir encore la stabilité politique et de vastes régions inexplorées intéressantes à découvrir. Autrement dit, c'est un entrepreneur qui veut mettre la main à la pâte, découvrir ces ressources et les exploiter. Cet homme a été chassé du Canada.

Je vous donne un autre exemple. J'ai un rapport dans lequel on déclare que le gouvernement australien . . .

. . . appuie loyalement et la libre-entreprise et la mise en valeur de l'énergie. Tout en étant, en général, nationaliste, le gouvernement Fraser est aussi pragmatique.

Il reconnaît que les capitaux voulus n'existent tout simplement pas en Australie. Il réserve donc aux étrangers un accueil chaleureux.

Un autre exemple a trait aux permis de prospection accordés en Australie. On croirait lire ce qui se disait il y a une dizaine ou une quinzaine d'années. A l'époque, on publiait des articles semblables au sujet du Canada. On les écrits aujourd'hui au sujet de l'Australie en faisant la comparaison avec le Canada d'autrefois:

«Les permis de prospection, en Australie, ressemblent à ceux qui étaient auparavant accordés dans l'Arctique, affirme M. Nixon, de Medcon. Vous obtenez un vaste secteur et vous vous engagez à suivre un certain programme de travail. Le bail de production, c'est-à-dire le montant que vous devez éventuellement payer, dépend de vos découvertes.»

Les Australiens ont suivi l'exemple du Canada. Puissent-ils ne jamais élire un gouvernement qui a la même attitude que ceux qui occupent les premières banquettes chez les députés libéraux!

Je voudrais citer un autre passage à propos de l'Australie. Il me rappelle étrangement ce qui se passe ici-même:

En outre, la Commission d'examen de l'investissement étranger de l'Australie . . .

Au Canada, nous avons l'Agence d'examen de l'investissement étranger.

. . . est aussi estimée des sociétés pétrolières que l'Agence d'examen de l'investissement étranger du Canada est critiquée.

«Le système australien est beaucoup plus avantageux à tous les points de vue, signale M. Deacon. Le gouvernement n'insiste pas pour que tout appartienne à 50 p. 100 aux Australiens. Il tient seulement à une taux de participation de 50 p. 100 quand un puits commence à produire. Une fois qu'on a des réserves, il est facile de trouver des associés locaux.»

Il est facile de trouver des investisseurs locaux. Bien entendu, c'est ce que nous avons fait au Canada pendant des années. Le Programme énergétique national vise à canadianiser l'industrie pétrolière, mais le mouvement de canadianisation était déjà lancé. C'était en train de se faire parce que les Canadiens commençaient à s'intéresser à l'industrie, à y participer et à prendre de l'expansion.

Le public ne se rend pas compte que l'ouest du Canada possédait certaines des meilleures techniques de construction d'installation de forage pétrolier. Ces techniques étaient les meilleures du monde et nous exportions ce qui se faisait au Canada partout dans le monde. Bien des gens ignorent que nous avons mis au point une nouvelle pompe pour extraire le pétrole du sol. Cette nouvelle technique est exportée partout dans le monde et nous a permis d'accroître nos activités.

Le Canada a maintenant la réputation d'être un endroit peu sûr pour les investissements. Le monde ne nous fait plus confiance, du moins depuis deux ou trois ans. Nous n'avons pu remplir nos engagements envers l'OTAN, le gouvernement étant revenu sur sa parole. C'est à notre corps défendant que nous avons laissé le gouvernement élaborer une politique puis l'imposer au Parlement, politique qui a consisté a s'emparer d'investissements étrangers. Cette politique, c'est le Programme énergétique national. Quand quelqu'un a renié sa parole une fois, on s'en méfie par la suite. N'importe quel juge ou avocat vous le dira. Pendant trente ans, le Canada était un lieu de choix où investir. Ce n'est plus le cas parce que les investisseurs ont perdu confiance en nous. Et cette perte de confiance n'est pas uniquement le fait d'étrangers, elle se manifeste même au Canada.

Hier soir, au moment où j'entrais dans le vestibule, deux pages étaient assis à une table discutant de ce qui leur paraissait la meilleure profession. Tous les députés connaissent ces pages.

M. Kristiansen: Vous l'avez dit hier soir.

M. Shields: Je le sais, mais cela vaut la peine d'être répété. Nous connaissons donc ces pages. Ce sont des étudiants d'université de première année qui cherchent à se renseigner sur les débouchés que leur offre le Canada. Les deux pages en question ont conclu qu'ils devraient faire carrière dans les faillites, car c'est là que ça bouge actuellement. Belle perspective! D'un bout à l'autre du pays, des agriculteurs, des commerçants, des promoteurs ont perdu confiance dans leur pays. Les hommes d'affaires canadiens et les promoteurs qui n'ont pas peur du risque ne considèrent plus le Canada comme un bon endroit où investir.

Comment rétablir la confiance en notre pays? Il faut tout d'abord supprimer le Programme énergétique national. Il nous faut revenir à l'époque antérieure à la politique énergétique nationale et rétablir le climat positif qui régnait alors. Il faut remanier le mandat de l'AEIE en prenant modèle sur l'organisme australien d'examen des investissements, afin que le nôtre se montre plus souple au lieu de laisser croire aux étrangers et aux Américains que nous ne voulons pas d'eux et de leurs investissements. Il faut supprimer les taxes imposées dans le second budget du ministre des Finances. Ces taxes frappent tous les travailleurs et tous les produits qu'ils ont voulu acquérir grâce à leur travail.

Il faut en revenir à l'idée que le gouvernement ne possède pas tout. Tout ne devrait pas être taxé. Le gouvernement ne doit plus croire que les gens ne peuvent pas faire de dons aux œuvres de charité parce que cet argent lui appartient en réalité. Le gouvernement ne possède que ce que les citoyens veulent bien lui donner. Les Canadiens n'ont pas perdu confiance dans le Canada. Les Canadiens n'ont pas perdu confiance en eux. Les Canadiens n'ont pas perdu confiance dans leurs aptitudes. Les Canadiens n'ont pas perdu confiance dans leurs talents, qu'ils soient entrepreneurs ou travailleurs. Les Canadiens n'ont pas perdu confiance dans leur aptitude à rivaliser avec les citoyens de n'importe quel autre pays du monde.

• (1540)

Les Canadiens savent que le pays est fort. Les députés se souviennent-ils du slogan «Le pays est fort»? Les Canadiens savent que le pays est fort. Les Canadiens savent que nous survivrons, peu importent les dégâts que font les libéraux sur le plan économique. Par contre, les Canadiens ont perdu confiance dans le premier ministre. Les Canadiens ont perdu confiance dans le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, qui est arrogant. Les Canadiens ont perdu confiance dans le ministre des Finances, qui essaie de déformer la réalité, qui nous escroque et nous roule chaque fois qu'il présente un budget. Les Canadiens ont perdu confiance dans le ministre d'État chargé du Commerce international, qui utilise des tactiques ignobles mais qui n'a pas le cran de conclure une entente sur les importations d'automobiles avec les Japonais; il préfère faire des siennes à la frontière.

Les Canadiens ont perdu confiance dans un gouvernement qui ne cesse de faire dans toutes les régions du pays de la propagande qui ressemble à un lavage de cerveau. Les Canadiens savent instinctivement que les ressources dont Dieu nous a gratifiés et que les talents ainsi que le niveau d'instruction des citoyens de ce pays sont des atouts, bref que tout joue en notre faveur. Les Canadiens savent par contre que le gouvernement est probablement le gouvernement le plus faible qui ait jamais existé au Canada, et ils prient pour qu'il disparaisse. J'exhorte tous les députés d'en face, au nom de tous les Canadiens qui ont confiance dans leur pays mais qui ont perdu confiance dans le gouvernement actuel, à prendre la décision qui s'impose: démissionner et s'en aller.

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur l'Orateur, nous étudions aujourd'hui le bill sur le pouvoir d'emprunt, qui demande à la Chambre des communes d'autoriser le gouvernement à emprunter 11 milliards de plus. C'est la seconde fois qu'il demande de l'argent, et cela, pour corriger l'erreur incroyable qu'il a commise dans son budget de novembre dernier. Le gouvernement avait alors déclaré que le déficit atteindrait 10.5 milliards. Il y a deux semaines, soit sept mois plus tard, il parlait d'un déficit de 20 milliards.

Voyons exactement ce que demande le gouvernement. Trois milliards et 600 millions qui lui restaient sur son pouvoir d'emprunt de l'année dernière ont été reportés à cette année. Puis, le 15 juin, il a demandé à nouveau le pouvoir d'emprunter 6.6 milliards. Avec les 11 milliards qu'il demande maintenant, cela donne au total 21.2 milliards, alors qu'il avait parlé dans le budget de besoins de trésorerie de 17.1 milliards. Autrement dit, il demande 4.1 milliards de plus qu'il n'en a besoin, 4.1 milliards pour l'assiette au beurre, comme l'a dit le député d'Athabasca (M. Shields). Le gouvernement déclare donc avoir besoin d'une marge d'erreur de 24 p. 100. Cela peut sembler raisonnable, vu qu'il s'est trompé à 100 p. 100 dans son dernier budget, mais les contribuables canadiens ne peuvent admettre une chose pareille. C'est inadmissible si l'on songe aux conséquences de ce déficit de 20 milliards et au fait que l'incurie dont le gouvernement a fait preuve depuis dix ans coûte aujourd'hui très cher aux Canadiens.

Ce chiffre de 17 milliards ou de 20 milliards est énorme. On a beaucoup de mal à comprendre ce que cela représente. Ce sont des sommes considérables, mais il faut les placer dans leur contexte, afin que les gens puissent comprendre exactement de quoi nous parlons. Mon collègue, le député de Prince Edward-Hastings (M. Ellis), nous a présenté des statistiques for intéressantes il y a deux semaines. Elles portaient sur sa circonscription, particulièrement la municipalité de Belleville. Néanmoins, j'ai moi-même établi des statistiques pour ma circonscription d'Etobicoke-Centre et j'ai été frappé par la similitude de ces chiffres. Cela nous donne un petite idée de ce que représente une somme de 20 milliards.

Nous payons tous un impôt foncier, que ce soit à titre de locataire ou de propriétaire de maison. Néanmoins, les propriétaires de maison doivent envoyer un chèque quatre, cinq ou six fois par an, pour payer leur impôt foncier. Voyons ce que donne ce déficit de 20 milliards par rapport à l'impôt foncier. Je dis bien le déficit, et non pas l'ensemble des dépenses du gouvernement fédéral dont le montant serait quatre fois et demie supérieur. Le déficit actuel équivaut à environ $840 par habitant—hommes, femmes et enfants. Compte tenu de sa population, cela représente pour la circonscription d'Etobicoke-Centre un total approximatif de 86.9 millions. Or, le budget municipal s'élève à 67.5 millions—pour les services de police, d'incendie, de voirie, de ramassage des ordures, de déneigement, de transport publics et d'éducation. Autrement dit, les taxes municipales à Etobicoke-Centre pourraient augmenter d'un tiers avant d'équivaloir à la part du déficit fédéral par habitant. Cela donne une idée de la gravité du problème que le gouvernement est en train de léguer aux générations futures. La frénésie de dépenses du gouvernement est telle à l'heure actuelle qu'il dilapide en sept heures et demie la totalité du budget municipal d'Etobicoke-Centre.

Permettez-moi de vous citer encore un chiffre. Chacun sait que le gouvernement fédéral a consacré 700 millions à l'aéroport de Mirabel. Le ministre des Transports (M. Pepin) essaie actuellement tant bien que mal de trouver une solution au problème et il éprouve des difficultés au sein du caucus libéral. Avec ces 700 millions, Etobicoke-Centre pourrait financer tous les services munipaux pendant dix ans. Si on nous avait remis cet argent, nous n'aurions pas eu à payer d'impôt pendant dix ans. On se rend beaucoup mieux compte des proportions de la crise quand on ramène le problème à des dimensions plus immédiates. Je le répète, les chiffres pour Belleville sont assez comparables à ceux d'Etobicoke-Centre et il ne serait pas difficile, à mon avis, d'établir la même comparaison pour de nombreuses localités de l'Ontario et du reste du pays d'ailleurs pour se faire une meilleure idée de l'ampleur du déficit fédéral qui dépasse le montant total des taxes municipales payées par les Canadiens.

Avec le projet de loi d'emprunt, le ministre des Finances (M. MacEachen) demande à chaque contribuable canadien de lui remettre un chèque de $2,000 pour réparer ses erreurs. Tous les députés devraient se demander combien de leurs électeurs seraient disposés aujourd'hui à établir un chèque de $2,000 et l'adresser au ministre des Finances en disant: «Voici, monsieur le ministre, je veux réparer vos erreurs et combler votre déficit.» Je suis sûr qu'il y aurait peu de Canadiens qui seraient disposés à agir ainsi. Tous les députés devraient se poser cette question au nom des contribuables.

• (1550)

La chose n'en reste pas là. Cet énorme déficit de 20 milliards devra être financé au moyen d'emprunts. Ces déficits s'accumulent d'année en année depuis la Confédération, mais non au rythme alarmant des quelques dernières années.

Au début des années 70, le budget était presque équilibré. Il y avait certains déficits et certains surplus. Depuis quatre ans, le déficit augmente en moyenne de 9.5 milliards par an. Au cours de cette année, il atteindra 20 milliards. D'après un article paru dans le magazine *Maclean's,* le déficit atteindra 22 milliards de dollars l'an prochain. On ne nous a pas encore révélé ces chiffres. Nous avons essayé de les obtenir du ministre des Finances, mais il n'a pas voulu nous dire ce qui arrivera l'an prochain. Il n'a pas confiance en nous. Il ne veut pas nous mettre au courant de la gravité des problèmes auxquels le pays fait face.

A l'heure actuelle, notre dette totale se chiffre à environ $5,500 pour chaque homme, femme et enfant, ou $14,500 pour chaque contribuable. Je le répète, cette dette augmentera d'encore $2,000 après l'année en cours pour atteindre $16,500. Ce qui est grave, c'est que nous finançons ces déficits sur une base permanente à des taux d'intérêt variant entre 15 et 20 p. 100 par année. La dette s'accumule à un rythme alarmant. Elle double tous les quatre ou cinq ans.

Voyons un peu ce qu'il adviendra d'ici 1990 du déficit de 11 milliards et demi pour l'année dernière et de celui de 20 milliards pour cette année si les taux d'intérêt demeurent au niveau actuel. Les déficits pour ces deux années seulement atteindront le chiffre de 116 milliards d'ici 1990, soit presque le montant de l'ensemble de la dette brute du gouvernement fédéral à l'heure actuelle.

Voilà l'ampleur du problème que nous avons sur les bras aujourd'hui. Voilà pourquoi il nous faut à tout prix faire quelque chose pour le ramener à des dimensions plus modestes pour que nous puissions nous y attaquer car nous sommes en voie de le laisser en héritage à nos enfants et à nos petits-enfants. Nous leur demandons de payer la note du gaspillage et des dépenses du gouvernement, dont les Canadiens ne tiennent pas à faire les frais aujourd'hui. Nous hypothéquons lourdement leur avenir, car la dette s'accroît à des taux d'intérêt allant de 15 à 20 p. 100.

Il y a huit ans, sur chaque tranche de $9 des dépenses fédérales, $1 allait au remboursement de l'intérêt seulement, au remboursement non pas du capital mais bien de l'intérêt. L'année prochaine, le quart des dépenses fédérales sera consacré au remboursement des intérêts sur la dette publique et non pas au remboursement de la dette elle-même. En fait, c'est depuis dix ans déjà que le gouvernement demande aux Canadiens de souscrire à son programme financier irréfléchi.

La situation économique va de mal en pis et, jusqu'à présent, aucun effort n'a été déployé pour renverser cette tendance. Le gouvernement nous demande en fait de voler nos enfants. Chacun de ces enfants qui se joindront cette année à la population active sera chargé d'une dette de $14 500 imputable à la mauvaise gestion financière de la dernière décennie. C'est ce qu'on nous demande de sanctionner aujourd'hui. Et c'est ce qu'il nous faut changer.

Ce budget sert surtout à faire savoir aux détenteurs de capitaux quelle portion des ressources financières du pays sera prise par le gouvernement fédéral. Jusqu'à quel point le gouvernement fédéral concurrencera-t-il d'autres utilisateurs de capitaux plus productifs? C'est ça la surprise de 20 milliards de dollars du budget du 28 juin.

En pourcentage de tout le revenu national, le gouvernement a établi cette année un record des dépenses depuis la guerre, soit 25.3 p. 100. Cette année, le gouvernement va s'approprier la plus grosse part de nos recettes qu'il se soit jamais réservée depuis la guerre. Cela se traduira par des majorations d'impôt à l'avenir et encore plus d'emprunts.

Examinons les conséquences de ces emprunts. En 1980, les nouvelles émissions de titres des gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux ainsi que des sociétés, ont totalisé 31 milliards de dollars. Cette année-là, le gouvernement du Canada en a pris 36.7 p. 100. En 1981, les nouvelles émissions ont baissé à 26.8 milliards et le gouvernement s'est réservé 46.5 p. 100 de cette somme. Nous ne savons pas à combien se chiffreront les nouvelles émissions cette année, mais il y en aura problablement un peu moins à cause de la piètre situation des marchés. La politique du gouvernement depuis quelques années a eu un effet dévastateur sur les marchés.

Le gouvernement du Canada va cependant en prendre pour 17 milliards, ce qui représentera 60 p. 100 de l'ensemble des émissions. Voilà ce que nous entendons par encombrer les marchés. Les emprunteurs n'y trouvent plus de place. Ils sont forcés de s'adresser au système bancaire comme à la seule source de capitaux.

En 1980-1981, les provinces et les municipalités n'empruntaient pas beaucoup. Certains gouvernements provinciaux, étaient, dans l'ensemble, en position excédentaire. Ils n'exerçaient pas beaucoup de pression sur les marchés. Cette année, les difficultés d'accès se compliquent à cause des besoins accrus d'emprunt. Les petites entreprises, les propriétaires de maison, ceux qui veulent s'acheter une automobile, les agriculteurs, les pêcheurs et d'autres qui ont besoin d'argent devront donc concurrencer les gouvernements qui font des emprunts considérables.

Quand le ministre est rentré de Versailles, il a eu l'audace de nous dire que le grand problème de notre pays était le déficit énorme du gouvernement fédéral aux États-Unis. Il a affirmé que si nous pouvions amener les États-Unis à régler le problème de leur immense déficit, nous serions mieux en mesure de régler nos propres problèmes. Examinons l'ampleur du déficit aux États-Unis. Par habitant, il s'établit à environ $475. Au Canada, je le répète, il est de $780. Il est donc de 65 p. 100 plus élevé au Canada qu'aux États-Unis. Voilà pourquoi les taux d'intérêt nous causent des difficultés au Canada.

Plaçons maintenant cette situation dans le contexte d'un des problèmes les plus graves qui nous assaillent aujourd'hui, soit le manque aigu de liquidités des compagnies canadiennes. La Banque de Montréal a étudié la question le mois dernier. Cette étude est très révélatrice, car la situation en général se détériore sensiblement partout au Canada et dans toutes les industries à cause du manque de liquidités. Je cite quelques chiffres. Par rapport aux recettes, avant impôts, les taux d'intérêt s'établissaient de 1977 à 1980 entre 20 et 25 p. 100 par année. En 1981, ce chiffre est passé à 66 p. 100. Il sera forcément plus élevé encore cette année à cause des taux d'intérêt toujours élevés et des bénéfices nettement réduits des compagnies.

On a annoncé au début de l'année que les bénéfices des compagnies avaient diminué de 40 à 50 p. 100. Exprimons cela autrement. Il y a quelques années, les bénéfices étaient de cinq à six fois supérieurs aux intérêts. En 1981, la proportion est tombée à deux fois et demie. Divers autres ratios aboutissent au même résultat.

Un chiffre revêt une importance critique à la lumière du nombre des faillites déclarées dans tout le pays: celui du capital d'exploitation net, l'argent comptant qui permet à une compagnie de fonctionner. Lorsque ce capital n'existe plus, lorsqu'il est épuisé, la partie est perdue et la compagnie doit déclarer faillite. Le capital d'exploitation net, pour la première moitié de 1981, a en fait diminué de 1.7 milliard de dollars, et il en va de même dans bon nombre de secteurs. On peut lire dans ce rapport que certaines industries sont plutôt vulnérables et que «si les tendances actuelles se maintiennent, les résultats seront certainement catastrophiques». Il ne s'agit pas de belles paroles politiques, mais bien d'une analyse économique fondée sur les réalités du monde d'aujourd'hui.

• (1600)

Pour l'avenir, le rapport conclut que la situation se détériore de plus en plus vite. Il ne prévoit aucune relance des activités à cause de ce problème. La réponse de l'industrie se manifeste régulièrement. Pour bon nombre de sociétés, l'objectif évident est la survie. Cela signifie réduire les coûts ou mettre des travailleurs à pied. La course aux liquidités prend des tournures de panique. La nécessité de conserver des liquidités est essentielle à la survie de l'affaire, mais la solution du gouvernement à ce problème est strictement d'ordre commercial, comme d'habitude. «Nous avons augmenté nos dépenses de 20 p. 100 l'an dernier; augmentons-les d'encore 20 p. 100 cette année». Pendant deux ans, les dépenses courantes augmenteront de 20 p. 100.

Je le répète, on a pu lire dans *Maclean's* que certains représentants du ministère des Finances prévoient un déficit budgétaire de 3 milliards de dollars supplémentaires. Autrement dit, les taux d'intérêt continueront à être élevés. Les gens qui ont besoin d'argent pour acheter une nouvelle voiture, une maison, renouveler leur hypothèque ou faire tourner une petite entreprise connaîtront de sérieuses difficultés lorsqu'ils devront emprunter.

Nous, du parti progressiste conservateur, sommes très conscients de cette grave détérioration de notre économie. Nous avons mis le gouvernement en garde en septembre dernier, et nous sommes très conscients de l'incidence qu'a cet énorme déficit de 20 milliards de dollars sur la situation déjà précaire de l'industrie canadienne à l'heure actuelle. Nous proposons continuellement des solutions de rechange aux mesures préconisées par les libéraux et les néodémocrates, afin de redresser la situation. Tout d'abord, nous avons dit qu'il faut restreindre les dépenses gouvernementales. Nous devons adopter un vaste programme visant à diminuer d'au moins 10 p. 100 les dépenses inutiles. Ces réductions de dépenses devront s'effectuer en premier lieu dans des secteurs comme la publicité gouvernementale, qui n'est absolument pas indispensable, les frais de location, de services professionels et de consultation et, en général, tout le matériel loué par les ministères fédéraux dans tous les secteurs. Mais il faut procéder de façon équitable et

nous ne devons pas nous laisser obnubiler par les questions de nos vis-à-vis qui nous demandent quelles coupures nous effectuerions. Il ne s'agit pas d'effectuer des coupures dans tel ou tel secteur, mais bien de réduire toutes les dépenses abusives du gouvernement. Nous avons montré en 1979 ce qu'il était possible de faire à cet égard. Le parti conservateur a fait la preuve qu'il comprenait le problème et qu'il avait les aptitudes nécessaires pour le résoudre. Tout le temps que nous avons été au pouvoir, le taux de croissance des dépenses fédérales a été de 2.5 p. 100 inférieur à celui du revenu national.

Pour réduire les pressions exercées sur notre monnaie, il suffirait de changer la politique financière qui est responsable de la situation. Mon collègue, le député d'Athabasca a parlé du Programme énergétique national et a souligné clairement au cours de son intervention que c'était là l'une des raisons des difficultés éprouvées par notre monnaie. Les agissements de l'Agence d'examen de l'investissement étranger ont littéralement fait fuir les capitaux à l'étranger. Mon collègue l'a très bien montré. Chacun sait que la dépréciation de notre monnaie contribue à la hausse des taux d'intérêt, ce qui pose non seulement des problèmes de liquidité énormes pour les entreprises mais également contribue au licenciement de travailleurs qui viennent gonfler les rangs des chômeurs.

Il faudrait, en troisième lieu, créer un climat plus favorable aux investissements en abrogeant les dispositions du budget de novembre dernier qui ont sapé la confiance des investisseurs et qui ont découragé tout projet d'expansion de la part des entreprises canadiennes.

Toutes ces mesures contribueraient à la réduction du déficit et des taux d'intérêt et à une amélioration de la situation économique. Le premier effet serait de réduire le déficit du gouvernement fédéral, ce qui ne peut se faire par la simple diminution des dépenses du gouvernement. Nous ne pourrons réduire le déficit fédéral que si nous contribuons à la relance de l'économie et à la diminution des taux d'intérêt.

Le programme en trois points que je viens d'exposer permettra de réaliser les objectifs de croissance et de faire baisser les taux d'intérêt, mais il ne faudrait pas oublier de réduire les frais, ce qui est également très important si l'on veut transmettre un message bien clair au secteur privé. Les Canadiens devraient s'attendre que le gouvernement va sérieusement s'efforcer de limiter ses dépenses et de réduire le déficit. Or, le gouvernement n'a jamais tenu un tel discours. Le ministre dit que le gouvernement fédéral va maintenir la croissance de ses dépenses au-dessous de la croissance de l'économie. C'est une farce qui n'a rien de drôle, car, depuis deux ans, les dépenses gouvernementales ont augmenté de 20 p. 100 par année. Le ministre se lamente aussi au sujet des dépenses qui échappent totalement à son autorité. Il prétend qu'il ne peut rien y faire parce qu'elles sont statutaires ou contractuelles. On peut concéder cela au ministre, mais ceux d'entre nous qui ont une famille et qui doivent limiter les dépenses familiales, et ceux qui possèdent une entreprise, petite ou grosse, et qui doivent limiter leurs dépenses d'affaires ont tous des frais contractuels comme un loyer et des intérêts à payer. Nous devons également manger, mais si nos dépenses globales augmentent plus vite que nos revenus, nous réduisons nos frais.

Examinons ce sur quoi le gouvernement se jugera. Examinons simplement les programmes non essentiels, ceux dont nous devrons réduire le budget, comme je l'ai dit précédemment, de 10 p. 100. Que s'est-il passé? Le taux de croissance des dépenses afférentes à ces programmes a été de 2.5 p. 100 supérieur à celui de l'économie cette année. C'en est fait de ce que le gouvernement considère comme son principal critère pour juger s'il s'impose des restrictions, car rien n'a été fait dans ce domaine.

Mes collègues se demandent peut-être pourquoi je suis tellement préoccupé par les dépenses gouvernementales. Je vais essayer d'être le plus clair possible. Les dépenses gouvernementales entraînent une augmentation des impôts qui, à son tour, mènent à un accroissement des dépenses, et ainsi de suite. C'est un cercle vicieux. Pour illustrer ce que j'avance, remontons aux budgets de 1980, 1981 et 1982. Ce sont des exemples parfaits. Le budget de 1980 prévoyait une augmentation des impôts par le biais de taxes énergétiques. Il prévoyait que les recettes fiscales augmenteraient de 31 p. 100 la première année et de 50 p. 100 sur deux ans. Cependant, les recettes fiscales étant plus élevées, le gouvernement a relâché son contrôle des dépenses. Je l'ai dit il y a une minute, les dépenses fédérales ont augmenté de 20 p. 100 une année et encore de 20 p. 100 l'année suivante.

Que s'est-il passé dans le budget de novembre? Il ne faut pas être un génie pour arriver à le comprendre. Le gouvernement nous a annoncé qu'il devait percevoir 1.4 milliard de dollars de plus en impôts et c'est ce qu'il a fait en prétextant une réforme fiscale. Quelles sont les conséquences des dépenses supplémentaires prévues dans le budget de juin? Le gouvernement récupère 1.3 milliard de dollars en faisant plafonner l'indexation.

L'aspect tragique de cette hausse d'impôts de 2.7 milliards de dollars, c'est que nous traversons une récession aiguë. C'est la première fois que les impôts augmentent à ce point pendant une récession depuis les années 30. Aucune doctrine économique ne préconise d'augmenter les impôts au beau milieu d'une grave récession. Je ne crois pas que l'on puisse atteindre les objectifs des Canadiens, à savoir assurer la croissance économique, enrayer le chômage et préserver les libertés économiques, en augmentant les impôts. Il faut recommencer à zéro et réduire les dépenses fédérales si nous voulons sortir de ces cercle vicieux et atteindre les objectifs que poursuivent, j'en suis sûr, tous les Canadiens.

J'ai encore une chose à dire. Le rôle du ministre des Finances consiste, j'en suis convaincu, à veiller à ce que les finances du Canada soient saines et à les gérer avec prudence et compétence. Le ministre des Finances n'a pas atteint ces objectifs. Il n'a pas assumé ses responsabilités. Le taux d'inflation annuel est de 11 à 12 p. 100. Le dollar canadien valait 87 cents à l'époque où le ministre des Finances a repris ce portefeuille, il ne valait plus que 77 cents et ensuite environ 76 cents il y a quelques semaines. Le dollar vaut environ 79 cents à l'heure actuelle. La tragédie que vivent 10.9 p. 100 de la population active canadienne, ou 1.3 millions de chômeurs, prouve à quel point le ministre a échoué dans sa tâche. Il faut voir dans ces chiffres une réprobation accablante du manque d'efficacité du ministre lorsqu'il s'acquitte de ses fonctions.

• (1610)

Quelle tournure les événements vont-ils prendre l'an prochain, monsieur l'Orateur. Nous n'avons pas de pronostics. Le ministre des Finances n'a pas voulu nous en donner parce qu'il ignore ce qui doit arriver et qu'il n'a pas confiance dans ses chiffres. C'est ainsi qu'il manifeste un mépris absolu pour le Parlement en venant nous demander d'autoriser un autre pouvoir d'emprunt de 11 milliards de dollars pour tenir le coup jusqu'à la prochaine année financière, alors qu'il ne nous a même pas donné ses prévisions financières pour l'année prochaine.

Nous sommes quelques-uns à avoir fait le calcul, monsieur l'Orateur. Certains d'entre nous ont une petite idée des prévisions pour la prochaine année. Nous croyons que le montant de 22 milliards de dollars cité par la revue Maclean's est juste et c'est pourquoi nous nous refusons d'accorder au gouvernement un autre pouvoir d'emprunt de 11 milliards de dollars.

Cette incertitude du lendemain est un vif sujet de préoccupation pour le milieu canadien des affaires. Le monde des affaires craint que le chiffre de 22 milliards pour le déficit budgétaire prévu pour l'an prochain ne soit inférieur à la réalité et que les pressions sur le marché, sur les taux d'intérêt, pour financer les entreprises et les ménages, les renouvellements d'hypothèques, l'achat de voitures neuves et d'autres biens de consommation dont le financement exige un prêt bancaire, ne soient plus fortes encore. La confiance ne peut revenir si les Canadiens ne croient pas que le gouvernement est capable de prévoir ce qui se passera l'an prochain.

Les Canadiens veulent entendre la vérité aujourd'hui. Ils veulent savoir à quel point les perspectives sont sombres de l'avis du ministre. Il doit dire la vérité aux Canadiens. C'est peut-être sa dernière chance de dire la vérité, monsieur l'Orateur.

Par-dessus tout, les Canadiens veulent que le gouvernement vive selon ses moyens et ne demande pas au reste du pays de faire des sacrifices. Il suffit de jeter un coup d'œil au budget du 28 juin pour constater que le pays se trouve dans un véritable pétrin. Le gouvernement demande aux Canadiens de se contenter de hausses salariales de 6 p. 100 pour aider à redresser l'économie tandis qu'il persiste, de façon bien peu réaliste, à accroître ses dépenses de 20 p. 100. Alors que le reste du pays doit se serrer la ceinture et se contenter de hausses salariales de 6 p. 100, le gouvernement va accroître sa dette nette de 18 p. 100.

Le ministre des Transports et d'autres membres du gouvernement ont dit douter quelque peu que les Canadiens se plient à la règle des 6 p. 100. Voilà pourquoi les Canadiens hésitent, monsieur l'Orateur, car ils estiment ne pas être traités équitablement. Ils ne sont pas persuadés que le gouvernement s'est véritablement engagé à régler les problèmes du pays. Ou encore, ils ne croient pas que le gouvernement a l'intelligence nécessaire ou qu'il leur fasse suffisamment confiance, pour se rendre compte qu'il les traite injustement. Voilà le problème auquel nous avons affaire aujourd'hui.

Je voudrais aborder brièvement les amendements proposés hier par mon chef, monsieur l'Orateur.

M. McRae: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le député d'Etobicoke-Centre me permettrait-il de lui poser une question avant qu'il ne passe à son point suivant, ou à la fin de son discours?

L'Orateur suppléant (M. Patterson): Le député accepterait-il de répondre à une question?

M. Wilson: Monsieur l'Orateur, je préférerais que la question me soit posée à la fin de mon intervention. C'est seulement à ce moment-là que je serai disposé à répondre à des questions.

Nous avons proposé, dans notre premier amendement, de refuser d'adopter le projet de loi en deuxième lecture. Selon un principe bien établi, le Parlement accorde au gouvernement un pouvoir d'emprunt suffisant pour lui permettre de financer ses activités pendant l'année financière en cours. Les chiffres du bill et la réponse du ministre d'État (Finances) (M. Bussières) à ma question hier indiquent clairement que le gouvernement a bien l'intention de faire en sorte que ce pouvoir d'emprunt lui serve jusqu'en 1983-1984.

C'est d'autant plus inacceptable que le gouvernement ne nous a fait aucun pronostic pour 1983-1984. Si la conjoncture est trop incertaine pour l'empêcher de prévoir ce qui arrivera en 1983-1984, dans ce cas elle est trop incertaine pour que nous lui donnions carte blanche afin qu'il continue à faire de folles dépenses. Voilà pourquoi nous voulons que le gouvernement retire ce bill et nous en présente un autre qui lui permettra de vivre selon ses moyens. Nous nous opposons carrément au bill. A mon avis, l'amendement doit recevoir et recevra l'appui d'autres députés.

En vertu de la deuxième partie de l'amendement proposé par mon chef hier, une fois que le bill aura été retiré et remplacé par un autre, nous nous attendons que le gouvernement emprunte moins parce que, comme nous l'avons dit, ses dépenses augmentent trop rapidement. De toute évidence, cet emprunt provoquera une majoration des taux d'intérêt, ce dont les Canadiens pourraient certes se passer. Il est absolument indispensable que le gouvernement commence à réduire ses dépenses, pour supprimer son amortisseur, sa marge d'erreur sa caisse noire de 4 milliards qu'il réclame dans ce projet de loi. Voilà pourquoi à notre avis, on peut non seulement réduire les soldes actifs d'environ de 2 milliards, mais on pourrait aussi réduire le pouvoir d'emprunt de 5 milliards grâce à ces trois initiatives.

De toute évidence, le budget est une solution à court terme à nos problèmes immédiats tant économiques que politiques. Il ne s'agit pas d'une solution à longue échéance faisant partie d'un programme à long terme. Or, il faudra en présenter un à la Chambre au cours de l'automne. Le secrétaire d'État (M. Regan) nous l'apprendra peut-être quand il parlera.

A ce moment-là, le gouvernement fera ses pronostics pour la prochaine année financière et nous espérons qu'ils porteront à nouveau sur une période de cinq ans, comme dans les budgets précédents. C'est sur la foi de ces prévisions que nous devrions être priés à ce moment-là d'accorder au gouvernement un pouvoir d'emprunt. Entre-temps, le gouvernement devrait seulement demander à la Chambre de lui accorder un pouvoir d'emprunt jusqu'à la fin du mois de novembre ou éventuellement la fin du mois de décembre. Il devrait avoir suffisamment d'argent avec 5 milliards de dollars pour suffire à ces besoins.

Le deuxième amendement concernant le pouvoir d'emprunt que le gouvernement sollicitera à l'avenir assurera une plus grande protection aux contribuables. Actuellement, les emprunts des sociétés de la Couronne ne sont pas plafonnés et le montant total des garanties que le gouvernement peut accorder sous forme de prêts au titre du programme d'expansion des

entreprises, à Canadair ou dans le cadre d'autres opérations de renflouement financier comme dans le cas de Chrysler, de Massey-Ferguson, n'est pas limité. La plupart des sociétés de la Couronne n'ont besoin pour emprunter que de l'autorisation du ministre des Finances.

Examinons cette échappatoire prévue dans le pouvoir d'emprunt, monsieur l'Orateur. De nombreuses sociétés de la Couronne importantes comme la Société pour l'expansion des exportations, Petro-Canada, Eldorado Ltée ou la Banque fédérale de développement peuvent emprunter directement au gouvernement ou bien s'adresser aux marchés financiers. Si le gouvernement fait une erreur en estimant le déficit, le ministre se sentira obligé de ne pas se réadresser à la Chambre et d'inciter certaines sociétés de la Couronne à emprunter sur le marché libre, laissant ainsi les coudées franches au gouvernement pour emprunter directement. Quoiqu'il arrive, les contribuables seront d'autant plus à la merci du gouvernement et le Parlement aura perdu tout pouvoir d'intervention sur l'ensemble des emprunts que le gouvernement contracte soit directement soit indirectement par l'intermédiaire des sociétés de la Couronne.

Examinons une autre possibilité. De nos jours, de nombreuses sociétés subissent des pressions financières graves. J'ai parlé de cette question tout à l'heure dans mon discours. Certaines s'adresseront directement au gouvernement pour obtenir de l'aide, d'autres l'ont déjà fait. Nous devons exercer davantage de contrôle à ce niveau, monsieur l'Orateur. Nous voulons grâce à cet amendement obtenir trois choses: nous voulons limiter de façon générale le montant des emprunts que les sociétés de la Couronne peuvent contracter, ce qu'on appelle les emprunts hors bilan; nous voulons limiter de façon globale le montant total des garanties de prêts qu'offre le gouvernement; nous voulons qu'on nous soumette un rapport annuel comportant tous les renseignements sur le genre d'opérations de financement que le gouvernement approuve ou, pour être plus précis, qui mettent indirectement à contribution les ressources des contribuables.

Nous ignorons aujourd'hui à combien se chiffre le montant total des emprunts des sociétés de la Couronne et nous ne savons pas davantage à combien se montent les garanties offertes par le gouvernement. Nous estimons qu'il est indispensable que les contribuables et les électeurs disposent de ces renseignements. Nous ne savons pas non plus, alors que nous vivons dans une période difficile, combien de garanties le gouvernement sera appelé à donner. Nous en avons eu deux exemples au cours des six ou sept derniers mois, Massey-Ferguson et Consolidated Computer Corporation, dont le coût global a approché les 350 millions de dollars.

• (1620)

Nous formulons ces requêtes, que je considère tout à fait raisonnables, parce que nous croyons que cette divulgation et cette surveillance sont nécessaires. Je doute qu'un seul contribuable au Canada nous refuse son appui et je prie instamment les députés ministériels de discuter de ces propositions avec le ministre des Finances pour l'encourager et le forcer à accepter un amendement ou, sinon, une mesure législative qui apportera cette protection au contribuable.

Je préviens les députés du gouvernement et les trois ministres présents qu'il ne s'agit pas d'une requête frivole pour faire perdre le temps de la Chambre. C'est une requête très sérieuse et, à mon avis, tout à fait raisonnable pour un contrôle beaucoup plus rigoureux des finances publiques. Je fais également remarquer aux ministres qu'avec ce genre de contrôle ils seront beaucoup mieux placés pour résister aux pressions dont ils seront inévitablement l'objet dans les mois et les années à venir.

Les preuves sont là, monsieur l'Orateur; le gouvernement doit réduire ses emprunts, car il n'a pas besoin de tous les fonds demandés. Il a caché aux députés des renseignements sur ses besoins globaux et n'a pas essayé de contrôler ses dépenses. Les emprunts supplémentaires que le gouvernement veut lancer accentuent considérablement la crise déjà grave des liquidités que connaissent toutes les compagnies et aggravent également le problème du chômage. La concurrence du gouvernement évince un nombre important d'emprunteurs du secteur privé et contribue considérablement à la hausse des taux d'intérêt. Enfin, l'augmentation prévue des dépenses doit entraîner une hausse de la fiscalité, car nous sommes de plus en plus victimes du cercle vicieux que j'ai mentionné un peu plus tôt.

Le gouvernement doit considérer sérieusement les solutions de remplacement que nous avons proposées pour atténuer la crise des liquidités et les pressions à la hausse des taux d'intérêt. Il doit modifier le bill pour en supprimer les exceptions qui autorisent les sociétés de la Couronne à lancer des emprunts illimités et le gouvernement à offrir des garanties aussi illimitées. Monsieur l'Orateur, c'est pour ces raisons que nous devons, je crois, nous opposer au projet de loi.

M. McRae: Monsieur l'Orateur, j'ai demandé un peu plus tôt au député si je pouvais lui poser une question. Je suis quelque peu intrigué par le fait qu'il ait affirmé que le déficit du Canada par habitant dépasse d'environ 65 p. 100 celui des États-Unis. J'espère qu'il compare les mêmes années de référence, parce que nous ne devons pas oublier que l'année financière américaine commence en octobre et se termine en septembre, alors que la nôtre débute en avril et prend fin en mars.

De quels chiffres le député se sert-il? L'OCDE parle d'un déficit de 150 milliards de dollars environ; selon certaines sources américaines, le déficit de l'année en cours pourrait s'élever à 125 milliards de dollars et atteindre 170 ou 180 milliards de dollars l'année prochaine. D'après les chiffres que j'ai sous les yeux, il semble que les déficits par habitant varient très peu d'un pays à l'autre.

M. Wilson: Monsieur l'Orateur, les chiffres dont je me sers ont été calculés par le Congrès américain, à l'issue d'un compromis, et ont été fournis au président des États-Unis pour servir de base à l'établissement du budget de la prochaine année financière qui débutera en octobre. On prévoit que le déficit budgétaire de l'année prochaine s'élèvera à 110 milliards de dollars environ. Si le député préfère que j'utilise un autre chiffre, je pourrais me servir du déficit de 22 milliards de dollars prévu pour l'année prochaine par les fonctionnaires du ministère des Finances, ainsi que l'a annoncé le magazine *Maclean*, mais, dans ce cas, le déficit canadien par habitant dépasserait de 75 p. 100 celui des États-Unis.

M. McRae: Vous utilisez deux années financières différentes.

M. Wilson: Les années financières se recoupent. Celle dont je me sers a débuté en mars 1982. Si le député préfère que je

prenne l'année financière qui débute en mars 1983, je n'y vois pas d'inconvénients parce que le pourcentage sera alors de 75 et non de 65 p. 100.

L'hon. Gerald Regan (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, étant donné certains des discours que nous avons entendus hier et aujourd'hui, je pense qu'il importe de rappeler que nous sommes en train d'étudier un bill visant à accorder un pouvoir d'emprunt au gouvernement et qu'il ne s'agit pas d'un exposé budgétaire et certainement pas du déficit. Le gouvernement a besoin de cet argent pour s'acquitter de ses obligations à l'égard des pensions, des allocations familiales et d'autres programmes que les députés considèrent comme importants pour le pays. J'expliquerai en temps et lieu pourquoi nous avons un tel déficit à l'heure actuelle, mais il faut faire la distinction entre l'excellent budget présenté par le ministre des Finances (M. MacEachen) et le problème du déficit qui a été causé non seulement par ce qui est arrivé à notre économie, mais aussi par ce qui s'est passé aux États-Unis et dans d'autres pays du monde libre.

Il existe sans aucun doute une grave récession au Canada et aux États-Unis. Même dans un pays comme l'Allemagne de l'Ouest, qui semblait à l'abri du chômage depuis la reprise de son économie après la Seconde Guerre mondiale, la récession a entraîné un taux de chômage plus élevé qu'en Amérique du Nord.

Maintenant que j'ai précisé que nous sommes en train d'étudier le bill sur le pouvoir d'emprunt, je voudrais tout d'abord dire quelques mots à propos du discours prononcé hier par le très honorable chef de l'opposition (M. Clark). Je le respecte beaucoup, comme je l'ai déjà signalé plusieurs fois, mais il se trompe assez souvent et facilement. Si quelqu'un lit le hansard d'hier et s'il suppose que le chef de l'opposition a été aussi exact tout au long de son discours que dans son premier paragraphe, il pourra passer assez vite sur ce que celui-ci a dit à propos du bill. Si vous me le permettez, monsieur l'Orateur, je m'éloignerai radicalement du sujet un instant pour lire le premier paragraphe du discours prononcé hier par le chef de l'opposition. Il a déclaré:

> Monsieur l'Orateur, je suis un amateur de baseball . . .

Il se pose donc immédiatement en expert:

> . . . et je me souviens du temps où l'on a apporté des changements aux règlements de la ligue américaine: lorsqu'un frappeur n'est pas assez bon pour sortir la balle du losange, on le remplace par un frappeur d'urgence. Il est bien évident que le ministre des Finances (M. MacEachen) s'est dit qu'il n'était pas à la hauteur pour défendre ce déficit atroce de 20 milliards de dollars et cette demande d'argent dont le gouvernement n'a pas besoin et qu'il ne peut pas justifier puisqu'il s'est révélé incapable de gérer les dépenses publiques par le passé. Ce n'est pas un frappeur d'urgence que le gouvernement fait intervenir, mais un avocat d'urgence si je puis m'exprimer ainsi pour faire l'apologie de sa gestion des affaires.

Monsieur l'Orateur, j'imagine que contrairement au très honorable chef de l'opposition, la plupart des députés savent exactement ce qu'est la règle du frappeur désigné. Le chef de l'opposition a parlé d'un frappeur d'urgence, d'un joueur qui remplace un frappeur que le gérant juge incapable de bien frapper la balle. La règle du frappeur désigné de la ligue américaine évite au lanceur d'avoir à venir au bâton, qu'il soit très bon frappeur ou non.

• (1630)

Peut-être faudrait-il pardonner au très honorable chef de l'opposition de ne pas s'être fait passer au début pour un amateur de baseball et donc pour un connaisseur. Le député de Québec qui est debout à l'arrière connaîtrait très bien la différence. Mais lorsque je lis ce que le très honorable chef de l'opposition a dit à ce sujet hier, je dois en conclure qu'il ne s'y connaît pas plus en économie qu'en baseball. On dirait de lui dans le monde du baseball: «Assez bonne défensive, mais mauvaise offensive». Autrement dit, lorsqu'il fait partie de l'opposition, il lui est facile de critiquer, mais nous avons déjà vu que lorsqu'il était au pouvoir, il avait de la difficulté à percer et à faire les choses qu'il considère aujourd'hui comme très faciles.

M. Wilson: Mais nous l'avons fait.

M. Regan: C'est exact.

M. Wilson: Nous avons immédiatement réduit les dépenses.

M. Regan: L'honorable député d'Etobicoke-Centre (M. Wilson) a dit qu'ils l'avaient fait lorsqu'ils étaient au pouvoir. Ils ont si bien fait les choses qu'après huit mois seulement les électeurs les ont relégués au rang de députés de l'opposition, niveau qui leur convient beaucoup mieux d'ailleurs. Non seulement les conservateurs ont réalisé cela, mais ils ont aussi établi un record. Je ne connais aucun autre gouvernement qui ait été élu à un moment aussi propice alors que l'autre parti avait été au pouvoir pendant 16 ans, et qui ait été défait en si peu de temps.

Et qu'en est-il de la dernière fois où les conservateurs avaient été au pouvoir? Huit mois seulement après avoir été élus en 1957 pour former un gouvernement minoritaire, M. Diefenbaker a déclenché des élections générales. Le public a dit: «Nous ne sommes pas nécessairement d'accord avec tout ce que nos dirigeants ont fait, mais ils doivent avoir la chance de montrer ce qu'ils ont à proposer comme solutions». Les conservateurs ont été élus avec une majorité écrasante. Cela ne donne-t-il pas aux députés d'en face un peu de nostalgie? Quel contraste avec le gouvernement conservateur élu dernièrement sous la bannière du très honorable chef de l'opposition. Cette fois-ci, huit mois seulement après les élections, le public aurait pu choisir un nouveau gouvernement conservateur majoritaire, mais sa réaction a été très différente. Il s'est dit: «C'est assez. Nous ne pouvons en endurer plus.»

M. Wilson: Et si on faisait un pari? Votre siège contre le mien aux prochaines élections?

M. Regan: Le député veut parier son siège contre le mien. Il peut choisir, ou bien il me fait la lutte dans ma propre circonscription ou bien c'est moi qui vais lutter sur son terrain. Dans l'un ou l'autre cas, je serai vainqueur.

Des voix: Oh, oh!

M. Nowlan: L'espoir c'est la vie, fervent des 18c. le gallon.

M. Regan: Dans son discours d'aujourd'hui, le député d'Etobicoke-Centre n'a fait aucune allusion au budget du Canada, des États-Unis et d'autres pays depuis l'automne dernier. Il voulait visiblement donner l'impression que l'accroissement du budget était dû à une augmentation considérable des dépenses gouvernementales. Il a voulu nous faire croire que l'énormité du déficit tenait au fait que le gouvernement avait dépensé beaucoup plus qu'il ne l'avait prévu. Le député est loin d'être d'une parfaite bonne foi. Il s'efforce de dissimuler quelque chose. Il sait fort bien que non seulement le Canada, mais

aussi les États-Unis et bien d'autres pays sont plongés dans une récession depuis l'automne dernier, récession qui n'a cessé de s'aggraver. Les gouvernements n'ont pas augmenté leurs dépenses. Ce sont plutôt les recettes qui ont sensiblement diminué. Les revenus des particuliers et des entreprises ayant diminué, les recettes fiscales ont été moindres que prévu. La différence est de taille.

Dans quelques minutes, je reviendrai sur les comparaisons entre la situation au Canada et celle des États-Unis. Mais pour l'instant, en ce qui concerne la réduction des recettes, donc l'accroissement des déficits, on peut noter tout de suite que ce qui se passe au Canada sous le présent gouvernement, est déjà arrivé aux États-Unis sous un gouvernement conservateur, comme c'est arrivé en France sous un gouvernement socialiste, en Grande-Bretagne, sous un gouvernement d'extrême droite et aussi en Allemagne sous un gouvernement social-démocrate. Ce sont des réalités qu'il est bon de se rappeler. Quand les rentrées fiscales ont tendance à ralentir, le gouvernement au pouvoir quel qu'il soit, ou bien doit emprunter ou bien refuser de payer ses factures, par exemple de transférer de l'argent aux provinces ou encore aux particuliers.

Si le gouvernement n'obtient pas cet argent, c'est-à-dire si le bill est rejeté et s'il ne peut pas emprunter l'argent dont il a besoin dans ces circonstances tellement inhabituelles, les provinces ne recevront pas leurs paiements de transfert; les retraités ne toucheront pas leur pension et on ne pourra pas poursuivre d'autres programmes utiles.

Après avoir montré hier qu'il ne connaissait rien au baseball, le chef de l'opposition a parlé de réduire de 5 milliards ce pouvoir d'emprunt. Il n'a pas précisé dans quels programmes il sabrerait.

M. Fulton: Les affaires extérieures.

M. Regan: Les conservateurs sabreraient dans les affaires extérieures.

M. La Salle: Nous aurions 4 milliards de plus.

M. Regan: Cet isolationnisme aurait de graves conséquences. Nous adopterions la politique de l'autruche et nous n'aurions plus de relations avec les autres pays. Comme, nous n'aurions plus d'échanges commerciaux fructueux, le niveau de vie des Canadiens dégringolerait.

Voilà donc ce que je pense de l'idée du chef de l'opposition. Il n'a pas précisé quels autres programmes il supprimerait. Mais vous savez ce que je pense, monsieur l'Orateur? Je le soupçonne de vouloir sabrer dans les programmes destinés à aider les travailleurs, par exemple les pensions. Il a laissé le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) préconiser ce genre de solution avant que les électeurs ne l'empêchent d'exécuter ses projets. Voilà ce que proposaient les conservateurs. Exactement comme Reagan aux États-Unis, ils voulaient réduire l'aide aux handicapés et aux citoyens favorisés.

M. Althouse: Mais Reagan est votre frère.

M. Regan: Non, son nom est Reagan. Le mien ne s'écrit pas de la même façon, Dieu merci! Je ne dois pas me laisser distraire par ce genre d'observations, monsieur l'Orateur.

A mon avis, nous nous trouvons aujourd'hui dans la même situation que les hommes d'affaires, étant obligés d'emprunter encore de l'argent à une époque pareille. Les hommes d'affaires se trouvent souvent dans ce genre de situation. Je ne parle pas des salariés ni de ceux qui touchent un chèque de paye toutes les semaines en tant qu'employés. Ils sont toujours menacés en période difficile, car ils risquent de perdre leur emploi ou de ne pouvoir travailler qu'à temps partiel, ce qui est une menace effrayante. Mais je parle de gens qui sont eux-mêmes dans les affaires. Ceux qui exploitent une entreprise quelconque savent que si leur revenu dépend des ventes, il arrive certaines fois, certaines années et dans certaines circonstances qu'ils ne gagnent pas assez pour se verser un salaire et faire tourner leur entreprise. Dans ces circonstances, ils doivent emprunter. Tant qu'ils ont le crédit voulu et les ressources nécessaires pour justifier celui-ci, les hommes d'affaires survivent aux crises économiques, leur entreprise continue à tourner et connaît à nouveau de meilleurs jours en leur rapportant de bons bénéfices. Cette comparaison est assez juste, à mon avis.

Les députés d'en face qui ont participé au débat veulent nous faire croire que cette année n'a rien d'inhabituel, que les circonstances n'ont rien d'extraordinaire. Ils refusent de voir ce qui se passe chez nos voisins du Sud, les États-Unis, ou dans d'autres pays du monde, qui connaissent les mêmes problèmes que nous.

Et notre situation? Le gouvernement fait-il ce qu'il faut en autorisant un tel déficit alors que nos recettes ont tant diminué? Ou existe-t-il une autre solution valable? Je crois que le gouvernement fait ce qu'il faut. Nous préférons ne pas adopter la politique ultraconservatrice des Américains et ne pas toucher à nos importants programmes sociaux. Quiconque serait à notre place ferait la même chose je crois. Il n'est pas question de supprimer des programmes qui profitent à la population. Il n'en reste pas moins que nous devons faire preuve de modération et c'est pour cette raison que le ministre des Finances a proposé un programme qui pourra nous permettre de ramener le taux d'inflation à 6 p. 100, à condition que nous acceptions tous de faire des sacrifices pour assurer la relance de notre économie. Le ministre a fait appel à la solidarité nationale afin qu'aucune couche de la population ne souffre plus que les autres.

• (1640)

Nous nous devons effectivement de réduire bon nombre de nos dépenses et ce qui vaut pour le gouvernement fédéral, vaut également pour tous les gouvernements, de quelque étiquette politique qu'ils soient, qui sont à la tête d'un territoire, d'une province ou d'un pays de taille respectable. C'est précisément ce que font les grosses compagnies en temps normal d'ailleurs. Aucun organisme n'est à l'abri d'un gonflement excessif de ses services. En tant que ministre, j'estime qu'il est du devoir de tous les membres du gouvernement de voir s'il ne serait pas possible d'effectuer des compressions de personnel et de réduire les dépenses des ministères dont nous avons la charge.

Il ne faut pas oublier—je n'ai pas les chiffres exacts—que 20 p. 100 seulement des dépenses du gouvernement sont des dépenses de fonctionnement et servent à rénumérer les fonctionnaires et le personnel contractuel par exemple. Tout le reste, qui représente le plus gros de nos dépenses, et qui explique le déficit, sert à financer les programmes sociaux et les paiements de transfert aux autres paliers de gouvernement, et c'est pour les raisons que je viens d'indiquer que nous ne sommes pas d'accord pour procéder à des coupures à ce niveau. Si nous sommes obligés d'emprunter autant, c'est parce que la récession est beaucoup plus sérieuse que nous ne l'avions prévu l'automne dernier.

Nous ne sommes pas le seul gouvernement dans cette position. Notre déficit soutient bien la comparaison par rapport à celui des États-Unis, du Japon et de l'Allemagne et, compte tenu de nos ressources et de notre population, à celui de nombreuses provinces. J'ai déjà dit—et je demande aux députés d'y repenser—que lorsque l'on veut faire le bilan d'un gouvernement, et que l'on cherche à savoir si les administrateurs ou les gestionnaires respectent les pratiques et les programmes politiques ou s'ils font du bon travail, il faut établir des comparaisons avec ses voisins. Si je m'aperçois que notre déficit dépasse ce que nous avons prévu et que par contre, les États-Unis, le Japon et les pays européens parviennent à réduire le leur, je serai porté à croire qu'il y a quelque chose qui ne va pas et que le gouvernement fait quelque chose d'erroné. Mais telle n'est pas la situation actuellement. Les députés d'en face perdent cela de vue, par mesure de facilité, quand ils participent à ce débat.

Le déficit du Japon, des États-Unis et de l'Allemagne a augmenté plus que prévu. C'est un premier élément de consolation, car si le déficit est plus élevé que nous ne le voudrions, c'est en grande partie à cause de la conjoncture internationale et c'est à l'échelle mondiale qu'il faut apporter les remèdes. Ce problème existe dans d'autres pays, que le gouvernement y soit conservateur, socialiste ou libéral. Le montant qu'une personne, une société ou un gouvernement peut emprunter avantageusement ou en toute sécurité dépend de son avoir. Lorsqu'une personne s'adresse à une banque ou à une coopérative de crédit pour emprunter de l'argent, celle-ci examine les revenus de l'intéressé, son avoir et la façon dont il pourra tirer parti de cet avoir pour s'assurer des liquidités pour l'avenir.

J'aurais bien aimé ne pas avoir dit que le très honorable chef de l'opposition a été retiré, car s'il l'a été, il est difficile pour lui d'être pris en train de voler le deuxième coussin. Pourtant, par les propos qu'il a tenus hier, le chef de l'opposition a prouvé qu'il volait ou était en train de voler le deuxième coussin et Dieu seul sait comment il a volé le premier.

Une voix: Il ne s'est même pas rendu au premier but.

M. Regan: Il est intervenu dans le débat. Il a comparé le déficit par habitant du gouvernement canadien à celui du gouvernement américain sans savoir à combien il se monterait. Il a établi un strict parallèle des chiffres par habitant. Il n'a effectué aucun autre calcul pour savoir quelle serait une façon juste de comparer les niveaux de déficit entre notre pays et les États-Unis.

M. Gustafson: Le déficit est beaucoup plus élevé ici, dix fois plus.

M. Regan: Le député dit que notre déficit est beaucoup plus élevé par habitant. Je voudrais lui présenter un argument. S'il prétend, comme le très honorable chef de l'opposition l'a fait, à sa façon plutôt superficielle de comprendre l'économie, qu'on ne risque rien en période extraordinaire, en encourant un déficit établi selon le rapport résultant de la division du déficit par le nombre d'habitants, alors il n'y a aucun doute que les deux pays du monde qui peuvent se permettre le plus gros déficit sont le Bangladesh et l'Inde. Je ne pense pas que le député aurait la témérité de prétendre que l'Inde et le Bangladesh qui, entre autres problèmes, ont un manque de ressources, une main-d'œuvre analphabète ou non spécialisée et des épargnes insignifiantes pourraient accumuler des déficits beaucoup plus importants à cause de leur population supérieure à celle d'autres pays. Faire intervenir le nombre d'habitants, comme le fait le chef de l'opposition, et prétendre que l'importance du déficit qu'un pays peut accumuler sans danger est directement proportionnelle à sa population, est un argument totalement absurde.

Permettez-moi de dire à la Chambre ce qui importe vraiment. C'est la même chose que dans le cas d'une personne qui se rend à la banque pour obtenir un prêt. La banque veut savoir quels sont les biens et les possibilités d'avenir de l'emprunteur et déterminer si on peut lui accorder un prêt sans danger. Lorsqu'on procède à une comparaison entre la situation qui existe respectivement aux États-Unis et au Canada, il faut en premier lieu tenir compte du fait que statistiquement les Canadiens ont toujours épargné plus que les Américains par rapport au produit national brut nominal. C'est encore vrai de nos jours. En 1983, on prévoit que cette proportion sera de 20.1 p. 100 au Canada et de 12.5 p. 100 aux États-Unis.

En ce qui a trait aux biens, nous avons, Dieu merci, la chance de vivre dans un pays qui a des ressources naturelles incroyables. Ces dernières, que le monde entier nous envie, sont notre actif à la banque. Nous ne sommes pas démunis comme le Bangladesh ni un pays pauvre, sans ressources. Notre pays possède d'abondantes ressources naturelles. Il possède également un immense capital en ressources humaines, car sa population active a reçu une excellente instruction et acquis une bonne formation. Grâce à l'assurance-maladie, nous jouissons des meilleurs soins de santé au monde. Lorsque le Canada lance des emprunts, c'est qu'il sait que sa cote de solvabilité est excellente. Cette cote de solvabilité n'est pas simplement fondée sur une comparaison per capita comme celle à laquelle s'est livrée le très honorable chef de l'opposition. Je crois qu'il sait à quoi s'en tenir, mais lorsqu'on est dans l'opposition, on essaie de faire valoir son point de vue, on veut parfois trouver tous les arguments possibles et imaginables.

• (1650)

M. Baker (Nepean-Carleton): Vous verrez bientôt ce que c'est.

M. Regan: Parfois, même les députés du parti au pouvoir peuvent agir de la sorte. Toutefois, je suis fermement convaincu que, dans le cas présent, nos arguments sont très solides.

Il me semble regrettable de ne pas être honnête à ce sujet. Si l'équité pose des problèmes en période de récession, si l'établissement de la confiance contribuera à la prospérité de notre pays, à un avenir prometteur que les députés d'en face souhaitent autant que nous, je le sais, il serait donc bon de regarder la réalité en face pour montrer que les Canadiens n'ont pas lieu de s'inquiéter outre mesure de l'importance du déficit, étant donné l'ampleur de la récession et le fait que la crise n'est pas attribuable à l'augmentation des dépenses publiques, mais plutôt à une diminution temporaire des recettes; notre situation n'est donc pas aussi désespérée que certains le prétendent lorsque l'on considère les déficits des autres pays et le taux d'épargne des Canadiens.

Dans notre situation actuelle, il n'est pas nécessaire d'effectuer le genre de coupures que le chef de l'opposition propose. Il est vrai que nous devons réduire les dépenses dans certains secteurs et améliorer notre efficacité dans d'autres. Nous devrons nous efforcer d'atteindre cet objectif en déployant davantage d'efforts que par le passé. Mais nous ne devons pas sacrifier les pauvres pour sortir de la crise.

J'ai comparé notre situation à celle d'autres pays. Nous devrions aussi faire une comparaison avec les provinces canadiennes. Est-ce seulement à l'échelon fédéral que les sommes dépensées par le gouvernement augmentent chaque année? Malheureusement, tant au Canada qu'ailleurs, les gouvernements ont été forcés de dépenser davantage pour s'acquitter de leurs responsabilités statutaires et fournir des services publics. Depuis vingt ans, donc bien avant le temps de Diefenbaker, pas un seul parti de l'opposition n'a omis de signaler l'accroissement sensible d'un budget par rapport à ceux des trois ou quatre années précédentes. Les budgets des gouvernements fédéraux ont toujours augmenté, surtout à cause de l'inflation, mais le même phénomène s'est produit dans le cas de tous les gouvernements provinciaux, peu importe leur allégeance politique, et de ceux des autres pays. D'après le *Financial Times* du 5 juillet, les dépenses provinciales s'accroîtront d'au moins 14.1 p. 100 en 1982-1983, et même beaucoup plus dans certains cas. Il me suffit d'examiner les déficits des provinces pour prédire que ce pourcentage sera plus élevé à la fin de l'année. Ces provinces sont nombreuses à accuser des déficits considérables et à réclamer tout simplement plus d'argent au gouvernement fédéral.

L'un des problèmes les plus graves, à mon avis, et l'une des plus grandes sources de malaise dans le pays, est la possibilité pour les gouvernements provinciaux de blâmer le gouvernement fédéral pour leurs propres échecs. Il ne s'agit pas simplement de blâmer le gouvernement qui se trouve être libéral. Les provinces le faisaient déjà à l'époque de M. Diefenbaker et de M. Pearson, et elles ne s'en privent pas aujourd'hui. Cette tendance à imputer au gouvernement fédéral des problèmes strictement provinciaux persisterait même si les conservateurs, ou les néo-démocrates accédaient au pouvoir. Après une période dite de lune de miel, les provinces se remettraient à blâmer le gouvernement fédéral, car ce dernier est bien loin pour pouvoir se défendre.

À mon avis, les provinces doivent appliquer des mesures d'austérité tout comme le gouvernement fédéral en ces temps difficiles. Pour bien faire comprendre mon argument au sujet de l'augmentation des budgets, je voudrais prendre l'exemple de ma propre province, la Nouvelle-Écosse. Lorsque j'ai cessé d'être premier ministre de la Nouvelle-Écosse en 1978, notre budget total atteignait 1,650 millions de dollars. Je me rappelle que les années précédentes, le chef de l'opposition de l'époque et actuel premier ministre de la province, M. Buchanan, se répandait continuellement en critiques contre l'accroissement des dépenses, comme le fait n'importe qui dans l'opposition. Or aujourd'hui, trois ans et demi plus tard, le budget atteint maintenant 2,709 millions contre 1,650 millions. Il s'agit d'un taux de croissance annuelle composé de 13,2 p. 100. Le déficit de cette petite province s'élève à 387 millions de dollars. Elle recevra cette année des paiements de péréquation de 590 millions de dollars du gouvernement du Canada, soit 85 millions de plus que l'année dernière. Mais les autorités provinciales s'écrient qu'Ottawa est la cause de leurs problèmes. Personne ne les contredit, car la plupart des gens acceptent cette version des faits.

Cela s'applique également à d'autres provinces parce qu'Ottawa est loin. J'ai dit que la Nouvelle-Écosse avait un déficit de 387 millions de dollars. Je tiens à dire aujourd'hui à ce sujet aux députés que si j'estime nécessaire et sain d'avoir un déficit au niveau fédéral dans la situation actuelle, ce n'est pas parce que j'ai auparavant pratiqué le déficit systématique. Le fait est que le gouvernement que j'ai dirigé en Nouvelle-Écosse de 1970 à 1978 a réussi chaque année à équilibrer son budget et à financer la caisse de remboursement de ses emprunts. Néanmoins, depuis 1978, la Nouvelle-Écosse n'a jamais réussi à équilibrer son budget et la semaine dernière sa cote de crédit a baissé à cause du gouvernement conservateur.

M. Baker (Nepean-Carleton): Vous devriez être ministre des Finances.

M. Regan: A mon avis, comme les provinces n'ont pas les mêmes moyens monétaires et fiscaux qu'un gouvernement national, elles devraient s'efforcer d'équilibrer leur budget, sauf dans des circonstances exceptionnelles. Je signale que le déficit constitue toujours la solution de facilité. Néanmoins, si j'avais opté pour cette solution, à mon corps défendant, au lieu d'avoir à augmenter énormément le prix de l'électricité en un an, je dirigerais peut-être toujours le gouvernement de Nouvelle-Écosse. Cependant, je suis sûr que les députés d'en face auraient regretté ma présence ici.

M. Baker (Nepean-Carleton): Énormément.

M. Regan: A l'échelle nationale, nous devons nous efforcer d'équilibrer le budget, mais pas pendant une récession et pas non plus au détriment de programmes essentiels. Nous devons faire preuve de modération et ne pas exercer de pressions inflationnistes. Bien entendu, c'est ce que vise le programme d'austérité. Le gouvernement a demandé aux fonctionnaires fédéraux, aux députés et aux ministres du cabinet de donner l'exemple aux autres Canadiens en limitant leurs hausses salariales à 6 et à 5 p. 100 pendant une période de deux ans. Selon moi, nous devons souligner la contribution des fonctionnaires parce que ce que le gouvernement leur demande de faire est

très important. A mon avis, cela fait partie des devoirs de ceux qui travaillent pour le gouvernement. Les employés du gouvernement jouissent d'une certaine sécurité et de certains avantages, mais ils ont en même temps certaines responsabilités.

Si ce programme d'austérité est efficace, tout le monde en profitera. Il sera efficace si tous les Canadiens reconnaissent l'importance de la modération et essaient de garantir que tous les groupes sans exception font les mêmes sacrifices que les autres et ne s'efforcent pas d'obtenir un avantage spécial. Si nous pouvions convaincre les Canadiens qu'un particulier ou un groupe qui reçoit plus que sa part manque à son devoir patriotique, je pense que nous rendrions bien service au Canada.

Je pense parfois que nous avons une attitude trop sectaire au Canada. En nous critiquant constamment les uns les autres, nous finissons par nuire au meilleur pays du monde. Il serait préférable de réserver nos divisions pour les élections et d'étouffer nos dissensions puisque pour l'instant, il importe dans notre pays de faire front commun pour lutter contre l'inflation.

• (1700)

Je sais que tous les députés, quel que soit leur parti, sont ici avec l'intention d'aider notre pays. Différents points de vue ont été exposés dans le cadre de ce débat. Hier soir, le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom) a fait un excellent discours. Il était dommage, selon moi, que le député de Simcoe-Sud (M. Stewart) ait cru bon, en exposant sa philosophie, de déverser le venin que les représentants de l'extrême droite véhiculent depuis 15 ans. Quoi qu'il en soit, leurs discours étaient intéressants. Ces deux discours formaient un contraste, mais certaines qualités et une croyance ressortaient de leur position. Le député de Simcoe-Sud a déclaré bien clairement qu'il ne voulait pas que le gouvernement fasse davantage sentir sa présence. Nous estimons parfois que le gouvernement est trop interventionniste et nous aimerions que les choses soient plus simples. Mais c'est parce que nous procédons de ces deux positions, que nous, libéraux, sommes au milieu, entre les deux, et c'est peut-être pourquoi nous avons les qualités des deux sans avoir les défauts de l'un et de l'autre, pour autant que cela soit possible.

M. Baker (Nepean-Carleton): Vous mangez aux deux râteliers.

M. Regan: On a tôt fait de donner une étiquette aux gens et de dire qu'ils sont de droite ou de gauche. Mais je me suis aperçu que la plupart des hommes politiques ont des opinions de droite sur certains sujets et de gauche sur d'autres. Je me souviens qu'un jour mon jeune fils qui avait assisté à une discussion politique à la maison m'a demandé après coup: «Mais papa, comment peut-on être de l'aile gauche?» Il pensait à la composition de l'équipe de hockey. Ce qu'il se demandait c'est si on n'était pas soit à l'aile droite, soit du centre soit à la défense.

M. Wilson: Gerry vagabonde.

M. Regan: Je répète qu'on a tôt fait de mettre une étiquette sur les gens sans comprendre qu'ils peuvent avoir des opinions différentes sur divers sujets. Je crois, à l'instar de la plupart des libéraux, que c'est le pragmatisme qui est le mieux indiqué dans le cas de notre pays. Je constate que la conjoncture économique force les socialistes français à appliquer des programmes politiques semblables à bien des égards à ceux de la droite en Angleterre et que l'on pourrait faire la même comparaison avec de nombreuses provinces dans notre pays. Tous les gouvernements qu'ils soient libéraux, conservateurs, néo-démocrates ou du crédit social ont vu leurs frais de gestion augmenter de la même façon. Ils rouspettent tous quand ils sont dans l'opposition mais ils sont incapables d'empêcher que le budget n'augmente au fil des années lorsqu'ils sont au pouvoir. C'est, bien sûr, un point que le député d'Etobicoke-Centre ne devrait pas perdre de vue.

Nous devons tous unir nos efforts pour trouver moyen de limiter le gaspillage. Je crois que l'opposition a un rôle important à jouer sur ce plan. Je m'en rends compte chaque fois que l'on attire l'attention du cabinet sur un cas de gaspillage, parce que cela nous aide non seulement à déterminer les secteurs où il est possible d'apporter des améliorations, mais également à empêcher les ministres de s'endormir sur leurs lauriers. Le processus de consultation qui s'établit entre les syndicats et le patronat sous les auspices du ministre des Finances revêt une très grande importance. J'espère qu'il s'intégrera de façon permanente à notre système. Il y a beaucoup d'autres choses à faire pour améliorer le gouvernement, et j'espère que tous les efforts porteront dans cette direction.

Alors que nous étudions le bill et d'autres projets de loi importants, comme celui du plafonnement des augmentations salariales dont est maintenant saisi un comité, il semble que les députés de l'opposition officielle viennent faire du tourisme à la Chambre des communes. Un grand nombre d'entre eux viennent ici, prononcent un discours, puis disparaissent pendant deux semaines.

M. Baker (Nepean-Carleton): Nommez-les.

M. Regan: Je pourrais le faire. Mais je tiens à dire au député d'en face que je ne le visais certainement pas.

M. Baker (Nepean-Carleton): Oh, merci!

M. Regan: Remarquez que le député n'est pas très éloigné de sa circonscription. Le soir du vote sur le budget, il n'y avait que 55 députés de l'opposition officielle à la Chambre.

Des voix: Nommez-les!

M. Regan: Il faut croire que le débat ne les intéressait pas. Aujourd'hui, au plus fort de la période des questions, ils étaient 57, ce qui est peu.

M. Baker (Nepean-Carleton): Ils étaient au comité.

M. Regan: Lorsqu'ils sont à la Chambre, ils ont les mêmes adjoints grassement payés et les mêmes bureaux climatisés que les députés ministériels auxquels le très honorable chef de l'opposition faisait allusion hier. Les députés d'en face ne devraient pas oublier que d'excellents moyens et installations sont mis à leur disposition et que c'est un article de dépense qui pourrait être amputé en période de restrictions.

Mais voilà déjà pas mal de temps que je parle. Je crois l'avoir employé de façon beaucoup plus profitable que le député qui m'a précédé. J'insiste sur le fait que l'ampleur du déficit et la nécessité d'un pouvoir d'emprunt constituent le système de stabilisateurs automatiques dont le ministre des Finances a parlé dans son exposé budgétaire. Le système fonctionne normalement. En période de récession, il faut accroître les dépenses pour soulager la misère. Les montants accrus sont la conséquence d'un ralentissement de l'économie, et non pas une augmentation relative des dépenses publiques.

Ceux qui sont contre le bill ont une question difficile à se poser: quels services laisser tomber? Il n'y ont pas répondu.

M. Wilson: Il ne s'agit pas de cela.

M. Regan: Ils n'ont pas dit où peuvent s'effectuer les réductions importantes dont le chef de l'opposition a parlé. La position du gouvernement est que nous devons maintenir les services pour ceux qui en ont besoin et poursuivre un programme de restrictions qui vise à réduire l'inflation et à aider tous les Canadiens. J'espère que tous les députés vont se prononcer en faveur du bill.

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, je suis très heureux de prendre la parole après le secrétaire d'État (M. Regan). Quand je l'écoutais vanter les vertus de son gouvernement en Nouvelle-Écosse, celles-là mêmes qui l'ont éventuellement mené sur la scène fédérale, je me suis demandé s'il ne voulait pas se mettre en valeur pour être nommé ministre des finances du Canada puisqu'il nous a dit qu'il se souvenait de s'être occupé des finances de la Nouvelle-Écosse lorsqu'il était premier ministre provincial. Cela m'inquiète parce que j'entends dire à l'occasion que l'on est à la veille de changer la distribution des chaises longues sur le pont du *Titanic*. Il y aura éventuellement un remaniement ministériel et le secrétaire d'État est peut-être l'un de ceux qui changeront de poste.

Si le ministre essayait de dire dans son discours, et il est venu très près de le faire, que c'est impossible de trouver des secteurs où l'on pourrait réduire les dépenses ou encore qu'il est impensable d'exercer un contrôle global sur les dépenses, je dois dire que je ne suis pas d'accord parce que tout gouvernement doit prendre certaines décisions de temps à autre. Ces décisions peuvent être sages ou non, mais elles doivent être prises. C'est l'une des choses dont il faut tenir compte.

Je reviens maintenant à l'argument que le ministre a invoqué pour justifier la présentation du bill à l'étude, soit le besoin d'argent. Je signale au ministre et aux autres députés par l'entremise de Votre Honneur que, même si la conjoncture à l'étranger y est aussi pour quelque chose, l'une des principales causes de nos problèmes à l'heure actuelle, c'est que depuis plus de deux ans, la politique économique générale du gouvernment a réussi, même au-delà des plus grands espoirs de nos ennemis, à faire fuir les investisseurs du Canada et à pousser les gens à ne pas investir, construire ou donner de l'expansion à leur entreprise.

Ce n'est pas par accident que le gouvernement verse de plus en plus d'argent en prestations d'assurance-chômage et que cela fasse augmenter le fardeau fiscal. Cela provient de la politique du gouvernement. Bien entendu, il y a certains secteurs dans lesquels un gouvernement prudent ne voudrait jamais s'aventurer et encore moins rester. C'est sans doute assez difficile de prendre la décision d'abandonner un programme, mais le gouvernement pourrait le faire dans certains cas. Je voudrais donner au ministre un exemple d'une décision en ce sens qui pourrait être prise dès maintenant. Ils épargneraient des deniers publics par millions qui seraient inutilement affectés à un programme qui, sur le plan de l'efficacité des services fournis par ce ministère, permettrait de réaliser des économies considérables, s'il était possible de mesurer l'efficacité dans le secteur public. Je songe à la décentralisation du programme de la sécurité du revenu annoncée par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^me^ Bégin) le 13 juillet dernier.

• (1710)

Il est très intéressant de noter que le programme de décentralisation prévoit le morcellement du grand bureau de la sécurité du revenu pour la région de l'Ontario, actuellement situé à Toronto, en quatre divisions, dont trois seraient transférées à Peterborough, Chatham et Timmins respectivement, alors que la quatrième resterait à Toronto. En outre, le bureau du Régime de pensions du Canada chargé de distribuer les pensions en Ontario, disparaîtra de la région de la capitale nationale et sera réparti entre ces quatre même bureaux régionaux, dont celui de Toronto. Ajoutons à cela que le bureau régional de la sécurité du revenu pour la Nouvelle-Écosse, situé actuellement à Halifax, sera transféré à Sydney, Nouvelle-Écosse.

Il est intéressant de noter que lorsque cette annonce a été faite, il n'a pas été question des coûts. Je parie que je suis bien en deçà de la vérité lorsque je dis que ce déménagement, qui comporte les frais de déménagement de familles, l'acquisition de terrains, l'aménagement d'édifices, l'achat de matériel, etc., coûtera au bas mot 75 millions. Si tel n'est pas le cas, je m'excuserai auprès de la Chambre. Ce n'est qu'une hypothèse.

Lorsque nous étions au pouvoir, nous avons examiné le programme de décentralisation. Le député dit que je m'y intéresse. Bien sûr que je m'y intéresse. J'ai toujours dit que s'il était raisonnable que les ministères et organismes aient des bureaux dans la région, ce n'était que prétexte à un programme de développement régional. Lorsque j'étais ministre du Revenu national, il ne m'est arrivé qu'une seule fois de ne pas m'opposer au programme de décentralisation d'un ministère parce que le déménagement des services de ce ministère dans les régions avait un sens. Cependant, nous nous sommes opposés après examen à 19 autres décentralisations qui auraient entraîné des dépenses gouvernementales de millions et de millions de dollars. Il fallait mettre un terme à certaines activités. Les pressions exercées sur le Trésor public étaient moins grandes qu'aujourd'hui.

Il est immoral que le gouvernement poursuive un tel programme, compte tenu de notre déficit de 20 milliards. C'est par là que le ministre devrait commencer son vaste programme d'économies. Il pourrait ainsi épargner au pays beaucoup d'argent, non seulement en dollars, mais aussi sur le plan de la perte d'efficacité.

Les députés devraient demander à leurs collègues du cabinet de leur montrer les documents où les fonctionnaires donnent leur avis sur l'efficacité en ce qui concerne l'administration et la prestation des services ainsi que le programnme de décentralisation. Si, après avoir consulté ces documents, mes amis d'en face continuent à croire que des sommes ne sont pas dépensées inutilement, je mettrai en doute leur jugement. Je voudrais que le gouvernement mette un terme à ces folies. Il y a d'autres priorités beaucoup plus importantes dans le pays et d'énormes sommes de deniers publics pourraient être économisées.

Il y a autre chose que le gouvernement se doit de surveiller, à savoir quelques-unes des décisions prises par certains organismes. J'espère que les députés d'en face se rendent compte des pertes énormes que la SCHL et, partant, les Canadiens ont subies à l'égard de certains projets. J'invite mes amis d'en face à méditer celle-ci. La SCHL a perdu plus de 100 millions de dollars sur des propriétés qu'elle a vendues en 1981. Elle possédait en effet un parc imposant de logements que leurs acquéreurs n'arrivaient plus à payer ou avaient abandonnés. Elle a donc vendu un nombre important de logements à un prix bien inférieur à celui du marché. Je le répète, les pertes pour 1980 se chiffrent à 100 millions de dollars. Ce ne sont pas les contribuables canadiens qui ont été les principaux bénéficiaires de ces ventes, mais bien les constructeurs et les spéculateurs immobiliers. En voici deux exemples.

En septembre 1980, la SCHL a vendu, dans l'Outaouais québécois, 1,130 logements d'une valeur respective de $45,000 à un groupe uniquement composé d'hommes d'affaires et au prix de $7,079 le logement. N'aurait-il pas mieux valu garder ces logements, dites-moi?

Au début de 1981, la société Steveston Entreprises de Vancouver a acheté 42 maisons en rangée à Lonton (Ontario). Elle les a payées $18,500 chacune alors que leur valeur marchande allait de $23,300 à $59,000. A Oshawa (Ontario), elle a payé $14,700 chacune 50 maisons en rangée d'une valeur de $30,000 à $33,000. La perte moyenne sur la vente des maisons de London s'est élevée à $20,000 par logement et, à Oshawa à $25,000 par logement. Pensez-y bien. La SCHL n'était pas obligée de vendre ces logements. Cependant, cette décision prise pour des raisons prétendument commerciales, a non seulement remis ces logements aux mains des spéculateurs, mais également fait subir une perte financière aux contribuables canadiens. Ces chiffres doivent figurer quelque part dans le déficit de 20 milliards de dollars. Je pourrais continuer dans la même veine. Dans certains cas, il s'est produit des choses presque incroyables.

Pouvez-vous imaginer le Canadien National dépensant $64,244 à l'achat d'un espace publicitaire en vue de souhaiter un heureux anniversaire à son concurrent direct, le Canadien Pacifique? Pouvez-vous imaginer ce genre de dépenses de la part d'une société de la Couronne, d'un organisme public? Pouvez-vous imaginer verser $110,000 à deux chefs pour des leçons de cuisine comme ce fut le cas en 1981? Bruno Gerussi et Madame Benoit se sont vu accorder des contrats d'un valeur de $110,000, pour six semaines d'émissions télévisées visant à promouvoir la cuisine en système métrique.

Je demande aux députés d'imaginer ce qui passe dans la tête de ceux qui prennent ce genre de décisions. Essayez d'y penser. Puis on nous demande, à la Chambre, d'approuver un bill d'emprunt dont le ministre reconnaît qu'il est supérieur au montant nécessaire. Pas étonnant que le chef de l'opposition (M. Clark) ait proposé hier l'amendement ci-après:

• (1720)

«la Chambre s'oppose en principe à l'octroi d'un pouvoir d'emprunt supérieur au montant nécessaire au gouvernement pour satisfaire à ses besoins jusqu'à la fin de la présente année financière et elle refuse donc d'approuver en deuxième lecture le bill C-125, Loi autorisant un pouvoir d'emprunt supplémentaire.»

Autrement dit, on se demande s'il faut confier au gouvernement plus d'argent qu'il n'en a absolument besoin vu que, d'année en année, il s'est montré incapable de limiter ses dépenses internes, de faire preuve de modération et de jugement pour l'octroi de contrats publics, comme les citoyens ont pu le constater.

Le secrétaire d'État a parlé des garanties que les banques exigent des emprunteurs. Le banquier vous demande ce que vous possédez. Le Canada a certainement un gros actif. Personne ne prétendra le contraire. Cela figure dans tous les manuels scolaires. C'est également dans tous les discours prononcés par des ministres. Le banquier voudra savoir quel est le potentiel futur de l'entreprise commerciale appelée Canada. Je voudrais pouvoir croire Sir Wilfrid Laurier. Je ne l'ai pas tellement constaté, mais il a dit que le XX^{e} siècle appartenait au Canada.

La plupart des Canadiens commencent à penser que le XX^{e} siècle appartient plutôt à nos créanciers et c'est une des causes de nos difficultés, mais je préfère croire que notre avenir sera meilleur, car les Canadiens ont toujours la possibilité de changer de gouvernement. Le banquier se renseignera ensuite sur les garanties que nous pouvons donner. Personne n'ira prétendre que le Canada ne peut fournir de garanties, mais tous les députés connaissent des entreprises qui possédaient un gros actif, un gros potentiel et de nombreuses garanties, mais qui ont fait faillite à cause d'une mauvaise gestion, d'une mauvaise politique et de mauvais investissements.

Le ministre n'en a pas parlé, mais le banquier se renseignerait également sur l'attitude de l'entreprise qui lui demanderait une marge de crédit. Quelle est l'attitude du Canada et de son conseil d'administration à l'égard de la gestion? Je possède certaines preuves de sa mauvaise gestion et j'en ai vu d'autres. Le député de Middlesex aurait là de quoi se faire des cheveux blancs. J'ai cité quelques exemples de mauvaise gestion.

Nous sommes obligés de nous serrer la ceinture à tel point que le gouvernement s'attaque aux pensions des citoyens et réduit l'indexation de 6 p. 100. Les choses vont si mal que le gouvernement va rompre les contrats qu'il a signés avec les fonctionnaires fédéraux, des contrats qui tenaient compte de la hausse du coût de la vie. Dans une situation pareille, pouvez-vous comprendre comment il se fait qu'un organisme du gouvernement, la Commission de la capitale nationale, ait décidé en novembre 1981 de repeindre en brun et beige ses camions vert, noir et blanc pour la somme de 1.4 million de dollars comme si c'était d'une importance capitale?

Je reçois des plaintes de personnes âgées auxquelles le budget du ministre des Finances (M. MacEachen) s'est attaqué. Ils sont maintenant inquiets parce que leurs revenus ne pourront augmenter de plus de 6 p. 100. Ils se demandent si on croit les berner. Ces gens sont les victimes—et ils le savent—de l'inefficacité et de l'opiniâtreté qui se manifestent depuis des années. Ils paient les pots cassés. Ces gens s'en souviendront. Ils se souviennent des gars à six piastres à l'époque où Walter Gordon était ministre des Finances. C'est tout ce qu'il pouvait accorder en guise de sécurité de la vieillesse. Les retraités se souviendront des gars et des filles à 6 p. 100 aux prochaines élections parce que le gouvernement actuel prive les personnes âgées de ce sentiment de sécurité si important pour eux et qui, soit dit en passant, était un des principes fondamentaux que préconisaient les grands humanistes du parti libéral du Canada.

Il y a d'autres victimes de l'étourderie du gouvernement, qui fait payer aux autres les conséquences de sa stupidité. Le gouvernement fait porter ce fardeau à des gens qui ne sont pas protégés et ne font plus partie de la population active. Je veux aujourd'hui plaider leur cause à l'occasion de ce débat sur un projet dans lequel le gouvernement demande beaucoup plus d'argent qu'il n'en a besoin pour financer ses bévues passées. C'est exactement ce que prévoit le projet de loi. Compte tenu du gaspillage et des folles dépenses des dernières années, le ministre a vraiment eu tort, le soir de l'exposé budgétaire, d'annoncer que le gouvernement allait finalement rompre un accord qu'il a conclu il y a nombre d'années avec les fonctionnaires fédéraux, soit à l'égard des pensions. En effet, il avait été entendu que ces pensions seraient pendant longtemps indexées sur le coût de la vie. Les contributions des fonctionnaires de même que celles du gouvernement fédéral avaient été établies en conséquence.

Je crois que ce qui se passe maintenant est injuste, et je tiens à ce que les députés se penchent sur la question. Je songe en particulier aux députés qui représentent des fonctionnaires, y compris le secrétaire d'État. Je songe aussi aux députés québécois et ontariens de la région de la capitale nationale qui représentent des fonctionnaires. J'espère qu'ils s'arrangeront pour que le bill—car ce doit être un bill—ne voit jamais le jour parce que ce serait un mauvais bill.

Je tiens à faire certaines observations car je veux que les députés comprennent à quel point cette mesure est mauvaise. Non seulement l'indexation des prestations de sécurité de la vieillesse et des exemptions d'impôt sur le revenu, des fonctionnaires à la retraite va être plafonnée mais si on ne retire pas cette mesure budgétaire, les paiements qu'ils retirent des diverses caisses de retraite auxquelles eux-mêmes et le gouvernement, à titre d'employeur, ont contribué seront traités comme s'ils faisaient l'objet d'affectation au gré du gouvernement au lieu d'être gérés selon des modalités établies par le Parlement et communiquées aux fonctionnaires avant leur départ. Toutes les mesures d'indexation du gouvernement, à l'exception de l'indexation des pensions de la Fonction publique, intéressent les comptes de recettes et de dépenses budgétaires du gouvernement. Cependant la disposition concernant l'indexation des pensions des fonctionnaires est la seule qui intéressera un fonds en fidéicommis ou une caisse de retraite administrée par le gouvernement à l'intention d'un groupe particulier de citoyens. Or, c'étaient des fonds que les fonctionnaires avaient cotisé au moyen de déductions à la source pour servir aux fins d'indexation et des fonds cotisés par le gouvernement, qui a la charge de fiduciaire. Voilà la façon dont il faut envisager cette question.

Les dispositions concernant l'indexation des pensions des fonctionnaires à la retraite sont résumées dans une brochure du Conseil du Trésor intitulée «Votre régime de pension», dont je voudrais citer l'extrait suivant, tiré de l'édition de 1974:

> Tous ceux qui touchent une pension, ancien employé, veuve ou personne à charge, bénéficient, sans justification des ressources, des dispositions de la Loi sur les prestations de retraite supplémentaires. Les années marquées par une augmentation du coût de la vie, les pensions sont majorées d'une somme directement proportionnelle à la hausse de l'Indice des prix à la consommation, et ce sans limite. En janvier, les pensions sont relevées du pourcentage de la hausse moyenne de l'Indice des prix à la consommation pour la période de douze mois terminée le mois de septembre précédent par rapport à la période de douze mois de l'année antérieure.

• (1730)

Le président du Conseil du Trésor (M. Johnston) a exprimé la même chose encore plus simplement il y a environ un an, quand il a dit que le gouvernement fédéral maintenait fermement le principe voulant que les pensions de la Fonction publique demeurent protégées contre l'inflation. Mais voilà que le budget du 28 juin dernier fait table rase de l'engagement du gouvernement.

Forts des garanties qu'on leur avait données au fil des années, les pensionnés avaient préparé leur retraite et avaient pris toutes sortes d'engagements en conséquence. Nous estimons qu'ils avaient d'excellentes raisons d'escompter que leurs attentes seraient comblées. Même lors de la dépression, le gouvernement du très honorable R. B. Bennett, tandis qu'il réduisait de 10 p. 100 le traitement des fonctionnaires et qu'il supprimait toutes les augmentations annuelles, maintenait inchangés les accords existants concernant les pensions des employés déjà à la retraite.

Ceux qui souscrivent d'emblée à cette proposition du gouvernement devraient se rappeler qu'on reconnaît depuis des années que les droits en matière de pension accumulés au cours de la période d'emploi font partie de la rémunération totale à laquelle a droit l'employé. Combien de fois le président du Conseil du Trésor n'a-t-il pas dit que les pensions étaient un traitement différé, une partie de la rémunération du travail. Parce qu'il est à court d'argent, le gouvernement décide maintenant de ne pas respecter l'entente.

J'ai parlé à des personnes qui ont participé aux négociations dès le début et je leur ai demandé ce qu'on en pensait à ce moment-là. M. Leslie Barnes, lorsqu'il était président et ensuite directeur général de l'Institut professionnel du Service public du Canada, a participé aux négociations à l'époque où Arnold Heeney était dans la Fonction publique. C'est à cette époque que l'on a modifié la loi sur l'emploi dans la Fonction publique. Les associations de personnel voulaient que les pensions soient négociables mais M. Heeney a signalé à juste titre que c'était difficile parce qu'il était malaisé de négocier des éléments qui n'étaient pas stipulés dans une loi. On s'est mis d'accord.

On s'est arrangé à l'amiable. On a décidé que les pensions ne seraient pas négociables mais que le droit à la pension serait reconnu officiellement, ce qui signifiait que toute modification à un régime de pensions devrait être le fruit d'un consentement mutuel et non pas la conséquence d'une décision unilatérale.

La décision que le gouvernement a prise dernièrement est unilatérale. D'aucuns croient que ce n'est pas terrible, étant donné que les traitements augmenteront de 6 p. 100 dans la Fonction publique et que, comme les pensions sont basées sur le revenu, celles-ci augmenteront également. Tous ceux qui ont réfléchi au problème savent que toute somme d'argent que perd un fonctionnaire à cause d'une modification du système d'indexation est perdue à tout jamais. Les fonctionnaires ne récupéreront jamais cet argent. L'argent versé pour l'indexation correspond en réalité à une prime d'assurance. Si le taux d'inflation était nul et que les pensions n'étaient pas indexées, les fonctionnaires continueraient à verser une prime de 1 p. 100 et le gouvernement aussi. Les fonctionnaires ne recevraient rien, pourtant ils devraient continuer à payer la prime.

Le gouvernement doit réfléchir à ce qu'il voulait faire. Contrairement aux actifs, les retraités n'ont aucun moyen de compenser cette perte par la suite. Ils ne peuvent pas négocier; par conséquent, ils doivent compter sur le Parlement. Ils peuvent implorer le gouvernement, mais ils doivent demander au Parlement d'être juste et raisonnable et de maintenir en vigueur les ententes qui ont été conclues.

Le fonctionnaire type qui a pris sa retraite dans le courant de l'exercice financier précédent, après 25 années de service, a reçu une pension annuelle d'environ $8,000. Si le gouvernement met son projet à exécution, la valeur réelle de la pension sera ramenée à environ $7,200 pour le restant de ses jours. Le tiers de tous ceux qui ont pris leur retraite pendant cette même période, assurés de pensions de $5,500 ou moins, subiront une réduction permanente de 10 p. 100, tandis que la valeur réelle de la maigre pension réglementaire du conjoint survivant, d'à peu près $2,000 actuellement, passera à $1,800.

Mais la question d'argent n'est pas seule en cause, monsieur l'Orateur; il y a celle, plus importante encore, de la moralité de cette décision. Mettons que le gouvernement ait légalement le droit d'agir frauduleusement. D'aucuns prétendent que le Parlement peut transformer une femme en homme, et inversement, si besoin est; même si effectivement il ne peut le faire, il est capable de tours de force presque aussi grands. Le Parlement peut faire toutes sortes de choses, dont certaines sont légales et d'autres immorales.

A mon avis, cet acte sera immoral, monsieur l'Orateur. C'est aussi pourquoi j'estime que nous devons nous y opposer à ce titre: c'est escroquer des milliers d'anciens fonctionnaires du Canada qui ont, de bonne foi, versé une cotisation supplémentaire pour avoir droit à cet avantage.

Le président du Conseil du Trésor m'a assuré ici à la Chambre et au comité des prévisions budgétaires en général que le gouvernement traiterait de cette question dans le contexte global des pensions, qu'il n'avait aucune intention de l'examiner isolément. Or, il s'en est occupé en vase clos, monsieur l'Orateur. Quiconque a l'esprit juste à la Chambre ne peut être d'accord avec ce double jeu dont sont victimes les fonctionnaires.

Ceux qui demandent aux fonctionnaires en service d'accepter une baisse de rémunération de 6 et de 5 p. 100 savent pertinemment qu'il s'agit d'un programme de deux ans. C'est le gouvernement qui l'a affirmé, pour autant qu'on puisse encore le croire. Les gens doutent d'autres choses, mais ils sont au moins sûrs de cela. D'autre part, ils n'ignorent pas qu'ils appartiennent à des unités de négociation qui peuvent négocier au moment voulu, c'est pourquoi il est important que le gouvernement et ses partisans tiennent compte de la différence entre les fonctionnaires en service et ceux qui sont à la retraite.

Les appels que j'ai reçus n'avaient rien à voir avec la limite de 6 et 5 p. 100, monsieur l'Orateur. Le projet de loi C-124 ne leur plaît pas plus qu'à moi, mais si la colère gronde chez les fonctionnaires c'est au sujet du régime de retraite auquel ils ont contribué et au sujet duquel l'actuel gouvernement et les gouvernements précédents avaient pris un engagement solennel. Les fonctionnaires et leurs familles savent qu'au cours des ans leurs augmentations de traitement ont été moindres sous prétexte qu'ils profitaient d'avantages sociaux, comme les retraites.

Je demande au gouvernement de reconsidérer sa position, car je pense que c'est important. S'il a besoin d'aide, je suis à son entière disposition. J'ai en main une lettre de l'épouse d'un fonctionnaire à la retraite qui habite sur le Chemin Evergreen, à Nepean. Voici ce qu'elle écrit au ministre des Finances (M. MacEachen):

> J'ai été choquée d'apprendre lundi soir dernier que vous plafonniez l'indexation des pensions de retraite des fonctionnaires pendant deux ans.
>
> Selon moi, il s'agit là d'une rupture grave de l'engagement que vous aviez pris envers les fonctionnaires de la Fonction publique. L'employeur et l'employé versent en effet un supplément, conformément à une entente consensuelle, pour l'indexation des retraites. Il serait extrêmement malhonnête d'utiliser ces fonds à d'autres fins.
>
> J'espère vivement que vous reviendrez sur votre position.

● (1740)

Un autre fonctionnaire à la retraite qui habite Richmond en Ontario, a écrit ceci au ministre des Finances:

> D'une façon générale, le gouvernement a, depuis plusieurs années, délaissé les affaires économiques, la seule exception étant le PEN, et il se retrouve aujourd'hui endetté jusqu'au cou. Il a préféré s'occuper de choses plus voyantes par exemple l'untié nationale, la Constitution, la déclaration des droits, la séparation du Québec, etc. Il espérait que la reprise aux États-Unis sortirait le Canada de la récession. Hélas, ce n'est pas le cas.
>
> La raison pour laquelle on s'en prend aux retraités c'est qu'ils représentent un groupe faible, non organisé et politiquement non actif. On les punit aujourd'hui parce qu'ils ont tendance à se montrer loyaux et peut-être un peu conservateurs. Pour gagner leurs votes il suffira de relever l'indexation juste avant les prochaines élections. Et ils en seront reconnaissants.

Le correspondant conclut ainsi:

> En outre, les retraités n'ont pas de Chambre de commerce, ni de John Bulloch ni d'association professionnelle pour les défendre. Fait à noter, les seuls retraités qui ne subiront pas de perte d'argent sont les anciens combattants qui peuvent compter sur la Légion canadienne pour défendre leurs intérêts.

Au sujet du ministre des Finances, voici ce qu'il dit:

> Vous savez aussi bien que moi que le taux d'inflation sera plus proche de 20 p. 100 que de 6 p. 100 l'an prochain. Pourtant, les retraités devront verser une plus forte proportion de leurs revenus en honoraires de dentistes ($68 la ½ heure), et pour la surfacturation des chirurgiens ($220 les ¾ d'heure) que la population en général, sans compter les besoins essentiels. Tout en subissant une perte de revenu et une hausse des impôts.

Enfin, au sujet du député de Bow River (M. Taylor) il dit ceci:

> M. Taylor avait raison de dire que les actions du gouvernment sont légalement correctes mais moralement inacceptables.

Je demande à chaque député de considérer ceci. Monsieur l'Orateur, les députés se demandent comment nous pourrions économiser. Car chacun sait que nous pouvons économiser. Le comité chargé de la réforme parlementaire va trouver des moyens qui faciliteront au Parlement l'examen des programmes gouvernementaux. Son objectif n'est pas de mettre la

hache dans les programmes essentiels, mais vraiment, il n'y a personne ici présent, si l'on se rappelle la litanie de folies, de stupidités et de prodigalités dont j'ai à peine amorcé la lecture, personne n'est prêt à accorder au gouvernement le moindre dollar en sus de ce qui est nécessaire au dire du ministre d'état aux Finances (M. Bussières). Voilà pourquoi j'approuve la motion du très honorable chef de l'opposition (M. Clark). Je ne pense pas qu'il y ait un seul député raisonnable qui puisse faire autrement que de dire au gouvernement: mettez de l'ordre dans vos plans, occupez-vous des gens et ne blâmez pas les autres pour vos bêtises. Ne demandez pas aux Canadiens ce dont vous n'avez pas besoin et ne faites pas aux Canadiens ce que vous avez promis de ne pas faire.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Je dois, en conformité de l'article 40 du Règlement, informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Surrey-White Rock-Delta-Nord (M. Friesen)—Les mesures d'urgence—Les prérogatives de la Couronne. *b*) Les pouvoirs du premier ministre; le député de Bow river (M. Taylor)—Les parcs nationaux—Banff—Le projet de majorer les loyers des terres. *b*) Les loyers exigés des employés du parc; le député de Kindersley-Lloydminster—La société canadienne des postes—Le nombre de provinces desservies. *b*) Le service d'une journée.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE 1982-1983 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT SUPPLÉMENTAIRE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Bussières: Que le bill C-125, tendant à attribuer un pouvoir d'emprunt supplémentaire, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de pouvoir participer aujourd'hui au débat sur le bill C-125, qui demande un pouvoir d'emprunt supplémentaire pour l'année 1982-1983. Grâce à cette mesure, le gouvernement vient encore une fois demander au Parlement—cette fois-ci inopinément—l'autorisation d'emprunter une somme considérable pour nous permettre de finir l'exercice en cours et de commencer le prochain. J'ai eu l'occasion de participer à un certain nombre de débats de ce genre au cours de la 32e Législature, et je me souviens que la première mesure semblable demandait l'autorisation d'emprunter 12 milliards de dollars. Quelques mois plus tard, le gouvernement demandait à nouveau l'autorisation d'emprunter 14 milliards de dollars et, il y a quelques semaines à peine, le gouvernement a déclaré au Parlement qu'il avait besoin d'encore 6.6 milliards de dollars. Cette mesure a reçu la sanction royale le 17 juin 1982 et quatre semaines plus tard, le gouvernement revient à la charge en demandant l'autorisation d'emprunter 11 milliards de dollars pour nous permettre de finir l'année. En une seule session, jusqu'ici, le gouvernement a demandé l'autorisation d'emprunter 43.6 milliards de dollars. A quelles fins? Ces fonds sont censés avoir permis de mettre en œuvre un certain nombre de programmes gouvernementaux pour aider les Canadiens en leur donnant les moyens d'être productifs et de remplir leurs obligations vis-à-vis de leurs amis, leur famille et l'ensemble de l'économie. Cependant, un rapide coup d'œil sur la situation nous permet de voir qu'il en va tout à fait autrement.

Il est inutile de rappeler aux députés que nous connaissons aujourd'hui, au Canada, un taux de chômage sans précédent depuis la grande dépression des années 30. Près de 2 millions de Canadiens en sont réduits à l'oisiveté forcée. Ceux qui ont normalement mené des vies productives et contribué à l'expansion de l'économie canadienne toute leur vie se trouvent pour la première fois incapables de subvenir à leurs besoins, à ceux de leurs familles et de leur pays. Nous sommes dans une telle situation que le vérificateur général lui-même, Kenneth Dye, aurait, dit-on, déclaré: «Notre économie est au bord du gouffre». C'est l'opinion du vérificateur général du Canada, lui qui surveille les affaires fiscales du gouvernement et qui, je suppose, doit dire aux Canadiens comment leur gouvernement s'en tire. Cet homme, qui occupe un poste clé et qui sait très bien que tous les Canadiens le prendront au sérieux, dit que le Canada est dangereusement près de la faillite. L'ancien vérificateur général, M. James Macdonell, a abondé dans le même sens quand il a déclaré dernièrement que nous sommes fichus si nous ne faisons rien pour raffermir l'économie. L'ancien vérificateur général du Canada a bel et bien dit que nous sommes fichus. Chacun peut interpréter ces remarques à sa façon. L'expression «être dangereusement près de la faillite» n'a pas la même signification pour tous, mais s'il est une chose sur laquelle nous sommes tous d'accord, c'est que le pays traverse une crise économique. On pourrait facilement ajouter que c'est aussi une crise sociale.

Tout à l'heure, un de mes collègues a parlé d'un phénomène social dont l'ampleur est sans égale: les actes de violence contre les femmes dans notre société. Il est peut-être difficile d'établir un lien direct entre cette violence et notre crise économique, mais on voit bien que ces deux phénomènes ont quelque chose de commun. Bien entendu, nous pourrions aussi parler des abus croissants contre les enfants, des femmes battues, des drogués et des alcooliques, et réciter une longue litanie d'autres problèmes sociaux qui, en réalité, sont directement reliés à notre économie en récession, ou en dépression, comme de plus en plus de gens la décrivent.

• (1750)

En nous réclamant ces 43.6 milliards de pouvoir d'emprunt pour corriger ses erreurs de gestion, le gouvernement n'a pas simplement contraint deux millions de travailleurs canadiens au chômage et à l'oisiveté; il a aussi mis l'économie dans une situation critique. C'est lui aussi qui est responsable de la progression de 60 p. 100 du nombre des faillites d'exploitations agricoles au cours des six premiers mois de cette année par rapport aux six premiers mois de l'année dernière, et Dieu sait si les choses allaient déjà mal l'an dernier.

M. Miller: La situation était catastrophique vous voulez dire.

M. Riis: La situation était déjà catastrophique en effet l'an dernier, comme le signale si justement mon collègue; On a d'ailleurs pu le constater dans l'industrie des produits alimentaires. Toujours au cours des six premiers mois de cette année, on a enregistré 37 p. 100 de faillites commerciales de plus que l'an dernier à pareille époque. Mais ces chiffres sont loin de représenter la réalité car lorsque nous parlons de faillites commerciales, monsieur l'Orateur, nous ne parlons pas des mises sous séquestre. Or, on estime qu'il y a trois à cinq fois plus de mises sous séquestre que de faillites comme telles. Cela n'inclut pas les milliers de petites et moyennes entreprises ni leurs propriétaires qui, voyant s'évanouir leurs rêves, ferment tout simplement boutique. On peut s'attendre d'ici la fin de l'année à ce que le nombre des faillites commerciales dépasse les 20,000 et cela, parce que le gouvernement est incapable de résoudre la crise économique. Les conservateurs et les libéraux se sont unis dans une alliance qui n'a rien de sainte. Nous parlons de l'incurie du gouvernement fédéral, mais il ne faudrait pas oublier non plus l'incurie de certains gouvernements provinciaux dont la plupart d'ailleurs ont à leur tête des conservateurs.

La situation en ce qui concerne la capacité économique du pays à l'heure actuelle est très grave. Notre secteur de la fabrication ne fonctionne qu'à 69 p. 100 de sa capacité, ce qui entraîne des fermetures d'usines, des réductions, des blocages, des mises à pied, des menaces de mises à pied et des menaces de fermeture. Les magasins canadiens ne sont aujourd'hui plus très achalandés. Les gens n'ont plus le pouvoir d'achat qu'ils avaient. Ceux qui ont la chance d'avoir un emploi ou quelques dollars dans leur compte en banque n'osent pas dépenser leur argent à cause de l'incertitude qui règne dans notre beau pays. Parce que la demande de biens et de services était à la baisse, le gouvernement a présenté un nouveau budget en juin en disant: «Nous avons trouvé une solution. Nos usines ne fonctionnent pas à pleine capacité et nos magasins ne sont pas aussi achalandés qu'ils devraient l'être parce que les gens n'achètent plus de biens et de services comme par le passé.» Le gouvernement nous a dit qu'il avait trouvé la solution au problème. «Nous allons augmenter toutes les taxes», a-t-il affirmé. Mais cette mesure réduira encore davantage le pouvoir d'achat des Canadiens. Le gouvernement a ajouté: «Écoutez, nous voulons insister sur certains groupes. Les gens âgés feraient l'affaire. Réduisons leurs allocations. Cela aidera sûrement au relèvement de l'économie.» Puis, le gouvernement a envisagé d'augmenter le prix de l'énergie. Il pense que cela permettra d'améliorer la situation. Il nous a donc dit: «Nous ferons grimper le prix de l'énergie de 20 p. 100 cette année et de 31 p. 100 l'an prochain.» Le gouvernement a affirmé qu'il maintiendra les taux d'intérêt à un niveau si élevé que personne n'aura le courage d'agrandir son usine ou son magasin ou de construire une maison.

M. Fulton: Ce n'est plus 18c., mais $1 le gallon.

M. Riis: Ce sont là les solutions, et je vous prie de me croire, monsieur l'Orateur, que le gouvernement a proposées aux Canadiens en leur disant: «Voilà le moyen de sortir de la récession économique ou d'éviter une grave dépression.» Et quoi de mieux que d'augmenter les taxes, de pénaliser les gens âgés, de faire grimper les taux d'intérêt et le prix de l'énergie. Cette logique m'échappe.

M. Deans: Cette logique est illogique.

M. Riis: Comme mon collègue, le député de Hamilton-Mountain le dit, loin d'être logique, cette proposition en vue de remédier à notre malaise économique est illogique à certains égards.

Les souffrances, les tragédies, le pessimisme, le défaitisme et la déchéance existent dans toutes les régions du Canada par suite des politiques intempestives présentées par le gouvernement actuel en ces temps difficiles. Voilà le prix que les Canadiens doivent payer actuellement. Les Canadiens sont méfiants et ne font plus confiance au gouvernement.

Considérons quelques faits, monsieur l'Orateur. Très souvent, les députés ministériels prennent la parole pour nous exposer la situation à leur manière et inventent des faits. Il est facile d'inventer des chiffres ou de les fausser pour créer une certaine impression en supprimant certains chiffres dans une étude statistique. Soyons francs et abstenons-nous de faire un emploi abusif des chiffres.

Examinons un peu les tout récents événements. La dette nationale totale atteint maintenant plus de 108 milliards de dollars, c'est-à-dire, à l'échelle individuelle, $4,400 par Canadien, homme, femme ou enfant, ou encore plus de $10,000 pour chaque personne qui a la chance d'avoir encore un emploi aujourd'hui au Canada. Le service de la dette coûtera cette année aux Canadiens 17.7 milliards de dollars, soit plus de 25 p. 100 des recettes prévues pour cette année, alors qu'il se situait à 22 p. 100 l'an dernier et à 19 p. 100 l'année d'avant et à 9.7 p. 100 seulement il y a trente ans. Le gouvernement ne cesse d'aggraver le pétrin économique dans lequel il nous a mis.

Les dépenses gouvernementales ont augmenté de 400 millions de dollars par suite des hausses du seul coût de l'assurance-chômage. Toutefois, le fardeau des contribuables est encore plus lourd. Les prestations des employés et des employeurs comptent pour 80 p. 100 du financement de l'assurance-chômage. Compte tenu du taux de chômage élevé à l'heure actuelle, l'assurance-chômage accumulera cette année un déficit de 2.2 milliards de dollars au moins. Cela signifie que les prestations d'assurance-chômage devront être augmentées cet automne de 50 à 100 p. 100. C'est là le genre de programme que le gouvernement semble vouloir maintenir, soit un déficit et, ce qui est pire encore, un déficit de la caisse de l'assurance-chômage.

On pourrait poursuivre encore longtemps. On prévoit que les recettes provenant de l'impôt des sociétés auront diminué de 2.75 milliards pour la période de novembre à juin. Et à cause du ralentissement marqué de l'économie, les recettes prévues provenant des taxes de vente fédérales, ont diminué de 820 millions au cours des sept derniers mois. Pis encore, l'audacieux programme des 6 p. 100, programme dont nous parle sans cesse le ministre des Finances, pour lequel la solution à tous nos maux est de restreindre les traitements des fonctionnaires fédéraux, ce programme, dis-je, coûtera quelque 500 millions par année à l'économie de la seule région de la capitale nationale. Que pensent les petits exploitants, dans cette région, d'un manque à gagner annuel de 900 millions à cause de cette décision du gouvernement?

Naturellement, avec tant de chômeurs et tant de faillites commerciales, les rentrées fiscales ne seront sûrement pas aussi élevées qu'on l'a prévu il y a six mois. Pour l'année 1982-1983, le produit de l'impôt sur le revenu de particuliers devrait être de 595 millions inférieur à ce qui a été prévu en novembre. Et cela en dépit du fait que l'impôt des particuliers augmentera de 160 millions en 1982 étant donné l'indexation partielle prévue dans le dernier budget.

En l'espace de sept mois, les recettes prévues pour 1982-1983 ont diminuée de 6.4 milliards pendant que les dépenses progressaient de 2.6 milliards. Voilà dans quelle situation tragique se retrouvent les Canadiens aujourd'hui.

Puis-je signaler qu'il est 6 heures pour reprendre après le dîner, monsieur l'Orateur.

L'Orateur adjoint (M. Blaker): Comme il est 6 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures ce soir.

(La séance est suspendue à 5 h 59.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

M. l'Orateur adjoint: Lorsque la séance a été suspendue à 6 heures, le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis) avait la parole.

M. Riis: Monsieur l'Orateur, un certain nombre de députés ont comparé cet après-midi le ministre des Finances à un joueur de baseball en disant que le ministre avait été une première fois au bâton et avait été retiré, puis une deuxième fois et encore une troisième fois avec le même insuccès, et qu'il devrait donc être renvoyé de l'équipe. A la réflexion, et bien que j'aie joué au baseball dans ma jeunesse, je pense qu'une comparaison avec le hockey serait plus appropriée. Je me rappelle un match de hockey auquel j'ai assisté l'hiver dernier. Je ne mentionnerai pas le nom des équipes, car la scène que je vais décrire ne fait pas particulièrement honneur à ce sport. Au milieu du match, un joueur qui était particulièrement indiscipliné a sauté dans les estrades et s'est mis à frapper un spectateur sur la tête avec son bâton. Il s'agissait d'un supporter qui l'avait provoqué. Le joueur a fini par être expulsé. J'imagine que cette comparaison décrit mieux le ministre des Finances que celle du joueur de baseball. Le ministre est en train d'asséner des coups de bâtons de hockey sur la tête des Canadiens et il serait sur le point d'être à son tour expulsé, s'il était donné aujourd'hui même aux Canadiens de se prononcer en allant aux urnes.

Aujourd'hui, nous discutons du bill C-125 visant à accorder au gouvernement le pouvoir d'emprunter 11 milliards de dollars. Il faut envisager ce pouvoir d'emprunt dans un certain contexte. Au début de la trente-deuxième législature, le gouvernement est venu un bon matin demander au Parlement l'autorisation d'emprunter 12 milliards de dollars. À ce moment-là, bien des questions ardues avaient été posées sur la façon dont on comptait dépenser cet argent, ainsi de suite, et ce n'est qu'avec hésitation que l'autorisation réclamée avait été enfin consentie. Quelques mois après, le gouvernement a déclaré avoir besoin de 14 autres milliards de dollars, car il était un peu à court; en effet, ses revenus n'étaient pas aussi importants que ses dépenses. Le gouvernement réclamait l'autorisation d'emprunter 14 autres milliards de dollars. Un peu plus tard, il s'est encore une fois adressé au Parlement pour lui demander la permission d'emprunter une nouvelle somme de 6.6 milliards. Cette requête vient de recevoir la sanction royale le 17 juin dernier. Aujourd'hui, presque quatre semaines plus tard, le gouvernement a l'audace de venir dire au Parlement que, voilà, il a commis des erreurs de jugement, que la situation n'a pas tourné comme il le prévoyait, qu'il ne demande pas 6.6 milliards cette fois, mais 11 milliards. Il demande 11 milliards à peine quatre semaines après la dernière requête. Rien ne peut mieux démontrer que le gouvernement ne sait plus où il en est, et donner raison au vérificateur général quand il dit que l'économie se traîne ou à son prédécesseur quand il dit que nous courons à la ruine. Le gouvernement a dû solliciter du Parlement l'autorisation d'emprunter 43.6 milliards à cause de ses erreurs de jugement et de gestion économique. C'est une bien triste situation dans le pays le plus riche du monde.

Si ces emprunts avaient donné des résultats positifs, ce serait une chose. Je ne vois pas comment nous pourrions considérer un accroissement de 60 p. 100 des faillites agricoles dans les six premiers mois de l'année ou un accroissement de 37 p. 100 des faillites commerciales comme un programme positif. Nous devrions avoir honte d'apprendre que nos usines fonctionnent à seulement 69 p. 100 de leur capacité. Autrement dit, le taux d'inactivité dans les usines canadiennes est de 30 p. 100.

M. Fulton: Le cabinet souffre du même taux d'inactivité.

M. Riis: A mon avis, le député de Skeena (M. Fulton) fait erreur: ce taux est beaucoup plus élevé.

Ces jours-ci, on nous a parlé de notre dette dont le service coûte 17.7 milliards de dollars, soit le quart de toutes les recettes prévues du gouvernement. Cela reflète fidèlement la situation financière précaire du gouvernement du Canada. Notre dette nette s'est accrue de 18 p. 100. Il ne faut pas oublier que nous sommes dans le monde des 6 p. 100. Les ministériels n'arrêtent pas de répéter «6 p. 100, 6 p. 100». Et pourtant, la dette nette est de 18 p. 100 plus élevée et les frais de service accaparent 22 p. 100 de toutes les dépenses fédérales. Où est-il ce monde des 6 p. 100? Nous vivons dans le monde des 6 p. 100 seulement lorsque cela fait leur affaire, mais il y a pire encore. On nous demande ce soir d'approuver l'emprunt de 11 milliards de dollars. Pour notre part, nous voulons savoir si les députés d'en face ont réellement besoin de ces 11 milliards. Ils

devraient dire qu'ils n'ont pas besoin d'une somme aussi importante, qu'il ne leur faut que 7 milliards, mais qu'ils aimeraient en avoir 4 de plus en cas d'imprévu.

M. Fulton: Le ministre l'a reconnu.

M. Riis: C'est vrai. Il y a quelques heures, le ministre a déclaré à la Chambre que le gouvernement avait surévalué ses besoins de 4 milliards de dollars, mais qu'il voudrait disposer de fonds de réserve. Peut-on imaginer d'emprunter 4 milliards de dollars dont on n'a pas besoin aux taux d'intérêt actuels? Monsieur l'Orateur, que se passerait-il si un petit commerçant, un agriculteur ou un consommateur entrait dans une banque, une coopérative de crédit, une caisse populaire ou une compagnie de fiducie pour y solliciter un prêt et disait qu'il voulait emprunter de l'argent, mais voudrait qu'on lui accorde 35 p. 100 de plus au cas où il en aurait besoin plus tard? Imaginez un peu la réaction du directeur de la banque.

M. Fulton: Ce serait probablement un libéral.

M. Fisher: Il voudrait savoir si son client est solvable.

M. Riis: C'est vrai. Les députés d'en face prétendent qu'ils peuvent rembourser cet emprunt. Ils croient au Père Noël. Ils croient également aux licornes s'ils pensent pouvoir rembourser une somme aussi importante. Quatre semaines après que leur dernière demande a reçu la sanction royale, ils demandent à genoux l'autorisation d'emprunter 11 milliards de dollars supplémentaires. C'est inimaginable. Ils parlent également de la situation économique internationale et de la concurrence que nous devons livrer à l'étranger. Ils déclarent que le Canada ne peut s'isoler du reste du monde et qu'il ne diffère pas des autres pays.

Je voudrais leur citer quelques chiffres. L'inflation représente évidemment un grave problème qui nuit à l'économie canadienne et à sa santé. Je voudrais comparer notre taux d'inflation avec celui de certains de nos principaux partenaires commerciaux. Mon propos n'est pas d'ennuyer les députés d'en face, mais plutôt de les renseigner sur l'inflation au Canada et à l'étranger. Aujourd'hui, le taux d'inflation atteint 6.7 p. 100 aux États-Unis; au Royaume-Uni, il s'élève à 9.5 p. 100; en Allemagne de l'Ouest, à 5.3 p. 100; au Japon, à 2.3 p. 100; en Suisse, à 5.9 p. 100; et aux Pays-Bas, à 6.4 p. 100. Savez-vous à combien se monte notre taux d'inflation, monsieur l'Orateur? Les députés d'en face ont été époustouflés d'apprendre que le taux annuel d'inflation désaisonnalisé était tombé à 11.2 p. 100. Nous ne soutenons donc pas la comparaison avec aucun de nos grands partenaires commerciaux. Si nous le voulions, nous pourrions rapporter cela aux taux d'intérêt dans ces différents pays. Il n'est pas étonnant que ce soit dans ceux où les taux d'intérêt sont les moins élevés que le taux d'inflation est le moins élevé. N'est-ce pas une coïncidence?

• (2010)

M. Fulton: Sauf aux États-Unis.

M. Riis: Comme mon collègue le dit, sauf aux États-Unis qui pratiquent une politique monétaire destinée à éteindre le dynamisme de l'économie et à arrêter la croissance. C'est aussi l'objet de la MacEconomie. Le ministre des Finances veut étouffer le dynamisme et l'essor de l'économie. Il y est parvenu à merveille, puisque le dynanisme de notre économie est bel et bien mort.

Le gouvernement déclare également que nous ne pouvons pas verser des salaires élevés dans notre pays, car nous ne serons plus compétitifs par rapport aux autres nations, notamment par rapport à nos partenaires commerciaux. L'on part du principe que les salaires pratiqués dans notre pays sont beaucoup plus élevés. Ils doivent l'être si le gouvernement se préoccupe tant de les réduire pour que nous soyons compétitifs.

Examinons les faits. Prenons les salaires dans le secteur manufacturier. C'est un secteur clé de notre économie qui demande beaucoup de main-d'œuvre dont il faut accroître la productivité. Comment nous situons-nous sur ce plan par rapport aux pays que j'ai mentionnés? Par exemple, le salaire horaire en Belgique qui est un de nos grands partenaires commerciaux est de $13.18. En Suède, le salaire horaire moyen dans le secteur manufacturier est de $12.60, il est de $12.18 aux Pays-Bas et de $11.94 en Allemagne de l'Ouest, de $9.92 aux États-Unis, de $9.46 en France et de $9.06 au Canada. Le salaire horaire moyen dans le secteur de la production est donc moins élevé au Canada qu'en France, aux États-Unis, en Allemagne de l'Ouest, aux Pays-Bas, en Suède et dans tous les autres pays que j'ai cités.

Examinons les augmentations de ces salaires. Depuis 1975, les salaires dans le secteur de la fabrication en Allemagne de l'Ouest ont augmenté de 91 p. 100, et aux États-Unis, de 56 p. 100. Pendant la même période au Canada, ils n'ont augmenté ni de 91 p. 100 ni de 56 p. 100, comme chez nos deux principaux partenaires commerciaux, mais bien de 46 p. 100. Ces données sont éloquentes.

M. Crosby: D'où proviennent-elles?

M. Riis: Elles ont été publiées par Statistique Canada.

Lorsque les députés d'en face réclament des réductions salariales qui permettront de soutenir la concurrence internationale, quels pays veulent-ils concurrencer? Taiwan, les Philippines, le Brésil ou l'Équateur peut-être? Si c'est ce qu'ils veulent, nos salaires devraient en réalité être de $1 l'heure. Le gouvernement ne préconise certes pas une diminution des salaires pour que nous puissions concurrencer le Bangladesh et l'Inde. Ces faits se passent de commentaires.

Je ne voudrais pas ennuyer la Chambre avec toutes ces statistiques, mais il en est d'autres que je tiens à mentionner. Il s'agit de la valeur du dollar canadien entre juin 1970 et juin 1982. Je veux montrer comment notre dollar s'est comporté après douze ans par rapport à la monnaie de pays avec lesquels nous entretenons des liens étroits. Ces chiffres sont fondés sur un indice de 100. En 1975, le dollar américain a accusé une légère hausse, alors que le cours du yen japonais, du mark allemand, du franc suisse, du florin néerlandais et du franc belge a monté sensiblement. Cependant, le dollar canadien est passé de $1.06 à 85c. par rapport à cet indice de 100. Le dollar canadien a perdu de la valeur par rapport à la monnaie de ces autres pays. Cela montre comment se porte notre économie.

Des voix: Oh, oh!

M. Riis: On jette les hauts cris de l'autre côté. Si je faisais partie de ce groupe de malheur, ces chiffres me feraient hurler moi aussi. Mais ils sont éloquents.

Je me souviens que le lendemain du budget, qui était censé redonner confiance aux Canadiens et améliorer la situation, le dollar est tombé à 76.8c. par rapport au dollar américain. C'était le lendemain du budget. Je me rappelle également que la Bourse a dégringolé ce jour-là. Ce fut une journée bien sombre pour le Canada.

Les députés d'en face ne sont pas les seuls à blâmer. Il faut être juste.

M. Fulton: Blâmez également les conservateurs.

Une voix: Grâce à qui les libéraux sont-ils là?

M. Riis: Le député du parti progressiste conservateur, à côté de moi, me demande grâce à qui les libéraux sont là. Je lui répondrai que nous avons donné aux Canadiens l'occasion de s'exprimer. Nous vivons dans un pays libre et démocratique dont les ressortissants ont la possibilité de choisir leurs dirigeants. Si nous le pouvions, nous le ferions ce soir également. Les Canadiens ont décidé qu'ils ne voulaient plus des conservateurs à la tête du pays et ils pensaient que les libéraux avaient les solutions à leurs problèmes. Espérons qu'ils auront la possibilité de décider à nouveau.

M. Gustafson: Allez-vous soutenir les libéraux cette fois-ci?

M. Riis: Mon honorable ami conservateur me demande si je vais soutenir les libéraux. Je lui rappelle le résultat des votes à la Chambre. Ce sont les votes qui comptent et non les belles paroles dont ils nous abreuvent continuellement. Combien de fois les progressistes conservateurs ont-ils soutenu le gouvernement par leur vote?

M. Fulton: Trente-quatre fois.

M. Riis: Ils ont voté avec les libéraux 34 fois. Voyons un peu ce qu'il en est. Combien de fois les néo-démocrates ont-ils voté pour soutenir le gouvernement? Dix-neuf fois, monsieur l'Orateur, contre 34, pour les conservateurs.

L'autre soir, lorsque nous discutions pour savoir s'il fallait restreindre le traitement des fonctionnaires et en faire des boucs émissaires, ou leur faire porter le chapeau, qui a soutenu le gouvernement? Les progressistes conservateurs sont intervenus les uns après les autres pour critiquer les dispositions du bill, mais ils ont fini par l'adopter quand même.

C'est un triste jour, monsieur l'Orateur, et les Canadiens en ont plus qu'assez des belles paroles des conservateurs, car ils savent qu'ils sont à mettre dans le même sac que les libéraux.

Je le répète, les libéraux ne sont pas responsables de tous nos problèmes actuels. Les provinces ont également leur part de responsibilité. C'est évident lorsqu'on examine le budget des divers gouvernements provinciaux. Cela permet de tirer des conclusions intéressantes. Toutes les provinces sauf une sont déficitaires. Étudions ces chiffres. L'année dernière, le déficit budgétaire de l'Alberta atteignait 2.5 milliards. Celui de la Colombie-Britannique s'élevait à 359 millions, celui du Manitoba à 334 millions, celui du Nouveau-Brunswick à 422 millions. A Terre-Neuve, le déficit atteignait 168 millions, en Nouvelle-Écosse, 375 millions et en Ontario 2.23 milliards. Il était de 33 millions à l'Île-du-Prince-Édouard. En fait, il s'agit là des résultats financiers de tous les premiers ministres conservateurs du pays. Alors que tous les gouvernements conservateurs ont eu un déficit important, la seule province qui ne soit pas déficitaire depuis de nombreuses années—et que mes amis progressistes conservateurs des prairies connaissent bien—c'est la province socialiste de Saskatchewan qui a toujours réussi à équilibrer son budget. N'est-il pas curieux qu'une seule province semble désireuse d'équilibrer son budget et capable de le faire?

M. Fulton: Devine va renverser la situation.

M. Riis: Mon collègue déclare que le premier ministre, M. Devine, va renverser la situation. Effectivement, M. Devine a récemment déclaré que cette année, la province pourrait accumuler un déficit de 200 à 300 millions. C'est la première année de pouvoir des conservateurs en Saskatchewan et pour la première fois depuis bien des années, il y aura un déficit. C'est assez révélateur. Les conservateurs invoquent le fait qu'il y a trop de fonctionnaires en Saskatchewan, car le gouvernement précédent, qui était socialiste, a fait grossir démesurément la Fonction publique.

• (2020)

Or, les chiffres révèlent le contraire. En Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick et en Alberta, où les gouvernements sont conservateurs, les fonctionnaires forment 2.3 p. 100, 3.7 p. 100 et 2.6 p. 100 respectivement de la main-d'œuvre alors qu'en Saskatchewan, où un gouvernement socialiste a été au pouvoir pendant des décennies, cette proportion n'est que de 1.9 p. 100, soit le pourcentage le moins élevé au Canada par habitant.

On a beaucoup parlé de ces domaines depuis quelque temps. J'ai écouté attentivement ce que les conservateurs ont dit qu'ils feraient dans ces circonstances. Leur précédent critique financier, le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) l'a expliqué très clairement lorsqu'il a déclaré que si son parti disait ce qu'il entendait faire une fois au pouvoir, il ne serait jamais élu. C'est un homme très honnête qui a eu le courage de dire que les progressistes conservateurs ne seraient jamais élus si les Canadiens connaissaient leur programme. Je ne le blâme pas dans ces circonstances de se tenir coi. Je suppose que si c'est le type de politique auquel nous devons nous attendre, il vaut mieux ne pas compter sur les progressistes conservateurs.

M. Gustafson: Élisez un gouvernement néo-démocrate et vous verrez à quel point le dollar chutera.

M. Riis: C'est vraiment surprenant pour moi, à titre de nouveau député tout frais émoulu de l'Ouest canadien . . .

M. Young: Oh vous vous en sortez bien.

M. Riis: . . . d'écouter les porte-parole du parti conservateur nous dire qu'ils sont contre la limite de 6 p. 100 . . .

M. l'Orateur adjoint: Le député de Surrey-White Rock-Delta-Nord (M. Friesen) invoque le Règlement.

M. Friesen: Tout ce que j'accorde au député, c'est qu'il est tout frais émoulu de l'Ouest du Canada.

M. l'Orateur adjoint Le député ne fait pas un rappel au Règlement.

M. Riis: C'est ce genre d'intelligence, monsieur l'Orateur, que . . . quoi qu'il en soit, je ne poursuivrai pas sur ce sujet.

M. Young: Pour un conservateur, il a bien parlé.

Des voix: Un vrai conservateur.

M. Riis: J'aurais une autre chose à ajouter au sujet de mes amis de droite. Je ne voudrais pas être toujours sur leur dos mais c'est tellement tentant. Dans son discours qui n'était pas mauvais, le chef de l'opposition officielle (M. Clark) a parlé des difficultés des sociétés de la Couronne et des erreurs commises par le gouvernement à leur égard. Drôle de coïncidence, pendant que j'écoutais son discours, mes yeux sont tombés sur un article de l'*Alberta Report* du 5 juin 1982.

M. Fulton: Un journal socialiste.

M. Riis: Le journal expliquait ce qui est arrivé à ce bastion conservateur qu'est le gouvernement de Peter Lougheed. Il disait ceci:

> . . . les sociétés pétrolières ont été étonnées le mois dernier en apprenant que . . . la société Alberta Energy Company Ltd. (AEC), une société de la Couronne provinciale, cherchait une participation majoritaire dans la Chieftain Development Co. Ltd., établie à Edmonton.

J'ai poursuivi ma lecture et j'ai ainsi appris que cette société de la Couronne provinciale, qui a l'appui de tous les députés de la province, faisait partie de l'empire de l'Alberta Energy Corporation qui possède entre autres choses 28 p. 100 des produits forestiers de la Colombie-Britannique, 100 p. 100 du complex de Blue Ridge, 100 p. 100 de Suffield Oil and Gas et 100 p. 100 de Primrose Oil and Gas. Elle possède également une participation de 10 p. 100 dans Syncrude, de 30 p. 100 dans Western Basin Oil and Gas, de 67 p. 100 dans EAC Power Ltd., de 50 p. 100 dans Steel Alberta, de 25 p. 100 dans le projet de Coal Valley, de 100 p. 100 dans l'Alberta Oil Sands Pipeline, de 100 p. 100 dans Ethane Gathering System, de 100 p. 100 dans Cold Lake Bitumen Pipeline, de 50 p. 100 dans Pan Alberta Gas Ltd., de 50 p. 100 dans Zimpro-AEC Ltd. qui s'occupe d'extraction de pétrole lourd, et de 100 p. 100 dans Petalta, une société pétro-chimique. Mais je suppose que cela ne suffisait pas, car la Société a cru bon acquérir Chieftain Development Corporation, et toutes les actions de Tri-City Drilling, de Chieftain International, de Armstrong Drilling, de Hartfield Chieftain Leasing Ltd., de Chieftain Explorations, de Chieftain Minerals, plus quelques intérêts marginaux au Texas, au Dakota du nord, dans la mer du Nord, la mer Rouge et l'ouest de l'Australie.

M. Fulton: Quelle est donc l'étiquette de ce gouvernement?

M. Riis: C'est un gouvernement progressiste conservateur. J'espère ainsi que lorsque mes collègues de droite vont tempêter contre les sociétés de la Couronne, ils se rappelleront que leurs collègues d'Ontario, surtout ceux de l'Alberta, possèdent eux aussi leurs propres sociétés de la Couronne. Soit dit en passant.

En terminant, je dirai qu'il y a deux façons d'annuler un déficit. La première consiste à supprimer le ministère de la Défense nationale, les allocations familiales, toutes les dépenses relatives à l'environnement, à l'industrie, au commerce, au travail, à l'agriculture et à l'expansion économique régionale, de même qu'à retirer tout appui à la société Radio-Canada, au Conseil national de recherches, à la Gendarmerie royale et au système pénitentiaire. Évidemment, ce ne serait pas tout à fait suffisant, de sorte que le gouvernement devrait aussi réduire les pensions de vieillesse de quelque 30 p. 100. C'est là une façon de réduire le déficit. Une autre façon consiste en gros à hausser les impôts. Nous pourrions, par exemple, supprimer le déficit en doublant ou presque l'impôt sur le revenu de tous les particuliers. Les membres de notre groupe croient, toutefois, qu'il y a un autre moyen d'arriver au même résultat, et c'est de stimuler l'économie de façon à relancer la croissance nationale, afin que les recettes gouvernementales augmentent et que nous puissions commencer à payer la dette nationale. Voilà ce que nous proposons.

[*Français*]

M. Louis Duclos (Montmorency-Orléans): Monsieur le président, je siège à la Chambre depuis un peu plus de huit ans, et j'ai l'habitude de la rhétorique des députés du Nouveau parti démocratique. Habituellement nos amis de la gauche du *spectrum* politique canadien se plaisent à réclamer des programmes sociaux plus élaborés. Ils se plaisent évidemment à préconiser une politique budgétaire plus expansionniste. Bref, pour eux les déficits budgétaires ne sont pas un problème, cela devrait plutôt être d'une façon systématique un instrument de la politique économique du gouvernement. Voilà pourquoi c'est avec beaucoup d'étonnement et de consternation, je devrais dire, que je prends connaissance de l'attitude adoptée par ce parti à l'égard du projet de loi C-125 visant à autoriser le gouvernement à emprunter 11 milliards de dollars. Je suis d'autant plus étonné, monsieur le président, que comme tous les députés de la Chambre le savent le Nouveau parti démocratique a déjà annoncé ses couleurs face au projet de loi C-124, projet de loi qui doit à compter de 1983 réduire les hausses de salaire dans le secteur public fédéral à 6 p. 100 et à 5 p. 100 en 1984. Cette politique aurait pour effet de permettre au gouvernement des économies de 800 millions de dollars au cours des deux prochaines années. C'est pourquoi je m'interroge sur la logique de l'attitude adoptée par le Nouveau parti démocratique face au projet de loi C-125, puisque si vraiment comme ces gens le prétendent le déficit budgétaire que l'on connaît, de près de 20 milliards de dollars, est trop élevé, je m'étonne qu'on prenne une position qui aurait comme conséquence de l'accroître encore de 800 millions de dollars.

Quant à l'opposition officielle, le parti progressiste conservateur, comme toujours elle croit qu'il suffit de répéter à satiété que le déficit budgétaire est trop élevé et cause d'inflation, pour se convaincre qu'elle apporte une contribution utile aux débats de la Chambre et à la solution des problèmes économiques que connaît notre pays. J'aimerais savoir, que ce soit de la

part de nos amis du Nouveau parti démocratique ou des députés de l'opposition officielle, où sont les idées constructives, quelles sont les alternatives sérieuses, bien étoffées, que présentent les partis de l'opposition.

• (2030)

Hier encore, le chef de l'opposition officielle (M. Clark) voulait limiter à cinq milliards de dollars la somme que le gouvernement devrait être autorisé à emprunter en vertu du projet de loi C-125. Monsieur le président, je n'ai pas d'objection à cela sauf que j'aurais bien aimé que le chef de l'opposition officielle ait profité de son discours à la Chambre pour dire enfin à quel poste budgétaire il réduirait le budget total du gouvernement de six milliards de dollars, ou encore j'aurais aimé qu'il nous ait indiqué quels impôts il faudrait augmenter et quelles dépenses il faudrait diminuer. Si on fait exception de vagues allusions à la politique nationale de l'énergie, aux frais de représentation des hauts fonctionnaires, il a parlé de l'achat de porte-documents pour les fonctionnaires, et il a dit enfin que si on abolissait complètement ces postes budgétaires on pourrait peut-être réaliser des économies de 25 millions de dollars, sur un budget de 78 milliards, eh bien qu'est-ce que cela changerait? Évidemment, il est revenu rapidement à son obsession de l'abolition des sociétés de la Couronne du gouvernement, et j'espère que le chef de l'opposition se souvient de la réponse que lui ont servie les Canadiens le 18 février 1980 après qu'il eut commencé à évoquer la possibilité d'abolir plusieurs sociétés de la Couronne qui ont si bien servi notre pays depuis 25 à 30 ans.

Monsieur le président, ce n'est pas sorcier lorsqu'on parle de réduire un déficit budgétaire. Il y a trois façons de le faire: Ou on augmente les impôts, ou on dimunue les dépenses, ou encore enfin on met au point une combinaison de ces deux alternatives. Alors on peut se poser une première question: Est-ce que l'opposition officielle préconise une augmentation des impôts? Première question, monsieur le président. Évidemment, non! En fait, ils ne sont rien d'autre que des émules des réactionnaires de l'administration Reagan aux États-Unis et comme eux ils prônent plutôt une réduction des impôts. D'ailleurs, monsieur le président, il faut se souvenir que, depuis la présentation du budget du 28 juin, ils ont dénoncé la limitation à 6 p. 100 de l'indexation des exemptions personnelles d'impôt qui, si l'inflation demeure supérieure à 6 p. 100, représenterait, il faut le concéder, une forme d'augmentation de l'impôt. Donc les impôts, il n'est nullement question de les augmenter. On peut donc se demander maintenant s'ils préconisent une réduction des dépenses puisqu'on ne peut pas accroître les impôts. Il faudrait croire que nos amis de l'opposition officielle voudraient une réduction des dépenses. Pas davantage, monsieur le président, sauf les quelques vagues allusions dont je faisais état tout à l'heure, ce dont parlait le chef de l'opposition hier soir, il ne préconise rien de sérieux, rien de détaillé, quand aux programmes gouvernementaux que nous pourrions peut-être à juste titre dans certains cas amputer en vue de réduire le niveau de dépenses du gouvernement. Monsieur le président, lorsque le ministre des Finances (M. MacEachen) a présenté son budget le 28 juin, il a préconisé un plafonnement de l'indexation d'un certain nombre de programmes sociaux, particulièrement les allocations familiales et la sécurité de la vieillesse. Et cela représentait évidemment pour le gouvernement une réduction des dépenses de 360 millions de dollars. Quelle a été leur réaction? Le lendemain, à la période des questions orales, les députés du Nouveau parti démocratique comme ceux de l'opposition officielle ont accusé le gouvernement de faire la lutte à l'inflation sur le dos des personnes les moins bien nanties dans notre société.

Je voudrais, monsieur le président, à ce moment-ci faire une mise au point à ce sujet-là, parce que les députés de l'opposition ont véhiculé ce qui est plus que des demi-vérités quasiment des faussetés à ce sujet-là. En ce qui a trait à la sécurité de la viellesse, est-ce que l'on peut dire que le gouvernement en limitant à partir de 1983 les augmenations des allocations de la sécurité de la vieillesse à 6 p. 100, est-ce que le gouvernement se sert des personnes âgées comme otages, ou pour faire sa lutte contre l'inflation? Les faits sont simples! Il y a 47 p. 100 des personnes âgées qui ne reçoivent que les allocations de la sécurité de la vieillesse, c'est-à-dire qu'elles ne reçoivent pas le supplément de revenu garanti, et dans le cas de ces gens-là il est vrai que dans l'hypothèse où le taux d'inflation resterait à 11 p. 100, ce qui est loin d'être assuré, je pense que les mesures prises par le gouvernement devraient permettre au cours des prochains mois une diminution sérieuse du taux d'inflation, mais dans l'hypothèse où le taux d'inflation reste à 11 p. 100, monsieur le président, cela représenterait pour ces 47 p. 100 de Canadiens non admissibles au supplément de revenu garanti parce qu'ils ont d'autres sources de revenus un sacrifice de $55 par année, c'est-à-dire à peine plus de $1 par semaine pour permettre au gouvernement de créer des emplois pour leurs enfants, pour leurs petits-enfants, de façon à remettre notre économie sur pied. Quant aux 53 p. 100 des personnes âgées qui reçoivent non seulement la pension de base mais le supplément de revenu garanti, elles continueront à recevoir des prestations, des pensions complètement indexées, de sorte que dans le cas de ces personnes la politique des 6 p. 100 et des 5 p. 100 ne les affectera en aucune façon.

Passons maintenant au cas des allocations familiales, monsieur le président. Il y a les allocations de base que reçoivent toutes les familles et, par ailleurs, il y a le crédit d'impôt pour enfants que reçoivent 70 p. 100 des familles, c'est-à-dire 70 p. 100 des 3,600,000 familles qui ont des enfants dans ce pays. Évidemment dans le cas des 30 p. 100 qui ne reçoivent pas le crédit d'impôt pour enfants, c'est-à-dire les familles les plus favorisées dans notre société, il leur faudra renoncer à un certain montant, un montant moyen, cela peut varier évidemment selon le nombre d'enfants, mais un montant moyen par enfant de $16 par année, monsieur le président. Et je le répète il s'agit là des familles faisant partie des 30 p. 100 les plus favorisées financièrement dans notre pays. Par ailleurs, dans le cas des 70 p. 100 des familles, il y aura bien sûr une perte moyenne de $16 par enfant annuellement, mais pour compenser cette perte, le gouvernement dans son budget a annoncé une augmentation du crédit d'impôt pour enfants de $50, monsieur le président. Je pense donc qu'il est évident que ce gouvernement a voulu, à l'occasion de la crise, continuer à se comporter en gouvernement soucieux de faire montre le plus possible de justice sociale dans ce pays. Monsieur le président, je demande à l'opposition officielle deux choses. Premièrement je lui demande d'assumer ses responsabilités en nous indiquant une fois pour toutes comment elle réduirait le déficit budgétaire: augmentation d'impôt, diminution de dépenses, je voudrais le

savoir une fois pour toutes, et plusieurs Canadiens le voudraient tout autant. Je voudrais aussi savoir, monsieur le président, quel serait, de l'avis de l'opposition, le niveau d'un déficit raisonnable.

• (2040)

Dans les circonstances actuelles, quel serait un déficit raisonnable? Il faudrait qu'un jour l'opposition mette les cartes sur la table et pour une fois mette de l'avant des idées constructives.

Monsieur le président, ce que je trouve déplorable, quant à moi, dans ce débat sur le déficit budgétaire, c'est qu'on laisse croire aux gens qu'en soi un déficit budgétaire c'est condamnable, que c'est mauvais pour l'économie du pays. Je pense qu'il faut quand même avoir davantage le sens des distinctions. Un déficit budgétaire, monsieur le président, ce n'est pas mauvais en soi, ça peut même être un instrument de politique économique. Il ne s'agit pas d'être un économiste très chevronné pour connaître quelques éléments de la théorie économique de Keynes. Cette théorie économique veut qu'en période de croissance économique, en période de bas taux de chômage, les gouvernements soient plutôt appelés à faire des surplus budgétaires, alors qu'au contraire, en période de récession économique, comme celle que nous connaissons maintenant, et en période de chômage élevé, trop élevé, il faut le dire, les gouvernements sont plutôt appelés à faire des déficits budgétaires.

Pourquoi les gouvernements sont-ils appelés à faire des déficits budgétaires dans des circonstances telles que celles que nous connaissons? C'est tout simplement parce que le gouvernement doit prendre la relève du secteur privé qui, compte tenu des taux de rendement possible et des accumulations d'inventaires, n'investit pas suffisamment pour permettre à l'économie de fonctionner d'une façon raisonnable. Au fond, monsieur le président, qu'est-ce que c'est qu'un déficit? Un déficit dans le cas du Canada c'est emprunter aux Canadiens sous forme par exemple d'obligations d'épargne du Canada, d'autres formes d'obligations, de bonds du trésor, plutôt que de hausser leurs impôts. Il ne faut pas oublier, monsieur le président, que la dette du gouvernement canadien est presque entièrement dûe à des Canadiens. Au fond, monsieur le président, les Canadiens se doivent à eux-mêmes. Je pense qu'il n'y a là rien de catastrophique. On me dira évidemment: C'est vrai ce que tu dis, sauf que les déficits gouvernementaux et l'on répète cela sans aucune espèce de preuve, sans pouvoir le démontrer, que les déficits gouvernementaux sont facteurs d'inflation et par conséquent, facteurs de hauts taux d'intérêt. Allons voir, monsieur le président, si c'est vrai. Est-ce qu'on peut faire la démonstration à l'effet qu'il y a une relation entre le niveau des déficits budgétaires gouvernementaux, d'une part, et d'autre part, les taux d'intérêt et les taux d'inflation?

Faisons une comparaison. Faisons une comparaison entre le Japon et le Canada. Comme tout le monde le sait, le Japon a un taux d'inflation d'un peu plus de 3 p. 100 actuellement, un taux de chômage qui se situe à peu près au même niveau. Pourtant, monsieur le président, entre 1975 et 1981, une période de six ans, le déficit budgétaire du secteur public japonais a constamment représenté, année après année, une plus forte proportion de son produit national brut, que ce n'est la situation au Canada. En 1975, monsieur le président, c'était 2.8 p. 100 au Japon et 2.5 p. 100 au Canada. En 1976, c'était 3.8 p. 100 contre 1.7 p. 100 au Canada. En 1977, c'était 3.7 p. 100 contre 2.4 p. 100 au Canada. En 1978, c'était 5.5 p. 100 contre 3.2 p. 100. En 1979, le déficit du secteur public au Japon était de 4.8 p. 100 du produit national brut contre 1.9 p. 100 au Canada. En 1980, 4.2 p. 100 contre 2.1 p. 100 et en 1981, 4 p. 100 contre 1.2 p. 100. On pourrait également faire état des besoins d'emprunt des gouvernements, de la proportion du produit national brut, faire la comparaison entre le Canada et le Japon. En 1980, les besoins d'emprunt du secteur public au Japon représentaient 10.8 p. 100 du produit national brut.

Au Canada, 4.5 p. 100; on pourrait faire de même pour 1979: 10.6 p. 100 contre 4.4 p. 100 au Canada. Monsieur le président, c'est évident, à partir de cet exemple, enfin on connaît le taux d'inflation au Canada, au Japon, je pense qu'il est évident qu'on peut difficilement établir une relation entre le niveau des déficits budgétaires d'une part et le taux d'inflation et le niveau des taux d'intérêt.

Faisons une autre comparaison. Monsieur le président, on aime beaucoup depuis quelque temps comparer le Canada avec son puissant voisin du Sud, les États-Unis. En 1981, le déficit du gouvernement du Canada représentait 2.4 p. 100 de son produit national brut. Aux États-Unis, le déficit budgétaire de l'administration fédérale représentait 2.1 p. 100 du PNB. A toutes fins utiles, monsieur le président, c'est une différence très peu significative. Pourtant, le taux d'inflation au Canada est toujours d'un peu plus de 11 p. 100 alors qu'il est de 6.5 p. 100 aux États-Unis. La conclusion qu'on peut en tirer, monsieur le président, c'est qu'à tout le moins nul ne peut faire la démonstration qu'il existe un lien entre les déficits budgétaires des gouvernements et le niveau de l'inflation ainsi que celui des taux d'intérêt. L'exemple japonais le démontre d'une façon très claire et très évidente, de même que la comparaison entre le Canada et les États-Unis pour 1981.

Monsieur le président, compte tenu du niveau très élevé de l'épargne au Canada—on sait que maintenant il y a près de 14 p. 100 du revenu personnel disponible qui est dans l'épargne au Canada—je suis convaincu que le déficit de près de 20 milliards pourra être financé sans pression à la hausse sur les taux d'intérêt. Néanmoins, il y a une question qu'il faut quand même avoir à l'esprit, c'est que les entreprises et le gouvernement sont jusqu'à un certain point en concurrence sur le marché des capitaux, et je pense que par le biais de la fiscalité il faudrait examiner très attentivement la possibilité de rendre les entreprises beaucoup moins dépendantes des marchés financiers de façon à ce qu'elles puissent générer elles-mêmes, par leurs profits, leurs propres sources d'investissements. Je pense, monsieur le président, qu'il serait temps, dans la conjoncture actuelle, qu'on examine très attentivement la possibilité d'abolir l'impôt sur les profits des sociétés et d'imposer plutôt les profits lorsqu'ils parviennent aux mains des actionnaires sous forme de dividendes. Évidemment, certains prétendront que les entreprises seront portées plutôt à ne pas distribuer de dividendes et à réinvestir ce qui, à mon sens, serait une invitation merveilleuse au réinvestissement et ce qui évidemment rendrait les entreprises moins dépendantes des marchés financiers, ce qui aurait comme conséquence d'exercer moins de pression sur les taux d'intérêt, je veux dire pression à la hausse, mais, par ailleurs, je pense que cela aurait aussi l'effet très bénéfique de contribuer à une augmentation considérable de la valeur des actions des entreprises et les gains que les actionnaires ne feraient pas parce que, nécessairement, il y aurait moins de dividendes de versés, et ce sacrifice sur le plan des dividendes serait plus qu'amplement compensé par une appréciation considérable de la valeur des actions. Je le répète,

monsieur le président, ce serait là une invitation fantastique au réinvestissement, surtout dans le cas des petites et moyennes entreprises qui auraient le choix entre distribuer les dividendes qui seraient taxés ou tout simplement garder dans l'entreprise les profits, les réinvestir, créer de l'emploi, faire repartir l'économie avec des résultats fantastiques, enfin, pour l'ensemble de la population canadienne. Évidemment, monsieur le président, on devrait aussi considérer certaines choses. Je pense, en particulier, à tous nos programmes de subventions aux entreprises, programmes qui dans plusieurs cas ne sont rien d'autre, à mon sens, que des encouragements à l'inefficacité.

• (2050)

Monsieur le président, si on fait exception des subventions au développement régional, et si les entreprises veulent vraiment jouer le jeu de la libre entreprise, le jeu du système capitaliste, je pense que dans les autres cas le gouvernement doit se retirer d'une foule de programmes de subventions aux entreprises, de façon à réduire évidemment ses dépenses, en gardant toujours à l'esprit le fait que l'abolition de l'impôt sur les profits aurait évidemment sur les sociétés des conséquences au plan des entrées fiscales du gouvernement. Évidemment, il faudrait examiner les implications d'une telle réforme au chapitre du gain de capital.

Monsieur le président, même si rien ne prouve qu'il existe une relation de cause à effets entre les déficits gouvernementaux et le taux d'inflation et le taux d'intérêt, je crois qu'il demeure quand même vital pour l'avenir de notre économie de réduire l'inflation. Sinon, nous risquons de nous retrouver à la fois avec plus d'inflation et plus de chômage qu'aujourd'hui. On entend très souvent particulièrement des chefs de syndicats dire qu'au fond le gouvernement a beaucoup trop mis l'accent sur la lutte contre l'inflation, qu'il a négligé la lutte contre le chômage et qu'il suffirait tout simplement d'inverser les priorités pour que, du jour au lendemain, on ait une reprise économique, même si cela entraînerait un peu plus d'inflation. Monsieur le président, je pense qu'il s'agit là d'un langage irresponsable, parce que la vie économique n'est pas cloisonnée de cette façon-là. C'est un peu comme les vases communiquants. Et dans le cas du Canada, c'est d'autant plus vrai, monsieur le président. Un pays comme le Canada, dont 30 p. 100 de la production de biens et services sont exportés, dont les deux tiers des exportations vont vers les États-Unis, cela signifie au fond que 20 p. 100 des emplois au Canada dépendent directement de notre capacité comme pays d'être concurrentiel sur le marché américain.

Et si, monsieur le président, parce qu'on abandonnait la lutte contre l'inflation, on se retrouvait avec un taux d'inflation de 15 ou 20 p. 100, ce qui n'est pas impossible, on voit des pays d'Amérique latine qui ont des taux d'inflation de 50 et de 100 p. 100, ce qui pourrait fort bien nous arriver, il est sûr que, dans de telles circonstances, il serait normal que les syndicats ouvriers veuillent obtenir des hausses de 15, 20, 25 p. 100 des salaires, avec évidemment les répercussions que cela aurait sur nos coûts de production. Quand on sait que par ailleurs, aux États-Unis, où le taux d'inflation est d'environ 6½ p. 100, les conventions collectives se règlent actuellement à 5, 6, 7 p. 100, quand ce n'est pas moins, il est évident qu'on se retrouverait très rapidement dans une position non concurrentielle sur le marché américain, et qu'à ce moment-là on aurait non seulement un taux d'inflation beaucoup plus élevé mais qu'accompagnant ce taux d'inflation plus élevé, nous aurions encore plus de chômage que présentement.

Monsieur le président, je relisais aujourd'hui le discours de l'honorable chef de l'opposition officielle, et j'étais frappé par le fait qu'il tentait à plusieurs reprises de miner la politique de lutte anti-inflation du gouvernement. A plusieurs reprises dans son discours, il faisait allusion au fait que le gouvernement avait décidé, en vertu du bill C-124, de limiter les hausses de traitements des fonctionnaires à 6 p. 100 l'an prochain et à 5 p. 100 en 1984. Il tentait subtilement de miner cette politique. Monsieur le président, moi j'aimerais bien que le chef de l'opposition officielle et son parti se branchent et qu'ils aient le courage, lorsque viendra le temps de voter sur le bill C-124, qu'il vote conformément à ce qu'il dit. Mais on sait malheureusement que le chef de l'opposition officielle est conscient du fait que tous les sondages démontrent que 80 p. 100 des Canadiens sont favorables à notre politique budgétaire, à notre politique de lutte contre l'inflation. Évidemment, le chef de l'opposition officielle lit ces sondages. Et on sait que la profondeur de ses convictions n'a d'égal que la profondeur de sa pensée politique, ce qui n'est pas peu dire.

Je voudrais terminer en parlant brièvement de la nouvelle attitude qui, à mon sens, devrait exister dans la Fonction publique si on veut vraiment d'une façon sérieuse parvenir à diminuer le rythme de croissance des dépenses gouvernementales. Pour quiconque est un peu familier avec la Fonction publique, avec la façon dont les carrières se bâtissent, de quelle façon on devient un mandarin puissant, dans ce système on trouve des façons d'être, d'agir, qui ne contribuent pas du tout à ralentir la croissance des dépenses de l'appareil gouvernemental fédéral. Si vous êtes un jeune bureaucrate ambitieux, qui veut faire une belle carrière, qui veut obtenir des promotions rapidement, année après année, il y a une chose à faire. Il s'agit d'avoir de plus en plus de personnel sous sa responsabilité et, évidemment, il s'agit de contrôler des budgets de plus en plus importants. C'est un des critères à partir duquel nos fonctionnaires, nos gestionnaires dans la Fonction publique fédérale, sont évalués, c'est ce qui permet d'évaluer si un jeune fonctionnaire ou un fonctionnaire d'âge moyen est apte à recevoir des promotions ou pas. Je pense, monsieur le président, qu'il va falloir au cours des prochains mois et des prochaines années donner un sérieux coup de barre à cet égard. Je pense que le sens de l'économie et le sens de la gestion d'une façon restrictive au plan financier vont devoir devenir l'un des modes de fonctionnement et de vie dans la Fonction publique fédérale, parce qu'autrement je pense que nous nous faisons des illusions si nous croyons, et quel que soit le parti au pouvoir, pouvoir véritablement exercer un contrôle sérieux sur la croissance des dépenses gouvernementales.

[*Traduction*]

M. Bill McKnight (Kindersley-Lloydminster): Monsieur l'Orateur, avant d'aborder en général le sujet dont la Chambre est saisie, j'aimerais traiter des chiffres cités par le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis) qui avait la parole quand je suis entré. Hier soir, le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom) a employé les mêmes chiffres en parlant de la Saskatchewan. On peut pardonner au député de Kamloops-Shuswap de ne pas être au courant des chiffres concernant la Saskatchewan, mais

nous ne devrions pas avoir à faire d'excuses pour le député de Yorkton-Melville.

Il a déclaré, comme l'a fait le député de Kamloops-Shuswap, sauf erreur, que 1.9 p. 100 des habitants de la Saskatchewan sont fonctionnaires. Monsieur l'Orateur, le chiffre exact est de 2.9 p. 100, ou autrement dit, 29,000 personnes sont employés par le gouvernement en Saskatchewan. Il fallait que cela fût dit.

• (2100)

J'ai aussi trouvé intéressant ce que le député a dit à propos du montant du déficit par habitant en Saskatchewan, qui se classe au troisième rang au Canada, avec $2,831 par habitant. On a dit hier soir, monsieur l'Orateur, qu'après leur accession au pouvoir en Saskatchewan, les conservateurs ont fait passer le traitement des chefs de cabinet de $36,000 environ à $40,000 ou $50,000.

Permettez-moi de rétablir les faits. Le traitement de M. Sinclair, qui était chef de cabinet de M. Blakeney, s'élevait à $69,936. Je peux comprendre que les députés néo-démocrates ignoraient ces chiffres puisqu'ils n'ont été divulgués qu'après l'accession au pouvoir du gouvernement conservateur et je les en excuse. Il n'y a peut-être pas grand espoir pour la liberté d'information ici même, mais on peut tout de même fonder certains espoirs en Saskatchewan. Le secrétaire du cabinet de M. Blakeney touchait $62,376. A présent, avec le nouveau gouvernement conservateur, et je n'ai aucune raison de cacher les chiffres, l'adjoint de M. Devine touche environ $80,000, mais il cumule à la fois les fonctions du secrétaire de cabinet qui touchait $62,000 et celles du chef de cabinet, ministre dont le traitement s'élevait à $69,000. On m'accordera qu'il ne s'agit pas là d'un traitement exorbitant.

Parlant du bill C-125, nous parlons de compression des dépenses; nous parlons de déficit et des sommes que nous allons devoir emprunter, mais j'ai bien du mal à m'imaginer, comme j'ai été élevé dans la campagne de la Saskatchewan, que ce projet de loi que je tiens en main représente 11 milliards. Je n'arrive vraiment pas à le concevoir. Le ministre des Finances nous a présenté un premier budget, puis le budget de novembre dernier et enfin celui du 28 juin. Il a accumulé les erreurs et il est normal qu'il essaie de se racheter et de racheter par là même son parti; faute de quoi ils sombreraient tous deux dans l'oubli. Les erreurs que contenait le budget de novembre dernier et que contient le dernier budget—elles sont nombreuses—ne sont certainement pas voulues, mais elles sont la preuve que le gouvernement ne tient pas compte des aspirations réelles de la population; il ignore ce que les Canadiens sont prêts à accepter, ce qu'ils sont disposés à faire et comment ils souhaitent assurer l'essor du pays. Certaines des erreurs du budget sont évidentes. On prévoyait dans le budget de novembre dernier un taux de chômage de 7.8 p. 100 pour cette année. Or, Statistique Canada estime que le nombre des chômeurs représente actuellement 10.2 p. 100 de la population active. Cela représente 1.25 millions de Canadiens, monsieur l'Orateur. D'après les prévisions que le ministre des Finances avait faites dans son budget de novembre, le déficit devait être de 10.5 milliards de dollars. Dans le budget de juin, il prévoit que le déficit va être de 19.6 milliards de dollars, ce qui représente pratiquement une erreur du simple au double, en huit mois.

Le ministre des Finances demande maintenant aux Canadiens, par l'intermédiaire de la Chambre, l'autorisation d'emprunter 11 milliards de dollars. Monsieur l'Orateur, je peux vous dire ce que le gérant de ma banque ou celui de n'importe quelle autre banque dirait à un homme d'affaires qui irait lui annoncer qu'il s'est trompé du simple au double. Il lui dirait qu'il est incapable de gérer son entreprise. Voilà ce que dirait n'importe quel gérant de banque et ce que les Canadiens disent au ministre des Finances. Il n'est pas capable de gérer les affaires du Canada ou des Canadiens.

Il s'agit de plusieurs milliards de dollars. Il ne s'agit pas des «millions» dont parlait C. D. Howe, mais des milliards, ce qui fait bien des zéros de plus, monsieur l'Orateur. Un milliard représente mille millions. Cela signifie que pour alimenter ses dépenses, le gouvernement emprunte un dollar sur quatre et que les trois autres dollars proviennent de ses recettes. A titre de comparaison, monsieur l'Orateur, je dirai que, proportionnellement, notre déficit est le double du déficit du gouvernement Reagan. L'économie américaine représente environ dix fois la nôtre mais le déficit de 20 milliards de dollars du ministre des Finances équivaut à un déficit de plus de 200 milliards de dollars aux États-Unis, soit deux fois plus que le déficit qui préoccupe le gouvernement américain depuis quelques mois.

On ne décèle aucun signe de reprise au Canada, contrairement aux États-Unis. Le taux d'inflation est deux fois moins élevé là-bas qu'ici. Pourquoi une telle différence? Depuis deux ou trois ans, les Américains ont vraiment fait ce qu'il fallait pour réduire le taux d'inflation. La plupart des segments de la société américaine ont accepté plus volontiers que les Canadiens de renoncer aux revendications fantaisistes et ont a forcé la main de ceux qui s'entêtaient. Je crois que nous nous souvenons tous de l'affaire des contrôleurs aériens américains qui avaient des revendications exagérées; les Américains, par l'intermédiaire de leur gouvernement, ont refusé de céder.

Le ministre des Finances a tendance à rejeter la responsabilité de tous nos problèmes sur tout le monde. Il prétend que nous avons des problèmes à cause des Américains, à cause de la récession générale ou à cause du député de Central Nova (M. MacKay). Je comprends que ce soit nécessaire mais en novembre 1981 ou en juin 1982, il a omis d'assumer la responsabilité de ses erreurs. C'est lui, et personne d'autre, qui est ministre des Finances du Canada, et il est responsable de la situation dans laquelle nous nous trouvons. Il n'y a pas eu le moindre aveu de culpabilité.

D'après Charles Lynch, monsieur l'Orateur, les députés ministériels ont applaudi le ministre des Finances 34 fois durant son exposé budgétaire. Je ne trouve rien à applaudir dans ce discours. Peut-être deux ou trois choses, mais pas 34. On se rend compte que dès que le ministre présente un budget, les députés ministériels trouvent forcément une raison d'applaudir. En fait, certains députés se sont même vantés d'avoir participé à l'élaboration du budget. Je ne m'en vanterais pas et je me garderais bien d'en parler à mes électeurs à leur place. Bonté divine, ils devraient être plus prudents. Il vaudrait mieux ne pas dire à vos électeurs que vous avez participé à la préparation du budget. C'est très dangereux, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur adjoint: En toute déférence, je signale au député que l'Orateur n'a pas participé à la préparation du budget.

M. McKnight: Je le reconnais, monsieur l'Orateur. Examinons maintenant quelle est la cause de l'inflation au Canada. Je pense qu'elle a été provoquée par le gouvernement. Statistique Canada, un organisme fédéral, a publié des chiffres et j'espère que certains députés ministériels et le ministre des Finances auront bientôt l'occasion de les examiner. Statistique Canada signale que bien que tous les prix à la consommation aient augmenté entre mai 1981 et mai 1982, de nombreux prix réglementés par le gouvernement ou qui subissent son influence ont augmenté beaucoup plus rapidement que ceux qui relèvent du secteur privé. Par exemple, le coût de l'énergie a augmenté de 23.8 p. 100 et celui du transport de 16.1 p. 100. D'ailleurs, le transport coûtera encore plus cher quand le ministre (M. Pepin) appliquera les mesures qu'il a proposées pour le Pas du Nid-de-Corbeau. Les frais de transport des céréaliculteurs de l'Ouest vont augmenter d'environ 45 p. 100 au cours des trois prochaines années et ils vont doubler au cours des cinq prochaines années. Le prix du tabac et de l'alcool, qui est également régi par le gouvernement, a subi une hausse de 15.6 p. 100. Par contre, les hausses de prix ont été beaucoup moins fortes dans les autres secteurs de l'économie qui ne sont pas contrôlés ou influencés par le gouvernement. Par exemple, le prix des vêtements a augmenté de 6.3 p. 100. D'après une étude récente de Statistique Canada, le taux d'inflation a été de 9 p. 100 dans le secteur privé contre 18 p. 100, soit le double, dans le secteur public et les industries réglementées par le gouvernement.

• (2110)

Et les tarifs postaux? Ils ont augmenté de 72 p. 100. Ce ne serait pas si mal si le courrier vous était livré à domicile et si vous pouviez utiliser la nouvelle poste prioritaire. Néanmoins, dans ma circonscription de Kindersley-Lloydminster en Saskatchewan, 95 p. 100 des citoyens doivent aller chercher leur courrier au bureau de poste. Cela les oblige à faire 10, 15 ou 20 milles dans chaque sens. Ils doivent payer 72 p. 100 de plus pour aller expédier une lettre et s'ils font l'erreur d'y aller le samedi matin ils trouvent le bureau de poste fermé. Comme le gouvernement cherche des coupables, je ne comprends pas pourquoi il ne commence pas par examiner ses propres dépenses et certaines de ses politiques.

Nous avons écouté le discours du ministre des Transports (M. Pepin). A l'entendre, les Canadiens ont été trop gâtés et il fallait nous ramener à la raison. Le premier ministre (M. Trudeau) et le ministre des Finances nous ont tenu le même genre de discours. Pour confirmer mes dires, le député d'en face, le député de Montmorency-Orléans (M. Duclos) a dit que les Canadiens épargnaient. Autrement dit, ils vivent à la mesure de leurs moyens. Si vous arrivez à épargner sur votre revenu net, cela veut dire que vous ne dépensez pas trop. En 1979, les Canadiens ont épargné 11 p. 100 de leur revenu net. En 1980, ce pourcentage atteignait 11.2 p. 100, en 1981, 12.4 p. 100 et au cours du premier trimestre de cette année, 13.3 p. 100, malgré la hausse du taux de chômage et du taux d'inflation. C'est ce qui s'appelle vivre à la mesure de ses moyens.

Je ne peux en dire autant du gouvernement. A-t-on le droit d'imposer des mesures draconiennes à des personnes qui, en faisant des économies, cherchent à se protéger contre le gouvernement lui-même? Les Canadiens font des économies, car ils redoutent ce que le gouvernement leur réserve à l'avenir. Ils cherchent à économiser tout ce qu'ils peuvent pour se protéger contre le gouvernement, sachant ce qu'il a fait par le passé.

M. MacKay: Ils devraient placer leur argent dans des monts-de-piété.

M. McKnight: A quoi serviront les 11 milliards dont le gouvernement nous demande d'approuver l'emprunt? Il ne nous a pas encore dit ce qu'il fera avec cet argent. Pas un mot. Comme il s'est abstenu de nous dire ce qu'il fera avec les 21.2 milliards dont l'emprunt aura été approuvé. Cette somme dépasse de beaucoup les 17.1 milliards que le ministre des Finances a réclamés dans son budget de juin. A quoi servira cet emprunt supplémentaire?

Les libéraux ont dit aux Canadiens de se limiter à 6 p. 100. Les députés se souviennent-ils du: «Bienvenue aux années 1980?» Certains parmi ceux d'en face étaient sans doute au Château Laurier en février 1980 quand le premier ministre a lancé: «Bienvenue aux années 1980». Je n'en vois pas beaucoup qui se réjouissent de ce que leur réservent les années 1980.

M. MacKay: Ils se sont trompés d'environ 50 ans.

M. McKnight: Aujourd'hui nous entendons plutôt dire: «Bienvenue à la société de 6 p. 100». Le ministre nous a invités à nous serrer la ceinture. Comment un squelette peut-il se serrer la ceinture, comment les Canadiens peuvent-ils se priver, eux qui perdent leur maison, leur ferme et leur entreprise? Comment peut-on les inviter à se serrer la ceinture? Les Canadiens ne marcheront pas. Ils sont bien préparés et il faudra leur donner le ton plutôt que leur dire quoi faire.

Voyons la croissance incontrôlée du gouvernement. Au début des années 70, le gouvernement a voulu avoir ses entrées dans l'industrie pétrolière.

M. MacKay: Il n'est pas entré par la grande porte!

M. McKnight: Les Libéraux ont surnommé cette politique la canadianisation, mais en réalité il s'agit d'une nationalisation. Dans ses annonces, Petro-Canada déclare: «Achetez à Petro-Canada, ça nous appartient.» Mais cette société ne nous appartient pas vraiment. Elle appartient davantage aux banques et aux autres institutions de prêt qui ont avancé les fonds à la société de la Couronne pour lui permettre d'acheter Petro-Canada. Les Canadiens ne l'ont pas encore payée.

La proposition initiale visant à établir Petro-Canada était valable car elle permettait au gouvernement de savoir ce qui se passait dans l'industrie. Je voudrais citer ce que M. Donald MacDonald a déclaré en mai 1974. Il avait alors dit que Petro-Canada ne serait probablement qu'un élément insignifiant dans l'industrie pétrolière qui permettrait au gouvernement d'apprendre comment fonctionne le secteur énergétique et bien que Petro-Canada ait été autorisé à raffiner et à vendre au détail des produits pétroliers, M. MacDonald estimait ce rôle inutile et même inopportun.

Examinons ce qui s'est passé dans la société pour savoir où au juste est passée une partie de l'argent qu'a dépensé le gouvernement. Petro-Canada a vu le jour en janvier 1976. Ses actionnaires fédéraux, le gouvernement fédéral, ne savaient pas quoi en faire. Mais M. Strong et son successeur, M. Hopper, le savaient, eux. Ils ont lancé l'entreprise avec un capital non négligeable de 383 millions de dollars, ce qui constitue un début assez intéressant pour une entreprise. A la fin de 1976, Petro-Canada avait 400 employés et des droits sur 88 millions d'acres de terrain.

En 1977, Ottawa y a injecté 155 millions de dollars supplémentaires. Il a également accordé à cette société 25 p. 100 de toutes les terres fédérales de premier choix et pleines de promesses dans l'Arctique qui n'avaient pas jusqu'alors été louées, en donnant à Petro-Canada sept ans pour choisir les terres qu'elle voulait. De même, Petro-Canada a été autorisée à s'approprier—quel joli terme!—jusqu'à 25 p. 100 des intérêts des sociétés étrangères en activité sur les terres du Canada. A la fin de cette année-là, Petro-Canada comptait 649 employés.

La cadence s'est accélérée en 1978. La société a fait l'acquisition de la Pacific Petroleums Ltd. au coût de 1.5 milliards de dollars, somme provenant en partie des bénéfices rapportés par la production, et en partie d'une nouvelle subvention fédérale de 240 millions de dollars. Elle a terminé l'année avec l'achat d'une raffinerie de la Colombie-Britannique, des intérêts dans le charbon, l'uranium et divers autres minéraux, des actions minoritaires dans deux pipelines, 426 stations-service et 2,038 employés.

Il y eut ensuite un bref ralentissement. Mais avec le retour des libéraux, en 1980, Petro-Canada a connu un regain d'activité. Elle a entrepris des négociations bilatérales avec le Mexique et l'Arabie Saoudite concernant l'achat de pétrole. Petro-Canada a participé, en fait par le biais d'un de ses employés, qui était l'adjoint administratif du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde), à la préparation du Programme énergétique national. Quand les libéraux ont mis sur pied ce programme, au contraire de bien d'autres sociétés pétrolières à l'extérieur du Canada, qui ont perdu 25 p. 100 de leurs liquidités, Petro-Canada en a gagné 23 p. 100. Que s'est-il produit ensuite? Le gouvernement fédéral lui a consenti au cours de cette même année 80 millions de dollars. En 1981, la société a acheté Petrofina pour la somme de 1.5 milliard de dollars. Cette acquisition a été financée en partie grâce à une surtaxe de 4c. le gallon sur la vente au Canada d'essence et de mazout. A la fin de l'année, cette société, qui ne devait pas se mêler outre mesure aux affaires du secteur privé, qui devait nous servir de lien avec le secteur pétrolier mondial, qui devait être en mesure de raffiner le pétrole et de le vendre au détail—mais M. MacDonald estimait en 1974 que ce n'était pas vraiment nécessaire—disposait d'un actif de 6.6 milliards, de 169 millions d'acres de terres, de 5,800 employés et de 1,500 stations-service. Voilà où est allée une partie de l'argent dont nous parlons ce soir.

• (2120)

Le député de Montmorency-Orléans a demandé quand nous, de ce côté-ci, aurions commencé à agir. Ce n'est pas en juin 1982 ni même en novembre 1981 qu'il aurait fallu commencer, mais bien il y a quatorze ans. Les maux dont souffrent aujourd'hui l'économie et les Canadiens n'ont pourtant pas surgi en six mois, ni même douze. Ils couvent depuis quatorze ans.

M. MacKay: Il est difficile de réparer ce gâchis.

M. McKnight: Le député de Central Nova a absolument raison. Nous pourrions peut-être y arriver, car il ne fait aucun doute que les Canadiens n'ont plus du tout confiance dans le parti d'en face. La confiance a totalement disparu. Pas celle de chacun des citoyens ni celle de chacun des députés, mais celle qu'une société dans son ensemble doit avoir dans son gouvernement. Le gouvernement a trop souvent manqué à sa parole envers l'électorat canadien. Voilà pourquoi on ne lui fait plus confiance désormais.

Il y a un secteur où nous pourrions économiser de l'argent puisque nous nous trouvons à payer actuellement plus cher le pétrole que nous importons que notre propre pétrole. C'est tout de même triste qu'un pays qui dispose d'aussi vastes gisements de pétrole paie du pétrole importé du Mexique plus cher que le pétrole produit en Saskatchewan ou en Alberta? Cela ne me paraît pas très logique du point de vue économique et encore moins du point de vue politique.

Les exemples ne manquent pas pour montrer qu'un parti qui détient le pouvoir depuis de nombreuses années oublie que ce n'est pas son argent qu'il dépense, mais celui des contribuables qui le lui ont confié pour qu'il en fasse bon usage. Imaginez, le gouvernement libéral a dépensé $111,851 pour savoir si le beurre s'étalait bien. Le député de London Middlesex (M. Bloomfield) pourrait se pencher sur cette question demain matin en beurrant ses tartines au petit-dejeuner. Il ne nous en coûterait certainement pas $111,851.

En février, le Canadien National a dépensé $64,244 en location d'espace publicitaire pour souhaiter un joyeux anniversaire au CP, son principal rival. C'est bien beau la camaraderie entre rivaux, mais cela ne justifie tout de même pas que les contribuables paient $64,000 pour souhaiter un joyeux anniversaire au CP.

Les contribuables canadiens vont payer $4,000 par mois, pendant les cinq prochaines années, pour louer à Vancouver un appartement destiné à un haut fonctionnaire. Cet appartement a été loué par le ministère des Travaux publics pour Pat Reid, commissaire général de Transpo 1986, une exposition mondiale des transports et communications. On justifie ces dépenses en disant que l'appartement sert à accueillir des invités, à donner des réceptions. Un adjoint du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacGuigan) a dit qu'il s'agissait de «broutilles». Quatre mille dollars ne sont pas des broutilles pour quiconque a beaucoup de mal à verser de $700 à $900 sur son hypothèque. Quatre mille dollars pour un appartement à Vancouver, pour un employé des Canadiens, un employé des contribuables canadiens, ce ne sont pas des broutilles.

Entre le 1er avril 1980 et le 30 juin 1981, le gouvernement a dépensé $674,972 pour acheter des porte-documents à ses fonctionnaires. Avant que je devienne député et même avant que j'aie un bureau, on m'en a donné un. Apparemment, les contribuables du Canada en fournissent non seulement aux députés et sénateurs mais aussi aux fonctionnaires. Dans tous les emplois que j'ai occupés, j'ai pu me payer un porte-documents et tous les députés peuvent en faire autant. Je les vois faire oui de la tête. Ces serviettes, ils ne les veulent pas, mais ils les reçoivent d'office.

Il va en coûter $400,000 pour imprimer les cartes de visite de 25,000 fonctionnaires.

Une voix: Non.

M. McKnight: Si, cela va coûter $400,000, car nous avons maintenant deux drapeaux canadiens sur les cartes de visite des fonctionnaires. Le logo, c'est ainsi que cela s'appelle, tient tellement de place qu'il n'en reste plus assez pour mettre des numéros de téléphone et l'adresse d'un côté et qu'il faut imprimer les deux côtés. Et nous savons ce que cela coûte.

Nous savons combien il en a coûté pour que trois ministres puissent se rendre dans trois appareils séparés à Winnipeg: environ $27,000. Il leur en aurait coûté $1,777 pour un aller-retour en première classe.

J'ai vu, il y a un instant, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy). Au printemps de 1982, alors que 1.2 million de Canadiens étaient en chômage et que l'économie était en pleine récession, le ministre et son ministère ont dépensé 5 millions de dollars pour dire à nos concitoyens que l'économie allait bien. Si l'économie avait été prospère, combien d'argent le gouvernement aurait-il pu dépenser?

Puis il y a aussi une certaine M^lle^ Janet Smith, secrétaire adjointe du cabinet libéral qui a été envoyée à Nice, en France, pendant quatre mois pour apprendre le français, ce qui a coûté aux contribuables $12,000.

Une voix: Oui, oui.

M. McKnight: J'entends un député dire «oui, oui». Ce n'est pas Janet Smith qui est mise en cause, mais le gouvernement qui ne comprend pas que les gens ont du mal à financer leurs maisons, à trouver des emplois, à prendre soin de leurs familles, à faire faire des études à leurs enfants, choses que nous voulons tous faire. Il y a quelqu'un au gouvernement qui ne sait pas que le Canada est en proie à des difficultés économiques et qui envoie un fonctionnaire étudier le français en France. Cela dépasse mon entendement.

Nous vivons tous à Ottawa et savons qu'il est difficile de se déplacer. Entre le 1^er^ mars 1980 et le 31 mai 1981, le gouvernement a payé 3.5 millions de dollars en frais de taxi. On nous parle de Participaction, mais la note des frais de taxi du gouvernement s'élève à 3.5 millions de dollars. Au prix que coûte une course en taxi à Ottawa, cela suffit pour faire 120 fois le tour du monde.

Quelles sont donc les mesures de restriction dont on nous parle? Je ne crois pas que les faits cités montrent que le gouvernement réduit ses dépenses. On nous a parlé des mesures de restriction. Nous avons discuté de l'insuffisance de la croissance. Les députés d'en face ont parlé des mesures de restriction mais ils ne nous ont pas prouvé qu'elles avaient été appliquées. Chaque fois que l'on mentionne la Fonction publique, ils nous demandent pourquoi nous en voulons tellement à la Fonction publique. Nous ne lui en voulons pas. Je ne m'en prends certainement pas à la Fonction publique ce soir. Je ne reproche à personne de vouloir travailler pour le gouvernement. Il y a de nombreux fonctionnaires dévoués, intelligents et travailleurs, mais cela ne veut pas dire que le service public doive prendre de l'expansion.

A la fin du mois de septembre 1976, le Conseil du Trésor a affirmé que les effectifs du secteur public s'élevaient à 311,284. Un an plus tard, ils passaient à 316,547 et en septembre 1978, ils atteignaient 317,2109. Selon les derniers chiffres fournis en septembre 1981, il y aurait 322,414 fonctionnaires. Voilà ce qui m'étonne. Le gouvernement doit se rendre compte que les Canadiens sont dans une situation difficile, qu'ils éprouvent beaucoup de difficultés puisque plus d'un million 250 mille d'entre eux sont en chômage, soit plus de 10 p. 100 de la population active. Ces chiffres ne comprennent toutefois pas les travailleurs qui en ont assez de faire des démarches, d'entrer dans des usines, de frapper à des portes et de quémander un emploi. Si l'on tient compte des travailleurs qui ont renoncé à trouver un emploi et de ceux qui ont perdu tout espoir, et si nous faisons abstraction de la Fonction publique, il est probable que 15 p. 100 de la population active est en chômage. Le taux de chômage global est de 15 p. 100 et dans le secteur public il atteint environ 6.4 p. 100.

• (2130)

Cette année, notre dette sera de 122.7 milliards. Le service de la dette représentera 22 p. 100 du budget des dépenses, soit près du quart. Certains députés d'en face disent que le déficit n'a rien d'inquiétant, car c'est à nous-mêmes que nous devons cet argent. Ce n'est pas vrai, car le quart du budget des dépenses sert à couvrir le service de la dette. Si c'est notre argent, pourquoi payer des intérêts? Pourquoi ne pas garder ces 22 p. 100? Tout le monde sait bien que cet argent n'est pas gratuit.

Une voix: Il appartient à nos petits-enfants.

M. McKnight: Comme l'a dit mon collègue, il appartient à nos petits-enfants. C'est l'argent de nos enfants, de nos petits-enfants et de nos arrières petits-enfants.

Je n'arrive pas à comprendre comment certaines personnes peuvent trouver nos résultats très satisfaisants. En 1982, le revenu agricole net diminuera de 17 p. 100. Les recettes agricoles n'augmenteront que de 2 p. 100. Toujours en 1982, le revenu agricole net va baisser de 35.6 p. 100 en Saskatchewan. Le nombre de faillites agricoles a augmenté de 60 p. 100 cette année.

Depuis mon élection au Parlement, j'ai reçu pour la première fois depuis sept mois, des appels de jeunes agriculteurs de ma circonscription qui se disent au bord de la faillite. Ils n'arrivent pas à financer leurs opérations printanières, ils sont en retard dans le paiement de leur hypothèque et n'arrivent pas à payer leurs machines. Depuis que je suis député, c'est la première fois que je reçois des appels de ce genre. Je sais que tous les autres députés en reçoivent également.

Que va faire le gouvernement? Je ne l'ai pas vu faire quoi que ce soit de tangible et je ne pense pas non plus que les Canadiens l'aient vu prendre des mesures concrètes. Le budget propose d'allouer 750 millions de dollars à la création d'emplois. Selon les économistes, il faudrait un milliard de dollars pour abaisser le taux de chômage de 1 p. 100 en créant des emplois. Lorsque j'examine le budget, j'ai nettement l'impression que ces 750 millions de dollars en nouvelles dépenses n'y figurent pas. Il prévoit au mieux 267 millions de nouvelles dépenses et, au pire, 117 millions sont alloués à la construction de nouvelles maisons cette année dans le cadre de programmes de création d'emplois.

Le budget ne fait aucune allusion à l'augmentation des primes d'assurance-chômage qui sera imposée aux employeurs et aux employés canadiens. De ce fait, chaque employé canadien risque de payer jusqu'à $142.50 de plus par année en cotisations d'assurance-chômage. Dans l'ensemble, les employeurs risquent de payer 1.2 milliards de dollars de plus cette année.

Tandis que le gouvernement parle d'emprunter des fonds, il a présenté un budget qui augmente les impôts. Là encore, cela prouve une profonde injustice. Par exemple, en limitant l'indexation de l'impôt à 6 p. 100, au niveau fédéral et provincial, d'ici 1984, un contribuable célibataire, sans aucune personne à charge et qui gagne $10,000 par an, verra son impôt augmenter de 14.7 p. 100. Cependant, pour celui qui gagne $100,000 par an, l'impôt n'augmentera que 2.5 p. 100. Si nous prenons l'exemple d'un contribuable marié, avec deux personnes à charge âgées de moins de 18 ans et qui gagne $20,000 par an, son impôt augmentera de 21.7 p. 100. Toutefois, un contribuable répondant aux mêmes conditions mais gagnant $100,000 par an verra son impôt augmenter de 3.2 p. 100 seulement, grâce à la suppression de l'indexation par le gouvernement. Est-ce là une société juste? Absolument pas, et les députés d'en face le savent.

Au cours de la dernière campagne électorale, les députés du parti libéral ont promis de maintenir l'augmentation des dépenses gouvernementales en-dessous du taux de croissance du PNB. Le gouvernement dépense deux fois plus vite qu'il l'avait promis à cette époque. Hier, à la Chambre nous avons entendu le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) nous présenter la politique de son gouvernement pour ce qui est de tenir ses promesses électorales. Mon collègue le député de Végréville (M. Mazankowski) lui a demandé ce qu'il était advenu de la structure spéciale de prix, en vertu de laquelle le carburant utilisé pour la production agricole serait exempté de la taxe fédérale, qu'il avait promise lors de la campagne électorale. A l'heure actuelle, sur chaque gallon d'essence utilisé par les agriculteurs, le gouvernement prélève 60 cents, soit 40 p. 100 du prix. Quelle a été la réponse du ministre au nom de son gouvernement? Que les discours prononcés durant une campagne électorale n'étaient pas des discours préparés. Qu'ils étaient prononcés dans le feu d'une campagne électorale. Maintenant nous apprenons du ministre lui-même ce que bon nombre de Canadiens commencent à croire, que le parti libéral et le gouvernement sont prêts à dire n'importe quoi pour gagner des élections. Et par la suite, ils ne se sentent pas obligés de tenir leurs promesses.

Le député de Montmorency-Orléans a parlé des gains en capital au cours du présent débat. Je l'approuve sur certains points. Mais au cours de la campagne de 1980, le ministre de l'Agriculture avait promis à tous les agriculteurs une exemption unique sur les gains en capital. On l'attend toujours. Non seulement les agriculteurs l'attendent mais aussi les petites entreprises. Il a également promis de proposer une solution quant au changement du jour de l'évaluation. Nous n'avons encore vu aucune réalisation. Lorsque le député de Végréville a demandé au ministre s'il allait bientôt tenir ses promesses, celui-ci lui a répondu qu'il avançait très lentement.

Nous avons au Sénat un membre par nomination, le sénateur Argue, qui vient de la Saskatchewan. C'est un représentant du cabinet qui est chargé de la Commission canadienne du blé et qui est l'adjoint du ministre des Transports. Après la présentation du budget qui a rendu nécessaire ce projet de loi attribuant un pouvoir d'emprunt de 11 milliards, il a dit que les Canadiens pouvaient avoir confiance en l'avenir. Il a affirmé que le gouvernement avait montré la voie à suivre aux Canadiens et leur avait fixé un objectif. Et ce sénateur de la Saskatchewan sait de quoi il parle!

Quelle a été la réaction au budget? Regardons ce qui s'est passé chez les investisseurs. Le prix des actions a baissé de 13.14 p. 100 sur le marché boursier de Toronto qui a été très actif au lendemain du budget. Le lendemain du budget d'octobre 1980, le marché avait accusé une baisse de .89 p. 100 et après le budget de novembre de 1.99 p. 100.

Si les députés veulent parler de confiance, nous devrions prendre en comparaison le budget de l'ancien ministre des Finances, l'honorable député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie), présenté à l'hiver de 1979. Ce budget qui a par la suite été défait par le NPD et les libéraux a entraîné une hausse des valeurs boursières de 1.9 p. 100, ce qui équivalait à une reprise.

J'ai entendu les députés du parti libéral de l'Ouest, le néo-démocrates, parler de la façon de développer l'économie. Je voudrais attirer leur attention sur certaines observations faites par le prédécesseur de leur critique financier, le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis), puisqu'il a quitté la Chambre. M. Rae a commencé par dire que le taux de chômage en Ontario était le mois dernier de 9 p. 100. Il voulait que le trésorier de l'Ontario fasse ce que le ministre des Finances à la Chambre avait fait. Il a dit qu'il devrait revoir sa politique et proposer un nouveau budget. Il veut doubler le déficit et imposer les sociétés. Il veut imposer ceux qui sont capables de payer. Voilà ce que le chef du NPD de l'Ontario veut faire. Il veut hausser les impôts. Si le taux de chômage est si élevé, c'est qu'aucune de nos sociétés n'a les moyens d'employer des gens. Cela ne marchera pas.

• (2140)

Avant de conclure, je voudrais citer aux députés d'en face des propos que tenait en 1965 un Canadien éminent. Voici ce qu'il disait: «Il ne faut jamais oublier que, dans les démocraties que nous connaissons, le parti politique n'est pas une fin ni un but, mais un moyen, un instrument. Celui qui adhère à un parti politique se munit donc d'un outil. Nous ne renions aucune de nos convictions. Nous avons seulement résolu de poursuivre ailleurs et autrement la lutte intellectuelle et sociale qui nous a toujours attirés.»

Je viens de citer le premier ministre du Canada (M. Trudeau). Je voudrais citer un autre . . .

M. l'Orateur adjoint: Je regrette d'interrompre le député, mais le temps qui lui était alloué est expiré. Il peut poursuivre avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Monsieur l'Orateur, le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui illustre clairement de façon très frappante le grave problème financier qui assaille notre pays. Nous sommes endettés jusqu'au cou et le service de la dette nous enfonce chaque jour davantage dans le trou que nous a creusé le gouvernement avec son exécrable politique financière et économique et son gaspillage éhonté.

M. Lalonde: Eh, soyez poli!

M. Darling: Si je n'étais poli, j'irais beaucoup plus loin que cela.

Comme un renvoi d'eau qui siphonne tout, le gouffre créé par le gouvernement a englouti des maisons, des entreprises, des exploitations agricoles et les emplois de milliers de Canadiens dans tout le pays, dans les grands centres comme dans les petites villes, et ceux qui avaient la chance de posséder une maison sont en train de la perdre parce que les taux d'intérêt ont tellement augmenté que leurs paiements hypothécaires mensuels ont presque doublé. Dans tout le pays, des entreprises, grandes et petites, s'effondrent, car le nombre de faillites commerciales est grimpé à 5,383 au cours du premier semestre de cette année, c'est-à-dire qu'il est 37 p. 100 plus élevé qu'il y a un an. Des spécialistes prétendent que le nombre réel serait en fait cinq fois plus élevé; beaucoup d'hommes d'affaires, en effet, ne prendraient même pas la peine de déposer leur bilan. Ainsi, jusqu'à 25,000 employeurs peut-être ont perdu leur gagne-pain dans les six premiers mois de cette année. En comptant une moyenne de 11 employés par entreprise, on peut dire que 275,000 employés se trouveront donc sans travail et seront forcés de joindre les rangs du million et demi de chômeurs que nous comptons déjà. D'une façon ou d'une autre, des millions de Canadiens ont basculé dans le trou créé par le gouvernement, et il faut s'attendre à ce que des milliers d'autres tombent dans ce gouffre.

Le trou créé par le gouvernement semble être devenu un gouffre sans fond, et le gouvernement voudrait que nous y engloutissions de bon gré encore 11 milliards de dollars, tout simplement, sans poser de questions, ou si nous en posons, sans espérer de réponses. C'est que le gouvernement a l'habitude de prendre sans donner. Il prend l'argent des contribuables. Il prend ensuite encore plus d'argent, de sorte que le trou ne cesse de s'agrandir.

La dette nationale brute s'élevait à 119 milliards de dollars à la fin de l'année financière 1980-1981, et on prévoit qu'elle atteindra 135 milliards cette année. Par comparaison, lorsque le premier ministre (M. Trudeau) a pris le pouvoir en 1968, la dette nationale brute du pays se chiffrait à 31 milliards de dollars. Le gouvernement a aggravé la dette du pays de 104 milliards depuis ce temps. Cette dette nationale brute de 135 milliards représente une dette de $5,560 pour chaque Canadien ou de $14,260 pour chaque contribuable. Bien que la dette elle-même soit déjà assez renversante, les intérêts que nous payons dessus sont atterrants. Les frais d'intérêt sur la dette publique s'élèveront à 16.6 milliards de dollars cette année. Cela représente $680 pour chaque homme, femme et enfant au Canada ou $1,750 par contribuable. Un dollar sur cinq de nos impôts sert maintenant à payer les intérêts sur la dette du pays.

Devant de pareilles horreurs financières, on pourrait penser que le gouvernement diminuerait radicalement ses dépenses et travaillerait jour et nuit pour mettre au point et appliquer des mesures capables d'assurer une croissance rapide et stable de l'économie. Pas du tout. Le budget de juin du gouvernement prévoit un déficit sans précédent de 19.6 milliards de dollars cette année et il est probable qu'il sera sensiblement plus élevé que cela. Nous nous enfonçons toujours plus profondément dans le gouffre sans fond.

Le gouvernement aggrave le déficit et ne découvre ensuite que deux solutions pour financer le déficit. Il peut tout d'abord imprimer plus d'argent, ce dont il ne s'est pas privé au cours des dix dernières années, pour couvrir jusqu'à 12.4 milliards de ses besoins financiers. Mais en imprimant ainsi autant d'argent, on ne réussit qu'à aggraver le problème. Plus on imprime de dollars, plus ils perdent de leur valeur.

L'autre solution qui s'offre au gouvernement, celle de l'emprunt, s'assortit elle aussi de sanctions financières. En 1981, les emprunts fédéraux ont compté pour 44 p. 100 de tous les nouveaux titres émis au Canada. De toute évidence, les répercussions d'un emprunt de cette ampleur se sont fait sentir sur l'offre et la demande d'argent et donc sur les taux d'intérêt que doit payer le secteur privé. En clair, cela signifie que, le gouvernement ayant emprunté près de la moitié de l'argent disponible, il n'en reste que peu et à un coût élevé, et c'est pourquoi les taux d'intérêt demeurent aussi élevés et les Canadiens sont dans l'obligation de se défaire de leur maison, d'abandonner leur entreprise ou leur exploitation agricole, et de s'inscrire à l'assistance sociale après avoir perdu leur emploi.

Ce n'est pas que le gouvernement se préoccupe le moindrement des difficultés que peuvent éprouver des millions de Canadiens. Il réclame l'autorisation d'emprunter 11 milliards de dollars, et que le diable emporte le reste. Ces 11 milliards viendront s'ajouter aux 3.6 milliards inutilisés les années précédentes et aux 6.6 milliards dont nous avons sanctionné l'emprunt en juin dernier. Si le projet de loi à l'étude aujourd'hui est adopté, il permettra au gouvernement d'emprunter 21.2 milliards en tout, somme qui est considérablement plus élevée que ses besoins financiers, établis à 17.1 milliards dans le dernier budget.

Il n'existe aucune raison de croire que le projet de loi ne sera pas adopté. En dépit des souffrances que les dépenses excessives du gouvernement et la persistance des taux d'intérêt élevés ont causé à des millions de Canadiens, aucun des députés d'en face ne semble s'apercevoir qu'il faut faire passer le bien-être de la population avant la loyauté pour leur parti. Les députés ne semblent pas le comprendre, même si la plupart d'entre eux se hérissent en privé à l'idée de ce que l'on est en train de faire en leur nom.

Pas un seul député d'en face n'a pris la parole pour protester publiquement contre le nombre record de faillites d'entreprises dans le pays. Pas un seul d'entre eux n'a condamné ouvertement les difficultés financières que le budget de juin imposera aux vieillards et aux familles à revenu faible en raison de l'accroissement du fardeau fiscal. Pas un seul n'a condamné officiellement les mesures politiques qui ont mis plus de 10 p. 100 de la population active canadienne en chômage. Pas un seul n'a protesté franchement contre l'augmentation des prix à

la consommation ou la faillite des entreprises par suite du désastreux Programme énergétique national. Ces députés d'en face se gardent bien de protester contre les déplacements coûteux et contestables qu'ont effectués par avion des fonctionnaires, pour sortir d'Ottawa et du Canada, en fait, il y a eu 36,000 déplacements en 37 jours, ou encore contre le coût pour le contribuable de l'utilisation par les ministres des avions du gouvernement pour faire navette entre Ottawa et leur circonscription. Ils n'exigent pas que le gouvernement cesse de gaspiller des millions de dollars en publicité pour vanter ses propres mérites au coût de 73 millions cette année. Nous ne les voyons pas voler à la défense des Canadiens quand le prix des timbres fait plus que doubler, qu'il monte de 72 p. 100. Pas une protestation ne s'est élevée des rangs des ministériels quand il a été révélé qu'un membre du personnel du bureau du premier ministre a été envoyé sur la riviera française aux frais des contribuables pour apprendre le français.

• (2150)

On chercherait en vain du côté ministériel la personne qui s'est donné la peine de révéler que le gouvernement a dépensé 5 millions en aliments, boissons alcooliques et réceptions au cours des six premiers mois de 1981. On ne trouverait pas non plus de ce côté-là la personne qui a demandé pourquoi, entre le mois de mars 1980 et celui de juin 1981, les employés de l'État avaient accumulé des frais de taxi de $7,000 par jour. La facture totale des taxis pour cette période de quinze mois est de presque 3 millions et demi.

M. Lalonde: Ce n'est pas vrai.

M. Darling: Comment ce n'est pas vrai? Je conseille au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) de consulter le rapport du vérificateur général. Qui en face s'est élevé contre le fait qu'au cours de la même période le gouvernement a dépensé plus de $275,000 par jour en télégrammes et autres services de communications? Qui a daigné se demander pourquoi la direction de Postes Canada, qui a approuvé la dépense de plus de $260,000 en télégrammes et autres services de communications, est tellement déterminée à empêcher les autres Canadiens à utiliser des services autres que ceux de la société?

Jamais personne du parti ministériel ne s'est plaint que la Commission du système métrique ait dépensé jusqu'à maintenant 65 millions pour mettre en application un programme qui coûte littéralement, aux entreprises et aux consommateurs, des millions de dollars? Pas un grognement n'a été entendu du côté du gouvernement quand il a été révélé en novembre dernier que la Commission de la capitale nationale avait décidé de dépenser 1.4 million pour changer la couleur de ses camions et de ses affiches.

Je suis certain que de nombreux députés se souviennent qu'il y a quelques années, le ministère des Travaux publics a décidé de changer tous ses panneaux indicateurs. Selon l'endroit où le panneau était situé, auparavant l'anglais figurait en haut du panneau et le français en bas dans la province d'Ontario, le français en haut et l'anglais en bas dans la province de Québec, comme cela se doit. On a dépensé des millions de dollars pour adopter le format rectangulaire de sorte que l'inscription soit au même niveau dans les deux langues. Une telle décision pourrait se justifier, mais pas en période d'austérité. On ne devrait pas gaspiller l'argent de la sorte. Il y a bien d'autres exemples.

Par ailleurs, les contribuables ont dû débourser $2,000 pour permettre à la Commission canadienne des transports d'organiser une audience en septembre 1981 afin de décider s'il convenait d'accorder un délai supplémentaire à la société de chemins de fer du Yukon pour installer des feux de signalisation alors que ces feux étaient installés et fonctionnaient depuis un an lorsque l'audience a eu lieu.

Aucun député assis de l'autre côté n'a bronché lorsque, au mois de février, le Canadien National a dépensé $64,000 en publicité pour souhaiter bon anniversaire à son concurrent, le Canadien Pacifique. Une lettre aimable du président du CN au président du CP aurait suffi et un télégramme aurait également fait l'affaire.

Les députés d'en face ont rougi l'année dernière, quand on a révélé que le Centre d'information sur l'unité canadienne déboursait de $500 à $700 par jour pour faire venir des journaux par avion à Ottawa le jour de leur parution alors qu'il aurait pu acheter ces journaux le jour même au kiosque à journaux d'un hôtel situé à cinq minutes du Centre.

Aucun député d'en face n'a éprouvé un sentiment de honte lorsqu'on a appris qu'en 1980-1981, le gouvernement avait dû payer 26.3 millions de dollars pour des appels téléphoniques faits sur d'autres lignes que celles du gouvernement ou pour des appels effectués sans passer par les téléphonistes du gouvernement. La liste des extravagances financières du gouvernement est interminable.

Les députés d'en face préfèrent feindre d'ignorer totalement ces scandales. Les Canadiens n'entendront pas la moindre plainte des députés d'une face, même si, en voyant la tension commencer à monter dans leur circonscription, plusieurs ministériels ont critiqué le gouvernement et le budget de novembre d'abord, puis celui de juin.

Un groupe de dix députés de la province de Québec s'est réuni et a affirmé à l'issue de la réunion qu'il n'était pas d'accord avec le budget. Plus récemment, le solliciteur général (M. Kaplan) a déclaré publiquement, en toute franchise, qu'il n'approuvait pas le budget. A son retour à Ottawa, le premier ministre l'a pris à l'écart et il lui a fait des remontrances sur un ton paternel. Il n'a pas eu grand-chose à dire depuis. Les députés sourient, mais c'est vrai.

M. Hnatyshyn: Il s'est fait dire qu'il était naïf à un point impardonnable.

M. Darling: Les Canadiens entendent bien peu de plaintes venir des députés d'en face. Ce silence plane surtout quand il s'agit de donner une voix à la Chambre aux commettants de trois circonscriptions où l'on n'a pas encore déclenché d'élections partielles: Timiskaming, Broadview-Greenwood et Leeds-Grenville.

Aucun de nos vis-à-vis ne peut même songer à l'humiliation qui serait infligée au gouvernement si ces élections partielles avaient lieu. Il y a une semaine environ, m'entretenant de diverses choses avec un ministériel éminent, je lui ai demandé en passant quand les élections partielles auraient lieu à Timiskaming, circonscription située dans ma région du nord de l'Ontario. Lui ayant dit que deux candidats avaient déjà été nommés, je lui demandai quand ils tiendraient leur propre congrès de nominations. Me fixant du regard, il me répondit

que s'ils étaient peut-être fous parfois, ils n'étaient pas idiots, et ne voulaient pas se mettre dans de mauvais draps.

M. Rossi: Qui était-ce

M. Darling: Je ne veux pas le dire.

M. Rossi: Mais si, nommez-le.

M. Darling: Je refuse de le nommer. Je le ferai en privé et vous pourrez lui en parler. Mais je refuse de divulguer des confidences. Par ailleurs, j'ai cru bon de mentionner la chose ici.

M. Rossi: Qui est-ce Stan?

M. Darling: Je touche un point sensible en mentionnant ces trois élections partielles. Il n'y a pas de doute là-dessus. Nous savons fort bien que si elles avaient lieu, le parti libéral se classerait troisième. Le premier ministre a entièrement raison.

Mme Hervieux-Payette: Nous nous faisons élire.

M. Darling: N'ayez aucune crainte: vous ne vous ferez pas élire. Je constate qu'il est 10 heures. Puis-je signaler qu'il est 10 heures?

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 40 du Règlement.

• (2200)

[*Traduction*]

LES MESURES D'URGENCE—A) LES PRÉROGATIVES DE LA COURONNE—B) LES POUVOIRS DU PREMIER MINISTRE

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Monsieur l'Orateur, treize mois se sont écoulés depuis que les décrets de planification d'urgence adoptés par le décret du conseil nº 1305 ont été publiés dans la *Gazette du Canada* et légitimés. C'est là le décret du conseil qui a attiré l'attention de tous les Canadiens sur le fait que le gouvernement accaparait le pouvoir afin d'être autorisé à construire et à administrer des camps d'internement pour civils en temps de guerre. Les Canadiens étaient d'autant plus intéressés que le gouvernement s'arrogeait ce pouvoir presque en même temps que le Parlement adoptait la Charte des droits et des libertés. Le gouvernement roucoulait devant le public canadien, prétendant que, en vertu de cette nouvelle et magnifique Charte des droits et des libertés, il ne serait jamais plus possible d'enfermer des gens dans des camps d'internement.

D'après moi, tous les Canadiens reconnaissent que, une fois adopté, ce décret du conseil avait force de loi. Pourtant, le leader du gouvernement à la Chambre, le président du Conseil privé (M. Pinard), dit que ce décret du conseil doit être légitimé et approuvé par une loi, sans quoi il n'a aucun effet ni aucun sens. Lorsque j'ai examiné le décret du conseil dans la *Gazette du Canada,* j'ai remarqué les mots «Autre que l'autorité législative» sous le numéro d'enregistrement et la date. Puisque le leader du gouvernement à la Chambre dit que le décret n'entre en vigueur qu'en vertu de l'autorité législative et que le décret lui-même stipule qu'il peut entrer en vigueur en vertu d'une autorité autre que l'autorité législative, nous arrivons tous à la conclusion que la seule autre autorité sur laquelle se fonde ce décret du conseil est la prérogative de la Couronne. La prérogative de la Couronne a quelque chose de mystique au Canada. De bien des façons, elle est si précisément définie dans les lois que le premier ministre (M. Trudeau) ne peut pas s'arroger des pouvoirs dictatoriaux dans tous les cas.

Je me reporte maintenant à une lettre du président du Conseil privé adressée aux coprésidents du comité permanent des règlements et autres textes réglementaires le 25 mars 1982. Dans cette lettre, le président du Conseil privé disait:

> Si le Parlement était dissous, ou si la crise se développait trop rapidement pour que nous ayons le temps de convoquer les Chambres, le gouvernement serait forcé d'agir en vertu de la prérogative royale, dans la mesure où elle garantirait l'autorité légale d'agir.

Et ceci, neuf mois après que le ministre eut déclaré à ses homologues provinciaux qu'en cas de crise, si le Parlement ne siégeait pas, le gouvernement devrait prendre des mesures sans attendre l'adoption d'un projet de la loi en ce sens.

L'été dernier, le président du Conseil privé a redit la même chose. Et en mars de cette année, il a déclaré que le gouvernement invoquerait pour ce faire les pouvoirs de la Couronne, ce qui nous amène à nous demander tout naturellement en quoi consistent ces pouvoirs. Pour le savoir j'ai demandé par écrit au service de recherche de la Bibliothèque du Parlement d'entreprendre une étude sur les prérogatives de la Couronne. Le 27 avril, celui-ci m'a fait parvenir les résultats de son travail, sous forme d'un rapport intitulé «Emergency Powers: Executive Action in the Absence of Legislation». On n'aurait pu trouver titre plus approprié et j'aimerais justement citer un extrait de la page 15 de ce rapport où l'on peut lire ceci:

> Le pouvoir exécutif peut toujours prendre des mesures sans passer par le Parlement, mais les précédents sont rarissimes. Si le Parlement n'est pas en mesure d'adopter une loi, le gouvernement peut prendre les mesures qui s'imposent. Dans ce cas, les tribunaux jugeront ensuite de la légalité des mesures prises en se fondant sur le droit coutumier, à moins qu'une loi d'amnistie n'ait été adoptée entre-temps.

Il y a quelques mots très importants dans cette citation:

> Le pouvoir exécutif peut toujours prendre des mesures . . .

Si le Parlement ne pouvait, pour une raison quelconque, adopter une loi, le gouvernement pourrait toujours prendre des mesures et l'on jugerait ensuite de la légitimité de ses actes.

Cela me fait aussitôt penser à 1970 et à cette fameuse crise d'octobre pendant laquelle 450 personnes ont été arrêtées au Québec sous aucune inculpation. On ne les a jamais vraiment interrogées. Elles n'ont jamais été jugées et la plupart d'entre elles ont été relâchées par la suite sans même avoir fait l'objet d'une quelconque inculpation. Douze ans se sont écoulées depuis, et combien de ces personnes ont eu la possibilité de poursuivre le gouvernement devant les tribunaux? Le fait est qu'ils ne sont pas en mesure de contester la légalité de cette mesure; ils se sentent soit trop harcelés, soit trop appauvris pour poursuivre le gouvernement. Ce dernier a le pouvoir d'agir en marge de la légalité, en vertu des prérogatives de la Couronne et la plupart des personnes touchées par les mesures prises alors ne peuvent faire valoir leurs droits par la suite.

• (2205)

Le gouvernement a eu une année complète pour rédiger un projet de loi, mais il ne l'a pas encore déposé. Nous ignorons totalement ce qu'il contiendra. Il n'y a aucune façon de limiter les prérogatives de la Couronne et il faut alors en conclure que le gouvernement ne veut pas que les Canadiens connaissent les limites des prérogatives de la Couronne s'il y en a.

La clé de cette question réside peut-être dans une allocution du président du Conseil privé il y a un an, monsieur l'Orateur. J'aimerais en citer trois paragraphes. Il a déclaré:

Il y a cependant d'autres facteurs, en plus de la question des droits de la personne, qui militent en faveur d'une loi d'urgence. Parce que nous avons besoin de pouvoirs durant une crise, nous ne pouvons nous permettre de longues discussions au sujet des «pouvoirs inhérents» que les précédents nous confèrent implicitement. Lorsque nous devons agir de façon décisive en respectant la loi, nous ne pouvons nous permettre d'avoir des incertitudes au sujet de la loi elle-même . . .

Et si la situation d'urgence se présente lorsque le Parlement est dissous, nous n'aurons d'autre choix que de nous passer de loi.

Un peu plus loin, il a déclaré:

Je crois qu'il y a trois sortes d'urgence qui peuvent, en période de paix . . .

Et, monsieur l'Orateur, je souligne l'expression «en période de paix».

. . . menacer l'ordre public et le bon gouvernement du Canada . . .

Il y a tout d'abord les situations d'urgence au cours desquelles la sécurité et la santé d'un grand nombre de Canadiens sont en danger. Je veux parler ici d'une pénurie importante imprévue de biens essentiels comme les aliments ou le combustible . . .

Lorsqu'on se reporte à la crise de l'énergie d'il y a un an, on s'aperçoit que le gouvernement a exploité la situation pour nationaliser, en somme, notre secteur énergétique. Si l'on pense aux situations d'urgence possibles en matière d'alimentation, on s'apercevra que nous avons maintenant le projet de loi créant la société pour remédier à cette situation. Ce sont des pouvoirs d'urgence inquiétants pour tous les Canadiens et il faudra qu'un projet de loi explique clairement ce que le gouvernement entend par pouvoirs d'urgence.

M. Jim Schroder (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur l'Orateur, le député connait déjà la réponse à sa question et la savait avant même de la poser. Les prérogatives de la Couronne dont il fait mention ne sont, selon Dicey:

—traditionnellement et dans les faits, rien de plus qu'un reliquat de pouvoirs discrétionnaires qui en tout temps sont laissés légalement à la Couronne.

Ces prérogatives ne sont rien de plus que les pouvoirs que le Parlement et les tribunaux continuent de laisser exercer à la Couronne. Ce qui reste des prérogatives de la Couronne, c'est un reliquat d'absolutisme royal après des siècles de lutte de la part du Parlement pour tenter d'établir sa suprématie.

Les prérogatives ne sont pas définies par la loi à l'origine et peuvent toujours être annulées par une loi. En fait, des prérogatives ne constituent un pouvoir juridique entre les mains du pouvoir exécutif que si elles ne sont pas abrogées par un texte réglementaire.

Entre autres choses, les prérogatives de la Couronne au Canada ont souvent été utilisées pour modifier ou clarifier les relations de travail entre les ministères et les organismes fédéraux. Il est établi depuis longtemps que le premier ministre en place peut confier des responsabilités aux ministres de Sa Majesté et les modifier en fonction des circonstances, pouvu que cela soit fait d'une façon qui ne va pas à l'encontre des fonctions établies dans la loi.

Ainsi, cette prérogative a récemment été utilisée lors de l'adoption du décret de planification d'urgence C.P. 1981-1305. Comme le député le sait pertinemment, le décret ne fait qu'accorder des responsabilités en matière de planification à des ministres fédéraux, afin d'améliorer notre préparation globale et ne prétend pas accorder d'autres pouvoirs aux ministres ou à qui que ce soit d'autre.

Toutefois, si je comprends bien le député, il a peur que l'on utilise ce pouvoir prétendument illimité pour mettre en œuvre des plans d'urgence prévus dans le décret de planification sitôt qu'une situation d'urgence est décrétée.

A cet égard, monsieur l'Orateur, je ne peux que répéter ce que le ministre chargé de la planification d'urgence a déjà dit, c'est-à-dire que ces pouvoirs ne sont pas illimités. La Couronne a certains pouvoirs discrétionnaires dans le cas de situations d'urgence nationale, mais il serait tout à fait faux de prétendre que ces pouvoirs sont illimités.

• (2210)

LES PARCS NATIONAUX—A) BANFF—LE PROJET DE MAJORER LES LOYERS DES TERRES. B) LES LOYERS EXIGÉS DES EMPLOYÉS DU PARC

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur l'Orateur, le slogan du gouvernement libéral à Ottawa c'est: «Ne faites pas ce que je fais, faites ce que je dis». Le gouvernement plafonne les salaires des employés et leur prend la totalité ou une partie de cette augmentation en relevant les loyers des terres et des logements. Le gouvernement demande à l'industrie de ne pas augmenter ses prix mais majore par contre les loyers des terres ainsi que le montant du logement de ses employés. Les salaires des employés du Parc national de Banff ont été plafonnés à 6 et 5 p. 100; par contre, le gouvernement augmente de 15 à 40 p. 100 les loyers où sont logés ses employés. Cette hausse continuelle des prix relance l'inflation et oblige les employés à négocier pour obtenir des salaires plus élevés afin de joindre les deux bouts. Le gouvernement devrait mettre en pratique ce qu'il prône, c'est-à-dire maintenir les prix à un niveau faible de manière que les salaires n'aient pas à augmenter. Pourtant, à Banff comme dans d'autres parcs nationaux, le gouvernement plafonne les salaires, mais augmente les loyers.

A Banff, par exemple, le ministre a dit à un de ses employés que ses versements représenteraient désormais 13.1 p. 100 de son revenu brut de Parc Canada. Le ministre a également déclaré dans cette lettre qu'il avait rédigé une proposition en vertu de laquelle les loyers à Banff dépasseraient environ de 10 p. 100 les loyers moyens pratiqués dans les parcs limitrophes. Voyez-vous cela! Pourquoi ces loyers devraient-ils être 10 p. 100 plus élevés pour les employés qui doivent vivre à Banff que pour ceux qui habitent à l'extérieur du parc? Pourquoi les employés devraient-ils être pénalisés parce qu'ils habitent près d'une ville comme Calgary qui connaît littéralement une flambée des loyers?

Quand le ministre répondait à ma question à la Chambre, il semblait totalement confus; il mélangeait logement du personnel et logement commercial. L'a-t-il fait délibérément pour esquiver la question? Le ministre ajoute dans cette lettre que les loyers pratiqués sont inférieurs à ceux de l'est du Canada. J'en doute beaucoup et je lui demande de communiquer le montant des loyers dans les parcs nationaux de l'est.

Les hausses de loyers qui ont été signifiées aux employés des parcs entreront en vigueur à compter du 1er août de cette année. La majorité des gens là-bas ont dû payer $100 de plus pour leur loyer à compter du 1er janvier 1982 et voilà qu'on envisage de leur imposer une nouvelle hausse de $100 à partir du 1er août. Dans un cas, cela représente une augmentation de 66 p. 100.

Lorsqu'on demande à un employé d'accepter les mesures de contrôle sur les salaires, il s'attend certainement à ce que l'on impose aussi des mesures de contrôle sur les loyers, surtout lorsque le propriétaire des locaux est le gouvernement du Canada. Comment une famille peut-elle arriver à joindre les deux bouts lorsque les loyers augmentent de 66 p. 100 et les salaires de 6 p. 100 seulement au cours de la même année? Elle doit vraisemblablement réduire son niveau de vie ou emprunter de l'argent. Le ministre devrait essayer de vivre ainsi et il perdrait un peu de son arrogance.

Dans le cas d'un autre employé, l'augmentation du loyer a absorbé la hausse de salaire de 11.75 p. 100 qui lui avait été accordée. Comme les augmentations salariales sont limitées à 6 p. 100, les employés devront restituer à Parcs Canada, ou plus exactement à Revenu Canada, un pourcentage encore plus important de leur salaire. Ils auront ainsi moins d'argent pour subvenir à leurs besoins essentiels comme l'alimentation et les vêtements. Est-ce juste pour les employés qui vivent à Banff? Autrement dit, le gouvernement lutte contre l'inflation aux dépens de ses employés. Il instaure la limitation des augmentations salariales, mais s'empare de tout l'argent qu'il peut en augmentant les loyers et les impôts. Il est certain que le gouvernement devrait se servir des logements que possède la Couronne pour montrer l'exemple au secteur privé s'il veut que celui-ci limite les hausses de prix.

Le gouvernement refuse de reconnaître que, premièrement, l'offre de terrains disponibles à Banff a été volontairement limitée par Parcs Canada et que, deuxièmement, la croissance commerciale et l'augmentation de la demande d'installations récréatives ont été telles que les employés du parc n'ont tout simplement pas les moyens de recourir à d'autres solutions comme l'acquisition d'un terrain à bâtir ou d'une maison, ou la location d'un logement privé décent.

Dans une étude publiée en février 1982, le gouvernement de l'Alberta a fourni un éventail de prix pour permettre des comparaisons entre 14 endroits. Je me reporte à la rubrique «logement». On a attribué à Edmonton la cote 100 et par comparaison Banff a reçu la cote 130, Calgary 117, malgré la montée en flèche des prix, Medicine Hat, 72, Red Deer, 101, Lethbridge, 80 et la localité de Crow's Nest, 67. Je tiens à faire observer aux députés que Banff a reçu la cote la plus élevée des 14 endroits qui englobent même Fort McMurray avec une cote de 124 et Calgary qui étaient en pleine expansion au moment de l'introduction du Programme énergétique national. Cela fait clairement ressortir l'injustice de Parcs Canada à l'égard de ses employés de Banff.

• (2215)

A cause des restrictions actuelles, les majorations de loyer engouffrent les augmentations salariales. Dans certains cas, Parcs Canada recevra plus qu'il ne donne en accordant des augmentations de 6 ou de 5 p. 100. Les employés ont été pratiquement pénalisés par un gouvernement qui devrait donner l'exemple. Parcs Canada a traité ses employés de Banff, notamment ceux qui n'ont qu'un maigre traitement ou un traitement moyen, de façon servile et arrogante. C'est peut-être pourquoi les employés ne font pas long feu au Parc national de Banff.

Le gouvernement pourrait tout au moins réduire l'augmentation des loyers à 6 p. 100. S'il ne le fait pas, il prouvera tout simplement qu'il agit dans son seul intérêt sans se soucier des répercussions sur l'inflation et sur la vie de personnes qui sont au service du Canada en tant qu'employés du Parc national de Banff.

Ce que j'ai dit au sujet du traitement qu'inflige Parcs Canada à ses employés s'applique aussi aux augmentations énormes qu'il a imposées aux commerçants et aux chefs d'entreprises de Banff. De la façon dont il a agi à Banff, le gouvernement a prouvé qu'il était insensible aux épreuves qu'il impose à autrui. Est-il fier de sa devise «Faites ce que je dis, pas ce que je fais.»?

M. Jim Schroder (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur l'Orateur, je tiens à garantir au député qu'il n'y aura pas d'augmentation générale des loyers des terres à Banff en 1982 ou 1983. Les loyers qui ont été fixés en 1980 ont été calculés en fonction d'un pourcentage de la valeur des terres en 1979 et ils ne changeront pas avant dix ans. Ainsi, le loyer que paieront les locataires en 1989 se fondera sur la valeur des terres en 1979.

Le loyer pour la période allant de 1980 à 1990 est calculé en fonction d'un certain pourcentage de la valeur que des évaluateurs indépendants ont établie pour les terres. Le taux de capitalisation utilisé est de 6 p. 100 et ce taux est le même depuis deux décennies.

Même si le taux de capitalisation est resté constant, la valeur des terres dans la plupart des parcs nationaux a augmenté depuis dix ans, ce qui veut dire que les loyers ont augmenté dans les mêmes proportions. Compte tenu des besoins des résidents qui doivent habiter les parcs, le ministre a offert des loyers réduits aux preneurs à bail résidents à compter de septembre 1980. Les preneurs à bail dont les locaux sont occupés par des résidents admissibles paient un loyer d'un demi pour cent de la valeur du terrain et d'un maximum de $250 par année. Le député constatera que cela représente sensiblement moins que 6 p. 100 de la valeur des terres.

Les locataires résidentiels ne sont pas les seuls preneurs à bail qui ont profité de loyers réduits. En septembre 1980, le gouvernement a offert aux locataires qui ont un chalet un taux de loyer réduit qui équivaut à 4 p. 100 plutôt qu'à 6 p. 100 de la valeur du terrain. Ces locataires ont aussi eu la possibilité d'augmenter graduellement le montant de leur loyer sur dix ans de façon à ce que le montant moyen représente 4 p. 100 de la valeur du terrain.

Les preneurs à bail commerciaux n'ont pas obtenu un loyer réduit puisque notre ministère et le Conseil du Trésor considèrent qu'ils doivent payer un loyer réaliste vu qu'ils réalisent des bénéfices en utilisant les terres qui appartiennent à l'État. Bien que le loyer commercial soit établi à 6 p. 100 de la valeur du terrain, le locataire peut répartir l'augmentation sur la période de location de dix ans. Le locataire peut également négocier un loyer fondé sur un pourcentage de son revenu annuel brut.

Je voudrais signaler que depuis un certain nombre d'années, le loyer représente 6 p. 100 de l'évaluation foncière, ce qui constitue un faible rendement pour l'utilisation d'un bien de la Couronne et est effectivement inférieur aux taux de capitalisation qu'imposent les autres ministères de l'État.

La question des loyers fonciers à Banff est tout à fait distincte de celle des loyers réclamés aux employés de la Couronne pour des logements qui leur sont réservés, soit par exemple une maison dans un parc national. Ces tarifs sont réglementés par le Conseil du Trésor et sont établis en fonction de la situation du marché local calculé par la SCHL.

• (2220)

Le service des parcs du Canada peut fixer les loyers dans une certaine mesure, selon certains facteurs variables relatifs aux genres de logements, mais il doit respecter certains paramètres. Il doit se contenter de fixer les loyers conformément à un barème réglementaire qui lui a été remis par le Conseil du Trésor.

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES—A) LE NOMBRE DE PROVINCES DESSERVIES. B) LE SERVICE D'UNE JOURNÉE

M. Bill McKnight (Kindersley-Lloydminster): Monsieur l'Orateur, je désire ce soir reprendre une question que j'ai posée le 15 juillet dernier au ministre responsable de Postes Canada. Si j'ai posé ma question ce jour-là, c'est parce que Postes Canada, à grand renfort de belles brochures sur papier glacé, a annoncé l'inauguration d'un nouveau service postal appelé «Poste prioritaire».

La Poste prioritaire comporte deux méthodes. D'abord, un service programmé; cela veut dire qu'une personne peut ramasser son courrier régulièrement ou, dans le cas d'entreprises, le courrier peut être livré régulièrement à celles qui requièrent ce genre de service. Il y a aussi le service «D» de la Poste prioritaire.

Je trouve assez étonnant que Postes Canada puisse écrire ceci:

> La Poste prioritaire . . . assure maintenant la livraison du courrier urgent le lendemain du dépôt, dans les grandes villes canadiennes et dans plusieurs pays du monde . . .

Voilà à quoi on s'attendait il n'y a pas si longtemps. C'était simplement du service, du bon service fourni par le ministère des Postes. Il n'y a pas si longtemps que les commerçants et habitants des villes s'attendaient, au moment où ils jetaient leur courrier dans les boîtes postales, à ce qu'il soit livré le lendemain dans les villes canadiennes. Et c'était souvent le cas, en dépit des distances considérables. C'est ce à quoi on s'attendait. Il n'y avait rien d'extraordinaire, les choses se passaient ainsi.

Quelques années plus tard, le ministère des Postes a fait installer ces jolies boîtes décorées de rouge, de blanc et de bleu. C'était des boîtes spéciales. A condition de déposer une lettre à telle heure, elle arrivait le lendemain. Ce service était appelé «Livraison le lendemain du dépôt». Il suffisait d'apposer un timbre. Un timbre de 6 cents, puis de 12 cents. C'était du service normal. Aujourd'hui, nous avons la Poste prioritaire qui livre tout article le lendemain jusqu'à concurrence de 33 livres, des articles qui seront livrés le lendemain sans faute.

Si j'ai posé la question c'est parce que Postes Canada est au service de tous les Canadiens. Toutes les régions du pays doivent pouvoir bénéficier de ce genre de service. Nous payons tous les mêmes tarifs postaux et les mêmes impôts. Voici la suite de la lettre:

> Apportez simplement vos documents importants au bureau de poste . . . remplissez l'étiquette fournie par la Poste prioritaire ce qui vous garantira que votre envoi sera livré à domicile le lendemain, à Halifax, Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, London, Winnipeg, Calgary, Edmonton ou Vancouver.

Néanmoins, les Canadiens ne disposent pas de ce service à Fredericton, Saint-Jean, Charlottetown, Moncton, Regina, Saskatoon, Prince-Albert, Whitehorse ou Yellowknife. Voilà pourquoi nous avons du mal à comprendre la politique du gouvernement lorsqu'il s'agit de desservir tous les Canadiens équitablement ou comme ils devraient l'être. Voilà pourquoi j'ai posé cette question.

J'ai beaucoup de mal à accepter qu'on impose une hausse de tarif de 72 p. 100 aux citoyens de ma circonscription, alors qu'ils n'ont pas droit aux mêmes services. Je trouve également étrange qu'après avoir posé ma question, le 15 juillet, la Poste prioritaire m'ait adressé le 20 juillet une note dans laquelle on peut lire ceci:

> Nous envoyons actuellement des avis à nos clients de certaines villes pour leur annoncer l'établissement du service de classe D.
>
> Ce service sera étendu à d'autres villes au cours de l'automne 1982.

Pourquoi n'a-t-on pas communiqué ce renseignement avant que je ne pose ma question? Pourquoi ne m'a-t-on pas dit que Postes Canada songeait a desservir Regina, Saskatoon, Prince-Albert, North Battleford, Saint-Jean, Moncton et Charlottetown? Pourquoi ne nous a-t-on donné aucune explication? Je crois que la Société canadienne des Postes n'avait pas l'intention de desservir ces autres villes dans quatre provinces et deux territoires. C'est ce qui préoccupe les Canadiens au sujet des Postes. A l'heure actuelle, les Canadiens qui habitent dans certaines régions du pays comprennent le tort que fait à d'autres la suppression de la livraison du samedi et la fermeture des bureaux de poste le samedi matin.

• (2225)

En 1978, un député libéral, M. McIsaac, qui représentait la circonscription de Battleford-Kindersley, qui se trouve actuellement dans ma circonscription, s'est plaint au gouvernement au sujet de la fermeture d'un bureau de poste le samedi à Rosetown, en Saskatchewan. La fermeture des bureaux de poste le samedi n'a rien de nouveau. C'est pourquoi les habitants de ma région et d'autres sont révoltés à l'idée d'être traités de façon injuste et de n'avoir pas droit aux mêmes services postaux, ni à la Poste prioritaire, ni au service prioritaire de classe D. Je suis sûr que le secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement (M. Schroeder) connaît bien la Société des postes. J'attends sa réponse.

M. Jim Schroder (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur l'Orateur, le député semble dire que, parce que le service prioritaire n'est offert que dans six provinces, les quatre autres se trouvent automatiquement exclues du service postal universel. Une telle conclusion découle d'un raisonnement fallacieux et démontre une incompréhension totale des méthodes courantes de commercialisation.

Permettez-moi d'expliquer l'expansion du service dont parle le député. Le 5 juillet dernier, la Société canadienne des postes a entrepris la première étape d'une expansion importante de son service de messageries appelé Poste prioritaire. Jusque-là, ce service spécial existait entre les villes de Vancouver, Calgary, Edmonton et Winnipeg, ou entre London, Toronto, Montréal et Ottawa. Il est maintenant possible d'envoyer tout courrier de moins de 15 kilogrammes par la Poste prioritaire dans l'une ou l'autre des villes susmentionnées, de même qu'à Halifax et à Québec. En outre, on a ouvert plusieurs nouveaux comptoirs de la Poste prioritaire dans chacun de ces endroits.

Le député se réjouira d'apprendre que Postes Canada compte, à partir de cet automne, donner une nouvelle expansion à ce service. La prochaine phase d'expansion permettra d'étendre le service de courrier prioritaire à toutes les 10 provinces.

Au lieu de reprocher à Postes Canada de favoriser certaines provinces au détriment des autres, le député devrait féliciter la société qui se montre bien résolue à relever directement le défi que posent certains de ses concurrents les plus redoutables, les services privés de messagerie. L'expansion du service de courrier prioritaire démontre que Postes Canada peut agir avec audace, flair et détermination pour accroître ses recettes au maximum tout en fournissant un excellent et indispensable service aux entreprises canadiennes.

En étendant ce précieux nouveau service à tous les coins du pays Postes Canada procède à l'implantation graduelle d'un nouveau service qui s'inspire de saines pratiques commerciales. Bientôt, le service prioritaire sera offert dans toutes les provinces. Mais ce ne sera pas avant que la Société canadienne des postes ne soit prête.

Je rappelle au député qu'il a accusé la Société d'avoir dédaigné quatre provinces. J'ai déjà expliqué que cette idée était parfaitement erronée. Le député a toutefois lui-même négligé nos deux territoires: le Yukon et les territoires du Nord-Ouest. A l'heure actuelle, je le rappelle à la Chambre, Postes Canada ne prévoit pas offrir son service prioritaire dans les deux territoires, mais lorsque la demande s'y fera suffisante pour en assurer la rentabilité, alors, la Société envisagera certainement de le faire. Postes Canada est consciente des besoins de tous les Canadiens.

M. l'Orateur adjoint: La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain après-midi.

(A 10 h 29, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 21 juillet 1982

La séance est ouverte à 2 heures.

• (1405)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

L'ÉDUCATION

LE FINANCEMENT DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Walter McLean (Waterloo): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement afin de présenter une motion. Par un vote, les étudiants en génie de la classe «B» de l'Université de Waterloo ont décidé la semaine dernière d'établir une caisse pour maintenir la qualité de l'enseignement. En tout, 81 p. 100 de ces étudiants qui font face à une augmentation des frais de scolarité et de subsistance ont convenu de verser $50 chacun pour remédier aux problèmes provoqués par le financement insuffisant de l'enseignement universitaire. Je propose donc, appuyé par le député de St. Catharines (M. Reid):

Que la Chambre félicite de leur initiative positive ces étudiants qui font face à des frais accrus, ainsi qu'à un personnel et à des installations insuffisamment financés du fait que le gouvernement a diminué son soutien à l'enseignement postsecondaire, et qu'elle exhorte le gouvernement à s'engager à maintenir la qualité de l'enseignement postsecondaire au Canada pour protéger ainsi notre ressource nationale la plus importante.

Mme le Président: Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES CHEMINS DE FER

L'APPLICATION DU PROGRAMME DE CONTRÔLE DES SALAIRES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente. Étant donné que le programme gouvernemental de contrôle des salaires a déjà compromis la négociation d'une nouvelle convention des pilotes de la Voie maritime et démolira le processus de négociation collective qui a mis 94 ans à s'établir au sein des sociétés ferroviaires, je propose, avec l'appui du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Que la Chambre convienne avec le ministre des Transports que le programme de contrôle des salaires ne fonctionnera pas et invite le gouvernement à retirer ce programme avant qu'il ne compromette tout le réseau canadien des transports.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES COMMUNICATIONS

L'INTENTION DE LA SOCIÉTÉ NORTHWES TEL DE MAJORER SES TARIFS DE 30 P. 100—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Madame le Président, je demande à proposer une motion en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement. La société Northwes Tel, société de la Couronne qui exerce un monopole sur les services téléphoniques dans l'ouest des territoires du Nord-Ouest, le Yukon et le nord de la Colombie-Britannique, a récemment annoncé qu'elle comptait majorer ses tarifs de 30 p. 100. Comme cette mesure irait à l'encontre des lignes directrices établies par le ministre des Finances (M. MacEachen) qui auront pour effet de limiter à 6 p. 100 les hausses de traitement de nombreux abonnés de Northwes Tel, notamment ses propres employés, je propose, appuyé par le député du Yukon (M. Nielsen):

Que les hausses de tarif de Northwes Tel soient limitées à au plus 6 p. 100.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE COMMERCE INTERNATIONAL

LA VENTE D'AUTOMOBILES À DES ACHETEURS ÉTRANGERS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Madame le Président, la survie de l'industrie canadienne de l'automobile étant compromise, il importe de signaler que la société Woods Motors de Halifax et son président, John Gwynne-Timothy, ont vendu 95 Ford Broncos, fourgonnettes et camions, directement à un client européen pour être exportés en Suède, même si les voitures européennes sont censées être meilleures et consommer moins d'essence. En conséquence, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je propose, appuyé par le député d'Annapolis Valley-Hants (M. Nowlan):

Que le ministre chargé du commerce prenne toutes les mesures voulues pour stimuler et accélérer la vente de véhicules automobiles fabriqués au Canada par des concessionnaires locaux et régionaux à des acheteurs étrangers, et qu'il s'occupe de trouver d'autres débouchés pour l'industrie automobile canadienne.

Article 43 du Règlement

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE CABINET

LE MINISTRE DES PÊCHES ET DES OCÉANS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bob Corbett (Fundy-Royal): Madame le Président, je voudrais proposer une motion en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement. La saison de la pêche commerciale et de la pêche à la ligne du saumon est ouverte au Nouveau-Brunswick et, encore une fois, le ministre des Pêches et des Océans (M. LeBlanc) fait supporter aux habitants du Nouveau-Brunswick le fardeau de son incompétence à ce poste, en leur imposant de façon injuste et injustifiable des sanctions et des restrictions qu'il n'a pas le cran de prescrire, ce qui serait plus réaliste, pour d'autres personnes de la même région. Étant donné que la Chambre a été témoin de bien des bévues du ministre, je propose, appuyé par le député de Halifax-Ouest (M. Crosby):

Que la Chambre dégomme le ministre sans la moindre cérémonie.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

• (1410)

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE LIBAN—L'ENVOI D'UN GROUPE DE DÉPUTÉS POUR FAIRE ENQUÊTE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill Yurko (Edmonton-Est): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement à propos d'une affaire urgente et importante. Il est vraiment étonnant que l'on n'entende pas du tout parler à la Chambre du conflit qui fait rage au Liban. Les députés de l'opposition n'ont pratiquement pas posé de questions à ce sujet et les chefs de l'opposition n'en ont pas posé du tout.

Des voix: Oh, oh!

M. Yurko: J'ai toute la documentation sous la main.

La Chambre ne devrait pas hésiter à adopter une attitude humanitaire à l'égard de ce pays où les localités et les maisons sont dévastées et où les enfants innocents sont jetés à la rue et vivent dans le dénuement et la misère, sanglotant parmi les décombres et la crasse. Il faut éprouver de la compassion à leur égard et tâcher de les aider. Aussi, je propose:

Que la Chambre charge immédiatement un groupe d'étude composé d'un député de chaque parti d'aller au Liban et d'étudier la situation sur place, puis de faire rapidement rapport à la Chambre pour lui permettre de prendre les mesures humanitaires qui s'imposent.

Espérons qu'un des députés est disposé à appuyer cette motion.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion, qui est appuyée par le député de Hamilton Mountain (M. Deans)?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA CONSTRUCTION NAVALE

LA MISE EN ŒUVRE D'UNE STRATÉGIE INDUSTRIELLE MARITIME—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Madame le Président, en vertu de l'article 43 du Règlement, je prends la parole au sujet d'une affaire urgente. Étant donné que le Canada perdra 17,000 emplois parce que la société Dome Petroleum va probablement faire construire au Japon cinq méthaniers pour le transport de gaz naturel liquéfié et que la société Federal Commerce and Navigation s'est déjà engagée à construire deux transporteurs de charbon en Corée et deux autres en Belgique; étant donné que le Canada perdra 1,500 emplois tant que la société CP Ships des Bermudes continuera à embaucher des officiers britanniques et des équipages étrangers pour toute sa flotte de 40 navires et à ne pas ramener ces derniers au Canada; et étant donné que des dizaines de milliers d'emplois et des contrats de millions de dollars continueront d'aller à des étrangers à moins que nous ne mettions en œuvre immédiatement une stratégie industrielle maritime, je propose, appuyé par le député de Skeena (M. Fulton):

Que la Chambre admette que le gouvernement ne perd plus de contrats de construction navale du fait de sa négligence intentionnelle mais qu'il sabote délibérément toute initiative visant à établir au Canada une stratégie industrielle maritime. En conséquence, on essaiera de convaincre les gouvernements locaux et les dirigeants de l'industrie privée de collaborer avec les syndicats ouvriers pour faire front commun afin d'inciter les gouvernements fédéral et provinciaux à mettre en vigueur la stratégie industrielle maritime qui se fait attendre depuis si longtemps.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LA TENUE D'ÉLECTIONS GÉNÉRALES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Girve Fretz (Érié): Madame le Président, les milliers de commettants de trois circonscriptions fédérales n'ont pas de député à leur service, situation qui existe depuis des mois. Étant donné que le chaos économique qui existe actuellement au Canada est attribuable aux libéraux, tous les commettants devraient avoir accès à un député qui puisse les aider à réclamer les prestations d'assurance-chômage, les pensions, et leur rendre la foule de services habituellement assurés par le bureau d'un député. Je propose donc, appuyé par le député de Grey-Simcoe (M. Mitges):

Que le premier ministre surmonte son hésitation à déclencher ces trois élections partielles, et qu'il prenne immédiatement les dispositions voulues pour combler les trois sièges vacants ainsi que les 279 autres en déclenchant des élections générales.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES AFFAIRES SOCIALES

L'ÉVALUATION DE LA PORTÉE DES CHANGEMENTS SOCIAUX— RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Les données du recensement de 1981 qu'on vient de publier révèlent de profonds changements qui auront d'importantes répercussions à caractère socio-économique pour le Canada. Ainsi, la proportion des enfants de moins de 15 ans a baissé de 7 p. 100, alors que celle des Canadiens âgés de plus de 65 ans a augmenté de 17.9 p. 100. Le nombre des divorcés, qui a augmenté de 65 p. 100, aura des répercussions sur plus d'un demi-million d'enfants. Il en résulte un accroissement énorme des familles monoparentales, un nombre de retraités beaucoup plus grand, lesquels dépendront de beaucoup moins de travailleurs, ainsi qu'une augmentation considérable du nombre de chômeurs en raison du progrès technologique. Étant donné que le gouvernement établit des prévisions à long terme dans le domaine du développement de nos ressources énergétiques et en matière de défense mais ne planifie pas nos besoins humains je propose, appuyée par le député de Nanaimo-Alberni (M. Miller):

Que le gouvernement crée un groupe de travail parlementaire en vue d'évaluer la portée de ces changements sociaux et de recommander des directives de politique sociale pour répondre aux besoins futurs des Canadiens.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

• (1415)

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

LA PROPOSITION DE PERCEVOIR LA TAXE DE VENTE AU NIVEAU DE LA VENTE EN GROS

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Après avoir analysé l'avant-projet de loi sur le changement qu'on propose d'apporter à la taxe de vente fédérale qui sera dorénavant perçue au niveau de la vente en gros, le Conseil canadien du commerce au détail a calculé que cette norme aura pour effet de faire augmenter de 2 à 6 p. 100 le prix des produits taxés sans compter la majoration inflationniste normale. Cette situation est simplement attribuable à une modification fiscale.

Étant donné que l'inflation inspire déjà beaucoup d'inquiétude, comme en fait foi la méfiance des consommateurs dont on a parlé ce matin, pourquoi le ministre s'obstine-t-il à vouloir faire passer la taxe fédérale de vente au niveau de la vente en gros?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, le député sait que le sujet du projet de loi est actuellement débattu. Tous les détails des propositions ont été divulgués et nous voulons maintenant entendre ce qu'ont à dire les organismes intéressés afin de pouvoir profiter de leurs opinions sur ce changement.

M. Wilson: Ils nous font maintenant connaître leurs opinions.

L'UTILISATION DES RESSOURCES DE GESTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DU CHANGEMENT

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Si je puis me permettre de citer une autre source, madame le Président, le Conseil canadien du commerce de détail prédit qu'une grande vague inflationniste va balayer l'économie en ces temps particulièrement difficiles. L'Association des manufacturiers canadiens partage cette opinion. Les manufacturiers sont en outre très ennuyés que des fonctionnaires du ministère des Finances leurs disent de se préparer à une modification de la loi avant même que celle-ci et le règlement connexe prennent leur forme définitive.

Là encore, le ministre pourrait-il expliquer pourquoi ses collaborateurs et lui tentent d'accélérer ce processus, car cette préoccupation supplémentaire imposée aux entreprises et le détournement de leurs ressources risquent d'aggraver non seulement l'inflation mais encore le chômage? Cela entraînera en effet d'autres mises à pied.

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, le député se livre au même petit jeu qui consiste à susciter des craintes et à évoquer des possibilités qui ne se réaliseront même pas. Le député a prétendu que nous avions accéléré le processus, que nous tentions de l'accélérer. Il n'empêche que par suite des instances que nous avons reçues du monde des affaires, nous avons différé la date de mise en application pour avoir le temps d'obtenir la participation pleine et entière des entreprises. Nous écoutons très attentivement leurs opinions. Cette question est à l'étude depuis de nombreuses années. Comme le député le sait, un des objectifs importants et essentiels de ce changement est de procurer aux fabricants canadiens les mêmes avantages que possèdent les fabricants étrangers dont ils doivent soutenir la concurrence.

M. Wilson: Je ne suscite aucune crainte. Je répète simplement ce qu'ont dit l'Association des manufacturiers canadiens et le Conseil canadien du commerce au détail, deux organismes nationaux qui, tous deux, ont des intérêts à protéger dans cette affaire.

Questions orales

ON DEMANDE DE REPORTER LE CHANGEMENT

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Madame le Président, la plupart des organismes qui ont présenté des instances au ministre se préoccupent beaucoup de ce changement lequel va grandement contribuer à attiser l'inflation. Le Conseil canadien du commerce de détail parle, je le répète, d'une augmentation de 2 à 6 p. 100. Étant donné que ce changement découle directement des mesures gouvernementales et comme le gouvernement se préoccupe tellement des répercussions que ses initiatives peuvent avoir sur l'inflation, le ministre conviendrait-il de reporter indéfiniment la mise en œuvre de ce changement visant la taxe de vente? Autoriserait-il le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques à tenir des audiences pour entendre ce que ces organismes qui se préoccupent tellement de l'inflation ont à dire afin d'aller véritablement au fond des choses?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, cela fait des années que le Parlement est allé au fond du problème. A ma connaissance, aucun sujet n'a été examiné de façon plus approfondie que celui-ci. Ainsi, c'est à la suite d'un examen rigoureux et très attentif que le gouvernement a proposé ce changement.

• (1420)

Le député parle d'un changement. Ce n'est en fait qu'une proposition. Il existe un document de travail que nous avons soumis à diverses parties intéressées, à la suite de quoi nous présenterons une mesure législative à la Chambre.

* * *

LE CONSEIL DES PORTS NATIONAUX

L'AUGMENTATION DU COÛT DE LOCATION DE POINTS D'AMARRAGE À VANCOUVER

M. Chuck Cook (North Vancouver-Burnaby): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Le ministre n'ignore pas qu'à la suite de la lettre que je lui ai envoyée en date du 9 juin, le Conseil des ports nationaux a augmenté de près de 100 p. 100 le coût de locations de certains de ses points d'amarrage dans le port de Vancouver. Un grand nombre de locataires, tant des commerçants que des estivants, doivent faire face à d'importantes hausses de loyer cette année. Ces augmentations et le relèvement des taxes foncières municipales dans la ville mettent en danger la viabilité financière de certaines maisons de commerce du port de Vancouver. Certaines d'entre elles risquent même de faire faillite.

Comme les augmentations auront des effets désastreux sur la solvabilité des locataires et que le gouvernement s'est fixé le 28 juin l'objectif de limiter les hausses de revenu à 6 p. 100, le ministre pourrait-il promettre à la Chambre que les augmentations de 1982 seront révisées et que toute hausse survenue après le 28 juin sera limitée à 6 p. 100?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, en tant que ministre des Transports, je suis chargé d'appliquer la règle des 6 et 5 p. 100 au ministère, aux organismes de réglementation et aux sociétés de la Couronne qui sont placés sous mon autorité. Par conséquent, je tiendrai compte de ces facteurs en étudiant la situation sur laquelle le député a attiré mon attention.

M. Trudeau: C'est exact.

LES BAUX RENOUVELÉS APRÈS LA PRÉSENTATION DU BUDGET DE JUIN

M. Chuck Cook (North Vancouver-Burnaby): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse également au ministre des Transports. Le ministre pourrait-il promettre à la Chambre qu'en révisant les loyers, il tiendra compte du fait que la situation existante est injuste du fait que, dans certains cas, la hausse des loyers appliquée depuis les trois derniers mois prévoit des augmentations de plus de 100 p. 100, alors que pour les baux renouvelés après le 28 juin, les augmentations seront limitées à 6 p. 100 seulement? Peut-il me promettre que dans ce dernier cas, les augmentations ne dépasseront pas 6 p. 100?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Je ne puis que répéter ce que j'ai dit en répondant à la première question du député.

* * *

LES BANQUES

L'ÉCART ENTRE LES TAUX D'INTÉRÊT VERSÉS ET LES TAUX EXIGÉS

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Madame le Président, je voudrais poser ma question au ministre des Finances. Les banques versent 13.75 p. 100 d'intérêt dans le cas des comptes d'épargne, mais elles prêtent à des taux de 22.5 p. 100. Cette différence de 8.75 p. 100 ne s'était jamais vue jusqu'à maintenant. Le ministre peut-il s'engager à discuter avec les banques des répercussions très sérieuses que ces taux d'intérêt exorbitants ont sur les particuliers, les agriculteurs et les petites entreprises et à leur demander de réduire ces taux d'intérêt qui autrement empêcheront le gouvernement de réaliser son objectif, soit de ramener le taux d'inflation à 6 p. 100 l'année prochaine?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, la question du député me surprend vraiment, car la Chambre des communes a donné au comité parlementaire permanent la possibilité d'examiner les profits des banques, ce qui le conduira inévitablement à étudier la question dont le député parle aujourd'hui. Sa question me surprend d'autant plus que au lieu de siéger au comité afin d'examiner le problème, il s'en est retiré et n'a pas participé à la rédaction de son rapport.

M. Orlikow: C'est précisément parce que le comité ne s'est pas occupé de ces questions que je les pose ici maintenant.

ON DEMANDE AU MINISTRE D'INTERVENIR AUPRÈS DES REPRÉSENTANTS DES BANQUES

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Madame le Président, au moment même où les petites entreprises sont pressées de rembourser leurs prêts, alors même qu'on leur demande toujours plus de gages et qu'elles sont forcées de déclarer faillite, les banques prêtent des milliards de dollars pour des prises de contrôle à quelques grosses sociétés qui ne paient même pas de frais d'intérêt. Je demande au ministre de demander aux banques de traiter ces petites entreprises, ces agriculteurs et ces particuliers de la même façon que les grosses sociétés.

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, j'étudierai les observations du député, mais puisqu'il m'a demandé d'envisager de m'adresser aux banques, puis-je à mon tour lui demander de siéger de nouveau au comité et de faire le travail que le Parlement lui a confié en lui demandant d'en faire partie?

* * *

• (1425)

L'ÉNERGIE

LES RÉPERCUSSIONS SUR L'INFLATION DES HAUSSES DE PRIX PROJETÉES

M. Mark Rose (Mission-Port Moody): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse elle aussi au ministre des Finances. Hier, le secrétaire ou président du Conseil du Trésor a annoncé que le gouvernement comptait se montrer sévère à l'égard des majorations de tarifs imposées par les entreprises soumises à sa réglementation afin qu'elles se conforment à sa formule magique de 6 p. 100. Statistique Canada a publié aujourd'hui ses derniers chiffres relatifs aux prix à la consommation qui révèlent que les produits de consommation dont l'énergie constitue un facteur important de production, tels les produits alimentaires, gardaient la première place dans la spirale inflationnaire. Je me demande si je puis obtenir l'attention du ministre des Finances. Il n'a probablement pas entendu mon préambule. Je vais le répéter.

Des voix: Non, non.

Mme le Président: Seule la question importe.

M. Rose: Comment le ministre des Finances croit-il que la règle des 6 p. 100 pourra être appliquée, si un facteur de coût aussi important que le prix de l'énergie, du pétrole, si l'on préfère, qui influe sur celui des aliments, du transport et du chauffage, subira une hausse de 10 p. 100 en septembre et de 30 p. 100 l'année prochaine? Peut-il nous expliquer comment il s'y prendra pour faire appliquer cette règle des 6 p. 100 avec succès pour stabiliser l'inflation, tandis qu'il tolère ces augmentations considérables du prix de l'énergie?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, il suffit au député de réfléchir un peu à sa question pour comprendre qu'il existe des pays dans le monde, qui ont entièrement absorbé le prix international de l'énergie et où le taux de l'inflation est en ce moment bien moins élevé qu'au Canada. Par conséquent, isoler ce facteur et le considérer comme étant déterminant dans le taux de l'inflation, c'est aller beaucoup trop loin, à mon avis. Je puis citer l'exemple de l'Allemagne de l'Ouest qui, selon l'OCDE, connaîtra une inflation de 3 p. 100 l'année prochaine. Ce pays est déjà soumis aux cours mondiaux, ce qui n'est pas encore notre cas. En fait, nos prix sont encore inférieurs à ce cours, et nous entendons bien qu'ils le demeurent. J'estime donc qu'à ce rythme d'augmentation des prix de l'énergie dans notre économie, il devrait nous être possible de plafonner toutes les hausses à 6 p. 100 l'année prochaine, ce qui sera le point de départ de la relance.

* * *

LE TRANSPORT AÉRIEN

LA PARTICIPATION AU PROJET EUROPÉEN AIRBUS

M. J. R. Ellis (Prince Edward-Hastings): Madame le Président ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. Il y a quelques heures à peine, le ministre a annoncé que le gouvernement fédéral songeait à acquérir une participation dans l'industrie aéronautique européenne, notamment dans le cadre du programme de l'Airbus 320. Quel sera le taux de la participation du Canada si on investit 500 millions dans ce programme? Quel en sera le coût total y compris les frais d'aménagement de nouveaux édifices au Québec? Va-t-on créer une nouvelle société de la Couronne pour gérer ce projet? Quelle portion de l'entreprise va-t-il acquérir? S'agirait-il d'une portion considérable, compte tenu du montant investi? Enfin, pourquoi se lancer dans une entreprise semblable étant donné la situation économique du Canada aujourd'hui?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régional): Madame le Président, je suis heureux de confirmer à la Chambre, à quelques heures de l'annonce officielle, que le gouvernement fédéral a décidé d'amorcer des négociations en vue d'associer l'industrie aéronautique canadienne au programme de construction de l'Airbus 320. Nous n'avons pas encore pris de décision finale au-delà de cette première étape d'investigation qui consistera à négocier notre participation éventuelle à un nouveau projet qui s'annonce très prometteur.

• (1430)

Il est trop tôt pour affirmer que nous sommes prêts à y engager 500 millions. Tout dépendra du résultat des négociations. Il ne s'agit pas de négocier des achats. Nous allons examiner la possibilité de conclure un accord qui pourrait signifier des milliers d'emplois pour les Canadiens partout au Canada et un renforcement considérable de notre propre industrie aéronautique qui a déjà fait ses preuves.

Mon collègue veut savoir ce que le Canada pourra retirer de cette tentative. Je répète qu'elle pourrait déboucher sur des milliers d'emplois de haute technologie et sur l'expansion de notre propre industrie aéronautique. Je regrette que mon collègue ne voit pas le bien-fondé de notre participation.

M. Ellis: Madame le Président, j'espère que nous aurons l'occasion de débattre ce projet car je me demande ce que le ministre a fait de bon pour le Canada dans le passé.

Des voix: Oh, oh!

Questions orales

LES RÉPERCUSSIONS POUR AIR CANADA

M. J. R. Ellis (Prince Edward-Hastings): Madame le Président, j'aimerais poser une question au ministre des Transports. Par suite de cette annonce, le ministre peut-il garantir qu'on n'interviendra pas dans les programmes d'achat à long terme d'Air Canada, compte tenu du fait que, sauf erreur, Air Canada, sa direction, ses pilotes et, en fait, même certains hauts fonctionnaires de son ministère s'opposent à ce projet, et que l'accord du GATT interdit aux gouvernements d'intervenir dans l'achat des avions des sociétés d'État?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, les personnes chargées de négocier un accord éventuel avec Airbus sont conscients des faits mentionnés par mon distingué collègue, et surtout de l'accord du GATT, de sorte qu'ils en tiendront compte en vue d'obtenir le meilleur accord possible.

* * *

LA CHARTE DES DROITS

LA LIBERTÉ DE RÉUNION

L'hon. Steven E. Paproski (Edmonton-Nord): Madame le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Elle a trait à la conférence de presse qu'il a donnée à Belgrade. Je regrette de ne pas lui avoir posé cette question plus tôt, mais comme le premier ministre a donné sa conférence en français, nous avons dû la faire traduire et nous venons tout juste d'obtenir la version anglaise.

Le premier ministre a déclaré que, par principe, il décourageait tous les citoyens canadiens de tenir des réunions hostiles à des pays étrangers. Le gouvernement national a-t-il donc pour politique de dissuader les Canadiens de se prévaloir de leur liberté pour exprimer leurs appréhensions à l'égard de l'inhumanité de l'homme envers l'homme, de la terreur, et des violations des droits de l'homme perpétrées en pays étrangers?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, la question ayant été formulée en ces termes, la réponse est non.

LA LIBERTÉ D'EXPRESSION

L'hon. Steven E. Paproski (Edmonton-Nord): Madame le Président, le premier ministre, ou le gouvernement, a-t-il décidé qu'il faut dissuader les Canadiens de faire valoir des droits politiques fondamentaux, comme la liberté d'association et la liberté d'expression, qui sont garantis par la Charte des droits qu'il a défendue personnellement . . .

Des voix: Bravo!

M. Paproski: . . . et cela revient-il à réveiller les vieilles rivalités, comme l'insinue le premier ministre?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, la question est un peu embrouillée. Je signale au député que le gouvernement n'a pas l'intention ni le pouvoir d'amputer ces libertés fondamentales consacrées par la Déclaration des droits que mon parti a présentée au Parlement et que le parti du député a appuyée sur le tard. Nous n'avons vraiment pas l'intention de le faire.

M. Dick: La Déclaration des droits a été proposée par M. Diefenbaker.

M. Trudeau: Madame le Président, je me contente de répéter ce que le député d'Edinborough . . .

M. Epp: D'Edinborough?

M. Nowlan: C'est dans l'Ouest.

M. Trudeau: C'est le député d'Edmonton-Nord qui dit que la Déclaration des droits avait été proposée par mon parti et par moi-même. Il n'a pas parlé de M. Diefenbaker. C'est une question que les députés d'en face doivent régler entre eux.

M. Wilson: Pourquoi l'avez-vous dit?

M. Hees: Vous faites de faux pas, Pierre.

M. Paproski: Il est 10 heures, madame le Président.

* * *

LES DÉPENSES GOUVERNEMENTALES

LES HONORAIRES DES EXPERTS-CONSEILS—L'APPLICATION DES RESTRICTIONS

M. Rod Murphy (Churchill): Madame le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Dans une lettre adressée au comité permanent des prévisions budgétaires en général, l'an dernier, à propos des marchés conclus entre le gouvernement et des spécialistes autonomes, le ministre a admis que la moyenne quotidienne du nombre de ces conseillers s'établissait alors à 4,017 personnes, chacune recevant en moyenne une rémunération annuelle de $33,600. C'est donc 130 millions de dollars par année que les Canadiens doivent débourser à cet effet. Comme ces données font abstraction des sommes versées à des sociétés de spécialistes et d'experts-conseils pour leurs services, comment le ministre peut-il préserver un aussi grand nombre de personnes des plafonds de 6 et de 5 p. 100 qu'impose le projet de loi C-124?

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, le député veut sans doute, par sa question, nous montrer la nécessité de surveiller attentivement les hausses d'honoraires dans nos contrats conclus avec des spécialistes et, bien entendu, de négocier à tout coup des marchés qui soient dans l'intérêt des contribuables canadiens. Je l'en remercie. Mes collègues accueillent favorablement, eux aussi, cet avertissement. Toutefois, j'ajoute que nous sommes loin d'avoir été négligents dans ce domaine. Nous avons pris des mesures en vue d'éviter les abus, et s'il advient que le député en découvre, je lui serais reconnaissant de bien vouloir les porter à mon attention.

M. Murphy: Madame le Président, il serait souhaitable que le gouvernement négocie également avec ses fonctionnaires une rémunération équitable.

LE COÛT DES SERVICES PROFESSIONNELS ET SPÉCIAUX

M. Rod Murphy (Churchill): Madame le Président, comme les services professionnels et spéciaux interviennent pour plus de 2 milliards dans les crédits de cette année et qu'une forte proportion de cet argent est versé à des experts-conseils ou à des sociétés consultantes, comment le gouvernement peut-il prétendre que sa mesure législative est juste et équitable envers tous ceux qui gagnent leur vie, en tout ou en partie, au service du gouvernement fédéral? Je rappelle au ministre qu'un grand nombre de ces sociétés qui jouent ce rôle de conseillers sont mises sur pied à la seule fin d'effectuer des travaux pour le compte du gouvernement. Entre parenthèses, il s'agit de libéraux, dans la plupart des cas.

M. Smith: Sottises.

M. Lalonde: Vous ne méritez pas qu'on vous réponde.

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Je n'accepte pas la version des faits du député de Churchill.

En ce qui concerne la juste rémunération, je rappelle au député que le bill C-124, dont le comité est actuellement saisi, prévoit des hausses de 6 et 5 p. 100 des taux de rémunération qui sont payables aux fonctionnaires. Le député doit savoir, d'après les instances qui lui font ses électeurs et d'autres—j'en reçois, en tout cas, et je suis sûr que les députés de tous les partis en reçoivent également—que de nombreux Canadiens ne touchent pas d'augmentation ou acceptent des diminutions de salaire. Selon le sondage Gallup de la semaine dernière, 80 p. 100 des Canadiens se résigneraient à une baisse de salaire de 10 p. 100 pour garder leur emploi. Je ne suis pas du tout d'accord avec le député quand il dit que la disposition du bill qui prévoit des hausses de 6 et 5 p. 100 n'est pas juste ou équitable.

* * *

[*Français*]

LA MAIN-D'ŒUVRE

LA FORMATION PROFESSIONNELLE AUX MÉTIERS NON TRADITIONNELS—LA SUPPOSÉE DISCRIMINATION CONTRE LES FEMMES

Mme Céline Hervieux-Payette (Montréal-Mercier): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration et, en son absence, à son secrétaire parlementaire.

Madame le Président, comme député du Centre-Est de Montréal, nous avons rencontré le mouvement Action Travail des femmes et ces dernières nous sont revenues nous disant qu'à la Commission de l'Emploi il y aurait vraisemblablement discrimination au niveau de la formation professionnelle dans les emplois non traditionnels. Alors, j'aimerais demander au ministre, madame le Président, si des actions correctrices ont été prises ou quel est l'état du dossier au sujet de ces femmes qui prétendent être victimes de discrimination en ce qui a trait à la formation professionnelle?

M. Rémi Bujold (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, je remercie le député pour sa question et je le félicite de son implication dans tout ce qui a trait à la défense des droits des femmes. Je voudrais lui dire, à elle et à cette Chambre, que je comprends difficilement l'accusation de discrimination envers les femmes dans les métiers non traditionnels. Pour ce qui est de l'allusion que l'on fait au sujet des cours en particulier, je voudrais informer cette Chambre que six femmes ont fait des demandes au mois d'avril pour suivre un cours, cinq ont été acceptées pour se présenter à l'examen oral et deux ont accepté de suivre le cours. De plus, madame le Président, le ministère de l'Emploi et de l'Immigration réserve trois places pour 62 disciplines de formation dans les cours non traditionnels; finalement, pour répondre particulièrement à la question du député, la formation en industrie est toujours disponible pour les femmes dans des métiers non traditionnels où nous payons 75 p. 100 du salaire à toute compagnie qui désire donner une formation aux femmes.

* * *

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

L'ASSOUPLISSEMENT DES FORMALITÉS DE DÉDOUANEMENT DES VOITURES JAPONAISES IMPORTÉES

M. Otto Jelinek (Halton): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé du Commerce international et concerne l'assouplissement des formalités de dédouanement des voitures japonaises débarquées à Vancouver qu'il a annoncée ce matin. Je n'ai pas l'intention de discuter du bien-fondé de l'attitude du gouvernement à ce titre—attitude fort discutable au demeurant. Je constate simplement qu'une fois de plus, le ministre a cédé aux exigences des Japonais et je voudrais bien savoir ce qu'ils lui ont offert en retour.

• (1440)

L'hon. Ed Lumley (ministre d'État (Commerce international)): Madame le Président, si j'en juge par les questions que m'a déjà posées le député et par celle-ci en particulier, il est clair qu'il souhaite que nous échouions dans nos négociations en vue d'aider l'industrie automobile canadienne. Au cours de la dernière fin de semaine, nous avons eu des discussions constructives avec les Japonais et nous avons jugé qu'il nous fallait prouver notre bonne foi et notre volonté sincère de résoudre le problème, et c'est pourquoi nous avons décidé d'accélérer la procédure d'inspection et de dédouanement des voitures débarquées à Vancouver et destinées aux concessionnaires canadiens de voitures japonaises.

ON DEMANDE L'IMPOSITION DE NORMES EN MATIÈRE DE CONTENU CANADIEN

M. Otto Jelinek (Halton): Madame le Président, on ne s'étonnera pas que le ministre ne m'ait pas dit ce qu'il avait obtenu en retour. Cela fait deux ans qu'il nous sert le même discours. Il est absolument incapable d'obtenir gain de cause auprès des Japonais et son incurie a eu non seulement des conséquences désastreuses pour l'industrie automobile canadienne, mais elle a eu également pour effet d'entraîner des mises à pied à la société Algoma Steel et dans d'autres entreprises.

J'aimerais que le ministre cesse de tourner autour du pot. Il y a déjà plus de deux ans qu'il négocie et il n'a abouti à rien. Va-t-il enfin imposer des normes en matière de contenu canadien afin de permettre la création d'emplois chez nous? Ce n'est pas avec des tracasseries douanières du style de celles qu'ont subies les voitures japonaises à Vancouver que l'on va créer des emplois. La seule solution consiste à imposer des

règles en matière de contenu canadien et j'aimerais bien savoir quand le ministre va enfin prendre des mesures en ce sens. Il a assez traîné comme cela.

L'hon. Ed Lumley (ministre d'État (Commerce international)): Madame le Président, nous ne négocions en réalité que depuis quatre mois et j'ai très bon espoir, comme je l'ai déjà dit plusieurs fois ici même, que nous parviendrons à trouver une solution valable, tant pour le Japon que pour notre pays. Le député va peut-être regretter d'avoir parlé trop vite.

* * *

LES CHEMINS DE FER

LE TARIF DU PAS DU NID-DE-CORBEAU—LA RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AU RAPPORT GILSON

M. Doug Neil (Moose Jaw): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Il y a peu de temps, le ministre a dit que le gouvernement donnerait, ce mois-ci, sa réponse officielle au rapport Gilson. Peut-il nous dire quand il nous la donnera? Va-t-il le faire à la Chambre ou à l'occasion d'une conférence de presse?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, le cabinet se penche actuellement sur la question. J'espère qu'il donnera sa réponse d'ici la fin du mois, comme je l'ai laissé entendre.

LE PORT DE CHURCHILL—L'UTILISATION FUTURE

M. Doug Neil (Moose Jaw): Madame le Président, j'ai une question supplémentaire à poser. Si on finit par payer un tarif compensatoire aux chemins de fer, le port de Churchill deviendra attrayant en raison de sa proximité des régions céréalières. Le ministre a-t-il discuté avec les chemins de fer et la Commission du blé de la possibilité d'utiliser davantage le port de Churchill? Pense-t-il à entreprendre une étude pour établir quelles économies une plus grande utilisation de ce port permettrait de réaliser?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, je n'ai pas examiné la question dans le contexte du rapport Gilson. Le ministre chargé de la Commission canadienne du blé a déclaré à maintes reprises quelle était sa position et celle du gouvernement à l'égard de l'utilisation du port de Churchill. En deux mots, il a dit que la Commission du blé et les agriculteurs de l'Ouest étaient prêts à dépenser de l'argent pour utiliser le port de Churchill, mais que nous étions forcément limités.

* * *

L'INDUSTRIE

LA PERTE D'EMPLOIS DANS LA RÉGION DE ST. CATHARINES-NIAGARA

M. Joe Reid (St. Catharines): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. Il est au courant de l'exode des travailleurs de la région de St. Catharines-Niagara, d'où quelque 2,000 personnes sont parties, le mois dernier seulement, et plus de 29,000 durant toute l'année dernière, pour chercher du travail ailleurs. Il reste néanmoins 15,000 travailleurs inscrits au chômage et cherchant du travail, avec bien peu d'espoir.

Combien de personnes devront plier bagage et quitter la région de St. Catharines-Niagara, ou combien de temps devront-elles attendre la mise en œuvre du programme de canadianisation exposé par le ministre d'État chargé du Commerce international et dont il vient de parler? De même, que va-t-il faire pour venir en aide à l'industrie de la construction navale, et notre région sera-t-elle admissible au Programme d'adaptation de l'industrie et de la main-d'œuvre, comme c'est le cas de la région de Windsor?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, c'est le cabinet qui désigne les régions admissibles au Programme d'adaptation de l'industrie et de la main-d'œuvre. Il procède actuellement à une analyse de la situation, notamment à St. Catharines. Nous espérons être en mesure d'annoncer avant longtemps les conclusions de notre étude sur la politique en matière de construction navale. Nos entretiens avec les Japonais, qui portent sur l'ensemble des relations entre les deux pays, se poursuivent, comme l'a signalé le ministre d'État au commerce international, ce qui montre le ridicule des remarques formulées par l'opposition.

De façon générale, nous faisons le nécessaire, grâce aux mesures et à l'orientation générale prévues dans le budget du 28 juin dernier, pour favoriser le retour au travail des travailleurs de cette région. J'espère que nous pourrons compter sur l'appui du député à l'égard de ce programme, qui accélérera le retour au travail des gens dont il a parlé.

LA RÉPARTITION DES SUBVENTIONS GOUVERNEMENTALES

M. Joe Reid (St. Catharines): Madame le Président, j'ai une question supplémentaire qui s'adresse au même ministre. Il sait fort bien que son ministère a demandé à la municipalité régionale de Niagara de poser sa candidature, ce qui fut fait. A mon avis, si la municipalité de Windsor n'a pas posé sa candidature lorsque le ministre a lancé son programme, c'est parce qu'au même moment l'annonce d'une subvention lui a été communiquée.

Depuis le mois de novembre, les mots de «justice» et d'«équité» ont été employés à toutes les sauces. Qu'y a-t-il de juste et d'équitable quand le secteur automobile de Windsor reçoit 17 millions de dollars et que celui de St. Catharines-Niagara ne reçoit rien?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, les critères de désignation par le cabinet sont du domaine public. L'un de ces critères comporte l'examen du taux de chômage lié, dans une région, à un ralentissement des affaires dans un secteur important. Après la mise en place du programme, lorsque les municipalités ont commencé à s'y intéresser, je les ai invitées à faire part de leurs difficultés au gouvernement pour que leur situation puisse être examinée par le comité interministériel, afin que par la suite, après avoir jugé de l'application des critères, le cabinet puisse prendre des décisions. Je me réjouis de voir que la municipalité de St. Catharines a effectué cette démarche.

L'ÉCONOMIE

L'INCIDENCE DU PROGRAMME D'AUSTÉRITÉ

M. Paul E. McRae (Thunder Bay-Atikokan): Madame le Président, j'ai une question pour le ministre des Finances. Étant donné qu'une ventilation de l'augmentation de 9.1 milliards de dollars du déficit démontre que $4 sur $5 de cette hausse tient à une baisse des recettes et non pas aux dépenses du gouvernement, comme l'opposition le prétendrait, et que d'après le *New York Times*, le phénomène est le même aux États-Unis où avril et mai ont été marqués par une baisse réelle, comment le programme des 6-5 va-t-il stimuler l'économie de manière à augmenter les recettes et à réduire le déficit?

M. Nielsen: Trouvez la réponse à celle-là!

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, depuis le soir du budget, je souligne le fait que la hausse considérable du déficit s'explique du fait de la récession ou, comme le député l'exprime, d'une réduction des recettes. Bien entendu, quand l'économie commencera à se rétablir, les recettes s'accroîtront et le déficit diminuera automatiquement.

Le député demande comment je me propose de relancer l'économie. La stratégie du budget tend à créer une économie de 6 p. 100 le plus tôt possible, et à réduire le taux d'inflation. Je suis convaincu d'une chose: à mesure que nous réduirons le taux d'inflation, les taux d'intérêt fléchiront et la relance s'amorcera.

* * *

LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

L'ENSEIGNEMENT DE L'ANGLAIS AUX CHILIENS

Mlle Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre chargé de la Commission de la fonction publique. Peut-il expliquer pourquoi, alors même que le commissaire aux langues officielles trouve que la situation du bilinguisme dans la fonction publique fédérale est loin d'être idéale, la Commission de la fonction publique a récemment envoyé au Chili son directeur général de la formation linguistique pour qu'il coordonne contre plein salaire l'enseignement de l'anglais aux membres de l'élite professionnelle et militaire du régime dictatorial du général Pinochet, et pourquoi elle projette d'y envoyer pour les mêmes raisons d'autres employés de la direction en question, toujours aux frais du contribuable?

• (1450)

L'hon. Gerald Regan (secrétaire d'État): Madame le Président, le député n'ignore pas que, même si la Commission de la fonction publique fait rapport à la Chambre par mon entremise, elle n'est pas un ministère du gouvernement, mais dispose de l'autonomie nécessaire à la bonne marche de la Fonction publique. Je prends note de la question du député et vais m'enquérir auprès de la Commission.

* * *

LES SOINS MÉDICAUX

LA TENEUR D'UNE BROCHURE D'INFORMATION

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social qui a envoyé ce mois-ci, en même temps que les chèques d'allocations familiales, une brochure concernant les programmes d'assurance-hospitalisation et de soins médicaux en vigueur au Canada. On peut y lire ceci: «chaque province doit garantir tous les services de médecins requis du point de vue médical». Si madame le Président désirait véritablement informer les Canadiens, pourquoi n'en a-t-elle pas profité pour leur faire un résumé précis et exact du problème des dépassements d'honoraires et de la vive controverse qu'il suscite, au lieu de se borner à soulever de faux espoirs chez les Canadiens qui vivent dans des provinces ou des collectivités où cette pratique pose un problème?

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame le Président, je suis au regret de devoir encore une fois contredire le député. Ces brochures visent à informer les Canadiens de leurs droits. S'ils ne sont pas en mesure de défendre leurs droits dans le domaine des soins médicaux, je me demande bien qui le sera. Je ne crois pas devoir importuner les Canadiens en leur parlant de problèmes que nous sommes payés pour résoudre. Des négociations sont en cours et j'espère qu'elles porteront fruit sans que j'aie à soumettre aux Canadiens les problèmes que nous connaissons plutôt que les solutions proposées.

* * *

LE COMMERCE INTERNATIONAL

L'EXPÉDITION DES RESSOURCES NATURELLES AU JAPON

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé du Commerce international et découle des difficultés que nous semblons éprouver continuellement à obtenir le droit—aucun autre terme ne me vient immédiatement à l'esprit—de construire les navires destinés au transport de nos ressources naturelles. Vendredi dernier, le ministre de l'Énergie, en réponse à une question, a indiqué que le problème avait été soumis à des fonctionnaires japonais. Le ministre peut-il nous dire ce que les Japonais ont répondu à la demande, je présume, relative au transport, non seulement du gaz naturel, mais aussi du charbon et d'autres minerais vers ce pays?

Questions orales

L'hon. Ed Lumley (ministre d'État chargé du Commerce international): Madame le Président, je n'ai pas participé à ces discussions et je crains donc de ne pouvoir répondre à la question du député.

M. Forrestall: Madame le Président, je suis surpris que le ministre n'ait pas participé à ces discussions. Je ne peux que supposer qu'il n'a jamais pris la peine de soulever la question.

LES INSTANCES AUPRÈS DES FONCTIONNAIRES JAPONAIS

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Madame le Président, je poserai donc ma question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources qui a fait savoir à la Chambre l'autre jour qu'il avait en fait soulevé avec des fonctionnaires japonais la question du transport de notre gaz naturel liquéfié. Le ministre peut-il être un peu plus précis dans sa réponse et indiquer à la Chambre comment les attachés commerciaux japonais ont réagi lorsqu'il leur a peut-être demandé d'obtenir ce droit?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, j'en ai parlé à l'occasion de la visite que m'ont rendu, à mon cabinet un groupe d'hommes d'affaires japonais qui s'intéressaient à ce projet particulier. A ce moment-là, le gouvernement de la Colombie-Britannique ne nous avait pas dit quel projet il entendait financer ou privilégier. Je leur ai fait connîatre la position du gouvernement du Canada, à savoir que les Canadiens doivent participer beaucoup à tous ces projets qui doivent leur procurer un certain nombre d'avantages. Je leur ai dit qu'ils devraient tenir compte de ces facteurs dans l'élaboration de tout plan.

Comme je l'ai déjà dit à la Chambre, cette proposition sera soumise à l'Office national de l'énergie qui tiendra des audiences comme d'habitude et le gouvernement étudiera les recommandations qu'il lui formulera dans son rapport. Entre-temps, je tiens à préciser que l'opinion du gouvernement du Canada est bien connue. Je l'ai fait connaître en privé à ces hommes d'affaires, mais elle a également été exprimée dans le Programme énergétique national et a toujours été évidente par le passé.

* * *

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

L'APPLICATION DE LA RÈGLE DU 6 P. 100 AU SYSTÈME DU DOUBLE PRIX

M. Bill McKnight (Kindersley-Lloydminster): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports chargé de la Commission canadienne du blé. Le 8 juillet, j'ai demandé au ministre s'il avait songé à majorer ou à modifier le système du double prix du blé qui arrivera à expiration le 31 juillet, c'est-à-dire dans dix jours. Peut-il dire à la Chambre et aux producteurs si la règle des 6 p. 100 s'appliquera aussi aux céréales visées par le système du double prix?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, je ne suis pas en mesure de le dire pour l'instant.

L'ANNONCE FAITE AU SÉNAT

M. Bill McKnight (Kindersley-Lloydminster): Madame le Président, je trouve curieux que le ministre ne puisse pas me répondre aujourd'hui vu que son adjoint au Sénat a signalé dans une réponse au sénateur Roblin le 17 juillet que la règle des 6 p. 100 s'appliquerait au prix des céréales parce que le mécanisme nécessaire existait déjà. L'adjoint du ministre se trompait-il ou est-ce que le gouvernement a changé d'avis depuis le 7 juillet?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, la règle des 6 p. 100 s'applique dans tous les cas sauf si les ministres en cause peuvent convaincre le groupe du cabinet qu'elle ne doit pas s'appliquer à cause de circonstances particulières.

* * *

LES COMMUNICATIONS

NORTHWES TEL—L'INTENTION DE LA SOCIÉTÉ NORTHWES TEL DE MAJORER SES TARIFS DE 30 P. 100

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse aussi au ministre. La Northwes Tel, organisme de la Couronne relevant de sa compétence, a demandé au CRTC l'autorisation de hausser ses tarifs téléphoniques de plus de 30 p. 100. Le ministre lui enjoindra-t-il de modifier sa demande de façon à s'en tenir à la hausse limite de 6 p. 100?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, si la demande n'a pas encore été étudiée, il demeure possible que la société en question ne soit pas autorisée à imposer une hausse supérieure à 6 p. 100. Si jamais l'organisme de réglementation autorisait pareille hausse, il lui faudrait justifier sa décision auprès du gouvernement. S'il y réussissait, le gouvernement approuverait sans doute sa décision; sinon, celui-ci pourrait toujours casser la décision de l'organisme de réglementation.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

LA DEMANDE DU COMITÉ DE FAIRE ENQUÊTE SUR LES ACTIVITÉS DU BUREAU RÉGIONAL DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre et fait suite à une série de questions posées au début de la semaine au sujet de la désinvolture avec laquelle le ministre des Affaires indiennes s'acquitte de ses responsabilités à l'égard des Indiens et de ses obligations vis-à-vis de la Chambre. Comme le vice-premier ministre, à qui on a posé des questions semblables au début de la semaine, a dû le mettre au courant, le premier ministre a-t-il lu le témoignage qui a amené le comité à déposer un rapport et ensuite une pétition signée par tous ses membres demandant que le ministre instaure une commission d'enquête indépendante pour étudier les activités du ministère des Affaires indiennes en Colombie-Britannique? Sait-il également que les propres collaborateurs du ministre ont insisté sur la nécessité de cette commission d'enquête indépendante? S'il a lu le témoignage, a-t-il demandé au ministre de revenir sur sa décision d'instaurer une commission d'enquête qui n'est là que pour la galerie?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Ma réponse est non, madame le Président.

LE RESPECT DES OBLIGATIONS MINISTÉRIELLES

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Madame le Président, j'ai une question précise à poser au premier ministre. Comment se fait-il que le ministre des Affaires indiennes se permet de ne pas respecter ses obligations envers la Chambre ni les décisions de cette dernière? Par exemple, il doit chaque année présenter un rapport sur la mise en œuvre de l'accord de la Baie James. Quand le ministre va-t-il s'acquitter de ses responsabilités vis-à-vis de la Chambre et vis-à-vis des autochtones du Canada? Va-t-il continuer encore longtemps à agir à sa guise? Madame le Président, comme vous vous en souvenez sans doute . . .

Des voix: Règlement.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, j'ai entendu le ministre répondre à des questions semblables au début de la semaine. Il assiste souvent à la période des questions et se fera un plaisir de répondre de nouveau à ces questions.

* * *

L'ÉNERGIE

L'EXTRACTION DU PÉTROLE NON UTILISÉ

M. Maurice Foster (Algoma): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. De nombreuses démarches ont été faites par l'industrie pétrolière du Canada au sujet de la sous-utilisation du pétrole du bassin sédimentaire de l'Ouest et des effets adverses que cette sous-utilisation a sur les liquidités de cette industrie. Le ministre peut-il alors nous dire où en est l'étude de ce problème et si d'autres mesures sont prévues?

• (1500)

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, nous avons annoncé au cours des quelques derniers mois qu'un certain nombre des mesures allaient être prises. Celles-ci ont déjà entraîné de très, très bons résultats. Grâce à nos efforts, nous avons pu augmenter nos ventes de brut lourd aux États-Unis et de pétrole brut sulfuré de la Saskatchewan.

Pour ce qui est du brut léger conventionnel, nous avons pu en accroître grandement la consommation dans l'est du Canada, notamment dans les Maritimes, grâce à la subvention au transport qui vise à encourager la consommation de pétrole canadien plutôt qu'importé. Comme l'a annoncé l'Office national de l'Énergie hier, la demande en août de pétrole brut de l'Ouest semble excéder les approvisionnements disponibles et transportables. Je pense que cela montre que nous nous sommes bien acquittés de nos responsabilités et fait tout en notre pouvoir pour sinon éliminer le problème lié à la sous-utilisation du pétrole, du moins en atténuer la gravité.

Certaines difficultés pourraient se poser à certaines époques de l'année et il pourrait y avoir des fluctuations, mais après avoir discuté de cette question avec le gouvernement de l'Alberta en particulier et celui de la Saskatchewan, nous serons en mesure—je pense—de redresser la situation. Je remercie le député de l'intérêt qu'il porte à cette question.

* * *

[*Français*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

DÉMISSION DE M. DENIS ETHIER, VICE-PRÉSIDENT DES COMITÉS PLÉNIERS

Mme le Président: Il est de mon devoir d'informer la Chambre que M. Denis Ethier, député de la circonscription de Glengarry-Prescott-Russell, a démissionné de son poste de vice-président des comités pléniers, démission qui devra être effective à partir du 8 juillet 1982.

Je n'ai pas à me prononcer sur les raisons de sa décision, mais je suis certaine qu'il emporte la reconnaissance de la Chambre tout entière pour le service qu'il lui a donné. Quant à moi personnellement, je regretterai son départ et je le remercie publiquement pour le sens aigu de la responsabilité dont il a toujours fait preuve et pour la qualité de sa collaboration à l'équipe de la présidence de la Chambre des communes.

Des voix: Bravo!

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

ON PRIE M. OUELLET DE TENIR UNE RÉUNION AVEC LE COMITÉ CONSULTATIF DES PROPRIÉTAIRES AUX PRISES AVEC LE PROBLÈME DE LA MIUF

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Madame le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom d'un certain nombre de Canadiens qui demandent au gouvernement de prier le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet) de tenir ce week-end-ci une réunion avec le comité consultatif des propriétaires aux prises avec le problème de la mousse isolante d'urée-formaldéhyde. D'après cette pétition, le coordonnateur du programme de la MIUF a choisi cette période-ci pour partir en vacances, tout comme le président du comité consultatif, et le ministre a refusé de leur accorder une audience pour discuter de questions vitales et importantes. Il appert clairement aussi que les conservateurs tergiversent sur cette question et refusent de signer une pétition.

Des voix: C'est inexact!

M. Skelly: J'ai donc l'honneur de présenter une pétition signée par des députés qui insistent pour que cette réunion ait lieu.

* * *

[*Français*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

ATTRIBUTION DE TEMPS À L'ÉTAPE DE LA DEUXIÈME LECTURE DU BILL C-125

L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)): Madame le Président, je désire informer la Chambre que, malgré des consultations qui sont intervenues entre les représentants des divers partis à la Chambre, il n'a pas été possible d'en arriver à une entente sur l'application des articles 75A ou 75B à la deuxième lecture du bill C-125, Loi attribuant un pouvoir d'emprunt supplémentaire au gouvernement.

J'ai donc l'honneur d'aviser la Chambre qu'au cours d'une séance ultérieure, je présenterai une motion au titre de l'article 75C pour faire attribuer deux journées de séances supplémentaires pour ladite étape du projet de loi C-125.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les réponses auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 4234, 4330, 4362 et 4376.

[*Texte*]

LE MATÉRIEL DE RECHERCHE ET DE SAUVETAGE SUR LA CÔTE OUEST

Question no 4234—**M. Cook:**

1. Combien d'employés et d'hélicoptères le ministère des Transports a-t-il sur la côte ouest?

2. Où les aéronefs et les équipages sont-ils basés en Colombie-Britannique?

3. A combien de missions de recherche et de sauvetage et de vols humanitaires les hélicoptères ont-ils participé l'an dernier sur la côte ouest?

4. A quels endroits approximativement les hélicoptères ont-ils répondu aux appels de détresse?

5. Quel matériel de recherche et de sauvetage transportent ces aéronefs?

6. Quels programmes de formation en recherche et sauvetage les équipages ont-ils suivis?

7. Quels hélicoptères ont participé à chaque mission de recherche et de sauvetage?

8. Dans quels cas les hélicoptères ont-ils représenté les aéronefs *a*) principaux, *b*) secondaires des missions de recherche et de sauvetage?

9. Quel a été le temps de réponse approximatif de ces aéronefs lors des missions de recherche et de sauvetage et des vols humanitaires?

M. Jesse P. Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): 1. Un Sikorsky S61, un Bell 212, trois Alouette III, un Bell 206B (affectation temporaire). Douze pilotes, 11 mécaniciens d'hélicoptère, un électricien d'hélicoptère.

2. Prince-Rupert:	Victoria:
CG 22—Sikorsky S61	CG 23—Bell 212
	CG 24—Alouette III
Cinq pilotes	CG 25—Alouette III
Quatre mécaniciens	CG 26—Alouette III
Un électricien	CG 79—Bell 206B
	Sept pilotes
	Sept mécaniciens

3. Selon les dossiers officiels gardés à Victoria, les hélicoptères de la Garde côtière ont participé à 12 missions de recherche et de sauvetage en 1981.

5. Les hélicoptères de la Garde côtière servent surtout au programme d'aide à la navigation et aux tâches de reconnaissance des glaces lorsqu'ils sont basés à bord de brise-glaces durant les mois d'hiver ou lorsqu'ils participent à des missions de réapprovisionnement dans l'Arctique. Ces aéronefs se voient parfois attribuer des tâches secondaires de recherche et de sauvetage mais leur participation se limite alors aux recherches côtières et aux vols de secours. Les hélicoptères de la Garde côtière ne sont généralement pas assez gros pour servir de véhicule principal des opérations de recherche et de sauvetage et par conséquent ils ne peuvent transporter l'équipement spécial comme les treuils de sauvetage, les équipements de survie, les radeaux de sauvetage et le matériel spécial de communication radio.

6. Le ministère de la Défense nationale a la responsabilité de fournir les ressources aériennes principales pour appuyer les opérations maritimes de recherche et de sauvetage. Sur la côte ouest, cette responsabilité est assumée par l'escouade 442 basée à Comox sur la côte est de l'île de Vancouver. Voici quelles sont ses ressources: trois aéronefs de recherche Labrador à voilure fixe et quatre hélicoptères de sauvetage Labrador Voyageur. Les hélicoptères transportent cinq membres d'équipage dont deux sont des spécialistes qualifiés en recherche et sauvetage.

Étant donné que Transports Canada assume la responsabilité de fournir les ressources maritimes pour les opérations de recherche et de sauvetage par opposition aux ressources aériennes et parce que les hélicoptères de la Garde côtière ne sont pas en mesure d'effectuer les principales opérations de sauvetage et de recherche, les équipages d'hélicoptères ne reçoivent pas de formation officielle de recherche et de sauvetage.

4, 7, 8 et 9. Le tableau suivant montre la participation des hélicoptères de la Garde côtière aux missions de recherche et de sauvetage en 1981.

Incident	1981 Date	Hélicoptère	Délai d'intervention	Total du temps	Lieu	Type	Autres aéronefs ayant participé
H0004	1er janv.	CG 22	10 min.	54 min.	Prince Rupert	Évacuation médicale	Ambulance de la Colombie-Britannique
H0419	8 mars	CG 22	10 min.	48 min.	Prince Rupert	Évaluation médicale	Commercial
M0719	15 mars	CG 25	10 min.	1h06min.	Clo-oose, Île de Vancouver	Embarcation de plaisance en panne	

A0830	23 avril	CG 22	3 min.	2h30min.	Graham Is. (Qu. Charlottes)	Aéronef perdu	USCG
M1177	20 mai	CG 22	2 min.	1 h	Île Banks (50 milles au sud de Pr. Rupert)	Feu sur un navire	—
M1338	3 juin	CG 22	En vol	1h30min.	Baie Oswald (Détroit Hecate)	Navire échoué	—
A1755	29 juin	CG 22	15 min.	2h12min.	Lac Moore (au sud de Prince Rupert)	Aéronef en retard	MDN
M1767	30 juin	CG 22	En vol	2h54min.	Coho Point (entrée de Dixon)	Homme à la mer	—
A3984	5 nov.	CG 24	En vol	1 heure	Lac Crawfish (à l'ouest de l'Île de Vancouver)	Aéronef en retard	—
M4129	28 nov.	CG 22	10 min.	1h36min.	Île Kitson (au nord de Prince Rupert)	Navire en retard	—
M4160	4 déc.	CG 79	En vol	1h30min.	Île Lasqueti (Détroit Georgia)	Pièce pyro-technique aperçue	—
M4183	8 déc.	CG 26	En vol	18 min.	Woody's Lagoon (Victoria)	Embarcation chavirée	—

Définition: H—Incident impliquant des personnes
M—Marine
A—Aéronef

LE COÛT DE LA TOUR DU CN À TORONTO

Question nº 4330—**M. Blenkarn:**

1. Combien la construction de la Tour du CN à Toronto a-t-elle coûté aux Chemins de fer Nationaux du Canada?

2. Quelle superficie, exprimée en pieds carrés, occupe-t-elle?

M. Jesse P. Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): La direction des Chemins de fer Nationaux du Canada avise comme suit: 1. 59 millions de dollars, 2. 417,958 pieds carrés.

LES POSTES DE CONTRÔLEURS DE LA CIRCULATION AÉRIENNE EN FORMATION

Question nº 4362—**M. Crouse:**

1. Combien de demandes a-t-on reçues approximativement en *a*) 1981, *b*) 1982 à ce jour pour des postes de contrôleurs de la circulation aérienne en formation, y compris les RO, CR adjoints et Tech Mets dans le cadre du programme SAAP?

2. Parmi ceux qui posent leur candidature à des postes de CCA en formation, combien réussissent les examens «d'admission» et, de ce nombre, combien subissent avec succès l'entrevue et combien (moyenne annuelle) terminent ensuite avec succès (i) la formation régionale, s'il en est (ii) les cours de l'Institut de formation de Transports Canada (iii) l'examen final de la formation en cours d'emploi?

M. Jesse P. Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Transports):

1. *a*) Approximativement 12,100
b) Approximativement 9,000

2. Parmi ceux qui ont posé leur candidature à des postes de CCA en formation (chiffre de 1981):

a) nombre approximatif de candidats ayant réussi les examens d'admission 1,300
b) nombre approximatif de candidats ayant subi avec succès l'entrevue 600
c) nombre approximatif de candidats ayant débuté la formation régionale 220
(i) approximativement 160
(ii) approximativement 125
(iii) approximativement 90

LES STATISTIQUES DU CHÔMAGE FOURNIES PAR STATISTIQUE CANADA

Question nº 4376—**M. Scott (Victoria-Haliburton):**

1. Qui décide du mode de rapport des statistiques du chômage par Statistique Canada?

2. La région métropolitaine est-elle l'échelon de rapport le plus bas et, le cas échéant, pourquoi?

3. Qui fournit aux municipalités et villes locales des chiffres sur leur localité?

4. Statistique Canada peut-elle fournir ces chiffres périodiquement?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): Statistique Canada nous communique les renseignements suivants:

1. En vertu de la loi sur la statistique, Statistique Canada est chargé de recueillir, compiler, analyser, résumer et publier des renseignements statistiques, notamment sur le travail et l'emploi. Les questions touchant le contenu, la présentation et la ponctualité des données sur le chômage diffusées par Statistique Canada, et d'autres considérations du genre, relèvent du personnel de l'enquête sur la population active, l'instrument qui sert à mesurer le chômage au Canada sur une base mensuelle.

2. Les plus petits secteurs géographiques sur lesquels portent les données de l'enquête mensuelle sur la population active sont les régions métropolitaines (au nombre de 23) et les régions ou groupes de régions économiques infraprovinciales (au nombre de 52). Les données de l'enquête proviennent d'un échantillon de ménages prélevé d'un bout à l'autre du Canada et, à très peu d'exceptions près, l'échantillon n'est pas assez grand pour produire des estimations significatives pour des régions plus petites que les régions métropolitaines et les régions économiques.

3. Il n'existe pas, pour les municipalités et les villes, d'estimations sur le chômage qui soient comparables aux données de l'enquête mensuelle sur la population active.

4. Statistique Canada fournit périodiquement, par le biais du recensement de la population, des données sur la population active pour les municipalités et les villes, mais il ne peut, à l'heure actuelle, le faire plus fréquemment à partir des enquêtes existantes ou d'autres sources.

[*Traduction*]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, si la question nº 3772 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, le document serait déposé immédiatement.

[*Français*]

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. La Chambre désire-t-elle que la question nº 3772 soit transformée en ordre de dépôt?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

LE PROJET KATIMAVIK

Question nº 3772—**M. Blenkarn:**

1. Combien de jeunes ont participé au projet Katimavik en 1981?

2. Combien le projet a-t-il coûté aux contribuables, y compris les frais d'administration et de publicité?

3. A-t-on procédé à des études de suivi pour déterminer le nombre de participants *a*) qui ont terminé le programme et ont maintenant un emploi rémunéré, *b*) inscrits à des cours postsecondaires, *c*) assistés sociaux et, (i) le cas échéant, quels ont été les résultats de l'étude (ii) sinon, pourquoi ne l'a-t-on pas fait afin de déterminer l'utilité de ce programme pour les contribuables?

(Le document est déposé.)

[*Traduction*]

M. Stevens: Madame le Président, je demande encore une fois au secrétaire parlementaire pourquoi il fait à la Chambre l'affront de ne pas répondre à la question 2042 qui a été inscrite au *Feuilleton* le 29 janvier 1981. La question demande simplement combien a coûté le voyage que le premier ministre a effectué en décembre 1980 et janvier 1981. Peut-il y avoir une excuse valable à insulter ainsi le Parlement?

M. Smith: Madame le Président, je suis scandalisé d'entendre dire qu'un affront a été fait au Parlement par le gouvernement qui a répondu jusqu'à aujourd'hui à 3,492 questions écrites. Notre performance et notre moyenne de réponses sont excellentes. Je me suis renseigné à ce sujet et j'ai appris que la réponse à la question du député est en voie de préparation. Je ferai encore une fois part de l'intérêt du député.

M. Stevens: Cela prendra-t-il une autre année?

M. Smith: Je demande, madame le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton.*

[*Français*]

Mme le Président: Les autres questions sont-elles reportées?

Des voix: D'accord.

[*Traduction*]

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, je demande que tous les avis de motion portant production de documents soient reportés.

[*Français*]

Mme le Président: Les avis de motion portant production de documents sont-ils reportés?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE 1982-1983 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT SUPPLÉMENTAIRE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 20 juillet 1982, de la motion de M. Bussières: Que le bill C-125, tendant à attribuer un pouvoir d'emprunt supplémentaire, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, ainsi que de l'amendement de M. Clark (p. 19456).

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Monsieur l'Orateur, je signalais hier soir que les gens d'en face sont remarquablement muets quand il s'agit de dénoncer publiquement la politique financière du gouvernement. J'en ai aussi profité pour énumérer une longue liste de dépenses scandaleuses et inutiles effectuées par le gouvernement et ses organismes, dépenses qui ont coûté cher aux contribuables. J'ai signalé combien il était rare qu'un député d'en face ose défendre les intérêts des Canadiens. Le silence qui règne de l'autre côté est assourdissant.

J'ai signalé entre autres choses, que les libéraux n'ont pas encore déclenché d'élections complémentaires dans Timiskaming, Broadview-Greenwood et Leeds-Grenville, afin que les électeurs de ces circonscriptions soient représentés à la Chambre. Tout le monde sait, y compris les députés d'en face, que le gouvernement redoute comme la peste la raclée humiliante qui l'attend s'il ose déclencher ces élections. Mieux vaut laisser des milliers et des milliers de Canadiens sans représentant que d'embarrasser les 145 députés d'en face! Si l'opposition frémit à l'idée d'avoir perdu dans trois circonscriptions, il n'est pas étonnant que le gouvernement s'obstine à ne pas vouloir déclencher des élections générales. Le gouvernement ne veut certainement pas permettre aux électeurs dans chaque circonscription de mettre dehors toute leur clique alors que c'est probablement ce que les Canadiens feraient si on leur en donnait la possibilité.

• (1510)

Nos concitoyens aux quatre coins du pays savent que la seule solution à 6 p. 100 pour sauver notre pays c'est celle qui consiste à accorder une représentation de 6 p. 100 ou moins au gouvernement actuel. Ce dernier demande aux Canadiens de l'aider à résoudre ses problèmes. Je puis affirmer à la Chambre qu'ils essaient de le faire. De nombreux députés de tous bords de la Chambre, mais en particulier de ce côté-ci, reçoivent des lettres, des appels téléphoniques et des instances dans lesquels les Canadiens en général leur disent comment se débarrasser du gouvernement. Des pétitions sont présentées aux quatre coins du pays, de même que dans les circonscriptions libérales. Les Canadiens envoient des lettres aux rédacteurs en chef des journaux dans lesquelles ils se demandent comment le premier ministre (M. Trudeau) pourrait être mis en accusation parce qu'ils croient qu'il existe au Canada une loi semblable à celle des États-Unis, loi qui permet dans certaines circonstances d'imposer ce qu'on appelle la procédure d'«impeachment». Les Canadiens aimeraient bien faire quelque chose pour changer de gouvernement. Ils savent que le problème vient de lui et que seules des élections peuvent apporter une solution. Pourtant, le gouvernement qui s'accroche au pouvoir uniquement pour le plaisir de diriger le pays, voit les choses autrement. Il nie toute responsabilité. D'après lui, les grands coupables ce sont les Canadiens.

Le gouvernement prétend que les Canadiens attendent trop. Je tiens à faire remarquer aux députés d'en face que puisque les Canadiens font les frais de ce bill, ils ont voix au chapitre. Ils sont en droit d'attendre que les milliards de dollars qu'ils paient en impôt chaque année soient dépensés à bon escient en leur nom.

Récemment, l'Institut Fraser a annoncé que la facture fiscale de la famille canadienne moyenne avait augmenté de 619 p. 100 entre 1961 et 1980. Nous pouvons imaginer de combien elle a augmenté et de combien elle aura augmenté d'ici la fin de 1982. Le gouvernement se contente de faire adopter de nouvelles hausses d'impôt pour regarnir ses coffres et ajoute l'avidité à l'arrogance et à la soif du pouvoir. Les Canadiens ont le droit de savoir si les sommes supplémentaires que s'approprie le gouvernement sont dépensées à bon escient en leur nom.

Peut-on dire que le gouvernement a fait preuve de sagesse quand on sait que Petro-Canada a donné $480,000 à 16 foreurs norvégiens et français pour qu'ils ne travaillent pas? Au nom de qui ces sommes ont-elles été dépensées? Chacun de ces foreurs a reçu $30,000 et a été renvoyé chez lui parce que les responsables de Petro-Canada avaient omis de lire le règlement sur l'immigration qui interdit aux travailleurs étrangers d'occuper les emplois qu'on leur destinait ou parce qu'ils en ignoraient complètement l'existence.

Le gouvernement a-t-il fait preuve de sagesse lorsque Radio-Canada a envoyé 74 personnes à Versailles pour couvrir le sommet économique, alors que les chaînes Global et CTV n'y ont envoyé que quatre personnes chacune? Si les deux chaînes privées ont fort bien pu couvrir la conférence avec quatre personnes chacune, pourquoi Radio-Canada a-t-elle eu besoin d'y envoyer 70 personnes de plus? Le sommet de Versailles fournit d'autres exemples saisissants des problèmes créés par le gouvernement.

Avant le sommet, le premier ministre a promis qu'à son retour il aurait la solution aux difficultés économiques créées par le gouvernement. Il a refusé d'admettre que son gouvernement était à l'origine des problèmes; il a dit exactement le contraire. Il a déclaré que les difficultés économiques du Canada résultaient directement des politiques des autres pays, essentiellement des États-Unis, de sorte qu'il allait à Versailles pour dire aux dirigeants des autres nations comment il fallait procéder. Comme nous le savons, les choses ne se sont pas tout à fait déroulées de cette façon. Les autres chefs d'État étaient bien trop occupés à mettre sur pied leurs plans de croissance économique pour se donner la peine d'écouter les jérémiades de celui qui les mettait sur la sellette, de sorte que le premier ministre est rentré au Canada de mauvaise humeur et les mains vides. Au lieu de se rendre à Versailles, le premier ministre aurait mieux fait de prendre le chemin de Damas.

Un changement de pensée s'impose. Il faut amener le premier ministre à ne plus penser que ce sont les autres qui sont responsables des problèmes qu'il a créés. Il faut le pousser à ne plus croire que lui seul sait à quoi devrait ressembler notre pays et que les opinions contraires doivent être rejetées catégoriquement. Il faut qu'il cesse de croire que le pouvoir de son cabinet est absolu et qu'il n'a de compte à rendre à personne. Il faut qu'il comprenne que c'est son gouvernement qui est responsable des difficultés éprouvées par les gens et que ces derniers ne les ont pas cherchées. Si le Saint-Esprit n'éclaire pas le premier ministre, notre pays continuera de courir à sa perte.

J'ai peu d'espoir que le gouvernement cesse ses dépenses irresponsables. A l'heure actuelle il nous demande un pouvoir d'emprunt supplémentaire pour 11 milliards de dollars. Le ministre des Finances (M. MacEachen) et le gouvernement devraient y penser à deux fois. Ils savent qu'en fait cette somme est supérieure à leurs besoins. Un montant de 7 milliards de dollars serait probablement suffisante. J'ai peu d'espoir que le gouvernement suive mon conseil ou essaie de réduire son énorme dette.

Je crois fermement que nous ne devrions pas approuver ce pouvoir d'emprunt supplémentaire pour un montant aussi important. Je ne serai jamais d'accord pour donner toujours plus à un gouvernement qui dilapide l'argent qu'on lui donne. On ne peut passer sous silence le fait que ce gouvernement a creusé la tombe du Canada. Nous ne serons peut-être pas en mesure d'empêcher l'adoption de ce projet de loi, mais, lors des prochaines élections, les Canadiens creuseront une autre tombe, celle-là pour le gouvernement.

Les éditorialistes de tout le pays ont rédigé des articles acerbes au sujet de la façon dont le gouvernement dirige le pays. J'ai retenu par exemple un article de l'édition du 20 juillet du *Sun* de Toronto intitulé «le leurre du 6 p. cent». Il renferme bien des vérités. En voici un extrait:

> Radio-Canada, ce temple de la médiocrité, nous a coûté 792.2 millions de dollars l'année dernière, ce qui représente une augmentation de 10 p. 100 par rapport à l'année précédente.

Dans l'article, il était aussi question de Petro-Canada et de tout ce qui est arrivé à cette société. J'aimerais citer un autre extrait d'un article de cette brillante journaliste, Laura Sabia:

> Le multiculturalisme, le bilinguisme et la métrisation nous ont coûté des milliards de dollars que nous ne pouvions pas nous permettre de gaspiller, car ce sont des dollars du contribuable jetés à l'eau.
>
> Récemment, l'Institut Fraser a publié un rapport sur les taxes imposées par les trois paliers de gouvernement.

Comme je l'ai déjà dit, ce rapport faisait état de la hausse astronomique des taxes imposées aux familles canadiennes moyennes qui sont déjà au bout de leur rouleau. Je continue la citation:

> Alors que des ouvriers sont mis à pied partout au Canada et que l'économie est en ruines, le gouvernement embauche 8,000 autres bureaucrates . . .

Je pourrais continuer pendant longtemps à relater ces faits épouvantables. J'espère que les députés des deux côtés de la Chambre admettront que la somme de 11 milliards de dollars est beaucoup trop élevée et qu'il faudrait la réduire; sinon, nous serons forcés de voter contre le bill C-125 qui donne presque au gouvernement carte blanche pour dépenser sans compter.

Des voix: Bravo!

• (1520)

M. Douglas Fisher (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, c'est avec plaisir que je prends la parole au sujet de cette mesure. J'ajouterais que j'espère entendre tout à l'heure le député de Lincoln (M. Mackasey) qui parlera du bill plus en détail que moi.

M. Blenkarn: Vous étirez inutilement le débat.

M. Fisher: Pour le moment, j'ai seulement l'intention de vous faire part des réactions que j'ai eues en écoutant certains de mes collègues et amis de tous les côtés au cours de ce débat lorsqu'ils ont parlé de l'économie et de la gestion du gouvernement. Je voudrais aussi parler des solutions de rechange que proposent les députés d'en face.

M. Blenkarn: Pourquoi ne votons-nous pas alors?

M. Fisher: Lundi, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt le chef de l'opposition (M. Clark) qui, je crois, a porté des attaques personnelles injustifiées en cherchant à critiquer le gouvernement au lieu d'offrir des solutions. On nous a servi toutes sortes de propos sans queue ni tête au sujet de la politique gouvernementale, mais les députés d'en face ne nous ont toujours pas proposé de solutions de rechange.

A mon avis, tous les Canadiens—moi le premier—seraient ravis d'entendre de suggestions nouvelles pour réduire le gaspillage ou les dépenses sur lesquelles on n'est pas d'accord. Tous les Canadiens approuveraient un député qui dirait qu'il aurait mieux valu consacrer telle ou telle somme pour aider un citoyen dans le besoin. Je comprends entièrement ce point de vue.

J'ai écouté les députés d'en face parler du chômage. Par exemple, je crois que le député d'Athabasca (M. Shields) nous a fait une description lucide et sincère du chômage dans sa circonscription. Il nous a fait comprendre quelles étaient les conséquences de la politique énergétique. Il ne suffit pas de soulever certains aspects de la question en prétendant que cela va permettre de résoudre le chômage dans l'Athabasca. Au lieu, les députés de ce côté-ci de la Chambre tentent de mettre précisément l'accent sur ce que le député d'Athabasca nous a rappelé, soit que les dépenses gouvernementales doivent profiter à la population. J'exhorte les députés d'en face de ne pas oublier les dépenses gouvernementales consacrées aux services quand ils commenceront à proposer leurs solutions.

Je me souviens du débat sur les dépenses fédérales-provinciales qui a eu lieu à la Chambre il y a quelques mois. A ce moment-là, il était question d'une somme de l'ordre de 105 milliards que le gouvernement va verser aux provinces à titre de paiements de transfert au cours des cinq prochaines années. Ces fonds perçus de tous les Canadiens d'un bout à l'autre du pays servent à venir en aide aux nécessiteux. Ces dépenses sont faites pour nos universités, les soins médicaux et le régime d'assurance-maladie. J'ai trouvé que nous avions eu un excellent débat à la Chambre, car il a fait ressortir la qualité de ces services et la nécessité d'accroître les dépenses dans ces domaines.

Mon collègue de Mississauga-Sud (M. Blenkarn), que je vois en face et qui nous morigène souvent à cause de nos dépenses, s'est fait remarquer dans ce débat en pressant le gouvernement d'accroître ses dépenses pour les services au lieu de les réduire à l'aveuglette. C'est ce genre de compassion raisonnée qui, à ce moment-là, a donné tant de poids à ses interventions. Cette même compassion manifestée par le député d'Athabasca a souvent forcé notre attention. Sans ces sentiments de compassion et de dévouement qui ont marqué le débat en question, les interventions conservatrices auraient paru bien superficielles.

Au cours du débat, je voudrais parler surtout de certains articles de dépenses. En ce qui concerne le chômage, nombreux sont les députés qui représentent des circonscriptions en proie au chômage. Heureusement, il y a très peu de chômeurs dans ma circonscription et mes électeurs et moi-même serons heureux de partager notre force et notre richesse avec les Canadiens qui sont dans le besoin. Ce matin, j'ai participé à une tribune téléphonique à Regina, et de nombreux auditeurs nous ont appelés pour nous dire aussi que les gens de Regina, où le chômage n'est pas aussi élevé que dans d'autres endroits du pays, sont disposés à partager leur richesse avec les Canadiens de régions moins favorisées. Tel est l'objectif des dépenses du gouvernement fédéral. Nous avons pour mission d'aider les Canadiens à traverser des périodes de graves difficultés économiques comme celle-ci et de voir à ce qu'ils profitent de notre prospérité commune. Les dépenses que nous avons engagées grâce à tant de nos programmes s'inspirent de ce sens du partage.

Je renvoie les députés au discours du chef de l'opposition, (M. Clark) qui ne s'est guère attardé sur de pareilles préoccupations. Il a consacré le plus clair de son temps à fustiger le gouvernement, à lancer des paroles en l'air et à faire de vagues considérations sur le gaspillage du gouvernement, montant en épingle un ou deux exemples à propos de taxis et de porte-documents qu'il jugeait tellement significatifs. Il ne nous a absolument pas dit de quelle façon il utiliserait les richesses de notre grand pays pour venir en aide à ceux qui en ont le plus besoin.

Il ne se présenterait pas dans une circonscription comme la mienne, dont les habitants jouissent d'un certain confort et d'une relative prospérité, pour leur dire comment leurs grandes richesses pourraient servir à venir en aide aux habitants de régions moins fortunées. Ce sont des arguments creux comme les siens qui ont, à mon avis, coûté très cher au parti d'en face.

J'ai écouté avec un égal intérêt quelques-uns des discours des néo-démocrates. J'en ai été déçu, toutefois, car j'y cherche souvent une motivation au-delà des beaux discours que nous entendons à la Chambre. Ces députés ne manquent de nous rappeler la vie quotidienne des citoyens ordinaires. Mais cela n'a pas été le cas cette fois-ci. Je les invite instamment à profiter de cette occasion pour nous exposer dans un discours digne de ce nom la façon dont le gouvernement devrait se servir de ses ressources à l'avenir.

Le discours du député de Skeena (M. Fulton), qui a traité des maux du capitalisme et des deux vieux partis qu'il considère comme kif-kif, était fort ampoulé. Nous avons déjà entendu ces belles paroles il y a bien des années, et elles ont été surexploitées des années durant.

Une voix: Elles n'en demeurent pas moins vrai.

M. Fisher: Le député prétend que ces paroles sont encore vraies. Il n'en est rien. Elles n'ont pas trouvé confirmation dans les faits. Son parti a prouvé plutôt, au fil de l'histoire, qu'il s'est toujours intéressé au sort du citoyen ordinaire. Ce parti a souvent présenté son point de vue de façon bien intéressante, mais il n'y a pas réussi dans ce débat.

Pourquoi toujours revenir, comme je le fais, sur cette question? Pourquoi demander de parler des gens au lieu de pérorer?

M. Blankarn: Pour perdre du temps.

M. Fisher: Je le fais parce que notre déficit est attribuable aux dépenses que le gouvernement a effectuées pour venir en aide aux Canadiens dans cette grave crise. Voilà une question qui n'est pas vide de sens. Ces nouveaux crédits ne serviront pas à de nouveaux programmes, à de nouvelles dépenses ni à mettre en œuvre de nouvelles idées. Nous avons un déficit parce que nous voulons venir à bout des difficultés et soulager la misère causée par la récession. Ce serait trahir nos concitoyens que de faire fi de leurs souffrances pour tenir des propos creux . . .

M. Taylor: Est-ce pour cette raison que vous avez présenté la motion de clôture?

M. Fisher: . . . comme l'ont fait le chef du parti conservateur et le premier orateur du nouveau parti démocratique. Nous faisons face à un problème très grave, comme en témoigne l'ampleur du déficit gouvernemental et des emprunts qu'il nous faut contracter.

• (1530)

Nous, députés de ce côté-ci de la Chambre, prenons la situation très au sérieux. Le ministre a signalé qu'il a présenté son budget à cause de la récession. D'après lui, ce qui l'a incité à préparer le budget de juin, ce sont les nouvelles exigences engendrées par l'acuité, la gravité et la rapidité de la récession. Dans son budget, il nous a donné une réponse aux problèmes humains et aux souffrances enfantées par la récession alors que ni l'Opposition officielle et son chef, ni le nouveau parti démocratique, n'ont proposé de solutions. Je songe en particulier à la règle des 6 p. 100 que le gouvernement propose à tous les Canadiens. C'est un objectif qu'il est possible d'atteindre et qui allégera le lourd fardeau que nous devons tous supporter à cause de l'inflation tout en atténuant les pressions engendrées par la récession. Cette règle est notre force. Un taux d'inflation de 12 p. 100 est un signe de faiblesse. J'attends impatiemment le moment où les conservateurs seront capables d'être attentifs aux besoins des citoyens au lieu de se contenter de tenir de vains discours, où ils seront capables de réagir à certains problèmes économiques au lieu de faire les fumistes. Je crois que les Canadiens demandent aux députés de tous les côtés de la Chambre de faire preuve de sincérité et de maturité.

La règle des 6 p. 100 introduite dans le budget est la preuve que le ministre est très préoccupé par la lourde charge que la dette représente pour le gouvernement. Nous ne voulons pas que la situation s'aggrave. En y réfléchissant, nous constatons qu'il faut faire un heureux compromis entre les exigences de la situation économique actuelle, les grands besoins des citoyens et la nécessité de faire preuve de prudence dans la gestion des affaires de l'État.

M. Taylor: Est-ce pour cela que vous avez augmenté le loyer à Banff?

M. Fisher: Le gouvernement accorde 400 millions de dollars au secteur du logement sous forme de subventions, il injecte par ailleurs 400 millions de dollars dans les petits entreprises, consacre plusieurs centaines de millions de dollars à la création d'emplois et donne 100 millions de dollars à la Société du crédit agricole. Tout cet argent doit servir à aider les Canadiens qui en ont le plus besoin.

M. Blenkarn: En augmentant les impôts.

M. Fisher: Cet argent ne doit pas servir à réaliser des idées fantaisistes ni des programmes qui n'ont pas fait leurs preuves. Ces décisions témoignent sans aucun doute d'une prise de conscience et d'une connaissance bien plus approfondie de l'économie et des gens que celles dont le chef de l'opposition (M. Clark) a fait preuve l'autre jour. Nous distribuons des centaines de millions de dollars aux personnes qui en ont le plus besoin, parce que nous avons sommes parvenus à économiser cet argent dans le cadre de notre budget, à revoir notre ordre de priorités et à détourner l'argent destiné à des programmes sur lesquels il est possible d'économiser pour l'injecter dans des secteurs qui en ont bien plus besoin, sans que personne en souffre. Le budget est une solution aux graves problèmes qui paralysent notre économie et depuis qu'il a été présenté, les Canadiens ont beaucoup plus d'espoir. Dans tous les secteurs, dans toutes les régions et villes du Canada, des personnes disent que le budget leur a apporté l'espoir que nous sortirons de nos difficultés actuelles.

Des voix: Oh, oh!

M. Fisher: Par exemple, le budget a été très bien accueilli par le secteur de l'habitation. Les constructeurs ont noté les centaines de millions que nous offrons cette année seulement de même que les immenses possibilités que laissent entrevoir les nouvelles propositions fiscales qui sont à l'étude. Ces propositions procureront un secours permanent à l'industrie. La réaction d'entreprises de ce secteur de tout le pays a été que nous leur avons effectivement apporté l'aide dont elles avaient besoin pour construire les logements que réclament les jeunes Canadiens. Nous avons déniché ces fonds pour apporter une

solution à des problèmes humains précis, sans alourdir davantage le déficit. C'est une réponse raisonnable à un grand problème et une solution de rechange dont nous n'avons malheureusement pas entendu souffler mot par le porte-parole du nouveau parti démocratique qui a parlé de Tweedle Dum et Tweedle Dee et des torts du capitalisme et qui a présenté je ne sais quel autre argument indéfendable pendant son intervention de 40 minutes dans laquelle il n'a pas tenu compte de la façon dont vivent les Canadiens ordinaires.

Des voix: Ce n'est pas vrai.

M. Fisher: Cette attitude futile, je le dis à regret, a été adoptée par nos bons amis néo-démocrates dont nous respectons en général profondément les idées et par un homme que ses concitoyens estiment grandement, le chef de l'opposition. Ces arguments fallacieux sont très regrettables dans un débat et dans une situation critique de ce genre. Nos concitoyens savent que les remarques insidieuses ou stupides au sujet de porte-documents ou de la monnaie de singe, ainsi que les attaques personnelles dirigées contre le ministre, ne sont pas des solutions à de graves questions économiques. Aux yeux des Canadiens, ce sont des arguments creux.

M. Nielsen: Que dire des 120 millions consacrés à la publicité?

M. Fisher: Permettez-moi en terminant de signaler quelques points que nous pourrons retenir, j'espère. Nous avons vu des députés tenter de semer la zizanie parmi les Canadiens en prétendant que la situation à 6 p. 100 est irréaliste et qu'elle exposera certaines personnes à des souffrances intolérables. Permettez-moi de prendre cet argument à l'envers et de faire remarquer que la situation à 6 p. 100 proposée dans le budget assainira l'économie et entraînera une croissance réelle. Ce sera une solution aux taux d'intérêt élevés qui permettra aux hommes d'affaires de croire en la rentabilité de leurs futurs investissements et d'assurer aux travailleurs des emplois stables.

M. Taylor: Des mots, rien que des mots.

M. Fisher: Pas plus tard que ce matin, j'ai reçu un appel téléphonique d'un fonctionnaire de Regina, qui voulait savoir pourquoi je limitais ainsi son salaire. Je lui ai demandé s'il était sûr d'avoir du travail le lendemain matin et si tous les Canadiens pouvaient dire, comme lui, qu'ils n'ont pas à justifier le maintien de leur emploi comme il faut le faire dans le secteur privé. Il a répondu non, et c'est tout à son honneur. Je lui ai demandé: «N'est-il pas grand temps que nous unissions nos efforts et que nous fassions les sacrifices qui s'imposent pour assainir et renforcer notre économie?» Il a admis que son emploi était assuré et qu'il pouvait en effet se sacrifier un peu au bénéfice de quelqu'un d'autre. Il s'est dit prêt à le faire. Je crois que c'est là le sentiment actuel de la plupart des Canadiens. Ceux-ci sont prêts à unir leurs efforts pour qu'il y ait à nouveau de l'espoir et que l'économie reprenne le dessus. Les Canadiens sont pour la plupart prêts, en exigeant un peu moins, à tenter de supprimer les 12 p. 100 de faiblesse et à raviver l'économie. Je crois que tous les Canadiens savent instinctivement qu'ils auront aussi l'occasion d'améliorer l'économie en acceptant désormais un peu moins. C'est là le grand message du budget.

M. Deans: Êtes-vous disposé à accepter moins que ce que vous voulez emprunter?

M. Fisher: Le député me demande si je suis prêt à me contenter de moins d'emprunts. Je tiens à lui dire que oui, nous sommes prêts à le faire. Que le député nous propose quelque chose de plus tangible que la suggestion du député de Skeena. Qu'il nous fasse des suggestions pratiques, concrètes, et nous les prendrons sérieusement en considération. Le ministre et le gouvernement ont prouvé à maintes reprises qu'ils savent prendre les suggestions au sérieux.

M. Deans: Est-ce pourquoi vous proposez la guillotine?

M. Fisher: En fait, nous sommes prêts à recycler notre argent, à l'utiliser à meilleur escient, à remanier nos priorités ou à faire des coupes, et nous l'avons prouvé. Mais ce que nous refusons de faire, l'opposition doit le reconnaître, ce que nous ne sommes pas prêts à faire, c'est de proposer des mesures qui appauvriront les Canadiens ou qui nous permettront de réaliser des économies sur le dos des démunis.

• (1540)

Voilà pourquoi j'assure au député que s'il peut proposer des suggestions en ce sens, nous serons très heureux de les écouter. Le ministre et le gouvernement ont démontré à maintes reprises qu'ils ne veulent pas alourdir inutilement le fardeau que le gouvernement impose à l'économie. Nous ne résoudrons cependant pas cette difficulté en alourdissant le fardeau des citoyens ordinaires.

Je pense pouvoir terminer sur ce point en disant qu'à titre de contribuable, d'homme d'affaires et de citoyen provenant d'une région à l'aise, je n'aime pas le déficit. Je ne pense pas que les Canadiens souhaitent voir un déficit particulièrement élevé. Ils ne souhaitent pas voir le gouvernement se lancer dans des dépenses inutiles. Ils ne veulent pas croire que le gouvernement emprunte inutilement. En même temps, comme je l'ai dit au député de Hamilton Mountain (M. Deans), les Canadiens ne veulent pas nous voir résoudre le problème en écrasant les pauvres, en dépouillant les provinces ou en détournant des fonds d'un programme essentiel qui contribue à accroître nos grandes richesses nationales ou à répondre aux espoirs de nos concitoyens.

J'ai été réellement heureux de prendre part de façon si inattendue au débat. Je vois que le député de Lincoln est présent. Je sais qu'il va apporter une contribution beaucoup plus éloquente que la mienne au débat. J'espère que les députés d'en face vont faire valoir un jour des arguments solides au lieu de se livrer à des attaques personnelles ou de se répandre en propos creux sur le passé, ce qui n'apporte aucun élément de solution à nos problèmes d'aujourd'hui. Je leur lance ce défi, et je suis impatient d'entendre ce qu'ils auront à dire aujourd'hui.

L'hon. Bryce Mackasey (Lincoln): Monsieur l'Orateur . . .

Des voix: Obstruction.

M. Mackasey: Je n'ai encore rien dit et voilà déjà des hauts cris. Les députés devraient surveiller leur tension artérielle.

Les propos très intéressants du secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Fisher) m'ont donné beaucoup de satisfaction. Les députés d'en face doivent certainement reconnaître qu'il est l'un des mieux informés à la Chambre.

M. Lewis: Par rapport à qui?

M. Mackasey: La réaction de l'opposition en est la meilleure preuve. S'il est capable de soulever une telle tempête par un discours d'une vingtaine de minutes, il faut rendre hommage à son intelligence, à son éloquence et à ses connaissances approfondies.

Il est question du pouvoir d'emprunt supplémentaire. C'est un texte de loi très important. Les députés d'en face ont accompli leur rôle en insistant sur son importance devant les Canadiens, qu'il s'agisse des téléspectateurs, des lecteurs de journaux ou des visiteurs qui nous font l'honneur de venir dans les tribunes.

C'est regrettable, mais au cours des quelques minutes dont je disposais pour étudier les arguments des députés de l'opposition, je n'en ai pas trouvé un seul qui ait abordé le problème. J'ai été étonné du fait que, dans son exposé, le chef de l'opposition (M. Clark) se soit servi de données par tête pour faire une comparaison avec les États-Unis. N'importe quel jeune, n'importe quel étudiant de première année en sciences économiques sait que la norme ou le critère accepté pour calculer les déficits partout dans le monde industrialisé est le PNB. C'est fondamental, c'est une des premières notions de sciences économiques.

M. Wilson: C'est ce que nous disons également.

M. Mackasey: De toute évidence, le député qui reste assis pour interpeller devrait étudier les sciences économiques. S'il s'agit de notre déficit par rapport au nombre d'habitants, il est bien évident que notre ratio par tête est beaucoup plus élevé que celui des Américains: ils sont 220 millions contre seulement 22 millions. C'est un peu futile. La clé de notre déficit, comme le très éloquent . . .

M. Kempling: Avez-vous même déjà été en affaires?

M. Mackasey: Le ministre a précisé dans son discours l'autre jour, et j'invite les députés d'en face à le lire, que notre déficit atteint environ 5.4 p. 100 de notre PNB. Selon certains économistes, il atteindrait 5.2 p. 100; d'autres le situent beaucoup plus bas à 4.4 p. 100, mais sur une base nationale il oscille probablement aux alentours des 5.2 p. 100. Aux États-Unis, il avoisine 5.4 p. 100.

M. Wilson: C'est faux.

M. Mackasey: Les députés d'en face se trouvent dans la situation bien confortable leur permettant d'être d'accord avec ce qui leur plaît et de ne pas être d'accord quand ils n'aiment pas entendre la vérité. Voilà pourquoi on ne les prend guère au sérieux dans notre pays aujourd'hui.

Au cours des années 40, le déficit représentait 23 p. 100 du PNB. Ce qui est significatif à propos du déficit, c'est sa composition. Que montre-t-il? Montre-t-il les dépenses? Le gaspillage? Que révèle-t-il mis à part notre aptitude à financer un jour et à rembourser un autre? C'est là qu'intervient la grande différence entre notre déficit et celui des Américains.

Aux États-Unis, le déficit est nettement dû aux dépenses militaires. Ce que se demandent les hommes d'affaires américains c'est ce qu'il va advenir lorsque leur économie va reprendre. Quelle proportion du PNB servira-t-elle à réduire le déficit? Les États-Unis ont-ils l'intention de continuer à dépenser des sommes énormes dans le domaine militaire? Tel est le problème qui ennuie les Américains et c'est bien légitime. Les États-Unis sont probablement le plus grand défenseur de la démocratie dans le monde, mais ils doivent jouer aujourd'hui un rôle pour faire pièce au bloc de l'Est, rôle qui auparavant était assumé par la Grande-Bretagne, c'est-à-dire qu'il leur faut s'armer, dépenser dans le domaine militaire et faire preuve de vigilance. Ce n'est pas chose facile et je ne les envie pas. Toutefois, c'est ainsi que s'expliquent leurs dépenses.

La raison pour laquelle les hommes d'affaires américains appréhendent le déficit, c'est qu'ils se demandent constamment la chose suivante: si nous empruntons pour dépenser et si nous empruntons pour telle ou telle raison, comment pouvons-nous être sûrs que notre gouvernement, le gouvernement américain s'efforcera d'arrache-pied de juguler le déficit qui est coûteux et qui oblige le gouvernement à faire concurrence aux entreprises privées sur les marchés de capitaux lesquels ne sont déjà pas tellement importants?

La situation est tout à fait différente au Canada. Le déficit reflète la nature de notre pays. Il reflète notre conviction que les provinces riches doivent aider les provinces défavorisées. Il reflète notre engagement constitutionnel envers le principe des paiements de transfert. Il reflète l'obligation du gouvernement central d'aider les provinces moins prospères et moins riches grâce au système des paiements de transfert.

Puis il y a le grave problème de chômage que nous connaissons maintenant au Canada. Notre régime économique est conçu de façon à pouvoir réagir automatiquement à la situation. A cause du chômage, les paiements de transfert aux provinces augmentent, même si ce n'est que pour compenser les versements de prestations de bien-être social dans les provinces visées par le Régime d'assistance publique du Canada.

L'autre facteur qui fait automatiquement augmenter notre déficit, et heureusement que c'est automatique, c'est le versement des prestations d'assurance-chômage aux Canadiens moins chanceux que nous-mêmes qui, sans l'avoir voulu, se retrouvent sans travail et qui comptent énormément sur leurs prestations d'assurance-chômage. Tous les députés comprendront que lorsqu'il y a 1.5 million de chômeurs, cela pose de grave problèmes de liquidités à la caisse d'assurance-chômage et que le gouvernement doit malgré tout continuer à verser les prestations. Ces problèmes sont reflétés par le déficit.

Par ailleurs, contrairement à ce qui se passera aux États-Unis, quand l'économie commencera à donner des signes de reprises au Canada, quand le taux de chômage baissera et qu'il commencera à y avoir plus d'emplois, les transferts d'argent dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada commenceront immédiatement et automatiquement à baisser. Les montants versés dans le cadre du Régime d'assurance-chômage baisseront aussi sensiblement. Automatiquement, le déficit diminuera très rapidement. Il importe de noter que notre déficit de 1978 et 1979 représentait environ 5.2 p. 100 du PNB et non 5.4 p. 100 comme aujourd'hui.

Pouvoir d'emprunt supplémentaire

• (1550)

Je ne veux pas dire que le déficit soit une bonne chose ni que notre situation ne serait pas meilleure s'il n'y avait pas de déficit, mais je suggère que les députés de l'opposition comme ceux de ce côté-ci de la Chambre ont le devoir d'assurer aux Canadiens que nous pouvons nous accommoder de notre déficit, que nous pouvons le financer et qu'il ne devrait pas provoquer de panique ou des prophéties de malheur, ainsi qu'ont voulu nous le faire croire les députés de l'opposition ces derniers mois. Je voudrais que les députés d'en face qui s'intéressent à cette question se libèrent de tout esprit de parti. Si l'un d'entre eux, l'un de ceux que je préfère, ricane à l'arrière, c'est qu'il adore écouter et apprendre. Je l'invite à consulter un article intitulé «L'inflation et l'équilibre budgétaire» que j'ai trouvé à la bibliothèque. Il a été rédigé par le Canadian Public Policy Group à l'été de 1977.

M. Thacker: Nous sommes en 1982, Bryce.

M. Mackasey: L'article intitulé: «Le financement des déficits et l'inflation: revue des faits» a été rédigé en 1977, non pas par un chef syndical, ni par un libéral, mais par un économiste de renom, M. Robert B. Crozier, membre du Conference Board. Après avoir étudié tous les faits et discuté abondamment de la question avec d'autres économistes lors de conférences organisées par le Canadian Public Policy Group, M. Crozier aboutit à la conclusion que le déficit n'est pas la cause de l'inflation, mais plutôt son résultat. Il le prouve très facilement à l'aide de graphiques et de tableaux qui montrent que le déficit était relativement faible dans les années 70, lorsque le taux d'inflation était élevé. Notre déficit est attribuable au chômage. Le député de Thunder Bay-Atikokan (M. McRae) a fait ressortir que les prestations d'assurance-chômage et les sommes versées aux provinces pour financer l'aide sociale représentaient 80 p. 100 du déficit. Les députés d'en face peuvent hurler et aboyer s'ils le veulent, mais ils feraient meilleur usage de leur temps en allant à la bibliothèque pour y apprendre les rudiments de l'économie. J'en ai assez de leurs arguments et de leur chahutage; je leur conseille gentiment et amicalement de passer 15 ou 20 minutes par jour, comme j'aime le faire, à la Bibliothèque du Parlement, qui est l'une des meilleures du monde, pour y apprendre les principes de base que connaît tout étudiant qui a suivi des cours d'économie.

Il y a quelque temps, j'ai parlé à un groupe d'agriculteurs de ma circonscription qui s'inquiétaient du déficit. Je leur ai demandé s'il y en avait parmi eux qui n'avaient pas un budget déficitaire et qui ne devaient pas de l'argent. Je leur ai demandé s'ils avaient acheté leur exploitation sans avoir demandé un prêt, puisque les emprunts sont des déficits. L'un d'entre eux m'a répondu qu'il avait évidemment un budget déficitaire, mais qu'il n'avait aucun problème à respecter ses obligations financières. Il m'a dit qu'il n'aurait aucun problème à rembourser ses dettes, puisqu'il était mille fois plus riche qu'il y a 20 ans. Bien sûr, il a raison, et cela s'applique à notre pays également. Si nous faisons le total de l'actif de notre pays, en comptant nos ponts, nos routes, nos lignes aériennes et nos aéroports, nous nous apercevrons que notre pays est extrêmement riche. Les socialistes, dans ce coin-ci de la Chambre, qui voient toujours l'avenir sous de sombres auspices ne se rendent pas compte de la richesse du Canada et des possibilités d'avenir qu'il offre aux jeunes prêts à comprendre que le système de la libre entreprise, appuyé par deux des partis de la Chambre, a permis au Canada de devenir le pays le plus riche, le plus avancé, le plus civilisé et le plus instruit au monde. Les députés dans ce coin-là ne comprennent pas cela et j'espère qu'ils ne le feront jamais; de la sorte, ils ne sortiront jamais de ce coin.

M. Siddon: Vous êtes les plus grands socialistes de tous.

M. Mackasey: J'adore la période des questions et je ne chahute jamais lorsque d'autres parlent, car j'en apprends chaque jour un peu plus. Nos vis-à-vis m'ont presque convaincu au cours des derniers mois à force de se répéter. C'est à s'y perdre, parfois, et même le bon sens disparaît. Pendant des semaines tout ce que nos vis-à-vis ont pu nous dire c'est que si le dollar tombait en-dessous des 80c. américains, le Canada serait condamné et que nous assisterions à une fuite des capitaux vers les États-Unis tellement importante que nous devrions imposer des contrôles. On nous a dit que si nous ne prenions pas cette mesure, la valeur de notre dollar tomberait à 50c. ou moins. Voilà le message que l'opposition a rabâché pendant des mois. Chaque jour, durant la période des questions, le ministre des Finances (M. MacEachen) a été bombardé de questions au sujet de la chute du dollar en-dessous de 80c. Ceux qui croient les prophètes de malheur étaient terrifiés. Ils avaient le droit de l'être étant donné que leurs représentants élus agissaient, en apparence, de façon si irresponsable. Pourtant, que s'est-il passé dans le cas du dollar? Si le manque de confiance des gens dans le gouvernement était attribuable à la faible valeur du dollar il y a deux semaines, nos vis-à-vis devraient maintenant être prêts à dire que les Canadiens ont repris confiance en leur gouvernement, puisque la valeur du dollar est passée à 80c. aujourd'hui comparativement à 77c. alors.

M. Huntington: Qu'est-il arrivé au dollar américain?

M. Mackasey: Est-ce que nos vis-à-vis ont une autre raison à suggérer pour laquelle la valeur du dollar se situe maintenant entre 79 et 80c.? Quelle est cette raison? Si la valeur a baissé à cause d'un manque de confiance, est-il injuste de dire qu'elle augmente à cause du climat de confiance?

M. Kempling: Parlez-en à des hommes d'affaires de Stoney Creek. Ils vous diront ce qu'ils en pensent.

M. Mackasey: Le whip de l'opposition est un bon whip, et tant qu'il s'en tiendra à son domaine de responsabilités et qu'ils n'essaiera pas de parler d'économie comme les autres députés siégeant sur les premières banquettes, je continuerai à le respecter.

Lorsque le dollar ne vaut que 77c., les députés d'en face disent que c'est à cause d'un manque de confiance dans le gouvernement, mais ils me privent du droit de dire qu'un dollar à 80c. reflète la confiance dans le gouvernement. Ce qui est arrivé dans l'intervalle, c'est que le ministre des Finances a présenté un budget. Ce budget a été très bien accueilli par les hommes d'affaires. Il a été bien accueilli par Bay Street, la rue St-Jacques et les marchés financiers. Il a été bien accueilli par l'industrie pétrolière et l'Association canadienne de l'habitation et du développement urbain, la voix de l'industrie et la construction domiciliaire au pays. Le budget a été bien accueilli par les Canadiens; sinon la valeur du dollar n'aurait

pas à nouveau grimpé à 80c. Le budget a été bien accueilli par les investisseurs étrangers; sinon le dollar canadien ne vaudrait pas 80c. Les seuls à ne pas avoir confiance dans le gouvernement et dans l'avenir de notre pays, ce sont les députés d'en face. Leur pessimisme est dangereux parce qu'il peut être contagieux; mais il est intéressant de noter que, dans ce débat, ils ne se sont pas attaqués directement à l'économie. Ils n'ont pas parlé de la vraie mesure du déficit. Ils n'ont pas essayé d'analyser le déficit. Ils ont essayé de déformer la réalité en répartissant le déficit par habitant, en espérant donner aux Canadiens l'impression que nous sommes tous pauvres, que le Canada est au bord de la faillite et que nous ne pouvons combler notre déficit. Imaginez ce qui serait arrivé si c'était l'attitude qu'avait adoptée le pays en 1944, quand le déficit représentait 23 p. 100 de notre produit national brut au lieu de 5.4 p. 100. Le problème, c'est que les députés d'en face paniquent—contrairement aux libéraux—et cela se reflète dans leurs interventions. Pourquoi poussent-ils de hauts cris? Ils tempêtent contre des valises, des voyages en avion et des déplacements en taxi. Personne n'aime le gaspillage.

M. Kempling: Les laissez-passer pour les voyages par avion.

M. Mackasey: Le gaspillage est inadmissible, qu'il y ait surplus ou déficit. Le président du Conseil du Trésor (M. Johnston) comprend cela et cherche activement à réduire le gaspillage. En outre, nous avons le comité des comptes publics, le vérificateur général et d'autres chiens de garde. A mon avis, la plupart des Canadiens sont suffisamment intelligents pour comprendre qu'un certain gaspillage est inévitable dans une entreprise de l'ampleur de la Fonction publique, tout comme cela peut arriver dans l'épicerie du coin qui n'a que six employés. Je ne pense pas que les députés d'en face progresseront beaucoup en jouant les prophètes de malheur alors qu'ils se rendent compte que nous dirigeons le pays dans la bonne voie, comme nous avons présenté un bon budget, que le déficit est sous contrôle, que le dollar se consolide, que l'inflation est en baisse et surtout, que les travailleurs canadiens acceptent bien la politique d'austérité du gouvernement.

Hier, j'ai pris la peine de siéger à un comité avec des députés de tous les partis. J'ai oublié le nom de ce comité. Il faut dire qu'ils se ressemblent tous. C'était peut-être le comité permanent des prévisions budgétaires en général. Néanmoins, nous y avons rencontré des dirigeants syndicaux brillants et intelligents qui, pour la plupart, représentaient des fonctionnaires. Un autre groupe représentait les syndicats de cheminots. La presse était là. Certains nouveaux députés redoutaient l'attitude des dirigeants syndicaux. Ils craignaient des échanges assez violents, de l'acrimonie, des pleurs et des grincements de dents et des divergences de vues. Ce n'est pas ce qui s'est passé. En réalité, les syndicats des cheminots et les représentants des fonctionnaires ont fait valoir hier soir que la règle des 6 et 5 p. 100 donnerait des résultats, que si nous acceptions tous des mesures d'austérité, l'inflation diminuerait et que chaque fois que l'inflation tomberait de 1 p. 100, les salaires réels augmenteraient de 1 p. 100. Ce ne sont pas les travailleurs syndiqués, ni les fonctionnaires, ni les travailleurs des chemins de fer qui régimbent simplement parce que nous avons la chance d'avoir un emploi à plein temps et d'être rémunérés grâce aux impôts du contribuable moyen, comme le député d'Ottawa-Centre (M. Evans) l'a rappelé il y a à peu près une semaine. Les syndicats affirment qu'ils veulent bien faire preuve de modération. Ils souhaitent cependant que la négociation collective soit maintenue pour les domaines autres que les salaires et que le bill n'impose que les mesures nécessaires pour mettre en vigueur les 6 et 5 p. 100 prévus. Dans l'ensemble, tous les Canadiens disent qu'ils sont prêts à faire preuve de modération à condition que cela contribue à freiner l'inflation, mettre un terme au chômage, relance l'industrie et redonne aux entreprises la place qu'elles occupaient sur le marché international.

• (1600)

Hier soir, des représentants syndicaux ont affirmé qu'ils étaient prêts à faire leur part pour combattre l'inflation, afin que nos industries soient concurrentielles quand la demande reprendra enfin, demande qui viendra des États-Unis. Les syndicats se rendent bien compte que le Canada ne peut faire face à la concurrence si le taux d'inflation est de 12 p. 100 alors qu'il n'est que de 2, 3 ou 4 p. 100 dans d'autres pays exportateurs de matières premières.

Les Canadiens sont aujourd'hui un peuple cultivé. Le travailleur moyen a reçu une formation poussée et comprend les réalités de l'économie. Il comprend que l'inflation est une catastrophe. Il sait comment elle affecte les revenus fixes et la création d'emplois. Il admet qu'il faut bien faire quelque chose, mais il veut que ce soit le gouvernement qui donne l'exemple, et c'est ce qui est arrivé.

Des voix: Oh, oh!

M. Mackasey: Quand le gouvernement a demandé aux députés et aux sénateurs d'accepter le bill C-124, le pauvre petit groupe du coin a refusé de suivre. Le NPD constatera que les syndicats l'acceptent. Les seuls qui refusent de marcher, ce sont ceux dans le coin là-bas. Les syndicats refuseront de leur emboîter le pas. Les néo-démocrates ne comprennent pas que s'il y a une chose à laquelle tient le travailleur syndiqué en plus de sa citoyenneté, de son indépendance et de son intégrité, c'est le fait que, tous les quatre ans, il puisse choisir un gouvernement selon sa conscience.

C'est pourquoi il y a parmi nous trois députés libéraux qui représentent Windsor, centre du Syndicat des travailleurs unis de l'automobile et du mouvement syndical. Les dirigeants syndicaux n'ont jamais réussi à imposer une façon de voter à leurs membres en leur demandant d'élire des néo-démocrates à la place des libéraux. Pourquoi n'y réussissent-ils pas? Parce qu'ils comprennent mal le caractère indépendant, l'intégrité et l'intelligence des travailleurs, qui ne veulent pas se voir imposer quoi que ce soit, ni par leur syndicat ni par leurs députés. Tant que les néo-démocrates ne le comprendront pas, ils ne seront qu'un petit groupe médiocre assis dans un coin.

L'opposition doit comprendre qu'elle ne doit pas se borner à appuyer le bill C-124 à la Chambre. En fait, elle va l'appuyer et défendre le principe des restrictions, parce que le bon sens l'impose et sans doute parce que l'instinct politique de ses membres leur permet de comprendre pourquoi les sondages d'opinion indiquent que 80 p. 100 des Canadiens s'attendent à ce que les partis politiques représentés à la Chambre approuvent la politique d'austérité adoptée par le gouvernement.

Toutefois, ils ne doivent pas se contenter de voter pour le bill C-124, ils ont l'obligation morale de l'appuyer. Ils sont tenus de prôner l'orientation prise par le gouvernement et l'exemple donné par le ministre des Finances. Ils doivent défendre le principe de l'austérité et aider le gouvernement à faire accepter une politique non sectaire qui sert les intérêts supérieurs de tous les Canadiens, quelle que soit leur affiliation politique. Les députés devraient le comprendre.

Connaissant certains de nos vis-à-vis, je suppose que le moment venu, ils appuieront le bill C-124. Peu importe l'esprit de clocher dont ils font preuvent dans cette enceinte, ils se préoccupent néanmoins du pays et veulent à tout prix diminuer l'inflation. Ils savent que si elle est bien comprise et qu'elle obtient l'appui nécessaire, la proposition des 6 et 5 p. 100 portera ses fruits.

M. Nielsen: Nous sommes en train d'examiner le bill C-125.

M. Hnatyshyn: Quelle est donc la mesure à l'étude?

M. Mackasey: Presque tous les économistes vous diront qu'un programme de restriction volontaire donne des résultats.

M. Nielsen: C'est le bill C-125, et non le C-124, qui est à l'étude.

M. Mackasey: A la différence des syndicats, les néo-démocrates ne semblent pas le comprendre et j'ai été bien content d'entendre hier après-midi et hier soir . . .

M. Nielsen: Il se trompe de projet de loi.

M. Mackasey: . . . les chefs syndicaux déclarer . . .

M. Nielsen: Il faudrait lui dire que nous débattons le bill C-125.

M. Mackasey: C'est bien du bill C-125 dont je parle, monsieur l'Orateur. C'est un projet de loi fort simple—un projet de loi d'emprunt. Il se peut que je fasse preuve de naïveté et que j'aie siégé trop longtemps ici . . .

Une voix: En effet.

M. Mackasey: Nous avons coutume à la fin de chaque session de demander au Parlement de nous autoriser à emprunter l'argent dont nous avons besoin. Si les députés nous reprochent de vouloir emprunter davantage parce que nous avions prévu un déficit de 10 milliards au lieu de 19 milliards, je suis prêt à en parler, mais je m'étonne que nos vis-à-vis refusent au gouvernement d'emprunter l'argent dont il a besoin pour financer le déficit. Franchement, ce n'est pas très sérieux. Je ne comprends pas qu'il fasse tout un plat autour du fait que le ministre nous demande de l'autoriser à emprunter un peu plus d'argent qu'il n'en a besoin dans l'immédiat. C'est intelligent de sa part de vouloir emprunter un peu plus d'argent que nécessaire au cas où un événement imprévisible l'obligerait à dépenser un ou deux milliards supplémentaires. L'opposition sait fort bien que s'il a besoin de dépenser cet argent, elle pourra réclamer des comptes.

L'opposition a beau essayer de déformer les faits et de vouloir donner l'impression que le déficit nous acule à la faillite, la population n'est pas dupe. Nous sommes tout aussi capables que les Américains de rembourser nos dettes. Il suffit pour s'en convaincre de voir ce que représente notre déficit par rapport au PNB. Comme à leur habitude, nos vis-à-vis profitent du débat sur le bill C-125 pour parler de tout et de rien.

J'aimerais vous lire un article que le député de Thunder Bay-Atikokan qui est l'un de nos membres les plus éminents, m'a remis et dans lequel on dit notamment ceci:

> Après avoir connu pendant deux années des taux d'intérêt élevés, l'économie est pratiquement au point mort. Les entreprises sont à la fois victimes des taux d'intérêt élevés, de l'inflation et du ralentissement des ventes. Le nombre des faillites se rapproche des records de la grande dépression; personne n'investit plus et des millions de travailleurs sont mis à pied sans grand espoir de retrouver prochainement un emploi.

Cela vient-il du *Globe and Mail*, du *Star* de Toronto ou du *Citizen* d'Ottawa? Non, il s'agit d'un extrait d'un article paru le 4 juillet 1982 dans le *New York Times* sur la situation économique aux États-Unis.

Je pourrais citer de ces articles indéfiniment. Mon excellent ami, le député d'Athabasca, sera peut-être heureux d'apprendre qu'il n'est pas le seul à se préoccuper du sort des sociétés de forage. J'aimerais moi aussi voir cette partie du pays jouir d'une économie vigoureuse et prospère. Voici ce qu'on pouvait lire dans un article paru dans le numéro du 19 juillet de *Newsweek*:

> L'indice le plus spectaculaire du marasme où se débat l'industrie pétrolière a été la faillite la semaine dernière, de la Penn Square Bank d'Oklahoma City. Cette institution avait en effet investi environ 80 p. 100 de son portefeuille de prêts dans des entreprises d'exploitation énergétique.
>
> Les États de l'Arizona et du Nouveau-Mexique sont aux prises avec des problèmes similaires, car la chute des cours du cuivre et de l'uranium a poussé leurs industries minières essentielles au bord de la faillite.
>
> En avril dernier, le département des Ressources humaines du Texas a publié une brochure intitulée: «Sans le sou au Texas?» qui prévient les nouveaux venus de ne pas s'attendre à grand-chose en matière d'assistance publique. On y signale que le bénéficiaire moyen d'allocations sociales et de bons de vivres de l'État touche $34 seulement au titre de chacun de ces programmes et que les conditions d'admissibilité sont beaucoup plus sévères que dans d'autres États.

• (1610)

Cela ne me réconforte pas de savoir que l'économie américaine est aussi mal en point que l'économie canadienne. Après tout, nos deux économies sont très intimement liées, nos cultures très semblables et nos destins très proches. Nous partageons le même continent. Mais ce qui est tout aussi important, c'est que notre pays est prospère lorsque les États-Unis le sont. Mais lorsque le cours du cuivre tombe à 60c. aux États-Unis, il est peu probable que les Américains viennent acheter notre cuivre dont l'exploitation est liée à une relance de l'économie américaine.

Ce que je veux dire, c'est que les problèmes que nous connaissons ne sont pas propres au Canada. Ils sont communs à tous les pays industrialisés, qu'il s'agisse des États-Unis, de la France, de l'Allemagne de l'Ouest ou de l'Italie. Il n'y a que l'opposition qui cherche à créer l'impression fausse que le gouvernement est aux prises avec une récession économique propre au Canada, alors que les faits prouvent le contraire. Cela montre bien à quel point les députés d'opposition manquent d'idées, sont incapables de discuter et se refusent à l'évidence. Ils préfèrent tenter de faire croire aux Canadiens que la récession se limite au Canada. Les Canadiens savent se renseigner; ils ont accès à la télévision, à la radio et aux journaux américains et peuvent eux-mêmes se faire une idée. Tout Canadien sait que la dépression et la récession que nous subissons à l'heure actuelle assaillent tout autant les États-Unis d'Amérique. La seule différence se situe dans le taux d'inflation, et c'est pourquoi nous demandons maintenant aux Canadiens de juguler l'inflation, afin que, lorsque l'économie américaine reprendra le dessus et que nous pourrons profiter de cette relance, nous

réussissions à concurrencer l'Australie et d'autres pays sur le marché des matières premières et des produits manufacturés.

C'est aussi simple que cela, monsieur l'Orateur, et c'est pourquoi, depuis une ou deux semaines, on reprend confiance dans notre pays. Les Canadiens se disent que le gouvernement est maître de la situation, qu'il restreint ses dépenses, que le dollar reprend le dessus, que tout est à la hausse, sauf l'humeur de l'opposition qui tombe toujours lorsque le pays se porte mieux.

[*Français*]

M. Jean-Guy Dubois (Lotbinière): Monsieur le président, je remercie mes honorables collègues tant de ce côté-ci de la Chambre que de l'autre côté de m'accueillir avec autant de joie cet après-midi. C'est peut-être une des premières fois effectivement depuis que je siège à la Chambre que les gens de l'autre côté m'accueillent avec aussi grande joie et je vois mon collègue de ce côté-ci peut-être, je vois mon collègue de Charlesbourg (M. Bussières) natif de la région de Roberval, plus précisément de Normandin, il a aussi un chalet à Saint-Thomas Didyme, qui est très d'accord sur le fait que je vais parler, ma collègue de Roberval (M^me^ Beauchamp-Niquet) est sûrement très heureuse de voir que je pourrais parler de sa circonscription également.

Je vois cette situation cet après-midi et on parle sur le fait se rapportant au projet de loi sur le pouvoir d'emprunt du gouvernement et je vois les différentes critiques apportées par l'autre côté de la Chambre et les députés nous disent que c'est bien épouvantable la situation du déficit du gouvernement, que c'est une chose presque abominable et qu'on se perd en conjonctures, si on peut employer ce grand mot, mais d'une autre façon quand on regarde le discours de l'honorable ministre des Finances (M. MacEachen), discours du budget, on dit quelle est la situation de réduction des revenus du gouvernement et on dit qu'évidemment la récession mentionnée à la page trois de son discours a considérablement alourdi la situation financière du gouvernement, et que la chute des recettes fédérales résultat inévitable de la baisse de la production, de l'emploi et du revenu. Et il nous dit à ce moment-là qu'il estime aux environs de 4.5 milliards la perte de recettes attribuable à la récession en 1982-1983.

Quand on examine effectivement dans le discours du budget la situation de ces malheureuses pertes de revenus, et que depuis disons plusieurs mois au niveau de ces pertes de revenus, on remarque cependant de l'autre côté de la Chambre que l'on demande instamment dans plusieurs secteurs d'activités économiques que le gouvernement fasse des interventions, qu'il dise à la population qu'on veut les aider dans l'agriculture, dans la situation des petites et des moyennes entreprises, et qu'on parle au niveau de l'habitation et que d'autres secteurs de l'activité économique qu'on demande au gouvernement d'intervenir. Alors nous avons donc le portrait suivant. D'un côté, à cause de la situation de récession économique mondiale, et cela je pense que bon nombre de Canadiens malheureusement peuvent peut-être l'oublier, mais la récession économique on semble dire que c'est aux États-Unis mais qu'ici au Canada cela ne nous touche pas, qu'il n'y a rien dans ce sens-là ici au Canada. Eh bien, je pense que depuis la présentation de notre budget du 28 juin, les gens sont à même de constater, après les chiffres présentés par le ministre des Finances, quels sont effectivement les effets de cette récession-là sur le Canada. Alors si d'un côté on voit malheureusement cette récession et cette perte de revenus du gouvernement, et que d'un autre côté les pressions populaires et celles faites par les gens de l'autre côté pour avoir de l'argent pour certains secteurs d'activité économique, à un certain moment, monsieur le président, cela prend des sous et puis des sous, et c'est en fonction de ce projet de loi qui est à l'étude à la Chambre pour faire valoir à la population canadienne que malgré la récession présente, le gouvernement canadien, les députés du Québec aussi, les députés de l'Ontario, enfin ceux qui forment le gouvernement, les députés de chacune des provinces formant le gouvernement libéral disent à leur gouvernement: Eh bien, voici!

D'accord sur la récession économique, d'accord malheureusement sur cette influence américaine et mondiale sur la situation de notre situation économique canadienne, mais d'une autre façon il nous faut, pour faire face à cette demande pressante de différents secteurs d'activités économiques pour de l'aide, trouver l'argent nécessaire et faire face à nos responsabilités en tant que gouvernement dans les secteurs d'activités économiques qui sont durement touchés par cette récession et il faut faire valoir à la population que, malgré cela, à cause des richesses et des possibilités d'emprunt au Canada, nous devons emprunter pour aider ces différents secteurs d'activités économiques. C'est pour cette raison qu'au niveau du budget présenté le 28 juin, le ministre des Finances disait de façon tout à fait responsable aux Canadiens: Écoutez, il en résulte que le déficit budgétaire est plus élevé que ce que j'avais prévu en novembre.

Je pense qu'il n'y a pas de fausse modestie à admettre ces choses en disant: Bien, voici, la situation a été non pas telle qu'elle était prévue, mais elle s'est malheureusement détériorée à cause de la situation mondiale et nous avons donc à y faire face en tant que Canadiens. Qu'est-ce que nous faisons? Est-ce qu'on dit à ce moment-là, au reste la situation de cette récession et pour lui faire face, on augmente les impôts, pour avoir plus de revenus dans les coffres du Parlement ou du gouvernement, ou encore est-ce que l'on restreint certaines dépenses et par la suite on fait un emprunt pour rendre compte à certains secteurs de l'activité économique qu'on veut les aider? Face à cette situation, monsieur le président, le gouvernement a fait un choix. Il a dit que pour les deux prochaines années, avec la réduction des augmentations salariales du secteur public ou des secteurs d'activité qui dépendent directement et par la suite on peut inclure les agences, on veut réduire les augmentations salariales pour épargner tant de millions d'argent et faire en sorte de prendre cet argent et de l'investir dans des programmes de création d'emplois, l'investir pour la situation des agriculteurs et pour les petites et les moyennes entreprises. Cependant, c'est une façon dont le gouvernement canadien, le parti libéral qui forme le gouvernement canadien a prise pour faire face à ses responsabilités, et quand on voit que les députés de l'autre côté on dit: Bien, c'est un déficit déraisonnable, il faudrait à ce moment-là remettre le déficit à un niveau raisonnable, faire certaines choses. On ne nous dit pas cependant ce qu'ils entendent par déficit raisonnable. On ne nous dit pas quelles sont les alternatives sérieuses. Évidemment on me dira, suivant la procédure parlementaire, que c'est la règle. Le gouvernement est en place et l'opposition critique, peu importe s'il

y a des solutions ou non, l'opposition critique. Alors face à ce fait, lorsque le gouvernement, à la suite de la présentation de son budget, a parlé de la situation des salaires à 6 et à 5 p. 100 pour les deux prochaines années, c'est avec cet argent et par d'autres réductions des différentes agences, et par d'autres réductions de dépenses qu'on pourra placer cet argent pour la situation des agriculteurs.

• (1620)

Si on regarde le document budgétaire, à la page 27, et si on y lit quels sont les programmes spéciaux d'aide financière aux agriculteurs, directement ou comme bien voudraient l'entendre, les partis de l'opposition indirectement s'ils le veulent, si on met de l'argent dans ces programmes, c'est qu'il nous faut avoir l'assiette fiscale pour pouvoir répondre à ces demandes. C'est de cette façon que je fais l'analyse en parlant de ces programmes-là, comme je peux parler de ceux du logement et aussi de ceux se rapportant aux petites entreprises. Mais qu'est-ce qui peut être important indirectement à mettre l'argent au programme des agriculteurs avec le bill qu'on a devant nous pour pouvoir emprunter et mettre nos responsabilités financières dans les divers ministères? Il nous faut de l'argent et c'était des instances qu'on nous faisait au niveau de l'agriculture, au niveau du Québec par exemple. Si je me rappelle dans ma circonscription, c'est que probablement dans plusieurs circonscriptions . . . Je vois mon collègue ici du Lac-Saint-Jean (M. Gimaïel) tout près de moi qui aussi a eu des instances. Ma collègue de Roberval en a eu aussi. Mon collègue de Témiscamingue (M. Tousignant) et mon collègue de Kamouraska-Rivière-du-Loup (M. Gendron) ont eu des instances des agriculteurs. L'honorable ministre d'État (Finances), député de Charlesbourg, a moins d'agriculteurs dans sa circonscription que j'en ai dans la mienne, je pense qu'il n'en a pas beaucoup, mais de toute façon, on a eu de nombreuses instances pour aider les agriculteurs, pour dire: Écoutez, ça prend de l'argent parce que la situation financière mondiale est telle qu'on a une récession et que les agriculteurs canadiens font face aussi à cette situation-là et qu'ils veulent recevoir de l'argent du gouvernement canadien au niveau des emprunts, au niveau de la situation de l'argent disponible, au niveau de la société canadienne de l'agriculture, la Société du crédit agricole. Alors quelle a été la réponse du gouvernement canadien? A la page 27, on dit:

> Au cours des deux prochaines années, des prêts totalisant 200 millions de dollars seront accordés au titre du programme des agriculteurs en détresse financière. Ils seront octroyés au taux d'intérêt normal de la Société du crédit agricole couramment à 16 et demi, mais une réduction d'intérêt de quatre points sera accordée pour les deux premières années du prêt. Le gouvernement affecte donc 100 millions de dollars au programme, 84 millions de dollars en contribution spéciale à la Société du crédit agricole pour les prêts aux agriculteurs et 16 millions de dollars pour défrayer les réductions d'intérêt. Tandis que la Société du crédit agricole réaffectera à ce programme 116 millions de dollars pris sur les fonds destinés aux prêts normaux.

Et ce qui est important, c'est que le programme entrait en vigueur immédiatement. Alors ce qui en est, c'est que l'on pourra dire également que les dispositions habituelles de la Société s'appliquaient. Par exemple le plafond du prêt de 300,000 dollars pour les particuliers et 500,000 dollars pour les sociétés de personnes, mais les prêts ne se limiteront pas à la clientèle habituelle de la Société du crédit agricole, c'est-à-dire aux jeunes agriculteurs, aux petits agriculteurs et aux agriculteurs débutants. Au sujet de la situation de l'agriculture, bon nombre de gens nous faisaient des instances en disant: Voici, nous avons des agriculteurs qui ont maintenant plus de 45 et 50 ans qui se sont établis plusieurs années auparavant, et qui ont une bonne situation ou tout au moins qui ont une situation d'arrière-ban financière, si je peux m'exprimer ainsi, qu'ils peuvent faire face à la situation. Mais on nous dit ce qui en est, ce qui est parfois très important, c'est que les jeunes agriculteurs, eux, seront en difficulté si le gouvernement canadien ne met pas sur pied des programmes et ne met pas à leur disposition l'argent supplémentaire.

Ce qui arrive, c'est que voici que par le programme spécial d'aide financière aux agriculteurs nous répondons à cette attente et la chose aussi importante c'est que le programme d'expansion des petites entreprises que l'on retrouve dans le document budgétaire, à la page 25, est aussi accessible aux agriculteurs et qu'ils n'ont pas besoin d'être incorporés, et c'est certes une chose importante pour les jeunes agriculteurs quand on dit que l'on veut faire un investissement ou de l'expansion. Si des jeunes agriculteurs qui n'ont pas, comme je l'ai dit, la situation financière soit de leur père ou enfin des gens qui leur vendent la ferme ou qui se sont établis il y a quelques années seulement, on peut comprendre que dû à cette récession financière et à cette situation d'augmentation du taux d'intérêt qu'ils soient moins en mesure que d'autres de faire face à cette situation. C'est pourquoi quand on parle du programme pour les petites entreprises et l'expansion des petites entreprises, c'est qu'on accorde une réduction du taux d'intérêt également à ces agriculteurs qui ne variera pas mais qui sera réduit de 4 p. 100. Je pense que cela est un point tout à fait important pour nos jeunes agriculteurs, pour les jeunes agriculteurs qui s'en viennent et ceux qui sont en place et qui ont, à cause de la situation économique, certaines choses à rencontrer. Ce qui est très important, c'est lorsqu'on rencontrait l'UPA qui nous parlait de la situation, des montants d'argent que nous avions mis au niveau du budget de novembre 1981, qui considérait ce programme comme valable, sauf qu'elle considérait qu'il y aurait lieu de mettre des fonds supplémentaires. C'étaient des représentations que l'on nous faisait et, à la suite de ces représentations-là, on a répondu par le programme spécial d'aide aux agriculteurs. Or, peut-être que je me répéterai, monsieur le président, si d'un côté on nous dit: Aidez-nous par différents programmes et si à cause d'une réduction, à cause de la récession, on a moins d'argent, c'est qu'indirectement aussi il nous faut donc emprunter, d'où le bill d'aujourd'hui.

Un point très important pour les agriculteurs, et je viens d'y toucher, c'est la question des petites entreprises qui sont nombreuses dans la circonscription de Lotbinière, la région des Bois-Francs particulièrement et dans toute la circonscription et on pourrait parler des différentes circonscriptions des députés qui sont ici aujourd'hui, particulièrement ceux de la province de Québec venant de régions comme Montréal ou Québec, la Beauce, les Bois-Francs ainsi que le Saguenay-Lac-Saint-Jean, où nous avons beaucoup de petites et moyennes entreprises. On nous dit qu'au Québec, c'est le paradis de la petite et moyenne entreprise, et là on désigne certaines régions, on parle de la Beauce, on parle du Saguenay-Lac-Saint-Jean, on parle des Bois-Francs.

M. Tousignant: Le Témiscamingue!

M. Dubois: Le Témiscamingue également; mon collègue de Témiscamingue ne voulait pas que j'oublie sa région qui également se développe grandement, et je peux dire à la Chambre

que depuis que l'honorable député de Témiscamingue (M. Tousignant) est présent ici, à Ottawa, depuis qu'il a été élu en 1979, l'avancement de sa région a encore été amélioré par le travail qu'il y a accompli, et c'est à la suite des différentes représentations qui ont été faites aux députés au niveau des petites entreprises qu'on a dit que le programme . . . l'obligation pour la petite entreprise, qui était un programme qui d'abord s'appelait L'obligation pour l'expansion de la petite entreprise et qui a été jusqu'en décembre 1981 d'une aide extraordinaire pour les petites entreprises et, suite au budget du mois de novembre on a appelé cela L'obligation pour la petite entreprise, et on parlait à cette époque des entreprises qui étaient en détresse financière. Face à ces deux programmes, bon nombre de concitoyens nous disaient: Écoutez, comme dans tout autre secteur de l'activité économique, si nous avons les banques qui doivent, à la suite de ce programme qui s'appelle L'obligation pour l'expansion de la petite entreprise et L'obligation pour la petite entreprise, ça doit être réduit sur le taux d'imposition, la valeur d'imposition des banques.

• (1630)

Certaines banques devant réduire leur crédit ont été malheureusement dans l'obligation de ne pas accepter bon nombre de gens qui auraient voulu faire une demande au sujet de ce programme. Et c'est là qu'également des représentations nous ont été faites, disant que le programme en soi est valable, c'est la mécanique qui fait défaut. C'est alors que le gouvernement canadien, qui au niveau du Cabinet est représenté par l'honorable ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme) (M. Lapointe), a fait les recommandations qui lui venaient du député de Témiscamingue, du député de Kamouraska-Rivière-du-Loup, du député de Roberval, du député de Lac-Saint-Jean et d'autres députés à la Chambre, de ce côté-ci de la Chambre, qui disaient que ce programme est valable, les gens trouvent qu'il est bien sauf qu'il s'y passe un problème de mécanique avec nos institutions bancaires. Sans vouloir porter de jugement sur ces institutions, on nous dit qu'il faudrait améliorer cette mécanique pour permettre une plus grande souplesse. C'est alors qu'on peut voir à la page 25 du document budgétaire déposé le soir du 28 juin que le gouvernement fédéral affecte 400 millions de dollars à un programme qui permettra de réduire les frais d'intérêt des petites entreprises jusqu'à 4 points pendant deux ans sur les emprunts contractés pour financer des investissements productifs et la recherche et le développement. La différence aujourd'hui est la suivante. On permet, je vois que le ministre d'État (Finances) doit s'absenter, il reviendra sûrement m'applaudir à la fin de mon discours, on permet maintenant qu'effectivement les entreprises qui se présentent dans les institutions financières et qui empruntent vont pouvoir emprunter au taux que la banque voudra leur placer et que par la suite, indépendamment de leur situation financière par rapport au ministère du Revenu national, l'institution bancaire sera directement remboursée de 4 p. 100 par le gouvernement canadien. Alors voilà une différence appréciable et voilà ces 400 millions de dollars, comme je l'ai dit, pour la situation des agriculteurs, il nous fallait de l'argent. Cela ne veut pas nécessairement dire, à cause de tous les programmes qui sont mis en place par le budget, que le gouvernement canadien, c'est juste, à la suite de la présentation de son budget, avait besoin de son pouvoir d'emprunt, on a devant nous le bill C-125, mais d'une partie de cet argent pour faire en sorte qu'on ait une situation financière quand même acceptable, qu'on n'ait pas de diminution de cote sur les marchés extérieurs, et ne pas faire comme une certaine province que je représente dont la cote évidemment a baissé, évidemment, nous n'en avons pas parlé tellement au gouvernement du Québec mais on se permet pendant ce temps-là de dire qu'il faut encourager notre industrie touristique canadienne et québécoise, mais on ne donne pas nécessairement tous l'exemple parce que le chef de l'État québécois, la province de Québec se permet d'aller aux États-Unis, mais ce qui en est quand on regarde cette situation il nous fallait donc mettre des fonds dans ce programme. Et cela a été réclamé dans toutes les régions du Canada et je parle principalement de ma province, la province de Québec et effectivement, on nous réclamait des aides financières pour les petites entreprises.

La réaction dont a parlé mon collègue Louis Duclos, dans son discours, est-ce qu'à ce moment-là, on doit effectivement, pour répondre à une attente de nos entreprises, augmenter les impôts? Est-ce que face à la situation économique que l'on vit présentement, est-ce que c'est une situation normale et peut-on augmenter les impôts ou si on ne devrait pas plutôt faire en sorte de prendre des fonds sous la réduction de certaines dépenses gouvernementales et faire un pouvoir d'emprunt et permettre aux entreprises de bénéficier d'aide, permettre aux agriculteurs également de bénéficier d'aide.

Comme je l'ai dit avant de faire ma digression sur la province de Québec et sur son chef gouvernemental, le premier ministre du Québec, c'étaient des choses qui nous étaient réclamées par des gens, par les citoyens. Je pense qu'en gouvernement responsable que nous sommes nous nous devions d'aider ces secteurs d'activité économique tout à fait importants dans chacune des provinces, peu importe, certaines provinces ont certains secteurs d'activité économique plus importants que d'autres. Il nous fallait donc répondre à cette attente des citoyens canadiens. Et à la suite de la présentation du budget du 28 juin, bon nombre de citoyens qui nous rencontrent dans nos circonscriptions nous disent: Écoutez, nous avons écouté le ministre des Finances, nous avons entendu par la suite les commentaires des journalistes et nous analysons les grandes lignes de votre budget, il nous semble que c'est bien votre budget. Comment se fait-il qu'on a tant de critiques ou enfin, dans les premiers jours tout au moins, de cette situation pour pouvoir aider les divers secteurs d'activité économique qui nous ont demandé de l'aide?

Petit à petit, monsieur le président, et je vois sourire d'aise mon collègue de Charlesbourg, c'est vrai que beaucoup de citoyens, tranquillement, nous apportent des commentaires positifs sur la situation du budget, sur la situation des suites et aux rencontres faites par le très honorable premier ministre (M. Trudeau) avec les gens des secteurs d'activités économiques, les hommes d'affaires, également au niveau des syndicats, au niveau de la réduction qui sera portée à 6 et à 5 p. 100. Évidemment qu'il y a peut-être certains secteurs d'activité économique qui ne sont peut-être pas aussi fort aise d'avoir une réduction ou un plafonnement à 6 p. 100 au niveau de l'entreprise privée, j'entends par là les syndicats. Mais je pense que quand on voit le dernier sondage où on dit que 80 p. 100 de la

population seraient prêts à réduire leur situation salariale pour garder leur emploi, je pense qu'à la suite de la présentation de notre budget cette situation de prise de conscience des Canadiens ne fait que confirmer la décision prise par le ministre des Finances sur la situation de réduire nos dépenses avec les 6 et 5 p. 100 et de ne pas augmenter les impôts et d'aller là où on peut emprunter pour justement répondre aux attentes des Canadiens.

On voit maintenant, j'allais dire, une traînée de poudre de citoyens qui disent: Écoutez, que les gouvernements nous donnent l'exemple, à commencer par les députés. Eh bien, c'est fait, monsieur le président, c'est qu'à partir de ce mois-ci—et cela on n'en a pas parlé tellement dans les journaux—mais à partir de ce mois-ci les députés de chaque côté de la Chambre, sénateurs et ministres, acceptent une réduction de leurs salaires. On parle de la situation des fonctionnaires, des choses comme cela, mais les premiers qui disent à leurs citoyens et que du bord des citoyens on dit: Écoutez, on considère que vous avez des salaires maintenant qui seraient respectables, eh bien, les premiers citoyens qui disent à la nation canadienne: Oui, nous acceptons cette situation de réduire nos salaires pour prouver aux Québécois, pour prouver aux Canadiens que nous aussi nous voulons faire notre part pour la situation économique, et que nous voulons prendre cet argent pour le placer dans la situation de divers programmes et dire à nos gens du secteur public, aux fonctionnaires: Eh bien nous avons commencé par nous-mêmes. Je pense que cette chose-là n'a pas été assez répandue. C'est pourquoi je voulais y mettre un peu d'emphase cet après-midi pour rappeler qu'on prêche toujours par l'exemple.

Dans ce cas-ci les députés ont commencé et on applique la situation au niveau de la Fonction publique également. Quand je vois donc cette situation des gens qui nous disent: On est d'accord avec cette situation du 6 p. 100. Je voyais des articles, il y a déjà plusieurs jours, disant: Écoutez, cela ne fonctionnera pas, ce n'est pas sérieux! Tout à coup, depuis quelques jours, on voit l'inverse. Le gouvernement canadien veut réduire certaines dépenses et, par voie de conséquence, avec le bill que nous étudions aujourd'hui, mettre cet argent dans des secteurs qui en ont le plus besoin.

• (1640)

Un secteur qui a toujours été très important dans toutes les régions du Canada, et ici je parle pour ma province, c'est le secteur d'habitation. Il y a une phrase répandue à travers tout le Québec: Si la construction fonctionne, tout fonctionne. Je pourrais recommencer l'énumération des régions ou des différentes circonscriptions des députés et je sais qu'ils sont présents pour discuter des différents problèmes ici, c'est une phrase répandue et connue, je dirais, à travers toute la province. Et c'est un secteur qui par voie de conséquence peut bénéficier d'aide financière. Encore là,—et là-dessus j'aurai à me répéter,—encore là effectivement, il nous fallait de l'argent, il nous fallait continuer à mettre dans la situation fiancière de l'argent pour pouvoir répondre à des aspirations, à des représentations à des rencontres faites avec différents députés pour placer des montants nécessaires pour apporter une aide à notre secteur d'habitation.

Je me rappelle il y a quelques mois lorsqu'on avait parlé du programme de renouvellement hypothécaire, on avait dit que ce n'était pas assez, qu'il fallait aller plus loin. On est allé plus loin, monsieur le président, on est allé plus loin, mais on dit bien maintenant écoutez, là maintenant le déficit est trop élevé et on ne doit pas aller de cette façon. Alors écoutez il s'agit là de deux poids, deux mesures! Ou effectivement on aide les secteurs qui nous font des instances, ou on ne les aide pas et compte tenu de la situation réelle au niveau des revenus moindres qu'est-ce qu'il nous faut faire? Il faut emprunter! Alors je veux dire il ne faut pas être sur la corde raide. Il faut à un certain moment se brancher, et c'est pour cela que je demande aux gens d'en face de nous dire: Eh bien, écoutez, vous voulez qu'on apporte une aide dans certains secteurs de l'activité économique puis à cause de la situation de récession dont les revenus sont moindres vous vous surprenez qu'on veuille obtenir des projets de loi, passer des projets de loi pour un pouvoir d'emprunt. Je dis: écoutez! Monsieur le président, je pense que c'est de la logique élémentaire cela serait pour employer une expression vraiment populaire, vérité de La Palice, de ne pas essayer de voir à mettre tout cela tout ensemble ces idées-là et puis dire écoutez il faut, comme dit une de mes collègues il faut vraiment se brancher. Et je pense que la situation tout à fait je pense importante de mettre des fonds au niveau de la construction résidentielle et du premier achat d'une maison.

J'ai reçu, monsieur le président, un nombre incalculable d'appels téléphoniques de constructeurs et d'agents d'immeubles qui m'ont parlé de ce programme, qui m'ont demandé de leur envoyer des brochures, ce que je fais, monsieur le président, pour leur expliquer l'application de ce programme. Et aussi la situation des coopératives d'habitation et des logements locatifs, les augmentations de budget dans ces domaines. Voilà donc un secteur d'activités économiques tout à fait important pour le Canada, pour la province, le gouvernement canadien voyant cette situation a voulu inciter les Canadiens, les constructeurs d'habitations à mettre en chantier des maisons d'ici une certaine date ou encore a voulu inciter les Canadiens à se procurer une première résidence, que ce soit une maison neuve ou une maison déjà existante, mais s'il s'agit déjà d'une maison déjà existante, à condition que la personne n'ait jamais été propriétaire elle pourra effectivement obtenir ces trois mille dollars. Quand on pense au nombre d'emplois qui seront créés! On me dit qu'effectivement ces programmes pourront créer à travers le Canada 100,000 nouveaux propriétaires. Bien voilà, monsieur le président, sur la situation de dire que quand la construction fonctionne, tout fonctionne.

Ces mesures incitatives sont quand même extraordinaires pour la situation économique du Québec, du Canada, de l'Ontario, enfin de toutes les provinces. Donc, évidemment, sur la question des $3,000, sur la question de ce programme-là qu'on a mis sur pied, on n'a pas entendu trop l'autre côté de la Chambre nous en parler. On nous parle du déficit, mais on nous dit: Évidemment que ces choses-là sont importantes. Un autre programme également a été mis sur pied, et je vois encore mon collègue de Charlesbourg, le ministre d'État (Finances) sourire d'aise de voir qu'effectivement il se rend compte combien lui et son collègue le ministre des Finances ont eu à travailler très fort sur différents programmes pour permettre aux Canadiens de faire face à la situation actuelle. Le Programme de rénovation de maisons, on aurait parlé à un certain moment de 30 millions de dollars et chaque député a reçu la documentation sur ce programme et cela faisait la

contrepartie relativement au programme rural PAREL et beaucoup de citoyens, dans les différentes municipalités rurales du Canada, du Québec, je parle de ma province, la province de Québec, ont pu bénéficier d'aide allant jusqu'à une remise gratuite de $3,750 et par la suite cela peut aller jusqu'à $10,000, et ce serait un prêt. Beaucoup de citoyens du Québec, de ma circonscription, faisaient des instances en disant: Comment se fait-il qu'au niveau rural, on peut bénéficier de ce programme et que nous, si on dépasse 2,500 habitants, nous ne pouvons pas en bénéficier? Monsieur le président, le Programme de rénovation des maisons dans lequel au départ on avait mis 30 millions de dollars a répondu à cette attente des Québécois et des Canadiens et à la suite des instances qui ont été faites, on a doublé, on a mis 60 millions de dollars. Par voie de conséquence, si on prend des mesures incitatives, quand de l'autre côté de la Chambre et bon nombre de citoyens qui ne sont pas de notre option politique nous disent: Il nous faut des mesures incitatives.

Il faut de l'argent dans différents programmes pour faire progresser l'économie malgré la situation économique, malgré la récession. Que faut-il faire? Est-ce que, comme je l'ai dit tout à l'heure, il faut à ce moment-là augmenter les impôts ou mettre de l'argent dans l'économie, malgré notre déficit, est-ce qu'il faut à ce moment-là mettre de l'argent dans des programmes semblables? Je dis oui, monsieur le président, et c'est ce que nous avons fait le 28 juin. J'entends un collègue du Nouveau parti démocratique dire: «Sure!» Alors il est d'accord avec moi. Face à ces montants d'argent que nous mettons, il faut quand même être capable de dire aux citoyens: Nous n'augmentons pas vos impôts, mais dans la situation économique actuelle, nous mettons des mesures pour inciter les Canadiens à travailler, et c'est un des secteurs, l'habitation, qui est tout à fait important.

Un autre programme, monsieur le président, qui tient aussi à cœur bon nombre de députés et à bon nombre de Québécois, de Canadiens, c'est celui de la création d'emplois, programme se rapportant au programme de développement communautaire ou à d'autres programmes connexes. Dans bon nombre de circonscriptions, pour ne pas dire la totalité, combien de personnes ont travaillé à des projets appelés autrefois Canada au travail et qu'on appelle maintenant Développement communautaire, ont acquis une expérience, ont fait différentes choses tout à fait importantes pour l'économie de leur circonscription ou de leur région et qui ont pu bénéficier à cause de la situation du chômage dans leur circonscription, de différents budgets. Je pourrais «repartir» encore une fois, monsieur le président, la série de circonscriptions et nommer les collègues qui ont pu bénéficier de différents programmes, et je vais même pousser l'audace jusqu'à en nommer une, Roberval, que je connais quelque peu. On a ce qu'on appelle à Dolbeau, au Lac-Saint-Jean, le village *western* de Dolbeau, où beaucoup de citoyens québécois et canadiens se rendent chaque année, et c'est en plein le temps, au festival *western*.

On a consacré des sommes incalculable d'argent dans un programme de développement communautaire et on a pu faire travailler des gens de Dolbeau. On a créé, comme dit ma collègue, 40 emplois et consacré de l'argent pour développer la situation touristique de cette circonscription, précisément à Dolbeau, et c'est par effectivement des projets Canada au travail que de la construction ou des infrastructures ont été faites dans le cas du village *western* à Dolbeau, et d'autres situations qui se déroulaient au niveau des emplois d'été. C'est donc de l'argent qui a été utilisé à bon escient, à bon droit et qui, à force de retravailler à remodeler ce genre de programme avec les règles administratives, permet à bon nombre de citoyens de réaliser des choses. D'accord à un certain moment on peut dire que ce sont peut-être des emplois qui ont une durée limitée, mais il y a une chose qui est certaine, c'est que contrairement à nos collègues d'en face qui ont momentanément tenté d'assumer le pouvoir, je dis «tenté», et qui ont voulu couper ces programmes-là.

Une voix: Oui cela c'est vrai!

M. Dubois: Quand le gouvernement libéral est revenu en place, en février 1980, on a remis cela sur pied et bon nombre de citoyens en ont profité et continueront de le faire, et c'est grâce à l'argent prévu au budget qu'on va pouvoir continuer à faire comme à Dolbeau, comme on a fait en Abitibi, comme on a fait à Alma, comme on fera à Victoriaville, comme on a fait à Lotbinière, travailler pour construire une marina, mettre $25,000 là-dedans, $25,000 au niveau d'une marina, demander à en mettre $30,000 et faire des choses semblables, des choses valables qui ont fait travailler des gens, qui leur font prendre des expériences et qui permettent de faire des choses que l'on peut voir, que l'on peut considérer et qui existent toujours. Je pense aux municipalités qui ont pu développer des situations au niveau de l'infrastructure touristique ou encore d'autres secteurs par des programmes Canada au travail. Je pense également aux instances qui nous sont faites régulièrement en disant: Quand il arrive une saison ou une autre en disant: Est-ce que Canada au travail, est-ce que Jeunesse-Canada au travail vont exister? Parce que si on prend l'argent aussi de ce ministère-là, Jeunesse-Canada au travail, cet été dans la province de Québec, ils n'ont pas de budget pour les étudiants. Le seul gouvernement qui en a, c'est le gouvernement canadien, le gouvernement représenté par des libéraux, par 74 libéraux ici, à Ottawa, c'est ce gouvernement canadien, le gouvernement libéral de Pierre Elliott Trudeau, qui a continué des programmes au niveau de Canada au travail et Jeunesse-Canada au travail. C'était les seuls programmes qui existaient cet été au niveau de Jeunesse-Canada au travail, au niveau de la province de Québec. Je vois mon collègue d'en face faire quelques signes . . .

Une voix: Ils ne sont pas préoccupés par les jeunes eux autres. Un club d'âge d'or!

M. Dubois: Alors de toute façon, s'ils ne se préoccupent pas de la situation des étudiants, ils sont sûrement très heureux lorsque les budgets de leur circonscription arrivent pour pouvoir faire la promotion des programmes canadiens et montrer à des étudiants à travailler à ces différents projets. Monsieur le président, je pense que, en conclusion, à la suite de la situation des programmes incitatifs à la création d'emplois ou encore à aider certains secteurs d'activité économique, je pense que le gouvernement canadien, et cela quand on analyse les instances qui ont été faites et la situation des gens qui maintenant discutent ouvertement du budget, on voit que le gouvernement canadien a pris ses responsabilités et qu'on n'a pas augmenté les impôts des Canadiens, et qu'on a permis à ce moment-là de mettre de l'argent dans des programmes qui peuvent leur aider, et pour ce faire, c'est que si la situation économique, malheureusement au niveau mondial, connaît une récession,

bien le Canada fasse partie, je pense qu'il est sur le globe terrestre, alors il fait partie du monde, donc on est en conséquence aussi partie de cette situation-là et on doit en tenir compte. Si on nous dit qu'on doit faire un emprunt aujourd'hui, c'est pour permettre aux Canadiens de vivre dans ce pays, de continuer à travailler et de pouvoir faire vivre leur famille, et c'est une responsabilité que le gouvernement canadien avait de présenter un budget et de mettre de l'argent semblable dans les différents programmes et c'est pourquoi de façon directe on a besoin de ce pouvoir d'emprunt et c'est pourquoi, monsieur le président, j'appuierai ce bill.

• (1650)

[*Traduction*]

M. Lewis: Je fais appel au Règlement, monsieur l'Orateur. Le député de Lotbinière (M. Dubois) dit que nous sommes ici pour nous opposer. Nous venons d'entendre à la suite trois députés du parti ministériel. Si le gouvernement tient tant à faire adopter le bill, nous lui conseillons de cesser de faire de l'obstruction et de mettre la question aux voix.

M. l'Orateur adjoint: Le rappel au Règlement n'est pas fondé, mais le député a tout de même réussi à faire valoir son point de vue.

* * *

MESSAGE DU SÉNAT

M. l'Orateur adjoint: J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que le Sénat lui a adressé un message pour l'informer qu'il a adopté le bill S-29, tendant à modifier la loi sur les chemins de fer, qu'il la prie d'approuver.

* * *

LA LOI DE 1982-1983 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT SUPPLÉMENTAIRE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Bussières: Que le bill C-125, tendant à attribuer un pouvoir d'emprunt supplémentaire, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, ainsi que de l'amendement de M. Clark (p. 19456).

M. John Evans (Ottawa-Centre): Monsieur l'Orateur, c'est avec plaisir que j'interviens en tant que ministériel au sujet du bill C-125.

Des voix: Obstruction!

M. Evans: Le temps est venu de discuter des questions en cause afin de clarifier—si je peux me faire entendre malgré le chahut que font les députés de l'opposition, monsieur l'Orateur . . .

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Le député d'Ottawa-Centre a la parole.

M. Lewis: Mais il a vidé les tribunes.

M. Evans: Monsieur l'Orateur, j'ai bien peur que vos efforts pour calmer le tohu-bohu qui s'élève de l'autre côté de la Chambre soient sans succès, mais je vous suis reconnaissant d'essayer.

J'aimerais discuter de cette question et essayer de tirer au clair certaines des questions et des points qu'ont abordés les députés d'en face au sujet du projet de loi attribuant un pouvoir d'emprunt, rattacher ce sujet à la politique économique globale du gouvernement et dire pourquoi il est nécessaire d'augmenter le pouvoir d'emprunt. Je tiens à montrer que le déficit accru est essentiellement différent du déficit que connaissent, par exemple, les États-Unis. Je crois que le système financier canadien peut supporter le genre de déficit prévu dans l'exposé financier présenté par le gouvernement le 28 juin. J'aimerais également relever certains propos tenus par l'opposition quant à la façon dont le déficit devrait être abordé. Elle a affirmé que le déficit était énorme et que les premières restrictions devraient être imposées immédiatement. L'opposition a émis des idées sur la façon dont on pourrait recourir aux restrictions pour résoudre nos problèmes, en proposant, par exemple, qu'on cesse d'acheter des porte-documents.

Le président du Conseil du Trésor (M. Johnston) a dit sans ambages que les députés de ce côté-ci de la Chambre étaient prêts à appuyer les députés de l'opposition s'ils arrivaient à prouver qu'il y a du gaspillage dans quelque secteur du gouvernement. S'ils peuvent en faire la preuve, nous ferons certainement tout en notre pouvoir, de ce côté-ci de la Chambre, pour faire cesser le gaspillage dont le gouvernement serait responsable. Il est facile de prendre un poste de dépenses et d'en exagérer tellement les proportions, de le placer dans un contexte tel qu'il peut sembler y avoir du gaspillage. Mais si l'on ne se contente d'examiner le problème en surface mais de considérer les dépenses réelles, on constate la plupart du temps, et le vérificateur général dans son rapport me donne raison à tout coup . . .

M. Huntington: Les dépenses échappent à tout contrôle, c'est ce qu'il a dit.

M. Evans: . . . que ces dépenses ont été faites pour des raisons bonnes et valables.

Prenons l'exemple qu'a donné le chef de l'opposition (M. Clark) l'autre jour. A son avis, notre déficit disparaîtrait si le gouvernement cessait d'acheter des porte-documents pour ses fonctionnaires. Il s'agit d'un déficit considérable. Cela ne fait aucun doute. Il faut réduire ce déficit de façon méthodique, sans provoquer l'effondrement de l'économie du pays ou son régime social.

• (1700)

Examinons la question. J'ai été fonctionnaire au ministère de la Consommation et des Corporations. Les fonctionnaires sont appelés à beaucoup se déplacer dans le pays, et à échanger avec leurs homologues provinciaux et avec le milieu des affaires. Jour après jour, les députés d'en face exigent que nous consultions les hommes d'affaires, les autres niveaux de gouvernement, les groupes d'intérêt privé et les simples canadiens. Ils exigent que nous expliquions les buts du gouvernement fédéral aux Canadiens. Pour ce faire, il faut que les fonctionnaires se déplacent à l'extérieur d'Ottawa.

Je ne prétends pas que, à certaines occasions, on n'abuse pas de ces déplacements, tout comme il peut y avoir des abus semblables dans le secteur privé. Bien avant que la question ne soit soulevée par le député de Skeena (M. Fulton), le président du Conseil du Trésor a commandé un rapport sur ces déplacements. Ce rapport devrait être prêt sous peu. Nous verrons

alors dans quelle mesure les accusations concernant les déplacements des fonctionnaires sont fondées.

Si le NPD estime que nous devrions en réduire le nombre, voire les supprimer, cela équivaudrait effectivement à paralyser le gouvernement fédéral. Nous pourrions alors faire une croix sur la consultation du milieu des affaires dans les diverses régions du pays, sur la présence fédérale dans diverses régions, et sur la consultation des gouvernements provinciaux. S'il y a gaspillage, nous veillerons à le supprimer, mais je ne crois pas que l'élimination du gaspillage se traduise par des économies phénoménales. Il se pourrait que ce nombre soit réduit . . .

M. Deans: Monsieur l'Orateur, je voudrais faire un bref rappel au Règlement. Le député se trompe. Il ne s'agit pas de déplacements à l'intérieur du pays, mais bien de déplacements à l'extérieur.

M. Evans: Le député a tort. Il devrait écouter les députés de son parti. Le député de Skeena parlait de voyages à l'intérieur du pays et de voyages à l'étranger. Il parlait des voyages effectués par les fonctionnaires au Canada et à l'étranger.

Je certifie aux députés que si les fonctionnaires abusent des voyages, le gouvernement mettra un terme à ces abus. Le rapport confirmera qu'il y a très peu d'abus dans ce domaine, à mon avis. Dans notre régime fédéral où l'opposition ne cesse de nous exhorter à éviter de lancer des programmes en ne consultant personne, il faut absolument voyager.

Le gouvernement pourrait très bien décider de réduire de moitié le nombre de voyages et n'accepter de payer que ces voyages-là. Il serait par contre plus difficile de communiquer et de formuler des politiques à l'échelon fédéral. Ce sera un fait dont il faudra tenir compte. C'est ce qui ressortira du rapport du président du Conseil du Trésor. Si certaines restrictions dans ce domaine sont nécessaires, nous remercierons les députés de nous l'avoir signalé, mais le président du Conseil du Trésor a pris les devants puisqu'il a demandé que l'on fasse une étude à ce sujet bien avant que le problème ne soit soulevé par le député de Skeena.

On critique la Fonction publique. L'opposition officielle a un comportement bizarre à ce sujet. De temps en temps, elle prend la défense de la Fonction publique du Canada, accusant le gouvernement d'être sévère comme employeur et prétendant qu'elle ferait beaucoup mieux que lui. Voyons ce qui se passe en réalité.

Le chef de l'opposition prétend que la Fonction publique dilapide notre argent. Remontons aux dernières élections, à celles de 1979 en réalité. Que promettaient ceux qui défendent assidûment la Fonction publique à l'heure actuelle? Ils promettaient de supprimer un emploi sur cinq. De toute évidence, ils trouvent qu'il y a un tel gaspillage dans la Fonction publique qu'il serait possible de supprimer 60,000 fonctionnaires du jour au lendemain sans que les services de livraison ni les services offerts par le gouvernement fédéral aux Canadiens ne se dégradent pour autant. Voilà le message qui se cache derrière les déclarations ambiguës de l'opposition. Les députés de l'opposition avaient tort alors et ils ont encore tort maintenant.

Le programme d'austérité lancé par le gouvernement en vue de diminuer ses dépenses directes comprend, comme vous le savez, deux volets: un programme de plafonnement des augmentations de salaire et un programme de compression des autres dépenses. C'est là, je le répète, un programme juste. Ce faisant, nous montrons notre intention de limiter nos exigences et nous n'avons pas l'intention d'effectuer des coupes sombres comme l'opposition officielle menaçait de le faire et avait d'ailleurs commencé à le faire dès qu'elle s'est retrouvée au pouvoir en 1979.

Elle nous a dit comment elle comprimerait les dépenses. L'un des moyens qu'elle envisage consiste à effectuer des coupes sombres dans la fonction publique, mais cela aurait des conséquences désastreuses sur l'aptitude du gouvernement fédéral à offrir ses services essentiels à la population.

Nous avons demandé à l'opposition officielle dans quel secteur de la fonction publique elle effectuerait des coupures. A-t-elle l'intention de réduire les services publics car tous ces services ne sont-ils pas essentiels et desquels pouvons-nous nous passer? Quels sont les Canadiens qui devraient accepter de se voir priver de ces services?

Quand nous posons ces questions, c'est la panique de l'autre bord et on se contente de nous parler de mallettes. Ce n'est pas ainsi que nous allons résoudre le problème du déficit et trouver des solutions aux autres problèmes auxquels nous faisons face. C'est possible que l'on pourrait se dispenser de l'achat de certaines malettes. De toute façon, le président du Conseil du Trésor a dit qu'il étudierait la question et veillerait à ce qu'elle ne se perpétue pas.

Lorsque j'étais fonctionnaire moi-même et participais à des consultations avec les gouvernements provinciaux, je devais transporter des tonnes de documents pour faciliter les discussions. Ce n'est pas un simple porte-document qui aurait pu les contenir tous. C'est pour cette raison que le gouvernement a acheté des mallettes. Les parlementaires les ont d'ailleurs déjà vues. C'est pour cette raison que nous les avons achetées, mais quand les fonctionnaires quittent la fonction publique, ils laissent leur mallette qui sert à un autre fonctionnaire par la suite.

Ces mallettes comme le reste s'usent et il faut à un moment donné les remplacer. Vous ne voudriez tout de même pas que nous demandions aux fonctionnaires d'acheter certains de leurs outils de travail comme ces mallettes. C'est pour cette raison que le gouvernement les achète. Si certaines d'entre elles se retrouvent sous les bureaux des fonctionnaires et servent de repose-pieds—ce qui est fort peu probable—nous mènerons enquête. Dans le service auquel j'appartenais, on comptait quatre mallettes de ce genre.

La fonction publique est une énorme machine puisqu'elle emploie près de 310,000 employés. Il s'agit d'une grande entreprise. Je suis surpris que l'opposition officielle n'ait pas préconisé de mettre deux fonctionnaires par pupitre afin de pouvoir économiser de l'argent. Je suis sûr que c'est ce que proposera un jour le chef de l'opposition. Je me demande s'il consentirait à partager son pupitre avec M. Broadbent.

• (1710)

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre, s'il vous plaît. Sauf votre respect, il convient quand on parle d'un député de citer le nom de sa circonscription ou son titre et non pas son nom seulement.

M. Evans: Merci, monsieur l'Orateur. J'aurais dû dire le chef du nouveau parti démocratique ou le député d'Oshawa (M. Broadbent).

Examinons si vous le voulez bien la composition de notre déficit. Le gouvernement a présenté, compte tenu des renseignements dont il disposait à l'époque, des prévisions sur nos

besoins financiers, nos déficits et les dépenses publiques. Le 28 juin, des révisions de fond ont été apportées à ces prévisions. L'opposition officielle et le Nouveau parti démocratique ont déclaré que le gouvernement était totalement inepte et qu'il aurait dû prévoir la situation. Je demande aux députés de l'opposition officielle de produire, s'ils le peuvent, des prévisions ayant été faites par des représentants du secteur privé ou du secteur public dans notre pays ou dans n'importe quel autre pays, que ce soit l'OCDE, le Conference Board, le C.D. Howe Institute, Informatrica et ainsi de suite aux alentours du 12 novembre dernier, prévisions qui annoncent bien la situation dans laquelle nous nous trouvons actuellement. Il n'y en a pas. Les prévisions du ministère des Finances étaient une moyenne des autres prévisions. Certaines étaient meilleures que d'autres, mais les nôtres étaient une moyenne de toutes les prévisions sur toutes les variables y compris le chômage, l'inflation, les taux d'intérêt et ainsi de suite. Ces faits sont documentés et on peut les consulter. La conjoncture économique mondiale s'est aggravée dans des proportions qu'aucun groupe privé ou public n'a su prévoir.

Que dire des projections sur le déficit pour cette année financière? L'opposition semble vouloir dire que le gouvernement a dépensé sans compter depuis le budget du mois de novembre et qu'il ne parvient plus à maîtriser le déficit. Il semble laisser entendre que les dépenses sont exorbitantes. Le gouvernement fédéral a-t-il augmenté de façon sensible les dépenses affectées aux programmes?

M. Huntington: Oui.

M. Wilson: Vingt p. 100.

M. Evans: Non, il n'y a pas eu d'augmentation aussi importante. Le député dit 20 p. 100, mais il sait qu'il se trompe.

M. Wilson: Vingt p. 100.

M. Evans: Je le mets au défi de produire un document qui prouve que les dépenses des programmes ont augmenté de 20 p. 100. Si l'on ne tient pas compte des frais d'intérêt, je mets le député au défi de me fournir un document qui indique que les dépenses des programmes ont augmenté de 20 p. 100. Il n'existe aucun document de ce genre. Toutefois, je puis montrer au député plus d'un document confirmant que les dépenses des programmes augmenteront de 10.7 p. 100 cette année. Nous parlons des dépenses faites par les ministères au cours des trois ou quatre dernières années. L'augmentation annuelle des dépenses des programmes au cours des trois ou quatre dernières années a été inférieure à la croissance de l'économie. Si les dépenses publiques, c'est-à-dire les dépenses des programmes comme le comprennent la plupart des Canadiens, n'ont pas augmenté, que s'est-il passé? C'est assez évident, il me semble et le critique financier de l'opposition officielle, le député d'Etobicoke-Centre (M. Wilson) connaît parfaitement la réponse, mais ni lui, ni son chef, ni aucun député de son parti ne l'a mentionnée à la Chambre. Les députés d'en face ont essayé d'induire les Canadiens en erreur, de répandre des calomnies et d'insinuer que le gouvernement n'exerce pratiquement aucun contrôle sur ses dépenses, mais, en réalité, le déficit a augmenté pour deux raisons.

M. Huntington: Le Programme énergétique national, d'une part, et le budget du 12 novembre, d'autre part.

M. Evans: Le déficit a augmenté parce que la situation économique internationale s'est considérablement détériorée.

M. Lewis: C'est la faute du monde entier.

M. Evans: Par conséquent, nos exportaitons de matières premières, qui représentent un élément important du produit national brut, ont fondu. De ce fait, les bénéfices des compagnies, et les recettes tirées de l'impôt sur le revenu des sociétés et sur le revenu des particuliers ont diminué. Le chômage a augmenté à cause du marasme économique. Les recettes publiques ont baissé. On prévoit que d'ici l'année prochaine, les recettes publiques auront diminué de 6.5 milliards de dollars par rapport aux prévisions de novembre. Voilà l'une des causes du déficit. Ce sont les pertes de recettes, et non pas l'augmentation des dépenses, qui sont la principale cause de l'augmentation du déficit.

Côté dépenses, comment a évolué la situation? Quels sont les facteurs? Il y en a deux qui influent sur les dépenses. Le premier est l'augmentation des versements d'assurance-chômage. S'ils le désirent, les députés de l'opposition officielle peuvent proposer que l'on retire aux gens les prestations d'assurance-chômage. Ils voudraient peut-être que nous les réduisions de 20, 25 ou peut-être même 30 p. 100. Peut-être devrions-nous faire ce que l'opposition officielle préconisait dans le cas de la Fonction publique et décréter qu'un chômeur sur cinq ne peut toucher les prestations d'assurance-chômage. Cela permettrait de réduire du même coup les paiements d'assurance-chômage de 20 p. 100, mais ce serait également stupide.

L'autre facteur réside dans le fait que les taux d'intérêt sont demeurés plus élevés au Canada et partout dans le monde que ce qui avait été prévu en novembre, ce qui fait que les paiements d'intérêt sur la dette publique sont plus élevés que ce qu'on avait escompté. Si l'on considère ces facteurs tous ensemble, on s'aperçoit qu'il y a une augmentation des paiements de stabilisation automatique et des paiements d'intérêt sur la dette. Les recettes fiscales sont à la baisse et cela explique en partie l'augmentation du déficit. Je ne veux pas dire le déficit de 19.6 milliards ou que les besoins financiers de 17.7 milliards ne sont pas très élevés et inquiétants. Cependant, je crois qu'il faut être honnête si nous devons parler du règlement des problèmes avec lesquels nous sommes aux prises. Nous devrions présenter les faits et en débattre et non pas avancer certains mythes perpétués par les députés de l'opposition officielle et ceux du nouveau parti démocratique. On nous répète sans cesse que le gouvernement a perdu tout contrôle de la situation, mais ce n'est pas vrai.

Rien ne sert d'affirmer la nécessité d'obtenir la confiance des investisseurs, si les députés de l'opposition font tout en leur pouvoir pour miner cette confiance. Cela n'a absolument aucun sens. Si nous devons redonner confiance aux gens, pour l'amour de Dieu, essayons, en tant que parlementaires, de conjuguer nos efforts afin d'y parvenir.

M. Lewis: Jamais. Nous n'avons pas confiance en vous.

M. Evans: Les honorables vis-à-vis se moquent pas mal de redonner confiance. Ils veulent plutôt la détruire espérant ainsi avoir de meilleurs chances de se faire élire aux prochaines élections. Pour eux, leurs intérêts politiques comptent davantage que les intérêts nationaux. Voilà l'attitude de l'opposition.

M. Lewis: Personne ne vous fait confiance, nous non plus.

M. Evans: Je pense que le budget du 28 juin a largement contribué à redonner confiance aux Canadiens dans leur avenir et dans notre régime démocratique.

Examinons un peu les principaux facteurs qui, au dire de l'opposition, révèleraient que les Canadiens ont perdu confiance. Par exemple, il fallait interpréter la baisse du dollar comme étant un indicateur de la terrible perte de confiance qui s'est manifestée d'un bout à l'autre du pays. Que lui est-il arrivé depuis le budget? Sa valeur a augmenté.

M. Huntington: Pourquoi?

M. Evans: Il faut l'interpréter comme un regain de confiance. Et le député de Capilano (M. Huntington) voudrait en savoir la raison. Il s'imagine que c'est à cause des taux d'intérêt aux États-Unis. Et les taux d'intérêt canadiens?

M. Huntington: Qu'est-il arrivé au dollar américain?

M. Evans: Les taux d'intérêt canadiens ont amorçé un recul. La Bourse aussi permet de mesurer la confiance. Ceux qui achètent des actions manifestent qu'ils ont confiance à long terme dans l'économie. Et depuis deux semaines, les indices de la Bourse ont monté. Pour nous c'est une indication certaine que la confiance renaît et cela m'apparaît comme un résultat direct des mesures budgétaires et de la promesse d'indexer certains revenus de placement. Ce sont des grands pas dans la bonne direction.

Il faut examiner la question du chômage dans le contexte du pouvoir d'emprunt. J'ai lu avec attention les discours du député de Kamloops-Shuswap (M. Riis) et il est assez étonnant qu'il désapprouve les nouveaux pouvoirs d'emprunt que nous réclamons. Il pense que le gouvernement ne devrait pas demander ce pouvoir d'emprunt, mais d'autres députés de son parti disent qu'il faut stimuler l'économie. Comment stimuler l'économie sans augmenter les impôts ou accroître le déficit?

• (1720)

M. Heap: Cessez-donc de faire des cadeaux aux sociétés pétrolières.

M. Evans: Le député de Spadina (M. Heap) nous dit d'imposer les sociétés pétrolières. A une époque où elles sont au bord du gouffre, il nous demande de les imposer encore davantage. A l'automne dernier, c'est sur les plaintes du Nouveau parti démocratique que le gouvernement a entrepris l'étude en cours sur les bénéfices des banques. Le NPD a une réponse type à tous nos problèmes.

M. Benjamin: Débarrassons-nous des libéraux.

M. Evans: Leur réponse à tout, c'est le bouc émissaire et l'exploitation des uns par les autres.

En 1973, le prix des denrées alimentaires posait un véritable problème. Puis sont arrivés les chevaliers du nouveau parti démocratique qui prétendaient avoir la réponse: les supermarchés exploitaient les Canadiens. La Commission de surveillance du prix des denrées alimentaires a été constitué, sous la direction de M^me^ Beryl Plumptre, une canadienne exceptionnelle qui a beaucoup apporté au pays. Après quelques années d'étude et de fortes dépenses, on a constaté que personne n'exploitait le consommateur canadien, ni l'agriculteur, ni le supermarché ni l'intermédiaire. En réponse à cette étude documentée, objective et factuelle, les néo-démocrates se sont contentés de crier au camouflage. Ils déclenchent une véritable chasse aux sorcières et, quand les faits ne corroborent pas leurs doutes, ils crient au camouflage.

Puis ils ont dénoncé ce qu'ils appelaient «les quêteux en cadillac». Un autre problème a surgi dans notre économie et les néo-démocrates, toujours en grands défenseurs du peuple, ont dénoncé les «quêteux en cadillac». Certains députés conservateurs moins lucides les ont soutenus dans leur croisade, qui a abouti à la création d'une commission royale d'enquête, qui a examinée les concentrations d'entreprises pendant deux ans. Là encore, une évaluation objective des faits a prouvé que les néo-démocrates se trompaient, et ils ont donc à nouveau crié au camouflage. Ils adoptent toujours la même attitude en vue de résoudre nos problèmes: ils trouvent un bouc émissaire et l'assome autant qu'ils peuvent. Lorsque les faits contredisent leurs dires, voilà qu'ils protestent. C'est ridicule et ce genre d'attitude sème la méfiance parmi les Canadiens. Cela fait des années que le NPD se comporte de cette façon. Ils cherchent toujours un bouc émissaire sur qui frapper.

M. Benjamin: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le député me permet-il de poser une question au sujet de ce qu'il vient de dire?

M. Evans: J'en serai ravi quand j'aurai terminé, monsieur l'Orateur.

Nous nous penchons actuellement sur les bénéfices des banques. Le nouveau parti démocratique s'est plaint que les banques réalisaient des bénéfices excessifs et il a demandé une enquête si bien que nous avons formé un comité il y a plusieurs mois. Ce comité a réuni les faits et analysé la situation. Le nouveau parti démocratique devait participer à cette étude, mais voilà qu'il a déclaré la semaine dernière que cela ne valait rien. Il n'a pas encore vu le rapport, mais il clame déjà qu'il ne vaut rien. Dans tous les domaines, sa stratégie consiste à diviser pour régner, à choisir un bouc émissaire. Comme il sait que cette stratégie est malhonnête, il se défile avant de devoir admettre qu'il parlait sans savoir.

Ce n'est pas ce genre de comportement qui permettra de régler nos problèmes de façon rationnelle ni de susciter la confiance. Ce genre d'attitude n'est pas digne de la Chambre des communes.

Les députés d'en face ont parlé du déficit et des conséquences du ralentissement économique actuel. On a insisté sur la nécessité de stimuler l'économie et de créer des emplois. Comme un bon nombre de mes collègues et des députés d'en face, j'ai sillonné le pays de long en large afin de bien comprendre la situation et de proposer des programmes et des initiatives pour atténuer le problème ou y remédier.

Dernièrement, quand j'étais à Vancouver, j'ai parlé à des travailleurs des mines et de l'industrie forestière. J'ai constaté qu'ils étaient très mal informés. Les députés de Colombie-Britannique prétendent que c'est à cause du gouvernement fédéral qu'il y a tant de chômage dans la province. Nous entendons les députés de l'Ouest . . .

M. Huntington: Vous déformez la vérité.

M. Evans: Le député de Capilano me reprend. Ce n'est pas lui que j'accuse, évidemment, ni quelques autres, mais le député sait de quoi je veux parler. Il a assisté à la période de questions et a été témoin . . .

M. Huntington: Pas dans le sens où vous l'entendez.

M. Evans: Mes conversations avec ces personnes révèlent précisément la cause du chômage dans le secteur minier, celui des produits forestiers et même, oserais-je dire, dans le secteur pétrolier. Le député de Capilano fait remarquer à juste titre que c'est bien ce qu'il a dit à la Chambre, mais je ne puis en dire autant de certains de ses collègues. Les débouchés pour ces produits . . .

M. Siddon: N'allez pas dire que c'est la faute des Américains.

M. Evans: Le député de Richmond-Delta-Sud (M. Siddon) ne veut pas que j'en rende les Américains responsables. Ce n'est pas ce que je fais. Je dis tout simplement que si nous vendons une grande proportion de nos produits à des pays étrangers et que ces derniers cessent d'en acheter, nous aurons un excédent d'approvisionnement. Une entreprise qui marche bien va réagir logiquement en réduisant coûts. Pour y parvenir on peut refuser de donner du travail ou fermer des usines, comme cela s'est produit, en effet. Les citoyens de la Colombie-Britannique le comprennent, tout comme les gens du secteur minier. Mais ils ne comprennent pas qu'une personne comme le député de Richmond-Delta-Sud puisse dire, à la Chambre, des choses qui ne correspondent à la réalité que les citoyens de la Colombie-Britannique connaissent.

Cela ne contribue pas à rétablir la confiance que de dire que certaines choses sont possibles quand elles ne le sont pas. Nous ne pouvons rien à la pénurie de demande en bois d'œuvre, en produits forestiers ou en contreplaqué. Nous ne pouvons rien changer à la demande de pâte à papier, dont dépend ma région. Les usines de pâtes et papiers ont fermé leurs portes à cause de la réduction des ventes de papier journal. Mais où est vendu ce papier journal, monsieur l'Orateur? Dans d'autres parties du monde, aux États-Unis, en Europe et au Japon. Comme la demande a diminué, les travailleurs du secteur des pâtes et papiers dans les circonscriptions entourant la mienne, et plus particulièrement ceux de Hull, Gatineau et d'autres localités situées en aval de la rivière, ont été licenciés. Il faut cependant se demander si cette situation est attribuable à ce qui se passe au Canada à l'heure actuelle ou si elle n'est pas plutôt due au fait que le papier ne se vend plus, car le papier journal n'est plus en demande dans d'autres parties du monde. C'est cela la véritable raison.

Nous savons que la société Inco ferme des usines, monsieur l'Orateur, et on se demande pourquoi. Cela est dû au fait que les produits miniers que nous avons toujours exportés sur une grande échelle sont moins en demande dans le monde entier. Le problème n'en est pas moins réel pour autant, monsieur l'Orateur. Le chômage est un problème crucial qui doit être réglé de toute urgence. Cependant, il serait beaucoup plus facile de trouver des solutions réalistes si tous les députés de cette Chambre exprimaient leurs critiques et leurs observations en s'en tenant aux faits, en étant honnêtes. Cela ne se produit pas très souvent dans le cas des députés de l'opposition, car ils préfèrent imputer toute la faute au gouvernement fédéral. Selon eux, s'il agissait différemment, il n'y aurait pas de chômage dans les secteurs de l'exploitation forestière, des pâtes et papiers et des mines.

• (1730)

Les cadres et les travailleurs de ces secteurs savent exactement à qui ils vendent leurs produits et ce qu'il est advenu de la demande pour ces derniers. Ils savent à quoi s'en tenir sur les mises en chantier aux États-Unis et connaissent les quantités de bois de construction et de contre-plaqué importées par ce pays pour la construction de maisons. Ils sont au courant de tout cela, monsieur l'Orateur. Je suis persuadé que les gens qui s'intéressent à ce qui se passe à la Chambre se posent des questions lorsqu'ils s'aperçoivent que les députés de l'opposition dénaturent les faits. Nous savons que si le gouvernement affectait des milliards de dollars à des programmes visant à augmenter la production de produits forestiers ou d'autres matières premières, nous ne serions pas en mesure de les vendre. Que ferions-nous alors de ces produits? Les empilerions-nous, alors que les taux d'intérêt sont si élevés à l'heure actuelle? Cela n'a aucun sens, monsieur l'Orateur.

La conjoncture économique mondiale devra changer pour que nous sortions de cette crise. Cependant, entre-temps, nous devons maintenir un semblant d'humanité au Canada, et c'est là que nos stabilisateurs automatiques entrent en jeu. Il est vrai qu'ils ont contribué à l'augmentation du déficit, mais je défie tout membre de l'opposition d'affirmer que, pour réduire ou contrôler notre déficit ou nos dépenses, nous devrions laisser pratiquement tomber ces stabilisateurs automatiques.

M. Huntington: Ce n'est pas vrai.

M. Evans: Le député de Capilano affirme que ce n'est pas vrai. Je n'ai pas dit que c'était vrai, mais que je le mettais au défi de se lever et de le dire.

M. Huntington: Monsieur l'Orateur, le député m'a demandé s'il pouvait poser une question. Me permet-il d'en poser une?

M. Evans: Monsieur l'Orateur, comme le député est un de mes amis, j'accepte qu'il le fasse maintenant.

M. Huntington: Je remercie beaucoup le député de sa courtoisie, mais j'ai constaté dans son intervention qu'il n'avait pas relevé la proposition très puissante et très concrète de l'ancien vérificateur général du Canada. Ce dernier a expliqué que si l'on examinait les paiements de transferts statutaires entre les provinces et si l'on étudiait le double emploi des programmes entre les 11 gouvernements, il faudrait 90 jours pour supprimer 5 milliards de dollars de paiements de transferts au cours de la première année et 5 milliards supplémentaires l'année suivante.

Je demande au député si le gouvernement a pris cette initiative et s'il a entrepris cette étude?

M. Evans: Monsieur l'Orateur, c'est effectivement une excellente proposition. Je suis sûr que le président du Conseil du Trésor s'est mis en demeure de l'examiner aussitôt que le vérificateur général l'a faite. Je connais l'ancien vérificateur général, M. Macdonell, et ma question est la suivante: si c'était possible, comment se fait-il qu'il n'ait pas préconisé cela dans son rapport lorsqu'il était en poste? Je ne dis pas qu'il a tort, mais si c'était possible comment se fait-il que cela ne figure pas dans le dernier rapport? Le contrôleur général du Canada présente de nouvelles idées pour l'évaluation des programmes, mais il ne parle pas de diminuer les dépenses publiques de 10 milliards de dollars sur une période de 18 mois.

M. Huntington: C'est possible.

M. Evans: Certainement. Tout est possible. Vous pouvez supprimer l'administration et réduire d'emblée les dépenses de 16 p. 100.

Des voix: Bravo!

M. Evans: Les héritiers de Gengis Khan en face applaudissent, monsieur l'Orateur. Bien entendu, ils ne comprennent pas les répercussions qu'une telle initiative aurait sur les services dont les Canadiens dépendent tant comme l'éducation, les soins médicaux et autres choses du genre. Les Canadiens n'ont pas vraiment besoin de ces petits services?

M. Huntington: Cela ne ferait aucune différence, John.

M. Evans: C'est pourquoi je crois qu'il faut envisager de comprimer nos dépenses pour réduire le déficit, mais je pense que la meilleure solution consiste d'abord à relancer l'économie, à redonner confiance à la population et à offrir des formes d'encouragement. C'est précisément ce que le budget du 28 juin offrait comme d'ailleurs le budget de novembre dernier, j'en suis toujours convaincu. Les taux d'imposition avaient été réduits et l'assiette fiscale élargie. Certains députés n'étaient pas d'accord avec cela, mais je puis vous assurer qu'au cours des six prochains mois, le Président Reagan va adopter une démarche qui . . .

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je regrette de devoir interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé. La parole est maintenant au député de Welland (M. Parent).

Des voix: Obstruction!

M. Gilbert Parent (Welland): Monsieur l'Orateur, nos vis-à-vis me font quelques fois sourire. Quand ils parlent, c'est qu'ils ont longuement réfléchi à la question, mais quand nous voulons, nous, prendre la parole, ils nous accusent de faire de l'obstruction. Je n'arrive pas à les comprendre. Nous essayons simplement de partager avec eux les fruits de notre réflexion. Nous aussi, nous avons été élus députés, et nous avons le droit de parler de ce sujet important et je n'ai pas l'intention de me faire taire par ces députés qui crient à l'obstruction. J'ai un certain nombre de choses à dire, mais il est difficile de se faire entendre dans ce brouhaha.

M. Lewis: Il n'y a plus personne dans les tribunes.

M. Parent: Nous avons été assez courtois pour écouter nos vis-à-vis, dont l'un des leurs est intervenu il y a deux jours je crois. C'est dire qu'ils ne sont guère intéressés par le sujet que nous débattons actuellement, ce que j'appellerais la politique du 6 et du 5 p. 100, ce qui signifie tout simplement que nous souhaitons limiter nos augmentations de traitement à 6 p. 100 et quand je dis «nous», je veux dire les députés, les sénateurs et toute la fonction publique, dans l'espoir que tous les Canadiens suivront notre exemple. On a souvent réclamé ici même du gouvernement qu'il montre l'exemple. Eh bien, nous sommes contents de le faire dans la conjoncture actuelle.

Qu'est-ce que cette politique signifie pour les fonctionnaires fédéraux? Comme bon nombre de mes collègues, j'ai reçu des lettres et des télégrammes de gens qui trouvaient que c'était insuffisant et qu'en réalité, nous devrions carrément geler les salaires au lieu de plafonner les augmentations à 5 ou 6 p. 100.

M. l'Orateur adjoint: J'aimerais rappeler au député que le débat porte sur le projet de loi d'emprunt.

• (1740)

M. Parent: En toute déférence, monsieur l'Orateur, je me prépare justement à aborder le sujet.

Des voix: Oh, oh!

M. Parent: Il y a un certain nombre de députés qui voudraient nous voir dire exactement ce qu'ils veulent dire, eux. Mais lorsqu'ils siègent à la Chambre, ils ont tout le loisir de prendre la parole pour nous dire ce qu'ils pensent.

J'en arrive maintenant au bill portant autorisation d'emprunt.

Des voix: Bravo!

M. Parent: Je remercie de leurs encouragements les députés d'en face. Nous discutons actuellement d'un déficit qui est très élevé, mais cela peut s'expliquer par de nombreux facteurs. Comme l'a dit mon collègue d'Ottawa-Centre (M. Evans), les dépenses que nous avons dû effectuer ont largement contribué à ce déficit. Nos recettes fiscales n'ont pas été aussi fortes que prévu, et nos dépenses ont été beaucoup plus élevées que prévu sous forme de prestations d'assurance-chômage, par exemple.

Les députés d'en face nous recommandent de réduire les dépenses. Est-ce bien le moment de réduire les prestations d'assurance-chômage alors que les travailleurs canadiens qui ont dans leur grande majorité contribué à cette caisse ont maintenant besoin d'y recourir? Ce sont eux qui ont assuré la prospérité du Canada durant toutes ces années. Maintenant qu'ils ont beoin de ce service, les députés d'en face n'ont rien d'autre à proposer que de réduire ces dépenses.

Je ne suis pas d'accord, monsieur l'Orateur. Moi non plus, je n'aime pas ces énormes déficits. Mais il y a des choses qui échappent au contrôle du gouvernement. Il y a en effet des problèmes pour lesquels nous ne disposons pas de toutes les solutions. Néanmoins nous proposons des solutions à mettre à l'essai. Nous proposons en l'occurrence une solution qu'il appartient à tous les Canadiens de mettre en pratique, c'est-à-dire l'austérité pour tous.

Il existe des problèmes difficiles. Par exemple, les employés du Canadien National et du Canadien Pacifique ont traditionnellement négocié ensemble. Nous devons veiller à conserver autant que possible intact ce lien traditionnel. Mais il est possible que les travailleurs syndiqués de ces deux entreprises se contentent d'une augmentation de salaire de 6 p. 100 au lieu des 9 p. 100 auxquels ils auraient pu s'attendre s'ils se rendent compte que c'est dans l'intérêt de la population.

M. Epp: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement pour rappeler que le Bill C-124 concernant le plafonnement des augmentations de salaire des fonctionnaires à 6 et 5 p. 100 a déjà été débattu ici même et qu'il est actuellement en comité, et pour demander au député quelles solutions il propose pour réduire le déficit de 20 milliards.

M. Parent: Monsieur l'Orateur, j'accepterai volontiers de répondre à la question du député à l'issue de mon intervention.

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur, je voudrais dire quelque chose à la suite du député de Provencher (M. Epp). Si le député utilise tout le temps de parole que lui accorde le Règlement, cela signifie que la motion ne sera pas mise aux voix aujourd'hui. Nous avons écouté patiemment les députés de la majorité qui accaparent la parole jusqu'au moment du vote, aussi aimerais-je bien savoir pourquoi ils retardent le moment de l'adoption d'un projet de loi qu'ils ont eux-mêmes présenté.

M. l'Orateur adjoint: Sauf le respect du député du Yukon (M. Nielsen), je dois dire qu'il ne s'agit pas là d'un rappel au Règlement.

M. Pinard: Monsieur l'Orateur, le député du Yukon (M. Nielsen) vient de dire quelque chose qui m'étonne beaucoup. Il me donne l'occasion de lui rappeler qu'il nous a demandé d'envisager de réduire le montant prévu dans le projet de loi. Or, il sait pertinemment que si nous rejettons l'amendement dont nous sommes saisis, il nous sera impossible de donner suite à sa propre proposition.

En fait, nous nous trouvons à garantir que sa proposition reste sur le tapis jusqu'à notre réunion de demain. Il est d'ailleurs au courant de la tenue de cette réunion. Nous voulons demeurer cohérents et . . . .

M. l'Orateur adjoint: À l'ordre, s'il vous plaît. De l'avis de la présidence, les deux dernières interventions peuvent difficilement être considérés comme des rappels au Règlement. La parole est au député de Welland.

M. Parent: Monsieur l'Orateur, j'ai tellement été interrompu que je dois remettre de l'ordre dans mes idées.

Des voix: Oh, oh!

M. Parent: J'ai été interrompu à deux reprises par les députés d'en face. Je suis sensible au fait que notre leader bien-aimé à la Chambre s'est lancé dans la bataille pour nous aider à rétablir les faits. Comme vous occupez le fauteuil de la présidence, monsieur l'Orateur vous savez parfaitement que nous étions maintes et maintes fois prêts à voter sur de nombreux projets, alors que certains députés ne se montraient même pas le bout du nez. En fait, il n'y a pas longtemps, ils se sont fait attendre pendant 16 jours. Mais c'est chose du passé.

En ce qui concerne le pouvoir d'emprunt, le gouvernement du Canada en a besoin pour exécuter les divers programmes existants. Les députés d'en face disent que nous devrions cesser de jeter l'argent par les fenêtres. Pourtant, lorsque nous leur demandons dans quels domaines il faudrait effectuer des coupures, ils ne savent plus quoi répondre. Il y en a qui prétendent que nous devrions réduire les dépenses en supprimant les fameux porte-documents. Cette question a été soulevée par le très honorable chef de l'opposition (M. Clark). Il nous a dit que cela permettrait peut-être d'économiser $400,000, ce qui est considérable pour la plupart des Canadiens. Je n'appellerais pas le leader de l'opposition M. Joe Porte-documents. Je refuse que quiconque l'appelle ainsi à la Chambre. Il ne s'appelle pas M. Joe Porte-documents. C'est le très honorable chef de l'opposition et je demande à tous les députés de ne pas l'oublier, parce que c'est important.

Des voix: Bravo!

M. King: Soyez gentil.

M. Parent: Le député d'en face me demande d'être gentil. Je serai gentil avec les députés. Comme le député revient de Strasbourg, je lui souhaite la bienvenue à la Chambre. Il nous a beaucoup manqué. Nous devrions être gentils les uns avec les autres. Nous devrions en fait être gentils avec les fonctionnaires.

Nombreux sont ceux qui prétendent que les fonctionnaires seront les seuls à faire les frais de la crise économique parce que leurs augmentations salariales seront limitées à 6 et 5 p. 100.

M. Huntington: Vous parlez à nouveau du bill C-124.

M. Parent: J'établis un lien avec le bill sur le pouvoir d'emprunt. Nous savons que dans l'ensemble, les fonctionnaires contribuent énormément à la prospérité de notre pays. Ce serait injuste que de leur demander, à l'exclusion de tout autre, de limiter leurs hausses de traitement à 6 et 5 p. 100. Monsieur l'Orateur, si tous les Canadiens se donnent la main et font preuve de modération—et je parle ici des parlementaires aussi bien que du gouvernement du Canada—je suis certain que nous pourrons surmonter ces difficultés qui nous paraissent si lourdes aujourd'hui. Je suis sûr que nous pouvons trouver les solutions dont nous avons besoin.

Le député d'Ottawa-Centre qui m'a précédé, a parlé de papier journal. Le papier journal est un produit de grande importance dans ma circonscription qui compte quatre usines de pâtes et papiers. Je suis heureux que l'une d'elle, l'Ontario Paper, ait reçu une subvention de 12 millions du gouvernement fédéral pour moderniser sa machinerie et accroître ainsi sa capacité de concurrence.

M. Epp: Encore du papier pour le gouvernement.

M. Parent: J'estime que c'est une bonne mesure puisqu'elle contribue à protéger nos emplois. On favorise aussi les régions qui en ont le plus besoin.

Je voudrais revenir à ce qu'a dit le ministre d'État chargé du Commerce international (M. Lumley). La péninsule de Niagara compte de nombreux travailleurs de l'automobile, dont quelque 8,000 au service de la General Motors et d'autres entreprises connexes. Aujourd'hui, on a décidé de laisser entrer un peu plus de voitures japonaises, ce qui devrait réjouir un bon nombre de personnes dans d'autres régions du pays. Mais pour nous, cela signifie d'autres difficultés en attendant qu'entrent en vigueur les règles sur le contenu canadien. J'exhorte tous les députés à faire preuve de solidarité, à chercher ensemble les solutions qui nous feront sortir de la crise où nous sommes enlisés. Cette crise sévit non seulement au Canada mais dans de nombreux pays industrialisés. Ce n'est pas en nous chicanant que nous allons y parvenir.

[*Français*]

... crier et crier des bêtises d'un côté de la Chambre à l'autre que nous allons trouver des solutions à nos problèmes. Il est très important que nous puissions partager ensemble des solutions aux problèmes auxquels nous faisons face. Il est très important pour nous, en tant que députés ici, d'écouter ce que nous avons à dire les uns et les autres, et comme l'a déjà dit un de mes collègues, il est aussi nécessaire de savoir que toutes les difficultés ne peuvent être résolues simplement par un secteur de notre pays, c'est-à-dire les gens qui travaillent pour le gouvernement.

[*Traduction*]

Je crois que tous doivent faire leur part dans la mesure du possible. Ce sont quelques observations que j'ai voulu faire à l'occasion de ce débat. Comme des députés l'ont déjà signalé, nous sommes toujours ouverts à la discussion et aux suggestions positives. Nous espérons aussi que le vote ne saura tarder.

Des voix: Le vote!

M. l'Orateur adjoint: Le député de Gloucester (M. Breau).

Des voix: Obstruction!

• (1750)

[*Français*]

M. Herb Breau (Gloucester): Monsieur le président, il me fait plaisir de participer cet après-midi à ce débat sur le bill C-125 et l'amendement qui a été proposé par le chef de l'opposition officielle (M. Clark) qui aurait pour effet de réduire l'autorité d'emprunt qui est demandée par le gouvernement dans le bill C-125. Je vais traiter, monsieur le président, pour quelques minutes particulièrement du débat sur l'amendement, parce que le débat actuel est sur cet amendement. Je veux dire premièrement que c'est une entreprise complètement futile parce qu'inutile, soit parce que c'est juste pour embêter le gouvernement dans sa planification financière, dans la planification de ses emprunts, soit parce que c'est un moyen pour faire perdre plus de temps à la Chambre des communes plus tard à l'automne. Au fait, ce que le bill C-125 fait, ce n'est pas d'approprier des fonds, ce n'est pas de décider si on va dépenser tant d'argent dans un tel programme ou dans un autre, ce que le bill C-125 fait, c'est de donner l'autorité au gouvernement d'emprunter 11 milliards de dollars. Ce que le gouvernement dépense va être examiné par un processus d'appropriation qui est présenté premièrement au Parlement, qui est déféré aux comités permanents de la Chambre et qui est rapporté de nouveau à la Chambre et qui doit être voté ici. Alors si la Chambre des communes n'est pas d'accord sur certaines dépenses du gouvernement, elle peut ne pas les voter. Alors vouloir dire que ce bill C-125 est un projet de loi qui provoque une grosse dépense du gouvernement et en faire un débat général sur les dépenses du gouvernement, cela peut avoir du sens sur le plan politique pour l'opposition officielle, mais je pense qu'il est important de clarifier ce point. C'est que ce bill ne fait pas d'«appropriation de dépenses». L'«appropriation de dépenses» est un processus qui est à part, et ce dont il s'agit ici, c'est de donner l'autorité au gouvernement de pouvoir emprunter pour combler son déficit. Maintenant, pourquoi le déficit du gouvernement est-il plus élevé ou pourquoi prévoit-on qu'il soit plus élevé dans l'année fiscale en cours qu'on le prévoyait au mois de novembre? La raison est simple. On est entré au début de l'hiver dans une récession mondiale, particulièrement aux États-Unis, et le fait qu'on soit en récession exerce des pressions sur le budget fédéral de deux façons. Premièrement, des revenus du gouvernement fédéral ont sensiblement diminué. On estime dans le budget du 28 juin qu'ils seront diminués d'à peu près 6.4 milliards de dollars. Cela, c'est parce que des compagnies, des entreprises commerciales, feront moins de profit mais aussi parce qu'il y aura beaucoup plus de gens en chômage, qui gagneront moins d'argent et par conséquent, qui paieront moins d'impôt.

La deuxième pression que cela apporte sur le budget du gouvernement fédéral, c'est qu'on a établi au cours des années dans notre système ce qu'on appelle des stabilisateurs, des programmes sociaux comme l'assurance-chômage, le régime d'assistance publique du Canada qui paye 50 p. 100 de toute assistance sociale qui est payée au pays. Ces programmes-là, lorsque l'économie est en récession, l'économie va au ralenti et le chômage augmente, il y a moins d'activités économiques, les dépenses dans ces programmes-là augmentent automatiquement. C'est pour cela qu'on les appelle des stabilisateurs. Alors une récession a pour effet que le déficit du gouvernement fédéral doit normalement augmenter parce que les revenus baissent et que certaines dépenses augmentent automatiquement.

Maintenant, est-ce que c'est une bonne gestion financière fiscale et économique pour le gouvernement d'aller dans une position déficitaire lorsqu'on est en récession? Eh bien moi je pense que oui, monsieur le président, clairement. Premièrement, on remarque dans une période de difficultés économiques, le taux d'épargne des Canadiens augmente dramatiquement. Il augmente de beaucoup. Et cette année, les Canadiens épargnent près de 14 p. 100 de leur revenu justement parce qu'ils sont préoccupés par la situation économique. Lorsque les épargnes canadiennes sont aussi élevées, on ne peut pas s'attendre, dans une période de ralentissement économique que si on laisse ces épargnes-là dans les banques ou dans les caisses populaires ou dans les fiducies que le secteur privé va nécessairement vouloir les prendre pour activer l'économie. Parce que le secteur privé, présentement, dans le domaine de l'industrie manufacturière par exemple opère à peine à 55, 60 p. 100 de sa capacité. Alors si on dit qu'on laisse ces fonds dans les banques canadiennes ou dans les caisses populaires, et si le gouvernement n'intervient pas pour emprunter de l'argent, on n'est pas assuré que cet argent-là va vraiment servir à activer l'économie pour satisfaire aux besoins des groupes de la société, de la population ou des secteurs qui ont le plus besoin d'attention. Je pense qu'il est sage, comme politique économique, pour le gouvernement, dans des moments comme ceux-là, de s'ingérer dans le marché, de faire un déficit et d'emprunter, parce que cela a comme effet d'activer l'économie.

Dans le budget du 28 juin on remarque que le ministre des Finances (M. MacEachen) propose qu'on alloue de l'argent à des secteurs particuliers: à l'habitation où on va donner $3,000 par maison à des personnes qui se construisent une maison ou qui achètent une première maison, on va dépenser plus de 400 millions de dollars pour la création directe d'emplois, on consacrera 300 millions de dollars de plus à des projets de développement économique et en plus on va étudier la possibilité d'avoir un système permanent, un changement structurel dans nos politiques de taux d'intérêt pour nous assurer que pour les

petites entreprises, les propriétaires de maisons qui ont des hypothèques, les agriculteurs et les pêcheurs, qu'il y ait des taux d'intérêt pour ces groupes-là de 3 à 6 p. 100 de moins. C'est donc un moyen pour le gouvernement de recycler les ressources de la société. Si on n'optait pas pour une politique d'un haut déficit dans une période de récession, je pense que cela retarderait la reprise économique, parce qu'il faut s'assurer que ce ne soit pas les groupes qui n'ont aucune défense qui aient seuls à faire face au coût d'une récession économique. C'est le rôle du gouvernement fédéral et du gouvernement des provinces de s'assurer qu'il y ait des moyens de stabiliser et d'atténuer les effets sociaux de ralentissement de l'économie.

En plus de cela, monsieur le président, je pense que pour le gouvernement il est sage à long terme même en dehors des périodes de ralentissement économique de ne pas se gêner, de faire ce qu'on appelle du financement par dette, parce qu'une dette d'un gouvernement c'est comme une dette pour un individu. Il faut considérer tous les actifs du gouvernement, les actifs qu'on a construits dans le passé ou que l'on construit ou acquiert cette année, mais qui vont être au service de la société et de la population canadienne pour des années à venir. Alors pourquoi est-ce que les gens qui travaillent aujourd'hui ou qui gagnent de l'argent aujourd'hui, en 1982, devraient avoir à eux seuls par leurs contributions, par des impôts, pourquoi les contribuables actuels devraient-ils avoir à tout payer ces actifs-là aujourd'hui? Je pense que cela fait du sens, monsieur le président, de dire qu'on va financer ces avoirs par des dettes, afin de nous assurer que ceux qui vont se servir de ces avoirs plus tard vont eux aussi en payer leur part.

Donc, monsieur le président, je pense que la mesure que veut nous présenter le chef de l'opposition en proposant cet amendement visant à réduire le pouvoir d'emprunt du gouvernement est absolument inutile, et tout simplement fera perdre du temps à la Chambre des communes à l'automne, pour qu'on soit obligé de présenter un autre projet de loi, et c'est tout simplement pour gêner la planification financière du gouvernement. Voilà la raison pour laquelle je voterai contre l'amendement.

M. l'Orateur adjoint: Comme il est 6 heures du soir, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1), de l'article 2 du Règlement.

(A 6 heures, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 22 juillet 1982

La séance est ouverte à 2 heures.

• (1405)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES AÉROPORTS

L'AVENIR DE MIRABEL ET DE PICKERING—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Scott Fennell (Ontario): Madame le Président, étant donné la confusion totale qui règne au sein de l'administration des transports aériens du ministère des Transports en ce qui a trait à l'avenir de Mirabel et à la quatrième piste d'atterrissage pour Toronto à Pickering, je propose, appuyé par le député D'Érié (M. Fretz):

Que le ministre des Transports présente une déclaration de principe explicite sur ces deux éléphants blancs avant l'intersession parlementaire.

Mme le Président: Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES ORGANISMES BÉNÉVOLES

ON DEMANDE DE DÉPOSER L'AVANT-PROJET DE POLITIQUE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Walter McLean (Waterloo): Madame le Président, le 20 mai dernier, le sous-secrétaire d'État a annoncé qu'un document définissant une politique globale en matière de bénévolat avait été transmis au cabinet pour qu'il prenne une décision et des mesures à ce sujet. Le 23 juin, le ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social (M. Chrétien) nous a dit qu'il avait personnellement soulevé «à plusieurs reprises» lors de séances du cabinet la question des propositions fiscales «donnant donnant» des organismes bénévoles nationaux. Or, dans le budget du 28 juin, il ne dit toujours rien du secteur bénévole canadien et ne fait aucune proposition en sa faveur. Je propose donc, avec l'appui du député de Vancouver-Centre (M^lle^ Carney):

Que, comme les membres du cabinet ne s'entendent manifestement pas, la Chambre enjoigne au gouvernement de déposer l'avant-projet de politique avant que la Chambre ne s'ajourne pour l'été afin de tâter l'opinion publique et de montrer qu'il reconnaît l'apport que représente pour la société le travail des trois millions de bénévoles canadiens.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

ON DEMANDE D'APPUYER LES MESURES DU COMITÉ SÉNATORIAL AMÉRICAIN CONCERNANT LES PLUIES ACIDES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Derek Blackburn (Brant): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente. Étant donné que le comité de l'environnement et des travaux publics du Sénat américain a adopté aujourd'hui un bill visant à réduire de dix millions de tonnes les émissions d'anhydride sulfureux aux États-Unis au cours des 12 prochaines années, je propose, avec l'appui des députés de Sault-Sainte-Marie (M. Irwin), de Hillsborough (M. McMillan) et de Vancouver-Sud (M. Fraser):

Que la Chambre appuie officiellement l'intervention du comité sénatorial de l'environnement et des travaux publics qui essaie d'imposer des mesures au sujet du problème urgent des pluies acides et que la Chambre remercie le sénateur Stafford et ses collègues sénateurs des deux partis politiques américains de leurs efforts en vue d'améliorer les relations canado-américaines sur le plan de l'environnement.

J'invite fortement les députés de tous les partis à appuyer cette motion.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Mme le Président: La Chambre a entendu la motion qu'appuie le député de Hamilton Mountain (M. Deans). Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

Article 43 du Règlement

[*Français*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

ON PROPOSE QUE LES DÉPUTÉS REJOIGNENT LEURS CIRCONSCRIPTIONS RESPECTIVES AU PLUS TARD LE 30 JUILLET—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

Mme Céline Hervieux-Payette (Montréal-Mercier): Madame le Président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente et importante.

Étant donné que les parlementaires canadiens doivent donner l'exemple dans leur vie quotidienne; étant donné que les parlementaires ont des conjoints et des enfants qui vivent dans leur circonscription; étant donné que de nombreux travaux parlementaires de cette Chambre touchent les questions familiales, je propose, appuyé par le député de Vancouver-Centre:

Que les parlementaires rejoignent leurs circonscriptions respectives au plus tard le 30 juillet prochain afin d'accomplir leur premier devoir de citoyens du Canada, savoir celui de se consacrer à l'éducation de leurs enfants, de consolider leur vie familiale et d'être disponibles pour servir leurs électeurs en ces temps difficiles.

Mme le Président: En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, la présentation d'une telle motion requiert le consentement unanimme de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Traduction*]

LA COMMISSION CANADIENNE DU LAIT

ON DEMANDE UNE ENQUÊTE PAR LE COMITÉ—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Madame le Président, le Vérificateur général a signalé que la Commission canadienne du lait avait accordé en secret pour plus de 17 millions de dollars de contrats à trois entreprises québécoises sans lancer aucun appel d'offres public, sans demander les conseils de juristes ni rendre les contrats publics. La GRC enquête d'ailleurs actuellement sur ces pratiques douteuses. C'est pourquoi je propose, appuyé par le député d'Okanagan-Similkameen (M. King):

Que la Commission canadienne du lait fasse l'objet d'une enquête de la part du comité permanent de l'agriculture , et que le ministre de l'Agriculture explique au comité pourquoi il n'a pas exercé la surveillance voulue sur la Commission.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

• (1410)

LE GOUVERNEMENT CANADIEN

LA RÉORGANISATION DE LA STRUCTURE ADMINISTRATIVE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Fred King (Okanagan-Similkameen): Madame le Président, les provinces n'ont pas attendu que le gouvernement fédéral bouge pour mettre en œuvre des mesures concrètes de restriction; en outre, d'après un grand quotidien de Vancouver, le premier ministre de la Colombie-Britannique envisage de comprimer le nombre des ministres de son cabinet, en combinant deux ou plusieurs portefeuilles en un seul, en vue de réduire les dépenses du cabinet et le coût de la bureaucratie nécessaires pour chaque portefeuille. Voilà pourquoi, je propose, appuyé par le député de Western Arctic (M. Nickerson):

Que la Chambre implore le premier ministre du Canada (M. Trudeau) d'imiter le bon exemple de son homologue de la Colombie-Britannique, en étudiant les moyens de corriger le déséquilibre au sommet de la superstructure massive du gouvernement qu'il a lui-même créée et à laquelle il faut imputer une bonne partie du problème avec lequel est le Canada aux prises aujourd'hui.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Français*]

L'INFLATION

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'INVITER LA SOCIÉTÉ BELL CANADA À SE SOUMETTRE AUX MAXIMUMS ÉTABLIS DE 6 ET 5 P. 100—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jean Lapierre (Shefford): Madame le Président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, j'aimerais poser une question urgente et pressante.

Étant donné que le président de la société Bell Canada vient d'annoncer que sa compagnie est à réévaluer la situation de sa demande d'augmentation de tarif; étant donné que ce cas en est un d'espèce dans l'esprit de bien des Canadiens qui veulent être certains de ne pas être seuls à supporter le coût d'un effort économique, je propose, appuyé par le député de Mississauga-Nord (M. Fisher):

Que la Chambre invite la Bell Canada à poursuivre sa révision et accepter volontairement de se soumettre au maximum de 6 et 5 p. 100 afin de contribuer à la lutte collective que nous voulons livrer à l'inflation.

Mme le Président: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. Y a-t-il consentement unanime de la Chambre pour cette motion?

Des voix: D'accord!

Des voix: Non!

[*Traduction*]

LE PREMIER MINISTRE

RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gordon Towers (Red Deer): Madame le Président, il paraîtrait qu'un homme d'affaires d'Edmonton tente de recueillir 5 millions de dollars sous forme de dons de $10 chacun pour accélérer la mise à la retraite du très honorable premier ministre (M. Trudeau). Je me réjouis de cet admirable projet auquel je souhaite de réussir. Je propose donc, appuyé par le député de Pembina (M. Elzinga):

Qu'en plus de donner son aval au projet, la Chambre confie au président du Conseil du Trésor (M. Johnston) le soin de faire la vérification comptable de cette caisse, pour que l'homme de $10 puisse prendre sa retraite très bientôt.

Des voix: Oh, oh!

Mme le Président: Le député de Winnipeg-Birds Hill.

* * *

LE CANADIEN NATIONAL

LES CONVOIS SOUS FOURGON DE QUEUE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Madame le Président, j'ai appris de la section locale 990 du Syndicat des travailleurs unis du transport que le CN achemine des convois d'au moins 80 wagons, de la gare de triage de Symington, à Fort Rouge, à W.I.T. et à Transcona, sans fourgon de queue et donc sans protection arrière en cas de déraillement. Le ministre des Transports (M. Pepin) est au courant de la situation. Ce faisant, le CN contrevient à la recommandation du comité du transport ferroviaire voulant que les règles de sécurité soient les mêmes pour ces wagons et pour les trains circulent sur les grandes lignes puisque bon nombre de ces wagons transportent des produits dangereux. Afin d'éviter que se produise à Winnipeg une catastrophe semblable à celle qui est arrivée à Mississauga, je propose donc, appuyé par le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow):

Que la Chambre charge le ministre des Transports d'ordonner au CN de mettre fin à cette pratique irresponsable et dangereuse, laquelle constitue le tout dernier exemple de la façon dont le CN, par sa manie de vouloir éliminer des emplois, met en danger la vie des travailleurs des chemins de fer et celle des collectivités environnantes.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

ON DEMANDE DE SUBVENTIONNER LA CONSTRUCTION D'UN HÔTEL À HAMILTON—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, je propose, appuyé par le député de Brant (M. Blackburn):

Que le ministre de l'Industrie et du Commerce admette que le taux de chômage dans la région de Hamilton-Wentworth est élevé et qu'il va le rester et qu'il offre des subventions pour la construction d'un hôtel à Hamilton, comme il l'a fait dans sa propre ville, à Windsor.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES PARTIS POLITIQUES

ON DEMANDE UNE RÉUNION DES DÉPUTÉS CONSERVATEURS FÉDÉRAUX ET DE CEUX DE L'ONTARIO—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Bud Cullen (Sarnia-Lambton): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. M. John Tory, qui prétend modestement être le principal adjoint du premier ministre Davis, a, dans une lettre à en-tête du cabinet provincial, demandé aux députés conservateurs de Queen's Park de ne pas oublier l'existence de leurs homologues fédéraux. Le premier ministre Davis a pour sa part promis de faire tout son possible pour faire participer les députés fédéraux conservateurs aux activités du gouvernement et du parti provinciaux. Aussi, je propose, appuyé par le député de Don Valley-Est (M. Smith):

Que lorsque la Chambre s'ajournera, le gouvernement fédéral offre une salle de réunion, située de préférence dans un rayon de 50 mètres de la colline parlementaire, aux députés conservateurs de l'Ontario et aux députés fédéraux conservateurs où ils pourront se réunir pour, comme le recommande le journaliste du *Sun* John Downing, former une chaîne et invoquer les liens sacrés qui les unissent.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: Bravo.

Mme le Président: La Chambre a exprimé son approbation en applaudissant.

• (1415)

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

QUESTIONS OUVRIÈRES

LE CHÔMAGE CHEZ LES JEUNES—ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'AGIR

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Il sait sûrement qu'aujourd'hui le Conference Board a déclaré que la confiance n'a jamais fait autant défaut au Canada qu'à l'heure actuelle. Le ministre admet-il que le chômage chez les jeunes est aigu, et que comme l'a affirmé hier le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, nous risquons de perdre une génération entière de jeunes travailleurs exaspérés parce qu'ils ne réussissent pas à se trouver des emplois? Le ministre aura-t-il quelque chose à dire aujourd'hui qui puisse redonner aux jeunes, qui sont licenciés en grand nombre en ce moment, quelque espoir de pouvoir jouer un rôle au Canada?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, ce que je trouve des plus encourageants, c'est l'opinion publique exprimée dont font état les journaux et les autres médias et selon laquelle les Canadiens approuvent l'objectif fixé par le ministre des Finances dans son budget. Je trouve cela merveilleux.

M. Clark: Un chômage massif!

M. Pepin: Je trouve aussi satisfaisant d'apprendre aujourd'hui, par exemple, que le taux d'escompte est passé à 15.6 p. 100 . . .

Des voix: Bravo!

M. Pepin: . . . que le cours du dollar se maintient à 79.35 cents par rapport au dollar américain, et que l'indice de la production industrielle a grimpé de 1 p. 100 en mai. Un certain nombre d'indices montrent, non pas un changement très rapide, mais une réorientation, et les mêmes indices se font sentir aux États-Unis. J'en tire une conclusion, que le chef de l'opposition trouvera sans doute magistrale, mais je vous la communique néanmoins: il est clair que si nous nous donnons la main, comme un député vient de le dire, l'avenir immédiat s'annonce beaucoup plus prometteur qu'il ne l'était ces mois derniers.

LES MISES À PIED TOUCHANT LES JEUNES

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame le Président, nous nous tordons tous les mains d'inquiétude et formulons le vœu que quelque chose se produise. Le ministre sait que même si le fléchissement du taux d'escompte est de nature à nous réjouir, le taux reste quand même plus élevé de 1 p. 100 qu'en janvier, où notre économie a connu le pire trimestre de son histoire. C'est très bien que le taux d'escompte accuse une baisse de 0.57 p. 100, mais il est encore trop élevé. Le ministre sait que des jeunes sont mis à pied, qu'ils sont les premiers visés par les programmes de congédiement. Le ministre se rend-il compte que le chômage chez les jeunes de 20 à 24 ans s'est accru de 60 p. 100 en une année? Par quel programme le gouvernement entend-il assurer que ceux-ci ne seront pas les premières victimes des mises à pied dans les services publics qui relèvent du gouvernement fédéral?

[*Français*]

M. Rémi Bujold (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, le point que soulève le député est nécessairement très important pour le ministère de l'Emploi et de l'Immigration. Une réunion a été tenue à Toronto justement pour savoir de quelle façon nous pourrions apporter des solutions à ces problèmes. Dans le dernier budget, on a annoncé que des fonds seraient destinés aux jeunes au pays. Nous avons la nouvelle loi sur la formation qui a été adoptée au Parlement et qui a reçu la sanction royale au mois de juin, laquelle nécessairement va être orientée vers les jeunes du pays, et nous allons pouvoir ainsi leur donner une formation leur permettant d'occuper des emplois dans de hautes technologies au pays. Il est évident que le ministère et le gouvernement se préoccupent de l'emploi des jeunes. Voilà donc pourquoi nous avons eu une réunion hier à Toronto, et nous allons poursuivre nos démarches dans ce sens afin de répondre aux besoins de la jeunesse canadienne et lui procurer de l'emploi.

[*Traduction*]

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE FAIRE LE NÉCESSAIRE POUR CRÉER DE L'EMPLOI

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame le Président, le secrétaire parlementaire et le gouvernement savent bien qu'il ne sert pas à grand-chose de former des gens à des emplois qui n'existent pas.

M. Chénier: Il en existe, des emplois.

M. Blenkarn: Le gouvernement sait bien que les programmes d'apprentissage ne donnent rien quand les usines cessent de fonctionner et ferment leurs portes. Le gouvernement sait bien que ce sont les jeunes qui sont mis à pied les premiers. Quel programme le gouvernement, et notamment le ministère des Travaux publics, pourrait-il mettre en œuvre, par exemple un programme d'accès aux ressources ou quelque chose du genre, pour mettre ces jeunes au travail, afin qu'ils ne restent pas inactifs à toucher des prestations d'assurance-chômage et qu'ils ne reçoivent pas une formation pour laquelle il n'existe pas d'emplois ni de perspectives d'emploi?

• (1420)

[*Français*]

M. Rémi Bujold (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Je crois, madame le Président, que le député devrait quand même savoir qu'au cours des dernières années nous avons dû accepter au pays 25,000 travailleurs étrangers, et que la loi sur la formation va justement prévoir de donner de la formation surtout aux jeunes afin de leur permettre d'occuper ces emplois.

De plus, madame le Président, lorsque je me référais au budget tantôt j'ai dit que nous allons avoir des programmes de création d'emplois lesquels devront être annoncés prochainement par le ministre. Nous allons certainement mettre l'accent sur la création d'emplois pour les jeunes, et je suis sûr que tous les jeunes à travers le pays pourront bénéficier de ces emplois et les occuper au cours des prochaines années.

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

LES NÉGOCIATIONS AVEC LES ÉTATS-UNIS AU SUJET DES PLUIES ACIDES

M. Tom McMillan (Hillsborough): Madame le Président, les députés viennent d'appuyer à l'unanimité une motion en vertu de l'article 43 du Règlement pour féliciter très chaleureusement le comité de l'environnement du Sénat américain d'avoir décidé ce matin de réduire radicalement d'ici à 12 ans les émissions qui causent des pluies acides dans ce pays. Ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Il y a quelques semaines, il a dit que le Canada serait peut-être forcé de cesser de négocier avec les États-Unis un accord bilatéral obligatoire sur les pluies acides parce que les Américains font traîner la question. Le ministre dirait-il à la Chambre si la percée sensationnelle—c'en est une, en effet—réussie aujourd'hui au Sénat américain sur la question des pluies acides incitera le ministre et le gouvernement à ne plus menacer de suspendre leurs négociations sur les pluies acides avec les Américains?

L'hon. John Roberts (ministre de l'Environnement et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Madame le Président, je remercie le député de me poser cette question, en partie parce qu'elle me donne l'occasion de dire que je suis d'accord avec lui: la décision prise au début de la journée par le Sénat américain constitue en effet une perçée sensationnelle. J'ajoute que les députés des deux côtés de la Chambre ont contribué à cette réussite en travaillant de concert avec leurs collègues du Congrès américain.

Des voix: Bravo!

M. Roberts: Au début de la séance, la Chambre a reconnu les efforts que le sénateur Stafford des États-Unis a déployés à ce sujet. Il importe également de reconnaître l'apport du sénateur Mitchell de l'État du Maine, et du principal porte-parole du parti démocrate, le sénateur Jennings Randolph, et surtout l'appui que le leader au Sénat américain, Howard Baker, a donné à ses collègues. Les décisions de ces sénateurs américains extrêmement compétents, influents et importants nous ont aidés énormément.

Le député l'a dit, ce résultat extrêmement favorable devrait nous inciter à redoubler d'efforts auprès du gouvernement et du Congrès américains. Dans sa question, le député a utilisé le mot «menacer». Je ne crois pas avoir jamais utilisé ce mot. En raison de la lenteur des négociations, nous avons dû tout simplement reconsidérer notre position. J'espère que le groupe de scientifiques qui a étudié ce problème reprendra ses travaux au cours du mois d'août. Une fois que le groupe de travail nous aura communiqué ses conclusions, nous pourrons rouvrir les négociations au début de l'automne. Cependant, cela dépendra dans une certaine mesure des progrès que le groupe de travail aura pu accomplir.

M. McMillan: Madame le Président, tous les députés de ce côté-ci savent gré au ministre de ses propos fort rassurants.

L'HYDRO ONTARIO—L'INSTALLATION DE DISPOSITIFS ANTIPOLLUTION

M. Tom McMillan (Hillsborough): Madame le Président, je pose ma question supplémentaire au même ministre. Au début de la semaine, l'Hydro Ontario a annoncé qu'elle renonçait à installer dans ses centrales de l'Ontario des dispositifs destinés à réduire les pluies acides. Comme les Américains ont enfin agi de bonne foi au sujet des pluies acides, le ministre songe-t-il à chercher à persuader l'Hydro Ontario de revenir sur sa décision afin que les Canadiens cherchent de bonne foi à remédier à ce problème important, urgent et essentiel?

• (1425)

L'hon. John Roberts (ministre de l'Environnement et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Oui, madame le Président. Je m'efforcerai de convaincre l'Hydro Ontario qu'il importe d'agir rapidement pour installer des dispositifs contre la pollution aussi efficaces que possible. Il convient de noter, à propos de cette déclaration, la réaction du ministre provincial, M. Norton, qui a souligné que le gouvernement ontarien se proposait de collaborer avec les autres gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral afin de réduire la pollution de 50 p. 100 dans l'Est du Canada d'ici la fin de la présente décennie, ce qui pourrait fort bien restreindre les initiatives de l'Hydro Ontario.

A la suite de cet événement, le ministre provincial de l'Environnement a déclaré qu'il est résolu à mettre au point des moyens efficaces pour lutter contre la pollution d'ici quelques mois et que le gouvernement provincial pourrait forcer l'Hydro Ontario à réduire encore plus la pollution qu'elle crée.

Des voix: Bravo!

* * *

L'ÉCONOMIE

LE CONSEIL D'UN HOMME D'AFFAIRE AU SUJET DES REVENDICATIONS SALARIALES

M. Rod Murphy (Churchill): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant. Hier, le président d'un autre comité consultatif éminent, M. Ian Sinclair, a dit aux Canadiens qu'il leur faudra restreindre leurs revendications salariales à 6 et 5 p. 100. Le premier ministre suppléant peut-il nous dire pourquoi les Canadiens devraient accepter pareil conseil de la part d'un homme qui gagne plus de $550,000 par année.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, je suis absolument persuadé que M. Sinclair est conscient qu'il lui faudra aussi suivre son propre conseil.

Des voix: Oh, oh!

M. Blaikie: Pourrais-je toucher ses 6 p. 100?

M. Beatty: La vie est dure pour tout le monde.

M. Murphy: Cela revient à une maigre augmentation annuelle de $30,000.

L'AUGMENTATION DE TRAITEMENT DU PRÉSIDENT DE BELL CANADA

M. Rod Murphy (Churchill): Madame le Président, Bell Canada a annoncé hier qu'elle ne tiendrait pas compte de la règle des 6 et des 5 p. 100 et qu'elle donnerait suite à son projet de hausser ses tarifs de 25 p. 100. Le ministre trouve-t-il acceptable que M. Jean de Grandpré, président de Bell Canada, reçoive une augmentation de traitement de 22 p. 100, ce qui portera son revenu annuel à $645,000, alors qu'il impose aux abonnés du téléphone une hausse de 25 p. 100?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, ce que j'ai dit à propos de M. Sinclair vaut également pour M. Jean de Grandpré.

Les députés devraient être au courant de la façon dont sera appliqué le système créé par le ministre des Finances et annoncé dans son budget. Ce que je dis au sujet de Bell Canada s'applique aussi à Air Canada, par exemple. Les demandes de hausses de prix seront soumises à des organismes de réglementation. Ces derniers jugeront du bien-fondé des augmentations proposées. Si les hausses approuvées sont supérieures à 6 p. 100, un des comités du cabinet les examinera à son tour pour décider si elles répondent à des circonstances extraordinaires ou exceptionnelles. C'est de cette façon que le système sera appliqué.

Les députés devraient éviter de demander à tous les ministres, tous les jours, ce que ces derniers comptent faire à propos du CN, de Bell Canada et ainsi de suite. Nous voulons que le système de réglementation actuel suive son cours normal et qu'on y ait recours seulement après que les organismes de réglementation aient pris leurs décisions. Il se pourrait fort bien que, dans bien des cas, les organismes de réglementation n'autorisent pas des augmentations supérieures à 6 p. 100.

L'APPLICATION DE LA LIMITE AUX REVENUS FAMILIAUX

M. Rod Murphy (Churchill): Madame le Président, le président de la société Bell, M. Sinclair, et le ministre qui vient de parler ont dit que des hausses supérieures à 6 p. 100 seraient exceptionnellement accordées si la hausse des coûts des facteurs de production d'organismes comme Bell, Air Canada et VIA Rail excédait 6 p. 100. Les familles canadiennes seront-elles autorisées à toucher des hausses supérieures à 6 p. 100 si leurs coûts à elles augmentent de plus de 6 p. 100?

Des voix: Bravo!

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, je voudrais bien savoir d'où mon honorable ami tire cette histoire des coûts des facteurs de production. A ma connaissance, ce facteur n'est pas un critère.

Je crois pouvoir donner un exemple dans mon propre secteur des transports. Si l'on n'accordait que 6 p. 100 de hausse à la société Air Canada, il se pourrait, par exemple, que cela nuise à la situation économique de tout le transport aérien. Voilà le genre de critère dont le comité tiendra compte pour établir s'il y a ou non circonstance extraordinaire.

* * *

• (1430)

LE LOGEMENT

LES HAUSSES DE LOYERS DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Madame le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au premier ministre suppléant. Le cabinet a-t-il décidé de réduire les hausses exorbitantes de loyer des quelque 20,000 logements locatifs que possède la Société canadienne d'hypothèques et de logement? Sinon, le gouvernement va-t-il le faire et obliger la Société à respecter les limites de 6 et de 5 p. 100?

L'hon. Jean-Luc Pepin (premier ministre suppléant): Madame le Président, le ministre compétent est à Vancouver où il doit adresser la parole à des représentants du bâtiment. Je vais lui poser la question, car je ne sais vraiment pas. Je pense que le cabinet étudie la question, mais je n'en jurerais pas.

* * *

L'ÉDUCATION

LES FRAIS DE SCOLARITÉ DANS LES UNIVERSITÉS

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Madame le Président, j'ai une question à poser au secrétaire d'État au sujet des difficultés qu'éprouvent les universités et les étudiants qui les fréquentent. Le chômage qui affecte les jeunes Canadiens représente un lourd fardeau pour les étudiants qui doivent travailler pour pouvoir payer leurs frais de scolarité à la rentrée.

Nous savons que le ministre s'est entretenu avec les fonctionnaires provinciaux responsables de l'éducation secondaire au Canada et que de nombreux pourparlers ont eu lieu, mais ma question concerne les difficultés des étudiants universitaires. Le gouvernement réduira-t-il ses subventions à tel point que les étudiants se verront imposer une augmentation d'au moins 30 p. 100 des frais de scolarité au cours de la prochaine année universitaire? J'aimerais que le ministre promette aux étudiants universitaires que les frais de scolarité n'augmenteront pas de plus de 6 p. 100 l'an prochain.

L'hon. Gerald Regan (secrétaire d'État): Madame le Président, je ne peux que féliciter le député pour son idée, bien que le pouvoir de restreindre l'augmentation des frais de scolarité soit dévolu aux provinces et non au gouvernement fédéral. Je pense qu'il a soulevé une question d'une extrême importance. Je peux l'assurer, par votre entremise madame le Président, que le gouvernement du Canada ne diminuera pas le montant des fonds octroyés aux universités par le biais des provinces l'an prochain, mais qu'il l'augmentera plutôt de façon appréciable.

C'est un problème auquel j'ai déjà pensé, mais étant donné la question du député, je communiquerai avec les ministres provinciaux de l'Éducation avec lesquels je me suis entretenu le 9 juillet pour qu'ils cherchent à obtenir de toutes les universités qu'elles consentent à limiter toute augmentation des frais de scolarité à 6 p. 100 au plus.

LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Howard Crosby (Hafilax-Ouest): Madame le Président, je ne veux pas aggraver le conflit fédéral-provincial mais le secrétaire d'État sait très bien que si les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral n'octroient pas de fonds suffisants tout écart doit être comblé par les étudiants lorsqu'ils acquittent leurs frais de scolarité. J'aimerais que le ministre m'explique ce qu'il a voulu dire dans son récent communiqué de presse lorsqu'il a affirmé que le gouvernement allait accorder un plus grand soutien aux étudiants et leur faciliter l'entrée à l'université. Que compte proposer le ministre qui soit susceptible de faciliter aux étudiants l'entrée à l'université et de payer leurs frais de scolarité?

L'hon. Gérald Regan (secrétaire d'État): Madame le Président, le député fait allusion à des déclarations qui ont suivi la réunion très productive et amicale que j'ai eue avec les ministres de l'Éducation le 9 juillet. Suite à cette réunion, nos représentants collaborent à l'élaboration d'un programme amélioré d'aide aux étudiants. Il faudra, bien entendu, au moins quelques mois avant de pouvoir en arriver à un accord. Entretemps, je suis heureux d'informer le député que la plupart des provinces canadiennes ont convenu d'accorder aux universités au moins autant de fonds supplémentaires que le gouvernement fédéral pour l'année qui vient. Les universités ne devraient donc pas avoir à augmenter les frais de scolarité de plus de 6 p. 100 l'an prochain. J'espère que ces mesures sauront aider les étudiants.

* * *

VIA RAIL

LE REMPLACEMENT DES EMPLOYÉS DU CANADIEN NATIONAL À WOODSTOCK (ONTARIO)

M. Bruce Halliday (Oxford): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Il sait sans doute que des employés de VIA Rail doivent remplacer un agent et trois techniciens du CN à la gare de Woodstock, en Ontario, à compter du 31 août prochain. Les employés de VIA Rail s'occuperont uniquement de la vente des billets et ne verront pas à la détection de boîtes chaudes, de matériel traînant sur la voie, de charges déplacées et de freins défectueux comme le font maintenant les employés du CN.

Pourquoi le gouvernement songe-t-il à apporter ce changement qui bouleversera la vie d'employés compétents du CN et augmentera les chances d'un déraillement dans la région de Woodstock puisque ce changement va directement à l'encontre de la politique du gouvernement en matière de sécurité ferroviaire?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, je ne pense pas que les députés puissent s'attendre à ce que je sois au courant de tout ce qui se passe dans toutes les gares du Canada. Si le député m'avait averti d'avance de sa question, je me serais efforcé de savoir ce qui en est au juste. De toute façon, je vais maintenant me renseigner et je répondrai au député plus tard.

LES RÉPERCUSSIONS ÉVENTUELLES DU CHANGEMENT

M. Bruce Halliday (Oxford): Je peux comprendre que le ministre n'ait pas été au courant de la question, madame le Président, bien qu'une lettre à ce sujet ait été envoyée à son cabinet le 30 juin. La situation dangereuse qui existera si les employés de VIA Rail ne peuvent pas déceler les problèmes qu'il peut y avoir sur les trains inquiète les habitants de la région. Le ministre peut-il nous garantir qu'il enquêtera sur la situation avant que le changement ne soit apporté le 31 août afin que les habitants de la région n'aient pas à se faire de souci à propos de l'éventualité d'un autre incident comme celui de Mississauga?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, j'ai déjà dit que je me renseignerai.

* * *

LES TRANSPORTS

LA VENTE PRÉVUE DU NAVIRE DE LA SOCIÉTÉ LAKESPAN

M. Scott Fennell (Ontario): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Il s'en rappellera, je l'ai interrogé il y a deux semaines sur l'interruption des activités de la société Lakespan, et il m'a dit qu'il me fournirait des renseignements immédiatement. Le navire sera revendu demain aux Norvégiens. Le ministre pourrait-il se prévaloir du pouvoir que lui confère l'article 702(4) de la loi sur la marine marchande du Canada afin d'empêcher le navire de quitter Oshawa étant donné qu'il fait l'objet de droits de rétention?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, on m'informe que le CN s'efforce à l'heure actuelle d'établir un droit de rétention sur le navire de sorte qu'on puisse ensuite le vendre et dédommager convenablement tous ceux qui ont exigé réparation. Quant à ceux qui ne sont pas dans cette situation, le CN tâcherait de conclure avec eux un arrangement sur une base volontaire. Voilà la situation telle qu'elle se présentait à 2 heures cet après-midi. Je vais continuer à suivre la situation de près de manière à empêcher si nécessaire, le navire de retourner en Suède ou dans quelque autre pays où il a son port d'attache. On m'a dit que le navire était le propriété de la Lakespan et que cette dernière avait donc un droit sur lui.

M. Fennell: Madame le Président, je sais personnellement que le navire est à Oshawa et non en route pour la Norvège. Il semble que le ministre a répondu à ma question et qu'il s'occupera des petits créanciers dont je me soucie beaucoup.

Questions orales

LE TRANSPORT MARITIME

LA NÉCESSITÉ D'IMPOSER DES NORMES D'HYGIÈNE AUX PETITES EMBARCATIONS LE LONG DE LA CÔTE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Madame le Président, ma question s'adresse aussi au ministre des Transports. A l'heure actuelle, les petites embarcations qui sillonnent le détroit de Géorgie près des îles Gulf ne sont assujetties à aucun règlement concernant les déversements d'eaux-vannes. Dans une rade de mouillage très fréquentée, l'examen des huîtres a révélé que le taux de coliformes fécaux était sept fois plus élevé que la norme minimale acceptable. Le ministre est-il disposé à publier immédiatement les règlements tant attendus imposant des normes d'hygiène aux petites embarcations qui sillonnent la côte de la Colombie-Britannique?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, cette question pourrait relever du ministère des Pêches ou de l'Environnement. Je vais rencontrer mes deux collègues cet après-midi et nous verrons si mon ministère ou d'autres services s'en sont occupés.

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'AGIR

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Madame le Président, j'ai une question supplémentaire. Dans une lettre qu'il m'a écrite ce printemps, le ministre a tenté de m'expliquer l'absence de réglementation en disant que la question relevait de la Colombie-Britannique. Or, la province soutient depuis 1974 que cette question relève de la compétence fédérale et elle vient de réaffirmer ce point de vue. Le ministre voudrait-il cesser de rejeter ses responsabilités sur ses homologues provinciaux et faire en sorte que le détroit de Géorgie ne devienne pas un égout à ciel ouvert?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, j'allais ajouter que nous pourrions aussi inviter à la réunion le ministre de la Colombie-Britannique, mais cela aurait été pris pour une plaisanterie. Ce que je ferai, cependant, c'est de tirer au clair la question de la compétence. Cela a été fait bien souvent et j'ajouterai cette nouvelle question à la liste.

* * *

• (1440)

L'ÉNERGIE

LA SOCIÉTÉ DOME PETROLEUM—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Len Gustafson (Assiniboia): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Des négociations sont-elles en cours entre le ministre et Dome Petroleum au sujet des problèmes financiers de cette dernière? Le ministre a-t-il l'intention de renflouer la société à même les deniers publics, ou compte-t-il plutôt recourir à une société de la Couronne?

[*Français*]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, j'ai déjà répondu à cette question à la Chambre la semaine dernière.

[*Traduction*]

LE RAISONNEMENT DU MINISTRE

M. Len Gustafson (Assiniboia): Madame le Président, je reviens à la charge, car la réponse du ministre ne me paraît pas satisfaisante. Le ministre trouve-t-il juste de demander au travailleur, au contribuable moyen de renflouer Dome Petroleum, étant donné que ses problèmes sont le résultat et de la politique énergétique nationale peu judicieuse du ministre et des investissements très spéculatifs de la société, à des taux d'intérêt astronomiques.

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, je crains qu'à bien des égards la question et les affirmations du député ne soient peu judicieuses. La seule réponse que j'aie à lui donner, c'est qu'il n'est pas question de renflouement.

M. Gustafson: Qui vivra verra.

* * *

LE TRANSPORT AÉRIEN

LES ACCIDENTS D'AVIONS À MOTEUR ULTRA-LÉGERS—LA PRÉSENTATION D'UNE MESURE

M. Stanley Hudecki (Hamilton-Ouest): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre des Transports à propos des avions à moteur ultra-légers. Au moins quatre personnes ont perdu la vie au Canada dans des accidents d'avions à moteur ultra-légers au cours des dernières années. Il y a environ quatre ans que ce type d'appareil se vend dans le commerce et depuis lors, Transports Canada prépare des règlements à ce sujet. Le ministre peut-il dire quand il présentera un projet de loi à ce sujet et quelles mesures seront prises pour réduire les risques de blessures et d'accidents mortels découlant de l'utilisation de ces appareils?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Probablement, avant la fin de l'année. L'exploitant devra posséder une licence et l'appareil proprement dit devra être immatriculé.

* * *

LES PÊCHES

LE REMPLACEMENT DU QUAI À RIVERPORT, EN NOUVELLE-ÉCOSSE

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans. L'usine de Riverport Seafoods Limited située à Riverport, en Nouvelle-Écosse, a été complètement détruite par un incendie il y a près d'un an, le samedi 26 septembre 1981. En même temps, le quai du gouvernement fédéral, adjacent à l'usine, a été détruit. Comme les quais du gouvernement ne sont pas assurés et que l'importante flotte de pêche à la pétoncle de Riverport, qui a continuellement besoin d'espaces d'amarrage, est obligée pour le moment d'amarrer trois ou quatre bateaux de front pour décharger, quand les pêcheurs peuvent-ils espérer une déclaration concernant le remplacement de cette installation des plus nécessaire, puisque, à mon avis, le gouvernement fédéral a une obligation morale à cet égard?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et des Océans): Madame le Président, j'ai indiqué clairement depuis le début que dès que nous saurions si l'usine allait être reconstruite, nous pourrions concevoir un quai en conséquence. Le problème, c'est que malgré les rumeurs et les articles parus dans la presse de Halifax, je n'avais aucune certitude, jusqu'à il a deux jours, que l'usine allait être reconstruite. S'il n'y a pas d'usine, nos plans sont prêts et nous pourrons aller de l'avant très rapidement.

LES OBSERVATIONS DE L'ÉTUDE SOCIO-ÉCONOMIQUE

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Madame le Président, à la suite de cet incident, le ministère du Développement de la Nouvelle-Écosse a effectué une étude socio-économique sur les répercussions de la destruction de l'usine et du quai, étude qui a été publiée en octobre 1981. Dans ce rapport, on signale que même si l'usine ne peut pas être reconstruite, un nouveau quai, dans un port qui offre d'excellentes conditions, qui possède déjà un réseau d'approvisionnement en eau pour les industries et des travailleurs de bonne volonté, pourrait attirer de nouvelles industries vers Riverport. Le ministre a-t-il lu ce rapport et, dans l'affirmative, que pense-t-il de ses recommandations?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et des Océans): Madame le Président, j'ai lu le résumé du rapport et je répète au député que la configuration du quai dépendra de l'utilisation auquel on le destine, soit au déchargement de la flotte de pêche à la pétoncle ou simplement comme point d'amarrage, pour la nuit ou pour la fin de semaine, des bateaux de pêche. A ce sujet, je dois vérifier ce que la société compte faire.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

L'UTILISATION PAR L'HYDRO-ONTARIO DE CHARBON À HAUTE TENEUR EN SOUFRE

M. Bill Yurko (Edmonton-Est): Madame le Président, je pense que nous trouvons tous très encourageantes les mesures prises par le Sénat américain à l'égard des pluies acides et je voudrais poser une question à ce sujet au ministre de l'Environnement.

Hydro-Ontario utilise d'importantes quantités de charbon à haute teneur en soufre importé de Pennsylvanie. Elle le fait depuis des années même si l'on a souvent tenté d'utiliser en Ontario du charbon de l'Ouest à faible teneur en soufre. Comme le ministre tient à réduire les pluies acides dans l'Ontario et sur la côte est, quelle mesure prend-il pour inciter Hydro-Ontario à utiliser du charbon de l'Ouest canadien à faible teneur en soufre plutôt que du charbon pennsylvanien?

L'hon. John Roberts (ministre de l'Environnement et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Madame le Président, il vaudrait peut-être mieux que j'explique dans quel contexte nous avons déployé nos efforts pour réduire les pluies acides. Nous exhortons les industries à réduire les émissions de façon à ne pas dépasser le niveau de sécurité conseillé par les scientifiques pour les régions géologiques moyennement sensibles. Nous n'avons pas édicté de façon de réduire ces émissions. Nous avons simplement fait savoir que leurs conséquences nous inquiétaient énormément. Autrement dit, nous exigerons une certaine réduction des émissions; à partir des témoignages scientifiques que nous avons obtenus, nous avons établi qu'il fallait les réduire de 50 p. 100 dans l'est de l'Amérique du Nord ou l'est du Canada d'ici 1990. Nous n'avons pas essayé de prescrire les méthodes à suivre; ce qui nous importe ce sont les résultats.

* * *

L'ÉNERGIE

L'IMPORTATION DE PÉTROLE DU MEXIQUE

M. G. M. Gurbin (Bruce-Grey): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie qui sait maintenant que de nombreux aspects de son programme énergétique ont créé des problèmes d'emploi dans les secteurs pétrolier et manufacturier en Ontario et ont eu des répercussions néfastes sur l'économie dans son ensemble en faisant monter les taux d'intérêt et d'autres problèmes. Une partie du programme porte sur l'entente que Pétro-Canada a conclue avec la société Pemex, la société d'État mexicaine. Le ministre sait-il, comme en témoigne la page 71 de la Mise à jour du Programme énergétique national, qu'en vertu de cette entente le Canada importe du pétrole à un prix inférieur de $22 le mètre cube à celui du pétrole canadien et croit-il qu'il soit juste que les consommateurs canadiens aient à payer $76,000 par jour de plus pour obtenir du pétrole canadien?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, je voudrais faire remarquer au député que nous devons toujours importer du pétrole. Pour lui donner une bonne idée de la situation, je tiens à lui signaler qu'en août et septembre, on prévoit que tout le brut léger ou presque que nous pouvons produire sera utilisé et qu'au cours des trois prochains mois, tout le brut lourd que nous pourrons extraire devrait être utilisé à plein, car les exportations ont augmenté énormément à la suite des mesures que nous avons prises. Malheureusement, nous sommes encore tributaires du pétrole étranger même si nos mesures ont permis de réduire de plus de la moitié le volume des importations qu'avait prévu l'ancien premier ministre, l'actuel chef de l'opposition, il y a quelques années à Tokyo. Grâce aux mesures prises en vertu du Programme énergétique national, en 1995 nous importerons moins de 250,000 barils par jour tandis que nous en importons 600,000 barils à l'heure actuelle.

• (1450)

Pour ce qui est des importations en provenance du Mexique auxquelles le député a fait allusion, je tiens à lui rappeler que ces dernières représentent une infime portion de toutes nos importations, et que nous en importons beaucoup plus du Venezuela et de l'Arabie Saoudite en particulier . . .

M. Clark: Dites-nous à qui vous pourriez faire croire cela, Marc.

M. Lalonde: . . . et, que toutes les sociétés, notamment Pétro-Canada, ont été priées de réduire le plus possible les importations de pétrole.

Finalement, je voudrais rappeler au député que nos exportations vers le Mexique ont augmenté de façon incroyable depuis que nous avons conclu une entente avec ce pays pour l'achat de pétrole. Cela a signifié des milliers d'emplois pour des Canadiens dans le secteur manufacturier.

Des voix: Oh, oh!

M. Gurbin: Madame le Président, je voudrais rappeler au ministre que les statistiques indiquent qu'à l'heure actuelle la consommation du pétrole a baissé d'environ 7 p. 100 du fait que ces programmes ont été mis à exécution. Je tiens à faire ce rappel, car le ministre de l'Énergie, le ministre des Finances et le premier ministre ont tellement mis l'économie sans dessus dessous que nous faisons maintenant tous face à la faillite.

Des voix: Bravo!

ON DEMANDE QUE LE CONTRAT NE SOIT PAS RENOUVELÉ

M. G. M. Gurbin (Bruce-Grey): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Elle concerne le même contrat pétrolier avec le Mexique. Malgré les nombreux détails fournis par le ministre dans sa réponse, puisque en fait le contrat devait être conclu dès que la vente, maintenant annulée, d'un rédacteur Candu au Mexique serait réalisée, et comme le contrat dépend du renouvellement de l'entente passée par PétroCan et Pemex, le ministre pourrait-il nous promettre que nous n'accepterons pas de renouveler l'entente le moment venu, car malgré ses protestations, le pétrole canadien ne se vend pas à $22 le mètre cube . . .

Mme le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. La question est réellement longue, comme l'était d'ailleurs la première réponse du député.

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, le député parle d'une diminution de 7 p. 100, comme s'il s'agissait d'une chose banale et sans importance. Je tiens à lui rappeler que cela représente une diminution de nos importations de l'ordre de plus de 100 000 barils par jour.

Des voix: Bravo!

M. Lalonde: Donc, grâce aux mesures de conservation et de substitution annoncées par le gouvernement nous avons déjà pu faire économiser aux Canadiens le coût d'une usine de traitement des sables bitumineux d'une production équivalente. Nous avons fait économiser aux contribuables canadiens des investissements de l'ordre de 10 à 13 milliards de dollars . . .

Des voix: Non.

M. Lalonde: . . . grâce aux mesures que nous avons prises.

M. Stevens: L'effondrement de l'économie permet d'économiser beaucoup d'énergie.

M. Lalonde: En ce qui concerne le contrat passé avec le Mexique, il me semble curieux que le député veuille que nous soyons tributaires uniquement du pétrole du Moyen-Orient au lieu de nous approvisionner à diverses sources, ce qui permettrait d'assurer la sécurité de nos approvisionnements énergétiques.

M. Clark: Y a-t-il des gens qui croient ce que vous racontez?

M. Lalonde: De plus, nous serons en mesure d'augmenter le volume de nos exportations à destination des pays qui nous vendent du pétrole.

M. Clark: Personne ne vous croit.

* * *

LE FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

LE PRÊT AU SALVADOR

M. Bob Ogle (Saskatoon-Est): Madame le Président, j'espérais poser ma question au ministre des Finances, mais comme il n'est pas là, je vais me tourner vers le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures. La semaine dernière, le Fonds monétaire international a accordé un prêt de 85 millions de dollars au Salvador. Certains ont dit que c'était l'un des prêts les plus inspirés par des motifs politiques et les plus sujets à controverse que le Fonds monétaire international ait accordés depuis le prêt de 66 millions de dollars qu'il avait octroyé au Président Somoza quelques semaines avant qu'il s'enfuie avec la caisse de l'État. Le ministre pourrait-il nous dire comment le Canada s'est prononcé lors du vote concernant l'octroi de ce prêt et pourquoi il s'est prononcé dans ce sens?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, je vais devoir prendre cette question en note. Toutefois, je dirai et je n'apprendrai sans doute par là rien au député, que le Canada traite les questions dont s'occupent les organismes comme le FMI d'un point de vue économique et non pas d'un point de vue politique. Nous ne recourons pas à des tests idéologiques avant d'accorder notre aide ou d'agir devant les organismes internationaux.

LES PROPOSITIONS DE LA BANQUE DU DÉVELOPPEMENT INTER-AMÉRICAIN—LA POSITION DU CANADA

M. Bob Ogle (Saskatoon-Est): Madame le Président, compte tenu de ce que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures vient de répondre, celui-ci va-t-il conseiller au ministre des Finances comment voter sur la question de l'octroi d'un prêt de 194 millions de dollars au Salvador par la Banque du Développement Inter-Américain, étant donné la guerre civile qui fait rage dans ce pays?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, je conseillerai le ministre des Finances sur les aspects politiques de cette décision mais je m'abstiendrai de lui dire qu'il ne faut pas octroyer ce prêt pour des raisons d'ordre politique, précisément parce que c'est la situation économique qui doit dicter la décision à prendre. Il est possible que les difficultés soient telles qu'il ne soit pas facile de prendre une décision sensée d'après les facteurs économiques. Pourtant, il faut décider d'après la conjoncture économique et non pas d'après des arguments politiques fallacieux.

LES FINANCES

LA TAXE SUR LE CARBURANT SERVANT À LA PRODUCTION ALIMENTAIRE

M. Arnold Malone (Crowfoot): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant. La taxe fédérale exigée sur le carburant agricole s'élève maintenant à 60c. le gallon, ce qui revient à 40 p. 100 du coût de ce produit pour l'agriculteur. Qu'en pense le ministre, compte tenu du fait que le prix des aliments s'est considérablement accru le mois dernier comme il le fait depuis un an? Quel est l'effet de la taxe fédérale sur le coût des denrées alimentaires? Le ministre croit-il que cette taxe a contribué d'une certaine façon à relever les prix?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, quand le ministre des Finances a préparé son budget, il y a quelques semaines de cela, il a de toute évidence tenu compte de cette question et de bien d'autres. S'il n'a pas décidé de supprimer la taxe, c'est qu'il aura jugé difficile d'exempter une partie de la population des taxes sur l'énergie dont il avait besoin pour son budget.

LA JUSTIFICATION DE LA TAXE

M. Arnold Malone (Crowfoot): Madame le Président, le ministre reconnait que, manifestement, cette taxe a un effet; elle fait grimper le prix des aliments. Tenant compte du fait que le coût des aliments est un des facteurs les plus importants dans le calcul de l'inflation, comment le gouvernement peut-il justifier—en même temps qu'il dit que son principal objectif est de réduire l'inflation—l'imposition de cette taxe, qui en réalité, attise l'inflation?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, toutes les taxes contribuent quelque peu à l'inflation.

M. Huntington: Les déficits aussi.

M. Pepin: J'essayais d'expliquer que le ministre des Finances examine tous les aspects quand il prépare son budget. Je suis certain qu'il est le type d'homme qui as tenu compte du fait que cette exemption pourrait aider les agriculteurs. Il ne l'a pas accordée parce que, après avoir pesé le pour et le contre, il a estimé qu'il n'avait pas les moyens de se montrer généreux envers les agriculteurs. Je sais que le gouvernement réduit la taxe provinciale sur le carburant parce qu'il a jugé qu'il pouvait se le permettre.

M. Clark: Ce gouvernement-là pense que l'agriculture est importante.

M. Pepin: Ce gouvernement-là a pensé que la population elle aussi s'en réjouirait, le jour des élections.

Mme le Président: La parole est au député de Wellington-Dufferin-Simcoe.

M. Beatty: Merci, madame le Président, votre choix est excellent.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

ON DEMANDE LA CONSTITUTION D'UN COMITÉ CHARGÉ D'EXAMINER LES DÉPENSES

L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe): Madame le Président, en l'absence du gouvernement, je pose ma question au premier ministre suppléant.

Des voix: Oh, oh!

M. Beatty: Par deux fois au cours des deux dernières semaines, le premier ministre a refusé la requête que lui faisait l'opposition de constituer un comité spécial chargé de trouver les moyens de sabrer dans les dépenses superflues du budget fédéral. Depuis son dernier refus, le gouvernement a publié des chiffres qui révèlent que ses frais d'accueil, repas et boissons, coûtent aux contribuables plus de 10 millions par année. Le premier ministre suppléant accepterait-il de revenir sur cette décision et de former un comité parlementaire qui aurait pour mission de trouver les moyens de réduire le gaspillage dans les dépenses fédérales?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, autant que je me souvienne, le premier ministre a rejeté la création d'un comité spécial parce qu'il croyait que tous les comités avaient pour fonction de surveiller les dépenses du gouvernement. Mais dernièrement des cas ont été portés à l'attention du gouvernement et je suis certain qu'il y en aura d'autres.

• (1500)

Des voix: Des cas de quoi?

M. Pepin: Comme les députés le savent dûrement, le gouvernement a l'intention d'agir promptement chaque fois que survient l'un de ces cas.

L'AUGMENTATION DES DÉPENSES DU CONSEIL DU TRÉSOR POUR L'ACCUEIL

L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe): Madame le Président, le premier ministre suppléant peut-il dire à la Chambre pourquoi le ministère de l'Emploi et de l'Immigration doit absolument dépenser plus de $309,000 par an pour l'accueil? Étant donné que, d'après le premier ministre, la question sera étudiée non pas par le Parlement mais par le président du Conseil du Trésor, peut-il dire à la Chambre comment on peut accorder sa confiance à ce dernier alors que, depuis que ce portefeuille lui a été confié, les dépenses au titre de l'acceuil ont progressé de 67 p. 100 en un an?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, c'est seulement en connaissant chaque cas que l'on peut se faire une opinion. Ainsi, l'autre jour, le député a prétendu que mon ministère consacrait trop d'argent aux communications. Chaque fois que l'on signalera un cas analogue, les ministres feront de leur mieux, en rétablissant les faits, pour effacer l'impression négative ainsi suscitée. J'ai tendance à croire que l'opposition peut aisément relever des cas isolés à gauche et à droite, les exagérer et les présenter sous un jour très défavorable.

Travaux de la Chambre

[*Français*]

PÉTITIONS

M. SKELLY—ON DEMANDE QUE LE MINISTRE DE LA CONSOMMATION ET DES CORPORATIONS TIENNE UNE RÉUNION AVEC LE COMITÉ CONSULTATIF DES PROPRIÉTAIRES AUX PRISES AVEC LE PROBLÈME DE LA MIUF

Mme le Président: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que le greffier a déposé sur le bureau le 309e rapport du greffier des pétitions, qu'il fait connaître qu'il a examiné la pétition présentée par l'honorable député de Comox-Powell River (M. Skelly), le mercredi 21 juillet 1982, et qu'il constate que la pétition est conforme aux exigences du Règlement quant à sa forme.

* * *

[*Traduction*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

ENTENTE SUR L'ÉTUDE DU BILL C-125

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, j'invoque le Règlement. Les leaders parlementaires se sont entendus sur la façon de procéder à l'étude du bill C-125, tendant à attribuer un pouvoir d'emprunt supplémentaire au gouvernement. Avec votre permission, je vais donner lecture de la motion. Si vous demandez le consentement unanime de la Chambre, je pense que nous l'obtiendrons. Par conséquent, je propose, appuyé par le député de Yukon (M. Nielsen) et le député de Hamilton Mountain (M. Deans):

Que, au sujet du bill C-125, tendant à attribuer un pouvoir d'emprunt supplémentaire, l'amendement proposé par le chef de l'opposition est réputé avoir été retiré:

Que, lorsque le bill aura été lu pour la deuxième fois, il soit renvoyé au comité plénier;

Que, au moment opportun à l'étape de l'étude en comité plénier du bill, un ministre de la Couronne propose un amendement retranchant le mot «onze» à la ligne 13 de la page 1 du bill et le remplaçant par le mot «sept»;

Des voix: Bravo!

M. Pinard: Voici la suite:

Que, à 21 h 45 aujourd'hui, les délibérations à la Chambre soient interrompues et que toutes les motions nécessaires pour franchir les autres étapes de l'étude du bill soient mises aux voix sur-le-champ et successivement, sans autre débat ni amendement, sauf ceux prévus dans cet ordre.

Que la Chambre puisse siéger au-delà de l'heure normale d'ajournement, s'il le faut, pour exécuter cet ordre;

Qu'on modifie le Règlement en ajoutant, immédiatement après l'article 72, ce qui suit:

72A. Si, à un moment quelconque avant le 31 mars 1983, un ministre de la Couronne présente un bill tendant à attribuer un pouvoir d'emprunt supplémentaire ne dépassant pas quatre milliards de dollars, le bill, après avoir été lu pour la deuxième fois, sera étudié en comité plénier et, au plus tard quinze minutes avant l'expiration du temps prévu pour les initiatives gouvernementales, le troisième jour de débat sur le bill, les délibérations seront interrompues et toutes les motions nécessaires pour franchir toutes les autres étapes de l'étude du bill seront mises aux voix sur-le-champ et successivement, sans autre débat ni amendement;

et,

A condition que cet article du Règlement expire lorsqu'on aura terminé l'étude de tout bill mentionné dans celui-ci.

Voilà la motion et voilà ce dont les partis sont convenus.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Le député du Yukon (M. Nielsen) se lève-t-il pour parler de la motion—si c'est le cas, je dois d'abord la présenter à la Chambre—ou veut-il faire une observation avant que la Chambre autorise le président du Conseil privé (M. Pinard) à proposer sa motion?

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Madame le Président, je profitais de mon droit de réplique pour dire que l'opposition officielle donne son consentement à cette motion, ce qui est tout à fait normal.

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, nous étions prêts à voter sur ce bill hier soir. Aujourd'hui, nous voteron contre ce pouvoir d'emprunt de 7 milliards tout comme nous étions prêts hier à voter contre les 11 milliards hier.

Mme le Président: La Chambre consent-elle unanimement à ce que le ministre propose la motion?

Des voix: D'accord.

Mme le Président: La Chambre a entendu le texte de la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

M. Bill Yurko (Edmonton-Est): Madame le Président, je commençais à avoir l'impression que vous vouliez m'entendre dire «non».

M. Dantzer: Ne dites rien.

M. Yurko: Je voudrais dire quelques mots avant de donner mon consentement à cette motion.

M. Clark: Non, non.

M. Yurko: J'ai le droit de dire «non» si je veux.

Mme le Président: Le député semble vouloir entamer un débat sur la motion. Nous avons demandé le consentement unanime de la Chambre uniquement pour permettre au ministre de proposer la motion, et la Chambre a donné son consentement.

M. Nielsen: La motion a été mise aux voix.

Mme le Président: Je ne vais pas demander une deuxième fois au député d'Edmonton-Est (M. Yurko) de donner son consentement.

(La motion est adoptée.)

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. Nielsen: Madame le Président, maintenant que l'ordre de la Chambre est adopté, le leader du gouvernement à la Chambre peut-il nous dire ce que la Chambre étudiera demain et la semaine prochaine?

M. Pinard: Madame le Président, comme nous venons d'en convenir, nous terminerons aujourd'hui le débat du bill sur le pouvoir d'emprunt, qui vise à autoriser le gouvernement à emprunter 7 milliards de dollars dès maintenant et 4 milliards de dollars, au besoin, avant la fin de l'année financière en cours, après un débat de trois jours. Bien entendu, le timbre retentira à 9 h 45 ce soir.

Demain, nous mettrons en délibération le bill C-122, tendant à modifier la loi sur les prêts aux petites entreprises. Nous espérons obtenir la collaboration des députés de deux côtés de la Chambre, afin de faire franchir à ce bill toutes les étapes de façon à venir en aide aux petites entreprises.

[*Français*]

La semaine prochaine, lundi, nous allons entamer l'étude à l'étape du rapport et, je l'espère bien, la troisième lecture du projet de loi C-92 qui concerne les ports nationaux. On sait que ce projet de loi était en comité pour étude; rapport a été fait; il y a quelques amendements inscrits au *Feuilleton*, et nous voudrions bien pouvoir adopter ce projet de loi avant l'ajournement de la Chambre.

Si tout se déroule bien et que nous n'avons pas encore reçu le rapport sur le projet de loi C-124, qui est à l'étude au comité, nous étudierons, après l'étude des projets de loi C-92 et C-85, un autre projet de loi qui provient d'un comité et qui a trait à la Société Canagrex.

En tout état de cause, mardi, nous tâcherons d'adopter rapidement à toutes ses étapes le projet de loi C-109 qui touche l'aide financière aux propriétaires de maisons isolées à l'urée-formaldéhyde. Madame le Président, si bien sûr nous obtenons l'accord de tous les partis de l'opposition, nous présenterons ce projet de loi mardi à 3 heures au cas où il y aurait des votes, mais la proposition faite est actuellement devant les leaders parlementaires. Si nous avons une réponse positive de tous les partis, nous procéderons, nous interromprons le débat sur le bill C-92 ou C-85 pour adopter le bill C-109 à toutes ses étapes.

Finalement, je désire confirmer à la Chambre que dès que nous aurons reçu le rapport au sujet du projet de loi C-124, qui est devant le comité permanent de la Chambre, en ce qui a trait à la rémunération dans la Fonction publique, nous nous attaquerons immédiatement à l'étude de l'étape du rapport de ce projet de loi et nous interromprons toute étude sur les projets de loi dont je viens de parler. Alors, nous accorderons la plus haute priorité à l'adoption finale du projet de loi C-124 dans les meilleurs délais.

• (1510)

[*Traduction*]

M. Nielsen: Madame le Président, je n'ai pas eu l'occasion de faire savoir au leader du gouvernement que compte tenu de son accueil favorable aux changements que nous avons proposés au mandat du comité chargé d'étudier le bill C-109, nous sommes prêts à accepter le texte remanié de l'ordre de la Chambre qu'il nous a présenté, afin que nous soyons saisis de cette mesure mardi et que nous en poursuivions l'étude, comme nous nous y sommes déjà engagés.

Le leader du gouvernement pourrait-il nous donner une idée de ce que nous allons faire en août?

M. Deans: Madame le Président, nous savons pertinemment ce que nous ferons en août; nous allons étudier le bill C-124. Cependant, à propos du bill C-109, je tiens à dire au leader du gouvernement que nous avons communiqué à qui de droit les instances que nous avons reçues des représentants des propriétaires de maisons isolées au moyen de la mousse d'urée formaldéhyde; ou, comme mon collègue dit si bien, «les victimes». Il semble que le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellette) leur ait fait savoir qu'il les rencontrerait et nous ne voudrions pas étudier le bill avant que cette rencontre ait eu lieu.

M. Pinard: Cela ne changerait pas grand-chose, madame le Président, puisque l'ordre que nous avons proposé prévoit qu'un comité spécial sera créé et tiendra compte des instances adressées au ministre. Je crois en la bonne foi du député et qu'il va accepter d'adopter le bill, sachant qu'un comité parlementaire se penchera sur la question. Quoi qu'il en soit, nous comptons sur le NPD pour changer d'avis d'ici à mardi prochain.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. BLACKBURN—LES COMOTIONNAIRES DE LA MOTION PRÉSENTÉE AUX TERMES DE L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Derek Blackburn (Brant): J'invoque le Règlement, madame le Président. Tout à l'heure, lorsque vous avez présenté ma motion à la Chambre, vous avez à tort dit qu'elle était appuyée par le député de Hamilton Mountain (M. Deans). En fait, il s'agissait d'une proposition multipartite appuyée par les députés de Sault-Sainte-Marie (M. Irwin), de Hillsborough (M. McMillan) et de Vancouver-Sud (M. Fraser).

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

PÉTITIONS

M. GENDRON—ON PROPOSE QUE DES PRESTATIONS SOIENT VERSÉES AUX TRAVAILLEURS MIS À PIED

M. Rosaire Gendron (Kamouraska-Rivière-du-Loup): Madame le Président, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre une pétition signée par plus de 2,000 personnes qui se préoccupent du fait que les travailleurs et les travailleuses syndiqués de la Tannerie Canadienne Incorporée, de Saint-Pascal de Kamouraska, ont été mis à pied depuis le 24 décembre, c'est-à-dire depuis 7 mois, et je vous fait grâce, madame le Président, de tous les attendus, mais permettez-moi de conclure qu'à ces causes vos pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise à votre Honorable Chambre d'exiger premièrement que la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada verse immédiatement à ces travailleurs et travailleuses des prestations d'assurance-chômage qui leur sont dues et ce, à compter de la date de leur licenciement et deuxièmement, que le gouvernement mette en place les mécanismes nécessaires pour la réouverture de cette entreprise quel qu'en soit le propriétaire

éventuel de façon à permettre à ces travailleurs et travailleuses de retrouver leur emploi. Et vos pétitionnaires, comme ils en ont le devoir, ne cesseront de prier pour que le tout se réalise.

[*Traduction*]

M. STEWART—ON DEMANDE LA DESTITUTION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL CONSULTATIF DU MULTICULTURALISME

M. Ron Stewart (Simcoe-Sud): Madame le Président, la présente pétition signée par des Ontariens signale que M. Israël Ludwig, qui a été nommé par le gouvernement au poste de président du comité des relations raciales au sein du conseil consultatif du multiculturalisme, a préconisé à Vancouver que les fêtes obligatoires chrétiennes soient abolies, que le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes retire leur permis aux stations qui accordent une publicité injustifiée à des groupes «racistes», qu'un organisme gouvernemental similaire soit établi pour censurer la presse écrite, que des amendes additionnelles soient prévues pour les crimes à mobile raciste et que la loi soit modifiée de façon à définir plus largement le mot «haine» en vue de poursuites; les pétitionnaires jugent que ces propositions constituent une insulte pour la majorité des Canadiens, démontrent une ignorance totale de notre liberté de parole traditionnelle et visent à abolir cette liberté si chèrement gagnée, et étant donné que les opinions et l'attitude de M. Ludwig portent atteinte à la liberté de parole garantie par la Charte des droits, nous croyons que celui-ci est inapte à conseiller le gouvernement et demandons qu'il soit relevé de ses fonctions de président du Conseil consultatif du multiculturalisme, et, comme il se doit, vos pétitionnaires ne cesseront d'espérer.

* * *

LA LOI SUR LES CHEMINS DE FER

MODIFICATION RELATIVE AU DÉPÔT DES ACTES CONCERNANT LE MATÉRIEL ROULANT

M. Al MacBain (Niagara Falls) propose: Que le bill S-29, tendant à modifier la loi sur les chemins de fer, soit lu pour la 1re fois.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répond aujourd'hui à la question nº 4209.

[*Texte*]

L'AFFRÈTEMENT D'UN HÉLICOPTÈRE

Question nº 4290—**M. Mazankowski:**

1. Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a-t-il affrété un hélicoptère Bell 205-1 de la *Quasar Helicopters Ltd.* à Hay River et, le cas échéant, dans quel but?

2. Où s'est-on rendu avec l'hélicoptère et quelles ont été la distance parcourue et la durée de chaque envolée?

3. De quel matériel s'est-on servi à chaque envolée?

4. Quels employés du Ministère ont participé aux voyages et quels sont la classification et le poste de chacun d'eux?

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Les ministères des Affaires indiennes et du Nord canadien et des Approvisionnements et Services m'informent comme suit:

1. Le ministère des Approvisionnements et Services a octroyé un contrat pour le compte du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, à Quasar Helicopters Ltd., pour les services exclusifs d'un hélicoptère Bell 205A-1. L'hélicoptère sera utilisé pour transporter du personnel, de l'équipement et des provisions afin d'aider à la détection de feux de forêt, à la suppression des activités et à l'inspection de ressources.

2. Les services ne débuteront pas avant le 1er juin 1982. Par conséquent, aucune envolée n'a été faite en vertu de ce contrat en date de la question.

3. L'hélicoptère est muni d'une suspension à haute portée et d'un compartiment à baggage.

4. Sans objet, voir la réponse à la partie 2.

A l'été de 1981, le ministère a aussi affrété des hélicoptères Bell 214 de la Quasar Helicopters Ltd. et des Bell 205A-1 d'autres compagnies en vue de lutter contre les incendies.

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, si la question nº 4353 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, le document serait déposé immédiatement.

[*Français*]

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. La Chambre désire-t-elle que la question nº 4353 soit transformée en ordre de dépôt de document?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

LE NOMBRE D'ENFANTS INDIENS INSCRITS DANS LES ÉCOLES

Question nº 4353—**M. Manly:**

Au cours des douze dernières années, combien d'enfants indiens étaient inscrits, dans chaque province et pour chaque classe, de la première à la douzième année?

(Le document est déposé.)

[*Traduction*]

M. Malone: Madame le Président, je voudrais faire un rappel au Règlement qui fait suite à celui que j'ai soulevé lundi. Je tiens à dire tout de suite que je n'ai pas pour habitude d'invoquer fréquemment le Règlement. Il n'en reste pas moins que l'une de mes questions est restée inscrite au *Feuilleton* pendant 20 mois et lorsque j'ai demandé au secrétaire parlementaire ce qu'il comptait faire à ce sujet, étant donné que la réponse que j'avais reçue ne répondait absolument pas à ma question, il m'a suggéré, entre autres, de faire inscrire une autre question au *Feuilleton*. En terminant, il m'a dit ceci: «Je ferai de mon mieux pour lui répondre aussitôt que possible.»

Le secrétaire parlementaire pourrait-il donc m'indiquer clairement ce qu'il compte faire de cette question nº 3,370? Veut-il que je repose ma question et que j'attende encore 20 autres mois la réponse ou a-t-il l'intention de me fournir une autre réponse? A-t-il eu le temps d'étudier la chose?

Ma question porte sur le bureau de poste de Calgary qui compte parmi les plus inefficaces du Canada. Les habitants de cette ville et plus particulièrement ceux des secteurs ruraux environnants sont très mal desservis par ce bureau. Le secrétaire parlementaire pourrait-il me dire si oui ou non je dois poser une autre question et attendre peut-être 20 autres mois avant d'obtenir une réponse qui n'en est pas vraiment une, simplement parce que le gouvernement désire éluder cette question.

Pour finir, pour bien montrer que j'ai raison dans cette affaire, un journaliste ignorant que j'avais invoqué le Règlement à ce sujet, m'a demandé hier ce que la réponse signifiait, car selon lui, elle n'avait aucun sens et n'était qu'une suite inintelligible de mots. Le secrétaire parlementaire pourrait-il me renseigner à ce sujet?

M. Smith: Madame le Président, je suis vraiment choqué de voir que le député n'a pas trouvé ma réponse succincte, brève, précise et claire. Je pense lui avoir dit que s'il jugeait la réponse du gouvernement inadéquate, il pourrait faire inscrire au *Feuilleton* une autre question afin d'obtenir des éclaircissements. S'il le fait, je ferai tout en mon pouvoir pour que l'on réponde à cette question le plus rapidement possible.

M. Malone: Madame le Président, la réponse n'est pas inadéquate, elle est incompréhensible. La réponse n'a aucun sens. Il faut la lire pour le croire. Il est impossible d'en tirer quoi que ce soit. Si le secrétaire parlementaire peut la lire et la comprendre, voudrait-il m'inviter à déjeuner un jour et m'expliquer cette réponse?

• (1520)

[*Traduction*]

M. Smith: Oui, madame le Président, j'examinerai volontiers l'affaire, et ce sera avec plaisir, comme d'habitude.

Une voix: Et le déjeuner?

M. McKinnon: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je me demande si le secrétaire parlementaire peut me renseigner au sujet de la question nº 2596 que j'ai inscrite au *Feuilleton* le 5 juin 1981. Je demande au ministère de la Défense nationale de me faire savoir combien de personnes appartiennent à ce que je pourrais appeler des unités d'élite. Je crois savoir que le ministre a obtenu la réponse il y a six mois, mais refuse de la déposer à la Chambre. Si le gouvernement trouve embarrassant de révéler combien de militaires appartiennent à des unités d'élite et combien à des unités stationnaires, j'aimerais bien que lui-même ou peut-être son secrétaire parlementaire ait le courage de me le dire à la Chambre.

M. Smith: Madame le Président, je ne suis pas en mesure de dire aujourd'hui au député où en est la préparation de la réponse à cette question, mais je m'enquerrai volontiers.

Madame le Président, je demande que les autres questions soient reportées.

Mme le Président: Les autres questions sont-elles reportées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE 1982-1983 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT SUPPLÉMENTAIRE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 21 juillet 1982, de la motion de M. Bussières: Que le bill C-125, tendant à attribuer un pouvoir d'emprunt supplémentaire, soit lu pour la 2e fois et, du consentement unanime, renvoyé au comité plénier.

M. Bob Corbett (Fundy Royal): Madame le Président, grâce aux efforts du parti progressiste conservateur, le peuple canadien vient de remporter une victoire, si modeste soit-elle. Victoire, en effet, puisque la demande d'emprunt du gouvernement, mesure qu'il n'aurait jamais dû présenter, a été réduite de 4 milliards. Ce montant reste imposant, et il est tout à fait inacceptable que le gouvernement demande à nouveau au public de lui accorder cette somme.

Cependant, le gouvernement a fini par se rendre compte qu'il ne pourrait venir à bout de l'opposition de notre parti et surtout de la détermination du chef de l'opposition (M. Clark), de notre leader parlementaire et de tous les critiques qui ont lutté si vaillamment pour veiller à ce que la Chambre s'occupe véritablement des intérêts des Canadiens. C'est essentiellement notre parti qui a conçu, dirigé et gagné cette contre-offensive. N'eût été notre détermination à refréner les prodigalités du gouvernement, les Canadiens auraient eu à supporter une dette supplémentaire de 4 milliards. Ce projet de loi, mesure que je ne peux sûrement pas appuyer, finira par être votée grâce à la majorité gouvernementale et le public se retrouvera endetté de 7 milliards de plus.

Il y a cinq semaines, je me suis opposé ici même au bill C-11 qui réclamait un pouvoir d'emprunt supplémentaire de 6.6 milliards. Aujourd'hui, je dois de nouveau me prononcer sur une demande d'emprunt à peu près équivalente. Comme l'a déjà dit C. D. Howe: «Qu'est-ce qu'un million?» Aujourd'hui c'est le gouvernement qui dit: «Qu'est-ce qu'un milliard?»

Donc, le gouvernement demande l'autorisation d'emprunter 7 milliards. Ce qui veut dire que, depuis un mois, le gouvernement a réclamé des pouvoirs d'emprunt pour une somme totalisant 13.6 milliards, que, depuis un an, il a réclamé au total 17.2 milliards et que, pour les deux dernières années, les pouvoirs d'emprunt réclamés ont porté sur 39 milliards. En novembre dernier, il n'y a pas si longtemps, le ministre des Finances (M. MacEachen) avait annoncé aux Canadiens que son gouvernement avait conçu une stratégie pour combattre l'inflation et la récession, de même qu'un programme d'austérité économique fondé sur l'équité et le renouveau. Le mois dernier, le ministre a encore pris la parole à la Chambre pour signaler aux Canadiens que nous devions désormais nous efforcer de relancer notre économie en assumant un fardeau énorme, un déficit de près de 20 milliards de dollars, près du double de ce qui était prévu. Le ministre a admis que nous devions prendre des mesures «dans le cadre de la marge de manœuvre extrêmement limitée imposée par le déficit. La récession a détérioré sensiblement la situation financière du gouvernement. Les recettes fiscales ont diminué alors que les dépenses augmentaient». En deux phrases rapides, le ministre a informé les Canadiens que le déficit budgétaire prévu pour l'année financière en cours s'élèvera à 19.6 milliards de dollars, contre 10.5 milliards prévus en novembre dernier. On prévoit maintenant que nos besoins financiers atteindront 17.1 milliards de dollars, alors que le budget de novembre escomptait des besoins de $6.6 milliards.

Un peu plus loin, le ministre des Finances nous a demandé de ne pas nous inquiéter, car son «dernier budget a mis en place une structure des recettes et des dépenses qui devrait permettre, lorsque la reprise sera bien amorcée, de résorber progressivement le déficit et de ne pas imposer de tensions excessives aux marchés des capitaux lorsque les emprunts du secteur privé s'accroîtraient afin de financer les investissements». Cette déclaration ne renferme aucune garantie pour le public ou les investisseurs obligés de fonctionner dans un milieu qui manque totalement de confiance dans le gouvernement ou sa politique.

Dans le rapport progressiste conservateur du comité spécial du budget et de l'économie, notre recommandation principale en vue d'une relance économique visait à rétablir la confiance chez les particuliers et les investisseurs, en créant un climat propice à la croissance, au développement et à l'expansion. Un gouvernement progressiste conservateur partirait du principe que le rôle du gouvernement est d'accepter et d'appliquer un cadre économique dans lequel les particuliers et les entreprises peuvent avoir confiance en l'avenir. Le manque de confiance qui existe à l'heure actuelle, en même temps que les dépenses fédérales exorbitantes, contribuent fortement à notre marasme économique. Le gouvernement semble déterminé à tomber sur le dos des Canadiens, des contribuables, 23 millions de personnes, tout comme une bande d'oiseaux de mauvais augure qui s'abattent en criant sur leur proie. Son insatiable désir de dépenses semble n'avoir aucune limite.

On me pose souvent la même question et je suis heureux d'avoir la possibilité de faire consigner ma réponse au compte rendu. On me demande: «Que feriez-vous si votre parti formait le gouvernement?» Pour la gouverne de ceux qui m'ont posé cette question par le passé et de ceux qui me la poseront à l'avenir, mais, en particulier, pour la gouverne des députés d'en face qui s'intéressent peut-être véritablement au déficit que le gouvernement impose aux contribuables canadiens, permettez-moi de leur dire ce que fera un gouvernement conservateur s'il est élu, ou ce qu'il ferait actuellement s'il était au pouvoir.

Le dernier budget nous a été présenté le 28 juin dernier. Tout porte à croire qu'il y en aura un autre à l'automne. Il est difficile de dire quelles prévisions il renfermera. Je serais ravi, bien qu'étonné, que le déficit prévu n'ait pas augmenté de 4 ou 5 milliards de dollars d'ici là.

• (1530)

On me permettra de dire ce qu'un gouvernement progressiste conservateur aurait fait s'il avait été au pouvoir. Il aurait tout d'abord supprimé complètement le budget de novembre qu'a présenté le ministre des Finances. Ce dernier semble avoir sur son chef une emprise qui tient de la magie. Il demeure à son poste même s'il aurait dû disparaître comme l'oie grise. Nous aurions fait preuve de leadership et de modération en alignant les dépenses gouvernementales sur le taux de croissance de l'économie, afin de réduire le déficit. Aucune entreprise commerciale du pays ou du monde libre ne pourrait réussir à subsister en suivant le genre de principes financiers dont s'inspire le gouvernement actuel. Il dépense beaucoup plus d'argent qu'il n'en perçoit en impôts. Il semble miser sur le fait qu'il a encore du crédit, bien que je soupçonne que son crédit dégringole aussi rapidement que sa popularité, qui est maintenant réduite à sa plus simple expression.

Nous aurions encouragé les Canadiens à investir grâce à des stimulants. Nous aurions rétabli le programme d'obligations pour l'expansion de la petite entreprise, afin de permettre aux petites entreprises de prendre de l'expansion. Nous n'aurions pas institué un programme d'urgence dont ne peuvent profiter que les entreprises qui sont déjà au bout de leur rouleau. Nous aurions établi un programme significatif d'obligations pour l'expansion de la petite entreprise comme celui que nous avons proposé lorsque nous étions au pouvoir.

Nous aurions mis sur pied un régime de stimulants fiscaux qui permette aux Canadiens de devenir propriétaires de leur maison. Le ministre a présenté un programme qui offrira une aide de $3,000 avant le premier de l'an à ceux qui achètent une maison pour la première fois. C'est une bonne mesure. C'est peut-être là un des aspects les plus positifs du budget. Il ne faudrait pas oublier cependant que les taux d'intérêt hypothécaire et bancaire élevés empêchent les jeunes d'acheter une maison au Canada. Il faudrait les aider à financer leurs paiements hypothécaires au lieu de leur accorder le versement initial. Quiconque a les moyens nécessaires pour payer ces taux d'intérêt hypothécaire n'a probablement pas autant besoin d'une subvention de $3,000 que certains de ceux qui devraient pouvoir vivre dans une maison.

Nous aurions apporté des changements fondamentaux au Programme énergétique national, de façon à le rendre équitable pour les consommateurs, les provinces et les entreprises énergétiques du Canada. Nous aurions réorganisé l'Agence d'examen de l'investissement étranger de façon à permettre à nouveau dans notre pays les investissements étrangers créateurs d'emplois.

Le déficit créé par le gouvernement est impossible à contrôler et ne fera rien pour rétablir la confiance de la population ou des hommes d'affaires. Les investisseurs canadiens et étrangers se méfient du gouvernement. Non seulement il n'a plus aucun contrôle sur ses dépenses, mais il a également commis une erreur effroyable dans le calcul de sa dette qui est du double de ce qu'on avait d'abord annoncé. Quelle entreprise privée ou quel ménage pourrait demeurer solvable s'il avait fait pareille erreur dans le calcul de ses dépenses? C'est parfaitement effarant. Ces députés sont censés être des personnes réfléchies. Nous les avons vus sous leur vrai jour, c'est-à-dire que ce sont des incompétents.

La population ne fait plus confiance au gouvernement aujourd'hui. Elle ne fait pas confiance au ministre des Finances, ni à n'importe quel autre membre du gouvernement qui dispose de pouvoirs décisionnels. Les députés d'en face le savent pertinemment. Tous les jours, je reçois des lettres à cet effet. Je voudrais en lire quelques passages. L'auteur d'une de ces lettre dit ceci:

> Je souhaiterais que le premier ministre et ses collaborateurs soient mes convives une semaine durant, simplement pour qu'ils puissent comprendre comment nous, les pauvres, nous débrouillons pour vivre.

J'imagine qu'une seule journée suffirait. Voici un extrait d'une autre lettre:

> La décision de M. MacEachen de présenter un nouveau budget dans la soirée du 28 juin devrait se révéler intéressante. Je n'ai pas grand espoir qu'il y présentera des mesures qui contribueront de façon concrète à changer le cours des choses.

Manifestement, cette lettre a été écrite avant le budget. Le jugement de son auteur était des plus exacts. En effet, le budget ne renfermait pas de mesures suffisamment importantes pour changer quoi que ce soit. L'unique chose qui en est ressortie a été que le gouvernement n'a eu d'autre choix que celui de reconnaître enfin que notre situation est bien pire qu'il n'a voulu nous le laisser croire. Voici une autre observation:

> Je suis profondément inquiet devant la façon dont le gouvernement fédéral envisage l'avenir de notre beau pays.

Voici une autre réflexion:

> J'encouragerais le gouvernement fédéral à se retirer en bloc et à aller aux îles Falkland.

C'est probablement un des endroits qui lui conviendrait le mieux. Enfin, voici ce qu'un autre électeur écrit:

> Il est grand temps que les Canadiens aient l'occasion de prendre leur avenir en main? Aidez-nous, s'il vous plaît.

C'est triste. Ce sont des appels au secours. Notre parti s'est toujours efforcé de ramener le gouvernement à la raison en ce qui concerne ses dépenses et la terrible épreuve qu'il impose aux Canadiens, mais il fait malheureusement toujours la sourde oreille.

Dans ma région, la région de l'Atlantique, il s'est passé toutes sortes de choses pour le moins révoltantes. Le gouvernement a décidé de fermer la base militaire de Chatham, située dans la région de Chatham-Newcastle-Miramichi. A cause de cette décision, 3,500 personnes perdront leur emploi, et les 30 millions de dollars qui représentaient la rémunération annuelle de ces travailleurs seront retirés de la circulation. Lorsque la base sera fermée, de 45 à 50 p. 100 des actifs de la région deviendront chômeurs.

Si la fermeture de cette base militaire était logique ou justifiée, je comprendrais que le gouvernement essaie d'en accroître la rentabilité, mais ce n'est pas le cas. La base aérienne est située à un endroit stratégique, pratiquement au meilleur endroit qui soit pour repérer les avions étrangers. En effet, des appareils étrangers survolent le territoire canadien. Des appareils russes de type Bear ont été repérés dans la zone canadienne par des intercepteurs de la base de Chatham. Ils sont là. Il faudrait être en mesure d'utiliser cette base qui est située à un endroit stratégique et lui permettre de continuer à jouer ce rôle absolument essentiel. Pour une raison que je n'arrive pas du tout à comprendre, à l'instar des travailleurs qui seront mis au chômage, le nouvel appareil F-18 sera à la base de Bagotville, au Québec.

• (1540)

Nous nous faisons rappeler de temps à autre qu'il ne faut pas mettre en question ce qui arrive de bon à la province de Québec, mais nous avons de bonnes raisons pour le faire, car il nous semble que le Québec bénéficie très souvent d'avantages que les autres provinces avaient l'habitude d'obtenir. Il est certain que nous devons tous contribuer à améliorer et à renforcer le Canada, mais ne devons-nous pas nous montrer équitables dans notre approche de toute la question de notre croissance économique? C'est un sujet sur lequel nous devons nous pencher sérieusement, à titre de Canadiens et, par surcroît, de parlementaires. Nous devons faire en sorte que l'unité canadienne profite à chacun de nous et qu'elle se réalise en toute justice. La meilleure façon de s'y prendre, c'est de faire en sorte que tous les Canadiens, ceux des provinces atlantiques, du Québec, de l'Ontario et des provinces de l'Ouest, obtiennent leur juste part du gâteau.

Observons ce qui se passe. Il y a eu la fermeture de la base des forces canadiennes de Chatham. Cela ne favorise en rien l'unité et n'aide pas les Canadiens des provinces de l'Est à comprendre les problèmes qui se manifestent ailleurs au Canada.

D'après les nouvelles de ce matin, la mine de minerai de fer à Heath, dans le nord du Nouveau-Brunswick va fermer. Cette mine n'est pas très éloignée de la BFC de Chatham. Cinq cents personnes seront licenciées. Cette fermeture va entraîner 500 mises à pied. Voilà la conséquence d'une économie dans le

marasme. Les députés d'en face en sont en partie responsables et doivent accepter leur part du blâme.

Nous savons, d'autre part, que l'ouverture d'une usine de produits électroniques dans la région de Moncton est retardée de plusieurs mois. Si jamais cette usine est ouverte, on dit qu'elle pourra donner du travail à un millier de personnes. Déjà, 8,000 chômeurs ont postulé les 1,000 postes à combler.

Le prix de l'essence augmente. Les services de VIA Rail sont réduits, en particulier au Nouveau-Brunswick. La Nouvelle-Écosse a aussi été victime de ces réductions dans une moindre mesure, mais la ligne qui desservait la partie sud du Nouveau-Brunswick et nous reliait à Montréal n'existe plus, et sa disparition a entraîné la perte de centaines d'emplois. Cela n'aurait jamais dû arriver. C'était l'un des trains les plus utilisés, les plus efficaces, les plus populaires, l'un des meilleurs trains au Canada. Ce train n'aurait jamais dû être supprimé; pourtant, pour une raison inexplicable, il l'a été. Le ministre des Transports (M. Pepin) ne veut pas nous donner d'explication. Le comité sénatorial l'a pris à partie et n'a pas ménagé ses critiques contre cette décision arbitraire de réduire le service ferroviaire. Le groupe d'étude du parti progressiste conservateur qui a tenu des audiences dans tout le pays sur l'abandon de lignes de VIA Rail s'est fait répéter à maintes reprises que la population aurait dû être consultée et qu'il aurait fallu suivre la procédure normale. On nous a dit que la CTC aurait dû tenir des audiences publiques. Mais non, ce ministre insensible, sans cœur et indéniablement ingrat, avec l'encouragement de ses collègues du cabinet, a pris la décision arbitraire d'abandonner ce service.

Saint-Jean est un port magnifique, grâce au gouvernement provincial, qui a dépensé 22 millions ces dernières années pour en moderniser les installations. Le port est doté d'un élévateur à grain. Nous avons toutes les installations requises. Quand le port de Montréal ouvre pour la saison estivale, nous perdons évidemment une partie de notre trafic. Il n'y a pas très longtemps, j'ai reçu la pétition d'un groupe de débardeurs de Saint-Jean. Les pétitionnaires appartiennent aux Travailleurs unis des transports à Saint-Jean. Ils m'ont prié de demander au ministre responsable de l'expédition du grain s'il serait possible de détourner seulement deux ou trois expéditions de blé ou de grain vers le port de Saint-Jean au cours des périodes creuses. Ils n'en demandaient pas beaucoup, seulement quelques-unes. Je leur ai dit que je communiquerais avec le ministre, et c'est ce que j'ai fait. Je lui ai écrit le 25 mai, il y a un mois et demi, et il n'a même pas eu la courtoisie de me répondre.

Je n'en suis pas tellement surpris. A la Chambre il y a quelque temps, j'ai posé une question au ministre au sujet d'autre modes de transport pour les personnes auxquelles les réductions de service de VIA Rail porteraient préjudice. Il a dit quelque chose à propos d'autres modes de transport, ajoutant que, si je lui donnais la liste des localités concernées, il m'en reparlerais. J'ai écrit les noms des localités sur une feuille de papier que je lui ai remise et il m'a dit qu'il m'en reparlerai. Des mois se sont écoulés depuis et, bien entendu, je n'en ai pas entendu parler. Tout à l'heure, j'écoutais le ministre quand il a répondu à une question d'un député qui pensait qu'elle était importante. Le ministre a dit que s'il avait été prévenu, il aurait pu étudier la question et avoir la réponse. De toute façon, il a dit qu'il étudierait la question. A moins d'être forcé d'agir parce qu'on s'en prend à lui à la Chambre, il n'en reparlera probablement pas au député.

J'en reviens à mon sujet, soit les expéditions de grain par le port de Saint-Jean. J'ai demandé seulement deux ou trois expéditions. Au cours de mes démarches, j'avais prié le directeur de la commission d'expansion du port de Saint-Jean de me donner son appui. Il m'a répondu par écrit, car il était intéressé, contrairement au ministre des Transports qui est responsable de la Commission du blé devant la Chambre. Le directeur de la commission d'expansion du port de Saint-Jean était intéressé et il m'a fait savoir qu'il avait formulé des instances à cette fin à maintes reprises, avec l'appui des autorités portuaires. Il m'a dit que, quand les manutentionnaires des silos sur les rives du Saint-Laurent se sont mis en grève à l'été de 1980, il avait signalé à la Commission du blé que le silo à Saint-Jean n'était pas plein et qu'on pourrait facilement y emmagasiner du grain. Il a fait savoir à la Commission du blé que le port de Saint-Jean serait prêt à acheminer des céréales et il a invité la commission à se prévaloir de cette proposition. On lui a dit qu'aucun bateau n'était affecté au port de Saint-Jean. Sa seule consolation a été un coup de téléphone de la Commission du blé pour le remercier. Ce genre d'attitude est intolérable. Je ne comprends pas bien pourquoi le port de Saint-Jean devrait être le seul que l'on priverait de services ferroviaires, pourquoi le gouvernement refuse de tenir compte du fait que le Nouveau-Brunswick a investi 22 millions de dollars dans ce port et pourquoi il refuse d'acheminer du blé par ce port.

Chose assez surprenante, c'est un député libéral qui représente le centre-ville de Saint-Jean. Ce député appuie chaque mesure du gouvernement. Ainsi, il vote pour lui quand celui-ci veut réduire les services de VIA Rail. Il appuie le gouvernement et le budget. Il appuie le relèvement du prix de l'essence. Il a appuyé toutes les mesures dont la Chambre a été saisie, même celles qui sont ignobles et qui ont nui aux habitants de Saint-Jean. Le député ne fait jamais faux bond et ne dit jamais rien contre le gouvernement. Il va toujours dans la direction qu'on lui indique. On penserait que le gouvernement lui donnerait la chance de faire quelque chose de bien pour sa ville. On penserait que le gouvernement lui donnerait quelques miettes pour lui permettre de venir en aide à sa municipalité, mais pas du tout. Il est franchement honteux que le député ait été ainsi oublié et rejeté. Il faut qu'il insiste pour que le gouvernement vienne en aide aux habitants de Saint-Jean. Je sais que c'est sûrement le cas, mais je crois qu'on n'en tient pas compte. C'est une honte, monsieur l'Orateur.

• (1550)

Parmi les députés du Nouveau-Brunswick, il y a le ministre des Pêches et des Océans (M. LeBlanc) qui est souvent présent à la Chambre. Il a porté aux pêcheurs de saumon de la région de Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick, l'un des coup les plus durs qui soient. Il a réduit leur quota pour l'année. Il a imposé aux pêcheurs de la région de Saint-Jean des quotas qu'il refuse d'imposer aux autres pêcheurs de saumon de la région atlantique. Il a soumis le Nouveau-Brunswick à une épreuve qu'il n'a pas le courage d'imposer aux autres provinces maritimes.

Il est difficile d'expliquer pourquoi il agit ainsi. Le Nouveau-Brunswick a été l'une des premières provinces à participer aux efforts de conservation des saumons au début des années 70, et il a volontairement interdit de pêcher le saumon en quantités commerciales. Les pêcheurs sont donc passés par de rudes épreuves. Presque toutes les prises commerciales de saumon de la région de l'Atlantique sont attrapées au large de Terre-Neuve. Quelque 65 p. 100 des saumons pêchés sont replacés dans leurs rivières d'origine au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse.

Il est impossible de résoudre le problème lorsqu'on s'attaque à ses effets au lieu de ses causes; il faut reprendre le problème à la racine. Le ministre doit reconnaître qu'il est dans l'intérêt supérieur des habitants de Terre-Neuve, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse de gérer eux-mêmes les populations de saumon de la région atlantique; mais il a, pour une raison obscure, décidé de réduire les quotas de tous les pêcheurs de saumon du Nouveau-Brunswick pour la pêche tant sportive que commerciale. Il convient de préciser que l'industrie touristique, les pourvoyeurs en chasse et pêche et les guides du Nouveau-Brunswick en tirent une grande partie de leurs moyens de subsistance et que les touristes qui se rendent au Nouveau-Brunswick pour y pratiquer la pêche sportive au saumon apportent d'importantes recettes à la province.

En période de dépression, les habitants du Nouveau-Brunswick avaient l'habitude de se rendre dans les forêts pour y scier du bois ou fabriquer de la pâte à papier; mais aujourd'hui, les industries qui approvisionnent le secteur de la construction sont en crise. Les scieries n'ont pas de commandes et les usines de pâtes et papiers n'achètent que des quantités limitées de bois. Aujourd'hui, les habitants du Nouveau-Brunswick n'ont plus la possibilité d'aller travailler dans les forêts pour subvenir aux besoins de leur famille.

Aujourd'hui, à la Chambre, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) a battu le tambour pour annoncer que le gouvernement allait transporter le pétrole de l'Alberta dans la région de l'Atlantique. A cet effet, il accordera des subventions de $2.50 par baril. Si le gouvernement avait pris les mesures qui s'imposaient pour mettre en valeur les ressources énergétiques du Canada, Terre-Neuve, l'Île-du-Prince-Édouard, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse pourraient aujourd'hui avoir atteint l'autosuffisance énergétique ou être sur le point de l'atteindre.

Toutefois, où est le gazoduc que le gouvernement a promis? Sauf erreur, on refuse de révéler à l'entrepreneur principal et à d'autres personnes concernées par la construction de ce gazoduc quand le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources entend fournir la somme de 40 millions promise pour acquitter le coût des études techniques préliminaires. Le gouvernement a pris cet engagement; il n'y a pas à en sortir. Les fonds sont promis depuis longtemps, mais on n'en voit pas la couleur. Il y a eu des rafistolages et des niaiseries exaspérantes. Si j'étais joueur, je serais prêt à gager que le pipe-line ne franchira jamais le St-Laurent tant que le ministre occupera son poste.

Le gouvernement a dépensé 3.5 millions l'an dernier pour des déplacements en taxis. Le ministère des Transports seulement a dépensé $422,000 là-dessus. Le gouvernement a dépensé 16.7 millions en télégrammes. Je pourrais continuer à montrer comment le gouvernement gaspille les deniers des contribuables canadiens, mais il me reste peu de temps.

Considérons quels sont ceux qui perdent le plus dans ce programme. Chose regrettable, ce sont les célibataires, tous les contribuables sans enfant, les contribuables mariés qui ont des enfants et qui gagnent moins de $12,000 par an. Le coup le plus dur a été porté aux gens âgés qui vivent de leur pension de vieillesse et de quelques petits revenus supplémentaires provenant peut-être d'investissements. Ce sont ces vieillards qui souffrent le plus de l'incurie du gouvernement. Je trouve inadmissible qu'un gouvernement choisisse de ruiner un pays en exploitant les retraités. Et la population est également de cet avis. Il a limité toutes les indexations. L'inflation est donc payante pour le gouvernement qui touchera de plus grandes recettes fiscales. Cette mesure n'a pas eu d'effet incitatif bien au contraire.

Ce programme pourra à court terme rapporter quelques dollars, mais il se retournera contre le gouvernement. Tant de travailleurs perdront leur emploi qu'il y aura de moins en moins de contribuables.

Les programmes sociaux qui ont toujours été très généreux devront l'être encore davantage. Nous aurions dû mettre de l'argent de côté en prévision des mauvais jours. Personne n'est à l'abri des mauvais jours, mais le gouvernement a été imprévoyant. Il a réussi à convaincre la population qu'il était bon gestionnaire et qu'il avait la situation en main. Il s'est chargé de délier la bourse et de dépenser jusqu'au dernier sou. A voir les ministériels se pavaner, on croirait qu'ils en sont fiers.

Le gouvernement semble vouloir aller jusqu'au bout tout en sachant fort bien ce qu'il adviendra de sa politique dans un avenir prévisible. C'est comme s'il voulait tout raser sur son passage. Il va s'assurer que quiconque accède au pouvoir aux prochaines élections—et il ne fait aucun doute que ce sera nous—devra mettre de l'ordre dans tout ce grabuge, mais vous pouvez être certains que nous allons nous atteler à la tâche. Le gouvernement va s'arranger dis-je, pour que nous n'ayons pas la vie facile après qu'ils auront été finalement forcés de nous céder les rênes du pouvoir.

• (1600)

Le ministre des Finances prévoit maintenant un déficit d'environ 19.6 milliards de dollars, soit à peu près 10.1 milliards de plus que prévu en novembre dernier. Je lance un défi au ministre des Finances, ici à la Chambre. Si, d'ici la fin de l'année financière, le déficit dépasse les 19.6 milliards de, mettons, seulement $2 milliards—j'aurais pu aussi bien dire 1 milliard ou un cent—le ministre n'aura qu'une chose à faire—je me refuse à dire «une chose honorable» car l'honneur est devenue denrée rare chez nos vis-à-vis—le ministre n'aura plus qu'à démissionner et le gouvernement tout entier avec lui.

Pouvoir d'emprunt supplémentaire

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur l'Orateur, c'est un plaisir pour moi de pouvoir dire quelques mots cet après-midi sur l'un des bills découlant du budget, le bill C-125. Alors que nous amorçons le débat, notre pays, comme tous les autres pays industrialisés de l'Ouest, fait face à l'une des plus graves crises qu'il ait connues depuis les années 30. Aujourd'hui, il y a plus de 30 millions de chômeurs dans les pays de l'OCDE et, pour notre part, nous nous inquiétons plus particulièrement du sort du million et quart de chômeurs canadiens.

D'après les chiffres mentionnés dans les documents budgétaires, la performance du Canada a été l'une des meilleures en 1981, mais on s'attend que la croissance ralentira sensiblement en 1982. Monsieur l'Orateur, il est intéressant de noter que c'est au cours des deux ou trois premiers trimestres de 1981 que la croissance a été la plus forte. En fait, il y a eu une baisse spectaculaire de l'activité économique aux troisième et quatrième trimestres de 1981, et l'on s'attend évidemment que la tendance se poursuive cette année. Par conséquent, les effets du ralentissement de la croissance sur le chômage sont beaucoup plus graves qu'ils ne l'auraient été dans d'autres circonstances.

L'autre aspect intéressant, qui est alarmant, selon moi, et nous inquiète vivement, c'est que le ralentissement de la croissance aux États-Unis suit de près la baisse de l'activité économique au Canada, puisque le taux de croissance a diminué de 1.6 p. 100 par rapport à 1981. Comme les États-Unis sont notre principal partenaire commercial, cela revêt une très grande importance pour nous. Le niveau élevé des taux d'intérêt aux États-Unis par rapport au taux d'inflation, a fait baisser la valeur des devises de tous les pays industrialisés de l'Ouest. En 1981, le dollar canadien n'a enregistré qu'une augmentation marginale inférieure à 1 p. 100 par rapport au dollar américain, alors que toutes les autres devises étrangères ont connu des baisses spectaculaires. Par exemple, le mark allemand a diminué de 12.4 p. 100; la livre anglaise, de 19.9 p. 100; le yen japonais, de 7.3 p. 100; et le franc français, de 20.7 p. 100. La chute s'est poursuivie en 1982. Au moment de la présentation du budget, le dollar canadien avait diminué de 7.8 p. 100, mais les devises de tous les autres grands pays occidentaux accusaient des baisses plus appréciables.

Il y a quelques jours, Radio-Canada a rapporté au journal télévisé du soir un fait qui m'a surpris et fortement inquiété, à savoir que la chute du cours du dollar canadien était en grande partie attribuable au fait qu'un grand nombre de banques à charte et d'institutions financières investissaient une forte proportion de leurs fonds en titres américains. Cela me paraît très préjudiciable pour le Canada, monsieur l'Orateur, bien que beaucoup d'entre nous qui viennent de régions productrices de matières premières ne s'inquiètent pas trop de la baisse du dollar parce que l'exportation de richesses naturelles nous rapporte davantage. Cependant, cela constitue un facteur d'inflation.

A l'heure actuelle, les banques font pression presque impitoyablement sur les petits exploitants, les agriculteurs, les pêcheurs, les propriétaires de maison en réclamant le remboursement de leurs prêts. C'est d'autant plus inacceptable qu'elles exigent des taux d'intérêt très élevés. De nombreuses banques à charte ferment leurs succursales rurales. C'est ainsi que dans la localité de Manitouwaning dans l'île Manitoulin qui fait partie de ma circonscription, la Banque de Montréal avait une succursale depuis 75 ans. La population de la localité est stable et des milliers de personnes profitaient des services de la banque. L'autre succursale la plus proche est à 25 ou 30 milles. Bien des personnes âgées ne peuvent s'y rendre, faute de moyen de transport. La deuxième bande indienne de l'Ontario qui compte plus de 2,000 membres, est située juste à côté.

Même si la banque est très occupée et compte sept employés, ce qui ne suffit apparemment pas, il y a quelques semaines, la direction à informé le maire et les conseillers que cette succursale allait fermer ses portes au cours des prochaines semaines. Elle prétexte entre autres choses le trop grand nombre de succursales, les mauvaises créances, et peut-être la mauvaise administration, mais au lieu d'absorber tous ces frais, ayant réalisé des taux d'intérêt et des bénéfices sans précédent l'année précédente, elle est prête à priver de ses services les gens de l'endroit. Si les banques à charte canadiennes sont patriotes à ce point, le Canada n'a vraiment pas besoin de traîtres.

A en juger par la conjoncture mondiale et la croissance zéro prévue aux États-Unis et dans bien d'autres pays, comme le rappelle l'exposé budgétaire, la demande mondiale de certains produits restera très faible cette année. Et les prix seront à l'avenant. En fait, depuis trois ou quatre mois, les prix de certains minéraux, tel le cuivre, ont été, toutes proportions gardées, plus faibles que dans les années 30, au plus fort de la crise. Pour ceux d'entre nous qui habitent des régions productrices comme le nord de l'Ontario, où l'on extrait du nickel, du cuivre, de l'uranium et fabrique des pâtes et papiers, de l'acier et d'autres produits, on peut difficilement compter sur une forte reprise économique au cours de la prochaine année.

• (1610)

Il n'y a pas grand-chose que le Canada puisse faire pour sortir de la récession le marché mondial. Il n'en reste pas moins que, dans ma propre circonscription, un grand nombre de mégaprojets sont en cours de réalisation. Le député de Fundy-Royal (M. Corbett) a parlé de la nécessité de prévoir des encouragements. En fait, bien des industries ont bénéficié de stimulants importants. C'est le cas, entre autres, du secteur de l'acier et des pâtes et papier, qui procèdent à d'impressionnants projets de construction. Dans ma circonscription, je le répète, bon nombre sont en cours de réalisation cette année et fournissent des emplois précieux à un moment où quantité de leurs produits sont peu en demande et qu'ils se vendent à vil prix. C'est ainsi qu'à Espanola, à l'usine des produits du bois de la compagnie Eddy, un projet de construction est en cours. Il a été entrepris il y a un an et tiendra encore une autre année. Son coût dépasse 200 millions de dollars. Il a pour but de moderniser l'usine des pâtes et papier. Il y a quelques années, on y a construit une grande scierie. Il sera possible dorénavant de produire plus d'un million de pieds-planche par an. Un tel projet, en une année où la demande est faible, est une véritable bénédiction sur le plan des emplois.

De même, à Elliott Lake, on a entrepris un vaste programme d'agrandissement des installations d'extraction de l'uranium. Tout n'est pas terminé. Grâce à ces travaux, on pourra répondre à la demande croissante. Cette année, on va construire entre 600 et 700 nouvelles maisons, ce qui va donner des emplois supplémentaires au moment même où la demande pour bon nombre des produits miniers a fléchi.

Une raffinerie d'uranium de 130 millions de dollars est en construction à Blind River. Le projet crée de nombreux emplois dans cette localité.

Par ailleurs, il y a quelques mois, les gouvernements fédéral et provincial ont signé avec la municipalité de Sault-Sainte-Marie un accord concernant un programme important d'infrastructures locales de 70 millions de dollars. Le programme fournira à cette collectivité les services d'égout et d'adduction d'eau supplémentaires que l'expansion d'Algoma Steel, qui est prévue pour cette décennie, rendra nécessaires. Le mégaprojet sera mis en chantier l'an prochain et devrait créer des emplois au moment où la demande des produits de l'acier est lui aussi en baisse.

Ces dernières années, les entreprises sidérurgiques canadiennes ont entrepris quantité de travaux de construction et fait des investissements massifs de plusieurs milliards de dollars, notamment à Algoma Steel. Les stimulants dont bénéficie cette industrie vitale devraient se maintenir.

Nos aciéries se sont tirées d'affaire beaucoup mieux que celles de la plupart des autres pays, mais elles pâtissent maintenant, comme bien d'autres secteurs, à cause du ralentissement de l'économie. Ce qui ne les empêche pas de se moderniser et d'être compétitives et à cet égard, la faible valeur de notre monnaie l'avantage. Leur technologie, leur compétence et leur position concurrentielle sont leurs meilleurs atouts pour l'avenir.

Si nous sommes capables de mettre en œuvre des programmes de modernisation et d'amélioration dans le secteur des pâtes et papier et de l'acier, par le biais d'encouragements, nous pouvons aussi le faire au cours des prochaines années, pour d'autres industries, comme celle de la technologie de pointe, pour les rendre concurrentielles et aptes à relever le défi qui les attend au niveau international. Ces mesures créeront aussi des emplois, cela va sans dire.

Les Canadiens ne peuvent pas grand-chose pour sortir du monde de la récession qui paralyse tous les pays industrialisés de l'Ouest. Nous pouvons difficilement créer plus de demandes. Je crois fermement que le ministère et le ministre du Commerce doivent poursuivre leurs efforts pour conquérir les marchés accessibles et nous devrions offrir les stimulants et les programmes voulus pour faciliter leur tâche.

Ce qui est inquiétant dans les statistiques internationales qui figurent dans le budget, c'est l'écart qui existe entre notre taux d'inflation et celui des États-Unis, notre principal partenaire commercial et notre marché le plus solide. Au mois de mai, notre taux d'inflation était de 11.8 p. 100, alors qu'il était de 6.7 aux États-Unis. A la même époque, nous accordions des hausses salariales de 5 p. 100 supérieures à celles accordées par notre meilleur client, les États-Unis. Par conséquent, nous ne devons pas nous occuper seulement des chômeurs, nous devons en outre venir en aide aux petits commerçants, aux propriétaires, aux pêcheurs et aux agriculteurs, tout en faisant en sorte d'accroître notre productivité. Nous devons accroître en outre notre efficacité et fixer le prix de nos produits de façon à pouvoir les écouler sur les marchés internationaux.

Le commerce international est très important pour le Canada, peut-être plus important pour nous que pour tout autre pays du monde. Environ 30 p. 100 de notre PNB provient du commerce international, qui constitue la principale source de revenus et d'emplois pour bon nombre de nos régions rurales et nordiques. C'est pourquoi, à mon avis, le gouvernement nous a proposé comme objectif dans les documents et mesures budgétaires de ramener le taux d'inflation à 6 p. 100 l'an prochain et à 5 p. 100 l'année suivante. Il ne s'agit pas d'un objectif choisi au hasard, mais d'un but à atteindre au cours des deux prochaines années si nous voulons être en mesure de soutenir la concurrence dans le monde réel où se vendent nos produits et si nous voulons être sur le même pied que les États-Unis pour vendre les produits de nos usines, de nos forêts et de nos mines. Sans aucun doute, l'économie mondiale et la demande de produits se rétabliront, mais il reste à savoir si le taux de l'inflation portera les coûts de production à des niveaux tels que nous perdrons toute compétitivité sur les marchés étrangers.

Je sais que les partis de l'opposition et certaines entreprises se sont manifestés contre les propositions du ministre des Finances (M. MacEachen). Ce n'est guère surprenant, puisque l'opposition a juré de s'opposer au gouvernement de toutes les façons possibles. Je suis mécontent que Bell Canada et Air Canada se soient opposées à un programme visant à ramener les augmentations de prix à un maximum de 6 p. 100. Dans le *Globe and Mail* de ce matin, on lisait un article intitulé: «Bell Canada et Air Canada sont décidées à contester la limite de 6 p. 100 sur les prix». Il me semble que la plupart des Canadiens tiennent vraiment à ramener le taux de l'inflation à 6 et à 5 p. 100 durant les deux prochaines années. Ils veulent que nous soyons en mesure de concurrencer les autres pays et de nous emparer des marchés quand la récession mondiale se sera résorbée.

• (1620)

Ce qui est regrettable dans tout cela, c'est que des sociétés comme Air Canada et Bell Canada ont un quasi-monopole. La société CPR et quelques autres livrent concurrence à Air Canada, mais pour la Bell Canada, il n'y a pratiquement aucune concurrence. Elle a quasiment le monopole. Bien des gens en ont assez de ces demandes incessantes d'augmentations de tarifs de 25 p. 100 ou plus tous les ans ou presque. Même une augmentation de 6 p. 100 serait très forte pour les économiquement faibles, les personnes âgées et ceux qui sont sans emploi au Canada.

Je me suis opposé à presque toutes les augmentations de tarifs que Bell Canada a demandées au CRTC depuis trois ou quatre ans, mais c'était essentiellement en raison de la mauvaise qualité du service qu'elle offre. En comparaissant devant le CRTC, j'ai toujours soutenu que pour justifier de telles augmentations, Bell Canada devait offrir un meilleur service aux régions rurales, desservir plus de secteurs et ainsi de suite. En l'occurrence, je m'oppose catégoriquement à sa demande d'augmentation de tarifs, car dans l'intérêt national, tous les Canadiens doivent collaborer à la réalisation de l'objectif des 6 et 5 p. 100 au cours des deux prochaines années. Bell Canada devrait, à mon avis, participer à l'effort national. Si le CRTC n'oblige pas Bell Canada à participer au programme, le gouvernement devrait le faire, à mon avis.

Une société de la Couronne aussi importante qu'Air Canada, qui influe directement sur les frais de transport au Canada, devrait s'aligner sur ce programme d'austérité. Un mécanisme est en place pour soumettre sa demande à la CCT, mais à mon avis, le ministre des Transports (M. Pepin) devrait convoquer une réunion des actionnaires d'Air Canada. Il devrait exposer les faits à M. Taylor, président de la Société. Il y a bien des gens qui souffrent. Il y a des personnes âgées qui ne peuvent pas faire face à une augmentation des frais de transport de 6 p. 100 ou plus. Il y a des hommes d'affaire et des agriculteurs qui seront touchés également parce qu'ils doivent faire des voyages d'affaires. Il y a de nombreux chômeurs dans la même situation. Le ministre devrait s'assurer la collaboration du président d'Air Canada et, s'il refuse, l'informer que les actionnaires se sont réunis et l'ont déchu de ses fonctions. S'il ne veut pas collaborer à ce programme, il y a bien des gens qui sont prêts à prendre sa place.

Le programme est en bonne partie facultatif. Par ailleurs, la CCT, le CRTC et certains autres organismes fédéraux ont un certain pouvoir de réglementation. En outre, le gouvernement peut exercer un certain contrôle grâce au bill qui a trait aux fonctionnaires fédéraux et aux employés de la Couronne et qui est maintenant à l'étude au comité. Si les Canadiens moyens constatent que des sociétés aussi puissantes que Bell Canada et Air Canada ne collaborent pas avec le gouvernement, ce sera très difficile de les convaincre qu'ils doivent eux-mêmes collaborer avec le gouvernement et faire leur part.

J'ai été frappé de voir combien la politique annoncée par le gouvernement a été bien accueillie. Le premier ministre (M. Trudeau) a rencontré les premiers ministres provinciaux. Les relations ont semblé cordiales et les provinces ont réagi de façon favorable. Je crois savoir que de nouvelles rencontres auront lieu. Tout cela est très encourageant. La rencontre avec le CTC et d'autres syndicats ouvriers semble aussi avoir donné des résultats très encourageants. D'autres entretiens avec les syndicats sont d'ailleurs prévus.

Le monde des affaires a lui aussi réagi de façon très favorable. Par exemple, un groupe d'hommes d'affaires importants a indiqué hier qu'ils sont prêts à travailler ensemble et à collaborer avec le gouvernement pour réduire le taux d'inflation, augmenter la productivité et instaurer au cours des quelques prochaines années une politique ou un programme qui permettra au Canada de profiter de la reprise économique quand la récession mondiale prendra fin.

Au cours des trois ou quatre dernières semaines, un certain nombre d'entreprises ont apporté leur appui au programme. Elles sont prêtes à collaborer, notamment l'Alcan, Cominco, General Foods, Heritage Group, Hiram Walker, Polysar, Sherritt Gordon et White Farm. Beaucoup d'autres encore ont dit qu'elles voulaient appuyer le programme. Et de nombreux Canadiens y souscrivent également.

J'aimerais vous lire une lettre que j'ai reçue d'un électeur. Cette personne me dit:

> Je vous écris au sujet de la situation économique actuelle. Je tiens tout d'abord à vous dire que je suis en faveur de la limite de 6 p. 100. Cependant, je pense qu'il faudrait faire beaucoup plus pour venir à bout de nos difficultés économiques. Je pense entre autres aux mesures suivantes:
>
> *a*) Il pourrait y avoir un gouvernement de coalition, car il faudrait donner suite à toute suggestion raisonnable au sujet de notre situation économique.
>
> *b*) Nous pourrions conclure un contrat social avec les membres du Congrès du travail du Canada et de l'Association des manufacturiers canadiens ou de la Chambre de commerce. Ce contrat social pourrait s'apparenter au régime en vigueur en Allemagne de l'Ouest, qui fonctionne beaucoup mieux que notre système d'affrontement actuel. Je me rends compte que certains des problèmes devraient être réglés à l'échelon provincial. Je crois toutefois au tripartisme. C'est-à-dire que le gouvernement, le secteur des affaires et de la main-d'œuvre doivent travailler de concert. Il faudrait modifier certaines lois.

Et plus loin:

> *d*) Il conviendrait d'instaurer une nouvelle ère de recherche et de développement au Canada.
>
> Dans l'ensemble, nous devrions envisager de nouvelles solutions sans parti pris au lieu d'adopter une attitude défaitiste face aux solutions économiques et autres.

De nombreux Canadiens nous appuient. Ils veulent que nous travaillions ensemble. De nombreux Canadiens sont en faveur du genre de réunions que tiennent le ministre des Finances et le premier ministre avec les gouvernements provinciaux, le monde des affaires et l'industrie.

La collaboration dont nous avons été témoins aujourd'hui à la Chambre lorsque le gouvernement a accepté de modifier le montant visé par le pouvoir d'emprunt est louable. Nous proposerons s'il le faut deux projets de loi sur le pouvoir d'emprunt plutôt qu'un seul. Le gouvernement se réserve le droit de recueillir les fonds nécessaires pour ses programmes sociaux au cours de l'exercice financier. Par contre, il respecte la position de l'opposition, qui refuse de lui donner carte blanche pour l'exercice financier. C'est le genre de collaboration louable à laquelle mon électeur faisait allusion.

Les documents budgétaires exigent la collaboration de tous, car nous nous préoccupons de l'inflation. Le budget contient aussi une proposition novatrice en ce qui a trait aux certificats de placement indexés; ainsi, ceux qui placeraient des fonds grâce à cette nouvelle forme de dépôt à terme ne verseraient de l'impôt sur le revenu que sur la partie des intérêts supérieure au taux d'inflation. C'est une idée nouvelle et intéressante qu'ont peut aussi qualifier de novatrice. Il est bien évident que les gens détestent être imposés sur des intérêts qui correspondent tout simplement à l'inflation.

• (1630)

D'autre part, ces nouveaux certificats de placement indexés vont faire baisser de 3 p. 100, c'est-à-dire ramener à 6 p. 100, le coût des emprunts pour l'expansion des petites entreprises ainsi que dans le domaine de l'agriculture, des pêches et du logement, tous des secteurs que nous voulons aider et où nous cherchons à favoriser l'afflux de capitaux d'investissement. Si nous y parvenons grâce à ce nouvel instrument, tant mieux.

Il faut se réjouir de ce que cet instrument qui paraît compliqué soit soumis à l'étude d'un comité d'experts, composé de spécialistes dans ce domaine ainsi que de représentants des milieux syndicaux. Cela signifie que la consultation et la coopération avec le secteur privé produiront un système beaucoup plus pratique et réalisable.

On a proposé un instrument semblable pour les placements en actions que feraient les Canadiens. Je me réjouis tout particulièrement que les documents budgétaires prévoient des programmes de création directe d'emplois. De nombreuses régions rurales de ma circonscription qui ne comptent pas de grandes industries subissent un chômage saisonnier très élevé. Les programmes de création directe d'emplois donnent d'excellents résultats dans ces régions. Non seulement ils allègent la situation dans les municipalités éprouvées chaque année, mais ils remplissent des fins très utiles. On peut donner comme exemples les rénovations et les améliorations aux installations communautaires ainsi que la promotion de l'industrie touristique

par la construction de parcs, de loisirs et de ports de plaisance en coopération avec des organismes comme la Direction générale des ports pour petites embarcations, qui a été particulièrement active dans toute la région d'Algoma-Manitoulin. La population lui est très reconnaissante du travail qu'elle a accompli. A mon avis, cette région compte le plus grand nombre de bassins et de quais appartenant à l'État de toutes les circonscriptions en bordure des Grands lacs.

Une somme de 200 millions est prévue dans le budget pour les programmes de création directe d'emplois, encore 150 millions pour les programmes à forte proportion de main-d'œuvre mis à exécution par les ministères et, enfin, 100 millions pour les programmes existants du ministère fédéral de l'Emploi. Cela fait en tout 450 millions. En outre, une somme supplémentaire de 300 millions est réservée aux programmes permanents de stimulation de l'emploi dans le secteur privé, soit en tout 750 millions consacrés aux programmes de soutien et de création directe d'emploi.

Des fonds considérables sont aussi accordés à la construction domiciliaire, afin de créer de nouveaux emplois pour les Canadiens. Sauf erreur, le budget prévoit la création d'environ 300,000 emplois grâce aux programmes exposés dans les documents budgétaires, notamment les programmes d'emploi direct, les projets de développement communautaire, les projets à forte proportion de main-d'œuvre au sein des ministères de l'État ainsi que les programmes de soutien pour les travailleurs forestiers annoncés il y a plusieurs mois.

A mon avis, l'injection directe de fonds supplémentaires dans le secteur du logement est l'une des dispositions les plus intéressantes du budget. J'espère que cet argent sera débloqué dès que possible pour que ces programes puissent être mis en œuvre, notamment dans le Nord où il est difficile de construire les fondations et les empattements en hiver. Il est donc prévu d'accorder 300 millions de dollars sous forme de subventions se montant à $3,000 chacune aux acquéreurs d'une première maison ou aux constructeurs de maisons neuves. De même, du jour où le programme de rénovation des maisons a été annoncé, il y a quelques mois, les demandes ont dépassé le nombre prévu. Le gouvernement a donc doublé ses crédits.

J'attends avec impatience qu'on annonce que les crédits pour la construction de 2,500 logements coopératifs supplémentaires sont débloqués, car la localité d'Elliott Lake dans ma circonscription envisage d'en construire soixante-deux. Il s'agit d'un programme innovateur aux potentialités nombreuses. La construction de ces unités dans la circonscription d'Algoma fera date, car la plupart des logements sont fournis par les sociétés minières. Les logements construits par le secteur privé pour les personnes travaillant dans le domaine des services de cette localité sont peu nombreux. Ce sera donc un complément précieux pour eux.

Tous les programmes annoncés dans le cadre du budget ont été très utiles. Je suis heureux qu'on envisage de consacrer environ 200 millions de dollars pour offrir des prêts à faible taux d'intérêt aux exploitants agricoles en difficultés. Ceux-ci pourront ainsi profiter de prêts à 12.5 p. 100 soit 4 p. 100 de moins que le taux de 16.5 p. 100 auquel la Société du Crédit agricole leur consent actuellement des prêts.

En outre, le gouvernement a prévu d'allouer environ 400 millions de dollars pour réduire d'environ 4 p. 100 les taux d'intérêt que doivent payer les chefs de petites entreprises, les exploitants agricoles et les pêcheurs qui investissent dans de nouveaux projets. Espérons que ces fonds supplémentaires destinés à venir en aide à ces secteurs au cours des prochains mois aideront les intéressés à tenir jusqu'à ce que la nouvelle formule d'investissement dont j'ai déjà parlé soit mise en œuvre.

Grâce à ces nouveaux programmes, de nombreux progrès ont, selon moi, été accomplis. J'estime que le budget répond à de nombreux aspects des problèmes que nous connaissons en ces temps difficiles. Il répond au problème de l'inflation qu'il se propose de réduire au cours des deux prochaines années. Il vise également à relancer l'investissement, à réduire les taux d'intérêt, à créer des emplois et à améliorer la situation dans le domaine du logement. Il comporte donc un certain nombre d'éléments qui sont importants et que la Chambre devrait selon moi appuyer.

• (1640)

M. Doug Anguish (The Battlefords-Meadow Lake): Monsieur l'Orateur, je me réjouis de pouvoir intervenir au sujet du bill C-125, loi attribuant un pouvoir d'emprunt supplémentaire. Ce projet de loi va permettre au gouvernement d'emprunter l'argent dont il a besoin pour faire fonctionner le gouvernement.

Nous avons vécu un certain nombre de situations absurdes au cours du débat. Pour commencer, les libéraux ont présenté hier un avis de motion de clôture du débat. Comme les députés d'opposition croyaient alors être suffisamment intervenus au sujet du projet de loi sur le pouvoir d'emprunt, aucun d'eux n'a pris la parole hier. C'est ainsi que, toute la journée d'hier, les députés libéraux ont parlé de leur propre projet de loi et ont refusé de le mettre aux voix. Pour ma part, j'ai trouvé cela des plus étrange.

Une autre absurdité réside dans le fait que le gouvernement demande un pouvoir d'emprunt de 11 milliards de dollars. Or, nous avons découvert qu'il n'a pas vraiment besoin de ces 11 milliards. Il s'est tout simplement rendu compte que la situation s'aggrave tellement qu'il risque d'en perdre le contrôle; il demande donc un pouvoir supplémentaire au cas où il devrait courir emprunter plus d'argent auprès des maisons de crédit.

Puis, cet après-midi, nous avons découvert une nouvelle absurdité lorsque nous avons entendu le porte-parole du gouvernement même admettre qu'il n'avait pas vraiment besoin d'emprunter 11 milliards de dollars, ce dont les néo-démocrates et les conservateurs sont bien conscients. Le gouvernement a présenté cet après-midi une motion visant à réduire le montant demandé dans le bill C-125. Nous voterons ce soir à 9 h 45 pour disposer de ce bill. Les conservateurs se sont réjouis d'entendre le gouvernement annoncer qu'il réduira à 7 milliards de dollars le montant du pouvoir d'emprunt sollicité. Toutefois, si le gouvernement a encore besoin d'argent d'ici la fin de l'année financière, il pourra tout simplement emprunter encore 4 milliards sans autre débat.

M. Epp: Ce n'est pas exact.

M. Anguish: Ou du moins après un débat très limité.

M. Epp: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Ce n'est pas ce qu'établit l'ordre de la Chambre adopté aujourd'hui à la Chambre. Il stipule qu'il y aura un débat de trois jours.

M. Anguish: J'ai fait remarquer qu'il s'agirait d'un débat très limité. Il est stipulé dans la motion qu'a présentée le gouvernement qu'il pourra quand même emprunter 11 milliards de dollars en vertu du bill C-125. Les conservateurs en ont été transportés de joie et ce n'est pas étonnant, car ils pensaient avoir remporté une victoire, mais ils ne se rendent même pas compte qu'ils vont quand même autoriser le gouvernement à emprunter 11 milliards au total.

M. Epp: Sept milliards.

M. Anguish: La session a débuté le 14 avril 1980 après les élections générales du 18 février 1980. Depuis, le gouvernement a demandé l'autorisation d'emprunter à quatre reprises. D'abord, il a présenté le bill C-30 pour demander l'autorisation d'emprunter 12 milliards. Puis il nous a présenté le bill C-59 afin d'emprunter 14 milliards de plus. Apparemment, ce n'était pas assez. Nous avons eu le bill C-111 dans lequel le gouvernement demandait 6.6 milliards supplémentaires ce qui donne jusqu'ici 32.6 milliards. Voilà que ce n'est toujours pas suffisant. Dans le bill C-125 à l'étude, le gouvernement demande encore 11 milliards, ce qui nous donne au total 43.6 milliards depuis le début de la session, le 14 avril 1980.

Mais ce n'est que la pointe de l'iceberg. D'ici la fin de l'année financière, le gouvernement fédéral aura accumulé une dette de 150 milliards ou peut-être même davantage. Avec cet argent ma province parviendrait à couvrir toutes ses dépenses pendant 75 ans.

Je crois que l'ancien vérificateur général avait parfaitement raison de dire dans son rapport annuel que le gouvernement n'arrivait plus à contrôler ses dépenses. La dette nationale qui ne cesse de s'accroître, constitue un handicap supplémentaire pour l'économie canadienne. La dette nationale a augmenté à cause des gouvernements libéraux et conservateurs qui se sont succédés et qui ont été incapables de gérer les affaires du pays. Le déficit du gouvernement a également aggravé la dette nationale car il augmente d'une année à l'autre.

Dans son budget de novembre 1981, le ministre des Finances (M. MacEachen) prévoyait un déficit d'environ 10 milliards de dollars. Le 28 juin, quand nous avons constaté qu'il nous fallait un nouveau budget, le gouvernement a reconnu qu'il s'était trompé dans ses calculs. Même si nous savions tous que la situation économique n'était pas brillante et que le gouvernement avait 300,000 fonctionnaires ou plus chargés de fournir des renseignements sur le Canada, nous avons appris que le déficit avait pratiquement doublé par rapport aux prévisions de novembre. Il atteignait 19.6 milliards de dollars, ce qui représente une somme importante. Certains pays ont un déficit plus élevé, notamment les États-Unis d'Amérique, mais proportionnellement, le déficit du Canada représente le double du déficit américain.

Que signifie un tel déficit? Il est arrivé aux néo-démocrates de préconiser de prévoir un certain déficit dans le budget. Par contre le déficit budgétaire nécessaire et tolérable est très différent du système adopté par le gouvernement fédéral. Les libéraux sont coincés. Le déficit est permanent, et il ne cesse d'augmenter. Si l'on veut prévoir un déficit dans le budget, il est normal de s'arranger pour le prévoir dans des secteurs où l'on peut investir pour l'avenir et où cet investissement rapportera de l'argent plus tard.

Je voudrais comparer notre déficit fédéral à celui des différentes provinces du Canada. D'après les chiffres publiés par la Banque de Montréal pour 1978, en Colombie-Britannique, alors que les créditistes avaient le pouvoir, la dette était de $2,497 par habitant. En Alberta, province conservatrice, il était de $2,222 par habitant. Dans la magnifique province d'Ontario, la dette était de $2,544. C'est la plus petite province, l'Île-du-Prince-Édouard, qui avait la plus faible dette. En 1978, c'est la Saskatchewan, sous un gouvernement néo-démocrate, qui venait au second rang pour la politesse de sa dette. Elle devait $1,709, ce qui est bien moins que n'importe quelle autre province dirigée par un gouvernement libéral ou conservateur.

• (1650)

On entend souvent parler de l'ampleur de l'appareil bureaucratique. Je tire mes chiffres de Statistique Canada de 1979. Dans la province d'Alberta, dirigée par un gouvernement tory qui se soucie tant de jeter du lest, 2.6 p. 100 de la population travaillait dans la Fonction publique. A la même époque, en Saskatchewan, sous un gouvernement néo-démocrate, 1.9 p. 100 de la population travaillait dans la Fonction publique, soit le taux le plus faible au Canada.

Les dépenses du gouvernement actuel obèrent les Canadiens. Le gouvernement dépense en effet 214 millions de dollars par jour, ce qui équivaut à 9 millions de dollars par heure ou $150,000 par minutes.

M. Epp: Et vous voudriez qu'il dépense davantage.

M. Anguish: Le député de Provencher prétend que nous demandons au gouvernement de dépenser plus. Nous le lui demandons seulement pour les domaines que j'ai signalés. Nous croyons au financement par le déficit lorsque celui-ci permet d'investir dans notre avenir. Si le député voulait bien m'écouter, il pourrait comprendre les programmes économiques réfléchis qui amèneraient un revirement de situation pour le gouvernement. La situation ne serait guère meilleure sous un régime conservateur qu'elle ne l'est sous le régime libéral.

Des voix: Oh, oh!

M. Anguish: Je suis sûr que les visiteurs dans la tribune remarqueront ces chiffres, même si les députés ne veulent rien entendre. En 1967-1968, les dépenses pour chaque homme, femme, enfant et bébé canadiens qui se trouvent dans la tribune des visiteurs s'élevaient à $549. Pour l'année financière 1982-1983, cette somme est passée à $3175 pour chacun de vous, qui vous trouvez dans la tribune des visiteurs. Comparons ces données aux chiffres de certaines administrations municipales. Nous devrions peut-être confier certaines responsabilités à ces dernières, car elles sont probablement mieux en mesure de les assumer. Dans des régions comme Battlefords-Meadow Lake, les dépenses s'élèvent à l'heure actuelle aux environs de $570 à $580, pour chaque homme, femme et enfant.

Monsieur l'Orateur, la situation des contribuables est encore pire. Beaucoup de Canadiens ne payent pas d'impôt parce qu'ils sont chômeurs, d'autres parce qu'ils sont retraités et n'ont pas un revenu suffisant pour en payer. Cependant, il en coûtera $8,251 à chaque contribuable pour l'année financière 1982-1983. Cette somme sera plus élevée à cause du chômage croissant et de l'économie en récession. En fait, le service de la dette à lui seul coûtera bientôt au-delà de 30 p. 100 de toutes les recettes du gouvernement. C'est vraiment une situation lamentable.

Cette fabuleuse somme d'argent a des répercussions très graves sur les taux d'intérêts que les Canadiens doivent payer aux institutions financières. De deux choses l'une: ou bien il fait fonctionner la planche à billets, attisant ainsi l'inflation, ou bien il retire une part énorme de la masse monétaire du pays. Plus la concurrence pour l'argent est forte, plus les taux d'intérêt montent. Le gouvernement retire quelque 150 milliards de dollars de l'économie, amenant ainsi de fortes hausses des taux d'intérêt.

Ce ne sont pas seulement les dépenses du gouvernement qui ont cette conséquence. Le monde consacre des sommes considérables au matériel militaire. Celui-ci représente 500 milliards de dollars dans le monde entier. Ces dépenses grèvent lourdement les fonds disponibles, avec les conséquences qui s'ensuivent pour ceux qui doivent obtenir du financement hypothécaire ou emprunter pour lancer une petite entreprise. L'argent se fait rare. On dit que pour lancer une petite entreprise au Canada de nos jours, il faut acheter une grande entreprise, voter libéral ou conservateur et se croiser les bras en attendant que la taille de l'entreprise se réduise, comme elle ne peut manquer de le faire.

La raison d'être du gouvernement, c'est de venir en aide à ceux qui ne peuvent se débrouiller aussi bien seuls et cela d'une façon qui soit juste et équitable pour tous les citoyens. Malheureusement, le gouvernement a perdu la maîtrise de l'économie.

Ce n'est pas une question de secteur public ou de secteur privé. Le problème réside dans les proportions démesurées qu'a prises le gouvernement. La situation doit être rétablie. Ce genre de problème se pose dans les deux secteurs, public et privé. Songeons seulement aux problèmes qu'ont connus ces dernières années des entreprises énormes comme Massey-Ferguson, Ford et Chrysler, qui ne sont plus aussi efficaces ni aussi prospères que par le passé.

Quelles sont les solutions? Il va falloir que le Canada se départisse de son attitude centralisatrice. Je le dis à titre de simple député. Les petites collectivités doivent acquérir une plus grande autonomie. On doit accorder plus d'importance aux citoyens. Pendant que je parle, les conservateurs rient à gorge déployée à la Chambre. N'est-ce pas étrange qu'on rende si souvent le NPD responsable des divers maux qui nous affligent quand nous n'avons jamais formé le gouvernement, au niveau fédéral, depuis que le Canada existe? Nous avons, par notre influence, contribué à l'adoption de certains bons programmes, mais s'il faut blâmer quelqu'un, il n'y a personne d'autre que les conservateurs et les libéraux qui ont dirigé le Canada.

Si on accordait une plus grande marge d'autonomie à des collectivités restreintes, le sentiment de prendre leur propre destin en main aurait des effets bénéfiques sur les citoyens. Au Parlement même, les députés regrettent souvent de ne pouvoir agir, face à ce gouvernement qui fait la sourde oreille.

• (1700)

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Comme il est 5 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, à savoir, les avis de motion (documents), les bills privés et les bills publics.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS (DOCUMENTS)

[*Traduction*]

M. l'Orateur adjoint: Tous les articles qui précèdent le nº 36 sont-ils reportés du consentement unanime de la Chambre?

Des voix: D'accord.

LE CENTRE DE RECHERCHES POUR LE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 10 juin 1982, de la motion de M. Stewart:

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie des communications, comptes rendus ou notes d'entrevue, de service, notes sur les transcriptions de conversations téléphoniques, demandes de bourses, bourses d'études et bourses universitaires, échangés entre le gouvernement, par l'entremise du Centre de recherches pour le développement international, et toute autre personne ou groupe demandant qu'on leur accorde ou envisage de leur accorder de l'aide financière du Centre de recherches pour le développement international, spécialement au sujet de subventions, bourses universitaires ou commandite financière de personnes détenant ou ayant détenu un poste élu ou nommé au gouvernement d'autres pays ou qui étaient ou sont membres de partis politiques reconnus d'autres pays.

M. Bob Ogle (Saskatoon-Est): Monsieur l'Orateur, à cause de circonstances exceptionnelles à la Chambre, le débat de cette motion a été abrégé le 10 juin. Je vous remercie donc encore une fois de me donner l'occasion de terminer le discours que j'avais commencé ce jour-là.

La motion à l'étude porte sur le rôle du Canada en matière d'aide internationale et plus particulièrement sur le Centre de recherches pour le développement international. Cette motion a été présentée par le député de Simcoe-Sud (M. Stewart). En entamant le débat le 10 juin, il a critiqué, injustement selon moi, le programme mis sur pied par le Canada pour aider les pays qui en ont besoin. Son argument se résumait à dire que quand nous avons des problèmes au Canada, nous devrions penser d'abord à nous-mêmes et attendre que la situation s'améliore pour aider les autres. Je ne suis pas d'accord avec cet argument, simplement parce que le programme d'aide du Canada n'aide pas seulement les habitants des pays du Tiers-Monde, mais aussi les Canadiens. Quatre-vingts pour cent des fonds affectés à l'aide internationale par le Canada restent au pays. Parce que l'emploi de ces fonds est spécifié, ils servent à acheter des produits au Canada.

Centre de recherche pour le développement international

La motion porte particulièrement sur le Centre de recherches pour le développement international d'Ottawa, petit groupe qui touche environ 3 p. 100 de notre budget total de l'aide à l'étranger. Cependant, j'estime que le travail réalisé par ce centre représente beaucoup plus que 3 p. 100 de notre programme d'aide. Depuis sa création, le Centre de recherches pour le développement international a prouvé que ce genre de programmes d'aide portent leurs fruits, tant dans les pays en développement qu'au Canada. Les résultats obtenus par le Centre dépassent de loin les fonds dépensés.

Un éditorial du *Post* du Cap-Breton du 3 avril dernier donnait une description très positive du travail réalisé par le Centre de recherches pour le développement international. Je voudrais vous en dire quelques passages, que voici:

Le rapport annuel du Centre canadien de recherches pour le développement international offre un exemple classique des mesures visant à venir en aide aux malheureux des pays pauvres du Tiers-monde. Au lieu de faire de grands discours sur les «négociations globales» et «l'esprit de Cancun», cet organisme fédéral discret préfère parrainer une foule de programmes à budget relativement restreint, visant à appliquer les connaissances scientifiques en vue d'améliorer le niveau de vie dans ces pays.

Depuis sa création en 1970, le Centre s'efforce de venir en aide aux chercheurs qui vivent et travaillent dans des régions en développement et de financer d'autres travaux de recherche visant à promouvoir le bien-être des régions rurales et pauvres des pays tropiques semi-arrides. Ils ont des besoins urgents de denrées alimentaires, d'énergie, d'eau potable et d'installations sanitaires, autant de choses que, dans notre pays d'abondance, nous prenons généralement pour acquises. Toutefois, comme le signale le CRDI, un tiers de la population mondiale doit se battre jour après jour pour satisfaire leurs besoins dans ces domaines essentiels. Faute de quoi, leur propre survie est menacée.

Le ton de cet éditorial se rapproche de l'orientation prise par le groupe de travail parlementaire sur les relations Nord-Sud, dont j'ai eu l'honneur de faire partie l'an dernier. Les trois partis de la Chambre y étaient représentés et le groupe de travail a défendu le même principe de base au sujet de l'aide à l'étranger. Selon lui, l'aide ne doit pas priver mais au contraire contribuer à créer une base économique à partir de laquelle les pays peuvent se développer eux-mêmes. Je voudrais lire un bref passage tiré de la page 12 du rapport de ce groupe de travail, que voici:

L'investissement (pas la charité) dans le bien-être des pauvres s'avère souvent le meilleur placement que puisse faire un pays ou le monde. Un petit agriculteur qui a de l'instruction augmente sensiblement ses revenus. Une mère qui reçoit une alimentation décente est en mesure de nourrir des enfants sains qui peuvent s'instruire et travailler de façon plus productive.

Robert McNamara, ancien ministre de la Défense des États-Unis et ancien président de la Banque mondiale—qui n'a rien d'un socialiste de gauche—a affirmé:

Il est fréquent de dire que l'insuffisance de capitaux est le principal obstacle à la croissance économique. Nous savons pourtant maintenant que la formation de capitaux explique moins du tiers des variations du taux de croissance des pays en développement, et que le développement des ressources humaines constitue un facteur bien plus important. Investir dans le potentiel humain des pauvres n'est donc pas seulement moralement juste, c'est une opération très sage du point de vue économique.

De la part de Robert McNamara, ancien président de la Banque mondiale, ces propos peuvent être pris au pied de la lettre.

Et je poursuis la lecture de notre rapport:

La leçon est tirée. La stratégie de développement international pour les années 1980, qui a récemment été approuvée lors de la session extraordinaire des Nations unies, exprime de façon très concrète cette philosophie de l'investissement chez les pauvres. Elle contient des buts et objectifs précis en ce qui concerne la suppression de la faim, l'enseignement primaire universel, la prestation de soins de santé essentiels pour tous et chacun et une réduction très nette de la mortalité infantile d'ici à la fin du siècle. Notons en particulier que le rôle des femmes dans le développement a été bien reconnu de même que la nécessité de les intégrer à tous les secteurs du développement.

C'est sur cette note et dans ces termes que j'aimerais mettre fin à mon intervention parce que je me rends compte que mon temps est très limité. Je voudrais en terminant raconter un petit incident. J'ai rencontré aujourd'hui un de mes amis médecin qui exerçait autrefois à Saskatoon et qui travaille maintenant à St-Boniface, le Dr Ian Carr, qui est l'un des médecins pour la responsabilité sociale et qui revient tout juste de la conférence de Pugwash. Je me suis entretenu avec lui aujourd'hui et il a été la première personne à me parler de la possibilité d'une troisième guerre mondiale dans les quelques mois à venir. Il a déclaré que les participants à la conférence considéraient comme probable—voire même certain—le déclenchement d'une guerre mondiale nucléaire d'ici 18 mois.

En ce qui a trait au développement, l'un des plus importants problèmes réside dans le fait que d'énormes montants sont prélevés sur les économies du monde entier et affectés à la construction d'armements, comme l'a souligné mon collègue de The Battlefords-Meadow Lake (M. Anguish). Bon nombre de ces armes sont maintenant expédiées à destination des pays en voie de développement à aucune autre fin que tout un chacun dans le monde ait suffisamment pour vivre et puisse avoir accès aux soins médicaux et à l'instruction. Cela me semble raisonnable. Comment se fait-il que nous ne pouvons stopper cette course aux armements? Nous n'avons pas des siècles à notre disposition. C'est une question d'heures, de jours, de semaines et de mois, car cette course nous conduit tout droit à notre destruction.

Ce n'est pas de gaieté de cœur que je termine mon intervention sur cette note, mais je crois que la gravité de la situation le justifie. Dans son allocution, le député de Simcoe-Sud a critiqué les programmes d'aide. Au lieu d'utiliser cet argent pour bâtir un monde humain, on consacre des sommes folles à la construction d'armements destinés à détruire non pas une partie du globe, mais la terre toute entière. Je pense que mes collègues et tout un chacun devraient prendre cette question très au sérieux.

M. Maurice Dupras (Labelle): Monsieur l'Orateur, c'est un honneur pour moi de participer à ce débat et je suis d'autant plus honoré que j'ai la possibilité de parler après mon distingué collègue, le député de Saskatoon-Est (M. Ogle), qui, comme tout le monde le sait, a consacré une grande partie de sa vie à aider les autres, et plus particulièrement les pauvres d'Amérique du Sud. Je me réjouis d'autant plus d'emboîter le pas à l'eminent député de Saskatoon-Est dans le présent débat qu'il a été récipiendaire d'une bourse du CRDI. Cela m'amène à signaler un autre accès du CRDI, dont le programme, lancé en 1971 par le très hon. L. B. Pearson, fait l'envie de nombreux pays.

• (1710)

Je crois opportun de commencer par citer le président du CRDI, M. Ivan Head, qui a dit:

Il faut être peu perspicace pour croire que les relations Nord-Sud se déroulent de la même manière qu'un jeu où chaque point gagné par un participant est perdu pour l'adversaire. Le développement international est en fait un processus mutuellement bénéfique où tous gagnent; sans lui, tous sont condamnés à perdre. Le bien-être et la vitalité de l'ensemble des pays en voie de développement sont essentiels au bien-être des pays économiquement développés . . .

Y compris le Canada. Je crois que ces sages propos du président du CRDI constituent un avertissement. Le député de Saskatoon-Est a rappelé que tout pays qui aide un pays en voie de développement s'aide lui-même, puisqu'il s'assure ainsi d'une meilleure distribution de la richesse mondiale.

[*Français*]

Monsieur le président, l'esprit qui a animé la création du Centre de recherches pour le développement international visait à apporter et accentuer le domaine de la recherche dans le monde, particulièrement dans les pays en voie de développement puisque seulement 3 p. 100 de la recherche mondiale s'effectuait dans les pays en voie de développement. Au XVIIIe siècle des chercheurs renommés ont apporté leur contribution au mieux-être de la population du globe, Lavoisier et Celsius, et au XIXe siècle, Ampère, Kelvin, Pasteur, Darwin, Doppler, qui ne sont que quelques-uns du grand nombre de chercheurs de ce siècle, et le XXe siècle n'a pas connu autant d'activités dans le domaine de la recherche dans les pays en voie de développement, et naturellement, on trouve beaucoup moins d'activités dans ces pays-là. Alors l'esprit qui a animé la création du Centre de recherches visait justement à faire en sorte que les pays industrialisés comme le Canada puissent apporter leur contribution à la recherche dans plusieurs domaines mais surtout dans le domaine de l'alimentation de la production agricole, de la conservation de l'eau potable, de la protection des forêts, et ainsi de suite. Et c'est comme cela, monsieur le président, que nous avons vu des projets adoptés, lancés par le gouvernement, par notre Centre de recherches pour le développement international, qui ont connu des succès qui font en fait l'orgueil de l'institution.

Monsieur le président, j'ai eu tout comme mon collègue de Saskatoon-Est (M. Ogle) et d'autres l'avantage de visiter certains projets aussi bien aux Philippines qu'à Singapour ou au Bangladesh, et j'ai été émerveillé du résultat que ces projets ont obtenu et de l'effet que ces recherches, ces activités de recherches et de développement peuvent avoir, des conséquences et des résultats sur le développement économique et le développement du mieux-être de la société de ces pays en voie de développement, à un point qu'aux Philippines la production de riz dans certains endroits a plus que triplé. On a développé là des types de riz qui pouvaient survivre aux inondations, on a développé là des types de blé qui peuvent à la saison sèche remplacer la production de riz. La terre peut servir 12 mois par année, une pétriode de l'année servant à la production de blé, et la période la plus humide, à la production de riz.

Il y a des centres de recherches qui en fait sont fréquentés par des recherchistes, des chercheurs du monde entier, parce qu'on a mis là sur pied des mécanismes qui favorisent en fait l'activité des recherchistes, des chercheurs. Nous avons aussi, ceux qui ont eu cet avantage, monsieur le président, de visiter le Bangladesh, de voir qu'un pays comme le Bangladesh sujet à des typhons, à des inondations, a réussi en quelques années grâce à l'assistance du centre de recherches à développer des méthodes, développer des types encore de riz et de blé et de toute autre produit agricole qui survivent des pires intempéries et qui font en fait qu'aujourd'hui un des plus sérieux problèmes que le Bangladesh a à faire face, c'est celui du stockage du riz et du blé. Cela prouve, monsieur le président, que les activités de notre Centre de recherches pour le développement international ont apporté des résultats tangibles et vraiment intéressants pour les pays en voie de développement. C'était aussi pour répondre aux besoins de certains pays qui étaient aux prises avec toutes sortes de difficultés. Naturellement il existe encore des Canadiens et des Nord-Américains habitués à vivre la vie confortable que nous vivons un peu sévères à l'égard des gens venant des pays en voie de développement, et plutôt portés à donner foi à des gens comme ceux de l'émission W5, par exemple, qui ont réalisé un film d'horreurs sur les résultats d'un projet, savoir le projet DRIP en Haïti. Ils ont manqué de justesse et d'honnêteté dans leur approche puisqu'ils ont omis de faire ressortir toutes les histoires de succès qu'ont connus les activités autant de l'ACDI que du Centre de recherches pour le développement international. Monsieur le président, il s'agit de regarder au-delà de son nez, en fait en toute objectivité, pour découvrir combien il y a des histoires de succès, pas seulement dans le domaine de la recherche ou du développement international mais aussi dans celui des activités de l'ACDI.

Naturellement les pays qui subissent des difficultés comme les typhons, je nommais tantôt le Bangladesh qui est sujet à des typhons et à des inondations, les sécheresses du Sahel, les tremblements de terre et les inondations du Nicaragua, les tornades aux Antilles, monsieur le président, ce sont toutes des difficultés que nous n'avons pas à subir. Cela veut donc dire que l'économie de notre pays comme celle de nos voisins du Sud peut compter sur une stabilité atmosphérique, ainsi que sur des saisons biens définies où la production agricole n'est pas interrompue ou compromise par des calamités semblables. Monsieur le président, c'est pour cette raison que les activités de notre Centre de recherches reçoivent autant d'appuis, et qu'on me laisse rappeler à mes collègues de l'opposition que ce n'est pas un ministre de ce côté-ci de la Chambre qui défendait avec beaucoup de verve et d'éloquence les activités du Centre de recherches pour le développement international et cela se passait à Vienne, en 1979, alors que l'honorable sénateur Martial Asselin vantait les activités et les succès qu'avait connus le Centre de recherches pour le développement international. Il a cité comme exemples aux autres pays industrialisés qu'ils peuvent eux aussi fournir une aide aux pays en voie de développement. Alors cela va sûrement contribuer à rassurer le député de Simcoe-Sud (M. Stewart) quant aux activités et aux succès qu'a connus le Centre de recherches et le développement international.

Je voudrais revenir, monsieur le président, à ce film d'horreurs que faisait voir aux téléspectateurs canadiens l'émission W5, alors qu'on n'a fait ressortir que les difficultés administratives que le projet a connues. On a montré, par exemple, les bornes-fontaines, puis on s'est dit: Est-ce que ce n'est pas aberrant de planter des bornes-fontaines dans un village comme Petit-Goave? Et, monsieur le président, ce serait aberrant de ne pas en mettre des bornes-fontaines, puisque ces gens-là ont besoin d'eau et de protection contre l'incendie tout comme les Canadiens, parce que ces édifices et ces habitations sont uniquement en bois; de plus, c'est une station d'eaux parce que la majorité des résidences ne bénéficient pas de l'eau potable dans leurs résidences, et les gens doivent aller à des stations d'eaux et cela constitue des stations d'eaux pour ceux qui veulent aller se chercher de l'eau. La plus grosse objection à cette histoire de faire ressortir que c'était absolument aberrant de

remplacer des bornes-fontaines, c'est qu'elles ont été mises là par des Américains il y a de nombreuses années, je pense dans les années 1930, pour les raisons que je viens d'évoquer.

• (1720)

Dans ce même programme, on a aussi essayé de faire accroire à la population canadienne que les routes qu'on avait construites n'avaient servi et ne servaient qu'aux travailleurs du projet. Il n'y a rien de plus aberrant et stupide que cela, monsieur le président, puisque nous avons utilisé cette route qui va en montagne et qui naturellement a contribué à déplacer la marchandise et le matériel pour la construction de clinique externe, école, école de formation technique et ces gens-là doivent se déplacer. Cela aide également aux producteurs agricoles de la montagne à descendre au village, à Petit-Goave, et transporter la marchandise qu'ils ont produite, plutôt que de descendre la montagne dans des vallées et dans des allées difficiles à parcourir. Cette route est là et sera là longtemps, monsieur le président, parce qu'elle n'a pas été érodée par les pluies. Elle est conservée et maintenue par la population de Petit-Goave, et les producteurs agricoles de la région et responsables de la clinique médicale, externe et de l'école l'utilisent. Alors il y a tout intérêt chez la population à maintenir la route.

Il y avait aussi cette autre question de projets d'irrigation. Encore là, monsieur le président, on a essayé de faire accroire à la population canadienne, qui est de bonne foi, je pense bien, puisque c'est elle qui par ses taxes a contribué à la réalisation du projet, que le projet d'irrigation ne pouvait servir, puisqu'il était à refaire. Alors je regrette, mais nous avons visité ce projet-là et moi j'ai trouvé qu'on avait fait toute une histoire avec absolument rien, puisque le projet d'irrigation va contribuer à mieux irriguer les terres arables de cette région tout en ne demandant pas trop d'entretien et de réparation puisqu'il y a très peu d'érosion du sol de cette région d'Haïti. Alors tout cela, monsieur le président, pour dire que cette «pornographie» de faillite ou de quasi-faillite de certains projets ne contribue d'aucune façon à faire accepter et à faire mieux comprendre aux Canadiens les besoins, l'urgence de poursuivre les projets qu'on a entrepris pour venir en aide à des pays en voie de développement.

Naturellement, tout ne s'est pas déroulé de la façon dont on le souhaitait et il faut comprendre, monsieur le président, qu'un tel projet intégré réalisé dans un pays comme Haïti, dans un pays où l'environnement politique est bien différent de ce que nous connaissons au Canada. Nous étions tellement ambitieux et tellement impatients—les officiers de l'ACDI sans doute—de réaliser un tel projet et de faire en sorte que toute une région d'Haïti puisse profiter de ces améliorations, que nous étions peut-être un peu trop enthousiastes et optimistes dans la réalisation du projet. Mais des 21 millions de dollars qui ont été investis dans ce projet, il en reste une très forte partie. Moi je serais prêt à dire qu'il reste au moins 90 p. 100 qui vont contribuer à améliorer le sort et le bien-être de la population d'Haïti.

C'était donc injuste de décrier d'une façon semblable pour les responsables de ce programme de télévision les activités et de le reprendre une seconde fois, il y a une quinzaine de jours, monsieur le président, après avoir été renseigné davantage sur les activités de l'ACDI en Haïti, de reprendre le programme comme s'ils voulaient davantage effrayer la population canadienne sur les activités de l'ACDI. Naturellement, on s'est servi de ce garçon qui a probablement aidé au producteur de ce programme W5 à se faire entendre, ce fonctionnaire Templeman qui n'avait aucune responsabilité dans la réalisation de ce projet. Et je ne comprends pas, monsieur le président, qu'un réseau de télévision aussi responsable, semble-t-il, que CTV ait utilisé un fonctionnaire qui avait certaines vues ou opinions sur un projet comme celui du DRIP, mais qui n'avait rien eu à faire avec ce programme; il était attaché dans d'autres domaines, des activités diplomatiques canadiennes en Haïti.

Monsieur le président, je voudrais parler maintenant d'un autre aspect de la motion de mon collègue de Simcoe-Sud, soit des bourses d'études. J'ai mentionné tantôt que mon collègue de Saskatoon-Est avait bénéficié d'une de ces bourses et c'est un des aspects les plus importants du programme du Centre de recherches pour le développement international. Puisque le motionnaire en fait une question importante dans sa motion, je voudrais en traiter brièvement.

[*Traduction*]

L'objectif général du programme de bourses d'études du CRDI est d'une part d'améliorer la compétence des professionnels et des chercheurs des pays émergents et d'autre part d'accroître les moyens à la disposition des professionnels canadiens qui s'intéressent au développement international. L'an dernier, on a modifié l'orientation du programme en accordant des bourses de moindre durée en vue d'améliorer plus particulièrement la compétence professionnelle et administrative ou une formation dans le domaine de la recherche au lieu de donner une formation universitaire à long terme.

Ce programme de bourses d'études compte diverses catégories et j'en énumérerai quelques-unes. Il y a les dix bourses d'études Pearson offertes en 1982-1983 et dont la valeur globale est de $375,000. Aux termes de ce programme, le CRDI offre à des fonctionnaires choisis avec soin un stage de neuf à douze mois au Canada pour améliorer leur compétence professionnelle et administrative. Chaque stage comporte une série de séjours dans un ministère, dans l'industrie, dans une université, dans des centres de recherche ou dans d'autres centres appropriés. En 1981-1982, on s'est penché sur le domaine de l'agriculture. En 1982-1983, on décernera des bourses dans le domaine de la santé.

Les bourses universitaires aident les jeunes fonctionnaires des pays en développement à améliorer leur compétence professionnelle pour mieux servir leur pays. Agés de 25 à 35 ans, ils doivent avoir travaillé pendant au moins trois ans et être citoyens de pays en voie de développement. Les candidats sont choisis par les missions canadiennes, se présentent à des entrevues régionales et sont finalement choisis par un comité du CRDI à Ottawa. La bourse sert à payer toutes les dépenses de transport aller-retour de l'étudiant et de sa famille, les recherches et les déplacements au Canada jusqu'à concurrence de $5,000, ainsi qu'un traitement de base de $16,000 et des allocations pour la famille, les frais médicaux, le vêtement et autres nécessités.

Les bourses de formation préliminaire ou complémentaire servent à former les candidats qui ont participé ou qui participeront à un projet du CRDI. On octroie une bourse de formation préliminaire à un candidat qui sera essentiel à l'exécution d'un projet du CRDI. On décerne une bourse de formation

complémentaire pour améliorer la compétence du candidat qui a fait ses preuves dans l'exécution d'un projet. Fort de sa nouvelle formation, le candidat devrait être en mesure de contribuer à améliorer le secteur de la recherche dans son propre pays. Voilà, monsieur l'Orateur, une description plus détaillée du programme et de la façon dont on choisit les boursiers.

[*Français*]

Mais, en raison de ce début de la deuxième décennie du Centre de recherches pour le développement international, il reste encore beaucoup à faire, et j'espère que le peuple canadien, les députés de cette Chambre comprendront mieux, monsieur le président, les activités du Centre de recherches pour le développement international.

[*Traduction*]

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur l'Orateur, je suis ravi d'avoir l'occasion de participer au débat aujourd'hui. Étant donné qu'il y a déjà quelques temps depuis que nous avons entendu la motion, je vais commencer par lire la motion présentée par mon collègue, le député de Simcoe-Sud (M. Stewart). Voici:

• (1730)

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie des communications, compte rendus ou notes d'entrevue, de service, notes sur les transcriptions de conversations téléphoniques, demandes de bourses, bourses d'études et bourses universitaires, échangés entre le gouvernement, par l'entremise du Centre de recherches pour le développement international, et toute autre personne ou groupe demandant qu'on leur accorde ou envisage de leur accorder de l'aide financière du Centre de recherches pour le développement international spécialement au sujet de subventions, bourses universitaires ou commandite financière de personnes détenant ou ayant détenu un poste élu ou nommé au gouvernement d'autres pays ou qui étaient ou sont membres de partis politiques reconnus d'autres pays.

Pas un seul des députés que j'ai entendus jusqu'ici n'a réussi à expliquer logiquement pourquoi le gouvernement ne devrait pas fournir ce renseignement. C'est le fin mot de tout ce débat. Si on réalise de semblables merveilles, comme l'ont déclaré mon préopinant et d'autres députés, pourquoi le gouvernement hésite-t-il tant à communiquer ce renseignement à la population? Voilà tout ce que demande la motion. Si c'est une bonne nouvelle et si ce qui s'est passé auparavant était si merveilleux, j'imagine que les ministres se disputeraient entre eux l'honneur de nous le faire savoir.

Sauf erreur, les ministériels auront la possibilité de se prononcer en faveur de cette motion; le gouvernement sera alors obligé de communiquer ce renseignement. Si les ministériels croient vraiment que le programme est absolument merveilleux et que tout est parfait et satisfaisant, ils ont là l'occasion rêvée de le faire savoir à la population et de se prononcer en faveur de la motion. Le gouvernement pourra alors fournir tous les admirables détails dont parle la motion. C'est tout ce que nous demandons.

Nous avons désormais un bill sur la liberté d'information et nous verrons bientôt comment il fonctionne. Le gouvernement a la chance de pouvoir montrer qu'il tient réellement à rendre l'information publique. Je répète que c'est là tout le nœud du débat.

Il est dit à la page 49 du rapport du groupe de travail parlementaire sur les relations nord-sud qu'en 1978 le Conseil du Trésor a effectué une étude sur l'efficacité de l'aide alimentaire; pourtant les résultats n'ont jamais été rendus publics.

Si les résultats sont si mirobolants et si l'argent aidait vraiment à nourrir les affamés et leur permettait d'arriver à subvenir à leurs besoins, ce qui est l'objectif de cet effort, pourquoi ce rapport n'a-t-il pas été rendu public? Ce genre de choses ennuie nos concitoyens, m'ennuie, ennuie mon collègue, le député de Simcoe-Sud (M. Stewart). Nous ne demandons pas l'impossible, nous voulons savoir en détail tout ce qui se passe. Je pense que le président du comité aurait raison de dire: «Laissons les Canadiens savoir ce qui se passe».

Les renseignements concernant les taux d'intérêt qu'on fait payer aux pays du tiers monde sont secrets et cela m'ennuie. J'ai téléphoné au ministère il y a quelques semaines afin de savoir à quel taux d'intérêt on avait consenti un prêt important à un des pays du tiers monde. On m'a répondu qu'on n'avait pas accès à ces renseignements, qu'ils étaient secrets. Les députés eux-mêmes ne peuvent pas les consulter. Je ne pense pas qu'on soit en droit de forcer un fonctionnaire à parler, mais il m'a dit qu'il ne fournissait pas ces renseignements aux députés et sénateurs. Je lui ai demandé s'il les transmettait au ministre et il a hésité. J'ignore si cela se fait ou non, mais j'imagine que le ministre concerné peut y avoir accès. Si c'était un ministre digne de ce nom, il saurait ce qui se passe.

Nous prêtons de l'argent aux frais de nos concitoyens, mais on refuse de leur dire à quel taux. Si on prête à un taux d'intérêt faible, ce qui peut se justifier, nous pouvons certainement croire que nos concitoyens sont capables de juger si la cause en vaut la peine. Les Canadiens ne sont pas des illettrés. Ils comprendraient si on leur présentait des arguments intelligents. Mais j'ai l'impression qu'en mettant le sceau du secret sur ces renseignements et qu'en nous disant que nous ne pouvons pas y accéder, on nous donne l'air de suspects.

Au Canada, les banques sont tenues de révéler les taux d'intérêt qu'elles demandent à leurs clients. Je ne sais pas pourquoi le gouvernement ne veut pas rendre publics les taux que nous demandons lorsque nous accordons des prêts à d'autres pays.

Les Canadiens sont portés à être compatissants. Nous ne sommes pas obligés de solliciter la compassion des Canadiens quand le besoin s'en fait sentir. Je crois que tous les partis politiques sont compatissants. Ils veulent aider ceux qui sont dans le besoin. Il est possible que les Canadiens conçoivent différemment la façon de les aider, mais il n'empêche qu'ils sont compatissants. Certains pourraient s'opposer au gaspillage et aux dépenses folles. Pour ma part, c'est ce que je fais et je suis sûr que mon parti s'y oppose aussi. Je crois que tous les partis politiques canadiens devraient s'opposer au gaspillage et aux dépenses folles.

Nous devons atteindre certains objectifs. par exemple, l'une des lignes directrices de l'ACDI stipule que l'aide alimentaire offerte par les pays industrialisés est le moyen de combler l'écart entre la production et les besoins alimentaires des pays en voie de développement jusqu'à ce qu'ils atteignent l'autosuffisance. Il me semble que le terme «jusqu'à ce qu'ils atteignent l'autosuffisance» représente un objectif louable.

Considérons certains résultats et voyons comment se déroulent les choses. Par exemple, Cuba fait partie du bloc communiste, mais pourtant nous avons aidé ce pays.

Lorsque j'étais enfant, je voyais des gens ramasser des morceaux de fer, d'acier et de métaux dans le voisinage des mines de charbon. On nous donnait deux sous pour remplir le

camion. Nous pensions que c'était merveilleux de pouvoir se faire ainsi un peu d'argent. Mais cet acier, ces métaux, étaient envoyés au Japon. Quelques années plus tard, ils nous revenaient sous forme de boulets de canon qui tuaient de jeunes Canadiens, hommes et femmes. Vous comprenez donc que j'éprouve quelque réticence à aider les pays communistes.

Le 20 mais 1980, le ministre d'État aux Finances (M. Bussières) nous a annoncé que le Canada avait accordé à Cuba un prêt à 3 p. 100, qui prévoyait un délai de sept an, et n'arrivait pas à échéance avant 30 ans. Il a ajouté que ses paiements arriérés s'élevaient à 10 millions de dollars. A l'époque, Cuba avait deux versements semi-annuels en retard. Il ne m'a pas été permis de savoir si Cuba avait effectué les paiements ou bien si sa dette avait été rayée. Mais je crois que ces renseignements devraient être communiqués aux Canadiens. Pourquoi devrions-nous consentir des prêts à Cuba à 3 p. 100 d'intérêt, avec échéance fixée à 30 ans, quand nous ne pouvons pas venir en aide à nos propriétaires de maison, à nos agriculteurs acculés à la faillite et à nos hommes d'affaires qui ont besoin d'argent?

• (1740)

Le gouvernement a présenté un projet de loi réclamant un pouvoir d'emprunt de 7 milliards de dollars. Si nous sommes chanceux, nous paierons probablement des intérêts s'échelonnant entre 15 et 21 p. 100. Le taux risque d'être encore plus élevé.

Les Nations Unies préconisent un nouvel ordre économique international, le NOEI. Cela consiste à transférer à des pays du tiers monde une partie des ressources des pays qui ont travaillé durement à les exploiter. Je trouve la chose plutôt embarrassante.

Le rapport Brant m'inquiète. On me dit que notre secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacGuigan) l'appuie chaleureusement. J'ignore si c'est vrai, mais c'est ce qu'on prétend. Le rapport Brant dit que nous devrions porter notre aide aux pays en voie de développement à 0.7 p. 100 de notre produit national brut. A l'heure actuelle, notre aide étrangère s'élève à 1.23 milliard par an. Certains réclament un accroissement de cette aide. Je pense qu'il faudrait y penser deux fois, surtout quand on voit que notre pays compte des affamés, quand on voit les conditions d'existence des autochtones dans les réserves, quand on voit des gens perdre leur maison et leur entreprise, quand l'on considère que plus d'un million de chômeurs se demandent s'ils pourront manger demain. Avant de songer à accroître l'aide étrangère, il faut songer que charité bien ordonnée commence par soi-même.

La deuxième recommandation est encore plus troublante. Le rapport Brandt recommande une sorte d'impôt international sur le revenu imposé aux pays industrialisés.

On propose donc d'instituer une sorte d'impôt international. Un organisme international aurait le pouvoir de prélever un impôt pour des causes comme le commerce des armes, les investissements internationaux, les hydrocarbures et les minéraux, les produits de luxe, les dépenses militaires, la consommation d'énergie, les déplacements aériens internationaux, l'usage de biens communs internationaux, la pêche en mer, le pétrole et le gaz sous-marins, l'exploitation du sous-sol marin, l'utilisation de l'espace, les communications radio, et le reste. On propose également une redevance de 0.5 p. 100 sur toutes ces choses. Si quelqu'un décide de se rendre en Chine à ses propres frais, il devrait verser une taxe de 0.5 p. 100 à l'organisme international. Ce serait sûrement une excellente façon de prélever des fonds mais on ne dit pas combien de fonctionnaires internationaux il faudra engager pour faire fonctionner l'organisme.

Je n'accepterais pas qu'une autorité internationale fasse payer des impôts aux Canadiens. Le Canada est un pays souverain. S'il y a lieu de prélever des impôts, nos propres gouvernements vont le faire non un organisme international. Je m'oppose catégoriquement à ce projet qui me paraît ridicule. Si jamais nous donnons le pouvoir de lever des impôts aux Nations Unies ou à tout autre organisme international, la prochaine étape sera la mise sur pied d'une force de police internationale qui pourra soumettre les nations récalcitrantes. Ce serait sûrement l'étape suivante.

J'ai lu avec un certain étonnement une déclaration de l'ancien président de l'ACDI, M. Maurice Strong. Je ne le connais pas, mais j'ai entendu parler de lui. Il a dit qu'il s'agissait là d'un objectif important, car, selon lui, c'est la façon la plus juste et la plus sûre de transférer les ressources.

Nous avons énormément de choses à faire ici avec nos ressources. En fait, nous aidons déjà d'autres pays en important leur pétrole tandis que nous fermons nos propres puits.

Je ne vais pas en parler maintenant faute de temps, mais il faudrait faire bien attention à ce que cela ne porte atteinte à notre souveraineté nationale. Cela pourrait se produire tout d'un coup ou graduellement, mais un beau jour nous nous retrouverions sous la coupe d'une organisation mondiale qui serait investie d'un pouvoir d'imposition.

S'il est en faveur de ce genre de chose, j'espère que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures va nous le dire et s'il est contre, j'aimerais qu'il nous le dise également. Je voudrais que le premier ministre (M. Trudeau) nous fasse connaître son opinion lui aussi, car on essaie actuellement de façon très subtile et détournée d'exercer une emprise sur les pays du monde. Si nous finissons sous la coupe d'un organisme international, pauvres de nous. Même le gouvernement actuel est encore préférable à un gouvernement international. Au moins, il doit rendre périodiquement des comptes aux citoyens.

J'aurais autre chose à mentionner au sujet de ce rapport. Il s'agit de la comparaison établie par une commission de l'environnement des États-Unis. A la comparer Iowa au Bangladesh. Le député qui m'a précédé a parlé du Bangladesh. L'Iowa et le Bangladesh ont la même superficie. L'Iowa est une riche région agricole tandis que le Bangladesh est désespérément pauvre. L'Iowa compte deux millions d'habitants contre 78 millions pour le Bangladesh. Nous pourrions nous contenter de leur envoyer de la nourriture ad vitam aeternam, mais si nous voulons vraiment aider les citoyens du Bangladesh, nous devons les aider à s'aider, à se débrouiller seuls et à faire un certain effort au lieu de se contenter des cadeaux qu'ils reçoivent des autres pays. Voilà ce que doivent comprendre certains pays sous-développés.

Laissez-moi vous citer un autre exemple. La Tanzanie exportait autrefois des produits alimentaires. Des chiffres provenant de Scandinavie révèlent que les pertes agricoles essuyées par la Tanzanie à la suite de mesures volontaires sont de 250 p. 100 plus élevées que les pertes attribuables à la hausse du prix du pétrole. Elles correspondent à peu près à l'aide étrangère obtenue entre 1973 et 1980. La politique des

terres collectives de Nyerere a ruiné l'agriculture et fait des Tanzaniens un peuple de mendiants. Voilà qui ne les a pas beaucoup aidés. Est-ce cela aider un pays? Et la triste histoire ne finit pas là.

De 1978 à 1981, le Canada a fourni au gouvernement de Tanzanie 91,541,000 de dollars. En voici une ventilation: 78,920,000 de dollars sous forme d'octrois ou de dons gratuits; 1,709,000 de dollars pour des programmes précis; et 10,912,000 de dollars d'aide en nourriture. J'aimerais bien savoir ce qu'on a fait de cet argent. Le pays est en plus mauvaise posture aujourd'hui qu'il ne l'était pendant les années, de 1978 à 1981, où cet argent leur a été versé.

Que se passe-t-il? Cherchons-nous à instaurer l'esclavage à l'échelle mondiale? Allons-nous nous contenter de débourser de l'argent au profit de quelques grosses légumes pendant que les masses crient famine? Notre argent n'a pas servi à nourrir les affamés du Bangladesh. Rappelons-nous que le Canada a fait remise d'une dette de 71.9 millions de dollars. C'était un cadeau, leur avons-nous dit; il n'y avait rien à rembourser. Il en est question à la page 37 du rapport annuel de l'ACDI pour 1979-1980. Avec l'aide que nous offrons, les gens devraient apprendre à se débrouiller et non à devenir des mendiants. On peut donner du matériel et de l'argent, pourvu que ce soit dans le cadre de travaux qui apprendront aux gens à devenir autonomes.

Il y a trop de Canadiens au cœur sensible pour qui tout ce qui compte c'est de donner sans retour. Nous voulons un gouvernement qui puisse rendre des comptes. C'est ce vers quoi tend la motion. Le gouvernement doit justifier ses actes. Il doit s'assurer que l'argent est dépensé à bon escient. Une trop grande partie de notre aide permet aux bénéficiaires de poursuivre une politique douteuse à tendance communiste, sans que la population s'en porte mieux. Les perdants, ce sont les simples citoyens, les gens du peuple, qui restent démunis.

Je voudrais que le gouvernement du Canada se rende compte que la croissance économique résulte d'un dur labeur et de mesures incitatrices. Nos agriculteurs n'en sont pas arrivés au niveau de production qu'on leur connaît aujourd'hui en s'en remettant au gouvernement. Ils le doivent à leur travail opiniâtre. C'est grâce aux efforts faits par leur cerveau, leurs dos, leurs bras et leurs jambes que se sont développées les exploitations agricoles du pays. Ils produisent, comme ils l'ont fait dans le passé, d'énormes quantités de nourriture. Ils avaient de bonnes raisons de travailler car ils savaient qu'ils pourraient ainsi pourvoir aux besoins de leur femme et de leurs enfants et léguer un héritage aux générations à venir. Voilà ce qu'il faut insuffler dans l'esprit des habitants de ces pays. Nous voulons les aider à devenir auto-suffisants. Nous ne voulons pas former une association d'assistance sociale pour le reste du monde. Nous exigeons des comptes pour le moindre sou que le gouvernement distribue à ces pays.

Nous donnons aujourd'hui 1.23 milliard de dollars. Cet argent devrait faire beaucoup de bien. J'aimerais que le gouvernement nous rende des comptes de ce qu'il fait quand il distribue 1.23 milliard de dollars au reste du monde à un moment où des Canadiens se demandent d'où viendra leur prochain repas. Nous sommes tellement fauchés que le gouvernement se met à plafonner l'indexation des pensions des fonctionnaires à la retraite, dont beaucoup ne touchent même pas assez d'argent maintenant pour vivre décemment. Ils ne reçoivent en moyenne que $8,000 par an. Pourtant, le gouvernement fait plafonner l'indexation. Si la moyenne est de $8,000 certains touchent davantage. Si le gouvernement voulait être juste, pourquoi n'a-t-il pas commencé au sommet de l'échelle au lieu de s'attaquer à ceux qui ont travaillé toute leur vie pour le gouvernement. Il n'aurait vraiment pas dû agir de la sorte. Il faut que le gouvernement nous rende des comptes.

• (1750)

M. l'Orateur adjoint: J'hésite à interrompre le député mais son temps de parole est écoulé.

M. W. Kenneth Robinson (Etobicoke-Lakeshore): Monsieur l'Orateur, je tiens à remercier le député de Bow River (M. Taylor) de m'avoir donné au moins l'occasion de parler une minute. Il a parlé de la motion en entrant passablement dans les détails. Je tiens à signaler brièvement qu'il existe des dossiers détaillés sur la plupart de ces demandes. Par conséquent, il ne serait pas pratique de déposer à la Chambre copie des communications, comptes rendus ou notes d'entrevue, de service, notes sur les transcriptions de conversations téléphoniques, demandes de bourses, bourses d'études et bourses universitaires, échangés entre le CRDI et toute autre personne ou groupe demandant qu'on leur accorde ou qu'on envisage de leur accorder de l'aide financière.

Par ailleurs, en ce qui concerne les bourses universitaires, les dossiers du CRDI ne préciseront pas si les postulants sont membres de partis politiques, ni s'ils détiennent ou ont détenu un poste élu ou nommé au gouvernement d'autres pays.

Je tiens à signaler par ailleurs que le député de Simcoe-Sud (M. Stewart) a précisé qu'il s'intéresse davantage aux dépenses de l'ACDI qu'à celles du Centre de recherches pour le développement international. C'est d'ailleurs là-dessus qu'ont porté le gros de ses observations. Voici ce qu'il disait le 10 juin 1982, comme on peut le lire à la page 18329 du handard:

> Je crois qu'il n'y a pas un Canadien qui ne veuille aider les pays du tiers monde lorsqu'ils en ont besoin, monsieur l'Orateur.

Je suis entièrement d'accord avec lui.

Il a aussi déclaré en substance que les Canadiens en général veulent être sûrs que le gouvernement ne donne pas d'argent à des régimes instables ou à tendance communiste.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Le temps alloué à l'étude de cette motion en vertu du paragraphe 2 de l'article 48 du Règlement est maintenant expiré. La Présidence tient à signaler que, toujours selon le Règlement, cinq autres minutes de débat peuvent être accordées à un ministre de la Couronne de même qu'au parrain de la motion, après quoi la Présidence est tenue de mettre la question aux voix.

Avant d'accorder la parole au secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Irwin), je dois demander le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Ron Irwin (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, étant donné l'absence du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, je vais intervenir dans ce débat en son nom.

Je dois avant tout remercier le député de Simcoe-Sud (M. Stewart) d'avoir présenté sa motion, que nous avons entendue pour la première fois le 10 juin dernier. J'avais entendu parler

de certaines des réalisations du Centre de recherches pour le développement international, comme d'ailleurs la plupart des députés, mais je ne m'étais pas rendu compte de l'ampleur de son travail et du respect qu'il inspire partout dans le monde. Son budget est vraiment modeste, par rapport à celui des autres organismes, mais on n'a entendu que des éloges à son sujet presque chaque fois qu'il en a été question.

Je voudrais citer, pour la gouverne des députés, un article de Philip Teasdale, paru dans le *Financial Post* du 18 août 1979:

L'organisme, enfant chéri du regretté Lester Pearson, dispose d'un budget annuel de 38 millions dollars, ce qui est bien peu en matière d'aide à l'étranger. Mais, au fil des années, il s'est fait une réputation enviable.

Cet organisme a été le premier au monde à se consacrer à l'aide scientifique et technique—au lieu de simplement donner de l'argent—dans les pays en voie de développement du tiers monde.

Avant le 10 juin, et depuis, j'ai eu des entretiens avec le personnel de ce centre. Nous devrions nous enorgueillir, comme Canadiens, de ce que nous avons accompli par l'intermédiaire du Centre, qui existe depuis un peu plus de dix ans. Il s'est occupé de 849 projets dans cent pays. Son activité touche l'espérance de vie, l'alphabétisation chez les adultes et je considère comme très important qu'il se soit intéressé à la recherche et au développement des cultures traditionnelles. Nous ne cherchons pas à imposer aux autres pays les cultures que nous pratiquons ici au Canada. Nous nous occupons de la culture du millet et du sorgho. Nous avons obtenu du succès au Bangladesh, en Egypte, à Panama, en Zambie, aux Phillipines, en Corée, au Ghana, en Tanzanie et le long de l'Amazone.

Dans le domaine forestier, nous venons en aide à des régions d'Afrique où, en l'an 2000, les forêts auront perdu 50 p. 100 de leur superficie actuelle si aucune aide n'est apportée. Nous travaillons dans le domaine de la santé en Équateur, en Thaïlande et au Soudan et nous nous intéressons surtout aux maladies tropicales.

Je crois qu'il ne faut pas tenir, à l'égard des personnes qui sont engagées dans ces travaux en notre nom, des propos empreints de sectarisme ou désobligeants. Nous devrions nous rendre compte du travail qu'elles accomplissent et en être fiers.

Le député peut se plaindre au sujet de l'ACDI et de certaines de ses activités; c'est son droit. Quant au Centre de recherches pour le développement international, je n'ai rien remarqué qui me ferait honte à titre de Canadien.

En juin, lorsqu'on a présenté cette motion pour la première fois, je pensais que nous aurions un débat très sérieux. C'est pourquoi je me suis si bien préparé. J'étais censé prendre la parole au début, mais je constate aujourd'hui que je vais clore le débat.

Le 10 juin, le député de Simcoe-Sud a dit que nous avions donné $107,000 au Congo Belge pour l'amélioration de la culture des noix et que les seules noix qui était apparues se trouvaient ici sur les banquettes d'en face. D'accord, il faut être un peu fou pour faire de la politique, que ce soit comme député de l'opposition, du NPD ou du parti libéral. Cela peut passer. Cependant, le député est allé un peu trop loin. Il nous a décrits comme un groupuscule de démagogues gauchistes avec à sa tête le premier ministre (M. Trudeau). Passe encore de nous faire dire que nous sommes des noix, mais personne de ce côté-ci de la Chambre n'accepte de se faire traiter de démagogue gauchiste.

Je termine en plaisantant un peu, parce que je ne crois pas que le député se plaint vraiment du travail accompli par le Centre. Je pense qu'il se plaint du gaspillage de certains organismes et qu'il a peut-être raison jusqu'à un certain point. Quant un organisme peut dire que l'opposition a examiné son travail et qu'elle s'en est dite satisfaite, il peut se compter chanceux. Je n'y vois rien de répréhensible; c'est le rôle de la démocratie.

Je termine en disant que le Centre de recherches pour le développement international est une des plus grandes réussites de tous les gouvernements canadiens, quelque soit leur allégeance politique, et il faut l'encourager et le stimuler. Les Canadiens devraient s'acquitter de ces tâches à l'étranger parce qu'ils excellent dans ce domaine.

M. Ron Stewart (Simcoe-Sud): Monsieur l'Orateur, nous ne parlons pas d'aide dans ce débat; tous les députés et tous les Canadiens veulent fournir l'aide nécessaire. Nous parlons plutôt de la liberté d'information et du fait que ce gouvernement ne divulgue pas cette information quel que soit le sujet. Nous insistons également sur le fait que le gouvernement est gaspilleur et mauvais administrateur.

Nous voulons étudier la raison pour laquelle j'ai soulevé cette question et je l'ai inscrite au *Feuilleton*. Mon collègue, le député de Moose Jaw (M. Neil) a demandé, comme en témoigne le hansard du 16 novembre dernier, pourquoi M. Manley allait recevoir du Centre de recherches pour le développement international une subvention de $60,000 pour venir étudier au Canada. C'est ce que nous voulons savoir. Pourquoi le gouvernement a-t-il une tendance marquée à gauche? Tous les rapports sur le développement international que j'ai lus ont un préjugé favorable pour la gauche.

Le 13 novembre 1980, j'ai demandé au premier ministre (M. Trudeau) pourquoi nous avions versé 100 millions de dollars, dont 10 millions à titre de subventions, à la Jamaïque lorsque M. Manley était premier ministre alors que M. Seaga, qui lui a succédé de 1980 à 1981, n'a reçu que 2.3 millions. Un homme de gauche comme M. Manley peut obtenir 100 millions de dollars alors que M. Seaga doit se contenter de 2.3 millions. Je pense que cela montre bien les tendances du gouvernement. J'ai d'ailleurs en main toutes les statistiques sur la Jamaïque.

Que peut bien cacher le gouvernement? Le Centre de recherches pour le développement international est, au même titre, que l'Agence canadienne de développement international, une chose sacro-sainte. Que cache le gouvernement? La Chambre est à l'heure actuelle saisie d'un projet de loi qui propose la désindexation, mais l'aide à l'étranger est indexée au produit national brut. Elle est indexée de 0.5 p. 100 maintenant, en 1982-1983 et elle le sera de .075 p. 100 en 1990. Le budget de l'Agence canadienne de développement international a augmenté de 188.8 millions. Que fait-on de la justice et des restrictions? Qu'en est-il de la liberté d'information? Montrez-nous ce que le Centre de recherches pour le développement international fait et indiquez-nous à quels pays l'aide est destinée.

M. l'Orateur adjoint: Le temps imparti pour l'étude des mesures d'initiative parlementaire ayant expiré, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures ce soir.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE 1982-1983 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT SUPPLÉMENTAIRE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Bussières: Que le bill C-125, tendant à attribuer un pouvoir d'emprunt supplémentaire, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité plénier.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Lorsque le débat sur le bill C-125 a été suspendu à 5 heures pour faire place aux initiatives parlementaires, le député de Battlefords-Meadow Lake (M. Anguish) avait la parole.

M. Doug Anguish (The Battlefords-Meadow Lake): Monsieur l'Orateur, j'aimerais continuer mes observations au sujet du bill C-125, qui accorderait au gouvernement fédéral le pouvoir d'emprunter une somme supplémentaire relativement élevée pour poursuivre ses activités et de conduire ses affaires. J'ai parlé du montant élevé de notre dette nationale actuelle qui, selon nos estimations, s'élèvera à 150 milliards d'ici la fin de l'exercice financier 1982-1983, et j'ai essayé d'exposer certaines de mes préoccupations en tant que député. Les conservateurs ont semblé s'inquiéter de ce que moi, député néo-démocrate, je condamne le déficit, mais je continuerai à le faire . . .

M. Epp: Très bien.

M. Anguish: . . . parce que je pense que le gouvernement n'arrive plus à tenir les cordons de la bourse. Par le passé, le parti néo-démocrate s'est prononcé en faveur des déficits systématiques, mais pas indéfiniment. D'après nous, il est permis d'accuser un déficit si les fonds sont investis dans un projet qui rapporte ou qui procure une certaine sécurité pour l'avenir. J'ai dit que, selon moi, le rôle du gouvernement consistait à prendre la relève dans les domaines où les particuliers ne pouvaient être aussi compétents, pour des raisons d'économie et d'efficacité, d'une façon qui soit juste et équitable pour tous les habitants d'un pays. Mais notre gouvernement fédéral semble avoir pris beaucoup trop d'empleur. J'ai dit comment des collectivités plus petites ou des circonscriptions pouvaient tâcher de devenir plus autonomes dans le plus de domaines possible.

Durant la première partie de mon intervention sur ce projet de loi, les conservateurs m'ont également demandé dans quels domaines je préconisais des réductions au sein du gouvernement fédéral. J'en mentionnerai quelques-uns, mais auparavant, je tiens à exposer certaines des idées que nous devrions préconiser pour favoriser l'autosuffisance dans le pays.

Je crois que de nombreuses régions de notre pays pourraient devenir autonomes à tous égards. D'autres, évidemment, pourraient ne jamais le devenir, et d'autres encore qui ne devraient pas être localisées. Je comprends que le rôle du gouvernement fédéral est de veiller à ce que l'équité règne d'un bout à l'autre du Canada tant que nous demeurerons tous Canadiens. J'espère que nous demeurerons tous Canadiens encore pendant de nombreuses années. Je comprends également que le gouvernement fédéral tienne à contrôler les vastes secteurs de l'économie pour assurer cette équité, comme par exemple en finançant des programmes établis, ou pour assurer la bonne qualité des services de santé ou de l'enseignement postsecondaire, ou du moins pour fournir ces services, de façon que toutes les régions disposent des mêmes services de santé et d'enseignement, qu'elles soient situées dans les provinces maritimes, à Terre-Neuve, en Colombie-Britannique ou en Saskatchewan. Je songe à quelques régions où nous devrions nous localiser et devenir autonomes, comme la ville de Meadow Lake, dans ma circonscription. Il y a là une grande scierie qui se ressent de la mauvaise conjoncture économique. Mais les rebus provenant de la scierie brûlent dans une fournaise en forme de ruche et toute l'énergie se dissipe dans l'air en même temps que la fumée. Mais comme les moyens techniques de le faire existent, cette scierie pourrait bien produire de l'électricité à partir de la vapeur et satisfaire à tous les besoins de Meadow Lake, quitte à vendre ses excédents aux localités avoisinantes. Quand c'est faisable, les régions devraient voir à satisfaire leurs besoins énergétiques et remettre le reste à un réseau central. La province devrait recueillir cet excédent puis le distribuer aux régions et aux autres villes de la province qui ne parviennent pas à couvrir leurs besoins, notamment dans le domaine de l'électricité.

• (2010)

Il conviendrait de faire la même chose à l'échelle nationale. Les excédents devraient être distribués à d'autres régions du pays. Il faudrait exporter les excédents de légumes, de céréales ou d'énergie après qu'on a répondu à nos besoins.

Dans le même ordre d'idées, je pense aussi aux légumes qu'on importe au Canada. En période de pointe, on importe jusqu'à 80 p. 100 des produits nécessaires à notre consommation. C'est peut-être peu de choses, mais nous avons les moyens de produire ici. Si nous le faisions, nous ne serions pas tributaires d'autres pays comme nous le sommes actuellement.

Le Canada pourrait devenir le pays le plus autonome du monde. Nous avons un peu plus de 24 millions d'habitants. Des milliers de milles séparent Bona Vista de l'Île de Vancouver, et le 49ième du 60ième parallèle et au-delà. Toutes ces régions sont habitées. Il y a bien sûr le problème du transport de ces denrées, mais il n'est pas insurmontable.

Au Canada, les ressources abondent. Rien qu'avec notre pétrole, nous pourrions subvenir à nos besoins en énergie. Toutefois, certaines énergies de rechange demanderaient à être développées. Le Canada pourrait être auto-suffisant d'ici à 1990. Nous aurions pu l'être il y a bien longtemps. Le Programme énergétique national qui a été un fiasco prévoit que l'on atteindra l'autarcie en 1990. Je ne pense pas que le gouvernement puisse atteindre cet objectif et que nous puissions être auto-suffisants et assurer la sécurité de nos approvisionnements d'ici cette date, alors que nous aurions dû pouvoir le faire.

Les temps sont durs dans de nombreux secteurs de la production, notamment au centre du Canada, en Ontario et au Québec. Les problèmes sont nombreux dans l'industrie de la chaussure et dans celle du textile et il ne devrait pas en être ainsi. Cela présente un véritable problème pour le gouvernement. Lorsque l'on peut acheter une paire de chaussures importée du Brésil ou d'Italie à $50 ou $70 et qu'une paire de chaussure comparable fabriquée au Canada se vend $125, il est difficile de convaincre le consommateur d'acheter des produits canadiens. Je me rends compte que le gouvernement est aux prises avec des problèmes difficiles. Il s'agit en effet de déterminer s'il convient de fabriquer les produits au Canada et de relever les droits de douane, ce qui ne résout pas les problèmes financiers des consommateurs, ou bien s'il faut créer davantage de chômage. Je suis certain que les opinions divergent considérablement au sein du caucus libéral sur ce problème.

Avant d'épuiser mon temps, je voudrais mentionner certaines dépenses inutiles dans lesquelles le gouvernement fédéral pourrait effectuer des coupures. Je sais qu'au départ les intentions étaient bonnes et louables. Premièrement, je propose de supprimer le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Voilà de nombreuses années que le ministère ne sert pas les intérêts des autochtones, des Indiens visés par les traités. Il n'a pas amélioré de façon substantielle les conditions de vie dans les réserves indiennes. En fait il est même probable qu'elles se sont détériorées depuis la Confédération.

Au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, la proportion des fonctionnaires par rapport aux Indiens visés par les traités est de 33 à un. Dans certaines classes, le rapport étudiants-professeurs n'est pas aussi favorable. Certains pourraient croire que les autochtones doivent être traités comme des enfants, et dans certains cas ils l'ont été, mais cela doit cesser. Il est évident que le ministère gaspille les fonds publics. Je ne jette pas tout le blâme sur le gouvernement fédéral, mais il faut reconnaître qu'il y est pour quelque chose.

Le ministère doit protéger certains droits, ainsi que les traités et ententes qui ont été signés dans le passé. Je propose donc qu'on crée une Agence de protection des droits des Indiens à la place de l'imposant ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. L'agence serait bien moins importante. Il serait possible de déléguer davantage de responsabilités aux autochtones, de sorte que le déroulement de leur vie quotidienne ne leur serait pas dicté par des fonctionnaires.

Il y a au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien beaucoup de fonctionnaires qui s'intéressent visiblement aux Indiens. Ils ne sont pas responsables des gaspillages. Le problème tient à un système qui échappe à tout contrôle. Ces fonctionnaires pourraient occuper bien d'autres emplois utiles sans éprouver la frustration d'avoir à travailler pour le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Je ne condamne pas d'emblée toute la publicité gouvernementale. C'est cependant un secteur où le gouvernement pourrait dépenser moins. Cela pourrait réduire sensiblement la dette nationale et notre déficit qui augmente tous les ans. Le gouvernement pourrait réduire au moins de moitié les montants qu'il consacre à la publicité et à des sondages d'opinion publique. Il dépense maintenant des centaines de millions de dollars pour de la publicité qui est très souvent de nature politique. S'il le faisait uniquement pour renseigner les Canadiens, ce serait très bien. Par ailleurs, l'aspect politique l'emporte très souvent sur l'aspect informatif.

Il y a autre chose que nous pourrions faire pour donner une nouvelle orientation au Canada. J'en parlerai au comité de la réforme parlementaire qui siégera cet été. D'abord, la Chambre haute devrait devenir un conseil des provinces composé de deux ou trois représentants par province qui seraient élus de façon démocratique au lieu d'être une assemblée dominée par le favoritisme dont les membres sont nommés pour des motifs politiques. Les membres de ce conseil devraient se faire réélire au moment des élections provinciales.

Cela permettrait d'exercer un plus grand contrôle sur l'activité gouvernementale sans que cela coûte trop cher. De fait, ce serait sans doute moins onéreux que le système actuel d'un Sénat dominé par le favoritisme. En outre, bien des Canadiens cesseraient de se plaindre à propos du système de représentation proportionnelle à la population, qui a exercé une influence destructrice au Canada et qui devrait être modifé.

Un conseil des provinces dont les membres seraient élus et qui remplacerait le Sénat permettrait aux régions d'être mieux représentées. Il constituerait une Chambre haute efficace qui pourrait examiner attentivement le travail accompli par la Chambre des communes. C'est ce que je proposerai au comité parlementaire de la réforme réglementaire.

Je vois qu'il ne me reste pas tellement de temps. A mon avis, il faut que les députés aient davantage voix au chapitre dans les affaires du gouvernement. Trop de choses se produisent sans que les députés et leurs électeurs soient consultés. Pareille consultation s'impose à cause des vastes dimensions de notre pays. Ma circonscription se trouve à environ 2,000 milles d'Ottawa. D'autres en sont éloignées de 3,000 milles et peut-être même davantage. Je ne veux pas blâmer le gouvernement, mais les membres du cabinet ne peuvent être au fait de tous les problèmes qui surgissent d'un bout à l'autre de ce vaste territoire. De nombreux programmes gouvernementaux sont des expédients. Je n'approuve pas toujours ce genre de programmes, mais si le gouvernement doit y recourir pour rafistoler notre économie et résoudre d'autres problèmes très urgents, il faudrait qu'il consulte les administrations municipales, les gouvernements provinciaux et, surtout, les députés qui sont démocratiquement élus par le peuple.

• (2020)

Avant de terminer, je tiens à rendre hommage à ma femme, Mona, et à nos trois enfants, Bree, Ashala et Nikki. Je leur ai parlé ce soir, et ils trouvent ridicule que des députés siègent ici cet été sans vraiment rien faire d'utile. Mes enfants reprendront très bientôt le chemin de l'école et j'ai très hâte de rentrer chez moi pour passer une partie de l'été au moins avec eux. Je veux aussi m'enquérir des problèmes qui se posent dans ma circonscription.

L'hon. Chas. L. Caccia (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, il ne fait pas de doute que le député rentrerait chez lui plus tôt comme il le souhaite, si nous abrégions tous nos discours. C'est ce que je m'efforcerai de faire ce soir.

Je voudrais mentionner brièvement un économiste bien connu, Ken Galbraith, qui, dans son ouvrage «The New Industrial State», a écrit ce qui suit:

> Comme la consommation privée, tout nouveau service public est rapidement intégré au niveau de vie habituel. Il n'est pas facile de supprimer l'aide accordée aux écoles, aux hôpitaux ou aux transports publics.

C'est justement ce qui se passe aujourd'hui. Le gouvernement ayant mis en place des programmes sociaux, des programmes d'aide au développement économique et des programmes de défenses, les Canadiens s'attendent que le gouvernement les maintiendra. Autrement dit, ces programmes font partie intégrante de notre standard de vie, comme nous le rappelle Galbraith. Et si nous voulons continuer de répondre aux aspirations du public, il faut voter le bill C-125.

Les deux partis d'opposition peuvent bien continuer de parler de porte-documents et de livres de cuisine, mais s'ils s'opposent à l'adoption du bill, en fait ils refusent de voter 7 milliards pour les vieillards pensionnés, quelque 2.5 milliards pour les bénéficiaires du supplément de revenu garanti; quelque 250 millions pour les allocations du conjoint; quelque 2.3 milliards pour les allocations familiales; quelque 110 millions pour les subventions à la recherche médicale; 23 millions pour les services d'hygiène aux Indiens et aux habitants du Nord, ceux-là même que le député de Battlefords-Meadow Lake (M. Anguish) a dénoncés; 24 millions pour l'administration des aéroports; enfin 500 millions pour exploiter VIA Rail. L'opposition refuse d'accorder 29 millions pour exploiter le CN et CN Marine; quelque 672 millions pour les allocations aux anciens combattants et les allocations de guerre aux civils; quelque 600 millions pour les pensions des anciens combattants et, enfin, quelque 470 millions en subventions aux transports.

S'il est adopté, ce bill permettra d'allouer 1.7 million de dollars à la protection des consommateurs dans tout le pays, quelque 7 millions à la promotion du développement économique de certaines régions, environ 2.3 milliards aux prestations d'assurance-chômage, près de 96 millions en subventions aux pêcheurs, quelque 200 millions à la création directe d'emplois, encore 200 millions à la formation professionnelle, près de 4.6 millions à un programme d'adaptation des immigrants dans notre pays, environ 236 millions à l'utilisation efficace de nos ressources énergétiques, quelques 135 millions à la gestion de Petro-Canada afin d'accroître notre approvisionnement énergétique, environ 540 millions à l'administration de nos systèmes de sécurité, nos prisons, la GRC et autres, quelque 70 millions au maintien et au fonctionnement de nos tribunaux fédéraux, près de 20 millions à Canertech, programme original mis sur pied à l'égard des ressources énergétiques renouvelables; quelque 575 millions à l'octroi des subventions à la recherche dans le domaine des sciences et de la technologie et, enfin, près de 4.5 millions à la promotion d'un milieu de travail sûr et sain.

Cette liste n'est pas exhaustive, loin de là. Ce sont autant de programmes qui obtiennent l'appui des Canadiens et nous n'avons pas l'intention d'y renoncer. Nous ne pouvons pas dire non aux petites entreprises pour ce qui est de l'allocation de 400 millions de dollars annoncée dans le budget du 28 juin. Nous ne pouvons pas dire non aux acheteurs de maisons. Ils ont besoin du programme de 300 millions de dollars prévu pour l'achat d'une première maison. Nous ne pouvons pas dire non au secteur du bâtiment, qui a besoin de stimulants afin de reprendre les mises en chantier. Nous ne pouvons plus dire non à ceux qui cherchent des logements à but non lucratif et des logements coopératifs, quelque 27,500 unités ni à ceux qui veulent profiter des régimes et des programmes de révation des maisons, qui représentent près de 30 millions dans tout le pays, et qui profitent aux régions urbaines où le chômage est le plus fort.

Nos besoins financiers—notre déficit, si les députés veulent l'appeler ainsi—dépend des sommes que nous pourrons percevoir au moyen des impôts et de ce que nous dépensons pour nos programmes sociaux pour diriger le pays. Si l'économie était forte, nous ne serions pas obligés d'emprunter cet argent. Cela ne fait aucun doute. Cependant, nos recettes ont diminué, d'où notre fort déficit. En fait, on a calculé que sur $5 d'augmentation du déficit, $4 sont dus à un manque à gagner de recettes.

Bon nombre d'autres pays industrialisés se trouvent dans la même situation que nous. Les problèmes actuels ont causé ce que l'on appelle couramment une récession mondiale, que ce soit ici, aux États-Unis, en Allemagne de l'Ouest, en Italie, en France ou au Royaume-Uni. Le déficit n'est donc pas dû au fait que nous dépensons plus à l'égard de nouveaux programmes, mais au fait que nous voulons tenir les promesses faites par le passé et qui nous coûtent plus cher aujourd'hui.

Ce n'est pas du tout la même chose que chez nos voisins du Sud; le gouvernement Reagan a décidé de restreindre les dépenses dans le domaine social. Je suis certain que mon collègue d'en face serait disposé à l'imiter, car c'est généralement ce que font les conservateurs en période d'austérité.

M. Epp: C'est ce que vous avez fait.

M. Caccia: Nous ne voulons pas que les bénéficiaires de nos services et programmes sociaux fassent les frais de la lutte contre la diminution des recettes. Nous voulons respecter nos engagements et c'est pourquoi, par le biais du bill C-125, nous demandons à la Chambre des communes de nous donner le feu vert. Il faut que ce bill soit adopté pour nous permettre de payer les frais qui découlent des engagements que nous avons pris et pour veiller à ce que le niveau de vie des Canadiens soit maintenu le mieux possible.

Je voudrais passer brièvement en revue certains des arguments avancés par l'opposition dans le courant du débat. Le député de Skeena (M. Fulton) a fait son discours lundi dernier. Il est membre du Nouveau parti démocratique que l'on n'arrive plus à distinguer du parti conservateur à l'heure actuelle. Les déclarations que les néo-démocrates ont faites dans le cadre de ce débat prouvent qu'ils ont peur de ne pas être élus dans l'Ouest. Ils veulent se camoufler et éviter de donner l'impression d'être en faveur du progrès; c'est pourtant ce qu'ils devraient faire. Ils veulent donner l'impression d'être aussi rétrogrades que possible.

M. Blaikie: C'est une des déclarations les plus révoltantes que vous ayez jamais faites, Charlie.

M. Caccia: Le député de Skeena a fait une déclaration plutôt surprenante. Il a dit que les sociétés de la Couronne devaient cesser d'emprunter de l'argent.

M. Epp: Bravo!

M. Caccia: Il a l'appui des conservateurs, ce qui prouve l'existence du lien que j'essayais d'établir il y a un instant.

• (2030)

Le député de Skeena (M. Fulton) sait-il combien de personnes travaillent pour les sociétés de la Couronne dont il a parlé? Elles comptent environ 147,000 employés, et 60,000 autres travaillent aux postes. Environ 207,000 travailleurs comptent sur les subventions que le député de Skeena voudrait supprimer. VIA Rail, les postes et toutes les autres fonctionnent grâce à ces subventions, prêts et contributions. Le député veut-il refuser tout cela à ces travailleurs également? Après tout, ce sont les employés de ces sociétés de la Couronne, des Canadiens, qui bénéficient de ces subventions.

Le député de Skeena a dit vendredi dernier que nos emprunts devraient servir autant que possible à créer des emplois à long terme et à stabiliser les économies locales. Mais, monsieur l'Orateur, ces 207,000 emplois ne représentent-ils pas des emplois à long terme? N'assurent-ils pas la stabilité des économies locales? Bien sûr que oui, et c'est pourquoi il est nécessaire d'adopter le bill à l'étude. Il nous faut trouver des fonds pour continuer à financer ces programmes. On ne peut se refuser à l'évidence.

Dans son discours du 19 juillet à la Chambre, le député de Skeena déclarait, comme en fait foi le hansard à la page 19460:

> Nous réduirons les taux d'intérêt.

Et plus loin:

> En stimulant l'économie et en assurant le plein emploi, le NPD engendrera des recettes fiscales supplémentaires de 3.6 milliards. Un dégrèvement d'impôt aux salariés petits et moyens grâce à un crédit d'impôt remboursable . . .

Comment les néo-démocrates réduiraient-ils les taux d'intérêt? Nous diront-ils comment ils s'y prendraient? Un silence de mort règne dans leur coin, monsieur l'Orateur. J'aimerais bien qu'ils s'affirment et nous disent comment trouver ces 5.8 milliards dont la député de Skeena a parlé. Il a affirmé que les néo-démocrates ne réduiraient ni les pensions, ni les prestations d'assurance-chômage, ni les programmes de soins médicaux, comme le feraient les conservateurs, prétend-il. Comment financerait-il tous ces programmes sociaux tout en engendrant 5.8 milliards de plus et cela, sans accroître le déficit? A mon avis, c'est impossible.

Il a beaucoup été question au cours de ce débat de comptes à rendre. Les conservateurs ont déclaré que le déficit était injustifiable et qu'il y avait du gaspillage. Ils réclament qu'un comité soit chargé d'entreprendre une étude sur le gaspillabe en vue de réduire les coûts. Même le chef de l'opposition (M. Clark) a participé au feu d'artillerie dirigé contre le gouvernement. Comme je voudrais que ceux qui soulève cette question se donnent la peine d'assister aux réunions du comité des comptes publics! En effet, ce comité est mandaté par le Parlement pour faire précisément ce genre d'étude. Les députés de l'opposition sont invités à présider les travaux de ce comité afin que les comptes publics soient examinés avec impartialité. En fait, le député de Vancouver Quadra (M. Clarke) est le président du comité permanent des comptes publics et 20 députés représentant les trois partis de la Chambre y siègent. Le comité examine les dépenses du gouvernement et des sociétés de la Couronne et il est en outre autorisé à étudier les livres de chacun des ministères pour dépister tout gaspillage. Ainsi, la proposition des conservateurs n'en est pas vraiment une; le comité même dont ils réclament la création existe déjà.

L'opposition a laissé entendre que les 19.6 milliards de dollars allaient faire monter les taux d'intérêt ou encore que le gouvernement allait monopoliser le marché de l'investissement. Cela me paraît fort peu vraisemblable. D'après le ministre des Finances (M. MacEachen), il existe deux raisons qui expliquent que le pays réussira à surmonter les problèmes posés par le déficit sans que les taux d'intérêt ne s'accroissent. La première réside dans le fait que les entreprises n'empruntent ni n'investissent beaucoup à l'heure actuelle et par conséquent elles n'ont pas autant recours aux capitaux d'investissement disponibles.

La seconde raison, c'est que les Canadiens sont de gros épargnants. En fait, sur chaque dollar, 13c. sont épargnés, ce qui signifie qu'il est facile d'emprunter de l'argent. Ce sont la forte inflation que nous connaissons et les taux d'intérêt élevés pratiqués aux États-Unis qui influent le plus, avec l'incertitude causée par le fort déficit de l'administration Reagan, sur les taux d'intérêt pratiqués au Canada.

Le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis) a déclaré ici même mardi que le dollar canadien était passé de $1.06 à 85c. en 1975. Il a ajouté que la même année le yen, le mark et le franc suisse . . .

M. Riis: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je me demande si l'honorable ministre accepterait de répondre à une question?

M. Caccia: Lorsque j'en aurai terminé, monsieur l'Orateur.

Dans son allocution, le député de Kamloops-Shuswap a signalé que la valeur du dollar canadien par rapport aux monnaies de ces pays avait diminué. Or, bien au contraire, notre dollar se comporte de mieux en mieux sur le marché mondial. En six semaines, du 30 juin jusqu'à hier midi, la valeur du dollar canadien a augmenté de 3.2 p. 100 par rapport à celle du dollar américain. Au cours des dix derniers mois, le dollar canadien a progressé de 9 et 12.4 p. 100 respectivement par rapport au franc suisse et au yen. Dans les deux cas, la progression est constante. Il a également progressé de 8.7 p. 100, 3.3 p. 100, 2.6 p. 100 et 8.5 p. 100 respectivement par rapport à la lire, à la livre sterling, au mark et au yen au cours de cette période.

Comme vous l'aurez noté, monsieur l'Orateur, notre dollar se comporte un peu mieux chaque jour. C'est un très bon signe. Cela s'explique, comme l'a souligné le ministre des Finances, par le fait que nous demeurons riches et forts. Nos ressources naturelles sont toujours aussi abondantes.

Je tiens à signaler au député de Kamloops-Shuswap que cela montre bien le dynanisme du Canada—un pays qui recouvrera sous peu sa santé économique.

Je voudrais me reporter brièvement aux conclusions du critique financier du NPD, le député de Kamloops-Shuswap. Voici ce qu'il a dit, comme on le voit à la page 19529 du hansard:

> Les membres de notre groupe croient, toutefois, qu'il y a un autre moyen d'arriver au même résultat, et c'est de stimuler l'économie de façon à relancer la croissance nationale, afin que les recettes gouvernementales augmentent et que nous puissions commencer à payer la dette nationale. Voilà ce que nous proposons.

Ce sont des paroles dignes des Libéraux puisque c'est bien là l'objectif du budget. Pourquoi, Juste Ciel en terminant avec de telles paroles, les néo-démocrates ont-ils voté contre le budget? Il y a contradiction entre les discours qu'ils font et la façon dont ils votent à la Chambre.

Le temps file, monsieur l'Orateur, et d'autres députés voudraient intervenir dans le débat. Une fois que nous aurons obtenu ce pouvoir d'emprunt, nous pourrons aller de l'avant et réaliser l'objectif des 6 et 5 p. 100 que le ministre des Finances nous a proposé. Il s'agit là du programme annoncé à la Chambre le 28 juin et qui est en voie d'être adopté de plus en plus largement dans tout le pays. Aujourd'hui même, la Commission de transport de Toronto a annoncé qu'elle souscrivait à cet objectif.

Il nous faut freiner l'inflation pour que les intérêts baissent, et le déficit diminuera. Nous espérons que les Canadiens vont participer à la lutte contre l'inflation. Le monde des 6 p. 100 que préconise le ministre des Finances nous redonnera de la vigueur. Les entreprises auront de l'argent pour se développer et pour embaucher davantage d'ouvriers. Et comme davantage de gens travailleront, les recettes du gouvernement augmenteront. Il sera alors en mesure de réduire ses déficits. Et voici la bonne nouvelle monsieur l'Orateur. Le dollar canadien se raffermit. Sa valeur continue d'augmenter depuis le 30 juin. Aujourd'hui, il valait 79.59c. américains à la fermeture de la Bourse et c'est une tendance fort encourageante. En outre, cet après-midi la Banque du Canada a annoncé qu'elle réduirait de .5 p. 100 son taux d'escompte qui s'établira à 15.6 p. 100; le taux préferentiel baissera d'autant. C'est la deuxième fois en deux semaines que les taux d'intérêt diminuent au Canada. Notre budget est efficace, notre politique économique est bonne et nous comptons sur l'appui de tous les Canadiens dans cette entreprise.

• (2040)

M. Riis: Monsieur l'Orateur, si le ministre veut bien accepter de répondre à une question, je voudrais lui demander s'il s'est rendu compte que je comparais la valeur du dollar à celle d'autres devises sur une période de 12 ans en utilisant l'année 1975 comme point de référence et en lui donnant un indice 100. A-t-il compris ce que je tentais de dire?

M. Caccia: Oui monsieur l'Orateur, je l'ai très bien compris. J'ai également le texte ici et il a effectivement remonté à juin 1970. Toutefois, je lui dmande de se reporter à des années plus récentes; autrement, il peut remonter à un siècle et en tirer des conclusions à sa guise. Je préfère qu'il examine le rendement des six derniers mois pour en tirer ensuite certaines conclusions au lieu de remonter à 12 ans pour en venir à ses fins.

L'hon. Jake Epp (Provencher): Monsieur l'Orateur, le ministre du Travail (M. Caccia) vient de dire que nous pouvions remonter 100 ans en arrière. Ce n'est pas nécessaire, il suffit de regarder les résultats de cette année: 11 p. 100 d'inflation, un déficit de plus de 20 milliards, 1.3 million de chômeurs. Voilà les résultats du gouvernement pour cette année. Il est inutile de remonter 100 ans en arrière, voyons ce qui se passe maintenant. Je n'aurais jamais cru qu'un jour, le ministre des Finances (M. MacEachen) puisse passer pour un brillant économiste. C'est le cas ce soir. Je suis heureux que le ministre du Travail ne soit pas chargé du portefeuille des finances, car nos difficultés seraient encore plus graves qu'aujourd'hui, si c'est toutefois possible.

M. Caccia: Je suis d'accord avec vous.

M. Epp: Je suis heureux que vous soyez d'accord. C'est le même problème pour le travail.

En fait, monsieur l'Orateur, nous étudions aujourd'hui un projet de loi qui demande aux contribuables canadiens et à la Chambre l'autorisation d'emprunter et de permettre au gouvernement de financer le déficit de 20 milliards qu'il a accumulé cette année. C'est là toute la question. Un gouvernement ne peut pas mieux avouer son échec sur le plan économique qu'en venant demander un pouvoir d'emprunt supplémentaire au Parlement. Voilà le problème, le problème auquel les Canadiens doivent faire face à cause du déficit accumulé par le gouvernement. Sur chaque dollar d'impôt perçu par le gouvernement fédéral, il va falloir prélever 23c. pour payer les intérêts sur la dette. Sur chaque dollar d'impôt fédéral, 23c. servent uniquement à payer les intérêts. Si nous n'étions pas obligés de payer autant, que pourrions-nous faire sur le plan social? Voilà les résultats. Cela n'empêche pas le ministre du Travail de prétendre que notre politique économique marche bien. Si l'on veut courir à la catastrophe en effet, nous sommes sur la bonne voie. Le ministre a l'incroyable toupet de venir dire aux chômeurs que la politique économique du gouvernement donne de bons résultats. C'est vraiment le comble du culot.

Que fait-on du déficit? Le gouvernement nous a présenté un bill prévoyant un pouvoir d'emprunt dans lequel il demande l'autorisation d'emprunter non seulement pour financer son déficit de 20 milliards, mais aussi pour s'assurer une petite marge de nanœuvre en cas d'urgence, Une petite marge de manœuvre de 4 milliards! Au cas où nous aurions des ennuis, nous voulons 4 milliards de plus. Et que s'est-il passé, monsieur l'Orateur? Le chef de l'opposition (M. Clark) a déclaré en ouvrant le débat au nom de l'opposition officielle qu'il n'est pas question d'accorder cet argent au gouvernement. Il a proposé à l'étape de la deuxième lecture un amendement qui laisse clairement savoir que nous réduirions le pouvoir d'emprunt, qui a bel et bien été réduit de 4 milliards. Voici quel était l'amendement du très honorable chef de l'opposition:

«la Chambre s'oppose en principe à l'octroi d'un pouvoir d'emprunt supérieur au montant nécessaire au gouvernement pour satisfaire à ses besoins jusqu'à la fin de la présente année financière et que la Chambre refuse donc d'approuver en deuxième lecture le bill C-125, loi autorisant un pouvoir d'emprunt supplémentaire».

Aujourd'hui, monsieur l'Orateur, les Canadiens ont vu la Chambre à l'œuvre. Ils ont vu agir le très honorable chef de l'opposition qui est parvenu à faire comprendre au gouvernement qu'il n'obtiendrait pas sa caisse noire de 4 milliards. Aux termes de l'ordonnance que la Chambre a adoptée aujourd'hui, le gouvernement peut revenir demander 4 milliards de plus avant la fin de mars 1983. Mais notre parti a accompli une chose, monsieur l'Orateur: il a prévenu le gouvernement que s'il est résolu à se restreindre, à réduire le déficit, a tempérer sa demande de fonds sur les marchés financiers, il ne doit pas revenir, d'ici le 31 mars 1983, demander ces 4 milliards. Qu'il ne revienne pas demander plus d'argent.

Des voix: Bravo!

Pouvoir d'emprunt supplémentaire

M. Epp: Le ministre d'État (Mines) (Mme Erola) pense que j'exagère. Je lui dirai que si les Canadiens de sa circonscription ont à souffrir aujourd'hui, c'est à cause de la prodigalité de ce gouvernement. C'est la seule raison.

Pour le gouvernement, un milliard de dollars ne signifie rien. Le bon C. D. Howe avait coutume de dire «qu'est-ce qu'un million de dollars?». Pour les libéraux, c'est plutôt «qu'est-ce qu'un milliard?» En effet, que signifie un milliard de dollars, monsieur l'Orateur? Si le ministre des Finances avait devant lui un trou énorme—de l'ampleur de notre dette nationale actuellement—et qu'il y faisait tomber un billet de $20 à chaque minutes de la journée, 24 heures sur 24 et 7 jours par semaine, après 95 ans, monsieur l'Orateur, il tomberait encore des billets de $20. Voilà ce que signifie un milliard de dollars. Et le gouvernement demande aux Canadiens d'accepter un déficit supplémentaire de 20 milliards, ce qui portera notre dette nationale à près de 135 milliards.

M. LeBlanc: Quelles coupures feriez-vous?

M. Epp: Donnez-m'en d'abord l'occasion; en premier lieu, c'est ce gouvernement qui tomberait.

Mme Erola: Monsieur l'Orateur, le député accepte-t-il que je lui pose une question?

M. Epp: Avec plaisir, monsieur l'Orateur, lorsque j'aurai terminé. J'espère que ma réponse sera meilleure que celle qu'a donnée le ministre à la période de questions.

Une voix: Sa question sera meilleure que la vôtre.

M. Epp: Monsieur l'Orateur, considérons ce déficit dans la perspective de 1968, à l'arrivée au pouvoir de ce gouvernement. Après une dépression, deux guerres mondiales et la reconstruction d'un pays, la dette nationale du Canada était de 17 milliards. Je parle de la dette nationale totale. Aujourd'hui, 14 ans plus tard, la dette nationale atteint 145 milliards. En fait, le déficit de cette année est plus élevé que la dette totale accumulée au cours des 100 premières années. Les Canadiens doivent sûrement se demander comment il se fait que le gouvernement n'exerce pas un plus grand contrôle en matière de dépenses.

• (2050)

Les députés savent que le vérificateur général, le principal témoin devant le comité permanent des comptes publics, a affirmé que le contrôle des dépenses n'existait tout simplement plus, que le gouvernement avait perdu le contrôle de ses dépenses. Le gouvernement pourra dire ce qu'il voudra, mais le verdict des experts indépendants qui ont examiné les comptes publics est que le gouvernement n'exerce plus aucun contrôle sur ses dépenses.

Le ministre du Travail a affirmé que le déficit n'allait pas entraîner de grandes difficultés pour les entreprises canadiennes parce qu'il n'y a pas de concurrence entre elles pour l'argent. Il a justifié ses propos en disant que les entreprises s'étaient retirées du marché monétaire parce qu'il y avait une récession. C'est exact, mais il faut sûrement se demander pourquoi. La situation s'explique par les trois budgets présentés par le ministre des Finances. D'abord, le Programme énergétique national a enlevé ses ressources à l'industrie pétrolière et lui a retiré la possibilté de nous faire atteindre l'autosuffisance énergétique. Le deuxième budget du ministre des Finances a été condamné dans tout le pays. Enfin, les gens ont été absolument déconcertés lorsqu'ils ont appris dans le troisième budget que le déficit était de 20 milliards et ne cessait d'augmenter. Le gouvernement n'a pas réussi à donner confiance aux Canadiens. Il a été incapable de se gagner la confiance des investisseurs. Lorsque le ministre du Travail dit qu'il n'y a aucun problème, que le gouvernement ne pourra faire monter les taux d'intérêt parce que lui seul fera appel au marché monétaire, il a raison. Mais je tiens à dire au ministre que ce n'est pas une raison, ni une solution à nos problèmes économiques de l'heure.

Le gouvernement a une réponse type à tous ceux qui critiquent le déficit. Les ministériels demandent: «Dans quels secteurs effectueriez-vous des coupures?» En extrapolant, cela revient à dire que tout déficit, toute dépense, toute difficulté créée aux contribuables canadiens se justifie. Si l'on a un problème, il existe une solution: on y consacre encore plus d'argent. Le ministre du Travail nous a fait aujourd'hui une véritable visite guidée du Livre bleu des dépenses du gouvernement. Il disait: «Voyez tous ces programmes magnifiques que nous offrons aux Canadiens, nous ne pouvons pas les supprimer». Mais il a gardé le silence sur le fait que la politique gouvernementale est à l'origine—du moins en grande partie—des 1.3 millions de chômeurs dans notre pays. Il n'a jamais abordé la question dont a parlé le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) à Toronto hier, à savoir que nous risquons de perdre toute une génération de jeunes Canadiens parce qu'ils ne peuvent pas accéder au marché du travail. J'espère que la loi sur le programme de formation national donnera des résultats. Toutefois, je tiens à dire au ministre et aux députés d'en face qu'on a beau avoir une loi sur la formation et un programme d'apprentissage, lorsqu'une société doit effectuer des compressions de personnel, qui sont les premiers touchés? Dans la plupart des cas, ce sont ceux qui n'ont aucune expérience ou qui ne sont pas encore compagnons. Voilà la situation dans laquelle nous nous trouvons à l'heure actuelle. Il faudra prendre une décision très dure et difficile et aucune politicien ne veut s'y résoudre. Nous devons donner à un comité parlementaire le pouvoir de limiter les dépenses avant de les effectuer au lieu de faire examiner nos dépenses après coup par le comité des comptes publics. Celui-ci examine les comptes environ deux ans après que les dépenses ont eu lieu. Mais l'argent est déjà parti, déjà dépensé. Ce qu'il nous faut, c'est un examen approfondi des dépenses avant qu'elles soient effectuées.

Le gouvernement invoque un double argument: d'une part, nous n'aurions pas de problèmes si nos recettes augmentaient et, d'autre part, si les recettes ne diminuaient pas, le gouvernement ne serait pas en difficulté. Cela me fait penser à celui qui prétend n'avoir aucune difficulté à boucler son propre budget. L'ennui, c'est qu'il lui reste toujours trop de mois pour pouvoir faire durer son argent. Voilà où en est le gouvernement. Néanmoins, quand les Canadiens ont des difficultés et n'ont pas suffisamment d'argent pour dépenser, quelles possibilités ont-ils? Que font-ils? Ils peuvent aller demander un prêt à leur banque. Mais combien de temps pourront-ils tenir? Finalement, ils doivent se résigner à dépenser en fonction de leurs revenus. C'est la seule solution. Ils ne peuvent pas continuer à dépenser plus sous prétexte que s'ils avaient plus d'argent ils n'auraient pas ces ennuis. Voilà pourtant ce que déclare le gouvernement. Il nous dit qu'il n'aurait pas de problème s'il

avait plus d'argent. Dans ce cas, personne n'aurait de difficultés. Quand le gouvernement prétend qu'il a un déficit parce que ses revenus ont diminué, il ne dit pas toute la vérité. Il faut également tenir compte de l'autre aspect du problème. Comme les recettes ont baissé il s'agit de voir comment réduire ses dépenses. Il n'y a pas d'autre solution.

M. LeBlanc: Des théories économiques à la Reagan.

M. Epp: Le ministre peut bien dire ce qu'il veut, le fait est que les Canadiens ont un gros problème. Le gouvernement a accumulé cette année un déficit de 20 milliards. Comment le gouvernement libéral va-t-il s'en sortir? Le ministre ne veut rien faire. Les libéraux veulent plus d'argent. Ils font valoir que si les Canadiens payaient plus d'impôts au gouvernement, ce dernier n'aurait aucune difficulté.

Une voix: C'est faux.

M. Epp: C'est exactement ce qu'a dit le ministre du Travail. Le gouvernement ne tient pas compte de l'autre aspect du problème. Il ne cherche pas à réduire ses dépenses. Pourquoi n'en fait-il rien? C'est parce qu'il a souvent réussi à se faire élire au prix de certaines promesses. Maintenant, il n'a ni le désir ni le courage de dire aux Canadiens qu'il ne peut plus se permettre certains programmes à cause du déficit et qu'il doit réduire ses dépenses. Le gouvernement fédéral nous sert souvent l'argument des déficits provinciaux. Il prétend que, si les provinces ne recouraient pas autant aux marchés financiers, il n'aurait pas lui-même un problème aussi énorme. J'ai vérifié les budgets provinciaux aujourd'hui et j'ai constaté que quatre provinces canadiennes seulement ont un budget supérieur aux quatre milliards de dollars dont on a amputé aujourd'hui la demande de pouvoir d'emprunt grâce à l'amendement du très honorable chef de l'opposition. Six provinces canadiennes ont un budget inférieur au montant total dont on a amputé le bill à l'étude aujourd'hui. Il y a une chose dont ne se rappellent peut-être pas les Canadiens et qu'ils considèrent probablement pour acquise; c'est que nous avons toujours eu un déficit et que les gouvernements ont toujours pratiqué un financement déficitaire. Je dois rendre un hommage au gouvernement actuel, car, au cours des 14 années où le premier ministre (M. Trudeau) a été au pouvoir, il y a une année où le gouvernement a affiché un excédent budgétaire. En effet, le gouvernement a affiché en 1972 un excédent de 350 millions de dollars. Ce n'est donc pas impossible.

• (2100)

Si nous consultons les chiffres publiés par Statistique Canada, nous constatons que plusieurs provinces ont encore des excédents, même si leurs recettes ont diminué. C'est le cas par exemple, de Terre-Neuve et l'Île-du-Prince-Édouard tandis que la Nouvelle-Écosse a un déficit de 130 millions de dollars. Le Nouveau-Brunswick est également déficitaire. Il y a ensuite le Québec que je voudrais mentionner parce que nous entendons souvent les députés d'en face faire allusion au gros déficit de cette province. Il est gros c'est vrai, mais il représente grosso modo 10 p. 100 du budget total de la province. Cette année, le déficit du gouvernement fédéral représente 25 p. 100 de ses dépenses totales, pourtant les ministériels se plaignent du Québec et lui reprochent son déficit. Selon moi, le déficit québécois est trop élevé, mais il représente 10 p. 100 des dépenses, alors que celui du gouvernement fédéral atteint 25 p. 100. Si les députés d'en face géraient ainsi leur comptes personnels, pourraient-ils tenir le coup longtemps? S'ils tenaient leurs budgets familiaux de cette façon, pourraient-ils vivre ainsi longtemps?

Je reconnais avec le gouvernement qu'il existe des programmes qui, aux dires du ministre d'État aux Finances (M. Bussières), font office d'agents de stabilisation automatique. Ils amortissent effectivement les effets de la récession, mais je demande au gouvernement qui sollicite l'appui des Canadiens et de l'opposition aux mesures de restriction—et je tiens à dire en passant que nous approuvons le bill C-124, le projet de loi sur la limitation des hausses salariales—je demande donc au gouvernement de nous montrer dans quels secteurs il réduira le déficit, sinon qu'il se joigne à nous pour examiner les dépenses futures de façon à ce que nous puissions les réduire avant, plutôt qu'après la catastrophe. Je crois que les Canadiens tiendront alors compte du fait que le gouvernement veut prendre des mesures de restriction et économiser l'argent des contribuables. Actuellement, les Canadiens estiment que le gouvernement n'impose aucune limite à ses dépenses.

Je tiens à féliciter l'honorable leader de l'opposition pour sa perspicacité car il a demandé une réduction du pouvoir d'emprunt. Le gouvernement n'a pas besoin d'une caisse noire. Il n'a pas besoin de ces sommes supplémentaires. Je demande donc au gouvernement de ne pas se présenter à nouveau à la Chambre dans quatre ou six mois pour annoncer que ses coffres sont vides, qu'il n'a plus d'argent et qu'il doit en emprunter, car nous lui opposerons encore un non catégorique.

Des voix: Bravo!

Mme Erola: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je voudrais demander au député s'il est d'accord pour répondre à une question. Il a laissé entendre que les habitants de ma circonscription ont directement souffert des dépenses du gouvernement. Voudrait-il que nous supprimions les 2.5 millions de dollars que le gouvernement dépense chaque semaine pour protéger le revenu des habitants de ma circonscription?

M. Epp: Monsieur l'Orateur, je suis heureux que l'honorable représentante ait posé cette question.

Mme Erola: Dans ce cas, répondez-y.

M. Epp: C'est ce que je ferai si madame le ministre m'en laisse le temps. Je ne ferai pas ce qu'elle fait elle-même pendant la période de questions. Le gouvernement s'est tellement endetté, il a engendré tellement d'inflation, il a emprunté tellement d'argent sur les marchés internationaux et il a augmenté les taux d'intérêt à tel point que les hommes et les femmes d'affaires de sa propre circonscription et de toutes les circonscriptions représentées à la Chambre ont dû fermer leurs portes. Le gouvernement a créé 1.3 million de chômeur au Canada. Voilà ce qu'il nous a légué.

M. Blenkarn: Les Canadiens doivent payer de 3.5 à 4 p. 100 de plus sur leurs emprunts que les Américains. Voilà pourquoi ils sont sans travail et l'honorable représentante s'en moque.

Mme Erola: Au contraire, cela me préoccupe beaucoup. Répondez à la question.

M. Epp: J'y ai répondu et j'ai expliqué exactement pourquoi il y a tant de chômeurs.

M. Dave Dingwall (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de participer au débat sur le bill C-125 tendant à accorder un pouvoir d'emprunt supplémentaire au gouvernement. J'ai trouvé les propos du député de Provencher (M. Epp) fort intéressants. Il s'exprime d'habitude avec beaucoup de facilité. Je dois dire que c'est ce qu'il essayait de faire ce soir. Je ne peux pas prétendre être d'accord avec certaines de ses affirmations ou même avec ses conclusions, mais j'ai trouvé certaines de ses observations intéressantes. Il n'a cependant pas tenu compte des graves problèmes qui existent actuellement dans l'économie canadienne.

Il sait sans doute mieux que la plupart des autres députés d'en face et de son propre parti que le Canada et tous les autres pays du monde occidental sont plongés dans une très grave récession. Il sait aussi fort bien que le taux de chômage est extrêmement élevé au Canada et qu'il est aussi très élevé dans d'autres pays. Il devrait savoir que les bénéfices commerciaux sont plus bas que jamais au Canada. A cause de cela, les solutions toutes faites et les clichés du parti conservateur et du Nouveau parti démocratique ne conviennent pas à la conjoncture économique.

Je voudrais vous entretenir ce soir de certaines dépenses effectuées par le gouvernement du Canada dans ma circonscription. Au cours de la journée nous avons entendu le député de Fundy-Royal (M. Corbett) parler des doutes ou de l'absence de volonté politique du ministre des Pêches et des Océans (M. LeBlanc). Je veux expliquer à la Chambre, aux personnes présentes dans les tribunes et au public en général comment grâce au budget et au programme économique du gouvernement, on effectue des dépenses dans ma circonscription où le taux de chômage hélas est l'un des plus élevés sinon le plus élevé de tout le pays.

M. Riis: Démissionnez.

M. Dingwall: Je reviendrai sur l'observation du député du Nouveau parti démocratique. Il est bon que les Canadiens soient au courant de certaines dépenses. Ils doivent savoir que ce sont des dépenses légitimes indispensables pour assurer une assise économique à certaines petites localités rurales.

Le député de Fundy-Royal a tenu des propos très peu élogieux au sujet du ministre des Pêches et des Océans. En l'écoutant parler, je ne pouvais m'empêcher de songer à l'argent dépensé dans ma circonscription pour aménager des ports pour petites embarcations. Je songe par exemple à la localité de South Bar, un endroit très cher à mon cœur. Depuis 1947, cette localité tentait d'obtenir de l'aide pour améliorer les quais et en construire un nouveau. Ce n'est qu'en 1981 que le gouvernement a fourni à peu près $350,000.

Mais avant que l'argent soit effectivement dépensé, l'ancien secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans, le député de Egmont (M. Henderson), est venu faire la tournée de quelques ports avec moi et quelques autres. Sa première réaction a été celle-ci: Il faut faire quelque chose et le faire immédiatement parce que depuis plus de 25 ans 20 pêcheurs à plein temps essaient d'obtenir un endroit où entreposer et vendre leur poisson et assurer leur subsistance. Leur gagne-pain ne leur rapporte pas des dizaines, des centaines de milliers de dollars. Ils vivotent. A mon avis, les Canadiens ont le droit d'entendre parler des dépenses gouvernementales comme celles-ci.

• (2110)

J'ai suivi avec intérêt ce que les députés d'en face ont eu à dire au sujet des dépenses inutiles, du gaspillage du gouvernement. Je reconnais que certaines dépenses sont inutiles, mais j'encourage mon gouvernement autant que possible à y mettre fin, ce qu'il fera, j'espère. Mais voici un cas où le gouvernement du Canada a injecté de l'argent dans une petite collectivité rurale qui, sans cette aide, croupirait elle aussi pendant cette pénible récession économique. Je ne tiens certes pas à ennuyer les députés d'en face, mais je puis citer des exemples d'autres dépenses qu'il importe, à mon avis, de signaler. Ainsi, dans une autre petite localité rurale, à Port Morien plus précisément, la somme de $225,000 a été prévue pour la réparation des brise-lames. Dans la municipalité de Glace Bay, on compte plus de 60 pêcheurs à plein temps auxquels on verse près de $250,000 pour le dragage du canal.

M. Blackburn: Parlez-nous de la Sysco.

M. Dingwall: Je suppose que les conservateurs et les néo-démocrates recommanderaient de comprimer les dépenses dans ces trois localités. Et que dire de Barrachois Cove, à New Waterford? Quelque $180,000 ont été prévus pour cette ville. La ville de Louisbourg a elle aussi un quai. False Bay Beach, Main-à-Dieu et Chapel Cove sont autant d'autres petites localités où les habitants sont très productifs. Je le répète, ces gens sont très productifs; en effet, l'opposition a le défaut, à l'occasion, de vouloir faire croire aux Canadiens que les bénéficiaires des subventions fédérales dans les petites localités rurales ne méritent pas, en quelque sorte, l'argent qu'on leur verse. Ils ont proposé que nous réduisions les dépenses dans ces secteurs. J'estime que nous devrions faire exactement le contraire et je fais entièrement confiance au ministre des Pêches et des Océans qui a prévu dans le dernier budget des dépenses additionnelles aux fins de l'entretien des ports pour petits bateaux. Je crois que tous les députés, et surtout ceux de ma province de Nouvelle-Écosse, doivent se féliciter de la chose et encourager le ministre des Pêches et des Océans à effectuer ces dépenses qui contribueront grandement à relancer l'économie canadienne.

Des fonds ont aussi été alloués pour subventionner les embarcations de pêche dans ma circonscription. Quelque $318,000 ont été accordés ces dernières années aux pêcheurs qui construisent des bateaux dans cette région, et cela me semble absolument essentiel.

La Société de développement du Cap-Breton, société de la Couronne qui est installée dans ma circonscription et qui dessert toute la région du Cap-Breton, emploi quelque 4,800 personnes. Si l'on donnait suite aux propositions du parti conservateur du Canada, je suppose que cette société de la Couronne serait également supprimée. Les conservateurs voudrait l'abolir et mettre 4,800 mineurs au chômage.

Dieu merci, les conservateurs n'ont été au pouvoir que pendant neuf mois, mais pendant leur période de tergiversations, ils ont décidé à un moment donné de rejeter le programme de dépenses d'immobilisation de la Société de développement du Cap-Breton. Je suis heureux de vous informer, monsieur l'Orateur, que mon gouvernement a honoré tous ses engagements et qu'il participe au financement des dépenses de cette société de la Couronne.

Le parti conservateur du Canada semble penser que cette société de la Couronne située dans une région souffrant de chômage endémique ne devrait pas recevoir d'aide financière. Je suis totalement contre cette suggestion. Le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray) est à la Chambre ce soir. Il s'est beaucoup intéressé à cette société. Il sait que celle-ci a effectué du très bon travail par le passé et il espère, à mon instar, qu'elle fera encore mieux à l'avenir. Je suis convaincu qu'il s'associerait à moi pour encourager cette société à réaliser de bénéfices. Au début, toutes les sociétés traversent des périodes difficiles et celle-ci a certainement eu son compte. J'espère que les affaires de cette société vont prospérer au cours des années à venir pour que les houillères dans ma circonscription deviennent rentables. Les 4,800 mineurs à qui les conservateurs ont refusé des crédits pour le financement de leurs dépenses d'immobilisation sont très fiers et collaborent avec la direction pour atteindre cet objectif.

Le Nouveau parti démocratique qui siège à gauche du parti conservateur et qui a fait allusion à la Sydney Steel Corporation est connu non seulement dans ma circonscription—où l'on n'entendra certainement plus jamais parler de lui—mais aussi dans tout notre pays pour ne pas bien faire ses recherches et ses devoirs. Les députés néo-démocrates font des déclarations gratuites, stupides et idiotes. La Sydney Steel Corporation a reçu des fonds et le ministre de l'Industrie et du Commerce qui est ici ce soir y est pour beaucoup. Nous avons attendu, écouté le gouvernement de la Nouvelle-Écosse et les syndicats concernés lesquels ont élaboré un plan directeur pour la modernisation de la société pour ensuite le présenter au gouvernement. Nous avons approuvé le principe du plan de relance de la société et y avons engagé plus de 90 millions de dollars. Par conséquent, les néo-démocrates se trompent lorsqu'ils nous reprochent de nous être désintéressés de Sysco et de ne pas lui avoir consenti suffisamment de crédits: ils doivent reconnaître que le gouvernement a beaucoup fait en faveur de cette société de la Couronne qui appartient à un gouvernement provincial. Encore une fois, ils ont tort. Je le dis à regret, car certains députés de ce parti ont de l'étoffe et il leur arrive d'avoir raison. Mais le gouvernement du Canada se doit d'engager de telles dépenses.

Les conservateurs, quant à eux, ne sont pas parvenus à se décider lorsqu'ils ont été au pouvoir pendant neuf mois. Ces députés ne savaient où donner de la tête. Je sais qu'ils auraient déçu les sidérurgistes du Cap-Breton. Ils n'auraient pas financé la Sydney Steel Corporation. Ils n'auraient pas obligé le gouvernement de la Nouvelle-Écosse à collaborer avec les syndicats en vue d'établir un plan de relance. Ils auraient rejeté le projet.

Parmi les dépenses légitimes et raisonnables du gouvernement fédéral, il y a la somme importante consentie à ma circonscription par la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Bien entendu, les conservateurs l'auraient refusée. Ils auraient prétendu, devant les citoyens de Dominion, de New Waterford, de Glace Bay, du comté de Cap Breton et de la municipalité de Louisbourg, que les crédits que le gouvernement leur destinait en vertu du programme d'aide à la remise en état des logements ne constituaient pas des dépenses légitimes. Pour eux, les habitants de ces zones rurales aux prises avec un chômage chronique ne devraient pas recevoir ces subventions. Le gouvernement n'est pas de cet avis. Nous avons distribué un montant important, plus de 15 millions de dollars en fait, ce qui constitue une somme fort appréciable. D'où que viennent les députés conservateurs, et ils sont implantés partout au Canada comme chacun sait, lorsqu'ils interviennent à la Chambre pour fustiger ces dépenses, ils devraient les prendre toutes en considération et dire à tous les Canadiens ce qui ne leur plaît pas au lieu de se contenter de généraliser, car le gouvernement du Canada a fourni des fonds pour des dépenses légitimes et raisonnables. Prenons les résidences pour personnes âgées, par exemple. Allons-nous refuser des logements aux personnes âgées? Dirons-nous qu'il ne faut pas construire davantage de résidences pour les personnes âgées? Est-ce cela que le gouvernement et le Parlement devraient faire? Mon gouvernement a fait construire 55 nouveaux logements dans la ville de Glace Bay et 16 autres dans une localité du comté de Richmond appelée L'Ardoise. Il s'agit là de dépenses appréciables.

• (2120)

Mme Mitchell: Parlez-nous de la pauvreté.

M. Dingwall: Je ne conteste pas le montant, mais je trouve quelque peu irritant de voir les conservateurs dire que le budget, le programme de dépenses du gouvernement, est à condamner en bloc. Ces deux localités nous savent gré de cette aide et elles attendent avec impatience de recevoir d'autres sommes pour construire de nouveaux logements pour les personnes âgées. En ma qualité de député de cette circonscription, je continuerai à déployer des efforts pour obtenir cet argent supplémentaire pour la construction de logements destinés aux personnes âgées dans toutes les municipalités de ma circonscription. Plus d'un million de dollars ont été consentis dans cette région du pays pour la construction de logements pour les autochtones et pour les ruraux. Des sommes considérables ont été fournies en vertu du programme d'isolation thermique des maisons canadiennes pour l'année financière 1980-1982; en fait, plus de 1.5 million de dollars ont été accordés. Plus de 5100 logements ont bénéficié du programme d'isolation dans ma circonscription. Si les députés pouvaient oublier un instant les beaux discours politiques qu'ils nous servent de temps à autre, ils reconnaîtraient que ce programme en particulier a beaucoup contribué à la réalisation de l'un des objectifs du Programme énergétique national, c'est-à-dire l'économie de l'énergie. Pourquoi les Canadiens, qu'ils habitent dans l'est ou dans l'ouest du pays, ne bénéficieraient-ils pas d'un tel programme pour réaliser cet objectif? Je ne trouve rien de déraisonnable ni d'illégitime dans des dépenses de cette nature. Toutefois, le parti conservateur voudrait faire croire aux Canadiens que ces dépenses sont elles aussi déraisonnables.

M. Hnatyshyn: Vous avez réduit l'Ouest à l'impuissance.

M. Dingwall: Bien entendu, le ministère de l'Expansion économique régionale a été pour quelque chose dans l'aide accordée à ma circonscription. Il a fourni des fonds pour une nouvelle usine de réclamation du charbon dans une collectivité connue sous le nom de Scotchtown, mais je suppose qu'un conservateur, un bleu . . .

M. Huntington: Vous avez construit un hôtel à Windsor.

M. Dingwall: . . . n'investirait pas dans des programmes visant la création d'emplois dans les petites collectivités du Canada qui se ressentent énormément de la pénible situation économique que nous connaissons actuellement.

Quant au Programme d'adaptation de l'industrie et de la main-d'œuvre, je sais que les députés néo-démocrates d'en face en ont critiqué . . .

M. Deans: Bien entendu. Seulement, vous aviez tort.

M. Dingwall: . . . le fonctionement. Je pense que l'épreuve ultime consisterait à demander aux particuliers qui ont profité de ce programme s'il a été couronné de succès. Bien sûr, il y a eu des problèmes de mise en train. Mais le programme fonctionne bien maintenant et a permis de financer la création de nombreux emplois. Je le répète, des fonds ont servi à la construction d'une usine de réclamation du charbon à Scotch Village. Des fonds ont été accordés à la Haak Mining Equipment Company Limited, une entreprise de fabrication de ma circonscription. Des sommes appréciables d'argent ont été accordées. Mais je suppose qu'un conservateur répondrait «non. merci». Les conservateurs ont pour philosophie de ne jamais investir d'argent dans la création d'emplois. C'est ce que feraient les conservateurs pour les petites collectivités situées loin des principaux centres urbains de l'Ontario et du Québec.

Et le ministre des Transports? Quelles dépenses le gouvernement a-t-il engagées au cours des dernières années et plus récemment, au cours des quelques derniers mois, pour assurer le bien-être économique de ma collectivité? Il a engagé des dépenses qui s'expliquaient et s'imposaient. Il a fourni plus de 3 millions par l'entremise du ministre des Transports (M. Pepin) pour la rénovation et l'amélioration de l'aéroport de ma circonscription. Je pense que cela était justifié. Je pense que les employés de cet aéroport et les contribuables qui l'utilisent savent que ces dépenses étaient nécessaires et apprécient le fait que le gouvernement du Canada les ait engagées. Je félicite le ministre des Transports d'avoir trouvé ces fonds.

L'honorable député de Provencher (M. Epp), qui vient tout juste de quitter la Chambre a parlé des déficits provinciaux et je conviens avec lui que certains sont très élevés. Mais une des choses qui vient à l'esprit quand on pense aux gouvernements provinciaux, c'est l'accord sur les routes en vertu duquel le gouvernement du Canada a entrepris un programme en collaboration avec les provinces pour la réfection des routes. Certains pensent peut-être que si toutes les rues de Toronto, Montréal ou Vancouver étaient goudronnées, nous n'aurions pas à nous soucier de celles des régions rurales de notre pays. Mais ce n'est pas là le point de vue de mon parti. En fait, mon gouvernement a accordé 7 millions de dollars à la Nouvelle-Écosse en vertu d'une entente signée récemment pour assurer la réfection d'une autoroute de ma circonscription, la route 104, qui est en très mauvais état. Je ne crois pas qu'il soit illégitime, déraisonable ni prodigue que d'avoir consenti à faire ces dépenses, car c'était à mon avis absolument indispensable. Il suffirait pour s'en convaincre d'aller parler aux habitants ou aux entrepreneurs qui habitent le long de cette route ou encore aux chauffeurs de poids lourds qui l'empruntent. Je sais que le député d'Halifax-Ouest (M. Crosby) dirait que c'était là une dépense tout à fait légitime, car il y a des localités rurales dans sa circonscription.

M. Crosby: Ces routes sont déjà toutes goudronnées.

M. Dingwall: Naturellement, il y a une certaine faction connue sous le nom de l'aile droite conservatrice qui essaie de destituer son chef de parti, mais j'ignore si elle y parviendra. Nous le saurons au mois de janvier.

Ces dépenses sont vitales pour cette localité. Évidemment, le secrétaire d'État (M. Regan) . . .

M. Hnatyshyn: C'est un très grand homme.

M. Dingwall: Je tiens à faire porter au compte rendu que je suis d'accord avec le député, ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources au sein de l'ex-gouvernement conservateur, et je suis heureux qu'il ait dit cela ce soir. C'est un homme extraordinaire et un excellent ministre. Il a accordé des fonds au Glace Bay Miner's Museum. Je suppose que les conservateurs et les néo-démocrates réagiraient ici de la même façon. Lorsque ces fonds ont été alloués au musée . . .

Mlle Mitchell: Nous ne voyons pas les choses de la même façon que les conservateurs.

M. Dingwall: Ah non? Ma foi, le député, qui dit que les néo-démocrates et les conservateurs ne voient pas les choses de la même façon, constatera dans un moment que j'ai raison, car vous êtes tous du même acabit et vous vous entendrez comme larrons en foire à ce sujet.

Le secrétaire d'État (M. Regan)a accordé $500,000 pour la reconstruction du Glace Bay Miner's Museum, qui avait été détruit par un incendie. Je suppose que le parti conservateur du Canada prétendra, ce soir ou encore plus tard au cours du débat, que cette dépense n'était ni justifiée ni sage. Le Nouveau parti démocratique conviendrait peut-être avec moi du contraire.

Des voix: Bravo!

M. Dingwall: C'était une dépense justifiée et nécessaire pour protéger, encourager et promouvoir les valeurs culturelles de la collectivité minière de la région industrielle du Cap-Breton. Le secrétaire d'État (M. Regan) doit être applaudi pour ce projet.

• (2130)

Le parti conservateur dirait non aux vieillards canadiens. Il gèlerait complètement tous les crédits à leur intention. On a pu s'en rendre compte en décembre 1979, lorsqu'il a essayé d'imposer un budget inacceptable au Canada. Il pourrait dire que le programme Nouveaux horizons n'a pas sa raison d'être.

Il pourrait juger que les sommes versées au complexe de la rue MacDonald, à l'Ardoisé Jolly Club, au New Waterford Senior Citizens Club, au Valleyview Senior Citizens, au Daley Heights Senior Citizens, au Mira Manor et au Donkin Senior Citizens Club constituent des dépenses injustifiées, déraisonnables et du gaspillage.

Lorsque vous écoutez les arguments des conservateurs, vous n'en croyez pas vos oreilles. Tout ce qu'ils font dans le cadre de ce débat, c'est raconter des balivernes. Ils n'ont aucune solution de rechange et ne préconisent rien.

Il est vrai que le Golden Years Club du chemin Kennedy, le Senior Citizens de Glace Bay, le Bay Side Senior Citizens Club de Port Morien, le Saint Eugene's Catholic Women's League et le Miller Manor New Horizons Club de Dominion ont reçu certaines sommes en vertu du programme Nouveaux horizons du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Je tiens à dire à ceux qui sont dans les tribunes et à la population canadienne en général que ces dépenses n'étaient pas énormes; on ne parle pas ici de $300,000 ou $500,000, mais bien de $2,000 à $3,500 environ. Pourtant, le parti conservateur est prêt à dire à la population canadienne que ses dépenses sont excessives et constituent un gaspillage. Notre gouvernement n'est pas d'accord et il continuera d'aider les vieillards et d'appliquer le programme Nouveaux horizons.

Dans mon introduction, j'ai signalé en passant que le taux de chômage dans ma circonscription était malheureusement élevé. Pour appliquer les théories du parti conservateur, je suppose qu'il faudrait supprimer les prestations d'assurance-chômage. Or, il se trouve que je crois au régime d'assurance-chômage qui est à mon avis nécessaire. Même en période de prospérité économique, les emplois n'ont jamais afflué dans ma circonscription. En dépit de ce que voudraient nous faire croire les conservateurs et les néo-démocrates, le déphasage régional n'a pas de solutions faciles.

Par exemple, cet été le gouvernement a fourni plus de $415,000 dans le cadre d'un programme d'emplois d'été pour les jeunes de ma circonscription.

M. Crosby: Les jeunes libéraux de votre circonscription.

M. Dingwall: Les jeunes seraient stupéfaits en entendant le député de Halifax-Ouest (M. Crosby) et le député de Provencher (M. Epp) affirmer qu'ils n'ont pas besoin d'argent. Notre gouvernement tente d'atténuer ce problème en débloquant des fonds.

J'aurais souhaité en obtenir bien davantage. L'an prochain je m'efforcerai d'en obtenir encore plus afin que tous les jeunes de ma circonscription puissent travailler. Le parti progressiste conservateur du Canada supprimerait ces fonds. Il aimerait mieux voir ces jeunes déambuler dans les rues à ne rien faire.

Dans le cadre du programme de développement communautaire plus de 4 millions ont été versés à ma circonscription. Ce sont, je vous l'accorde, des emplois à court terme. C'est vrai mais nous pourrons créer plus de 1,300 emplois. Voilà ce que le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Axworthy) a réussi à accomplir dans le cadre de ce programme.

Un des grands objectifs du gouvernement en 1980 était son programme de décentralisation. Deux déménagements ont eu lieu mais pas dans ma circonscription. J'espère que cela se fera plus tard.

M. Deans: Combien voulez-vous obtenir?

M. Dingwall: Un néo-démocrate me demande combien je veux obtenir. Ce que je veux c'est aider mes concitoyens. C'est mon rôle. Je ne suis pas ici pour toucher un traitement et pour m'abstenir de siéger au comité des prévisions budgétaires en général. Ma tâche est de m'occuper de mes électeurs pour leur obtenir des emplois et leur aider dans la toute mesure du possible. Nous savons ce qu'en pensent les néo-démocrates.

Donc deux déménagements ont été effectués: la Direction de la citoyenneté du secrétariat d'État et la Direction de la sécurité des revenus du ministère de de la Santé nationale et du Bien-être social. Ces deux déménagements ont créé des emplois dans la région industrielle du Cap-Breton.

Je ne crois pas que les députés soient sérieux lorsqu'ils disent que cela ne devrait pas se faire. C'est épouvantable. Il est incroyable que le parti conservateur s'oppose à la décentralisation dans une région où sévit un chômage chronique. Le Nouveau parti démocratique est également contre la décentralisation dans une région où le chômage est aigu et chronique. Il est aberrant et terrible que les deux partis soient contre la décentralisation.

Nous avons accordé des fonds au ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources pour créer un laboratoire de recherche sur l'industrie minière et réaliser un projet de liquéfaction du charbon, actuellement en cours. Plus de 7 millions de dollars seront investis dans tous ces projets. Ce sont des dépenses très judicieuses, justifiées et nécessaires. Les néo-démocrates ont pris nettement position sur la création d'emplois. Il n'existe aucun doute là-dessus. Ils sont comme les conservateurs, ce sont de beaux parleurs qui se contredisent constamment.

Il y a au Canada une industrie qui devra prendre de dures décisions économiques avant bien longtemps. Je veux parler de l'industrie nucléaire. je pense à deux usines d'eau lourde dont il était question, il y a quelques années, dans les médias comme des désastres financiers, comme des charges pour le contribuable canadien qui ne deviendraient jamais productives. L'une de ces usines d'eau lourde se trouve à Glace Bay, dans ma circonscription, et l'autre à Port Hawkesbury. A elles deux, elles emploient 718 personnes.

Les néo-démocrates, les grands champions de la cause des travailleurs, prétendent également encourager la création d'emplois au Canada. Quelle est l'attitude du député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) en particulier et celle du député de Vancouver Quadra (M. Clarke) à l'égard de l'industrie nucléaire? Il a dit à la Chambre qu'il approuvait la résolution adoptée par son parti, laquelle condamnait l'industrie nucléaire et proposait de la supprimer, mais il a également déclaré publiquement que s'il était au pouvoir, il fermerait dès demain ces deux usines d'eau lourde et mettrait 718 employés au chômage. Voilà la position des néo-démocrates à l'égard des emplois.

Pouvoir d'emprunt supplémentaire

● (2140)

Les néo-démocrates sont de véritables girouettes. Dans les mois à venir, où des décisions devront être prises quand à l'avenir des usines d'eau lourde, les travailleurs n'auront qu'un parti vers lequel se tourner. Le parti conservateur n'est pas blanc comme neige non plus à cet égard, mais si ces travailleurs perdent leur emploi, ils sauront que c'est sur l,initiative du Nouveau parti démocratique qui a effectué des pressions et mené le combat. Les députés néo-démocrates sont complices du gouvernement. Ils se bornent, surtout en période de difficultés économiques comme celle-ci, à être prophètes du malheur, ils en profitent et en vivent. Voilà le rôle des députés néo-démocrates.

M. Riis: Vous êtes une gêne pour la Chambre. Vous nous donnez honte d'être député.

M. Dingwall: Pendant une campagne électorale, n'importe qui peut dire: «Donnez plus d'argent à Sydney Steel; donnez plus d'argent à DEVCO; nous augmenterons les pensions, non pas de $35, mais de $40.» N'importe qui peut le faire s'il n'est pas au pouvoir. C'est très facile si l'on a pas de responsabilités. Nous savons ce que pense le Nouveau parti démocratique.

Quant au parti conservateur, il fermerait lui aussi les usines d'eau lourde s'il en avait la chance. Les députés conservateurs les fermeraient dès demain. Je ne pense pas que le chef de l'opposition (M. Clark) aura l'occasion de reprendre le pouvoir, mais cela dépend de ce qui se passera en janvier et plus tard. Les conservateurs n'ont pas la moindre politique. Ils ont tenu un congrès de politique à Ottawa il n'y a pas tellement longtemps et ils n'ont adopté qu'une seule résolution, celle de ne pas adopter d'autres résolutions. Les conservateurs n'ont aucune politique en matière d'énergie. Ils n'ont aucune politique à l'égard des personnes âgées. Ils n'ont aucune politique en matière d'expansion industrielle régionale ou de création d'emplois. Ils attendent, critiquent et se complaisent dans le pessimisme qu'ils créent autour d'eux pendant que l'économie est en perte de vitesse. Voilà leur politique. Voilà ce qu'ils font. je pense que les Canadiens les ont très bien jugés. Ils ont permis aux conservateurs de rester au pouvoir seulement neuf mois. Je doute fort que les conservateurs auront un jour la chance de former un nouveau gouvernement, mais comme tout est possible, même si ce n'est pas probable, s'ils étaient réélus, je pense qu'ils resteraient au pouvoir encore moins longtemps que neuf mois.

J'ai essayé de vous décrire ce soir la position du Nouveau parti démocratique à l'égard de la création d'emplois et celle du parti conservateur au sujet des principaux problèmes de l'heure. Ils n'ont aucune politique ni aucune solution à proposer. Si j'ai fait cela, c'est parce que les députés d'en face ont passé beaucoup de temps à raconter aux citoyens que toutes les dépenses prévues dans le budget et dans le programme de dépenses du gouvernement ne sont qu'un gaspillage insensé. Je mets n'importe quel député conservateur ou néo-démocrate au défi de contester l'usage des fonds dépensés dans ma circonscription.

Je constate la présence du chef de l'opposition en arrière. En ouvrant le débat il a dit que le ministre des Finances (M. MacEachen) était un frappeur désigné. D'après les théories biscornues du chef de l'opposition et ses conclusions tordues, le ministre s'est fait retirer sur trois prises. Il n'y a qu'un parti qui a été retiré. Le parti progressiste conservateur du Canada a été retiré le 13 décembre 1979. Il y aura un seul homme parmi nous à être retiré et pas plus tard qu'en janvier.

Des voix: Bravo!

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre! Comme il est 9 h 45, conformément à l'ordre adopté tout à l'heure, je dois interrompre les délibérations et mettre aux voix sur le champ toute motion nécessaire pour mettre fin à l'étude du bill dont la Chambre est saisie.

Le vote porte sur la motion du ministre d'État chargé des Finances (M. Bussières). Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(*Vote n° 232*)

POUR

Messieurs

Allmand
Appolloni (Mme)
Axworthy
Bachand
Baker (Gander-Twillingate)
Beauchamp-Niquet (Mme)
Bégin (Mme)
Berger
Blais
Blaker
Bloomfield
Bockstael
Bossy
Bujold
Burghardt
Bussières
Caccia
Campbell (Mlle) (South West Nova)
Campbell (LaSalle)
Campbell (Cardigan)
Chénier
Chrétien
Collenette
Corbin
Corriveau
Cosgrove
Côté (Mme)
Cousineau
Cullen
Cyr
Dawson
De Bané
de Corneille
Demers
Deniger
Desmarais
Dingwall
Dion
Dionne (Chicoutimi)
Dubois
Dupont
Dupras
Erola (Mme)
Ethier
Evans
Ferguson
Fisher
Fleming
Flis
Foster
Fox
Francis
Frith
Garant
Gauthier
Gendron
Gimaïel
Gingras
Gourde (Lévis)
Gray
Guilbault
Harquail
Henderson
Herbert
Hervieux-Payette (Mme)
Hopkins
Hudecki
Irwin
Isabelle
Johnston
Joyal
Kaplan
Kelly
Killens (Mme)
Lachance
Lajoie
Lalonde
Lamontagne
Landers
Lang
Lapierre
Lapointe (Charlevoix)
Lapointe (Beauce)
LeBlanc
Leduc
Lefebvre
Loiselle
Lumley
MacBain
MacEachen
MacGuigan
Mackasey
MacLaren
MacLellan
Malépart
Maltais
Marceau
Massé
Masters
McCauley
McRae
Nicholson (Mlle)
Olivier
Ostiguy
Ouellet
Parent
Penner
Pepin
Peterson
Pinard
Portelance
Prud'homme
Regan
Reid (Kenora-Rainy River)
Roberts

Messieurs

Robinson (Etobicoke-Lakeshore)
Rompkey
Rossi
Savard
Schroder
Smith
Tardif
Tessier
Tobin
Tousignant
Trudeau
Turner
Veillette
Watson
Weatherhead
Yanakis—131.

CONTRE

Messieurs

Althouse
Andre
Anguish
Baker (Nepean-Carleton)
Beatty
Benjamin
Blackburn
Blaikie
Blenkarn
Bradley
Cardiff
Carney (M^lle)
Clark (Yellowhead)
Cook
Cooper
Corbett
Crombie
Crosby (Halifax-Ouest)
Crouse
Dantzer
Darling
Deans
de Jong
Dinsdale
Ellis
Elzinga
Epp
Fennell
Forrestall
Fraser
Fretz
Gamble
Gass
Gilchrist
Gurbin
Gustafson
Halliday
Hamilton (Swift Current-Maple Creek)
Hargrave
Hawkes
Heap
Hees
Hnatyshyn
Howie
Huntington
Kempling
King
Knowles
Korchinski
Kristiansen
Lambert
La Salle
Lawrence
Lewis
MacDonald (M^lle)
Manly
Mayer
Mazankowski
McCain
McCuish
McGrath
McKinnon
McKnight
McLean
McMillan
Mitchell (M^me)
Mitges
Munro (Esquimalt-Saanich)
Murphy
Neil
Nickerson
Nielsen
Nowlan
Nystrom
Ogle
Paproski
Parker
Reid (St. Catharines)
Riis
Robinson (Burnaby)
Roche
Rose
Sargeant
Scott (Hamilton-Wentworth)
Shields
Siddon
Skelly
Stewart
Taylor
Thacker
Towers
Wenman
Wilson
Wise
Wright
Young—96.

[*Français*]

Mme le Président: Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2^e fois, et la Chambre se forme en comité plénier sous la présidence de M. Blaker.)

Le vice-président adjoint: La Chambre est formée en comité plénier pour l'étude du bill C-125, Loi attribuant un pouvoir d'emprunt supplémentaire.

Sur l'article 2—

M. Bussières: Monsieur le président, conformément aux négociations qui ont eu lieu plus tôt aujourd'hui, négociations

fructueuses menées de main de maître par le président du Conseil privé (M. Pinard), je propose, appuyé par le leader du gouvernement à la Chambre et président du Conseil privé:

Que le projet de loi C-125 soit modifié par substitution, à la ligne 13, page 1, de ce qui suit:

«concurrence de sept milliards de dollars, à la»

[*Traduction*]

Le vice-président adjoint: Les députés ont entendu l'amendement. L'amendement est-il adopté?

Des voix: Adopté.

(L'article 2, modifié, est adopté.)

(L'article 1 est adopté.)

(Le titre est adopté.)

Le vice-président adjoint: Le bill est-il adopté?

Des voix: Sur division.

(Rapport est fait du bill.)

M. Bussières propose: Que le bill, modifié, soit adopté.

Mme le Président: La motion est-elle adoptée?

Des voix: Sur division.

(La motion est adoptée.)

L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)) propose: Que le bill soit lu pour la 3^e fois et adopté.

Mme le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Mme le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Mme le Président: A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

Pouvoir d'emprunt supplémentaire

(Vote n° 233)

POUR

Messieurs

Allmand
Appolloni (M^me^)
Axworthy
Bachand
Baker (Gander-Twillingate)
Beauchamp-Niquet (M^me^)
Bégin (M^me^)
Berger
Blais
Blaker
Bloomfield
Bockstael
Bossy
Bujold
Burghardt
Bussières
Caccia
Campbell (M^lle^) (South West Nova)
Campbell (LaSalle)
Campbell (Cardigan)
Chénier
Chrétien
Collenette
Corbin
Corriveau
Cosgrove
Côté (M^me^)
Cousineau
Cullen
Cyr
Dawson
De Bané
de Corneille
Demers
Deniger
Desmarais
Dingwall
Dion
Dionne (Chicoutimi)
Dubois
Dupont
Dupras
Erola (M^me^)
Ethier
Evans
Ferguson
Fisher
Fleming
Flis
Foster
Fox
Francis
Frith
Garant
Gauthier
Gendron
Gimaïel
Gingras
Gourde (Lévis)
Gray
Guilbault
Harquail
Henderson
Herbert
Hervieux-Payette (M^me^)
Hopkins
Hudecki
Irwin
Isabelle
Johnston
Joyal
Kaplan
Kelly
Killens (M^me^)
Lachance
Lajoie
Lalonde
Lamontagne
Landers
Lang
Lapierre
Lapointe (Charlevoix)
Lapointe (Beauce)
LeBlanc
Leduc
Lefebvre
Loiselle
Lumley
MacBain
MacEachen
MacGuigan
Mackasey
MacLaren
MacLellan
Malépart
Maltais
Marceau
Massé
Masters
McCauley
McRae
Nicholson (M^lle^)
Olivier
Ostiguy
Ouellet
Parent
Penner
Pepin
Peterson
Pinard
Portelance
Prud'homme
Regan
Reid (Kenora-Rainy River)
Roberts
Robinson (Etobicoke-Lakeshore)
Rompkey
Rossi
Savard
Schroder
Smith
Tardif
Tessier
Tobin
Tousignant
Trudeau
Turner
Veillette
Watson
Weatherhead
Yanakis—131.

CONTRE

Messieurs

Althouse
Andre
Anguish
Baker (Nepean-Carleton)
Beatty
Benjamin
Blackburn
Blaikie
Blenkarn
Bradley
Cardiff
Carney (M^lle^)
Clark (Yellowhead)
Cook
Cooper
Corbett
Crombie
Crosby (Halifax-Ouest)
Crouse
Dantzer
Darling
Deans
de Jong
Dinsdale
Ellis
Elzinga
Epp
Fennell
Forrestall
Fraser
Fretz
Gamble
Gass
Gilchrist
Gurbin
Gustafson
Halliday
Hamilton (Swift Current-Maple Creek)
Hargrave
Hawkes
Heap
Hees
Hnatyshyn
Howie
Huntington
Kempling
King
Knowles
Korchinski
Kristiansen
Lambert
La Salle
Lawrence
Lewis
MacDonald (M^lle^)
Manly
Mayer
Mazankowski
McCain
McCuish
McGrath
McKinnon
McKnight
McMillan
Mitchell (M^me^)
Mitges
Munro (Esquimalt-Saanich)
Murphy
Neil
Nickerson
Nielsen
Nowlan
Nystrom
Ogle
Paproski
Parker
Reid (St. Catharines)
Riis
Robinson (Burnaby)
Rose
Sargeant
Scott (Hamilton-Wentworth)
Shields
Siddon
Skelly
Stewart
Taylor
Thacker
Towers
Wenman
Wilson
Wise
Wright
Young—94.

Mme le Président: Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3^e^ fois, est adopté.)

[*Français*]

Mme le Président: Comme il est passé 10 heures, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain matin, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

(A 10 h 26, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 23 juillet 1982

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA PETITE ENTREPRISE

ON DEMANDE D'ABAISSER LES TAUX D'INTÉRÊT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Albert Cooper (Peace River): Madame le Président, les petites entreprises partout au Canada sont acculées à la faillite à cause des taux d'intérêt élevés. Je propose donc, appuyé par le député d'Érié (M. Fretz):

Que le gouvernement mette en œuvre immédiatement la proposition du budget dont il a fait un éloge exagéré et qui vise à réduire de 4 p. 100 les taux d'intérêt que payent les petites entreprises sur leurs emprunts.

Mme le Président: Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'AGRICULTURE

L'AUGMENTATION DES FRAIS D'INSPECTION DES POMMES DE TERRE—ON DEMANDE DE RÉDUIRE LA HAUSSE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Mel Gass (Malpèque): Madame le Président, j'invoque moi aussi les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente. Lundi, nous étions le 19, le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) a annoncé que les frais d'inspection des pommes de terre destinées à l'exportation seraient augmentés de $6 la voiturée à 8c. les cent livres, ce qui représente une hausse de 1,200 p. 100. Le lendemain, le président du Conseil du Trésor (M. Johnston) a annoncé que les restrictions imposées au secteur public fédéral s'appliqueraient à tous les prix relevant de la compétence fédérale. Toute nouvelle hausse supérieure au plafond de 6 p. 100 qui ne serait pas entrée en vigueur avant le 28 juin sera annulée. Par conséquent, je propose avec l'appui du député d'Érié (M. Fretz):

Que la Chambre exige du président du Conseil du Trésor qu'il réexamine cette hausse de 1,200 p. 100 et applique, là comme ailleurs, la règle gouvernementale actuelle des 6 p. 100 maximum.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES SOINS MÉDICAUX

LE 20E ANNIVERSAIRE DE L'INAUGURATION DU PROGRAMME EN SASKATCHEWAN—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bob Ogle (Saskatoon-Est): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente. Le 23 juillet 1962, soit il y a exactement 20 ans aujourd'hui, feu le premier ministre W. C. Lloyd, Bill Davies, qui était à l'époque ministre de la santé, Allan Blakeney, le négociateur en chef, au nom du gouvernement néo-démocrate de la Saskatchewan, et le Dr H. Dalgleish, au nom du Collège des médecins et chirurgiens de la Saskatchewan, signaient l'Accord de Saskatoon. Cet accord inaugurait le premier régime obligatoire d'assurance-maladie payé d'avance à entrer en vigueur en Amérique du Nord.

Aujourd'hui que le principe du régime d'assurance-maladie est attaqué de toutes parts, je propose, avec l'appui du député de Regina-Ouest (M. Benjamin):

Que la Chambre prenne à nouveau la ferme résolution de protéger cette magnifique réalisation sociale et rende hommage à Tommy Douglas, père du régime d'assurance-maladie, à Lord Taylor, l'arbitre du conflit de 1962, et à Bob Von Pilis, qui nous a démontré à moi et à d'autres la valeur de l'effort patient.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES BANQUES

ON DEMANDE DE LAISSER DIMINUER LES TAUX D'INTÉRÊT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame le Président, le taux d'escompte de la Banque du Canada a baissé hier d'un maigre 0.57 p. 100. Au cours des trois dernières semaines, les taux d'intérêt aux États-Unis ont baissé d'un bon 3 p. 100 tandis qu'ils baissaient d'à peine 1 p. 100 au Canada. Nos taux d'intérêts dépassent maintenant de plus de 4 p. 100 les taux américains. C'est pourquoi je propose, appuyé par le député d'Annapolis Valley-Hants (M. Nowlan):

Article 43 du Règlement

Que la Chambre ordonne à la Banque du Canada de cesser d'intervenir sur les marchés financiers et de laisser diminuer nos taux d'intérêt au même rythme que les taux américains, de sorte que nos entreprises aient à supporter des frais d'intérêt comparables à ceux que doivent supporter leurs concurrents américains.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

• (1110)

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LA PRÉSENCE DES MINISTRES AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Girve Fretz (Érié): Madame le Président, il est notoire que le premier ministre (M. Trudeau) et le ministre des Finances (M. MacEachen) ont rencontré au moins trois fois les poids lourds du milieu des affaires et du milieu des travailleurs en même temps qu'avait lieu la période des questions à la Chambre. Nous convenons que ces réunions sont importantes, mais ce sont les heures auxquelles elles ont lieu que nous contestons. Étant donné l'absence très fréquente des ministres et du premier ministre au cours de la période des questions, comme c'est encore le cas aujourd'hui, je propose, appuyé par le député de Peace River (M. Cooper):

Que les réunions avec les représentants des milieux des affaires et les dirigeants syndicaux aient lieu avant la présentation de tout budget et, en second lieu, que ces réunions ne soient pas tenues en même temps que la période des questions, car c'est à ce moment que les députés de l'arrière-ban posent, au nom de leurs électeurs, des questions importantes au premier ministre et aux membres de son cabinet.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

PETRO-CANADA

L'INVESTISSEMENT À L'ÉTRANGER—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Scott Fennell (Ontario): Madame le Président, étant donné que Petro-Canada, sans garantie de rendement, fournit des fonds pour spéculer dans un pays étranger, alors que la situation économique au Canada est désespérée, je propose, avec l'appui du député de Peace River (M. Cooper):

Que le gouvernement soit blâmé pour avoir autorisé pareille dépense par une société de la Couronne, alors qu'un million et demi de Canadiens sont en chômage.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ÉCONOMIE

LA COMPOSITION DU COMITÉ DESTINÉ À CONSEILLER LE PREMIER MINISTRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Mark Rose (Mission-Port Moody): Madame le Président, moi aussi, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Puisque le ministre des Finances crée un comité composé de Canadiens éminents, une écurie de cadres supérieurs d'entreprises comme Bell, CPR et Power Corporation, qui gagnent $500,000 par an, pour l'aider à limiter les hausses salariales, je propose, appuyé par le député de Brant (M. Blackburn):

Que la Chambre exige la création d'un comité parallèle composé des victimes des politiques économiques des libéraux, comprenant un métallo du Cap Breton devenu chômeur, qui n'arrive pas à payer ses versements hypothécaires, un homme d'affaires de la Saskatchewan qui a fait faillite, un fonctionnaire de l'Alberta à la retraite, un petit agriculteur de l'Ontario qui a été dépossédé de son exploitation, un bûcheron de la Colombie-Britannique qui n'a plus droit à l'assurance-chômage, ainsi qu'un délégué des 100,000 travailleurs québécois du secteur manufacturier qui ont perdu leur emploi à tout jamais au cours des six derniers mois, que ce comité soit chargé de tenir le premier ministre au courant de la situation et qu'on le considère dorénavant comme un comité de citoyens opprimés.

Des voix: Oh, oh!

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA LOI SUR LES RESTRICTIONS SALARIALES DU SECTEUR PUBLIC

ON CONDAMNE LA DÉCISION DU COMITÉ—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Madame le Président, j'invoque moi aussi les dispositions de l'article 43 du Règlement. Étant donné qu'aucun autre témoin ne sera appelé à témoigner devant le comité des prévisions budgétaires en général sur le bill C-124, ce qui équivaut à bâillonner les groupes intéressés, dont les organismes féminins qui auront beaucoup à souffrir de ce bill, je propose, appuyé par le député de Beaches (M. Young):

Que le gouvernement soit blâmé de bafouer ainsi le processus démocratique auquel les citoyens ont le droit de recourir, et de faire adopter en vitesse une mesure législative régressive qui empiète directement sur les droits fondamentaux des travailleurs.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

L'ENVIRONNEMENT

ON DEMANDE AU MINISTRE DE DÉPOSER LE RAPPORT DES ÉTATS-UNIS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Neil Young (Beaches): Madame le Président, je propose, appuyé par le député de Skeena (M. Fulton):

Que la Chambre ordonne au ministre de l'Environnement de déposer sur-le-champ le rapport complet qu'il a reçu il y a une quinzaine de l'Agence de protec&ed340;-1tion de l'environnement des États-Unis, qui recommandait de repeupler l'endroit où était situé le dépotoir de produits chimiques de Love Canal, ce qui aurait des conséquences désastreuses pour la rivière Niagara et le lac Ontario, et qu'elle le blâme d'avoir caché aux Canadiens ce document important.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ÉNERGIE

LE NOUVEAU TYPE DE MOULIN À EAU—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jim Fulton (Skeena): Madame le Président, j'invoque également les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire importante. La société Nova Energy Limited, une petite entreprise de Dartmouth, en Nouvelle-Écosse, vient de mettre au point, dans le cadre d'un contrat financé par le Conseil national de recherches, un nouveau type de moulin à eau qui fonctionne au moyen d'une turbine hydraulique à axe vertical. Avec cette nouvelle technique, il n'est plus nécessaire, pour produire de l'hydro-électricité, de construire ces barrages qui ont détruit l'écologie des rivières, provoqué l'extermination de certaines espèces de poissons migrateurs, perturbé les conditions climatiques et inondé des terres arables et des forêts. En conséquence, je propose, appuyé par le député de Mission-Port Moody (M. Rose):

Que la Chambre accorde son appui total au Conseil national de recherches et à la société Nova Energy Limited à la suite de cette importante réussite tant du point de vue de l'environnement, que de l'économie et de l'énergie, et qui pourrait faire du Canada le champion dans le domaine de la technologie du moulin à eau.

Je suis persuadé que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) serait heureux d'appuyer cette motion.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

• (1115)

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES TRANSPORTS

LA DÉCISION D'AIDER LA SOCIÉTÉ MAISLIN TRUCKING

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley-Hants): Madame le Président, on m'avait dit que le premier ministre et le ministre de l'Industrie et du Commerce seraient ici aujourd'hui. En leur absence, j'adresse ma question au premier ministre suppléant. Il s'agit d'une affaire sérieuse. Le gouvernement a-t-il décidé d'aider Maislin Trucking? Si oui, s'agira-t-il d'une assistance directe, d'une garantie de prêt ou d'une lettre d'appui?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, je sais gré au député de me poser cette question au sujet d'une situation déplorable. Je siège au comité chargé d'étudier l'affaire Maislin. Aucune décision n'a encore été prise.

LES RAISONS D'ENVISAGER DES MESURES D'AIDE

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley-Hants): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse également au premier ministre suppléant. Le gouvernement prêche l'austérité et exhorte les Canadiens à la frugalité. Le ministre peut-il expliquer brièvement et simplement pourquoi le gouvernement se penche sur le cas de Maislin, alors que le secteur tertiaire est en bien mauvaise passe dans tout le Canada? Pourquoi les représentants de ce secteur essaieraient-ils d'être efficaces et de survivre quand les critères du gouvernement semblent être l'inefficacité et la faillite?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, j'ai déjà dit que si le gouvernement veut aider Maislin, c'est surtout pour préserver des emplois au Québec en particulier et pour maintenir un service entre le Canada et les États-Unis. A mon avis, cela ne peut que cimenter les relations économiques entre les deux pays. Je le répète, aucune décision n'a été prise. Des explications complètes seront données une fois la décision prise, qu'elle soit favorable ou non.

LES PRESSIONS POLITIQUES

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley-Hants): Madame le Président, le premier ministre suppléant aurait-il l'obligeance de parler net, comme cela lui arrive parfois, à la Chambre des communes et aux Canadiens, et d'admettre que la véritable raison pour laquelle on déroge ainsi aux règles du Programme d'adaptation de l'industrie et de la main-d'œuvre, ce sont les pressions politiques qu'exercent ses amis sur lui?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, un certain nombre de sociétés au Canada—et je ne les énumérerai pas—ont reçu l'aide du gouvernement canadien au cours des derniers mois.

M. Nowlan: Dans le secteur tertiaire?

M. Pepin: Dans tous les secteurs. Je ne vois donc pas pourquoi mon ami conclut, avant même que la décision soit prise, qu'elle s'inspire de motifs inacceptables.

* * *

L'AÉRONAUTIQUE

LES NÉGOCIATIONS CONCERNANT LE PROJET EUROPÉEN AIRBUS—ON DEMANDE QUE DES CONDITIONS SEMBLABLES SOIENT FAITES À LA SOCIÉTÉ BOEING

L'hon. Jake Epp (Provencher): Madame le Président, je voulais poser mes questions au premier ministre ou au ministre de l'Industrie et du Commerce. Comme il sont absents, je vais les poser au premier ministre suppléant. Winnipeg et toute la province du Manitoba ont un long passé dans le domaine de l'industrie aéronautique. Malgré les mesures et les décisions prises en vue de promouvoir cette industrie par le passé, tant par des particuliers que par des sociétés, les décisions du gouvernement libéral ont sérieusement menacé l'expansion de ce secteur. Je demande au premier ministre suppléant, en ce qui concerne notre participation pouvant aller jusqu'à 500 millions de dollars au projet Airbus, si le gouvernement offre des conditions semblables à Boeing, étant donné que les pièces des Boeing 757 et 767 devaient être fabriquées à Winnipeg également.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, les négociations entre le Canada et Airbus Industrie n'excluent pas le Canada des autres négociations avec des entreprises des États-Unis. Elles s'inscrivent dans le programme de réévaluation de la position canadienne à l'égard de l'industrie aéronautique internationale, actuellement en cours. Mon honorable ami ne devrait pas en conclure que nous allons renoncer aux avantages qu'offrent nos liens avec l'industrie aéronautique américaine.

Pour ce qui est de Winnipeg, le bilan du gouvernement est assez bon jusqu'ici. Il y a quelques mois Air Canada, pour sa part, a créé une importante installation d'ordinateurs à Winnipeg. Cela prouve que le gouvernement reconnaît l'existence de Winnipeg en tant que centre important dans le secteur de l'aéronautique.

• (1120)

M. Epp: Madame le Président, je tiens à dire au premier ministre, qui vient d'arriver à la Chambre, que chaque fois que le gouvernement a promis de créer un certain nombre d'emplois à Winnipeg, le nombre d'emplois véritablement créés a toujours été inférieur à ce qu'il avait promis.

LES RÉPERCUSSIONS DU MARCHÉ AIRBUS SUR LES EMPLOIS À WINNIPEG

L'hon. Jake Epp (Provencher): Madame le Président, je voudrais demander au premier ministre si la participation du gouvernement à l'Airbus va menacer de quelque façon les emplois de Boeing à Winnipeg, où il y a deux usines. Nous avons déjà perdu 250 emplois. Si le gouvernement participe au projet Airbus, prendra-t-il les mesures qui s'imposent pour empêcher que cela ne menace les emplois actuels dans l'industrie aéronautique à Winnipeg?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, notre but est effectivement de créer plus d'emplois. Dans sa déclaration concernant les négociations relatives à l'Airbus, le ministre de l'Industrie et du Commerce a souligné l'importance que ce marché revêt pour l'expansion de ce secteur dans la province de Québec. Cependant, l'un n'empêche pas l'autre. J'ai déjà donné un exemple des mesures prises tout dernièrement par Air Canada à Winnipeg. La région de Winnipeg aura le droit de faire une soumission pour tous les marchés conclus entre le Canada et les États-Unis en matière d'aéronautique militaire, par exemple. Il n'est donc pas question de priver Winnipeg de ses avantages en restreignant ses capacités de production dans l'industrie aéronautique.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT RELATIVEMENT AU VERSEMENT D'ALLOCATIONS SOCIALES

M. Ted Miller (Nanaïmo-Alberni): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Il y a un an, on comptait 855,000 chômeurs dans notre pays. Aujourd'hui, il y en a plus de 1.3 million, ce qui témoigne bien des sacrifices que les programmes économiques du gouvernement libéral ont imposés à la classe ouvrière. Étant donné le nombre de travailleurs qui seront pris en charge par les services de bien-être au cours des prochains mois et des prochaines années, le gouvernement impute-t-il la faillite de sa politique économique aux travailleurs de notre pays?

En outre, le premier ministre décharge-t-il délibérément une part des responsabilités du gouvernement fédéral sur les municipalités et les provinces, qui devront verser des allocations sociales aux 300,000 à 500,000 travailleurs qui seront pris en charge par ce régime l'année prochaine?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Au contraire, madame le Président. Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a négocié avec les provinces, et même avec les municipalités, parce qu'il voulait employer certains des fonds affectés à la création d'emplois dans le budget pour donner du travail aux chômeurs, afin qu'ils n'aient pas besoin d'être pris en charge par le régime de bien-être. Cette mesure budgétaire vise essentiellement à créer des emplois, afin que nos concitoyens n'aient pas besoin de recourir à l'assistance sociale.

M. Miller: Madame le Président, on a annoncé la création de nombreux programmes de création d'emplois. On a laissé entendre que des centaines de milliers d'emplois seraient créés, mais dans nos circonscriptions, les programmes économiques du gouvernement n'ont guère porté leurs fruits.

L'EMPLOI

LA CRÉATION D'EMPLOIS AU QUÉBEC

M. Ted Miller (Nanaïmo-Alberni): Madame le Président, j'aurais une question supplémentaire à poser au premier ministre. En avril dernier, 60,000 Québecois de plus ont réclamé du bien-être social ce qui porte le nombre total d'assistés sociaux dans cette province à plus de 300,000. Je voudrais que le premier ministre nous dise précisément combien d'emplois ont été créés au Québec grâce aux mesures de création d'emplois, prises par le ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Le premier ministre voudrait-il me dire s'il y a un seul de ces programmes qui donne des résultats?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le député pose une question d'ordre statistique quand il demande combien d'emplois ont été créés. Je lui répondrais volontiers s'il faisait inscrire sa question au *Feuilleton*, mais je ne suis pas obligé d'énumérer toutes les données relatives au très grand nombre de projets que le gouvernement fédéral a implantés au Québec. Je pourrais citer comme exemple très récent l'adjudication d'un contrat à une entreprise du Québec, la société Bombardier, pour la construction des wagons du métro de la ville de New York. Des milliers d'emplois seront ainsi créés. Ce succès est uniquement imputable aux efforts du ministre d'État chargé du Commerce international.

Des voix: Bravo!

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

ON DEMANDE DE PROLONGER LA PÉRIODE D'ADMISSIBILITÉ AUX PRESTATIONS

M. Ted Miller (Nanaïmo-Alberni): Madame le Président, je voudrais donner au premier ministre quelques statistiques concernant ma circonscription. Je pense que bien des députés pourraient faire la même chose. Dans ma circonscription, 10,000 personnes sont sans travail. On nous a promis de faire intervenir un programme de création d'emplois à l'intention des employés forestiers. On nous avait promis de créeer 10,000 emplois en Colombie-Britannique. Jusqu'à présent 34 emplois ont été créés dans ma circonscription pour 10,000 chômeurs.

• (1125)

Le premier ministre et le gouvernement sont-ils disposés à modifier leur politique économique pour enfin créer le travail productif dont le Canada a besoin? Sinon, le premier ministre voudrait-il s'occuper des 700 chômeurs de Port Alberni qui d'ici deux mois, auront épuisé leurs prestations d'assurance-chômage et devront avoir recours à l'assistance publique? Accepterait-il de prolonger les prestations d'assurance-chômage pour les travailleurs qui ont dû sacrifier leur emploi et même leur maison?

[*Français*]

M. Rémi Bujold (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, le cas auquel se réfère le député préoccupe nécessairement le ministère de l'Emploi et de l'Immigration, et au sujet de l'entente dont il vient de parler avec la Colombie-Britannique, le député est certainement au courant du fait que les négociations sont présentement rendues au stade de l'embauche des employés, l'entente a été signée avec le gouvernement de la Colombie-Britannique et, au cours des prochaines semaines, on espère pouvoir embaucher environ 400 employés.

Évidemment, le ministère de l'Emploi et de l'Immigration est en train d'examiner toute la situation des gens qui épuisent leur assurance-chômage; le ministre est parfaitement au courant de la situation et espère être en mesure d'y répondre par les divers programmes de création d'emplois qui ont été annoncés au cours du budget pour donner de l'emploi aux travailleurs qui devront faire face à l'épuisement de leur assurance-chômage.

* * *

[*Traduction*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE D'UNE DÉLÉGATION DE PARLEMENTAIRES CORÉENS

Mme le Président: Je voudrais vous signaler la présence à notre tribune d'une délégation de parlementaires de l'Assemblée nationale de la République de Corée, dirigée par l'honorable Lee Jong Chan.

Des voix: Bravo!

* * *

LES AÉROPORTS

L'INTERRUPTION DE LA CIRCULATION D'APPAREILS LÉGERS À VANCOUVER, LE 1ER JUILLET

L'hon. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre des Transports. Ses représentants lui ont-ils expliqué pourquoi la circulation d'appareils légers a été interrompue pendant plusieurs heures à l'aéroport de Vancouver le 1er juillet dernier? Les avions légers, les hélicoptères et les hydravions ont été touchés par cette interruption. Toute la circulation a été arrêtée. Le ministre a-t-il reçu un rapport à ce sujet?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Pas encore, madame le Président.

M. Fraser: Je suis désolé, madame le Président, mais je n'ai pas entendu la réponse du ministre.

M. Pepin: J'ai dit pas encore.

ON DEMANDE UNE ENQUÊTE SUR LES CAUSES DE L'INTERRUPTION

L'hon. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Je voudrais poser une question supplémentaire au ministre des Transports, madame le Président. Dans la région de Vancouver, on prétend à l'heure actuelle que cette interruption était due au fait que les contrôleurs aériens avaient débrayé parce que le ministère des Transports refusait de leur verser des heures supplémentaires. Je voudrais que le ministre vérifie ce qu'il en est. Accepterait-il de nous dire d'ici quelques jours s'il s'agit d'une situation qui s'est répétée à plusieurs reprises et s'il existe des difficultés de paiement qui pourraient entraîner des problèmes sérieux dans les aéroports?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, cela montre bien à quel point mon ministère est contrôlé, puisqu'il n'a même pas l'argent nécessaire pour verser des heures supplémentaires au besoin. Mon ministère doit limiter ses dépenses le plus possible à l'heure actuelle. Je comprends cependant . . .

Une voix: Que faites-vous de l'Airbus?

M. Pepin: Cela montre que nous contrôlons les dépenses gouvernementales.

Une voix: Et l'Airbus, dans tout cela?

M. Pepin: Nos vis-à-vis réclament tous les jours un plus grand contrôle sur les dépenses gouvernementales et ils devraient être heureux de voir que nous l'exerçons. Il est à espérer—bien que je ne connaisse pas très bien la situation à Vancouver—que l'on a trouvé les sommes nécessaires pour payer des heures supplémentaires et que ce qui s'est passé à Vancouver ne se répètera pas.

* * *

LES BANQUES

LA PRÉSENTATION D'UNE LOI SUR LES COMPAGNIES FIDUCIAIRES

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Madame le Président, c'est au ministre d'État (Finances) qui s'occupe des institutions financières que je m'adresse. Il se souvient sans doute qu'au moment où le comité des finances a étudié la loi sur les banques il y a moins de deux ans, il a beaucoup parlé d'une nouvelle loi sur les compagnies fiduciaires que le gouvernement était sur le point de présenter. En dépit des nombreuses demandes que nous avons formulées jusqu'ici, nous n'avons pas pu savoir ce qui avait été proposé au sujet des compagnies fiduciaires. Je trouve qu'il est grand temps que le ministre nous fournisse une réponse à ce propos. Quels sont les projets concernant les compagnies fiduciaires? Sont-ils condamnés à demeurer éternellement dans les limbes?

[*Français*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)): Madame le Président, je remercie le député de sa question. Plusieurs personnes intéressées à l'industrie des sociétés de fiducie partagent également la préoccupation du député et sont intéressées à savoir quelles démarches le gouvernement entend prendre en vue d'assurer la révision des lois, des statuts qui gouvernent ces institutions financières.

Il me fait plaisir de répondre au député que j'aurai l'occasion dans les prochains jours de rendre publics trois documents, un premier qui contiendra un brouillon de législation, un deuxième document de travail qui émettra certaines idées qui sous-tendent ce projet de législation, et finalement un bref résumé de ces documents, ceci afin de rendre possible jusqu'à l'automne une discussion des parties intéressées et de nous permettre de connaître leurs vues avant de déterminer une politique finale eu égard à la révision de la législation qui gouverne ces institutions.

• (1130)

ON DEMANDE LE DÉPÔT DE DOCUMENTS

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Madame le Président, je désire poser une question supplémentaire. Est-ce que le ministre a l'intention de déposer sur le bureau cette documentation avant la fin du mois et la prorogation de cette session du Parlement, du moins si nous terminons nos travaux avant la fin du mois, aurons-nous ces documents ou seront-ils plutôt obtenus au hasard?

L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)): Madame le Président, j'espère que nous pourrons siéger encore suffisamment de jours pour que l'occasion me soit donnée de déposer ces documents à la Chambre.

* * *

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES SOCIÉTÉS CANADIENNES SANS BUT LUCRATIF

ON DEMANDE LE REMANIEMENT DU PROJET DE LOI

M. Albert Cooper (Peace River): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations et elle a trait au bill C-10. Le ministre sait qu'en supprimant les articles 114, 115 et 116 inclusivement nous n'avons fait qu'embrouiller les choses. Songera-t-il donc à retirer ce bill pour le remanier en tenant compte des préoccupations des Églises et autres organismes religieux?

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Madame le Président, si le député avait permis que le bill soit renvoyé au comité au lieu de faire de l'obstruction systématique la dernière fois que nous en avons discuté à la Chambre . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Ouellet: . . . le comité aurait pu examiner les amendements susceptibles de rendre la situation plus claire et entendre en même temps le point de vue des Églises.

M. Clark: Ce n'est pas la vérité.

M. Epp: En fait de mesquinerie, on ne fait pas mieux!

M. Ouellet: Malheureusement, le député a opté pour une méthode qui nous a empêché de présenter les amendements appropriés.

M. Cooper: Madame le Président, le ministre sait certainement qu'un seul orateur peut difficilement faire de l'obstruction systématique; or j'ai été le premier à prendre la parole.

Des voix: Bravo!

LA POSITION DU MINISTRE

M. Albert Cooper (Peace River): Madame le Président, le ministre a déjà promis aux universités de modifier le bill et il s'est aussi engagé à modifier les dispositions relatives aux listes de sociétaires. Pourquoi refuse-t-il de faire la même chose pour les Églises et les organismes religieux?

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Madame le Président, j'ai déjà promis d'apporter certains changements pendant l'étude au comité. Si le député veut être utile aux Églises, il permettra au bill d'être renvoyé au comité le plus tôt possible.

* * *

LES RELATIONS DE TRAVAIL

LA RÉUNION DES MINISTRES AVEC LES REPRÉSENTANTS DU CONGRÈS DU TRAVAIL DU CANADA

L'hon. Bud Cullen (Sarnia-Lambton): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Hier, le premier ministre et certains membres de son cabinet ont reçu d'autres chefs syndicaux. Selon les médias, il y aurait deux positions, celle du gouvernement et celle des syndicats qui réclament le contrôle des changes, l'accroissement des dépenses et peut-être l'augmentation du déficit au cas où il serait nécessaire de stimuler davantage l'activité économique. Le premier ministre et ses collègues du cabinet vont-ils poursuivre leurs entretiens avec les représentants du CTC et des autres syndicats ou bien n'y a-t-il aucun espoir d'en arriver à une entente?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je réponds oui à la première partie de la question. Lorsque la séance a été levée hier, car elle a été levée et non rompue, nous avions l'espoir de poursuivre nos entretiens. Je crois que la réunion d'hier a été très importante parce que nous avons non seulement discuté dans le détail de l'économie, mais également et à fond des mécanismes économiques. Le CLC a formellement reconnu que les taux d'intérêt étaient élevés au Canada parce qu'ils l'étaient également aux États-Unis. C'est ce qu'indique très clairement le communiqué publié à l'issue de la réunion et c'est ce qu'ont d'ailleurs déclaré sans aucun équivoque les représentants syndicaux. Je crois savoir que le parti conservateur ne s'intéresse pas beaucoup à l'opinion du CLC, mais il me semble que le NPD voudra en prendre note. Évidemment, la solution qu'il propose consiste à instaurer des mesures de contrôle des changes de façon à ce que nous érigions des obstacles à la libre circulation des capitaux entre le Canada et les États-Unis. Je crois que les députés sont parfaitement conscients des énormes difficultés qu'entraîne le contrôle des changes.

Je dois admettre qu'il me semble quelque peu paradoxal que le CLC recommande le contrôle des changes . . .

Une voix: Le CTC.

[*Français*]

M. Trudeau: Le Congrès du travail du Canada préconiserait une option de contrôle des changes, alors qu'il s'oppose au contrôle des prix et des salaires.

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

LE RAPPORT D'UNE ÉTUDE CANADO-AMÉRICAINE SUR LA MENACE QUE CONSTITUE LE CANAL LOVE POUR LA SANTÉ DE LA POPULATION

M. Jim Fulton (Skeena): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Il sait, ou il devrait savoir, qu'une quantité de plus en plus grande de dioxine, le poison le plus violent que connaisse la science moderne, est déversée dans les Grands lacs, surtout le lac Ontario, qui approvisionne en eau potable sept millions de Canadiens et d'Américains. Le gouvernement du Canada a camouflé le rapport d'une étude canado-américaine à laquelle ont participé 11 chercheurs dont neuf confirment que le canal Love constitue une sérieuse menace pour la santé des Canadiens.

Le premier ministre va-t-il vérifier personnellement pourquoi le gouvernement du Canada cache ce rapport et n'a encore rien fait pour informer les Canadiens des conclusions de ces chercheurs et va-t-il nous dire ce qu'il en est la semaine prochaine?

M. Jim Schroder (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Madame le Président, le ministre de l'Environnement et le premier ministre considèrent la pollution de la rivière Niagara et des Grands lacs comme une question prioritaire et ils ont exprimé leurs inquiétudes aux autorités américaines de façon très énergique. Les collaborateurs du ministre étudient actuellement le rapport et nous informerons la Chambre à ce sujet en temps voulu.

ON DEMANDE AU PREMIER MINISTRE DE PRÉSENTER DES INSTANCES AU PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS

M. Jim Fulton (Skeena): Madame le Président, en l'absence du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, j'adresse ma question au premier ministre. M. Hinchey, membre de l'assemblée législative et président du comité de l'environnement et de la conservation de l'État de New-York est aujourd'hui dans la tribune et m'a informé que l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis et le gouvernement Reagan conspirent de toute évidence avec Environnement Canada pour cacher aux Canadiens et aux Américains les dangers que le canal Love présente pour la santé.

Le premier ministre va-t-il envoyer une note diplomatique au président Reagan pour l'informer que l'inertie manifestée à l'égard du canal Love va à l'encontre de l'entente de 1978 sur la qualité de l'eau des Grands lacs?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, si je comprends bien, la personnalité américaine qui se trouve aujourd'hui dans les tribunes accuse le Canada et les États-Unis de conspirer pour cacher la vérité. Je pourrais peut-être lui faire rencontrer les autorités du ministère des Affaires extérieures et du ministre de l'Environnement, car il s'agit là en effet d'une très grave accusation.

Questions orales

LE LOGEMENT

LA REMISE D'UN CHÈQUE À L'ACHETEUR D'UNE MAISON À EDMONTON

M. Peter Elzinga (Pembina): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics qui mène une campagne de relations publiques dans tout le Canada au sujet du programme favorisant l'accès à la propriété. Il se trouvait à Edmonton mercredi et il a remis un chèque de $3,000 à un particulier qui avait demandé cette subvention. Peut-il dire à la Chambre comment s'est effectué le choix de cette personne et si cette dernière a dû respecter la procédure administrative prévue pour toutes les personnes demandant à bénéficier de cette subvention?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, je remercie le député de sa question. En effet, j'ai pu cette semaine m'entretenir avec cinq ministres provinciaux chargés du logement. Nous avons discuté de la coordination du programme fédéral et des programmes provinciaux et j'en ai profité pour bien montrer que ce nouveau programme s'adressait à tous les jeunes désirant acheter une première maison ou à quiconque achète une maison neuve en demandant à remettre un chèque à des personnes dont la demande avait été autorisée par un bureau local de la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Je peux certifier au député que les personnes choisies—l'une en Ontario, l'autre en Alberta et la troisième en Colombie-Britannique—ont dû se plier aux mêmes formalités que tout autre acheteur, mais je m'empresse d'ajouter que j'ai appris au cours des derniers jours que les bureaux locaux de la Société canadienne d'hypothèques et de logement avaient reçu plus de 30,000 demandes. Nous avons pris des personnes au hasard qui se trouvaient à proximité de la ville que je visitais et nous leur avons demandé si elles acceptaient de se voir remettre des chèques. Certains ont accepté, et j'ai souligné que toutes les autres personnes seraient traitées de la même façon.

• (1140)

M. Elzinga: Madame le Président, je remercie le ministre de nous avoir assuré que la personne en question avait rempli les formalités d'usage, mais je crois bon de noter que mercredi dernier les représentants de la Société canadienne d'hypothèques et de logement à Edmonton nous ont fait savoir qu'ils n'avaient pas encore reçu de formules de demande et qu'ils n'en attendaient pas avant aujourd'hui ou la semaine prochaine au plus tôt. Il est évident que l'assurance donnée par le ministre ne vaut pas grand-chose puisqu'il est clair maintenant qu'en l'occurrence les formalités d'usage n'ont pas été suivies.

LES FORMULES DE DEMANDE

M. Peter Elzinga (Pembina): Madame le Président, le ministre peut-il assurer à la Chambre qu'on pourra se procurer ces formules de demande dans tous les bureaux de la SCHL, afin que tous les Canadiens puissent réclamer des subventions et non pas seulement ses amis libéraux?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, j'espère que les 30,000 Canadiens qui présentent des demandes aux bureaux de la SCHL, dans tout le Canada, sont tous mes amis.

Des voix: Oh, oh!

M. Clark: Est-ce un critère? Quel aveu scandaleux de favoritisme.

M. Cosgrove: Je ne connais pas leur allégeance politique et je voudrais assurer à mon ami que leur allégeance politique n'importe guère. Sauf erreur, ceux qui ont reçu des chèques travaillaient pour certains organismes provinciaux de gouvernement non libéraux. En aidant ces bureaux et en faisant de la réclame en faveur du programme de subventions, je crois qu'on incitera ainsi la SCHL à répondre aussi rapidement que possible à ces 30,000 Canadiens. Je peux assurer à l'honorable représentant que ce que je voulais, c'était aider la SCHL et l'administration interessée à répondre aussi rapidement que possible.

LES AUGMENTATIONS DE LOYER DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT—ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'APPLIQUER LA RÈGLE DU 6 P. 100

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Madame le Président, le ministre responsable du logement pourrait-il informer la Chambre de la position du gouvernement à l'égard des augmentations de loyer de la SCHL? Par exemple, la *Gazette* de Montréal a annoncé aujourd'hui que, le 1er juillet, la SCHL avait augmenté de 19.2 p. 100 les loyers de 1,700 logements à Montréal. Le gouvernement entend-il obliger la SCHL à annuler ces augmentations post-budgétaires et à s'en tenir à la règle des 6 et 5 p. 100?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, j'invite le député à consulter un communiqué de presse du président du Conseil du Trésor en date du 20 juillet, dans lequel est exposée la position du gouvernement et de tous les organismes relevant des autorités fédérales. Je tiens à assurer au député que tout organisme ou ministère placé sous ma responsabilité devra se conformer à la ligne directrice du gouvernement. J'ai rencontré des représentants de la SCHL ce matin et, j'ai porté cette situation à leur attention. Ils m'ont promis qu'ils se conformeraient à la ligne directrice du gouvernement.

L'UTILISATION DES LOGEMENTS INOCCUPÉS

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Madame le Président, je voudrais poser une question connexe au ministre responsable du logement. Le maire de Toronto envisage de modifier les règlements de sa ville pour autoriser la location d'appartements de trouvant dans les sous-sols. Le ministre a-t-il l'intention de prendre des mesures à propos des 9,537 logements de ce genre que possède actuellement la SCHL, dont 5,700 se trouvent en Ontario? Le ministre envisage-t-il de les louer au public ou a-t-il l'intention de les laisser inoccupés alors que le Canada souffre d'une grave pénurie de logements?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, la Société canadienne d'hypothèques et de logement a toujours un stock d'environ 20,000 logements vacants à cause du fonds d'assurances hypothécaires. Dans toute province et toute ville, la Société est toujours confrontée à la décision d'essayer de les vendre ou bien de les louer en attendant de pouvoir les vendre. Je ne connais pas bien le cas particulier auquel se réfère le député, mais, de façon générale,

je puis dire qu'il s'agit d'une décision qui incombe aux responsables locaux. L'objectif est de rentrer dans ses fonds et, si le marché n'est pas favorable, de louer les appartements dans l'intervalle.

LES DIFFICULTÉS DES PROPRIÉTAIRES DE MAISON EN CHÔMAGE QUI NE PEUVENT PLUS PAYER LEUR HYPOTHÈQUE

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre chargé du logement. Apparemment, un grand nombre et même la majorité des problèmes dont nous entendons parler actuellement sont reliés au logement. Le ministre a les résultats d'une étude montrant qu'en avril dernier, 22,000 propriétaires de maison n'ont pas réussi à payer leur hypothèque. Cela représente une augmentation de 32 p. 100 par rapport à avril l'année dernière. Ce n'est pas tant à cause des taux d'intérêt que du chômage.

Comme aucun des programmes instaurés par le ministre ne cherche à résoudre les difficultés des citoyens en chômage qui ne peuvent plus payer leur hypothèque, comme on peut espérer que ce chômage n'est que temporaire, le ministre a-t-il un programme à offrir à ces personnes en attendant que leur situation s'améliore, afin qu'elles puissent conserver leur maison et faire leurs paiements?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Oui, madame le Président, je signale à l'attention des députés les changements apportés dans le budget du 28 juin spécialement pour aider les propriétaires de maison à faire face à des paiements hypothécaires plus importants à la suite de la hausse des taux d'intérêt. Je rappelle au député que les modifications apportées au programme de report des intérêts permet à toute famille qui renouvelle son hypothèque, et dont les paiements dépassent 30 p. 100 du revenu familial, d'obtenir une subvention allant jusqu'à $3,000.

Je ne suis pas d'accord avec le député lorsqu'il prétend qu'aucune des initiatives prises par le gouvernement dans le domaine du logement ne cherche à favoriser la création d'emplois.

M. Deans: Ce n'est pas ce que j'ai dit.

M. Cosgrove: Au contraire, les 400 millions de dollars supplémentaires prévus dans ce budget pour le logement favorisent directement la création d'emplois, car ces programmes vont de nouveau stimuler la construction.

M. Deans: Madame le Président, la Chambre des communes pourrait-elle organiser un programme de rééducation pour les durs d'oreille afin que le ministre puisse en profiter pour accroître son acuité auditive. Je n'ai pas dit qu'il n'y avait pas de programme pour créer des emplois. J'ai dit qu'il n'y en avait pas pour aider les propriétaires de maison sur le point de renouveler leur hypothèque qui sont en chômage à cause des programmes, des initiatives du gouvernement ... ou, si vous préférez, de la conjoncture économique.

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'AIDER LES PROPRIÉTAIRES DE MAISON EN CHÔMAGE

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, permettez-moi de poser une autre question au ministre responsable du logement. Qu'advient-il des chômeurs qui n'ont pas à renouveler leur hypothèque pour l'instant, de ceux qui n'ont plus droit aux prestations d'assurance-chômage et doivent compter sur l'assistance sociale, de ceux qui ne peuvent effectuer leurs paiements hypothécaires et vont perdre leur maison? N'y a-t-il pas moyen de trouver ou de mettre en place un programme pour venir en aide à ces gens, afin qu'en cette période économique difficile, ils ne perdent pas leur maison, mais soient capables de se loger décemment, eux et leurs familles?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, j'ai fort bien entendu et compris la question du député que j'ai écouté attentivement. En fait, je me réjouis de voir qu'il s'intéresse à la question de l'emploi. J'ai dit à maintes reprises qu'il aurait été préférable que lui et son parti s'en préoccupent en novembre dernier, par exemple, quand le gouvernement a affecté 350 millions de dollars à un programme de création d'emplois par le biais de la construction de logements locatifs pour les Canadiens ...

M. Deans: Ce que vous pouvez être stupide. Vous êtes complètement à côté de la question.

M. Cosgrove: ... pour offrir des logements locatifs à ceux qui en ont le plus besoin et pour donner de l'emploi à 180,000 Canadiens.

M. Deans: Ne comprenez-vous pas que les gens perdent leur maison?

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA COMMISSION TRILATÉRALE—LE RÔLE ET LA FONCTION

M. Stanley Hudecki (Hamilton-Ouest): Madame le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Pour autant que je sache, la commission trilatérale est un organisme composé de représentants d'Amérique du Nord, d'Europe et du Japon. Parmi la délégation canadienne se trouvent des parlementaires, d'anciens parlementaires et d'autres responsables gouvernementaux et cadres supérieurs de sociétés. Cet organisme, de par le secret qui l'entoure, la façon dont ses membres sont choisis et l'influence qu'il peut avoir sur le gouvernement, suscite des doutes quant à ses objectifs et ses motifs. Le ministre peut-il nous dire ce qu'il pense du rôle de cet organisme international appelé commission trilatérale?

• (1150)

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, la commission trilatérale est effectivement une association privée, mais son objectif essentiel est de rapprocher l'Amérique du Nord, c'est-à-dire le Canada et les États-Unis, le Japon et la Communauté européenne. Le gouvernement canadien a suffisamment confiance dans les activités et les intentions de cet organisme pour lui avoir consenti, au cours des ans, quelques petites subventions pour faciliter son fonctionnement. De temps à autre, des ministériels ont été appelés à le consulter. Je tiens à insister sur l'intégrité de cet organisme. Bien qu'il s'agisse d'une association privée qui détermine ses propres priorités et son propre fonctionnement, elle fait preuve de beaucoup de civisme.

Questions orales

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU COMMONWEALTH

Mme le Président: Je signale à la Chambre la présence éminente, à la tribune, du Secrétaire général du Commonwealth, M. Shridath S. Ramphal.

Des voix: Bravo!

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

L'ENQUÊTE SUR LA SITUATION DANS LA RÉSERVE DE WESTBANK—LA CONSULTATION DES SERVICES JURIDIQUES

Le très hon. Joe Clark (leader de l'opposition): Madame le Président, le ministre de la Justice se souviendra que, l'autre jour, je lui ai demandé si le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien avait pris la peine de le consulter ou de consulter son ministère au sujet de la décision qu'il a prise de rejeter la recommandation unanime d'un comité de la Chambre, lequel préconisait de tenir une enquête publique sur la situation dans la réserve indienne de Westbank. Il se souviendra que le ministre s'est opposé à la tenue d'une enquête publique et qu'il a opté au contraire pour une enquête secrète et privée. Depuis, le ministre de la Justice a sans doute eu le temps de se mettre en rapport avec ses fonctionnaires. Avant de prendre cette décision, a-t-on pris la peine de le consulter ou de consulter ses collaborateurs des services juridiques?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Madame le Président, j'ai examiné la question et j'ai constaté qu'il s'agissait d'une décision d'ordre administratif prise par le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, de sorte qu'il n'avait pas besoin de consulter les collaborateurs de son ministère.

* * *

LES CORPORATIONS

L'ENQUÊTE RELATIVE À LA SOCIÉTÉ CONSOLIDATED COMPUTERS

Le très hon. Joe Clark (leader de l'opposition): Madame le Président, ma question supplémentaire concerne une autre enquête ou une autre affaire dans laquelle le ministère de la Justice est intervenu. Celui-ci a enquêté sur l'affaire Consolidated Computers qui a fait perdre à nos concitoyens 125 millions de dollars. Le ministre de la Justice pourrait-il nous dire si cette enquête portait exclusivement sur la question de la responsabilité juridique?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Madame le Président, j'ai fourni des réponses écrites au député de la Nouvelle-Écosse qui examinait ce dossier. Après examen, nous avons constaté que cette affaire ne posait pas de problèmes d'ordre pénal. Nous nous sommes employés à obtenir la réponse la plus objective possible et nous avons même fait appel à un conseil composé de membres de l'extérieur pour examiner cette affaire. Ce dernier a présenté un rapport, chose que j'ai dite au député qui m'avait posé une question à ce propos. Le ministère de la Justice a donc effectué son travail.

M. Clark: Étant donné que le ministre a dit que l'enquête visait à savoir s'il y avait délit d'ordre pénal, j'imagine qu'on s'est borné à examiner la question de la responsabilité juridique.

* * *

LE PROGRAMME D'ADAPTATION DE L'INDUSTRIE ET DE LA MAIN-D'ŒUVRE

L'IDENTITÉ DE L'ÉVALUATEUR DES DEMANDES

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, puis-je demander au ministre chargé du Programme d'adaptation de l'industrie et de la main-d'œuvre, du moins en ce qui concerne la région de Windsor, si M. John Macdonald Brown participe à l'examen des demandes présentées dans le cadre de ce programme et s'il s'agit du même John Macdonald Brown qui avait été chargé de veiller à la rentabilité de la Consolidated Computers, dans laquelle le Canada a perdu 125 millions de dollars? S'agit-il du même homme? Examine-t-il les demandes de subventions dans le cadre du Programme d'adaptation de l'industrie et de la main-d'œuvre? Si c'est le cas, pourquoi?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce): Madame le Président, si je ne m'abuse, ce M. Brown est membre du Conseil d'expansion des entreprises. Il fait partie du groupe d'hommes d'affaires du secteur privé et de fonctionnaires qui travaillent au sein de ce conseil.

M. Clark: Ce M. Brown a déjà coûté 125 millions de dollars aux Canadiens jusqu'ici.

LES COMPÉTENCES ADMINISTRATIVES

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, le ministre chargé de l'application du Programme d'adaptation de l'industrie et de la main-d'œuvre à Windsor peut-il nous dire si l'on a fait enquête sur les compétences administratives ou autres de M. Brown ou d'autres personnes qui étaient mêlées à l'affaire de la Consolidated Computers ou bien . . .

M. Peterson: Ne répondez pas à la question, Herb.

M. Fisher: Vous auriez pu limiter les dégâts. Herb savait comment s'y prendre.

M. Clark: . . . si le rapport qu'avait demandé le ministère de la Justice et qu'on refuse de communiquer au Parlement portait exclusivement sur la culpabilité devant la loi au lieu d'examiner aussi la compétence administrative de ceux qui ont fait perdre 125 millions de dollars au Canada?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, nous tenons compte des résultats de l'enquête sur l'affaire de la Consolidated Computers et cela donnera lieu à la réorganisation de divers ministères. De toute façon, comme on l'a déjà signalé à la Chambre, la situation ne s'est pas présentée du jour au lendemain. Cela a pris plus de dix ans. Toutes sortes de décisions ont été prises pendant ces dix ans. C'est une situation que mon honorable ami a laissé traîner pendant plus de neuf mois et que le gouvernement actuel et moi-même avons rectifiée.

M. Clark: C'est faux.

* * *

LA COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

L'APPLICATION DU PROGRAMME DE RESTRICTIONS À LA POLITIQUE DES LOYERS

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics et concerne la Commission de la capitale nationale. Celui-ci sait peut-être que la section 70125 de l'Alliance de la Fonction publique du Canada loue un bureau dans l'immeuble Fraser, rue Queen, à Ottawa. Tout récemment, on a avisé la section que l'on augmenterait de 25 p. 100 son loyer qui a déjà subi une hausse de 30 p. 100 l'an dernier. Compte tenu de la réponse que le ministre a fournie au député de Saint-Jean-Est, pourrait-il assurer à la Chambre, et partant au peuple canadien, que la politique de la CCN en ce qui concerne la hausse des loyers commerciaux, résidentiels et autres s'alignera sur la politique gouvernementale des 6 et 5 p. 100?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, j'ai déjà donné cette assurance à la Chambre à deux reprises. Je répète que la politique a été exposée dans un communiqué du président du Conseil du Trésor daté du 20 juillet. Je répète en outre que j'ai conseillé à tous les ministères et organismes, qui relèvent de moi et pour lesquels je suis responsable à la Chambre, de se conformer à la politique gouvernementale en cette matière.

* * *

LE DÉSARMEMENT

ON DEMANDE D'APPUYER LA CAMPAGNE À L'ÉCHELLE MONDIALE

M. Douglas Roche (Edmonton-Sud): Madame le Président, c'est au secrétaire d'État aux Affaires extérieures que je m'adresse. Le ministre sait sans doute que la session extraordinaire des Nations Unies sur le désarmement n'a servi en fait qu'à lancer une campagne mondiale en vue du désarmement que de nombreux pays, dont la Tchécoslovaquie, la Suède et le Mexique, se sont engagés à appuyer financièrement. Le gouvernement du Canada entend-il lui aussi contribuer financièrement à cette campagne à l'échelle mondiale, à laquelle tous les pays peuvent participer, non pas en augmentant ses dépenses, mais en affectant à cette campagne une partie des crédits considérables qu'il consacre déjà à convaincre les Canadiens de la nécessité du désarmement?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, je sais gré au député de m'avoir posé cette question et d'avoir tout particulièrement insisté sur la campagne mondiale en vue du désarmement à l'inauguration de laquelle le Canada a tant contribué lors de la deuxième session extraordinaire des Nations Unies sur le désarmement qui vient de se terminer. En fait, c'est le document canadien qui a servi de point de départ aux discussions. Je puis donner au député l'assurance que, si possible, je ferai au cours des prochains jours une déclaration au sujet de cette question très précise.

LES NÉGOCIATIONS RELATIVES À L'ESSAI DES MISSILES DE CROISIÈRE

M. Douglas Roche (Edmonton-Sud): Madame le Président, le gouvernement fédéral a-t-il pris définitivement la décision d'accorder la permission de tester les missiles de croisière au Canada? S'il n'a pas encore pris de décision définitive, le ministre pourrait-il dire à la Chambre quelle est l'opportunité de poursuivre les négociations? Le gouvernement compte-t-il continuer à négocier jusqu'à ce que la décision soit en faveur des essais de missiles de croisière américains au Canada? Le ministre sait très bien que c'est un sujet très contesté et que d'après plusieurs sondages, les Canadiens n'ont pas tous la même opinion à ce sujet.

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, le gouvernement a pris une décision de principe à ce sujet l'année dernière; il a décidé d'entamer des négociations avec les États-Unis pour la tenue de ces essais et pour conclure une entente globale canado-américaine sur les essais relatifs à tous les types d'armes. Le député sait très bien, puisque c'est lui qui a soulevé le problème, que nous avons exprimé l'intention de négocier en vue de la conclusion d'une entente auxiliaire sur les missiles de croisière, surtout après la fin de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement. En réalité, non seulement nous n'avons pas encore fini, mais les négociations sur l'entente-cadre ne sont pas terminées. Les négociations se poursuivent et comme il y a accord de principe, leur issue sera très probablement satisfaisante.

Dépôt de rapport

• (1200)

[*Français*]

PÉTITIONS

DÉPÔT DU RAPPORT DU GREFFIER DES PÉTITIONS

Mme le Président: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que le greffier a déposé sur le bureau les rapports du greffier des pétitions qui fait connaître qu'il a examiné les pétitions présentées par des honorables députés le jeudi 22 juillet 1982, et qu'il constate qu'elles sont conformes aux exigences du Règlement quant à leur forme.

* * *

[*Traduction*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. FRASER—LA QUESTION DE M. HUDECKI À PROPOS DE LA COMMISSION TRILATÉRALE

L'hon. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Madame le Président, ma question de privilège sera très brève. Le député de Hamilton-Ouest (M. Hudecki) a posé une question à propos de la commission trilatérale. Je sais bien que le député n'a nullement l'intention de faire des insinuations sur un député, mais je suis membre de la commission trilatérale, tout comme mon collègue libéral, le député de Gloucester (M. Breau); l'actuel président de la Commission canadienne des droits de la personne, M. Gordon Fairweather, en faisait également partie.

Si je soulève la question de privilège, c'est pour demander à mon collègue d'éviter d'insinuer de quelque façon que ce soit qu'un député est membre d'une commission internationale subversive dont les activités vont à l'encontre de l'intérêt du Canada et des pays libres, lorsqu'il pose des questions au secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Mme le Président: Je voudrais, moi aussi, que l'on ne s'abstienne de porter une telle accusation. Je ne crois pas que ce soit dans cette question, sinon, le député disposerait de recours importants contre le député s'il avait agi de la sorte.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

FINANCES, COMMERCE ET QUESTIONS ÉCONOMIQUES

PRÉSENTATION DU 16E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. John Evans (Ottawa-Centre): Madame le Président, j'ai l'honneur de présenter le seizième rapport du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques. Si la Chambre y consent, j'ai l'intention d'en proposer tantôt l'adoption.

[*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui au sujet du rapport précité.*]

ADOPTION DU 16E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. John Evans (Ottawa-Centre): Madame le Président, si la Chambre y consent, je propose, avec l'appui du député de London-Ouest (M. Burghardt) que le seizième rapport du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques présenté tout à l'heure soit adopté.

Mme le Président: Le député ne peut le faire qu'avec le consentement unanime de la Chambre. La Chambre consent-elle à la présentation de cette motion?

Des voix: D'accord.

Mme le Président: La Chambre consent-elle à adopter le rapport comme s'il avait été lu?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

[*Français*]

RÈGLEMENT ET PROCÉDURE

ADOPTION DU 1ER RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL

M. Thomas H. Lefebvre (Pontiac-Gatineau-Labelle) propose: Que le premier rapport du Comité spécial chargé d'examiner le Règlement et la procédure, présenté à la Chambre le mardi 6 juillet 1982, soit agréé.

(La motion est adoptée.)

ADOPTION DU 2E RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL

M. Thomas H. Lefebvre (Pontiac-Gatineau-Labelle) propose: Que le deuxième rapport du Comité spécial chargé d'examiner le Règlement et la procédure, présenté à la Chambre le mardi 6 juillet 1982, soit agréé.

(La motion est adoptée.)

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les réponses auxquelles une réponse orale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 3740, 4354, 4357, 4358 et 4359.

[*Texte*]

LE GROUPE DE TRANSPORTEURS CAST

Question nº 3740—**M. Crosby:**

1. Le Canadien National fait-il crédit au groupe CAST pour le transport de conteneurs et d'autres marchandises en direction et en provenance du port de Montréal ou d'autres ports canadiens et, le cas échéant, quelles en sont les modalités?

2. Les conditions accordées à ce groupe sont-elles différentes de celles accordées aux autres transporteurs et, le cas échéant, comment?

3. Le groupe doit-il de l'argent au CN pour le transport de conteneurs et d'autres marchandises et, le cas échéant, combien?

4. Le groupe doit-il de l'argent au CN ou à toute autre société affiliée pour un service ou toute autre question que le transport de conteneurs ou d'autres marchandises et, le cas échéant, quel en est le détail?

M. Jesse P. Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): La direction des Chemins de fer nationaux du Canada nous informe de ce qui suit:

1. Oui. A la date de la question, le crédit portait sur 30 jours.

2. Les conditions de crédit mentionnées ci-dessus étaient les mêmes que celles dont bénéficiaient d'autres transporteurs maritimes assurant le transport de conteneurs.

3. Au 5 février 1982, le groupe CAST devait au CN des frais de transport s'élevant à $4,677,066.

4. Relativement aux actions privilégiées du groupe CAST que détient le CN, le groupe en question devait à ce dernier un dividende de $2,478,000, qu'il ne lui a pas encore payé.

MDN—L'ACHAT DE CANOTS À VOILE

Question nº 4354—**M. McKinnon:**

1. Le ministère de la Défense nationale a-t-il commandé pour $284,823 de canots à voile de la *Skene Industries Ltd.* et, le cas échéant, combien de canots le ministère possède-t-il maintenant et combien en obtiendra-t-il pour $284,823?

2. Le ministère a-t-il accordé à l'Université Queen's un marché de $11,600 pour une revue générale de la sécurité dans le nord du Canada et, le cas échéant, *a*) qui effectue l'étude, *b*) quand doit-elle commencer et quand doit-elle être terminée, *c*) les députés auront-ils accès à l'étude terminée?

M. George Henderson (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): 1. Oui. Le ministère des Approvisionnements et Services, au nom du ministère de la Défense nationale, a octroyé un contrat de 284,823 dollars à la Skene Industries Ltd. pour l'achat de 75 canots à voile. Le ministère de la Défense nationale possède actuellement 229 canots à voile.

2. Oui. Le ministère des Approvisionnements et Services, au nom du ministère de la Défense nationale a octroyé un contrat de $11,600 à l'Université Queen's pour une revue générale de la sécurité dans le nord du Canada.

a) Cette étude relève principalement du professeur Nils Orvik du Centre des relations internationales.

b) L'étude a commencé en février 1982 et prendra fin le 30 juin 1982.

c) Les résultats de l'étude seront communiqués à tous les députés intéressés.

Questions au Feuilleton

MDN—LE MARCHÉ ACCORDÉ À LA BARRODALE COMPUTING SERVICES LTD.

Question nº 4357—**M. McKinnon:**

Le ministère de la Défense nationale a-t-il accordé, à la *Barrodale Computing Services Ltd.*, un marché de $5,250 pour l'étude des méthodes de prédiction linéaire normale L1 en vue de la découverte des sauts sous-quantiques dans les données gradiométriques relatives au calmar et, le cas échéant, pourquoi?

M. George Henderson (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Oui. Le ministère des Approvisionnements et Services, au nom du ministère de la Défense nationale, a octroyé un contrat de $5,250 à la *Barrodale Computing Services Ltd.* Il s'agit d'un contrat de recherche visant à élaborer et améliorer les capteurs magnétiques pour les aéronefs anti-sous-marins des Forces canadiennes.

MDN—LE MARCHÉ ACCORDÉ À LA HUMANOID SYSTEMS

Question nº 4358—**M. McKinnon:**

Le ministère de la Défense nationale a-t-il accordé, à la Humanoid Systems, un marché de $12,100 pour la mise au point et la livraison d'un humanoïde à des fins d'essai et, le cas échéant, pourquoi?

M. George Henderson (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Oui. Au nom du ministère de la Défense nationale, Approvisionnements et Services Canada a accordé un contrat de $12,000 à la société Humanoid Systems pour la mise au point et la livraison d'un mannequin anthropomorphique (humanoïde). Ce mannequin doit servir à la recherche sur le matériel personnel de protection, à la mise au point, ainsi qu'à l'essai et à l'évaluation de ce matériel, dans le cadre d'un programme de défense chimique.

MDN—LE MARCHÉ ACCORDÉ À LA SOCIÉTÉ CANADAIR LTÉE

Question nº 4359—**M. McKinnon:**

Le ministère de la Défense nationale a-t-il accordé, à la société Canadair Ltée, un marché de $400,000 pour des études techniques sur le CF-5 et, le cas échéant, *a*) quel genre d'étude technique fera-t-on sur ces aéronefs, *b*) quel en est le but, *c*) combien de CF-5 le MDN a-t-il en (i) entreposage (ii) service opérationnel et quel est l'âge de ces aéronefs?

M. George Henderson (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Oui. Au nom du ministère de la Défense nationale, Approvisionnements et Services Canada a accordé un contrat de $400,000 à la société Canadair Ltée pour des études techniques sur le CF-5 qui s'échelonneront sur une période de trois ans, soit jusqu'au 31 mars 1985.

a) et *b*) On procède à des études techniques chaque fois que des modifications importantes doivent être apportées à la conception et à la mise au point d'un appareil en vue d'obtenir un meilleur rendement et de maintenir la sécurité aérienne. Les études techniques en cours portent sur la modification des ferrures de lubrification de l'atterrisseur avant et sur la modification des dispositifs de commande du train d'atterrissage en vue d'essais. On procédera à d'autres études dans le but de publier une ordonnance technique sur la réparation d'appareils endommagés en cours de combat. Le contrat prévoit également un service conseil pour les enquêtes en cas d'accident.

c) (i) 15. (ii) 72; dix autres appareils sont affectés à l'entraînement et aux essais. Le CF-5 a été mis en service en 1968.

[*Traduction*]

M. Smith: Je demande, madame le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton.*

[*Français*]

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LA LOI SUR LES PRÊTS AUX PETITES ENTREPRISES

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Charles Lapointe (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)) propose: Que le bill C-122, Loi nº 3 modifiant la Loi sur les prêts aux petites entreprises, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

—Madame le Président, je suis heureux de commencer le débat en deuxième lecture sur le projet de loi C-122 qui a pour but de prolonger de neuf mois l'existence de la loi sur les prêts aux petites entreprises. Je dois dire, avant de poursuivre plus avant mes remarques, que j'ai eu à ce sujet de nombreuses conversations avec mon collègue le député de Cambridge (M. Speyer), de même qu'avec mes collègues du Nouveau parti démocratique, les députés de Kamloops-Shuswap (M. Riis) et de Winnipeg-Nord (M. Orlikow). De même je sais que l'honorable député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) qui a toujours démontré dans le passé son intérêt pour les petites entreprises est également intéressé par ce projet de loi comme il l'a manifesté hier lorsqu'il a téléphoné à mon bureau pour s'enquérir des détails entourant ce projet de loi. Mes collègues du parti progressiste conservateur et du Nouveau parti démocratique m'ont indiqué qu'ils étaient d'accord sur le principe et l'objet de ce projet de loi pour prolonger de neuf mois l'existence de la loi sur les prêts aux petites entreprises. J'ose espérer, et mes collègues en sont d'ailleurs conscients, que nous pourrons dès aujourd'hui franchir les trois étapes de ce débat, savoir la deuxième lecture, le comité plénier et la troisième lecture, parce que la loi n'existe plus depuis le 30 juin dernier. C'est donc dire, monsieur le président, que les banques à charte à l'heure actuelle et les autres institutions financières qui ont développé depuis 21 ans d'existence de la loi sur les prêts aux petites entreprises l'habitude d'émettre des prêts garantis par le gouvernement du Canada, de 80 p. 100 à 100 p. 100, ont accepté pendant quelques semaines de continuer à opérer comme c'était la situation sous l'égide de l'ancienne loi qui s'est éteinte le 30 juin 1982, et j'ai d'ailleurs moi-même écrit aux institutions financières, aux banques à charte, leur demandant de prolonger cela et leur indiquant qu'il était de l'intention du gouvernement de prolonger cette loi-là jusqu'à la fin mars 1983. Pour que les banques et les institutions financières puissent continuer à offrir des prêts garantis par le gouvernement aux petites entreprises, il est essentiel que ce projet de loi soit adopté, et j'ose espérer qu'avec la collaboration de mes collègues du parti progressiste conservateur et du Nouveau parti démocratique nous pourrons adopter ce projet de loi aujourd'hui.

Monsieur le président, comme on le sait nous avons pris l'habitude périodiquement de réviser la loi sur les prêts aux petites entreprises, soit pour en prolonger l'existence de trois ans, soit pour modifier le plafond des prêts admissibles en vertu de la loi sur les prêts aux petites entreprises. Les députés vont sûrement se demander pourquoi, et c'était la question de mon collègue le député de Mississauga-Sud, hier; pourquoi la prolonger seulement de neuf mois? Pourquoi pas trois ans, comme c'est l'habitude? Monsieur le président, il y a deux raisons à cela, c'est que, premièrement, nous voulons ramener l'administration de la loi sur les prêts aux petites entreprises au même échéancier que la loi sur les prêts aux pêcheurs et la loi sur les prêts aux agriculteurs. Les deux autres lois, monsieur le président, se terminent ou sont orientées sur le calendrier fiscal, c'est-à-dire que chaque fois elles s'étendent du 1er avril d'une année au 31 mars de l'autre. Alors je veux que la loi sur les prêts aux petites entreprises soit également mise sur le même calendrier fiscal plutôt que le calendrier de janvier à décembre. Et la deuxième raison, monsieur le président, c'est que, comme on le sait, j'ai publié il y a environ deux mois une étude sur le financement de la petite entreprise, et dans le cadre de cette étude sur le financement de la petite entreprise un chapitre est consacré à la loi sur les prêts aux petites entreprises. Je suis en train de former un comité consultatif, composé d'hommes et de femmes d'affaires canadiens, pour étudier cette étude sur le financement de la petite entreprise et me faire d'ici la fin de l'année des recommandations quant aux changements additionnels à apporter à la loi sur les prêts aux petites entreprises et à des politiques globales sur le financement général des petites entreprises.

• (1210)

Voilà donc pourquoi je demande à la Chambre aujourd'hui de bien vouloir accepter cette prolongation de neuf mois, car je ne suis pas en mesure aujourd'hui de proposer des changements plus importants parce que j'attends des recommandations d'ici la fin de l'année du comité consultatif sur la petite entreprise. Le projet de loi C-122 est très simple, monsieur le président, puisqu'il contient un seul alinéa. Cependant c'est un projet de loi très important parce qu'il modifie une loi qui a une très grande portée. Depuis sa première adoption en 1961, l'incidence de la loi sur les prêts aux petites entreprises a été très considérable et très favorable. En 21 ans, près de 100,000 prêts représentant 2 milliards 700 millions de dollars ont été autorisés aux termes de la loi. Et lorsqu'on pense, monsieur le président, que le prêt maximum autorisé est de $100,000, et ce depuis deux ans, seulement, alors lorsqu'on parle de 2 milliards 700 millions de dollars, on imagine le grand nombre d'entreprises qui ont pu être aidées en vertu de ce programme-là.

La plus importante caractéristique de ce programme consiste à faciliter aux petites entreprises l'obtention de prêts jusqu'à concurrence de $100,000 grâce à des garanties significatives de l'État. Si une entreprise a un chiffre d'affaires brut de 1.5 millions de dollars ou moins, elle peut être admissible à des prêts d'amélioration ou d'expansion avec une garantie de

80 à 90 p. 100 du gouvernement canadien. A titre d'exemple, le gouvernement fédéral garantira 80 p. 100 de la valeur d'un prêt servant à financer l'achat de matériel fixe ou mobile, y compris l'installation. Si le prêt sert pour l'achat, la rénovation ou la construction de nouveaux locaux ou l'achat de terrain, la garantie peut alors atteindre jusqu'à 90 p. 100, et comme on le sait il faut rembourser les prêts au cours d'une période de 10 ans.

Le taux d'intérêt appliqué aux prêts garantis en vertu de la loi sur les prêts aux petites entreprises est aussi très concurrentiel, et c'est ce qui fait que ce mécanisme-là est fort utilisé par les petites entreprises. De plus c'est un des aspects attrayants de cette loi-là, puisque les prêts sont émis à un taux de 1 p. 100 au-dessus du taux préférentiel des banques, et malheureusement, très souvent, monsieur le président, on sait que les petites entreprises peuvent difficilement, dans la majorité des cas, avoir accès à des conditions de prêts aussi favorables. Très souvent, on voit que les banques à charte ou les institutions financières appliquent 2 ou 3 p. 100 au-dessus du taux préférentiel lorsqu'il s'agit d'un prêt aux plus petites des entreprises. Mes honorables collègues connaissent assez bien, puisque c'est une loi qui existe depuis 22 ans, les éléments essentiels de la loi sur les prêts aux petites entreprises, à savoir qui est admissible, en vertu de quelle condition, quelles sont les exigences sur le plan de la garantie, *et cetera*. Mais il y a certains aspects de cette loi, monsieur le président, que j'aimerais rappeler parce qu'on a tendance à les oublier trop souvent.

En premier lieu, j'aimerais mentionner—et c'est un peu avec fierté à l'égard des hommes et des femmes d'affaires du Canada que je le fais—malgré les très fortes garanties du gouvernement, des garanties sur une période de 20 ans—comme je l'ai déjà dit—qui ont atteint jusqu'à 2 milliards 700 millions, la plupart des hommes et des femmes d'affaires se sont acquittés très consciencieusement des prêts qui leur ont été consentis en vertu de cette loi. Les demandes de paiement ou les demandes au gouvernement d'exercer la garantie gouvernementale relative à ces prêts n'ont représenté depuis l'existence de la loi que .8 p. 100 du total des prêts au cours des 21 dernières années. C'est donc dire que le coût direct de l'application de la loi a été extrêmement modéré.

Le deuxième point que j'aimerais signaler et qui a trait à la loi sur les prêts aux petites entreprises, c'est que cette loi offre un excellent exemple de l'efficacité gouvernementale. En effet, l'administration de la loi sur les prêts aux petites entreprises nécessite seulement un personnel de six personnes, y compris les employés de soutien et le gestionnaire. Si l'on considère, monsieur le président, que ces six personnes, l'an passé, ont approuvé et administré 12,500 prêts totalisant 502 millions de dollars, je pense que l'on peut facilement conclure qu'il s'agit là d'un rendement extrêmement appréciable ou favorable. Mes honorables collègues des deux côtés de la Chambre peuvent jouer un rôle important en s'assurant que ce programme très populaire auprès des petites entreprises et également très important reçoivent le plus de publicité possible. Pour les aider à cette tâche, et la plupart se sont servis de ce mécanisme-là, il me fait plaisir de mettre à leur disposition et de leur faire parvenir sur demande des brochures et des dépliants explicatifs sur l'utilisation de cette loi, et je sais que la plupart des députés se sont fait un devoir d'utiliser ce matériel d'information pour informer les hommes et les femmes d'affaires dans leurs circonscriptions sur ce mécanisme de garantie qui leur permet d'avoir accès à du capital d'une façon relativement facile, étant donné la garantie gouvernementale.

J'aimerais aussi dire qu'il est important de passer cette loi-là maintenant parce qu'en plus du programme de 4 p. 100 de rabais sur les taux d'intérêt annoncé par le ministre des Finances (M. MacEachen), dans son discours sur le budget le 28 juin dernier, les banques à charte et les institutions financières, les Credit Unions et les Caisses populaires pourront utiliser le mécanisme de garantie de prêt jusqu'à $100,000 en vertu de la loi sur les prêts aux petites entreprises, sur les prêts qu'elles vont effectuer et auxquels s'appliquera la diminution du taux d'intérêt de 4 p. 100. Alors je pense que la combinaison des deux va permettre, encore une fois, à un plus grand nombre d'entreprises de mettre de l'avant des plans d'investissement, de modernisation de leur entreprise, d'achat d'équipement nouveau, etc., et tout cela mis ensemble, monsieur le président, je suis convaincu que nous assisterons à la relance économique que nous souhaitons tous.

Je sais qu'aujourd'hui, en discutant de ce projet de loi-là, mes collègues vont accepter une mesure très populaire en prolongeant la durée de la loi, et tous les députés peuvent être assurés que la petite entreprise continuera à utiliser d'une vaste façon et à bénéficier des dispositions de cette loi-là. Je pense donc qu'il s'agit aujourd'hui, monsieur le président, d'une occasion, peut-être trop rare à la Chambre des communes, où j'ose espérer que tous les partis seront d'accord et où nous aurons légiféré vraiment d'une façon rapide et efficace pour rendre service à la collectivité des affaires et plus particulièrement à celle des hommes et des femmes d'affaires de la petite entreprise qui constituent véritablement le fer de lance de l'économie canadienne. Voilà pourquoi j'espère, monsieur le président, que la Chambre donnera son assentiment rapidement à ce projet de loi, et je remercie à l'avance mes collègues du parti progressiste conservateur et du Nouveau parti démocratique pour la collaboration qu'ils voudront bien apporter en ce domaine.

• (1220)

[*Traduction*]

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur l'Orateur, je me demande si le ministre accepterait que je lui pose une question avant de passer à mes observations.

M. Lapointe (Charlevoix): Oui, monsieur l'Orateur.

M. Blenkarn: Le ministre a dit que des prêts d'un total de 2.7 milliards avaient été accordés en vertu de cette loi. Selon le rapport du 31 décembre 1981, depuis que la loi existe, les prêts consentis se chiffreraient à 1.961 milliard. Est-ce à dire qu'on aurait autorisé des prêts d'un montant de 700 millions en vertu de cette loi, depuis le début de l'année?

M. Lapointe (Charlevoix): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas sous la main le rapport annuel sur l'administration de la loi sur les prêts aux petites entreprises. L'honorable député avance le chiffre de 1.961 milliard. Malheureusement, je n'ai aucune donnée pour les quatre premiers mois de cette année. Le chiffre que m'ont fourni mes collaborateurs est celui que j'ai mentionné dans mon intervention, soit 2.7 milliards. Je serai heureux de vous donner plus de précisions au cours de la journée.

M. Blenkarn: J'ai une autre question à poser au ministre. Le ministre doit se rendre compte qu'on a eu beaucoup plus recours à la loi, si ses chiffres sont exacts, depuis le début de l'année. En fait, les prêts ont presque triplé par rapport aux années précédentes. En outre, je tiens à signaler au ministre que la loi n'est vraiment utilisée que depuis 1978. Avant cela, on n'y a eu que très peu recours. Le ministre peut-il nous expliquer pourquoi on s'intéresse soudain tant à cette loi?

M. Lapointe (Charlevoix): Monsieur l'Orateur, cela s'explique en grande partie par le fait qu'avant 1978, le taux d'intérêt exigé par les établissements financiers devait être, aux termes de la loi, d'un point inférieur au taux préférentiel. Voilà pourquoi les établissements financiers manifestaient si peu d'enthousiasme.

A la suite de consultations avec des représentants des petites entreprises et des établissements financiers en 1978, on a décidé de porter le taux d'intérêt à un point au-dessus du taux préférentiel. Depuis, les établissements financiers ont fait beaucoup plus de publicité autour de ce programme. Un coup d'œil rétrospectif montre que les petites entreprises ont tiré parti de la loi ces dernières années.

M. Blenkarn: Monsieur l'Orateur, c'est bien la troisième modification que l'on apporte à la loi sur les prêts aux petites entreprises depuis le début de la session en cours. Nous avons commencé avec le bill C-17 dont le sort a été réglé le 6 juin 1980, suivi du bill C-84 qui a été adopté le 16 décembre 1981. Aujourd'hui, nous étudions le bill C-122. Trois fois au cours de cette session, nous avons traité de la loi sur les prêts aux petites entreprises.

Il y a lieu de se demander pourquoi ce ministère n'arrive pas à se décider une fois pour toutes. Pourquoi la Chambre des communes devrait-elle être appelée à étudier la loi sur les prêts aux petites entreprises trois fois, en une seule session? Pourquoi le Parlement ne pourrait-il pas régler cette question en une seule fois?

Le bill C-122 est libellé de telle façon qu'il nous faudra nous repencher encore une fois sur la loi sur les prêts aux petites entreprises d'ici au 31 mars 1983, c'est-à-dire dans moins de huit mois. Le ministre d'État chargé des petites entreprises est censé avoir les choses bien en main. Je trouve plutôt étrange qu'il lui faille se présenter trois fois devant la Chambre pour lui expliquer qu'il voudrait prolonger la durée d'application de la loi.

Le ministre a donné une explication à ce sujet mais, franchement, elle ne tient pas debout. Il dit que la loi devrait coïncider avec la fin de l'année financière. Cela ne pose aucun problème puisqu'il aurait pu la présenter à l'expiration de l'année financière le 31 mars 1985, 1987 ou une autre année de son choix. Autrement dit, il n'y a aucun problème s'il tient à ce qu'elle coïncide avec la fin de l'année financière.

Rien ne force le ministre à faire expirer la loi à la fin de l'année financière en cours, car il pourrait attendre pendant encore x années. Cet argument est pratiquement insoutenable et le ministre le sait.

J'en reviens à son idée d'un comité d'experts. J'ignore si on l'appellera le petit comité d'experts ou quelle sorte de comité d'experts ce sera. C'est une preuve de plus que le gouvernement refuse de faire confiance au Parlement. Le ministre sait que beaucoup de députés étaient dans la petite entreprise avant de se lancer dans la politique et qu'un certain nombre sont encore très actifs dans ce domaine. Ce n'est peut-être pas un emploi à plein temps pour eux, mais ils s'intéressent beaucoup aux petites entreprises.

Dans les diverses localités de nos circonscriptions, il y a de nombreuses petites entreprises. S'il y a une question que les députés connaissent à fond, c'est bien celle des petites entreprises, soit à titre personnel ou par suite de nos relations avec nos électeurs. Toutefois, nous devons constituer un comité, probablement restreint, d'experts rétribués pour conseiller le ministre. Nous ne pouvons donc pas prolonger ce projet de loi au-delà du 31 mars. Somme toute, nous devons attendre le rapport du comité.

Je ferai remarquer au ministre que sa réponse est bien lamentable. S'il avait vraiment voulu obtenir l'appui du Parlement et des petits exploitants, il aurait remis le rapport sur le financement des petites entreprises à un groupe de travail spécial de la Chambre, qu'il aurait chargé d'aviser aux mesures que le gouvernement canadien pourrait prendre pour fournir des fonds sans tarder à ces entreprises. Au lieu, nous nous retrouvons avec une série de petits bills qui ne sont en réalité que le prolongement du même bill rafistolé. Nous nous retrouvons en définitive avec un petit comité d'experts au lieu d'avoir l'occasion, en tant que Parlement, d'en venir au fait et de voir ce que nous pourrions faire pour financer les petites entreprises.

Le gouvernement n'a vraiment aucune excuse. Il a le devoir d'utiliser les ressources du Parlement. Il ne procède pas de la bonne façon en confiant à des comités, dont les membres sont choisis par favoritisme, la tâche de conseiller le ministre, afin qu'il puisse se passer des députés et mettre la Chambre devant un fait accompli qu'il ne reste qu'à approuver automatiquement.

Si le ministre tenait à réaménager le financement des petites entreprises, il aurait pu s'entendre avec son collègue, le président du Conseil du Trésor (M. Pinard), pour charger un groupe de travail d'étudier diverses propositions relatives au financement des petites entreprises et de faire des recommandations. La Chambre compte des gens compétents en la matière. Le ministre avait là l'occasion de montrer qu'il faisait confiance au Parlement.

Comme je l'ai fait remarquer au ministre dans les questions que je lui ai adressées avant d'entamer mon discours, on a fait grand usage de la loi sur les prêts aux petites entreprises depuis 1978 jusqu'à aujourd'hui. Le recours à cette loi de la part des petites entreprises a connu une croissance exponentielle. On commence à se poser des questions à ce sujet car à certains égards la loi ne devrait pas s'intituler loi sur les prêts aux petites entreprises, mais loi garantissant aux banquiers les prêts aux petites entreprises, puisque tel est son objet.

• (1230)

J'ai vu sourire le ministre des Transports (M. Pepin) lorsqu'il a entendu le ministre expliquer à quoi était attribuable la soudaine ruée des petites entreprises sur les prêts consentis en vertu de cette loi; c'est que les banques peuvent maintenant exiger un taux d'intérêt supérieur de 1 p. 100 au taux préférentiel et obtenir une garantie du gouvernement. C'est une excellente affaire pour les banques d'obtenir 1 p. 100 de plus que le taux préférentiel pour des prêts garantis par le gouvernement.

Nous devrions tous nous soucier de savoir dans quelle mesure le gouvernement du Canada donnera en caution le crédit des Canadiens à une banque pour lui permettre d'exiger un taux supérieur de 1 p. 100 au taux préférentiel tout en prétendant qu'il s'agit d'une loi sur les prêts aux petites entreprises et non ce qu'elle est véritablement, une loi sur les garanties accordées aux banquiers. Ces bills ne sont en ce sens qu'une véritable fumisterie car ils prétendent faire une chose qu'ils ne font pas du tout en réalité. Ce n'est pas le gouvernement qui accorde des prêts aux petites entreprises dans ces conditions. Il s'agit d'une entente en vertu de laquelle le gouvernement du Canada est autorisé à garantir les prêts bancaires aux petits entrepreneurs jusqu'à concurrence de $100,000. De ce point de vue-là, il y a lieu de se demander pourquoi le gouvernement n'a pas fait confiance au Parlement et confié l'étude de la question à un groupe de travail. Au fond, il n'y a pas de réponse à cette question. Le gouvernement n'a aucune politique cohérente en ce qui concerne les petites entreprises.

Le ministre a fait allusion aux dispositions budgétaires qui prévoient la réduction de 4 p. 100 des taux d'intérêt pour certains prêts commerciaux, mais ce n'est pas de cette question qu'est saisie la Chambre. Je voudrais que le ministre, ou l'un des porte-parole du gouvernement, nous explique pourquoi la Chambre n'a pas été saisie de ces dispositions budgétaires prévoyant une réduction relativement faible des taux d'intérêt. Selon toute probabilité, l'ajournement est pour bientôt, et les travaux ne reprendront, d'après certains, qu'à l'Action de grâce, ou vers cette époque. On nous a promis dans le budget des réductions des taux d'intérêt à l'intention de la petite entreprise, mais ces réductions ne sauraient entrer en vigueur tant que la loi n'aura pas été adoptée; pourtant, nous perdons notre après-midi à discuter d'un projet de loi renfermant une garantie pour les banques et qui ne fait pas vraiment grand-chose pour la petite entreprise, si ce n'est de prolonger la durée d'application de la mesure. Pourquoi en prolonge-t-on l'application seulement jusqu'au 31 mars? Le ministre nous a donné une explication farfelue.

Les pertes ont été minimes aux termes de la loi sur les prêts aux petites entreprises. En fait, toutes proportions gardées, elles ont été inférieures à celles des banques sur leurs prêts ordinaires. C'est à se demander pourquoi, dans ces circonstances, ces emprunts sont garantis par le gouvernement. Pourquoi doit-il garantir des emprunts qui sont remboursés dans une proportion généralement supérieure à celle des remboursements des emprunts ordinaires consentis par les banques dans le cours normal de leur activité? J'aurais cru que le ministre ou quelque représentant du gouvernement aurait pu nous expliquer cet après-midi pourquoi il agit ainsi. C'est le genre d'explication qu'un groupe de travail exigerait de lui. C'est ce que nous avons le droit d'attendre du ministre. Nous avons fait faire une enquête sur les bénéfices des banques. Le rapport devrait être déposé à la Chambre sous peu. Il nous dira quelles ont été les pertes des banques à charte. Les pertes sur les prêts accordés sous le régime de cette loi sont moins élevées que celles que ce comité a constatées sur les prêts réguliers.

Le meilleur programme qui ait été proposé pour les petites entreprises est celui que notre parti a mis au point sous la direction du député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) alors qu'il était ministre des Finances. Il a préparé et organisé ce qu'on a appelé l'obligation pour l'expansion de la petite entreprise. Les députés se souviennent que le gouvernement en a accepté l'idée en avril, 1980. Il a commencé par la ridiculiser et jurer que jamais il ne la laisserait se réaliser. Nous de l'opposition avons fait de l'obstruction et nous avons forcé le ministre à finalement user de son influence au cabinet pour que soit institué le programme d'obligations pour l'expansion des petites entreprises. Le programme a duré jusqu'au 31 décembre 1981. Pendant cette période, les petites entreprises ont pu obtenir des prêts à un taux équivalant plus ou moins à la moitié du taux de base plus 2 p. 100. Les frais de financement sur les prêts accordés en vertu du programme étaient de 9 ou 10 p. 100. Les petites entreprises canadiennes ont emprunté plus de deux milliards au cours d'une période de neuf mois.

Le programme a très bien fonctionné. Il a considérablement aidé les petites entreprises à se tirer d'affaires. Malheureusement, ce programme a été abandonné. La proposition du gouvernement visant à réduire le taux d'intérêt de 4 p. 100 n'est qu'une frime, car il n'est pas assez franc ni assez impartial pour présenter un bill qui définirait l'objectif de ce genre de programme. Il ne se passera absolument rien et les banques n'accorderont pas de prêts. Aucune banque n'a consenti de prêts en vertu de l'obligation pour l'expansion de la petite entreprise avant que nous, de ce côté-ci de la Chambre, ne forcions le gouvernement à en exposer clairement les modalités dans la loi de l'impôt sur le revenu. Aucun banquier ne prêtera d'argent parce que le gouvernement a proposé de réduire le taux d'intérêt de 4 p. 100; il va plutôt attendre que les détails de cette proposition soient expliqués clairement dans une loi afin de savoir exactement dans quoi il s'embarque.

Le gouvernement semble avoir adopté une formule pour les petites entreprises. Il présente un bill et fait une déclaration: «En effet, nous avons adopté une autre mesure pour prolonger la loi sur les prêts aux petites entreprises, n'est-ce pas gentil de notre part?» Le ministre peut bien publier des communiqués à ce sujet six, huit ou dix fois par année pour expliquer les mesures budgétaires, mais il n'est jamais passé à l'action. Ce projet de loi n'apporte rien de neuf. Ce ne sont que des balivernes. Nous voulons bien le laisser passer cet après-midi, mais nous attendons des explications du gouvernement. Nous attendons des explications du ministre, des explications un peu plus précises que ce qu'il nous a donné jusqu'ici.

M. l'Orateur adjoint: Le député de Burlington (M. Kempling).

M. Kempling: Monsieur l'Orateur . . .

M. Berger: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

M. Deans: Monsieur l'Orateur, moi aussi j'invoque le Règlement.

M. Berger: Monsieur l'Orateur, je n'avais pas vu le député se rasseoir. Je n'avais pas pensé qu'il allait se rasseoir si rapidement. Accepterait-il de répondre à une question.

M. Blenkarn: Oui.

M. Deans: Monsieur l'Orateur, me serait-il permis de prendre la parole avant mon collègue et ami, le député de Burlington (M. Kempling). J'étais assis derrière mon siège. J'ai un rendez-vous à 2 heures à l'extérieur de la Chambre et je voudrais que le député me permette de parler une quinzaine de

minutes avant 1 heure. Je reconnais cependant qu'il n'est pas obligé d'accéder à ma requête.

• (1240)

M. l'Orateur adjoint: Le député de Burlington est d'accord. Le député de Laurier (M. Berger) désire aussi poser une question.

M. Berger: Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser relativement aux propos du député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn). Il a demandé pourquoi le gouvernement octroyait une garantie lorsque les pertes sur les prêts sont inférieures à la normale. N'est-il pas en train de comparer des pommes et des oranges. S'agissait-il de prêts d'un montant comparable? Je me demande si ses données sur les mauvaises créances ne concernent pas des prêts s'élevant à des centaines de milliers de dollars alors qu'il n'est question que de prêts ne dépassant pas $100,000 dans le projet de loi à l'étude?

M. l'Orateur adjoint: Le député aura l'occasion de faire un discours.

M. Blenkarn: Monsieur l'Orateur, je voulais comparer le taux de mauvaises créances pour les prêts prévus par la loi à l'étude avec la moyenne de mauvaises créances pour l'ensemble des prêts consentis par la banque. Les premières sont inférieures à la moyenne. Que ces prêts s'élèvent à 1 ou 10 milliards ou qu'il s'agisse de prêts à l'étranger, cela ne change rien. Les pertes subies sur les prêts consentis aux termes de cette loi sont inférieures à la moyenne des mauvaises créances bancaires. Voilà ce qu'on a pu constater.

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur l'Orateur, je tiens à remercier mon collègue, le député de Burlington (M. Kempling), de me céder la parole. Je suis obligé de m'absenter. Je compte revenir bien entendu, mais je voulais dire un ou deux mots—je n'ai pas l'intention de m'attarder—au sujet du projet de loi au nom de mes collègues.

Le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) a parlé en détail d'un certain nombre de lois qui peuvent d'une façon ou d'une autre aider les petites entreprises. Sans vouloir le contredire, j'ai l'impression en ce qui concerne les programmes globaux du gouvernement qui s'appliquent à la petite entreprise, que la planification fait défaut. Quantité de mesures temporaires sont prises, mais elles n'inspirent pas confiance et en général, les gens ne s'en prévalent pas autant qu'ils le devraient. Ces mesures n'offrent pas les services et les avantages prévus. Cela s'explique principalement par le fait que les gens qui profitent des taux réduits d'intérêt offerts par le biais de la loi sur les prêts aux petites entreprises, ou les établissements financiers qui leur prêtent les fonds, ne savent jamais si la loi sera modifiée ou abrogée. Il est donc un peu difficile pour l'emprunteur qui projette d'agrandir son entreprise de tirer profit de la loi.

Il peut arriver qu'un chef d'entreprise songe à s'agrandir, mais il n'y est pas prêt parce qu'il n'a pas encore effectué une analyse de marchés, étudié la machinerie disponible, ni décidé s'il allait ou non déménager. Il a besoin de temps pour formuler et appliquer un plan global. Tout cela peut prendre plus de temps que ne le permet la date d'expiration du programme prévue par le projet de loi. Il n'a donc souvent pas le temps voulu pour la planification financière même si c'est peut-être là l'élément clé de tout agrandissement. Il peut décider que les possibilités commerciales offertes justifient une augmentation de sa capacité, mais il n'est pas encore certain de la façon d'apporter les changements et ne sait pas si à court terme cette augmentation permettra de rembourser le coût de l'emprunt. Si ses calculs sont faits en fonction des fonds disponibles en vertu de la loi sur les prêts aux petites entreprises, il doit mettre ses plans en œuvre avant la fin de mars prochain. Dans certains cas, il ne pourra le faire.

Je me demande pourquoi le ministre n'a pas tout simplement prorogé le projet de loi et aboli la date d'expiration. J'ai entendu son explication à propos de la formation d'un comité, mais je ne pense pas que cela doive influer sur le délai. Le projet de loi aurait pu être reporté pour une durée indéterminée. De cette façon, les entrepreneurs auraient pu faire des prévisions plus stables, sachant que les crédits seraient sans doute disponibles au moment où, le cas échéant, ils auraient voulu en tirer avantage. Cette formule, qui me semble beaucoup plus heureuse, aurait permis de mieux profiter du projet de loi.

Je crains toujours de presser les gens à agir trop vite. A cause du délai actuel, les petits entrepreneurs pourraient se sentir obligés de prendre des décisions plus rapidement que ne le permet l'état de leur entreprise. Il pourrait leur sembler plus sage de rejeter l'idée d'une expansion, par crainte de ne pouvoir obtenir les crédits nécessaires. De telles décisions se feraient au détriment de la création d'emplois et de notre développement économique.

J'invite le ministre à songer sérieusement à donner le feu vert à la création du comité qui étudiera les problèmes des petites entreprises—bien que ces derniers soient assez évidents—et à prolonger les dispositions de loi sans y inclure une échéance. Le monde des affaires se trouverait sécurisé du fait que les capitaux seraient encore disponibles lorsqu'il aura eu l'occasion de revoir ses projets.

Nous appuyons le changement, monsieur l'Orateur. J'espère que la mesure donnera des résultats. Cela n'aurait pas été le cas si nous n'avions pas prévu un report, à cause de la date limite imposée.

Je possède une expérience variée, monsieur l'Orateur, et j'ai été propriétaire de deux petites entreprises, dont l'une en copropriété. Toutes deux étaient rentables. J'en ai vendu une et j'ai donné l'autre. L'objectif des très petites entreprises en ce moment, ce n'est pas de s'agrandir, mais d'utiliser leur capacité de production. Le projet de loi ne les aidera pas sous ce rapport.

Le problème de la plupart des petites entreprises, c'est qu'elles sont incapables d'écouler leurs produits. Pour diverses raisons, le marché diminue. Cela est dû en partie à la récession économique qui a accru sensiblement le nombre de chômeurs et en partie au fait que les consommateurs doivent payer des taux d'intérêt très élevés, qui dépassent 22 p. 100. Celui qui achète à crédit doit parfois payer des intérêts de 27 ou 28 p. 100. La difficulté à laquelle se heurte le propriétaire d'une petite entreprise, c'est que le marché est restreint. Le coût du produit fabriqué ou vendu augmente, le coût de l'inventaire augmente aussi à cause des taux d'intérêt, tandis que le nombre de consommateurs diminue. Peu de gens sont assez hardis pour dépenser ou pour s'endetter davantage en faisant un achat important.

• (1250)

J'estime que, même s'il découle des meilleures intentions du monde et qu'il ait, à mon avis, l'appui général de la Chambre, le projet de loi ne contribuera pas vraiment à régler les principaux problèmes de la petite entreprise. Je suis persuadé que dans toutes les circonscriptions représentées à la Chambre—en tout cas dans les circonscriptions néo-démocrates—des entreprises déclarent chaque jour faillite ou annoncent leur fermeture, et ce projet de loi ne fera rien pour empêcher cela. Les petites entreprises qui s'efforcent de prendre de l'expansion sont vraiment très rares. Après tout, quelle entreprise a intérêt à le faire si ses clients ne sont plus en mesure d'acheter? J'estime que le ministre chargé de la petite entreprise devrait chercher le moyen non seulement d'aider les entreprises qui ont besoin d'argent pour prendre de l'expansion, mais encore de stimuler le marché de la consommation.

Voyez ce qui s'est produit au pays depuis le dernier débat de ce projet de loi. Le taux de chômage a presque doublé, puisque le nombre de chômeurs est passé de 800,000 ou 900,000 à plus de un million et demi. Évidemment, c'est le secteur de la petite entreprise qui a été le plus durement touché. Des dizaines de milliers de personnes n'ont pas droit à l'allocation-chômage parce qu'elles sont en chômage depuis plus longtemps que la loi ne le permet pour recevoir les prestations. Leur revenu a baissé de façon tellement radicale qu'elles n'ont pas les moyens d'acheter quoi que ce soit, et c'est le secteur des petites entreprises qui s'en ressent le plus. Fermer les yeux sur ce problème, c'est négliger la principale difficulté avec laquelle les petites entreprises sont aux prises.

Je n'apprends rien à personne en disant que je désapprouve la stratégie générale du gouvernement, qui me consterne, parce que, pour une raison que j'ignore, il juge souhaitable d'abaisser encore plus le pouvoir d'achat des Canadiens et de restreindre encore plus leur revenu. Si le niveau de rémunération des consommateurs les empêche aujourd'hui d'acheter des produits manufacturés, et qu'à cause de cela de plus en plus de travailleurs sont mis à pied et de plus en plus d'entreprises se trouvent obligées de fermer leur portes, si telle est la situation à l'heure actuelle—comme j'en suis persuadé—comment le fait de restreindre encore plus les revenus peut-il améliorer les choses? Comment le fait d'imposer des restrictions sur le revenu, par une loi ou autrement, peut-il améliorer la situation?

Je vous le dis, monsieur l'Orateur, et par vous je le dis au ministre, à mon avis, nous nous attachons davantage à soulager les symptômes qu'à obtenir des résultats durables. La principale question est laissée de côté, mais nous souscrirons au projet de loi, car s'il peut être d'une utilité quelconque à la petite entreprise, alors, bien sûr, il n'y a pas d'hésitation. Mais il faut que les députés trouvent le moyen de régler les véritables problèmes de la petite entreprise.

A mon avis, monsieur l'Orateur, ces problèmes concrets, nous les devons directement au programme économique global du gouvernement. Il ne s'agit pas de décider si nous devrions ou non avoir une loi sur les prêts aux petites entreprises ou des obligations pour l'expansion de la petite entreprise. Bien entendu, ces mesures sont nécessaires, mais en elles-mêmes, elles ne sont que des palliatifs. Il nous faut faire face au problème fondamental, et ce n'est pas en rentrant dans nos circonscriptions respectives pour la saison estivale que nous y réussirons, même si je pense que nous méritons tous ces vacances. Mais nous ne saurons régler le problème en nous absentant jusqu'en octobre. Je ne préconise pas le prolongement de la session, loin de moi cette idée; mais, quand je songe aux répercussions de cette mesure et à l'ensemble du programme économique du gouvernement, programme qui, en soi, détruira une bonne partie de ce qu'il devait en principe nous aider à reconstruire, je m'imagine que le gouvernement a tort et qu'il ne comprend rien. Ou encore, s'il a compris quelque chose à la situation, alors, pour une raison qui m'échappe, il a préféré ne pas tenir compte des difficultés économiques actuelles qu'il faudrait imputer—eh bien, j'étais sur le point de les imputer presque exclusivement au gouvernement, mais je trouve cela injuste. Les événements à l'étranger ont des répercussions au Canada, d'accord, mais le gouvernement peut trouver des solutions à quelques-uns de ces problèmes.

Le gouvernement a toutes sortes d'options pour inciter le consommateur à acheter. Il permettrait ainsi aux petits entrepreneurs de disposer des fonds nécessaires pour continuer à offrir les marchandises et les services qu'ils peuvent et doivent offrir.

Il va de soi que nous appuyons ce bill, mais nous le faisons uniquement parce que c'est une mesure qui peut remédier un tant soit peu à nos problèmes. Cependant, le problème fondamental ne sera pas réglé de cette façon désordonnée, ni sans un sérieux effort. Le ministre des Finances (M. MacEachen) doit s'en occuper et je suggère au ministre chargé des petites entreprises de formuler ses instances au ministre des Finances. Notre pays et nos entreprises ne pourront pas survivre à moins que nous ne soyons disposés à changer notre orientation économique.

M. l'Orateur adjoint: Le ministre a proposé d'amender la motion pour que le comité plénier soit saisi du bill. Y a-t-il consentement unanime?

M. Blenkarn: D'accord, mais une fois seulement que nos députés auront fini de parler.

M. l'Orateur adjoint: Bien. J'ai simplement pensé que le moment était venu de présenter la motion et que les députés pourraient poursuivre le débat sur la motion tendant à renvoyer le bill au comité plénier, au lieu de poursuivre le débat sur celle dont nous sommes présentement saisis.

La motion est donc ainsi modifiée: M. Lapointe (Charlevoix), avec l'appui de M. Pepin, propose: Que le bill C-122, tendant à modifier la loi sur les prêts aux petites entreprises, soit maintenant lu pour la deuxième fois et renvoyé au comité plénier.

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Comme il est 1 heure, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 2 heures.

(La séance est suspendue à 1 heure.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 2 heures.

M. Bill Kempling (Burlington): Monsieur l'Orateur, je suis très heureux de dire quelques mots au sujet du bill C-122 qui a pour objet de modifier la loi sur les prêts aux petites entreprises et de reporter du 30 juin 1982 au 31 mars 1983 la date limite au-delà de laquelle des prêts ne pourront plus être garantis. Le fait que ce projet de loi ait été présenté aujourd'hui, le 23 juillet, environ 23 jours après que la garantie accordée par le gouvernement pour les prêts a pris fin, révèle, du moins à mes yeux, que le gouvernement ne se préoccupe guère des petites entreprises. Si je dis cela, ce n'est pas que je veux critiquer le ministre. Je crois qu'il est honnête et qu'il tente de faire de son mieux pour les petites entreprises dans les circonstances.

J'aimerais revenir sur les observations faites par d'autres députés sur le taux que les petits entrepreneurs doivent payer quand ils obtiennent des prêts aux termes de la loi sur les prêts aux petites entreprises. Au début, c'est la loi qui déterminait ce taux. Celui-ci était inférieur au taux le plus bas que les banques accordaient à leurs meilleurs clients. Ainsi, presque personne ne réussissait à se prévaloir de la loi sur les prêts aux petites entreprises. En fait, il s'agissait d'une vaste fumisterie. Nous avions l'habitude de demander à John Turner, le ministre des finances de l'époque: «Qu'allons-nous faire de la loi sur les prêts aux petites entreprises?» Quand les petits hommes d'affaires se présentaient à la banque, le gérant leur disait que jamais il n'avait entendu parler de cette loi. Ou bien il leur disait qu'il devrait communiquer avec le siège social de la banque, car lui, à sa succursale, n'était pas au courant.

Le ministre des finances nous répondait alors qu'il devait déjeuner avec le président de l'Association des banquiers du Canada et qu'il le saisirait de ce problème. J'imagine un peu le mal que le ministre pouvait avoir, entre un cocktail de crevettes et un martini, à discuter des difficultés que les petits entrepreneurs éprouvaient à obtenir des prêts aux termes de cette loi. C'était une sinistre plaisanterie. Lorsque nous lui reposions la même question, le ministre nous demandait le nom de la banque, de la succursale en question, et s'engageait à examiner l'affaire. Nous lui soumettions alors une avalanche de noms de succursales qui étaient incapables de bien renseigner leurs clients.

Enfin, les critères selon lesquels les taux d'intérêt étaient fixés furent modifiés et la loi aussi. On décida de se baser sur le rendement moyen d'une série d'obligations du gouvernement selon une formule passablement compliquée. Le marché des obligations s'effondra et le taux était plus bas que jamais. Les banques refusèrent catégoriquement de prêter de l'argent à 1 ou 2 p. 100 d'intérêt en-dessus du taux accordé à leurs meilleurs clients sous prétexte qu'il s'agissait de leur argent. La situation demeura confuse pendant un certain nombre d'années. Enfin, la loi fut modifiée et le nombre de prêts accordés dans le cadre de la loi sur les prêts aux petites entreprises augmenta subitement en 1978. Je viens de retracer brièvement l'historique de la loi sur les prêts aux petites entreprises, mais le petit jeu a duré au moins dix ou douze ans. Seuls les meilleurs clients des banques arrivaient à obtenir un prêt conforme à la loi sur les prêts aux petites entreprises à cette époque.

Je me souviens d'avoir rendu visite à un petit détaillant qui n'avait pas de problèmes de financement, qui était établi depuis longtemps et qui n'avait pas besoin d'argent dans le cadre de la loi sur les prêts aux petites entreprises. Il m'a dit qu'il venait d'obtenir un tel prêt. Il était très heureux, mais il était surpris de l'obtenir. A cette époque, les gérants de banques faisaient une faveur à leurs clients en leur accordant ces prêts. Le ministre des Finances a compté sur les banques et celles-ci ont décidé de faire un certain pourcentage de prêts dans le pays, ce qui prouve que l'on avait beaucoup joué à cache-cache.

Je tiens à aborder certains aspects de la loi sur les prêts aux petites entreprises et à faire quelques suggestions au ministre. C'est dans les petites entreprises que la reprise commencera. Si l'économie se resaisit, la reprise commencera dans ce secteur. Elle ne commence pas au niveau des mégaprojets. J'ai été vraiment étonné d'entendre le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray) affirmer que le gouvernement étudie avec quelques manufacturiers européens la possibilité d'investir 500 millions de dollars dans l'entreprise Airbus. La relance commencera dans le secteur de la petite entreprise canadienne.

• (1410)

En effet, c'est ce secteur qui donne de la stabilité à l'économie. De façon générale, quand l'économie accuse un coup dur, la plupart des petits entrepreneurs conservent leur personnel auquel ils accordent beaucoup d'importance. En effet, de tous les facteurs de production qu'ils recherchent, la main-d'œuvre est la plus importante. Il leur faut la disputer aux grandes entreprises. Pour que leur entreprise puisse continuer à fonctionner, ils conservent leur personnel, que l'économie tourne à fond ou bien au ralenti. C'est ce qui donne une très grande stabilité à l'économie.

Le gouvernement se doit de reconnaître que ce ne sont pas l'esprit d'entreprise, ou d'innovation, ou encore la créativité qui font défaut au Canada, mais plutôt le capital-risque nécessaire pour démarrer. La loi sur les prêts aux petites entreprises est trop limitative sur le plan des dépenses d'investissement.

J'ai déjà maintes fois pris la parole à ce sujet. J'ai proposé au gouvernement d'élargir au moins la loi sur les prêts aux petites entreprises. Lorsque cette question reviendra sur le tapis, le 31 mars prochain ou si possible avant, j'espère que nous pourrons donner une plus large portée à la loi. Je voudrais, par exemple, qu'elle permette aux petites entreprises d'acquérir des techniques ou des brevets qui sont déjà exploités. Nombre de brevets s'offrent à la petite entreprise. Je voudrais aussi que la loi soit modifiée de façon qu'une petite entreprise puisse obtenir un prêt en vue de déposer un brevet. Il importe que l'on trouve un moyen ou un mécanisme à cet effet.

Évidemment, le ministre a dit qu'il allait charger un comité d'étudier le financement des petites entreprises. C'est inutile, car il y a déjà suffisamment de gens, comme l'a dit ici le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn), qui ont plus que fouillé la question; qu'il suffise de mentionner la John Bullock's Progressive Organization, la Fédération canadienne des entreprises indépendantes et autres associations canadiennes de petites entreprises. Elles savent comment financer une petite entreprise; elles connaissent les besoins des petites entreprises.

L'ennui, c'est que les petites entreprises ne peuvent de nos jours obtenir de financement à terme qu'auprès des banques. Elles pouvaient auparavant s'adresser à des professionnels qui disposaient de fonds à investir, mais c'était avant l'impôt sur les gains en capital. Depuis la création de cet impôt, une partie des fonds disponibles sont dirigés ailleurs. Maintenant que le gouvernement paie un intérêt de 19.5 p. 100 sur les obligations d'épargne du Canada et autres titres, que gagne-t-on à risquer le tout pour le tout sur une petite entreprise ou une idée nouvelle? On peut investir son argent dans les obligations d'épargne du Canada à 19.5 p. 100; on ne court aucun risque, on n'a qu'à se croiser les bras et détacher les coupons. Pourquoi courir un risque à moins d'avoir l'occasion de réaliser un gain exceptionnel?

Il nous faut trouver un moyen d'attirer les investissements dans le secteur de la petite entreprise. Nous devrions permettre aux innovateurs et aux inventeurs de se prévaloir de la loi sur les prêts aux petites entreprises pour financer une partie de leurs travaux de recherche et de développement, pour acquérir un brevet déjà existant ou pour faire breveter leurs inventions.

Voyons un peu ce que nous importons. C'est extraordinaire. Mais il n'est pas nécessaire de lancer un programme d'achat chez nous ni d'agiter le drapeau. Il n'y a qu'à accorder des facilités de paiement grâce à des arrangements fiscaux pour obtenir des résultats surprenants. Le dollar canadien se vend à perte actuellement. Pour les importateurs, c'est catastrophique, mais des exportateurs y trouvent leur compte. Nous pourrions, cependant, avoir recours à une certaine stratégie. Divers produits importés pourraient nous être expédiés sous licence. Rien de plus facile que d'approcher quelqu'un qui souhaite exporter au Canada. Après avoir considéré les droits de douane, les frais de transport, l'escompte sur le dollar canadien et le prix fixé pour les produits au Canada, même s'il ne peut s'attendre à des ventes considérables, l'exportateur voudra peut-être se lancer sur notre marché pour profiter de la publicité qu'il pourrait se faire à l'échelle internationale.

Je sais, pour l'avoir employée, que c'est une méthode efficace. Nous pourrions aller à l'étranger inviter les exportateurs à vendre leurs produits sous licence au Canada. Il y aurait moyen de les convaincre avec chiffres à l'appui. Nous ne le faisons pas parce que les capitaux à risque ne sont tout simplement pas disponibles.

Je me méfie des comités. Le ministre a lancé l'idée que le comité se pencherait notamment sur le financement des petites entreprises et leurs problèmes. Je serais bien étonné que cette étude donne des résultats. J'y vois une manœuvre classique de bureaucrates qui consiste à faire oublier un problème dont tout le monde réclame la solution en le soumettant à un groupe d'étude. Nous n'en entendrons plus jamais parler. Si les résultats sont positifs, je serai le premier à en féliciter le ministre. Je serais presque prêt à parier que cela ne mènera à rien du tout; ce ne sera qu'un rapport parmi tant d'autres.

M. Irwin: Vous êtes dans l'opposition depuis trop longtemps.

M. Kempling: Le député de Sault-Sainte-Marie (M. Irwin) dit qu'il y a trop longtemps que je suis dans l'opposition. J'ai fait plus de propositions positives sur les mesures législatives à la Chambre des communes que lui depuis qu'il est ici. Il peut le vérifier dans le compte rendu.

M. Pepin: Y compris le système métrique.

M. Irwin: Vous êtes trop occupé à parler. Vous n'écoutez pas.

M. Kempling: Je savais bien qu'on me le reprocherait tôt ou tard.

M. Cullen: Vous pouvez tenir le coup.

M. Kempling: J'ai les reins solides; je peux tenir le coup. Cela ne me gêne pas beaucoup. Ce que je puis dire au sujet du système métrique, c'est que j'ai été honnête dans ce que j'ai dit. Je n'ai jamais rien vu de plus malhonnête dans la manière d'aborder le sujet que les tactiques auxquelles le gouvernement a eu recours pour l'imposer. Mais je ne veux pas m'arrêter à cela en ce moment, car la Chambre est saisie d'un autre projet de loi. Un jour, cependant, j'étalerai les observations du ministre des Transports et de ses collègues qui ont induit le Parlement en erreur.

M. Irwin: Démissionnez.

M. Kempling: Un instant. Je ne dirai pas qu'il a été malhonnête, mais plutôt que les intentions du gouvernement étaient peut-être celles que nous a expliquées le ministre, c'est-à-dire qu'il n'avait pas l'intention d'en rendre l'adoption obligatoire. Cette déclaration était honnête à mon avis. Il l'a faite en toute franchise, mais par la suite les règles du jeu ont changé. Aussi, mes observations sur la question ont été faites dans ce contexte. Je ne le nie pas, je les ai faites. Elles ont été consignées au hansard. Mais je n'ai jamais vu plus de malhonnêteté dans l'interprétation de mes commentaires que dans certaines lettres ouvertes qui ont été citées largement un peu partout au Canada. Je me rends compte qu'on me traite en gogo.

• (1420)

Cela dit, je vais revenir au sujet, sinon vous allez me rappeler à l'ordre, monsieur l'Orateur. Je crois qu'en 1979 nous tenions les débuts d'une solution au problème du financement des petites entreprises avec le programme d'obligations pour l'expansion de la petite entreprise. J'espère que le ministre réexaminera ce programme et pressera le ministre des Finances (M. MacEachen) de présenter à nouveau une mesure similaire. C'est nécessaire, car nous avons besoin d'une source de capitaux d'investissement autre que les banques. Cela ne rime à rien de se contenter de dire aux petites entreprises de s'adresser aux banques et de payer les intérêts exigés. Elles ont besoin d'une autre source de fonds, soit sous la forme d'obligations pour l'expansion de la petite entreprise, soit sous une autre forme, comme l'ont suggéré beaucoup de représentants des petites entreprises, afin de pouvoir obtenir des fonds de diverses sources, dont les intérêts sont nets d'impôt. Les petites entreprises ont besoin d'un moyen d'obtenir des fonds à un taux d'intérêt inférieur à ceux que proposent les banques.

Cet argent, il existe. Chacun sait qu'il y a davantage de capitaux en dépôt dans les banques à charte de notre pays par tête d'habitant que dans tout autre pays du monde occidental. Les Canadiens sont de bons épargnants. Alors que l'inflation est élevée aujourd'hui, nos concitoyens épargnent des sommes importantes d'argent comme des écureuils le feraient. Nous devons trouver le moyen d'encourager nos concitoyens à se servir de leurs épargnes pour venir en aide à nos citoyens et développer les services dont notre pays a tellement besoin.

Notre pays va survivre, en dépit de la précarité des conditions économiques actuelles et de la mauvaise gestion des affaires imputable au gouvernement d'en face. Notre pays est beaucoup trop fort pour ne pas s'en tirer. Nous avons encore des gens doués de talent, bien qu'ils se soient un peu démoralisés de vivre dans de telles conditions. Il y a bien des gens aventureux capables de lancer des idées nouvelles. Pourtant, je suis époustouflé du nombre de personnes qui disent qu'elles quitteraient le Canada pour aller s'installer aux États-Unis. Je les invite à rester ici et à mener la lutte, car je crois que l'avenir de notre pays est exceptionnel.

Les petites entreprises sont le moteur de la relance de l'économie dans notre pays. J'ai parlé avec des dirigeants de ces entreprises. Ils ne veulent pas que le gouvernement plonge la main dans leurs caisses ou qu'il les harcèle. Ils ne veulent pas d'une grande bureaucratie qui exige une telle paperasserie. J'ai déjà eu l'occasion de raconter à de nombreuses reprises cette petite histoire. Dans mon bureau, j'avais deux grandes piles de papier sur mon pupitre. L'une était un amas de formulaires de Statistique Canada. Il m'a fallu choisir entre m'attaquer à cette pile ou bien farfouiller dans les autres papiers qui pourraient faire apparaître un bénéfice sur lequel je devrais acquitter des impôts. J'ai donc dû me décider, car la pile de documents de Statistique Canada augmentait. Comme je suis une personne très pratique, je suis allé à la papeterie du coin et j'ai commandé un tampon disant «Sans objet». J'ai ensuite tamponner à l'encre rouge les mots «Sans objet» sur la pile des formulaires de Statistique Canada. J'ai ouvert un dossier où j'ai mis mes copies puis j'ai renvoyé les originaux à Statistique Canada sans même mettre un timbre sur l'enveloppe.

En temps voulu, les représentants de Statistique Canada m'ont envoyé une lettre informatisée pour m'aviser qu'ils avaient bien reçu la formule nº . . . —peu importe le numéro— qui était censée être sans objet. La signature était illisible et nous avons simplement versé cette lettre au dossier. Lorsque nous avons reçu la formule suivante, j'ai de nouveau apposé la mention «sans objet» et renvoyé une copie de la lettre. De cette façon, nous sommes parvenus à réduire le nombre de formules pour Statistique Canada au cours d'une période de 14 mois.

Je ne dis pas que ce soit là la solution à ce problème. Je veux simplement donner un exemple de ce qui se passe encore de nos jours. Si le ministre désire constituer un comité chargé de trouver des solutions pratiques à ce problème, je lui suggère d'en former un comprenant un représentant du ministère du Revenu national, de Statistique Canada et du ministère des Finances ainsi que des représentants de grosses sociétés comptables, qui seront en mesure d'élaborer un système simplifié de comptabilité pour les petits détaillants et les petits hommes d'affaires. Ce système permettra au chef d'une petite entreprise d'utiliser facilement les statistiques dont il a besoin et de fournir, avec sa déclaration annuelle, une formule renfermant les données que Statistique Canada désire. Cela constituera un pas dans la bonne direction et simplifierait la tâche des petits hommes d'affaires.

En 1979, mon collègue de Capilano (M. Huntington) était ministre d'État chargé des petites entreprises. Je ne porterai pas pour le moment de jugement sur l'actuel ministre d'État aux Petites enteprises et au Tourisme (M. Lapointe), car son mandat est loin d'être expiré. Je crois qu'il fait de son mieux dans les circonstances. On peut cependant souligner que le député de Capilano, qui a dirigé ce ministère en 1979, savait fort bien gérer le ministère en question. J'approuvais pleinement sa façon d'aborder les problèmes des petites entreprises et d'être à l'écoute des besoins de ces entreprises. Au cours de son bref mandat, il a su prendre les mesures voulues.

Lorsque le député de Capilano est entré en fonction, il a constaté que les affaires du ministère étaient dans un état effroyable. Derrière le titre ronflant de ministère des Petites entreprises le gouvernement cachait un ministre, un rédacteur, un chargé de relations publiques, deux recherchistes et une secrétaire. Voilà en quoi consistait le ministère des Petites entreprises. Lorsque nous posions des questions au ministre, il n'avait rien à répondre parce que son ministère n'était qu'une façade.

En bref, le Canada ne manque pas d'entrepreneurs et d'inventeurs, ni d'innovateurs aux idées nouvelles. Je regrette de devoir dire, cependant, qu'ils quittent le Canada en grand nombre pour aller s'établir aux États-Unis. Je me suis entretenu avec un certain nombre d'entre eux depuis que je siège au Parlement et je me suis informé des difficultés qu'ils éprouvaient à obtenir des fonds.

Par exemple, j'ai parlé à un entrepreneur en 1978. Il est venu me voir à mon bureau pour me dire qu'il avait mis au point un élévateur mécanique pour faciliter l'entretien des édifices. Il n'avait pas réussi à convaincre une banque de lui avancer les fonds nécessaires pour lancer son entreprise. Il a donc décidé de se rendre aux États-Unis pour y exposer son prototype dans une foire commerciale. Beaucoup de personnes se sont intéressées à son invention, de sorte qu'il a signé des contrats pour faire vendre son appareil aux États-Unis avec quatre agents américains qui lui ont commandé une quinzaine d'appareils. Il est retourné voir son banquier canadien et lui a annoncé qu'il avait obtenu des commandes d'une valeur de plusieurs centaines de milliers de dollars. Le banquier lui a répondu qu'elles ne pouvaient pas servir de garantie tant qu'elles n'étaient pas inscrites dans les comptes à recevoir. Il a refusé de lui avancer des fonds pour construire les appareils commandés.

L'entrepreneur est donc retourné voir ses agents aux États-Unis pour leur dire ce qui se passait. Ils lui ont dit de venir s'établir dans l'État de New-York car ils s'arrangeraient pour lui faire construire une usine. L'entrepreneur est donc parti aux États-Unis pour y commercialiser son invention. L'appareil est maintenant fabriqué aux États-Unis et importé au Canada. Il existe de nombreux autres cas semblables. Je n'accuse pas le gouvernement, mais je dis simplement que nous avons des produits, des inventeurs, des entrepreneurs et des idées. Il doit donc bien y avoir moyen de financer les inventeurs pour qu'ils se lancent dans la production de leurs inventions et engagent du personnel pour les vendre.

• (1430)

Je veux dire un dernier mot au sujet de la recherche et du développement, parce que j'ai personnellement participé à un certain nombre de projets semblables par le passé. Ce qui étouffe les projets de recherche et de développement ce n'est ni le manque l'idées, car elles sont nombreuses, ni le manque de moyens techniques ou autres, mais bien le manque d'argent. Un jour, votre contrôleur ou votre comptable vient vous dire: «Nous devons payer des factures et rémunérer nos employés. Nous devrons donc prendre une décision. Ou bien vous mettez un terme à ce projet fantaisiste et vous nous laissez utiliser l'argent pour payer les factures et les employés, ou il faut fermer boutique.» C'est exactement ce qui se passe. Si l'on sait où regarder, on peut voir toutes sortes de projets à demi terminés, qui sont valables et qui auraient eu des débouchés, mais qui sont interrompus, faute d'argent.

J'ai déjà fait cette proposition à maintes reprises et je vais la répéter rapidement. Nous devrions permettre aux petites entreprises qui œuvrent dans le domaine de la fabrication d'entreprendre des projets de recherche et de développement et d'accumuler des fonds qu'elles pourront déduire de leur impôt. Nous pouvons concevoir un mécanisme à cet effet, mais elles devront mettre ces fonds de côté pour des projets de recherche et de développement. Lorsqu'elles auront suffisamment d'argent, elles pourront puiser dans ce compte, tout comme on le fait avec un régime enregistré d'épargne-retraite. Le même principe devrait s'appliquer à la recherche et au développement. Lorsqu'on a une idée assez précise de ce que va coûter un projet donné, on devrait pouvoir puiser dans cet argent et lancer le projet, en sachant qu'on a l'argent voulu pour le terminer. On ne devrait pas utiliser ces fonds à d'autres fins que des projets de recherche et de développement. Il faudrait prévoir un moyen de recourir à la loi sur les prêts aux petites entreprises. Ainsi, si l'on est sur le point de terminer un projet, mais qu'il manque un peu d'argent pour le mener à bien, on pourrait terminer le projet et le mettre en marché.

Voilà le genre de chose que nous devons faire, sans devoir recourir à toute une gamme de subventions gouvernementales. Il suffit d'instaurer la procédure administrative voulue. Peu importe que le gouvernement détienne ou non les fonds alloués à la recherche et au développement; ce n'est qu'une question de détails administratifs. Je dis aux députés que nous devons trouver un moyen de prévoir les fonds nécessaires pour terminer ces projets, faute de quoi ils risquent de quitter le Canada vers les États-Unis, la Grande-Bretagne et d'autres pays. Nous perdrons ces projets et nous finirons par réimporter bon nombre de nos idées extraordinaires.

J'ai parlé pendant une trentaine de minutes sur le temps qui m'était imparti dans le cadre de ce débat. Je sais que nous sommes convenus d'adopter le bill à toutes les étapes et que d'autres députés désirent prendre la parole. C'est pourquoi je remercie Votre Honneur d'avoir écouté certaines suggestions que j'ai faites dans un esprit constructif et non critique. J'espère que le gouvernement a déjà réfléchi à certaines d'entre elles et qu'il les examinera plus en détail. A l'instar de tous mes collègues, je suis toujours prêt à en discuter n'importe quand avec le ministre ou l'un des membres de son personnel.

[*Français*]

M. Marcel Dionne (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur le président, il est évident, lorsqu'on entend parler les gens de l'opposition officielle, qu'il y a beaucoup plus de difficultés dans ce pays qu'autre chose. Je veux parler de la nécessité de modifier la Loi sur les petites entreprises puisque le bill C-122, Loi modifiant la Loi sur les prêts aux petites entreprises, est extrêmement important à ce moment-ci. Je vais tenter dans un premier temps de parler un peu de l'expérience passée, qui a quand même été très bonne pour la petite entreprise et sur le plan du financement, comme le signalait tout à l'heure le député de Burlington (M. Kempling) en disant que beaucoup de difficultés apparaissaient lorsqu'il s'agissait d'avoir des emprunteurs pour la petite entreprise. Je dirai ceci, monsieur le président: En 1981, même s'il y avait des difficultés, on dit que le nombre de prêteurs autres que les banques à charte est passé de 762 à 1,286. Je ne sais pas si on peut appeler cela des difficultés, mais je pense qu'il faut quand même dire qu'il y a eu beaucoup de progrès dans ce sens, et parce que le gouvernement garantit ces prêts, je pense que les institutions ou les prêteurs autres que les banques se feront de plus en plus nombreux. J'essaierai aussi de parler de l'historique de la loi, des modifications apportées depuis 1961 telles que l'admissibilité, le motif de la demande et certains résultats qui ont découlé dans la dernière année financière et qui ont été très encourageants.

Il est sûr, monsieur le président, que la Loi sur les prêts aux petites entreprises a été mise en vigueur en janvier 1961, et le but premier était d'encourager les prêteurs du secteur privé à offrir des prêts à terme fixe à la petite entreprise. La loi qui donne au prêteur une garantie contre toute perte devait être, à l'origine, d'une période d'application de trois ans et on l'a ensuite renouvelée périodiquement afin de la prolonger. Celle qui est en vigueur actuellement a pris fin depuis le 30 juin et, comme l'a signalé le ministre ce matin, cette loi devait être prolongée de 9 mois afin de la faire correspondre également avec l'expiration de la loi concernant les prêts aux agriculteurs et aux pêcheurs.

Depuis 1961, de nombreuses modifications ont été apportées et les plus importantes sont les suivantes. En 1974, le montant maximum du prêt à rembourser par tout emprunteur est passé de $25,000 à $50,000, tenant compte du développement des petites entreprises qui devenait de plus en plus encourageant et nécessitait de plus grandes marges de crédit. En 1977, le montant total admissible du remboursement effectué pour tout prêteur a été augmenté à $75,000, et le chiffre d'affaires de l'entreprise, à $1,500,000. En janvier 1978, la formule de calcul du taux d'intérêt a été modifiée pour permettre au prêteur de prélever le taux préférentiel plus 1 p. 100. En 1978, la responsabilité administrative de la loi a été transmise du ministère des Finances au ministère de l'Industrie et du Commerce. En 1980, le montant du remboursement effectué pour tout prêteur est passé de $75,000 à $100,000. Monsieur le président, d'autres changements surviendront puisqu'un comité consultatif a été formé pour réexaminer l'incidence de cette loi.

Aux termes de cette loi, toutes les banques à charte canadiennes sont considérées comme des établissements de prêts. A la suite de ces modifications effectuées en mars 1970, le champ d'application de la loi a été élargi pour englober les coopératives de crédit, les caisses populaires, les compagnies de fiducie, les compagnies d'assurance et de finance qui sont admissibles et demandent à être désignées par le ministre. Maintenant, il existe également beaucoup de changements et les emprunteurs

qui étaient admissibles étaient des entreprises s'occupant de fabrication, de commerce de gros, commerce de détail, de services, de communications, de construction et autres.

Il est évident que les motifs invoqués pour les demandes ont fait également du progrès, puisque les prêts peuvent être consentis pour l'achat de biens immeubles ou meubles, l'amélioration ou la modernisation d'installations ou de locaux, l'achat ou la construction de locaux et même l'achat de terrains. Ceci a représenté une nette amélioration puisque la loi n'a cessé d'évoluer avec le temps et, comme l'ont signalé d'autres députés avant moi, cette loi va continuer à progresser et, à mon avis, à s'ajuster aux besoins de la petite entreprise qui est très importante. Lorsqu'on parle au Québec surtout de la petite entreprise, on se rend compte qu'elle joue un rôle extrêmement important dans notre développement économique et qu'elle génère des centaines d'emplois. Monsieur le président, dans ce court laps de temps nous pouvons dire que la loi sur les prêts aux petites entreprises a quand même permis de consentir jusqu'à maintenant 99,500 prêts, soit environ deux milliards de dollars. Seulement en 1981, 16,942 prêts ont été consentis, ce qui représente une somme de $501,000. J'aimerais ici mentionner d'autres chiffres en ce qui touche le Québec plus particulièrement.

En 1981 on a consenti 5,431 prêts comparativement à 5,188 en 1980, soit une augmentation de 4.7 p. 100. Là où c'est encore plus encourageant, c'est qu'en 1980 ces prêts totalisaient 124 millions de dollars et en 1981, environ 147 millions, donc une augmentation de 18.8 p. 100. C'est pour cela, à cause de ces augmentations, du fait que beaucoup plus de prêteurs sont arrivés sur le marché afin de dépanner la petite entreprise, étant donné que le gouvernement donnait pleine garantie, je pense que de plus en plus d'argent est mis à la disposition de ces petites entreprises. Donc, comme il a été convenu, je pense que le fait de prolonger l'application de cette loi et de lui apporter d'autres changements possibles dans l'avenir mérite une attention spéciale, et principalement en 1982. Je serais très heureux, comme tous les députés, de voir adopter le projet de loi C-122 le plus tôt possible, lequel sera mis au profit de la petite entreprise partout au Canada.

• (1440)

[*Traduction*]

M. Scott Fennell (Ontario): Monsieur l'Orateur, je m'excuse de ne pas être plus tôt, mais on m'avait dit que l'intervention du député qui a pris la parole avant moi serait plus longue.

Je suis heureux de pouvoir parler encore une fois des petites entreprises. Mon collègue de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) a dit tout à l'heure que nous avions discuté de cette loi à trois occasions pendant la session. Je pensais que les choses se seraient améliorées depuis. Je dois avouer que je suis surpris de voir que la majorité des prêts accordés en vertu de la loi sur les prêts aux petites entreprises ont été de moins de $20,000. Peut-être est-ce assez.

Hier, je devais prendre la parole au sujet de la motion de clôture se rapportant au pouvoir d'emprunt, le deuxième pouvoir d'emprunt accordé cette année. Il est plutôt intéressant de noter qu'il existe un si grand écart entre les chiffres, quand on considère que ce sont les petites entreprises qui créent les emplois au pays et qu'il nous faut tant investir dans le gouvernement pour le maintenir en place. Peut-être qu'il y a eu erreur, que la somme de 11 milliards aurait dû être accordée aux petites entreprises et celle de 1 milliard au gouvernement. Heureusement, nous avons réussi à ramener le pouvoir d'emprunt du gouvernement à 7 milliards.

Ce projet de loi me dépasse. C'est aujourd'hui le 23 juillet et la loi a cessé de s'appliquer le 30 juin. Que se passe-t-il dans ce ministère pour qu'une loi puisse prendre fin avant qu'une nouvelle loi ait été présentée à la Chambre? Cela n'a aucun sens. Il y a de l'incompétence quelque part. Quelqu'un dans ce ministère se fiche de ces questions. A l'avenir, lorsque le ministre voudra une prorogation, il devrait présenter un projet de loi avant que la loi cesse de s'appliquer.

Le ministre nous a dit aujourd'hui qu'il avait pensé à un nouveau projet pour les petites entreprises et qu'il y aurait une période de gestation de neuf mois. Je ne sais pas ce qu'il a l'intention d'étudier. Deux organismes ont déjà étudié en détail les problèmes des petites entreprises. De nombreuses suggestions ont été faites à la Chambre des communes, notamment par mon collègue qui a pris la parole avant moi, au sujet d'un programme global. Je suis moi-même intervenu au moins quatre fois au sujet des petites entreprises.

Le problème, c'est que nous parlons constamment du financement de la dette. Lorsque les petites entreprises doivent financer leur dette aux taux d'intérêt qu'elles ont dû payer récemment, il devient pratiquement impossible d'agrandir ou de créer une entreprise. Si un épargnant pouvait toucher un rendement de 20 p. 100 en investissant dans une petite entreprise, les fonds ne manqueraient pas. Cependant, pourquoi risquer son argent dans une petite entreprise quand le gouvernement fédéral offre 20 p. 100?

Il faut songer aussi à la question du financement sous forme d'actions. L'ancien secrétaire parlementaire du ministre des Finances, le député d'Ottawa-Centre (M. Evans), et moi-même avons déjà discuté de cette forme de financement. Nous sommes tombés d'accord que l'émission d'actions était nécessaire. Cependant nous avions un point de vue différent quand aux modalités. Le député avait suggéré que la BFD émette des actions. Je me suis opposé à cette idée parce que j'avais peur que cela donne lieu à une nouvelle bureaucratie. Ce dont les petites entreprises peuvent bien se passer. Cependant ce peut être un début.

Il avait aussi suggéré d'imiter la CDC où l'entreprise privée collabore avec le gouvernement. A un moment donné, on pourrait créer cette société de développement de la petite entreprise qui deviendrait un instrument public détenu par un certain nombre de petits investisseurs.

Nous avons conclu que nos doctrines étaient différentes. Je préférerais qu'on procède par voie de stimulation fiscale. Je voudrais que l'on remette en vigueur certains stimulants déjà offerts dans le régime fiscal. Le petit exploitant n'est pas en mesure d'émettre des obligations. Le particulier moyen n'a pas suffisamment de fonds pour mettre sur pied une entreprise sans avoir recours à des sources extérieures de financement. C'est surtout au tout début que le petit exploitant a vraiment besoin d'être aidé alors que ses recettes ne lui permettent pas de rembourser ses dettes. C'est la période critique et j'en ai parlé à bien des reprises.

Aujourd'hui, le ministre a signalé que ces prêts étaient surtout destinés à l'expansion des entreprises, à l'achat de matériel ou à l'agrandissement d'installations. Je comprends pourquoi les prêts sont si petits. Rares sont ceux qui songent à s'agrandir. Ils sont déjà heureux de survivre. Aujourd'hui pour une petite entreprise le grand défi est de survivre. Une entreprise ne peut pas s'élargir si elle licencie son personnel et si son chiffre d'affaires diminue. L'ennui c'est que nous n'avons pas offert suffisamment de stimulants pour favoriser la création de nouvelles industries. Tous ceux qui ont eu des idées géniales sont allés directement dans l'État de New-York où ils ont obtenu des stimulants fiscaux, des usines gratuites et des exemptions d'impôt pendant plusieurs années. Voilà où vont nos petits industriels. Au prix où est le dollar actuellement c'est maintenant, aujourd'hui même, qu'il faudrait lancer d'importants programmes d'encouragement pour les petites entreprises. Les conditions actuelles pourraient leur être favorables. Avec notre dollar à bon marché, nous pourrions remplacer les importations par des produits au Canada. Ces produits pourraient remplacer les importations devenues trop chères.

• (1450)

A mon avis nous devons agir rapidement au lieu d'attendre la fin de la période de gestation proposée par le ministre. Je lui demande de mettre sur pied un groupe de travail formé de députés. Il y a parmi nous de nombreux députés qui ont déjà dirigé une entreprise. Je ne parle pas seulement d'usines. Nous avons parmi nous des propriétaires de magasin et des agriculteurs qui avaient une petite entreprise à diriger. Les exploitations agricoles constituent sans doute le groupe de petites entreprises le plus important au Canada. Nous avons des experts parmi nous, mais nous n'utilisons pas leurs lumières. C'est une des faiblesses de notre Parlement. Notre système de comité est beaucoup trop sectaire et on ne nous laisse pas suffisamment participer.

Examinons les divers programmes en vigueur au Canada. En Ontario, il y a la Société pour l'expansion de la petite entreprise. Elle n'a pas remporté énormément de succès, mais au moins elle a permis de commencer à recueillir des capitaux d'investissement. Pourquoi ne pas intégrer ce programme et ceux des autres provinces dans un programme global qui aidera vraiment notre pays à fabriquer des produits au lieu d'exporter des matières premières?

Ce genre de programme me satisfait beaucoup. Je n'étais pas tellement d'accord pour offrir des garanties à Chrysler et Massey, mais je dois reconnaître que c'était souhaitable du point de vue économique. Elles ont permis aux gens de conserver leur emploi. Au lieu de leur verser des prestations d'assurance-chômage, nous les avons gardés occupés. Dans le cas de Chrysler, j'ai déclaré à bien des reprises que si quelqu'un pouvait changer du tout au tout la situation de la compagnie, c'était bien M. Lee Iacocca. Il y a réussi, et je l'en félicite. M. Victor Rice mérite lui aussi de chaleureuses félicitations pour les efforts qu'il a déployés à la Massey-Ferguson. Je croyais avoir vieilli depuis mon arrivée à la Chambre des communes, mais il a vieilli beaucoup plus que moi, et en bien moins de temps. Il s'est consacré corps et âme à la survie de la Massey-Ferguson et, comme celle-ci est une très grande et vieille institution canadienne, je suis content que nous l'ayons renflouée. J'estime qu'il est très important d'aider une grande multinationale canadienne, mais je ne crois pas que nous fassions suffisamment pour notre petite entreprise, que nous l'aidions suffisamment à produire.

Le ministre affirme qu'il dispose d'un personnel très réduit pour surveiller l'application du programme. Compte tenu de l'expérience des banques et de tout le travail comptable qu'elles effectuent, comment pourrait-il justifier un personnel plus important? Tout le travail pourrait être fait par les banques. Celles-ci comptent à leur service de grands spécialistes financiers pour faire les analyses et les évaluations nécessaires. Sans aucun doute, le ministre a à sa disposition tous les collaborateurs dont il a besoin pour l'ensemble du programme dont il parle, et qui est en voie de préparation.

L'une des dernières fois où nous avons examiné cette loi, nous avons relevé le maximum des prêts de $75,000 à $100,000. Si nous le portions à $250,000, nous ferions preuve de plus de réalisme. Je reconnais que les prêts accordés aux termes de cette loi sont le plus souvent inférieurs à $20,000, mais avec un facteur de perte de un dixième de 1 p. 100, nous aurions les moyens de faire beaucoup plus.

Je crains que le ministre et un grand nombre de ses collègues ne rêvent encore de relance économique. J'ai foi en l'avenir du Canada et il ne s'agit plus de rêver. Il s'agit au contraire d'agir et de remettre le Canada dans la bonne voie. Nous n'avons que faire de nouvelles études consacrées aux petites entreprises. Nous en avons déjà eu suffisamment au Canada. L'université Western Ontario fait des études de ce genre depuis quelque 25 ans. Ce n'est pas d'études que nous ayons besoin, mais d'action, ainsi que d'un plan d'ensemble du ministre et de stimulants fiscaux du ministre des Finances (M. MacEachen).

Nous sommes aux prises avec un problème grave au Canada. Nous devons nous arranger pour que les Canadiens retirent leur argent soit de leur bas de laine, soit de leur banque. Cet argent qu'ils ont épargné ne produit pas d'emplois. Les petits entrepreneurs créent les deux tiers des emplois au Canada, et nous devons offrir aux Canadiens des stimulants fiscaux pour les encourager à investir dans leur propre pays, et non plus dans les obligations ou les bons du Trésor du gouvernement.

M. Peter Elzinga (Pembina): Monsieur l'Orateur, je crois qu'il convient de noter ici que le bill C-122, visant à modifier la loi sur les prêts aux petites entreprises, ne fait que reporter la date limite pour la garantie des prêts accordés en vertu de cette loi du 30 juin 1982 au 31 mars 1983. C'est à se demander pourquoi cette mesure législative n'a pas encore été adoptée, et à quel genre de planification s'adonnent les députés d'en face. Cela relève de la pire gestion que de ne pas avoir encore fait adopter pareille mesure législative, alors qu'en fait, la date limite est déjà passée. Je ne dis pas cela pour critiquer le ministre d'État chargé de la Petite entreprise et du Tourisme (M. Lapointe), car je sais, pour avoir voyagé avec lui à l'occasion, tout le magnifique travail qu'il tente de faire au profit du secteur de la petite entreprise. Il ne bénéficie malheureusement pas de l'appui de ses collègues du cabinet, ce qui explique que bien peu de choses aient été faites jusqu'à maintenant pour ce secteur.

J'ai traité d'un certain nombre de points bien précis lorsque la mesure législative mentionnée par le député d'Ontario (M. Fennell) a été débattue à la Chambre—mesure qui visait à

accroître le montant à allouer au secteur de la petite entreprise—de sorte que je ne reviendrai pas sur les moyens d'aider directement ce secteur, mais montrerai plutôt comment la conjoncture économique actuelle au Canada nuit vraiment au secteur de la petite entreprise.

Exception faite du gouvernement, c'est le secteur de la petite entreprise qui embauche le plus grand nombre de travailleurs. Il est regrettable que le gouvernement soit le premier employeur du Canada, car c'est la petite entreprise qui a fait du Canada ce qu'il est à l'heure actuelle. Nous lui devons un grand nombre des avantages dont nous jouissons actuellement.

Les députés d'en face ont si mal géré l'économie que les Canadiens sont furieux. Dans de nombreuses régions la colère se déchaîne, mais quand elle atteindra son paroxysme, je crains en toute franchise pour la vie de certains ministres d'en face y compris le premier ministre (M. Trudeau). Je trouve cela effrayant, et j'espère que les Canadiens ne chercheront pas à exprimer leur colère de façon destructive. Toutefois, faute d'une politique économique valable, le gouvernement libéral provoque une détérioration sensible du niveau de vie des Canadiens d'un bout à l'autre du pays.

Vendredi dernier, j'avais neuf rendez-vous dans mon bureau de comité. Huit des neuf personnes en cause étaient venues m'exprimer leur inquiétude, parce qu'elles étaient acculées à la faillite. Un particulier avait une petite entreprise de peinture. Un autre, une petite compagnie de camionnage. Un autre venait de perdre son emploi parce que la compagnie d'équipement électrique où il travaillait venait de faire faillite. Que feront ces gens? Comment parviendront-ils à s'en tirer? Le gouvernement exhorte les Canadiens à la modération au rythme de 6 p. 100 l'année prochaine et de 5 p. 100 l'année suivante. Je l'en félicite, mais l'ennui, c'est qu'il n'est pas disposé à en faire autant. Les dépenses budgétaires ont augmenté de 20 p. 100 l'année dernière après avoir augmenté d'autant l'année précédente. Quel exemple donne-t-on ainsi aux Canadiens, les exhortant à la modération, alors que le gouvernement n'en fait rien lui-même.

• (1500)

D'après un article paru le 26 juin 1982 dans le *Globe and Mail*, l'économie du pays n'a aucune chance de se redresser si le premier ministre (M. Trudeau) reste au pouvoir. Je trouve à propos de le signaler au moment où nous étudions une mesure concernant le secteur de la petite entreprise. Cela montre où le premier ministre a mené le Canada et nous invite tous à considérer où nous en sommes après 14 années sous sa direction. Je parle de direction plutôt que de gouvernement, car le cabinet actuel et le premier ministre n'ont pas gouverné le Canada; ils l'ont dirigé. Ils n'ont pas favorisé la démocratie de participation. Même si le cours de notre dollar a accusé une hausse récemment, il est tombé au point le plus bas jamais vu dans notre histoire. Le taux de chômage dépasse 10 p. 100.

J'ai toujours éprouvé beaucoup de respect pour le ministre des Transports (M. Pepin), mais je suis un peu déconcerté, monsieur l'Orateur, de le voir rire quand je parle de ceux qui sont en train de perdre leurs moyens d'existence . . .

M. Pepin: Je ne me moquais pas de vous mais de l'un de mes collègues.

M. Elzinga: D'après les prévisions du gouvernement fédéral, notre dette nationale s'établira à près de 122.7 milliards de dollars cette année. Le service de la dette engloutira 22 p. 100 de l'ensemble des dépenses fédérales.

Le 12 novembre, le ministre des Finances (M. MacEachen) avait prévu un déficit de 10.5 milliards, mais, dans le budget de juin, le déficit avoisine les 20 milliards. Nous avons un taux d'inflation de 11.8 p. 100. Le Programme énergétique national, d'une part, et la faillite de nombreux mégaprojets, d'autre part, repoussent aux calendes grecques notre objectif d'autarcie énergétique. Le même programme et l'Agence d'examen de l'investissement étranger servent de repoussoir aux étrangers qui auraient voulu investir au Canada. Ne faisons que considérer nos problèmes de liquidités. Nous avons connu annuellement par le passé un exode de capitaux de l'ordre de 2 milliards de dollars; cette année, l'exode dépasse les 10 milliards. Le nombre des faillites commerciales, qui s'établissait à moins de 4,000 en 1977, atteint maintenant 12,000 par an.

Comme le député d'Ontario (M. Fennell) l'a fait remarquer, le secteur agricole est celui qui compte le plus de petites entreprises au Canada. L'année dernière, les faillites agricoles se sont accrues de 66 p. 100 par rapport à l'année précédente. Les faillites agricoles et commerciales se sont multipliées à un rythme sans précédent. Le ministère de la Consommation et des Corporations a signalé qu'au 30 juin, 215 agriculteurs avaient perdu leur exploitation, ce qui veut dire 60 p. 100 de plus qu'au cours des premiers six mois de l'année dernière. En fait, de toute l'année dernière, il n'y a eu que 261 faillites agricoles au Canada, mais si la tendance actuelle se maintient, nous dépasserons ce chiffre le mois prochain. Le revenu global net du secteur agricole sera inférieur de 17 p. 100 à ce qu'il était en 1981.

Nous devons tout cela aux programmes économiques des libéraux, comme le Programme énergétique national qui a été lancé en octobre 1980. A cause de ce programme, les Canadiens paient l'essence 70c. de plus le gallon et 325,000 emplois ont été perdus.

Le 12 novembre, le ministre des Finances s'est improvisé un budget qui a eu pour effet de tripler le nombre des faillites, de porter le taux de chômage à un niveau record et d'accélérer la dépréciation de notre monnaie. Le budget qui a été présenté le 28 juin va-t-il redonner du travail aux travailleurs forestiers en chômage? Va-t-il aider les agriculteurs à garder leur exploitation? Va-t-il rendre leur emploi aux travailleurs de l'automobile? Va-t-il permettre de relancer les mégaprojets? Encouragera-t-il l'exploration au large de la côte est? Rien de tout cela ne découlera du budget présenté au mois de juin, et rien de ce qui s'est passé ici depuis deux ans n'a été profitable aux Canadiens. En fait, la planification a été désastreuse.

L'Institut Fraser de Vancouver a effectué une étude très intéressante des niveaux d'imposition, qui nous apprend ce qui suit. La famille moyenne canadienne, dont le revenu est de $22,500 par année, a payé $3,345 d'impôt sur le revenu en 1980. Les autres taxes, à partir des taxes pétrolières et des taxes sur les véhicules automobiles jusqu'aux taxes d'amusement et à l'impôt foncier, comptaient pour 70 p. 100 de tous les impôts versés par la famille moyenne. Depuis 1961, la facture fiscale de cette famille moyenne a augmenté de 515 p. 100, alors que son revenu n'a progressé que de 344 p. 100.

Le député de Wellington-Dufferin-Simcoe (M. Beatty), qui a fait inscrire un certain nombre de questions au *Feuilleton*, nous a bien montré pourquoi les impôts avaient augmenté en se reportant aux cas de gaspillage éhonté du gouvernement. Bon nombre de mes collègues en ont déjà fait état à la Chambre dans le passé, mais je pense que certains incidents méritent qu'on y revienne.

Entre le 1er mars 1980 et le 31 mars 1981, le gouvernement a versé quelque 3.5 millions en bons de taxi. C'est, comme on pouvait probablement s'y attendre, le ministère des Transports qui a dépensé le plus à ce chapitre, puisqu'il a versé $422,000. Aux tarifs pratiqués à l'heure actuelle par les taxis d'Ottawa, cette somme suffirait à faire 120 fois le tour du monde.

M. Pepin: J'y perds mon latin.

M. Elzinga: C'est ce que les Canadiens croient, et ils n'ont, pour s'en convaincre, qu'à examiner la gestion de ce gouvernement depuis deux ans. Quoi qu'il en soit, le ministre ou son ministère ont dépensé $422,000 en bons de taxi.

M. Pepin: Par rapport à quoi?

• (1510)

M. Elzinga: Nous demandons au ministre pourquoi il est nécessaire de dépenser $422,000 en course de taxi.

Je suis désolé, mais si le ministre veut parler, je serais plus qu'heureux de lui céder une partie de mon temps de parole pour lui permettre de poser une question.

M. Pepin: Allez-y.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): C'est un cynique, ne faites pas attention à lui.

M. Elzinga: On pourrait citer un autre exemple caractéristique du gaspillage du gouvernement. Entre mars 1980 et juin 1981, le gouvernement a dépensé environ 16.7 millions de dollars en télégrammes, câbles et autres communications sans fil. Les postes ne font pas confiance au courrier puisqu'elles ont dépensé environ $260,000. Au cours de l'année financière 1981-1982, 11 ministères gouvernementaux ont dépensé en tout 10.4 millions de dollars en frais d'hébergement et de réception. Nous aimerions qu'on nous rende des comptes, car nous pensons que c'est un exemple caractéristique du gaspillage du gouvernement et nous voudrions d'autant plus le voir supprimer que les Canadiens traversent actuellement une passe difficile.

L'autre côté nous reproche souvent, monsieur l'Orateur, à nous députés de l'opposition de ne pas faire de propositions constructives. Il est très facile pour nous conservateurs de rappeler ce que nous avons fait pendant le peu de temps que nous avons dirigé le pays. Je le ferai peut-être tout à l'heure, mais je voudrais parler du rapport constitué par notre parti à l'issue des audiences qui ont eu lieu aux quatre coins du Canada sur le budget du 12 novembre.

Ce rapport intitulé très justement: «Sans penser à nous», contenait un certain nombre de recommandations établies à partir d'idées et de réflexions recueillies dans notre pays sur l'action gouvernementale. Ces recommandations sont un premier jalon permettant d'assurer la prospérité économique à long terme à nos concitoyens et je voudrais, si vous voulez bien, les partager avec la Chambre aujourd'hui.

Nous avons précisé dans ce rapport qu'il faudrait commencer par établir la confiance des particuliers et des investisseurs en créant un climat de croissance, de prospérité et d'expansion. Nous avons dit qu'il conviendrait de retirer intégralement le budget du 12 novembre et de le remplacer par un programme économique qui verrait à promouvoir la création d'emplois et l'expansion par le biais des investissements privés. Le gouvernement a fait exactement le contraire. Nous avons préconisé de démarrer les grands projets nationaux pour stimuler l'économie, créer des emplois et répondre aux besoins régionaux et nationaux urgents. Quatrièmement, nous pensons qu'il faudrait rétablir des relations fédérales-provinciales harmonieuses et que le gouvernement fédéral devrait financer suffisamment les programmes de santé, d'éducation et les autres programmes sociaux importants des provinces. Nous voulons également réformer le processus budgétaire afin que nous puissions discuter vraiment des modifications fiscales importantes pour que les particuliers et les entreprises puissent évaluer leurs conséquences et prendre leurs dispositions.

C'est délibérément que nous n'avons pas inclu dans nos recommandations des plans ou des solutions détaillés pour renflouer l'économie. Un changement d'attitude fondamental s'impose avant que nous ne puissions mettre au point des politiques et des programmes précis. Le gouvernement et les citoyens doivent travailler de concert pour découvrir et mettre en œuvre des solutions. Nous devons également favoriser l'esprit d'entreprise afin que nos stratégies économiques donnent des résultats. Nous devons rétablir la confiance du public et des investisseurs. Sans cela les Canadiens ne pourront pas prendre les initiatives nécessaires pour «rétablir les forces du marché et la rentabilité», comme l'a dit un des experts qui a comparu devant le comité. Sans ce changement d'attitude nous n'arriverons pas à régler notre situation économique.

Pendant la brève période où nous avons été au pouvoir, le gouvernement n'a pas seulement changé de visage, monsieur l'Orateur. Nous avons également modifié sa politique économique, sa mentalité et son orientation. Cette politique répondait à notre désir de créer de nouvelles richesses par l'entremise du secteur privé et grâce à une série de mesures visant à réduire le déficit et à exploiter les atouts des provinces et des régions au lieu de nous battre avec les gouvernements provinciaux. Nous voulions prendre des mesures pour développer les ressources humaines. Nous avons adopté une stratégie nationale de développement économique en six points visant à établir des structures et des fondements en vue de favoriser le progrès économique. Les mesures prises dans le cadre de chacun des éléments de notre stratégie montrent bien la différence entre notre politique et celle du parti au pouvoir, le parti libéral.

Je n'entrerai pas dans les détails et je mentionnerai seulement les six points en question. Voici donc les six principaux éléments de notre politique: premièrement, l'association économique; deuxièmement, la coopération avec l'entreprise privée; troisièmement, l'innovation, la productivité et l'investissement; quatrièmement, l'exploitation des atouts provinciaux et régionaux; cinquièmement, les infrastructures économiques; et sixièmement, le développement des ressources humaines.

Nous avions commencé à prendre des mesures en ce sens pendant que nous étions au pouvoir et même si, en fait, nous réduisions les dépenses gouvernementales et le déficit, le Conseil de planification sociale du Canada a déclaré que, depuis dix ans, il n'y avait jamais eu de budget plus progressiste sur le plan social. Nous nous sommes bornés à supprimer en grande partie les cas de mauvaise gestion de la part du gouvernement, tout en aidant ceux qui avaient besoin de leur gouvernement fédéral. Je suis on ne peut plus heureux d'entrer dans les détails, mais je sais qu'un certain nombre de députés désirent également participer au débat. C'est pourquoi je me contenterai de dire que notre politique traduisait notre foi profonde en la valeur de l'individu canadien, qu'elle visait à lui permettre de s'épanouir à titre personnel, tout en élaborant une politique économique valable.

Au Canada, nous jouissons de bon nombre d'avantages, plus que tout autre pays au monde. Nous avons une abondance de richesses naturelles et, sur une plus grande échelle, nous avons un énorme potentiel humain que les députés de notre parti veulent exploiter. J'aurais souhaité que nous restions plus longtemps au gouvernement, bien entendu, mais je suis toutefois heureux que mon parti ait eu l'occasion, pendant cette période, de prouver ce qu'il peut faire, par rapport à ce qui se fait aujourd'hui. Il nous suffit d'examiner le bilan du gouvernement actuel pour nous apercevoir que nous lui devons des dépenses publiques et un déficit budgétaire sans précédent, un taux de chômage record, une fiscalité, une inflation et des taux d'intérêt exhorbitants, et un dollar qui n'a jamais été aussi bas. Je demande aux députés d'en face ce qu'ils font pour venir en aide aux retraités, à part limiter l'indexation de leur pension? En fait, vous allez restreindre le revenu de ceux qui ont érigé notre pays. En voilà une façon de les aider! Je demande au ministre responsable de la petite entreprise quelle politique il a prônée depuis qu'il détient ce porte-feuille, si ce n'est de supprimer l'obligation pour l'expansion de la petite entreprise? J'espère que le comité d'experts constitué par le ministre des Finances dans son dernier budget nous formulera des recommandations constructives pour ce secteur qui a grandement besoin d'aide.

Nous, députés, sommes souvent d'avis tout à fait opposé. Je voudrais faire part à la Chambre des raisons qui me portent à croire fermement en l'initiative privée chez les Canadiens, en ce qu'on appelle le régime de libre entreprise. On ne peut nier que l'on a façonné l'opinion publique en une attitude anticapitaliste. John Galbraith qui, à mon avis, est la preuve vivante que l'économie est une science inexacte, a rédigé un ouvrage intitulé: «L'économie et la chose publique». Il a effectué des recherches sur les conditions de marché de notre économie et, selon lui, celles-ci ont abouti à des logements insuffisants, un service de transport en commun catastrophique, des services de soins médicaux médiocres et une foule d'autres choses aussi peu réjouissantes. Pour la première fois, sauf erreur, M. Galbraith cesse de se cacher sous le manteau blanc du libéralisme et déclare au grand jour que la seule réponse à notre problème est le socialisme.

• (1520)

Eh bien, il colporte des contes de fées comme nos amis libéraux d'en face. Notre régime, le régime de la libre entreprise, est en train de devenir un régime socialiste sous la gouverne du premier ministre actuel. Au début du siècle, la plupart des gens vivaient dans la pauvreté; les deux tiers de la population habitait dans des logements misérables. Aujourd'hui, monsieur l'Orateur, cette proportion est inférieure à 10 p. 100. Quatre-vingt-quinze pour cent de la population du Canada est en mesure de se procurer les aliments essentiels pour se maintenir en santé. Quatre-vingt-dix-neuf pour cent des maisons canadiennes disposent d'appareils ménagers à gaz ou à électricité. Quatre-vingt-seize pour cent ont la télévision. Et c'est par milliers qu'on compte les automobiles et les camions qui encombrent quotidiennement les rues de nos villes. Certains soutiendront que c'est là la preuve de notre matérialisme, mais nous comptons aussi parmi les plus généreux. Nous avons partagé notre richesse entre nous, et nous entretenons de nos deniers des églises, des bibliothèques, des symphonies, des opéras et des théâtres publics.

Si M. Galbraith a raison et que le socialisme soit la meilleure formule, inutile d'en discuter puisque nous avons sous les yeux un exemple concret qui facilite la comparaison. Notre sort peut se comparer à celui d'un grand pays, la Russie, riche en ressources naturelles, qui compte 250 millions d'habitants et qui a derrière lui 60 années ininterrompues de socialisme. Nous pourrions fort bien être comme eux. Pour cela, il suffirait de réduire nos chèques de salaire de 75 p. 100, de renvoyer des milliers de travailleurs dans les campagnes, de condamner les deux tiers de nos aciéries, de détruire des milliers de téléviseurs, d'abandonner des milliers de routes et de voies ferrées, de jeter à la ferraille 19 automobiles sur 20, de démolir 70 p. 100 de nos maisons et d'arracher 90 p. 100 de nos téléphones. Ensuite il suffirait de trouver un pays capitaliste pour nous vendre du blé à crédit pour éviter la famine.

Voilà pourquoi je crois dans notre système de libre entreprise et pourquoi j'estime que nous, qui avons la chance de siéger au Parlement, devons présenter des incitations plutôt qu'une aumône à nos petites entreprises.

Si le gouvernement ne fait rien pour nous sortir du marasme économique dont sont victimes non seulement les petits hommes d'affaires mais aussi les retraités et les propriétaires, la rage que nous constatons chez un grand nombre de Canadiens va éclater. Je le répète, la fureur va se déchaîner. En fait, quiconque pénètre chaque jour dans les édifices du Parlement est à même de constater que les préposés à la sécurité ont bien peur que cette rage n'éclate. On n'a qu'à voir le premier ministre entrer et une foule de gardes se presser autour de lui. J'aimerais bien que des gens comme le ministre des Transports et le ministre chargé des petites entreprises tiennent enfin compte de la vive inquiétude qu'éprouvent les citoyens partout au Canada.

M. Jack Shields (Athabasca): Monsieur l'Orateur, le bill C-122, tendant à modifier la loi sur les prêts aux petites entreprises, ne s'attaque pas aux problèmes des petites entreprises canadiennes en réalité. On se contente en fait de prolonger du 1er juillet 1980 au 31 mars 1983 la période de validité de la loi sur les prêts aux petites entreprises. On ferait mieux de présenter un projet de loi qui aide vraiment les petits entrepreneurs. Les problèmes que connaissent actuellement les petites entreprises sont la conséquence de l'incurie du gouvernement dans le domaine économique qui les pousse à la faillite.

Tous les députés savent très bien que l'exploitation agricole représente la petite entreprise par excellence. En 1981, 8,055 entreprises ont été forcées de fermer leurs portes définitivement, ce qui est un record. En 1981, le nombre de faillites a augmenté de 22 p. 100 par rapport à 1980 et de 43 p. 100 par rapport à 1979, ce qui devrait prouver à tous les députés que les entreprises canadiennes sont dans une situation précaire.

Nous savons tous, monsieur l'Orateur, que l'homme d'affaires, le petit entrepreneur, le petit commerçant, le coiffeur, etc., créent 55 p. 100 de l'ensemble des emplois existant au Canada. On s'alarme lorsque la société General Motors, une très grande société, doit licencier du personnel. On s'émeut lorsqu'une mine du nord du pays ferme ses portes et met son personnel à pied. Croyez-m'en, monsieur l'Orateur, le petit entrepreneur et l'agriculteur sont les piliers de notre système économique. Mais nous avons beau citer et citer les données de Statistique Canada, on ne s'en soucie guère. Que nous dit-on? Que l'économie est à la baisse. Que le pays fait face à un problème. Qu'ils ne sont peut-être pas bons gestionnaires. Qu'ils n'ont peut-être pas travaillé assez fort. Monsieur l'Orateur, je puis vous dire de tous les petits entrepreneurs que je connais qu'ils ne ménagent ni leur temps ni leur énergie pour faire de leur entreprise un succès. Les longues heures qu'ils y consacrent pour en faire une réussite ont de quoi impressionner, qu'il s'agisse de la petite épicerie du coin qui emploie quatre ou cinq employés ou du modeste restaurant avec ses cinq ou dix employés. L'apport de toutes ces entreprises à l'ensemble de l'économie est supérieur à celui d'une des grandes entreprises dont on parle parce qu'elle connaît un ralentissement et qu'elle doit licencier du personnel. Ce sont les petites entreprises qui créent les emplois nécessaires pour permettre aux jeunes d'apprendre ce qu'est le travail lorsqu'ils se mettent à travailler après l'école et le samedi. C'est également valable pour la jeune femme et le jeune homme qui quittent l'école pour aller travailler. Nous ne sommes pourtant pas alarmés par la situation actuelle. En 1981, 8,055 entreprises ont été forcées de fermer leurs portes définitivement, ce qui est un record. Le nombre de faillites a augmenté de 22 p. 100 par rapport à 1980 et de 43 p. 100 par rapport à 1979. Ces chiffres sont alarmants.

• (1530)

Que faisons-nous pour aider le petit entrepreneur? Que peut-on faire pour lui prouver que nous apprécions vraiment le fait qu'il ait pris des risques, qu'il ait investi son argent dans une entreprise où il emploie cinq, six ou sept personnes? On peut dire que nous récompensons le petit entrepreneur. Comment? Le ministre des Finances (M. MacEachen) présente un budget qui s'en prend aux petites rémunérations ou aux avantages qu'ont les petits entrepreneurs. Ainsi, à cause de ce budget, le petit entrepreneur ne peut plus acheter une automobile au nom de sa société. Il ne peut pas l'acheter au nom de sa petite épicerie, de son restaurant, de sa quincaillerie, parce que cette voiture est maintenant considérée comme un revenu. Le gouvernement ne tient pas compte du fait que le petit commerçant doit parfois travailler de 16 à 18 heures par jour pour que son commerce soit rentable. Le gouvernement ne songe pas au cas des époux qui travaillent tous les deux de 16 à 18 heures par jour, qui emploient trois autres personnes ou plus, et qui doivent verser au gouvernement les déductions faites au titre de l'assurance-chômage, de pensions et de l'impôt sur le revenu. Les petits commerçants perçoivent des impôts. Ils deviennent des percepteurs. Non, le gouvernement n'en tient pas compte. Il ne tient pas compte du fait qu'un homme d'affaires s'attribue le salaire minimum pour pouvoir survivre et tout réinvestir dans son entreprise. Le gouvernement estime plutôt que le propriétaire de petite entreprise jouit peut-être d'une faveur indue en se promenant en camionnette, en s'en servant pour aller chercher son courrier ou pour emmener sa femme et sa famille en pique-nique le dimanche. Parce que le petit exploitant s'en sert à ces fins, le gouvernement estime devoir surveiller l'usage qu'il en fait. Le gouvernement juge que le petit exploitant et l'agriculteur volent le pays en profitant d'une échappatoire fiscale. Le gouvernement ne tient pas compte du fait que le petit exploitant se contente du salaire minimum pour lui et sa famille, et qu'il paie de l'impôt sur son salaire. La camionnette entre dans le calcul du revenu, comme si elle constituait un revenu. Voilà comment nous récompensons l'initiative de l'individu qui a décidé de travailler à son compte à sa sortie de l'école, qui a lancé un commerce et monté sa propre entreprise. C'est grâce à ce sens de l'initiative que s'est bâti le pays, l'esprit d'entreprise de ceux qui ne voulaient pas travailler pour le compte d'autrui mais prendre des risques et monter leur propre affaire.

On pourrait dire la même chose des agriculteurs. Nombreux sont les jeunes qui se sont découvert cette vocation, qui ont voulu être productifs, produire des denrées alimentaires pour le pays et le monde entier. Mais que faisons-nous pour eux? Nous devrions présenter une mesure législative qui s'attaque au coût de l'essence et des engrais et qui reconnaisse le fait que si les agriculteurs ne produisent plus, nous n'avons plus rien à manger. Le coût de l'essence en agriculture ne cesse d'augmenter au point de former de 40 à 45 p. 100 de tous les coûts de production. Les députés savent-ils que 40 à 45 p. 100 de tous les coûts de production agricole ont quelque chose à voir avec l'essence, que ce soit pour faire fonctionner les tracteurs ou les machines à épandre les engrais et les pesticides? On s'étonnera ensuite que les agriculteurs fassent faillite.

Voyons la situation d'un peu plus près et faisons consigner encore quelques chiffres au compte rendu. Revenons à 1981, année où un nombre sans précédent de 8,055 entreprises ont fait faillite et fermé leurs portes pour toujours. Ce chiffre inclut les exploitations agricoles. En 1982, au cours des cinq premiers mois seulement, on a compté 4,429 faillites. Pour ces cinq premiers mois, on déplore déjà plus de la moitié du nombre des faillites pour toute l'année précédente. Il s'agit d'une augmentation de 36 p. 100 par rapport au cinq premiers mois de 1981. Cela représente une hausse de 55 p. 100 par rapport aux cinq premiers mois de 1980. Ces statistiques sont alarmantes si l'on songe que 55 p. 100 de tous les emplois qui sont créés, de l'Île-du-Prince Édouard à l'île de Vancouver et jusqu'aux confins des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon, le sont par des chefs de petite entreprise, qui ne sont pas de riches hommes d'affaires mais de modestes exploitants.

Nous présentons un projet de loi qui contribuera à aider 5,000 hommes d'affaires en prévoyant une extension de la garantie des prêts offerts par les banques. Celles-ci disent pouvoir accorder un taux de 1 p. 100 supérieur au taux préférentiel pour un prêt de $100,000. Le gouvernement garantira un tel prêt. Cinq mille hommes d'affaires en profiteront, quoique pas vraiment, puisqu'ils devront encore payer plus que le taux préférentiel sur leur emprunt et liquider leur stock.

Pourquoi ne présentons-nous pas une mesure législative visant à étendre l'obligation pour l'expansion de la petite entreprise, proposée par le gouvernement conservateur et maintenant reprise à contrecœur par le présent gouvernement, pour empêcher les entreprises de faire faillite? Pourquoi le gouvernement n'envisage-t-il pas d'étendre l'obligation pour l'expansion de la petite entreprise de façon que le chef de petite entreprise puisse emprunter à la moitié du taux préférentiel plus 1 ou 2 p. 100? C'était là une mesure fiscale qui n'a fait qu'empêcher les hommes d'affaires de déduire l'intérêt au titre des dépenses d'exploitation. Comme les banques prêtaient à la moitié du taux préférentiel plus 1 ou 2 p. 100, cela a été considéré comme un dividende pour la petite entreprise et a été imposé à un taux différent pour la banque. Nous connaissons tous les problèmes qui se posent pour les banques à l'heure actuelle.

• (1540)

Peu importe au gouvernement que les obligations pour l'expansion de la petite entreprise servent ou non au développement d'entreprises viables. Pourquoi ne devraient-elles être offertes qu'aux entreprises sur le point de faire faillite ou qui éprouvent de grandes difficultés financières? Quel homme d'affaires serait prêt à entrer dans une banque et à dire: «Je voudrais avoir un formulaire de demande d'obligation pour l'expansion de la petite entreprise parce que j'éprouve de grosses difficultés financières.» Ils s'y refuseront probablement. Il aurait dû y avoir présentation à la Chambre d'une loi qui offre les obligations pour l'expansion de la petite entreprise à des entreprises florissantes et viables, et non pas d'une loi qui ne veut rien dire. Celle-ci ne fait qu'élargir un programme qui est en application depuis des années et qui touche tout au plus 5,000 entreprises du pays à un moment donné. En fait, 5,000 entreprises à Toronto seulement. Je ne comprends tout simplement pas.

M. Berger: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je sais que le député n'essaie pas de tromper la population canadienne. Il vient de dire que 5,000 entreprises avaient bénéficié du programme l'année dernière. L'année dernière, 16,942 prêts ont été approuvés. On dépasse de loin les 5,000.

M. Shields: J'ai dit que, à Toronto seulement, cela toucherait probablement 5,000 entreprises.

M. Fennell: Ou à Montréal.

M. Shields: A Montréal ou à Calgary, peu importe. Les députés d'en face doivent reconnaître qu'il y a plus de 16,900 entreprises au Canada. Dans l'industrie de la pêche seulement—et nous devons considérer les pêcheurs d'eau douce et d'eau salée comme de petits entrepreneurs—il y a plus de 16,000 entreprises. Et puis, nous pourrions inclure les agriculteurs et les propriétaires de petites épiceries. Ce que j'ai voulu faire ressortir, c'est que l'aide accordée à été minime. Le bill C-122 n'accorde qu'une aide minime.

Nous devrions véritablement offrir de l'aide dans le cadre des obligations pour l'expansion de la petite entreprise. Je pense que le député sera d'accord avec moi pour dire que nous n'en faisons pas le meilleur usage qui soit. En fait, le ministre des Finances s'est attaqué à ces obligations, a asséné un coup aux petites entreprises. J'ai reçu au moins de 14 à 18 appels téléphoniques d'hommes d'affaires de ma circonscription dont la demande d'obligation pour l'expansion de la petite entreprise était sur le point d'être approuvée. Lorsque le ministre a présenté son budget en novembre dernier, il les a tout simplement balayés d'un revers de la main. Ils ne pouvaient payer les taux d'intérêt, qui ont passé le cap des 20 p. 100. Tous n'ont pas fait faillite, mais la moitié d'entre eux peut-être.

Ils ne se servent pas de leur tête. Ils ont permis que des choses de ce genre se produisent. Je voudrais me pencher sur les faillites des petites entreprises de l'industrie primaire au nombre desquelles figurent les exploitations agricoles. Au cours des cinq premiers mois de 1980, de 1981 et de 1982, il y a eu respectivement 122, 183 et 266 faillites. J'ai bien l'impression qu'il va y avoir dans le secteur primaire, qui inclut le secteur agro-alimentaire, une crise que l'on n'essaie pas de prévenir. On nous a parlé de la crise de l'énergie, de la crise des devises et d'autres crises, mais s'il y a une crise dans le secteur primaire, nous n'aurons rien à manger. Il n'est pas question de manger le pétrole.

Permettez-moi de vous citer des chiffres sur les faillites de petites entreprises dans le secteur manufacturier. Au cours des cinq premiers mois de 1980, il y a eu 239 faillites. Au cours des cinq premiers mois de 1981, il y en a eu 240, soit une de plus seulement, mais en 1982, le nombre des faillites a pratiquement doublé puisqu'il est passé à 418. Ces chiffres sont inquiétants.

Dans l'industrie de la construction, 586 petites entreprises ont fait faillite au cours des cinq premiers mois de 1980. Au cours des cinq premiers mois de 1981, il y en a eu une de moins, soit 585, mais l'on en a dénombré 685 au cours des cinq premiers mois de 1982. J'espère que les députés s'inquiètent de ces chiffres.

Au cours des cinq premiers mois de 1980, 195 petites entreprises de transport, de communications et de services publics ont fait faillite. Au cours des cinq premiers mois de 1981, il y en a eu 202, puis 305 au cours des cinq premiers mois de 1982. Comme je l'ai dit, je trouve que ces chiffres sont inquiétants, mais nous n'essayons pas de régler ces problèmes ici. Il est certain que le gouvernement ne les résout pas en présentant le bill C-122 destiné à prolonger un programme qui touche 16,000 entreprises canadiennes. Le bill ne résoudra aucune de leurs difficultés.

Permettez-moi de prendre maintenant le cas des petites entreprises commerciales. Au cours des cinq premiers mois de 1980, de 1981 et de 1982, il y a eu respectivement 970, 1,059 et 1,374 faillites. La courbe ne cesse de monter. Quels chiffres vous donnerai-je l'année prochaine lorsque je vous parlerai du nombre de petites entreprises qui ont fait faillite au cours des cinq premiers mois de 1983? La situation est grave.

Si les députés d'en face conviennent que les petites entreprises créent 55 p. 100 de tous les emplois au Canada, force leur est de reconnaître que nous avons de sérieuses difficultés. Le

gouvernement ne prend aucune mesure pour venir en aide aux petites entreprises, pour assurer leur viabilité et conserver plus de 50 p. 100 de nos emplois. Il aggrave ainsi la situation économique. Je me moque pas mal des mesures que le gouvernement veut prendre, mais il est certain qu'il ne peut pas créer une société de la Couronne comme Petro-Canada pour s'occuper de toutes les cordonneries, de toutes les épiceries, de tous les salons de coiffure et de toutes les autres petites entreprises canadiennes. Nous devons assurer la viabilité et la santé économique des petites entreprises. Si la situation des petites entreprises de la collectivité n'est pas saine, celle de notre pays ne l'est pas non plus. Ce sont aux petits entrepreneurs que les clubs sportifs s'adressent. Ce sont eux qui permettent d'entraîner les équipes de hockey des ligues mineures ou les équipes de base-ball peewee. Les députés d'en face devraient s'informer pour savoir qui parraine ces équipes. En fait, ce sont les petites entreprises qui déterminent la santé économique de notre pays comme la forme physique des Canadiens.

• (1550)

Je voudrais maintenant parler des petites entreprises de crédit, d'assurance et du secteur immobilier. Au cours des cinq premiers mois de 1980, 107 de ces entreprises ont fait faillite, dans les cinq premiers mois de 1981, 103, et dans les cinq premiers mois de 1982, 197. Je garantis à tous les députés que, au cours des cinq premiers mois de 1983, jusqu'à 500 de ces entreprises feront faillite.

Cela reflète ce qui se passe au sein de notre économie. Les marchés de l'immobilier et de l'assurance sont à la baisse parce que les gens n'achètent plus de maison. Et ce n'est pas une subvention de $3,000, comme celle que le ministre a remise à un citoyen d'Edmonton, qui les incitera à le faire. On se demande bien comment cette personne a pu être choisie, puisque les formules de demande de subvention à l'achat d'une maison ne sont encore disponibles dans aucun bureau. Elle a dû tomber du ciel.

Dans le secteur des services, 646 entreprises ont fait faillite au cours des cinq premiers mois de 1980. Pour la même période en 1981, ce sont 892 entreprises qui ont déposé leur bilan, soit une nette augmentation. En 1982, toujours pour la même période, 1,184 entreprises ont fermé leurs portes pour cause de faillite. Les députés s'alarment quand ils s'aperçoivent que General Motors, Massey-Ferguson ou encore Sherritt-Gordon procèdent à des mises à pied, mais ils oublient que nous devons au secteur de la petite entreprise 55 p. 100 de tous les emplois créés au Canada.

Que fait le gouvernement pour aider ces petites entreprises? Absolument rien. Que pouvons-nous faire pour aider ce secteur? La Fédération canadienne des entreprises indépendantes a déclaré au gouvernement qu'il était très difficile à ses membres de demeurer rentables, compte tenu de la bureaucratie et de la réglementation gouvernementales. Voilà pourquoi cette fédération s'est adressée au gouvernement. Lors d'entrevues personnelles menées au cours du troisième trimestre de 1980 auprès de quelque 11,800 propriétaires de petites et moyennes entreprises, un sur dix a dit considérer la réglementation gouvernementale, la bureaucratie et les chinoiseries administratives comme le problème le plus important. Cette préoccupation occupe le quatrième rang dans les réponses fournies par les 11,800 petites entreprises. Les trois préoccupations précédentes, les questions de financement et d'approvisionnement, la main-d'œuvre spécialisée et l'inflation, constituent depuis toujours les problèmes des entreprises.

Le problème de la paperasserie s'aggrave malgré les efforts accomplis par le contrôleur chargé de cette question et malgré les bonnes intentions de tous les niveaux de gouvernement. On le juge important. D'après les petits entrepreneurs, certains ministères pourraient apporter des correctifs. Les commerçants sont assujettis aux taxes fédérales et à la taxe des douanes et accise. Il est normal que les formalités constituent pour eux un fardeau et leur fassent perdre beaucoup de temps, mais cela ne devrait pas être au point de créer . . .

M. Lapointe (Charlevoix): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je regrette d'interrompre le député, mais je lui rappelle qu'à une heure moins cinq cet après-midi, tous les partis ont convenu que le projet de loi serait lu à toutes les étapes avant 4 heures. Il est maintenant 4 heures moins cinq et je demande au député s'il accepte de passer à l'étape du comité plénier pour la troisième lecture.

M. Shields: Monsieur l'Orateur, j'ignore comment on a pu convenir de la chose.

M. Smith: Par l'intermédiaire de votre leader parlementaire.

M. Shields: Notre leader parlementaire n'est pas ici.

Une voix: Il y est, tout comme votre whip.

M. Shields: A l'exception de nos répondants québecois, la grande majorité des commerçants ont répondu que la paperasserie fédérale était plus encombrante dans ses formalités que celle des gouvernements provinciaux ou des municipalités.

A l'extérieur du Québec, le pourcentage des répondants qui jettent le blâme sur Ottawa varie entre 62.6 p. 100 en Saskatchewan et 87.1 p. 100 à l'Île-du-Prince-Édouard. Au Québec, 74.6 p. 100 attribuent leurs ennuis de paperasserie au gouvernement provincial, contre 25.2 p. 100 qui en blâment le gouvernement fédéral.

Il n'est pas surprenant que les besoins de Revenu Canada touchent la plupart des Canadiens, mais l'étendue de leurs effets est spectaculaire. Sur l'ensemble des personnes interrogées, 46.7 p. 100 ont déclaré que c'était les mesures fiscales qui les touchaient le plus.

Que faisons-nous pour venir en aide aux petits entrepreneurs? Rien, absolument rien. Nous avons pratiquement fait avorter le programme des obligations pour l'expansion de la petite entreprise. Maintenant, il n'est offert qu'aux petits entrepreneurs qui sont acculés à la faillite. Voulez-vous savoir toutes les formules qu'un petit entrepreneur doit remplir?

M. Benjamin: Non.

M. Shields: Il y a la taxe de vente fédérale, les droits de douane et la taxe d'accise, les dégrèvements d'impôt au titre des programmes de formation et d'apprentissage, l'impôt fédéral sur le revenu, les dossiers d'assurance-chômage, les retenues fédérales des employés, l'impôt sur le revenu, les cotisations au Régime d'assurance-chômage et au Régime de pensions du Canada. Il y a en plus les formulaires que Statistique Canada lui demande de remplir. Si vous étiez dans la peau des petits entrepreneurs, vous sauriez que leur plus gros problème, c'est de savoir pourquoi ils doivent remplir ces formulaires puisque personne ne se sert des renseignements qu'ils

contiennent ou du moins, qu'on ne leur dit jamais à quoi ils vont servir.

Le petit entrepreneur se plaint également des renseignements qu'on lui demande de fournir, parce qu'ils sont trop complexes et qu'il doit passer des heures et des heures à remplir les formulaires.

Il se plaint également de ce que les renseignements requis lui coûtent trop cher. Autrement dit, le petit entrepreneur doit faire son travail, mais consacrer également plusieurs heures à remplir les formulaires demandés par le ministère ou engager quelqu'un pour le faire. Mais l'un des problèmes les plus graves, et je le sais pour avoir reçu des formules, c'est que des renseignements pertinents et très confidentiels, qui ne devraient concerner que la société, sont exigés par Statistique Canada. Quelle garantie . . .

• (1600)

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre, je vous prie. Je regrette d'interrompre le député d'Athabasca (M. Shields), mais conformément au Règlement, la présidence doit signaler qu'il est l'heure de passer aux mesures d'initiative parlementaire. Toutefois, je crois comprendre, à la suite d'entretiens officieux que j'ai eus avec les députés, que ceux-ci tiennent à ce que ce projet de loi franchisse toutes les étapes. Si c'est bien le cas, il suffit simplement, je crois, que la Chambre fasse savoir à la présidence qu'elle ne doit pas aborder l'étude des initiatives parlementaires tant que le projet de loi n'aura pas franchi toutes les étapes.

Des voix: D'accord.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que le bill soit renvoyé au comité plénier?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2e fois, et la Chambre se forme en comité plénier sous la présidence de M. Blaker.)

Le vice-président adjoint: L'article 1 est-il adopté?

Sur l'article 1 . . .

M. Elzinga: Je voudrais poser une petite question et je regrette amèrement que le ministre qui parraine ce projet de loi ne lui ait pas accordé suffisamment d'importance pour juger bon de rester à la Chambre jusqu'à la fin de l'étape de la troisième lecture.

M. Deans: Une minute. Ce n'est pas juste.

M. Elzinga: Peut-être qu'un autre ministre pourrait répondre à ma question. Elle est toute simple. Quelle mesure législative importante le ministre d'État chargé des Petites entreprises a-t-il présentée à l'intention des petites entreprises, à part le bill portant le montant disponible pour les emprunts de $75,000 à $100,000 et ce bill-ci, qui reporte la date limite de garantie de prêts? A-t-il présenté d'autres mesures ou n'a-t-il rien d'autre à son actif?

M. Berger: Je tiens à dire au nom du ministre, monsieur le Président, que la subvention pour la petite entreprise était prévue dans le budget de juin dernier.

M. Elzinga: Le projet de loi n'a pas encore été présenté.

M. Berger: Je tenais à rectifier un point soulevé plus tôt par l'honorable député de Mississauga-Sud. Cette subvention peut s'appliquer sans qu'une loi n'ait été adoptée dans le cadre des prêts accordés en vertu de la loi sur les prêts aux petites entreprises et de la loi que nous sommes actuellement en voie d'adopter qui met en évidence l'urgence de la situation. La subvention aux petites entreprises est financée par le crédit 5 du Conseil du Trésor qui a déjà été voté et, comme tel, ne nécessite pas l'adoption d'une loi distincte étant donné que c'est une mesure fiscale. La dépense devra être votée lors d'un budget supplémentaire des dépenses et être approuvée par le Conseil du Trésor. Mais je crois comprendre que l'Association des banquiers canadiens a été reçue par des représentants du ministère et est prête à accorder des prêts en vertu de ces dispositions budgétaires. Si elle ne le fait pas déjà, elle le fera d'ici la fin du mois.

Le vice-président adjoint: L'article est-il adopté?

Des voix: D'accord.

(L'article 1 est adopté).

(Le titre est adopté).

(Rapport est fait du bill, qui est lu pour la 3e fois et adopté.)

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Comme il est 14 heures, la Chambre abordera maintenant l'étude des mesures d'initiative parlementaire dans l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui, à savoir les bills publics, les avis de motion et les bills privés. Avant d'aller plus loin, je signale qu'il pourrait y avoir une entente officieuse en vertu de laquelle nous ferions franchir toutes les étapes au bill S-29, mais, pour le moment, je vais faire le nécessaire pour que nous procédions à l'étude des initiatives parlementaires. Je vais maintenant donner la parole au secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Smith).

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—BILLS PUBLICS

[*Traduction*]

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Les articles qui précèdent le nº 76 au *Feuilleton* sont-ils tous reportés du consentement unanime?

Des voix: D'accord.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Je crois savoir que l'on s'est entendu de façon non officielle pour passer à l'étude du bill S-29. La présidence s'en remet évidemment aux députés, mais à ce propos, je donne la parole au secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Smith).

M. Smith: Monsieur l'Orateur, je crois que vous si vous demandez l'avis de la Chambre, vous constaterez que l'on consent à faire franchir toutes les étapes au bill S-29, immédiatement et sans débat, et à passer tout de suite après à l'étude du bill d'initiative parlementaire qui est inscrit au nom du député de Prince Edward-Hastings (M. Ellis).

* * *

LA LOI SUR LES CHEMINS DE FER

MODIFICATION RELATIVE AU DÉPÔT DES ACTES CONCERNANT LE MATÉRIEL ROULANT

M. Al MacBain (Niagara Falls) propose: Que le bill S-29, tendant à modifier la loi sur les chemins de fer, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité plénier.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour a 2e fois et étudié en comité plénier; rapport est fait du bill, qui est lu pour la 3e fois et adopté.)

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Je signale aux députés qu'en vertu d'une décision prise en juin ou juillet 1977, lorsque des travaux se poursuivent avec le consentement unanime de la Chambre et empiètent sur le temps réservé à l'étude des mesures d'initiative parlementaire, l'heure réservée à cette fin s'en trouve amputée d'autant. La Chambre s'ajournera par conséquent à 5 heures.

* * *

LA LOI DE 1980 SUR LA REPRÉSENTATION

MESURE VISANT À STABILISER LA REPRÉSENTATION À LA CHAMBRE DES COMMUNES

M. J. R. Ellis (Prince Edward-Hastings) propose: Que le bill C-276, tendant à stabiliser la représentation à la Chambre des communes, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des privilèges et élections.

—Monsieur l'Orateur, cela ne m'ennuie pas vraiment qu'on ait amputé cet après-midi l'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire, car je compte être très bref.

• (1610)

J'ai peut-être mal choisi le moment de saisir la Chambre de mon bill. J'aurais probablement dû le faire plus tôt. J'aurais préféré le présenter il y a quelques mois, avant le dépôt d'un bill semblable, le bill C-223, inscrit au nom de mon ami et collègue le député de Red Deer (M. Towers). Mais, je le répète, j'en ai été empêché. Conséquemment, je serai très bref.

Le sujet du bill a déjà fait l'objet d'une étude au comité permanent des privilèges et élections. J'aurais espéré, même s'il se fait tard dans la session, convaincre le leader adjoint de la Chambre de renvoyer quand même le fond de ma proposition de loi à ce comité.

L'argument fondamental du bill veut que rien ne justifie l'augmentation du nombre des députés à la Chambre des communes. Je prends un instant pour verser au compte tendu une partie de la note explicative du bill: elle donnera une idée de ce sur quoi je fonde ma position.

Il y a au moins un point commun entre le projet de loi de mon collègue de Red Deer, dont j'ai parlé précédemment, et le mien. Nous avons tous deux demandé que l'on conserve la règle établie il y a quelques années pour déterminer le nombre de députés à la Chambre des communes, c'est-à-dire l'attribution de 75 députés au Québec auxquels viennent s'ajouter quatre députés à tous les dix ans à la suite du recensement.

Là où je m'éloigne un peu de sa proposition, c'est lorsque je préconise que l'on ne tienne absolument pas compte du recensement de 1981. Les députés savent que les résultats du recensement de 1971 n'ont pas été utilisées avant 1979, ce qui fait que les limites n'ont été modifiées que huit années après que le recensement a eu lieu. Étant donné la date du recensement et celle des prochaines élections, il est possible que de nouvelles limites puissent être établies avant ces élections. Cela signifie que les limites actuelles auront duré une session extrêmement courte et une extrêmement longue.

Je voudrais me reporter brièvement à un excellent article écrit cette semaine par M. Douglas Fisher, l'éditorialiste bien connu qui a déjà fait partie de cette Chambre en tant que député du Nouveau parti démocratique. Il envisage la date probable des prochaines élections et souligne que la nouvelle délimitation des circonscriptions suivant le recensement de 1981 ne pourra être terminée avant décembre 1984.

On peut s'attendre à ce que les prochaines élections aient lieu en 1984, étant donné que les dernières élections ont eu lieu en 1980 et que la tradition veut qu'il y ait des élections en gros tous les quatre ans. Cependant, il suffit de retourner deux élections en arrière pour s'apercevoir que le Parlement élu en 1974 a siégé jusqu'en 1979. Si l'actuel Parlement devait siéger aussi longtemps, il pourrait y avoir une redélimitation avant les prochaines élections, ce qui est absolument inutile.

Dans ce cas, nous serions placés devant le fait accompli, c'est-à-dire une augmentation du nombre de députés à la Chambre. Je ne vois pas l'intérêt. Lors de son intervention au sujet de son bill d'initiative parlementaire et lors de ses apparitions devant le comité permanent des privilèges et des élections, mon collègue de Red Deer a avancé un certain nombre d'arguments en faveur du maintien du nombre actuel de députés ou d'une simple augmentation de huit à dix députés.

Je sais que mon collègue du parti ministériel qui représente Mississauga-Nord (M. Fisher) va prendre la parole après moi. Je suis sûr qu'il va noter, comme le fera mon collègue de la région de Brampton, que leurs circonscriptions dépassent largement la marge autorisée de 25 p. 100 au-dessus du nombre de base. Leurs circonscriptions comptent deux fois et même plus d'électeurs que la norme qui a été établie selon le recensement de 1971 et la procédure en vigueur. J'espère que mon collègue de Mississauga-Nord va dire à la Chambre que même s'il est extrêmement difficile de s'occuper d'une circonscription aussi vaste, la tâche ne serait pas si lourde avec les moyens et le personnel nécessaire. Après tout, nos collègues de la Chambre des représentants aux États-Unis s'occupent de circonscriptions de 400,000 électeurs. Il n'y a que deux électeurs par État, et ceux d'États populeux comme New York et la Californie représentent des millions de personnes. Nous n'aurions donc aucune difficulté à nous charger de quelques milliers de personnes de plus.

Quand la commission de la carte électorale siégeait dans les années 70, j'avais formulé de nombreuses critiques. J'estimais alors qu'elle n'avait pas tenu compte de certains facteurs humains pour délimiter les circonscriptions. Quand j'ai comparu devant la commission, j'ai réclamé un changement. J'ai obtenu en partie gain de cause, mais la limite septentrionale de ma circonscription divise une région qui n'a pas de raison de l'être. On aurait pu faire passer la limite au nord du canton en question. Il n'y a pas plus de 200 personnes vivant dans ces trois cantons. De toute évidence, le tracé aurait pu être bien meilleur. J'aurais obtenu un plus grand nombre d'électeurs, mais cela n'aurait pas posé de gros problèmes. Au lieu d'environ 75,000 électeurs, j'en aurais eu 85,000 ou 95,000. Dans une localité rurale typique de l'est de l'Ontario, cela ne semble pas poser de problèmes. Pour ce qui est du nombre d'électeurs, j'estime que rien ne justifie un accroissement du nombre des députés.

Tant que j'y suis, je voudrais ajouter autre chose à ce sujet. Il y a quelques années, j'étais maire de Belleville et à ce titre, j'avais continuellement des réunions avec mes homologues des autres comtés. Les deux comtés que je suis maintenant fier de représenter étaient Prince Edward et Hastings. Il s'ensuit que j'étais toujours en minorité. Toutefois, lorsque ma cause était justifiée, je n'avais guère de difficulté à obtenir gain de cause.

• (1620)

Un des arguments avancés par M. Fisher ou du moins auquel il a fait allusion—je ne devrais pas dire qu'il a présenté un argument, car il n'y attache pas beaucoup d'importance—c'est ceci: il estime que si ma circonscription compte seulement 75,000 habitants et la sienne, celle de Mississauga-Nord, en compte plus de 150,000, les voix qu'il remporte ne valent donc que la moitié des miennes. Je ne suis pas d'accord. Honnêtement, il me semble que si mon collègue d'en face sait faire valoir ses arguments à la Chambre, ses électeurs sont tout aussi bien représentés, et leurs voix ont autant de poids que celles des habitants de la circonscription moins peuplée de Prince Edward-Hastings.

Personnellement, je suis foncièrement contre l'augmentation du nombre de députés. Je ne verrais pas d'inconvénients à ce qu'on ajoute huit à dix sièges. Si le témoignage déposé cette année par le président du Conseil privé (M. Pinard) devant le comité permanent des privilèges et des élections est exact, en bloquant la représentation du Québec à 75 sièges, le nombre de sièges à la Chambre augmenterait de huit à dix. Je n'y vois pas de problème, mais j'estime qu'il est tout à fait inutile que les effectifs de la Chambre augmentent davantage.

Chose surprenante, des lettres ont été envoyées à propos de cette affaire au rédacteur en chef du journal de Belleville. Je ne pensais pas que cette question attirerait l'attention de beaucoup de gens, pourtant M. Sidney Sillitoe, qui a été un de mes amis pendant de nombreuses années, s'est rendu compte, sans en parler avec moi mais avec d'autres habitants de Belleville, que le nombre de députés à la Chambre augmenterait à cause du recensement décennal. Les gens s'en sont plaints, estimant que cela ne devrait pas arriver. Ainsi, un sujet dont on aurait pu penser qu'il aurait seulement captivé l'attention, à des degrés divers, des députés a en fait piqué l'intérêt des habitants de ma circonscription. Si ceux-ci y portent un tel intérêt, ceux des autres régions ne manqueront certainement pas de le faire aussi.

Pour terminer, je tiens à préciser que je ne vois absolument pas pourquoi on devrait augmenter les effectifs à la Chambre et j'invite vivement les députés d'en face à renvoyer le sujet du bill au comité permanent des privilèges et élections pour qu'il soit étudié plus tard dans le courant de l'année.

M. Watson: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je voudrais proposer quelque chose au député de Prince Edward-Hastings (M. Ellis). Je tiens à lui assurer que je souscris pleinement aux objectifs du bill. En fait, j'ai voté contre la loi qui augmente maintenant nos effectifs après chaque recensement. Toutefois, comme un bill semblable à celui du député a été étudié par le comité et comme un député de notre côté, le député de Mississauga-Nord (M. Fisher), souhaite prononcer un discours sur cette question cet après-midi, je me demande si le député de Prince Edward-Hasting (M. Ellis) accepterait de retirer son project de loi une fois que notre député aura terminé son intervention. Cela nous permettrait de finir un peu plus tôt cet après-midi.

M. Ellis: Monsieur l'Orateur, je remercie le député de Châteauguay (M. Watson) pour sa proposition, mais je crois que cela risque de compliquer les choses. Lorsque mon collègue le député de Mississauga-Nord (M. Fisher) aura parlé, il restera environ 20 à 25 minutes de débat sur le bill et je crois que nous devrions laisser le débat se dérouler normalement.

M. Doug Fisher (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je tiens à remercier mon collègue le député de Prince Edward-Hastings (M. Ellis) de m'avoir donné l'occasion de prendre la parole au sujet d'une question qui a pour moi beaucoup d'importance. Je me lève aujourd'hui non pas pour prononcer un discours officiel, mais pour donner mon avis personnel en me fondant sur l'expérience que j'ai acquise à Mississauga-Nord.

Je représente la circonscription la plus populeuse au Canada après York-Scarborough qui est celle d'un ministre. Je pense que c'est un record pour un député ordinaire.

En 1980, ma circonscription comptait 93,000 électeurs. C'est la meilleure preuve que j'ai de son importance. Il s'agissait bien entendu d'électeurs inscrits auxquels il faut ajouter tous les enfants, les étrangers et ceux qui n'étaient pas inscrits sur la liste. Selon un article paru dans le journal l'autre jour, il y aurait dans ma circonscription environ 190,000 personnes. En outre, pour que les députés aient plus de détails, je précise que ma circonscription se trouve dans une région où le taux de croissance démographique est très élevé. Récemment, la ville de Mississauga a approuvé trois nouveaux lotissements, de sorte que 25,000 nouvelles maisons viendront s'ajouter dans ma circonscription, et ce, avant que la carte électorale ne soit remaniée. En supposant que deux ou trois personnes vivent dans chacune de ces maisons, ma circonscription sera devenue extrêmement populeuse lorsqu'il y aura remaniement.

Cela m'est égal qu'on augmente le nombre des députés ou qu'on procède à un redécoupage. Il demeure que les électeurs de ma région sont lésés par le système et j'essaierai de le prouver. C'est pourquoi je suis heureux de l'occasion qui m'est aujourd'hui donnée de prendre la parole.

Trois problèmes électoraux se posent dans le cas de ma circonscription. Tout d'abord, la tâche politique en jeu est très lourde. Cela ne me pose personnellement aucun problème. En fait, les nombreuses occasions que j'ai d'assister à des festivals du printemps, à des parades, à des réunions dans des centres communautaires et à toutes sortes d'événements communautaires m'aident à sortir de l'anonymat. Mon travail est avant tout de nature politique. J'ai choisi de briguer les suffrages à Mississauga et je suis heureux de représenter cette circonscription. Tout le travail à abattre ne me fait pas peur.

On y trouve deux stations de radio, une station de câblodistribution très efficace ainsi que quatre journaux locaux, et j'ai recours à tous ces moyens pour rejoindre les quatre coins de ma circonscription. Je peux compter également sur des groupes de bénévoles pour me faire connaître et s'occuper des problèmes des gens. Le travail politique est ma responsabilité, mais je rappelle aux députés qu'en d'autres occasions et dans d'autres circonstances, la tâche que doit abattre un député a été considérée comme un motif suffisant pour lui accorder des ressources additionnelles. Je reviendrai là-dessus.

Les électeurs de ma circonscription ont aussi éprouvé du mal à faire part de leurs problèmes particuliers à leur député. Étant donné la taille et la densité de population de ma circonscription les gens ont de la difficulté à entrer en contact avec moi. Et quand ils réussissent à m'atteindre, il leur est difficile d'exposer leur cas simplement parce que je suis très occupé. Je ne sais pas ce qui se passe dans les autres circonscriptions, mais mes collaborateurs ont noté qu'en hiver, il n'est pas rare qu'une cinquantaine de personnes appellent au bureau pour exposer un problème personnel. Je ne tiens pas compte des gens qui me téléphonent pour me dire que je fais mal mon travail. C'est leur opinion. Par contre, quand une personne me téléphone pour me dire que sa grand-mère qui vit en Inde a du mal à immigrer au Canada à cause des formalités d'immigration, cela me donne beaucoup de travail si je veux trouver une solution valable. Je m'en occupe personnellement. Il ne s'agit pas d'une question partisane. Et ce n'est pas l'expression d'une simple opinion. C'est une tâche qui m'incombe à moi, représentant élu, et je ne suis pas toujours en mesure d'assumer complètement mes responsabilités étant donné le grand nombre de demandes. Deux personnes travaillent à plein temps dans mon bureau. Nous avons trois lignes téléphoniques. Une autre personne y travaille aussi la moitié de la semaine. Tout cela est payé sur le budget de la Chambre des communes et grâce à la participation de l'association de ma circonscription parce que le budget de la Chambre des communes n'y suffit pas. Le bureau reste ouvert de 9 heures à 5 heures tous les jours et il y a un service de répondeur automatique le soir et la fin de semaine.

• (1630)

Comme il s'agit d'importantes circonscriptions, nous devrions nous rendre compte des frais en cause. On ne peut pas espérer faire tout ce travail grâce aux moyens disponibles, qui se fondent sur l'expérience de petites régions.

Enfin, nous sommes chargés de représenter nos électeurs auprès du gouvernement. Selon le directeur général des élections, une circonscription moyenne comptait près de 55,000 électeurs inscrits lors des dernières élections. Dans ma circonscription, il y en avait 93,000. Leur représentation n'a pas le même poids à Ottawa, et je le regrette. Toutefois, le principe du suffrage universel a été mis à l'essai à maintes reprises et il perd un peu de son effet, en l'occurence. On nous a dit que l'efficacité et l'assiduité du député compenserait ce déséquilibre. Le député de Prince Edward-Hastings a fait valoir cet argument et il a raison, cela va sans dire. Une représentation solide et claire a plus de poids, mais il a omis de dire qu'en politique, c'est le nombre qui compte en dernier ressort. Deux voix valent mieux qu'une et en politique, le nombre de voix est déterminant. C'est un important principe, qui est affaibli par le fait que dans ma circonscription, il y a un député pour 93,000 électeurs, contre un député pour 55,000 personnes dans une circonscription moyenne. La représentation de ma région est donc plus faible.

Nous avons admis dans notre système le principe du suffrage universel et nous essayons de le respecter autant que possible. Le cycle décennal est trop astreignant et trop lent, toutefois. En essayant d'être absolument justes et d'empêcher des abus, nous créons une injustice à cause du retard. Nous pourrions rétablir les rapports d'une façon ou d'une autre en agissant plus rapidement.

Permettez-moi de vous en citer un exemple, monsieur l'Orateur. En 1971, un recensement général a abouti à la décision de remanier la carte électorale en 1975. La nouvelle carte électorale devait entrer en vigueur aux élections générales suivantes. Néanmoins, comme nous le savons tous, en 1978 on a conservé l'ancienne carte électorale pour les élections complémentaires de York-Scarborough. Maintenant, trois députés représentent la même région. Cela complique et alourdit les choses, monsieur l'Orateur. En 1978, les électeurs de la région qui regroupe maintenant les circonscriptions de Don Valley-Est, York-Centre et York-Scarborough ont tous voté à ces élections partielles.

En 1971, Mississauga ne formait qu'une seule et même circonscription. Elle a élu mon prédécesseur libéral, l'honorable Tony Abbott, en 1974. En 1979, elle a été divisée en deux et, en 1980, quand je me suis présenté aux élections, la région était suffisamment vaste pour être divisée en trois circonscriptions. Pourtant, c'est en 1979 et en 1980 que la nouvelle carte électorale est entrée en vigueur. Il s'écoule beaucoup trop de temps entre le recensement et l'entrée en vigueur de la nouvelle carte électorale. Le même scénario va se répéter constamment.

Nous avons eu un recensement en 1981 et apparemment les nouvelles limites électorales ne s'appliquent qu'en 1985. Si les choses se déroulent comme d'habitude, la nouvelle carte électorale n'entrera en vigueur qu'à la fin des années 80. Ma région englobera sans doute trois circonscriptions et d'après les prévisions, d'ici la fin des années 80, la population sera suffisamment importante pour justifier quatre circonscriptions.

J'ai des suggestions à faire pour remédier à la situation et elles visent surtout à régler le problème de la représentation des citoyens vivant dans des régions aussi vastes que la mienne. Nous devons reconnaître que le principe de la représentation proportionnelle ne va pas assez loin. Il faut bien se dire que nos électeurs nous donnent beaucoup de travail. Il faudrait instaurer une nouvelle catégorie de circonscriptions regroupant les grandes circonscriptions ayant une forte croissance démographique.

Il existe déjà un précédent. On s'est rendu compte que le député de Western Arctic (M. Nickerson) éprouvait des difficultés particulières et qu'il avait beaucoup de travail en raison de la superficie de sa région. On lui a accordé des ressources supplémentaires. Cela me paraît indispensable, car l'étendue de sa circonscription lui occasionne un surplus de travail. Néanmoins, nos électeurs nous donnent également beaucoup de travail, monsieur l'Orateur. Il y a 190,000 personnes dans ma circonscription et chacune mérite toute mon attention. J'aurais donc besoin de ressources supplémentaires.

Je voudrais lancer un défi au député de Prince Edward-Hastings, qui fait partie du comité permanent de la gestion et des services aux députés. Ce comité s'occupe de problèmes de ce genre. Il y a un an, j'ai écrit à ce comité pour proposer que des ressources supplémentaires soient accordées aux députés qui représentent de vastes circonscriptions en pleine expansion. J'ai présenté une pétition signée par 10 députés libéraux et demandé que deux députés néo-démocrates et dix députés conservateurs présentent également des instances. Le député de Brampton-Georgetown (M. McDermid) m'a appris que les députés conservateurs présenteraient leurs instances, tandis que le député de Comox-Powell River (M. Skelly) m'a dit que des instances seraient faites au nom de son parti. Elles ont été remises au député de Prince Edward-Hastings et à quelques autres députés, puis on n'en a plus entendu parler. Je dois dire qu'il est bien temps que le comité nous remette un rapport sur cette question.

Nous avons proposé une formule toute simple, soit qu'on ajoute des ressources supplémentaires à la redistribution normale après toutes les élections générales. Après l'établissement des listes d'électeurs à la suite d'un dénombrement, il faudrait calculer le taille moyenne nationale des circonscriptions en fonction du nombre d'électeurs et non de l'ensemble de la population. Les circonscriptions qui se rangeraient parmi les 10 p. 100 les plus populeuses se verraient attribuer des crédits supplémentaires en vue d'embaucher un adjoint de plus afin de compenser le surcroît de travail des députés dans ces circonscriptions. Malheureusement, le comité n'a pas encore réagi à cette proposition. J'engage ceux qui en faisaient partie, en particulier le député de Prince Edward-Hastings qui saisit parfaitement bien la situation, à répondre bientôt à cette proposition. Je demande tout au moins au député de reconnaître qu'il se fait beaucoup de travail et que les grandes circonscriptions font face à des besoins particuliers.

J'accepterais de discuter ailleurs, en termes philosophiques, de la seconde question, soit celle de savoir si les citoyens de ma circonscription sont moins bien représentés parce qu'un si grand nombre d'électeurs n'ont qu'un seul député. C'est une importante question qu'il faut débattre. Nous convenons tous, je pense, qu'on pourrait accélérer la méthode de redistribution, qu'il s'agisse d'ajouter du monde ou de modifier les limites des circonscriptions électorales.

Le troisième domaine qui, comme je l'ai dit, présente un problème est celui de la représentation politique. Je pense que la façon de remédier aux maux politiques est d'encourager les bonnes gens de la circonscription de Mississauga-Nord, si nombreuses soient-elles, à voter toujours pour le parti libéral.

• (1640)

M. Lyle S. Kristiansen (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'essaierai d'être bef en parlant du bill à l'étude. Je dirai d'abord que je trouve, comme le député de Prince Edward-Hastings (M. Ellis), qu'il ne faudrait pas se laisser aller à grandir au petit bonheur. Et c'est pourtant ce qui arrivera si nous ne changeons rien aux dispositions actuelles qui permettront à la Chambre d'avoir au moins 300 députés après la prochaine répartition. C'est une chose qui me préoccupe et qui me rappelle aussi ce qu'avait dit Peter Ustinov il y a quelques années. Pour ainsi dire, je suis moi-même divisé sur la question, puisque j'y vois des avantages et des inconvénients.

Je représente une circonscription, Kootenay-Ouest, la moins peuplée de toutes les circonscriptions de Colombie-Britannique. Elle compte 500 personnes de moins que l'autre circonscription la moins populeuse de la province. Pour être précis, la population est de 58,000 habitants. Si nous décidions de changer la formule, comme le propose le bill à l'étude, il faudrait probablement ajouter un nombre de personnes considérable à notre population et à celle de bien d'autres circonscriptions rurales ou urbaines ou la formule devrait s'inspirer des données du dernier recensement et les sièges seraient répartis en conséquence. En vertu du nouveau système, elle comptera 11,000 habitants de moins que la circonscription qui vient juste après en dimensions, bien qu'elle soit toujours supérieure à la variable de 25 p. 100 qui s'applique à la plupart des circonscriptions du pays.

Sans vouloir dénigrer les propos du député d'en face qui m'a précédé, il est possible que nous devions envisager de plus en plus, à long terme, de desservir les circonscriptions qui comptent une population beaucoup plus importante, malgré les problèmes que cela pose en raison de la durée du recensement et du remaniement. Mais nous ne devons pas oublier le caractère unique des problèmes qui se posent. Ceux d'entre nous qui représentent des circonscriptions rurales ou mixtes en sont conscients.

Ma propre circonscription englobe environ 13 municipalités. L'un de mes collègues de la Saskatchewan représente une circonscription qui compte quelque 80 municipalités et tribus indiennes. Ce genre de fardeau crée également des responsabilités supplémentaires aux députés qui représentent ces régions. Il s'agit d'une certaine façon de mini-républiques et le processus de consultation qui doit être mis sur pied, pour maintenir un semblant de communication organisée entre le député et les différents secteurs qui composent sa circonscription, exige des efforts supplémentaires, sur le plan du temps et de la qualité. Ce n'est pas le cas de bon nombre de circonscriptions urbaines. En effet, même si elles comptent une population plus importante, elles sont plus homogènes et d'opinion plus unanime dans bien des domaines.

Cela étant, je reconnais à l'instar du député qui a présenté ce bill que ce serait un véritable cauchemar si cette augmentation numérique avait effectivement lieu, à cause des répercussions que cela pourrait avoir sur les autres organismes. Personne n'a de remèdes magiques. Il me semble que si nous mettions en place la formule dont a parlé le député, il nous faudrait aussi réexaminer l'écart de 25 p. 100 qu'on tolère actuellement entre la population de nos différentes circonscriptions.

Par ailleurs, le comité devra voir s'il y a moyen d'affiner la redistribution même après que la formule aura été adoptée. Ainsi, le dernier remaniement effectué dans ma région a permis d'améliorer considérablement le mécanisme qui était en vigueur depuis des années pour l'établissement des limites des circonscriptions électorales. Je connais une localité de huit personnes, le bureau de vote de Trout Lake qui, ayant des liens historiques traditionnels avec le reste de ma circonscription, a été soudain rattachée à celle de Kootenay-Est-Revelstoke. Pour arriver à la circonscription de Kootenay-Est-Revelstoke il faut faire 100 milles sur des chemins de traverse. Ces huit personnes qui ne sont éloignées du reste de la circonscription que de 30 milles doivent désormais en parcourir 100 pour se rendre dans celle à laquelle elles appartiennent. Le seul lien établi c'est que traditionnellement ces gens sont desservis par le bureau de poste de Revelstoke. Cela ressemble aux bandes dessinées de Len Norris qui paraissaient dans le *Sun* de Vancouver à ses débuts. On y voyait une vieille femme qui se couvrait les yeux et mettait une épingle dans l'urne. C'est la seule façon qu'une décision arbitraire sur l'établissement des frontières ait pu être prise.

Cette circonscription est désormais à cheval sur deux fuseaux horaires et tout cela pour 500 personnes qui seraient beaucoup mieux dans la circonscription avoisinante. Les dispositions de ce bill ne permettront pas de remédier à ces anomalies. Chaque fois qu'on parle de remaniement, il faut étudier le processus dans son ensemble et essayer de le définir avec beaucoup de finesse.

Je suis d'accord, en principe, avec les objectifs du bill à l'étude, comme la plupart de mes collègues. Nous tenons surtout à ce que le nombre de députés n'enfle pas au point de compromettre le fonctionnement de la Chambre afin que nous puissions continuer à faire le travail que nos électeurs attendent de nous, sur le plan quantitatif et qualitatif.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Je vois que deux députés désirent poursuivre le débat. Peut-être accepteront-ils de se partager le temps qui reste afin de pouvoir prendre tous deux la parole. Le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) a dit qu'il serait très bref et qu'il laisserait le temps restant au député de Gatineau (M. Cousineau).

M. Nickerson: Trois députés désirent la parole, monsieur l'Orateur.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Je constate que le député de Western Arctic désire parler lui aussi.

La parole est au député d'Edmonton-Ouest.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, je tiens à remercier les députés de leur courtoisie. Je suis tout à fait d'accord avec mon collègue, le député de Prince Edward-Hastings (M. Ellis). Je compatis avec le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn). Il y a quelques années, j'avais la circonscription la plus peuplée à l'ouest de Scarborough. Je me suis assez bien débrouillé. Mais il est vrai que les électeurs n'exigeaient pas autant de leur député.

A mon avis, le député a raison en partie. Je ne pense pas que tous les députés doivent avoir droit au même nombre d'employés et aux mêmes avantages. J'estime que les ressources mises à leur disposition doivent être calculées en fonction de la grandeur de leur circonscription.

Le député de Mississauga-Sud a oublié un détail important. L'Île-du-Prince-Édouard a quatre députés. La population totale de la province dépasse à peine 120,000 habitants. C'est le même problème au Nouveau-Brunswick, à Terre-Neuve, en Nouvelle-Écosse et en Saskatchewan. Vous ne pourrez jamais avoir une représentation égale de toute façon. La solution consiste selon moi à accorder les services aux députés en fonction de la population de leur circonscription.

• (1650)

En terminant, je voudrais souligner que la Chambre ne devrait pas compter plus de 240 députés. Les moyens de communication et les services mis à notre disposition sont supérieurs à ce qu'ils étaient il y a 25 ans lorsque j'ai été élu pour la première fois. En fait, il n'y a aucune comparaison. En ayant un plus nombreux personnel à leur disposition, les députés peuvent s'occuper de circonscriptions plus grandes. La Chambre ne peut en aucune façon recevoir d'autres députés. Il y a déjà trop de limites en ce qui a trait à la période des questions, au temps de débat et au temps imparti aux comités. Nous devons déjà prendre des mesures qui n'ont aucun sens, comme donner à un député cinq minutes pour interroger des témoins lors de l'étude en comité du projet de loi C-124. Si le témoin prend trois minutes et demie pour répondre, il n'y a plus de temps à notre disposition.

Nous devrions réduire le nombre des comités afin de pouvoir mieux traiter des questions qui se présentent. A l'heure actuelle, la Chambre grandit démesurément et je dois dire que le pis-aller auquel on a eu recours au milieu des années 70 en mettant en place un système tout à fait mauvais de redélimitation a engendré un monstre.

Le contenu de ce projet de loi devrait être étudié en comité. Selon moi, il ne faut pas rejeter cette proposition en bloc. J'espère que les députés de la majorité accepteront que le contenu du projet de loi de mon collègue soit renvoyé au comité permanent de la procédure et de l'organisation.

Je pense que le député de Kootenay-Ouest (M. Kristiansen) et ceux qui représentent des circonscriptions côtières sont préoccupés par la nouvelle délimitation. Ce sont les commissaires chargés de cette délimitation qui sont à blâmer; le problème ne réside pas dans le nombre de sièges.

Ainsi, j'appuie ce projet de loi et je presse les députés de ne pas retarder son renvoi au comité permanent de la procédure et de l'organisation, afin qu'on puisse en discuter plus longuement. Cela sera profitable pour tous les députés de cette Chambre. Nous avons procédé ainsi à je ne sais combien de reprises. Nous devons éviter de prolonger la discussion de ces propositions jusqu'à ce qu'il soit trop tard pour les adopter. Elles devraient être débattues en profondeur par un comité chargé de régler les problèmes de la Chambre.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): La présidence donne la parole au député de Gatineau (M. Cousineau), mais peut-être devrais-je assurer d'abord au député qui a la goutte et qui se renseignait à ce sujet, que l'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire expirera à 5 heures.

[*Français*]

M. René Cousineau (Gatineau): Monsieur le président, malgré la belle température cela fait toujours plaisir le vendredi après-midi de participer à un débat, et celui-ci m'intéresse énormément parce que dans l'amendement de l'honorable député de Prince Edward-Hastings (M. Ellis), on parle d'une certaine restriction en ce qui concerne la province de Québec. D'après l'honorable député, le bill C-276 vise à stabiliser la représentation à la Chambre. J'aimerais donc lire le texte de loi actuel et ensuite faire part de l'amendement de l'honorable député. Alors l'article 51 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique se lit comme suit, et je cite:

«51.(1) Le nombre des députés et la représentation des provinces à la Chambre des communes sont rajustés, *dès l'entrée en vigueur du présent paragraphe et, par la suite*, après chaque recensement décennal, par l'autorité, selon les modalités et à la date prévues par *le Parlement du Canada*, sous réserve et en conformité des règles suivantes:

1. Par *suite du rajustement consécutif au recensement décennal de 1971*, sont attribués au Québec soixante-quinze députés, *auquels s'ajouteront quatre députés par rajustement*.»

L'amendement de l'honorable député se lit comme il suit:

Toute la partie du paragraphe 51(1) de l'*Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867* précédant la règle 1, dans la version qu'en donne l'*Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1974*, est abrogée et remplacée par ce qui suit:

«51. (1) Le nombre des députés et la représentation des provinces à la Chambre des communes sont rajustés, après chaque recensement décennal, *à compter de celui de 1991*, par l'autorité, selon les modalités et à la date prévues par la *Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales*, sous réserve et en conformité des règles suivantes en ce qui concerne la représentation des provinces:»

Il continue, et je cite:

La règle 1 dudit paragraphe est abrogée et remplacée par ce qui suit:

«1. Sont attribués au Québec soixante-quinze députés lors de chaque rajustement.»

et les mots s'ajouteront:

quatre députés par rajustement

sont complètement omis.

Monsieur le président, je crois qu'il serait utile à ce stade-ci que je revienne un peu en arrière et reprenne mon rôle de professeur, comme je l'étais à un certain moment dans ma pratique notariale, et que je fasse l'historique et d'expliquer la loi et le processus du remaniement électoral, et la révision des circonscriptions qui sera effectuée suivant la loi actuelle. Il existe une brochure à la disposition de monsieur tout le monde du président de Élections Canada, qui s'intitule *La représentation au Parlement fédéral,* et je crois qu'il serait utile à la population canadienne d'écrire soit à un député en particulier ou à n'importe quel député de ce Parlement afin de se procurer cette brochure très intéressante. Je me permets donc cet après-midi de renseigner la population et de lui faire part de ce qui s'est passé depuis 1867. Je suis pas mal certain qu'il y a beaucoup de gens qui malheureusement ignorent ce qui s'est passé. Alors dans ce bouquin, on dit, et je cite:

C'est à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867 que le Canada doit son corps législatif. La Chambre haute, ou Sénat, devait être constituée de 24 membres et cette représentation devait demeurer la même indépendamment des mouvements de population. Le nombre de députés à la Chambre des communes avait, par contre, été fixé suivant le principe de la représentation selon la population. Cette institution devait être formée, «sujette aux dispositions du présent acte», de 181 membres—soit 82 pour l'Ontario, 65 pour le Québec, 19 pour la Nouvelle-Écosse et 15 pour le Nouveau-Brunswick. Il avait été prévu à l'article 51 de l'AANB qu'à compter du recensement de 1871, les sièges à la Chambre devaient être à nouveau répartis entre les provinces. Cette redistribution devait suivre chaque recensement décennal, «par telle autorité, de telle manière et à dater de telle époque que pourra, de temps à autre, prescrire le Parlement du Canada». Les règles de rajustement établies par la Loi fixaient à 65 le nombre de sièges attribués au Québec, la représentation des autres provinces devant augmenter ou baisser selon le chiffre relatif de leur population. Cette forme de représentation proportionnelle avait comme seule dérogation la règle «d'un vingtième», en vertu de laquelle aucune province ne pouvait perdre de sièges à l'occasion d'une redistribution à moins que le pourcentage de sa population par rapport à la population totale du pays n'ait diminué d'au moins 5% entre l'avant-dernier et le dernier recensement.

Les règles adoptées à l'origine sont appliquées de 1871 à 1946, soit pendant plus de 75 ans. Le seul changement durant cette période est l'addition, en 1915, de «la règle des sénateurs» qui prévoit qu'une province ne peut avoir moins de sièges à la Chambre des communes qu'au Sénat,

Monsieur le président, avant 1946 aucune limite maximale ne frappait le nombre de sièges à la Chambre des communes. Je vois que mon temps de parole sera bientôt écoulé, toutefois j'aimerais terminer en disant que je suis d'avis que le *statu quo*, le maintien de la loi actuelle représente la protection dont je crois que nous du Québec avons besoin. Je dois dire que si on avait voté, j'aurais adopté cette position et je voterais contre le bill de l'honorable député de Prince Edward-Hastings malgré sa bonne volonté. Il reste que le *statu quo* actuellement est la meilleure position qu'un député du Québec pourrait prendre.

[*Traduction*]

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Comme il est 5 heures, l'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant expirée. La semaine prochaine, à pareille heure, j'expliquerai à la Chambre la disparition mystérieuse de 10,000 moutons des îles Falkland. En attendant, je souhaite à tous les députés une excellente fin de semaine. La Chambre s'ajourne donc au lundi 26 juillet à 2 heures, en conformité de l'article 2(1) du Règlement.

(A 5 h 2, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 26 juillet 1982

La séance est ouverte à 2 heures.

• (1405)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE MODIFIER SES POLITIQUES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Girve Fretz (Érié): Madame le Président, les placements commerciaux dégringolent au même rythme que diminuent les profits des sociétés. Le Programme énergétique national, l'Agence d'examen de l'investissement étranger et les budgets catastrophiques de MacEachen, qui font monter les taux d'intérêt, ont ravagé le monde des affaires au Canada, de sorte qu'il y a un million et un tiers de chômeurs, des milliers de faillites et que des centaines de familles ont perdu leur maison. Le dernier sondage Gallup révèle qu'à peine 14 p. 100 des Canadiens croient que le gouvernement gère l'économie efficacement. Je propose donc, appuyé par le député de St. Catharines (M. Reid):

Que le gouvernement renseigne les 14 p. 100 de Canadiens mal informés qui, de toute évidence, n'ont lu aucun journal, n'ont pas écouté la radio ni regardé la télévision, afin qu'eux aussi sachent, de même que 86 p. 100 des Canadiens, combien le gouvernement a mal géré l'économie, ou mieux encore, que le gouvernement modifie sur-le-champ l'orientation de sa politique catastrophique actuelle.

Mme le Président: Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES RELATIONS OUVRIÈRES

L'APPLICATION DU PROGRAMME DE MODÉRATION AUX CONVENTIONS ACTUELLES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gordon Taylor (Bow River): Pour que le programme de modération réussisse, il faut qu'il soit juste et équitable. Or, les employés des cabinets des ministres ont signé avec le gouvernement en juin 1982 une convention qui n'expirera qu'en avril 1983, de sorte que ce n'est qu'après que ces employés seront assujettis au programme de modération. Mais les employés des sociétés aériennes du Canada qui ont signé en septembre 1981 une convention d'une durée de trois ans ont appris que leur convention était annulée et qu'ils étaient assujettis au programme de modération à compter du 1er septembre 1982. En persistant dans sa décision, le gouvernement consacrerait en quelque sorte le système de deux poids deux mesures. Je propose donc, avec l'appui du député de Simcoe-Sud (M. Stewart):

Que le gouvernement fasse preuve d'esprit de suite et qu'il attende pour appliquer son programme de modération à des travailleurs que leur convention respective ait expiré.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE NICARAGUA—LES INCURSIONS PAR LA VOIE DU HONDURAS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bob Ogle (Saskatoon-Est): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement à propos d'une affaire urgente. La semaine dernière, le Nicaragua a été envahi par des troupes de l'ancien dictateur Somoza qui sont passées par le Honduras. Une bonne partie de ces hommes ont été entraînés aux États-Unis et sont approvisionnés par la CIA. Cette fin de semaine, les ambassadeurs du Mexique, du Venezuela, de la France et du Honduras en poste à Managua se sont rendus dans la région frontière du Nicaragua et ils ont confirmé que des civils avaient été abattus par ces bandes armées. Madame le Président, je crains fort que ce conflit ne s'étende à toute la région. Aussi, je propose, appuyé par le député d'Oshawa (M. Broadbent):

Que la Chambre ordonne au secrétaire d'État aux Affaires extérieures de communiquer, au nom du gouvernement canadien, avec le gouvernement du Honduras, pour l'exhorter à faire immédiatement le nécessaire pour enrayer toute tentative d'invasion du Nicaragua en passant par le Honduras.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Article 43 du Règlement

LE TRANSPORT MARITIME

LE SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA—LA RECONNAISSANCE DE LA MER DE BEAUFORT ET DU PASSAGE DU NORD-OUEST—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Madame le Président, l'expansion du secteur pétrolier et gazier dans la mer de Beaufort et les îles de l'Arctique va nécessairement amener un traffic intense de pétroliers dans les eaux canadiennes de l'Arctique. De tels déplacements ne pourront être rentables ni sûrs, notamment du point de vue écologique, sans des cartes marines très précises. Je propose donc, appuyé par le député de Fraser Valley-Est (M. Patterson):

Que la Chambre félicite le Service hydrographique du Canada des travaux qu'il a accomplis jusqu'à maintenant et enjoigne au ministre des Pêches et des Océans de poursuivre avec promptitude la reconnaissance hydrographique de la mer de Beaufort et du passage du Nord-ouest.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

LES VOYAGES DES FONCTIONNAIRES—LA PRODUCTION DU RAPPORT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jim Fulton (Skeena): Madame le Président, je demande moi aussi à soulever une affaire urgente aux termes de l'article 43 du Règlement. La semaine dernière, le président du Conseil du Trésor (M. Johnston) s'est engagé publiquement à produire un rapport sur les voyages en avion qu'ont effectués les fonctionnaires à l'intérieur du Canada et à l'étranger. On m'a dit mercredi dernier que le rapport était prêt à être soumis au ministre. J'apprends aujourd'hui que le rapport doit être renvoyé au Conseil du Trésor et je suppose que c'est pour le remanier, le censurer et le rendre obscur. Cela étant, je propose, avec l'appui du député de Selkirk-Interlake (M. Sargeant):

Que la Chambre, à l'unanimité, exige du président du Conseil du Trésor qu'il étale aujourd'hui au grand jour tous les détails sordides des voyages des fonctionnaires, de même que les pièces justificatives et les listes concernant le gaspillage de l'argent des impôts, qu'il dissimule à cause des pressions qu'exercent sur lui ses collègues et les mandarins de la vallée de l'Outaouais.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES FINANCES

LA TAXE PRÉLEVÉE SUR LES POLICES D'ASSURANCE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Joe Reid (St. Catharines): Madame le Président, les Canadiens, acculés à la faillite parce que le gouvernement continue d'appliquer sa politique de taux d'intérêt élevés, seront forcés en dernier ressort d'utiliser leurs polices d'assurance pendant la crise financière et leurs problèmes seront aggravés davantage par la taxe que le gouvernement prélèvera. Je propose donc, appuyé par le député d'Érié (M. Fretz), que:

• (1410)

Étant donné que l'assurance-vie permanente joue un rôle important dans la planification socio-économique de la famille, le gouvernement modifie son projet visant à taxer l'assurance-vie de façon que les anciennes et les nouvelles normes s'appliquent aux polices exemptées et non exemptées, respectivement.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

LE DÉDOUANEMENT DES VOITURES SUR LES QUAIS DE VANCOUVER—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud): Madame le Président, étant donné que le ministre d'État (Commerce international) (M. Lumley) a annoncé la semaine dernière qu'il est maintenant disposé à relâcher les tactiques discriminatoires et hostiles qu'il a adoptées en retardant le dédouanement de voitures japonaises destinées à des concessionnaires canadiens et qu'il s'est dit prêt à négocier de bonne foi avec nos partenaires commerciaux japonais, je propose, appuyé par le député de North Vancouver-Burnaby (M. Cook):

Que la Chambre ordonne au ministre de tâcher par tous les moyens, de concert avec le ministre du Revenu national, de garantir immédiatement le dédouanement de plus de 14,000 voitures entassées sur les quais des environs de Vancouver, afin que les centaines d'employés des transports, de débardeurs et d'employés de concessionnaires de voitures qui ont été licenciés d'un bout à l'autre du Canada puissent reprendre le travail au plus tôt.

Mme le Président: Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE PROGRAMME ÉNERGÉTIQUE NATIONAL

LA TAXE D'ACCISE SUR LE GAZ NATUREL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Ron Stewart (Simcoe-Sud): Madame le Président, ma circonscription de Simcoe-Sud est la région des cultures maraîchères de Holland Marsh, qui sont célèbres dans tout le pays. Les producteurs de cette région ont du mal à arriver parce que la taxe d'accise fédérale sur le gaz naturel augmente du tiers les frais de chauffage de leurs serres. J'ai ici une lettre de Augie Ingratta, de Leamington, selon lequel sur une facture totale de gaz naturel de $75,336.72, plus de $18,100 vont au paiement de la taxe fédérale d'accise. Je propose, avec l'appui du député de York-Peel (M. Stevens):

Que, étant donné que le Programme énergétique national a porté la taxe d'accise fédérale de 0c. à 83c. les mille pieds cubes, chargeant ainsi d'un fardeau injuste les producteurs de denrées alimentaires, et partant les consommateurs, le gouvernement fédéral envisage d'annuler rétroactivement cette taxe en vue de faire baisser les coûts de production en serre, et en définitive, les prix à la consommation.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'EXPÉDITION MARITIME

LES PRATIQUES DE LA SOCIÉTÉ CANADIEN PACIFIQUE EN MATIÈRE DE RECRUTEMENT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement pour une affaire urgente. La société Canadien Pacifique a rappelé, lors d'une campagne publicitaire menée l'année dernière, à quel point elle était fière de son passé et fière d'être canadienne. Or, d'une part, les navires du CP sont tous immatriculés en Grande-Bretagne et à Hong Kong et la société maintient une tradition, vieille de 82 ans, qui consiste à recruter des officiers britanniques et à embaucher des équipages étrangers, alors qu'elle pourrait fournir au moins 1500 emplois au Canada si elle recrutait des marins canadiens; d'autre part, tout ce que le CP a de Canadien, c'est d'avoir l'habitude, depuis 101 ans, de mener le gouvernement par le bout du nez et de filouter les Canadiens. Voilà pourquoi je propose, appuyé par le député de Skeena (M. Fulton):

Que la Chambre exige du gouvernement du Canada qu'il mette au point une stratégie de l'industrie des transports par eau et qu'il insiste pour que le CP rapatrie immédiatement au Canada ses navires et embauche des équipages canadiens, ou bien que le ministre des Transports et le ministre de la Consommation et des Corporations se joignent à moi pour entamer des poursuites contre le CP qui fait de la publicité trompeuse et mensongère.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Article 43 du Règlement

LE COMMERCE INTERNATIONAL

ON DEMANDE DE FAVORISER LA VENTE DE LA POTASSE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Madame le Président, ma motion porte sur le fait que la production de potasse en Saskatchewan au cours du mois de juin a baissé de 56 p. 100 par rapport au niveau atteint en juin de l'année dernière. Des centaines de travailleurs ont été mis à pied depuis que M. Devine et les conservateurs ont été portés au pouvoir en avril dernier. Étant donné que les travailleurs et les localités qui dépendent pour leur subsistance de la potasse éprouvent de graves difficultés et que le nouveau gouvernement conservateur de la Saskatchewan a démontré qu'il n'était pas aussi capable que le précédent gouvernement néo-démocrate de découvrir et de développer de nouveaux marchés pour la potasse de la province, je propose, avec l'appui du député de Prince-Albert (M. Hovdebo):

Que le ministre fédéral qui s'occupe du commerce international se lance dans une vigoureuse campagne visant à favoriser la vente de la potasse de par le monde.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

• (1415)

LA SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE

L'OCTROI DE FONDS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): J'invoque l'article 43 du Règlement, madame le Président. En raison de l'insuffisance de fonds, la Société du crédit agricole doit rejeter ou différer 80 p. 100 des demandes de prêts. C'est pourquoi je propose, appuyé par le député de Saskatoon-Est (M. Ogle):

Que la Chambre exige des ministres des Finances et de l'Agriculture qu'ils donnent rapidement suite à l'intention, exprimée par le gouvernement dans le budget, de mettre davantage de fonds à la disposition de la Société du crédit agricole et que celle-ci exerce avec plus de détermination les pouvoirs dont elle dispose pour rassembler davantage de fonds.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES FINANCES

LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE PRÊTS DU GOUVERNEMENT

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre des Finances. Pendant la fin de semaine, le ministre a déclaré à l'émission «Question period» du réseau CTV que le programme d'octroi de prêts à un taux d'intérêt plus avantageux aux propriétaires de maisons, aux agriculteurs et aux petits entrepreneurs serait en vigueur d'ici le mois d'octobre et qu'il n'arrive pas à imaginer que la mise en œuvre de ce programme soit compromise. Cette déclaration est-elle fondée sur la première réaction du comité consultatif spécial ou sur les travaux effectués par ses services?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je ne me rappelle pas avoir parlé du mois d'octobre. J'ai remarqué que, d'après les journaux, la mise en œuvre du programme est prévue pour cette date. Je n'ai pas pu vérifier la transcription mais, de toute façon, il s'agit de mes prévisions. Comme je l'ai dit dans cette émission, je n'arrive pas à imaginer que la mise en œuvre de ce programme puisse être compromise par certains événements. Je suis persuadé que le comité le jugera acceptable ou que, s'il veut faire d'autres recommandations, il le trouvera tout de même réalisable. Je n'ai toutefois pas encore reçu de rapport de ce comité et je n'ai rien reçu d'autre de mon ministère non plus.

LE COÛT PRÉVU

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse elle aussi au ministre des Finances. Le ministre sait sûrement que les médias ont signalé que la mise en œuvre du programme posait d'énormes problèmes d'ordre administratif. Il semblerait par ailleurs que le coût véritable du programme sera nettement supérieur aux chiffres avancés dans le budget.

Je voudrais que le ministre me dise s'il a tenu compte de tous ces facteurs en répondant à ma première question et lorsqu'il a déclaré, en fin de semaine dernière, que le programme sera mis en œuvre sous peu.

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, j'ai remarqué, en effet, en fin de semaine, que l'on avait fait état des appréhensions de certaines personnes, dont l'anonymat a été préservé, sur l'application ou le réalisme du programme. J'estime pour ma part que nous avons là un processus valable, car les consultations ont précisément pour objectif de faire le tour de toutes les difficultés administratives possibles et de trouver le moyen d'appliquer le programme. Ni le comité ni mon ministère ne m'ont fourni d'informations allant dans le sens des observations citées par le député.

M. Wilson: Madame le Président, les Canadiens aimeraient bien savoir si le ministre prend au sérieux ces craintes, et s'il estime toujours que le programme va être une réussite comme il nous l'a assuré en fin de semaine dernière.

LES CONSÉQUENCES EN CE QUI CONCERNE LES OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU CANADA

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Madame le Président, le ministre doit savoir également que le milieu des affaires s'inquiète beaucoup parce que les placements indexés vont faire une vive concurrence aux obligations d'épargne du Canada ainsi qu'aux divers instruments d'épargne qui ne présentent pas l'avantage de l'indexation. Mis à part l'aspect concurrentiel, il se pourrait qu'à cause de cette indexation on assiste à une hausse des taux d'intérêts hypothécaires applicables aux maisons déjà construites. Si le comité d'experts doit tirer les mêmes conclusions, le ministre entend-il réévaluer sa proposition ou songe-t-il plutôt à indexer les obligations d'épargne du Canada de telle sorte qu'elles puissent faire concurrence aux nouveaux dépôts à terme qui sont indexés?

• (1420)

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, le député a parlé de vive concurrence à propos de ces instruments indexés que nous avons offerts sur le marché. Nous avons cherché précisément à rendre ces derniers attrayants, pour inciter les investisseurs à y placer des sommes considérables. S'il fallait qu'elle manque d'attrait ou ne soit pas concurrentielle, notre nouvelle formule serait vouée à l'échec. A première vue, cette caractéristique est loin de m'apparaître comme une grave lacune. Il faut, au contraire, que les déposants et ceux qui ont placé des sommes considérables dans d'autres effets se sentent suffisamment attirés pour placer leurs capitaux dans ces instruments indexés.

* * *

LE CANADIEN NATIONAL

LES AUGMENTATIONS TARIFAIRES DE PLUS DE 6 P. 100

L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel): Madame le Président, ma question s'adresse également au ministre des Finances qui, au cours de la fin de semaine, a sûrement entendu parler de deux attitudes plutôt contradictoires. Le premier ministre a dit qu'il pourrait bien faire des pressions auprès de certaines sociétés privées si elles ne respectent pas les limites de 6 p. 100 et de 5 p. 100. Par ailleurs, M. Lawless, président de CN Rail, a déclaré que sa société ne considérerait pas ces limites comme étant obligatoires. Il a même dit à la presse qu'il avait l'intention d'imposer des augmentations axées sur les coûts comme bon lui semblerait.

Des ministériels ont-ils communiqué avec le CN Rail pour lui demander d'être moins exigeant car ses augmentations de tarifs semblent être tout à fait contraires à la limite de 6 p. 100 que le premier ministre forcera les autres sociétés canadiennes à accepter?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je n'ai pas communiqué avec le CN au sujet des majorations tarifaires qu'il propose, mais le député est d'accord avec moi, je suppose, pour dire que, dans de telles circonstances, il faut que la loi suive son cours; autrement dit, tout organisme qui a le droit d'en appeler à la Commission canadienne des transports devrait être libre de le faire. Si la Commission autorise une majoration excédant 6 p. 100, le gouvernement agira. Si je ne m'abuse, l'avocat principal de la CCT a déclaré que la Commission considérerait très sérieusement la limite de 6 p. 100 avant de prendre une décision.

* * *

LE CANADIEN PACIFIQUE

L'ATTITUDE VIS-À-VIS DU PROGRAMME D'AUSTÉRITÉ

L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel): Madame le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre des Finances. Celui-ci n'est pas sans avoir remarqué que le président du CN, M. Lawless, a déclaré: «. . . nous ne faisons pas cette demande de hausse—sous-entendu à la CCT—en partant du principe que nous devons demander la permission».

Le ministre des Finances voudrait-il informer la Chambre sur un autre point? Comme il est très copain avec M. Sinclair, du CP, peut-il nous dire si M. Sinclair, ou quelque autre représentant du CP, s'est fermement engagé à veiller à ce que cette société ferroviaire respecte les plafonds de 6 et 5 p. 100 en ce qui concerne ses tarifs au Canada? Plus précisément, M. Sinclair a-t-il fait savoir que le CP n'exigerait plus une augmentation du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau? Un tel rajustement constituerait en effet une hausse de 100 p. 100 pour l'agriculteur canadien moyen d'ici à 1986, et de deux fois et demie le tarif actuel d'ici à 1990.

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je n'ai pas traité de ces questions avec M. Sinclair. Comme vous le savez, celui-ci a accepté de présider le comité de la règle des 6 et 5 p. 100 dans le secteur privé, comité composé d'hommes d'affaires dont le rôle consiste à persuader leurs collègues, dans tous les secteurs de l'économie, de respecter la règle des 6 et 5 p. 100.

M. Clark: En prêchant par l'exemple?

M. MacEachen: Je suppose que M. Sinclair a déjà répondu à cette question en acceptant la présidence du comité.

* * *

● (1425)

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE LIBAN—L'AIDE AUX VICTIMES DE L'INVASION ISRAÉLIENNE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, je voudrais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Selon la Croix-Rouge, il y aurait plus de 200 000 personnes dans le besoin directement à cause de l'invasion israélienne au Liban. Il y a plus d'un mois, le gouvernement du Canada a débloqué 1 million de dollars pour aider des gens durement éprouvés. Étant donné que les victimes de la guerre au Liban sont dans une situation encore plus précaire, le gouvernement songe-t-il à accroître immédiatement son aide en fournitures médicales et en services hospitaliers?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, comme le député l'a rappelé, il y a quelques semaines nous avons annoncé que nous donnions 1 million de dollars en aliments et en fournitures médicales aux victimes de la guerre au Liban. J'en profite maintenant pour annoncer à la Chambre que nous fournirons 1.4 million de dollars de plus, donc en tout 2.4 millions, ce qui représente par habitant la plus forte contribution du monde. Je vais tâcher de savoir de quelle façon cet argent est dépensé, mais, si je ne m'abuse, on a laissé aux organismes de secours le soin de la répartir de la manière qu'ils jugeaient la plus appropriée.

M. Broadbent: Madame le Président, je profite de l'occasion pour féliciter le gouvernement de sa décision. Je conclus, d'après ce que vient de dire le ministre, qu'il va s'efforcer de savoir à quelles fins cet argent sera dépensé et qu'il informera la Chambre du résultat de ses démarches.

L'AIDE DANS LES DOMAINES DU LOGEMENT ET DE L'ALIMENTATION

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, pour faire suite à ma première question, je voudrais demander au secrétaire d'État aux Affaires extérieures si le gouvernement a l'intention d'apporter une aide quelconque dans le domaine du logement et dans celui de l'alimentation où les besoins augmentent sans cesse. Étant donné que le Canada est l'un des plus gros producteurs mondiaux d'aliments et qu'il construit également des maisons préfabriquées et des maisons mobiles, le gouvernement apportera-t-il une aide supplémentaire dans ces deux domaines vitaux?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, le montant de 2.4 millions dont j'ai fait mention ne constitue pas notre seule contribution mais bien un fonds d'aide provisoire pour remédier à la situation. J'étudierai sûrement les domaines dans lesquels nous devrons faire porter notre aide ultérieurement. En fait, les logements répondent probablement à un besoin à plus long terme, mais je me pencherai sûrement sur la question.

LES ABRIS PROVISOIRES

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, afin de bien clarifier la question du logement, je tiens à signaler que ma question portait sur les besoins de logements à court terme. Des milliers de personnes ont besoin d'abris provisoires et je voudrais savoir si le ministre est prêt à envisager que le Canada fournisse une aide supplémentaire dans ce domaine.

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Oui, madame le Président.

* * *

LES FORCES ARMÉES CANADIENNES

LES FRAIS DE CHAUFFAGE DES MILITAIRES MARIÉS

L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Le ministère de la Défense nationale a installé des compteurs de combustible de chauffage dans quelque 20,000 logements occupés par les militaires et leur famille. A compter du 1er septembre, il demandera aux membres des forces armées d'assumer le coût du chauffage de leurs logements. Comme le gouvernement ne limite pas du tout la hausse des coûts du combustible de chauffage, qui lui rapporte, quelles mesures le ministre envisage-t-il de prendre pour s'assurer que l'augmentation du coût des logements des militaires de carrière ne dépassera pas 6 p. 100?

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): Madame le Président, je suis très content que le député de Victoria m'ait posé cette question. Vous n'êtes pas sans savoir que nous sommes tenus de fournir un préavis de trois mois avant d'augmenter les loyers. Le prochain avis est prévu pour le 1er août et la question est actuellement à l'étude. Logiquement, si l'augmentation des soldes des membres des forces armées est limitée à 6 et 5 p. 100, comme le prévoit la ligne directrice du gouvernement, je ne vois vraiment pas comment les loyers pourraient augmenter de plus de 6 p. 100.

M. McKinnon: Madame le Président, je suis très content que le ministre m'ait donné cette assurance.

ON DEMANDE DE TENIR COMPTE DU COÛT DU CHAUFFAGE DANS LE MONTANT DES LOYERS

L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria): Madame le Président, le ministre de la Défense nationale pourrait-il en outre me promettre, et promettre également à la Chambre et aux membres des forces armées, que lorsque le militaire de carrière devra payer sa facture de chauffage, ses frais de logement seront réduits pour tenir compte non seulement des coûts actuels du chauffage, mais également des augmentations importantes de ces coûts que dans un grand élan de générosité le gouvernement prévoit appliquer plus tard?

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): Madame le Président, pour ce qui est de la ligne directrice qui vise à demander aux usagers d'assumer le coût des services publics, notre politique énergétique a été conçue pour encourager les membres des forces armées à être économes, c'est-à-dire, à économiser l'énergie. Je crois qu'il s'agit toujours d'une bonne politique, mais en ce qui concerne plus particulièrement la question du député, il me semble qu'il faut appliquer le même raisonnement que dans le cas des augmentations de loyer.

• (1430)

LE CANADIEN PACIFIQUE

LES RÉPERCUSSIONS DU PROGRAMME DE CONTRÔLE SUR LES RÈGLEMENTS SALARIAUX

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley-Hants): Madame le Président, je voudrais à mon tour m'adresser au ministre des Finances et revenir aux questions du député de York-Peel. Si j'en crois les journaux, le ministre était en compagnie du premier ministre et de M. Sinclair au moment où le premier ministre a demandé à M. Sinclair de présider le comité formé de représentants du secteur privé pour aider le gouvernement à se sortir de ses difficultés.

Comment le public pourra-t-il faire confiance à M. Sinclair s'il n'y a pas de discussions non pas au sujet des tarifs que le CP pourra exiger et qui pourraient dépasser les 5 et 6 p. 100 suggérés par le gouvernement, mais au sujet des conventions déjà négociées par CP Rail et également je crois par les employés de CP Air alors que ceux du CN, sans parler de ceux d'Air Canada, devront se contenter d'une hausse de 6 et de 5 p. 100, soit négociée, soit imposée de force, ce qui est bien inférieur à ce que le CP a déjà accepté? Pour établir son crédit, a-t-il été question que M. Sinclair tente de convaincre les dirigeants du CP de revenir sur ces augmentations consenties?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je suis persuadé que M. Sinclair non seulement tentera de convaincre d'autres chefs d'entreprises de s'en tenir aux 6 et 5 p. 100, mais qu'il fera aussi de même pour toute tâche qu'on lui aura confiée. Le député sait bien que c'est une question qu'il faudra aborder d'une façon ou d'une autre pendant que le comité permanent étudie le projet de loi. Je crois que nous devrions attendre de voir comment le comité voudra traiter du problème avant de décider si oui ou non le CN ou le CP pourront faire exception.

M. Nowlan: Madame le Président, voilà une réponse intéressante de la part du ministre des Finances. Je me souviens de l'époque où il s'intéressait aux questions ouvrières à la Chambre. Le ministre conviendra, j'en suis certain, que les négociations avec les chemins de fer ont été passablement longues, mais que les négociations doivent concerner tout le secteur.

* * *

LES CHEMINS DE FER

L'INCIDENCE DU PROGRAMME DE RESTRICTION SUR LES NÉGOCIATIONS DANS L'ENSEMBLE DU SECTEUR

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley-Hants): Madame le Président, je ne sais pas d'avance sous quelle forme le bill C-124 ressortira du comité, mais en supposant qu'il n'y subira pas beaucoup de changements, le ministre des Finances ne convient-il pas qu'à moins de remanier profondément le bill C-124, les contrats négociés avec les employés du CN et du CP présenteront de sérieuses anomalies et que cela désavantagera les employés de la société de la Couronne? Que va-t-il faire pour y remédier?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, les propos du député me semblent pleins de bon sens, mais au lieu de poser une question hypothétique, pourquoi n'attend-il pas que nous ayons reçu le bill et que nous en débattions? Il aura peut-être d'ici là obtenu une réponse satisfaisante à toutes ses questions. J'ignore ce qui se passe au comité, mais je crois que ses membres tiennent autant que lui à résoudre ces questions. Je sais que les travailleurs de cette industrie négocient conjointement et combien il est important que le comité se penche sur cette question.

* * *

LE TRANSPORT AÉRIEN

LA FAÇON DONT LE MINISTÈRE TRAITE LES PILOTES D'APPAREILS PRIVÉS

M. J. R. Ellis (Prince Edward-Hastings): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Récemment, le prix des permis de radio a doublé pour les avions privés. Les frais d'atterrissage et de garage ont atteint des niveaux ridicules et pourtant, le 1er juillet, comme l'honorable député de Vancouver-Sud l'a signalé vendredi, l'aéroport de Vancouver a interrompu la circulation d'appareils volant à vue, en plein après-midi. Le ministre admettra-t-il enfin que son ministère est contre l'aviation en général? De quelle autre façon pourrait-il expliquer le harcèlement des pilotes d'appareils privés?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, j'ai récemment répondu à une question sur l'incident du 1er juillet, à Vancouver. J'avais dit que des problèmes se posaient alors au sein de mon ministère au sujet du temps supplémentaire payé aux contrôleurs aériens et j'ai affirmé que ces problèmes avaient été résolus. Ils ont cessé de se poser. Quant aux droits, tarifs, taux et ainsi de suite que mon ministère exige du public canadien, ils ont été bloqués le jour du budget. Si mon honorable collègue a entendu parler d'augmentations, j'aimerais qu'il me le dise. Ce blocage n'est pas permanent, mais nous attendons d'avoir plus de détails, comme le ministre des Finances vient de le déclarer, avant de prendre des mesures au sujet de l'application de la règle du 6 et du 5 p. 100.

LE PRIX DES PERMIS DE RADIO

M. J. R. Ellis (Prince Edward-Hastings): Madame le Président, bien entendu, le prix des permis de radio avait déjà augmenté au moment du gel. Aux États-Unis, les permis de radio ne coûtent rien et l'on n'exige pas non plus des choses aussi ridicules que des radios de 720 canaux. Ces règlements empêchent certains avions appartenant à des touristes ou a des hommes d'affaires de venir au Canada. Le ministre ne se rend-il pas compte du tort que cela peut causer? N'exerce-t-il aucun contrôle sur son ministère ou bien ne se préoccupe-t-il pas de ce qui se passe?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, pour me rendre compte des différences entre ce qui se fait au Canada et ce qui se fait aux Étas-Unis, j'imagine que je devrais examiner la vaste gamme de services fournis dans les deux pays. Ce n'est pas la première fois qu'on me pose des questions de ce genre. C'est déjà arrivé que quelqu'un dise que mon ministère demande plus cher que le ministère américain pour un service quelconque, et que je constate par la suite que le ministère canadien demande moins cher pour d'autres services. Le député a la partie belle aujourd'hui parce qu'il est au courant de la situation et peut donner un exemple particulier et en tirer des conclusions générales. Je le prie de me donner l'occasion de lui prouver que, dans d'autres cas, les Canadiens sont mieux traités que les Américains.

* * *

[*Français*]

L'EMPLOI

ON PROPOSE QUE LA FONCTION PUBLIQUE OFFRE DES EMPLOIS D'UNE DURÉE DE SIX MOIS EN GASPÉSIE

M. Alexandre Cyr (Gaspé): Madame le Président, ma question s'adresse à l'honorable président du Conseil du Trésor. Au début de juillet une enquête-maison a révélé que dans la circonscription de Gaspé il y avait un taux de chômage de 60 p. 100 à la suite de la fermeture des usines de papier et de cuivre. Seuls les Gaspésiens qui occupent un emploi du gouvernement provincial ou fédéral avaient un emploi assuré. Ma question à l'honorable ministre est donc la suivante: J'ai rencontré en fin de semaine des Gaspésiens qui m'ont fait la proposition suivante selon laquelle la Fonction publique devrait donner de l'emploi pour une période de six mois seulement. Cela permettrait aux fonctionnaires de goûter à la situation du chômage et à la Fonction publique d'embaucher une autre équipe pour une autre période de six mois, donnant ainsi la chance à plus de Canadiens d'avoir un emploi. J'aimerais connaître l'opinion du ministre au sujet de cette proposition.

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, c'est une proposition assez créatrice. Il est vrai que les membres de notre Fonction publique jouissent d'une sécurité de travail qui n'existe pas dans le secteur privé. C'est une des raisons pour lesquelles nous avons présenté à la Chambre le projet de loi C-124.

* * *

[*Traduction*]

LE LOGEMENT

LES LOGEMENTS GÉRÉS PAR LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT—L'APPLICATION DU PROGRAMME DE CONTRÔLE

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, je ne me laisse pas décourager facilement et je vais donc poser une question au ministre responsable du logement. Les loyers des logements qui relèvent de la Société canadienne d'hypothèques et de logement—c'est-à-dire ceux que la société possède ou gère—seront-ils visées par la limite des 6 p. 100 cette année?

L'hon. Paul J. Cosgrove (Ministre des Travaux publics): Madame le Président, je suppose que le député pose cette question à cause de la déclaration faite par le ministre des Finances le soir du budget. Celui-ci a signalé que la politique relative au plafonnement des augmentations à 5 et 6 p. 100 s'appliquerait aux organismes, ministères, etc., qui exercent un contrôle direct sur les prix. Je demande au député de se reporter à un communiqué émis par le président du Conseil du Trésor en date du 20 juillet. J'ai signalé que Travaux Publics Canada et tous les organismes qui relèvent du Parlement par mon intermédiaire sont convenus de suivre la politique gouvernementale.

• (1440)

M. Deans: Voilà une réponse très intéressante.

LA LIMITATION DE LA HAUSSE DES LOYERS

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, le loyer des logements que la Société canadienne d'hypothèques et de logement possède ou gère va-t-il être limité à une hausse de 6 p. 100 cette année?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, pour venir en aide au député, je serais heureux de lui faire parvenir par l'un des pages de la Chambre . . .

M. Deans: Connaissez-vous la réponse?

M. Cosgrove: . . . un exemplaire de la politique gouvernementale qu'a décidé de suivre la Société canadienne d'hypothèques et de logement, comme je viens de le dire.

* * *

LES FINANCES

LE VOYAGE DE CERTAINS MINISTRES À TERRE-NEUVE APRÈS LE BUDGET

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre des Finances et vice-premier ministre. Le vendredi 16 juillet, quatre de ses collègues, le ministre du Revenu national, le ministre des Travaux publics, le ministre de la Justice et le secrétaire d'État, sont allés à Saint-Jean de Terre-Neuve en prenant un avion du gouvernement, pour tenter l'impossible. Ils ont dit qu'ils allaient essayer de faire accepter le nouveau budget du gouvernement fédéral.

Ils ont tenu une conférence de presse à 11 h 30 et ils ont invités 250 personnes à prendre un verre et à prendre le déjeuner à l'Holiday Inn, au milieu de la journée; cette petite réception intime a coûté $4,700. Le gouvernement veut-il faire accepter l'austérité de cette façon, en faisant étalage de ses richesses et de sa puissance, en mobilisant, deux bars dans un Holiday Inn et en servant du saumon en gelée, d'aspect vitreux comme les yeux du ministre pour le moment? Le ministre compte-t-il essayer de faire croire aux Canadiens que le gouvernement veut s'imposer des restrictions en procédant de la sorte ou cessera-t-il de faire des mises en scènes de ce genre et de faire un tel étalage de richesses? Le ministre pourrait-il nous dire dans combien de localités du Canada le gouvernement compte organiser des réceptions analogues?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je crois que cet étalage de richesses est davantage le fruit de l'imagination du député qu'un reflet de la réalité. De toute façon, si le député s'intéresse vraiment à la compression des dépenses publiques, je lui garantis que les contribuables canadiens ne devront pas payer la note.

LE PAIEMENT DE LA NOTE PUR LA RÉCEPTION

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Madame le Président, on a demandé au minstre du Revenu national au cours de cette rencontre ce qu'il pensait des craintes que l'échec possible du nouveau budget inspirait au public. Il a répondu que la crainte était un sentiment salutaire tant qu'elle n'avait pas d'effets paralysants. Je dois vous dire que je suis paralysé par la peur quand je regard le premier ministre suppléant.

On a dit à la presse que la facture de $4,700 pour les consommations, le saumon en gelée, la bière, les vins, les jambons et ainsi de suite, au Holiday Inn, avait été payée par le parti libéral du Canada. Le premier ministre suppléant pourrait-il le confirmer? Si elle a été effectivement payée par le parti libéral du Canada, pourquoi ces ministres voyagent-ils à bord d'appareils de l'État, et qui paie leur passage? Que se passe-t-il? Est-ce que cette mise en scène est organisée aux frais du parti libéral ou des contribuables? Qui paie la note et pourquoi? Pourrait-il nous dire ce qui se passe et nous dire ce que le parti libéral et le gouvernement cherchent à faire, s'il y a moyen de distinguer l'un de l'autre?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, ce que fait le parti libéral ne regarde pas le député. Il a le droit de demander si les contribuables ont payé pour la réception en question. La réponse est non.

M. Crosbie: Qui a payé l'avion?

M. MacEachen: Le député dit que le premier ministre suppléant ne l'impressionne pas.

M. Crosbie: Je suis paralysé par la peur.

M. MacEachen: Il ne devrait pas être trop sûr de lui. Chaque fois que cela lui arrive, il tombe de haut.

* * *

LES FORCES ARMÉES CANADIENNES

LA LIMITATION DE L'INDEXATION DES PENSIONS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RESTRICTIONS

M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense. A-t-il toujours l'intention de limiter à 6 p. 100 la hausse des pensions payées l'an prochain dans le cadre du régime de retraite des forces armées canadiennes, étant donné que les recettes de la caisse de retraite des Forces canadiennes se sont élevées l'an dernier à 480 millions de dollars au seul titre des intérêts à 5 p. 100, tandis que les prestations versées aux militaires à la retraite et autres bénéficiaires n'atteignaient que 280 millions? Le ministre de la Défense nationale trouve-t-il juste de plafonner l'indexation des pensions après qu'on eut promis aux militaires une pleine indexation sur le coût de la vie, étant donné surtout que la caisse de retraite affiche un excédent de 200 millions de dollars pour l'année dernière et que l'intérêt couru sur ces fonds est très élevé comparativement aux prestations versées?

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): Il s'agit là, madame le Président, d'une question que mon ministère et le Conseil du Trésor devront examiner de concert. Ce ne serait que juste si notre programme de 6 et de 5 p. 100 porte fruit et que le taux d'inflation soit ramené à 6 et à 5 p. 100 d'ici un ou deux ans. L'indexation des pensions a toujours suivi les fluctuations de la hausse du coût de la vie. Si nous y réussissons, il ne serait que juste d'indexer ces pensions sur le taux d'inflation à ce moment-là.

M. Siddon: Le ministre le sait sans doute, si le gouvernement leur impose un tel plafonnement, il manquera à sa parole envers les militaires canadiens.

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

LA LIMITATION DE L'INDEXATION DES PENSIONS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RESTRICTIONS

M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au solliciteur général. Dans la même veine, en examinant le fonds de retraite de la Gendarmerie royale, nous constatons que les cotisations des membres de la GRC se sont élevées à 22.5 millions durant la dernière année financière, les bénéficiaires ne recevant que 16 millions et les 6 p. 100 d'intérêts imputés à ce fonds s'élevant à 60 millions de dollars. Est-il équitable de restreindre à 6 p. 100 l'indexation des pensions des agents de la Gendarmerie royale auxquels on avait promis une indexation intégrale du coût de la vie, alors que les versements faits aux bénéficiaires sont bien inférieurs aux intérêts et aux cotisations des membres actifs de la GRC?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Madame le Président, comme le ministre des Finances l'a si souvent dit, nous tentons de restreindre la hausse du taux d'inflation dans l'économie canadienne à 6 et 5 p. 100 au cours des deux prochaines années. Le gouvernement fédéral se propose d'agir, avec l'appui de la Chambre, dans les secteurs qui relèvent directement de sa compétence et où il peut donner le ton.

LES PROGRÈS RÉALISÉS DANS L'ÉTABLISSEMENT DU NOUVEAU SERVICE NATIONAL DE SÉCURITÉ

L'hon. Elmer M. MacKay (Central Nova): Madame le Président, ma question s'adresse aussi au solliciteur général. Le 25 août prochain, il y aura un an, je crois, que M. Fred Gibson, C.R., a été nommé à la tête du groupe de planification et de transition chargé d'établir un nouveau service de sécurité et de renseignements. Quels progrès ont été accomplis au cours de cette longue période? Que peut en dire le ministre à la Chambre?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Madame le Président, on a effectué une étude approfondie des problèmes de sécurité nationale, comme le recommandait instamment la commission McDonald. On est en train de rédiger un document que je soumettrai à mes collègues du cabinet. Dans les mois à venir, j'espère pouvoir passer pas mal de temps à étudier avec eux les questions de sécurité nationale et être en mesure d'annoncer à l'automne la réponse du gouvernement aux recommandations en question.

LE RÔLE DU PERSONNEL ACTUEL

L'hon. Elmer M. MacKay (Central Nova): Madame le Président, a-t-on formulé, sinon annoncé publiquement, des nouvelles ligues directrices pour préciser le rôle que jouera le personnel actuel de la GRC au cours de cette période de transition, pour le rassurer, ainsi que le pays, sur son avenir et éviter que certaines personnes ayant une spécialité particulière ne quittent la gendarmerie?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Oui, madame le Président, M. Gibson et le commissaire, ainsi que son adjoint chargé de la sécurité nationale, sont en communication constante avec les membres du service de sécurité pour assurer à ces derniers qu'ils continueront d'appartenir au service qui sera éventuellement transformé en un service distinct.

* * *

LES FINANCES

L'UTILISATION DE MOYENS DE PRESSION PAR LE GOUVERNEMENT DANS L'APPLICATION DU PROGRAMME DE RESTRICTIONS

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, comme le premier ministre suppléant le sait, le premier ministre a déclaré vendredi dernier: «J'espère que l'on se servira de toutes les subventions, tous les accords et tous les octrois que le gouvernement verse avec l'argent des contribuables comme moyens de pression pour faire respecter la limite de 6 et de 5 p. 100». Le gouvernement fédéral a-t-il pour politique d'utiliser toutes ses subventions, tous ses accords et tous ses octrois comme moyens de pression?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Oui, madame le Président, c'est ce que nous comptons faire.

LA PRÉPARATION DES LIGNES DIRECTRICES

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, le gouvernement a-t-il déjà établi ou est-il en train d'établir des lignes directrices à ce sujet?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, le cabinet est en train de mettre ces lignes directrices au point. Nous en avons déjà discuté. Le principe de base a été établi et nous approuverons probablement les lignes directrices elles-mêmes cette semaine.

Questions orales

ON DEMANDE LA PUBLICATION DES LIGNES DIRECTRICES

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, ces lignes directrices seront-elles publiées afin que ceux qui profitent des programmes du gouvernement sachent à l'avance que toute subvention, tout accord et tout octroi du gouvernement peut être assujetti à des restrictions qui ne sont pas clairement précisées et qui ne sont pas conformes à la loi?

• (1450)

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, nous n'avons pas songé à publier les lignes directrices, mais le chef de l'opposition se rappellera sans doute que quand nous avions établi des lignes directrices à l'égard des prix administrés, le président du Conseil du Trésor les avait publiées. Quand nous aurons terminé notre travail, nous verrons s'il est utile d'annoncer les critères ou les lignes directrices en question.

LA DATE DE LA MISE EN APPLICATION DE LA POLITIQUE

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, la situation est déjà bien assez confuse à l'heure actuelle. Ce serait vraiment incroyable et presque criminel que le gouvernement impose de telles lignes directrices sans en aviser ceux qui présentent une demande de subvention, d'accord ou d'octroi au gouvernement du Canada. Je voudrais demander au vice-premier ministre si cette nouvelle politique s'appliquera rétroactivement. S'appliquera-t-elle à ceux qui profitent déjà de subventions, d'accords ou d'octrois du gouvernement du Canada?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, il me semble que nous aurions tort d'examiner toutes les subventions qui ont déjà été accordées ou qui ont été octroyées dans des circonstances particulières. La politique que nous voulons appliquer a été annoncée dans l'exposé budgétaire. Nous tenons à ce que dans la mesure du possible les augmentations dans tous les secteurs de l'économie ne dépassent pas 6 et 5 p. 100. Quand nous accorderons des subventions ou des encouragements, nous entamerons des discussions et des négociations avec les bénéficiaires pour les convaincre de respecter la règle de 6 et de 5 p. 100. C'est ce que nous comptons faire. Nous ne ferons rien qui ne soit pas conforme à la règle de 6 et de 5 p. 100 ou qui aille à l'encontre de l'intérêt du public et de l'économie canadienne.

* * *

LES SUBSTANCES DANGEREUSES

LA MOUSSE ISOLANTE D'URÉE FORMALDÉHYDE—LES SUBVENTIONS AUX PROPRIÉTAIRES DE MAISON

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Madame le Président, ce qui serait intéressant c'est que le gouvernement nous dise s'il n'a pas, à un certain moment, chargé le président directeur général d'Imperial Oil de le conseiller sur la question de la concurrence pendant que cette société grugeait les citoyens. Là encore, une explication sur la nomination de Ian Sinclair au comité d'experts du gouvernement pourrait être intéressante.

Néanmoins, je voudrais demander au ministre de la Consommation et des Corporations s'il peut nous expliquer comment il compte supprimer les injustices du programme d'aide pour l'isolation à la mousse d'urée formol qui va permettre aux familles dont le revenu est élevé de toucher la subvention de $5,000 tandis que les familles à faibles revenus n'y auront pas droit en raison de la nature de la structure du programme. Afin de faciliter les choses, il serait bon, je pense, que le ministre nous fasse savoir comment il pense pouvoir supprimer cette injustice.

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Madame le Président, l'interprétation du député est trompeuse. De toute évidence, tous les citoyens peuvent bénéficier de ce programme, quel que soit leur revenu. On nous a signalé que certaines personnes éprouveraient davantage de difficultés à s'en prévaloir. Au cours du week-end, à l'occasion d'une réunion avec le conseil consultatif national, je me suis engagé à trouver des moyens d'aider ces personnes-là. En fait, les représentants des propriétaires de maisons avec lesquels je me suis entretenu au cours du week-end m'ont dit qu'ils voulaient former de leur côté un sous-comité qui va étudier ces questions. Les provinces pourraient peut-être verser des sommes supplémentaires. Maintenant que nous connaissons les résultats de l'étude de la commission, nous allons essayer d'amener le secteur privé à contribuer à l'indemnisation des propriétaires de maisons. Par ailleurs, nous allons voir si nous ne pouvons pas les aider dans le cadre d'autres programmes fédéraux. Par conséquent, il existe plusieurs moyens d'aider les propriétaires de maisons en difficulté, mais nous devons commencer par adopter la loi à l'étude qui permettra au moins à chaque propriétaire de maison de pouvoir recevoir le montant minimum de $5,000.

M. Skelly: Madame le Président, je pense que le ministre a complètement changé son fusil d'épaule, car il admet maintenant qu'il s'agit du montant minimum à payer. Au cas où il aurait commis un lapsus, peut-être pourrait-il me fournir des précisions.

LE MOMENT OÙ LES SUBVENTIONS SERONT VERSÉES

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Madame le Président, bien sûr que le ministre a raison de dire que le projet de loi devrait être adopté rapidement. Mais ce faisant, il voudrait que nous versions sans tarder $5,000 à des familles aisées qui ont les moyens d'enlever de leur maison la mousse isolante d'urée-formaldehyde, pendant que nos personnes du troisième âge, qui ont des problèmes de santé et qui, elles, n'ont pas l'argent nécessaire pour procéder aux travaux, seraient obligées d'attendre que des comités consultatifs, une entreprise privée ou je ne sais trop qui acceptent de leur octroyer les fonds voulus? Le ministre voudrait-il que j'approuve un programme qui va accorder $5,000 à des familles à revenu élevé et refuser cette même subvention aux familles à faible revenu? Est-ce cela qu'il veut?

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Madame le Président, le député pourra bien faire ce qu'il veut. Ce n'est pas à moi de lui dire comment voter. Mais je tiens à lui rappeler cependant qu'il a fait des démarches auprès de membres du Comité consultatif national avec lesquels je me suis entretenu pour qu'ils appuient unanimement l'adoption de cette mesure.

Des voix: C'est honteux!

M. Ouellet: J'espère que le député ne va pas essayer dans l'heure qui vient d'empêcher des milliers de propriétaires de toucher la subvention de $5,000. Si j'ai parlé d'un minimum de $5,000, qui seront versés à ceux qui ont déjà fait exécuter des travaux importants, même s'il leur en coûte plus que $5,000, c'est pour bien montrer qu'ils recevront cette somme. Nous tentons actuellement d'obtenir la participation financière des gouvernements des provinces et du secteur privé et tâchons de voir si, de notre côté, nous ne pourrions pas trouver des fonds supplémentaires pour aider les propriétaires à se défaire de la mousse isolante, s'ils le désirent, et à la remplacer par autre chose. J'espère que le député va mettre un terme à ses tractations avec des représentants de propriétaires et appuyer le projet de loi.

* * *

LES ARTS

LA PRÉPARATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION APPLEBAUM-HÉBERT

M. John Bosley (Don Valley-Ouest): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Communications. L'ordre du jour de la réunion de vendredi du Bureau du Conseil privé prévoyait l'extension au 31 décembre 1982 du mandat des coprésidents du comité d'étude de la politique culturelle fédérale. Le ministre pourrait-il dire maintenant à la Chambre quand nous pourrons espérer obtenir son rapport final, dont la publication était prévue pour septembre? Si elle est reportée à novembre ou décembre, comme le laisse croire la reconduction du mandat, quelle incidence cela aura-t-il sur la politique de la radiodiffusion?

L'hon. Francis Fox (ministre des Communications): Il y a une semaine ou deux, madame le Président, les deux coprésidents du comité, MM. Applebaum et Hébert, m'ont annoncé qu'ils ne prévoyaient pas être en mesure de déposer leur rapport avant la fin d'octobre. C'est pourquoi je m'attends à ce que le rapport soit effectivement rendu public quelque temps après cette date. Le mandat des coprésidents a été reconduit à la fin de décembre au cas où surviendraient des retards imprévus dans la publication. Il est évident qu'avant d'arrêter définitivement toute stratégie en matière de radiodiffusion—et j'insiste sur le terme «définitivement»—le gouvernement tiendra à profiter de l'avis du comité Applebaum-Hébert.

* * *

LA COMMISSION CANADIENNE DU LAIT

ON DEMANDE LA PUBLICATION DU RAPPORT D'ENQUÊTE

M. Blaine A. Thacker (Lethbridge-Foothills): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Il sait que la GRC mène actuellement une enquête sur la Commission canadienne du lait—la CCL. Le ministre peut-il dire à la Chambre si son rapport sera rendu public et si le gouvernement intentera des poursuites s'il ressort du rapport qu'il y a eu fraude de la part de membres de la CCL?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, j'ai déjà dit à la Chambre que si malversation il y avait effectivement, leurs auteurs seraient punis.

M. Thacker: Madame le Président, le ministre n'a pas indiqué si le rapport de la GRC sera rendu public. C'est une question importante.

* * *

LES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE

LES POUVOIRS QU'AURAIT LA SOCIÉTÉ CANAGREX

M. Blaine A. Thacker (Lethbridge-Foothills): Madame le Président, le ministre sait que les sociétés de la Couronne jouissent de pouvoirs énormes au Canada et pourtant il veut en créer une autre, Canagrex en l'occurrence, qui aurait le pouvoir d'acheter et de vendre au lieu de se contenter de promouvoir un produit. Pourquoi le ministre serait-il prêt à déléguer des pouvoirs à une nouvelle société de la Couronne qui pourrait empiéter sur les droits de tous les Canadiens en favorisant certaines régions au détriment d'autres?

• (1500)

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, le député sait parfaitement bien que, lorsque le projet de création de Canagrex était à l'étude au comité, j'ai accepté un amendement présenté par un député néo-démocrate qui oblige le Vérificateur général à examiner en détail les activités de la société chaque année. Je le défie de me nommer une seule des sociétés de la Couronne de la province de l'Alberta, qui jouissent d'énormes pouvoirs, qui soit assujettie à un tel examen. Il semble insinuer, madame le Président, que nous créons ici quelque chose de différent, que les sociétés de la Couronne de la Saskatchewan, de la Colombie-Britannique ou de l'Ontario ne jouissent pas de pouvoirs aussi étendus. Leurs pouvoirs sont tous les mêmes. Il laisse entendre que nous essayons de créer une espèce de monstre.

Avis de motion du gouvernement

Je le défie de me montrer une seule société privée qui ne présente aucune faille. Je n'ai jamais dit que la Commission canadienne du lait était parfaite. Mais elle a fait l'objet de deux ou trois enquêtes et, comme je l'ai dit à l'instant, si des malversations ont été commises, qu'on découvre les coupables et qu'ils assument les conséquences de leurs actes.

* * *

LES SUBSTANCES DANGEREUSES

LA RÉPONSE DE M. OUELLET AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, j'invoque le Règlement au sujet de la réponse que le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet) a donnée non pas une fois, mais deux. J'aimerais lui fournir l'occasion de rectifier l'erreur qu'il a commise, si c'était effectivement une erreur. Il s'agit d'une question très importante.

Madame le Président, c'est au sujet des $5,000 auxquels les victimes du programme d'isolation des maisons à la mousse d'urée-formaldéhyde sont admissibles. J'aimerais bien que le ministre précise sa pensée. A deux reprises, il a en effet déclaré que les victimes pourraient toucher au moins $5,000.

Mme le Président: A l'ordre. Je dois interrompre le député, car la période des questions est terminée. Si le député désire des précisions, il pourra les obtenir demain, mais il n'y a pas là matière à invoquer le Règlement.

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Madame le Président, j'aimerais soulever la question de privilège au sujet de certaines observations que le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet) a faites au cours de la période des questions. Il a en effet donné à entendre que j'avais exercé des pressions sur les membres du conseil des propriétaires pour les convaincre de renverser les décisions unanimes qu'ils ont prises en fin de semaine. Le ministre a tort de parler de décisions unanimes, et il m'a calomnié . . .

Mme le Président: A l'ordre. Il n'y a pas là non plus matière à soulever la question de privilège.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES VOIES ET MOYENS

L'ordre du jour appelle: Avis de motion du gouvernement:

22 juillet 1982—Le ministre des Finances:

Que les avis de motions des voies et moyens visant à modifier la loi de l'impôt sur le revenu et les Règles de 1971 concernant l'application de l'impôt sur le revenu, déposés à la Chambre le lundi 28 juin 1982, soient déférés au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, et que le comité fasse rapport de ses constatations au plus tard le 30 septembre 1982, à condition que, si la Chambre ne siège pas lorsque le rapport sera terminé, le rapport puisse être déposé auprès du greffier de la Chambre et soit réputé avoir été déposé sur le Bureau.

Mme le Président: Conformément à l'article 21(2) du Règlement, la motion est portée, comme mesure d'initiative gouvernementale, à l'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui ou de celle de demain.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 4295 et 4356.

[*Texte*]

MDN—LES DÉPENSES POUR LA MAIN-D'ŒUVRE ET L'ENTRAÎNEMENT; LES RÉENRÔLEMENTS

Question no 4295—**M. McKinnon:**

1. En *a*) 1979, *b*) 1980, *c*) 1981, combien de jours chacun des destroyers canadiens a-t-il passés en mer?

2. Quel pourcentage du budget de la défense, à l'exclusion de l'entraînement, a été consacré à la main-d'oeuvre en *a*) 1979-1980, *b*) 1980-1981, *c*) 1981-1982, *d*) 1982-1983?

3. Au cours des mêmes années, quel pourcentage du budget de la défense a été consacré à l'entraînement?

4. Par rapport aux recrues et au personnel qualifié, quel pourcentage des militaires admissibles se sont rengagés dans *a*) la Force mobile, *b*) le Commandement maritime, *c*) le Commandement aérien, *d*) tout autre service, en (i) 1978-1979 (ii) 1979-1980 (iii) 1980-1981 (iv) 1981-1982?

M. George Henderson (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): 1. Voir le tableau ci-après.

2. *a*) 1979-1980—57.5 p. 100
b) 1980-1981—54.9 p. 100
c) 1981-1982—54.6 p. 100 (prévisions)
d) 1982-1983—52.0 p. 100 (estimations)

Les pourcentages ci-dessus comprennent la solde et les indemnités du personnel militaire et civil, les contributions et les paiements relatifs aux régimes de prestations et le soutien tel que la nourriture et les vêtements.

3. *a*) 1979-1980—13.0 p. 100
b) 1980-1981—12.6 p. 100
c) 1981-1982—12.4 p. 100 (prévisions)
d) 1982-1983—11.9 p. 100 (estimations)

Les pourcentages ci-dessus comprennent la solde et les indemnités du personnel militaire et civil ainsi que les dépenses d'opérations, d'entretien et de capital.

4. Étant donné que les données statistiques ne sont pas ventilées par commandement, les renseignements demandés sont regroupés par spécialités des éléments mer, terre et air ainsi que celles qui sont communes aux trois. Les statistiques de réenrôlement (une fois les militaires libérés) et de rengagement (une fois que les militaires ont terminé l'engagement de base) figurent aux tableaux I et II de l'annexe B.

Destroyers du Canada—Journées passées en mer*

1979, 1980 et 1981

	1979	1980	1981
Algonquin	89	60	46
Annapolis	60	129	102
Assiniboine	42	106	93
Athabaskan	118	123	101
Fraser	92	120	59
Gatineau	117	107	95
Huron	39	99	90
Iroquois	116	99	96
Kootenay	57	99	104
Mackenzie	123	123	35
Margaree	101	32	32
Nipigon	124	74	118
Ottawa	119	115	80
Qu'Appelle	124	129	106
Restigouche	130	103	4
Saguenay	70	49	106
Saskatchewan	120	53	92
Skeena	111	79	27
Terra Nova	105	22	100
Yukon	42	105	107

*Une journée passée en mer correspond à une période de 24 heures et les parties de journée s'accumulent. Par exemple, un destroyer en opérations de 8 h à 16 h pendant trois jours accumule une seule journée passée en mer.

Remarque: Les destroyers *Ste-Croix*, *Columbia* et *Chaudière* n'étaient pas opérationnels au cours de cette période.

Tableau I

Réenrôlements

	1978-1979	1979-1980	1980-1981	1981-1982
Total de l'enrôlement (non-officiers)	7,062	8,405	10,320	10,933
Pourcentage des militaires réenrôlés	7.00	4.97	5.88	6.70
Spécialités—mer (pourcentage)	0.96	0.78	0.89	0.86
Spécialités—terre (pourcentage)	2.66	1.85	2.13	2.33
Spécialités—air (pourcentage)	0.66	0.27	0.52	0.61
Spécialités communes (pourcentage)	2.72	2.05	2.34	2.90

Tableau II

Rengagements

	1978-1979	1979-1980	1980-1981	1981-1982
Nombre total de militaires admissibles à se rengager	9,320	10,780	9,862	9,521
Pourcentage de rengagés	49.4	48.3	42.3	50.3
Spécialités—mer (pourcentage)	7.3	8.8	8.1	9.7
Spécialités—terre (pourcentage)	25.2	33.3	26.8	23.6
Spécialités—air (pourcentage)	18.6	12.5	17.8	20.6
Spécialités communes (pourcentage)	48.9	45.4	47.3	46.1

LES COÛTS PRÉVUS POUR CHAQUE ANNÉE DU CONTRAT DES CF-18

Question nº 4356—**M. McKinnon:**

1. Le paiement prévu au contrat du F-18A pour 1982-1983 est-il de $440 millions et le budget principal des dépenses déposé en février contient-il une dépense budgétaire de $751 millions et, le cas échéant, à quoi serviront les $311 millions supplémentaires?

2. Quels sont les coûts prévus pour chaque année du contrat du F-18A, ventilés selon *a*) les paiements contractuels, *b*) l'inflation, *c*) le taux des changes, *d*) les autres dépenses?

M. George Henderson (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): 1. Depuis le dépôt du budget principal des dépenses en février 1982, il a fallu modifier certains chiffres afin de tenir compte des nouvelles données sur l'indexation des prix et les taux de change. En conséquence, les dépenses budgétaires de 1982-1983 pour le programme du F-18 s'élèvent actuellement à 802 millions de dollars.

Le contrat initial conclu avec la Société McDonnell Douglas pour la fourniture de 137 avions et de matériel auxiliaire a nécessité un paiement de 440 millions de dollars au cours de l'année financière 1982-1983. Il a fallu modifier le contrat afin d'y inclure en partie l'achat d'un cent trente-huitième avion et les modifications techniques, ce qui a porté le paiement à 448 millions de dollars pour 1982-1983.

Une clause de l'indexation des prix oblige l'une ou l'autre partie à rembourser ou à porter au crédit de l'autre, et ce tous les ans, la différence existant entre le taux d'inflation réel et le taux de base de 8 p. 100 prévu dans le contrat. Le taux réel d'inflation dans le secteur de l'aéronautique aux États-Unis a dépassé le taux de base de 8 p. cent prévu dans le contrat et, en conséquence, le paiement prévu pour l'année financière 1982-1983 à l'entrepreneur sera approximativement de 500 millions de dollars américains.

La différence entre le paiement de 500 millions de dollars à l'égard du contrat et les dépenses budgétaires de 802 millions de dollars servira à couvrir le taux de change (103 millions de dollars) et les autres dépenses (199 millions de dollars), ce qui donne une somme totale de 302 millions de dollars.

Nota 1: Les autres dépenses englobent les éléments du programme tels que les pièces de rechange, l'équipement de soutien pour l'entretien des avions, les simulateurs, les missiles, l'infrastructure, les modifications techniques, les cours et le matériel de formation, les publications, les coûts reliés à la recherche et à la mise au point, la taxe de vente fédérale et les coûts de gestion du programme.

2. *a*), *b*), *c*) et *d*). Vous trouverez-ci-dessous un tableau des versements prévus pour chaque année du contrat ventilés selon les paiements contractuels, l'inflation, le taux de change et les autres dépenses:

Contrat d'avions

Millions	Paiement *a*)	Inflation *b*)	Change *c*)	Autres dépenses *d*)	Total
Années précédentes (actuellement)	331	116	66	108	505
Année financière 1982-1983	500	219	103	199	802

Société canadienne des ports—Loi

Contrat d'avions

Millions	Paiement *a)*	Inflation *b)*	Change *c)*	Autres dépenses *d)*	Total
1983-1984	533	268	107	405	1,045
1984-1985	478	259	97	412	987
1985-1986	403	233	83	369	855
1986-1987	336	209	68	292	696
1987-1988	103	69	20	127	250
1988-1989	16	11	3	35	54
Total	2,700	1,384	547	1,947	5,194

Nota 2: Les chiffres de la colonne *b*), inflation à l'égard du contrat, sont compris dans les paiements annuels contractuels de la colonne *a*).

Nota 3: Le total des «autres dépenses» (voir nota 1) de la colonne *d*) comprend également l'inflation et le taux de change, qui s'élèvent à 355 millions et 203 millions de dollars respectivement.

Nota 4: La somme des colonnes *a*, *c* et *d* représente les dépenses totales.

[*Traduction*]

M. Smith: Je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

[*Français*]

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

[*Traduction*]

M. Nickerson: Madame le Président, j'aimerais demander au secrétaire parlementaire s'il a enfin reçu une réponse à la question nº 4344. Il y a quelque temps, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien nous a dit qu'un comité de fonctionnaires de son ministère étudiait l'importante question des impôts dans le Nord. J'ai cherché partout au ministère sans parvenir à trouver de fonctionnaire prêt à admettre qu'il était membre de ce comité.

Ma question me semble des plus simples et, bien entendu, elle n'a rien de gênant pour le gouvernement, sauf si le ministre a induit la Chambre en erreur et si le comité en question n'existe pas.

M. Smith: Madame le Président, je n'ai pas la question sous les yeux ni de rapport sur l'état de la réponse, mais j'irai aux renseignements pour le député.

[*Français*]

Mme le Président: Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES PORTS

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre passe à l'étude du bill C-92, tendant à modifier la loi sur le Conseil des ports nationaux, la loi sur les ports et jetées de l'État, la loi sur les Commissions de port, la loi sur la marine marchande et la loi sur les ports de pêche et de plaisance, dont le comité permanent des transports a fait rapport avec des propositions d'amendement.

Mme le Président: Nous avons inscrit au *Feuilleton* huit avis de motion concernant le bill C-92 à l'étape du rapport. Les motions nos 1, 3, 7 et 8 devraient être débattues et tranchées séparément. Les motions nos 2 et 4 devraient être regroupées aux fins du débat et, comme les deux portent sur la question de l'autonomie financière, le vote sur la motion nº 2 s'appliquera à la motion nº 4. Quant aux motions nos 5 et 6, elles seront débattues en même temps, mais tranchées séparément.

M. Ian Deans, au nom de M. Skelly, propose:

Motion nº 1.

23 juillet 1982—Qu'on modifie le bill C-92, loi modifiant la loi sur le Conseil des ports nationaux, la loi sur les ports et jetées de l'État, la loi sur les Commissions de port, la loi sur la marine marchande et la loi sur les ports de pêche et plaisance, à l'article 2, en ajoutant, immédiatement après la ligne 20, page 3, ce qui suit:

«*f*) qui doit, quand c'est possible, essayer de compléter la mise au point d'une stratégie de l'industrie canadienne des transports par eau.»

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Madame le Président, cette motion s'inspire d'un amendement que nous avons présenté en comité et dans lequel nous demandions que le projet de loi ait un objectif supplémentaire. En effet, nous avons demandé en comité que l'on encourage de façon explicite les navires canadiens à faire escale dans les ports du Canada. Nous avons jugé notre initiative de la plus haute importance, car il est notoire que bien des bateaux canadiens passent par des ports américains alors qu'ils devraient s'acheminer par les ports canadiens. L'amendement a été rejeté par le comité et nous avons demandé à ce que cela soit ajouté au nombre des motions à débattre.

Nous voilà donc devant un amendement du député de Comox-Powell River (M. Skelly) selon lequel notre politique portuaire doit, quand c'est possible, servir à compléter la mise au point d'une stratégie de l'industrie canadienne des transports par eau. Les députés savent que notre parti au moins estime qu'il est plus que temps de développer notre propre marine marchande. La plupart de nos navires ne sont ni construits au Canada, ni exploités par des Canadiens. Il arrive très souvent que ce soit des navires battant pavillon de complaisance qui accostent dans nos ports et transportent nos produits à des tarifs très réduits.

Nous croyons très important d'inscrire dans notre stratégie de l'industrie canadienne des transports par eau des programmes de formation à l'intention de ceux que ce secteur intéresse. Les représentants syndicaux des débardeurs et ceux qui œuvrent depuis longtemps dans la marine marchande sont tous au moins dans la cinquantaine. Il est criminel, monsieur l'Orateur, de priver de jeunes Canadiens de la formation dont ils auraient besoin pour travailler dans l'industrie des transports par eau. D'ailleurs, bon nombre des travailleurs spécialisés de ce secteur viennent de l'étranger. Il est important que nous ayons un programme positif de construction navale. Il faudrait consacrer de la place à cet effet lors des réaménagements portuaires. Nous avons besoin de promouvoir la construction navale. Nous ne voulons plus de ces quais fabriqués au Japon grâce à une subvention du gouvernement canadien, pour être ensuite remorqués jusqu'au port de Vancouver. J'appuie

donc cet amendement et j'espère que les autres partis en feront autant.

● (1510)

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Monsieur l'Orateur, dans le fond, l'amendement devrait recevoir l'appui de tous les députés. J'aurais toutefois certaines réserves à émettre quant à la question de savoir s'il est opportun d'en débattre à propos du bill dont nous sommes saisis. Quoi qu'il en soit, l'objectif visé par l'amendement est louable et devrait être étudié sérieusement par le gouvernement.

Au cours des trois ou quatre derniers jours, j'ai fréquemment essayé d'intervenir pour m'informer auprès du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) de ce que les délégués commerciaux japonais lui avaient répondu lorsqu'il leur a demandé, comme il le prétend, qui transporterait les ressources naturelles du Canada à destination de leurs pays et d'autres pays asiatiques. Dans le cas présent, il s'agit du transport du gaz, mais il y a également la question du charbon.

Lorsque le gouvernement dirigé par le chef de l'opposition (M. Clark) a été mis en minorité par le NPD et le gouvernement libéral actuellement au pouvoir, le ministre des Transports de l'époque, le député de Végréville (M. Mazankowski), avait remporté d'éclatants succès en vue de la création progressive d'une marine marchande canadienne. Le projet a été tué dans l'œuf. On l'a fait avorter.

Avec leurs airs de sainte-nitouche, mes amis à gauche semblent encourager considérablement l'élaboration d'une stratégie maritime pour le Canada. Il leur est facile d'oublier que nous aurions atteint aujourd'hui l'objectif qu'ils se proposent maintenant de réaliser s'ils n'avaient pas frayé avec les députés d'en face il y a deux ans. Mais ce n'est qu'un exemple parmi tant d'autres. Je suis certain que des douzaines de députés de ce côté-ci de la Chambre pourraient citer des amendements qui seraient maintenant en vigueur si les néo-démocrates n'avaient pas fait front commun avec les libéraux il y a deux ans. Croyez cependant que je souscris pleinement à l'objectif visé par l'amendement. Quels que soient ses motifs, il convient de l'appuyer et d'y souscrire entièrement, s'il a pour objectif l'élaboration d'une stratégie maritime canadienne. Je crois effectivement qu'il faut appuyer l'amendement et y souscrire. S'il vise l'amélioration de la sécurité et s'il y a moyen de recourir à la loi sur les ports pour sensibiliser davantage le gouvernement à l'amélioration de la sécurité et de la formation, nous devons certainement l'appuyer.

Il est malheureux que le député utilise ce projet de loi sur les ports pour présenter un amendement qui devrait s'inscrire dans le cadre d'un autre débat. Il faudrait demander directement au gouvernement pourquoi il refuse d'établir une stratégie maritime pour le Canada et de reconstituer une marine marchande canadienne, afin de bien faire comprendre aux Canadiens et de préciser dans la loi la nécessité pressante de ramener au Canada une part de ces 4 ou 5 milliards de dollars versés chaque année à des cartels étrangers pour le transport de nos produits et l'importation de biens et de services. C'est bien assez déplorable lorsqu'il s'agit de transports directs par voie d'eau, mais c'est encore pire lorsque les produits transitent par des ports américains. Je me m'étendrai pas sur ce sujet.

En gros, l'amendement en question s'appuie sur un principe très louable. Cependant, je ne suis pas persuadé que le bill C-92, visant à établir une société canadienne des ports et une série de sociétés de port locales, soit le plus sûr moyen d'y parvenir. Il nous donne cependant la possibilité de jeter un peu de lumière sur ce que l'auteur de cet amendement a essayé de faire au cours des récentes semaines. Bien sûr, ce projet de loi a reçu un appui général.

Le gouvernement a été négligeant. Le ministre des Transports (M. Pepin) sait mieux que quiconque ici combien d'occasions ont été ratées. Des vaisseaux étrangers dont l'équipage n'est pas canadien vont chercher jour après jour dans le Nord nos ressources naturelles comme le bois, le charbon et le gaz. Dans le cas du blé, le Canada perd ainsi des milliards de dollars. Pas un seul boisseau ne quitte le Canada sur un vaisseau qui a un permis canadien ou un équipage canadien ou qui appartient à des intérêts canadiens. Pourquoi? Des milliers d'emplois sont en jeu. C'est soit de l'imprévoyance, soit de l'indécision.

Je crois que nous sommes la proie de la difficulté qui se pose de temps en temps à la Chambre. Une bonne idée mise de l'avant est rejetée si elle ne vient pas du gouvernement. Il est anormal d'avoir bazardé le travail de l'ancien ministre des Transports, le député de Végréville, qui avait tout mis en place en vue de la création graduelle d'une marine marchande canadienne, ce qui aurait permis de régler ce problème, même s'il est vrai que le gouvernement a bien d'autres préoccupations. Cependant, je n'arrive toujours pas à comprendre pourquoi il n'a pas adopté ces dernières années une nouvelle loi nationale sur les transports.

Nous utilisons 27 chevaux pour tirer un véhicule fictif. Nous amorçons un débat qui se terminera à la fin de la journée au grand plaisir de la plupart des députés. Cependant, nous avons en face de nous des dizaines de chevaux qui ne tirent aucun véhicule. Cela ne convient pas aux réalités du monde actuel. Il n'y a aucun véhicule à charger ni à tirer. La loi nationale sur les transports est desuète; elle ne répond pas aux besoins du restant du siècle.

J'appuie le principe de cet amendement, mais je doute que ce soit l'endroit voulu pour s'en occuper. Je félicite les retardataires à ma gauche de s'être demandé presque deux ans plus tard s'ils avaient manqué le bateau à l'époque.

● (1520)

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Le député de Comox-Powell River (M. Skelly) demande la parole. Il n'était pas là lorsque l'amendement a été proposé en son nom et il est donc censé avoir pris la parole. Y a-t-il consentement unanime de la Chambre pour permettre au député de Comox-Powell River d'intervenir maintenant?

Des voix: D'accord.

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Je vous remercie, monsieur l'Orateur, et je remercie également tous mes collègues de me permettre d'intervenir dans le cadre de ce débat pour faire quelques observations. Je tiens également à remercier le député qui m'a précédé de son appui, même indirect.

Je suis conscient du travail réalisé dans ce domaine par l'ex-ministre d'État chargé du transport maritime et l'ancien gouvernement conservateur. Il est regrettable que lorsqu'un gouvernement est défait, pour quelque raison que ce soit, nous perdions en général les bons programmes en même temps que les mauvais. J'ai toujours défendu avec véhémence les initiatives du gouvernement précédent dans ce domaine, et j'espère que lorsque cet amendement sera mis aux voix, les conservateurs, le ministre des Transports (M. Pepin) et le parti libéral l'appuieront.

Lors de mon discours à l'étape de la deuxième lecture, j'ai signalé qu'il était extrêmement important de donner une orientation aux administrateurs de ports, dans cette mesure législative, pour qu'ils commencent à favoriser l'intégration avec d'autres activités, outre les fonctions portuaires directes. Lorsque les mesures que prennent les administrateurs de ports ont des retombées, nous devrions nous efforcer d'en profiter. Dans le bill, nous devrions prévoir une orientation de principe à l'intention des administrateurs, pour leur permettre de formuler et d'améliorer une stratégie maritime. En agissant ainsi, nous ferions un énorme pas dans la bonne direction.

Il faudrait également faire des énoncés de principe dans d'autres mesures législatives afin d'assurer la coordination entre les divers organismes. A mon avis, nous pourrions fort bien faire ce genre de déclaration dans le bill sur Canagrex. Cependant, je voudrais tout simplement que le ministre des Transports nous dise s'il est prêt à accepter le principe de base que renferme cet amendement.

Je voudrais citer quatre exemples pour justifier la nécessité de prévoir dans le projet de loi une orientation administrative. Fondamentalement, cela nous permettrait de gagner des dizaines de milliers d'emplois et d'énormes recettes découlant d'activités connexes ou complémentaires de l'industrie maritime.

Ce qui m'a poussé, en fait, à proposer cet amendement, c'est la déclaration récente de Dome Petroleum selon laquelle la société allait participer à des projets de construction navale sur la côte ouest. En cherchant à obtenir des appuis pour le projet d'exploitation de gaz dans les pays riverains du Pacifique, Dome a déclaré dans certaines localités le long de la côte du Pacifique qu'un chantier maritime serait aménagé et utilisé pour construire deux des méthaniers servant au transport du gaz naturel de Colombie-Britannique au Japon. Un an plus tard, soit vendredi dernier, nous avons appris dans les journaux que la Colombie-Britannique avait accordé son autorisation à Dome Petroleum et que cette dernière avait annoncé que les activités maritimes industrielles reliées au projet se poursuivraient au Japon. On a annoncé que non pas quatre, mais cinq, méthaniers seraient construits au Japon. Chacun de ces méthaniers représente 2.5 millions d'heures d'emploi. La conteneurisation de l'un de ces navires pourrait procurer du travail à 400 personnes durant deux ans et demi. Nous renonçons à un nombre énorme d'emplois, environ 2,000 pour cette commande seulement, dont les travaux dureront deux ans et demi.

Nous devons comprendre qu'une cale sèche est un élément essentiel des ports en pleine expansion qui leur permet de remplir d'autres fonctions connexes. Dome Petroleum a décidé l'an dernier de construire une cale sèche pour la mer de Beaufort. Une société de Vancouver avait soumissionné ce projet, mais la société Dome a décidé qu'il serait mieux réalisé au Japon, de sorte que des emplois ont été créés là-bas plutôt qu'ici. Dome Petroleum est un bon exemple de société dans laquelle le gouvernement fédéral investit énormément de deniers publics, ce qui n'empêche pas Dome de vendre des ressources à vil prix. C'est surtout le Japon qui bénéficie des retombées industrielles, ce qui n'est pas normal.

Les responsables de l'administraton et de l'expansion des ports devraient recevoir des lignes directrices et veiller à ce qu'on implante et qu'on développe d'autres secteurs d'activités complémentaires, qui conviennent bien aux ports en question, dans l'intérêt des Canadiens.

L'autre exemple que je veux citer est celui du port de Prince Rupert, qui intéresse à la fois la Federal Commerce and Navigation et la Commission des ports nationaux. La première expédiera du charbon au Japon au moyen de quatre grands vraquiers. Cette société canadienne, de concert avec la Commission des ports nationaux et un certain nombre d'autres sociétés, réalisera ce projet pour lequel elle recevra l'aide financière du gouvernement. Par contre, deux de ces quatre gros navires vraquiers seront construits en Corée, les deux autres en Belgique. Comme stratégie économique, c'est tout à fait ridicule. Ce qui est arrivé, en fait, c'est que le gouvernement a cédé ou abandonné par défaut, les dizaines de milliers d'emplois que ce projet aurait créés, sans compter les recettes qu'il aurait rapportées.

Aujourd'hui et tous les jours de la semaine dernière, des députés de tous les partis ont tenu à la Chambre des propos qui témoignent de leur sincérité. Il ne s'agissait pas de déclarations intempestives. Le domaine de la construction navale offre d'énormes possibilités que le gouvernement devrait mettre à profit.

Le cas des navires du CP constitue l'exemple le plus flagrant de mépris à l'endroit des Canadiens. Aujourd'hui, à la Chambre, on a tenté assez maladroitement de glisser une question piège. Je me demande comment le gouvernement a bien pu choisir Ian Sinclair, le directeur général du CP, pour sortir l'économie canadienne du marasme libéral. L'une des filiales du CP comptent 40 navires qui ne seront pas immatriculés au Canada. Ces bâtiments acheminent des marchandises canadiennes dans bien des pays du monde et en rapportent d'un peu partout. L'exploitation de ces navires crée directement entre 1,500 et 2,0000 emplois. On trouve à leur bord des officiers britanniques et des équipages étrangers. Ces marins déposent leur paye dans des banques des Bermudes pour échapper à l'impôt. A mon sens, cela est tout à fait malhonnête, et le fait de nommer M. Ian Sinclair comme conseiller économique témoigne d'une absence de sagacité absolue.

Nous avons le même problème avec la société Federal Commerce and Navigation. Cette compagie collaborera aux travaux de Dome dans le projet pilote de l'Arctique. Quatre navires citernes transportant du GNL seront équipés de matériel

extrêmement moderne. Ils seront munis de coques d'acier supportant les températures les plus froides et capables de naviguer dans les eaux glacées des régions arctiques. Si l'on autorise ces deux compagnies à mettre ce projet en chantier, compte tenu de leurs réalisations fort pitoyables jusqu'ici et de l'absence totale de politique gouvernementale à ce sujet, ces quatre navires citernes seront probablement construits en Finlande ou dans un autre pays d'Europe.

Récapitulons: il importe au plus haut point que le gouvernement cesse de se tourner les pouces, qu'il se mette à l'œuvre et mette au point une stratégie de l'industrie des transports par eau. Le gouvernement ne semble pas du tout se rendre compte que nous cédons à d'autres des avantages considérables. Les ministères des Finances, de l'Industrie et du Commerce, et des Transports sont tous en cause, de même que le ministère des Pêches et des Océans et le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Tous ces ministères semblent se nuire les uns aux autres. Ils n'ont pas d'orientation politique commune. Chaque ministère a ses propres objectifs et, malheureusement, comme chacun se constitue un fief aux dépens des autres, nos transports maritimes finissent par se retrouver dans le chaos. Nous vendons nos ressources à vil prix. Les cargos qui transportent les produits canadiens sont construits à l'étranger.

Nous proposons un changement. L'orateur précédent a parlé des initiatives du gouvernement. Le gouvernement n'a pris aucune initiative, et à cause de la dernière insulte infligée par Dome Petroleum aux habitants de la côte ouest, nous avons écrit à toutes les municipalités de la côte de la Colombie-Britannique leur demandant d'adopter des résolutions et d'envoyer des télégrammes au gouvernement déplorant qu'il n'ait pas réussi à combler le vide et à nous doter d'une politique. Nos avons écrit à tous les syndicats de transports par eau, à tous les syndicats du secteur maritime et à tous les constructeurs de navires les invitant à adopter des résolutions semblables et à les communiquer au premier ministre de la Colombie-Britannique et au premier ministre du Canada (M. Trudeau). Nous leur avons demandé de nommer des représentants, de les réunir et de nommer un comité de direction. Nous les avons incités à former un groupe de pression commun qui les représente tous et à rencontrer personnellement le premier ministre de la Colombie-Britannique et ses ministres et bureaucrates—qui se font la lutte au sein du même gouvernement—et d'exiger d'eux qu'ils passent à l'action dans ce domaine. Une fois cette étape franchie au niveau provincial, ils devraient venir à Ottawa exposer au premier ministre, de même qu'à ses ministres et ses bureaucrates, le problème des mises à pied en Colombie-Britannique. Ils viendront, car des dizaines de milliers de Canadiens de la Colombie-Britannique sont sans travail à l'heure actuelle. Ils ont besoin d'un emploi, monsieur l'Orateur. Le gouvernement de cette province accuse un déficit de un milliard de dollars approximativement. Cela relève presque de la négligence que d'abandonner ces sources de revenu, sans parler du manque à gagner pour le pays dans son ensemble.

• (1530)

Il est crucial d'établir une stratégie de l'industrie des transports par eau en vue d'accaparer ces bénéfices. C'est malheureux que les gens qui travaillent et qui sont occupés soient obligés de déployer de tels efforts pour amener les gouvernements à reconnaître l'évidence.

Cela devrait se produire aussi dans d'autres régions du pays. La région de l'Atlantique devrait organiser un front commun pour convaincre les gouvernements fédéral et provinciaux. D'ici à 1983, deux chantiers navals du Québec mettront 2,000 personnes à pied parce qu'ils n'ont pas de commandes à remplir au delà de cette date et qu'ils perdront des emplois au profit des étrangers. Le même genre de problème existe en Ontario. A la Chambre, le député de St. Catharine (M. Reid) a demandé à maintes reprises au gouvernement d'intervenir. Malheureusement, certains ministériels continuent de nous parler du bureau des avantages industriels. La dernière fois qu'ils nous en ont parlé, ils l'ont comparé au bureau britannique des approvisionnements étrangers auquel des milliers de gens participent. Et la dernière fois qu'ils nous ont parlé de l'initiative canadienne, 24 personnes s'occupaient de sa réalisation deux ou trois décennies après l'an 2000.

Si la loi sur le pétrole et le gaz du Canada a été bloquée, c'est parce que ses dispositions étaient lamentablement faibles. Celles relatives à la main-d'œuvre étaient impossibles de même que celles relatives aux retombées industrielles. A un moment donné, pour sortir de l'impasse, lorsque nous nous sommes rendu compte que les ministres ne renforceraient pas ces dispositions, nous avons accepté qu'ils comparaissent à huis clos devant le comité pour expliquer les moyens qu'ils entendaient mettre en œuvre pour profiter des retombées industrielles. C'est alors qu'ils ont inventé le bureau des avantages industriels, organisme qui n'exerce aucun pouvoir direct et qui ne dispose pas non plus des ressources humaines ou financières dont il aurait besoin pour exécuter le mandat que nous étudions aujourd'hui.

Si le gouvernement décide d'exercer ce mandat, je l'enjoins de ne pas prendre d'aussi ridicules initiatives. Je l'exhorte à présenter une stratégie industrielle maritime qui nous permette de profiter des avantages que nous cédons littéralement, par défaut, aux Asiatiques et aux Européens.

Je presse les députés d'accepter l'amendement que j'ai proposé, monsieur l'Orateur. Il ne gêne en rien l'objet du bill, mais invite simplement les administrateurs des ports canadiens à s'efforcer de tirer le maximum d'avantages de leurs activités.

Il y a un autre exemple que nous pourrions invoquer pour amener dans nos ports des navires appartenant à des Canadiens mais battant pavillon étranger et équipés de matelots étrangers. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a préconisé l'adoption par tous les pays membres d'une résolution prévoyant que 40 p. 100 du transport des marchandises exportées et importées par un pays soient assurés par des navires battant pavillon national, tandis que le partenaire commercial en assurerait lui aussi la même proportion, en laissant le reste aux affrêteurs indépendants.

Si nous adoptions cette résolution, nous ferions en sorte que 40 p. 100 de nos marchandises soient transportées sous pavillon canadien; mais à défaut de navires canadiens, nous insisterions pour confier notre part du commerce à nos partenaires commerciaux contre d'éventuels avantages. L'occasion serait bonne, alors, d'accorder à ces navires canadiens battant pavillon étranger une année de grâce pour s'enregistrer au Canada et embaucher un équipage canadien, sans quoi ils seraient tout en bas de la liste prioritaire, derrière tout cargo canadien en voie d'entrer au Canada ou d'en sortir. Ils devraient attendre que soient chargés d'abord les navires enregistrés au Canada,

puis les navires de nos partenaires commerciaux et, enfin, tous les autres navires, avant d'être chargés eux-mêmes.

Malheureusement, telle n'est pas la politique du gouvernement. Mais s'il adoptait la résolution de la CNUCED et s'il tenait au délai d'un an sans avantages fiscaux ni encouragements—pour obliger ces navires à s'enregistrer au Canada sous peine de ne pas transporter de marchandises canadiennes—la marine marchande canadienne progresserait à pas de géant.

[*Français*]

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Monsieur le président, quelques mots seulement, d'abord pour remercier les membres du comité des transports qui ont travaillé d'arrache-pied sur le projet de loi C-92. Ils ont tenu des réunions supplémentaires en plusieurs occasions. Je leur en suis donc extrêmement reconnaissant.

[*Traduction*]

Le rapport du comité fait état d'amendements à neuf articles et, dans certains cas, il y a plus d'un amendement par article. Ces amendements sont souvent de nature technique, et quelques-uns sont des amendements de fond ou presque, comme, par exemple, ceux qu'ont proposés le député de Dartmouth-Halifax-Est (M. Forrestall) et le député de Regina-Ouest (M. Benjamin) au paragraphe 32 de l'article 13 au sujet du dépôt du rapport annuel devant le Parlement et de son renvoi automatique au comité permanent, et du renvoi automatique des directives ministérielles à ce comité.

Soit dit en passant, il n'y a pas eu seulement des amendements du gouvernement, mais aussi deux du Nouveau parti démocratique présentés par le député de Regina-Ouest et le député de Vancouver-Est (M^me^ Mitchell), trois du parti progressiste conservateur, un du député de Dartmouth-Halifax-Est et deux du député de North Vancouver-Burnaby (M. Cook)

Le gouvernement a déjà signalé qu'il est disposé à accepter intégralement le rapport du comité ainsi que certains amendements qui seront présentés durant les délibérations cet après-midi.

Néanmoins, je veux rejeter le premier, non pas parce que la motion qui tente «de compléter la mise au point d'une stratégie de l'industrie canadienne des transports par eau» n'est pas valable; c'est au contraire une excellente idée. Nul doute qu'une stratégie industrielle s'impose dans tous les secteurs. Cela va pratiquement de soi . . .

M. Skelley: Pourquoi alors ne l'acceptez-vous pas?

M. Pepin: A mon avis, nous ne devrions pas passer l'après-midi à parler seulement d'une flotte hauturière pour le Canada qui n'est qu'un aspect de la stratégie des transports par eau. A mon avis, nous ne devons pas être obnubilés par cette seule question qui, malgré son importance, n'est pas l'objet principal du débat de cet après-midi.

Comme le député de Comox-Powell River (M. Skelly) le sait, un seul projet de loi ne suffit pas à définir une stratégie industrielle; cela requiert un ensemble de lois, de règlements et de pratiques. Cet après-midi, nous parlons des ports; c'est un aspect de cette stratégie des transports par eau. Un autre jour, nous traiterons du cabotage; un autre jour, des douanes, etc.

M. Skelly: Nous serons tous les deux rendus au Sénat d'ici là.

M. Pepin: Je ne me propose pas d'y siéger. L'intention est bonne, mais comme mon ami de Dartmouth-Halifax-Est l'a dit, cet amendement est inopportun. Tenons-nous en au projet de loi.

• (1540)

Autre point que je tiens à souligner, c'est que le débat sur la politique des ports nationaux qui se poursuit depuis presque dix ans, et qui s'est intensifié ces deux dernières années, et les consultations approfondies qui l'ont accompagné, ont porté exclusivement sur les ports et non pas sur la flotte hauturière. Aussi, mon collègue s'écarte du sujet en présentant un amendement sur la navigation en haute mer. Le député sait fort bien à n'en pas douter que certaines des idées qu'il a avancées dans le débat cet après-midi ne font pas l'unanimité au Canada aujourd'hui. Les avis sont très partagés, surtout dans sa province, à leur sujet. En proposant maintenant de faire de cette question un objectif majeur du bill C-92, à mon avis, on provoquerait des divisions. Au stade où nous en sommes, le projet de loi à l'étude est presque entièrement conçu dans un esprit de conciliation. Nous devons donc le garder tel quel. En conséquence, monsieur l'Orateur, les ministériels voteront contre la motion.

M. Chuck Cook (North Vancouver-Burnaby): Monsieur l'Orateur, me voici face à un dilemme à cause de cet amendement. S'il est une chose que je déteste, c'est de faire des compliments à ce parti libéral de l'Ouest, le Nouveau parti démocratique, lorsqu'il se présente avec une bonne idée, parce que cela va renforcer son dogme socialiste. Malheureusement, la façon dont est rédigée la motion est presque inattaquable, tout le monde sera d'accord.

Ensuite, j'ai le malheur d'être presque d'accord avec le ministre lorsqu'il dit que l'amendement n'a pas sa place dans ce projet de loi. Je ne veux pas lui faire des compliments non plus. Cependant, je dois dire qu'en fait, tout ce que l'amendement dit c'est qu'il faut avoir une politique maritime au Canada, et je crois que tout le monde est d'accord là-dessus. C'est une bonne idée qui n'a pas sa place dans le projet de loi sur les ports nationaux.

Bien entendu, en parlant de ce bill qui traite de l'administration des ports, on peut se poser plusieurs questions. Je pense, entre autres, au fait que ce gouvernement n'a pas été capable de nous donner une politique globale sur les transports maritimes.

Par exemple, monsieur l'Orateur, pourquoi la province de la Colombie-Britannique se sent-elle obligée d'importer tous ses stocks pour la Liquor Control Board of British Columbia par des ports du Texas? L'une des raisons je pense, c'est que la province veut éviter «l'évaporation» qui pourrait se faire sur les quais. Néanmoins, ce serait normalement un commerce dont devrait profiter le port de Vancouver ou le port de Prince Rupert.

Autre exemple: pourquoi un pourcentage considérable des importations à destination de l'Ontario arrive-t-il par le port d'Oakland? Tout simplement parce que les chemins de fer américains ont une meilleure politique des transports que ce gouvernement, et donc, cela coûte moins cher que de faire venir la marchandise par Vancouver, que de faire travailler les Canadiens et que d'utiliser les chemins de fer canadiens.

Franchement, monsieur l'Orateur, je trouve que le député de Comox-Powell River (M. Skelly) s'est très bien exprimé, mais sa déclaration ne va pas assez loin, parce qu'elle n'englobe pas tout le réseau des transports au Canada. Il faut dire que le ministre des Transports (M. Pepin) ne le fait pas non plus. Il s'inquiète des critiques qu'il reçoit à propos de VIA Rail et il essaye de maintenir son autorité sur l'administration et le fonctionnement des ports au Canada plutôt que de prendre le temps de réfléchir au fait qu'il fut un temps où ce pays avait l'une des plus grandes marines marchandes au monde, qu'il venait au quatrième rang pour la marine de guerre et qu'aujourd'hui nous avons du mal à préparer quelques corvettes pour un voyage en mer. La disparition totale de la marine marchande nous a coûté littéralement des centaines de milliers d'emplois.

Le député a parfaitement raison quand il parle d'exportations de blé de 6 milliards qui sont expédiées à bord de navires étrangers. Je ne propose pas que nous ne vendions de blé qu'à la condition qu'il soit transporté à bord de navires canadiens, mais le député a raison de parler de pourcentages. Nous sommes probablement le seul grand pays exportateur du monde à ne pas exiger de nos clients, par une politique ou une loi stricte, qu'une proportion du blé que nous leur vendons avec plaisir, que ce soit 30, 40 ou 60 p. 100, soit expédié par des navires canadiens. Le même principe s'applique à toutes nos autres exportations. Il vaut pour les vastes quantités de produits que nous importons. Il faut que le transport d'une partie de ces marchandises se fasse par des navires canadiens. Toute l'industrie en serait immédiatement revivifiée.

En ce qui concerne la construction navale, comment expliquer le fait que des milliers et des milliers de travailleurs des chantiers navals soient en chômage sans espoir de se faire réembaucher, quand je songe à tout l'argent que le gouvernement a englouti dans des entreprises insensées comme l'Énergie atomique du Canada, qui perd de l'argent même quand elle fait des ventes. J'ai visité les chantiers de construction navale de la côte Ouest; ils sont vides, mais ne devraient pas l'être. Rien ne permet d'expliquer pourquoi nous n'y construisons pas de navires; rien ne permet d'expliquer pourquoi la construction navale ne serait pas une industrie importante au Canada. Lorsque j'évoque la question, on me répond généralement que les Coréens travaillent à meilleur marché, et que les Japonais sont plus efficaces et emploient une technologie différente et meilleure. Monsieur l'Orateur, où est passé l'esprit d'invention des Canadiens? Qu'est devenu leur esprit de débrouillardise? Pendant de nombreuses années, nous avons construit très efficacement des navires au Canada, mais nous ne le faisons plus aujourd'hui. Pourquoi?

Je me suis entretenu avec certains marins qui aimeraient naviguer sur des navires canadiens. Le député a mentionné le CPR et ses 40 navires qui sillonnent les mers sous des pavillons de complaisance. Ces navires au mât desquels flotte le pavillon du Liberia ou de Panama ont réellement nui à la réputation de notre industrie de la construction navale et privent inutilement les Canadiens d'un grand nombre d'emplois. Si je dis inutilement, c'est parce que, là encore, s'il est légèrement meilleur marché de procéder différemment ou si nous devons procéder comme nous le conseillons, c'est-à-dire en utilisant des navires canadiens, il faudrait accroître énormément notre efficacité.

J'appuie l'orientation de l'amendement présenté par le député de Comox-Powell River, mais je ne crois pas que sa motion doive être étudiée pendant le débat sur le bill. Son amendement constitue un véritable exposé de principe en matière de transport qui devrait également porter sur les chemins de fer et leur utilisation dans le transport des marchandises entre les ports et les points de destination. Il devrait englober les Grands Lacs et comporter également une stratégie industrielle générale. Il n'existe rien de ce genre et je me demande si des fonctionnaires du ministère des Transports y pensent même de temps à autre. Le ministre répond d'un signe de tête pour dire qu'on y pense de temps en temps. Pourquoi ne couchent-ils pas leurs idées sur papier et ne les présentent-ils pas à la Chambre pour que nous puissions les étudier et en tirer quelque chose qui permettra d'élaborer une politique des transports qui servira les intérêts supérieurs de tous les Canadiens.

J'appuie le député de Comox-Powell River. Je crois qu'il a eu une bonne idée, mais il l'a pas présentée au bon moment. Mais pourquoi pas après tout? Cela change-t-il réellement quoi que ce soit? L'amendement proposé est dénué de sens, mais pourquoi ne l'appuierions-nous pas?

• (1550)

M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud): Monsieur l'Orateur, je ne désire pas invectiver la Chambre; je veux simplement livrer quelques observations sur l'utilisation du mot «stratégie». C'est un terme que les députés du Nouveau parti démocratique affectionnent particulièrement puisqu'ils réclament toujours une stratégie industrielle nationale et, comme cet amendement le prévoit, une stratégie «de l'industrie canadienne des transports par eau». Je tiens à rappeler à la Chambre que le terme «stratégie» se rapporte généralement aux plans élaborés par les généraux sous leur tente et non à l'établissement méthodique d'un programme à long terme prévoyant des objectifs, divers moyens de les atteindre et les ressources financières et matérielles nécessaires à leur réalisation.

J'essaie de dire que l'utilisation du terme «stratégie industrielle» que beaucoup considèrent comme un mot passe-partout, car il apparaît dans chaque allocution des membres du Nouveau parti démocratique, donne plutôt l'impression d'une conspiration derrière des portes closes et de l'adaptation d'une stratégie ou d'un plan d'attaque en vue de profiter le plus possible de votre adversaire ou concurrent.

Si c'est ce que le NPD prône en faisant constamment allusion au développement d'une stratégie industrielle, alors ses membres aident et soutiennent le gouvernement qui, à chaque remaniement ministériel et à chaque fluctuation de la conjoncture économique, établit de nouvelles stratégies. Comme l'ont montré les récents budgets, les stragégies souvent se soldent par des échecs.

Je suggère donc aux membres du NPD d'utiliser un terme qui évoque une notion concrète des objectifs que nous essayons

de réaliser. Dans cet amendement, on aurait pu utiliser l'expression «un plan de développement de la marine canadienne» au lieu de «stratégie de l'industrie». Cette première expression nous mènerait beaucoup plus loin car nous pourrions alors parler d'un dialogue public avec le ministre des Transports (M. Pepin) et le gouvernement sur les principaux éléments de ce plan. Nous pourrions nous occuper de questions comme la récente décision de la société Dome Petroleum de construire une usine de GNL près de Prince Rupert et les concessions avec le Japon et les autres pays qui s'ensuivront. Nous pourrions déterminer si oui ou non, dans le cas de la construction d'un nouveau port à l'île Ridley, nous accorderions des contrats pour les conduites d'empilage à une société japonaise, pour les wagons basculants à une société anglaise ou pour le matériel d'empilage et de récupération à une société japonaise. Nous pourrions ici même et en comité débattre des éléments essentiels d'un plan de développement industriel et cesser de tergiverser en parlant de stratégies.

Depuis qu'il s'est joint au groupe de conspirateurs qui a fait tomber le gouvernement conservateur, le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray) parle sans cesse de nous présenter une stratégie de développement industriel pour le Canada. Néanmoins, tout ce que nous avons vu jusqu'ici c'est le document annexé au budget du 12 novembre qui s'intitulait «Le développement économique du Canada dans les années 80». Nous n'avons aucun objectif précis. Nous n'avons toujours pas vu d'analyse critique et structurelle des divers moyens d'atteindre les objectifs ou de recommandations concernant la meilleure voie à suivre, les moyens financiers à utiliser ou la participation conjointe du secteur privé et public.

A mon avis, nous devrions avoir un plan industriel pour le Canada ainsi qu'un plan pour le secteur maritime qui engloberait tous les éléments de la politique portuaire. Néanmoins, je ne vois vraiment pas comment le député de Comox-Powell River (M. Skelly) peut croire qu'il va inciter le gouvernement à élaborer cette stratégie industrielle fantôme en l'écrivant dans une loi. C'est sans doute le contrecoup des pressions subies au cours de la période des questions et en comité. Ce n'est pas en se contentant de l'écrire dans une loi qu'on atteindra les objectifs visés par le député.

Si le député de Comox-Powell River se donne la peine de lire les alinéas *a*) à *e*) de l'article 2(3), il verra qu'ils exposent déjà les objectifs de la politique portuaire nationale, à savoir la création d'un système portuaire:

a) qui contribue efficacement à la réalisation des objectifs du commerce international canadien ainsi que des objectifs sociaux et économiques, tant au niveau national que régional et local;

b) qui soit efficace;

c) qui offre à des conditions équitables des services de transport de marchandises et de passagers aux usagers des ports canadiens;

d) qui laisse aux sociétés de port locales une très grande marge d'autonomie.

Nous avons déjà là certains des éléments d'un plan industriel pour le développement du secteur maritime, et si on se contente d'ajouter les mots indiqués dans la motion du député à la fin du bill C-92, cela ne lui ajoutera rien.

Si nous avions un plan d'expansion de l'industrie maritime dans le contexte plus large d'une stratégie de développement industriel, nous n'aurions pas à subir aujourd'hui les effets néfastes des tactiques enfantines du ministre d'État chargé du Développement international (M. Lumley) qui cherche à restreindre les importations de voitures japonaises. Nous aurions négocié il y a bien longtemps un accord avec le Japon semblable à l'accord sur la production automobile conclu avec les États-Unis. Nous n'en serions pas à ces enfantillages dirigés contre des partenaires commerciaux de premier ordre, que ce soit le Japon ou d'autres pays de la bordure du Pacifique. Nous n'aurions pas été obligés de bloquer les efforts du ministre des Transports il y a un an, alors que lui et ses fonctionnaires étaient prêts à octroyer un contrat à des firmes étrangères pour faire du remblayage à Roberts Bank et qu'en fin de compte une société canadienne réputée a obtenu le contrat grâce aux démarches entreprises par quelques députés de la Colombie-Britannique auprès du comité des transports.

Si nous avions eu un plan d'expansion de l'industrie maritime, les choses ne se seraient pas passées ainsi en 1974 ou 1975 alors que des représentants du gouvernement néo-démocrate de la Colombie-Britannique, avec lequel le député de Comox-Powell River entretient quelques rapports, se sont rendus à Stockholm, en Suède, pour y acquérir un traversier parce que le gouvernement n'avait pas pensé à offrir de l'aide aux chantiers maritimes de la côte ouest qui étaient bien capables de construire un traversier. Le parti néo-démocrate compte des hypocrites dans ces rangs. Ces derniers réclament que l'on fasse passer les intérêts du Canada en premier et que l'on mette au point une stratégie de développement industriel favorisant la construction navale, mais leurs propres amis en Colombie-Britannique sont allés acheter à Stockholm, en Suède, un grand traversier qu'on aurait fort bien pu fabriquer en Colombie-Britannique, avec de la main-d'œuvre locale.

Nous en avons par dessus la tête de ces propos ridicules qu'on nous tient au sujet de la stratégie dont le pays devrait se doter. Le gouvernement nous sert exactement cela, c'est-à-dire des stratégies, depuis bien trop longtemps déjà. Tout se décide à huis clos. Cela ressemble à des coteries de généraux réunis sous leur tente pour décider des stratégies à employer contre les hordes d'ennemis. Nous devrions élaborer nos plans ouvertement. Nous devrions envisager avec réalisme et logique nos relations commerciales avec d'autres pays, nos politiques fiscales, et les initiatives qui favorisent le Canada avant tout. Nous devrions faire tout cela sur une tribune publique, c'est-à-dire par le biais d'un comité permanent auquel tous les Canadiens seraient invités à participer.

A mon avis, le libellé de la motion du député est mauvais. Ses intentions sont admirables et louables, mais l'expression «stratégie» a été choisie à fort mauvais escient.

M. Skelly: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. D'après le dictionnaire, les expressions «stratégie» et «plan» signifient la même chose. Avec le consentement unanime de la Chambre, je suis prêt à modifier ma motion si le fait de remplacer le mot «stratégie» par le mot «plan» élimine toute connotation gauchiste aux yeux des conservateurs et leur rend ma motion acceptable.

M. Siddon: Oui, je serais d'accord avec cette proposition.

Des voix: Non.

M. l'Orateur adjoint: Il ne semble pas y avoir de consentement unanime à ce sujet.

L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria): Monsieur l'Orateur, je n'empièterai pas beaucoup sur le temps dont dispose la Chambre pour parler de ce projet de loi. Comme je suis de Victoria, je tiens toutefois à dire à la Chambre ce que les habitants de cette ville pensent de ce projet de loi.

Je tiens à signaler tout d'abord que l'étendue des pouvoirs que le ministre des Transports (M. Pepin) va avoir après l'adoption de ce projet de loi nous préoccupe. Il a déjà suffisamment de pouvoirs et il nous semble inutile de les étendre.

Le port de Victoria étant un port public, il aura droit à un conseil de port chargé de conseiller le ministre. Lorsque ce projet de loi est paru, j'ai écrit au ministre pour me renseigner à ce sujet. La ville de Victoria n'a pas un port ordinaire. Son port est touristique. On déménage un parc de citernes situé dans le port intérieur de Victoria, ce qui nécessite des travaux longs et coûteux. Nous l'avons fait uniquement pour des raisons esthétiques. Quand je pense à ceux que le ministre pourrait nommer à un conseil consultatif local, j'en frémis autant que le feraient les habitants des environs de Peggy's Cove s'ils apprenaient qu'on va construire à cet endroit une raffinerie pour la transformation du gaz naturel liquéfié.

• (1600)

Toutefois, parce que nous n'avons pas cessé de surveiller nos intérêts, nous avons réussi à embellir constamment le port de Victoria. Ainsi, nous disposons maintenant d'une promenade le long de l'arrière-port, du côté de la ville. Je le répète, nous avons un port différent des autres. Les règlements établis pour le port de Vancouver ou celui de Montréal ne pourraient pas s'appliquer au port de Victoria. Cette question nous inquiète beaucoup. On a voulu, notamment, réunir les installations de la garde côtière dans l'arrière-port, ou tout près de l'avant-port. Les citoyens de Victoria n'ont pas été d'accord avec les plans proposés. Ils ont tellement protesté que le ministère a dû reconsidérer son projet afin de proposer un ensemble qui soit acceptable. C'est ce genre de participation à la planification portuaire que souhaite la municipalité de Victoria de la part de ses citoyens. Nous savons à quoi nous voulons en venir, contrairement à ce qui semble se passer ailleurs.

J'ai donc écrit au ministre le 25 mars. Je terminais ma lettre par ces mots:

Votre coopération en vue d'assurer une participation étroite de la municipalité serait appréciée.

J'avais d'abord exprimé mes inquiétudes au sujet de la composition du comité consultatif des ports.

La réponse que j'ai reçue du ministre était loin d'être celle que j'attendais. Soit dit en toute déférence, elle pourrait même provenir d'une lettre circulaire qui a été adressée à d'autres députés qui ont des ports dans leur circonscription. Voici ce que le ministre a écrit:

Les conseils consultatifs des ports publics seront composés de trois à cinq personnes représentatives des intérêts locaux, que l'on choisira pour leur expérience et leurs aptitudes en matière d'activités portuaires. Elles seront désignées par le ministre des Transports, à qui le conseil remettra ses recommandations. Avant la nomination des membres, les autorités locales et portuaires seront consultées pour que le conseil soit efficace.

Il n'y a pas eu de consultation avec les dirigeants locaux de Victoria. Autant que je sache, des fonctionnaires y sont allés une fois, mais il faut que le dialogue entre le ministère et les autorités de Victoria, c'est-à-dire du conseil municipal, et le conseil d'Esquimalt soit continu. Le ministre causerait un tort immense s'il nommait des personnes qui n'épousent pas les objectifs des autorités de la ville de Victoria et des autres municipalités en cause.

J'avais espéré que le ministre le comprendrait, qu'il entamerait des négociations là-bas et qu'il nous ferait savoir qui il a l'intention de nommer. S'il s'agit de fidèles du parti libéral de certaines des 78 circonscriptions de l'Ouest que le parti a perdues aux dernières élections, nous pourrions très bien nous en passer. Si le comité est composé de ces personnes, croyez-moi, la mesure relative aux ports sera extrêmement difficile à appliquer dans cette ville.

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais profiter de l'étude de ce projet de loi pour dire quelques mots du port et du havre de Saint-Jean, à Terre-Neuve. Je voudrais d'abord rappeler que Saint-Jean fait partie des ports qui relèvent de l'ancienne loi, qu'on s'apprête à remplacer. Il fait partie des 14 ports qui existent actuellement. Il semble bien que l'administration de ce port deviendra une société portuaire locale si le projet de loi que nous étudions est adopté.

Je voudrais aussi rappeler au ministre qu'aucune dépense en immobilisations n'a été faite dans ce port important de la capitale de Terre-Neuve depuis 1965. Celles qui ont déjà été faites en 1965 s'inscrivaient évidemment dans le cadre d'un programme que le gouvernement Diefenbaker avait lancé pour améliorer les installations portuaires de cette ville. Par comparaison, des sommes considérables ont été dépensées pour améliorer d'autres ports au Canada. Je ne dis pas qu'elles étaient inutiles ou mal à propos, mais je rappelle simplement qu'on a dépensé au moins de 80 à 90 millions de dollars en projets d'immobilisations au port de Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick, au cours des dix dernières années.

Je pourrais en dire autant de bien d'autres ports au Canada où on a dépensé des dizaines et des dizaines de millions de dollars. Je n'ai pas besoin d'insister sur l'injustice qu'on a commise en ce qui concerne l'élévateur synchrone dans le chantier naval de Saint-Jean, à Terre-Neuve, où le gouvernement fédéral, le propriétaire de ce chantier, refuse de dépenser 21 millions de dollars pour un élévateur synchrone qui rendrait rentable un chantier construit gratuitement en 1949. Cela ne l'empêche pas d'accorder le double de cette somme à la ville de Halifax pour l'aider à construire son nouveau chantier naval, sans compter ce qu'il dépense à Vancouver et dans d'autres ports. Donc, je n'insisterai pas davantage, mais je répète qu'on n'a rien fait pour améliorer les installations portuaires de Saint-Jean depuis 1965.

Il y a eu un décret du conseil, le 15 janvier 1981, aux termes duquel le gouvernement assumait la dette à long terme du Conseil des ports nationaux. Je crois qu'elle s'élevait à 300 millions de dollars, mais le gouvernement l'a prise à son compte de toute façon. Je crois que les frais d'intérêts occasionnés par la prise en charge de cette dette totalisaient quelque 18.4 millions de dollars. Ces frais et cette dette ont été contractés dans d'autres ports qui n'ont maintenant plus rien à payer, tout en bénéficiant d'immobilisations de grande envergure.

Grâce au gouvernement, ces ports n'ont plus de dettes. Ils avaient des frais d'équipement importants, mais ils ne doivent plus rien. Par contre, le gouvernement n'a pas aidé des ports comme celui de Saint-Jean de Terre-Neuve qui n'avaient pas de dettes au titre des dépenses d'équipement qui pouvaient être remises à ce moment-là. Le port de Saint-Jean a un déficit d'exploitation d'environ 2 millions de dollars.

Je voudrais que le ministre me dise s'il compte demander au gouvernement de payer les dettes de ports comme celui de Saint-Jean qui ont été laissés pour compte ou qui n'ont pas profité de la remise de dette accordée en vertu du décret du conseil du 15 janvier 1981. Qu'adviendra-t-il notamment de la dette du port de Saint-Jean de Terre-Neuve?

Par ailleurs, je voudrais demander au ministre si la commission du port de Saint-Jean va devenir une société de port locale. D'après le projet de loi, un port ne peut pas devenir une société de port locale s'il n'est pas viable sur le plan financier. Sauf erreur, pour le moment, le port de Saint-Jean de Terre-Neuve n'est pas financièrement viable dans son état actuel. Qu'arrivera-t-il, par conséquent? Ce port va-t-il tomber dans l'oubli, va-t-il être placé sous la direction d'Ottawa, pour être géré par le siège social de la nouvelle société des ports dotée d'un conseil local, ou bien aura-t-il le droit d'être géré par une administration locale et de recevoir de l'aide pour obtenir des installations lui permettant de devenir indépendant sur le plan financier?

J'espère que le ministre me renseignera à ce sujet à la première occasion. La seule justification de cette nouvelle loi, c'est qu'elle permettra de décentraliser l'autorité portuaire pour que l'administration et les opérations relèvent de l'autorité locale au lieu d'être sous un contrôle très centralisé, comme le prescrit la loi actuelle. Par exemple, Saint-Jean n'a à l'heure actuelle qu'un organisme purement consultatif appelé, si je ne m'abuse, la Commission de l'autorité portuaire de Saint-Jean. Elle est purement consultative. Sauf erreur, ses fonctions ne sont prescrites dans aucune loi. Ainsi, M. Robert Innes est président de cet organisme consultatif, mais, pour autant que je sache, son poste ne découle pas d'une loi. Quoi qu'il en soit, il ne fait que conseiller le siège social. Les autres membres sont M. Humphries, directeur régional de la Garde côtière canadienne de la région de Terre-Neuve, M. Michael Walsh, directeur général de la Fraternité des commis de chemins de fer—ce sont deux nominations politiques—, M. Gerald Tilley, directeur général de Carling O'Keefe Breweries of Canada Ltd., et deux autres libéraux bien connus. Cela ne veut pas dire qu'ils n'ont rien de valable à apporter, mais M. William Callahan a déjà été député libéral de l'assemblée et ministre, et M. George Stockley a ouvertement appuyé le parti libéral dans le passé. M. Innes était candidat libéral aux élections partielles de 1976. Mon Dieu, depuis combien de temps suis-je député? Trop longtemps.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: M. Innes s'est présenté contre moi aux partielles du 18 octobre 1976, mais c'est moi qui ai été élu à cette occasion. C'était l'anniversaire de naissance du premier ministre (M. Trudeau). J'ai été heureux d'être en quelque sorte le cadeau d'anniversaire qui lui a été envoyé de Saint-Jean-Ouest. J'espère être ici lorsqu'on lui donnera enfin le coup de grâce aux prochaines élections.

• (1610)

Quoi qu'il en soit, Bob Innes était candidat libéral. Je ne veux pas dire que ce n'est pas un gentleman ou qu'il fait mal son travail, car, autant que je sache, il a bonne réputation. Même un libéral peut avoir des qualités, comme certains qui siègent ici. Je ne sais pas ce qui m'arrive aujourd'hui. Je suis plein d'égards et de considération. Nous sommes ici depuis trop longtemps; il est temps que nous ajournions.

Quoi qu'il en soit, cela montre que le système présente des lacunes, que le favoritisme y occupe une grande place. Des six membres que compte ce conseil consultatif, au moins trois sont des libéraux notoires et deux autres, d'anciens candidats, ce qui, malheureusement, augure mal pour un organisme de cette envergure. Le port de Saint-Jean joue un rôle très important dans notre économie et il est dommage que le public ait l'impression qu'il faut être libéral pour être nommé au conseil d'administration, que c'est la seule façon d'y arriver à moins que nous n'accédions au pouvoir aux prochaines élections—lorsque nous y serons, nous changerons certainement tout cela et adopterons le système du mérite. Il faudra être conservateur pour mériter d'y être nommé.

Mais c'est une lacune du système. Je préférerais de beaucoup un système où certains organismes auraient à nommer les représentants—et je pense que c'est ce que prévoit un des amendements auquel nous en venons—et où au moins la moitié des membres seraient choisis parmi les divers usagers du port et dans la municipalité. Comme je l'ai dit, je n'ai rien contre ces messieurs qui font de leur mieux même s'ils ont presque tout contre eux.

Je tiens également à dire au ministre qu'il sera essentiel, une fois le projet de loi adopté, que les petits ports du Canada, couvre celui de Saint-Jean par rapport à Vancouver, et les grands ports comme ceux de Halifax et de Toronto soient représentés au conseil d'administration national de la nouvelle société que nous allons créer.

Je crois savoir que trois des 11 membres du conseil d'administration de la nouvelle société seront choisis parmi les présidents de commission portuaire. Si c'est vrai et si mes renseignements sont exacts, je recommanderais au ministre de veiller à ce que les personnes choisies ne représentent pas uniquement les trois ports les plus importants du Canada, soit Montréal, Vancouver et Halifax, et qu'il y ait au moins un représentant par province si possible. Le nouveau conseil d'administration devrait certes comprendre un représentant de Terre-Neuve, et plus précisément du port de Saint-Jean, selon moi. Il y a un représentant de Terre-Neuve au Conseil d'administration d'Air Canada. C'est un autre bon libéral. Il a rassemblé des fonds et s'est efforcé de causer ma défaite aux élections partielles de 1976. Je m'efforcerai pour ma part de veiller à ce qu'il soit muté d'Air Canada lorsque nous prendrons le pouvoir. Nous avons donc un représentant au conseil d'administration d'Air Canada et nous en avons un au conseil d'administration du CN. Il est par conséquent aussi important et même plus important que notre province soit représentée à la nouvelle société des ports du Canada.

Une autre chose que je tenais à signaler au ministre, c'est qu'aucune partie de l'argent dépensé pour le transport à Terre-Neuve ces dernières années n'a été affectée au port de Saint-Jean, qui a pourtant bien besoin de nouvelles installations. La commission portuaire s'efforce d'obtenir de nouvelles installations pour containers depuis 1976. Elle a essayé d'obtenir 19.6 millions de dollars, soit ce que la construction de ces installations pour containers aurait coûté il y a quelques années, mais sa demande a été rejetée par le Conseil du Trésor après ma victoire lors des élections partielles en 1976. J'ignore s'il y a un rapport. De toute façon, le port de Saint-Jean essaie en vain d'obtenir de l'argent pour construire cette installation essentielle depuis lors.

Comme le ministre le sait, un important programme de réaménagement des chemins de fer a été mis sur pied. Si je ne m'abuse, le coût de ce programme est de 77 millions de dollars. Il faudrait aussi affecter certains fonds au port, sinon il cessera d'être utilisé. Le ministre a en outre annoncé d'autres dépenses de 70 millions de dollars, soit 48 millions de dollars pour les routes et 20 millions de dollars pour de nouvelles pistes d'atterrissage sur la côte du Labrador. Tout cela est nécessaire, mais je tiens à signaler qu'il faut allouer des crédits au port de Saint-Jean, surtout compte tenu du nouveau cadre que prévoit cette mesure législative.

Je sais que nous n'avons pas beaucoup de temps, mais pendant je j'y suis, je signale qu'il est extrêmement important de construire, à la jetée ouest du port de Saint-Jean, une installation de congélation pour transborder le poisson déchargé d'un navire, avant d'être transféré dans un autre navire avant l'expédition. Cela donnerait de l'emploi aux débardeurs de Saint-Jean, emploi dont ils ont grandement besoin. Ce congélateur permettrait également aux navires d'emmagasiner leurs marchandises lorsqu'ils doivent passer au synchrolift pour être réparés. Cette installation revêt une grande importance pour le port de Saint-Jean. J'espère que le ministre ou cette nouvelle société veillera à prendre les mesures nécessaires.

J'aimerais faire une dernière remarque au sujet du port de Saint-Jean, qui compte 276 pêcheurs inscrits. Tous ceux qui suivent les passes, comme nous les appelons, pour accéder par cette entrée majestueuse au port de Saint-Jean, avec la tour Cabot sur la montagne du Signal, d'où est parti, au début du siècle, le premier message télégraphié trans-atlantique envoyé par Marconi, verront en regardant vers la Batterie les maisons d'un certain nombre de pêcheurs accrochées au rocher. Lorsqu'on regarde de l'autre côté du port, vers le quartier de Saint-Jean-Ouest, Fort Amherst, on voit les maisons d'autres pêcheurs qui sont mes électeurs. Saint-Jean est également un port de pêche. Ce n'est pas seulement un port, mais également un port de pêche qui possède une importante usine de conditionnement de poisson appartenant à la National Sea Products Limited. Bien sûr, elle est en grande partie approvisionnée par des chalutiers, mais également par des caboteurs. Il y a également d'autres activités de pêche de moindre importance dans ce port.

Pour le moment, ces pêcheurs ont été dépossédés car ils n'ont plus d'installations convenables, dans le port de Saint-Jean, pour décharger leur poisson. Là où ils déchargeaient auparavant, des activités de dragage sont en cours et les travaux ont commencé pour la construction du nouveau synchrolift. Ces pêcheurs ne disposent pas d'installations de débarquement appropriées, de matériel de halage, ni des entrepôts dont ils ont grandement besoin.

Le ministère des Pêches et des Océans songe à construire des installations de ce genre à Prosser's Rock, mais de toute façon cela prendra deux ou trois ans. Il faudra du temps avant de l'obtenir, une période de trois ans à compter de 1983-1984, nous dit-on. Les quais et les installations pour débarquer le poisson coûteront entre 4 et 7 millions de dollars. Dans l'intervalle, nous avons 100 bateaux, 157 pêcheurs et les 12.5 millions de livres de poisson pris l'an dernier par des bateaux dont le port d'attache est Saint-Jean et qu'ont une valeur de 2.5 millions. Des travailleurs font fonctionner deux conserveries de poissons. Les pêcheurs ont grandement besoin de nouvelles installations.

Nous avions proposé l'aménagement d'un brise-lames et certaines installations au Battery, mais, à son arrivée au pouvoir en 1980, le gouvernement a mis ces projets au rancart.

Il faudrait s'occuper d'un certain nombre d'installations du port de Saint-Jean, et notamment des installations de pêche, qui sont les plus négligées de toutes. Je voudrais que le ministre, ou encore la nouvelle société portuaire, voient ce qu'ils peuvent faire pour aider le ministère des Pêches et des Océans à obtenir des fonds pour aménager des installations convenables pour les centaines de pêcheurs terre-neuviens dont l'activité est si importante à l'économie locale. Voilà pour le port de Saint-Jean.

Je voudrais maintenant passer à un autre sujet que j'approfondirai lorsque nous débattrons l'amendement pertinent ou que nous en serons à l'étape de la troisième lecture, car il s'agit à mon avis d'une question extrêmement importante, à savoir la situation absolument déplorable du port de Goose Bay-Labrador. On ne peut plus éviter la ventilation du bilan à la chambre. Je ne suis pas du tout satisfait des mesures que le ministre des Transports (M. Pepin) a prises pour corriger une situation injuste pour les consommateurs de la région terre-neuvienne de The Happy Valley-Labrador. J'en parlerai plus longuement à la prochaine occasion. Je serais heureux que le ministre puisse me renseigner sur ces points.

M. Pepin: Monsieur l'Orateur, la plupart des réponses aux questions du député figurent dans le compte rendu des délibérations du comité. En fait, comme il n'avait pas beaucoup de dettes à faire remettre, le port de Saint-Jean n'a pas été aussi avantagé que les autres. Une certaine partie de la dette de la plupart des ports, sinon tous, n'a pas été remise. Donc, pour Saint-Jean (Terre-Neuve),elle est de 1.7 million de dollars et de 7.2 dans le cas de Saint-Jean (Nouveau-Brunswick). Elle est de 9.47 millions pour Montréal, ce qui donne une idée des principes dont on s'est inspiré dans ce cas-là.

Je tiens à rappeler que, si leurs besoins dépassaient leurs moyens financiers, tous les ports, y compris celui de Saint-Jean (Terre-Neuve), auraient droit à des subventions spéciales du gouvernement du Canada. Ainsi, le principe de l'autosuffisance, tout important qu'il soit, ne veut pas dire, si certains projets dépassent les moyens financiers des ports, qu'il n'y aura pas de participation du gouvernement du Canada.

Quant à la société de port locale, d'après mes renseignements, Saint-Jean répond aux conditions pour en devenir une.

En ce qui concerne la composition de la Société canadienne des ports, toutes les régions du Canada y seront représentées en nombres à peu près égaux. Voilà quelques-unes des questions qui ont été soulevées.

• (1620)

M. l'Orateur adjoint: J'aimerais avoir l'attention des députés. Le ministre avait déjà parlé, et je suppose que c'était du consentement unanime de la Chambre que la présidence lui a donné la parole une deuxième fois.

La Chambre est-elle prête à se prononcer sur la motion?

Des voix: Le vote!

M. l'Orateur adjoint: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur adjoint: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur adjoint: Que tous ceux qui sont contre veuillent dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur adjoint: A mon avis, les non l'emportent.

Des voix: Sur division.

(La motion nº 1 de M. Skelly est rejetée.)

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est) propose:

Motion nº 2.

Qu'on modifie le bill C-92, loi modifiant la loi sur le Conseil des ports nationaux, la loi sur les ports et jetées de l'État, la loi sur les Commissions de port, la loi sur la marine marchande et la loi sur les ports de pêche et plaisance, à l'article 2, en retranchant les lignes 25 à 27, page 3, et en les remplaçant par ce qui suit:

«nationale ou régionale à l'administra-».

M. l'Orateur adjoint: A la suite de la décision que l'Orateur a rendue tout à l'heure, les motions nºs 2 et 4 seront groupées aux fins du débat. Étant donné que les deux motions portent sur le principe de l'autonomie financière, l'Orateur a décidé que le vote sur la motion nº 2 s'appliquerait également à la motion nº 4. Par conséquent, je présente aussi maintenant la motion nº 4 aux fins du débat.

Mme Mitchell propose:

Motion nº 4.

Qu'on modifie le bill C-92, loi modifiant la loi sur le Conseil des ports nationaux, la loi sur les ports et jetées de l'État, la loi sur les Commissions de port, la loi sur la marine marchande et la loi sur les ports de pêche et plaisance, à l'article 5, en retranchant les lignes 8 à 10, page 11.

—Monsieur l'Orateur, ces amendements portent sur l'autonomie économique et financière des sociétés de port locales, principe libéral mieux connu sous l'appellation «paiement par l'usager», qui a l'adhésion totale des conservateurs assis à ma droite. Ces deux articles nous préoccupent beaucoup. Je voudrais faire consigner au compte rendu le nouveau libellé de l'article 2, relatif aux objectifs de la nouvelle mesure législative, si on lui apporte les modifications que nous proposons:

(2) Il est en outre déclaré que la réalisation de l'objectif de la politique portuaire nationale exige

a) à l'égard des ports d'importance nationale ou régionale qui, selon toute vraisemblance, peuvent se suffire à eux-mêmes financièrement et à l'administration desquels des éléments locaux désirent participer—

C'est la partie du bill qui nous préoccupe. Nous sommes entièrement en faveur de l'autonomie locale du plus grand nombre de ports possible. Par contre, nous ne croyons absolument pas que l'autonomie financière doive empêcher les ports d'avoir une sorte d'administration centralisée, ayant le pouvoir de prendre le plus de décisions possibles dans les régions et dotée d'un conseil représentant, espérons-le, les différents échelons administratifs de la région, les pouvoirs publics locaux et ainsi de suite.

Le libellé plutôt insidieux de cet article nous préoccupe également. Je me demande ce que signifie l'expression «ports qui, selon toute vraisemblance, peuvent se suffire à eux-mêmes financièrement». Que signifie-t-elle au juste? En pensant aux 15 ports qui remplissent les conditions pour devenir des sociétés de port locales, on constate que quelques-uns d'entre eux ne se suffisaient pas à eux-mêmes sur les plans économique et financier. Je voudrais faire consigner la liste de ces 15 ports au compte rendu.

Le député a brillamment exposé le cas du port de Saint-Jean de Terre-Neuve. Il sait, j'en suis sûr, que ce port ne sera probablement pas toujours autonome sur le plan financier; pourtant, pourquoi n'aurait-il pas droit à l'autonomie locale s'il est bien administré, même s'il a besoin de subventions fédérales quelconques?

Le port de Halifax, en Nouvelle-Écosse, ne s'est pas toujours suffit à lui-même financièrement.

Il y a ensuite le port de Saint-Jean du Nouveau-Brunswick. Un des députés a exprimé en comité de vives inquiétudes que nous devrions tous partager; si le gouvernement fédéral a remis la dette de la plupart des ports, le port de Saint-Jean a toujours une dette considérable et, bien que cette dette soit causée par la province, ce port devrait être traité équitablement. Pourquoi n'aurait-il pas le droit de devenir une société portuaire locale, même s'il devait nécessiter à un moment donné qu'on le subventionne?

Belledune, au Nouveau-Brunswick, est un autre exemple. Il y a aussi Sept-Îles et Chicoutimi, au Québec. Je ne crois pas que ces trois ports aient toujours été financièrement autonomes. Ceux de la Baie-des-Ha! Ha! et de Trois-Rivières, au Québec, sont rentables et pourraient probablement répondre à ce critère particulier. Ceux de Québec et de Montréal, qui sont tous deux très importants, ne sont pas rentables.

L'élévateur de Prescott, qui sert surtout au maniement du grain, et l'élévateur à grain de Colborne, en Ontario, ont enregistré un profit. Ces deux-là ont donc une certaine source de revenus.

Le port de Churchill, au Manitoba, est l'un des meilleurs exemples d'un port très important, essentiel même, tant du point de vue régional que du point de vue national. Compte tenu de son emplacement, il n'est ouvert qu'une partie de l'année, mais il devrait certes pouvoir devenir une véritable société portuaire autonome, avec son propre conseil régional, même s'il ne sera probablement pas toujours financièrement autosuffisant.

Le port de Vancouver s'autofinance lui aussi. Mais ses pouvoirs, quant à l'usage qu'il peut faire de ses fonds, sont très limités. Il n'a même pas pu les réinvestir dans les travaux et installations dont il a grandement besoin pour améliorer ses services; on lui a permis de dépenser $50,000, pas même assez pour améliorer les quais. Tout compte fait, cependant, il est rentable et devrait pouvoir se prévaloir des avantages offerts par le bill à l'étude.

Dans le passé, le port de Prince Rupert n'a pas toujours réussi à faire des bénéfices, pas plus qu'il n'a toujours été financièrement indépendant. Mais la nouvelle expansion que connaît Prince Rupert, grâce aux nouveaux projets et entreprises dans la région, lui permettront sûrement d'accroître ses recettes et de bénéficier de l'exploitation du nord de la Colombie-Britannique.

J'étais résolue à nommer ces 15 ports, à les faire consigner au compte rendu, de manière à prouver que le projet de loi à l'étude est foncièrement injuste. Les ports auxquels il sera toujours impossible de s'autofinancer pourront-ils profiter des avantages prévus par ce bill? Nous avons entendu dire que ces 15 ports pourront peut-être se constituer en société. Nous savons, bien entendu, qu'entre autres raisons actuelles qui pourront justifier leur admissibilité, il y a le fait que le gouvernement fédéral a annulé en 1980 la dette qu'ils avaient accumulée. Cette remise de dette a été approuvée par décret du conseil le 15 janvier 1981. En tout, la dette atteignait les 742 millions de dollars, soit 500 millions environ en principal et 242 millions en intérêt.

Raison de plus pour nous réjouir d'entendre dire que les ports canadiens sont en excellente posture. La décision de rayer la vieille dette pour leur donner la chance d'un nouveau départ, à titre de ports autonomes, est excellente. Mais, que leur réserve l'avenir, si l'on en juge par le passé? Ces 15 ports ont réalisé des bénéfices l'an dernier, grâce à l'annulation de leurs dettes, mais il faut signaler que dix d'entre eux ont accumulé des déficits au cours des deux dernières années. C'est un indice que ces ports vont éprouver des difficultés financières au cours de la prochaine décennie. On ne saurait s'attendre qu'ils soient tout le temps financièrement indépendants. Les seuls ports qui n'ont pas accusé de déficits depuis deux ans sont ceux de la Baie-des-Ha! Ha!, de Trois-Rivières, de l'élévateur Prescott, de l'élévateur Colborne et de Vancouver, soit quelques-uns seulement des 15 ports. Cela ne comprend pas même les plus grands ports. Au début, certains ports sont parfois rentables. Lors d'une très mauvaise année ou d'une crise économique, ils accusent parfois un déficit et demandent des subventions au gouvernement fédéral. Perdraient-ils ainsi leur statut de société de port locale et ne seraient-ils pas jugés insuffisamment fiables pour être tout bonnement admis?

• (1630)

Si nous nous opposons à cette politique, c'est qu'elle fait appel au principe du «paiement par l'usager». Mon collègue dira tantôt ce qu'il en pense. Le principe du «paiement par l'usager», autrement dit de l'autosuffisance financière, signifie que les ports devraient pouvoir financer entièrement leurs activités grâce aux droits et aux tarifs qu'ils perçoivent. Cela comprendrait notamment les dépenses d'immobilisation qu'ils pourraient engager. Je connais très bien le port de Vancouver. Cependant, pour pouvoir se faire concurrence les uns aux autres et soutenir la concurrence des ports des États-Unis, la plupart des ports ont besoin de moderniser leurs installations. Il faudra engager des dépenses d'investissement. Les autorités portuaires qui empruntent pour s'agrandir payent les taux d'intérêt en vigueur, ce qui peut les forcer à majorer leurs tarifs au point qu'elles ne sont plus concurrentielles, plaçant ainsi les affrêteurs qui utilisent le port dans une situation précaire.

Le port de Churchill fournit un bon exemple. Comment peut-on s'attendre que ce port comble le déficit entre ses coûts d'exploitation et ses recettes en faisant payer aux usagers des tarifs plus élevés? Il nous faut un port dans le nord du Canada, un accès à nos eaux septentrionales. Les quelques usagers de ce port nordique ne devraient pas avoir à payer une surcharge parce que le port est dans la région arctique.

Il faut que nos ports restent concurrentiels et continuent à servir les intérêts de la nation ainsi que ceux de nos exportateurs et de nos importateurs. C'est pourquoi ils devraient avoir droit à une aide fédérale, au besoin, en vertu d'une entente purement commerciale, car nous aussi sommes d'avis que la direction portuaire doit être efficace et compétente.

Si le gouvernement fédéral investit de l'argent supplémentaire dans un port, il devrait peut-être y avoir alors une certaine forme de surveillance au niveau fédéral. Toutefois, les autorités de ce port ne devraient pas perdre tous leurs pouvoirs. En fait, l'objectif de ce projet de loi, qui est d'accroître l'efficacité des ports, risquerait de ne pas être atteint si nous supprimions l'administration locale d'un port. On ne saurait traiter ces autorités comme des enfants et les obliger à s'en remettre au gouvernement fédéral pour leurs moindres besoins, même si cela pose toutes sortes d'obstacles bureaucratiques, coûte plus cher et n'accroît pas l'efficacité.

L'alinéa 2a) stipule que les ports se suffiront à eux-mêmes financièrement. Si cet objectif est obligatoire, alors dix des quinze ports nationaux pourraient ne pas répondre aux critères exigés pour qu'un port puisse se constituer en société de port. Il en va de même pour notre amendement qui figure à la page 11 et qui est combiné à l'amendement à l'étude. On y stipule que la Société canadienne des ports peut demander au ministre la constitution d'une société de port locale à l'égard d'un port non constitué si, de l'avis de la Société, ce port, selon toute vraisemblance, peut se suffire à lui-même financièrement.

Bien des ports ne deviendront sans doute pas autonomes avant un bon bout de temps. Est-ce à dire qu'ils ne pourront pas former une société portuaire locale? J'ai hâte d'entendre ce que les conservateurs ont à dire à ce sujet. Ces députés, en particulier ceux de la région de Vancouver, n'ont pas soufflé mot des besoins des ports les moins riches au Canada. Nous qui venons de Vancouver, nous avons vivement réclamé une plus grande autonomie financière pour le port de cette ville. A titre de parlementaires, nous devons nous intéresser tout autant à une stratégie nationale du transport par eau dans l'intérêt des autres ports du Canada.

Les petits ports qui ont peu de revenus ne parviendront pas toujours à faire leurs frais au moyen de la perception des droits et autres redevances. Ils risqueraient, autrement, de perdre des clients car il leur faudrait demander trop cher. Les clients n'y verraient pas leur compte. Ces ports auraient peine à survivre. Il faut que chaque port soit géré efficacement pour tenir compte des véritables intérêts régionaux et en s'inspirant d'une

solide politique nationale. Une bonne gestion doit être le critère auquel doit répondre un port pour accéder à l'autonomie administrative.

L'efficacité exige une administration centralisée. C'est ce qui convient le mieux aux régions. Le Conseil des ports nationaux n'a pas fait preuve d'efficacité parce que la plupart des décisions étaient prises à Ottawa. Qui à Ottawa connaît vraiment les besoins immédiats de nos ports des côtes est et ouest? Au lieu d'imposer aux ports un contrôle central, il faudrait leur accorder une autonomie locale, même à ceux qui ne sont pas financièrement indépendants. Le gouvernement fédéral devrait cependant se soucier activement de l'efficacité de la gestion de ces ports une fois constitués en sociétés de port locales.

Nous trouvons à redire au concept d'autosuffisance financière qui devient une condition à remplir pour qu'un port soit constitué en société de port locale. Le bill tout entier vise en théorie à accorder davantage d'autonomie. Il est contradictoire. Quatre ou cinq ports seulement répondront aux conditions pour demeurer des sociétés de port locales. Par ailleurs, les ports dont les dépenses l'emportent sur les recettes ne doivent pas hausser leurs droits et tarifs au point d'adopter la formule irréalisable du paiement par l'usager. Là où le marché peut l'accepter, les usagers devraient payer. Ce n'est toutefois pas le cas dans tous les ports au Canada.

Cet objectif n'est pas réalisable pour certains ports plus petits. C'est l'efficacité manifeste qui devrait servir de critère pour accorder l'autonomie locale à un port. Un port essentiel à l'économie régionale et nationale devrait avoir droit au titre de société de port locale, même s'il ne réussit pas toujours à être financièrement autosuffisant. Il ne devrait pas être forcé de majorer les tarifs au-delà de ce qui est financièrement acceptable pour la région.

Je suis très curieux d'entendre ce que les autres partis ont à dire. Nous n'avons pas trouvé d'appui ni établi de consensus sur la question au comité. Dans un pays aussi étendu et diversifié que le Canada et dans la perspective d'une politique nationale des ports, il est essentiel que nous nous souciions au plus haut point du sort des petits ports qui ne peuvent pas toujours jouir de l'autosuffisance financière.

• (1640)

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, savoir: le député de Richmond-Delta-Sud (M. Siddon)—Les mines—*a*) Demande d'aide *b*) Les relations de travail; le député de York-Peel (M. Stevens)—La Société pour l'expansion des exportations—Le prêt consenti à l'administration du transport dans l'agglomération métropolitaine de New York; le député de Cowichan-Malahat-Les Îles (M. Manly)—La Constitution—La situation des femmes autochtones—*a*) La participation à la conférence constitutionnelle *b*) On demande que les femmes autochtones soient représentées.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES PORTS

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude du bill C-92, tendant à modifier la loi sur le Conseil des ports nationaux, la loi sur les ports et jetées de l'Etat, la loi sur les Commissions de port, la loi sur la marine marchande et la loi sur les ports de pêche et de plaisance, dont le comité permanent des transports a fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que des motions nos 2 et 4 de Mme Mitchell.

M. Chuck Cook (North Vancouver-Burnaby): A mon avis, monsieur l'Orateur, l'exposé—si je puis dire—du député de Vancouver-Est (Mme Mitchell) témoigne de la plus totale carence mentale des membres Nouveau parti démocratique. Je n'ai jamais rien entendu de plus extravagant ni qui indique mieux une complète ignorance du bill que les propos de l'honorable représentante. J'en suis renversé.

A un certain moment, l'honorable représentante a déclaré qu'il fallait, sapristi!, laisser ces petits ports devenir des sociétés de port locales! Elle a ajouté que s'ils devaient devenir rentables, ils ne pourraient pas devenir des sociétés de port locales. En toute déférence, je signale à l'honorable représentante qu'il existe une loi sur les Commissions de port, et si elle s'imagine que les gens du Fraser ou de New Westminster voudraient se constituer en sociétés de port locales, elle ferait mieux de se renseigner davantage, car, en tant que commissions de port, ils jouissent de plus d'autonomie que les sociétés de port locales, et ne voudraient pas changer de statut. Ce serait plutôt le contraire.

Le député de Vancouver-Est a également parlé du port de Churchill. Elle a signalé qu'il sera déficitaire mais qu'il doit néanmoins continuer à fonctionner. Elle a ajouté que tout port canadien déficitaire doit continuer à fonctionner. Assurément, le contribuable canadien paie assez d'impôts sans avoir à subventionner des exploitations totalement déficitaires. J'espère que même le gouvernement actuel saura déterminer dans quelle mesure les ports déficitaires sont utiles à une région et quelles sont les solutions à adopter et saura peut-être même décider de fermer un port s'il est déficitaire alors qu'un autre serait plus efficace et rentable.

Je constate avec inquiétude que les députés néo-démocrates placent la rentabilité des ports au quatre ou cinquième rang de leurs préoccupations. N'est-ce pas en réalité un aspect du problème auquel le Canada se heurte actuellement? N'est-ce pas cette façon de voir du gouvernement actuel qui nous cause des ennuis? Nous avons un déficit de 20 milliards. Lorsque nous en examinons les raisons, nous nous rendons compte qu'il y a gaspillage dans un certain nombre de secteurs. Si un port n'est pas rentable, il est de toute évidence mal géré. J'entends par là qu'il essaie, sans succès, de concurrencer d'autres ports dans un trop grand nombre de domaines.

Je pense que cela s'applique davantage aux ports des Maritimes qu'à ceux de la côte ouest, mais je dois avouer qu'il y a une certaine rivalité entre les ports de Nanaïmo, de Victoria, de Prince Rupert, de Vancouver, de New Westminster et du fleuve Fraser. Chacun fait ce qu'il peut faire de mieux. Chacun met à profit les avantages concurrentiels dont il jouit pour attirer le plus d'entreprises possible. Ces ports ne perdent pas d'argent. Cependant, si je me fie à ce que vient de dire le député de Vancouver-Est, rien ne s'opposerait à ce qu'un de ces petits ports essaie d'attirer des entreprises qui lui feraient perdre de l'argent et à ce que les contribuables canadiens paient la facture. Je crains de ne pouvoir accepter cette idée. Je ne vois pas pourquoi les dollars fiscaux d'un producteur de blé de la Saskatchewan ou d'un vendeur de chaussures de Winnipeg serviraient à l'exploitation d'un port qui ne réussit même pas à atteindre le seuil de la rentabilité.

M. Fulton: Nommez ceux que vous fermeriez, capitaliste.

M. Cook: Je pense que cet amendement doit être rejeté parce qu'un port doit à tout le moins essayer de faire des bénéfices. C'est la moindre des choses.

M. Fulton: Espèce de faux jeton.

M. Cook: Le port de Churchill dans la baie d'Hudson, où aboutit une longue voie ferrée, fait de bonnes affaires depuis les années 30. De grandes quantités de céréales y ont été expédiées.

M. Fulton: Tenez-vous en à la politique des conservateurs. Nous en avons assez de cette salade.

M. Cook: Pourrions-nous avoir un peu de silence dans le déversoir là-bas, monsieur l'Orateur? Il est difficile . . .

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre, s'il vous plaît! Le député de North Vancouver-Burnaby a la parole.

M. Siddon: Demandez-leur d'être polis.

M. l'Orateur adjoint: Sans vouloir vous offenser, je suis certain que le député de Richmond-Delta-Sud (M. Siddon) cédera la parole à son collègue.

M. Siddon: Oui, monsieur.

M. Cook: Je voudrais faire au sujet du port de Churchill une observation ou deux qui font suite à celles du député de Vancouver-Est. Si aujourd'hui l'expédition de grain à partir du port de Churchill n'est pas rentable et si le port ne peut se charger des récoltes de la Saskatchewan et du Manitoba, ou de la partie de ces récoltes qui y a toujours été expédiée, à un coût raisonnable, pour que le port fasse au moins ses frais, alors nous devons le fermer et acheminer le grain par les Grands lacs par où la majeure partie passe de toute façon. Je ne crois pas que les Canadiens voient d'un bon œil que leurs impôts servent à financer des installations comme celles-là si elles ne sont absolument plus rentables. Si seulement nous pouvions fermer quelques autres entreprises d'État qui ne sont pas profitables, nous aurions . . .

M. Nystrom: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je me demande si mon collègue accepterait de répondre maintenant à une question. C'est très important.

M. Cook: Quand j'aurai terminé, monsieur l'Orateur, j'accepterai de répondre à une question. Nous ne consentirons jamais à répondre à des questions à d'autres moments qu'à la fin de nos exposés.

Je crois que la question du député concerne le port de Churchill. Si le port n'est pas rentable, il faut le fermer, car, il ne faut pas, à mon avis, que les contribuables le financent. C'est clair.

Certains ports des Maritimes se font concurrence, parfois avec bonheur, d'autres fois non. Avec la participation des sociétés de port locales et de la Société canadienne des ports, ces ports peuvent sûrement arriver à s'entendre sur ce à quoi ils excellent et qui leur rapporte le plus. Ce serait possible sans qu'une concurrence impitoyable se livre, par exemple, entre Saint-Jean et Halifax. Les deux ports perdraient autrement tous deux de l'argent. Si deux ports concurrents sont tous deux rentables, laissons-les se faire concurrence; mais dire que la rentabilité doit être le cinquième ou sixième objectif d'un port canadien relève selon moi de la pure idéologie socialiste qui voudrait que le bénéfice n'entre jamais en ligne de compte, quoi qu'il en coûte au public.

Monsieur l'Orateur, je répondrai maintenant à la question du député.

M. Nystrom: Monsieur l'Orateur, ma question concerne le port de Churchill. Si j'ai bien compris, le député a déclaré que si le port de Churchill expédiait les grains à perte, il devrait être fermé. Il s'agit pourtant d'un port qui revêt une grande importance dans ma circonscription parce qu'il sert à l'expédition des grains. Je me demande si le député s'exprimait au nom du parti conservateur. Adoptait-il la ligne de conduite de son parti ou bien exprimait-il ainsi son opinion?

M. Cook: Monsieur l'Orateur, il va de soi que je parlais en mon propre nom, en qualité de porte-parole de tous les contribuables canadiens qui doivent subventionner les activités du port. Il y a évidemment des conservateurs dans d'autres régions du Canada qui pourraient avoir une opinion différente mais cela est une caractéristique du parti conservateur: nous, au moins, pouvons exprimer franchement notre point de vue.

M. Nystrom: Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire, si vous m'y autoriser.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Richmond-Delta-Sud (M. Siddon) a la parole.

M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud): Monsieur l'Orateur, je tâcherai d'être un peu plus gentil que mon collègue. En étudiant les deux amendements proposés par le député de Vancouver-Est (M^me^ Mitchell), les motions numéros 2 et 4, j'ai constaté que la motion n° 2 visait à retrancher, à la page 3 du bill, la phrase «qui, selon toute vraisemblance, peuvent se suffire à eux-mêmes financièrement» et que la motion n° 4 proposait de supprimer, à la page 11 du bill, la phrase «ce port, selon toute vraisemblance, peut se suffire à lui-même financièrement».

Le NPD fait encore une montagne de peu. Le bill ne dit nullement qu'un port local qui fonctionnera à titre de société de port local «devra se suffire financièrement à lui-même». Le bill ne mentionne ni à la page 3, ni à la page 11 qu'un port local «devra» être financièrement autonome. Dans aucun article du bill il n'est question que les ports locaux qui fonctionneront à perte «seront fermés» ou «devront, selon toute vraisemblance, faire des profits ou équilibrer leurs comptes». Il n'en est question nulle part. Le bill dit simplement que les ports pourront, selon toute vraisemblance, se suffire à eux-mêmes financièrement.

• (1650)

Le fait est que nous devons fixer des objectifs aux sociétés portuaires locales. Le ministre et les ministériels en conviennent sans doute. Nous voici parvenus à un moment de notre histoire où le montant brut de notre dette publique atteint près de 120 milliards de dollars, où notre dette supplémentaire cette année atteint 20 milliards de dollars, et où nos besoins de caisse atteignent 17 milliards dollars, car le gouvernement trouve 2 ou 3 milliards de dollars de plus en puisant dans le fonds de pension de la Fonction publique. C'est bien terrible lorsque les jeunes n'ont pas les moyens de payer l'hypothèque d'une maison, que les hommes d'affaires font faillite et que nos entreprises ne peuvent soutenir la concurrence des entreprises étrangères. Nous avons vécu dans un monde utopique pendant trop longtemps, pensant que nous pouvions socialisr, nationaliser et subventionner toutes les entreprises qui ne réussissent pas toutes seules.

Si nous pouvions redonner à nos ports régionaux une certaine autonomie financière et leur permettre de planifier à longue échéance, ils pourraient devenir plus efficaces. Ils seraient moins assujettis à l'ingérence des différents parliers de bureaucrates à Ottawa et de celui que ce bill-ci envisage. S'ils avaient davantage leurs coudées franches, ils pourraient prendre des décisions, planifier à longue échéance, et faire des investissements, sans être sans cesse entravés pour toutes sortes d'obstacles qui, sous prétexte d'intérêt national, en réalité paralysent le pays. Si nos ports étaient plus à même de rivaliser les uns avec les autres, un volume plus élevé de marchandises y transiterait, ce qui permettrait de réaliser davantage de recettes fiscales à partager entre tous les Canadiens. Il est grand temps que nous le reconnaissions.

La situation fait plutôt penser à une classe de 20 élèves où, au lieu de noter les élèves en fonction de leurs aptitudes et de leurs efforts, on ferait la moyenne annuelle de toutes les notes obtenues par chacun. Tout le monde obtiendrait la même note, de sorte que l'élève brillant et travailleur qui se serait mérité 85 ou 90 n'obtiendrait que 64.5, tout comme le fainéant qui n'aurait lui obtenu que 48 ou 28. On finirait très bientôt par avoir une classe démoralisée d'élèves médiocres et de recalés.

C'est ce qui arrive dans notre pays. En distribuant également les bénéfices entre tous, nous détruisons le principe de l'incitation à l'effort qui permet à notre société de prospérer et de croître.

Je soutiens qu'au bout de deux ou trois ans de ce système, on constaterait que la moyenne de notre classe de 70 élèves glisserait de 64 à 54, puis à 48. En peu de temps, tous les élèves ce cette classe échoueraient et il faudrait leur donner un coup de pouce. Les enseignants qui constateraient que la moyenne de la classe est inférieure à 50 p. 100—j'ai déjà enseigné et je sais donc de quoi il retourne—affirmeraient que le régime d'encouragements a été détruit et qu'il y aurait donc lieu de relever les notes pour qu'elles soient supérieures à 50 p. 100.

Voilà une analogie parfaite pour le genre de subventions que réclament sans cesse mes collègues de gauche, lesquelles détruiront l'esprit qui règne dans ce pays, monsieur l'Orateur. Le député de Regina-Ouest est l'un des pires à cet égard. En comité, il s'est montré indigné, gémissant et protestant qu'il était fort mauvais de demander aux ports de se suffire à eux-mêmes financièrement. Or, il sait pertinemment que nos jeunes gens ne réussissent pas à se trouver du travail et qu'ils n'ont pas les moyens de s'acheter une maison de nos jours parce que nous sommes lourdement endettés. Il sait que la société Radio-Canada reçoit en subventions quelque 650 millions de dollars par an, que la société Air Canada a bénéficié d'une injection de fonds de 500 à 600 millions de dollars il y a trois ans et que M. Claude Taylor affirme que la société aura besoin de fonds supplémentaires dans moins d'un an. Le CN a demandé au comité une nouvelle subvention de taille et Petro-Canada puise sans cesse dans le portefeuille des contribuables pour financer la prétendue initiative qui avait pour but de favoriser les objectifs nationaux d'équité et de justice.

Nous faisons comme un enseignant qui voudrait enlever toute ambition à de bons élèves. Sa classe ne se composerait plus que de candidats à l'échec dont il faut gonfler les notes pour leur donner l'illusion de réussir. Les élèves brillants sont démoralisés et les cancres se demandent pourquoi s'en faire quand on est reçu de toute façon.

C'est précisément la situation qui existe au Canada actuellement. Nous sommes en train de détruire l'esprit de concurrence sur lequel repose notre système. Dans sa formulation actuelle, le projet de loi donne justement à chaque port l'occasion d'être compétitif parce qu'il incite ces ports à faire ses frais. Les conservateurs ne sont pas cruels et insensibles. Personne ne peut nous accuser de refuser de l'aide lorsqu'il y va de l'intérêt national, mais nous en avons soupé de ce gaspillage éhonté de nos ressources qui s'épuisent, alors qu'elles sont l'unique moyen de mesurer les efforts communs des individus dans une société libre. Il faut que cela cesse.

Je félicite le ministre d'avoir inscrit ces dispositions dans le projet de loi et je m'oppose absolument à l'idée de porter secours à tous nos ports nationaux à l'instar de tant de Canadiens que nous avons transformés en assistés sociaux.

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur l'Orateur, que puis-je répondre d'autre au député que de lui conseiller de relire son discours demain s'il veut trouver un bel exemple de propos inutiles.

Le député et celui qui l'a précédé ne se sont pas mis en face de la réalité en ce qui concerne le fonctionnement des installations de transport au Canada. De toute notre histoire, jamais ces installations ne se sont autofinancées et ce n'est pas de sitôt qu'elles le feront.

Ma collègue, le député de Vancouver-Est (M^me^ Mitchell), a parlé de l'annulation de dettes. En 1936, les autorités locales des ports ont bénéficié d'annulations de dettes de 173 millions.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Ce fut une bonne année.

M. Benjamin: Oui, les conservateurs venaient tout juste de se faire ravir le pouvoir. En 1977-1978, des dettes de 252 millions ont été annulées et transformées en actif par le gouvernement du Canada et 475 millions de plus ont été convertis en un prêt sans intérêt. Halifax s'est vu remettre 54 millions, Saint-Jean 66 millions, Chicoutimi 8.4 millions, Québec 104 millions, Trois-Rivières 4 millions. Dans tous ces cas, il s'agissait de remises, de dettes passées aux profits et pertes. Les prêts sans intérêt ont totalisé 475 millions de dollars, dont 100 millions étaient dus par le port de Vancouver. Je ne crois pas qu'aucun gouvernement pourrait en réclamer le remboursement, sinon le port de Vancouver ferait faillite le mois suivant.

Comme dans d'autres secteurs des transports, les ports exigent des injections massives de capitaux. S'il fallait s'en tenir au principe du paiement par l'usager, les ports auraient du mal à faire leurs frais. L'histoire se répéterait: les petits ports disparaîtraient et les plus grands livreraient une guerre des prix aux ports américains et se hâteraient de demander au gouvernement fédéral de les renflouer comme cela se produit constamment depuis des années.

Un port, comme les rues, les égouts, les canalisations, les routes, profite à tous, directement ou indirectement. Ce sont des services d'utilité publique. Si les utilisateurs devaient en assumer les frais, il faudrait faire installer des postes de péage pour les piétons à tous les quatre ou cinq coins de rue. Les piétons ne paient pas le béton des trottoirs: ce sont les propriétaires qui le paient avec leurs taxes foncières. La conclusion logique de ce raisonnement est tout à fait absurde. A l'époque féodale des routes à péage, rois, ducs et lords faisaient payer les paysans qui marchaient, chevauchaient ou transportaient leurs légumes sur une route qui appartenait au roi ou au lord.

• (1700)

Les rois, les ducs et les lords de l'autre côté se pensent encore au moyen âge: si le port de Churchill ne fait pas ses frais ou même des profits, fermons-le. J'espère que le député de North Vancouver-Burnaby (M. Cook) sera l'invité de la Chambre de commerce de Churchill et qu'il répétera ces remarques. Peu importe, nous le ferons quoi qu'il arrive.

Monsieur l'Orateur, nous sommes à peine 25 millions de Canadiens sur une superficie de trois millions de milles carrés et les députés d'en face se plaisent à croire qu'ils jouent dans les ligues majeures. Nous n'avons aucun port, si autonome et indépendant soit-il, qui puisse rivaliser avec ceux de nos voisins du Sud. C'est vraiment rêver en couleurs que de penser que le gouvernement américain ne réagira pas aussitôt à toute réduction tarifaire à Vancouver. Si le gouvernement pense que les ports de la côte est des États-Unis laisseront ceux de Halifax, de Saint-Jean et de Montréal détourner le commerce, il rêve une fois de plus. Le fédéralisme coopératif veut que nous partagions de façon raisonnable et équitable le coût de la prestation des services dont nous dépendons tous directement ou indirectement. Cela s'applique davantage au transport qu'à tout autre secteur de notre économie.

C'est pourquoi il nous sera impossible d'administrer nos ports selon une politique dite de paiement par l'usager. J'espère que je me trompe, mais jamais je n'aurais cru voir le jour où les conservateurs appuieraient la politique de paiement par l'usager préconisée par Otto Lang. Je ne pensais pas que le ministre actuel y souscrirait, mais c'est apparemment le cas.

En convertissant toutes ces dettes, monsieur l'Orateur, nous espérons permettre à la plupart de ces ports, sinon à tous, de recommencer à zéro. Il y a encore des choses qui clochent, et je plains un peu le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie), représentant d'une municipalité dont le port n'a pas, à mon avis, été traité de façon équitable lorsque les dettes ont été consolidées. Ce port doit payer de l'intérêt sur 86 p. 100 de ses dettes à long terme par rapport à 4 p. 100 pour Montréal et à rien du tout pour Québec et Vancouver. J'espère que le député en parlera à ses amis de North Vancouver-Burnaby.

Examinons, monsieur l'Orateur, les remarques déplorables faites par le député au sujet de Churchill. Il est bizarre que des pays ayant moins de ressources que le nôtre, financières ou économiques, soient en mesure d'exploiter des ports dans l'Arctique six à neuf mois par année. Je pense à la Norvège, à la Suède, à la Finlande, à la Russie, et même à certains ports des îles du nord du Japon. Churchill devrait pouvoir rester ouvert six ou sept mois par année et alors il ferait ses frais. Il pourrait même réaliser des profits certaines années. Cela nécessite de vastes dépenses d'établissement, mais qui se traduiraient par une baisse des frais d'expédition des céréales et de la potasse et une augmentation des exportations. La question, c'est de savoir si les frais devraient être assumés exclusivement par les clients de nos exportateurs, car dans ce cas ils n'achèteront pas de nous. Lorsque le coût du transport de ces produits augmente, il est impossible de répercuter la différence sur les consommateurs. Nous l'avons appris à nos dépens dans le commerce des céréales. Mais à partir du port de Churchill, les frais d'expédition sont moins élevés. Nous sommes parfois perdants à cause des taux d'assurance maritime, mais ce port pourrait et devrait rester ouvert au moins six ou sept mois l'an.

Ce n'est pas parce que nous avons accepté d'effacer de vieilles dettes, ce qui a accru sensiblement la participation du gouvernement fédéral, que nous allons pouvoir exiger des usagers des ports le plein prix des services que ces derniers leur offrent, car ceux-ci ont d'énormes besoins financiers. Ils devront pouvoir soutenir la concurrence des ports américains. En 1980, le taux de rendement de nos ports n'a été que de 2.5 p. 100 et il est clair qu'ils ne vont pas pouvoir s'autofinancer ou même qu'ils vont s'endetter à payer les intérêts sur leurs emprunts, même si les taux baissaient. Voilà pourquoi il est tout à fait irréaliste d'exiger des sociétés de port qu'elles deviennent financièrement autonomes comme le prévoit le projet de loi. Cela ne s'est jamais produit et ne se verra jamais non plus.

Qu'on me nomme les ports dans le monde qui réussissent à s'autofinancer sans l'aide des pouvoirs publics. Qu'il s'agisse de New York, de Seattle, de San Francisco, de la Nouvelle-Orléans, de Galveston ou de toute autre port, ils sont tous largement subventionnés et on ne peut espérer qu'un port canadien puisse rivaliser avec les moyens financiers du Trésor des États-Unis ou de n'importe quel autre pays. C'est absolument impossible. Cependant, je le répète, j'espère me tromper.

Le projet de loi constitue une sorte de compromis. Le projet du gouvernement se situe quelque part entre l'autonomie locale complète et le contrôle intégral de l'État. C'est ce que veut le gouvernement. C'est une approche typiquement libérale; les libéraux se veulent d'ailleurs les apôtres du compromis, mais c'est là une position particulièrement dangereuse. Je doute que la solution proposée marche. Je crois plutôt qu'elle est vouée à un échec.

Si mes électeurs m'accordent toujours leur confiance dans quatre ou cinq ans, le gouvernement au pouvoir, quel qu'il soit, devra proposer au Parlement des modes de refinancement ou encore des prêts sans intérêt pour un certain nombre de nos ports. C'est inévitable. Si mes collègues de North Vancouver-Burnaby et de Richmond-Delta-Sud s'imaginent que Vancouver pourra devenir autonome, eh bien ils rêvent en couleur. Si jamais cela se produisait, j'imagine que la nouvelle autorité portuaire de Vancouver voudrait rembourser les 100 millions qu'elle doit au gouvernement et qu'elle accourerait aussitôt avec un chèque.

Sans l'aide de l'État, monsieur l'Orateur, les ports que j'ai énumérés n'auraient jamais pu survivre et encore moins grandir. C'est cela la réalité dans le domaine des transports au Canada, dans le domaine des ports notamment. Je suppose que je dois rendre hommage au ministre; il fait une honnête tentative pour en arriver à un compromis entre les solutions passées et présentes. Je lui souhaite bonne chance. Je lui souhaite de réussir, mais j'ai de sérieux doutes quant à ses chances de succès.

M. Pepin: Vous êtes pessimiste.

M. Benjamin: Le bill contient des dispositions qui, je suppose, déplaissent au député de North Vancouver-Burnaby; elles concernent notamment l'interfinancement d'un port à l'autre. On ne pouvait utiliser cette méthode de financement aux termes de la loi actuelle sur le Conseil des ports nationaux qui exigeait que les modalités administratives de chaque port soient approuvées par le Parlement. La Société canadienne des ports peut se servir des excédents des ports rentables pour financer ceux qui ne le sont pas.

• (1710)

Malgré ce qu'ont dit les députés de Vancouver, je ne crois pas que quiconque dans cette ville ou au port de Vancouver veuille la ruine du port de Prince-Rupert. En dépit des mesures prises par les gouvernements libéraux, personne à Montréal ne veut acculer les ports de Churchill, de Saint-Jean ou de Halifax à la faillite. Je ne crois pas que ce soit le cas. Le pays tout entier veut que les ports soient bien gérés par les autorités locales, car le bien commun prime avant tout. Mais ce n'est pas dans l'intérêt d'une chambre de commerce locale, ni d'un expéditeur ou d'un utilisateur qu'il faut agir, mais dans celui du pays tout entier.

Je ne trouve aucun port sur la liste que j'ai en main dont l'existence ne réponde pas à l'intérêt national, que ce soit Belledune, Sept-Îles, Prescott, Colbourne, Prince-Rupert ou Roberts Banks. Tous desservent le pays. Ils jouent tous un rôle important dans le commerce de notre pays. Mais aucun, y compris Vancouver et Montréal, ne pourrait fonctionner de façon entièrement autonome et envoyer paître le reste du pays.

Au nom du fédéralisme coopératif—formule populaire naguère et qu'on devrait faire revivre dans tous les secteurs d'activités, de l'économie, des gouvernements, et ainsi de suite il faut changer d'attitude et cesser de dire: «Chacun pour soi; tant qu'on s'arrange, que les autres aillent au diable». C'est pourtant la mentalité de ces messieurs à ma droite et de nos voisins au sud du 49ème parallèle.

Le principe du paiement par l'utilisateur ne peut pas fonctionner dans un pays de 3 millions de milles carrés qui ne compte que 24 millions d'habitants. On ne peut dire aux gens des localités qui ont un port ou plusieurs ports, que ce soit Churchill ou un autre endroit, que, sous prétexte que leur port n'est pas rentable ou qu'il ne peut s'autofinancer, ils doivent l'abandonner et jeter ainsi par les fenêtres leur investissement et ceux des contribuables. C'est ce qu'ont fait le ministre des Transports (M. Pepin) et celui qui l'a précédé lorsqu'ils ont abandonné des lignes secondaires et qu'ils ont dit aux agriculteurs qui étaient propriétaires de tous les élévateurs à grains qu'ils n'avaient qu'à aller s'installer ailleurs et abandonner là leur investissement. Je le répète, il ne suffit pas de faire payer les utilisateurs.

M. Cook: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Par courtoisie, je n'ai pas voulu interrompre le député dans sa tirade, mais à cinq reprises au moins il s'est trompé sur l'appellation exacte de ma circonscription. Je ne voudrais pas que le député d'une circonscription avoisinante se méprenne sur celui qui faisait l'objet de ses invectives. Je suis député de la circonscription de North Vancouver-Burnaby. S'il m'est permis de tricher, j'irai avec plaisir à Churchill m'adresser aux membres de la Chambre de commerce.

M. l'Orateur adjoint: Le député a déjà eu la parole. La parole est maintenant au secrétaire parlementaire du ministre des Transports.

M. Jesse P. Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je voudrais signaler aux auditeurs dans les tribunes qu'ils viennent d'être témoins d'un débat entre conservateurs et néo-démocrates. Je vais maintenant leur présenter une façon typiquement libérale de résoudre cette impasse.

A mon avis, l'objectif que vise le député néo-démocrate par son amendement se trouve déjà dans le projet de loi. En effet, celui-ci vise à donner une plus grande marge d'autonomie à l'ensemble des membres du Conseil des ports nationaux. Le député de Richmond-Delta-Sud (M. Siddon) a rappelé qu'il avait une formation d'enseignant. Je ne sais si je devrais rappeler que j'ai été, pour ma part, principal. Il a cependant employé de très bons arguments qui prouvent qu'il a dû faire un excellent maître. Il s'est toutefois montré plutôt sévère à l'endroit du projet de loi.

Il a raison de dire que le député propose de supprimer à deux endroits les mots «peuvent se suffire à eux-mêmes financièrement». Son amendement aurait notamment pour effet de supprimer ces mots à l'alinéa 2(2)a). Il est bel et bien question, dans le projet de loi, des sociétés de port locales qui peuvent—je dis bien peuvent, et non pas doivent—se suffire à elles-mêmes. Il y a une certaine marge de manœuvre.

Bien des dispositions de ce projet de loi visent à aider les ports au besoin. Ainsi, la Société canadienne des ports peut prêter de l'argent aux sociétés de port locales, grâce à un excellent amendement présenté à l'étape du comité. Les sociétés de port locales peuvent emprunter de l'argent au gouvernement ou ailleurs si elles répondent aux conditions stipulées à l'annexe D après avoir évolué. Le gouvernement peut accorder des subventions aux sociétés de port locales.

Le député de Vancouver-Est (M^me^ Mitchell) a demandé si les ports qui ne peuvent pas se suffire à eux-mêmes financièrement auront le droit de devenir des sociétés de port locales. La réponse est absolument affirmative, monsieur l'Orateur. Le député a énuméré dix ports qui risquent de ne pas répondre aux critères, mais ce n'est pas vrai. Ils sont tous admissibles. Même si ce n'est pas dans l'immédiat, ils peuvent tous être admissibles si les gens de la localité, les hommes d'affaires, les habitants, les municipalités et les usagers manifestent un réel intérêt, une volonté; peut-être faut-il prévoir que le port finira par se suffire à lui-même. Indépendamment de l'aptitude à payer dans l'immédiat, il est peut-être nécessaire de constituer une société de port locale, mais il faudrait prévoir que le port puisse se suffire à lui-même un jour. Le statut de société de port locale est déjà prévu dans le projet de loi. Si le député étudie le bill attentivement, elle voudra peut-être même retirer son amendement.

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Je ne sais pas très bien si vous êtes monsieur le président ou monsieur l'Orateur, mais je me rends de toute façon à vos ordres. Je constate que vous êtes monsieur l'Orateur. Je tiens à dire quelques mots au sujet de l'autosuffisance d'un port. Je conviens avec mes collègues de Vancouver (Colombie-Britannique) qu'il vaut nettement mieux qu'un port soit rentable ou autosuffisant. Mais, étant donné que tous les ports ne s'en tirent pas de la même façon sur le plan financier, je tiens à m'assurer qu'ils reçoivent un traitement égal.

Je puis vous assurer, monsieur l'Orateur, que si le port de Saint-Jean (Terre-Neuve) profitait des mêmes avantages et de la même aide financière que ceux de Québec, Montréal, Halifax ou Saint-Jean (Nouveau-Brunswick)—je ne suis pas très au courant de la situation du port de Vancouver—il serait aussi rentable ou autosuffisant que ceux-ci.

Je serai en faveur de ce projet de loi dans la mesure où des ports qui, selon les comptables, ne sont pas rentables ni autosuffisants et doivent être subventionnés, tel le port de Saint-Jean (Terre-Neuve), seront traités aussi équitablement que les autres ports canadiens et pourront aussi mener leurs propres affaires. Ce n'est toujours pas le cas du port de Saint-Jean (Terre-Neuve). Je ne tiens pas à ennuyer la Chambre ni à retarder le débat du projet de loi, mais je pourrais vous citer une douzaine d'occasions où le port de Saint-Jean n'a pas été traité de la même façon que les autres.

Je me souviens d'un communiqué de presse émis par l'un des ministères où il était dit que trois ou quatre ministres s'étaient rendus à Québec et que des millions de dollars allaient être consacrés à la restauration des vieux quais, bâtiments et entrepôts du port, ou, autrement dit, que l'on ferait des merveilles pour ranimer le visage historique de la ville de Québec. J'estime que c'est formidable et je tiens à ajouter que je suis entièrement d'accord. Je suis content que l'on fasse cela pour Québec, mais je n'ai vu aucun membre du cabinet errer dans le voisinage du port de Saint-Jean à Terre-Neuve et dépenser follement des dizaines de millions de dollars à la restauration des sites historiques.

• (1720)

En fait, l'année prochaine Saint-Jean fêtera le 400^ième^ anniversaire de la prise de Terre-Neuve par Sir Humphrey Gilbert au nom de la Couronne britannique en 1583. Cela fera 400 ans l'année prochaine que l'empire britannique a fondé le port de Saint-Jean à Terre-Neuve. Le monument aux morts se trouve rue Duckworth, face au port. Nous avons lancé un projet qui a fait l'objet d'un concours. Le lauréat est un jeune architecte paysagiste de Terre-Neuve qui a terminé ses études universitaires il y a un an ou deux. Ce jeune homme, M. Fred Hann, a réalisé un excellent travail. Il a remporté le concours rattaché aux célébrations qui auront lieu l'année prochaine et maintenant nous devons dépenser une certaine somme pour la création d'un parc, le parc Sir Humphrey Gilbert, à l'endroit même où Sir Humphrey a pris possession de Terre-Neuve et créé la première colonie de l'empire britannique.

Le comité éprouve beaucoup de difficultés à obtenir des fonds. Il attend une subvention du gouvernement fédéral. Il ne s'agit pas de millions de dollars et certainement pas des dizaines de millions de dollars qui ont été follement dépensés à Québec, mais plutôt de quelques centaines de milliers de dollars. Je ne vois absolument aucun inconvénient à ce que l'on dépense autant d'argent à Québec, à condition qu'on en dépense aussi ailleurs. Le comité attend également une réponse du gouvernement provincial. Le coût total du projet—et je vous cite les chiffres de mémoire—est d'environ un ou un million et demi de dollars qui servira à aménager un parc et à ériger un monument commémoratif le long des quais de Saint-Jean, juste en face du monument aux morts.

Le projet ne semble pas soulever l'enthousiasme des ministériels d'en face. Peut-être est-ce dû au fait que la ville de Saint-Jean est représentée à la Chambre par deux députés conservateurs, le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) et moi-même? Mais nous allons continuer de siéger ici pour une éternité encore. Les députés d'en face ne réussiraient même pas à nous faire quitter nos sièges pour un empire. Rien n'y fera, ils peuvent même affamer la ville de Saint-Jean et refuser de lui accorder des subventions. Nous resterons ici. Nos électeurs voteront encore pour nous et, si nous ne nous présentons pas, ils enverront d'autres conservateurs. De toute façon, ils enverront cinq autres députés conservateurs aux prochaines élections, car Terre-Neuve votera alors conservateur à 100 p. 100.

Les Terre-Neuviens n'y tiennent plus, ils veulent s'en prendre aux quatre persones, aux quatre messagers qui sont arrivés chez eux l'autre jour par avion pour essayer de leur faire accepter le budget, et qui sont allés s'installer au Holiday Inn où ils ont dépensé $4,700. En fait, ils ont gaspillé les fonds du parti libéral puisque les 250 personnes présentes sont sorties de la réunion fâchées et absolument abasourdies de voir comment des personnes prônant des restrictions pouvaient gaspiller de cette façon. Leur saumon en gelée et leurs ministres aux yeux vitreux ont dû être rapatriés à Ottawa en toute hâte, car ils avaient un vote vendredi après-midi. Il était 1 h 45 et ils n'étaient même pas arrivés.

Je m'éloigne un peu du sujet, mais je tiens à souligner que je ne désapprouve pas totalement l'amendement qui a été proposé par le Nouveau parti démocratique. Il me suffit d'écouter mes collègues m'entourant pour m'apercevoir qu'ils ont de bien meilleurs arguments et qu'ils sont beaucoup plus à la hauteur de la situation que les orateurs du NPD. Après avoir écouté l'adjoint parlementaire, je suis prêt à accepter les assurances données selon lesquelles les ports qui sont prétendument déficitaires à l'heure actuelle seront traités de façon juste et se verront accorder beaucoup de latitude en ce qui a trait à leur exploitation.

Le ministre n'est pas un si mauvais bougre après tout. Il n'écoute pas ce que je lui dis, il fait fi de mes lettres et il prend des mois à me répondre. Il ne fait pas ce qu'il devrait faire à mon avis, mais dans l'ensemble il faut reconnaître qu'il s'occupe d'un ministère énorme aux prises avec bien des problèmes. Je lui demande de faire porter son attention sur des ports comme Saint-Jean qui ont été traités injustement dans le passé. Je veux qu'il connaisse tout de mon synchrolift. Je ne pardonne pas au ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray) de l'avoir sacrifié et j'espère qu'il le sera lui-même à Windsor lors des prochaines élections.

Quoi qu'il en soit, c'est l'été et, afin de me montrer bon prince, je ne veux pas me montrer sectaire aujourd'hui. Je veux simplement m'assurer que les ports qui n'ont pas une dette de 100 millions de dollars—et mon collègue m'a affirmé qu'on avait fait grâce au port de Vancouver de 100 millions de dollars—seront traités comme les autres. Que Saint-jean soit créancière d'une dette de 100 millions de dollars et thésaurise. Que tous soient placés sur un pied d'égalité.

M. l'Orateur adjoint: la Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

M. l'Orateur adjoint: Le vote porte sur la motion nº 2 de Mme Mitchell. Je rappelle à la Chambre que la présidence a décidé tout à l'heure qu'on voterait en même temps sur les motions nos 2 et 4.

Que tous ceux qui sont pour la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur adjoint: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur adjoint: A mon avis, les non l'emportent.

M. Benjamin: Sur division.

M. l'Orateur adjoint: Je déclare la motion rejetée sur division.

(La motion nº 2 de Mme Mitchell est rejetée.)

(La motion nº 4 de Mme Mitchell est rejetée.)

M. Chuck Cook (North Vancouver-Burnaby) propose:

Motion nº 3

Qu'on modifie le bill C-92, loi modifiant la loi sur le Conseil des ports nationaux, la loi sur les ports et jetées de l'État, la loi sur les Commissions de port, la loi sur la marine marchande et la loi sur les ports de pêche et plaisance, à l'article 2, en retranchant la ligne 2, page 8, et en la remplaçant par ce qui suit:

«amovible pour un mandat de sept ans au».

—Monsieur l'Orateur, je serai très bref. En comité, j'ai commencé à me battre pour ramener le mandat du président à quatre ans au lieu de dix comme le gouvernement l'avait stipulé dans le bill. Malheureusement, nous n'avons pas réussi à le lui faire ramener à quatre ans, mais je crois que le gouvernement serait prêt à le réduire à sept ans et à accepter ainsi un moyen terme entre les dix ans prévus et les quatre ans que j'aurais préférés de beaucoup.

Si je propose cet amendement, c'est parce que rien ne stimule davantage un dirigeant que la pensée de se faire remplacer s'il ne fait pas son travail. Je trouve simplement qu'un mandat de dix ans est beaucoup trop long. Un emploi d'une durée de dix ans, c'est pratiquement une sinécure. En outre, j'ai constaté que les meilleurs administrateurs ou dirigeants d'Amérique du Nord souffrent généralement de ce que l'on appelle le syndrome des cinq ans. S'ils ont occupé le même poste pendant cinq ans, ils ont généralement eu le temps de faire tout ce qu'ils pouvaient faire de bien et, passé ce cap, ils commencent à se laisser aller.

A mon avis, sept ans c'est déjà trop, mais je propose cet amendement dans l'espoir qu'il sera accepté afin qu'on puisse se débarrasser de la personne qui dirigera la Société canadienne des ports au bout de sept ans plutôt qu'au bout de dix, si elle n'est pas efficace.

J'ajouterais que cet amendement n'empêche pas de renouveler le mandat du président pour sept ans s'il est particulièrement compétent.

M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud): Monsieur l'Orateur, je dirai quelques mots seulement à l'appui de l'amendement présenté par le député de North Vancouver-Burnaby (M. Cook). En lisant le passage du bill qui traite de la nomination du président du conseil de la Société canadienne des ports, nous voyons que la nomination, par le gouverneur en conseil, est à titre amovible. Au comité, il y a eu une discussion au sujet de l'interprétation de l'expression «à titre amovible». Apparement, l'interprétation correcte serait qu'un nouveau cabinet aurait le droit de changer la personne nommée au poste en question s'il avait des raisons valables.

Le seul problème qui a été soulevé au comité était que, dans presque tous les cas, un sous-contrat est conclu entre le gouvernement ou le gouverneur en conseil et la personne nommée pour diriger la Société, et que ce contrat pourrait obliger le gouvernement à maintenir la personne dans le poste en question pour un mandat complet de sept ans, même s'il serait souhaitable que cette personne démissionne à cause de la situation politique, pour des raisons de santé ou en raison de son incompétence.

Il faut que le ministre et que la Chambre se rendent compte que l'habitude de conclure des sous-contrats permet à un administrateur incompétent de garder son poste grâce aux modalités de son contrat, ou lui donne droit à une allocation importante de fin de service, si le gouverneur en conseil décide, dans sa sagesse, que la personne devrait quitter le poste en question.

Je conseille au gouvernement d'examiner de près les sommes importantes qu'ont dû verser les contribuables canadiens lorsque le gouvernement a essayé, pour une raison ou pour une autre, de congédier des hauts fonctionnaires avec qui il avait conclu des sous-contrats. En ramenant ce mandat à sept ans, ainsi que mon collègue le recommande, je pense que nous pourrons atténuer les inconvénients de nominations prolongées, sans pour autant éliminer les problèmes créés par les sous-contrats.

• (1730)

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de consacrer beaucoup de temps à cette motion, car nous ne sommes pas contre. Un mandat de sept ans paraît tout à fait acceptable, bien que je ne sois pas entièrement contre un mandat de dix ans, à condition que ce soit plutôt le résultat d'un renouvellement de nomination. Il faut dire que l'administration d'un immense réseau comme celui de nos ports nationaux au Canada exige beaucoup d'expérience.

Toutefois, je voudrais surtout relever ce qui s'est, en fait, passé dans les coulisses. Nous avons vu que le député de North Vancouver-Burnaby (M. Cook) avait des idées très arrêtées sur le projet de loi au comité; d'après son discours à la Chambre, le bill était absolument tout ce qu'il y avait de pire. Tout à coup, les libéraux et les conservateurs commencent à faire des accommodements en douce. Une petite solution de compromis a été préparée par le gouvernement, montrée au député de North Vancouver-Burnaby, qui est en très bons termes avec le gouvernement, et a ensuite été présentée à la Chambre. Je voulais juste signaler que les apparences sont parfois trompeuses. Il y a quelques associés qui risquent de changer de camp.

Je dois dire également que certains députés, en particulier le député qui a pris la parole avant le député de North Vancouver-Burnaby, emploient toujours le masculin lorsqu'ils font allusion à un poste supérieur. Le député en question l'a fait pendant toute la durée des travaux du comité. Chaque fois qu'il faisait allusion à un poste supérieur dans ce réseau portuaire, il employait le masculin. Bien sûr, je l'ai pris à partie à plusieurs reprises à ce sujet, disant que nous avions besoin d'un programme de promotion sociale dans le réseau portuaire et d'un changement d'attitude de la part de certains députés.

J'ajoute que cette façon de voir se retrouve dans le libellé du projet de loi. Je sais que nous ne pouvons nous attarder sur cette question aujourd'hui, mais il faudra en discuter à un moment donné, car en utilisant toujours le masculin dans le libellé de tous ces projets de loi, on donne plus de poids à ces préjugés et à ces attitudes sexistes qui veulent que ces postes soient toujours occupés par un homme. C'est tout ce que j'ai à dire sur cet amendement.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, c'est un petit débat très amusant et plutôt intéressant, même s'il n'a rien de renversant.

Le député de Richmond-Delta-Sud (M. Siddon) a fait état des dépenses subies par le gouvernement lorsqu'il voulait congédier quelqu'un, homme ou femme, nommé pour dix ans. C'est la question qui le préoccupait. Cela pourrait très bien se produire. Il pourrait très bien se faire que quelqu'un ne se montre pas à la hauteur.

M. Siddon: Ou quelqu'une.

M. Pepin: Ou quelqu'une, merci.

On peut cependant invoquer l'argument inverse en disant qu'il en coûterait beaucoup au gouvernement de nommer une personne à un poste élevé pour une courte période de 4 ou 5 ans. Les gens qui acceptent ces emplois sont en général au sommet de leur carrière et s'ils n'obtiennent pas la sécurité d'emploi pendant une période assez longue, il faudrait les payer beaucoup plus. C'est pourquoi nous en sommes venus à un compromis dans les coulisses, comme l'insinue le NPD. Nous craignions qu'une période de dix ans ne soit trop longue et nous espérions que l'opposition se rendrait compte qu'une période de quatre ou cinq ans pourrait être trop courte. Voilà comment nous en sommes arrivés à un mandat de sept ans. Chose intéressante, si nous avons opté pour un mandat de sept ans, c'est qu'on a tendance depuis quelque temps à préférer un mandat de sept ans à un de dix ans. Dans deux ou trois cas récents, le gouvernement a nommé des présidents pour sept ans au lieu de dix, comme il le faisait autrefois.

M. l'Orateur adjoint: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

M. l'Orateur adjoint: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion nº 3 de M. Cook est adoptée.)

M. Chuck Cook (North Vancouver-Burnaby) propose:

Motion nº 5.

Qu'on modifie le bill C-92, tendant à modifier la loi sur le Conseil des ports nationaux, la loi sur les ports et jetées de l'État, la loi sur les Commissions de port, la loi sur la marine marchande et la loi sur les ports de pêche et plaisance, à l'article 13, en retranchant les lignes 11 à 21, page 22, et en les remplaçant par ce qui suit:

«34. (1) Sous réserve des paragraphes (2) et (3), une société de port locale peut conserver les revenus qui lui restent après avoir prévu

a) les frais de perception de ses revenus;

b) les dépenses qu'elle a faites pour l'exploitation et l'entretien du port ainsi que des ouvrages et biens dont elle est propriétaire ou qu'elle administre, contrôle ou gère aux termes de la présente loi;

c) le capital, l'intérêt et les autres frais engagés au titre des obligations émises ou des sommes qu'elle a empruntées en vertu de la présente loi;

d) toutes les autres dépenses légitimement faites dans l'accomplissement de ses fonctions en vertu de la présente loi;

e) les sommes approuvées par le ministre au titre de projets d'investissement.

(2) La Société peut emprunter pour une période convenue entre elle et une société de port locale, la part des fonds que gère la société de port locale qui, de l'avis de celle-ci et de la Société, compte tenu du programme de dépenses en immobilisations de la société de port locale, excède la somme nécessaire aux fins de celle-ci

(3) La Société doit, sur demande du».

M. l'Orateur adjoint: Conformément à la décision rendue plus tôt aujourd'hui par la présidence, on débattra en même temps de la motion no 6, mais les deux motions feront l'objet d'un votre distinct.

M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud) propose:

Motion nº 6.

Qu'on modifie le bill C-92, loi modifiant la loi sur le Conseil des ports nationaux, la loi sur les ports et jetées de l'État, la loi sur les Commissions de port, la loi sur la marine marchande et la loi sur les ports de pêche et plaisance, à l'article 13, en retranchant les lignes 39 à 44, page 22, et les lignes 1 et 2, page 23.

—J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Avez-vous, par inadvertance dit que la motion nº 6 était également proposée par le député de North-Vancouver-Burnaby (M. Cook) et appuyée par «M. Siddon»?

M. l'Orateur adjoint: C'est ce que dit le document que j'ai en main. Il semble cependant que ce soit M. Siddon qui propose la motion, appuyé par M. Cook. Est-ce exact?

M. Siddon: Cela serait conforme au *Feuilleton*, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur adjoint: On apportera les corrections nécessaires au compte rendu.

M. Chuck Cook (North Vancouver-Burnaby): Monsieur l'Orateur, je continue de trouver le projet de loi sur la Société canadienne des ports désastreux. C'est un bill terrible qui donne au ministre des Transports (M. Pepin) un contrôle absolu et total sur les ports. Cependant, si nous réussissons à faire accepter l'amendement à l'étude, il restera au moins une petite parcelle d'autonomie locale. Je le répète, il restera une parcelle minuscule d'autonomie locale. L'élément clé qui figure dans l'amendement, mais non dans le projet de loi établit qu'une société de port locale pourra déterminer son propre excédent. D'après le projet de loi compte non tenu de cet amendement, tout serait calculé soit par la Société canadienne des ports, l'instance supérieure, soit par le ministre.

• (1740)

Le fait que le gouvernement fédéral et le ministre possèdent de tels pouvoirs absolus est extrêmement désagréable. Le gouvernement peut bien affirmer que tous les ports jouiront d'une certaine autonomie locale, mais où cela est-il écrit? Ce n'est écrit nulle part dans la loi, sauf dans cet amendement. Au moins, nous enlevons un certain pouvoir à la Société canadienne des ports. Elle ne pourra pas déclarer à elle seule qu'une société locale a un excédent. La société locale doit être d'accord. C'est extrêmement important, du moins pour le port de Vancouver, et pour bien d'autres aussi, j'imagine. Cela leur donnera un peu plus d'autonomie pour gérer leur propre argent, ce qui n'était pas le cas avant la présentation de cet amendement. J'aurais d'ailleurs voulu faire beaucoup plus.

Je trouve encore insultant que le ministre puisse faire tout ce qu'il veut à propos d'une société portuaire locale ou de la Société canadienne des ports. Cela me déplaît que le ministre ait le pouvoir absolu de nommer tous les membres des conseils. La loi aurait été beaucoup plus juste si elle avait permis aux autorités locales de participer à ces nominations et si le ministre avait dû tenir compte de l'opinion des intéressés et choisir parmi des gens de la région. Le bill ne prévoit malheureusement rien de tel. Si l'on examine les pouvoirs que le bill sur les ports du Canada donne au ministre des Transports (M. Pepin), on constate qu'il tient toutes les sociétés portuaires locales et la Société canadienne des ports à sa merci et qu'il peut faire ce qu'il veut. C'est malheureux pour plusieurs raisons. D'abord, s'il y a un remaniement ministériel cet été, ce qui est tout à fait possible à mon avis, nous n'aurons plus le même ministre des Transports. Le ministre actuel sera récompensé ou sera nommé à un poste plus élevé.

M. Pepin: Lequel?

M. Cook: Cela veut dire que si un nouveau ministre décide de faire quelque chose, nous ne pourrons pas contester sa décision et lui dire: «Mais vous aviez dit que vous feriez telle ou telle chose.» Tout cela ne voudra plus rien dire parce que le nouveau ministre ne sera plus obligé d'appliquer les belles politiques de son prédécesseur.

M. Pepin: Si cela peut vous faire plaisir, je suis prêt à rester.

M. Cook: J'ajoute en passant que l'administrateur maritime changera d'emploi dès qu'il aura réussi à faire adopter le bill. Il ira s'occuper des lignes aériennes et des aéroports et cessera d'être administrateur maritime. Toutes les promesses et toutes les déclarations qu'il a faites à propos de cette mesure ne voudront plus rien dire.

Je me méfie beaucoup de ce qui se passe en ce moment. Les hommes qui font les promesses, qui ont vanté le projet un peu partout dans le pays et qui ont fait de si éloquentes déclarations à propos de l'autonomie financière locale dont il n'est pas question dans le projet de loi, ces hommes ne seront plus là si le projet de loi est adopté et entre en vigueur. Toutefois, si cet amendement est accepté, les ports nationaux acquerront une toute petite parcelle d'autonomie sur le plan local, du fait que la société de port locale décidera elle-même si elle a un excédent ou non. La Société canadienne des ports ne sera pas en mesure de dire qu'il y a bel et bien un excédent et de s'en emparer aux dépens de la société de port locale. Les deux sociétés devront en convenir ensemble. Mais attention: la bataille n'est gagnée qu'à moitié, car le ministre conservera le pouvoir, en sa qualité de ministre bien sûr, de déclarer comme excédentaires certains des fonds de la société de port locale, et donc de les lui enlever. Mais pareille décision serait une initiative politique bien plus dangereuse que le simple fait de donner à la Société canadienne des ports le pouvoir de considérer comme excédentaire une certaine somme d'argent.

Au moyen de cet amendement, j'ai au moins essayé d'obtenir une parcelle d'autonomie pour les diverses sociétés de port locales du pays, et j'espère sincèrement qu'elles m'en sauront gré.

M. Siddon: Monsieur l'Orateur, pour commencer, je ne pense pas que mon collègue de North Vancouver-Burnaby (M. Cook) ait voulu être aussi intraitable envers le ministre des Transports (M. Pepin) qu'il l'a été par moments, car je sais combien il tient à faire adopter l'amendement. Nous espérons que le gouvernement saura faire grand cas des délibérations du comité et tenir compte des vives préoccupations exprimées par plusieurs députés de l'opposition et qu'il aura la sagesse d'admettre combien cet amendement est à la fois souhaitable et utile et l'appuiera.

Le comité a consacré beaucoup de temps aux paragraphes (34) et (36) de l'article 13 qui sont des modifications à la loi sur le Conseil des ports nationaux de 1936. On y a entendu des déclarations assez extravagantes, notamment de la part de mes collègues de gauche, qui affirmaient que tous les députés conservateurs de Vancouver voulaient favoriser le port de cette ville et rafler toutes les recettes et les bénéfices des autres ports environnants, ce qui est totalement faux. Nous souhaitons autant que quiconque que les ports du Canada aient une bonne assise économique, que tous prospèrent de sorte que les recettes excédentaires puissent être versées à une caisse centrale et réparties, avec l'approbation de la société de port locale, entre d'autres installations portuaires dont les ressources seraient insuffisantes pour financer leurs projets d'investissements.

En ce qui concerne l'amendement proposé par le député de North Vancouver-Burnaby—la motion nº 5 au *Feuilleton*—sa formulation n'est pas du tout la même que celle du projet de loi. D'aucuns pourraient prétendre que le principe est presque le même, mais l'amendement vise à éliminer l'arbitraire dont le gouvernement peut se rendre coupable au détriment des habitants des régions que nous représentons où le gouvernement impose beaucoup trop sa volonté sans tenir aucun compte des vues exprimées par les députés de l'opposition, qu'ils soient néo-démocrates ou conservateurs. Les électeurs que nous représentons détestent tout à fait cette attitude et si nos vis-à-vis libéraux tiennent vraiment à comprendre pourquoi les Canadiens de l'Ouest les ont presque systématiquement rejeté ces dernières années, c'est parce qu'ils se figurent qu'il ne peut rien sortir de bon de l'opposition, de l'Ouest du Canada, de la région atlantique ou de tout ce qui situe au nord du 60e parallèle. En fait, nous siégeons au Parlement et à des comités pour exprimer des opinions valables au nom de ceux que nous représentons. En ce qui concerne cet article donné, notamment, sous son libellé actuel, il stipule que la société peut, avec l'approbation du ministre, obliger une société de port locale à accorder un prêt. Ce libellé n'est en fait qu'une menace qui exaspère les administrateurs du Port de Vancouver et ceux qui sont en affaire avec lui, ainsi que le grand public qui profite de la présence bienvenue de ce port, à l'instar des autres Canadiens.

Le député de North Vancouver-Burnaby a proposé de restreindre—et même de supprimer—le caractère obligatoire de l'article 13(34), de sorte que c'est la société de port locale qui décidera en dernier ressort de ce qui constitue un excédent de recettes. Aux termes de l'amendement, la société de port locale peut conserver les revenus qui lui restent après avoir assumé les dépenses locales, les paiements d'intérêts et autres dépenses semblables. Cet amendement est très différent du libellé actuel de l'article 34(1) et je pense que si le gouvernement veut véritablement le faire accepter un peu mieux par les habitants de la région de Vancouver, en Colombie-Britannique, ce genre d'amendement contribuerait fortement à résoudre certaines de ces disparités régionales profondes. Nous serons prêts à reconnaître le mérite du gouvernement s'il est disposé à accepter cet amendement.

Pour faire légèrement machine arrière, j'ajouterais que j'étais également, par principe, opposé à la création de nouvelles sociétés de la Couronne, surtout selon ce système, à savoir une société-mère et un nombre illimité de filiales, comme le prévoit ce bill, pour un certain nombre de raisons dont il sera question à l'étape de la troisième lecture. En quelques mots, je pense que les sociétés de la Couronne sont une véritable obsession dans notre pays. Nous en avons à l'heure actuelle près de 500. Dans la plupart des cas, elles ne rendent de compte à personne. Elles n'ont aucun mandat précis pour stipuler lesquelles auront un mandat d'intérêt public et seront subventionnées et lesquelles devront être exploitées de façon autonome. Il y a eu toutes sortes de scandales mettant en cause des sociétés de la Couronne, où l'on a invoqué le principe de l'autonomie de celles-ci, selon lequel un ministre peut refuser au Parlement de procéder à un examen détaillé d'une société de la Couronne lorsqu'il le demande.

• (1750)

De façon générale, je trouve le bill inacceptable parce que le gouvernement pense pouvoir résoudre tous les problèmes des diverses commissions portuaires du Canada en créant une nouvelle série de sociétés de la Couronne comme il l'a fait pour la Société des postes du Canada. Les ports que je connais le mieux sont ceux de Vancouver, de Robert's Bank et de Prince Ruper. Les autorités locales me disent que le principal objectif de cette mesure consiste à relever le plafond des dépenses pour permettre aux autorités locales de faire certains achats selon le système d'appels d'offres et à faire passer le plafond des dépenses de $50,000 par article à 10 millions de dollars. Cela aiderait beaucoup à résoudre certains des problèmes de gestion et de planification à long terme des sociétés locales.

Je dois reconnaître que le bill fixe un plafond de 10 millions de dollars pour les dépenses lorsque des sociétés canadiennes présentent des soumissions compétitives pour tout article acheté par l'entremise de la Société canadienne des ports du Canada. C'est déjà une bonne chose. Cela veut dire que les sociétés locales pourront gérer elles-mêmes une partie de ces dépenses de 10 millions de dollars.

Nous ne savons pas encore quel sera le plafond réel. Quand le ministre mettra fin au débat, il pourrait peut-être indiquer par exemple quel sera le plafond réel des dépenses pour les ports de Vancouver ou de Saint-Jean selon les lignes directrices et les critères que le gouverneur en conseil est en train d'établir.

Deuxièmement, les autorités du port de Vancouver nous ont dit qu'elles voulaient pouvoir octroyer des baux aux locataires de propriétés appartenant au Conseil des ports nationaux. A l'heure actuelle, ces décisions doivent être examinées et autorisées par le ministre, dans certains cas avec l'approbation du président du Conseil du Trésor (M. Johnston). Cela cause beaucoup de retards. Cela empêche les commissions portuaires de profiter des occasions favorables et de tenir tête à leurs concurrents américains sur la côte ouest des États-Unis et sans doute aussi sur la côte est.

Je tiens d'ailleurs à signaler que de simples amendements à la loi de 1936 sur les ports nationaux auraient pu résoudre ces problèmes. Je suis certain que tous les députés auraient été d'accord pour adopter de tels amendements très rapidement.

Si c'était le seul objet de ce projet de loi, les députés de notre parti ne s'opposeraient nullement à ce que la société de port locale soit chargée de restreindre les dépenses et de prendre des décisions au sujet des baux. De fait, le libellé des paragraphes 34 et 36 de l'article 13 dans la version réimprimée du projet de loi prévoit la centralisation du pouvoir et du contrôle financier à Ottawa.

L'objet de l'amendement présenté par le député de North Vancouver-Burnaby et l'amendement distinct que j'ai présenté dans la motion nº 6 retrancherait entièrement le paragraphe 36 pour s'assurer qu'on accorde à la société de port locale l'autonomie dont le ministre et ses collaborateurs ont si souvent parlé au comité. Si le gouvernement se propose d'accorder cette indépendance financière aux ports locaux, je lui recommande instamment d'examiner attentivement les amendements qui lui sont soumis.

Au cours du débat en deuxième lecture, le ministre des Transports m'a confirmé, comme en fait foi la page 18825 du hansard, que les profits réalisés par un port, en l'occurrence celui de Vancouver, serviront en priorité à l'expansion du port. Ce sont les termes que j'ai utilisés. Le ministre a répondu qu'il en serait ainsi. J'ai répété la requête pour que le ministre confirme ce qu'il m'avait dit et il a répondu «Bien sûr».

Nous nous sommes assez amusés en comité à essayer d'obtenir des représentants du ministre qu'ils confirment qu'il avait en fait engagé le gouvernement à prêter en priorité au port local les bénéfices éventuels et que, dans l'intérêt national, des prêts devraient parfois être légitimement accordés à d'autres ports par l'entremise de la Société canadienne des ports.

L'amendement proposé par le député de North Vancouver-Burnaby garantit au ministre et au gouverneur en conseil qu'ils pourront intervenir si un port se montre vraiment égoïste et décide d'empêcher le gouvernement d'utiliser l'excédent des profits à d'autres fins. Je pense que les objectifs du gouvernement ont été atteints et que les inquiétudes exprimées en comité ont été apaisées.

Même s'il arrive rarement qu'on félicite des députés, il est un fait que les opinions du député de North Vancouver-Burnaby sont conformes aux requêtes présentées par bon nombre de groupes de la région de Vancouver, notamment les administrateurs de Vancouver Wharves Limited, qui lui ont écrit pour le soutenir dans ses efforts en vue de favoriser une plus grande autonomie locale et de défendre ces amendements aux paragraphes 34 et 36.

Un peu plus tard, la Chambre de Commerce de Vancouver-Nord lui a envoyé un télégramme d'appui concernant le projet d'autonomie accrue du port de Vancouver. Par le passé, la Chambre de Commerce avait appuyé le bill C-92, qu'elle considérait comme un pas dans la bonne direction. Cependant, elle a émis un certain nombre de réserves sérieuses et exhorté le député de North Vancouver-Burnaby à continuer de lutter pour obtenir les modifications qui sont concrétisées dans l'amendement qu'il a présenté aujourd'hui, sous la motion nº 5.

Je sais qu'on doit nous faire une déclaration d'un moment à l'autre. Je dirai simplement pour conclure que la plus importante requête de la ville de Vancouver a été un amendement tendant à supprimer le paragraphe 36, comme le prévoit ma motion nº 6. Cela supprimera une autre menace, celle de voir le ministre des Finances (M. MacEachen) et le gouverneur en conseil chercher à accaparer les excédents de revenus. J'exhorte le ministre et le gouvernement à adopter ces deux amendements, à savoir les motions nºs 5 et 6.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

ENTENTE SUR L'ÉTUDE DU BILL C-109

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je me suis entretenu avec les leaders des deux partis d'opposition. Ils semblent être d'accord pour adopter sans débat la motion suivante, concernant le bill C-109. Bien entendu, nous prenons pour acquis que le bill C-92 sera adopté ce soir en troisième lecture. C'est pourquoi je propose, avec l'appui du député de Hamilton Mountain (M. Deans) et du député de Simcoe-Nord (M. Lewis):

• (1800)

Que le comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales soit habilité à étudier la mousse isolante d'urée-formol, y compris:

1. Les modalités d'approbation de l'utilisation de la mousse dans les habitations canadiennes;

2. Les questions soulevées quant à ses effets sur la santé et la nature des recherches entreprises ou envisagées à ce sujet;

3. Les questions soulevées quant aux réparations et la nature de la recherche entreprise ou envisagée;

4. La question du nombre de maisons affectées, en vue d'essayer d'identifier précisément les raisons de la différence entre le nombre estimatif d'habitations et le nombre réel enregistré;

5. La question de l'usage de la mousse dans les écoles, les édifices publics et les logements locatifs, ainsi que des recommandations quant aux mesures possibles lorsque des réparations s'imposent;

6. L'identification des groupes de propriétaires qui ont des besoins spéciaux et des recommandations quant à la façon d'y répondre;

7. Le rapport de la Commission d'étude des produits dangereux sur les questions susmentionnées;

8. Toute modification ou addition aux règlements jugées souhaitables au sujet des questions susmentionnées;

Que le comité présente son rapport sur les questions susmentionnées au plus tard le 1er décembre 1982; et

Que, nonobstant tout article du Règlement ou autre ordre de la Chambre, après la deuxième lecture du bill C-109, loi d'aide financière touchant les habitations isolées à la mousse d'urée-formol, ledit bill soit renvoyé au comité plénier et que, au plus tard à 9 h 45 le mardi 27 juillet 1982, toutes les motions nécessaires pour disposer de toutes les autres étapes dudit bill soient mises aux voix sur-le-champ et successivement, sans autre débat ni amendement.

Si vous sondez le terrain, monsieur l'Orateur, je pense que vous obtiendrez le consentement unanime sur cette motion. En conséquence, le bill C-109 sera à l'ordre du jour demain.

M. l'Orateur adjoint: Y a-t-il consentement unanime pour que le ministre propose cette motion à ce moment-ci?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur adjoint: La Chambre accepte-t-elle la motion?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur adjoint: Il en est ainsi ordonné.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES PORTS

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude du bill C-92, tendant à modifier la loi sur le Conseil des ports nationaux, la loi sur les ports et jetées de l'État, la loi sur les Commissions de port, la loi sur la marine marchande et la loi sur les ports de pêche et plaisance, dont le comité permanent des transports a fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que de la motion nº 5 de M. Cook et de la motion nº 6 de M. Siddon.

M. l'Orateur adjoint: Avant de signaler qu'il est 6 heures, la présidence donne la parole au député de Carleton-Charlotte (M. McCain).

Comme il est 6 heures, je quitte le fauteuil pour le reprendre à 8 heures ce soir.

(La séance est suspendue à 6 h 1.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Lorsque nous avons suspendu la séance à 6 heures, la parole venait d'être accordée au député de Carleton-Charlotte (M. McCain).

M. Fred McCain (Carleton-Charlotte): Monsieur l'Orateur, ce projet de loi et ses amendements vont faire constater aux Canadiens l'absence totale de politique nationale de transport à long terme et coordonnée. Voilà la situation. Comme je l'ai dit à l'étape de la deuxième lecture, l'efficacité de cette mesure dépendra entièrement des lignes de conduite et des principes du gouvernement qui l'appliquera. Comme le député de North Vancouver-Burnaby (M. Cook) l'a fait remarquer, le ministre actuel va sans doute appliquer la loi pendant un certain temps. Je suis sûr qu'il tiendra ses promesses, mais je pense également que tous les changements de politique de ses successeurs iront à l'encontre de ses intentions actuelles.

Il ne faut pas oublier que cette mesure confie l'administration des ports au ministère des Transports et au gouvernement de l'heure qui pourront imposer leur volonté et leur politique. C'est pour cette raison que certains Canadiens ont appuyé ce projet de loi, mais c'est également cela qui fait peur à de nombreux Canadiens dont je fais partie. Nous devons songer à notre potentiel futur en tenant compte de notre réseau ferroviaire. Nous nous demandons combien il faut dépenser à long terme pour transporter des céréales au-delà des Rocheuses vers les marchés d'Extrême Orient ou peut-être même par le canal de Panama. Quoi qu'il en soit, il s'agit là d'un projet à long terme et très coûteux.

Dans ces conditions, est-il bien sage de reléguer au second plan certains ports comme le port de Churchill? Tant que le gouvernement n'aura pas pris certaines initiatives, le port de Churchill ne jouera pas un rôle important dans l'exportation du grain au cours des années à venir. En effet, nous tenons beaucoup à ce que les ports soient rentables; et s'ils ne le sont pas, le gouvernement va les laisser tomber.

Je vous cite l'exemple de Churchill, car c'est le port qui me fait le plus penser à ceux de l'Est, la région d'où je viens. A mon avis, ce port peut être utile, mais sans l'aide du gouvernement il ne servira pas à grand-chose. Il a besoin de l'appui des chemins de fer et de meilleures installations de manutention pour pouvoir accueillir une bonne partie des expéditions de céréales de l'Ouest.

D'aucuns ont déclaré à la Chambre que si un port n'est pas en mesure de s'autofinancer, il devrait être fermé. Nous devons examiner le coût pour le Canada de l'exploitation des ports en vertu de la politique actuelle. Il serait peut-être plus avantageux de dépenser un peu d'argent pour accroître la capacité de manutention des céréales du port de Churchill que de doubler les voies ferrées ou les tunnels dans les Rocheuses pour acheminer une plus grande quantité de ce grain vers l'Ouest, en même temps que le soufre, le pétrole et d'autres matières premières qui traversent ces montagnes. Il nous faut à tout prix une politique des transports qui réglerait cette question.

Comme je le répète dans cette Chambre depuis des années, nous devrions envisager d'acheter des wagons à usage multiple et non pas seulement des trains-groupes pour acheminer les céréales vers l'Ouest. Nous devrions envisager cette dernière possibilité pour le transport des céréales vers l'Est jusqu'aux ports de l'Atlantique, et voir de quelle façon les wagons à usage multiple pourraient réduire la nécessité de doubler les voies ferrées dans les Rocheuses. Il reviendrait peut-être à meilleur marché d'acheminer 10 millions de tonnes de céréales par le port de Saint-Jean, celui de Halifax ou encore le port de Churchill, que de procéder au doublement nécessaire des voies pour transporter dans l'Ouest des quantités supplémentaires de matières premières, qu'il s'agisse de céréales ou de ressources naturelles. La loi ne tient pas compte de la nécessité d'une politique nationale ni du coût net des transports pour les Canadiens.

• (2010)

Pour en venir à chacun des ports, nous avons passé aux profits et pertes environ $475,342,000. A peu près 231 millions s'appliquent au port de Montréal et 99 millions au port de Vancouver. Les autres ont des remises de dettes diverses; celle de Saint-Jean est de $382,000. Ce n'est pas beaucoup, et je comprends que le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) se plaigne de la façon dont ce port est traité. Quand on relève le principal impayé que doivent acquitter les ports, on constate qu'il reste au port de Saint-Jean une dette de $7,281,000 à payer. Le port de Montréal devra payer $9,470,000. Le port de Montréal a des recettes de $18,624,000 qui serviront à éponger les 9 millions et demi qu'il doit, mais le port de Saint-Jean, qui doit 7 millions, a un revenu net d'environ 2 millions. Là encore, on ne peut pas dire que ces deux ports sont traités de façon juste et équitable. Le port de Vancouver a un revenu d'exploitation net de $17,687,000 plus des recettes supplémentaires de $7,959,000. Par conséquent, il s'en tire assez bien. Puis il y a le port de Montréal dont le revenu d'exploitation atteint $10,685,000, plus des recettes supplémentaires de $7,939,000, ce qui lui donne un revenu net de $18,624,000. Ces ports sont très bien administrés.

Par contre, si nous coupons la dette et les ressources financières du port de Halifax et du port de Saint-Jean nous constatons que ces deux ports sont déficitaires. Je regrette que le ministre nous ait quittés et je comprends bien qu'il ne peut pas être toujours là, mais le port de Saint-Jean a un revenu d'exploitation de $1,522,000, plus un revenu supplémentaire de $637,000 ce qui lui donne en tout $2,159,000. Autrement dit, le port de Montréal dispose de plus de liquidités que les autres ports de l'Est et sa dette est inférieure à celle du port de Saint-Jean.

Par conséquent, je demande de nouveau à la Chambre et au ministre de revenir sur leur position. Apparemment, le port de Saint-Jean est le seul à devoir de l'argent à d'autres créanciers que le Conseil des ports nationaux et le gouvernement du Canada.

Je tiens à vous lire un télégramme que le maire de Saint-Jean a adressé au ministre des Transports (M. Pepin) à 3 h 55, le 8 juillet 1982. Voici:

> Recommande fortement de remettre la dette de 22 millions sur le prêt accordé par le Nouveau-Brunswick pour construire le terminus de Rodney à Saint-Jean afin de permettre au port de Saint-Jean de fonctionner comme les autres ports relevant du Conseil des ports nationaux avant l'entrée en vigueur de la nouvelle politique portuaire.

Lorsque j'ai soulevé la question au comité, le ministre m'a dit que nous pourrions procéder à un échange. Le Nouveau-Brunswick nous doit de l'argent, nous lui en devons, alors annulons nos dettes. Monsieur l'Orateur, je trouve cela inacceptable et je n'ai jamais proposé d'acquitter ainsi la dette de 22 millions du port de Saint-Jean. En effet, je peux lire dans le rapport du Conseil des ports nationaux que, pour la région du Saint-Laurent, le conseil a dépensé au cours de la même année dans le port de Montréal 16 millions pour une structure, 19.7 millions pour une autre, 3 millions pour une autre encore . . .

M. Pepin: Cet argent a été versé par le port de Montréal.

M. McCain: Apparemment, c'est sous les auspices du Conseil des ports nationaux.

M. Pepin: En effet.

M. McCain: Tant que la loi n'aura pas été adoptée, l'argent provenant du Conseil des ports nationaux appartient aux citoyens canadiens et c'est à leurs représentants de décider comment le dépenser.

M. Pepin: En tout cas, cet argent provient du port de Montréal; le fait est là.

M. McCain: Monsieur l'Orateur, cette remarque de la part du ministre n'est pas très juste, ce qui est contraire à ses habitudes depuis des années. Elle ne tient pas compte du fait que le port de Montréal a reçu gratuitement, ou pour la somme nominale de $1, deux ou trois terrains qui lui rapportent des revenus de l'ordre de 8 millions de dollars par an, qui entrent dans les caisses du port de Montréal. Lorsqu'on compare cette somme avec le cash flow des autres ports de l'Est du pays, on constate que ces derniers sont dans une position défavorisée. Si l'on tient compte du fait que le principe en vigueur est celui du paiement par l'usager et que la Voie maritime du Saint-Laurent n'est pas rentable, que le Saint-Laurent ne peut pas être navigable sans brise-glaces, dont les frais ne sont imputés ni au

port de Montréal ni aux autres ports du Saint-Laurent, si l'on ajoute à cela les frais de pilotage supplémentaires, puisque les navires doivent être pilotés sur une distance beaucoup plus longue que dans n'importe quelle autre région du pays, je soutiens que le port de Montréal et les autres ports du Saint-Laurent profitent d'avantages dont sont privés les autres ports du pays.

Des voix: Bravo!

M. McCain: Tout ce que je vous demande, monsieur l'Orateur, c'est d'être juste. Puisque le ministre des Pêches et des Océans (M. LeBlanc) est là et qu'il me sourit, je tiens à lui dire que les autres députés de la région Atlantique et lui-même devraient prendre fait et cause pour cette question, car aucun port du Canada ne doit être en dette envers un gouvernement fédéral quel qu'il soit.

Des voix: Bravo!

M. LeBlanc: Je ne vous souriais pas, ne vous faites pas d'illusion. Je souriais au ministre.

M. McCain: Vous lui souriez parce qu'il s'est montré injuste envers les ports de la région de l'Atlantique. Vous êtes ministre et vous êtes donc complice dans cette affaire. A l'instar des six autres députés libéraux du Nouveau-Brunswick, vous avez oublié complètement cette province, qu'il s'agisse de VIA Rail ou des ports canadiens, de ports de pêche ou de ports qui relèvent du Conseil de ports nationaux. Ce député, monsieur l'Orateur, était affilié au parti libéral quand le port de Saint-Jean a dû supplier la province pour obtenir ses jetées. Si la province ne lui avait pas alloué des fonds, il n'y aurait à l'heure actuelle ni terminus de conteneurs ni terminus pour le bois, parce que le gouvernement n'était pas disposé à voter les crédits nécessaires pour les construire.

M. LeBlanc: N'essayez pas de refaire l'histoire.

M. McCain: Je ne suis pas jaloux du port de Montréal, mais je désapprouve l'injustice. Le gouvernement accorde une remise de dette de 211 millions de dollars à Montréal et il offre trois fois rien aux autres ports du Canada. On parle du paiement par l'usager et du fait que les ports doivent être exploités à partir de leurs propres recettes. Le port de Montréal a des liquidités de près de 19 millions de dollars et celui de Saint-Jean en a tellement moins que ce n'est même pas drôle. En outre, il a une dette envers la province qu'il doit liquider sur une période donnée et à un taux à négocier.

• (2020)

Il ne devrait pas en être ainsi. Le gouvernement fédéral doit tenir compte des divers besoins du Canada. Il devrait tenir compte des besoins de Terre-Neuve, de l'Île-du-Prince-Édouard, du Nouveau-Brunswick et de l'engagement qu'il a pris envers la conserverie de thon à Saint-Jean, Nouveau-Brunswick. Le gouvernement devait élargir le port si la conserverie était agrandie. Mais l'expansion du port dans le parc industriel Champlain est à l'étude et un expert-conseil inconnu étudie tous les ports de l'est du Canada. Il décidera si le gouvernement tiendra la promesse qu'il a faite à la conserverie de thon de St. Andrews.

La direction de la conserverie de thon a agi de bonne foi en entreprenant les travaux d'expansion qui nécessitaient d'autres installations portuaires. J'ai soulevé la question au comité. Toutefois, je n'ai pas obtenu de réponse. J'ai dû me renseigner à l'extérieur, et au cours d'un entretien, quelqu'un m'a dit: «Je travaille à un projet à titre d'expert-conseil afin de déterminer combien d'argent sera consacré aux ports». Je lui ai demandé si le parc industriel Champlain était inclus, et il m'a répondu oui. J'ai déjà dit que le gouvernement du Canada s'est engagé à agrandir les installations portuaires si la conserverie de thon prenait de l'expansion. Voici la réponse que j'ai reçue: «Cette question relève de ma compétence et est à l'étude à l'heure actuelle».

Je n'arrive vraiment pas à comprendre pourquoi le ministre des Pêches et des Océans appuie pareil projet de loi et pareil gouvernement. Je le dis en tant que natif du Nouveau-Brunswick, et je voudrais bien que le ministre se montre digne de sa province. Je parie, monsieur l'Orateur, que si le ministre est un bon, sérieux et loyal Néo-Brunswickois, le gouvernement canadien enverra un chèque au port de Saint-Jean afin qu'il puisse rembourser le gouvernement provincial et se retrouver sur un pied d'égalité avec les autres ports pour ce qui est de l'endettement. Il ne s'agirait pas d'un transfert de passif, mais bien d'un chèque visant à remettre cette dette dont seul ce port est affligé. En tant qu'habitant du Nouveau-Brunswick, je vous supplie, monsieur le ministre, d'obtenir que l'on envoie un chèque au port de Saint-Jean pour qu'il rembourse le gouvernement provincial. Vous avez forcé la province à fournir l'argent parce que vous n'étiez pas disposé à faire cette dépense. Il s'ensuit que ce port est plus endetté que tout autre au Canada. Il faut accorder un traitement égal au Nouveau-Brunswick et au port de Saint-Jean.

Mme Mitchell: Monsieur l'Orateur, le député de Carleton-Charlotte (M. McCain) accepterait-il de répondre à une question?

M. McCain: Volontiers, monsieur l'Orateur.

Mme Mitchell: Je dois dire que mes collègues et moi tant au comité qu'à la Chambre avons été fort impressionnés par les déclarations du député de Carleton-Charlotte. Nous avons été également fort impressionnés par l'intérêt sincère qu'il porte aux ports du Nouveau-Brunswick et des autres provinces Maritimes. Mais lorsqu'il a parlé du port de Churchill, je me suis demandé, moi qui m'intéresse vivement à ses besoins financiers, s'il convenait avec le député de North Vancouver-Burnaby (M. Cook) qu'il fallait fermer le port de Churchill puisque celui-ci n'arrivait pas à faire ses frais.

M. McCain: Puisque l'honorable représentante a été autorisée à me poser cette question, monsieur l'Orateur, je dois à mon tour être autorisé à y répondre. L'honorable représentante devrait interpréter cette observation dans l'esprit où le député l'a formulée; autrement dit, puisque le gouvernement semblait insister pour que les ports du Canada fassent leurs frais, le député mettait le gouvernement au défi de le fermer. Il ne disait pas au gouvernement de fermer le port de Churchill. Il le mettait simplement au défi de fermer le port de Churchill, puisqu'il n'est pas rentable. Dieu sait que nous avons besoin du port de Churchill et de ceux de l'Atlantique.

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, je voudrais dire quelques mots au sujet de l'amendement à l'étude. Nous sommes tout à fait d'accord pour l'appuyer. Les deux partis de l'opposition ont préconisé un tel changement avec insistance au comité. Pour être vraiment autonomes, les sociétés portuaires locales doivent pouvoir gérer leurs propres recettes dans la mesure du possible. C'est une chose qui intéresse particulièrement le conseil du port de Vancouver, comme le signalent plusieurs des documents qu'il a présentés, mais je suis certaine qu'elle préoccupe aussi d'autres ports.

Je tiens à signaler que l'amendement présenté par le député de North Vancouver-Burnaby (M. Cook) remplace six autres amendements présentés au comité par le même député, en vue de donner plus d'autonomie aux sociétés locales. Nous aurions d'ailleurs été prêts à appuyer une bonne partie de ces amendements à la Chambre. Selon nous, ce dernier amendement répond au désir que nous avions exprimé au comité d'adopter des dispositions qui permettraient aux sociétés portuaires locales de gérer le plus possible leur propre budget en ce qui a trait à leurs frais d'exploitation, au coût de leurs emprunts, s'il y a lieu, et à leurs projets d'immobilisation. Nous entendons par projets d'immobilisation les projets à court terme sur cinq ou six ans, pour lesquels le budget doit être établi de façon très précise, et aussi les projets à long terme. La stratégie d'ensemble du port de Vancouver en est un exemple. Nous pensons nous aussi que si les recettes d'un port dépassent ses frais d'exploitation, il doit pouvoir conserver cet excédent pour payer ses coûts en capitaux. Nous sommes aussi d'accord avec le principe des opérations bancaires centralisées. De fait, nous avions présenté un amendement à cet égard au comité. Au lieu de pouvoir reprendre les fonds excédentaires des sociétés locales, en pensant peut-être que celles-ci n'en ont pas vraiment besoin, et de les utiliser pour l'ensemble des ports, la société mère, la Société canadienne des ports, devra auparavant consulter la société portuaire locale et obtenir son approbation.

Nous voudrions avoir un peu plus de détails sur le principe des opérations bancaires centralisées. Nous tenons aussi à avoir une meilleure idée des règlements relatifs aux capitaux qui, selon ce qu'on nous a dit au comité, seront mis à la disposition des ports, peu importe leur propre excédent de recettes.

Même si nous appuyons la motion à l'étude, nous ne sommes pas vraiment convaincus d'avoir obtenu tous les renseignements voulus. Nous examinerons donc les règlements attentivement lorsqu'ils seront prêts.

J'aimerais consacrer une minute au premier paragraphe puisqu'il s'applique au port de Vancouver. Celui-ci a précisément demandé que l'on modifie la méthode de gestion des fonds de la société locale. Le 30 juin 1982, le maire de Vancouver a fait parvenir au comité la note suivante:

> . . . Toute somme transférée d'une société locale à la société mère sera traitée comme si elle avait été déposée dans une banque, rapportera des intérêts et pourra être retirée par le dépositaire quand bon lui semblera.

Nous sommes également très heureux de l'importance manifestée dans un télex, il y a à peine quelques jours, au sujet de l'article 36 dont voici lecture:

> Le Ministre et le ministre des Finances peuvent, sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil, exiger que la Société ou une société de port locale verse au receveur général, à titre de recettes, la part des fonds qu'elle gère qui, à leur avis, excède la somme nécessaire à ses fins.»

Cette question est particulièrement importante parce qu'on a besoin de sommes excédentaires, non seulement pour dresser un plan quinquennal, mais également pour élaborer un plan principal de 30 ans qui est en préparation avec le concours de toutes les municipalités et de tous les groupes communautaires qui s'intéressent à ce port. Cet amendement, d'après nous, a réglé ces deux questions. Nous approuvons également le paragraphe 2 selon lequel la société peut emprunter les fonds excédentaires de la société portuaire locale. Les excédents dans ce cas ont été définis plus précisément comme étant la somme dont ont mutuellement convenu le port local et la Société canadienne des ports. Jusqu'à maintenant, la décision avait en réalité été laissée à la société mère.

• (2030)

Je pourrais également ajouter que le conseil municipal de Vancouver a demandé que le bill prévoie une procédure d'appel qui n'y a pourtant pas été incluse. Peut-être n'est-elle plus nécessaire, maintenant que la société de port locale dispose de pouvoirs plus étendus. Comme je l'ai dit auparavant, nous ne sommes pas entièrement convaincus. Il est possible que tout cela ne figure pas par écrit, mais il est certain que les principes y sont, ainsi que l'idée de créer un fonds central dont nous acceptons le principe, à condition que des prêts soient accordés et que la société de port locale puisse encore y avoir droit.

Au comité, nous nous sommes inquiétés, et nous sommes encore aussi inquiets que l'opposition officielle, des taux d'intérêt qui seraient perçus sur les sommes empruntées de la société de port locale et prélevées sur les recettes de l'ensemble du système portuaire du Canada. Nous avons jugé qu'il était juste d'appliquer le taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

En ce qui concerne la seconde partie du deuxième point de l'amendement, il nous semble juste que, lorsque les recettes des ports dépassent leurs besoins, les sommes excédentaires soient mises à la disposition de l'ensemble du système portuaire. Cela nous semble tout aussi logique qu'un port local qui sollicite des sommes supplémentaires de la société mère puisse également obtenir une aide de ce genre.

La notion d'équité signifie que, dans le cadre d'un système des ports nationaux, il faut mettre les fonds en commun et les consacrer intelligemment à la modernisation des ports qui en ont certainement besoin, dans la plupart des cas où les recettes dépassent considérablement les dépenses d'exploitation.

En résumé, nous accepterions l'amendement, mais je voudrais en terminant mentionner certaines propositions à titre de référence. Je prendrai à nouveau comme exemple le cas du port de Vancouver qui se trouve dans ma circonscription. En ce qui concerne les projets à court terme, le ministre vient juste d'approuver un programme de 51 millions de dollars. Cela comprend l'adjudication de contrats de dragage d'une valeur supérieure à 35 millions de dollars pour l'expansion du port charbonnier de Roberts Bank. A Vanterm, plus de 11 millions de dollars dont le versement s'échelonne sur trois ans seront consacrés à l'augmentation du nombre de grues pour conteneurs. L'expansion et la modernisation des installations de Lynnterm absorberont 3.3 millions de dollars. Le projet comprend également la construction d'un nouveau viaduc qui enjambera la rue Burrard et auquel le gouvernement fédéral a déjà consacré plus de un million de dollars. Il est donc évident

que les ports internationaux modernes et importants doivent faire face à de nombreuses dépenses qu'ils n'ont pas les moyens d'assumer à l'aide des recettes qu'ils tirent de leurs activités.

Pour ce qui est du développement à long terme du port, la stratégie d'ensemble pour Vancouver permet déjà de faire les constatations suivantes. Je passerai rapidement sur ces dernières pour bien montrer le très large éventail de travaux de développement qui devront être financés au cours des trente prochaines années pour donner à ce port international très important l'expansion nécessaire. On devra améliorer les services de transport aérien en offrant un autre terrain d'atterrissage et de décollage pour les hélicoptères. Il faudra également construire un autre terminal pour le charbon dans le port. Pour ce qui est du cabotage, le trafic devrait se stabiliser à son niveau actuel. Cette situation a une incidence toujours plus grande sur les problèmes de la Colombie-Britannique. On prévoit une croissance continue de diverses sociétés de pêche commerciale établies dans le port. Ce dernier recevra également beaucoup plus de conteneurs qu'à l'heure actuelle, comme d'autres ports importants du Canada d'ailleurs, j'en suis persuadé. De nouvelles installations pour les navires de croisière devront être construites pour remplacer les installations temporaires, et c'est le gouvernement fédéral qui devra financer ce projet. Je pense que les députés de ma région admettront que d'autres subventions fédérales sont nécessaires à cette fin.

L'élaboration de textes réglementaires sur l'environnement applicables à la région portuaire exigeront également certaines dépenses. Il est nécessaire d'améliorer les installations prévues pour les bateaux d'excursion et la manutention des produits forestiers, du fret en général et des céréales. Il faudra également agrandir les élévateurs céréaliers de tête de ligne et améliorer le réseau ferroviaire. En ce qui a trait aux hydrocarbures, il sera possible d'augmenter grandement les volumes sans modifier les installations. On prévoit une augmentation importante des volumes de potasse transitant par le port de Vancouver.

Dans le domaine de la récréation, il faudra introduire des changements importants dans l'utilisation des terrains autour du port. Certains groupes de pression sont très préoccupés par cette question. Le port pourrait être plus ouvert aux collectivités, et il faudra modifier certaines ententes de location dans le cadre de la planification à long terme. Il faudra aussi améliorer et étendre le réseau ferroviaire. J'ai parcouru le port en automobile et j'ai pu m'apercevoir que les risques d'accidents étaient énormes. On a proposé d'aménager d'autres marinas pour la navigation de plaisance. En ce qui a trait aux routes d'accès, il est important de faire participer les autorités municipales et régionales aux travaux de planification.

Je mentionne également la manutention du soufre et les activités connexes comme celles dont a parlé mon collègue au moment où il a préconisé la mise au point d'une stratégie de l'industrie des transports par eau.

Toutes ces choses sont extrêmement importantes pour le développement de nos ports. En ce qui concerne le port de Vancouver, elles exigeront non seulement beaucoup de planification, mais aussi un mode de financement à long terme assuré par les recettes d'exploitation du port et peut-être aussi par des prêts supplémentaires octroyés par la société-mère. Je le répète, nous sommes en faveur de cet amendement surtout à cause des besoins du port de Vancouver.

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, mon intervention portera sur la gestion de quelques-uns de nos ports canadiens étant donné que tel est l'objet de la motion dont nous sommes saisis. Je veux parler notamment du cas du port de Happy Valley, à Goose Bay, au Labrador. Des correctifs à la situation actuelle s'imposent de toute urgence. Le port est administré directement par le ministère des Transports. Le gouvernement du Canada et un de ses organismes, CN Marine, ont laissé la situation se détériorer à un point critique, puisque l'on permet à une personne qui a ses entrées au gouvernement d'exercer un monopole sur toutes les marchandises qui transitent par le port de Goose Bay.

Permettez-moi de vous donner quelques explications. La personne en question, M. Melvin Woodward, a siégé pendant des années à l'Assemblée législative de Terre-Neuve en qualité de député libéral de la circonscription de Goose Bay-Happy Valley. Il a été battu en 1975. Il s'est représenté comme candidat libéral aux élections de 1979 et de nouveau en avril 1982 et a été battu les deux fois. Il compte dans son cercle d'amis politiques le ministre du Revenu national (M. Rompkey). Le gouvernement l'a nommé directeur de la Banque du Canada. Le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Guay) l'a nommé président de l'Office d'expansion des entreprises pour Terre-Neuve et le Labrador. Voilà, brièvement, son histoire.

Jusqu'en 1980, il avait été gardien de quai à Goose Bay, ayant été nommé par le gouvernement du Canada. Pendant qu'il exerçait ces fonctions, il veillait à ses propres affaires. Entre autres choses, il s'occupait d'un pétrolier qui livrait du pétrole le long de la côte du Labrador. Depuis 1973, il contrôle toutes les installations et services de manutention dans la région de Goose Bay-Happy Valley. Aux termes d'une entente conclue en 1973 avec le ministère des Transports, il exploite tous les hangars et quais, appartenant à ce ministère. Aucun appel d'offres n'a été lancé, aucune proposition de location. Le ministère des Transports lui a simplement donné tous les entrepôts et les quais dont il disposait à Goose Bay pour son propre usage. Autrement dit, on lui a donné des installations propriétés de l'État. Par exemple, le hangar nº 4, propriété du ministère des Transports a été remis à la Woodward's Limited de même que les hangars nºs 1, 2 et 5 à Coastal Shipping Limited. Les deux sociétés appartenaient au même Melvin Woodward, et tout s'est fait sans appel d'offres. En outre, depuis 1969, toujours sans aucun appel d'offres, ce même Melvin Woodward a obtenu le contrat pour tout le débardage pour le CN Marine à Goose Bay-Happy Valley. C'est le CN Marine qui constitue le principal service de navigation à Goose Bay-Happy Valley; ce n'est pas le seul, mais c'est le plus important. Cet organisme du gouvernement, toujours sans appel d'offres, a fait de M. Woodward le responsable du débardage dans la région de Goose Bay-Happy Valley ainsi que son agent depuis 1969.

• (2040)

En plus de cela, il contrôle toutes les installations, les quais et les hangars. Personne n'a présenté d'offre de service de débardage parce qu'il est impossible d'avoir accès aux hangars et aux quais qui sont sous le contrôle de Woodward. Lorsqu'on se plaint de la situation, CN Marine répond qu'il lui faut traiter avec Woodward. Personne d'autre ne peut avoir accès aux quais ou aux hangars. Quand on se plaint auprès du ministère des Transports, il nous répond qu'il doit lui-même passer par ce M. Woodward qui est l'arrimeur de CN Marine. Cet homme est bien protégé de toutes parts.

Voici où je veux en venir en ce qui concerne tous ces arrangements conclus avec un agent des libéraux, M. Woodward. J'ai écrit au ministre des Transports (M. Pepin) le 26 novembre 1981 pour lui exposer toute la situation. J'ai pris la peine de le faire parce qu'on avait attiré mon attention sur le fait que M. Woodward, en plus d'être payé par CN Marine pour ses services d'arriment dans la région de Goose Bay-Happy Valley, réclamait aussi ce qu'il appelait des frais de terminal à tous ceux qui recevaient de la marchandise dans cette région. Tous les arrivages de marchandises étaient soumis à ces droits alors que l'installation était de propriété publique et avait été payée à même les deniers publics. Ce particulier réclamait l'année dernière des droits de $5.20 par tonne de marchandises qu'il déchargeait à titre d'arriment pour le compte de CN Marine à Goose Bay. Puis il faisait payer à tous ceux de la région de Goose Bay qui voulaient expédier des marchandises des frais de manutention de $5.20 la tonne pour charger les navires, notamment ceux du CN.

Il n'a pas le droit d'agir de la sorte. Il n'est pas propriétaire des quais ni des hangars. Le gouvernement les lui a remis sans appel d'offres. Ce dénommé Woodward et ses associés perçoivent des frais de manutention de $5.20 la tonne.

L'an dernier, il y a eu transbordement de près de 40,000 tonnes de marchandises à Goose Bay pendant la saison de navigation qui ne dure que six mois à cause des glaces entre novembre et la fin de mai. Autrement dit, les consommateurs de la région de Goose Bay-Happy Valley ont été obligés de payer inutilement plus de 200,000 dollars en frais de manutention à cet agent libéral. Grâce au gouvernement et à l'aide de CN Marine, il a pu se bâtir un monopole. Il a fait verser à tort plus de $200,000 l'année dernière en frais de manutention, grâce à un petit filon que lui a procuré le parti libéral fédéral ainsi qu'aux directives de l'agence gouvernementale CN Marine, où il a travaillé.

L'année dernière, les frais de terminal était de $5.20 la tonne. Cette année, cet homme a le front d'exiger $5.85 à cause de l'inflation actuelle. Autrement dit, sans autre raison, ce droit est grimpé à $5.85 la tonne pour toutes les marchandises qui lui passent entre les mains. Cette année donc, il ira chercher, dans les poches des consommateurs, plus de $240,000 auxquels il n'a pas droit.

Dans le domaine de l'administration des ports, tant que ce genre de népotisme politique flagrant, de favoritisme et de corruption aura droit de cité, toutes les lois du monde ne parviendront jamais à remédier à la situation. J'ai écrit au ministre le 26 novembre pour lui signaler ce problème. J'ai écrit au ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet) pour lui rappeler qu'il y avait monopole. J'ai écrit aussi au président du CN et à celui de CN Marine à ce sujet. Après plusieurs mois d'attente, j'ai fini par recevoir une réponse du ministre de la Consommation et des Corporations. Sa réponse serait évidemment comique, si elle n'était pas tragique. Il a dû reconnaître qu'il existait un monopole sans toutefois admettre que ce monopole était néfaste; pour se justifier, il a invoqué des raisons très spécieuses que je n'ai pas le temps d'expliquer dans le détail. Dans sa lettre du 1er février 1982, il a dit que si les hangars n'étaient pas loués par voie de soumissions publiques, c'est notamment parce que M. Woodward avait le contrat de débardage à Goose Bay et qu'ils étaient par conséquent loués à lui parce qu'il était très probablement la seule personne susceptible de les utiliser. Voilà pourquoi le ministre a loué tous les hangars à M. Woodward. C'était à lui qu'il fallait louer les hangars parce qu'il allait avoir le contrat de débardage.

Je suis allé me renseigner auprès de la société CN Marine et j'en ai parlé à M. Tingley le 5 mai 1981. Il m'a donné une version différente des faits. Il a déclaré que CN Marine devait accorder le contrat de débardage à M. Woodward parce qu'il louait tous les hangars. D'une part, le gouvernement du Canada prétend, par la bouche du collègue du ministre, qu'il devait louer les hangars à M. Woodward et qu'il ne s'agit pas d'un monopole parce que le contrat de débardage lui avait été accordé. Par contre, la société CN Marine prétend qu'elle doit accorder le contrat de débardage à cet homme parce qu'il loue tous les hangars. Pourquoi le ministère des Transports et CN Marine ne peuvent-ils pas, de concert, lancer des appels d'offres pour ces deux contrats pour éviter que M. Woodward ne détienne un monopole et qu'il ne fasse payer ce qu'il veut aux consommateurs de la région de Happy Valley-Goose Bay?

J'ai évidemment reçu une réponse du ministre également. Dans une lettre datée du 15 mars, je pense, il invoquait toutes sortes de raisons pour justifier cette situation et m'expliquer qu'il n'y avait rien à faire. Il m'a donné des explications d'ordre général sans répondre à une seule des questions que je lui avais posées dans ma lettre.

Soit dit en passant, j'ai reçu également une réponse de CN Marine le 29 janvier 1982; on m'y explique que la société cesse d'être responsable à partir du moment où la cargaison est sur le quai. La Société CN Marine dit qu'elle ne fixe et ne perçoit pas de frais de terminal ni de frais de livraison. Autrement dit, CN Marine ne se soucie guère de combien on escroque les consommateurs de la région de Happy Valley et de Goose Bay. Son rôle est terminé quand ses propres dockers ont vidé le navire de sa cargaison. Mais ce n'est pas tout! Imaginez que le navire n'appartient même pas à CN Marine. Il appartient à ce même M. Woodward et porte le nom de *MV Astron*. CN Marine est censée avoir lancé un appel d'offres en janvier 1981—avec une date limite très rapprochée, sauf pour M. Woodward—mais s'est arrangée pour que M. Woodward obtienne l'adjudication pour fournir un navire à roulage direct qui transporte maintenant des marchandises entre St-Jean, Louisport, Happy Valley et Goose Bay. M. Woodward fait décharger son propre navire, qui lui a été fourni par l'intermédiaire du service maritime du CN, par ses propres services de déchargement, fait déposer la marchandise sur les quais publics mis à sa disposition, l'entrepose ensuite dans des hangars publics également mis à sa disposition par le parti libéral

du Canada et réclame ensuite une redevance de terminus de $5.85 la tonne quand il livre la cargaison au consommateur ou que ce dernier vient en prendre livraison.

C'est une situation intenable. Un conteneur de 20 tonnes qui est débarqué à Saint-Jean (Terre-Neuve) sera livré n'importe où dans un rayon de 25 milles pour $75. Ce tarif englobe la livraison de la marchandise et le retour du conteneur au quai. Mais à Goose Bay, où M. Woodward fait toutes ses affaires et en exclusivité d'ailleurs, parce qu'il détient le monopole, le transport d'un conteneur coûte $200, plus une taxe portuaire de $5.85 la tonne, c'est-à-dire trois fois le tarif demandé à Saint-Jean, et une taxe portuaire par-dessus le marché. Je correspond depuis un an déjà avec le ministre des Transports et d'autres ministres à ce sujet, mais rien n'est fait pour remédier à cet état de choses absolument injustifiable.

Finalement, les gens de la région de Goose Bay-Happy Valley en ont eu assez. Le 1er décembre 1981, une société de vente de Goose Bay a écrit à M. Woodward pour lui dire qu'elle refusait de payer la taxe portuaire qu'elle lui demandait d'ailleurs de justifier. Elle n'a jamais reçu de réponse. Le 12 mai 1982, vingt entreprises de la région de Goose Bay ont télégraphié au ministre des Transports à ce sujet. Autant que je sache, il ne leur a pas répondu. Le ministre des affaires du Nord du gouvernement de Terre-Neuve, qui est en même temps représentant du district, a aussi écrit au ministre le 25 mai et je lui ai moi-même écrit encore une fois le 3 janvier 1982 pour lui signaler cette affaire.

• (2050)

Nous pouvons adopter toutes les lois que nous voulons à la Chambre, mais s'il continue à y avoir de telles manigances et de tels exemples de corruption et de favoritisme sans que personne fasse quoi que ce soit pour y mettre fin, toutes les lois que nous adopterons ne feront pas la moindre différence. Les habitants de la région de Goose Bay-Happy Valley se font exploiter. Leur coût de la vie est déjà très élevé. Parce qu'ils habitent dans le Nord, ils sont approvisionnés uniquement par avion pendant six mois de l'année, puis, à la fonte des glaces et à l'ouverture du port, ce monopolisateur appuyé par les libéraux les exploite en accaparant toutes les marchandises, en se servant de son propre navire affrété par le CN, en fournissant lui-même les services de débardage, en utilisant un service public pour lequel il ne paie presque rien et en imposant en plus de cela un droit de terminus de $5.85 la tonne.

Je tenais à consigner tout cela au compte rendu et à demander qu'une commission d'enquête se penche sur cette situation pourrie qui existe à Goose Bay-Happy Valley. Je demande que cette commission fasse enquête sur les services maritimes du CN, sur lesquels personne ne peut exercer le moindre contrôle, ni le gouvernement actuel, ni aucun autre gouvernement. Les services maritimes du CN n'ont pas été assujettis à une vérification publique depuis 1979 et, jusque-là, tous ses déficits étaient comblés par le gouvernement du Canada. Il est grand temps de mener une enquête publique à ce sujet. Je crois savoir que le vérificateur général s'efforce cette année d'essayer de découvrir ce qui se passe aux services maritimes du CN et quelles sortes de petites ententes existent maintenant.

Y a-t-il d'autres exemples de favoritisme à l'égard de ce M. Woodward, ce directeur de la Banque du Canada, ce président du Conseil d'expansion des entreprises, cet ancien candidat libéral, cet ancien député libéral à l'assemblée législative de Terre-Neuve, ce copain, cet ami, ce directeur de campgane électorale du ministre du Revenu national (M. Rompkey)? Ce sont de grands copains.

Que peut-on dire d'autre à propos de M. Woodward? Il a obtenu les contrats de débardage depuis 1968 et non pas seulement depuis 1969. Un certain immeuble, le nº S-1291, devait être rasé et le terrain où il est situé devait être rendu en 1969. M. Woodward a obtenu l'immeuble et il a été autorisé à le laisser sur les lieux quand un autre Terre-neuvien bien connu était ministre des Transports. L'immeuble est encore là. M. Woodward paie, semble-t-il, un loyer de $177.60 par année à compter du 1er juin 1971 pour un terrain de 40 pieds par 148 pieds. En réalité, il se sert d'un terrain de 270 pieds par 280 pieds et il devrait payer au moins $2,268 par année. C'est un autre exemple de favoritisme à l'endroit de M. Woodward.

En septembre 1974, une citerne contenant 12,000 barils de carburant a été installée en-dessous du niveau des hautes eaux le long du quai principal. Le même M. Woodward était censé la découper et la supprimer, mais elle est toujours là. Elle n'a été ni découpée ni supprimée. La zone d'entreposage à l'arrière de tous ces hangars se trouve sur le chantier de ferraille de Woodward. Il ne paie rien au gouvernement pour ce privilège. Il a entreposé sa ferraille gratuitement et n'importe quand sur des terres fédérales, depuis le 7 août 1980, bien qu'une note de service en date du 10 novembre 1978 interdise les entreposages de ferraille sur les quais ou aux abords des quais fédéraux. Le règlement fédéral courant du ministère des Transports ne s'applique pas à ce M. Woodward. Pourquoi? Parce qu'il est libéral. Pourquoi? Parce que c'est un ami, un compagnon et un directeur de campagne du ministre du Revenu national. Par conséquent, il empile de la vieille ferraille sur un terrain appartenant au gouvernement fédéral, ou aux abords des quais et derrière les hangars, et cela n'a pas d'importance.

Il y a une autre question importante, celle du *Astron*. Il me faudrait beaucoup plus de temps pour entrer dans les détails à ce sujet et vous dire comment M. Woodward a fait affréter le *Astron* par la compagnie CN Marine. Ce navire se loue plus cher que tous les autres navires du CN, soit $4,868 par jour pour un affrètement de cinq jours. C'est le taux le plus généreux que CN Marine ait jamais payé, soi-disant à la suite d'un appel d'offres, lequel stipulait certaines conditions dont tous les autres croyaient qu'elles seraient appliquées ou dont Woodward savait qu'elles ne le seraient pas. C'est pourquoi il a été le seul à offrir le genre de navire recherché. Non seulement il touche $4,868 par jour pour la location du navire, mais il a droit également à l'indexation. L'an dernier, il a obtenu $4,800 par jour. Cette année, il touche $4,800 par jour d'affrètement, plus 60.1 p. 100 de la hausse de l'indice du coût de la vie de 1982. Autrement dit, le coût de la vie ayant augmenté de 12 p. 100, il touche 60.1 p. 100 de 12 p. 100, qui s'ajoute au $4,800 par jour. Le CN garantit l'utilisation de son navire au moins 183 jours par an. S'il annule l'affrètement pendant cette période de cinq ans, il doit acheter le navire. C'est pourquoi l'appel d'offre stipulait: «Navire canadien et immatriculé de préférence». Le navire est immatriculé aux Bermudes, il appartient à des capitaux étrangers. Ce n'est pas un navire canadien, mais il n'a pas à payer de droits de pilotage. Il jouit de dispositions spéciales à cet égard. M. Woodward ne recrute aucun équipage syndiqué ou membre de la FCCET sur ce navire. En

effet, celui-ci navigue avec ses propres équipages, autorisés par CN Marine, et l'an dernier, M. Woodward payait ses marins $4.10 de l'heure. Voilà ce que touchaient les marins qui travaillent sur ce navire de Woodward.

J'ai écrit au ministre à propos de tout cela. Je sais qu'il ne me reste plus de temps, monsieur l'Orateur; je m'arrête donc. Je n'en aurai jamais fini cependant avec cette affaire, tant qu'elle n'aura pas été résolue et vidée et qu'un rapport complet n'aura pas été présenté.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: J'ai écrit au ministre à ce sujet, mais il m'a envoyé promener. Il semble qu'il ait cru les personnes qu'il a chargées de faire enquête. Il m'a dit qu'il n'y avait pas suffisamment de preuve d'irrégularités pour l'autoriser à ordonner à CN Marine de ne plus affréter l'*Astron*. Le ministre n'a rien fait pour empêcher la conclusion de ce marché. Monsieur le ministre, la situation a bien besoin qu'on y mette bon ordre. Peu m'importe que ce soit un libéral, un conservateur ou quelqu'un d'autre qui soit en cause. Personne au Canada ne devrait être mis en mesure de tout monopoliser, pour ensuite assommer et duper les consommateurs, les gens ordinaires du Labrador comme cet homme le fait depuis des années en leur faisant payer des sommes injustifiées qui ont été rendues possibles par l'inertie, sinon les abus de pouvoir de ceux qui occupent les banquettes ministérielles.

Des voix: Bravo!

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur l'Orateur, je serai bref, car la plupart des choses que je tenais à dire ont déjà été dites. Je voulais signaler que c'est un des éminents prédécesseurs du présent ministre des Transports (M. Pepin), le regretté C. D. Howe, qui a présenté en 1936 la loi sur les ports nationaux. Les arguments en faveur de la centralisation reposaient alors sur le fait que le favoritisme politique entravait le bon fonctionnement des ports autonomes. Apparemment, on veut en revenir à la situation d'avant 1936. Nous venons pourtant de voir un exemple du favoritisme politique qui règne encore dans les ports canadiens.

Je souscris aux observations du député de Carleton-Charlotte (M. McCain) au sujet du port de Churchill. Je trouve ridicule de ne pas développer ce port au lieu de le laisser s'envaser et de ne pas entretenir comme il faut la voie ferrée. La distance qui sépare les Prairies de l'Europe est plus courte d'un millier de milles si l'on passe par le port de Churchill plutôt que par la tête des lacs et le Saint-Laurent. Il faudrait utiliser ce port beaucoup plus qu'on ne le fait actuellement.

Mais je tenais surtout à parler au ministre des Transports de l'aménagement éventuel d'un port national. Nous devrions créer un port national quelque part sur la côte de l'Arctique, en face de la mer de Beaufort, vu qu'un grand nombre de navires sillonnent la région et que les efforts d'aménagement ne sont pas concertés. Une compagnie va faire un peu de dragage et installer un port temporaire. Un ou deux ans plus tard, elle déménage ailleurs. Nous pourrions avoir un port national dans cette région où nous n'avons pas l'installation centrale.

En fait, je suggère au ministre de demander à ses collaborateurs d'étudier la région, les 500 ou 600 milles de côte qui vont de la frontière de l'Alaska jusqu'à la région de Paulatuk afin de trouver des emplacements éventuels pour un port national. Ces emplacements sont très limités. Sur la majeure partie de la côte de la mer de Beaufort la profondeur de l'eau est très faible, même à une bonne distance du rivage. Il y a seulement un ou deux emplacements qui se prêteraient à la construction d'un port national. Je propose d'étudier ces emplacements éventuels et de réserver le terrain nécessaire à la construction d'un port. J'espère qu'on pourra le faire. Voilà ce que j'avais à dire. Je ne veux pas retarder le député de Dartmouth-Halifax-Est (M. Forrestall) plus longtemps.

• (2100)

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, j'aimerais faire quelques commentaires sur les motions nos 5 et 6. Avant de passer à la motion no 5, je rappellerai qu'avant l'heure du dîner le député de North Vancouver-Burnaby (M. Cook) a parlé du rôle joué par M. Gordon Sinclair, administrateur du transport maritime, en ce qui concerne ce projet de loi. Je suis d'accord avec le député, et j'aimerais souligner que l'apport de M. Sinclair dans la préparation de ce projet de loi a été très considérable.

J'aimerais également faire l'éloge des quatre mousquetaires—cinq, en l'occurrence—MM. McPherson, Boyer, Innes, Simmons et Biron, présidents des administrations portuaires de Vancouver, Montréal, Saint-Jean (Terre-Neuve), Halifax et Québec, qui ont servi de conseillers pour la rédaction de ce projet de loi.

Donc, le gouvernement est prêt à accepter la motion no 5. Elle ne renferme rien qui s'écarte beaucoup de l'esprit du projet de loi. Je reconnais que le texte final, qui a eu plusieurs auteurs, est plus clair que le texte que nous avions au départ. Le paragraphe 34 de l'article 13 prévoit la possibilité que la Société canadienne des ports, la grande société, puisse emprunter à la société de port locale les fonds qui dépassent les besoins de cette dernière. Le principe a suscité beaucoup d'intérêt au comité, je dirais même un intérêt excessif. Je ne pense pas qu'il s'agisse à l'avenir d'un des principaux moyens de financement des ports, pour la simple raison que le principe des fonds excédentaires joue seulement une fois que la société de port locale a prévu ses dépenses pour le budget d'équipement de six ans.

C'est une longue période et il lui faudra beaucoup d'argent. A mon avis, un port qui se trouve dans cette position pourrait peut-être penser à réduire ses tarifs afin d'attirer plus de clients. Ainsi, je ne vois pas cela comme une des dispositions importantes de ce projet de loi. De toute façon, le texte a été amélioré sensiblement.

Je le répète, grâce à la motion nº 5, le paragraphe définit le principe fort bien, après avoir énuméré les cinq cas à prévoir par la société de port locale. Les mots clés sont: «une société de port locale peut conserver». C'est-à-dire que les fonds seront conservés par la société de port locale; c'est le principe en question, comme l'a dit le député. C'est la société de port locale qui a les premiers droits. Les mots importants dans cet amendement s'inspirent du bill C-50 de 1979.

Le paragraphe (2) précise que la société de port locale ne consent de prêt à la Société canadienne des ports que sur entente entre les deux parties. Je concède à mon collègue que c'est là une amélioration. Cette formule est bien plus amicale. Le ministère n'y a pas son mot à dire. Il rentre en scène au paragraphe (3). Il peut obliger une société de port locale à prêter à la Société canadienne des ports de la manière habituelle, en tenant compte des exigences du budget de six ans de la société de port locale et après avoir consulté cette dernière. Il y a donc amélioration de ce côté-là et c'est pour cela que nous voterons en faveur de l'amendement.

C'est la même chose avec la motion nº 6 qui porte sur le paragraphe 36 de l'article 13 qui accorde au ministre des Transports et au ministre des Finances le droit d'exiger de la Société qu'elle verse un certain montant au receveur général. Certains députés d'en face n'aimaient pas cela. Étant donné que cet article du bill n'est pas essentiel, puisqu'il figure déjà dans la loi sur l'administration financière, je ne refuse pas entièrement de l'écarter, si la Chambre le désire. Je tiens cependant à bien me faire comprendre. Cela ne modifie en rien la réalité. C'est uniquement affaire de perception. C'est l'un des pouvoirs non attribués de la Couronne qui peut s'emparer de l'argent chaque fois que c'est possible. C'est dit de façon explicite dans la loi sur l'administration financière.

Le même article figure également dans la loi sur les Commissions de port. Il n'a jamais été appliqué. Il ne s'agit donc pas là d'un changement majeur, et je n'aimerais pas le présenter comme tel.

Comme je l'ai dit au comité, nous avons inséré cette disposition dans le bill parce que nous tenions à faire en sorte que la Société canadienne des ports et les sociétés de port locales puissent passer de l'Annexe C de la loi sur l'administration financière à l'Annexe D et verser, tout comme le CN et Air Canada, des dividendes au gouvernement. C'est l'article de la loi sur l'administration financière qui permet au ministre et au gouvernement de tirer des dividendes des sociétés de la Couronne. C'est l'une des raisons pour lesquelles nous avons inséré cet article.

Je le répète, cet article ne sera pas supprimé de la loi. On le retrouve au paragraphe 4 de l'article 71 de la loi sur l'administration financière. J'en donnerais lecture si j'avais le temps, mais ce n'est pas un changement majeur. C'est une question de perception, comme l'ont dit certains de mes amis d'en face.

Je pourrais parler longtemps sur ce point, mais je ne le ferai pas. Je n'ai pas le droit de parler longuement comme le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie). Si je le faisais, on dirait que je suis grossier, barbare et pas très gentil. C'est pourquoi je m'en abstiens. Je veux que chaque député ait l'occasion de s'exprimer, y compris le président de notre comité des transports qui a fait du si bon travail sur ce bill. Je veux que chacun ait l'occasion de prendre la parole.

J'ai quelques mots à dire en réponse au député de Carleton-Charlotte (M. McCain) qui a dit que Saint-Jean (Nouveau-Brunswick) a besoin d'argent. Fait à noter, les députés n'ont pas résisté à la tentation de prêcher pour leur paroisse, particularité déplorable des Canadiens. Je ne parle pas du député de Regina-Ouest (M. Benjamin), qui fait toujours exception à la règle.

Un des députés de Vancouver a mentionné les fortes dépenses du port de Vancouver. Elles sont prélevées sur les économies du port de Vancouver. De la même façon, les dépenses du port de Montréal sont prélevées sur les fonds qui y ont été économisés. À Halifax, par exemple, le gouvernement fédéral a récemment investi un peu plus de 20 millions de dollars à Fairview Cove. De même, il a investi 29 millions de dollars à Saint-Jean. Il convient d'établir une distinction entre les fonds tirés des recettes des ports locaux et ceux provenant des contributions fédérales. Quoi qu'il en soit, j'ai déclaré au comité, à propos de Saint-Jean, qu'il ne m'était pas facile de rayer cette dette-là. Premièrement, il ne s'agit pas d'un projet de loi de finances, et je ne pouvais y inclure de pareille disposition. Deuxièmement, il s'agit d'un prêt consenti au port par le gouvernement du Nouveau-Brunswick. Dans d'autres cas, les provinces ont accordé des subventions, de sorte que si nous remboursions au Nouveau-Brunswick un prêt qu'il a accordé au port de Saint-Jean, toutes les autres provinces—et elles sont nombreuses à avoir accordé des subventions à leurs ports—viendraient nous demander si elles vont être pénalisées parce qu'elles se sont peut-être montrées plus généreuses que le gouvernement du Nouveau-Brunswick. Mon collègue devrait se rendre compte qu'il y a un problème ici. Au comité, j'ai dit tout ce que je pensais du principe qui le fait sourire maintenant et qui consiste à faire un trou pour en boucher un autre. Nous poursuivons nos efforts, même si le député de Carleton-Charlotte ne nous a pas témoigné sa reconnaissance.

• (2110)

Quant à ce que le député de Saint-Jean-Ouest a dit à propos du terminal de Goose Bay, je pourrais en dire presque aussi long que lui.

M. Crosbie: J'avais à peine commencé à en parler.

M. Pepin: Mais j'hésite à le faire pour de très bonnes raisons. Cela reviendrait en fait à mener une vendetta du genre de celle que se sont livrés les Montaigus et les Capulets, et j'hésite à glisser mon doigt entre le bois et l'écorce. Il semble que l'une des erreurs de M. Woodward ait consisté à défier la force et la puissance des Crosbie dans cette région, et c'est là, je suppose, sa punition.

M. Crosbie: Vous racontez de pures bêtises. C'est le public qui a été lésé; cela n'a rien à voir avec les Crosbie. Vous allez regretter ce que vous avez dit.

M. Pepin: D'après les renseignements que j'ai en ma possession, Coastal Shipping a conclu un contrat de bonne foi avec CN Marine et, depuis 1980—je ne sais pas ce qui s'est passé avant; mon collègue a peut-être raison à ce sujet—depuis 1980 donc, Transports Canada a eu pour principe de louer les propriétés par voie d'adjudication. Les fameux hangars, 1, 2, 3 et 5 . . .

M. Crosbie: Il n'y a pas eu d'appels d'offres.

M. Pepin: Si, la société Coastal a maintenant un bail de 3 ans.

M. Crosbie: Mais elle n'a pas soumissionné; on lui a simplement donné le contrat.

M. Pepin: Selon les informations que j'ai, il y a eu des appels d'offres.

M. Crosbie: Que s'est-il passé dix ans auparavant?

M. Pepin: Je ne parle pas de dix ans auparavant; je dis simplement que contrairement . . .

M. Crosbie: Aucune appel d'offres n'a jamais été lancé.

M. Pepin: . . . à ce que mon honorable collègue affirme, depuis 1980, le bail est accordé à la société Coastal Shipping à la suite d'appels d'offres. Quoi qu'il en soit, cela diffère quelque peu de ce que le député a déclaré à ce sujet. Le montant du loyer a été fixé d'après la valeur marchande calculée par le ministère des Travaux publics.

M. Crosbie: La valeur marchande? Âneries que tout cela. Dites-nous quel est le montant du loyer.

M. Pepin: C'est une opinion. Je ne connais pas exactement le montant du loyer.

M. Crosbie: Bien sûr que vous ne le connaissez pas.

M. Pepin: J'ai déjà écrit au député à ce sujet, comme il l'a déjà souligné. Je me mettrai en rapport de nouveau avec lui pour lui parler d'une autre enquête qui a été effectuée, lorsqu'elle sera terminée. Je crois que le président de la société CN Marine, M. Armstrong, a déjà écrit au député à ce sujet. C'est tout ce que je sais de cette question. Je veux que justice soit faite et je poursuivrai mes recherches afin que le député n'ait plus de raison de se plaindre comme il l'a fait ce soir.

M. McCain: Monsieur l'Orateur, je me demande si le ministre accepterait de répondre à une question.

M. Pepin: Oui.

M. McCain: Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au ministre pourquoi, étant donné qu'il n'y a jamais eu de politique portuaire intelligente, il entend maintenant suivre le précepte de l'Ancien Testament selon lequel il faut punir les enfants pour les péchés des pères, et justifie de cette façon le fait que le port de Saint-Jean devra seul rembourser sa dette. Si le ministre croit en conscience que d'autres provinces doivent être remboursées, alors pourquoi ne pas les rembourser toutes? Voilà ma question.

M. Pepin: Monsieur l'Orateur, j'ai déjà expliqué pourquoi il est difficile de faire cadeau du prêt accordé au port. Je pensais m'être bien fait comprendre.

M. McCain: Pourquoi demander aux fils d'expier les péchés de leurs pères comme on le dit dans la Bible?

M. Pepin: Donc, je répète que l'une des principales raisons est que dans ce cas-ci la province du Nouveau-Brunswick a accordé un prêt au port. Dans d'autres cas, par exemple celui de Fairview Cove en Nouvelle-Écosse, il s'agissait d'une subvention ou d'un don. En Colombie-Britannique, à Prince Rupert de même, c'était un don. Nous pouvons difficilement rembourser le Nouveau-Brunswick pour un prêt parce que les provinces qui ont accordé des subventions, des dons, nous diraient qu'elles ont droit au même remboursement. Je pense que ce n'est pas illogique.

M. McCain: Vous n'avez pas répondu à la question. Voilà tout.

M. Pepin: Je pensais avoir été clair, mais j'essaierai de faire mieux la prochaine fois.

M. McCain: Pourquoi les péchés des pères devraient-ils retomber sur leurs fils selon la loi du talion de l'Ancien Testament?

M. Pepin: Ce n'est pas notre intention. En outre, le port de Saint-Jean s'en tire assez bien. Le gouvernement fédéral a octroyé 29 millions à la mise en valeur de la potasse, ce qui n'est pas une bagatelle.

M. McCain: Que doivent rembourser les usagers.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

L'Orateur suppléant (M. Blaker): On s'est demandé tout à l'heure si la motion nº 5 a été présentée par le député de Richmond-Delta-Sud (M. Siddon) appuyé par le député de North Vancouver-Burnaby (M. Cook) ou vice versa.

M. Siddon: Si je peux donner une précision, monsieur l'Orateur, je signale que la motion nº 5 est inscrite au *Feuilleton* au nom du député de North Vancouver-Burnaby (M. Cook) et que la motion nº 6 est inscrite en mon nom.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Je remercie le député. Le vote porte sur la motion nº 5. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion nº 5 de M. Cook est adoptée.)

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Le vote porte maintenant sur la motion nº 6. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion nº 6 de M. Siddon est adoptée.)

M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud) propose:

Motion nº 7.

23 juillet 1982—Qu'on modifie le bill C-92, loi modifiant la loi sur le Conseil des ports nationaux, la loi sur les ports et jetées de l'État, la loi sur les Commissions de port, la loi sur la marine marchande et la loi sur les ports de pêche et plaisance, à l'article 14, en retranchant la ligne 12, page 23, et en la remplaçant par ce qui suit:

«pareil cas.

40. La présente loi ou ses règlements n'ont pas pour effet de conférer au Ministre, à la Société ou à une société de port locale l'administration, la gestion ou la régie d'un port inscrit au sens de l'article 2 de la *loi sur les ports de pêche et de plaisance.*» »

—Monsieur l'Orateur, mon explication sera brève. A l'heure actuelle, l'article 7 du bill stipule ce qui suit:

«9. (1) Sur recommandation du Ministre, le gouverneur en conseil peut, par décret,

a) transférer tous ports, ouvrages et biens du Canada à la Société pour qu'elle les administre, gère et régisse.

Cet article accorde un important pouvoir d'expropriation au ministre des Transports (M. Pepin) et lui permet d'étendre la compétence de la Société canadienne des ports pour englober d'autres ports appartenant à Sa Majesté et gérés au nom du gouvernement du Canada. Comme l'indique une motion imprimée au *Feuilleton* la semaine dernière, j'avais espéré trouver un moyen d'exclure les ports visés par la loi sur les commissions de ports ou la loi sur les ports et jetées de l'État, qui régissent toutes deux l'administration d'autres catégories de ports appartenant à Sa Majesté, des dispositions du bill C-92 qui prévoient un pouvoir absolu ou qui pourraient entraîner l'expropriation de certains ports. On m'a signalé que le gouvernement jugera acceptable la motion que je viens de présenter. Cet amendement mettrait les ports visés par les dispositions de la loi sur les ports pour petites embarcations à l'abri de toute tentative d'expropriation effectuée pour permettre à la Société canadienne des ports d'englober un plus grand nombre de ports. Tout ce que je regrette, C'est que le ministre n'ait pas jugé bon de prévoir des garanties du même genre pour protéger les commissions de ports parce que, comme nous l'avons découvert pendant les longues délibérations du comité, on voulait depuis le départ autoriser les sociétés portuaires locales qui le voulaient à obtenir le statut de commission de ports ou celle de société de la Couronne de la catégorie D. Je crains que, grâce aux pouvoirs d'expropriation très étendus prévus à l'article 7(9), le ministre puisse un jour, à son gré, remettre la main sur un port donné et l'intégrer au réseau des ports administrés par la Société canadienne des ports.

● (2120)

Quoi qu'il en soit, monsieur l'Orateur, j'ai l'impression que le gouvernement trouvera mon amendement acceptable. Cet amendement protégera tous les ports pour petites embarcations au Canada, y compris ceux de Ladner et de Steveston situés dans ma circonscription, contre la possibilité que la Société canadienne des ports les achète.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, l'amendement a pour objet d'établir une symétrie entre la loi sur les ports de pêche et de plaisance et la loi sur la Société canadienne des ports de sorte que l'une n'empiète pas sur l'autre. Il n'y a donc là qu'une recherche de symétrie, que nous pensions exister dans l'esprit du bill. Si mon honorable collègue tient à ce que cela soit écrit noir sur blanc, je n'y trouve rien à redire.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: D'accord.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Que tous ceux qui sont en faveur veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

La motion est adoptée à l'unanimité.

(La motion nº 7 de M. Siddon est adoptée.)

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Le vote porte sur la motion nº 8 inscrite au nom du député de Vancouver-Est (M^me^ Mitchell).

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): propose:

Motion nº 8

Qu'on modifie le bill C-92, loi modifiant la loi sur le Conseil des ports nationaux, la loi sur les ports et jetées de l'État, la loi sur les Commissions de port, la loi sur la marine marchande et la loi sur les ports de pêche et plaisance, à l'article 15, en retranchant les lignes 17 à 25, page 23, et en les remplaçant par ce qui suit:

«et vice-président de celui-ci et de cinq autres administrateurs.

2.(1) Sous réserve du présent article, trois des administrateurs d'une société de port locale sont nommés par le gouverneur en conseil et les autres sont nommés par le gouverneur en conseil sur les recommandations suivantes:

a) pour l'un deux, sur recommandation du lieutenant gouverneur en conseil de la province dans laquelle se trouve la société de port locale;

b) pour un autre, sur recommandation faite à la suite d'un accord de tous les conseils des municipalités limitrophes du port pour lequel la société de port locale est créée;

c) pour un autre, sur recommandation de la fédération syndicale provinciale en consultation avec les syndicats maritimes et portuaires; et

d) pour un autre, sur recommandation faite à la suite d'un accord des commerçants locataires de la société de port locale.»

—Monsieur l'Orateur, je vais me reporter à la motion pour que nous puissions savoir dans quel contexte nous l'étudions. Selon nous, c'est probablement l'un des amendements les plus importants qui aient été proposés. A moins que la gestion des ports ne repose sur le principe d'autonomie locale, elle n,a aucun sens. Il faut qu'un conseil rende des comptes à la localité tout en poursuivant des objectifs nationaux dans le domaine des activités portuaires. Nous estimons de la plus haute importance que les sociétés portuaires locales relèvent d'un conseil local. Et il ne faut pas qu'il soit un nid de favoritisme pour reprendre l'expression d'un député de Terre-Neuve, mais un véritable conseil démocratique composé d'experts dans certains domaines.

Notre amendement propose qu'il soit composé de sept personnes: un président, un vice-président et cinq administrateurs dont trois seraient nommés par le gouvernement fédéral en plus des quatres membres nommés par le ministre, auquel on pourrait soumettre le nom de quatre personnes provenant de quatre secteurs différents. Nous croyons notamment que le gouvernement de la province où le port est situé devrait pouvoir proposer au ministre le nom d'une ou plusieurs personnes qui représentent la planification régionale et le développement industriel et économique qui intéressent au plus haut point une province. Dans une province maritime où toute l'industrie repose sur le système portuaire, il faudrait tenir compte de ce facteur lorsqu'on nomme des membres au conseil.

Nous proposons également de permettre aux municipalités limitrophes de proposer des noms au ministre, ceux par exemple d'experts des questions portuaires, régionales et municipales qui n'ont pas d'intérêts particuliers à défendre car ils représenteraient toutes les municipalités, sur le plan pratique de la planification. Ces personnes connaîtraient les préoccupations des municipalités environnantes, notamment sur le plan écologique.

Nous proposons également que les usagers des ports—des ports nationaux—aient la possibilité de soumettre eux aussi des noms de candidats au ministre, et peut-être même de se nommer un représentant. Les usagers devraient certainement avoir leur mot à dire. Ils ont assurément une expérience dont le Conseil pourrait profiter. Nous proposons également la participation d'un représentant de la fédération syndicate provinciale—non pas un représentant d'un syndicat en particulier, mais des syndicats en général. Des noms de candidats pourraient être présentés par le biais de la Fédération canadienne des travailleurs en consultation avec les syndicats maritimes.

Il nous a semblé que, de cette façon, certaines structures exigées pour toute société de la Couronne seraient respectées, tandis que serait assuré un meilleur équilibre dans la composition des conseils locaux de port.

Je voudrais traiter des objectifs établis dont il a déjà été question. Comment réussirons-nous à réaliser les objectifs du commerce international canadien et à représenter les intérêts de toutes les provinces qui se servent d'installations portuaires, à moins qu'un des membres du conseil ne s'y connaisse particulièrement dans ces questions? Par exemple, le port de Vancouver aurait besoin de quelqu'un qui est en relations étroites avec les provinces des Prairies, avec l'industrie du bois d'œuvre, une personne qui connaît bien les commerçants de la côte du Pacifique.

L'efficacité est l'un de nos objectifs, et c'est aussi le critère d'une saine politique des autorités portuaires locales. Pour cela, il faut que les membres du conseil s'y connaissent en affaires. Nous savons que le ministre pense à ces gens-là d'abord. Au comité, il a pensé automatiquement à la Chambre de commerce, tout comme le parti progressiste conservateur, d'ailleurs. D'accord, nommons un membre de la Chambre de commerce, mais n'écartons pas des experts en relations du travail, ni des personnes versées dans les transports, l'industrie maritime ou les problèmes des débardeurs.

Un autre de nos objectifs est le traitement équitable des usagers du port quand il s'agit du transport de marchandises et de passagers. Les usagers canadiens devraient être représentés au conseil. A titre de représentants de tous les usagers du port et du monde des affaires, ils pourraient rendre de précieux services en donnant de sages conseils sur l'élaboration de la politique et les opérations quotidiennes du port.

Nous souhaitons, parmi nos objectifs, que la politique portuaire accorde aux sociétés de port locales une importante marge d'autonomie concernant la gestion et les opérations portuaires. Il me semble raisonnable de demander que les personnes qui composeront le conseil soient quelque peu au courant des intérêts des municipalités et des agglomérations environnantes ainsi que des intentions de la province en matière de développement économique. Nous sommes d'accord avec l'opposition officielle qui demandait dans l'un de ses amendements qu'il ne s'agisse pas d'élus du peuple mais de personnes ayant des connaissances dans le domaine portuaire et celui de la planification dans les secteurs que j'ai mentionnés.

La coordination s'impose avec les autres activités maritimes et avec le transport multimodal.

Nous refusons le favoritisme typiquement libéral de la part du ministre lors des nominations. Pour que les sociétés de port locales puissent se suffire à elles-mêmes, les conseils doivent être composés de représentants des groupes que j'ai mentionnés.

Nous sommes d'avis que la nomination des membres du conseil devrait se faire selon une méthode qui permette au ministre de donner le nom des personnes nommées. Le ministre n'a pas semblé comprendre, au comité. Je crois savoir que l'idée a été proposée au cabinet, lequel y a opposé son veto. Il n'y a pas de quoi s'étonner, bien entendu, de la part d'un cabinet libéral. Le ministre conserverait un droit de veto, comme le cabinet, mais il pourrait choisir trois des membres du conseil, à part les représentants des quatre groupes dont j'ai parlé.

• (2130)

Vraiment, je ne vois pas la logique de son raisonnement lorsqu'il dit qu'un conseil avec ce genre de structure serait dominé par certaines factions. Si jamais nous risquions d'avoir ce genre de situation, ce serait bien avec la procédure que le ministre propose actuellement, où le ministre va nommer tous les représentants au conseil. Pourquoi pense-t-il qu'un représentant provincial, par exemple, serait capable d'évincer les six autres? Il n'y a pas de faction, il y a seulement un représentant, sur sept, qui exprimerait les intérêts d'une province, mais qui se préoccuperait également de l'administration portuaire en général. La même chose s'applique aux syndicats. Bien sûr, le ministre a fait un geste symbolique au monde syndical, puisque deux administrations portuaires locales de la CPN ont des représentants syndicaux, mais il est loin d'être sûr qu'il en sera toujours ainsi dorénavant. Si le ministre est d'accord, en principe, pour qu'il y ait deux administrations portuaires locales, pourquoi ne pas spécifier, par écrit, que ce sera l'un des critères de nomination pour tous les membres des conseils au Canada?

Comme je l'ai dit tout à l'heure, nous avons approuvé quelques amendements proposés par les conservateurs parmi un certain nombre qui m'ont paru valables. Par exemple, nous croyons que la société de port locale devrait pouvoir élire son propre président. Pourquoi ce dernier devrait-il être nommé par le ministre avec l'approbation du cabinet? En outre, la

société devrait pouvoir désigner des remplaçants et les faire approuver par le ministre. Il convient de noter que les conservateurs ont proposé un système semblable à la Commission des ports lorsqu'il a été question de la composition du conseil consultatif local. Ils ont insisté pour que la municipalité soit représentée, mais leurs amendements ne préciseraient pas si l'autorité provinciale devrait y être représentée. D'autant plus que le député de North Vancouver-Burnaby (M. Cook) a exigé que des témoins soient convoqués devant le comité. Le gouvernement de la Colombie-Britannique nous a envoyé un télégramme disant qu'il s'opposait au bill et qu'il voulait que l'autorité du port relève de la province. Nous n'avons pas approuvé cette requête, mais je crois qu'il conviendrait que les provinces, surtout celles qui comptent des ports importants, puissent désigner au moins une personne comme membre du conseil. Je me demande pourquoi les conservateurs n'ont pas fait figurer cette condition dans leur amendement.

Au cas où le ministre ou le gouvernement refuserait d'examiner notre amendement ou même de le modifier, cela confirmerait, je pense, que, comme nous le craignons, le gouvernement veut continuer à nommer des amis du régime membres de ces nouveaux conseils de port locaux. Si tel est le cas—et rien n'indique que ce ne soit pas le cas—cela remet en question toute la notion d'autonomie, en somme l'objet fondamental du projet de loi. Nous savons que les membres seront des sympathisants libéraux, peut-être même des membres du parti. Nous connaissons des cas où d'anciens candidats libéraux ont été nommés membres de conseils. Or, ce sont les membres du conseil qui ont la responsabilité d'accorder les baux. Beaucoup d'entre nous s'interrogent sur la façon dont ces baux sont approuvés et se demandent si les personnes qui louent les installations portuaires n'en profitent pas pour faire leurs choux gras.

Je ne veux pas en dire plus sur cet amendement, monsieur l'Orateur, mais il me semble très important et je voudrais que le ministre l'examine soigneusement. Je pense que les partis d'opposition l'ont approuvé en principe à l'étape du comité et, à moins que le conseil local ne soit vraiment représentatif, tout le principe de l'autonomie sera remis en question.

M. Chuck Cook (North Vancouver-Burnaby): Monsieur l'Orateur, je me contenterai de faire quelques brèves observations sur cet amendement. Il défend essentiellement les principes pour lesquels mon parti s'est battu avec acharnement en comité et dans ses négociations avec le secrétaire parlementaire. Je signale en passant que ce n'est pas unique. Le gouvernement rejettera manifestement cet amendement, non pas que le ministre s'y oppose mais parce que ses collègues du cabinet l'ont flanqué à la porte lorsqu'il a dit qu'il serait peut-être raisonnable de permettre aux différents ports de présenter deux ou trois représentants des différentes couches de la population qui participent aux activités du port concerné. Il serait toujours libre de choisir parmi les canadidats. Le ministre a refusé catégoriquement toute participation provinciale, cela va de soi, et, dans l'espoir de pouvoir faire adopter une mesure intéressante, nous avons laissé tomber cette partie de notre amendement. Nous nous sommes finalement rendu compte qu'il n'y avait aucun espoir et nous avons retiré notre amendement.

Je suis enchanté de constater que le député de Vancouver-Est (M^me^ Mitchell) a au moins attiré l'attention de la Chambre sur ce fait, même si c'est en vain. J'appuie cet amendement et j'appuierais un bien meilleur amendement, mais comme je vois qu'il ne se passera rien, je tiens à avertir le ministre, par votre intermédiaire, monsieur l'Orateur, que tous les Canadiens du secteur portuaire surveilleront de très près les nominations qui seront faites au sein des sociétés de port locales et de la Société canadienne des ports. On surveillera le ministre de très près pour voir si, fidèle à la tradition libérale, il a agi par favoritisme politique pur et simple, ou s'il a essayé de trouver des représentants du secteur portuaire, des syndicats et des municipalités. Autrement dit, on verra si le conseil formera un ensemble harmonieux et si ses membres seront compétents ou si l'on choisira une fois de plus des personnes qui ont travaillé pour le parti libéral. Soyez certain, monsieur, que je serai le premier à hurler si vous nommez des personnes de ce genre, ce que vous avez parfaitement le droit de faire. C'est contre ce pouvoir dictatorial que nous protestons, et c'est pourquoi nous voulons un amendement de ce genre. Je félicite le député de Vancouver-Est d'avoir présenté cet amendement pour qu'on nous permette d'en discutter au moins très brièvement.

M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud): Monsieur l'Orateur, je serai bref, car plusieurs d'entre nous ne pourront intervenir à l'étape de la troisième lecture si les choses se poursuivent comme elles ont commencé ce soir.

L'un des deux objectifs auxquels tiennent absolument les membres de mon parti a trait à l'autonomie locale. L'autre porte sur la nécessité que la société de port locale jouisse d'une marge d'indépendance financière, ce à quoi le ministre a eu l'obligeance d'acquiescer. J'irai jusqu'à dire, monsieur l'Orateur, que si le ministre s'engageait à consulter le conseil consultatif régional qu'il va nommer en vertu des dispositions du projet de loi, conformément à la nature des amendements présentés au comité et inscrits au Feuilleton la semaine dernière, je pourrais appuyer le projet de loi bien que cela me déplaise de créer un nouveau groupe de sociétés de la Couronne. Je ne suis certainement pas le seul député à réagir ainsi; c'est en effet comme une gifle, pour nos électeurs, de voir des candidats libéraux défaits ou à leur retraite se faire nommer à des postes importants. Au comité, j'ai demandé à l'administrateur comment ces listes étaient établies. Je lui ai demandé si elles étaient dressées au ministère puis soumises au choix et à la décision du ministre, ou si elles étaient l'œuvre des instances du parti qui les présentaient à l'administrateur du parti? Au regard de l'administrateur, j'ai compris que la deuxième hypothèse était la bonne. Cela en dit long sur la façon dont sont choisies les personnes qui vont occuper des postes de confiance où elles auront à prendre des décisions politiques et à administrer des sociétés de la Couronne aussi importantes que la future Société canadienne des ports. Je ne puis accorder mon appui au projet de loi dans sa forme actuelle, principalement à cause de cette lacune qui subsiste. J'ose espérer que le ministre voudra au dernier moment accepter l'amendement proposé par le député de Vancouver-Est (M^me^ Mitchell). Il reflète les préoccupations des citoyens de ma province et, dans une certaine mesure, du gouvernement de la Colombie-Britannique, puisque ce dernier a déclaré sans ambages qu'il ne pouvait accepter le projet de loi tel qu'il est formulé.

• (2140)

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je voudrais seulement faire quelques observations afin qu'on ne m'accuse pas de ne pas avoir répondu à la question. Pour ce qui est de la motion nº 8, elle favorise la dernière représentation de groupes plutôt que la représentation individuelle et c'est un principe sur lequel je ne suis pas d'accord. Le député de Vancouver-Est (Mme Mitchell) a mentionné quatre groupes qu'elle voudrait voir représenter: les provinces, les municipalités, les syndicats et les locataires. Je pourrais en nommer d'autres. Par exemple, les usagers . . .

Mme Mitchell: J'ai parlé des usagers.

M. Pepin: . . . les transporteurs, les femmes, les universitaires et les écologistes. Nous aurions du mal à choisir parmi ces groupes. Dix ou 15 groupes différents peuvent être associés aux objectifs d'un port. Au comité, j'ai dit ce que je pensais de la représentation provinciale. Néanmoins, je dois souligner que ce projet de loi apporte un élément nouveau. Il précise quelles doivent être les qualités des membres du conseil d'administration. Ils doivent notamment posséder l'expérience et les aptitudes nécessaires. Comme l'a dit un membre du comité, ils doivent connaître leur sujet, ce qui constitue une des conditions d'emploi. Ils doivent être représentatifs des intérêts locaux. En général, ils doivent résider dans la région du port.

Au comité, j'ai dit que j'examinerais davantage les recommandations et les suggestions faites par divers groupes de la société. Je ne pense pas qu'il soit sage de nommer certaines personnes aux conseils d'administration simplement parce qu'elles représentent tel ou tel groupe.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Le vote porte sur la motion nº 8 inscrite au nom du député de Vancouver-Est (Mme Mitchell). Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Que tous ceux qui sont pour la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A mon avis, les non l'emportent.

Des voix: Sur division.

(La motion nº 8 de Mme Mitchell est rejetée.)

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports) propose: Que le bill soit agréé.

(La motion est adoptée.)

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Quand le bill sera-t-il lu pour la troisième fois?

Des voix: Maintenant.

M. Pepin propose: Que le bill soit lu pour la 3e fois et adopté.

M. Maurice A. Dionne (Northumberland-Miramichi): Monsieur l'Orateur, j'ai consacré de nombreuses années à ce projet de loi. Je voudrais maintenant dire quelques mots à l'étape de la troisième lecture. Je pourrais revenir sur bon nombre d'arguments soulevés au comité et ici aujourd'hui, mais je résisterai à la tentation. Tout simplement, à mon avis, ce bill se fait attendre depuis longtemps. Il jouit de l'appui de la grande majorité des personnes concernées par les activités portuaires au Canada. Le gouvernement a accepté un bon nombre d'amendements, dont certains affaiblissent et d'autres renforcent le bill, mais ce genre de concessions ou de compromis sont inévitables dans tout débat.

Il est temps de terminer l'étude du bill C-92 modifié et de l'adopter aujourd'hui même. Je tiens à rendre hommage au comité, que j'ai eu le privilège de présider, pour la diligence et l'assiduité dont il a fait preuve. Tout en manifestant un certain esprit de clocher inévitable en démocratie parlementaire, les députés qui ont siégé à ce comité ont fait preuve d'un énorme civisme.

Je voudrais rendre hommage en particulier au député de Dartmouth-Halifax-Est (M. Forrestall), qui est sans doute plus compétent que n'importe lequel d'entre nous en matière de politique portuaire au Canada. Je tiens à rendre hommage également au député de La Prairie (M. Deniger), vice-président du comité. Il a présidé plusieurs séances en mon absence, due au décès d'un membre de ma famille. En outre, je tiens à rendre hommage au secrétaire parlementaire du ministre des Transports, le député de Parkdale-High Park (M. Flis), qui a fait tout son possible pour nous tenir au courant des divers points du bill.

Le ministre a témoigné devant le comité et répondu avec franchise aux questions qui lui ont été posées. Enfin, je voudrais mentionner le directeur de l'Administration canadienne des transports maritimes, qui a passé quelque temps au comité. Ses collègues et lui méritent toutes nos félicitations et toute la gratitude des Canadiens pour l'excellence dont ils font preuve en gérant le secteur maritime.

Cela dit, j'espère que ce bill sera adopté sans retard et que nous aurons au Canada des ports non pas indépendants, mais autonomes, qui relèvent du gouvernement du Canada et, par son entremise, des Canadiens. J'espère que le secteur portuaire deviendra très sain et très actif grâce à l'adoption du bill C-92 modifié.

M. Chuck Cook (North Vancouver-Burnaby): Monsieur l'Orateur, je serai très bref. Il a fallu pas mal de temps pour amener ce projet de loi jusqu'à l'étape de l'adoption. Ceux qui faisaient partie du comité n'ont pas ménagé leurs efforts.

Je tiens à faire consigner au compte rendu que je voterai contre l'adoption de ce projet de loi. Je suis contre parce qu'il accorde pleins pouvoirs au ministre dans pratiquement tous les domaines. J'ai peut-être tort, tort de me méfier d'un gouvernement libéral qui a la manie du favoritisme presque partout, tort de me méfier des fonctionnaires, de craindre qu'ils cherchent comme toujours à diriger d'ici des installations portuaires qui se trouvent 4,000 milles plus loin.

Si nous pouvions faire confiance au ministre et à l'administrateur, le projet de loi à l'étude pourrait être positif. Mais chaque fois que je lis le document pour voir si on nous donne l'autonomie demandée, je n'en trouve aucune trace parce qu'elle n'existe pas.

J'ai mis en garde mes collègues et les utilisateurs du port du Vancouver contre ce bill. Jamais un député de l'Ouest n'a souhaité autant se tromper. Si je me trompe, j'en serai ravi. Sinon, il faudra bien se rendre à l'évidence que c'est un mauvais projet de loi. Et l'une des premières choses que nous ferons quand nous prendrons le pouvoir sera de le changer si le ministre responsable utilise les vastes pouvoirs autocratiques dont il dispose. Je voudrais bien me tromper. Mais je veux qu'il soit clair que je dirai non avec la dernière énergie à ce projet de loi dictatorial sur les ports du Canada.

M. Jesse P. Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, l'un des principaux objectifs de la politique nationale des ports est de créer un réseau d'installations portuaires qui nous aide à atteindre nos objectifs en matière de commerce international.

Le Canada est une grande puissance commerciale puisqu'il se classe au huitième rang mondial pour la valeur de ses exportations. Nos exportations de marchandises représentent 25 p. 100 de notre produit national brut, et l'ensemble de nos échanges commerciaux, près du tiers.

Au cœur de la récession mondiale actuelle, la lutte pour les marchés extérieurs est devenue une question de survie économique. Dans ce climat d'incertitude, nous allons pouvoir juger de l'aptitude de notre pays à renforcer ou même à maintenir sa position commerciale actuelle. Tandis que le combat pour une position commerciale avantageuse dans le monde s'intensifie, le Canada doit essayer de se doter des meilleures installations portuaires du monde. Avec des ports plus efficaces, nous pourrons réduire sensiblement le coût de nos produits et les rendre plus concurrentiels sur les marchés mondiaux.

• (2150)

La politique des ports que nous formulons à la Chambre aujourd'hui doit être sensée et pouvoir s'adapter aux changements de la conjoncture commerciale. C'est ainsi qu'il y a trois ans, pour la première fois, nos échanges outre-Pacifique ont dépassé nos échanges outre-Atlantique. Nous délaissons quelque peu l'Amérique du Nord et l'Europe pour l'Asie du Sud-Est, le Moyen-Orient et l'Amérique latine.

L'année dernière, le comité parlementaire spécial sur la Société nationale de commerce a déposé à la Chambre un rapport intitulé «Le défi commercial du Canada». Le bill que nous nous apprêtons à adopter ce soir fournira un élément très important pour aider les Canadiens à relever le défi.

Il est devenu évident il y a 12 ans que la politique portuaire du Canada ne répondait plus aux besoins économiques et sociaux des années 80 et 90. On n'a pas réussi à prévoir dans la loi existante des mécanismes de participation accrue des localités et des régions dans le cadre de la gestion et du développement des ports par le Conseil des ports nationaux.

Un groupe de travail spécial formé de représentants de l'industrie et du gouvernement a été établi il y a huit ans pour étudier la politique portuaire canadienne et recommander des changements. Le groupe de travail a posé les bases de la nouvelle politique en définissant une série d'objectifs que devrait viser le système portuaire. Comme ces objectifs sont clairement définis au paragraphe 3(1) de l'article 2 du bill, je ne les lirai pas pour ne pas vous faire perdre votre temps. S'inspirant des recommandations du groupe de travail, le gouvernement a présenté un premier projet de loi en 1977—c'était le bill C-61—puis, la même année, le bill C-6 et, deux ans plus tard, le bill C-50. Ces trois projets de loi sont restés au *Feuilleton* sans même atteindre l'étape de la deuxième lecture.

Ayant été trois fois demoiselle d'honneur, il est temps que le bill C-92 soit la nouvelle mariée, conduite à l'autel par son distingué futur mari, le ministre des Transports (M. Pepin). La nouvelle mariée, le bill C-92, est donnée en mariage ce soir par son père, M. Gordon Sinclair, administrateur de l'Administration canadienne du transport maritime.

Des voix: Oh, oh!

M. Flis: Si quelqu'un mérite d'être appelé le père du bill C-92, c'est bien lui. Il a eu de nombreuses consultations avec les parties intéressées à ce bill dans tout le pays, et ses connaissances, ses conseils et ses réponses au comité, ainsi que sa patience sans borne, ont contribué énormément à ce que le bill C-92 parvienne à l'étape du rapport.

Dans tout mariage, il doit y avoir un garçon d'honneur. A mon avis, cet honneur revient au président du comité permanent des transports. Le bill C-92 aurait pu connaître le même triste destin que ses prédécesseurs, mais, grâce à la justice dont le président a fait preuve envers tous les membres du comité, quelle que soit leur allégeance politique, le bill a été étudié à fond et le comité nous a rapporté un meilleur bill.

A titre de secrétaire parlementaire du ministre des Transports, je remercie les placiers à la cérémonie de mariage, les députés de Dartmouth-Halifax-Est (M. Forrestall), de Végréville (M. Mazankowski), de North Vancouver-Burnaby (M. Cook), de Richmond-Delta-Sud (M. Siddon), de Carleton-Charlotte (M. McCain) et d'autres députés de l'opposition officielle dont les questions, éclaircissements et amendements ont renforcé le bill C-92 et l'ont rendu plus facile à comprendre.

Qu'aurions-nous fait sans demoiselles d'honneur? Le député de Vancouver-Est (Mme Mitchell) n'a pas cessé de rappeler au comité que deux sexes existent en ce bas monde. Elle et son collègue, le député de Regina-Ouest (M. Benjamin) ont souligné l'importance d'une administration moins centralisée . . .

Mme Mitchell: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. J'emploie le temps de la Chambre à contrecoeur, mais vraiment je trouve les propos du secrétaire parlementaire déplacés.

M. Flis: Monsieur l'Orateur, j'en suis vraiment désolé. Je croyais complimenter ainsi le député. Si elle les trouve inconvenants, alors je vais les retirer.

J'aimerais en outre lancer des orchidées aux députés membres du comité permanent des transports, de ce côté-ci de la Chambre, et les féliciter d'avoir été aussi assidus aux séances du comité et d'avoir aussi bien défendu le bill. Je dois même les féliciter d'avoir voté contre le gouvernement, avec l'opposition, pour adopter la motion de cette dernière proposant que les conseils locaux nomment des vérificateurs.

Pour compléter la noce, les députés de la Chambre qui ont servi comme membres du comité des transports voudront sûrement que je félicite la mère de la mariée, le greffier du comité, Mlle Santosh Sirpaul, de l'aide précieuse qu'elle leur a donnée en veillant à ce que leurs amendements soient recevables et que les travaux du comité se poursuivent le plus harmonieusement possible.

Après douze ans d'efforts pour améliorer la législation sur le sports, je suis heureux, en fait très honoré, de me trouver ici à la Chambre des communes parmi des parlementaires dont les initiatives remarquables d'aujourd'hui sont la garantie d'un meilleur Canada dans l'avenir.

M. Deans: Nous allions appuyer le bill, mais depuis que nous avons entendu votre discours, c'est moins sûr.

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, mon collègue affirme que nous comptions souscrire au projet de loi avant d'avoir entendu ce discours. Il n'en est rien. Nous n'allons pas appuyer ce projet de loi. Nous convenons néanmoins que le bill C-92 s'est fait trop longtemps attendre. Dans mes observations du 22 juin dernier, j'ai rappelé les nombreuses tentatives entreprises à partir de 1901 pour donner une plus grande autonomie aux administrations portuaires locales et accroître l'efficacité des ports.

La politique canadienne des ports est essentielle à notre développement économique et à notre commerce international. Elle est essentielle au développment industriel. Elle a des répercussions sur la qualité de la vie au Canada. En fait, elle est extrêmement importante pour toutes les régions du pays qui côtoient les plans d'eau de notre continent. A notre avis, la politique des ports se doit d'être efficace et décentralisée pour bien tenir compte des besoins régionaux.

L'objectif visé par le bill C-92 était l'établissement d'une certaine marge d'autonomie sur le plan local. Nous croyons que le projet de loi a réussi à assurer une plus grande décentralisation de l'administration locale. Les fonds font l'objet d' plus grande surveillance, surtout compte tenu de l'amendement adopté aujourd'hui. Toutefois, nous ne sommes pas du tout convaincus que les ports bénéficient désormais et véritablement d'une plus grande marge d,autonomie. Plus particulièrement, nous craignons que les conseils d'administration des organisations locales de ports ne soient encore nommés par le ministre. Les membres de ces conseils ne seraient pas nommés de façon démocratique. Rien ne garantit que les objectifs du bill seront atteints grâce à ces conseils.

Les députés de mon parti demeurent persuadés que le pays doit également se doter d'une politique nationale des ports qui tienne compte des besoins de l'ensemble des régions—des Prairies qui veulent acheminer leurs céréales jusqu'aux ports, et des régions septentrionales qui veulent elles aussi acheminer leur bois et leurs autres ressources jusqu'aux ports. Nous devons nous intéresser au sort des ports de moindre importance qui pourraient avoir besoin d'une plus grande aide financière du gouvernement fédéral. Voilà pourquoi nous nous inquiétons devant l'autonomie financière exigée par ce bill pour qu'un port puisse bénéficier d'une certaine marge d'autonomie sur le plan administratif. Plus précisément, nous souscrivons à la création de conseils consultatifs régionaux. L'initiative est bonne. Elle ne crée pas d'autorité au niveau provincial, mais nous croyons qu'elle favorise le type de planification qui s'impose.

Le projet de loi renferme des aspects positifs, mais malheureusement les aspects négatifs demeurent et ils sont graves. Notre amendement visant à lier la stratégie de la marine marchande du Canada aux objectifs établis dans le bill a été rejeté. La politique des libéraux qui consiste à laisser payer l'usager sera implicite dans cette mesure. Cette politique pourrait amener la ruine de quelques-uns des ports qui n'arrivent pas à s'autofinancer et les obliger à augmenter leurs tarifs, de sorte que ces ports perdraient de leur compétitivité et peut-être des clients.

Certaines créances ont été annulées, mais rien ne nous assure que des ports endettés n'auront pas besoin d'aide un jour ou l'autre. Enfin, nous estimons que l'administration locale restera symbolique tant que le contrôle central demeurera à Ottawa. Nous convenons avec certains de nos collègues à notre droite que le bill semble décentraliser une foule de choses, mais le pouvoir reste en dernière analyse entre les mains du ministre et, partant, du cabinet.

Je tiens à remercier moi aussi tous ceux qui ont participé aux travaux du comité. Je tiens notamment à témoigner ma reconnaissance aux fonctionnaires qui ont travaillé de longues heures et qui se sont acquittés de leur tâche avec efficacité et dévouement.

Des voix: Bravo!

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): J'hésitais à prendre la parole parce qu'il est 10 heures, monsieur l'Orateur, mais comme j'ai gardé le silence pendant toute la journée malgré tout, j'estime devoir formuler deux observations, et la première, je la fais sans la moindre hésitation. Il n'y a en l'occurrence ni père, ni mère, ni fiancé, ni fiancée. Je conviens avec mon collègue, l'honorable représentante de Vancouver-Est (Mme Mitchell), qu'il faut éliminer tout sexisme de ce bill. Cependant, c'est une toute autre affaire.

• (2200)

S'il existe un lien réel entre son travail et celui des initiateurs du Conseil des ports nationaux il y a 45 ou 46 ans, c'est la démarche, car elle semble avoir donné de bons résultats. A bien des égards, je suis d'accord avec ma collègue de Vancouver, mais à d'autres égards je suis en désaccord avec elle.

C'est un bill que je puis appuyer et que les usagers des ports peuvent appuyer dans l'ensemble. C'est un bill qui sera, je l'espère, utile à nos ports et qui leur permettra d'atteindre les différents objectifs que les divers députés leur ont fixés au cours de la journée. Je l'espère sincèrement. L'autonomie est un objectif que nous pouvons atteindre.

Lorsque le député de Végréville (M. Mazankowski) était ministre des Transports, je crois qu'il approuvait cette orientation. Je veux lui rendre hommage pour avoir proposé le projet de loi. Si le gouvernement avait donné une nouvelle orientation en ce qui concerne les sociétés de la Couronne, bien des obstacles relatifs au projet à l'étude seraient tombés d'eux-mêmes. Par contre, je peux affirmer à la Chambre, au ministre, à l'administrateur maritime et à ses collaborateurs que je leur sais gré de leur tolérance, de leur compréhension et de leur patience. J'espère que les efforts qu'ils ont faits pour faciliter l'adoption du bill répondront aux besoins de nos exportateurs et de nos importateurs et nous permettront de relever le défi de l'avenir. Je suis heureux d'avoir pu participer à un débat qui remonte déjà à dix ou douze ans.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A mon avis, les oui l'emportent.

Des voix: Sur division.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3e fois, est adopté.)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

LES MINES—A) DEMANDE D'AIDE. B) LES RELATIONS DE TRAVAIL

M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud): Monsieur l'Orateur, le 2 juin 1982, comme en témoigne la page 18018 du hansard, et en l'absence du ministre d'État aux Mines (Mme Erola), j'ai saisi le très honorable premier ministre (M. Trudeau) du grave chômage qui sévit dans l'industrie minière du Canada. Je lui ai signalé que, d'après les stocks du début de juin, quelque 34,000 travailleurs des mines, des usines de broyage et des fonderies seraient sans emploi cet été, surtout à cause des fermetures d'usines et des ralentissements de travail annoncés au début de l'année.

Si nous tenons compte du nombre accru de gens dans toutes ces localités minières très sérieusement touchées d'un bout à l'autre du Canada, des gens dont les moyens de subsistance sont directement reliés à l'industrie minière, nous constaterons qu'une proportion importante du revenu de plus de 160,000 employés partout au Canada, principalement dans les villes qui comptent sur une seule industrie, a été entamée en 1982. J'ai demandé au premier ministre de nous dire quelles initiatives précises le gouvernement était disposé à prendre et, en fait, quelles recommandations le ministre d'État (Mines) avait présentées au cabinet afin de donner à notre industrie minière l'espoir de se rétablir dans les mois à venir.

On a souvent prétendu que le sort de l'industie est lié à des conditions et à des facteurs internationaux. Je voudrais durant quelques instants ce soir signaler de nombreux secteurs de notre industrie minière qui se trouvent dans des situations vraiment catastrophiques pour des raisons propres au Canada qui ne peuvent être attribuées entièrement à la situation internationale.

Je voudrais citer un passage d'un discours prononcé par le nouveau président de l'Association minière du Canada en mai dernier, lequel a déclaré que le problème auquel se heurte l'industrie minière au Canada n'est pas imputable à un demande restreinte de minéraux canadiens à l'étranger. Il a signalé que le problème est en somme d'origine intérieure. Si le nouveau président de l'Association minière s'exprime ainsi, je le crois sur parole. Il a ajouté que le gouvernement doit se montrer résolu à créer un climat propice à l'exploitation minière au Canada.

• (2205)

Si nous considérons d'autres observations figurant dans le document de travail présenté par le ministre d'État (Mines) il y a quelques mois, et si nous étudions en particulier la réaction de l'Association minière du Canada, qui s'exprime par l'intermédiaire de l'ancien président de l'association, M. David Thomas qui a écrit au ministre le 29 mai 1982, nous constatons que l'on s'inquiète considérablement des conclusions partisanes sur les priorités sociales et du fait que l'on ne reconnaît pas les graves lacunes structurelles de notre politique fiscale en matière d'investissement et d'expansion dans le secteur minier. M. Thomas a également souligné le fait regrettable, et je vous cite un extrait de la lettre qu'il a adressée au ministre, «que ces dernières années, le Canada n'a pas conservé sa part du marché, ce qui est dû, il faut le reconnaître, non seulement aux fluctuations de l'offre et de la demande de minéraux à l'échelle internationale, mais également, dans une large mesure, au fait que la fiscalité et les conflits entre les deux paliers de gouvernement, ainsi que d'autres facteurs connexes, ont découragé les investissements dans le secteur minier du Canada pendant les années 70».

Depuis que j'ai posé ces questions à la Chambre le 2 juin, la situation a empiré. Dans l'ensemble, plus de 42,000 mineurs devront demeurer au chômage au moins jusqu'à la fin de l'été. Il faut considérer que la grave dépression actuelle ne s'est pas vraiment fait sentir avant Pâques. Nous devrions nous attendre maintenant à ce que les licenciements qui ne devaient durer que six à huit semaines pendant l'été soient prolongés.

En lisant le journal, nous apprenons par exemple que Cyprus Anvil dans le Yukon connaît de sérieuses difficultés qui touchent quelque 1,000 mineurs et plus de 40 p. 100 de l'économie du territoire. Les mineurs resteront vraisemblablement en chômage en hiver à moins que le gouvernement fédéral ne prenne prochainement des mesures. Les médias d'information annoncent également que «Les travaux d'exploration dans les territoires du Nord-Ouest ralentissent considérablement». Un autre journal rapporte qu'il n'est toujours pas certain que les mines de potasse réouvriront leurs portes. Selon un autre, Hudsons Bay Mining prolonge l'arrêt de ses activités et les travailleurs des fonderies risquent de perdre leur emploi si la grève se poursuit. Dans un autre article, on nous annonce que la baisse des investissements pourrait prolonger le ralentissement de l'activité économique jusqu'en 1984. Il est question également qu'Inco rétablisse les arrêts de production même si les employés reprenaient le travail, ce qu'ils ont fait. Dans un autre article, on annonce que «Ontario Uranium Mines ferme ses portes».

En conclusion, je voudrais ajouter que la région de Témiscaming est l'une des plus sérieusement touchées par le ralentissement de l'activité minière dans le Nord de l'Ontario et qu'on y trouve trois mines, la mine Adams, la mine Griffith et la mine Sherman, qui approvisionnent en totalité l'industrie sidérurgique canadienne. L'autre jour, nous avons appris la malheureuse faillite et fermeture de l'usine Dofasco à Hamilton. L'usine Stelco est également approvisionnée par la mine Adams, et de sérieux problèmes découlent de la faillite du projet de construction du gazoduc de l'Alaska et de la réduction importante de la demande de minerai de fer par Algoma Steel. Il nous faut tenir compte du fait que l'économie du nord de l'Ontario, au Lac Kirkland et à d'autres endroits de la région de Témiscaming, dépend entièrement de la production de minerai de fer et qu'en fait le fléchissement est largement attribuable à des facteurs nationaux plutôt qu'au reste du monde. Nous devons nous en prendre à la politique et aux mesures budgétaires du ministre des Finances (M. MacEachen) et du parti au pouvoir. J'invite le ministre d'État aux Mines a refuté cette affirmation, si elle le peut.

• (2210)

L'hon. Judy Erola (ministre d'État (Mines)): Monsieur l'Orateur, c'est avec plaisir que je profite de l'occasion qui m'est offerte de répondre aux allégations du député de Richmond-Delta-Sud (M. Siddon) sur la situation dans le secteur minier au Canada. Je regrette simplement de ne pas avoir 40 minutes à ma disposition pour lui dire exactement les mesures prises par le gouvernement pour remédier à cette situation.

Puisqu'il a brossé un tableau aussi sombre, je crois de mon devoir de lui faire remarquer certains des signes encourageants qui se manifestent au Canada. Je lui demande de se reporter au plus récent numéro du *The Northern Miner* dans lequel on dit que c'est l'uranium canadien qui est le plus vendu sur le marché américain. Les producteurs canadiens se taillent une large part du marché actuel pour les contrats à long terme ou pour ceux portant sur de grosses quantités d'uranium.

Et l'on ajoute que, pendant le premier semestre de cette année, plusieurs contrats importants de vente portaient au total sur près de 30 millions de livres d'uranium. Un peu plus de la moitié du contrat, pour founir près de 15 millions de livres, a été accordé à des sociétés non américaines pour la fourniture d'uranium extrait au Canada. C'est surtout parce qu'ils étaient prêts à s'adapter aux réalités du marché que les vendeurs canadiens ont pu obtenir si facilement de nouveaux contrats de vente.

Je tiens également à signaler au député que les mines d'uranium du nord de l'Ontario fonctionnent à pleine capacité. Je tiens en outre à mettre en lumière une autre initiative couronnée de succès sur la scène minière canadienne et je veux parler de la déclaration selon laquelle l'or continue à briller dans les mines du Québec.

Je vais citer le *Financial Post* qui dit que l'industrie minière établie de longue date dans le nord-ouest québécois, dont le centre se trouve dans cette ville appelée non sans raison Val d'Or se porte raisonnablement bien malgré la chute des prix de l'or. Cette partie du bouclier canadien d'une largeur de 70 milles intervient pour environ le tiers de la production d'or du pays, évaluée à environ 230 millions par année aux taux en vigueur, et emploie jusqu'à 8,000 travailleurs directement et indirectement.

Et l'article poursuit en disant que des dix mines en exploitation visitées récemment, toutes, sauf une, réalisent des profits sur place, et très appréciables dans certains cas. Ces dix mines semblent plus qu'en mesure de produire environ 520,000 onces d'or cette année et elles emploient à peu près 2,000 travailleurs, sans compter les retombées dans les secteurs des services, de l'approvisionnement et des transports qui emploient environ 6,000 travailleurs. Tout n'est donc pas perdu. Je pourrais ajouter que le député sait bien, mais refuse d'admettre, que la grande majorité des mises à pied dans le pays sont attribuables à une récession mondiale.

Il demande ce que nous faisons, et je regrette que mon temps soit limité. Nous savons que la situation est très mauvaise dans certaines régions. Nous avons donc en place des dispositifs de sécurité, comme la loi sur l'assurance-chômage, pour soutenir le revenu et maintenir l'économie à un niveau relativement stable. Et Dieu sait que nous lui en rendons grâce, notamment dans la région d'où je viens. Nous avons, en vertu de l'article 38, créé un assez bon nombre d'emplois. Je conseille au député d'examiner ce qui a été fait en vertu de l'article 38.

Je lui conseille également de prendre plus au sérieux ses fonctions, comme l'ont fait certains députés néo-démocrates. Ils ont pris le temps de nous demander comment l'article 38 pouvait être appliqué dans les régions d'où ils viennent. Ils font maintenant des efforts soutenus pour que l'application de cet article porte fruit, afin que les mineurs qui sont qualifiés le demeurent, puissent marcher la tête haute et gagner leur vie convenablement. Je lui conseille d'y regarder de plus près. Il rit de l'article 38. Je tiens à lui dire que les sociétés minières et les présidents de qui il a dit qu'ils n'avaient pas confiance sont ceux-là mêmes avec qui j'ai conféré pour aboutir à de tels résultats. Je peux donc lui prouver que le gouvernement s'intéresse de près à la situation et prend des décisions pour améliorer le sort de ces collectivités minières.

LA SOCIÉTÉ POUR L'EXPANSION DES EXPORTATIONS—LE PRÊT CONSENTI À L'ADMINISTRATION DU TRANSPORT DANS L'AGGLOMÉRATION MÉTROPOLITAINE DE NEW YORK

L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel): Monsieur l'Orateur, la question que je voudrais débattre ce soir a trait au marché conclu entre le gouvernement, par l'intermédiaire de son organisme, la Société pour l'expansion des exportations, et l'administration du transport dans l'agglomération métropolitaine de New York où l'on prévoit que, durant les quinze prochaines années, le gouvernement fédéral, par l'intermédiaire de son organisme, la SEE, financera l'achat d'un certain matériel de transport pour la ville de New York. Le gouvernement canadien devra emprunter au cours des quinze prochaines années un total de 563 millions de dollars à un taux d'intérêt de 9.7 p. 100 seulement pour ce qui concerne New York.

• (2215)

Si vous le permettez, je voudrais bien préciser cela, car la plupart des gens auront du mal à croire que notre gouvernement puisse être négligent au point de financer des organismes étrangers en empruntant à un taux de 16 p. 100 en vue de prêter à 9.7 p. 100 à un organisme comme la commission des transports de New York.

Lorsque ce marché a été annoncé, les administrateurs de la commission des transports de New York n'arrivaient pas à le croire. Ils ne pouvaient croire qu'il y avait au nord de la frontière un Père Noël appelé le gouvernement canadien qui était prêt à leur faire cadeau—et ce n'était même pas Noël—de 300 millions de dollars en quize ans. C'est l'argent chèrement gagné des contribuables canadiens que le gouvernement consacre à l'expansion d'un réseau de transport, et dans la ville de New York encore.

Le député de Mississauga-Sud (M. Fisher) est présent à la Chambre ce soir. Je voudrais bien qu'il dise à ses électeurs, dont certains perdent leur maison à cause de taux d'intérêt hypothécaire de 18, 19 et même 20 p. 100, que le gouvernement, qui est le premier responsable de la hausse des taux d'intérêt au pays, a trouvé le moyen de prêter de l'argent à un taux de 9.7 p. 100 à la commission des transports de New York.

Le gouvernement prétend que ce prêt créera de 20,000 à 25,000 emplois, mais n'oublions pas que ces emplois se répartiront sur cinq années, de sorte qu'il n'y en aura au total que 5,000 par année. Toutefois, lorsqu'on y regarde de plus près, on se rend compte que 40 p. 100 de ces emplois seront créés aux États-Unis, de sorte que le nombre net de Canadiens qui seront employés au Québec—une région à fort taux de chômage, je l'admets—n'est plus que de 3,000 par année. Il en coûtera donc aux contribuables canadiens $20,000 par année en intérêt seulement pour fournir du travail à 3,000 personnes au cours des cinq prochaines années.

Et ce n'est pas tout. J'estime qu'en faisant cela, le gouvernement a bel et bien violé l'accord multilatéral de l'Organisation de coopération et de développement économique auquel il est partie et selon lequel les exportations de crédits devraient être à l'avenir limitées de sorte que les taux ne soient jamais inférieurs à 11.25 p. 100. Selon un récent accord, les taux ont été portés à 12.5 p. 100. Quoi qu'il en soit, il a été convenu que les prêts destinés à soutenir les exportations ne devaient en aucun cas avoir une durée supérieure à huit ans et demi. Or, non seulement le gouvernement favorise une entreprise étrangère aux dépens des Canadiens, mais il viole également l'accord qu'il a conclu avec l'OCDE.

Si l'on accorde ces sommes à des entreprises étrangères pour construire de l'équipement de transport, pourquoi ne sont-elles pas disponibles au Canada? Pourquoi la régie de transport de Toronto n'aurait-elle pas droit à des prêts à 9.7 p. 100 si elle décidait, comme elle aimerait le faire, de prolonger le réseau de transport par métro? Et Montréal? Pourquoi les habitants de Montréal font-ils figure de citoyens de seconde classe par rapport à New York? Et Vancouver, Edmonton, Calgary et toutes les grandes zones urbaines? Et Ottawa? Pourquoi le gouvernement, qui manifeste pompeusement son opposition à l'américanisme, en veut-il tellement aux habitants de ces collectivités pour retourner sa veste et favoriser une ville comme New York aux dépens de zones urbaines comparables au Canada?

Est-ce de la technologie canadienne dont nous parlons à propos de ce magnifique coup de dé, de ce contrat merveilleux que le gouvernement prétend avoir passé? Non, il s'agit en réalité de technologie japonaise. La recherche et le développement et la conception de ce matériel ont tous été effectués sous licence japonaise. Pas même sur ce point ne tirons-nous avantage de ce financement qui atteint le milliard de dollars—si l'on tient compte des intérêts—que le gouvernement a décidé en notre nom.

• (2220)

Nous pourrions demander au porte-parole du gouvernement, qui qu'il soit—je ne vois plus qu'un député à la Chambre pour défendre le gouvernement—si on l'a jamais consulté au sujet de ce contrat avant qu'il ne soit conclu. A-t-on jamais dit aux quelques pauvres diables qui ont le malheur d'être des députés libéraux de la région de Toronto qu'il s'agit du genre de maguignonnage auquel le gouvernement qu'ils appuient si loyalement a tenu à se livrer aux dépens des millions de contribuables canadiens?

Au moment où nous faisons face à un déficit évalué à environ 25 milliards de dollars à cause de la mauvaise gestion du gouvernement—un déficit qui, toute proportion gardée, est supérieur à celui de tout autre pays industrialisé du monde—le gouvernement ne s'efforce pas de trouver des fonds à un taux de 9.7 p. 100 afin de venir en aide aux habitants de Toronto, Montréal, Vancouver, Edmonton, Calgary, Winnipeg, Ottawa ou d'ailleurs, mais en trouve pour venir en aide aux habitants de New York. On nous doit certes des explications, monsieur l'Orateur.

M. Douglas Fisher (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, nous créons des emplois, nous avons l'argent, nous avons la technologie, nous avons conclu le marché, et le député se plaint. Il est censé avoir le génie de la finance. C'est dommage de le voir ternir sa propre réputation en nous servant ce soir un argument aussi stupide.

Le comté de Peel fait partie de sa circonscription comme de la mienne. Peut-être aurions-nous dû tenir cette discussion dans notre ville sans faire perdre le temps de la Chambre. Je me demande si nous ne devrions pas tenir cette discussion au siège de la Northern Telecom, une société de notre ville commune qui bénéficie largement de l'aide à l'exportation et du financement des exportations que le gouvernement a accordés en l'occurrence à Bombardier. Si le député avait bien fait ses recherches et vérifié ce qui se passe pour les entreprises de Peel, il saurait que la Northern Telecom a obtenu exactement le même genre de conditions de financement des exportations permettant d'engendrer des emplois, des progrès technologiques, des revenus et des investissements. On a annoncé au cours des deux dernières semaines l'octroi d'une telle aide à la Northern Telecom.

Peut-être pourrions-nous tenir ce débat à la société McDonnell Douglas qui a perdu des contrats à cause d'un financement de ce genre. Peut-être pourrions-nous organiser le débat dans notre municipalité de Peel, au siège social de la société Wardair, à l'aéroport de Toronto, qui a tiré profit d'un financement à l'exportation semblable offert par le gouvernement français. En fait, si nous nous étions serré les coudes comme le député le préconise, alors Wardair aurait acheté des avions à la McDonnell Douglas au lieu d'aller sur le marché européen. Pourquoi a-t-elle traversé l'Atlantique au lieu de s'adresser à McDonnell Douglas? Tout simplement à cause de mode de financement consenti, qui permettait à Wardair d'épargner 35 millions par an. Elle a acheté ses nouveaux avions d'une société française et nous avons perdu des emplois au Canada à cause de ce type de raisonnement que vient tout juste de tenir le génie financier de York-Peel.

M. Stevens: Pourquoi n'avez-vous pas donné ces emplois à Toronto?

M. Fisher: Le député demande pourquoi nous n'avons pas donné ces emplois à Toronto. Je lui suggère de venir avec moi s'adresser au président de la société Northern Telecom dans le compté de Peel pour lui décrire le programme. Ce mode de financement nous permet de créer de l'emploi, d'avoir accès à la technologie, d'offrir une sécurité financière à la société bénéficiaire et aux Canadiens en général et la possibilité d'étendre nos marchés d'exportation. Ce type d'observations imbéciles de la part d'un député qui connaît bien la situation, mais qui essaie de tout gâcher avec des insinuations de ce genre, ne nous permet certes pas d'améliorer la situation de notre industrie ou du marché de l'emploi comme il le prétend.

• (2225)

LA CONSTITUTION—LA SITUATION DES FEMMES AUTOCHTONES—LA PARTICIPATION À LA CONFÉRENCE CONSTITUTIONNELLE. B) ON DEMANDE QUE LES FEMMES AUTOCHTONES SOIENT REPRÉSENTÉES.

M. Jim Manley (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur l'Orateur, le 16 juin dernier, j'ai demandé au premier ministre (M. Trudeau) s'il était prêt à inviter des représentantes de l'Association des femmes autochtones du Canada à la prochaine conférence constitutionnelle. Étant donné les injustices consacrées dans la loi sur les Indiens au détriment des femmes indiennes, il serait important qu'elles soient représentées directement à la conférence où il sera question des droits des autochtones. Le premier ministre m'a répondu qu'il allait inviter des représentants des trois organismes nationaux représentant les Indiens, Les Inuits et les Métis. Il m'a reproché de faire injure à ces organismes parce que j'avais dit qu'ils pouvaient fort bien oublier les problèmes des femmes indiennes du fait qu'ils avaient tous leurs préoccupations légitimes.

Monsieur l'Orateur, les Indiens en général, et surtout leurs chefs, s'inquiètent beaucoup des conséquences de cette conférence. Ils se demandent ce qu'il adviendra de leurs droits si le gouvernement fédéral et ceux des provinces s'asseoient ensemble pour se livrer à du maquignonnage. Je pense qu'ils ont de bonnes raisons d'être inquiets, même si j'espère encore que les négociations mèneront à la mise au point d'une définition très positive des droits ancestraux et issus de traités des autochtones. Ces associations consacreront tout leur temps et toutes leurs énergies à obtenir une telle définition et ce n'est pas un reproche que je leur fais si je signale qu'elles n'accorderont pas la priorité à la solution des problèmes des femmes indiennes. Le fait est que les dirigeants indiens ne sont ni mieux ni pires que d'autres dirigeants du sexe masculin lorsqu'il s'agit de représenter les femmes. Il faut cependant noter que nos autres dirigeants du sexe masculin ne se sont pas illustrés à cet égard.

Le printemps dernier, toutes les Canadiennes ont été renversées lorsqu'elles ont vu certains députés du sexe masculin plaisanter à propos des actes de violence commis contre les femmes. Bon nombre de Canadiennes se rappellent la façon honteuse dont les premiers ministres provinciaux avaient abandonné les droits des femmes au moment de la signature de l'entente sur la constitution lors de leur rencontre avec le premier ministre l'automne dernier. Les premiers ministres avaient cédé les garanties d'égalité des femmes au même moment où ils se débarrassaient des droits des autochtones. Ils ont laissé tomber les droits des femmes et des autochtones parce qu'ils les considéraient comme peu importants. Si l'on examine ce que les dirigeants indiens du sexe masculin ont fait dans le passé, on constate que certains d'eux appuient beaucoup les femmes indiennes et d'autres non.

Pourquoi les femmes indiennes croiraient-elles que la prochaine conférence des premiers ministres donnera les résultats qu'elles espèrent si elles n'y sont pas représentées directement? Le printemps dernier, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Munro) a indiqué qu'il n'avait même pas fait de démarches auprès des dirigeants indiens pour discuter des moyens de mettre fin à la discrimination. Bien entendu, dans trois ans, la nouvelle charte des droits et libertés mettra

fin à la discrimination qui se pratique en vertu de l'article 12(1)b) de la loi sur les Indiens, à moins, bien entendu, que le gouvernement n'invoque l'article 33 de l'Acte constitutionnel et n'adopte un bill disant que cet article s'appliquera malgré la charte des droits et libertés. Mais même si l'alinéa 12(1)b) de la loi sur les Indiens est déclaré inconstitutionnel, la question de la rétroactivité se pose. Comment allons-nous rendre justice à ces centaines de femmes indiennes et à leurs enfants qui ont déjà perdu leur statut? Il est essentiel que toutes les parties—le gouvernement fédéral, les provinces, les associations indiennes et les organismes représentant les femmes indiennes—s'asseoient ensemble à une table de conférence et discutent du problème afin d'éviter qu'une solution hâtive ou inadéquate y soit apportée.

• (2230)

Un document du cabinet daté du 28 septembre 1981 évaluait à près d'un demi-milliard de dollars le coût de la réintégration de ces femmes, car il ne faudrait pas appauvrir les bandes indiennes. En outre, il devra y avoir un programme d'attribution de terres afin que les pressions démographiques ne s'aggravent pas.

De toute évidence, le gouvernement considère que cette question a de très importantes ramifications fédérales-provinciales. Si la question doit être traitée au niveau fédéral-provincial, les femmes indiennes devraient être impliquées directement. L'Association des femmes autochtones du Canada est chargée de représenter les femmes indiennes, métisses et inuites partout au Canada. Vu l'injustice dont les femmes indiennes ont été victimes pendant de longues années, elles devraient être représentées directement à la conférence des premiers ministres. Encore une fois, je demande au gouvernement d'inviter les représentantes de l'Association des femmes autochtones du Canada à participer à la conférence, et je demanderais au secrétaire parlementaire de nous dire si le gouvernement serait d'accord.

M. Douglas Fisher (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, c'est avec plaisir que je participe à ce débat soulevé par le député, afin de lui fournir quelques renseignements supplémentaires. Je sais qu'il porte à cette question un intérêt véritable et je le félicite des efforts consciencieux et assidus qu'il a faits à cet égard.

Depuis que le financement des organismes autochtones à l'échelle nationale et des territoires existe, soit 1980, le gouvernement fédéral exhorte ces organismes à prendre position de façon plus explicite à l'égard des problèmes constitutionnels qui touchent particulièrement les femmes autochtones.

Le 16 juin dernier, le premier ministre (M. Trudeau) a déclaré à la Chambre qu'il vérifierait si les groupes d'autochtones avaient des propositions à formuler concernant la représentation des femmes autochtones à la conférence des premiers ministres sur la Constitution, qui devait avoir lieu peu après. Le 22 juin, le premier ministre a rencontré des représentants des trois organismes nationaux d'autochtones. L'un des coprésidents du comité des Inuits sur les questions d'intérêt national l'a informé que son organisme était disposé à autoriser un porte-parole des femmes autochtones à occuper, durant une partie de la conférence, l'un des sièges alloués aux autochtones membres de ce comité. Il s'agit d'une mesure progressiste et qui, nous l'espérons, sera suivie par le Conseil national des autochtones du Canada qui représente les Métis et les Indiens de fait, ainsi que par l'Assemblée des premières nations représentant les Indiens de droit.

Les trois organismes nationaux représentent les autochtones et devraient choisir parmi ces derniers leurs représentants à la conférence constitutionnelle. Ce n'est pas au gouvernement de les choisir et encore moins de voir si les organismes autochtones représentent équitablement les deux sexes. Le premier ministre ne peut évidemment pas inviter à la conférence constitutionnelle tous les organismes autochtones qui s'intéressent à la Constitution, même si le gouvernement comprend leurs préoccupations.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, le comité inuit sur les problèmes nationaux s'est engagé à réserver du temps pour discuter des questions intéressant les femmes. Espérons que les femmes autochtones du Canada pourront en profiter pour obtenir de tous les organismes autochtones, qu'ils soient nationaux, provinciaux ou territoriaux, qu'ils représentent leurs intérêts particuliers.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain après-midi.

(A 10 h 35, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 27 juillet 1982

La séance est ouverte à 2 heures.

• (1405)

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

LES PÉNITENCIERS

LA TRAGÉDIE À L'INSTITUT ARCHAMBAULT—ON PROPOSE QUE LA CHAMBRE OFFRE DES CONDOLÉANCES AUX FAMILLES DES VICTIMES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Madame le Président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion.

Étant assuré que la population canadienne est consternée au sujet des incidents extrêmement malheureux qui se sont produits à l'Institut Archambault; étant assuré également que tous les députés de la Chambre déplorent vivement l'attaque révoltante dont furent victimes trois gardiens de l'Institut, je propose, appuyé par le député de Provencher (M. Epp):

Que cette Chambre offre ses plus profondes sympathies aux familles des victimes décédées au devoir, à la suite des incidents qui se sont produits à l'Institut Archambault.

Mme le Président: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord!

Mme le Président: La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord!

(La motion est adoptée.)

LA TRAGÉDIE À L'INSTITUT ARCHAMBAULT—ON PROPOSE D'OFFRIR DES CONDOLÉANCES AUX FAMILLES DES VICTIMES ET DES VŒUX DE PROMPT RÉTABLISSEMENT AUX BLESSÉS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Marcel Roy (Laval): Madame le Président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion.

Je désire informer mes collègues de la Chambre d'un triste événement qui s'est déroulé à l'Institut Archambault de Sainte-Anne-des-Plaines et qui a coûté la vie à trois pères de familles dans l'exercice de leurs fonctions à titre de gardes de sécurité, soit M. Léandre Leblanc, 60 ans, 35 ans de service; M. Daniel Van Den Abeele, 36 ans, 12 ans de service; M. Denis Rivard, 27 ans, 6 ans de service. Je propose donc, appuyé par le député de Vancouver-Sud (M. Fraser) et le député de Hamilton Mountain (M. Deans):

Que cette Chambre déplore le tragique incident qui s'est déroulé à l'Institut Archambault de Sainte-Anne-des-Plaînes, qu'elle offre aux membres des familles éprouvées ses profondes sympathies, qu'elle exprime sa reconnaissance pour les loyaux services rendus par les trois agents de sécurité qui ont perdu la vie dans l'exercice de leurs fonctions, et qu'elle offre ses vœux de prompt rétablissement aux trois agents qui ont subi des blessures.

Mme le Président: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord!

Mme le Président: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

[*Traduction*]

LA FAUNE

ON DEMANDE L'INTERDICTION DE LA CHASSE AUX REPTILES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. J. R. Ellis (Prince Edward-Hastings): Madame le Président, on trouve au Canada quatre espèces de reptiles dont deux, le oua-oua-ron et la trione, sont menacées parce qu'elles sont surexploitées. Aucune loi n'interdit leur chasse et les prises atteignent 6,000 livres; celles-ci sont destinées surtout au marché américain. Aussi, je propose, appuyé par le député de Parry Sound-Muskoka (M. Darling);

Que le ministre fédéral de l'Environnement fasse le nécessaire pour limiter les prises de reptiles canadiens et qu'il envisage la possibilité d'en interdire complètement la chasse pour une période de cinq ans.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Article 43 du Règlement

LE PROGRAMME D'ADAPTATION DE L'INDUSTRIE ET DE LA MAIN-D'ŒUVRE

LA DÉSIGNATION DES LOCALITÉS EN COLOMBIE-BRITANNIQUE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente. Étant donné le ralentissement économique général attribuable à la baisse de la productivité et du marasme commercial, ce qui a provoqué une hausse du chômage à Salmon Arm et à Kamloops C.-B., je propose, appuyé par le député de Comox-Powell River (M. Skelly):

Que la Chambre exhorte les ministres de l'Emploi et de l'Immigration, du Travail, de l'Industrie et du Commerce ainsi que de l'Expansion économique régionale à songer à rendre les localités susmentionnées admissibles au programme d'adaptation de l'industrie et de la main-d'œuvre.

Mme le Président: Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

• (1410)

LA PEINE CAPITALE

ON DEMANDE QUE LA QUESTION SOIT RECONSIDÉRÉE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Girve Fretz (Érié): Madame le Président, les récents meurtres d'origine sexuelle à Toronto et le massacre des gardes de prison par des assassins reconnus coupables sont des attaques brutales et vicieuses contre la société canadienne. Je propose donc, appuyé par le député de Bow River (M. Taylor):

Que la Chambre condamne ces actions horribles et que la question de la peine capitale soit étudiée à nouveau et renvoyée au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Mme le Président: Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA CONDITION PHYSIQUE ET LE SPORT AMATEUR

LE PARRAINAGE DU PROGRAMME D'ENTRAÎNEMENT PAR LA LABATT BREWING COMPANY—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Joe Reid (St. Catharines): Madame le Président, d'après le directeur de Sports Canada, il faut que l'entraînement sportif devienne «une discipline professionnelle si l'on veut que les athlètes réalisent de bonnes performances». Les athlètes canadiens bénéficieront à l'avenir d'un fonds d'encouragement de un million de dollars, qui a été établi par la Labatt Brewing Company Limited de concert avec l'Association olympique canadienne en vue d'atteindre l'excellence dans le domaine de l'entraînement sportif. Je propose donc avec l'appui du député de Vegreville (M. Mazankowski):

Que le l'on se serve du bel et généreux exemple de la Labatt Brewing Company pour inciter d'autres sociétés du secteur privé à investir dans l'entraînement de nos très nombreux et très talentueux athlètes amateurs du Canada, afin de contribuer au succès de ces athlètes dans les grandes compétitions nationales et internationales.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

LE CHÔMAGE AU NOUVEAU-BRUNSWICK—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bob Corbett (Fundy-Royal): Madame le Président, la société Heath-Steele a annoncé qu'elle mettait un terme à ses activités minières dans la région de Newcastle, au Nouveau-Brunswick, ce qui signifie que ses 560 employés vont se retrouver sans travail. Dans la même région, 900 travailleurs de scieries vont faire l'objet de mises à pied temporaires. De son côté le gouvernement fédéral a annoncé qu'il fermait la base des forces canadiennes de Chatham, faisant ainsi perdre leur emploi à 3,800 autres travailleurs.

Le gouvernement est capable de fournir au Québec 500 millions de dollars pour créer des emplois dans le cadre de l'accord avec la France concernant l'Airbus, ainsi que des centaines de milliers de dollars de subventions dans le cadre de l'entente relative au métro de New York. Les employés de Chatham sont sacrifiés en faveur de ceux de Bagotville, au Québec. Le ministre qui représente le Nouveau-Brunswick se fait tout petit. Je propose donc, avec l'appui du député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn):

Que le gouvernement assume pleinement ses responsabilités à l'égard de toutes les provinces de notre pays et qu'il cesse d'en favoriser une en particulier au détriment des autres et notamment du Nouveau-Brunswick.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES ARMES NUCLÉAIRES

LE DÉPLOIEMENT DE MISSILES TRIDENT II PAR LES ÉTATS-UNIS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Terry Sargeant (Selkirk-Interlake): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Le mois prochain, le *USS Ohio*, le plus gros sous-marin nucléaire du monde, traversera le détroit de Juan de Fuca pour se rendre à Bangor, dans l'État de Washington, où il sera armé de 24 ogives nucléaires multiples. Ironie du sort, c'est durant ce même mois qu'un peu partout dans le monde on se rappelera l'horreur de la destruction d'Hiroshima et de Nagasaki.

Compte tenu de la précision et de l'incommensurable puissance destructrice des missiles Trident II du *USS Ohio*, et compte tenu de l'inquiétude et de l'opposition de plus en plus forte que manifestent les habitants de sud-ouest de la Colombie-Britannique face à la menace que constitue le *USS Ohio* pour leur région, je propose, appuyé par le député de Saskatoon-Est (M. Ogle):

Que la Chambre s'oppose au déploiement de cette nouvelle génération d'armes nucléaires et demande au secrétaire d'État aux Affaires extérieures de faire part de notre opposition au gouvernement des États-Unis.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES PARCS NATIONAUX

LES LOYERS EXIGÉS DES EMPLOYÉS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gordon Taylor (Bow River): Madame le Président, le gouvernement semble vouloir dire aux Canadiens de faire ce qu'il dit, non ce qu'il fait. Le gouvernement plafonne en effet les hausses salariales de ses propres employés et invite les entreprises à limiter leurs hausses de prix. La hausse des traitements des employés du Parc national de Banff a donc été plafonnée à 6 p. 100. Mais en même temps, les loyers que paient ces employés ont été augmentés de 15 à 40 p. 100 et peut-être même davantage. Les hausses continuelles des prix alimentent l'inflation et poussent les employés à exiger des traitements plus élevés afin de joindre les deux bouts. C'est pourquoi je propose, appuyé par le député de Calgary-Est (M. Kushner):

Que la Chambre presse le gouvernement de mettre en pratique ce qu'il prêche et d'appliquer la règle des 6 et 5 p. 100 à la hausse de tous les prix qui relèvent de sa compétence, dont les loyers des terrains et des logements à Banff, Jasper et les autres parcs nationaux.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

MISS UNIVERS

FÉLICITATIONS À LA PREMIÈRE CANADIENNE À MÉRITER CE TITRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jack Burghardt (London-Ouest): Madame le Président, je voudrais proposer une motion aux termes de l'article 43 du Règlement. Étant donné l'honneur qui a rejailli hier soir sur le Canada et sur la ville de London en particulier, lorsque Karen Diane Baldwin, la première canadienne à mériter ce titre, a été nommée Miss Univers, je propose, appuyé par le député de London-Middlesex (M. Bloomfield):

Que la Chambre transmette nos félicitations et nos meilleurs vœux de succès pour la prochaine année à la nouvelle Miss Univers.

Mme le Président: La Chambre est libre d'ovationner la motion.

Des voix: Bravo!

L'ÉCONOMIE

LES TAUX D'INTÉRÊT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame le Président, par le truchement des décisions de la Banque du Canada, le gouvernement du Canada maintient de force les taux d'intérêt à un niveau qui dépasse de 4 p. 100 celui des taux d'intérêt pratiqués sur le marché américain. Ainsi, hier, le taux interbancaire dépassait exactement de 5 p. 100 le taux américain; les taux sur les euro-dollars étaient 5 p. 100 plus bas que le taux préférentiel canadien; à Londres, les taux interbancaires étaient 4 p. 100 en-dessous du taux préférentiel canadien. Aussi, je propose, appuyé par le député de Fundy Royal (M. Corbett):

• (1415)

Que la Chambre blâme le gouvernement d'orchestrer volontairement des politiques de taux d'intérêt qui font du tort à tous les Canadiens en acceptant que les taux d'intérêt canadiens dépassent de 4 à 5 p. 100 les taux pratiqués ailleurs et que la Chambre demande que le gouvernement ordonne à la Banque du Canada de cesser immédiatement d'intervenir sur les marchés monétaires canadiens pour que les taux d'intérêt puissent tomber à un niveau comparable à celui des taux d'intérêt américains.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES ACCORDS FISCAUX ENTRE LE FÉDÉRAL ET LES PROVINCES

LA DÉCLARATION D'UN MINISTRE À PROPOS DES DÉPENSES DE L'ÉTAT—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, le premier ministre sait—j'aimerais bien avoir son attention . . . Ma question s'adresse au premier ministre.

M. Parent: Lui ou moi?

M. Clark: Êtes-vous premier ministre aujourd'hui?

Ma question a trait à la déclaration d'hier du ministre de l'Emploi et de l'Immigration dans laquelle il indique que la décision du gouvernement du Manitoba de respecter les principes directeurs des 6 et 5 p. 100 du gouvernement fédéral va avoir des répercussions sur les programmes de dépenses fédérales dans cette province. Est-ce que cela s'applique également à toutes les autres provinces canadiennes?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je devrai voir exactement ce qu'a déclaré le ministre mais il est sûr que le principe énoncé dans la citation s'applique à toutes les provinces.

Comme le chef de l'opposition—il va l'être pour quelque temps encore—se le rappellera . . .

M. Epp: Précisément. Ensuite, ce sera lui le premier ministre.

M. Trudeau: . . . pour un bon moment encore je crois . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Epp: Erreur!

M. Trudeau: . . . se le rappellera, j'ai rencontré les représentants des provinces en février dernier. Nous avons alors cherché ensemble à trouver des moyens de ralentir l'inflation. A mon avis, le budget, que la Chambre a appuyé à maintes reprises, est encore le meilleur moyen de le faire à ce stade-ci. Nous espérons que les provinces verrons que l'application de mesures semblables est dans l'intérêt de l'économie nationale.

M. Clark: Madame le Président, je pensais que le premier ministre allait prendre son courage à deux mains et qu'il allait déclencher des élections générales ou au moins les trois élections partielles.

Des voix: Bravo!

LES CONTRIBUTIONS AU RÉGIME D'ASSURANCE-MALADIE

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, comme le gouvernement fédéral a pour politique de réduire ses dépenses dans les provinces qui ne respectent pas les lignes directrices des 6-5, j'adresse ma question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Elle sait que le gouvernement du Manitoba négocie avec les médecins un accord sur des honoraires qui excéderont les limites de 6 et de 5 p. 100. Sa déclaration d'hier signifie-t-elle que le gouvernement fédéral refusera de payer ou retiendra sa contribution au régime d'assurance-maladie du Manitoba si l'accord prévoit des honoraires de plus de 6 et de 5 p. 100?

[*Français*]

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame le Président, d'après ce que j'ai lu dans les rapports de presse au sujet du discours de mon collègue, il semblerait que ce dernier a parlé d'une possibilité qu'il faudrait étudier. De plus je signalerai à l'honorable député que les négociations provinciales avec les médecins touchant à l'assurance-santé sont strictement de juridiction provinciale.

[*Traduction*]

LA POLITIQUE DU MINISTÈRE

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, je demande au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social si son ministère a pour politique de réduire ou de retenir sa contribution aux régimes d'assurance-maladie—les paiements de transfert—des provinces qui approuvent des règlements de plus de 6 et de 5 p. 100? Est-ce la politique actuelle de son ministère?

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Là encore, madame le Président, le chef de l'opposition embrouille la question au lieu de faire des suggestions constructives pour renforcer le régime d'assurance-maladie. J'ai répété à maintes reprises et je vais lui dire une fois de plus—je lui enverrai même une copie des chiffres applicables à chaque province—l'augmentation exacte, y compris les allocations au titre de la santé, pour chacune des cinq prochaines années, s'établira en moyenne à 13.4 p. 100.

• (1420)

M. Clark: Madame le Président, il s'agit d'une politique gouvernementale que suit le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, dont le premier ministre ne sait rien et que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social ne respecte pas. C'est dans l'ordre des choses.

[*Français*]

LE VERSEMENT DE SUBVENTIONS PAR LE MEER

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Je désire poser une question supplémentaire au ministre responsable du MEER, le ministre de l'Industrie et du Commerce. Il sait que le gouvernement fédéral, depuis le budget du 28 juin, a annoncé l'octroi de subventions du MEER aux entreprises manufacturières suivantes dans la province de Québec: O.J. Ouellette Inc., Montréal; Alpha-Vico Canada, Farnham; Béton Canfarge, Inc., Sainte-Foy; la compagnie Pierre Dionne; Siemens Electric Ltd., Pointe-Claire; Magotteaux Canada, Cowansville. Ces subventions du MEER seront-elles annulées si ces entreprises ne respectent pas les directives concernant les augmentations de 6 et 5 p. 100?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, nous sommes en train de préciser des lignes de conduite pour l'application de notre politique de 6 et 5 p. 100 dans le domaine des subventions des programmes d'État, et je pense qu'il n'y aura rien de rétroactif dans ces lignes de conduite, mais je dois remercier mon honorable collègue qui confirme la bonne qualité du travail de mon ministère dans la province de Québec.

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT A L'INTENTION DE FORCER LES PROVINCES À SE PLIER À SES OBJECTIFS

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Madame le Président, j'aimerais poser ma question au très honorable premier ministre en vue de clarifier un point. Il n'y a pas longtemps le premier ministre du Canada rencontrait ses homologues provinciaux, et il les invitait à coopérer à un effort tenté par le gouvernement au sujet d'une situation difficile que son propre gouvernement a créée.

Maintenant, aujourd'hui, ses collègues, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration ou le ministre des Finances, laissent supposer que les provinces pourront conserver leurs droits à des transferts fiscaux, à des subventions, à la condition qu'elles respectent les directives que s'est données le gouvernement actuel. Le premier ministre n'ayant pas conclu une telle entente avec les premiers ministres provinciaux, si ce n'est qu'une entente sur le plan de la coopération, est-ce qu'il aurait, au moins, la délicatesse de dire aujourd'hui à la Chambre si son gouvernement a véritablement l'intention d'obliger ou de forcer les provinces, au risque de les priver de subventions si elles ne pouvaient pas se plier aux objectifs fixés par le gouvernement fédéral?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, bien si le député parle des subventions en vertu des ententes conclues entre les mois de novembre et de février pour les programmes dont le chef de l'opposition parlait au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, la réponse est non. Il s'agit là d'ententes qui ont été conclues en bonne et due forme et, comme l'a dit le ministre responsable de la Santé nationale et du Bien-être social, les chiffres sont connus, c'est une augmentation de transfert de fonds fédéraux vers les provinces de l'ordre de 11 à 13 p. 100, et nous n'avons pas l'intention de rouvrir ces négociations-là, et ce n'est pas non plus ce que le ministre responsable de l'Emploi et de l'Immigration a mentionné dans sa conférence.

ON DEMANDE POURQUOI LES PROVINCES N'ONT PAS ÉTÉ MISES AU COURANT DE L'INTENTION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Comme j'ai posé une question au passé le premier ministre m'a répondu au passé. A partir du moment où certaines provinces en viendraient à des ententes avec le gouvernement fédéral et auraient droit à des subventions, est-ce que la condition posée ou l'objectif posé par le gouvernement fédéral actuellement envers ces taux de 6 et 5 p. 100 seront des critères absolus par rapport au montant de la subvention? Et dans l'affirmative pourquoi le premier ministre du Canada n'a-t-il pas fait prendre connaissance à ses homologues provinciaux de cette intention que manifeste le gouvernement fédéral aujourd'hui, alors qu'il a tout caché aux premiers ministres provinciaux lorsqu'il les a rencontrés il y a à peine quelques semaines?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Mais le député a mal compris ma réponse!

M. La Salle: J'ai bien compris la réponse pour l'avenir.

M. Trudeau: Pour l'avenir, le député devrait savoir que c'est contenu dans une loi adoptée par le Parlement. Ces transferts en vertu des programmes de financement s'appliquent depuis que cette loi a été adoptée et cela, sur une période de cinq ans. Je ne vois pas pourquoi le député ou le chef de l'opposition essaient de mettre de la confusion là-dedans. Le gouvernement n'a jamais indiqué qu'il avait l'intention de modifier cette loi. Il s'agit d'une loi du Parlement. Ce dont parlait le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, ce dont j'ai moi-même parlé à la Chambre ou à tout le moins à une conférence de presse vendredi, c'était des programmes de dépenses du gouvernement fédéral dans des secteurs de croissance qui ont besoin d'aide, des fonds des contribuables, et nous disons qu'en autant que faire se peut nous voulons que cette aide qui vient des contribuables soit conditionnée par le respect des objectifs de 6 et 5 p. 100. Il ne s'agit pas d'annuler des lois de ce Parlement en ce qui concerne le transfert de fonds aux gouvernements des provinces.

• (1425)

ON DEMANDE SI LES TAUX DE 6 ET 5 P. 100 SERONT RESPECTÉS

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Madame le Président, je pense que le premier ministre saisit très bien le fait que ses collègues ministres parlent actuellement de forcer les provinces ou l'industrie privée au sujet des subventions et des programmes actuels du gouvernement fédéral, à savoir que si elles ne souscrivent pas aux objectifs visés par le gouvernement, elles pourraient recevoir des réponses négatives ou des réductions sur leurs subventions probables ayant trait à des programmes institués par le gouvernement. Je voudrais donc que le premier ministre dise clairement à la Chambre s'il a recommandé à ses ministres de poser comme condition préalable le respect des 6 p. 100 et des 5 p. 100 sans négocier l'obligation fréquente pour ces industries de faire face à des surplus.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le président, les autres questions du député se rapportaient aux subventions aux provinces, et j'ai répondu à ces questions. La question que vient de poser le député traitait des provinces au début, et à la fin, elle parlait des industries. Je ne sais pas . . . S'il s'agit des industries, c'est une chose, s'il s'agit des provinces, c'est autre chose. Pour les provinces, j'ai répondu, le ministre a répondu, les accords sont là, ils sont entérinés dans une loi. Pour ce qui est des entreprises, la réponse est oui, si nous allons dépenser des fonds publics, nous allons inciter ces entreprises autant que possible à accepter . . .

M. La Salle: Inciter ou obliger?

M. Trudeau: Que le député écoute, alors il saura la réponse à sa question: à respecter les objectifs de 6 p. 100 et de 5 p. 100.

* * *

[*Traduction*]

LES FINANCES

LE PRÉSIDENT DU COMITÉ CONSULTATIF DU SECTEUR PRIVÉ EN MATIÈRE DE RESTRICTIONS

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Madame le Président ma question s'adresse au ministre des Finances. Vers le milieu des années 1970, le gouvernement a nommé l'administrateur en chef d'Imperial Oil à la tête d'un comité qui devait aider le gouvernement à établir sa politique en matière de concurrence. Par la suite, le rapport Bertrand a démontré qu'Imperial Oil et ses associés pratiquaient des méthodes concurrentielles absolument révoltantes. C'est ainsi qu'ils ont dérobé aux Canadiens jusqu'à 12 milliards de dollars. Le gouvernement vient maintenant de nommer quelques bonzes à un comité d'experts en vue de conseiller le gouvernement sur la façon de sortir le Canada du bourbier économique où il se trouve. Le principal bonze du comité se nomme Ian Sinclair.

M. Sinclair exploite une entreprise qui va directement à l'encontre des intérêts économiques du Canada. Je veux parler des services maritimes du CP, dont les 40 navires sont immatriculés à l'étranger et dont les équipages se composent d'étrangers. Toutes les recettes de cette société prennent le chemin des Bermudes et de Londres. Le ministre voudrait-il alors expliquer comment il peut prendre conseil d'un groupe d'hommes d'affaires dont les méthodes ont constamment sapé l'intégrité et la force de l'économie canadienne? D'autre part, serait-il prêt à remplacer M. Sinclair par quelqu'un qui s'intéresse davantage à l'économie canadienne?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je rejette les allégations du député. Le comité d'experts recrutés dans le secteur privé n'a pas principalement pour objet de conseiller le gouvernement. Il est chargé d'encourager le secteur privé à se conformer aux lignes directrices visant à limiter à 6, puis à 5 p. 100 aussi bien les salaires que les marges bénéficiaires.

M. Ian Sinclair a accepté la présidence de cet important comité, et au lieu de s'en prendre à lui, nous devrions lui donner tous les encouragements dont il aura besoin pour mener à bien cette importante tâche. Pour ma part, je me réjouis qu'un homme de l'envergure de Ian Sinclair ait accepté l'invitation du gouvernement et consente à entreprende ce travail.

• (1430)

M. Skelly: Je remercie le ministre des Finances de son offre généreuse. Je pense que nous serions prêts à ne plus le prendre à partie s'il arrêtait pour sa part de nous attaquer.

* * *

LA CONSTRUCTION NAVALE

LES COMMANDES FAITES AU JAPON PAR LA DOME PETROLEUM

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Il y a quelque temps déjà, en 1981, il s'était engagé à étudier la possibilité d'élaborer un plan de développement à long terme de l'industrie canadienne des transports par eau. Or, Dome Petroleum fait construire à l'étranger, comme on sait, 5 méthaniers qui fourniront 12.5 millions d'heures de travail, alors qu'au Québec, 1,500 employés des chantiers navals seront licenciés en février et qu'en Colombie-Britannique, le nombre de chômeurs est énorme. Il faut absolument que le gouvernement prenne des mesures cohérentes, afin de ne pas laisser échapper tous ces emplois. Le premier ministre est-il prêt à nous dire quelles mesures son gouvernement entend prendre pour s'assurer que Dome Petroleum n'exporte pas ces 12.5 millions d'heures de travail au Japon, alors que nous en avons tellement besoin au Québec et en Colombie-Britannique?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, comme je l'ai déjà dit la façon normale de procéder, c'est d'avoir une audience devant l'Office national de l'énergie, ce qui est encore à venir. Par la suite, le gouvernement doit évaluer la situation et prendre une décision. Nous respecterons la procédure que prévoit la loi adoptée par le Parlement.

M. Skelly: Je suppose que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a pris connaissance de la correspondance du premier ministre. On pourrait peut-être lui demander alors de se reporter de nouveau à l'engagement pris par le premier ministre.

LA STRATÉGIE INDUSTRIELLE MARITIME

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Madame le Président, je crois que ma dernière question dépasse de beaucoup le cadre des attributions du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Les compagnies dont je vais citer le nom ont affrété des navires étrangers pour transporter des produits canadiens. C'est ainsi que les Norvégiens nous ont fourni un navire pour transporter le pétrole de Dome dans l'Arctique. ils ont également fourni à B.C. forest . . .

Mme le Président: A l'ordre. Le député exagère vraiment. Je l'invite à poser directement sa troisième question sans répéter son entrée en matière.

M. Skelly: Comme l'industrie extractive a des ramifications dans de nombreux secteurs de l'économie, le premier ministre serait-il disposé à nous dire si le gouvernement envisage d'offrir ces emplois aux Canadiens en mettant en œuvre une stratégie industrielle maritime?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, malgré l'opposition du nouveau parti démocratique, nous avons adopté l'année dernière la loi sur le pétrole et le gaz du Canada dont certains articles exigent expressément que des biens et services canadiens soient obtenus chaque fois que cela peut se faire de façon compétitive. Dans le cadre des négociations qui se sont déroulées avec les compagnies pétrolières et gazières exploitées sur les terres du Canada, nous avons exigé que des biens et services canadiens soient utilisés chaque fois que cela serait possible. Nous entendons donner suite à ces directives et diverses ententes ont déjà été conclues. Ainsi, le volume des biens et services canadiens a augmenté sensiblement. C'est une décision que le gouvernement a prise et que le Parlement a ratifiée malgré l'opposition du nouveau parti démocratique. Je crois que les députés néo-démocrates devraient s'interroger un peu sur leur attitude hypocrite dans ce cas en particulier.

LES TRAVAUX PUBLICS

L'INCIDENCE DU PROGRAMME DE RESTRICTIONS SUR LES SUBVENTIONS VERSÉES À MISSISSAUGA (ONTARIO)

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics. Il doit savoir que la ville de Mississauga touche du gouvernement fédéral d'énormes subventions en remplacement d'impôts pour l'aéroport international de Toronto. Ces subventions seront-elles diminuées si la municipalité de Mississauga ne limite pas à 6 et à 5 p. 100 les augmentations salariales de ses employés, ou quelle est la norme en vigueur en ce qui concerne ces subventions?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, il y a environ un an que le Parlement a été saisi de la loi concernant les subventions tenant lieu d'impôts. Bien entendu, il n'était pas question dans cette loi d'imposer des conditions aux subventions. Toutefois, le paiement des subventions en guise de taxes est à la discrétion de la Couronne. Le gouvernement n'a pas dit aux municipalités qu'il prendrait une telle mesure. D'autre part, le ministre des Finances a signalé hier que le gouvernement envisageait de recourir à ce moyen de pression et qu'il ferait ultérieurement un rapport à ce sujet à la Chambre.

* * *

LE PROGRAMME D'ADAPTATION DE L'INDUSTRIE ET DE LA MAIN-D'ŒUVRE

LA DEMANDE D'ÊTRE CLASSÉE ZONE DÉSIGNÉE FAITE PAR NIAGARA (ONTARIO)

M. Joe Reid (St. Catharines): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. Il sait que la municipalité régionale de Niagara a demandé à être classée comme zone géographique désignée dans le cadre du Programme d'adaptation de l'industrie et de la main-d'œuvre. Le ministre a répondu à la question que je lui ai posée l'autre jour qu'il était au courant des préoccupations de cette collectivité, dont la demande recevrait probablement un accueil favorable. Va-t-on subordonner ce bon accueil à l'application de la formule 6-5 à l'intérieur de la région, surtout en ce qui concerne les employés locaux?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, la désignation d'une collectivité aux termes de ce programme est décidée par le conseil des ministres. Comme je l'ai dit au chef du député plus tôt dans la période des questions, nous sommes en train de discuter de la nature exacte des lignes directives concernant le programme des limites de 6 et 5 p. 100. Dès que les décisions seront définitives à cet égard, nous les annoncerons.

* * *

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

LA SUBVENTION ACCORDÉE À UNE USINE DE TRAITEMENT DE LA TOURBE À SHIPPEGAN (NOUVEAU-BRUNSWICK)

M. Bob Corbett (Fundy-Royal): Madame le Président, ma question s'adresse également au ministre de l'Industrie et du Commerce. Comme le ministre le sait, la société Jiffy Products s'est récemment vu accorder une subvention du MEER pour faire agrandir une usine de traitement de la tourbe à Shippegan (Nouveau-Brunswick). Cette subvention au montant de $1,218,925 s'imposait de toute urgence dans cette région de la province où l'économie est stagnante. Cette somme qui doit servir à donner du tonus à l'économie de la région et à assurer un emploi à 41 personnes sera-t-elle retirée si la société ne respecte pas les lignes directrices de 6 et 5 p. 100 que le gouvernement a imposées aux Canadiens? Je demande au ministre de s'occuper de cette question parce que les habitants du nord du Nouveau-Brunswick sont très éprouvés par le chômage en raison de la stupidité du gouvernement.

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, je n'accepte pas les raisons auxquelles le député a attribué les difficultés économiques du Nouveau-Brunswick, mais je tiens à répéter ce que j'ai dit à son chef. Je n'envisage pas à l'égard des programmes d'aide aux entreprises du gouvernement fédéral de lignes directrices qui seraient rétroactives. Je tiens en outre à remercier le député, comme j'ai remercié son chef, d'avoir admis que mon ministère mettait en œuvre des programmes constructifs pour redresser l'économie du Nouveau-Brunswick.

* * *

LE BIEN-ÊTRE SOCIAL

LE FINANCEMENT DU RÉGIME D'ASSISTANCE PUBLIQUE AU MANITOBA

M. Girve Fretz (Érié): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Le ministre sait que les frais des services de protection de l'enfance sont partagés entre le gouvernement fédéral et le gouvernement des provinces. Si le gouvernement du Manitoba décide d'accroître de plus de 6 et de 5 p. 100 les allocations aux parents adoptifs, risque-t-il de perdre les sommes qui lui sont allouées dans le cadre du Régime d'assistance publique?

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Non, madame le Président.

* * *

LES HANDICAPÉS ET LES INVALIDES

LA PARTICIPATION FÉDÉRALE AU PROGRAMME MANITOBAIN DE RÉADAPTATION

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Madame le Président, ma question s'adresse également au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Son ministère participe à un programme de frais partagés avec les provinces, dont le Manitoba, pour faciliter la réadaptation des personnes invalides. Pour sa part, le gouvernement du Manitoba a dit qu'il n'accepterait pas les limites de 6 et de 5 p. 100. Le gouvernement fédéral songe-t-il à annuler ou à réduire sa participation en conséquence? Les invalides du Manitoba vont-ils être victimes de l'attitude de leur gouvernement?

Questions orales

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame le Président, ces questions me fournissent l'occasion de parfaire mon anglais. Le député de l'Alberta est en train d'essayer de berner les personnes handicapées car il sait fort bien qu'aux termes du Régime d'assistance publique du Canada, nous remboursons la moitié de tous les frais des services d'aide sociale et de bien-être. Nous n'allons pas réduire notre aide aux invalides car ce ne sont pas ces programmes qui alimentent l'inflation.

* * *

LE COMMERCE

ON DEMANDE AU MINISTRE D'AIDER À PROMOUVOIR LES VENTES DE POTASSE

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre d'État (Commerce international). Elle a trait à la baisse des exportations canadiennes de potasse. Je suis persuadé que le ministre sait que la production avait fléchi de 56 p. 100 à la fin de juin dernier par rapport à l'année précédente, que les exportations avaient diminué de 35 p. 100 et que plus de 1,000 travailleurs avaient été mis à pied dans les mines de potasse de la Saskatchewan depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement progressiste conservateur dans cette province en avril dernier.

• (1440)

Le ministre sait que le gouvernement provincial précédent avait tenté d'établir des marchés à long terme pour notre potasse par l'intermédiaire de la société chargée des exportations, la Potash Corporation of Saskatchewan. Le gouvernement provincial actuel a abandonné cet objectif. Le ministre peut-il assurer à la Chambre qu'il interviendra pour veiller à ce qu'on adopte une politique vigoureuse de vente qui nous permette de trouver des débouchés à long terme pour notre potasse dans d'autres régions du monde?

L'hon. Ed Lumley (ministre d'État (Commerce international)): Madame le Président, je ne veux pas, de toute évidence, m'engager dans un débat sur la politique provinciale, comme le fait le député, mais nous nous intéressons à l'exportation de la potasse dans le monde entier. La semaine dernière encore, lors du passage du président du Brésil et de plusieurs membres de son cabinet à Ottawa, le premier ministre et quelques ministres du cabinet ont soulevé la question des ventes de potasse au Brésil. A un moment donné, nous détenions une proportion de 40 p. 100 du marché brésilien, mais cette proportion a maintenant fléchi à 10 p. 100.

En outre, le député sait que le président de la Société pour l'expansion des exportations est le président de Canpotex, l'organisme chargé des exportations pour l'industrie de la potasse. Il a été invité à participer à plusieurs réunions avec des hommes d'affaires et ministres du cabinet brésiliens.

LES CHEMINS DE FER

LE TARIF-MARCHANDISES POUR LA POTASSE

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Transports. Ce dernier est sans doute également au courant de la terrible baisse qu'a subie la production de la potasse ces derniers mois en Saskatchewan où plus d'un millier de travailleurs ont été mis à pied dans ce secteur. Pour tâcher de stimuler l'industrie, le ministre peut-il nous assurer que les hausses de tarif-marchandises pour la potasse ces deux prochaines années seront conformes aux lignes directrices des 6 et 5 p. 100? Je le demande parce que nous avons besoin de cet encouragement pour l'industrie.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, le gouvernement aura, bien sûr, pour objectif de maintenir les hausses de tarif dans les limites indiquées dans le budget du 28 juin.

* * *

L'EMPLOI

LES RÉPERCUSSIONS DES DIRECTIVES EN MATIÈRE DE RESTRICTIONS SUR LES PROGRAMMES DE FORMATION

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Son ministère achète des cours de formation à un certain nombre de collèges communautaires de tout le pays, dont le collège Thebatcha situé dans ma circonscription. Compte tenu de la nouvelle politique énoncée par le ministre et confirmée cet après-midi par le premier ministre, le gouvernement réduira-t-il ou supprimera-t-il son aide financière aux maisons d'enseignement qui augmentent les frais de scolarité ou le salaire des enseignants au-delà des 6 et 5 p. 100 prévus par le gouvernment?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, je me réjouis fort de ce que le député se soit finalement décidé à s'enquérir de ce qui a vraiment été dit, de sorte que nous puissions dissiper totalement le genre de rumeurs qui ont été lancées par le chef de l'opposition et certains de ses collègues.

Nous tentons seulement de signaler à quel point il est important à ce moment-ci que tous les Canadiens, gouvernements provinciaux, administrations municipales et sociétés du secteur privé joignent leurs efforts en vue d'atteindre cet objectif, à savoir respecter la règle des 6 et 5 p. 100 pour ce qui concerne le coût et le prix de tous les biens et services. En tant que gouvernement fédéral, il est essentiel que, dans toutes nos discussions avec les divers secteurs de la société, nous insistions sur l'importance d'assainir l'économie en visant cet objectif. Nous profiterons de toutes les occasions possibles pour susciter de telles discussions et pour renouveler ce genre d'encouragement que seuls les députés d'opposition semblent oublier.

PETRO-CANADA

L'APPLICATION DU PROGRAMME DE RESTRICTIONS AUX TARIFS ET AUX DROITS

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley-Hants): Madame le Président, c'est au ministre de l'Energie, des Mines et des Ressources que je m'adresse. Pourrait-il nous dire quelles pressions il entend exercer sur Petro-Canada? Si je ne me trompe, le personnel de Petro-Canada est aussujetti aux hausses de 6 et de 5 p. 100 du bill. Les tarifs et les droits de Petro-Canada seront-ils eux aussi assujettis aux hausses de 6 et de 5 p. 100 du bill?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, la situation de Petro-Canada est identique à celle des autres sociétés gazières et pétrolières.

M. Clark: Que voulez-vous dire?

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

L'APPLICATION DU PROGRAMME DE RESTRICTIONS AUX CHEFS ET AUX BANDES

M. Stan Schellenberger (Wetaskiwin): Madame le Président, c'est au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien que je m'adresse. C'est par l'entremise de son ministère que toutes les bandes indiennes touchent les paiements de transfert du gouvernement. Si les chefs et les conseils estiment que les hausses salariales de 6 et de 5 p. 100 dans leur cas et dans celui de leurs employés sont insuffisantes, le ministre va-t-il les forcer à adhérer au programme, que ce soit en réduisant les subventions ou les paiements de transfert qu'il leur accorde?

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame le Président, on ne craint guère que les chefs et les bandes ne puissent pas respecter ces directives.

* * *

L'AGRICULTURE

L'APPLICATION DU PROGRAMME DE RESTRICTIONS AUX OFFICES DE COMMERCIALISATION

L'hon. John Wise (Elgin): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Je voudrais obtenir des renseignements et des précisions sur l'application de la règle des 5 et des 6 p. 100, surtout en ce qui concerne les trois offices nationaux relevant du Conseil national de commercialisation des produits de ferme et les producteurs laitiers du Canada qui sont régis par la Commission canadienne du lait. Le ministre a-t-il obtenu l'approbation des provinces en ce qui concerne l'application de cette règle et, s'il ne l'a pas fait, pourquoi?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, le député sait pertinement que les pouvoirs de fixation des prix de la Commission du lait sont du ressort fédéral et font l'objet d'un examen à l'heure actuelle. L'aide demandée par la Commission pour l'année prochaine, d'après son programme, n'atteint pas 6 p. 100. Nous essayons en ce moment de mettre au point les modalités, et nous espérons pouvoir les rendre publiques le 1er août. Pour la production des œufs, il y a eu une baisse de quatre points l'année dernière. Voilà pourquoi nous ne sommes pas trop préoccupés par la fixation des prix des œufs. Pour ce qui est des pouvoirs de fixation des prix des volailles comme les poulets à griller et les dindes, ils sont du ressort provincial. Nous n'avons aucun pouvoir à cet égard. Il revient à chaque province de décider des prix qu'elle pratiquera.

Je crois que les organisations nationales ont discuté entre elles de la façon dont elles adapteront la formule à leurs besoins. Une entente devrait être conclue sous peu; mais là encore, le député sait certainement que la grande majorité des contrats que les conseils provinciaux de notre province d'origine ont signé au début de l'année prévoient des augmentations d'environ 5 p. 100. Si tout le monde suit cet exemple, nous n'avons aucun lieu de nous inquiéter.

* * *

LES PÉNITENCIERS

L'INSTITUT ARCHAMBAULT—ON DEMANDE DES EXPLICATIONS CONCERNANT L'ÉMEUTE

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Madame le Président, j'adresse ma question au solliciteur général. Le 9 juin, il y a six semaines, le solliciteur général a dit, comme en fait foi le hansard à la page 18278:

> . . . je vous assure que le Service correctionnel du Canada fait tout son possible pour maintenir l'ordre dans nos institutions.

Il y a 36 heures, l'établissement d'Archambault était le théâtre d'un drame affreux. Étant donné la déclaration faite par le ministre à la Chambre il y a six semaines, pourquoi, dans un établissement à sécurité maximale, 200 criminels incorrigibles étaient-ils ensemble dans l'atelier ou dans la salle de récréation? Pourquoi avaient-ils des couteaux, du poison et, d'après les nouvelles parues dans les journaux, des cocktails Molotov? Après sa déclaration à la Chambre, quelles précautions additionnelles le Service correctionnel a-t-il prises pour garantir un été calme?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Madame le Président, je suis de très près le déroulement de ces événements horribles depuis avant-hier. J'ai une série de rapports à ce sujet.

Comme le député le sait, on mène actuellement une enquête. J'attends les résultats de l'enquête de l'inspecteur général d'ici deux semaines. La Sûreté du Québec enquête elle aussi et, sauf erreur, le coroner de l'endroit fera également son enquête.

C'est pourquoi je ne pense pas que je serais bien avisé de commencer à expliquer pourquoi cet incident s'est produit. Comme l'a dit le porte-parole de l'établissement, une tentative d'évasion manquée serait à l'origine. Rien ne nous porte à croire que des griefs latents ou d'autres motifs de cette nature en soient la cause. J'aimerais qu'on me laisse terminer l'enquête pour en tirer des conclusions. Je pourrai alors répondre à la Chambre à des questions comme celle que le député vient de me poser.

Questions orales

LE POSTE DU MINISTRE

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Tous les rapports précédents sur les services correctionnels ont été entourés du plus grand secret. Je voudrais que le premier ministre nous promette qu'il y aura une enquête publique. Je m'adresse au premier ministre et non pas au solliciteur général, car depuis deux ans qu'il occupe ce poste, il y a eu une émeute qui a causé pour des millions de dégâts à Mastqui, au point où le personnel de prison dit qu'il ne peut faire confiance au directeur, il y a eu de graves troubles à Edmonton, sans compter le scandale qui a entouré toute l'affaire Olson. Voilà maintenant qu'on déplore une autre tragédie à Archambault. Pourquoi cet homme est-il toujours solliciteur général?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Madame le Président, en réponse à la question posée . . .

Des voix: Pourquoi?

M. Kaplan: . . . j'ai déclaré devant le Comité de la justice qu'il y avait beaucoup plus d'ordre dans les institutions pénitenciaires. J'ai déposé des statistiques, que je veux bien communiquer de nouveau au député, qui démontrent que depuis deux ans le nombre d'incidents graves a sensiblement diminué dans les institutions.

Même s'il se produit parfois des tragédies, car le comportement humain n'est pas entièrement prévisible et nous avons affaire aux gens les plus dangereux du pays, je crois que les services correctionnels se sont fort bien acquittés de leur tâche dans les circonstances.

• (1450)

Je tiens à rappeler au député que, lors de l'incident qu'il a décrit, on s'est beaucoup préoccupé de la sécurité des gens qui habitent à proximité. Ils n'ont couru aucun danger au cours de la tragédie qui est survenue avant-hier. Compte tenu de la tension qu'ils ont eu à subir à cause des événements qui se déroulaient derrière les murs de cet établissement, les agents du service correctionnel du Canada méritent des louanges pour s'être comportés aussi vaillamment.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

LES FONDS DESTINÉS AUX INDIENS DE CONNE RIVER À TERRE-NEUVE

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Le printemps dernier, le ministre a fait des promesses aux Indiens de Conne River et au comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien. Il a dit que si les négociations avec le gouvernement de Terre-Neuve échouaient, il se verrait obligé de remettre de l'argent directement aux Indiens de Conne River. Les négociations ont échoué, les Indiens de Conne River n'ont aucun fonds et il semble que le ministre soit revenu sur sa parole. Voudrait-il dire à la Chambre comment il va respecter les engagements qu'il a pris et s'employer à ce que les Indiens de Conne River touchent les fonds qui leur sont destinés?

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame le Président, je suis bien certain que le député ne cherche pas à donner une fausse impression. J'espère que le député sait qu'en réalité les Indiens nécessiteux de Conne River touchent des prestations d'assistance sociale, que leurs enfants reçoivent leur instruction de la province qui les fait bénéficier des mêmes services sociaux et des mêmes infrastructures que le reste de sa population. Mais en ce qui concerne les obligations que nous avons envers les Indiens de Conne River aux termes de l'accord, la province refuse de débloquer les fonds et de prendre les dispositions qui nous permettraient de nous en acquitter. Pour faire avancer les choses à cet égard, je suis tout disposé à m'entretenir très bientôt avec le ministre compétent du gouvernement terre-neuvien. C'est d'ailleurs ce que j'ai l'intention de faire.

M. Manly: La situation exige plus qu'une réunion avec le ministre compétent, madame le Président.

L'INSCRIPTION CONFORMÉMENT À LA LOI SUR LES INDIENS

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Des fonctionnaires du ministère de la Justice ont dit que cet argent ne pouvait pas être donné directement aux Indiens de Conne River parce qu'ils n'avaient jamais été inscrits officiellement. Quand le ministre fera-t-il le nécessaire pour que ces Indiens reçoivent leur dû et pour qu'ils soient inscrits conformément à la loi sur les Indiens? Si le gouvernement n'a pas peur de Terre-Neuve lorsqu'il s'agit de droits sur le pétrole, pourquoi se dérobe-t-il lorsqu'il faut défendre les droits fondamentaux des Indiens?

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame le Président, comme je l'ai expliqué en comité, j'étais tout disposé à écouter le gouvernement provincial, non pas que je le craigne—bien au contraire—mais parce que son aide est nécessaire; en effet, le gouvernement provincial a dépensé des millions de dollars pour le bien-être social et économique des Indiens de Terre-Neuve. Avant de prendre des initiatives qui vont à l'encontre des vœux de ce gouvernement, je dois être prudent; il m'a dit en effet qu'à titre de ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, je devais envisager sérieusement une des possibilités. Si je prends des décisions qu'elle n'approuve pas, la province cessera complètement de financer les Indiens, ce que le député ne juge pas souhaitable, je suppose. Pour ma part, je trouve que c'est un risque à ne pas prendre.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'ÉLARGIR LES RAPPORTS AVEC L'ORGANISATION DE LIBÉRATION DE LA PALESTINE

M. Ian Watson (Châteauguay): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Compte tenu de la déclaration qu'a signée dimanche M. Arafat et dans laquelle il accepte toutes les résolutions de l'ONU touchant la question palestinienne, le premier ministre entend-il maintenant mettre en œuvre les recommandations du rapport Stanfield de 1979 sur le Proche-Orient, en ce qui a trait à l'élargissement des rapports avec l'OLP?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, mon opinion concorde avec celle du secrétaire d'État aux Affaires extérieures qui a estimé avec prudence que la déclaration prêtée à M. Arafat apporte des éléments intéressants. Pour l'instant, il s'agit de déterminer quelle importance attacher à ce qui a été dit véritablement. Mais l'OLP aurait franchi une étape très importante si elle devait reconnaître le droit à l'existence de l'État d'Israël, car ce serait un nouveau pas d'accompli vers la reconnaissance d'une patrie pour les Palestiniens, position que défend notre gouvernement.

* * *

LES PÊCHES

LES QUOTAS SUR LE FLÉTAN DE LA CÔTE OUEST

L'hon. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans. Le ministre se rappellera peut-être avoir reçu une lettre que je lui ai adressée la semaine dernière au sujet des quotas pouvant être imposés dans le cas du flétan sur la côte ouest. Le ministre peut-il nous dire si le rapport qui a été préparé à son intention par le groupe consultatif sur la côte ouest au sujet des quotas sur le flétan lui est parvenu? Peut-il également nous indiquer ce que seront ces quotas et leur date d'entrée en vigueur?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et des Océans): Madame le Président, j'ai appris ce matin que le rapport était sur le point de me parvenir, et il fera évidemment l'objet de discussions au conseil consultatif. A ce moment-là, je serai en mesure de répondre à la question du député. Je n'ai malheureusement pas pris connaissance de sa lettre, et je le regrette.

M. Fraser: Je remercie le ministre de son obligeance.

ON DEMANDE QUE LES PÊCHEURS SOIENT CONSULTÉS

L'hon. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Les collaborateurs du ministre lui confirmeront que j'ai reçu au moins 108 lettres de pêcheurs de flétan sur la côte ouest s'opposant catégoriquement aux quotas proposés. Le ministre peut-il nous dire si ces personnes et d'autres partageant leurs griefs auront la possibilité de lui faire valoir leur point de vue avant qu'une décision définitive ne soit prise?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et des Océans): Madame le Président, je suppose que ces pêcheurs sont représentés par leur organisation au sein du conseil. Dans ce cas particulier, il s'agit de déterminer s'il y a suffisamment de flétans pour ne pas en restreindre la pêche aux seuls pêcheurs de ce poisson et si on peut laisser la voie libre à un plus grand nombre d'autres pêcheurs équipés pour la pêche au saumon, au hareng ou autre. C'est un débat qui durera quelque temps encore, et nous essayerons de trouver la meilleure solution à ce problème.

* * *

LE PROGRAMME ÉNERGÉTIQUE NATIONAL

LA TAXE SUR L'ÉTHANE TRANSFORMÉ—LES RÉPERCUSSIONS SUR L'INDUSTRIE PÉTROCHIMIQUE

L'hon. Don Mazankowski (Végréville): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le ministre n'ignore pas que l'industrie pétro-chimique canadienne connaît de sérieuses difficultés. Rien qu'en Alberta, la construction d'une douzaine d'usines pétro-chimiques a due être soit annulée, soit reportée à une date indéterminée. L'une des principales causes du marasme de l'industrie pétro-chimique canadienne est le fait que dans le cadre du programme énergétique national l'éthane, qui est la matière première de base de l'industrie, est assujetti à une taxe lorsqu'il est transformé aux fins d'exportation, mais n'est pas taxé sous sa forme brute. Il en résulte une anomalie qui décourage les compagnies de se lancer dans la transformation des matières premières.

Le 16 avril, le ministre du Développement économique de l'Alberta a présenté des instances aux membres du Cabinet au nombre desquels figurait le ministre. Le ministre albertain a prévenu le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources que les mesures fiscales pouvaient infliger des dommages irréparables à l'industrie pétro-chimique de l'Alberta et en fait du reste du Canada. Reconsidère-t-il actuellement les mesures fiscales et quelle réponse a-t-il donnée au ministre du Développement économique de l'Alberta?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, j'ai déjà répondu au ministre du Développement économique de l'Alberta à ce sujet lorsque je lui ai annoncé qu'un groupe de travail dirigé par le ministère de l'Expansion régionale et industrielle avait été mis sur pied pour étudier la situation de l'industrie pétro-chimique. Mais je tiens à assurer au député que la taxe en question n'a en fait que des effets minimes sur l'industrie pétro-chimique. Le fait est que cette industrie connaît actuellement de sérieuses difficultés dans le monde entier.

Par exemple, le député n'ignore pas qu'au Japon un grand nombre d'entreprises ont fermé leurs portes, qu'aux États-Unis l'industrie pétro-chimique est en crise et que la situation est identique en Europe. Le problème est donc dû à la baisse de la demande mondiale de produits chimiques provoquée par la récession. Toujours est-il que le taux de change favorise le Canada et aide notre industrie à occuper une position concurrentielle sur les marchés internationaux. Toutefois, la taxe dont il est question ne représente en fait qu'un facteur très marginal. Le problème est beaucoup plus vaste que ne le laisse entendre le député.

Motions

● (1500)

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE STIMULER L'INDUSTRIE PÉTROCHIMIQUE

L'hon. Don Mazankowski (Végréville): Madame le Président, vu que le ministre ne pense pas que les mesures fiscales découlant du Programme énergétique national ont eu des conséquences importantes, qu'est-il disposé à faire pour stimuler l'industrie pétrochimique étant donné qu'il avait promis en octobre 1980, dans le cadre de ce même programme, de favoriser la croissance de ce secteur dans l'Ouest et surtout en Alberta? Il espérait ainsi que l'Ouest allait connaître une nouvelle ère de diversification industrielle. C'est indéniablement en bonne partie à cause du Programme énergétique national que l'industrie pétrochimique est menacée. Qu'est-ce que le ministre compte faire pour relancer ce secteur très important de l'économie et créer en même temps des emplois pour les Canadiens?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, j'ai bien peur que le député n'ait toujours pas compris ma réponse. Il y a beau ne pas y avoir de Programme énergétique national aux États-Unis, au Japon ou dans les pays d'Europe, l'industrie pétrochimique de ces pays traverse néanmoins une période extrêmement difficile. De fait, la situation y est bien pire que chez nous. Je le répète, un groupe d'Étude du ministère de l'Expansion économique régionale était en train d'examiner la situation de l'industrie pétrochimique.

Nous tenons à avoir une industrie pétrochimique aussi saine et dynamique que possible. Mais, tant que durera la récession mondiale, cela ne sert à rien d'essayer de vendre des produits à des gens qui n'en veulent pas. La demande pour les produits pétrochimiques a baissé partout dans le monde. Ce que nous devons favoriser et appuyer, ce sont des mesures comme celles que le gouvernement a annoncées pour relancer l'économie canadienne. Nous espérons que d'autres pays feront de même.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

NOMINATION DU VICE-PRÉSIDENT DES COMITÉS PLÉNIERS

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, appuyé par le président du Conseil privé (M. Pinard), je propose:

Que M. Rod Blaker, député de la circonscription électorale de Lachine, soit nommé vice-président des comités pléniers.

Des voix: Bravo!

(La motion est adoptée.)

[*Français*]

NOMINATION DU VICE-PRÉSIDENT ADJOINT DES COMITÉS PLÉNIERS

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je propose, toujours appuyé par le président du Conseil privé (M. Pinard):

Que M. Eymard Corbin, député de la circonscription électorale de Madawaska-Victoria, soit nommé vice-président adjoint des comités pléniers de la Chambre.

(La motion est adoptée.)

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 4041, 4193, 4201, 4255, 4344, 4349 et 4364.

[*Texte*]

LES MESURES PRISES PAR LE GOUVERNEMENT SUITE AUX RAPPORTS SUR LES RÈGLEMENTS

Question no 4041—**M. Beatty:**

1. Quelles mesures le gouvernement *a*) a-t-il prises, *b*) songe-t-il à prendre au sujet de chaque recommandation (i) du deuxième rapport du comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires de la deuxième session de la trentième législature, (ii) du quatrième rapport du comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires de la première session de la trentième législature, (iii) du rapport du groupe d'étude sur la réforme de la réglementation, (iv) des rapports sur la réglementation du Conseil économique du Canada?

2. Pour chacune des recommandations où le gouvernement n'est pas intervenu et ne prévoit rien faire, quelle est la raison de son inaction?

M. Norman Kelly (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Voici les mesures qui ont été ou qui seront prises par le gouvernement à l'égard des recommandations des rapports suivants:

(i) deuxième rapport de la deuxième session de la trentième législature présenté par le comité permanent mixte des règlements et autres textes réglementaires;

(ii) quatrième rapport de la première session de la trente-deuxième législature présenté par le comité permanent mixte des règlements et autres textes réglementaires;

(iii) rapport du comité spécial sur la réforme de la réglementation;

(iv) «Rationalisation de la réglementation publique—Un rapport provisoire du Conseil économique du Canada»;

(v) «Pour une réforme de la réglementation—1981» le rapport final du Conseil économique du Canada.

Si l'on n'a pas pris de mesure au sujet d'une question ayant fait l'objet d'une recommandation, ou si l'on n'envisage pas actuellement d'en prendre, une explication est donnée.

La plupart des recommandations des rapports susmentionnés concernant des questions liées généralement à la réforme de la réglementation. Comme il a été indiqué à la Chambre à d'autres reprises, le gouvernement a approuvé, en octobre 1980, un premier programme de 18 mois portant sur la réforme de la réglementation et qui comprenait 12 projets; chacun d'eux axé sur des objectifs bien définis. Conscient du fait que l'on ne peut pas tout faire en même temps, le gouvernement a voulu d'abord centrer ses efforts sur des réformes qui semblaient, à la fois, bénéfiques et réalisables dans la courte période impartie. Le gouvernement examinera les résultats et les perspectives du programme. Les recommandations non réglées et non étudiées pendant la première phase du programme seront examinées de nouveau pendant l'élaboration des projets de la phase suivante.

En ce qui concerne les recommandations des rapports précités quant à l'amélioration du processus de consultation avec le secteur privé, l'un des projets du programme de réforme de la réglementation vise précisément cet objectif. En effet, le Bureau du coordonnateur de la réforme de la réglementation continue à travailler avec les principaux ministères fédéraux ayant le pouvoir d'établir des règlements afin d'examiner ensemble les procédures et techniques actuelles de consultation afin de les améliorer.

En ce qui concerne les préavis des nouvelles mesures de réglementation, nous étudions actuellement la praticabilité d'adopter des états des projets de réglementation ou de grouper dans un calendrier les mesures de réglementation proposées.

Pour ce qui est des recommandations visant la publication préalable des règlements et procédures relatives au préavis et aux observations, cette publication préalable, qui donne aux parties concernées l'occasion de présenter leur point de vue, est encouragée par le programme fédéral de réforme de la réglementation. L'obligation de publier au préalable les règlements figure de plus en plus dans les nouvelles lois concernant la réglementation. De plus, le chapitre 490 du Manuel de la politique administrative, qui traite de l'analyse de l'impact socio-économique des principaux règlements portant sur la santé, la sécurité et l'équité, exige la publication préalable des principaux règlements dans ces domaines et du résumé de l'analyse de ces règlements. Une récente décision du Conseil du Trésor est incluse dans une nouvelle directive. Cette directive se reporte à l'adhésion des ministères fédéraux quant aux accords du GATT concernant la suppression des obstacles techniques qui gênent le commerce. La directive exige que la publication des règlements fédéraux dans lesquels on stipule des spécifications techniques, par exemple des normes, soit assujettie à un processus de préavis et d'observation qui comprend la publication préalable.

En ce qui concerne l'amélioration des évaluations préalables des nouvelles mesures de réglementation, nous étudions actuellement la possibilité d'exiger une analyse de l'impact de la réglementation pour les nouvelles mesures de réglementation. Dans ce domaine, nous voulons surtout que les décisionnaires connaissent mieux les répercussions de l'impact des règlements proposés. Les travaux concernant cette analyse se poursuivent sous la direction du Bureau du Coordonnateur de la réforme de la réglementation.

Pour ce qui est des recommandations visant la réforme parlementaire, et plus particulièrement la participation du Parlement au processus de réglementation, dont le but est de renforcer la responsabilité à l'égard des activités de réglementation, le gouvernement reste sur sa position. Le président du Conseil privé a mentionné, par le passé, à la Chambre son intention d'examiner les réformes possibles, plus spécialement celles qui ont été recommandées dans les rapports précités.

Nous avons examiné les recommandations basées sur l'utilisation du processus du consensus pour l'élaboration de devis techniques et pour repérer les normes externes quant à la législation. Nous encourageons vivement le processus du consensus aussi bien que la technique d'incorporation par référence. Une récente décision du Conseil du Trésor, qui a été insérée dans un nouveau chapitre du Manuel de la politique administrative, invite les ministères et organismes fédéraux assujettis à cette directive à appliquer ces méthodes.

Les recommandations portant sur la responsabilité, le contrôle et les nominations aux organismes de réglementation, y compris l'usage des directives du gouvernement et l'examen par le Cabinet des décisions de ces organismes, sont actuellement examinées en détail dans le cadre de la réforme de la réglementation. Un groupe spécial d'examen de la réforme de la réglementation des sociétés de la Couronne, qui relève du Bureau du Conseil privé, a récemment terminé une évaluation de ces recommandations et d'autres suggestions visant les organismes fédéraux de réglementation. Les conclusions des évaluateurs sont actuellement à l'étude.

On examine aussi la possibilité d'aider les groupes servant à l'intérêt du public. Les questions sous revue sont: le financement de base, le financement de projets spécifiques et l'approvisionnement d'octrois des ministères et organismes de régulation. Un groupe de travail interministériel, dirigé par le secrétaire d'État, examine des recommandations concernant le rôle des organisations bénévoles et leurs relations avec le gouvernement fédéral. Les questions relatives à l'aide des groupes servant à l'intérêt du public et qui entrent dans le cadre de la réforme de la réglementation seront traitées dans le rapport.

Pour ce qui est des recommandations visant la réduction de la paperasserie et la conservation des dossiers, l'un des projets du programme courant de réforme de la réglementation porte principalement sur la mise en œuvre d'une décision du Cabinet visant la normalisation et la réduction des lois et règlements fédéraux qui obligent le secteur privé à conserver des dossiers. Ce projet est en bonne voie. On a presque terminé la rédaction d'un projet de loi modifiant dans sept lois les clauses qui traitent de la conservation des dossiers; ce projet de loi pourrait être présenté très bientôt au Parlement. Les ministères fédéraux examinent en ce moment une cinquantaine de règlements afin de modifier davantage les exigences relatives à la conservation des dossiers. Selon des estimations prudentes, ces modifications pourraient faire économiser une centaine de millions de dollars par an au secteur privé.

Quant aux recommandations visant l'évaluation à posteriori des activités fédérales de réglementation, plusieurs projets du programme de réforme courant visent précisément cet objectif. Les ministères fédéraux ont examiné leurs lois pour repérer

celles qui sont périmées, donc inutiles. Je me propose de présenter sous peu au Parlement un projet de loi dont le but sera d'abroger les 125 lois relevées pendant cet examen. En outre, les principaux ministères fédéraux ayant le pouvoir d'établir des règlements font actuellement ou ont terminé un premier examen de leurs règlements en vue d'éliminer les clauses périmées, contradictoires, non applicables ou qui font double emploi. On estime que ce travail sera terminé avant la fin du programme de réforme de la réglementation courant.

Le Bureau du contrôleur général du Canada continue son travail avec les principaux ministères de réglementation pour examiner les plans d'évaluation des programmes ministériels dressés conformément à la politique fédérale en matière d'évaluation des programmes. Cet examen a pour but de s'assurer que les plans de l'année fiscale 1982-83 englobent toutes les activités de réglementation de chaque ministère. Le Bureau du contrôleur général examine actuellement son guide d'évaluation des programmes et les méthodes d'évaluation connexes pour savoir s'il faut apporter des changements qui faciliteraient l'évaluation des programmes de réglementation conformément à la politique actuelle du Conseil du Trésor qui stipule que toutes les activités du gouvernement fédéral doivent être évaluées périodiquement et systématiquement.

En ce qui a trait aux recommandations prônant l'amélioration du «service au public», le groupe d'étude fédéral du service au public continue ses travaux en vue d'adopter un ensemble de mesures dans ce domaine.

Quant aux recommandations du comité mixte permanent sur les règlements et autres textes réglementaires dont nous n'avons pas encore parlé, le ministère de la Justice étudie en ce moment ces recommandations en même temps qu'il procède à l'examen général de la loi et de la politique relative à l'usage des textes réglementaires et des pouvoirs législatifs délégués.

Les recommandations visant la réglementation fédérale à caractère économique ou social ou qui traite des biens communs sont actuellement examinées par le Bureau du coordonnateur de la réforme de la réglementation et par les ministères et organismes compétents afin de modifier, le cas échéant, les dispositions actuelles des politiques de réglementation.

Par ailleurs, chacune des recommandations des rapports susmentionnés sera examinée de nouveau pendant l'élaboration des nouvelles propositions et continuera de retenir l'attention du gouvernement fédéral, lorsque le programme actuel de la réforme de la réglementation se terminera en juin 1982.

LES PRÊTS ACCORDÉS À DES EMPLOYÉS DU CN

Question nº 4193—**M. Baker (Nepean-Carleton):**

Depuis mars 1980, a-t-on accordé des prêts à des employés des Chemins de fer nationaux du Canada ou de l'une de ses filiales et, le cas échéant et dans chaque cas, quels étaient *a*) les nom et titre de l'employé, *b*) la date du prêt et la date d'échéance, *c*) le montant du prêt, *d*) le taux d'intérêt exigé, *e*) l'objet du prêt?

M. Jesse P. Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): La réponse de la direction des Chemins de fer nationaux du Canada est la suivante: *a*) à *e*) Sauf dans des circonstances spéciales reliées uniquement à une réinstallation entreprise par la Compagnie, les Chemins de fer nationaux du Canada et ses filiales ne font pas de prêts à leurs dirigeants ou employés.

Ils ont aidé par des prêts résidentiels déterminés à l'acquisition ou à la construction de logements pour satisfaire les besoins d'employés dans des endroits éloignés où il y avait peu ou point de logements disponibles (p. ex., dans le cas de mutations aux Territoires du Nord-Ouest et au Yukon) ou dans les cas de changement du lieu d'emplois. Au cours de la période en question, ces compagnies ont fait environ 180 prêts de cette nature pour un total d'environ 3.5 millions de dollars. Moins de la moitié de ces emprunts ne seront pas remboursés à la fin de 1982.

Les autres renseignements précis demandés sont considérés confidentiels et de nature personnelle.

LES PRÊTS ACCORDÉS À DES EMPLOYÉS DU CNA

Question nº 4201—**M. Baker (Nepean-Carleton):**

Depuis mars 1980, a-t-on accordé des prêts à des employés de la Corporation du Centre national des arts ou de l'une de ses filiales et, le cas échéant et dans chaque cas, quels étaient *a*) les nom et titre de l'employé, *b*) la date du prêt et la date d'échéance, *c*) le montant du prêt, *d*) le taux d'intérêt exigé, *e*) l'objet du prêt?

M. Jack Masters (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): La Corporation du Centre national des arts me transmet les renseignements suivants: La Corporation du Centre national des arts n'accorde pas de prêt à ses employés. Toutefois, depuis mars 1980, on a prêté une somme de $50,650 à des musiciens de l'Orchestre du CNA qui sont employés à plein temps. Ces prêts sont remboursés par des déductions sur le salaire à des taux d'intérêt équivalents à ceux du marché financier.

Ces prêts permettent aux musiciens d'acquérir des instruments d'une grande qualité sonore dont les musiciens et l'orchestre pourront tirer le meilleur parti. L'instrument, qui est acheté de cette manière, appartient à la Corporation jusqu'au remboursement de l'emprunt.

Les autres renseignements précis demandés sont considérés confidentiels et de nature personnelle.

CONDITION PHYSIQUE ET SPORT AMATEUR—LE CODE DÉONTOLOGIQUE

Question nº 4255—**M. Crosby:**

1. Santé et Sport amateur possède-t-il des règles ou règlements de conduite ou normes de comportement régissant ses employés et, le cas échéant, font-ils partie d'un code déontologique ou d'un autre document précis, et le public y a-t-il accès?

2. Au cours des cinq années qui ont précédé le 1er avril 1982, des employés ont-ils fait l'objet de mesures disciplinaires: suspension, renvoi ou autre, pour avoir enfreint ces règles, règlements ou normes et, le cas échéant et dans chaque cas, quel était le nom de l'employé et quand la mesure disciplinaire a-t-elle été prise?

L'hon. Gerald Regan (secrétaire d'État): 1. Les nouveaux employés sont avertis de la disponibilité des normes de conduite, politique sur le comportement de l'employé au moment de leur nomination et le manuel du personnel contient un chapître sur les normes de conduite, politique sur le comportement de l'employé. Le public y a accès sur demande.

2. La liste ci-après indique les cas disciplinaires depuis avril 1977 à mars 1982. En conformité avec les dispositions de la loi canadienne sur les droits de la personne, nous ne divulguerons pas les noms.

Cas disciplinaires

Avril 1977 à mars 1982

Année	Mois	Date	Suspension	Lettre de Réprimande	Congédiement
1980	mars	24			
		25			
		26			
		27			
		28	4½ jours	X	
1980	novembre	7			
		10			
		11			
		12			
		13	5 jours	X	

LE COMITÉ DE LA FISCALITÉ DANS LE NORD

Question nº 4344—**M. Nickerson**

A-t-on créé un comité interministériel chargé d'étudier, sous la direction du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, les questions d'impôt dans le Nord et le décret de remise visant les avantages et indemnités accordés dans les postes isolés et, le cas échéant, *a*) quels sont les nom, titre et ministère des membres du comité, *b*) le comité s'est-il déjà réuni?

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): a) Voir ci-après.

b) Le Comité interministériel de l'imposition des allocations dans le Nord a tenu des réunions officielles le 11 décembre 1981 et les 5 janvier, 22 mars et 29 avril 1982. Il y eut, entre les deuxième, troisième et quatrième réunions, au sujet de l'imposition des allocations dans le Nord, un certain nombre de rencontres officieuses dont les intervenants provenaient surtout du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le 4 mai 1982, les sous-ministres adjoints des ministères représentés au comité ont tenu une réunion dans le but d'étudier et d'évaluer le travail du comité qui, par la suite, s'est réuni de nouveau le 26 mai.

Comité interministériel de la fiscalité dans le Nord

Liste de diffusion

Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien

Manfred P. Klein
Directeur
Planification des ressources et de l'économie du Nord
Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien
10, rue Wellington
Pièce 623
Les Terrasses de la Chaudière
Hull, Québec
K1A 0H4
997-0951

Emerson Mathurin
Agent spécial de projet
Division des prévisions et des analyses
Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien
10, rue Wellington
Pièce 623
Les Terrasses de la Chaudière
Hull, Québec
K1A 0H4
997-0550

Robert Reid
Chef,
Division des prévisions et des analyses
Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien
10, rue Wellington
Pièce 623
Les Terrasses de la Chaudière
Hull, Québec
K1A 0H4
997-0550

Ministère de l'Énergie, Mines et Ressources Canada

Keith Brewer
Directeur général intérimaire
Direction de la stratégie des ressources et analyses économiques
Politique minérale
Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources Canada
Pièce C-1754
580, rue Booth
Ottawa (Ontario)
K1A 0E4
995-8762

Bill Beard
Chef
Analyse de la fiscalité et des finances
Politique minérale
Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources Canada
Pièce C-1754
580, rue Booth
Ottawa (Ontario)
K1A 0E4
995-9351

George Kowalski
Directeur intérimaire
Analyses économiques
Politique minérale
Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources Canada
Pièce C-1754
580, rue Booth
Ottawa (Ontario)
K1A 0E4
995-9351

Ministère des Finances Canada

Henry Pawlak
Agent de l'analyse fiscale
Développement économique
Ministère des Finances Canada
26-sud, Place Bell Canada
160, rue Elgin
Ottawa (Ontario)
K1A 0G5
992-4836

Satya Poddar
Directeur
Division de l'analyse fiscale et des taxes à la consommation
Direction de la politique et de la législation de l'impôt
Ministère des Finances Canada
26-sud, Place Bell Canada
260, rue Elgin
Ottawa (Ontario)
K1A 0G5
996-8267

Revenu Canada

Alan Cockell
Directeur
Direction de la Législation
Division des règlements
Revenu Canada Impôt
Pièce 472
Immeuble Metcalfe
88, rue Metcalfe
Ottawa (Ontario)
K1A 0L8
995-7317

Bob D'Aurelio
Direction de la Législation
Division des modifications courantes
Revenu Canada Impôt
88, rue Metcalfe
Ottawa (Ontario)
K1A 0L8
995-0061

Questions au Feuilleton

Bill Massel
Directeur
Division de la comptabilité
et des recouvrements
Revenu Canada
Pièce 5000
400, rue Cumberland
Ottawa (Ontario)
K1A 0L8
996-9314

Ministère d'État au Développement social

Scott Serson
Agent d'évaluation des programmes
Ministère d'État au Développement social
Pièce 1344
171, rue Slater
Immeuble Vanguard
Ottawa (Ontario)
K1A 1G3
593-6333

Département d'État au Développement économique

Carole Swan
Agent
Direction de la politique
Département d'État au Développement économique
Immeuble Jackson
122, rue Bank
Ottawa (Ontario)
K1A 1E7
996-4055

Conseil du Trésor

Anna O'Farrell
Chef
Sous-section des indemnités
Groupes des avantages
Division de la gestion du personnel en général
Conseil du Trésor
Immeuble Vanier
8ième étage
222, rue Nepean
Ottawa (Ontario)
K1A 0R5
593-7783

Joan Spice
Analyste de programmes
Division des programmes sociaux, de l'emploi, du logement et des affaires culturelles
Direction des programmes
Conseil du Trésor
22-sud-ouest, Place Bell Canada
160, rue Elgin
Ottawa (Ontario)
K1A 0R5
992-2362

Industrie et Commerce

Scott Houston
Direction de la Transformation des richesses naturelles
Industrie et Commerce
235, rue Queen
7ième étage est
Ottawa (Ontario)
K1A 0H5
996-0717

Travail

Mike McDermott
Conseiller en relations industrielles
Services fédéraux de médiation et de conciliation
Travail Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0J2
994-3899

Emploi et Immigration Canada

Stephen Gerley
Directeur
Directorat de la planification de la main-d'œuvre
(Ressources et services)
Planification et adaptation du marché du travail
Emploi et Immigration Canada
Pièce 4E-04, Phase IV
Place du Portage
Hull (Québec)
K1A 0J9
994-3921

LE PROGRAMME DE FORMATION EN COURS D'EMPLOI

Question nº 4349—**M. Parker:**

1. Depuis décembre 1980, combien d'ingénieurs le CP a-t-il formés dans le cadre de son programme de formation en cours d'emploi et combien l'ont été à *a*) Vancouver, *b*) Revelstoke, *c*) Calgary, *d*) Medicine Hat, *e*) Moose Jaw, *f*) Saskatoon, *g*) Winnipeg?

2. Combien a coûté le programme de main-d'oeuvre et quelle en est la ventilation par ingénieur?

3. Quelle formule de partage des coûts utilise-t-on?

4. *a*) Combien a coûté la formation de chaque ingénieur au centre du CN de Gimli (Man.), *b*) combien y a-t-il eu de réussites et d'échecs?

5. Le CN reçoit-il de l'aide du ministère de l'Emploi et de l'Immigration et, le cas échéant, de combien?

6. A-t-on effectué des études sur l'efficacité des programmes du CN et du CP et, le cas échéant, sont-elles disponibles?

7. Le CN et le CP ont-ils eu recours aux politiques du Ministère pour former des wagonniers et, le cas échéant, comment?

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): La Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada, la direction des Chemins de fer nationaux du Canada et la Commission canadienne des transports m'informent comme suit: Les renseignements demandés sont regroupés par année financière. Les données ci-dessous couvrent la période allant du 1er avril 1980 au 31 décembre 1981.

1. Au total, 68 ingénieurs ont été formés en vertu de contrats de formation industrielle conclus avec le CP. Toute la formation a été dispensée en Ontario.

2. Le coût total de cette formation pour le Canada s'est établi à $221,357. Le coût moyen par ingénieur formé a été de $3,255.25.

3. La part des frais assumée par le Canada est calculée d'après le pourcentage des salaires remboursés à l'employeur, le CP en l'occurrence, pendant la formation. En ce qui concerne la formation susmentionnée, le pourcentage applicable est 40 pour cent.

4. *a*) $8,474.69. *b*) A ce jour, il y a eu 2,622 réussites et 91 échecs.

5. Le CN n'a reçu aucune aide pour la formation d'ingénieurs, mais une contribution lui a été accordée dans le cadre du Programme de formation de la main-d'œuvre du Canada pour d'autres professions et le coût total pour le Canada s'est établi à $95,195.

6. Non.

7. Ni le CN, ni le CP n'ont eu recours au Programme de formation de la main-d'œuvre pour former des wagonniers depuis avril 1980.

LA RÉORGANISATION DES MINISTÈRES

Question nº 4364—**M. Mazankowski:**

Depuis qu'on a annoncé la réorganisation des ministères des Affaires extérieures, de l'Industrie et du Commerce et de l'Expansion économique régionale, combien *a*) de cadres supérieurs, *b*) d'autres employés ont (i) démissionné (ii) pris une retraite anticipée (iii) été mutés à un poste à l'extérieur de ces trois ministères?

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Les ministères des Affaires extérieures, de l'Industrie et du Commerce et de l'Expansion économique régionale m'informent comme suit:

	(i) Démission	(ii) Retraite anticipée	(iii) Mutation dans autre ministère
a) Cadres supérieurs			
Affaires extérieures	Aucun	Aucun	Aucun
Industrie et Commerce	1	1	3
Expansion économique régionale	Aucun	Aucun	1
b) Autres employés			
Affaires extérieures	15	2	21
Industrie et Commerce	37	4	18
Expansion économique régionale	44	3	31

Ces changements au sein du personnel représentent les décisions prises au jour le jour par chaque employé(e), afin de rechercher de l'avancement ou de terminer sa carrière dans la fonction publique.

[*Traduction*]

M. Smith: Je demande, madame le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton.*

[*Français*]

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire.

[*Traduction*]

M. Taylor: Madame le Président, je me demande si le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé a réussi à découvrir pourquoi on ne répond pas à la question nº 2329.

M. Smith: Madame le Président, je suis précisément en train de me renseigner à ce sujet au nom du député, et je suis très heureux de le faire.

[*Français*]

Mme le Président: Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord!

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR L'ISOLATION À L'URÉE-FORMOL

LOI PRÉVOYANT UNE AIDE AUX PROPRIÉTAIRES DE MAISONS

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 23 juin 1982, de la motion de M. Ouellet: Que le bill C-109, loi d'aide financière touchant les habitations isolées à la mousse d'urée-formol, soit lu pour la 2e fois et, en conformité d'un ordre de la Chambre (p. 19701), renvoyé au comité plénier.

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Madame le Président, c'est avec plaisir que je prends la parole cet après-midi pour parler brièvement du bill C-109, la loi qui doit venir en aide aux victimes de l'isolation à la mousse d'urée-formol. Je sais bien que nous en sommes actuellement à la deuxième lecture et que nous devons étudier le principe du bill. C'est ce que je compte faire sachant que nous tenons tous à ce que cette mesure soit renvoyée au plus tôt au comité plénier où nous pourrons l'étudier article par article et soulever la plupart des questions qui nous préoccupent.

Quand ce projet de loi nous a été présenté pour la première fois, le 23 décembre 1981, le ministre a dit que son gouvernement s'apprêtait à mettre de côté 110 millions de dollars pour venir en aide aux victimes de la mousse d'urée-formol. Nous avons immédiatement constaté que ce programme était tout à fait insuffisant. Compte tenu de l'ampleur des problèmes reliés à ce matériau isolant, le programme annoncé par le ministre n'est rien d'autre qu'un expédient.

Il est bien important de considérer ce bill comme le début de longs efforts visant à aider les nombreux Canadiens qui, sans que ce soit leur faute, se sont retrouvés dans une situation qui va leur coûter des milliers de dollars, voire des dizaines de milliers de dollars.

Il est bien important de ne pas considérer le bill C-109 comme une solution définitive. Il ne doit pas s'agir d'une offre finale. Ce n'est pas un *fait accompli.* Le bill C-109 marque seulement le début des efforts que le gouvernement du Canada va déployer pour remédier à une situation qui a causé beaucoup de tracas à de nombreux Canadiens.

Si vous voulez bien, je vais vous donner un exemple des torts causés par l'isolation à la mousse d'urée-formol à un de mes électeurs. Mon histoire débute à Vancouver, en Colombie-Britannique. Une femme qui approchait de l'âge de la retraite avait économisé pour rénover sa maison. Elle était veuve depuis longtemps. Elle avait travaillé pendant des années et mis de l'argent de côté. Elle avait placé son argent dans un fonds qui devait lui permettre de rénover sa modeste maison de Vancouver.

• (1510)

Quelques mois avant de prendre sa retraite, elle décida de prélever une partie de ses économies pour améliorer le toit de sa modeste maison, poser un nouveau parement d'aluminium, refaire l'installation électrique, améliorer la plomberie, faire refaire l'asphalte de son abri à voiture, et j'en passe. Bref, cette célibataire sur le point de se retirer allait placer les économies d'une vie entière dans des travaux de réfection de sa maison. Elle y avait déjà vécu de nombreuses années et comptait bien y passer le reste de ses jours.

Il s'agissait d'une confortable maison à Vancouver. Dans son souci de la rendre encore plus confortable, elle décida de profiter d'un programme offert par le gouvernement, et d'isoler son logis parfaitement afin qu'il soit frais en été et chaud en hiver. Elle demande donc à un entrepreneur de l'isoler à la mousse d'urée-formaldéhyde.

Il va sans dire que ce fut le commencement de la fin. Sitôt la mousse isolante installée, elle commença à éprouver toutes sortes de malaises. Elle ne pouvait pas respirer normalement. Elle avait la gorge et les poumons irrités. Ses yeux se mettaient à larmoyer dès qu'elle rentrait chez elle. Quelques jours plus tard, elle n'était plus capable de rester à l'intérieur de sa modeste maison et devait déménager sous l'auvent pour voitures. Heureusement, c'était l'été à Vancouver. Le temps était doux. Elle a pu se fabriquer une espèce d'abri de toile temporaire, si je peux m'exprimer ainsi. Elle entrait dans sa maison pour cuisiner et ainsi de suite, mais elle ne pouvait y rester plus de 15 minutes.

Naturellement, elle s'est rendue chez son médecin pour se faire examiner. Lorsque celui-ci s'est rendu compte que sa maison avait été isolée à la MIUF, il s'est empressé de lui faire passer les tests appropriés et s'est aperçu que cette femme était atteinte d'une grave maladie liée directement à l'urée-formaldéhyde. Le médecin lui a dit qu'elle avait pour seuls choix d'enlever la mousse isolante ou de déménager.

Mais l'enlèvement de la mousse coûte des milliers et des milliers de dollars. Je suppose que pour certains Canadiens cela ne poserait pas de problème grave, mais il s'agit pour d'autres d'un obstacle tout simplement impossible à franchir. La femme dont je viens de parler avait pris sa retraite et on lui demandait de dépenser $15,000 à $20,000 pour enlever la MIUF des murs de sa maison. Elle ne possédait pas cette somme. Je pense que c'est son avocat qui lui a conseillé de mettre sa maison en vente, d'en tirer ce qu'elle pouvait et d'en acheter une autre ou de déménager dans un appartement, une habitation en copropriété ou une maison en rangée. C'était une décision très difficile à prendre pour elle. Cette femme âgée avait vécu dans sa maison pendant près de 20 ans avec son mari et y était demeurée après sa mort. Après avoir consacré des milliers de dollars d'économies à la rénovation de sa maison, on lui demandait de la vendre et d'aller vivre en appartement.

C'était très difficile pour elle, mais elle n'avait pas d'autre choix. Elle a mis sa maison en vente. Il est inutile de dire que dès que les acheteurs éventuels découvraient que la maison était isolée à la mousse, ils déguerpissaient. Ils n'étaient pas intéressés à acheter une maison isolée de la sorte. A ce moment-là, la mousse avait déjà une très mauvaise réputation à cause des problèmes qu'elle peut causer.

Cette femme a essayé pendant bien des semaines de vendre sa maison et elle a même vécu sous un auvent pour voiture ou chez les amis qui étaient prêts à l'accueillir. Ensuite, quelqu'un lui a dit qu'il serait prêt à acheter la maison simplement pour le terrain et qu'il lui donnerait un certain montant équivalent à la valeur du terrain. Quant à la maison elle-même, elle serait simplement démolie. Les députés peuvent-ils imaginer ce que cette femme a pu ressentir à ce moment-là? Comme elle n'avait pas le choix, elle a vendu son terrain et regardé le nouveau propriétaire mettre sa belle maison en pièces avec son bulldozer et s'en débarrasser au dépotoir. J'imagine qu'il est difficile d'imaginer l'angoisse et la tristesse que cette femme a pu ressentir en voyant démolir sa maison.

Ce n'est cependant pas le plus grave de l'histoire. Pendant tout ce temps, cette femme avait passé beaucoup de temps chez ses avocats et ceux-ci voulaient se faire payer pour leurs services et leurs conseils. Quand elle a obtenu l'argent pour le terrain, elle a dû les payer. Au moment de payer pour les conseils qu'elle avait reçus et pour la campagne entreprise auprès du gouvernement fédéral, elle quittait l'une des plus jolies maisons modestes de Vancouver. Elle n'apportait que ses valises, ses effets personnels et quelques dollars dans son sac à main. Toutes ses économies y étaient passées. Elle n'avait plus de maison. Il ne lui restait plus rien et, ce qu'il faut retenir, c'est qu'elle n'était aucunement à blâmer. Elle était simplement victime des circonstances. Maintenant, elle s'est établie dans ma circonscription de Kamloops-Shuswap et habite une maison mobile pour laquelle elle doit payer un loyer calculé en fonction du revenu d'une personne âgée.

Je dois dire que le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet) a eu la bienveillance de me demander d'écrire les détails de cette affaire et de les lui transmettre. Je l'ai fait et je suis très reconnaissant au ministre de s'être penché sur cette affaire. J'imagine que l'exemple que j'ai donné n'est pas vraiment typique, mais je m'en suis servi pour donner aux députés une idée des tragédies qui ont été causées par cette désastreuse mousse isolante à l'urée-formol.

Cette femme m'a demandé «M. Riis, que va faire le gouvernement pour m'aider?» Comme le projet était à l'étape du comité, j'ai répondu qu'elle pouvait espérer obtenir $5,000. Elle m'a répondu: «J'ai perdu des dizaines de milliers de dollars, peut-être $150,000, et tout ce que m'offre le gouvernement, c'est $5,000?» J'ai répondu à mon tour: «Oui, c'est ce qu'il me semble». Elle m'a dit que c'était insuffisant, inacceptable et injuste. J'ai dû convenir que c'était vrai, car cette femme avait perdu toutes ses économies et vu sa maison démolie sous ses propres yeux parce qu'elle avait été isolée à l'urée-formaldéhyde. Elle ne pouvait comprendre pourquoi le gouvernement serait si mesquin et insensible à tant de malheurs.

Si je comprends bien, le bill offre au plus $5,000 à tout propriétaire qui aura fait enlever la mousse isolante et présenté une pièce justificative. J'espère que le ministre fournira des précisions cet après-midi, car cela suppose que les intéressés ont $5,000 à dépenser. Je ne devrais pas dire $5,000, je devrais plutôt dire $10,000, $15,000, $20,000 ou davantage, et après que les propriétaires auront dépensé des milliers de dollars, le gouvernement leur remboursera au plus $5,000. Nombreux sont les propriétaires qui ne peuvent même pas songer à dépenser $10,000 ou $15,000 pour enlever cette mousse isolante de leur maison. J'ignore combien il y en a, mais s'ils sont 80,000 à demander la subvention, je suppose qu'il y en a à peu près 75,000 qui ne peuvent se permettre d'emprunter $15,000 à $20,000 pour rénover leur maison, surtout si l'on songe que près de deux millions de travailleurs sont en repos forcé parce qu'ils ne peuvent trouver d'emploi. Bien d'autres personnes ont pratiquement atteint la limite de leurs moyens financiers, car elles ont un revenu modeste. Certaines personnes ont un revenu fixe et bien d'autres vivotent, c'est le mieux qu'on puisse dire, car les temps sont durs.

• (1520)

En tant que députés conscients de nos responsabilités, nous devons nous demander s'il est raisonnable de s'attendre à ce que les Canadiens prélèvent $15,000, $20,000 ou $30,000 sur leurs économies pour régler ce problème d'isolation et à ce qu'ils demandent ensuite un remboursement de $5,000 au gouvernement. Ce n'est pas de la faute des propriétaires; en fait, on leur a donné l'impression que c'était une bonne chose. Le gouvernement a conseillé ce genre d'isolant et il a dit qu'il était disposé à en favoriser l'installation en offrant des subventions dans le cadre du Programme d'isolation thermique des maisons canadiennes. L'offre d'un maximum de $5,000 que fait le gouvernement dans le bill C-109 est totalement insuffisante.

Il faut par ailleurs s'attaquer aux problèmes de santé qui peuvent se poser à la longue. Je suppose que tous les députés ont déjà parlé à des électeurs qui ont fait isoler leur maison à la mousse d'urée-formaldéhyde. Nous sommes tous au courant des problèmes de santé causés par cet isolant. En tant que députés consciencieux, nous nous devons de veiller à ce que l'on insère dans le bill C-109 des mesures stipulant que les personnes atteintes de malaises seront surveillées, surtout celles qui ont des revenus modestes. Le ministre donnera peut-être sa réaction lorsqu'il aura l'occasion de parler. Il est probable que 80,000 propriétaires de maison réclament la subvention maximum de $5,000, ce qui représente une somme de 400 millions de dollars. Le ministre a dit avoir prévu une somme de 110 millions de dollars; par conséquent, il lui manquera 290 millions de dollars. Nous devrions tous admettre que la subvention de $5,000 est largement insuffisante, c'est évident.

Le ministre a déclaré à plusieurs reprises qu'il envisagerait de financer le programme à l'aide d'autres programmes fédéraux, à partir de sources provinciales ou privées. Compte tenu de la situation économique et des difficultés financières des gouvernements provinciaux, je ne crois pas qu'il faille compter sur eux pour réparer une erreur du gouvernement fédéral. C'est à l'instigation du gouvernement fédéral que le programme a été mis en œuvre et que ce type d'isolant a été utilisé.

Tandis que nous discutons le principe dont s'inspire ce projet de loi, monsieur l'Orateur, il importe, je crois, de songer à indemniser intégralement ces personnes qui sont ruinées sans qu'il en soit de leur faute. Il faudrait rien de moins qu'indemniser intégralement les victimes et reconnaître l'erreur que nous avions commise en mettant ce programme en œuvre.

Nous devons songer aussi à offrir d'autres logements à ceux qui devront quitter temporairement leur maison isolée avec de l'urée-formaldéhyde durant les travaux de réparation. Nous devrions songer à leur offrir les logements vacants financés par la SCHL ou à leur fournir une aide de quelque sorte par l'intermédiaire de la SCHL.

Grâce à la SCHL, le gouvernement pourrait aider ceux qui éprouvent des difficultés à renouveler leurs hypothèques à cause de la mousse isolante ou à la vendre pour la même raison. Tout le monde sait que l'urée-formaldéhyde ne cause pas forcément de problèmes dans une maison, mais on associe maintenant ce nom à un grave problème. Les gens s'en méfient énormément. Tout propriétaire qui a le malheur d'avoir une maison isolée à la mousse d'urée-formaldéhyde, même s'il n'éprouve pas de problème particulier, aura du mal à vendre cette maison ou même à obtenir une nouvelle hypothèque. Je crois que, dans certains cas, il est même difficile de faire assurer une maison ainsi isolée parce qu'il y a eu une hausse du nombre d'incendies dans ces maisons—probablement une coïncidence, mais je suppose que cela reste à vérifier.

Malgré le grand respect que j'ai pour mes collègues progressistes conservateurs, monsieur l'Orateur, je dois dire que certaines de leurs déclarations publiques me laissent songeur, et j'espère qu'ils s'expliqueront là-dessus. Je me suis entretenu avec des représentants des groupes de pression qui se sont formés dans presque toutes les municipalités du pays, grandes et petites, pour résoudre le problème de la MIUF. Ils me disent que les progressistes conservateurs mènent depuis longtemps une dure lutte pour empêcher l'adoption de ce projet de loi à cause de l'insuffisance de ses dispositions. Et pourtant, lorsque je lis le compte rendu des propos qu'ils ont tenus au comité, j'ai l'impression contraire, c'est-à-dire que les progressistes conservateurs ont très hâte de voir adopter le projet de loi et ont collaboré avec le gouvernement pour que cela se fasse rapidement. J'espère que je me trompe et que mes amis à ma droite vont tirer la chose au clair. Quelle est leur position? Ont-ils l'intention de se prononcer en faveur du bill en dépit de ses carences manifestes, ou vont-ils se comporter comme ils l'ont fait dans le cas du bill C-154, alors que, les uns après les autres, ils ont dit tout le mal qu'ils pouvaient de la mesure et déblatéré contre le gouvernement, ajoutant ensuite qu'en dépit de toutes les difficultés et de toutes leurs réserves, ils allaient se prononcer avec le gouvernement en faveur du bill. Il importe, à mon avis, que mes collègues progressistes conservateurs disent ce qu'ils pensent des divers éléments de ce bill qui prêtent à controverse. Ont-ils abandonné les propriétaires qui sont aux prises avec ce redoutable problème d'isolation? Je ne songe pas un seul instant à les accuser d'hypocrisie, mais je connais des gens qui n'hésiteraient pas à le faire.

Je suis heureux d'avoir pu dire ce que je pense, monsieur l'Orateur.

M. Stanley Hudecki (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, je tiens pour un insigne privilège de pouvoir prendre la parole aujourd'hui à la Chambre sur un sujet qui se rattache à ma profession, celle de médecin spécialiste. La Chambre est très souvent appelée à étudier des questions qui intéressent la médecine ou qui sont importantes pour le bien-être de notre pays. La Chambre compte cinq députés qui sont médecins, trois chez les ministériels et deux dans l'opposition. Au lieu de faire appel à ceux qui ont l'expérience et la formation voulues pour nous aider et contribuer à tirer certaines choses au clair, c'est toujours aux députés qu'il incombe d'examiner ces questions, même s'ils n'ont pas reçu de formation dans le domaine médical et de s'efforcer, sans préjugés, de définir le sens de ces problèmes médicaux. Mais ils ont tendance parfois à exagérer les problèmes en cause. Ils proposent des remèdes qui, bien souvent, ne sont pas du tout adaptés aux problèmes.

Il est très difficile à ceux d'entre nous qui ont une formation médicale de suivre sans broncher ce genre de débat qui, bien souvent, induit non seulement le public en erreur, mais qui est également source d'angoisse et de désespoir inutiles. Il nous incombe, lorsque de graves problèmes surgissent dans le domaine médical, de faire en sorte de consulter au moins ceux qui ont la formation voulue pour en discuter, et de leur donner la possibilité de participer au débat, ce que j'ai l'honneur de faire aujourd'hui.

• (1530)

Bien avant d'entrer en politique, monsieur l'Orateur, je me suis rendu compte que l'homme politique a le chic pour avoir l'air de s'y connaître dans tous les domaines. En tant que chirurgien conseiller dans un pavillon réservé aux malades souffrant de paralysie cérébrale, j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec le premier ministre de l'époque, le très hon. John Diefenbaker. C'est un homme pour lequel j'éprouve un grand respect et j'ai de tendres souvenirs de l'époque où il était premier ministre. En cette occasion, j'ai eu l'impression qu'il m'était donné d'ouvrir à cet éminent parlementaire de nouveaux horizons au sujet de la paralysie cérébrale. Nous avons vu un patient et j'ai commencé mon bref exposé, mais après quelques minutes, le premier ministre a pris la relève. Il m'a dit ce qu'il pensait de la paralysie cérébrale, de la façon dont on pourrait la prévenir et la traiter, et m'a fait part de son expérience à ce sujet.

Ce fut mon premier contact avec la technique qu'utilisent si fréquemment les hommes politiques. Il arrive très fréquemment, lorsqu'on discute de questions d'intérêt médical, qu'un homme politique donné se lance dans un grand discours et propose des remèdes. Cependant, j'ai contaté par expérience que l'homme politique n'est prêt à écouter que lorsque ces problèmes donnés le touchent personnellement. C'est pourquoi, je le répète, je suis particulièrement heureux d'avoir l'occasion de participer à ce débat aujourd'hui.

Le problème de la mousse isolante d'urée-formaldéhyde, monsieur l'Orateur, a vraiment éprouvé les gens en suscitant chez eux craintes et inquiétudes. Voici le passage d'une lettre que m'a adressée une de mes électrices, mère équilibrée, vaillante et dévouée:

> Ceux qui ont approuvé ce programme n'éprouvent-il pas le moindre remords? Nous conseillent-ils d'aller nous installer à l'hôtel, sept personnes durant six mois; on pourrait alors faire complètement démolir puis reconstruire les murs de notre maison, nous qui avions cru pouvoir réduire notre note de chauffage et économiser l'énergie en même temps? Quel est notre avenir et celui de nos enfants si nous n'enlevons pas la mousse d'urée-formaldéhyde? A qui faut-il nous adresser, quelle solution adopter?

C'est ce que m'écrivait une mère de famille nombreuse dont la maison est entièrement payée et dont aucun membre de la famille n'a jamais éprouvé quelque symptôme que ce soit. Ces parents sont fiers du milieu et du cadre dans lesquels ils peuvent élever leurs enfants. Ils ont cette maison depuis trois ans, ils savaient qu'elle avait été isolée avec ce produit, mais jamais rien ne leur a permis d'en soupçonner les effets nocifs. Pourquoi faut-il qu'une femme intelligente, dont le mari travaille comme cadre dans l'une des usines locales, s'inquiète ainsi soudainement à propos de sa maison à cause de cette information alarmante qui a été répandue partout dans ma circonscription et dans tout le pays?

Une autre personne m'a écrit:

> . . . l'absence de symptômes externes ne prouve pas qu'on n'a pas subi de dommages à long terme . . . le cancer n'apparaît pas immédiatement.

Un autre de mes électeurs s'inquiète, non pas parce qu'il présente des signes de maladie, mais à cause de ce qu'il entend à la radio, à la télévision ou de ce qu'il lit dans les journaux.

Quels sont les faits médicaux, monsieur l'Orateur? Je n'ai pas l'intention d'entrer dans les détails administratifs, mais je voudrais vous parler des faits médicaux que les médecins peuvent constater et interpréter. Lorsque nous présentons des signes de maladie tels qu'une irruption, des problèmes respiratoires ou un malaise gastro-intestinal, en général nous prenons les mesures qui nous semblent nécessaires en nous fiant à notre bon sens. Si c'est sans résultat, nous allons consulter notre médecin de famille. D'habitude, le médecin vous donne des instructions et des conseils ou il vous dit que cela dépasse ses capacités et vous adresse à un spécialiste compétent.

Dans la région de Hamilton-Toronto, un de mes collègues, un certain Michael Newhouse est un excellent spécialiste dans le domaine des allergies et des affections pulmonaires. Il est professeur de médecine à l'Université McMaster et il a écrit environ 60 ou 70 articles sur l'environnement et les maladies professionnelles touchant les voies respiratoires. J'ai cru bon de communiquer avec lui pour parler de ses expériences dans ce domaine. Avant tout, il m'a dit que les généralistes de la région de Hamilton ne lui avaient adressé aucun patient présentant des symptômes qui ne pouvaient être attribués à d'autres causes que l'isolation à la mousse d'urée-formol. Il m'a aussi dit que les médecins spécialisés dans le dépistage du cancer ne semblaient pas trouver la situation plus alarmante.

• (1540)

Il a mené une enquête dans la région de Toronto. Il a parlé à d'autres spécialistes des voies respiratoires. Aucun d'eux n'avait vu de patients dont les symptômes pouvaient être reliés à ce matériau isolant. Les médecins spécialisés dans ce domaine possèdent l'équipement, les connaissances et les moyens voulus pour détecter les changements très rapidement. Je pense que l'absence de problèmes dans une population d'environ 2.5 millions de personnes est très rassurante. Avant d'agir, il faut se baser sur des faits médicaux. Ce médecin s'est mis à la recherche de la maladie causée par l'isolation à la mousse d'urée-formol. Il n'a pas réussi à la trouver et continue ses recherches.

Il faut ensuite se demander quel est le degré de toxicité de l'urée-formol. Pour le moment, dans pratiquement tous les hôpitaux du pays, les médecins et les techniciens se servent de ce produit. Je veux parler des pathologistes et de leurs techniciens. Les pathologistes examinent des organes malades. Leur diagnostic détermine le traitement à suivre. S'ils estiment qu'une tumeur du sein est cancéreuse, ils peuvent recommander l'ablation partielle du sein. S'ils décèlent des cellules cancéreuses dans un poumon, en général, cela signifie l'ablation d'une partie du poumon. Au cours de son travail, le pathologiste place dans la Formalin les tissus à examiner, qui ont été prélevés au cours d'une intervention chirurgicale ou d'une autopsie. La Formalin est généralement une solution à 40 p. 100 que l'on dilue pour obtenir une solution à 10 p. 100. Les tissus sont conservés dans des contenants remplis de cette solution. Chaque jour, les médecins enlèvent les tissus des contenants. Tous les jours, ils passent d'une heure à deux heures et demie à disséquer les tissus et à les préparer pour l'examen au microscope, en respirant des émanations de Formalin. Ils colorent les tissus pour les étudier au microscope. Les pathologistes et leurs techniciens sont exposés pendant de deux à trois heures par jour à des niveaux très élevés de formaldéhyde.

Quels sont les effets de ce produit sur les pathologistes et leurs techniciens? Une étude menée dans les îles britanniques a examiné le cas de 15,000 d'entre eux. Les questions suivantes ont été posées et les réponses ont été analysées. Y a-t-il beaucoup de cas de cancer chez ces spécialistes par rapport aux médecins qui travaillent dans d'autres domaines et à l'ensemble de la population? On n'a pas constaté plus de cas de cancer dans ce groupe qu'ailleurs. Deuxièmement, les membres de ce groupe ont-ils plus de troubles respiratoires, comme des rhumes ou les sinus irrités, que d'autres? Encore une fois, rien n'indique que ce groupe souffre plus d'infections ou de maladies respiratoires que l'ensemble de la population et les autres médecins. Que dire de la longévité? Il semble que les membres de ce groupe vivent plus longtemps que la moyenne.

Les réponses à ces questions et les conclusions de cette étude ne prouvent pas définitivement que la formaldéhyde ne pose pas des problèmes de santé. Par ailleurs, une étude portant sur 15,000 personnes qui travaillent dans un tel milieu pendant bien des années sans problèmes, du moins sans les problèmes dont on a tellement parlé, donne certes à réfléchir sur les effets d'une exposition prolongée à une concentration élevée de formol.

Pourquoi sommes-nous tellement inquiets? Pourquoi nous a-t-on fait tellement peur à ce sujet? Cela peut dépendre de plusieurs facteurs, mais le plus important est sans doute la recherche effectuée aux États-Unis par un médecin à l'Institut de toxicologie de l'industrie chimique en Caroline du Nord. Ce médecin a fait des essais sur 2,000 rats et souris. Les animaux ont été exposés à divers niveaux de concentration de formaldéhyde pendant six heures par jour, cinq jours par semaine, sur une période pouvant aller jusqu'à deux ans. Il y a eu des cas de cancer des voies nasales seulement chez les rats. Le nombre d'animaux touchés est un facteur important. Les animaux ont été exposés à un certain pourcentage de formaldéhyde. Moins de cas de cancer ont été notés dans les cas où la concentration de formaldéhyde était inférieure à un certain niveau. Cette étude a été menée par un chercheur honnête. L'étude a cependant indiqué que des souris pouvaient être atteintes de cancer des muqueuses nasales si elles étaient exposées à une concentration beaucoup plus élevée de formaldéhyde qu'on ne peut trouver dans des conditions normales.

Cette sorte de cancer qui peut survenir chez les animaux présente des caractéristiques bien particulières rattachées au mécanisme respiratoire du rat. La jeune souris qui renifle une odeur âcre ou irritante s'arrête de respirer ou respire moins profondément. Mais un rat réagit par l'hyperventilation, ce qui veut dire qu'il respire plus rapidement et déclenche ainsi un mécanisme qui provoque une forte irritation des muqueuses nasales. Il y a une explication à cela. Il est cependant difficile de dire si cette réaction est directement attribuable au formaldéhyde ou si elle résulterait de l'inspiration accrue de n'importe quelle autre substance irritante.

Mais quel est le lien? Peut-on extrapoler et appliquer à des êtres humains les phénomènes observés chez des animaux? La question fait l'objet de débats depuis de nombreuses années. Elle a été débattue dans divers milieux scientifiques. On est arrivé à la conclusion qu'il existe très peu de liens ou de corrélation entre la production de cancer chez les animaux et chez les êtres humains. La politique américaine veut que si une certaine substance provoque le cancer chez un animal en une période donnée, cette substance est retirée du marché jusqu'à ce qu'il soit prouvé qu'elle n'aura pas des conséquences semblables chez l'être humain.

• (1550)

Au cours des trois ou quatre dernières années, diverses études ont été menées: une au Danemark, une en Angleterre, dont j'ai déjà parlé, et trois aux États-Unis. Les chercheurs ont examiné les effets de la formaldéhyde sur les personnes travaillant dans un milieu où se trouve une forte concentration de ce produit. Aucune de ces études n'a permis de découvrir un pourcentage excessif de n'importe quel genre de cancer dans l'échantillon qui a été examiné, et l'on n'a pas trouvé non plus de trace particulière de cancer nasal. D'après les données médicales obtenues lors d'expériences entreprises par des chercheurs reconnus, rien ne prouve directement que les êtres humains exposés à d'importantes doses de formaldéhyde étaient sujets au cancer des muqueuses.

Ces expériences n'ont pas été bien contrôlées. Il n'est pas possible de soumettre à un contrôle suffisant la plupart des expériences sur les humains et donc de les considérer comme des faits scientifiques, mais les résultats de ces diverses études

doivent être mis à la disposition des médecins ordinaires afin qu'ils puissent conseiller leurs patients.

Qu'est-ce que le formaldéhyde? Est-il bien répandu? Où le trouve-t-on et en quelle concentration? Le formaldéhyde constitue un élément du corps humain. Il existe une certaine proportion de formaldéhyde dans chaque cellule de notre corps. Il participe aux réactions chimiques du corps et constitue par conséquent une des substances chimiques dont se composent nos cellules. Il ne s'agit pas d'un corps étranger. Il est présent dans diverses réactions chimiques en quantités infimes.

On le trouve également dans un certain nombre de produits, notamment les panneaux de contre-plaqué et de bois aggloméré, la moquette en acrylique, divers agents de fixation des moquettes dont on se sert maintenant en abondance dans les maisons, les gaz d'échappement des automobiles, et également en très fortes concentrations dans la fumée de tabac. Quand je prends place dans la salle de conférence entre deux députés féminins que je ne nommerai pas, je m'estime bien davantage en danger en respirant la fumée de leurs cigarettes. Chacune d'elle fûme sans arrêt. Je trouve cela beaucoup plus dangereux que d'habiter dans une maison isolée à la mousse d'urée-formaldéhyde.

M. Tousignant: Je suis bien d'accord avec vous.

M. Hudecki: Ce monsieur à ma droite est d'accord pour dire que fumer représente un véritable danger.

Je veux citer quelques chiffres. En 1978-1979, le tabagisme a causé la mort de 28,000 Canadiens. Sur le continent nord-américain, il tue chaque année 150,000 personnes. Pourtant, dans l'état actuel de nos connaissances, il n'y a absolument aucun cas de décès par le cancer qui serait lié à l'urée-formaldéhyde. Nous devons tenir compte de ces chiffres lorsqu'on examine le cas des personnes exposées aux dangers du formaldéhyde et de la mousse isolante à l'urée-formaldéhyde.

Le gouvernement a surveillé la réalisation d'une étude portant sur la concentration de formaldéhyde dans les maisons isolées avec ce produit. L'étude a été effectuée dans 2,700 maisons. Le degré moyen de concentration dans les maisons isolées avec ce produit sous une forme quelconque se situe à .049. Dans les maisons isolées à la mousse d'urée-formaldéhyde, la concentration atteint .034. Il importe de signaler que le quart des maisons qui ne comportent pas de mousse isolante présentent des niveaux de formaldéhyde beaucoup plus élevés que ce qu'on trouve en moyenne dans celles qui sont isolées à la mousse. Le niveau de formaldéhyde peut dépasser le seuil admissible dans les maisons qui ne sont pas du tout isolées au formaldéhyde.

Je ne dis pas que les gens ne réagissent pas négativement à l'urée-formol. Le corps humain est ainsi fait que pratiquement n'importe qui peut avoir une réaction très imprévisible à n'importe quel produit chimique. Ceux qui vont se faire soigner les dents ou qui ont besoin d'interventions mineures sous anesthésie locale courent vraiment un danger. Il est fort possible de réagir violemment à l'anesthésie locale, car cela arrive. Qui n'a pas entendu parler de morts subites dans les cliniques dentaires ou les salles d'urgence? Il y a des gens qui sont sensibles—on dit qu'ils sont hypersensibles—à l'urée-formol. Ce sont des cas extrêmement rares, tellement qu'ils ne justifient pas la publicité faite à ce sujet dernièrement. Nous ne devrions pas terrifier la majorité des Canadiens parce quelques-uns réagissent violemment à l'urée-formol. Il faut que ces cas soient diagnostiqués avec précision.

Étant donné que l'urée-formol se répand partout et se trouve dans tant d'endroits différents et dans tant de produits dans la maison, on doit faire une étude minutieuse pour s'assurer si oui ou non cette sensibilité est due à la matière isolante ou à d'autres causes. S'il y a d'autres causes, il faudrait régler ce problème. Si, par contre, la maison en est la cause, des mesures appropriées doivent être prises. Dans certains cas, le particulier devra même quitter sa maison pour qu'on puisse procéder aux travaux voulus.

• (1600)

Il est très difficile d'expliquer pourquoi cette situation regrettable s'est produite au Canada. Les appréhensions et le découragement généralisés qu'elle a suscités sont peut-être attribuables au fait que les données des experts ont été bien souvent exagérées démesurément. Ces données nous viennent de toxicologues spécialistes de l'étude des poisons, d'écologistes, experts en matière d'environnement; et de nombreux chercheurs qui ont accumulé une foule de renseignements sur le sujet. Mais ces données devraient être utilisées de façon constructive, pour faire la lumière sur le problème.

A mon avis, ceux qui s'inquiètent sérieusement de la situation devraient faire confiance aux médecins. Ils devraient les consulter et en obtenir un diagnostic précis. Forts d'avoir consacré leur vie à cette science, ils comprennent les symptomes physiques associés aux divers poisons; mais ils comprennent aussi les victimes et la source de leur dépression. Ils ont accès à des renseignements très complexes. Au lieu de s'inquiéter et d'écrire des lettres ouvertes aux journaux, les personnes en cause devraient faire vérifier le diagnostic par des gens qualifiés. Je leur conseille de faire confiance à leur médecin de famille et aux spécialistes. Ils devraient pouvoir compter sur cet appui, dont ils ont besoin en pareilles circonstances.

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, il y a belle lurette que nous attendons que le gouvernement trouve une solution au problème de la MIUF. Nous allons attendre encore longtemps, semble-t-il.

Avant de parler du projet de loi, j'aimerais répondre au député de Hamilton-Ouest (M. Hudecki) qui a prétendu que des gens de son comté n'avaient pas été incommodés par la mousse d'urée-formaldéhyde. Mais il n'a pas parlé de ceux qui l'avaient été. On dirait qu'il cherche à nous faire croire que cette mousse n'est pas nocive. J'ai grandi dans une ferme, il y a de cela plusieurs années, et nous avions l'habitude d'utiliser cette mousse pour faire grimper les plantes. Nous savions que les vapeurs qu'elle dégage peuvent rendre malade.

Il semble bien que deux médecins seraient prêts à se prononcer publiquement en faveur de la politique du gouvernement. Les deux médecins en question viennent tous deux de Hamilton, l'un est le député de Hamilton-Ouest et l'autre est le Dr Newhouse. Le député de Hamilton-Ouest, qui est libéral, a déclaré que les médecins qui sont en politique ne devraient jamais se prononcer publiquement sur des questions médicales quelles que soient les circonstances. Le gouvernement n'a pas voulu retenir les services du Dr Newhouse qui était prêt à sanctionner la décision du gouvernement libéral pour faire consigner son avis d'expert au compte rendu. Par conséquent, je crois qu'on doit mettre en doute les déclarations de mon préopinant.

Même si je ne peux citer que quelques exemples, un certain nombre de personnes se sont montrées vivement intéressées par cette question et certains médecins sont allés jusqu'à mettre leur réputation en jeu à propos de l'urée-formaldéhyde. Citons, entre autres, le Dr Albert Nantel de l'Université Laval et le Dr Kinlock, des services de santé de la ville de Vancouver. Ces médecins ont bien voulu exposer clairement les faits aux Canadiens et déclarer que l'urée-formaldéhyde était un produit délétère.

Peu à peu, les Canadiens en sont venus à attendre plus ou moins du gouvernement qu'il leur fournisse un milieu favorable à l'utilisation de leurs ressources. Ils ont fini par trouver tout naturel que le gouvernement leur assure un niveau de vie leur permettant non seulement de pourvoir à leurs besoins mais aussi de profiter des agréments offerts par notre société. Ainsi, ils se sont convaincus que l'assurance-maladie était un dû. On a prétendu récemment que le gouvernement se retirait graduellement de ce secteur, mais la plupart des gens croient encore que c'est à l'État qu'il incombe d'offrir ce régime. Nous avons également fini par nous en remettre à lui pour les prestations de soins médicaux.

C'est pourquoi nous sommes si stupéfaits d'apprendre que le gouvernement a recommandé un isolant comme l'urée-formaldéhyde qui est loin d'être inoffensif. Dans ce cas particulier, le gouvernement a créé un milieu qui, au lieu de favoriser l'épanouissement physique, a un effet adverse.

On a également toujours compté sur le gouvernement pour qu'il fournisse aux gens la possibilité de gagner suffisamment d'argent pour se nourrir. Or, on n'a eu guère plus de succès dans ce domaine, puisque nous comptons 1.3 millions de chômeurs et on peut même parler de près de deux millions de chômeurs en chiffres réels. Il est difficile de nourrir sa famille lorsqu'on est en chômage, monsieur l'Orateur.

Au Canada, il est essentiel de chauffer sa maison. Naguère, il en coûtait très peu pour se chauffer, mais depuis quelques années, le gouvernement fait en sorte que se chauffer devienne un luxe, surtout pour les gagne petit ou pour les chômeurs. Cela m'amène à parler du logement.

Les Canadiens ont fini par considérer le logement come un droit et comme un bien qu'ils peuvent espérer acquérir au cours de leur vie. Les Canadiens prennent bien soin de leurs maisons car ils veulent les garder toute leur vie.

L'incapacité du gouvernement à régler ce problème de logement menace ce désir de propriété des Canadiens. Elle est également ébranlée de diverses autres façons, parce que les taux d'intérêt hypothécaires que les propriétaires de maison doivent payer ont augmenté au point où un grand nombre d'entre eux éprouvent des difficultés à joindre les deux bouts. Ces propriétaires sont peut-être ceux-là mêmes qui ont installé de la mousse d'urée-formol dans leurs murs et essaient de s'en débarrasser.

• (1610)

De par sa politique le gouvernement a créé une situation où le taux d'inflation interdit aux éventuels propriétaires d'acheter une maison. Les coûts de construction ont tellement augmenté que de nombreux Canadiens qui rêvaient peut-être de s'acheter une maison il y a quelques années n'en ont plus les moyens aujourd'hui. De plus, les coûts d'entretien, de chauffage et d'éclairage ont grimpé à un rythme tel qu'une famille canadienne doit consacrer plus de 25 à 30 p. 100 de son revenu pour se loger, ce qui est inadmissible.

Au fil des années, les Canadiens qui ont acheté des maisons comptaient les entretenir, les payer et les améliorer progressivement pour s'y créer un doux foyer. Ils nous ont élus pour que nous les aidions à réaliser leurs rêves puisque nous sommes des législateurs. Mais au lieu de cela, en leur conseillant d'isoler leur maison à l'aide de la mousse d'urée-formol, puis en refusant de faire quoi que ce soit pour la retirer, nous les avons aidés à endommager leur foyer de sorte qu'ils ne peuvent plus y vivre.

Il fut un temps, et je crois que cela est encore vrai dans une certaine mesure, où les Canadiens avaient confiance en leur gouvernement, mais cette confiance a diminué au cours des dernières années. Il a fallu plusieurs générations pour établir ce climat de confiance. Lorsque le gouvernement annonçait que des mesures pouvaient ou devaient être prises, nous estimions qu'il avait probablement raison. Après tout, les députés de la Chambre des communes y avaient mûrement réfléchi et avaient jugé que les résultats satisferaient les Canadiens. Le gouvernement actuel a ruiné cette confiance. La façon dont sont traités les Canadiens qui ont isolé leur maison à l'aide de la mousse d'urée-formol n'est qu'un exemple parmi tant d'autres des erreurs et des abus commis par le gouvernement.

Le problème des maisons isolées de cette manière est passé par diverses phases avant d'en arriver au point actuel. Tout a débuté lorsque les Canadiens ont accepté le produit parce que le gouvernement avait recommandé son utilisation et que nous avions confiance en lui. Nous avons donc décidé que la mousse d'urée-formol était un bon isolant et que nous devions l'utiliser. Ceux d'entre nous qui ont isolé leur maison à l'aide de la mousse d'urée-formol n'avaient aucune idée des effets du produit, même si certains commençaient à croire qu'ils avaient des raisons de s'en plaindre. Au cours de la première phase, il n'y a eu que quelques plaintes. Au cours de la deuxième, les plaintes ont été beaucoup plus nombreuses et puis, elles se sont mises à déferler. Cependant, ces gens ont dû faire face à une réaction négative de la part du gouvernement, des agents immobiliers et même, dans une certaine mesure, de la part des médecins. Les gens chez qui la mousse d'urée-formol provoquait des réactions se sont fait dire par des médecins qu'il s'agissait probablement d'une simple irritation, mais ils sont allés d'un médecin à l'autre et d'un hôpital à l'autre.

A la phase trois, les organismes gouvernementaux ont reçu un si grand nombre de plaintes qu'ils ont cru bon de faire quelque chose ou du moins d'examiner la question. Après avoir été inondés de plaintes pendant un temps assez long, ils ont mis au point des dispositifs d'évaluation technique qui mesuraient la concentration de formol dans l'air et dans les murs des maisons isolées à la MIUF. Lorsque cette concentration était inférieure à .1 p. 100, on disait aux propriétaires de maisons qu'ils n'avaient aucune raison d'être malades. Peu importe s'ils l'étaient. Enfin, à la phase quatre, tout récemment en fait, il est devenu évident que l'urée-formol est nuisible à la santé et affecte une forte proportion de gens dont les habitations sont isolées à la MIUF.

Il a donc fallu se poser les questions suivantes: est-il possible de se protéger contre l'isolation à la mousse d'urée-formol? Que peut-on faire pour s'en débarrasser? Peut-on la neutraliser de quelque façon que ce soit? Nous avons épuisé toutes les questions qui pouvaient être posées sans penser à démolir les habitations. Mais la seule façon de se débarrasser de la mousse d'urée-formol, comme l'ont finalement admis le ministre et le gouvernement, consiste à l'enlever. C'est sur les coûts en cause que porte le présent projet de loi.

Le discussion qui entoure aujourd'hui le bill C-109 fait partie d'une vaste enquête qui nous apprendra combien il en coûtera pour se débarrasser de la MIUF et la remplacer par quelque chose d'autre. Au cours des ans, pressé qu'il était d'atteindre l'autosuffisance énergétique, le gouvernement a commis des erreurs graves et la promotion de la MIUF en est une. Cet isolant a été accepté dans le cadre du programme d'isolation thermique des maisons canadiennes et approuvé par le gouvernement.

Un grand nombre de gens ont décidé de l'utiliser. Ils ont dû payer, non seulement de leur poche, mais aussi de leur personne. Et ils n'ont reçu qu'un faible dédommagement du ministère de l'Énergie de ce gouvernement. Ils ont également chèrement payé parce que leur maison a perdu de la valeur. S'ils la mettent en vente maintenant, ils seront peut-être incapables de trouver acquéreur. Ils ont également payé sous forme des longs efforts qu'ils ont faits faire comprendre au gouvernement qu'il était responsable de la situation en autorisant la vente d'un produit dangereux au Canada, en fait non seulement, en autorisant la vente, mais en l'encourageant, en recommandant aux gens d'utiliser ce produit et en les payant pour les inciter à le faire.

Le bill C-109 est donc une des nombreuses mesures destinées à tirer d'embarras un gouvernement qui se spécialise dans des mesures de ce genre. Je suis persuadé que le gouvernement juge qu'il réagit en bon démocrate à des griefs présentés démocratiquement et qu'il essaie réellement de pourvoir aux besoins de la population. A mes yeux, et aux yeux des utilisateurs de la MUIF, ce n'est qu'une réponse tardive à un problème national imputable au gouvernement.

Nous sommes donc saisis du projet de loi. Il a subi la première lecture le 27 avril dernier et en ce 27 juillet, nous sommes rendus à l'étape de la deuxième lecture. Le gouvernement n'a pas agi très rapidement et il en tiendra les néo-démocrates responsables. Cependant, passons un peu les événements en revue.

• (1620)

En décembre, le problème avait atteint un paroxysme. En saisissant la Chambre de ce bill, en avril, le gouvernement reconnaissait qu'il fallait faire quelque chose, mais que va-t-il faire? En vertu de ce projet de loi, le programme doit prendre fin au 31 décembre 1982. C'est pourquoi plus l'étude du bill durera, moins le gouvernement versera d'argent aux personnes touchées par les gaz contaminants de la MIUF. C'est encore un stratagème. Grâce à ce bill, le gouvernement essaie de faire accepter aux victimes de la MIUF ce qu'il veut bien leur donner maintenant, plutôt que de rembourser aux propriétaires les dépenses subies pour faire enlever la mousse. En fixant une date limite au programme, le gouvernement coupe l'herbe sous le pied à bon nombre de députés de la Chambre qui comptent des victimes de la MIUF parmi leurs électeurs.

Le député de Comox-Powell River (M. Skelly) s'est démené comme un diable pour porter le problème de la mousse isolante à l'attention de la Chambre et du ministre. Je signale en passant que lorsque le journaliste canadien réputé, George Bain, rédigeait un ouvrage sur la MIUF, il a rendu visite au député de Comox-Powell River, lors d'un séjour à Ottawa, pour obtenir des renseignements de première main à ce sujet. Les membres de notre caucus ont également confiance dans le député. Lorsqu'il nous dit que la subvention forfaitaire que le gouvernement envisage de verser aux victimes de la MIUF n'est pas suffisante, nous disons au ministre: «Prouvez-nous qu'il a tort.» Cette subvention est-elle suffisante ou non?

Le ministre prétendra peut-être, comme je l'ai entendu dire, que les victimes de la MIUF veulent leur argent maintenant. Nous lui répondons que les membres du conseil des propriétaires touchés par la MIUF, créé par le ministre lui-même, nous disent ainsi qu'à d'autres personnes en privé que le montant proposé n'est pas suffisant. Le ministre dira peut-être que les paiements augmenteront à l'avenir, mais d'où viendront les fonds? A notre avis, une fois un bill adopté, l'aide s'arrêtera là. Le gouvernement cherche à faire adopter le bill en disant qu'il versera un maximum de $5,000 et qu'il s'efforcera de trouver plus tard d'autres sources de crédits, mais les chances de les obtenir sont très minces.

Le bill C-109 n'interdit pas aux victimes d'avoir recours aux tribunaux, mais il donne au public une bien pâle image de la gravité véritable du problème. Parce que votre santé est sérieusement menacée et parce que votre maison requiert de coûteuses transformations, le gouvernement du Canada vous offre $5,000. C'est un montant dérisoire.

Ce n'est pas la première fois que je suis aux prises avec un problème d'indemnisation. Ma dernière expérience remonte à l'indemnisation offerte aux producteurs de grain et d'oléagineux pour les dommages résultant d'un embargo à la fois malavisé et économiquement néfaste imposé sur les ventes de grain à l'Union soviétique. Cet embargo a fait subir des pertes considérables aux agriculteurs, surtout aux céréaliers de l'Ouest. Le gouvernement avait dit qu'il verserait des indemnités tout comme il affirme aujourd'hui qu'il va dédommager les victimes de la MIUF.

Il n'était pas facile d'établir le montant de l'indemnité mais le gouvernement affirmait qu'il saurait se montrer juste. On mit à contribution l'Université de la Saskatchewan, le ministère de l'Agriculture et même la Bibliothèque du Parlement et

tous en arrivèrent à un montant substantiel représentant les frais de l'embargo pour les agriculteurs. Cependant, les résultats obtenus s'échelonnaient de 81 millions à 150 millions de dollars et même davantage. D'après moi, ce n'était pas suffisant tout comme $5,000 n'est pas suffisant aujourd'hui, mais là n'est pas la question. La question était que le gouvernement fédéral pour sa part en était arrivé à un résultat grâce à un modèle informatisé et des calculs poussés effectués par des fonctionnaires. On avait évalué les dégâts à 81 millions, soit la plus faible de toutes les évaluations.

J'ai demandé à voir ces calculs. J'ai fait inscrire une question au *Feuilleton* à ce sujet. J'attends toujours la réponse. Le gouvernement n'a bien voulu m'envoyer qu'un seul document qui ne répondait nullement à la question. C'était le document qu'on avait distribué à la conférence de presse au moment où on avait annoncé le versement d'une indemnité. J'en suis encore à me demander comment le gouvernement a pu évaluer les pertes des agriculteurs canadiens à 81 millions, soit la moitié de la somme jugée nécessaire.

Je puis parler d'autres situations. Le député de Skeena (M. Fulton) a éprouvé les mêmes difficultés dans ses rapports avec le ministre des Pêches et des Océans (M. LeBlanc). En dépit des demandes de renseignement, des questions posées au Parlement et des pressions que le comité mixte des règlements exerce sur lui, le gouvernement ne fournit que les renseignements qu'il veut, préférant éluder les questions, tergiverser et garder bouche cousue, comme il le fait à l'égard de ce bill.

Or, ce bill fixe ce que le gouvernement appelle un plafond. Comment le gouvernement peut-il justifier ce plafond de $5,000? Existe-t-il des études, des devis ou des modèles d'ordinateur qui puissent nous éclairer sur la façon dont il est arrivé à ce plafond de $5,000? Quand ces faits seront-ils déposés à la Chambre? Ce dont nous avons besoin, c'est d'une justice naturelle qui s'appuient sur des faits incontestables.

• (1630)

Dans ce cas-ci, la justice naturelle consisterait à fournir au propriétaire les fonds nécessaires pour remplacer la mousse d'urée formaldéhyde qu'il a d'abord fait installer à l'instigation du gouvernement. Je doute beaucoup que ce projet de loi soit empreint de justice naturelle ou que les propriétaires soient à l'avenir justement traités par le gouvernement, tout comme en doute aussi le député de Comox-Powell River.

J'estime que les propriétaires de maisons isolées à la MIUF méritent mieux. Ils ont collaboré très activement à sensibiliser le gouvernement à l'acuité de leur problème. Des 30,000 propriétaires qui se sont inscrits aux centres de la MIUF après l'annonce du programme, le 3 décembre dernier 15,000 ont rempli et posté leur formule. Ils se sont conformés à toutes les chinoiseries administratives. Ils ont satisfait à toutes les exigences du gouvernement et de la bureaucratie mise en place par le ministre. C'est maintenant au tour du gouvernement de jouer. Au lieu de cela, le gouvernement répond que les $5,000 sont à prendre ou à laisser. Nous ne croyons pas que cette somme suffise.

Je voudrais lire un petit extrait d'un article paru dans le numéro de mai-juin 1982 de la revue *Alumni News*. Le voici:

L'Association des consommateurs du Canada affirme que tous les propriétaires de maison affectés par la mousse d'urée-formol, même ceux qui n'ont pas isolé leur maison en vertu du programme d'isolation thermique des résidences canadiennes, auront droit à cette subvention. On estime que, pour moins de 5 p. 100 des maisons touchées, les dépenses seront d'au moins $5,000, mais que pour d'autres maisons cette somme sera largement dépassée.

D'après les calculs d'entrepreneurs de Toronto dignes de confiance, il en coûtera environ $22,000 en moyenne par maison torontoise pour remplacer l'isolation à la mousse d'urée-formol. Nous n'avons pas cru le ministère en décembre dernier, quand le programme a été annoncé, et nous ne le croyons pas plus aujourd'hui. Un de mes amis, qui a isolé un étage de sa maison avec ce produit, a dû payer près de $10,000 seulement pour le matériel; il a fait lui-même le travail. J'estime que ce chiffre se rapproche plus des véritables besoins des propriétaires qui doivent remplacer l'isolation de leur maison.

Que signifient ces $5,000 pour les propriétaires qui éprouvent des difficultés? Il y en a 15,000 qui ont présenté une demande et 15,000 autres qui n'en ont pas présenté. Pour obtenir la subvention, un propriétaire doit dépenser en moyenne $22,000. Voilà ce qu'il doit dépenser pour devenir admissible à ces $5,000. Que va faire le propriétaire qui n'a pas d'argent? Il doit hypothéquer sa maison. Pour disposer des $22,000, il doit souscrire une hypothèque de $17,000 sur sa maison. Au taux d'intérêt actuel, ces $17,000 lui coûteraient environ $260 seulement en intérêts. Les $5,000 lui permettraient de payer les intérêts pendant un an et demi sans rembourser un cent du capital. Après 2 ans, il devra encore rembourser son hypothèque de $17,000, il n'aura plus les $5,000 et il n'aura plus rien, sauf $260 par mois à payer pendant les 20 années suivantes.

Mais quelle institution prêteuse acceptera de prêter à un propriétaire dont la maison est isolée au moyen de la mousse d'urée-formaldéhyde? Un des députés qui m'ont précédé a déjà raconté les malheurs de cette propriétaire de Vancouver qui n'a trouvé à vendre que son terrain, et qui a dû faire raser sa maison au bulldozer. Il ne lui est donc resté que la valeur du terrain.

J'ai encore deux ou trois observations à faire avant de conclure. Nous ne devrions pas parler uniquement de la position du gouvernement. Nous devrions reconnaître également que l'opposition officielle n'a pas contribué à résoudre le problème.

M. Lewis: Mon œil!

M. Hovdebo: Les députés de l'opposition officielle n'ont pas proposé de mesure concrète susceptible à d'influencer le gouvernement ou le ministre. Ils ont refusé d'accepter la sorte de démarche qui s'impose. Ils ne se sont pas entretenus avec les propriétaires pour réussir à bien comprendre le problème. Ils se sont détournés du problème au point de ne pouvoir être d'aucun secours pour y trouver une solution.

Voyons un peu le bill. Il exige un minimum de revenus. Le propriétaire qui n'a pas d'argent ne pourra pas profiter des $5,000. Le bill prévoit en outre une date limite qui disqualifiera autant de propriétaires . . .

M. Fraser: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. Les députés le savent, mais le député de Prince-Albert (M. Hovdebo) vient de dire que les députés conservateurs ne se sont pas entretenus avec les représentants des diverses associations qu'ont formées les propriétaires victimes de la MIUF. Ce n'est sûrement pas ce que le député a voulu dire. J'en rencontre depuis des mois, tout comme beaucoup d'autres de mes collègues conservateurs. J'ai consacré tout l'après-midi, dimanche dernier—c'est-à-dire il y a deux jours—à des représentants de ces groupes dans ma ville.

Le député s'est sans doute laissé emporter; il ne cherchait sûrement pas à donner l'impression qu'il croyait vraiment que les députés conservateurs ne se sont pas préoccupés de cette question et qu'ils n'ont pas prêté l'oreille aux plaintes de leurs concitoyens, car c'est archi-faux.

M. Hovdebo: Monsieur l'Orateur, je reconnais que les victimes de la mousse d'urée-formaldéhyde ont rendu visite à un grand nombre de députés conservateurs. Je ne cherchais pas à dire que ces derniers ne les ont pas reçues. Mais les députés conservateurs n'ont pas donné suite à ces entretiens et usé des moyens de pression qu'il aurait fallu pour modifier les intentions du gouvernement. Je m'excuse d'avoir tenu des propos qui aient prêté à cette interprétation.

Le projet de loi comporte une échéance qui interdira à près de 60,000 personnes de profiter du programme. Le projet de loi ne prévoit pas de contrôle médical à long terme. En dépit de ce que le député de Hamilton-Ouest a pu dire, la plupart des médecins du Canada reconnaissent les dangers auxquels on s'expose à long terme en habitant une maison isolée à l'urée-formaldéhyde.

• (1640)

Le projet de loi n'exige qu'un seul paiement. On ne prévoit aucun autre engagement, quelles que soient les constatations du comité. Ce sont de véritables problèmes qui exigent de véritables solutions.

Les députés de mon parti estiment que le gouvernement pourrait faire beaucoup mieux pour venir en aide aux victimes de la MIUF. Voilà pourquoi mes collègues et moi-même insistons sur les injustices auxquelles ce projet de loi donnera lieu. Le gouvernement doit y remédier aussi rapidement que possible.

[*Français*]

M. Marcel Roy (Laval): Monsieur le président, c'est avec plaisir que je prends la parole à cette étape de l'étude de ce projet de loi important. Je pense qu'il s'agit aujourd'hui d'une journée décisive, tellement attendue depuis plusieurs mois. Si on accepte aujourd'hui de faire franchir l'étape de la 3e lecture au bill C-109, on va permettre aux victimes qui ont utilisé l'urée-formaldéhyde d'avoir un montant global de 110 millions de dollars. Je pense que c'est cela, et je remercie tous les députés de nous donner le consentement unanime, de façon à ne plus pénaliser davantage présumément et injustement les victimes de la MIUF. J'ai été impressionné, monsieur le président, d'entendre le député libéral qui expose le côté scientifique de la question, parce qu'il est lui-même spécialiste en la matière, le docteur Hudecki. Il nous a clairement établi l'aspect scientifique, il nous a démontré la complexité du problème. Nous en étions informé de cette complexité, mais je fais appel à tous les députés pour ne pas essayer de faire de la politique parce qu'il s'agit d'un problème excessivement complexe, il s'agit d'un problème scientifique, nous avons eu besoin de données technologiques, nous avons eu des consultations avec les divers groupes. Évidemment, lorsqu'on en arrive à l'élaboration d'une politique de l'ordre de 110 millions de dollars, comme un gouvernement responsable, il nous fallait procéder à des études sérieuses, à des échantillonnages de plusieurs maisons afin d'en arriver non pas à une décision finale, mais au moins à cesser de parler à la Chambre ou en comité, et nous allons permettre aux victimes qui en ont besoin de bénéficier de cette initiative du gouvernement, $5,000 par victime.

Avec votre permission, monsieur le président, je commencerai à exposer l'historique de ce produit qui a causé des malaises au Canada. Mais je m'en tiendrai à l'historique du problème. Plutôt que de relier, comme le député qui m'a précédé, le député de Prince-Albert (M. Hovdebo), la situation du chômage et les taux d'intérêt aux problèmes que nous avons à discuter, d'accuser le gouvernement de mauvais traitements, nous allons ensemble, au cours du temps qui m'est alloué, considérer exactement ce qui s'est produit depuis l'annonce officielle en vertu du programme d'isolation thermique des résidences canadiennes.

Qu'est-ce qui a pu arriver avec l'application de ce programme? Ce programme était annoncé en 1977 dans le but d'isoler les maisons canadiennes. En passant je référerai le député de Prince-Albert, qui parlait de la condition de logement au Canada, à des enquêtes qui ont été publiées, ainsi qu'à leurs résultats, et si on examine la satisfaction des Canadiens en ce qui concerne la qualité des logements au Canada, et c'est une enquête qui date peut-être de deux ans, j'avais l'occasion de mentionner le résultat à la Chambre et dire que près de 85 p. 100 des gens étaient satisfaits des conditions de logement au Canada. Je pense que les pays au monde qui ont un tel taux de satisfaction en ce qui concerne la qualité des logements sont rares. Ceci étant dit, comme on le sait en 1977 le gouvernement canadien annonçait un programme spécial d'isolation thermique des résidences canadiennes, dans le but justement d'économiser du pétrole, dont le prix était considérablement à la hausse. On voit à quel point, il y a cinq ans, le gouvernement était prévoyant, parce qu'on connaît actuellement le coût excessif du mazout. On a alors mis de l'avant un programme d'isolation thermique des maisons.

Des normes sont établies par l'Office des normes générales du Canada, et une centaine de produits ont été suggérés ou recommandés par la Société canadienne d'hypothèques et de logement pour utilisation comme isolant. Parmi ces 100 produits qui étaient suggérés ou recommandés figurait justement l'urée-formaldéhyde. Qu'est-ce que l'Office des normes générales du Canada? Est-ce que c'est un organisme purement gouvernemental? Est-ce que c'est un organisme uniquement privé? Mais non! Je pense que pour la gouverne des députés et également celle du public je dois définir ce qu'est l'Office des normes générales du Canada. C'est un comité dans lequel on trouve des consommateurs. C'est un comité formé d'industriels privés, de représentants des gouvernements provinciaux. C'est un comité formé, comme je l'ai mentionné, du secteur privé, de plusieurs professions également ainsi que de membres du gouvernement canadien. C'est donc ce comité des normes qui a recommandé ou suggéré une centaine de produits pouvant être utilisés dans l'isolation thermique des maisons. Ce n'est pas un produit au sujet duquel on a dit: Utilisez-le, c'est le produit idéal! C'était laissé au choix des consommateurs.

Les normes de l'urée-formaldéhyde ont été acceptées par le Conseil canadien des normes et on a publié des choses sur l'utilisation possible de ce produit. C'était en 1977. En 1979, deux plaintes ont été enregistrées à la suite de dommages possibles causés par l'urée formaldéhyde. En septembre 1980 on avait enregistré une centaine de plaintes. A ce moment-là, et on va voir par la suite les étapes franchies par le gouvernement dans le but de protéger les consommateurs. J'ai mentionné qu'en septembre 1980 100 plaintes étaient enregistrées, en décembre 1980 une enquête par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a été menée sur les dangers possibles de ce produit. Alors tout de suite on n'attend pas, nous étions inquiets, on a procédé à déterminer les possibilités de danger. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a agi. C'était en décembre 1980. Un rapport a été publié et nous avons classifié le produit dans la liste des produits dangereux et en vertu de cette loi-là le produit a été banni en ce qui a trait à l'utilisation commerciale. Encore là, on voit à quel point le gouvernement a agi comme un gouvernement responsable. De plus, lorsque le produit a été classifié comme étant un produit sur la liste des produits dangereux, évidemment le secteur privé est allé en appel pour pouvoir continuer à vendre ce produit, mais encore à ce moment-là, qui a payé les frais de poursuite de protection des consommateurs à la cour? Ce fut le ministère de la Consommation et des Corporations qui a payé les frais de cour en vertu de la loi sur les produits dangereux, ce produit demeure interdit en ce qui a trait à l'utilisation. Ce ne sont là, monsieur le président, que quelques étapes historiques utiles pour déterminer si le gouvernement, comme disent certains députés de l'opposition, particulièrement les néo-démocrates, a fermé les yeux sur cette responsabilité relativement à l'utilisation de ce produit.

• (1650)

Maintenant qu'est-ce qui est arrivé par la suite? On a eu toutes sortes de rapports, il semble que l'utilisation de ce produit, la façon dont le produit a été posé, si je peux utiliser l'expression, a créé certains problèmes. Et parmi tous les utilisants de ce produit-là ce ne sont pas tous les propriétaires de maison qui ont utilisé le produit qui sont aujourd'hui victimes du produit. Le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath), lors du débat sur le projet de loi C-109, qui établissait l'aide financière pour les habitations, lors de la deuxième lecture, était, je crois, le porte-parole de l'opposition officielle au comité de la santé, du bien-être social et des affaires sociales et, comme on le rapporte à la page 17917 du hansard du 31 mai, il a lui-même utilisé le produit et n'a aucun problème. Je cite ce qu'a dit le député de Saint-Jean-Est lors de l'étude de ce projet de loi en deuxième lecture:

> ... je pense qu'il incombe au gouvernement de dire exactement à la Chambre quelle obligation il pense avoir envers ceux qui, comme moi, n'ont pas de problème de santé à cause de la mousse isolante d'urée-formol. L'isolant de ma maison ne cause pas de problème. Je n'habite pas toute l'année dans cette maison qui est située dans ma circonscription, mais je n'ai aucun problème. D'ailleurs, l'isolant a été très efficace. J'en suis très satisfait; mais si j'essayais de vendre ma maison, je devrais déclarer qu'elle est isolée à la mousse d'urée-formol parce que la plupart des agences immobilières du Canada l'exigent.

C'est là un autre aspect. Mais on peut alors ensemble accepter le fait qu'il existe des propriétaires de maison qui en sont les victimes, mais qu'on ne peut pas bannir complètement le produit et dire qu'il a été toxique à 100 p. 100. On est conscient qu'il y a eu des victimes. Il y en a d'autres. Si le produit a été appliqué selon les normes, eh bien ces personnes-là ou les propriétaires de ces résidences-là ont solutionné le problème de l'isolation, et je pense que le député de Saint-Jean-Est reflète probablement la situation de la grande majorité des propriétaires de maison qui ont isolé leur résidence avec ce produit. Mais ceci, monsieur le président, n'exclut pas l'autre pourcentage de victimes de l'utilisation de ce produit grâce à plusieurs facteurs, et c'est cela que le gouvernement a voulu dans sa sagesse, parce qu'il est beau de dire, comme le Nouveau parti démocratique, que le montant de 110 millions de dollars n'est pas suffisant. Un montant de 500 millions ne serait peut-être pas encore suffisant, mais il nous faut considérer que ces sommes d'argent, il faut les prendre des impôts que l'on perçoit, il faut les distribuer par la suite lorsqu'on est certain que ces subventions sont relativement proportionnelles à la responsabilité morale du gouvernement, et j'y viendrai tantôt.

Évidemment on pourrait dire comme le Nouveau parti démocratique que ce n'est pas suffisant. Une chose est certaine, il n'y a pas un pays au monde qui a accepté de donner un octroi de 110 millions à ceux qui ont utilisé le produit dont on se sert actuellement dans 30 pays. Il n'y a pas un pays au monde qui a accepté, il y a seulement un gouvernement libéral canadien qui a accepté cette responsabilité morale parce qu'on est conscient de l'importance de cela pour les victimes. Je pourrais, monsieur le président, vous entretenir peut-être pendant une heure des cas que j'ai vécus moi-même dans ma circonscription, des cas que j'ai vus à mon bureau. J'ai des dossiers, j'ai ici un dossier, on peut voir l'importance du dossier, épais d'un pouce, seulement la correspondance avec M. Guy Chevalier, qui m'a autorisé de mentionner son nom, qui demeure à Sainte-Dorothée. C'est pour démontrer à quel point les députés ont reçu des instances des victimes de ce produit et je pense que tous les députés ont été sensibilisés à l'importance de ce problème, problème qui a évolué, je crois, de semaine en semaine, parfois en vertu de la publicité qu'on accordait à ce sujet, parfois selon les modifications de température et d'humidité, mais une chose est certaine, le dossier a évolué considérablement, et je pense qu'on n'est pas encore en mesure de dire exactement quelle est la cause, quelle est la solution idéale au problème. Mais une chose est certaine, nous avons à cœur de collaborer à aider les victimes qui ont utilisé cet isolant. C'est indéniable, parce que je pense bien que tous les députés ont été sensibilisés à cette situation.

Je voudrais mentionner et également féliciter tous les organismes qui ont fait des instances soit à leurs députés, soit au ministre responsable, le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet), parce que je pense qu'ensemble, laissons l'aspect politique, mais du fait qu'il s'agit d'un problème nouveau qui évolue pratiquement quotidiennement, nous devons essayer d'apporter objectivement notre contribution. On a des médecins à la Chambre, on a des médecins au comité de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, on a des ingénieurs, on a des professionnels de tous les cadres et professions, on a même des avocats, je pense donc qu'il faudrait oublier l'aspect politique et y aller franchement et objectivement en vue d'arriver à un règlement objectif de ce problème. Je félicitais donc tantôt la Fédération des comités des victimes du Québec en ce qui concerne ce problème. J'ai eu l'occasion de rencontrer ce groupe-là, comme tous les députés du Québec ont rencontré cette Fédération des comités des victimes du

Québec. On nous a demandé certaines précisions concernant cette situation. Et puis, suite à cette rencontre, eh bien, on demandait de déclarer «situation d'urgence nationale» le problème de l'urée-formaldéhyde. Monsieur le président, je pense qu'on n'a aucune objection de déclarer cette situation-là comme étant un problème d'urgence nationale, parce qu'on ne sait pas exactement quelle sera la valeur des dommages que cela a causés. Et chez moi, l'Association le demandait justement et je cite exactement le texte:

• (1700)

Nous demandons à nos députés Marcel Roy et Yves Demers ainsi qu'à l'honorable Jeanne Sauvé de faire des pressions auprès de M. Ouellet pour qu'il déclare «désastre national» les maisons isolées à la MIUF.

Eh bien, à l'article nº 1, dans les revendications du comité des victimes de la MIUF de Laval, on a accepté, et le ministre lui-même l'a mentionné au comité permanent de la santé, du bien-être et des affaires sociales, que nous pouvions déclarer désastre national la situation des maisons isolées à la MIUF. Et lorsqu'on mentionne un désastre national, eh bien, je pense qu'à ce moment-là on pourrait se référer, à Laval où nous avions subi des dommages causés par des inondations. Je pense que dans plusieurs parties du Canada, on a utilisé cette loi existante et qui a trait aux désastres nationaux où on évalue les dommages, et les provinces contribuent selon la population à partager avec le gouvernement canadien les coûts des dommages qui seront payés aux victimes. Cette loi-là a été utilisée depuis mon arrivée en cette Chambre, je pense, à deux ou trois reprises dans certaines provinces canadiennes. Je pense qu'à l'article nº 1 des revendications, nous avons dit: Oui c'est un désastre national. On acceptait cela et on a dit, faites, vous, de l'opposition auprès des députés provinciaux et des ministres provinciaux, la même instance, parce que nous du gouvernement canadien, le ministre lui-même, le ministre de la Consommation et des Corporations a accepté que cela soit un désastre national. A ce moment-là, on espère et j'ai demandé aux députés du parti québécois de Laval d'accepter également comme nous l'acceptons que cette situation des maisons isolées à la MIUF soit considérée comme un désastre national. J'espère que le député de Joliette (M. La Salle) que je vois va pouvoir également appuyer cette revendication-là qui a été faite par les membres de la Fédération des comités de victimes de la MIUF, la fédération du Québec, demander que cela soit considéré comme un désastre national, et à ce moment-là, en vertu de la loi déjà existante, que les provinces viennent contribuer selon leur population au montant qui sera payé aux victimes. Cela a été accepté. La deuxième revendication, c'était dans un mémoire qui m'était présenté le 15 juin.

Nous exigeons de nos députés qu'ils votent contre le projet de loi si les règlements ne sont pas changés.

Eh bien là, après plusieurs discussions, on ne voulait pas faire le jeu des néo-démocrates, parler, parler, parler de chômage, de taux d'intérêt et de conditions de logement, lorsqu'il s'agit de décider si aujourd'hui ou dans trois mois on apporte une aide 110 millions de dollars aux victimes de la MIUF.

Nous avons alors dit: Écoutez, on peut s'opposer à l'adoption de ce projet de loi, mais d'ici l'automne, lorsque la session va être ajournée, vous n'aurez pas un sou du Conseil du Trésor, alors qu'actuellement, en vertu de cette loi-là, cela vous donne un montant disponible de 110 millions de dollars, un montant de $5,000 par maison. Le ministre a mentionné à maintes reprises la flexibilité du bill C-109, et je cite: Que ces modalités d'assistance financière seront prescrites par Règlement plutôt que par loi. On vous demande d'adopter cette loi et, par la suite, on verra si les provinces veulent aussi collaborer en vertu de la déclaration de désastre national adoptée par le ministre.

Suite à cette rencontre, monsieur le président, et c'est pour mentionner à quel point le comité a été objectif, on a publié dans le journal *Contact Laval*, le 30 juin:

Les victimes de la MIUF satisfaites de leur rencontre avec les députés fédéraux.

Même si aucun engagement formel n'a été obtenu de la part des trois députés fédéraux de Laval, le comité des victimes de la MIUF de Laval s'est dit pleinement satisfait de la rencontre qu'ils avaient avec ces derniers, dimanche dernier, pour faire le point sur ce dossier; rencontre qui a duré plus de trois heures et qui faisait suite à l'occupation des bureaux du député de Duvernay, Yves Demers, le comité lavallois a indiqué que les trois députés s'étaient montrés sensibles à leur cause et qu'un certain déblocage pourrait survenir prochainement suite aux démarches de la Fédération des victimes auprès du ministre chargé du dossier, l'honorable André Ouellet.

«Je pense que suite à cette rencontre nous avons fait un pas de l'avant», de soutenir M^me^ Émilie Morais-Deschênes, le porte-parole du comité.

Au cours de cette réunion, plusieurs questions ont été abordées. Il a été, entre autres, question du projet de loi qu'entend soumettre le ministre Ouellet à la Chambre des communes et du plan de décontamination des maisons isolées à la MIUF.

Selon M^me^ Morais-Deschênes, les députés lavallois se sont montrés d'accord pour demander à M. Ouellet des amendements à son projet de loi et se sont montrés intéressés par la requête des victimes de déclarer désastre national les maisons isolées avec cette mousse.

Vous voyez à quel point encore la revendication nº 1 visant à faire déclarer désastre national les maisons isolées avec cette mousse revient et est demandée par la Fédération des victimes de la MIUF. Je continue:

Ce fut une rencontre fructueuse de part et d'autre et je crois que nous pouvons voir l'avenir avec un peu plus d'optimisme, de conclure M^me^ Morais-Deschênes.

Ceci pour expliquer qu'on n'a pas été, je pense bien, des étoiles plus que les autres. Je pense bien que tous les députés de cette Chambre se sont acquittés de leurs responsabilités, ont reçu des représentations de tous leurs commettants, et je pense que c'est une des raisons pour lesquelles le ministre a accepté de modifier à plusieurs reprises ses règlements concernant le prélèvement des échantillons, concernant le montant de $5,000, concernant la pose ou non, l'enlèvement ou non du matériau des murs de ces maisons-là. Je pense que le ministre s'est montré excessivement flexible parce que je reviens encore sur ce sujet-là, il s'agit d'un problème, d'une situation nouvelle, qui évolue continuellement, et on ne peut pas s'arrêter aujourd'hui sans savoir nécessairement quels vont être, encore une fois, les dégâts dans six mois. Je pense que le gouvernement a agi avec une grande prudence. Mais lorsque je parle, monsieur le président, de désastre national, je remarque ici qu'il faudrait à ce moment-là obtenir l'appui des provinces, et le ministre de la Consommation et des Corporations, lorsqu'il comparaissait devant le comité permanent de la santé, du bien-être et des affaires sociales, a remis un document dans lequel il dit et je cite:

Tel que promis lors de ma comparution devant votre comité, mardi le 11 mai dernier 1982, vous trouverez ci-joint copie des messages TELEX que j'ai fait parvenir le 9 décembre 1981 à mes homonymes provinciaux relativement au Programme d'aide aux victimes de la mousse isolante d'urée-formaldéhyde.

• (1710)

Cette missive était datée du 20 mai, et c'est un télégramme qui était adressé à tous les ministres de l'habitation et de la protection du consommateur. Et ici, c'est un télégramme qui avait été envoyé au ministre Guy Tardif, ministre de l'habitation et de la protection du consommateur, à Québec. Justement, on faisait mention d'une rencontre qu'il y avait eue en septembre à Québec et je vous ferai grâce du contenu de tout le télégramme, mais on demandait, par la voie de ce télégramme-là, la collaboration des provinces. Et je demandais au ministre si on a fait suite à cette demande, et malheureusement, on n'a pas reçu de réponse à ce télégramme. Alors je supplie les députés, parce qu'il me semble qu'il n'y a pas tellement de gouvernements provinciaux qui sont libéraux au Canada, d'aller voir leur gouvernement provincial, qui représente leur parti ou leur philosophie politique pour qu'il nous aide, justement, si nous voulons augmenter la contribution de $5,000, qu'il nous aide si nous déclarons désastre national, en vertu de cette loi, il pourrait nous aider et nous ajouterions un montant de $5,000 pour les victimes. Cela serait notre collaboration objective, non pas dire qu'on blâme le gouvernement, on blâme ceci, on blâme cela! Je pense que le gouvernement a été responsable dans ses décisions. Et lorsque je parle de collaboration au niveau des gouvernements provinciaux, c'est pour cette raison que je veux citer la ville de Laval. Voici:

Laval offre aux propriétaires une baisse de 20 p. 100 de l'évaluation.

C'est un article qui a été publié dans le journal *Le Devoir* du 30 mars 1982, et je cite:

La ville de Laval estime que les maisons isolées avec de la mousse d'urée-formol (MIUF) sur son territoire ont perdu en moyenne un cinquième de leur valeur marchande. Quelque 408 de ces maisons ont été étudiées en détail et chaque propriétaire devrait recevoir ces jours-ci un projet d'évaluation révisé, a appris hier *Le Devoir*.

Selon les informations obtenues, le contribuable aura alors trois choix:

S'il est d'accord avec la réduction proposée par la ville, il doit le faire savoir dans les dix jours. C'est le Service d'évaluation de Laval qui se chargera alors de présenter la modification au Bureau de révision de l'évaluation foncière du Québec (BREF);

si le propriétaire juge que la valeur imposable de sa maison devrait être réduite davantage, il refuse la proposition de la ville et fait lui-même une demande de modification personnelle auprès du BREF avant le premier mai prochain. Dans ce cas, cependant, il aura contre lui le service d'évaluation de la ville qui tentera de défendre sa nouvelle évaluation;

enfin, si le propriétaire préfère conserver l'évaluation originale qui ne tenait pas compte de la présence de MIUF, il n'a qu'à refuser l'offre de la ville sans plus.

Ceci, monsieur le président, démontre et illustre très bien le tout. Et la ville de Laval, la deuxième plus grande ville en importance au Québec, accepte de collaborer au programme. Comment se fait-il que le gouvernement provincial reste muet au télégramme qu'envoyait le ministre de la Consommation et des Corporations le 9 décembre dernier? C'est à cela qu'il va falloir ensemble trouver une solution. Et je n'ai pas l'intention de poursuivre mes remarques plus longuement, monsieur le président, mais je voudrais mentionner à quel point le ministère, en vertu des octrois que l'on a accordé à plusieurs organismes, octrois qui sont de l'ordre de plus de $120,000, justement pour que ces organismes sensibilisent le gouvernement au développement de cette situation, l'informent des moyens les plus scientifiques et les plus pratiques à utiliser pour venir en aide à ces victimes, que ce soit le Conseil national de recherches Canada, que ce soit le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, que ce soit le nouveau comité que l'on vient de former pour conseiller le gouvernement dans ses démarches futures afin que ces victimes ne soient pas les victimes d'une décision qui n'a pas fait l'objet de recherches. A la lumière de toutes ces situations, monsieur le président, je me réjouis aujourd'hui et je le fais à titre de député à la Chambre qui a vécu ces problèmes avec les victimes de sa région, et qui est conscient de l'importance qu'ils représentent pour elles. J'ai vu des murs de brique qui se sont écroulés, j'ai vu des dommages considérables que certaines maisons ont subis et je suis d'accord sur le fait que pour certaines maisons, dans certains cas, un montant de $5,000 est insuffisant.

Je pense que nous allons adopter cette loi aujourd'hui pour le bénéfice de toutes les victimes, je suis heureux que le comité permanent de la santé, du bien-être et des affaires sociales ait reçu un ordre de renvoi de la Chambre. J'ai mentionné que le ministre, par ce projet de loi C-109 assurant un montant de l'ordre de 110 millions aux victimes de la MIUF, était flexible et qu'on ne procéderait pas en vertu de la loi mais plutôt par règlement. Encore une fois pour refléter cette flexibilité le gouvernement a décidé, et ceci répond au député de Prince-Albert qui dit qu'une fois le bill adopté cela sera fini. Non, c'est la raison pour laquelle le gouvernement a ordonné par un ordre de renvoi, et je cite:

Que le comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales soit habilité à étudier la mousse isolante d'urée-formol, y compris:

Et le premier point:

1. Les modalités d'approbation de l'utilisation de la mousse dans les habitations canadiennes;

2. Les questions soulevées quant à ses effets sur la santé et la nature des recherches entreprises ou envisagées à ce sujet;

3. Les questions soulevées quant aux réparations et la nature de la recherche entreprise ou envisagée;

4. La question du nombre de maisons affectées, en vue d'essayer d'identifier précisément les raisons de la différence entre le nombre estimatif d'habitations et le nombre réel enregistré;

5. La question de l'usage de la mousse dans les écoles, les édifices publics et les logements locatifs, ainsi que des recommandations quant aux mesures possibles lorsque des réparations s'imposent;

6. L'identification des groupes de propriétaires qui ont des besoins spéciaux et des recommandations quant à la façon d'y répondre;

7. Le rapport de la Commission d'étude des produits dangereux sur les questions susmentionnées;

Et justement, j'ai fait mention de ce comité dès le début de mon exposé.

8. Toute modification ou addition aux règlements jugés souhaitables au sujet des questions susmentionnées;

Que le comité présente son rapport sur les questions susmentionnées au plus tard le 1er décembre 1982;

Monsieur le président, j'ai la responsabilité, le devoir et l'honneur de présider ce comité. J'ai déjà communiqué avec un porte-parole de chacun des partis d'opposition de façon qu'une première réunion se fasse jeudi dans le but de réunir mardi prochain le comité de la procédure et de l'organisation pour que nous établissions, que nous élaborions un programme défini de façon que nous puissions convoquer les témoins le plus tôt possible, afin que nous puissions informer ceux qui veulent présenter des mémoires devant le comité et qu'ils puissent avoir un délai suffisant pour bien préparer leurs mémoires. Nous avons l'intention de siéger au cours de cet été pour

que nous soyons prêts a déposer le rapport le 1er décembre tel que demandé par le gouvernement selon l'ordre de renvoi auquel je viens de faire allusion.

Je vous avoue, monsieur le président, que ce travail en sera un de recherche scientifique parce qu'il est important que les victimes soient bien informées de cette situation. Il est évident que nous allons faire appel à la collaboration des provinces et que nous allons tenter l'application de ce que j'ai mentionné tantôt, le désastre national, de façon que les provinces collaborent avec nous tel que la ville de Laval l'a fait selon l'évaluation des résidences de sa ville. Ce sera dans cette optique que je présiderai la destinée du Comité de la santé, du bien-être social et des affaires sociales qui a reçu aujourd'hui le mandat d'enquêter sur l'urée-formaldéhyde au Canada.

• (1720)

[*Traduction*]

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de pouvoir parler du bill C-109. Tout d'abord, je tiens à remercier et à féliciter mon collègue de Comox-Powell River (M. Skelly), le critique de notre parti en la matière. Le député de Comox-Powell River a en effet été l'objet de critiques assez acerbes en raison des efforts qu'il a déployés pour que les propriétaires qui sont aux prises avec la mousse d'urée-formaldéhyde obtiennent les meilleures conditions possibles. En dépit du fait que le parti libéral et le parti conservateur s'efforçaient de faire adopter ce bill comme s'il s'agissait d'un cadeauu de Noël propre à réjouir les gens, le député a persisté à dire que ce cadeau, bien loin de réjouir les gens, risquait au contraire de les décevoir. En fait, vu qu'on insiste pour que l'argent soit dépensé d'ici le 31 décembre 1982, de nombreux propriétaires qui s'imaginent que ce bill va enfin répondre à leurs besoins risquent d'être fort déçus à Noël.

Que le projet de loi soit présenté seulement maintenant montre bien la lenteur du gouvernement à réagir à la situation et à assumer ses responsabilités. N'oublions pas que ce programme a été vivement favorisé et promu par le gouvernement. Toutefois, lorsque les problèmes ont surgi, le gouvernement a rapidement cherché à se défiler. Il a mis beaucoup de temps à reconnaître ses responsabilités; et lorsqu'il s'y est enfin résigné, il l'a fait de façon très hésitante et inadéquate.

L'un des principaux sujets de préoccupation est sans doute que le maximum de $5,000, comme on l'a d'abord appelé, est totalement insuffisant si l'on songe que, dans la plupart des régions urbaines, il en coûte de quatre à cinq fois plus cher pour débarrasser une maison de la mousse d'urée formaldéhyde.

Je pourrais peut-être mieux illustrer la situation des propriétaires de maisons isolées à la MIUF en vous lisant une lettre d'une veuve qui signe «une citoyenne très inquiète». Elle a fait parvenir cette lettre au premier ministre (M. Trudeau) et je pense qu'elle décrit mieux que d'autres députés et moi-même ne pouvons le faire les véritables problèmes des propriétaires de maisons isolées à la MIUF, lesquels sont nombreux à vivre pareille situation. Voici ce que dit cette lettre:

Objet: Isolation à la mousse isolante d'urée-formaldéhyde

Monsieur,

A l'instar de bien des propriétaires de maison, j'ai été encouragée par la publicité et par les subventions du gouvernement à mieux isoler ma maison; animée du souci d'économiser l'énergie, j'ai maintenant de très graves problèmes pour avoir agi.

J'ai d'abord isolé le grenier, puis je me suis renseignée pour voir quel genre d'isolant il convenait d'utiliser pour les murs.

Il paraît que certains produits isolants en vrac se tassent fort, qu'ils ne résistent pas à l'humidité, qu'ils ne remplissent pas toutes les crevasses et qu'ils se détérioreraient s'ils prenaient l'humidité.

La mousse isolante est, paraît-il, plus facile à installer et plus économique et comme elle est injectée à l'état humide, elle remplit toutes les fentes et toutes les crevasses.

Par contre, la mousse de polyuréthane gonfle après l'injection, paraît-il, ce qui risque de faire travailler les murs ou de les déformer. M. Dalgleish de Winnipeg a vivement recommandé la société Rapco Foam dans le cadre d'une émission radiophonique.

Je me suis renseigné auprès de cette société sur l'isolant qu'elle utilisait. Elle m'a répondu:

Qu'il ne se tasserait pas et ne se dilaterait pas;

Qu'il résistait à l'humidité;

Qu'il rendrait ma maison plus confortable et lui donnerait de la plus-value;

Que grâce à son coefficient d'isolation (pour une épaisseur de 3.5 pouces dans les murs) l'isolation de ma maison serait 18.12 fois plus efficace.

Qu'il s'agissait d'un produit stable sur le plan chimique; et

Qu'il avait été testé et approuvé par le gouvernement (approbation nº 8209 de la SCHL).

J'ai encore ces fameuses brochures.

Les travaux d'isolation des murs furent terminés le 20 avril 1978; ils m'ont coûté $652. De toute apparence, c'est le plus mauvais investissement que j'aie jamais fait. Je constate maintenant ceci:

L'isolant a des effets toxiques qui risquent de poser de graves problèmes de santé.

La valeur de ma maison a diminué de 30 à 40 p. 100 par rapport à sa valeur marchande normale.

Elle serait très difficile à vendre (à supposer que j'arrive à trouver un acheteur) parce que cela n'intéresse pas les compagnies immobilières ni les sociétés hypothécaires;

Les personnes qui ont les moyens de remédier au problème n'ont absolument aucune garantie de pouvoir rendre à leur maison la valeur marchande qu'elle avait auparavant; les sociétés immobilières demandent si la maison est ou a été isolée à la MIUF.

Un médecin m'a conseillé de ne pas dire à mes voisins que ma maison était isolée à la MIUF.

Si les risques pour les personnes qui habitent la maison sont aussi infimes que ne le laisse entendre le gouvernement, pourquoi cela inquiéterait-il mes voisins?

Cette dame raconte ensuite une partie de sa vie qui est intéressante et pertinente, à mon avis, compte tenu des antécédents de bien des victimes de ce programme fédéral.

Nous nous sommes mariés en 1949 et nous avons eu notre premier enfant en 1950. En juillet 1951, mon mari est tombé malade, il ne s'est jamais remis de sa maladie et il est mort en 1965.

Cela fait maintenant 31 ans que je suis devenue soutien de famille. Pendant toutes ces années, j'ai travaillé à plein temps et j'ai eu parfois un second emploi à temps partiel. J'ai dû en même temps m'occuper de mes deux enfants, payer une gardienne pendant 11 ans et demi (les enfants n'avaient ni grand-mère, ni tante pour les garder) et verser un acompte sur l'achat d'une maison.

Nous n'avons jamais possédé de voiture à compter de 1952. Mes enfants et ma maison étaient mes premières priorités. J'ai payé à mes enfants des leçons de musique, de patinage et de natation, ils ont tous les deux terminé leur douzième année et poursuivi leurs études. De cette façon, ils n'ont jamais eu le temps de traîner et de faire des mauvais coups. Croyez-moi, pour faire vivre une famille avec un salaire de $125 par mois en 1951 ou de $463 par mois en 1970, il faut calculer son budget au plus juste et consentir beaucoup de sacrifices.

A la suite d'un accident d'automobile (comme passagère d'une automobile) depuis la fin de 1970, je touche une pension d'invalidité de moins de $278 par mois (assurance privée), qui n'est pas indexée. Néanmoins, je loue une chambre pour compléter mon revenu, pour m'aider à payer l'hypothèque, l'électricité, les taxes, les réparations et l'entretien de ma maison. Sans ce revenu de location, je ne pourrais jamais garder ma maison.

En août 1980, j'ai fini de payer mon hypothèque—le couronnement des efforts de toute une vie! La maison avait pris de la valeur, ce qui nous récompensait de tous nos sacrifices. J'étais assurée d'avoir de quoi vivre jusqu'à ce que j'atteigne l'âge de la retraite en 1988, et même après. J'avais peine à croire que cette maison m'appartenait vraiment et que j'avais enfin atteint mon but.

Je n'ai jamais demandé un sou d'aide, que ce soit à l'assurance-chômage ou au bien-être et je n'ai pas obtenu non plus de subvention pour l'isolation de ma maison. C'est absolument contraire à mes principes. Néanmoins, comme j'ai fait isoler ma maison et compte tenu de ma situation personnelle voici ce que je vous demande:

1. Le gouvernement fédéral offre une subvention maximum de $5,000 si le test effectué dans la maison révèle une concentration de gaz supérieure à 0.1 PPM et si vous pouvez prouver que cela vous a causé des troubles de santé.

J'ai déjà souffert d'une irritation de la peau, de troubles rénaux (œdème) et respiratoires . . . les symptômes associés à la thyroïde et à l'arthrite sont à peu près les mêmes si bien que je ne peux pas prouver qu'ils ont été causés par la MIUF; néanmoins, j'ai passé un très mauvais hiver et cela a certainement beaucoup aggravé mes ennuis de santé. Pourtant, il semble que je n'aurais même pas droit à une fraction de la subvention.

• (1730)

2. On a suggéré aux personnes éprouvant des problèmes de santé de déménager. Où? Comment puis-je louer un logement et vivre avec $278 par mois plus le loyer que je touche?

3. Si je reste dans la maison et continue de louer l'appartement puis-je être tenue responsable si un locataire éprouve des problèmes de santé.

4. Selon certaines estimations, pour enlever complètement l'urée-formaldéhyde des murs, pour les remettre en état par la suite et pour changer les fils électriques et les boîtes de fusibles qui ont été touchés, il en coûterait de $14,000 à $25,000.

Je n'ai pas cet argent et ne pourrai obtenir un prêt avec mon revenu.

5. Il est de notoriété publique que le Conseil national de recherches était opposé à l'utilisation de l'urée-formaldéhyde. Je me demande alors pourquoi les représentants du peuple ont approuvé l'utilisation de ce produit et refusent maintenant d'assumer toutes leurs responsabilités.

6. Après avoir reçu l'autorisation voulue du gouvernement fédéral, les sociétés doivent obtenir un permis ou une autorisation des autorités provinciales et municipales; on peut alors se demander pourquoi les gens ne sont pas protégés contre la publicité trompeuse et les fausses représentations.

Un opuscule de la société Rapco Foam, qui m'a été remis en avril 1978, affirme que le coefficient d'isolation est de 4.35 par pouce en été et de 4.80 en hiver et indique que le produit reste sec et empêche la moisissure de se former. Un autre opuscule indique que le produit est stable chimiquement et un autre encore annonce un coefficient d'isolation de 18.12 (mousse seulement) dans un mur de 3 pouces et demi.

Pourtant, une brochure du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources daté du mois d'août 1976 contredit la plupart des faits avancés en 1978. On a ramené le coefficient d'isolation à 2.5 par pouce, soit une diminution de 40 p. 100 pour tenir compte de la contraction, et on souligne que le produit ne peut être appliqué que dans les murs qui n'ont pas déjà été isolés.

Or la société Rapco savait que ma maison était déjà isolée à la fibre de verre.

7. En outre, une baignoire avait été isolée! Or, j'ai appris récemment que l'urée-formaldéhyde contient des substances corrosives qui attaquent le mortier et le métal et font pourrir le bois. Mon bain est-il en train de corroder? Les deux par quatre et les solives sont-ils en train de pourrir?

8. Il y a également la question des effets toxiques du NA/SO*in3 recommandé pour le traitement des cavités dans le bois. Le sodium qu'il contient pourrait être néfaste pour les patients souffrant d'œdème.

Je connais un homme qui a déclaré qu'il n'utiliserait jamais ce produit dans sa maison parce que ce serait aussi dangereux que l'urée-formaldéhyde.

Comment est-ce possible qu'un gouvernement qui a pu autoriser l'utilisation de ce matériau et permette une campagne d'information en 1978 dont le contenu avait déjà été mis en doute en 1976, ne se sente pas responsable envers ceux qui ont suivi les recommandations des gouvernements fédéral et provincial en matière d'économies d'énergie? Comment une subvention de $5,000 peut-elle compenser 30 années de lutte et la perte de la sécurité pour des citoyens qui servent les intérêts de leur pays. Ma maison représente le seul bien de valeur que j'ai pu amasser au cours de mon existence. Je voudrais savoir comment votre gouvernement ou votre parti entend nous venir en aide à cet égard:

—financièrement, en redonnant à notre propriété sa valeur marchande; de toute évidence, $5,000 est totalement insuffisant.

—Êtes-vous prêts à appuyer les propriétaires qui réclament justice ou bien préférez-vous ignorer le problème parce qu'il ne vous touche pas directement?

Nos parents nous ont enseigné à être honnêtes, indépendants et généreux, à respecter les droits des autres, à respecter la loi, la police et notre pays (mon unique frère a été tué outre-mer alors qu'il servait dans les Forces aériennes du Canada et j'ai moi-même servi dans les rangs du Corps des auxiliaires féminins). J'essaie à mon tour d'inculquer ces principes à mes enfants.

Les nombreux changements qu'a connus notre pays depuis quelques années m'effraient beaucoup. Peut-être est-il temps de nous rendre compte que le plus grave problème, c'est l'absence de justice dans notre système.

Cette lettre est signée: «Une citoyenne très inquiète». Cette veuve veut savoir ce que les différents partis sont prêts à faire pour aider les propriétaires de maisons isolées à la MIUF. Je suis heureux que le critique de notre parti ait refusé d'adopter cette mesure en vitesse puisque ses dispositions sont insuffisantes. Pour sa part, le parti conservateur est loin d'être à la hauteur des besoins. Sa position est exposée dans un mémoire rédigé par le député d'Hamilton-Wentworth (M. Scott). On y affirme d'abord que la solution proposée aux propriétaires des maisons isolées à la MIUF est «cruellement insuffisante». C'est on ne peut plus vrai. «Cruellement insuffisant» veut dire que le bill est insuffisant au point d'être affligeant pour ceux qui sont censés en bénéficier. Les conservateurs s'en rendent comptent, mais continuent à l'appuyer. Il est affligeant pour ceux qui sont censés en bénéficier parce qu'il ne prévoit rien pour un grand nombre d'entre eux. Se rendant compte qu'il était cruellement insuffisant, mais que l'affaire présentait des avantages au plan des relations publiques, les conservateurs ont consenti à l'adopter rapidement en lui faisant une opposition réduite au minimum.

Les conservateurs ont reproché au député de Comox-Powell River (M. Skelly) d'avoir essayé d'en retarder l'étude pour en arriver à une entente satisfaisante sur la question. Mais toute entente à l'amiable a son revers, et pour avoir accepté d'adopter rapidement le bill, les conservateurs ont exigé que le gouvernement dépose la réglementation qui régira l'application du programme. C'est très bien. Ils ont exigé en deuxième lieu la constitution d'un sous-comité spécial du Parlement immédiatement après l'adoption du bill C-109. Je crois savoir que les néo-démocrates avaient déjà obtenu cette concession, et puis les conservateurs ont ajouté un amendement, qui ne fait qu'expliciter cette concession, et qui réclame que le comité ait le pouvoir de recommander des modifications au bill C-109 et à son règlement et d'entendre les témoignages d'experts sur toute cette affaire de la MIUF.

M. Fraser: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement pour demander au député de Cowichan-Malahat-Les Îles s'il m'autoriserait à lui poser une question.

M. Manly: Monsieur l'Orateur, je serai très heureux d'essayer de répondre à sa question à la fin de mon discours.

M. Fraser: Monsieur l'Orateur, je crois qu'il pourrait accepter de répondre à une question tout de suite.

M. Manly: Bon, très bien. Si le député souhaite me poser une question, je vais essayer d'y répondre maintenant.

M. Fraser: Monsieur l'Orateur, je croyais que le député avait pris la parole pour parler du projet de loi. Au lieu de cela, il n'a pas cessé de se plaindre des positions qu'aurait prétenduement prises le parti progressiste-conservateur. Il semble qu'il se plaigne de ce que le parti conservateur ne se soit pas opposé assez vigoureusement au contenu du bill, ni aux restrictions qu'il comporte. S'il n'est pas content que nous ayons convenu d'adopter le bill, pourquoi son parti a-t-il alors accepté hier à l'unanimité d'expédier les trois étapes du bill ce soir? Je ne comprends pas la logique de son raisonnement.

M. Manly: Les faits sont éloquents. Les conservateurs essaient depuis trois ou quatre semaines de faire adopter le projet de loi. Le député de Comox-Powell River a été fortement critiqué parce qu'il n'a pas cessé d'affirmer que le bill comportait de sérieuses lacunes et qu'il avait raison, et que nous avons toujours raison. Nous essayons de signaler les lacunes du bill et les erreurs de l'opposition conservatrice.

M. Fraser: Vous avez accepté de voter sur le bill ce soir. Vous ne pouvez pas jouer sur les deux tableaux.

M. Manly: Monsieur l'Orateur, si l'on me permettait de finir mon discours, je voudrais indiquer que les trois concessions que les conservateurs déclarent avoir obtenu sont excellentes, mais n'apportent absolument rien aux propriétaires de maisons isolées à la mousse d'urée-formol.

• (1740)

Les propriétaires de maisons isolées à la MIUF s'inquiètent vivement au sujet de ce projet de loi. Il semble promettre quelque chose, mais en fait il n'accorde rien. Un des problèmes principaux que pose ce projet de loi, c'est qu'il établit une ségrégation en fonction du revenu. La somme de $5,000 sera versée une fois que la MIUF aura été enlevée.

Je le répète, le coût des travaux est quatre ou cinq fois plus élevé. Dans les régions urbaines au Canada, on estime qu'il en coûtera entre $22,000 et $25,000 pour enlever la MIUF. Cela signifie que de nombreux salariés, petits ou moyens, ne seront pas en mesure de la faire enlever. Par conséquent, ils ne seront pas admissibles à la subvention. Ceux qui en auront le plus besoin ne recevront aucune aide.

Des preuves de plus en plus nombreuses révèlent que la MIUF crée des problèmes à long terme; or, il s'agit d'un programme de courte durée. Les fonds prévus devront être dépensés d'ici le 31 décembre 1982. L'idée d'établir un comité permanent est excellente. Il est censé ne pas avoir de mandat précis et demeurer souple, mais aucun engagement n'a été pris. Notre parti réclame certains engagements fermes.

J'aimerais verser au compte rendu plusieurs questions posées par M^me^ Penny Tilby, présidente du comité d'action des propriétaires de Colombie-Britannique victimes de la MIUF. Elle appartenait au groupe que le ministre a reçu en fin de semaine. Ces gens-là réclament du gouvernement des éclaircissements au sujet de certaines questions qui engendrent énormément de confusion, de contradiction ou de méfiance.

Le ministre est d'accord avec les propriétaires pour dire que le gouvernement fédéral doit accorder une subvention pour enlever la MIUF. Il cherchera à obtenir de l'aide additionnelle des sociétés, des provinces et d'autres ministères fédéraux. Pour montrer qu'il est sincère, pourquoi le ministre ne modifie-t-il pas les règlements et n'annonce-t-il pas que le montant de $5,000 constitue un minimum et non pas un maximum? Nous aimerions qu'il confirme que ses remarques d'hier, telles que consignées au hansard, n'étaient pas des paroles en l'air, mais qu'elles reflètent un changement réel de politique.

Deuxièmement, le ministre était d'accord à l'origine avec les propriétaires pour dire qu'il est inéquitable de se baser sur la première partie des règlements sur le gaz d'urée-formol ou sur des cas de maladie prouvée pour décider si on doit aider les victimes de la MIUF. Selon le Conseil national de recherches, le moins qu'on puisse faire est d'enlever la matière isolante dans tous les cas. Après s'être dit d'accord avec le Conseil, le ministre est revenu sur sa parole, n'a rien fait pour tenir son engagement et n'a pas modifié la proposition n° 13. Va-t-il faire preuve de bonne foi envers le conseil en suprimant ce critère?

Troisièmement, le ministre a promis que le programme d'aide serait complété au moyen d'autres fonds publics. Va-t-il respecter une promesse qu'il a faite personnellement? Par exemple, la Société canadienne d'hypothèques et de logement va-t-elle venir en aide à ces gens? Pourront-ils profiter du Programme d'aide à la remise en état des logements en plus des $5,000 qui sont déjà prévus?

Le ministre a promis qu'il étudierait la question du revenu. Les propriétaires de maison pensent que c'est insuffisant. S'engage-t-il à rendre cette aide de $5,000 universelle, afin que les petits salariés n'en soient pas exclus? Va-t-il *a*) garantir les contrats pour les gens qui ne peuvent avancer les $5,000 ou *b*) leur consentir un prêt provisoire?

Le groupe de propriétaires de maisons isolées à la MIUF en Colombie-Britannique compte 1,300 membres. Dix p. 100 de ces gens ont répondu au premier questionnaire qu'on leur a envoyé et d'autres y répondent tous les jours. De ces 10. p. 100, 10 p. 100 ont déclaré qu'ils pourraient réunir les $5,000, et 71 p. 100 non. Nous sommes en train de débattre une mesure qui ne répond pas aux besoins de 71 p. 100 de ceux qu'elle doit aider.

Les propriétaires du Manitoba disent que 50 p. 100 d'entre eux touchent une pension fixe ou un faible revenu. Ces gens-là ne peuvent se permettre une aide pareille. Il est absolument essentiel que le ministre s'engage à soustraire cette subvention de $5,000 à toute condition rattachée au revenu. Qu'il étudie le problème ne nous suffit pas. Nous voulons un engagement formel.

Cinquièmement, au sujet de la création d'un comité de la santé et du bien-être social chargé de poursuivre l'étude et de faire des recommandations, les propriétaires de maison demandent si le ministre et le gouvernement garantiront de payer les frais médicaux éventuels de maladies attribuées à la mousse d'urée-formol.

Voilà donc quelques-unes des appréhensions suscitées par le bill que nous avons en commun avec les propriétaires de maisons isolées à la mousse d'urée-formol. A cause des lacunes du projet de loi, nous ne pouvons l'appuyer. Nous voulons des promesses formelles de la part du ministre. Ces gens-là doivent être aidés. Le gouvernement propose une série de mesures qui paraissent bien. C'est un ensemble qu'il peut déposer au pied de l'arbre. Les conservateurs veulent aider. Nous maintenons, par ailleurs, que ce projet de loi ne prévoit rien pour 70 p. 100 de ceux qui ont besoin d'aide aux termes du programme d'aide prévu à leur intention. J'espère que le gouvernement tiendra compte de nos appréhensions et qu'il prendra des mesures concrètes en conséquence.

[*Français*]

M. Jean-Guy Dubois (Lotbinière): Monsieur le président, j'aimerais dire d'abord que je suis très heureux de prendre la parole cet après-midi sur le bill C-109. Mes premiers mots seront tout d'abord pour vous féliciter de votre nomination comme vice-président des comités pléniers ainsi que votre collègue le député de Madawaska-Victoria (M. Corbin) comme vice-président adjoint, cette première journée où vous occupez vos nouvelles fonctions.

Monsieur le président, suite à ces premiers mots de félicitations, je dois dire que je suis un peu étonné du dernier discours de mon collègue de l'opposition et que j'ai trouvé tout à fait à point les remarques de mon collègue de Vancouver-Sud (M. Fraser); je crois qu'elles sont en rapport avec certains commentaires faits par l'honorable représentant du Nouveau parti démocratique sur l'étude du bill aujourd'hui, savoir que depuis il y a eu un consentement unanime pour qu'on adopte le bill à toutes les étapes et qu'il soit déféré au comité de la santé, du bien-être social et des affaires sociales. De plus, lorsque mon collègue de Laval (M. Roy) parlait après notre collègue du NPD, le député de Prince-Albert (M. Hovdebo) de l'opposition, disant qu'après que cela sera terminé, l'étude du projet de loi sera complètement finie et il fallait quand même regarder l'ordre de référence adopté hier à la Chambre, en date du 26 juillet à la page 19701, savoir effectivement qu'est-ce que c'est qui arrivera? Mais tout cela fait aussi dire à cette Chambre que depuis que le projet de loi a été déposé au mois d'avril 1982, lorsque je vois des collègues du Nouveau parti démocratique dire que nous voulons aller de vitesse et que nous voulons adopter ce bill, qu'il n'est pas complet, et qu'il voudrait encore en discuter, je me demande pourquoi effectivement lorsque personnellement le 7 juillet j'ai présenté une motion en vertu de l'article 43 pour qu'on étudie à toutes les étapes les bills pour lesquels ils n'ont pas donné leur consentement, et qu'ils ont tué cette motion 43 telle qu'il apparaît aux pages 19084 et 19085 du *Hansard*. Et certains commentaires faits par le leader parlementaire en Chambre du parti progressiste-conservateur concernaient la situation d'un comité qui étudierait certains points que l'on retrouve suite à l'adoption de la motion hier.

• (1750)

C'est effectivement le Nouveau parti démocratique qui a tué cette motion. Il en a été de même le 8 juillet, au sujet d'une autre motion en vertu de l'article 43 du Règlement que j'ai présentée afin de l'étudier à toutes les étapes, et ce qui a été fort surprenant cette même journée le Nouveau parti démocratique a présenté également une motion en vertu de l'article 43 du Règlement, se sentant vraiment sur la défensive en fonction de ce projet de loi et ayant reçu, j'imagine, certains commentaires, et on lisait même dans certains journaux anglophones qu'ils étaient les responsables pour bloquer ce projet de loi. Alors lorsque aujourd'hui ils crient un peu à la vierge offensée, c'est qu'il faudrait peut-être dire que s'ils avaient accepté à cette époque-là, ils auraient peut-être eu plus de temps pour étudier à la Chambre le projet de loi, et vu que nous sommes près de l'ajournement, évidemment c'est un projet de loi important, ils auraient peut-être pu y penser un peu avant.

Alors je pense bien qu'aujourd'hui donc sur ce bill C-109 que nous étudions à toutes ses étapes et sur lequel nous voterons à 9 h 45 ce soir, j'en suis fort heureux comme je l'ai dit après avoir présenté des motions selon l'article 43 du Règlement les 7 et 8 juillet et avoir moi-même également posé certaines questions au ministre le 2 février sur cette situation de la mousse de voir qu'aussi la semaine dernière, le 20 juillet, j'avais posé une question au ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet), savoir ce qu'il en était du Rapport Lamoureux. On continuait de dire dans ce rapport que la mousse était défendue, que c'était un produit condamné et qu'effectivement le rapport arriverait de façon plus complète étant donné qu'un des participants à ce comité était malheureusement malade.

Donc, monsieur le président, les victimes de la mousse d'urée-formaldéhyde seront sûrement très heureuses d'apprendre ce soir que ce bill sera finalement adopté à la suite de rencontres qu'elles ont faites avec les députés de ce côté-ci de la Chambre, et dans la plupart des circonscriptions du Québec elles ont dû faire des rencontres avec des députés et ceux-ci par la suite ont eu à rencontrer le ministre de la Consommation et des Corporations et ont pu faire certaines instances, certaines recommandations. J'aimerais parler des événements qui se sont déroulés depuis que cette situation a été amenée devant la population canadienne et par la suite, devant le Parlement. Monsieur le président, si on se rappelle le 23 décembre 1981 le ministre fédéral de la Consommation et des Corporations a annoncé le programme fédéral d'aide aux Canadiens dont les maisons renfermaient de la mousse isolante d'urée-formaldéhyde. Ces matériaux ont été interdits au Canada en décembre 1980 lorsqu'on a découvert qu'ils pouvaient causer des problèmes de santé. Ce qui était important à ce moment-là, c'est que ce programme comprenait notamment un test gratuit, des conseils techniques, ainsi qu'une aide financière non imposable, et cela, je crois que c'est très important, pouvant aller jusqu'à $5,000 et destinée au paiement des mesures correctives nécessaires.

C'était donc cette annonce que le gouvernement canadien faisait le 23 décembre 1981, et il est bon, dans le cadre de cette série d'événements que je veux faire valoir aux Canadiens et principalement aux Québécois de ma circonscription de Lotbinière, de dire qu'aujourd'hui, à la suite d'instances faites par les députés du Québec à la suite de rencontres qu'ils avaient avec des associations s'occupant des victimes de la mousse où le gouvernement a été flexible et sensible aux instances qui étaient faites par les simples députés et en particulier par le caucus du Québec, on en est rendu à effectuer certains changements à la réglementation. C'est pourquoi dans mon discours cet après-midi, et j'aurai sûrement l'occasion de continuer ce soir vu le temps qui m'est alloué, je ne pourrai pas terminer mon discours avant l'heure régulière, j'aimerais dire quels sont effectivement maintenant les changements qu'on a apportés à la réglementation, parce que le projet de loi comme tel ne comporte pas beaucoup d'articles, et c'est surtout par réglementation que l'on peut traiter de cette situation. Au mois de décembre 1981 donc, le programme national de vérification de 2,400 maisons au Canada avait révélé que dans près de 90 p. 100 des maisons isolées à la MIUF le niveau moyen de gaz de formaldéhyde était inférieur au niveau acceptable de 0.1 partie par million.

Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social avait jugé à ce moment-là, et il en juge toujours ainsi, que le niveau de 0.1 était acceptable dans les habitations. Ainsi si le test, et c'est ce qu'on disait au mois de décembre 1981, si le test fait à la demande du propriétaire donnait un taux de gaz formaldéhyde supérieur à 0.1 partie par million, ou si le propriétaire attestait qu'un taux inférieur lui apportait néanmoins des problèmes médicaux, alors dans un cas comme dans l'autre, un laboratoire certifié procéderait à une vérification complète de la maison. Ce deuxième test comportait l'analyse d'échantillon de l'air dans la maison, dans les cavités murales ainsi que l'humidité dans ces mêmes cavités. Le gouvernement défrayait le coût de ces tests qui se situait entre $400 et $500, à l'exception près que les propriétaires devraient débourser $100, et c'était en décembre 1981, montant qui toutefois leur sera par la suite remboursé dans le cadre du programme gouvernemental d'aide financière.

A ce moment-là, par ces mesures correctives qui devraient être prises, le gouvernement canadien accordait donc au propriétaire une subvention non-imposable, comme je l'ai dit plus tôt, qui pouvait aller jusqu'à $5,000. Quant aux personnes dont les maisons étaient isolées avec la MIUF, mais dont le taux de gaz de formaldéhyde était inférieur à 0.1 partie par million, elles recevaient également une aide financière et des conseils techniques, si elles pouvaient prouver qu'un taux inférieur était nuisible à leur santé. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social estimait que relativement peu de gens pouvaient être affectés par des taux inférieurs à 0.1 partie par million. Telle était donc la situation lors des annonces que le gouvernement canadien a faites le 23 décembre. Jettons un coup d'œil sur les détails techniques du programme d'aide du gouvernement fédéral, et je voudrais les énumérer avant 6 heures pour faire valoir à la population quels sont maintenant, comme je l'ai dit, les changements que nous avons demandés au gouvernement canadien de faire.

D'abord, c'est que premièrement, il y avait un test universel gratuit. Alors sur demande les propriétaires recevront les dosimètres pour vérifier le taux de formaldéhyde. Deuxièmement, un test complet était subventionné. Si le taux de gaz obtenu par le test gratuit était supérieur à 0.1, un second test complet sera fait. Le gouvernement en payait la majeure partie et la part du propriétaire était de $100, montant qui serait cependant remboursé. Troisièmement, les conseils techniques. La Société canadienne d'hypothèques et de logement donnait aux propriétaires des conseils techniques au sujet des mesures correctives, conseils sur lesquels sera fondé le niveau de l'aide financière du gouvernement. Quatrièmement, l'aide financière. Les subventions étaient donc accordées là où le taux de gaz formaldéhyde était supérieur à 0.1 ou quand on attestera par voie médicale qu'on souffrait de problèmes de santé reliés à la MIUF à des taux inférieurs de 0.1. De plus, le montant de l'aide était $5,000. Selon les autorisations le centre de la MIUF donnait à certains entrepreneurs, à des compagnies de tests et de laboratoires, les autorisations qui leur permettaient de procéder aux travaux. Monsieur le président, septièmement, après ces mesures correctives, le gouvernement fournissait des vérifications techniques et financières qui assureraient que les travaux correctifs ont été effectués et en entier et selon les normes. C'était un point tout à fait important, savoir qu'on devait, après que les mesures correctives aient été prises, effectivement vérifier. Monsieur le président, j'aimerais signaler qu'il est 6 heures. Je pourrai continuer à 8 heures.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Je présume que l'honorable député de Lotbinière (M. Dubois) voudrait continuer ce soir à 8 heures. Alors la présidence donnera la parole à l'honorable député de Lotbinière à 8 heures ou peu après.

Comme il est 6 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

M. l'Orateur adjoint: Lorsque nous avons suspendu la séance à 6 heures, le député de Lotbinière (M. Dubois) avait la parole.

[*Traduction*]

M. Scott (Hamilton-Wentworth): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Les députés de l'opposition ont attendu patiemment toute l'après-midi, dans l'espoir de terminer rapidement la deuxième lecture du bill C-109 et de passer . . .

M. l'Orateur adjoint: Il s'agit là d'un débat et non d'un rappel au Règlement.

* * *

[*Français*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'ÉTUDE DU BILL C-124

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Monsieur le président, j'ai eu des consultations avec les leaders parlementaires, et je sais ce que l'honorable député désire, et peut-être que ça va satisfaire à ses inquiétudes une fois que j'aurai disposé de ce qui suit:

[*Traduction*]

J'aimerais maintenant avoir le consentement unanime de la Chambre pour lui faire part du résultat de ces entretiens.

M. l'Orateur adjoint: Y a-t-il consentement unanime pour permettre au ministre de faire une déclaration?

Des voix: D'accord.

[*Français*]

M. Pinard: Tout d'abord, je désire informer la Chambre que, malgré les consultations intervenues entre les représentants des partis, il n'a pas été possible de nous entendre sur la question des articles 75A ou 75B à l'étape de l'étude en comité du bill C-124, loi concernant les rémunérations dans le secteur public du Canada. J'ai donc l'honneur d'aviser la Chambre qu'au cours d'une séance ultérieure je présenterai une motion au titre de l'article 75C pour faire attribuer une journée de séance supplémentaire pour ladite étape du bill.

Cet avis étant donné, monsieur le président, je pense que l'honorable ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet) est disposé, dès que l'honorable député de Lotbinière (M. Dubois) aura terminé ses remarques dans quelques instants, à laisser l'étude du projet de loi en cours, le projet de loi C-109, franchir l'étape de la deuxième lecture pour être

considéré en comité plénier. Alors, si c'est là l'inquiétude de mon honorable collègue de Hamilton-Wentworth (M. Scott), je pense les rassurer, lui et son collègue, en leur confirmant que l'honorable ministre de la Consommation et des Corporations sera disponible en comité plénier dans quelques minutes, dès que l'honorable député de Lotbinière aura terminé ses remarques.

[*Traduction*]

M. Deans: Monsieur l'Orateur, je tiens simplement à faire une brève remarque concernant l'avis de motion proposé par le leader du gouvernement à la Chambre. Après avoir passé en revue l'historique des motions présentées aux termes de l'article 75c du Règlement, c'est la première fois, je crois, que la Chambre vote pour limiter la durée des séances du comité.

M. Pinard: Monsieur l'Orateur, mon collègue conviendra avec moi qu'il a oublié, par inadvertance, de lire le compte rendu de 1971, où une motion a été présentée tandis que la Chambre siégeait en comité plénier.

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, au sujet des remarques du leader du gouvernement à la Chambre, non pas celles concernant la motion présentée aux termes de l'article 75c du Règlement et l'avis de motion, mais à propos du bill dont la Chambre est saisie, je dois dire que le parti progressiste conservateur est prêt depuis un certain temps à étudier cette question en comité. Nous sommes impatients d'interroger le ministre, car un grand nombre de questions importantes doivent être abordées à l'étape du comité. Nous regrettons vivement . . .

M. l'Orateur adjoint: Malgré tout le respect que je dois au député, le ministre a fait une déclaration avec le consentement unanime de la Chambre. Si les députés ont des observations à faire à ce sujet, la présidence est disposée à les entendre. Au cas contraire, la présidence donne la parole au député de Lotbinière (M. Dubois).

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LA LOI SUR L'ISOLATION À L'URÉE-FORMOL

LOI PRÉVOYANT UNE AIDE AUX PROPRIÉTAIRES DE MAISONS

La Chambre reprend l'étude de la motion du ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet): Que le bill C-109, loi d'aide financière touchant les habitations isolées à la mousse d'urée-formol, soit lu pour la 2e fois et, en conformité des dispositions de l'ordre adopté le lundi 26 juillet 1982, soit renvoyé au comité plénier.

M. Jean-Guy Dubois (Lotbinière): Monsieur le président, à 6 heures, au moment de l'ajournement, j'étais à parler du programme que nous avions annoncé le 23 décembre 1981 et en donnais les divers points importants. Suite à quelques représentations que nous venons d'entendre du président du Conseil privé (M. Pinard), je m'empresserai d'écourter mon discours pour nous permettre de passer à l'étape de la 3e lecture, comme il semble y avoir un accord en conséquence.

Monsieur le président, concernant cette situation de l'annonce du 23 décembre 1981, par la suite, bon nombre de députés ont été rencontrés et précisément, j'ai eu à rencontrer un groupe de ma circonscription qui s'appelait effectivement l'ACEF de la région de Bois-Franc et qui avait un regroupement de victimes de la mousse d'urée-formaldéhyde, des gens qui avaient des maisons isolées à cette mousse, ce qui regroupait la région de Victoriaville et Bois-Franc et la circonscription de Richmond et une partie de la circonscription de Frontenac, et nous avions des représentations qui nous avaient été faites en disant que le gouvernement fédéral dégage des fonds pour aider les associations qui assument l'aide immédiate et le regroupement des victimes de la MIUF, que le gouvernement provincial le fasse également! On disait: Que le gouvernement provincial mette les ressources humaines et techniques de type universitaire, médical, juridique, et le reste, au service des victimes de la mousse! Lorsque nous avons eu cette rencontre le 25 janvier dans ma circonscription où les autres députés, tant au niveau fédéral que provincial étaient présents, dont le député provincial Yvon Valières de Richmond, les représentants nous faisaient toutes sortes de recommandations sur la situation de la mousse d'urée-formaldéhyde. Évidemment, on a eu cette occasion de parler du programme qu'on venait d'annoncer au mois de décembre et on nous a parlé aussi du programme provincial.

Il va sans dire que nous n'avons pas toujours eu des éloges pour les programmes, tant du niveau fédéral que provincial, que les critiques sont venues de part et d'autre et qu'évidemment certaines personnes présentes à ce moment-là semblaient absoudre de la responsabilité le gouvernement provincial. C'est alors qu'on a dû dire qu'il y avait des gens, lorsqu'il y avait eu une étude, une acceptation par un comité d'isolation thermique à base d'urée-formaldéhyde, ce comité-là, il y avait des gens de l'Ordre des architectes du Québec, des gens de centres de recherches industrielles du Québec. Donc. On nous disait aussi que c'était surtout la responsabilité du gouvernement fédéral. A tout événement, monsieur le président, concernant ces choses-là, c'est à la suite des représentations qui nous avaient été faites en disant qu'on me parlait également à titre d'avocat, qu'il y avait des poursuites possibles, et qu'est-ce qu'on devait faire. Je leur avais dit à ce moment-là: Écoutez, si vous avez des poursuites à faire contre les gouvernements provincial et fédéral, faites-les, faites valoir vos droits! Je pense que c'est un droit des plus légitimes de le faire valoir. On me parlait à ce moment-là de la question de délais de prescription pour poursuivre les gouvernements tant fédéral que provincial. On se demandait si le programme que nous avions annoncé le 23 décembre 1981 pouvait empêcher les gens d'avoir des possibilités d'action contre le gouvernement canadien quant au montant qu'ils pourraient recevoir, savoir la somme maximum de $5,000.

• (2010)

Il va sans dire que les gens de l'ACEF de ma circonscription, représentés surtout par M. Richard Leroux qui était un représentant pour le comité des victimes de la MIUF du Centre du Québec qui travaille à l'ACEF de Victoriaville . . . On nous posait ces questions-là, et par la suite j'ai eu le 2 février 1982 l'occasion de poser une question au ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet) en rapport avec cette situation, à savoir qu'est-ce qui arrivait avec ce problème, et plus précisément à la page 14557 des *Débats* du 2 février 1982, je demandais spécifiquement au ministre si celui-ci avait continué ses discussions avec les provinces et particulièrement le

Québec et aussi si les discussions s'étaient poursuivies avec les manufacturiers, et les délais de prescription. C'est alors que le ministre a répondu, ici à la Chambre, que les discussions se continuaient avec les provinces et l'industrie, et que malheureusement les résultats n'étaient pas ce qu'on aurait souhaité, et c'est encore le cas aujourd'hui.

C'est peut-être malheureux que sur cet aspect de ce problème on n'ait pas eu également d'autres . . . On a eu d'autres communications, monsieur le président, mais d'autre participation d'un autre palier de gouvernement, le gouvernement provincial et la section manufacturière, on ne l'a pas eue. Sauf que ce qui était très important à ce moment-là c'est que le délai de prescription,—l'honorable ministre de la Consommation et des Corporations confirmait que tout paiement qui serait fait à un propriétaire d'une maison isolée à la mousse, premièrement, n'aura pas pour effet de le priver de ses recours en droit qu'il pouvait avoir contre les gouvernements et, deuxièmement, quant à la prescription, il nous assurait que la loi qui sera approuvée par l'Assemblée nationale du Québec, qui était à ce moment-là sur le parquet de la Chambre, aurait les mêmes conséquences sur le gouvernement canadien que sur celui du Québec, ce qui faisait en sorte que la prescription, par cette loi, était placée au 1er juillet 1982.

Donc, à la suite de cette situation, j'étais fier de la réponse du ministre de la Consommation et des Corporations qui, dans ce dossier, il faut le dire, a fait un travail remarquable. Il n'a pas toujours eu la tâche facile, mais beaucoup d'instances lui ont été faites, des gens sont venus manifester à son bureau et n'ont pas toujours été tendres à son égard, mais je pense que si, aujourd'hui, on en est rendu où on en est, à l'étape de l'étude de ce projet de loi, et sur certains changements faits à la suite d'instances des députés du caucus du Québec, le ministre de la Consommation et des Corporations a été très attentif à nos remarques de ce côté-ci de la Chambre et plus précisément des députés du caucus du Québec, des 74 députés qui ensemble ont fait des instances.

Ce qui était par la suite tout à fait important, c'est cette question que je lui posais, j'étais très heureux de voir que le 27 avril, nous déposions le projet de loi que nous étudions ici ce soir qui effectivement couvrait la situation des $5,000. Ce qui est une chose tout à fait importante dans le projet de loi, c'est l'article 6. Le ministère disait aux termes de ce projet de loi, monsieur le président, que les propriétaires conserveront leurs droits de poursuivre le gouvernement si telle était leur intention même s'ils se prévalaient du programme ou devaient recevoir une contribution.

Ce projet de loi donne toujours suffisamment de flexibilité au gouvernement pour apporter au programme les modifications qui pourraient s'avérer nécessaires dans l'éventualité de nouveaux développements ou percées technologiques. Ce qu'il en est, c'est qu'au sujet de cette situation-là, le projet de loi étant déposé, à la suite du projet de loi, le 25 mai 1982, parce qu'on parlait de cette flexibilité du gouvernement, et cette situation de poursuites qu'il n'empêcherait malgré le fait que les gens avaient reçu des montants d'argent, je pense que c'est un point tout à fait important de la loi parce que beaucoup de victimes craignaient que si elles recevaient la somme de $5,000, elles ne pourraient pas poursuivre les gens et faire valoir leurs droits devant les tribunaux, et que cela serait considéré comme une quittance. Tel n'est pas le cas, monsieur le président, comme le prévoit l'article 6 de la loi.

Aussi ce qui a été très important c'est que le 25 mai 1982 nous annoncions précisément en fonction de cette loi . . . Et les gens qui devaient travailler sur le comité qui devait s'occuper de travailler au niveau du Conseil national consultatif de la MIUF pour conseiller le ministre, également cette même journée-là on annonçait qu'un montant de $40,000 était versé sous forme d'aide financière directe à la Fédération des Associations de la MIUF du Québec. Donc c'était une suite au projet de loi du 27 avril qui traitait de la possibilité de flexibilité du gouvernement sur cet aspect et par la suite, lorsque après le 25 mai 1982 d'autres discussions se sont poursuivies, et c'est à ce moment-là que j'ai eu le plaisir de présenter à la Chambre une motion aux termes de l'article 43 pour faire adopter le bill à toutes les étapes qui malheureusement n'a pas été acceptée, qui a été «tuée» par un des partis, le Nouveau parti démocratique, mais par la suite je l'ai présentée, et cette journée-là du sept juillet nous avons eu d'autres précisions, et je pense que c'est la chose tout à fait importante que je voudrais dire à la Chambre avant de terminer mon discours, nous avons permis au niveau de la réglementation de faire de nombreux changements pour permettre, en fonction du projet de loi ou du programme que nous avions annoncé le 23 décembre 1981 et les points que j'ai énumérés avant 6 heures, que tout d'abord nous acceptions l'universalité au niveau de la présentation pour les gens qui avaient dans leurs murs la mousse urée-formaldéhyde, c'est-à-dire que tous les propriétaires qui désiraient prendre des mesures nécessaires pour réduire le taux d'urée-formaldéhyde dans leur maison pouvaient bénéficier d'une aide financière pouvant aller jusqu'à $5,000, non imposables.

Il y avait également la liberté de choix, c'est-à-dire que chaque propriétaire peut décider du type de mesures correctives à apporter à sa demeure, il pourra également choisir d'enlever la mousse s'il le désire, le gouvernement remboursera les coûts jusqu'à concurrence de $5,000, remboursement rétroactif. C'est là un autre point que nous avons fait, savoir faire des changements au niveau de la réglementation. C'est que les personnes qui ont déjà retiré la mousse ou qui sont présentement à le faire pourront également bénéficier du programme sous réserve de la présentation de pièces justificatives requises par le règlement. Et cela était annoncé, monsieur le président, dans un communiqué rendu public par le ministère de la Consommation et des Corporations, le 7 juillet, en disant qu'on ne pouvait donc au niveau de l'universalité.

Maintenant, on a parlé sur la situation des coûts des tests, et j'ai également parlé avant 6 heures de la situation du fameux $100, eh bien on a supprimé ce coût de $100 afin de réduire le plus possible les coûts que devraient assumer les propriétaires. Il a donc été décidé, monsieur le président, que le montant de $100 requis pour le test exhaustif soit supprimé. Les chèques qui avaient déjà été envoyés et reçus à cet effet seront effectivement retournés ou remboursés.

Et également je vois mon collègue de Lévis (M. Gourde) qui est fort aise de cette situation et qui a sûrement dans sa circonscription reçu beaucoup de représentations, et également mon collègue de Missisquoi (M. Bachand). Sûrement que dans leurs circonscriptions les gens étaient malheureusement victimes de la mousse d'urée-formaldéhyde. Et je vois mon collègue de Joliette (M. La Salle) qui sourit fort aise de l'autre côté de la Chambre. Ils ont tous été très heureux d'apprendre cette

suppression de $100 au niveau du test qui avait été requis. Également c'est que les sources additionnelles d'aide financière dont on parlait . . . C'est qu'on disait que ce même comité avec l'aide du centre de la MIUF étudiera les possibilités d'obtenir de l'aide financière supplémentaire provenant d'autres organismes fédéraux et provinciaux déjà existants ainsi que de l'entreprise privée. Alors c'était effectivement les changements que nous faisions par réglementation concernant l'annonce que nous avions faite le 23 décembre 1981. Et ce qui aujourd'hui nous amène devant la Chambre et ce qui est très important c'est l'entente qui s'est faite hier, le 26 juillet 1982, selon laquelle nous passerions à toutes les étapes au niveau du projet de loi, et que le tout serait déféré au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales afin d'étudier les modalités d'approbation, les questions soulevées quant aux effets sur la santé, et ainsi de suite, tel que le rapporte le hansard d'hier à la page 19701. Je pense que c'est une situation tout à fait importante. Les gens nous ont fait des représentations, suivis par les membres du caucus du Québec, à la suite de la démarche du 23 décembre 1981 et à celle que nous avons maintenant devant cette Chambre et aussi la question de la réglementation. Je pense qu'il y a maintenant, et aussi à la suite de l'étude par le comité, des points tout à fait importants qui sont à considérer par les victimes. Celles-ci, je crois, étant donné les circonstances . . . D'accord on pourra peut-être parler d'autres sources possibles et c'est ce que prévoit le mandat du comité, je pense qu'à cette étape-ci, monsieur le président, le projet de loi comme tel répond à des demandes et à des instances qui ont été faites par des victimes et également par des députés de ce côté-ci de la Chambre. A cet effet, monsieur le président, je n'aurai aucune hésitation à appuyer ce projet de loi.

• (2020)

[*Traduction*]

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, afin que la Chambre ait le temps voulu pour étudier le projet de loi en comité plénier, et puisque le ministre est ici pour répondre et que nous avons des questions très importantes à lui poser, je suggère que vous mettiez la question aux voix.

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur l'Orateur, avant que vous ne mettiez la question aux voix, j'aimerais faire quelques observations au sujet de . . .

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Simcoe-Nord (M. Lewis) demande la parole pour faire un rappel au Règlement.

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. J'ai cru comprendre qu'on s'était entendu pour se former en comité plénier et je pense que nous devrions le faire immédiatement.

M. l'Orateur adjoint: Je suis tout disposé à laisser la parole au député de Hamilton-Mountain (M. Deans) s'il désire intervenir.

M. Deans: Monsieur l'Orateur, nous allons nous constituer en comité plénier dans un instant, mais j'aimerais d'abord soulever deux ou trois points. Vous savez que je ne me suis prononcé sur aucun aspect de ce projet de loi ni à la Chambre ni ailleurs, monsieur l'Orateur. Mais il est pour moi important étant donné qu'un certain nombre d'électeurs de ma circonscription et de la région qui lui est adjacente, comme le député de Hamilton-Wentworth (M. Scott) le sait, seront directement touchés par celui-ci. Je n'ai pas l'intention de parler longuement. Ce n'est d'ailleurs jamais le cas, comme le savent tous nos collègues. Je tiens néanmoins à faire part au ministre de quelques questions qui sont, à mon avis, des questions de principe. Ces questions n'ont pas grand-chose à voir avec les articles du projet de loi, lesquels, aussi importants qu'ils soient, ne constituent pas nécessairement le moyen idéal d'aborder les principes du projet de loi.

Que le ministre sache tout d'abord que j'ai été déçu dans une certaine mesure, je l'avoue, par la façon dont la question a été réglée. Je ne parle pas ici des mesures formelles, mais plutôt de la façon dont le gouvernement s'est penché sur ce problème qui a touché tant de gens. Je ne rappellerai pas ce qui est évident, mais le gouvernement—non pas nécessairement le gouvernement du jour, mais le gouvernement en général—inspire confiance à beaucoup de Canadiens. Ces derniers croient en effet que, lorsque le gouvernement souscrit à quelque chose, il a généralement de bonnes raisons. Quand le gouvernement sanctionne une mesure, nos concitoyens croient que cette sanction entraîne nécessairement le plein engagement du gouvernement.

Je connais beaucoup de gens à Hamilton—mais beaucoup d'autres qui habitent aux quatre coins du pays m'ont fait part du même sentiment—qui s'inquiètent sérieusement du fait que le gouvernement ait encouragé les Canadiens—le terme n'est pas trop fort—à recourir à l'urée-formaldéhyde pour isoler leurs maisons, après avoir gratifié la publicité de ce produit de sceau d'approbation du gouvernement et même en débloquant des crédits comme mesure d'aide à l'isolation, de sorte qu'ils avaient toutes les raisons de croire qu'il s'agissait d'un moyen sûr et raisonnable de réduire le coût du chauffage et de protéger leurs familles et leurs foyers des rigueurs du climat.

C'est malheureusement le gouvernement qui a, par inadvertance—disons par manque d'information—permis à la situation actuelle de se développer. Le gouvernement ignorait que l'urée-formaldéhyde présentait un danger. Il n'était donc pas conscient du fait que par ses encouragements à profiter de ce produit, il poussait les Canadiens à mettre leur santé en péril. Cette affirmation est discutable. D'aucuns sont persuadés qu'il y a un risque pour la santé, d'autres soutiennent le contraire. Mais il est certain que la méthode d'isolation des maisons à l'urée-formaldéhyde pose un problème.

Si on ne peut pas faire confiance à son gouvernement ni prêter de valeur aux permis qu'il accorde,à qui donc peut-on se fier?

M. Lewis: Pas à vous en tout cas. Nous en avons eu la preuve.

M. Deans: Le député de Simcoe-Nord (M. Lewis) dit que l'on ne peut pas se fier à moi. Naturellement, il a droit à son opinion. Certains lui font confiance—c'est mon cas—d'autres non. Pour ma part, je crois qu'il est tout à fait digne de confiance.

Mais revenons à nos moutons. Les propétaires ont été incités, souvent par une aide financière, à recourir à cette méthode d'isolation dont on découvre maintenant qu'elle était à déconseiller. Qui doit-on blâmer alors? Les gens? Était-ce aux familles à faire les recherches nécessaires pour voir si l'urée-formaldehyde était un produit inoffensif? Personne à la Chambre n'oserait le prétendre.

Était-ce à l'entrepreneur, celui qui était chargé d'installer cet isolant? Nous savons tous que c'est un secteur où les entreprises naissent et disparaissant au gré de la demande. Je crois qu'ils sont en partie à blâmer, mais comme le gouvernement avait approuvé la MIUF, il n'y avait aucune raison valable qui les empêchait de l'utiliser pour isoler les maisons un peu partout à travers le pays. On ne peut donc rejeter la faute entièrement sur eux.

Est-ce la faute du fabricant? En grande partie oui. Il y a certes beaucoup trop de produits lancés sur le marché au Canada et en Amérique du Nord qui n'ont pas suffisamment été mis à l'épreuve. Dans une large mesure, c'est sa faute car il n'a pas suffisamment étudié le produit pour en déterminer les risques, pour en établir tous les effets secondaires et pour le rendre inoffensif. Finalement, le gouvernement dans sa sagesse proverbiale, avec tous les renseignements en main et les résultats des tests de laboratoire, a quand même décidé d'approuver ce produit et d'en subventionner l'utilisation dans le cadre de son programme d'isolation. Donc, le fabricant, si coupable qu'il soit, peut toujours dire, en dernier ressort, que le gouvernement lui avait donné son aval. Le gouvernement n'y était pas obligé, mais il l'a fait quand même.

• (2030)

Nous en arrivons maintenant à la raison pour laquelle j'ai insisté pour prendre la parole par principe. Je sais que vous avez lu le bill, monsieur l'Orateur, et je sais que des propriétaires d'Ottawa s'y intéressent énormément. Je sais également que, si vous étiez en mesure de le faire, vous tiendriez à exposer à la Chambre les préoccupations de vos concitoyens qui m'ont été exposées, car en dernière analyse c'est quand même le gouvernement qui a approuvé le produit.

Or que fait le bill? Il reconnaît que le gouvernement a été partiellement fautif. Le gouvernement reconnaît qu'il est à blâmer dans une certaine mesure, et il cherchera donc à réparer ses torts. Mais comment le fera-t-il? En veillant à ce que quiconque n'a pas besoin d'aide en obtienne.

Une voix: Comment cela?

M. Deans: Quiconque n'a pas vraiment besoin d'aide pourra obtenir une subvention, tandis que celui qui a besoin d'aide mais n'a pas de soutien financier lui permettent de faire le travail lui-même n'obtiendra pas d'aide puisque cela ne figure pas dans le bill.

Si l'on est du nombre de ces pauvres hères qui n'ont pas un revenu suffisant ou qui n'ont pas les moyens de contracter un emprunt qu'il leur faudrait rembourser aux taux d'intérêt exorbitants exigés de nos jours, on ne saurait profiter de cette mesure législative. Le projet de loi ne prévoit rien pour le retraité qui vit de sa maigre pension et qui, sur les conseils du gouvernement et profitant de sa subvention, a isolé sa maison à la mousse d'urée-formol pour réduire sa consommation de mazout, pour constater ensuite que ce produit est dangereux pour la santé. Le bill ne fait rien non plus pour la jeune famille qui achète une maison construite depuis quelques années et décide qu'il serait opportun, en cette période où l'on prêche l'économie de l'énergie, d'isoler la maison à la mousse d'urée-formol, sur les conseils du gouvernement et grâce à un prêt ou à une subvention de ce dernier, pour découvrir du jour au lendemain que le produit utilisé lui pose des problèmes de santé intolérables, alors que son revenu n'est pas suffisant pour qu'elle puisse emprunter en vue de débarrasser sa maison de la mousse.

Le bill mettra au plus $5,000 à la disposition de propriétaires qui doivent avoir les moyens d'emprunter $15,000 ou $20,000 de plus s'ils veulent faire enlever la mousse de leur maison. Voilà ce qui ne va pas dans le bill. Voilà ce qui cloche. C'est justement à cause de cela que nous avons tant de mal à l'accepter.

Aux personnes qui sont aux prises avec ces difficultés, comme les vieillards qui n'ont pas les moyens de faire enlever l'isolant, les invalides qui n'ont que leur pension ou les jeunes familles dont les revenus ne leur permettent pas d'emprunter les sommes nécessaires, le ministre dit que, même si le gouvernement a garanti la qualité de la mousse comme isolant et que cette garantie a été une erreur, ces personnes doivent maintenant le croire sur parole. Le gouvernement leur dit de lui faire confiance, que peut-être dans une année ou deux, si elles vivent jusque-là, il essaiera de les aider. Je dis au ministre que c'est inacceptable.

Le ministre sourit. Il a un si bon sourire. Je comprends que les gens se laissent prendre à ce sourire si aimable, mais que cache-t-il? Le ministre n'a pas l'air de se rendre compte qu'il ne s'engage à rien du tout. Je n'insinue pas qu'il ne pense pas ce qu'il dit. Je le crois sincère et convaincu. Je crois qu'il prend cet engagement de bonne foi. Je ne mets pas son intégrité en doute. Je ne doute pas pour un instant que, s'il en avait le pouvoir, il aimerait faire davantage. Mais regardons les choses comme elles sont.

Si le ministre avait été capable de convaincre ses collègues du cabinet qu'ils devraient assumer pleinement leurs responsabilités, il l'aurait déjà fait. S'il avait été assez convaincant pour persuader le Conseil du Trésor qu'il faut mettre plus d'argent à la disposition des personnes qui sont durement éprouvées parce que leur maison est isolée à l'urée-formaldéhyde, ou s'il avait eu assez d'influence pour faire comprendre à ses collègues du cabinet que le gouvernement, parce qu'il a approuvé le produit, est moralement obligé de veiller à ce que personne ne souffre à cause de cette approbation, il l'aurait déjà fait. S'il n'a pas été en mesure de convaincre ses collègues du cabinet l'année dernière que d'autres fonds étaient nécessaires, que le gouvernement fédéral devait s'assurer que les travaux d'enlèvement de la mousse étaient bien effectués dans toutes les maisons où elle posait des problèmes et que c'était au gouvernement fédéral de poursuivre le fabricant et d'obtenir de ce dernier tous les dédommagements possibles, pourquoi croirions-nous alors qu'il peut convaincre ses collègues à l'avenir?

Puisqu'il n'a pu persuader le secteur privé de ses responsabilités jusqu'à maintenant, pourquoi voudrait-il que nous croyions qu'il sera en mesure de le faire à l'avenir?

S'il n'a pu convaincre les provinces sur la foi des preuves qui nous sont présentées à l'heure actuelle, comment peut-il espérer que nous croyions qu'il pourra parvenir à ses fins à une date ultérieure? Je vois que le député de London-Ouest (M. Burghardt) acquiesce de la tête, et je comprends pourquoi.

M. McCauley: Il s'endort.

M. Deans: C'est vraiment le nœud de la question. Je suis persuadé que si le ministre pouvait puiser dans son trésor personnel les fonds nécessaires, il le ferait. Nous savons cependant qu'il n'en est rien. Si le ministre n'a pas été en mesure de convaincre les autres participants jusqu'à maintenant, quelles sont les chances pour qu'il y parvienne tout à coup? A-t-il le moindre espoir de voir les provinces et le secteur privé cesser leur opposition à ce projet?

M. Ouellet: Attendez qu'on étudie la question en comité plénier.

M. Deans: Si le ministre prétend être sur le point d'obtenir les ententes voulues, nous sommes alors prêts à siéger une autre semaine afin de lui donner le temps voulu.

Des voix: Bravo!

M. Deans: Si le ministre est prêt à laisser entendre que ce n'est qu'une question de temps avant que des ententes soient conclues et que les provinces et le secteur privé fassent leur devoir, pourquoi alors le gouvernement ne fournit-il pas les fonds nécessaires, quitte à les recouvrer par la suite auprès de ces personnes qui sont sur le point de fournir une aide et à rentrer ainsi dans ses frais, ce qui permettrait d'alléger le fardeau qui pèse sur les épaules de chaque Canadien?

• (2040)

A la réflexion, c'est presque incroyable. Je prends la parole ce soir, même si je n'en avais pas l'intention, parce que je sais que vous ne pouvez pas le faire, monsieur l'Orateur, et parce que je crains sincèrement que, une fois le projet de loi adopté et malgré les comités, les enquêtes et les meilleures intentions du ministre et de ses collègues du cabinet et de tous les autres d'ici à la fin de l'été ou du moins à l'hiver 1982-1983, l'engagement du gouvernement envers les gens qui auront encore de la MIUF dans leur maison et qui en subiront les conséquences ne tiendra plus, pas plus que ses engagements dans d'autres domaines. Voilà ce qui m'inquiète.

Lorsque j'aurai approuvé ce montant de $5,000—qui n'est pas prévu dans le projet de loi, mais qui a été bel et bien promis par le ministre—c'en sera fait. Il n'y aura rien de plus. Que le programme d'austérité du gouvernement soit juste ou non n'est pas à débattre ici ce soir, mais nous en reparlerons probablement un autre jour. Ce programme prendra le dessus et le gouvernement, malgré les meilleures intentions du ministre, reviendra sur sa vague promesse d'aide supplémentaire. Il dira qu'il a fait de son mieux. Il ajoutera qu'il aurait aimé faire davantage, mais que cela lui était impossible parce que les temps sont durs pour tout le monde et que si vous devez mourir parce qu'il a pris une mauvaise décision, que c'est dommage, mais qu'il n'y peut rien.

Des voix: Voyons!

M. Rossi: Vous donnez dans le mélo.

M. Deans: Je regrette que cela importune certains députés libéraux de l'arrière-ban, mais je crois savoir que leur état a tendance à s'aggraver un petit peu en juillet et en août; je voudrais qu'ils sachent que de ce côté-ci de la Chambre nous prenons notre travail au sérieux. Nous nous moquons pas mal d'être en août ou non.

Des voix: Oh, oh!

M. Rossi: Vous donnez vraiment dans le mélo.

M. Skelly: C'est un grand dramaturge.

M. Deans: Si le député daignait s'identifier et répéter publiquement ce qu'il vient de dire, je lui demanderais de le démentir. Il sait parfaitement que c'est entièrement faux. Je trouve qu'il est répugnant de tenir de tels propos à la faveur de l'obscurité et de l'anonymat d'un arrière-ban, surtout quand on sait qu'on ne siégera jamais aux premières banquettes.

Toutefois, sachant d'où ils viennent, je ne relèverai pas ses propos. Si le député tient absolument à ajouter quelques mots, je vous le ferai savoir. J'avais pensé mettre maintenant le point final à mon intervention, mais je voudrais poser deux ou trois autres questions au ministre. Elles se rapportent directement au principe du bill. Le projet de loi a pour principe de s'assurer que les Canadiens qui ont les moyens de retirer la mousse d'urée formol recevront $5,000 ou moins. Ceux qui n'en ont pas les moyens ne recevront rien. Voilà le principe du bill. Ce n'est pas un principe auquel nous pouvons souscrire.

Je tiens à signaler aux députés libéraux de l'arrière-ban qu'une grande partie des électeurs dont ils défendent si bien les intérêts disposent d'un revenu moyen qui ne leur permettra pas d'invoquer les dispositions de la loi parce que celle-ci ne prévoit rien pour eux. Je demande donc à ces députés de ne pas jacasser comme des pies pour nous convaincre d'expédier le bill. La question est bien trop importante pour que nous adoptions le projet de loi en un clin d'œil.

Je voudrais signaler au ministre que le bill pose certains problèmes. Le ministre parle de son rôle et des engagements qu'il a pris. Je voudrais lui poser certaines questions dont nous avons eu écho. Cela concerne de très près la façon dont cette question sera enfin réglée si jamais elle l'est. Je répète si jamais elle est réglée. Je doute beaucoup que nous finissions par trouver une solution qui satisfera tous ceux qui n'ont pas droit à la subvention aux termes du projet de loi d'aujourd'hui.

Va-t-on inviter les représentants des propriétaires à participer directement aux négociations qui auront lieu avec les autres partenaires? Seront-ils présents à la table des négociations? Auront-ils droit de parole ou seront-ils simplement invités à faire acte de présence?

M. Lewis: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Nous avons été témoins de toutes sortes de procédés de goût douteux dernièrement. Votre Honneur voudra-t-il jeter un coup d'œil à la représentante assise juste derrière l'Orateur et qui porte un T-shirt. Je pense que ce genre d'accoutrement n'est pas de mise à la Chambre. Je vous demande d'en juger, monsieur l'Orateur. Convient-il d'arborer à la Chambre un T-shirt portant la mention: je soutiens les victimes de la MIUF?

M. l'Orateur adjoint: Je remercie le député. Ce dernier demande à la présidence de se prononcer sur une question des plus délicates. Les affiches n'ont jamais été de mise à la Chambre. Dans les circonstances présentes, je ne pense pas que T-shirt en question puisse être considéré comme une affiche.

Des voix: C'est honteux!

M. Deans: Monsieur l'Orateur, vous voyez où en sont rendus les conservateurs; ils cherchent la petite bête, ils jouent des tours et se fichent pas mal de la question. Un moment, j'ai craint qu'ils ne demandent à ma collègue d'enlever son maillot.

Des voix: Oh, oh!

M. Deans: Permettez que je poursuive, monsieur l'Orateur. Je voudrais parler un moment de l'emploi du temps. Par votre entremise, monsieur l'Orateur, je demande au ministre si on a pris des dispositions pour examiner à fond les réponses obtenues? Comment va-t-on en arriver aux conclusions définitives? Quelles solutions concrètes le ministre a-t-il aujourd'hui à proposer si les négociations prévues sur lesquelles nous comptons tant ne satisfont pas aux objectifs de remboursement total des coûts d'enlèvement de la mousse?

Je crois paler aussi pour les conservateurs, du moins je l'espère. Je pense que nous sommes tous en faveur du remboursement total de tous les frais afférents à l'enlèvement de la MIUF. Selon moi, c'est la position adoptée par la plupart des députés. Je suis cependant inquiet parce que rien ne garantit que tel sera le cas. Le ministre tiendra-t-il compte des très sérieuses inquiétudes exprimées par tous les membres du conseil consultatif? S'est-il engagé à offrir de l'aide aux victimes économiquement faibles? Que fera-t-il si un citoyen âgé ayant un revenu fixe, un chômeur ou un gagne-petit est incapable d'enlever l'isolant? Qu'est-on prêt à faire pour ces gens? Qu'a le ministre à nous dire au sujet de l'engagement du gouvernement . . .

M. Ouellet: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le député m'a adressé de nombreuses questions. Je tiens à l'assurer que je suis prêt à répondre à toutes ses questions. J'espère pouvoir le faire dès que nous nous serons formés en comité plénier.

M. l'Orateur adjoint: L'honorable ministre a dit ce qu'il avait à dire.

M. Fraser: Monsieur l'Orateur affirme que l'honorable ministre a dit ce qu'il avait à dire. Je tiens à dire en mon nom et en celui de certains collègues ici présents que les questions que le leader à la Chambre du parti néo-démocrate pose sont celles que nous voulons poser . . .

M. l'Orateur adjoint: Il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement.

M. Skelly: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Les occasions ne manquent pas aujourd'hui de prendre la parole à la Chambre et n'importe lequel de nos vis-à-vis pourrait répondre à ces questions qui sont tout à fait valables.

M. l'Orateur adjoint: Il ne s'agit pas là non plus d'un rappel au Règlement.

M. Deans: Je tiens à remercier l'honorable député de Vancouver-Sud (M. Fraser) de son appui.

• (2050)

M. l'Orateur adjoint: Le député de Vancouver-Sud (M. Fraser) demande au député de Hamilton Mountain (M. Deans) s'il veut répondre à une question.

M. Deans: Monsieur l'Orateur, j'aurai fini mon discours dans cinq minutes environ et je serai ensuite heureux de répondre à toutes les questions qu'on voudra me poser. Il me fera plaisir d'y répondre dans cinq minutes à peu près et le député pourra ensuite passer le reste de la soirée à m'interroger ou à poser des questions au ministre, comme il lui plaira. Il est probable que j'en saurai davantage que le ministre. Il est même probable que le député de Vancouver-Sud puisse mieux répondre que le ministre.

Je voulais dire au député de Vancouver-Sud que je suis ravi qu'il croit que ces questions sont pertinentes. Je pense qu'il a raison. Il s'agit de questions dont nous voulons tous connaître la réponse et il suffit que nous les posions une seule fois pour qu'on nous réponde.

Lorsque le ministre répondra à la fin de la 2e lecture, je voudrais qu'il annonce les mesures qui seront prises, soit par voie d'amendement au bill, soit par voie de règlements, pour que les victimes de la MIUF puissent avoir droit à la subvention maximale de $5,000. Je crois que nous sommes tous d'accord pour dire que la subvention est de $5,000 au plus. Hier, le ministre a prétendu que c'était le montant minimal. Je crois que nous savons tous maintenant que les $5,000 représentent en fait le montant maximal. Actuellement, la subvention n'est offerte qu'aux propriétaires qui ont des ressources financières suffisantes. Comment les règlements permettront-ils de s'assurer que les propriétaires aux ressources limitées pourront toucher la subvention? Comment . . .

M. Pelletier: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

M. Deans: J'ai des problèmes ce soir. Qu'est-ce qui vous arrive?

M. l'Orateur adjoint: Le député de Sherbrooke (M. Pelletier) invoque le Règlement.

[*Français*]

M. Pelletier: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

M. l'Orateur adjoint: L'honorable député de Sherbrooke (M. Pelletier) invoque le Règlement.

M. Pelletier: Monsieur le président, est-ce que j'ai bien compris ce que vous avez dit tout à l'heure? Vous admettez dans cette Chambre que nous puissions porter un T-Shirt? Est-ce que j'ai bien compris?

M. l'Orateur adjoint: Oui. L'honorable député a bien compris.

[*Traduction*]

M. Deans: Je semble éprouver certaines difficultés. Rappelez-vous cependant que les hommes doivent avoir une cravate lorsqu'ils portent un T-shirt.

Je veux demander au ministre quelles dispositions éventuelles des règlements nous permettront de nous assurer que les gens qui ont dépensé leurs ressources financières pour l'installation de l'urée-formaldéhyde auront droit à d'autres fonds pour couvrir la différence entre la subvention de $5,000 et le coût total d'enlèvement, et s'il est prêt à présenter des amendements à cet effet, au besoin. Je n'ai pas à rappeler au ministre, j'en suis persuadé, que le coût total d'enlèvement, du moins à Toronto, et je suppose que c'est également vrai dans la plupart des autres grandes agglomérations du pays, est de l'ordre de $20,000. Dans une maison de brique . . .

M. Burghardt: Ce n'est pas vrai.

M. Deans: Le député de London-Ouest (M. Burghardt) prétend que je suis dans l'erreur. Ce ne serait pas la première fois, et je suis donc prêt à accepter que l'on mette en doute mes affirmations. Cependant, selon les informations que j'ai, et je pense que le ministre a les mêmes, le coût total d'enlèvement de la mousse d'urée-formaldéhyde dans les maisons de brique peut s'élever à $20,000. En fait, c'est une estimation très prudente. Le coût réel pourrait bien être beaucoup plus important. On ne se disputera cependant pas à ce sujet. Même si les coûts sont de $10,000, pour quelqu'un qui n'a pas d'argent, la différence entre une dépense de $10,000 et une de $20,000 ne vaut pas que l'on ergote à son sujet ce soir, surtout lorsque cette personne ne peut obtenir une hypothèque parce qu'elle n'a pas le revenu nécessaire.

Ce qui me préoccupe, ce n'est pas tant les chiffres que le principe, car c'est de principe que je parle. Je crois donc important que l'on s'occupe de ce principe. Il y a certains problèmes qu'on ne peut pas simplement régler en privé, dans des lettres, d'un signe de la tête ou d'un clin d'œil. Il y a des questions qui ne sont pas directement reliées à l'enlèvement de la mousse d'urée-formol. J'ai discuté avec une famille que je connais bien, et il semble évident que ce produit a gravement détérioré la santé de la maîtresse de maison. Je dis «semble évident», car je ne suis pas médecin. Je ne prétends pas l'être et je ne l'ai jamais prétendu. Quelles mesures prenons-nous? Quelles sont les dispositions permettant d'aider ceux qui risquent de souffrir de maladies graves et durables à cause, d'après certaines personnes, de l'urée formaldéhyde? Même si je ne peux pas être catégorique, bien des gens affirment que certains troubles de santé sont directement reliés à ce matériau.

Quelle aide accorde-t-on aux propriétaires de maisons dont la structure a été endommagée par la MIUF? Les députés reconnaissent, je pense, que ce produit pourrait très bien causer des dommages structurels. Et la baisse de valeur de la propriété? Le député de London-Ouest (M. Burghardt) et d'autres députés savent qu'un certain nombre de propriétaires ont fait appel pour obtenir une réduction de leur impôt foncier et que certains d'autre eux ont obtenu gain de cause. Néanmoins, n'oublions pas que si on doit leur accorder ces concessions, aux frais des autres contribuables de la municipalité, c'est parce que le gouvernement fédéral a autorisé l'usage de la mousse isolante d'urée-formol et qu'il a incité les citoyens à l'utiliser. Puis il y a évidemment tous les troubles de santé. Je n'entrerai pas dans les détails, mais ce sont des questions extrêmement importantes.

M. Skelly: Quelqu'un là-bas désire que vous entriez dans les détails. Je pense qu'on a dit «Bravo».

M. Deans: Non, je ne veux pas abuser du temps de la Chambre. Néanmoins, je tiens à dire que cela suscite toutes sortes de problèmes de santé. Quel est le rôle du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^me^ Bégin) dans cette affaire? Où est le lien? Quelles sont les responsabilités du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social? Le ministère va-t-il assumer une part des responsabilités financières? Il y a quelques années, nous avons dû nous battre à propos de cas d'amiantose directement reliés aux activités des usines Johns-Manville. Je me souviens de tout le mal que nous avons eu à convaincre les gens que c'était dangereux pour la santé. C'est une affaire dont je me suis occupé pendant longtemps. Au début, nous avons eu énormément de difficulté à convaincre les médecins et les autres du danger présenté par les particules d'amiante en suspension dans l'air dans les usines Johns-Manville qui fabriquaient des produits à base d'amiante. Je connais des gens qui sont morts d'amiantose et qui n'ont pas pu prouver, de leur vivant, qu'ils souffraient d'une maladie professionnelle et qui n'ont obtenu aucune indemnité.

Je demande aux députés de ne pas rejeter la possibilité qu'une utilisation et une exposition continues à la mousse isolante d'urée-formol soient très dangereuses pour la santé. Ne faites pas comme ces gens qui, il y a dix ou 15 ans, ont refusé de reconnaître les dangers présentés par l'amiante. Ne revenez pas nous dire dans dix ans: «Mon Dieu, quel dommage que nous ne l'ayons pas su». Tout le problème est là.

C'est un domaine nouveau pour moi. Il l'est pour la plupart d'entre nous et nous ne comprenons pas entièrement toutes les conséquences que cela peut avoir. Néanmoins, il faut que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social s'engage à ce que son ministère participe totalement aux recherches sur les dangers véritables de la MIUF. Il est important de reconnaître l'existence du problème.

M. l'Orateur adjoint: Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé. Je donne maintenant la parole au député de Vancouver-Sud (M. Fraser).

Des voix: Obstruction!

L'hon. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Monsieur l'Orateur, en dépit de l'heure tardive, c'est sûrement un privilège que de pouvoir prendre la parole à l'occasion de l'étude de ce projet de loi. Je ne doute pas que mes collègues néo-démocrates soient convaincus que la mesure à l'étude est insuffisante. En fait, je crois que quelques-uns de nos collègues ministériels sont également de cet avis. Il y a quelques heures, nous nous étions tous entendus pour que chaque parti intervienne brièvement à la deuxième lecture afin que le projet de loi soit renvoyé au comité plénier. Nous en avions décidé ainsi afin de permettre aux députés de questionner le ministre.

• (2100)

Au cours des 40 dernières minutes, nous avons assisté à un simulacre d'intervention de la part du leader parlementaire du Nouveau parti démocratique. Cette mise en scène était destinée à faire durer le débat de façon à ce qu'il reste bien peu de temps au ministre pour répondre aux questions des députés.

Les députés qui me connaissent depuis des années savent que j'ai été toujours en assez bons termes avec de nombreux collègues néo-démocrates. Ce n'est pas moi qui cherche à dénigrer les autres à la Chambre. Quiconque assiste à nos travaux ce soir doit se demander ce qui se passe. Je me sens très gêné. Hélas, je doute beaucoup que le leader parlementaire du Nouveau parti démocratique ait bien servi la cause des victimes de l'urée-formol dans son discours de 40 minutes.

M. Deans: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Pour autant que je sache, à l'étape de la deuxième lecture tout député a droit à 40 minutes, a droit d'exprimer les inquiétudes . . .

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Le député n'invoque pas le Règlement.

M. Fraser: Je n'ai pas dit que les députés ne pouvaient parler pendant 40 minutes. J'ai dit que si nous voulions faire avancer nos travaux, et quand on voit des députés prêts à collaborer pour permettre à leurs collègues de poser les questions qui doivent l'être, et que quelqu'un se mêle de vouloir les en empêcher, comment peut-on justifier . . .

M. Skelly: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je déplore cette intervention et je ne vais pas en faire autant. Je me demande si le ministre—le député—accepterait que je lui pose une question dont l'objet est de clarifier la situation.

M. Fraser: Monsieur l'Orateur, je constate que mes collègues du Nouveau parti démocratique n'aiment pas qu'on mette à jour leur petit jeu. Voilà pourquoi ils ne tiennent pas en place. Ils ont maintenant une question à poser au ministre. Pourtant ils ont eu des heures et des heures pour le faire et s'en sont soigneusement abstenus.

Le leader parlementaire du Nouveau parti démocratique a posé toute une série de questions qui doivent être posées et auxquelles on doit répondre, et tous les députés le savent. Cependant, il les a posées à un moment et dans un endroit qui ne permettent pas au ministre d'y répondre. Voilà le jeu auquel il s'est livré.

On a dit plus tôt que d'autres députés de la Chambre ne se préoccupent pas sincèrement de ce problème, que les députés des autres partis ne portent pas un intérêt aussi vif que nos amis du Nouveau parti démocratique aux problèmes et aux limites que renferme le bill. Voici ce que j'ai à dire à ce sujet.

Personne ne voudrait accuser mes amis du Nouveau parti démocratique d'avoir le monopole—et ils ne prétendent pas l'avoir non plus—de la sagesse, de la perspicacité et de l'intelligence. Ils ne l'ont jamais fait. Cependant, ils se sont toujours attribués le monopole de la vertu et c'est ce qu'ils ont encore cherché à faire ce soir.

C'est regrettable, parce que j'ai reçu des centaines de lettres d'habitants de ma province à ce sujet. J'ai rencontré des gens qui sont victimes de la mousse d'urée-formaldéhyde. Le bill proposé par le ministre est insuffisant et certaines questions doivent être posées.

J'accepterais une garantie si elle m'est donnée, parce que j'accepte les promesses solennelles faites par les honorables représentants et les députés. J'interromprai mon discours si mes amis du Nouveau parti démocratique prennent la parole pour dire qu'ils se sont bien amusés, qu'ils ont essayé de faire valoir un argument et qu'ils veulent maintenant passer à l'étude en comité plénier. Si le leader parlementaire du Nouveau parti démocratique m'interrompt pour me dire qu'il est prêt à le faire, c'est très bien. Cependant, pourquoi devrais-je me rasseoir et les laisser prendre la parole pour nous répéter inlassablement les mêmes choses, en sachant qu'ils vont faire tout leur possible pour empêcher les Canadiens d'obtenir une réponse aux questions que le leader parlementaire du Nouveau parti démocratique a posées. Si les porte-parole néo-démocrates interviennent une fois que j'aurai terminé et continuent à tenir le même genre de propos, étant donné les dispositions de l'ordre de la Chambre qu'ils ont accepté hier, il est certain que le ministre ne pourra donner aucune réponse à la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. Fraser: C'est un petit jeu auquel on se livre. Mes amis du Nouveau parti démocratique me chahutent. C'est toujours ce qu'ils font lorsque je me fâche, parce que je n'ai pas l'habitude de m'en prendre à eux. J'essaie de m'entendre avec eux, car je suis un homme très patient et tolérant. Et voilà qu'ils disent: «Oh, vous appuyez les libéraux». N'est-ce pas intéressant? Permettez-moi de dire ceci.

J'ai participé à cinq élections et j'ai été élu quatre fois. S'ils veulent savoir dans quelle mesure j'ai appuyé mes amis du côté libéral—et ils sont nombreux à la Chambre ce soir—ils n'ont qu'à leur demander si je l'ai fait depuis dix ans. Ils peuvent toujours le demander à leurs collègues qui ne siègent plus ici parce qu'ils n'ont pas été réélus dans le sud de la Colombie-Britannique.

Ils sourient. Je sais ce qu'ils répondront. Nous nous entendons parfois très bien sur le plan personnel, mais pas un seul député de ce côté-là, pas même le ministre, ne peut m'accuser d'appuyer indûment le parti libéral, ni ne s'attend même à ce que je le fasse.

Je n'ai vraiment pas besoin des coups bas que me lancent les membres du Nouveau parti démocratique. Non seulement je n'en ai pas besoin, mais je n'ai pas à les encaisser. C'est là que nous pouvons constater la sincérité des néo-démocrates. Il est juste, d'après moi, de dénoncer leurs manigances. J'ignore qui prendra la parole après moi. Il se peut que ce soit un député néo-démocrate, mais mieux vaudrait que ce soit un député d'un autre parti, car le temps passe vite.

• (2110)

Je tiens à dire au ministre que ce projet de loi contient un grand nombre de lacunes. Il ne parle même pas de l'indemnité maximale de $5,000. Le ministre n'a pas réussi à persuader le Conseil du Trésor de consentir une somme importante pour faire face à ce problème grave et urgent. Nous ne connaissons pas encore les règlements bien que certains, semble-t-il, aient déjà été ébauchés. La simple lecture du projet de loi, sans les règlements, ne nous dit pas quelle sera son utilité. Nous pourrions cependant nous informer auprès du ministre ici présent, si nos amis néo-démocrates voulaient bien nous permettre de nous constituer en comité plénier où nous aurons la possibilité de poser des questions au ministre. Si la Chambre n'avait pas adopté une ordonnance hier, je ne m'en offusquerais pas. Les députés du Nouveau parti démocratique pourraient intervenir à leur guise à l'étape de la deuxième lecture, s'ils le voulaient. Ils pourraient bien parler toute la semaine prochaine et la semaine d'après, et prolonger ainsi le débat en deuxième lecture. Si c'est cela qu'ils veulent, pourquoi ont-ils accepté, hier, l'ordre de la Chambre qui nous oblige, comme Votre Honneur va nous le rappeler sans doute, à terminer le débat sur ce projet de loi ce soir à 11 h 45? Les néo-démocrates ne peuvent pas gagner sur tous les tableaux. Il me faut en conclure qu'ils refusent d'accorder aux députés la chance de se former en comité plénier et de pouvoir interroger le ministre. Non seulement ai-je le droit, à titre de parlementaire, de poser des questions, mais le ministre a aussi l'obligation de tenter d'y répondre. Certains ministériels ont peut-être également des questions à poser. Ils y ont droit. J'en vois qui font signe que oui. Je n'irai pas plus loin. Je regrette sincèrement . . .

M. Deans: J'invoque le Règlement monsieur l'Orateur . . .

M. Fraser: Monsieur l'Orateur, le leader parlementaire du Nouveau parti démocratique a trouvé une autre raison pour invoquer le Règlement.

M. Deans: Monsieur l'Orateur, le député a laissé entendre que d'une façon ou d'une autre nous abusions du temps consacré au débat. En m'autorisant du Règlement, je tiens à lui demander s'il sait que c'est à mon instance que se tient ce débat. Les conservateurs étaient disposés à laisser adopter le bill sans débat.

M. Fraser: Monsieur l'Orateur, je répondrai au leader à la Chambre du Nouveau parti démocratique que s'il croit que l'exercice auquel il se livre depuis deux heures constitue un débat visant à obtenir des réponses, il se livre à une imposture aux dépens du public qui suit le débat à la télévision.

Le bill ne me plaît pas pour bien des raisons. Je n'aime pas la façon dont on a traité tout ce problème, mais je voudrais poser des questions. Si les néo-démocrates veulent continuer à intervenir tout le reste de la soirée, il arrivera qu'on ne posera vraiment aucune question. On sera forcé d'expédier toute l'étape de l'étude du bill en comité plénier dans les deux ou trois minutes restantes car tel est l'ordre de la Chambre auquel le NPD a donné son assentiment. La faute en retombera sur les néo-démocrates quand commenceront dans une heure à pleuvoir les appels téléphoniques de la part de contribuables de tout le pays qui demanderont comment diable les choses ont pu se passer ainsi et pourquoi nous n'avons pas obtenu de réponses du gouvernement.

Mme Mitchell: Parlez du sujet.

M. Fraser: Les députés du Nouveau parti démocratique sont bien susceptibles. Ils se présentent à la Chambre vêtus de tee-shirts à la mode arborant des slogans. Je ne comprends pas très bien pourquoi la chose devient soudainement convenable pour certains mais pas pour d'autres . . .

Des voix: Bravo!

M. Fraser: . . . mais je soutiens que le bill pose un grave problème. Il est insuffisant. Nous n'avons pas le règlement. Le ministre a le devoir de répondre aux questions, mais les députés néo-démocrates abusent lâchement du Parlement en prolongeant volontairement la discussion du bill jusq'à la dernière minute pour finir par se soumettre aux conditions de l'ordre de la Chambre.

M. Sid Parker (Kootenay-Est-Revelstoke): Monsieur l'Orateur, je voudrais, au début de mon allocution sur le bill C-109 concernant l'isolation à la mousse d'urée-formol, dire que nous venons de voir le plus piètre exemple que saurait donner un représentant élu du peuple. En effet, un député a pratiquement supplié les libéraux de s'arranger pour que l'opposition officielle commence à poser des questions grâce à un mécanisme mis au point par les deux partis.

Des voix: Oh! Oh!

M. Parker: En août dernier, j'ai envoyé un questionnaire à mes électeurs, car la question me préoccupait. Je voudrais faire consigner ce questionnaire que voici:

L'isolation à la mousse d'urée-formol.

L'urée-formol vous cause-t-elle des problèmes?

J'estime que le gouvernement évite d'assumer ses responsabilités à l'égard des Canadiens dont la maison est contaminée par la mousse d'urée-formol. J'ai l'intention d'exiger un dédommagement pour les propriétaires victimes de l'erreur du gouvernement qui a approuvé l'utilisation de ce produit dangereux. Pour ce faire, il me faut disposer de faits et de données sur l'étendue du problème à Kootenay-Est-Revelstoke. Si vous êtes visés, veuillez remplir le questionnaire qui suit et me le remettre quand je serai dans votre région, ou alors me l'envoyer à mon bureau d'Ottawa.

Je voudrais apporter quelques précisions. À l'époque, le député conservateur, qui avait été défait aux élections a pensé qu'il se devait de faire quelque chose. Il a donc décidé d'assister aux réunions publiques tenues dans ma circonscription pour entendre les électeurs exposer leurs préoccupations. Au moins, il a fait preuve d'un peu plus de jugeote que les députés conservateurs cet après-midi. En effet, pas un seul d'entre eux n'a réclamé le plein dédommagement des victimes de la mousse, chose que ne prévoit pas le projet de loi. C'est honteux de la part du parti conservateur du Canada!

Je voudrais lire quelques-unes des réponses qu'a suscitées mon questionnaire. Il vaut la peine d'en consigner certaines. J'ai reçu la lettre suivante de Revelstoke:

Merci de défendre les intérêts de ceux d'entre nous qui avons ce problème sur les bras.

Dans mon cas, il est difficile de dire si les problèmes de santé que j'ai depuis Noël dernier sont dus aux vapeurs de formaldéhyde ou à un virus, car je souffre de sinusite depuis de nombreuses années . . . depuis neuf ou dix mois, mon problème s'est aggravé et je souffre aussi de douleurs musculaires et articulaires persistantes.

M. Gurbin: Monsieur l'Orateur, je fais appel au Règlement. Je me demande si le député qui a la parole a pensé que la personne de qui il parle est peut-être malade de voir à la télévision comment les néo-démocrates se comportent.

M. Parker: Monsieur l'Orateur, voilà le genre d'observation et de préoccupation que le parti conservateur à offrir aux personnes qui sont ainsi affligées.

La lettre se poursuit en ces termes:

D'un strict point de vue économique, nous qui avons employé cet isolant sommes définitivement désavantagés:

a) Nous avons payé l'impôt sur le revenu sur la subvention que le gouvernement nous a accordée.

Je ne sais pas si quelqu'un a mentionné ce fait auparavant. Ceux qui ont bénéficié de subventions ont payé l'impôt sur le revenu sur ces subventions. La lettre dit encore:

b) Nous avons payé le coût de la main-d'œuvre pour faire installer l'isolant.

c) Ce qui est pis que tout, personne ne veut acheter une maison qu'il sait être isolée à l'urée-formaldéhyde—pour la vendre, il faut faire enlever l'isolant, le remplacer par autre chose et, selon la façon dont la mousse est enlevée, refaire les murs extérieurs ou intérieurs de la maison.

Cette lettre a été envoyée par une veuve qui a besoin d'aide, et de plus que $5,000. Il faut qu'elle soit indemnisée intégralement et qu'elle obtienne du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^me^ Bégin) l'assurance qu'on établira des règlements pour protéger les gens dans son cas. J'aimerais consigner au compte-rendu la réponse que voici d'un électeur de Kimberley, en Colombie-Britannique:

• (2120)

Nous avons tous les deux plus de 70 ans et ni l'un ni l'autre n'a été bien depuis six mois.

Voilà le genre de choses que les gens nous disent. Voici une autre réponse:

Mon mari qui est traité pour les reins souffre maintenant d'emphysème.

Voilà ce que nous répondent les gens. Lorsque j'ai fait une tournée dans ma circonscription, j'ai rendu visite à quelques-unes de ces personnes. Une dame de Kimberley avait plusieurs enfants. Les murs de sa maison formaient une saillie de plus de 12 pouces et la famille s'apprêtait à déménager. Elle ne savait qui allait payer leurs frais de séjour ailleurs pendant qu'on procédait à des tests sur la maison. Le gouvernement a maintenant le front de lui offrir $5,000 pour la dédommager en lui disant qu'il y aura peut-être moyen de débloquer d'autres fonds et qu'il finira peut-être par trouver une solution au problème.

Lorsque j'ai fait ma tournée dans ma circonscription, on m'a demandé si le gouvernement finirait par reconnaître qu'il a créé un grave problème lorsqu'il a subventionné l'installation de cet isolant. Pour la malheureuse somme de $350, il a causé des dégâts de $15,000 ou $20,000 dans certaines maisons.

Certains aimeraient vendre leur maison, mais leur agent immobilier les a prévenus qu'il devait avertir le nouveau propriétaire qu'elle avait été isolée à l'uré-formaldehyde. Autrement, la vente pourrait être annulée si jamais le nouveau propriétaire venait à l'apprendre.

Le représentant du club Kinsman est venu me trouver avec un échantillon de ce produit pour le faire analyser. Il y en avait dans le hall du club et il se demandait si les gens pouvaient en être affectés. Nous avons aussi entendu dire qu'il y avait des problèmes causés par cet isolant dans certaines écoles. Je crois que le gouvernement doit recenser toutes les habitations isolées avec ce produit et présenter des programmes d'indemnisation compte tenu des graves problèmes médicaux qui pourraient survenir.

Il y a une maison à Revelstoke qui est située très près de la voie ferrée. Le plâtre et le placoplâtre ont commencé brusquement à se lézarder. Les occupants de la maison ont été très malades. Ils se sont mis à saigner du nez, les enfants étaient malades et la maîtresse de maison était plus souffrante que d'habitude. Ils sont allés consulter le médecin. L'urée-formaldéhyde qui isolait leur maison avait commencé à se détériorer, ce qui causait ces problèmes.

Le plus souvent, les gens ont des hypothèques et du fait que les taux d'intérêt sont élevés à l'heure actuelle, leur s versements leur coûtent les yeux de la tête. C'est de l'hypocrisie de leur demander de trouver $10,000, $15,000 voire $20,000 de plus pour faire enlever la mousse d'urée-formaldéhyde en leur promettant que le gouvernement leur remboursera $5,000.

Le parti conservateur n'a pas rendu justice à la Chambre des communes en ne faisant pas intervenir un seul orateur dans le débat sur ce projet de loi, monsieur l'Orateur. C'est extrêmement injuste non seulement envers leurs électeurs mais aussi envers les Canadiens. Les conservateurs sont injustes d'accuser mon parti; il essaie pourtant de faire comprendre aux Canadiens que la situation est bien plus grave que le gouvernement ne le laisse entendre.

C'est le genre de chose qui arrive, monsieur l'Orateur. Le fait de représenter la circonscription de Kootenay-Est-Revelstoke et d'avoir l'occasion de prendre la parole à la Chambre au nom de mes électeurs a été un privilège pour moi.

M. Friesen: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Si le député passait plus de temps à la Chambre, il saurait que certains de nos députés ont participé à ce débat. Je suis heureux qu'il ait employé le passé en parlant de sa circonscription car il ne sera plus là la prochaine fois.

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur l'Orateur, je me réjouis de pouvoir participer au débat. Il est important de signaler ce qui s'est passé à la Chambre aujourd'hui. Les conservateurs étaient convenus au début de la journée qu'il n'y aurait pas d'ordre de la Chambre, ou que le seul ordre de la Chambre auquel ils consentiraient ne permettrait aucun débat. Puis, le député de Vancouver-Sud (M. Fraser) est intervenu pour dire qu'ils voulaient avoir le temps de poser des questions au ministre. C'est complètement nouveau. Il est intéressant de noter que le ministre est maintenant de retour dans les coulisses en train de marchander avec les conservateurs pour tâcher de trouver un moyen de les sortir de ce pétrin.

J'aimerais faire l'historique du problème de la mousse d'urée-formaldéhyde, car il est très grave. Il est inacceptable que le Parlement adopte un bill qui ne dissipe pas complètement les inquiétudes des propriétaires dont la maison est isolée à la mousse d'urée-formaldéhyde. Beaucoup ne peuvent emprunter les $5,000. Le coût de l'enlèvement de ce produit des murs de la plupart des maisons dépassera de beaucoup $5,000. Les offres des entrepreneurs dans la ville de Toronto atteignent en moyenne environ $22,000, et beaucoup plus pour les maisons de briques.

Il nous faut remonter à la source du problème, monsieur l'Orateur. C'est le gouvernement qui a encouragé l'utilisation de ce produit pour isoler les maisons. Elle a été installée aux frais des propriétaires mais un grand nombre d'entre eux ont réclamé la subvention gouvernementale qui a été frappée d'impôt.

Si vous achetez une voiture ou une machine à laver, vous pouvez vous retourner cntre le producteur si l'article se révèle nocif ou s'il fonctionne mal. Vous pouvez intenter des poursuites au tribunal contre le producteur pour le prix que vous avez payé. Dans ce cas-ci, c'est un produit approuvé par le gouvernement qui s'est révélé dangereux et il importe donc qu'il ait les mains nettes—et l'opposition officielle aussi—et fasse connaître sa position. Le gouvernement offre un programme très limité qui n'est accessible qu'aux gens qui ont de l'argent en banque ou peuvent prendre une nouvelle hypothèque sur leur maison parce qu'ils ont d'autres biens.

C'est un projet de loi qui fait nettement une distinction entre les classes, qui s'adresse aux gens fortunés du pays, et non pas aux pauvres, à ceux qui sont à la retraite ou qui auraient de la difficulté à refinancer une hypothèque.

Il n'est pas question de la valeur des maisons dans le projet de loi. Il y a des maisons à Vancouver, et dans chaque ville et province du pays qui ont été tout simplement rayées du marché immobilier. Les gens sont loin de pouvoir obtenir le prix qu'ils veulent pour leur maison et il est juste qu'ils ne puissent la vendre à des acheteurs qui ne se doutent de rien.

Dans tout projet de loi présenté à la Chambre, le consommateur devrait avoir le droit d'être pareillement informé mais ce principe n'a pas été respecté dans le projet de loi à l'étude. Les propriétaires de maison à charpente de bois en Nouvelle-Écosse profiteront peut-être du bill parce que le coût d'enlèvement de la mousse des murs extérieurs ou intérieurs est relativement faible. Il y a des coupe-vapeur et l'isolant peut être enlevé. C'est presque impossible dans le cas des plus grosses habitations de briques.

Il nous faut examiner soigneusement le façon dont le problème a évolué, monsieur l'Orateur. La mousse est un matériau isolant qui est injecté sous une forme liquide dans les cavités murales des habitations et prend de l'expansion dans les murs. Le problème semble se poser lorsque le matériau s'effrite après l'installation et laisse échapper un de ses éléments, le gaz formol, dans l'atmosphère environnante. Des facteurs comme un mélange inadéquat, une température élevée, une mauvaise installation, la condensation, l'humidité ou des conditions propres à la moisissure, ont accéléré le processus de décomposition et fait augmenter le niveau du gaz dans les maisons.

Comme l'a fait remarquer un comité d'experts qui a examiné le problème, le gaz peut entraîner une irritation des yeux, du nez et de la gorge, des saignements de nez, des maux de tête, des accès de toux, des nausées, une forme d'asthme, des vomissements et des étourdissements. Il a été relié au cancer chez des animaux de laboratoire et je compte revenir là-dessus plus tard.

On estime à l'heure actuelle que 80,000 à 100,000 maisons sont touchées. Dans environ 25,000 de ces maisons, le matériau a été installé dans le cadre du programme d'isolation thermique des maisons canadiennes. Lorsque installé convenablement dans les murs extérieurs, le mélange étant bien dosé, avec une bonne aération, le produit n'a souvent posé aucun problème. Dans de mauvaises conditions, toutefois, quand l'un des nombreux facteurs en question entre en jeu, il a été prouvé qu'il peut y avoir effectivement un problème très grave. L'enlèvement de la mousse est une opération très difficile qui peut coûter entre $10 000 et $30 000, et même plus, et dont les résultats ont souvent été insatisfaisants. Les gens peuvent être affectés par le produit et ne pas s'en rendre compte.

• (2130)

Qu'on me permette de faire un bref rappel de l'historique de cette affaire, monsieur l'Orateur, car c'est l'une des dernières occasions pour le Parlement, ce soir, de se pencher sérieusement sur la question. Que le ministre soit saisi des problèmes ou non, tous les députés savent qu'on ne pourra pas changer cette mesure ce soir. Le député de Vancouver-Sud a fort éloquemment rappelé que nous faisions intervenir nos députés, contrairement aux conservateurs. Il est clair depuis quelques semaines, monsieur l'Orateur, que le parti conservateur ne tenait pas vraiment à ce que le bill modifié au comité accorde une aide financière, quel que soit le revenu. En 1969, la SCHL autorisait l'utilisation de ce produit qui était déjà en usage dans certains États des États-Unis et en Europe depuis les années 50. En 1970, la SCHL a retiré son autorisation parce que le matériau avait tendance à rétrécir et à se désintégrer. La mousse en question ne se révélait pas une bonne matière isolante.

En août 1977, la SCHL autorisait à nouveau la mousse d'urée-formol et Rapco Ltd., entreprise dans laquelle la Corporation de développement du Canada a une participation, prétendait avoir résolu le problème du rétrécissement. Rapco est devenu l'un des principaux producteurs de ce matériau. En septembre 1977, le programme PITMC a vu le jour et la

mousse était un des matériaux approuvés. En août 1978, M. R. Viau, de la Direction des produits chimiques au ministère de la Consommation et des Corporations, publiait une mise en garde relativement à l'utilisation de ce produit. Puis de toutes les régions du Canada commencèrent à arriver des lettres faisant état de nausées, d'irritations et d'autres malaises. M. Viau a déclaré que le gouvernement était au courant des risques et que des rapports avaient été publiés en Europe à ce sujet il y a une dizaine d'années. Il a aussi mentionné un rapport publié aux États-Unis intitulé: «Urea Formaldehyde Based Foam Insulation—An Assessment». En octobre 1979, selon des études de laboratoire effectuées en Caroline du Nord, des taux d'émission relativement faibles provoquaient le cancer chez les rats. Monsieur l'Orateur, petit à petit, selon le degré d'humidité, le type de pare-vapeur et l'exposition des murs, la mousse commence à se décomposer et émet des gaz qui, comme l'ont établi des épreuves de laboratoires, peuvent causer le cancer, au moins chez les mammifères.

Il y a plus de deux ans, en novembre 1979, le programme commença à inquiéter le public. A cette époque, l'État du Massachusetts a banni la vente et l'usage de la mousse et a entrepris d'enlever le matériau de tous les édifices publics.

En janvier 1980, une dernière épreuve de laboratoire établissait un lien précis avec le cancer chez les rats, et le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social était saisi d'un rapport qu'il s'est abstenu de commenter. En avril 1980, le gouvernement de la Saskatchewan a institué une enquête sur la question. A la même époque, des audiences tenues à Washington ont abouti à la mise sur pied d'une commission d'enquête qui recommanda que les risques soient précisés dans chaque marché conclu par la U.S. Consumer Products Safety Commission. En septembre 1980, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^me^ Bégin) a annoncé qu'un comité spécial serait créé pour étudier la question soit 11 mois après la publication des premiers rapports exposant les risques de cancer et deux mois après la première mise en garde des fonctionnaires du ministère de la Consommation et des Corporations. Le 24 novembre 1980, la U.S. Consumer Products Safety Commission disait dans son rapport que la MIUF présentait des risques de cancer pour les humains. Ce problème, monsieur l'Orateur, et ce rapport n'ont pas encore été étudiés sérieusement ni par le ministre, ni par le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet), ni d'ailleurs par le parti conservateur à la Chambre. Le 17 décembre 1980, le ministère de la Santé et du Bien-être a enfin interdit temporairement l'utilisation de la mousse.

En janvier 1981, mon collègue, le député de Comox-Powell River (M. Skelly), a rendu l'affaire publique en interrogeant le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et le ministre de la Consommation et des Corporations, en rédigeant des lettres, en publiant des communiqués de presse, en parcourant le pays et en accordant une interview à l'émission «As it Happens» du réseau BCTV et à d'autres stations ou médias intéressés. Enfin, le 23 avril 1981, la MIUF a été interdite pour de bon.

Les libéraux et les conservateurs reprochent aux néo-démocrates ce soir d'avoir dit que, pour quelque raison, ils veulent parler de cette question, que, pour quelque raison, ils veulent poser au ministre des questions convenues d'avance, et ils pensent que, pour quelque raison, cela facilitera leurs rapports avec les propriétaires de maison ou les médias. Eh bien, cette question a fait l'objet de discussions à la Chambre et n'importe quel Canadien peut consulter le hansard et voir quel genre de questions ont posées les conservateurs et quel genre de réponses le ministre leur a données. Les deux côtés ont eu toutes les occasions voulues ici, en comité et en public, de faire connaître leur position.

Le ministre dit que la subvention sera d'au moins $5,000, que d'autres fonds seront peut-être accordés par les provinces ou les municipalités ou que de l'argent viendra d'ailleurs, peut-être d'autres programmes fédéraux. Si vous habitez une petite maison et que vous soyez entouré de mousse, que vous ayez dû déménager dans la cour parce que vos enfants ont le nez irrité ou que vous souffriez d'emphysème et ainsi de suite, vous ne supporteriez pas que les députés soient assis ici en train de passer une loi qui pourrait même ne pas s'appliquer à vous. Si vous ne pouviez emprunter $5,000, refinancer votre hypothèque ou vendre votre maison, il ne vous resterait qu'à tout planter là. Dans une démocratie comme la nôtre où le gouvernement tente d'un air suffisant de faire adopter un projet de loi qui n'aborde même pas le problème, il n'est que juste qu'au moins un groupe de députés se lèvent et essaient de faire comprendre aux Canadiens qu'il y a une façon de s'y attaquer. Il doit y avoir une façon d'en aborder les aspects médicaux et scientifiques et un moyen d'enlever définitivement cette mousse aux frais de tous les contribuables. Aux prochaines élections, les électeurs pourront réfléchir au gâchis monumental que le gouvernement a provoqué lorsqu'il a décidé de recommander et de financer l'installation de ce produit dangereux.

Tous les médecins du pays, monsieur l'Orateur, devraient être avisés de tous les problèmes que pose la mousse d'urée-formol, ce qui n'a pas été fait. Comme je l'ai dit tout à l'heure, des dizaines, si ce n'est des dizaines de milliers de propriétaires ou de locataires ne savent pas encore que leurs murs sont isolés à la mousse et que les problèmes médicaux qui les affligent y sont directement liés. Tous les propriétaires devraient être officiellement avisés que ce matériau a servi à isoler leur maison, qu'ils l'habitent ou qu'ils la louent, étant donné que bien des gens souffrent sans savoir pourquoi. Le gouvernement devrait offrir des services d'inspection dans toutes les régions du Canada et mettre en œuvre des programmes qui permettent de surveiller la situation à moyen et à long terme, car les émissions de gaz dans les maisons dépendent du degré d'humité dans les murs, de la température, de la ventilation et de la fréquence d'ouverture des portes. Un grand nombre de facteurs variables sont en jeu et seule une inspection très détaillée permettrait de régler le problème.

Il faudrait créer un comité chargé de mettre au point un mécanisme qui permette de compenser adéquatement tous ceux qui ont fait installer ce matériau et éprouvent des problèmes. En réponse aux questions posées à la Chambre avant le 23 avril et à la suite des instances pressantes du député de Comox-Powell River, le gouvernement a décidé de renvoyer la question à un comité d'enquête spécial. A l'intention des propriétaires qui nous écoutent et qui veulent savoir ce qui a été dit publiquement, il vaut la peine que je cite exactement le rapport du comité. Voici ce qu'on y dit:

La mousse d'urée-formol est préparée sur place à partir d'un mélange de résine d'urée-formol, d'un agent de durcissement acide (ordinairement de l'acide phosphorique) et d'un gaz propulsif (ordinairement de l'air comprimé). La mousse fraîche contient près de 75 p. 100 d'eau en poids. Pendant la période de durcissement, après installation, du formaldéhyde gazeux se dégage.

● (2140)

Les émanations de formaldéhyde résultent d'un processus complexe qui est encore mal compris. La plupart des experts conviennent qu'il y a des réactions chimiques directes qui se produisent constamment. Il se pourrait que les molécules de formaldéhyde adhèrent à la surface de la mousse, y créant une certaine tension de vapeur. La présence du gaz favorise également la réaction directe et retarde la réaction inverse (détérioration). L'air traversant la mousse peut entraîner le formaldéyde. L'augmentation de la température et de l'humidité ainsi que la présence d'une grande quantité d'acide dans la mousse peut en accélérer la détérioration.

Installation:

Il semble que les émanations de gaz de la MIUF, soumises à l'examen du comité, puissent être attribuables, du moins en partie et probablement en grande part, à une mauvaise installation, à la présence d'un pare-vapeur insuffisant dans les maisons isolées à la mousse, etc. D'après certains indices obtenus dans des conditions contrôlées, la mousse rétrécirait et cesserait alors d'être stable et bien définie.

La mousse pose des risques pour la santé des occupants des maisons isolées à la MIUF. C'est là le point le plus important parce que nous parlons maintenant d'adopter une mesure législative. Je vois déjà les manchettes dans les journaux: «Les Communes adoptent le projet de loi sur la MIUF». Tout le monde se réjouira. On pourra obtenir des fonds pour faire enlever la mousse. Mais ce n'est qu'une grande méprise. Les propriétaires de maisons isolées à la MIUF qui voudront faire enlever la mousse comprendront vite que ce projet de loi n'est qu'une imposture. L'opinion publique, les contribuables penseront que c'est le gouvernement qui a créé le problème. Le gouvernement a financé le programme et l'a appuyé et voilà qu'il a réussi à trouver une solution.

Il nous incombe à nous, de l'opposition, du moins ceux du Nouveau parti démocratique qui prennent leur travail au sérieux, de bien faire comprendre au grand public que le bill C-109 ne constitue pas une solution. C'est une duperie. Il n'aide qu'une partie infime de la population, que les plus riches parmi les propriétaires victimes de la MIUF.

Voici la suite du rapport:

L'exposition au formaldéhyde comporte des risques de santé immédiats et d'autres potentiels: irritation des yeux, du nez et de la gorge, toux, migraine, étourdissements et, si la concentration du gaz est très élevée, broncho-pneumonie et œdème pulmonaire. En général, les réactions dépendent de la concentration et de la durée de l'exposition. Une exposition prolongée ou répétée de personnes prédisposées à l'asthme (irritabilité des voies respiratoires) peut provoquer l'asthme ou le faire empirer s'il s'est déjà manifesté. Les personnes exposées à la MIUF peuvent aussi être atteintes d'une «état de mal asthmatique» qui peut être fatal. Le contact avec la mousse peut entraîner des irritations cutanées ou, à long terme, une hypersensibilisation au formaldéhyde.

Avant de poursuivre, je voudrais féliciter les propriétaires qui, dans tout le Canada, se sont organisés et ont travaillé avec acharnement pour amener tous les partis représentés à la Chambre à se préoccuper des graves problèmes auxquels ils sont confrontés. Ces gens de toutes les provinces se sont donnés sans compter pendant des années et je voudrais remercier en particulier: le Dr Penny Tilby de Vancouver (C.-B.); Fred Palen et Robert Gahan de Calgary (Alberta); Glen Markowski de Winnipeg (Manitoba); Ed Smee, William Tell et Henry Wakeley de l'Ontario; Nicole Lamer, Pierre Bergeron et Len Coccolico du Québec; Carl Wentzell, Garnet Wales et Dan Williams de Terre-Neuve. Ces gens sont les seuls vrais héros de cette lutte continue. Je suis sûr qu'ils continueront à se battre pour faire adopter des mesures législatives plus efficaces et obtenir une indemnisation adéquate. Voici la suite du rapport:

Le formaldéhyde est essentiellement un irritant, mais en se combinant aux protéines humaines, il peut produire un complexe haptène-protéine immunoréactif entraînant la formation d'anticorps (allergie). C'est à cette propriété ainsi qu'à l'irritation chimique que sont attribuables de nombreux problèmes de dermatite et de réactivité des voies respiratoires avec bronchospasme.

Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de m'étendre sur les problèmes très graves qui se sont posés d'un bout à l'autre du Canada. Mais je voudrais traiter brièvement des preuves détaillées de la carcinogénie révélée dans les expériences effectuées sur les animaux par les Drs L. Golberg et J. Clary. Ces mêmes preuves ont été présentées lors de la troisième conférence sur la toxicité du formaldéhyde tenue par le Chemical Industry Institute of Toxicology en novembre 1980 à Raleigh, en Caroline du Nord.

Une analyse des risques a été entreprise et il est clair, pour la population en général comme pour tout député qui souhaite lire le rapport sur le caractère mutagène et tératogène, sur l'épidémiologie et sur les autres questions relatives à la santé, que nous avons affaire à un problème chimique très grave et qu'essayer de l'escamoter en permettant qu'une petite fraction seulement des propriétaires puissent débarrasser leur maison de cet isolant ne réglera pas le problème. Il faut nous attaquer à la racine même du mal et débarrasser de ce produit toutes les maisons où il risque de causer des problèmes.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre, s'il vous plaît. Comme il est 9 h 45, conformément à l'ordre adopté le lundi 26 juillet 1982, il est de mon devoir d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix toutes les motions nécessaires pour faire franchir toutes les autres étapes au bill dont la Chambre est saisie.

[*Français*]

Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: Sur division!

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2e fois et la Chambre se forme en comité plénier sous la présidence de M. Francis.)

[*Traduction*]

Le président: La Chambre formée en comité plénier examine le bill C-109, loi d'aide financière touchant les habitations isolées à la mousse d'urée-formol.

L'article 2 est-il adopté?

Des voix: Sur division.

(L'article 2 est adopté.)

Le président: L'article 3 est-il adopté?

Des voix: Sur division.

(L'article 3 est adopté.)

Le président: L'article 4 est-il adopté?

Des voix: Sur division.

(L'article 4 est adopté.)

Le président: L'article 5 est-il adopté?

Des voix: Sur division.

(L'article 5 est adopté.)

Le président: L'article 6 est-il adopté?

Des voix: Sur division.

(L'article 6 est adopté.)

Le président: L'article 7 est-il adopté?

Des voix: Sur division.

(L'article 7 est adopté.)

Le président: L'article 8 est-il adopté?

Des voix: Sur division.

(L'article 8 est adopté.)

Le président: L'article 9 est-il adopté?

Des voix: Sur division.

(L'article 9 est adopté.)

Le président: L'article 1 est-il adopté?

Des voix: Sur division.

(L'article 1 est adopté.)

Le président: Le titre est-il adopté?

Des voix: Sur division.

(Le titre est adopté.)

Le président: Le bill est-il adopté?

Des voix: Sur division.

Le président: Puis-je quitter le fauteuil et faire rapport du bill?

Des voix: Sur division.

(Rapport est fait du bill.)

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations) propose: Que le bill soit agréé.

M. l'Orateur adjoint: La motion est-elle adoptée?

Des voix: Sur division.

(La motion est adoptée.)

M. l'Orateur adjoint: Conformément à l'ordre adopté le lundi 26 juillet 1982, la motion de troisième lecture va être proposée maintenant.

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations) propose: Que le bill soit lu pour la 3e fois et adopté.

M. l'Orateur adjoint: Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Sur division.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3e fois, est adopté.)

[*Français*]

M. Pinard: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

M. l'Orateur adjoint: L'honorable président du Conseil privé invoque le Règlement.

M. Pinard: Monsieur le président, je pense que si vous demandiez le consentement unanime de la Chambre pour dire qu'il est dix heures, vous auriez d'excellentes chances de l'obtenir, du moins de ce côté-ci de la Chambre.

[*Traduction*]

M. l'Orateur adjoint: Y a-t-il consentement unanime pour considérer qu'il est 10 heures?

Des voix: D'accord.

[*Français*]

M. l'Orateur adjoint: Comme il est 10 heures, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

(A 9 h 51, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 28 juillet 1982

La séance est ouverte à 2 heures.

• (1405)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LOUIS RIEL

LE RAPPORT SUR LA POSSIBILITÉ DE LE GRACIER—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stan Schellenberger (Wetaskiwin): Madame le Président, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien ainsi que le ministère de la Justice ont fait effectuer une étude générale et approfondie sur les répercussions qu'aurait la décision de gracier Louis Riel. Aux termes de l'article 43 du Règlement, je propose, appuyé par le député d'Athabasca (M. Shields):

Que le gouvernement et le ministre mettent immédiatement à la disposition des députés et des Canadiens ce rapport qui pourrait faciliter la tâche des personnes intéressées.

Mme le Président: Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE BOMBARDEMENT DE BEYROUTH PAR ISRAËL—HOMMAGE AU COURAGE DE L'AMBASSADEUR CANADIEN ET DE SON PERSONNEL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Madame le Président, étant donné le danger accru que courent tous les civils à Beyrouth à cause des bombardements, je propose, appuyé par le député de Moose Jaw (M. Neil):

Que la Chambre félicite de leur dévouement sans borne l'ambassadeur du Canada au Liban, M. Théodore Arcand, et les membres de son personnel qui, même s'ils vivent jour et nuit dans le danger, sont demeurés au poste pour assurer les communications dans les deux sens entre les gouvernements du Canada et du Liban et aussi pour fournir aux Canadiens des renseignements sur leurs parents qui peuvent se trouver à Beyrouth, et qu'elle exhorte en outre le gouvernement à songer à proposer le nom de ces intrépides Canadiens pour que le Canada reconnaisse leur attitude de la façon appropriée.

Mme le Président: Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Madame le Président, je crois que nous avons tous été touchés par le courage extraordinaire dont l'ambassadeur du Canada au Liban fait montre pour servir d'intermédiaire pour les communications entre le Canada et le Liban et tenir le Canada au courant des combats très violents et très inquiétants qui font rage dans cette région. Il n'est que juste à mon sens que la Chambre rende hommage non seulement à l'ambassadeur mais aussi au personnel de l'ambassade pour le courage dont ils font preuve dans l'exercice de leurs fonctions.

Ayant habité Beyrouth à une époque plus calme; je suis terriblement attristé de voir ce qui s'y passe, et de constater que les combats laissent dans leur sillage la mort et la destruction; je trouve par conséquent que notre ambassadeur et son personnel méritent tous nos éloges.

[*Français*]

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Madame le Président, je n'étais pas, jusqu'à ce moment-ci, au courant, malheureusement, que mon distingué collègue et ami soulèverait cette question. Je ne peux cependant et d'aucune façon laisser passer ce moment sans ajouter quelques commentaires sur les propos qu'a tenus mon distingué collègue.

Madame le Président, je n'engage ici naturellement que ma responsabilité. Je ne parle certainement pas en tant que président du comité des affaires extérieures et de la défense nationale et je ne suis pas, je pense, nécessairement, le porte-parole du parti libéral du Canada. Mais je sais que je parle pour plusieurs de mes collègues des trois partis à la Chambre.

Madame le Président, je pense que le moment est venu pour les gens, et je sais que nous sommes nombreux, qui croient qu'il va falloir finir par aborder la question, savoir qu'est-ce que l'on fait de la question palestinienne. Ce qui se passe actuellement à Beyrouth—Ouest est tout à fait inacceptable.

Des voix: Bravo!

• (1410)

[*Traduction*]

Madame le Président, à l'instar de mon éminent collègue, j'admire, moi aussi, l'ambassadeur Théodore Arcand. Je ne puis m'empêcher de demander s'il n'est pas temps de ne plus se contenter d'envoyer une lettre de protestations. Je sais qu'il est très difficile de s'attaquer à ce problème au Canada mais la voix de notre conscience nous dit qu'il faut agir.

Des voix: Bravo!

M. Prud'homme: Madame le Président, à titre de citoyen canadien—et j'insiste là-dessus—je suis convaincu que tout le monde devrait pouvoir vivre en paix au Moyen-Orient. On peut ajouter qu'il faut des frontières sûres et tout ce qu'on veut, mais il faut admettre, Madame, que les Palestiniens ont également le droit de vivre au Moyen-Orient.

Article 43 du Règlement

Des voix: Bravo!

M. Prud'homme: Le moment est venu non seulement d'envoyer une lettre de protestations au gouvernement d'Israël pour ce qui s'est produit à notre ambassade et pour la fouille de la voiture de notre ambassadeur, mais aussi de faire revenir notre ambassadeur d'Israël pour le consulter. C'est la première chose à faire.

Deuxièmement, nous devrions laisser à M. Arcand le soin de décider s'il devrait quitter Beyrouth-Ouest pour des raisons de sécurité. Si je suis bien renseigné, il est l'un des derniers ambassadeurs du monde occidental à arborer un drapeau à Beyrouth-Ouest, et c'est le drapeau du Canada. C'est pourquoi mon collègue a eu raison de prendre la parole pour dire que nous l'admirons de faire flotter le drapeau canadien dans une ville où la situation est si tendue.

Si, à l'instar de nombreux Canadiens, nous croyons sincèrement être les amis de l'État d'Israël, la meilleure façon d'aborder cet important problème est de nous demander pourquoi la situation est si tendue là-bas et que faire au sujet des Palestiniens. C'est seulement une question de justice fondamentale, non pas de prendre parti pour un côté ou l'autre.

Que faire de ces gens qui ne sont pas reconnus mais qui sont très bruyants et qu'on appelle les Palestiniens ou l'OLP? Le temps n'est-il pas venu de reconnaître qu'ils sont une entité et de demander aux gens de faire pression sur les deux antagonistes afin qu'ils admettent réciproquement leur existence . . .

Des voix: Bravo!

M. Prud'homme: . . . que l'OLP reconnaisse l'État d'Israël et que l'État d'Israël reconnaisse l'existence d'une ethnie appelée les Palestiniens et qui ont leur porte-parole? Je ne perdrai pas le temps de la Chambre pour dire qu'ils ont le seul porte-parole, mais ils sont certainement . . .

Une voix: N'étouffez pas la motion.

M. Prud'homme: Le député est très impatient. Je reprends mon fauteuil, madame le Président, car je sais que quelques-uns de mes collègues veulent dire ce qu'ils pensent de cette motion. Je cède la parole à mon collègue de l'autre parti.

Des voix: Bravo!

M. Bob Ogle (Saskatoon-Est): Madame le Président, je veux simplement dire que je suis d'accord avec ce que nous venons d'entendre et qui exprime fidèlement les sentiments des députés. Je tiens à dire que je suis en faveur de la motion. J'espère qu'elle sera adoptée.

Mme le Président: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

LE RAPPORT DE L'INSTITUT HOWE—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

L'hon. Don Mazankowski (Végréville): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre des Finances. Dans son dernier rapport, l'Institut C.D. Howe blâme le gouvernement fédéral et impute les problèmes économiques du Canada à une décennie de mauvaise gestion de la part du gouvernement fédéral. Il signale également que le dernier budget n'a pas réussi à redonner confiance à l'homme d'affaires et à l'investisseur. Je demande au ministre des Finances quelles nouvelles initiatives son gouvernement envisage pour remédier à ce problème fondamental et favoriser ainsi le rétablissement économique ainsi que la création d'emplois. Par ailleurs, le ministre et son gouvernement compteront-ils simplement sur le programme d'austérité ou menaceront-ils d'imposer une réglementation?

• (1415)

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, j'ai lu en majeure partie le rapport de l'Institut C.D. Howe auquel je ne souscris pas entièrement, mais je doute que le député l'ait lu. Il doit se fier à des comptes rendus publiés dans les journaux qui, je crois, faussent en partie le sens du rapport. Par conséquent, si le député veut bien citer plus longuement le rapport, je lirai moi-même quelques citations.

M. Mazankowski: Madame le Président, je citerai volontiers le passage suivant:

> Le dernier exposé budgétaire est un rapport administratif exécrable sur les résultats de la politique économique dont le gouvernement fédéral doit assumer la responsabilité. Un leadership de ce genre a placé le Canada dans une situation économique très grave.

Des voix: Bravo!

M. Mazankowski: Cela ne suffit-il pas madame le Président?

ON DEMANDE QUE LE GOUVERNEMENT CESSE D'INTERVENIR DANS L'ÉCONOMIE

L'hon. Don Mazankowski (Végréville): Madame le Président, il semble que la crise économique désastreuse que nous traversons à l'heure actuelle découle en partie de l'intention du gouvernement fédéral d'intervenir encore plus dans l'économie et sur le marché.

Étant donné que le ministre et ses représentants ont extrêmement mal prévu l'évolution de l'économie canadienne, comme en témoigne le dernier budget, le ministre a-t-il sérieusement envisagé d'adopter l'attitude inverse, c'est-à-dire de s'abstenir de toute autre intervention et ingérence gouvernementales? Ne pense-t-il pas que c'est là la principale raison pour laquelle les investisseurs ont perdu confiance dans notre pays? Ne convient-il pas que le gouvernement devrait peut-être envisager sérieusement de mettre en œuvre un vaste programme de déréglementation qui réduirait du même coup la charge du gouvernement?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, permettez-moi de faire une ou deux citations tirées du document auquel le député a fait allusion. On y dit:

> Le budget était novateur en vue de la grave récession actuelle . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Comment en sommes-nous arrivés à une récession?

M. MacEachen: Le député a passé sous silence cette citation.

M. Clark: En avez-vous une meilleure, Allan?

M. MacEachen: Oui, en voici une autre qui conviendra peut-être mieux au chef de l'opposition. Le député a parlé d'intervention et d'ingérence du gouvernement dans l'économie. Le document ajoute:

> Les dépenses engagées par le gouvernement fédéral pour créer des emplois et réduire l'inflation n'ont pas augmenté et ont peut-être diminué quelque peu.

Le rapport indique également qu'à l'heure actuelle le gouvernement ne détourne pas des ressources productives pour éponger le déficit. Ainsi, je crois que le député devrait mieux doser le pour et le contre au lieu de présenter sous un faux jour un document dont certains passages me paraissent choquants.

LA RÉGLEMENTATION GOUVERNEMENTALE

L'hon. Don Mazankowski (Végréville): Madame le Président, le ministre des Finances n'a pas bien écouté la question que je lui ai adressée et qui a trait directement au problème du fléchissement des affaires et de la confiance des investisseurs.

Si je puis me permettre de citer un autre passage du document, voici ce que disent ses auteurs à la page 5, au sujet du budget:

> Peu de chose a été fait pour redonner un tant soit peu confiance au monde des affaires . . .

Ai-je besoin de poursuivre, madame le Président?

M. MacEachen: Oui, je vous en prie.

M. Mazankowski: Étant donné que le manque de confiance des chefs d'entreprise et des investisseurs est en bonne partie attribuable à la quantité de règlements et de chinoiseries administratives qui caractérise l'économie canadienne, le ministre accepterait-il de songer sérieusement à imposer un moratoire de deux ans sur tout nouveau règlement, comme l'a suggéré l'Association des manufacturiers canadiens? Accepterait-il d'examiner ce que coûtent à l'économie canadienne l'existence de deux paliers administratifs, le fédéral et le provincial, qui font double emploi? Ne pourrait-il pas chercher des moyens de réduire les formalités administratives imposées par les pouvoirs publics, qui entravent les activités commerciales, découragent la confiance des investisseurs et, partant, sont peu favorables à la création d'emplois au Canada?

• (1420)

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, le député s'est contenté de ne lire que la moitié de la phrase, et de demander s'il avait besoin de poursuivre. Peut-être devrais-je poursuivre. Il a lu: «Peu de chose a été fait pour redonner un tant soit peu confiance au monde des affaires», après quoi il a demandé fort commodément s'il avait besoin de poursuivre. Pourquoi n'a-t-il pas terminé la phrase s'il s'intéresse à l'opinion d'ensemble de l'institut C. D. Howe? C'est parce que la phrase se poursuivait en ces termes; «mais on note certains indices d'un changement de ton».

M. Clark: Un changement de ton? Je ne sais pas à propos du ton, mais pour ce qui est du changement, il y en a certainement eu un.

* * *

L'ÉDUCATION

L'AUGMENTATION DU NOMBRE DE DEMANDES DE PRÊTS PRÉSENTÉES PAR LES ÉTUDIANTS

M. Blaine A. Thacker (Lethbridge-Foothills): Madame le Président, la question que je pose au premier ministre porte sur ceux qui constituent véritablement l'avenir du Canada, soit les jeunes Canadiens. Le premier ministre sait sans doute que depuis le 23 juillet et dans la seule province d'Ontario, plus de 53,000 étudiants et étudiantes ont demandé au gouvernement de les aider financièrement à poursuivre leurs études. C'est une augmentation de 25 p. 100, car ces étudiants des niveaux secondaire et universitaire n'arrivent pas à trouver de travail. Qui plus est, les parents d'un grand nombre de ces étudiants sont eux-mêmes en chômage. Qu'envisage le gouvernement, outre ce qui figure déjà dans ses propositions budgétaires de novembre et de décembre de l'année dernière, d'avril et de juin de cette année et dans les quelques programmes qu'il a déjà annoncés? Quelles mesures vraiment utiles le gouvernement entend-il annoncer pour aider les jeunes Canadiens à parfaire leur instruction?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le budget prévoit notamment que des centaines et des centaines de millions de dollars serviront à créer des emplois pour les jeunes chômeurs. Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a fourni des précisions à ce sujet et il continuera d'en fournir au fur et à mesure qu'il dépensera l'argent.

M. Thacker: Madame le Président, c'est tout à fait insuffisant. Le taux de chômage chez les Canadiens en général est de 10.9 p. 100, et il est chez les jeunes de 19 p. 100.

Questions orales

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'ACCORDER UNE AIDE ACCRUE

M. Blaine A. Thacker (Lethbridge-Foothills): Madame le Président, il y a un problème parce que les banques se sont mises à limiter le nombre des prêts qu'elles accordent aux étudiants parce qu'elles les leur offrent à des taux inférieurs de 3 ou 4 p. 100 aux taux habituels et doivent prendre en charge la différence. C'est là quelque chose que le gouvernement pourrait faire, et si seulement le premier ministre le voulait, il pourrait annoncer dès aujourd'hui à la Chambre que le gouvernement fournira désormais les 3 p. 100 en question. Ce serait manifestement dans notre intérêt car, si le gouvernement ne fait pas cela, les étudiants devront quitter l'université et vivre du bien-être social. Le gouvernement, par l'entremise du premier ministre, s'engagera-t-il aujourd'hui à accroître son aide à l'égard de ces prêts subventionnés?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le député ne parle pas seulement des jeunes, mais encore des étudiants. Je lui rappellerai les chiffres qui ont été publiés en février, lorsque nous avons discuté avec les gouvernements provinciaux de l'aide fédérale à l'enseignement postsecondaire. En effet, au cours des cinq dernières années, la part des coûts de l'enseignement postsecondaire assumée par le gouvernement fédéral dans tout le Canada est passée de 42 à 58 p. 100, alors que celle des gouvernements provinciaux est tombée de 43 à quelque 30 p. 100. Ce sont les étudiants, de même que le gouvernement fédéral, qui doivent assumer une plus large part des coûts. C'est pourtant un domaine de compétence provinciale. Par conséquent, ce n'est pas au gouvernement fédéral, qui règle une part croissante de la facture de l'enseignement postsecondaire, que le député devrait faire part de ses préoccupations, tout à fait fondées au demeurant, mais bien aux gouvernements provinciaux, qui ont gravement négligé leur devoir dans ce domaine.

* * *

L'ÉCONOMIE

LA BAISSE DES DÉPENSES À LA CONSOMMATION

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Nous avons eu un autre rapport économique récemment. Hier, le Conference Board du Canada a signalé que le revenu réel des Canadiens n'a pratiquement pas progressé et qu'en conséquence, les dépenses à la consommation ont baissé et le chômage s'en est accru d'autant. Le gouvernement reconnaîtra-t-il que le budget, fondé sur sa politique de contrôle des salaires, va retirer encore plus d'argent de l'économie, réduire davantage les dépenses des consommateurs et, partant, aggraver le chômage? Le premier ministre admettra-t-il que le budget va aggraver le chômage au Canada au lieu d'y remédier?

● (1425)

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je pense que le député n'a pas pris le temps, pendant son absence, d'étudier le budget, qui est peut-être trop complexe pour lui. Si toutefois il s'en donnait la peine, il constaterait que, dans son budget, le ministre des Finances n'augmente ni ne réduit le déficit. Le budget de juin n'a rien changé au déficit. Les fonds retirés de l'économie y sont réinjectés par divers ministres précisément pour créer des emplois dans tout le pays. C'est un exemple parfait de ce que le gouvernement avait l'intention de faire—prendre de l'argent à ceux qui ont un revenu et qui travaillent et s'en servir pour créer des emplois. Ce n'est donc pas que le gouvernement cherche à réduire quoi que ce soit. Le gouvernement enlève tout simplement de l'argent à ceux qui en ont et le dépense pour donner des emplois à ceux qui n'en ont pas.

M. Broadbent: Madame le Président, avant de poser ma deuxième question, je tiens à ce que le premier ministre sache que j'ai pris les dix minutes qu'il fallait pour lire et comprendre le budget. Ces dix minutes d'attention suffisent pour comprendre que si tous les Canadiens paient plus d'impôts et si les pensions et les allocations familiales sont réduites, les dépenses des consommateurs diminueront de beaucoup, n'en déplaise au premier ministre.

LE CHÔMAGE PRÉVU

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, lors de la présentation du budget, le gouvernement a refusé de nous dire quel taux de chômage il prévoyait pour l'année à venir. Le Conference Board vient de nous annoncer que, d'après lui, et le Nouveau parti démocratique partage cet avis, le taux de chômage demeurera supérieur à 10 p. 100, non seulement pour le reste de l'année, mais aussi pour tout 1983. Le premier ministre ajoute-t-il foi à ces prévisions du Conference Board selon lequel le taux de chômage demeurera à plus de 10 p. 100 jusqu'à la fin de 1983? S'il n'est pas d'accord, peut-il nous en donner les raisons?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le député affirme avoir lu le budget en une dizaine de minutes et en avoir conclu qu'on enlèvera beaucoup d'argent aux Canadiens. A mon avis, il lui faudrait peut-être plus d'une dizaine de minutes pour saisir les répercussions du budget.

Une voix: Il n'arrive pas à se concentrer très longtemps.

M. Trudeau: C'est peut-être vrai.

Les particuliers qui ont des revenus et paient de l'impôt vont dépenser de l'argent au fil de l'année. C'est à ces particuliers qu'on enlèvera de l'argent au cours de l'année en vue de créer des emplois pour ceux qui n'en ont pas, aider financièrement les chômeurs et créer des possibilités d'emploi à leur intention. Voilà l'objet du budget.

Si le député affirmait que nous aurions dû accroître le déficit et injecter plus d'argent dans l'économie, cela montrerait du moins, même si c'est une mauvaise orientation, qu'il a compris le budget. Mais je crains que ce ne soit pas le cas, et je l'invite donc à revoir les données budgétaires.

Pour ce qui est des prévisions, je ne suis pas en mesure de les commenter. Premièrement, je n'ai pas vu les statistiques. Deuxièmement, j'hésiterais beaucoup à prédire une diminution du chômage, car une bonne part du problème vient de ce que le chômage sévit à l'échelle mondiale; le nombre de chômeurs s'est accru de cinq millions l'année dernière dans les seuls pays de l'OCDE et un grand nombre de nos associés commerciaux n'ont pas les moyens, le député le sait bien, d'acheter nos produits miniers et autres. Dans ce cas, on ne peut avoir la certitude, à moins d'une reprise de l'économie mondiale, que notre économie se relèvera bientôt.

M. Broadbent: En fait, nous savons tous, tant les députés que les Canadiens en général, qu'il existe des problèmes à l'extérieur du Canada comme chez nous. Mais le Conference Board ainsi que notre parti ont fait valoir que le budget présenté par le parti libéral du Canada a véritablement aggravé la situation au lieu de l'améliorer.

ON DEMANDE DES MESURES DE CRÉATION D'EMPLOI

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, comme d'ici 1983 plus d'un million et demi de Canadiens vont continuer de chômer et qu'au moins 10,000 entreprises de plus vont faire faillite—c'est le Conference Board qui le dit et pas simplement nous—quand le gouvernement va-t-il présenter une mesure qui pourra donner du travail à un chômeur de l'industrie minière, de l'industrie automobile ou de l'industrie de la construction, dans quelque région du Canada que ce soit? Quand le gouvernement s'acquittera-t-il de ses obligations envers les travailleurs canadiens?

• (1430)

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le député veut savoir quand ces mesures seront présentées. Je lui fais remarquer que la mesure qui est actuellement à l'étude au comité et dont il doit être fait rapport aujourd'hui ou demain, je crois, aura précisément pour effet de créer des emplois au Canada, parce qu'elle ramènera la structure des coûts à un niveau concurrentiel. Il est important que le député et son parti se rendent compte que les chiffres de l'OCDE, ceux du Conference Board, ceux qui sont reconnus internationalement, démontrent que l'inflation dans les pays de l'OCDE s'établira à 7.5 p. 100 en moyenne en 1982. Le taux au Canada tournera autour de 11 p. 100.

Nous serons incapables de créer des emplois ou de vendre nos produits tant que nous n'aurons pas réussi à réduire l'inflation. C'est pourquoi dans notre société nous voulons ramener l'inflation de 11 à 6 p. 100. C'est parce que le député refuse d'appuyer cet objectif qu'il est plus à blâmer que le gouvernement pour les conditions qui rendent la relance difficile.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE BOMBARDEMENT DE BEYROUTH PAR ISRAËL—LA POSITION CANADIENNE

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Les forces israéliennes ont coupé l'eau et l'électricité dans la partie ouest de Beyrouth. Ils ont déclenché des attaques aériennes dans cette partie de la ville contre des installations civiles. On nous a dit que la résidence de notre ambassadeur au Liban avait été gravement endommagée. Le premier ministre d'Israël exige de l'OLP, d'ici vendredi, la promesse formelle de quitter Beyrouth.

Il semble que notre pays n'ait rien fait pour trouver une solution à ce conflit. Le premier ministre voudrait-il nous dire quelles mesures nous avons prises à ce sujet, en dehors de protester contre la destruction de notre ambassade? Pourrait-il nous dire pourquoi notre ambassadeur reste en poste à Beyrouth? Participe-t-il à d'importantes négociations pour régler le conflit? Sinon, pourquoi l'exposer à d'autres dangers? Le premier ministre pourrait-il nous dire ce qui se passe?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, si le député tient vraiment à m'entendre réciter toutes les initiatives que nous avons prises, je demanderai au secrétaire d'État aux Affaires extérieures de lui en lire la liste. J'en profite pour lui souhaiter la bienvenue dans son nouveau rôle de porte-parole de l'opposition pour les affaires extérieures. Il a fini par s'ouvrir les yeux sur ce qui se passe vraiment au Moyen-Orient. Je trouve honteux que depuis des mois, les partis d'opposition aient posé des questions sur le Salvador, la Pologne, et l'Afghanistan, mais qu'ils n'aient pas dit un traître mot du Moyen-Orient.

M. Broadbent: C'est faux. Lisez-donc le *hansard*.

M. Crosbie: J'ai posé une question au premier ministre sur un grave sujet. Le 8 juin, j'ai présenté une motion à la chambre en même temps qu'il envoyait une lettre à ce propos. Je l'interroge sur une situation grave qui menace la paix dans le monde. Il cherche à en profiter pour se faire du capital politique.

M. Clark: Comme dans le cas de l'Iran.

ON DEMANDE QUE LE CANADA PRENNE DE NOUVELLES INITIATIVES

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Madame le Président, je voudrais encore donner au premier ministre la chance d'adopter une attitude sérieuse face à la crise. Pourrait-il nous dire quelles initiatives il a prises? La semaine dernière, il a rencontré une délégation de personnalités canadiennes, au nombre desquelles figuraient M. Stanfield et l'ancien ambassadeur au Liban, M. Barton, qui lui ont vivement conseillé de jouer un rôle plus actif au Moyen-Orient. Elles se sont adressées au premier ministre pour lui demander que le Canada participe à de nouvelles initiatives en vue d'aboutir à un règlement politique de la crise. Le premier ministre est-il disposé à répondre à leurs attentes ou bien l'a-t-il déjà fait? Sinon, le fera-t-il et si oui, quand? Le demi-million de civils qui habitent dans Beyrouth-Ouest n'ont plus beaucoup de temps devant eux. Il est temps que le premier ministre, ce grand homme d'État de renommée internationale, agisse en homme responsable qui se préoccupe de la situation au Liban et non pas seulement de son avenir politique à la Chambre des communes.

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, nous déplorons la violence qui a éclaté dans la région de Beyrouth en raison, d'une part, du climat qui en résulte et, d'autre part, des déclarations écrites et orales faites pendant la fin de semaine par M. Arafat et le représentant du Congrès, M. McCloskey. Nous avons, je crois, pris une initiative très importante en prenant contact avec des représentants de l'OLP pour essayer de nous renseigner sur le sens exact du communiqué. Ils nous ont fourni des explications. Mais je regrette d'avoir à dire qu'ils n'ont pu confirmer que la déclaration de M. Arafat traduit une évolution de la position de l'OLP qui refuse jusqu'à présent de reconnaître Israël. Nous avons été déçus parce que nous espérions que cette déclaration aurait pu ouvrir la voie à une nouvelle série de développements positifs au Moyen-Orient.

En outre, j'ajouterai que les autorités israéliennes nous ont répondu à propos du bombardement des locaux de notre représentation diplomatique au Liban et des fouilles effectuées dans la voiture de l'ambassadeur du Canada. Les Israéliens nous ont présenté des excuses et ont pris des mesures pour veiller à ce qu'aucun incident de ce genre ne se reproduise.

* * *

LES PÉNITENCIERS

LA PROJECTION DE FILMS PORNOGRAPHIQUES ET LA PRÉSENTATION D'UN SPECTACLE DONNÉ PAR DES DANSEUSES AUX SEINS NUS

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Madame le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. Il y a quelque temps, je l'ai interrogé au sujet de la projection de films pornographiques dans les pénitenciers fédéraux. A ce moment-là, le secrétaire parlementaire m'a répondu: «Je sais que l'on présente ce genre de films. J'en déduis que l'on traite les prisonniers comme des habitants de régions reculées ou, du moins, comme un groupe différent du nôtre. Ces prisonniers devraient être traités comme des êtres humains normaux, c'est-à-dire capables de juger de la valeur d'un film.» En fait, je pensais que cette pratique avait cessé. Or, selon un article de presse, il parait qu'on projette ce genre de film à Archambault ainsi que dans l'un des pénitenciers de l'Ouest. Des danseuses aux seins nus ont donné un spectacle à Archambault.

Premièrement, cette rumeur est-elle vraie et le ministre approuve-t-il ce genre de chose? Enfin, convient-il avec l'ancien secrétaire parlementaire que ces personnes devraient être traitées commes des êtres humains normaux capables de juger de la valeur des films qui leur sont présentés?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Madame le Président, pour ce qui est des films pornographiques, cette question relève du Code criminel du Canada. Il existe dans presque toutes les provinces des commissions de censure qui visionnent les films qui doivent y être projetés. Selon la politique en vigueur aux Services correctionnels du Canada à ce sujet, tout film qui a été accepté après avoir subi tous les examens nécessaires et qui peut être projeté dans les cinémas publics de la localité où se trouve la prison, peut l'être également à l'intérieur du pénitencier. Agir autrement obligerait les Services correctionnels du Canada à créer leur propre organisme de censure et à appliquer des critères qui seraient sans doute discutables si nous en laissions juges les gardiens de prisons et qui varieraient d'une région à l'autre sans raison valable.

La conclusion que j'en ai tirée, et j'invite le député à me dire ce qu'il en pense, c'est de laisser se dérouler entièrement le processus normal de la censure. Ainsi, il est injustifié de prétendre qu'un règlement différent s'applique dans les régions reculées ou que les citoyens de ces régions sont autorisés à rendre un jugement, contrairement aux autres Canadiens, au sujet de ce qu'ils voient. La même règle s'applique à tous.

Quant au spectacle de danseuses aux seins nus donné à Archambault, j'examine actuellement la question. La présentation de ce spectacle est sans nul doute contraire à la politique des Services correctionnels du Canada. Je crois savoir qu'en une occasion, il y a quelques années, un groupe de musiciens donnait un spectacle à Archambault; contrairement à ce qui avait été convenu avec les autorités pénitentiaires, l'une des interprètes a commencé à se dévêtir. Certaines personnes m'ont dit que les responsables qui assistaient au spectacle n'ont rien fait pour l'en empêcher. On aurait dû l'arrêter, mais on ne l'a pas fait. Cette fois-là, il y a eu violation de la politique en vigueur. J'examine actuellement la question pour empêcher que l'on ne donne des spectacles pornographiques ou de danseuses aux seins nus dans nos établissements carcéraux.

• (1440)

M. Friesen: Naturellement, il s'agit de savoir si le règlement concernant la censure est assez strict et si les responsables l'appliquent. Je me demande si le Solliciteur général a quelque chose à dire à ce sujet.

LA DÉCLARATION DU CORONER AU SUJET DES DÉCÈS PAR EMPOISONNEMENT AU CYANURE

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Madame le Président, ma question supplémentaire découle d'une remarque faite par le coroner de Montréal, M. Laniel. On lui attribue les propos suivants:

—il était affolé par l'utilisation de plus en plus fréquente de cyanure dans les prisons de la région de Montréal.

«Le nombre de décès par empoisonnement au cyanure qui se sont produits dans nos prisons m'inquiète», a-t-il déclaré.

Comment le solliciteur général, en tant qu'agent de sécurité en chef de notre pays, peut-il expliquer qu'il existe un tel relâchement au niveau de l'administration de nos prisons pour que le coroner de Montréal en arrive à faire une telle déclaration?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Madame le Président, il y a eu ces dernières années dans nos prisons deux changements importants qui empêchent le personnel, quelle que soit sa compétence, d'exercer un contrôle strict sur la contrebande. D'une part, les détenus ont de plus en plus de possibilités d'emploi à l'intérieur de la prison mais en dehors de leurs cellules. Les détenus passent de moins en moins de temps enfermés et participent de plus en plus à des programmes de recyclage au sein de la prison. Il est indéniable que cela rend la tâche plus difficile aux gardiens, même s'ils exercent une surveillance étroite, pour empêcher la contrebande.

Le deuxième élément c'est que la législature précédente, plus exactement le comité de la justice sur la réforme pénitentiaire, a recommandé que l'on permette aux prisonniers de recevoir davantage de visites libres dans les établissements carcéraux. Autrement dit, au lieu de parler à leur femme et aux membres de leur famille à travers une vitre et par téléphone, les détenus peuvent les rencontrer dans des endroits réservés à cet effet qui ont été prévus dans la plupart de nos prisons. Cela a posé un problème très complexe. Je dois admettre qu'il est très difficile de contrôler la contrebande à l'intérieur des prisons. Malgré l'assiduité de nos gardiens à cet effet, on n'a pas pu l'empêcher totalement.

J'ai lu dans les journaux que l'on soupçonnait les détenus d'utiliser du cyanure. Je tiens à attendre la fin de l'enquête pour voir si c'est le cas, si nous pouvons trouver des preuves sur la façon dont les détenus se le procurent et prendre d'autres mesures pour les en empêcher à l'avenir. Mais c'est à contre-cœur que je déciderai, en dernier ressort, d'obliger les détenus à rester en permanence derrière les barreaux de leur cellule . . .

Mme le Président: A l'ordre.

M. Kaplan: . . . et de mettre un terme aux visites libres.

Mme le Président: A l'ordre.

* * *

[*Français*]

L'EMPLOI

LE FONDS D'URGENCE DE CRÉATION D'EMPLOIS—LA DATE LIMITE POUR LA PRÉSENTATION DE PROJETS

M. Jean-Guy Dubois (Lotbinière): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Aujourd'hui, par un communiqué de presse, le ministre annonce qu'il y aura un groupe de programmes visant à la création directe d'emplois de 300 millions de dollars qui seront mis sur pied par le gouvernement canadien. J'aimerais lui poser une question en quatre volets. Quand l'annonce sera-t-elle faite pour les budgets de circonscriptions? Quel est effectivement le budget de la province de Québec? On parle d'un montant se rapportant à un fonds d'action en cas d'urgence de 41 millions de dollars, comment cet argent sera-t-il dépensé? Et, finalement, quelle sera la date limite pour présenter des projets dans le cadre du programme relatif aux projets de développement communautaire?

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): A ce propos, madame le Président, je tiens à dire, pour la gouverne du chef du Nouveau parti démocratique qui a posé tout à l'heure une question, que le programme annoncé aujourd'hui devrait créer quelque 57,000 nouveaux emplois pour les travailleurs de notre pays.

Des voix: Bravo!

M. Axworthy: D'ici une semaine ou une dizaine de jours, nous allons faire savoir aux différents députés les sommes qui leur seront allouées pour leurs circonscriptions respectives. Dans leur cas, le montant minimum a été porté à $200,000, soit une augmentation de 100 p. 100, et le montant maximal est maintenant de 3 millions de dollars.

[*Français*]

La province de Québec a reçu l'an dernier 50 millions de dollars. Cette année la province de Québec recevra 80 millions de dollars.

[*Traduction*]

Enfin, nous avons constitué un fonds spécial de 41 millions de dollars pour venir en aide aux régions où les mises à pied sont particulièrement nombreuses et où les chômeurs risquent d'épuiser leurs prestations d'assurance-chômage. Nous comptons sur l'aide des députés pour nous tenir au courant de ce qui se passe à l'intérieur de leurs circonscriptions. Nous entendons collaborer avec eux à la mise en œuvre de programmes directs de création d'emplois dans les régions particulièrement touchées.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE SALVADOR—LA LIVRAISON DE MATÉRIEL MILITAIRE PAR LES ÉTATS-UNIS

M. Bob Ogle (Saskatoon-Est): Madame le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures et concerne l'aide offerte à un pays d'Amérique centrale. Le Congrès américain a assorti l'aide au Salvador d'une condition spéciale, à savoir que le président des États-Unis certifie tous les six mois que le respect des droits de l'homme et les programmes de réforme enregistrent d'importants progrès dans ce pays. Hier, le président Reagan lui a donné cette assurance pour que le Salvador continue de bénéficier de l'aide américaine qui comprendra, entre autres choses, la livraison de matériel militaire d'une valeur de 81 millions de dollars. Le président des États-Unis a pris cette décision malgré la forte opposition des sénateurs américains et les accusations portées contre la police nationale du Salvador qui aurait torturé un responsable de la Croix verte au mois de mai. Je tiens à indiquer au passage que la Croix verte s'occupe des personnes déplacées au Salvador. Le secrétaire d'État pourrait-il informer la Chambre des mesures qu'il a prises pour protester contre la décision du président américain?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, il ne nous appartient pas de décider ce que les États-Unis devraient faire dans cette situation. Nous estimons qu'il a été décidé de poursuivre la réforme agraire, que nous approuvons, suite aux pressions exercées par un certain nombre de gouvernements étrangers et, évidemment, par les nombreuses personnes qui visent le même objectif au Salvador. Pour le moment, nous ne sommes pas en mesure d'offrir au Salvador une aide au développement autre que celle qui a déjà été lentement accordée dans le cadre d'ententes précédentes, mais nous tenons à encourager le gouvernement dans ses efforts de réforme agraire. Je puis assurer au député que nous sommes prêts à élever des protestations contre les violations des droits de la personne chaque fois qu'il y en aura.

LE HONDURAS—L'EXPORTATION D'AÉRONEFS PAR LE CANADA

M. Bob Ogle (Saskatoon-Est): Madame le Président, pour ce qui concerne plus directement la situation du Canada, il a été annoncé que notre pays avait délivré un permis pour l'exportation au Honduras de trois appareils Buffalo DHC-5D. En ce moment même, il y a des mouvements de troupes à la frontière du Salvador et du Honduras. Des incursions ont été effectuées au Nicaragua à partir du Honduras, et des bases militaires du Honduras fournissent des soldats pour une attaque du Nicaragua. Compte tenu de ces faits, le secrétaire d'État est-il disposé à retenir le permis en question jusqu'à ce que la situation se soit stabilisée?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, je me ferai certes un plaisir d'examiner la situation, mais je rappelle au député que le Buffalo n'est pas un appareil militaire et qu'il est extrêmement peu probable qu'un permis d'exporter un tel appareil ait quoi que ce soit à voir avec les problèmes que connaît l'Amérique centrale à l'heure actuelle.

* * *

L'AGRICULTURE

LA MAJORATION DES FRAIS D'INSPECTION DES POMMES DE TERRE—ON DEMANDE UNE RÉDUCTION

M. Mel Gass (Malpèque): Madame le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. La semaine dernière, Agriculture Canada a annoncé qu'à compter du 19 juillet les frais d'inspection des pommes de terre destinées à l'exportation passeraient de $6 la voiturée à 8c. les cent livres, ce qui représente une hausse de 1200 p. 100. Le 20 juillet, le président du Conseil du Trésor a annoncé que les restrictions imposées au secteur public fédéral s'appliqueraient à tous les prix relevant de la compétence fédérale. Toute nouvelle hausse supérieure au plafond de 6 p. 100 qui ne serait pas entrée en vigueur avant le 28 juin serait annulée. J'ai reçu de nombreuses lettres et télégrammes à ce sujet. Le ministre peut-il dire à la Chambre et aux producteurs de pommes de terre de l'Île-du-Prince-Édouard et du Nouveau-Brunswick s'il autorisera cette augmentation de 1200 p. 100 ou bien s'il tiendra sa parole et la ramènera à 6 p. 100?

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, les questions relatives aux prix qui sont du ressort d'un ministère particulier devraient être posées au ministre compétent. En l'occurrence, il s'agit du ministre de l'Agriculture.

M. Clark: Existe-t-il une politique là-dessus?

LES DÉCLARATIONS DES MINISTRES

M. Mel Gass (Malpèque): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au très honorable premier ministre. Le ministre de l'Agriculture annonce une mesure prévoyant une hausse de 1200 p. 100 tandis que le président du Conseil du Trésor annonce que les hausses seront limitées à 6 p. 100. Le premier ministre voudrait-il dire aux producteurs de pommes de terre de l'Île-du-Prince-Édouard et du Nouveau-Brunswick lequel des deux ministres ils peuvent croire?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je prends note de la question.

• (1450)

LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

LE COÛT DE LA RÉCEPTION OFFERTE À L'OCCASION DE LA PARTIE DES ÉTOILES DU BASE-BALL

L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe): Madame le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État. Moins de deux semaines après que le ministre des Finances eut présenté son budget et annoncé que les personnes âgées du Canada pouvaient s'attendre à devoir réduire leur train de vie l'année prochaine, le secrétaire d'État et le ministre d'État chargé des Petites entreprises ont organisé un banquet à Montréal, aux frais des contribuables, à l'occasion de la partie des étoiles du base-ball. A cette réception, on a servi des vins français, de l'alcool, du rôti de bœuf, du homard, du riz et d'autres plats de choix. Le secrétaire d'État peut-il confirmer à la Chambre que ce somptueux repas coûtera $100,000 aux contribuables, comme l'un de ses adjoints l'a déclaré au *Free Press* de London?

L'hon. Gerald Regan (secrétaire d'État): Madame le Président, je suis incapable de confirmer un tel chiffre. Je puis cependant signaler au député que c'était la première fois que la partie des étoiles des ligues américaine et nationale se tenait au Canada et que, comme n'importe quel autre congrès, cet événement sportif attire toujours beaucoup de visiteurs étrangers. Dans de telles circonstances, les gouvernements fédéral, provincial et municipal ont l'habitude de faire une certaine publicité en organisant des réceptions. Par exemple, le gouvernement du Québec a organisé de très grandes réceptions et des buffets avant et après la partie, et la ville de Montréal a aussi fait sa part pour recevoir les visiteurs.

Quant au gouvernement du Canada, par l'entremise de divers ministères, il s'est occupé d'accueillir 600 journalistes étrangers, des dirigeants du base-ball amateur de tous les principaux pays où l'on joue au base-ball, de même que des représentants du Canada, puisque c'était une excellente façon d'attirer l'attention des pays étrangers sur le Canada pendant la saison touristique, d'autant plus qu'on avait le plus grand nombre de téléspectateurs qu'on pouvait espérer dans de telles circonstances.

Des voix: Bravo!

M. Regan: Puisque le député se considère comme un expert de la publicité, il devrait songer à toute la publicité favorable, au lieu de destination des visiteurs étrangers, que le Canada a obtenue sans avoir à acheter de l'espace dans les journaux ou du temps d'antenne à la télévision. Je puis garantir au député que le fait d'avoir si bien accueilli les visiteurs étrangers est une très bonne chose pour le Canada.

Des voix: Bravo!

LA JUSTIFICATION DES DÉPENSES

L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe): Madame le Président, maintenant que le secrétaire d'État, avec l'encouragement de ses collègues libéraux, a parlé de toutes ces personnes, peut-être voudra-t-il aussi dire un mot des contribuables canadiens qui devront payer la note de toutes ces extravagances.

Des voix: Bravo!

M. Beatty: La Chambre et les Canadiens doivent-ils comprendre que le secrétaire d'État a organisé cette réception aux frais des contribuables sans avoir la moindre idée de ce qu'elle coûterait? Et osera-t-il nous dire qu'une dépense de $100,000, si son collaborateur a donné le véritable chiffre se justifie pleinement au moment où le ministre des Finances et ses collègues du cabinet demandent à tous les Canadiens de se serrer la ceinture?

L'hon. Gerald Regan (secrétaire d'État): Madame le Président, je pense que le député comprendra facilement qu'une réception organisée pour un très petit groupe coûte beaucoup moins qu'une réception offerte à un très grand nombre de personnes. La question qui se pose est de savoir s'il convient que le gouvernement du Canada, de concert avec le gouvernement de la province, se permette d'offrir une réception dans de telles circonstances.

Une voix: Combien?

M. Regan: J'estime que nous avons agi dans l'intérêt des contribuables canadiens en organisant dans notre pays un événement qui a engendré des dépenses directes de 4 millions à Montréal, sans compter la publicité entourant l'événement; cela me paraît digne d'intérêt.

Des voix: Bravo!

M. Regan: Je ne suis pas en mesure de fournir un chiffre précis, parce que mon ministère n'a pas été le seul à y participer.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: A l'ordre.

* * *

L'ÉNERGIE

LES DÉCISIONS CONCERNANT L'EXPLOITATION DE LA MER DE BEAUFORT

M. Jim Fulton (Skeena): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le ministre sait que l'étude écologique de la mer de Beaufort a été retardée parce que Dome, Gulf et Esso n'ont pas voulu fournir de renseignements et qu'ils se sont disputés à propos des risques relatifs que présentent le trafic des pétroliers et les gazoducs dans l'Arctique. Le ministre a refusé des crédits au poste de l'énergie aux ministères dont le mandat comporte des questions relatives au Nord du Canada, et il presse maintenant son collègue de l'Environnement de trouver moyen de prendre certaines décisions avant que l'étude écologique ne soit terminée. Le ministre veut-il nous expliquer comment on pourrait prendre des décisions majeures en matière de forage et d'exploitation alors qu'il n'a pas consenti au ministère les crédits nécessaires à l'accomplissement de son mandat?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Comme toujours, madame le Président, le député se trompe.

LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

M. Jim Fulton (Skeena): Madame le Président, comme d'habitude, je vais communiquer à la presse la lettre que le ministre de L'Énergie, des Mines et des Ressources a adressée au ministre de l'Environnement à la fin de la période des questions et le public canadien pourra peut-être en juger lui-même.

Le ministre de l'Environnement a directement fait valoir ses objections au ministre au sujet des pressions qu'il lui impose. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a accordé 400 millions de dollars pour accélérer la prospection dans le Delta du Mackenzie et 2 milliards pour aider l'industrie pétrolière alors qu'il refuse quelques milliers de dollars aux ministères fédéraux pour protéger l'environnement le plus fragile au monde. Le ministre de l'Environnement a déclaré: «Nous aurions grand tort de bâcler l'étude de l'environnement pour constater finalement qu'il est impossible d'exploiter ces ressources pour le moment, pour une question de rentabilité». Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources va-t-il suivre le conseil de son collègue, le ministre de l'Environnement, ou aller quand même de l'avant et aider l'industrie pétrolière quelles qu'en soient les conséquences sociales et écologiques et malgré ses reponsabilités statutaires et celles de ses collègues?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, le ministre de l'Environnement et moi-même travaillons en étroite collaboration et j'approuve les mesures prises par mon collègue.

* * *

L'AGENCE D'EXAMEN DE L'INVESTISSEMENT ÉTRANGER

L'ACCEPTATION DES DEMANDES—LES CONSÉQUENCES DES DIRECTIVES SUR LES RESTRICTIONS

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, le ministre chargé de l'Agence d'examen de l'investissement étranger pourrait-il nous dire si les demandes faites auprès de l'Agence seront acceptées à condition que les sociétés étrangères ou leurs filiales canadiennes adoptent la directive 6-5 du gouvernement?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, nous n'avons pas imposé de conditions expresses. Mais si c'est le genre de recommandation que veut faire mon

honorable collègue, je ne demande pas mieux que d'en parler au premier ministre.

Des voix: Bravo!

L'ÉNONCÉ POLITIQUE CONTENU DANS LE BUDGET

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, le premier ministre nous dira-t-il s'il faut ajouter foi à la déclaration qui figure dans le budget, à savoir «l'Agence limitera son examen aux éléments clés des propositions d'investissement» ou est-ce qu'on compliquera encore davantage le travail de cet organisme, par exemple en imposant la condition prévue à la directive 6-5?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le ministre concerné vient de dire que cette condition ne faisait pas partie de la politique de l'AEIE, mais qu'il ne demande pas mieux que d'étudier la recommandation du chef de l'opposition.

* * *

LES FINANCES

LA PRÉPARATION DES LIGNES DIRECTRICES CONCERNANT LES RESTRICTIONS

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, c'est une journée mémorable. Nous avons entendu dire tout à l'heure que la foule des amateurs de baseball ne sont pas allés voir les Expos ou la partie des étoiles, mais Gerry Regan et que c'est pour cette raison que nous devons payer la note.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Qui êtes-vous allé voir?

M. Clark: Je suis allé voir Gary Carter.

Comme le ministre des Finances a précisé que la règle des 6 et 5 p. 100 allait s'appliquer aux subventions et ententes du gouvernement, et que selon lui les lignes directrices en voie de préparation devraient être prêtes cette semaine, je voudrais lui demander si elles seront bien établies cette semaine et si elles seront rendues publiques.

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, j'ai dit hier ou avant-hier au chef de l'opposition que les lignes directrices seraient probablement prêtes cette semaine, et «probablement» est bien le terme que j'ai employé. Cette réponse tient toujours et nous avons évidemment l'intention de rendre les normes publiques quand elles seront prêtes.

• (1500)

L'ÉNERGIE

LE DÉGRÈVEMENT FISCAL ACCORDÉ À SUNCOR— L'APPLICATION DES LIMITES PRÉCONISÉES PAR LE GOUVERNEMENT

M. Paul E. McRae (Thunder Bay-Atikokan): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Hier, il a annoncé un dégrèvement fiscal de 35 millions et demi de dollars à Suncor pour qu'elle améliore ses installations, devienne plus efficace et produise davantage. Suncor s'est-elle engagée à respecter les limites de 6 et de 5 p. 100?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, je suis très heureux de constater que Suncor investira 690 millions de dollars, dont environ la moitié en Ontario et le reste en Alberta. En retour des concessions fiscales accordées par le gouvernement du Canada, Suncor a accepté de s'en tenir, pour ses propres opérations, aux lignes directrices du gouvernement fédéral sur les hausses salariales de 6 et de 5 p. 100, exception faite des obligations contractuelles existantes, ainsi qu'aux lignes directrices relatives à des hausses de prix réduites pendant deux ans, alors que l'accroissement des coûts ralentira et que les marges bénéficiaires reviendront à la normale grâce à l'excellent budget présenté par le ministre des Finances à la fin de juin.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES EN GÉNÉRAL

PRÉSENTATION DU 5E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Madame le Président, j'ai l'honneur de présenter le cinquième rapport du comité permanent des prévisions budgétaires en général, dans les deux langues officielles.

[*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui au sujet du rapport précité.*]

* * *

[*Français*]

L'ÉNERGIE

DÉPÔT DE COPIES DE LA RÉPONSE DU MINISTÈRE AU RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL DE L'ÉNERGIE DE REMPLACEMENT DU PÉTROLE

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, conformément aux dispositions du paragraphe (2) de l'article 41 du Règlement, je désire déposer dans les deux langues officielles des copies de la réponse du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources au rapport du comité spécial de l'énergie de remplacement du pétrole de la Chambre des communes.

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 1981 DE LA CANERTECH INC. ET D'UNE RÉPONSE DU MINISTÈRE AU RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, conformément aux dispositions du paragraphe (2) de l'article 41 du Règlement, je désire déposer dans les deux langues officielles des copies du rapport annuel 1981 de la Canertech Inc. ainsi que de la réponse du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources au rapport du comité spécial, que j'ai déjà déposée.

* * *

[*Traduction*]

PÉTITIONS

M. GASS—LE PROJET DE SUPPRIMER LA DISTRIBUTION RURALE DU COURRIER LE SAMEDI

M. Mel Gass (Malpèque): Madame le Président, je suis chargé cet après-midi de présenter une pétition signée par 1,251 habitants de l'Île-du-Prince-Édouard. Les pétitionnaires veulent ainsi protester contre la décision du gouvernement de supprimer la distribution rurale du courrier le samedi privant ainsi 17,450 chefs de ménage de courrier, de journaux et d'autres envois, et de fermer les bureaux de poste ruraux le samedi, ce qui touchera environ 25,300 personnes.

Les pétitionnaires espèrent qu'après avoir examiné la pétition, vous la trouverez conforme aux exigences du Règlement et que vous utiliserez les pouvoirs discrétionnaires dévolus à l'Orateur de la Chambre pour autoriser la discussion et le renvoi de la question à un comité le plus tôt possible.

M. EVANS—LA POLOGNE—L'IMPOSITION DE LA LOI MARTIALE

M. John Evans (Ottawa-Centre): Madame le Président, j'ai aujourd'hui l'honneur de présenter à la Chambre une pétition au nom de 600 universitaires canadiens concernant le recours à la loi martiale en Pologne.

Les pétitionnaires prient instamment le Parlement du Canada de protester contre les actes du conseil militaire polonais, qui violent les Accords d'Helsinki de 1975, d'exiger le rétablissement des droits des citoyens et de la personne dans ce pays et de collaborer à l'organisation d'un programme international d'aide aux Polonais.

M. BLENKARN—LE LIBAN—LES ACTES D'AGRESSION DES ISRAÉLIENS

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame le Président, j'ai aujourd'hui l'honneur et le privilège de présenter une pétition à la Chambre et à Votre Honneur au nom de plusieurs centaines de Canadiens qui prient la Chambre de condamner les actes d'agression des Israéliens contre le Liban, de demander au gouvernement israélien de se retirer du Liban et de mettre tout en œuvre pour que le gouvernement du Canada vienne en aide à la population décimée du Liban en lui fournissant des médicaments et de l'argent.

Mes pétitionnaires prient humblement Votre Honneur de s'assurer que cette pétition sera renvoyée au comité permanent approprié.

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. FRIESEN—ON DEMANDE LE DÉPÔT DES ORDRES DE PLANIFICATION DES MESURES D'URGENCE

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Madame le Président, j'invoque le Règlement. Votre Honneur doit se souvenir qu'il y a quelques semaines, j'ai soulevé la question du dépôt des documents concernant les ordres de planification des mesures d'urgence et l'ordre donné par la Chambre au gouvernement de les déposer. Je ne les ai pourtant pas encore vus, et je demande au secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Smith) de dire à la Chambre quand ces documents seront présentés.

Mme le Président: Eh bien, je suppose que le secrétaire parlementaire prendra conscience et reconnaîtra . . .

Des voix: Oh, oh!

Mme le Président: Il prendra conscience de la demande du député.

Des voix: Oh, oh!

Mme le Président: Il est au courant—pour mieux m'exprimer—de la demande du député et sera alors en mesure d'y répondre.

* * *

RÈGLEMENTS ET AUTRES TEXTES RÉGLEMENTAIRES

L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe): Madame le Président, j'invoque le Règlement. D'après ce qu'a dit le leader parlementaire du gouvernement, je comprends indirectement que la Chambre serait peut-être disposée à adopter à l'unanimité le douzième rapport du comité permanent mixte des règlements et autres textes réglementaires. J'ai l'intention de demander à la Chambre d'adopter le treizième rapport, mais si l'on consentait à l'unanimité à adopter le douzième rapport, je crois que la Chambre serait d'accord.

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, c'est exact. Le leader parlementaire du parti conservateur m'a posé la question il y a quelques jours et je lui ai dit, ainsi qu'à mon collègue le député de Hamilton Mountain (M. Deans), que nous étions disposés à adopter le douzième rapport du comité sans débat. Je viens de lire la lettre que le député a envoyée au secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans (M. Tobin) à propos du treizième rapport. J'ai cru qu'il s'agissait d'une erreur car il n'en avait jamais été question. Nous sommes pris par surprise. Nous espérions pouvoir étudier le projet de loi sur Canagrex aujourd'hui, plutôt qu'à la fin de la semaine prochaine. Sauf erreur, mon collègue demande que l'on adopte le douzième rapport sans débat. Nous sommes d'accord, pour autant que l'on ne débatte pas le treizième rapport aujourd'hui.

M. Clark: Il n'existe aucun rapport entre les deux.

M. Pinard: Le chef de l'opposition (M. Clark) dit qu'il n'existe aucun rapport entre les deux. J'établis le rapport entre les deux.

M. Clark: Nous les débattrons tous.

M. Pinard: Je répète que nous donnerons notre consentement si nous ne devons pas débattre le treizième rapport aujourd'hui. Si nous devons débattre le treizième rapport aujourd'hui, nous ne donnerons pas notre consentement, et il faudra étudier le projet de loi sur Canagrex la semaine prochaine, ou la semaine suivante.

M. Beatty: Madame le Président, si c'est là le vœu du président du Conseil privé, pourriez-vous tout simplement mettre en délibération la motion d'adoption du treizième rapport?

L'ADOPTION DU 13E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe): Madame le Président, je voudrais proposer que le treizième rapport du comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires, qui a été présenté à la Chambre le mardi 29 juin, soit adopté.

Des voix: Non.

M. Beatty: Je regrette que les députés d'en face s'empressent de dire non avant même que nous ayons eu l'occasion de discuter le contenu du treizième rapport du comité mixte permanent. Le rapport a été unanimement présenté à la Chambre des communes. Les représentants de tous les partis, tant au Sénat qu'à la Chambre des communes, étaient unanimes. Je regrette que le leader du gouvernement à la Chambre ait décidé de n'approuver le douzième rapport qu'à certaines conditions. Soit. Nous devrons traiter du douzième rapport une autre fois.

Avant que la Chambre ne s'ajourne pour l'été, je crois essentiel que certaines des motions inscrites à mon nom pour le compte du comité mixte permanent soient adoptées ou du moins débattues à la Chambre des communes.

• (1510)

Il n'a jamais été question, pour toute une série de motions d'adoption de rapports unanimes du comité que j'ai fait inscrire au *Feuilleton* ces dernières annés, de garantir que la Chambre serait saisie de la chose ou que le Parlement appuierait les efforts bipartis d'un comité soucieux de lui signaler les carences constatées dans les textes qu'il avait été chargé d'examiner.

Rien n'est plus important pour le Parlement que de veiller à ce que le gouvernement respecte la loi et qu'il n'empiète pas sur les prérogatives du Parlement. Aucun député et surtout pas le président d'un comité ne saurait garder le silence une fois qu'un comité a constaté que le gouvernement a agi d'une façon anticonstitutionnelle, ni oublier la chose une fois que le ministre compétent a écrit au comité pour lui dire que pour sa part, il n'avait pas l'intention de faire quoi que ce soit.

Dans les deux cas, en tant que gardiens de l'intérêt public, nous devons veiller à ce que le gouvernement rende des comptes et qu'il se conforme à la loi. Faute de quoi, personne alors ne protège plus les intérêts des Canadiens. C'est pourquoi j'estime essentiel, avant que la Chambre ne songe à s'ajourner pour l'été, d'examiner certains de ces rapports où un comité parlementaire a été unanime à constater que le gouvernement avait agi de façon incorrecte et devrait changer sa façon d'agir.

Je tiens à souligner également que nous ne savons toujours pas si le gouvernement a l'intention de mettre un terme à la présente session du Parlement. Si le gouvernement décide d'y mettre fin, ces rapports resteront en plan au *Feuilleton*. Il ne sera absolument pas possible d'en saisir le Parlement pour en discuter comme le prévoit le Règlement de la Chambre des communes. Voilà pourquoi il est essentiel de veiller à ce que ces questions ne restent pas indéfiniment en plan. Il est indispensable que le Parlement en examine certaines à ce moment-ci.

Le 29 juin, au nom du comité mixte permanent, j'ai présenté le rapport unanime portant sur le Règlement sur les plantes aquatiques de la côte atlantique, DORS 81-363, établi en vertu de la loi sur les pêcheries. Le comité a commencé à se préoccuper de ce règlement et du règlement antérieur dès 1979 lorsqu'il s'est d'abord aperçu de certains problèmes qu'ils créaient. La loi autorise le gouvernement à adopter un règlement et à délivrer des permis autorisant la récolte de la mousse d'Irlande, entre autres, qui sert à des fins commerciales au Canada. Le gouvernement a donc ces pouvoirs, et il peut imposer des conditions à la délivrance des permis.

En examinant le règlement initial, nous avons constaté qu'il était rédigé de manière à permettre au gouvernement de suspendre le droit de récolter cette mousse indéfiniment. Nous avons alors constaté que la loi du Parlement, adoptée par les Communes et le Sénat, ne l'y autorisait pas. Nous avons donc écrit au ministre des Pêches et des Océans (M. LeBlanc) lui signalant la chose et lui demandant de prendre les dispositions voulues pour rendre le règlement et les initiatives du gouvernement conformes à la loi. Notre demande était raisonnable à mon avis.

Le gouvernement a fini par modifier le règlement en cause. D'autre part, il tenta de faire indirectement ce qu'il n'était pas autorisé à faire directement, en remaniant le texte du règlement de manière à prévoir une suspension indéfinie. Au lieu de ne pas préciser la période au cours de laquelle la récolte serait interdite, il autorisait la suspension du 1er janvier au 31 décembre de la même année et son renouvellement automatique le 1er janvier suivant. Le gouvernement use de subterfuge dans ce cas-ci. Il tente de faire indirectement ce qu'il serait illégal de faire directement.

Il serait peut-être utile de verser au compte rendu le rapport du comité; celui-ci est très bref et explique plus succintement que je ne puis le faire la position adoptée par le comité. En voici le texte:

1. Conformément à son renvoi permanent, article 26 de la *Loi sur les textes réglementaires*, S. C. 1970-1971-1972, chap. 37, votre Comité mixte tient à attirer spécialement l'attention des deux Chambres sur le Règlement sur les plantes aquatiques de la côte atlantique, alinéa *6a*), établi en vertu du DORS/81-363. De l'avis du Comité, cette disposition est *invalide* eu égard à l'article 34.3 de la *Loi sur les pêcheries*. En outre, si l'alinéa *6a*) devait être reconnu valide par les tribunaux, le Comité serait d'avis qu'il équivaudrait à un usage inusité et inattendu du pouvoir conféré au gouverneur en conseil aux termes de l'alinéa 34.*3b*) de la *Loi sur les pêcheries*.

2. L'article 34.2 de la *Loi sur les pêcheries* permet au ministre d'établir certaines conditions définies pour l'octroi de permis de récolte de plantes aquatiques. L'alinéa 34.*3a*) de la Loi autorise le gouverneur en conseil à édicter des règlements interdissant, *sous réserve des conditions d'un permis* délivré par le Ministre en vertu de l'article 34.2, la récolte de plantes aquatiques. L'alinéa 34.*3b*) de la Loi autorise le gouverneur en conseil à édicter des règlements interdissant, *nonbstant* les conditions de tout permis, la récolte de plantes aquatiques ou d'une catégorie de plantes aquatiques, dans une ou des zones des eaux côtières du Canada, *pour la ou les périodes que spécifie l'un des règlements*. L'article *6a)* du Règlement qui fait l'objet du présent rapport interdit la récolte de la mousse d'Irlande, de l'espèce *Chondrus crispus*ou la *Furcellaria fastigiata*, nonobstant les conditions d'un permis délivré par le Ministre, pendant la période allant «du 1er janvier au 31 décembre». Le fait de stipuler une période allant du 1er janvier au 31 décembre revient à rendre indéfinies, ou même perpétuelles, la restriction ou l'interdiction et à reproduire en substance la disposition même de l'alinéa *6a*) à laquelle le Comité s'est opposé dans son Huitième rapport de la présente session (texte réglementaire nº 13). Ce rapport a été retiré lorsque le Ministre a exigé l'abrogation de l'alinéa *6a*).

3. Dans sa forme originale, l'alinéa *6a*, établi en vertu du DORS/78-867, ne précisait aucune période durant laquelle la récolte était interdite nonobstant les conditions d'un permis. Pour justifier ce refus de se conformer aux prescriptions de l'alinéa 34.*3b*) de la Loi, on prétextait que le fait de ne pas préciser la durée de la période revenait à prescrire une période indéfinie, ce qui rencontrait l'exigence à l'effet que la récolte de plantes aquatiques ne puisse être prohibée que pour une ou des périodes spécifiées par règlement. Ce raisonnement selon lequel le défaut de spécifier quelque période que ce soit équivaut à la prescription d'une période indéfinie, a été rejeté par le juge Addy de la Cour fédérale du Canada, dans la cause *Dantex Wollen Co. Inc.* c. *le Ministre de l'industrie et du Commerce* ((1979) 2 F.C. 585). Le fait de stipuler une période allant du 1er janvier au 31 décembre, comme c'est maintenant le cas, équivaut, de l'avis du Comité, à une autre tentative visant à stipuler une période indéfinie contrairement à la disposition légale qui exige que l'on stipule «la ou les périodes» pendant lesquelles les plantes aquatiques ne peuvent être récoltées nonobstant les conditions d'un permis. Si le Comité se trompe dans sa conclusion légale, il est d'avis que le Parlement n'a jamais eu l'intention, en adoptant l'alinéa 34.3 *b*) de la *Loi sur les pêcheries*, de permettre la suspension indéfinie d'un permis et que le fait de tenter d'arriver à ce résultat en stipulant une période indéfinie pendant laquelle la récole est interdite équivaut à un usage inusité et inattendu de la Loi. Le Parlement songeait simplement à interdire la récolte pendant des périodes d'une certaine durée. Il est vrai que la période indéfinie actuellement prévue à l'alinéa *6a*) ne s'applique qu'à une région limitée. Cependant, s'il est nécessaire d'obtenir l'autorité pour suspendre un permis dans une zone donnée pour une période indéfinie, la demande devrait en être présentée au Parlement. Le Ministre a rejeté cette façon de procéder en prétextant qu'elle n'était pas pratique. Il a également rejeté la proposition du Comité selon laquelle les conditions des permis pourraient être modifiées de manière qu'il soit précisé sur les permis qu'ils ne sont pas valides dans la zone que couvre maintenant l'alinéa *6a*) du Règlement. En rejetant ces proposition, le Ministre délivre ou garde en vigueur des permis qui, en un sens, sont des faux. Le Comité voit là un abus du pouvoir conféré par l'alinéa 34.*3b*) de la *Loi sur les pêcheries*.

C'est le rapport que j'ai déposé au Parlement le 29 juin, en même temps que la motion d'adoption.

Je voudrais traiter d'une partie de ce que contient le rapport, monsieur l'Orateur. La question en cause est importante parqu'elle concerne le rôle que joue le Parlement pour faire rendre des comptes au gouvernement et assurer que, lorsque le Parlement délègue des pouvoirs à l'exécutif, le gouvernement se conforme aux règles et à la loi. Il n'y a pas de question plus importante pour le Canada que l'application de la règle du droit. Quand le gouvernement décide qu'en dépit de ce que dit la loi, il a le droit de prendre des mesures qui pourraient bien être illégales ou d'émettre des permis qui sont en réalité des «faux», pour reprendre le terme du comité, alors le respect de la loi par tous les Canadiens en souffre.

● (1520)

C'est un problème, monsieur l'Orateur, qui revient sur le tapis depuis trois Législatures. Cette question ennuie le comité depuis 1979 et inquiète manifestement le ministre également. Nous avons proposé un certain nombre de solutions de rechange qu'il aurait pu étudier. Tout d'abord, il aurait pu envisager de modifier la condition d'un permis ou de modifier l'alinéa 34(3)*b*) de la loi. Cela aurait permis au ministre de faire ce qu'il voulait, mais de façon légale et régulière, et dans l'esprit envisagé par le Parlement à l'époque où il a adopté cette loi. C'est un élément essentiel que nous ne devons pas perdre de vue.

Nous avons écrit au ministre—cet échange de correspondence est joint en annexe aux divers rapports du comité et les députés pourront l'examiner librement—pour lui faire cette proposition le 23 octobre 1981, et n'avons reçu une réponse que le 18 mars 1982. En voici le texte:

Je m'excuse d'avoir tant tardé à répondre à votre lettre du 23 octobre 1981.

Je suis sensible aux plaintes formulées par le comité à l'égard de l'alinéa *6a*) et reconnaît que l'autorisation d'édicter ce règlement est prévue à l'alinéa 34.*3b*) de la Loi sur les pêcheries. A la demande du comité, j'ai pris les mesures nécessaires pour préciser la période où la récolte de la mousse d'Irlande ou de la *Furcellaria fastigiata* est interdite dans une région donnée. Cette mesure est jugée nécessaire pour gérer comme il se doit cette ressource aquatique.

Si le comité s'inquiète, monsieur l'Orateur, ce n'est pas en raison de la politique en vigueur ni parce qu'il faut de temps à autre empêcher les gens de récolter la mousse d'Irlande. Il s'agit de savoir si, oui ou non, la méthode que suit le gouvernement est légale et conforme aux dispositions envisagées par le Parlement. Le ministre poursuit en ces termes:

Les deux solutions que vous avez proposées, soit modifier les conditions d'un permis ou l'alinéa 34.*3b*) de la loi, ne sont pas pratiques. Par conséquent, je ne suis pas disposé à apporter d'autres modifications à l'alinéa *6a*) du Règlement en cause, comme nous l'avons fait en vertu du DORS/81-363. L'alinéa *6a*) est à mon avis conforme au Règlement faisant autorité et prévu à l'alinéa 34.*3b*) de la Loi.

La phrase-clé de la déclaration du ministre était la suivante:

Les deux solutions que vous avez proposées ... ne sont pas pratiques. Par conséquent, je ne suis pas disposé à apporter d'autres modifications ...

La question en jeu ici n'est pas de savoir si cela convient au gouvernement, ni si cela lui prendrait du temps pour modifier la loi comme il l'entend. Le problème en jeu est la règle de droit. Il s'agit de savoir si le gouvernement est tenu de respecter la loi du pays et d'agir conformément à ce que le Parlement avait prévu au moment d'adopter la loi. Si le gouvernement est mécontent de la façon dont le Parlement a rédigé la loi, s'il estime que le libellé proposé et adopté par le Parlement présente des failles quelconques, s'il croit que la situation a changé au point où il est nécessaire de modifier la loi actuelle, il a le devoir de se présenter au Parlement, de lui soumettre un projet de loi et de lui demander d'apporter la modification qui s'impose.

Je répète, monsieur l'Orateur, que le comité ne s'occupe pas de la politique elle-même ou de la question de savoir si la récolte peut être interdite pendant certaines périodes, mais plutôt de la méthode utilisée par le gouvernement et de la question de savoir si cette méthode est conforme à la loi ou non. Le comité a constaté qu'elle ne l'était pas.

Monsieur l'Orateur, il est essentiel de comprendre quelle était l'intention du gouvernement. Ce qu'il a omis de faire au départ, c'est de préciser pendant combien de temps l'interdiction s'appliquerait. Un tribunal a constaté dans une affaire du même genre que cela signifiait que l'interdiction pouvait être pour une période indéfinie. Le tribunal a jugé que ce n'était pas ce que voulait le Parlement et que la façon d'agir du gouvernement était donc illégale. Au lieu d'obtenir que la loi soit modifiée de la façon voulue, le ministre a décidé d'utiliser un subterfuge pour obtenir le même résultat, soit une suspension pour une période indéfinie, sans avoir à modifier la loi. Pour cela, il a précisé que la suspension s'appliquerait à compter du premier jour de l'année jusqu'au dernier jour et serait automatiquement renouvelée le 1er janvier pour l'année suivante. Il s'agit donc en réalité d'une suspension pour une période indéfinie.

Un ancien principe du droit que le Parlement a respecté par le passé veut que les gouvernements n'essaient pas de faire indirectement ce qu'on leur interdit de faire directement. Ce serait peut-être utile à la Chambre que je cite un bref passage d'une décision rendue par le juge Addy de la Cour fédérale du Canada dans une affaire du même genre. Cette affaire mettait en cause Dantex Woollen Co. Inc. et le ministre de l'Industrie et du Commerce et portait sur quelque chose de très semblable, soit la question de savoir si le gouvernement peut suspendre les droits des gens pour une période indéfinie lorsque la loi prévoit que ces droits peuvent être suspendus pendant une période bien précise. Voici ce que le juge Addy dit à ce sujet à la page 5 de sa décision:

> Quant aux marchandises mentionnées à l'article 47, il est évident que le gouverneur en conseil n'a jamais émis de décret limitant leur importation sur le plan de la quantité ou de la durée. Par conséquent, comme il n'existe aucune limitation à cet égard, on doit se demander si le gouverneur en conseil n'a pas omis d'exercer le jugement et le contrôle que le Parlement lui avait demandé d'exercer en vertu du paragraphe 5(2) de la Loi susmentionnée et si, à la suite de cette omission, l'article 47 n'a pas été inclus illégalement dans la liste de contrôle des importations, auquel cas ces marchandises ne seraient pas assujetties au contrôle des importations. Autrement dit, le demandeur fait valoir que lorsqu'une marchandise est inscrite sur la liste en vertu du paragraphe 5(2), le décret du conseil doit absolument stipuler dans quelle mesure et pendant combien de temps l'importation des marchandises visées sera limitée. Dans le cas contraire, il faut considérer que l'article visé n'a pas été inclus dans la liste, car le gouverneur en conseil a omis de limiter son importation comme l'exige le Parlement.

Il fait ensuite l'historique de la législation puis continue sur le même sujet à la page 9 où il déclare:

> Le gouverneur en conseil n'était pas obligé d'accepter les recommandations présentées par la Commission à la suite des deux enquêtes. Néanmoins l'argument invoqué par l'avocat des défendeurs, à savoir que le simple fait de n'avoir mentionné aucune limite de durée dans le décret du conseil permet de conclure que le gouverneur en conseil a décidé d'imposer des restrictions pour une période indéfinie, est tout à fait inacceptable: il contredit toutes les preuves quant à la façon dont la liste est établie. En outre, si le fait de ne pas indiquer de limite de durée signifie que les restrictions sont imposées pour une période indéfinie, l'absence de précision quant à la portée des restrictions signifie que ces dernières sont indéfinies ou qu'il y a une interdiction absolue. Ces deux interprétations contredisent totalement le libellé du dernier paragraphe de l'article 5(2).
>
> Enfin, lorsqu'une loi restreint un droit fondamental reconnu par le droit commun et qu'elle se prête à une double interprétation, il faut l'interpréter contre la restriction et en faveur du citoyen. Comme cette règle d'interprétation s'applique à toutes les lois promulguées par le Parlement, elle doit s'appliquer également aux mesures législatives promulguées par le gouverneur en conseil pour compléter des lois restrictives.
>
> Les décrets du conseil promulgués en vertu de la Loi sur les licences d'exportation et d'importation peuvent restreindre et limiter dans une large mesure le droit fondamental de se livrer à un commerce autorisé que possède chaque citoyen. Dans bien des cas, cela pourrait priver un importateur de son seul moyen d'existence ou lui faire subir des pertes considérables.

De toute évidence, monsieur l'Orateur, nous pouvons établir le parallèle entre cette situation et la récolte de certaines plantes aquatiques au large de la côte est. Le juge Addy a ensuite déclaré:

> Contrairement à la législation sur les douanes et accises, par exemple, qui vise à assurer une protection plus permanente aux industries et aux producteurs locaux, la Loi sur les licenses d'exportation et d'importation doit permettre d'exercer un contrôle d'une durée limitée et dans un but précis et très limité à cause de circonstances ou de conditions particulières ou encore d'engagements internationaux qui priment sur le droit de faire du commerce. Malgré les conséquences que cela peut avoir, le Parlement a décidé de déléguer au gouverneur en conseil le pouvoir de légiférer dans ce domaine en promulguant l'article 5, parce qu'il faut généralement beaucoup de temps pour adopter une réglementation détaillée dans les deux Chambres du Parlement et aussi, à cause de l'évolution constante des accords et des engagements internationaux, du marché international, de la production et des marchés canadiens. Néanmoins, le Parlement a également essayé de limiter de façon très stricte l'exercice de ce pouvoir, comme je l'ai déjà mentionné. Le gouverneur en conseil ne peut pas déléguer au Ministre le pouvoir législatif de décider pendant combien de temps et dans quelle mesure il faut limiter les contrôles et l'importation d'une marchandise, car c'est non conforme à la loi et sans effet.

● (1530)

Voilà la décision rendue par le juge Addy de la Division de première instance de la Cour fédérale du Canada. Se fondant sur l'avis de leur avocat-conseil, tous les membres du comité ont estimé que cette décision s'appliquait directement aux règlements sur la récolte proposés par le ministre.

Le ministre a semblé accepter ce raisonnement et reconnaître qu'il était anticonstitutionnel de ne pas établir de calendrier; la preuve, c'est qu'il a présenté de nouveaux règlements. Mais en précisant que chaque période s'étendrait du 1er janvier au 31 décembre, il obtenait par des voies détournées ce qu'il ne pouvait obtenir ouvertement. Et c'est pourquoi le comité a jugé que le ministre outrepassait probablement ses pouvoirs.

Pour la gouverne des députés, et aussi pour le grand public qui ne connaît pas les pratiques des comités, je devrais rappeler qu'un comité peut émettre un avis sur la légalité d'une initiative du gouvernement. Cet avis n'est aucunement exécutoire. Le comité parlementaire dit simplement qu'à son avis le gouvernement agit de façon illégale pour une question donnée, que son initiative n'est pas conforme à la loi. En dernier ressort, seuls les tribunaux peuvent décider si le gouvernement a agi ou non dans la légalité.

Avec l'évolution du comité au fil des années, des membres du comité, appuyés par le Parlement, ont décidé que le comité se devait d'examiner les textes réglementaires qui étaient adoptés, pour en déterminer la légalité, et d'émettre un avis. Ils ont en outre estimé que le gouvernement avait la responsabilité—et j'insiste sur l'expression «responsabilité»—lorsqu'il n'y avait aucun doute, de revenir sur ses décisions pour observer la loi au pied de la lettre. Chose certaine, le comportement du gouvernement devrait non seulement égaler en qualité celui auquel nous nous attendons de la part du secteur privé, mais même le surpasser. Tant que le gouvernement ne respectera pas lui-même les lois, on ne peut s'attendre à ce que les simples citoyens et les institutions du secteur privé, se montrent aussi respectueux des lois que les parlementaires le voudraient.

Nous avons jugé essentiel que le comité se penche sur la question des droits ou de la légalité, comme d'autres comités l'ont fait au sein du Commonwealth, principalement parce que le recours aux tribunaux peut coûter extrêmement cher à des particuliers dont le gouvernement aurait brimé les droits en agissant illégalement. Par ailleurs, le Parlement a le devoir de surveiller les agissements du gouvernement, afin de s'assurer que lorsqu'il délègue son autorité au gouvernement pour lui permettre de légiférer par décret, celui-ci agisse dans la légalité et en conformité du mandat qui lui a été confié par le Parlement. Faute de quoi, nous n'avons pas le droit de déléguer cette autorité au gouvernement, car nous ferions preuve de négligence en abdiquant nos responsabilités envers les Canadiens.

C'est pour ces deux raisons que le comité établi depuis longtemps, a décidé qu'il lui incombait d'étudier la question de la légalité pour s'assurer que le gouvernement agissait de façon constitutionnelle.

Selon nous, il n'en demeure pas moins illégal d'effectuer le changement comme l'a fait le ministre, en recourant à des moyens détournés pour introduire une modification qu'il n'aurait pas pu apporter ouvertement. Je tiens à nouveau à souligner que seuls les tribunaux sont habilités à se prononcer définitivement sur ce sujet. Le ministre n'est pas disposé à les saisir de la question. Il serait évidemment coûteux de traduire le ministre en justice et le Parlement n'est pas autorisé à le faire. Par contre, ce que le Parlement peut faire, c'est étudier la question, obtenir des conseils juridiques et solliciter des avis aussi diversifiés que possible auprès de juristes, puis aviser le ministre lorsqu'il y a des raisons de croire que le gouvernement et lui-même ont agi illégalement.

Je crois que le ministre est tenu de respecter la loi et qu'il ne voudrait pas agir illégalement. Le ministre ne voudrait pas non plus, et je suis entièrement convaincu de sa sincérité à ce sujet, prendre des mesures qui pourraient dépasser les intentions du Parlement au moment où celui-ci a adopté le projet de loi. Il ne suffit pas de dire simplement que la mesure est légale, même si l'on accepte—contrairement à nous—sa légalité. Mais si la mesure dépassait les intentions du Parlement, si le Parlement avait voulu que la loi soit appliquée très différemment, il est évident que le ministre aurait l'obligation morale, en tant que titulaire d'un ministère, en tant que personne investie de cette responsabilité par le Parlement et qui détient une responsabilité capitale et la confiance des Canadiens, le ministre aurait donc l'obligation de respecter les intentions du Parlement sans chercher à contourner simplement son autorité. Il est certain que si l'on prend au sérieux l'approbation du gouvernement et des représentants des Canadiens, le gouvernement a d'abord pour responsabilité de consulter le Parlement sur ses intentions et, ensuite, de s'assurer que le Parlement accepte les mesures proposées.

Voilà pourquoi le comité était d'avis que le gouvernement outrepassait les pouvoirs qui lui sont accordés par la loi en accomplissant indirectement ce qui lui était interdit de faire directement. En second lieu, c'est la raison pour laquelle nous avons cru bon de préciser dans le rapport que même si les tribunaux donnaient raison au ministre, le Parlement n'a jamais envisagé ce genre d'interdiction permanente, sinon, il l'aurait précisé dans la loi.

Je ne pense pas que c'est trop demander au gouvernement que de présenter au Parlement une petite modification de forme. Je suppose que si le gouvernement décidait d'agir, soit de rendre la loi conforme aux vœux du Parlement, ce dernier s'empresserait d'adopter l'amendement en question.

Les ministres nous répètent souvent qu'il faudrait beaucoup de temps pour proposer toute une série de modifications aux textes de loi. Pourtant, monsieur l'Orateur, deux options s'offrent au gouvernement chaque fois qu'un comité constate qu'il outrepasse ses pouvoirs et lui recommande de modifier la loi en conséquence. D'abord, il pourrait présenter la mesure au Sénat. Si le temps de la Chambre est si précieux, le gouvernement pourrait sûrement présenter la mesure au Sénat, la faire examiner en grande partie par le Sénat et un de ses comités, puisque le temps de l'autre endroit est beaucoup moins précieux qu'ici. Cela fait, si la modification en cause ne soulève pas d'objections, et surtout si elle fait l'objet d'une recommandation d'un comité parlementaire formé de représentants des trois partis à la Chambre des communes et de représentants du Sénat, on pourrait s'attendre raisonnablement à ce que la Chambre des communes approuve volontiers la mesure lorsqu'elle en serait saisie. C'est une solution que le gouvernement pourrait adopter s'il croit que la présentation à la Chambre d'un projet de loi sur une mesure en particulier prendrait trop de temps.

Cette solution consiste à adopter de temps en temps des projets de loi correctifs. Le ministre pourrait très bien se mettre en rapport avec le ministre de la Justice (M. Chrétien) et lui faire savoir qu'il partage les inquiétudes du comité parlementaire à propos de cette mesure, qu'il admet qu'elle puisse être ambigüe et que sa légalité est douteuse. S'il soutient qu'elle est légale, il pourrait dire qu'il n'est pas sûr qu'elle respecte l'intention du Parlement et qu'il veut obtenir son consentement avant d'agir. Le ministre de la Justice pourrait apporter cette modification plutôt mineure à l'aide d'un projet de loi correctif. D'une façon générale les projets de loi correctifs sont adoptés rapidement par la Chambre des communes et ne la retiennent pas très longtemps. Ils permettent au gouvernement d'apporter des modifications plutôt importantes à la loi de temps en temps.

Cela nous amène à la question de savoir ce que les membres du comité mixte permanent et moi-même attendons du débat de cet après-midi. Un certain nombre de solutions s'offrent au gouvernement. Il pourrait poursuivre le débat sur cette question cet après-midi et répondre ainsi aux vœux d'un certain nombre de députés. Je sais que le ministre voudra prendre la parole lorsque j'aurai terminé mon intervention et les députés attendent impatiemment de savoir ce qu'il aura à dire.

• (1540)

Une autre solution évidente serait que le gouvernement cherche à s'emparer du contrôle de la situation et d'impêcher le Parlement de régler l'affaire. Cela s'est déjà fait une fois dans le cas d'un des rapports de comité, mais c'est une solution regrettable parce qu'elle équivaut à enlever aux comités le droit de faire débattre leurs rapports unanimes par le Parlement et le droit d'attirer son attention, dans le cas des comités mixtes permanents, sur des mesures qui pourraient fort bien être illégales.

Quant à la troisième solution, j'aimerais que ce soit celle que le gouvernement choisisse en l'occurrence. Elle permettrait d'accélérer les délibérations et c'est la voie la plus positive que le gouvernement pourrait suivre. Le ministre n'aurait qu'à dire qu'il n'est toujours pas certain que le règlement soit légal ou non, c'est-à-dire la question de sa légalité mais qu'il admet qu'il y a une certaine ambiguïté et qu'on se demande, du moins le comité, si c'est ainsi que le Parlement voulait qu'il soit appliqué. Il pourrait dire qu'il est prêt à recommander à ses collègues que cette question soit soumise au Sénat pour qu'il apporte un amendement au projet de loi sous sa forme actuelle ou qu'elle soit incluse dans la prochaine loi corrective qui sera présentée au Parlement.

Je pense que tous les députés seraient très heureux que le ministre choisisse cette solution. Cela nous permettrait sûrement d'avancer plus vite. Nous avons une obligation à remplir. Je n'ai pas souvent demandé à la Chambre d'adopter que les rapports de comité soient unanimes, parce que je reconnais qu'elle doit y consacrer du temps et parce que souvent elle est saisie de mesures très urgentes que la population du Canada est en droit de s'attendre qu'on adopte. Je le fais à regret lorsque le comité en est arrivé à la conclusion que le gouvernement a agi de façon illégale ou lorsqu'on règlement qui a été adopté présente de sérieuses lacunes. A la demande du Parlement, le comité doit s'acquitter de la très lourde tâche qui consiste à revoir les textes réglementaires en se fondant sur divers critères techniques pour s'assurer que le gouvernement s'acquitte des responsabilités qui lui ont été confiées dûment, légalement et d'une façon propre à faire respecter la loi au Canada.

Si le comité permanent mixte n'assume pas ses responsabilités, si à titre de président je n'en fais pas autant quand le comité présente un rapport et qu'il semble y avoir un affrontement entre un ministre et le comité, et si le Parlement n'examine pas un rapport quand un comité a déclaré unanimement qu'à son avis le gouvernement agit illégalement, nous manquerions alors à notre devoir et les Canadiens n'auraient plus aucun respect pour le Parlement.

Des centaines de décrets du conseil et de règlements sont adoptés chaque année. Chacun d'entre eux exerce une influence profonde et fondamentale sur les droits des Canadiens. Nombre d'entre eux touchent la capacité des gens à gagner leur subsistance. C'est le cas du règlement dont nous sommes saisis aujourd'hui. Lorsque une législation subordonnée vient léser ces droits et que le Parlement a accordé au gouvernement le pouvoir étendu d'agir d'une certaine façon, les Canadiens doivent alors pouvoir compter que le Parlement se chargera de surveiller et d'examiner la façon d'agir du gouvernement, de lui réclamer des comptes et de lui demander d'agir conformément à la règle du droit.

Je veux donner au ministre l'occasion de répondre. Les députés de tous les partis seront sûrement interessés de l'entendre. J'espère que le débat prendra fin sur une note positive, car tous les députés et tous les Canadiens auront lieu d'être fiers des mesures que nous avons prises pour remédier à une situation qui aurait pu être qualifiée de grave négligence de la part du Parlement.

Des voix: Bravo!

L'Orateur suppléant (M. Corbin): La parole est au ministre des Pêches et des Océans (M. LeBlanc).

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je crois que le député de Provencher, en tant que comotionnaire, devrait avoir la parole avant le ministre. Si Votre Honneur veut bien se reporter au *hansard* du 11 décembre 1975, à la page 9934, il constatera que l'Orateur adjoint avait alors décidé ce qui suit, même si le ministre tenait à faire connaître son opinion au début du débat:

Je sais que ce rapport du comité a été adopté à l'unanimité et le ministre voudrait peut-être l'appuyer—je l'ignore—avant qu'un autre député ne prenne la parole pour le critiquer, lui ou le gouvernement. Je comprends son point de vue, mais en toute justice je crois devoir accorder tout d'abord la parole au comotionnaire.

Je crois, monsieur l'Orateur, que vous devriez donner la parole au comotionnaire, le député de Provencher.

L'Orateur suppléant (M. Corbin): Je sais gré au député de ses commentaires, mais le principe même des délibérations veut qu'on alterne d'un député à un autre de chaque côté de la Chambre, en dépit de l'exemple qu'il vient de citer. Je donne donc la parole au ministre des Pêches et des Océans.

[*Français*]

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le président, permettez-moi, parce que je pense que c'est la première occasion où vous présidez dans vos nouvelles fonctions, permettez-moi de vous offrir les félicitations du contingent de députés de Nouveau-Brunswick pour la confiance que le Parlement vous a témoignée en vous élisant à ce poste prestigieux.

[*Traduction*]

Je regrette de n'avoir été informé qu'à 1 heure cet après-midi que ce débat aurait lieu. Je le regrette d'autant plus que le conseiller juridique de mon ministère qui s'occupait de cette question doit être muté à un autre ministère et qu'il se trouve, en fait, à l'extérieur d'Ottawa. J'ai eu très peu de temps, vraiment, surtout que j'ai assisté à la période des questions, pour essayer de me préparer. Je n'ose pas dire que c'est une question de droit, parce que j'ai lu quelque part que celui qui devient son propre conseiller juridique a un imbécile pour client, ou quelque chose de ce genre; je ne vais pas être aussi naïf, surtout puisque ce sont des avocats qui composent ce comité et que j'ai pu entendre leurs délibérations à deux reprises cette année.

Lorsque nous réglementons les pêches, comme le disait le député de Wellington-Dufferin-Simcoe (M. Beatty), c'est au gagne-pain des gens que nous touchons. A l'occasion, j'ai averti certains de mes collaborateurs que nous mettions la main dans la poche des gens. En effet, quand nous réglementons à des fins de conservation, quand nous déterminons la nature des engins de pêche, des flottilles et des embarcations, nous touchons directement au gagne-pain et au revenu des pêcheurs.

Le règlement concernant la flore marine est passablement récent. En fait, selon les juristes de mon ministère, il a donné lieu à de nombreuses complications. J'admets que le comité était préoccupé. Nous avons fait tout ce que nous avons pu pour satisfaire le comité en fixant une date limite.

Le député qui a pris la parole avant moi a laissé entendre que ses collègues et lui n'approuvaient pas cette façon de procéder qui a été, en fait, proposée par les conseillers juridiques de mon ministère. Je dois dire que je m'oppose à l'adoption de ce rapport, quoique avec regret, compte tenu de l'excellente proposition du député qui a mené le débat. Il propose en effet, et avec raison, que nous apportions les corrections ou les modifications qui s'imposent à la loi soit en ouvrant un débat au Sénat soit en adoptant une formule omnibus qui nous permettrait d'épurer la loi.

Je dois dire très simplement à la Chambre que je souhaite depuis quelque temps déjà présenter des amendements à la loi sur les pêcheries. Tout comme le député, la Chambre reconnaît que tout ministre qui voudrait modifier la loi pour l'adapter à nouvel état de faits—et je songe aux amendements de 1977 qui ont été adoptés unanimement par la Chambre, amendements fort importants au sujet de la protection de l'habitat et de la conservation des stocks de poissons—devrait se rendre compte qu'on ne peut pas se permettre de retoucher la loi aussi souvent qu'on le désirerait car il y a 28 ou 30 autres ministères qui veulent aussi faire débattre des mesures législatives urgentes.

• (1550)

Étant donné cette proposition et le fait que le comité avait approuvé le rapport à l'unanimité, je veux croire que nous aurions pu arriver à une solution. En fait, j'ai proposé aujourd'hui au député de Wellington-Dufferin-Simcoe de retarder le débat d'une journée et de nous entendre entre nous pour que le rapport soit rejeté et pour que nous continuions à chercher si nécessaire un moyen d'agir dans les limites de loi, ce que nous voulons tous.

Je me trouve dans une impasse parce que le conseiller juridique suppléant de mon ministère m'informe qu'accepter la méthode que propose le comité aurait des répercussions considérables dans divers domaines de pêche où nous nous efforçons de gérer les ressources en fonction de la conservation en recourant à des règlements très complexes et difficiles. Si nous acceptions le rapport du comité, l'effet qu'il aurait sur ces règlements nous occasionnerait des difficultés énormes. Je me vois donc forcé de rejeter le rapport bien que j'aie adopté une attitude très positive sur ces questions où nos objectifs à tous sont une bonne conservation et une bonne gestion. A l'occasion, il arrive que nous ne soyons pas d'accord sur les techniques et les méthodes qui nous permettraient d'atteindre ce but, mais nous sommes certainement du même avis sur le fait que la loi sur les pêcheries vise à préserver les ressources pour que les générations futures puissent en bénéficier.

A mon avis, la Chambre pourrait fort bien étudier la troisième option du député et essayer de trouver une solution au problème en entamant d'autres discussions. Cependant, s'il faut trancher la question séance tenante, je crains que nous ne soyons forcés de voter contre la motion, car nous devons tenir compte des effets qu'auront les autres règlements. C'est bien regrettable, je le répète, car l'ambiance au comité était non partisane. Le comité essayait d'aider les ministères qui sont dirigés par des gens comme moi qui ne sont pas avocats, mais qui veulent faire leur boulot.

L'hon. Jake Epp (Provencher): Monsieur l'Orateur, en tant que comotionnaire de la motion d'adoption proposée par mon collègue le député de Wellington-Dufferin-Simcoe (M. Beatty), je voudrais faire consigner au compte rendu quelques remarques au sujet de la motion. Je tiens tout d'abord à remercier le député de Wellington-Dufferin-Simcoe, non seulement de la lucidité dont il a à nouveau fait preuve en montrant à la Chambre qu'il connaissait parfaitement la question, au comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires, mais également des efforts répétés qu'il a faits à la Chambre pour rendre le gouvernement et la bureaucratie plus responsables devant les députés et, par notre intermédiaire, devant les Canadiens. Nous avons tous été impressionnés par la façon dont il s'est attaqué à son travail au comité, qu'il coprésidait avec un sénateur.

Avant d'en arriver à l'essentiel de mes remarques, je tiens à vous féliciter, monsieur l'Orateur. C'est la première fois que j'ai l'occasion de le faire depuis que vous avez accepté de présider à nos débats.

Des voix: Bravo!

M. Epp: Dans sa réponse au motionnaire de la motion d'adoption, le ministre a parlé du dilemme dans lequel un ministre se trouve pour assumer ses responsabilités de gestion, dans un ministère, en ayant les pouvoirs législatifs et réglementaires voulus, d'une part, et pour respecter les intentions de la Chambre des communes qui sont naturellement consacrées dans la loi qui régit les responsabilités d'un ministre dans l'exercice de ses fonctions. Ceux d'entre nous qui ont occupé ces postes et assumé ces responsabilités ont vu à quel point il est difficile, à la Chambre, d'élargir la portée d'une loi; en effet, cela empiète à tel point sur le temps de la Chambre que non seulement les amendements ne peuvent pas être adoptés mais l'on passe tant de temps à parler d'autre chose qu'on perd de vue l'objectif initial.

Je me souviens de l'époque où j'étais ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et où bon nombre de députés et de Canadiens qui préconisaient fortement de modifier les articles discriminatoires de la loi sur les Indiens, notamment l'alinéa (1)*b*) qui est injuste à l'égard des Indiennes. Notre gouvernement s'était engagé à modifier cette disposition de la loi sur les Indiens et s'il est vrai que d'autres modifications s'imposent, nous avons estimé qu'il fallait modifier de toute urgence l'alinéa (12)(1)b) de la loi. Cependant, nous nous sommes rendu compte que le temps nous faisait défaut.

Nous constatons aujourd'hui que non seulement la loi n'a pas été modifiée bien que nous ayons voté une Charte des droits, mais aussi que pour la première fois au Canada, cette question avait fait l'objet d'un recours auprès de la Commission des droits de la personne des Nations Unies. Et l'organisme international a conclu que les Canadiens, par le biais de leur Parlement et de son appareil législatif, traitaient injustement les femmes indiennes.

La position exposée par le ministre à cet égard me paraît fort valable. Et il a manifesté son bon vouloir en disant qu'il fallait trouver un mécanisme, par exemple à l'occasion d'une série d'amendements d'ordre administratif, pour que l'on puisse présenter une mesure corrective à cet effet.

Je voudrais justement aborder cette question aujourd'hui puisque j'approuve la motion tendant à l'adoption du rapport surtout en ce qui concerne la réforme parlementaire. Je pense que c'est une des questions qui devraient faire l'objet d'une étude du comité spécial chargé d'examiner la réforme parlementaire, au moment où il se réunira de nouveau au début de l'automne.

Les députés à la Chambre doivent bien comprendre toute la portée d'une motion d'adoption. Le treizième rapport du comité porte notamment sur le paragraphe 2 de l'article 34 de la loi sur les pêches et également sur la question de savoir si les règlements découlant de cet article contreviennent à cette disposition ou n'auraient jamais dû être adoptés. Certains attachent sans doute peu d'importance à la question qui porte sur la cueillette des plantes marines. Pourtant, elle est importante pour ceux qui s'adonnent à ce genre d'activité mais d'autres se demanderont pourquoi elle doit être étudiée par un comité, dont l'un des coprésidents est mon collègue de Wellington-Dufferin-Simcoe, et retenir aussi l'attention de la Chambre. Le principe en jeu est important et je voudrais me servir d'un autre exemple pour indiquer aux Canadiens à quel point le travail du comité est essentiel.

Vous vous rappellerez, M. l'Orateur, que le gouvernement a publié l'ordonnance de planification des mesures d'urgence il y a un an, pendant l'ajournement de Noël de la Chambre. Dans ce cas-là aussi, il s'est servi du processus de réglementation. Bien des Canadiens se demandent maintenant si un tel décret de planification ne dépasse pas les pouvoirs de réglementation du gouvernement et s'il ne fallait pas plutôt présenter une mesure législative à ce sujet et la débattre à la Chambre des communes. Les députés se rappelleront qu'au moment de la crise du FLQ en 1970 quand le premier ministre (M. Trudeau) avait invoqué la loi sur les mesures de guerre, il avait déclaré qu'il présenterait dorénavant des mesures législatives spéciales qui ne seraient pas aussi draconiennes que la loi sur les mesures de guerre pour s'occuper des questions de nature interne.

Pour revenir au 13e rapport du comité, le comité examinait la loi sur les pêches qui autorise le ministre à établir les conditions relatives aux permis de récolte des plantes aquatiques. Toutefois, le comité a signalé que cette condition doit être imposée pendant une période précise. C'est à ce sujet que le comité permanent des règlements et d'autres textes réglementaires a trouvé à redire aux règlements adoptés.

• (1600)

Pour tenter de se tirer de cette difficulté, le ministre a établi une certaine période de référence, soit du 1er janvier au 31 décembre. Il ne faut pas trop d'imagination pour se rendre compte que ces dates englobent une année entière et comme aucune année n'est mentionnée, cela signifie que le permis ne sera pas délivré car le ministre a inclus dans cette période chaque jour de chaque année. Au sens strict, on pourra prétendre que le ministre a établi une période de référence, mais ce faisant, rien n'a été modifié relativement à la question à l'étude. C'est donc de cette affaire que nous parlons aujourd'hui.

Examinant la solution qui aurait pu être adoptée le comité dit ce qui suit dans son rapport:

> Si le Comité se trompe dans sa conclusion légale, il est d'avis que le Parlement n'a jamais eu l'intention, en adoptant l'alinéa 34.3*b*) de la *Loi sur les pêcheries*, de permettre la suspension indéfinie d'un permis et que le fait de tenter d'arriver à ce résultat en stipulant une période indéfinie pendant laquelle la récolte est interdite équivaut à un usage inusité et inattendu de la Loi.

Le comité s'est montré très positif, comme s'en sont rendu compte les députés en général. Non seulement il agit comme cerbère du Parlement en veillant à ce que les règlements aillent de pair avec les lois adoptées et soient conformes à l'esprit desdites lois, mais le comité a également suggéré certains remèdes ou fait certaines recommandations au ministre. En outre, de toute évidence, le comité n'a pas accepté la solution qui de l'avis du ministre répondrait, du moins strictement du point de vue de la procédure, aux vœux du comité. Ce dernier ajoute ce qui suit dans son rapport:

> Cependant s'il est nécessaire d'obtenir l'autorité pour suspendre un permis dans une zone donnée pour une période indéfinie, la demande devrait en être présentée au Parlement. Le ministre a rejeté cette façon de procéder en prétextant qu'elle n'était pas pratique.

Aujourd'hui, à la Chambre, le ministre l'a encore rejetée comme peu pratique parce qu'il lui faudrait rouvrir la loi. Il lui faudrait trouver le temps de débattre à nouveau à la Chambre des communes la dernière loi sur les pêcheries. Il sait, comme tous les députés et moi-même, que si la loi est remise en question, tout ce qui concerne les pêches peut être à nouveau débattu. C'est peut-être là un autre domaine que nous devrions examiner au comité parlementaire. Je constate que l'adjoint au Conseil privé est ici, lui qui siège aussi au comité spécial de la réforme parlementaire. Nous devrions peut-être envisager d'adopter une mesure législative d'ordre administratif.

Le ministre a trouvé l'idée peu pratique et a dit pourquoi. Il demeure néanmoins que, même si le problème n'est pas résolu, cela ne satisfait toujours pas le comité. A sa manière positive, le comité a en outre déclaré que le ministre:

> . . . a également rejeté la proposition du Comité selon laquelle les conditions des permis pourraient être modifiées de manière qu'il soit précisé sur les permis qu'ils ne sont pas valides dans la zone que couvre maintenant l'alinéa 6*a*) du Règlement.

Une autre solution a été proposée, à savoir que si on pouvait cerner le problème du point de vue de la durée du permis, on pourrait peut-être présenter un Règlement qui changerait les conditions établies à l'égard des permis qui ont été délivrés. Toutefois, je crois que le comité présente très bien ses conclusions lorsqu'il déclare:

> En rejetant ces propositions, le Ministre délivre ou garde en vigueur des permis qui, en un sens, sont des faux. Le Comité voit là un abus du pouvoir conféré par l'alinéa 34.3*b*) de la *Loi sur les pêcheries*.

Il incombe au ministre de délivrer des permis qui soient valides. Il doit veiller à ce que les permis qu'il délivre soient conformes à la loi et au Règlement, lequel doit être conforme à la loi. Cela n'a pas été fait.

Je déduis des observations positives que le ministre a faites aujourd'hui qu'il cherche, lui aussi, une solution. Je crois toutefois que cette question déborde le cadre étroit de la loi sur les pêcheries. C'est en effet une question plus vaste et à double volet, dont celui de la légalité. Le Parlement doit en tout temps fonctionner dans les limites de la loi. La loi donne des pouvoirs, mais elle les limite aussi. C'est une chose que tous les ministres et tous les députés ont le devoir d'envisager. Je dirais même que c'est pour cette raison expresse que le comité a été constitué. Je ne voudrais pas imputer et n'impute pas de motifs à quiconque, mais le Règlement peut paraître anticonstitutionnel par rapport à la loi. Voilà pourquoi le Parlement a jugé bon de constituer le comité, de façon que le cas échéant, il puisse signaler au Parlement les énigmes et les difficultés qui pourraient surgir et qu'il devrait régler.

J'envisage également une loi qu'on a mis plus de temps à préparer. Je songe aux changements apportés à la loi sur l'immigration. Les députés se souviennent sans doute qu'en raison d'une question controversée, il a fallu modifier la loi sur l'immigration. Nous l'avons tous reconnu. A l'époque, le gouvernement ne savait pas très bien comment l'aborder. Il a publié un Livre vert. Je sais que certains étaient sceptiques à propos de cette façon de procéder et qu'ils se demandaient si elle aboutirait à une bonne mesure législative, voire à une mesure législative tout court. Mais après un long débat sur la question des livres verts à Ottawa, le comité s'est mis en branle. Cette expérience a été l'une des plus enrichissantes que j'aie vécue à la Chambre, car nous avons rapidement découvert que toutes les questions d'immigration étaient soumises au comité. A quelques reprises, il nous a fallu recourir à la protection de la police pour quitter certaines villes canadiennes en raison de la colère qu'avait provoquée la politique gouvernementale relative à l'immigration. Mais nous avons néanmoins remis un rapport majoritaire. La plupart des députés des deux côtés de la Chambre étaient d'accord avec le principe du rapport. Par suite de ce rapport, la loi sur l'immigration a été enfin présentée.

Voici où je veux en venir: quand le comité a remis son rapport et que la mesure a été renvoyée au comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration de l'époque, fait intéressant à noter, les députés qui avaient participé au long processus de l'élaboration de la loi et qui étaient bien renseignés sur la question pouvaient très rapidement mesurer les effets probables d'un article donné. J'ai oublié combien d'amendements ont été proposés à l'époque, mais je sais que les députés de mon parti qui étaient membres du comité en ont proposés quelque 95. Un bon nombre de ces amendements ont été adoptés. A ce jour, je demeure persuadé qu'il faut attribuer cet état des choses au bon esprit qui régnait dans ce comité dont les membres voulaient doter le pays de la meilleure loi possible, de la meilleure politique sur l'immigration que nous étions en mesure de donner au pays.

Mais même ce processus comportait une lacune. En effet, nous savions tous que si la loi sur l'immigration témoignait de l'intention d'établir des directives et des règles générales sur la façon dont l'immigration serait contrôlée au Canada, les fondements de la loi sur l'immigration englobaient la réglementation qui serait promulguée par le gouvernement à partir de la loi. Malgré notre expérience du comité, nous n'avions pas le pouvoir de persuader le gouvernement d'expliquer comment cette réglementation serait promulguée et ensuite interprétée en fonction de la loi.

En toute justice pour le gouvernement, je dois reconnaître que celui-ci nous a bel et bien présenté quelques avant-projets. C'était probablement la première fois que le gouvernement présentait des avant-projets de réglementation pour indiquer au moins, même si les règlements n'étaient pas complets, l'orientation qu'il leur donnerait, et nous avons pu alors vérifier si ces règlements étaient conformes à la loi dont nous étions saisis.

• (1610)

A propos de la réforme parlementaire, il faudrait nous demander s'il ne serait pas souhaitable désormais d'exiger que bon nombre des projets de lois que nous étudions nous soient remis accompagnés du projet de règlement d'application qui en découle. Je sais que cela obligera à un plus grand effort de la part des ministres et de leurs ministères pour produire ces règlements et de nous présenter un projet de loi beaucoup plus complet que ce n'est parfois le cas actuellement. Je doute cependant que cela résolve certaines des difficultés auxquelles le comité coprésidé par mon collègue doit faire face.

Je tiens à signaler en outre que très souvent le règlement est plus indigeste que la loi elle-même, et cette opinion est très répandue dans le pays. On le constate surtout dans le monde des affaires. Un projet de loi d'aspect inoffensif et bref semble souvent donner lieu à une pléthore de règlements ou à ce qu'on appelle de la paperasserie. Nulle part ailleurs que dans le monde des affaires n'est-on plus conscient de cette paperasserie. En fait, le ministre d'État à la Petite entreprise (M. Lapointe) a même constitué un comité chargé d'étudier les moyens de réduire cette paperasserie. Toute cette paperasserie résulte directement des règlements qui découlent de la loi. Il faut non seulement que les règlements soient conformes aux lois en vigueur; il faut aussi qu'ils respectent l'esprit de la loi qui a été adoptée.

En écoutant mon collègue s'exprimer à la Chambre sur cette question, il n'est pas difficile de constater qu'il a acquis une vaste expérience dans un domaine que de nombreux députés pourraient trouver rebutant. Il a pris ses responsabilités très au sérieux et est toujours inspiré par un seul principe, à savoir le respect de la loi.

Cela m'amène à évoquer le dernier point que je voulais soulever cet après-midi. Je crois en effet que le comité de la réforme parlementaire a un rôle très important à jouer qui consiste à étudier comment la Chambre adopte les lois. Je conviens avec les députés d'en face, même si cela risque de les surprendre, que l'étude de certaines lois prend trop de temps. C'est parfois pour cette raison, et par crainte que l'adoption d'autres projets de loi ne prenne autant de temps, que nous ne sommes pas saisis des questions administratives. J'ai constaté qu'au sein du comité de la réforme parlementaire, le gouvernement et l'opposition étaient animés du même esprit de collaboration en vue de résoudre ce dilemme. C'est un sentiment qui, je crois, a été également exprimé par le ministre des Pêches et des Océans (M. Leblanc).

Monsieur l'Orateur, j'approuve le rapport et félicite les membres du comité pour la façon dont ils ont abordé la question. Je tiens à dire au gouvernement que nous sommes tous conscients que les règlements doivent respecter à la fois l'esprit de la loi et sa constitutionnalité. Le comité a constaté que la loi sur les pêcheries ne répondait pas à ces critères et, comme mon collègue, je recommande donc au ministre de trouver une autre solution que celle qu'il a proposée et que le comité n'a pas acceptée.

L'hon. Ron Huntington (Capilano): Monsieur l'Orateur, je suis content de pouvoir participer à ce débat sur l'adoption du treizième rapport du comité permanent mixte des règlements et autres textes réglementaires. Ce rapport traite d'une question qui me préoccupe depuis bien des années.

J'ai apprécié la courtoisie du ministre des Pêches et des Océans (M. LeBlanc) au fil des années chaque fois que je lui ai signalé quelque chose. Il m'a toujours reçu et écouté de façon très courtoise, et il m'a toujours rendu justice.

L'une des choses contre lesquelles nous luttons aujourd'hui dans la société canadienne, c'est le fait que la bureaucratie enlève des pouvoirs à la Chambre des communes et aux députés, ministres y compris. Le type de réglementation dont nous traitons dans ce débat sur la motion d'adoption du treizième rapport est au cœur même de la question. J'ai toujours cru qu'une personne ayant toutes sortes d'activités et œuvrant dans la légalité, comme l'a si bien expliqué mon collègue le député de Wellington-Dufferin-Simcoe (M. Beatty) dans son allocution d'ouverture, devrait être affranchie de l'ingérence arbitraire du gouvernement ou de ses fonctionnaires. Le débat d'aujourd'hui et ce 13e rapport portent sur cette question primordiale. Je suis persuadé que je ne suis pas le seul député de cette Chambre à rejeter une circonscription qui a été témoin d'un trop grand nombre d'exemples, toujours plus graves, de décisions arbitraires prises par des fonctionnaires, des représentants gouvernementaux et des inspecteurs, qui vont à l'encontre des droits constitutionnels des individus.

Nous nous dirigeons vers une société de type hautement réglementé, puisque le gouvernement adopte chaque année, par le biais de décrets du conseil, près de 3,500 règlements. Trop souvent, des citoyens respectueux de la loi, des règlements et des règles sont reconnus coupables d'infractions à la loi sans qu'ils ne comprennent pas vraiment pourquoi.

J'ai eu l'occasion d'être reçu très courtoisement à de nombreuses reprises par le ministre depuis que je siège ici—et je l'en remercie—pour évoquer avec lui les problèmes de mes électeurs, des gens qui travaillent dans le domaine de la pêche et de l'environnement sur la côte ouest. Le ministre a été tolérant à l'égard du caractère arbitraire des prises de décision et l'habitude des fonctionnaires des pêches de s'ingérer dans les affaires des gens. En fait, ce dont il s'agit, c'est de la liberté de choix et de décision, telle que la conçoit le Canadien moyen. Nous sommes en train de créer un monde tellement compliqué et légaliste que personne ne pourra plus prendre de décisions en connaissance de cause.

Le ministre, avec qui je me suis entretenu récemment, sait que je me fais beaucoup de soucis au sujet de l'environnement. Il sait que je ne voudrais pas qu'on abuse de l'environnement et que je tiens beaucoup, en tant que député, à protéger les espèces biologiques en général, notamment celles qui intéressent les pêches. J'ai dû en outre me rendre à son ministère pour demander pourquoi on a pris une décision arbitraire en se fondant sur la sorte de règlement qui fait précisément l'objet du treizième rapport, alors que les scientifiques du ministère et des universités reconnaissent que l'habitat n'est pas en péril. J'ai demandé comment un fonctionnaire des Pêches et des Océans peut dire: «Non, vous ne pouvez pas lancer tel ou tel projet-pilote parce que . . . parce que . . . ».

Dans ce cas-là, des scientifiques ne sont pas d'avis qu'un fonctionnaire puisse prendre la décision arbitraire d'interdire la réalisation d'un projet-pilote. Je songe notamment à deux espèces de plantes marines de la côte du Pacifique. L'une est annuelle et se dégage au fil de l'eau et des saisons une fois l'an. Mais voilà qu'on nous dit qu'elle ne peut être récoltée de crainte de nuire à quelque élément encore inconnu de l'habitat des poissons. L'autre, bisannuelle, pousse par étapes en remontant à la surface de l'eau. Tout ce qu'on demande, c'est d'en récolter environ 5,000 tonnes par année pour un projet-pilote qui permettra de mettre au point une percée réalisée à l'Université Simon Fraser. Des scientifiques canadiens ont enfin réussi à isoler au moyen de procédés chimiques commerciaux, six, sept ou huit composants et composés de cette espèce de varech. Des années de travail y ont été consacrées, et des collègues du ministre lui ont confirmé qu'il s'agit d'un projet scientifique de tout premier ordre. Des gens très compétents s'en occupent, et ils cherchent tout simplement à mettre sur pied un projet-pilote, qui ne menacera en rien ces espèces, en vue d'en arriver au stade de la production grâce au procédé par lequel ils isolent composants et composés de cette espèce bisannuelle de plante marine.

• (1620)

Mais le ministère fédéral dit qu'ils ne peuvent procéder avant qu'il ait reçu et examiné le rapport sur une étude amorcée par la Colombie-Britannique. Au fond, le ministère refuse d'acquiescer à leur demande de crainte que leur projet-pilote ne réussisse et qu'ils ne veuillent récolter plus que 5,000 tonnes et qu'alors l'entreprise ne prenne trop d'ampleur.

Je puis vous dire dès maintenant qu'à cause de ces pouvoirs arbitraires que possèdent non pas les scientifiques du ministère des Pêches et des Océans mais certains hauts fonctionnaires, la saison de 1983, la cueillette de 5,000 tonnes de varech destinées au projet-pilote et le processus chimique qui servira à isoler ces sept ou huit composés seront perdus pour une année entière. Voilà pour la technologie canadienne que nous avons payée par les subventions des gouvernements fédéral et provinciaux aux universités: c'est une perte totale. Peut-être verra-t-elle le jour en 1984 ou 1985, ou peut-être encore, les hommes de science à qui on la doit l'exporteront-ils à l'étranger où le processus pourra devenir rentable. Le fait que des fonctionnaires du ministère détiennent ces pouvoirs arbitraires m'inquiète et me trouble profondément.

C'est dommage que le ministre soit obligé aujourd'hui de se prononcer contre l'adoption du rapport, car mon collègue, le député de Wellington-Dufferin-Simcoe, lui a donné quelques bonnes suggestions, comme le ministre semble l'avoir reconnu. Il a dit que la question d'un règlement de ce genre, de la modification d'un article de loi, pourrait être confiée au Sénat, pour éviter que la Chambre ait à y consacrer un débat spécial, alors qu'une trentaine d'autres ministères attendent leur tour. Soit, mais nous exhortons le ministre à présenter une loi corrective. Il doit bien être possible d'accueillir une telle demande, qui figure dans le rapport unanime d'un comité de la Chambre très sérieux et important, de telle sorte qu'à titre de représentant élu, tout comme moi, le ministre se mette à représenter l'ensemble des Canadiens, à protéger leur liberté de choix, leur aptitude et leur droit à prendre des décisions selon la règle du droit, et qu'en tant que député, il s'occupe d'affaiblir les pouvoirs arbitraires qui sont accordés aux fonctionnaires à cause de l'avalanche de mesures législatives.

Le ministre des Pêches et des Océans est un socialiste dans l'âme beaucoup plus que je ne le suis. Je m'inquiète, en tant que député, de voir qu'à cause de toute cette réglementation et du genre de question qui fait l'objet du treizième rapport du comité permanent mixte des règlements et autres textes réglementaires—notamment le sujet du débat actuel—nous représentons mal les citoyens qui nous ont élus.

Dans la lutte acharnée qui se livre au comité permanent chargé d'étudier les règlements et procédures de la Chambre des communes, dont vient de parler mon collègue, le député de Provencher (M. Epp), c'est l'un de nos témoins, le Pr John Stewart, il me semble, qui nous a dit que chaque député devait prendre bien soin de conserver le pouvoir pour la Chambre des communes et le Parlement au lieu de le céder aux bureaucrates. Le ministre doit convenir qu'il s'agit d'une lutte très importante, et c'est le sujet de notre débat aujourd'hui.

C'est pourquoi je fais appel au bon sens du ministre. Je ne pourrais pas le faire dans le cas de tous ses collègues, mais je peux le faire dans le cas du ministre des Pêches et des Océans. Je le prie de prendre en sérieuse considération les propositions que le député de Wellington-Dufferin-Simcoe lui a soumises. Je lui demande d'entendre mon appel au nom des Canadiens. Notre devoir de représentants élus est sûrement de défendre la règle du droit. Nous avons créé à cet égard une situation critique et confuse avec notre nouvelle constitution. Il nous faudra probablement une décennie pour faire tout clarifier par les tribunaux, mais sûrement à titre de députés qui croient au régime démocratique, que la Chambre concrétise, nous pouvons commencer à protéger les Canadiens en général contre l'abus des pouvoirs arbitraires que nous avons conférés à la Fonction publique. Rendons cette fonction à la Chambre et que le ministre revienne sur le refus que gentiment, en apparence, il oppose à l'adoption de mesures comme celles-là, car je crois que la question commence à préoccuper sérieusement de nombreux Canadiens qui ne peuvent peut-être pas s'expliquer eux-mêmes.

Je ne suis peut-être pas assez convaincant pour le ministre, mais c'est une question au sujet de laquelle je ne ménage ni ne relâche mes efforts parce que je crains que nous ne perdions notre liberté de choix à mesure que l'intervention de l'État se fait plus envahissante dans nos vies et que s'implante un sous-gouvernement qui échappe aux freins et contrepoids que nous devrions exiger et protéger aux Communes. Nous constituons des sociétés en leur conférant le statut d'agent de Sa Majesté, pouvoirs qui signifient que les sociétés que nous créons ne sont pas astreintes aux lois des provinces ni à celles du gouvernement fédéral. Leurs emprunts sont garantis par le gouvernement fédéral. Elles se situent véritablement en dehors du cours normal des choses.

Je crois que le débat d'aujourd'hui est important. Il est vrai qu'il porte sur un élément restreint d'une loi, mais il n'en touche pas moins au cœur de notre liberté de choisir et de notre droit à nous protéger contre les pouvoirs arbitraires ou l'usage excessif ou inutile de pouvoirs arbitraires par un trop grand nombre de fonctionnaires aujourd'hui.

J'ai constaté au sein du ministère des Pêches et des Océans un esprit de possession qui m'inquiète. En d'autres termes, il semble que les pêcheries n'appartiennent plus au peuple canadien. De plus en plus, c'est l'État, ou ce sont les fonctionnaires à l'emploi des organismes de l'État qui semblent s'attribuer toute la responsabilité de protéger les pêcheries et les récoltes.

Je connais un homme qui a investi un demi million de dollars dans un alevinier en vertu d'une entente selon laquelle le ministère des Pêches et des Océans lui vendait les œufs. Une fois l'investissement fait, on lui a refusé le droit de prendre et de libérer le poisson. Il était obligé de déposer les alevins dans des enclos dans l'eau salée et de les nourrir au moyen de boulettes qu'il devait importer des États-Unis. Je sais qu'on a harcelé cet homme au point qu'il y a laissé et sa santé et son argent. Son entreprise aurait pu réussir. Si les fonctionnaires du ministère des Pêches et des Océans avaient collaboré, il aurait été possible de fournir plus de protéines aux Canadiens et au monde entier. Je déplore cette ingérence que je constate aujourd'hui dans les opérations de récolte des algues et qui aura pour effet soit de compromettre le succès d'un projet pilote très précieux, soit d'en différer la réalisation.

• (1630)

En terminant, monsieur l'Orateur, je prie le ministre de noter que je désapprouve que le gouvernement s'arroge ces pouvoirs arbitraires et je lui demande en outre dans la lutte qui oppose la bureaucratie aux Canadiens par l'intermédiaire de leurs représentants élus, de remettre le pouvoir de décisions à la Chambre des communes de manière à ce que nos fonctionnaires réapprennent à servir plutôt qu'à commander, comme ils n'avaient que trop tendance à le faire, la nature humaine étant ainsi faite.

Tel est le message essentiel que je tenais à faire passer au ministre, monsieur l'Orateur. C'est un homme raisonnable, je le sais, aussi peut-être verra-t-il dans mes observations quelque raison de changer d'avis et de ne pas s'opposer à l'adoption de ce rapport très important.

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur l'Orateur, je me réjouis de pouvoir intervenir en faveur de l'adoption de ce rapport. Je voudrais faire miennes les félicitations que certains députés ont adressées au député de Wellington-Dufferin-Simcoe qui s'est remarquablement acquitté de sa tâche de co-président du comité. Avec la collaboration de son co-président de l'autre endroit, il a consacré du temps et des efforts à assurer le bon fonctionnement du comité.

Le treizième rapport de ce comité porte principalement sur le paragraphe 34(2) et sur certains des problèmes qu'il entraîne. Il est passablement clair que, ou bien l'intention du Parlement à l'égard de cet article n'a pas été respectée, ou bien le ministère des Pêches et des Océans, ou le ministre, a créé des règlements et a eu recours à cet article de la loi d'une façon qui n'avait pas été prévue par le Parlement. Cette façon d'agir pourrait compromettre le gagne-pain de quelques pêcheurs ou la légalité de certains des permis qui ont été émis ou révoqués dans bien des régions du pays.

Je voudrais aborder une question dont le comité est saisi depuis une quinzaine de mois c'est-à-dire la réglementation concernant le dépôt des déchets miniers dans le Bras Alice, le DORS 79-345. Je signale cette question par suite de circonstances bizarres qui sont survenues à la suite d'un vote nul—et c'est la deuxième fois que le comité vote depuis onze ans qu'il existe. Je crois qu'il faut consigner au compte rendu certains événements qui sont survenus à l'occasion de ce vote pour que ceux qui ont suivi cette étude sachent bien ce qui s'est passé.

Au cours de l'année où ces documents ont fait la navette entre le comité et le ministre des Pêches et des Océans (M. LeBlanc), le ministre a comparu devant le comité avec son conseiller juridique. On a passé bien des heures à étudier une foule de données sur deux éléments clés qui intéressaient le comité, à savoir si un préavis en bonne et due forme avait été donné concernant ces règlements et s'il y avait eu recours inhabituel et imprévu au pouvoir. Le comité a décidé à la suite d'un vote qu'il y avait bel et bien eu recours inhabituel et imprévu au pouvoir. Il faut donc que le ministre nous éclaire sur les événements subséquents, puisqu'il a dit qu'il se prononcerait contre l'adoption du rapport.

Sur le plan pratique, ce rapport est important puisqu'il vise à assurer que le ministre et le ministère respectent les règles établies par la Chambre. Je crois que le ministre a le devoir de donner suite aux décisions unanimes du comité permanent mixte des règlements et autres textes réglementaires lorsqu'il se prononce sur les règlements.

Il s'est produit au sujet des règlements relatifs au déversement de résidus miniers dans le Bras Alice une situation bien exceptionnelle, en ce sens que le comité a décidé de signaler qu'on avait fait un usage inusité et inattendu du pouvoir. Les jours suivants, il devint évident que les membres du parti ministériel complotaient ce qu'on ne peut décrire que comme outrage au comité—une sorte de chantage politique auquel les comités ne devraient pas être soumis. Le secrétaire parlementaire a bien fait comprendre aux coprésidents et au comité directeur que si le comité donnait suite à la décision qu'il avait prise par le vote de faire rapport aujourd'hui au Parlement d'un usage inusité et inattendu de pouvoir par le ministre, alors les libéraux rassembleraient un fort contingent de députés d'arrière-ban pour faire rejeter le rapport. Cela aurait été la première fois dans la longue histoire de ce comité que pareille situation se serait présentée et cela aurait nui sérieusement à la capacité du comité de soumettre, comme il le doit, des rapports majoritaires ou unanimes.

Ce dont les autres membres du comité et moi avons convenu, c'est de laisser le vote en suspens. Essentiellement, cela voulait dire que, sans annuler le vote qui a eu lieu, le rapport officiel ne serait pas soumis au Parlement aujourd'hui comme il devait l'être.

Depuis lors, il est devenu évident que pour diverses raisons, les autres partis ont décidé de donner des interprétations différentes aux actions du comité. Le coprésident, de l'autre endroit, a décidé de rédiger une lettre à ce sujet. Je tiens à en citer quelques extraits, parce qu'il importe à mon avis que ceux qui s'intéressent à la question depuis si longtemps puissent savoir exactement ce qui s'est produit pendant l'audition de tous les témoins depuis le moment du vote destiné à censurer le ministre pour les tactiques de chantage employées pour forcer le comité à présenter son rapport, jusqu'à la nature des déclarations qui sont rendues publiques. Le coprésident du comité de l'autre endroit, le sénateur Godfrey, a écrit ce qui suit à M^lle^ Dorothy Potts de Project North à Victoria, Colombie-Britannique:

... vous avez dit «qu'à sa réunion du 30 juin, le comité mixte permanent du Sénat et de la Chambre des communes des règlements et autres textes réglementaires a confirmé sa décision précédente, à savoir que les règlements en question constituaient une utilisation inhabituelle ou inattendue du pouvoir conféré au gouverneur en conseil aux termes des alinéas 33(4)*b*) et (13) de la loi sur les pêcheries.» Je comprends maintenant pourquoi vous avez dit cela. J'ai appris que le 5 juillet 1982, M. Jim Fulton, député à la Chambre des communes avait dit ceci: «La semaine dernière, le comité permanent des règlements et autres textes réglementaires a appuyé à l'unanimité le ministre des Pêches et des Océans (M. LeBlanc) critiquant l'imposition par la force et par surprise de règlements permettant le déversement dans l'Alice Arm de quantités de résidus.»

Les propos de M. Fulton ne réflètent pas l'entente intervenue à la réunion du comité le 29 juin. Lors de la réunion du 3 juin 1982, (dont je vous envoie un exemplaire du compte rendu) il a longuement été question du règlement concernant le déversement de résidus dans l'Alice Arm et les membres du comité ont décidé par 4 voix contre 3, que le comité «fasse rapport à leur Chambre respective de ce que le DORS/79-345—Règlement visant les dépôts de résidus dans le Bras Alice—constitue une utilisation inhabituelle ou inattendue des pouvoirs conférés par la loi sur les pêcheries.»

En fait, les comptes rendus des délibérations du comité témoignent de ce passage. Le rapport devait être proposé à la Chambre aujourd'hui. Comme je vous l'ai dit, le gouvernement a refusé de le présenter au Parlement et voilà que ces gens-là interprètent ce qui s'est passé au comité d'une façon qui ne reflète pas la réalité. Le coprésident a poursuivi ainsi:

Les quatre députés qui ont voté par l'affirmative ont été MM. Baker, Hnatyshyn et Kempling, trois conservateurs, ainsi que M. Fulton, député néo-démocrate. Les trois qui ont voté contre la résolution ont été le sénateur Hicks, M. Ken Robinson et moi-même, tous des libéraux. Le comité n'a jamais tenu compte de la discipline de parti. Depuis huit ans qu'il existe, le comité n'a voté qu'à deux reprises, étant toujours parvenu à un accord général. Sauf erreur, c'était la première fois que les lignes de parti triomphaient au comité mais je ne veux pas dire que les membres ont été motivés par des considérations partisanes.

Je vous rappelle, monsieur l'Orateur, que le comité a entendu des témoignages pendant plus d'un an au sujet des règlements relatifs à l'Alice Arm. Ce n'est qu'à la fin de l'année que le vote a eu lieu dont le résultat correspond à la position de chacun des partis. Voici la suite de la lettre:

A la page 28 du fascicule, vous noterez les propos suivants du conseiller du comité, M. Graham Eglington: «En ma qualité de conseiller du comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires, j'estime qu'il ne m'appartient pas d'exprimer mon opinion sur le fait qu'un règlement constitue ou non un usage approprié et raisonnable d'un pouvoir.» J'ai déclaré effectivement, comme vous pourrez le constater, que nous serions heureux d'avoir son avis là-dessus, mais quant à savoir si nous l'avons accepté, c'est une tout autre affaire.

C'est probablement à cause de cette remarque que M. Eglington a remis un avis au comité quelques jours plus tard, avis qui contredit l'opinion de M. Bernier présentée comme témoignage. Je rappelle que M. Eglington est conseiller du comité depuis qu'il existe. Après avoir bien étudié son avis, j'en suis venu à la conclusion que les députés conservateurs du comité n'auraient pas voté en faveur de la motion s'ils avaient pu en prendre connaissance et que cette affaire devrait être étudiée à nouveau par le comité.

• (1640)

Ce n'est pas le cas, monsieur l'Orateur. J'ai assisté à un certain nombre de séances du comité et il était évident que les députés conservateurs n'avaient pas l'intention de changer d'idée. Je trouve étrange qu'un coprésident se sente obligé d'écrire une lettre destinée au public pour faire pareille allégation. Après tout, les députés votent comme ils veulent. Voici ce que dit la lettre plus loin:

Dans l'intervalle, on a rédigé et fait distribuer un rapport provisoire pour le Parlement conforme à la motion originale, rapport qui a fait l'objet d'un vote en bonne et due forme au comité. Puisqu'on avait en main l'avis de M. Eglington, on me dit que les députés libéraux du comité qui étaient absents lorsque la motion a été mise aux voix la première fois seraient présents lorsque le rapport serait mis aux voix et qu'ils voteraient contre, renversant la décision prise au début.

La mémoire semble faire défaut au rédacteur, monsieur l'Orateur, en ce sens qu'on a décidé d'intimider le comité avant que M. Eglington rédige son avis juridique. De toute évidence, Le ministre des Pêches et des Océans aurait été placé dans l'embarras si le Parlement avait été saisi de cette question, et il a donc décidé de prendre des mesures avant que cet avis juridique soit rédigé. La lettre continue ainsi:

Après quelques négociations préalables, le comité directeur a tenu une séance à laquelle a participé M. Fulton. C'est alors qu'on en est arrivé à un compromis sur la façon d'étudier la question en comité, compromis qui a été accepté par la suite par les membres libéraux du comité qui étaient absents lorsque le vote a été pris à l'origine. Je vous fais tenir sous pli copie de la transcription dactylographiée des délibérations de la séance tenue cet après-midi-là et au cours de laquelle il a été décidé de ne pas présenter de rapport à la Chambre des communes, contrairement à ce qui était prévu dans la résolution initiale adoptée par le comité, et en fait, de laisser toute la question en suspens. Comme vous pouvez le voir, on ne peut absolument pas prétendre (et mon coprésident, l'hon. Perrin Beatty, est d'accord avec moi sur ce point) que le comité a continué de censurer le ministre des Pêches et des Océans (M. LeBlanc) au sujet de l'exercice inhabituel et imprévu du pouvoir au moyen du règlement sur les rejets stériles dans le bras Alice.

Je dois dire en terminant que le comité a étudié cette question d'un point de vue hautement technique, conformément à son mandat, et qu'on n'attendait pas de lui qu'il tranche le différend.

Il y a un certain nombre de points intéressants qui ressortent de cette lettre, monsieur l'Orateur, et j'espère que le ministre prendra le temps de répondre, car le 28 mai 1980, le sénateur Godfrey lui a écrit cette lettre où l'on relève ceci sur la deuxième page:

> Il est évident aux yeux du comité que l'interdiction imposée par le Parlement en vertu du paragraphe 33(2) de la loi et les règles générales établies dans le Règlement sur les effluents liquides des mines de métaux n'auront que peu de valeur si des traitements de faveur sont finalement accordés pour permettre à certaines mines de rejeter d'énormes quantités de stériles et d'effluents. Qu'une situation de ce genre puisse se produire semble aller à l'encontre de l'objectif du Parlement énoncé à l'article 33 de la loi. En conséquence, le comité doit examiner de près le Règlement sur les rejets de stériles dans le bras Alice. Il est évident que l'établissement de normes ou de limites spéciales de déversement ne constitue pas une façon inhabituelle ou imprévue d'exercer le pouvoir. Le comité doit plutôt déterminer si oui ou non les rejets permis dans ce cas-là vont au-delà de ce qu'une interprétation raisonnable de l'article 33 semble prévoir. Il est clair que les limites générales établies dans le règlement sur les effluents liquides des mines de métaux ont été largement dépassées. On n'a pas simplement fermé les yeux sur un problème mineur ou les agissements d'une mine en particulier; on a favorisé une société minière et, ce faisant, commis un acte qui, selon le comité pourrait bien avoir été délibéré, afin d'accorder un traitement de faveur allant à l'encontre de l'interdiction générale prévue dans l'article 33(2) de la loi et des normes et concentrations établies dans le règlement sur les effluents liquides des mines de métaux. On pourrait considérer que c'est presque faire servir l'article 33(4) de la loi de carte blanche pour permettre le rejet illimité de matériaux toxiques.
>
> Le comité est également inquiet des effets que la latitude accordée à la société Amax Kitsault Mine risque d'avoir sur les sentences imposées à ceux qui sont condamnés pour avoir enfreint l'article 33 de la loi ou avoir dépassé les limites établies dans le règlement sur les effluents liquides des mines de métaux. Les tribunaux pourraient hésiter à imposer des peines vraiment dissuasives, alors que les avocats de la défense peuvent faire valoir les limites permises à la société Kitsault Mine.

Monsieur l'Orateur, il s'agit d'une lettre envoyée par le coprésident du comité au ministre. Certains problèmes se sont posés pendant que le comité entendait certains témoins à cause des échanges de correspondance qu'il a eus avec le ministre et il est arrivé plus d'une fois que le ministre fournisse des renseignements inexacts, trompeurs et, dans certains cas, pires que trompeurs au comité. A quelques reprises, cela a causé beaucoup d'inquiétude aux intéressés, en l'occurrence les Nishgas.

Par exemple, le ministre des Pêches et des Océans a écrit dans une lettre au comité que l'avocat du comité était d'accord avec l'avocat du ministère des Pêches et des Océans. Ce n'était pas le cas, monsieur l'Orateur. Pendant l'une des dernières réunions du comité, j'ai interrogé l'avocat du comité à ce sujet et sa réponse a été concluante. Comme on peut le voir à la page 6629 des délibérations du comité permanent mixte des règlements et autres textes réglementaires, je lui ai posé les questions suivantes:

> M. FULTON: Au paragraphe 8, à la page 2, vous dites que vous n'avez jamais jugé si l'existence du règlement constituait un usage approprié et raisonnable. A la page 2, au bas de la lettre de M. LeBlanc, ce dernier dit et je cite:
>
> Je tiens à insister sur le fait que les conseillers juridiques consultés, y compris les vôtres, estiment que le règlement sur les rejets de stériles dans le bras Alice constitue un usage approprié et raisonnable de ce pouvoir.
>
> M. EGLINGTON: C'est exactement ce dont je parlais. Je n'ai jamais donné une telle opinion . . .

Le ministre affirmait donc qu'il n'appuierait pas le 13e rapport du comité permanent mixte même si tous les experts ont reconnu à l'unanimité que certaines utilisations des pouvoirs qu'il détient étaient inusitées, inattendues ou non conformes aux intentions du Parlement. Il est aussi arrivé plus d'une fois que le ministre fournisse au comité des renseignements tout à fait inexacts, ce qui a énormément compliqué la tâche des membres du comité lorsqu'il a fallu tenir compte des renseignements fournis par le ministre. Cela ne m'étonne pas que le ministre n'appuie pas le rapport du comité. Il ne semble pas très bien comprendre ou apprécier l'importance des comités et du processus parlementaire.

M. Eglington a ensuite déclaré:

> . . . et en dépit de l'invitation que m'a lancée le sénateur Godfrey, je ne crois pas, depuis les neuf ans que j'occupe ce poste, avoir jamais donné une opinion quant à l'usage approprié ou raisonnable d'un pouvoir. Cela ne rentre pas dans les critères du Comité et je refuse de formuler une opinion sur ce genre de question.

Cela me mène à parler d'un fait curieux, monsieur l'Orateur. Ce même avocat a exprimé, non pas publiquement, ce qui nous aurait permis d'en discuter, mais en quelque sorte en particulier, une opinion juridique que les députés libéraux ont réussi à exploiter. Je trouve fort curieux qu'après que le comité ait eu voté et décidé de faire rapport au Parlement, toutes ces autres considérations soient entrées en jeu tout à coup et que les ministériels aient soudainement décidé de forcer la main au comité en disant que s'il essayait de faire rapport de la question, les ministériels rejetteraient le rapport à la Chambre, et ainsi de suite. Ensuite, quand le comité a eu décidé de s'en tenir au résultat du vote, le coprésident de l'autre endroit, que je ne peux pas interroger à la Chambre et avec qui je ne peux même pas discuter de la chose, a envoyé publiquement une lettre pour dire que la décision de s'en tenir au résultat du vote ne voulait pas vraiment dire cela. Le comité a clairement blâmé le ministre des Pêches et des Océans au moment du vote. Il s'agissait d'un vote majoritaire de quatre voix contre trois et, comme nous sommes dans un pays démocratique, la voix de la majorité l'emporte. Évidemment, l'affaire s'est révélée embarrassante pour le ministre. Il a fait intervenir divers autres pouvoirs, portant ainsi atteinte durant un certain temps à la crédibilité et à la viabilité de ce comité aux yeux de nombreux Canadiens.

• (1650)

Il convient, selon moi, de consigner au compte rendu certaines observations faites au sujet de la lettre du ministre des Pêches et des Océans par le conseiller juridique du comité. Le ministre a décidé de ne pas reconnaître l'existence des problèmes découlant de la loi sur les pêcheries. Certains problèmes sont très graves. Voici la première observation du conseiller juridique.

> Il n'appartient pas à M. LeBlanc mais au comité d'énoncer ou de redéfinir les paramètres du «recours inhabituel et imprévu au pouvoir» par rapport au règlement sur les rejets de stériles dans le bras Alice.

D'après le comité, c'était une façon inhabituelle et imprévue d'avoir recours au pouvoir. Voici le deuxième commentaire:

> Le fait qu'un cheminement législatif détaillé de réglementation soit décrit au paragraphe (13) de l'article 33 signifie uniquement que le règlement précité, étant conforme à ces prescriptions, est conforme à la légalité.

Autrement dit, c'est légal. Il a été créé légalement, mais pas de la façon dont les députés le prévoyaient quand ils ont apporté diverses modifications à la loi sur les pêcheries et accordé différents pouvoirs au ministre des Pêches et des Océans et au gouverneur en conseil. Je poursuis la citation:

Il ne suffit pas qu'un règlement soit conforme à son propre pouvoir habilitant, si détaillé soit-il, pour que son application constitue un usage prévu et habituel de ce pouvoir. On juge qu'un pouvoir habilitant a été invoqué d'une façon inhabituelle et imprévue selon les fins auxquelles il a été utilisé ou les conséquences de cette utilisation, et non pas en fonction du caractère constitutionnel ou non du règlement. Corollairement, le fait qu'on ait eu recours à un pouvoir réglementaire de la seule façon possible, c'est-à-dire légalement, et en conformité des diverses étapes prescrites, ne permet aucunement de conclure qu'on a eu recours de façon inhabituelle ou imprévue à ce pouvoir.

Le comité n'avait pas à décider si la création du règlement sur les rejets de stériles dans le bras Alice, au milieu de la campagne électorale fédérale de 1979, était ou non légale; il n'avait pas à en juger. Nous avions divers autres critères à examiner.

Voici de nouveau ce qu'écrivait le conseiller:

3. Puisque les paragraphes (4) et (13) de l'article 33 prévoient des exceptions à la règle fondamentale de l'article 33, une exception n'est pas inhabituelle en soi. Inversement, le fait que la loi prévoie des exceptions ne signifie pas que chaque exception est habituelle ou prévue. Ainsi, qu'une exception ait été prévue, et qu'un déversement de déchets ait été fait en conformité de cette exception prévue à la loi, n'a aucun rapport avec la question d'un usage inhabituel et imprévu de pouvoir. La déclaration selon le paragraphe 33(2) est conforme à la réglementation ne concerne que son caractère constitutionnel uniquement. 4. M. LeBlanc affirme que le Règlement sur les rejets de stériles dans le bras Alice constitue la procédure qu'envisageait utiliser le Parlement lorsqu'il a promulgué les paragraphes (2), (4) et (13) de l'article 33. Toutefois, les dossiers semblent contredire cette affirmation et révéleraient plusieurs autres utilisations possibles des paragraphes (4) et (13) de cet article (voir la note de service de M. Bernier, du 28 mai). Le fait qu'un tribunal, prié de ne pas tenir compte des dossiers, doive se limiter au libellé des paragraphes (4) et (13) pour déterminer leur caractère constitutionnel ne signifie pas que le comité ne peut s'en remettre à ces dossiers pour déterminer quel usage peut habituellement être fait des paragraphes (4) et (13).

Voilà la question, et c'est un point qui concerne les propos tenus par les autres députés qui ont pris la parole. Le comité a entendu divers experts et responsables, dont le ministre, déclarer que l'article existait et que le Parlement en prévoyait diverses applications. Après avoir écouté les longs témoignages du ministre, de son conseiller juridique et de tous les témoins que le gouvernement voulait présenter, le comité a décidé qu'il s'agissait d'une utilisation inhabituelle et imprévue du pouvoir et que le gouvernement avait en fait pris des mesures inhabituelles pour essayer, si je puis dire, de faire croire au comité et au public que d'autres choses avaient eu lieu au comité. Le conseiller juridique poursuit:

Le fait qu'il y ait toujours eu une interdiction concernant le déversement de substances délétères, accompagnée d'un pouvoir d'exemption, n'est que partiellement pertinent. Ce qui est important, c'est la nature et l'objet de cette exemption. Le pouvoir très particulier qui est désormais accordé au Gouverneur en conseil est tellement différent en substance du pouvoir général au ministre d'exempter ... un ou des cours d'eau, qu'il deviendra, au mieux d'un intérêt tout à fait accessoire de déterminer dans quelle mesure les pouvoirs actuels peuvent être invoqués sans que leur usage ne puisse être considéré comme inhabituel ou imprévu. Le Parlement a jugé opportun de résilier dans une très large mesure l'ancien pouvoir général. Il devait avoir pour objectif de limiter ce pouvoir jusqu'à un certain point. Ainsi, en examinant les dossiers, on peut comprendre cet objectif: renforcer une interdiction mais permettre des exceptions en vue d'harmoniser les normes contradictoires tout en ne pénalisant pas trop les usines actuelles.

Voilà précisément ce dont il s'agit. En 1977, le règlement concernant les effluents liquides miniers a été appliqué et a déterminé des limites précises pour chacune des substances et pour l'ensemble des substances pouvant être déversées dans nos cours d'eau. Le comité a jugé que le ministre avait utilisé des pouvoirs extraordinaires et imprévus lorsqu'il a eu recours à certaines dispositions pour émettre le décret DORS/79-345, car il existait déjà un régime qui lui aurait permis d'établir le règlement. On se rend compte que le ministre a vraiment abusé de ses pouvoirs seulement lorsqu'on apprend qu'il voulait permettre à la société Amax de déverser des quantités 8,000 fois plus grandes que celles que le règlement en vigueur autorisait.

C'est une affaire très grave. J'espère que le ministre des Pêches et des Océans voudra bien s'expliquer à la Chambre, car le comité a pris une décision à ce sujet. Par toutes sortes de tactiques dilatoires et de chicaneries, il a réussi à empêcher que le rapport ne parvienne à la Chambre. Je n'ai pas voulu pousser la chose plus loin pour ne pas faire marcher le comité. Mais j'ai découvert ensuite que d'autres se chargeaient de le faire.

Le conseiller poursuit plus loin:

Les cinq premiers paragraphes de la lettre de M. LeBlanc sont qualifiés d'«arguments juridiques». Cela est vrai, à tel point qu'ils n'ont pas de rapport avec la question du critère nº 4 du Comité.

7. La question de déterminer si l'utilisation des pouvoirs conférés par le paragraphe (33(13) au gouverneur en conseil (et non pas au ministre) constitue un usage approprié et raisonnable *ne* relève pas exclusivement de la compétence du comité permanent de pêches et des forêts.

Certains ministériels qui faisaient partie du comité ont fait valoir que cette question relevait d'un autre comité. Voici la suite des observations du conseiller juridique:

Elle relève plutôt du critère nº 4 du comité. Ce dernier peut ne pas statuer sur le fait qu'il soit souhaitable ou non d'exprimer d'anciennes et de nouvelles entreprises minières, pour cette question, du règlement d'application générale; il peut ne pas statuer sur le fait qu'il soit souhaitable ou non d'exempter, en particulier les mines Amax et Kitsault. Mais la question sur laquelle il peut et doit statuer est celle de savoir si le recours aux paragraphes (4) et (13)de l'article 33, à cette dernière fin, constitue un usage qui peut ou doit être qualifié d'inhabituel ou d'imprévu. A cet égard, le comité peut très bien souhaiter examiner dans quelle mesure le recours au paragraphe 33(13) de ce règlement constitue un usage approprié et raisonnable.

Le conseiller juridique a fait là des recommandations précises au comité qui les a suivies à la lettre. Il a voté sur cette question. Voici la suite de ses observations:

M. Bernier et moi-même n'avons jamais jugé si l'existence du Règlement sur les rejets de stériles dans le bras Alice constituait un «usage approprié et raisonnable» des pouvoirs ...

Ceci en dépit du fait que le ministre et son conseiller aient affirmé qu'ils l'avaient fait. Ils ont affirmé au comité ne l'avoir jamais fait. Voici la suite:

... des pouvoirs prévus au paragraphe 33(13). J'ai toujours dit que ce règlement était constitutionnel et que ce paragraphe constituait une utilisation légale des pouvoirs prévus par la loi. En ma qualité de conseiller du comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires, j'estime qu'il ne m'appartient pas d'exprimer mon opinion sur le fait qu'un règlement constitue ou non un usage approprié et raisonnable d'un pouvoir, ni de préjuger des conclusions du comité sur le fait qu'un règlement constitue un usage inhabituel ou imprévu du pouvoir.

Je pourrais vous fournir encore bien des détails, mais le temps presse et je sais que d'autres députés veulent prendre la parole. Cependant, en mon nom personnel et au nom des députés de mon parti, j'appuie sans réserve l'adoption du rapport et encourage le ministre des Pêches et des Océans à prendre les mesures nécessaires pour saisir la Chambre du règlement sur les rejets de stériles du bras Alice afin qu'il soit débattu et étudié attentivement en fonction des objections soulevées par le député de Wellington-Dufferin-Simcoe. Cette question ne devrait pas échapper à l'emprise du Parlement simplement parce que le ministre refuse de donner son accord.

M. Brian Tobin (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans): Monsieur l'Orateur, je voudrais répondre aux observations qu'ont faites aujourd'hui divers intervenants, notamment le député de Skeena (M. Fulton).

Avant tout, je voudrais répondre à certains des propos du député de Capilano (M. Huntington). Je lui sais gré du ton qu'il a employé. Ses propos étaient constructifs et je puis l'assurer que nous les avons écoutés en général avec un esprit ouvert, car nous reconnaissons le bien-fondé d'un bon nombre de ses observations.

• (1700)

Pour l'instant, je tiens tout simplement à dire au député d'en face à propos de la récoltes de varech que le ministère des Pêches et des Océans tient autant que n'importe qui à s'assurer que dans la mesure du possible la récolte commerciale des ressources de la mer se fasse pour le plus grand bien de la population du pays. Par exemple, dans ce cas particulier, la possibilité, si mince soit-elle, qu'une telle action puisse interrompre la chaîne alimentaire d'une espèce très importante de la Colombie-Britannique nous empêche de prendre rapidement et facilement la décision d'aller de l'avant.

Quant aux recommandations faites par le comité permanent dans son rapport d'aujourd'hui, je tiens à dire au député qu'elles présentent pour nous beaucoup d'intérêt. La question d'apporter des modifications est très délicate. Il n'est pas facile de modifier arbitrairement et rapidement la loi sur les pêcheries, mais nous examinons néanmoins les recommandations du comité. Nous étudions les moyens d'améliorer le système actuel et de mieux définir les responsabilités qui, dans certains cas, ne serait-ce que du point de vue du public, devraient y être précisées.

Cela dit, je veux maintenant parler des observations du député de Skeena, même si je n'en avais pas l'intention au début. Je tiens tout d'abord à dire que les commentaires qu'il a faits aujourd'hui au sujet du comité et du rapport étaient tout à fait hors de propos. Il le sait, et les autres députés aussi.

Les souvenirs qu'il a, de certaines séances du comité, les extraits de lettres de divers membres du comité ou du compte rendu des délibérations dont il a donné lecture, ainsi que son interprétation à lui de ce que le comité avait en tête lorsqu'il a pris certaines décisions, comme celle de ne pas parler dans son rapport à la Chambre de la question d'Alice Arm, ont beaucoup diverti la Chambre et servent, de toute évidence, les intérêts politiques du député de Skeena, mais ne révèlent pas la vérité. A mon avis, ce serait plutôt le contraire. Ils présentent en fait un tableau tout à fait différent de ce qui s'est passé ces derniers mois sur la question du bras Alice lors des séances du comité permanent des règlements et autres textes réglementaires.

Je présume que tous les membres du comité, ceux qui sont présents et ceux qui sont absents de la Chambre, s'empresseront de réfuter les accusations du député de Skeena. Je dois dire que je les tiens pour des calomnies et je m'estime particulièrement visé puisqu'il a dit que le comité avait été brimé, intimidé et brutalisé par un secrétaire parlementaire novice. Je suis presque honoré qu'il m'ait attribué tant de pouvoirs, dont celui d'intimider le comité. Mais je m'étonne également qu'il ait eu l'audace de laisser entendre que des députés chevronnés de l'opposition puissent se laisser si facilement intimider par un homme comme moi.

Je pense en avoir assez dit là-dessus. Je suppose que les députés d'en face vont se défendre, mais il est absolument ridicule de prétendre que le comité a fait l'objet de chantage au point de venir s'en plaindre bruyamment à la Chambre.

En fait, ce n'est pas du tout ainsi que les choses se sont passées à propos du bras Alice. Et à ce sujet, j'aimerais citer une lettre écrite dernièrement, car cela me paraît très important.

Une voix: J'ai cru vous entendre dire que c'était tout à fait hors de propos.

M. Tobin: Eh bien, cela concerne la question en ce que le député a été calomnié, comme l'ont été les députés du parti conservateur. C'est une grave calomnie que de dire que les députés d'en face étaient exposés au chantage, et je pense que cela doit être signalé à la Chambre. La question ne peut passer inaperçue.

Je voudrais donc me reporter à une lettre écrite dernièrement par un coprésident du comité, M. John M. Godfrey, et adressée à Dorothy Potts, Project North, Colombie-Britannique, où il réfute les déclarations publiques du député de Skeena, et on me dit que l'autre coprésident du comité, qui est assis juste en face de moi, partage son avis. Il a expliqué à cette femme qu'il avait été surpris de recevoir sa lettre, que le comité à sa séance du 29 juin n'avait pas confirmé l'adoption d'une motion de censure, qui n'avait, en fait, même pas été présentée, et que ce n'était là ni l'intention ni la façon de voir des membres du comité.

Je tiens également à citer le compte rendu des délibérations de cette séance. Je vais citer les propos du député d'en face, qui est coprésident du comité, ainsi que du député de Skeena, qui était présent à la réunion. Le coprésident a dit:

> Comme les membres du comité se rappelleront, nous avons examiné toute cette affaire il y a quelques semaines et nous avons conclu, par un vote nul—chose inhabituelle dans ce comité—que l'exercice du pouvoir . . .

M. Fulton: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je suis certain que le député aimerait retirer le mot «calomnie», car il verra à la page 7777 du hansard du 8 août 1960 qu'il est antiréglementaire.

M. Tobin: Monsieur l'Orateur, pour bien m'assurer que toutes les déclarations de ce député sont réfutées, je suis prêt à retirer tout ce que vous voudrez pour pouvoir continuer à dévoiler la vérité à la Chambre des communes.

Comme je le disais, le coprésident a dit à ce moment-là:

> . . . par le ministre était à la fois inusité et imprévu. De plus, nous avons décidé d'en rendre compte à la Chambre. Depuis ce temps, les membres du comité directeur se sont rendu compte qu'il existe une grande divergence d'opinions sur cette question et qu'il nous serait impossible de parvenir au consensus qui serait nécessaire si nous voulions rédiger un rapport. Aujourd'hui le comité directeur a décidé de recommander au comité de ne pas donner suite à cette question, mais de la laisser au point où elle est à l'heure actuelle.

Le coprésident a dit que le comité avait décidé de ne pas présenter de rapport à la Chambre. Il n'était nullement question d'une motion, mais d'une simple décision de laisser la question au point où elle en était. C'est ce que j'en ai déduit de mes entretiens avec certains membres du comité, mais malheureusement, ce n'est pas ce que semble indiquer l'interprétation, fausse à mon avis, qu'a donnée aujourd'hui le député de Skeena à la Chambre.

On voit ensuite que l'autre coprésident partageait l'avis du député d'en face. Je voudrais maintenant citer les paroles de M. Fulton lui-même pendant cette réunion.

Des voix: Règlement.

M. Tobin: Je m'excuse d'avoir mentionné son nom. Même pas 30 secondes plus tard pendant la même discussion, le député de Skeena a déclaré:

> Il me semble d'ailleurs que cette question a été soulevée 7 ou 9 fois devant les membres du comité.

Il remercie aussi le comité de lui avoir permis de la soulever et déclare ensuite:

> Je pense que cela a été très utile, et je suis tout a fait d'accord avec la discussion qui a eu lieu lors de la réunion du comité directeur. Je suis également d'accord avec vos remarques, à savoir qu'il ne serait pas utile d'aller plus loin sur cette question.

Voilà quelles furent les observations du député ce jour-là. Aujourd'hui, avec l'histoire truffée de citations qu'il nous a servie et par les allusions qu'il a faites à propos de ceci, de cela et de tout, il a tenté de montrer qu'il y avait plus ou moins eu chantage. C'est le mot qu'il a employé. Je ne sais pas si celui-ci est antiréglementaire; je n'ai pas pris la peine de le contester sur le moment. Ce qui me renverse, ce n'est pas qu'il m'ait accusé d'avoir exercé un chantage sur le comité, mais bien d'avoir supposé que ses propres collègues qui siègent avec lui à ce comité aient pu succomber à pareille tentative. Si justice était aujourd'hui faite à la Chambre, le député serait tenu d'expier ses péchés.

• (1710)

Je tiens simplement à dire que, depuis quelque temps, le député de Skeena se sert de la Chambre en présentant des motions en vertu de l'article 43 et selon moi, il s'est également servi du comité à des fins politiques et il a raconté des histoires à dormir debout pour servir ses intérêts personnels. D'ailleurs, en tant que secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et Océans j'assiste régulièrement et fidèlement aux séances du comité sur les pêches, et je n'y ai jamais vu le député de Skeena. S'il s'intérese vraiment à la question, à cette question qui relève du ministère des Pêches, pourquoi n'a-t-il jamais assisté à une séance du comité des pêches et n'a-t-il pas soulevé la question devant ce comité?

M. Fulton: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. C'est complètement faux. Le ministre des Pêches et Océans confirmera, j'en suis sûr, que je l'ai interrogé devant le comité des pêches sur cette question.

M. LeBlanc: Monsieur l'Orateur, mon collègue était peut-être en train de se battre à Terre-Neuve le jour où le député de Skeena est venu au comité. J'ajouterai que le député de Skeena s'est fait remarquer ce jour-là, mais que nous ne l'avons plus revu.

M. Tobin: Monsieur l'Orateur, je crois que le ministre vient de confirmer mes dires. Le député a parfaitement le droit de s'intéresser à ce genre de décisions, car il a le devoir de les contester et de s'en préoccuper—et je ne le lui reproche certainement pas, car j'éprouve beaucoup d'admiration pour tout député qui se soucie de sa région et du bien-être de ses électeurs mais je n'admets pas—et c'est cela qui m'ennuie chez lui—qu'il n'hésite jamais à raconter des histoires à dormir debout pour servir ses intérêts personnels.

J'invite le député, officiellement et publiquement, devant tous les Canadiens, à venir rencontrer le président du comité des pêches et moi-même afin de convenir d'une date pour discuter de cette question. Je l'y invite, s'il désire véritablement tirer les choses au clair et rassurer ses électeurs, ce qu'il doit faire à tout prix. Je suis sûr que le ministre des Pêches et des Océans sera disposé à assister à une réunion. Nous pourrons certainement réunir un groupe d'experts pour en discuter. Voilà l'invitation que je lui transmets. Je suis sidéré qu'il n'ait pas eu la politesse de le demander tout simplement.

M. Fulton: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le secrétaire parlementaire et le ministre des Pêches et des Océans voudront certainement dire immédiatement aux Canadiens pourquoi ce ministère refuse de publier les documents concernant le règlement sur les rejets de stériles dans le Bras Alice. Il dissimule 186 de ces documents. Ils sont inscrits au *Feuilleton* depuis plus d'un an. Dites-nous donc la vérité.

L'Orateur suppléant (M. Corbin): Je dois informer le député de Skeena (M. Fulton) qu'il ne s'agit pas là d'un rappel au Règlement, mais bien d'un débat. L'honorable secrétaire parlementaire a la parole.

M. Tobin: Je le répète, monsieur l'Orateur, ce genre de remarques, de citations et autres, hors de tout contexte, sont on ne peut plus infâmes. Le député sait qu'il y a peut-être 147 ou 187 documents internes. Il sait également que le comité sur l'environnement qui a été chargé d'examiner la question se compose d'hommes de science de l'Université de la Colombie-Britannique, qui sont des experts très renommés. Ils ont déjà fait un rapport au ministre à ce sujet et étudient toute la question. Ce sont ceux que je souhaite lui présenter—des gens qui viennent de sa propre province et dont les compétences sont reconnues à l'échelle nationale—pour lui permettre de les contre-interroger . . .

M. Fulton: Et les renseignements?

M. Tobin: . . . si le député désire sérieusement examiner la question comme il se doit. Cela dit, je cède la parole aux députés d'en face.

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur l'Orateur, lorsque j'ai entendu l'échange de points de vue à 3 heures cet après-midi, j'ai eu envie de prendre la parole et d'intervenir sur la motion à adopter. Lorsque j'ai été élu pour la première fois à la Chambre des communes en mai 1979, j'ai eu la chance de m'entretenir avec l'un de nos plus éminents parlementaires, l'honorable Ged Baldwin. Il m'a dit qu'en qualité de nouveau député, il me serait utile d'acquérir de l'expérience en siégeant au comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires. Il m'a donné un excellent conseil parce que cela m'a certainement renseigné, à moi nouveau député, sur les possibilités offertes par la loi ainsi que sur toutes les difficultés et tous les dangers qui lui sont inhérents.

Je crois que je me rappelerai jusqu'à la fin de mes jours ma première journée au comité. A l'époque, on nous avait remis comme document de travail une pile de papiers qui devait bien avoir 18 pouces d'épaisseur environ. Chaque feuille portait sur un décret du Conseil ou un règlement qui avait été adopté par le gouvernement. Le premier point à étudier concernait le ministère des Pêches et des Océans qui fait aujourd'hui l'objet du treizième rapport. J'ai été choqué en pensant aux conséquences que pourrait avoir ce règlement. Le premier règlement de la pile de documents qui nous avait été remis autorisait un fonctionnaire du ministère des Pêcheries en poste dans n'importe quelle région de notre grand pays à annoncer une seule fois à la radio qu'un certain article de pêche, par exemple, était illégal. Il s'agissait en fait d'une loi d'application immédiate adoptée par un individu et non par le Parlement du Canada. Toute personne qui enfreindrait cette toute nouvelle loi, qui avait été annoncée à la radio une seule fois, pouvait se faire confisquer l'article de pêche en question et était passible d'une amende. Voilà le premier règlement qui figurait sur la pile de documents. Il résultait des négociations secrètes qui s'étaient déroulées entre, d'une part, le comité des règlements et autres textes réglementaires et, d'autre part, le ministre et ses fonctionnaires.

L'expérience que j'ai acquise au comité m'a appris que notre démocratie parlementaire devait disposer d'un comité qui se pencherait sur les lois et règlements adoptés par le Parlement, le gouverneur en conseil et le Cabinet. Ce comité représente un élément important des travaux parlementaires.

Cet après-midi, à trois heures, j'étais à ma place quand le député qui est le président de ce comité mixte a invoqué le Règlement pour dire à la Chambre que le douzième rapport pouvait être adopté. Le leader parlementaire du gouvernement a alors répondu qu'il était d'accord pour que le douzième rapport soit adopté, à la condition qu'il n'y ait pas de débat sur le treizième rapport. Ces paroles m'ont inquiété. En effet, je m'inquiète quand un membre du cabinet nous offre de faire certaines choses si nous consentons à abandonner notre droit de parole.

J'ai devant moi ce douzième rapport. Sait-on quel en est le sujet? Eh bien, on y invite ce Parlement démocratique à donner au comité des règlements et autres textes réglementaires le pouvoir d'examiner toutes les mesures législatives et tous les règlements, en vue de vérifier s'ils enfreignent la Charte canadienne des droits ou la Déclaration des droits. Un comité du Parlement demande donc le consentement unanime de la Chambre pour examiner toutes les mesures législatives et tous les règlements connexes en vue de voir s'ils contreviennent à la Charte des droits et à la Déclaration des droits. Or le leader parlementaire du gouvernement affirme devant la Chambre que la seule façon dont nous pourrons obtenir ce droit pour notre comité consiste pour nous à abandonner notre droit à la liberté de parole en ce qui concerne le treizième rapport.

• (1720)

C'était là une décision incroyable et très troublante de la part du leader du gouvernement à la Chambre. A moins de renoncer à notre droit de discuter un rapport sur les pêches, nous ne pouvons pas, en tant que parlementaires, examiner une mesure législative au comité afin de déterminer si elle enfreint la Charte des droits et des libertés. J'espère que, à leur prochain caucus, en privé, et à huis-clos au besoin, les députés ministériels d'arrière-ban oseront dire à leurs collègues ministres qu'un important principe est ici en jeu.

Avant que le Parlement ne s'ajourne pour l'été, le comité permanent mixte des règlements et autres textes réglementaires doit avoir légalement le droit d'examiner la mesure législative et le Règlement pour déterminer s'ils violent la Charte des droits et des libertés. Sinon, il n'aura servi à rien que nous sous soyons tous longuement battus ici à la Chambre pour élaborer un système qui protège la démocratie et les droits des particuliers. Nous n'allons pas en discuter comme des maquignons. Ce n'est pas quelque chose que nous ne pourrions adopter à la Chambre qu'en renonçant au droit que nous avons d'examiner le bill sur les pêches. J'espère que les députés de l'arrière-ban ministériel vont exercer à ce propos des pressions sur le cabinet de façon que le 12e rapport soit adopté.

Pourquoi avons-nous un comité permanent des règlements et autres textes réglementaires? Nous avons un comité de ce genre parce que la démocratie parlementaire a besoin de la protection qu'il peut fournir aux Canadiens. Nous avons aujourd'hui un exemple parfait de la raison pour laquelle les Canadiens ont besoin d'un comité de ce genre. Dans le 13e rapport dont nous sommes saisis, 15 représentants du Sénat et de la Chambre des communes concluent à l'unanimité que du point de vue juridique, le cabinet a probablement outrepassé les pouvoirs que le Parlement lui a accordés. Ces 15 représentants concluent en outre que même s'il ne les a pas outrepassés, il est allé plus loin que la loi ne l'y autorisait, et c'est ce que le président du comité a bien fait voir dans son premier exposé cet après-midi.

Quinze députés et sénateurs, représentant les trois partis, ont consacré beaucoup de temps à interroger les témoins sur ces règlements, et ils sont arrivés à ces conclusions à l'unanimité. Les Canadiens et les députés sont protégés contre les abus de pouvoirs que pourrait commettre le cabinet. Compte tenu du fait que le cabinet adopte environ 4,000 décrets du conseil par an, c'est beaucoup. C'est une tâche monumentale que d'examiner 4,000 décrets du conseil avec toute l'attention qu'ils méritent, mais c'est nécessaire.

D'après le treizième rapport, outre qu'il n'est pas conforme à la loi, ce règlement est mauvais en soi. Il va à l'encontre des principes du Parlement. Le ministre des Pêches et des Océans (M. LeBlanc) a pris la parole aujourd'hui et demain, en ouvrant le hansard, nous verrons que le ministre a commencé son allocution en disant ceci: «Je n'ai eu que deux heures pour me préparer à ce débat, et je suis réellement embarrassé parce que mon conseiller juridique est absent du ministère, parce qu'il n'est pas à Ottawa.» Je félicite le ministre des Pêches et des Océans pour son honnêteté, mais je signale à la Chambre et aux Canadiens ce qui ressort de cette observation. Elle prouve hors de tout doute que les ministres comptent beaucoup sur les bureaucrates. Le ministre est embarrassé . . .

M. LeBlanc: J'ai dit que je n'étais pas avocat, c'est tout.

M. Kempling: Ce n'est pas un handicap.

M. Hawkes: . . . parce qu'il a un programme chargé, qu'il n'a pas pu bien se préparer et qu'un bureaucrate est absent.

Le règlement à l'étude aujourd'hui se présente sous la forme d'un décret du conseil. Que signifie un décret du conseil? Il est censé signifier que tout le cabinet s'est réuni au complet, qu'il a étudié le règlement et qu'il l'a approuvé. Il ne faut toutefois pas oublier que le cabinet adopte 4,000 décrets par an. Est-il réaliste de partir du principe que les membres du cabinet étudient absolument tous les 4,000 projets de règlement avec tout le soin et toute l'attention qu'ils méritent? Votre Honneur, ce n'est pas raisonnable. C'est une illusion. Nous en avons la belle preuve à la Chambre aujourd'hui.

Le ministre responsable du ministère qui a édicté ce règlement a éprouvé un peu de nervosité et d'inquiétude à la pensée de devoir le défendre parce qu'il a manqué de temps pour se préparer et ne peut se faire aider d'un collaborateur. C'est là le lot commun d'un ministre: trop de choses à faire, trop peu de temps et bien souvent trop peu de préparation pour examiner à fond un projet de loi et ses répercussions. La seule protection qu'on peut assurer aux Canadiens, c'est d'utiliser notre institution comme on a voulu qu'elle le soit, comme l'instrument d'une démocratie parlementaire, une chambre des députés qui sont tous égaux entre eux. L'institution le permettrait, mais la chose n'est réalisable que si tous les autres membres de la Chambre forcent le cabinet à faire fonctionner l'institution de cette façon. Ce n'est que lorsque le cabinet est menacé de perdre l'appui de plus de la moitié des députés à la Chambre qu'on peut le rappeler à l'ordre. Ceux qui ont été élus dans un régime de démocratie parlementaire ont le devoir d'exercer cette fonction et de brandir cette menace quand c'est nécessaire.

Le 13e rapport du comité permanent mixte des règlements et autres textes réglementaires n'est probablement pas le plus important rapport dont nous ayons jamais été saisis dans l'histoire de notre institution, mais il constitue un exemple de ce qui va de travers la plupart du temps depuis dix ans et peut-être même plus longtemps; le gouvernement a là une belle occasion de manifester un changement d'attitude et de démontrer que désormais il a l'intention d'écouter les députés et de tirer profit de la sagesse collective puisqu'à l'avenir les lois adoptées à la Chambre et les règlements édictés par le cabinet seront examinés avec toute l'attention dont, dans sa sagacité, la Chambre est capable.

• (1730)

C'est l'essence de notre démocratie parlementaire, et je conseille aux députés qui veulent y réfléchir davantage, de lire le discours sur la réforme parlementaire prononcé à la Chambre, par le chef de notre parti, le très honorable chef de l'opposition (M. Clark) le jour où la sonnerie a cessé de retentir. C'était un discours qui venait du cœur et qui se fondait sur l'expérience du seul ex-premier ministre encore vivant de ce pays. Il a parlé de la nécessité de réformer cette institution et de certaines de ses structures et règles. Mais ce qui est plus important encore, il a parlé de la nécessité d'une réforme des idées. Si nous avions aussi confiance que lui et adoptions son attitude, nous ne serions pas ici aujourd'hui à débattre ce rapport, parce que le cabinet prendrait au sérieux le jugement des députés et en tiendrait compte.

Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de prendre la parole, monsieur l'Orateur. J'aimerais continuer pendant un certain temps encore, mais je sais que d'autres députés veulent prendre part au débat et je pense avoir dit ce que j'avais à dire.

M. Bill Kempling (Burlington): Monsieur l'Orateur, je vois que j'ai un auditoire derrière les rideaux. Je tiens à ajouter quelques observations à celles qui ont déjà été faites au sujet du treizième rapport du comité permanent des règlements et autres textes réglementaires. Je tiens tout d'abord à dire que jusqu'à ce que le député de Skeena (M. Fulton) prenne la parole, le débat se déroulait assez bien. Les députés qui y ont participé s'intéressaient à l'objet du rapport et nous avons tous bien accueilli les observations du ministre parce que nous croyons qu'il tient vraiment à ce que ce problème soit résolu. Puis, le député de Skeena a pris la parole. En tant que membre du comité qui a présenté ce rapport, j'ai l'impression qu'à l'entendre, on pourrait croire qu'on a fait chanter les membres du comité, qu'on les a intimidés ou forcés de quelque façon à rédiger le rapport et à faire certaines recommandations. Ce n'est pas du tout le cas, bien sûr.

C'est un vrai plaisir d'être membre de ce comité, parce qu'il n'est pas imbu d'esprit de parti et qu'on y échange des idées librement. Et on cherche à dégager un consensus au lieu de trancher une question par un vote. Si le comité s'est abstenu de ne pas condamner le ministre encore une fois, c'est que nous n'avons pu nous mettre d'accord, mais que nous estimions que le ministre cherchait vraiment à résoudre le problème. Nous le considérons comme un honnête homme, mais nous ne sommes pas toujours d'accord avec sa politique. C'est une autre question. Mais nous l'appuyons sur cette question et croyons qu'il s'efforce de faire de son mieux. Voilà pourquoi il serait inutile de le condamner ou de le blâmer ou de faire des critiques partisanes à ce sujet. Nous croyons que la question finira par être réglée.

Mon collègue, le député de Wellington-Dufferin-Simcoe (M. Beatty), a fait comme d'habitude, une brillante analyse du rapport dont nous sommes saisis. Il en a d'ailleurs cité de larges extraits. Le ministre a ensuite répliqué. Le député de Wellington-Dufferin-Simcoe a dit simplement que la question qui se pose est de savoir si le gouvernement peut accomplir indirectement ce qu'il lui est interdit de faire directement.

Le ministre a dit qu'il s'inquiétait, témoignant ainsi de ses sentiments humains, que ces règlements touchent le gagne-pain de certaines personnes. C'est le véritable enjeu de la question. Ce qu'il faut dénoncer, ce sont les abus des bureaucrates. Je ne dis pas qu'il y ait nécessairement mauvaise volonté, mais il arrive que des règlements qui échappent à notre contrôle donnent lieu à de graves abus.

Mon collègue, le député de Provencher (M. Epp), a dit que nous devrions peut-être remanier la procédure pour permettre à la Chambre d'examiner non seulement les lois mais aussi les règlements. D'autres parlements ont ce pouvoir et je ne vois pas pourquoi nous ne pourrions en faire autant.

On a parlé d'un mécanisme pour modifier les règlements. Au cours de la brève période que j'ai passée ici, nous avons eu l'occasion d'examiner deux ou trois bills omnibus tendant à modifier une foule de règlements. Je ne vois pas pourquoi nous ne pourrions reprendre cette pratique au moins une fois par année. Je pense que tous les partis approuveraient une telle initiative. Je suis certain que mes collègues à ma droite s'intéresseraient vivement à cette idée.

Permettez-moi de donner un exemple de cet abus du pouvoir arbitraire du gouvernement et de ses fonctionnaires qui sont chargés de rédiger les règlements. Permettez-moi de vous montrer comment on peut se servir de ce pouvoir pour détruire les gens, et à quel point les règlements affectent les gens et leur gagne-pain, comme l'a dit le ministre. Il s'agit du cas d'un Torontois qui, je l'admets, n'a rien à voir avec la mousse d'Irlande, l'espèce *Chondrus crispus* et la *Furcellaria fastigiata* et autres choses de même nature. N'empêche qu'il a été victime de l'imposition arbitraire de règlements.

Ce monsieur dirigeait une usine. A titre de fabricant de bicyclettes, il avait conclu une entente avec le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration au sujet d'un programme de formation. Détenteur d'un permis de taxe d'accise à titre de fabricant, il était reconnu comme tel par Statistique Canada et par la province d'Ontario. Il importait de la machinerie par le biais du Conseil consultatif en machinerie du ministère de l'Industrie et du Commerce, mais il ne payait pas la taxe d'accise parce qu'il était fabricant.

Un bon jour, un évaluateur du service douanier du ministère du Revenu national s'amène à son usine et lui dit qu'il n'est pas fabricant, mais plutôt assembleur. Mon ami demande à l'évaluateur de lui montrer dans les règlements ou les lois comment on y définit un assembleur et un fabricant. Le fonctionnaire lui répond qu'il ne peut pas le faire parce que cette question faisait l'objet d'une note de service qui circulait entre deux sous-ministres. Mon ami demande à voir la note, mais non, elle est confidentielle. Il n'y avait pas moyen d'en sortir. Ce qui fait que l'évaluateur du service douanier de Sa Majesté a prélevé un tarif de 17.5 p. 100 sur les produits importés par cet homme et lui a présenté une facture de $335,000. Le fabricant a fini par payer environ $250,000. Il a dit qu'il ne savait pas où il trouverait le reste, mais qu'il allait interjeter appel à Ottawa.

• (1740)

Il est venu ici et il a parlé au ministre du Revenu national (M. Rompkey) et à plusieurs fonctionnaires, mais sans résultat. Il n'a rien pu obtenir. Finalement, la banque a cessé de financer ses activités et son entreprise a été mise sous séquestre. Même si tous ses concurrents importaient les mêmes pièces que lui, sans payer de droit de douane, il devait payer 17.5 p. 100 de droit. Il ne pouvait plus soutenir la concurrence, et il a fait faillite. Il a perdu son commerce.

J'ajoute qu'il avait des commandes pour un an. Il employait 200 personnes. Il produisait 200 bicyclettes par jour. L'entreprise marchait bien, mais il a quand même fait faillite.

Lorsqu'il a perdu sa maison et tout ce qu'il possédait il a finalement fait appel à la Commission du tarif qui fait partie du ministère du Revenu national. Vingt-quatre mois plus tard, la Commission décidait que ni les règlements ni les lois n'autorisaient le gouvernement à imposer à ce monsieur 17.5 p. 100 de droits de douane. Six mois plus tard, il recevait un chèque d'environ $250,000, mais sans intérêt. Il avait été privé de son argent pendant deux ans et demi, mais il n'a eu droit à aucun intérêt. Entre-temps, il a fait faillite. C'est l'administrateur de la faillite qui a reçu l'argent et qui l'a réparti entre les créanciers.

J'ajouterai en passant que lorsque j'ai commencé à étudier cette affaire, je suis allé à la Commission du tarif pour demander un exemplaire de son rapport. Chose étrange, elle a refusé de me le communiquer. Elle m'a adressé au service de sténographes privé qui avait préparé les procès-verbaux. J'ai appelé ce service qui exigeait $725 pour un exemplaire du rapport. Son prix était calculé au mot et je ne pouvais pas me contenter acheter la version anglaise. J'étais obligé d'acheter les versions anglaise et française. Je suis allé à la bibliothèque du Parlement et j'ai demandé au bibliothécaire de me procurer un exemplaire du rapport. J'ai eu l'impression qu'on cherchait à cacher quelque chose. Le bibliothécaire n'a pas pu obtenir un exemplaire du rapport de la Commission du tarif.

Enfin, j'ai appelé le secrétaire de la Commission pour lui dire que j'allais soulever la question à la Chambre des communes si on refusait toujours de me fournir un exemplaire du rapport. La Commission du tarif est un organisme du gouvernement du Canada et ses audiences ont été tout ce qu'il y a de publiques. J'ai demandé pour quelles raisons je ne pouvais prendre connaissance du rapport. J'en ai reçu un exemplaire en moins d'une demi-heure. La Commission du tarif l'a envoyé à mon bureau par messager, je l'ai lu en entier et j'ai ainsi obtenu une foule de détails.

J'ai consigné tous ces faits au compte rendu car je voulais exposer un cas où l'on a fait un usage abusif des règlements et du pouvoir et ou un fonctionnaire a aveuglément et arbitrairement usé de ses pouvoirs sans y être habilité par la loi, ce qui a mis une entreprise au bord de la ruine.

Certains se demanderont si c'était une grosse entreprise. Avant de se lancer dans la fabrication, elle faisait des bénéfices nets imposables de $400,000 par année. Une source de recettes fiscales a été tarie à cause de l'usage arbitraire de pouvoirs. Deux cents personnes jetées sur le pavé. Deux cents personnes qui devront vivre de l'assurance-chômage et ainsi de suite. Tous ces déboires pour une question de définition, pour établir la destination entre fabrication et production selon l'interprétation d'un fonctionnaire.

On ne devrait pas permettre que quelqu'un prenne des décisions aussi arbitraires. Nous devons trouver un autre mécanisme. Je suis persuadé qu'ensemble, nous pourrons trouver des mécanismes pour régler ce genre de problèmes, des modifications ou d'autres modalités pour qu'ils soient résolus à l'avantage de tous les intéressés.

Je crois que l'un de mes collègues voudrait ajouter autres choses; je vais donc lui céder la parole.

M. Charles Mayer (Portage-Marquette): Monsieur l'Orateur, je pense que nous avons eu un débat très important cet après-midi. Certains le considéreront peut-être comme théorique, ésotérique, ou procédural typique de la façon dont les travaux se déroulaient à la Chambre, mais le député de Calgary a éloquemment fait remarquer qu'au fond la discussion portait sur l'essence même du régime démocratique.

C'est encourageant pour ceux d'entre nous qui étaient présents cet après-midi de voir qu'en général le débat a été d'un très haut calibre. Le secrétaire parlementaire l'a d'ailleurs dit et je pense qu'il convient de le rappeler. Le seul qui a fait exception à la règle—et je trouve cela malheureux—c'est le député de Skeena (M. Fulton). Il n'a pas vraiment profité de l'occasion qui lui était offerte d'intervenir utilement dans le débat. C'est regrettable.

J'ai assisté à des séances de ce comité—pas aussi souvent que je l'aurais voulu, mais quand même—et j'estime que c'est un comité très utile. Lorsque nous avons la possibilité de débattre une question comme celle-là, il importe que nous en profitions pour discuter de problèmes réels en étant le moins sectaire possible, afin de créer un climat qui permette aux députés présents d'intervenir utilement.

De nos jours, le gouvernement est une grosse machine. Les éleveurs de bétail ont pour habitude de dire qu'il ne suffit pas d'acheter la meilleure nourriture possible pour le bétail pour obtenir le meilleur rendement possible. De bien des façons, cela est également vrai à la Chambre. Il ne suffit pas d'être représenté par les meilleurs députés possibles à la Chambre pour obtenir tous les résultats voulus. Si notre système ne permet pas de tirer le maximum des députés et si ces derniers ne profitent pas des occasions qui leur sont offertes de participer utilement à des débats comme celui-là, nous sommes tous perdants. Quand je dis nous, je veux parler de cette Chambre et de la population que nous représentons. Je pense que tout le monde y perd.

Il importe de ne pas l'oublier car le gouvernement est une grosse machine omniprésente de notre vie, qu'il est très difficile pour nous de faire le meilleur travail possible. Plus le gouvernement gouverne, et moins les gens qui nous ont élus ont leur mot à dire sur ce que nous faisons, car le gouvernement ayant toujours plus de responsabilités, il doit nécessairement en déléguer et constituer des commissions, des tribunaux administratifs et des organismes de réglementation pour faire appliquer les règlements.

L'orateur précédent nous a dit qu'il ne voit pas pourquoi les lois ne peuvent pas plus souvent être accompagnées d'un règlement. Je suis entièrement d'accord avec lui. Depuis que je suis ici—il n'y a pas si longtemps—cela ne s'est produit qu'une fois, dans le cas de la loi sur le transport des marchandises dangereuses. Et il y a si longtemps de cela que j'en ai oublié même le numéro; c'était il y a deux ans environ je crois. A l'étape du comité, nous avons eu l'occasion d'examiner quelques-uns des règlements qui devaient accompagner le bill. L'expérience fut très utile: elle donnait aux parlementaires qui devaient adopter la loi la chance de voir les règlements qui allaient en découler. Le président du comité permanent des transports est ici aujourd'hui. Je sais qu'il reconnaîtra avec moi l'utilité d'examiner le règlement en même temps que le projet de loi; nous avons ainsi la chance de discuter des règlements qui seront mis en vigueur par le ministère des Transports.

Pourquoi ne pourrions-nous pas le faire plus souvent? Ce qui m'amène à parler du comité permanent des règlements et autres textes réglementaires. D'après moi, il incombe à ce comité d'examiner les règlements et autres textes réglementaires qui régissent l'application des lois adoptées par la Chambre. On a fait allusion plus d'une fois cet après-midi au nombre des décrets du conseil qui sont adoptés. Ces décrets viennent s'ajouter à tous les règlements, dont ceux qui accompagnent les lois. On a parlé de 3,500, 3,700 ou de 4,000 décrets du conseil. En sus, nous avons adopté 125 ou 129 projets de loi au cours de la session. C'est dire que nous adoptons un nombre considérable de mesures législatives et de règlements chaque année, ou dans le cas des projets de loi, chaque session. Pour que les députés fassent leur travail, ils doivent pouvoir examiner comment les règlements toucheront le public une fois que les bills seront adoptés. Le député de Burlington (M. Kempling) en a donné un exemple plus tôt.

● (1750)

A certains points de vue, nous semblons avoir délégué la responsabilité que nous ont confiée nos électeurs à des fonctionnaires. Cela va à l'encontre du vieux système juridique anglais qui veut que ceux qui font les lois ne soient pas les mêmes que ceux qui les appliquent. Il arrive cependant parfois que les fonctionnaires qui rédigent les règlements soient ensuite chargés de les interpréter. C'est aussi contradictoire que de charger ceux qui font les lois, c'est-à-dire les parlementaires, de les appliquer. Cette situation se présente au ministère du Revenu national et, dans certains cas, au ministère des Pêches et des Océans.

Dans sa réponse, le ministre n'a pas vraiment dit qu'il n'appuierait pas le rapport. Je ne veux pas dire que le ministre a prétexté toutes sortes d'excuses dans sa réponse, même si c'est peut-être ce que je devrais dire vu qu'il a indiqué que ce rapport gaspillerait le temps de la Chambre, qu'il y avait d'autres choses plus importantes et qu'il craignait que le fait de présenter un amendement à la loi ferait perdre le temps de la Chambre. C'est pourtant la raison d'être de la Chambre, monsieur l'Orateur. Je suis certain que si le ministre présentait un amendement pour simplifier l'application de la loi et la rendre plus facile à comprendre, l'opposition l'adopterait très rapidement.

Le député de Wellington-Dufferin-Simcoe (M. Beatty) a signalé que cela pourrait se faire dans le cadre du bill visant à modifier diverses lois. Si nous en discutions à l'avance et si tous les députés connaissaient les amendements que le gouvernement veut proposer, je suis convaincu que l'opposition accepterait d'en adopter plusieurs très rapidement pour accélérer les choses et rendre la loi plus juste. En réalité, c'est ce que voulait le comité permanent mixte des règlements et autres textes réglementaires.

Le 13e rapport du comité mixte a été adopté à l'unanimité, monsieur l'Orateur. Soit dit en passant, le gouvernement a chargé un comité spécial d'examiner la possibilité de modifier les règles et la procédure de la Chambre. Nous savons tous qu'il y aurait moyen d'améliorer notre procédure. Je pense que nous pourrions faire beaucoup, sans même modifier le Règlement, la durée des discours et bien d'autres choses, si tous les députés adoptaient une attitude plus positive à la Chambre. Le gouvernement pourrait changer d'attitude en adoptant ce rapport qui émane d'un comité aussi prestigieux. Je ne vois aucune raison pour qu'il ne l'accepte pas presque automatiquement; en fait, le gouvernement devrait être dans l'obligation de l'adopter le plus rapidement possible.

Selon le député de Calgary-Ouest (M. Hawkes), si le gouvernement prenait son travail au sérieux, en veillant à ce que tous les députés de l'arrière-ban puissent faire leur travail de manière efficace, nous serions certains qu'ils savent dans quelle mesure les règlements touchent les gens et s'ils atteignent l'objectif d'un bill. Une fois cet examen terminé et un rapport présenté à l'unanimité, qu'y aurait-il de mal à l'accepter automatiquement? Après tout, les parlementaires sont là pour étudier ce genre de choses et c'est exactement ce qu'a fait le comité.

Notre pays couvre un vaste territoire et se divise en un certain nombre de régions, monsieur l'Orateur. Lorsqu'on adopte des lois et que l'on édicte des règlements pour les mettre en vigueur, on peut difficilement s'attendre à ce qu'ils touchent de la même façon tous les Canadiens d'un bout à l'autre du pays. Il est donc d'autant plus nécessaire de charger un comité comme celui-ci d'évaluer des questions comme celles que renferme le treizième rapport.

Le débat de cet après-midi a été utile, mais il est toutefois regrettable qu'il ait été nécessaire, alors que le bon sens devrait nous inciter à régler la question au plus vite. Non seulement le nombre de règlements et de décrets adoptés par des responsables gouvernementaux nous posent-ils des problèmes mais, trop souvent, dans le domaine du commerce extérieur, les responsables doivent négocier des concessions commerciales, des tarifs, etc . . . Nous sommes un pays commerçant, et le ministre des Pêches et des Océans le sait bien. Nous avons des problèmes avec les Américains sur la côte est. Les parlementaires devraient s'occuper plus activement de ce secteur. Au lieu de demander à l'exécutif de nommer des responsables pour négocier les accords commerciaux internationaux, il serait souhaitable que des comités parlementaires et des simples députés y participent plus activement.

Pour ne pas perdre davantage de temps et éviter d'étouffer le bill, monsieur l'Orateur, je conclurai en disant que j'espère que la discussion de cet après-midi aura été utile au gouvernement et qu'il jugera bon d'adopter le plus rapidement possible le treisième rapport du comité permanent des règlements et autres textes réglementaires.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Que tous ceux qui sont pour la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A mon avis, les non l'emportent.

Des voix: Sur division.

(La motion de M. Beatty est rejetée sur division.)

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Comme il est 6 heures et, du consentement de la Chambre, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 2 heures demain.

(A 6 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 29 juillet 1982

La séance est ouverte à 2 heures.

• (1405)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LE TOURISME

L'OMISSION DE TROIS PROVINCES MARITIMES DANS UN ENREGISTREMENT PUBLICITAIRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Mel Gass (Malpèque): Monsieur l'Orateur, quand on compose le numéro 215 563-1708, on obtient le bureau du tourisme du gouvernement canadien à Philadelphie. Un message enregistré fournit des numéros pour faire des appels interurbains gratuits et obtenir des renseignements touristiques en Nouvelle-Écosse, au Québec ou en Ontario. Il n'est pas question de l'Île-du-Prince-Édouard, du Nouveau-Brunswick ni de Terre-Neuve. Si le but de cet enregistrement est de renseigner les touristes américains au sujet des endroits de villégiature dans l'est du Canada, il faudrait mentionner alors les provinces de l'Île-du-Prince-Édouard, du Nouveau-Brunswick et de Terre-Neuve. Je propose donc, appuyé par le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath):

Que la Chambre ordonne au ministre chargé du tourisme de donner une leçon de géographie aux fonctionnaires de notre bureau du tourisme en les informant qu'il y a trois autres provinces dans l'est du Canada, soit l'Île-du-Prince-Édouard, le Nouveau-Brunswick et Terre-Neuve.

M. l'Orateur adjoint: Cette motion obtient-elle le consentement unanime de la Chambre?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES PIPE-LINES

NORMAN WELLS—ZAMA LAKE—LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION PRÉLIMINAIRES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur l'Orateur, malgré les instances répétées des habitants du district de Mackenzie pour qu'on entreprenne les travaux de construction préliminaires du pipe-line Norman Wells-Zama Lake, afin que la population locale puisse bénéficier des emplois ainsi créés et des retombées économiques, ce qui n'arrivera pas si le calendrier établi par l'ONE est respecté, le gouvernement refuse de permettre que les travaux commencent cet hiver. Je propose donc, avec l'appui du député de Medicine Hat (M. Hargrave):

Que la société Interprovincial Pipelines Ltd. soit autorisée à entreprendre immédiatement les travaux de construction préliminaires du pipe-line Norman Wells-Zama Lake.

M. l'Orateur adjoint: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE LOGEMENT

ON DEMANDE D'AIDER L'INDUSTRIE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Au cours du deuxième trimestre de cette année, monsieur l'Orateur, on a mis en chantier deux fois moins de maisons qu'au cours de la période correspondante l'année dernière. Au cours du premier semestre, on n'en a construit que 62,293. Pourtant, le ministre chargé du logement persiste à dire que le nombre des mises en chantier cette année devrait atteindre en tout 180,000, chiffre que la plupart des spécialistes trouvent trop élevé, estimant qu'il ne dépassera pas 150,000. Je propose donc, avec l'appui du député de Prince Edward-Hastings (M. Ellis):

Que le ministre chargé du logement insiste auprès de ses collègues du cabinet sur la nécessité d'intervenir immédiatement pour venir en aide au secteur de la construction domiciliaire.

M. l'Orateur adjoint: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

LE COÛT DE LA RÉCEPTION DONNÉE POUR ACCUEILLIR LE PREMIER CF-18—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Terry Sargeant (Selkirk-Interlake): J'invoque l'article 43 du Règlement, monsieur l'Orateur. Afin d'accueillir hier, le premier CF-18 à sa sortie de la chaîne de montage, deux avions de transport Hercules et un avion d'affaires ont transporté 90 représentants du gouvernement et de la Défense nationale d'Ottawa à Saint Louis, Missouri, pour une réception, tandis qu'un autre avion Hercules transportait la fanfare du commandement aérien de Winnipeg à Saint Louis. Devant ce gaspillage éhonté de dizaines de milliers de dollars du Trésor public au moment où le gouvernement est censé sabrer les dépenses inutiles et limiter les hausses de traitement de ses employés, et notamment des membres des Forces armées, je propose, appuyé par le député de Skeena (M. Fulton):

Article 43 du Règlement

Que la Chambre ordonne au président du Conseil du Trésor d'emmener le ministre de la Défense nationale à l'écart, de lui taper sur les doigts et de lui faire la leçon sur l'art de dépenser judicieusement.

M. l'Orateur adjoint: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA PEINE CAPITALE

DEMANDE DE RÉTABLISSEMENT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur l'Orateur, deux assassins reconnus coupables, qui auraient dû être exécutés après leur premier méfait, et qui purgeaient une peine d'emprisonnement à vie à Archambault, ont récidivé. A cause d'eux, trois Canadiens plus productifs ont perdu la vie; ils ont été massacrés de sang froid. Voilà pourquoi je propose, appuyé par le député de Lethbridge-Foothills (M. Thacker):

Que la Chambre exhorte le gouvernement à rétablir la peine capitale pour les personnes reconnues coupables, sans l'ombre d'un doute, d'avoir commis un homicide.

Combien d'autres victimes innocentes vont-elles mourir avant que le gouvernement ne se décide à faire quelque chose?

M. l'Orateur adjoint: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'EMPLOI

LE PROGRAMME DE CRÉATION DIRECTE D'EMPLOIS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Fred King (Okanagan-Similkameen): Monsieur l'Orateur, d'après le *Star* de Toronto de ce matin, les députés libéraux auraient reçu le consigne de répandre de bonnes nouvelles à propos d'une relance économique, pour contredire les rumeurs de plus en plus nombreuses sur le désastre économique que constituent les programmes politiques des libéraux pour des millions de Canadiens. Voilà pourquoi je propose, appuyé par le député de Prince George-Peace River (M. Oberle):

Que la Chambre prévienne le ministre de l'Emploi et de l'Immigration que le programme de création d'emplois de 300 millions de dollars annoncé récemment est destiné à 97 p. 100 à des circonscriptions détenues par des libéraux, et qu'elle lui fasse savoir, ainsi qu'à ce gouvernement libéral indigne de notre confiance, que ce favoritisme flagrant est de très mauvais augure pour la démocratie au Canada.

M. l'Orateur adjoint: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

• (1410)

LA FONCTION PUBLIQUE

LE RAPPORT SUR LES VOYAGES EN AVION DES FONCTIONNAIRES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur l'Orateur, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Le mois prochain, les cadres supérieurs de Radio-Canada vont à Cap Canaveral en avion pour assister au lancement d'Anik sur les plages ensoleillées de la Floride, malgré qu'ils ne pourront pas être à moins d'un demi-mille du lieu du lancement et qu'ils devront peut-être le suivre à la télévision; de tels déplacements ne se justifient pas lorsque le budget de la recherche et le budget d'exploitation des stations de Radio-Canada sont réduits au minimum; d'ailleurs, pour un prix comparable à celui de ces vols, on pourrait permettre à certaines localités du Canada, comme Atlin, de capter les émissions radiophoniques de Radio-Canada—et il est certain que le droit de recevoir les signaux radio est plus important que le voyage d'agrément en Floride. Aussi, je propose, appuyé par le député de Selkirk-Interlake (Mr. Sargeant):

Que le président du Conseil du Trésor rende public immédiatement le rapport sur les voyages en avion effectués par les fonctionnaires au Canada et à l'étranger qui est terminé et qu'il a reçu depuis une semaine, et qu'il établisse des directives suffisamment strictes pour empêcher les fonctionnaires d'effectuer des déplacements en avion qui ne sont pas absolument indispensables et des directives stipulant clairement qu'il faut utiliser le courrier et le téléphone pour les communications et, dans la mesure du possible, le train ou l'autobus pour aller aux réunions.

M. l'Orateur adjoint: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Français*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

ON PROPOSE D'OBSERVER UNE MINUTE DE SILENCE PAR RESPECT POUR LES VICTIMES DE LA GUERRE À BEYROUTH—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Henri Tousignant (Témiscamingue): Monsieur le président, je voudrais joindre ma voix à celle du député d'Edmonton-Est (M. Yurko) qui a tenté sans succès d'obtenir le consentement unanime de la Chambre. Je considère scandaleux que certaines personnes consacrent autant d'énergie à lutter pour le confort et l'opulence de la Chambre et contre une rationalisation des salaires lorsque, présentement, des milliers d'enfants, qui pourraient être les nôtres, des adolescents, des femmes, sont innocemment victimes d'affrontements militaires entre gens civilisés, comme c'est présentement la situation a Beyrouth. Toutes les guerres conventionnelles qui se déroulent au front ou sur les champs de bataille sont bien sûr cruelles, mais celle-ci se déroule en pleine ville sur la tête des enfants; elle les traumatise, les rend infirmes pour le reste de leurs jours, et ceci est à mon avis de la barbarie. Je propose donc à mes collègues, et j'espère obtenir le consentement unanime de la Chambre, qu'à la fin de la période des questions orales, la Chambre observe une minute de silence non seulement par respect mais surtout par considération pour ces victimes innocentes, minute qui devrait nous permettre de méditer sur des formes et des modalités et de réconfort d'aide à leur apporter.

M. l'Orateur adjoint: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord!

Des voix: Non!

* * *

[*Traduction*]

LE CABINET

ON DEMANDE LE CONGÉDIEMENT DES MINISTRES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Girve Fretz (Érié): Monsieur l'Orateur, l'Institut C.D. Howe, mettant de côté sa réticence politique habituelle, a déclaré que la mauvaise gestion économique du gouvernement fédéral est le problème majeur au Canada depuis le début des années 70. Il décrit le dernier budget comme étant un «rapport de gestion abominable» et craint que le Canada n'ait peut-être «atteint un point où ses dirigeants sont incapables d'obtenir la collaboration voulue pour trouver des solutions aux difficultés économiques du Canada». Et les auteurs d'ajouter que «les dirigeants d'une organisation non gouvernementale seraient congédiés s'ils obtenaient de pareils résultats». Je propose donc, appuyé par le député de Perth (M. Jarvis):

Que le parti libéral remplace son chef et que le gouvernement mette à la retraite les ministres usés en introduisant du sang frais avec une nouvelle politique économique, afin de donner une orientation effective au pays et de l'espoir aux Canadiens.

M. l'Orateur adjoint: Y a-t-il consentement unanime pour la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LOUIS RIEL

ON PROPOSE DE LE GRACIER À TITRE POSTHUME—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill Yurko (Edmonton-Est): Monsieur l'Orateur, je tiens à remercier publiquement tous les députés et sénateurs qui ont répondu favorablement à ma lettre proposant de gracier Louis Riel à titre posthume. De nombreux députés, des trois partis politiques, sont d'avis que cette action s'impose pour laver cette tache de notre système judiciaire, en même temps qu'ils compatissent aux difficultés qu'ont éprouvées nos dirigeants politiques à l'époque où se sont formées les parties intégrantes de notre pays. Encore une fois, monsieur l'Orateur, avec l'appui de deux mêmes comotionnaires, le député de Cowichan-Malahat-Les Îles (M. Manly) et le député de Cochrane-Supérieur (M. Penner), je propose donc la motion suivante, encore plus persuadé que des députés de tous les partis désirent l'appuyer:

Que la Chambre gracie à titre posthume Louis Riel qu'on a convaincu de haute trahison.

M. l'Orateur adjoint: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

● (1415)

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'EMPLOI

LE PROGRAMME DE CRÉATION DIRECTE D'EMPLOIS—LE CHOIX DES CIRCONSCRIPTIONS DÉSIGNÉES

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre de l'Emploi et de l'Immigration, du ministre des Finances et du premier ministre, je vais adresser ma question au président du Conseil du Trésor.

Des voix: Oh, oh!

M. Peterson: Où se trouve M. Joe Clark?

M. Smith: Où sont MM. Crosbie et Nielsen?

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre, s'il vous plaît. La parole est au député de Kingston et les Îles.

Mlle MacDonald: Les députés libéraux d'en face n'ont pas l'air d'aimer qu'on souligne l'absence des ministres. Je vais donc poser ma question au président du Conseil du Trésor.

Hier, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a rendu public un programme de création d'emplois. Il a désigné 33 circonscriptions auxquelles il destine des crédits de développement. A combien vont équivaloir ces crédit de développement? Le ministre pourrait-il également expliquer comment il se fait que 32 des 33 circonscriptions ainsi désignées sont représentées par un député libéral, bien que le chômage sévisse en bien d'autres régions du Canada?

[*Français*]

M. Rémi Bujold (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, cette question a trait aux 33 circonscriptions qui ont été désignées, et, à mon avis, l'honorable député devrait savoir que ces dernières ont été désignées en se basant sur un taux de 12 p. 100 de surplus de main-d'œuvre à travers le pays. Ces 33 circonscriptions sont dans les provinces Maritimes, et il est évident que le député ne parle par de son collègue de Saint-Jean-Ouest dont la circonscription a nécessairement été désignée dans cette catégorie. De plus il est également évident que nous voulons prendre des mesures au sujet du taux de chômage extrêmement élevé dans ces 33 circonscriptions, et je signalerai à l'honorable député que le taux de 12 p. 100 sera appliqué l'an prochain, et que peut-être d'autres circonscriptions seront également désignées à l'intérieur de ce nombre.

[*Traduction*]

Mlle MacDonald: Monsieur l'Orateur, comme le ministre vient d'arriver à la Chambre, nous n'aurons pas à recevoir d'un simple député la réponse à une question qui porte sur un programme majeur de dépenses gouvernementales.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: C'est honteux!

Des voix: Bravo!

Mlle MacDonald: Le ministre sait bien que le choix de ces circonscriptions ne repose pas sur les données mensuelles du chômage que publie Statistique Canada, mais sur une formule établie au sein même de son cabinet.

LES ALLOCATIONS AUX CIRCONSCRIPTIONS POUR LA CRÉATION D'EMPLOIS

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Ma question supplémentaire s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Peut-il garantir que les allocations aux circonscriptions pour la création d'emplois qu'il annoncera la semaine prochaine seront beaucoup plus élevées que celles de l'an passé, particulièrement dans les circonscriptions où le chômage a augmenté substantiellement ces derniers temps, comme par exemple dans le nord de l'Ontario et dans les régions intérieures du nord de la Colombie-Britannique?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Dans la réponse qu'il a donnée, monsieur l'Orateur, le secrétaire parlementaire a démontré qu'il comprenait mieux la situation désespérée des chômeurs que le député de Kingston et les Îles ne l'a fait dans sa question.

Des voix: Bravo!

M. Axworthy: A en juger par l'arrogance qu'elle affiche dans son préambule, elle ne s'intéresse guère aux questions qu'elle pose aux ministres.

La formule est très clairement établie. Nous tenons compte des taux de main-d'œuvre excédentaire dans chaque circonscription. De plus, les calculs sont basés sur un facteur qui reflète l'augmentation du chômage dans ces régions. Par exemple, la Colombie-Britannique recevra cette année trois fois plus de prestations de chômage que l'an passé. Pour autant que je sache, cette province n'a pa encore élu un seul libéral.

Une voix: Il n'y en aura jamais non plus.

• (1420)

Mlle MacDonald: Monsieur l'Orateur, à la façon dont le ministre s'occupe du chômage, aucun libéral ne réussira à se faire élire en Colombie-Britannique et dans bien d'autres parties du pays si lui et le premier ministre ont le courage d'aller défendre leur politique devant l'électorat.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh.

LES CHÔMEURS NE TOUCHANT PAS DE PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur l'Orateur, lorsqu'il a annoncé son programme, le ministre a dit qu'il avait été conçu pour aider davantage ceux qui auront épuisé leurs prestations d'assurance-chômage. Pourrait-il nous dire maintenant à combien il estime le nombre de chômeurs qui auront épuisé leurs prestations l'automne prochain et pendant les mois d'hiver? Il s'y est refusé jusqu'ici, mais il doit en avoir une idée puisqu'il a prévu 41 millions de dollars à cet effet.

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, j'aimerais rappeler à l'honorable député, qui semble laisser entendre que le sort des chômeurs nous laisse indifférents . . .

Mlle MacDonald: Le million et demi de chômeurs.

M. Axworthy: . . . que c'est son gouvernement quand il était au pouvoir qui a supprimé tous les programmes d'emplois directs de son prédécesseur.

Des voix: C'est honteux.

M. Axworthy: Si nous avions donné suite à la politique de l'ancien gouvernement, il n'y aurait plus aucun programme pour aider les chômeurs au Canada. Grâce à ce fonds d'intervention spécial, nous serons prêts à répondre aux besoins des gens et non pas en faire fi comme l'a fait son gouvernement lorsqu'il était au pouvoir.

LA FORMULE SERVANT À RÉPARTIR LES FONDS DANS LES CIRCONSCRIPTIONS

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Pourrait-il expliquer à la Chambre pourquoi des fonds supplémentaires alloués au développement dans le cadre du programme qu'il a annoncé hier seront répartis en fonction d'une formule inexplicable fondée sur la main-d'œuvre excédentaire et non en fonction de la moyenne du véritable taux de chômage établie sur les quelques dernières années d'après Statistique Canada. Pourrait-il en même temps nous dire qui a mis au point cette affreuse formule qui fournit des fonds aux circonscriptions libérales seulement?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je ne compte pas forcément que le député comprenne le principe du taux de la main-d'œuvre excédentaire utilisé au Canada depuis des générations et des décennies. Cela veut simplement dire que cette formule, qui peut s'appliquer au niveau des circonscriptions, touche chaque député quel que soit son parti. Les députés reçoivent une allocation d'après leur circonscription et voilà pourquoi nous avons utilisé la formule de la main-d'œuvre excédentaire. Je suis disposé à expliquer clairement l'affaire au député pour dissiper sa confusion.

M. McGrath: Le ministre pourrait tenter d'expliquer pourquoi les circonscriptions qui souffrent d'un chômage élevé comme Saint-Jean-Est ne recevront pas de fonds alors que 40 p. 100 des étudiants sont en chômage actuellement?

LE FINANCEMENT DU PROGRAMME CANADIEN DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, pendant qu'il y est, le ministre pourrait peut-être expliquer comment il se fait que, au cours de la dernière année, le Programme canadien de développement communautaire ait apporté en moyenne $540,000 à 148 circonscriptions libérales, $188,000 à 101 circonscriptions conservatives, et $162,000 à 33 circonscriptions néo-démocrates.

Des voix: Oh, oh!

M. McGrath: Si ce n'est pas encore là du favoritisme, je voudrais bien savoir ce que c'est.

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je crois que le député de Saint-Jean-Est montre à nouveau à quel point le parti conservateur ne saisit pas les réalités économiques de notre pays. En effet, de nombreuses régions de notre pays connaissent un chômage élevé et chronique. Il se trouve que nombre d'entre elles sont concentrées dans l'est du pays. Les habitants de ces régions élisent des libéraux parce qu'ils savent que le parti libéral respecte et tente de résoudre les problèmes des chômeurs et des pauvres gens; nous accordons en effet des fonds à ceux qui en ont le plus besoin.

* * *

• (1425)

L'ÉNERGIE

LA SOCIÉTÉ SUNCOR—L'APPLICATION DU PROGRAMME DE RESTRICTIONS DU GOUVERNEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur l'Orateur, c'est au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources que je m'adresse. Hier, nous avons appris que la société Suncor du Canada allait non seulement bénéficier de la part des Canadiens de 35.5 millions de dollars d'exonérations fiscales, mais qu'elle allait aussi pouvoir fixer des hausses de prix qui, conjuguées avec la plafonnement des hausses salariales de ses employés à 6 p. 100, allaient lui permettre de réaliser des profits sans précédent.

Le ministre est-il prêt à reconnaître qu'avec l'annonce du premier accord qu'il ait conclu avec une société privée dans le cadre du nouveau programme de contrôles, le gouvernement du Canada indique clairement que sa politique consistera d'une part à limiter les hausses salariales des travailleurs canadiens à 6 p. 100, et d'autre part à laisser les sociétés fixer à leur guise leurs prix et, partant, à enregistrer des profits sans précédent dans l'histoire?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Non, monsieur l'Orateur, je ne puis accepter les conclusions du député.

M. Broadbent: Le ministre ne s'en tirera pas avec cette réponse. Nous voulons qu'il annonce et précise la politique du gouvernement.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT CONCERNANT LES PRIX

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur l'Orateur, le ministre pourrait-il dire à la Chambre des communes et aux Canadiens quelle est la politique du gouvernement en matière de prix? Le gouvernement va-t-il permettre aux compagnies de dépasser largement le plafond de 6 p. 100 et donc de les autoriser à réaliser ce qu'il appelle lui-même des bénéfices sans précédent dans l'histoire? Si oui, qui va décider du seuil de rentabilité? Chaque compagnie va-t-elle en donner sa propre conception, et sinon, qui va le définir?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je m'étonne que le chef du Nouveau parti démocratique puisse s'opposer à un investissement de 690 millions de dollars, dont la moitié va être investie dans le sud de l'Ontario et l'autre en Alberta. Il y a plus d'un an que je négocie ce projet avec la compagnie. Après la présentation du budget le 28 juin dernier, nous avons ajouté une condition à la concession fiscale offerte afin d'en venir à cette entente. Nous avons demandé à la société qu'elle respecte la règle des 6 et 5 p. 100.

Pour ce qui est de la fixation des prix, la compagnie a aussi accepté de tenir compte de la réduction de ses frais entraînée par le plafonnement des hausses salariales des bénéfices sans précédent qu'elle a réalisés.

Pour ce qui est de la position du gouvernement dans cette affaire, le ministre des Finances a indiqué à la Chambre qu'il espérait pouvoir bientôt publier un communiqué précisant la position du gouvernement à l'égard des salaires et des prix dans le cas des compagnies qui font des affaires avec le gouvernement fédéral.

LES MARGES BÉNÉFICIAIRES DES SOCIÉTÉS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur l'Orateur, jusqu'à présent, depuis que ce programme injuste a été présenté, nous avons appris que les augmentations des tarifs de Bell ne seront pas limitées à 6 p. 100, que la SCHL ne contiendra pas les augmentations des loyers des retraités, et enfin que les hausses du prix de l'essence seront de loin supérieures à 6 p. 100. Malgré cela, le gouvernement a le culot d'annoncer aux travailleurs et travailleuses du Canada que leurs augmentations de traitement doivent être limitées à 6 p. 100. Cette décision est tout à fait injuste, et tous les Canadiens s'en rendent parfaitement compte. Quand le gouvernement se prononcera-t-il de façon précise sur les augmentations de prix qu'il consentira aux entreprises du secteur privé? Les autorisera-t-il à maintenir leur marge habituelle de bénéfices, c'est-à-dire leur concèdera-t-il leurs augmentations de prix habituelles, et, le cas échéant, qui sera chargé de déterminer quelle sera cette marge de bénéfices?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je m'étonne encore une fois que le chef du Nouveau parti démocratique préfère voir les Canadiens en chômage plutôt qu'occuper un emploi rémunérateur, même si les augmentations de traitement ne dépasseront pas les 6 et 5 p. 100 au cours des deux prochaines années.

M. Broadbent: C'est de la pure hypocrisie!

• (1430)

M. Lalonde: L'hypocrisie dont parle le chef du Nouveau parti démocratique est celle dont son propre parti fait preuve dans cette affaire, car les membres de son parti n'ont cessé de se contredire à ce sujet.

En ce qui concerne la Société canadienne d'hypothèques et de logement, le député parle sans savoir. Aucune décision n'a été prise. En ce qui concerne Bell Canada, le député parle aussi sans savoir, car aucune décision n'a été prise non plus à cet égard. Qu'il attende donc avant de prendre parti.

* * *

L'EMPLOI

LE PROGRAMME DE CRÉATION DIRECTE D'EMPLOIS—LES EFFETS SUR LE CHÔMAGE DANS L'INDUSTRIE FORESTIÈRE

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Compte tenu des dernières statistiques publiées par le Conseil des industries forestières de la Colombie-Britannique, selon lesquelles plus de la moitié de l'industrie traverse une crise et plus de la moitié des travailleurs forestiers de la province sont en chômage, et compte tenu du fait que ces chiffres sont encore plus élevés dans le reste du pays, le ministre pourrait-il nous dire comment le nouveau programme qu'il a annoncé hier et qui met l'accent sur les régions qui connaissent un taux de chômage des plus chroniques viendra en aide à l'industrie forestière en Colombie-Britannique et dans le reste du pays?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, le programme annoncé ne vise évidemment pas un seul secteur de l'industrie. Comme nous le savons tous, la baisse considérable de l'emploi dans l'industrie forestière est attribuable à la saturation des marchés internationaux et plus particulièrement à la forte diminution de la construction résidentielle aux États-Unis, auxquels nous vendons près de 80 p. 100 de notre production de bois de construction. Nous entendons diriger les mesures annoncées hier dans le cadre du programme de création d'emplois vers les régions qui enregistrent un taux de chômage chronique et constamment élevé, c'est-à-dire les régions à mettre en valeur, tel que nous les définissons, mais nous consacrons également une partie importante des fonds du programme de création d'emplois aux régions qui ont récemment souffert de la crise et où les licenciements sont nombreux.

Comme je l'ai indiqué en répondant à une question précédente, nous avons triplé cette année les fonds alloués à la Colombie-Britannique dans le but de résoudre les graves problèmes auxquels doivent faire face les travailleurs des industries concernées, et nous espérons que ces sommes importantes consacrées au programme de création d'emplois dans la province et dans d'autres régions du Canada permettront de venir en aide aux travailleurs de l'industrie forestière.

LE PROGRAMME DE REBOISEMENT

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Monsieur l'Orateur, les problèmes décrits par le ministre ont des répercussions très néfastes, non seulement sur ce secteur et sur des dizaines de milliers de travailleurs, mais également sur les régions, les municipalités et les villes du centre et du nord de la Colombie-Britannique et des autres provinces dont l'économie est entièrement basée sur l'industrie forestière. Le ministre a déjà mis en œuvre un programme destiné à aider ce secteur ainsi que les secteurs des pêches et des mines. Or, le programme de reboisement s'avère maintenant un échec retentissant. Le ministre a-t-il encore foi en ce programme et, dans l'affirmative, est-il prêt à chercher avec les représentants du secteur privé des moyens d'alléger l'appareil bureaucratique, afin qu'au moins quelques personnes puissent trouver de l'emploi dans le secteur vital de la transformation du bois et contribuer ainsi à bâtir l'avenir du Canada.

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, il n'y a pas échec des programmes prévus en vertu de l'article 38 c'est simplement qu'ils ne sont pas encore en place. Lundi de la semaine dernière, j'étais en Colombie-Britannique et j'ai rencontré des chefs d'entreprises forestières et des représentants des syndicats des travailleurs du bois dans le but de déterminer le moyen de coordonner nos activités et nos efforts afin d'appliquer l'article 38. Ils se sont engagés à collaborer avec moi. Nous étudions actuellement les modalités d'application et, puisque ce programme doit être appliqué en grande partie par le biais des bureaux du gouvernement provincial, nous essayons maintenant d'obtenir de ce dernier qu'il prenne d'autres mesures pour améliorer et multiplier les projets prévus en vertu de l'article 38. Quelque 16 projets ont été approuvés en vertu du programme, et certaines personnes leur ont déjà été affectées. Ces réunions et l'esprit de collaboration qui semble régner nous permettent de croire que nous serons en mesure d'offrir beaucoup plus d'emplois encore, en vertu de l'article 38.

LE PROGRAMME DE CRÉATION DIRECTE D'EMPLOIS—L'APPLICATION DANS LE SUD DE L'ONTARIO

M. Otto Jelinek (Halton): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Je me demande s'il comprend que notre pays doit avoir une industrie secondaire solide pour pouvoir offrir autre chose que des emplois temporaires, or cette industrie se trouve surtout dans le sud de l'Ontario et elle est affligée d'un taux de chômage très élevé. Par exemple, à Hamilton (Ontario), l'année dernière seulement, le chômage a plus que doublé.

Pourquoi le ministre n'a-t-il pas tenu compte de ce secteur de notre économie et des villes industrielles en cause lorsqu'il a établi ses nouveaux programmes d'aide? Mais ce qui est plus important encore, pourquoi ces villes n'ont-elles pas été visées par les programmes de subventions? Pourquoi les programmes sont-ils conçus par circonscription plutôt que par ville ou région? Enfin, à quoi le ministre et le gouvernement comptent-ils occuper tous les chômeurs des villes du sud de l'Ontario comme Hamilton et Dunnville, les plus durement touchées par le chômage?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, le postulat que renferme la question du député est tout simplement incorrect. Le fait est que nous reconnaissons les problèmes qui affectent l'industrie secondaire dans le sud de l'Ontario, au Québec et dans les autres régions où elle est surtout établie. Mon ministère à lui seul a mis sur pied un programme de travail partagé en vertu duquel plus de 3,700 accords ont été signés. Cela a permis d'éviter près de 60,000 mises à pied, dont un grand nombre en Ontario et au Québec, et de garder ouvertes des usines de fabrication. Je pense que cela montre bien les mesures que nous prenons pour aider ces régions à traverser cette période très difficile.

Cependant, les principaux engagements ont été pris aux termes de contrats signés dans le secteur des exportations pour assurer du travail. Pour venir en aide à l'industrie automobile, le ministère de l'Industrie et du Commerce a permis que plus de subventions soient offertes dans le cadre du programme d'adaptation de l'industrie et de la main-d'œuvre. Cette industrie commence à reprendre vie.

Je ne dispose pas de suffisamment de temps pour énumérer toutes les mesures que nous avons prises. Cependant, je peux assurer au député que non seulement le gouvernement se soucie de la situation, mais qu'il a entrepris un grand nombre de programmes pour venir en aide aux industries de la région qu'a mentionnée le député en cette période de récession très difficile.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU PROCUREUR GÉNÉRAL DU MANITOBA

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je voudrais signaler à la Chambre la présence à la tribune de l'honorable Roland Penner, procureur général de la province du Manitoba.

Des voix: Bravo!

LES MINES

LES AVIS D'EXPULSION REMIS À DES LOCATAIRES D'ELSA, AU YUKON

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, c'est regrettable que le député du Yukon ne soit pas à la Chambre cet après-midi pour parler lui-même de la question que je veux soulever. Cependant, comme il n'est pas là, je poserai ma question au ministre d'État chargé des Mines.

Bon nombre d'habitants de la ville d'Elsa, au Yukon, habitent des maisons appartenant à la société minière depuis plus de 35 ans, mais ils seront expulsés le 31 août à cause de la fermeture temporaire des mines de la United Keno Hill. Cette fermeture pourrait toucher près de 200 employés et leur famille. Le ministre peut-il dire à la Chambre ce que son ministère fera pour éviter qu'Elsa soit évacuée comme Uranium City l'a été récemment puisque la plupart des employés ont indiqué qu'ils voulaient rester dans la localité? Plus précisément, le groupe de travail du ministre qui examine la situation des villes qui n'ont qu'une seule industrie est-il disposé à visiter Elsa . . .

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je prie le député de bien vouloir poser sa question.

M. Hovdebo: Le groupe de travail du ministre est-il prêt à visiter la ville et à recommander un moyen d'éviter que ces employés soient obligés de quitter Elsa à cause de la fermeture temporaire des mines?

L'hon. Judy Erola (ministre d'État (Mines)): Monsieur l'Orateur, je suis heureuse de pouvoir répondre à la question du député parce qu'elle a trait à un problème tout à fait caractéristique des villes du Nord qui n'ont qu'une seule industrie.

Malheureusement, le groupe de travail a terminé ses visites et il est maintenant en train de rédiger son rapport. Il ne fera donc plus de visites aux localités, mais je lui ferai volontiers part de ce problème. Entre-temps, je conseille au député d'examiner les projets de création d'emplois du gouvernement. Nous pourrons peut-être mettre quelque chose sur pied pour fournir aux habitants de cette ville les emplois dont ils ont besoin.

Je rappelle au député que les effectifs ont été réduits selon un système de mise en attente parce que le prix de l'argent est tombé à $8 et que les coûts de production sont trop élevés. Il est absolument essentiel que le prix atteigne $13.50 pour maintenir la production. Entre-temps, je lui recommande de consulter les fonctionnaires du ministère pour mettre au point un programme qui permettra à certains de ces employés de continuer à travailler dans leur localité. Nous accepterons volontiers de l'aider.

• (1440)

ON DEMANDE QUE DES MESURES SOIENT PRISES POUR ÉVITER DES ÉVICTIONS

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, je rappelle à madame le Ministre que son voisin de bureau a annoncé que les 300 millions de dollars qui seront dépensés dans le cadre de programmes de créations d'emplois comprendraient 41 millions de dollars qui seront affectés à des caisses de création directe d'emplois l'automne et l'hiver prochains dans les localités touchées par des licenciements inattendus. Le ministre d'État chargé des Mines se chargera-t-elle de coordonner le travail de son voisin de bureau et du ministre des

Affaires indiennes et du Nord canadien pour garantir que ces gens ne seront pas expulsés de leur maison, qu'ils auront suffisamment de travail pour tout l'hiver et qu'ils obtiendront une juste part de ces 41 millions de dollars?

L'hon. Judy Erola (ministre d'État (Mines)): Oui, monsieur l'Orateur, ils obtiendront leur juste part, mais je tiens quant à moi à demander au député du Yukon de nous promettre sa collaboration à cet égard.

* * *

[*Français*]

L'EMPLOI

ON DEMANDE SI LE QUÉBEC SERA ADMISSIBLE AU PROGRAMME VISANT À LA CRÉATION DIRECTE D'EMPLOIS

M. Normand Lapointe (Beauce): Monsieur le président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Tel que mentionné dans le budget du 28 juin dernier, en vertu du programme visant à la création directe d'emplois, des fonds de 300 millions de dollars sont prévus, j'aimerais donc savoir si le gouvernement du Canada pourra venir en aide aux municipalités du Québec en les incluant dans ce programme, puisque le gouvernement canadien a besoin de l'accord du gouvernement du Québec pour rendre service aux municipalités. Est-ce que les municipalités pourront faire une demande en vue de participer au projet de développement communautaire du Canada?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le président, malheureusement le gouvernement de la province de Québec empêche les municipalités de recevoir les fonds du gouvernement fédéral pour la création d'emplois. J'essaie de changer la position du gouvernement du Québec, mais ce n'est pas possible maintenant.

[*Traduction*]

LE PROGRAMME DE CRÉATION DIRECTE D'EMPLOIS—LA SITUATION DU NORD DE L'ONTARIO

M. Scott Fennell (Ontario): Monsieur l'Orateur, ma question, que je pose au ministre de l'Emploi et de l'Immigration, concerne le programme injuste de création directe d'emplois. Je veux attirer l'attention sur le fait que ce programme, au sujet duquel nous posons des questions, ne prévoit rien pour l'Ontario. Je demande donc au ministre d'expliquer à la Chambre pourquoi il n'est pas accordé de fonds spéciaux au nord de l'Ontario, où il y a actuellement la même proportion de chômeurs chez les autochtones, les invalides et les jeunes, et la même proportion de fermetures d'usines et de mines que dans les circonscriptions désignées.

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, une fois de plus, un membre de l'opposition conservatrice démontre qu'il ne veut pas s'embarrasser des faits. Le fait est qu'en vertu du programme annoncé hier, la province d'Ontario va recevoir 37 millions de dollars ou le double des sommes qui lui ont été allouées l'année dernière. Le député ne tient donc pas compte des faits quand il dit que cette province n'obtiendra rien.

Les circonscriptions du nord de l'Ontario auront en outre droit, elles aussi, aux fonds spéciaux que nous destinons aux groupes et organismes autochtones pour qu'ils puissent entreprendre de vastes projets dans les domaines de l'habitation et des ressources. Je répète que ces fonds s'ajoutent à ceux qui sont normalement alloués aux circonscriptions. Mais je fais remarquer aux députés de l'opposition, comme je l'ai fait hier, qu'ils feraient sûrement mieux d'attendre une lettre de moi précisant combien d'argent recevra chacune des circonscriptions au lieu de se lancer dans des conjectures à ce sujet une semaine à l'avance.

LES CIRCONSCRIPTIONS DÉSIGNÉES AU NOUVEAU-BRUNSWICK

M. Bob Corbett (Fundy-Royal): Monsieur l'Orateur, ma question, qui s'adresse également au ministre de l'Emploi et de l'Immigration, concerne l'annonce faite hier à propos des allocations accordées au titre des projets de développement communautaire du Canada qui, au Nouveau-Brunswick, ne l'ont été qu'aux circonscriptions libérales. En fait, l'adjoint exécutif du ministre a déclaré que pour pouvoir être désignées, les circonscriptions devront avoir un taux de main-d'œuvre excédentaire de 12 p. 100; pour sa part, le ministre a indiqué que le gouvernement avait pris cette mesure pour répondre aux besoins des chômeurs de ces régions et résoudre leurs difficultés. Le ministre n'ignore pas qu'au Nouveau-Brunswick, les comtés de York, de Sunbury et de Queens, ainsi que le comté d'Albert, ont tous des excédents de main-d'œuvre supérieurs à ceux de Madawaska et Victoria. Pourrait-il alors expliquer aux Canadiens comment il entend répondre aux besoins des habitants de ces comtés qui se ressentent évidemment de cette politique flagrante de l'assiette au beurre que le gouvernement a mise en œuvre?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je crois encore que les députés de l'oppposition commencent à faire leurs comptes avant même de savoir combien de crédits seront alloués à leurs circonscriptions. Les allocations accordées aux circonscriptions mentionnées par le député augmenteront considérablement. Aux termes du volet du programme relatif au développement nous essayons de calculer les taux de main-d'œuvre excédentaire sur une moyenne de quatre années, de manière à déterminer les régions qui sont victimes d'un chômage chronique à long terme, et d'appliquer le principe du développement de façon à ce que les régions puissent rompre ce cercle vicieux et qu'elles commencent à créer des emplois permanents à long terme. L'allocation que continue de recevoir chaque circonscription et qui a dans l'ensemble pratiquement doublé par rapport à l'année dernière ne sera ni supprimée ni modifiée par ces mesures. Dans de nombreux cas, elle a augmenté bien davantage en raison de la hausse du taux de chômage. Mais nous utilisons un taux d'excédent de main-d'œuvre établi . . .

Une voix: Vous vous servez du taux de l'assiette au beurre.

M. Axworthy: . . . sur une période moyenne de quatre ans qui a été soigneusement noté dans les centres d'emploi dans le but d'allouer des fonds. Je tiens à dire aux députés de l'opposition qu'au lieu de se livrer à de telles querelles, ils feraient mieux d'étudier les moyens de s'organiser pour venir en aide aux chômeurs de leur circonscription.

LES LOCALITÉS DÉSIGNÉES EN ALBERTA

M. Jack Shields (Athabasca): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. La politique énergétique nationale a complètement détruit l'économie des localités albertaines de Bonnyville, Grande-Prairie, Swan Hills, Beaver Lodge, Drayton Valley, Two Hills, Vermilion, Lloydminster, Brooks, et Niskue. Étant donné que l'on projette d'accroître les fonds alloués à chaque circonscription dans le cadre du Programme canadien de développement communautaire, le ministre pourrait-il envisager d'aider particulièrement les collectivités victimes du programme énergétique national en vertu du programme relatif au développement du volet qu'il a annoncé hier?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, le député est trop érudit et trop avisé pour espérer faire avaler cela à la Chambre. Il sait pertinemment que les transformations du secteur énergétique ont un impact dans le monde entier et que . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Axworthy: . . . les États-Unis d'Amérique, qui n'ont pas comme nous adopté une politique énergétique éclairée, sont aux prises à l'heure actuelle avec un ralentissement encore plus prononcé de leur industrie. Mais ce que nous proposons de faire grâce à nos programmes d'emploi, c'est d'examiner les zones, régions et localités du pays qui connaissent un ralentissement économique ou industriel et d'essayer de leur accorder une aide supplémentaire.

Si nous avons gardé 41 millions en réserve, c'est que nous voulions disposer d'un fonds spécial pour aider les régions aux prises avec d'urgents problèmes, auxquelles il faut accorder ce genre d'aide. Je serais évidemment très heureux, comme d'habitude, de m'entretenir avec le député d'Athabasca des problèmes qui assaillent sa circonscription.

* * *

L'INDUSTRIE

LES MISES À PIED DANS UNE ACIÉRIE DE L'OUEST

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. Le nombre des mises à pied prévues à l'International Steel and Pipe Company dans l'ouest du Canada atteint maintenant tout près de 1,000 et comme le ministre s'est entretenu avec des représentants patronaux et syndicaux qui lui ont fait un certain nombre de recommandations et lui ont notamment fait remarquer que, pour la Saskatchewan seulement, ces mises à pied à Regina auraient des répercussions directes et indirectes sur 2,000 autres emplois, ce qui équivaut à 54,000 mises à pied en Ontario et au Québec, le ministre peut-il nous dire comment il donnera suite aux recommandations de la compagnie et du syndicat et quand il s'entretiendra de nouveau avec eux pour leur faire connaître sa réponse?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, j'ai eu récemment une réunion très fructueuse avec les représentants de la direction et des travailleurs de l'Ipsco à Regina, et j'ai étudié de concert avec d'autres ministères les recommandations contenues dans leur mémoire. Un certain nombre d'entre elles portent sur des questions de politique énergétique et de politique douanière et, comme je le leur ai dit, j'espère les revoir avant bien longemps pour discuter de la suite à donner à leur mémoire.

• (1450)

ON DEMANDE DE SUPPRIMER LA DIMINUTION DES DROITS DE DOUANE DONT JOUISSENT LES PRODUITS MÉTALLURGIQUES

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur l'Orateur, Ipsco et trois autres sociétés canadiennes ont déjà déposé une plainte contre la Corée du Sud, l'Afrique du Sud, la Belgique et le Luxembourg qui font du dumping dans notre pays. Comme le gouvernement n'a fait aucune démarche auprès de ces pays avant que notre industrie métallurgique ne soit touchée, pendant qu'il flagornera le dictateur militaire de la Corée du Sud qui doit venir en visite au Canada sous peu, présentera-t-il des instances, des exigences ou encore des ultimatums au président de ce pays, dans le but de supprimer la diminution de droits de douane de 6 p. 100 dont jouissent les produits métallurgiques exportés par la Corée du Sud au Canada? D'autre part, appliquera-t-il les mêmes sanctions à tous les autres pays qui font du dumping au Canada?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, je serai heureux de communiquer au ministre des Finances les instances du député. En ce qui concerne l'enquête anti-dumping, les responsables du ministère du Revenu national s'en occuperont certainement aussi fermement et activement que possible.

* * *

L'EMPLOI

LE PROGRAMME DE CRÉATION DIRECTE D'EMPLOIS—LA DISPONIBILITÉ DES FORMULES DE DEMANDE

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Hier, le ministre a annoncé un programme d'emploi direct de 300 millions de dollars pour l'hiver prochain. Étant donné qu'il est urgent de créer ces emplois à l'automne et pendant les mois d'hiver et qu'il faut du temps aux tribus indiennes et aux municipalités pour préparer les demandes concernant le programme de développement communautaire, le ministre peut-il nous dire quand les formules de demande seront prêtes et vers quelle date ces projets pourront commencer en automne?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, les formulaires de demande seront prêts vers la mi-août. Nous espérons recevoir toutes les demandes d'ici la date limite, le 30 septembre, afin que les projets puissent entrer en vigueur dès qu'ils seront approuvés. Je tiens à signaler au député, pour ce qui est des tribus et des organismes d'autochtones, que nous sommes prêts à accepter leurs candidatures à l'avance afin de pouvoir lancer les projets avant que la saison de construction ne prenne fin. S'il veut bien me soumettre ces demandes, nous leur accorderons l'attention qu'elles méritent.

Questions orales

L'AGRICULTURE

LA NÉCESSITÉ DE MESURES LÉGISLATIVES RÉGISSANT LES VENTES DE BESTIAUX

M. Bert Hargrave (Medicine Hat): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de l'Agriculture qui concerne la nécessité de payer au comptant dans l'industrie canadienne de l'élevage. Je suis certain que le ministre en est lui-même convaincu à la suite de la faillite du marchand de bestiaux McIntyre dans le sud-ouest de l'Ontario, et de ses contrecoups dans tout l'ouest du Canada. Le ministre voudrait-il nous dire s'il s'occupe de rédiger une loi exigeant le paiement immédiat de toutes les sommes dues aux éleveurs canadiens?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, comme le député le sait, la faillite en question a eu lieu dans le sud-ouest de l'Ontario. Un de mes commettants y a même laissé jusqu'à sa dernière chemise. Nous avisons aux moyens de venir à bout de ce problème. Je suis sûr que le député se souvient qu'au moment où la loi sur les banques a été modifiée, certains milieux ont fortement insisté pour que nous n'allions pas jusque-là, mais que nous nous bornions à protéger les agriculteurs ou les producteurs victimes de la faillite d'abattoirs ou de conserveries. On constate maintenant que l'amendement aurait dû être beaucoup plus vaste. Le député de Lambton-Middlesex avait proposé un amendement plus général à ce moment-là et il est maintenant revenu à la charge comme le député d'en face.

Je sais que cette faillite a eu beaucoup de retentissement et que ses effets ne se limitent pas au sud-ouest de l'Ontario mais atteignent l'Alberta ainsi que d'autres régions du Canada.

* * *

[*Français*]

PETRO-CANADA

LA COMPATIBILITÉ DE LA POLITIQUE AVEC LE PROGRAMME DE CONTRÔLE DES REVENUS

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Compte tenu du fait que le ministre a appuyé le programme de contrôle des revenus de 6 p. 100 et de 5 p. 100, j'aimerais lui demander s'il sait qu'à partir des recommandations du gouvernement ayant trait aux contrôles, la société Petro-Canada, elle, recommande à ses concessionnaires des augmentations de loyer de 25 p. 100. Dans l'affirmative, pourrait-il dire à la Chambre comment il peut prouver que la politique de la société est compatible avec les objectifs visés par le gouvernement?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le président, comme on le sait les directives aux sociétés de la Couronne y compris Petro-Canada sont à l'effet que durant les deux prochaines années les salaires des employés ne pourront augmenter de plus de 6 et de 5 p. 100. Quant au point soulevé directement par l'honorable député de Joliette, je dois dire au député que je ne suis pas au courant des allégations auxquelles il se réfère. S'il a des cas précis à me référer, il me fera plaisir de les transmettre à la Société, je demanderai aux administrateurs de nous fournir un rapport là-dessus, et il me fera plaisir d'en faire part à l'honorable député.

* * *

[*Traduction*]

L'EMPLOI

LE PROGRAMME DE CRÉATION DIRECTE D'EMPLOIS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT DU NOUVEAU-BRUNSWICK

M. Maurice A. Dionne (Northumberland-Miramichi): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration et fait suite à la question du député de Fundy-Royal qui a finalement montré son vrai visage. Lorsqu'il a mis au point ce programme, le ministre a-t-il communiqué avec le gouvernement du Nouveau-Brunswick pour le persuader de compléter cette mesure très positive ou le gouvernement va-t-il continuer à se tordre les mains et à verser des larmes de crocodile sur le sort des régions souffrant de chômage chronique, comme l'a fait le député de Fundy-Royal?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, de toute évidence, étant donné les graves difficultés qu'éprouve l'économie canadienne, nous espérons pouvoir obtenir la coopération des gouvernements provinciaux. Jusqu'ici ils n'ont pas été très nombreux à répondre à notre appel. Nous devons continuer à essayer de les persuader, non seulement afin de pouvoir régler les problèmes de chômage qui se posent dans l'immédiat au Nouveau-Brunswick, mais également pour nous attaquer à l'inflation afin de faire baisser les taux d'intérêt et d'assurer la création d'emplois à long terme.

* * *

LA COMMISSION INTERNATIONALE MIXTE

LE RETARD APPORTÉ À NOMMER LE COMMISSAIRE CANADIEN

M. Girve Fretz (Érié): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Le ministre n'ignore pas que le Canada doit défendre énergiquement son point de vue au sein de la Commission international mixte à l'occasion des discussions sur des questions d'une importance primordiale telles que le nettoyage des grands lacs, le barrage contre les glaces dans le lac Érié et d'autres questions relatives aux eaux limitrophes. A l'heure actuelle, il y a trois commissaires américains et seulement deux commissaires canadiens. Cette situation dure depuis 20 mois; combien de temps va-t-il falloir encore attendre avant que le troisième poste canadien ne soit rempli?

L'hon. John Roberts (ministre de l'Environnement et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur l'Orateur, j'admets qu'il s'agit là d'une nomination importante. Je déplore ce retard et j'espère que nous pourrons nommer rapidement le troisième commissaire.

* * *

L'EMPLOI

LE PROGRAMME DE CRÉATION DIRECTE D'EMPLOIS—LE CHOIX DES CIRCONSCRIPTIONS ADMISSIBLES EN CE QUI CONCERNE L'ASPECT DÉVELOPPEMENT

M. John Bosley (Don Valley-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de l'Emploi et de l'Immigration à propos de l'aspect développement du programme qu'il a annoncé récemment, celui, sauf erreur, qui vise à apporter des solutions à long terme au problème du chômage chronique.

Est-ce une pure coïncidence si 32 des 33 circonscriptions admises à profiter de cet aspect du programme sont représentées par des libéraux? Est-ce une pure coïncidence si plus de la moitié des circonscriptions admissibles sont représentées par des secrétaires parlementaires ou des ministres, ou bien le ministre révèle-t-il enfin aux Canadiens le lien de cause à effet entre la façon dont on vote et les résultats qu'on obtient, de sorte que plus on vote libéral, plus on s'appauvrit?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, s'il y a la moindre corrélation entre ces faits, cela démontre tout simplement que les Canadiens les plus nécessiteux savent pour quel parti voter puisqu'il répondra le mieux à leurs besoins.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE LIBAN—ON DEMANDE QU'UNE DÉLÉGATION PARLEMENTAIRE ÉTUDIE LA SITUATION

Mlle Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Je me demande si le ministre envisagerait d'envoyer très bientôt à Beyrouth un groupe formé d'un représentant des trois partis, pour discuter avec notre ambassadeur et toutes les parties concernées par le violent conflit qui fait rage au Liban des réactions que le gouvernement et le Parlement canadiens pourraient avoir, et faire un compte rendu au ministre et à la Chambre?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je ne peux pas considérer cette proposition comme une façon sérieuse de réagir aux problèmes du Moyen-Orient pour le moment. On est au courant de le situation. Nous savons tous ce qui se passe. Les problèmes se situent au niveau des parties du conflit du Moyen-Orient. Les États-Unis essaient de servir de médiateurs à Beyrouth. Pour la plupart des pays du monde, il vaut mieux attendre que ce problème soit réglé avant de prendre des initiatives pour essayer de résoudre les vieux problèmes du Moyen-Orient.

* * *

• (1500)

PÉTITIONS

DÉPÔT DES RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

M. l'Orateur adjoint: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que le greffier a déposé sur le bureau les rapports du greffier des pétitions, qui fait savoir qu'il a examiné les pétitions présentées par des honorables députés le mercredi 28 juillet 1982 et qu'il constate que les pétitions sont conformes aux exigences du Règlement quant à leur forme.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, puisque nous sommes jeudi, puis-je demander au leader parlementaire du gouvernement quels seront les travaux de la Chambre pour le reste de la semaine, la semaine prochaine et aussi loin qu'il peut le prévoir?

M. Pinard: Monsieur l'Orateur, nous étudierons le bill C-85 aujourd'hui, et le bill C-124 à partir de demain et au cours de la semaine prochaine.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

AFFAIRES EXTÉRIEURES ET DÉFENSE NATIONALE

PRÉSENTATION DU 11e RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le président, suite à son ordre de renvoi du mercredi 18 mars 1981, le comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale a formé le sous-comité sur les relations du Canada avec l'Amérique latine et les Antilles. Dans le cadre de cet ordre de renvoi, votre comité a déjà déposé un rapport intérimaire le 8 décembre dernier. Votre comité poursuivant toujours son étude sur ce sujet, j'ai l'honneur, monsieur le président, en tant que président du comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale de présenter le 11e rapport de ce comité portant spécifiquement sur les Antilles et l'Amérique centrale, et ce, naturellement dans les deux langues officielles de notre pays.

Comptes publics

(*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui au sujet du rapport précité.*)

* * *

LES SUBSTANCES DANGEREUSES

DÉPÔT D'UN ÉCHANGE DE CORRESPONDANCE AVEC LE COMITÉ CONSULTATIF NATIONAL SUR LA MOUSSE D'URÉE-FORMALDÉHYDE

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le président, lorsque j'ai rencontré le comité consultatif national sur la mousse d'urée-formaldéhyde, je m'étais engagé à déposer à la Chambre un document qui rappelait en bref les engagements que nous avions pris à l'occasion de cette réunion de la fin de semaine dernière. Je veux donc, puisqu'il ne m'a pas été possible de participer l'autre jour au débat lors de l'étude du projet de loi C-109, profiter de la première occasion qui m'est offerte pour déposer dans les deux langues officielles cet échange de correspondance.

* * *

[*Traduction*]

COMPTES PUBLICS

L'ADOPTION DU 1ER RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Bill Clarke (Vancouver Quadra) propose: Que le 1er rapport du comité permanent des comptes publics, présenté à la Chambre le vendredi 18 juillet 1980 soit adopté.

—Monsieur l'Orateur, nous aurons un débat quelque peu historique aujourd'hui. Je suis désolé de voir que l'ancien président du comité permanent des comptes publics, le président du Conseil du Trésor (M. Johnston), a quitté la Chambre. En effet, mes remarques d'aujourd'hui et les interventions que d'autres députés pourront faire auront trait au progrès et aux pouvoirs que le Parlement peut exercer dans l'administration du pays.

C'est un débat historique en ce sens que, depuis dix ans que je suis ici, c'est le premier débat sur l'adoption d'un rapport du comité permanent des comptes publics. Les rapports ont été nombreux. A titre de président, j'en ai déposé 16 depuis le début de la session en cours. Quelques-uns ont été adoptés sans débat. Trois rapports plutôt volumineux contenaient des recommandations bien précises. Certains rapports étaient d'ordre administratif et obligeaient le comité à obtenir l'approbation de la Chambre pour pouvoir effectuer des dépenses—pourtant minimes—afin d'envoyer des représentants à des conférences qui avaient lieu dans d'autres régions canadiennes.

C'est également une occasion mémorable, monsieur l'Orateur, car elle permet à la Chambre de donner suite à une recommandation figurant dans un opuscule intitulé «*Improving Accountability. Canadian Public Accounts Committees and Legislative Auditors.*» Il s'agit d'une étude effectuée par M. John J. Kelly et Hugh R. Hanson, sous les auspices de la Canadian Comprehensive Auditing Foundation dont l'ancien vérificateur général du Canada M. J. J. Macdonell est président. Ce rapport renferme 69 recommandations s'appliquant aux comités des comptes publics, aux assemblées législatives et ainsi de suite et il importe, je crois, aux fins du présent débat de lire la recommandation nº 33 qui suit:

> Les assemblées législatives devraient au moins chaque année réserver du temps à l'étude des procès-verbaux des comités des comptes publics.

Monsieur l'Orateur, nous sommes peut-être en train d'inaugurer le premier de bien d'autres débats qui auront lieu sur les rapports du comité des comptes publics.

Il y aurait peut-être lieu aussi de rappeler les changements qu'on a apportés au mandat du comité depuis dix ans que je suis député et membre de ce comité. Au début, le champ de ses recherches était très restreint. Nous n'avions même pas un attaché de recherche à temps plein, et les députés rencontraient le président pour choisir les sujets qui devraient faire l'objet de recherches. Le comité tenait ensuite des séances et nous avions en quelque sorte hérité du rapport du vérificateur général après qu'on nous l'eut renvoyé, car il ne nous était pas automatiquement renvoyé à l'époque; nous devions attendre que le ministre le fasse. Nous entendions des témoignages et finalement, vers la fin de la session, le greffier rédigeait un très volumineux rapport, sinon un rapport complet, qui rendait compte de tous les témoignages entendus. Ce rapport était déposé mais ne renfermait aucune recommandation. Il n'était jamais débattu et ne donnait lieu, que je sache, à aucune mesure.

De nos jours, monsieur l'Orateur, le comité a à son service deux attachés de recherche détachés par la Bibliothèque du Parlement. L'un d'eux est un comptable agréé qui nous rend d'éminents services depuis longtemps; l'autre, un économiste, est là depuis moins longtemps, mais il s'acquitte de sa tâche tout aussi bien.

Nous étudions tous les rapports du vérificateur général à l'heure actuelle, car ils nous sont renvoyés automatiquement en vertu du Règlement de la Chambre dès qu'ils sont déposés. Après avoir consulté le vérificateur général, nous devons établir quelle partie du rapport est la plus importante, c'est-à-dire celle qui sera étudiée en détail par le comité.

• (1510)

C'est une mesure très importante, car le vérificateur général a signalé des cas au comité où ses services avaient consacré du temps estimé à un million de dollars pour effectuer une vérification dont les résultats n'ont jamais été examinés par le comité permanent des comptes publics. Cela ne veut pas dire que le comité ne s'intéresse pas aux remarques du vérificateur général. De toute évidence cependant, le rapport du vérificateur général est si coûteux et le temps du comité si restreint que nous devons nous contenter d'examiner certains faits saillants de ce rapport. Comme nous ne pouvons pas tout examiner, que des recherches satisfaisantes ont été effectuées et que nous avons aussi un plan d'action qui nous permet de savoir quelle est la matière à étudier et quand nous l'étudierons, nous sommes en mesure de présenter des rapports beaucoup plus utiles à la Chambre des communes.

Je note avec intérêt que le rapport qui va être débattu aujourd'hui a été déposé à la Chambre le 18 juillet 1980, soit il y a un peu plus de deux ans. Le comité a estimé que ses rapports méritaient l'attention de la Chambre. Nous disposons de mécanismes de contrôle, de sorte que si nous n'obtenons pas l'appui du gouvernement, nous retournons aux ministères à propos desquels nous avons formulé des recommandations. Nous vérifions ce qui s'est passé pour voir si le gouvernement ou les ministères ont donné suite à nos recommandations.

Ainsi, nous formulons maintenant des recommandations précises, et je suis heureux de dire que je reçois une lettre du président du Conseil du Trésor (M. Johnston) chaque fois que nous déposons un rapport. Il y indique ce qu'il pense à première vue du rapport déposé. Il nous fait aussi savoir quels moyens on pourrait prendre pour régler certains des problèmes dont le rapport fait état.

Si j'ai dit tantôt que je regrettais que le président du Conseil du Trésor ne soit pas là, c'est que je me propose de rapporter certains commentaires qu'il a formulés à propos de quelques-uns de nos rapports. Je le regrette également parce que le premier rapport de notre comité au cours de la 32e Législature porte sur des affaires que le comité permanent des comptes publics a examinées au cours de la 31e Législature, alors que c'était le président du Conseil du Trésor qui le présidait.

Avant de passer aux recommandations du rapport, je tiens à signaler que le comité doit ses progrès aux efforts d'un certain nombre de présidents qui ont eu des initiatives très positives et auxquels nous devons un bon nombre des innovations dont je parle aujourd'hui. En fait, je suis le premier expert-comptable à avoir jamais présidé le comité des comptes publics. Parmi mes prédécesseurs, l'actuel président du Conseil du Trésor est avocat, tout comme le député de Durham-Northumberland (M. Lawrence) qui l'a précédé. Le député de Capilano (M. Huntington), qui a également été président, est un cadre supérieur administratif. Nous avons eu d'autres hommes d'affaires comme présidents. À mon arrivée à la Chambre, c'est un commerçant, l'ancien député de Wellington, qui présidait ce comité, lequel a fait beaucoup de chemin depuis.

Le sujet du rapport dont nous demandons l'adoption aujourd'hui porte notamment sur le TRACE. Je ne sais pas s'il faut entendre par là que ce débat laissera des traces, mais nous le souhaitons vivement. L'acronyme TRACE est du nombre de ceux que nous avons créés récemment. Il signifie: Travail de recherche sur l'analyse coût-efficacité.

Les députés qui en entendent parler se demandent peut-être ce que l'on entend par TRACE et quels peuvent être les résultats de ce travail? A peine quelques mois après sa nomination, en juillet 1973, au poste de vérificateur général, James Macdonell annonça la création du comité indépendant de révision sur les fonctions de vérificateur général. Le comité était formé de deux comptables agréés et d'un avocat connus. On l'appela le comité Wilson, d'après le nom de son président, J.R. M. Wilson, membre de l'Institut des comptables agréés.

Le rapport de ce comité est paru en mars 1975. Entre autres choses, on peut voir dans le rapport du vérificateur général de 1978, que le comité Wilson a déclaré en 1975 que les vérificateurs du gouvernement devraient signaler aux assemblées législatives si les fonds qu'elles accordent aux services administratifs du gouvernement ont été employés à bon escient. Je crois que la vérification en fonction de la valeur reçue en contrepartie de l'argent dépensé était née. Le comité Wilson a déclaré par ailleurs que le vérificateur général devrait tenir compte de l'économie et du rendement en vérifiant les dépenses.

On peut probablement dire que c'est alors que naquit le principe de l'économie, du rendement et de l'efficacité. Les auteurs du rapport disaient par ailleurs que la nouvelle loi devrait autoriser expressément le vérificateur général à faire rapport sur les cas où, à son avis, le gouvernement n'a pas obtenu une valeur raisonnable en contrepartie des fonds publics qu'il a dépensés, recommandation avantgardiste compte tenu du système actuel.

Le comité Wilson a également abordé la question de l'efficience des programmes et il a dit que l'on ne peut pas toujours discerner les attentes du gouvernement dans la loi et que les résultats obtenus ne peuvent toujours être mesurés au moyen de techniques fiables. Le comité en a conclu que le bureau de la vérification devrait s'intéresser de très près aux travaux sur la mesure de l'efficience des programmes. Ces observations, qui ont été faites en 1975, sont devenues le fondement du système de vérification intégrée actuel.

Deux ans et demi après le dépôt du rapport Wilson, le gouvernement du Canada a présenté une mesure législative ayant pour titre la loi sur le vérificateur général, 1976-1977. Celle-ci a été promulguée le 1er août 1977. Essentiellement, cette loi fixe les bases législatives de la vérification portant sur la valeur reçue en contrepartie de l'argent dépensé. En vertu de cette loi, le vérificateur général est tenu de signaler au Parlement «tout sujet qui, à son avis, est important et doit être porté à l'attention de la Chambre des communes, notamment les cas où il a constaté que des sommes d'argent ont été dépensées sans égard à l'économie ou à l'efficience; ou des procédures satisfaisantes n'ont pas été établies pour mesurer et faire rapport sur l'efficacité des programmes dans les cas où elles peuvent convenablement et raisonnablement être mises en œuvre.»

A cette époque à peu près, on se mit à employer la formule magique: économie, efficacité, efficience. L'économie, dans cette formule, se rapporte aux conditions et aux dispositions qui permettent au gouvernement de se procurer des ressources humaines et matérielles. Pour être économique, l'acquisition de ces ressources doit se faire au coût le plus bas sur le plan qualitatif et quantitatif. L'efficacité est la capacité de produire le maximum de résultats—les biens ou les services—avec le minimum d'effort ou de dépense—les ressources. Une exploitation est efficace si elle donne le rendement maximal compte tenu des ressources utilisées. L'efficience, c'est la mesure dans laquelle un programme donné réalise ses objectifs ou obtient les effets recherchés.

A mon avis, la marge est large entre ce que le comité des prévisions budgétaires de la Chambre approuve pour les programmes et ce qui se dépense en fait. Ce que nous attendons du vérificateur général du Canada, c'est que, grâce à ces instruments de vérification exhaustive, il nous fasse connaître les résultats obtenus.

Alors que la loi sur le vérificateur général mijotait encore avant son adoption en août de 1977, le vérificateur général prenait l'initiative, en septembre de 1976, de lancer dans son propre bureau; un projet spécial, appelé TRACE, le travail de recherche sur l'analyse du coût-efficacité. De nouveau, je fais allusion au rapport annuel de 1978 du vérificateur général. Le premier objectif de TRACE consistait à amasser des renseignements et à faire le point sur les systèmes de contrôle de gestion dans le secteur public en termes d'économie, de rendement et d'efficacité. Le deuxième était d'évaluer (du point de vue de l'économie, du rendement et de l'efficacité) les procédés actuels de planification, de mesure et de contrôle des activités dans la fonction publique au Canada et d'en faire rapport. Le troisième et dernier consistait à faire des recommandations au

Bureau du vérificateur général quant à la façon, désormais, de réaliser son nouveau mandat.

• (1520)

Le projet TRACE était extrêmement vaste, technique et complexe. En mai 1978, on avait déjà entrepris 52 vérifications selon le principe de la valeur reçue en contrepartie de l'argent dépensé. D'ailleurs, c'était là l'une des caractéristiques de la méthode TRACE de procéder à une vérification selon ce principe. Une partie du projet portait sur la planification des projets d'acquisitions d'immobilisations.

Aux pages 42 et 43 du même rapport, on retrouve les conclusions des vérificateurs, lesquelles se lisent comme suit:

D'après 13 vérifications TRACE effectuées jusqu'à maintenant, le processus d'acquisition d'immobilisations ne nous apparaît pas comme répondant à des normes raisonnables de «souci d'économie».

Dans ses constatations, le vérificateur général fait remarquer ce qui suit:

Nos études révèlent que de bonnes pratiques qui sont ressorties après plusieurs années d'expérience dans la gestion de projets n'ont pas été suivies dans la planification et l'acquisition de biens en immobilisations.

Il y avait de nombreux exemples, et le comité en a étudié un certain nombre. Il ressort surtout de l'étude des projets d'acquisitions d'immobilisations que les coûts ont été largement dépassés. En effet, dans le cas des projets étudiés, les coûts totaux ont augmenté de 148 p. 100 par rapport au budget prévu. C'est une augmentation très importante, puisque les coûts sont plus du double du montant prévu à l'origine. En somme, on avait estimé tout d'abord que les projets examinés coûteraient 281.6 millions. Une fois terminés, leur coût atteignait 699.7 millions, soit une hausse de 148 p. 100 ou plus du double des montants effectivement prévus.

De nombreux projets se poursuivent durant des années et les frais excédentaires sont chose commune, mais on les découvre trop tard pour y remédier. Le comité permanent des comptes publics le déplore. Les députés de tous les partis savent fort bien qu'au moment où le comité examine une erreur, notamment en ce qui concerne les coûts estimatifs dépassés, le coupable, si nous pouvons l'appeler ainsi, n'est plus là. Je veux parler du fonctionnaire de l'État qui est responsable de la majoration des frais. Il n'occupe plus ce poste, il a peut-être été promu, mais dans de nombreux cas, il est impossible de trouver un responsable.

En 1979, durant la 31e législature, le comité permanent des comptes publics a entendu des témoignages au sujet des vérifications terminées en 1977 et de certains projets remontant au début des années 70. Très souvent les projets d'acquisition de capital se poursuivent sur un certain nombre d'années. En fait, le projet pour la protection contre les crues du fleuve Fraser approuvé en 1968 et terminé en 1978, soit dix ans plus tard, avait plus que triplé de prix passant de 18 à 60 millions de dollars.

Quand on a voulu savoir pourquoi le système avait flanché, les questions sont demeurées sans réponse parce que les responsables n'étaient plus en place; le comité s'est aperçu qu'il n'existait pas de traces écrites de certaines décisions. Lorsque des millions de dollars provenant des contribuables sont en cause, nous devons être particulièrement attentifs aux détails de ces dépenses et obtenir méticuleusement les autorisations nécessaires.

Lorsque le comité a découvert qu'un grand nombre d'autorisations de dépenses n'étaient pas étayées par des pièces justificatives, il a alors pris conscience de l'existence de graves lacunes. De grands projets avaient été entrepris sans que les responsables des décisions disposent de toutes les informations voulues. Le comité a donc fait une série de recommandations dans le premier rapport qu'il a présenté il y a tout juste deux ans. Je tiens à citer ces recommandations, notamment celles qui ont trait au Travail de recherche sur l'analyse du coût-efficacité et qui visaient à améliorer le processus d'imputabilité du gouvernement envers le Parlement. Le comité recommandait en premier lieu:

—qu'un comité spécial de la Chambre des communes soit établi et chargé d'examiner les projets en cours pour lesquels on envisage des frais excédentaires;

Je sais que le président du Conseil du Trésor est préoccupé par la question des coûts excédentaires. Il ne cesse de nous le rappeler; mais depuis deux ans que cette recommandation a été faite, aucun comité spécial de la Chambre des communes n'a été créé en vue d'examiner les projets courants pour lesquels des coûts excédentaires sont prévus. Les projections relatives aux coûts excédentaires sont présentées à un moment où, si elles étaient soumises au comité, celui-ci leur opposerait une fin de non-recevoir, ce qui mettrait fin à la saignée.

Les sommes engagées pour tous les projets d'équipement en chantier à l'époque où la recommandation a été formulée étaient de loin supérieures à 10 milliards de dollars. Les preuves et les témoignages fournis au comité ont révélé que les projets en cours étaient entachés de sérieuses lacunes sur le plan du contrôle de la gestion et que leurs coûts pourraient fort bien être considérablement excédentaires. Eh bien, c'est ce que nous attendons de voir.

Dans la deuxième recommandation, on souhaite que:

. . . le Vérificateur général exerce plus souvent son pouvoir d'émettre des rapports spéciaux de sorte que votre Comité puisse examiner plus fréquemment des questions d'actualité;

Je voudrais signaler que les députés ne sont pas très contents d'avoir à examiner des questions qui sont tellement vieilles qu'elles ne sont plus opportunes. D'abord, le vérificateur général peut prendre des mois à accomplir son travail. Lorsqu'il fait rapport à la Chambre, habituellement en novembre, certaines parties de son rapport datent déjà d'une année lorsqu'il dépose celui-ci parce qu'elles ont été rédigées immédiatement après le rapport de l'année précédente. D'habitude, la vérification remonte à un an ou presque. Cela posait un sérieux problème. Nous avons réussi à faire modifier la loi sur le vérificateur général afin que celui-ci puisse notamment faire rapport à la Chambre de questions particulièrement importantes. Le comité a jugé que la loi serait plus efficace si le vérificateur général usait plus souvent de son pouvoir de présenter des rapports spéciaux.

Cette recommandation ne s'adressait pas au gouvernement ni au président du Conseil du Trésor, mais bien au vérificateur général. Je dois informer la Chambre que le vérificateur général n'a jamais jugé bon d'user de ce pouvoir. L'ex-vérificateur général m'a dit qu'une fois, il avait failli le faire. Mais l'actuel vérificateur général et ses conseillers juridiques sont d'avis que le pouvoir prévu dans la loi sur le vérificateur général ne permet pas à ce dernier de l'exercer de la manière préconisée par le comité permanent.

Je suis heureux de pouvoir dire que le président du Conseil du Trésor s'est dit d'accord sur ce point. De même que le gouvernement, je pense, et aussitôt que les parties pourront s'entendre, la loi sur le vérificateur général sera modifiée pour que ce dernier puisse présenter des rapports plus souvent à la Chambre des communes.

Je tiens à ajouter que le vérificateur général estime utile de pouvoir présenter trois, quatre, cinq ou six rapports à la Chambre des communes par an puisque les comités à qui les rapports seront renvoyés, pourront examiner des données à jour.

Je vois que le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) est présent à la Chambre. Il doit savoir que le comité permanent des comptes publics accorde beaucoup d'attention au dernier rapport du vérificateur général sur la Commission canadienne du lait. Dès que nous le pourrons, nous l'examinerons de près. Comme tous les rapports que le vérificateur général présente au Parlement sont immédiatement renvoyés à un comité, ce dernier n'est pas obligé d'attendre que la Chambre lui confie le mandat de les étudier.

Pour revenir aux recommandations, la troisième était la suivante:

> ... (que) toutes les évaluations de l'efficacité, y compris les méthodes et les conclusions, soient déposées à la Chambre des communes dans les soixante jours suivant leur achèvement et que le Règlement permanent de la Chambre des communes soit modifié afin que les rapports d'évaluation soient automatiquement renvoyés aux comités permanents compétents;

• (1530)

Nous savions, monsieur l'Orateur, que notre comité ne serait pas le seul à s'intéresser aux dépenses et nous avons donc formulé notre recommandation de telle façon que d'autres comités puissent se faire renvoyer ces rapports. Pour autant que je sache, aucun rapport n'a été déposé au plus tard 60 jours après avoir été terminé ou renvoyé à un comité quelconque, le nôtre y compris.

La dernière chose recommandée par le comité à propos de TRACE, c'est que les

> ... rapports annuels des ministères comprennent des résumés non techniques des évaluations relatives à l'efficacité afin de faire ressortir l'impact des programmes gouvernementaux.

Le problème qui se pose dans un comité comme le nôtre qui n'est pas nécessairement au courant de tous les détails techniques, c'est que pour faire une évaluation convenable, nous avons besoin d'un résumé non technique des évaluations relatives à l'efficacité.

Le comité a aussi formulé des recommandations bien précises à propos des projets d'acquisition d'immobilisations.

D'abord, il recommandait qu'avant l'approbation définitive des projets d'immobilisations de plus de 10 millions de dollars, les sous-ministres et les gestionnaires d'organismes gouvernementaux soient tenus de certifier par écrit au Conseil du Trésor que toutes les modalités prescrites par celui-ci ont été suivies et, en particulier, que le projet est appuyé par une documentation précise et complète.

J'ai déjà parlé de certaines dépenses qui ont été approuvées sans que la documentation requise soit fournie par écrit et le comité a souvent entendu dire que les intéressés ne pouvaient rien faire à propos d'un dépassement des coûts prévus parce que la personne qui avait approuvé le projet au départ n'avait pas respecté la procédure appropriée. Pour éliminer ce problème et cette façon de procéder, le comité est convaincu que la certification devrait être faite par écrit. Il s'agirait dans ce cas d'un document interne du Conseil du Trésor et celui-ci devrait insister pour obtenir cette documentation avant que le gouvernement ne commence à dépenser des montants importants.

Dans sa deuxième recommandation concernant les projets d'immobilisation le comité demandait que l'on fasse plus d'efforts pour recruter des chefs de projets compétents, et que l'on tienne compte du rendement personnel de chacun d'eux au moment de l'établissement de leur rémunération et dans l'avancement de leur carrière.

Au cours de son étude, le comité à découvert que certains fonctionnaires, certains bureaucrates, occupaient des postes à responsabilité pour lesquels ils n'avaient pas les compétences voulues. L'une des raisons invoquées pour justifier ce manque de compétence était que les postes ne prévoyaient pas une rémunération suffisante pour attirer des personnes compétentes.

Troisièmement, toujours au sujet des projets d'immobilisation, le comité a recommandé que le vérificateur général ait accès à toute l'information pertinente, autre qu'à caractère politique, fournie à un ministre et au cabinet.

Le vérificateur général a constaté, lors de ses examens, qu'il ne pouvait pas avoir accès à certains renseignements dont il avait besoin pour déterminer si une dépense donnée était conforme aux autorisations ou aux règlements en vigueur. Le comité a reconnu que le cabinet pouvait détenir certains renseignements politiques spéciaux auxquels le public ou des membres de l'opposition ne devraient pas avoir accès et c'est pourquoi il a signalé que tout renseignement pertinent autre que ceux d'ordre politique devrait être fourni au vérificateur général. Cette décision revêt d'autant plus d'importance que le vérificateur général doit aujourd'hui faire des observations sur tous les aspects de l'efficacité et le rendement économiques.

La recommandation suivante demandait l'établissement de lignes directrices pour veiller à ce que les décisions prises par les fonctionnaires d'un ministère en vertu d'une décision politique reposent sur des instructions écrites.

Il est difficile d'établir la différence entre les raisons politiques et les raisons réelles de tel ou tel projet, de la construction d'un pont quelque part ou du recouvrement d'une route, ou de n'importe quelle dépense, et encore plus si rien n'est mis par écrit. C'est généralement ce qui se passe au moment où l'examen de cette dépense en particulier doit avoir lieu.

Le comité recommande ensuite que les estimations des coûts des projets et analyses d'immobilisations soient exprimées en dollars constants et courants. En effet, depuis une dizaine d'années, le taux d'inflation est très élevé et on peut mettre dix ans à réaliser certains projets d'immobilisations si bien qu'à l'arrivée le dollar n'a plus la même valeur qu'au départ. On a estimé que la seule façon de juger si le projet était administré de façon efficace ou non c'était d'exprimer les prévisions en dollars constants et courants.

Une autre partie de ce premier rapport concernait l'évaluation des programmes et elle contenait trois recommandations. Premièrement, le gouvernement devrait accorder la priorité aux évaluations, les années-personnes autorisées devraient être consacrées davantage à l'évaluation des programmes et, au cours des cinq prochaines années, il faudrait déployer les mêmes efforts pour l'évaluation de l'efficacité et de la planification. Le paragraphe 23 du rapport est un peu plus précis à ce sujet. On peut lire que:

> . . . en 1975 environ 3,500 années-personnes ont été affectées à la fonction de «planification et d'évaluation».

En principe, 3,500 années-personnes devraient suffire pour faire une bonne planification et une bonne évaluation, mais ce chiffre englobait 267 postes de cadres supérieurs. Malheureusement, le témoignage révélait également que, dans 23 ministères, seules 131 années-personnes ont été consacrées à l'évaluation des programmes, dont 62 dans un seul ministère. D'où cette recommandation, monsieur l'Orateur.

Deuxièmement, le comité recommandait que les rapports techniques sur l'efficacité de l'évaluation fassent l'objet d'un examen critique et notamment, que le comité invite les revues spécialisées à publier des analyses de façon à ce que les chercheurs puissent émettre leurs opinions au sujet des techniques d'évaluation.

Je ne crois pas être aussi compétent que d'autres membres du comité pour faire des observations sur l'examen critique et le jargon technique de certains rapports d'évaluation, mais je laisse la recommandation parler d'elle-même.

La troisième et dernière recommandation au chapitre de l'évaluation des programmes était que les bénéficiaires de programmes gouvernementaux soient tenus, en vertu d'une entente, de répondre aux demandes raisonnables d'information aux fins de la recherche en évaluation.

Elle visait à surmonter les problèmes que pose le refus de coopérer. Le vérificateur général et le gouvernement se sont en fait rendu compte que de nombreux organismes ayant bénéficié de subventions refusaient de coopérer en fournissant les informations dont les évaluateurs avaient besoin pour évaluer les programmes et voir s'ils méritaient d'être financés.

La recommandation la plus importante est probablement celle-ci où le comité demande que le gouvernement donne suite aux recommandations du présent rapport d'ici le 31 mars 1981, afin que le Parlement soit tenu au courant de l'évolution du processus d'imputabilité du gouvernement envers le Parlement. Si nous ne pouvons pas obtenir que le gouvernement soit comptable et responsable envers les Communes, les députés élus pour s'occuper des affaires des contribuables ne pourront pas faire leur travail comme il convient.

Nous avons déposé le rapport en juillet 1980, en demandant au gouvernement d'y donner suite dans les huit mois et demi. J'admets que le gouvernement a donné signe de vie, mais il n'a pas pris les mesures dont nous avons besoin, même si le président du Conseil du Trésor a déclaré au nom du gouvernement qu'on s'occupait de prendre des mesures, et malgré les lettres qu'il m'a adressées. Je tiens à citer quelques passages de ses lettres. Premièrement, en 1980, à propos du rapport du comité permanent déposé le 18 juillet 1980, le ministre disait:

• (1540)

> Je l'ai étudié avec mes collaborateurs au Conseil du Trésor et au bureau du contrôleur général, et nous en sommes venus à la conclusion que les recommandations du comité étaient effectives et à propos. En outre, en ma qualité de président du Conseil du Trésor, je trouve encourageant que le comité ait reconnu que nous cherchions tous à améliorer les méthodes de gestion.

Peut-être le ministre détient-il ce portefeuille depuis trop longtemps, car cette lettre date de deux ans. A l'époque où il l'a écrite, à titre de président, il connaissait for bien la teneur des délibérations du comité permanent des comptes publics, ses recommandations, ses objectifs et les témoignages qu'il avait entendus. Il dit plus loin dans cette même lettre:

> J'ai toujours cru, et je crois toujours d'ailleurs, que les dépassements de coûts relèvent du comité des comptes publics.

Voilà qui fait plaisir à entendre de la part du ministre. Dans le même paragraphe, il ajoute:

> Parce qu'il est surtout saisi de données tirées du rapport du vérificateur général, une bonne part des renseignements qui lui sont communiqués sont désuets.

Je m'en suis déjà plaint moi aussi. Et il ajoute:

> Je m'efforce donc, moi aussi, de communiquer aux parlementaires des informations plus actuelles sur la gestion des projets, afin de renforcer les méthodes d'examen et de contrôle qui existent actuellement au Parlement.

Dans cette lettre, le ministre a écrit noir sur blanc il y a deux ans qu'il souscrivait à toutes les recommandations du comité. Mais il s'est passé quelque chose dans l'intervalle. Je ne sais pas si c'est parce qu'il n'a plus ni les pouvoirs, ni l'influence ou l'intérêt qu'il avait—allez savoir—mais il ne se passe plus rien. Voilà pourquoi il est important que la Chambre étudie ce rapport aujourd'hui.

De crainte que les députés d'en face ne pensent que je fais tout un plat du manque d'intérêt du ministre, je vais lire pour leur gouverne deux phrases tirées d'une lettre qu'il m'a écrite à titre de président du comité, le 6 février 1981. C'était quatre mois après la première lettre dont j'ai parlé. Nous avions déposé notre deuxième rapport à la Chambre à ce moment-là. Voici ce qu'il écrit dans cette lettre:

> . . . Je tiens à vous assurer que le Conseil du Trésor continuera de s'intéresser aux efforts de votre comité et qu'il songe à mettre au point une façon officielle d'accueillir les rapports du comité des comptes publics.

Autrement dit, chaque fois que nous allons déposer un rapport, il va m'écrire pour me remercier et pour me dire quelle bonne besogne le comité a accomplie. Puis il ajoute le commentaire suivant, qui est très révélateur:

> Même si je ne tiens pas le deuxième rapport du comité des comptes publics pour aussi intéressant et aussi utile que le premier, je tiens à vous assurer que le Conseil du Trésor continuera de tenir compte des recommandations que votre comité pourra faire au Parlement.

Autrement dit, le ministre rend hommage du bout des lèvres au deuxième rapport, tout en signalant qu'il ne le goûte pas autant que le premier. En utilisant dans sa deuxième lettre l'expression «ainsi que je l'ai fait à l'égard du premier rapport», il me réitère son appui. C'est donc que dans l'intervalle de quatre mois, il n'avait pas beaucoup changé d'avis.

La Chambre mérite maintenant de savoir—et j'espère que le gouvernement saura lui donner des réponses—ce que le gouvernement compte faire au sujet de ces recommandations, auxquelles, dans un grand nombre de cas, il n'a pas encore donné suite. Lors de prochaines études au comité des comptes publics, nous réexaminerons quelques-unes de nos recommandations. Nous avons une excellente méthode de suivi, et nous demanderons des réponses au comité. La Chambre ayant maintenant entendu les paroles énergiques du ministre, il serait juste, à mon avis, qu'elle adopte la motion et soutienne le ministre. Le gouvernement sait, par le Conseil du Trésor, que le président du Conseil du Trésor est en train de perdre la bataille. J'ignore s'il est en train de la perdre au cabinet du Conseil privé, ou au conseil des ministres, mais manifestement il a besoin de l'appui de la Chambre. Je fais donc appel à tous les députés, de tous les côtés, et les supplie de donner à la Chambre la force de leur appui en adoptant les recommandations du comité des comptes publics.

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, il est évident que l'opposition officielle recourt aujourd'hui à la même regrettable tactique dilatoire qu'elle a employée hier pour empêcher la Chambre d'étudier le bill C-85, la mesure législative concernant Canagrex dont l'adoption est des plus urgentes. Pour que la Chambre puisse prendre cette mesure législative en considération au lieu de s'éterniser sur un rapport vieux de deux ans, je propose, avec l'appui du député de Lambton-Middlesex (M. Ferguson), conformément à l'article 24 du Règlement:

Que la Chambre passe maintenant à l'ordre du jour.

L'Orateur suppléant (M. Corbin): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Corbin): Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

L'Orateur suppléant (M. Corbin): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Corbin): A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

L'Orateur suppléant (M. Corbin): Qu'on appelle les députés.

(La motion de M. Smith, mise aux voix, est adoptée.)

Comptes publics
(Vote nº 234)

POUR

Messieurs

Appolloni (Mme)
Axworthy
Bachand
Baker (Gander-Twillingate)
Beauchamp-Niquet (Mme)
Bégin (Mme)
Berger
Blais
Blaker
Bloomfield
Bockstael
Bossy
Breau
Bujold
Burghardt
Bussières
Caccia
Campbell (Mlle) (South West Nova)
Campbell (LaSalle)
Chénier
Chrétien
Collenette
Comtois
Corriveau
Cosgrove
Côté (Mme)
Cousineau
Cullen
Cyr
Dawson
De Bané
Deniger
Dingwall
Dion
Dionne (Chicoutimi)
Dionne (Northumberland-Miramichi)
Dubois
Dupont
Dupras
Duquet
Erola (Mme)
Ethier
Evans
Ferguson
Fisher
Fleming
Flis
Foster
Fox
Frith
Garant
Gauthier
Gendron
Gimaïel
Gourd (Argenteuil-Papineau)
Gourde (Lévis)
Gray
Guilbault
Harquail
Henderson
Herbert
Hervieux-Payette (Mme)
Hopkins
Hudecki
Irwin
Isabelle
Johnston
Joyal
Kaplan
Kelly
Killens (Mme)
Lachance
Lajoie
Lalonde
Landers
Lang
Lapierre
Lapointe (Charlevoix)
Lapointe (Beauce)
Leduc
Lefebvre
Loiselle
Lumley
MacBain
MacGuigan
Mackasey
MacLaren
MacLellan
Malépart
Maltais
Marceau
Massé
Masters
McRae
Nicholson (Mlle)
Olivier
Ostiguy
Ouellet
Parent
Pelletier
Penner
Pepin
Peterson
Pinard
Portelance
Prud'homme
Reid (Kenora-Rainy River)
Roberts
Robinson (Etobicoke-Lakeshore)
Rompkey
Rossi
Roy
Savard
Schroder
Simmons
Smith
Tardif
Tessier
Tobin
Tousignant
Veillette
Watson
Whelan
Yanakis—124.

CONTRE

Messieurs

Andre
Baker (Nepean-Carleton)
Beatty
Benjamin
Blaikie
Blenkarn
Bosley
Cardiff
Clarke (Vancouver Quadra)
Cooper
Corbett
Crosby (Halifax-Ouest)
Darling
Deans
Elzinga
Fennell
Fraser
Fretz
Friesen
Fulton
Gamble
Gurbin
Halliday
Hargrave
Hawkes
Hovdebo
Huntington
Jarvis
Jelinek
Jewett (Mlle)
Kempling
King
Kristiansen
Kushner
La Salle
Lewis
MacDonald (Mlle)
Manly
Mayer
Mazankowski
McGrath
McKinnon
McKnight
McLean
Mitchell (Mme)
Munro (Esquimalt-Saanich)
Murphy
Neil
Nickerson
Nowlan
Nystrom
Oberle
Paproski
Parker
Patterson
Reid (St. Catharines)
Riis
Robinson (Burnaby)
Sargeant
Schellenberger
Scott (Hamilton-Wentworth)
Skelly
Taylor
Thacker
Wilson
Wise—66.

Société canadienne des postes

• (1700)

M. l'Orateur adjoint: Je déclare la motion adoptée.

(La motion de M. Smith est adoptée.)

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. l'Orateur adjoint: En conformité de l'article 40, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, savoir: le député de Surrey-White Rock-Delta-Nord (M. Friesen)—Les pénitenciers—*a*) La projection de films pornographiques et la présentation d'un spectacle donné par des danseuses aux seins nus. *b*) La déclaration des coroners au sujet des décès par empoisonnement au cyanure; le député de Kindersley-Lloydminster (M. Knight)—La Commission canadienne du blé—*a*) L'application de la règle du 6 p. 100 au système du double prix. *b*) L'annonce faite au Sénat; le député de Vegreville (M. Mazankowski)—L'énergie—*a*) Le financement de la prospection pétrolière au Sénégal. *b*) La vente de matériel lourd aux enchères.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS (DOCUMENTS)

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Hal Herbert (Vaudreuil) propose:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copies de tous les règlements de la Société canadienne des postes touchant la remise du courrier à des personnes qui habitent des endroits où il n'y a pas de livraison à domicile.

—Monsieur l'Orateur, peut-être devrais-je dissiper les craintes des députés de l'opposition officielle en leur assurant que nous n'essaierons pas cet après-midi d'adopter une mesure en cinq minutes. En fait, je puis seulement dire à ceux que cela intéresse que la mesure qui a fait l'objet de critiques parce qu'elle a été longtemps étudiée à la Chambre, a été débattue à plusieurs reprises pendant de nombreuses années. En fait, elle a été étudiée au moins deux fois en comité et a même été débattue en troisième lecture à la Chambre. Je tiens à fournir ces précisions à tous ceux qui ont fait allusion à l'adoption d'une mesure en cinq minutes. En fait, il a fallu une dizaine d'années et de nombreuses heures de débat pour que cette mesure finisse par être envoyée au Sénat. Je crois savoir que la mesure en question, le bill C-201, en est déjà à sa quatrième journée de débat au Sénat.

J'aborderai maintenant la question qui figure à l'ordre du jour, à savoir la Société canadienne des Postes. J'ai soulevé cette question à la suite d'un incident plutôt inhabituel. Je voudrais me reporter à une demande écrite que j'ai faite il y a huit ans environ, soit en 1974, et pour laquelle j'ai obtenu la réponse suivante:

Le ministère effectue actuellement une révision de sa ligne de conduite concernant les cases postales. On étudie tous les facteurs entrant en ligne de compte. Il est à noter cependant que les Postes offrent actuellement un service gratuit de poste restante aux endroits où il n'y a pas de distribution du courrier.

J'ai soulevé cette question parce que j'habite évidemment dans une région où il n'y a pas de livraison du courrier. Je suis l'un des nombreux Canadiens qui doivent se rendre au bureau de poste pour prendre leur courrier.

• (1710)

Dans une lettre datée de mars 1982, le président de Postes Canada, M. Michael Warren, disait ceci:

. . . mes fonctionnaires supérieurs du service de commercialisation de la vente au détail ont entrepris un examen détaillé du programme de boîtes postales de la société.

C'est fort intéressant. J'ai lu la même réponse en 1974. Le programme était encore à l'étude en 1982. Pourquoi me suis-je de nouveau penché sur la question cette année? Je voudrais lire une lettre que j'ai écrite à M. Michael Warren, président de Postes Canada, le 27 janvier dernier. Je disais dans cette lettre:

Depuis des années, je me plains d'être obligé de payer pour une boîte postale qui fait économiser de l'argent aux postes canadiennes. Le courrier n'est pas distribué à domicile à Hudson et les boîtes postales sont un moyen très commode de trier le courrier.

Si tous les habitants d'Hudson cessaient d'utiliser leur casier et demandaient leur courrier au comptoir, il faudrait embaucher au moins deux autres employés.

Étant donné que vous n'avez pas à payer le salaire ni de facteurs, ni de ces deux employés de bureau, je ne vois pas pourquoi vous m'obligez à payer pour une boîte qui vous rend service.

Ce qui m'a poussé à écrire cette lettre, c'est une petite facture que j'ai reçue des postes pour me demander de payer $12. Ce n'est pas tellement, monsieur l'Orateur, mais c'est tout de même $12. J'ai donc écrit ceci à mon maître de poste:

J'ai reçu votre carte qui me signale que je dois payer $12 pour ma boîte postale. Veuillez noter que je prendrai dorénavant mon courrier au comptoir.

Ensuite, quelque chose de bien curieux est arrivé. J'habite la même maison depuis environ 35 ans. J'ai toujours eu la même adresse, au même numéro dans la même rue. Le bureau de poste a demandé à ma femme de signer un document appelé «carte de changement d'adresse» et de payer $1.50 au bureau de poste. Ma femme n'en croyait pas ses yeux, mais elle a tout de même payé $1.50. J'ai donc écrit encore une fois au président de Postes Canada, cette fois-là pour lui dire ceci:

J'estime que le ministère des Postes me doit la somme de $1.50, qu'il a extorquée à ma femme pour une carte de changement d'adresse inutile, puisque mon adresse est la même depuis trente-cinq ans.

M. Darling: Vous a-t-on remboursé?

M. Herbert: Non, pas encore malheureusement. Or, en février dernier, j'ai proposé une motion à la Chambre en vertu de l'article 43 du Règlement, à savoir que le ministère des Postes cesse d'exiger des «frais usuraires» pour des cartes de changement d'adresse et autres choses de ce genre.

Pour plus de sécurité, seulement, j'ai aussi fait inscrire une question au *Feuilleton*, soit la question nº 4030, demandant si le bureau de poste peut refuser de remettre à une personne munie de pièces d'identité le courrier qui lui est destiné et qui porte son adresse. Voici quelle a été la réponse: «La Société canadienne des Postes m'informe que: Oui, pour les raisons suivantes: arrêté d'interdiction émis par le ministre; refus de payer le port dû; lettres remises à la douane, que les destinataires ont refusé d'ouvrir lorsqu'on le leur a demandé ou envois pour lesquels les destinataires refusent de verser le droit de douane ou dont l'entrée au Canada est interdite par la loi, et

envois non transmissibles en vertu du Règlement sur les objets interdits.» Il n'est manifestement pas question du courrier qui m'est directement adressé. Je suis censé le recevoir sans frais.

Deux citoyens de Hudson, M^mes^ Margaret Clark et Betty Thomas, ont aussi écrit au président de la Société canadienne des postes à ce moment-là pour lui poser une ou deux questions. Ils lui ont demandé pourquoi on avait soudainement apporté des modifications à un système qui fonctionnait très bien auparavant et s'il avait pensé aux conséquences, advenant que chacun opte pour la poste restante. La réponse à une question inscrite au *Feuilleton* nous a appris qu'en 1979, il en coûtait $73 par année pour distribuer le courrier à domicile. En 1982, il est probable que ce chiffre est de l'ordre de $100. Ainsi, toute personne qui ne bénéficie pas de la distribution à domicile, comme les habitants d'Hudson, dont je fais partie, permettent aux Postes canadiennes d'économiser $100 par année.

A l'heure actuelle, il n'y a pas de frais à payer pour le courrier livré dans les boîtes aux lettres multiples, par exemple. Les Postes canadiennes ont donc décidé de se rattraper d'une façon plutôt ingénieuse. Voici un passage d'une lettre que j'ai écrite au président de la Société canadienne des Postes le 14 juillet 1982:

La semaine dernière, ma femme m'a dit qu'on lui avait demandé au bureau de poste de signer un document l'obligeant à payer $1.50 par mois pour obtenir son courrier.

Je vous rappelle qu'elle va le chercher au comptoir. J'ai ajouté ce qui suit:

Je lui ai dit de ne pas le signer et de ne pas payer.

Aujourd'hui, un aveugle habitant Hudson, qui doit aller chercher son courrier au comptoir, m'a affirmé qu'il avait été victime de la même tentative d'extorsion.

J'ai utilisé le mot «extorsion». Imaginez! Un aveugle qui ne peut utiliser la boîte postale et qui est obligé, depuis que je suis à la Chambre, et ça fait bien des années, d'aller chercher son courrier au comptoir, se voit maintenant réclamer $1.50 par mois pour ce privilège.

Des voix: C'est une honte!

M. Herbert: Le président m'a répondu qu'il y avait des employés trop zélés et que le problème ne se poserait plus.

M. Guilbault: La limite de 6 et 5 p. 100 va régler le problème.

M. Herbert: Lorsqu'une personne décide d'aller chercher son courrier au comptoir, cela suppose plusieurs choses. Tout d'abord, les employés doivent avoir sur place un système quelconque de tri du courrier. Les boîtes postales sont très utiles dans ce cas-là. Les employés peuvent trier toute la journée chaque jour et ne sont soumis à aucune pression. S'il y a beaucoup de clients au comptoir, ils peuvent arrêter de trier pendant un moment, ce qui est très pratique pour le bureau de poste. Si les gens décident d'aller chercher leur courrier au comptoir, il est alors évident que le bureau de poste doit avoir un système de tri.

J'ai cependant subi une autre anicroche, qui m'a rendu furieux. J'attendais qu'on livre mon prospectus, mon envoi collectif que je tire à 40,000 exemplaires tous les trimestres. Celui que je reçois dans mon courrier me permet de savoir si on en a fait la distribution, mais il ne m'est pas parvenu. J'ai donc demandé pourquoi et on m'a répondu que c'est parce que je vais prendre mon courrier poste restante. J'ai demandé ce que cela pouvait bien changer et si je n'avais pas le droit de recevoir un de mes prospectus tout comme n'importe quel autre client qui va prendre son courrier poste restante. On m'a expliqué que l'on mettait de côté une pile de prospectus qui restaient pour les distribuer au comptoir lorsqu'on y pense puisqu'on ne veut, bien sûr, pas en donner plus d'un à chacun. Je le comprenais. On m'a encore expliqué que, dans mon cas, on avait cru que j'en avais déjà reçu un et c'est pourquoi on n'en avait pas mis dans mon courrier. Le fait est que ces prospectus ne sont pas distribués régulièrement. Le bureau de poste ne les distribue pas automatiquement. Je sais qu'il ne s'agit pas de courrier de première classe. Mais ce prospectus, et il en va de même pour tout le reste du courrier que l'on confie à la Poste pour le faire distribuer à tous les ménages, n'est pas distribué de façon régulière. La distribution est faite au petit bonheur. Il est possible que nous le recevions ou non, selon le jour ou l'heure où nous allons prendre notre courrier.

Je devrais faire remarquer, un renseignement que je tire également d'une réponse à une question inscrite au *Feuilleton,* qu'environ deux millions de Canadiens ne reçoivent pas leur courrier à domicile ni dans les boîtes aux lettres rurales. Cela représente un peu moins de 10 p. 100 de la population. Il y a au Canada un peu plus d'un million et demi de cases postales en usage aux Poste et en peu moins d'un demi million de Canadiens qui reçoivent leur courrier poste restante. En ce qui concerne les cases postales, il faut cependant faire une autre subdivision, si vous voulez, car on sait d'après une réponse qui a été donnée à une autre question que 834,000 de ces cases sont louées par des particuliers qui n'ont pas droit au service de distribution à domicile. Autrement dit, le facteur ne passe pas chez la moitié de ces clients et l'autre moitié trouve commode de louer une case postale.

• (1720)

Cette année, sauf erreur, le déficit de la Société canadienne des postes devrait dépasser les 400 millions de dollars. D'ici à ce que les chiffres soient publiés, les risques sont grands pour qu'il atteigne plutôt le demi-milliard de dollars. La Société canadienne des postes compte quelque 60,000 employés, et il y a lieu de signaler que 72 p. 100 des frais de la Société sont constitués des traitements et des avantages que touchent lesdits employés, y compris tous les postes concernant le mouvement syndical et les traitements. En théorie, la Société devrait donc se préoccuper au plus haut point de trouver des moyens de réduire ses effectifs. Mais elle ne réduira sûrement pas ses effectifs; elle les augmentera au contraire, si nous sommes de plus en plus nombreux à en avoir plein le dos des hausses de prix de location des cases postales de la Société que nous trouvons excessives et si nous décidons d'aller prendre nous-mêmes livraison de notre courrier au comptoir.

Je trouve en outre fort intéressant et aussi fort pertinent d'examiner la ventilation des envois postaux. Quatre-vingts pour cent de ces envois sont de caractère commercial; des 20 p. 100 qui restent, 8 p. 100 sont constitués d'envois de particuliers à particuliers, et 12 p. 100 d'envois de particuliers à des entreprises commerciales. Autrement dit, même les 12 p. 100 d'envois de particuliers à des entreprises commerciales sont de caractère commercial. Je suppose que dans la majorité des cas, ce sont des gens qui paient leurs factures. Cependant, seulement 8 p. 100 des envois sont constitués d'envois de particuliers à particuliers, et lorsque les gens formulent des plaintes, c'est le plus souvent concernant cette partie du service. Nous

devrions reconnaître que ces 80 p. 100—ou 92 p. 100, si l'on inclut tout le courrier d'affaires—équivalent en réalité à une subvention aux entreprises et devraient être considérés comme tel.

Il y a une autre petite question dont j'aimerais parler, car je la trouve quelque peu étonnante. Il intéressera les députés d'apprendre qu'il en coûte 55c. à la Société des Postes pour vendre $1 de timbres. Je trouve ce montant extraordinaire; quoi qu'il en soit, telle est la réponse à la question nº 271. Si l'on se sert d'une distributrice, le coût est ramené à 30c. pour chaque dollar de timbres vendus. Je suppose que nous pourrions utiliser un plus grand nombre de distributrices, mais je me demande sincèrement pourquoi il en coûterait 55c. pour vendre des timbres pour une valeur de $1.

Que se passe-t-il au juste? Le personnel de la Société des Postes devrait se montrer un peu plus avisé. Il devrait comprendre que les 800,000 Canadiens et plus qui ne bénéficient pas de la livraison du courrier à domicile vont depuis longtemps chercher leur courrier au bureau de poste de leur localité sans protester le moindrement. Nous avons ainsi épargné à la Société une somme considérable qui, autrement, aurait été consacrée à la livraison du courrier. J'ai proposé que nous payions une somme symbolique pour la case qui nous est assignée dans les bureaux de poste. Nous poursuivons une étude à ce sujet depuis 1974. Je ne proposerai pas maintenant de passer à l'autre extrême. J'ai déjà déclaré devant la Chambre qu'il y aurait peut-être lieu de supprimer complètement la livraison du courrier à domicile. Pareille démarche fera probablement rouspéter quelques-uns! Toutefois, beaucoup de gens ont une case postale au bureau de poste local. Ils font épargner de l'argent à la Société et ils ne devraient plus être pénalisés par des tentatives mesquines, à mon avis, visant à économiser un dollar ici et là. Je demande franchement que l'étude dont j'ai parlé propose en 1982 qu'on nous fiche la paix, comme c'était le cas auparavant, qu'on nous laisse payer nos $6 par an pour le droit d'utiliser une case, et que les choses en restent là. Je demande à la Société canadienne des Postes de nous laisser tranquilles et de nous laisser mener notre vie normalement et paisiblement.

M. John Gamble (York-Nord): Monsieur l'Orateur, les députés du parti gouvernemental viennent de démontrer à quel point ils étaient incapables de convaincre le ministre chargé de la Société canadienne des postes et du monstre qu'on vient de lâcher il y a à peine quelques mois dans un public sans méfiance. Nous avons entendu la litanie de plaintes du député de Vaudreuil (M. Herbert) qui nous a dit qu'il avait dû payer $1.50 pour faire changer d'adresse et $12 pour louer un casier postal. Il a manqué une bonne occasion d'attirer l'attention de la Chambre sur de graves problèmes.

Dans la circonscription de York-Nord, la Société canadienne des postes et la Commission hydroélectrique Markham sont sur un pied de guerre à propos des règlements en souffrance prévus aux termes de la Loi sur la société canadienne des postes. Il semblerait que la Commission hydroélectrique ait décidé de combiner la lecture des compteurs avec la remise des factures aux propriétaires. La Société canadienne des postes croit qu'elle perdra ainsi des montants importants, et c'est absolument vrai. Si la méthode utilisée par l'Hydro de Markham à l'heure actuelle se révéle efficace, il faut s'attendre à ce que toutes les commissions hydro-électriques du pays emboîtent le pas. L'Hydro de Markham possede un appareil ingénieux qui permet à la personne chargée de relever les compteurs de calculer le coût exact de l'énergie consommée et de remettre au chef de ménage une facture. Les postes prétendent que, techniquement, cela équivaut à livrer une lettre visée par le monopole qui leur a été accordé. Personne d'autre que les postes ne peut distribuer une lettre, à moins d'exiger une rétribution au moins égale à trois fois le port exigible normalement.

Nous en arrivons donc à une situation plutôt intéressante. Le cas de cette ingénieuse société hydro-électrique m'a fait penser au cas où un voisin traverse la rue pour se rendre chez un ami, qui est alors absent, et décide de laisser une note sur la porte pour lui dire qu'il est passé et lui demander de l'appeler. On peut aller jusqu'à dire qu'il s'agit d'une lettre, selon la définition que veut bien lui donner la Société canadienne des postes, et la personne qui a commis ce délit horrible que constitue la distribution d'une lettre sans passer par les postes risque d'être mise à l'amende. Il est vraiment abominable que la Chambre ait adopté un projet de loi qui se prête à une interprétation aussi peu rigoureuse. Chaque fois que j'ai eu la possibilité de le faire lors du débat sur ce projet de loi, j'ai signalé le problème qu'il pouvait poser.

A l'époque, le ministre, qui est maintenant responsable de la Société canadienne des postes et qui était alors ministre des Postes, a fait deux déclarations ici même. Je ne les ai pas sous les yeux, mais il suffira de consulter le hansard pour les retrouver. A une occasion, il a déclaré que les services publics pouvaient très bien faire appel aux services de quelqu'un pour distribuer leurs factures s'il leur en coûtait moins ainsi. Plus tard, cependant, il a changé d'avis et il a déclaré qu'il était illégal d'agir ainsi, ce qui était évident à la lecture du projet de loi.

La méthode utilisée au départ par la commission hydro-électrique de Markham est, cependant, un cas d'espèce, en ce sens que personne n'est chargé de distribuer un document établi à un autre endroit. La personne qui effectue la lecture du compteur, service qui n'a aucun rapport que ce soit avec la livraison d'une lettre, remet en même temps une note qui doit servir à deux fins. La première, c'est d'indiquer à l'administration le volume de consommation d'énergie. Comme il est au courant du tarif, il détermine la somme à payer, à l'aide de sa calculatrice. Pour rendre service au consommateur comme si ce dernier était sorti lui demander quels sont les chiffres qui figurent sur le compteur et à combien va monter sa facture, le préposé lui fait part des résultats. Il lui dit qu'il a utilisé telle quantité d'énergie, ce que le consommateur peut confirmer s'il lit lui-même le compteur et s'il compare avec les factures précédentes, et il lui signale ce que sa consommation d'énergie, multipliée par le tarif en usage, va lui coûter. Il leur donne ces chiffres, qui plus est sur-le-champ, de façon à ce qu'ils puissent s'en servir comme référence.

• (1730)

C'est de ces questions importantes que nous devrions parler à la Chambre au lieu de nous demander s'il faudrait réclamer $1.50 ou $12 pour la location d'une case postale. Quand on parle de la question des boîtes postales, il faut d'abord étudier le problème de l'accès à ces boîtes que n'effleure même pas cette motion.

Les boîtes postales sont tenues sous clé. Des milliers d'électeurs de ma circonscription aimeraient en avoir une, mais malheureusement leur nombre est limité. Dans la circonscription de York-Nord, il n'y a aucune livraison postale à domicile, ce qui pose le problème de savoir quand les gens peuvent avoir accès aux boîtes postales. Eh bien, aussi longtemps que le bureau de poste est ouvert. Cela crée des difficultés qui ont donné lieu à des plaintes de la part d'électeurs qui ne pouvaient obtenir de case, simplement parce qu'il n'y en avait pas assez, ou qui devaient faire la queue pendant une demi-heure, à des heures mal choisies, parce qu'il n'y avait pas assez de personnel au comptoir. Ces inconvénients pour le public ont été négligés. C'est à ces questions, monsieur l'Orateur auxquelles il faudrait prêter attention.

Quand le gouvernement parle aux députés de politique d'austérité, ceux-ci ne doivent pas perdre de vue le souci de rentabilité des sociétés d'utilité publique qui font preuve elles aussi de modération du seul fait qu'elles cherchent à servir les consommateurs au moindre coût. En raison de son mode de fonctionnement, la Société canadienne des postes a procédé à des restrictions de la façon que je viens de décrire.

Je soulève ces questions parce que le règlement sera soit approuvé soit rejeté par le gouvernement. Ce règlement en est à l'étape de la rédaction et je crains qu'il ne soit formulé d'une façon qui empêche les sociétés d'utilité publique de fonctionner de la façon que j'ai décrite. De tels documents nuisent aux objectifs de la Chambre qui consistent à réduire les coûts que doivent payer les consommateurs pour les services rendus, non seulement par les gouvernements fédéral et provinciaux, mais aussi par les autorités municipales et leurs organismes.

Malheureusement, il n'y a aucun ministre à la Chambre en ce moment, monsieur l'Orateur, mais j'exhorte les députés du gouvernement qui sont ici ce soir à conseiller vivement aux ministres d'étudier sérieusement ce problème, particulièrement à la lumière du soi-disant programme du gouvernement visant à maintenir les coûts, outre les salaires, à un niveau qui ne dépassera pas 6 p. 100 pour l'année qui vient.

M. Lyle S. Kristiansen (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, à propos de la motion présentée par le député d'en face, je voudrais mentionner certains problèmes que le service et les règlements des postes causent aux habitants des régions rurales. Il serait bon que je vous lise des passages de lettres que j'ai reçues et qui vous donneront une idée précise de la nature de ces problèmes. La première lettre adressée au ministre des Postes vient de Slocan en Colombie-Britannique et voici ce qu'on peut y lire:

Monsieur, Récemment, les tarifs postaux ont augmenté énormément. Je viens d'apprendre que le loyer de ma case postale a subi également une hausse considérable.

Je proteste énergiquement contre ces hausses scandaleuses qui ne s'accompagnent pas d'une grosse amélioration du service. Ces deux augmentations sont injustes et la dernière me semble discriminatoire.

Société canadienne des postes

Comme bien d'autres résidents du secteur rural longeant la route 6, je dois parcourir plusieurs milles pour aller chercher mon courrier au bureau de poste de Slocan. Nous sommes situés en dehors des limites du village, mais nous ne bénéficions pas du service de distribution rurale.

J'ai appris que les résidents du secteur ont déjà adressé des pétitions pour obtenir ce service, mais sans résultat.

Vu qu'à notre époque tout est prétexte à statistiques et à inspections, pourquoi devons-nous perdre du temps à adresser des pétitions? Vous devriez examiner et réviser votre politique.

Tout d'abord, n'est-il pas injuste de nous faire payer un loyer pour nos cases postales? Les citadins reçoivent leur courrier à domicile. Le service de facteur ne coûte-t-il pas beaucoup plus cher? Nous avons droit au même service à coût égal. Le prix exigé pour les clés des cases postales devrait êtres raisonnable. Nous payons déjà ce coût supplémentaire.

Sommes-nous pénalisés parce que nous préférons vivre à la campagne?

Une autre chose qui nous ennuie, c'est que les Postes refusent que le loyer des cases leur soit payé par chèque conformément à une politique surannée. Comme nous n'avons pas le choix, c'est là un autre inconvénient coûteux, surtout en hiver. Dans notre région, les banques sont très éloignées. Je ne vois pas pourquoi c'est notre épicier qui doit échanger nos chèques. Si je dois payer un loyer pour ma case postale, je demande qu'au moins on me laisse payer par chèque.

J'ajouterai que les heures d'ouverture de la salle des cases ont été réduites. L'accès au guichet nous est toujours refusé pendant le tri du courrier, ce qui constitue un autre inconvénient.

Par-dessus le marché, je dois acheter un timbre de 30c. pour vous signaler ces injustices.

J'espère que vous vous pencherez immédiatement sur nos difficultés. Je vous demande de bien vouloir me répondre le plus rapidement possible.

Ce n'est qu'un exemple, mais il illustre très bien les problèmes qui se posent dans les régions rurales et dont le député de Vaudreuil (M. Herbert) a parlé. On a formulé d'autres plaintes au sujet des boîtes aux lettres et des boîtes individuelles en série. La requête du député est tout à fait raisonnable et elle nous donne l'occasion de soulever certains griefs d'une manière inaccoutumée, soit en nous adressant au ministre responsable, soit, comme c'est maintenant possible, directement à la Société canadienne des postes.

Depuis quelques mois, la plupart des députés constatent que la direction de la Société canadienne des postes est beaucoup moins arrogante et qu'elle travaille aussi efficacement que possible dans un nouveau système. Il nous faudra redoubler de prudence quand viendra le temps de formuler à nouveau les règlements et les définitions pour nous assurer que les lacunes qui existent actuellement seront comblées.

Le député de Kootenay-Est-Revelstoke (M. Parker) m'a dit que, dans une région qui se trouve à la fois dans sa circonscription et dans la mienne, dans la zone inférieure du lac Kootenay, les séries de boîtes individuelles que le bureau de postes local est en train d'installer créent des problèmes. Les abonnés à des revues et journaux ont constaté que ces boîtes n'offrent aucune protection et que les publications qu'ils reçoivent sont illisibles. Un habitant de ma circonscription, insatisfait de sa boîte, est allé au bureau de postes local pour ravoir son ancienne case postale au bureau de postes central parce qu'il n'avait jamais demandé que son courrier soit déposé dans une boîte en série. On lui a dit alors que s'il n'était pas content, ses tarifs doubleraient. C'est un comble! Là encore, ce n'est pas un cas unique. Il a payé pour s'entendre dire qu'il doit prendre des risques, quand il s'attendait à recevoir un autre service au départ. C'est tout à fait injuste et je ne pense pas que les frais subis par les postes soient tels qu'il faille traiter les gens de cette façon.

Société canadienne des postes

• (1740)

Un député, l'orateur précédent du parti conservateur, je crois, a soulevé un certain nombre de problèmes concernant l'aptitude des postes à financer, surtout au cours de cette étape de transition, certaines améliorations que bon nombre d'entre nous voulons voir apporter.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre. Je sais bien que premièrement, nous approchons de la fin de la session, deuxièmement, nous sommes en plein milieu de l'été et, troisièmement, c'est l'heure réservée à l'étude des mesures d'initiatives parlementaires. Malgré tout, je pense que nous devrions nous efforcer de nous en tenir à la question à l'étude. Il est peut-être bon de le rappeler de temps à autre aux députés.

Je tiens à assurer au député que compte tenu des circonstances dont je viens de parler, je n'appliquerai pas trop strictement la règle de la pertinence. Cependant, je lui suggère de relire le libellé de la motion, où il est question de:

. . . la remise du courrier à des personnes qui résident dans des villes exclues de toute livraison à domicile.

Je tiens également à signaler au député que je n'ai pas prêté attention à l'intervention du député qui l'a précédé, le député de York-Nord (M. Gamble), parce que j'avais l'esprit ailleurs, mais je suivrai attentivement celle du prochain député. Afin de respecter la règle de la pertinence, je demande au député de s'en tenir à la motion à l'étude.

M. Kristiansen: Monsieur l'Orateur, je ne me souviens pas d'avoir parlé d'autre chose que des problèmes des habitants des régions rurales qui reçoivent leur courrier dans des boîtes groupées ou dans des boîtes postales, et je n'ai nullement parlé de ceux dont le courrier est livré à domicile, ce qui est tout à fait différent de ce que les deux intervenants précédents ont dit à certains égards. Peut-être ai-je disgressé un peu mais je ne pense pas m'être écarté du sujet d'une façon systématique. Cependant, c'est une leçon que je retiendrai pour l'avenir.

Dans les nombreuses réponses qu'elle m'a communiquées, et je suis certain que c'est le cas pour d'autres députés aussi, au sujet des améliorations à venir, la Société des postes m'a affirmé qu'elle continuerait à asurer les besoins des collectivités dans la mesure du possible, compte tenu des conditions locales et dans la mesure où les ressources de la Société le permettraient. Puisqu'il convient que la Société dépense son argent le mieux possible, je pense que beaucoup d'entre nous ont été un peu surpris d'apprendre par exemple, qu'elle s'apprêtait à dépenser $200,000 en publicité. Son déficit pourrait atteindre les 400 millions, dit-on, et d'autres affirment même qu'il pourrait aller jusqu'à 500 millions, mais néanmoins on s'apprête à dépenser $200,000 pour annoncer quoi? Dans la région que je représente tout au moins, les gens sont parfaitement conscients des limitations du service et qu'il faudra un certain temps pour l'améliorer. Point n'est besoin de leur dire que les choses s'améliorent; s'il y a une amélioration, ils la voient très rapidement et quelques-uns voudront même nous en informer. Certains l'ont déjà fait d'ailleurs puisqu'ils ont été encouragés par les quelques progrès accomplis au cours des derniers mois.

Il y a une autre question qui pourra dans une certaine mesure déterminer si la Société des postes sera capable de financer quelques-unes des améliorations requises et cette question fait justement l'objet d'un bill dont la Chambre est saisie. Vendredi dernier, à une séance du comité permanent des prévisions budgétaires en général, j'ai posé une question à un témoin qui était là pour une autre raison, mais qui est aussi un des administrateurs de la Société canadienne des postes. J'ai voulu savoir en quoi le bill C-124 pourrait influer sur les activités de cet organisme. Etant donné que c'est en fonction de cette mesure qu'il sera décidé si la société est financièrement capable de répondre à certaines demandes de services, dont celles du parrain de la motion à l'étude, j'estime que la réponse du témoin a justement rapport à la discussion. Voici donc ce qu'a répondu M. Lang.

Je vais vous répondre, mais je crois que Bill Findlay, qui représente les facteurs, pourra ajouter quelques commentaires. J'ai travaillé de façon très étroite avec tous les syndicats de la société de la Couronne et du ministère des Postes avant qu'il ne devienne une société de la Couronne. Depuis qu'il s'agit d'une société de la Couronne, je suis un des directeurs syndicaux de la Société canadienne des postes. Par conséquent, je connais assez bien les postes.

Permettez-moi de souligner que pendant la période de transition, et depuis qu'il s'agit d'une société de la Couronne, tous les syndicats ont travaillé de façon très étroite, sous l'égide du Congrès, pour rencontrer le président de la société de la Couronne et pour étudier tous les secteurs d'activité de cette société. J'irai même jusqu'à dire que nous avons fait un apport réel et que nous avons apporté des modifications à la stratégie corporative à long terme pour ce qui est du service, de l'autosuffisance financière et des relations de travail. Les syndicats ont une incidence directe sur la société pour essayer de la changer.

Je voudrais être franc avec vous: depuis que le projet de loi a été présenté, non seulement a-t-il remis en question tous les objectifs de la Société canadienne des postes, étant donné que le plan quinquennal établi et que les objectifs financiers qui doivent être respectés sont maintenant compromis, à la fois sur le plan recettes et sur le plan dépenses, mais il est très douteux que la société de la Couronne, si le gouvernement donne suite au projet de loi C-124, surtout relativement aux augmentations de prix mais également aux relations de travail, puisse remplir ses engagements financiers et satisfaire aux exigences financières que le gouvernement lui impose. Autrement dit, si je ne peux pas, en tant que directeur, satisfaire à ses exigences, cela signifie, à mon avis, que la société de la Couronne fera face à un plus gros déficit qui devra être épongé à même les recettes générales.

A mon avis, cela fait ressortir un autre danger dans les domaines que nous examinerons d'ici quelques jours, et dressera de nouveaux obstacles pour tous les députés qui, depuis des mois, et beaucoup depuis des années même, cherchent à obtenir un meilleur service, non seulement pour les régions rurales mais pour les centres urbains, surtout dans l'Ouest, où l'on attend depuis des siècles une amélioration du service de distribution à domicile. Certes, ces régions bénéficient de quelques-uns des services urbains mais, dans l'ensemble, elles n'ont pas l'avantage d'un service postal modernisé. Nous espérons bien, quoi qu'on fasse à l'avenir, si nous réussissons à aider ceux qui s'efforcent de moderniser les postes, obtenir quelques-unes des améliorations de service demandées par moi et bien d'autres personnes. Par exemple, à Kamloops, des quartiers comme ceux d'Aberdeen Heights et de Dufferin sont tout à fait urbains du point de vue de la conception et de la densité de population; pourtant, après bien des années, ils n'ont pas encore réussi à obtenir le service de distribution à domicile. Il en va de même de tout le district de Salmon Arm, très urbanisé et dont la population dépasse 15,000 âmes, qui attend également depuis des années le service à domicile. Cela me semble injuste. A Calgary, en Alberta, certains quartiers ont enfin obtenu le service de distribution à domicile. Mais il en reste bien d'autres qui l'attendent encore.

• (1750)

J'ai un dernier problème à signaler à la Chambre. Celui des localités où le courrier est adressé à des cases postales. Souvent on omet le numéro de case dans l'adresse, et alors le courrier n'est pas distribué, mais renvoyé. Dans les villages, le problème est plus grave. Je ne vois pas pourquoi les employés des postes, qui connaissent bien les habitants de l'endroit, refusent de placer le courrier dans les cases tout simplement parce que le numéro de case n'est pas indiqué dans l'adresse. Nous savons que d'après le règlement, l'adresse doit être complète. Mais en l'absence d'une liste ou d'un répertoire d'adresses et de numéros de case, il semble ridicule que le règlement autorise les fonctionnaires des postes à distribuer les envois où ne figure pas le numéro de case seulement lorsqu'ils viennent de l'étranger.

Les postes allèguent, bien que cela ne figure pas dans le règlement, qu'elles ne peuvent publier un tel répertoire des noms et des numéros de case postale, parce que cela violerait l'article de la Charte des droits de la personne touchant la protection de la vie privée. Mais si quelqu'un insiste pour avoir une case postale dont le numéro n'apparaît pas dans le répertoire, pourquoi cela ne peut-il pas se faire? Un abonné peut demander que son numéro de téléphone reste secret. Si un client veut une case postale dont le numéro reste confidentiel, pourquoi ne peut-il pas en faire la demande aux postes tout come un abonné peut le faire pour son numéro de téléphone? Il suffit de faire savoir à la compagnie de téléphone qu'on ne veut pas que son nom et son numéro de téléphone figurent dans l'annuaire. Pourquoi cela ne peut-il pas se faire pour un numéro de case postale? Je ne comprends vraiment pas, non plus que bon nombre de mes commettants et sans doute bien des Canadiens, pourquoi la Charte des droits de la personne le permet dans le cas d'un numéro de téléphone, mais pas dans celui d'un numéro de case postale. Le règlement comporte une foule d'anomalies et de bizarreries auxquelles personne ne semble pouvoir trouver d'explication raisonnable. J'espère qu'on pourra très bientôt remédier à un grand nombre de ces anomalies et que nous pourrons nous remettre au travail.

M. Maurice A. Dionne (Northumberland-Miramichi): Monsieur l'Orateur, je me réjouis de pouvoir exposer aujourd'hui quelques points de vue sur la Société canadienne des postes. On se souvient que la transformation de ce service en société d'État devait régler bien des problèmes d'ordre administratif. Le gouvernement a embauché un personnage très dynamique . . .

M. Darling: Qui nous coûte très cher.

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): . . . pour régler les problèmes posés entre autres par la livraison du courrier dans les villages. Toutefois, je n'ai pas encore vu les améliorations promises. Je souscris à la motion du député de Vaudreuil (M. Herbert). Je suis même d'accord avec le député de York-Nord (M. Gamble) qui est intervenu cet après-midi. Je n'aurais jamais cru que je pourrais un jour tomber d'accord avec lui, mais c'est le cas aujourd'hui. En effet, je suis moi aussi d'avis non seulement que les augmentations de tarif de la Société canadienne des postes devraient être limitées à 6 et à 5 p. 100, mais aussi que la société ne devrait pas recevoir un seul cent de plus des deniers publics tant qu'elle n'aura pas remis de l'ordre dans ses services et qu'elle n'aura pas prouvé qu'elle ne gaspille pas les fonds publics.

Des voix: Bravo!

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Il est temps de mettre de l'ordre dans les postes. Incidemment, j'en suis venu à la conclusion que la direction de la Société canadienne des postes est peut-être formée des personnes les plus arrogantes qui soient dans le monde. Il existe un problème dans ma ville. Depuis trois semaines, depuis la démission de la maîtresse de poste, j'essaie de savoir ce qu'il en est. Aussi bien m'adresser à quelqu'un dans la lune, car on ne me rappelle jamais quand je laisse un message. A chaque fois que je téléphone pour obtenir des renseignements, les gens sont en réunion, ils sont sortis, ils sont montés ou descendus, mais personne n'est jamais là. Comment se renseigner quand il n'y a personne pour vous répondre? Il me semble que le représentant d'une circonscription devrait pouvoir obtenir une réponse lorsqu'il s'adresse à une société de la Couronne, plutôt que d'être laissé en plan. Je sais que Postes Canada n'a pas beaucoup de temps à consacrer aux députés. Nous valons sans doute trop peu aux yeux des responsables de Postes Canada. S'ils lisent les journaux, ils doivent penser qu'il vaut mieux de pas nous parler. Néanmoins, lorsque je téléphone, je m'attends à une réponse.

Je tiens à ce que les Canadiens et les députés qui ont eu des difficultés avec la Société canadienne des postes sachent une chose: l'article 33(2) de la loi sur la Société canadienne des postes, autrefois appelé le bill C-42, dispose que le comité permanent du Parlement chargé des questions de transports est saisi d'office des rapports déposés devant le Parlement en vertu du paragraphe 1 de cet article.

Or, il se trouve, monsieur l'Orateur, que, par la grâce de mes collègues, je suis le président du comité des transports. La Société canadienne des postes sera bien obligée un jour de se conformer au moins aux dispositions de la loi et le comité permanent des transports finira par être saisi de son rapport. Les cadres de la Société devront pour une fois répondre aux questions qui leur seront posées. Je suis tout disposé à déclarer maintenant que si je préside encore le comité à ce moment-là, le député de Vaudreuil obtiendra les réponses à ses questions. Je m'arrangerai aussi pour que les autres députés reçoivent de la Société des postes les réponses qu'ils n'ont pas réussi à tirer d'elle. C'est pourquoi la loi stipule que des représentants de la Société canadienne des postes doivent témoigner devant un comité parlementaire pour justifier le rapport annuel de la société. Cela nous laissera les coudées franches. Nous apprendrons alors pourquoi des citadins n'ont pas droit à la livraison à domicile et pourquoi des directeurs de districts—perturbateurs de districts serait une appellation plus juste—sont habilités à décider comme bon leur semble que des régions rurales ayant droit à la livraison rurale dans un rayon d'un quart de mille du bureau de poste sont en réalité des villages incorporés. Un directeur de district a expliqué aux journalistes que tout le monde sait que le village est un village parce que la signalisation routière indique clairement «vous entrez dans Millerton». Curieuse coïncidence, j'y habite et je sais que ce n'est pas un village incorporé, mais cela ne change rien. C'est le directeur du district qui décide. Étant donné qu'il tient son mandat de Dieu, de toute évidence sa décision doit être la bonne.

Si ces gens-là décident de déplacer le bureau de poste en pleine nuit, ils ont sûrement raison. Les responsables des Postes canadiennes n'ont pas besoin d'aviser les Canadiens. Ils peuvent écrire à chaque personne qui habite le long d'un certain itinéraire de facteur pour les informer qu'à compter de telle date l'adresse sera changée, qu'il y aura un nouveau code postal, etc. Si l'on proteste et que l'on demande des explications, on obtient généralement la réponse suivante; «Nous ne savons vraiment pas qui a écrit cette lettre». Voilà la réponse que nous obtenons, même si la lettre est signée. On nous dit que c'était une erreur, que la lettre n'aurait jamais dû être envoyée. Peut-être la Société des Postes pourrait-elle secouer un peu ses employés et leur faire un exposé sur l'honnêteté et la bonne foi? Peut-être le président de la Société pourrait-il passer un peu moins de temps en réunions et s'entretenir davantage avec les Canadiens. Peut-être devrait-il demander à ses employés de répondre au téléphone. Peut-être devrait-il s'assurer de temps en temps qu'ils sont à leur poste. S'il prenait certaines de ces mesures, peut-être pourrions-nous avoir droit à un semblant de service. Mais en attendant, la Société des Postes ne devrait pas solliciter d'autres fonds des Canadiens.

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Monsieur l'Orateur, j'apprécie à sa juste valeur la motion présentée par le député de Vaudreuil (M. Herbert) dont nous débattons cet après-midi. Voilà plusieurs années que je porte un vif intérêt aux Postes canadiennes, puisque je siège au comité formé par mon parti sur cette question. Je comprends parfaitement que le député s'inquiète de l'augmentation des frais des boîtes postales. Bien qu'il y ait de nombreuses municipalités dans ma circonscription de Parry Sound-Muskoka, il n'y a qu'une seule ville dans toute la circonscription, celle de Parry Sound, qui dispose d'un service de livraison du courrier. Partout ailleurs, il y a des bureaux de poste plus ou moins importants. J'ai reçu de nombreuses plaintes depuis quelques années au sujet du coût des cases qui a doublé. Un grand nombre de gens—et, bien entendu, nombre d'entre eux sont dans une situation financière précaire—en sont très déçus. J'ai reçu également de nombreuses plaintes de gens qui vivent dans des régions rurales où le courrier est distribué, mais qui, pour une raison quelconque—et c'est le petit nombre—préféreraient louer une case postale et y faire livrer leur courrier. Bien entendu, comme ils bénéficient de la distribution rurale, une surcharge qui est le double du tarif régulier leur est imposée. J'estime que c'est une injustice.

● (1800)

Puis-je dire qu'il est 6 heures?

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Je remercie le député d'avoir tenu compte du temps. Avant de dire qu'il est 6 heures, on m'a rappelé que vendredi dernier, j'ai promis aux députés de répondre à la question concernant les mystérieuses disparitions survenues aux îles Falkland. J'ai trouvé la solution: ce sont des mariées de guerre.

Comme il est 6 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 8 heures ce soir.

(La séance est suspendue à 6 h 02.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ CANAGREX

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre passe à l'étude du bill C-85, tendant à constituer la société Canagrex, chargée de faire, de faciliter et de promouvoir l'exportation des produits agricoles et alimentaires du Canada, dont le comité permanent de l'agriculture a fait rapport avec des propositions d'amendement.

L'Orateur suppléant (M. Corbin): Les députés le savent, il y a 14 motions inscrites au *Feuilleton*, à l'étape du rapport du bill C-85, tendant à constituer la société Canagrex, chargée de faire, de faciliter et de promouvoir l'exportation des produits agricoles et alimentaires du Canada.

Les motions nos 1, 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 12 doivent être débattues ensemble, la mise aux voix sur la motion no 6 s'appliquant également aux motions nos 1 et 8, et la mise aux voix sur la motion no 7 s'appliquant également aux motions nos 9, 10, 11 et 12.

La présidence a des doutes sur la recevabilité de la motion no 2, inscrite au nom du député de Medicine Hat (M. Hargrave), car elle essaie d'insérer une nouvelle définition à l'article 2, au moyen d'un amendement de fond. Je me base sur le commentaire 773(10) de Beauchesne et sur la décision suivante que l'Orateur Lamoureux a rendue le 21 mai 1970;

> ...on ne devrait pas proposer d'amendements de fond ou déclaratoires à un article d'interprétation, car si l'on adoptait de tels amendements, l'article perdrait son caractère d'interprètation. Les députés comprendront, j'en suis certain, qu'il est difficile d'accepter des amendements, ou des propositions ayant trait à l'article général d'interprétation. Je dois dire aux députés que ce n'est pas l'endroit pour proposer des amendements ou des motions de fond.

Par conséquent, je dois décréter que la motion nº 2 est irrecevable. Par contre, s'il le désire, le député pourra exposer ses arguments en faveur de la motion en temps et lieu.

Les motions nos 3, 4 et 5 doivent être groupées pour le débat et faire l'objet d'une mise aux voix distincte.

Les motions nos 13 et 14 doivent être être groupées par le débat et faire l'objet d'une mise aux voix distincte.

M. Charles Mayer (Portage-Marquette) propose:

Motion nº 1

Qu'on modifie le Bill C-85, Loi constituant la société Canagrex, chargée de faire, de faciliter et de promouvoir l'exportation des produits agricoles et alimentaires du Canada, en retranchant le titre, page 1, et en le remplaçant par ce qui suit:

«Loi constituant la société Canagrex, chargée de faciliter et de promouvoir l'exportation des produits agricoles et alimentaires du Canada».

• (2010)

M. G. M. Gurbin (au nom de M. Schellenberger) propose:

Motion nº 6

Qu'on modifie le Bill C-85, Loi constituant la société Canagrex, chargée de faire, de faciliter et de promouvoir l'exportation des produits agricoles et alimentaires du Canada, à l'article 14, en retranchant les lignes 13 et 14, page 9, et en les remplaçant par ce qui suit:

«14. (1) Canagrex a pour mission de facili-».

Motion nº 7

Qu'on modifie le Bill C-85, Loi constituant la société Canagrex, chargée de faire, de faciliter et de promouvoir l'exportation des produits agricoles et alimentaires du Canada, à l'article 14, en retranchant les lignes 21 à 25, page 9, 3 à 10 et 16 à 24, page 10.

Motion nº 8

Qu'on modifie le Bill C-85, Loi constituant la société Canagrex, chargée de faire, de faciliter et de promouvoir l'exportation des produits agricoles et alimentaires du Canada, à l'article 14, en retranchant la ligne 31, page 11, et en la remplaçant par ce qui suit:

«selon le cas, faciliter et promouvoir le commerce:».

Motion nº 9

Qu'on modifie le Bill C-85, Loi constituant la société Canagrex, chargée de faire, de faciliter et de promouvoir l'exportation des produits agricoles et alimentaires du Canada, à l'article 14, en retranchant les lignes 8 à 31, page 12.

M. Bill McKnight propose:

Motion nº 10

Qu'on modifie le Bill C-85, Loi constituant la société Canagrex, chargée de faire, de faciliter et de promouvoir l'exportation des produits agricoles et alimentaires du Canada, à l'article 16, en retranchant les lignes 2 et 3, page 13, et en les remplaçant par ce qui suit:

«15 qu'il entend consacrer à ses prêts et à ses garanties;».

Motion nº 11

Qu'on modifie le Bill C-85, Loi constituant la société Canagrex, chargée de faire, de faciliter et de promouvoir l'exportation des produits agricoles et alimentaires du Canada, à l'article 16, en retranchant les lignes 4 et 5, page 13, et en les remplaçant par ce qui suit:

«*b*) les sommes qui lui sont».

Motion nº 12

Qu'on modifie le Bill C-85, Loi constituant la société Canagrex, chargée de faire, de faciliter et de promouvoir l'exportation des produits agricoles et alimentaires du Canada, à l'article 16, en retranchant les lignes 11 et 12, page 13, et en les remplaçant par ce qui suit:

«au titre de sa participation à des prêts ou garanties visés à la partie».

M. Hargrave: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Puis-je demander une précision au sujet de votre décision selon laquelle ma motion nº 2 a été jugée peu satisfaisante ou inacceptable. Dois-je comprendre que M. l'Orateur a décidé qu'au moment opportun—je pense que c'est l'expression qu'il a utilisée—je pourrai formuler certains arguments à l'appui de ma motion? Dois-je comprendre que je pourrai le faire plus tard?

L'Orateur suppléant (M. Corbin): Le député m'a bien compris. Je peux lui répéter que, de l'avis de la présidence, la motion nº 2, cause du précédent cité, est inacceptable. Toutefois, s'il le veut, le député pourra présenter ses arguments en faveur de la motion au moment opportun, c'est-à-dire lorsque le groupe de motions nos 1, 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 12 aura été étudié.

M. Charles Mayer (Portage-Marquette): Monsieur l'Orateur, le projet de loi dont nous sommes saisis ce soir concerne exclusivement l'agriculture. Depuis le temps que je siège à la Chambre, c'est l'une des rares fois où nous avons l'occasion de parler d'agriculture.

De nombreuses personnes se demandent peut-être pourquoi l'agriculture est un sujet si important, puisque toutes les statistiques souvent citées montrent que moins de 5 p. 100 de la population environ s'occupe d'agriculture. Par conséquent, on peut se demander pourquoi un projet de loi intéressant l'agriculture peut avoir une telle importance. Je vois que le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) et un bon nombre de députés gouvernementaux sont ici présents, ce qui est significatif à mon avis, car cela prouve qu'ils trouvent aussi que l'agriculture joue un rôle très important.

Si l'agriculture est tellement importante au Canada, c'est précisément parce que moins de 5 p. 100 de la population en vit. S'il s'agissait de 20 p. 100, ou même de 50 p. 100 de la population, comme en Inde, nous n'aurions pas le loisir de profiter de tous les agréments que l'on trouve tout naturels au Canada. Nous ne pourrions pas bénéficier de la semaine de quarante heures, des vacances payées et du niveau de vie auquel nous sommes habitués et qui nous semble normal.

Je me réjouis en outre de ce que le bill sur la société Canagrex ait attiré l'attention des journalistes, d'une part parce qu'il le mérite, et d'autre part parce qu'il a de bonnes chances d'attirer ainsi celle des autres Canadiens.

Trop souvent, nous prenons pour acquit l'efficacité de notre secteur agricole. Nous sommes sûrs que nous pouvons faire confiance à notre secteur agricole. Je ne pense pas qu'il soit arrivé à l'un d'entre nous de se présenter dans un magasin et de ne pas pouvoir acheter de pain, de lait, voire de légumes et de fruits dont ce n'était pas la saison. Il arrive très souvent aux agriculteurs et aux hommes d'affaires de se présenter dans une boutique pour commander des fournitures et d'apprendre que les livraisons tardent ou que lesdites fournitures sont d'abord fabriquées ailleurs avant d'être expédiées à la boutique. Une situation analogue ne se produit tout simplement pas dans le cas des produits agricoles que nous considérons chez nous comme des denrées de base, de première nécessité. Voilà pourquoi je dis que le secteur agricole sert fort bien les Canadiens.

Si j'estime que ce bill est important, c'est aussi parce qu'il traite des résultats que nous obtenons dans l'exportation de nos denrées agricoles. Nous savons tous combien les temps sont difficiles, alors que les taux d'intérêt donnent de terribles maux de tête aux petits entrepreneurs et aux agriculteurs. La véritable lueur d'espoir—probablement la plus brillante—sur le plan économique, c'est que nos exportations agricoles sont à l'origine d'entrées records de devises étrangères. L'agriculture est importante non seulement pour notre bien-être en nous assurant un haut niveau de vie, mais également pour nos réserves en devises étrangères. Chaque jour, au moment de la période des questions, le ministre des Finances (M. MacEachen) nous rebat les oreilles avec le cours de notre dollar et le gouverneur de la Banque du Canada ne cesse de nous dire qu'il faut protéger notre dollar car autrement nos importations coûteront plus cher; par exemple, les importations d'oranges, d'autres fruits et de légumes de la Californie. Un dollar dévalué fait grimper le coût de ces importations et, combiné aux taux d'intérêt, il fait baisser le cours de notre dollar.

Pour enrayer la chute du dollar, on nous dit qu'il faut relever les taux d'intérêt. Je crois que la meilleure méthode pour protéger le dollar canadien, méthode qui nous dispenserait de rehausser les taux d'intérêt pour attirer des capitaux que nous devons rembourser, c'est simplement de vendre nos produits. C'est ce que nos agriculteurs font et ils ne se débrouillent pas trop mal.

Le projet de loi à l'étude traite essentiellement d'exportations agricoles. Nous croyons tous, à juste titre, que les sociétés et les agriculteurs ont réussi, en règle générale, à maintenir le niveau de nos exportations agricoles. Certes, le gouvernement doit intervenir. Et la raison pour laquelle j'ai proposé cet amendement, c'est que bien des gens estiment que le gouvernement devrait s'occuper directement des exportations. Nombre d'entre nous estiment que le gouvernement doit non seulement faciliter l'exportation des produits agricoles, mais celle de toutes les marchandises canadiennes. Toutefois, je prétends qu'il doit avant tout veiller à ce que les producteurs canadiens demeurent aussi productifs et compétitifs que les pays étrangers. Comme nous le savons, les États-Unis sont notre principal concurrent agricole. Pour ce qui est des exportations de produits agricoles, il incombe avant tout au gouvernement de veiller à ce que l'agriculteur canadien soit en mesure de soutenir la concurrence en ce qui concerne les coûts de production, les taux d'intérêt, le prix du fuel, les accords commerciaux et les obstacles tarifaires et non tarifaires par rapport aux États-Unis.

• (2020)

Nous débattons une question très importante ce soir. Si nous nous contentons de citer des chiffres, l'ensemble de l'industrie agricole a produit des denrées d'une valeur de 17 milliards l'an dernier. C'est beaucoup d'argent. Nous en exportons une grande partie. Nous en importons également, mais si nous déduisons la valeur de nos importations de celle de nos exportations, nous constatons que nos exportations agricoles nous ont permis encore d'accuser un excédent de 4 milliards. C'est là un élément très important pour ce qui concerne nos devises étrangères et si nous voulons que notre dollar garde sa valeur et que nous restions concurrentiels par rapport aux Américains.

Pour parler du projet de loi en général, étant donné que l'amendement dont nous sommes saisis ce soir vise le long titre de celui-ci, je dois dire que ce qui nous inquiète le plus ce ce côté-ci, ce sont les dispositions régissant l'achat et la vente, disposition qui, si le projet de loi est adopté sous sa forme actuelle, permettra à Canagrex d'exporter des produits agricoles et des denrées alimentaires. Le projet de loi est maintenant intitulé «loi constituant la société Canagrex, chargée de faire, de faciliter et de promouvoir l'exportation des produits agricoles et alimentaires du Canada». La motion vise simplement à supprimer l'expression «de faire» de ce long titre, qui deviendrait alors «loi constituant la société Canagrex, chargée de faciliter et de promouvoir l'exportation des produits agricoles et alimentaires du Canada».

L'aspect promotion et quelques autres dispositions de ce projet de loi sont absolument à garder. Par exemple, nous avons certes besoin du financement additionnel et des garanties de crédit qu'il prévoit. Si l'on examine la liste des amendements que nous, de ce côté-ci, avons proposés, on constate que la majorité porte sur les dispositions du projet de loi concernant l'achat et la vente. Ces amendements portent sur l'article 14 du bill qui autoriserait cette société de la Couronne à prendre une part active dans le domaine de l'agriculture dans le cadre d'accords d'entreprise, voire même à participer elle-même à la production proprement dite des denrées alimentaires.

Le gouvernement doit assumer des responsabilités et jouer un rôle légitime en ce qui concerne les exportations. Il doit notamment promouvoir l'exportation de nos produits agricoles à l'étranger. Il a un rôle à jouer en offrant des garanties de crédit aux exportateurs qui prennent de grands risques en faisant des affaires avec certains pays étrangers. Il a en outre un rôle à jouer en venant en aide aux sociétés privées qui s'occupent d'exporter des produits agricoles vers des pays étrangers en prenant des risques tels qu'elles ne pourraient survivre à la perte d'une vente. Il pourrait, par exemple, assumer une partie des risques et venir en aide aux sociétés privées en leur fournissant des garanties de crédit.

Il existe un domaine à peu près analogue, et c'est celui de l'assurance des exportations; à mon avis, le gouvernement a un rôle légitime à jouer en ce domaine. Le quatrième domaine, qui est en quelque sorte implicite dans le bill—et nous en sommes heureux—c'est l'évaluation et l'analyse de la demande de pays étrangers pour certaines denrées agricoles produites au Canada. Bon nombre de ces fonctionnaires existent déjà. Le ministère de l'Industrie et du Commerce s'est doté d'un programme très complet touchant quatre ou cinq fonctions dont je viens de parler. Quant à l'analyse de l'offre et de la demande à long terme sur les marchés et de ce qui se passe dans les autres parties du monde, la Société indiquerait aux exportateurs canadiens vers quels marchés se tourner. Mais nous avons des missions commerciales dans le monde et j'ai en main une liste de 70 pays où œuvrent ces missions. Nous avons des bureaux commerciaux dans nos ambassades du monde entier. Pour ne nommer que quelques-uns de ces pays, nous avons des missions en Algérie, en Corée, au Costa Rica, en Côte d'Ivoire, en Jamaïque, au Kenya, au Koweït, au Maroc, au Mexique, au Nigeria, en Nouvelle-Zélande et au Pakistan.

Selon les témoins que nous avons entendus au comité de l'agriculture au sujet du bill, nos attachés commerciaux et nos

ambassades du monde entier accomplissent un excellent travail. Le ministère de l'Industrie et du Commerce applique en outre divers programmes, et je parlerai de deux d'entre eux ce soir. Il y a d'abord le programme des projets de promotion, connu sous le sigle PPP. Le ministère déclare que le programme des projets de promotion du ministère de l'Industrie et du Commerce a pour principal objectif de promouvoir l'exportation des produits et services canadiens. Cela comprend les produits agricoles du Canada. Le programme se compose d'un certain nombre de campagnes de promotion conçues de façon à répondre à des critères particuliers. Il peut s'agir de foires à l'étranger, de délégations commerciales, de promotion sur place, de visites de délégations étrangères et des programmes d'achat. C'est précisément ce genre de programme qui peut bénéficier le plus aux exportations agricoles.

On me dit que ces formes d'aide varient d'un projet à l'autre, par exemple lorsque le gouvernement peut assurer une partie des frais de déplacement des personnes qui veulent prospecter et évaluer sur place de nouveaux marchés. Le ministère de l'Industrie et du Commerce aide également les gens qui ont des entreprises commerciales à l'étranger. Les critères d'admissibilité veulent que la société soit établie et exploitée au Canada et que 60 p. 100 du contenu des produits exportés soient fabriqués au Canada. Comme les produits agricoles sont à 100 p. 100 de production canadienne, les agriculteurs n'auraient aucun mal à répondre aux critères. En outre, la Société pour l'expansion des exportations offre aussi un programme d'assurance des exportations. Ce programme a pour objet d'assurer les entreprises canadiennes contre le non-paiement de biens et de services canadiens vendus à l'étranger. Les produits agricoles sont admissibles.

La Société pour l'expansion des exportations accorde aussi des prêts à long terme pour l'exportation. Elle accorde des cautions et l'assurance voulue à titre de garanties de rendement et d'investissement étranger pour assurer les Canadiens contre la perte de leurs investissements à l'étranger à cause d'événements politiques. Ce sont certaines des choses qu'offre maintenant le gouvernement et nous devons l'en féliciter. D'après ce qu'on nous a dit au comité, les exportateurs de produits agricoles ont en général bien utilisé les services de la société. En outre, j'ai reçu à mon bureau en mars dernier un article tiré de la publication *Trade News* qui indique que le ministère de l'Industrie et du Commerce a instauré à la Société pour l'expansion des exportations un nouveau programme qui vise tout particulièrement les produits alimentaires et qui s'appelle le Programme pour l'expansion des marchés d'exportation des produits alimentaires. Ce programme vise à rembourser certaines des dépenses de ceux qui veulent exploiter des débouchés à l'exportation afin de leur permettre de visiter de nouveaux marchés, de déterminer quelles sont les possibilités d'exportation, de participer aux foires commerciales pour attirer les acheteurs étrangers au Canada et de présenter des soumissions officielles pour des projets précis à l'extérieur du Canada. Voici ce qu'on peut lire à la page 3 de la publication:

• (2030)

Normalement, le ministère assumera la moitié des dépenses approuvées. Ces dépenses comprendront les frais de main-d'œuvre, le coût du voyage, les frais spéciaux comme la location de kiosques, la location d'autre matériel et les honoraires d'experts-conseils et d'autres professionnels. Les dépenses sont généralement remboursables . . .

C'est vraiment bien intéressant.

. . . si l'entreprise est couronnée de succès et entraîne de nouvelles ventes à l'exportation. Les dépenses pourront ne pas être remboursées si ce n'est pas une entreprise de ventes qui présente la demande et si le projet n'entraîne pas directement de nouvelles ventes.

Les garanties de publicité et d'exportation et les renseignements sur le marché prévus dans le bill sont maintenant fournis de façon générale dans le cadre des fonctions du ministère de l'Industrie et du Commerce et, de façon plus précise, en vertu du Programme pour l'expansion des marchés d'exportation des produits alimentaires que le ministère vient d'instaurer. Ceux d'entre nous qui ont suivi l'étude du bill au comité se demandent vraiment pourquoi le gouvernement a besoin de créer une nouvelle société de la Couronne pour faire concurrence à des programmes gouvernementaux qui existent déjà.

Parler des sociétés de la Couronne me rappelle autre chose. Ce gouvernement a un tel penchant à créer des sociétés de la Couronne que personne ne semble savoir combien il en existe au juste. Nous nous demandons pourquoi nous aurions besoin d'une autre société de la Couronne, qui vienne faire concurrence aux ministères déjà chargés de ce domaine, quand il en existe déjà un si grand nombre et que le contrôle de leurs finances nous pose tellement de problèmes.

Le projet de loi soulève de très sérieuses questions, notamment les dispositions qui permettent au gouvernement de se mêler directement de l'achat et la vente des produits agricoles.

Je vais vous dire ce que devrait être, à mon avis, la principale responsabilité du gouvernement en vue de promouvoir les exportations agricoles. Le grand objectif du gouvernement, sa grande préoccupation, devrait être de maintenir la compétitivité de la production agricole. Quant à moi—et je pense que tous les agriculteurs canadiens, littéralement, l'admettraient—ce gouvernement et, en particulier, ce ministre n'ont pas du tout réussi à mettre les agriculteurs canadiens à même de soutenir la concurrence des producteurs étrangers.

Comparons notre situation à celle de nos principaux concurrents, les Américains. je défie le ministre de le faire. Je sais qu'il parlera après moi pour ne rien dire et faire beaucoup de bruit, mais comme d'habitude, ses remarques n'auront aucun sens. Il devrait examiner de près la situation des producteurs américains, car il constaterait que ces derniers peuvent emprunter à des taux d'intérêt moins élevés que ceux que payent nos agriculteurs. Beaucoup de députés ont demandé au ministre et à son collègue, le ministre des Finances, comment nous pourrions nous inspirer des programmes américains pour réduire le coût du financement pour les agriculteurs canadiens. Je vois le secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Fisher) assis à côté du ministre de l'Agriculture (M. Whelan). Sa présence ici ce soir est intéressante. J'ai eu des discussions avec lui au sujet des programmes américains qui donnent aux agriculteurs américains un avantage sur nous. J'en ai aussi parlé au prédécesseur du secrétaire parlementaire, le député d'Ottawa-Centre (M. Evans), pour savoir comment il pourrait arranger tout cela, mais le gouvernement n'est pas intéressé à prendre des mesures qui permettraient aux agriculteurs canadiens de rivaliser avec leurs homologues américains sur un pied d'égalité.

N'importe quel agriculteur vous dira que le plus grave problème, ce ne sont ni les sauterelles ni le climat, qu'il y ait de la sécheresse ou de la grêle. Ce n'est même pas la commercialisation de son produit, par exemple le genre de culture qu'il peut entreprendre et le prix qu'il en obtiendra, même si la question du prix est importante. Non, le problème numéro un ce sont les taux d'intérêts. J'estime que le gouvernement devrait y réfléchir sérieusement et prendre note des suggestions de l'opposition. Si le ministre se donnait la peine de parler à certains agriculteurs, il constaterait que beaucoup maintenant suivent la rubrique des taux d'intérêt aussi assidûment que les prévisions météorologiques et les conditions du marché car ils sont maintenant plus importants pour la survie de leur entreprise. Les taux d'intérêt sont très importants. Si le ministre voulait se rendre à l'évidence et faire preuve de réalisme, il verrait bien que les agriculteurs bénéficient de taux d'intérêt plus bas aux États-Unis qu'au Canada. Je suis convaincu que si nous voulons accroître nos exportations agricoles, il faut que le gouvernement fasse en sorte que nous payions les mêmes taux d'intérêt.

Pour devenir compétitifs, nous pouvons, deuxièmement, modifier les prix que paient les agriculteurs pour le carburant. Plusieurs d'entre nous ont abordé avec le ministre de l'Agriculture et le ministre des Finances la question de la taxe d'accise, la taxe fédérale sur les caburants qui servent à la production agricole. Nous avons tous reçu des lettres d'exploitants de serres. Nous savons tous à quel point les prix du carburant influent sur les coûts de la production agricole. Les agriculteurs américains paient le carburant moins cher que les agriculteurs canadiens. Si le gouvernement voulait vraiment faire quelque chose pour maintenir notre compétitivité sur les marchés extérieurs, je crois qu'il songerait à réduire la taxe d'accise sur les carburants utilisés par les agriculteurs. Le gouvernement fédéral prélève à l'heure actuelle de 40 à 60 cents le gallon sur le prix de ce carburant. Beaucoup d'entre nous se rappellent avoir payé la moitié moins cher. Quand j'ai commencé en agriculture, il y a environ 25 ans, le carburant coûtait 18, 19 ou 20 cents le gallon. Aujourd'hui, le gouvernement fédéral perçoit deux et trois fois ce montant rien qu'en taxe d'accise.

Ce n'est pas tout; le gouvernement fédéral taxe aussi le gaz naturel, ce qui fait monter le prix des engrais.

A bien des égards, les agriculteurs canadiens, consommateurs de produits du pétrole, sont coincés entre le marteau et l'enclume. En général, les consommateurs paient un prix élevé pour ces produits, mais ici je parle plus précisément des cultivateurs. On nous dit, d'une part, que la hausse des prix doit garantir nos approvisionnements de pétrole canadien, mais d'autre part le gouvernement s'approprie sous forme de redevances une part croissante du prix du pétrole, ce qui est en train de chasser notre industrie du pétrole à l'étranger. Quand je dis que nous sommes pris entre le marteau et l'enclume, j'entends non seulement que nos prix sont élevés, mais aussi que nous sommes en train de réduire la production canadienne. A mon sens, il incombe au gouvernement de veiller à ce que nous puissions continuer à soutenir la concurrence de nos partenaires sur les marchés mondiaux.

A cet égard, pour ce qui est de l'agriculture canadienne, du maintien de notre situation avantageuse au plan des exportations, de nos marchés d'exportation, plusieurs autres facteurs méritent d'être traités. Entre autres, la façon dont le gouvernement représente les produits agricoles dans la négociation du commerce avec nos partenaires et des obstacles qu'ils y opposent. Sauf erreur, la dernière ronde de négociations tarifaires à Genève s'est terminée en 1979, il y a trois ans environ. A mon avis, nos produits agricoles y ont été mal représentés par le gouvernement actuel. Il suffit de songer aux garanties que nous avons données à nos partenaires relativement aux importations de viande de bœuf au Canada. Parlons du bœuf. L'issue des négociations est telle que la loi sur l'importation de la viande que nous avons adoptée cette session est inutile pour la bonne raison que personne n'a défendu les agriculteurs canadiens à Genève. Si le gouvernement veut sérieusement promouvoir l'exportation des produits agricoles, il devrait mieux défendre l'agriculture canadienne sur le plan des barrières tarifaires.

Le prix initial du blé est de $4.75 le boisseau, ce qui signifie que, lorsque le producteur livre un boisseau de blé rouge de printemps numéro un, il reçoit de $4.35 à $4.40 le boisseau, une fois que l'on a déduit les frais de transport et que l'on a décompté un peu d'argent pour les impuretés et pour la perte de poids. Dans la Communauté économique européenne, le blé se vend environ $9 le boisseau. Lorsque nous exportons un boisseau de blé vers la Communauté économique européenne pour faire concurrence au blé produit au sein de la Communauté, celle-ci impose un droit ou une taxe d'accise pour porter notre prix au niveau fixé par elle. Si le gouvernement voulait sérieusement aider l'agriculture, il pourrait faire quelque chose dans ce domaine. Il pourrait marquer des points et nous aider à exporter nos produits à l'étranger.

On peut dire la même chose à propos du Japon. Le Japon tient beaucoup à importer certains produits agricoles canadiens. Nous savons que les Japonais ont l'esprit de compétition très développé, qu'ils sont ambitieux et travailleurs, et nous le reconnaissons, mais ils sont également d'habiles négociateurs et ils essaient d'obtenir le meilleur prix possible pour leurs produits. Le Japon est tout disposé à nous acheter du colza brut mais il montre peu d'empressement à nous acheter de l'huile de colza. En achetant du colza brut, les Japonais font tourner leurs huileries. La valeur du colza brut est à peu près dix fois moindre que celle de l'huile de colza. Autrement dit, les Japonais nous achètent environ dix fois plus de colza brut que d'huile raffinée. Bien sûr, ils veulent acheter du colza brut pour donner du travail aux ouvriers des huileries japonaises. Mais pendant ce temps, les employés des huileries canadiennes restent inactifs. Si le gouvernement veut vraiment accroître nos exportations agricoles, c'est un des domaines où il y a des choses à faire.

• (2040)

Nous nous demandons pourquoi le gouvernement veut se mêler directement de commerce. Par ailleurs, compte tenu de la nature des gouvernements, on se demande pourquoi il est souhaitable que les gouvernements se mêlent de quelque chose. A mesure que les gouvernements grandissent, les électeurs ont de moins en moins d'emprise sur eux. Pour régler un grand nombre de questions, on demande simplement aux députés de voter. La création d'une autre société de la Couronne est de nature à nous compliquer davantage la tâche qui est de veiller

à ce que le gouvernement utilise le mieux possible l'argent des contribuables.

Entre autres exemples, si le gouvernement veut que notre pays reste concurrentiel, il pourrait mettre sur pied un régime de stabilisation du prix du bœuf. En décembre dernier, le ministre avait parlé de ce projet et le comité avait proposé d'organiser une séance à huis clos pour en discuter avec lui. Depuis lors, depuis huit ou neuf mois, nous n'avons entendu parler de rien. Si le gouvernement veut que notre bœuf reste compétitif, il devrait veiller à ce que les prix soient uniformes d'un bout à l'autre du pays. Quand les gouvernements provinciaux se mêlent de surenchérir pour protéger leurs éleveurs, on constate facilement que cela n'est pas bon pour l'avenir de ce secteur à l'échelle nationale.

Quoiqu'en dise le ministre, l'élevage du bœuf occupe une place importante dans notre pays. Importante pour les agriculteurs, parce que les bovins consomment de grandes quantités de grains fourragers. La mise sur pied d'un régime de stabilisation prévoyant des prix uniformes, aiderait les éleveurs à rester concurrentiels. Heureusement notre élevage du bœuf n'est pas né d'hier de sorte que le ministre ne pourra en venir à bout même s'il est en fonction depuis dix ans. Cependant, si ce secteur réussit à survivre, c'est à lui-même qu'il le devra pas au ministre.

Je trouve étrange que le gouvernement veuille exporter certains de ces produits sans veiller à ce qu'ils restent concurrentiels chez nous comme il en a l'obligation. Je pourrais dire la même chose au sujet d'un plan de stabilisation du prix du porc. Il nous faudrait un plan national dans le même genre que le plan de stabilisation du prix du bœuf, mais le gouvernement fédéral n'a pris aucune initiative à cet égard.

En avril, on nous a présenté le bill C-88 qui modifiait la loi sur la Société du crédit agricole pour permettre à la Société d'emprunter de l'argent où elle veut, avec l'autorisation du ministre des Finances. Cela n'a encore donné aucun résultat. La Société du crédit agricole a un nouveau directeur, un homme très compétent à qui nous souhaitons bonne chance. Néanmoins, je l'exhorte à agir au plus vite, car les producteurs agricoles éprouvent de graves difficultés financières. Une société d'exportation nationale ne serait d'aucune utilité si tous nos producteurs faisaient faillite. Le ministre doit faire ses devoirs et veiller à faire appliquer les dispositions du bill C-88 afin qu'on puisse mettre des fonds supplémentaires à la disposition des producteurs le plus rapidement possible.

Je voudrais maintenant parler de l'attitude du ministre à l'égard des dispositions du bill concernant les achats, les ventes et les exportations. On l'a déjà dit et je le répète, des organismes ou ministères du gouvernement s'acquittent déjà d'un certain nombre des fonctions prévues dans le projet de loi et il semble donc que le gouvernement ait présenté ce bill de façon à pouvoir participer plus directement à l'exportation des produits agricoles. En fait, c'est ce que le ministre nous a dit au comité, dans des termes d'une crudité que je déplore. Pour vous donner une version très édulcorée de ce qu'il a dit, si Canagrex ne peut pas exporter directement des denrées agricoles, elle sera aussi inutile que des mamelles sur un cochon. Cela montre, selon moi, que le gouvernement a bel et bien l'intention d'intervenir directement dans le secteur agricole. Nous n'avons pas besoin de cela, monsieur l'Orateur.

Canagrex

En créant une société de la Couronne pour promouvoir les exportations et fournir des facilités de crédit, le gouvernement va faire de la concurrence au ministère de l'Industrie et du Commerce. Je trouve curieux que nous n'ayons pas pu persuader le ministre de l'Agriculture de permettre au ministère de l'Industrie et du Commerce d'envoyer des témoins au comité pour nous préciser dans quelle mesure la nouvelle société de la Couronne concurrencera le ministère ou le complétera. On serait porté à croire que si le gouvernement voulait fournir des services aux contribuables au plus bas prix possible, il coordonnerait les efforts des divers ministères à cette fin. Le ministère de l'Industrie et du Commerce a un programme alimentaire, mais nous n'avons pas eu l'occasion de l'examiner au comité et de le comparer avec celui qui est proposé dans le projet de loi. Nous devrions, je crois, être en mesure de coordonner les programmes le plus économiquement possible.

D'autres problèmes ont été exposés au comité. Par exemple, il y a plusieurs attachés commerciaux dans nos ambassades qui s'intéressent uniquement à l'agriculture. Je dois rendre hommage à l'ancien ministre de l'Agriculture sous le gouvernement Clark, le député d'Elgin (M. Wise). Durant son bref mandat, il a accru le nombre d'attachés agricoles en vue d'accomplir certaines choses proposées dans cette mesure. Je tiens à reconnaître tout son mérite, car en procédant aussi rapidement qu'il l'a fait, il a montré qu'il s'intéressait beaucoup à l'agriculture, et qu'il voulait régler cette question qui était, pour lui, prioritaire. Cependant, s'il arrive que la société Canagrex, à titre de société de la Couronne, livre concurrence à une entreprise privée pour des exportations de produits agricoles et qu'un attaché du ministère de l'Agriculture à Mexico découvre un marché pour les haricots blancs, ou je ne sais quoi, on peut se demander à qui il transmettra cette information. Le secteur privé pourra-t-il bénéficier aussi facilement que la société de la Couronne de cette information? On peut penser qu'il y aura certainement, d'une certaine façon un conflit d'intérêt dans ce cas-là. Cette question a été soulevée à plusieurs reprises en comité et elle mérite qu'on s'y attarde, car généralement le secteur privé a eu beaucoup de succès en ce qui a trait aux exportations. Plusieurs sociétés d'exportation établies au Canada se livrent concurrence, mais cette concurrence ne peut-être juste que si elles obtiennent les mêmes renseignements. Une personne qui s'y connaît en commercialisation, et c'est encore plus vrai dans le cas de produits agricoles, sait qu'en essayant de commercialiser un produit sans avoir les données voulues, on se place dans une situation très désavantageuse.

• (2050)

Selon moi, si la société Canagrex concurrence des entreprises privées et si le gouvernement fédéral a en sa possession certaines données, il y a des chances pour que ces dernières soient transmises plus volontiers à la société de la Couronne qu'aux sociétés privées. Ce projet de loi pose tout un dilemme en ce sens que les entreprises privées réalisent des profits et payent des impôts sur ces profits, afin de financer le gouvernement. Ainsi, on peut se retrouver dans une situation ou le gouvernement utilise des impôts prélevés sur le secteur privé pour le concurrencer d'une façon déloyale. Il s'agit d'une question très sérieuse à laquelle il faut répondre et à laquelle on n'a pas répondu à ma satisfaction et à celle de la plupart des députés

de ce côté-ci de la Chambre au cours du long débat qu'a suscité ce projet de loi en comité. Ainsi, si le gouvernement désire vraiment adopter ce projet de loi et prendre les meilleures mesures possibles pour l'agriculture du Canada, je le presse d'accepter non seulement cet amendement, mais également tous ceux que vous avez regroupés, monsieur l'Orateur, c'est-à-dire si je ne me trompe, les amendements 1, 6, 7, 8, 9, 10 et 11 qui portent tous sur l'achat et la vente dans le cadre de la société de la Couronne. Cela montrerait au moins aux exploitants agricoles que le gouvernement est moins désireux qu'il ne l'était de s'occuper directement de l'exportation de leurs produits.

Monsieur l'Orateur, il y a d'autres amendements, notamment l'amélioration de la gestion, l'inclusion d'une clause abrogatoire, l'établissement d'un meilleur système de transmission des données, dans la mesure où cela concerne la Chambre, et d'autres aspects semblables. Mais la principale objection que nous soulevons est le fait que, de par les pouvoirs étendus prévus à l'article 14, le bill autorisera le gouvernement à intervenir bon gré mal gré dans le secteur des exportations de produits agricoles. Pour récapituler, je voudrais dire que le gouvernement a, je crois, des obligations à l'égard des agriculteurs canadiens. Généralement parlant, je crois que le gouvernement a accompli un assez bon travail, du moins en ce qui concerne l'exportation de produits agricoles, mais je suis d'avis que sa principale responsabilité consiste à créer et à maintenir un climat économique sain au Canada, de façon à ce que nos producteurs puissent demeurer concurrentiels. Après tout, c'est en fonction de leur prix que nous écoulons nos produits agricoles à l'étranger. Si nous pouvons rester concurrentiels et offrir nos produits à bon prix, nous pourrons finalement accroître nos exportations. Telle devrait être la principale préoccupation du gouvernement et celle du ministre.

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de pouvoir participer ce soir au débat sur le bill. Je suis également heureux de prendre la parole après le député de Portage-Marquette (M. Mayer) qui semble toujours présenter ses arguments de façon aussi raisonnable.

Le Canada, qui a derrière lui deux siècles d'expérience en agriculture, dépend considérablement de cette activité qui représente toujours un secteur important de l'économie. Mais la situation a évolué considérablement depuis le dix-septième siècle. A l'origine, le paysan essayait de vivre de sa terre en cultivant les produits nécessaires à sa subsistance et à celle de son voisin avec lequel il échangeait des denrées. Mais aujourd'hui, l'agriculture occupe une place importante au sein de l'économie canadienne. C'est l'un des facteurs clés de nos relations commerciales avec l'étranger. Par exemple, entre 1971 et 1975, nos exportations de produits agricoles se situaient aux alentours de 3 milliards de dollars. En 1980, elles s'élevaient à 7,8 milliards de dollars et ont évidemment augmenté depuis. Cela représente une croissance de 261 p. 100 environ. Il est également très important de noter que dans ce secteur l'excédent de nos exportations par rapport à nos importations dépasse 2,7 milliards de dollars. Ce chiffre est encore plus significatif si on le compare au surplus de notre balance commerciale qui atteignait 5,25 milliards de dollars en 1980. Cette année-là, les produits agricoles représentaient plus de 50 p. 100 de notre surplus commercial total, mais seulement 10 p. 100 de la valeur de nos échanges commerciaux. C'est un bilan plutôt satisfaisant qu'il convient de mettre au compte du secteur agricole.

Ce projet de loi, monsieur l'Orateur, est une tentative du gouvernement pour pousser encore plus loin cette expansion. Cependant, il m'inquiète, tout comme l'approche de l'agriculture adoptée par le gouvernement. Celui-ci fait fi de certaines des inquiétudes réelles des agriculteurs, que tous les députés connaissent. Indirectement, la création d'une société pour l'expansion des exportations agricoles en voudrait peut-être réellement la peine. Mais il est intéressant de noter qu'il a fallu beaucoup de temps au projet de loi pour en arriver à cette étape-ci. Il a subi la première lecture le 8 décembre 1981, la deuxième lecture en a été abordée le 25 janvier 1982 et il n'en est maintenant qu'à l'étape du rapport. Cette situation est en partie attribuable au fait que l'opposition officielle y a consacré énormément de temps au comité, soit environ six mois. C'est un peu surprenant lorsqu'on pense que l'opposition officielle était au départ en faveur de ce bill. Par exemple, je vais vous citer un extrait d'une intervention du député d'Elgin (M. Wise) qui a dit le 25 janvier:

• (2100)

Je suis heureux, car c'est une preuve que le gouvernement s'intéresse enfin, pour le moment du moins, à la promotion de l'agriculture ou de la vente des produits agricoles. Je me demande bien pourquoi il a fallu environ 10 mois, de février à décembre, pour préparer ce projet de loi, alors que les associations et les dirigeants agricoles réclament depuis au moins cinq ou six ans la mise sur pied d'un tel mécanisme. Je me souviens d'avoir entendu parler pour la première fois de Canagrex à notre caucus, en 1973. Le ministre ne me croit peut-être pas, mais c'est mon collègue, le député de Swift Current-Maple Creek (M. Hamilton), qui nous en a parlé en 1973.

Il a ajouté:

Il y a également lieu de signaler que même l'annonce du 20 février est survenue un an après les élections de 1980, et que Canagrex avait fait partie intégrante du programme du parti libéral au cours de ces élections. Si le gouvernement avait tenu sa promesse il y a un et demi, et s'il s'était vraiment efforcé d'accroître nos exportations agricoles, notre secteur agricole n'éprouverait pas à l'heure actuelle d'aussi sérieuses difficultés économiques.

Cette déclaration très concise montre bien à quel point il nous faut promouvoir les exportations si nous voulons que notre secteur agricole prenne de l'expansion.

Le délai est également attribuable à la procédure quelque peu désuète pour la présentation et l'étude des projets de loi à la Chambre. Par exemple, si l'opposition officielle et même les députés du gouvernement avaient eu l'occasion de faire des suggestions au sujet de ce bill avant qu'il soit rédigé, je suis certain que le comité y aurait consacré beaucoup moins de temps. La seule arme que possède l'opposition pour faire modifier un projet de loi consiste, je suppose, à en retarder l'adoption. C'est regrettable, mais c'est exactement ce qu'a fait l'opposition. Elle a retardé l'adoption de ce projet de loi pour y apporter des modifications qui auraient été inutiles si la Chambre avait eu l'occasion de participer à sa rédaction au lieu de la confier à des bureaucrates.

Depuis que je suis ici, j'ai constaté que les bureaucrates lorsqu'ils préparent un projet de loi, ne savent pas toujours ce que désirent les députés. Je ne parle pas simplement des députés de l'opposition, mais également des ministériels. L'opposition officielle a concentré son attaque sur l'aptitude de Canagrex à participer à l'agriculture de manière efficace. La vente réelle de biens ou l'aptitude à stocker, si vous voulez, à acheter et à vendre certains produits risque d'avoir un effet néfaste sur l'agriculture, du moins est-ce l'argument principal invoqué par l'opposition officielle.

Celle-ci a déclaré également qu'elle refuse de laisser cette société imposer des prix, fixer des quotas et ainsi de suite. Il y a un certain manque de logique dans la position de l'opposition officielle, comme en témoigne encore une fois le discours du député de Elgin qui a déclaré ceci:

L'un des principaux problèmes de Canagrex sera d'être efficace malgré la modicité de son budget et de son personnel.

Puis il a poursuivi en ces termes:

Cependant, compte tenu de ces diminutions radicales des normes minimales que le ministre lui-même aurait voulu imposer à la Canagrex, je me demande si la Société sera en mesure de remplir convenablement le rôle que lui réserve le bill C-85.

Ce que semble craindre le député qui s'exprimait ainsi, c'est que Canagrex ne soit pas suffisamment importante. Depuis lors, les députés de l'opposition ont fait un certain nombre d'interventions. Nous les avons entendus dire que Canagrex est trop importante ou qu'elle risque de le devenir.

Là encore, l'imputabilité des sociétés de la Couronne est une source d'inquiétude non seulement pour l'opposition officielle, mais également pour les députés ministériels et ceux de mon parti. Cela ne s'applique pas uniquement à Canagrex mais à toutes les sociétés de la Couronne. Je dois, sur ce plan, rendre hommage aux députés de l'opposition officielle pour leur persévérance. Si nous avions pu participer à la rédaction de ce projet de loi, il n'aurait peut-être pas fallu tenir des réunions pendant des semaines à son sujet.

Je le répète, les députés de l'opposition ont tenu bon et, grâce à l'aide des ministériels et des membres de mon parti, la société qui sera créée par l'intermédiaire de ce projet de loi sera, de toutes les sociétés de la Couronne, fédérales du moins, celle qui devra rendre le plus de comptes. Bien des sociétés de la Couronne provinciales devraient l'imiter à cet égard.

Je voudrais parler de deux articles du projet de loi qui prouvent que la société devra effectivement rendre des comptes. Monsieur l'Orateur, le premier, c'est l'article 14, qui est discutable, comme le prouve le nombre d'amendements proposés à son sujet. Les députés qui ont assisté aux audiences du comité admettront que cet article n'a cessé de faire l'objet de controverses parce qu'il expose la mission et les pouvoirs de la société. Sous son libellé actuel, il comporte plusieurs clauses restrictives qui empêchent la société Canagrex de devenir totalement indépendante. Il limite par ailleurs l'achat de biens en permettant à la société de faire des achats seulement à certaines fins.

Ces articles furent proposés, ou du moins imposés dans une certaine mesure, par l'opposition officielle. Il convient de signaler que, d'après l'article 14(1), Canagrex peut ouvrir un compte dans une société de crédit coopérative. Nous remercions le ministre pour cette concession que les coopératives de crédit canadiennes apprécient beaucoup. Le deuxième, c'est l'article 29; il prévoit des moyens de vérification des finances en obligeant la société à présenter des rapports au ministre et à faire vérifier ses comptes par le vérificateur général. Il permet par ailleurs au vérificateur général de faire une vérification exhaustive lorsqu'il le juge nécessaire. Cela garantit que ses états de compte seront renvoyés non seulement au Vérificateur général s'il prend cette décision, mais aussi au ministre, et éventuellement au comité permanent des comptes publics avant d'être renvoyés au Parlement. Canagrex rendrait beaucoup plus de comptes que les autres sociétés de la Couronne fédérale qui sont environ 400. Récemment, un rapport assez accablant déposé par le Vérificateur général à la suite de sa vérification partielle mais complète de la Commission canadienne du lait a bien montré la nécessité de ces comptes. Je pense qu'il serait intéressant de faire certaines comparaisons entre Canagrex et la Commission canadienne du lait.

• (2110)

De façon à être juste envers Canagrex, je pense que je devrais rapidement passer en revue ce qui est arrivé à la Commission canadienne du lait depuis sa création. Elle a été soumise depuis 19 mois à trois enquêtes sur divers aspects de son fonctionnement. Il y a eu un rapport du juge Gibson, un rapport d'arbitrage de M. David Kates et une vérification globale par le Vérificateur général. C'est le genre de choses qui peuvent arriver à une société de la Couronne si ses responsabilités ne sont pas aussi bien définies qu'elles le seront je l'espère dans le cas de Canagrex.

Essentiellement, ces rapports ont dit à peu près la même chose sur le fonctionnement de la Commission canadienne du lait, à savoir qu'aucune méthode établie de gestion ne permettait d'assurer qu'elle s'acquittait efficacement de sa tâche. En rédigeant le projet de loi sur Canagrex, on a tenu compte de certains de ces facteurs en faisant en sorte que les rapports seront envoyés au Vérificateur général et au ministre.

Notre parti est en faveur d'une commercialisation méthodique. Nous voulons que la gestion de l'offre soit efficace le cas échéant, mais nous éprouvons quelque difficulté à approuver les activités d'un organisme qui s'est aussi mal comporté que la Commission canadienne du lait. Pour créer un organisme que nous puissions accepter, nous devons nous assurer qu'il devra s'acquitter de responsabilités qui lui permettront de bien fonctionner.

Je tiens également à mentionner trois autres articles de la loi. L'article 31 stipule que la société doit fonctionner selon un plan triennal. L'article 40 exige qu'elle soumette un rapport au ministre et puis au comité permanent de l'agriculture. L'article 41 précise que la loi sera renvoyée à la Chambre à des fins d'étude après cinq ans. J'espère qu'à cause de ces articles, la société sera beaucoup plus acceptable et beaucoup plus responsable devant le Parlement.

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je dois dire que le député m'a surpris par la brièveté de son intervention. Je ne m'attendais pas à ce qu'il se rasseoie aussi vite, aussi étais-je en train de lire certains documents.

Je suis stupéfait par certains des propos qui ont été tenus sur la société que nous envisageons de créer, la société Canagrex. Le député qui vient de me céder la parole a dit que l'idée de créer une telle société n'était pas nouvelle, puisqu'il en a été question il y a de nombreuses années. Comme il l'a dit, notre parti l'a inscrite à son programme politique pendant deux campagnes électorales. Les Canadiens étaient au courant de nos intentions. Pourtant, ce soir, m'a-t-on dit, certaines personnes ont dit aux nouvelles que Canagrex aurait un monopole. Je prétends que ces bruits sont faux et mensongers. Il est impossible que la société exerce un monopole en premier lieu, et même plus tard, puisque les députés des deux côtés de la Chambre ont apporté des amendements à la loi au comité. Ils ont recommandé que nous modifions le bill pour que la société ne s'associe à d'autres entreprises qu'à condition d'y être invitée. Je ne vois pas comment ces personnes peuvent tenir les propos qu'elles ont tenus ce soir à la télévision. Je tiens à leur dire qu'elles devraient avoir honte de ce qu'elles ont dit, parce qu'elles savent parfaitement que ce n'est pas vrai.

M. Mayer: Qu'est-ce qui n'est pas vrai?

M. Whelan: La loi sur la société Canagrex ne prévoit aucun pouvoir de monopole. Le député le sait aussi bien que moi, et ces personnes le savent également aussi bien que moi. Mais elles ont fait peur aux Canadiens en leur disant que les fermiers ne pourront pas écouler leurs produits à moins de passer par l'intermédiaire de Canagrex. J'affirme que c'est un pur mensonge et ces personnes le savent. Elles se sont rendues coupables d'un délit contraventionnel.

M. Mayer: Vous ne savez même pas ce qu'est un délit contraventionnel.

M. Whelan: Monsieur l'Orateur, j'ai été aussi conciliant que possible lorsqu'ils ont pris la parole. Je ne comprends pas pourquoi ils commencent à s'exciter maintenant. Je tiens simplement à faire consigner certains faits au compte rendu.

Une voix: Pourquoi ne reprenez-vous pas votre lecture?

M. Whelan: Peut-tre devrais-je en effet me reporter à une lettre que je lisais un peu plus tôt. Permettez-moi de vous en lire un passage:

Cher monsieur Whelan,

Merci de la force que vous apportez au cabinet et au gouvernement de notre grand pays.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Kempling: C'est vous-même qui avez écrit cela.

M. Whelan: C'est une lettre très courte. Je poursuis:

Je prie Dieu de vous accorder le supplément de sagesse et de force dont vous avez besoin pour vous dévouer au service des Canadiens.

Cette lettre provient d'un homme qui habite tout là-bas à Vancouver, en Colombie-Britannique. Si les députés d'en face y tiennent, je puis leur lire des milliers de lettres comme celle-là.

Des voix: Oh, oh!

M. Whelan: Je reçois de nombreuses lettres d'éloges au sujet de ce que le gouvernement et moi sommes en train d'accomplir au Canada. Je vous en lis une autre qui provient du Manitoba. M. Walter E. Kroeker écrit ce qui suit:

Je puis vous assurer que tous les habitants du comté d'Arostook ont été très sensibles à vos efforts. Cela vous aurait réchauffé le cœur si tous ces cultivateurs avaient fait partie de vos électeurs!

Je suis sûr, monsieur l'Orateur, que vous savez où se trouve ce comté. Il est au plein cœur du pays de la pomme de terre, pas très loin de votre propre circonscription. Ces agriculteurs me félicitaient de ce que je fais en leur nom, en me signalant qu'il est impossible aux producteurs américains de livrer concurrence aux cultivateurs de pommes de terre du Canada. Cet énorme pays ne peut pas soutenir la concurrence du Canada grâce à ce que nous avons fait pour nos cultivateurs de pommes de terre. Il conclut sa lettre, ce Walker—qui est un de mes vieux amis, bien que nos opinions politiques divergent, je crois—en ces termes:

Je vous demande respectueusement de ne pas adopter de nouveaux programmes à l'intention des cultivateurs de pommes de terre, et notamment aucun programme de stabilisation. Cette recommandation exclut les mesures d'aide visant les exportations uniquement, comme Potatoes Canada et, lorsqu'elle sera en exploitation, Canagrex.

Voilà ce que désire Walter, un ancien président du Conseil horticole canadien. Il s'est lancé avec beaucoup de succès dans la culture de pommes de terre et dans la production d'autres denrées agricoles au Manitoba. Il s'occupe activement de radiodiffusion, de production de semences, etc ... C'est l'un des hommes les plus érudits que connaisse cette province. Je suis sûr que le député qui a ouvert ce débat en conviendrait. Voilà le genre de lettre que M. Walter m'a écrite. Je réponds: «Formidable! Merci, Walter». Le député qui est assis juste en face de moi est son propre beau-frère.

Des voix: Bravo!

M. Whelan: Quand le député parle des États-Unis, je suis sûr qu'il connaît ce grand pays, l'importance de ses échanges commerciaux et son régime de libre entreprise. L'amendement 480, en vigueur dans ce pays, lui donne d'énormes pouvoirs pour écouler ses produits à perte.

Le député de Lisgar (M. Murta) a posé plusieurs questions à la Chambre sur ce que nous ferons si le secrétaire à l'Agriculture américain invoque l'amendement 480 et les pouvoirs qu'il lui confère. Ils s'inquiètent, et à juste titre, des pouvoirs prévus dans cet amendement. Les États-Unis peuvent acheter et vendre. Ils peuvent créer des installations dans d'autres pays en vue de transformer tous les produits qu'ils désirent. Ils peuvent le faire dans le cadre du grand régime de libre entreprise en vigueur aux États-Unis.

• (2120)

A quoi le bill de Webb Pomerane a-t-il servi? Les législateurs américains avaient appuyé en 1916 une mesure qui autorisait l'établissement d'un cartel pour fixer les prix. La loi a été promulguée et elle n'avait jamais été utilisée depuis 1916, mais le gouvernement des États-Unis d'Amérique a maintenant décidé d'avoir recours à cette loi afin de créer un cartel pour la volaille.

Aucun de nos offices de commercialisation n'a de tels pouvoirs. Aucun des mécanismes que nous voulons instaurer dans le cadre de Canagrex ne laisse même prévoir une telle possibilité. Cela me met hors de moi de voir certaines personnes faire l'impossible pour dire que nous accordons des pouvoirs de cartel à Canagrex et que nous voulons créer un monopole.

Je serais presque tenté de dire, monsieur l'Orateur, que c'est un mensonge éhonté, mais je n'irai pas jusque là. C'est tout simplement une fausseté, mais c'est une fausseté flagrante.

Je suis très étonné des amendements proposés par les députés de l'opposition à l'égard du bill sur Canagrex. Le fait est que nous avons discuté de ce bill pendant quatre longs mois. Comme le député de Prince-Albert (M. Hovdebo) l'a signalé, il a été présenté en décembre et il a ensuite été étudié pendant quatre mois au comité permanent, ce qui a permis à plus de 30 organismes et sociétés de donner leur avis et de formuler certaines critiques. Bon nombre de ces critiques étaient justifiées et nous en avons tenu compte. Nous avons examiné tous les exposés qui ont été présentés au comité. Nous avons tenu compte des suggestions constructives que nous avons entendues pendant les délibérations du comité pour apporter plusieurs amendements importants au bill. De fait, 11 des 14 amendements approuvés par le comité composé de membres de tous les partis étaient des amendements de fond et les trois autres portaient sur le libellé de la mesure.

Parmi les amendements qui ont déjà été approuvés, il y en a un de trois pages qui a été présenté par le député d'Elgin (M. Wise). Il accomplit ce que demande le député de Prince-Albert puisqu'il garantit que les administrateurs ou les membres du conseil d'administration n'auront pas de droits acquis, et ainsi de suite. Cet amendement reprend textuellement une partie d'un bill présenté par l'opposition lorsqu'elle formait le gouvernement du Canada et je l'ai accepté.

J'ai accepté également les amendements du député de Prince-Albert exigeant que la Société se soumette chaque année à l'examen du Vérificateur général. Je ne sais pas s'il est au courant, monsieur l'Orateur, mais il s'agira de la première fois qu'une telle chose se fait dans le monde. Aucune autre société de la Couronne dans le monde n'est soumise automatiquement à un examen complet chaque année.

Ainsi, on dit que nous mettons un monstre énorme sur pied, et d'autres choses dans la même veine. Elle fera pourtant l'objet d'un examen comme nulle autre société de la Couronne de n'importe quelle province, de n'importe quel régime fédéral, de n'importe quelle démocratie dans le monde. J'ai accepté cela volontiers pour montrer à quel point je suis sincère, pour veiller à ce qu'elle fonctionne bien, et voilà qu'il se demande si on peut faire confiance à Whelan, et ainsi de suite. Je vous mets au défi de trouver une activité à laquelle j'ai été le moindrement associé, avant ou depuis mon arrivée à la Chambre, qui ait été mal gérée ou à laquelle nous n'ayons pas remédié une fois qu'on eut constaté que tout n'allait pas bien. J'ai une excellente réputation à cet égard et j'en ai toujours été fier. J'ai traité avec des sociétés, grandes ou petites, beaucoup plus que ceux qui voudraient me critiquer en se cachant derrière autrui. D'aucuns sont présents ici, ce soir, me dit-on, et je voudrais bien savoir qui ils sont. Ils appuient des systèmes de commercialisation parmi les pires au monde et mènent une révolution contre Canagrex. Pourquoi? J'y reviendrai plus tard.

Je le répète, nous avons proposé ces amendements, nous avons fait ces compromis, nous sommes revenus sur notre position afin de nous assurer que l'on sache bien que nous n'étions pas en train de créer une espèce de monstre.

Avec la société Canagrex que vise à constituer le projet de loi, nous avons un bon instrument pour favoriser l'expansion des exportations, de même que de nombreuses garanties, tant pour le secteur privé que pour le contribuable.

Des quatorze amendements dont nous sommes saisis, un seul provient du gouvernement, et il s'agit d'une simple modification linguistique. Neuf sont identiques à ceux que les conservateurs ont proposés au comité et dont découlent les amendements généraux que nous avons adoptés.

Comme leur porte-parole l'a déclaré le 8 juillet, les amendements ont été traités de manière juste. Huit des amendements de l'opposition visent à enlever à Canagrex le pouvoir de faire de l'exportation lorsqu'elle est appelée à le faire. Je traiterai globablement de ces amendements, mais je voudrais tout d'abord parler des cinq autres qui nous obligeraient à faire ce qui suit: exclure le bœuf du champ d'activités de Canagrex, et à ce sujet, monsieur l'Orateur, vous avez rendu votre décision et vous allez permettre au motionnaire de soulever des objections au moment opportun; interdire au président ou à un administrateur d'avoir plus de deux mandats; rendre obligatoire la publication des traitements et dépenses des administrateurs; imposer une disposition d'abrogation.

Le député qui a ouvert le débat aujourd'hui a dit qu'il fallait stabiliser le commerce du bœuf. Il prétend qu'il n'y a pas eu de direction dans ce domaine. Qu'il vienne à mon bureau, monsieur l'Orateur, et je lui montrerai le mémoire que nous avons présenté aux provinces en 1978, une assurance revenus de 100 p. 100 pour tous les produits. Qui s'y est opposé? Plusieurs provinces. L'Association des producteurs de bovins et la Fédération canadienne de l'Agriculture s'y sont opposées, sous prétexte que c'était trop lucratif; pourtant, aujourd'hui, en 1982, elles réclament essentiellement la même chose qu'elles ont refusée en 1978. Je leur ai offert de garantir l'intégralité de leur revenu. Elles m'ont répondu que je perdrais tout contrôle sur la production, que les agriculteurs produiraient à une folle allure, ainsi de suite, avec un tel programme. Or ce dernier m'avait paru fort intéressant. Le cabinet l'avait même sanctionné. Quand le député d'Elgin est devenu ministre de l'Agriculture, il l'a supprimé, prétextant qu'il serait trop coûteux.

On voudrait que je mette sur pied un programme comparable à celui de l'Alberta, province passablement riche. Cette année, d'après ce que m'en a dit le ministre de l'agriculture de la province, lors de notre réunion fédérale-provinciale, il y a quelques jours de cela, l'Alberta y consacre 158 millions de dollars. C'est cela la libre entreprise, ce grand programme de production. Monsieur l'Orateur, c'est une forme d'assistance sociale. Je ne peux pas croire qu'ils aient besoin d'aide pour une entreprise aussi productive et aussi efficace. Il n'y en a pas de meilleure au monde. Un tel système n'existe pas aux États-Unis. Les Américains n'ont même pas le programme de stabilisation que nous avons et que bien des gens jugent périmé. Je dirai simplement que nos programmes sont trop bons comme on nous l'a fait remarquer aux audiences de Boisi dans l'Idaho

et de Bangor dans le Maine au sujet des programmes pour la pomme de terre.

Monsieur l'Orateur, je ne vous demanderai pas ce que vous en pensez, car vous ne pouvez pas le dire, mais je sais que vous le pourriez et que vous le feriez si vous le pouviez.

Je commencerai par la fin. Il s'agit de la motion nº 14. C'est ce qu'on appelle une disposition d'abrogation et Canagrex est présumée coupable à moins de pouvoir prouver son innocence et elle disparaîtra au bout de cinq ans à moins qu'on ne la maintienne en vie grâce à des mesures extraordinaires. Je sais bien que ces dispositions permettaient d'éviter que le gouvernement ne nourrisse des bouches inutiles. De cette façon il ne conserve que les organismes qui se sont révélés efficaces. Je crois que nous avons réglé cette question grâce aux amendements que nous avons apportés à l'article 41. Dans cet article, nous avons accepté qu'au bout de cinq ans Canagrex présente un rapport de ses activités au comité de l'agriculture qui l'étudiera à fond. C'est beaucoup plus efficace qu'une disposition d'abrogation. La Société sera soumise à un examen approfondi et on part du principe que, si tout va bien, elle continuera à fonctionner.

Monsieur l'Orateur, comment allons-nous attirer des gens qualifiés pour diriger cette société si elle doit disparaître en 1987? Comment allons-nous inciter des personnes hautement compétentes à quitter par exemple, l'Alberta, une province qui a remporté beaucoup de succès sur le plan des exportations et qui n'arrivait à rien avant d'obtenir l'autorisation d'acheter et de vendre.

A propos de l'Alberta, je voudrais préciser combien il y a de sociétés de la Couronne dans cette province. Il y en a 18. Un grand nombre d'entre elles sont autorisées à acheter et à vendre. Il y a même une compagnie aérienne, une compagnie de fiducie et de nombreuses autres sociétés de la Couronne.

M. Mayer: Puis-je poser une brève question au ministre?

M. Whelan: Avec plaisir, quand j'aurai terminé.

• (2130)

Voilà toutes les sociétés de la Couronne prospères de l'Alberta. Il y a aussi les directions du Trésor albertain dont je pourrais vous donner toute une liste. Je suis étonné de voir à quel point elles sont nombreuses en Alberta. Voyez en outre la quantité de terrains que le gouvernement albertain loue à des agriculteurs—terrains qui appartiennent à la province. Il s'agit de millions d'acres. Personne ne dit que le gouvernement albertain accapare toutes les terres; non, personne. Cela n'a pas été dit, par exemple, lorsque je me suis entretenu avec le nouveau ministre de l'Agriculture de la Saskatchewan. Combien cette province compte-t-elle de sociétés de la Couronne? Vingt-quatre. J'ai demandé au ministre s'il avait l'intention de se défaire de ces sociétés de la Couronne qu'il a le pouvoir d'acheter ou de vendre. Il m'a répondu en riant: «Pas si elles rapportent de l'argent et fonctionnent bien». Je vous parie qu'il ne se débarrassera même pas d'une seule d'entre elles, car si vous consultez les dossiers, vous vous rendrez compte que toutes ces sociétés sont prospères. Voyons maintenant ce qui se passe le plus à l'est que nous puissions aller au Canada, soit à Terre-Neuve. Combien y a-t-il de sociétés de la Couronne là-bas? Trente-sept. Le ministre de l'Agriculture de Terre-Neuve m'a dit à Halifax que son gouvernement allait en créer trois autres afin d'aider le secteur terre-neuvien de l'agriculture. Le gouvernement a le pouvoir d'en acheter et d'en vendre à loisir. Le ministre m'a dit: «Je ne vois rien de mal à ce que vous faites, absolument rien de mal».

Si les députés fédéraux de l'Alberta examinent soigneusement les sociétés de la Couronne de leur province, ils seront à même de constater qu'ils ont eu tort de croire que je cherchais à créer quelque chose de différent. Les éleveurs albertains mêmes ont admis qu'ils n'étaient pas prospères avant d'obtenir le pouvoir d'acheter et de vendre. Lorsque leurs représentants ont comparu devant le comité, ils ont reconnu les problèmes que leur posait le programme fédéral actuel pour ce qui est d'exporter du bétail au Mexique. Ils n'y arrivaient pas. En tant que ministre, j'ai même essayé de les aider à cet égard auprès du ministère de l'Industrie et du Commerce. Cela n'a pas marché, mais tout changera avec Canagrex.

Je ne prendrai pas la peine d'énumérer toutes les sociétés d'État, mais un coup d'œil rapide sur la liste permet de constater que les provinces en comptent plus de 200. Il est vrai que nous avons des sociétés d'État au niveau fédéral, mais il y en a également au niveau provincial. Il me suffit de mentionner la société d'hydro-électricité de l'Ontario, l'Ontario Hydro, par exemple, qui a le pouvoir d'exproprier, d'acheter et de vendre des terrains et de faire tout ce dont elle a envie.

L'expansion agricole est une entreprise à long terme. Elle ne se prête pas à la méfiance que la mesure d'abrogation pourrait créer chez Canagrex. Cette mesure permettrait de supprimer une société d'État au bout de cinq ans, même si celle-ci connaît un grand succès. Toutefois, si le comité juge que Canagrex est inefficace au moment de l'examen quinquennal, il pourrait en recommander la dissolution.

L'amendement suivant dont je voudrais discuter est la motion nº 2 qui exclurait le bœuf et les produits du bœuf du champ d'opération possible de Canagrex.

M. McKnight: J'invoque le Règlement, Monsieur l'Orateur. J'hésite à interrompre le ministre, mais je crois qu'il traite d'un amendement que la présidence a jugé irrecevable.

M. Whelan: Monsieur l'Orateur, le député de Medecine Hat (M. Hargrave) a dit qu'il comptait le représenter. Le député qui a entamé la discussion a parlé de pratiquement tout. Il n'est pas question dans le bill d'essence, de taxes ou de quoi que ce soit d'autre. Mais il a touché à tous les sujets. Il a parlé de pratiquement tout ce que j'ai bien pu dire ou faire. J'avais fermé mon appareil accoustique, mais malgré cela, j'ai pu entendre certains de ses propos. On m'a dit aussi que je n'avais pas manqué grand-chose.

Je voudrais lire un passage d'une lettre que m'a envoyée la Canadian Hereford Association en janvier dernier. On y dit:

> Nous avons hâte de nous prévaloir des services de Canagrex pour étendre nos marchés internationaux.

Bien d'autres petites entreprises et sociétés se spécialisant dans le bœuf m'ont, elles aussi, signifié leur appui pour Canagrex. Ils semblent plus que rassurés, surtout depuis que nous avons apporté des amendements, que nous ne les assimilerons pas comme certains l'ont insinué. Nous n'en avons jamais eu l'intention. Tous ces députés le savent. C'est vrai pour ceux qui occupent les tribunes qui pourraient avoir des inquiétudes. Les éleveurs préfèrent garder leur bœuf et le faire vendre par un

petit organisme. Certains d'entre eux se trouvent dans les tribunes. Je sais qui ils sont, je sais ce qu'ils sont venus faire ici. Ils font pression pour sauver leur peau.

C'est parce que certains se campent dans le rôle des bons qui livrent un combat au méchant gouvernement qu'ils se permettent d'oublier les préoccupations d'un grand nombre de producteurs de bœuf, tout simplement parce que ces derniers ne partagent pas leur préjugé contre les gouvernements. N'oubliez pas que les agriculteurs sont libres de recourir ou non aux services de Canagrex. Comme je l'ai dit à maintes reprises, ces services ne sont pas obligatoires, mais ces députés sont persuadés que s'ils mettent assez d'insistance et de force à dire le contraire, les gens vont finir par les croire. Ils ont implanté cette idée dans l'esprit des gens.

J'ai participé à une tribune libre dont l'auditoire s'étendait, au nord, jusqu'à Edmonton et au sud, jusqu'à Calgary. Un jeune agriculteur m'a dit au cours de l'émission qu'il ne pourrait rien vendre sans passer par moi. Voilà ce que ces députés ont fait croire à la population. Je n'arrive pas à comprendre comment un bon député peut essayer de semer des idées pareilles dans l'esprit des gens. Nous avons apporté les amendements nécessaires pour que les agriculteurs ne soient pas tenus de recourir à ces services et nous avons prévu des entreprises conjointes, mais ces députés persistaient à dire le contraire encore aujourd'hui. Certains d'entre vous le savent. Vous savez aussi que c'est faux.

M. Mayer: Nommez un seul député qui a dit cela.

M. Whelan: Je suis renversé que des députés fassent pareilles affirmations. Les services sont volontaires. Ils ne peuvent servir qu'en rapport avec les marchés d'exportation, en coopération avec les gouvernements ou à leur demande. Ces députés font croire aux agriculteurs qu'ils ne pourront pas vendre un veau sans passer par Canagrex, par le boucher local. Ce sont des sottises. On ne peut recourir à ces services que pour l'exportation, je le répète, de concert avec les gouvernements, les sociétés, les coopératives, les offices de commercialisation ou autres entreprises ou particuliers canadiens en affaires au Canada ou à leur demande. Y a-t-il du mal à cela? Ceux qui recourent à nos services commerciaux à l'heure actuelle en sont satisfaits, parce qu'ils sont relativement gratuits. Nous participons à de nombreux programmes de promotion commerciale tout comme eux. Cela coûte de l'argent au ministère de l'Agriculture, mais nous sommes très fiers de la promotion que nous faisons de concert avec le ministère de l'Industrie et du Commerce. Nous voulons accroître nos activités. Nous ne voulons pas être coincés quand vient le moment de conclure un marché, et que nos partenaires ne peuvent ou ne voudront pas le conclure parce qu'ils ne disposent pas des garanties nécessaires ou ne peuvent obtenir de pareilles garanties en vertu des lois existant à l'heure actuelle à moins de tâcher de combiner trois ou quatre d'entre elles. Même cette combinaison ne peut toujours permettre de conclure le marché final souhaité.

Les motions nos 3 et 4 visent à restreindre à deux mandats la durée des fonctions du président et des administrateurs. Je me demande si les députés de l'opposition voudraient appliquer la même restriction aux députés?

M. Deans: Oui.

M. Whelan: Certains recommandent que nous adoptions le régime républicain. J'ai entendu cette observation même sans l'aide de mon appareil acoustique. Pour ma part, je trouve le régime démocratique excellent. Certains d'entre nous continuent à être réélus, n'en déplaise à l'opposition.

Si nous ne voulons pas restreindre à deux mandats la durée des fonctions des administrateurs, c'est évidemment parce que nous ne voudrions pas nous priver des services d'excellents administrateurs au sein du conseil d'administration. Par ailleurs, les mandats de trois ou cinq ans permettent au gouvernement de remplacer des administrateurs qui n'ont pas été à la hauteur de la tâche. C'est sans doute ce que les députés voudraient qu'on fasse. Je me contenterai d'ajouter que dans un domaine aussi complexe que le commerce agro-alimentaire international, plus une personne a de l'expérience, plus elle sera utile à Canagrex et au Canada. Il serait stupide de se priver des services de tels administrateurs uniquement parce qu'ils ont terminé leur mandat.

La motion no 5 porte sur la publication du traitement et des dépenses de l'administrateur, mais il incombera au conseil d'administration de trancher la question.

Les huit autres amendements ont été étudiés à fond au comité et ils se résument à une seule chose: priver Canagrex de son pouvoir d'exporter quand on lui en fait la demande. On réduirait en somme Canagrex à une société chargée de fournir des renseignements sur la commercialisation, de promouvoir les ventes, d'accorder du crédit et des subventions. Ces services sont importants, mais ils doivent faire partie d'un tout qui comporte la capacité d'exporter au besoin dans des cas restreints énoncés dans le bill modifié. Sans cette capacité, Canagrex ne sera pas une associée active et vigoureuse de l'industrie agricole canadienne, comme nous voudrions qu'elle le soit.

La Fédération canadienne de l'agriculture a des opinions très arrêtées. Je voudrais citer un passage d'une lettre datée du 27 juillet du président de la Fédération canadienne de l'agriculture:

• (2140)

Le conseil d'administration de la Fédération canadienne de l'agriculture qui a siégé aujourd'hui est revenu sur sa position concernant la mesure sur Canagrex à la lumière des amendements apportés au bill, comme en fait état le rapport du comité de l'agriculture, et réaffirme sa position exposée au gouvernement au comité de l'agriculture. Je le répète, la FCA, dans son mémoire précédent, a bien précisé que l'objectif de Canagrex est de mettre sur pied un organisme opérationnel qui pourra, selon les circonstances, se livrer au commerce d'exportation à titre d'agent, de courtier, de participant à des accords d'entreprise, et comme le souhaitent les gouvernements de certains pays importateurs, à titre d'exportateur. La FCA appuie encore fermement cette position. Les autres pouvoirs prévus dans le bill C-85 sont aussi importants, mais ne constituent pas un mandat suffisant pour Canagrex. La FCA a bien fait comprendre que Canagrex doit procéder très lentement tandis qu'elle acquiert de l'expérience, qu'elle doit collaborer avec les coopératives, les entreprises privées les conseils et organismes regroupant les producteurs et non leur faire concurrence, et doit éviter . . .

C'est un grand mot. Elle s'oppose à la bureaucratisation.

M. Prud'homme: La prochaine fois, ne l'employez pas, n'est-ce pas?

M. Whelan: C'est un très grand mot venant d'un agriculteur. Il ajoute:

La FCA réitère également sa position arrêtée que le conseil d'administration doit être composé en majeure partie de représentants d'organismes regroupant des producteurs.

M. Hargrave: Qui a signé cette lettre?

M. Whelan: Glenn Flaten, président de la Fédération canadienne de l'agriculture. Il est originaire de la Saskatchewan.

Ce dont il importe de se souvenir, c'est que tous les membres du comité étaient d'accord pour approuver un amendement portant que Canagrex ne pourrait participer à l'achat et à la vente des produits qu'avec la collaboration ou à la demande d'autres gouvernements, de sociétés canadiennes ou d'associations de producteurs canadiens. Canagrex ne peut pas décider de son propre chef d'acheter ou de vendre des produits. Jamais il n'a été question que Canagrex produise ou transforme les denrées alimentaires, comme le démontre un autre amendement à l'article 14 que le comité a approuvé. Pourquoi diable la société Canagrex voudrait-elle se mêler de cela? C'est ce que je n'arrive pas à comprendre. Elle ne pourrait s'en mêler que conjointement avec l'entreprise privée. L'entreprise privée le réclame depuis des années; elle le demandait même avant que je ne sois nommé ministre de l'Agriculture. Elle demande une aide supplémentaire à l'égard des denrées périssables qu'elle vend sur le marché mondial à des risques considérables.

Considérons un moment certaines des autres dispositions du bill modifié qui garantit que l'entreprise privée bénéficiera davantage de la création de la société Canagrex. Évidemment, les administrateurs seront pour la plupart choisis parmi les représentants du secteur privé. Ils sauront exactement quelle aide est nécessaire pour maximiser l'exportation de nos denrées agro-alimentaires et, je le répète, ils devront observer des règles très rigoureuses destinées à éviter les conflits d'intérêt. Ces règles figurent dans la proposition d'amendement que le député d'Elgin je l'ai vérifié, a présentée au comité, ainsi que dans le bill modifié. Quiconque examine les lois provinciales ou fédérales du gouvernement central constate qu'un seul autre bill comporte cet amendement qui stipule des règles rigoureuses destinées à éviter les conflits d'intérêt. Qui plus est, ces règles recevront l'appui du comité consultatif de la politique qui comprend des Canadiens de toutes les régions. Jamais on n'a mis autant de soin à préparer un bill de façon à écarter tout soupçon. Je suis prêt à comparer la société Canagrex à n'importe quelle société privée, à n'importe quelle société coopérative ou à n'importe quel office de commercialisation, en raison des propositions d'amendement que les députés de l'opposition ont formulées et dont j'ai accepté quelques-unes, alors même qu'ils me reprochaient mon entêtement, mon intransigeance, mon refus de les écouter . . .

M. McKnight: Vous refusiez toujours de nous écouter.

M. Whelan: . . . ou d'accepter des motions. Je puis dire à la Chambre qu'au contraire j'en ai accepté, car je me souviens distinctement du soir où j'ai dit que j'acceptais ceci et cela. Je pensais que le député d'Elgin avait réussi à convaincre tout le comité que nous étions prêts à aller de l'avant et à faire adopter le bill rapidement à la Chambre, car de nombreux Canadiens de sa région étaient prêts à nous suivre.

M. McKnight: Et ils perdent de plus en plus à le faire.

M. Whelan: Le public est protégé de plusieurs manières. Peut-être la principale est-elle que Canagrex doit soumettre chaque année un plan triennal revisé. Je demande aux députés: combien d'autres sociétés de la Couronne sont tenues de le faire?

M. Mazankowski: VIA Rail.

M. Whelan: Nous avons étudié la question pour le déterminer. Il s'en trouve bien peu qui doivent, obligatoirement, présenter un plan semblable destiné à servir de base à leur stratégie et à leur budget pour l'année. Un résumé du plan de la société sera publié mais, bien entendu, les détails annuels devront rester confidentiels la société devant soutenir la concurrence de ses rivales à travers le monde. Peu d'organisations gouvernementales sont assujetties à des restrictions aussi rigoureuses. On pourrait probablement les compter sur les doigts de la main. Compte tenu de l'amendement que j'y ai apporté, à mon avis la loi sur Canagrex est bien équilibrée quant à ses objectifs, ses pouvoirs, ses contrôles et ses activités. Nous ne saurions faire davantage sans risquer de paralyser Canagrex injustement.

Je presse la Chambre de rejeter les 13 amendements proposés par l'opposition à l'étape du rapport. Je le répète: ces points ont été longuement débattus au comité et leurs aspects contructifs incorporés à des amendements majeurs approuvés par le comité.

Je demande donc à la Chambre d'approuver l'unique amendement du gouvernement, la motion nº 13, qui se résume à un changement dans le libellé. Bref, pour réussir dans son rôle de partenaire dans l'expansion de la capacité exportatrice du Canada et de l'industrie alimentaire, Canagrex doit avoir la souplesse prévue dans le bill tel qu'amendé. Passons en revue les faits, l'histoire et les pouvoirs, que j'ai mentionnés, dans le pays auxquels nous ressemblons le plus, les États-Unis d'Amérique, et voyons ce qui s'y passe en ce moment. A l'heure actuelle, nous vivons, soucieux des décisions que prendront les États-Unis au sujet de sa production laitière. Il y a cinq ou six ans, lorsque nous leur avons proposé de rencontrer les pays aux prises avec des problèmes de surproduction de lait industriel, nos rivaux sur les marchés internationaux, lorsque nous avons demandé la tenue d'une réunion, deux anciens secrétaires à l'agriculture des États-Unis nous ont dit que pareille réunion serait inutile car jamais les États-Unis n'auraient un excédent de produits laitiers industriels. A cause de leur programme de subventions, du manque de contrôle de la production, la situation laitière coûte aux États-Unis 2.5 millions de dollars par jour ou plus de 2 milliards par année. Dans un rapport présenté à Fredericton lundi dernier, un représentant de la USDA déclarait qu'il leur en coûterait encore beaucoup plus avec le temps, et qu'on ne savait vraiment que faire pour remédier à la situation. Après mon entretien avec le secrétaire Black, nous avons pensé que les États-Unis pouvaient réduire le prix. C'est lui qui a eu l'idée de réduire le prix touché par les agriculteurs pensant qu'ils diminuaient leur production. Mais, les grains de provende étant bon marché à cause du programme de subventions, les agriculteurs se sont mis à produire du lait en quantités inimaginables, à tel point qu'il y a un excédent de plus de 500,000 tonnes de produits laitiers de transformation. Le secrétaire Black m'a dit: «Nous n'avons pas l'intention de faire du dumping sur le marché international pour causer du tort à nos partenaires commerciaux». J'ignore ce qu'il sera forcé de faire. Il y aura des élections cet automne aux États-Unis et de

nombreuses circonscriptions rurales sont en jeu. Il suffit de lire les débats du Congrès et du Sénat pour constater qu'ils n'ont pas réduit le prix touché par les agriculteurs américains. Le prix est resté le même et ils réexaminent toute la question. On ne s'attend pas que le prix des produits laitiers change avant le 1er janvier prochain.

Nous avons discuté de commerce, de stabilisation et de prix. Le député a mentionné le coût de l'essence et nous avons comparé le prix de l'essence et du gazole. Il n'y a pas de grands écarts de prix entre les diverses régions du Canada et des États-Unis. Certains prix sont équivalents, d'autres sont un peut plus élevés, mais les écarts de prix ne sont pas aussi importants que les députés d'en face semblent vouloir nous le faire croire dans leurs questions. Les faits et les chiffres sont là pour le prouver. Ils sont longs et détaillés. Les députés d'en face parlent de la taxe sur l'essence. Qu'ils s'informent de la destination des recettes qui en sont tirées. Ce sont les raffineries, les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral qui bénéficient de la nouvelle augmentation des coûts. La taxe fédérale sur l'essence et le gazole est en fait très faible.

• (2150)

Des voix: Oh, oh!

M. Neil: Soixante cents le gallon.

M. Whelan: Les députés d'en face savent parfaitement que la fiscalité et le partage des recettes sont deux systèmes distincts.

M. Mazankowski: Une taxe est une taxe.

M. Whelan: Le tableau que j'ai sous les yeux établit la ventilation du prix de l'essence acquitté par le consommateur en ses divers éléments, à savoir la taxe de vente provinciale, la taxe fédérale, les redevances et les taxes sur le pétrole brut, le prélèvement d'indemnisation pétrolière et les sommes versées à l'industrie pétrolière.

M. Mazankowski: La redevance de canadianisation.

M. Whelan: Nous pouvons fournir la ventilation détaillée des prix et des taxes. La taxe fédérale d'accise de 1,5c. le litre n'est perçue que sur l'essence. Tous les utilisateurs commerciaux, y compris les fermiers, ont droit à une réduction et il n'y a aucune taxe fédérale d'accise sur le gazole, le fuel domestique et le propane. Si je parle de la taxe fédérale d'accise c'est parce que les députés d'en face ne cessent de la mentionner.

M. Mazankowski: Nous parlons des taxes fédérales.

M. Whelan: Lorsque nous parlons des redevances des taxes sur le pétrole brut, la question est différente. Les provinces productrices perçoivent des redevances et des taxes sur le pétrole brut au moment où celui-ci est vendu ou livré à la raffinerie. On évalue ces taxes à 5,36c. le litre d'essence et l'on peut considérer qu'il en est de même pour les carburants du secteur agricole.

M. Mazankowski: Vous savez bien qu'une taxe est une taxe.

M. Whelan: Le député sait pertinemment que ce sont les provinces et l'industrie qui prennent la plus grosse part.

M. Mazankowski: Ce n'est pas vrai.

M. Whelan: Le député le sait pertinemment et il sait aussi que certains doivent réaliser des profits exorbitants aux États-Unis, puisque les Américains paient un prix comparable, même s'ils n'ont pas le même régime d'imposition. Qui réalise les profits? Les prix payés par les producteurs pour leur carburant varient peu d'une région à l'autre.

M. Mazankowski: Nous payons à l'Alberta seulement $25 le baril de pétrole. Où est la différence?

M. Whelan: Le prix moyen payé par les agriculteurs pour l'essence varie entre 29.1c. le litre en Alberta et 34.8c. le litre en Colombie-Britannique. Ces estimations tiennent compte de la taxe d'accise fédérale et de la taxe de vente provinciale, mais pas de la taxe de 2.4c. le litre prélevée en Colombie-Britannique. C'est la seule province qui impose ce type de taxe sur le carburant utilisé pour la production agricole. Le prix moyen payé par les agriculteurs pour le carburant diesel varie entre 28.8c. le litre en Alberta et 35.2c. le litre en Colombie-Britannique.

M. Mayer: Quel prix paient-ils au Dakota du Nord?

M. Whelan: J'ai une liste complète que je me ferai un plaisir de remettre à quiconque veut faire une comparaison des coûts payés par les agriculteurs . . .

M. Mazankowski: C'est trompeur.

M. Whelan: . . . dans diverses régions des États-Unis et du Canada, mais je peux déjà dire aux députés qu'il n'y a pas beaucoup de différence. Il peut y avoir un écart d'un cent ici et là, mais dans l'ensemble les prix payés par les producteurs sont comparables.

M. Mazankowski: Et le prix à la tête du puits?

M. Whelan: Ce que le député de Végréville (M. Mazankowski) dit, c'est qu'en fait aux États-Unis, certaines sociétés doivent faire d'énormes profits puisqu'elles font payer la même chose aux agriculteurs. La différence réside dans le régime d'imposition, pour reprendre votre expression. Nous avons créé un régime qui nous assure une plus grande participation dans notre industrie énergétique. La grande majorité des Canadiens, qu'ils habitent l'Est ou l'Ouest, appuient ce genre de programme, et le député le sait bien.

Canagrex est un organisme dont la création s'impose depuis longtemps pour favoriser nos exportations agricoles. Nous ne sommes pas d'accord sur un point, et il s'agit du pouvoir d'acheter, de vendre, de posséder, et le reste. Il existe de nombreuses, très nombreuses sociétés d'État, provinciales et fédérales.

Canagrex

M. Mazankowski: Trop nombreuses.

M. Kempling: Il ne vous en faut pas davantage.

M. Whelan: Dans les provinces d'où viennent les députés, il existe des sociétés de la Couronne qui ont ces pouvoirs. Pourtant, aucun député ne leur reproche d'exercer ces pouvoirs mais on me reproche de confier une certaine tâche à une petite société agricole appelée Canagrex. Les députés d'en face devraient lire le compte rendu des délibérations du comité permanent de l'agriculture. J'ai été renversé d'apprendre aujourd'hui comme nous faisons du bon travail pour les agriculteurs. Monsieur l'Orateur, vous êtes ici depuis assez longtemps pour avoir entendu des questions comme celles-ci: Pourquoi ne réussissez-vous pas à vendre davantage? Les députés d'en face ont prétendu que sans le blé, notre déficit commercial serait énorme. A qui vendons-nous tous nos autres produits? Les députés d'en face condamnent le gouvernement et le ministre quand ils veulent promouvoir le commerce et aider l'entreprise privée à concurrencer les autres pays et à s'organiser. Nos agriculteurs ne cessent de nous répéter qu'il est difficile de soutenir la concurrence parce que nous n'avons pas les mêmes garanties ni la même sécurité.

M. Wise: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je ne veux pas interrompre le discours du ministre parce qu'il semble y prendre beaucoup de plaisir. Cependant, connaissant le ministre comme je le connais, je suis sûr qu'il ne voudrait pas dire des inexactitudes ou induire la Chambre en erreur. Il a parlé de rationaliser la stabilisation d'un bout à l'autre du pays. Il sait que cela figurait à l'ordre du jour de la conférence des ministres provinciaux en 1978 et de celle de 1979, lorsque j'étais ministre. Le ministre a dit que le Conseil du Trésor avait promis une aide financière. Il a parfaitement raison. Mais il a tort de dire qu'à l'époque où j'étais ministre, j'ai retiré mon appui. Ce n'est pas exact. Le ministre sait que ce genre de programme n'était pas plus soutenu en 1979 qu'en 1978. Les personnes qui s'y opposaient le faisaient pour les raisons que le ministre a données ce soir. Il a parfaitement raison. Par ailleurs, seulement deux des dix ministres représentant les provinces ont appuyé le projet; c'est pourquoi ce programme a été supprimé.

M. Whelan: Monsieur l'Orateur . . .

L'Orateur suppléant (M. Corbin): Le ministre prend-il la parole dans le cadre du même rappel au Règlement?

M. Whelan: Oui, monsieur l'Orateur. J'ai assez bonne mémoire. Je me fie au compte rendu. Lorsque le député était ministre, je ne crois pas qu'il ait détruit le compte rendu écrit des décisions qu'il a prises ni des entretiens auxquels il a participé. Si j'ai bien lu au compte rendu, il était ministre de l'agriculture au moment où l'on a décidé de supprimer le programme. D'après les notes que j'ai vues, on l'a supprimé pour des raisons d'ordre financier. Je vérifierai à nouveau, et si je constate que je me suis trompé, je lui présenterai mes excuses.

M. G. M. Gurbin (Bruce-Grey): Monsieur l'Orateur, je ne dispose que de deux ou trois minutes, mais j'aimerais profiter de ce court laps de temps pour faire valoir plusieurs points. Je m'étais préparé à présenter des arguments et à faire des commentaires réfléchis et raisonnables sur le bill actuellement à l'étude. Mais il est difficile de rester raisonnable après avoir entendu le ministre de l'Agriculture (M. Whelan). Nous avons eu droit à une autre envolée à l'emporte-pièce qui aurait très bien pu lui valoir l'oscar du meilleur acteur, mais dont le contenu n'avait pas grand-chose à voir avec le sujet important qui nous intéresse et qui n'était pas de nature à apaiser les inquiétudes que certaines mesures prévues dans le projet de loi suscitent chez les députés de ce côté-ci de la Chambre.

Premier point que je voudrais faire valoir même si le ministre n'a pas parlé de «mensonge flagrant» parce que ce sont des termes antiréglementaires il a quand même critiqué 17 associations—trop pour que je puisse les nommer en si peu de temps—qui avaient de bonnes raisons de s'inquiéter. Elles se sont servies des médias comme le fait souvent le ministre pour défendre un point de vue fort raisonnable au sujet du projet de loi.

Deuxième remarque que je voudrais faire avant de déclarer qu'il est dix heures: les gens qui lisent le hansard ou regardent les délibérations d'aujourd'hui à la télévision devraient se rappeler ce que le ministre a répondu à la Chambre au député de Végréville (M. Mazankowski) il y a plusieurs jours. Le ministre répondait à certaines questions au sujet des prix du combustible et de l'exemption des gains de capital qu'il avait promise aux agriculteurs. Il a fait des promesses aux agriculteurs et au public au cours de la dernière campagne électorale. Voici ce qu'il a dit en réponse au député de Végréville:

. . . je me demande où le député est allé chercher ces déclarations que j'aurais faites durant la campagne électorale, à l'occasion de discours qui n'étaient pas préparés. Dans la chaleur d'un discours électoral, il arrive qu'on affirme des choses au pied levé . . .

Un député a dit:

Où les avez-vous mis dernièrement, vos pieds?

Je vous remercie beaucoup, monsieur l'Orateur.

• (2200)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

La motion d'ajournement est proposée d'office en conformité de l'article 40 du Règlement.

LES PÉNITENCIERS—LA PROJECTION DE FILMS PORNOGRAPHIQUES ET LA PRÉSENTATION D'UN SPECTACLE DONNÉ PAR DES DANSEUSES AUX SEINS NUS. B) LA DÉCLARATION DU CORONER AU SUJET DES DÉCÈS PAR EMPOISONNEMENT AU CYANURE

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Monsieur l'Orateur, il y a quelques jours, le public canadien a été scandalisé d'apprendre ce qui s'était passé au pénitencier Archambault et a partagé la douleur des familles des gardiens qui ont été tués. Ce qui est arrivé aux gardiens est tragique et la douleur que ressentiront leurs familles longtemps après leur disparition l'est aussi. Par ailleurs, les doutes que cette tragédie sème dans l'esprit de tous les Canadiens sont embarrassants.

Comme je l'ai dit au solliciteur général (M. Kaplan) hier, les journaux nous ont appris qu'on permettait parfois aux détenus d'Archambault d'assister à des projections de films pornographiques—il n'a pas été question du degré de pornographie—et qu'au moins à une occasion, des danseuses aux seins nus ont donné un spectacle.

Bien des gens se sont interrogés sur la façon dont les prisons sont dirigées se demandant si l'objectif des autorités pénitentiaires était d'assurer la sécurité des Canadiens. Le solliciteur général a nié hier que l'on ait projeté ce genre de films. Mais, monsieur l'Orateur, pourquoi le solliciteur général a-t-il dit que le communiqué émis par les gardiens n'était pas conforme à la vérité? Qu'en est-il pour les gardiens qui doivent se présenter au travail le lendemain? S'ils ont dit des choses à la presse qui ne sont pas vraies, ils devront en répondre devant l'administration qu'ils ont accusée. Pourquoi auraient-ils publié des mensonges?

Cette question soulève un double problème. S'il est vrai que l'on projette des films parce que l'administration craint la réaction des prisonniers si on les leur refuse, deux problèmes se posent. D'abord, quelle est la réaction des détenus devant ces films? Hier soir, je me suis entretenu avec un psychologue à ce sujet et il m'a dit que l'effet sur l'esprit des prisonniers serait incontrôlable. Une fois remis en liberté, qu'est-ce qui les empêchera de se comporter de la façon qu'ils ont vue dans le film?

En second lieu, si les allégations des gardes sont exactes, et si l'administration autorise ces films parce qu'elle redoute la réaction des détenus, dans ce cas, qui dirige les prisons? Qui fait les choix? Qui prend les décisions?

Le solliciteur général a aussi dit hier, en répondant à ma question que la politique des services correctionnels était de s'en tenir aux décisions prises par les services de censure des films. On peut supposer que les films sont censurés parce que le public a le droit d'être prévenu de leur caractère dangereux. Le public devrait avoir ce droit pour que les classifications ainsi établies figurent dans les annonces des cinémas. Si certains films sont jugés dangereux pour la société en général, la société doit accepter la responsabilité de ses décisions. S'il y a du danger pour ces personnes, n'est-il pas logique de supposer que le danger est encore plus grand pour des prisonniers qui ne peuvent vivre de façon normale dans la société? Car ces gens ne représentent pas une fraction de la société ordinaire.

• (2205)

Le ministre a beau dire que ces films sont soumis à la censure, comment peut-il être sûr que les catégories sont respectées lors des séances? Comment sait-il si les autorités pénitentiaires suivent à la lettre la classification établie par les préposés provinciaux? Sait-il si l'on respecte le règlement?

Si la censure interdit de montrer un film dans certaines circonstances, notamment des circonstances très restreintes parce que le film peut faire beaucoup de tort, n'est-il pas raisonnable de penser que ces règlements sont applicables dans cette société? Si un préposé à la censure décide, par exemple, que tel film ne peut être montré qu'à un auditoire masculin et non pas à un auditoire des deux sexes ni au grand public, ne faut-il pas en déduire que la population des prisons correspond aux exigences de cette classification, comme cela s'est produit au pénitencier provincial de la Colombie-Britannique il y a environ trois ans?

L'Orateur suppléant (M. Corbin): A l'ordre.

M. Friesen: Cette remarque, seulement.

L'Orateur suppléant (M. Corbin): A l'ordre.

M. Friesen: Je pris le ministre d'effectuer une étude portant sur l'ensemble du régime correctionnel canadien afin de voir si les règlements sont respectés.

[*Français*]

M. Alain Tardif (secrétaire parlementaire du solliciteur général): Monsieur le président, j'aimerais donner la réponse suivante à cette question:

[*Traduction*]

Dans l'ensemble, la politique est de permettre aux prisonniers de voir uniquement les films que le bureau de censure du cinéma destine au grand public, dans la province où se trouve l'institution. Cette mesure est conforme à la règle du droit selon laquelle un détenu continue à jouir des mêmes droits qu'un citoyen libre, à l'exception des droits qui lui ont été retirés par la loi ou par la nature de sa réclusion.

[*Français*]

Monsieur le président, le CSC reconnaît également sa responsabilité envers la sécurité de l'institution et la protection de la communauté environnante. Il prend aussi les mesures adéquates pour s'assurer que les films présentés dans les institutions rencontrent les normes acceptables de la collectivité et qu'ils sont filtrés par le Bureau de censure de la province où se situe l'institution. Néanmoins, même après cette étape importante, le directeur général ou le directeur local de l'institution peut refuser la projection de quelque film que ce soit, lequel, à son avis, pourrait menacer l'ordre dans l'institution.

Avant de permettre la présentation d'un film qui n'a ou n'aura pas passé par le Bureau de censure, le directeur doit revoir et approuver le film. Ce n'est pas la politique du ministère de permettre la présentation de films pornographiques ni de spectacles donnés par des danseuses érotiques dans les institutions pénitentiaires. Le solliciteur général a d'ailleurs fait des commentaires sur un spectacle semblable il y a quelques années. Les autorités n'avaient à ce moment-là en aucune façon approuvé la présentation, mais il fut alors jugé qu'une intervention pourrait préjudicier à la sécurité des artistes.

Également, quant aux commentaires du coroner Maurice Laniel au sujet de l'usage croissant, selon lui, pour les suicides, du cynanure, je me contenterai de souligner que jamais dans un pénitencier fédéral, un détenu n'a trouvé la mort par ce moyen. Nous espérons que le rapport de l'inspecteur général nous révélera comment les détenus se sont procurés le cyanure et il est préférable d'attendre ce résultat avant de se prononcer sur les mesures à prendre si nécessaire pour prévenir de tels incidents.

L'ajournement

• (2210)

[*Traduction*]

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ—L'APPLICATION DE LA RÈGLE DU 6 P. 100 AU SYSTÈME DU DOUBLE PRIX. B) L'ANNONCE FAITE AU SÉNAT

M. Bill McKnight (Kindersley-Lloydminster): Monsieur l'Orateur, je participe ce soir au débat d'ajournement à cause d'une question que j'ai posée le 21 juillet 1982 au ministre des Transports (M. Pepin), qui est aussi chargé de la Commission canadienne du blé. Cette question avait trait à la règle de 6 et de 5 p. 100 que le gouvernement compte appliquer. J'ai demandé au ministre si, dans le cadre du système du double prix des céréales canadiennes, le critère de 6 p. 100 s'appliquerait l'année prochaine aux augmentations nécessaires pour aider les céréaliculteurs canadiens à couvrir une partie de leurs frais et si la règle de 5 p. 100 s'appliquerait l'année suivante. Le ministre m'a répondu qu'il était incapable de répondre à la question.

J'ai ensuite demandé au ministre si son adjoint au Sénat s'était trompé en signalant dans une réponse au sénateur Roblin que la règle des 6 p. 100 s'appliquerait parce que le mécanisme nécessaire existait déjà et que cette règle doit être maintenue.

De toute évidence, il faudrait augmenter le prix des céréales canadiennes. Quand le système du double prix des céréales canadiennes a été instauré il y a deux ans, un prix plancher de $5 et un prix maximum de $7 le boisseau avaient été fixés pour le blé rouge du printemps canadien nº 1. Depuis deux ans, les coûts de production ont augmenté de 23 à 25 p. 100. Cela veut dire que le prix plancher devrait augmenter à $6.25 le boisseau et que le prix maximum devrait passer de $7.50 à $8.50 le boisseau. Ces augmentations ne sont pas même pas suffisantes pour compenser la diminution prévue d'au moins 35 p. 100 du revenu agricole dans la province de Saskatchewan, qui représente environ la moitié de la production de céréales du Canada.

J'ai posé cette question parce que le régime de double prix prend fin le 31 juillet 1982, soit dans deux jours. Jusqu'ici, à trois reprises au moins, on a demandé au ministre si le prix augmenterait ou s'il demeurerait inchangé, pour qu'il révèle ses intentions. A chaque fois, il a répondu qu'il ne pouvait rien en dire. Le ministre se doit, tout comme le gouvernement, de faire savoir aux céréaliers de l'ouest du Canada, la région de la Commission du blé où s'applique le régime du double prix, quelles sont les intentions du gouvernement pour les deux prochaines années.

Le régime de double prix pour le blé a subi de nombreuses modifications depuis son entrée en vigueur en 1975. Chaque modification a donné lieu à une hausse de prix pour tenir compte du coût de production. La hausse de 1979 a été annoncée en plein milieu de l'année de culture. Le député de Végréville (M. Mazankowski) a été l'auteur de cette hausse, en tant que responsable de la Commission canadienne du blé. On l'a accordée afin de tenir compte du coût de production et les producteurs devraient profiter des avantages d'un prix intérieur pour le blé.

J'espère que le secrétaire parlementaire chargé de donner la réponse ce soir pourra nous dire quel sera le prix intérieur pour la prochaine année de culture en vertu du régime de double prix. A moins qu'on n'ait voulu retarder cette annonce pour permettre aux meuniers canadiens et aux consommateurs de céréales du Canada de faire des réserves au détriment des producteurs, je ne comprends pas pourquoi on ne peut faire cette annonce ce soir. Si on lui donne la possibilité de stocker, c'est un tort, à mon avis. Cela va à l'encontre des intérêts des céréaliculteurs et des intérêts supérieurs du gouvernement actuel. J'espère sincèrement que le secrétaire parlementaire pourra faire une déclaration ce soir pour nous dire que les limites prévues en vertu du régime de double prix du blé vont augmenter, en relevant le prix minimum de $5 à environ $6.20, et le plafond à près de $8.50, pour mieux tenir compte des coûts d'entrée nécessaires à la production des céréales.

• (2215)

M. Jesse P. Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je profite de ce que je réponds au député de Kindersley-Lloydminster (M. McKnight) pour décrire le régime de double prix du blé, afin d'expliquer dans quel contexte le gouvernement évalue l'application de sa politique de prix imposés concernant le blé canadien.

Depuis décembre 1978, des limites minimale et maximale ont été fixées, par voie de règlement, aux prix du blé destiné à la consommation humaine au Canada. Depuis août 1980, ces limites de prix ont été, comme le député l'a déjà dit ce soir, entre $5 et $7 le boisseau pour le blé Spring rouge nº 1 du Canada. Mais il n'a pas signalé que dans le cas du blé Durum, il y a le même prix minimum mais pas de plafond. Je me demandais quelles limites minimale et maximale il envisagerait pour le blé Durum. Le prix réel, à l'intérieur de ces limites, est établi par la Commission canadienne du blé en fonction du prix courant des exportations.

Ce système vise avant tout à protéger les producteurs et les consommateurs des importantes fluctuations de prix. Je soutiens que ce régime atteint cet objectif.

Quand les limites actuellement en vigueur ont été fixées, en août 1980, le ministre responsable de la Commission canadienne du blé a entrepris de les examiner deux ans plus tard. C'est pourquoi, comme le député l'a signalé, ces limites sont actuellement à l'étude, mais elles ne seront pas supprimées, contrairement à ce qu'il a dit, le 31 juillet 1982. Elles seront maintenues jusqu'à ce que de nouvelles limites les remplacent. Je tenais à apporter cette correction. Il ressort de ce qui précède qu'on ne sait pas exactement, à l'heure actuelle, comment les directives relatives aux prix imposés s'appliqueront. Le ministre responsable de la Commission du blé a fait des observations intéressantes à ce sujet le 7 juillet dernier, à l'autre endroit. Le député voudra peut-être nous faire quelques propositions utiles à cet égard. Il a parlé de prix suggérés, mais pas pour les diverses catégories de blé. Quoi qu'il en soit, je suis sûr que l'étude en cours aboutira à une solution juste et équitable, qui sera annoncée en temps voulu.

L'ÉNERGIE—A) LE FINANCEMENT DE LA PROSPECTION PÉTROLIÈRE AU SÉNÉGAL. B) LA VENTE DE MATÉRIEL LOURD AUX ENCHÈRES

L'hon. Don Mazankowski (Végréville): Monsieur l'Orateur, puis-je d'abord vous féliciter de votre nomination à ce poste très élevé. Je sais que vous serviez la Chambre et le Canada avec compétence et distinction.

Les politiques du gouvernement fédéral ont eu un effet catastrophique sur la prospection et le secteur de l'entretien dans l'industrie pétrolière au Canada. Le programme énergétique national et les politiques économiques du gouvernement ont acculé les entreprises de prospection et d'entretien à la ruine financière et à la faillite. A tous ceux qui ont consacré leur vie à édifier ces entreprises, il ne reste plus que les souvenirs amers de leur dur labeur, de leurs sacrifices et du dévouement dont ils ont fait preuve en tentant d'assurer le succès de leur entreprise. La faillite de si nombreuses sociétés dans ce secteur suscite certes beaucoup de colère et d'amertume à l'endroit du gouvernement actuel, le plus destructeur et le plus trompeur de tous ceux qui ont servi les Canadiens.

Je pourrais en fournir maints exemples ce soir, mais je préfère me reporter au sujet des questions que j'ai posées le 9 juillet et qui figurent aux pages 19175 et 19176 du hansard. Il s'agit de la vente aux enchères des sociétés Midway Oilfield Services et Weldex Machine, deux sociétés de Lloydminster, en Alberta, qui faisaient d'excellentes affaires. Elles étaient solidement établies et très bien gérées. Elles poursuivaient leurs activités depuis des années et réussissaient très bien en 1979 et en 1980, avant que le gouvernement n'applique son Programme énergétique national. Elles fonctionnaient à pleine capacité et fournissaient du travail à 150 employés. Vers février 1982, par suite du Programme énergétique national et à cause de la conjoncture économique, ces deux sociétés, aux prises avec de très graves difficultés, ont été mises sous séquestre. Le gouvernement a refusé d'apporter des modifications fondamentales à son Programme énergétique national et je pense que la plupart des Canadiens conviendront que c'est l'une des principales causes de la récession actuelle.

En juillet 1982, ces deux sociétés ont dû liquider leur entreprise en tenant une vente aux enchères. Les 6 et 7 juillet derniers, à Lloydminster, en Alberta, il y a eu une grande vente aux enchères de tous les biens de ces deux sociétés. Je signale en passant que ces biens valaient de 3.5 à 4 millions de dollars. Ils ont été vendus à une vente aux enchères publique ou aucun prix minimum n'était fixé pour quelque chose comme 30 ou 50 p. 100 de leur valeur.

• (2220)

Qui a acheté ce matériel? En bonne partie, ce sont des Américains qui ont acheté le matériel excédentaire. Ce matériel a dû être vendu parce que le propriétaire a fait faillite. Les Américains viennent ici avec leurs dollars en prime, achètent ce matériel, le rapportent aux États-Unis et s'en servent. A cause de cela, 150 emplois ont été perdus.

Je pourrais parler d'une autre société de Lloydminister, Universal Industries, qui fabriquait des pompes, des réservoirs et autres pièces utilisées par l'industrie de services du secteur pétrolier. En 1981, cette société avait environ 250 employés. Elle n'en a maintenant que 200, elle a été mise en tutelle et elle aura de la chance si elle survit. Si elle réussit à s'en tirer, elle n'aura probablement plus qu'une centaine d'employés.

Je pourrais continuer et donner une foule d'exemples. Il suffit d'avoir le *Journal* d'Edmonton et d'examiner les ventes par autorité de justice, les ventes aux enchères de séquestres, les ventes aux enchères des sociétés en faillite, les ventes aux enchères publiques illimitées, et je pourrais continuer longtemps, il y en a des pages et des pages.

Il y a deux ans, avant le Programme énergétique national l'industrie pétrolière canadienne était florissante. Il y avait quelque 500 équipes de derricks dans l'ouest du Canada; elles foraient, se dirigeaient vers d'autres champs pétrolifères ou étaient en train de s'installer. Aujourd'hui, il n'en reste même pas 100, et si nous examinons le dossier, nous constatons que nous avons perdu environ 20,000 emplois.

Je pose la question parce que, en dépit de tout cela, nous dépensons de l'argent pour trouver du pétrole à l'étranger. Par exemple, nous dépensons de l'argent pour trouver du pétrole à la Jamaïque, au Sénégal, en Tanzanie, au Bangladesh, au Pakistan et au Kenya pendant que nous détruisons notre propre industrie ici même au Canada.

Voyons cette grande organisation qui s'appelle Petro-Canada. Elle dispose de 250 millions de dollars pour faire de la prospection à l'étranger. J'ai demandé au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) d'expliquer aux citoyens de ma circonscription, étant donné les entreprises qui font faillite en cette période de difficultés économiques, de récession et de restriction, comment il pouvait justifier le fait que nous dépensions autant d'argent pour trouver du pétrole et contribuer à l'autosuffisance de pays étrangers plutôt que du nôtre.

Je lui ai demandé, tout particulièrement, de justifier le fait que le Canada va dépenser 16.9 millions de dollars pour favoriser la prospection au Sénégal. Il n'y a pas que cela. Nous avons signé une entente avec la Jamaïque et nous allons en signer une de 25 millions de dollars avec la Tanzanie. Il y a un autre projet de 21 millions de dollars. Le Canada n'en retirera aucun bénéfice, et le pétrole appartiendra entièrement à ces pays étrangers.

La politique du gouvernement force des sociétés à fermer leurs portes et le gouvernement détruit l'industrie pétrolière pour se tailler une réputation dans le monde. Les habitants de ma région ne comprennent pas pourquoi cette double norme.

Je viens d'apprendre que le gouvernement va cautionner la compagnie de transport Maislin. C'est la première industrie de services à ma connaissance à être soutenue par le gouvernement. Il s'apprête aussi à subventionner Massey Ferguson, Chrysler, Dome Petroleum; il est prêt à sortir de l'ornière n'importe quelle société qui est au mieux avec lui. Il est prêt à fournir subventions et aide dans des régions desservies par des ministres alors qu'il détruit délibérément une industrie de l'Ouest qui a déjà été rentable. Il faut mettre un terme à ce genre de chose, monsieur l'Orateur. Il faut faire cesser ce favoritisme politique flagrant. Nous devons arrêter cette folie de la destruction. Je vous le dis, monsieur l'Orateur, la seule façon d'y mettre un terme, c'est de flanquer le gouvernement dehors et de remettre du bon sens et de l'ordre dans les affaires du pays.

Des voix: Bravo!

• (2225)

M. Dave Dingwall (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je me joins à mon collègue de Végréville (M. Mazankowski) pour vous féliciter de votre nomination à la présidence. Je suis certain moi aussi que vous ferez un excellent travail.

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) a fait valoir très clairement que l'aide aux pays en voie de développement n'allait pas limiter pour autant l'aide de plus en importante que le Canada accorde à sa propre industrie pétrolière, au moyen de la loi récemment adoptée et conformément aux engagements qu'il a pris depuis longtemps. Récemment, le gouvernement du Canada a accordé plus de 2 milliards supplémentaires à l'industrie pétrolière et gazière dans le cadre du Programme énergétique national. Avec les 5 milliards accordés par l'Alberta, l'industrie pétrolière et gazière, qui est surtout concentrée dans l'Ouest bénéficie ainsi de 7 milliards sous forme de concessions fiscales.

Pour ce qui est de la question du député au sujet de l'argent ou de l'aide accordé aux pays en voie de développement, je lui répondrai à lui et à son parti que le prix du pétrole importé a de lourdes conséquences sur l'économie de nombreux pays en voie de développement. Les pays en voie de développement non producteurs de pétrole voient le déficit de leur compte courant s'alourdir chaque année depuis l'embargo de 1973 sur le pétrole arabe si bien que leur déficit global est passé de 11 milliards en 1973 à 68 milliards en 1980. Évidemment, cela leur laisse encore moins de devises étrangères pour acheter les autres choses nécessaires à leur développement économique. Dans de nombreux rapports et réunions internationales on a reconnu, ces dernières années, que la hausse du prix du pétrole importé menace le développement économique et compromet le succès des programmes d'aide au développement comme celui du Canada.

En 1980, la Banque mondiale signalait qu'à la suite de la hausse brutale du coût de l'énergie, il fallait de toute urgence élargir la production énergétique nationale des pays en voie de développement qui importaient de l'énergie.

Ironie du sort, certains pays en voie de développement possèdent des gisements connus de pétrole et de gaz et les possibilités de ce côté-là semblent prometteuses. Néanmoins, les pays en question comme celui dont le député a parlé n'ont ni l'argent ni les experts dont ils ont besoin et les sociétés pétrolières multinationales, qui possèdent les deux, ont tendance à concentrer leurs efforts dans les pays industrialisés ou les pays qui exportent du pétrole depuis longtemps. Le gouvernement du Canada a donc établi la Société Petro-Canada pour l'assistance internationale afin d'aider les pays en voie de développement à réduire leur état de dépendance en utilisant les moyens techniques et les experts du Canada pour la prospection pétrolière et gazière et des activités connexes.

[*Français*]

L'Orateur suppléant (M. Corbin): A l'ordre! La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain matin.

(A 10 h 28, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 30 juillet 1982

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

QUESTIONS OUVRIÈRES

CONDAMNATION DE LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Blaine A. Thacker (Lethbridge-Foothills): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement. Le gouvernement a beau savoir qu'il y a plus de neuf millions de jeunes Canadiens entre 15 et 35 ans qui ont besoin d'emplois pour assurer leur avenir, il n'a rien fait pour susciter un climat économique propice à la création d'emplois à leur intention, je propose, appuyé par le député de Bow River (M. Taylor):

Que l'on condamne le cabinet libéral, les députés libéraux de l'arrière-plan comme le parti libéral fédéral pour ne pas avoir maintenu un climat économique propice à l'emploi des jeunes Canadiens, mais d'avoir au contraire pris des mesures comme le Programme énergétique national et un budget s'inspirant des principes socialistes, qui privent nos jeunes de travail.

Mme le Président: Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES PARLEMENTAIRES

LA DÉCLARATION DE M. COOK SUR LE PORT DE CHURCHILL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Rod Murphy (Churchill): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Parlant lundi du port de Churchill, le député conservateur de North Vancouver-Burnaby (M. Cook), a déclaré, et je cite: « . . . nous devons le fermer et acheminer le grain par les Grands lacs . . . », témoignant ainsi de l'indifférence des conservateurs à l'égard de l'économie des Prairies et des répercussions d'une telle mesure sur nos agriculteurs. Je propose donc, avec l'appui du député de Prince Albert (M. Hovdebo):

Qu'on décerne au député de North Vancouver-Burnaby (M. Cook) le prix Jack Murta, car c'est le député conservateur qui a dit le plus de mal du port de Churchill.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

ON DEMANDE LA DÉMISSION D'UN CONSEILLER DU PREMIER MINISTRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Madame le Président, j'invoque moi aussi les dispositions de l'article 43 du règlement. Ma motion concerne M. Michael Kirby, éminence grise et conseiller principal adjoint du premier ministre (M. Trudeau). Étant donné que M. Kirby a été nommé à grand renfort de publicité à la tête du groupe de travail chargé de résoudre les problèmes de la pêche sur la côte de l'Atlantique, pour devenir ensuite sous-ministre des Pêches, et étant donné qu'il a admis récemment qu'il n'aurait jamais accepté de s'occuper du groupe de travail s'il avait su à quel point le domaine des pêches est complexe, je propose, avec l'appui du député de Saint-Jean-Est (M. McGrath):

Que la Chambre félicite M. Kirby pour sa franchise, car il est le premier à reconnaître en toute honnêteté l'échec du gouvernement libéral, et que le premier ministre permette à M. Kirby de se décharger élégamment d'une tâche trop difficile pour lui—autrement dit, qu'il libère M. Kirby.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'EMPLOI

L'INSCRIPTION DES FEMMES AUX COURS DE FORMATION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): J'invoque l'article 43 du Règlement, madame le Président. Le groupe le plus durement frappé par le chômage en juin a été celui des jeunes femmes âgées de 15 à 24 ans, car environ 21,000 de plus étaient sans travail. Ce groupe pourrait profiter énormément des programmes de formation et de recyclage; or, parmi les 31,000 stagiaires inscrits aux programmes gouvernementaux de formation à des emplois de type non traditionnel, seulement 2,000 sont des femmes. C'est pourquoi je propose, appuyé par le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath):

Article 43 du Règlement

Que la Chambre presse le gouvernement de prendre des mesures immédiates pour réorganiser radicalement ses programmes de formation et de recyclage qui sont insuffisants, afin de donner aux jeunes Canadiennes toutes les chances d'apprendre les métiers nécessaires pour obtenir les emplois disponibles.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

• (1110)

LE LOGEMENT

ON DEMANDE D'ABAISSER LES TAUX D'INTÉRÊT HYPOTHÉCAIRES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Joe Reid (St. Catharines): Madame le Président, je voudrais présenter une motion en vertu de l'article 43 du Règlement. A grands renforts de trompettes, le ministre des Finances (M. MacEachen) a annoncé la mise sur pied d'un programme d'octroi d'une subvention de $3000 aux acheteurs de maison. Moins de 10 p. 100 des personnes ayant droit à cette subvention l'ont jugée suffisamment intéressante pour chercher à obtenir de plus amples renseignements à son sujet, et seulement 251 Canadiens en ont effectivement fait la demande. Sur ce nombre, seulement 33 ont vu leur demande être examinée depuis le lancement du programme il y a un mois. Voilà pourquoi je propose, appuyé par le député de Bow River (M. Taylor):

Que le gouvernement reconnaisse un tant soit peu l'intelligence des Canadiens et cesse de finasser, et qu'il prenne la seule mesure qui pourra véritablement aider les acheteurs de maisons, c'est-à-dire réduire les taux d'intérêt hypothécaire actuels.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LA TENUE D'ÉLECTIONS PARTIELLES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, je demande à proposer une motion qui, j'en suis sûr, recueillera le consentement unanime. Notant que les Canadiens des trois circonscriptions de Timiskaming, Broadview-Greenwood et Leeds-Grenville n'ont pas de représentant à la Chambre des communes depuis de longs mois et qu'au cours de cette période, les populations de ces régions ont subi des mises à pied, des fermetures de mines, des problèmes de logement et autres qui engageaient directement la responsabilité du gouvernement fédéral, je propose, avec l'appui du député de Churchill (M. Murphy):

Que la Chambre somme le premier ministre de s'acquitter de ses obligations morales en annonçant que des élections partielles auront lieu dans ces circonscriptions avant le 30 septembre 1982.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE CABINET

ON DEMANDE LA DÉMISSION DU SÉNATEUR ARGUE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill McKnight (Kindersley-Lloydminster): Madame le Président, je voudrais proposer une motion aux termes des dispositions de l'article 43 du Règlement. Étant donné que l'adjoint du ministre des Transports à l'autre endroit, le ministre d'État (Commission canadienne du blé) le sénateur Argue, ne parvient toujours pas à obtenir pour les producteurs de grains des prix supérieurs à leurs coûts de production, et que, pour reprendre ses propres paroles, il a été récupéré et a été nommé ministre parce qu'il pouvait malgré tout encore servir à quelque chose, je propose, appuyé par le député de Végréville (M. Mazankowski):

Qu'on permette à l'adjoint du ministre des Transports à l'autre endroit de se remettre au vert et de continuer à se la couler douce.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE GRAIN

LA BAISSE DU PRIX DU SEIGLE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bud Bradley (Haldimand-Norfolk): Madame le Président, je voudrais parler d'une affaire urgente. L'année dernière, les cultivateurs de seigle du sud de l'Ontario ont reçu un prix d'environ $4 le boisseau pour leur produit. Cette année, non seulement le marché était-il déprimé en début de campagne puisque le seigle se vendait $3 le boisseau, puis environ $2.89 le boisseau dernièrement, mais la semaine dernière, lorsque les cultivateurs ont présenté leur seigle aux courtiers, ceux-ci leur ont dit qu'ils ne pouvaient pas l'acheter, peu importe le prix. Le gouvernement aurait certainement pu prévoir cet effondrement du marché du seigle, et il aurait pu prévenir les producteurs, qui n'auraient pas dû retourner leurs récoltes en terre et encaisser des pertes de plusieurs dizaines de milliers de dollars. Aussi, je propose, appuyé par le député d'Oxford (M. Halliday):

Que le gouvernement fasse immédiatement le nécessaire pour régler ce problème révoltant qui accable les agriculteurs canadiens.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

L'IMPORTATION DE VOITURES FABRIQUÉES EN UNION SOVIÉTIQUE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement pour soulever une affaire urgente. Puisque le gouvernement libéral poursuit sa politique de harcèlement à l'égard des importateurs de voitures japonaises de la côte ouest, mettant ainsi en péril l'emploi des importateurs, des camionneurs, des débardeurs, des concessionnaires et des vendeurs de voitures, sous prétexte de protéger les emplois des travailleurs de l'automobile des provinces centrales du Canada, je propose, appuyé par le député de Kindersley-Lloydminster (M. McKnight):

Que le ministre d'État (Commerce international) expose à la Chambre pourquoi les voitures Lada, fabriquées en Union soviétique, semblent entrer sans aucune difficulté au Canada, même s'il s'agit peut-être de dumping, au détriment des emplois de Canadiens dans les provinces du centre.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

ON PROPOSE DE DÉCLARER LUNDI JOUR DE CONGÉ PARLEMENTAIRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill Clarke (Vancouver Quadra): Madame le Président, lundi prochain, c'est la fête de la Colombie-Britannique et c'est également un jour férié en Saskatchewan, au Manitoba, en Ontario, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et dans les territoires du Nord-Ouest. Aux termes de l'article 43 du Règlement, je propose, appuyé par le député de Fraser Valley-Ouest (M. Wenman):

Que la Chambre déclare lundi jour de congé parlementaire.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA LOI SUR LES RESTRICTIONS SALARIALES DU SECTEUR PUBLIC

LA DISPOSITION RELATIVE AU PERSONNEL DES DÉPUTÉS

M. Terry Sargeant (Selkirk-Interlake): Madame le Président, j'ai une motion à proposer en vertu de l'article 43 du Règlement. Étant donné que le bill C-124 dont la Chambre est saisie propose de réduire les traitements du personnel des députés, qu'il rallie l'appui des libéraux et des conservateurs, et que ce groupe d'employés n'ont pas droit à la négociation collective et n'ont aucune sécurité d'emploi, et que la plupart d'entre eux sont déjà mal rétribués, je propose, appuyé par le député de Churchill (M. Murphy):

Que la Chambre blâme le gouvernement et l'opposition conservatrice d'appuyer ce bill manifestement vindicatif et exige que le gouvernement supprime cette disposition du bill C-124.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

• (1115)

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES TRANSPORTS

LA SOCIÉTÉ DE CAMIONNAGE MAISLIN—LA DÉCISION CONCERNANT LE PRÊT DU GOUVERNEMENT

M. J. R. Ellis (Prince Edward-Hastings): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. La compagnie de camionnage Maislin éprouve des difficultés parce qu'une administration médiocre a commis l'erreur d'acheter des companies aux États-Unis à cause de la déréglementation et elle continuera à subir des déficits. Il y a environ 67,000 emplois dans le camionnage en Ontario et au Québec. Les fonds fédéraux ne feront rien pour augmenter le nombre de ces emplois ni pour augmenter le PNB, mais ils susciteront de l'animosité aux États-Unis où on est en train de rédiger un projet de loi pour éviter d'autres prises en charge. A la lumière de ces faits, le ministre des Transports est-il disposé à annoncer si le cabinet a approuvé un prêt important à ses amis libéraux de Maislin et si tel est le cas quelles en sont les modalités?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, nous avons discuté avec Maislin les principes régissant une offre de garantie de prêt—mais non un prêt—en vue d'aider la compagnie à se réorganiser pourvu qu'elle accepte certaines conditions y compris la participation au programme relatif aux directives sur les restrictions à 6 et 5 p. 100. Quand la question sera réglée, je m'empresserai de vous faire connaître le résultat.

M. Ellis: La garantie dont nous parlons coûtera au moins cinq fois plus par emploi que celles qui ont été accordées à Massey et à Chrysler. Personne n'a vu d'état financier de Maislin depuis au moins 18 mois.

L'AIDE AUX AUTRES SOCIÉTÉS DE CAMIONNAGE

M. J. R. Ellis (Prince Edward-Hastings): Madame le Président, le ministre est-il maintenant ouvert aux propositions des sociétés de camionnage d'autres parties du Canada? Je peux lui assurer que ce montant d'argent garantirait au moins 7,000 emplois au sein d'autres sociétés de camionnage bien administrées de l'est du pays, qui voudraient peut-être acquérir Maislin sur le marché libre, mais n'ont pas l'influence politique des Bronfman et autres amis des libéraux à Montréal.

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, ce serait pour moi un plaisir que d'attirer l'attention de mon collègue sur la situation de sociétés qui éprouvent les mêmes difficultés de restructuration. Si le député a des cas bien précis à me signaler, je serais heureux de les connaître.

LES RAISONS D'AIDER LA SOCIÉTÉ MAISLIN

M. J. R. Ellis (Prince Edward-Hastings): En dernier lieu, madame le Président, je voudrais demander au ministre s'il est vrai qu'un emploi sur quatre de la société Maislin se trouve au Canada et qu'en donnant cette garantie à cette société, le gouvernement la récompense en fait pour ses inepties et lui donne un avantage financier supplémentaire en obligeant ses syndicats à adhérer au programme des 6 et 5 p. 100, alors qu'il n'oblige pas les syndicats de ses concurrents à y adhérer.

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce): Sauf erreur, madame le Président, la moitié des emplois, soit environ 2,000, se trouvent au Canada.

M. Trudeau: Sur 4,000.

M. Gray: Quelque 2,000 emplois sur 4,000 se trouvent au Canada. Si la société et ses employés se conforment aux limites de 6 et 5 p. 100, le député devrait s'en réjouir, non seulement pour eux-mêmes, mais aussi pour les autres sociétés de camionnage, étant donné que son parti et lui appuient ces limites, comme le démontre la façon dont ils se sont prononcés à la Chambre.

* * *

LES FINANCES

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'ABAISSER LES TAUX D'INTÉRÊT DE 6 P. 100

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): En l'absence du ministre des Finances, madame le Président, je vais poser ma question au ministre d'État (Finances). Même si les banques à charte canadiennes ont récemment abaissé quelque peu leurs taux d'intérêt préférentiels, les taux d'intérêt sont encore beaucoup trop élevés au Canada. Des milliers de Canadiens craignent encore de perdre leur maison par ce qu'ils doivent renouveler leurs hypothèques à un coût astronomique. Des milliers d'entreprises sont encore acculées à la faillite, ce qui fait disparaître des milliers d'emplois. Dans son budget de juin, le ministre a invité tous les Canadiens à se limiter à des hausses de 6 p. 100 . Étant donné les dommages que les taux d'intérêt élevés continuent de causer à notre économie, le ministre pourrait-il songer à soumettre ces taux d'intérêt à sa politique qu'il fait tant mousser et à les réduire immédiatement de 6 p. 100?

[*Français*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)): Madame le Président, j'aimerais rappeler au député que, dans le budget, un objectif important visait justement à réduire de façon considérable les taux d'intérêt, savoir le fait de rallier tous les Canadiens autour d'un objectif, réduire de façon significative à 6 p. 100 et 5 p. 100 les taux d'inflation pour l'année qui vient et l'année suivante.

Et en attendant que cet effort de solidarité des Canadiens soit manifesté de façon concrète, il y a eu des mesures transitoires pour aider les acheteurs de maisons, les producteurs agricoles et la petite entreprise qui ont des difficultés. Ces mesures visent à réduire les taux d'intérêt, à donner du soutient financier à ceux qui veulent acheter des maisons. Il faut bien se rappeler qu'il faut maintenir notre effort de solidarité, manifester de la ténacité et de la patience pour réduire les taux d'inflation, ramener l'économie sur une voie de bonne santé, et nous verrons des taux d'intérêt beaucoup plus bas. En attendant, nous pouvons profiter des mesures que le ministre des Finances (M. MacEachen) a mises en place dans le dernier budget afin de passer cette période difficile qui nous sépare de la voie de la meilleure santé économique.

* * *

• (1120)

[*Traduction*]

L'EMPLOI

ON DEMANDE DES PROGRAMMES DE CRÉATION D'EMPLOIS DANS LES PETITES LOCALITÉS

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Madame le Président, le ministre est parfaitement au courant de la situation des milliers de Canadiens, dont près de la moitié se trouvent en Ontario, qui, dernièrement, ont été mis à pied, ou le seront sous peu. En effet, les mises à pied massives attirent l'attention des médias, car elles visent un grand nombre de travailleurs au service de grosses entreprises dans de grandes villes, au contraire des mises à pied effectuées par des entreprises moins importantes dans les régions rurales où le chômage est encore plus aigu.

La situation dans ma propre circonscription de Parry Sound-Muskoka est un bon exemple de l'ampleur de ce désastre. En une semaine, ce mois-ci, 800 personnes de plus se sont inscrites au bureau d'assurance-chômage, par rapport à la même période l'année dernière, ce qui représente une augmentation, aux effets désastreux à l'échelle nationale, du nombre des chômeurs. Le ministre s'apprête-t-il à mettre sur pied des programmes d'emploi, qui pourraient avantager les petites localités canadiennes où le fardeau du million et demi de chômeurs est plus lourdement ressenti?

[*Français*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)): Madame le Président, le problème que le député soulève relativement aux nombreuses mises à pied est relié à celui beaucoup plus large dont je parlais tantôt et qui nous oblige justement à combattre l'inflation, à assurer une meilleure productivité, à être plus concurrentiels sur tous les marchés. Le député demande qu'il y ait des programmes *ad hoc*, de mesures de création d'emplois qui permettront à ceux qui malheureusement se retrouvent actuellement en chômage de travailler. Ces programmes de création d'emplois sont en place. Ils ont été annoncés encore récemment, cette semaine, par le ministre responsable de l'Emploi et de l'Immigration. Des millions de dollars sont consacrés à des programmes de création d'emplois et permettront, si le député en informe les citoyens de sa circonscription d'en profiter et ainsi de traverser cette période pénible que nous avons tous à subir.

[*Traduction*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

ON DEMANDE QUE LE PREMIER MINISTRE FIXE LA DATE DES ÉLECTIONS PARTIELLES

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, je voudrais poser une question au premier ministre. Les électeurs des circonscriptions de Témiscamingue, Broadview-Greenwood et Leeds-Grenville ne sont plus représentés aux Communes depuis plusieurs mois. Compte tenu du fait que dans ces régions, ainsi que dans les autres régions du pays, il y a des fermetures de mines, et une pénurie de logements, sans parler des autres problèmes provoqués par l'attitude du gouvernement fédéral, le premier ministre va-t-il assumer ses responsabilités morales et donner la date des prochaines élections partielles dans ces circonscriptions?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je le ferai dans les délais prévus par la loi.

LE DROIT À LA REPRÉSENTATION

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, le premier ministre pourrait-il expliquer aux députés, et surtout aux habitants de ces régions qui éprouvent beaucoup de difficulté à surmonter les problèmes économiques actuels, pourquoi il refuse de leur donner au moins le droit d'avoir un représentant élu au Parlement, qui les défende à la Chambre et travaille pour eux peu importe le parti qui remportera ces élections partielles? Quel droit moral a le premier ministre de les empêcher d'être représentés aux Communes?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le député veut que je lui explique pourquoi la loi est ce qu'elle est.

M. Broadbent: Non, ce n'est pas là la question.

M. Trudeau: Je répète que j'observerai les dispositions légales sur les élections partielles. Voilà ma réponse.

L'OBLIGATION MORALE ENVERS LES GENS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, les lois du pays permettent aux gens de mentir les uns aux autres, ce qui ne veut pas dire que la chose soit moralement acceptable. De même, les lois du pays permettent au premier ministre d'attendre des mois et des mois avant de déclencher des élections partielles. En outre, il sait pouvoir les reporter à des mois après cette date. Mais ce qui nous intéresse, ce n'est pas de savoir ce que le premier ministre peut se permettre selon la loi. Nous voulons qu'il assume ses obligations morales envers les gens qui ont le droit d'être représentés à la Chambre des communes. Je lui demande donc s'il va respecter ce droit en leur donnant la chance d'élire un député à la Chambre qui puisse y travailler en leur nom et faire ce qui s'impose en ces temps difficiles?

• (1125)

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, si la Chambre des communes avait fait la même distinction entre la moralité et la légalité que semble faire le député . . .

M. Broadbent: Très élémentaire.

M. Trudeau: . . . cela voudrait dire que les députés des Communes ont commis un acte immoral à l'époque en prévoyant un certain délai. Si les députés avaient estimé qu'une période plus courte est moralement juste, je suis convaincu qu'ils auraient voté en conséquence.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

LE DÉMÉNAGEMENT DE HALIFAX À QUÉBEC DU QUARTIER GÉNÉRAL DE LA RÉSERVE NAVALE

L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre suppléant de la Défense nationale. L'assiette au beurre semble être au menu de la Chambre cette semaine. Le ministre suppléant voudrait-il informer les députés des raisons d'ordre tactique ou stratégique qui ont poussé le gouvernement du Canada à déplacer le quartier général de la Réserve navale de Halifax à Québec?

L'hon. W. Bennett Campbell (ministre des Affaires des anciens combattants): Madame le Président, je prends note avec plaisir de la question, et je tâcherai d'y trouver réponse.

Mlle MacDonald: C'est trop facile!

M. McKinnon: Il doit certainement s'agir d'une décision importante qui a été débattue au Cabinet. Je ne peux pas croire que le ministre suppléant de la Défense nationale ignore tout de la question.

LES RAISONS DU DÉMÉNAGEMENT À QUÉBEC

L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria): L'emplacement des quartiers généraux de nos réserves est toujours lié à des raisons pratiques. Le Commandement aérien, par exemple, a son quartier général de la réserve à Winnipeg. Celui de notre armée de réserve est situé à Saint-Hubert, avec le Commandement de la Force mobile. Quelle mouche a bien pu piquer le gouvernement du Canada pour qu'il rompe ce système fonctionnel en déplaçant le quartier général de la réserve navale de Halifax à Québec? Si le ministre des Affaires des anciens combattants n'a pas de réponse, le premier ministre en aura peut-être.

L'hon. W. Bennett Campbell (ministre des Affaires des anciens combattants): Madame le Président, j'ai répondu au député que je prenais note de sa question afin d'y trouver réponse.

LA DÉCISION DU GOUVERNEMENT CONCERNANT LE DÉMÉNAGEMENT DU QUARTIER GÉNÉRAL DE LA RÉSERVE NAVALE

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Madame le Président, il est bien ennuyeux, pour l'opposition, que le ministre de la Défense nationale ne soit pas ici pour répondre à cette importante question. Et puisque le ministre suppléant ne sait pas de quoi il retourne, je m'adresserai au premier ministre. Pourrait-il, au nom de ses collègues du cabinet, confirmer que le gouvernement n'a pas l'intention de déménager le quartier général de la réserve de la Marine de Halifax pour l'installer à Québec afin d'accroître la présence de la Marine canadienne dans la province de Québec? A-t-on mis sur pied un tel plan? Va-t-il être mis en œuvre? Est-ce vrai?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le ministre de la Défense assiste à la remise des diplômes à la base des Forces canadiennes de Moose Jaw, en Saskatchewan. Il est toujours très assidu à la Chambre. Je crois que le ministre suppléant a bien fait de dire qu'il prendrait note de la question au nom du ministre. Celui-ci répondra au député dès son retour.

ON DEMANDE AU PREMIER MINISTRE D'INTERVENIR

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Madame le Président, je pense que le premier ministre du Canada connaît le lien historique qui unit la ville de Halifax, dans la province de la Nouvelle-Écosse, et les forces navales canadiennes. On vient de dépenser 500 millions de dollars pour agrandir le chantier naval de Halifax. On a toujours associé la marine canadienne avec la côte est et la ville de Halifax. S'engagera-t-il à ne prendre aucune mesure draconienne visant à déménager les installations et le personnel de la marine canadienne de la ville de Halifax, dans la province de la Nouvelle-Écosse pour les installer dans la province de Québec tout simplement pour que la marine canadienne y soit plus visible et pour répondre aux demandes de certaines personnes dans cette province, alors que cela n'aurait absolument rien à voir avec la défense nationale ou le rôle que nous jouons dans l'OTAN?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Je le répète, madame le Président, il appartient au ministre de répondre à cette question. Toutefois, je peux dire sans ambages que le ministre n'agit jamais arbitrairement tout simplement parce que, comme le député le dit, un député lui demande de faire quelque chose. Je suis convaincu que, s'il a pris une décision à ce sujet, il l'a fait après de longues consultations et fort de l'appui des Forces armées elles-mêmes.

• (1130)

LE GRAIN

LE PLAFOND DES PAIEMENTS ANTICIPÉS

M. Charles Mayer (Portage-Marquette): Madame le Président, je voudrais demander au ministre des Transports si l'on songe à élever le plafond prévu en vertu de la loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies. J'ai déjà abordé cette question avec le ministre en personne et par lettre et je l'avais prévenu de ma question d'aujourd'hui. Peut-il alors nous annoncer que ce plafond sera élevé puisqu'il sait que la dernière augmentation remonte à 1975 et qu'ainsi on permettrait aux agriculteurs des Prairies, dont la situation financière est précaire, d'être moins à court d'argent au moment de la nouvelle récolte et de pouvoir payer leurs factures, ce qui sera avantageux pour eux et aussi pour toute l'économie de l'Ouest?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, comme je l'ai déjà signalé au député, l'un des comités du cabinet a déjà étudié cette possibilité. On avait alors décidé d'aborder cette question dans le cadre plus vaste de la politique céréalière pour l'Ouest. En conséquence, je ne serai pas en mesure de faire savoir avant l'automne si ce plafond sera élevé.

Je tiens cependant à signaler que la campagne agricole s'achève aujourd'hui et que l'année dernière, nous avons obtenu d'excellents résultats dans le Canada. En effet, presque tous les records que ce soit pour les catégories de céréales ou le trafic portuaire, ont été battus. Ainsi, le prix plus faible est compensé par le volume exceptionnel de la récolte.

LES AVANTAGES ÉVENTUELS POUR LES LOCALITÉS DE L'OUEST

M. Charles Mayer (Portage-Marquette): Madame le Président, ce que le ministre vient de dire est bien vrai. Je soutiens pour ma part que si nous avons atteint des niveaux d'exportations records, c'est en bonne partie à cause des programmmes instaurés par l'ancien ministre des Transports, le député de Végréville.

Des voix: Bravo!

M. Mayer: L'augmentation des exportations ferait sans doute l'affaire des agriculteurs des Prairies, sauf qu'ils sont payés moins cher.

Je voudrais signaler au ministre certaines choses dont il devrait tenir compte avant de décider si nous pouvons augmenter le plafond des paiements anticipés ou non. D'abord, comme il le sait, la Commission canadienne du blé emprunte de l'argent au taux préférentiel moins un quart pour cent. C'est quelque chose dont il devrait tenir compte lorsqu'il décidera s'il faut augmenter le montant des avances. A titre d'économiste, il reconnaîtra sans doute qu'avec quelques millions de dollars, il pourrait donner de l'argent à quelque 150,000 agriculteurs canadiens. Ce serait à l'avantage de presque toutes les localités de l'Ouest et cela aurait en même temps des retombées sur l'ensemble de l'économie. Je demande au ministre d'y réfléchir sérieusement et de nous dire s'il invoquera ces arguments pour convaincre le cabinet d'augmenter le montant des avances.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, je tiendrai compte de tous les arguments, y compris ceux-là. En ce qui concerne les exportations de céréales, je tiens à souligner que le Canada a signé ces derniers mois quatre ententes à long terme sur les céréales, avec l'URSS, la Chine et l'Algérie, et plus récemment, avec le Brésil. C'est vraiment une très bonne année. Un autre fait intéressant, c'est qu'il y a eu plusieurs ventes au comptant, par exemple à la Chine, ce qui été rendu possible parce que nous étions en mesure de livrer très rapidement les céréales commandées. Cela prouve bien l'importance du réseau de transport du Canada et les innovations que nous préconisons actuellement dans l'Ouest visent avant tout à améliorer le réseau.

* * *

LE LOGEMENT

LE POINT SUR LE PROGRAMME CANADIEN D'ENCOURAGEMENT À L'ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ

M. Garnet M. Bloomfield (London-Middlesex): Madame le Président, le nouveau programme appelé Programme canadien d'encouragement à l'accession à la propriété a été annoncé il y a environ un mois. Le ministre chargé de la Société canadienne d'hypothèques et de logement fera-t-il le point sur ce programme à la Chambre et dira-t-il combien de Canadiens obtiennent une subvention de $3,000 accordée aux propriétaires de nouvelles maisons ou aux nouveaux propriétaires de maisons existantes?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, comme le ministre d'État aux Finances l'a signalé, la somme de 300 millions a été affectée dans le budget à ce programme pour venir en aide aux jeunes Canadiens. Je m'empresse de signaler que jusqu'à hier, 100,053 personnes avaient demandé des renseignements au sujet du programme, 51,941 avaient reçu des formules de demande, 5,735 avient renvoyé leur demande dont 2,641 ont été approuvées et 2,139 chèques ont été expédiés dans l'espace de deux semaines, aidant ainsi l'industrie à créer des emplois et les jeunes Canadiens à se loger.

Des voix: Bravo!

* * *

L'EMPLOI

LES PROGRAMMES DE CRÉATION D'EMPLOIS

M. Lyle S. Kristiansen (Kootenay-Ouest): Madame le Président, en l'absence du ministre de l'Emploi et de l'Immigration et de son secrétaire parlementaire, je poserai ma question au premier ministre. Mercredi, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a annoncé une série de mesures de création d'emplois qui permettront tout au plus de créer 57,000 emplois faiblement rémunérés, tandis que 14 p. 100 seulement des fonds, alloués à l'aide spéciale, serviront à venir partiellement en aide aux travailleurs qui n'ont plus droit aux prestations d'assurance-chômage.

Comme, d'une part, un demi-million de Canadiens environ n'auront plus le droit de toucher des prestations d'assurance-chômage et devront vivre d'allocations de bien-être cette année en raison de la stagnation à long terme de l'activité économique provoquée par la politique libérale et comme, d'autre part, les mesures annoncées mercredi sont insuffisantes pour résoudre les problèmes que leur posent un chômage à long terme et l'expiration de leurs prestations, quelles mesures supplémentaires le gouvernement envisage-t-il de prendre pour offrir des emplois productifs aux chômeurs canadiens du pays tout entier et non pas simplement des circonscriptions libérales?

L'hon. Chas. L. Caccia (ministre du Travail): Madame le Président, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration est au courant de la situation. Il étudie actuellement la question et sera certainement en mesure de répondre prochainement au député.

L'ATTRIBUTION DES FONDS AUX CIRCONSCRIPTIONS

M. Lyle S. Kristiansen (Kootenay-Ouest): Madame le Président, ma question supplémentaire devrait probablement s'adresser au premier ministre. Hier, nous avons appris qu'une grande partie des fonds alloués au programme de création d'emplois iront aux circonscriptions libérales qui se trouvent, pour la plupart, dans l'est du Canada. Nous avons eu la preuve que les fonds consacrés à la création d'emplois sont, également pour des raisons politiques, destinés aux circonscriptions libérales de l'ouest du Canada.

Ainsi, les fonctionnaires d'Emploi Canada m'ont dit que le cabinet du premier ministre avait présenté des projets qui devaient être approuvés par M. Lloyd Axworthy, mais que les mesures ne prévoyaient pas d'allocations régionales. Compte tenu du programme de stimulation immédiate de l'emploi, je voudrais demander au premier ministre pourquoi les sénateurs libéraux de la Colombie-Britannique et de la Saskatchewan sont chargés d'affecter les fonds et pourquoi le cabinet du premier ministre imprime une orientation au programme au lieu que cette tâche soit confiée aux commissions consultatives locales qui sont financièrement et politiquement mieux placées pour prendre des décisions, ce qui permettrait d'économiser l'argent des contribuables et de créer un plus grand nombre d'emplois afin d'en avoir plus pour notre argent?

L'hon. Chas. L. Caccia (ministre du Travail): Madame le Président, le député sait parfaitement que les commissions consultatives locales sont l'un des mécanismes les plus efficaces de notre pays. Chaque député peut décider de créer un comité consultatif ou de prendre d'autres mesures. Le programme est exécuté selon des principes semblables, et je suis très surpris que le député essaie de jeter le discrédit sur l'initiative.

* * *

LES FORÊTS

L'ENTENTE ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Mlle Coline Campbell (South West Nova): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement et porte sur l'entente forestière conclue entre le gouvernement fédéral et la Nouvelle-Écosse. Comme le sait pertinemment le ministre, l'entente a expiré à la fin de mars dernier. Ce dernier est-il en mesure d'annoncer à la Chambre quand il prévoit que cette entente sera renouvelée et signée?

L'hon. John Roberts (ministre de l'Environnement et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Madame le Président, l'entente conclue avec la Nouvelle-Écosse a été sanctionnée par le cabinet. J'espère qu'elle sera signée aussitôt que possible. Je tiens à remercier l'honorable représentante des efforts qu'elle a déployés pour nous aider à atteindre cet objectif.

* * *

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

L'AUGMENTATION DES COÛTS DE PRODUCTION—ON DEMANDE L'AUGMENTATION DU PRIX DE VENTE

M. Bill McKnight (Kindersley-Lloydminster): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports qui est également responsable de la Commission canadienne du blé. Hier soir, en réponse à une question que j'ai posée, son secrétaire parlementaire a affirmé que la politique du gouvernement était de continuer à imposer un prix plancher de $5 et un prix maximum de $7 le boisseau pour le blé rouge de printemps destiné à la consommation humaine et un prix minimum de $5 pour le blé Durum. C'est ce que le secrétaire parlementaire a dit hier soir. Si c'est vrai, le ministre peut-il nous dire pourquoi il n'a pas tenu compte de l'augmentation des coûts de production de 25 p. 100 au cours des deux dernières années, soit depuis 1980, et pourquoi il n'augmente pas d'un même pourcentage le prix des céréales au Canada étant donné que les céréaliers doivent essuyer les pertes attribuables au fait que les céréales se vendent à un prix inférieur aux coûts de production? Ce serait très facile à faire pour le gouvernement.

• (1140)

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, je suis certain que mon secrétaire parlementaire a également dit qu'une étude était actuellement en cours à ce sujet. Entre-temps, nous continuons à appliquer les dispositions de la loi. Cette question est à l'étude et nous devrions être en mesure de faire une annonce à ce sujet bientôt.

* * *

LES CHEMINS DE FER

LE TARIF DU PAS DU NID-DE-CORBEAU—ON DEMANDE LA PUBLICATION DU RAPPORT GILSON

M. Bill McKnight (Kindersley-Lloydminster): Madame le Président, je suis certain que le ministre sait que nous entamons une nouvelle année pour les récoltes le 1er août et que les agriculteurs vendent leurs céréales à un prix inférieur aux coûts de production. Il a parlé d'importantes ventes de blé, mais les céréaliers ne peuvent gagner plus d'argent en augmentant le volume s'ils vendent à perte. Nous supposons que le ministre entend augmenter de 45 p. 100 au cours des trois prochaines années le coût du transport des céréales de l'Ouest. Il a assuré à la Chambre que d'ici la fin de juillet il annoncerait la politique que le gouvernement entend suivre suite au rapport Gilson. Nous sommes aujourd'hui le 30 juillet. Le ministre est-il prêt à rendre publique la position du gouvernement face au rapport Gilson ou a-t-il l'intention d'attendre, comme je l'avais supposé, que la Chambre ait ajourné pour ainsi pouvoir se soustraire aux attaques de l'opposition?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, je m'attends à ce que la Chambre siège au cours des prochains jours. Le cabinet a étudié le rapport Gilson et sera en mesure de formuler une réponse préliminaire au début de la semaine prochaine.

* * *

LA CONVERSION AU SYSTÈME MÉTRIQUE

LE CARACTÈRE OBLIGATOIRE DE LA LOI EN CE QUI CONCERNE LA PUBLICITÉ

M. Geoff Scott (Hamilton-Wentworth): Madame le Président, en l'absence du ministre de la Justice, je poserai ma question au procureur général suppléant ou à n'importe quel ministériel qui est responsable de la justice.

Etant donné que le gouvernement a abandonné les poursuites contre Mme Zoritza Kasparian de Calgary, qui avait enfreint l'article 7 de la loi sur les poids et mesures, en vertu duquel il lui était interdit d'annoncer ses tapis en mesures impériales, et compte tenu des diverses positions adoptées par le gouvernement dans cette affaire, quels conseils le ministère de la justice va-t-il donner à la Commission du système métrique en ce qui concerne l'application de l'article 7? Va-t-elle modifier ou supprimer complètement le caractère obligatoire de cette loi, en vertu de laquelle toutes les annonces doivent être faites en métrique?

M. Jim Peterson (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Madame le Président, le ministre de la Justice et le ministre de la Consommation et des Corporations ont examiné cette question. Des entretiens sont en cours avec les représentants de l'industrie pour le moment, comme le député d'en face le sait bien. Dans l'affaire en question, le gouvernement a abandonné ses poursuites aux termes de l'article 7 de la loi sur les poids et mesures en raison de problèmes d'ordre technique qui se sont posés dans des circonstances précises. C'est pourquoi nous estimons qu'il convient de poursuivre les consultations, dans le but de préciser les dispositions de l'article 7 de la loi sur les poids et mesures et du règlement, afin que les Canadiens puissent mieux comprendre les droits et les obligations que leur confèrent ces dispositions.

M. Scott (Hamilton-Wentworth): Madame le Président, le gouvernement n'a manifestement pas pu faire appliquer l'article 7. S'il est inapplicable, nous ne pouvons qu'en déduire que toutes les futures poursuites resteront en suspens jusqu'à ce que l'on donne une définition plus précise de l'article 7.

ON DEMANDE QU'IL SOIT PERMIS D'UTILISER LES MESURES IMPÉRIALES ET MÉTRIQUES

M. Geoff Scott (Hamilton-Wentworth): Madame le Président, puis-je poser au premier ministre une question d'une porté plus générale. Le ministre de la Consommation et des Corporations a actuellement des entretiens avec l'industrie en vue de réviser les règlements relatifs au système métrique. Le premier ministre peut-il nous dire si le gouvernement envisage un système de mesures à la fois impériales et métriques pour l'emballage? C'est très important compte tenu surtout des difficultés considérables qu'éprouvent les agriculteurs lorsqu'ils sont obligés de travailler uniquement avec des mesures métriques.

[*Français*]

L'hon. Charles Lapointe (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Madame le Président, comme l'honorable député le sait, quand nous avons annoncé la mise en œuvre de l'installation des balances métriques dans le commerce des aliments de détail, nous avons également annoncé que pendant deux ans dans chaque collectivité où seraient installées ces balances métriques, il y aurait un double affichage de prix, savoir en métrique et en impérial. Maintenant il faudrait que j'étudie avec mon collègue, le ministre de la Consommation et des Corporations, la possibilité de réaliser la proposition de l'honorable député d'utiliser un affichage double, savoir en métrique et impérial. Je vais cependant prendre sa proposition en considération.

* * *

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LA SUPPRESSION DE LA DISTRIBUTION RURALE LE SAMEDI

M. Bud Bradley (Haldimand-Norfolk): Madame le Président, en l'absence du ministre chargé de Postes Canada, le ministre suppléant pourrait peut-être répondre à ma question.

Cette société a été créée non seulement pour que les postes s'autofinancent davantage, mais encore pour améliorer le service aux usagers. Au cours de la première année, les tarifs postaux ont subi une hausse incroyable et on a révisé la définition du mot lettre de façon inacceptable ce qui resserre encore le monopole des postes. Nous apprenons maintenant qu'il va y avoir une réduction du service, à savoir la suppression de la distribution rurale le samedi. Il y a quelque chose qui cloche, madame le Président.

Le ministre peut-il nous dire si cette situation est attribuable à la société de la Couronne ou au programme d'austérité du gouvernement? Peut-il nous dire également quelles mesures on compte prendre pour remédier à la situation?

[*Français*]

L'hon. Charles Lapointe (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Madame le Président, il est toujours un peu difficile de répondre à ce genre de questions. D'une part, tous les députés s'accordent à dire que le gouvernement devrait diminuer ses dépenses et essayer d'agir dans la plupart des cas sur une base de récupération des coûts. D'autre part, lorsqu'on sait que la Société canadienne des postes a un déficit qui va augmentant année après année et qu'une société comme celle-là fait des propositions en disant qu'elle va essayer d'arranger un peu ses affaires pour diminuer ce déficit-là, les honorables députés demandent qu'on n'abandonne pas ces services. Je viens moi-même d'une région rurale où il y a livraison de courrier le samedi, et je pense que les citoyens dans les régions rurales sont prêts comme tous les autres à accepter une livraison de courrier cinq jours par semaine comme c'est la situation pour la plupart des citadins. Je ne pense pas qu'il s'agisse là de priver des citoyens d'un service essentiel.

[*Traduction*]

M. Bradley: Madame le Président, une fois de plus, nous comprenons pourquoi il s'agit de la période des questions et non pas d'une période de questions et de réponses.

ON DEMANDE QU'UN COMITÉ ÉTUDIE LA RÉDUCTION DU SERVICE

M. Bud Bradley (Haldimand-Norfolk): Madame le Président, puis-je poser une question supplémentaire au premier ministre. Comme cette société de la Couronne va recevoir plus de 400 millions cette année, le premier ministre peut-il garantir aux contribuables canadiens qu'il n'y aura pas de réduction du service postal tant qu'un comité de la Chambre n'aura pas étudié les conséquences d'une telle mesure?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, comme le ministre compétent l'aurait fait, je promets au député de transmettre ses instances à la société de la Couronne.

* * *

L'INDUSTRIE

ON DEMANDE DE PROMETTRE DES CAUTIONNEMENTS DE PRÊT À DES SOCIÉTÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

M. Maurice A. Dionne (Northumberland-Miramichi): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce.

Une voix: Faites votre annonce!

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Madame le Président, nos vis-à-vis font encore preuve de leur précipitation habituelle.

Étant donné que le gouvernement semble disposé à garantir un prêt en faveur de la Maislin Transport dont le nombre d'employés canadiens serait, m'a-t-on, assuré, plus près de 700 que de 2,000, puis-je me permettre d'assurer à des entreprises de ma circonscription au bord de la faillite que le gouvernement du Canada est prêt à cautionner leurs prêts?

Des voix: Bravo!

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, le gouvernement a mis sur pied depuis bien des années le programme d'expansion des entreprises. Ce programme prévoit entre autres choses comme mesure ultime, de garantir des prêts aux entreprises en difficulté pour leur permettre de retrouver leur stabilité à long terme.

Je demande à mon collègue, qui a toujours su défendre avec efficacité et persévérance les intérêts de ses électeurs, de me signaler les noms des entreprises qui pourraient avoir droit au programme afin que je puisse soumettre leur cas à mes collègues du cabinet.

* * *

LES FINANCES

L'INCIDENCE DES HAUTS TAUX D'INTÉRÊT SUR LE CAPITAL D'EXPLOITATION DES ENTREPRISES

M. G. M. Gurbin (Bruce-Grey): Puisque le ministre des Finances est absent, madame le Président, je vais poser ma question au ministre d'État aux Finances. Elle a trait aux problèmes de trésorerie des entreprises et des commerces canadiens. Le ministre d'État aux Finances est sans doute au courant des graves difficultés avec lesquelles les entreprises canadiennes sont aux prises depuis le dernier trimestre de 1980 par suite de la diminution de leur capital d'exploitation, de leurs liquidités et de leur actif. Il sait sans doute aussi que depuis ce temps, 400,000 emplois ont été perdus.

Le ministre est-il conscient de la gravité de la situation? Sait-il ce qui va se produire si les taux d'intérêt demeurent aussi élevés, et jusqu'à quel point ils mettent en péril l'existence de nos entreprises et les emplois de nos travailleurs?

[*Français*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)): Madame le Président, à mon avis, la situation décrite par le député est elle aussi une conséquence de la récession importante actuelle. J'aimerais simplement attirer l'attention du député sur un document important qui a été déposé en même temps que le budget du mois de juin, qui est étudié actuellement par un groupe d'hommes d'affaires, d'experts, et qui permettra justement de fournir des fonds à des taux d'intérêt intéressants, et mettra des liquidités disponibles pour les entreprises canadiennes dès que, d'une part, le comité aura fini son évaluation et fait ses recommandations au ministre des Finances et d'autre part, qu'une décision aura été prise. Ceci permettra sûrement de pallier cette difficulté de liquidités que soulève le député.

• (1150)

[*Traduction*]

L'INCIDENCE DU PROGRAMME GOUVERNEMENTAL DE RESTRICTIONS SUR LES TAUX D'INTÉRÊT

M. G. M. Gurbin (Bruce-Grey): Madame le Président, sauf erreur, d'après les documents déposés par le ministre des Finances à l'occasion de son exposé budgétaire et les projets qui doivent être étudiés par le comité d'experts, le gouvernement compte faire baisser les taux d'intérêt pour les entreprises, les agriculteurs et les propriétaires de maison en offrant des subventions. Le ministre d'État chargé des Finances peut-il nous dire quelle influence aura le gouvernement en abaissant les taux d'intérêt de cette façon?

[*Français*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)): Madame le Président, je crois que le député a lu seulement un compte rendu très rapide du document qui a été publié et qui a pour objet de faire un examen en profondeur des propositions sur la réduction des taux d'intérêt en enlevant de la partie des taux d'intérêt payés ce qui représente l'inflation. J'inviterais le député à relire attentivement le document et il verra que ce n'est pas par une subvention, mais bien par une formule d'ajustement du système d'imposition à la partie des intérêts payés à laquelle on soustrairait l'inflation.

* * *

[*Traduction*]

LES ARMES NUCLÉAIRES

LA MISE À L'ESSAI DES MISSILES DE CROISIÈRE LANCÉS EN VOL

Mlle Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Madame le Président, je voudrais demander au premier ministre si le gouvernement tient toujours à faire des essais sur les missiles de croisière lancés en vol ou si les pourparlers sur la réduction des armements stratégiques, qui sont plus ou moins en marche ont incité le gouvernement à revenir sur sa décision?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le député sait très bien que les pourparlers sur la réduction des armements stratégiques ont été ajournés pour l'été, jusqu'au mois de septembre, si je ne m'abuse. Les pourparlers sur les forces nucléaires à portée intermédiaire nous intéressent davantage. Sauf s'ils ont toutes les chances d'aboutir, nous ne renoncerons pas à nos projets, madame le Président.

ON DEMANDE DE RECONSIDÉRER LA DÉCISION

Mlle Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Madame le Président, je crois que le premier ministre devrait savoir que les missiles de croisière lancés en vol doivent faire partie de la force stratégique américaine et non pas de la force nucléaire européenne. En Europe, il y aurait les missiles de croisière lancés à partir du sol. Cela dit, et compte tenu du fait que les pourparlers sur la réduction des armements stratégiques reprendront cet automne, je voudrais savoir si le premier ministre envisagera par conséquent de renoncer à participer aux essais sur les missiles de croisière lancés en vol, puisqu'il a déclaré lui-même à la Deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement que la technologie évolue plus rapidement que les pourparlers sur la réduction des armements stratégiques.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je ne veux pas contester ce que déclare le député, car cela ne changerait rien à la réponse. Les missiles Pershing II et Cruise font partie de l'arsenal nucléaire à portée intermédiaire, et les essais qui se feraient au Canada seraient réglementés dans le cadre des pourparlers portant sur cet arsenal. La réponse serait identique dans les deux cas: nous n'avons aucune raison de revenir sur notre décision tant que les pourparlers sur la réduction des armements stratégiques et les pourparlers sur les forces nucléaires à portée intermédiaire ne donneront pas des résultats encourageants. Je l'ai déclaré sans ambages dans le discours que j'ai fait à la Deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement. Les négociateurs soviétiques ne devraient pas s'imaginer que nous allons changer d'avis s'ils ne sont pas disposés à discuter sérieusement des missiles faisant partie des forces nucléaires à portée intermédiaire.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE LIBAN—LA PARTICIPATION À UNE FORCE DE MAINTIEN DE LA PAIX

M. Robert Wenman (Fraser Valley-Ouest): Madame le Président, je m'adresse au premier ministre. Compte tenu du carnage qui a lieu au Liban, causant des milliers de morts parmi les Libanais, les Palestiniens, les Syriens et les Israéliens, quelle est la position du Canada concernant l'envoi d'une force de paix multilatérale, que ce soit un corps spécial ou détaché par l'ONU? Le gouvernement a-t-il engagé directement ou indirectement des pourparlers ou des négociations bilatérales par l'entremise de l'ONU concernant l'établissement d'une telle force de paix à laquelle notre pays participerait?

M. Ron Irwin (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, on ne nous a pas demandé de participer à une force de maintien de la paix, mais M. Danson, l'ancien ministre de la Défense, a dit que nous étions pratiquement les inventeurs du concept de force de maintien de la paix et si on nous le demande, si les partis en cause sont d'accord, et si pareille force peut donner des résultats, nous y participerons.

UNE PATRIE POUR LES PALESTINIENS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Robert Wenman (Fraser Valley-Ouest): Madame le Président, le premier ministre pourrait-il nous dire quelle est la position actuelle du gouvernement concernant le droit des Palestiniens à l'autodétermination et à la sécurité, donc le droit à un foyer national en Palestine?

M. Ron Irwin (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, j'hésiterais à employer le terme «autodétermination», mais je crois que les Canadiens souhaitent que nous fassions preuve de la même compassion envers les Palestiniens que nous avons toujours démontré à l'endroit des Israéliens. Nous sommes donc en faveur d'un foyer national pour les Palestiniens. C'est ce que le public attend de nous et c'est ce que nous préconisons.

* * *

LE LOGEMENT

LES HAUSSES ACCORDÉES PAR LES RÉGIES DES LOYERS PROVINCIALES

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics. Depuis quelques jours, le gouvernement fédéral rencontre les maires des diverses villes canadiennes. Je voudrais savoir si des réunions sont aussi prévues avec les gouvernements provinciaux, en particulier au sujet des programmes de contrôle des loyers? En effet, dans ma province, les régies des loyers accordent à l'heure actuelle des augmentations de 15, 20, 35 et 40 p. 100 d'un seul coup, alors que le gouvernement essaie de nous faire accepter sa limite de 6 et 5 p. 100. Ces deux choses sont incompatibles. Le ministre a-t-il l'intention d'organiser des réunions de ce genre avec les ministres provinciaux concernés, en particulier avec celui de l'Ontario?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, comme les représentants des municipalités l'ont indiqué après leur réunion avec le premier ministre et le ministre des Finances hier, il y a de nombreux domaines—probablement la grande majorité—où les municipalités ne peuvent agir seules et doivent tenir compte des lois provinciales. Le contrôle des loyers est, c'est évident, une question qui touche les municipalités, puisqu'elles ont certains pouvoirs dans le domaine du logement, mais ce dernier relève des provinces en vertu de la Constitution.

Comme je l'ai signalé, madame le Président, là où le gouvernement fédéral pouvait agir, comme dans le cas des projets contrôlés par la Société centrale d'hypothèques et de logement, nous avons annoncé que les augmentations de loyer seraient limitées à 6 et 5 p. 100. Lorsque nous avons le choix, nous adoptons la règle de 6 et 5 p. 100. Là où les provinces ont compétence, elles devront prendre la décision. J'ai déjà rencontré une demi-douzaine de ministres provinciaux, et j'espère pouvoir m'entretenir avec les autres au cours des prochaines semaines. Cependant, comme je l'ai déjà dit, nous faisons tout ce que nous pouvons faire compte tenu de nos compétences en matière de logement.

ON DEMANDE LA CONVOCATION D'UNE RÉUNION FÉDÉRALE-PROVINCIALE

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, je voudrais poser une question directe au ministre. A-t-il l'intention de convoquer une réunion fédérale-provinciale des ministres provinciaux responsables du logement pour examiner le problème que l'augmentation des loyers crée aux personnes qui en souffriront de plus en plus à cause des restrictions salariales? J'espère qu'il répondra par l'affirmative, car ces personnes sont lésées par le réexamen des loyers et les propriétaires qui exigent des loyers plus élevés. Il faut mettre un terme à cette tendance si l'on veut que le programme des 6 et 5 p. 100 soit équitable.

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, je viens de dire au député que j'ai déjà eu des entretiens avec six des ministres provinciaux responsables du logement, et j'ai l'intention de voir les autres d'ici quelques semaines. Nous avons abordé de nombreux sujets de nature générale. Quant au gouvernement fédéral, il a un peu de latitude, de sorte que la SCHL a annoncé que la hausse des loyers ne dépassera pas le plafond des 6 et 5 p. 100. Comme on le sait, la Société canadienne d'hypothèques et de logement est en mesure de le faire parce qu'elle impose la limite des 6 et 5 p. 100 à ses employés. Le gouvernement fédéral a montré qu'il peut prendre des dispositions pour protéger les personnes qui habitent ces logements locatifs. Nous espérons que les provinces et les municipalités s'inspireront de l'exemple du gouvernement fédéral et agiront en conséquence.

• (1200)

LE RÉGIME CANADIEN DE RENOUVELLEMENT HYPOTHÉCAIRE

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Madame le Président, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre responsable du logement. La seule mesure du gouvernement en faveur des 500,000 Canadiens qui doivent renouveler leurs prêts hypothécaires semble être le Régime canadien de renouvellement hypothécaire qui prévoit une subvention maximale de $3,000 pour ceux dont les intérêts hypothécaires dépassent 30 p. 100 du revenu brut. La ministre sait ou devrait savoir que la SCHL reçoit actuellement près de 60 demandes par jour. La Société a les mains liées parce que le gouvernement n'a pas donné de suite législative à la proposition qu'il a

mise de l'avant dans son budget de juin dernier. Le ministre entend-il faire modifier en conséquence la loi nationale sur l'habitation de telle sorte que cette mesure qui constitue un élément important de la réaction du gouvernement à la crise du logement puisse entrer en vigueur dès maintenant?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, le Régime comporte diverses modifications. Ainsi, des subventions pourront se substituer au report des intérêts. Pour prolonger le programme d'une autre année, il faut procéder par voie législative. Le député et son parti ont appuyé une telle mesure pour cette année, mais il faudra revenir à la charge lorsque la loi sera de nouveau présentée à la Chambre cet automne. L'importance que le député semble attacher à cette épineuse question me porte à croire que l'opposition se montrera plus diligente que l'année dernière, car il avait fallu trois mois pour faire approuver ce régime.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

FINANCES, COMMERCE ET QUESTIONS ÉCONOMIQUES—PRÉSENTATION DU 17E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. John Evans (Ottawa-Centre): Madame le Président, j'ai l'honneur de présenter le dix-septième rapport du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

[*Français*]

COMPTES PUBLICS—PRÉSENTATION DU 17e RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Bill Clarke (Vancouver Quadra): Madame le Président, j'ai l'honneur de présenter le 17e rapport du comité permanent des comptes publics, intitulé «Rapport sur diverses questions».

[*Note de l'éditeur: Le texte des rapports précités figure* aux Procès-verbaux *de ce jour.*)

* * *

[*Traduction*]

PRIVILÈGE

M. NYSTROM—L'AMENDEMENT PROPOSÉ AU BILL C-124 À L'ÉTAPE DU RAPPORT

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Madame le Président, ce matin je vous ai donné préavis d'une question de privilège que je désirais soulever en vertu de l'article 17 du Règlement. Tout d'abord, comme vous le savez, il est très rare que je soulève la question de privilège. Si je le fais maintenant, c'est uniquement parce que j'estime qu'une motion inscrite au *Feuilleton* d'aujourd'hui porte atteinte aux privilèges de l'ensemble des députés.

Ce matin, j'ai lu attentivement la jurisprudence parlementaire de Beauchesne afin d'étudier la définition de la question de privilège. A la page 11, le commentaire 16 stipule:

> «Le privilège parlementaire est la somme des privilèges particuliers à chaque Chambre, collectivement, parlant en tant que parties constitutives de la Haute Cour qu'est le Parlement, et faute desquels il serait impossible à celui-ci de s'acquitter de ses fonctions . . . .

Je vous épargne la suite, mais Beauchesne mentionne que les députés doivent pouvoir assurer librement leurs services. Autrement dit, nous devons pouvoir servir librement nos électeurs.

Sans vouloir lancer un débat sur les principes en jeu, ma question de privilège porte sur la motion nº 3 tendant à modifier le bill C-124, qui figure dans le *Feuilleton* d'aujourd'hui. Je vais paraphraser la motion. Elle stipule que le traitement des membres du personnel des députés—autrement dit, à la fois le personnel parlementaire se trouvant ici à Ottawa et celui de nos bureaux de circonscription—sera diminué une fois le bill adopté. Le bill C-124 traite ces personnes tout à fait différemment des fonctionnaires canadiens, dont le traitement ne sera pas diminué, mais limité à une augmentation de 6 p. 100 l'année prochaine.

Si nous voulons bien servir nos électeurs et jouer le rôle pour lequel nous avons été élus—je puis vous assurer que ce que je dis n'a rien de sectaire—nous devons dépendre dans une grande mesure de notre personnel. Son moral est donc très important. Si nous voulons garder les membres de notre personnel, il importe de ne pas diminuer leur traitement au risque d'en voir partir quelques-uns. Si nous voulons attirer des personnes compétentes, il importe que le traitement soit satisfaisant.

Vous savez, madame le Président, que le 31 mars 1982, les membres du personnel des députés ont touché une augmentation de salaire de 11 p. 100.

Mme le Président: A l'ordre.

M. Nystrom: Juste un instant, je vous prie, madame le Président.

Mme le Président: C'est plutôt à moi de dire au député: «Juste un instant, je vous prie». J'ai l'impression que le député est en train de débattre la motion qui va être mise à l'étude un peu plus tard aujourd'hui. Il ne soulève pas la question de privilège, mais se lance dans une discussion. J'invite le député à aborder ce problème lorsque la motion sera mise à l'étude à cette fin.

J'ai écouté le député et je n'ai pu en déduire que sa question de privilège était fondée. Il me paraît évident qu'il est en train de débattre la motion. Bien entendu, le député a le droit de le faire et j'espère qu'il le fera quand la motion sera mise à l'étude.

M. Nystrom: Madame le Président, si vous le permettez, je vous demanderais de vous reporter à Beauchesne, notamment aux pages 11, 12, 13 et 14, où l'on trouve la définition du terme «Privilège». Je n'abuserai pas du temps de la Chambre en citant cette définition en détail, mais je tiens à vous dire qu'à mon avis, les membres de notre personnel jouent un rôle on ne peut plus essentiel en aidant les députés à assumer leurs tâches et à faire leur travail de circonscription.

Mme le Président: A l'ordre. Je sais gré au député de ne pas citer toute la définition d'une question de privilège. C'est bien à celle-ci que je pensais en disant au député qu'à mon avis, il n'y avait pas matière à soulever la question de privilège dans ses propos.

* * *

[*Français*]

LES FINANCES

DÉPÔT DE DOCUMENTS SUR LA RÉVISION ET LA CONSOLIDATION DE LA LOI SUR LES COMPAGNIES FIDUCIAIRES ET LA LOI SUR LES COMPAGNIES DE PRÊTS

L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)): Madame le Président, en vertu de l'article 41(2) du Règlement, je désire déposer à la Chambre un ensemble de documents sur la révision et la consolidation de la loi sur les compagnies fiduciaires et la loi sur les compagnies de prêts. Ces trois documents comprennent un projet de révision de la loi, un document de travail et un résumé des deux documents précédents.

Je suis convaincu, madame le Président, que ceci donnera une bonne occasion à tous les intéressés de faire connaître leur point de vue au gouvernement avant qu'une décision de la politique définitive n'ait été prise.

* * *

[*Traduction*]

PÉTITIONS

M. SARGEANT—L'ESSAI DES MISSILES CRUISE SUR LE TERRITOIRE CANADIEN

M. Terry Sargeant (Selkirk-Interlake): Madame le Président, j'ai l'honneur aujourd'hui de déposer une pétition signée par un grand nombre de Canadiens qui s'opposent à la mise à l'essai des missiles Cruise américains sur le sol canadien. Ces citoyens invitent le gouvernement à renoncer à son projet de mise à l'essai des missiles, car en procédant aux essais, le gouvernement canadien démontrerait qu'il approuve cette course insensée aux armements que se livrent les superpuissances. Les signataires de la pétition demandent également que le Canada soit déclaré zone dénucléarisée.

Cette pétition, madame le Président, a également la sanction de 3500 Manitobains qui ont signé des cartes pour marquer leur opposition à la mise à l'essai des missiles Cruise et demander que le Canada soit déclaré zone dénucléarisée. Ces cartes sont livrées actuellement au premier ministre (M. Trudeau). Je souhaite, tout comme les signataires, qu'il entende leur appel.

Questions au Feuilleton

M. COOPER—LE RÉEXAMEN DU BILL C-53

M. Albert Cooper (Peace River): Madame le Président, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre une pétition au nom des citoyens de ma circonscription relativement au projet de loi C-53. La pétition demande humblement au Parlement de continuer à ne pas permettre aux conjoints de pouvoir s'accuser mutuellement d'agression sexuelle, de ne pas abaisser l'âge du consentement, de continuer à interdire les actes de grossière indécence et de maintenir le délit d'agression sexuelle ou de viol.

* * *

• (1210)

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, nous comptons répondre aujourd'hui aux questions nos 2379, 2380, 2381, 2382, 2383, 3697, 4170, 4195, 4196, 4248, 4261, 4311 et 4390.

[*Texte*]

LE COMPTE DES PENSIONS DE RETRAITE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Question no 2379—**M. Knowles:**

1. Le 31 décembre 1972, le rapport sur le compte des pensions de retraite de la Fonction publique (CPRFP) précisait-il que le 31 décembre 1972, il y avait 256,958 cotisants au CPRFP et, le 31 décembre 1977, le rapport précisait-il qu'il y avait 246,059 cotisants le 1er janvier 1973 et, le cas échéant, de quel montant le passif actuariel du CPRFP a-t-il diminué lorsque le nombre de cotisants a baissé de 10,899 le 1er janvier 1973?

2. *a*) Quel taux annuel d'augmentations de traitement le rapport du 31 décembre 1972 supposait-il que les cotisants au CPRFP recevraient à la suite de promotions, *b*) quel a été le taux annuel des augmentations de traitement reçues par les cotisants au CPRFP entre le 1er janvier 1973 et le 31 décembre 1977, *c*) quel taux annuel d'augmentations de traitement le rapport actuariel du 31 décembre 1977 supposait-il que les cotisants au CPRFP recevraient?

3. *a*) A quel âge, en moyenne, le rapport actuariel du 31 décembre 1972 supposait-il que les cotisants au CPRFP prendraient leur retraite à l'avenir, *b*) à quel âge, en moyenne, les cotisants au CPRFP ont-ils pris leur retraite, chaque année, entre le 1er janvier 1973 et le 31 décembre 1977, *c*) le rapport actuariel du 31 décembre 1977 supposait-il que les cotisants au CPRFP prendraient leur retraite à l'avenir?

L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)): 1. Bien que le nombre de cotisants actifs déclarés au 1er janvier 1973 semblait avoir diminué de 10,899, le nombre de pensionnés déclarés avait aussi augmenté de 668. Pour les besoins du rapport au 31 décembre 1977, on a estimé que, par suite du changement constaté quant au nombre de cotisants, le passif aurait pu être réduit d'environ $176 millions. Toutefois, ce montant est très difficile à estimer et le montant réel aurait pu être beaucoup moins élevé. Le passif actuariel n'aurait presque pas varié en ce qui concerne les 668 cas dont la situation, comme on peut le présumer, a simplement changé au 1er janvier 1973. Si, en outre, on avait pu présumer que les 10,231 autres cas sont des employés dont le service a pris fin avant le 1er janvier 1973, mais qui ont été inclus dans l'évaluation de 1972, la réduction implicite du passif actuariel au 1er janvier 1973 aurait pu être de l'ordre de 8 millions seulement, soit 0.16 p. 100 du passif total estimatif de 1972.

Questions au Feuilleton

2. *a*) Les augmentations salariales découlant d'avancement, utilisées aux fins du rapport de 1972, figurent au tableau suivant:

Âge	Hommes	Femmes	Âge	Hommes	Femmes
18	0.385	0.396			
19	0.401	0.412			
20	0.418	0.429	45	0.887	0.899
21	0.436	0.447	46	0.898	0.910
22	0.455	0.466	47	0.908	0.919
23	0.475	0.486	48	0.917	0.928
24	0.496	0.507	49	0.926	0.936
25	0.517	0.529	50	0.934	0.943
26	0.539	0.551	51	0.941	0.950
27	0.561	0.573	52	0.948	0.956
28	0.583	0.596	53	0.954	0.962
29	0.605	0.619	54	0.960	0.967
30	0.627	0.642	55	0.965	0.971
31	0.649	0.664	56	0.969	0.975
32	0.670	0.686	57	0.973	0.979
33	0.691	0.707	58	0.977	0.982
34	0.711	0.728	59	0.980	0.985
35	0.731	0.748	60	0.983	0.988
36	0.750	0.767	61	0.986	0.990
37	0.769	0.785	62	0.988	0.992
38	0.787	0.802	63	0.990	0.994
39	0.804	0.819	64	0.992	0.995
40	0.820	0.834	65	0.994	0.996
41	0.836	0.849	66	0.995	0.997
42	0.850	0.863	67	0.997	0.998
43	0.863	0.876	68	0.998	0.998
44	0.876	0.888	69	0.999	0.999
			70	1.000	1.000

b) Les données concernant les augmentations salariales effectivement obtenues dans le cadre d'avancement au cours de la période de cinq ans se terminant le 31 décembre 1977, ne sont pas disponibles. Cependant, des études effectuées relativement au rapport de 1977 ont révélé que les salaires progressaient selon l'âge de la façon suivante:

Âge	Hommes			Âge	Femmes		
20	$1,000			20	$1,000		
25	1,396			25	1,233		
30	1,750	$1,000		30	1,497	$1,000	
35	1,976	1,129		35	1,744	1,165	
40	2,094	1,197	$1,000	40	1,944	1,299	$1,000
45	2,175	1,243	1,038	45	2,096	1,400	1,078
50	2,236	1,278	1,068	50	2,198	1,469	1,131
55	2,283	1,305	1,090	55	2,263	1,512	1,164
60	2,321	1,326	1,108	60	2,303	1,539	1,185
65	2,344	1,340	1,119	65	2,322	1,551	1,194

c) Les augmentations salariales découlant d'avancement, utilisées aux fins du rapport de 1977, étaient, dans le cas des femmes, les mêmes que celles qui ont servi au rapport de 1972 (voir 2*a*) ci-dessus). Dans le cas des hommes, elles correspondaient à celles indiquées dans le tableau suivant.

Âge	Hommes	Âge	Hommes	Âge	Hommes	Âge	Hommes	Âge	Hommes
18	.357								
19	.390								
20	.424	30	.742	40	.888	50	.948	60	.984
21	.459	31	.767	41	.895	51	.953	61	.986
22	.493	32	.789	42	.902	52	.957	62	.988
23	.525	33	.808	43	.908	53	.961	63	.990
24	.558	34	.824	44	.915	54	.965	64	.992
25	.592	35	.838	45	.922	55	.968	65	.994
26	.624	36	.851	46	.927	56	.971	66	.996
27	.655	37	.861	47	.933	57	.974	67	.997
28	.686	38	.871	48	.938	58	.978	68	.998
29	.715	39	.880	49	.943	59	.981	69	.999
								70	1.000

3. *a*) Les taux de retraite et de mortalité, utilisés aux fins du rapport de 1972, prévoient les âges moyens probables de retraite suivant: 63.75 dans le cas des hommes et 63.83 dans le cas des femmes.

b) Voici les âges moyens réels à la retraite pour les années suivantes:

1973-1974	62.9
1974-1975	62.5
1975-1976	62.4
1976-1977	62.2
1977-1978	62.3

c) Les taux de retraite et de mortalité, utilisés aux fins du rapport de 1977, ont produit les âges moyens probables de retraite suivants: 62.24 dans le cas des hommes et 62.29 dans le cas des femmes.

Question nº 2380—**M. Knowles:**

1. Le rapport actuariel du 31 décembre 1977 sur le Compte de la pension de retraite de la Fonction publique (CPRFP) indique-t-il un déficit de 61.5 millions de dollars au bilan d'évaluation du CPRFP du 31 décembre 1977?

2. Quel serait le déficit au bilan du 31 décembre 1977 si le rapport actuariel de 1977 avait examiné le CPRFP en fonction *a*) des hypothèses utilisées dans le rapport actuariel du 31 décembre 1972, *b*) des hypothèses du rapport actuariel de 1972 qui supposait un taux annuel d'inflation, des révisions de traitement et des taux d'intérêt respectifs de 0-0-4 p. 100 et en conformité des hypothèses du rapport actuariel de 1977 pour tous les autres facteurs, *c*) des hypothèses économiques supposant un taux annuel d'inflation, des révisions de traitement et des taux d'intérêt respectifs de (i) 0-0-3½ p. 100 (ii) 0-2½- 3½ p. 100, *d*) d'une hypothèse supposant un taux annuel d'inflation de 3 p. 100 des hausses de traitement de 5½ p. 100, mais un taux d'intérêt annuel de (i) 6½ p. 100 durant la période pendant laquelle les cotisants travaillent à la Fonction publique et sont admissibles à des augmentations de traitement (ii) 3½ p. 100 durant la période pendant laquelle les cotisants ne sont plus admissibles à des augmentations de traitement, c'est-à-dire 3½ p. 100 du passif au regard des prestataires actuels et futurs, calculés de telle manière que les cotisations versées par l'employeur pour les anciens cotisants qui se sont fait rembourser leurs cotisations et que l'intérêt gagné non remboursé au regard des cotisations employeur-employé de ces anciens cotisants soient réparties entre les cotisants encore au travail et les prestataires, selon la part du passif du CPRFP qui revient à ces derniers?

3. Quel serait le déficit au bilan du 31 décembre 1977 si l'adoption de l'hypothèse d'une inflation de 3 p. 100 contenue dans le rapport actuariel de 1977 sur le CPRFP, c'est-à-dire d'hypothèses économiques supposant un taux annuel d'inflation, des hausses de traitement et des taux d'intérêt respectifs de 3-5½-6½ p. 100, avait été accompagnée d'un amendement à la loi sur la pension de la Fonction publique stipulant que la première tranche de 3 p. 100 de l'indexation annuelle des prestations payées à compter du 31 décembre 1977 devrait désormais être payée à même le CPRFP et être considérée comme une prestation en vertu de la loi?

4. Quel taux de cotisation de l'employeur, exprimé en pourcentage du taux réel de cotisation des employés au CPRFP faudrait-il pour payer toutes les prestations prévues à la Loi à l'égard des employés actuels si l'examen actuariel du CPRFP du 31 décembre 1977 avait été effectué selon les hypothèses et conditions décrites aux paragraphes 2 et 3?

5. Quel montant faudrait-il créditer au CPRFP, le 31 décembre 1977, pour réduire de 10 p. 100 le taux de cotisation de l'employeur par rapport au taux réel de cotisation des employés pour financer toutes les prestations prévues à la loi à l'égard des fonctionnaires encore au travail après le 31 décembre 1977, en conformité des hypothèses décrites aux paragraphes 2 et 3?

L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)): 1. Oui.

2. *a*) 713 millions de dollars. *b*) 1,002 millions de dollars. *c*)(i) 1,906 millions de dollars. (ii) 2,908 millions de dollars. (Ce montant comprend 909 millions à l'égard des prestations de retraite supplémentaires accumulées.) *d*) 3,884 millions de dollars. (Ce montant comprend 1,124 millions à l'égard des prestations de retraite supplémentaires accumulées indexées.)

* Pour fins de comparaison avec 2*d*), l'actif théorique a été évalué à 3.5 p. 100, ce qui l'a fait augmenter de 4,166 millions. Cette augmentation a été compensée, en partie, par une réserve de 2,710 millions pour augmentations salariales anticipées dont l'ordre de grandeur est semblable à celui implicitement inclus en 2*d*), c'est à dire augmentations régulièrement anticipées, jusqu'à 1983, supérieures au taux hypothétique de 5.5 p. 100 prévue en 2*d*).

3. 3,884 millions de dollars. (Ce montant comprend 1,124 millions à l'égard des prestations de retraite supplémentaires accumulées indexées.)

4. Voici les taux de contribution de l'employeur exprimés en pourcentage du taux réel de contribution de l'employé.

Hypothèses comme en	Multiple*—Employeur
2. *a*) ci-dessus	105 p. 100
2. *b*) ci-dessus	115 p. 100
2. *c*) (i) ci-dessus	140 p. 100
2. *c*) (ii) ci-dessus	170 p. 100**
2. *d*) et 3 ci-dessus	150 p. 100**

*Ces chiffres seront sujets à modification lorsque les taux de contribution au RPC/RRQ seront augmentés au-dessus de 3.6 p. 100 des gains cotisables.

**Pour des besoins d'uniformité entre les numéros 2.*c*)(ii) et 2.*d*) et 3, on a présumé que les employés contribuent au compte de pension de retraite de la Fonction publique pour un total de 7.5 p. 100 de leur rémunération moins les contributions au RPC/RRQ (c'est-à-dire, y compris la contribution de 1 p. 100 reliée aux prestations de retraite supplémentaires) et que toutes les prestations sont versées à même le Compte.

5. Il ne semble pas y avoir de façon de déterminer un montant équivalent à une réduction du taux de cotisation de l'employeur dans un avenir prévisible.

Question nº 2381—**M. Knowles:**

1. Quel serait le déficit ou le surplus au bilan d'évaluation du Compte de la pension de retraite de la Fonction publique (CPRFP) si le rapport actuariel du 31 décembre 1977 avait utilisé, comme hypothèses économiques, un taux annuel d'inflation, des hausses de traitement et des taux d'intérêt respectifs de 0-2½-3½ p. 100?

2. Quel serait le déficit ou le surplus au bilan du 31 décembre 1977 si le rapport actuariel du 31 décembre 1977 avait examiné le CPRFP en fonction d'hypothèses économiques supposant *a*) un taux annuel, des hausses de traitement et des taux d'intérêt respectifs de 6-8½-9½ p. 100, *b*) un taux annuel d'inflation de 6 p. 100, des hausses de traitement de 8½ p. 100 et un taux annuel d'intérêt de (i) 9½ p. 100 durant la période pendant laquelle les cotisants travaillent à la Fonction publique et sont admissibles à des hausses de traitement (ii) 3½ p. 100 durant la période pendant laquelle les cotisants ne peuvent plus recevoir de hausses de traitement, c'est-à-dire 3½ p. 100 du passif au regard des prestataires actuels et futurs, calculés de telle manière que les cotisations versées par l'employeur pour les anciens cotisants qui se sont fait rembourser leurs cotisations et que l'intérêt gagné non remboursé au regard des cotisations employeur-employé de ces anciens cotisants soient réparties entre les cotisants encore au travail et les prestataires, selon la part du passif du CPRFP qui revient à ces derniers, *c*) un taux annuel d'inflation, des hausses de traitement et des taux d'intérêt respectifs de 6-8½-9½ p. 100 et si la Loi sur la pension de la Fonction publique était modifiée pour stipuler que la première tranche de 6 p. 100 de l'indexation annuelle des prestations payées à compter du 31 décembre 1977 devrait désormais être payée à même le CPRFP et être considérée comme une prestation en vertu de la loi?

3. Quel taux de cotisation de l'employeur, exprimé en pourcentage du taux réel de cotisation des employés au CPRFP faudrait-il pour payer toutes les prestations prévues à la Loi à l'égard des employés actuels si l'examen actuariel du CPRFP du 31 décembre 1977 avait été effectué selon les hypothèses et conditions décrites aux paragraphes 1 et 2?

4. Quel montant faudrait-il créditer au CPRFP, le 31 décembre 1977, pour réduire de 10 p. 100 le taux de cotisation de l'employeur par rapport au taux réel de cotisation des employés pour financer toutes les prestations prévues à la Loi, à l'égard des fonctionnaires encore au travail après le 31 décembre 1977, en conformité des hypothèses décrites aux paragraphes 1 et 2?

L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)): 1. Un déficit de 2,908* millions de dollars. (Ce montant comprend les prestations de retraite supplémentaires accumulées).

2. *a*) Un excédent de 1,281* millions (LPFP seulement) *b*) et *c*) Un déficit de 4,141* millions (ce montant comprend les prestations de retraite supplémentaires accumulées indexées).

* Pour fins de comparaison et d'uniformité, l'actif théorique, dans chaque cas, a été évalué selon le taux d'intérêt utilisé. De plus, le passif actuariel comprend les réserves pour augmentations salariales anticipées jusqu'à 1983 pour nous permettre de comparer les numéros 1 et 2*b*) et *c*) avec la question nº 2380, partie 2*d*), et le numéro 2*a*) avec la question nº 2380, partie 1.

La prime comprise dans la valeur de l'actif théorique ainsi que la réserve spéciale, dans chaque cas, étaient comme suit:

	Prime sur actif	Réserve spéciale
1. ci-dessus	4,166 millions	2,710 millions
2. *a*)	Escompte de 879 millions	(2 millions)
2. *b*) et *c*)	Escompte de 879 millions	15 millions

3. Voici les taux de contribution de l'employeur exprimés en pourcentage des contributions réelles de l'employé.

Hypothèses comme en	Multiple*—Employeur
1. ci-dessus	170 p. 100**
2. *a*) ci-dessus	65 p. 100
2. *b*) et *c*) ci-dessus	130 p. 100**

*Ces chiffres seront sujets à modification lorsque les taux de contribution au RPC/RRQ seront augmentés au-dessus de 3.6 p. 100 des gains cotisables.

**Pour fins de comparaison avec la question nº 2380, partie 2.*c*)(ii), 2.*d*) et 3, on a présumé que les employés contribuent au Compte de pension de retraite de la Fonction publique pour un total de 7.5 p. 100 de leur rémunération, moins les contributions au RPC/RRQ (c'est-à-dire, y compris la contribution de 1 p. 100 liée aux prestations de retraite supplémentaires) et que toutes les prestations sont versées à même le Compte.

Questions au Feuilleton

4. Il ne semble pas y avoir de façon de déterminer un montant équivalent à une réduction du taux de contribution de l'employeur dans un avenir prévisible.

Question nº 2382—**M. Knowles:**

1. Quel serait le déficit ou le surplus au bilan d'évaluation du Compte de la pension de retraite de la Fonction publique (CPRFP) si le rapport actuariel du 31 décembre 1977 avait utilisé, comme hypothèses économiques, un taux annuel d'inflation, des hausses de traitement résultant à la fois de promotions et de révisions de traitement et des taux d'intérêt respectifs de 0-2-3 p. 100?

2. Quel serait le déficit ou le surplus au bilan du 31 décembre 1977 si le rapport actuariel du 31 décembre 1977 avait examiné le CPRFP en fonction d'hypothèses économiques supposant *a*) un taux annuel d'inflation, des hausses de traitement résultant à la fois de promotions et de révisions de traitement et des taux d'intérêt respectifs de 3½-5½-6½ p. 100, *b*) un taux annuel d'inflation de 3½ p. 100, des hausses de traitement résultant à la fois de promotions et de révisions de traitement de 5½ p. 100 et un taux d'intérêt annuel de (i) 6½ p. 100 durant la période pendant laquelle les cotisants travaillent à la Fonction publique et sont admissibles à des hausses de traitement suite à une promotion et à une révision (ii) 3 p. 100 durant la période pendant laquelle les cotisants ne peuvent plus recevoir de hausses de traitement, suite à une promotion ou à une révision, c'est-à-dire 3 p. 100 du passif du CPRFP au regard des prestataires actuels et futurs, calculés de telle manière que les cotisations versées par l'employeur pour les anciens cotisants qui se sont fait rembourser leurs cotisations et que l'intérêt gagné non remboursé au regard des cotisations employeur-employé de ces anciens cotisants soient réparties entre les cotisants encore au travail et les prestataires, selon la part du passif du CPRFP qui revient à ces derniers, *c*) un taux annuel d'inflation, des hausses de traitement résultant à la fois de promotions et de révisions de traitement et des taux d'intérêt respectifs de 3½-5½-6½ p. 100 et si la Loi sur la pension de la Fonction publique était modifiée pour stipuler que la première tranche de 3½ p. 100 de l'indexation annuelle des prestations payées à compter du 31 décembre 1977 devrait désormais être payée à même le CPRFP et être considérée comme une prestation en vertu de la loi?

3. Quel taux de cotisation de l'employeur, exprimé en pourcentage du taux réel de cotisation des employés au CPRFP, faudrait-il pour payer toutes les prestations prévues à la Loi à l'égard des employés actuels, si l'examen actuariel du CPRFP du 31 décembre 1977 avait été effectué selon les hypothèses et conditions décrites aux paragraphes 1 et 2?

4. Quel montant faudrait-il créditer au CPRFP, le 31 décembre 1977, pour réduire de 10 p. 100 le taux de cotisation de l'employeur par rapport au taux réel de cotisation des employés pour financer toutes les prestations prévues à la Loi, à l'égard des fonctionnaires encore au travail après le 31 décembre 1977, en conformité des hypothèses décrites aux paragraphes 1 et 2?

L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)): 1. Un déficit de 3,589* millions de dollars. (Ce montant comprend les prestations de retraite supplémentaires accumulées).

2. *a*) Un excédent de 312* millions de dollars (LPFP seulement). *b*) et *c*) Un déficit de 4,252 millions de dollars. (Ce montant comprend les prestations de retraite supplémentaires accumulées indexées.)

* Pour fins de comparaison et d'uniformité, l'actif théorique, dans chaque cas, a été évalué selon le taux d'intérêt utilisé. De plus, le passif actuariel comprend les réserves pour les augmentations salariales anticipées jusqu'à 1983, pour nous permettre de comparer les numéros 1, 2*b*) et *c*) avec la question nº 2380, partie 2*d*) et le numéro 2*a*) avec la question nº 2380, partie 1.

La prime comprise dans la valeur de l'actif théorique ainsi que la réserve spéciale, dans chaque cas, sont comme suit:

	Prime sur l'actif	Réserve spéciale
1. ci-dessus	4,795 millions	3,169 millions
2. *a*)	1,166 millions	1,305 millions
2. *b*) et *c*)	1,166 millions	1,539 millions

3. Voici les taux de contribution de l'employeur exprimés en pourcentage des contributions réelles de l'employé.

Hypothèses comme en	Multiple*—Employeur
1. ci-dessus	185 p. 100**
2. *a*) ci-dessus	90 p. 100
2. *b*) et *c*) ci-dessus	125 p. 100**

*Ces chiffres seront sujets à modification lorsque les taux de contribution au RPC/RRQ seront augmentés au-dessus de 3.6 p. 100 des gains cotisables.

**Pour fins de comparaison avec la question nº 2380, partie 2.*c*)(ii), 2.*d*) et 3, on a présumé que les employés contribuent au Compte de pension de retraite de la fonction publique pour un total de 7.5 p. 100 de leur rémunération, moins les contributions au RPC/RRQ (c'est-à-dire, y compris la contribution de 1 p. 100 liée aux prestations de retraite supplémentaires) et que toutes les prestations sont versées à même le Compte.

4. Il ne semble pas y avoir de façon de déterminer un montant équivalent à une réduction du taux de contribution de l'employeur dans un avenir prévisible.

Note: Les hypothèses utilisées dans les calculs de la partie 2 ainsi que de la partie 3 supposent qu'il n'y a pas d'augmentation des traitements à cause de l'avancement.

Question nº 2383—**M. Knowles:**

1. Quel serait le déficit ou le surplus au bilan d'évaluation du Compte de la pension de retraite de la Fonction publique (CPRFP) du 31 décembre 1977 si le rapport actuariel du 31 décembre 1977 avait examiné le CPRFP en fonction d'hypothèses économiques supposant *a*) un taux annuel d'inflation, des hausses de traitement résultant à la fois de promotions et de révisions de traitement et des taux d'intérêt respectifs de 6½-8½-9½ p. 100, *b*) un taux annuel d'inflation de 6½ p. 100, des hausses de traitement résultant à la fois de promotions et de révisions de traitement de 8½ p. 100 et un taux d'intérêt annuel de (i) 9½ p. 100 durant la période pendant laquelle les cotisants travaillent à la Fonction publique et sont admissibles à des hausses de traitement et à des promotions (ii) 3 p. 100 durant la période pendant laquelle les cotisants ne peuvent plus recevoir de hausses de traitement résultant de promotions ou de révisions de traitement, c'est-à-dire 3 p. 100 du passif du CPRFP au regard des prestataires actuels et futurs, calculés de telle manière que les cotisations versées par l'employeur pour les anciens cotisants qui se sont fait rembourser leurs cotisations et que l'intérêt gagné non remboursé au regard des cotisations employeur-employé de ces anciens cotisants soient réparties entre les cotisants encore au travail et les prestataires, selon la part du passif du CPRFP qui revient à ces derniers, *c*) un taux annuel d'inflation, des hausses de traitement résultant à la fois de promotions et de révisions de traitement et des taux d'intérêt respectifs de 6½-8½-9½ p. 100 et si la Loi sur la pension de la Fonction publique était modifiée pour stipuler que la première tranche de 6½ p. 100 de l'indexation annuelle des prestations payées à compter du 31 décembre 1977 devrait désormais être payée à même le CPRFP et être considérée comme une prestation en vertu de la loi?

2. Quel taux de cotisation de l'employeur, exprimé en pourcentage du taux réel de cotisation des employés au CPRFP faudrait-il pour payer toutes les prestations prévues à la Loi à l'égard des employés actuels, si l'examen actuariel du CPRFP du 31 décembre 1977 avait été effectué selon les hypothèses et conditions décrites au paragraphe 1?

3. Quel montant faudrait-il créditer au CPRFP, le 31 décembre 1977, pour réduire de 10 p. 100 le taux de cotisation de l'employeur par rapport au taux réel de cotisation des employés pour financer toutes les prestations prévues à la Loi, à l'égard des fonctionnaires encore au travail après le 31 décembre 1977, en conformité des hypothèses décrites au paragraphe 1?

L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)): 1. *a*) Un excédent de 1,365* millions de dollars (LPFP seulement). *b*) et *c*) Un déficit de 4,585* de dollars. (Ce montant comprend les prestations de retraite supplémentaires accumulées indexées.)

* Pour fins de comparaison et d'uniformité, l'actif théorique, dans chaque cas, a été évalué selon le taux d'intérêt utilisé. De plus, le passif actuariel comprend les réserves pour les augmentations salariales anticipées jusqu'à 1983, pour nous permettre de comparer le numéro 1*a*) avec la question nº 2380 partie 1 et le numéro 2*a*) avec la question nº 2380 partie 2*d*).

La prime comprise dans la valeur de l'actif théorique ainsi que la réserve spéciale, dans chaque cas, sont comme suit:

	Prime sur l'actif	Réserve spéciale
1. *a*) ci-dessus	Escompte de 879 millions	218 millions
1. *b*) et *c*) ci-dessus	Escompte de 879 millions	347 millions

2. Voici les taux de contribution de l'employeur exprimés en pourcentage des contributions réelles de l'employé.

Hypothèses comme en	Multiple*—Employeur
1. *a*) ci-dessus	45 p. 100
1. *b*) et *c*) ci-dessus	110 p. 100**

*Ces chiffres seront sujets à modification lorsque les taux de contribution au RPC/RRQ seront augmentés au-dessus de 3.6 p. 100 des gains cotisables.

**Pour fins de comparaison avec la question 2380 partie 2.*c*)(ii), 2.*d*) et 3, on a présumé que les employés contribuent au Compte de pension de retraite de la fonction publique pour un total de 7.5 p. 100 de leur rémunération, moins les contributions au RPC/RRQ (c'est-à-dire, y compris la contribution de 1.100 liée aux prestations de retraite supplémentaires) et que toutes les prestations sont versées à même le Compte.

3. Il ne semble pas y avoir de façon de déterminer un montant équivalent à une réduction du taux de contribution de l'employeur dans un avenir prévisible.

Note: Les hypothèses utilisées pour ces calculs supposent qu'il n'y a pas d'augmentation des traitements à cause de l'avancement.

LA DEUXIÈME CONFÉRENCE DES FEMMES LATINO-AMÉRICAINES

Question nº 3697—M. Gamble:

1. Qui a participé à la Deuxième conférence des femmes latino-américaines tenue à Winnipeg les 28 et 29 novembre 1981 et subventionnée par le secrétariat d'État et, dans chaque cas, quel organisme représentaient-ils?

2. Qui a demandé une subvention pour la conférence et à quel organisme étaient-ils affiliés?

3. Quel a été le montant de la subvention?

4. La subvention couvrait-elle le coût total de la conférence et sinon, quels ont été les autres sources de financement et les montants en cause?

5. *a*) Quels participants provenaient de l'étranger et, dans chaque cas, de quel pays, *b*) en fonction de quoi a-t-on accordé des visas à des participants étrangers?

6. Y avait-il des Cubains parmi les participants et, le cas échéant, avaient-ils fui la tyrannie communiste ou représentaient-ils le gouvernement communiste cubain?

7. Y avait-il des Salvadoriens parmi les participants et, le cas échéant, étaient-ils partisans ou adversaires du gouvernement anticommuniste du Salvador?

8. Y avait-il des participants d'origine chilienne et, le cas échéant, étaient-ils partisans du présent gouvernement anticommuniste ou de l'ancien gouvernement marxiste Allende au Chili?

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Le secrétariat d'État et le ministère des Affaires extérieures m'informent comme suit:

1. Comme cette conférence n'avait pas été organisée par le gouvernement fédéral, le secrétariat d'État et le ministère des Affaires extérieures ne connaissent pas les noms des personnes qui y ont assisté. Voici cependant la liste des organismes invités à y participer: Provincial Council of Women, Manitoba; Young Women Canadian Association, Winnipeg; Conseil consultatif canadien de la situation de la femme, Winnipeg; Manitoba Provincial Council of Women; Manitoba Federation of Labour, Equal Opportunity Committee; Manitoba Action Committee on the Status of Women; Chilean Canadian Cultural Centre, Women's Committee, Winnipeg; Manitoba Council for International Cooperation; International Centre, Winnipeg; Match Internation, Winnipeg; Oxfam, Winnipeg; Chilean Information Centre, Winnipeg; Committee of Solidarity with Latin America, Winnipeg; Église unie, Winnipeg; Nellie McClung Theatre, Winnipeg; Nouveau parti démocratique, Comité de la situation de la femme, Winnipeg; La Voix des femmes, Winnipeg; Association of United Ukranian Canadians, Women's Branch 224, Winnipeg; Congress of Canadian Women, Winnipeg; Manitoba Peace Council; Pregnancy Information Centre, Women Health Clinic, Winnipeg; Community Task Force on Maternal and Child Health, Winnipeg; Central America Solidarity Committee, Winnipeg; Indian Metis Friendship Centre, Winnipeg; United Church, Winnipeg Presbitery; Canadian Catholic Organization for Development and Peace, Winnipeg; United Jewish People Organization, Winnipeg; Bureau de la condition féminine, ministère du Travail du Manitoba; Red River Community College, Women's Coordinator, Winnipeg; Lombard Jaycees, Winnipeg; Women and the Law, Winnipeg; Syndicat national des cultivateurs, Winnipeg; Menonite Central Committee, Winnipeg; Manitoba Metis Federation; Metis Women's Association, Winnipeg; Women Employment Service, Winnipeg; Association canadienne pour les Nations Unies, Winnipeg; Religious Society of Friends, Winnipeg; La Ligue des femmes du Québec; Conseil de la Paix du Québec; Calgary Chilean Association; La Voix des femmes, section de Calgary; La Voix des femmes, section de Toronto; La Voix des femmes, section de la Colombie-Britannique; Église catholique, Saskatoon; Learning Centre of Quebec; Solidarity with Democratic Chile Committee, Toronto; Toronto Chilean Association; Regina Chilean Association; Saskatoon Chilean Association; Edmonton Chilean Association; Montreal Chilean Association; Vancouver Chilean Association.

2. C'est M^me^ Elizabeth Willcock, directrice générale du Citizenship Council of Manitoba, qui a demandé la subvention. Cet organisme est affilié à la Citizenship Federation of Canada.

3. Le montant de la subvention était de $4,650.

Questions au Feuilleton

4. La subvention ne couvrait qu'une partie du coût de la conférence, le reste ($3,410.) étant assumé par le Chilean Canadian Cultural Centre, Women's Committee, Winnipeg.

5.*a*), 6, 7 et 8. Voir la réponse à la partie 1.

5.*b*) Tous les étrangers qui ont assisté à la conférence auraient été admis au Canada selon les critères établis par la Loi et le règlement sur l'immigration.

LE SYNDROME DE REYE

Question nº 4170—**M. Mitges:**

1. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social sait-elle qu'un rapport médical publié récemment aux États-Unis par le Center For Disease Control établit un lien entre le syndrome de Reye chez les jeunes enfants et l'aspirine ou l'acide acétyl-salicylique (ASA) qu'on leur a administré lorsqu'ils souffraient de la grippe ou d'autres maladies virales?

2. Le ministère ou l'un de ses organismes effectuent-ils présentement des études pour vérifier celles déjà en cours aux États-Unis et, le cas échéant, *a*) où en sont-elles rendues, *b*) sinon, quand le fera-t-il?

3. Le ministère ou l'un de ses organismes savent-ils si, outre les résultats publiés récemment par le Centre, d'autres études ont établi un lien entre le syndrome de Reye et l'administration d'aspirine ou d'ASA aux jeunes enfants souffrant de la grippe ou d'autres maladies virales et, le cas échéant, le ministre mettra-t-elle ces rapports à la disposition du public?

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): 1. Oui, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social est au courant du rapport du Centre de lutte contre les maladies des États-Unis. Ce rapport indique un lien entre l'usage de l'ASA et le syndrome de Reye, mais il ne prétend pas qu'il existe un rapport de cause à effet entre les deux.

2*a*) et *b*) Non, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social ne mène actuellement aucune nouvelle étude à ce sujet. Cependant, il se met constamment en rapport avec la Société canadienne de pédiatrie, l'American Academy of Pediatrics (Académie américaine de pédiatrie) et la FDA (Administration américaine des aliments et médicaments) et il en surveille les activités donnant suite au problème. Aux États-Unis, le secrétaire à la Santé et aux Ressources humaines a demandé à cette Administration d'organiser une campagne d'information à l'intention des parents et des médecins, et de voir s'il y a moyen d'ajouter une mise en garde sur l'étiquette des produits qui contiennent de l'ASA. La Direction générale de la protection de la santé discute présentement avec la Société canadienne de pédiatrie des renseignements à fournir au grand public. La Direction générale et la protection de la santé du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social cherche à savoir s'il est possible de collaborer avec les provinces pour mettre au point un système uniforme de surveillance des cas de syndrome de Reye et d'établissement de rapports sur ces cas, dans tout le Canada.

En outre, des chercheurs ayant l'appui du Conseil de recherches médicales (CRM) mènent d'autres genres d'études sur le syndrome de Reye. Le CRM a accordé des fonds, pour 1982-1983, aux D^rs S. H. S. Lee et K. R. Rozee du département de microbiologie de l'Université Dalhousie à Halifax pour un projet de recherche sur la pathogénie virale, le rôle de l'interféron et d'autres facteurs. Une partie de sa recherche porte sur le rôle que peuvent jouer dans l'apparition du syndrome de Reye les émulsifiants qui se trouvent couramment dans le milieu ambiant.

3. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et le Conseil de recherches médicales ne sont ni l'un ni l'autre au courant de nouvelles études. Toutefois, d'autres renseignements sur des cas de syndrome de Reye survenus en Ohio ont été publiés récemment dans The Lancet (le 23 janvier 1982). Le Comité du diagnostic et du traitement du syndrome de Reye du National Institute of Health (Institut national de la santé) a publié un rapport sur la question dans The Journal of American Medical Association (revue de l'Association médicale américaine) (le 27 novembre 1981). Un grand nombre de médecins canadiens lisent ces deux revues.

LA SOCIÉTÉ ELDORADO AVIATION LIMITÉE—LES PRÊTS ACCORDÉS À DES EMPLOYÉS

Question nº 4195—**M. Baker (Nepean-Carleton):**

Depuis mars 1980, a-t-on accordé des prêts à des employés de la société Eldorado Aviation Limitée ou de l'une de ses filiales et, le cas échéant et dans chaque cas, quels étaient *a*) les nom et titre de l'employé, *b*) la date du prêt et la date d'échéance, *c*) le montant du prêt, *d*) le taux d'intérêt exigé, *e*) l'objet du prêt?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): L'Eldorado Aviation Limitée répond comme suit: Les renseignements demandés sont de nature directoriale et administrative et concernent l'Eldorado Aviation Limitée et les employés de la société; par conséquent, ils ne peuvent être divulgués.

LA SOCIÉTÉ ELDORADO NUCLÉAIRE LIMITÉE—LES PRÊTS ACCORDÉS À DES EMPLOYÉS

Question nº 4196—**M. Baker (Nepean-Carleton):**

Depuis mars 1980, a-t-on accordé des prêts à des employés de la société Eldorado Nucléaire Limitée ou de l'une de ses filiales et, le cas échéant et dans chaque cas, quels étaient *a*) les nom et titre de l'employé, *b*) la date du prêt et la date d'échéance, *c*) le montant du prêt, *d*) le taux d'intérêt exigé, *e*) l'objet du prêt?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): L'Eldorado Nucléaire Limitée répond comme suit: Les renseignements demandés sont de nature directoriale et administrative et concernent l'Eldorado Nucléaire Limitée et les employés de la société; par conséquent, ils ne peuvent être divulgués.

CONSOMMATION ET CORPORATIONS—LE CODE DÉONTOLOGIQUE

Question nº 4248—**M. Crosby:**

1. Le ministère de la Consommation et des Corporations possède-t-il des règles ou règlements de conduite ou normes de comportement régissant ses employés et, le cas échéant, font-ils partie d'un code déontologique ou d'un autre document précis, et le public y a-t-il accès?

2. Au cours des cinq années qui ont précédé le 1^er avril 1982, des employés ont-ils fait l'objet de mesures disciplinaires: suspension, renvoi ou autre, pour avoir enfreint ces règles, règlements ou normes et, le cas échéant et dans chaque cas, quel était le nom de l'employé et quand la mesure disciplinaire a-t-elle été prise?

M. Gary F. McCauley (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations): 1. Le ministère de la Consommation et des Corporations n'a pas de code de conduite comme tel. Il a toutefois publié, en 1974, un document intitulé «Instructions sur l'éthique des employés», qui porte sur les sujets suivants: conflits d'intérêts, caractère confidentiel du travail et communication de renseignements, employés qui paraissent en public, allocutions et publications, acceptation de cadeaux, réceptions et autres frais de représentation, activités politiques et activités des associations

d'employés. Ces lignes directrices sont remises à tous les nouveaux employés, le premier jour de leur emploi et le public y a accès sur demande.

De plus, les employés ont accès au Guide ministériel de gestion du personnel, qui contient des renseignements sur les points suivants: heures de travail, vacances et congés, discipline, cessation d'emploi, et appréciation du rendement de l'employé. Le manuel de la politique du Conseil du Trésor contient également des renseignements sur les normes de conduite relatives à des sujets tels que les services à contrat, les règlements concernant les déplacements et les déménagements, etc.

2. Le ministère ne garde que pendant deux ans les dossiers des mesures disciplinaires prises. En conformité avec les dispositions de la Loi canadienne sur les droits de la personne, nous ne divulguerons pas les noms.

La liste qui suit indique les suspensions qui ont eu lieu du 1er janvier 1980 au 31 mars 1982. Il n'y a eu aucun renvoi au cours de cette période.

Suspensions de janvier 1980 à mars 1982

Année	Mois	Date	Suspension
1980*	Juin	16	8 jours
		16	10 jours
	Octobre	6	1 jour
		6	3 mois
		14	2 jours
		14	2 jours
		14	5 jours
		16	2 jours
		17	1 jour
		20	5 jours
		20	5 jours
		20	5 jours
		23	2 jours
		27	12 jours
1981	Mars	4	1 mois
	Avril	1	2 jours
		21	10 jours
	Juin	1	10 jours
		2	1 jour
		9	2 jours
	Août	11	2 jours
	Septembre	29	2 jours
	Octobre	6	5 jours
	Novembre	30	15 jours

*Aucune de janvier à mai 1980.

SANTÉ NATIONALE ET BIEN-ÊTRE SOCIAL—LE CODE DÉONTOLOGIQUE

Question nº 4261—**M. Crosby:**

1. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social possède-t-il des règles ou règlements de conduite ou normes de comportement régissant ses employés et, le cas échéant, font-ils partie d'un code déontologique ou d'un autre document précis, et le public y a-t-il accès?

2. Au cours des cinq années qui ont précédé le 1er avril 1982, des employés ont-ils fait l'objet de mesures disciplinaires: suspension, renvoi ou autre, pour avoir enfreint ces règles, règlements ou normes et, le cas échéant et dans chaque cas, quel était le nom de l'employé et quand la mesure disciplinaire a-t-elle été prise?

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): 1. Oui, il existe des règles écrites contenues dans un document intitulé «Conflits d'intérêts» remis à tous les employés lors de leur orientation, et le public peut en prendre connaissance.

2. Conformément aux méthodes appliquées à ce sujet au ministère et aux dispositions de la plupart des conventions collectives, les dossiers sur les mesures disciplinaires prises sont détruits après une période de deux ans pourvu que l'on n'ait enregistré entre-temps aucune autre mesure disciplinaire.

Compte tenu de ces exigences, les dossiers du ministère indiquent que 112 mesures disciplinaires ont été prises au cours des cinq années précédant le 1er avril 1982.

	Réprimandes écrites	Suspensions	Renvois
1977/1978	6	7	Aucun
1978/1979	5	9	1
1979/1980	8	8	2
1980/1981	30	9	3
1981/1982	12	10	2

En conformité avec les dispositions de la loi canadienne sur les droits de la personne, nous ne divulguerons pas les noms.

LES PLAINTES DÉPOSÉES CONTRE LA GRC

Question nº 4311—**M. Robinson (Burnaby):**

Depuis le 30 septembre 1979, combien de plaintes ont été déposées contre la GRC à la Section des plaintes et combien ont été *a*) réglées officieusement, *b*) trouvées justifiées?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Le nombre total de plaintes dont il a été fait rapport du 1er octobre 1979 au 31 décembre 1981 était de 5,150.

a) Parmi ces 5,150 plaintes

(i) 2,708 plaintes (53 p. 100) ont été réglées officieusement. (Il s'agit de plaintes mineures qui pouvaient être réglées à la satisfaction du plaignant de manière officieuse, au palier local, sans qu'il y ait une enquête complète).

(ii) 2,442 (47 p. 100) ont été réglées officiellement. (Il s'agit de plaintes publiques à caractère grave, notamment celles qui, faute de pouvoir se régler officiellement, ont nécessité une enquête approfondie du service et (ou) une enquête criminelle.)

b) Parmi ces 5,150 plaintes

(i) 1,075 (21 p. 100) ont été trouvées justifiées. (Des preuves suffisantes étaient fournies à l'appui des allégations, et cette catégorie comprend à la fois les plaintes de gravité moindre et des plaintes à caractère grave.)

(ii) 722 (14 p. 100) ont été trouvées non justifiées. (En l'absence de preuves suffisantes pour appuyer ou réfuter les allégations, les plaintes ont été retirées ou abandonnées.)

(iii) 3,353 (65 p. 100) ont été trouvées non fondées. (Les allégations étaient fausses ou les membres de la GRC avaient agi de façon légale ou correcte).

On ne dispose pas de statistiques pour la période du 1er janvier 1982 au 1er mai 1982.

L'OUVRAGE INTITULÉ «UNDERSTANDING CANADA»

Question nº 4390—**M. Hawkes:**

1. Le ministère des Affaires extérieures a-t-il payé un éditeur américain pour publier un ouvrage intitulé «Understanding Canada» et destiné aux universités américaines, dans le but d'encourager les études canadiennes et, le cas échéant, *a*) combien, *b*) quels sont les nom et nationalité des personnes engagées pour produire le manuscrit et combien leurs services ont-ils coûté aux contribuables canadiens?

2. L'agent des relations scolaires à l'ambassade du Canada à Washington, M. Norman London, a-t-il participé au projet et, le cas échéant, à quel titre et a-t-il déjà reçu une subvention quelconque d'un ministère?

3. Le ministère a-t-il été impliqué dans des transactions de vente des droits d'auteur de cet ouvrage à l'Association for Canadian Studies in the United States et, le cas échéant, *a*) combien les a-t-on vendus, *b*) l'Association a-t-elle déjà reçu de l'argent d'un ministère sous forme de subventions ou de dons?

4. Le ministère songe-t-il à reviser l'ouvrage et à le traduire en langues étrangères en vue d'une prochaine édition pour les écoles secondaires et, le cas échéant, *a*) combien en coûtera-t-il aux contribuables canadiens, *b*) qui a autorisé un tel projet et quel est le nom des participants?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): 1. Le ministère des Affaires extérieures n'a pas versé de paiement à l'éditeur américain de cet ouvrage. Quant aux paiements faits à des universitaires dont les services furent retenus pour en produire le manuscrit, veuillez vous reporter à la réponse apportée le 17 juin 1982 à la question 4318.

2. M. London, en fonctions à l'Ambassade depuis août 1980, n'a pas participé à ce projet.

3. *a*) Veuillez voir la réponse apportée le 17 juin 1982 à la question 4318. *b*) L'Association for Canadian Studies in the United States reçoit de temps à autre des subventions du ministère en vertu du mandat qu'a celui-ci d'encourager l'enseignement et la recherche au sujet du Canada dans les établissements d'enseignement supérieur à l'étranger.

4. Non.

[*Traduction*]

M. Smith: Je demande, madame le Président, que les autres questions restent au Feuilleton.

[*Français*]

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire.

[*Traduction*]

M. Nickerson: Madame le Président, j'invoque le Règlement. Tout d'abord, je tiens à remercier le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé d'avoir répondu si rapidement à une question que j'ai posée hier. Cela ne lui a pris que vingt-quatre heures; ce doit être un record.

Cette expérience m'encourage à lui demander quelque chose d'autre. Il sait sans aucun doute qu'en vertu de l'article 9 de la loi de 1961 sur les chemins de fer nationaux du Canada, en ce qui concerne la ligne de Grinshaw au grand Lac des Esclaves, le gouvernement est tenu de déposer à la Chambre les états financiers de la compagnie. Il s'agit normalement des états financiers de l'année civile précédente que l'on dépose en avril ou en mai, ou, à l'occasion, en juin. Nous sommes déjà à la fin de juillet et les états financiers de 1981 n'ont toujours pas été déposés. Le secrétaire parlementaire serait-il assez aimable pour s'informer des raisons de ce retard?

M. Smith: Madame le Président, il va sans dire que je connais parfaitement bien cette loi et j'accepte volontiers d'examiner cette affaire pour le compte du député.

[*Français*]

Mme le Président: Les autres questions sont-elles reportées?

Des voix: D'accord!

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES RESTRICTIONS SALARIALES DU SECTEUR PUBLIC

MESURES CONCERNANT LES RÉMUNÉRATIONS DANS LE SECTEUR PUBLIC DU CANADA

La Chambre passe à l'étude du bill C-124, concernant les rémunérations dans le secteur public du Canada, dont le comité permanent des prévisions budgétaires en général a fait rapport avec des propositions d'amendement.

Mme le Président: Les honorables députés savent qu'il y a 18 motions inscrites au Feuilleton des avis relativement à l'étape du rapport du bill C-124 concernant les rémunérations dans le secteur public du Canada.

La motion nº 1, inscrite au nom de l'honorable député de Churchill (M. Murphy), cause certaines inquiétudes à la présidence quant à son acceptabilité du point de vue de la procédure. Le titre complet expose, en termes généraux, l'objet du bill. Il ne devrait être modifié que si des changements de fond sont apportés au bill, changements qui nécessiteraient en conséquence une modification au titre. Je renvoie à cet égard l'honorable député à la page 465 de la 19e édition de May où on dit entre autres:

Tant le titre complet que le titre abrégé sont modifiés si des modifications apportées au bill l'imposent.

Je voudrais également citer à l'appui le paragraphe (1) du commentaire 780 de la 5e édition de Beauchesne:

Il est possible de modifier le titre dans la mesure où le bill lui-même aurait été modifié de façon telle que cette modification apparaîtrait nécessaire.

A moins que l'honorable député veuille faire valoir plus tard ses arguments à ce sujet, j'ai l'intention de déclarer la motion nº 1 irrecevable.

Les motions nos 2, 3, 5, 6 et 7 devraient être groupées aux fins du débat et mises aux voix de la façon suivante: la motion nº 3 devrait faire l'objet d'un vote distinct; et un vote sur la motion nº 5 comptera aussi pour les motions nos 2, 6 et 7.

La motion nº 4 devrait faire l'objet d'un débat et d'un vote distincts.

Les motions nºs 8, 9, 10 et 11 devraient être groupées aux fins du débat et mises aux voix de la façon suivante: La motion nº 9 sera premièrement mise aux voix et un vote affirmatif sur cette motion comptera aussi pour les motions nºs 8, 10 et 11 tandis qu'un vote négatif sur la motion nº 9 nécessitera des mises aux voix distinctes sur les motions nºs 8, 10 et 11.

Les motions nºs 12, 13, 14, 15 et 16 devraient être groupées aux fins du débat et mises aux voix de la façon suivante: un vote affirmatif sur la motion nº 12 comptera aussi pour la motion numéro 13; un vote négatif sur la motion nº 12 nécessitera la mise aux voix de la motion nº 13; la motion nº 14 devra faire l'objet d'une mise aux voix distincts; et un vote affirmatif sur la motion nº 15 comptera aussi pour la motion nº16. Cependant, un vote négatif sur la motion numéro 15 nécessitera la mise aux voix de la motion nº 16.

Les motions nºs 17 et 18 devraient faire l'objet de débats et de votes distincts.

Avant de donner la parole au député de Churchill, je voudrais signaler à la Chambre que la réimpression du bill C-124 ne contient pas une modification qui aurait dû s'y trouver. En effet, à l'article 6, page 5, la ligne 41 devrait se lire ainsi:

... l'article 4, aux augmentations au mérite, aux augmentations par échelon et ...

M. Rod Murphy (Churchill) propose:

Motion nº 2

Qu'on modifie le Bill C-124, Loi concernant les rémunérations dans le secteur public du Canada, à l'article 2, en retranchant les lignes 19 à 23, page 1, et en les remplaçant par ce qui suit:

« «rénumération» Taux de salaire et prestations qui s'y rattachent directement, hormis les prestations de pension et de maternité, la valeur pécuniaire des heures de travail, des droits à congé, des congés pour activités syndicales, les normes disciplinaires et toutes autres conditions de travail.

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor) propose:

Motion nº 3

Qu'on modifie le Bill C-124, Loi concernant les rémunérations dans le secteur public du Canada, à l'article 2, en ajoutant, immédiatement après la ligne 14, page 2, ce qui suit:

«(3) Les dispositions qui suivent s'appliquent nonobstant toute disposition contraire de la présente partie:

a) les personnes visées à l'alinéa 3(2)a), ainsi que les membres des équipes de recherche des partis politiques représentés au Parlement à la date de sanction de la présente loi, ont, à compter de cette date, le droit de recevoir, au lieu du taux de salaire auquel elles auraient droit en l'absence du présent alinéa, un taux de salaire égal au produit de celui auquel elles avaient droit le 31 mars 1982 par cent six pour cent;

b) les taux de salaire en vigueur sous le régime de l'alinéa *a*) restent en vigueur pendant l'année suivant la date de sanction de la présente loi;

c) les taux de salaire restés en vigueur sous le régime de l'alinéa *b*) ne peuvent être augmentés de plus de cinq pour cent pendant l'année suivant celle qui est visée à cet alinéa;

d) les régimes de rémunération visés par les alinéas *a*) à *c*) sont prorogés de deux ans à compter de la date de sanction de la présente loi et leurs dispositions, à l'exclusion des taux de salaires, restent en vigueur pendant la période de prorogation sans autres modifications que celles que le Conseil du trésor peut, à son appréciation, autoriser.»

M. Rod Murphy (Churchill) propose:

Motion nº 5

Qu'on modifie le Bill C-124, Loi concernant les rémunérations dans le secteur public du Canada, en retranchant l'article 4.

M. Rod Murphy (Churchill) propose:

Motion nº 6

Qu'on modifie le Bill C-124, Loi concernant les rémunérations dans le secteur public du Canada, à l'article 4, en retranchant les lignes 22 à 29, page 3, et en les remplaçant par ce qui suit:

«du lendemain de la date prévue, en l'absence du présent article, pour son expiration, s'il ne comporte aucune augmentation des taux de salaire après le 28 juin 1982.»

M. Rod Murphy (Churchill) propose:

Motion nº 7

Qu'on modifie le Bill C-124, Loi concernant les rémunérations dans le secteur public du Canada, en retranchant l'article 6.

—Madame le Président, je crois que vous n'avez pas donné lecture de la motion nº 4.

M. Baker (Nepean-Carleton): Elle doit faire l'objet d'un vote distinct.

M. Murphy: Je m'excuse, madame le Président, je m'étais trompé.

Une voix: Bien fait!

M. Murphy: Mon erreur semble faire plaisir à certains.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Bien que l'honorable député de Churchill (M. Murphy) ait la parole, je voudrais l'interrompre un instant pour dire à la Chambre que nous disposons de copies de la décision de madame le Président concernant le regroupement des diverses motions. Je me demande si les députés en ont déjà.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Je demande donc aux pages de distribuer aux députés des copies de la décision dans les deux langues officielles.

M. Murphy: Monsieur l'Orateur, je me félicite de pouvoir participer au débat sur le bill C-124 à l'étape du rapport. Je voudrais commencer par me référer à un article paru hier dans le *Citizen*. Vous aurez évidemment compris que je fais allusion au fait que le bureau de recherche du parti libéral du Canada est en train de lancer «le syndrôme des bonnes nouvelles», comme il l'appelle. Le bureau communique en effet de bonnes nouvelles aux députés et aux sénateurs qui sont chargés de les répandre dans toutes les régions du Canada en commençant par leur propre foyer, de façon que les Canadiens ne se rendent pas compte de la gravité des problèmes actuels du Canada. Cela signifie que le gouvernement libéral sera en mesure de minimiser les problèmes. Autrement dit, pour reprendre l'expression de Charles Dickens, «c'était le meilleur et le pire des temps». Le gouvernement libéral souhaite attirer l'attention des Canadiens sur le bon côté des choses pour qu'ils oublient leurs problèmes.

Mais j'ai trouvé autre chose dans cet article qui m'a fait penser à Charles Dickens. Je veux parler des propos tenus par le très honorable leader de l'opposition (M. Clark) dans une entrevue qu'il a accordée à M. Ben Tierney et M^me^ Aileen McCabe, au cours de laquelle il a déclaré:

J'écarterais toute idée d'imposer des mesures de contrôle. Je ne permettrais pas à mon Cabinet de faire circuler des rumeurs contradictoires à ce sujet si je déclarais pour ma part qu'aucune mesure de contrôle ne sera prise. Je crois que ces mesures ne régleront rien.

Je voudrais maintenant vous lire un extrait des propos tenus par le leader de l'opposition à propos du budget, à savoir:

Nous sommes soulagés de savoir que l'on commence à accepter l'idée que les dépenses publiques sont l'une des principales causes des problèmes économiques actuels . . . C'est un pas dans la bonne direction.

Je me suis référé un peu plus tôt à «Histoire de deux Villes» parce qu'ici même, à Ottawa, le leader de l'opposition nous raconte deux histoires et n'hésite pas à adopter deux attitudes. En fait, il en a été de même pendant le débat sur le bill C-124 et ses nombreux amendements que nous étudions actuellement. A la fin du débat de deuxième lecture, les députés conservateurs ont, à l'exception d'un seul, voté pour le projet de loi avec le gouvernement.

• (1220)

En comité, les députés du parti conservateur ont signalé à maintes reprises les erreurs plus qu'évidentes que contient ce projet de loi mais ils parlent pourtant de voter en faveur de ce dernier. Je viens de signaler que le chef de ce parti a deux positions diamétralement opposées sur le contrôle des salaires. Laquelle devons-nous croire?

En ce qui concerne les amendements qui nous sont proposés à l'heure actuelle et plus particulièrement la motion n° 2 visant à modifier l'article 2 de la loi, nous proposons de définir le terme rémunération comme suit:

«rémunération» Taux de salaire et prestations qui s'y rattachent directement, hormis les prestations de pension et de maternité, la valeur pécuniaire des heures de travail, des droits à congé, des congés pour activités syndicales, les normes disciplinaires, et toutes autres conditions de travail»;

Notre amendement a pour but de s'assurer que lorsque ce projet de loi entrera en vigueur, car je suis persuadé que le gouvernement et l'opposition officielle veilleront à ce qu'il soit adopté les gens seront encore en mesure de négocier des congés de maternié payés et les pensions que toucheront, non pas pendant deux ans, mais bien pour le reste de leur vie, les personnes prenant leur retraite dans un avenir rapproché.

Nous croyons que le gouvernement et, nous l'espérons, l'opposition officielle qui appuie ce projet de loi, reconnaîtront les très graves problèmes qui se poseraient au Canada si les gens ne pouvaient négocier des augmentations de pension et des congés de maternité payés à cause du libellé actuel de cet article.

A part cela, l'amendement prévoit essentiellement que les employés pourront négocier les normes disciplinaires et autres conditions de travail et que la valeur pécuniaire des droits à congé, des congés pour activités syndicales, et ainsi de suite ne sera pas visée par les restrictions de 6 et de 5 p. 100 que le gouvernement veut imposer au Canada. L'amendement vise donc à préciser que la rémunération comprend essentiellement les taux de salaire et les principaux avantages financiers du régime de rémunération.

La définition que propose maintenant le gouvernement est bien différente. Voyons par exemple ce qui pourrait se passer si le syndicat veut négocier pour que deux de ses membres obtiennent un congé afin de faire enquête sur les conditions de santé et de sécurité. Ces travailleurs pourraient être chargés de cette tâche essentielle qui permettrait de garantir que les conditions de travail ne présentent aucun danger, que les syndiqués sont renseignés à propos de la sécurité au travail et qu'il y a le moins possible d'accidents mortels, mais selon les dispositions actuelles du bill, toute tentative en vue de négocier des conditions spéciales pour un tel congé pourrait être considérée comme étant visée par les restrictions de 6 et de 5 p. 100. Par conséquent, les travailleurs perdraient même les augmentations de 6 et de 5 p. 100 prévues dans le bill s'ils voulaient charger certains de leurs représentants syndicaux d'examiner les conditions de santé et de sécurité.

Il s'agit donc d'un amendement très constructif et j'espère que le gouvernement et l'opposition officielle l'accepteront parce que si le bill vise vraiment à modérer les hausses salariales pour lutter contre l'inflation, une telle définition ne peut être que constructive puisqu'elle améliorerait certainement les relations entre le syndicat et le monde des affaires et le gouvernement et permettrait en outre d'obtenir des congés de maternité payés sans nuire à la situation financière d'autres membres de la même unité de négociation.

Si j'ai bien compris, le gouvernement a l'intention d'autoriser la négociation des congés de maternité payés d'une façon quelconque, mais je ne vois pas trop bien comment il le fera puisque je n'ai rien vu de tel dans l'amendement qu'il propose. Je répète que je ne vois pas trop bien par quel mécanisme cela pourra se faire parce que le bill lui-même et les amendements proposés par le gouvernement ne précisent pas ce que le gouvernement compte faire pour permettre la tenue de négociations collectives.

Si le gouvernement autorise de quelque façon la tenue de négociations collectives, nous ne voulons pas voir les prestations de maternité assujetties à la règle des 6 et 5 p. 100 que la présente mesure législative impose aux travailleurs. Nous ne croyons pas que le congé de maternité payé devrait même être accordé si tous les travailleurs doivent en faire les frais.

Nous croyons que les femmes canadiennes ont droit au congé de maternité payé. Nous avons d'ailleurs proposé cette motion non seulement à cette étape-ci mais à celle du comité. Nous sommes certes en faveur des prestations de maternité, mais nous tenons à ce que le gouvernement les exempte de la règle des 6 et 5 p. 100.

Parmi les amendements que nous proposons de débattre à ce moment-ci se trouvent les amendements n^os^ 5, 6 et 7. La motion n° 5 vise à supprimer l'article 4, et la motion n° 6, à modifier ce même article si la motion n° 5 n'est pas adoptée.

Nous avons une excellente raison d'être hostile à l'article 4, en effet il permet au gouvernement de trahir la parole donnée à ses employés. Le gouvernement a signé des ententes collectives prévoyant des hausses de 9, 10 et 11 p. 100, guère plus, car de plus en plus, les hausses salariales de ces employés sont inférieures à celles de leurs collègues du secteur privé, mais pis encore, ce projet de loi donne toute latitude au gouvernement de dénoncer les ententes qu'il a dûment signées avec ses employés. Donc, le projet de loi permettrait au gouvernement de rompre des contrats qu'il a lui-même négociés et signés et d'imposer un régime de hausses salariales de 6 et 5 p. 100 sur une période de deux ans en dépit de la parole donnée, alors

qu'il leur a dit noir sur blanc qu'ils auraient droit à des augmentations de 9 et 10 p. 100.

C'est pourtant ce même gouvernement qui prétend qu'il ne doit pas violer l'entente signée avec les provinces et certaines sociétés pétrolières qui leur accorderont des majorations d'environ 31 p. 100 des prix de l'énergie au cours des 18 prochains mois. Donc, le ministre de l'Energie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde), comme d'autres ministres du gouvernement libéral, a déclaré qu'il devait respecter les ententes conclues avec les provinces et celles avec les sociétés pétrolières, mais d'autre part, qu'il n'est pas moralement tenu de respecter celles qu'il a conclues avec ses employés.

• (1230)

Le gouvernement a laissé entendre dans le budget du ministre des Finances (M. MacEachen) et dans le projet de loi à l'étude qu'il souhaite la coopération de tous les secteurs de l'économie canadienne, notamment des entreprises, des gouvernments provinciaux, des employés du secteur public aussi bien que du secteur privé. Comment le gouvernement peut-il même espérer cette coopération alors qu'il viole les conventions collectives qu'il avait déjà conclues avec ses employés, ou des conventions que des sociétés de la Couronne comme le CN avaient déjà conclues avec leurs employés ou même encore, au moyen de propositions d'amendements qu'il vient de présenter au comité, des conventions que la société ferroviaire du secteur privé avait conclues avec ses employés?

Certes, les municipalités, les gouvernements provinciaux, les petites et grandes entreprises et les travailleurs en général souhaitent que le gouvernement remette l'économie canadienne dans la bonne voie. Tous les Canadiens, de quelque région qu'ils soient, souhaitent que le gouvernement améliore notre situation économique qui est toujours en difficulté, malgré le climat de bonnes nouvelles-mauvaises nouvelles qui existe présentement d'après le gouvernement. Le gouvernement a beau prétendre que nous sommes à la veille de la relance économique, ce n'est pas le cas.

Je me reporte à un sondage récent dans lequel on demandait: «Des options suivantes, laquelle, d'après vous, permettrait de remédier aux problèmes économiques du Canada?». Quarante-deux p. 100 ont choisi la création d'emplois, 37.1 p. 100, une baisse des taux d'intérêt, 6.4 p. 100, une plus grand mainmise de l'État sur l'investissement, et 6.8 p. 100, le contrôle des salaires dans le secteur public. En d'autres terms, 80 p. 100 des Canadiens croient que la façon de régler nos problèmes est de créer des emplois et de réduire les taux d'intérêt, alors que seulement 6.8 p. 100 font confiance au gouvernement et à son programme. Les Canadiens ne croient pas que ce programme donnera des résultats tangibles. Je ne le crois pas non plus, ni d'ailleurs les membres de mon caucus.

C'est à se demander ce que recherche vraiment le gouvernement en présentant ce bill. A l'étape de la deuxième lecture, j'ai parlé d'un document du gouvernement dont notre parti avait eu vent il y a plus d'un an. J'ai cité un passage de ce document où l'on disait que le contrôle des salaires ne serait qu'une tentative de la part du gouvernement pour se concilier l'opinion, qui d'ailleurs ne donnerait probablement aucun résultat. Mais cela donnerait au moins l'impression que le gouvernement essaye de résoudre nos problèmes économiques.

Notre parti se préoccupe de cette façade et c'est pourquoi nous avons proposé des amendements. Nous craignons que le gouvernement ne se soit engagé dans un campagne de relations publiques qui, de l'aveu même de ce document, est probablement voué à l'échec. Le gouvernement y dit que c'est une campagne de relations publiques destinée à faire croire qu'il fait quelque chose. C'est inacceptable. Plus de 80 p. 100 des Canadiens qui veulent que le gouvernement agisse pour créer des emplois et abaisser les taux d'intérêt jugent ce programme inacceptable.

Le gouvernement aurait dû lancer des programmes pour créer des emplois et abaisser les taux d'intérêt le mois dernier au lieu de présenter ce projet de loi durant les chaleurs de juillet et d'en prolonger l'étude jusqu'en août. Il aurait dû prendre des mesures positives de planification économique au lieu de se lancer dans cette campagne de relations publiques.

Comme je l'ai fait remarquer tout à l'heure, essentiellement, le gouvernement demandait aux termes de cette proposition à manquer à sa parole envers ses employés. Comment peut-il compter sur leur coopération dans ces conditions? Le gouvernement, après avoir laissé comparaître de nombreux témoins devant le comité, a assujetti 36,000 travailleurs de plus à cette proposition à l'étape des amendements. Bien que des représentants de ces travailleurs aient comparu une première fois, ils n'ont pas été autorisés à le faire après que le gouvernement eut présenté cette proposition. Au début, seuls les employés de sociétés d'État comme le CN étaient visés. Leurs représentants ont témoigné devant le comité, mais quand 36,000 autres membres de ces syndicats ont été soumis aux contrôles, les membres du comité n'ont pas voulu que d'autres groupes reviennent témoigner. Non seulement le gouvernement a refusé aux représentants syndicaux de venir expliquer comment les syndicats relevant du Code canadien du travail pouvaient être visés par le bill, mais les ministériels membres du comité n'ont pas permis que leur propre ministre du Travail (M. Caccia) vienne expliquer quelle sont ses obligations envers les travailleurs qui sont soumis à son autorité en vertu des lois canadiennes et comment ces travailleurs seraient touchés.

Telle a été la position de la majorité gouvernementale au comité. Cette même majorité a refusé à dix reprises de faire témoigner divers groupes. J'ai présenté des motions visant à inviter le ministre responsable du statut de la femme à venir nous expliquer de quelle façon le projet de loi allait nuire aux négociations relatives aux questions intéressant les femmes et quels en seraient les effets sur l'énorme disparité salariale entre les derniers échelons composés surtout de femmes et le haut de l'échelle où l'on retrouve principalement des hommes. Le ministre responsable du statut de la femme s'est entretenu avec les membres du Comité d'action nationale sur le statut de la femme, qui lui ont exposé les grandes difficultés inhérentes à ce projet de loi. Ces entretiens sont restés lettre morte. Madame le ministre aurait dû être invitée à se présenter devant le comité pour expliquer les effets néfastes de ce projet de loi, seulement la majorité libérale s'y est opposée.

M. Ian Sinclair, président du CP, qui est chargé du plafonnement des hausses salariales à 6 et 5 p. 100 au sein du secteur privé, l'impose maintenant à ses employés à la grande satisfaction du gouvernement. Les travailleurs en question sont maintenant assujettis au plafonnement obligatoire de 6 et de 5 p. 100 avec la bénédiction du gouvernement. Le gouvernement libéral a récompensé royalement M. Sinclair. Celui-ci a maintenant pris la tête de tous ceux qui prêchent la bonne parole de la modération. Il réussit à attirer l'attention des journalistes lorsqu'il tente d'expliquer pourquoi tous les Canadiens devraient accepter ce plafonnement de bonne grâce. Sitôt que M. Sinclair eut adhéré au programme, le gouvernement s'est empressé d'appliquer aux employés du CP les dispositions obligatoires du bill. Ce bill a pour titre «Loi concernant les rémunérations dans le secteur public du Canada». Le gouvernement y a maintenant inclus le secteur privé et M. Sinclair en profite.

• (1240)

Vu que cette personne s'est entretenue avec le premier ministre (M. Trudeau), le président du Conseil du Trésor (M. Johnston) et certains membres du cabinet pour les convaincre que ce programme, qui est nécessaire à ses yeux et pour son portefeuille, sera d'une grande utilité publique en rapport avec la règle des 6 et 5 p. 100, nous pensons qu'elle aurait dû être invitée à venir expliquer au comité pourquoi le programme des 6 et 5 p. 100 est viable, de même que pourquoi et comment les sociétés du secteur privé y participeraient. Mais, encore là, la majorité libérale a rejeté la motion du Nouveau parti démocratique demandant que M. Sinclair comparaisse devant le comité.

La société Bell Canada a fait savoir qu'elle n'allait pas restreindre ses hausses de tarif à 6 et 5 p. 100, même si elle a déjà mis un frein aux revendications salariales de ses cadres moyens. Si la société Bell Canada est prête à restreindre les augmentations de salaire de ses employés, mais non seulement refuse de limiter ses hausses de tarif, mais encore demande d'augmenter ses tarifs téléphoniques de 25 p. 100 dans les provinces où elle est installée, son président, M. de Grandpré, qui gagne $650,000 par année, devrait comparaître devant le comité pour y expliquer pourquoi il a dit, comme on l'a rapporté, être en faveur des restrictions salariales obligatoires dans le secteur public, et cela après s'être entretenu avec le premier ministre. Il ne veut pas de limitation des tarifs pour sa société, mais il veut pouvoir réduire les traitements de ses employés, sans pour autant diminuer son propre traitement de $650,000 par année. Encore une fois, la majorité libérale des membres du comité n'a pas accepté de faire comparaître ces témoins. Je n'épuiserai pas la liste. J'ai dit tout à l'heure que j'avais proposé des motions concernant dix organismes différents, dont la Commission de la Fonction publique, le Conseil d'entreprises pour les questions d'intérêt national, qui a eu, bien sûr, le mérite de suggérer ce programme au gouvernement, l'Union des facteurs du Canada, le Syndicat des postiers du Canada et le Syndicat national des fonctionnaires provinciaux. Nous avons demandé que tous ces organismes, tant du monde des affaires que du monde du travail, soient invités à comparaître pour expliquer leurs positions.

Il est intéressant de noter que le gouvernement, qui a soutenu que le programme établirait les lignes directrices pour cette croisade et qui a imposé le plafonnement des hausses salariales dans le secteur public en souhaitant que le secteur privé emboîte le pas et que les syndicats l'acceptent, n'a même pas voulu permettre au représentant du Syndicat canadien des fonctionnaires provinciaux de venir discuter du bill. S'il s'agit vraiment d'autre chose que d'un simple programme de relations publiques, selon le gouvernement, et du fer de lance de la croisade, selon le président du Conseil du Trésor, et s'il doit montrer la voie à suivre dans les autres secteurs du Canada, on aurait alors dû nous permettre d'entendre les représentants des groupes qui sont censés se joindre à la croisade sinon avec enthousiasme, du moins avec un esprit de coopération.

Nous ne voterons pas en faveur du projet de loi. Nous avons recommandé qu'un certain nombre d'articles en soient supprimés. Nous avons également proposé des amendements, dont je parlerai tout à l'heure. Même si nous nous opposons au projet de loi et si nous allons voter en conséquence, nous estimons qu'il est de notre devoir, en tant que députés, d'essayer de faire supprimer quelques-unes des dispositions très sévères qu'il renferme. Si notre entreprise se révèle infructueuse, nous avons la responsabilité d'essayer de modifier la loi, afin que les augmentations des pensions soient négociables.

Comme je le disais plus tôt, si les augmentations des pensions ne sont pas négociables aujourd'hui, ou encore si les augmentations de traitement sont limitées à 6 et 5 p. 100, toute personne qui prend sa retraite à la fin des deux années sera pénalisée non seulement pour ces deux ans, mais pour le reste de sa vie. L'inflation risque de s'accroître de 10, 11 ou 12 p. 100 dans les quinze à vingt prochaines années. Cette perspective ne nous plaît guère et nous souhaitons assurément qu'elle ne se concrétise pas, mais ce pourrait fort bien être le cas. Si les augmentations salariales ne dépassent pas les 6 et 5 p. 100 par suite des dispositions de ce bill et des décisions du gouvernement, et si les travailleurs n'ont pas la possibilité de négocier des régimes de pension plus avantageux—et l'on sait qu'à l'heure actuelle ces régimes comprennent bien des lacunes et des faiblesses—alors ces travailleurs seront pénalisés pour bien plus que deux ans. S'ils se joignent au mouvement lancé par le gouvernement pendant les deux années prochaines, ils devront faire un sacrifice pour le restant de leur vie, car ils ne parviendront jamais à se rattraper, étant donné la manière dont le bill est conçu. Notre caucus a proposé des amendements qui permettraient de négocier le montant des retraites et d'en calculer le montant pour ceux qui sont à la veille de prendre leur retraite comme si leurs salaires avaient augmenté autant que le coût de la vie et non pas seulement de 6 p. 100, car nous savons bien que le coût de la vie montera de plus de 6 p. 100.

Nous avons aussi proposé des amendements concernant le congé de maternité. Cette question ne devrait pas entrer dans le programme de 6 et 5 p. 100 car ce congé devrait être traité comme un droit humain fondamental qui permettrait aux travailleuses et à leurs enfants d'atteindre l'égalité, et pour inspirer plus d'espoir au monde ouvrier.

Nous traiterons de nouveau de chacun des amendements dont nous sommes saisis, mais au fond ce bill m'inquiète, car le gouvernement a déclaré que son projet de loi était essentiellement un programme de relations publiques. Nous craignons que le gouvernement, en dépit de ce qu'il a annoncé hier, ne refuse de permettre les négociations collectives. En effet,

d'après le président du Conseil du Trésor, la motion prévoyant que les négociations collectives se poursuivront de manière rationnelle, se résume au fond à donner au gouvernement le pouvoir de déterminer si oui ou non il permettra à certains groupes d'employés de ne pas se conformer à ses dispositions de la loi.

Je ne vois pas comment le gouvernement peut prétendre que ce genre d'amendement accordera aux travailleurs le droit de négocier. Cet article semble plutôt indiquer que le gouvernement, dans sa prétendue sagesse bienfaisante, décidera si les travailleurs membres de certains syndicats, comme ceux du CN, pourront négocier avec leurs employeurs. De même, qu'il décidera si les employés des autres sociétés de la Couronne auront le droit d'en faire autant. Il décidera, enfin, si les fonctionnaires peuvent ou non négocier avec le gouvernement. A dire vrai, pareil pouvoir ne devrait pas être accordé au gouvernement.

L'adoption de lois aux Communes a pour objectif premier de veiller à ce que les droits soient bien précisés. Je ne parle pas des droits du gouvernement, je parle des droits des syndicats et des entreprises. Si le gouvernement veut vraiment négocier d'une façon raisonnable, et même s'il tient à garder ces restrictions de 6 et 5 p. 100—que nous n'approuvons pas—et s'il veut vraiment que des dispositions monétaires ou autres continuent d'être négociées, il devrait préciser son intention dans le projet de loi.

• (1250)

Qu'on nous propose autre chose qu'un amendement bidon qui dit que le gouvernement pourra, si bon lui semble, décider de négocier. Cela ne rétablit pas le droit à la négociation collective. Cela ne rétablit pas les droits et obligations octroyés aux syndicats, aux travailleurs et aux entreprises aux termes du Code du Travail du Canada et de la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique.

L'amendement proposé par les libéraux ne contribue en rien à rétablir la négociation collective, il ne fait que jeter de la poudre aux yeux. Le gouvernement ne fait que consentir un amendement par-ci, par-là, un amendement à telle ou telle disposition. Cependant, le gouvernement s'arrange pour que cet amendement soit inopérant de sorte que ces modalités n'ont aucune valeur.

Hier, les journaux ont fait grand cas du fait que le gouvernement permettrait aux employés de négocier. N'est-ce pas magnifique? Le gouvernement a finalement compris le bien-fondé des arguments des néo-démocrates et de quelques députés conservateurs, pas tous naturellement. Nous ne connaissons pas la position du chef de l'opposition; il ménage la chèvre et le chou, comme d'habitude.

Donc, il y a eu beaucoup de battage publicitaire, mais voyons l'amendement d'un peu plus près. On n'y trouve absolument rien. Le gouvernement se garde le droit absolu de décider qui pourra négocier et qui ne le pourra pas. Il ne précise même pas sur quoi il fondera sa décision. Je suppose que si un syndicat soutient le parti libéral, il aura de bonnes chances de pouvoir négocier. S'il s'agit d'une société qui soutient le gouvernement libéral, je présume que les salariés n'auront pas le droit de négocier. Cinquante mille dollars par année peuvent acheter beaucoup d'appui dans le parti et le gouvernement.

Je suis peut-être un peu trop sarcastique, mais je crois que le fond du problème c'est que le gouvernement ne veut vraiment pas négocier. Le gouvernement ne comprend rien aux droits des travailleurs et ne semble vraiment pas se rendre compte que la plupart des conventions collectives au Canada ont été négociées à l'amiable. Le gouvernement est cynique. Le ministre qui parraine le projet de loi à l'étude a la réputation d'être antisyndicaliste. Il a pris la parole devant divers groupes, notamment des groupes de gens d'affaires comme le Conference Board en disant que le gouvernement ne pouvait autoriser personne à faire les désignations, et que lui seul devait avoir des pouvoirs accrus pour désigner ceux qui n'ont pas le droit de faire grève.

Le ministre a déclaré devant le Conference Board que le gouvernement à tous les paliers—et je l'ai cité en comité—avait été trop bon envers les syndicats et qu'il était temps d'y remédier. Il n'y a pas manqué. Le ministre, ses collègues du cabinet et les députés libéraux de l'arrière-ban feraient mieux de ne pas prétendre que ce projet de loi remédierait aux problèmes économiques du Canada car il n'en est rien. Le chef de l'opposition ferait mieux de ne pas dire que c'est un pas dans la bonne voie un jour et le lendemain rejeter la réglementation parce qu'il ne l'approuve plus. Lui-même et ses collègues feraient mieux de ne pas prétendre que ce programme remédiera aux problèmes économiques qui se posent pour les Canadiens actuellement. Le cabinet, le président du Conseil du Trésor, les députés libéraux de l'arrière-plan et la vaste majorité des députés conservateurs feraient mieux de ne pas prétendre dans leurs discours ou leurs votes à la Chambre qu'ils cherchent à régler les problèmes du Canada. Ils cherchent plutôt à aider certains ministres et certains hauts fonctionnaires qui travaillent dans la coulisse libérale. Ils cherchent à s'assurer que les relations publiques rapportent.

J'espère que les critiques conservateurs, et tous les trois sont aujourd'hui à la Chambre, parleront des vrais problèmes que pose ce projet de loi. J'espère qu'ils arriveront à convaincre leur chef de bien peser ses paroles au cours des quelques prochains jours. Si ces trois députés n'arrivent pas à convaincre leur caucus, j'espère que leur chef arrivera à les convaincre que ce projet de loi n'est qu'une affaire de relations publiques et que le parti conservateur s'y est bien laissé prendre. Le projet de loi pourrait même arriver à convaincre les Canadiens qu'il s'agit d'une coalition libérale-conservatrice. Il ne peut servir qu'à assommer les travailleurs, qu'à résilier les conventions collectives que le gouvernement a déjà signées. Il cherche à interdire la négociation collective dans ce pays. C'est ce qui se passe.

J'espère qu'au cours des quelques prochains jours, plutôt que de présenter des amendements qui ne sont qu'affaire de relations publiques et ne donnent pas le droit de négocier et n'accordent ni augmentations ni avantages réels aux femmes enceintes, ce gouvernement n'attachera plus d'importance aux relations publiques. J'espère qu'il tiendra compte du fait que 80 p. 100 des Canadiens croient que la création d'emplois et une réduction des taux d'intérêt sont la façon de résoudre les problèmes que connaît le Canada.

C'est ce que croient les Canadiens, notre chef et notre caucus. Seulement 6 p. 100 des Canadiens croient que le programme approuvé par le gouvernement et l'opposition officielle portera fruit. Ils veulent des mesures qui permettront de résoudre les problèmes économiques qui se posent au Canada. Ils

veulent que le gouvernement fasse quelque chose de concret et ne se contente pas seulement de relations publiques.

C'est pourquoi nous avons continué à siéger après que le gouvernement eut présenté son projet de loi de la fin de juin à la fin de juillet et c'est pourquoi nous siégerons au mois d'août. C'est parce que non seulement ce projet de loi est injuste et permet au gouvernement de manquer à sa parole envers les travailleurs, mais aussi qu'il n'aidera en rien les Canadiens à payer leurs hypothèques. Il n'aidera pas les petits exploitants à conserver leur commerce. Il n'aidera pas les Canadiens qui doivent quitter les localités septentrionales où ils vivent des ressources extractives parce qu'ils ont perdu leur emploi ou leur maison. Il n'améliorera pas la situation économique ni n'atténuera les difficultés personnelles des Canadiens.

Voilà la réalité. Et voilà aussi pourquoi nous n'appuierons pas ce bill et pourquoi nous ferons tout en notre pouvoir pour le bloquer.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): La présidence est prête à donner la parole au président du Conseil du Trésor (M. Johnston). Cependant, comme il sera 1 heure dans une minute, il voudra sans doute attendre qu'il soit 2 heures avant de commencer.

M. Johnston: Je signale qu'il est 1 heure, monsieur l'Orateur.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre. Comme il est 1 heure, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 2 heures.

(La séance est suspendue à 1 heure.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 2 heures.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Lorsque la séance a été suspendue à 1 heure, le président du Conseil du Trésor (M. Johnston) était sur le point de prendre la parole pour proposer que mon traitement soit réduit. Au cours de l'heure du dîner, j'ai réfléchi un peu à ce que je pourrais faire à ce sujet, mais à cause de son impartialité, la présidence, non sans appréhension, redonne la parole au ministre.

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, je veux parler des amendements proposés au projet de loi C-124, qui ont été regroupés par madame le Président lorsqu'elle a rendu sa décision ce matin. J'ai écouté avec intérêt les observations du député de Churchill (M. Murphy) qui a repris, il me semble, une bonne partie de ce qui a été dit au comité.

Je voudrais néanmoins revenir sur l'un des points qu'il a abordés. Il a dit et répété avec insistance que, d'après lui, son caucus et son parti, le programme ne fonctionnerait pas. J'en déduis donc que s'il était persuadé du contraire, il appuierait le programme. Nous, de ce côté-ci de la Chambre, comme probablement de nombreux députés de l'opposition, croyons que le programme va marcher. Non seulement nous le croyons, mais encore nous tâcherons par tous les moyens de parvenir à ce résultat. Voilà l'attitude que je souhaiterais voir chez nos collègues du Nouveau parti démocratique.

Le député a aussi fait quelques remarques cyniques—peut-être ne l'étaient-elles pas—au sujet de quelques-unes des principales sociétés telles que le CP et d'autres. Le député me laisse un peu sceptique, car nous connaissons très bien le lien qui a déjà relié ce parti et M. McDermott. Je voudrais savoir ce qu'en pense le député de Churchill et non M. McDermett. J'aimerais savoir ce que le député de Churchill pense de ce programme. J'aimerais parler à quelques-uns de ses électeurs et leur expliquer que, dans l'intérêt de tous les Canadiens, il faut que ce programme fonctionne.

Non seulement sommes-nous convaincus que c'est un bon programme, mais nous constatons déjà qu'il porte fruit. J'ai vu une liste, que je n'ai pas ici, de nombreuses sociétés qui se sont engagées à s'y conformer. Je sais comment les autres premiers ministres provinciaux ont réagi. On a vu ce qui s'est produit en Colombie-Britannique cette semaine même—le député de Churchill aussi d'ailleurs. On a vu ce qui s'est passé au Nouveau-Brunswick. Chacun a lu les déclarations de certains chefs syndicaux qui appuient le programme d'austérité.

Le bill C-124 a pour objectif de plafonner les salaires dans le secteur de l'économie qui relève directement du gouvernement du Canada, en tant qu'employeur ou en tant que propriétaire. Nous essayons ainsi de faire comprendre la nécessité de modérer nos exigences en cette période difficile financièrement. Plus important, avec ce projet de loi, nous indiquons à tous les partenaires économiques en termes clairs et vigoureux que nous devons réduire cet élément du prix de revient. Cette mesure s'impose si nous voulons réduire l'inflation et rester concurrentiels sur le plan du commerce extérieur.

Le gouvernement n'a présenté à la Chambre cette mesure très grave qu'est le C-124 qu'après en avoir longuement délibéré. Il s'agit d'une mesure visant à restreindre la rémunération seulement dans les organisations auxquelles elle s'applique.

• (1410)

En outre, comme je le montrerai au cours de mon bref exposé, ce n'est pas une mesure à sens unique. Le projet de loi C-124 limitera les augmentations de salaire au cours des deux ans où il s'appliquera; il contient cependant des dispositions permettant des augmentations salariales. Il limite la négociation et le droit de grève, mais sauf dans le cas des parlementaires et de certaines autres personnes visées par l'amendement que je vais proposer, il ne réduit pas les salaires ni n'annule les dispositions en vigueur avant le 29 juin 1982. Il va plus loin même en s'assurant que les conditions négociées librement entre les parties au moyen de la négociation collective soient respectées, ce qui permettra de veiller à ce que la patronat et les syndicats continuent d'entretenir de bonnes relations de travail.

A la suite de l'examen du projet de loi à la Chambre et au comité permanent des prévisions budgétaires en général et des instances présentées par les syndicats et le patronat, plusieurs changements importants ont été proposés afin d'améliorer l'application de ce projet de loi. Je voudrais profiter de cette occasion pour remercier tous ceux qui nous ont soumis des instances, notamment les députés. Elles nous ont été particulièrement utiles pour formuler des projets de modification. Je tiens à féliciter les membres du comité mixte permanent des prévisions budgétaires en général et son président, le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier), d'avoir étudié à fond et rapidement ce projet de loi.

Des voix: Bravo!

M. Johnston: Au cours des divers échanges de vues, monsieur l'Orateur, on a fait état des dispositions qui limitent les négociations collectives pendant la durée d'application du bill C-124. En réponse aux craintes formulées, nous avons présenté, à l'étape du comité, un amendement à l'article 7 qui stipule que les parties à une convention collective peuvent par consentement mutuel, modifier les dispositions non monétaires de leur contrat, ce qui leur permettrait de négocier des changements importants, par exemple, en matière de sécurité, d'hygiène, de procédures d'étude des griefs, et le reste, et toute autre question non monétaire qu'il serait souhaitable de modifier pendant l'application du programme.

Tant que le projet de loi restera en vigueur, la négociation collective sera suspendue, mais même un organisme aussi important que l'Organisation internationale du travail a reconnu la nécessité de procéder ainsi dans certaines circonstances. Dans l'énoncé des principes, normes et procédures de l'OIT concernant la liberté d'association, qui figure dans le document OIT Genève-77, à la page 51, je relève ceci:

Les organismes de surveillance de l'OIT, reconnaissant la gravité des problèmes économiques qui peuvent se poser à certaines époques, ont donc déclaré qu'il serait difficile de poser une règle absolue dans le domaine de la négociation collective volontaire, car dans certaines circonstances, en période de crise économique, les gouvernements nationaux pourraient estimer que des mesures de stabilisation s'imposent et tant qu'elles seraient en vigueur, il ne serait pas possible de fixer les taux de rémunération par la voie de la négociation collective. Néanmoins, une telle restriction doit être considérée comme une mesure d'exception imposée pour une période raisonnable parce qu'elle est jugée nécessaire, et elle devrait être assortie de garanties suffisantes pour protéger le niveau de vie des travailleurs.

Monsieur l'Orateur, le bill C-124 répond à toutes les exigences et conditions fixées par l'OIT. Il s'agit d'une mesure d'exception. Les restrictions imposées répondent à une nécessité économique. Le programme, dont la durée ne dépassera pas deux ans, prévoit des mesures pour protéger le niveau de vie des travailleurs et assurer le maintien d'autres modalités. Le bill est donc une mesure extraordinaire nécessitée par une situation économique particulière, et il prévoit le rétablissement des pratiques normales.

Différents milieux ont vertement critiqué la suspension du droit de grève. Il ne faut pas oublier que depuis quelques années, le nombre de jours perdus au Canada à cause de grèves est très élevé. Au cours de chacune des quatre dernières années, le nombre de jours-hommes perdus à cause de grèves a dépassé 825 pour 1,000 employés, de sorte que nous venons en tête de tous les pays du monde sous ce rapport, situation peu enviable. Le taux canadien est plus double de celui des États-Unis pour 1979 et 1980, et ce, à une époque où notre productivité est très faible. Chose curieuse, aujourd'hui encore certains secteurs d'activité sont touchés par des grèves; des grèves qui touchent des entreprises actives, contribuant ainsi à limiter cette activité; des grèves qui n'apportent pas nécessairement de grands avantages économiques aux travailleurs qui y participent.

Monsieur l'Orateur, tous les membres de mon parti et le gouvernement reconnaissent l'importance que revêt le droit des employés de cesser d'offrir leurs services dans notre système de relations de travail. Toutefois, en écoutant les critiques formulées contre cet aspect du bill C-124, on a presque l'impression que le droit de grève est devenu la raison d'être des relations de travail au Canada. Monsieur l'Orateur, il me semble que les relations patronales-syndicales ont des objectifs plus élevés.

Le bill C-124 impose déjà de sévères restrictions au processus de négociation collective, mais certaines personnes voudraient que l'on y inclue une forme d'arbitrage obligatoire. Elles proposent en fait d'imposer un processus d'arbitrage obligatoire en plus des mesures de restriction qu'elles déclarent accepter. L'arbitrage obligatoire serait appliqué dans les compagnies et les syndicats où il n'existe pas actuellement parce que les milieux syndicaux et patronaux le jugent franchement méprisable. Mais en plus de cela, les propositions semblables à l'une de celles que nous étudierons, soumettraient à l'arbitrage des questions qui, aux termes des articles concernés de la loi sur les relations de travail dans la fonction publique, ne font même pas l'objet d'un arbitrage.

Monsieur l'Orateur, ce serait idéal si les Canadiens étaient disposés à limiter leurs revendications salariales pour les ramener à des niveaux comparables aux augmentations de la productivité. Ce n'est malheureusement pas le cas. D'un côté, le NPD nous dit: «Maintenons le système de négociation collective. Pour sa part, le gouvernement n'a qu'à fixer les limites des augmentations salariales, s'il le juge nécessaire.» De l'autre côté, les milieux syndicaux nous disent: «Ne nous demandez surtout pas d'accepter les mesures de restriction salariale. Quant à certains députés, y compris les députés d'en face, ils nous disent: «Oui, nous reconnaissons qu'il est nécessaire d'imposer des restrictions. Nous serions même prêts à accepter les limites prévues par le bill C-124, mais il faudrait en même temps que le processus de négociation collective puisse fonctionner librement à l'intérieur de ses limites.»

Monsieur l'Orateur, nous avons fixé les limites; elles figurent dans le bill C-124. Elles fournissent déjà un exemple positif aux autres secteurs dans toutes les régions du Canada. En modifiant l'article 7, tel que l'a recommandé le comité, nous avons permis aux parties à une entente collective de modifier les conditions et les aspects non monétaires de leurs conventions collectives respectives. Voilà apparemment une mesure qui permet de négocier les questions de ce genre. Il est certain qu'elle est limitée, mais elle permet de négocier dans des domaines très importants, tels que la santé, la sécurité et autres.

Monsieur l'Orateur, nous étudierons un autre amendement qui offrira certaines possibilités de négociations collectives dans le cadre de ce programme; j'en parlerai assez longuement lorsqu'on débattra cet article. J'espère du moins en avoir l'occasion. Je vois le député de Kingston et les Îles (M^lle^ MacDonald) qui m'a encouragé en déclarant que cet amendement devrait aider les travailleurs qui se situent au bas de l'échelle des salaires. Voici aussi ce qu'elle a dit:

Je crois qu'il instaurera une plus grande justice en tenant compte du plafond de 6 et de 5 p. 100.

Il donne au syndicat l'occasion de négocier au nom de ses employés. Il rétablit cet aspect de la négociation collective, et c'est ce que nous voulions.

Elle a déclaré ceci par ailleurs:

> . . . grâce à cet amendement, les travailleurs mal rémunérés pourraient avoir des augmentations supérieures au plafond si d'autres catégories de travailleurs de leur groupe de négociation acceptent une augmentation inférieure à ce plafond.

D'une manière générale, je suis heureux que le député ait adopté une attitude constructive à l'égard des amendements que nous avons déposés. Les dispositions de ce projet de loi fixent des limites et, dans ces limites, les employeurs et les employés ont le droit de négocier; par ailleurs, le gouvernement a le droit de les dispenser de s'en tenir à la loi. Je le répète, nous parlerons de cet amendement en temps et lieu.

Monsieur l'Orateur, j'exhorte tous les députés à donner leur appui au principe général de ce projet de loi et à admettre que, grâce aux amendements qui ont été présentés, la négociation collective est largement préservée et protégée.

• (1420)

Parmi ces amendements que nous étudions actuellement se trouve la motion nº 3. Je dois dire que c'est à regret que j'ai proposé cet amendement, à la suite de demandes répétées du parti conservateur, notamment du député de Nepean-Carleton (M. Baker). Il y a plusieurs semaines, ce dernier a dit que les employés de cabinet devraient jouir d'un traitement particulier, ce qui est discriminatoire, parce que de tous les employés nommés à des postes politiques, ils étaient les seuls à être assujettis à ce genre de traitement. Ils auraient été assujettis au programme contrairement à tout autre groupe dans des circonstances comparables.

J'ai signalé à la Chambre et au comité que le personnel ministériel avait reçu une augmentation de traitement—nous ne savons pas combien chaque employé a reçu—fixée à 10 p. 100 par le Conseil du Trésor le 13 mai. Leur année s'étend du 1er avril au 31 mars. Le programme de 6 et 5 p. 100, selon la formule actuelle du projet de loi, s'appliquera à eux l'an prochain comme à tout autre groupe. Mais le groupe avec lequel ils travaillent et dont les employés travaillent dans l'entourage immédiat d'un ministre se compose, bien entendu, d'employés parlementaires, tous nommés à des postes politiques, et d'employés du chef de l'opposition (M. Clark), du bureau de recherche des conservateurs, du bureau de recherche du NPD et du bureau de recherche du parti libéral.

M. Deans: Nous ne voulons pas de ce programme, alors ne nous incluez pas.

M. Johnston: Tous ces gens font partie d'un vaste ensemble. Ce dernier groupe a reçu une augmentation salariale de 11 p. 100. Je n'ai pas entendu le député de Nepean-Carleton s'en plaindre. Néanmoins, lorsqu'on m'a posé une question à ce sujet par rapport à un amendement proposé par le député de Nepean-Carleton au comité, cette semaine, j'ai dit que j'étais prêt à étudier un amendement juste, juste dans le sens où il s'appliquerait à tous dans les mêmes circonstances—de la même façon.

M. Deans: Ce n'est pas juste, Don.

M. Johnston: Cet amendement a été proposé pour que, dans les mêmes circonstances tout le monde soit traité sur un pied d'égalité. Malheureusement, ce traitement égal va exiger une diminution à 6 p. 100 pour tout ce groupe d'employés, comme dans le cas des députés, des ministres et des sénateurs.

Des voix: Quelle honte!

M. Johnston: Si l'amendement proposé est adopté, il prendra effet dès que le bill sera sanctionné. Les personnes nommées à des postes politiques seront traitées de la même manière aux termes de cet amendement. Ce n'est que la suite logique de l'argument qu'a soutenu le député de Nepean-Carleton . . .

M. Baker (Nepean-Carleton): C'est pire si vous vous rendez compte de ce que vous dites.

M. Johnston: . . . c'est la conclusion inévitable du raisonnement qu'il a fait.

Je profite aussi de l'occasion pour informer la Chambre que des consultations ont eu lieu entre les représentants des partis et qu'il n'a pas été possible de s'entendre au sujet de l'étude, aux étapes du rapport et de la troisième lecture, du bill C-124, concernant les rémunérations dans le secteur public du Canada.

M. Deans: Ce n'est pas étonnant. Vous n'arrêtez pas de modifier le bill. Ce n'est plus le même bill que vous avez présenté.

M. Johnston: Je désire donc donner avis, monsieur l'Orateur, qu'à la prochaine séance de la Chambre, je proposerai une motion aux termes de l'article 75c du Règlement pour que soit attribué une journée de séance à chacune de ces étapes du bill.

M. Murphy: La fièvre des vacances qui reprend.

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, je voudrais parler de la première question à laquelle mon nom a été mêlé à la Chambre, en l'occurrence la question de savoir qui est responsable de la motion nº 3. Je voudrais signaler à mon honorable ami, le président du Conseil du Trésor (M. Johnston), par votre entremise, monsieur l'Orateur, que j'ai déjà entendu des choses mesquines et vicieuses à la Chambre, mais que lorsque ces mesquineries sont aussi teintées de fausseté, cela devient intolérable.

Le ministre devrait relire la motion nº 3. S'il le fait, il constatera que, loin de mettre le personnel des députés, en l'occurrence les employés de la Chambre des communes, sur le même pied que les députés, le gouvernement veut les traiter de façon différente et d'ailleurs moins bien que les députés. Je n'ai pas les chiffres sous les yeux, mais nous les avons analysés et je sais que c'est vrai.

Je tiens à ce que les députés, les employés de la Chambre et le public sachent ce qui en est. Notre parti a toujours maintenu et maintiendra toujours que le personnel des députés et le personnel des ministres doivent être traités de la même façon que les fonctionnaires et non pas différemment.

Cet amendement, et je demande aux députés de le lire, ne traite pas le personnel de la Chambre des communes de la même façon que les autres. De fait, le taux salarial qu'il prévoit les place dans une position inférieure à celle des députés. Je voudrais que mes amis d'en face l'expliquent à leurs propres employés plus tard. En même temps, je voudrais qu'ils montrent la motion nº 3 à leurs employés et leur indiquent que cette motion est inscrite au nom du président du Conseil du Trésor, qui a essayé mesquinement d'obtenir un avantage politique au détriment du personnel des députés.

C'est ce que je tenais à lui dire. C'est l'amendement Johnston. C'est le mesquin amendement Johnston qui est en cause. Il n'y a pas d'erreur possible. J'espère qu'avant la fin du débat, le président du Conseil du Trésor aura le courage, l'intégrité et le cran de reconnaître qu'il s'est ridiculisé. Il s'est servi des employés consciencieux de la Chambre des communes pour gagner un malheureux avantage politique et j'espère qu'il retirera cette proposition stupide et injuste. Voilà ce que je voudrais qu'il fasse. J'espère que les députés d'arrière-ban de son propre parti se dessilleront les yeux.

Le ministre d'État chargé du Multiculturalisme (M. Fleming) a maintenant toutes les données en main. C'est le député de Rosedale (M. Crombie) qui les lui a données. J'espère qu'il joindra sa voix aux nôtres pour supprimer cette injustice.

M. Fleming: L'injustice est survenue avec l'amendement que vous avez proposé.

M. Baker (Nepean-Carleton): je voudrais maintenant me tourner vers ce projet de loi. Je regrette que le débat se soit engagé sur ce ton. Le débat sur les problèmes qui affligent notre pays a été relativement équilibré je crois. Je suis persuadé que la plupart des Canadiens sont affolés de voir dans quelle situation nous nous retrouvons aujourd'hui. La plupart d'entre eux réprouvent les mesquineries politiques qu'on pratique au détriment du pays et de sa population. La plupart des Canadiens refusent que certains groupes soient pénalisés, encore plus que d'autres le soient doublement.

Voilà ce que pensent les Canadiens en général. Ils s'inquiètent de l'état de leur pays. mais ils ne sont pas les seuls à s'inquiéter, car d'autres ont expliqué de quelle manière nous en étions arrivés là. Voici ce qu'a eu à dire de façon lapidaire à ce sujet l'Institut C.D. Howe il y a quelques jours:

> Le principal problème du Canada est dû à la mauvaise gestion de l'économie par les dirigeants fédéraux depuis le début des années 70.

L'Institut ajoute qu'il existe un tel état d'esprit au Canada que ses dirigeants ne peuvent plus obtenir la collaboration qu'il faudrait pour sortir le pays de sa situation fâcheuse.

• (1430)

Quand le ministre dit que les gens croient ou espèrent que ce programme marchera—et même ceux qui prétendent le contraire le souhaitent—je lui réponds que, de toutes façons, il doit marcher si nous voulons progresser. C'est pourquoi il faut lui en donner la possibilité. Les fonctionnaires sont semblables aux autres gens. Pour ce qui est de croire en leur pays, ils ne le cèdent à personne. Les fonctionnaires, dans l'ensemble, sont prêts à participer à la croisade dont le ministre a parlé il y a à peu près une semaine. Je tiens à dire aux ministériels que lorsqu'ils s'expriment ainsi, ils refusent de regarder derrière eux pour voir qu'ils ne sont guère suivis.

C'est pourquoi j'ai posé aujourd'hui une question à la Chambre des communes au sujet de ce que le gouvernement envisage de faire, dans le cadre de ses relations avec les provinces, concernant les loyers toujours plus chers que les locataires doivent payer malgré leur traitement restreint. C'est pourquoi la réunion d'hier avec les maires était importante. Chaque secteur de la société devra participer à ce programme pour qu'il donne des résultats, non dans l'intérêt du gouvernement, mais dans celui du pays. Voilà la position adoptée par notre parti à l'égard de cette mesure. Les gens espèrent contre tout espoir que le programme marchera. Voilà ce qui importe.

Permettez-moi d'aborder une autre question qui revêt une importance à nos yeux et pour le pays, et qui est essentielle à la paix et à la création d'une base d'entente au Canada. Lorsque le bill C-124 nous a été proposé, ce qui m'inquiétait, c'était l'attaque virulente qu'il portait au processus de la négociation collective. Certains Canadiens estiment que ce processus ne peut se terminer que d'une seule façon: par la grève. Eh bien, ce n'est pas toujours le cas. Ce qui est intéressant dans la négociation au sein de la fonction publique, c'est que les fonctionnaires ont un choix. Ils ont la possibilité de choisir la voie de l'arbitrage ou celle de la conciliation-grève. Les statistiques révèlent que la grande majorité des fonctionnaires choisissent toujours l'arbitrage, car ils veulent que leurs litiges se règlent sans heurts. Personne n'aime avoir une épée de Damoclès au-dessus de la tête. Mais je m'inquiète de la nouvelle tendance, qui consiste à choisir de plus en plus souvent la voie de la conciliation-grève, à cause du terrain restreint sur lequel les questions peuvent se régler par arbitrage.

Ce que je n'aime pas dans ce bill C-124 c'est que le gouvernement semblait penser que les fonctionnaires lui mijotaient une grève. Ce n'est pas du tout le cas. Je trouvais que le bill C-124 constituait une attaque contre la négociation collective, mais le ministre et le député de Kingston et les Îles (Mlle MacDonald) ont raison de dire qu'après avoir entendu tous les témoignages présentés devant le comité et les instances des membres du comité permanent des prévisions budgétaires en général, si bien présidé par le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier), le gouvernement a décidé de se laisser fléchir et de faire preuve de souplesse.

Ce qui nous inquiète au sujet de cette souplesse, c'est que le gouvernement peut toujours décider qu'il y aura ou non des pourparlers. Je ne pense pas que ce soit juste ou raisonnable. Voilà pourquoi nous avons inscrit au *Feuilleton* au nom du député de Rosedale un amendement dont nous parlerons en détail tout à l'heure. Les fonctionnaires conserveraient le droit de négocier collectivement sur des questions monétaires et non monétaires. Néanmoins, quels que soient les résultats de la négociation, les majorations ne pourront pas dépasser 6 p. 100 pour la première année et 5 p. 100 pour la seconde, conformément aux mesures d'austérité.

Cela laisserait une certaine latitude et permettrait d'établir un meilleur équilibre entre les bas et les hauts salaires de la Fonction publique comme le député de York-Sunbury (Mr. Howie) le recommandait l'autre jour à la Chambre. Néanmoins, notre amendement va encore plus loin. Il précise que les bonnes paroles ne suffisent pas et qu'il faut prévoir un moyen de régler les conflits. Il précise également qu'il ne doit évidemment pas y avoir des grèves d'ici deux ans. Évidemment pas. Je ne pense pas que les Canadiens le toléreraient; cela ne leur plairait certainement pas. Je ne pense pas non plus que la majeure partie des fonctionnaires le souhaitent. Il doit y avoir un moyen de régler les conflits et c'est pourquoi nous prévoyons un système d'arbitrage obligatoire pour le règlement de négociations dans le cadre des limites de 6 et 5 p. 100.

Il est bien important que la Chambre étudie soigneusement cet amendement. Il nous garantira que les services essentiels qui préoccupent tout le monde ne seront pas interrompus à cause des frictions qui se produisent parfois dans le cadre des relations syndicales-patronales. Il garantira le règlement des conflits, même à propos de questions que d'aucuns ne considèrent pas essentielles, car il importe selon moi que les conflits soient réglés.

Le témoignage le plus éloquent au comité a été celui de M. Carl Beigie de l'Institut C.D. Howe. Il a retenu l'attention des membres du comité, non seulement en dépeignant la gravité des problèmes avec lesquels le pays est aux prises, mais aussi en disant comment l'Institut avait réagi au projet de loi et en nous assurant que lui-même avait confiance et qu'il était convaincu de la force du Canada et des Canadiens. Il n'a pas cherché à excuser le gouvernement pour sa mauvaise administration. Il s'est contenté de dire que le Canada avait été mal dirigé et qu'il fallait faire quelque chose. D'après lui, les Canadiens sont assez forts et ils sont disposés à nous appuyer.

Il a aussi dit quelque chose d'important pour les personnes touchées par le bill C-124: le gouvernement n'a pas besoin de supprimer les négociations collectives. Les négociations collectives ne signifient pas que l'employé soumet une demande à l'employeur et que ce dernier décide si oui ou non il l'acceptera, ou même s'il en tiendra compte. La négociation collective signifie une discussion de bonne foi qui aboutit, espère-t-on, à un règlement. Dans le contexte de notre amendement, cela signifie qu'en l'absence d'un règlement absolu—et reconnaissant la nécessité d'imposer une limite de 6 et de 5 p. 100 aux fins du projet de loi que nous ne contestons pas—les difficultés peuvent être résolues.

Je fais remarquer à mes collègues que si ce programme est efficace à la longue—et Dieu sait que tout le monde le souhaite—l'atmosphère s'améliorera et tous les ressentiments se dissiperont. Ce programme ne vise pas seulement les fonctionnaires qui relèvent du président du Conseil du Trésor mais aussi, pour la première fois, les employés des sociétés de la Couronne et des sociétés privées. C'est une initiative que personne ne voudrait voir échouer. Nous voulons tous pouvoir recourir à certains moyens pour résoudre les difficultés.

Il importe non seulement d'affirmer que la négociation collective est une bonne chose, mais la Chambre doit prouver, par sa façon de mener ses débats et de se prononcer sur l'amendement, que le règlement judicieux des différends sera possible aux termes de ce projet de loi. L'amendement que nous avons proposé en toute bonne foi, à mon avis, constitue un moyen d'en arriver à cette fin, grâce à l'arbitrage obligatoire pour régler les conflits qui pourraient survenir.

• (1440)

Je pense avoir exposé honnêtement et loyalement à la Chambre la position de notre parti. Plusieurs de ces amendements feront l'objet de plus amples discussions. Notre parti est d'avis qu'il faut adopter une politique d'austérité; nous espérons que d'autres secteurs suivront l'exemple que va donner la Fonction publique. Les fonctionnaires ne sont pas contents d'être à l'avant-garde du mouvement, mais ils sont disposés à l'accepter s'ils peuvent être assurés que d'autres secteurs leur emboîteront le pas. Le gouvernement a envers ceux qu'il invite à donner l'exemple le devoir de veiller à ce que d'autres suivent effectivement leur exemple.

Comme l'a dit M. Beigie au cours de son témoignage, il ne s'agit pas d'une mesure destinée à sauver le gouvernement; il ne s'agit pas d'une mesure destinée à sauver le premier ministre (M. Trudeau)—Dieu sait s'il aurait dû partir il y a longtemps; il s'agit d'une mesure destinée à sauver le pays.

Telle est la solution retenue. Dieu sait si nous espérons qu'elle porte fruit; telle est donc la solution que le gouvernement a choisie et le temps nous dira si elle a donné ou non des résultats.

Quoi qu'il en soit, Votre Honneur, j'ai invité le gouvernement à prendre en considération les amendements concernant la négociation collective et l'équité de la position qu'il a adoptée, car en ce qui concerne le personnel au service des députés et le personnel ministériel, je considère que le gouvernement a pris une décision choquante et inconvenante.

Je tiens à ce que le gouvernement sache bien que nous l'observons, que le Canada et la Fonction publique l'observent, afin de s'assurer que d'autres secteurs auront emboîté le pas, sinon le programme aura échoué.

M. Sid Parker (Kootenay-Est-Revelstoke): Monsieur l'Orateur, je voudrais parler du bill C-124, et plus précisément des articles 2, 4, 5 et 7. Avant tout, je vais citer un passage d'une lettre que j'ai envoyée au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^me^ Bégin) au sujet du budget que prépare la Colombie-Britannique, ce que nous a annoncé avec tant de plaisir le président du Conseil du Trésor (M. Johnston). Je voudrais faire connaître aux Canadiens les difficultés que ce budget a créées, et je vais donc citer un extrait de la lettre que j'ai écrite le 31 mai dernier.

Je voudrais vous faire part de l'inquiétude qu'a suscitée en moi un incident survenu récemment dans l'un des hôpitaux de ma circonscription. En effet, à cause du dernier budget de la Colombie-Britannique, la direction de l'hôpital régional de Cranbrook a dû licencier 35 employés à temps plein et à temps partiel. Cette décision fera disparaître 20 lits de traitement actif et quatre postes permanents, mais le nombre de lits dans le service des soins prolongés ne changera pas.

Avant le budget, présenté en avril dernier dans cette province, le service de traitement actif était déjà utilisé à 113 p. 100 de sa capacité. Dans le service des soins prolongés, les réductions proposées ne laisseront qu'un personnel de 30 personnes pour s'occuper de 50 malades.

Voilà quelques-unes des conséquences que peut entraîner la limitation des budgets des services essentiels, et c'est pourquoi je dis aux députés conservateurs et aux députés libéraux, au gouvernement, en fait, que s'ils trouvent extraordinaires et très favorables à la relance de l'économie les effets de mesures semblables, ils ne doivent pas oublier cependant certains des effets extrêmement graves que celles-ci auront sur les programmes sociaux et sur les relations patronales syndicales au Canada.

Je voudrais justement parler un peu de cette question, monsieur l'Orateur. Le bill a été renvoyé au comité de force, au moyen de la clôture, et y a passé exactement une semaine et un jour au cours desquels il a été débattu et des témoins ont comparu. La participation a été très forte, mais lorsque l'on apporte des changements qui toucheront les Parties III, IV et V du Code canadien du travail, j'estime que le ministre du Travail (M. Caccia) aurait dû comparaître devant le comité. Je l'ai demandé instamment au comité; je l'ai redemandé lorsque la motion a été proposée, et encore une fois après la présentation de la motion visant à poursuivre l'étude article par article.

Au lieu de cela, qu'a fait le gouvernement? Il a muselé le ministre du Travail et l'a envoyé se cacher. Il n'a pas voulu que le ministre ni ses collaborateurs—les médiateurs et agents de relation de travail—comparaissent devant le comité pour y être interrogés. Le ministre doit répondre à nos questions pour que la paix et l'ordre règnent au Canada. On ne peut retirer comme cela le droit de négocier à plus d'un demi-million de personnes pour ensuite l'accorder à qui on veut. Cela relève non seulement de la fourberie, mais encore de la cruauté et de l'injustice; et avant que cela ne se fasse, le ministre aurait dû être appelé à comparaître devant le comité. Son chef de cabinet aurait dû comparaître pour que nous discutions du genre de problèmes qui surgiront dans tout le Canada.

Le ministre chargé du programme de promotion sociale aurait dû également comparaître devant le comité. On a beaucoup parlé à la Chambre de l'égalité des sexes et de la nécessité de donner aux femmes davantage de possibilités sur le marché du travail. En fait, alors qu'ils se trouvaient à Toronto il y a moins de deux mois, le ministre du Travail et le ministre chargé de la condition féminine ont déclaré que, si le secteur privé ne se penchait pas enfin sur les difficultés que les femmes éprouvent sur le marché du travail, ils pourraient l'y forcer.

Ce bill est mal rédigé. Il élimine toute possibilité pour ces gens-là de chercher à améliorer les choses et d'apporter des changements qui auraient pu assurer l'égalité des femmes et des hommes sur le marché du travail, et qui leur auraient permis de négocier d'une façon équitable.

Je tiens à dire un mot des employés des députés. Ils ne peuvent être membres d'aucun syndicat à la Chambre. Ils ne sont pas du tout protégés. Leur salaire est assez faible, en général, et le gouvernement a moralement tort de s'en prendre à ces personnes; il y a là matière à révision.

Le projet de loi a été rédigé à la hâte et il est mal fait. Je suis à peu près certain que le ministère du Travail et le ministre du Travail n'ont pas eu leur mot à dire, car autrement celui-ci serait venu au comité nous expliquer quelles étaient les intentions.

M. Ian Sinclair, président de la société d'investissement du CP, dirige un comité d'hommes d'affaires et ne cesse de vanter les vertus du programme de restrictions salariales. A titre de député, j'ai été à même de constater les manipulations de cette personne et de son entreprise. Nous avons vu le ministre des Transports (M. Pepin) se plier à leurs désirs lorsqu'ils ont voulu supprimer certains services ferroviaires. Le gouvernement s'est également empressé de prendre en charge les activités déficitaires de VIA Rail. J'ai vu l'état de leurs prévisions et de leurs dépenses. Il ne leur suffit pas de présenter une facture pour les 12 mois d'opération. Ils ont ajouté un treizième mois et c'est sur cette facture qu'ils ont inscrit leurs frais excédentaires. M. Sinclair est-il disposé à retirer des accusations de ce genre, afin de rétablir l'économie?

• (1450)

Voilà maintenant que le président du Conseil du Trésor est d'accord avec M. Sinclair et qu'il assujettit la compagnie de ce dernier aux principes directeurs. C'est une belle récompense décernée au président chargé des investissements du CP. Il n'aura plus à se soucier des négociations collectives durant les deux prochaines années. De fait, les économies réalisées grâce aux réductions lui fourniront de fortes sommes qui étaient auparavant engagées. Ce projet de loi aura pour effet de voler les travailleurs canadiens pour faire les frais de la mauvaise administration du gouvernement.

Cet été ou au début de l'automne, à son tour, le ministre des Transports s'inclinera devant Ian Sinclair qui lui demandera de modifier l'accord sur le Pas du Nid-de-Corbeau. Les agriculteurs feront alors les frais. Nous voyons cela venir, la chose est certaine. Toutefois, nous serons ici pour les défendre et examiner l'activité de la société qui a réussi, grâce à des accords fiscaux, à faire prolonger son régime fiscal. Elle a reçu des subventions du gouvernement. Celui-ci pousse l'effronterie jusqu'à choisir M. Sinclair pour diriger un comité, sans l'avoir fait comparaître au préalable devant le comité qui aurait pu l'interroger sur ses opinions. C'est un exemple de ce qui est en train de se produire au Canada, et le gouvernement trompe les Canadiens lorsqu'il leur dit que pour juguler l'inflation il entend en désigner plus de 500 000 dont les hausses salariales seront réglementées.

Je voudrais me reporter à une déclaration de M. Carter, l'ancien président des États-Unis. Il y a deux ans, après avoir annoncé des hausses de traitements pour les fonctionnaires américains, M. Carter a déclaré: «Un président doit tenir compte d'une part de la conjoncture économique, et d'autre part du fait que les fonctionnaires fédéraux, tout comme leurs concitoyens, sont aux prises avec l'inflation. J'en suis donc arrivé à la conclusion qu'en raison de leur dévouement, ces loyaux serviteurs de notre pays méritent tout autant d'être récompensés que les autres travailleurs».

Notre gouvernement se rend sûrement compte que nos fonctionnaires accusent du retard par rapport aux autres travailleurs de notre pays et qu'il en est ainsi depuis des années. C'est immoral et injuste de la part du gouvernement du Canada de chercher à faire de ses fonctionnaires des boucs émissaires et de vouloir instaurer à leurs dépens sa nouvelle politique économique.

Je voudrais dire un mot au sujet des personnes qui travaillent depuis longtemps et qui ont cotisé à un régime de retraite. De façon générale, leur retraite sera fondée sur leur moyenne salariale au cours des cinq dernières années. C'est ainsi que le travailleur de 63 ans qui sera à la retraite dans deux ou trois ans aura, en raison de ces lignes directrices, les hausses de revenus que le gouvernement lui aura imposées. Les personnes dans cette situation vont recevoir tout au long de leur retraite une pension fondée sur leur salaire moyen des cinq dernières années de travail. Tout le temps qu'elles vivront, elles auront à subir les effets du projet de loi sur les restrictions salariales du gouvernement. Ce n'est qu'un exemple parmi d'autres de l'injustice provoquée par le gouvernement et des conséquences néfastes de cette mesure.

Notre système ferroviaire est essentiel au Canada. Comme les circonstances obligent les cheminots à travailler à des centaines de milles de leur domicile, il importe que leurs relations de travail soient placées sous le signe de la collaboration. Sans collaboration et sans climat de confiance, il faut s'attendre à des affrontements entre patrons et travailleurs. Le gouvernement canadien n'a pas du tout besoin de conflits de travail pour l'instant. Nous avons besoin de la collaboration des entreprises, des travailleurs et de tous les niveaux de gouvernement. Ce n'est pas avec l'attitude agressive que préconise ce projet de loi que nous l'obtiendrons.

Le projet de loi a été rédigé à la hâte. D'après ce que j'ai pu constater, il ne contribuera en rien à juguler l'inflation. Le président du Conseil du Trésor essaie depuis des années d'étouffer le mouvement syndicaliste dans le secteur public. Il a essayé de supprimer les quelques rares droits à négocier dont jouissent les syndicats et de détruire le système même qu'ils ont élaboré pour tenter d'améliorer le sort de leurs membres. Nous savons ce qui arrive aux syndiqués lorsqu'ils refusent de se conformer. Ils sont congédiés sans espoir, ou presque, de retour. De nombreux employés n'ont pas de syndicat pour négocier en leur nom, parce que le gouvernement ne l'a pas permis. J'ai vu, par exemple, des membres du personnel d'entretien de la Chambre des communes se faire reléguer pendant quelque temps au sous-sol, même après douze années de service, parce qu'ils ne partageaient pas l'opinion de l'administration. Le gouvernement canadien devrait avoir honte de permettre pareille chose. C'est vraiment honteux que le gouvernement essaie de forcer la Chambre à adopter en moins d'une semaine un bill qui touchera directement au-delà d'un demi million de travailleurs dans tout le Canada.

Le gouvernement n'a pas voulu que le comité entende les témoignages des ministres, pas même celui du ministre du Travail. Ce gouvernement libéral est l'une des dictatures les plus flagrantes que les Canadiens aient jamais connues. Il faut prendre notre mal en patience.

J'aimerais faire quelques commentaires sur le parti conservateur. Comment peut-il être si conciliant? Je ne comprends pas pourquoi le député de Rosedale (M. Crombie) et son collègue de Vancouver-Sud (M. Fraser) veulent voir les cheminots d'avance et leur dire que, à titre de députés, ils vont exprimer les inquiétudes de ces travailleurs et essayer qu'on en tienne compte dans le bill. Tout ce qui est arrivé, c'est que les cheminots du CP sont dans la même misère que les autres travailleurs. Ces députés conservateurs ont également reçu un petit message de M. Ian Sinclair. Les élites des sociétés ont influencé ces députés et ont dit au parti conservateur de se mettre au pas et d'adopter leur attitude. Voilà ce qui se passe.

Les travailleurs n'ont pas la possibilité de se défendre. On ne leur a pas donné l'occasion d'expliquer le genre de privations qu'ils doivent s'imposer. Il y a moins d'un an, 70,000 travailleurs sont venus à Ottawa manifester contre la politique d'intérêts élevés et ses répercussions sur eux. Nombre de ces travailleurs ne peuvent déjà pas assumer leurs obligations, et ils devront renouveler leurs hypothèques à des taux plus élevés. Alors même qu'ils auront de nouvelles dépenses, ils seront restreints à des hausses salariales de 6 p. 100. S'ils sont incapables de faire leurs versements aujourd'hui, ils seront encore moins en mesure de le faire aux termes des nouveaux principes directeurs, à moins que le gouvernement n'agisse sans tarder pour réduire les taux d'intérêt à un niveau plus acceptable. C'est vrai surtout dans le cas de ceux qui ont une hypothèque et qui s'efforcent de garder leur maison.

Un petit entrepreneur de ma circonscription est venu me parler des problèmes auxquels il fait face à cause des stocks qui dorment sur ses rayons. Les petites entreprises, en général, ont du mal à survivre et certaines font faillite. D'après le budget du ministre des Finances (M. MacEachen), le gouvernement va soutirer plus de 500 millions de dollars des poches des consommateurs. Réussira-t-il à créer de nouveaux emplois?

Une voix: Oui.

M. Parker: Montrez-moi comment! On nous a déjà certifié que le gouvernement en aurait perçu 20 p. 100 en impôts sur le revenu s'il n'avait pas gelé les salaires. Un million et demi de chômeurs reçoivent des prestations d'assurance-chômage. Ce n'est pas cela qui va augmenter notre productivité. A mon avis, il nous faudrait un bill qui améliore le sort des chômeurs de ce pays en leur donnant du travail, ce qui augmentera la productivité. Si on ne peut pas pour l'instant les amener dans ces régions-là, il y aura sûrement des possibilités avec l'environnement, nos lacs et notre industrie du bois, une fois qu'on aura construit des routes. Économiquement parlant, ce serait plus logique que de les faire vivre aux crochets de l'assurance-chômage.

• (1500)

M. Lapierre: Et les programmes de création d'emplois?

M. Parker: «Les programmes de création d'emplois», dit mon collègue. Mais voyons donc, nous avons un million et demi de chômeurs, et mon hon. collègue nous annonce que le gouvernement est en train de créer des programmes qui produisent des emplois!

M. Lapierre: Exactement.

M. Parker: Je n'ai pas vu un seul programme d'emploi digne de ce nom, de la part du gouvernement, depuis que je suis entré à la Chambre.

M. Kelly: De toute façon, ça ne fait pas très longtemps que vous êtes ici. Et vous faites partie de ceux qui ont voté contre 60,000 emplois.

M. Parker: Monsieur l'Orateur, non seulement les libéraux m'ont enlevé le droit d'être entendu en comité et ont empêché les témoins de paraître devant le comité, mais ils veulent également rogner sur mes 20 minutes à la Chambre.

En terminant, je dirai que les travailleurs canadiens vont se rendre compte de ce que ce gouvernement a fait. Le gouvernement actuel regrettera amèrement de ne pas avoir demandé aux syndicats, aux entrepreneurs et à tous les travailleurs Canadiens de se réunir pour discuter de la situation. Au lieu d'introduire ce genre de mesure controversée, le gouvernement aurait dû prendre ses responsabilités et inviter les entreprises, les municipalités, les provinces et les travailleurs du Canada à discuter de nos problèmes de façon vraiment constructive. Des mesures comme le projet de loi actuel ne feront rien pour notre pays.

Des voix: Bravo!

L'hon. David Crombie (Rosedale): Monsieur l'Orateur, en prenant la parole aujourd'hui à l'étape du rapport, je crois qu'il serait peut-être bon de vous rappeler de quoi nous parlions lorsque le bill en était à l'étape de la deuxième lecture. Si je me propose de vous rafraîchir la mémoire, c'est parce qu'en discutant ces derniers jours des amendements particuliers apportés au bill, nous avons grandement négligé les principes dont il s'inspire. Comme la fin du débat approche, il serait peut-être bon que nous nous rappelions ces principes, que nous considérions leur évolution à l'étape du comité et leur évolution probable à l'étape du rapport et de la troisième lecture.

Le bill repose sur deux principes. Il y en avait deux à l'étape de la première lecture, deux à l'étape de la deuxième lecture et il y en a toujours deux. Premièrement, il y a le principe des restrictions. A la deuxième lecture, j'ai eu, comme de nombreux autres députés, l'occasion d'exposer, à tous ceux qui étaient disposés à m'écouter, mon point de vue sur la nécessité des mesures de restriction économique que l'on envisage de prendre. Notre parti est d'avis qu'il faut appliquer des mesures de restriction. Nous ne croyons pas que cela est suffisant, mais estimons que cela fait partie des solutions à nos problèmes. Quiconque a assisté aux audiences du comité et entendu le témoignage d'économistes de tous bords est convaincu, je crois, de la nécessité de mesures de restriction. C'est pourquoi notre parti souscrit au premier principe du bill, à savoir le principe des restrictions.

D'aucuns ne croient pas à la nécessité des restrictions. Certains estiment que la croissance économique que nous connaissons depuis 35 ans peut se poursuivre. Je tiens à dire que cela est absolument faux. Le point de vue défendu par ceux qui estiment que la reprise peut s'amorcer sans l'adoption de mesures de restriction est nettement tombé en discrédit. Les économistes qui partagent ce point de vue et les Canadiens qui les croient sont en train de se leurrer. Selon moi, un parti politique qui prétend en 1982 que la reprise économique peut s'amorcer sans l'adoption de mesures de restriction fait preuve d'irresponsabilité.

Deuxièmement, il y a le principe de la négociation collective. Certains croient que nous pouvons prendre des mesures de restriction en supprimant le droit à la négociation collective. C'est l'opinion du gouvernement. Il y en a d'autres qui pensent que le droit à la négociation collective devrait exister sans restrictions. C'est l'opinion du Nouveau parti démocratique. Pendant les audiences du comité, nous nous sommes efforcés d'en arriver à une situation où il serait possible de répondre aux besoins du Canada, c'est-à-dire de lancer un programme de relance économique accompagné de mesures de restriction, tout en maintenant le système de négociation collective qui a protégé pendant de nombreuses années les droits des Canadiens, particulièrement les travailleurs à faible revenu, et en veillant à ce que les travailleurs qui comptent sur ces droits puissent continuer de les exercer pendant les deux années de restriction.

Voilà pourquoi nous avons expliqué exactement ce que le gouvernement aurait dû faire quand nous avons proposé notre amendement à l'égard des négociations collectives. J'indiquerai dans un instant pourquoi je pense que ce n'est pas ce que le gouvernement a fait, même si c'était la façon de procéder la plus raisonnable. C'est une chose que les Canadiens ordinaires trouvent logique. D'abord, l'amendement qui figure au *Feuilleton* maintiendrait la restriction de 6 et de 5 p. 100 à l'égard de la rémunération totale. Il respecterait le principe de la restriction. Nous sommes d'accord avec le gouvernement sur ce principe. Deuxièmement, notre amendement aurait interdit les grèves pendant la période de deux ans parce que nous sommes convaincus qu'on doit laisser la chance au programme de prouver son efficacité sans que des grèves de fonctionnaires ne compliquent la situation. Il faut reconnaître que le gouvernement a tous les pouvoirs qu'il lui faut parce que la décision rendue récemment par la Cour suprême lui permet de déterminer quels sont les services essentiels et de refuser le droit de grève à ces services. Cependant, puisque le président du Conseil du Trésor (M. Johnston) évoquait constamment le spectre du droit de grève, nous nous sommes rangés à son avis et j'ai inclus dans la motion un amendement qui retirerait le droit de grève et le remplacerait par l'arbitrage. Le gouvernement a refusé cet amendement. Cependant, il aurait non seulement maintenu la restriction de 6 et de 5 p. 100 et suspendu le droit de grève pendant l'application du programme de deux ans, mais il aurait aussi permis de tenir des négociations collectives lorsque certaines questions sont en litige. Il prévoyait aussi le recours à l'arbitrage pour régler les questions en litige.

C'était un excellent amendement. N'importe quel imbécile pourrait accepter le principe des restrictions sans s'inquiéter de protéger les droits des employés grâce aux négociations collectives et n'importe quel imbécile pourrait accepter le principe des négociations collectives sans s'inquiéter des restrictions. Il faut être très habile, travailler fort et s'occuper des moindres détails pour se rendre compte qu'il est possible de faire les deux à la fois. Le gouvernement devrait instaurer un programme d'austérité qui touchera non seulement la Fonction publique, mais qui donnera aussi l'exemple aux autres secteurs et permettra de modérer les dépenses sans détruire la tradition des négociations collectives qui existe depuis 50 ans. Le gouvernement peut le faire en adoptant cet amendement et il n'est pas trop tard pour qu'il le fasse.

Cela m'amène à parler du travail du comité. Je tiens à signaler dès le départ que le comité a été présidé par le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier). Je le signale simplement parce qu'il a fait de l'excellent travail même s'il est libéral.

Des voix: Bravo!

M. Crombie: Les autres députés libéraux ont tellement peu l'habitude de recevoir des compliments ces jours-ci que je tiens simplement à féliciter le député d'Ottawa-Vanier de la façon dont il a présidé les délibérations du comité. C'est le seul compliment que je ferai aux ministériels parce qu'ils se sont comportés de façon scandaleuse pendant toutes les délibérations du comité. Pour la première fois de l'histoire du Canada, nous discutions de la possibilité de retirer aux travailleurs leur droit à la négociation collective. De quelque parti qu'on se range sur cette question, il est certain que la courtoisie envers le comité, les députés, le public et, en tout cas, envers les personnes concernées, exigeait que le ministre du Travail (M. Caccia) se présente. Nous lui avons demandé de venir. A ce qu'on nous a dit, il ne pouvait pas être présent le vendredi ou le jeudi parce qu'il se trouvait à Toronto. Il n'a pas cherché à savoir s'il pourrait venir à un autre moment.

• (1510)

Nous avons attendu jusqu'au milieu de la semaine. Quand nous avons su qu'il était à Ottawa, et même à la Chambre une demi-heure auparavant, nous avons réitéré l'invitation. Il convient de noter que le ministre du Travail n'a à aucun moment comparu devant le comité.

Quiconque soutient que cette mesure ne le concernait pas, qu'elle est la responsabilité du président du Conseil du Trésor, ne comprend pas comment le processus des négociations collectives fonctionne au Canada. Le ministre du Travail est chargé de faire appliquer le Code canadien du travail. Des droits établis en vertu du Code canadien du travail ont été retirés en une demi-heure sans un mot de la part du ministre du Travail.

Je connais le ministre du Travail. Je sais qu'il serait venu, si le gouvernement le lui avait permis. C'est là le cœur du problème. Le gouvernement a fait en sorte que le ministre du Travail ne témoigne pas devant le comité, car il aurait voulu recommander au gouvernement de ne pas recourir à de pareilles mesures et à rechercher des compromis permettant la négociation collective en même temps que l'application de restrictions. C'est ce qu'il aurait fait, contrairement au mauvais gouvernement qu'il sert.

En deuxième lieu, nous avons demandé au président du Conseil du Trésor pourquoi on allait suspendre la négociation collective dans la fonction publique. Nous avons entendu son avis ainsi que celui de ses collaborateurs. Il suffit de vérifier le compte rendu des délibérations du comité. La raison invoquée a été la difficulté pour le personnel de contrôler la négociation collective tout en surveillant l'application du nouveau bill. Formidable. C'est à ce moment-là que nous avons appris que le gouvernement s'occupe de bien d'autres choses que simplement de restrictions.

Troisièmement, cet amendement qui est l'œuvre du président du Conseil du Trésor s'adresse au personnel des députés. Il y a pas mal de temps que je n'avais rien vu d'aussi mesquin et d'aussi bas. Le gouvernement prétend qu'il y a été forcé. Le député de Nepean-Carleton (M. Baker) a précisé que le personnel du ministre avait été augmenté avant que le couperet du 6—5 ne tombe. Donc, on a voulu se venger. Comment s'y est-on pris? On s'est attaqué au personnel au service des députés et des ministres, environ 2,000 personnes dont au moins 70 p. 100 gagnent $22,000, $21,000 et moins. En fait, si les députés se donnent la peine de vérifier les salaires de leur personnel, ils constateront que certains gagnent $19,000, $18,000, $15,000, $14,000 et $12,000 par an. Ce sont des gagne-petit, des femmes en général dont beaucoup ont des personnes à charge. Dans quelle situation se trouvent-ils maintenant? Si le président du Conseil du Trésor les avait mis sur le même pied que leurs collègues de la Fonction publique, il aurait au moins fait preuve de justice. Si le gouvernement ne voulait pas les placer sur un pied d'égalité avec les autres employés de la Fonction publique, s'il voulait nous donner une leçon, pourquoi ne pas les traiter comme les députés.

Ce nouveau programme crée maintenant une nouvelle catégorie de personnes à faible revenu, composée surtout de femmes, et qui ont des responsabilités familiales. Non seulement vont-elles être moins bien payées que les fonctionnaires, mais elles le seront encore moins que les députés. Elles sont parmi les catégories les moins bien rémunérées. Le gouvernement a voulu se venger ainsi du député de Nepean-Carleton. C'est de la méchanceté.

Des voix: Bravo!

M. Crombie: Quand nos vis-à-vis auront fait leurs calculs dans leurs bureaux, ils vont se précipiter lundi matin chez le président du Conseil du Trésor pour lui dire de reprendre ses calculs, qu'il n'a pas compris. Quand ils vont enfin comprendre, ils vont partager ma colère.

En quatrième lieu, que ce soit en comité on à la Chambre, le gouvernement fait de la politique à courte vue en proposant toutes sortes d'amendements, sans se demander s'ils servent ou non les intérêts des travailleurs. Il ne réfléchit plus avant d'agir. Mais il va falloir un jour qu'il rende des comptes. Les gens savent bien quand le gouvernement n'a pas réfléchi, et quand les mesures qu'il prend leur sont préjudiciables ou sont insuffisantes.

Un député du Nouveau parti démocratique a contesté l'utilité du programme d'austérité? Les Canadiens savent qu'il est nécessaire. En fait, depuis trois ou quatre ans, la plupart de nos concitoyens font déjà preuve de modération. Aussi bien dans leur cuisine, leur chambre, leur maison, que dans leur habitudes. De mille et une façons, il pratiquent l'austérité en espérant pouvoir survivre à la montée du coût de la vie. Ce n'est pas le gouvernement mais les Canadiens qui ont inventé l'austérité. Le gouvernement se contente de les imiter. Et c'est ce genre de politique à la petite semaine qui crée des injustices.

J'espère que les députés jetteront un dernier coup d'œil avant de se prononcer sur l'amendement nº 9 qui accepte le principe du programme d'austérité mais maintient en place la négociation collective. Ceux qui réclament l'austérité en niant le droit à la négociation collective sont du côté du gouvernement. Ceux qui défendent le droit à la négociation collective et refusent l'austérité sont avec les néo-démocrates. Par contre, ceux qui veulent l'austérité avec le droit à la négociation pour maintenir au moins un semblant de justice doivent appuyer l'amendement.

Tous les députés devraient examiner l'amendement nº 3, aller trouver leur personnel et expliquer pourquoi l'on impose à un groupe de 1,500 à 2,000 employés, en majorité des femmes, mal rémunérées pour la plupart, des restrictions plus sévères qu'aux fonctionnaires et qu'aux députés. C'est que notre gouvernement est à court de programmes. Il essaie tout simplement de rattraper son retard par rapport aux autres pays, de mettre en œuvre un programme qui prouve qu'il n'avait plus de programmes depuis quatre ou cinq ans. Le problème, c'est qu'il fait souffrir les citoyens en essayant de faire accepter un programme d'austérité.

Je voudrais ne pas devoir appuyer ce projet de loi, et pour bien des raisons, mais je sais que l'aspect important, c'est le programme d'austérité. En toute conscience, je voudrais pouvoir rejeter l'offre du gouvernement, car la mise en application de ce programme est très injuste.

J'ai une dernière chose à dire. Les députés néo-démocrates qui rejettent catégoriquement les restrictions ne comprennent pas les citoyens qui les ont élus, ils ne comprennent pas les gens qui vivent au Canada et travaillent dur. Ils ne comprennent pas que tous ceux qui appuient le programme d'austérité sont des Canadiens moyens; ceux-ci savent que tout le monde doit s'y mettre si l'on veut sortir du marasme économique. Les députés néo-démocrates le comprendront un jour, mais leur ignorance ne justifie pas l'attitude du gouvernement. Le gouvernement devrait être plus équitable; c'est ce que je souhaiterais.

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur l'Orateur, je voudrais dire quelques mots au président du Conseil du Trésor (M. Johnston) à propos de ce projet de loi; comme il le sait, il y a un aspect de ce projet de loi qui me préoccupe depuis le moment où le gouvernement l'a présenté.

J'ai écouté très attentivement mes collègues les députés de Nepean-Carleton (M. Baker) et de Rosedale (M. Crombie). Ils ont déclaré sans ambages que nous acceptons le principe des restrictions prévues dans ce projet de loi, car elles sont absolument nécessaires. Nous avons également insisté à maintes reprises sur l'importance de la justice, l'importance du système de négociation collective à l'intérieur des paramètres que le ministre a définis dans le programme de restrictions.

• (1520)

Je m'intéresse tout spécialement à l'impartialité de ce projet de loi, monsieur l'Orateur, comme je l'ai souligné bien des fois à la Chambre et au comité. Je m'intéresse, comme je l'ai dit, aux répercussions de ce projet de loi sur les femmes dans la Fonction publique et dans les autres secteurs en cause.

Le ministre a mentionné ma réaction à ce qui a été proposé hier soir dans l'un des amendements. J'ai en fait réagi à une déclaration faite toute à l'heure à la presse par le ministre et dans laquelle il disait qu'il allait rétablir certains aspects de la négociation collective concernant les mesures monétaires, autrement dit, qu'il allait permettre à la Fonction publique «de faire ses propres arrangements quant aux nouveaux modes de rémunération pourvu que les limites de 6 et de 5 p. 100 soient respectées».

Il est vrai que j'ai bien réagi lorsque j'ai lu le communiqué de presse, mais je n'avais pas lu le texte de l'amendement inscrit au *Feuilleton*. J'ai pris le texte du journal au pied de la lettre en espérant que ce qui y était dit était l'expression exacte de la réalité. J'ai pensé que cela voulait dire que les employés des diverses catégories seraient en mesure de négocier leur traitement pourvu que les chiffres de 6 et de 5 p. 100 pour chaque catégorie demeurent, c'est-à-dire que les employés au bas de l'échelle de traitement pourraient peut-être bénéficier d'une augmentation de 9 p. 100 et ceux au haut de l'échelle, d'une augmentation de 2 p. 100. C'est ce que j'ai compris. Je ne suis plus du tout sûre maintenant d'avoir eu raison.

Comme je l'ai dit à ce moment-là, ceux qui sont le moins bien payés auraient pu améliorer leur situation. Comme je l'ai répété à maintes et maintes reprises, les fonctionnaires les moins bien payés sont souvent des femmes.

Les statistiques montrent que 39 p. 100 des hommes travaillant dans la Fonction publique gagnent $23,000 et moins par rapport à 79 p. 100 pour les femmes. C'est un écart énorme, monsieur l'Orateur, et c'est le genre d'injustice qui sera corrigé, je l'espère, tant que le projet de loi demeurera en vigueur.

L'inégalité des traitements dans la fonction publique s'inscrit à mon avis dans la tendance générale du gouvernement actuel. Les femmes touchent un salaire inférieur à celui des hommes. Les programmes du gouvernement libéral s'adressent beaucoup moins aux femmes qu'aux hommes. Comme d'autres programmes, ce bill vise à mettre les femmes dans une situation encore pire qu'auparavant, et à les y laisser. Le gouvernement reporte à tout jamais des programmes visant à améliorer le sort des femmes.

L'une des principales questions à l'étude, à l'heure actuelle, est la réforme des pensions. Ce sont les femmes qui en auraient le plus profité et ce sont également elles qui vivent le plus dans la pauvreté, dans leur vieil âge. Depuis plus d'un an, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (Mlle Bégin) nous promet un Livre vert sur la réforme des pensions. Elle l'a promis l'automne dernier, l'hiver dernier, au printemps dernier, et encore ce mois-ci—à chaque fois, ce programme est reporté, jusqu'en août, jusqu'à l'automne. Je me demande parfois si nous verrons un jour ce Livre vert sur la réforme des pensions. Cela aggrave encore la situation des femmes, monsieur l'Orateur.

Les programmes de promotion sociale du gouvernement méritent un examen, monsieur l'Orateur. Le président du Conseil du Trésor a parlé de l'amélioration de la condition féminine à la Fonction publique, en disant que les programmes de promotion sociale y contribuent fortement. Là encore, les statistiques révèlent qu'il y a cinq ans, en 1977, aux échelons supérieurs de la fonction publique, dans la catégorie de la haute direction, il y avait 1,156 hommes et 38 femmes; en 1981, il y en avait 1,532 et 68 respectivement. En quatre ans, 376 hommes ont donc accédé à l'échelon supérieur du groupe de la haute direction, contre 30 femmes seulement.

En bas de l'échelle, dans la catégorie du soutien administratif, les statistiques révèlent que les plus bas revenus, en 1977, correspondaient à 52,833 hommes et 58,730 femmes; en 1981, ces chiffres étaient de 46,328 et 59,965 respectivement. Autrement dit, en bas de l'échelle, le nombre de femmes dans la Fonction publique a augmenté; quelque 1,235 femmes de plus ont occupé un poste à l'échelon inférieur de cette catégorie. Toutefois, le nombre d'hommes a diminué de 6,505.

Le programme de promotion sociale n'est qu'une sinistre blague, monsieur le président. La condition féminine à la Fonction publique ne s'est absolument pas améliorée au cours des ans. Je tiens à répéter au président du Conseil du Trésor que cela prouve encore une fois à quel point le gouvernement libéral se moque des besoins des femmes à l'heure actuelle.

Au cours de la période des questions aujourd'hui, j'ai fait remarquer que 31,000 hommes étaient présentement inscrits aux programmes de formation qu'offre le gouvernement pour des emplois de type non traditionnel, contre 2,000 femmes seulement. On peut y voir encore un exemple de la discrimination dont les femmes continuent à faire l'objet. Que ce soit au chapitre des retraites, des programmes de promotion sociale ou des programmes de recyclage, on voit toujours à l'œuvre cette discrimination dont les femmes continuent à être victimes de la part du gouvernement.

L'article du bill aujourd'hui à l'étude qui fait l'objet de la motion nº 3 présentée par le président du Conseil du Trésor, nous donne l'exemple le plus récent mais aussi le plus condamnable du mépris total qu'a le gouvernement pour la situation de la femme au Canada. C'est la mesure la plus mesquine, la plus déplorable que nous ayons jamais vue. Elle est méchante. Le président du Conseil du Trésor s'en prend avec méchanceté à un groupe de femmes qui gagnent relativement peu, qui ne jouissent pas de la protection qu'offre l'appartenance à la Fonction publique et qui n'ont aucune sécurité d'emploi. Il s'attaque à ces personnes-là qui sont, pour la plupart, des femmes. Il lui suffit de regarder le personnel de bureau des députés pour s'apercevoir qu'il est composé en majeure partie de femmes.

• (1530)

De nouveau, le gouvernement a délibérément décidé de s'en prendre aux femmes.

Des voix: Oh, oh!

Mlle MacDonald: Il s'en est pris aux femmes en étant incapable d'appliquer une réforme des pensions et en n'attachant aucune importance aux programmes de promotion sociale. Il a attaqué les femmes dans le cadre des programmes de recyclage et en étant vindicatif au point de prendre une décision aussi abjecte que le dépôt de ce projet de loi. Je crois, monsieur l'Orateur, que le président du Conseil du Trésor, qui devrait avoir un peu de considération pour le travail du personnel de la colline ne devrait pas placer ces personnes dans une catégorie à part, car ce faisant, le ministre adopte la pire mesure punitive qu'il n'ait jamais envisagée de prendre contre quelque groupe d'employés que ce soit. Le personnel de bureau des députés est formé de femmes mal rémunérées et sans sécurité d'emploi, et il a été vindicatif au point de vouloir les placer dans la pire catégorie qui soit. Il devrait vraiment avoir honte.

Des voix: Bravo!

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur l'Orateur, je doute fort que le contrôle des salaires donne beaucoup de résultats s'il ne s'accompagne pas d'un contrôle des prix. Si les prix continuent d'augmenter alors que les travailleurs n'ont pas le droit de négocier, comment vont-ils pouvoir vivre? C'est bien simple: si les salaires sont bloqués, mais pas les prix, quelqu'un va en pâtir. Ce seront les familles des travailleurs. Par conséquent, j'exhorte le gouvernement à assurer un contrôle des prix en même temps qu'un contrôle des salaires. S'il le fait, le programme me semblera raisonnablement satisfaisant. La plupart des travailleurs veulent pouvoir acheter les choses dont leur famille a besoin. S'ils gagnent suffisamment d'argent pour le faire, il n'y a pas de problème. Néanmoins, s'ils n'arrivent pas à joindre les deux bouts, ils voudront la même chose que vous et moi, c'est-à-dire un plus gros salaire. Ce n'est pas plus compliqué.

Je voudrais signaler au ministre un cas particulier. Depuis plusieurs jours, j'ai essayé d'obtenir la parole au cours de la période des questions, mais sans succès. C'est compréhensible car nous sommes très nombreux à vouloir poser des questions. Néanmoins, cet exemple s'inscrit parfaitement dans le cadre du débat d'aujourd'hui. Le gouvernement limite les hausses salariales des employés du parc national de Banff. Je ne pense pas que ces employés demandent à être exemptés de ces mesures, pas du tout, mais en même temps qu'il limite leur salaire, le gouvernement leur impose une hausse de loyer. Ce n'est pas le même ministère, mais c'est le même gouvernement. Je tiens à signaler au gouvernement qu'il a là une bonne occasion de donner l'exemple au secteur privé. Si les travailleurs doivent se contenter de hausses de salaires de 6 p. 100, comme ce programme semble vouloir le leur imposer, le gouvernement devrait certainement limiter ses hausses de loyer. Il n'y a pas de meilleure façon de donner l'exemple; le gouvernement se conduirait de façon tout à fait irresponsable s'il exigeait une hausse de loyer de 15 à 35 p. 100 tout en plafonnant les hausses de salaires à 6 p. 100.

C'est la deuxième augmentation de loyer imposée à ces travailleurs depuis le début de l'année. Il y a eu une hausse de $100 en janvier et il doit y en avoir une autre le 1er août, dans deux jours. Si leurs hausses de salaires sont plafonnées à 6 p. 100, ils n'arriveront plus à joindre les deux bouts. Par conséquent, le ministre devraient réduire ses hausses de loyer afin de se conformer à sa règle des 6 et 5 p. 100. Je souligne que le gouvernement possède tout pouvoir dans cette affaire. Ces personnes ne se plaignent pas de la hausse de salaire limitée à 6 p. 100; si le gouvernement ramenait la hausse de loyer à 6 p. 100, j'ai l'impression qu'aucune plainte ne lui parviendrait de la région de Banff de la part des citoyens ou des fonctionnaires. Il montrerait ainsi au reste du Canada que le gouvernement met en pratique les principes qu'il enseigne.

Je tiens à soulever un autre point à propos de ce débat, soit le fait qu'en vertu de ce programme de restrictions, nous demandons aux employés de la Fonction publique de partager une partie de leurs revenus avec ceux qui sont en chômage. Je doute que quiconque s'oppose à un objectif exprimé de cette façon. En effet, la plupart d'entre nous sommes prêts à partager et nous donnerions notre chemise à l'indigent qui viendrait frapper à notre porte. Nous ne pouvons pas supporter les inégalités.

A ce propos, je voudrais citer un exemple au président du Conseil du Trésor dans l'espoir qu'il accepte d'y remédier. L'inégalité dont je veux parler a trait au personnel des cabinets des ministres, dont le contrat va continuer à s'appliquer jusqu'au 1er avril 1983. Après vérification, j'en ai obtenu la confirmation.

M. Pepin: Et il y aura deux années de restrictions par la suite.

M. Taylor: Toutefois, l'entente conclue avec l'Association canadienne du personnel de ligne de transport aérien en septembre 1981 doit arriver à échéance en septembre 1983. Il y a injustice du fait que le contrat des employés des cabinets de ministre demeurera en vigueur jusqu'au 1er avril 1983, alors que l'entente avec l'Association du personnel de ligne de transport aérien sera annulée dès le 1er septembre 1982.

• (1540)

Où est la justice là-dedans? Si nous maintenons le droit à la négociation collective—et j'espère que ce sera le cas—il est normal qu'un contrat qui a été négocié et signé en bonne et due forme par les deux parties aille à son terme avant que l'on applique le plafond de 6 p. 100. Cette mesure toucherait peu de gens, mais au moins la justice serait respectée. Assurément, l'Association canadienne des employés du transport aérien a le droit de se plaindre. Son contrat de trois ans expire en septembre, tandis que celui du personnel du cabinet du ministre va se prolonger jusqu'au 1er avril de l'année prochaine.

Le ministre devrait faire disparaître ces injustices qui irritent les gens s'il veut vraiment obtenir le plein appui pour son programme d'austérité. Les deux cas dont j'ai parlé peuvent facilement être réglés. A mon avis, ils sont très clairs. Je ne vois pas pourquoi le ministre aurait de la difficulté à les régler. Dans ces deux cas, il suffit de se montrer juste et impartial. C'est assurément l'attitude que nous recherchons dans la fonction publique.

Le troisième point que je tiens à soulever de nouveau, car j'en ai déjà parlé il y a une semaine ou deux à la Chambre, c'est le plafonnement de l'indexation des pensions de retraite des fonctionnaires et des membres des Forces armées et de la Gendarmerie royale. Je n'entrerai pas dans les détails, car nous en avons déjà parlé à la période des questions de même qu'au cours du débat d'ajournement. J'estime que, pour être justes et équitables, nous ne devrions pas bloquer l'indexation de ces pensions. D'abord, je conteste le pouvoir du gouvernement à cet égard. Les fonctionnaires et les membres des Forces armées et de la Gendarmerie royale ont contribué 6.5 p. 100 de leur salaire à la caisse de retraite ordinaire, plus 1 p. 100 aux fins de l'indexation. Ils n'avaient pas le choix, et même s'ils l'avaient eu, ils l'auraient fait pour la plupart. On leur a donc prélevé cet argent à la source. Comme ils comptaient sur cette pension et sur l'indexation prévue, nombre d'entre eux ne se sont pas préoccupés de contribuer à d'autres régimes de pension. Ils escomptaient que le gouvernement tiendrait parole.

Je recommande vivement au président du Conseil du Trésor (M. Johnston) d'annuler complètement ce projet de plafonnement de l'indexation. Il ne faut pas profiter du fait que les retraités n'ont personne pour les défendre pour rogner sur leur revenu qui n'est en moyenne que de $8,000 par année. Ils ne sont pas dans la catégorie des $30,000 ou des $50,000 par année. Ils ne gagnent pas non plus $100,000 ou $500,000 comme Tom Sinclair; ils se trouvent au bas de l'échelle. J'aurais cru que le gouvernement ferait en sorte que ces retraités de la Fonction publique aient de quoi vivre. Nous devons rester de bonne foi avec ces gens qui ont travaillé pour leur pays, bon nombre dans les Forces armées ou la GRC, qui ont risqué leur vie dans l'espoir de pouvoir un jour bénéficier d'une pension de retraite raisonnable.

Je n'ai cité que trois cas, mais ils représentent ceux de milliers de gens. je veux seulement que le président du Conseil du Trésor voie si les trois groupes dont j'ai parlé sont traités avec justice. J'espère qu'il va acquiescer à ma demande.

M. Norman Kelly (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Au cours du peu de temps dont je dispose cet après-midi, monsieur l'Orateur, je tiens à examiner rapidement trois des éléments dont nous avons discuté aujourd'hui. Tout d'abord, la proposition d'amendement Baker: la nommer, c'est tout dire.

M. Murphy: Coup bas!

Mlle MacDonald: Quel est le nom qui figure au bas?

M. Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. La motion nº 3 n'est pas la proposition d'amendment Baker. La motion nº 3 est une propostion d'amendement inscrite au nom du président du Conseil du Trésor (M. Johnston).

Mlle MacDonald: Il devrait avoir honte.

M. Baker (Nepean-Carleton): Lorsque les employés des députés se rendront compte du sale tour qu'on est en train de leur jouer, ils vont l'appeler l'amendement Johnston.

M. Crombie: C'est l'amendement Johnston.

M. Fleming: C'est vous qui avez commencé toute cette affaire.

M. Kelly: Monsieur l'Orateur, il n'y a pas de doute que c'est son nom qui figure sur le document officiel.

Mlle MacDonald: Bien sûr qu'il n'y a pas de doute!

M. Kelly: Mais il n'y a pas non plus à se demander qui est le père spirituel de cet amendement. Il n'y a aucun doute là-dessus.

Des voix: Oh, oh!

Mlle MacDonald: Le stratagème du gouvernement est de s'en prendre aux femmes.

M. Kelly: Monsieur l'Orateur, ne pourriez-vous pas me venir en aide? Silence!

Des voix: Oh, oh!

M. Kelly: Le débat de cet après-midi nous procure, entre autres plaisirs, celui de voir les députés de l'opposition officielle se débattre comme des diables dans l'eau bénite contre ce qu'ils se sont eux-mêmes attirés par la façon dont ils se sont comportés dans le débat ces derniers jours.

M. Baker (Nepean-Carleton): Vous vous faites des idées.

M. Kelly: Voyons l'accusation selon laquelle en présentant cet amendement nous attaquons bassement ce parti et un de ses membres en particulier. Considérons pendant un instant que cette réplique soit intellectuellement honnête.

Mlle MacDonald: Vous n'êtes honnête en rien, ni intellectuellement ni autrement.

M. Kelly: En guise d'introduction, je pourrais dire que nous ne nous offusquons pas outre mesure quand nous entendons ce parti nous accuser de porter des coups bas, car les députés du parti conservateur sont passés maîtres dans l'art de porter des coups bas à la Chambre.

Je suppose que le député et ses collègues vont dire que nous avons mal interprété sa position sur cet aspect du bill C-124.

M. Baker (Nepean-Carleton): Je dis que vous portez des coups bas, tout comme Johnston.

M. Kelly: Avons-nous mal interprété la position de ce député ou de ce parti sur ce point?

Mlle MacDonald: Et comment!

M. Kelly: Si vous préférez ne pas me croire, monsieur l'Orateur, si vous pensez que peut-être je porte des coups bas, permettez-moi de vous rappeler les remarques du député de Nepean-Carleton que l'on trouve dans le hansard du 9 juillet dernier, à la page 19187.

M. Baker (Nepean-Carleton): Abandonnez la partie pendant qu'il en est encore temps.

M. Kelly: Permettez-moi de verser au compte rendu officiel ce que le député de Nepean-Carleton a déclaré à la Chambre quand il a soulevé la question la première fois, question qu'il essaie maintenant d'éviter mais qui revient le hanter. Le député a déclaré, à propos de la hausse des traitements du personnel soustrait à l'application de la loi . . .

M. Baker (Nepean-Carleton): Le personnel des ministres.

M. Kelly: . . . des ministres libéraux, et je cite le hansard:

> Supprimons cette augmentation. Soyons directs, honnêtes, traitons tout le monde sur un pied d'égalité, comme l'a dit mon ami de Rosedale (M. Crombie).

Qu'y a-t-il dans le bill à l'étude qui contredise les sentiments exprimés par le député à la Chambre le 9 juillet? Absolument rien.

M. Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le député nous dira peut-être s'il a lu ou non la motion nº 3. S'il l'a fait, il constatera qu'elle contient une injustice flagrante. Cela saute aux yeux de quiconque sait lire.

• (1550)

M. Kelly: J'ai lu la motion; je l'ai même lu très attentivement. C'est à la lumière de ma lecture que je voudrais poursuivre mon exposé sur la position du parti et mon analyse de cette question particulière.

Permettez-moi de changer de perspective pour déterminer si en fait le parti conservateur expose mal notre position sur la question. Le député de Nepean-Carleton (M. Baker) a déclaré que la motion nº 3 s'applique à tout le personnel de la Chambre des communes. Cela est évidemment faux; elle ne s'applique pas à tout le personnel de la Chambre des communes. Elle ne s'applique ni aux greffiers des comités, ni au personnel de la bibliothèque, ni aux traducteurs. Elle ne s'applique qu'au personnel des députés de la Chambre des communes. Ceux qui prendront le *Hansard*, qui liront les journaux ou regarderont la télévision et prendront connaissance de la déclaration faite un peu plus tôt par le député et dans laquelle il prétend que la motion s'applique à tout le personnel de la Chambre des communes, ces personnes se rendront compte, je l'espère, que c'est inexact et que le député a déformé notre position.

Mlle MacDonald: Vous allez finir par vous en prendre à la majorité des femmes. Le député de Scarborough-Centre (M. Kelly) essaie toujours de s'en prendre aux femmes.

M. Baker (Nepean-Carleton): C'est encore plus discriminatoire que nous le pensions.

M. Kelly: Je ne veux pas soulever de querelle. Je veux simplement être honnête. C'est ce que tous les députés devraient faire dans les débats à la Chambre. Mais cela n'est pas souvent le cas. Il est intéressant de constater les réactions des députés d'en face lorsque nous relevons une erreur qu'ils ont commise un peu plus tôt. J'aimerais parfois qu'ils aient le courage de reconnaître leurs torts ou d'admettre qu'ils ont commis une erreur, comme dans le cas présent.

Le seconde accusation portée par le député de Nepean-Carleton était que l'amendement créait sur la colline parlementaire une catégorie très spéciale de travailleurs qui faisaient l'objet de mesures vicieuses, mesquines . . .

Mlle MacDonald: Rancunières.

M. Baker (Nepean-Carleton): Vous commencez à comprendre.

M. Kelly: . . . et inutiles de la part du gouvernement.

Examinons le principe qui est à la base de cet amendement et celui qui a inspiré la position adoptée par nos vis-à-vis, pour voir si, dans les faits, leurs accusations relativement à l'amendement inscrit au *Feuilleton* sont fondées. Le député de Nepean-Carleton, dans des questions soulevées à la Chambre et lors des délibérations du comité permanent des prévisions budgétaires en général a prétendu que les employés des ministres n'auraient pas dû recevoir les augmentations qui leur avaient été accordées avant le dépôt du budget, le 28 juin. En d'autres mots, il a déclaré que nous devrions prendre ce petit groupe de personnes, de travailleurs libéraux, et leur appliquer certaines règles spéciales.

M. Baker (Nepean-Carleton): Nous y voilà.

M. Kelly: Il a prétendu qu'ils ne devaient pas être traités comme tout le monde et que nous devrions modifier la loi proposée afin de faire une exception pour ce petit groupe de personnes d'un parti en particulier. Selon lui, c'était là faire preuve de justice.

Est-ce bien le cas? Est-ce juste de dire que la loi ne devrait pas s'appliquer à un groupe de travailleurs et que ces derniers devraient être les seules victimes de mesures particulièrement dures? Je ne le crois pas. Toute personne ou tout parti ayant des principes ne peut que convenir que tous les membres du personnel politique des représentants à la Chambre des communes, et vraisemblablement, au Sénat, que ce soient des ministres ou non, qu'ils soient libéraux, conservateurs ou néo-démocrates, doivent être traités de la même façon. Si on est d'accord pour dire que l'on ne peut faire des distinctions au sein d'un groupe important en particulier, que l'on doit appliquer la mesure à tous les membres de ce groupe, on ne peut que reconnaître la légitimité de cette motion et se prononcer en sa faveur lors du débat et lors du vote. Il faudrait être malveillant pour agir autrement.

Je ne veux pas insinuer que le député de Nepean-Carleton a été malveillant. Je veux juste lui signaler que s'il est un homme de principe appartenant à un parti ayant des principes, comme il le prétend—et nous voulons bien le croire—il reconnaîtra sûrement que la loi doit s'appliquer à tous les membres d'un groupe en particulier sans exception.

Bien qu'il n'ait pas parlé en faveur de cet amendement, étant un homme de principe, j'espère qu'il appuiera l'amendement quand nous nous prononcerons sur ces questions la semaine prochaine. Nous ne tentons pas de traiter ce groupe plus important différemment des autres fonctionnaires de l'État à Ottawa et ailleurs. Nous ne créons pas de distinctions artificielles et arbitraires en assujettisant ces deux groupes au bill C-124. Tous ceux qui sont assujettis au bill C-124 seront à un moment ou un autre inclus dans le programme de 6 et 5 p. 100 pour une période de deux ans. Je ne pense pas que le député puisse le nier. C'est un fait, c'est cela la réalité.

M. Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au député.

M. Kelly: Quand j'aurai fini. Je voudrais poursuivre mes remarques maintenant.

M. Baker (Nepean-Carleton): Vous esquivez une question.

Une voix: Il a le droit de le faire.

M. Kelly: La seule différence entre deux groupes assujettis à l'application du programme d'austérité de 6 et 5 p. 100 pour une durée de 2 ans . . .

Mlle MacDonald: C'est là où vous avez fait erreur.

M. Baker (Nepean-Carleton): Vous ne connaissez pas bien le bill.

M. Kelly: La seule différence entre ces deux groupes, c'est le moment où ils seront visés par le programme et celui où ils cesseront de l'être. C'est la seule distinction que l'on peut légitimement soutenir que nous avons créée entre ces deux groupes. Tout ce que dit le bill, c'est que ce groupe d'employés des partis politiques seront soumis aux restrictions de 6 et 5 p. 100 plus tôt que la plupart de leurs collègues de la Fonction publique—c'est tout ce que dit cet article—et qu'ils cesseront de l'être plus tôt que leurs collègues de la Fonction publique. Il n'existe aucune autre distinction et, bien franchement, cela ne justifie pas tout le vacarme qu'ont fait à ce sujet les députés de l'opposition.

M. Bosley: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Le secrétaire parlementaire aurait-il l'obligeance de nous indiquer le passage de la motion nº 3 qui promet une hausse de 6 p. 100 à ce personnel? Il n'en est pas question.

Une voix: Cela n'a rien d'un rappel au Règlement.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Peut-être pourrais-je contribuer à résoudre le problème en signalant qu'il est 4 heures.

Comme il est 4 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, à savoir les avis de motion, les bills publics et les bills privés.

• (1600)

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS

[*Traduction*]

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Les articles précédant le nº 3 sont-ils reportés du consentement unanime?

Des voix: D'accord.

* * *

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MODIFICATIONS PROPOSÉES EN CE QUI CONCERNE LES DONS DE CHARITÉ

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 9 juin 1980, de la motion de M. Roche:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de modifier la loi de l'impôt sur le revenu afin de permettre aux contribuables de déduire les dons de charité du revenu imposable ou de déduire 50 p. 100 du montant de ces dons de l'impôt à payer et de modifier la déduction d'impôt forfaitaire de $100 applicable actuellement aux frais médicaux et aux dons de charité, de manière à ce qu'elle ne s'applique plus qu'aux frais médicaux.

M. Roland de Corneille (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, tous les députés devraient se féliciter d'avoir l'occasion de débattre cette question. Nous reconnaissons tous l'importance et la valeur du travail accompli par les organismes bénévoles.

La question qui se pose aujourd'hui est celle-ci: de quelle manière et dans quelle mesure les gouvernements devraient-ils aider ces organismes par le truchement de la loi de l'impôt sur le revenu. Le régime fiscal est déjà passablement généreux à cet égard. En 1979, les allocations prévues ont coûté plus de 500 millions en recettes fiscales au gouvernement fédéral aussi bien que des neuf provinces où l'impôt sur le revenu des particuliers est prélevé par le gouvernement fédéral aux termes d'accords de perception d'impôt.

Naturellement, le Québec qui perçoit lui-même ses impôts accorde des déductions semblables pour les dons de charité. Cette somme est considérable et représente peut-être un tiers des contributions globales des particuliers et des entreprises aux œuvres de charité.

Le régime fiscal actuel comporte deux dispositions relatives aux dons de charité. D'abord, tout particulier ayant versé plus de $100 en dons de charité peut déduire le total de ces dons de son revenu. Il lui incombe, cependant, de fournir des pièces justificatives. La déduction ne peut dépasser 20 p. 100 du revenu net pour l'année visée, bien que tout montant excédentaire puisse être reporté à l'année suivante. Ce plafond de 20 p. 100 ne touche en fin de compte qu'un petit nombre de contribuables.

En second lieu, le régime fiscal autorise une déduction générale de $100 si le total des dons de charité et des frais médicaux admissibles ne dépasse pas cette somme. A toutes fins utiles, cette déduction générale ne concerne que les dons de charité, car le contribuable ne peut déduire ses frais médicaux que s'ils dépassent de 3 p. 100 son revenu net, de sorte que seul un petit nombre de contribuables peuvent déduire leurs frais médicaux. C'est une considération importante lorsqu'on examine ce que propose la motion à propos de la déduction générale de $100.

Selon moi, il y a trois principaux facteurs dont il faut tenir compte pour déterminer la meilleure façon de procéder.

D'abord, le gouvernement doit faire quelque chose pour encourager les dons de charité, mais pas n'importe quoi. Il doit tenir compte du coût. Cela ne servirait pas à grand-chose d'accorder un encouragement fiscal de $10 pour inciter les contribuables à faire des dons de $5.

Deuxièmement, l'encouragement doit de préférence être équitable. Cela veut dire que les contribuables de diverses catégories de revenus doivent recevoir des encouragements égaux pour des dons égaux.

Soit dit en passant, ce sont les deux facteurs de base et les associations bénévoles nationales les considèrent comme leurs principaux objectifs dans l'exposé qu'elles ont présenté au gouvernement canadien.

Troisièmement, à notre époque de modération financière, les députés doivent examiner de très près les conséquences que toute nouvelle disposition fiscale aura sur notre déficit budgétaire.

C'est à cet égard que la proposition à l'étude pose le plus grave problème. Le ministère des Finances a calculé que le fait d'apporter de tels changements représenterait plus de 500 millions de dollars en recettes perdues en plus du coût des stimulants fiscaux déjà offerts par le gouvernement. En réalité, on demande donc au gouvernement de doubler l'appui financier qu'il fournit aux dons de charité.

Une telle augmentation d'un demi milliard de dollars du déficit général des gouvernements ne peut pas se justifier à l'heure actuelle, sinon la modération financière ne servira à rien. Bien entendu, on peut toujours dire que les changements proposés encourageraient davantage les dons de charité et rendraient le régime fiscal plus équitable. Ce sont des objectifs louables, mais nous devons tout de même tenir compte du coût.

Les députés de notre parti se sont sérieusement inquiétés, comme tout le monde, des problèmes croissants de la conjoncture économique mondiale. Nous avons constaté que cela a créé une sorte de problème financier, parce que lorsque la récession sévit à l'échelle mondiale, lorsque l'économie est en récession, les affaires ne sont pas florissantes, les bénéfices ne sont pas aussi élevés, les particuliers n'ont pas un aussi bon emploi, ils ne touchent pas un traitement aussi important et, par conséquent, le revenu qui en découle est inférieur, et partant, les recettes du gouvernement le sont aussi.

L'une des principales séquelles de cette situation, nous l'avons vu dans le nouveau budget, c'est qu'une grande partie de l'augmentation de notre déficit est dû à l'augmentation des prestations d'assurance-chômage à verser et aussi, élément très important, à la diminution des recettes gouvernementales. Les revenus, les recettes, qui sont versés dans les coffres fédéraux diminuent. Certains d'entre nous savent peut-être déjà qu'il y a deux façons de faire de l'argent: le gagner ou l'économiser. Lorsque les rentrées d'argent diminuent, c'est aussi grave que si les dépenses augmentaient. Voilà le problème pratique qui se pose.

En vertu de la proposition à l'étude, outre la remise d'un demi-milliard de dollars que le gouvernement accorde déjà aux Canadiens sous forme de stimulants fiscaux—autrement dit, notre régime fiscal prévoit une aide d'environ un demi-milliard de dollars aux contribuables qui peuvent utiliser cet argent pour faire des dons à des organismes de charité. Cette somme de près d'un demi-milliard de dollars est déjà utilisée sous forme de stimulants par le gouvernement fédéral pour inciter les particuliers à faire des dons aux organismes de charité. Comme il s'agit de dons, cela représente un demi-milliard de dollars qui ne rentrent pas dans les caisses du Trésor fédéral.

Or, la nouvelle proposition que renferme cette résolution me paraît fort acceptable. Je dois cependant signaler, pour être honnête, que d'après les estimations effectuées par le ministère des Finances, cela représentera un demi-milliard de dollars supplémentaires en remise d'impôts. Je répète, il s'agit de 500 millions de dollars, ou presque, qui ne seront pas versés dans les caisses fédérales. Cela signifierait en effet une subvention globale de 1 milliard de dollars.

• (1610)

Je ne m'en inquiète pas trop pour un certain nombre de raisons que j'aimerais expliquer. Je dois dire, cependant, que je déplore le manque d'esprit de suite dont font preuve les députés de l'opposition qui, chaque jour au cours de la période des questions, pressent le gouvernement de dépenser davantage dans le cadre des programmes d'aide aux Canadiens qui éprouvent des difficultés à cause de la crise économique qui sévit au Canada et à l'étranger. Ces députés prennent la parole tous les jours pour demander au gouvernement d'accroître son aide, c'est-à-dire de dépenser davantage; par contre, le lendemain, eux-mêmes ou leurs collègues accusent le gouvernement d'avoir prévu pour l'année en cours un gros déficit fiscal. En fait, s'ils étaient moins inconséquents, ils seraient tout pour l'un ou tout pour l'autre. On peut difficilement demander au gouvernement de dépenser davantage, partant, d'accroître le déficit, et lui reprocher son déficit élevé.

Cette résolution est un exemple d'un projet utile qu'on pourrait proposer, mais qui coûte cher. Si cette proposition était venue en période plus faste, avec un produit national brut en plein essor, il aurait été plus facile d'en accepter la mise en vigueur. Toutefois, en période d'austérité, elle nous embarasse quelque peu.

C'est ce qui nous incite à nous demander pourquoi l'opposition officielle n'arrive pas à se décider. J'exhorte ces députés à mettre au point un programme plus raisonnable et mieux intégré qui fournirait une solution plus cohérente. Si je jugeais la chose d'un œil sévère, je dirais qu'il est de bonne politique pour l'opposition officielle de réclamer des dépenses plus importantes pour aider les plus durement éprouvés, tout en préconisant des mesures d'austérité pour faire plaisir à ceux qui savent bien qu'il ne suffit pas d'injecter des fonds dans l'économie pour régler nos problèmes actuels. De cette façon, croit-on, l'opposition officielle pourrait gagner sur tous les tableaux.

D'une certaine façon, le NPD est peut-être plus conséquent puisqu'il ne cesse d'exiger des augmentations de dépenses sans pour autant exiger en même temps des restrictions.

Nous, de ce côté-ci de la Chambre, savons jusqu'où peuvent aller nos dollars. Il est tragique que nous ne puissions consacrer plus à des programmes visant à alléger les souffrances des Canadiens parce que nous devons nous restreindre. C'est la politique qu'ont d'ailleurs choisi d'adopter un grand nombre d'autres pays à l'heure actuelle. Je pense notamment à des pays de l'Europe de l'Ouest et aux États-Unis.

Personne ne pourrait reconnaître mieux que moi l'importance des dons de charité. Personne ne pourrait être plus sensible que moi aux objectifs exprimés dans cette résolution. J'approuve les idées mises de l'avant, mais je me dois néanmoins de signaler ce qu'il en coûtera. Je dois également souligner que la conjoncture économique actuelle ne se prête pas exactement à un tel changement.

Pourquoi suis-je en faveur des propositions de cette motion? Je pense que si des groupes de bénévoles responsables reçoivent plus d'argent, ils peuvent l'utiliser mieux que ne saurait le faire le gouvernement. Toutes choses étant égales, si un programme doit être mis en œuvre, je pense qu'il vaut mieux compter sur l'altruisme et le dévouement d'un organisme de bienfaisance ou d'une organisation bénévole que sur le bon vouloir d'autorités fédérales, provinciales ou autres. Donc, si un programme doit être mis en œuvre, je préférerais de beaucoup allouer l'argent, pour des raisons d'efficacité, à l'organisation en question plutôt que de le verser tout simplement dans le trésor d'un gouvernement impersonnel.

Je pense que des travailleurs dévoués peuvent obtenir de meilleurs résultats que des bureaucrates, non pas parce que ces derniers sont sans cœur, mais bien parce que le système lui-même, en raison de son importance et de son anonymat, ne saurait susciter la même ferveur et le même dévouement qu'une organisation bénévole.

J'ai pu le constater lorsque j'étais directeur national de la League of Human Rights of B'nai Brith. Il s'agit d'un organisme de bienfaisance. Pour certains programmes que nous avons mis sur pied avec l'aide de bénévoles, je sais que cela coûte 26 fois plus cher à la province pour organiser des conférences éducatives du même genre. Nous pouvions le faire pour moins cher grâce à des bénévoles dévoués qui n'épargnaient ni leur temps ni leurs efforts et aussi parce que nous disposions d'installations qui entraient déjà dans nos frais généraux. Autrement dit, nous recevions une aide en nature et l'aide des bénévoles. Sans le concours des bénévoles, la province a dû payer 26 fois plus cher pour instaurer le même programme que nous.

Non seulement je l'ai constaté pour avoir moi-même administré un organisme national de bienfaisance, mais je constate également la même chose dans ma circonscription. J'ai vu que les organismes de bienfaisance peuvent faire beaucoup plus avec la même quantité d'argent.

C'est pourquoi, à mon avis, les gouvernements ont parfaitement raison de vouloir accorder des subventions aux organismes de bienfaisance sans but lucratif, car ils savent que cet argent sera mieux utilisé. Par exemple, la Italian-Canadian Benevolent Corporation a réussi à créer un programme absolument étonnant qui permet aux personnes âgées de retrouver un cadre qui leur est familier. Elle leur permet de vivre au milieu des fleurs et des fontaines ce qui leur rappelle leurs origines culturelles. Lorsqu'il a construit la résidence baptisée Villa Columbo, cet organisme a montré qu'il comprenait les gens pour lesquels il travaille et qu'il a su répondre à leurs besoins. C'est vrai également pour les nouveaux appartements qu'il construit. Nous pourrions dire la même chose de St. Hilda's Towers. On achève actuellement la construction d'une deuxième tour pour des personnes âgées afin de leur donner le sentiment d'appartenir à la communauté ce que ne pouvait pas leur offrir un établissement impersonnel ou, si vous voulez, bureaucratique ou gouvernemental.

Ce cas-là, où l'on voit à l'œuvre l'aide bénévole, le travail et le dévouement des citoyens, illustre bien un aspect de la vie au Canada. D'après mon expérience personnelle et d'après ce que j'observe dans ma circonscription, au Centre de gériatrie Baycrest et dans un certain nombre d'autres institutions administrées par des bénévoles, je crois donc pouvoir dire que l'argent qui leur est confié est dépensé de façon plus judicieuse et plus prudente que ne le feraient des bureaucrates. Par conséquent, si d'une part cet argent doit être dépensé, il vaut mieux offrir ce stimulant pour encourager les dons aux organismes bénévoles, il faudrait modifier la loi de l'impôt sur le revenu à cette fin. Il nous faudrait d'autre part tenir compte de ce que cela représentera de priver le Trésor fédéral d'encore 500 millions si nous n'allons pas le dépenser de toute façon. Je soutiens qu'on ne va pas le dépenser tout de suite de toute façon.

Pour terminer, si je pouvais encourager à faire ce que nous devrions faire sur ce point, je recommanderais qu'un comité formé de députés examine et discute de quelle façon on pourrait modifier la loi de l'impôt sur le revenu pour la rendre plus équitable au chapitre des dons de charité, et fasse des recommandations réalistes, compte tenu de notre programme d'austérité, mais susceptibles d'encourager ce secteur de notre société capable de faire un travail plus efficace que le gouvernement fédéral ou, quant à cela, que les gouvernements provinciaux et municipaux.

• (1620)

M. Walter McLean (Waterloo): Monsieur l'Orateur, j'ai encouragé le député d'Eglington-Lawrence (M. de Corneille) à suivre sa dernière proposition. Il aimerait peut-être consulter les débats de la Chambre ainsi que la proposition faite par le gouvernement Clark en vue de former un groupe de travail sur le volontariat. Il voudra peut-être inciter le gouvernement qu'il appuie à agir dans le sens de cette proposition. Il faut dire que le gouvernement actuel a très bien fait de consentir à participer à ce débat sur le rôle du bénévolat dans la vie canadienne et sur la responsabilité du gouvernement à ce sujet.

Avant d'entamer le débat, je tiens à féliciter le député d'Edmonton-Sud (M. Roche) de la façon admirable dont il a présenté sa motion à l'époque, ici à la Chambre, le 9 juin 1980, au point que les députés se sont dit que la poursuite du débat aujourd'hui était non seulement justifiée, mais, de façon générale et de façon entièrement objective, la motion était appuyée par toute la Chambre. J'attends, ainsi que plus de trois millions de bénévoles au Canada, que le gouvernement nous prouve qu'il s'est servi des deux années écoutées depuis le premier débat pour préparer un cadre solide pour la mise en œuvre prochaine des changements fiscaux impliqués par la motion. J'espère que le gouvernement ne se laisse pas trop impressionner par le raisonnement trop connu que tient le ministère des Finances.

Rappelons-nous du but dans lequel la motion a été présentée à l'origine. Le député d'Edmonton-Sud a dit:

[*Français*]

La motion que je propose aujourd'hui à la Chambre a pour objet d'aider les organismes bénévoles à apporter une plus grande contribution à la qualité de la vie au Canada. Plus précisément, je presse le gouvernement de modifier la loi de l'impôt sur le revenu de façon à supprimer la déduction forfaitaire de $100 applicable aux dons de charité et à la remplacer, au choix des contribuables, soit par un crédit d'impôt de 50 p. 100 soit par la déduction des dons de charité du revenu imposable, comme cela se fait actuellement.

[*Traduction*]

Soulignons que les porte-parole du co+é ministériel ont souvent parlé de la contribution irremplaçable du bénévolat au Canada. Toutefois, ils n'ont jamais expliqué concrètement comment le gouvernement pourrait inciter les contribuables canadiens à augmenter leurs dons de charité.

Les réformes fiscales indiquées dans cette motion avaient été préconisées à l'origine par les organisations volontaires nationales, coalition qui représente plus de 120 organismes canadiens. Souvent appelées la proposition «donnant donnant»—le genre de bulletin que j'ai en main est passé chez tous les députés—ces réformes sont le résultat de plusieurs années de recherche et de longues consultations avec les bénévoles canadiens ainsi que de négociations avec les fonctionnaires du ministère des Finances, du ministère du Revenu national et du Secrétariat d'État.

Les résultats les plus récents de ce processus de recherche et de négociation semblent indiquer une confirmation de la position originale des organisations bénévoles nationales. C'est-à-dire que, si le «donnant donnant» avait été mis en œuvre en 1980, ainsi que l'avait proposé le député d'Edmonton-Sud, les gouvernements fédéral et provinciaux auraient économisé de l'argent. En effet, monsieur l'Orateur, les résultats récemment publiés par Statistique Canada sur la vérification effectuée en 1980 des recettes fournies à Revenu Canada par tous les organismes de charité dûment enregistrés sont des preuves recueillies par les soins du gouvernement. Il est temps qu'il en tienne compte dans sa politique et ses décisions au lieu de continuer de répéter comme un perroquet des commentaires du genre de ceux que nous venons d'entendre.

En fait, le statisticien en chef de Statistique Canada, le Dr Martin B. Wilk, en a avisé par écrit les associations nationales de bienfaisance. Dans la lettre qu'il a rédigée le 16 juin courant, il déclare:

Puisqu'en 1980, le coût total du système de déduction des dons de charité a atteint 762 millions de dollars, il semble que les associations nationales de bienfaisance ont bien raison de prétendre depuis trois ans que le gouvernement pourrait accorder des crédits d'impôt de 50 p. 100, sans qu'il lui en coûte davantage.

Les partisans du gouvernement ont tout à fait raison de faire valoir que les pertes de recettes du gouvernement augmenteront à mesure que ses réformes seront appliquées. Les modifications fiscales apportées aux contributions politiques ont prouvé en effet qu'il faut six ans pour que le contribuable change de comportement et modifie ses contributions. Selon les estimations actuelles, il faudra compter cinq années après la mise en œuvre pour connaître le coût des réformes «donnant donnant». Pour le moment, les recettes que perdra le gouvernement, et qui inquiétaient le député, s'élèveront à 50c. pour chaque dollar versé en dons de charité.

La dernière fois que la motion a été présentée à la Chambre, il y a plus de deux ans, les porte-parole du gouvernement se sont plaints des coûts de son application. En fait, le député d'Ottawa-Centre (M. Evans) qui était alors secrétaire parlementaire du ministre des Finances, avait déclaré:

Comme nous nous soucions présentement de réduire le déficit fédéral, nous ne devrions pas envisager d'ajouter encore un demi-milliard de dollars au déficit global des gouvernements fédéral et provinciaux.

Le même député a émis une plainte semblable le 24 novembre 1980, lors du débat de la motion d'initiative parlementaire que j'avais présentée pour:

—accorder aux organismes bénévoles une aide financière pour appuyer leurs activités de communication et leurs campagnes de souscription, ce qui leur permettrait de consacrer une plus grande partie de leurs fonds à leurs œuvres de charité.

Voici ce qu'a déclaré un autre porte-parole du gouvernement dans le cadre du débat sur mon bill privé, le bill C-233, visant à encourager la participation des bénévoles dans la société canadienne, le 5 juin 1981:

Il ne faut pas toujours que le gouvernement entre en ligne de compte. Les organismes de charité ont déjà à leur disposition divers mécanismes pour obtenir une aide quelconque.

Comme vous pouvez le constater, le gouvernement part de ce principe depuis longtemps et il juge la mise en œuvre des réformes préconisées dans la motion qui est de nouveau à l'étude aujourd'hui sont trop coûteuses parce que, de toute apparence, le déficit fédéral s'aggrave.

D'après les nouvelles informations provenant des recherches de Statistique Canada, des travaux des organismes bénévoles nationaux et des enquêtes importantes effectuées dans nos universités, comme celle de M. Douglas McCready de la faculté des sciences économiques de l'université Wilfrid Laurier, le gouvernement ferait bien de changer d'attitude dans ce domaine.

Songeons un instant à ce que le gouvernement perdrait sous forme de manque à gagner à cause de la mise en œuvre de la réforme fiscale «donnant donnant», sur laquelle nous venons d'entendre toute une litanie, et à ce que coûtent au Trésor fédéral les nombreux et vastes programmes de création d'emplois dans lesquels le gouvernement injecte des millions de dollars.

Je voudrais que le gouvernement et ses partisans songent au bénévolat comme un mécanisme de création d'emplois. Commençons à penser aux réformes fiscales préconisées dans cette motion comme un mécanisme permettant au gouvernement d'investir de l'argent dans la création d'emplois durant une période de chômage extrêmement aigu, au lieu de penser qu'elles obligeraient le gouvernement à faire des dépenses supplémentaires; les députés d'en face prétendent à juste titre que nous n'avons pas beaucoup les moyens de faire de telles dépenses, compte tenu des proportions catastrophiques qu'ont pris nos déficits.

• (1630)

Malheureusement, le gouvernement n'a jamais mesuré la somme de travail qu'accomplissent les bénévoles. Nous attendons depuis janvier 1981 une stratégie sur ce secteur. Le secrétaire d'État (M. Regan) a réitéré la promesse que nous avait faite son prédécesseur, mais nous restons sur notre faim.

J'ai été surpris de voir que le gouvernement n'a jamais établi un mécanisme lui permettant de déterminer le nombre et le type d'emplois créés par le bénévolat. Il y a pourtant 47,000 œuvres de bienfaisance à l'heure actuelle au Canada. J'invite les députés à comparer ce chiffre à celui des usines de fabrication qui ne sont que 31,000. Le gouvernement ne s'est jamais donné la peine de déterminer la contribution de ce secteur au produit national brut du Canada. Même s'il est difficile de dire avec certitude le nombre d'emplois créés par les organismes de bienfaisance, il est clair cependant que c'est un secteur à fort coefficient de main-d'œuvre. La technologie de pointe est trop chère. Ce sont des personnes qui travaillent en petits groupes de deux, quatre ou six personnes. En outre, la grande majorité des personnes employées par des organismes bénévoles sont des femmes, des jeunes, des handicapés, des économiquement faibles et des travailleurs qui ont été licenciés, c'est-à-dire ceux-là même qui sont victimes du marasme actuel de l'emploi et qui ressentent, de ce fait, un sentiment d'aliénation.

Permettez-moi de vous donner une autre raison pour laquelle le gouvernement devrait modifier sa définition. Songeons-nous pendant un instant à la formation et recyclage que dispense le bénévolat. On sait qu'il a toujours cherché à s'adapter à l'évolution des besoins de notre société. Les femmes acquièrent des compétences qui les aident à entrer ou à revenir sur le marché du travail. Nos jeunes pourront mettre en pratique la formation qu'ils ont reçue en servant leurs concitoyens. Aucun autre secteur n'offre autant de possibilités aux jeunes d'acquérir les compétences dont ils ont besoin.

En termes de rentabilité, la question de formation et de recyclage mérite sûrement l'attention du ministre des Finances, désireux d'éponger le déficit, et du ministre de l'Emploi et de l'Immigration, désireux de motiver les Canadiens et de leur donner les compétences voulues. Ainsi, les professionels qui permettent maintenant au YMCA d'offrir dans tout le pays des services irremplacables, ont été, pour la plupart, dans leur jeunesse formés par cette œuvre bénévole.

Ce que je demande au gouvernement de faire à l'égard de la motion tout à fait positive et facilement applicable de mon collègue, le député d'Edmonton-Sud, c'est de considérer le crédit d'impôt pour les dons de charité comme un moyen de favoriser la création d'emplois. Le secteur des associations de charité pourrait faire beaucoup pour employer les groupes de chômeurs dont la situation nous préoccupe tellement. Cela permettrait non seulement à ces chômeurs de trouver un emploi rémunérateur, mais aussi de compenser l'abandon ou la réduction prévue d'un bon nombre des services sociaux gouvernementaux que nous n'avons plus les moyens de payer. J'exhorte le gouvernement et le secrétaire parlementaire qui répondra en son nom à réfléchir à tous les changements qui se sont produits depuis la présentation de ce bill il y a deux ans. J'invite le secrétaire parlementaire à réexaminer les rapports qui existent entre le contribuable canadien et l'ensemble de la société et entre les grands programmes sociaux traditionnels du gouvernement et le travail qu'accomplissent nos associations bénévoles. J'exhorte le gouvernement à accepter au plus tôt le mécanisme proposé afin que nous puissions utiliser le mieux possible d'un bout à l'autre du pays l'énergie et la bonne volonté des trois millions de Canadiens qui font partie d'associations bénévoles ou de charité.

M. Douglas Fisher (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je serai bref. Je veux parler de certaines des conséquences de cette proposition pour le régime fiscal. Mon collègue de Shefford, le secrétaire parlementaire du secrétaire d'État (M. Lapierre), veut dire quelques mots au sujet du principe des concessions mutuelles et des propositions des organismes bénévoles nationaux. Je ne parlerai donc pas trop longtemps.

D'abord, l'idée mérite d'être étudiée. Nous sommes certainement d'accord pour continuer à voir si cette proposition peut donner de bons résultats. Nous devons cependant maintenir l'équilibre entre les besoins d'une société axée sur le bénévolat et la nécessité d'éviter que les organismes de charité ne dépendent du régime fiscal. Je pense que le député de Waterloo (M. McLean) en conviendra.

Je voudrais parler de certains des problèmes techniques qu'il n'a pas mentionnés lui-même. Ces questions n'ont rien à voir avec le bénévolat ou l'utilité des services rendus par les groupes qui profiteraient d'un crédit d'impôt plus important.

En novembre dernier, les modifications fiscales présentées par le ministre des Finances (M. MacEachen) ont été l'occasion d'un débat au cours duquel on s'est demandé si on ne pourrait pas se servir du régime fiscal pour créer des stimulants analogues à celui-ci. Devrait-on utiliser des déductions dans le cadre du régime fiscal pour créer ces stimulants ou utiliser ce régime simplement pour financer les activités du gouvernement? C'est une question très importante.

Le ministre a pris deux mesures lorsqu'il a présenté ses modifications fiscales en novembre dernier. D'une part, il a supprimé certains anciens stimulants. D'autre part, il a réduit le taux maximum de l'impôt sur le revenu. Il a redonné au contribuable les épargnes qu'il lui a fait réaliser. Dans bien des cas, il s'agissait de sommes très substantielles.

Lorsqu'on établit des stimulants fiscaux, comme nous l'avons constaté dans les mesures de novembre et par l'expérience que nous en avons tirée par la suite, on encourage les gens à utiliser ces stimulants à des fins pour lesquelles ils n'avaient pas été conçus. Nous créons des stimulants pour toutes sortes d'activités dans un domaine, à l'exclusion des autres. Nous mettons au point tout un ensemble d'avantages fiscaux pour éviter qu'un revenu soit imposé, pour le mettre à l'abri de l'impôt, au lieu d'encourager simplement les comportements édifiants, en l'occurence, le bénévolat.

Certains changements présentés en novembre touchaient aux activités professionnelles et personnelles. Divers contribuables ont affirmé que c'étaient des déductions fiscales fort valables. Il s'est donc trouvé, dans chaque cas, des gens pour les défendre. Mais l'essentiel, c'est que ces déductions encourageaient les contribuables à mettre une part de leur revenu à l'abri du percepteur. Les abris fiscaux n'étaient pas toujours ceux qui avaient été prévus à l'origine.

Le gouvernement a demandé aux gens de s'imprégner de certains principes très simples qui régissent les stimulants fiscaux. Ceux-ci sont des dépenses fiscales. Prenons l'exemple de dix personnes vivant dans une île déserte. S'il faut $100 pour administrer l'île, chaque habitant devra débourser $10. Si, dans un but précis, quelqu'un réussit à convaincre d'autres personnes de lui accorder une exemption, celles-ci doivent alors payer la différence. Si chacun payait $10 jusque-là, il leur faut désormais payer $11 pour administrer l'île. Si on ajoute quelques zéros à mon exemple, celui-ci peut illustrer la situation des finances du gouvernement du Canada. Si nous multiplions les exemptions fiscales, c'est l'ensemble de la population qui va en faire les frais. Il arrive souvent que des contribuables tirent parti d'avantages fiscaux d'une façon que les autres n'approuveraient pas; ils trouvent un moyen, répréhensible aux yeux des autres, de profiter d'un avantage mais ces mêmes autres doivent quand même en faire les frais.

• (1640)

Il ne suffit pas de dire que des exemptions s'imposent parce que ces organismes bénévoles poursuivent des objectifs valables. Il faut se poser une question plus fondamentale. Doit-on permettre à des contribuables de profiter de ces exemptions d'une manière que les véritables bénévoles n'accepteraient pas, ou vaut-il mieux éviter le problème en versant par exemple des subventions et ne pas avoir recours au régime fiscal qui paraît une solution facile en apparence, mais qui est loin de profiter simplement aux véritables bénéficiaires des exemptions.

Il vaudrait peut-être mieux procéder comme on le fait pour le programme Horizons Nouveaux; un groupe de personnes élabore un projet dont les fins correspondent à nos propres objectifs et nous leur versons une subvention. Nous sommes alors en mesure de justifier aux yeux de nos amis d'en face et au grand public la dépense en question. Nous pourrions faire valoir que tel groupe satisfait aux exigences, que tel autre fait l'objet d'une vérification enfin qu'un troisième a dépensé judicieusement l'argent. Ce sont là des garanties que nous pourrions donner aux contribuables canadiens.

Il est facile de dire que des stimulants fiscaux sont nécessaires et que le gouvernement doit reconnaître les organismes bénévoles. D'une façon générale je serais d'accord avec les autres députés, mais j'ai des doutes sur la façon d'utiliser ces stimulants.

Pour revenir à l'exemple de notre île déserte, si neuf personnes au lieu de dix doivent verser la somme totale de $100, il leur faut alors payer $11 au lieu de dix, et il faut pouvoir leur expliquer pourquoi le dixième bénéficie d'une exemption. Il faut veiller à ne pas créer un mécanisme qui permettrait à des contribuables de soustraire au fisc une partie de leur revenu.

J'ai commencé par dire qu'au fond deux questions se posent ici, monsieur l'Orateur: comment encourager le bénévolat, sans avoir à octroyer beaucoup d'avantages fiscaux. J'espère que le député de Waterloo va s'arrêter à la question des encouragements fiscaux par opposition aux subventions. A mon avis, il faut répondre à la question. C'est un aspect fondemental des responsabilités envers le public; les contribuables peuvent consulter la liste des dépenses et voir à quoi leur argent a servi. Les députés, comme celui de Waterloo, peuvent mettre en doute le bien-fondé de chaque dépense. Celui-ci ne pourrait le faire si nous avions des encouragements fiscaux prévus dans le régime fiscal, mais il le pourrait s'il s'agissait d'un programme d'octrois. Je me demande si le régime des octrois n'est pas supérieur à l'autre, parce qu'il est plus franc.

La suggestion comporte d'autres limites, dont le député n'a pas traité avec nous. J'espère qu'il saura mieux répondre à nos questions qu'il ne l'a fait jusqu'ici.

En 1979, le gouvernement a renoncé à 500 millions de dollars d'impôt aux termes de la déduction régulière de $100, ou des contributions confirmées par reçus. C'est beaucoup d'argent, monsieur l'Orateur. C'est une somme considérable versée à l'appui des œuvres de bienfaisance canadiennes. Sauf erreur, cela représente le tiers des dons que les Canadiens versent à des organismes de charité. Cela suffit à montrer à quel point le gouvernement encourage les dons de charité. Si nous suivions la formule proposée dans la motion, d'après ce qu'on me dit, nous y consacrerions annuellement 500 autres millions de dollars. Ce montant serait largement contrebalancé par le genre de considérations dont le député a recommandé de tenir compte. Je crois que nous devons nous pencher là-dessus en période d'austérité.

Si nous adoptions la formule des stimulants fiscaux plutôt qu'un système de subventions, nous devrions aussi examiner le problème des déductions ou des dégrèvements fiscaux. Il me semble qu'un dégrèvement fiscal favorise les citoyens à revenu élevé, alors qu'une déduction fiscale encourage les contribuables de tous les niveaux de revenu à faire une contribution. Cette dernière solution est sans doute plus équitable et plus stimulante.

Il nous faut aussi examiner ce qu'il advient de l'aspect frais médicaux de la déduction fixe actuelle de $100 pour frais médicaux et dons de charité. Si nous en faisons une simple déduction de $100 pour frais médicaux, il pourrait nous en coûter jusqu'à 25 millions de dollars annuellement. Je me demande si ce serait bien raisonnable en cette période d'austérité.

Voilà les préoccupations précises qu'inspire la proposition au ministère des Finances, monsieur l'Orateur. Nous ne les exprimons pas pour jouer aux trouble-fête ou pour démolir la proposition, mais bien pour qu'on y réponde. Il reste à savoir s'il faut accorder une subvention ou un stimulant fiscal, et comment l'une ou l'autre solution sera financée.

Je crois qu'il faut féliciter le député de s'inquiéter constamment de ces questions et de proposer de nouvelles idées pratiques et novatrices. J'espère qu'il pourra nous proposer des solutions à ces problèmes d'ordre technique.

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Monsieur l'Orateur, je dirai tout d'abord que j'approuve sans réserve la proposition visant à donner au Canada une politique nationale en matière de bénévolat. A cette fin, il faudrait examiner les dispositions actuelles de la loi de l'impôt sur le revenu concernant les dons aux organismes de charité et aux organismes bénévoles au Canada. Je félicite le député d'Edmonton-Sud (M. Roche) qui nous a soumis cette résolution aujourd'hui. Elle porte précisément sur les dispositions fiscales actuellement en vigueur et recommande la nouvelle disposition que bon nombre d'organismes bénévoles ont approuvée, celle dite des concessions mutuelles.

Je tiens à traiter précisément de la proposition que renferme la motion du député d'Edmonton-Sud et dont le député de Waterloo (M. McLean) a parlé. Tout d'abord, je voudrais dire quelques mots de la disposition en vigueur et signaler à quel point elle est devenue injuste.

Dons de charité

Les députés savent, j'en suis sûr, que la loi de l'impôt sur le revenu prévoit une déduction fiscale pour les dons de charité. Près de 88 p. 100 des contribuables canadiens ont profité de cette déduction de $100 pour dons de charité et frais médicaux, qu'ils aient ou non fait un don à un organisme de charité, selon les dernières statistiques dont j'ai pris connaissance. C'est un fait connu depuis des années. Cette disposition a fait l'objet de nombreuses recherches et enquêtes scientifiques, et nous savons qu'en fait 88 p. 100 des contribuables qui ont demandé la déduction de $100 n'ont fait aucun don important à un organisme bénévole. D'après les statistiques, 20 p. 100 seulement de ces fonds sont consacrés à des dons de charité.

• (1650)

Il a donc été établi que cette déduction ne sert pas les intérêts des organismes bénévoles et des organismes de charité au Canada. En outre, ce montant de $100 est en vigueur depuis une vingtaine d'années. Nous savons qu'étant donné le taux d'inflation que nous connaissons, un montant de $500 serait mieux approprié. Ainsi, lorsque les députés ministériels prennent la parole pour dire que cette proposition est valable, ils manquent de franchise, car ils savent que cette déduction ne profite pas aux organismes de charité; deuxièmement, la somme que l'on peut déduire est tout à fait insuffisante, étant donné le taux d'inflation que nous connaissons depuis quelques années. Le gouvernement doit s'attaquer à ce problème, parce que les énormes efforts faits par les organismes bénévoles dans tout le pays sont en jeu. Je dirai quelques mots à ce sujet pendant le temps qui me reste.

Je tiens à préciser, monsieur l'Orateur, que je tiens mes renseignements du comité des organismes bénévoles nationaux qui représente environ 130 organisations bénévoles du Canada. Ce comité a signalé dans un rapport à un comité spécial de mon parti—le parti conservateur—sur le budget et l'économie que le nombre des travailleurs bénévoles canadiens était d'environ trois millions, ce qui est un chiffre très élevé. Ce groupe a effectué environ 373 millions d'heures de travail, ce qui équivaut à 218,000 années-personnes de travail bénévole, ou encore, en termes de salaires, à 3.5 milliards.

Donc, lorsque nous parlons du mouvement bénévole au Canada, nous parlons d'une force économique très importante dont le gouvernement devrait reconnaître le mérite. Il devrait le reconnaître, monsieur l'Orateur, en appuyant les bénévoles, en reconnaissant les difficultés que pose la loi et en acceptant d'apporter les modifications proposées par mon collègue, le député d'Edmonton-Sud et appuyées par des organismes comme le Conseil canadien du développement social et le comité des organismes bénévoles nationaux.

Permettez-moi de parler brièvement, monsieur l'Orateur, des propositions faites dans un rapport de 1977 par le Conseil canadien du développement social intitulé «Vers une politique nationale de bénévolat». Leur objectif premier consiste à abolir la déduction de $100 et à la remplacer par un crédit d'impôt en vertu duquel le contribuable recevrait 50 p. 100 de chaque dollar contribué jusqu'à 20 p. 100 peut-être de son revenu imposable. Bien entendu, si le contribuable veut profiter des dispositions actuelles pour contribuer 20 p. 100 de son revenu imposable à des œuvres de charité, il peut le faire, mais cela ne s'appliquerait qu'aux personnes ayant un revenu de plus de

$50,000. Nous savons que le revenu de la plupart des Canadiens n'est pas aussi élevé, de sorte qu'il nous faut amener les Canadiens ordinaires à contribuer à ces organisations. Nous ne réussirons pas à le faire dans le cadre des dispositions actuelles qui sont en fait régressives comme le ministre des Finances (M. MacEachen) et ses représentants le savent. Non seulement elles n'incitent pas aux contributions, mais elles dissuadent.

Nous avons appris au cours du débat, monsieur l'Orateur, que peut-être 50,000 organismes bénévoles et de charité sont inscrits aux fins de la loi de l'impôt sur le revenu. Je répète qu'ils représentent des millions de Canadiens. Mais voici que nous, qui légiférons pour tous les Canadiens, dissuadons les Canadiens de faire des dons à ces organismes. C'est honteux non seulement de la part du Parlement, mais particulièrement de la part du gouvernement.

Je saisis l'occasion qui m'est offerte pour verser au compte rendu les observations du président du comité des organismes bénévoles nationaux qui a fait ressortir les difficultés qu'éprouvent ces organismes à cause de leur non-sectarisme politique. Leur point de vue n'est pas toujours présenté, et il consiste simplement à réclamer un juste traitement et la mise au point d'une politique nationale sur le bénévolat pour remédier aux injustices. Nous avons entendu parler dans le débat des restrictions et de la nécessité de freiner les dépenses publiques, mais le fait est que ces organismes ont apporté une contribution très positive qui doit être encouragée en période d'austérité. Je songe tout particulièrement aux institutions postsecondaires, aux universités et aux hôpitaux du Canada entier dont le financement par le gouvernement sera réduit. Les universités, par exemple, sont financées à près de 85 p. 100 par le gouvernement et les 15 p. 100 restant leur sont fournis par les frais de scolarité des étudiants et par le secteur privé. Nous savons tous que les étudiants ne peuvent pas faire face à une grosse augmentation voire à la moindre augmentation de leurs frais de scolarité. Où va-t-on trouver cet argent supplémentaire? Il doit être offert par des personnes prêtes à soutenir les universités en cette période difficile. C'est vrai non seulement pour les universités, mais aussi pour les hôpitaux et un certain nombre d'autres établissements financés par le gouvernement qui doivent faire face à des restrictions budgétaires. Par conséquent, lorsque nous parlons d'organismes bénévoles, il n'est pas seulement question d'organismes comme la Légion royale canadienne qui compte 500,000 membres et qui a rendu tellement de services bénévoles ou encore des pompiers volontaires, mais aussi d'établissements commes les universités ou les hôpitaux.

Monsieur l'Orateur, le secrétaire parlementaire a peut-être quelque chose à dire, mais j'ai constaté que le parti libéral n'a jamais contribué à éclairer un débat et si je me trompe son dernier porte-parole a épuisé tout le temps qui lui était imparti. Par conséquent, j'ai quelque chose à dire au secrétaire parlementaire au sujet du secrétaire d'État (M. Regan) et du bénévolat. J'ai ici une photo du secrétaire d'État et savez-vous ce qu'il fait? Il remet un chèque de $7,800 au Comité de la semaine du bénévolat de la Nouvelle-Écosse.

Des voix: Bravo!

M. Crosby: Savez-vous à quoi ont servi ces $7,800? J'ai le document sous les yeux; ils ont servi à verser un salaire de $3,600 à la femme du greffier adjoint du Conseil privé. Voilà comment on se sert des fonds réservés aux organismes bénévoles. Transmettez ce message au secrétaire d'État. Voilà comment il profite abusivement des organismes de bienfaisance et bénévoles du Canada et revenez nous voir un autre jour pour nous dire ce que vous en pensez.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Comme il est 5 heures, l'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant expirée. La Chambre s'ajourne donc au lundi 2 août, à 2 heures, en conformité de l'article 2(1) du Règlement.

(A 5 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 2 août 1982

La séance est ouverte à 2 heures.

• (1405)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES RESTRICTIONS SALARIALES DU SECTEUR PUBLIC

L'APPLICATION DU PROGRAMME DE RESTRICTIONS SALARIALES AU PERSONNEL DES DÉPUTÉS ET DES SÉNATEURS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement. Les 1,025 femmes et 247 hommes qui font partie du personnel des députés et des sénateurs seront les prochaines victimes de la société injuste du gouvernement. L'amendement du gouvernement présenté vendredi dernier à la loi sur les restrictions salariales, le bill C-124, traite le personnel qui ne jouit d'aucune stabilité d'emploi plus durement que les fonctionnaires ou même les députés. Je propose donc, appuyé par tous les députés de l'opposition officielle:

Que le gouvernement modifie immédiatement le bill C-124, afin que ses dispositions s'appliquent au personnel des députés et des sénateurs à l'expiration de leur convention de travail actuelle comme à tous les fonctionnaires de l'État, et que le gouvernement ne fasse pas du personnel des députés et des sénateurs la victime de ses mesures répressives.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

LA HAUSSE DES LOYERS AU MARCHÉ DE L'ÎLE GRANVILLE EN COLOMBIE-BRITANNIQUE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Madame le Président, je veux proposer en vertu une motion des dispositions de l'article 43 du Règlement. Le marché de l'île Granville est administré par fidéicommis pour le compte de la SCHL. Les marchands n'y ont plus de bail depuis le 1er juillet, parce que la SCHL a haussé les loyers de 100 et même de 200 p. 100 pour les baux d'un an à renouvellement obligatoire. Je propose donc, avec l'appui du député de Capilano (M. Huntington):

Que la Chambre exige du ministre chargé de la SCHL qu'il assainisse le climat d'instabilité qui sévit dans le milieu des affaires de l'île Granville et que sa société respecte la règle des 6 et 5 p. 100 que son gouvernement impose aux autres.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE

ON PROPOSE L'ADOPTION DE MESURES DE TEMPORISATION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Ron Stewart (Simcoe-Sud): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Les Canadiens se rendent enfin compte que le premier ministre (M. Trudeau) nous entraîne gaiement à sa suite sur la pente glissante du socialisme. L'honorable Nigel Lawson, ministre de l'Énergie de la Grande-Bretagne, aurait déclaré que lorsque le gouvernement britannique privatisera sa régie des pétroles l'automne ou l'hiver prochain, «ce sera la plus grosse affaire dont la Bourse des valeurs de Londres aura jamais été témoin». Le gouvernement britannique entend en effet vendre au public 51 p. 100 de ses actions. Bravo pour la mère de la démocratie!

A une époque où d'autres gouvernements, y compris ceux de la Grande-Bretagne et des États-Unis, vendent leurs régies d'État, le gouvernement social-libéral du Canada augmente encore le nombre de ses sociétés de la Couronne qui sont déficitaires. Étant donné que la privatisation signifie une compétition accrue, de bas prix pour les consommateurs, des apports considérables de capitaux pour le gouvernement qui en a grand besoin, un appareil bureaucratique moins lourd et une plus grande participation des Canadiens dans la conduite de leur pays, je propose, avec l'appui du député de Bow River (M. Taylor):

Que le gouvernement adopte des mesures immédiates de temporisation et qu'il fasse du Canadien moyen un associé en bonne et due forme en lui offrant des actions dans l'une ou l'autre de ses 480 sociétés de la Couronne. Il commencerait vraiment à faire pencher la balance du côté du secteur privé s'il privatisait Petro-Canada: Si Petro-Canada est à nous, qu'elle nous appartienne effectivement.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Article 43 du Règlement

L'AGENCE D'EXAMEN DE L'INVESTISSEMENT ÉTRANGER

LE RENFORCEMENT DES POUVOIRS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Madame le Président, ma motion découle de ce que la récession a frappé le Canada plus durement que n'importe quel autre pays industrialisé. Cela s'explique, tout comme l'impuissance du gouvernement canadien à venir à bout de la crise économique, par le fait que la part de propriété étrangère au Canada est supérieure à ce que n'importe quel autre pays industrialisé tolérerait. C'est pourquoi, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande à proposer, appuyé par le député de Brant (M. Blackburn):

Qu'afin de se donner les moyens de protéger et de faire prospérer l'économie du pays, le gouvernement canadien prenne des mesures en vue de reforcer la loi sur l'examen de l'investissement étranger au lieu de l'affaiblir, comme le proposait le budget de juin.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

ON DEMANDE DE LES REVOIR ET DE LES COMPRIMER—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gordon Towers (Red Deer): Madame le Président, en réclamant sous la menace des provinces et des entreprises traitant avec le governement fédéral qu'elles se plient à la règle des 6 et 5 p. 100, le premier ministre (M. Trudeau) pratique un véritable chantage et essaye, par des moyens détournés, d'outrepasser les pouvoirs que lui confère le programme d'austérité. Bien des entreprises canadiennes ont fait faillite; d'autres ont réduit les salaires de leurs cadres et de leurs travailleurs. Par contre les favoris du gouvernement établis un bastion libéral ne sont pas tenus de se serrer la ceinture. On les traite en enfants chéris en leur accordant des prêts à des taux préférentiels. Voilà pourquoi, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je propose, appuyé par le député de Cambridge (M. Speyer):

Que, si le gouvernement est vraiment sérieux à propos du régime des 6 p. 100 qu'il espère implanter dans notre société, il revoie ses propres dépenses effrénées en vue de les comprimer, tout en mettant un terme à ses largesses aux chouchoux du parti libéral.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

• (1410)

LA CONVERSION AU SYSTÈME MÉTRIQUE

ON DEMANDE L'AUTORISATION D'UTILISER LE SYSTÈME IMPÉRIAL OU LE SYSTÈME MÉTRIQUE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Girve Fretz (Érié): Madame le Président, la conversion obligatoire au système métrique a été inutile, coûteuse et extrêmement frustrante pour les agriculteurs. En outre, à cause de certaines erreurs grossières commises dans les formules chimiques en unités métriques données dans les nouveaux livres et brochures, certains agriculteurs ont perdu des récoltes de grande valeur et il y a risque de pollution. Ainsi, on a annoncé durant la fin de semaine que 200 acres de luzerne sont perdus. Quand on utilisait les unités de mesure impériales, les agriculteurs pouvaient déceler ce genre d'erreur; il s'agit souvent d'erreurs typographiques. Par contre, il leur est pratiquement impossible de déceler les erreurs quand les instructions sont données en unités métriques, car ils les connaissent mal. Aussi, je propose, appuyé par le député de Malpèque (M. Gass):

Que les fabricants et les conditionneurs puissent indiquer les mesures impériales en plus des mesures métriques, dans les instructions imprimées sur l'étiquette accompagnant leurs produits et dans les livres.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES SCIENCES ET LA TECHNOLOGIE

LA PÉNURIE DE PERSONNEL SPÉCIALISÉ—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Joe Reid (St. Catharines): Madame le Président, depuis plusieurs années, les Canadiens étaient fiers de leur industrie de haute technologie. Or aujourd'hui, on vient leur dire que ce secteur pourrait souffrir un tort irréparable à cause d'une pénurie de main-d'œuvre canadienne suffisamment spécialisée. C'est absolument inexcusable. Je propose donc, appuyé par le député de Simcoe-Nord (M. Lewis):

Que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration lance un vaste programme national de formation pour pouvoir combler les postes disponibles, en recourant à des méthodes de formation et de recyclage innovatrices, de sorte que le seul secteur florissant de notre économie n'ait pas à faire appel aux travailleurs étrangers.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES AFFAIRES MUNICIPALES

L'AMÉNAGEMENT D'UNE PROPRIÉTÉ FÉDÉRALE À BURNABY-EST (C.-B.)—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente. Les citoyens de Burnaby-Est sont farouchement opposés à la construction de l'échangeur Stormont-Newcombe parce que le bruit intense de la circulation dérangerait ce quartier résidentiel. Comme cet échangeur ne peut être construit sans l'aval du ministre des Travaux publics (M. Cosgrove) puisqu'il doit être bâti sur une propriété de la Couronne, en l'occurrence de l'hôpital George Derby, je propose, appuyé par le député de Comox-Powell River (M. Skelly):

Que la Chambre consente à remettre l'excédent des terres de la Couronne à la municipalité de Burnaby et qu'elle enjoigne vigoureusement au ministre fédéral des Travaux publics de s'opposer à tout projet d'aménagement de la propriété de George Derby destiné à permettre la construction de l'échangeur Stormont-Newcombe dans le quartier de Burnaby-Est.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA SANTÉ

ON DEMANDE D'ENQUÊTER SUR LES MALADIES CAUSÉES PAR LE CHÔMAGE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Madame le Président, des études scientifiques démontrent qu'avec la montée du chômage nous pouvons nous attendre à un accroissement des peines d'emprisonnement et des maladies physiques et mentales. Je propose donc, avec l'appui du député de Surrey-White Rock-Delta-Nord (M. Friesen):

Que la Chambre demande au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social de charger le comité de la santé, du bien-être social et des affaires sociales d'enquêter et de faire rapport au Parlement sur les mesures à prendre pour repérer, prévenir et traiter les troubles physiques et mentaux auxquels les chômeurs sont exposés.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA LOI SUR LES RESTRICTIONS SALARIALES DU SECTEUR PUBLIC

L'AMENDEMENT RELATIF AU PERSONNEL DES DÉPUTÉS ET DES SÉNATEURS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Rod Murphy (Churchill): Madame le Président, étant donné qu'au cours du débat de vendredi, à l'étape du rapport du bill C-124, le gouvernement a présenté un amendement pour réduire les hausses salariales déjà accordées au personnel des députés et des sénateurs, que cet amendement traite ce personnel mal payé différemment des autres catégories de personnel, visées par le bill, que les députés libéraux l'appelle l'amendement "Baker" en l'honneur du député de Nepean-Carleton (M. Baker) et que les conservateurs l'appellent l'amendement «Johnston» en l'honneur du président du Conseil du Trésor (M. Johnston), je propose, appuyé par le député de Kootenay-Est-Revelstoke (M. Parker):

Article 43 du Règlement

Que la Chambre donne à ces députés l'occasion de renier leur rejeton indésirable et leur permette, du consentement unanime, de présenter un amendement Johnston-Baker pour que les employés en cause aient le droit de garder les hausses salariales déjà accordées.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES FINANCES

LES RÉPERCUSSIONS DE LA TAXE D'ACCISE SUR LE COÛT DES ALIMENTS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gordon Taylor (Bow River): Madame le Président, étant donné que la taxe d'accise fait augmenter le coût de la production alimentaire à la ferme et que le prix des produits agricoles augmente sans cesse entre l'étape de la production et celle de la consommation, je propose, appuyé par le député de Edmonton-Nord (M. Paproski):

Que la Chambre supplie le gouvernement de prendre conscience des torts que cet aspect de la politique énergétique cause au pays et qu'il rescinde cette taxe sur le champ. Ce serait un remarquable coup d'envoi si le gouvernement voulait vraiment réduire l'inflation.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime concernant cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

• (1415)

LA CHAMBRE DES COMMUNES

ON SUGGÈRE LE REMPLACEMENT DU JOUR DE CONGÉ PERDU PAR LES EMPLOYÉS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Madame le Président, attendu que la majorité des travailleurs du Canada ont congé le premier lundi du mois d'août, et que les employés de la Chambre des communes auraient eu congé eux aussi le premier lundi du mois d'août si la Chambre n'avait pas siégé, je propose, avec l'appui du député de Burnaby (M. Robinson):

Que la Chambre demande à qui de droit d'accorder aux employés de la Chambre des communes un jour de congé à déterminer à l'amiable, pour remplacer celui qu'ils perdent aujourd'hui.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES TRANSPORTS

LA SOCIÉTÉ DE CAMIONNAGE MAISLIN—LA GARANTIE DU PRÊT PAR LE GOUVERNEMENT

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley-Hants): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Suite à l'annonce faite quasiment en secret vendredi après-midi, selon laquelle le gouvernement allait garantir un prêt de 34 millions de dollars accordé à l'entreprise de camionnage Maislin, je voudrais demander au dirigeant de notre pays qui encourage les Canadiens à se serrer la ceinture et qui est censé réduire les dépenses publiques? La décision de garantir le prêt d'une compagnie proche de la faillite ne tourne-t-elle pas en dérision les efforts actuellement déployés par le gouvernement pour faire appliquer des mesures d'austérité?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je suppose que c'est une question de jugement et le député a déjà exprimé son opinion, comme l'a fait vendredi, je crois, un autre député de son parti. Mais puisque la compagnie en question a élaboré des plans de redressement que les banques et le gouvernement ont jugés acceptables et vraisemblables, nous sommes d'avis qu'il était important d'essayer de lui venir en aide. Dans un cas comme celui-ci, il est toujours difficile de prendre une décision. Si ma mémoire est bonne, je crois que le parti conservateur ne nous a pas critiqués lorsque nous avons garanti un prêt de la compagnie Chrysler qui était sur le point de faire faillite et il semble maintenant que nous ayons misé sur un bon coup de dé. Le parti conservateur ne nous a pas critiqués non plus lorsque nous sommes venus en aide à la compagnie Massey-Ferguson. Je me demande simplement quelles sont les raisons pour lesquelles il nous critique lorsque nous aidons l'entreprise Maislin.

M. Nowlan: Si je puis éclairer le premier ministre au sujet des inquiétudes que soulève l'aide importante accordée à l'entreprise Maislin, je dirai que les deux compagnies qu'il a citées sont actuellement visées par le PAIM (programme d'adaptation de l'industrie et de la main-d'œuvre) qui est destiné à venir en aide aux industries de fabrication et aux industries de transformation. Or, en l'occurence, il s'agit d'une aide accordée à un secteur d'activité, l'industrie des services, qui n'est pas visé par le programme susmentionné.

L'AIDE AUX SOCIÉTÉS DE SERVICE

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley-Hants): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse aussi au premier ministre. Les entreprises et plus particulièrement les entreprises de service qui ont toutes les peines du monde à survivre, doivent-elles dorénavant considérer qu'il vaut mieux pour elles ne plus être rentables et demander de l'aide plutôt que de prendre des mesures énergiques et faire des sacrifices, comme le premier ministre le demande, ou qu'il est préférable de venir à Ottawa demander à certains de leurs amis politiques l'aide nécessaire? C'est une question qui mérite qu'on s'y attarde.

Pourquoi les dirigeants d'autres sociétés de service du pays décideraient-ils de s'imposer des sacrifices et des restrictions, alors que cette société, par suite d'une mauvaise gestion et de l'achat d'une société américaine, et après s'être endettée de plusieurs millions de dollars, se fait sortir d'affaire par le gouvernement fédéral?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, les députés savent pertinemment que les budgets de juin et novembre prévoyaient certains programmes d'aide pour les petites entreprises en difficulté. Les petites entreprises dans cette situation peuvent demander à bénéficier du programme d'obligations pour l'expansion des petites entreprises. Comme je l'ai dit dans ma première réponse, nous nous occupons également des plus grosses sociétés, surtout lorsqu'elles sont essentielles pour toute une région et que de nombreux emplois sont en jeu. Nous essayons d'aider non seulement les entreprises petites et moyennes, mais également les grosses entreprises, comme Chrysler, Massey-Ferguson et Maislin.

• (1420)

LES DÉMARCHES AUPRÈS DU GOUVERNEMENT

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley-Hants): Madame le Président, j'ose à peine poser une question supplémentaire que j'adresserai cependant directement au premier ministre. Ce dernier est-il en train d'essayer de berner quelqu'un? Sans l'influence de Charles Bronfman et d'autres leaders politiques de Montréal proches du premier ministre, Maislin n'aurait pas reçu d'aide.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je pense que la question elle-même est injuste. Je peux assurer au député que . . .

M. Nowlan: Parlez-nous de la partie d'étoiles de Montréal.

M. Trudeau: . . . pour autant que je sache, ni M. Bronfman, ni ses associés n'ont fait de démarche auprès de membres du gouvernement au sujet de Maislin; sûrement pas auprès de moi en tout cas. Je me demande pourquoi le député affirme qu'ils ont entrepris des démarches.

M. Nowlan: Et la partie d'étoiles de Montréal?

M. Trudeau: Je voudrais bien qu'on me pose une question supplémentaire au sujet de la partie d'étoiles. Je doute que cela ait un rapport, mais que le député pose sa question s'il a autre chose à dire que des insinuations.

Mme le Président: Le député de Prince Edward-Hastings.

M. Nowlan: Si madame le Président me le permet, je vais poser ma question. N'étiez-vous pas en compagnie de M. Bronfman à la partie d'étoiles de Montréal quand il en a été question?

Mme le Président: A l'ordre. La parole est au député de Prince Edward-Hastings.

M. Trudeau: Madame le Président . . .

Mme le Président: Je n'ai pas entendu la question.

M. Trudeau: Si vous ne refusez pas la question, je vais essayer d'y répondre.

Mme le Président: Le député de Prince Edward-Hastings.

LE MOMENT OÙ LA DÉCISION D'AIDER LA SOCIÉTÉ MAISLIN A ÉTÉ ANNONCÉE

M. J. R. Ellis (Prince Edward-Hastings): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. Vendredi dernier, en réponse à une question que je lui ai posée au sujet de la société Maislin Industries, le ministre a déclaré qu'aucune décision n'avait encore été prise. Il a dit: «Quand la question sera réglée, je m'empresserai de vous faire connaître le résultat». Le ministre peut-il dire à la Chambre ce qui s'est produit vendredi entre midi et cinq heures pour qu'il soit plus qu'empressé de faire une déclaration?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, vers la fin de l'après-midi, peu avant que je fasse une déclaration, on a accepté l'offre conditionnelle dont j'ai parlé dans mon communiqué, ce qui m'a décidé à faire une déclaration.

L'ACHAT DE MATÉRIEL CANADIEN

M. J. R. Ellis (Prince Edward-Hastings): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Les industries Maislin n'ont jamais fait preuve d'un esprit unique très éclairé car elles sont portées à acheter la plupart de leur matériel à l'étranger.

M. Clark: Comme Petro-Canada.

M. Ellis: L'accord au sujet de la garantie de prêt renferme-t-il une clause qui oblige les industries Maislin à acheter au Canada ou n'en tient-on pas compte tout comme on ne tient pas compte du fait qu'une proportion élevée des 34 millions garantis sera dépensée aux États-Unis?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, le député part d'un principe erroné. Sauf erreur, les prêts garantis par le gouvernement seront consentis par la Banque impériale du Commerce. Quant à la question des achats et des sources, nous examinons encore ces questions avec la compagnie. Toutefois, il y a une source et un approvisionnement au Canada que mon honorable collègue a tout à fait oublié de mentionner et ce sont les 2000 emplois au Canada. Il ne juge pas comme nous la chose importante.

Des voix: Bravo!

Questions orales

L'ÉNERGIE

LA SOCIÉTÉ SUNCOR—LA DÉFINITION DES MARGES BÉNÉFICIAIRES HABITUELLES

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Il se souvient probablement que, mardi dernier, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a affirmé que la société Suncor s'était engagée à respecter les lignes directrices du gouvernement fédéral touchant la limitation des augmentations de salaire à 6 et à 5 p. 100 et—c'est ce à quoi je veux en venir—à maintenir l'augmentation des prix qui ne sont pas visés par l'accord énergétique conclu avec l'Alberta à des niveaux compatibles avec des taux d'intérêt et des coûts moins élevés et la marge bénéficiaire habituelle.

En fin de semaine, M. Leonard Good, directeur général au ministère fédéral de l'Énergie, des Mines et des Ressources, a dit qu'il ne savait pas du tout si cette déclaration était légale ou applicable, ni quelle pouvait être la définition de «marge bénéficiaire habituelle». Étant donné que c'est le ministre des Finances qui devra décider de la définition à donner à «marge bénéficiaire habituelle» et que d'autres sociétés voudront probablement réaliser ce qu'elles considèrent comme des marges bénéficiaires habituelles, quel sens le gouvernement entend-il donner à cette expression?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, je n'ai pas lu les propos qu'on attribue à M. Good au sujet de l'engagement pris par Suncor. Un communiqué de presse a été publié et, comme mon collègue l'a indiqué, le gouvernement va surveiller l'évolution des prix. Nous n'avons pas adopté de système de contrôle des prix pas plus que de mesures générales de contrôle des salaires. Nous avons simplement demandé à l'industrie, au secteur privé et aux syndicats de bien vouloir collaborer.

● (1425)

En l'occurrence, la société a de son plein gré consenti à respecter les lignes directrices que le gouvernement s'était imposées. Elle a également consenti à maintenir au minimum les augmentations de prix en tenant compte des facteurs que le député a mentionnés. C'est à chaque société de prendre volontairement des engagements. Nous examinerons comment chacune se comportera avec le temps. Je rappelle une fois de plus au député que le gouvernement n'a pas imposé de contrôle des prix et des salaires.

LE POINT DE REPÈRE UTILISÉ POUR DÉTERMINER LES MARGES BÉNÉFICIAIRES HABITUELLES

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, la société s'est engagée sans ambages à limiter les hausses des prix qui ne sont pas réglementés par l'entente énergétique en fonction de ce qu'elle appelle «les marges bénéficiaires habituelles». La société a jugé bon de faire une promesse pour obtenir de l'aide du gouvernement. Quel point de repère le gouvernement prendra-t-il pour décider ce qu'il faut entendre par marges bénéficiares habituelles? D'après le ministre, faudrait-il se baser sur la moyenne des bénéfices réalisés durant la période de six ans s'étalant de 1976 à 1981? Serait-ce un point de repère suffisant?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, on étudiera la question selon l'évolution de la situation. Il s'agit d'un engagement que la société a pris spontanément afin d'obtenir une aide spéciale pour la réalisation d'un projet très important qui créera plusieurs milliers d'emplois en Ontario et dans tout le Canada. Nous allons collaborer avec cette entreprise et avec les syndicats, je l'espère du moins, en nous basant là-dessus. C'est ainsi que le programme va être mis en œuvre.

LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, la phrase en question embarrasse même les hauts fonctionnaires du ministère. Le gouvernement n'est pas prêt à accepter le principe des restrictions volontaires pour ses fonctionnaires ni encore pour le personnel des députés. Cette entreprise croit avoir pris un engagement. Pendant les six années qui vont de 1976 à 1981, le raffinement et la mise en marché, deux secteurs qui ne font pas l'objet de l'entente sur l'énergie, lui ont permis de réaliser en moyenne un profit de 51 millions de dollars annuellement. La moyenne en 1980 et 1981 était deux fois plus élevée. Le gouvernement entend-il demander à Suncor de s'appuyer sur la moyenne de 51 millions pour les cinq ou six dernières années, ou sur celles de 100 ou de 115 millions de dollars qui marquent les années 1980 et 1981?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, le député doit savoir que le gouvernement ne pourra pas se contenter de la moyenne d'une seule année. Notre point de référence ne pourra pas non plus être la meilleure année, soit 1981. Il faudra certainement une période de quelques années. Nous allons devoir étudier la question avec l'entreprise.

* * *

LA PETITE ENTREPRISE

L'APPLICATION AUX PRÊTS DES RESTRICTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Chris Speyer (Cambridge): Madame le Président, j'adresse ma question au président du Conseil du Trésor, car elle a trait à la garantie d'emprunt à la société Maislin Trucking et à la condition du régime des 6 et 5 p. 100. Il y a une semaine, la Chambre a adopté la loi sur les prêts aux petites entreprises qui, le ministre le sait, accorde un taux d'intérêt préférentiel, et le gouvernement actuel ou n'importe quel autre gouvernement garantit les prêts aux propriétaires des petites entreprises remplissant les conditions requises. Étant donné le précédent de la Maislin, le ministre considère-t-il que le régime des 6 et 5 p. 100 s'applique lorsque la banque accorde un prêt en vertu de la loi sur les prêts aux petites entreprises? S'appliquera-t-il aussi à l'obligation pour l'expansion de la petite entreprise et à la subvention de 4 p. 100? Le ministre considère-t-il que ce sera la conséquence des critères?

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, je ne comprends pas pourquoi le député de Cambridge m'adresse cette question en ma qualité de président du Conseil du Trésor. Aucun des deux points qu'il a soulevés ne relève du Conseil. Peut-être voudra-t-il adresser une question supplémentaire à un autre ministre.

● (1430)

L'APPLICATION DU PROGRAMME DE RESTRICTIONS AUX ENTREPRISES BÉNÉFICIANT DE L'AIDE GOUVERNEMENTALE

M. Chris Speyer (Cambridge): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Le premier ministre a déclaré qu'il voulait que les hommes d'affaires et les autres citoyens qui reçoivent des subventions ou toute autre forme d'aide du gouvernement se conforment aux augmentations de 6 et 5 p. 100 prévues dans le projet de loi. Il y a eu une semaine vendredi, nous avons adopté un projet de loi concernant la loi sur les prêts aux petites entreprises en vertu de laquelle le gouvernement s'engageait à rembourser les banques au cas où les petites entreprises ne pourraient honorer leurs dettes. Le premier ministre songe-t-il à faire appliquer ces directives de 6 et 5 p. 100 aux petites entreprises qui ont bénéficié d'emprunts garantis par le gouvernement?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je ne connais pas les tenants et les aboutissants de la question du député, mais je ne demande pas mieux que de la considérer comme une instance et de l'étudier en conséquence.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

L'hon. Bill Jarvis (Perth): Madame le Président, j'ai une question supplémentaire pour le ministre des Finances. En garantissant un prêt à la société Maislin, le gouvernement assume une responsabilité qui dépend de conditions extérieures. Le gouvernement a-t-il pour politique d'imposer la règle des 6 et 5 p. 100 aux sociétés de la Courone et aux sociétés privées à l'égard desquelles il assume cette sorte de responsabilité aléatoire? La question est aussi simple que cela.

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, s'il se présente d'autres cas similaires à celui de la Maislin, le gouvernement cherchera bien sûr à obtenir des assurances semblables quant à la règle des 6 et 5 p. 100. Le député a posé une question au sujet d'une loi adoptée par le Parlement établissant les conditions auxquelles certains fonds sont mis à la disposition des petites entreprises. Si les députés veulent que dans ces cas on ajoute comme condition le respect de la règle des 6 et 5 p. 100, j'y songerai, mais avec hésitation. Je prendrai cependant la chose en considération.

L'APPLICATION DE LA RÈGLE

L'hon. Bill Jarvis (Perth): Madame le Président, le gouvernement a-t-il donc pour politique de ne pas soumettre à la règle des 6 et 5 p. 100 le passif éventuel qui existait avant le budget? Nous ne demandons rien de particulier. Nous voulons tout simplement savoir si cette règle s'appliquera à tout groupe ou société du secteur privé ou public qui bénéficie d'une garantie de prêt du gouvernement. Je crois que le ministre est en mesure de répondre, car le premier ministre lui souffle la réponse.

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, la réponse que j'ai donnée tout à l'heure convient précisément à la deuxième question, car elle est très complète.

M. Clark: En réalité vous ne le savez pas. Vous n'avez pas de politique.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

LE DÉMÉNAGEMENT DE HALIFAX À QUÉBEC DU QUARTIER GÉNÉRAL DES FORCES NAVALES DE RÉSERVE—ON DEMANDE QUE LE MINISTRE FASSE UNE DÉCLARATION

L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Vendredi dernier, à l'antenne de Radio-Canada, on a interrogé le ministre au sujet du projet de déménagement du quartier général des forces navales de réserve de Halifax à Québec. Le ministre a alors répondu que si une décision était prise en ce sens, il l'annoncerait en temps et lieu. Bien des parlementaires estiment que l'endroit où il convient pour les ministres de faire leurs déclarations de politique c'est ici, à la Chambre des communes. Le ministre fera-t-il une déclaration à ce sujet dès aujourd'hui à l'appel des motions?

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): Madame le Président, j'estime que ce n'est pas la meilleure façon de procéder.

Des voix: Oh, oh!

[*Français*]

Madame le Président, l'ancien ministre de la Défense nationale sait certainement que la présence accrue et équitable des francophones dans la Marine canadienne est une question qui est discutée depuis plusieurs années dans les milieux maritimes. La direction politique de mon ministère, lors de mon arrivée en 1980 au ministère de la Défense nationale, m'a posé la question, et à ce moment-là j'ai demandé aux autorités militaires du ministère de bien vouloir l'étudier et de me faire les suggestions appropriées qui avaient trait à cette présence accrue et plus équitable des francophones dans la Marine. Ils ont donc étudié cette question de plusieurs façons. Ils ont également fait certaines suggestions et cela devient donc, je pense, une décision administrative qui relève du ministère de la Défense nationale ainsi que du commandant de la Force maritime canadienne. Ce sont eux qui, au moment approprié, conjointement avec moi feront l'annonce qu'ils ont décidé de faire.

[*Traduction*]

LES RAISONS DU DÉMÉNAGEMENT

L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria): Madame le Président, le ministre sait qu'à la suite de certaines études, six possibilités différentes lui ont été recommandées. Pendant les délibérations du comité permanent des Affaires extérieures et de la Défense nationale, le président de l'Association des officiers de marine et certains officiers du personnel du ministre ont recommandé que deux unités supplémentaires soient stationnées au Québec. Cela créerait de nouveaux emplois puisqu'il faudrait six employés permanents par unité. Est-ce que les 60 emplois qui seront transférés de Halifax à Québec constituent la vraie raison de la décision du ministre, qui ne fera rien d'autre que réduire l'efficacité du service maritime?

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): Madame le Président, mon ministère a examiné cette question du point de vue administratif. Il a trouvé une solution, il me l'a proposée, je l'ai acceptée et il a décidé d'annoncer ces . . .

M. Clark: «Il» a décidé? Vous êtes le ministre.

M. Lamontagne: Je suis le ministre, mais je ne joue pas de jeux politiques relativement à la défense nationale.

Des voix: Oh, oh!

* * *

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

L'IMPORTATION D'AUTOMOBILES JAPONAISES—L'ÉTAT DES NÉGOCIATIONS

M. Peter Lang (Kitchener): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé du commerce international. Le ministre a signalé il y a quelques semaines qu'il avait facilité l'importation d'automobiles japonaises au Canada pour montrer la bonne volonté du Canada envers les Japonais dans les négociations commerciales. Peut-il dire à la Chambre où en sont rendues ces négociations et si ce geste de bonne volonté a donné des résultats positifs?

L'hon. Ed Lumley (ministre d'État (Commerce international)): Madame le Président, je sais que le député et certains de ses collègues tiennent beaucoup à ce que le problème des importations d'automobiles japonaises soit résolu. Nos représentants sont partis pour Tokyo la fin de semaine dernière et nous espérons que la question sera réglée d'ici une semaine.

Questions orales

LA LOI SUR LES RESTRICTIONS SALARIALES DU SECTEUR PUBLIC

L'AMENDEMENT RÉDUISANT LES SALAIRES DES MEMBRES DU PERSONNEL DES PARLEMENTAIRES

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Madame le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Vendredi dernier, le ministre nous a prévenus de son intention de réduire le traitement des membres du personnel des députés et des sénateurs, dont 80 p. 100 sont des femmes. Ces personnes se voient refuser le droit à la négociation collective et, dans bien des cas, elles ne touchent pas une rémunération excessive. Cette mesure minable et honteuse, qui n'est qu'un geste de politicaillerie mesquine au détriment des personnes travailleuses qui constituent le personnel parlementaire, met ces employés dans une situation pire que les autres groupes du pays, notamment les députés et les sénateurs. Dans ces conditions, le ministre peut-il nous expliquer la raison de cette trahison honteuse à l'égard de nos employés et renoncer à en faire des boucs émissaires de façon aussi mesquine?

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, cette accusation est quelque peu exagérée. Si vous le permettez, je vais expliquer en quelques mots pourquoi nous avons estimé cette modification nécessaire. Les députés se souviendront que le député de Nepean-Carleton, appuyé par ses collègues de Perth et de Peterborough, a accusé le gouvernement de faire du favoritisme à l'égard du personnel de cabinet exempté en lui allouant une augmentation de traitement de 10 p. 100 le 13 mai dernier. En examinant le hansard, je constate que le député de Nepean-Carleton a déclaré ceci le 5 juillet dernier:

Pourquoi n'agit-il . . .

Il parlait de moi.

. . . pas honorablement et ne réduit-il pas tous les salaires; ainsi le personnel exempté se trouvera dans la même situation que les fonctionnaires?

En fait, le personnel exempté se trouve exactement dans la même situation que les fonctionnaires, mais malgré tout, le député de Nepean-Carleton a réussi, apparemment, à induire en erreur le pays et les observateurs indépendants en leur faisant croire qu'elles étaient privilégiées.

Il est indispensable, pour que les Canadiens croient en ce programme, que le gouvernement donne l'impression d'agir sévèrement à l'égard des députés, de lui-même et des autres. Grâce aux efforts de l'opposition, c'est devenu quasiment impossible dans les circonstances actuelles et c'est donc avec un certain regret—mais néanmoins convaincus que c'est nécessaire—que nous mettons sur un pied d'égalité toutes les personnes qui occupent des postes politiques, conformément à la requête du député de Nepean-Carleton.

LA POSITION DU MINISTRE

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Le ministre a rompu la promesse qu'il avait faite solennellement à la Chambre le 9 juillet de ne pas réduire les salaires sauf ceux des députés et des sénateurs. En réponse aux instances faites par le député de Nepean-Carleton, il a déclaré qu'il ne ferait pas d'économies sur le dos du personnel des ministres. Comment ose-t-il maintenant venir nous parler de justice ou d'équité en faisant de ce groupe d'employés les boucs émissaires de son jeu de passe-passe politique avec le Parti conservateur? Voudrait-il bien maintenant cesser ne plus chercher à marquer des points par de mesquines manœuvres politiques au détriment du personnel des députés et des sénateurs?

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, il ne s'agit pas du tout pour nous de marquer des points sur le plan politique. Il s'agit pour le gouvernment fédéral de prendre tête d'une vaste offensive contre l'inflation.

• (1440)

A cause d'accusations totalement dénuées de fondement, un certain nombre de journaux respectables, ont induit le public en erreur. C'est le cas du *Citizen* d'Ottawa, qui a écrit la semaine dernière ce qui suit:

Il (le gouvernement fédéral) a donné une preuve supplémentaire de son manque d'idées . . .

On parle ici du gouvernement.

. . . en rejetant une proposition des Conservateurs en vue de ramener les hausses de salaire des collaborateurs du cabinet à 6 p. 100 comme c'est le cas pour les autres fonctionnaires.

Il saute aux yeux que la rédaction en chef du *Citizen* a elle aussi été induite en erreur par les déclarations du député de Nepean-Carleton. Comme si cela ne suffisait pas, le journal a annoncé le chiffre de 11 p. 100 pour heureusement se rétracter le jour suivant en disant qu'il s'agissait en réalité de 10 p. 100. Il n'y a donc pas eu de tentative pour marquer des points sur le plan politique.

Il faut qu'on sache bien que le gouvernement donne le ton dans la lutte contre l'inflation et les députés de l'opposition ne devraient pas nous accuser à tort. C'est avec regret que j'ai dû présenter cet amendement, mais il se justifiait dans les circonstances, car il ne fallait pas laisser au public l'impression que les titulaires de postes politiques jouissent d'un quelconque traitement de faveur.

LES CONSEILS DONNÉS AU MINISTRE

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, s'il y a quelque chose de menacé, c'est bien l'honnêteté, et s'il y a quelqu'un de menacé, ce sont les membres du personnel parlementaire, qui travaillent ici, à la Chambre des communes.

Le gouvernement n'a jamais suivi mes conseils depuis dix ans que je siège ici, et il ne le fait toujours pas. J'aimerais bien que le ministre me dise quel est le membre politique grassement payé de son personnel exempté qui a conseillé une mesure aussi stupide, aussi sévère, aussi vindicative que celle faisant l'objet de l'amendement que le gouvernement vient de présenter à la Chambre?

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, je remarque le ton mielleux avec lequel le député traite de cette question. Comme l'a dit la semaine dernière mon secrétaire parlementaire, le député est le père spirituel de toute cette affaire. Permettez-moi de citer les propos du député de Nepean-Carleton, comme on peut les lire à la page 18984 du hansard:

. . . pourquoi le président du Conseil du Trésor ne prend-il pas une décision honorable? Au lieu de vouloir justifier les augmentations injustifiables accordées à des personnes qui occupent des postes politiques à la suite de leur nomination par le ministre et ses collègues, pourquoi n'agit-il pas honorablement et ne réduit-il pas tous les salaires; ainsi le personnel exempté se trouvera dans la même situation que les fonctionnaires?

Il a demandé un amendement visant à réduire les salaires du personnel exempté. Il l'a d'ailleurs proposé au comité. Le personnel exempté des ministres se trouve exactement sur le même pied que tout le personnel politique . . .

M. Clark: C'est là une autre fausseté.

M. Johnston: . . . des parlementaires de la Chambre, du Sénat, du bureau du chef de l'opposition et des bureaux des caucus. S'il faut se serrer la ceinture, Madame le Président, eh bien faisons-le tous ensemble, et que le député cesse donc son hypocrisie.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

ON DEMANDE AU MINISTRE DE DÉMISSIONNER

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, le ministre sait que le personnel exempté n'est pas dans la même situation que le personnel de la Chambre des communes.

Des voix: Bravo!

M. Baker (Nepean-Carleton): Les membres du premier groupe bénéficient de traitements plus élevés et sont assurés de pouvoir faire partie de la Fonction publique du Canada. Autrement dit, leur situation est différente. Mieux encore, ils sont les enfants chéris du gouvernement et ce dernier a voulu les protéger quand il a été pris en défaut.

Si le ministre est si disposé à suivre mon conseil, suivra-t-il celui-ci: démissionner et laisser le gouvernement nommer quelqu'un de compétent à sa place?

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, je suppose que le député de Nepean-Carleton me demande de suivre l'exemple qu'il a donné en démissionnant de son poste de leader parlementaire. Je n'ai pas l'intention de démissionner, si le premier ministre et Dieu le veulent!

Des voix: Oh, oh!

Mlle MacDonald: Ils ne se connaissent pas l'un l'autre.

M. Johnston: J'estime que nous avons pris la décision logique sinon, peut-être, déplorable dans les circonstances. Ces circonstances découlent du genre de raisonnement que vient de nous présenter le député de Nepean-Carleton. Voilà soudain que le personnel exempté se trouve dans une situation différente de celle du personnel parlementaire.

Une voix: Très juste.

M. Johnston: Une secrétaire dans le cabinet d'un ministre et émargeant au budget du personnel exempté diffère-t-elle de sa collègue occupant le bureau voisin et émargeant au budget de la Chambre des communes? Je prie le député de nous démêler cette énigme.

Questions orales

L'AGRICULTURE

L'AUGMENTATION DES FRAIS D'INSPECTION DES POMMES DE TERRE—ON DEMANDE LA RÉDUCTION DE LA HAUSSE

M. Mel Gass (Malpèque): Madame le Président, ma question s'adresse elle aussi au président du Conseil du Trésor. Comme l'augmentation de 1200 p. 100 des frais d'inspection des pommes de terre de table destinées à l'exportation a été appliquée le 19 juillet, et que le ministre a annoncé que toute hausse supérieure à 6 p. 100 non appliquée avant le 28 juin serait réduite, peut-il dire à la Chambre si cette hausse de 1200 p. 100 sera ramenée à 6 p. 100?

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, enfin, voilà une question sensée, raisonnable.

Des voix: Oh, oh!

M. Johnston: Le Conseil du Trésor a donné une directive à tous les ministres leur retirant le pouvoir délégué d'approuver toute hausse dépassant 6 p. 100 pour les biens et services. Je n'en ai pas étudié le détail. Le député a eu l'obligeance de me prévenir de sa question. Il me semble, de prime abord, que c'est là une des augmentations qui devraient être réduites.

* * *

LES TRANSPORTS

L'APPLICATION DU PROGRAMME DE RESTRICTIONS AUX TARIFS MARCHANDISES DU CN ET AUX TARIFS DES TRAVERSIERS

M. Mel Gass (Malpèque): Madame le Président, la Commission des transports des provinces Maritimes a demandé à CN Rail si la ligne directrice de 6 p. 100 s'appliquera au transport des marchandises. CN Rail a répondu que n'ayant pas encore reçu de ligne directrice précise du gouvernement fédéral, il continuerait de fixer le prix de ses services en fonction des facteurs habituels du marché tout en cherchant à recouvrer, dans toute la mesure du possible, les frais accrus attribuables à l'inflation.

Le ministre peut-il dire à la Chambre si l'on exigera que CN Rail limite ses hausses à 6 p. 100, et de même, informera-t-on CN Marine, responsable des transbordeurs entre l'Île-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick, que l'augmentation maximale est de 6 p. 100?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, chaque situation est un cas d'espèce. Le rôle de la CCT diffère à l'égard des tarifs aériens, et mettons, des tarifs ferroviaires. Pour l'instant, chaque cas est examiné individuellement et réglé en fonction des circonstances spéciales.

Questions orales

LES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES

LE CONTRAT D'ENTRETIEN DES MOTEURS DU CF-18

M. John McDermid (Brampton-Georgetown): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Approvisionnements et Services. On réclame des soumissions pour l'entretien des moteurs CF-404 pour le nouvel avion F-18. Certaines rumeurs veulent que les sociétés Air Canada et CP Air seront autorisées à soumissionner pour l'entretien de ces moteurs. Est-ce vrai? Et si tel est le cas, pourquoi ces compagnies sont-elles autorisées à soumissionner pour ce contrat?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): Madame le Président, je remercie le député de sa question. Nous sommes en train d'étudier l'affaire à fond. Les sociétés Air Canada et CP Air ont toutes deux demandé l'autorisation d'offrir leurs installations pour réparer et entretenir le moteur CF-404. Mon ministère désire vivement trouver la solution la moins coûteuse pour les contribuables. Nous nous demandons très sérieusement si Air Canada et CP Air devraient être autorisées à soumissionner pour ce contrat.

ON DEMANDE L'ASSURANCE D'UNE CONCURRENCE ÉQUITABLE

M. John McDermid (Brampton-Georgetown): Madame le Président, quelle assurance le ministre peut-il fournir à Orenda Engines et à Rolls-Royce, les deux compagnies qui réparent ces moteurs et assurent leur entretien pour les forces armées depuis des années. Peut-il leur assurer que la concurrence sera équitable, vu les installations dont disposent Air Canada et CP Air à l'heure actuelle?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): Madame le Président, quand Air Canada et CP Air ont demandé l'autorisation de soumissionner, une des principales considérations était bien entendu l'impartialité, et elle l'est encore. Mes fonctionnaires ont été chargés d'examiner les critères pour assurer une impartialité absolue pour tous les participants lors du processus d'adjudication du choix de l'adjudicataire.

* * *

L'ÉNERGIE

LA DÉLIVRANCE DES PERMIS DE FORAGE AU LARGE DE L'ÎLE DE SABLE

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, à propos d'impartiabilité, j'ai une question à poser au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources au sujet de l'équité du procédé auquel le gouvernement a eu recours pour délivrer des permis de forage, au large de l'île de Sable, à Petro-Canada et à d'autres sociétés pétrolières, sans appel d'offres. Le ministre a déclaré:

• (1450)

Nous avons estimé que personne n'était en mesure de formuler de meilleure offre.

Le ministre pourrait-il nous fournir les données sur lesquelles il s'est fondé pour priver les autres sociétés du droit de formuler une offre?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, je tiens à signaler au très honorable chef de l'opposition que nous avons pris cette décision avec l'appui sans réserve du gouvernement de la Nouvelle-Écosse.

Cette décision signifie que des sociétés gazières et pétrolières du Canada, parmi lesquelles figurent non seulement Petro-Canada mais aussi Husky Oil et Bow Valley, vont dépenser 500 millions de dollars pour forer des puits sous-marins. Elle signifie aussi que les sociétés en question vont dépenser cet argent au cours des trois prochaines années et que, à la fin de la deuxième année, elles vont céder au gouvernement 75 p. 100 des terres qu'elles préféreront ne pas garder. Qui plus est, elles ne sont engagées à acheter au Canada, dans toute la mesure du possible les biens et services dont elles pourront avoir besoin. Nous avons estimé qu'aucune offre ne pouvait approcher celle-là.

M. Andre: Comment le savez-vous?

M. Lalonde: Quant aux données que le très honorable chef de l'opposition m'a demandé de lui fournir, je lui remettrai volontiers un exemplaire de la loi sur le pétrole et le gaz du Canada, laquelle autorise le ministre à délivrer à sa guise des permis à des concurrents ou à des soumissionnaires. En outre, je lui communiquerai volontiers un exemplaire de l'accord qui démontre clairement que c'est une affaire exceptionnellement bonne pour les Canadiens en général, et ceux de la Nouvelle-Écosse en particulier, comme l'a déclaré le premier ministre de cette province.

M. Clark: Madame le Président, le ministre refuse de nous instruire des raisons pour lesquelles il n'a pas eu recours à des appels d'offres. Nous connaissons la loi. Ce que nous ne savions pas, par contre, c'est que le ministre s'empresserait d'en abuser.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, le gouvernement a-t-il désormais pour principe d'accorder des permis de forage sans appel d'offres concurrentes, ou faut-il considérer le cas présent qui concerne Petro-Canada comme un cas spécial?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, je n'ai pas refusé d'en donner les raisons. J'ai dit au député qu'il devrait lire la loi qu'a adoptée le Parlement. Elle stipule très expressément que deux solutions s'offrent au gouvernement.

M. Huntington: Il connaît la loi. Répondez à la question.

M. Lalonde: L'une consiste à procéder par appel d'offres, et l'autre a délivrer directement le permis. J'ai l'intention de procéder en général par appel d'offres sauf en de rares circonstances.

Quant aux raisons qui motivent notre décision en l'occurrence, j'invite à nouveau le très honorable représentant à lire l'entente conclue par le gouvernement avec les sociétés: il ne pourra que conclure, comme le premier ministre de la Nouvelle-Écosse, qu'il s'agit d'une excellente affaire pour le Canada.

L'EMPLACEMENT DE LA BASE D'APPROVISIONNEMENT

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, l'une des conditions que le consortium a acceptées est de consacrer un million de dollars en études sur la faisabilité d'une base d'approvisionnement de la marine qui serait construie quelque part en Nouvelle-Écosse. Le ministre nous dirait-il si l'un des emplacements envisagés se trouve peut-être dans la circonscription du ministre des Finances?

M. MacEachen: J'espère bien!

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, l'un des emplacements dont on se sert est Mulgrave où Petro-Canada aura justement sa base d'approvisionnement. Le consortium, et en particulier Petro-Canada, feront cette étude dans les douze prochains mois et la décision sera annoncée en temps utile.

ON DEMANDE UNE ENQUÊTE PAR UN COMITÉ PARLEMENTAIRE

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, cette affaire louche, catastrophique, mérite d'être examinée par un comité du Parlement du Canada. Afin que tous les faits soient connus, le ministre permettrait-il à un comité de la Chambre où tous les partis seraient représentés de se pencher sur tous les aspects de l'émission de ces permis sans appels d'offres, y compris autoriser le comité à examiner à titre confidentiel, au besoin, tous les engagements oraux et écrits qui sont intervenus entre le gouvernement et les représentants du consortium? Le ministre laissera-t-il le Parlement étudier ce marché?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, Mulgrave est l'emplacement que Petro-Canada a choisi d'elle-même.

Des voix: Oh, oh!

M. Lalonde: Il se trouve être l'emplacement le plus près du chantier de prospection. Petro-Canada a décidé toute seule.

M. Andre: Si vous avalez cela, j'ai des terrains pour vous en Floride.

M. Lalonde: Je pourrais rétorquer au député que s'il considère ce marché catastrophique, le chef de l'opposition, lui, est une catastrophe ambulante.

Des voix: C'est honteux.

M. Epp: Vous excellez en coups bas.

* * *

LE NORD CANADIEN

ON DEMANDE DE PROTÉGER LA PASSE «POLAR BEAR»

M. Derek Blackburn (Brant): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Vendredi dernier, le ministre a porté le coup de grâce à la passe «Polar Bear», l'un des 140 sites écologiques relevés dans le cadre du programme environnemental international des Nations Unies. Il s'agit de la décision du gouvernement de permettre la prospection pétrolière et gazière dans cette région fort vulnérable sur le plan écologique. Étant donné que de toute évidence, le ministre n'a tenu aucun compte du rapport du conseil consultatif de son propre gouvernement sur la menace que fait planer la prospection pétrolière et gazière sur la faune du Nord, va-t-il prendre immédiatement les mesures qui s'imposent pour déclarer la passe «Polar Bear» site écologique ainsi que d'autres régions du Nord?

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Oui, madame le Président, je suis allé dans cette région il y a deux ou trois jours. Nous l'avons déclaré site écologique avec l'appui de bien des gens. Je crois qu'il y avait une erreur dans les nouvelles qui ont motivé la question du député. Nous ne donnons pas l'autorisation à la Panarctic de forer. Nous n'autorisons pas le forage dans la Passe «Polar Bear». En fait, nous négocions avec la Panarctic depuis quelques années pour qu'elle abandonne toutes les concessions qui lui ont été accordées jusqu'ici dans ces régions.

ON DEMANDE QUE LES PERMIS DE FORAGE SOIENT ANNULÉS

M. Derek Blackburn (Brant): Madame le Président, le ministre nous affirme-t-il vraiment qu'on n'a pas accordé à Panarctic de permis de forage dans la région de Polar Bear? Si c'est bien cela, parfait. Sinon, le ministre prendra-t-il les dispositions voulues pour s'assurer que tout permis de forage, pour le pétrole comme pour le gaz, soit annulé étant donné que la Panarctic s'est fait une triste réputation de pollueuse du Nord qui laisse toutes sortes de déchets de forage où elle fait de la prospection.

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame le Président, le député ne semble pas avoir écouté la réponse que j'ai donnée à sa première question, à moins qu'il veuille tout simplement faire un petit discours sous forme d'une seconde question. J'ai déjà dit qu'on était en train de négocier, avec succès, j'espère, la résiliation de toutes concessions accordées antérieurement à la Panarctic dans cette région.

* * *

[*Français*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES BOMBARDEMENTS À BEYROUTH—ON DEMANDE SI LE CANADA A PROTESTÉ AUPRÈS DES AUTORITÉS ISRAÉLIENNES

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Madame le Président, ma question s'adresse à l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures. A la suite des derniers bombardements que je qualifierais simplement aujourd'hui d'inacceptables perpétrés par Israël à Beyrouth, l'honorable ministre pourrait-il dire s'il a protesté auprès des autorités israéliennes et, deuxièmement, songerait-il à offrir ses condoléances aux peuples libanais et palestinien?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, j'ai vraiment décidé de protester de nouveau auprès d'Israël; de plus j'ai annoncé que j'ai recommandé à l'ambassadeur et à son équipe canadienne de quitter Beyrouth Ouest pour leur sauvegarde ainsi que celle des intérêts canadiens.

* * *

[*Traduction*]

LES TRANSPORTS

LA SOCIÉTÉ DE CAMIONNAGE MAISLIN—L'APPLICATION AUX EMPLOYÉS DU PROGRAMME GOUVERNEMENTAL DE RESTRICTIONS

M. Bill Kempling (Burlington): Madame le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. On a cité plusieurs chiffres concernant le nombre des employés au service de la compagnie de transport Maislin. D'après le député de Northumberland-Miramichi, il y en aurait 770. Certains ont parlé de 1,000 et d'autres de 2,000. Mais nous savons avec certitude cependant que l'entreprise compte au moins 4,500 employés. Le régime de restriction à 6 et 5 p. 100 s'applique-t-il aux employés américains de la Maislin?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, l'engagement pris par la Maislin s'applique à ses employés canadiens.

* * *

LA CONSTITUTION

LA CONVOCATION DE LA CONFÉRENCE DES PREMIERS MINISTRES

L'hon. Jake Epp (Provencher): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. L'article 37 de la Loi sur le Canada stipule qu'une conférence des premiers ministres doit avoir lieu dans l'année qui suit la proclamation de la constitution, c'est-à-dire à compter du 17 avril. Le premier ministre a-t-il consulté ses homologues à propos de la date qui leur conviendrait pour cette conférence qu'il envisagerait apparemment d'organiser en février 1983?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je n'ai pas écrit directement aux premiers ministres provinciaux au sujet de cette date, mais j'ai discuté avec les dirigeants des autochtones des dates les plus propices. Ils m'ont proposé les mois de février et de mars. J'ai demandé à mes collaborateurs de communiquer avec leur contrepartie dans les provinces pour essayer d'en arriver à une entente. Je n'ai pas encore eu de réponse.

• (1500)

L'ORDRE DU JOUR DE LA CONFÉRENCE

L'hon. Jake Epp (Provencher): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse également au premier ministre. L'article 37 exige qu'au moins une question figure à l'ordre du jour de la conférence des premiers ministres, notamment la définition et l'inclusion des droits des autochtones dans la constitution du Canada. La conférence doit-elle, à son avis, satisfaire uniquement à cette obligation ou songe-t-il à inscrire d'autres points à l'ordre du jour? Le cas échéant, quels seraient-ils?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je souhaite que nous puissions débattre d'autres questions au cours d'une conférence qui précéderait ou suivrait immédiatement celle dont nous parlons, si les premiers ministres provinciaux sont d'accord. Comme le signalait le député, la loi du Canada nous oblige à convoquer une conférence sur ce sujet précis. Rien ne nous oblige à étudier d'autres questions et j'attends à cet effet les propositions des premiers ministres.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE LIBAN—LE RAPPEL DE L'AMBASSADEUR

M. Ian Watson (Châteauguay): Madame le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Peut-il dire si l'ambassadeur du Canada est rappelé de Beyrouth à sa propre demande ou supprimons-nous simplement une cause d'embarras pour Israël en le rappelant?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, j'avais laissé à l'ambassadeur le soin de décider du moment opportun de quitter Beyrouth. Il n'a pas jugé bon de le faire. Toutefois, par suite de bombardements massifs en fin de semaine et en raison des pressions auxquelles notre personnel est soumis depuis si longtemps, sans compter les difficultés que nous éprouvons à communiquer avec lui—sans électricité et autres services, il était devenu très difficile de communiquer avec l'ambassade—j'ai cru que le moment était venu de fermer l'ambassade dans Beyrouth-Ouest et de l'installer pour le moment dans la banlieue de Jounieh.

* * *

PÉTITIONS

DÉPÔT DES RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

Mme le Président: J'ai l'honneur de signaler à la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur le Bureau les rapports du greffier des pétitions qui déclare avoir examiné les pétitions présentées par les députés le vendredi 30 juillet 1982 et les avoir trouvées conformes aux exigences du Règlement quant à la forme.

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. FRIESEN—PRÉAVIS DE LA QUESTION

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Madame le Président, j'invoque le Règlement pour vous prévenir que j'ai l'intention de soulever la question de privilège demain à propos de la fidélité de la transcription du hansard. Je sais que ce n'est pas facile . . .

Mme le Président: A l'ordre, je vous prie. Un député ne peut pas invoquer le Règlement pour avertir la Chambre qu'il va soulever la question de privilège. Pour cela, il faut envoyer au bureau de l'Orateur un bref exposé de l'objet de la question de privilège.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

M. LEWIS—LE RÉEXAMEN DE LA LOI SUR LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Doug Lewis (Simcoe-Nord): Madame le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom de 728 habitants de la circonscription de Simcoe-Nord, qui ont été rejoints pour la plupart par le Fish and Game Conservation Club d'Orillia. Ils trouvent qu'il faut des lois plus strictes pour la répression de l'utilisation d'armes à feu à des fins criminelles, que les tribunaux doivent être moins tolérants et imposer des peines plus sévères. D'après eux, il faut éviter d'imposer une réglementation plus stricte aux personnes qui utilisent des armes à feu à des fins sportives.

Ces personnes trouvent qu'une fois adopté, le bill C-451 empiéterait sur les droits des bons citoyens qui possèdent et utilisent des armes à feu à des fins légales. Ils demandent que l'on examine la pétition et souhaitent qu'elle vous soit présentée maintenant.

* * *

LA LOI SUR L'ADMINISTRATION FINANCIÈRE

MODIFICATION CONCERNANT LES COOPÉRATIVES DE CRÉDIT ET LES CAISSES POPULAIRES

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton) demande à présenter le bill C-660, tendant à modifier la loi sur l'administration financière.

Des voix: Expliquez-vous!

M. Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, ce bill vise à donner au gouvernement le pouvoir légal de déposer de l'argent dans les coopératives de crédit et les caisses populaires. Il tend donc à modifier la loi sur l'administration financière. Il contribuerait, d'une part, à protéger les coopératives de crédit et les caisses populaires contre les propositions d'emendement fort controversées et lourdes de conséquences que le président du Conseil du Trésor (M. Johnston) propose dans le bill C-96 et, d'autre part, à répondre aux besoins des coopératives de crédit et des caisses populaires.

Attribution de temps

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Français*]

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

MESURE RÉGISSANT L'ENREGISTREMENT DES PARTIS POLITIQUES

M. Gaston Isabelle (Hull) demande la permission de présenter le bill C-661, intitulé «Loi modifiant la Loi électorale du Canada (enregistrement des partis politiques).

Des voix: Expliquez-vous!

M. Isabelle: Madame le Président, l'objet de ce projet de loi est d'éliminer d'une façon claire et nette toute ambiguïté quant au caractère national des partis politiques désirant œuvrer sur la scène fédérale, en limitant l'enregistrement aux seuls partis dont le nombre nécessaire de candidats est réparti dans une majorité de provinces. La loi actuelle stipule que ce nombre doit être de 50, mais elle est totalement silencieuse quant à la répartition de ces candidats.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Traduction*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

ATTRIBUTION DE TEMPS AUX ÉTAPES DU RAPPORT ET DE LA 3E LECTURE DU BILL C-124

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor) propose:

Que, relativement au bill C-124, loi concernant les rémunérations dans le secteur public du Canada, un jour de séance soit attribué pour l'étape du rapport et un jour pour l'étape de la 3e lecture du bill; et

Que, quinze minutes avant l'expiration du temps prévu pour les affaires émanant du gouvernement au cours de cette séance, toute délibération devant la Chambre soit interrompue, s'il y a lieu, aux fins de cet ordre et, par la suite, toute question alors nécessaire pour disposer de l'étape à l'étude à ce moment soit mise aux voix immédiatement et successivement, sans plus ample débat ni amendement.

—Madame le Président, il est temps, je crois, d'en finir avec l'étape du rapport et la troisième lecture du bill C-124.

Permettez-moi d'abord de dire que les délibérations jusqu'à présent ont été fructueuses, que le travail des membres du comité, quel que soit leur parti, a été productif, qu'il a suscité la discussion et entraîné des modifications et en outre que nous sommes maintenant saisis d'un certain nombre de motions supplémentaires qui figurent au *Feuilleton*; certaines ont été brièvement débattues vendredi et j'espère que nous aurons l'occasion de débattre les autres dans les dernières heures de l'étape du rapport. Je signale que, au cours du débat devant le comité, on a apporté un certain nombre d'importants amendements. En outre, évidemment, nous avons les autres amendements dont j'ai parlé et qui sont inscrits au *Feuilleton*.

Je vais donc les aborder brièvement afin de rappeler à la Chambre les grands progrès réalisés afin d'améliorer le projet de loi, qui devient en effet plus efficace et plus équitable. Je demande aux députés de se reporter aux modifications apportées à l'article 3, paragraphe 4, qui ont pour effet d'étendre l'application du bill aux employés du Canadien Pacifique Limitée et de ses filiales ainsi qu'aux employés d'un certain nombre d'autres compagnies de chemins de fer qui sont spécifiquement nommés dans le projet de loi, à savoir Ontario Northland Railway, Algoma Central Railway Company, Toronto Terminals Railway Company et Shawinigan Falls Terminal Railway Company.

• (1510)

Les députés n'ont pas oublié que ces modifications ont été apportées en raison de l'histoire des négociations conjointes et de l'importance qu'y accordent d'une part, les syndicats et d'autre part, le patronat. La négociation conjointe remonte à environ quatre-vingt-dix ans et, grâce à l'amendement qui a été présenté à l'étape du comité, il sera possible de préserver ce mécanisme très important.

De plus, on a abondamment parlé pendant le débat de la question de la négociation collective et de l'importance que revêt le maintien de son principe pendant toute l'application du programme de restriction salariale. A l'étape du comité, j'ai, pour ma part, présenté un amendement qui figure maintenant à l'article 7 du bill. Il contribue dans une certaine mesure à rétablir et maintenir le principe de la négociation collective, puisqu'il permet aux parties à une convention collective, qui a été prorogée conformément aux modalités d'application de la loi, de s'entendre pour modifier les dispositions d'une convention collective, d'une décision arbitrale à l'exception des taux de salaire, et des autres dispositions du régime de rémunération.

En ce qui concerne les aspects non monétaires, et je pense plus particulièrement aux questions de santé et de sécurité qui préoccupent, je crois, tous les députés à la Chambre, cela signifie que les représentants du patronat et des syndicats seront autorisés, pendant la période d'application de toute convention prolongée aux termes de la loi, à négocier collectivement et à conclure des ententes sur ces questions très importantes.

Le *Feuilleton* mentionne d'autres modifications relatives à la négociation collective. On y retrouve notamment un amendement proposé par le député de Rosedale (M. Crombie), et j'espère que nous aurons, pendant le temps qu'il nous reste, l'occasion d'échanger nos points de vue à propos de l'application proposée de cet amendement qui fait l'objet de la motion nº 9.

Je prétends que cet amendement et c'est un sujet que je développerai au cours du débat à l'étape du rapport, ne permet pas d'atteindre l'objectif visé par le député de Rosedale, soit de préserver et d'améliorer le processus de négociation collective. J'aurai en outre la possibilité de parler longuement de la motion nº 17 inscrite au *Feuilleton* au nom du président du Conseil du Trésor, qui prévoit que le gouverneur en conseil peut, par décret, mettre fin à l'application de la présente loi à l'égard de salariés ou de groupes de salariés qu'elle vise.

Ce que je vous propose, monsieur l'Orateur, c'est un amendement très important visant à conserver le processus de négociation collective. J'ai fait savoir ici même et dans un communiqué publié au moment où cet amendement a été déposé, que ce dernier permettra aux parties, qui autrement seraient liées par cette entente, de négocier et de conclure une entente par la méthode traditionnelle de négociation collective pourvu que les limites de 6 et de 5 p. 100 soient respectées. C'est-à-dire que pourvu qu'elles respectent ces limites, les parties pourront négocier, faire des compromis et inclure des points comme, par exemple, le congé de maternité dont a parlé le député de Kingston et les Îles (M^lle^ MacDonald) au cours du débat à l'étape du comité, dans les conventions collectives. Cela signifie en outre que lorsque les parties auront conclu une entente, le gouverneur en conseil pourra par décret mettre fin à l'application de la loi dans le cas de ce contrat en particulier.

Je crois que cet amendement est très important. Je sais fort bien que je n'ai que quelques minutes à ma disposition pour parler de la motion et je n'entends donc pas procéder à une analyse complète de la façon dont cette disposition peut être appliquée par opposition à la façon dont l'amendement proposé par le député de Rosedale le sera. Je dirai cependant que l'on pourra ainsi sans difficultés tenir compte du grand éventail de circonstances qui peuvent se présenter dans le cas d'un employé ou d'un groupe d'employés en particulier, et conclure une entente grâce au processus normal de négociation collective, pourvu que dans chaque cas la limite de 6 et 5 p. 100 soit respectée car elle est essentielle à la réalisation de l'objectif du programme de contrôle des salaires.

Nous avons déjà consacré pas mal de temps à la motion nº 3. Elle a même fait l'objet de certaines interventions pendant la période des questions orales. Comme je l'ai dit vendredi dernier, je regrette que cet amendement soit nécessaire, mais j'estime que dans les circonstances, étant donné la fâcheuse impression qui s'est répandue dans tout le pays, impression partagée par certains observateurs de la scène politique, à savoir qu'un groupe d'employés seraient privilégiés, le gouvernement a décidé, pour dissiper cette fâcheuse impression, que toutes les nominations politiques seraient soumises à la même règle.

Nous avions entendu certains commentaires vendredi dernier, notamment durant la période des questions. Nous savons que la situation sera plus difficile pour ces employés que pour tous les autres fonctionnaires visés par le bill. Nous le savons, mais nous faisons appel à leur sens de la solidarité et leur demandons de se joindre à nous dans cette croisade anti-inflation et de montrer l'exemple que tous les Canadiens seront appelés à suivre. Au départ, le gouvernement avait envisagé de limiter aux députés et aux sénateurs, autrement dit aux parlementaires, la diminution de salaire réelle prévue dans la mesure. Sauf erreur, un député néo-démocrate a posé une question à ce sujet.

Mlle MacDonald: Et ma motion.

M. Johnston: Le député de Kingston et les Îles le confirme. Donc, j'ai déjà répondu à cela, disant que la diminution de salaire se limiterait aux parlementaires. Toutefois, comme il importe de prouver que notre programme est sérieux, de montrer quelle en est la véritable portée et que le gouvernement fédéral a réellement l'intention de donner l'exemple, il faut dissiper rapidement tous les doutes.

L'Orateur suppléant (M. Corbin): A l'ordre s'il vous plaît. Le député d'Érié (M. Fretz).

M. Girve Fretz (Érié): Monsieur l'Orateur, le gouvernement a décidé d'imposer la clôture au sujet du bill C-124 qui a trait au programme de restrictions. Nous espérons vraiment que les restrictions de 6 et de 5 p. 100 donneront les résultats voulus. Malheureusement, l'amendement présenté par le ministre vendredi après-midi pose un problème de taille puisqu'il est extrêmement désavantageux pour les employés des députés qui n'ont aucune sécurité d'emploi et qui ne peuvent pas négocier par l'entremise d'un syndicat. Le bill a donc un grave défaut.

• (1520)

Le gouvernement a déjà prouvé qu'il était partisan de l'interventionnisme et qu'il aimait, ou devrais-je dire adorait, contrôler la vie des gens. Ce que je voudrais savoir, c'est pourquoi le gouvernement veut abréger le débat dès maintenant si cette mesure est tellement importante. Qu'y a-t-il de si pressé? Pourquoi d'ailleurs le premier ministre (M. Trudeau) et son cabinet semblent-ils incapables de se rendre compte de tous les problèmes qui existent au Canada?

Le chef de mon parti a déclaré qu'il est facile de voir les faits, mais qu'il est impossible de s'habituer à la misère humaine qu'entraîne le pétrin économique où nous sommes plongés. Le premier ministre répète constamment que les Canadiens doivent réduire leurs aspirations, restreindre leurs revendications salariales et se serrer la ceinture. D'autre part le gouvernement a autorisé des dépenses de 5 millions de dollars pour les fêtes qui ont marqué le 115e anniversaire de notre pays, soit un million de plus que l'année dernière.

Je voudrais lire quelques paragraphes d'une lettre que j'ai reçue aujourd'hui d'un électeur de Wainfleet. Cette lettre est datée du 23 juillet. Voici ce que l'auteur me dit:

> C'est encourageant de voir que le gouvernement a enfin décidé de prendre des mesures pour faire face à nos énormes problèmes économiques, mais ces mesures ne seront pas assez efficaces pour avoir un effet sensible sur l'économie elle-même ou les dépenses gouvernementales.
>
> Je suis un col blanc à l'emploi d'Atlas Steels, qui fabrique des pièces d'acier spéciales. A titre de représentant du service métallurgique, je visite bon nombre de nos clients pour discuter de problèmes techniques, et ainsi de suite, et je pense parler en toute connaissance de cause lorsque j'affirme que le gouvernement ne sait pas ce qui se passe dans le monde de tous les jours.

Il poursuit en disant:

> Bon nombre de sociétés y compris Atlas Steels sont en train de licencier certains de leurs employés de bureau, ce qui équivaut en réalité à les congédier. Atlas Steels a réduit son personnel de 20 p. 100 grâce à des congédiements et à des mises à la retraite anticipée. Des employés qui avaient 19 et 24 ans de service ont été congédiés. Le gouvernement ne parle jamais de réduire ses propres effectifs. De fait, j'ai lu que le gouvernement fédéral avait embauché 8,024 employés pendant le premier trimestre . . .

Et il conclut dans le dernier paragraphe:

Attribution de temps

> . . . Je vous demande de faire votre possible pour faire savoir au gouvernement que les gens souffrent beaucoup plus qu'il ne le pense. En outre, faites-lui comprendre que même si ses dernières initiatives font l'objet de nombreux articles dans la presse, elles sont en retard d'environ huit mois sur le secteur industriel du pays.

Le 23 juin 1982, on pouvait lire dans un article du *Globe and Mail*: «Le gouvernement doit se montrer de moins en moins gourmand, sur le plan financier, de façon à être en mesure de contrôler de plus en plus les ressources canadiennes.» On se demande en effet si le Canadien moyen se rend compte que sur quatre dollars que dépense le gouvernement fédéral un dollar est consacré au paiement de l'intérêt et des frais sur la dette—autant dire sur la tête, car cela provoquera sans nul doute notre perte.

L'ancien vérificateur général, James MacDonell, prévoit que le déficit atteindra 22.5 milliards de dollars cette année. C'est 3 milliards de plus que les prévisions gouvernementales. Il a ajouté que les Canadiens risquent de voir la valeur du dollar diminuer de moitié si le gouvernement ne contrôle pas ses dépenses. Un gouvernement qui désire sérieusement renverser la vapeur, sur le plan économique, doit tout d'abord apprendre à se restreindre et à se discipliner. Les dépenses ont augmenté de 22.1 p. 100 au cours de l'année financière 1981-1982. Le gouvernement libéral cherche à échapper à ses propres responsabilités en tenant la politique américaine responsable de tous nos maux économiques.

Dans le *Sun* du 11 juillet 1982, Barbara Amiel déclarait ceci: «Reagan a réduit les impôts; Trudeau les a augmentés. Reagan a diminué les programmes gouvernementaux; Trudeau les accroît. Reagan cherche à restreindre son déficit; Trudeau a doublé le sien. Les États-Unis importent moins de pétrole; les dépenses du Canada au titre du pétrole augmentent.»

Un gouvernement dont la politique nationale de base consiste à faire porter le chapeau aux autres n'a guère de chance de trouver des idées valables ou d'obtenir la collaboration des gens qu'il condamne, qu'il s'agisse de nos voisins du Sud, de nos provinces, de nos entreprises ou de nos syndicats. De même, l'impression d'impuissance qu'il donne attaque le moral des Canadiens.

Ce sont nos ancêtres qui ont colonisé le Canada et en ont fait le grand pays qu'il est devenu aujourd'hui. Ils sont arrivés ici avec l'idée de surmonter les dangers, de prendre des risques et d'atteindre des objectifs irréalisables dans le vieux monde, car nous ne sommes pas à la merci du monde. Les Canadiens veulent faire mieux sous la conduite d'un gouvernement qui est prêt à les aider plutôt qu'à leur nuire. Mais le manque tragique de confiance aujourd'hui au Canada est attribuable uniquement à l'absence de leadership de la part du gouvernement et non pas à un manque de ressources ou de possibilités. Une bonne partie du chômage, de notre croissance négative et de nos taux élevés d'intérêt sont le prix élevé que doivent payer les Canadiens pour les théories d'Ottawa, dont seul le gouvernement est responsable, plutôt que pour la lutte contre l'inflation, comme il essaie de leur faire croire.

Voici ce qu'ont dit Laventhol et Horwath, comptables agréés, dans un article publié dans le *Globe and Mail* du 17 juin 1982:

> C'est seulement en renversant la vapeur qu'on aidera à relever l'économie. La fierté du ministre des Finances, l'entêtement du ministre de l'Énergie et les théories du gouvernement doivent être mis de côté si l'on veut faire régner la confiance qui est la clé du redressement économique de notre pays.

Attribution de temps

Le parti progressiste conservateur a confiance dans les Canadiens et dans le bel avenir de notre pays. Cependant, il nous faut d'abord remplacer ce gouvernement arrogant, dictatorial et indolent qui s'est gavé de folles dépenses pendant 17 ans et qui a tout à fait perdu contact avec le reste de la société canadienne.

Aujourd'hui, le Canada est à une croisée des chemins tant en ce qui concerne la politique du gouvernement que le manque de confiance des Canadiens en raison du système politique, social et économique. Lorsque la population n'a plus l'impression que son avenir est assuré, tout le système s'écroule. Notre parti travaille d'arrache-pied pour préserver le Canada que nous aimons tous et dans lequel nous croyons. Nous reconnaissons qu'il doit y avoir des restrictions, mais des restrictions globales. Nous devons nous occuper aujourd'hui de résoudre nos problèmes. Nous devons remplacer le gouvernement actuel par un gouvernement qui choisira une nouvelle orientation et redonnera confiance et espoir, surtout de l'espoir, aux Canadiens, et notamment au 1.3 million de chômeurs, aux pauvres, aux gens âgés, aux propriétaires de maisons inquiets, aux petits commerçants harcelés et aux investisseurs désabusés.

Si le gouvernement progressiste conservateur de 1979 était demeuré au pouvoir et que son budget eût été approuvé, le Canada serait aujourd'hui un pays beaucoup plus prospère. Le budget Crosbie visait à stimuler et à relancer le secteur privé. Le NPD n'aime pas cela. Le budget était destiné à encourager la petite entreprise et les Canadiens à devenir propriétaires en achetant des actions de compagnies canadiennes et à régler judicieusement nos problèmes énergétiques. Le projet des sables bitumineux d'Alsands et celui de Cold Lake pourraient être en voie d'exploitation. Les travaux de prospection et d'exploitation des gisements de pétrole et de gaz naturel sur la côte de l'Atlantique se seraient poursuivis, n'eût été le détestable différend avec Terre-Neuve au sujet de l'exploitation des ressources sous-marines. On aurait évité la lutte au sujet des modifications unilatérales à la constitution. Le fédéralisme coopératif existerait encore.

Notre parti est encore fermement convaincu que cette orientation et ce dynamisme du budget sont encore avantageux pour le Canada. Si notre parti avait été au pouvoir et avait présenté un budget le 28 juin comme gouvernement majoritaire, nous aurions mis en œuvre les mesures suivantes.

Je constate que vous êtes sur le point de prendre la parole, monsieur l'Orateur. Je dirai donc en terminant que le gouvernement n'a encore rien compris. Il continue à faire des distinctions injustes en matière de placements créateurs d'emplois. Il continue à en faire au sujet des avantages fiscaux accordés aux employés. Il continue à imposer les entreprises à un taux accru. Il s'attaque aux pensionnés, mais il a majoré ses dépenses de 20 p. 100 depuis deux ans tout en demandant aux Canadiens de se limiter à 6 p. 100. Il demande aux Canadiens de financer un déficit de 20 milliards.

L'Orateur suppléant (M. Corbin): A l'ordre. Le temps alloué au député est écoulé.

• (1530)

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur l'Orateur, je trouve toujours fort amusant d'entendre les conservateurs parler de cette mesure législative, compte tenu du fait qu'ils ont l'intention d'y souscrire chacun à leur tour au moment du vote final. J'estime qu'il est hypocrite de leur part de se croire en mesure de critiquer une initiative qu'ils ont déjà publiquement qualifiée de «pas dans la bonne voie». Je me demande s'il leur arrive jamais de lire leurs propres documents, avant de décider de quel côté ils pencheront pour telle ou telle question. Mais cela étant dit, je vais à présent traiter du projet de loi à l'étude.

Ce projet de loi est mauvais. Il est mauvais car il ne fait rien pour corriger les nombreux et graves problèmes qu'éprouvent à l'heure actuelle les Canadiens et l'économie nationale. Le fait de limiter le débat en vertu du paragraphe 75c du Règlement, comme vient de le proposer le ministre, ne nous aidera en rien à rendre ce projet de loi moins oppressif. J'imagine que c'est là tout ce que nous saurions espérer à la Chambre des communes.

Au moment où il a été présenté, le projet de loi était déjà inacceptable. Depuis qu'il a été modifié, il est encore pire. On a peine à croire que le projet ait été étudié pendant trois ou quatre jours à l'étape du comité car la version qui est revenue à la Chambre des communes est encore pire que la précédente. Le président du comité me montre avec les mains que l'étude en comité a duré sept jours. Je le remercie. Je vois très bien. Le problème, c'est que, peu importe que l'étude en comité ait duré trois, quatre ou sept jours, c'était une perte de temps; en effet, cette mesure législative est encore plus répressive et plus inadmissible qu'elle ne l'était à l'origine.

Le gouvernement, à l'instar de ses amis conservateurs, n'a jamais cru dans la négociation collective. Il a été le premier à la compromettre chaque fois qu'il était question d'imposer certaines restrictions. Les partisans du gouvernement, c'est-à-dire les grandes entreprises libérales et conservatrices, l'approuvent et lui disent de ne rien craindre, affirmant qu'elles le soutiendront jusqu'au bout en limitant les salaires. Elles promettent de veiller à ce que les Canadiens n'aient pas assez d'argent pour vivre. Par contre, elles refusent de limiter les profits et les prix. Après tout, elles ont besoin de réaliser des profits importants et d'augmenter les prix tout en limitant les salaires.

M. Stewart: Avec quoi paye-t-on l'hospitalisation?

M. Deans: Ian Sinclair, qui est maintenant dans le secteur privé tout en se faisant l'écho du gouvernement et de ses amis conservateurs, dit qu'il ne faut pas se tracasser pour le CP, que la société veillera à limiter les salaires de ses employés et à encourager les autres sociétés privées avec lesquelles elle est en contact à en faire autant. Par contre, d'après lui, il ne faut pas s'attendre à ce que les sociétés qui limitent les augmentations salariales à 6 p. 100 fassent la même chose pour les prix car il faut que les profits augmentent pour leur permettre de survivre. Il faut rétablir les marges bénéficiaires et hausses de prix habituelles, sinon bien des sociétés feront faillite et le nombre de chômeurs augmentera.

Je demande à M. Sinclair, au gouvernement et à ses partisans, ce qu'ils pensent des personnes qui n'arrivent pas à joindre les deux bouts avec un salaire amputé, des gens qui n'ont pas les moyens de payer leur hypothèque parce que le gouvernement, avec l'aide des conservateurs, a permis à la Banque du Canada de faire grimper les taux d'intérêt à un point tel que la famille moyenne de travailleurs n'a plus les moyens de payer son hypothèque?

Que pensent-ils des petites entreprises, qui ont maintenant des frais exorbitants, ceux-ci ayant triplé à cause des taux d'intérêt élevés, et qui font faillite parce que le gouvernement et ses amis conservateurs refusent de faire le nécessaire pour limiter les taux d'intérêt que la Banque du Canada impose aux Canadiens?

Que dire des agriculteurs de toutes les régions du Canada qui risquent de faire faillite alors que l'on avait déjà enregistré un taux de faillite sans précédent l'année dernière? Que dire des agriculteurs qui ont été ruinés parce que les taux d'intérêt étaient bien trop élevés et qui n'avaient pas les moyens de faire face à ces dépenses supplémentaires en raison de leurs revenus insuffisants? Que dire des agriculteurs qui perdent ou ont déjà perdu leur exploitation à cause de la politique en matière de taux d'intérêt suivie par le gouvernement libéral et approuvée par le parti conservateur?

Je tiens à déclarer à Votre Honneur qu'il est honteux de nous demander maintenant de limiter ce débat qui restreindra les salaires des Canadiens sans modifier aucunement les prix exorbitants que M. Sinclair voudrait maintenant que les compagnies soient autorisées à demander, de limiter le débat sur un bill qui maintiendra les revenus des Canadiens à leur niveau actuel tout en donnant gain de cause à M. Sinclair qui demande que ces compagnies aient le champ libre pour réaliser à nouveau de considérables bénéfices. Je tiens à dire à Votre Honneur que ces deux partis, le parti conservateur, d'une part, qui fait cause commune avec ses alliés dans le gouvernement pour défendre les intérêts de leurs amies les grandes entreprises aux dépens des Canadiens, et le parti libéral, d'autre part, devraient avoir honte de ce qu'ils font. Ces deux partis, qui n'en forment en fait qu'un seul, je crois, mais portent deux appellations différentes, devraient avoir honte. Lorsqu'il s'agit de défendre les intérêts des Canadiens, de donner suite à leurs revendications salariales, ils font bloc et se tiennent par la main. Ils se tiennent prêts, oui, ils sont prêts à faire en sorte . . .

M. Taylor: Qui les a soutenus dans le cas des droits de propriété?

M. Deans: . . . que ceux d'entre nous qui croient que les salaires des Canadiens sont beaucoup trop importants pour qu'on se permette d'y toucher, pour faire en sorte donc, que nous soyons battus à une majorité écrasante.

Le gouvernement ne se contente pas de limiter à 6 et 5 p. 100 les augmentations de traitement des catégories professionnelles de la Fonction publique visées par les conventions collectives. Il intervient également dans le secteur privé pour limiter les salaires des employés. Pour le moment, il ne s'en prend qu'au Canadien Pacifique Limitée. Mais quelles seront ses prochaines victimes? Quelles sont les prochaines compagnies inscrites sur la liste? Quelles sont les entreprises que l'alliance conservatrice-libérale choisira ensuite?

Le gouvernement prétend qu'il s'en prend aux fonctionnaires parce qu'ils jouissent de la sécurité d'emploi. Il est évident que la menace d'un licenciement plane sur d'autres Canadiens, mais les chômeurs ne retrouveront jamais leur emploi à moins que ceux qui travaillent n'aient les moyens d'acheter les produits qu'ils fabriquent. Cela est, chers collègues, une vérité de La Palisse.

M. Stewart: Sans profit.

M. Deans: On ne peut nier que les chômeurs ne retrouveront jamais leur emploi à moins que ceux qui travaillent n'aient les moyens de consommer et ils ne le pourront pas tant que les taux d'intérêt demeureront élevés et que leur pouvoir d'achat sera réduit. Nous voyons pourtant les conservateurs et les libéraux faire cause commune en faveur des prix et des profits élevés, au mépris des salariés. Cette connivence nous révolte.

Nous ne pouvons pas souffrir cette hypocrisie. Comment rester coi devant cette alliance impie entre le gouvernement et ces conservateurs qui prétendent à tout bout de champ former l'opposition? Quand vient le moment de vérité, quand les conservateurs doivent choisir entre les industriels bien nantis et le peuple, ils penchent à tout coup en faveur des premiers.

En dernier ressort, que fait le gouvernement? Il décide de restreindre cette mesure aux fonctionnaires puisqu'ils ont la sécurité d'emploi. Ensuite, parce que le député de Nepean-Carleton (M. Baker) fait une allégation en Chambre qui pourrait ne pas être fondée, mais qui provoque des remous politiques et embarrasse quelque peu le gouvernement dans l'ouest du Canada, le gouvernement décide de lui faire la leçon. Deux ou trois éditoriaux écrits à la demande du député de Nepean-Carleton ont révélé que le gouvernement pratiquait le favoritisme dans sa façon de traiter avec les fonctionnaires; Le gouvernement veut donc sa revanche. Pour lui donner une leçon, il va réduire le salaire d'autres personnes, notamment celui du personnel du député. Il diminue aussi le traitement de tous les députés. Que les rouspéteurs se le tiennent pour dit. Le député n'osera pas recommencer, car ses employés ne seront pas suffisamment rémunérés.

• (1540)

Je vois, monsieur l'Orateur, que vous vous levez. Je vais m'arrêter là. Mais c'est mauvais, très mauvais. Les conservateurs et les libéraux devraient avoir honte de marcher la main dans la main.

M. Douglas Fisher (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de prendre encore une fois la parole sur le bill C-124 parce que je l'appuie sans réserve. Mes électeurs, et d'autres personnes que j'ai rencontrées dans tout le Canada depuis l'exposé budgétaire, s'accordent à dire que les 6 p. 100 et 5 p. 100 sont des cibles que nous pouvons atteindre et qui nous permettront d'amorcer la relance de notre économie.

Le bill C-124 indique la voie à suivre en demandant aux fonctionnaires et aux hommes politiques de limiter leurs hausses salariales à 6 p. 100 et à 5 p. 100 au cours des deux prochaines années. Mais ce qui est plus important, c'est que le projet de loi est le symbole de l'effort collectif que nous devons tous faire pour assurer la relance. Ne cessons pas de répéter que le 6 p. 100 est une cible que nous pouvons atteindre, que le 6 p. 100 est une augmentation qui assainira notre économie, que le 6 p. 100 est quelque chose que chaque Canadien peut accepter pour assurer la relance de notre économie.

Attribution de temps

L'inflation est la maladie économique que nous pouvons tous contribuer à enrayer. Nous ne pouvons pas changer la situation économique de nos partenaires commerciaux traditionnels, mais nous pouvons trouver des remèdes aux maux de notre propre économie pour que nous soyons prêts à profiter de la relance mondiale le moment venu.

Ce projet de loi, qui limite les hausses salariales des fonctionnaires fédéraux, n'est que la première étape de la relance. C'est un exemple pour le reste de notre société. A titre d'employeur, nous disons à nos employés que nous allons franchir cette étape, et nous demandons aux autres agents économiques d'en faire autant.

Nous venons d'entendre le discours très véhément du député de Hamilton Mountain (M. Deans) sur les prix et les profits. Il a posé une question que beaucoup de gens se posent: vont-ils accepter de limiter leurs demandes salariales et constater ensuite que les prix grimpent en flèche? Il est tout à fait juste et approprié que les gens ordinaires se posent cette question.

Dans le cahier des affaires du *Globe and Mail* d'aujourd'hui, l'article principal de cette page s'intitule: «les prix de l'industrie dégringolent à cause du marasme économique». On y dit que l'indice des prix de vente des produits industriels était de 6.5 p. 100 en juin. Je vais vous citer un extrait de l'article pour vous expliquer pourquoi cela s'est produit.

L'indice des prix de vente permet d'entrevoir une diminution du taux d'inflation et un fléchissement des prix à la consommation. La dernière fois que les fabricants ont été forcés de limiter leurs augmentations de prix, à l'automne de 1977, les prix de détail ont baissé de façon marquée . . .

La faible augmentation du prix des produits manufacturés ajoute foi à l'opinion selon laquelle les restrictions gouvernementales sont inutiles dans le cas de la plupart des sociétés privées.

Dans le secteur privé, nous assistons à un ralentissement dans l'augmentation de certains prix, et à la suite des mesures prises par le gouvernement après le dépôt du budget, cette tendance se retrouve également dans le cas des prix réglementés. Les ministres, chacun de leur côté, et le cabinet, en bloc, donnent vraiment l'exemple en ce qui a trait aux prix sur lesquels nous avons un certain contrôle. Les répercussions du dernier budget sur notre économie et l'exemple donné par le gouvernement fédéral ont permis de freiner l'augmentation des prix.

Personnellement, je me réjouis de l'enthousiasme dont ont fait preuve les maires des grandes villes canadiennes la semaine dernière qui ont déclaré qu'ils allaient essayer d'influer sur les prix dans leurs agglomérations. Je suis enchanté également de voir que le gouvernement de la Colombie-Britannique a décidé de respecter la limite de 6 et 5 p. 100, car cela aura un effet sur les salaires et les prix qu'il règlemente. J'espère que d'autres provinces d'un océan à l'autre vont emboîter le pas. Cette limite de 6 et 5 p. 100 est tout aussi importante dans le cas des loyers ou de la bière vendue dans les stades que dans celui des salaires. Nous apprécierions vivement la collaboration des provinces à cet égard.

Pour en revenir au projet de loi et à la question des augmentations que nous accordons aux fonctionnaires, j'aimerais revenir sur une conversation que j'ai eue vendredi dernier à l'aéroport d'Ottawa avec le député de Rosedale (M. Crombie). Le débat passionné que nous avions connu plus tôt ici même s'est poursuivi à cette occasion. Nous avons essayé alors d'établir si la règle de 6 p. 100 pouvait s'appliquer aux personnes les moins bien payées de la fonction publique.

Après quelques minutes, une personne que nous ne connaissions absolument pas, un homme d'affaires de la région d'Ottawa, selon ses dires, nous a interrompus. Il nous a dit qu'il ne pouvait garder une copiste à son service, car le salaire versé dans la fonction publique pour ce type d'emploi était trop élevé. Cela m'a rappelé le cas d'employés travaillant dans ma circonscription. J'ai réalisé que les hommes et les femmes qui travaillent à l'établissement postal de Gateway comptent parmi les travailleurs de l'industrie les mieux payés dans ma circonscription qui est pourtant très riche.

Ces deux exemples font voir pourquoi il est urgent de prendre cette initiative. Nous avons de bons travailleurs. Nous leur avons accordé des taux de rémunération honnêtes. Ils ont négocié ces taux de rémunération honnêtement. Aujourd'hui, le monde extérieur est influencé directement par la rémunération que nous accordons à nos employés. Il est essentiel que nous tracions le chemin. En dépit des observations que nous avons entendues il y a quelques instants, nous devons reconnaître que nos employés sont très bien payés et qu'ils jouissent d'une excellente sécurité d'emploi. Nous devons nous rendre compte que dans ces circonstances, nos employés peuvent restreindre leurs augmentations au cours des deux prochaines années et donner l'exemple dont on a tant besoin.

Nous devons nous rappeler aujourd'hui que cet exemple n'aura aucune valeur si nous ne parvenons pas à convaincre d'autres employés et employeurs à s'y conformer. Nous devons persuader les Canadiens qu'il s'agit d'une entreprise collective et réalisable. Nous demandons à nos employés de frayer la voie, mais nous demandons au reste du pays de s'y engager. Leur appui sera essentiel.

Je suis heureux d'avoir pu prendre part au débat aujourd'hui. J'espère que l'adoption du bill ne tardera pas. Je sais que les gens de ma circonscription, ceux qui participent aux tribunes libres à la radio et ceux avec qui je me suis entretenu dans les villes canadiennes depuis un mois sont en faveur de cette initiative. Ils sont prêts à suivre cet exemple. Ils nous croient quand nous disons que nous pouvons établir la société du 6 p. 100 dans laquelle nous serons en mesure de recouvrer notre bonne santé économique. Le monde du 6 p. 100 nous permettra d'emboîter le pas à la relance quand elle se produira dans le reste du monde. Un effort commun s'impose.

Je remercie les employés du gouvernement et des sociétés de la Couronne de nous aider à donner cet exemple aux autres secteurs de l'économie.

• (1550)

M. Bill Kempling (Burlington): Monsieur l'Orateur, je voudrais dire dès le début que le député de Hamilton Mountain (M. Deans) devrait avoir honte. S'il connaissait la moindre chose aux affaires, il saurait que des milliers d'entreprises se débarrassent de leurs stocks au prix coûtant et que cela signifie qu'elles ne réalisent pas de bénéfices. Le député sait certainement que par le mot «bénéfices», on entend ce qui reste une fois que tous les salaires, tous les achats et tous les impôts ont été payés et que sans bénéfices, il n'y a plus de commerce, plus d'emplois et plus d'impôts. Le public sait que le député de Hamilton Mountain passe de la gauche au centre à la droite lorsque cela l'arrange. C'est le coût des emprunts qui fait baisser les prix au Canada et c'est un fait bien connu en économie.

Je tiens aussi à dire dès le départ que je m'oppose à la façon dont le gouvernement a recours à l'article 75 du Règlement. La motion à l'étude en est un excellent exemple. La Chambre des communes est un lieu de débat. Elle sert à permettre au gouvernement et à l'opposition d'exprimer leurs points de vue sur les mesures qui sont présentées. Si une question à l'étude est compliquée et suscite des inquiétudes et des controverses chez les citoyens, les députés ont le devoir de faire connaître ces préoccupations pendant les débats de la Chambre. Les ministériels ont tendance à considérer toutes les observations des députés de l'opposition comme de l'obstruction, comme un moyen d'étirer les choses et de semer la pagaille dans le programme législatif du gouvernement. Quant à eux, les députés de l'opposition sont bien souvent aux prises avec des mesures législatives rédigées de façon obscure, qui dans bien des cas exigent des recherches considérables, qui sont mal conçues et comportent d'énormes échappatoires et qui se fondent sur des idées et des opinions butées, enfantines et partiales, comme c'est le cas des bills C-124 et C-53 pour n'en nommer que deux.

L'article 75c du Règlement a été instauré pour permettre au gouvernement de mettre fin à un débat qui s'est prolongé indûment. Il ne visait certainement pas au départ à limiter la durée du débat à propos d'un bill complexe dont la Chambre n'a discuté que deux heures. Cela constitue un usage abusif du Règlement.

Il n'y a absolument rien qui empêche la Chambre des communes de respecter un programme législatif convenable. Le moment de la convocation de la Chambre, le congé de Noël et du Jour de l'An, un bref congé de Pâques et la date du congé d'été devraient être fixés d'avance. Il appartiendrait ensuite au gouvernement d'organiser son programme législatif en fonction de ce calendrier. Il faudrait prévoir des périodes pour les urgences qui réclament l'attention du Parlement. Quiconque examine le système actuel en arrive à la conclusion que la qualité des débats serait grandement améliorée si nous avions un calendrier parlementaire.

Ceci dit, je reviens à la question qui nous intéresse. Le bill C-124 aura une portée économique considérable. Avant même que la mesure ait été votée, nous avons appris du premier ministre (M. Trudeau) et de son cabinet que, si la mesure ne donne pas les résultats escomptés, on instituera un contrôle des salaires et des prix. Le premier ministre est même allé plus loin, affirmant que si les contrôles et le bill C-124 ne donnaient pas de résultats, ce serait la faillite de l'économie.

Il existe trois versions des choses: celle qui motive le bill C-124, une autre donnée par le premier ministre, et une troisième qu'on expose aux chefs d'entreprises et au dirigeants syndicaux quand le premier ministre, le ministre des Finances (M. MacEachen) et ses collaborateurs les rencontrent à huis clos. Autrement dit, la situation économique est soit mauvaise, soit très mauvaise, ou encore la faillite n'est pas écartée. Plus nous resterons ici longtemps, plus nous aurons la chance de connaître ces «petits détails» que l'on dévoile uniquement entre quatre murs à des initiés.

Comme les députés le savent, le budget prévoit un déficit de 19.6 milliards, mais ce déficit a été calculé en fonction d'une reprise économique qui surviendrait aux troisième et quatrième trimestres. Pourtant, aucun dirigeant du secteur privé avec qui je me suis entretenu ne prévoit de reprise avant 18 mois. Quelle sera donc l'ampleur du déficit si aucune reprise ne se manifeste durant le deuxième semestre? Je crois qu'au cours de ces réunions à huis clos le premier ministre et le ministre des Finances dévoilent des faits que l'on dissimule au grand public.

Certains ont même affirmé que le déficit pourrait atteindre 25 à 28 milliards. Dans ce cas, nous serions au bord d'une catastrophe économique. J'espère que ce ne sont que des spéculations et que les dispositions du bill C-124 viendront revigorer une économie de plus en plus anémique. Cependant, je ne crois pas que nous rendions service aux Canadiens en leur cachant la gravité de la situation.

Quand le premier ministre déclare que les Canadiens ont exigé des taux d'intérêt élevés et que c'est pourquoi le gouvernement a dû verser un taux d'intérêt de 19.5 p. 100 sur les obligations d'épargne du Canada, j'estime qu'il déforme la vérité. De même, quand le gouvernement, par l'entremise du premier ministre, intervient sur le marché grâce à une réglementation détaillée et qu'il déclare par la suite que le régime de libre entreprise ne marche pas, il déforme également la vérité. Quand le gouvernement refuse de restreindre ses propres dépenses, qu'il déclare en nous embobinant qu'il restreint l'emploi et engage ensuite 8,000 personnes supplémentaires au cours du premier trimestre de cette année, c'est une supercherie qui frise l'outrage. Quand le gouvernement reproche aux syndicats les revendications sariales qui, selon lui, provoquent l'inflation quand elles ne sont qu'une réaction à celle-ci, il déforme la vérité et aggrave une situation déjà précaire.

C'est parce que le gouvernement est déterminé à intervenir continuellement sur le marché et qu'il croit ne pouvoir sortir de l'inflation qu'en augmentant ses dépenses, que nous continuerons à avoir des problèmes. Si le gouvernement s'y était attaqué directement depuis quelques mois, nous aurions eu des chances de nous ajourner sur une note d'espoir et un programme serait en place pour résoudre les problèmes économiques auxquels nous nous heurtons. Mais ce n'est pas le cas. Au contraire, le gouvernement nous présente un bill mal rédigé, dont la portée change d'une période de questions à l'autre. C'est pourquoi je m'oppose à la motion visant à invoquer l'article 75c du Règlement dans le cadre de ce débat.

[*Français*]

M. Pierre Gimaïel (Lac-Saint-Jean): Monsieur le président, je suis heureux cet après-midi de pouvoir prendre la parole sur ce projet de loi nº C-124 et plus précisément sur cette clôture du débat, si l'on veut, ou sur l'article 75c du Règlement, parce que je pense qu'il est temps que des vérités soient dites à la population, des vérités telles que: Pourquoi imposer une limite à ce débat? Quelle est la raison majeure qui fait que le gouvernement et les députés du parti libéral soient désireux que le débat soit limité? Il y en a plusieurs! Évidemment, il y a une urgence à ce que le projet de loi soit adopté, une urgence pour qu'il puisse être mis en application le plus vite possible. Il est compréhensible que si 282 députés pouvaient parler sur le projet de loi pendant chacun 40 minutes, on n'en serait pas sorti d'ici un an, et à ce moment-là, adieu les effets et tout le reste! Mais qui plus est, encore une fois, et là je me réfère aux derniers votes qui ont eu lieu en cette Chambre, si les Canadiens, si mes compatriotes jettent un coup d'œil sur les deux ou

trois derniers votes qui ont eu lieu en cette Chambre, ils vont pouvoir considérer jusqu'où va loin le stratégie des partis d'opposition. Si je ne me trompe pas, lors du dernier vote, il y avait 64 députés de l'opposition ici sur plus de 130. C'est devant cela que nous sommes placés. Ce qui se passe en fait, c'est que si on est encore ici au début d'août, monsieur le président, c'est parce que les partis d'opposition nous gardent ici. Pour quelles raisons? Pour toutes les raisons possibles, sauf le bien-être des Canadiens.

• (1600)

Je viens de passer 15 jours en comité, précisément sur le bill C-124. Un parti par exemple, le Nouveau parti démocratique, disait au début: On ne sait pas s'il va y avoir des amendements. On aura un caucus cette semaine, on vous le dira. Il y a eu caucus. Il est revenu. On ne le sait pas encore si on va avoir des amendements, on le saura au prochain caucus. La semaine suivante, il y a eu un autre caucus, et encore après le caucus, c'était pas sûr qu'il y en aurait. Là, probablement qu'il va y en avoir. Finalement, on a fini par les avoir les fameux amendements au comité et cela a tout pris. Voici un exemple très simple: Lorsque ce parti, le Nouveau parti démocratique, a voulu inviter des gens à venir comparaître devant le comité, plutôt que de présenter tout simplement une motion qui demandait que des gens viennent comparaître devant le comité, on nous en a défilé environ cinq de ces motions qu'il a fallu défaire, une après l'autre, au vote. Encore une affaire pour nous faire perdre une heure de notre temps! Ce qui est aberrant, monsieur le président, c'est que durant qu'on garde les ministériels ici en Chambre, pendant qu'on nous empêche d'aller voir nos commettants, chez nous, nos gens présentement aimeraient nous rencontrer pour nous expliquer leurs problèmes.

Les partis de l'opposition ici tiennent généralement la moitié de leurs députés, et cela, il est temps que les Canadiens le sachent, savoir que, pendant que nous sommes obligés d'être ici pour soutenir nos politiques, ces gens-là retardent leur acceptation, ils se pavanent dans les circonscriptions à faire de la politique. Le député d'Oshawa (M. Broadbent) lui-même, leader du Nouveau parti démocratique, la première semaine qu'on a siégé en comité au sujet du bill C-124, où était-il ce monsieur? Je ne le sais pas, mais il n'était pas ici à la Chambre des communes, ni au comité ni en cette Chambre. C'est devant cela qu'on est placé, monsieur le président. On nous demande en tant qu'être humain: Viens-t-en, viens ici à Ottawa représenter 80,000 ou 90,000 personnes, viens-t-en siéger pendant une période qui va du milieu d'octobre jusqu'au début d'août, probablement jusqu'au milieu d'août, cinq jours par semaine, monsieur le président, sois là parce que n'importe quand l'opposition peut occasionner des votes. Voici un exemple: l'histoire des cloches nous a fait perdre 15 jours. Et après on nous blâme de présenter des solutions comme l'article 75C. Non, je pense qu'il faut être logique et je pense que les Canadiens doivent le savoir. Vous savez, ce n'est pas de gaieté de cœur que je vais voter comme député de Lac-Saint-Jean ici pour que les augmentations de salaires des fonctionnaires soient limitées à 6 et à 5 p. 100; ce n'est jamais plaisant de faire cela! J'aimerais bien mieux qu'ils aient 20 p. 100 par année!

Ce n'est pas de gaieté de cœur que je me suis voté une coupure de salaire d'au-dessus de $3,000 seulement pour cette année, plus une coupure des frais de représentation qui nous sont alloués pour notre travail, ce n'est pas de gaieté de cœur que l'on fait tout cela! Mais il faut que ce soit fait, monsieur le président. Il faut que ce soit fait au nom des milliers de chômeurs qui attendent que l'inflation diminue. Il faut que ce soit fait aussi au nom des contribuables, parce qu'il y a beaucoup de gens qui l'ignorent en cette Chambre, mais au Québec présentement les contribuables sont au bout de leur rouleau, ils se font étouffer littéralement, comme le dit le député de Laval (M. Roy), par les péquistes, et s'il n'y a pas un palier de gouvernement qui leur donne un peu de corde, ils ne s'en sortiront pas ces gens-là. Pendant ce temps-là, on a ici le Nouveau parti démocratique, le grand défenseur de je ne sais plus quoi.

Je les écoutais en comité! La succursale du CTC, monsieur le président! Ce n'est même pas un parti politique! Encore s'ils répondaient aux vœux des travailleurs, mais il n'y a personne parmi ces gars-là qui se soient rendu compte que les travailleurs canadiens trouvent qu'ils paient trop d'impôt, trouvent que les dépenses gouvernementales sont peut-être un peu trop fortes, trouvent que les édifices qu'on s'est payés pour nos ministères fédéraux sont peut-être un peu trop gros, sont peut-être un peu trop climatisés, sont peut-être un peu trop beaux! Il n'y a personne parmi eux qui se rend compte que les Canadiens trouvent qu'il y a peut-être un petit peu trop de fonctionnaires, parce que depuis 10 ans le gouvernement libéral a doublé le nombre de fonctionnaires. Ils sont là, ces messieurs-là, monsieur le président, et ils défendent M. McDermott en comité, et pendant ce temps-là, il y a des chômeurs dans leurs circonscriptions comme dans les nôtres. Est-ce qu'ils retournent les voir? Non! Ne leur demandez pas ce qui se passe dans leurs circonscriptions, ils ne le savent pas! Ils ne veulent rien savoir de cela, ça ne les intéresse pas. Ce qui les intéresse, c'est ce que M. McDermott leur donne. Ce qui était fantastique à voir à ce même comité, monsieur le président, c'était le fait que leurs représentants syndicaux leur donnaient leurs notes, les notes de *briefing* qui étaient données au Nouveau parti démocratique venaient des représentants syndicaux qui étaient assis autour. C'est ce que je trouve le plus fantastique. Pendant ce temps-là, leur chef se promenait. Où? Je ne sais pas, quelque part, il se promenait. Je crois qu'il faut être sincère envers les Canadiens, il faut être honnête. Notre pays connaît des difficultés financières.

Le très honorable premier ministre (M. Trudeau) a dit ce que le Japon a fait, ce que l'Allemagne de l'Ouest a pu faire, nous sommes donc capables de le faire ici au Canada. Mais nous avons besoin de l'aide de tout le monde. Nous avons commencé par donner l'exemple nous-mêmes. Que le Nouveau parti démocratique cesse d'être une succursale, et qu'il mette des idées positives sur la table pour aider au bien-être des Canadiens et non à celui de ceux qui sont privilégiés et qui ont de beaux emplois protégés par de beaux gros salaires à vie! C'est clair! Et si M. McDermott n'est pas d'accord là-dessus, rappelez-vous que votre chef, normalement, c'est l'honorable Edward Broadbent et non M. McDermott!

[*Traduction*]

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec un certain intérêt ce que le député du Lac-Saint-Jean (M. Gimaïel) avait à dire. Il a parlé de la nécessité urgente de sortir d'ici et affirmé que les partis de l'opposition retardaient l'ajournement de la Chambre des communes. Il a dit vouloir retourner dans sa circonscription. Je peux comprendre son désir. Je sais que beaucoup de députés aimeraient pouvoir travailler dans leur circonscription, mais je tiens à dire au député que ce ne sont pas les partis d'opposition qui retardent l'ajournement de la Chambre. Les gens qui en retardent l'ajournement, à mon avis, ce sont les députés du gouvernement qui refusent de présenter le bill C-53, loi modifiant le code criminel, qui nous permettrait de substituer l'agression sexuelle au viol. Tant que ce projet de loi n'aura pas été présenté à la Chambre, je ne retournerai pas chez moi et je veux qu'il le sache. Ce projet de loi doit être présenté à la Chambre avant que nous n'ajournions pour l'été.

Je trouve très révélateur le fait que le gouvernement croie nécessaire de présenter une motion en vertu de l'article 75c du Règlement à cette étape-ci de l'étude du bill C-124. Il affirme que ce projet de loi joue un rôle essentiel dans son plan de relance économique, et c'est une des principales mesures législatives présentées cette session-ci. Ce que je trouve plutôt curieux, c'est que le gouvernement trouve toujours nécessaire de recourir à la clôture dans les cas des mesures législatives les plus importantes présentées à la Chambre, celles qui requerraient un examen approfondi de la part des députés de tous les partis et des membres du Comité. Mais le gouvernement choisit plutôt de présenter une motion de clôture et de limiter les délibérations. Il a proposé une motion de clôture à l'égard du projet de loi sur la Constitution avant même qu'il soit en cours d'étude. Avant même que le pays sache ce qui se passait au sujet des principales modifications à la Constitution, le gouvernement a imposé la clôture. Et il vient à nouveau de le faire.

A mon avis, dès que le gouvernement veut présenter un projet de loi important, il se sent inquiet. La seule chose qui ne l'inquiète pas, c'est une motion en vertu de l'article 75c du Règlement. Il peut se retrancher derrière la clôture au lieu de répondre aux questions légitimes qui devraient lui être posées par son propre parti, par l'opposition et par la population canadienne. Voilà où nous en sommes avec ce bill.

Ce bill aurait besoin d'un examen approfondi, monsieur l'Orateur. Nous l'avons assez bien étudié au comité, mais nous sommes bien loin d'avoir obtenu toutes les réponses que nous souhaitions. Je regrette infiniment que le gouvernement ait décidé de faire cesser le débat avant d'avoir pu nous préciser ses intentions.

Il semble qu'à chaque étape, le gouvernement ait apporté des changements inappropriés auxquels il n'avait pas réfléchi suffisamment. Nous en avons eu la preuve aujourd'hui lorsque nous avons posé des questions au président du Conseil du Trésor (M. Johnston) au sujet de la société de l'avenir à laquelle le bill, selon lui, doit servir de pierre angulaire et qui doit progresser aux rythmes de 6 et de 5 p. 100. Qu'est-il arrivé? Il a dit: «Pourquoi me posez-vous ces questions? Cela ne me concerne pas. Je n'ai pas à y répondre». S'il coordonne un programme pour le gouvernement, il devrait certes être en mesure de répondre à des questions légitimes sur la façon dont s'appliquera cette règle des 6 et 5 p. 100 et à qui elle s'appliquera et jusqu'où. On n'a pas répondu à ces questions. Voilà pourquoi il faut prolonger le débat.

• (1610)

J'ai signalé qu'il propose des amendements mal conçus. Il n'est rien de plus mal conçu, comme je l'ai fait remarquer l'autre jour au président du Conseil du Trésor, que la motion nº 3 inscrite à son nom. Il s'agit de l'amendement qui vise à modifier la période au cours de laquelle les mesures de restriction s'appliqueront aux membres du Parlement et du Sénat. A cette fin, j'ai proposé aujourd'hui une motion qui, je l'espère vivement, retiendra l'attention du président du Conseil du Trésor. J'ai demandé au gouvernement de modifier immédiatement le bill C-124 de sorte que ses dispositions n'entrent en vigueur pour le personnel des députés et sénateurs qu'à l'expiration de leur contrat comme cela se fera pour tous les autres employés de la Fonction publique, et que le gouvernement ne soit pas plus sévère pour les membres du personnel des députés et sénateurs qu'il ne l'est pour les autres fonctionnaires.

J'ai écouté attentivement le discours du président du Conseil du Trésor à ce sujet, quand il a participé à ce débat sur la motion de clôture. J'ai noté certaines des expressions qu'il a employées à ce moment-là. Il a dit que nous devrons prendre cette mesure. En d'autres mots, nous devrions prendre des sanctions contre le personnel au service des députés et des sénateurs pour faire disparaître la fâcheuse impression que le gouvernement a donnée au pays, en épargnant un autre groupe d'employés, soit le personnel au service des ministres. Si le président du Conseil du Trésor avait été de bonne foi lors de sa présentation, il aurait avoué que les membres du personnel au service des ministres reçoivent en moyenne des traitements considérablement plus élevés que leurs collègues au service des députés et des sénateurs, lesquels font partie des catégories d'employés rémunérés au tarif de $24,000 et moins par an. Certains ne gagnent pas plus de $14,000 par an. Ces employés sont pour la majorité des femmes dont un bon nombre, si le ministre se donne la peine de se renseigner dans cet édifice, sont chef d'une famille monoparentale et ce n'est pas à elles que l'on devait imposer des restrictions.

Si le ministre avait demandé à certains d'entre nous d'accepter une baisse de traitement supplémentaire afin d'en épargner notre personnel il aurait sûrement obtenu notre consentement. Il aurait constaté que nous étions disposés à faire ce sacrifice afin d'éviter une baisse de traitement à des employés qui ne sont pas en mesure de supporter un tel fardeau. Je regrette vraiment que le président du Conseil du Trésor ait pris cette décision, comme je le lui ai dit l'autre jour.

Je tiens cependant à dire au ministre que je suis désolée d'avoir tenu l'autre jour certains propos à son endroit. Je sais maintenant que l'idée de cette décision ne vient pas de lui. Je sais maintenant qu'elle vient du cabinet du premier ministre (M. Trudeau) et qu'elle est attribuable à une réaction de dépit. Je regrette donc d'avoir tenu ces propos à son endroit, car même s'il est l'auteur de cet amendement. Je sais qu'il a beaucoup plus de décence que bien d'autres députés d'en face et qu'il n'aurait pas pris cette décision de son propre chef. Je sais bien sûr maintenant à qui en attribuer le blâme.

Attribution de temps

L'Orateur suppléant (M. Corbin): A l'ordre.

M. David Berger (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur l'Orateur, je n'en reviens pas, parfois, des airs de sainte nitouche de l'ancien ministre, le député de Kingston et les Îles (M^lle^ MacDonald). Elle lance des statistiques comme si la plupart des membres du personnel de la Chambre des communes étaient des femmes et qu'elles étaient en majorité chefs de famille monoparentale.

M. McDermid: Ce n'est pas ce qu'elle a dit.

Mlle MacDonald: Prétendez-vous que j'ai tort?

M. Berger: Je me demande si elle le dit pour le plaisir de discuter ou si elle a fait une enquête.

M. McDermid: Il s'agit de femmes, à 80 p. 100.

Mlle MacDonald: Vous le niez?

M. Berger: Je l'admettrais peut-être. Je me demande, cependant, d'où elle sort ses statistiques selon lesquelles la plupart sont chefs de famille monoparentale.

Mlle MacDonald: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

M. Kelly: Rassoyez-vous donc.

L'Orateur suppléant (M. Corbin): A l'ordre, je vous prie. Le député de Kingston et les Îles.

Mlle MacDonald: Monsieur l'Orateur, le député vient de m'attribuer une déclaration qu'on ne trouvera pas dans les bleus. Je n'ai pas dit «la plupart». J'ai demandé au ministre s'il avait une idée du nombre de femmes qui élevaient seules leurs enfants.

L'Orateur suppléant (M. Corbin): Ce n'est manifestement pas là un rappel au Règlement, mais une question de débat. Le secrétaire parlementaire a la parole.

M. Berger: Monsieur l'Orateur, un autre exemple, c'est la discussion sur l'attribution de temps que le député de Kingston et les Îles a qualifiée à tort de clôture.

Mlle MacDonald: Ce que nous appelons une rose . . .

M. Berger: La plupart des députés savent que l'article 33 du Règlement régit la clôture, alors que l'attribution de temps est réglementée par l'article 75c. Son gouvernement a eu recours à l'attribution de temps pour son infâme projet de loi sur les hypothèques, à l'automne de 1979.

Mlle MacDonald: Dommage qu'il ne soit pas en vigueur à l'heure actuelle.

M. Kelly: Elle n'a pas protesté cette fois-là, n'est-ce pas?

M. Berger: Mon collègue de Toronto fait remarquer que le leader du gouvernement à la Chambre de l'époque, le député de Nepean-Carleton (M. Baker), avait dit en substance que ce n'était pas la clôture, mais un moyen moins brutal de mettre fin au débat. Le député de Kingston et les Îles s'adresse au public canadien, dont une partie ne connaît peut-être pas aussi bien la procédure parlementaire que les députés.

Mlle MacDonald: Ne dépréciez pas le public canadien.

M. Berger: Ceux qui s'intéressent à la procédure parlementaire savent que l'attribution de temps se fait, au modèle des Parlements, partiquement tous les jours et que c'est une procédure normale que l'on attache à la plupart des bills. Ce n'est pas comme si nous recourions à une forme de chantage, ce dont le parti du député a l'habitude.

A propos de la motion dont nous sommes saisis, monsieur l'Orateur, je voudrais citer des articles qui l'appuient. Rien n'aide mieux à comprendre qu'une illustration. Je me rappelle avoir vu dans le *Financial Post*, il y a à peu près deux mois, un graphique comparant la hausse des rémunérations au Canada depuis dix ans à celle de la productivité. Ce graphique renfermait un excellent exemple des maux qui affligent notre économie. Entre 1971 et 1981, les rémunérations ont augmenté d'environ 157 p. 100 alors que la productivité s'est accrue au cours de cette période d'environ 5 p. 100. On en saurait mieux illustrer notre problèmne.

Un autre facteur que les partis d'opposition dissimulent souvent est le fait que 30 p. 100 de notre produit national brut est exporté. Il s'agit d'un chiffre extraordinairement élevé lorsqu'on le compare à celui de pays comme le Japon et l'Allemagne qui n'exportent que 10 p. 100 environ de leur produit national brut. Il montre dans quelle mesure la prospérité du Canada dépend des fluctuations des marchés internationaux et dans quelle mesure nous devons être compétitifs pour maintenir notre croissance et notre prospérité. Pour la gouverne de ceux qui croient peut-être que les matières premières représentent un pourcentage important de nos exportations, je tiens à signaler que les produits ouvrés et semi-ouvrés représentent 70 p. 100 de nos ventes à l'étranger. Par conséquent, il est évident que les augmentations salariales doivent être alignées sur la productivité, sinon le Canada ne sera pas en mesure de livrer concurrence aux pays étrangers.

• (1620)

Un peu plus tôt cette année, j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec l'ancien président du Conseil économique du Canada, M^me^ Sylvia Ostry, qui occupe maintenant le poste d'économiste principal à l'OCDE. M^me^ Ostry s'est rendue en Allemagne de l'Ouest et m'a expliqué comment le Syndicat allemand des métallurgistes avait accepté une augmentation salariale de 4 p. 100 environ. Ce syndicat est le plus important du pays et donne le ton aux conventions collectives des autres secteurs de l'économie. M^me^ Ostry a rencontré des banquiers pour les féliciter de l'entente. Ils ont fait en quelque sorte les dédaigneux et ont déclaré que ce n'était pas mal, mais qu'ils auraient pu faire mieux. Elle m'a également expliqué que les syndicats ouest-allemands ne présentent pas de revendications salariales excessives. Ils savent que pour soutenir la concurrence étrangère, l'Allemagne doit avoir des taux de salaires qui correspondent aux gains de productivité. M^me^ Ostry a ajouté que les syndicats étaient très bien informés. Il semble que la plupart d'entre eux recrutent des économistes et d'autres spécialistes, ce qui leur permet d'entamer les négociations de façon souple et avisée. J'espère que les derniers entretiens du gouvernement, du secteur privé et des syndicats permettront au Canada de se lancer dans cette voie au cours des prochaines années.

Avant de terminer, je voudrais rappeler que, selon le député de Hamilton Mountain (M. Deans), le gouvernement n'imposait aucune restriction sur les profits et les prix. Or, le gouvernement exerce un contrôle des prix dans les sociétés de la Couronne. Le député de Mississauga-Nord (M. Fisher) s'est reporté à un article du *Globe and Mail*. Je me souviens avoir lu dans le dernier rapport annuel du gouverneur de la Banque du Canada que les profits des compagnies canadiennes avaient baissé de 30 ou 40 p. 100 l'année dernière. Par conséquent, il semble évident que le jeu des forces du marché permettra de régler ce problème.

M. G. M. Gurbin (Bruce-Grey): Monsieur l'Orateur, je suis très heureux de l'occasion qui m'est donnée de participer à cette discussion sur le bill C-124. Certaines des interventions m'ont soudain fait penser à la loi de Murphy. Celle-ci suppose que s'il y a une possibilité que quelque chose aille de travers, elle se réalisera immanquablement. Le corollaire de cela, qui découle de la discussion ici et en comité, c'est la loi de Johnston. Par comparaison, la loi de Murphy est optimiste.

Dans la discussion aujourd'hui sur la limitation du débat sur le bill C-124 bien des chose clochent. Ce projet de loi résume d'une certaine façon la règle du 6 et du 5 p. 100 du gouvernement. Je suppose que tous les Canadiens peuvent remercier le ciel que le gouvernement jongle avec des chiffres qu'il sait manier. De toute évidence, le ministre des Finances (M. MacEachen) ne pourrait jongler avec des dix et des vingts parce qu'en six mois il s'est tompé de 10 milliards dans ses prévisions sur le déficit. Cette fois-ci, il a choisi des chiffres plus petits et peut-être qu'en comptant sur ses doigts il ne se trompera pas. Nous en sommes heureux, mais il reste que le projet de loi présente de nombreuses lacunes.

D'autres députés ont affirmé que c'était une mesure législative spéciale. De si nombreuses modifications y ont été apportée en si peu de temps qu'il a été très difficile pour les députés de tous les côtés de la Chambre d'en suivre l'évolution. De toute évidence, en acceptant certaines modifications à peu près chaque jour, le ministre a avoué que le projet de loi était imparfait et avait besoin d'être encore modifié.

Un domaine qui inquiète notre parti et dans lequel nous aimerions voir des changements est celui des contrats. Nous avons proposé en comité un amendement qui permettrait d'examiner la façon dont s'appliquerait la règle du 6 et du 5 p. 100 aux contrats de services du gouvernement. Tous les contrats de services professionnels accordés par le gouvernement sont un élément très important de ses dépenses. En fait, la somme de un milliard est en jeu. L'amendement que nous avons proposé aurait consisté à rayer certaines lignes à l'endroit approprié et à y substituer «ou le taux de traitement» et aurait inclus «toute personne embauchée dans le cadre de contrats de services personnels».

Notre parti a essayé de convaincre le ministre d'accepter ce très important amendement qui aurait reflété les intentions réelles du gouvernement et sa volonté d'appliquer ce principe et le ministre a répondu qu'il y songerait. Au lieu d'adopter cet amendement cependant, le ministre en a présenté un autre qui s'en prend aux employés des députés et s'attaque à des gens qui ne sont pas la cause du problème. Ces employés ne sont que des victimes impuissantes. Le ministre n'a pas expliqué aujourd'hui ou plus tôt quelles mesures il compte prendre à l'égard d'un secteur important sur lequel il exerce clairement certains pouvoirs et à propos duquel il pourrait faire quelque chose. Nous sommes très déçus, mais ce n'est qu'un exemple des défauts de cette mesure que nous n'avons pas encore eu la chance d'examiner pleinement.

Il y a bien d'autres choses qui laissent à désirer. Quand j'écoutais les discussions et certaines des interventions au comité et encore aujourd'hui à la Chambre, une chose m'a frappé, soit que le bill a d'énormes lacunes. L'ensemble du bill est clairement défectueux. C'est de ce genre de lacunes dont je voudrais parler.

Le programme du gouvernement est axé sur les résultats du sondage Gallup et sur le fait bien évident que le premier ministre (M. Trudeau) manque d'appui au Canada, comme l'indiquent les résultats d'un sondage après l'autre, que ce soit le sondage Gallup ou d'autres. Le gouvernement a isolé une partie du problème qu'il a lui-même causé et il essaie de s'en servir de façon politique à grand renfort de belles paroles et de discours politiques pour obtenir la collaboration des travailleurs et des hommes d'affaires, de fait, de tous les Canadiens qui se préoccupent du taux de chômage, c'est-à-dire des 1.3 million de chômeurs déclarés et des nombreux chômeurs non déclarés. Il cherche aussi à les avertir des problèmes croissants que le manque de liquidités cause aux entreprises canadiennes et des difficultés qu'elles éprouveront si elles ne peuvent pas très rapidement faire de projections économiques en fonction de taux d'intérêt de 12 p. 100 ou moins. Le pays tout entier est préoccupé par cette situation. Le gouvernement, de son côté, essaie de s'assurer l'appui de toute la population, afin de régler le problème qu'il a créé lui-même.

• (1630)

Cela justifie déjà que la population se demande si oui ou non le programme en question mérite d'être appuyé. Pour ma part, je répondrais oui; seulement il y a un problème, c'est qu'on ne connaît pas le reste du programme. Quelles autres mesures vont être prises? Le gouvernement va-t-il respecter sa parole et contrôler les prix également? Allons-nous prendre d'autres mesures pour redonner confiance aux investisseurs? Allons-nous montrer à la population que le gouvernement, à l'instar de notre parti, veut vraiment appliquer des restrictions?

Rien de tout ce qui a été fait jusqu'à maintenant ne nous permet de le croire. Dans bien des cas, on utilise encore des avions pour amener des personnalités à des fêtes coûteuses et le gouvernement continue à dépenser des sommes énormes en publicité et à d'autres fins. Il suffit de voir le budget fédéral, qui dépasse maintenant les soixante-dix milliards de dollars. Nous allons payer cette année en intérêts 13 milliards, ce qui représente plus que toutes les dépenses gouvernementales il y a dix ans. Tout cela nous amène véritablement à nous demander si le gouvernement entend vraiment respecter le principe d'austérité qu'il prêche. Or, des restrictions dépend notre capacité de régler les problèmes de l'économie.

Attribution de temps

Le Conseil économique du Canada a publié un rapport auquel on a déjà fait allusion plusieurs fois ici même. Selon ce rapport, le taux d'inflation a été de 18 p. 100 dans le secteur gouvernemental et de 9 p. 100 dans le secteur privé, qui regroupe tous les autres agents économiques. Il est donc clair que tout l'appareil gouvernemental est responsable de l'inflation que nous connaissons.

J'aimerais maintenant dire un mot de certaines observations livrées par le représentant d'Hamilton Mountain (M. Deans), le leader parlementaire du Nouveau parti démocratique. Il est vraiment déconcertant pour les membres de l'opposition d'entendre des députés de l'autre parti le l'opposition établir des liens entre ce que notre parti approuve et ce que propose le gouvernement, choses que nous sanctionnons depuis nombre d'années, et de voir des gens comme le député de Hamilton Mountain nous reprocher de rester aussi fermes dans nos convictions.

Il n'y a rien d'inconséquent à nous opposer à ce qu'on limite la période de temps accordée à l'examen et à la discussion de ce bill d'importance critique, tout en approuvant le principe de modération recommandé dans certaines parties du bill, quelque imparfait qu'il soit par ailleurs.

Il reste beaucoup à dire au sujet de ce projet de loi mais d'autres s'en chargeront sûrement. Monsieur l'Orateur, je vous remercie du temps de parole que vous m'avez accordé.

M. D. M. Collenette (York-Est): Monsieur l'Orateur, je n'avais pas prévu de prendre la parole cet après-midi, mais après avoir entendu certains propos de ma collègue, le député de Kingston et les Îles (M^lle^ Macdonald), j'ai décidé de participer au débat.

D'abord, je voudrais signaler à la Chambre que, contrairement à ce que le député de Bruce-Grey (M. Gurbin) a dit il y a quelques instants, que nous étudions le bill C-124, il n'en est rien; l'objet du débat est une motion présentée aux termes de l'article 75(c) du Règlement visant à limiter le débat du bill en question. Je vous ai trouvé pas mal généreux, monsieur l'Orateur, de permettre aux députés de poursuivre le débat sur le bill C-124 et, après avoir soulevé quelques points de procédure, je vais me prévaloir de votre générosité pour m'attaquer à l'essentiel du bill C-124, soit le programme d'austérité imposé par le gouvernement.

Pour répondre au député de Kingston et les Îles, je pense qu'il convient de rappeler, et mon collègue le député de Laurier (M. Berger) l'a fait il y a quelques instants, qu'il convient parfaitement à un parti d'opposition de s'opposer à l'application de l'article 75*c*), mais lorsque ces mêmes partis d'opposition sont au pouvoir, ils changent leur fusil d'épaule.

On voit bien que le Nouveau parti démocratique n'a jamais eu cette occasion, et je doute qu'il l'ait jamais de mon vivant; mais on sait que le parti conservateur a été au pouvoir pendant une brève période en 1979, et comme l'a rappelé mon collègue de Laurier, le leader parlementaire du gouvernement conservateur, qui est justement ici cet après-midi, le député de Nepean-Carleton (M. Baker), avait pris la parole le 20 novembre 1979, sauf erreur, pour invoquer l'article 75 *c*) lors de l'étude d'une mesure concernant la déductibilité des intérêts hypothécaires. Je n'étais pas ici à ce moment-là, mais j'ai lu par la suite le compte rendu de la séance, et le député a dit qu'il ne s'agissait pas de la clôture, que c'était une façon polie de mettre un terme au débat.

Le public qui nous regarde à la télévision et qui nous écoute dans les tribunes ne devrait pas croire le député de Kingston et les Îles. Nous ne mettons pas un terme au débat par un moyen brutal tel l'article 33 du Règlement; au contraire, nous prolongeons simplement le débat pour quelque temps encore. Cela se fait régulièrement dans d'autres législatures et je pense, monsieur l'Orateur, que si nous voulons mieux organiser nos travaux à l'avenir, nous devrons adopter une méthode quelconque d'attribution normale de temps de parole.

Je suppose que l'on pourrait parler pendant plus de dix minutes sur le fond de la question à l'étude, mais depuis dix-huit mois, aucune autre question n'a suscité autant d'intérêt parmi mes électeurs que la croisade lancée par le gouvernement en vue de ramener l'inflation à 6 p. 100 cette année et 5 p. 100 l'année suivante. Les députés d'en face, s'ils rentrent dans leur circonscription et rencontrent leurs électeurs pendant l'été, seront peut-être surpris de constater que le public accepte le programme du gouvernement et se réjouit de voir le gouvernement prendre l'initiative et donner l'exemple dans ce domaine.

L'opposition nous exhorte depuis dix-huit mois à réaliser un consensus afin de résoudre les problèmes économiques du Canada. Quand le premier ministre (M. Trudeau) rencontre les dirigeants syndicaux, les dirigeants municipaux, les chefs d'entreprise, c'est ce qu'il cherche à faire. Mais cela ne suffit pas aux députés de l'opposition. Ils préconisent ces réunions et, une fois qu'elles ont lieu, ils disent que nous utilisons ces personnes, que nous cherchons à les corrompre. Comme vous pouvez le voir, on n'est pas avare de belles paroles à la Chambre des communes, et nous l'avons encore une fois constaté cet après-midi. Le gouvernement cherche à réaliser un consensus pour résoudre les problèmes urgents qui assaillent notre économie, mais lorsque nous rencontrons ces dirigeants, on nous accuse de les corrompre à des fins purement sectaires.

Soyons honnêtes. Le pays connaît une grave crise économique. On peut mener une campagne électorale le moment venu, mais le public en a assez, je crois, de cette hantise de voir l'opposition mener tous les jours une véritable campagne électorale. Il y a lieu de douter de ses motifs mais il y a des personnes comme M. Mulholland de la banque de Nouvelle-Écosse, ou M. Sinclair de CP Investments, des Canadiens très respectables représentant le monde des affaires—des gens qui n'ont rien à voir avec le Parti libéral, des chefs d'entreprise éminents—qui se rendent compte que nous devons faire fi de toute cette médisance, de tout ce chipotage, de tout ce sectarisme politique. C'est ce qui détruit le pays au même titre que les problèmes économiques actuels.

J'attire l'attention des députés d'en face sur les remarques faites hier par Bob Blair, comme en témoigne le *Star* de Toronto. M. Blair est un grand ami de certains représentants de l'opposition, comme M. Peter Lougheed, par exemple. M. Blair est un homme d'affaires très avisé, dont l'entreprise a réalisé de gros bénéfices ces dernières années, dans une industrie très dynamique, une industrie qui traverse pourtant une période difficile. M. Blair a beaucoup . . .

• (1640)

Mlle MacDonald: . . . critiqué le premier ministre (M. Trudeau).

M. Collenette: Tout le monde critique le gouvernement. C'est une chose qu'il faut accepter en démocratie. Mais M. Blair dit que c'est l'opposition, qui ne cesse de mettre des bâtons dans les roues et de couper les cheveux en quatre, qui détruit la confiance et le climat économique dans notre pays. Les coupables, ce sont les partis d'opposition qui refusent d'appuyer ensemble ce programme.

Le parti conservateur se paie le luxe de dire: «Nous en approuvons le principe, mais nous n'aimons pas la façon dont vous l'appliquez». Quiconque nous observe à la télévision ou dans les tribunes se rendra compte que c'est ainsi que s'expriment tous les partis d'opposition. Cela revient à dire en fait: «Il ne nous plaît pas d'appuyer votre bonne idée».

Je présume que rien, ces dernières années, n'a autant mérité l'appui et l'attention des Canadiens que ce programme d'austérité. J'exhorte les députés de tous les partis à l'appuyer. En un sens, c'est la dernière chance qui s'offre au Canada de venir à bout de ses problèmes économiques. Nous allons livrer la prochaine campagne électorale dans dix-huit mois ou dans un an, qui sait. Mais, en tant que Canadiens, efforçons-nous dès maintenant de nous entendre pour régler nos problèmes.

Le chef de l'opposition officielle (M. Clark) n'en revient pas d'avoir été au pouvoir pendant très peu de temps, et il a déployé toute son éloquence la semaine dernière, dans le *Citizen*, au sujet de ce qu'il ferait s'il revenait au pouvoir. Il n'a pas repris le pouvoir, heureusement pour le pays, il est toujours dans l'opposition. Tout ce qu'il a à offrir se résume à des clichés et des lieux communs: le gouvernement devrait faire quelque chose au sujet de l'AEIE ou du Programme énergétique national. Ce ne sont là que des expressions et des mesures très galvaudées que les Canadiens ont rejetées il y a deux ans. Le chef de l'opposition ne s'est-il pas moralement engagé à améliorer la situation au Canada . . .

M. Fretz: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le député vient de remercier le ciel du pétrin dans lequel le Canada se trouve. A mon avis, c'est une erreur grossière et un faux jugement de sa part.

M. Collenette: Monsieur l'Orateur, de toute évidence, l'opposition a compris où je voulais en venir, car en invoquant le Règlement, le député s'est borné à réfuter mes arguments.

A mon avis, le chef de l'opposition devrait discuter avec ses conseillers de ce qui est bon non seulement pour le parti conservateur, mais aussi pour le pays en général. Il est temps, d'après moi, pour paraphraser un personnage célèbre, que tous les bons Canadiens se rallient au gouvernement, comme le font MM. Mulholland, Blair et Sinclair. Nous pourrons mener notre campagne électorale dans deux ans d'ici. Les Canadiens ne prisent guère ces manœuvres électorales qui ne sont pas dans l'intérêt de l'opposition. De fait, l'opposition ne remplit pas son rôle au Canada, étant si mal dirigée par son chef et ses conseillers qui tentent de saper la confiance des Canadiens.

En somme, il s'agit d'une excellente mesure législative qui recueille l'appui de tous les Canadiens, et j'espère que l'opposition s'en rendra compte au cours de l'été.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur l'Orateur, j'ai trouvé intéressant d'entendre l'intervenant libéral qui m'a précédé reprendre les paroles d'un autre libéral éminent, M. Lenin, d'après lequel il incombe à l'opposition de venir à la rescousse du gouvernement. Je suis persuadé que le parallèle existe d'une façon ou d'une autre. Il s'agit de la notion que se fait le gouvernement de la démocratie, c'est-à-dire qu'à ses yeux, il nous incombe à nous de nous porter à sa défense, et non pas à lui de proposer aux Canadiens des solutions à leurs propres problèmes.

Au début de ce débat très court, des libéraux de l'arrière-ban ont laissé entendre que la discussion entourant le bill C-124, la loi sur les restrictions salariales du secteur public, les a empêchés de rentrer dans leurs circonscriptions respectives pour y entendre le point de vue de leurs électeurs. Or là n'est pas le problème. En réalité, ils sont pressés de faire adopter ce projet de loi car ils ont hâte de prendre des vacances. C'est la stricte vérité.

Il n'est plus question aujourd'hui de motion de clôture, mais plutôt, dans le jargon de la Chambre, de motion d'attribution de temps. Cela signifie en réalité que l'expression «attribution de temps» paraît beaucoup plus acceptable au gouvernement libéral que l'expression «clôture». Si le gouvernement était de bonne foi, au lieu de prétendre que la motion vise à limiter le débat ou même à le clore, il reconnaîtrait qu'elle a plutôt pour objet d'accélérer les travaux pour lui permettre de prendre des vacances le plus vite possible, car les députés libéraux ont hâte de se retrouver sur la plage.

Voici, brièvement, l'histoire de ce projet de loi: le ministre, qui en est l'auteur, ne l'a présenté que le dernier jour du mois de juin. Une fois qu'il eut présenté et fait imprimer le bill, neuf jours se sont écoulés avant la mise en délibération à la chambre. Ce n'est que le 9 juillet que le ministre a enfin eu le courage d'en saisir la Chambre. Moins d'une semaine plus tard, il a présenté une motion d'attribution de temps limitant cette étape du débat.

Le semaine suivante, la majorité libérale au comité a restreint le nombre des témoins à comparaître devant le comité. Les députés libéraux n'ont pas voulu donner la possibilité à d'autres dirigeants de syndicats ou des milieux des affaires d'exposer leur point de vue sur le projet de loi.

J'ai en main une lettre qui a été envoyée au greffier du comité par le syndicat national des fonctionnaires provinciaux et que signe M. John Fryer, le président de ce syndicat. Voici ce qu'il dit dans sa lettre:

> Au nom des 230,000 membres du syndicat national des fonctionnaires provinciaux, je tiens à vous signaler que nous sommes déçus de ne pas pouvoir comparaître devant le comité et exprimer nos opinions sur le bill C-124.

Fait intéressant, le gouvernement n'a cessé de prétendre que son objectif était non seulement d'appliquer ce projet de loi aux fonctionnaires fédéraux, mais aussi d'inciter les premiers ministres des provinces à le copier, l'élite du monde des affaires à le suivre et les syndicats à l'accepter.

Les fonctionnaires provinciaux constituent la deuxième catégorie de travailleurs, après les fonctionnaires fédéraux, qui risquent d'être touchés par ce projet de loi; pourtant, le comité au sein duquel les libéraux forment la majorité, n'a pas permis à cette catégorie de travailleurs d'exprimer ses opinions sur ce projet de loi. Il y a une autre personne que le comité n'a pas voulu faire témoigner, c'est le ministre du Travail (M. Caccia). Lorsque mon collègue le député de Kootenay-Est-Revelstoke (M. Parker) a demandé à plusieurs reprises que le ministre du Travail dise ce qu'il pense de ce projet de loi, je me demandais pourquoi celui-ci ne venait pas. Pourquoi les libéraux représentant la majorité au sein de ce comité l'ont-ils empêché de comparaître? J'ai maintenant des renseignements puisés dans une lettre que le ministre du Travail a écrite au *Globe and Mail* avant que le projet de loi ne soit présenté. Voici ce qu'il dit dans sa lettre:

Le droit de grève est un des principaux piliers d'une société libre et démocratique . . .

Voici la suite:

Il est possible, c'est certain, d'instaurer une collaboration plus étroite entre les syndicats et les employeurs, et le Parlement a chargé Travail Canada . . .

Son ministère.

. . . de favoriser l'établissement et le maintien de relations constructives.

C'est ce que le ministre a écrit et cette lettre a été publiée.

Ce projet de loi détruit le système de la négociation collective. Il permet au gouvernement de ne pas respecter les conventions déjà signées. Il rend les grèves illégales et empêche bien des travailleurs de recourir à l'arbitrage.

Le ministre du Travail, qui est à sa place, a refusé de venir expliquer pourquoi il peut écrire une telle lettre un jour alors que son gouvernement présente quinze jours plus tard une mesure qui va totalement à l'encontre des idées exprimées dans cette lettre. Il a refusé de venir s'expliquer, avec l'assentiment des libéraux qui dominent le comité.

• (1650)

Je ne suis donc pas étonné qu'on veuille limiter le temps attribué à l'étude du bill. Depuis le jour même où le gouvernement l'a présenté, il a cherché à en précipiter l'étude au comité et à la Chambre et à empêcher les groupes intéressés et ses propres ministres de s'y faire entendre. Vendredi dernier, le président du Conseil du Trésor (M. Johnston), qui a été le premier à prendre la parole au nom du gouvernement à l'étape du rapport, à réclamé l'imposition de la clôture. Il avait proposé la veille deux amendements importants au bill. Nous avons découvert ces amendements vendredi matin et, au début de l'après-midi de vendredi, il a annoncé que le gouvernement imposerait la clôture. Le gouvernement ne veut pas entendre les représentants du public et ne veut pas que les groupes visés par le bill défendent leur cause. Voilà pourquoi il veut nous forcer à étudier le bill à la hâte. Voilà pourquoi les députés libéraux, qui disent attendre impatiemment l'ajournement pour rentrer dans leur circonscription, ne se soucient vraiment pas de ce que leurs électeurs et les groupes intéressés ont à dire. S'ils s'en souciaient, ils permettraient à ces derniers de comparaître devant le comité responsable de l'adoption du bill.

Mais plus affligeante encore que la fourberie du gouvernement est l'hypocrisie du parti conservateur. Les membres conservateurs du comité ont dénoncé l'un après l'autre les erreurs contenues dans le bill. Ils ont signalé les lacunes du bill et le fait qu'il est injuste. Ils ont expliqué les effets qu'il aura sur la main-d'œuvre féminine et les retraités. Malgré tout, que vont-ils faire maintenant? Ils vont se ranger du côté du gouvernement en votant pour le bill. La semaine passée, nous avons été témoins d'une situation drôle quand le chef de l'opposition officielle (M. Clark) . . .

Une voix: Quel chef?

M. Murphy: Le chef en titre de l'opposition officielle aurait dit: «Je rejetterais les contrôles et je ne permettrais pas à mon cabinet de faire courir des bruits selon lesquels nous imposerions des contrôles alors que j'aurais dit le contraire. A mon avis, les contrôles ne donneront aucun résultat». Ce sont les remarques du chef d'un parti qui votera en faveur des contrôles, du chef d'un parti qui a fait remarquer, comme nous l'avons fait au comité et à la Chambre, que ce bill est tout à fait injuste.

M. McDermid: Qu'en dit votre chef, Dennis McDermott?

M. Murphy: Ce groupe d'hypocrites à ma droite, ce groupe de béni-oui-oui libéraux, prétend qu'il lutte pour son personnel, ses salariés, la main-d'œuvre féminine et les fonctionnaires sous-payés. Son vote ne reflète pas ses paroles. Autrement dit, ses propos ne sont pas sérieux.

Je résume. Ces députés prétendent que le bill impose des restrictions et que, par conséquent, ils l'appuient, mais que vu que nous n'approuvons pas le bill, nous sommes contre les restrictions. Je rappelle que, presque tous les jours, le député de Skeena (M. Fulton) a donné à la Chambre des exemples de l'usage abusif des fonds par le gouvernement libéral. Presque chaque jour, il a montré comment le gouvernement a dépensé de l'argent pour des vols tout à fait inutiles. Il a parlé des autres problèmes qu'entraînent les habitudes de gaspillage du gouvernement. Nous sommes en faveur des restrictions, mais nous voulons un bill qui donnera des résultats concrets. Ce bill ne donnera rien du tout. Le parti conservateur et son allié, le gouvernement libéral, s'efforcent de cacher ou de dissimuler le fait que le bill sera impuissant à relancer l'économie et qu'il ne vise qu'à pénaliser les travailleurs.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (M. Corbin): A l'ordre! En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: l'honorable député d'Argenteuil-Papineau (M. Gourd)—Les aéroports—On demande quelles sont les intentions du gouvernement en vue de rentabiliser Mirabel; l'honorable député de Surrey-White Rock-Delta-Nord (M. Friesen)—Les affaires extérieures—a) Les demandes de passeport. *b*) On demande de modifier le formulaire de demande; l'honorable député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie)—Les chemins de fer—a) L'incidence de la réglementation des salaires sur les conventions signées par le Canadien National et le Canadien Pacifique. *b*) Le moment de l'imposition.

* * *

[*Traduction*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

ATTRIBUTION DE TEMPS AUX ÉTAPES DU RAPPORT ET DE LA 3E LECTURE DU BILL C-124

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Johnston:

Que, relativement au bill C-124, loi concernant les rémunérations dans le secteur public du Canada, un jour de séance soit attribué pour l'étape du rapport et un jour pour l'étape de la 3e lecture du bill; et

Que, quinze minutes avant l'expiration du temps prévu pour les affaires émanant du gouvernement au cours de cette séance, toute délibération devant la Chambre soit interrompue, s'il y a lieu, aux fins de cet ordre et, par la suite, toute question alors nécessaire pour disposer de l'étape à l'étude à ce moment soit mise aux voix immédiatement et successivement, sans plus ample débat ni amendement.

M. Norman Kelly (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de vociférer contre l'un ou l'autre des députés d'en face aujourd'hui, car, je puis le dire à Votre Honneur et aux autres députés, je suis on ne peut plus satisfait du bill et de la démarche que nous avons choisie pour mener son étude à bonne fin. Je ne me laisserai pas mener par l'esprit de parti.

Lorsque je retourne dans ma circonscription ou que je voyage à travers le Canada . . .

M. Baker (Nepean-Carleton): Ce qui est rare.

M. Kelly: . . . j'entends bien des critiques à l'endroit du gouvernement, critiques qui me rendent mal à l'aise, mais que je trouve quand même supportables. Mais celles qui m'indisposent le plus à cause de leur caractère pessimiste sont celles dirigées contre nos institutions parlementaires. Non seulement les gens prétendent-ils que le gouvernement ne fonctionne pas bien, mais, plus grave, que la Chambre des Communes ne s'acquitte pas de son travail non plus. On croit de plus en plus que nos institutions n'assurent plus les services qu'elles rendaient jadis.

Je constate avec plaisir que, dans le cas de ce bill, la Chambre a démontré qu'en temps de crise ou d'urgence elle pouvait réagir rapidement et avec discernement. Prenons l'année dernière par exemple; la mesure la plus importante à l'étude était

le bill C-48 qui avait pour but d'accélérer l'exploitation pétrolière et gazière sur les terres du Canada. Il a fallu presque une année pour lui faire franchir toutes les étapes à la Chambre et au comité. A vrai dire, je n'ai jamais compris pourquoi il a fallu tant de temps pour l'adopter, car nous en avions désespérément besoin. Nous devons trouver du pétrole et du gaz rapidement et, ce faisant, nous devons assurer que la majorité des emplois et des contrats reviennent aux Canadiens. Ces deux objectifs répondaient aux vœux de tous les Canadiens. Pour une raison ou pour une autre, la Chambre n'arrivait pas à répondre par une mesure concrète aux vœux ou aux aspirations de la population. Il a fallu au moins une année pour y parvenir.

Cette année, personne ne conteste qu'il faille s'attaquer, une fois pour toutes avec détermination sans doute, mais aussi avec discernement—aux problèmes économiques qui affligent notre pays. Personne n'ignore non plus que pour y parvenir il faut imposer des restrictions dans tous les domaines d'activité, que ce soit aux divers niveaux de l'administration publique, dans le monde des affaires ou dans le domaine de la consommation. Il faut faire preuve de modération. Le projet de loi à l'étude . . .

M. Gamble: Ne s'attaque pas au vrai problème.

M. Kelly: . . . concrétise ces aspirations. Il tient compte des aspirations des Canadiens qui veulent qu'on agisse maintenant. Je constate avec plaisir que, dans une très large mesure, la Chambre a soutenu les efforts du gouvernement en accélérant l'étude du bill C-124. Malgré toutes les protestations qu'on entend, malgré les coups de tonnerre et les éclairs qui ont assombri le ciel politique, l'opposition s'est montrée fort raisonnable en nous aidant à lui faire franchir toutes les étapes de l'adoption à la Chambre et au comité sans nous créer trop d'ennuis.

J'ai déjà dit que nous procédions avec diligence, bien sûr, mais aussi avec discernement. Je crois qu'on en trouve la preuve en comparant la version actuelle du bill à ce qu'il était lorsqu'on l'a présenté pour la première fois à la Chambre le 30 juin. Quand le bill a été soumis à la Chambre, il bloquait complètement les salaires, les avantages et les questions non monétaires. Il ne devait se produire aucun changement dans ces trois domaines. Par suite des arguments soulevés à la Chambre et au comité par les députés des deux partis de l'opposition, le gouvernement est passé d'une politique d'aucun changement à une autre permettant de tout changer à ces points de vue en deçà des limites de 6 et 5 p. 100.

• (1700)

Des voix: Oh, oh!

M. Kelly: Les députés de l'opposition trouvent ce que je dis amusant. Je leur signale que c'est exactement ce qu'ils demandaient. Le ton critique qu'ils adoptent en ce moment sent les tactiques mesquines et minables dont ils nous accusent si souvent à la Chambre.

Je termine en répétant ce que je disais au début. L'attitude que nous avons adoptée au sujet du bill à toutes les étapes démontre non seulement aux hommes politiques mais à tous les Canadiens que la Chambre est capable de réagir. Elle est capable de répondre aux problèmes canadiens. Je suis heureux d'avoir un rôle à jouer dans ce processus.

Attribution de temps

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur l'Orateur, le recours à la clôture se justifie dans certaines circonstances. L'étape du rapport, manifestement, n'en est pas une. Jusqu'à maintenant, deux députés néo-démocrates, quatre députés progressistes conservateurs et un député libéral ont pris la parole. Ce n'est pas le temps de parler de clôture ou d'allocation de temps quand nous n'avons même pas commencé à examiner tous les aspects du bill, encore moins de nous répéter.

Le député de York-Est (M. Collenette) a parlé avec conviction du désir de modération des Canadiens. Il a raison. Cependant, il a ajouté qu'ils ne voulaient que de la modération. Je ne suis pas d'accord. Ils veulent davantage. Ils veulent que le premier ministre (M. Trudeau) et le gouvernement libéral démissionnent. Dans un autre pays, il y aurait longtemps que le premier ministre aurait démissionné. Il aurait été frappé d'interdit en raison de ses politiques. Son programme énergétique national a engagé le pays dans la voie de la ruine. Son budget du 12 novembre l'y a fait progresser. Voilà comment la dépression chez nous a débuté. Les libéraux devraient reconnaître qu'ils en sont la cause. Voilà à quoi la clôture devrait s'appliquer.

Quand on éteint la confiance, on met fin aussi au désir d'investir. A cause des libéraux et des néo-démocrates, la confiance n'existe plus au Canada. C'en est donc fini des investissements. Les libéraux, avec l'aide des néo-démocrates, ont mis fin à l'investissement au Canada. Ne cherchons pas plus loin la raison du manque de travail.

A entendre les critiques des néo-démocrates, à notre égard, on croirait que nous formons le gouvernement. Leur politique se rapproche beaucoup plus de celle des libéraux que la nôtre. Nous avons foi dans la libre entreprise, le profit justifié, la liberté individuelle et l'esprit d'initiative. Les libéraux n'y croient qu'à demi. Ils n'avancent pas aussi vite que le voudraient les néo-démocrates. Ces deux partis sont frères de sang pour ce qui est de leur politique. Quand les néo-démocrates critiquent les conservateurs, c'est pour aider leurs frères de sang, les libéraux.

Nous croyons dans les mesures d'austérité. Elles sont nécessaires pour juguler l'inflation. Nous croyons toutefois en de justes restrictions. Nous devons restreindre davantage les riches que les pauvres. Il faut imposer des restrictions à Ian Chose,—Sinclair du CP, qui gagne $500,000. Les mieux rémunérés, notamment les députés, doivent subir des restrictions et c'est pourquoi nous sommes en faveur de la mesure. Mais il faut que les restrictions soient justes. Nous n'approuvons pas le gaspillage et sommes d'avis qu'il faut le freiner. Nous croyons qu'il faut aussi réduire les prix.

Le gouvernement impose des restrictions de salaire à ses employés, mais va-t-il réduire le loyer des travailleurs à Banff dont le loyer va augmenter de 15 à 35 p. 100? Je demande au président du Conseil du Trésor (M. Johnston) de limiter la hausse de ces loyers à 5 et 6 p. 100.

Nous réclamons justice pour le personnel de ligne de transport aérien dont le droit à la négociation collective est dénié. Le contrat du personnel des cabinets de ministres va demeurer en vigueur jusqu'en avril 1983, mais l'entente avec l'Association canadienne du personnel de ligne de transport aérien va prendre fin avant. Que le gouvernement répare cette injustice s'il est sincère. Il faut aussi plafonner des prix et mettre fin au gaspillage.

Je voudrais aborder une autre question en liaison avec la motion. Le gouvernement prétend que les Canadiens réclament seulement de la modération. Les Canadiens veulent de la modération dans tous les domaines. Ils veulent que l'on fasse preuve d'équité en imposant les restrictions, mais tel n'est pas le cas. Quand le gouvernement réduira les loyers à Banff, je dirai qu'il est équitable. Mais tant qu'il réduira les salaires de 6 et de 5 p. 100 et prétendra qu'on peut majorer les loyers de 15 à 35 p. 100, il fera preuve d'injustice. Au nom de cette justice, ces hausses de loyer devraient être réduites.

On demande au secteur privé de suivre l'exemple du gouvernement. Les chômeurs doivent se contenter de maigres prestations, en comparaison des travailleurs. Nous convenons qu'il faut modérer les dépenses, mais non aux dépens de nos personnes âgées ou de nos retraitées. Ne pratiquons pas la modération aux dépens des employés mal payés qui arrivent à peine à subsister. Restreignons plutôt les traitements des échelons plus élevés, notamment des ministres du cabinet et des députés. Donnons l'exemple. Les Canadiens diront alors que nous tentons d'agir et cela leur donnera confiance.

• (1710)

C'est le régime de la libre entreprise qui redonnera au Canada sa prospérité, non le socialisme à la manière du NPD ou des Libéraux qui tue le pays. C'est l'entreprise privée qui donnera à chaque Canadien suffisamment confiance pour investir dans son pays. Quand l'argent est investi, des emplois sont créés, des produits sont manufacturés et le pays reprend son expansion. Ce que nous voulons, c'est la productivité. Nous voulons plus de productivité par heure-homme. Si nous y parvenons, nous sortirons le pays du marasme. C'est exactement ce que notre chef disait l'autre jour. Nous sortirons le pays de l'impasse grâce aux principes de la libre entreprise. Qu'on nous donne l'occasion de le prouver. Nous mettons les ministériels au défi de démissionner et de nous laisser montrer au pays ce qu'il y a moyen de faire.

[*Français*]

L'Orateur suppléant (M. Corbin): A l'ordre! Comme il est 17 h 09, les deux heures prévues pour l'étude de la motion dont la Chambre est maintenant saisie en conformité des dispositions de l'article 75c du Règlement sont écoulées. En conséquence, aux termes de cet article du Règlement, je dois interrompre les délibérations et mettre aux voix toutes les questions nécessaires en vue de disposer de cette motion.

[*Traduction*]

Le vote porte sur la motion du président du Conseil du Trésor (M. Johnston). Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Corbin): Que tous ceux qui sont pour la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

L'Orateur suppléant (M. Corbin): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Corbin): A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

L'Orateur suppléant (M. Corbin): Qu'on appelle les députés.

(La motion de M. Johnston, mise au voix, est adoptée.)

(Vote nº 235)

POUR

Messieurs

Appolloni (Mme)
Axworthy
Bachand
Beauchamp-Niquet (Mme)
Bégin (Mme)
Berger
Blais
Blaker
Bloomfield
Bockstael
Bossy
Bujold
Bussières
Caccia
Campbell (Mlle) (South West Nova)
Campbell (Cardigan)
Chrétien
Collenette
Comtois
Corbin
Cosgrove
Cousineau
Cullen
Cyr
Dawson
De Bané
de Corneille
Dingwall
Dion
Dionne (Chicoutimi)
Dubois
Dupras
Duquet
Erola (Mme)
Ethier
Ferguson
Fisher
Fleming
Flis
Fox
Frith
Garant
Gauthier
Gendron
Gimaïel
Gourd (Argenteuil-Papineau)
Gourde (Lévis)
Gray
Harquail
Henderson
Herbert
Hopkins
Hudecki
Isabelle
Johnston
Joyal
Kaplan
Kelly
Killens (Mme)
Lachance
Lalonde
Lamontagne
Landers
Lang
Laniel
Lapierre
Lapointe (Charlevoix)
Lapointe (Beauce)
LeBlanc
Leduc
Lefebvre
Loiselle
Lumley
MacBain
MacEachen
MacGuigan
Mackasey
MacLaren
MacLellan
Maltais
Marceau
Massé
Masters
McRae
Munro (Hamilton-Est)
Nicholson (Mlle)
Parent
Pelletier
Pepin
Peterson
Pinard
Portelance
Prud'homme
Regan
Reid (Kenora-Rainy River)
Roberts
Robinson (Etobicoke-Lakeshore)
Rompkey
Rossi
Roy
Schroder
Smith
Tobin
Tousignant
Trudeau
Watson
Weatherhead
Whelan—108.

CONTRE

Messieurs

Althouse
Andre
Baker (Nepean-Carleton)
Beatty
Benjamin
Blackburn
Blaikie
Bosley
Clark (Yellowhead)
Cooper
Crombie
Deans
Dinsdale
Ellis
Epp
Fretz
Friesen
Gamble
Gass
Gilchrist
Gurbin
Gustafson
Hawkes
Howie
Huntington
Jarvis
Keeper
Kempling
King
Kristiansen
Kushner
Lawrence
Lewis
MacDonald (Mlle)
Manly
Mazankowski
McDermid
McKinnon
McLean
McMillan
Miller
Mitchell (Mme)
Munro (Esquimalt-Saanich)
Murphy
Neil
Nowlan
Nystrom
Oberle
Orlikow
Paproski
Parker
Reid (St. Catharines)
Robinson (Burnaby)
Sargeant
Scott (Hamilton-Wentworth)
Scott (Victoria-Haliburton)
Skelly
Speyer
Stevens
Stewart
Taylor
Towers
Vankoughnet
Wenman
Wright—65.

● (1730)

[*Français*]

Mme le Président: Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée.)

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répondra aujourd'hui à la question suivante: 2818.

[*Texte*]

AFFAIRES EXTÉRIEURES—LE COÛT DES CONGÉS D'ÉTUDE

Question nº 2818—**M. Clarke:**

1. Au sujet du coût des congés d'étude déclaré par le ministère des Affaires extérieures à la page 13:6 du volume I des Comptes publics du Canada de 1979-1980, quelles lignes directrices a-t-on suivies pour déterminer *a*) quels employés obtiendraient un congé d'étude et si on leur paierait (i) leur congé (ii) leurs frais de déplacement (iii) leurs frais de scolarité, *b*) si les connaissances ainsi acquises étaient requises en permanence?

2. Quel pourcentage des $46,188 consacrés aux congés d'étude l'acquisition d'équipement neuf et le besoin de connaissances nouvelles pour l'utiliser ont-ils représenté?

3. Quel pourcentage des congés d'étude a résulté d'emplois désignés superflus à cause de *a*) l'achat d'équipement, *b*) l'évolution du rôle de l'employeur, *c*) l'évolution des compétences des employés?

4. Quel pourcentage des employés ayant bénéficié d'un congé d'étude au cours des trois dernières années a par la suite quitté la Fonction publique?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): 1. *a*) et *b*) Politique du Conseil du Trésor; chapitre 110 sous-chapitre 5 du Manuel de gestion du personnel, conditions de la formation du perfectionnement et des subventions.

2. Néant.

3. Néant.

4. Des employés ayant bénéficié d'un congé d'étude au cours des trois dernières années, 25 p. 100 ont par la suite quitté la Fonction publique.

[*Français*]

M. Smith: Je suggère, madame le Président, que les autres questions soient reportées.

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles reportées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES RESTRICTIONS SALARIALES DU SECTEUR PUBLIC

MESURES CONCERNANT LES RÉMUNÉRATIONS DANS LE SECTEUR PUBLIC DU CANADA

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 30 juillet du bill C-124, concernant les rémunérations dans le secteur public du Canada, dont le comité permanent des prévisions budgétaires en général a fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que de la motion nº 2 de M. Murphy, de la motion nº 3 de M. Johnston et des motions nºs 5, 6 et 7 de M. Murphy.

M. Lyle S. Kristiansen (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, en reprenant le débat normal sur le bill C-124, je voudrais d'abord dire que bien des députés ont lourdement insisté sur le fait que ce projet de loi est basé sur le principe des restrictions. Ce n'est pas vrai. Ce projet de loi est fondé sur le principe de la coercition et du transfert de richesses et de pouvoir, pour ainsi dire, entre les démunis et les nantis, ce qui est injuste.

L'Orateur suppléant (M. Corbin): A l'ordre. Je prie le député qui a la parole de m'excuser. Les députés qui veulent discuter pourraient-ils poursuivre leurs conversations derrière les tentures ou dans le couloir? Le député de Kootenay-Ouest a la parole.

M. Kristiansen: Monsieur l'Orateur, je comprends très bien pourquoi certains députés, et en particulier des députés ministériels, ne sont pas intéressés à ce que quiconque remette en question ce qu'ils considèrent comme le principe qui a présidé à l'élaboration de la mesure. Or, ce principe n'est pas une volonté d'austérité mais la contrainte et rien d'autre. Il n'est pas nécessaire de chercher bien loin pour trouver de quelle mentalité elle participe. D'après un article écrit par M. John Ferguson pour l'agence Southam News et publié dans l'édition du 14 juin 1982 du *Sun* de Vancouver, le président du Conseil du Trésor a prononcé un discours plutôt virulent devant le Conference Board of Canada. Il a dit notamment ceci:

> Tous les pouvoirs publics ont cédé trop de pouvoir, avec trop d'empressement, à leurs syndicats. En fait, nous avons créé une multitude de monopoles syndicaux qui détiennent le pouvoir de fermer de vastes secteurs de notre économie, de refuser à nos enfants et aux malades l'éducation et les soins médicaux auxquels ils ont droit respectivement, des restreindre la protection des policiers et des pompiers due au public et d'interrompre les services de transports aux niveaux municipal, régional et même national.

Voilà le genre de raisonnement qui a donné naissance à cette mesure. Elle découle d'une volonté de vengeance de la part des députés d'en face. Ce sont les vrais héritiers de Joey Smallwood.

Je me souviens de mes débuts sur la scène politique. A l'époque, l'un des débats portait sur une mesure présentée à l'assemblée législative de Terre-Neuve en 1958 ou 1959 pour bannir entièrement des côtes de la province un certain syndicat. Cette initiative a été prise par un gouvernement libéral dirigé par un autre premier ministre, un autre représentant du parti qui ne peut supporter que des hommes et des femmes libres se tiennent debout et contestent leurs diktats sur ce qui est le mieux pour eux. A cette époque, il y avait à Terre-Neuve des bûcherons qui tentaient d'obtenir $1.05 de l'heure et qui tentaient de se libérer de conditions de travail dont leurs confrères de ce secteur dans d'autres régions du Canada s'étaient libérés des décennies auparavant. A cette époque, ils fournissaient leurs propres couvertures qu'ils installaient sur des paillasses dans de vieux campements infestés par les rongeurs. Le premier ministre libéral de l'époque a décidé qu'il ne pouvait supporter cela . . . c'est à dire leur réaction. Il a formé son propre syndicat parrainé par le gouvernement et il est même allé jusqu'à faire adopter une loi qui bannissait de la province le syndicat que les gens s'étaient choisi. Un pareil comportement ne s'était pas vu au pays depuis près d'un siècle. Cette mesure s'inspire du même esprit.

• (1740)

A propos de ce projet de loi, je voudrais faire quelques remarques à l'intention des députés de l'opposition officielle. Nous connaissons tous très bien le *Globe and Mail*. La plupart d'entre nous le lisons tous les matins. On ne peut vraiment pas accuser ce quotidien d'avoir des sympathies socialistes. Ce n'est même pas un journal libéral. Ce serait plutôt un journal conservateur. Chaque jour, on peut s'imprégner de la devise de la page éditoriale, qui se lit ainsi:

> Tout sujet véritablement loyal au premier magistrat n'incitera pas à des mesures arbitraires, ni ne s'y soumettra.

Cela n'a pas été écrit par Jean-Claude Parrot. Cela n'a pas été écrit par la multitude des travailleurs canadiens, et en particulier ceux du secteur public qui se retrouvent victimes de la manœuvre publicitaire du gouvernement. Et je parle de manœuvre publicitaire en connaissance de cause.

Plus tôt au cours du débat, nous avons rafraîchi la mémoire des ministériels au sujet d'un document intitulé «Options en matière de politique anti-inflationniste», document qui a été présenté au cabinet fédéral il y a quelques mois. Je voudrais citer quelques passages de ce document interne. On y lit notamment:

> Le principal avantage du programme serait de donner l'impression que le gouvernement prend des mesures contre l'inflation tout en lui permettant d'en faire porter partiellement la responsabilité au secteur privé.

On y dit aussi:

> Actuellement, l'inflation n'est pas attisée par les salaires, comme c'était le cas en 1975.

D'après ce document, l'inflation «a résisté fortement à la politique du gouvernement, y compris le gel des prix et des salaires».

Le gouvernement a reconnu que les arguments que renfermait le document étaient persuasifs. A maintes reprises, les ministres ont exprimé les mêmes sentiments et décrit les mêmes faits, et pourtant on nous demande maintenant de croire que le bill C-124, y compris tous les amendements, parviendra à réaliser ce que la Commission de lutte contre l'inflation n'a pas réussi à faire dans les années 1970 avec ses mécanismes de contrôle des prix et des salaires. Au moins, la Commission a essayé de se montrer équitable. Cette fois-ci, le gouvernement ne fait même pas cet effort-là. Tout ce qu'il

cherche à faire, hormis sa manœuvre pour se rallier l'adhésion du public, c'est à mâter les travailleurs canadiens. C'est répréhensible et tous les députés de mon parti vont s'y opposer, même si les conservateurs et leurs petits copains sur les banquettes libérales ne cessent de répéter que le moment est venu de mettre les travailleurs au pas. Ils parlent d'équité avec éloquence, mais le genre d'équité qu'ont proposé les conservateurs au comité et qui a poussé le gouvernement à agir comme il l'avait fait après d'autres suggestions des conservateurs se résume à la question suivante: «Vous vous en prenez seulement aux employés du secteur public; pourquoi ne pas inclure les travailleurs des autres secteurs de l'économie? Ils ont longuement parlé d'injustice. C'était leur façon de rendre justice; drôle de raisonnement. J'ai du mal à croire qu'ils ne se rendent pas compte que c'est loin d'être équitable. S'ils n'étaient pas si pressés de s'en prendre aux travailleurs de notre pays et s'ils regardaient les choses objectivement, je ne crois pas qu'ils puissent en arriver à une autre conclusion.

Où est-ce qu'une telle mesure nous mènera? Encore l'autre jour, on m'a signalé un article qui a paru le 26 juillet 1982 dans le *Washington Post* au sujet d'un conflit de travail à Dakota City, au Nebraska. Cela peut sembler fort loin, mais c'est un bon exemple du rôle que la Chambre semble s'apprêter à jouer. Une grève dure depuis le 7 juin 1982 dans le secteur des abattoirs de cette ville, touchant quelque 2,400 membres de la section locale des découpeurs de viande. Ils ne font pas grève en vue d'obtenir de meilleurs salaires, mais bien afin que l'on fixe leur salaire pour deux ans. La société refuse de signer une convention parce qu'elle tient à ce que le salaire soit fixé pour quatre ans. Au cours des deux derniers mois, la société a engagé des briseurs de grève, et les piquets de grève sont victimes d'actes de violence. Des gens ont été blessés, et d'autres, arrêtés. La ville est devenue un véritable camp retranché.

Voilà le genre de violence insensée à laquelle peut entraîner une telle mesure, le genre même de violence qu'on a pu observer d'un bout à l'autre du pays au cours des années 30. Nous ne voulons pas la voir resurgir. Le gouvernement pourrait sûrement traiter les gens de façon plus éclairée.

On a évoqué tout à l'heure à la Chambre les propos qu'a tenus récemment le ministre du Travail (M. Caccia) dans une lettre qu'il avait adressée au directeur de l'un des journaux de Toronto. Du moins ses propos témoignaient-ils d'une conception intelligente des relations de travail. Du moins a-t-il compris et admis que les travailleurs avaient des droits qui sont tout aussi inviolables et importants pour le fonctionnement d'une société libre et démocratique que bien d'autres droits que nous proclamons souvent à la Chambre et dans d'autres assemblées dans tout le pays. Si seulement nous avions pu faire comparaître le ministre du Travail devant le comité! Je ne sais pas s'il se cachait ou si le gouvernement le tenait caché, mais je suis persuadé que le gouvernement ne voulait pas que nous l'entendions déclarer de vive voix ce qu'il avait récemment écrit au directeur du journal. Il ne voulait pas que nous entendions de tels propos dans le contexte du débat au comité car le projet de loi du gouvernement entre en contradiction flagrante avec ce genre de principes. Cette mesure va à l'encontre de tout ce qui ressemble à un mouvement des travailleurs libres.

Il y a quelques instants, j'ai lu la devise du *Globe and Mail* que je cite de nouveau:

> Tout sujet véritablement loyal au premier magistrat n'incitera pas à des mesures arbitraires, ni ne s'y soumettra.

L'expression «arbitraire», selon la définition qu'en donne les dictionnaires, signifie:

> Qui dépend d'une simple opinion, du caprice de quelqu'un; despotique; discrétionnaire du point de vue juridique.

Cette mesure est discrétionnaire. Le gouvernement a tout simplement choisi ce groupe comme victime toute désignée. Il n'a même pas cherché à paraître le moindrement juste. C'est de la discrimination; c'est arbitraire. Si le Parlement agit de la sorte, comment peut-il s'attendre à ce que des travailleurs honnêtes et laborieux, qui croient en la liberté, respectent cette loi ou encore l'institution l'ayant adoptée?

Des voix: Bravo!

M. Kristiansen: Je ne dis pas que les gens ne devraient pas en tenir compte. En fait, je serais le dernier à le dire. A mon avis, les autres députés de mon parti et moi ne sommes pas les seuls à comprendre qu'une fois qu'ils se seront rendu compte que les lois auxquelles ils se seront soumis sont injustes, arbitraires et inégales, il y en a beaucoup qui réagiront en conséquence. Comme c'est une loi despotique, les gens auxquels elle s'applique lui réserveront le sort qu'elle mérite. Cela risque d'aboutir à des perturbations que nul ne souhaite. Si nous voulons travailler un jour ensemble et intelligemment à l'avènement d'une société où le gouvernement, le salariat et le patronat pourront négocier de bonne foi et en toute confiance, nous devons au moins respecter les droits des personnes et des groupes. Nous devons traiter les uns avec les autres d'égal à égal.

Je trouve qu'il s'agit là d'une loi répressive comme les mesures que les Blancs du Sud appliquaient aux Noirs pour les faire rentrer dans le rang. Voilà l'idée que le gouvernement se fait de la justice. Il va dire à tous les syndiqués canadiens, du moins à ceux du secteur public et aux quelques autres du secteur privé qu'il aura décidé arbitrairement d'associer aux premiers, que s'ils sont assez gentils pour négocier dans les limites arbitraires de cette loi tout aussi arbitraire, par pure bonté et de son propre chef le gouvernement va décider quelles sont les dispositions compensatoires et quelles n'en sont pas. S'ils se conduisent tous très bien, ils pourront alors négocier dans les limites de cette définition très particulière ce qui est monétaire, ce qui est compensatoire et qui ne l'est pas.

• (1750)

Cette façon de faire porte un nom. Dans le vieux jargon syndical, c'est ce qu'on appelle une convention de jaune, et aucun travailleur qui se respecte n'acceptera d'en signer une. C'est une disposition de jaune, comme tout ce damné bill. La loi Norris-LaGuardia, de 1932, a rendu les contrats de jaune illégaux. C'était il y a 50 ans. Je vais vous donner un bref exemple du genre de contrat qui était offert. En voici un exemple type. C'est celui offert par la Hitchman Coal & Coke Company à tous ses employés en 1908. Ceux qui refusaient de le signer étaient mis à la porte. Dans la cause opposant Hitchman Coal Company à Mitchell, la Cour suprême des États-Unis a déclaré en 1917 que le contrat était valide. En 1932, elle renversait sa décision.

Je cite:

Je suis embauché à la Hitchman Coal and Coke Company à la condition expresse que je ne suis pas membre du Syndicat international des mineurs unis d'Amérique et que je n'en fasse pas partie tant que je serai à son emploi. Ladite compagnie n'a pas de syndicat parmi ses employés et elle s'engage à ne pas en avoir tant que je serai à son emploi.

Si je décidais, pendant que je suis à son emploi, de faire partie du Syndicat des mineurs unis d'Amérique ou de toute autre association qui lui est affiliée, je consens à remettre ma démission. Je consens en outre à ne faire aucune tentative pendant que je suis à l'emploi de ladite compagnie pour former un syndicat parmi ses employés. J'ai lu ou pris connaissance des dispositions figurant dans le présent contrat.

Voilà donc le contrat de jaune par lequel l'employé s'engageait à ne pas faire partie d'un syndicat, que la Cour suprême des États-Unis a jugé illégal en 1932. Le bill a l'étude s'inspire du même esprit. Cet amendement, surtout le nouvel article 16, reflète précisément cette attitude, «Je vais faire le bon garçon, patron». Voilà à quoi cela se résume.

Des voix: C'est une honte!

M. Kristiansen: On a publié un livre au Québec intitulé «Les Nègres blancs d'Amérique». Le terme n'est pas raciste dans ce contexte-là. Certains députés connaissent sûrement l'expression «sois bon nègre», qui n'a rien à voir avec la couleur de la peau, qu'elle soit noire, blanche, jaune, brune ou autre. Si le gouvernement pense que des travailleurs canadiens, libres jusqu'ici, vont s'incliner et dire «Je fais faire le bon garçon», pour la simple raison que le président du Conseil du Trésor (M. Johnston), assis là-bas, s'en prend aux syndicats et cherche à exiger que les fonctionnaires de l'État soient serviles, s'imaginant que les travailleurs canadiens vont céder, alors le gouvernement se trompe royalement.

Il se peut qu'un certain nombre de Canadiens, ayant les meilleures intentions du monde, se laissent leurrer comme c'est arrivé en d'autres occasions, par exemple à l'occasion de l'imposition de la loi sur les mesures de guerre, alors que la Chambre a malheureusement tenté de supprimer des libertés qui constituent le fondement de notre société. Parfois, les gens prennent du temps à réaliser la gravité des atteintes à leurs libertés fondamentales. Mais ils apprendront; ce sont les libéraux et les conservateurs qui, en 1970, ont voté l'application de la loi sur les mesures de guerre; bien avant cela, au cours des années 40, les libéraux et les conservateurs avaient imposé la loi sur les mesures de guerre contre les Canadiens d'origine japonaise, geste qu'ils regrettent aujourd'hui et qui fait l'objet d'une réprobation universelle; et, à l'exception d'un petit nombre de député qui n'osent pas le dire, la majorité des députés réprouvent aujourd'hui le geste arbitraire et dictatorial de Joey Smallwood qui, en 1958-1959, a banni de la province de Terre-Neuve le syndicat international des travailleurs du bois. De même, les gens finiront par se rendre compte que ce genre de mesure est arbitraire et discriminatoire et le moment viendra où ils rejetteront le gouvernement et tous les politiciens qui ont hâte de trouver une réponse toute faite aux graves problèmes économiques qui minent notre société; le peuple verra la lumière et punira ces politiciens pressés et malavisés; voilà le sort qu'ils méritent.

Nous avons entendu toutes sortes de commentaires de la part de nos vis-à-vis. Comme il ne me reste que deux ou trois minutes, je vais essayer d'être très bref.

Une voix: Parfait.

M. Kristiansen: A en juger par ce propos, ils n'aiment pas les travailleurs qui regimbent, ils n'aiment pas les gens qui s'expriment librement. Nous ne reculons pas et nous détonnons dans leur décor. Je n'ai jamais reculé, pas plus que ceux avec qui j'ai eu l'honneur de travailler et dont je suis fier. Ce n'est pas leur genre. Nous allons continuer de parler; nous allons continuer de lutter, que ce soit ici ou dans la rue nous y serons, et vous ne nous ferez pas reculer.

Il serait inutile pour les travailleurs de se syndiquer pour se protéger si leur syndicat ne peut négocier en leur nom, mais le syndicalisme est trop profondément ancré parmi les travailleurs pour disparaître ou être évincé en un tour de main, comme le voudraient certains d'en face. Malheureusement, il y a quelques députés conservateurs qui sont parfaitement d'accord là-dessus. D'autres leur emboîtent le pas, mais sont moins enthousiastes. Nous espérons qu'avec le temps, de concert avec la majorité des Canadiens, ils réussiront à voir clair et que de n'importe quelle tribune où ils voudront prendre la parole, ils diront au gouvernement que cette initiative ne vaut rien, qu'il doit y renoncer et s'en aller.

L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria): Merci, monsieur l'Orateur. Il s'agit d'un bill très important et je crois savoir que le gouvernement a hâte de le faire adopter. Mais je me demande si je pourrais dire qu'il est maintenant 6 heures, de façon à pouvoir continuer sur la même lancée pendant les 20 minutes qui me sont réservées.

L'Orateur suppléant (M. Corbin): Pouvons-nous dire qu'il est 6 heures?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Corbin): Il n'est pas 6 heures.

M. McKinnon: Je vois que les députés néo-démocrates refusent comme d'habitude de coopérer. Il est plutôt curieux de constater qu'ils éprouvent des difficultés avec le projet de loi. Je pourrais dire à ceux qui nous écoutent et qui nous regardent qu'ils s'opposent à un bill sur la restriction des hausses salariales. Il s'agit d'un bill qui limitera les salaires des députés et ils s'y sont opposés dès le début.

Des voix: Oh, oh!

M. McKinnon: Il y a beaucoup de points qui laissent à désirer dans ce bill, surtout les amendements, mais il est écrit au compte rendu que les néo-démocrates se sont opposés à une réduction des salaires des députés.

M. Deans: Je prendrai la parole plus tard.

M. McKinnon: Un autre bill auquel ils se sont opposés visait à verser $5,000 à chacune des malheureuses victimes qui avaient suivi les conseils du gouvernement et isolé leur maison à l'aide de la mousse d'urée-formol. Il me semble que les Néo-démocrates choisissent de s'opposer à certains projets de loi très particuliers, de sorte que je ne suis pas étonné qu'ils refusent de dire qu'il est 6 heures. Je crois qu'ils feraient plutôt mieux d'essayer de justifier leur position. Je voudrais rappeler en passant que le projet de loi sur l'accès à l'information était également l'un des derniers bills auxquels ils se sont opposés. Je dois reconnaître que leur comportement à la Chambre ces derniers jours en dit long sur leurs intentions. Il est très difficile d'éprouver de la sympathie pour eux. Toutefois, s'ils veulent que je poursuive dans cette veine au cours de la prochaine minute, je serais heureux de leur donner satisfaction.

Les députés néo-démocrates parlent également des conservateurs qui soutiennent les libéraux. Peut-être faudrait-il rappeler aux Canadiens que le NPD a appuyé 19 fois de suite un gouvernement libéral minoritaire entre 1972 et 1974, lorsque le vote portait sur des motions de censure.

Puis-je maintenant dire qu'il est 6 heures pour ne pas faire attendre trop longtemps le sergent d'armes?

[*Français*]

L'Orateur suppléant (M. Corbin): A l'ordre. Comme il est 6 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 8 heures ce soir.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

[*Traduction*]

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Lorsque nous avons suspendu la séance à 6 heures, le député de Victoria avait la parole.

M. McKinnon: Monsieur l'Orateur, j'ai été forcé de couper mon discours en deux, les néo-démocrates ayant refusé de déclarer unanimement qu'il était 6 heures à six heures moins trois minutes.

Je disais alors que jusqu'à maintenant les néo-démocrates avaient voté contre le projet de loi sur la MIUF qui accorde $5,000 à ces malheureux qui ont suivi les conseils du gouvernement et fait isoler leur maison avec la mousse. Et depuis le début, ils sont contre le projet de loi à l'étude, le bill C-124. C'est un projet de loi qui prévoit une réduction du salaire des députés. Ils ont également voté contre le projet de loi sur la liberté d'accès à l'information.

Ces députés ont également parlé des nombreuses fois où ils ont voté contre le gouvernement. J'ai fait remarquer pour ma part qu'à l'époque du gouvernement minoritaire de 1972 à 1974, le NPD avait voté 19 fois de concert avec le gouvernement libéral, avant de finalement voter contre lui. Et en 1979, du temps du gouvernement minoritaire que nous formions, ils ne nous ont pas une seule fois donné de chance, contrairement à ce qu'ils avaient fait avec les libéraux sept ans auparavant. Pas une seule fois, je le répète, ils n'ont appuyé le gouvernement conservateur minoritaire. Ils essaient maintenant d'afficher leur neutralité et de se dissocier des libéraux, mais comme l'ont prouvé les élections en Saskatchewan, ils ne peuvent s'en sortir si facilement.

Je vais maintenant parler de la façon dont ce projet de loi en est arrivé à sa forme actuelle. Comme nous le savons tous, c'est un projet de loi d'austérité. La position des libéraux est plutôt bizarre ces temps-ci. Comme toujours, je pense que le parti est dirigé par M. Goldfard et le premier ministre (M. Trudeau). M. Goldfarb s'est rendu compte récemment que le public était d'avis que les fonctionnaires sont trop bien payés ou qu'il ne s'opposerait pas à une diminution de leur salaire. Et les libéraux ont donc déposé le projet de loi C-124.

Ils ont également pris un certain nombre d'autres mesures en fonction, je présume, des sondages de M. Goldfarb. Ils commencent à être moins rigides en ce qui a trait au système métrique. N'importe quel sondage aurait montré que le système métrique est très impopulaire au Canada. Les libéraux commencent donc à modifier leur position à ce sujet. Je m'attends d'un jour à l'autre à ce qu'ils ramènent sur le tapis la question de la peine de mort. Ce sera le comble du changement d'attitude en fonction des sondages de M. Goldfarb.

Je dois dire que les amendements à ce projet de loi nous rendent la vie extrêmement difficile ici même. J'ai commencé par être un partisan du projet de loi C-124, car il prévoyait certaines restrictions. Il envisageait de réduire la rémunération des députés et j'étais d'accord avec cela. Cependant, des amendements ont commencé à être apportés. Je trouve difficile à croire que le président du Conseil du Trésor (M. Johnston) est le seul responsable de cette situation. Cela peut sembler bizarre, et j'ai horreur de l'admettre en parlant de ces drôles d'oiseaux—pour ne pas dire plus—qui dirigent le pays, mais s'il y avait un député avec ne serait-ce qu'un peu de bon sens, c'était bien le président du Conseil du Trésor. C'est alors qu'il a été vindicatif au point de proposer l'amendement mesquin que vous connaissez. Je me demande s'il n'y a pas été forcé par le premier ministre, car cela ne lui ressemble pas. Quoi qu'il en soit cet amendement a bel et bien été présenté.

Comment en est-on venu à imposer ces restrictions? Diverses personnes se sont renvoyé la balle, mais, en fait, cette mesure a pris effet le soir où le ministre des Finances (M. MacEachen) a présenté son budget.

Pour ce qui est du ministre des Finances, certains prétendent qu'il est le pire ministre des Finances depuis que l'actuel ministre de la Justice (M. Chrétien) a occupé le poste. D'autres prétendent par contre qu'il est le pire ministre depuis l'honorable John Turner. A mes yeux, ces deux affirmations se valent.

Quoi qu'il en soit, le ministre des Finances a déclaré à la page 4 de ce qui nous a semblé une allocution interminable ce soir-là, alors qu'il parlait de restrictions et de coupures que «seuls les ministres, les députés et les sénateurs feront face à une baisse effective de traitement». Cela me convenait et j'ai exprimé mon appui.

On a par la suite présenté le bill, un projet de loi fondé sur les dispositions du budget relatives au plafonnement à 6 p. 100 des hausses de traitement à venir. Le personnel de la Chambre a accepté ces dispositions avec beaucoup de bonne volonté. Les employés de la Chambre ont compris que la mesure était nécessaire et salutaire et aiderait les Canadiens à s'habituer à

moins puiser dans le trésor public. Ils ont en général accepté la mesure de bonne grâce.

J'ai un personnel de quatre personnes, toutes des femmes. Comme l'a dit le député de Kingston et les Îles (Mlle MacDonald), ce sont elles qui ont été traitées de la pire façon dans cette affaire. Le personnel à la Chambre se compose de femmes à 80 p. 100—à 100 p. 100 dans le cas de mon personnel. J'avais une entente tacite avec mes employées parce qu'elles avaient confiance en moi en ma qualité de député tout comme moi je faisais confiance au gouvernement. On m'a confié un montant global. Nous avons décidé entre nous de la part de chacune. Mes employées n'ont pas obtenu une forte augmentation. Elles l'ont reçue en avril et elles touchent leur nouveau traitement depuis quatre mois, car je leur avais dit qu'elles pourraient avoir ce traitement-là. Mes employées ont accompli leur travail. Lorsqu'elles apprirent qu'elles n'obtiendraient qu'une hausse de 6 p. 100 l'an prochain, elles se sont dites disposées à accepter cette mesure si elle s'imposait pour remettre l'économie du pays sur pied, bien qu'ayant le sentiment de servir de boucs émissaires.

C'est alors que le président du Conseil du Trésor a présenté l'amendement numéro 3. C'est là une véritable bombe que l'on insère dans le projet de loi. En vertu de cet amendement, ces gens devraient renoncer à 6 p. 100 de leur salaire, de telle sorte qu'ils n'auraient eu qu'une augmentation de 5 p. 100 en avril. Ils sont maintenant habitués à une certaine rémunération mensuelle. Ils ont pris des dispositions pour payer une hypothèque ou louer un appartement. Ils ont acheté une voiture neuve ou d'occasion. La plupart dépensent la totalité de ce qu'ils gagnent. Et voilà que, tout à coup, il leur faudra vivre comme le veut le ministre des Finances, qui voudrait que tout le monde, sauf les ministres, députés et sénateurs, accepte une diminution de salaire. Cela créera beaucoup plus de problèmes que ne se l'imagine ce gouvernement qui s'est fait une solide réputation d'inconséquence. Il lance à l'aveuglette des programmes mal conçus et s'étonne ensuite qu'ils ne donnent pas de bons résultats, parce que ses aides ou conseillers lui ont dit: «Faites comme bon vous semble et ne vous préoccupez pas du reste».

• (2010)

On ne peut oublier l'expression de stupeur qu'a eue le ministre des Finances lorsque le député de Vancouver-Centre (Mlle Carney) l'a questionné, deux ou trois jours après la présentation de son budget, en novembre. Elle lui a fait remarquer que 20,000 travailleurs de la construction avaient été mis à pied au pays par suite de la suppression du programme IRLM, ou programme de construction d'immeubles résidentiels à logements multiples. Les constructeurs se sont vu couper les vivres, sauf dans les cas où les IRLM étaient déjà en chantier. C'est ce qui a fait que 20,000 ouvriers se sont retrouvés en chômage. Mais le ministre des Finances ne s'est jamais imaginé que ce pouvait être le cas. Il n'avait jamais réfléchi aux conséquences, pas plus que le président du Conseil du Trésor ne s'est rendu compte de ce qui arrivait, quand il a présenté cet amendement, c'est-à-dire qu'il rendrait extrêmement difficile à un bon nombre de ses amis à la Chambre de voter en faveur de ce programme d'austérité. En effet, nous sommes tout à fait en faveur de ces restrictions. Nous sommes tout disposés à les accepter, même pour nous. Mais il est très difficile de nous les faire imposer, s'ils nous faut annoncer aux membres de notre personnel qu'ils feront désormais partie de ce groupe désigné pour les baisses de traitement et que sur les 50,0000 employés de la fonction publique fédérale 2,000 seulement, dont nos employés, verront leur salaire réduit.

A la page 2 du bill, les dispositions relatives à la baisse des traitements stipulent que:

(2) La présente partie s'applique:

a) au personnel des ministres de la Couronne, des sénateurs et des députés à la Chambre des communes . . .

Ces dispositions touchent une partie de notre personnel de secrétariat. Il y aurait peut-être lieu de rappeler les dispositions qui sont censées nous régir. Pour ceux qui ne lisent jamais les directives qu'ils reçoivent, je voudrais citer un passage d'un livre qui s'intitule «Allocations et services» et qui est fourni à tous les députés. Voici ce qu'on peut lire à l'article 7, page 2, sous la rubrique «Administration de l'allocation de personnel»:

Il appartient aux députés de recruter, d'engager et de congédier leurs employés. Le taux de rémunération est aussi fixé par le député, sous réserve que ce taux soit conforme aux lignes directrices qui figurent aux paragraphes 2 et 3 de la partie B. Les frais de main-d'œuvre seront indiqués dans le budget principal du député.

Les adjoints des députés sont visés par les paragraphes 2 et 3 dont il est question dans le texte. Le traitement pour l'échelon le moins élevé, en l'occurrence l'échelon 1, commence à $10,537 par année. Il y a ensuite les échelons 2, 3 et 4. Le traitement le plus élevé de l'échelon 4 est de $25,408. Les députés ont cependant un budget global et il est bien dit dans cet ouvrage que nous pouvons fixer nous-même le taux de rémunération. Tout cela est très clair. J'imagine que si le bill est adopté, ce manuel deviendra périmé et nous devrons nous organiser en fonction de nouveaux critères. L'un de ces nouveaux critères, c'est que notre propre personnel n'aura probablement plus jamais confiance en nous.

Ce manuel à l'intention des députés dit quelque chose de bien intéressant à propos du classement et du traitement. Voici ce qu'on y trouve:

Comme il appartient au député de fixer le taux de rémunération d'un employé, c'est aussi à lui qu'il incombe de modifier ce taux de rémunération. Seule la signature du député peut autoriser la nomination, le changement du taux de rémunération ou le congédiement d'un employé soit au bureau parlementaire à Ottawa soit au bureau de circonscription.

C'est un peu comme la limite fixée à l'indexation de la pension des militaires retraités. Je doute un peu que le gouvernement ait le pouvoir d'annuler ces contrats. Si la même chose se passait dans le secteur privé, un employé traité de cette façon intenterait selon moi des poursuites à son employeur pour obtenir l'argent que celui-ci lui doit encore parce qu'il y a eu un contrat verbal, du moins avec les employés. C'est d'ailleurs ce qu'indiquent les documents établis par le service administratif du Parlement, qui donne la liste de tous les employés et indique leur taux de rémunération. Tout à coup, ce contrat ne veut plus rien dire. Ce n'est pas un contrat. Cela ne me semble pas raisonnable.

Ce qui a jeté de l'huile sur le feu, ce fut d'apprendre tout de suite après la présentation du budget, c'est-à-dire le 28 juin, me semble-t-il, que les membres du personnel exempté des ministres, venaient de se voir accorder une hausse de salaire de 11 p. 100 à peine 11 jours auparavant. On a demandé aux députés de fermer les yeux pour une fois et de bien vouloir croire que personne, ni le gouvernement, ni le président du Conseil du Trésor, ne savait jusqu'au soir du budget ce que ce

dernier allait contenir. Au sujet du budget de novembre, le gouvernement, avait affirmé que personne, pas même le ministre des Finances, ne savait ce qu'il contenait avant le soir de sa présentation.

M. Kristiansen: Ni encore un mois plus tard.

M. McKinnon: En effet, on se demande s'il en sait quelque chose même encore aujourd'hui. Un communiqué de presse nous apprenait qu'il s'agissait de la deuxième majoration de salaire. Je n'en ai vu qu'une mais ne sais pas ce qu'il en est au juste. J'espère que le président du Conseil du Trésor me dira un jour sincèrement s'il y avait eu une autre hausse de salaire avant celle-là. Pour ceux qui ignorent ce que signifie le terme «personnel exempté», il s'agit des employés dont le traitement ne peut pas être remis en question; le gouvernement se garde bien de nous dire quel est leur traitement, aussi élevé soit-il. Nous devons donc croire le gouvernement sur parole pour ce qui est de savoir s'il y a eu ou non une hausse de traitement antérieure. A mon avis, on peut le reprocher encore plus aux députés libéraux de l'arrière-ban qu'à leurs collègues de l'opposition, à qui il incombe de s'opposer; si je comprends bien, les ministres se sont fait critiquer vertement pour avoir augmenté le salaire de leur personnel exempté seulement 11 jours avant la présentation d'un budget qui restreint à 6 p. 100 les hausses salariales dans toute la Fonction publique sans toucher celle de 11 p. 100. Quelle ruse que de consentir ainsi en douce un relèvement de traitement tout juste avant d'imposer un plafond!

Non seulement l'opposition a exprimé ses objections; sauf erreur, certains députés libéraux, les plus directs, ont critiqué le cabinet, sans se rendre compte du danger auquel un député de l'arrière-ban s'expose en le critiquant. La réaction a été vive, immédiate, et leurs employés verront maintenant leurs salaires réduits. Je trouve cela odieux: c'est la réaction d'un homme irritable, vindicatif et on peut difficilement imaginer un pire exemple de l'exercice du pouvoir. C'est pourquoi tout à l'heure j'ai dit m'étonner d'une chose pareille de la part du président du Conseil du Trésor, si la décision vient réellement de lui; même s'il est l'ami du premier ministre il n'a jamais participé jusqu'ici, que je sache, à une décision pareille. Je sais, bien entendu, comment je voterai quand viendra le temps de se prononcer sur l'amendement nº 3 qui a trait à cette question.

Il y a une autre disposition qui m'inquiète, l'article 13 qui énonce les pouvoirs du Conseil du Trésor aux termes du nouveau bill. Je ne voudrais pas ennuyer les députés avec tout le jargon que cette disposition contient, mais en voici la première partie:

13. Le gouverneur en conseil peut, sur la recommandation du conseil du Trésor, par décret:

a) substituer dans un régime de rémunération ou une catégorie de régimes un pourcentage différent de celui que prévoit l'alinéa 9(1)b)—

b) ajouter à l'annexe I tout ministère, département d'État ou administration—

Je suis ici depuis près de dix ans et jamais je n'ai vu inclure pareille disposition dans un bill. Celle-ci autorise en réalité le président du Conseil du Trésor à exempter des personnes des règlements régissant la rémunération et je suppose que, aux termes de ces règlements, il exemperait à nouveau le personnel exempté. Personne ne sait combien ces personnes reçoivent ni combien elles recevront. Mais ce pouvoir n'est pas habituellement accordé au Conseil du Trésor et je ne vois aucune raison de lui conférer maintenant. Je suis persuadé qu'il faut s'opposer à cette orientation.

• (2020)

Si dans un mouvement de générosité le ministre pouvait renoncer à la proposition d'amendement nº 3 et adoucir un peu ce qui est devenu la motion nº 17, je pourrais sans remords approuver le bill. Cependant, j'ai du mal à accepter la motion nº 3 qui s'en prend à un petit groupe très dévoué. Les employés des députés, des gens qui ne sont pas fonctionnaires, sont les seuls Ontariens qui travaillent aujourd'hui. Ils sont présents. Ils travaillent pendant de longues heures. Ils ne sont pas syndiqués. Ils ne sont pas assurés de leur emploi. Ils risquent d'être congédiés à la moindre fantaisie ou à la moindre saute d'humeur d'un député; pourtant, ils sont traités de la façon la plus mesquine par le gouvernement qui cherche simplement à se venger des députés de l'opposition ou de certains députés de son propre parti. Il se comporte d'une façon honteuse. J'aimerais qu'il apporte le changement voulu avant que nous ne soyons appelés à nous prononcer.

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur l'Orateur, je voudrais continuer le discours que j'ai commencé plus tôt aujourd'hui pendant le débat relatif à la motion de clôture. Le député qui a parlé avant moi n'a pas indiqué clairement dans son discours s'il appuiera le bill lorsqu'il sera enfin mis aux voix à la Chambre. J'imagine que cela fait partie de la stratégie des conservateurs de tenir tout le monde en suspens le plus longtemps possible ou de dire tout ce qu'il faut pour que le public croit qu'ils sont en même temps pour et contre chaque question. Cela semble être la façon normale de procéder des conservateurs ces jours-ci. Je ne veux cependant pas m'étendre sur la philosophie des conservateurs. Ils se nuisent déjà suffisamment sans mon aide.

Je veux parler plutôt du bill à l'étude. Comme je l'ai dit cet après-midi, cette mesure n'est pas satisfaisante. Non seulement est-ce impossible de l'appuyer sous n'importe quelle forme, mais elle vise aussi à s'attaquer à un problème qui, selon moi et selon bien d'autres Canadiens, n'est pas le problème le plus important qui existe maintenant au Canada.

Le gouvernement a présenté cette mesure pour essayer de faire preuve d'un peu de leadership. Il prétend qu'il essaie d'indiquer au reste du pays qu'il sait ce qu'il fait. Il prétend avoir un plan d'action et il affirme que l'économie tirera éventuellement, et personne ne sait au juste quand cela sera, des avantages importants de l'orientation que le gouvernement libéral veut lui donner. Si l'on s'interroge un instant cependant, on ne peut faire autrement que se demander comment le fait de restreindre les augmentations salariales des fonctionnaires à 6 p. 100 cette année ou l'année prochaine et à 5 p. 100 l'année suivante peut donner une nouvelle orientation à l'économie.

Est-ce parce que les traitements des fonctionnaires étaient trop élevés que le taux bancaire a atteint presque 20 p. 100 et se situe maintenant aux environs de 16 p. 100? Est-ce parce que les traitements des fonctionnaires étaient trop élevés que le nombre de chômeurs continue à augmenter et atteint un niveau qui est maintenant calculé à 1.3 million par année, mais qui se rapproche en réalité davantage de 2 millions au total si l'on compte ceux qui reçoivent les prestations d'assurance-chômage et tous ceux dont les prestations se sont épuisées depuis longtemps et qui ne sont plus visés par les chiffres officiels.

Est-ce parce que le traitement des fonctionnaires est trop élevé qu'un nombre record de 5,700 petites entreprises ont fait faillite au cours du premier semestre de cette année, soit 37 p. 100 de plus que l'année dernière à la même époque? Est-ce parce que le traitement des fonctionnaires est trop élevé que 22,000 personnes au Canada ont perdu leur maison au mois d'avril, soit 32 p. 100 de plus que l'année précédente, dont 6,000 dans la province de Québec?

Est-ce parce que le traitement des fonctionnaires est trop élevé que seulement 145,000 à 155,000 nouveaux logements ont été mis en chantier cette année au Canada, alors que nous en aurions besoin d'environ 220,000 par an? Faut-il croire qu'en raison du traitement trop élevé des fonctionnaires, seulement 30,000 logements locatifs ont été créés cette année au Canada quand il en aurait fallu 100,000 pour répondre aux besoins prouvés?

Voici ce que je cherche à vous dire, monsieur l'Orateur et, par votre entremise, au ministre. Est-ce à cause du niveau de revenu à la Fonction publique que l'économie est en si piteux état, à tous les niveaux et dans tous les secteurs? Est-ce bien là la réponse aux problèmes importants et difficiles auxquels se heurtent tous les secteurs dans notre économie? Est-ce à cause du traitement élevé des fonctionnaires que près de 50,000 travailleurs de l'automobile sont sans emploi?

Est-ce en raison du traitement des fonctionnaires que Massey-Ferguson s'est trouvé en difficulté ou que Chrysler n'a jamais pu s'en tirer dans le monde des affaires? Est-ce à cause du traitement des fonctionnaires canadiens qu'un si grand nombre de familles ont du mal à joindre les deux bouts? Les jeunes ne peuvent pas trouver d'emploi à la sortie de l'école. Je suppose que c'est à cause de la rémunération élevée des fonctionnaires que tant de personnes qui sortent des écoles secondaires et de l'université ne peuvent pas trouver d'emploi dans notre pays.

Je suppose que lorsqu'il y aura réfléchi, le gouvernement pourra répondre à toutes ces questions, qu'il s'agisse du taux de chômage élevé, des taux d'intérêt exorbitants, du nombre effrayant de faillites—beaucoup plus qu'au cours de la grande dépression des années 30—ou des énormes pertes subies par les familles qui essaient de s'accrocher à leur maison face à de tels problèmes, de la diminution radicale du nombre de maisons ou de logements locatifs mis en chantier.

Le gouvernement cherche donc à nous dire, à la Chambre des communes, que tout cela est dû aux traitements élevés en vigueur à la Fonction publique, et qu'afin de s'attaquer aux choses sérieuses, il ira droit au fond du problème en réduisant les traitements, ce qui mettra un terme à tous nos maux. Le gouvernement croit que, du jour au lendemain, il n'y aura plus de chômage, l'inflation diminuera, les taux d'intérêt baisseront à moins de 10 p. 100, personne ne fera faillite ou ne sera forcé de vendre sa maison. Est-ce bien ce que le gouvernement nous dit? Est-ce bien ce que le gouvernement nous offre? Est-ce pour cette raison-là que le gouvernement a présenté cette mesure?

Dois-je croire que les traitements des fonctionnaires sont la source de tous nos maux économiques, qu'une fois adopté, le bill visant à limiter les hausses salariales à 6 p. 100 cette année et à 5 p. 100 l'an prochain va relancer l'économie, créer de la prospérité et instaurer un monde ou rien ne dépassera 6 p. 100? A mon avis, c'est un véritable conte de fées.

• (2030)

Si le ministre croit vraiment que la mesure qu'il a présentée mérite d'être appuyée parce qu'elle constitue la pierre angulaire des initiatives économiques du gouvernement ou parce que d'une façon ou d'une autre, elle contribuera à résoudre les nombreux problèmes complexes de l'économie, alors, je lui dirai carrément qu'il rêve en couleurs. Il n'y a absolument rien qui permette d'affirmer que cette mesure marquera l'amorce d'une reprise.

Certains Canadiens croient que c'est en réduisant les salaires de tiers qu'on résoudra le problème. Les conservateurs le reconnaissent. Ils font leurs propres sondages, tout comme les libéraux font les leurs. Pour notre part, nous n'avons pas besoin de faire de sondages parce que nous sommes suffisamment près des gens. Nous n'avons pas besoin de sondages. Je m'entretiens souvent avec des chômeurs qui me demandent: «Ian, est-ce que ce projet de loi servira à quelque chose?» Si cette mesure devait servir à quelque chose, les gens jugeraient bon de l'appuyer. Si je demandais à un ouvrier de l'automobile pourquoi il est en chômage, il me répondrait que c'est parce que les gens n'achètent pas les automobiles qu'il contribue à fabriquer. Est-ce que c'est en réduisant les traitements des fonctionnaires qu'on encouragera les gens à acheter des automobiles? C'est peu probable. Lorsqu'on me demande comment cette mesure va aider les chômeurs à retrouver un emploi et comment elle ouvrira un marché pour les produits qu'ils fabriquaient auparavant, on ajoute invariablement: «Est-ce que le gouvernement fait quelque chose au sujet du véritable problème que vit l'industrie automobile à l'heure actuelle?» Les gens me demandent si le gouvernement prend des mesures pour réduire les importations et rétablir la situation dans le secteur automobile. Je voudrais pouvoir leur dire oui, mais je dois leur dire non. Le gouvernement n'en a cure. Il ne fait rien à ce sujet.

Et si le gouvernement ne fait rien à ce propos, que fait-il au sujet des taux d'intérêt hypothécaire qui touchent durement les travailleurs de l'automobile en chômage dont les prestations tirent à leur fin et qui n'ont pas pour l'instant un revenu suffisamment élevé pour payer les taux d'intérêt exorbitants imposés depuis novembre dernier alors qu'il fallait payer 20.75 p. 100? Je suis obligé d'avouer que le gouvernement ne fait rien non plus à ce sujet. Quand on me demande ce que le gouvernement fait, je dois dire qu'il réduit les traitements de ses fonctionnaires. Les gens se demandent ce qu'ils vont y gagner, et je leur réponds qu'ils n'y gagneront rien, à mon avis.

La réponse est inévitablement la suivante: «Pourquoi les Conservateurs appuient-ils le gouvernement?» Je dois avouer qu'ils sont un peu énigmatiques. Je ne sais pas pourquoi ils appuient cette mesure. Je n'arrive pas à le comprendre. Je les croyais plus intelligents que cela, mais j'en suis arrivé à la conclusion que je me trompais.

Si le gouvernement veut limiter à 6 p. 100 cette année et 5 p. 100 l'an prochain les hausses de traitement dans la Fonction publique, est-ce à dire qu'il va restreindre également les augmentations salariales dans le secteur privé? Il l'a déjà fait. Ce bill s'applique également au Canadien Pacifique. Non seulement a-t-il inclus le CP dans le bill, mais il s'est également assuré la collaboration de ses amis et des amis Conservateurs qui sont à la tête de la plupart des grosses sociétés. Quand je l'explique aux Canadiens en leur rapportant le propos des

cadres de grosses sociétés, je leur vois prendre un air consterné. Au début, ils sont incrédules, puis ils se rendent compte que je dis la vérité. Ces cadres nous disent de ne pas nous inquiéter à leur sujet, parce qu'ils vont limiter les augmentations salariales de leurs employés à 6 p. 100 cette année et 5 p. 100 l'an prochain. Peu importe la hausse du coût de la vie, qu'elle soit de 11 ou 12 p. 100, les augmentations salariales seront limitées à 6 p. 100. Est-ce à dire que le pouvoir d'achat des gens va diminuer? C'est ce que veulent les Conservateurs et les Libéraux. C'est pour cette raison qu'ils appuient le bill.

Les gens croient que le gouvernement va sûrement prendre des mesures pour chercher à limiter les hausses de prix et de bénéfices et le gouvernement sait sûrement à quel problème majeur il va se heurter. Ils croient que le gouvernement va peut-être adopter une mesure en vue de contrôler les prix et les bénéfices, mais je me dois de leur dire la vérité. Le député de Nepean-Carleton (M. Baker) comprendra qu'il est essentiel d'être logique. C'est peut-être dur à comprendre pour lui, mais je pars du principe qu'il le comprendra.

Ian Sinclair, président du Canadien Pacifique, représente le comité d'experts composé par le premier ministre (M. Trudeau) et il fait des pieds et des mains, flattant et cajolant ses collègues et amis chefs d'entreprise pour qu'ils acceptent la directive du premier ministre. Ian Sinclair a dit que même si les augmentations salariales étaient limitées à 6 et 5 p. 100 au cours des deux prochaines années, il ne fallait pas s'attendre à ce qu'il en aille de même pour les prix ou les bénéfices. Après tout, les profits ne sont «pas assez élevés». Il faut que les prix augmentent. Il faut réaliser plus de profits. Mais pourquoi? Aujourd'hui, j'ai posé une question au ministre au sujet de la société Suncor. Il vient de prendre des mesures pour renflouer une autre grande société aux frais des contribuables. Des dizaines de millions de dollars fiscaux sont en jeu et Suncor a accepté de respecter les lignes directrices de 6 et de 5 p. 100 concernant les salaires. J'ai pensé en moi-même que c'était très généreux de la part de Suncor de faire cela en échange de ces dollars fiscaux. J'ai pensé que Suncor se montrait charitable et qu'elle semblait assez bien comprendre la logique du premier ministre et du parti conservateur. Mais Suncor a ensuite affirmé qu'elle voulait continuer à avoir la même marge bénéficiaire. Cela a commencé à m'inquiéter, et je me suis donc renseigné. Une marge bénéficiaire habituelle voudrait dire qu'elle aurait droit à peu près à ce qu'elle a eu en 1976, 1977, 1978 ou peut-être même 1979. En 1976, ses profits ont été de 13.3 millions, en 1977, de 23.6 millions, ce qui est presque le double, en 1978, ils ont baissé à près de 20 millions, en 1979, ils ont grimpé à 84 millions; en 1980, ils ont été de 115.5 millions, et en 1981, de 100 millions. C'est cette même société qui est venue frapper à la porte du premier ministre et lui demander si elle pouvait une fois de plus puiser dans les dollars fiscaux, même si elle était prête à restreindre le salaire de ses employés. D'où croit-elle donc que l'argent vient? Qui verse des dollars fiscaux? Suncor en veut davantage. Au cours du premier trimestre de cette année, ses profits ont dépassé 11 millions, ce qui veut dire que avant la fin de l'année, ils atteindront sans doute 60 millions. A quelle marge bénéficiaire habituelle Suncor veut-elle avoir droit? Se contenterait-elle de la marge de 13.3 millions de 1976? Si oui, elle n'aurait pas besoin de dollars fiscaux parce qu'elle fait assez d'argent. Serait-elle prête à se contenter de la marge de 1977, c'est-à-dire de 23.6 millions? Elle n'aurait ainsi pas besoin de demander au gouvernement du Canada de recueillir des fonds additionnels. Tout va bien pour l'instant.

• (2040)

Quand les gens me demandent pourquoi je n'appuie pas le bill—je sais que mon temps de parole achève, monsieur l'Orateur, et c'est honteux . . .

M. Baker (Nepean-Carleton): Dieu merci.

M. Deans: Je n'appuie pas le bill parce qu'il ne s'attaque pas au vrai problème. Si le gouvernement avait voulu prendre toutes les mesures nécessaires pour réduire et contenir les taux d'intérêt, pour investir dans la construction domiciliaire et fournir des logements aux Canadiens, investissements qu'il aurait récupérés, s'il avait été prêt à conclure des ententes pour freiner ou limiter les importations de véhicules automobiles, afin de permettre à nos fabricants d'en construire et ainsi employer des Canadiens—autrement dit, monsieur l'Orateur, si le gouvernement avait été prêt à se lancer dans un programme économique destiné à redonner du travail aux gens, la mesure qu'il propose maintenant aurait été inutile.

Le gouvernement ne s'attaque pas à nos problèmes. Le gouvernement s'en fout éperdument, monsieur l'Orateur. Il ne cherche ni à comprendre les problèmes des chômeurs ni à remettre de l'ordre dans l'économie. Il a évidemment l'appui du parti conservateur. J'ignore pourquoi. Il finira comme le parti libéral. Il finira par disparaître pour n'avoir pas su répondre aux besoins de la société.

M. Maurice A. Dionne (Northumberland-Miramichi): Monsieur l'Orateur, je voudrais faire quelques brèves remarques sur le bill dont nous débattons. Je ne puis toutefois m'empêcher de critiquer certains des propos qui ont été tenus ce soir. Nous venons d'entendre le député de Hamilton Mountain (M. Deans) qui essayait de jouer au prophète. Monsieur l'Orateur, le député a peut-être de nombreuses qualités, mais il n'est certainement pas prophète.

Je suis toujours surpris de voir les députés néo-démocrates pontifier, se comporter en pharisiens et sauter aux conclusions comme ils ont l'habitude de le faire à la Chambre.

Je ne manifeste pas une grande joie ni un enthousiasme débordant en m'exprimant à propos du bill, mais je crois que certaines des mesures qu'il comporte sont nécessaires, compte tenu de notre situation économique actuelle. Je crois également que le gouvernement doit donner l'exemple. J'ai été quelque peu surpris et inquiet en entendant les remarques du député de Victoria (M. McKinnon), même si je n'aurais pas dû l'être puisque j'ai déjà eu l'occasion de l'entendre parler de l'amendement appelé l'amendement Baker. Monsieur l'Orateur, je sais que je ne devrais pas utiliser le nom d'un député à la Chambre . . .

M. Baker (Nepean-Carleton): Lorsque vous le faites, ne vous trompez pas.

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Je m'y efforcerai, monsieur l'Orateur.

M. Baker (Nepean-Carleton): Faites de votre mieux.

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Il a prononcé une longue tirade contre la hausse de salaire de 11 p. 100 dont a bénéficié le personnel des ministres au début de juin, avant la présentation du budget.

Lorsqu'il a présenté son budget, il me semble que le ministre des Finaces (M. MacEachen) a bien fait comprendre que les mesures budgétaires s'appliquaient aux augmentations accordées dans le secteur relevant du gouvernement du Canada qui entreraient en vigueur après le 28 juin. L'augmentation dont il est question est entrée en vigueur au moins deux semaines avant cette date, de sorte qu'elle ne devait pas, selon moi, être visée par les mesures budgétaires.

Je sais que l'on a beaucoup parlé des salaires et avantages dont jouit le personnel des ministres. Si l'on ne tient pas compte du milieu où travaillent ces employés, il semble effectivement que leurs salaires et avantages soient assez impressionnants. Mais si l'on considère leurs journées, leurs semaines de travail ainsi que leur charge de travail mensuelle, leurs salaires et avantages perdent de leur importance. Je crois que tout député qui voudrait faire preuve d'objectivité reconnaîtra qu'ils travaillent autant que nous. Ils sont entièrement dévoués aux ministres qu'ils servent. Parfois, je souhaiterais que certains d'entre eux se consacrent un peu plus aux députés. Quoi qu'il en soit, il ne fait aucun doute que ces employés sont entièrement dévoués à leur ministre. Ils règlent leur mode de vie, leur vie de famille et tout le reste sur la volonté et les besoins du ministre pour lequel ils travaillent.

C'est normal dans notre régime. Par conséquent, j'ai été surpris d'entendre le député de Nepean-Carleton (M. Baker) essayer de comparer le traitement et le mode de vie d'un adjoint de ministre à celui d'un fonctionnaire ordinaire. Il existe une différence considérable entre les deux, monsieur l'Orateur.

Je n'ai pas toujours été d'accord avec la Fonction publique, surtout avec la Commission de la Fonction publique, qui fait la pluie et le beau temps dans les ministères et les organismes fédéraux en matière d'emploi. Je ne lui en fais pas le reproche; nous sommes responsables de cette situation car nous lui avons donné des pouvoirs absolus et nous lui avons permis de continuer à agir de la sorte. Il ne fait aucun doute que les adjoints de ministre ne travaillent pas 35, 37 ½ ni 40 heures par semaine; ils font une semaine de 70, 75, 80, voire de 100 heures.

Si les ministres travaillent aussi dur que les députés de l'arrière-ban, je sais que leur personnel travaille régulièrement 70, 80 et 90 heures par semaine. Je ne trouve pas que ces employés gagnent trop.

A mon avis, le député de Nepean-Carleton a eu tort d'essayer de comparer les deux et le député de Victoria s'est trompé ce soir. Par ailleurs, le président du Conseil du Trésor (M. Johnston) a eu tort de présenter l'amendement relatif à la rémunération des membres du personnel des députés.

Au début de l'exercice financier, les crédits que nous recevons pour les membres de notre personnel ont augmenté de 11 p. 100. La plupart des députés ont donné l'augmentation à leurs collaborateurs. Je l'ai fait, après en avoir discuté avec eux. J'ai demandé à ma secrétaire de circonscription d'accepter moins que mon personnel d'Ottawa parce que, relativement parlant, elle gagne plus dans le milieu économique où elle vit que mon personnel à Ottawa. Pour être juste, j'ai négocié une augmentation avec chaque membre de mon personnel et tous ont accepté. C'est ainsi qu'on devrait faire les choses. Je suis en désaccord total avec les députés du Nouveau parti démocratique qui conseillent au personnel des députés de se syndiquer. A mon avis, cela ne donnera rien. Je ne crois pas que ce soit nécessaire si les députés sont des employeurs modèles, comme ils devraient l'être.

• (2050)

Sans aucun préavis à mon personnel ou à celui des autres députés, nous avons appris la semaine passée qu'on lui demanderait d'accepter le même sacrifice qu'on nous a demandé de faire le 28 juin. Je l'ai fait sans maugréer et sans me plaindre, même si je dois entretenir deux maisons, hypothéquées toutes les deux. J'ai cinq enfants, et l'aîné va entrer à l'université à l'automne. Toutefois, ce n'est ni la faute du Parlement, ni le Parlement ni le gouvernement n'en sont responsables. C'est ma responsabilité et je l'accepte.

Toutefois quand je passe verbalement un contrat avec mon personnel, à mes yeux il me lie autant que s'il était par écrit. Ce n'est pas bien que quelqu'un vienne ensuite me dire que ce contrat est nul et sans effet. Je sais alors qu'il y a quelque chose qui cloche. J'exhorte donc ce soir le président du Conseil du Trésor et ses collègues du cabinet qui sont ici de retirer cet amendement et de ne pas toucher aux salaires de notre personnel avec qui nous avons passé contrat. Nous ne les avons pas consultés pour savoir s'ils étaient disposés à accepter une réduction de salaire et nous ne leur avons pas dit non plus que nous avions l'intention d'alléger leurs responsabilités ou de réduire leurs heures de travail.

Je sais que le personnel de bon nombre de députés travaille tant que leur patron siège. Je sais aussi que certains font de longues journées de travail. Pour ma part, je trouve que huit ou neuf heures par jour suffisent. Je crois que Lincoln a donné l'exemple lorsqu'il a aboli l'esclavage, et je n'entends pas le rétablir dans mon bureau. Lorsqu'une journée de travail normale est terminée, si mes employés sont encore là, je les renvoie chez eux. Si nous ne pouvons abattre tout notre travail dans une journée normale—et je sais que je ne peux le faire à cause des diverses responsabilités qui m'incombent et des activités auxquelles je participe—alors je crois que nous devrions avoir plus d'employés et que nous ne devrions pas demander à chaque employé de faire le travail de deux ou trois personnes. Je sais qu'il est impossible d'avoir deux députés pour chaque circonscription. Cette idée a été abandonnée il y a quelque temps déjà et je ne voudrais pas qu'on y revienne. Je ne suis cependant pas prêt à demander à mes employés qui travaillent très fort et qui sont tous soutien de famille, de se contenter de 5 ou 6 p. 100 de moins alors qu'ils n'ont même pas été consultés et qu'ils n'ont pas négocié avec moi à ce sujet.

Je demande donc au gouvernement de retirer cet amendement injuste et malavisé qui n'a jamais été annoncé et qui a été apporté à la suite des instances du député de Nepean-Carleton (M. Baker)—même si j'ignore si c'est bien ce qu'il voulait—car l'amendement est injuste et inacceptable à mon avis.

Je crois que ce projet de loi est nécessaire pour le bien de la nation et je suis prêt à voter en faveur de son adoption et à accepter les conséquences politiques qui en découlent. Je ne suis cependant pas prêt à voter pour quelque chose qui touche avec effet rétroactif une entente conclue de bonne foi avec nos employés. Les autres dispositions du projet de loi ne s'appliquent pas avec effet rétroactif et peuvent être justifiées. Je peux le prouver.

Le soir de l'exposé budgétaire, on nous a dit qu'à titre de députés et de sénateurs nous devions faire des sacrifices et donner l'exemple. Je suis tout à fait d'accord, et nous comptons faire notre part. Cependant je ne suis pas disposé à demander à mon personnel d'en faire autant. Je ne suis pas prêt à dire qu'ils appartiennent à une catégorie différente des autres fonctionnaires qui travaillent généralement 37½ heures par semaine au plus. Ils appartiennent à une catégorie distincte des employés d'Air Canada et de ceux du secteur pétrolier et gazier. Voilà pourquoi, je prie de nouveau le gouvernement de retirer cet amendement que je ne puis approuver.

Des voix: Bravo!

M. Ted Miller (Nanaïmo-Alberni): Monsieur l'Orateur, je voudrais féliciter le député de Northumberland-Miramichi (M. Dionne) qui, en défendant des convictions personnelles, a battu en brèche le principe d'une disposition que la majorité des libéraux vont appuyer.

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je remercie le député de son observation à mon égard, mais je lui interdis de prêter des intentions à mes collègues. Je ne pense pas que cela soit nécessaire ni indiqué. J'espère qu'il saura nous exposer son point de vue sans spéculer sur les convictions d'autres députés.

M. Miller: Monsieur l'Orateur, je pense que les députés du Nouveau parti démocratique n'ont jamais fait mystère de leur position sur aucun des amendements ni sur le bill en général. A la Chambre comme en comité, nous nous sommes opposés systématiquement à l'ensemble de la mesure. Naturellement, nous nous opposons à des amendements qui réduisent des augmentations de salaire consenties il y a quelques mois. Cet amendement s'en prend directement à nos collaborateurs.

Le député a très bien exposé ce que ressentiront les employés à notre service qui subiront une perte de salaire. Je n'ai pas l'impression que je prête au parti libéral des intentions qui n'ont pas déjà été largement exprimées.

Cette mesure a au moins permis à de nombreux fonctionnaires et syndiqués, comme à moi-même, de voir jusqu'où ira le gouvernement libéral—et nous en verrons la preuve quand les suffrages seront comptés—jusqu'où iront les libéraux pour gagner la faveur populaire. Les Canadiens constateront qu'ils ont parfaitement raison de se montrer méfiants à l'égard de leur gouvernement.

• (2100)

Le bill C-124 encourage le genre de cynisme qu'inspire le gouvernement. Nous avons un gouvernement qui a dirigé les destinées du pays pendant la plus grande partie des 117 dernières années. Il établit principalement sa politique au moyen des sondages Gallup et des sondages publics.

Ce que nous voyons aujourd'hui, c'est un gouvernement en proie au désarroi et désorganisé. Il ne sait pas où il va. Beaucoup de Canadiens ont l'impression que les fonctionnaires sont mieux traités que bien d'autres employés syndiqués ou non du secteur privé. Les Canadiens se posent des questions. Le gouvernement libéral est disposé à leur servir une réponse simpliste, à savoir que les fonctionnaires sont trop riches, qu'ils sont trop rémunérés. Le gouvernement accordera à la population quelque chose qui devrait lui attirer une certaine faveur politique, c'est-à-dire le contrôle des salaires dans le secteur public. Nous avons la règle des 6 et 5 p. 100—la société mythique des 6 p. 100—que le gouvernement est disposé à imposer aux fonctionnaires dans l'espoir d'obtenir la faveur du milieu des affaires et des électeurs, qui ne comprennent vraiment pas les problèmes économiques responsables de la situation actuelle au Canada.

Nous avons un gouvernement qui est prêt à dire aux Canadiens qu'en établissant un précédent, c'est-à-dire en restreignant les hausses salariales des fonctionnaires à 6 p. 100 cette année et à 5 p. 100 l'année prochaine, il arrivera à régler la plupart des maux économiques qui affligent notre pays. Nous savons que ce n'est pas vrai. Les fonctionnaires savent que ce n'est pas vrai. Les syndicats savent que ce n'est pas vrai. Au fond d'eux-mêmes, les Canadiens savent, pour la plupart, que ce n'est pas ainsi que le gouvernement arrivera à relancer l'économie.

La Fonction publique et les fonctionnaires sont comme dans un état de choc. Ils savent que notre économie est aux prises avec de grandes difficultés. Ils ont entendu dire maintes et maintes fois que la Fonction publique est responsable, d'une façon occulte, de ces difficultés. Ils sont prêts à faire leur part pour relancer l'économie. Ils n'ont pas encore réagi autant qu'ils le feront lorsqu'ils se rendront pleinement compte de ce qu'ils vont perdre non seulement au chapitre des salaires, mais, qui plus est, en ce qui concerne leur capacité de négocier avec leur employeur.

Je viens d'une circonscription où les syndicats sont très forts, surtout dans l'industrie forestière. Je suis curieux de voir quelle sera la réaction des chômeurs de ma circonscription face au programme du gouvernement tel que proposé par le bill C-124. Ce programme s'en prend à la fonction publique. Mais j'ai l'impression que les Canadiens—et en tout cas les syndiqués du secteur privé de ma circonscription—prévoient que l'application du projet de loi ne va pas se limiter au secteur public. C'est une manœuvre de la part du gouvernement en vue de réduire les négociations collectives dans bien d'autres secteurs. Jusqu'à un certain point, cette mesure touche déjà le mouvement ouvrier indépendant dans les secteurs avec lesquels les sociétés de la Couronne font des affaires par le truchement des marchés de l'État. Le Syndicat international des travailleurs du bois d'Amérique et le Syndicat canadien des travailleurs du papier comptent presque 10,000 membres dans ma circonscription. Ils font un examen minutieux du projet de loi, conscients qu'à l'automne, si le programme échoue lamentablement et ne réussit pas à réduire le coût de la vie ni à créer de l'emploi, ils risquent de se voir imposer par le gouvernement libéral le même genre de programme que les fonctionnaires en ce moment.

Le Syndicat international des travailleurs du bois d'Amérique compte environ 6,000 membres à Port Alberni. Environ 600 d'entre eux ont actuellement un emploi. Nous avons des usines de pâte à papier qui resteront fermées durant 11 semaines au cours de l'été, jusqu'en septembre. Nous avons des scieries qui sont fermées. Nous avons des bûcherons au chômage. Seulement 600 de ces 6,000 membres ont un emploi dans la vallée. Beaucoup sont au chômage depuis maintenant 11 mois. D'autres sont confrontés à la perspective de devenir chômeurs d'ici un mois ou deux, ce qui portera à environ 1,000 le nombre total des chômeurs dans la ville qui finiront par passer des prestations d'assurance-chômage aux prestations de bien-être social.

Je leur ai demandé ce que le bill représentait pour eux. Croient-ils qu'il va permettre de redonner du travail aux travailleurs de l'industrie forestière? La réponse est évidemment non. La baisse des revenus des fonctionnaires d'un bout à l'autre du pays se traduira par une baisse de leurs dépenses dans leur localité respective. Les petites entreprises locales ont déjà du mal à survivre. On enregistre un nombre sans précédent de faillites dans ce secteur au Canada. Les petites entreprises verront encore diminuer leur chiffre d'affaires. Aussi longtemps que le gouvernement persistera dans sa politique de l'argent cher, les propriétaires auront du mal à acquitter leurs paiements hypothécaires, et plus encore les nouveaux propriétaires. Les jeunes qui voudraient acquérir une maison n'oseront même pas y songer.

Les travailleurs du bois d'œuvre de Nanaïmo, Campbell River, Duncan, Kamloops et Prince-George vont continuer à recevoir des prestations d'assurance-chômage et à vivre dans la hantise d'un sort encore moins enviable, celui d'être réduits à l'assistance sociale.

Nous nous demandons comment un projet de loi a jamais pu se rendre jusqu'à cette étape-ci, dans un pays qui se veut aussi libre qui accorde à ses citoyens la liberté de parole, le droit à un emploi et à la mobilité d'une province à une autre. La plupart des Canadiens estiment avoir beaucoup de chance de vivre au Canada, compte tenu des difficultés qu'éprouvent la plupart des autres pays. Le gouvernement de ce pays, qui tire fierté de son régime démocratique et de la liberté de ses citoyens, lors des élections, de se donner le gouvernement de leur choix, vient de traverser une période très difficile au cours de laquelle il a doté le pays d'une nouvelle constitution. Il était fier de sa Charte des droits et libertés. Mais à peine quelques mois plus tard, il retire aux fonctionnaires, pour une période de deux ans, le droit à la négociation collective et le droit de négocier les questions d'hygiène et de sécurité. Il leur annonce que les conventions actuelles seront maintenues et que les augmentations de traitement pour les deux prochaines années seront limitées à 6 et 5 p. 100, quels que soient le coût de la vie ou le prix des logements ou du combustible.

Un gouvernement qui impose une mesure de ce genre à des fonctionnaires qui se sont montrés loyaux envers lui et la population n'hésitera pas à faire davantage. Il constitue une menace à la liberté, qu'il s'agisse des droits du syndicalisme et du droit des petits entrepreneurs à mener leurs affaires comme ils l'entendent. Ce projet de loi me prouve que le gouvernement est disposé à aller beaucoup plus loin.

J'ai pu déceler chez les fonctionnaires de ma circonscription—j'imagine que la situation est la même d'un bout à l'autre du Canada—une certaine hésitation à partir en guerre contre le projet de loi. Cela reflète, à mon avis, le dévouement et la fidélité des fonctionnaires tant fédéraux que provinciaux. Les employés de la fonction publique ressentent un certain attachement envers leur travail, leur ministre et leur ministère. Ce projet de loi fera tomber tout le respect qu'ils ont pu avoir envers le gouvernement. Il pourrait fort bien donner lieu à l'attitude que bien des fonctionnaires ont affichée à l'égard des conservateurs pendant la campagne électorale de 1979. Pour s'attirer la faveur populaire le gouvernement conservateur annonçait qu'il y aurait 60,000 fonctionnaires de moins. Il n'expliquait pas vraiment où se feraient les coupures ni quels ministères ou programmes allaient être touchés. Il a bien expliqué que le phénomène d'attrition aurait son rôle à jouer mais n'a pas précisé quelles en seraient les conséquences sur les programmes gouvernementaux qui s'étaient établis au fil des ans. Peu importe qu'il s'agisse de programmes sociaux ou de programmes économiques pour le milieu des affaires, nous allions simplement réduire de 2 p. 100 le nombre de fonctionnaires dans chaque ministère, nous allions réduire cette lourde administration publique de quelque 60 000 personnes, soit la même mesure en somme dont les conservateurs parlent maintenant lorsqu'ils proposent de faire des coupes sombres dans le budget fédéral sans préciser où; nous allons simplement réduire les budgets et supprimer une partie de la fonction publique.

• (2110)

Je songe à nouveau à ma circonscription et au nombre des chômeurs que ce projet de loi y touchera. Cela ne donnera du travail à aucun, cela ne leur donnera pas, ni à eux ni à personne d'ailleurs, confiance dans le gouvernement. Les gens qui évalueront ce projet de loi reconnaîtront pour la plupart, je crois, qu'il s'agit d'une simple tactique politique visant à donner l'impression que, à la fin de la présente session, le gouvernement a finalement reconnu que nous avons un problème économique, problème auquel il réagit comme par réflexe en s'en prenant à nouveau à la Fonction publique. Si cela ne

donne pas de résultats et que, à la reprise de la session en octobre, nous avons encore un taux d'inflation de 11 p. 100, un taux de chômage qui frise 11 p. 100 ou 12 p. 100, des budgets de bien-être exorbitants dans les provinces et les municipalités sans aucune stratégie industrielle pour le Canada, le gouvernement sera très probablement enclin à imposer des contrôles sur les prix et les salaires, ou au moins le blocage des salaires dans le secteur privé.

Nous avons survécu à l'année 1975, n'est-ce-pas? Ce fut la même chose en 1974 alors que le gouvernement essayait de se faire réélire en s'opposant aux contrôles des prix et des salaires préconisés par le chef conservateur, M. Stanfield. A peine reporté au pouvoir, il les a imposés. Nous traversions une crise économique au Canada et, bien entendu, la seule solution a été d'imposer des contrôles sur les prix et les salaires. Les salaires et les revenus des travailleurs n'ont pas vraiment augmenté depuis 1975. Depuis quatre ans, le revenu net des travailleurs a diminué à cause du taux élevé d'inflation et de la cherté de la vie.

Mais cela n'a-t-il pas d'importance? Nous allons nous retrouver dans une situation où la crise économique persistera dans le pays. Le gouvernement libéral se prépare encore une fois à instaurer le contrôle des salaires et, pour dorer un peu la pilule, nous allons probablement entendre parler quelque peu de contrôle des prix.

Le gouvernement a rejeté toutes les tentatives que le parti démocratique a faites pour l'amener à étudier le coût de l'énergie, à considérer de quelle façon il influe sur le taux d'inflation, ainsi que le fait qu'il en coûte des millions de dollars aux Canadiens et que cela draine les budgets familiaux de centaines de millions de dollars. Pourquoi le gouvernement ne peut-il s'engager à renégocier les contrats avec les provinces afin de réduire le fardeau des coûts énergétiques que doivent absorber individuellement les retraités, les propriétaires et les gens qui ont besoin d'un véhicule pour se rendre à leur travail?

S'il ne suffit pas de blâmer la fonction publique pour nos maux, nous pouvons toujours nous en prendre à la productivité défaillante des travailleurs canadiens. Si nous ne pouvons pas nous en prendre à la Fonction publique, nous trouverons à dire d'une façon ou de l'autre que les travailleurs canadiens ne sont pas assez productifs, qu'ils ne peuvent pas soutenir la concurrence des travailleurs étrangers. Et pourtant il suffirait de considérer la productivité dans les usines modernes pour voir que tout cela n'est qu'un mythe. Les travailleurs canadiens de ma circonscription, dans l'industrie des pâtes et papier, sont plus productifs ou du moins aussi productifs que tout autre travailleur de cette industrie dans le monde. Ils sont oisifs ces jours-ci, 90 p. 100 d'entre eux ne travaillent plus en raison de la crise économique qui frappe non seulement le Canada mais également les États-Unis à cause de certains de leurs programmes économiques qui sont directement liés à la politique des taux d'intérêt élevés que le gouvernement libéral soutient avec l'appui du parti conservateur, l'opposition officielle à la Chambre.

Lorsque je considère l'hostilité que manifestent le parti libéral et le parti conservateur à l'égard des syndicats, cela me fait souvent penser aux conditions de travail que les travailleurs des mines de charbon de Nanaïmo ont dû connaître dans les années 1850 et 1860 et jusqu'au début du siècle. Voilà où nous conduit la politique défendue par les libéraux et les conservateurs qui veulent nous faire revenir en arrière, qui veulent que les Canadiens aient les mêmes conditions de travail que dans les années 1850. Il n'y avait ni groupements négociateurs, ni aucun droit à la négociation. C'est cela qu'ils veulent. Je ne sais d'où leur vient le nom de progressiste, parce que les députés du parti qui siège à ma droite ont toujours été à contre-courant de l'évolution. Voilà exactement leur position. Ils sont ravis que 11 p. 100 et 12 p. 100 des Canadiens soient en chômage dans les mines, dans l'industrie forestière, dans la pêche et dans les usines. Voilà à quoi se ramène la politique économique défendue par les libéraux et les conservateurs à la Chambre des communes.

M. Taylor: C'est votre parti qui a voté contre le droit à la propriété.

M. Miller: Le député de Bow River (M. Taylor) reparle à nouveau de ses droits de propriété. C'est à peu près tout ce dont il a pu parler à la Chambre des communes depuis l'adoption de la constitution du problème des droits de propriété.

M. Baker (Nepean-Carleton): C'est votre problème.

M. Miller: Nous savons tous que les droits de propriété sont protégés par les gouvernements provinciaux et nous sommes très, très peinés que l'on dise que cette question ne relève pas de la compétence des provinces.

M. Baker (Nepean-Carleton): Feriez-vous confiance à M. Bennett dernièrement?

M. Miller: Le député de Nepean-Carleton (M. Baker) prétend maintenant que je ne devrais pas faire confiance à M. Bennett. Peut-être est-ce le cas, mais je ne vois pas pourquoi je ne devrais pas laisser les habitants de la Saskatchewan et de la Colombie-Britannique décider, en fonction des politiques adoptées par leurs gouvernements respectifs, en faveur de qui ils voteront; et si ces gouvernements ne protègent pas les droits à la propriété, ils doivent alors les flanquer à la porte.

Des voix: Oh, oh!

M. Miller: Nous avons finalement réussi à toucher le point sensible de certains députés conservateurs qui sont extrêmement préoccupés par ce projet de loi.

M. Baker (Nepean-Carleton): Tout comme M. Blakeney.

M. Miller: Ils n'apprécient pas la réponse que le président du Conseil du Trésor (M. Johnston) leur a donnée au sujet des réductions de salaire des fonctionnaires et des membres de notre personnel. Cela les rend nerveux, car ils comprennent que le ministre s'est vraiment rendu à la demande du parti conservateur en imposant des restrictions à nos employés, et je pense qu'ils ont raison de l'être.

M. Baker (Nepean-Carleton): Allez-y mollo!

M. Miller: En conclusion, monsieur l'Orateur, je pense que l'amendement qui réduit le salaire de nos employés ne fait qu'ajouter aux problèmes que pose, pour nous, au Nouveau parti démocratique, ce projet de loi qui restreint la négociation collective dans toute la Fonction publique.

M. Baker (Nepean-Carleton): Là vous commencez à parler avec bon sens. Asseyez-vous avant de dire une nouvelle bêtise.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Avant que je mette la question aux voix, puis-je signaler aux députés que, conformément à une décision prise par M^me^ le Président, les motions n^os^ 2, 3, 5, 6 et 7 ont été groupées afin que la Chambre en dispose de la façon suivante: la motion n^o^ 3 fera l'objet d'un vote distinct, tout comme la motion n^o^ 5 qui règlera le cas des motions n^os^ 3, 6 et 7. Je vais mettre maintenant aux voix la motion n^o^ 3 inscrite au nom du président du Conseil du Trésor (M. Johnston)?

La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A mon avis, les oui l'emportent. En conformité de l'article 75(11) du Règlement, le vote inscrit sur la motion est différé.

En conformité également de la décision dont j'ai fait état, je vais mettre maintenant aux voix la motion n^o^ 5 inscrite au nom du député de Churchill (M. Murphy). Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

• (2120)

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Que tous ceux qui sont pour la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Conformément à l'article 75(11) du Règlement, le vote inscrit est différé.

Suivant la décision que M^me^ le Président a rendue précédemment, la Chambre voudra peut-être étudier la motion n^o^ 4.

M. Rod Murphy (Churchill) propose:

Motion n^o^ 4

Qu'on modifie le Bill C-124, Loi concernant les rémunérations dans le secteur public du Canada, à l'article 3, en retranchant les lignes 6 à 15, page 3, et en les remplaçant par ce qui suit:

«(4) La présente partie lie Sa Majesté du».

—Monsieur l'Orateur, j'aimerais tout d'abord expliquer ce que pourraient être les répercussions de cet amendement. Il consisterait à supprimer l'article 4 proposé par le gouvernement dans le projet de loi actuel. En voici lecture:

(4) La présente partie s'applique aux salariés du Canadien Pacifique Limitée et de ses filiales affectés à l'exploitation des chemins de fer et à ceux des sociétés suivantes:

a) Ontario Northland Railway;

b) Algoma Central Railway Company;

c) Toronto Terminals Railway Company;

d) Shawinigan Falls Terminal Railway Company.

Cet article ne faisait pas partie du projet de loi lorsqu'il a été présenté à la Chambre des communes. Le ministre des Finances (M. MacEachen) et le président du Conseil du Trésor (M. Johnston) nous avaient dit que ce projet de loi s'appliquerait précisément aux employés des sociétés de la Couronne et du gouvernement. On nous a dit qu'il ne s'appliquerait pas au secteur privé. En incluant cet amendement, on en a étendu la portée au secteur privé.

Cet amendement a été inclus après que tous les groupes y ayant droit eurent fait entendre des témoins au comité. Autrement dit, personne n'a témoigné devant le comité après avoir été saisi de cet amendement.

Bien entendu, cela veut dire que les syndicats de cheminots et autres qui s'inquiétaient des répercussions de cet amendement, non seulement sur la négociation collective, mais également sur le transport par chemin de fer, notamment dans l'ouest du Canada, n'ont pas eu la possibilité de témoigner.

Un grand nombre d'entre nous, plus précisément ceux qui habitent l'ouest canadien, croient que cet amendement aura pour effet à long terme de rompre la paix qui règne dans le secteur ferroviaire depuis des années. Nous croyons qu'en faisant des chemins de fer la seule industrie du secteur privé à être assujettie au projet de loi, le gouvernement aura semé au pays le préjudice, la haine et l'instabilité à long terme, bien qu'il se soit toujours défendu de le faire.

La majorité libérale qui siégeait au comité a refusé de permettre aux personnes touchées par l'amendement de témoigner. Les députés de tous les partis n'ont pas pu savoir ce que les Canadiens pensaient de cet amendement.

On a manifesté une grande hâte dans le cadre du présent bill. J'ai expliqué tout à l'heure que cette hâte montrait le peu d'importance accordée au bill, qui est un projet de loi extrêmement important. Le bill autorise le gouvernement à rompre des contrats qu'il a déjà signés. Il modifie le processus de négociation collective pour les prochaines années en l'interdisant pendant deux ans. Il a également pour particularité d'être injuste puisqu'il ne touche que certains travailleurs canadiens. Cet après-midi, j'ai affirmé que si l'on manifestait une telle hâte pour faire adopter le projet de loi, c'était parce qu'un certain nombre de députés souhaitaient partir en vacances. Je crois que le nombre très faible de députés présents ici ce soir me donne raison. Nous venons juste d'assister à la clôture du débat en vertu d'une motion d'attribution de temps qui a été présentée par le gouvernement cet après-midi.

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Pourquoi ne parlez-vous pas du bill au lieu de vous arrêter sur les motivations des autres députés?

M. Murphy: Je suppose que le député d'en face qui s'emporte et tempête votera avec nous. Je lui serais reconnaissant de son appui.

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Pourquoi n'étiez-vous pas ici lorsque j'ai prononcé mon discours? Vous connaîtriez alors ma position. Réveillez-vous donc!

M. Murphy: J'ai bien entendu ce que le député a dit. Peut-être souhaite-t-il revenir sur ses propos. Je ne sais pas ce qui lui prend.

Comme je l'ai déclaré, il s'agit d'un bill important. Le gouvernement a présenté la clôture pour pouvoir partir plus tôt en vacances. En raison de la hâte qu'il a manifestée à la Chambre et au comité, nous n'avons pas pu écouter les producteurs de blé de l'ouest du Canada ni ceux qui souhaitent se déplacer en chemin de fer d'une région à l'autre du Canada, ni même ceux qui dépendent du système de transport régulier offert par les chemins de fer. Nous n'avons pas écouté les syndicats des employés de chemins de fer non plus. Nous n'avons pas écouté les représentants du Canadien Pacifique, ni des autres compagnies de chemins de fer visées par l'amendement.

Une voix: Nous avons écouté Ian Sinclair.

M. Murphy: Même si mon collègue dit que nous avons entendu Ian Sinclair au comité, ce n'est pas tout à fait exact. Ceux d'entre nous qui ont fait partie du comité ne l'ont pas entendu témoigner. Nous avons bel et bien demandé que Ian Sinclair, dirigeant de Canadian Pacific Investments et l'un des principaux représentants du secteur privé à exiger le blocage des salaires, comparaisse devant le comité. Il a montré la voie au premier ministre (M. Trudeau), au président du Conseil du Trésor et au ministre des Finances. Il a dit aussi à la presse qu'il favorisait des restrictions volontaires. Le jour suivant, le gouvernement ne proposait pas de restrictions aux employés du Canadien Pacifique, ils les leur imposait. Ainsi, Ian Sinclair qui a dit à Inco de limiter les hausses salariales de ses travailleurs à 6 et à 5 p. 100, à Hudson Bay Mining and Smelting et à certaines compagnies forestières de faire de même, n'a plus lui-même à s'inquiéter de cette question. Pour ce qui est des sociétés ferroviaires, le gouvernement a envoyé une note de remerciement à M. Sinclair en maintenant automatiquement les hausses salariales de ces employés à 6 et à 5 p. 100.

Nous nous trouvons dans une drôle de situation, car les députés néo-démocrates qui faisaient partie du comité des prévisions budgétaires en général chargé d'étudier ce projet de loi ont proposé une motion demandant à Ian Sinclair, chef de la croisade menée dans le secteur privé à ce sujet, de venir témoigner devant le comité comme bien d'autres qui y avaient été invités. Mais la majorité libérale au comité a rejeté cette motion. M. Sinclair a rencontré le premier ministre en privé à au moins deux reprises. Il a recommandé l'adoption de ce projet de loi. Il a dit à la presse, au secteur privé et aux employeurs que le bill était important pour l'avenir du Canada. Par contre, nous autres, députés, qui devions étudier ce projet de loi article par article et apporter des amendements et des améliorations si possible, n'avons pas eu le droit d'entendre ce qu'il avait à dire. Il est intéressant de noter que nous avons reçu cet amendement après que tous les témoins eurent été entendus par le comité et après que le gouvernement eut refusé d'entendre d'autres témoins. Bien sûr, les travailleurs et les collectivités visés n'ont pu dire ce qu'ils en pensaient.

• (2130)

Il y avait quelqu'un d'autre qui n'a pu faire valoir son opinion, et c'est le ministre du Travail (M. Caccia). Comme nous l'avons signalé lors de débats précécents, des travailleurs comme ceux du Canadien Pacifique ne relèvent pas de la compétence du président du Conseil du Trésor; ils sont visés par le Code canadien du travail. Cela signifie qu'il n'est pas du ressort du président du Conseil du Trésor d'adopter une mesure ou de présenter des propositions touchant les travailleurs régis par le Code canadien du travail. Cette responsabilité incombe au ministre du Travail.

Cet après-midi, j'ai donné lecture d'une lettre du ministre du Travail au *Globe and Mail* dans laquelle il défendait le droit de grève et le droit à la négociation collective. Il y disait également que le Parlement a chargé le ministère du Travail de régir les relations du travail dans des sociétés comme le Canadien Pacifique et d'autres sociétés du secteur privé. En d'autres mots, comme il l'a dit, c'est son domaine, et il a certaines vues à ce sujet qu'il entend bien appliquer à titre de ministre responsable. Je suis tout à fait d'accord. Il est comptable à la Chambre et aux Canadiens.

Le député de Kootenay-Est-Revelstoke (M. Parker) a demandé que le ministre se présente devant le comité. La première fois, les députés du parti au pouvoir ont dit qu'il pouvait le faire à condition que ce soit à 3 h 30 le lundi suivant. Il se trouve que le ministre du Travail n'a pu se présenter ce jour-là à l'heure dite. Nous pouvions le comprendre. Il est plausible qu'un ministre, comme tout autre député, ait d'autres tâches à accomplir. Lorsque les membres du comité se sont de nouveau réunis, ils ont redemandé si le ministre pouvait venir témoigner. Cette fois-là, les députés libéraux en majorité à ce comité ont déclaré qu'ils ne voulaient pas que le ministre vienne témoigner et qu'ils n'avaient pas l'intention de le convoquer. La décision a été prise dix minutes avant que le gouvernement présente cet amendement. Dix minutes après que les libéraux majoritaires eurent dit que le ministre du Travail ne pouvait venir témoigner pour justifier sa position et expliquer comment la mesure toucherait les travailleurs qui relèvent de son ministère, le président du Conseil du Trésor a fait distribuer un amendement disant que le Canadien Pacifique serait exclu de la loi. Grands dieux, comment le comité pouvait-il accomplir sa tâche qui est d'entendre des témoins? Comment le comité pouvait-il étudier une mesure législative en détail, comme c'est son rôle? Comment un comité pouvait-il veiller aux intérêts du public si la majorité libérale entravait les débats, empêchait des témoins de comparaître, alors que le gouvernement présentait des amendements fondamentaux sitôt le dernier témoin entendu? Bien sûr, nous ne l'avons pas pu.

Non seulement avons-nous dû nous passer de la collaboration du ministre du Travail, mais aussi de celle de ses médiateurs. Nous avons également dû nous prononcer sur des amendements proposés par le gouvernement ou par l'opposition sans savoir ce qu'en pensait le ministre du Travail. Nous avons dû agir sans savoir ce qu'en pensaient les experts du ministère du Travail. Nous avons dû nous passer de la collaboration et de l'expérience des fonctionnaires du Travail, de ceux-là même qui veillent à la bonne marche des négociations, qui voient à ce que la législation ouvrière soit juste et, une fois votée, qu'elle soit effectivement appliquée et respectée.

Je ne suis pas un parlementaire chevronné, n'ayant été élu qu'en 1979. Mais j'ai siégé à cinq ou six comités et jamais je n'avais entendu dire, sauf il y a une semaine et demie, qu'un ministre ou ses principaux collaborateurs ne pouvaient venir témoigner. Cela je ne l'avais jamais entendu. D'autres députés plus anciens ont peut-être eu connaissance de faits semblables, mais cela me paraît plus que singulier. En fait, je trouve cela répugnant.

Nous avions pris l'affaire à cœur. Quand la majorité libérale du comité a refusé d'entendre le ministre du Travail, mon collègue le député de Kootenay-Est-Revelstoke (M. Parker) a quitté la pièce. Il aura peut-être occasion de prendre la parole un peu plus tard, même si une motion d'attribution de temps a été proposée . . .

Une voix: Imposée.

M. Murphy: Imposée serait le mot juste. Si mon collègue peut prendre la parole, il pourra vous dire comment il a été empêché d'accomplir son devoir de député en ne pouvant interroger ces fonctionnaires. Il est le critique de notre parti en matière de travail. Le bill porte clairement sur des employés qui sont visés par le Code canadien du travail, mais le ministre du Travail n'a pas pu témoigner. C'était tout à fait déraisonnable.

Ces derniers jours, nous avons dit bien des choses à propos de ce bill et nous en dirons bien d'autres pendant les quelques jours qu'il nous reste avant la fin du débat. Selon nous, le bill ne donnera pas les résultats voulus à cause de l'amendement présenté par le gouvernement à propos du Canadien Pacifique. Le gouvernement a affirmé à la Chambre qu'il préconisait la collaboration. Il a dit que, pour que le Canada se sorte de sa crise économique, tous les secteurs, en l'occurrence les employés des gouvernements provinciaux, les employés des secteurs public et privé et les employés municipaux, devaient collaborer et faire front commun sinon nous ne pourrions pas résoudre les problèmes auxquels nous faisons face. Je suis convaincu que si nous n'obtenons pas la collaboration des employés et des employeurs des secteurs privé et public, nous ne pourrons pas résoudre bon nombre de nos problèmes. Comme l'un des députés qui a eu la parole avant moi l'a dit, il ne s'agit pas simplement d'imposer un contrôle des salaires. Il faut aussi mettre sur pied un programme global à l'égard des prix de l'énergie, des taux d'intérêt et de l'orientation que le gouvernement veut donner à l'économie du Canada. Tous ces facteurs doivent entrer en jeu. L'histoire du bill et de cet amendement est caractéristique de l'attitude du gouvernement. Il invite à la collaboration en public, mais il essaie de faire adopter ce bill à la hâte de la façon la plus ignoble possible.

• (2140)

L'une des choses que certains des témoins nous ont dites au comité, c'est que le gouvernement n'avait pas rencontré les syndicats de la Fonction publique avant de présenter le bill. Ce n'est pourtant pas tout à fait exact. Le lendemain du jour où il a annoncé le bill, le président du Conseil du Trésor s'est entretenu pendant 30 minutes avec des représentants de l'Alliance de la Fonction publique avant de partir en toute hâte pour assister à une autre réunion. Il n'avait cependant pas parlé aux syndicats avant que le bill soit mentionné dans le budget du 29 juin. Il n'avait pas rencontré les représentants de l'Alliance de la Fonction publique. Ni lui ni ses collègues du cabinet n'avaient parlé de la mesure aux représentants du Congrès du travail du Canada ou aux administrateurs municipaux et ils n'avaient pas non plus parlé à la plupart des premiers ministres provinciaux depuis février dernier.

Si je ne m'abuse, j'ai la parole pour 40 minutes puisque je suis le premier orateur à parler de cet amendement.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Je m'excuse. Le député a tout à fait raison.

M. Murphy: J'ai vu que l'on me faisait signe, mais je savais que ce n'était pas justifié.

Je le répète, il n'a pas rencontré tous ces groupes dont je viens de parler. Si le gouvernement croyait au secret, ce serait peut-être une bonne voie à suivre. Cependant, il a rencontré le Conseil d'entreprises sur les questions d'intérêt national, le genre de groupe dont font partie Ian Sinclair et M. deGranpré de Bell Canada.

Quand ce groupe a rencontré le Cabinet en mai dernier, il a demandé que le traitement des fonctionnaires soit limité à 7 p. 100. Il ne voulait pas que l'on impose de contrôle des salaires dans le secteur privé. Il ne voulait pas non plus d'un contrôle des prix. Le gouvernement a plus ou moins suivi ses conseils. Cependant, simplement pour prouver qu'il pouvait également donner l'exemple, il a opté pour la solution des 6 et 5 p. 100, plutôt que celle de 7 p. 100 proposée par le Conseil d'entreprises.

Si, en mai, le gouvernement avait accepté cette idée du Conseil d'entreprises sur les questions d'intérêt national et qu'il voulait réellement obtenir la collaboration de tous les secteurs, il aurait rencontré des dirigeants syndicaux, des dirigeants des gouvernements provinciaux et des autorités municipales, des dirigeants agricoles et d'autres. S'il voulait réellement adopter une politique nationale pour résoudre nos problèmes, il aurait organisé ces rencontres à ce moment-là, au lieu d'attendre que le budget ne soit présenté, le 28 juin, pour rencontrer pendant une demi-heure le principal syndicat du pays à être visé par le projet de loi à l'étude. Il n'aurait pas rencontré, même plus tard, les représentants du Congrès du travail du Canada, les premiers ministres provinciaux et toutes sortes d'autres groupes après avoir proposé cette mesure législative.

Pour présenter son amendement, en vertu duquel il met le Canadien Pacifique dans le même panier, le gouvernement a suivi exactement la même méthode. Au départ, les employés du Canadien Pacifique ne devaient pas être visés par le bill, qui ne s'appliquait qu'au Canadien national. Soyons honnêtes, un certain nombre de groupes, de travailleurs et de Canadiens ont exprimé leur inquiétude de voir l'une des sociétés ferroviaires visée, mais pas l'autre. Une délégation syndicale s'est présentée devant le comité pour signaler les problèmes que cela risquait de poser. Cependant, le gouvernement ne les a pas consultés. Il ne leur a pas dit qu'il envisageait d'appliquer ce bill également aux employés du Canadien Pacifique. Si l'on ne collabore pas avec les autres à ce sujet ou sur n'importe quelle autre question, comment peut-on s'attendre à ce qu'ils collaborent avec vous? Depuis un certain nombre d'années, les députés néo-démocrates signalent que l'économie est en difficulté et qu'il faut s'assurer la collaboration entre tous les secteurs. Nous en sommes persuadés. Nous croyons également que le gouvernement doit faire preuve de modération.

Mon collègue de Skeena (M. Fulton) a signalé un certain nombre de domaines dans lequel le gouvernement a mal administré l'argent qui lui était confié. Il a mentionné qu'à quelques reprises des hauts fonctionnaires avaient pris l'avion alors que cela n'était absolument pas nécessaire. Nous avons signalé que dans le cadre de certains programmes, le gouvernement permet que des centaines de millions de dollars soient versés aux sociétés pétrolières, ce qui est parfaitement injustifié. Il suffit de regarder autour de nous dans cet édifice pour noter des gaspillages de fonds.

Notre parti soulève ces questions tant au comité des comptes publics qu'à la Chambre. Par conséquent, il ne fait aucun doute que nous appuyons tout programme d'austérité. J'espère que certains députés de l'opposition s'en souviendront lorsqu'ils nous reprocherons de ne pas appuyer ce bill. Nous ne pouvons l'appuyer pour les raisons que j'ai mentionnées. Il ne représente pas un effort réel pour régler nos problèmes.

Nous avons proposé que les employés de la société Canadien Pacifique soient exemptés de ce programme. Nous avons un amendement parallèle qui ne verra probablement pas le jour à cause de l'attribution de temps, lequel exempterait aussi le Canadien National. Nous estimons que pareille décision serait justifiée. Nous croyons que le réseau ferroviaire doit être visé en entier ou exempté en entier. Nous pensons qu'il est important pour l'avenir du pays que la paix règne dans le secteur ferroviaire. L'un des avantages du régime de négociation collective en vigueur dans le secteur ferroviaire depuis quelques années, c'est la paix syndicale qu'il nous procurait.

M. Baker (Nepean-Carleton): Avez-vous dit que le CN devait être visé ou non par le programme?

M. Murphy: Nous soutenons que les deux sociétés ferroviaires, les grandes comme les petites, qui sont visées par ce projet de loi devraient être exemptées. C'est très clair. Voilà notre position.

M. Baker (Nepean-Carleton): J'ai cru comprendre que c'était l'une ou l'autre.

M. Murphy: Sans contredit, nous voulons qu'elles soient toutes deux exemptées. Nous avons déjà fait valoir ce point de vue au comité et à la Chambre des communes.

J'ai parlé de paix syndicale. Je voudrais mentionner le fait qu'à de nombreux égards, la société Canadien National a été traitée comme une société privée. Lorsque le gouvernement actuel a repris la société qui formait le Canadien National, il n'essayait pas de s'immiscer dans le secteur ferroviaire. Nous avons pris en main deux sociétés privées qui, fondamentalement, étaient victimes d'une mauvaise gestion. On estimait en général qu'il était nécessaire que le gouvernement du Canada intervienne dans ce domaine.

Nous croyons qu'il a considéré ce domaine comme faisant partie du secteur privé, de sorte que nous devons tenir ces syndicats à l'écart du programme. Nous avons formulé des recommandations précises à cet effet. Nous nous demandons également si le gouvernement a le droit d'agir ainsi, mais c'est une question qu'un autre tribunal devra trancher. Dans l'ensemble, le Parlement ne constitue pas un tribunal.

Je m'inquiète également pour une autre raison que l'on y assujettisse le CP. Le CP et le CN ont tous deux signé des conventions avec leurs travailleurs. Assujettir ces travailleurs aux dispositions du bill, c'est ni plus ni moins que rompre ces conventions collectives.

• (2150)

Des entreprises tant privées que publiques ont conclu des accords avec leurs travailleurs; mais voilà que le Canadien National—et surtout le Canadien Pacifique—se retrouve assujetti aux dispositions du bill. En somme, les conventions collectives sont rompues. Comme l'a dit le gouvernement, peu lui importe si les cheminots et les sociétés ferroviaires ont signé une convention collective les liant pour une période de deux ans. Le gouvernement se moque éperdument qu'il ait autorisé le Canadien National, une société qui dépend de lui, à conclure une entente avec ses employés. Qu'importe si les deux parties, en fait plusieurs parties étaient en cause, ont signé une convention collective, qu'importe si l'entente a été conclue de bonne foi, le gouvernement décide qu'elle est sans valeur. Le gouvernement a écouté les conseils de Ian Sinclair et quelques «pauvres» types, les va-nu-pieds de Bay Street. Ian Sinclair touche $550,000 par année et il est probable qu'il bénéficie de quelques suppléments. Je suppose par exemple qu'il circule gratuitement sur les chemins de fer. Bell Canada verse à M. de Grandpré un traitement de $650,000 par année. Encore un autre «indigent». Après avoir écouté les conseils de M. Sinclair et de M. de Grandpré, le gouvernement a décidé que le contrat signé entre les sociétés ferroviaires et leurs employés ne valait à peu près rien. Grâce à sa majorité à la Chambre des communes le gouvernement imposera cette mesure de force. Le contrat conclu entre les sociétés et leurs employés sera annulé et il ne pourra y avoir d'autres négociations à moins que, comme le dit la motion nº 17:

Le gouverneur en conseil peut, par décret, mettre fin à l'application de la présente loi à l'égard de salariés ou de groupes de salariés qu'elle vise.

Je ne suis pas avocat: mais il n'est pas nécessaire de l'être pour comprendre que si le gouvernement estime à un moment donné que le Canadien Pacifique et ses employés peuvent recommencer à négocier, il pourra leur accorder ce droit.

M. Kristiansen: Le droit divin des libéraux.

M. Murphy: Je pense que c'est tout à fait exact. C'est le droit divin que croient avoir les libéraux et quelques membres du cabinet libéral. Cela s'est fait à huis clos. Le gouvernement a consulté Ian Sinclair, mais pas ses employés. La mesure sera adoptée parce que les libéraux sont majoritaires à la Chambre et parce que la plupart des conservateurs appuieront les libéraux quand le bill sera mis aux voix.

J'aimerais bien que le chef de l'opposition (M. Clark) reste à la Chambre parce que nous voudrions savoir ce qu'il pense de ce bill.

Le gouvernement indique aux employés de chemins de fer qu'ils devront faire des sacrifices parce que cela aidera l'économie du Canada. D'autres porte-parole de mon parti et moi-même avons déjà indiqué que nous ne pensions pas que cela aiderait l'économie du Canada. Nous ne pensons pas que cela aidera les pêcheurs ou les travailleurs du bois sans travail ou ceux qui perdent leur emploi dans les villes qui comptent sur l'industrie primaire. Nous ne pensons pas que le fait d'enlever de l'argent à ceux qui ont encore un emploi leur permettra d'acheter davantage. Nous ne pensons pas que le fait d'enlever de l'argent à des travailleurs qui auraient sinon les moyens d'acheter des produits redonnera du travail à d'autres Canadiens. Nous ne pensons pas que leur sacrifice sera utile. Voilà ce que nous pensons de l'argument invoqué par le gouvernement au sujet des résultats de ce sacrifice.

M. Kristiansen: Ce sont les travailleurs qui sont sacrifiés.

M. Murphy: En effet, je suis d'accord. Ce sont les travailleurs visés par le bill qui sont sacrifiés.

Le gouvernement affirme maintenant qu'il permettra toujours les négociations collectives. Les députés d'en face nous disent: «Ne vous faites pas de souci à propos de ce bill.» Jeudi dernier, un communiqué de presse a été publié au nom du président du Conseil du Trésor. Ce communiqué a trompé certains députés parce qu'il disait: «Vous savez quoi? Vous pouvez encore négocier.» Le gouvernement a décidé qu'il autoriserait les négociations collectives malgré ce qu'il affirme depuis trois semaines. Le gouvernement prétend que le CN, le CP et leurs employés ne doivent pas s'inquiéter d'être visés par le bill parce qu'ils pourront tout de même négocier. Cependant, l'amendement qu'a présenté le gouvernement et que je viens de consigner au compte rendu indique que le gouverneur en conseil pourra, par décret, exclure certains groupes de salariés de l'application de la loi. Je ne pense pas que qui que ce soit d'un côté ou l'autre de la Chambre soit convaincu que cet amendement rétablira les négociations collectives. Il n'en fera certes rien.

Nous n'avons pas confiance en la façon dont le gouvernement dirige le pays. A en juger par la façon dont il a présenté le bill à l'étude, nous ne croyons pas que le gouvernement puisse vraiment compter sur la coopération du public. Le gouvernement a gaspillé l'argent des contribuables. Nous ne croyons pas que l'austérité soit une priorité pour lui. Nous ne croyons pas qu'il a le programme économique qu'il faut pour résoudre les problèmes auxquels nous faisons face. Nous croyons que le gouvernement agit essentiellement comme le représentant électif des sondages Gallup. Nous ne pouvons faire confiance au gouvernement qui propose un amendement stipulant que le gouverneur en conseil peut, par décret, mettre fin à l'application de la loi actuelle, car rien n'indique comment le gouvernement prendra cette décision. L'amendement ne dit pas que le gouvernement permettra à des groupes de travailleurs de négocier s'il estime que cela est bon pour le pays. L'amendement ne précise pas qu'un groupe pourra négocier s'il tire de l'arrière parce que ses conventions de travail des cinq ou six derrières années n'ont n'ont pas permis à ses membres de tenir tête à la hausse du coût de la vie. L'amendement ne dit pas que le gouvernement permettra à des groupes de continuer à négocier en s'appuyant sur des faits concrets ou même sur certains de ses buts et objectis. L'amendement se contente de dire que «le gouverneur en conseil peut», sans donner absolument aucune règle, précision ni indication quant à ce que fera le gouvernement. Nous n'avons pas confiance que le gouvernement fera bon usage de ce pouvoir, et à mesure que se déroulera le débat à la Chambre, nous attirerons l'attention sur des points comme l'inclusion des employés du Canadien Pacifique et expliquerons pourquoi il faut amender le bill afin de ne pas laisser au gouvernement toute la latitude que lui accorde cet amendement qui aurait essentiellement pour effet d'annuler toute la portée du bill. Nous allons nous attaquer à cet amendement fourre-tout avant la tenue du vote final, bien qu'en raison de l'imposition du règlement de clôture je crains bien que nous n'ayons pas la chance d'en discuter à la Chambre. L'amendement signifie en réalité que tout l'effort auquel le gouvernement a consacré son temps au cours du dernier mois peut déboucher sur rien si le gouvernement en décide ainsi.

• (2200)

Le débat doit se poursuivre non pas sur ce dernier article, car nous n'y parviendrons jamais, mais sur chaque article successivement. Nous avons proposé que l'amendement ministériel au sujet du Pacifique-Canadien soit supprimé, et j'ai dit pour quelles raisons.

Je me rends compte qu'il est 10 heures, monsieur l'Orateur, mais c'est ma dernière chance de parler de cette question. Nous n'avons pas l'intention d'anéantir l'économie canadienne, mais nous voulons veiller à ce que le projet de loi à l'étude—que nous l'aimions ou non—soit le meilleur possible pour le gouvernement, le monde des affaires et pour tous les Canadiens. Voilà pourquoi nous ne voulons pas de ce que j'appelais tantôt une mesure à l'eau de rose, avec des échappatoires mais sans directives pour venir en aide aux chômeurs, aux hommes d'affaires, aux agriculteurs ou à tous les autres groupes de Canadiens qui se préoccupent de notre situation économique.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

LES AÉROPORTS—ON DEMANDE QUELLES SONT LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT EN VUE DE RENTABILISER MIRABEL

M. Robert Gourd (Argenteuil-Papineau): Monsieur le président, c'est probablement la dernière fois au cours de cette session que j'aurai l'occasion de m'adresser au ministre au sujet d'une question qui n'est pas seulement très chère à la circonscription d'Argenteuil-Papineau mais qui l'est aussi à mes collègues de la circonscription de Laval, de Duvernay, de Blainville-Deux-Montagnes, de Terrebonne, de Labelle, enfin à toute la population des Basses-Laurentides, de la Rive Nord, de Montréal et des Laurentides. C'est au nom des quelque 3,000 employés qui travaillent en ce moment à Mirabel et qui sont en proie à l'incertitude, c'est au nom des municipalités de la Rive Nord qui essaient de se développer, de planifier leur développement en fonction de l'aéroport qui a été établi à Mirabel et qui devrait être la porte d'entrée en Amérique du Nord. A la Chambre, monsieur le président, le 21 avril 1980, je demandais à l'honorable ministre des Transports (M. Pépin) une décision visant à faire débloquer le développement de Mirabel. Le ministre d'alors me répondait qu'une étude serait prête au mois de juin 1980. Le 2 décembre 1980, je revenais à la charge en lui parlant du développement des aéroports de Malton, de Calgary et d'Edmonton, et ce qu'il faisait pour rentabiliser Mirabel? On me répondait alors qu'une annonce serait faite bientôt. Le 18 février 1981, encore une fois, à la Chambre, je m'adressais à l'honorable ministre au sujet de Mirabel. Une autre réponse sur un autre retard. Le 23 mars 1981, je demandais encore une fois au ministre une réponse sur la rentabilisation de Mirabel. Cette fois-ci son secrétaire parlementaire me donnait une liste de mesures visant à encourager Mirabel, liste vieille de l'époque de l'ouverture de Mirabel.

Le 23 avril 1981, je m'adressais encore au ministre, lui parlant du coût du carburant utilisé à Mirabel, et lui demandais ce qu'il entendait faire pour régulariser cette situation. Encore une fois ce fut une autre réponse évasive. Le 26 octobre 1981, je posais toujours une question au même ministre des Transports. Le 16 février 1982, lorsque nous étions à la Chambre, nous avions la présence de 33 maires de la région de la Rive Nord et quelque 80 échevins. Je posais toujours une question sur le transfert des vols ou la rentabilisation de Mirabel. Toujours le ministre me répondait, mais cette fois-ci avec un peu plus de précision, me disant qu'une décision serait prise au cours des prochains deux ou trois mois. Et je répète cette date, monsieur le président, c'était le 16 février 1982. Le 14 mai, donc deux jours avant la fin de la période que le ministre avait mentionnée, je demandais si bientôt on déposerait un document où encore une étude qui démontrerait qu'une décision politique serait prise en vue de rentabiliser Mirabel. On me répondait alors qu'on espérait réaliser la promesse faite le 16 février 1982.

Le 20 mai 1982, je revenais encore à la charge, monsieur le président, et toujours non pas pour mon bénéfice, mais pour celui d'une population qui est dans l'attente, pour le bénéfice de 3,000 employés qui attendent dans l'incertitude, on me répondait qu'on espérait prendre une bonne décision et que c'était une décision délicate. Le 16 juillet dernier, à la suite des rumeurs qui me parvenaient de sources habituellement bien informées, des rumeurs qui laissaient entendre que le ministre enfin poussé par certains de ses fonctionnaires avaient déposé devant le Cabinet un document qui visait à la fermeture d'une piste à Mirabel. Et probablement dans une question qui a semblé farfelue à la Chambre, je demandais laquelle il voulait fermer, celle des arrivées ou celle des départs?

Eh bien, monsieur le président, c'est à cette question que je veux qu'on réponde parce que réellement c'est un programme qui a été soulevé par le ministre des Transports, c'est un programme inacceptable pour la population de la Rive Nord et pour son député.

• (2205)

[*Traduction*]

M. Jesse P. Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je voudrais féliciter le député d'avoir profité des dispositions de l'article 40(3) du Règlement pour débattre à la Chambre des questions qui intéressent vivement ses électeurs.

Peu de députés ont suivi le débat sur l'avenir de Mirabel d'aussi près que le député d'Argenteuil-Papineau (M. Gourd). Il sait que le ministre des Transports (M. Pepin) a consacré beaucoup de temps à étudier tous les aspects de la question et à s'entretenir avec les parties intéressées.

M. Blaikie: Il n'y paraît guère.

M. Flis: Il sait aussi que le ministre a soumis récemment ses opinions à l'examen du cabinet. Bien que, de toute évidence, je ne sois pas mesure de divulguer quelles solutions ont été proposées au cabinet, je peux dire au député que la question fait l'objet d'un examen approfondi. Le ministre m'a avisé qu'une déclaration sera faite très bientôt.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES—A) LES DEMANDES DE PASSEPORT. B) ON DEMANDE DE MODIFIER LE FORMULAIRE DE DEMANDE

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Monsieur l'Orateur, je dois dire que j'espère obtenir une réponse aussi agréable et aussi encourageante à ma question que celle que le secrétaire parlementaire vient de donner au député d'Argenteuil-Papineau (M. Gourd). J'espère qu'elle sera toutefois plus précise.

Il y a un certain temps, j'ai demandé au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacGuigan) pourquoi, lorsqu'ils font une demande de passeport, les citoyens canadiens doivent indiquer leur lieu de naissance sur le formulaire. Ce n'est pas tellement le fait de devoir donner ce renseignement sur le formulaire de demande qui me préoccupe mais surtout le fait qu'il figure sur le passeport proprement dit. En effet, d'innombrables citoyens canadiens sont nés derrière le Rideau de fer.

Bien des députés savent, j'en suis certain, que les pays situés de l'autre côté du Rideau de fer, surtout des pays comme la Tchécoslovaquie et l'Allemagne de l'est, c'est-à-dire la République démocratique d'Allemagne, la Pologne et d'autres pays de l'est jugent illégal de quitter le pays sans visa de sortie. Par conséquent, les personnes qui émigrent de pays comme la Tchécoslovaquie sont censées avoir commis un délit criminel en quittant leur pays; si elles veulent aller revoir leur lieu de naissance ou leur famille, elles sont considérées comme des fugitifs et elles risquent d'être arrêtées. En outre, s'ils ont reçu la moindre instruction dans leur pays d'origine, cette instruction est considérée comme faisant partie des dépenses publiques pour lesquels les citoyens sont responsables.

• (2210)

Le Canada reconnaît à ses ressortissants la double citoyenneté, quel que soit leur pays d'origine; cela signifie que nous reconnaissons à ces personnes la citoyenneté canadienne et la citoyenneté d'un autre pays. Toutefois, les pays derrière le rideau de fer refusent de libérer ces nouveaux citoyens canadiens de leur ancienne citoyenneté, ce qui fait que ces derniers se retrouvent malgré eux avec une double citoyenneté et pourtant ils voudraient bien pouvoir renoncer à demeurer citoyen d'un pays du bloc de l'Est. Ils se retrouvent donc dans une situation très précaire.

Le ministère des Affaires extérieures est certes suffisamment ingénieux pour régler ce problème. Même si nous avons accepté d'uniformiser le formulaire des demandes et des passeports cela ne va pas jusqu'à mettre en danger la sécurité de nos propres ressortissants quand ceux-ci se rendent à l'étranger. Je puis imaginer un citoyen canadien qui, muni de son passeport, se rend à Checkpoint Charlie, ou à la frontière de la Tchécoslovaquie, et qu'à l'examen de son passeport canadien, l'officier en poste remarque le lieu de naissance, quel qu'il soit, une ville comme . . .

M. Blaikie: Dresde.

M. Friesen: Dresde, en Allemagne de l'Est, ou Prague, en Tchécoslovaquie. Immédiatement cet officier constatera qu'il s'agit d'un ressortissant de son propre pays. Et il se demandera si celui-ci a payé sa dette envers l'État, s'il ne pourrait pas être appelé à faire son service militaire, enfin, s'il a purgé sa peine pour le crime d'avoir quitté son pays. Il me semble qu'une fois que le Canada les a acceptés comme citoyens canadiens, ces derniers devraient jouir de tous les droits et privilèges des ressortissants canadiens. La sécurité est au nombre de ces droits.

Il exerce déjà certaines pratiques aux postes frontières. Quelqu'un m'en a parlé il y a à peine une semaine, il s'agissait d'un ancien pilote de ligne. Il m'a dit que lorsqu'il était en Europe, il détenait un passeport spécial. Quand il est allée en Yougoslavie, tout à coup, parce que le garde-frontière s'est rendu compte qu'il était nerveux à cause des ennuis qu'il pourrait avoir, il a glissé une feuille de papier dans le passeport même et l'a estampillé pour ne pas modifier son apparence avec le sceau de la Yougoslavie.

Nous savons tous combien il est difficile d'entrer dans un pays arabe lorsque le passeport porte le sceau d'Israël. L'inverse n'est pa vrai puisque les Israéliens acceptent volontiers de glisser une feuille de papier dans le passeport et permettent à leurs gardes-frontières de l'estampiller pour ne pas empêcher son détenteur d'entrer dans les pays arabes. Ces pratiques ont cours et cela se comprend fort bien.

Pourquoi est-il si difficile pour le ministère des Affaires extérieures d'accepter simplement que l'on supprime des passeports l'espace réservé au lieu de naissance? Ainsi, nous pourrions tous jouir des droits et protections qui devraient être nôtres en tant que citoyens canadiens quand nous sommes en visite à l'étranger? Pourquoi un citoyen canadien né dans un des pays du bloc de l'Est, en Tchécoslovaquie, en Roumanie, en Bulgarie ou en République démocratique allemande devrait-il rester chez lui, se priver de l'occasion de rendre visite à ses amis et parents de crainte de ce qui pourrait lui arriver s'il le fait? Pourquoi devrait-il être soumis à l'épreuve de la peur à la frontière? Il me semble que le ministère des Affaires extérieures pourrait faire cette modeste concession et reconnaître aux citoyens canadiens tous les droits associés à la citoyenneté lorsqu'ils obtiennent leur passeport.

M. Norman Kelly (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, l'indication du lieu de naissance est requis dans la formule réglementaire de demande de passeport afin d'aider à identifier le demandeur, à vérifier les renseignements fournis avec la documentation présentée pour confirmer son identité, sa citoyenneté et, partant, pour aider à confirmer qu'il a bien droit à un passeport canadien.

• (2215)

Les passeports canadiens sont émis pour satisfaire aux exigences des voyages à l'époque actuelle et pour prouver la citoyenneté du porteur. Ils ne font état d'aucune autre nationalité. Cette pratique vise à ne mêler le passeport à aucune controverse politique tout en maintenant sa validité de document de voyage qui permet aux Canadiens d'aller dans toutes les parties du monde.

Le ministère des Affaires extérieures a pour politique d'inclure le lieu de naissance sur les passeports. Cette information y figure par respect de la tradition et de la coutume internationale parce que c'est un élément important d'identification étant donné que, contrairement à la description physique, il ne change pas.

Le fait que le passeport se conforme aux normes internationales et fournit toutes les informations concernant l'identité est avantageux pour tous les Canadiens pour diverses raisons. La mention du lieu de naissance sur le passeport évite à la majorité des Canadiens qui voyagent d'avoir à répondre à des questions supplémentaires lorsque des fonctionnaires étrangers vérifient leur identité. Elle influe sur la négociation avec d'autres pays d'accords réciproques de renonciation aux visas car cette information est essentielle pour obtenir la permission d'entrer dans un pays étranger. Le lieu de naissance sur le passeport doit coïncider avec le lieu de naissance indiqué sur la demande de visa.

Par ailleurs, le lieu de naissance est une information que le gouvernement canadien exige dans le cas des personnes qui cherchent à obtenir un visa pour entrer au Canada. Comme nous exigeons ce renseignement de ceux qui viennent visiter le Canada, si nous l'omettions du passeport alors qu'il pourrait être aussi une condition pour être admis dans l'autre pays, nous dérogerions au principe de la réciprocité et compliquerions finalement les choses pour les voyageurs canadiens en général.

LES CHEMINS DE FER—A) L'INCIDENCE DE LA RÉGLEMENTATION DES SALAIRES SUR LES CONVENTIONS SIGNÉES PAR LE CANADIEN PACIFIQUE. B) LE MOMENT DE L'IMPOSITION

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur l'Orateur, le 30 juin 1982, j'ai demandé au président du Conseil du Trésor (M. Johnston) si le gouvernement avait ou non examiné soigneusement toutes les répercussions du bill C-124 visant à limiter à 6 et à 5 p. 100 les augmentations de salaire dans la Fonction publique. Je lui ai demandé s'il avait pensé à l'incidence qu'allait avoir le programme de contrôle des salaires sur la négociation collective dans le secteur des chemins de fer, s'il incluait le Canadien National. Le Canadien National et le Canadien Pacifique négocient ensemble avec les syndicats de cheminots et ceux-ci sont très inquiets, entre autres choses, que la négociation conjointe qui avait toujours caractérisé ce secteur ne soit menacée. Ils craignaient qu'il ne soit jamais plus possible de réparer les dégâts.

Il y avait une solution simple à ce problème, dispenser le Canadien National du programme de contrôle des salaires. C'est ce que j'ai préconisé au comité, lorsque nous discutions du bill C-124 avec l'Association des syndicats des chemins de fer canadiens, dont des représentants ont comparu devant le comité pour s'assurer que le gouvernement connaissait les répercussions que cette mesure aurait. L'Association s'est dite inquiète également de l'attaque que le bill C-124 porte à la négociation collective en général, de la façon dont il rompt des contrats déjà signés et dont il limite la négociation collective sur le plan des avantages sociaux ou des questions salariales.

Quelle a été la réponse du gouvernement? Il n'a fait qu'empirer les choses, aggraver l'injustice pour des milliers de Canadiens en appliquant le programme aux employés du CP et en se donnant une autre tête de pont dans le secteur privé, en prévision du jour où il adoptera un programme général de contrôle des salaires.

Le bill visant à restreindre les augmentations salariales dans la Fonction publique est une réponse incompétente, lâche et injuste aux graves problèmes économiques que connaît notre pays, de l'aveu général. Cela fait appel à la bonne volonté du Canadien moyen qui veut aider son pays et faire sa part pour relancer l'économie. Les Libéraux et les Conservateurs sont plus prêts à exploiter cette vertu de nos concitoyens qu'à en faire preuve eux-mêmes et à s'attaquer aux causes véritables de l'inflation. Pour ce faire, ils devraient avoir le courage de tenir tête aux banques, aux multinationales, aux Américains, aux valeurs et aux critères des investisseurs qui sont les bailleurs de fonds du Parti libéral et du Parti progressiste conservateur.

Parlant de nous, les conservateurs se plaisent à dire que les néo-démocrates sont acoquinés avec les libéraux. C'est qu'ils n'arrivent pas à formuler de critique intelligente de notre politique ni, pour tout dire, à formuler de politique originale. Tout ce qu'ils savent faire, dans leur crainte du NPD, c'est parcourir le Canada en général et l'Ouest du Canada en particulier et chercher à salir sa réputation en l'associant au Parti libéral.

Les faits sont éloquents. Au cours de la présente législature, les conservateurs se sont prononcés dans le même sens que le gouvernement libéral deux fois plus souvent que les néo-démocrates ne l'ont fait, et c'était toujours sur le même genre de questions. Il y a toujours des mises aux voix où il faut faire un choix entre les intérêts des Canadiens moyens et ceux des riches et des puissants de ce pays. Lorsqu'il s'agit de faire un tel choix, il n'y a aucune difference entre les libéraux et les conservateurs. La coalition libérale-conservatrice est la plus fondamentale au Canada. Le bill C-124 n'en est que le dernier exemple.

• (2220)

Le NPD, comme le PSD avant lui, a été fondé afin de détruire cette illusion accablante qu'il y a vraiment une différence entre les libéraux et les conservateurs. Laissons au bill C-124 le soin de le prouver.

M. Norman Kelly (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, le Canadien Pacifique, le Canadien National et divers chemins de fer moins importants ont signé au début de l'année une convention de base avec les syndicats qui représentent leurs employés non itinérants. Cette convention de base, datée du 26 avril 1982, est d'une durée de deux ans à partir du 1er janvier 1982. L'entente prévoit des hausses salariales de 12 p. 100 le 1er janvier 1982 et de 9 p. 100 le 1er janvier 1983; elle contient aussi des dispositions touchant l'indexation sur le coût de la vie.

Après la présentation du bill C-124, il y a eu des interventions de la part notamment des sociétés et des syndicats en cause. Après avoir étudié ces instances et ces renseignements, un amendement a été présenté à l'article 3 du projet de loi, afin de prolonger la durée de la convention dans le cas des chemins de fer exploités par le Canadien Pacifique et diverses petites sociétés ferroviaires.

Le bill C-124 va donc prolonger la durée des modalités négociées jusqu'à l'entrée en vigueur de la première hausse salariale à survenir après le 29 juin 1982, c'est-à-dire jusqu'au 1er janvier 1983. En vertu du programme, l'augmentation de 9 p. 100 négociée pour le 1er janvier 1983 diminuera à 6 p. 100 jusqu'au 31 décembre 1983 et à 5 p. 100 du 1er janvier au 31 décembre 1984.

Le fait d'étendre la portée du bill aux employés du CP garantira la continuité de la politique des négociations avec le CN et le CP qui remonte à bien des années. Le Canadien National et le Canadien Pacifique négocient conjointement leurs conventions collectives depuis la disparition des contrôles sur les prix et les salaires immédiatement après le deuxième conflit mondial. Les négociations collectives de certains groupes de cheminots datent de la Première Guerre mondiale.

Afin de respecter ces relations historiques, les propositions garantiront aux employés du CN un traitement identique à celui des employés du CP. Si nous n'avions pas étendu la portée du bill au CP, on aurait détruit ces relations à la fin de 1983, alors que le CP aurait été forcé d'entreprendre de nouvelles négociations collectives et que le CN serait encore assujetti au programme pour une autre année.

La loi proposée s'appliquera donc équitablement aux employés des chemins de fer et écarte la possibilité d'un déséquilibre injuste entre les sociétés de la Couronne et les sociétés du secteur privé qui sont en concurrence.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain après-midi.

(A 10 h 23, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 3 août 1982

La séance est ouverte à 2 heures.

• (1405)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

ON DEMANDE L'ABOLITION DE LA TAXE SUR LE FUEL SERVANT À LA PRODUCTION DE DENRÉES ALIMENTAIRES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Len Gustafson (Assiniboia): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une question urgente se rapportant à l'agriculture. On se rend compte maintenant que la taxe fédérale sur le fuel utilisé par les agriculteurs aura des effets préjudiciables sur la production agricole. Je propose donc, appuyé par le député de Red Deer (M. Towers):

Que la Chambre demande au gouvernement d'abolir la taxe fédérale sur le fuel utilisé à des fins agricoles, afin de ne pas nuire à la production de denrées alimentaires au Canada.

Mme le Président: Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

ON EXIGE QUE LE QUARTIER GÉNÉRAL DES FORCES NAVALES DE RÉSERVE RESTE À HALIFAX—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gordon Towers (Red Deer): Madame le Président, hier, au cours de la période des questions, le ministre de la Défense nationale (M. Lamontagne) a dit, lorsqu'on l'a interrogé sur le déménagement des forces navales de réserve de Halifax dans sa circonscription de Québec, qu'il «ne joue pas de jeux politiques relativement à la défense nationale». Pourquoi procéder à ce déménagement inutile si ce n'est pour rapprocher les forces navales de réserve de nos navires de guerre en cale sèche? C'est encore là un exemple flagrant du favoritisme libéral. Je propose donc, avec l'appui du député de Halifax-Ouest (M. Crosby):

Que le ministre de la Défense nationale cesse de croire que les députés sont aussi naïfs que lui, qu'il cesse de faire de la politique de l'assiette au beurre avec la défense, et permette au quartier général des forces navales de réserve de demeurer où il est, soit à proximité de l'océan Atlantique.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

LE PRÉSIDENT DES ENTREPRISES DU CANADIEN PACIFIQUE

ON SUGGÈRE LE REFUS D'UNE HAUSSE SALARIALE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement afin de proposer une motion qu'à mon avis tous les députés devraient adopter. Étant donné que Ian Sinclair, président des Entreprises du CP, a applaudi à la décision du gouvernement de limiter les hausses de traitement des fonctionnaires à 6 p. 100 cette année et à 5 p. 100 l'année prochaine, et que le président des Entreprises du CP gagne plus de $500,000 par année, de sorte qu'une hausse salariale de 6 p. 100 dans son cas l'année prochaine représenterait un montant supérieur au salaire brut annuel de la majorité des employés du CP, je propose, avec l'appui du député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie):

Que la Chambre rappelle au président des Entreprises du CP que les grands discours ne coûtent rien et le prie de prêcher d'exemple en refusant toute hausse salariale l'année prochaine.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA PETITE ENTREPRISE

L'OFFRE DE GARANTIES DE PRÊTS AUX DEMANDEURS D'OBLIGATIONS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Joe Reid (St. Catharines): Madame le Président, on trouve de l'argent pour la Maislin Trucking, mais pas pour les petites entreprises. On a enregistré dans la région de Niagara le nombre sans précédent de 348 faillites au mois de juin, et juillet a été presque aussi mauvais avec près de 300 faillites. Par ailleurs, les succursales de deux banques à charte dans la région ont fait savoir aux requérants qu'elles n'avaient pas d'obligations pour l'expansion de la petite entreprise à leur offrir. Comme le gouvernement a jugé bon d'aider la société Maislin à se sortir du pétrin, et comme il s'est engagé à assurer le succès du programme d'obligations pour l'expansion de la petite entreprise, je propose, appuyé par le député de Bow River (M. Taylor):

Que le gouvernement traite les petites entreprises avec justice et équité et restaure la confiance des banques dans le programme d'obligations pour l'expansion de la petite entreprise en offrant aux demandeurs d'obligations des garanties de prêt du genre de celles qu'il a accordées à la société Maislin.

Article 43 du Règlement

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES FORÊTS

LES MOYENS DE COMBATTRE LES INCENDIES DE FORÊT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Madame le Président, encore une fois, les incendies de forêt font rage dans le nord de la Colombie-Britannique dans le Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, détruisant de vastes étendues de forêts vierges, l'habitat de toutes les espèces de la faune, causant des dommages considérables à la propriété et menaçant sérieusement la vie des habitants de la région. Bien entendu, ce genre de catastrophe naturelle ne peut être contenu dans les limites des frontières des territoires et des provinces, et c'est à cause des conflits de compétences et du chevauchement des responsabilités que la situation actuelle dans le nord du pays a encore une fois atteint des proportions aussi monumentales. Voilà pourquoi, je propose, appuyé par le député de Kootenay-Ouest (M. Kristiansen) et par tous les autres députés qui voudront bien se joindre à nous pour présenter cette motion:

Que la Chambre exhorte le gouvernement à établir et à maintenir, par le biais du ministère de la Défense nationale et en coordination avec les services des provinces, un service, doté de matériel et de personnel qui soit capable de réagir rapidement à tout incendie de forêt, n'importe où au Canada, et, en outre, qu'il établisse, dans le service même des forêts du Canada, un meilleur programme de prévention des incendies de forêts.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non!

* * *

LES ORGANISMES BÉNÉVOLES

ON DEMANDE LE DÉPÔT DE DOCUMENTS DEVANT SERVIR DE BASE À DES DISCUSSIONS PUBLIQUES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Walter McLean (Waterloo): Madame le Président, la vérification de toutes les recettes réalisées en 1980 par les œuvres de bienfaisance canadiennes que vient de publier Statistique Canada confirme que le gouvernement aurait économisé de l'argent s'il avait mis en œuvre il y a deux ans la réforme fiscale donnant donnant préconisée par les organismes bénévoles nationaux. Puisque le gouvernement n'a jamais établi de mécanisme permettant de calculer la capacité d'embauche ou l'apport du secteur bénévole au produit national brut du Canada, je propose, appuyé par le député de Brampton-Georgetown (M. McDermid):

Que la Chambre exhorte le gouvernement à déposer avant les vacances d'été les documents devant servir de base aux discussions puliques sur la politique nationale de l'action volontaire et que de ce fait, elle demande conseil aux représentants des trois millions de bénévoles canadiens, pour le compte du cabinet dont les membres ne sont pas d'accord entre eux, car on a besoin plus que jamais de leurs services rentables.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES FINANCES

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT CONCERNANT L'APPLICATION DU PROGRAMME DE RESTRICTIONS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Mark Rose (Mission-Port Moody): Madame le Président, d'après un article publié aujourd'hui par le *Globe*, plusieurs Canadiens bien renseignés, dont M. John Meisel du CRTC, le professeur de droit Paul Weiler et M. Andrew Roman du Public Interest Advocacy Centre ont laissé entendre qu'il n'était pas légal de permettre à l'exposé budgétaire d'un membre du cabinet de supplanter la loi actuelle pour faire appliquer le monde merveilleux des 6 p. 100 aux compagnies réglementées par le gouvernement fédéral comme Bell Canada. Je propose donc, avec l'appui du député de Hamilton Mountain (M. Deans):

• (1410)

Que la Chambre somme le gouvernement de mettre cartes sur table avec les Canadiens et d'admettre qu'il n'a ni le pouvoir ni l'intention de contrôler soit les prix exigés par les compagnies soit leurs bénéfices et que le bill C-124 a été conçu d'abord et avant tout pour lui permettre de se soustraire aux obligations contractées par négociations collectives avec les fonctionnaires fédéraux et, finalement, pour porter préjudice au personnel des députés.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

ON CONDAMNE LE DÉMÉNAGEMENT DU QUARTIER GÉNÉRAL DES FORCES NAVALES DE RÉSERVE À QUÉBEC—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Scott Fennell (Ontario): Madame le Président, les jours du gouvernement sont manifestement comptés et nous avons bon espoir qu'il entraînera dans sa chute le parti libéral du Canada, comme la chute de Lloyd George a entraîné celle du parti libéral de Grande-Bretagne. Je propose donc, appuyé par le député de Halifax-Ouest (M. Crosby):

Que le gouvernement soit condamné pour le favoritisme éhonté dont il a fait preuve en déplaçant dans nos eaux intérieures notre pauvre marine qui occupait une base stratégique à Halifax, au plus grand mépris de la défense nationale.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES TRANSPORTS

ON DEMANDE LE MÊME TRAITEMENT POUR TOUTES LES ENTREPRISES DE CAMIONNAGE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Fred King (Okanagan-Similkameen): Madame le Président, l'annonce par le gouvernement qu'il a décidé de tirer d'affaire la société Maislin, une entreprise de camionnage inefficace et grevée de dettes, contraste vivement avec sa politique déconcertante et sans scrupule, qui consiste à ralentir l'inspection douanière, dans le port de la Colombie-Britannique, des automobiles importées du Japon et qui est en train de ruiner de petites entreprises de camionnage indépendantes de cette province. Je propose donc, avec l'appui du député de Surrey-White Rock-Delta-Nord (M. Friesen):

Que la Chambre exige du gouvernement qu'il reconnaisse l'inconséquence et le favoritisme dont il fait preuve et qu'il agisse immédiatement pour assurer à toutes les entreprises de camionnage indépendantes le même traitement qu'il accorde à ses amis de la société de camionnage montréalaise Maislin ou sinon, qu'il retire ce privilège à Maislin.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE

L'ÉTUDE SUR LA POLITIQUE—DEMANDE DE PUBLICATION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Madame le Président, les Canadiens s'inquiètent du fait que le parti libéral suit aveuglément une politique favorable à l'énergie nucléaire et ils attendent depuis deux ans les conclusions de l'étude interne de ministère sur la politique nucléaire du gouvernement. Par exemple, ces Canadiens veulent savoir s'il est exact que, comme on le prétend, le gouvernement fédéral va augmenter son aide aux provinces qui sont disposées à construire des usines d'énergie nucléaire pour exporter de l'électricité et si oui ou non on continuera à gaspiller l'argent des contribuables pour construire des installations nucléaires, qui n'ont d'autre but que de flatter la vanité technologique du gouvernement et de lui permettre d'assurer la survie de l'industrie nucléaire à tout prix, puisqu'il s'était stupidement engagé à le faire. Je propose donc, appuyé par le député de Hamilton Mountain (M. Deans):

Que le gouvernement publie les conclusions de son étude interne et fasse faire ensuite une enquête publique pour enfin donner à la foule de Canadiens inquiets l'occasion de dire au gouvernement qu'ils en ont assez des visées nucléaires du parti libéral et qu'ils préféreraient un avenir énergétique fondé sur les ressources énergétiques renouvelables, la conservation et le respect de l'environnement et des futures générations.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES PÉNITENCIERS

ON DEMANDE UNE ENQUÊTE PUBLIQUE SUR L'ADMINISTRATION DU SYSTÈME CORRECTIONNEL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Madame le Président, compte tenu du relâchement, pour ne pas dire la désinvolture, avec lequel le pénitencier d'Archambault serait administré, semble-t-il, ce qui aurait contribué au débordement de brutalités que nous avons connu, je propose, avec l'appui du député de Halifax-Ouest (M. Crosby):

Que l'on respecte le droit qu'ont les citoyens de connaître la façon dont le gouvernement administre notre régime correctionnel, qu'une enquête publique soit menée sur l'administration de ce régime et que les principes et les critères d'embauche du personnel soit inclus dans le champ de cette enquête.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime concernant cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

ON DEMANDE DE NE PAS RÉDUIRE LES SALAIRES DU PERSONNEL DES DÉPUTÉS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie):

Que la Chambre ordonne au président du Conseil du Trésor de ne pas réduire les salaires du personnel des députés.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime concernant cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA CONSTRUCTION NAVALE

LA MISE EN ŒUVRE D'UNE STRATÉGIE MARITIME INDUSTRIELLE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Étant donné que le bill C-48, la loi sur le pétrole et le gaz du Canada, est censée faire en sorte que les Canadiens reçoivent leur part des retombées industrielles découlant de la mise en valeur et de l'exploitation des ressources pétrolières et gazières, étant donné que le Bureau canadien des retombées industrielles n'est qu'une pâle imitation des bureaux originaux norvégien et britannique, et étant donné qu'il semble probable que la société Dome Petroleum construise quatre méthaniers pour le projet pilote d'exploitation des ressources sous-marines de l'Arctique et qu'elle prévoit présentement en mettre cinq en chantier au Japon, je propose, appuyé par le député de Burnaby (M. Robinson):

● (1415)

Que le gouvernement reconnaisse que le bill C-48 ne parvient pas à garantir aux Canadiens leur juste part des retombées industrielles découlant de l'exploitation pétrolière et gazière et que la Chambre presse le gouvernement de mettre en œuvre immédiatement une stratégie maritime industrielle qui le leur permette.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES TRANSPORTS

LA SOCIÉTÉ DE CAMIONNAGE MAISLIN—ON DEMANDE SI M. BRONFMAN A FAIT DES DÉMARCHES

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley-Hants): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Hier, il a déclaré, comme on peut le lire à la page 19896 du hansard que:

... pour autant que je sache, ni M. Bronfman, ni ses associés n'ont fait de démarche auprès de membres du gouvernement au sujet de Maislin;

Je dois accepter les paroles du premier ministre, même si je ne les crois pas, mais je voudrais lui demander s'il s'est informé auprès des autres membres de son cabinet pour savoir si M. Bronfman n'aurait pas fait de démarches auprès d'eux au sujet de Maislin.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, si le député n'accepte pas ce que je dis et ne me croit pas, pourquoi me croirait-il si je lui rapportais les propos des autres députés?

LES DÉMARCHES AUPRÈS DE MINISTRES

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley-Hants): Madame le Président, il importe peu que je le crois ou non, puisque le Règlement de la Chambre stipule que je dois accepter sa réponse. Je dis au premier ministre, au dirigeant de notre pays, qu'il ne doit pas simplement être le Pinocchio de la tergiversation politique.

Des voix: Oh, oh!

M. Nowlan: Il doit observer certains principes et assumer ses responsabilités en s'informant auprès de ses ministres. Je crois pouvoir lui dire que M. Bronfman a téléphoné à au moins deux ministres à propos de l'affaire Maislin. Depuis hier, le premier ministre s'est-il renseigné pour savoir si M. Bronfman avait appelé l'un des membres de son cabinet?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le député devrait savoir que je n'ai nulle envie de lui répondre s'il ne me croit pas.

M. Lawrence: Pigé!

M. Clark: Dans ce cas, il n'y a qu'à mettre un terme à la période des questions.

M. Lawrence: Si vous voulez savoir la vérité, personne ne vous croit. Pourquoi ne prenez-vous pas la porte?

Des voix: Bravo!

M. Lawrence: Pourquoi ne fichez-vous simplement pas le camp?

Mme le Président: A l'ordre.

M. Trudeau: Pourquoi ne le faites-vous pas vous-même?

M. Lawrence: Même les gens de votre parti ne vous croient pas.

M. Nowlan: Je partage l'avis de mon collègue.

LES CRITÈRES S'APPLIQUANT À L'OBTENTION DES GARANTIES DE PRÊT

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley-Hants): La raison pour laquelle je pose cette question n'a rien à voir avec mes croyances ou mes sentiments personnels. Le premier ministre a certaines obligations dans le cas d'une garantie de prêt consentie à une nouvelle catégorie d'entreprises de l'industrie des services. Les entreprises de services canadiennes implorent l'aide du gouvernement. Quelles que soient les démarches qu'auraient pu faire certains groupes de pression au nom de Maislin, si je pose cette question, c'est parce que le premier ministre prétend qu'il n'y a pas eu de pression politique et qu'il n'est pas nécessaire d'être en faillite pour répondre à certains critères. Je crois qu'il est donc de son devoir de fournir des explications aux Canadiens, aux contribuables et aux électeurs. Si Maislin a obtenu une garantie de prêt pour des raisons autres que les pressions politiques et la faillite, le premier ministre ou ses collaborateurs informeront-ils le public du critère sur lequel ils ont fondé leur décision de façon à ce que d'autres Canadiens puissent demander l'aide du gouvernement?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je serais très heureux de régler ce problème, mais je ne répondrai pas à la question d'un député qui a juré qu'il ne me croyait pas.

LES CRITÈRES S'APPLIQUANT À L'OBTENTION DE GARANTIES DE PRÊT PAR LES SOCIÉTÉS DE CAMIONNAGE

L'hon. Bill Jarvis (Perth): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. Même si la majorité des employés d'une société canadienne travaillent ailleurs et ne sont pas canadiens quels sont les critères qui permettent à une compagnie d'obtenir une garantie de prêt du gouvernement pour lui permettre d'éviter la faillite? Plus précisément, quelles compagnies de camionnage au Canada, quelle que soit leur importance, peuvent obtenir des prêts garantis des institutions de prêt et ainsi sauvegarder les emplois de leur personnel canadien?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Tout d'abord, madame le Président, je rejette l'allégation du député qui a l'air de dire que la majorité des employés de la société Maislin sont américains. D'après ce que je crois savoir, la moitié seraient canadiens.

Des voix: Oh, oh!

M. Andre: Vous avez raison, la bouteille n'est pas à moitié pleine, mais à moitié vide.

• (1420)

M. Gray: Madame le Président, sauf erreur, la majorité est 50 p. 100 plus un. Je sais que l'opposition aimerait qu'il en soit autrement, mais il suffit de 51 p. 100 pour avoir la majorité. De toute façon, nous voulons nous rendre compte si les compagnies qui réclament une garantie de prêt ont des chances raisonnables de se réorganiser et de devenir rentables. Si mon collègue connaît des compagnies dont il voudrait nous signaler les difficultés financières et que leur demande mérite notre considération, je le répète, je m'empresserai de soumettre l'affaire à mes collègues du cabinet.

LES CRITÈRES UTILISÉS PAR LE GOUVERNEMENT

L'hon. Bill Jarvis (Perth): Madame le Président, leur demande la mérite, car partout au Canada elles sont acculées à la faillite. Voilà pourquoi elle mérite leur considération. Vendredi dernier, le député de Northumberland-Miramichi, collègue du ministre, a posé la question beaucoup mieux que moi. Que doit-il dire aux hommes d'affaires de sa circonscription à qui le gouvernement pourrait éviter la faillite en garantissant leur ligne de crédit à la banque, tout en préservant des emplois? Il doit leur demander si leur demande mérite d'être considérée. Cela étant établi, sur quoi se fonde-t-on pour juger qu'elle le mérite? Faut-il qu'un entrepreneur soit acculé à la faillite? Faut-il que 50 p. 100 de ses employés travaillent aux États-Unis? Faut-il qu'il connaisse Charles Bronfman? Faut-il qu'il assiste à une partie où des vedettes s'affrontent? J'aimerais que vous le disiez à la Chambre, afin qu'à l'instar du député de Northumberland-Miramichi et de centaines d'autres députés, je puisse me présenter au ministre et lui dire: «Veuillez préserver de la faillite ces chefs d'entreprises comme vous l'avez fait pour vos amis à la société Maislin.»

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, le gouvernement fédéral applique depuis un bon moment un programme qui lui permet de garantir les prêts d'entreprises qui présentent de gros risques et qui sont dans une situation désespérée, prêts sans lesquels lesdites entreprises ne sauraient envisager de reprendre leur activité d'une façon rentable et durable. Grâce à ce programme, il était déjà venu en aide à un grand nombre d'entreprises avant que le cas de la société Maislin ne se présente. Je le répète, le gouvernement envisagera sûrement les demandes des entreprises qui le méritent.

LE REVENU NATIONAL

LES DÉCLARATIONS D'IMPÔT SUR LE REVENU REMPLIES PAR DES OBJECTEURS DE CONSCIENCE

M. Vic Althouse (Humbolt-Lake Centre): Madame le Président, je voudrais poser au ministre du Revenu national une question dont je lui ai donné avis. Lorsqu'ils ont rempli leurs déclarations d'impôt, 50 Canadiens ont rédigé des chèques représentant 10.5 p. 100 de leur impôt sur le revenu, soit le pourcentage qui va au ministère de la Défense nationale, à l'ordre du Fonds de l'impôt pour la paix. En tant qu'objecteurs de conscience, ils ne voulaient pas que leur argent serve à l'achat d'armes ou aux forces armées. Huit de ces chèques ont été acceptés par le ministère et autorisés par les banques ou les coopératives de crédit sur lesquelles ils avaient été tirés. Par conséquent, le ministre dispose maintenant d'une somme importante au titre du Fonds de l'impôt pour la paix. Étant donné que cet argent a été accepté et déposé dans les coffres de l'État, qu'est-ce que le ministre prévoit en faire?

L'hon. William Rompkey (ministre du Revenu national): Madame le président, je remercie le député de m'avoir donné préavis de la question. A ma connaissance, aucun chèque ainsi libellé n'a été encaissé. En fait, je sais que dans un cas, on a revoyé un chèque à l'ordre du ministère de la Défense nationale parce que la loi de l'impôt sur le revenu interdit d'allouer sa contribution fiscale à un projet, un fond ou un programme en particulier. Les gens ont droit à leur opinion et leurs convictions sont sincères, mais le fait de préciser à quelles fins doit servir leur impôt sur le revenu n'est pas une forme légitime de protestation.

LA POLITIQUE DU MINISTÈRE

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Madame le Président, je remercie le ministre de sa réponse, mais d'après le groupe qui organise les protestations de ce genre, le ministère a pris au moins cinq décisions différentes dans le cas des 40 chèques qu'il a reçus. Dans le premier cas, le chèque est encaissé et le contribuable se fait dire qu'il ne doit plus d'argent. Dans le deuxième cas, on dit au contribuable que le chèque doit être établi à l'ordre du Receveur général et qu'il doit encore de l'argent. Dans le troisième cas, on lui dit qu'il doit payer l'argent et les intérêts courus. Dans le quatrième cas, on l'oblige à payer l'argent et les intérêts courus, plus une amende. Pourquoi y a-t-il tant d'incertitude au ministère s'il a adopté une règle claire et nette pour régler les cas de ce genre? Il doit y avoir au moins cinq règles différentes. Comment le ministre peut-il justifier pareil état de choses?

• (1425)

L'hon. William Rompkey (ministre du Revenu national): Madame le Président, un certain nombre de cas ont été portés à mon attention et si le député en a d'autres à me signaler, je m'en occuperai volontiers. Je dois lui rappeler cependant qu'il est interdit, en vertu de la loi de l'impôt sur le revenu, de discuter de la situation financière des contribuables. Quoi qu'il en soit, à ma connaissance, il n'y a qu'une seule règle. Les chèques destinés à une politique ou un programme en particulier sont inacceptables, et il est interdit de refuser de payer ses impôts en guise de protestation. Si toutefois le député a des cas précis à me soumettre, je l'invite à le faire.

Questions orales

LA DÉFENSE NATIONALE

LE DÉMÉNAGEMENT DU QUARTIER GÉNÉRAL DES FORCES NAVALES DE RÉSERVE DE HALIFAX À QUÉBEC—LA POSITION DU CABINET

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Madame le Président, j'ai une question à poser au sujet de la réserve des forces navales du Canada, que je tiens à adresser au premier ministre parce qu'elle implique vraiment une politique gouvernementale importante.

Le premier ministre sait qu'une décision a été prise en vue de déménager à Québec le quartier général de la réserve navale qui se trouve à Halifax. Ce qu'il ne sait peut-être pas, c'est que cette décision a surpris des hauts fonctionnaires civils et militaires parce qu'elle n'a rien à voir à la défense nationale. Ma question est la suivante: cette décision a-t-elle été approuvée par le cabinet et, sinon, le premier ministre ordonnera-t-il immédiatement qu'elle soit revue par un comité du cabinet ou du Parlement? Si elle fait l'objet d'une révision judicieuse, elle sera sûrement renversée.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je serais heureux qu'un ministre veuille bien soulever cette question en présence de tout le cabinet qui tient une réunion plénière jeudi. Si un ministre est prêt alors à parler de cette question, je serai heureux de m'en occuper.

Les raisons pour lesquelles le ministre a pris cette décision, sur la recommandation de ses représentants et de fonctionnaires militaires, sont assez faciles à comprendre. Il n'y a pas un pourcentage assez élevé de francophones dans la marine et c'est pourquoi nous croyons qu'il est important que certaines opérations navales soient menées à partir de Québec. C'est une simple réalité que prouvent les statistiques. Alors qu'environ 26 p. 100 des membres des forces armées sont francophones, dans la marine on constate que c'est le cas de seulement 10 ou 11 p. 100 des officiers et de 13 p. 100 des autres grades.

Je pense que c'est une décision importante et qui dénote un progrès. Cela n'empêchera pas les forces navales qui demeureront à Halifax de prospérer. Cette décision vise tout simplement à garantir que Québec assurera certains services de la marine.

M. Crosby: Madame le Président, je pense qu'on craint que ce ne soit que la première d'une série de mesures conçues pour renforcer les forces navales dans la province de Québec.

LA POSITION DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Madame le Président, je voudrais poser ma question supplémentaire au secrétaire d'État, étant donné, en particulier, que le premier ministre a parlé d'une étude du cabinet.

Le secrétaire d'État sait désormais que le déménagement de Halifax à Québec du quartier général des Forces navales de réserve vise à accroître la participation des Francophones aux Forces de réserve et aux forces régulières de la marine canadienne. En tant que responsable de l'application de la loi sur les langues officielles, pourrait-il nous dire si, à son avis, il s'agit là d'une juste prolongation des dispositions de cette loi et d'un exercice de pouvoir approprié conforme à l'objet de cette loi, ou pense-t-il que les intérêts de notre pays en matière de défense nationale doivent prendre le pas sur des considérations comme la participation des Francophones et le nombre de représentants de chaque communauté linguistique au sein de la marine? Quel rapport cela a-t-il avec des canons, des balles et la défense nationale?

L'hon. Gerald Regan (secrétaire d'État): Madame le Président, le député conviendra avec moi qu'il importe au plus haut point de disposer, à Halifax, de Forces navales viables et bien équilibrées. Il ne s'agit pas en l'occurrence d'un transfert massif d'emplois de Halifax, mais de la mutation d'au plus une quarantaine de personnes, si tout le monde quitte la base en même temps.

Ces forces n'ont pas toujours été basées à Halifax. Selon le besoin du moment, le quartier général administratif des Forces navales de réserve, dont il s'agit ici a déjà été basé à Ottawa, puis à Hamilton, dernièrement à Halifax. S'il est transféré à Québec, à une époque où les divisions de réserve navale étrangères en Nouvelle-Écosse et dans l'ensemble de la marine continuent à s'accroître, et où l'on investit 260 millions de dollars dans des immeubles en vue d'installer un quartier général permanent pour la marine au chantier naval de Halifax, je ne vois guère de meilleure garantie quant à l'avenir de la marine à Halifax.

Il me semble que si ce transfert a pour effet d'augmenter le nombre de Francophones au sein de nos forces navales, l'avenir de Halifax en tant que bastion de la marine de notre pays est mieux assuré que jamais.

Des voix: Bravo!

* * *

• (1430)

L'AGENCE D'EXAMEN DE L'INVESTISSEMENT ÉTRANGER

LA DÉCISION CONCERNANT LA SOCIÉTÉ LIPPINCOTT

M. John Bosley (Don Valley-Ouest): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre chargé de l'Agence d'examen de l'investissement étranger au sujet des 12 emplois qui seront perdus dans les circonscriptions de York-Est et d'Etobicoke-Lakeshore, qui sont toutes deux représentées par des libéraux, si le gouvernement maintient son projet de forcer J.B. Lippincott of Canada à fermer. Une décision de l'Agence d'examen de l'investissement étranger forcera cette société à fermer parce qu'il n'y a pas d'acheteur canadien. La société qui semblait le plus intéressée à acheter a indiqué que ce serait plus rentable pour Lippincott de fermer boutique au Canada et d'exporter des livres des États-Unis au Canada au lieu de vendre à une société canadienne. Vu la façon dont l'acheteur le plus probable de Lippincott décrit le problème, pourquoi le ministre s'entête-t-il à faire ainsi deux poids deux mesures? Dans le cas de Maislin, les emplois aux États-Unis sont garantis par de l'argent canadien, tandis que dans le cas de Lippincott, qui n'emploie que des Canadiens, le ministre insiste de façon butée pour faire perdre leur emploi à 12 Canadiens pour les donner à des Américains.

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, le gouvernement n'oblige pas Lippincott à fermer. C'est la société mère étrangère qui a pris cette décision et nous le déplorons. Elle n'a pas été imposée par le gouvernement du Canada. Cette société a le choix entre plusieurs possibilités, notamment de présenter une nouvelle demande au gouvernement, de s'associer à une société canadienne ou de vendre à des Canadiens. Selon l'Association des éditeurs canadiens, trois sociétés canadiennes seraient prêtes à acheter Lippincott. Nous n'obligeons donc pas cette société à fermer. Il s'agit d'une décision de la société mère étrangère. C'est elle qui fait perdre leur emploi à des Canadiens. Dans le cas de Maislin, nous avons réussi à protéger 2,000 emplois au Canada. Nous ne faisons pas deux poids deux mesures; nous sommes tout à fait logiques.

LES AVANTAGES POUR LE CANADA

M. John Bosley (Don Valley-Ouest): Madame le Président, les ministres ne nous écoutent pas toujours attentivement et c'est pourquoi je voudrais répéter les propos que le *Globe and Mail* attribue ce matin, dans un article dont le ministre n'a probablement lu que le titre, au président de la société Gage Publishing qui est l'acheteur le plus sérieux de la société Lippincott. Celui-ci aurait déclaré, je le répète, qu'il est plus rentable pour la société Lippincott de fermer ses portes. Autrement dit, le ministre prétend que la nouvelle politique du gouvernement en matière d'investissements étrangers consiste à obliger une société à quitter le pays lorsqu'elle réalise des profits.

L'Agence d'examen de l'investissement étranger a pour mandat de s'assurer que les investissements effectués par des sociétés étrangères au Canada sont profitables pour le pays. Je voudrais bien savoir dans ce cas—et j'aimerais que le ministre nous l'explique et l'explique plus particulièrement aux 12 travailleurs canadiens qui vont perdre leur emploi le 20 novembre prochain—de quel profit va être pour ces mêmes travailleurs qui n'auront plus de quoi manger la fermeture de cette entreprise.

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, le cabinet a pris la décision concernant la demande de la société Lippincott en juin de l'année dernière. Il a estimé, sur la base des renseignements dont il disposait, que le pays n'allait pas vraiment profiter de la présence de cette entreprise au Canada, entre autres raisons, parce que ses activités n'allaient pas dans le sens de la politique traditionnelle du gouvernement visant à encourager une participation accrue des Canadiens dans le secteur de l'édition et de la commercialisation des livres.

Il est faux de dire que le gouvernement a réclamé de Lippincott qu'elle ferme ses portes. Le gouvernement n'a rien à voir avec la décision qu'elle a annoncée l'autre jour. La décision émane de la société mère. Celle-ci n'était pas tenue de le faire en ce moment, d'autant que d'autres possibilités s'offraient à elle. C'est donc à la société mère, qui a ignoré les autres solutions possibles, d'assumer la responsabilité de la décision, tout à fait regrettable, de la fermeture des portes de la société Lippincott.

LA FONCTION PUBLIQUE

LA NOMINATION D'UN SOUS-MINISTRE DES COMMUNICATIONS

L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Il y a quatre mois, le gouvernement a annoncé la nomination de M. Pierre Juneau au poste de président de Radio-Canada. Toutefois, on n'a toujours pas annoncé qui succéderait à M. Juneau comme sous-ministre des Communications. Quand le premier ministre nommera-t-il quelqu'un à ce poste et assurera-t-il à la Chambre que le nouveau sous-ministre des Communications sera un expert en communications et pas seulement un autre de ses protégés politiques?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je m'efforcerai de nommer quelqu'un à ce poste le plus tôt possible. Je puis assurer au député que je tiens à choisir le meilleur candidat possible en l'occurrence.

ON DEMANDE UNE GARANTIE RELATIVEMENT AUX ANTÉCÉDENTS DU CANDIDAT ÉVENTUELLEMENT CHOISI

L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe): Madame le Président, le premier ministre garantira-t-il à la Chambre que cette personne viendra du secteur des télécommunications et qu'elle y aura acquis une expérience de première main, et que ce ne sera pas simplement quelque bureaucrate sans aucune expérience de ce domaine?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, il y a beaucoup de gens qualifiés dans bien des domaines. Je n'ai encore personne en particulier à l'esprit, mais je puis assurer au député que je chercherai d'abord le meilleur candidat possible dans le secteur en question. Je ne peux donner à l'avance l'assurance qu'il viendra d'un secteur particulier de l'industrie ni du secteur privé, ni même, quant à cela, du secteur public.

* * *

VIA RAIL

LES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ SÉNATORIAL

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre des Transports. Le ministre a peut-être déjà eu l'occasion de prendre connaissance des recommandations du rapport du comité permanent des transports sur le service ferroviaire de transport de voyageur fourni par VIA Rail; ce comité considère la réorganisation du service de transport de voyageurs, qui est entrée en vigueur le 16 novembre 1981, comme «une réaction malheureuse et improvisée qui aura des conséquences néfastes, à long terme, sur le réseau de service ferroviaire de transport de voyageurs au Canada.»

Le ministre compte-t-il apporter certains changements à la politique fédérale en matière de service de transport des voyageurs étant donné que tout le monde est indéniablement d'accord sur le fait que la décision qu'il a prise l'année dernière constitue une erreur stupide et une preuve d'arrogance, et serait-il disposé à réparer ses erreurs en acceptant de suivre la recommandation du comité sénatorial et de former un comité mixte spécial des deux chambres du Parlement pour analyser les options actuelles et futures des services de transport de voyageurs au Canada?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, je ne regrette pas la décision que j'ai prise il y a un an, à peu près à cette époque. A mon avis, les faits nous prouveront que c'était une bonne décision. Je dois préciser toutefois, et je l'ai déjà fait, que le gouvernement n'a pas l'intention d'imposer d'autres réductions importantes. Je suis prudent en faisant une telle déclaration, car on pourrait avoir l'occasion d'apporter d'autres changements.

En ce qui concerne la formation d'un comité, j'ai déjà signalé au comité permanent des transports de la Chambre des communes que je lui présenterais très probablement un document devant servir de base aux discussions dans le courant de l'automne.

* * *

LE CANADIEN NATIONAL

L'AVENIR DES MESSAGERIES DU CN

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Madame le Président, les faits ont déjà démontré que le ministre avait tort. Les trains sont vides entre Regina et Winnipeg, les touristes se font rares à Jasper et bien des petites localités d'un bout à l'autre du pays sont isolées. Mais le ministre fait la sourde oreille.

Ma question supplémentaire concerne un autre aspect de la détérioration du service ferroviaire que tolère le gouvernement. Le service des messageries du CN se détériore depuis des années. Le ministre est-il au courant de la décision d'Air Canada, annoncée la semaine dernière, selon laquelle la société mettra fin dès le 1er février 1983 à l'entente de longue date avec les messageries du CN à propos des messageries aériennes? Près de 200 emplois sont ainsi en jeu dans l'ensemble du réseau canadien. Le ministre approuve-t-il la société Air Canada de vouloir apparemment confier ces services à d'autres entreprises et que compte-t-il faire pour protéger les emplois des employés du CN touchés par cette décision?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, j'ai souvent dit que je n'intervenais pas dans les opérations quotidiennes d'Air Canada, du CN ou de quelque autre société de la Couronne. Je répète que je n'en ai pas du tout l'intention. Cela s'inscrit dans les meilleures traditions du gouvernement du Canada.

S'il arrive à ces sociétés de changer d'avis et d'agir autrement qu'elles ne l'ont fait par le passé, c'est leur affaire. A quelques reprises—il y a peu de temps le vice-président d'Air Canada a prononcé un discours à ce sujet—le CN et Air Canada se sont lancés dans d'autres activités proches de leur vocation principale, c'est-à-dire l'exploitation d'un chemin de fer ou d'une ligne aérienne. Dans le discours dont j'ai parlé, le vice-président d'Air Canada a démontré que la société en avait tiré grand profit et avait pu ainsi créer un grand nombre d'emplois au Canada.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE LIBAN—LE SORT DES PERSONNES RÉFUGIÉES DANS L'AMBASSADE

M. John Gamble (York-Nord): Madame le Président, en l'absence du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, je pose ma question au premier ministre. Il sait qu'hier nous avons appris à la Chambre que le gouvernement avait rappelé notre ambassadeur au Liban. Il doit savoir que M. Arcand était lui-même conscient qu'il prenait un risque, qu'il exposait sa vie, s'il demeurait au Liban. Il se conformait à cet égard à l'admirable tradition qu'ont établie d'autres ambassadeurs du Canada.

• (1440)

Nous savons qu'à ce moment-là une cinquantaine de personnes s'étaient réfugiées dans le sous-sol de l'immeuble où l'ambassade est située. Quel effet le rappel de notre ambassadeur aura-t-il, selon le premier ministre, pour les personnes qui ont trouvé refuge dans le sous-sol de cet immeuble?

[*Français*]

L'hon. Pierre De Bané (ministre d'État (Relations extérieures)): Madame le Président, je voudrais dire à l'honorable député que l'ambassadeur du Canada, M. Théodore Arcand, se trouve à Jounieh qui est à peine à cinq milles du bureau de l'ambassade, que cette dernière est ouverte, qu'en ce qui concerne cependant les dossiers relatifs à l'immigration les choses fonctionnent très normalement, et qu'à partir de son bureau à Jounieh qui se trouve en partie à la mairie et en partie à un hôtel, l'ambassadeur est en communication constante avec notre ambassade, et enfin qu'il lui est loisible de se rendre dans la partie ouest de Beyrouth si d'après lui, évidemment, les circonstances le commandent. Donc, nos services continuent à être assurés, et je ne pense pas que l'on puisse reprocher au secrétaire d'État aux Affaires extérieures d'avoir pris cette décision-là destinée à protéger notre personnel.

[*Traduction*]

LA PROTECTION DES CITOYENS CANADIENS

M. John Gamble (York-Nord): Madame le Président, j'ai cru comprendre du message que nous avons reçu hier que notre ambassadeur était rappelé. Il y a au Liban environ 1,500 Canadiens qui ont besoin des services, voir de la protection, de l'ambassadeur. Quels efforts le gouvernement déploie-t-il pour mettre un personnel complet d'ambassade à la disposition des Canadiens et de ceux qui, comme les 50 réfugiés que j'ai mentionnés, sollicitent la protection du Canada?

[*Français*]

L'hon. Pierre De Bané (ministre d'État (Relations extérieures)): Madame le Président, je pense que l'honorable député confond ce qui se passe actuellement avec la rotation normale qui a lieu au cours de cette partie de l'année entre les divers postes à l'étranger. M. Arcand devait depuis déjà plusieurs mois rentrer au pays dans environ une semaine ou deux. Ce voyage au Canada n'est pas du tout relié à cette décision que nous avons prise il y a quelques jours de lui donner instruction de s'installer à quelques kilomètres de la capitale. Encore une fois les faits démontrent que cette décision du secrétaire d'État était la décision appropriée étant donné les circonstances.

L'AMBASSADE DU CANADA À BEYROUTH OUEST—LA SÉCURITÉ DU PERSONNEL ET CELLE DES CANADIENS

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Madame le Président, je désire poser une question supplémentaire. J'aimerais demander une précision au ministre, laquelle est très importante pour au moins les Canadiens qui ont à faire des démarches auprès de l'ambassade au Liban. Hier, le ministre a dit: l'ambassade est fermée. Je le cite en français:

> ... j'ai recommandé à l'ambassadeur et à son équipe canadienne de quitter Beyrouth Ouest pour leur sauvegarde ainsi que celle des intérêts canadiens.

Ou bien l'ambassade à Beyrouth Ouest est fermée ou bien elle est ouverte. Si elle est fermée, il n'y a personne. A ce moment-là je comprends qu'il s'agit là de raisons de sécurité. Ou bien, selon mes renseignements de ce matin, l'ambassade est encore ouverte et il y a du personnel. Le ministre veut-il dire que la sécurité de ce personnel qui est actuellement au travail à Beyrouth Ouest est moins importante que la sécurité des Canadiens qui ont été priés de quitter hier pour s'établir ailleurs?

L'hon. Pierre De Bané (ministre d'État (Relations extérieures)): Il est certain, madame le Président, que nous accordons la même importance à la vie de tous les gens, qu'il s'agisse d'un Canadien ou d'un employé local. Ce sont des volontaires. Notre ambassadeur a fait savoir aux employés locaux qu'il leur était loisible de rester chez eux, de ne plus travailler. Certains ont préféré continuer à travailler, et c'est ainsi que l'installation temporaire qui se trouve à Jounieh est en communication constante avec les bureaux de notre chancellerie. Je peux assurer l'honorable député de Saint-Denis que M. Arcand a fait savoir aux employés locaux qu'il leur était loisible de rester chez eux. Je dis cela surtout à cause des nouvelles que nous avons eues ce matin que l'un des employés locaux aurait été tué alors qu'il était dans les environs de la chancellerie. Encore une fois, j'affirme que M. Arcand leur a fait savoir qu'il leur était loisible de rester chez eux.

* * *

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

LES CONSÉQUENCES DE LA TAXE SUR LE GAZ NATUREL POUR LES SERRISTES

L'hon. Don Mazankowski (Végréville): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Le ministre sait, j'en suis certain, que depuis l'entrée en vigueur du Programme énergétique national, les serristes ont vu passer, en moins de deux ans, les taxes fédérales sur le gaz naturel de nulles qu'elles étaient à 83c. le million de pieds cubes. Conjugué à une taxe fédérale de 60c. le gallon sur les carburants agricoles, ce prélèvement constitue une mesure très régressive qui nuit aux agriculteurs canadiens, surtout aux petits agriculteurs. Le ministre de l'Agriculture va-t-il s'efforcer de supprimer cette charge injuste?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, le député ne cesse de nous rappeler ce que l'énergie coûte aux producteurs agricoles. Nous avons fait une étude comparative des frais d'énergie que subissent les agriculteurs du Canada par rapport aux agriculteurs aux États-Unis, pays qui concurrence nos produits agricoles à la fois sur nos marchés intérieurs et sur les marchés internationaux.

Et voici ce que donnent ces comparaisons. Par exemple, l'Alberta, province extrêmement riche, n'impose pas, entre autres choses, de taxes provinciales sur le gaz. Si bien qu'à la mi-mars, l'essence coûtait 21.1c. le litre et le carburant diesel 28.8c. le litre en Alberta alors qu'au Montana, aux États-Unis, l'essence coûtait 34.5c. le litre et le carburant diesel 31c. le litre.

M. McKnight: Songez aussi à l'Ontario.

M. Whelan: Donc, à ce moment précis, l'agriculteur américain payait davantage au chapitre de l'énergie que l'agriculteur albertain. Nous avons entrepris d'analyser l'incidence des frais de gaz naturel et nous sommes en train de préparer un mémoire sur le coût des aliments pour mes collègues du cabinet. Nous nous préoccupons très vivement de la cherté des aliments. Et ce faisant, non seulement nous considérons l'ensemble du prix des aliments, mais en fait les différents éléments qui rentrent dans la composition du prix de revient.

M. Mazankowski: Madame le Président, soit par inadvertance soit de propos délibéré, le ministre de l'Agriculture a refusé de répondre à la question que je lui avais posée. Au nom des exploitants de serres, je lui ai demandé d'alléger la taxe fédérale de 83c. sur le million de pieds cubes de gaz naturel. Même les exploitants de la circonscription du ministre s'en plaignent amèrement.

ON DEMANDE DE SUPPRIMER LA TAXE

L'hon. Don Mazankowski (Végréville): Madame le Président, étant donné que le jardinage commercial et la culture maraîchère en serre permettraient au Canada de réduire ses importations d'aliments, et que cette taxe sur le gas naturel est injuste envers nos maraîchers qui font de la culture en serre et les rend moins concurrentiels, le ministre de l'Agriculture s'emploie-t-il énergiquement à convaincre ses collègues de supprimer rétroactivement cette taxe discriminatoire?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, j'espère que le député n'a pas l'impression que les maraîchers qui font de la culture en serre peuvent approvisionner le Canada.

M. Mazankowski: Ce n'est pas ce que j'ai dit.

M. Whelan: D'après lui, ce serait la meilleure source de légumes et primeurs. La culture maraîchère en serre ne donne que des tomates et des concombres.

M. Stewart: Parlez-nous des taxes.

M. Whelan: Il sait que la valeur nutritive des aliments traités est deux fois supérieure à celle des produits de serre, qui sont des produits de luxe que les gens utilisent dans les salades.

Des voix: Oh, oh!

M. Whelan: Le député dit que j'en ai dans mon jardin. Je le sais très bien. Il essaie de dire que j'ignore ce qui se passe. Les producteurs de la province du député bénéficient énormément de la caisse du patrimoine bien garnie. On distribue les fonds facilement. Sa province n'aide pas tellement les producteurs . . .

Mme le Président: A l'ordre.

LES INSTANCES DES SERRISTES

M. Robert Daudlin (Essex-Kent): Madame le Président, pour la gouverne du ministre de l'Agriculture, je lui rappellerai que la culture en serres se pratique à deux pas de chez lui, plus précisément dans ma propre circonscription. Je lui rappellerai également que cela fait deux ou trois ans que les représentants de ce secteur demandent de l'aide dans le cadre du programme de stabilisation des prix, parce qu'ils n'arrivent pas à rentabiliser leur entreprise à cause des conditions du marché. J'ai saisi le ministre de cette question il y a bien des mois. Je voudrais savoir également si le cabinet à prévu un calendrier pour étudier cette question et s'il se rendra à la requête des représentants des propriétaires de serres qui, ensemble représentent dans ma seule circonscription un chiffre d'affaires de l'ordre de 20 millions de dollars.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

• (1450)

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, le député sait fort bien que ce n'est pas d'hier que j'ai des rapports avec cette association de bons producteurs, car . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Andre: Vous êtes un as, Eugene.

M. Whelan: . . . avant le redécampage des circonscriptions, toutes ces serres se trouvaient dans ma circonscription. D'ailleurs, la plupart des serres ont été construites lorsque j'étais député de cette région.

Des voix: Bravo!

M. Whelan: Je connais très bien les besoins de ces gens. Je n'ignore pas non plus que l'Office de stabilisation des prix agricoles a calculé combien ils devraient gagner pour avoir une exploitation rentable, et ainsi de suite. Je sais aussi que la loi sur la stabilisation des prix agricoles dit que le prix prescrit doit représenter 90 p. 100 du prix de base établi sur une moyenne de cinq ans en tenant compte des frais d'exploitation de l'année en cours. Elle ne dit pas qu'il devrait y avoir versement sur ce point, mais si je proposais 95 ou 100 p. 100 et faisait une telle recommandation, il n'y aurait quand même pas de versements à l'heure actuelle aux termes de ce programme. Je me préoccupe tout autant que le député de cette question . . .

M. Epp: Répondez-lui donc.

Mme le Président: A l'ordre, je vous prie.

* * *

LES PÉNITENCIERS

LA DÉCISION DE LOGER DEUX DÉTENUS DANS DES CELLULES CONÇUES POUR UN SEUL

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Madame le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. Il a annoncé récemment que désormais les détenus seraient deux par cellule dans un certain nombre de prisons fédérales. Le personnel de ces établissements et les détenus ont protesté énergiquement contre cette décision en soutenant qu'elle ne pourrait qu'accroître les tensions dans les prisons et peut-être même entraîner des actes de violence.

Comme cette décision de loger deux détenus dans des cellules conçues pour un seul occupant, va tout à fait à l'encontre du rapport présenté en 1977 par le sous-comité des pénitenciers et à l'encontre de toute conception logique du système correctionnel, et qu'elle pourrait provoquer de graves incidents dans les établissements visés, le ministre conviendra-t-il maintenant de renoncer à cette pratique dangereuse? Par ailleurs, étant donné les événements tragiques survenus récemment à l'établissement Archambault, quand le ministre mettra-t-il enfin en œuvre les recommandations-clés du rapport unanime du sous-comité de 1977 dont il n'a jusqu'ici fait absolument aucun cas?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Madame le Président, les détenus ne sont pas deux par cellule à Archambault, et cela n'a donc pu de toute évidence être la cause des événements tragiques qui y sont survenus. Les détenus sont généralement deux par cellule dans un nombre limité d'établissements parce qu'on manque de place. On ne s'attend pas à disposer avant deux ou trois ans, de nouveaux établissements capables de loger une population croissante de détenus. Les services correctionnels m'informent qu'ils s'attendent à ce que la croissance de la population carcérale pose un problème temporaire qui se résorbera d'ici deux ans. Je ferai remarquer au député qu'à ce moment-ci, compte tenu de l'obligation que nous avons de par la loi d'incarcérer les contrevenants à la loi fédérale, nous n'avons pas d'autre solution que de les mettre deux par cellule.

M. Robinson (Burnaby): Dans l'une des recommandations-clés du rapport de 1977 le sous-comité proposait que l'on envisage sérieusement d'autres peines que l'incarcération. Si nous le faisons peut-être pourrions-nous remédier au problème du surpeuplement des prisons.

[*Français*]

LE DROIT DES DÉTENUS D'ARCHAMBAULT DE RENCONTRER DES AVOCATS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Ma question supplémentaire s'adresse également au solliciteur général. Malgré l'assurance donnée vendredi dernier au bâtonnier du Québec de respecter le droit des détenus du pénitencier Archambault à rencontrer leurs avocats, plusieurs juristes se sont vu interdire hier le droit d'y rencontrer leurs clients. Comment le solliciteur général peut-il alors justifier ce déni aux détenus des droits fondamentaux inscrits dans la nouvelle Constitution canadienne, et est-ce que le ministre va immédiatement renverser cette politique indéfendable?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Quant aux solutions à préférer à l'incarcération, madame le Président, ce n'est pas moi qui en suis responsable. Il appartient aux tribunaux de décider si un détenu doit être envoyé en prison ou ailleurs et le Service correctionnel du Canada est responsable pour ceux que les tribunaux nous envoient. Alors je suggère que le député s'adresse aux tribunaux au sujet des autres choix. Quant à l'exclusion des avocats à l'heure actuelle à Archambault, je regrette beaucoup cet état de choses, qui résulte de l'émeute de la semaine passée, mais je peux lui assurer que le plus tôt possible nous allons ouvrir cette institution aux avocats des détenus. En effet, j'ai moi-même parlé ce matin au bâtonnier du Québec et je lui ai suggéré qu'à mon avis avant mardi prochain le pénitencier sera ouvert aux avocats des détenus.

* * *

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

DOME PETROLEUM—LA POSITION DU GOUVERNEMENT CONCERNANT UNE AIDE ÉVENTUELLE

L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources qui, le 8 juillet dernier, a annoncé à la Chambre que ses collaborateurs et certains représentants de Dome Petroleum étaient en consultation pour étudier la possibilité d'octroyer un prêt ou une certaine forme d'aide financière à ce groupe. Compte tenu du fait que sur une dette totale de 8.4 milliards de dollars, ce groupe doit rembourser le mois prochain 1.4 milliard, le ministre vouudrait-il nous dire s'il est au courant de la participation éventuelle du gouvernement dans cette affaire, ou encore si les bruits qui courent sont vrais, c'est-à-dire qu'il attend pour annoncer cette nouvelle que la Chambre s'ajourne pour que nous ne puissions pas l'interroger là-dessus?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, les bruits qui courent ne sont pas fondés.

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT A CONCLU UN ACCORD DE PRINCIPE

L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel): Madame le Président, ma question s'adresse encore une fois au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Peut-il simplement nous dire s'il est vrai qu'il y a eu une entente de principe concernant l'aide qui serait accordée à Dome, et, le cas échéant, peut-il nous expliquer en vertu de quelle autorité le gouvernement estime pouvoir conclure une entente portant sur plus d'un milliard de dollars des garanties gouvernementales?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, que je sache, il n'existe pas d'entente de principe à ce sujet, et je n'y ai certainement pas consenti.

* * *

L'AGENCE D'EXAMEN DE L'INVESTISSEMENT ÉTRANGER

RANDOM HOUSE, CANADA—LE RISQUE DE PERTES D'EMPLOIS

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre chargé de l'AEIE. Elle a trait à 85 autres emplois dans l'industrie de l'édition. Le ministre sait que par suite de la vente de la compagnie mère de Random House, Canada, l'AEIE étudie depuis deux ans et demi le sort des employés de la Random House au Canada. Il s'agit exactement du même cas que celui de Lippincott; les deux sont analogues. Random House sera-t-elle traitée de la même façon que Lippincott et peut-on envisager la perte d'emplois au Canada?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, le gouvernement prendra une décision dans ce cas-ci comme dans tous les autres cas. Assurément, nous devrons examiner conscieusement toutes les circonstances, comme l'exige la loi. Nous allons certes nous acquitter de nos responsabilités à cet égard.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, la question a d'abord été soumise à l'AEIE il y a deux ans et demi. Le cabinet du Canada en est maintenant saisi. Le cabinet du Canada a déjà obligé les Canadiens employés par Lippincott à perdre leurs emplois. Le cabinet canadien obligera-t-il aussi les 85 Canadiens employés par Random House à perdre les leurs?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, je ne concède pas à mon collègue que le cabinet du Canada a obligé Lippincott à annoncer la mise à pied de ses employés canadiens. La compagnie a pris sa propre décision, ce que nous n'exigions pas d'elle.

Des voix: Oh, oh!

M. Gray: Dans le cas de Random House, nous allons examiner minutieusement toutes les circonstances, comme le veut la loi, y compris les vues du gouvernement provincial. Mon collègue sait qu'il y a un an, lorsque nous avons étudié le cas de Lippincott, le gouvernement ontarien nous a communiqué ses vues: il s'opposait à ce que la demande soit approuvée.

Questions orales

LA DATE DE LA PRISE DE DÉCISION DU GOUVERNEMENT

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, le premier ministre me dira-t-il deux choses? D'abord, quand son cabinet prendra-t-il une décision au sujet de Random House, et ensuite, la politique du gouvernement du Canada qui consiste à jeter dans la rue les Canadiens employés par Lippincott et ceux qui travaillent pour Random House s'inscrit-elle dans la réforme de l'AEIE annoncée dans le budget?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je vais me renseigner pour savoir à quelle date le cabinet doit trancher cette question. Quant à la seconde question, elle est fallacieuse et des plus méprisables.

Des voix: Oh, oh!

* * *

• (1500)

LA LOI SUR LES RESTRICTIONS SALARIALES DU SECTEUR PUBLIC

L'AMENDEMENT VISANT À RÉTABLIR LE DROIT À LA NÉGOCIATION COLLECTIVE

M. Rod Murphy (Churchill): Madame le Président, je m'adresse au président du Conseil du Trésor. La semaine dernière, il a annoncé qu'il rétablirait le droit à la négociation collective dans la fonction publique et dans les sociétés privées et de la Couronne visées par le bill C-124. Il affirme que le gouvernement procéderait aux termes des dispositions d'un amendement qui dit notamment: «Le gouverneur en conseil peut, par décret, mettre fin à l'application de la présente loi à l'égard de salariés ou de groupes de salariés qu'elle vise».

Comment pouvons-nous confier au gouvernement un pouvoir aussi illimité, pourvoir qui lui permet de restreindre la portée de la loi à certains groupes d'employeurs et d'employés, surtout quand on se rappelle la façon injuste et cynique dont il a traité les employés des députés et des sénateurs en réduisant arbitrairement leurs salaires? Comment pouvons-nous accorder au gouvernement un pouvoir plus considérable quand il abuse déjà de celui dont il dispose présentement?

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, au cours du débat à l'étape du rapport, lorsque nous étudierons l'amendement proposé, le député de Churchill aura tout le loisir de faire connaître son point de vue. Lorsque l'amendement a été proposé j'ai exposé son objectif et la façon dont nous entendons rétablir la négociation collective avec les groupes disposés à accepter la limite de 6 et 5 p. 100. Voilà la position du gouvernement. Nous maintenons cette position. J'espère que le député nous fera part de ses commentaires au cours du débat de cet après-midi. A ce moment-là, je serai ravi d'étoffer cette brève réponse.

[*Français*]

PÉTITIONS

M. LEWIS—LE RÉEXAMEN DE LA LOI SUR LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

Mme le Président: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que le greffier a déposé sur le bureau le trois cent dix-septième rapport du greffier des pétitions qui fait connaître qu'il a examiné la pétition signée par l'honorable député de Simcoe-Nord (M. Lewis), le lundi 2 août 1982, et qu'il constate que la pétition est conforme aux exigences du Règlement quant à sa forme.

* * *

[*Traduction*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

MOTION CONCERNANT L'AJOURNEMENT POUR LE CONGÉ D'ÉTÉ

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, mes collègues les leaders parlementaires des deux partis d'opposition et moi avons eu des consultations et nous sommes entendus sur la motion suivante. Si vous demandez le consentement unanime, vous avez leur parole, et la mienne sûrement, que vous l'obtiendrez.

Je propose donc, avec l'appui du député de Simcoe-Nord (M. Lewis) et du député de Hamilton Mountain (M. Deans):

Que le temps prévu pour les affaires émanant du gouvernement à l'ordre du jour du mercredi 4 août 1982 expire à 6 heures;

Que, nonobstant tout article du Règlement de la Chambre, lorsque la Chambre aura terminé l'étude des travaux qui doivent être terminés à ce moment-là, la séance soit suspendue jusqu'à 8 heures le même jour et, à la reprise, elle revienne aux affaires courantes ordinaires pour aborder la motion d'ajournement de la Chambre du président du Conseil privé, qui figure présentement au *Feuilleton* des avis;

A condition que si, à 10 heures ce jour-là, la Chambre n'a pas reçu un message concernant la sanction royale du bill C-124, concernant la rémunération dans le secteur public du Canada, elle s'ajourne, mais les délibérations en vertu de l'article 40 du Règlement n'auront pas lieu;

A condition en outre que, si la Chambre siège le jeudi 5 août 1982, les travaux abordés à l'ordre du jour soient la motion susmentionnée du président du Conseil privé;

A condition en outre que, si le message susmentionné n'a pas été reçu à 10 heures le 5 août 1982, le débat sur la motion susmentionnée soit réputé avoir été ajourné; et

A condition que, lorsque la Chambre reviendra après que le bill susmentionné aura reçu la sanction royale, la motion susmentionnée sera, au plus tôt à 10 heures le 4 août 1982, réputée avoir été adoptée sans amendement et la Chambre s'ajourne à ce moment-là.

C'est l'accord auquel nous travaillons depuis assez longtemps. Il semble recueillir l'unanimité. Je vous prie donc de demander le consentement unanime à l'égard de cette motion.

Mme le Président: La Chambre a entendu la motion. Y consent-elle à l'unanimité?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

Mlle MacDONALD—LA MODIFICATION DU BILL C-124

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Madame le Président, je désire déposer une pétition signée par 45 députés progressistes conservateurs, exigeant que le gouvernement apporte immédiatement des modifications au bill C-124, de façon que les employés des députés et des sénateurs ne soient visés par le programme d'austérité qu'une fois que les ententes salariales les concernant auront pris fin, comme c'est le cas de tous les employés de la Fonction publique, et que le gouvernement renonce à son projet de punir expressément les employés des sénateurs et des députés.

Je dépose cette pétition en espérant que le gouvernement en tiendra compte avant que la Chambre se prononce sur le bill en question et renoncera à vouloir punir injustement les employés des sénateurs . . .

Mme le Président: A l'ordre.

Mlle MacDonald: . . . et des députés.

Mme le Président: L'honorable représentante sait fort bien que les députés ne sont pas autorisés à prononcer des discours lorsqu'ils présentent une pétition.

M. Clark: Et elle n'en a pas prononcé.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. David Smith (secrétaire parlementaire du Président du Conseil privé): Madame le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 1439, 3231, 3501 et 4185.

[*Texte*]

LE BUDGET TOTAL DU GOUVERNEMENT POUR LA PUBLICITÉ DE 1979-1980

Question nº 1439—**M. Beatty:**

1. Quel était le budget total du gouvernement pour la publicité de 1979-1980 et quel est le budget proposé pour 1980-1981?

2. *a*) Quel montant le gouvernement a-t-il dépensé en publicité française au Québec, au cours de la période du référendum, *b*) à quelles agences publicitaires les contrats ont-ils été accordés, *c*) à combien s'élevaient ces contrats, *d*) ces contrats ont-ils fait l'objet d'appels d'offres?

Questions au Feuilleton

3. *a*) Au cours de l'exercice financier 1980-1981, le gouvernement a-t-il accordé des contrats de publicité aux agences *a*) Vickers & Benson Ltd., *b*) Ronalds-Reynolds & Co. Ltd., *c*) BCP Advertising (1978) Ltd., *d*) Jean Prévost Inc. et, le cas échéant et dans chaque cas, (i) le contrat a-t-il fait l'objet d'un appel d'offres (ii) à combien s'élevait-il?

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Direction de multiculturalisme:

1. Voir la réponse à la question nº 1450 déposée aujourd'hui. Étant donné qu'aucun système central de contrôle n'existait avant 1980, il est impossible de chiffrer le budget total de publicité du gouvernement pour les années financières 1979-1980 et 1980-1981. Des dispositions sont prises actuellement pour la mise en place d'un système central de contrôle du budget de publicité gouvernemental pour l'année financière 1981-1982.

3. Voir la réponse à la question nº 1450 déposée aujourd'hui.

Centre d'information sur l'unité canadienne:

2. *a*) $929,371.15. *b*) P.N.M.D. Communications, Montréal; Ronalds-Reynolds & Co. Ltd., Montréal. *c*) Des contrats ne dépassant pas $1,500,000 furent accordés aux deux agences indiquées dans *b*). Les contrats expiraient le 31 mars 1981. *d*) En raison des brefs délais accordés pour le lancement de la campagne publicitaire, les contrats ne furent pas accordés en réponse à des appels d'offre.

3. *a*) Oui. (i) La désignation des agences de publicité est faite par le président du comité du cabinet chargé des communications, sous recommandation du Groupe de gestion de la publicité, en vertu du chapitre 485, manuel de la politique administrative, Conseil du Trésor Canada. (ii) Une somme n'excédant pas $600,000. *b*) Oui. (i) Voir *a*) (i) ci-dessus. (ii) Une somme n'excédant pas $1,500,000. *c*) Non. *d*) Non.

Emploi et Immigration Canada:

3. *a*) Oui. (i) Non.

(ii) $35,000

$490,000

—

$ 262

$ 1,195

b), *c*), *d*) Non. (i) Sans objet. (ii) Sans objet.

Énergie, Mines et Ressources Canada:

3.		(i)	(ii)
a)	Non	Sans objet	Sans objet
b)	Oui	Non	$5,000,000
c)	Non	Sans objet	Sans objet
d)	Non	Sans objet	Sans objet

Ministère des Finances Canada:

3. *a*) Oui. (i) Non. (ii) $2,415,000. *b*) Non. *c*) Oui. (i) Non. (ii) $760,000. *d*) Non.

Industrie et Commerce:

Office de tourisme du Canada

		(i)	(ii)
3. *a)*	Oui	Non	$4,200,000
b)	Oui	Non	$ 511,000
c)	Oui	Non	$ 875,500
d)	Non	—	—

Directorat de l'information

		(i)	(ii)
3. *a)*	Non	—	—
b)	Non	—	—
c)	Oui	Non	$ 225,000
d)	Non	—	—

Défense nationale:

3. *a)* Non. *b)* Oui. (i) & (ii) Le ministère des Approvisionnements et Services, au nom du ministère de la Défense nationale, a adjugé à cette firme un contrat de $1,625,000. Le contrat n'a pas fait l'objet d'un appel d'offre. *c)* Non. *d)* Non.

Travaux publics Canada:

3. *a)* Non. *b)* Oui. (i) Marché adjugé conformément à la ligne de conduite du gouvernement, par le truchement du MAS, à la suite de l'approbation du programme par le Conseil du Trésor. (ii) Le marché s'élevait à $200,000. *c)* Non. *d)* Non.

Autres ministères et agences:

3. Non.

LA PUBLICITÉ FAVORISANT LES PROGRAMMES DU GOUVERNEMENT

Question nº 3231—**M. Cossitt:**

1. Au cours de chacune des trois dernières années, combien a-t-on dépensé au total en publicité favorisant les programmes du gouvernement et quel en est le total des trois années?

2. *a)* Pour la même période, combien le gouvernement a-t-il dépensé en publicité prônant sa position constitutionnelle et les résolutions constitutionnelles avant leur adoption par le Parlement, *b)* quelles raisons justifient la dépense de deniers publics pour prôner une position sur une question qui n'a pas encore force de loi?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): 1. Voir aujourd'hui la réponse à la question nº 3501.

2. *a)* $5,900,000. *b)* Le Centre d'information sur l'unité canadienne doit, en vertu de son mandat, faire connaître aux Canadiens leur pays, son système de gouvernement et les services offerts par leur gouvernement national. La publicité constitutionnelle visait à sensibiliser les Canadiens à l'importance des discussions, sans toutefois prendre partie.

Le gouvernement a réitéré sa politique récemment lors d'un discours par l'honorable Gerald Regan le 25 novembre dernier: «le gouvernement doit non seulement expliquer les programmes et les mesures législatives approuvés par le Parlement mais qu'il est tenu d'informer le public de ses propositions avant que le Parlement ne prenne de décisions à leur sujet. Ce principe reconnaît d'autre part que sans renseignement concret sur les propositions du gouvernement et sur les questions abordées, le public n'a pas l'occasion de faire pleinement valoir ses idées aux législateurs.»

LE BUDGET DE PUBLICITÉ DU GOUVERNEMENT

Question nº 3501—**M. Beatty:**

Combien le gouvernement a-t-il dépensé en publicité en *a)* 1979-1980, *b)* 1980-1981, et quel est le budget prévu pour 1981-1982?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): Le ministère des Approvisionnements et Services a assumé le 19 septembre 1979 la responsabilité de contracter les services du gouvernement en publicité. Depuis cette date, la valeur des contrats placés par le ministère des Approvisionnements et Services, par année, est comme suit:

a) 1979 (19 sept.)-1980: $22,500,000.

b) 1980-1981: $57,900,000. A partir du 2 décembre 1981, le budget prévu pour 1981-1982 est de $68,900,000.

LA VALEUR DES MARCHÉS DE PUBLICITÉ

Question nº 4185—**M. Baker (Nepean-Carleton):**

Par *a)* ministère, *b)* agence de publicité, quelle a été la valeur des marchés de publicité traités par le ministère des Approvisionnements et Services au cours de l'année financière 1981-1982?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): Les tableaux suivants fournissent par ministère et agence de publicité les dépenses en publicité pour les contrats acheminés à travers le ministère.

Dépenses en publicité par ministère
Année financière 1981-1982

Ministère	Dépenses (en milliers de dollars)
Agriculture Canada	2.5
Postes Canada	1,668.1
Directeur général des élections	27.4
Ministère des Communications	12.2
Consommation et Corporations	640.2
Emploi et Immigration	4,694.5
Énergie, Mines et Ressources	5,044.0
Environnement Canada	249.3
Finances Canada	3,170.7
Pêches et Océans	253.4
Condition physique et Sport amateur	87.0
Santé et Bien-être social	3,003.7
Industrie et Commerce	14,484.1
Ministère de la Justice	12,738.3
Travail Canada	215.5
Défense nationale	3,835.8
Conseil national de recherches	21.7
Travaux publics Canada	1,269.3
Expansion économique régionale	1,365.0
Revenu Canada, Douanes et Accise	15.1
Gendarmerie royale du Canada	450.2
Secrétariat d'État	2,765.6
Statistique Canada	1,950.7
Approvisionnements et Services Canada	763.2
Transports Canada	1,563.8
Conseil du Trésor du Canada	82.9
Affaires des anciens combattants Canada	49.3
Total	$60,423.5

Dépenses en publicité
par agence de publicité
Année financière 1981-1982

Planification/Créativité/Production/Recherche	Dépenses (en milliers de dollars)
Agence de Publicité Média Ltée	343.4
Baker Lovick Ltd.	170.0
BCP Group Ltd.	2,165.7
Buckingham, White, Solituro	74.0
Burgess Advertising Ltd.	5.5
Cabana Séguin Inc.	286.6
Cardon Rose Ltd.	45.0
Carleton Productions Division	7.3
Cattell Ray Ltd.	1.2
Charette Jacques & Associés	1.3
Cockfield Brown Inc.	207.5
Communication PNMD Inc.	394.4
Cossette & Associés	252.9
Crombie Advertising Ltd.	31.0
Currie-Irving Advertising	7.0
Day Personnal Adv. Services	150.0
Ethnic/Ad Inc.	15.4
Foster Advertising Ltd.	23.0
Glowinsky & Gee Advertising	88.1
Goodis Jerry Agency Inc.	1,108.8
Gordon Hill Advertising	552.3
Graetz Bros Ltd.	2.5
Hartford & Assoc. Inc. D.W.	45.8
Hewson-Bridge Associates Ltd.	3.5
IDM Communications Ltd.	444.0
Innovacom 82124 Canada Ltée	5.9
John Doherty and Co.	21.8
Le Groupe des Communicateurs	654.0
Les Communicateurs Associés	63.0
Les Communications Wren Inc.	45.9
Léveillé & Associés Inc.	27.9
MacLaren Advertising Ltd.	1,250.1
Marcom Incorporated	49.9
Martin Publicité Ltée	53.2
McCabe, Neill and Associates	15.0
McConnell Advertising Co. Ltd.	369.4
Palmer Jarvis & Associates	105.4
Payeur Publicité Inc.	52.2
Pierre Tremblay Publicité Inc.	209.2
PIR Advertising Ltd.	44.9
Planicom Publicité Ltée	1,092.9
Price, Rubin and Partners Inc.	222.8
Publi-Média Inc.	747.9
Publicité Intercom	20.0
Reidcorp	61.6
Richmond–GGS Advertising	427.0
Ronalds-Reynolds & Co. Ltd.	2,535.7
Rowntree Advertising Ltd.	50.0
RVHA Advertising Ltd.	63.4
Sainte-Marie, Gilles et Associés	800.0
Stringham & Grant Tandy Inc.	666.1
St-Alexander Advertising Ltd.	56.5
Vickers and Benson Ltd.	4,146.3
Warwick Bradshaw Inc.	398.9
Wilshar Advertising Ltd.	121.2
Adcom Research Ltd.	79.9
Crop Inc.	14.2
The Canadian Gallup Poll Ltd.	50.5
Commercial Associates Ltd.	2.7
Publithèque	4.4
Krohn Advertising Ltd.	7.4
Creative Concepts	44.7
JPL Productions	4.5
Centre de Recherche	25.0
Sous-total:	$21,037.6
Medias	
CMC—Canadian Media Corporation	36,446.4
Richmond GGS	1,650.0
Day Personnel	850.0
Travel Times	248.1
Dir-Ad	87.6
MacLean Hunter	63.9
Canadian Wood Energy Institute	30.2
Tele-Direct	9.7
	$39,385.9
Grand total:	$60,423.5

[*Traduction*]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, si la question nº 1450 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, le document serait déposé immédiatement.

[*Français*]

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. La Chambre désire-t-elle que la question nº 1450 soit réputée transformée en ordre de dépôt?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

LE BUDGET DE PUBLICITÉ DU GOUVERNEMENT POUR CHACUNE DES DIX DERNIÈRES ANNÉES

Question nº 1450—**M. Beatty:**

1. Pour chacune des dix années commençant avec l'exercice financier 1970-1971 et se terminant avec les prévisions budgétaires de 1980-1981, quelles sommes le gouvernement a-t-il consacrées à chaque organisme au chapitre de la publicité et, dans chaque cas, *a*) au titre de quel programme la publicité a-t-elle été conçue, *b*) quelle agence a exécuté le travail et un contrat officiel a-t-il été signé par l'agence en question et, sinon, dans quels cas n'a-t-on pas signé de contrat et pourquoi?

2. Un organisme a-t-il réservé du temps d'antenne ou un espace dans les journaux avec l'intention d'en donner l'usage à un autre organisme gouvernemental et, dans l'affirmative, *a*) quels étaient les organismes en cause, *b*) quand cela s'est-il produit, *c*) pourquoi une mesure de ce genre a-t-elle été prise, *d*) combien a coûté le temps ou l'espace acheté et quel usage en a-t-on fait au bout du compte?

(Le document est déposé.)

[*Traduction*]

M. Smith: Je demande, madame le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton.*

[*Français*]

Mme le Président: Les autres questions sont-elles reportées?

[*Traduction*]

M. Stevens: Madame le Président, j'invoque le Règlement. Je redemande au secrétaire parlementaire s'il a oublié la question nº 2042, qui a été posée le 29 janvier 1981. Au cas où il l'aurait oubliée, voici en quoi elle consiste:

1. Combien a coûté le voyage que le premier ministre a effectué en décembre et janvier?

2. Quel pourcentage du voyage sera défrayé par les contribuables?

Le secrétaire parlementaire pourrait-il nous dire pourquoi on n'a pas encore répondu à cette question?

M. Smith: Madame le Président, je vais me renseigner à l'intention du député. Je sais que je l'ai déjà fait, mais je vais m'enquérir à nouveau. Évidemment, j'ai été tellement occupé dernièrement à réunir la documentation à fournir en réponse à la question que j'ai déposée aujourd'hui—elle pèse à peu près dix livres—que je n'ai pas eu de temps à consacrer à d'autres questions. Je vais toutefois m'informer à nouveau à ce sujet.

M. Stevens: Madame le Président, pendant qu'il y sera, le secrétaire parlementaire pourrait peut-être aussi chercher à savoir pourquoi les questions nos 3216, 3217, 3218, 3219 et 3220, qui concernent aussi des voyages de notre empereur, le premier ministre, dans diverses parties du monde, n'ont pas obtenu réponse. Il s'agit notamment de voyages à New York, en mars 1981, en Algérie, en mai 1981, à Washington, en juillet 1981, en Australie, en Corée et aux Philippines, en septembre et en octobre 1981, et à Cancun, au Mexique, en octobre 1981.

• (1510)

Je n'ai obtenu réponse à aucune de ces questions, malgré qu'elles aient été posées il a près d'un an. Comme le premier ministre projette de nouveaux périples, le moment me semble venu de renseigner les Canadiens sur ce que ces voyages leur coûtent.

M. Smith: Je vais évidemment me renseigner avec plaisir au nom du député, mais pour qu'on ne s'imagine pas que le gouvernement n'accorde pas d'importance à ces questions, je signale qu'il reste à ce jour 3527 questions auxquelles nous n'avons pu répondre au cours de la session.

M. Taylor: Madame le Président, je ne veux pas priver le député du plaisir qu'il a à se renseigner, comme il le dit toujours lorsque je lui pose une question, mais je me demande s'il ne me ferait pas, à moi, le plaisir de me répondre. Quand compte-t-il répondre à la question nº 2329?

M. Smith: Je me ferai le plus grand plaisir de m'informer de la part du député et ce, en toute diligence.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES RESTRICTIONS SALARIALES DU SECTEUR PUBLIC

MESURE CONCERNANT LES RÉMUNÉRATIONS DANS LE SECTEUR PUBLIC DU CANADA

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 1er août, du bill C-124, concernant les rémunérations dans le secteur public du Canada, dont le comité permanent des prévisions budgétaires en général a fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que de la motion nº 4 de M. Murphy.

M. Rod Murphy (Churchill): Madame le Président, avant que vous ne quittiez le fauteuil, je pourrais peut-être vous poser une question sur la décision que vous avez prises l'autre jour. Vous avez dit que vous jugiez la motion nº 1 irrecevable, précisant que je pourrais en parler plus tard. Je me demande quand.

M. Epp: Pas maintenant.

Mme le Président: Je crains qu'il soit trop tard. En groupant les différents amendements à débattre, j'ai dit que je jugeais la motion nº 1 irrecevable et j'ai mentionné que si le député voulait faire valoir ses arguments à ce sujet, j'étais disposée à l'écouter. Je crois que nous sommes arrivés maintenant à l'étude de la motion nº 7 ou nº 8, si je ne m'abuse; par conséquent, si le député voulait faire valoir ses arguments sur la motion nº 1, il aurait dû intervenir tout au début, surtout à cause de la nature de la motion, qui porte sur le titre du projet de loi. Par conséquent, je crains qu'il ne soit trop tard pour le député. Je regrette beaucoup qu'il n'ait pas profité de l'offre que je lui ai faite, mais le moment est passé et je suppose qu'il ne serait pas très utile de discuter de la motion nº 1.

M. Murphy: Madame le Président, j'ai été induit involontairement en erreur par votre déclaration, qui figure à la page 19866 du hansard du 30 juillet 1982; voici ce que vous dites à mon sujet à l'avant-dernier paragraphe de cette page:

> A moins que l'honorable député veuille faire valoir plus tard ses arguments à ce sujet, j'ai l'intention de déclarer la motion nº 1 irrecevable.

Comme nous passions à l'étude de la motion nº 2 immédiatement après, j'en ai déduit, peut-être à tort, que plus tard ne voulait pas dire immédiatement mais à un moment ultérieur. Mon caucus ne manquera pas de relancer la question du titre de ce projet de loi sur le tapis. Nous estimons que le titre actuel ne donne pas une idée précise du fond du bill, et celui que nous avons proposé, qui revient à dire en gros que le bill interdit toute négociation collective, permet au gouvernement de rompre les conventions collectives qu'il a déjà signées et ainsi de suite, traduit à notre avis plus fidèlement le véritable objet de ce bill.

Je m'en remets à madame le Président pour savoir ce qu'elle entendait par «plus tard», car j'ai suivi sans nul doute les conseils qu'elle m'a donnés à ce moment-là.

Mme le Président: «Plus tard» signifiait plus tard, mais je n'ai pas précisé à quel moment. Le député doit comprendre, étant donné que nous étudions les motions dans l'ordre où elles sont numérotées, que «plus tard» signifiait qu'il fallait soulever ces questions avant de discuter de cette motion précise. Voici ce que j'ai déclaré en rendant ma décision le 30 juillet 1982, comme témoigne la page 19866 du hansard:

> Le titre complet expose, en termes généraux, l'objet du bill. Il ne devrait être modifié que si des changements de fond sont apportés au bill, changements qui nécessiteraient en conséquence une modification au titre.

C'est pourquoi, à moins de modifier fondamentalement le bill, je ne vois aucune raison de changer son titre. Ma décision vaut toujours. Je regrette que le député n'ait pas fait valoir ses arguments plus tôt, car je les aurais entendus avec plaisir. Toutefois, il est trop tard pour le faire maintenant.

M. Murphy: A ce sujet toujours, cela me pose un problème, car vous avez également déclaré, comme en témoigne la page 19866 du hansard:

A moins que l'honorable député veuille faire valoir plus tard ses arguments à ce sujet, j'ai l'intention de déclarer la motion nº 1 irrecevable.

Il n'est pas question ailleurs de la motion nº 1 dans votre décision. Vous laissez donc entendre que je pourrai prendre la parole plus tard. Vous dites que vous avez l'intention de décider que la motion est irrecevable, mais vous ne le faites pas. J'avais compris que vous faisiez part à la Chambre de votre propre intention.

Mme le Président: Mon interprétation de l'anglais n'est pas aussi méticuleuse que celle du député, mais «j'ai l'intention de rendre une décision» est une façon atténuée de dire «je décide». Je n'aime pas intervenir en imposant ma volonté, mais je suis sûre que le député aurait dû comprendre que c'était bien mon intention et que je rendrais une décision à ce moment-là.

M. Mark Rose (Mission-Port Moody): Sans nul doute, madame le Président, je puis comprendre que le député ait été confus par votre décision, car je le suis tout autant par cette explication. La Chambre est maître de sa propre destinée et si le député désire discuter de la recevabilité de la motion nº 1 et que la Chambre, par générosité et dans un esprit d'équité, y consent à l'unanimité, il pourra faire valoir ses arguments sans plus tarder.

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, j'ai écouté attentivement le député de Mission-Port-Moody (M. Rose) et si cela peut nous aider à résoudre ce problème, nous sommes tout disposés à accorder notre consentement unanime pour lui permettre d'exposer son point de vue.

Mme le Président: Il y a effectivement un problème, car je viens de préciser le sens de ma décision et à mes yeux, j'avais rendu ma décision. Maintenant, si les députés n'ont pas compris ma décision comme il se devait, je n'ai aucune raison de m'opposer à cet élan de générosité de la part des députés. S'ils sont prêts à autoriser leur collègue à exposer son point de vue au sujet de la motion nº 1, je n'y vois pas d'objection, mais je lui demanderai simplement, dans l'intérêt de nos délibérations, d'être bref. J'examinerai ensuite son argumentation avant de rendre une décision définitive cette fois.

M. Murphy: Madame le Président, je vous remercie et je remercie également mes collègues.

Nous estimons que le titre du projet de loi devrait refléter son contenu et à ce titre, nous trouvons que les dispositions du projet de loi ainsi que les amendements présentés par le gouvernement justifient un autre titre afin que la population dans son ensemble et plus particulièrement les personnes visées par le projet de loi sachent exactement en quoi il consiste. C'est la raison pour laquelle, au comité et ici, nous nous battons pour que le projet de loi soit rebaptisé et porte le titre de «Loi visant à rompre les contrats, abaisser les salaires réels et proscrire les négociations collectives dans le secteur public du Canada».

• (1520)

C'est la motion que nous avons présentée. Nous croyons sincèrement qu'elle montrerait clairement à tous les Canadiens quels sont l'objectif et la portée réels du bill. Les titres proposés par le gouvernement, en l'occurrence le titre au long et le titre abrégé, ne disent rien de ces conséquences très importantes du bill et, à cause de cela, bon nombre de Canadiens ignorent ce que le gouvernement, de concert avec l'opposition officielle, compte faire grâce à ce bill.

Je ne veux pas m'étendre davantage sur cette question. Je ne veux pas retarder le débat parce qu'il ne nous reste qu'une journée et demie de séance pour débattre le bill en entier. Je demanderais cependant à Votre Honneur de déclarer que les titres des bills doivent en refléter le sujet.

Mme le Président: Je n'ai pas besoin de rendre de décision à ce sujet. C'est une condition établie. Les titres des bills doivent en refléter le sujet. Malheureusement, ce que le député essaie de dire, c'est que les titres doivent aussi présenter des arguments. J'ai décidé que le titre proposé dans la motion nº 1 visait à présenter des arguments et c'est pour cela que je l'ai jugée irrecevable. Le député n'a pas réussi à me convaincre de changer d'idée. Je déclare donc que la motion nº 1 est irrecevable.

M. Murphy: Madame le Président, si je ne m'abuse, il me reste trois minutes pour terminer mon argument au sujet de la motion no 4 inscrite en mon nom. Cette motion vise à rendre leur droit à la négociation collective aux employés du Canadien Pacifique et de quatre autres sociétés ferroviaires que le gouvernement a décidé d'inclure dans les sociétés visées par le bill, même si toutes les cinq font partie du secteur privé. Nous présenterons plus tard une motion du même genre qui vise à exempter aussi le Canadien National des dispositions du bill.

Nous croyons que le réseau ferroviaire est très important pour l'économie du Canada. Grâce à une bonne administration des mécanismes de négociation entre le Canadien Pacifique, le Canadien National, les autres sociétés ferroviaires et les syndicats, la paix règne dans le secteur ferroviaire depuis bien des années. A cause de cela, nous trouvons non seulement que le bill lui-même est odieux, mais aussi qu'il est très dangereux pour le gouvernement d'annuler une convention collective que les sociétés ferroviaires et les syndicats ont déjà signée. Selon moi, il est très dangereux d'annuler une convention lorsque les négociations sont terminées et que la convention elle-même a déjà été signée par les parties en cause.

Cela causera bien des problèmes à l'avenir, non seulement aux sociétés et aux syndicats, mais aussi aux agriculteurs et aux localités qui comptent sur le chemin de fer. En effet, quand la période d'application des restrictions salariales sera terminée, les membres des syndicats ferroviaires voudront rattraper le temps perdu. Ils perdront 6 et 5 p. 100 au cours des deux prochaines années. Ils voudront donc se rattraper par la suite. Je ne vois pas moi-même et les autres membres de mon parti ne voient pas non plus comment nous pourrons maintenir la paix chez les employés des sociétés ferroviaires dans deux ans lorsqu'ils essaieront de se rattraper et de ravoir les taux de rémunération qu'ils avaient déjà acceptés et qu'ils auront perdus uniquement à cause de la décision du gouvernement.

Nous affirmons donc que l'amendement relatif au CP et l'amendement que nous présenterons plus tard à l'égard du CN doivent être adoptés. J'espère que les conservateurs et les libéraux de toutes les régions qui comptent sur le réseau de transport appuieront nos amendements.

M. David Berger (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur l'Orateur, je suis très heureux de pouvoir participer au débat sur le bill C-124, notamment à cause des remarques faites par les députés des deux partis de l'opposition que j'ai eu l'occasion d'entendre hier. Tous les députés de l'opposition nous ont dit que l'état de l'économie canadienne serait tout à fait différent si le gouvernement suivait leurs recommandations ou si leur parti était au pouvoir. Ils ont prétendu que la situation serait sensiblement améliorée et que nous ne serions pas en présence des problèmes regrettables auxquels nous nous heurtons actuellement.

Cela me fait penser à un article paru dans la revue *Forbes*. L'article, une entrevue de l'historien français Fernand Braudel, était intitulé: «Inflation et pauvreté. Les industries sur le déclin». «La crise est universelle, affirme le grand historien à la revue Forbes. Les hommes politiques qui promettent des panacées sont des insensés ou des menteurs.»

Je crois que quiconque a suivi le débat depuis un jour ou deux, après avoir entendu les remarques émanant des deux partis de l'opposition, en déduirait rapidement qu'il y a de nombreux insensés et menteurs à la Chambre. On peut citer en exemple la situation de l'industrie automobile en Amérique du Nord. Nous connaissons tous les problèmes auxquels elle fait face depuis quelques années, à cause des importations et du fait que les voitures produites ne correspondent pas aux normes mondiales. Ainsi, il y a eu des mises à pied massives chez les constructeurs. On a mené bien des études sur les problèmes de cette industrie. La dernière que j'ai eu l'occasion de lire a été faite par le groupe de travail sur les perspectives d'emploi dans les années 80. Son étude, qui s'intitule «The medium-Term Employment Outlook in the Canadian Automotive Industry», fait le point sur cette industrie et s'efforce de prédire le nombre de personnes qu'elle emploiera au cours des dix prochaines années.

En 1980, elle employait environ 98,000 travailleurs. L'étude prévoit qu'en 1985, sans compter la perte d'emplois due aux achats à l'étranger, elle en emploiera entre 64,000 et 73,000, donc une différence de 34,000 travailleurs si l'on retient le premier chiffre. Si on tient compte des achats à l'étranger, c'est-à-dire si l'industrie automobile du Canada achetait des pièces dans d'autres pays, elle emploierait environ entre 53,000 et 60,000 travailleurs en 1985. En 1990, on prédit une autre baisse des effectifs. Selon les prévisions qui ne tiennent pas compte des achats à l'étranger, il y aura de 50,000 à 55,000 travailleurs dans cette industrie; si l'on tient compte des emplois perdus à cause des achats à l'étranger, ce chiffre ne serait que de 41,000 à 45,000 travailleurs environ.

• (1530)

Cette étude qui fait autorité a prédit que même dans les conditions les meilleures, l'industrie automobile canadienne emploiera en 1990, soit dans huit ans d'ici, environ la moitié des effectifs qu'elle comptait en 1980. Je cite le passage suivant de la «conclusion de l'étude:

> Nous faisons face en définitive à la perspective d'une industrie dont l'importance et les effectifs diminueront en Amérique du Nord, même si l'on achetait le même nombre de véhicules, à cause des changements qui se produiront dans les techniques de production.

Je mets les députés de l'opposition au défi de nous dire comment ils pourraient changer cette perspective d'emploi s'ils étaient au pouvoir. Les problèmes qui confrontent aujourd'hui l'économie canadienne sont complexes. Il faudra toute l'ingéniosité que pourront rassembler les Canadiens pour les résoudre. Il est ridicule de prétendre qu'on peut faire baisser magiquement les taux d'intérêt, comme le proposent souvent les néo-démocrates, ou qu'on peut résoudre tous nos problèmes en limitant l'intervention gouvernementale.

Dernièrement, nous avons eu un exemple de la façon dont les préjugés ou les notions préconçues des néo-démocrates correspondent à la réalité, à l'occasion de l'étude entreprise sur les bénéfices des banques. Les deux députés du NPD, qui siégeaient à ce comité, sont sortis de la salle quand ils ont constaté que les faits ne correspondaient pas aux idées qu'ils avaient au début de l'audience. Comme le disait mon collègue, ces députés donnent à entendre qu'ils ne tiennent pas à se laisser confondre par les faits.

Nous avons eu un exemple semblable des préjugés du parti progressiste conservateur selon lequel tous les problèmes seraient réglés si le gouvernement intervenait moins dans les affaires de la nation. Le meilleur exemple que je puisse citer est celui de la société Chrysler en raison des problèmes de structure dont je parlais. En effet, cette compagnie mal administré et incapable de s'adapter aux techniques de pointe appliquées dans les autres pays était pratiquement acculée à la faillite, il y a plusieurs années de cela. Le gouvernement tant aux États-Unis qu'au Canada, a décidé que, compte tenu de l'importance du secteur automobile en Amérique du Nord, du nombre des personnes auxquelles il donnait du travail et des industries auxiliaires qui dépendent de ce secteur, il s'imposait de fournir certaines garanties de prêts et une aide gouvernementale pour renflouer la compagnie. Seules les sociétés qui avaient un plan de réorganisation et d'amélioration de leurs techniques, afin de construire des autos plus efficaces pouvant satisfaire la clientèle, ont reçu de l'aide. Naturellement, les membres du parti conservateur ont horreur de ce type d'intervention gouvernementale. Ils croient que le gouvernement ne devrait pas s'en mêler. Même aujourd'hui, lorsque le gouvernement juge bon d'aider d'autres sociétés éprouvant les mêmes difficultés, ils continuent de prétendre que le gouvernement ne devrait pas s'immiscer.

Quels sont les résultats de cette intervention? Il y a plusieurs semaines, la société Chrysler a annoncé les plus gros bénéfices pour un dernier trimestre réalisés depuis quatre ou cinq ans et sa situation s'améliore chaque jour. C'est la preuve que les solutions simplistes du parti conservateur ne permettent pas de guérir les maux qui affligent l'économie canadienne.

Ce projet de loi propose de limiter les augmentations de traitement des fonctionnaires à 6 et 5 p. 100 au cours des deux prochaines années. Comme on pouvait très bien s'y attendre, le plan a fait l'objet de calomnies de la part des deux partis de l'opposition et des représentants de la presse. Jack McArthur, dans un article du numéro du 2 juillet de la *Gazette* de Montréal à écrit ce qui suit:

> On ne peut espérer imposer à un groupe de travailleurs canadiens et d'organisations canadiennes une période d'austérité prolongée qui est à peine ressentie par le reste de la population. A la longue, cela entraînera un trop grand nombre de déséquilibres économiques, de manifestations, de grèves et de problèmes politiques ainsi que beaucoup de ressentiment.

Il a critiqué notre programme alors qu'il est clair que les circonstances dont il fait mention militent en faveur de ce dernier. Certains secteurs économiques souffrent de la récession et de la transformation qui se produit au sein de notre société.

Or, ils ont porté ce fardeau seuls, sans l'aide des autres secteurs.

Il y a deux bonnes raisons qui justifient ce programme et ce projet de loi. La première est l'équité et la seconde, la concurrence. Je le répète, certaines industries ont dû supporter seules la récession et les répercussions des changements technologiques se produisant au sein de la société canadienne. D'autres secteurs, comme le secteur public, ne sont pas touchés par les forces du marché ni par la concurrence. Les travailleurs de ce secteur ne sont pas soumis aux mêmes contraintes que ceux de secteurs où la concurrence s'exerce librement, lorsqu'ils négocient.

Il est donc logique que les personnes privilégiées travaillant dans les secteurs épargnés par la concurrence et le type de changements technologiques qui affligent certains autres secteurs doivent contribuer à l'amélioration et à la restructuration de ceux qui éprouvent ces difficultés. Dans quelques instants, je donnerai des précisions sur les efforts que fait le gouvernement pour favoriser la restructuration des industries que je viens de mentionner.

• (1540)

Je le répète, nous devons appuyer la présente mesure pour une deuxième raison: la concurrence. Dans certains secteurs, notre industrie doit affronter la concurrence de ses rivales de l'étranger, notamment des États-Unis. Je connais bien un certain nombre de compagnies qui soumissionnent aux États-Unis et dans d'autres pays étrangers. Tous les députés en connaissent sûrement aussi dans leur circonscription ou leur région.

Comme je l'ai mentionné hier dans mes brèves observations, 30 p. 100 du produit national brut du Canada provient de ses exportations, alors qu'aux États-Unis et au Japon la proportion correspondante est de seulement 10 p. 100. C'est dire à quel point le Canada vit de ses exportations. Je connais des compagnies qui, ces dernières années, ont dû soumissionner aux États-Unis. Elles ont dû assumer des hausses salariales de beaucoup supérieures à l'augmentation de leur productivité et au relèvement des salaires aux États-Unis.

Je connais une petite société qui possède une usine dans la région de Montréal et une autre dans l'État du Vermont. Je me suis entretenu il y a quelque temps avec son président. C'était avant la récente dévaluation du dollar canadien. Il m'a appris qu'il payait ses employés du Vermont $4 de moins l'heure environ, tout bien considéré, notamment le taux de change, bien que le travail soit essentiellement le même dans les deux usines. Dernièrement, l'entreprise a dû négocier de nouveau la question salariale. Nous savons que les hausses sont actuellement aux États-Unis de 4 ou 5 p. 100 dans certains secteurs. Ses employés canadiens ont toutefois demandé des majorations de l'ordre de 10 p. 100. Le président a refusé de dépasser 6 p. 100 et il a invité les travailleurs à respecter l'orientation que venait de donner le gouvernement canadien. Il leur a demandé de comprendre dans quelle mesure le maintien de leur emploi était relatif à l'acceptation des restrictions. Les employés ont heureusement accepté. Ils ont convenu de hausses de 6 p. 100, ce qui permettra à l'entreprise, espérons-le, de continuer à prospérer.

Que serait-il arrivé si le gouvernement n'avait pas changé sa politique, si nous ne faisions aucun cas des difficultés dans de nombreux secteurs de l'économie et si nous approuvions des hausses de 10 ou 11 p. 100? Nous serions sûrement dans une situation précaire. Il serait presque impossible, pour les dirigeants d'industries plutôt concurrentielles et d'autres qui brassent des affaires sur les marchés internationaux, de demander à leur personnel d'accepter moins.

A mon avis, j'ai prouvé qu'on peut appuyer ce programme parce qu'il est équitable et favorise la concurrence.

Mon temps de parole tire à sa fin. Je voulais parler brièvement du programme national de formation lancé récemment par le gouvernement. D'après le député de Rosedale (M. Crombie), c'est la mesure législative la plus importante de la session. Malheureusement, je n'ai pas le temps d'aborder ce sujet, mais j'y reviendrai à la première occasion. Je remercie mes collègues de m'avoir laissé exprimer mes vues sur ce sujet.

M. Sid Parker (Kootenay-Est-Revelstoke): Monsieur l'Orateur, je prends la parole au sujet du bill C-124, concernant les rémunérations dans le secteur public du Canada, et plus particulièrement à propos de la motion nº 4 que nous avons présentée en vue de retrancher les lignes 6 à 16 à la page 3 et d'y substituer certains mots sur lesquels je reviendrai plus tard, parce que le libellé du bill est très trompeur à l'heure actuelle. Le bill vise la rémunération dans le secteur public du Canada, mais à cause des décisions prises par le président du Conseil du Trésor (M. Johnston):

La présente partie s'applique aux salariés du Canadien Pacifique Limitée et de ses filiales affectés à l'exploitation des chemins de fer et à ceux des sociétés suivantes:

a) Ontario Northland Railway;

Depuis quand cette société fait-elle partie du secteur public?

b) Algoma Central Railway Company;

Cette société fait-elle partie du secteur public?

c) Toronto Terminals Railway Company;

d) Shawinigan Falls Terminal Railway Company.

Ces deux-là font-elles partie du secteur public?

M. Blaikie: Intégrons-les au secteur public. Nationalisons-les.

M. Parker: Nous savons qu'Ian Sinclair s'est rendu à Ottawa pour donner l'exemple au reste du secteur privé en préconisant l'adoption du bill. Lorsque j'ai parlé de l'un des autres articles du bill l'autre jour, j'ai interrogé le député de Rosedale (M. Crombie) et le député de Vancouver-Sud (M. Fraser) au sujet de leurs rencontres avec les représentants des sociétés ferroviaires. Le gouvernement a ajouté les sociétés ferroviaires que je viens de mentionner à celles qui seront visées par le bill avec le consentement du parti conservateur et cela plongera les employés de ces sociétés dans la misère. Le député de Rosedale a déclaré que le Nouveau parti démocratique n'assumait pas ses responsabilités et que le Canada éprouvait de graves ennuis à l'heure actuelle. C'est vrai que nous éprouvons de graves ennuis, notamment parce que depuis 1978, les grosses sociétés multinationales ont dépensé près de 30 milliards de dollars pour acheter d'autres sociétés. La moitié de cette somme, soit le montant effarant de 14 milliards de dollars, a été dépensée au cours des neuf premiers mois de 1981, mais ces acquisitions n'ont pas créé un seul emploi.

Ian Sinclair est président et principal administrateur de Canadian Pacific Enterprises Limited et il est aussi membre de toute une série d'autres conseils d'administration. Je n'en nommerai qu'un seul. Il fait partie du conseil d'administration de la Banque royale du Canada. Il est curieux de voir que d'autres hommes d'affaires importants font aussi partie du conseil d'administration de la Banque de Montréal et d'autres banques importantes du Canada. Ces magnats des affaires forment un petite élite qui impose sa politique de taux d'intérêt et ses autres lignes de conduite au gouvernement. Le parti conservateur joue toujours le jeu de cette élite. Il veut voler de l'argent aux travailleurs pendant que de grosses sociétés continuent à prendre de l'expansion.

Les propriétaires de petites entreprises sont au bord de la faillite parce que tout l'argent disponible est bloqué par les acquisitions des grosses sociétés multinationales. Les conseils d'administration des banques ont de toute évidence utilisé l'argent des banques pour des acquisitions qui n'ont pas créé un seul emploi au Canada et qui ont enlevé de l'argent aux propriétaires de petites entreprises. Si un petit exploitant veut emprunter à une banque, il constatera que les grosses sociétés ont déjà accaparé tout l'argent pour prendre plus d'expansion sans créer un seul emploi. J'ai soulevé cette question en comité et on m'a dit que cela se faisait dans le domaine énergétique. Dans quel secteur de l'énergie s'inscrit le rachat par la compagnie de la Baie d'Hudson des magazins Zeller's? Quels emplois supplémentaires ont été créés par de tels programmes?

• (1550)

Un autre personnage assez intéressant fait partie du conseil d'administration du Canadien Pacifique, l'honorable John Turner, ancien ministre des Finances du gouvernement libéral. Laissez-moi énumérer les sociétés qu'il dirige. C'est un associé de la firme McMillan, Binch dont les bureaux se trouvent à la place de la Banque Royale à Toronto et directeur de la Canadian Investment Fund, Ltd., du Canadian Pacific Ltée., du Crédit foncier, de la MacMillan, Bloedel Ltd., de la Marathon Realty Co. Ltd., de la Massey-Ferguson Ltd., de Sandoz (Canada) Ltd., de The Seageam Co. Ltd. et de la Wander Ltd. Ce sont là les postes de directeur qu'il occupe. Nous commençons à voir les liens qui existent entre le gouvernement libéral, l'ancien gouvernement conservateur et les gens qu'ils représentent.

Nous avons entendu des députés conservateurs dire combien ils se préoccupent des emplois. Si les conservateurs et les libéraux s'inquiètent tant, pourquoi ne disent-ils pas à Ian Sinclair de construire ses navires au Canada et d'y affecter des marins marchands canadiens plutôt que de leur faire battre pavillon étranger? Ce sont des programmes de ce genre qui devraient être mis en œuvre pour remettre les gens au travail.

Je tiens à parler des répercussions du projet de loi sur les travailleurs, monsieur l'Orateur. Je pense que les députés ne comprennent pas les problèmes qui se posent dans l'industrie du rail. Le président du Conseil du Trésor ne sait pas ce qui se passe au ministère du Travail. Il a littéralement démoli les parties III, IV et V du Code canadien du Travail.

Au cours des dernières années, les syndicats de cheminots et des employés de nombreuses sociétés de la Couronne ont négocié des contrats qui tiennent compte des problèmes actuels et des coûts réels. Ils ont obtenu une clause d'indexation au coût de la vie dans les deux derniers contrats leur permettant de recueillir l'année suivante l'argent qui leur est dû. Autrement dit, si le coût de la vie augmentait l'année suivante, ils recevaient une augmentation et vice versa. Bien entendu, le coût de la vie augmente. Le gouvernement sait qu'il continuera à grimper de sorte qu'il choisit de bloquer le salaire des intéressés.

S'il le fait, qu'arrivera-t-il alors aux représentants syndicaux des cheminots? Qu'arrivera-t-il aux gens qui représentent les travailleurs et qui doivent s'occuper de leurs problèmes? Il n'est pas étonnant que les Canadiens soient peu disposés à rejoindre les rangs des dirigeants syndicaux lorsque l'on retire aux travailleurs le droit de négocier et de régler des problèmes de santé et de sécurité, et qu'on leur annonce qu'il s'agit de questions monétaires qui ne peuvent pas être discutées.

Monsieur l'Orateur, je voudrais parler des avalanches dans les montagnes. Lorsqu'on déclenche des avalanches et que les trains doivent attendre, les cheminots pourraient rentrer chez eux après dix ou onze heures de travail, puisque l'une des dispositions de leur convention collective le prévoit; mais un grand nombre de travailleurs dévoués attendent et continuent d'accomplir leur devoir. Quel sera alors le climat des relations de travail lorsque les cheminots seront confrontés à des épreuves de ce genre?

Lorsque le directeur des réseaux de l'Ouest du Canadien Pacifique à Vancouver, M. L. A. Hill, dirigeait la division de Revelstoke, il a envoyé une lettre aux cheminots, pour les féliciter et les remercier de leur dévouement pendant une très forte tempête de neige. Monsieur l'Orateur, il y avait à l'époque un climat de coopération et non pas de confrontation. Le gouvernement a présenté le bill à la Chambre dans un esprit de confrontation. Comment peut-il espérer que les travailleurs canadiens l'acceptent et fassent ensuite plus que leur devoir, alors qu'on assiste à des prises de contrôle, que les entreprises réalisent des profits excessifs et que les pavillons de pays étrangers flottent sur les navires du CP à bord desquels se trouvent des équipages également étrangers? Tout cela a pour but d'accroître les bénéfices et non pas de bâtir le Canada. Mais on demande pourtant aux travailleurs canadiens de contribuer à la relance économique. Les politiques du gouvernement ont ruiné le Canada. Dans une économie manufacturière comme la nôtre, il faut commencer à construire et à réorganiser. Nous devons engager des employés et réaliser des investissements qui permettront de créer des emplois à l'intention des chômeurs.

Monsieur l'Orateur, je voudrais traiter maintenant de certaines autres activités des syndicats des compagnies de chemins de fer. Il y a le problème de la procédure des griefs. Qui voudra maintenant consacrer une partie de son temps à siéger à un comité local qui se trouve à 100, 200 ou 300 milles du président général? Le représentant de 200 ou 300 employés ne reçoit aucune rémunération. Les problèmes de sécurité—comme ceux posés par le tunnel Connaught où certains employés ont été victimes des émanations de fumée et ont dû être transportés à l'hôpital—ces problèmes donc, ne peuvent pas être résolus à distance. Un bill comme celui-ci exige que le prix de tels incidents soit comptabilisé, ensuite on précise qu'il s'agit d'une question monétaire et on demande aux travailleurs et aux employés de trouver la meilleure solution au problème.

Je songe aux déraillements qui se produisent sur les voies du CN, du CP et d'autres sociétés. Des employés sont chargés de déblayer les voies obstruées. Quelques-uns doivent travailler jusqu'à 24 ou 36 heures d'affilée malgré la pluie, le froid et des conditions difficiles. Les syndicats et les sociétés ont négocié et ratifié une convention collective et pourtant cette loi pourra la suspendre d'un seul coup. Est-ce cela la démocratie? Je dirais plutôt de l'hypocrisie.

Ce sera une des conséquences de ce projet de loi, monsieur l'Orateur. Il s'attaque au principe même qui constitue tout régime de négociation collective. J'aurais aimé demander au médiateur en chef, M. Kelly, pour qui les employés des chemins de fer ont le plus grand respect, si on lui avait permis de témoigner devant le comité, comment il pourrait résoudre quelques-uns de ces problèmes. J'aurais aussi aimé interroger à ce sujet l'expert en relations de travail qui est venu à Revelstoke pour enquêter sur un conflit illégal concernant la durée du travail et les pause-repas.

Les céréaliers jetaient le tort sur les employés des chemins de fer et ceux-ci à leur tour rejetaient la responsabilité sur les employeurs alors qu'en vérité, il y avait tant de charbon en provenance des gisements des Kootenays, tellement de grain, de potasse et aussi de soufre que les travailleurs en avaient plein les bras.

L'expert en relations de travail est allé voir ce qui se passait. Les travailleurs défiaient la loi et si leur problème était reconnu, ils devaient attendre que les négociations aient abouti à une solution. Ils ont dit au juge qu'ils savaient qu'ils avaient enfreint la loi mais qu'ils avaient été obligés de faire quelque chose pour attirer l'attention. Pourtant, tous ont été condamnés à payer une amende de $500 pour avoir enfreint les dispositions du Code canadien du travail. Maintenant le Code va être grossièrement divisé en deux parties. Comment demander des comptes aux médiateurs, aux agents de relations de travail et au ministre du Travail (M. Caccia) si le président du Conseil du Trésor présente une mesure législative dont il ne sait encore rien? Il refuse au comité le droit d'interroger le ministre du Travail et ses collaborateurs.

• (1600)

Je tiens à dire que j'espère sincèrement me tromper. Je prévois que de très, très graves problèmes découleront de cette mesure législative. J'espère me tromper. J'espère vivement avoir tort. Nous avions un système de négociation collective qui tenait compte du coût de la vie. Nos syndicats ont procédé de façon responsable et ont dit qu'ils reconnaissaient le problème, qu'ils ne présenteraient donc pas leurs revendications, mais que s'il était finalement question d'une indemnité de vie chère, ils escomptaient l'obtenir. Les travailleurs ont bénéficié de hausses salariales, tenant compte du coût de la vie. Mais que se passera-t-il en janvier, lorsqu'on dira à ces travailleurs que non seulement leur salaire est réduit, salaire pour lequel ils ont signé un contrat, mais encore qu'on a supprimé leur indemnité de vie chère? Si le coût de la vie continue de monter, que croyez-vous qu'il arrivera, monsieur l'Orateur? Le cadre de chaque section syndicale locale commencera à se désintégrer.

Quelle personne saine d'esprit voudra occuper un poste au sein d'une section syndicale locale s'il ne peut rien faire? Comment croyez-vous qu'elle se sentirait lorsqu'il lui faudrait affronter de 200 à 300 syndiqués réclamant que l'on fasse quelque chose. Les syndiqués ont habituellement confiance dans leurs représentants syndicaux. Ils diront sans doute: «J'ai fait mes dix heures, je veux rentrer chez moi. Je travaille depuis quatorze heures, je veux rentrer». Quelle personne saine d'esprit voudrait assumer ce genre de responsabilités?

Lorsque les directives de la Commission de lutte contre l'inflation étaient en vigueur, on a reconnu certaines de ces choses. C'était sérieux. On ne pouvait ni ne devait dicter une politique lorsqu'on avait eu des négociations collectives libres.

Le mouvement syndical, surtout dans les chemins de fer, a fait beaucoup de progrès dans ses rapports avec le ministère du Travail et divers autres ministères, que ce soit du point de vue de la médiation, de la conciliation ou des relations de travail. Les gens avaient le sentiment qu'on les écouterait. Lorsque les négociations achoppaient, les salariés pouvaient recourir à l'arbitrage. Les gens acceptent les décisions d'un arbitre. Pourtant, dans presque 90 p. 100 des cas, la décision de l'arbitre favorisait la compagnie, mais les travailleurs l'acceptaient parce qu'elle était le fruit de l'arbitrage. Si les représentants des sociétés ferroviaires, ceux des syndicats et ceux des entreprises se mettent d'accord et acceptent la décision de l'arbitre, c'est qu'ils ont au moins l'impression d'avoir été entendus.

Combien de demandes maintenant vont aller jusqu'à l'arbitrage? La méthode d'examen au niveau local a été abandonnée. Tous les travailleurs vont contester l'autorité du président général et déclarer: «Vous ne pouvez rien faire pour nous. Nous avons le bill sous les yeux. Tout est bloqué. Que pourriez-vous faire pour nous? La loi a été adoptée. Nous sommes durement traités. Où pouvons-nous aller maintenant?» Voilà le genre de difficultés que le bill va susciter.

Avant de terminer, j'aimerais dire un mot d'un autre mythe. Je veux parler de la productivité. En 1981, selon le bureau américain de la statistique, le salaire horaire dans le secteur manufacturier était au Canada de 11 p. 100 inférieur à ce qu'il était aux États-Unis. Considérons donc un peu les chiffres sur une période plus longue. Prenons le cas de dix pays occidentaux importants, y compris le Canada. En ce qui concerne le secteur manufacturier, de 1975 à 1980, les hausses salariales ont été partout ailleurs plus élevées qu'au Canada. La Grande-Bretagne vient en tête de liste avec des hausses de 115 p. 100; puis viennent dans l'ordre la France, 104 p. 100, la Belgique, 100 p. 100, l'Italie, 93 p. 100, le Japon, 93 p. 100, l'Allemagne de l'Ouest, 91 p. 100, la Hollande, 85 p. 100, la Suède, 76 p. 100, les États-Unis, 56 p. 100, et le Canada, 48 p. 100. Ce n'est pas à cause des salaires que nos produits coûtent trop cher. Voilà le mythe que le gouvernement et le Parti progressiste conservateur cherchent à diffuser partout au Canada. J'estime que le gouvernement devrait commencer au plus tôt à s'occuper des graves problèmes qui assaillent notre économie. Il ne devrait pas s'en prendre aux travailleurs et leur dérober leur argent.

M. Peter Lang (Kitchener): Monsieur l'Orateur, je me réjouis de pouvoir prendre la parole au sujet du projet de loi relatif à la règle des 6 et 5 p. 100. Il s'agit, à mon avis, de l'une des mesures les plus importantes qu'ait prises le gouvernement pour remettre le pays sur la voie du redressement économique.

Une mesure qui représente une intervention aussi massive de la part du gouvernement ne peut que prêter à controverse. Il faut donc nous demander si elle est nécessaire. Elle l'est pour trois raisons fondamentales. Tout d'abord à cause de l'inflation. Nous avons lutté contre l'inflation dans le monde occidental au moyen des taux élevés d'intérêt.

M. Deans: Et ça n'a pas marché.

M. Lang: Les taux élevés d'intérêt en eux-mêmes servent à restreindre la masse monétaire afin de réduire la demande globale et faire baisser le taux d'inflation.

M. Deans: Ça n'a pas marché non plus.

M. Parker: D'un échec à l'autre.

M. Lang: Cette mesure remédie à une cause de l'inflation, mais il y en a d'autres. Il y a l'inflation des coûts à laquelle nous n'avons pas réussi jusqu'à maintenant à remédier sur une base volontaire. Le gouvernement a maintenant présenté une mesure limitant les hausses salariales 6 et à 5 p. 100. Cette mesure a rallié un certain appui dans le pays. Je le sais parce que j'ai entendu des témoignages d'appui dans ma circonscription, non seulement d'hommes d'affaires, non seulement d'enseignants, mais de fonctionnaires, ceux mêmes auxquels s'applique cette mesure et qui sont appelés à faire ce sacrifice.

M. Parker: Lisez donc votre propre document de travail.

M. Lang: Les Canadiens appuient cette mesure d'austérité parce qu'ils y voient une solution concrète capable de réduire l'inflation et, partant, les taux d'intérêt qui constituent le principal problème avec lequel le pays est aux prises.

Deuxièmement, il nous faut prendre cette mesure et veiller à ce que la règle des 6 et 5 p. 100 donne des résultats afin de rendre le Canada plus compétitif. Près d'un tiers de notre produit national brut dépend du commerce international. Si notre pays ne réussit pas à soutenir la concurrence, le chômage va augmenter, la croissance économique va fléchir et notre niveau de vie baisser. Nous devons décider si nous voulons demeurer un pays compétitif.

Le député qui vient de parler a énuméré des statistiques afin de prouver que le Canada était encore compétitif, qu'il l'était encore plus que les États-Unis et d'autres pays d'Europe occidentale. Depuis deux ans, il n'en est pas ainsi, notamment ce qui concerne notre plus grand concurrent, les États-Unis, avec qui nous faisons 70 p. 100 de nos échanges.

M. Rose: Que leur vendons-nous?

M. Lang: Les règlements salariaux au Canada sont 5 p. 100 plus élevés qu'aux États-Unis.

M. Althouse: Les salaires sont plus bas, et c'est ce qui compte.

M. Lang: Il est plus facile d'adopter une attitude populaire. Il est un peu plus difficile de dire: «Si vous ne faites pas preuve de modération, vous perdrez votre emploi.» Les travailleurs le savent, et c'est pourquoi ils appuient la politique des 6 et 5 p. 100.

M. Rose: Quels travailleurs?

M. Deans: Vous abusez de leur confiance.

M. Blaikie: Parlez-nous des médecins. Sont-ils disposés à accepter 6 et 5 p. 100?

• (1610)

M. Lang: Les entreprises ont des problèmes de liquidités. En effet, nous constatons que le taux de rendement des actions ordinaires et des participations ordinaires des entreprises est inférieur au service de la dette pour le remboursement de leur dette. Autrement dit, les recettes des entreprises sont inférieures à leurs dépenses.

M. Deans: C'est à cause de votre politique d'argent cher.

M. Lang: Si les députés veulent bien m'écouter jusqu'au bout, ils apprendront que si la situation persiste, il n'est pas nécessaire d'être un génie pour se rendre compte que ces entreprises feront faillite.

M. Rose: C'est exact.

M. Lang: Voilà pourquoi il nous faut réduire les taux d'intérêt et freiner l'inflation. A mon avis, rien ne justifie que l'on s'attaque aussi mesquinement à une mesure très directe et concrète qui nous donne l'élan nécessaire pour enrayer l'inflation et nous permettre de réduire les taux d'intérêt. Nous n'avons plus le temps de tergiverser.

Je voudrais faire part aux députés de certaines des vues de M. Henry Kaufman, grand spécialiste des questions économiques de Wall Street, au sujet de notre survie économique avec des taux d'intérêt aussi élevés. D'après lui, nous en aurions pour six mois, avant que les grandes entreprises de l'Amérique du Nord soient sérieusement menacées de faillite. Nous ne devrions pas perdre de temps avec les arguments fallacieux ou faux qui ont été soulevés. Nous avons mis sur pied un bon programme de restrictions à 6 et 5 p. 100, auquel les Canadiens souscrivent.

J'exhorte les députés de l'opposition à souscrire eux aussi à cette mesure, afin que nous puissions en tant que Canadiens réduire l'inflation, rester compétitifs sur les marchés internationaux et remédier aux graves problèmes de liquidités des entreprises. Ce sont là les trois raisons pour lesquelles je crois que ce projet de loi s'impose.

Il est également important que la mesure soit équitable. L'opposition nous a accusés de nous en prendre aux fonctionnaires, qui seraient les seuls à faire les frais de la lutte contre l'inflation. Les députés de l'opposition oublient leurs propres beaux discours. Ils oublient que les petits commerçants portent un fardeau très lourd dans la lutte contre l'inflation. Ils oublient le lourd fardeau imposé aux agriculteurs dans la lutte contre l'inflation. Ils oublient que les travailleurs du secteur privé, loin de pouvoir obtenir une augmentation de 6 p. 100, perdent leur emploi. Ils oublient que les propriétaires de maison doivent renouveler leurs hypothèques à des taux qui grèvent leur budget et qui leur imposent de terribles sacrifices. Les fonctionnaires ne sont pas les seuls à se sacrifier.

Rappelons-nous que la sécurité d'emploi est bien plus grande dans la Fonction publique. Nous n'avons pas besoin de chiffres pour le prouver, car c'est bien connu, mais ces chiffres existent. La sécurité d'emploi dans le secteur public est supérieure à celle du secteur privé. En échange de cet avantage, nous demandons que les hausses salariales—il n'est pas question de diminution—soient plafonnées à 6 p. 100 l'année prochaine et à 5 p. 100 l'année suivante. Un grand nombre de fonctionnaires dans ma circonscription sont en faveur de cette mesure. Incidemment, les plaintes que j'ai reçues se comptent sur les doigts de la main. Les messages d'appui ont été plus nombreux. Comme le savent la plupart de mes collègues, les gens prennent rarement la peine de téléphoner pour déclarer leur appui. S'ils le font, c'est d'habitude pour protester, en règle générale, et en tant que députés, nous le savons tous.

A ce sujet, les gens nous téléphonent pour nous appuyer parce qu'ils veulent que le gouvernement montre l'exemple. Ils veulent voir le gouvernement prendre des moyens d'action directs qui donneront des résultats positifs à court terme parce qu'ils savent que le facteur temps est très important. Pour la première fois depuis un an, nous avons vu des représentants du monde des affaires appuyer des mesures gouvernementales. Nous avons vu des banquiers affirmer publiquement leur soutien au gouvernement. Même certains journalistes y sont allés d'un commentaire favorable. Les gens commençent à se rendre compte qu'il est temps de mettre un temps au négativisme ambiant qui veut que tout aille mal, que tout ce que le gouvernement a fait est mauvais et que tout ce que propose le premier ministre (M. Trudeau) est répréhensible. Les gens n'y croient plus. Ils veulent que l'on fasse preuve d'esprit constructif.

Malgré l'actuelle impopularité du parti libéral—phénoméne dont nous sommes tous conscients—, cette mesure a été accueillie favorablement parce qu'elle est valable et qu'elle montre la voie. Intuitivement, les Canadiens sentent que nous sommes à la veille de renverser le courant.

J'invite les députés d'en face à lire le rapport de l'OCDE pour le mois de juillet. Comme les députés le savent sûrement, cette organisation internationale composée de pays occidentaux recueille des données économiques afin d'éclairer les gouvernements sur la façon d'harmoniser leurs efforts pour résoudre les problèmes économiques internationaux qui les assaillent. Dans l'analyse économique du rapport, on mentionnait que le manque de collaboration entre les divers secteurs constituait l'un des principaux problèmes de l'économie canadienne. On y parlait de l'antagonisme entre le patronat et les syndicats, entre le gouvernement et le monde des affaires et entre le gouvernement et les syndicats.

Je constate que monsieur l'Orateur me fait signe que mon temps de parole touche à sa fin.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Je ne voudrais pas induire le député en erreur. Comme lui-même et peut-être d'autres de ses collègues le savent, de temps à autre, je signale à ceux qui ont la parole qu'il ne leur reste que quelques minutes. Je me suis trompé. Le temps de parole du député expirera à 4 h 26, d'après ce qu'on me dit. Je m'excuse de l'avoir induit en erreur.

M. Lang: Je vous remercie, monsieur l'Orateur. D'après le rapport de cette organisation internationale, rapport documenté par des économistes internationaux, notre grand problème est le manque de collaboration constructive. A titre de députés, nous devrions prendre cela au sérieux et écouter ce que les gens de l'extérieur disent. Nous devrions élargir notre champ de vision.

M. Murphy: Et s'ils demandent votre démission?

M. Lang: J'ai entendu le député de l'autre côté. C'est le genre d'attitude qui ne crée pas un seul emploi, qui ne fait pas baisser le taux d'intérêt ou le taux d'inflation d'un seul point, ou qui ne contribue pas du tout à la relance économique.

Il n'empêche que le gouvernement a été élu par les Canadiens. Il est majoritaire et son mandat est de quatre ans. Si les députés d'en face n'aiment pas une mesure prise par le gouvernement, ils n'ont qu'à s'y opposer. Tout ce que je leur demande, c'est de le faire de manière constructive au lieu de lancer des interpellations et de dire «démissionnez». Ils devraient nous faire des suggestions et, si elles sont bonnes, les Canadiens les adopteront. Politiquement, ce serait bon pour eux. Au lieu de ménager la chèvre et le chou et d'éviter de se prononcer de crainte de perdre un vote, ils devraient prendre position. Les gens diraient peut-être: «En effet, ils font de bonnes suggestions».

• (1620)

Le Canada a bien des avantages sur d'autres pays. J'aimerais prendre quelques minutes pour en parler car on nous a accusés de dépenser sans rime ni raison. Si les députés se donnent la peine de consulter le rapport de juillet de l'OCDE, ils verront que les dépenses publiques au Canada avant la Deuxième guerre mondiale représentaient environ 10 p. 100 du PNB. Depuis la Deuxième guerre jusqu'en 1970, elles sont passées à 20 p. 100 du PNB. Et depuis les dix dernières années, nous les avons maintenues entre 20 et 23 p. 100.

Ce sont là des statistiques internationales. Et les statistiques n'ont pas de parti pris. Ni pour l'opposition ni pour le gouvernement.

Une voix: Nous savons qu'elles sont exactes.

M. Lang: Peut-être que les députés du NPD savent qu'elles sont exactes, mais il n'en reste pas moins que le niveau des dépenses publiques constitue la principale critique que les Conservateurs adressent au gouvernement et je crois qu'il est grand temps de leur dire: «Voyez vous-mêmes, lisez ces statistiques et vous verrez que vos accusations ne sont pas fondées».

L'opposition ne devrait donc pas chercher à discréditer le gouvernement qui essaie d'inciter les partenaires sociaux à faire preuve de modération en l'accusant d'avoir dépensé sans rime ni raison. Les statistiques contredisent leurs critiques et pourtant je suis le dernier qui encouragerait les dépenses publiques car ce n'est pas d'aujourd'hui que je favorise la suppression des dépenses inutiles dans l'administration publique.

Deuxième cliché à la mode: on ne peut espérer de reprise économique tant qu'on n'aura pas ramené le déficit à 10 ou cinq milliards de dollars, que ce déficit est actuellement hors de proportion. J'aimerais là encore que les députés consultent le rapport de juillet de l'OCDE. Ils se rendraient compte que le pays de style occidental qui a le plus faible taux d'inflation, les taux d'intérêt les plus bas, le moins de chômage et la plus forte croissance économique depuis les 20 dernières années est celui qui a un déficit par rapport à son PNB plus grand que celui du

Canada; ce pays dis-je, c'est le Japon. Les Japonais ont beaucoup moins d'atouts que nous en main, notamment sur le plan des ressources naturelles. Il y a à peine 35 ans, il a fallu qu'ils recommencent à zéro, car leur infrastructure industrielle avait été totalement détruite pendant la guerre. Chacun sait que le Japon ne dispose d'aucune ressource naturelle.

Le rapport de juillet de l'OCDE explique justement les raisons du miracle économique japonais. L'une des principales raisons, c'est, je le répète, une étroite collaboration entre le patronat, les syndicats et le gouvernement, ainsi qu'une volonté nationale d'assurer la réussite de l'économie. Le second grand atout du Japon, qui lui a fait prendre une bonne tête d'avance sur la plupart des puissances industrielles occidentales, c'est que ce pays a compris que nous étions à l'aube de la troisième révolution industrielle.

Nous avons connu, au 17e siècle, la première révolution industrielle avec l'avènement du moteur à vapeur; puis, dans les années 1870, une seconde révolution industrielle avec la diffusion de l'électricité et du moteur à combustion. Nous sommes à présent au milieu de la troisième révolution industrielle, une ère d'informatisation et de bouleversements technologiques qui vont avoir des retombées sur tous les secteurs de notre société. Si les Japonais se sont mieux débrouillés que nous, c'est qu'ils ont su justement échanger l'information et amener tous les secteurs de la société à collaborer entre eux.

Selon moi, la mise en place du programme d'austérité va nous permettre de profiter de la relance et donner la chance aux différents secteurs de la société de coopérer plus étroitement—ces aspect fait partie intégrante du programme d'austérité—et de prendre ainsi part à la révolution technologique qui peut nous amener sur la voie d'une fantastique prospérité car au Canada, nous avons bien plus de ressources, tant humaines que naturelles, que le Japon.

M. Thomas McMillan (Hillsborough): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de participer à ce débat sur le projet de loi C-124, concernant les rémunérations dans le secteur public du Canada. Mon plaisir, cependant, n'a rien à voir avec la qualité du projet de loi. En fait, il n'est pas seulement mauvais mais également tout à fait injuste.

En effet, avec ce projet de loi, des travailleurs canadiens, les fonctionnaires, sont victimes d'une injustice criante, puisqu'ils sont forcés de porter pratiquement seuls le fardeau du programme d'austérité du gouvernement. Leurs augmentations de salaire seront limitées à au plus 6 et 5 p. 100 respectivement au cours des deux prochaines années, qu'ils soient concierges à $14,000 par année ou sous-ministres à $75,000 par année.

Ce qui choque également mon parti, c'est que le processus de négociation collective, et notamment le droit de grève, est suspendu, et ce, de la façon la plus injuste possible, puisque le gouvernement peut imposer unilatéralement des conditions de travail à ses employés.

Nous débattons maintenant la motion nº 4. En ce qui a trait à cette motion, nous, de ce côté-ci de la Chambre, acceptons le principe des restrictions prévu par le projet de loi, et même le plafond de 6 et de 5 p. 100. Nous croyons, cependant, que si les augmentations de salaire dans la Fonction publique ne devraient pas être supérieures à ces limites, les droits à la négociation collective devraient, par contre, être maintenus, afin de régler les questions comme la rémunération des divers employés, la santé, la sécurité, les griefs et d'autres questions générales.

Mon parti ne s'oppose pas au contrôle des prix et des salaires prôné par le gouvernement pour combattre l'inflation. En fait, nous pressons le gouvernement depuis bien longtemps d'agir, et plus particulièrement de réduire ses dépenses exorbitantes. Ce qui nous déplaît le plus dans le projet de loi C-124, cependant, c'est la façon arbitraire dont le gouvernement a décidé d'imposer ces restrictions.

Il y a essentiellement deux grands problèmes qui se posent. Le premier, c'est que le gouvernement a choisi les fonctionnaires pour porter le plus gros du fardeau que constitue le programme d'austérité, comme s'il suffisait de restreindre leurs salaires pour réduire l'inflation comme par magie. Le second, c'est que même au sein de la Fonction publique, le fardeau ne sera pas réparti de façon juste entre les employés, et en ce sens le programme est essentiellement régressif.

Permettez-moi, monsieur l'Orateur, de parler tout d'abord du fardeau plus lourd imposé aux fonctionnaires. Les fonctionnaires constituent une proportion relativement faible de la main-d'œuvre globale—quoi qu'on en pense. Le programme gouvernemental s'applique aux employés des services sociaux, aux députés et aux sénateurs et à leur personnel, aux employés des sociétés de la Couronne, aux membres de la GRC, aux juges et aux membres des Forces armées. Dans l'ensemble, quelque 500,000 personnes sont touchées.

• (1630)

J'avoue que ce chiffre n'est pas négligeable, mais il est faible par rapport à la population active totale du Canada qui, si ma mémoire est bonne, s'élevait à 12,192,000 Canadiens au mois de juin. Même si l'on ramenait le salaire de tous les fonctionnaires canadiens à $1, l'inflation ne disparaîtrait pas. De toute évidence, le gouvernement est toujours convaincu qu'il a besoin d'un bouc émissaire sur qui rejeter le blâme de sa mauvaise gestion de l'économie et pour prouver qu'il a fini par adopter des mesures d'austérité. Par conséquent, la Fonction publique devient le bouc émissaire du gouvernement.

Nous avons une fois de plus la preuve que les décisions du gouvernement actuel sont dictées non pas par l'intérêt public, mais par son propre petit intérêt partisan. Les sondages d'opinion ont montré que les fonctionnaires sont actuellement loin d'avoir la faveur du public. On a monté en épingle les grèves survenues dans certains secteurs, notamment celles des employés des postes et des contrôleurs de l'air de sorte qu'elle ont laissé un souvenir pénible à de nombreux Canadiens. Les gens ne semblent pas attacher grande importance au fait que la plupart des conflits de travail du secteur public sont réglés à l'amiable et sans grève. Malheureusement, l'image des fonctionnaires est, à tort, je crois, à son niveau le plus bas. Fidèle à lui-même, le gouvernement croit qu'il peut changer ses revers de fortunes en faisant preuve de fermeté et en sacrifiant la Fonction publique. Le Dr Gallup et M. Goldfarb ont dit au gouvernement que les fonctionnaires étaient impopulaires, de sorte qu'il a décidé de les combattre pour essayer de se gagner la faveur du public. Voilà exactement ce à quoi vise le bill C-124. Il a pour objet de relancer les relations publiques du gouvernement.

Après avoir jeté le pays dans la faillite pendant les 14 dernières années, le gouvernement a choisi soudain de faire de l'austérité le cri de ralliement dans la lutte qu'il mène pour se gagner l'appui du public. Mais les Canadiens peuvent voir ce qui se cache derrière cette fausse conversion. Ils reconnaissent instinctivement et intuitivement l'injustice fondamentale des mesures de restriction. Le gouvernement fait en effet passer à 6 et à 5 p. 100 le plafond des augmentations de salaire dans la Fonction publique, quel que soit le revenu des fonctionnaires en cause.

Pour les gros bonnets qui occupent les échelons supérieurs de l'échelle des revenus, 6 p. 100 représente une augmentation de $4,000 ou davantage, ce qui est quand même alléchant même en ces temps de dollars incertains. Cependant, pour la secrétaire débutante ou le préposé à l'entretien qui touchent à peine $14,000, 6 p. 100 ne représente que $840, ce qui pour un parent unique est à peine suffisant pour payer pendant six mois les frais de garderie.

J'abonde dans le sens du député de Kingston et les Îles (M^lle^ MacDonald) qui a rappelé, dans son excellent discours de vendredi dernier, qu'on devrait accorder un plus fort pourcentage d'augmentation à ceux qui sont en bas de l'échelle. J'irai même plus loin à cet égard. Je pense que l'on devrait leur accorder des augmentations suivant un échelle mobile qui permettrait aux fonctionnaires les moins bien rémunérés de recevoir presque l'équivalent de la hausse du coût de la vie. Si toutes ces différentes solutions peuvent être envisagées dans le cadre des limites de 6 ou 5 p. 100, il faudrait qu'elles soient définies dans le cadre de la négociation collective normale et non imposées à la Fonction publique par le gouvernement. De cette manière, les hausses admissibles s'amenuiseraient à mesure qu'on s'élèverait dans l'échelle des revenus. Naturellement, les augmentations ne pourraient être fortes même aux échelons inférieures, parce qu'il faut respecter les limites générales de 6 et de 5 p. 100; mais les relèvements accordés aux fonctionnaires les mieux rémunérés, ceux qui gagnent $50,000 ou plus, devraient être minimes voire même nuls. D'une certaine manière, il s'agirait d'une variante du principe de l'impôt sur le revenu progressif, puisqu'on demanderait aux plus forts de porter le fardeau le plus lourd.

Comme en témoigne les amendements déjà présentés et ceux que se dispose à proposer notre parti, la solution que nous préconisons permet de rendre plus équitables les sacrifices exigés au nom de l'austérité, tout en préservant l'important principe de la négociation collective. Au lieu d'un régime imposé à la Fonction publique par le gouvernement, les deux parties en cause pourraient entreprendre de négocier des barèmes salariaux et d'autres questions comme les avantages sociaux, sans dépasser les objectifs globaux de 6 et 5 p. 100.

Des 215,643 employés réguliers et à temps plein du gouvernement fédéral, compte non tenu des employés des sociétés de la Couronne et autres organismes semblables qui sont visés par le bill C-124, 13 p. 100 gagnent moins de $15,000, environ 40 p. 100, moins de $20,000, alors que bien plus de la moitié—60 p. 100, pour être précis—gagnent moins de $25,000. En tout, 75 p. 100 gagnent moins de $30,000. Ce n'est pas une grosse somme.

Ces chiffres démontrent que, contrairement à ce qu'on croit généralement, les fonctionnaires ne sont pas grassement payés. Ce n'est pas vrai. Ils doivent faire face, pour la plupart, au même genre de pressions économiques que doit affronter tout le monde ou presque dans la société. Le problème est particulièrement aigu pour les femmes travaillant dans la Fonction publique. S'il n'y a que 39 p. 100 de tous les hommes de ce secteur qui gagnent au plus $23,000, il y a 79 p. 100 des femmes, dans cette situation. Sous sa forme actuelle, le bill C-124 contribuera à perpétuer de telles inéaglités.

Ma circonscription de Hillsborough, qui comprend la capitale de l'Île-du-Prince-Édouard, Charlottetown, et les petites villes et villages environnants . . .

M. Baker (Nepean-Carleton): Un magnifique coin de pays.

M. McMillan: Le député de Nepean-Carleton (M. Baker) dit vrai; c'est une très belle région. En plus des fonctionnaires provinciaux, un bon nombre de fonctionnaires fédéraux habitent dans cette circonscription. J'en connais beaucoup personnellement, et d'autres, un peu moins bien. A titre de député, je travaille en étroite collaboration avec ces gens-là et leurs homologues ailleurs dans la région de l'Atlantique, surtout dans les directions régionales et à Ottawa. D'après mon expérience, les fonctionnaires constituent le groupe dont on dit le plus de mal, en partie parce qu'ils ne cherchent pas à se valoriser aux yeux du public. Ils pourraient prendre l'initiative dans ce domaine pour montrer qu'ils sont travailleurs, industrieux et pleins de ressources. N'empêche qu'on dit couramment que ce sont des fainéants surpayés qui sont trop nombreux pour le travail qu'il y a à faire. En réalité, le Canada a la meilleure Fonction publique au monde, exception faite peut-être de la Grande-Bretagne de qui nos fonctionnaires ont hérité de nombreuses traditions de dévouement et d'esprit professionnel.

Les Canadiens considèrent que les fonctionnaires font partie du décor, mais, en réalité, cela prouve que nos employés publics sont efficaces, discrets et compétents. D'ailleurs, nous nous rendons compte parfois jusqu'à quel point nous dépendons des services de ces bons travailleurs seulement quand ils font la grève, ce qui est rare. Manifestement, il y a des exceptions, tout comme dans n'importe quelle entreprise privée ou publique. Il est normal que les fonctionnaires ne soient pas très zélés lorsque dans une collectivité le principal employeur est le gouvernement, en raison même de la place énorme qu'il occupe dans ce milieu. Mais je sais qu'en proportion, le gouvernement compte autant d'employés diligents, compétents et qualifiés que d'autres secteurs de l'économie canadienne. Je mets quiconque au défi de me prouver le contraire.

• (1640)

C'est ce principe qui inspire les motions dont nous débattons maintenant à l'étape du rapport sur le projet de loi C-124. Bien des gens seraient étonnés d'apprendre, comme mon travail m'a permis de le faire, avec quelle efficacité les fonctionnaires s'acquittent de leurs devoirs, souvent bien au-delà de ce qui est exigé d'eux. En faisant porter sur eux la plus grosse part du programme de restrictions, au lieu d'adopter un programme global de plafonnement des prix et des salaires qui se montrerait généreux envers les gagne-petit, le gouvernement alimente les préjugés contre les fonctionnaires que l'on tient pour responsables du taux d'inflation qui dépasse 10 p. 100 au Canada. Or, rien n'est plus éloigné de la vérité. Les vrais responsables de notre inflation de notre chômage, de l'exode des capitaux d'investissement partout au pays, ce sont les membres du cabinet fédéral qui sont de mauvais administrateurs, en particulier,

le premier ministre (M. Trudeau) puisque c'est lui le grand manitou depuis 14 ans.

Au cœur même du problème de l'inflation se situe notamment la rage de dépenser du gouvernement qui a duré 14 ans et qui a fait augmenter les dépenses dans la proportion incroyable de 630 p. 100 depuis que le premier ministre a accédé au pouvoir en 1968. Cette année, le déficit du gouvernement fédéral atteint plusieurs milliards de dollars, peut-être même 7 milliards de dollars, soit plus de la totalité du budget du gouvernement la première année où le premier ministre a exercé le pouvoir. Maintenant qu'il a augmenté ses dépenses globales pour cette année d'environ 20 p. 100 de plus que l'année dernière et qu'il a trouvé le moyen de porter son déficit pour la seule année courante à 19.6 milliards de dollars, soit à 80 p. 100 de plus que ce qu'il prévoyait il y a à peine sept mois, le gouvernement voudrait maintenant que tous les travailleurs, qu'ils soient fonctionnaires ou non, se contentent de hausses salariales de 6 et 5 p. 100.

Rien n'a contribué autant à la poussée inflationniste chez nous que les dépenses excessives du gouvernement. Ces dépenses excessives sont en grande partie imputables à des programmes coûteux comme celui qui vise à l'adoption du système métrique dont les Canadiens n'ont nul désir et nul besoin, ainsi qu'au gaspillage résultant de l'application de ces programmes. Elles ne sont guère dues au nombre des fonctionnaires, ou au traitement qu'ils reçoivent si ce n'est aux échelons supérieurs.

Ce qu'il faudrait, c'est que le gouvernement décide par le biais du cabinet, d'élaborer un train de mesures économiques, y compris de faibles taux d'intérêt, qui permette aux Canadiens de recommencer à travailler, à produire et à vendre. Ce n'est qu'une fois que le million de chômeurs canadiens auront rejoint les rangs de la population active, qu'ils toucheront un salaire, qu'ils seront payés pour leur travail et qu'ils paieront de l'impôt sur le revenu que nous verrons le déficit fédéral et la facture de milliards et de milliards de dollars que nous coûtent l'assurance-chômage et le bien-être social diminuer sensiblement. Le gouvernement devrait s'attaquer au problème du chômage au Canada. Au lieu de cela, il s'en prend aux fonctionnaires dont il devrait utiliser les formidables ressources, jointes à celles des travailleurs du secteur privé, pour chercher à faire cesser la crise économique avec laquelle nous sommes tous aux prises.

M. Paul E. McRae (Thunder Bay-Atikokan): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de cette occasion qui m'est offerte, non seulement d'exprimer mon appui au bill C-124, mais également de parler en faveur de la motion à l'étude qu'on a plus ou moins passé sous silence. Cette mesure met sur le même pied les employés du CN et du CP, étant donné qu'ils sont tous visés par le régime de négociation collective de l'industrie au Canada. Je voudrais rappeler que c'est l'objet de la motion à l'étude. Mes remarques, règle générale, concernent les employés du CP qui sont effectivement visés par la motion nº 4.

Ce projet de loi est une mesure très importante, pas tant par ce qu'il fait, car il ne fait pas grand-chose, mais parce qu'il constitue un premier frein à la croissance des coûts de la main-d'œuvre et d'administration dans certains cas. C'est surtout par ses effets d'entraînement qu'il sera important, si jamais il remporte le succès escompté. Depuis des mois, j'entends des députés réclamer à cor et à cri la démission du gouvernement, lui demander de déclencher des élections, pour porter un nouveau gouvernement au pouvoir et régler du même coup tous les problèmes.

M. Friesen: Y a-t-il consentement unanime?

M. McRae: Je n'ai pas entendu de contribution valable de l'un ou l'autre parti. Ni l'un ni l'autre n'a dit comment il s'y prendrait pour transformer le monde extrêmement difficile dans lequel nous vivons, s'il était au pouvoir.

M. Taylor: Pas de politique énergétique! Pas de métrisation!

M. McRae: Cela me rappelle la réflexion qu'a faite H. L. Mencken après avoir assisté à un grand nombre d'audiences du procès Scopes. En parlant des réponses simples à des problèmes complexes, il a déclaré qu'il y avait, dans chaque cas une solution simple, élégante et erronée. Les solutions que je vois venir de l'autre côté de la Chambre sont simples, élégantes et erronées. Par exemple, nous avons entendu nos vis-à-vis annoncer ce qu'ils feraient dès leur accession au pouvoir.

M. Deans: Ils vous appuient.

M. McRae: Je ne voudrais pas qu'on m'accuse de m'éloigner de la motion ou du bill, mais je dis que la solution à nos problèmes est extrêmement complexe, et celle qu'offre l'opposition . . .

M. Crombie: Est simple.

M. McRae: Sa solution simple, sa première solution, est de se débarrasser du Programme énergétique national, de rendre l'Agence d'examen de l'investissement étranger moins sévère. Cela réglerait tous nos problèmes. Je ne peux même pas me rappeler s'ils avaient une seconde solution. En outre ils ne se gênent pas pour discuter des dépenses, sans toutefois mentionner de programmes précis. Ensuite, ils parlent d'adopter la politique économique de Reagan. Nous y reviendrons plus tard. Mais, essentiellement, ils estiment que le problème, aux États-Unis comme dans le monde entier, tient au Programme énergétique national et à L'AEIÉ, qu'il disparaîtrait si seulement nous nous défaisions du programme et de l'Agence par une petite opération banale.

M. Crombie: Nous étudions le bill C-124.

M. McRae: Pourquoi demander aux députés de l'Opposition ce qu'ils feraient au sujet des taux d'intérêt! Ils feraient la même chose. Il n'y a pas longtemps, le chef de l'Opposition (M. Clark) a déclaré qu'il en ferait autant des taux d'intérêt.

M. Baker (Nepean-Carleton): Nous les ferions grimper plus équitablement.

M. McRae: Ce bill-ci n'est ni simple, ni ingénieux ni injuste. Il amorcerait un programme de relance au Canada en accomplissant une chose importante. Il tenterait de ramener l'inflation à moins de 10 p. 100, à 7 ou 8 p. 100. Il commence par les salaires, mais il traite aussi des prix. Nous parlons de contenir les tarifs d'Air Canada et de Bell Canada.

• (1650)

M. Orlikow: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Le député me permettrait-il une question?

M. McRae: Je répondrai volontiers à une question à la fin de mon intervention. Je ne sais pas si je devrais accepter de répondre à une question dès maintenant. Le député n'a pas entendu mon argumentation. Une fois qu'il l'aura entendue, il pourra me poser une question pertinente à laquelle je m'empresserai de répondre. Nous pourrons donc y revenir à la fin de mon intervention.

Nous espérons, grâce à l'application du bill à l'étude, réussir à ramener l'inflation à un taux de 6 ou 7 p. 100 au Canada. Certains soutiennent que le bill n'y suffira pas. Il n'y suffira certes pas. Mais il représente de la part du gouvernement un premier pas dans cette voie. Si le gouvernement ne le fait pas, comment pourrait-on s'attendre que d'autres le fassent? Il faut donner l'exemple, faire un premier pas.

Si nous réussissons, comme je l'espère et comme j'en suis persuadé, à convaincre les autres secteurs de l'économie canadienne qu'il s'agit de la bonne solution, et si nous réussissons à restreindre la croissance des salaires, des prix et de l'inflation, la hausse du coût de la vie s'établira alors à 6 ou 7 p. 100. Les fonctionnaires ne devraient donc pas en souffrir davantage que le reste de la population. Voilà une façon raisonnable d'envisager la situation.

Il n'existe tout simplement pas de solution unique. C'est ce qu'affirmait M. H. L. Menken quand il s'occupait de l'affaire Scope. C'est aussi ce qu'affirment beaucoup d'économistes aujourd'hui. Il n'existe pas de solution simple que l'on puisse appliquer rapidement. Il n'est pas possible de dépenser plus d'argent, de laisser tomber le Programme énergétique national et de régler ainsi tous les problèmes. Nous traversons une crise économique très difficile et très grave sur le plan international. Le simple fait d'adopter ce projet de loi ne réglera pas vraiment tous les problèmes. Cette mesure montre néanmoins que nous cherchons à résoudre nos difficultés.

Les députés de ce côté-ci, et certainement les députés d'en face, s'inquiètent devant la gravité des ennuis que nous éprouvons en raison des taux d'intérêt élevés. Il existe incontestablement une corrélation entre ces taux et le taux d'inflation. Le taux d'intérêt réel est le taux d'intérêt nominal moins le taux d'inflation. Généralement, ce taux, par rapport au taux préférentiel, devrait être de 2 à 3 p. 100 durant une certaine période de temps. Or ce taux est probablement de 7 ou 8 p. 100 aux États-Unis et de 5 ou 6 p. 100 au Canada. Il varie en fonction du taux d'inflation et, bien sûr, des fluctuations du taux d'intérêt.

Les taux d'intérêt réels sont trop élevés. Personne ne le conteste. Ils doivent baisser. Pour faire baisser considérablement les taux d'intérêt, il faut faire diminuer le taux d'inflation. Si nous arrivons à ramener le taux d'inflation à 6 ou 7 p. 100, nous pourrons agir. Si l'on s'attend à ce que le taux d'inflation n'augmente pas de nouveau, on pourra faire fléchir considérablement les taux d'intérêt, ce qui stimulera énormément l'économie.

On n'y arrivera pas sans difficulté. Tout allait très bien dans les années 50 et 60, car on pouvait se baser sur les théories de Keynes. On pouvait avoir recours à des mesures fiscales ou monétaires pour stimuler l'économie ou la ralentir, selon les circonstances. C'était très simple, et on pouvait obtenir de très bons résultats. On ne parvenait pas toujours à redresser la situation aussi bien qu'on l'aurait pu, mais ce n'était pas à cause de Keynes. Dans la plupart des pays, on n'intervenait pas toujours au bon moment.

Ce système ne marche plus. Si cela ne marche plus, c'est parce qu'on se fie à des solutions simplistes, et c'est une erreur. Nous pouvons commencer à prendre certaines initiatives et en voici une.

On entend souvent dire que le problème est causé par les dépenses du gouvernement. Comme l'a déjà dit le député de Kitchener (M. Lang), c'est au Japon que les dépenses publiques sont les plus élevées par rapport au produit nationale brut et pourtant, c'est ce pays qui a le taux d'inflation et les taux d'intérêt les plus bas de tous les pays industrialisées. Les énormes déficits du gouvernement ne sont pas la cause fondamentale des problèmes qui nous accablent et ce, pour bien des raisons.

Cette année, le déficit atteindra près de 20 milliards de dollars. Peut-être un peu moins, peut-être un tout petit peu plus, mais ce sera à peu près cela. En novembre, on avait prévu un déficit d'environ 10.5 milliards de dollars. Le déficit a par conséquent grimpé en flèche en huit mois.

Cette montée en flèche n'est pas due à un accroissement des dépenses du gouvernement. Les dépenses ont augmenté effectivement. Par contre, 80 p. 100 de ce déficit supplémentaire est dû au fait que les recettes publiques ont diminué. Les dépenses supplémentaires du gouvernement, causées en grande partie par la récession mondiale, représentent 20 p. 100 de cette différence. Les dépenses supplémentaires sont provoquées en majeur partie par la récession générale et il n'est pas facile de résoudre le problème.

Les dépenses gouvernementales ne sont pas la principale cause du problème. Le gouvernement actuel dépensera approximativement 90 milliards de dollars au cours de la prochaine année financière. De cette somme, 20 p. 100 seulement sera consacré au fonctionnment du gouvernement. C'est là-dessus que porte le projet de loi à l'étude même si nous touchons des gens qui travaillent à l'extérieur de la fonction publique lorsque nous visons les domaines assujettis au Code du travail du Canada, comme l'indique la motion.

Vingt p. 100 seulement des dépenses gouvernementales servent à financer le fonctionnement du gouvernement: la défense, les postes et tous les autres services. Les 80 p. 100 qui restent reviennent aux Canadiens sous une forme ou sous une autre, que ce soit directement, sous forme de pensions, par l'intermédiaire des provinces, ou autrement. Nous devrions avoir un débat à la Chambre sur la provenance de cet argent, sur sa destination et sur la question de savoir si c'est vraiment l'usage qu'il convient d'en faire plutôt que d'ergoter sur le montant en soi. Certains gouvernements notamment celui de la Suède et d'autres, tranfèrent jusqu'à 50 p. 100 de la totalité de leur produit national brut d'un groupe à un autre. Voilà le

genre de débat que nous devrions avoir. Le montant du transfert n'est pas très important.

Compte tenu des déclarations simplistes que l'on nous sert constamment, je voudrais comparer notre situation à celle des États-Unis. Dernièrement, on m'a reproché de parler des États-Unis plutôt que du Canada. Pour bien des raisons, l'économie de notre pays dépend énormément de l'économie américaine. L'une de ces raisons est la prédominance de la mainmise américaine. C'était une des raisons pour lesquelles nous avons présenté le Programme énergétique national dont les conservateurs aimeraient bien être débarrassés. Auparavant, 75 p. 100 de nos ressources pétrolières et gazières appartenaient à des étrangers, pour la plupart des compagnies américaines. C'était une très bonne raison pour lancer le Programme énergétique national et c'est également une très bonne raison pour parler de l'économie américaine et la comparer à la nôtre. Je crois que cette comparaison est importante.

• (1700)

L'une des affirmations qui sont revenues le plus souvent depuis la présentation du budget est que notre déficit, calculé en pourcentage du produit national brut, est le double du déficit américain. Cela n'est tout simplement pas vrai. En pourcentage du produit national brut, notre déficit est à peu près équivalent au prochain déficit américain. La différence entre les deux est très faible. Le déficit américain s'élève à 100 milliards de dollars; il ne sera pas de 100 milliards de dollars au cours de la prochaine année financière, mais plutôt de 160 à 170 milliards de dollars, ce qui est évidemment une estimation probablement très proche de la réalité. Calculés en pourcentage des produits nationaux bruts, les déficits des deux pays seront à peu près équivalents. Nous employons parfois le rapport de dix à un. Le rapport de dix à un ne convient pas parce que notre produit national brut est supérieur à celui des États-Unis. Il ne s'applique donc pas très bien dans le cas présent. Toutefois, les déficits des deux pays sont très, très semblables.

Il est intéressant d'établir un parallèle entre le déficit et l'épargne. Le produit national brut canadien atteindra environ 360 milliards de dollars au cours de la présente année financière. Le déficit gouvernemental de 20 milliards de dollars représente donc à peu près 5.1 p. 100 du produit national brut total. Par ailleurs, la formation brute de capital—l'épargne—des Canadiens est de l'ordre de 25 p. 100 du produit national brut.

Je n'aime évidemment pas recourir à des simplifications dans ce domaine, mais permettez-moi d'établir une simple comparaison. Une famille qui, d'une part, emprunte $2,000 environ, mais réussit, d'autre part, à économiser $9,000 ne se trouve pas dans une mauvaise situation. En ce qui concerne l'économie canadienne, si le déficit est de 20 milliards de dollars, mais que la formation brute de capital atteint 90 milliards de dollars, il n'y a aucune raison de croire que le déficit atteint des proportions démesurées et que l'économie canadienne ne pourra pas l'absorber. Dans ce cas, le déficit représente en fait 21 à 22 p. 100 environ de la formation de capital. Aux États-Unis, ce taux est proche de 30 p. 100. Les problèmes que nous connaissons dans ce domaine ne sont guère plus graves qu'aux États-Unis. Le taux d'inflation reste toutefois un problème au Canada.

Notre taux d'inflation continue à être nettement supérieur, sans doute de 3 ou 4 points de pourcentage, à celui des États-Unis. C'est difficile à dire, parce que le taux américain fluctue beaucoup depuis quelques mois. Le taux d'inflation a augmenté considérablement aux États-Unis, mais il demeure toutefois inférieur de 4 à 5 p. 100 au nôtre. C'est le problème que le bill et la motion à l'étude cherchent à résoudre, afin de faire baisser nos taux d'intérêt.

Dans le cadre de cette comparaison, il existe un secteur que nous avons passé sous silence. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^lle^ Bégin) mérite nos louanges pour les efforts qu'elle a déployés à cet égard. A l'échelle nationale, nous n'avons pas restreint énormément—et même pas du tout—les crédits que nous allouons aux services sociaux. Le montant de la pension de la vieillesse a très peu diminué. Il ne s'agit pas vraiment d'une diminution, mais d'une limite de l'indexation à 6 p. 100 pour des personnes qui ont sans doute suffisamment d'argent. Il n'y a pas une réduction pour ceux qui n'en ont pas assez.

Je voudrais vous raconter une brève histoire concernant la situation aux États-Unis, afin de vous donner une idée de ce qui s'y passe. Au milieu du mois de juin, le président Reagan est allé au Texas et il a pris la parole lors d'une réception donnée en l'honneur du gouverneur du Texas. Trois mille cinq-cents personnes ont été invitées à cette réception pour entendre leur président, à $1,000 le repas. Au cours de la même semaine, où ces 3,500 Américains—pour la plupart des Texans—ont dépensé $1,000 chacun pour un seul repas, l'État du Texas a publié une brochure dans laquelle on décourageait les Américains de déménager vers cet État, étant donné le taux de chômage élevé qui sévit dans le Sud, surtout au Texas, en raison de la situation très précaire dans laquelle se trouve l'industrie pétrolière dans tout le pays, faute d'un programme énergétique national. La même semaine, l'État du Texas a publié une brochure dans laquelle on disait que les assistés sociaux toucheraient des revenus mensuels de $32 pour les timbres d'alimentation et $32 supplémentaires. Et cela dans un pays où 3,500 personnes ont pu payer un repas $1,000.

Le gouvernement du Canada n'a jamais négligé ses responsabilités sociales. Il n'a pas réduit ses dépenses au titre de la santé, du bien-être social, et ainsi de suite. Nous ne voulons pas sabrer dans nos programmes sociaux. D'ailleurs, le conseil du développement social en a félicité le gouvernement. Je pense que c'est l'une des principales différences entre les deux pays. Si la récession s'aggrave, la façon dont nous dépensons de l'argent pour verser les prestations d'assurance-chômage, résoudre nos problèmes sociaux et garantir que les Canadiens ont un peu d'argent pour acheter des marchandises contribuera à la reprise économique.

Je pourrais dire encore bien d'autres choses sur la situation aux États-Unis. Je crains fort que les programmes sociaux soient en train d'y disparaître.

Les députés d'en face offrent des solutions simples pour résoudre nos problèmes. Comme le dit Menken, ils voient un problème complexe et proposent une solution simple, élégante et fausse. Selon moi, le bill à l'étude est un début. Il permettra aux Canadiens de faire front commun pour réduire l'inflation. C'est un premier pas. Il devra y en avoir bien d'autres pour résoudre tous les problèmes du Canada et du reste du monde.

M. Orlikow: Monsieur l'Orateur, je me demande si je peux poser une question au député de Thunder Bay-Atikokan (M. McRae). Le député appuie le projet du gouvernement en vue de limiter à 6 et à 5 p. 100 les hausses salariales au cours des quelques prochaines années et il affirme que . . .

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre. Je ne sais pas très bien si le député invoque le Règlement ou s'il veut participer au débat. Puis-je lui demander s'il invoque le Règlement?

M. Orlikow: Monsieur l'Orateur, je veux poser une question. Je me demande si le député de Thunder Bay-Atikokan est d'accord pour que je lui pose une question.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): C'est ce que je pensais. C'est pour cela que j'ai interrompu le député. Le temps de parole du député de Thunder Bay-Atikokan (M. McRae) est écoulé. Par conséquent, conformément à nos précédents, la présidence doit demander le consentement unanime de la Chambre pour que le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) pose une question au député de Thunder Bay-Atikokan. Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

M. Orlikow: Monsieur l'Orateur, le député appuie le projet du gouvernement en vue de limiter à 6 et 5 p. 100 les hausses salariales des fonctionnaires au cours des deux prochaines années et il affirme que si cela se fait en même temps que certaines autres choses, le taux d'inflation pourrait baisser à 6 p. 100. Je voudrais demander au député comment il peut prétendre que le taux d'inflation pourrait baisser à 6 p. 100 puisque le gouvernemnet du Canada a conclu une entente avec les provinces productrices pour faire monter le prix de l'énergie de plus de 30 p. 100 entre le 1er juillet de cette année et le 1er juillet de l'année prochaine. Cela veut dire que le coût du transport, le coût du chauffage des maisons, le coût des voyages par automobile, autobus ou avion doit augmenter. Le coût de la production alimentaire augmentera de façon substantielle en raison des prix du combustible. Le député croit-il vraiment que le coût de la vie va être ramené à 6 p. 100? Ne serait-il pas plus juste de dire qu'il sera de 9 ou 10 p. 100 à la même époque l'an prochain?

• (1710)

M. McRae: Monsieur l'Orateur, le député a posé une question très importante. Si j'avais eu dix minutes de plus, j'y aurais répondu. Le pays se trouve dans une situation curieuse car la hausse du coût de l'énergie est l'un des principaux facteurs d'inflation. Nous avons conclu un accord selon lequel nos prix énergétiques atteindront 75 p. 100 du cours mondial. A l'heure actuelle, nos prix sont bien en-deça du cours mondial, mais ils augmentent alors que celui-ci diminue.

A mon avis, si nous portions demain à 75 p. 100 du cours mondial le prix de notre énergie, l'inflation commencerait à prendre du recul. C'est une situation ridicule, mais c'est exactement ce qui arriverait. Le taux d'inflation diminuerait de même que la crainte de le voir augmenter.

Je pense qu'il nous faut accepter le fait que l'inflation continuera à être de 3 ou 4 points plus élevée à cause du prix de l'énergie. Je ne vois pas comment nous pourrions échapper à la situation plutôt ridicule dans laquelle nous nous trouvons contrairement à d'autres pays parce que notre prix se situe en-deça du cours mondial.

J'espère que le gouvernement renégociera l'accord avec l'Alberta pour limiter cette augmentation à un certain niveau. Il se pourrait que les frais de gestion du gouvernement augmentent parce que le montant des paiements de transfert devrait peut-être augmenter. Si les recettes du gouvernement diminuent, alors il nous faudra peut-être trouver d'autres sources d'impôt.

Nous devons comprendre que si nous payions demain pour notre énergie, 75 p. 100 du cours mondial notre taux d'inflation diminuerait. C'est tout à fait ridicule, mais c'est la situation dans laquelle nous nous trouvons.

[*Français*]

M. Henri Tousignant (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics): Monsieur le président, évidemment, plusieurs Canadiens doivent se demander présentement ce que la Chambre fait, car elle siège et elle a siégé pour ainsi dire tout l'été, eh bien, j'espère qu'ils sont conscients de la situation économique actuelle, et du fait que le gouvernement actuel prend tous les moyens possibles pour apporter des correctifs.

Alors, monsieur le président, évidemment, le bill C-124 n'est pas un remède à tous les maux. De mémoire d'homme, je ne me souviens pas que quelque parlement que ce soit au Canada et même dans le monde ait pu en arriver à une solution, apporter un remède absolument idéal et parfait à toutes les situations. Nous n'avons certes pas la prétention de croire que cette mesure est efficace en tous points, mais évidemment toutes les lois qui ont été adoptées par tous les Parlements du monde, comme je viens de le mentionner, n'ont pas été parfaites. Si je peux me référer seulement à la pension de vieillesse, par exemple, évidemment, si on avait voulu être juste et équitable, il y a des gens qui sont millionnaires, qui n'auraient pas eu besoin de la pension, il y en a d'autres qui en avaient besoin davantage, alors on ne peut pas naturellement appliquer une mesure qui puisse satisfaire tout le monde.

Évidemment, mes collègues d'en face, comme je les connais, ont le sens de la critique et il y a belle lurette, depuis les heures que nous avons consacrées à l'étude de ce projet de loi, s'opposent bien sûr. Par contre, je n'ai vraiment pas vu davantage, je n'ai vraiment pas vu de solution bien concrète qu'on a pu nous présenter. Alors, ces gens-là se tiennent sur la clôture, ils essaient de faire plaisir un peu à tout le monde, à l'électorat. Mais un gouvernement responsable doit à un certain moment trancher des questions et prendre des décisions qui ne plaisent pas toujours à toute la population, mais qui sont de nature à apporter, dans l'ensemble, des correctifs à des situations. Or, évidemment, surtout le Nouveau parti démocratique s'oppose farouchement à cette mesure de réduction des augmentations si je peux m'exprimer ainsi. Mais il faudrait se souvenir qu'évidemment, je pense que tout le monde est d'accord là-dessus, les néo-démocrates sont d'accord sur le fait que le problème important et ce n'est rien de nouveau, c'est d'arriver à combattre l'inflation. Actuellement, on est d'accord aussi pour dire qu'il y a un prix à payer pour combattre l'inflation. On sait que le prix, ceux qui paient ce prix actuellement sont les gens qui sont mis à pied, les derniers arrivés sur la chaîne de montage sont les premiers sortis. Ceux qui paient le prix de l'inflation sont également les hommes d'affaires qui ont à payer des hauts taux d'intérêt, et qui risquent de perdre leur chemise tous les jours. Il y a donc un prix à payer! Ce sont ces gens-là qui paient actuellement le prix pour ramener l'inflation à des proportions plus normales, alors que dans la fonction publique,

par exemple, où les emplois sont presque garantis, on aurait, nous du gouvernement, tout simplement continué à consentir des augmentations, peut-être 11 p. 100 ou 12 p. 100, pour donner à des gens qui ont un travail assuré une prime d'enrichissement, pour leur permettre de profiter du fait que d'autres sont obligés de payer un prix pour ramener l'inflation à des proportions plus normales, mettre le pied sur le cou de ceux qui sont en chômage actuellement, des hommes d'affaires qui font banqueroute, et par contre, on se tourne de bord, et on dit aux employés qui ont des emplois garantis: Voici, on va vous donner une prime d'enrichissement. Vous allez pouvoir, avec l'enrichissement que l'on vous donne, obtenir une augmentation de salaire, vous allez pouvoir profiter du fait que d'autres se saignent à blanc pour réduire l'inflation. A mon avis, un gouvernement comme le gouvernement libéral qui s'est toujours targué d'être un parti de la justice, de l'équité, du partage, aurait tout simplement manqué à son devoir, monsieur l'Orateur.

C'est en fait ce qui fait que les Canadiens réélisent toujours le parti libéral comme gouvernement, c'est que c'est un parti qui défend tout le monde, aussi bien les pauvres que les riches et ceux des classes moyennes. C'est la justice qui prime. Nous ne pouvions pas, évidemment, permettre qu'une telle chose se produise. Bien sûr, si nous étions dans une période de richesse, nous n'aurions pas essayé de réduire ces augmentations. Mais à un certain moment, c'est comme la chanson de Petula Clark: Tout le monde veut aller au Ciel, mais personne ne veut mourir! Tout le monde est conscient du fait qu'il existe une situation difficile, tout le monde est d'accord, mais quand on dit: Es-tu prêt à faire un effort? Non, c'est toujours l'autre qui doit faire l'effort.

Alors, évidemment, il fallait commencer quelque part. Les gens d'en face, les néo-démocrates, bien sûr, disent: Écoutez, si vous voulez contrôler les salaires de quelque façon, empressez-vous de contrôler les prix. Ah! C'est beau, en théorie, c'est beau. Bien sûr! Toutefois, il faut se dire ceci: il faudrait quand même se rappeler, monsieur le président, que nous vivons dans un marché de libre entreprise, de concurrence, et que les prix se contrôlent presque automatiquement. Cela fait ricaner un peu mon collègue d'en face, bien sûr. Mais s'il y avait donc possibilité de trouver une solution parfaite, je serais le premier à acheter cette solution! On parle aussi de contrôler les prix, non pas parce que je ne voudrais pas que l'on contrôle les prix, au contraire! Si on avait une façon scientifique et efficace de contrôler les prix, je serais le premier à l'accepter. Mais pour dire comme l'expression anglaise quand on s'embarque là-dedans: On ouvre une boîte de vers. *You open up a can of worms*. C'est vrai, monsieur le président. On nous parle par exemple des maisons appartenant à la Société canadienne d'hypothèques et de logement, les maisons qui augmentent, et on nous demande continuellement à la période des questions orales, de contrôler également le prix des maisons, le prix des loyers, pour que cela ne dépasse pas plus de 6 p. 100.

• (1720)

Je voudrais quand même rappeler à ces gens-là que le Canada est un pays commerçant et que la Société canadienne d'hypothèques et de logement est dans le commerce de l'habitation, et nous pourrions nous engager à ne pas augmenter le prix des maisons de plus de 6 p. 100, quand bien même nous ferions le plus gros déficit possible. Mais nous ne pouvons pas faire faillite, nous sommes le gouvernement. Ce que je veux dire c'est qu'on a quand même des concurrents, on a quand même des gens dans le secteur privé qui sont dans ce domaine-là. Qu'est-ce qui va en résulter? On va tout simplement faire crever ces gens-là. Ces gens-là ne pourront plus rester en affaires si on leur impose une concurrence déloyale. C'est imposer une concurrence déloyale, parce que nous sommes le gouvernement, nous pouvons indéfiniment absorber les déficits, mais le petit individu qui est dans ce commerce-là, lui, à une augmentation de 6 p. 100, s'il ne vit pas, s'il est déjà déficitaire à 9 et à 10 p. 100, comment va-t-il rester longtemps en affaires si on lui impose une concurrence à 6 p. 100? Ce sont des choses auxquelles il faut penser. Bien sûr, ce sont de belles théories que de crier fort: Vous devriez contrôler les prix, non pas seulement contrôler les salaires. Ce sont de belles théories, mais en pratique c'est un peu moins facile d'application.

Monsieur le président, je voudrais bien que les gens réfléchissent sérieusement là-dessus, que les Canadiens, non seulement les gens d'en face, mais les Canadiens en général réfléchissent sur les conséquences pour le gouvernement d'imposer également des contrôles de prix dans toutes sortes de domaines. Évidemment si on met toutes les entreprises en faillite par des contrôles à outrance, ce n'est pas que je sois favorable à ce que les compagnies fassent des profits exorbitants, je ne suis pas favorable à cela, mais si on impose des contrôles à outrance des prix, évidemment on risque de mettre les compagnies en faillite. Je me demande vraiment si cela va servir les intérêts des travailleurs canadiens.

Évidemment je pense que les Canadiens en général sont conscients et réalisent qu'il faut commencer quelque part et nous, du gouvernement canadien, nous avons voulu commencer, nous avons voulu donner l'exemple dans notre propre boîte. On nous accuse souvent d'avoir le nez fourré un peu partout dans ce qui ne nous concerne pas, je m'excuse de l'expression, monsieur le président, mais, à mon avis, c'est le cas des gouvernements en général d'avoir le nez un peu fourré dans toutes sortes de domaines qui ne les concernent pas. Mais cette fois-ci, cela nous concerne, ce sont nos affaires, alors c'est à nous du gouvernement de nous occuper de nos affaires. Alors dans la Fonction publique comme dans toutes les sociétés de la Couronne, cela relève du gouvernement. Donc nous avons la responsabilité dans une situation comme celle qui existe actuellement, d'agir. Évidemment, la majorité des fonctionnaires est parfaitement d'accord. Bien sûr, il y a M. McDermott et le Nouveau parti démocratique et compagnie qui ne sont pas d'accord, évidemment, mais la majorité des fonctionnaires sont d'accord, et de plus ils savent très bien qu'il ne s'agit pas là d'une mesure punitive, c'est loin d'être une mesure punitive, ce n'est pas que nous voulions imposer quoi que ce soit, ce n'est pas que nous éprouvions un sentiment de hargne à l'égard de qui que ce soit, mais comme j'ai mentionné tout à l'heure, monsieur le président, il serait totalement injuste dans la société actuelle que les gens soient mis à pied, et d'autre part, il y a ceux qui ont une sécurité d'emploi et on leur donne, leur consent une prime d'enrichissement.

Bien moi, monsieur le président, si j'étais fonctionnaire, et si je gagnais $12,000 ou $15,000 par année étant donné les circonstances, je préférerais encore avoir une réduction d'augmentation de salaire limité à 6 p. 100 plutôt qu'à 11 p. 100 et devoir recourir à l'assurance-chômage ou au bien-être social.

Alors là-dessus, je voudrais bien que tous les fonctionnaires sachent qu'il ne s'agit pas d'une mesure punitive, au contraire, nous sommes conscients que ce sont nos proches collaborateurs, nos employés et que nous voulons les traiter avec beaucoup de dignité et de respect. Évidemment cela va faire plaisir à bien des gens aussi parce que souvent, un peu comme les politiciens, la bureaucratie c'est un petit peu mal vu, c'est Balzac qui disait que la bureaucratie c'est un monstre administré par des pygmées. En fait, monsieur le président, aux yeux de bien des Canadiens, bien sûr que c'est un monstre la bureaucratie, mais également ce sont des gens qui travaillent souvent dans l'ombre et pour le bien-être de toute la population en général, de tous les Canadiens. Alors ces gens-là comprennent parfaitement notre position et notre action.

Monsieur le président, il fallait commencer quelque part et chacun est parfaitement conscient que nous avons vécu au Canada de bonnes années, des années de prospérité, et nous en avons profité tant mieux, maintenant, à certain moment il arrive des années plus difficiles, et il faut que les gens soient conscients qu'il y a des efforts à faire, il faut que les gens soient conscients de changer leurs habitudes de vie, et je dirais plus, monsieur le président, j'espère que mes collègues vont jaser à l'extérieur s'ils ne sont pas trop pressés, s'ils veulent discuter ils pourraient peut-être jaser à l'extérieur cela dérange un petit peu, monsieur le président, alors je dirais plus, je dirais que l'économie est reliée directement à la nature humaine. Le cycle économique d'une nation est relié directement à la nature humaine, tout comme dans la forêt, par exemple, à un certain moment il y a des groupes d'animaux qui viennent en surnombre et soudain il y a une épidémie, puis ils meurent, et alors la situation change et le tout se régularise. Alors dans l'économie, c'est un peu la même chose. On connaît des bonnes années, on en profite, on est plus généreux, quand nos affaires sont bonnes, si on est homme d'affaires, on consent des augmentations de salaires plus substantielles jusqu'au moment où on se rend compte que cela ne va plus. L'économie, ça ne peut pas aller toujours progressant. Il faut à un certain moment revenir les pieds sur terre, alors c'est ce qui se produit.

Il faut bien constater que nous avons peut-être un peu exagéré. Au Canada, nous sommes 24 millions de citoyens et il y a 28 millions de cartes de crédit en circulation. Cela va faire songer bien des gens de savoir qu'il y a 28 millions de cartes de crédit en circulation et que nous sommes endettés de $200,000 par Canadien, 24 millions de citoyens et celui qui naît aujourd'hui est endetté de $200,000. Cela est la dette fédérale, provinciale, municipale et corporative. Deux cent mille dollars par citoyen.

Je voudrais bien savoir des députés de l'opposition où ils situent l'endettement normal acceptable d'un pays comme le nôtre. Bien sûr, on va nous proposer autre chose, parce qu'en général les députés de l'opposition attendent pour savoir ce que nous nous allons proposer, vous savez, c'est le jeu du chat et de la souris, ce que nous allons proposer, et immédiatement quand nous ouvrons la bouche pour proposer quelque chose, là ils sont contre. Si nous avions proposé autre chose, une autre alternative, ils nous auraient recommandé de proposer celle sur laquelle ils sont contre. Alors évidemment on n'a pas vraiment de suggestions constructives de l'autre côté, et voici qu'on demeure à la Chambre et on retarde l'adoption de ce bill tout simplement sans raison.

Alors, monsieur l'Orateur, nous du gouvernement nous pouvons toujours intervenir, mais chaque fois que nous intervenons, ce sont des interventions artificielles. Nous ne faisons que retarder le mal, l'échéance, et les Canadiens commencent à comprendre cela. Les Canadiens d'un bout à l'autre du pays commencent à comprendre que chaque fois que les gouvernements interviennent, donnent une petite subvention ici, une subvention là, pour aider telle entreprise à rester en affaires, pour ne pas qu'elle fasse faillite ou qu'elle ferme ses portes, conserver les emplois, c'est bien pour cette entreprise-là, mais c'est déloyal vis-à-vis l'autre à côté qui s'administre bien. Alors chaque fois que le gouvernement canadien ou les gouvernements provinciaux interviennent, ce sont des interventions artificielles. Il faut que les Canadiens en général s'autodisciplinent. Il y a des limites à un certain moment à ce que les gouvernements viennent mettre le pain dans la bouche de chaque individu. Il va falloir maintenant que l'on réalise que l'on a connu des bonnes années, et que maintenant il faut se mettre les mains à la pâte, et s'il le faut baisser le thermostat d'un degré pour venir à bout de boucler son budget. Il va falloir travailler intelligemment, un peu comme cela se fait en Europe.

Dans le passé les hommes d'affaires ici, par exemple, se sont lancés en affaires et voulaient au bout de deux ans être millionnaires. C'est bien le *fun* dans la mesure où on peut se le payer. En Europe, ce n'est pas de même que cela fonctionne. Le gars est en arrière de son comptoir pendant des années. C'est cela la situation! Les travailleurs devront également donner un peu plus de rendement. Ce sont les employeurs, les hommes d'affaires qui vont être obligés de couper un petit peu leurs dépenses.

J'ai été en affaires, et parfois cela passait «serré» et il y avait des choses dont je devais me départir. Cela me faisait de la peine, je me disais: Bien, tel *pick-up* est quasiment payé, et je suis obligé de le vendre. Que voulez-vous, c'est cela passer au travers des situations difficiles. Alors, monsieur le président, je suis conscient que la Chambre va adopter dès ce soir le bill C-124 et que les Canadiens en général vont comprendre exactement notre position, notre action, et ceci va définitivement porter fruit à l'économie canadienne.

• (1730)

[*Traduction*]

M. Terry Sargeant (Selkirk-Interlake): Monsieur l'Orateur, je suis certain que le bill C-124 à l'étude aujourd'hui passera à l'histoire comme une mesure injuste, un geste inutile dans la lutte contre l'inflation. On y verra une malheureuse tentative pour faire des fonctionnaires et d'autres travailleurs des boucs émissaires sacrifiés par le gouvernement pour dissimuler l'échec de sa désastreuse politique économique. On y verra l'amorce d'un affrontement avec les travailleurs, affrontement recherché par le gouvernement et appuyé par les prétendants conservateurs, pour détourner l'attention des effets désastreux des taux d'intérêt élevés, des coûts de l'énergie sans cesse croissants et du caractère résolument monopolistique de l'économie canadienne. Les membres de notre groupe et moi-même avons décidé de nous opposer au projet de loi, parce que le gouvernement a voulu l'imposer de force aux travailleurs canadiens. Nous n'avons nullement l'intention de le laisser passer sans nous opposer de toutes nos forces aux injustices qu'il comporte,

quitte à appuyer les amendements constructifs qu'on pourrait proposer.

Nos amis à notre droite, nos amis conservateurs, se fendent en quatre pour appuyer cette campagne publicitaire du gouvernement destinée à convaincre les Canadiens que le meilleur moyen de combattre l'inflation est de s'en prendre à la négociation collective et aux revenus des travailleurs. En cherchant la bagarre avec les travailleurs, le gouvernement essaie de convaincre les Canadiens qu'il fait quelque chose pour nous sortir de la crise économique. Les conservateurs s'empressent d'approuver le gouvernement, tâchant d'empêcher les travailleurs de se défendre dans le cadre de la loi. Pour ma part, je ne peux accepter qu'on s'en prenne à un dactylo de Winnipeg qui gagne $11,353 par année, ou aux employés des hôpitaux de l'État qui touchent seulement $11,055 par année, tout cela pour inciter Ian Sinclair et ses comparses à profiter de la reprise amorcée grâce aux 6 p. 100. Le bill ne vise pas à autre chose. Pas plus que je ne peux accepter que le gouvernement rogne le droit des travailleurs canadiens de négocier collectivement, pour détourner l'attention du public de sa désastreuse politique économique.

Le député de Churchill (M. Murphy) a présenté un certain nombre d'amendements qui cherchent à rétablir le principe de la négociation collective dans le bill. Ces amendements ont pour effet de rendre à ceux qui sont visés par le projet de loi le droit qu'ils ont, selon le Code canadien du travail ou la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique, de négocier une convention collective et de choisir de résoudre les différends qui pourraient surgir pendant les négociations par l'arbitrage ou par la grève. Ces amendements sont positifs, parce qu'ils ne rétablissent pas un semblant, mais le principe même de la négociation collective.

La déclaration faite jeudi dernier par le président du Conseil du Trésor (M. Johnston) que la négociation collective serait bientôt rétablie, donc une exception de plus à la règle de 6 p. 100, était très rusée comme tactique publicitaire, mais il est évident que cela ne suffit pas pour infirmer l'accusation que le gouvernement est en train de saboter la négociation collective au Canada. Avec des restrictions de 6 et 5 p. 100 sur toutes formes de salaire ou de gratification, il y a très peu de marge de manœuvre pour négocier. Tout ce que le président du Conseil du Trésor a donné aux fonctionnaires, c'est le droit de négocier comment leur niveau de vie et leurs conditions de travail vont se détériorer, et cela, seulement si le gouvernement veut bien permettre des négociations.

Selon le député de Kingston et les Îles (M^lle^ MacDonald), cette petite déclaration du président du Conseil du Trésor aidera considérablement à diminuer l'opposition des conservateurs à ce projet de loi. En y regardant de près, on constate que l'opposition des conservateurs aux restrictions salariales ne représente pas grand-chose. Ainsi que leur opposition à la mauvaise gestion économique du gouvernement, le désaccord des conservateurs sur les restrictions salariales manque un peu de conviction. Il y a très peu qui sépare les conservateurs des libéraux quand il s'agit des négociations collectives et des solutions qu'ils proposent pour remédier aux taux d'intérêt élevés, le chômage et la baisse de production au Canada. Les libéraux et les conservateurs ne veulent donner aux fonctionnaires fédéraux qu'un semblant de droit à la négociation collective. Les apparences, c'est tout.

Il y a très peu là pour les femmes qui travaillent au gouvernement et qui souhaitent des dispositions adéquates pour les congés de maternité. Il y a très peu là pour les fonctionnaires qui approchent de la retraite et qui espèrent que les restrictions sur l'indexation des pensions seront remises à l'étude. Il n'y a rien pour ceux qui espèrent qu'on leur rendra leur droit à la négociation collective.

Quel est l'objet de ce projet de loi? Quand il l'a présenté il y a un mois, le président du Conseil du Trésor se plaignait que 25 à 30 p. 100 de notre capacité de production était inutilisée. Il s'est plaint parce qu'un milliard et quart de Canadiens ne peuvent se trouver un emploi et il est irrité parce que les entreprises et les consommateurs sont écrasés sous le poids des intérêts élevés. Nous devons améliorer notre production, a-t-il dit; mais personne ne le conteste. Notre économie est dévastée par une récession accompagnée d'une dépression. Les députés de ce côté-ci tentent depuis longtemps de faire comprendre au gouvernement la gravité de la situation.

• (1740)

Nul doute que la politique fiscale et monétaire ruineuse du gouvernement et de la Banque du Canada a infligé cette récession aux Canadiens et le gouvernement s'en rend compte. Il savait que la chose se produirait. Le premier ministre (M. Trudeau) a avoué que la politique économique de son gouvernement était destinée à effrayer les Canadiens en accroissant le chômage en vue de réduire leurs revendications financières; et cette politique a été efficace, les Canadiens ont été vivement effrayés, mais le seul résultat c'est que le chômage s'est accru, la production a diminué et l'inflation ne s'est nullement atténuée.

Certes, les libéraux ne peuvent être surpris que le Canada soit maintenant aux prises avec une grave récession. Ils l'ont eux-mêmes voulue afin de combattre l'inflation. Le parti libéral, le gouvernement de notre pays, n'a pas moins embrassé que les conservateurs qui lui collent aux talons, la politique monétariste qui étouffe toutes nos économies occidentales.

Le budget qui a été présenté ici le 28 juin a été terriblement décevant pour le peuple canadien. C'était un budget parfait pour mener au chaos social et à la catastrophe économique. C'est là un autre chapitre dans la décennie de mauvaise gestion libérale et conservatrice que nous vivons depuis que cette crise a débuté en 1973. Ce budget offrait bien peu aux Canadiens à part les mêmes vieux principes monétaristes voués à la faillite, assortis d'un soupçon de remède miracle, genre économie de l'offre.

Le budget du 28 juin aurait pu être le point tournant où le gouvernement aurait abandonné la doctrine économique conservatrice de Ronald Reagan, de Margaret Thatcher et du parti conservateur du Canada. Le gouvernement aurait pu laisser tomber les notions économiques injustes dont le principe fondamental est de prendre aux pauvres pour donner aux riches, dans l'espoir que ceux-ci aient le goût d'investir dans une société plus prospère. Le gouvernement aurait pu tourner le dos à tout cela, mais il ne l'a pas fait. Au lieu, il a répudié les principes de la négociation collective et comprimé une fois de plus le revenu déjà à la baisse des Canadiens moyens. Il a réduit leurs pensions, et réduit encore davantage les services sociaux. Et pour s'assurer l'appui des Canadiens, il a fait des pieds et des mains pour trouver des slogans accrocheurs

comme solidarité, partage, croisade contre l'inflation, et le monde de la relance de 6 p. 100.

Lorsqu'il s'est agi pour le ministre des Finances (M. MacEachen) de préparer son budget, il a convoqué celui que le *Toronto Star* a qualifié de vieux dur à cuire libéral pour le conseiller au sujet de la révolution sémantique. La révolution sémantique: quelle jolie expression. Voilà donc la magie à laquelle les libéraux ont eu recours dans l'espoir de rallier les Canadiens à cette chose qu'ils appellent le plan de relance économique. Pour un parti qui n'a pas eu une idée neuve en dix ans, je suppose que la révolution sémantique, c'est le mieux qu'ils aient pu trouver.

Cependant, je trouve que le ministre des Finances n'avait pas besoin de recourir à un conseiller pour mettre en scène sa révolution. A moindres frais et d'une façon beaucoup plus honnête, il aurait pu emprunter une ou deux phrases du budget conservateur de 1979. A la façon des Tory, le seul que les libéraux ont trouvé remède à la crise économique consiste à souffrir un moment afin d'en tirer des avantages à long terme, ou plutôt à tirer des avantages à cours terme au prix d'une longue souffrance.

C'est tout le sens du budget et du bill C-124: de longues souffrances pour des avantages à court terme. Mais ce ne sont pas les gros bonnets de l'industrie et de la finance qui touchent $500,000 par année qui vont souffrir; ce sont d'abord les fonctionnaires du gouvernement, puis les travailleurs du secteur privé. C'est à ces sans grade que le gouvernement demande d'être à la pointe de la lutte contre l'inflation. Non seulement leur revenu réel sera réduit au cours des deux prochaines années, mais, compte tenu du fait que le gouvernement limite leur droit de négocier collectivement, leurs conditions de travail vont aussi se détériorer, sans qu'ils aient le moyen d'exiger des améliorations.

Je ne vois pas aucune raison de s'en prendre aux salaires de travailleurs dont les augmentations, de toute façon étaient inférieures au coût de la vie depuis quelques années. Ce qui est encore plus aberrant, c'est d'attaquer le droit à la négociation collective dans le cadre de cette croisade contre l'inflation. Que le gouvernement décide ou non de permettre à ses employés de négocier certaines clauses, ce projet de loi constitue une attaque sérieuse contre leur droit à la négociation collective, sous le couvert de restrictions salariales. C'est ici que la logique gouvernementale apparaît le plus. La lutte contre la négociation collective peut être un sport à la mode chez les membres des conseils d'administration des sociétés, mais, en lui-même, le droit à la négociation collective n'a vraiment aucune répercussion sur l'inflation.

L'année dernière, le chef de mon parti a reçu un document interne du gouvernement dans lequel celui-ci expliquait comment il entendait régler la crise économique. Permettez-moi d'en citer un passage:

> ... Un programme de consultation et de relations publiques visant à modifier l'attitude et les attentes de la population serait utile, même si son principal avantage résidait dans le fait qu'il permettrait au gouvernement de donner l'impression qu'il prend des mesures pour combattre l'inflation et d'imputer en partie l'inflation au secteur privé.

C'est ce que le gouvernement fait à l'heure actuelle sous le couvert du contrôle des salaires, en rejetant le blâme non pas tant sur le secteur privé que sur les travailleurs canadiens. Pourtant, le même document reconnaît que ce ne sont pas les salaires qui sont la cause de l'inflation. Voici ce qu'il dit à ce sujet:

> ... A l'heure actuelle, le taux d'inflation n'augmente pas à cause des salaires comme en 1975; en fait, le revenu réel des salariés a diminué au cours des quatre dernières années.

Ce document a été rédigé l'année dernière. Les traitements ont donc accusé du recul durant cinq années consécutives. Si les salaires ne sont pas à l'origine de l'inflation, comme le gouvernement semble le reconnaître, la limitation à 6 p. 100 des hausses de revenu pour favoriser la relance de l'économie est-elle une véritable arme contre l'inflation? Je ne le crois pas.

La réglementation des traitements ne fera pas baisser l'inflation. Elle ne redonnera pas du travail aux chômeurs. Elle ne fera que provoquer de nouveaux conflits entre le gouvernement et les syndicats. Les attaques contre les syndicats sont un passe-temps favori des rédacteurs en chef et des économistes conservateurs, du Fraser Institute par exemple. Avec ses 6 p. 100, le gouvernement libéral cherche à se gagner l'appui des conservateurs. Il veut montrer aux partisans des conservateurs qu'il peut être tout aussi néandertalien sur le plan économique que les conservateurs.

La dernière fois que les Canadiens se sont vu imposer une réglementation des traitements, c'était d'octobre 1975 à avril 1978. On nous avait dit alors que cette réglementation était absolument nécessaire pour relancer l'économie qui s'effondrait. Nous devions participer à une attaque concertée contre l'inflation qui devait mettre fin à la spirale des prix et redonner à l'économie une période de stabilité au cours de laquelle le gouvernement promettait de faire quelque chose à propos du chômage. Qu'ont donné ces 30 mois de réglementation?

Au moment où les contrôles ont été imposés, le premier ministre (M. Trudeau) avait prédit que le taux d'inflation, qui était à l'époque à 10.6 p. 100, serait ramené à 4 p. 100 en 1978. Mais y a-t-on réussi? Nous savons tous qu'il n'en est rien. En effet, en 1978, le taux d'inflation n'était absolument pas de 4 p. 100, mais de 9 p. 100. De 1975 à 1978, les prix ont subi une hausse de 38.9 p. 100, mais les augmentations réglementées des traitements n'ont été que de 19 p. 100.

• (1750)

Qu'en est-il du chômage? En octobre 1975, quand le gouvernement a annoncé son programme de contrôle, le taux national de chômage était de 7.2 p. 100. Trente mois plus tard—30 mois de prétendue stabilité pendant lesquels le gouvernement était censé réduire le nombre des chômeurs—le taux de chômage était passé à 8.6 p. 100. Cela, pour la gouverne des défenseurs du contrôle des salaires, qu'il s'agisse de nos vis-à-vis libéraux ou des conservateurs à ma droite.

Ce programme d'austérité est inutile pour remettre l'économie sur pied tout comme il est absolument inutile de s'en prendre au principe de la négociation collective. Tout ce dont nous avons besoin, c'est d'un changement de politique économique de la part du gouvernement.

Que les Libéraux ou les Conservateurs soient au pouvoir, la seule perspective pour les Canadiens, c'est une légère amélioration immédiate au prix de problèmes à long terme. Les Conservateurs ont beau jeu de prétendre que notre parti fait chambre commune avec le gouvernement, mais les procès-verbaux sont là pour prouver que les Conservateurs ont voté plus souvent que nous dans le même sens que le gouvernement. S'il y a collusion entre deux parties, c'est bien entre les deux parties qui

se font les défenseurs du grand capital, et en matière de planification économique, ils ne se distinguent que par une différence de style.

N'est-ce pas le chef de l'opposition (M. Clark) qui a déclaré que les mesures de contrôle des salaires proposées dans le cadre du budget présenté le 28 juin représentaient une mesure constructive? N'est-ce pas non plus le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) qui, après avoir accusé le gouvernement d'être à la dérive, a reconnu que les Conservateurs n'accéderaient jamais au pouvoir s'ils disaient franchement à la population ce qu'ils feraient s'ils étaient élus?

Voyons un peu quelle solution l'alliance libéralo-conservatrice propose pour remédier aux maux de notre économie. Pour elle, l'ennemi nº 1, c'est inflation et pour en venir à bout, ils ont accepté que les mises à pied, les faillites d'exploitations agricoles et d'entreprises se multiplient. Ils veulent accroître la productivité nationale, mais que font-ils pour cela? Ils acculent l'économie à la faillite avec des taux d'intérêt élevés, un chômage accru et une diminution de la productivité.

Comme si cela ne suffisait pas, ils veulent réduire la consommation intérieure en plafonnant les augmentations de salaire et en désindexant les pensions. Dans un cas comme dans l'autre, leur solution consiste essentiellement à apprauvrir les travailleurs et les personnes âgées, les agriculteurs, les pêcheurs et les chefs de petites entreprises pour enrichir encore davantage les riches et les nantis de ce pays.

Je pense avoir fait clairement comprendre qu'à nos yeux, les solutions que le gouvernement nous propose avec ce projet de loi sont tout à fait inadéquates. A nos yeux, ce projet de loi est tout à fait injuste. C'est une vaste mascarade pour essayer de faire croire à la population que le gouvernement s'attaque concrètement aux problèmes de l'économie. Les amendements que nous avons proposés et que nous aimerions les députés voir adopter, visent à remédier à certains des défauts du bill C-124. Nous estimons que ces amendements devraient être adoptés, mais nous rejetons le plan de relance économique qui fait des travailleurs canadiens les boucs émissaires d'un gouvernement qui voudrait nous faire croire à la sincérité de sa prétendue croisade contre l'inflation.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

PROPOSITION VISANT À L'ADOPTION DU PROJET DE LOI CONCERNANT LES INFRACTIONS SEXUELLES

M. Robinson: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement au sujet d'une question très importante à propos de laquelle je désirerais obtenir des éclaircissements. Des représentants des trois partis s'étaient entendus pour étudier une mesure qui attend depuis plusieurs mois. Il s'agit de la mesure tendant à actualiser la loi canadienne en matière de viol. Comme le ministre de la Justice (M. Chrétien) le sait, les membres du comité de la justice ont fourni un gros effort pour être en mesure de présenter un projet de loi dans ce domaine. Les Canadiennes attendent depuis trop longtemps déjà cette réforme en souffrance.

Si vous me le permettez, j'aimerais demander au ministre de la Justice si le gouvernement est disposé à aller de l'avant dans ce domaine important parce que pour notre part, nous sommes disposés à tenir, à 6 heures, un débat de deux heures afin d'adopter cette mesure importante.

M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, je suis d'accord avec ce que le député vient de dire. Nous avons travaillé pendant de longs mois sur ce projet de loi. Encore la semaine dernière, nous avons eu des séances qui se sont prolongées jusque tard dans la nuit. Nous avons convenu de présenter un nouveau bill portant sur la réforme des lois sur le viol et les rapts d'enfants. Les représentants officiels des trois partis s'étaient entendus pour l'adopter entre 6 et 8 heures.

En outre, à l'occasion de discussions que nous avons eues cet après-midi avec les deux porte-parole des partis d'opposition, nous nous étions entendus sur certains amendements que nous jugions tous acceptables. Je n'ai pas pu approuver ces amendements en comité parce qu'ils ont été rédigés à la dernière minute. Nous avons maintenant trouvé un nouveau libellé et nous nous proposons d'autoriser deux amendements par parti afin de permettre une certaine flexibilité.

Voilà l'entente que nous avions. Or, d'après ce que me dit le leader à la Chambre—j'espère que ce n'est pas vrai—il semble que l'opposition officielle se dissocie de l'entente. Bien entendu, vous m'en voyez désolé parce que si tel est le cas cela veut dire que certains députés des partis d'opposition qui ont travaillé très fort et qui désiraient ardemment l'adoption de ce projet de loi, au point de me forcer un peu la main, sont maintenant incapables d'emporter l'adhésion de leur propre parti. Le parti qui voudrait un jour former le gouvernement se trouve dans un piètre état.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Je présume que le député de St. Catharines (M. Reid) veut prendre la parole au sujet du même rappel au Règlement.

M. Reid (St. Catharines): Oui, monsieur l'Orateur, je veux simplement dire que le comité s'est efforcé durant de nombreux mois d'obtenir l'accord unanime au sujet du contenu d'un projet de loi. Toutefois le document que j'ai en main est le bill C- «quelque chose» qui sera présenté pour la première fois à la Chambre. Cette mesure porte la date d'aujourd'hui. La Chambre sera saisie en définitive de la troisième version imprimée soumise au comité.

Le porte-parole de l'opposition officielle pour les questions juridiques a affirmé à maintes reprises qu'il incombait au gouvernement de présenter un projet de loi et de nous faire savoir ce qu'il en est. Pour notre part, nous sommes disposés à débattre le projet de loi lorsque le ministre sera prêt à le présenter à la Chambre.

M. Deans: Monsieur l'Orateur, je tiens à ce que l'on mette le bill à l'étude. Tout comme nous étions disposés, et le sommes toujours, à donner le consentement unanime nécessaire pour faire franchir au bill toutes les étapes de son étude en deux heures ce soir, nous le serions également à faire de même demain soir. Nous savions que le bill nous serait présenté dans l'état où il se trouve maintenant. On ne nous a pas pris par surprise, ni personne d'autre.

Je reconnais qu'il n'est pas habituel de présenter un bill à la Chambre des communes le jour même où on doit lui faire franchir toutes les étapes de son étude, mais je reconnais également qu'on le ferait à l'instance des personnes les plus directement concernées qui nous ont fait savoir bien clairement qu'elles aimeraient que le bill soit adopté sans délai. Compte tenu de

ces considérations, nous étions disposés, et le sommes toujours, à étudier le bill.

Comme on ne semble pas s'entendre sur la façon de procéder, peut-être serait-il plus sage d'en remettre l'étude à 6 heures du soir demain. Nous pourrions tâcher d'ici là d'en arriver à une entente entre les divers partis à la Chambre afin d'étudier le bill demain avant l'ajournement qui se produira de la façon déjà convenue.

[*Français*]

M. Chrétien: Monsieur le président, tout le monde veut accepter demain soir. Nous allons le considérer certainement. Mon désappointement ... c'est que je croyais que nous en étions venus à une entente pour 6 heures. Mais je vois que l'opposition officielle voudra avoir quelque temps pour ajuster ses violons. Alors tant mieux s'ils peuvent tomber sur la même note demain soir entre 6 heures et 8 heures. Nous considérerons cela certainement sérieusement. La difficulté que nous aurons, c'est que le Sénat a déjà commencé l'étude préliminaire de ce bill, et je crois qu'il faudrait aussi que l'opposition officielle soit en mesure d'ajuster le violon du leader progressiste conservateur au Sénat parce que, là aussi, je pense que le violoncelle de l'autre bord ne fonctionne pas. Alors demain, entre 6 heures et 8 heures, je serais porté à être favorable, mais nous allons voir si l'opposition est capable entre les diverses factions d'en venir à une entente comme celle que nous avons, après bien des efforts, réalisée de ce côté-ci, et je vois que même le député de Burnaby (M. Robinson) est d'accord avec moi. Alors puisqu'il est d'accord avec moi, monsieur le président, c'est un précédent qu'il ne faudrait pas laisser passer.

• (1800)

[*Traduction*]

M. Lawrence: J'en appelle au Règlement pour la même raison, monsieur l'Orateur.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre, s'il vous plaît. Il est bon que les députés connaissent le Règlement et s'en réclament. Il convient aussi que la présidence surveille l'heure. Le Règlement l'exige. Dans l'intérêt d'un sain équilibre à la Chambre, si un député souhaite présenter une motion qui puisse être débattue, la présidence pourrait ne pas tenir compte de l'heure. Mais j'avertis les députés que certains pourraient bien demander à la présidence d'appliquer le Règlement, puisque l'heure approche. Afin de poursuivre la question, je vais ...

M. Pinard: Il est 6 heures!

L'Orateur suppléant (M. Blaker): La parole est ...

M. Pinard: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Nous avons conclu une entente avec le NPD et cela pourrait venir plus tard avec les conservateurs.

M. Crosby: Avec les progressistes conservateurs.

M. Pinard: Les Conservateurs. De toute évidence, le député conservateur ne tient pas à ce qu'on siège de 18 h 00 à 20 h 00 pour étudier ce bill. Je vais donc consulter les leaders plus tard aujourd'hui ou demain, mais pour le moment, j'ai l'impression que nous perdons notre temps. Je déclare donc qu'il est 6 heures.

M. Lawrence: Monsieur L'Orateur, puis-je poser une question au ministre de la Justice (M. Chrétien) ou au leader du gouvernement à la Chambre?

L'Orateur suppléant (M. Blaker): La présidence n'a pas d'alternative maintenant. J'aurais donné la parole au député de Durham-Northumberland, mais ...

M. Lawrence: Je crois que vous lui donnez la préférence à mon détriment.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Alors, je demanderai aux députés ...

M. Deans: Pourriez-vous cesser de vous chamailler?

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre, je vous prie. J'invite les députés à faire preuve d'un peu plus de courtoisie à l'endroit du député de Durham-Northumberland car c'est lui qui après tout avait la parole avant six heures. Je déclarerai ensuite qu'il est six heures.

M. Lawrence: Monsieur l'Orateur, je voulais tout simplement poser une question. Le ministre de la Justice a dit qu'un nouveau bill sur le sujet en question est à la disposition des députés. La plupart des députés qui en ont demandé une copie n'ont pas pu l'obtenir. Deuxièmement, nous n'avons pas le nouveau bill et le ministre de la Justice a dit il y a à peine dix minutes qu'il avait accepté de nouveaux amendements que nous n'avons même pas vus. Si le ministre de la Justice était encore ici et n'avait pas été impoli au point de quitter la Chambre, je lui aurais posé la question suivante: quand verrons-nous les bills amendés, je dis bien les bills, et les amendements dont il a parlé afin que nous puissions les débattre?

Une voix: Votre critique les a.

M. Chrétien: Je suis ici, je suis ici!

M. Lawrence: Où êtes-vous depuis un an et demi?

Des voix: Oh, oh!

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre. La présidence a fait preuve de courtoisie envers le député de Durham-Northumberland, du consentement unanime des députés, m'a-t-il semblé. Je vais maintenant rendre ma décision. Parce que la question a été posée par le député de Durham-Northumberland, la présidence n'acceptera pas d'autres interventions que celle du ministre de la Justice, après quoi elle déclarera qu'il est 6 heures, à moins que la Chambre n'en décide autrement du consentement unanime.

M. Chrétien: Je viens de dire que les amendements ont été remis au critique du parti de l'opposition, le député de St. Catharines (M. Reid) avec qui nous avons discuté de la question après 2 heures. Il est au courant de tous les amendements que je suis disposé à accepter. Il nous en a proposé un. Je crois que nous avons consenti à le prendre en considération. Le NPD a aussi proposé des amendements. Donc, pour ceux qui s'intéressent au bill et qui ont assisté aux séances du comité, il y a eu des discussions non officielles. Toutes les informations sont entre les mains du critique de l'opposition officielle à qui il appartient de les communiquer. Il a été convenu que le bill serait déposé pour être lu pour la première fois à la Chambre, du consentement unanime. Je ne peux pas le déposer parce que la question est entre les mains de l'opposition et il n'y a plus d'entente. Quand une entente sera conclue, le bill sera déposé.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Puis-je faire remarquer, soit dit en toute déférence envers les députés qui voudraient faire appel au Règlement, qu'il est six heures six minutes. Je déclare donc qu'il est 6 heures et je quitte le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 h 6.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

* * *

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES RESTRICTIONS SALARIALES DU SECTEUR PUBLIC

MESURE CONCERNANT LES RÉMUNÉRATIONS DANS LE SECTEUR PUBLIC DU CANADA

La Chambre reprend l'étude du bill C-124, concernant les rémunérations dans le secteur public du Canada, dont le comité permanent des prévisions budgétaires en général a fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que de la motion nº 4 de M. Murphy.

[*Français*]

L'Orateur suppléant (M. Corbin): A l'ordre! Lorsque la Chambre a suspendu sa séance à 6 heures, la présidence avait donné la parole au secrétaire parlementaire du secrétaire d'État.

M. Jean Lapierre (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État): Monsieur le président, au moment où nous avons ajourné pour le dîner, je m'apprêtais à dire à la Chambre combien il me faisait plaisir de prendre part à ce débat au début du mois d'août, au cours d'une session qui aura été certainement la plus longue de l'histoire et dire pourquoi j'estime qu'il était de notre devoir d'être ici, nous les parlementaires, au même moment où des centaines de Canadiens ont l'occasion de venir nous voir au cours de nos délibérations et constater avec quel sérieux tous les partis de la Chambre veulent traiter de la question économique. Je pense que tous les Canadiens réalisent pertinemment que des mesures exceptionnelles doivent être prises pour répondre à la crise qui sévit actuellement dans le pays. Dans le cadre de ce débat sur le bill C-124, je pense qu'il est de vigueur d'avertir tous les Canadiens de ne pas se laisser leurrer par les prophètes tels ceux du Nouveau parti démocratique qui prétendent avoir des solutions magiques et faciles. Nous ne sommes pas dans une période où l'irresponsabilité, la facilité et particulièrement les petits jeux politiques peuvent être admis. Je pense que la période que nous traversons est trop cruciale pour 1,250,000 Canadiens en chômage, qui vivent d'espoir et qui vivent aussi dans la certitude que leur gouvernement ne les oublie pas. Les solutions magiques qui ont été proposées par le Nouveau parti démocratique n'ont simplement aucune logique ni en économie, ni en sociologie, parce que si on se fie sur sa théorie, tout serait facile, il s'agirait de dépenser plus.

Ils ne nous disent pas où aller chercher cet argent, mais pour eux la solution, c'est augmenter le pouvoir de dépenser. On l'a vu pendant les séances du comité. Ils disaient: La solution, ce n'est pas réduire le salaire des fonctionnaires, c'est leur en donner plus pour permettre à ces fonctionnaires de dépenser et de faire rouler l'économie. Je pense qu'à ce moment-là ils nous mettraient dans une situation où la population canadienne devrait payer un prix très élevé pour une petite minorité qui s'adonne à être parmi les gens les mieux protégés au pays. La question qu'il faut se poser, c'est: ce n'est peut-être pas le temps pour le Nouveau parti démocratique de payer ses dettes aux syndicats qui le financent. C'est le temps de permettre à ces syndicats-là de prendre conscience de la gravité de la crise et leur permettre de participer à un effort collectif, de ramener le Canada à un niveau acceptable et profitable pour l'ensemble de la population. Il n'y a pas de formule simple pour réduire l'inflation. Être ici aujourd'hui et proposer une . . .

• (2010)

Une voix: Et les hauts taux d'intérêt?

M. Lapierre: Si vous voulez vous taire, je vais vous en parler des taux d'intérêt plus élevés tout à l'heure. Mais quand vous avez parlé je ne vous ai pas interrompus. Monsieur le président, on souhaiterait tous voir augmenter le niveau de vie collectif, on aimerait tous voir les Canadiens vivre dans l'abondance, mais en réalité le niveau de vie est relatif à la responsabilité individuelle. Souvent on se leurre sur notre richesse. On pense qu'on va passer à travers la crise parce que le Canada est riche, qu'on n'aura pas de sacrifices personnels à faire, mais la réalité est tout autre. On s'est leurré pendant peut-être les cinq, six, sept ou huit dernières années en se disant: Il n'y a pas de fond au baril. Aujourd'hui on arrive devant la triste réalité où les Canadiens ne peuvent plus contribuer autant que par le passé aux programmes gouvernementaux. Ils n'ont pas la capacité de payer trop d'impôts, et en même temps ils se tournent vers le gouvernement pour des solutions. Ceux qui paient le prix actuellement de cette crise économique sont particulièrement les jeunes, les femmes qui font partie de la majorité des chômeurs. Ce sont aussi les hommes d'affaires qui doivent faire face à la faillite dans bien des cas, parce qu'ils ne peuvent plus concurrencer sur certains marchés.

A mon avis, si on suivait les recommandations du Nouveau parti démocratique, le reste de la population souffrirait, mais les fonctionnaires syndiqués seraient sous un parapluie. Et pourtant je pense qu'à ce moment-ci la population canadienne n'a pas les moyens, ni le désir de payer un parapluie à qui que ce soit. Je pense qu'elle exige du leadership économique. Je pense que la population canadienne veut que son gouvernement, et en fait tous ses élus donnent le pas. Elle compte sur la fermeté et vraiment un désir de régler la crise une fois pour toutes, et de mater cette inflation qui nous grupe tous à plus ou moins long terme. Lorsque M. Karl Beigie a comparu devant notre comité, il nous a donné trois raisons pour l'inflation. Il nous a dit, bien sûr, que la principale raison était la hausse des coûts. Effectivement, l'énergie, dans les dix dernières années, a subi des bonds extraordinaires au niveau des coûts.

La main-d'œuvre coûte de plus en plus cher et souvent on a l'impression qu'on est un peu comme des chats qui courent après leur queue, on dit: Cela coûte plus cher, donc donnez plus sans vous soucier du facteur de la productivité! Et est-ce que réellement, chaque fois qu'on a une augmentation automatique de 12 p. 100 ou de 13 p. 100, cela représente en fait une productivité accrue? Et on constate que durant les dernières années au Canada, malgré des hausses de salaires substantielles dans tous les secteurs de l'économie, la productivité n'a pas été accrue pour autant, au contraire, elle a été stagnante. Bien sûr, M. Beigie pense aussi que le dollar a été surévalué durant les années 1950, et plusieurs économistes pourront argumenter autrement, mais selon sa vision des choses et son interprétation de la réalité économique, à partir du moment où le dollar canadien a pris sa valeur réelle, le coût des marchandises importées a été augmenté par le fait même et a nourri l'inflation. Encore là, souvent on parle de la valeur du dollar canadien en disant cela nous prendrait un dollar qui vaut un dollar pour les Canadiens qui achètent sur le marché canadien. Un dollar représente toujours un dollar, mais à cause des importations nombreuses que nous faisons et parce que nous sommes devenus une clientèle plus sophistiquée, nous aimons beaucoup avoir des fromages importés, des fromages fins, ou n'importe quel autre produit, nous sommes des consommateurs sophistiqués et cela aussi contribue à l'inflation parce que si notre dollar vaut 80c. et qu'on importe énormément de produits, cela contribue à la hausse des coûts.

Un autre phénomène que M. Beigie a signalé c'est l'étatisation d'une partie de plus en plus importante de l'économie. Suite à la demande populaire, les gouvernements probablement pleins de bonne volonté sont intervenus dans le marché, se sont impliqués dans des dizaines de programmes sociaux, des programmes économiques, des programmes de toute envergure, qui deviennent de plus en plus pesants pour le contribuable canadien et pour l'économie canadienne dans son ensemble. On a aussi embarqué dans cette spirale de la hausse du coût de la vie, dans le sens qu'on a tous individuellement et collectivement décidé de se protéger contre la hausse du coût de la vie en donnant aux bénéfices sociaux une augmentation proportionnelle au coût de la vie et à ce moment-là, on a mis en place des programmes très modestes qui sont devenus de véritables monstres financiers et qui coûtent si vous m'en passez l'expression, monsieur le président, les yeux de la tête, et tout cela ensemble nous amène aujourd'hui à devoir faire une rencontre avec notre modestie. Il s'agit de se demander si, comme pays, le Canada a toujours les moyens de dépenser sans arrêt, souvent dans le meilleur intérêt du monde. Mais est-ce que la population canadienne a toujours les moyens de supporter cela sans dire un mot, est-ce que cette dépense est synonyme de croissance? Nous pensons que la croissance, nous ne pourrons pas l'atteindre en continuant ainsi. L'expérience des dernières années nous le prouve éloquemment et il y a malheureusement des victimes, et c'est justement vers ces victimes qu'il faut se tourner et il faut que le gouvernement prenne des mesures énergiques.

Les salaires, je m'y référais tout à l'heure, n'ont plus vraiment aucune corrélation avec la productivité, c'est un élément de notre langage qu'on a oublié, c'est un élément que tous les syndicats qui sont venus devant le comité n'ont pas mentionné, ils ont dit: On en a besoin de plus! Mais ils n'ont jamais fait de relation entre ce qu'ils méritent en fait pour ce qu'ils produisent, et c'est une notion qu'on a malheureusement trop souvent oubliée et qui fait qu'on a des problèmes sur les marchés internationaux parce que durant les cinq dernières années notre productivité a été stagnante, les coûts de main-d'œuvre dans les gouvernements ont augmenté, il faudrait se demander quel est le taux de productivité dans les services gouvernementaux. Le vérificateur général du Canada, avec toutes les connaissances que son équipe possède, l'a évalué à 60 p. 100 comparativement au secteur privé. Je ne voudrais pas généraliser parce que, bien sûr, il y a des individus au sein de la Fonction publique qui produisent à 110 p. 100. Il y en a d'autres malheureusement qui doivent être en bas de la moyenne vu que cette dernière est à 60 p. 100, et parmi tous ceux et celles qui sont venus témoigner devant le comité représentant les fonctionnaires, personne n'a mentionné cet élément de productivité. Je pense que le reste des Canadiens sont de plus en plus soucieux de cette productivité-là, que ce soit dans l'entreprise privée ou même dans certaines entreprises publiques, on est de plus en plus conscient de l'importance d'être plus productif, si on veut vraiment garder les marchés ouverts.

Le bill que nous étudions ce soir s'inscrit vraiment dans une politique générale de restrictions. Le Parlement est appelé à se prononcer sur cette matière qui est la plus urgente de l'ensemble de mesures législatives et administratives qui seront prises par le ministre des Finances (M. MacEachen), parce que nous voulons établir dans l'esprit de tous et chacun le fait que le gouvernement est sérieux, qu'il veut prêcher par l'exemple qu'on ne fait pas simplement de la rhétorique et des discours en disant qu'il faut se serrer la ceinture, mais que nous voulons démontrer à la population canadienne que nous commençons par nous-mêmes, par les membres de la Chambre des communes et du Sénat, par notre propre personnel et par la Fonction publique dans l'espoir que les autres administrations publiques suivront et que l'entreprise privée suivra pour justement redonner ces fameux emplois à ceux qui en ont tellement besoin, pour ramener l'inflation à un plus bas niveau, ce qui permettra ensuite aux taux d'intérêt de suivre, et je suis convaincu que par ce bill nous allons donner le ton dans cette lutte à l'inflation. Le bill C-124 est beaucoup plus un modèle pour l'ensemble des Canadiens qu'une pièce d'ensemble. C'est strictement une partie intégrante parce que si le gouvernement prétendait tout régler par le bill C-124, je pense que les Canadiens ne le prendraient pas au sérieux. C'est beau de régler les salaires, mais il faudra aussi régler les prix.

Le ministre des Finances et le président du Conseil du Trésor (M. Johnston) ont fait de nombreuses annonces quant aux prix, parce qu'un ne va pas sans l'autre. Si on regarde l'annonce récente du ministre des Travaux publics (M. Crosgrove), si mon honorable collègue voulait entendre, écouter, et apprendre un peu, il verrait jusqu'à quel point le gouvernement est sérieux dans son désir de contrôler les prix. Aucun loyer du gouvernement canadien—et l'on sait combien il contrôle de logements au Canada—ne dépassera l'augmentation de 6 p. 100. Il y a beaucoup d'autres prix qui seront réglementés, et je suis d'ores et déjà convaincu que la même situation s'appliquera à la société Bell Canada ainsi qu'à de nombreux autres prix si nous voulons que ce programme fonctionne de façon adéquate.

Je pense que c'est nécessaire pour tous les députés de la Chambre de prendre ce programme au sérieux. S'ils sont ici pour marquer strictement des points politiques, comme semblent le démontrer nos collègues du Nouveau parti démocratique, s'ils sont ici pour s'assurer que cela ne fonctionne pas, messieurs, je pense que vraiment vous n'assumer pas votre responsabilité de représentants de la population qui doivent veiller aux meilleurs intérêts de la population et non pas strictement payer les dettes envers ceux qui financent leur caisse électorale. Je pense que cela est essentiel pour tous les Canadiens de réaliser que le Nouveau parti démocratique n'a pas contribué du tout au débat au moment de l'étude du bill en comité. La plupart de ses membres n'ont même pas voté sur les amendements proposés. Ils n'ont pas voté pour une raison très simple, ils voulaient deux choses: premièrement, préserver leur supposée virginité; deuxièmement, payer leur dette qu'ils avaient envers les syndicats qui les financent. Messieurs, vous avez réussi cela. A partir de ce moment-là, monsieur le président, il faut se retourner vers le parti progressiste conservateur qui, malgré ses divergences d'opinions avec nous, a compris que le temps n'était pas à la petite politique.

Ils ont compris eux aussi la nécessité de donner l'exemple. Monsieur le président, les municipalités du Canada ont été plus sages que le Nouveau parti démocratique. Les élus municipaux qui ont autant de légitimité que vous et moi ont compris le message. Ils ont compris que ce n'était pas le temps de marquer des points politiques, mais de régler la situation. Ils ont accepté d'«embarquer» avec nous dans cette bataille à l'inflation. De nombreux hommes d'affaires ont compris. Des membres des syndicats ont compris. Bien sûr, l'exécutif de certains syndicats que vous représentez si bien n'ont pas compris parce qu'ils ont peur. Ils veulent justifier leur existence. Et mon honorable collègue dit que c'est sur le dos des travailleurs. Justement, on fait cela pour aider les travailleurs, parce que ceux qui ne travaillent pas, c'était des anciens membres de syndicats que malheureusement ceux-ci laissent tomber aujourd'hui. Ces gens-là, on veut leur donner un coup de main pour s'assurer qu'ils puissent réintégrer le marché du travail et ce n'est certainement pas par votre exemple et avec votre collaboration qu'ils vont le faire.

Ce programme-là, monsieur le président, ne fait pas de différence entre les circonscriptions libérales et les circonscriptions conservatrices ou les circonscriptions néo-démocrates. Ce programme-là est équitable pour tout le monde. Tous ceux qui sont dans la Fonction publique fédérale devront se soumettre aux restrictions. Je pense que l'ensemble des Canadiens croient à la nécessité de ce programme-là, pensent que c'est tout simplement réaliste. Si vous saviez combien de Canadiens aujourd'hui si on annonce la création de 25 postes dans la Fonction publique, vous allez voir le nombre de demandes de Canadiens qui souhaiteraient y entrer. Il n'y a aucun . . . Monsieur rit là-bas. Il est convaincu qu'un grand nombre de Canadiens aimeraient faire partie de la Fonction publique du Canada pour retrouver justement cette sécurité justement qu'il n'y a pas du tout dans le marché privé, pour retrouver des salaires qui sont . . . Je suis convaincu . . . Monsieur le président, les honorables députés empêchent de prononcer des discours plus tard, puis ils essaient de le faire pendant mon temps de parole.

M. Blaikie: Il n'y a pas de sécurité d'emploi au CN, mon ami!

M. Lapierre: J'espère que vous allez les rappeler à l'ordre bientôt! Monsieur le président . . . ce programme-là, à mon avis, est très équitable. Il permet à tous les syndicats . . . et il n'y a pas d'exception dans le programme, tout le monde est limité à 6 p. 100 d'augmentation et ensuite à 5 p. 100 . . .

M. Blaikie: Qu'est-ce que vous faites des 3,200 employés qui ont été mis à pied?

M. Lapierre: Et nos employés aussi, monsieur le président, et j'entends mon honorable collègue essayer de s'insulter parce que mes employés sont limités à 6 et 5 p. 100.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Et vos employés aussi!

M. Lapierre: Il n'y a rien de plus normal, monsieur le président. Je ne suis pas intéressé à favoriser une minorité. Mes employés le comprennent bien.

L'Orateur suppléant (M. Corbin): A l'ordre! Je regrette de devoir interrompre l'honorable secrétaire parlementaire, mais le temps de parole alloué pour son discours est maintenant écoulé.

• (2020)

[*Traduction*]

La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

L'Orateur suppléant (M. Corbin): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Corbin): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

L'Orateur suppléant (M. Corbin): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Corbin): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

L'Orateur suppléant (M. Corbin): Conformément à l'article 75(11) du Règlement, le vote inscrit sur la motion nº 4 est différé.

La Chambre passera maintenant à la motion nº 8.

M. Rod Murphy (Churchill) propose:

Motion nº 8

Qu'on modifie le Bill C-124, Loi concernant les rémunérations dans le secteur public du Canada, à l'article 7, en retranchant les lignes 4 à 8, page 6, et en les remplaçant par ce qui suit:

«tion prorogé en vertu de l'article 4 peuvent modifier les dispositions de la convention ou de la décision, à l'exception des taux de salaire et des autres dispositions du régime, conformément aux dispositions législatives régissant les négociations collectives entre ces parties ou personnes.»

M. F. Oberle (Prince George-Peace River) (au nom de M. Crombie) propose:

Motion nº 9

Qu'on modifie le Bill C-124, Loi concernant les rémunérations dans le secteur public du Canada, à l'article 7, en retranchant les lignes 1 à 8, page 6, et en les remplaçant par ce qui suit:

«7. (1) Sous réserve du paragraphe (2), les parties à une convention collective, ou les personnes visées par une décision arbitrale, qui comporte un régime de rémunération prorogé en vertu de l'article 4 peuvent s'entendre pour modifier les dispositions de la convention ou de la décision, à condition que toute modification du régime prenne effet soit

a) le lendemain de la date où le régime, en l'absence de l'article 4, aurait expiré ou

b) à la date où, en l'absence de l'article 8, aurait lieu en vertu du régime la première augmentation des taux de salaire prévue pour le 29 juin 1982 au plus tôt,

soit le jour anniversaire de la date mentionnée à l'alinéa *a*) ou *b*), selon le cas.

(2) La valeur totale de la rémunération, taux de salaire et tous autres avantages en nature ou espèces y compris, pondérée de la façon prescrite par le Conseil du Trésor, prévue par un régime de rémunération faisant partie d'une convention collective ou décision arbitrale modifiée conformément au paragraphe (1) ne doit pas, pendant la période de douze mois du régime suivant la première modification de ce genre, dépasser de plus de 6 p. 100 la valeur totale de la rémunération annuelle prévue par le précédent régime de rémunération pour les mêmes salariés et ne doit pas, pendant la période de douze mois du régime suivant la deuxième modification de ce genre, dépasser de plus de 5 p. 100 sa valeur pendant la première période de douze mois du régime.

(3) En cas de différend dans l'application du présent article, les dispositions des articles 155 à 159 du *Code canadien du travail* s'appliquent *mutatis mutandis*.»

M. Rod Murphy (Churchill) propose:

Motion nº 10

Qu'on modifie le Bill C-124, Loi concernant les rémunérations dans le secteur public du Canada, à l'article 7, en ajoutant, immédiatement après la ligne 8, page 6, ce qui suit:

«(2) Lorsque les parties ne parviennent pas à s'entendre, elles gardent le droit d'utiliser les processus de solution des différends prévus, selon le cas par la *Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique* ou pour le *Code canadien du travail*.»

Motion nº 11

Qu'on modifie le Bill C-124, Loi concernant les rémunérations dans le secteur public du Canada, à l'article 7, en ajoutant, immédiatement après la ligne 8, page 6, ce qui suit:

«(2) Nonobstant toute autre disposition de la présente loi, les parties à une convention collective ou décision arbitrale peuvent négocier collectivement au sujet du congé payé de maternité comme si la présente loi n'avait pas été adoptée.»

—Monsieur l'Orateur, il est intéressant à ce moment-ci . . .

L'Orateur suppléant (M. Corbin): Je m'excuse auprès du député de Churchill (M. Murphy). J'accorde la parole au député de Prince George-Peace River (M. Oberle) qui veut invoquer le Règlement.

M. Oberle: Monsieur l'Orateur, l'idée nous est venue que, étant donné que le Règlement de la Chambre prévoit que les motions nºs 8, 9, 10 et 11 seront débattues et mises aux voix ensemble de la manière décrite dans la circulaire émise par la présidence, vous pourriez vouloir accorder d'abord la parole à un député de l'opposition officielle. On a été extrêmement généreux, cet après-midi, dans le temps accordé au parti situé à notre gauche. Ceux d'entre nous qui ont siégé ici toute la journée ont eu l'impression d'assister à une partie de balle entre amis. Je crois qu'il est temps que l'on entende d'autres points de vue.

L'Orateur suppléant (M. Corbin): Je crois qu'il y a du vrai dans ce que vient de dire le député. Je prie la Chambre d'être indulgente envers le député de Churchill. Compte tenu du fait que les motions ont été regroupées aux fins du débat selon une décision antérieure de madame le Président, je crois que la présidence aurait dû accorder la parole au député de Prince George-Peace River.

• (2030)

M. Kelly: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je voudrais m'assurer de bien comprendre ce qui va se produire. Si le député d'en face qui est membre de l'opposition officielle prend la parole le premier, je suppose qu'on lui accordera 40 minutes. Le député néo-démocrate aura-t-il lui aussi 40 minutes?

L'Orateur suppléant (M. Corbin): Le Règlement stipule que le parrain du projet de loi dispose de 40 minutes à l'étape du rapport. Cette règle s'applique aussi à tout député qui propose une motion au nom d'un autre député. A la fois le représentant de l'opposition officielle et le représentant du Nouveau parti démocratique, qui ont tous deux proposé des motions, auront droit à 40 minutes.

M. Murphy: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement à propos de la même question. Vous m'avez donné la parole. Il y a eu des consultations aujourd'hui, au cours desquelles il a été expliqué que la motion du NPD serait débattue la première. Tous les occupants du fauteuil ont observé cette procédure en ce qui concerne ce bill. Nous vous rappelons que vous m'avez accordé la parole. Voilà pourquoi, d'après la pratique de cette Chambre, je devrais être le premier à parler.

M. Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'invoque, moi aussi, le Règlement à ce propos. Je crois que vous venez de prendre une décision il y a quelques instants et je crois que cette décision est fondée sur l'équité et la justice. Vous avez bien fait, à mon avis; c'est acceptable, car il s'agit de répartir équitablement le temps disponible entre les porte-parole des trois partis représentés à la Chambre.

L'Orateur suppléant (M. Corbin): Je remercie le député de Nepean-Carleton (M. Baker) pour son intervention. Je crains que ce soit la présidence qui ait mis la Chambre dans cette situation. La présidence ne peut évidemment pas être au courant des négociations qui ont eu lieu en particulier. J'ignore ce qui se dit en secret à la Chambre ou ce qui se passe derrière les tentures. L'argument du député de Prince George-Peace River est valable. La présidence prie la Chambre de l'excuser. Je donne maintenant la parole au député de Prince George-Peace River.

M. Murphy: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je voudrais être rassuré. Vous m'avez déjà donné la parole. Si vous donnez la parole à un député conservateur pour 40 minutes, puis à un député libéral pour 40 minutes également, les deux partis qui approuvent ce projet de loi monopoliseront le reste du temps dont dispose la Chambre. A titre d'Orateur, vous m'avez déjà donné la parole. Je ne vois pas du tout comment vous pouvez m'empêcher de prendre la parole sans le consentement unanime de la Chambre.

L'Orateur suppléant (M. Corbin): La présidence, partage peut-être l'inquiétude du député de Churchill à cet égard. La présidence ne fixe pas la durée des discours. Elle est prévue dans le Règlement. A ce stade-ci, puisque j'ai rendu ma décision, il faut poursuivre le débat. Je le répète, je donne la parole au député de Prince George-Peace River.

M. Heap: C'est révoltant!

M. Keeper: Il n'y a pas de justice!

M. Oberle (Prince George-Peace River): Monsieur l'Orateur, je n'emploierai sans doute pas les 40 minutes accordées au porte-parole du parti qui présente un amendement. J'ai le plaisir de présenter la motion nº 9 au nom de mon collègue le député de Rosedale (M. Crombie), et je vais me prononcer le plus brièvement possible sur cette motion et sur le projet de loi.

Nous sommes tous conscients des graves problèmes économiques qui affligent notre pays. Pareille conjoncture semble être le lot de bien des pays occidentaux. Mais nulle part ailleurs, surtout en Occident parmi nos partenaires commerciaux, cette crise n'est aussi profonde ni aussi dévastatrice que la situation que nous vivons au Canada.

L'inflation serait la cause de nos difficultés, dit-on. Jusqu'à maintenant, à l'instar d'autres agents économiques puissants et importants comme le patronat et les syndicats, le gouvernement s'est amusé à dire que l'inflation paralysait notre économie, qu'elle détruisait notre liberté et qu'elle anéantissait notre aptitude à gérer les ressources de notre grand pays de la façon qui convienne le mieux à nos besoins. Nous entendons dire que nous devons tous participer à l'offensive contre l'inflation. Voilà ce qu'on prêche dans tout le pays. Mais nous entendons aussi certains dire qu'on ne doit pas les attendre, que le mouvement doit commencer même sans eux, que quelqu'un doit prendre les devants.

Mais nous nous attaquons au problème de l'inflation pour rétablir la confiance et la foi dans notre pays et pour donner de la substance, de la conviction et des assises aux systèmes formidables de sécurité que nous avons et aux contrats sociaux que nous avons préparés et mis en place pour nous-mêmes. Comme nous le savons tous, le gouvernement est aujourd'hui dans une situation où il manque aux contrats sociaux qu'il a conclus. La désindexation qui faisait partie du dernier épisode du budget fédéral en est un exemple. Il s'agissait d'un contrat social. Un autre exemple est la question de la négociation collective qui nous a causé à tous quelque difficulté et qui a soulevé la colère de nos amis du Nouveau parti démocratique.

Nous savons tous que le meilleur régime du monde, le meilleur qu'un gouvernement puisse offrir à ses citoyens, ce sont des emplois et la certitude que leurs économies ne seront pas ravagées par l'inflation et la mauvaise gestion des deniers publics.

Tous ceux qui ont participé au débat sur le budget, et surtout ceux qui sont intervenus ce soir, sont responsables de la situation dans laquelle nous nous trouvons. Tous les députés sans exception sont à blâmer. Nous cherchons un bouc émissaire pour expliquer l'incroyable situation dans laquelle nous sommes. Même le gouvernement est forcé d'admettre que tous nos maux ne viennent pas de l'étranger. Nous n'avons eu besoin de l'aide de personne pour nous passer la corde au cou. Ce ne sont ni des Américains, ni des étrangers qui nous ont dit que nous devions nous doter d'une agence d'examen de l'investissement étranger qui ne fait pour l'instant que semer la panique chez les investisseurs étrangers. Personne ne nous a dit non plus d'instituer un programme énergétique national qui a littéralement détruit et démobilisé le secteur qui est probablement le plus dynamique de notre économie à l'heure actuelle. Nous nous sommes nous-mêmes infligé tous nos maux, mais les conséquences ne sont pas supportées également par tous. Nous n'ignorons pas que certains profitent actuellement de l'inflation, de la misère des autres.

Nous avons entendu nos amis à ma gauche parler d'équité, de justice et de répartition égale de la richesse. Mais ils n'en acceptent pas la contre-partie qui est la répartition égale des maux et des difficultés et le désir commun de nous sortir de ce gâchis. Cette nécessité vaut également pour mes amis à ma gauche.

Nous connaissons le responsable de cette situation. L'expression responsabilité ministérielle est devenue maintenant contradictoire puisque nous n'en voyons pas d'exemples. Depuis deux ou trois ans, aucun des ministres de la Couronne ni le premier ministre (M. Trudeau) n'acceptent qu'on leur fasse le moindre reproche. Ils ont présenté un budget en novembre. En juin, ils sont revenus nous dire qu'ils avaient commis une petite erreur. Ils ont rendu des milliers de petites entreprises insovables et ont acculé le pays à la faillite. Ils ont dit s'être quelque peu trompés dans leurs calculs; ils croyaient que le déficit serait de 10 milliards de dollars et il s'avère être de 20 milliards. Maintenant ils disent tout comprendre et avoir de nouvelles idées. Ils nous demandent d'être patients, prétendent avoir quelque chose de différent à nous offrir.

• (2040)

Nous savons tous que si la responsabilité ministérielle existait encore ou si l'un ou l'autre d'entre eux était disposé à l'assumer, le ministre des Finances (M. MacEachen) aurait été tenu de présenter sa démission et de laisser à quelqu'un d'autre le soin de faire mieux. Il en va de même pour le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde), qui a fait des pieds et des mains il y a deux ou trois ans pour lancer le Programme énergétique national qui allait nous assurer l'autonomie énergétique d'ici à 1990 et la propriété à 50 p. 100 de l'industrie énergétique. Nous savons maintenant que ni l'un ni l'autre de ces objectifs ne sera atteint. Mais le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a-t-il démissionné? Bien sûr que non, car, nous le savons tous, l'expression «responsabilité ministérielle» constitue en fait maintenant une contradiction dans les termes.

Je ne voulais pas passer le temps mis à ma disposition à rejeter la responsabilité de nos problèmes sur l'un ou l'autre des intervenants dans l'économie, car je suppose du moins que les députés présents à la Chambre ce soir et en fait la plupart de ceux qui prennent le temps de suivre nos débats à la télévision savent très bien qui est à blâmer et sur qui rejeter la responsabilité.

Notre situation fait penser à un navire qui s'est échoué. Il n'y a heureusement eu aucune perte de vie, mais le navire est échoué sur un banc de sable, et nous nous en éloignons tous en canots de sauvetage. Ce n'est pas le moment de prononcer des jugements ni de faire des procès ou de chercher des coupables. Nous conjuguons nos efforts pour tâcher de tirer le meilleur parti de la situation. Nous nous concentrons sur nos choix. Notre objectif est de demeurer un important pays industrialisé dans le monde et un partenaire égal et respecté dans la communauté économique occidentale. Ce faisant, nous devons nous engager sérieusement à changer la façon dont nous avons agi comme partenaires sociaux dans notre pays. Encore une fois, il incombe au gouvernement de prendre l'initiative et de donner une nouvelle orientation.

Quiconque a suivi les débats ces deux derniers jours sait qu'il est absolument faux que l'opposition n'ait pas fait de suggestions constructives pour aider le gouvernement à se sortir d'embarras. Il n'y a pas de solution facile et simple. C'est un fait dont nous convenons tous. Mais nous avons présenté des suggestions constructives à l'égard du bill C-124 qui a été conçu pour montrer que le gouvernement acceptait enfin ses responsabilités et donnait l'exemple sans imposer, tout au début, des mesures restrictives et générales pour forcer tout le monde à se conformer à une certaine ligne de conduite.

Le gouvernement a dit qu'il allait se limiter lui-même ainsi que ses employés à des hausses salariales qui n'allaient pas dépasser 6 p. 100 cette année et 5 p. 100 l'année suivante. Une telle solution cause, bien sûr, diverses complications. Bon nombre de nos collègues ont signalé certains de ces problèmes. Les difficultés qu'aura à subir un haut fonctionnaire qui gagne entre $90,000 et $105,000 par an avec une augmentation de seulement 6 p. 100 seront, bien entendu, beaucoup plus faciles à supporter que celles d'un fonctionnaire gagnant $12,000 par an. Tous deux font leurs emplettes chez le même marchand, et l'un recevra une augmentatin de $6,000 tandis que l'autre ne recevra que $700 pour une année.

J'ai examiné le programme du gouvernement et j'ai écouté attentivement la défense du gouvernement au sujet de ce prétendu monde du 6 p. 100. Ce programme m'embête encore beaucoup, car il me semble que l'initiative pourrait se révéler fructueuse si elle n'était pas limitée aux fonctionnaires et, en passant, à nos propres employés. Il est parfaitement injuste que les employés des députés subissent une réduction de traitement. Je ne suis pas entièrement convaincu que sont exacts les arguments des néo-démocrates, qui s'opposent farouchement à ce projet de loi. Au départ, ces derniers ont affirmé qu'ils s'opposaient à cette façon de procéder, que nous acceptions ou rejetions leurs amendements. Or, j'estime que la cupidité, la plus grande des faiblesses de l'homme, est bien plus un de leurs défauts, comme c'est toujours le cas avec les socialistes, que celui des capitalistes. En réalité, ils s'intéressent davantage à la limitation de leur hausse de traitement à 6 p. 100 qu'à toute autre chose. Ils feraient preuve de bonne foi s'ils l'admettaient. Personnellement, je ne crois pas que les députés soient surpayés, mais je ne crois pas qu'une mesure comme celle qui a été proposée donne des résultats à moins que nous montrions l'exemple et acceptions certaines restrictions. Si les mesures proposées s'appliquaient à l'ensemble du secteur public, je crois qu'elles seraient couronnées de succès.

Naturellement, je suis déjà déçu parce que nous avons appris que le gouvernement avait trouvé le moyen de protéger certains de ses amis de l'impact de ces mesures. On nous dit que les organismes de réglementation recevront certaines directives. Ils pourront autoriser les sociétés de la Couronne et les industries réglementées à augmenter leurs droits et tarifs de plus de 6 p. 100, mais toute augmentation ou avantage accordé à une société de la Couronne sera étudié par le cabinet. Je suis sûr, après avoir observé le gouvernement depuis maintenant une dizaine d'années, que certains de ses amis le convaincront que leurs coûts de production ont été trop élevés; qu'ils devront réduire leurs services, ce qui nuira à leur bien-être politique s'ils sont tenus de respecter la règle des 6 p. 100; et qu'ils devraient être autorisés à imposer des droits supplémentaires. Nous avons déjà été témoins de ce genre d'attitude.

Il sera intéressant de voir comment les demandes de Bell Canada, d'autres sociétés de la Couronne et d'organismes réglementés du secteur privé seront reçues. Lorsque je dis que j'approuve ce programme parce que je crois qu'il produira des résultats, j'exprime les réserves suivantes. Si nous respectons fidèlement le programme, lorsque nous retournerons dans nos circonscriptions, les chefs d'entreprises pourront constater que leurs factures de téléphone, d'électricité et de gaz naturel n'augmenteront pas de plus de 6 p. 100, si le gouvernement renonce à procéder à d'autres augmentations du prix de l'essence. Autrement dit, si dans le secteur réglementé, les hausses de prix de tous les produits et services offerts au Canada sont limitées à 6 p. 100, le programme a de bonnes chances d'être couronné de succès.

Je voudrais jeter un coup d'œil en arrière, à l'époque où je gérais une entreprise. Il est certain que si j'avais vu le gouvernement prendre des initiatives avec conviction et fermeté, je n'aurais eu aucun problème à convaincre mes employés que le moment était venu de suivre l'exemple du secteur public parce que nous avions des chances de résoudre des graves problèmes de notre pays.

• (2050)

Je voudrais maintenant parler d'un autre défaut de ce projet de loi, soit l'atteinte qu'il porte à la négociation collective. En effet, il limite la négociation collective. On se demandera avec raison à quoi bon négocier quand on se sait plafonné à 6 p. 100. Le plancher va atteindre le plafond et vice-versa parce que tout le monde aura la même hausse de 6 p. 100. Je doute qu'on veuille négocier pour moins que cela. Par conséquent, à quoi riment les mots de négociation collective?

Si nous sommes convaincus que cette mesure va produire les effets voulus et donner de bonnes assises au programme, pourquoi alors refuser, en principe, la négociation collective? La chose paraît logique, sauf que les syndicats et les groupes de travailleurs cherchent à négocier divers autres éléments. Nous nous sommes engagés, par exemple, à l'égard de certains programmes d'action positive. J'ai dit que le projet de loi était injuste à cause de l'écart énorme dans l'échelle des salaires, lorsque le traitement de certains hauts fonctionnaires dépasse $100,000 alors que d'autres employés du gouvernement fédéral sont parmi les travailleurs les moins bien rémunérés. Il aurait donc pu y avoir un processus de négociation collective pour combler cet écart et apporter les rajustements nécessaires. Des problèmes réels dont les groupes féminins nous ont fait prendre conscience sont en cause dans ce programme de promotion

sociale. Une négociation collective est peut-être possible pour surmonter et redresser certaines de ces situations. Malheureusement, le gouvernement a restreint les négociations collectives, ce qui est terriblement regrettable parce qu'à cause de cela, des groupes dont la participation est essentielle à la réussite de cette entreprise vont se désister.

Si vous vous reportez à 1974, au moment où notre parti a proposé un programme de contrôles des prix et des salaires, vous vous rappellerez que nous projetions un blocage de 90 jours. Quand je pense à cette campagne électorale, je me souviens que je n'ai pas eu beaucoup de difficulté à gagner des appuis parce que nous avons pu promettre que pendant 90 jours le prix de l'essence, du beurre, du pain et de tous les produits essentiels n'augmenterait pas. Il n'était pas nécessaire de mettre sur pied un organisme de surveillance ou une force policière parce que si n'importe quel supermarché ou autre magasin augmentait ses prix il n'aurait pas fallu plus de 30 secondes avant que l'on apprenne qu'il enfreignait la loi.

Vous vous souviendrez également qu'après un blocage de 90 jours, nous proposions une période de transition de 18 mois et c'est précisément à ce genre de transition que nous pensions. En effet, nous l'admettrons tous si nous voulons être honnêtes envers nous-mêmes, nous avons établi au sein de notre société et de notre économie certaines élites: il y a tout d'abord l'élite des sociétés ou l'élite publique, le gouvernement et ses amis, la bureaucratie insensible, entêtée, dotée d'un vorace appétit pour l'argent des contribuables et, je le répète, absolument libre de ne pas répondre de ses actes. Je songe à une certaine élite dont j'exclus les fonctionnaires mal payés qui, dans l'ensemble du pays, nous rendent à tous un service utile, vital, essentiel.

Il y a ensuite cette autre élite qu'est l'élite des sociétés. Ce sont celles qui contrôlent notre économie. Les gens qui les dirigent se sont approprié âprement toutes les ressources disponibles du pays non pas pour créer de nouveaux emplois ou pour mettre sur pied de nouvelles entreprises mais pour gober des sociétés existantes grâce à l'argent dont disposent nos banques et à certaines sommes gouvernementales provenant des coffres de l'État, pour élargir leur sphère d'influence et pour amalgamer et intégrer leurs vastes entités.

On ne peut reprocher aux grandes sociétés d'agir ainsi parce qu'aucune personne sensée ne lancerait une nouvelle entreprise par les temps qui courent, à une époque où il règne pareille incertitude quant à l'orientation et aux intentions futures du gouvernement en tant que partenaire actif de l'économie.

Si le programme énergétique national et Canagrex sont des indices de l'orientation future du gouvernement, si j'avais le choix à l'avenir, je ne me lancerais certainement pas en affaires au Canada. Je suppose que beaucoup de directeurs de grandes sociétés en sont venus à la même conclusion. Alors que font-ils? Au lieu d'agrandir leurs usines, de créer de nouveaux emplois, d'entreprendre des travaux de recherche et de développement pour créer de nouveaux produits et les vendre sur les marchés mondiaux, ils se contentent de ce que j'appellerai du cannibalisme en dévorant d'autres entreprises et en élargissant ainsi leur sphère d'influence.

Cela a eu des effets très néfastes sur l'économie, surtout parce que les banques ont été des partenaires consentantes dans ce projet de cannibalisme. Certaines banques sont sans contredit dans un tel pétrin à cause des prêts qu'elles ont accordés à la Dome Petroleum et à d'autres grandes sociétés qui sont à toutes fins pratiques insolvables aujourd'hui, qu'elles doivent exiger le remboursement des prêts de petits chefs d'entreprises qui paient leurs intérêts et réussissent à survivre en dépit de l'adversité et des difficultés qu'ils éprouvent.

Les sociétés forment une espèce d'élite. Elles font partie d'un secteur de l'économie qui est habituellement réglementé. Le gouvernement leur dit de combien elles peuvent augmenter le coût de leurs services ou de leurs produits et réglemente toutes leurs activités. Malheureusement, si nous comparons nos sociétés à celles des États-Unis, nous nous rendons compte qu'elles ont toujours consenti à être réglementées parce qu'elles savaient qu'elles jouiraient en retour d'une certaine sécurité, que si elles étaient en difficultés, le gouvernement les dépannerait, leur enverrait des lettres de consolation, leur accorderait des garanties de prêts ou leur donnerait même de l'argent. Tant qu'elles sont assez grosses et qu'elles emploient un grand nombre de personnes, le gouvernement est prêt à les aider.

Et elles ont eu raison. Il n'y a pas une seule personne saine d'esprit qui est prête à croire que le gouvernement permettrait à la Dome Petroleum de faire faillite. Il n'a été que trop empressé de proposer le Programme énergétique national et comme les amis s'entr'aident toujours, le gouvernement dépannera Dome Petroleum. Malheureusement, il ne pourra sortir tout le monde de l'ornière et il lui faudra être très sélectif. Certaines personnes qui ont l'oreille de certains ministres seront naturellement privilégiées pendant que d'autres vont couler à pic.

• (2100)

La troisième élite est l'élite ouvrière. Quand on examine les différentes composantes de ces élites qui dirigent notre économie, on constate que le tiers de nos travailleurs, soit environ 12.2 millions, les travailleurs syndiqués, est justement au service de l'élite des sociétés dont je viens de parler. Si on ne peut en dire autant, de l'ensemble des travailleurs syndiqués, il reste qu'environ le tiers de la main-d'œuvre syndiquée travaille pour l'élite des sociétés. Les gestionnaires des sociétés ne comprennent plus, et le gouvernement l'a oublié depuis longtemps, que les principes fondamentaux de l'économie capitaliste sont essentiellement le jeu de l'offre et de la demande, soit la main invisible qui dirige l'économie. J'ai déjà dit à la Chambre comment cette main invisible est devenue une poignée de main invisible. C'est la poignée de main invisible entre Dennis McDermott, le groupe du CP et toutes ces grandes entreprises dont les produits sont réglementés, mais dont l'avenir est protégé par le gouvernement, le troisième partenaire de la conspiration des élites.

Or, il arrive aujourd'hui que l'élite des sociétés se retrouve dans une impasse. Ce sont les mêmes sociétés qui vont conseiller le gouvernement à l'automne sur ce qui semble les meilleurs moyens de relancer l'économie. Je frémis rien qu'à penser au résultat de ce dialogue. Mais aujourd'hui, ces gens-là sont en difficulté. Comme l'élite ne produit pas suffisamment de recettes pour les besoins du gouvernement, celui-ci ne peut respecter son contrat social. L'élite est en difficulté parce qu'elle ne peut plus accroître ses prix en fonction des exigences syndicales, car le gouvernement veut réglementer le prix des produits. En somme, la barque de l'économie s'est échouée.

Quand le système tourne rond et que chacun peut manger à sa faim, occuper sa place au soleil et se permettre des vacances une fois l'an, même le petit salarié, naturellement personne ne se plaint. Mais on demande aujourd'hui à l'élite, tant dans le monde des affaires que dans celui des syndicats, d'assumer une part des souffrances qu'impose la conjoncture économique actuelle. C'est ce qui provoque des grincements de dents. Mais leur réaction n'est pas plus violente que celle de nos amis à notre gauche, les néo-démocrates. Ils représentent à la Chambre l'un des partenaires de ce groupe d'élite, à savoir les syndicats. Ils sont mécontents parce que cette mesure porte un coup à la négociation collective.

Pour conclure, je dirai quelques mots de cet aspect particulier. Je suis convaincu que tant que nos syndicats insisteront de façon aussi bornée pour maintenir ce processus d'opposition qui leur est si cher, nous ne pourrons pas réparer les dégâts permanents subis par notre économie. Tant que cette méthode puérile et démodée de négociation collective dans les relations industrielles continuera, nous ne pourrons pas concevoir et formuler un plan de relance économique.

Je n'ai jamais rencontré de dirigeant syndical qui ne préfère siéger au conseil d'administration pour participer aux décisions qui visent à assurer la santé et le bien-être de la société et créer de nouvelles richesses qui, en dernier ressort, seront transmises aux employés de la société, plutôt que de comploter, à la cafétéria, sur les façons de détruire la société et d'entraver tout effort de la part des cadres en vue de créer de nouvelles richesses. Je n'ai jamais rencontré de dirigeant syndical qui ne préfère discuter du partage de bénéfices, par exemple. Cependant, s'il devait discuter de partage de bénéfices avec son chef, il devrait également accepter la responsabilité de collaborer avec lui en vue de créer des richesses et des bénéfices, avant de les partager.

C'est pourquoi nous disons que les socialistes sont des personnes qui semblent n'avoir jamais rien et être prêtes à le partager avec tout le monde. On ne peut pas distribuer des richesses que l'on n'a pas créées au préalable. Il en va de même pour les petites entreprises et pour les grosses sociétés. Il en va ainsi, en tout cas, pour les cadres qui sont responsables de l'intérêt public.

Je ne reproche pas aux sociétés notre situation actuelle, ni leur part de responsabilité dans les problèmes que nous connaissons. Je ne prétends pas que c'est la faute des syndicats. Je le répète, les ultimes responsables de la situation sont assis en face de nous sur les banquettes ministérelles.

Si le secteur privé agit convenablement, il est inutile de vouloir rivaliser avec lui dans l'intérêt national. Il suffit, comme tous les autres pays le font, d'adopter des lois et des règlements auxquels l'entreprise privée doive se plier. Dans un pays comme le nôtre où la libre entreprise a assuré la prospérité de l'économie, il faut respecter certains des principes de cette même libre entreprise, et au premier chef la libre concurrence. Il faudrait peut-être songer à adopter des lois anti-trust ou des lois sur la concurrence comme c'est le cas aux États-Unis. Lorsqu'une entreprise se diversifie abusivement ou établit un monopole ou encore quand plusieurs entreprises établissent un oligopole, le gouvernement se doit d'intervenir et de les obliger à se défaire d'une partie de leurs actifs pour préserver le principe de la libre concurrence.

Le gouvernement est coupable d'avoir délibérérément permis qu'une telle situation se développe et d'avoir permis aux banques de pratiquer avec les sociétés privées un véritable cannibalisme d'affaire.

On ne peut reprocher aux syndicats de posséder les pouvoirs auxquels n'importe quel groupe de travailleurs a droit. A l'heure actuelle, les deux tiers des travailleurs canadiens ne sont pas syndiqués et n'en ont même pas la possibilité parce que les gros syndicats ne s'intéressent pas aux travailleurs du secteur privé qui est soumis aux lois du marché. Ce sont eux qui font les frais de la situation.

Je ne reproche pas aux syndicats de pouvoir, ce qui est incroyable, obliger tout employé du gouvernement fédéral ou des gouvernements provinciaux d'être syndiqué. Quiconque veut travailler pour la Fonction publique fédérale ou provinciale est obligé de s'affilier à un syndicat. Notre constitution reconnaît un grand principe démocratique, celui de la liberté d'association et c'est aux défenseurs de l'inscription dans cette même constitution de certains principes démocratiques que nous le devons. Ce principe s'applique à tous les Canadiens excepté aux travailleurs syndiqués qui eux, n'ont pas le choix. Ils sont obligés de s'affilier à un syndicat, faute de quoi ils ne peuvent travailler ni pour le gouvernement fédéral, ni pour les gouvernements provinciaux, ni pour les entreprises relevant du CP ni pour les autres grosses sociétés. Cela inclurait également tout secteur important où les salaires sont généralement le double de ce qu'ils sont dans les secteurs non réglementés par exemple, ceux de la construction ou de l'enseignement. Le personnes visées sont forcées de se syndiquer.

• (2110)

Cela va à l'encontre de l'un des principaux principes de la démocratie. Alors que nous parlons d'amorcer la relance de l'économie, il suffit de regarder ce qui se passe dans le reste du monde, au Japon, en Suède, en Allemagne, pour se demander pourquoi certains des problèmes que nous connaissons ne se retrouvent pas dans ces pays. On peut alors fort bien conclure que c'est parce que la Suède, par exemple, est avant tout un pays socialiste et que l'Allemagne de l'Ouest en est certainement un. Pourtant, ce principe fondamental, la liberté d'association, est respecté. En fait, j'aimerais faire quelques comparaisons. En Allemagne de l'Ouest, un tiers exactement des travailleurs a choisi d'appartenir à un syndicat. Cependant, chaque personne qui travaille, tout employé dans quelque secteur de l'économie que ce soit, a la possibilité de se syndiquer, car un syndicat n'obtient pas l'attestation du gouvernement provincial ou du gouvernement fédéral à moins de permettre à n'importe quel travailleur de devenir membre.

Votre Honneur n'est-il prêt à dire comme moi qu'il s'agit d'un bien meilleur système? Les dirigeant syndicaux du Canada n'agiraient-ils pas de façon beaucoup plus responsable s'ils devaient se gagner la confiance de leurs membres au lieu de se comporter comme s'ils vivaient dans un pays totalitaire comme certains pays derrière le rideau de fer? Votre Honneur ne croit-il pas qu'une personne comme M. Dennis McDermott y penserait à deux fois avant de venir sur le parvis de la Chambre déclarer que la prochaine fois, on se retrouverait à l'intérieur si les imbéciles que nous sommes ne se conduisent pas bien? Votre Honneur ne pense-t-il pas qu'une personne comme celle-là hésiterait à parler de cette façon, car elle saurait qu'elle risque de faire face à des démissions en bloc?

Je pense justement que les travailleurs canadiens, du moins les gens qui m'appuient, les gens avec qui je m'asseois au restaurant de la Chambre, les gens qui ont travaillé pour moi au fil des ans, s'intéressent autant que moi à l'économie et à l'avenir de notre grand pays, l'aiment tout autant que moi, veulent faire leur devoir comme vous et moi et ne veulent pas agir de façon irresponsable. Ils ne veulent pas délibérément défier la loi, et ils n'apprécient certainement pas leurs dirigeants qui font ou disent des choses qui révèlent un manque de sens de la responsabilité ou manifestent un esprit moqueur.

Ainsi, avant de se porter à la défense du processus de la négociation collective, processus auquel je souscris de tout cœur, mais sous une forme différente, les néo-démocrates devraient se consulter, afin de nous dire quel genre de collectivisme ils défendent. C'est le type de collectivisme qui a cours dans les pays socialistes, derrière le rideau de fer, c'est-à-dire un régime totalitaire qui permet aux gens d'élire leurs représentants, mais qui ne reconnaît qu'un seul parti.

En terminant, je voudrais brièvement signaler que cela n'a aucun sens de critiquer ce projet de loi si nous ne sommes pas prêts à donner l'exemple nous-mêmes en établissant des objectifs raisonnables qui montreront au reste du pays que nous sommes sérieux. Nous avons dit que nous réduirions nos propres salaires de 6 p. 100. Nous avons également déclaré que nous insisterions pour que nos employés aussi soient visés par cette limite de 6 p. 100. Je pense que c'est vraiment là un signal, et si nous sommes sérieux et respectons notre engagement, le reste du pays devrait nous suivre.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur l'Orateur, après avoir entendu pareille tirade antisyndicale, je me réjouis à certains égards de pouvoir prendre la parole directement à la suite de l'exposé plutôt négatif du représentant du parti conservateur. Comme le député de Rosedale (M. Crombie) a permis au député de Prince George-Peace River (M. Oberle), l'orateur précédent, de le remplace pour traiter de son amendement, j'en conclus que ce dernier nous a exposé la politique du parti conservateur sur le mouvement syndical au Canada. Je me réjouis vraiment d'intervenir ici. Je dispose de seulement 15 minutes si je veux permettre au président du Conseil du Trésor (M. Johnston) de prendre la parole dans le temps qui reste. Je trouve intéressant le fait que bien peu de députés libéraux ou conservateurs qui ont participé au débat se soient vraiment arrêtés aux répercussions de la mesure à l'étude. Pour ce qui est des négociations collectives, on part du principe dans certains milieux que le gouvernement vient de prendre une initiative visant à permettre qu'elles se poursuivent. Voyons ce qu'en dit le bill à l'étude. Je cite l'article 7:

> Les parties à une convention collective, ou les personnes visées par une décision arbitrale, qui comporte un régime de rémunération prorogé en vertu de l'article 4 peuvent s'entendre pour modifier les dispositions de la convention ou de la décision, à l'exception des taux de salaire et des autres dispositions du régime.

La position du gouvernement signifie que les employés doivent non seulement vouloir négocier, mais également solliciter l'autorisation de leur employeur avant même de pouvoir entamer des négociations. Cela signifie que les travailleurs du Canadien Pacifique doivent obtenir l'autorisation de M. Ian Sinclair avant de pouvoir entamer des négociations. Cela signifie que les employés des diverses sociétés de la Couronne doivent obtenir l'autorisation de leurs patrons avant d'entamer des négociations. Cela signifie que les fonctionnaires, qui sont au service des Canadiens, devront obtenir l'autorisation des divers ministres et du président du Conseil du Trésor avant même de pouvoir entamer des négociations. Cela est contraire au principe même du droit de négocier établi aux termes des lois canadiennes; cela est contraire au droit de négocier non seulement son propre salaire, mais également les autres conditions de travail. C'est un droit qui ne peut être arbitrairement refusé par l'employeur, qu'il s'agisse du gouvernement, d'une société de la Couronne ou d'une entreprise privée.

Mais nous devrions nous pencher sur l'amendement des conservateurs parce qu'ils se sont exprimés comme s'ils avaient trouvé de nouvelles solutions, comme s'ils envisageaient le débat dans une perspective différente. La motion nº 9 se formule comme suit:

> Sous réserve du paragraphe (2), les parties à une convention collective, ou les personnes visées par une décision arbitrale, qui comporte un régime de rémunération prorogé en vertu de l'article 4 peuvent s'entendre pour modifier les dispositions . . .

C'est-à-dire toutes les dispositions, à l'exception des questions salariales. Les députés conservateurs qui se présentent à la Chambre comme les champions du rétablissement du droit à la négociation collective affirmant encore par leur propre amendement que les négociations ne pourront avoir lieu qu'avec la gracieuse permission de l'employeur. Je demande donc que l'on n'affiche plus son hypocrisie à la Chambre. Je demande au parti conservateur de nous dire la vérité. Les conservateurs voteront pour le bill mais leur amendement ne rétablira pas le droit à la négociation collective. Il ne garantira même pas aux travailleurs le droit à des négociations ouvertes.

Supposons que le processus de négociation ait été entamé, que des négociations sur des questions non monétaires aient débuté et qu'il y ait toujours un différend ou une impasse. Que se passera-t-il aux termes du présent bill? Il ne se passera rien, parce que tel qu'il se présente, le bill ne prévoit rien. Si les travailleurs et les employeurs ne sont pas d'accord, il n'y aura pas moyen de sortir de l'impasse.

• (2120)

Au comité, le président du Conseil du Trésor a dit qu'ils accepteraient peut-être l'arbitrage obligatoire. Il est fort peu probable que des employeurs acceptent l'arbitrage obligatoire sur des points qu'ils ne peuvent pas négocier avec leurs employés. Ils sortent tout juste d'une série de négociations, et n'ont pas encore résolu les litiges en cours. Or, selon le président du Conseil du Trésor, ils seraient prêts à accepter l'arbitrage obligatoire. Ce n'est manifestement pas une solution.

Que stipule l'amendement des conservateurs? De recourir à l'arbitrage obligatoire à condition qu'il ne soit pas question d'argent. Ils refusent le droit de grève qui est garanti à bon nombre de travailleurs aux termes de la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique et du Code du travail du Canada. Autrement dit, ils s'opposent aux lois en vigueur dans notre pays.

Ils disent également dans leur amendement que la limite des 6 p. 100 doit s'appliquer au congé de maternité, aux pensions et aux autres questions négociées. Voilà ce que préconisent les conservateurs dans leur amendement.

Le député de Kingston et les Îles (M^lle^ MacDonald) a déclaré à la Chambre vendredi dernier que c'était une bonne idée de négocier dans la limite des 6 p. 100. Cela permet d'augmenter de 2 p. 100 les congés de maternité, les pensions et le traitement des travailleurs qui sont en haut de l'échelle, et de 9 p. 100 ceux qui sont en bas de l'échelle. Cela semble merveilleux en principe, du moins pour les conservateurs. Ils semblent ignorer que dans la plupart des conventions collectives, l'écart n'est pas si grand. Il s'agirait de quelqu'un qui gagne $20,000 et qui touche une augmentation de 2 p. 100, par rapport à une autre personne qui, elle, gagne $10,000 et touche une augmentation de 9 p. 100.

Voilà en réalité ce que préconise le parti conservateur. Cela a l'air merveilleux. Le député de Kingston et les Îles nous donne l'impression qu'une personne qui gagne $80,000 ou $90,000 acceptera une augmentation de 2 p. 100 de façon à aider celle qui ne gagne que $10,000. En réalité, dans la plupart des conventions collectives, l'écart n'est pas si grand et tout le monde est mis dans le même sac. Tous ceux qui ont un revenu faible sont visés par la même convention collective et tous ceux qui ont un revenu élevé, par une autre. C'est pourquoi la solution des 6 p. 100 n'en est pas une.

Comme l'a dit le député de Vancouver-Est (M^me^ Mitchell), la plupart des gens qui souffriront sont membres de syndicats qui représentent essentiellement des femmes, les travailleurs les moins bien payés. Ce sont les unités de négociation qui représentent des préposés à l'entretien ou des commis, ceux en fait qui selon le rapport annuel de la Commission de la Fonction publique de 1981 gagnent entre $10,000 et $15,000. Treize pour cent des employés du gouvernement se retrouvent dans cette catégorie et 29.3 p. 100 gagnent entre $15,000 et $20,000.

La plupart de ces employés mal payés qui représentent 43 p. 100 de l'effectif sont des femmes. Comment vont-elles résoudre leurs problèmes avec le 6 p. 100 que leur proposent les conservateurs et les libéraux?

Il est intéressant enfin de voir le ministre responsable de la situation de la femme à la Chambre. Il est malheureux qu'elle ne soit pas encore intervenue dans ce débat. Il est regrettable que les députés libéraux membres du comité des prévisions budgétaires en général qui a étudié ce projet de loi article par article n'aient pas permis au ministre responsable de la situation de la femme de témoigner en personne, quel que soit son avis.

M. Kristiansen: Il lui reste une chance.

M. Murphy: Oui, je vais m'asseoir dans cinq minutes. Je défie le ministre de faire connaître à la Chambre sa position sur ce projet de loi. Notre position à nous, c'est que les lois adoptées par le Parlement, le Code canadien du travail et la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique devraient pouvoir être invoquées dans toutes les négociations. Le gouvernement peut adopter des règles de 6 et de 5 p. 100 ou encore de 10 et de 9 p. 100, selon le coût de la vie. Mais c'est aux lois du pays qui permettent aux syndicats et aux entreprises de négocier et d'en arriver à un mode de règlement des différends si les négociations échouent qu'il faudrait pouvoir avoir recours.

Je tiens à citer une lettre envoyée par le ministre du Travail (M. Caccia) au *Globe and Mail*. Je suis heureux de le voir ici à la Chambre. Je cite ses propos:

> Le droit de grève est un des piliers de toute société libre et démocratique. De toute évidence, la collaboration entre les syndicats et les employeurs pourrait s'intensifier. C'est pourquoi le gouvernement a chargé Travail Canada de favoriser la mise en place et le maintien de relations fructueuses.

Voilà la mission que le Parlement a confiée à Travail Canada. Où était le ministre du Travail au moment où le projet de loi a été débattu? Il n'a pas pris la parole une seule fois depuis un mois durant le débat, pas plus qu'il n'est venu témoigner devant le comité. La majorité libérale a refusé de permettre au ministre de témoigner, au cas où il en aurait eu le courage. Nous ne saurons jamais si c'était le cas. Il serait intéressant de connaître ce qu'il pense du droit de grève puisqu'il s'agit d'un pilier important dans toute société libre et démocratique. Il convient aussi de noter que le bill à l'étude enlève ce droit aux groupes d'employés des sociétés de la Couronne et même, dans certains cas, aux employés du gouvernement.

La négociation collective n'a pas été rétablie. Le parti conservateur ne le désire pas. Le gouvernement libéral va faire en sorte qu'elle ne soit pas rétablie. Quant au ministre du Travail, il restera muet.

L'amendement n° 11 inscrit en mon nom et au nom du député de Vancouver-Est prévoit que le congé de maternité sera négocié et qu'il ne tombera pas sous le coup des limites de 6 et de 5 p. 100. Dans nos amendements n^os^ 2 et 11, nous cherchons à exclure le congé de maternité de la définition de la rémunération et du plafond de 6 p. 100 que le gouvernement veut imposer.

Nous sommes persuadés que le Parlement ne peut passer outre à ce droit humain fondamental qui est au cœur du principe de l'égalité et préoccupe tant de familles. Je mets au défi tous les députés, conservateurs ou libéraux, d'appuyer un amendement qui veut garantir la négociation du congé de maternité et le maintenir hors de portée des limites imposées par le gouvernement.

• (2130)

Nous avons recommandé qu'on traite les prestations de pension de la même façon dans les motions nos 2 et 14. Nous avons recommandé d'exclure les prestations de pension de la définition de rémunération. Nous avons fait remarquer que les travailleurs qui sont à deux ans de la retraite feront des sacrifices en plus de voir leurs hausses de traitement limitées à 6 et 5 p. 100 au cours des deux prochaines années. Ils devront en effet faire des sacrifices tout le reste de leur vie, tout comme leur famille. Leurs conjoints devront faire des sacrifices tout le reste de leur vie. La plupart des pensions qui sont suffisantes—et elles ne le sont pas dans la plupart des régions du pays—sont calculées d'après les revenus des cinq dernières années d'emploi. En limitant les hausses de traitement de ces employés pour leurs deux dernières années d'emploi, nous limitons leurs revenus pour le reste de leur vie. En plus de cela, la règle des 6 et 5 p. 100 à laquelle le bill donne force de loi enlève aux syndicats le droit de négocier pour renforcer des régimes de retraite peu généreux. Il s'agit d'amendements raisonnables, proposés dans un esprit d'austérité, tout en reconnaissant qu'il est nécessaire que le gouvernement montre l'exemple sur ce point; mais le bill n'en fait rien. Il est même loin de donner le bon exemple.

Je vois que mon temps de parole touche à sa fin. J'aimerais dire encore une chose avant de me rasseoir. Je rappelle aux députés conservateurs ce qu'a dit leur chef dans une entrevue publiée jeudi dernier. Je le leur rappelle car ils voteront dans 15 minutes. Voici ce qu'a dit leur chef:

> Je rejetterais le blocage des prix et des salaires. Et je ne permettrais pas à mes collaborateurs de répandre la rumeur qu'une telle mesure est imminente tandis que j'affirmerais qu'il n'en est rien. Je pense qu'une telle mesure ne donnera pas de résultat.

Je suis d'accord avec le très honorable chef de l'opposition (M. Clark), et je suis très curieux de voir comment lui et ses collègues voteront dans 15 minutes.

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, je ne dispose que de quelques minutes pour soulever certains points en réponse au député de Prince George-Peace River (M. Oberle) et au député de Churchill (M. Murphy). Je voudrais aussi laisser quelques minutes—malheureusement il s'agira de très peu de temps—à mon collègue le député de Capilano (M. Huntington) qui s'est dit désireux d'intervenir avant la fin du débat, ce soir.

Mon collègue le député de Churchill s'est longuement arrêté à l'idée que le projet de loi C-124 allait restreindre la négociation collective. Nous en avons convenu lors de l'étude en comité—et je profite de l'occasion pour remercier de leur apport constructif tous les députés qui ont pris part aux délibérations—et nous avons tenté d'élargir le processus de négociation collective en modifiant les dispositions de l'article 7, lequel permet maintenant aux parties de négocier des questions non monétaires—notamment la question de la santé et de la sécurité, qui me vient pour l'instant à l'esprit—dans le cadre d'une convention collective.

A mon avis, le député de Churchill et ses collègues sont enclins à ne pas tenir compte de l'importance de cette disposition. A mon sens, elle restaure l'un des aspects majeurs de la négociation collective et maintient le processus pendant la durée d'application du programme prévu par le bill.

On nous a servi bien des exagérations. Je ne puis m'empêcher de revenir un instant aux principes de l'OIT auxquels je me suis reporté l'autre jour. On les trouvera à la page 19873 du hansard du 30 juillet. La déclaration suivante figure au document OIT Genève-77, à la page 15:

> Les organismes de surveillance de l'OIT, reconnaissant la gravité des problèmes économiques qui peuvent se poser à certaines époques, ont donc déclaré qu'il serait difficile de poser une règle absolue dans le domaine de la négociation collective volontaire, car dans certaines circonstances, en période de crise économique, les gouvernements nationaux pourraient estimer que des mesures de stabilisation s'imposent en tant qu'elles seraient en vigueur, il ne serait pas possible de fixer les taux de rémunération par la voie de la négociation collective. Néanmoins, une telle restriction doit être considérée comme une mesure d'exception imposée pour une période raisonnable parce qu'elle est jugée nécessaire, et elle devrait être assortie de garanties suffisantes pour protéger le niveau de vie des travailleurs.

Je me permets de citer de nouveau ce passage, car il établit clairement que le programme de restrictions présenté par le gouvernement dans le cadre du bill C-124 répond aux quatre critères exposés dans cette déclaration de l'OIT.

Permettez-moi maintenant de passer à l'amendement inscrit au nom du député de Rosedale (M. Crombie). On prétend qu'il assurerait une plus grande marge de manœuvre que le nôtre à la négociation collective au cours de la période d'application du programme. En fait, après l'avoir mûrement étudié—je constate que le député de Rosedale est parmi nous—je peux dire, au contraire, qu'il est plus contraignant et qu'il limite la liberté d'action des parties en cause beaucoup plus que le nôtre qui figure aussi au *Feuilleton*. L'amendement du député de Rosedale propose d'instaurer un régime de rémunération globale dans les limite des 6 et 5 p. 100. Notre amendement est très souple puisqu'il ne propose pas un tel critère. J'ai dit que le gouvernement était d'avis que si les employeurs et les employés pouvaient s'entendre à l'intérieur des critères généraux des 6 et 5 p. 100, ils seraient libérés des obligations de la loi, ou il suffirait d'un décret du conseil pour que ce groupe ne soit plus assujetti à la loi. L'amendement proposé par le député de Rosedale prévoit une stricte adhérence aux limites de 6 et 5 p. 100. Aux termes de cette disposition, je crois que tout rajustement périodique dont pourraient bénéficier notamment les employés au bas de l'échelle salariale serait inclu dans les limites des 6 et de 5 p. 100, de sorte qu'il ne serait pas possible d'octroyer à quelques-uns de ces groupes la rémunération à laquelle ils auraient droit conformément à la proposition du gouvernement.

Je vais justement parler de l'exemple des commis dont il a été question au comité. Il est clair que certains groupes de commis pourront toucher des relèvements de traitement de l'ordre de 3 p. 100, de sorte que les moins biens rémunérés pourront toucher des augmentations salariales allant jusqu'à 9 p. 100 pour une année donnée. C'était justement pour éviter que les hauts salariés touchent des rajustements supérieurs que le gouvernement a proposé à l'étape du comité l'amendement que l'on retrouve au paragraphe (5) de l'article 6:

Les salariés et groupes de salariés dont l'échelle de salaire atteint, le 29 juin 1982, un maximum égal ou supérieur à quarante-neuf mille cinq cents dollars n'ont pas droit . . .

Pour la durée du programme.

. . . aux augmentations au mérite et aux primes au rendement que, en l'absence du présent paragraphe, comporterait leur régime de rémunération.

Cela inclut les augmentations périodiques. Selon la proposition du député de Rosedale, les groupes moins bien rémunérés, ceux qui gagnent moins de $49,500—je songe aux commis en particulier que le député de Kingston et les Îles (M^lle^ MacDonald) a souvent cités en exemple—n'auraient pas droit à des rajustements de salaires qui excéderaient le cadre des 6 et 5 p. 100, ce qui me paraît plus restrictif que ce que nous proposons. L'amendement proposé par le député de Rosedale est beaucoup moins juste pour les groupes les moins biens rémunérés.

• (2140)

Je suppose que c'est pour l'une ou l'autre de ces raisons que le député de Kingston et les Îles a loué l'amendement qui a été déposé jeudi soir dernier par le gouvernement. J'ai déjà fait allusion à ses observations, telles qu'elles ont été rapportées dans le *Citizen* de vendredi dernier, selon lesquelles l'annonce en question contribue beaucoup à alléger l'opposition conservatrice au projet de loi. Le député a dit que le gouvernement fédéral avait fait complètement volte-face sur le projet de loi au cours des derniers jours et que l'amendement devrait contribuer à aider les travailleurs à faible revenu. Elle a dit: «Je crois que cela rendra la règle de 6 et 5 p. 100 beaucoup plus juste».

J'ai été agréablement surpris de l'objectivité de ses observations, sans compter qu'il y a aussi eu une annonce conservatrice qui visait également la relance du processus de négociation collective.

De toute manière, monsieur l'Orateur, j'estime que l'objet de notre amendement, qui est de permettre à des groupes de tirer leur épingle du jeu, d'obtenir les dispositions qu'ils veulent dans le cadre de la règle des 6 et 5 p. 100, et de ne plus être assujettis à la loi grâce à un décret du gouverneur en conseil, est beaucoup plus adéquat, plus souple et plus équitable, et contribue en outre à conserver le processus de négociation collective malgré la règle des 6 et 5 p. 100.

Il est vrai que les conservateurs proposent dans leur amendement d'établir un système d'arbitrage en se reportant au Code canadien du travail, plus précisément, je crois, aux articles 155 et 159, qui concernent davantage les décisions en matière de différends que l'arbitrage des intérêts, et d'invoquer ces articles pour régler les différends entre les parties.

Je soutiens que les décisions arbitrales qui seraient rendues pendant la durée du programme établiraient tout probablement des précédents qui ne seraient pas acceptables et qui ne surviendraient pas dans le cours normal des négociations collectives. Ces décisions se révéleraient indéniablement d'une portée plus étendue à long terme. Nous avons entendu parler d'une décision arbitrale qui a été rendue plus tôt cette semaine dans la province d'Ontario et qui élargissait considérablement les avantages du congé de maternité, par exemple, pendant la période actuelle de restrictions. Notre but est de restreindre les coûts, non de les augmenter, et je prétends que ces décisions arbitrales accroîtraient les coûts pendant la durée du programme.

Non seulement cela, monsieur l'Orateur, mais je pense que de nombreuses parties s'opposeraient à l'imposition d'un arbitrage obligatoire au cours de cette période, où nous avons prévu un moyen de négociation solide, ferme et juste.

Je voudrais aussi rappeler aux députés qu'en ce qui concerne l'arbitrage obligatoire aux termes du Code canadien du travail, on m'informe qu'il n'existe pas de recours à une autorité supérieure. Je fais donc valoir que quelque forme d'arbitrage que ce soit—et j'aurais encore beaucoup à dire à ce sujet—ne serait absolument pas à conseiller.

Je dois laisser quelques minutes à mon ami le député de Capilano pour qu'il puisse faire au moins quelques observations. Je suis désolé qu'il ne reste pas plus de temps.

L'hon. Ron Huntington (Capilano): Monsieur l'Orateur, je tiens à remercier le président du Conseil du Trésor (M. Johnston) de m'accorder une minute pour formuler quelques observations. Je souhaite que le programme de modération auquel il invite les Canadiens a adhérer librement par le biais du bill C-124 soit couronné de succès.

Quand il parle d'arbitrage dans le cadre de ce bill, je me demande pourquoi il n'a pas donné à la Chambre des communes et à ses employés la possibilité d'en appeler aux commissaires à la régie intérieure. Au lieu que ce soit le Conseil du Trésor qui introduise ses tentacules dans la gestion des affaires de la Chambre, ce devrait être aux commissaires à la régie intérieure d'arbitrer les questions salariales dans le cas des employés des députés. Le Conseil du Trésor agit d'une façon anormale et injuste en réduisant les hausses salariales déjà accordées aux employés des députés.

Le Conseil du Trésor agit on ne peut plus injustement en intervenant contre ce petit groupe d'employés non syndiqués et qui œuvrent pour nous pendant de longues heures, souvent jusqu'à une heure avancée de la nuit, voire jusqu'aux petites heures du matin, sans avoir la sécurité d'emploi; or, s'il agit ainsi, c'est pour épargner $480,000 au gouvernement, alors que ce dernier a gaspillé déjà plus de 200 fois ce montant dans le cadre de sa campagne de publicité.

[*Français*]

L'Orateur suppléant (M. Corbin): A l'ordre! Comme il est 21 h 45, en conformité des dispositions de l'ordre adopté le lundi 2 août 1982, il est de mon devoir d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix sur-le-champ toute motion nécessaire pour disposer de l'étape du rapport du bill dont la Chambre est maintenant saisie.

Le vote porte sur la motion nº 9 inscrite au nom de l'honorable député de Rosedale (M. Crombie). Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion? Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui!

L'Orateur suppléant (M. Corbin): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non!

L'Orateur suppléant (M. Corbin): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

L'Orateur suppléant (M. Corbin): Conformément au paragraphe (11) de l'article 75 du Règlement, le vote inscrit sur la motion est différé.

[*Traduction*]

M. Rod Murphy (Churchill) propose:

Motion nº 12

Qu'on modifie le Bill C-124, Loi concernant les rémunérations dans le secteur public du Canada, en retranchant l'article 8.

L'Orateur suppléant (M. Corbin): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

L'Orateur suppléant (M. Corbin): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Corbin): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

L'Orateur suppléant (M. Corbin): Conformément à l'article 75(11) du Règlement, le vote inscrit sur la motion est différé.

M. Rod Murphy (Churchill) propose:

Motion nº 14

Qu'on modifie le Bill C-124, Loi concernant les rémunérations dans le secteur public du Canada, à l'article 9, en ajoutant, immédiatement après la ligne 11, page 7, ce qui suit:

«(3) Pour le calcul des prestations de pension payables en vertu d'une loi du Parlement à des salariés à qui s'applique la présente partie, le paragraphe (1) est réputé augmenter les taux de salaire en proportion des augmentations de l'indice des prix à la consommation pour les années civiles correspondant le plus aux périodes y mentionnées.»

L'Orateur suppléant (M. Corbin): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

L'Orateur suppléant (M. Corbin): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Corbin): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

L'Orateur suppléant (M. Corbin): Conformément à l'article 75(11) du Règlement, le vote inscrit sur la motion est différé.

• (2150)

M. Rod Murphy (Churchill) propose:

Motion nº 15

Qu'on modifie le Bill C-124, Loi concernant les rémunérations dans le secteur public du Canada, en retranchant l'article 12.

L'Orateur suppléant (M. Corbin): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

L'Orateur suppléant (M. Corbin): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Corbin): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

L'Orateur suppléant (M. Corbin): Conformément à l'article 75(11) du Règlement, le vote inscrit sur la motion est différé.

M. Rod Murphy (Churchill) propose:

Motion nº 16

Qu'on modifie le bill C-124, Loi concernant les rémunérations dans le secteur public du Canada, à l'article 12, en retranchant les lignes 11 à 13, page 8, et en les remplaçant par ce qui suit:

«partie qui prévoit une augmentation annuelle des taux de salaires supérieure à la dernière augmentation annuelle de l'indice des prix à la consommation connue à la date de l'augmentation des taux de salaires.»

L'Orateur suppléant (M. Corbin): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

L'Orateur suppléant (M. Corbin): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Corbin): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

L'Orateur suppléant (M. Corbin): Conformément à l'article 75(11) du Règlement, le vote inscrit sur la motion est différé.

[*Français*]

Le vote porte maintenant sur la motion nº 17, inscrite au nom du président du Conseil du Trésor (M. Johnston).

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor) propose:

Motion nº 17

Qu'on modifie le Bill C-124, Loi concernant les rémunérations dans le secteur public du Canada, à la Partie III en ajoutant, immédiatement après la rubrique «ENTRÉE EN VIGUEUR», page 11, ce qui suit:

«16. Le gouverneur en conseil peut, par décret, mettre fin à l'application de la présente loi à l'égard de salariés ou de groupes de salariés qu'elle vise.»

L'Orateur suppléant (M. Corbin): Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui!

L'Orateur suppléant (M. Corbin): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non!

L'Orateur suppléant (M. Corbin): A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

L'Orateur suppléant (M. Corbin): En conformité des dispositions du paragraphe (11) de l'article 75 du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est différé.

Le vote porte maintenant sur la motion nº 18, inscrite au nom du député de Churchill (M. Murphy).

M. Rod Murphy (Churchill) propose:

Motion nº 18

Qu'on modifie le Bill C-124, Loi concernant les rémunérations dans le secteur public du Canada, à l'annexe II,

a) en retranchant, à la page 17 ce qui suit:

«Chemins de fer nationaux du Canada, au sens de la Loi sur les Chemins de fer nationaux du Canada»

b) en retranchant, à la page 20, ce qui suit:

«VIA Rail Canada, Inc.»

L'Orateur suppléant (M. Corbin): Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui!

L'Orateur suppléant (M. Corbin): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non!

L'Orateur suppléant (M. Corbin): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

L'Orateur suppléant (M. Corbin): En conformité des dispositions du paragraphe (11) de l'article 75 du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est différé.

A l'ordre! La Chambre procédera maintenant au vote par appel nominal différé sur les motions à l'étape du rapport du bill C-124, loi concernant les rémunérations dans le secteur public du Canada.

Qu'on convoque les députés.

[*Traduction*]

● (2215)

M. Pinard: Madame le Président, nous savons tous que nous devons voter ce soir sur de nombreuses motions. Pour éviter un trop grand nombre de votes inscrits et pour épargner du temps, j'ai eu des entretiens avec les leaders parlementaires et d'autres représentants de diverses tendances à la Chambre et sommes convenus de suivre, en présence du greffier, une certaine procédure de vote ce soir. Je devrai par conséquent invoquer de temps à autre le Règlement et rappeler les termes de notre entente. Tout d'abord, si Votre Honneur voulait bien demander le consentement unanime, elle l'obtiendrait pour que nous puissions voter sur la motion nº 3.

Mme le Président: Les députés consentent-ils à l'unanimité à se prononcer sur la motion nº 3?

Des voix: D'accord.

Mme le Président: Le vote porte sur la motion nº 3 inscrite au nom du président du Conseil du Trésor (M. Johnston).

(La motion nº 3 de M. Johnston, mise aux voix, est adoptée.)

(*Vote nº 236*)

POUR

Messieurs

Allmand	Campbell (M^lle) (South West Nova)	Cyr
Axworthy	Campbell (Cardigan)	Dawson
Bachand	Chénier	De Bané
Beauchamp-Niquet (M^me)	Chrétien	de Corneille
Bégin (M^me)	Collenette	Deniger
Berger	Comtois	Dingwall
Blais	Corbin	Dion
Bloomfield	Corriveau	Dubois
Bockstael	Cosgrove	Dupras
Bossy	Cousineau	Duquet
Bujold	Cullen	Erola (M^me)
Bussières		Ethier
Caccia		Ferguson
		Fisher
		Fleming

Messieurs

Flis
Fox
Frith
Garant
Gauthier
Gendron
Gimaïel
Gourd
(Argenteuil-Papineau)
Gourde
(Lévis)
Gray
Henderson
Herbert
Hervieux-Payette
(Mme)
Hopkins
Hudecki
Irwin
Isabelle
Johnston
Joyal
Kaplan
Kelly
Killens (Mme)
Lachance
Lajoie
Lalonde
Landers
Lang
Lapierre
Lapointe
(Charlevoix)
Lapointe
(Beauce)
LeBlanc
Leduc
Lefebvre
Loiselle
Lumley
MacBain
MacEachen
MacGuigan
Mackasey
MacLaren
MacLellan
Malépart
Maltais
Massé
Masters
McCauley
McRae
Munro
(Hamilton-Est)
Nicholson
(Mlle)
Olivier
Ostiguy
Ouellet
Parent
Pelletier
Pepin
Peterson
Pinard
Portelance
Prud'homme
Regan
Reid
(Kenora-Rainy River)
Roberts
Robinson
(Etobicoke-Lakeshore)
Rompkey
Rossi
Roy
Savard
Schroder
Smith
Tardif
Tessier
Tobin
Trudeau
Veillette
Watson
Weatherhead
Whelan
Yanakis—117.

CONTRE

Messieurs

Althouse
Andre
Anguish
Baker
(Nepean-Carleton)
Beatty
Benjamin
Blackburn
Blaikie
Bosley
Breau
Broadbent
Clark
(Yellowhead)
Clarke
(Vancouver Quadra)
Cook
Cooper
Corbett
Crombie
Crosby
(Halifax-Ouest)
Darling
Daudlin
Deans
de Jong
Dionne
(Northumberland-
Miramichi)
Domm
Ellis
Epp
Fennell
Forrestall
Fretz
Friesen
Fulton
Gamble
Gass
Gilchrist
Guilbault
Gurbin
Gustafson
Hawkes
Heap
Howie
Huntington
Ittinuar
Jarvis
Jelinek
Keeper
Kempling
Kilgour
King
Knowles
Kristiansen
Kushner
Lawrence
Lewis
MacDonald
(Mlle)
Manly
Marceau
Mazankowski
McCain
McCuish
McDermid
McKinnon
McKnight
McLean
McMillan
Miller
Mitchell
(Mme)
Munro
(Esquimalt-Saanich)
Murphy
Neil
Nowlan
Nystrom
Oberle
Orlikow
Parker
Robinson
(Burnaby)
Rose
Sargeant
Scott
(Hamilton-Wentworth)
Scott
(Victoria-Haliburton)
Shields
Skelly
Speyer
Stevens
Stewart
Taylor
Thacker
Towers
Waddell
Wilson
Wright—90.

● (2225)

Mme le Président: Je déclare la motion adoptée.

(La motion nº 3 de M. Johnston est adoptée.)

M. Pinard: Madame le Président,je pense que la Chambre consentirait à l'unanimité à ce que vous appeliez la motion nº 5. Le vote sur cette motion permettra de disposer des motions nos 2, 6 et 7 et s'appliquera en même temps aux motions nos 4, 8, 10, 12, 14, 15, 16 et 18. Les votes seraient inscrits séparément dans le hansard.

Mme le Président: La Chambre consent-elle à ce qu'on appelle maintenant la motion nº 5?

Des voix: D'accord.

(La motion nº 5 de M. Murphy, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote nº 237)

POUR

Messieurs

Althouse
Anguish
Benjamin
Blackburn
Blaikie
Broadbent
Deans
de Jong
Fulton
Heap
Ittinuar
Keeper
Knowles
Kristiansen
Manly
Miller
Mitchell
(Mme)
Murphy
Nystrom
Orlikow
Parker
Robinson
(Burnaby)
Rose
Sargeant
Skelly
Waddell—26.

CONTRE

Messieurs

Allmand
Andre
Appolloni
(Mme)
Axworthy
Bachand
Baker
(Nepean-Carleton)
Beatty
Beauchamp-Niquet
(Mme)
Bégin (Mme)
Berger
Blais
Bloomfield
Bockstael
Bosley
Bossy
Breau
Bujold
Bussières
Caccia
Campbell
(Mlle)
(South West Nova)
Campbell
(LaSalle)
Campbell
(Cardigan)
Chénier
Chrétien
Clark
(Yellowhead)
Clarke
(Vancouver Quadra)
Collenette
Comtois
Cook
Cooper
Corbett
Corbin
Corriveau
Cosgrove
Cousineau
Crombie
Crosby
(Halifax-Ouest)
Cullen
Cyr
Darling
Daudlin
Dawson
De Bané
de Corneille
Deniger
Dingwall
Dion
Dionne
(Chicoutimi)
Dionne
(Northumberland-
Miramichi)
Domm
Dubois
Dupras
Duquet
Ellis
Epp
Erola (Mme)
Ethier
Fennell
Ferguson
Fisher
Fleming
Flis
Forrestall
Fox
Fretz
Friesen
Frith
Gamble
Garant
Gass
Gauthier
Gendron
Gilchrist
Gimaïel
Gourd
(Argenteuil-Papineau)
Gourde
(Lévis)
Gray
Guilbault
Gurbin
Gustafson
Harquail
Hawkes
Henderson
Herbert
Hervieux-Payette
(Mme)
Hopkins
Howie
Hudecki
Huntington
Irwin
Isabelle
Jarvis
Jelinek
Johnston
Joyal
Kaplan
Kelly
Kempling
Kilgour
Killens (Mme)
King
Kushner
Lachance
Lajoie
Lalonde
Landers
Lang
Laniel
Lapierre
Lapointe
(Charlevoix)
Lapointe
(Beauce)
Lawrence
LeBlanc
Leduc
Lefebvre
Lewis
Loiselle
Lumley
MacBain
MacDonald
(Mlle)
MacEachen
MacGuigan
Mackasey
MacLaren
MacLellan
Malépart
Maltais
Marceau
Massé
Masters
Mazankowski
McCain
McCauley
McCuish
McDermid
McKinnon
McKnight
McLean
McMillan
McRae
Munro
(Esquimalt-Saanich)
Munro
(Hamilton-Est)
Neil
Nicholson
(Mlle)
Nowlan
Oberle
Olivier
Ostiguy
Ouellet
Parent
Pelletier
Pepin
Peterson
Pinard
Portelance
Prud'homme
Regan
Reid
(Kenora-Rainy River)
Roberts
Robinson
(Etobicoke-Lakeshore)
Rompkey
Rossi
Roy
Savard
Schroder
Scott
(Hamilton-Wentworth)
Scott
(Victoria-Haliburton)
Shields
Smith
Speyer
Stevens
Stewart
Tardif
Taylor
Tessier
Thacker
Tobin
Tousignant
Towers
Trudeau
Veillette
Watson
Weatherhead
Whelan
Wilson
Wright
Yanakis—187.

● (2235)

Mme le Président: Je déclare la motion rejetée.

(La motion nº 5 de M. Murphy est rejetée.)

(Les motions nºs 2, 6 et 7 sont rejetées.)

(La motion nº 4 de M. Murphy, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote nº 238*)

POUR

Messieurs

Althouse
Anguish
Benjamin
Blackburn
Blaikie
Broadbent
Deans
de Jong
Fulton
Heap
Ittinuar
Keeper
Knowles
Kristiansen
Manly
Miller
Mitchell (Mme)
Murphy
Nystrom
Orlikow
Parker
Robinson (Burnaby)
Rose
Sargeant
Skelly
Waddell—26.

CONTRE

Messieurs

Allmand
Andre
Appolloni (Mme)
Axworthy
Bachand
Baker (Nepean-Carleton)
Beatty
Beauchamp-Niquet (Mme)
Bégin (Mme)
Berger
Blais
Bloomfield
Bockstael
Bosley
Bossy
Breau
Bujold
Bussières
Caccia
Campbell (Mlle) (South West Nova)
Campbell (LaSalle)
Campbell (Cardigan)
Chénier
Chrétien
Clark (Yellowhead)
Clarke (Vancouver Quadra)
Collenette
Comtois
Cook
Cooper
Corbett
Corbin
Corriveau
Cosgrove
Cousineau
Crombie
Crosby (Halifax-Ouest)
Cullen
Cyr
Darling
Daudlin
Dawson
De Bané
de Corneille
Deniger
Dingwall
Dion
Dionne (Chicoutimi)
Dionne (Northumberland-Miramichi)
Domm
Dubois
Dupras
Duquet
Ellis
Epp
Erola (Mme)
Ethier
Fennell
Ferguson
Fisher
Fleming
Flis
Forrestall
Fox
Fretz
Friesen
Frith
Gamble
Garant
Gass
Gauthier
Gendron
Gilchrist
Gimaïel
Gourd (Argenteuil-Papineau)
Gourde (Lévis)
Gray
Guilbault
Gurbin
Gustafson
Harquail
Hawkes
Henderson
Herbert
Hervieux-Payette (Mme)
Hopkins
Howie
Hudecki
Huntington
Irwin
Isabelle
Jarvis
Jelinek
Johnston
Joyal
Kaplan
Kelly
Kempling
Kilgour
Killens (Mme)
King
Kushner
Lachance
Lajoie
Lalonde
Landers
Lang
Laniel
Lapierre
Lapointe (Charlevoix)
Lapointe (Beauce)
Lawrence
LeBlanc
Leduc
Lefebvre
Lewis
Loiselle
Lumley
MacBain
MacDonald (Mlle)
MacEachen
MacGuigan
Mackasey
MacLaren
MacLellan
Malépart
Maltais
Marceau
Massé
Masters
Mazankowski
McCain
McCauley
McCuish
McDermid
McKinnon
McKnight
McLean
McMillan
McRae
Munro (Esquimalt-Saanich)
Munro (Hamilton-Est)
Neil
Nicholson (Mlle)
Nowlan
Oberle
Olivier
Ostiguy
Ouellet
Parent
Pelletier
Pepin
Peterson
Pinard
Portelance
Prud'homme
Regan
Reid (Kenora-Rainy River)
Roberts
Robinson (Etobicoke-Lakeshore)
Rompkey
Rossi
Roy
Savard
Schroder
Scott (Hamilton-Wentworth)
Scott (Victoria-Haliburton)
Shields
Smith
Speyer
Stevens
Stewart
Tardif
Taylor
Tessier
Thacker
Tobin
Tousignant
Towers
Trudeau
Veillette
Watson
Weatherhead
Whelan
Wilson
Wright
Yanakis—187.

Mme le Président: Je déclare la motion rejetée.

(La motion nº 4 de M. Murphy est rejetée.)

(La motion nº 8 de M. Murphy, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote nº 239*)

POUR

Messieurs

Althouse
Anguish
Benjamin
Blackburn
Blaikie
Broadbent
Deans
de Jong
Fulton
Heap
Ittinuar
Keeper
Knowles
Kristiansen
Manly
Miller
Mitchell (Mme)
Murphy
Nystrom
Orlikow
Parker
Robinson (Burnaby)
Rose
Sargeant
Skelly
Waddell—26.

CONTRE

Messieurs

Allmand
Andre
Appolloni (Mme)
Axworthy
Bachand
Baker (Nepean-Carleton)
Beatty
Beauchamp-Niquet (Mme)
Bégin (Mme)
Berger
Blais
Bloomfield
Bockstael
Bosley
Bossy
Breau
Bujold
Bussières
Caccia
Campbell (Mlle) (South West Nova)
Campbell (LaSalle)
Campbell (Cardigan)
Chénier
Chrétien
Clark (Yellowhead)
Clarke (Vancouver Quadra)
Collenette
Comtois
Cook
Cooper
Corbett
Corbin
Corriveau
Cosgrove
Cousineau
Crombie
Crosby (Halifax-Ouest)
Cullen
Cyr
Darling
Daudlin
Dawson
De Bané
de Corneille
Deniger
Dingwall
Dion
Dionne (Chicoutimi)
Dionne (Northumberland-Miramichi)
Domm
Dubois
Dupras
Duquet
Ellis
Epp
Erola (Mme)
Ethier
Fennell
Ferguson
Fisher
Fleming
Flis
Forrestall
Fox
Fretz
Friesen
Frith
Gamble
Garant
Gass
Gauthier
Gendron
Gilchrist
Gimaïel
Gourd (Argenteuil-Papineau)
Gourde (Lévis)
Gray
Guilbault
Gurbin
Gustafson
Harquail
Hawkes
Henderson
Herbert
Hervieux-Payette (Mme)
Hopkins
Howie
Hudecki
Huntington
Irwin
Isabelle
Jarvis
Jelinek
Johnston
Joyal
Kaplan
Kelly
Kempling
Kilgour
Killens (Mme)
King
Kushner
Lachance
Lajoie
Lalonde
Landers
Lang
Laniel
Lapierre
Lapointe (Charlevoix)
Lapointe (Beauce)
Lawrence
LeBlanc
Leduc
Lefebvre
Lewis
Loiselle
Lumley
MacBain
MacDonald (Mlle)
MacEachen
MacGuigan
Mackasey
MacLaren
MacLellan
Malépart
Maltais
Marceau
Massé
Masters
Mazankowski
McCain
McCauley
McCuish
McDermid
McKinnon
McKnight
McLean
McMillan
McRae
Munro (Esquimalt-Saanich)
Munro (Hamilton-Est)
Neil
Nicholson (Mlle)
Nowlan
Oberle
Olivier
Ostiguy
Ouellet
Parent
Pelletier
Pepin
Peterson
Pinard
Portelance
Prud'homme
Regan

Messieurs

Reid (Kenora-Rainy River)
Roberts
Robinson (Etobicoke-Lakeshore)
Rompkey
Rossi
Roy
Savard
Schroder
Scott (Hamilton-Wentworth)
Scott (Victoria-Haliburton)
Shields
Smith
Speyer
Stevens
Stewart
Tardif
Taylor
Tessier
Thacker
Tobin
Tousignant
Towers
Trudeau
Veillette
Watson
Weatherhead
Whelan
Wilson
Wright
Yanakis—187.

Mme le Président: Je déclare la motion rejetée.

(La motion nº 8 de M. Murphy est rejetée.)

(La motion nº 10 de M. Murphy, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote nº 241*)

POUR

Messieurs

Althouse
Anguish
Benjamin
Blackburn
Blaikie
Broadbent
Deans
de Jong
Fulton
Heap
Ittinuar
Keeper
Knowles
Kristiansen
Manly
Miller
Mitchell (Mme)
Murphy
Nystrom
Orlikow
Parker
Robinson (Burnaby)
Rose
Sargeant
Skelly
Waddell—26.

CONTRE

Messieurs

Allmand
Andre
Appolloni (Mme)
Axworthy
Bachand
Baker (Nepean-Carleton)
Beatty
Beauchamp-Niquet (Mme)
Bégin (Mme)
Berger
Blais
Bloomfield
Bockstael
Bosley
Bossy
Breau
Bujold
Bussières
Caccia
Campbell (Mlle) (South West Nova)
Campbell (LaSalle)
Campbell (Cardigan)
Chénier
Chrétien
Clark (Yellowhead)
Clarke (Vancouver Quadra)
Collenette
Comtois
Cook
Cooper
Corbett
Corbin
Corriveau
Cosgrove
Cousineau
Crombie
Crosby (Halifax-Ouest)
Cullen
Cyr
Darling
Daudlin
Dawson
De Bané
de Corneille
Deniger
Dingwall
Dion
Dionne (Chicoutimi)
Dionne (Northumberland-Miramichi)
Domm
Dubois
Dupras
Duquet
Ellis
Epp
Erola (Mme)
Ethier
Fennell
Ferguson
Fisher
Fleming
Flis
Forrestall
Fox
Fretz
Friesen
Frith
Gamble
Garant
Gass
Gauthier
Gendron
Gilchrist
Gimaïel
Gourd (Argenteuil-Papineau)
Gourde (Lévis)
Gray
Guilbault
Gurbin
Gustafson
Harquail
Hawkes
Henderson
Herbert
Hervieux-Payette (Mme)
Hopkins
Howie
Hudecki
Huntington
Irwin
Isabelle
Jarvis
Jelinek
Johnston
Joyal
Kaplan
Kelly
Kempling
Kilgour
Killens (Mme)
King
Kushner
Lachance
Lajoie
Lalonde
Landers
Lang
Laniel
Lapierre
Lapointe (Charlevoix)
Lapointe (Beauce)
Lawrence
LeBlanc
Leduc
Lefebvre
Lewis
Loiselle
Lumley
MacBain
MacDonald (Mlle)
MacEachen
MacGuigan
Mackasey
MacLaren
MacLellan
Malépart
Maltais
Marceau
Massé
Masters
Mazankowski
McCain
McCauley
McCuish
McDermid
McKinnon
McKnight
McLean
McMillan
McRae
Munro (Esquimalt-Saanich)
Munro (Hamilton-Est)
Neil
Nicholson (Mlle)
Nowlan
Oberle
Olivier
Ostiguy
Ouellet
Parent
Pelletier
Pepin
Peterson
Pinard
Portelance
Prud'homme
Regan
Reid (Kenora-Rainy River)
Roberts
Robinson (Etobicoke-Lakeshore)
Rompkey
Rossi
Roy
Savard
Schroder
Scott (Hamilton-Wentworth)
Scott (Victoria-Haliburton)
Shields
Smith
Speyer
Stevens
Stewart
Tardif
Taylor
Tessier
Thacker
Tobin
Tousignant
Towers
Trudeau
Veillette
Watson
Weatherhead
Whelan
Wilson
Wright
Yanakis—187.

Mme le Président: Je déclare la motion rejetée.

(La motion nº 10 de M. Murphy est rejetée.)

(La motion nº 12 de M. Murphy, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote nº 243*)

POUR

Messieurs

Althouse
Anguish
Benjamin
Blackburn
Blaikie
Broadbent
Deans
de Jong
Fulton
Heap
Ittinuar
Keeper
Knowles
Kristiansen
Manly
Miller
Mitchell (Mme)
Murphy
Nystrom
Orlikow
Parker
Robinson (Burnaby)
Rose
Sargeant
Skelly
Waddell—26.

CONTRE

Messieurs

Allmand
Andre
Appolloni (Mme)
Axworthy
Bachand
Baker (Nepean-Carleton)
Beatty
Beauchamp-Niquet (Mme)
Bégin (Mme)
Berger
Blais
Bloomfield
Bockstael
Bosley
Bossy
Breau
Bujold
Bussières
Caccia
Campbell (Mlle) (South West Nova)
Campbell (LaSalle)
Campbell (Cardigan)
Chénier
Chrétien
Clark (Yellowhead)
Clarke (Vancouver Quadra)
Collenette
Comtois
Cook
Cooper
Corbett
Corbin
Corriveau
Cosgrove
Cousineau
Crombie
Crosby (Halifax-Ouest)
Cullen
Cyr
Darling
Daudlin
Dawson
De Bané
de Corneille
Deniger
Dingwall
Dion
Dionne (Chicoutimi)
Dionne (Northumberland-Miramichi)
Domm
Dubois
Dupras
Duquet
Ellis
Epp
Erola (Mme)
Ethier
Fennell
Ferguson
Fisher
Fleming
Flis
Forrestall
Fox
Fretz
Friesen
Frith
Gamble
Garant
Gass
Gauthier
Gendron
Gilchrist
Gimaïel
Gourd (Argenteuil-Papineau)
Gourde (Lévis)
Gray
Guilbault
Gurbin
Gustafson
Harquail
Hawkes
Henderson
Herbert
Hervieux-Payette (Mme)
Hopkins
Howie
Hudecki
Huntington
Irwin
Isabelle
Jarvis
Jelinek
Johnston
Joyal
Kaplan
Kelly
Kempling
Kilgour
Killens (Mme)
King
Kushner
Lachance
Lajoie
Lalonde
Landers
Lang
Laniel
Lapierre
Lapointe (Charlevoix)
Lapointe (Beauce)
Lawrence
LeBlanc
Leduc
Lefebvre
Lewis
Loiselle
Lumley
MacBain
MacDonald (Mlle)
MacEachen
MacGuigan
Mackasey
MacLaren
MacLellan
Malépart
Maltais
Marceau
Massé
Masters
Mazankowski
McCain
McCauley
McCuish
McDermid
McKinnon
McKnight
McLean
McMillan
McRae
Munro (Esquimalt-Saanich)

Messieurs

Munro (Hamilton-Est)
Neil
Nicholson (Mlle)
Nowlan
Oberle
Olivier
Ostiguy
Ouellet
Parent
Pelletier
Pepin
Peterson
Pinard
Portelance
Prud'homme
Regan
Reid (Kenora-Rainy River)
Roberts
Robinson (Etobicoke-Lakeshore)
Rompkey
Rossi
Roy
Savard
Schroder
Scott (Hamilton-Wentworth)
Scott (Victoria-Haliburton)
Shields
Smith
Speyer
Stevens
Stewart
Tardif
Taylor
Tessier
Thacker
Tobin
Tousignant
Towers
Trudeau
Veillette
Watson
Weatherhead
Whelan
Wilson
Wright
Yanakis—187.

Mme le Président: Je déclare le motion rejetée.
(La motion nº 12 de M. Murphy est rejetée.)
(La motion nº 14 de M. Murphy, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote nº 245*)

POUR

Messieurs

Althouse
Anguish
Benjamin
Blackburn
Blaikie
Broadbent
Deans
de Jong
Fulton
Heap
Ittinuar
Keeper
Knowles
Kristiansen
Manly
Miller
Mitchell (Mme)
Murphy
Nystrom
Orlikow
Parker
Robinson (Burnaby)
Rose
Sargeant
Skelly
Waddell—26.

CONTRE

Messieurs

Allmand
Andre
Appolloni (Mme)
Axworthy
Bachand
Baker (Nepean-Carleton)
Beatty
Beauchamp-Niquet (Mme)
Bégin (Mme)
Berger
Blais
Bloomfield
Bockstael
Bosley
Bossy
Breau
Bujold
Bussières
Caccia
Campbell (Mlle) (South West Nova)
Campbell (LaSalle)
Campbell (Cardigan)
Chénier
Chrétien
Clark (Yellowhead)
Clarke (Vancouver Quadra)
Collenette
Comtois
Cook
Cooper
Corbett
Corbin
Corriveau
Cosgrove
Cousineau
Crombie
Crosby (Halifax-Ouest)
Cullen
Cyr
Darling
Daudlin
Dawson
De Bané
de Corneille
Deniger
Dingwall
Dion
Dionne (Chicoutimi)
Dionne (Northumberland-Miramichi)
Domm
Dubois
Dupras
Duquet
Ellis
Epp
Erola (Mme)
Ethier
Fennell
Ferguson
Fisher
Fleming
Flis
Forrestall
Fox
Fretz
Friesen
Frith
Gamble
Garant
Gass
Gauthier
Gendron
Gilchrist
Gimaïel
Gourd (Argenteuil-Papineau)
Gourde (Lévis)
Gray
Guilbault
Gurbin
Gustafson
Harquail
Hawkes
Henderson
Herbert
Hervieux-Payette (Mme)
Hopkins
Howie
Hudecki
Huntington
Irwin
Isabelle
Jarvis
Jelinek
Johnston
Joyal
Kaplan
Kelly
Kempling
Kilgour
Killens (Mme)
King
Kushner
Lachance
Lajoie
Lalonde
Landers
Lang
Laniel
Lapierre
Lapointe (Charlevoix)
Lapointe (Beauce)
Lawrence
LeBlanc
Leduc
Lefebvre
Lewis
Loiselle
Lumley
MacBain
MacDonald (Mlle)
MacEachen
MacGuigan
Mackasey
MacLaren
MacLellan
Malépart
Maltais
Marceau
Massé
Masters
Mazankowski
McCain
McCauley
McCuish
McDermid
McKinnon
McKnight
McLean
McMillan
McRae
Munro (Esquimalt-Saanich)
Munro (Hamilton-Est)
Neil
Nicholson (Mlle)
Nowlan
Oberle
Olivier
Ostiguy
Ouellet
Parent
Pelletier
Pepin
Peterson
Pinard
Portelance
Prud'homme
Regan
Reid (Kenora-Rainy River)
Roberts
Robinson (Etobicoke-Lakeshore)
Rompkey
Rossi
Roy
Savard
Schroder
Scott (Hamilton-Wentworth)
Scott (Victoria-Haliburton)
Shields
Smith
Speyer
Stevens
Stewart
Tardif
Taylor
Tessier
Thacker
Tobin
Tousignant
Towers
Trudeau
Veillette
Watson
Weatherhead
Whelan
Wilson
Wright
Yanakis—187.

Mme le Président: Je déclare la motion rejetée.
(La motion nº 14 de M. Murphy est rejetée.)
(La motion nº 15 de M. Murphy, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote nº 246*)

POUR

Messieurs

Althouse
Anguish
Benjamin
Blackburn
Blaikie
Broadbent
Deans
de Jong
Fulton
Heap
Ittinuar
Keeper
Knowles
Kristiansen
Manly
Miller
Mitchell (Mme)
Murphy
Nystrom
Orlikow
Parker
Robinson (Burnaby)
Rose
Sargeant
Skelly
Waddell—26.

CONTRE

Messieurs

Allmand
Andre
Appolloni (Mme)
Axworthy
Bachand
Baker (Nepean-Carleton)
Beatty
Beauchamp-Niquet (Mme)
Bégin (Mme)
Berger
Blais
Bloomfield
Bockstael
Bosley
Bossy
Breau
Bujold
Bussières
Caccia
Campbell (Mlle) (South West Nova)
Campbell (LaSalle)
Campbell (Cardigan)
Chénier
Chrétien
Clark (Yellowhead)
Clarke (Vancouver Quadra)
Collenette
Comtois
Cook
Cooper
Corbett
Corbin
Corriveau
Cosgrove
Cousineau
Crombie
Crosby (Halifax-Ouest)
Cullen
Cyr
Darling
Daudlin
Dawson
De Bané
de Corneille
Deniger
Dingwall
Dion
Dionne (Chicoutimi)
Dionne (Northumberland-Miramichi)
Domm
Dubois
Dupras
Duquet
Ellis
Epp
Erola (Mme)
Ethier
Fennell
Ferguson
Fisher
Fleming
Flis
Forrestall
Fox
Fretz
Friesen
Frith
Gamble
Garant
Gass
Gauthier
Gendron
Gilchrist
Gimaïel
Gourd (Argenteuil-Papineau)
Gourde (Lévis)
Gray
Guilbault
Gurbin
Gustafson
Harquail
Hawkes
Henderson
Herbert
Hervieux-Payette (Mme)
Hopkins
Howie
Hudecki
Huntington

Messieurs

Irwin
Isabelle
Jarvis
Jelinek
Johnston
Joyal
Kaplan
Kelly
Kempling
Kilgour
Killens (Mme)
King
Kushner
Lachance
Lajoie
Lalonde
Landers
Lang
Laniel
Lapierre
Lapointe (Charlevoix)
Lapointe (Beauce)
Lawrence
LeBlanc
Leduc
Lefebvre
Lewis
Loiselle
Lumley
MacBain
MacDonald (Mlle)
MacEachen
MacGuigan
Mackasey
MacLaren
MacLellan
Malépart
Maltais
Marceau
Massé
Masters
Mazankowski
McCain
McCauley
McCuish
McDermid
McKinnon
McKnight
McLean
McMillan
McRae
Munro (Esquimalt-Saanich)
Munro (Hamilton-Est)
Neil
Nicholson (Mlle)
Nowlan
Oberle
Olivier
Ostiguy
Ouellet
Parent
Pelletier
Pepin
Peterson
Pinard
Portelance
Prud'homme
Regan
Reid (Kenora-Rainy River)
Roberts
Robinson (Etobicoke-Lakeshore)
Rompkey
Rossi
Roy
Savard
Schroder
Scott (Hamilton-Wentworth)
Scott (Victoria-Haliburton)
Shields
Smith
Speyer
Stevens
Stewart
Tardif
Taylor
Tessier
Thacker
Tobin
Tousignant
Towers
Trudeau
Veillette
Watson
Weatherhead
Whelan
Wilson
Wright
Yanakis—187.

Mme le Président: Je déclare la motion rejetée.

(La motion nº 15 de M. Murphy est rejetée.)

(La motion nº 16 de M. Murphy, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote nº 247*)

POUR

Messieurs

Althouse
Anguish
Benjamin
Blackburn
Blaikie
Broadbent
Deans
de Jong
Fulton
Heap
Ittinuar
Keeper
Knowles
Kristiansen
Manly
Miller
Mitchell (Mme)
Murphy
Nystrom
Orlikow
Parker
Robinson (Burnaby)
Rose
Sargeant
Skelly
Waddell—26.

CONTRE

Messieurs

Allmand
Andre
Appolloni (Mme)
Axworthy
Bachand
Baker (Nepean-Carleton)
Beatty
Beauchamp-Niquet (Mme)
Bégin (Mme)
Berger
Blais
Bloomfield
Bockstael
Bosley
Bossy
Breau
Bujold
Bussières
Caccia
Campbell (Mlle) (South West Nova)
Campbell (LaSalle)
Campbell (Cardigan)
Chénier
Chrétien
Clark (Yellowhead)
Clarke (Vancouver Quadra)
Collenette
Comtois
Cook
Cooper
Corbett
Corbin
Corriveau
Cosgrove
Cousineau
Crombie
Crosby (Halifax-Ouest)
Cullen
Cyr
Darling
Daudlin
Dawson
De Bané
de Corneille
Deniger
Dingwall
Dion
Dionne (Chicoutimi)
Dionne (Northumberland-Miramichi)
Domm
Dubois
Dupras
Duquet
Ellis
Epp
Erola (Mme)
Ethier
Fennell
Ferguson
Fisher
Fleming
Flis
Forrestall
Fox
Fretz
Friesen
Frith
Gamble
Garant
Gass
Gauthier
Gendron
Gilchrist
Gimaïel
Gourd (Argenteuil-Papineau)
Gourde (Lévis)
Gray
Guilbault
Gurbin
Gustafson
Harquail
Hawkes
Henderson
Herbert
Hervieux-Payette (Mme)
Hopkins
Howie
Hudecki
Huntington
Irwin
Isabelle
Jarvis
Jelinek
Johnston
Joyal
Kaplan
Kelly
Kempling
Kilgour
Killens (Mme)
King
Kushner
Lachance
Lajoie
Lalonde
Landers
Lang
Laniel
Lapierre
Lapointe (Charlevoix)
Lapointe (Beauce)
Lawrence
LeBlanc
Leduc
Lefebvre
Lewis
Loiselle
Lumley
MacBain
MacDonald (Mlle)
MacEachen
MacGuigan
Mackasey
MacLaren
MacLellan
Malépart
Maltais
Marceau
Massé
Masters
Mazankowski
McCain
McCauley
McCuish
McDermid
McKinnon
McKnight
McLean
McMillan
McRae
Munro (Esquimalt-Saanich)
Munro (Hamilton-Est)
Neil
Nicholson (Mlle)
Nowlan
Oberle
Olivier
Ostiguy
Ouellet
Parent
Pelletier
Pepin
Peterson
Pinard
Portelance
Prud'homme
Regan
Reid (Kenora-Rainy River)
Roberts
Robinson (Etobicoke-Lakeshore)
Rompkey
Rossi
Roy
Savard
Schroder
Scott (Hamilton-Wentworth)
Scott (Victoria-Haliburton)
Shields
Smith
Speyer
Stevens
Stewart
Tardif
Taylor
Tessier
Thacker
Tobin
Tousignant
Towers
Trudeau
Veillette
Watson
Weatherhead
Whelan
Wilson
Wright
Yanakis—187.

Mme le Président: Je déclare la motion rejetée.

(La motion nº 16 de M. Murphy est rejetée.)

(La motion nº 18 de M. Murphy, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote nº 249*)

POUR

Messieurs

Althouse
Anguish
Benjamin
Blackburn
Blaikie
Broadbent
Deans
de Jong
Fulton
Heap
Ittinuar
Keeper
Knowles
Kristiansen
Manly
Miller
Mitchell (Mme)
Murphy
Nystrom
Orlikow
Parker
Robinson (Burnaby)
Rose
Sargeant
Skelly
Waddell—26.

CONTRE

Messieurs

Allmand
Andre
Appolloni (Mme)
Axworthy
Bachand
Baker (Nepean-Carleton)
Beatty
Beauchamp-Niquet (Mme)
Bégin (Mme)
Berger
Blais
Bloomfield
Bockstael
Bosley
Bossy
Breau
Bujold
Bussières
Caccia
Campbell (Mlle) (South West Nova)
Campbell (LaSalle)
Campbell (Cardigan)
Chénier
Chrétien
Clark (Yellowhead)
Clarke (Vancouver Quadra)
Collenette
Comtois
Cook
Cooper
Corbett
Corbin
Corriveau
Cosgrove
Cousineau
Crombie
Crosby (Halifax-Ouest)
Cullen
Cyr
Darling
Daudlin
Dawson
De Bané
de Corneille
Deniger
Dingwall
Dion
Dionne (Chicoutimi)
Dionne (Northumberland-Miramichi)
Domm
Dubois
Dupras
Duquet

Messieurs

Ellis
Epp
Erola (Mme)
Ethier
Fennell
Ferguson
Fisher
Fleming
Flis
Forrestall
Fox
Fretz
Friesen
Frith
Gamble
Garant
Gass
Gauthier
Gendron
Gilchrist
Gimaïel
Gourd (Argenteuil-Papineau)
Gourde (Lévis)
Gray
Guilbault
Gurbin
Gustafson
Harquail
Hawkes
Henderson
Herbert
Hervieux-Payette (Mme)
Hopkins
Howie
Hudecki
Huntington
Irwin
Isabelle
Jarvis
Jelinek
Johnston
Joyal
Kaplan
Kelly
Kempling
Kilgour
Killens (Mme)
King
Kushner
Lachance
Lajoie
Lalonde
Landers
Lang
Laniel
Lapierre
Lapointe (Charlevoix)
Lapointe (Beauce)
Lawrence
LeBlanc
Leduc
Lefebvre
Lewis
Loiselle
Lumley
MacBain
MacDonald (Mlle)
MacEachen
MacGuigan
Mackasey
MacLaren
MacLellan
Malépart
Maltais
Marceau
Massé
Masters
Mazankowski
McCain
McCauley
McCuish
McDermid
McKinnon
McKnight
McLean
McMillan
McRae
Munro (Esquimalt-Saanich)
Munro (Hamilton-Est)
Neil
Nicholson (Mlle)
Nowlan
Oberle
Olivier
Ostiguy
Ouellet
Parent
Pelletier
Pepin
Peterson
Pinard
Portelance
Prud'homme
Regan
Reid (Kenora-Rainy River)
Roberts
Robinson (Etobicoke-Lakeshore)
Rompkey
Rossi
Roy
Savard
Schroder
Scott (Hamilton-Wentworth)
Scott (Victoria-Haliburton)
Shields
Smith
Speyer
Stevens
Stewart
Tardif
Taylor
Tessier
Thacker
Tobin
Tousignant
Towers
Trudeau
Veillette
Watson
Weatherhead
Whelan
Wilson
Wright
Yanakis—187.

Mme le Président: Je déclare la motion rejetée.

(La motion nº 18 de M. Murphy est rejetée.)

[*Français*]

M. Pinard: Madame le Président, toujours suite aux mêmes discussions, je suggère de mettre aux voix la motion nº 9.

Mme le Président: La prochaine mise aux voix porte sur la motion nº 9.

(La motion nº 9 de M. Crombie, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote nº 240)

POUR

Messieurs

Andre
Baker (Nepean-Carleton)
Beatty
Bosley
Clark (Yellowhead)
Clarke (Vancouver Quadra)
Cook
Cooper
Corbett
Crombie
Crosby (Halifax-Ouest)
Darling
Domm
Ellis
Epp
Fennell
Forrestall
Fretz
Friesen
Gamble
Gass
Gilchrist
Gurbin
Gustafson
Hawkes
Howie
Huntington
Jarvis
Jelinek
Kempling
Kilgour
King
Kushner
Lawrence
Lewis
MacDonald (Mlle)
Mazankowski
McCain
McCuish
McDermid
McKinnon
McKnight
McLean
McMillan
Munro (Esquimalt-Saanich)
Neil
Nowlan
Oberle
Scott (Hamilton-Wentworth)
Scott (Victoria-Haliburton)
Shields
Speyer
Stevens
Stewart
Taylor
Thacker
Towers
Wilson
Wright—59.

CONTRE

Messieurs

Allmand
Althouse
Anguish
Appolloni (Mme)
Axworthy
Bachand
Beauchamp-Niquet (Mme)
Bégin (Mme)
Benjamin
Berger
Blackburn
Blaikie
Blais
Bloomfield
Bockstael
Bossy
Breau
Broadbent
Bujold
Bussières
Caccia
Campbell (Mlle) (South West Nova)
Campbell (LaSalle)
Campbell (Cardigan)
Chénier
Chrétien
Collenette
Comtois
Corbin
Corriveau
Cosgrove
Cousineau
Cullen
Cyr
Daudlin
Dawson
Deans
De Bané
de Corneille
de Jong
Deniger
Dingwall
Dion
Dionne (Chicoutimi)
Dionne (Northumberland-Miramichi)
Dubois
Dupras
Duquet
Erola (Mme)
Ethier
Ferguson
Fisher
Fleming
Flis
Fox
Frith
Fulton
Garant
Gauthier
Gendron
Gimaïel
Gourd (Argenteuil-Papineau)
Gourde (Lévis)
Gray
Guilbault
Harquail
Heap
Henderson
Herbert
Hervieux-Payette (Mme)
Hopkins
Hudecki
Irwin
Isabelle
Ittinuar
Johnston
Joyal
Kaplan
Keeper
Kelly
Killens (Mme)
Knowles
Kristiansen
Lachance
Lajoie
Lalonde
Landers
Lang
Laniel
Lapierre
Lapointe (Charlevoix)
Lapointe (Beauce)
LeBlanc
Leduc
Lefebvre
Loiselle
Lumley
MacBain
MacEachen
MacGuigan
Mackasey
MacLaren
MacLellan
Malépart
Maltais
Manly
Marceau
Massé
Masters
McCauley
McRae
Miller
Mitchell (Mme)
Munro (Hamilton-Est)
Murphy
Nicholson (Mlle)
Nystrom
Olivier
Orlikow
Ostiguy
Ouellet
Parent
Parker
Pelletier
Pepin
Peterson
Pinard
Portelance
Prud'homme
Regan
Reid (Kenora-Rainy River)
Roberts
Robinson (Burnaby)
Robinson (Etobicoke-Lakeshore)
Rompkey
Rose
Rossi
Roy
Sargeant
Savard
Schroder
Skelly
Smith
Tardif
Tessier
Tobin
Tousignant
Trudeau
Veillette
Waddell
Watson
Weatherhead
Whelan
Yanakis—154.

● (2240)

[*Traduction*]

Mme le Président: Je déclare donc la motion rejetée.

(La motion nº 9 de M. Crombie est rejetée.)

M. Pinard: Madame le Président, je propose maintenant que vous appeliez la motion nº 11. Le même vote s'appliquera également à la motion nº 13.

Des voix: D'accord.

(La motion nº 11 de M. Murphy, mise aux voix, est rejetée.)

Restrictions salariales du secteur public—Loi

(Vote nº 242)

POUR

Messieurs

Althouse
Andre
Anguish
Baker
(Nepean-Carleton)
Beatty
Benjamin
Blackburn
Blaikie
Bosley
Broadbent
Clark
(Yellowhead)
Clarke
(Vancouver Quadra)
Cook
Cooper
Corbett
Crombie
Crosby
(Halifax-Ouest)
Darling
Deans
de Jong
Domm
Ellis
Epp
Fennell
Forrestall
Fretz
Friesen
Fulton
Gurbin
Gustafson
Hawkes
Heap
Howie
Huntington
Ittinuar
Jarvis
Jelinek
Keeper
Kempling
Kilgour
King
Knowles
Kristiansen
Kushner
Lawrence
Lewis
MacDonald
(Mlle)
Manly
Mazankowski
McCain
McCuish
McDermid
McKinnon
McKnight
McLean
McMillan
Miller
Mitchell
(Mme)
Murphy
Nowlan
Nystrom
Orlikow
Parker
Robinson
(Burnaby)
Rose
Sargeant
Scott
(Hamilton-Wentworth)
Scott
(Victoria-Haliburton)
Shields
Skelly
Speyer
Stevens
Stewart
Taylor
Thacker
Towers
Waddell
Wilson
Wright—79.

CONTRE

Messieurs

Allmand
Appolloni
(Mme)
Axworthy
Bachand
Beauchamp-Niquet
(Mme)
Bégin (Mme)
Berger
Blais
Bloomfield
Bockstael
Bossy
Breau
Bujold
Bussières
Caccia
Campbell
(Mlle)
(South West Nova)
Campbell
(LaSalle)
Campbell
(Cardigan)
Chénier
Chrétien
Collenette
Comtois
Corbin
Corriveau
Cosgrove
Cousineau
Cullen
Cyr
Daudlin
Dawson
De Bané
de Corneille
Deniger
Dingwall
Dion
Dionne
(Chicoutimi)
Dionne
(Northumberland-
Miramichi)
Dubois
Dupras
Duquet
Erola (Mme)
Ethier
Ferguson
Fisher
Fleming
Flis
Fox
Frith
Garant
Gauthier
Gendron
Gimaïel
Gourd
(Argenteuil-Papineau)
Gourde
(Lévis)
Gray
Guilbault
Harquail
Henderson
Herbert
Hervieux-Payette
(Mme)
Hopkins
Hudecki
Irwin
Isabelle
Johnston
Joyal
Kaplan
Kelly
Killens (Mme)
Lachance
Lajoie
Lalonde
Landers
Lang
Laniel
Lapierre
Lapointe
(Charlevoix)
Lapointe
(Beauce)
LeBlanc
Leduc
Lefebvre
Loiselle
Lumley
MacBain
MacEachen
MacGuigan
Mackasey
MacLaren
MacLellan
Malépart
Maltais
Marceau
Massé
Masters
McCauley
McRae
Munro
(Hamilton-Est)
Nicholson
(Mlle)
Olivier
Ostiguy
Ouellet
Parent
Pelletier
Pepin
Peterson
Pinard
Portelance
Prud'homme
Regan
Reid
(Kenora-Rainy River)
Roberts
Robinson
(Etobicoke-Lakeshore)
Rompkey
Rossi
Roy
Savard
Schroder
Smith
Tardif
Tessier
Tobin
Tousignant
Trudeau
Veillette
Watson
Weatherhead
Whelan
Yanakis—128.

Mme le Président: Je déclare la motion rejetée.

(La motion nº 11 de M. Murphy est rejetée.)

(La motion nº 13 de Mlle MacDonald, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote nº 244)

POUR

Messieurs

Althouse
Andre
Anguish
Baker
(Nepean-Carleton)
Beatty
Benjamin
Blackburn
Blaikie
Bosley
Broadbent
Clark
(Yellowhead)
Clarke
(Vancouver Quadra)
Cook
Cooper
Corbett
Crombie
Crosby
(Halifax-Ouest)
Darling
Deans
de Jong
Domm
Ellis
Epp
Fennell
Forrestall
Fretz
Friesen
Fulton
Gurbin
Gustafson
Hawkes
Heap
Howie
Huntington
Ittinuar
Jarvis
Jelinek
Keeper
Kempling
Kilgour
King
Knowles
Kristiansen
Kushner
Lawrence
Lewis
MacDonald
(Mlle)
Manly
Mazankowski
McCain
McCuish
McDermid
McKinnon
McKnight
McLean
McMillan
Miller
Mitchell
(Mme)
Murphy
Nowlan
Nystrom
Orlikow
Parker
Robinson
(Burnaby)
Rose
Sargeant
Scott
(Hamilton-Wentworth)
Scott
(Victoria-Haliburton)
Shields
Skelly
Speyer
Stevens
Stewart
Taylor
Thacker
Towers
Waddell
Wilson
Wright—79.

CONTRE

Messieurs

Allmand
Appolloni
(Mme)
Axworthy
Bachand
Beauchamp-Niquet
(Mme)
Bégin (Mme)
Berger
Blais
Bloomfield
Bockstael
Bossy
Breau
Bujold
Bussières
Caccia
Campbell
(Mlle)
(South West Nova)
Campbell
(LaSalle)
Campbell
(Cardigan)
Chénier
Chrétien
Collenette
Comtois
Corbin
Corriveau
Cosgrove
Cousineau
Cullen
Cyr
Daudlin
Dawson
De Bané
de Corneille
Deniger
Dingwall
Dion
Dionne
(Chicoutimi)
Dionne
(Northumberland-
Miramichi)
Dubois
Dupras
Duquet
Erola (Mme)
Ethier
Ferguson
Fisher
Fleming
Flis
Fox
Frith
Garant
Gauthier
Gendron
Gimaïel
Gourd
(Argenteuil-Papineau)
Gourde
(Lévis)
Gray
Guilbault
Harquail
Henderson
Herbert
Hervieux-Payette
(Mme)
Hopkins
Hudecki
Irwin
Isabelle
Johnston
Joyal
Kaplan
Kelly
Killens (Mme)
Lachance
Lajoie
Lalonde
Landers
Lang
Laniel
Lapierre
Lapointe
(Charlevoix)
Lapointe
(Beauce)
LeBlanc
Leduc
Lefebvre
Loiselle
Lumley
MacBain
MacEachen
MacGuigan
Mackasey
MacLaren
MacLellan
Malépart
Maltais
Marceau
Massé
Masters
McCauley
McRae
Munro
(Hamilton-Est)
Nicholson
(Mlle)
Olivier
Ostiguy
Ouellet
Parent
Pelletier
Pepin
Peterson
Pinard
Portelance
Prud'homme
Regan
Reid
(Kenora-Rainy River)
Roberts
Robinson
(Etobicoke-Lakeshore)
Rompkey
Rossi
Roy
Savard
Schroder
Smith
Tardif
Tessier
Tobin
Tousignant
Trudeau
Veillette
Watson
Weatherhead
Whelan
Yanakis—128.

● (2250)

Mme le Président: Je déclare la motion rejetée.

(La motion nº 13 de Mlle MacDonald est rejetée.)

[*Français*]

M. Pinard: Madame le Président, toujours à la suite des mêmes négociations, je vous suggère de mettre aux voix la motion nº 17.

Mme le Président: Le vote porte maintenant sur la motion nº 17 de M. Johnston.

(La motion nº 17 de M. Johnston, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote nº 248)

POUR

Messieurs

Allmand
Andre
Appolloni (Mme)
Axworthy
Bachand
Baker (Nepean-Carleton)
Beatty
Beauchamp-Niquet (Mme)
Bégin (Mme)
Berger
Blais
Bloomfield
Bockstael
Bosley
Bossy
Breau
Bujold
Bussières
Caccia
Campbell (Mlle) (South West Nova)
Campbell (LaSalle)
Campbell (Cardigan)
Chénier
Chrétien
Clark (Yellowhead)
Clarke (Vancouver Quadra)
Collenette
Comtois
Cook
Cooper
Corbett
Corbin
Corriveau
Cosgrove
Cousineau
Crombie
Crosby (Halifax-Ouest)
Cullen
Cyr
Darling
Daudlin
Dawson
De Bané
de Corneille
Deniger
Dingwall
Dion
Dionne (Chicoutimi)
Dionne (Northumberland-Miramichi)
Domm
Dubois
Dupras
Duquet
Ellis
Epp
Erola (Mme)
Ethier
Fennell
Ferguson
Fisher
Fleming
Flis
Forrestall
Fox
Fretz
Friesen
Frith
Garant
Gauthier
Gendron
Gimaïel
Gourd (Argenteuil-Papineau)
Gourde (Lévis)
Gray
Guilbault
Gurbin
Gustafson
Harquail
Hawkes
Henderson
Herbert
Hervieux-Payette (Mme)
Hopkins
Howie
Hudecki
Huntington
Irwin
Isabelle
Jarvis
Jelinek
Johnston
Joyal
Kaplan
Kelly
Kempling
Kilgour
Killens (Mme)
King
Kushner
Lachance
Lajoie
Lalonde
Landers
Lang
Laniel
Lapierre
Lapointe (Charlevoix)
Lapointe (Beauce)
Lawrence
LeBlanc
Leduc
Lefebvre
Lewis
Loiselle
Lumley
MacBain
MacDonald (Mlle)
MacEachen
MacGuigan
Mackasey
MacLaren
MacLellan
Malépart
Maltais
Marceau
Massé
Masters
Mazankowski
McCain
McCauley
McCuish
McDermid
McKinnon
McKnight
McLean
McMillan
McRae
Munro (Hamilton-Est)
Nicholson (Mlle)
Nowlan
Olivier
Ostiguy
Ouellet
Parent
Pelletier
Pepin
Peterson
Pinard
Portelance
Prud'homme
Regan
Reid (Kenora-Rainy River)
Roberts
Robinson (Etobicoke-Lakeshore)
Rompkey
Rossi
Roy
Savard
Schroder
Scott (Hamilton-Wentworth)
Scott (Victoria-Haliburton)
Shields
Smith
Speyer
Stevens
Stewart
Tardif
Taylor
Tessier
Thacker
Tobin
Tousignant
Towers
Trudeau
Veillette
Watson
Weatherhead
Whelan
Wilson
Wright
Yanakis—181.

CONTRE

Messieurs

Althouse
Anguish
Benjamin
Blackburn
Blaikie
Broadbent
Deans
de Jong
Fulton
Gamble
Heap
Ittinuar
Keeper
Knowles
Kristiansen
Manly
Miller
Mitchell (Mme)
Murphy
Nystrom
Orlikow
Parker
Robinson (Burnaby)
Rose
Sargeant
Skelly
Waddell—27.

● (2255)

Mme le Président: Je déclare la motion adoptée.

(La motion nº 17 de M. Johnston est adoptée.)

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor) propose: Que le bill C-124 concernant les rémunérations dans le secteur public du Canada, dans sa forme modifiée, soit agréé.

Mme le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Mme le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Mme le Président: A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Mme le Président: Convoquez les députés. Est-ce qu'on se dispense de la sonnerie?

Des voix: D'accord.

(La motion de M. Johnston, mise aux voix, est adoptée.)

(*Vote nº 250*)

POUR

Messieurs

Allmand
Andre
Appolloni (Mme)
Axworthy
Bachand
Baker (Nepean-Carleton)
Beatty
Beauchamp-Niquet (Mme)
Bégin (Mme)
Berger
Blais
Bloomfield
Bockstael
Bosley
Bossy
Breau
Bujold
Bussières
Caccia
Campbell (Mlle) (South West Nova)
Campbell (LaSalle)
Campbell (Cardigan)
Chénier
Chrétien
Clark (Yellowhead)
Clarke (Vancouver Quadra)
Collenette
Comtois
Cook
Cooper
Corbett
Corbin
Corriveau
Cosgrove
Cousineau
Crombie
Cullen
Cyr
Darling
Daudlin
Dawson
De Bané
de Corneille
Deniger
Dingwall
Dion
Dionne (Chicoutimi)
Dionne (Northumberland-Miramichi)
Domm
Dubois
Dupras
Duquet
Ellis
Epp
Erola (Mme)
Ethier
Fennell
Ferguson
Fisher
Fleming
Flis
Fox
Fretz
Friesen
Frith
Gamble
Garant
Gass
Gauthier
Gendron
Gimaïel
Gourd (Argenteuil-Papineau)
Gourde (Lévis)
Gray
Guilbault
Gurbin
Gustafson
Harquail
Hawkes
Henderson
Herbert
Hervieux-Payette (Mme)
Hopkins
Howie
Hudecki
Huntington
Irwin
Isabelle
Jarvis
Jelinek
Johnston
Joyal
Kaplan
Kelly
Kempling
Kilgour
Killens (Mme)
King
Kushner
Lachance
Lajoie
Lalonde
Landers
Lang
Laniel
Lapierre
Lapointe (Charlevoix)
Lapointe (Beauce)
Lawrence
LeBlanc
Leduc
Lefebvre
Lewis
Loiselle
Lumley
MacBain
MacDonald (Mlle)
MacEachen
MacGuigan
Mackasey
MacLaren
MacLellan
Malépart
Maltais
Marceau
Massé
Masters
Mazankowski
McCain
McCauley
McCuish
McDermid
McKinnon
McKnight
McLean
McMillan
McRae
Munro (Esquimalt-Saanich)
Munro (Hamilton-Est)
Neil
Nicholson (Mlle)
Nowlan
Oberle
Ostiguy
Ouellet
Parent
Pelletier
Pepin
Peterson
Pinard
Portelance
Prud'homme
Regan
Reid (Kenora-Rainy River)
Roberts
Robinson (Etobicoke-Lakeshore)
Rompkey
Rossi
Roy
Savard
Schroder
Scott (Hamilton-Wentworth)
Scott (Victoria-Haliburton)
Smith
Speyer
Stevens
Stewart
Tardif
Taylor
Tessier
Thacker
Tobin
Tousignant
Towers
Trudeau
Veillette
Watson
Weatherhead
Whelan
Wilson
Wright
Yanakis—182.

CONTRE

Messieurs

Althouse
Anguish
Benjamin
Blackburn
Blaikie
Broadbent
Deans
de Jong
Fulton
Heap
Ittinuar
Keeper
Knowles
Kristiansen
Manly
Miller
Mitchell (Mme)
Murphy
Nystrom
Orlikow
Parker
Robinson (Burnaby)
Rose
Sargeant
Skelly
Waddell—26.

● (2305)

Mme le Président: Je déclare la motion adoptée.

M. Pinard: Madame le Président, j'invoque le Règlement. Il n'y a pas eu entente préalable à ce sujet, mais étant donné le bon esprit de collaboration qui semble régner ce soir, avec le consentement unanime, il serait possible de faire franchir au bill la troisième étape ce soir pour que nous puissions nous attaquer à Canagrex demain.

Des voix: Oh, oh!

Mme le Président: La Chambre a entendu la suggestion du président du Conseil privé (M. Pinard). Quand le bill sera-t-il lu pour la troisième fois? A la prochaine séance de la Chambre?

Des voix: D'accord.

Des voix: Tout de suite.

Des voix: Non.

Mme le Président: Comme il est plus de 11 heures la Chambre s'ajourne maintenant à 2 heures demain, en conformité de l'article 2(1) du Règlement.

(A 11 h 7, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 4 août 1982

La séance est ouverte à 2 heures.

• (1405)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES PARTIS POLITIQUES

LA CONTESTATION DES POLITIQUES GOUVERNEMENTALES PAR DES DÉPUTÉS LIBÉRAUX—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Girve Fretz (Érié): Madame le Président, étant donné le nombre encourageant et toujours croissant de députés libéraux de l'arrière-plan qui critiquent ou contestent ouvertement les politiques gouvernementales et suivent maintenant l'exemple des ministres qui se sont opposés publiquement au gouvernement dans une lettre, je propose, appuyé par le député de Parry Sound-Muskoka (M. Darling):

Que les députés libéraux, y compris le cabinet, ne se laissent pas intimider par le premier ministre, mais qu'ils continuent à contester et à critiquer des programmes qui détruisent la trame économique et morale de notre pays et, en outre, que nous félicitons ces braves députés en donnant maintenant notre consentement unanime à cette motion.

Mme le Président: Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA CONVERSION AU SYSTÈME MÉTRIQUE

L'ARRÊT DES POURSUITES RELATIVES À L'UTILISATION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill Domm (Peterborough): Madame le Président, le 14 mai dernier, le parti progressiste conservateur fédéral a proposé en partie la motion suivante qu'ont rejetée les porte-parole libéraux et néo-démocrates, à savoir «que le gouvernement décrète immédiatement un moratoire sur toutes les poursuites judiciaires ayant trait au système métrique et que l'on prenne des mesures pour mettre fin à l'imposition de ce système au Canada».

Combien nous sommes heureux aujourd'hui de constater qu'un juriste du ministère de la Consommation et des Corporations, M. R. G. Thompson, prétend que les mesures impériales sont aussi légales que les mesures métriques et qu'il n'est pas illégal de les employer. Je propose donc, avec l'appui du député de Bow River (M. Taylor):

Que le gouvernement reconnaisse la valeur de cette décision et prie le ministère de la Consommation et des Corporations de ne plus poursuivre personne qui ait utilisé les mesures impériales comme il l'a fait en abandonnant les poursuites qu'il avait intentées contre M. Zoritza Kasparian, un marchand de tapis de Calgary qui continue à annoncer légalement ses tapis à tant la verge carrée.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ADMINISTRATION

ON DEMANDE DES ÉLECTIONS GÉNÉRALES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Madame le Président, tout comme de nombreux experts qui ont prédit que la crise économique allait encore s'aggraver par suite de l'incurie du gouvernement, les dirigeants de la Banque canadienne impériale de commerce ont prédit hier que le chômage allait atteindre le niveau sans précédent de 12 p. 100 de la population active et que l'avenir économique du Canada continuerait d'être fort sombre.

Les Canadiens comprennent parfaitement ce que ces experts financiers leur disent, à savoir, que le gouvernement, qui est et continue d'être la cause de toutes nos difficultés financières, fait bien peu pour en venir à bout. Ils l'ont bien montré, ces Canadiens moyens aux prises avec de très grandes difficultés financières, dans le dernier sondage Gallup, selon lequel l'appui populaire accordé au gouvernement est à son niveau le plus bas, soit 19 points de pourcentage de moins que le parti progressiste conservateur. Je propose donc, avec l'appui du député d'Érié (M. Fretz):

Que le gouvernement manifeste de l'inquiétude devant la situation qui existe au Canada et de la considération devant le triste sort des Canadiens, en faisant passer leur bien-être avant son désir de s'accrocher au pouvoir, et qu'il déclenche des élections générales ou du moins des élections complémentaires dans trois circonscriptions.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

HOMMAGE À L'HÉROÏSME DE RAOUL WALLENBERG—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. David Berger (Laurier): Madame le Président, au mois de mars 1944, l'Allemagne nazie a partiellement envahi la Hongrie et y a envoyé Adolph Eichmann pour organiser la déportation du dernier groupe important de Juifs sous la domination nazie. Eichmann a rapidement accompli la triste tâche dont on l'avait chargé et qu'il a ensuite fièrement qualifiée d'opération d'une ampleur sans précédent. Quelque 437,000 hommes, femmes et enfants ont été expédiés entre le 14 mai et le 8 juillet, à bord de 148 trains, dans des camps de concentration, d'après un rapport nazi.

Article 43 du Règlement

Un jeune diplomate suédois, M. Raoul Wallenberg, est arrivé à Budapest en juillet, chargé d'une mission de sauvetage, et durant les mois qui ont suivi, il a sauvé la vie à plus de 100,000 personnes, et notamment à beaucoup de Canadiens d'origine hongroise. En 1945, il a été arrêté par les Soviétiques, mais d'après certaines rumeurs, il serait toujours en vie. Aujourd'hui, 4 août, il célébrerait son 70e anniversaire. Voilà pourquoi je propose, appuyé par le député de Waterloo (M. McLean) et le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie):

• (1410)

Que la Chambre, à l'occasion du 70e anniversaire de naissance de Raoul Wallenberg, reconnaisse l'héroïsme dont il a fait preuve à l'égard de l'humanité entière et exhorte le gouvernement du Canada à poursuivre ses efforts en vue d'obtenir de l'Union soviétique des renseignements à son sujet.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Mme le Président: La Chambre a entendu la motion. Lui plaît-il de l'adopter?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE LIBAN—L'ENVOI D'OBSERVATEURS DES NATIONS UNIES À BEYROUTH—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bob Corbett (Fundy Royal): Madame le Président, étant donné l'aggravation des hostilités à Beyrouth-Ouest malgré la décision des Nations Unies de dépêcher des observateurs sur les lieux, je propose, appuyé par le député de Châteauguay (M. Watson) et le député de Brant (M. Blackburn):

Que le gouvernement du Canada réagisse immédiatement de façon positive en approuvant catégoriquement cette décision et offre toute l'aide dont nous soyons capables pour prendre part à cette mission afin d'apporter quelque soulagement à ces hommes, femmes et enfants innocents dont le sang est versé même maintenant et dont les souffrances sont inimaginables pour la plupart d'entre nous.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

ON EXIGE QU'ISRAËL CESSE DE BOMBARDER BEYROUTH—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, je voudrais, moi aussi, présenter une motion sur le problème important qui vient d'être abordé par le député conservateur. Étant donné la position officielle de l'opposition officielle et du gouvernement sur cette question importante sur le plan humain, j'espère que ma motion sera appuyée à l'unanimité.

Le gouvernement d'Israël s'entête à refuser de respecter les résolutions des Nations Unies lui demandant de retirer ses troupes du Liban. Par ailleurs, le siège de Beyrouth continue de causer d'horribles souffrances au demi-million de civils innocents qui sont bloqués dans la ville et de semer la mort parmi eux. Aussi, je propose, appuyé par le député de New Westminster-Coquitlam (Mlle Jewett):

Que la Chambre exige que le gouvernement d'Israël ordonne à ses forces armées de cesser de bombarder violemment Beyrouth.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Une voix: Non.

Mme le Président: Le député de Hamilton-Wentworth a la parole.

* * *

LES SUBSTANCES DANGEREUSES

LA MOUSSE ISOLANTE D'URÉE-FORMALDÉHYDE—L'ENQUÊTE DU COMITÉ—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Geoff Scott (Hamilton-Wentworth): Madame le Président, les députés libéraux membres du comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales ont refusé de permettre à un sous-comité d'examiner la crise de la mousse isolante d'urée-formaldéhyde. Comme d'autre part le gouvernement a prévu seulement cinq jours d'audience sur la MIUF, qu'il a reportés jusqu'au 2 octobre, et comme il semble que le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet) cherche à convaincre les ministériels de minimiser l'embarras qu'ils ressentent à la suite du fiasco de la MIUF, je propose, appuyé par le député de Comox-Powell River (M. Skelly):

Que la Chambre ordonne au sous-comité de l'ordre du jour et de la procédure du comité permanent de se réunir avant le congé d'été, préférablement dans les 24 heures, afin de dresser une liste de priorité des témoins dans l'affaire de la MIUF et d'empêcher que cette enquête serve à étouffer l'affaire au détriment des propriétaires des maisons isolées à la mousse d'urée-formol.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES PARTIS POLITIQUES

ON PROPOSE LA FORMATION D'UNE ALLIANCE ENTRE LES PARTIS PROGRESSISTE CONSERVATEUR ET LIBÉRAL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jim Fulton (Skeena): Madame le Président, j'invoque également les dispositions de l'article 43 du Règlement. Il y a une semaine, le chef de l'opposition (M. Clark) s'est prononcé contre le contrôle des salaires; pourtant, hier soir, il a voté en faveur. Nous disposions hier soir d'une occasion unique de battre le gouvernment en raison de sa politique économique. Toutefois, 41 conservateurs ont refusé de se présenter pour le scrutin, réussissant par leur conduite à porter l'appui des conservateurs à la politique libérale à un niveau jamais égalé dans l'histoire canadienne, ce qui explique la confusion de 47 p. 100 des Canadiens que révèle un sondage Gallup. Puisque les conservateurs ont maintenant voté 66 fois du côté des libéraux à propos de mesures importantes depuis les élections de 1980, alors que les libéraux n'ont voté que 36 fois avec les néo-démocrates, je propose, appuyé par le député de Comox-Powell River (M. Skelly):

Que la Chambre accorde un appui unanime à l'institutionnalisation de cette alliance homogène.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

• (1415)

LA SANTÉ

ON DEMANDE QUE LE COMITÉ ÉTUDIE LA CONCEPTION PAR MÈRE INTERPOSÉE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Madame le Président, appuyé par le député de Surrey-White Rock-Delta-Nord (M. Friesen), je propose:

Que la Chambre demande au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social de renvoyer la question de la conception par mère interposée et de l'insémination artificielle des femmes au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales pour qu'il fasse une enquête et soumette des recommandations à la Chambre à ce sujet.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES TRANSPORTS

LA SOCIÉTÉ DE CAMIONNAGE MAISLIN—L'EXEMPTION DE PAIEMENTS D'INTÉRÊTS SUR L'EMPRUNT

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Madame le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. J'ai appris par un porte-parole du gouvernement que, en vertu des termes de l'opération sauvetage de Maislin, le gouvernement a accordé une garantie de 34 millions de dollars à condition que Maislin ne paie pas d'intérêts pendant deux ans sur presque 24 millions de dollars de son emprunt. La position financière de cette société est extrêmement précaire. Son déficit net est de 24 millions. En d'autres termes, elle est endettée de 24 millions. La Commission d'expansion des entreprises du gouvernement n'a pas approuvé ce prêt. Le ministre a-t-il décidé de ne pas dévoiler tous les détails relatifs à ce prêt, à condition que d'autres amis du parti libéral puissent profiter de ce genre de maquignonnage?

[*Français*]

L'hon. Charles Lapointe (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Madame le Président, comme on l'a déjà expliqué à la Chambre, il y a eu plusieurs considérations à la base de la décision de venir en aide à la compagnie Maislin en vertu du programme de garantie de prêts du programme PEE. Une de ces raisons, comme l'a exprimé le ministre de l'Industrie et du Commerce hier, c'est que le gouvernement était extrêmement préoccupé par les 2,500 emplois au Canada au sujet de cette entreprise-là. Je pense que l'entente à laquelle nous en sommes venus avec la Banque finançant la compagnie Maislin, les investisseurs eux-mêmes et toute la réorganisation de l'entreprise nous a satisfaits, et nous avons décidé d'accorder l'aide demandée.

[*Traduction*]

LES OBLIGATIONS FINANCIÈRES DES AUTRES SOCIÉTÉS

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Madame le Président, l'histoire de sauver des emplois n'est qu'un écran de fumée. D'autres sociétés de transport auraient offert ces emplois, car de 20 à 30 p. 100 de leurs employés sont en chômage. Il existe au Canada 15,000 bonnes sociétés de transport qui sont en mauvaise passe parce qu'elles fonctionnent à 50 p. 100 de leur capacité avec, je le répète, environ de 20 à 30 p. 100 de leurs employés en chômage. Ces gens-là doivent continuer à payer les intérêts sur leurs prêts bancaires. D'après le ministre, est-il juste d'aider une grosse société à s'abstenir de payer les intérêts sur son emprunt bancaire alors que les 15,000 autres sociétés ont de la peine à survivre?

[*Français*]

L'hon. Charles Lapointe (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Madame le Président, dans le programme de garantie de prêts du Programme d'expansion des entreprises chaque cas est étudié à son mérite et s'il y a d'autres compagnies qui présentent une demande d'aide, nous l'étudierons.

[*Traduction*]

LES HAUSSES DE COÛT SUBIES PAR LES AUTRES SOCIÉTÉS

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Madame le Président, examinons cette offre en particulier maintenant. Une autre partie du marché passé avec Maislin est que cette société a accepté de limiter ses augmentations de prix à 6 p. 100. Or, parce qu'elle est très concurrentielle, d'autres sociétés seront forcées de limiter leurs hausses de prix à 6 p. 100 et ce, malgré des hausses de 25 à 30 p. 100 de leurs coûts d'essence et l'obligation dans laquelle elles sont de payer la totalité et non pas uniquement la moitié de leurs frais d'intérêt. Comment les autres sociétés de camionnage peuvent-elles bénéficier de ce maquignonnage afin de pouvoir elles aussi payer des frais d'intérêt sur 50 p. 100 seulement de leurs emprunts bancaires?

[*Français*]

L'hon. Charles Lapointe (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Madame le Président, j'ai répondu à cette question dans ma réponse précédente. En ce qui concerne l'engagement de la compagnie Maislin et des travailleurs de la compagnie de se limiter à 6 et à 5 p. 100, j'aimerais dire à l'honorable député que la compagnie ne fait que rejoindre les maires du Canada, les compagnies d'habitation du Canada, les hommes et les femmes d'affaires du Canada qui ont déjà accordé leur appui à ce programme-là. Si le député continue comme il le souhaite, et c'est son droit, à faire cette bataille d'arrière-garde, c'est son choix.

• (1420)

[*Traduction*]

LE RÔLE DE LA BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley-Hants): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et elle est connexe à la question qu'a posée mon collègue sur les répercussions financières d'un prêt sans intérêt consenti à la société Maislin—en fait, un prêt de 19 millions sans intérêt étalé sur deux ans. Étant donné que le premier ministre, qui vient d'arriver à la Chambre, a parlé longuement de persuasion, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources peut-il donner à la Chambre l'assurance que dans le cadre des négociations concernant la société Dome Petroleum et ses problèmes d'endettement la Banque canadienne impériale de commerce n'a pas accepté de consentir un prêt sans intérêt de deux ans à Maislin parce qu'on lui aurait promis de l'aider à se sortir du pétrin dans lequel Dome l'a plongée.

[*Français*]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Non, madame le Président.

[*Traduction*]

LA POSSIBILITÉ D'INSTANCES AUPRÈS DU MINISTRE

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley-Hants): Madame le Président, je voudrais poser ma question supplémentaire au même ministre. Le ministre a prêté serment d'office au Conseil privé. En 1974, il a fait un voyage en avion avec Bronfman, qu'il connaît bien. Je parle du Bronfman qui possède Kemp Investments et Leo Kolber. Le ministre pourrait-il nous assurer qu'il n'a fait l'objet d'aucune instance écrite ou verbale, bilingue ou autre, de la part de gens de chez Bronfman et qu'il ne s'est pas fait l'exécuteur des basses besognes de Maislin à cause des liens qui unissent depuis longtemps cette société au groupe Bronfman?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, je serais tenté de laisser le député se vautrer dans la fange, mais je lui dirai que je n'ai jamais fait l'objet d'instance de M. Charles Bronfman ou de qui que ce soit du groupe Kemp Investment. Je le répète bien haut et bien fort, et le député peut rester dans la fange où il semble se complaire.

* * *

LA CONSTRUCTION NAVALE

ON DEMANDE DE PLACER LES COMMANDES AU CANADA

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances et a trait au plus de 15 000 années-hommes que représentent les emplois que nous avons perdus dans la construction navale au Canada ce qui a directement influé sur l'emploi dans les provinces de l'Atlantique, au Québec, en Ontario et en Colombie-Britannique. Hier, un porte-parole de ce secteur a signalé qu'il n'est pas exact, contrairement a ce que le ministre a prétendu la semaine dernière, que la construction navale au Canada ne soit pas compétitive. Un rapport préparé plus tôt pour un autre ministère de l'État par un spécialiste dont les services ont été retenus par le gouvernement révèle également que ce qu'a affirmé le ministre est erroné et que l'industrie canadienne de la construction navale est très compétitive.

Compte tenu de ces faits, je voudrais demander au ministre s'il peut promettre que dans les années à venir les diverses provinces pourront répondre à leurs besoins maritimes au moyen de navires construits au Canada par des travailleurs canadiens.

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je voudrais d'abord préciser que l'on m'accuse à tort d'avoir pris à partie l'industrie canadienne de la construction navale. Les observations que j'ai faites à Halifax sur l'économie canadienne concernaient la conjoncture économique générale du Canada, y compris la productivité de l'ensemble du pays par rapport à d'autres pays et la compétitivité de l'économie canadienne par rapport à l'économie américaine, comme le démontrent notre taux d'inflation et nos ententes salariales. Ces observations visaient l'économie canadienne en général, et je n'ai à aucun moment mesuré la compétitivité de l'industrie canadienne de la construction navale à celle d'autres pays.

M. Broadbent: Madame le Président, nous espérons que c'est bien le cas et que le gouvernement n'a pas l'intention de s'en prendre à un secteur de l'économie canadienne qui fonctionne par ailleurs très bien.

ON DEMANDE DE RÉDUIRE LES ACHATS À L'ÉTRANGER

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): En particulier, madame le Président, je voudrais demander au ministre si le gouvernement va établir, comme il l'avait promis lors de la campagne électorale de 1980 une stratégie industrielle globale, et l'appliquer en insistant sur la construction navale. En fait, le ministre peut-il garantir à la Chambre, et par le fait même à la population canadienne, que les navires dont nous aurons besoin à l'avenir—des milliers en fait—ne seront plus achetés à l'étranger, que ce soit en Belgique ou en Corée, pour ne nommer que deux pays avec lesquels on va passer des commandes importantes dans un avenir rapproché mais bien à des constructeurs canadiens, afin de créer de l'emploi au Canada et non pas à l'étranger?

• (1425)

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, le député a souligné l'un des objectifs du gouvernement canadien, c'est-à-dire, d'accorder le plus de contrats possible à des Canadiens dans le secteur de l'exploitation pétrolière sous-marine. C'est l'un des objectifs visés par le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Je prie le député de repenser un moment à sa question. Demande-t-il au gouvernement de donner des garanties absolues?

M. Broadbent: N'utilisez pas cette expression! Une véritable garantie et non pas une garantie absolue.

M. MacEachen: . . . une garantie absolue, disais-je donc, que quel que soit le coût, tout l'équipement nécessaire sera acheté au Canada? Dans ce cas, qui paiera alors les sommes supplémentaires nécessaires? L'état du trésor public ne me permet pas de donner une pareille garantie au député.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU MINISTRE DE L'ÉDUCATION ET DE LA CULTURE DE L'ISLANDE

Mme le Président: Je tiens à signaler à la Chambre la présence à notre tribune de l'honorable Ingvar Gislason, ministre de l'éducation et de la culture de l'Islande.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE DIRIGEANTS D'UNE ASSOCIATION D'AMPUTÉS DU QUÉBEC

Mme le Président: Je voudrais également souligner la présence tout à fait exceptionnelle dans nos tribunes de M. Gilles Cédillot et de M. Henri Gagné respectivement fondateur-directeur général et président de la Fédération d'entr'aide aux nouveaux amputés du Québec qui sont presque au terme d'un périple de 4,000 kilomètres qu'ils ont entrepris pour venir en aide aux amputés.

* * *

[*Traduction*]

LA CONSTRUCTION NAVALE

LES BESOINS DE DOME PETROLEUM

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Madame le Président, la question que je pose et qui fait suite à celles concernant la stratégie industrielle, a trait à la société Dome Petroleum, le fils prodigue du gouvernement.

[*Français*]

A cause de l'abandon du projet de superport à Gros-Cacouna et de la possibilité de mises à pied aux chantiers maritimes de la Davie Shipbuilding Limited, à Lauzon, et de l'intention de la Dome Petroleum Company de faire construire cinq navires au Japon pour le projet de gaz de la Colombie-Britannique, je voudrais poser ma question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Est-ce qu'en retour de l'aide apportée à la société Dome Petroleum, le gouvernement prendra possession des chantiers maritimes de Lauzon et dans le contexte d'une stratégie industrielle mettra sur pied là ou ailleurs au Canada un projet de construction de navires qui pourront transporter nos ressources?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, permettez-moi tout d'abord de féliciter l'honorable député de Vancouver-Kingsway pour son excellent séjour à l'Université Laval, à Québec, dont on voit les résultats aujourd'hui. Je voudrais lui dire que les négociations avec la Dome Petroleum ne sont absolument pas terminées, et qu'il n'y a pas de décision de prise selon laquelle le gouvernement du Canada va venir en aide à la Dome Petroleum. Je dois lui dire cependant que dans toutes les possibilités que nous avons envisagées, nous n'avons pas considéré de prendre en main ou d'acquérir ce chantier maritime en particulier. Cependant le problème que soulève l'honorable député est très important, à savoir la possibilité d'élargir le plus possible la participation des entreprises canadiennes aux bénéfices qui résultent de ventes de ressources naturelles à l'étranger en particulier. En ce qui concerne le projet de la Dome Petroleum et particulièrement la vente de gaz liquéfié au Japon, j'ai déjà eu un échange de vues à ce sujet avec des représentants de la Dome Petroleum et des intérêts japonais en cause, et en outre j'ai reçu un message de la Dome Petroleum récemment selon lequel ils verraient à ce qu'il y ait des équivalents dans l'entente avec les Japonais pour faire en sorte que sur la question des méthaniers en particulier le Canada puisse bénéficier d'un intérêt d'au moins 50 p. 100. Quant au reste du projet, la participation canadienne sera d'environ 80 à 90 p. 100.

Questions orales

● (1430)

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE

LE PROGRAMME D'EXPANSION DES ENTREPRISES— L'ADMISSIBILITÉ DES ENTREPRISES DU SECTEUR TERTIAIRE

L'hon. Bill Jarvis (Perth): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce, qui a présenté le Programme d'expansion des entreprises comme solution possible aux entreprises dont la survie pourrait être assurée si le gouvernement en garantissait le financement. Maintenant que j'ai eu l'occasion de lire dans la brochure le règlement d'application du programme, je présume que la seule partie à laquelle ces entreprises pourraient être admissibles serait celle qui a trait aux garanties de prêt pour les projets d'adaptation. Mais rien dans cette partie du programme n'indique que le secteur tertiaire y est admissible. En fait, il n'y est question expressément que des entreprises de fabrication et de transformation. Le ministre peut-il nous dire si le champ d'application de cette partie du programme a été élargi de façon que plusieurs milliers d'entreprises canadiennes du secteur tertiaire, qui pourraient être sauvées de la faillite, puissent s'en prévaloir?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, nous songeons maintenant à remanier le règlement, afin que, si elles sont acceptées, les demandes d'entreprises du secteur tertiaire qui soutiennent des activités de fabrication et de transformation puissent être retenues. Cela concorde avec ce que j'ai déjà dit.

M. Jarvis: Madame le Président, le ministre voudra sans doute profiter de l'occasion pour nous dire quand le règlement sera modifié, car il a invité hier les entreprises à présenter des demandes. Il me semble plutôt ridicule de demander à bénéficier d'un programme dont le règlement ne prévoit pas qu'on puisse s'en prévaloir.

L'EXEMPTION DE PAIEMENTS D'INTÉRÊTS SUR L'EMPRUNT

L'hon. Bill Jarvis (Perth): Madame le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre de l'Industrie et du Commerce. Nous avons appris aujourd'hui que la société Maislin, en vertu du marché conclu, pourra s'offrir le luxe de ne pas payer d'intérêt pendant deux ans grâce au programme de garanties du gouvernement. Le ministre ayant présenté le Programme d'expansion des entreprises comme l'équivalent offert aux petites entreprises, qui se comptent par milliers dans le pays, le même marché vaut-il pour d'autres? Autrement dit, si une société de ma circonscription présente une demande, aura-t-elle la possibilité de ne pas payer d'intérêts pendant deux ans en vertu d'une garantie offerte dans le cadre du Programme d'expansion des entreprises?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, quant au type de sociétés mentionnées par mon collègue dans sa question précédente, j'ai dit que je ne manquerais pas de soumettre toutes les demandes reçues à l'examen de mes collègues du cabinet.

Quant au report des intérêts, c'est une question qui doit être négociée entre une société et ses banquiers, qui chercheraient alors à obtenir une garantie du gouvernement. Le report des intérêts ne veut pas du tout dire que le gouvernement serait pas remboursé. Il s'agit de garanties de prêts accordées par des établissements du secteur privé. Si cela fait partie du marché conclu avec un prêteur et si, selon le cas . . .

M. Clark: Avec des «si», on va à Paris.

M. Gray: . . . on a tout lieu de croire que, grâce à une garantie de prêts, la société pourra redevenir viable, c'est certainement une possibilité qui peut être envisagée.

M. Clark: Et si elle peut se trouver un ami libéral.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

LE DÉMÉNAGEMENT À QUÉBEC DU QUARTIER GÉNÉRAL DE LA RÉSERVE NAVALE—LA PERTE POUR L'ÉCONOMIE D'HALIFAX

L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Hier, le ministre a déclaré lors d'une conférence de presse que le déménagement de Halifax à Québec du quartier général de la réserve navale «ne coûtera pratiquement rien à la Nouvelle-Écosse, mais aura par contre une très grande incidence sur le Québec». Cela représentera, pour Halifax, la perte de 44 membres des Forces armées et d'un personnel subalterne se composant d'une vingtaine de personnes. Le ministre espère-t-il nous faire croire que l'économie de Halifax est si florissante qu'elle ne s'en ressentira pas?

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): Madame le Président, lorsque des députés de l'opposition soulèvent cette question, je doute qu'ils s'intéressent véritablement au bien-être des Forces armées.

Des voix: Oh, oh!

M. Clark: C'est antiréglementaire.

M. Baker (Nepean-Carleton): Retirez vos paroles.

M. Lamontagne: J'ai dit l'autre jour que personne ne perdra son emploi à Halifax en raison de ce déménagement. Sur le plan militaire, il s'agit strictement d'une base d'affectation, de sorte que personne ne perdra son emploi. Une vingtaine de civils pourront déménager de Halifax s'ils le souhaitent. Les députés d'en face savent à quel point la Fonction publique est souple à cet égard. S'ils ne veulent pas déménager à Québec, nous engagerons d'autres personnes et ils trouveront un emploi ailleurs dans le service.

Soit dit en passant, j'ai reçu hier une lettre du président de l'Association de défense maritime du Canada, qui est située dans la circonscription du député de Victoria. Voici ce qu'il m'écrit:

. . . au sujet du déménagement de la réserve navale à Québec. Je lui ai donné la garantie . . .

Il parlait d'un entretien avec moi l'an dernier.

. . . que l'Association approuverait ce déplacement, et notre position n'a nullement changé.

Des voix: Règlement!

M. Lamontagne: Madame le Président, il importe de tirer les choses au clair pour prouver que nous ne faisons pas de la basse politique avec les questions de défense. Je tiens à signaler également que nous avons obtenu à ce sujet l'accord de la plupart des 18 divisions de réserve navale du pays. Cela prouve bien que ce n'est pas une question de politique. Ce déplacement vise à permettre aux francophones de mieux servir leur pays dans la marine.

M. Clark: Quels moyens de pression avez-vous utilisés?

M. McKinnon: Madame le Président, je suis sûr qu'après réflexion, le ministre de la Défense nationale voudra retirer les remarques qu'il a faites au sujet des questions que posent les députés de l'opposition. Quant à obtenir l'appui des personnes qui relèvent de lui, cela ne doit pas être bien difficile au ministre.

Des voix: Bravo!

LA CONSULTATION DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT

L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria): Madame le Président, ce qui se passe de l'autre côté m'intrigue un peu.

Des voix: La question.

M. McKinnon: Je pensais disposer d'un laps de temps comparable compte tenu de la longueur de la réponse du ministre.

Des voix: Bravo!

M. McKinnon: Il y a la «Reaganomique» aux États-Unis et il semble que le Canada connaisse une espèce de «Reaganomique», car le secrétaire d'État croit servir les intérêts de Halifax en dépensant $100,000 d'un seul coup pour recevoir 600 journalistes sportifs qui ont assisté à la partie des étoiles à Montréal alors que son voisin vole 60 emplois à sa circonscription de Halifax.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. McKinnon: Le ministre pourrait-il dire à la Chambre s'il a consulté le secrétaire d'État à propos de ce déménagement? Pourrait-il nous dire par ailleurs si, avant vendredi, il avait la permission du cabinet à ce sujet.

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): Madame le Président, il est très clair, et je pense l'avoir déjà dit, qu'il s'agissait d'une décision d'ordre purement administratif pour les forces armées. Je ne crois pas que la politique ait changé. Le but de ce déménagement est de permettre aux francophones de mieux servir leur pays dans la marine. Il ne s'agit pas d'un changement de politique.

M. Andre: Vous êtes juste comme votre chef!

M. Lamontagne: Cette décision confirme la volonté de donner aux francophones et aux anglophones l'occasion de s'engager dans tous les secteurs des forces armées.

J'ai effectivement consulté mon voisin à ce sujet. Il a très bien compris la situation des francophones au sein de la marine et il a l'esprit très ouvert à ce sujet. C'est la même réaction que celle dont je viens de parler. Le député de Victoria a déclaré que certains membres de la réserve qui sont sous mes ordres, suivaient comme des moutons; j'espère bien qu'il se rend compte qu'il a fait cette déclaration en présence de toutes ces personnes.

* * *

[*Français*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES BOMBARDEMENTS DE BEYROUTH

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Madame le Président, ma question s'adresse à l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

[*Traduction*]

Plus tôt aujourd'hui, la Chambre, dans sa générosité, a reconnu les exploits historiques de Raoul Wallenberg à l'occasion de son soixante-dixième anniversaire de naissance. La motion a été proposée par le député de Laurier et appuyée par les députés de Waterloo et de Winnipeg-Birds Hill. Tout le monde a consenti à la motion. Mais la Chambre ne s'est pas montrée aussi généreuse envers une autre motion, ce qui m'amène à ma question. Il semble que la personne qui a opposé un refus à la motion présentée par le chef du Nouveau parti démocratique est disposée à se raviser . . .

[*Français*]

Mme le Président: A l'ordre! Est-ce que l'honorable député désire poser une question? Il n'est pas question de revenir sur une procédure que la Chambre a déjà passée.

[*Traduction*]

M. Prud'homme: Madame le Président, le ministre consentirait-il à ce que la Chambre lance un appel au gouvernement d'Israël pour que ce dernier ordonne à ses forces armées de cesser les bombardements intensifs de Beyrouth?

• (1440)

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, il serait peu utile, en effet, de tenter de revenir à une motion présentée en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, mais je profite de l'occasion pour préciser notre position. Hier, nous avons fait des démarches auprès du gouvernement israélien afin de protester contre les bombardements de Beyrouth-Ouest, lui disant que notre intervention traduisait la profonde et croissante inquiétude qu'éprouvent le Parlement et la population du Canada pour la population civile de Beyrouth victime de ces bombardements.

J'ajouterai aujourd'hui, après avoir communiqué hier au secrétaire d'État américain un message demandant à Israël d'user de modération, et ayant fait connaître publiquement notre position aux États-Unis, que le bombardement d'aujourd'hui est un très mauvais présage de paix. On comprend mal comment Israël peut envisager de promouvoir la paix par cette action, lorsque des négociations semblent sur le point d'aboutir. Cela nous inquiète énormément. Nous protestons vigoureusement contre la reprise des hostilités dont nous espérons la cessation immédiate.

* * *

LE CODE CRIMINEL

L'ADOPTION DES AMENDEMENTS À LA LOI SUR LE VIOL

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Depuis deux ans, la Chambre et le comité permanent de la justice et des questions juridiques étudient des projets de loi tendant à actualiser la loi archaïque et inefficace en matière de viol. Nous étions et sommes toujours disposés à accepter un débat accéléré sur ces amendements qui se font attendre depuis longtemps, bien que certains députés conservateurs des plus intransigeants aient bloqué jusqu'à présent l'adoption du projet de loi.

M. Chénier: C'est vous le responsable.

M. Robinson (Burnaby): Si la Chambre n'adopte pas le bill ce soir, refusant ainsi de rendre justice aux milliers de victimes d'agressions sexuelles, le ministre peut-il nous assurer que cette session ne sera pas prorogée à l'automne tant que le projet de loi et tous les amendements que nous avons acceptés hier, y compris les antécédents sexuels et l'immunité du conjoint, n'auront pas été adoptés?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Madame le Président, je crois que la grande majorité des députés voudraient que le bill soit adopté. J'espère toujours que nous en arriverons à une entente, de façon à ce que nous puissions adopter le bill entre 6 et 8 heures ce soir. Je crois que tout le monde sera satisfait si nous pouvons y parvenir.

M. Robinson (Burnaby): Madame le Président, il est certain que si nous pouvons adopter en deux heures des lois sur l'augmentation des traitements des députés, nous pouvons faire de même avec la loi sur le viol.

Des voix: Oh, oh!

M. Baker (Nepean-Carleton): Ne soyez pas stupide. Vous allez étouffer le bill.

M. Clark: Vous essayez encore de saboter le bill.

M. Mazankowski: Dégoûtant.

Mme le Président: A l'ordre.

ON DEMANDE QUE LA COUR SUPRÊME REVIENNE SUR SA DÉCISION

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Madame le Président, je pose ma question supplémentaire au même ministre. Plus de 22,000 Canadiens d'un océan à l'autre, de même que tous les organismes féminins nationaux et provinciaux, se sont indignés contre le jugement que la Cour surpême du Canada a rendu dans l'affaire Pappajohn contre la Reine et qui reconnaissait comme défense valable la conviction honnête non fondée sur des motifs raisonnables. En dépit du fait que le parti conservateur approuve la décision Pappajohn, le ministre va-t-il enfin consentir à modifier les lois concernant le viol afin de renverser cette décision, que certains appellent la «charte des violeurs» et qui bafoue le principe fondamental selon lequel «non», c'est non?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Madame le Président, je crois qu'il est évident que si le député montrait plus de modération dans ses déclarations, il serait plus facile de faire adopter des bills.

Des voix: Bravo!

M. Chrétien: Mais je crois qu'il a mûri un peu; hier, il a consenti à quelque chose pour la première fois de sa vie. Je n'en dirai pas davantage.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

LE TRANSFERT DU QUARTIER GÉNÉRAL DES FORCES NAVALES DE RÉSERVE DE HALIFAX À QUÉBEC

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Madame le Président, le ministre de la Défense nationale qui a dit qu'il ne s'amusait pas à faire de la politique dans le domaine de la défense doit se rappeler que c'est lui en fait qui est responsable du transfert de l'escadron 880 à Summerside, suivi de l'escadron de la réserve aérienne 420 qui est à toutes fins pratiques défunt aujourd'hui. J'aimerais qu'il nous dise en toute franchise si le cabinet a discuté ou non de la question de savoir si on prendrait les premières dispositions pour renforcer les forces navales dans la province de Québec. Dans la négative, pourquoi ne l'a-t-il pas fait? On nous a dit qu'il s'agissait d'une simple décision administrative, mais cela ne suffit pas à apaiser les craintes grandissantes de la collectivité de Halifax-Dartmouth.

Lorsqu'il se lèvera, il pourrait tout aussi bien répondre à l'invitation lancée par le premier ministre hier à tous les ministres . . .

Des voix: La question!

Mme le Président: A l'ordre!

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): Madame le Président, je pense que le député de Dartmouth-Halifax-Est devrait maintenant savoir qu'il ne sert à rien de demander de quoi le cabinet a discuté. Quant au transport de quelque service qui se trouvent à Halifax, aucun plan n'a jamais été établi. Peut-être le député sait-il que nous dépensons actuellement plus de 260 millions pour faire construire de nouvelles installations dans le port de Halifax, ce qui assure 3,850 années-personnes de travail dans cette région. Je pense qu'il ne trouvera rien à redire à ce sujet.

M. Forrestall: Le ministre se plaint de la prodigalité en matière de défense en Nouvelle-Écosse depuis deux ou trois ans déjà. Je commence à en avoir franchement assez.

Des voix: Oh, oh!

LA DÉCLARATION DU PREMIER MINISTRE

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Madame le Président, j'ai posé une question très précise en réponse à une invitation lancée hier par le premier ministre, comme on peut le voir à la page 19948 du hansard. Voici ce qu'il a dit:

> . . . je serais heureux qu'un ministre veuille bien soulever cette question en présence de tout le cabinet qui tient une réunion plénière jeudi. Si un ministre est prêt alors à parler de cette question, je serai heureux de m'en occuper.

Je demande au premier ministre si le secrétaire d'État ou un autre ministre a eu le courage de soulever cette question devant l'ensemble du cabinet parce qu'il ne dit pas la vérité.

Des voix: Retirez vos paroles.

Mme le Président: A l'ordre. Le député de Dartmouth-Halifax-Est sait qu'il doit ou bien formuler sa question autrement, ou bien simplement en retirer la dernière partie.

M. Forrestall: Le ministre affirme à la Chambre qu'il ne joue pas à des jeux politiques lorsqu'il est question de la défense nationale . . .

Mme le Président: Il me faut un simple retrait.

M. Forrestall: . . . mais je me demande s'il a le courage de répondre. Je m'exécute.

Mme le Président: Merci beaucoup. Les paroles en question sont retirées.

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): Madame le Président, c'est vrai qu'il y aura une réunion du cabinet demain. Si un de mes collègues veut soulever cette question, je ne m'y opposerai pas. Je pense cependant qu'il faut encore plus de courage pour reconnaître que le ministère de la Défense dépense beaucoup d'argent en Nouvelle-Écosse. Cette province est mieux traitée que n'importe quelle autre province du Canada. C'est un fait et le député de Dartmouth-Halifax-Est devrait savoir que c'est vrai.

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

LA DISPARITION D'UNE QUANTITÉ DE DROGUES APRÈS LEUR SAISIE

L'hon. Allan Lawrence (Durham-Northumberland): Madame le Président, je voudrais poser une question au solliciteur général à propos de la nouvelle surprenante que j'ai apprise aujourd'hui. Il paraît qu'une grande quantité de drogues illégales, ayant une valeur de plusieurs millions de dollars au marché noir, saisies par la GRC l'année dernière, qui avaient été subtilisées à un incinérateur de Toronto, ont été retrouvées entre les mains d'individus qui ont été arrêtés le mois dernier par la police torontoise. Le ministre peut-il dire à la Chambre si le porte-parole de son cabinet qui a déclaré, paraît-il, que le solliciteur général ne ferait pas d'enquête ministérielle à ce sujet, exprimait bien l'indifférence du ministre à l'égard de ce grave incident?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Madame le Président, j'ignore qui est ce porte-parole, mais je ne suis pas d'accord. Je certifie à la Chambre que j'ai déjà demandé à la GRC de me faire un rapport complet sur cette affaire. Lorsque je recevrai le rapport, je verrai s'il convient d'approfondir l'enquête à ce sujet.

D'après l'enquête qui a été faite jusqu'à présent, il paraît que des 13,000 livres de drogues qui sont censées avoir été brûlées, on sait maintenant que l'on a perdu la trace de seulement 35 livres, ce qui est loin de valoir 10 millions de dollars comme l'a prétendu le *Star* de Toronto. Je suis cette affaire et j'espère être en mesure de décider sous peu s'il convient d'approfondir l'enquête.

• (1450)

ON DEMANDE UNE ENQUÊTE MINISTÉRIELLE

L'hon. Allan Lawrence (Durham-Northumberland): Madame le Président, le ministre sait certainement qu'au moins deux corps policiers sont en profond désaccord sur la quantité exacte de drogue qu'on n'a pas retrouvée et donc, bien entendu, sur le fait qu'elle ait été récupérée en entier ou non. Compte tenu des répercussions de cet incident sur la réputation de la GRC, dont il est d'ailleurs chargé, le ministre devrait certainement accorder à cette affaire sa plus grande attention et ordonner une enquête ministérielle, indépendamment de l'enquête de la GRC sur ses propres services. Chose certaine, pour maintenir la bonne réputation de la GRC, il y a tout lieu de faire mener plus qu'une simple enquête interne.

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Madame le Président, ce pourrait bien être le cas. Je suis disposé à faire ouvrir d'autres enquêtes, mais j'estime qu'il convient de commencer par la GRC en lui demandant des explications et une analyse exacte de ce qui s'est passé.

L'article paru dans le *Star* de Toronto ne semble pas fondé car, comme je le disais, on croit en ce moment—et, je le répète, une enquête plus approfondie se poursuit—que seulement 35 des 13,000 livres n'ont pas été retrouvées.

* * *

LA CHARTE DES DROITS

LES FRAIS JURIDIQUES DES QUÉBÉCOIS QUI VEULENT FAIRE INSCRIRE LEURS ENFANTS AUX ÉCOLES ANGLAISES

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Madame le Président, depuis 1978, le gouvernement fédéral a aidé financièrement certains particuliers et associations à contester devant les tribunaux les dispositions des lois provinciales qui enfreignaient les articles 93 et 133 de la Constitution. Nous avons maintenant une Charte des droits qui contient la fameuse clause Canada. Je voudrais donc que le premier ministre me dise si le gouvernement va accorder une aide financière aux Québécois qui invoquent cette clause pour faire inscrire leurs enfants dans des écoles de langue anglaise. Si nous voulons que la Charte ait un quelconque poids, le premier ministre comprendra que les citoyens doivent avoir les moyens de défendre leurs droits devant les tribunaux, y compris devant la Cour suprême du Canada.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je ne peux garantir de façon absolue que le gouvernement prendra en charge les frais juridiques de tous les citoyens qui invoqueront la Charte des droits pour défendre leurs droits. Cela nous entraînerait dans des dépenses faramineuses. Maintenant, si le député nous demande de nous pencher sur l'application d'une clause particulière, je suis tout disposé à aborder la question avec mon collègue, le ministre de la Justice.

Il ne fait aucun doute que des particuliers et des groupes en grand nombre vont prétendre que le gouvernement devrait prendre en charge la défense de leurs droits puisque nous avons maintenant une Charte des droits à part entière. J'ai bien peur que cela ne nous entraîne dans des dépenses que même le Trésor fédéral aurait bien du mal à supporter. Mais je suis tout disposé à examiner la question soulevée par le député de Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est.

* * *

L'EMPLOI

L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL— L'AFFECTATION DE FONDS À LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Madame le Président, j'adresse ma question au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Il a annoncé récemment l'affectation de 270 millions de dollars à l'Aide au développement économique local, dont seulement 6 p. 100 à la Colombie-Britannique. Le ministre expliquerait-il pourquoi les emplois y ont si peu de priorité, alors que le chômage a plus que doublé depuis un an? Les industries forestières et minières ont mis à pied 50 p. 100 de leur main-d'œuvre et, dans ma circonscription de Vancouver-Est, comme dans beaucoup d'autres, les demandes d'assurance-chômage ont augmenté jusqu'à 240 p. 100. La plupart de ces gens-là n'ont plus droit à l'assurance-chômage et doivent se contenter d'allocations sociales. Le ministre expliquerait-il pourquoi nous avons reçu si peu de fonds et dirait-il ce qu'il entend faire à ce sujet?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, nous connaissons très bien les graves problèmes des gens de la Colombie-Britannique, surtout de ceux qui travaillent dans les industries minières et forestières. Je suis très étonné d'entendre le député dire que très peu de fonds ont été affectés, car, en réalité, nous avons augmenté les fonds destinés à la Colombie-Britannique de 162 p. 100, ce qui me paraît une contribution plutôt généreuse pour aider les chômeurs de cette province.

LE RÔLE DES CONSEILS CONSULTATIFS LOCAUX CHARGÉS DE RÉPARTIR LES FONDS

M. Lyle S. Kristiansen (Kootenay-Ouest): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Depuis quelques semaines, les sénateurs libéraux de la Colombie-Britannique et de la Saskatchewan, sur les ordres des cabinets du ministre et du premier ministre, ont sorti l'assiette au beurre en distribuant dans des circonscriptions de l'opposition des fonds destinés au programme de stimulation d'emplois, faisant fi des priorités réelles établies par les conseils consultatifs locaux, même malgré les objections des fonctionnaires locaux et régionaux.

Dans ces conditions, et compte tenu d'autres renseignements émanant de son ministère, le ministre peut-il nous dire si le gouvernement envisage de supprimer les conseils consultatifs locaux qui sont chargés de répartir les fonds affectés à l'Aide au développement économique local, et de revenir anx anciennes méthodes ruineuses et absurdes des libéraux et des conservateurs, qui consistent à distribuer les fonds arbitrairement et sans discernement?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, abstraction faite du verbiage, il reste que le système que nous avons mis en place il y a deux ans, après que le gouvernement précédent eut supprimé tous les programmes d'emplois directs, consistait à demander au bureau de la circonscription et au député de recommander les projets acceptables. Cette méthode est toujours en vigueur.

Je ne sais pas exactement à quoi veut en venir le député, si ce n'est que le ministre des Finances, au moment de l'affectation des crédits budgétaires, attribue certaines sommes pour des projets qui étaient en veilleuse et qui peuvent servir à créer des emplois. Il est normal que ce soit le ministre régional qui annonce ces projets.

* * *

LES AFFAIRES FÉDÉRALES-PROVINCIALES

ON DEMANDE UNE RÉUNION DES PREMIERS MINISTRES POUR ÉTUDIER LES PROGRÈS DU PROGRAMME D'AUSTÉRITÉ

M. Bill Yurko (Edmonton-Est): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Certains gouvernements provinciaux ont décidé de suivre la politique et le programme d'austérité du gouvernement fédéral, qui limitent à 6 et 5 p. 100 respectivement les augmentations salariales des deux prochaines années. Certaines provinces ont apporté quelques changements au programme, mais d'autres n'ont pas encore fait connaître leur position. Le premier ministre peut-il nous dire s'il envisage de rencontrer à nouveau les premiers ministres provinciaux dans un proche avenir, et surtout avant que la nouvelle session ne commence, le 27 octobre, afin, premièrement, d'informer collectivement les premiers ministres des progrès relatifs du programme d'austérité et, deuxièmement, de solliciter leur appui collectif et individuel à l'égard de ce programme?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je n'ai pas l'intention de rencontrer les premiers ministres provinciaux avant leur réunion, prévue pour la fin août. Je n'ai pas l'intention de les rencontrer personnellement, mais je vais leur écrire. Lors de la dernière réunion, à la fin de juin, nous sommes convenus qu'il était inutile d'organiser une nouvelle réunion fédérale-provinciale des premiers ministres avant que mes homologues provinciaux ne se soient rencontrés à Halifax, la dernière semaine d'août. Il faut espérer que cette réunion sera suffisamment positive pour justifier une nouvelle rencontre à l'automne afin de discuter de cette question qui préoccupe le député et, j'espère, tous ses collègues de la Chambre. C'est pourquoi la réponse est donc: pas de réunion prévue, mais un échange de lettres dans le sens où le député le suggère.

LE CRTC

L'APPLICATION DES LIGNES DIRECTRICES AU MOMENT DE LA FIXATION DES TAUX

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, je voudrais poser une brève question au premier ministre. Peut-il confirmer qu'il a reçu une lettre du président du CRTC exprimant des doutes au sujet du fait que le conseil soit tenu de respecter la limite de 6 p. 100 lorsqu'il fixe des taux? Si tel est le cas, a-t-il obtenu une opinion juridique à ce sujet? Peut-il dire à la Chambre quel en a été le résultat?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je ne crois pas avoir reçu une lettre de ce genre du président du CRTC, mais cela se peut. Je sais que les ministériels discutent activement du problème, que certains avocats ont exprimé des doutes analogues à ceux que le chef de l'opposition a formulés, tandis que d'autres estiment que l'affaire est très claire. Je sais que nous nous occupons de la question.

En outre, nous espérons que, même sans l'intervention du CRTC, les diverses compagnies publiques qui fixent des taux observeront les principes directeurs du gouvernement et prendront les dispositions voulues, que le CRTC les prie de le faire ou non.

* * *

LES PÉNITENCIERS

LA PRÉSENTATION DE FILMS ÉROTIQUES AUX DÉTENUS

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Madame le Président, c'est au solliciteur général que je m'adresse. On m'a confirmé que les détenus d'un des pénitenciers de l'Ouest ont apparemment l'habitude de se réunir à minuit pour regarder des films érotiques enregistrés sur bandes magnétoscopiques. Je crois savoir qu'ils tiennent par exemple «Deep Throat» pour trop anodin. Ils sont à la recherche de quelque chose de plus explicitement érotique. De l'avis du ministre, est-ce que ces hommes qui n'ont pas su contrôler leurs instincts alors qu'ils jouissaient de la liberté devraient maintenant pouvoir regarder des films dont l'accès dans la société est strictement réservé à ceux qui savent contrôler leurs instincts?

• (1500)

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Compte tenu des tragédies survenues ces derniers jours à l'intérieur de nos pénitenciers, madame le Président, je m'étonne que le député revienne sans cesse aux films porno qui sont apparemment chez lui l'objet d'une véritable obsession. Je vais aller aux renseignements pour voir si ses allégations d'aujourd'hui sont fondées.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Ce sont des films absolument méprisables.

M. Friesen: Si le ministre administre les pénitenciers avec la même désinvolture que celle dont il fait preuve à la Chambre, je ne m'étonne pas que nos pénitenciers nous causent de tels problèmes.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: C'est faible comme applaudissements.

LE DOUBLE RÔLE DE CONSEILLER ET D'AGENT DE DISCIPLINE

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse aussi au ministre. Il n'y a qu'une institution dans notre société où l'on puisse à la fois dispenser conseils et sanctions et c'est la famille. Toutes les autres institutions évitent d'assumer ce double rôle. Le ministre croit-il que les services correctionnels peuvent fonctionner à l'encontre de la sagesse traditionnelle et hors de la société en confondant les deux rôles de conseiller et d'agent de discipline?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Madame le Président, je le crois en effet. Il est d'usage au Service correctionnel du Canada, ce que l'opposition a pleinement appuyé au cours de sa brève période au pouvoir, que l'incarcération et la resocialisation des détenus aillent de pair.

* * *

[*Français*]

PÉTITIONS

MLLE MACDONALD—LA MODIFICATION DU BILL C-124

Mme le Président: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que le greffier a déposé sur le bureau le 318e rapport du greffier des pétitions qui fait connaître qu'il a examiné la pétition présentée par l'honorable député de Kingston et les Îles (Mlle MacDonald) le mardi 3 août 1982, et qu'il constate que la pétition est conforme aux exigences du Règlement quant à sa forme.

Affaires indiennes

FINANCES, COMMERCE ET QUESTIONS ÉCONOMIQUES

RENVOI DES AVIS DE MOTIONS DES VOIES ET MOYENS AU COMITÉ PERMANENT

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): J'invoque le Règlement, madame le Président.

Mme le Président: L'honorable président du Conseil privé invoque le Règlement.

M. Pinard: Madame le Président, nous avons eu d'autres négociations, et nous avons conclu d'autres accords au niveau des leaders parlementaires.

[*Traduction*]

Au sujet de mon premier rappel au Règlement, si vous le permettez, il semble que la Chambre consente à l'unanimité à adopter, sans débat ni amendement, la motion nº 83 qui est inscrite au *Feuilleton* au nom du ministre des Finances (M. MacEachen) et qui vise à renvoyer deux motions des voies et moyens au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques. Par conséquent, si la présidence appelle la motion nº 83 au *Feuilleton*, elle constatera que la Chambre consent à l'unanimité à l'adopter sans débat.

Mme le Président: La Chambre consent-elle à la proposition du président du Conseil privé (M. Pinard) en ce qui concerne cette motion?

Des voix: D'accord.

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances) propose:

Que les avis de motions des voies et moyens visant à modifier la loi de l'impôt sur le revenu et les Règles de 1971 concernant l'application de l'impôt sur le revenu, déposés à la Chambre le lundi 28 juin 1982, soient renvoyés au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, et que le comité fasse rapport de ses constatations au plus tard le 30 septembre 1982, à condition que, si la Chambre ne siège pas lorsque le rapport sera terminé, le rapport puisse être déposé auprès du greffier de la Chambre et soit réputé avoir été déposé sur le Bureau.

(La motion est adoptée.)

* * *

AFFAIRES INDIENNES ET DÉVELOPPEMENT DU NORD CANADIEN

MOTION CONCERNANT L'ÉTUDE DE LA LOI SUR LES INDIENS PAR LE COMITÉ PERMANENT

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): J'ai un second rappel au Règlement, madame le Président. Les leaders parlementaires se sont également entendus au sujet d'une motion qui ne figure pas au *Feuilleton* mais qui a été distribuée aux intéressés. C'est le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Munro) qui en est l'auteur. Elle est assez longue. Si les députés insistent pour qu'on en donne lecture, on le fera. Sinon, je puis assurer à mes collègues que le texte que je remettrai au greffier est bien celui qui a été distribué. Si les députés préfèrent cependant qu'on donne lecture de la motion, on me dit que le ministre est disposé à en lire les trois pages.

Des voix: Non, ce n'est pas la peine.

M. Doug Lewis (Simcoe-Nord): Madame le Président, nous avons eu l'occasion d'examiner la motion auparavant, et nous serions d'accord pour qu'elle soit déposée et imprimée au hansard sans qu'on en donne lecture.

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, nous aussi sommes d'accord pour que la motion soit déposée et imprimée au hansard sans qu'on en donne lecture.

Mme le Président: Il en est ainsi convenu et ordonné.

[*Note de l'éditeur: La motion susmentionnée suit.*]

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien) propose:

1. Que le comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien soit chargé d'étudier les dispositions de la loi sur les Indiens qui ont trait à l'adhésion aux bandes et au statut d'Indien, en vue de recommander des façons de modifier la loi de manière à éliminer les dispositions qui exercent une discrimination contre les femmes fondée sur le sexe.

2. Que le comité présente ses conclusions au plus tard le premier jour de la reprise des travaux parlementaires ou, si la Chambre ne siège pas lorsque le rapport sera terminé, que ce rapport soit déposé devant le greffier de la Chambre, auquel cas il sera considéré comme ayant été communiqué à la Chambre.

3. Que le comité soit également chargé d'étudier, suivant le dépôt du rapport susmentionné, tous les facteurs légaux et institutionnels connexes qui touchent le statut, l'évolution et les responsabilités des administrations de bandes dans les réserves indiennes, y compris, mais sans limiter la généralité des sujets précédents:

a) le statut légal des administrations de bandes;

b) la responsabilité des conseils de bande de rendre des comptes à leurs membres;

c) les pouvoirs du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien touchant les terres de réserves, les fonds des bandes et l'exercice des pouvoirs des bandes;

d) les mécanismes financiers qui existent entre les bandes et le gouvernement du Canada, en ce qui concerne le transfert et le contrôle des fonds, et la comptabilité;

e) les pouvoirs d'adoption de règlements des bandes et leur comparaison aux pouvoirs d'autres administrations dans ce domaine; et

f) la responsabilité du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien de rendre des comptes au parlement sur les fonds dépensés par les bandes indiennes ou en leur nom;

et fasse des recommandations sur les questions précédentes, plus particulièrement sur les dispositions éventuelles d'une nouvelle loi et sur de meilleurs arrangements administratifs qui seraient appliqués à certaines administrations de bandes dans les réserves ou à toutes, en tenant compte des diverses conditions sociales, économiques, administratives, politiques et démographiques des bandes indiennes et des vues des bandes indiennes sur le changement administratif ou législatif.

4. Que le comité tienne compte:

1) des compétences conférées au gouvernement fédéral par l'article 91(24) de la loi constitutionnelle de 1867;

2) de la reconnaissance et de l'affirmation des droits existants des peuples autochtones (droits ancestraux et droits issus de traités) dans l'article 35 de la loi constitutionnelle de 1982;

3) du programme actuel du gouvernement portant sur les restrictions économiques;

4) du fait qu'une conférence constitutionnelle réunissant les premiers ministres sera convoquée pour discuter de la détermination et de la définition des droits des peuples autochtones.

5. Que le comité ait le mandat de créer un sous-comité aux fins des paragraphes 1 et 3 respectivement.

6. Que chaque sous-comité se rende au besoin dans les grands centres pour y tenir des audiences.

7. Que chaque sous-comité soit habilité à engager le personnel administratif et de soutien dont il a besoin.

(La motion est adoptée.)

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

ENTENTE SUR L'ADOPTION DU BILL C-126

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, en ce qui concerne le troisième rappel au Règle-

ment, je tiens à préciser qu'il y a un projet de loi très bref qui n'est pas encore inscrit au *Feuilleton*. Il s'intitule «Loi modifiant la loi sur l'administration financière» et traite des coopératives de crédit. Les intéressés ont pris connaissance du bill et il semble qu'il y ait consentement unanime pour renoncer à l'avis de motion et présenter le projet de loi, c'est-à-dire que nous en débatterons à l'appel de l'ordre du jour et qu'il passera par toutes les étapes, soit la seconde lecture, le comité plénier et la troisième lecture, sans amendement, ni débat. Si le bill pouvait être présenté et être lu pour la première fois maintenant ou à l'appel de l'ordre du jour, il serait possible de procéder à la deuxième lecture et de lui faire subir toutes les étapes sans débat, puis de nous constituer en comité plénier.

M. Doug Lewis (Simcoe-Nord): Oui, madame le Président, puisque le projet de loi est une réplique fidèle du bill d'initiative privée présenté par le député de Nepean-Carleton (M. Baker), nous acceptons son adoption.

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, vous n'avez certainement pas oublié que voilà près de deux mois que j'essaie de convaincre le gouvernement, de présenter le bill. Par conséquent, c'est avec grand plaisir que j'accepte que le projet de loi franchisse toutes les étapes aujourd'hui.

Mme le Président: Si la Chambre consent unanimement à renoncer à l'avis, je présenterai le bill à la Chambre au moment habituel.

Des voix: D'accord.

M. Pinard: Madame le Président, j'invoquerai peut-être un quatrième rappel au Règlement un peu plus tard à propos de certains amendements à apporter au Code criminel. Nous avons entamé des négociations à ce sujet, mais je tiens à mentionner maintenant le rappel au Règlement parce que si nous arrivons à une entente, ce qui est probable, il sera possible de procéder à l'enregistrement des votes avant 8 heures, c'est-à-dire entre 7 h 30 et 8 heures.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. McKINNON—LE LANGAGE ANTIPARLEMENTAIRE DE M. LAMONTAGNE

L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria): Madame le Président, j'invoque le Règlement. Je serai bref. Au début de sa réponse à une de mes questions, le ministre de la Défense nationale (M. Lamontagne) a déclaré qu'il se méfiait des intentions des députés de l'opposition. Je tiens à signaler à Votre Honneur que cette affirmation est antiparlementaire. Dans la cinquième édition de Beauchesne, à la page 103, on indique qu'un député qui a la parole doit s'abstenir:

> . . . de prêter à un de ses collègues des intentions inavouables ou autres que celles qu'il prétend avoir: lui faire un procès d'intention;

J'ai donné au ministre l'occasion de retirer ses paroles et j'estime maintenant que Votre Honneur doit lui demander de le faire.

Mme le Président: Je n'ai pas vu les feuillets bleus, mais j'ai clairement entendu le ministre dire qu'il se méfiait de quelque chose. Je n'ai cependant pas entendu le mot «intentions».

M. Clark: Je l'ai entendu.

Mme le Président: Par ailleurs, si le député de Victoria (M. McKinnon) affirme que le ministre a dit «intentions» et si le ministre le reconnaît, je devrai signaler au ministre que c'est antiparlementaire de prêter à un ou à plus d'un député des intentions inavouables dans un cas particulier. Je laisserai donc le ministre décider s'il doit maintenant retirer ses observations s'il reconnaît qu'il a mis en doute les intentions du député. Je suis certaine qu'il ne l'a pas fait délibérément. De toute façon, on dit parfois certaines choses sans le vouloir.

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): Madame le Président, comme je suis un homme pacifique, si j'ai dit quelque chose d'inconvenant cet après-midi, je retire mes paroles.

Des voix: Bravo!

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

LES TRANSPORTS

DÉPÔT DU DOCUMENT: POLITIQUE SUR LES TRANSPORTS ET LES GRAINS DANS L'OUEST

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, je désire déposer un document intitulé: «Politique sur les transports et les grains dans l'Ouest» et qui est la première réaction du gouvernement au Rapport Gilson, sur le même sujet.

* * *

L'ÉNERGIE ATOMIQUE

DÉPÔT DU RAPPORT DE LA REVUE DE L'INDUSTRIE NUCLÉAIRE CANADIENNE

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, en vertu des dispositions du paragraphe (2) de l'article 41 du Règlement, je désire déposer dans les deux langues officielles des copies du rapport de la Revue de l'industrie nucléaire canadienne.

* * *

[*Traduction*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. MAZANKOWSKI—LE DÉPÔT DU RAPPORT GILSON

L'hon. Don Mazankowski (Végréville): Madame le Président, j'invoque le Règlement. Je vois que le ministre vient de déposer la réponse du gouvernement au rapport Gilson. Nous sommes de nouveau témoins d'une pratique devenue de plus en plus courante au cours de la session. Plutôt que d'annoncer à la Chambre certaines mesures importantes, les ministres se contentent de déposer un document ou de publier un communiqué à l'extérieur de la Chambre. Le ministre des Transports (M. Pepin) vient d'en faire encore une fois la preuve aujourd'hui en même temps qu'il a démontré à tous les députés de la Chambre son mépris et son peu d'estime à l'égard de notre institution.

Recours au Règlement—M. Mazankowski

• (1510)

C'est la troisième fois qu'en matière éminemment politique, en l'occurence l'avenir du tarif marchandises du Pas du Nid-de-Corbeau, le ministre passe outre à la Chambre des communes. Le 8 février, il a publié à Winnipeg une déclaration concernant une politique importante. Les députés n'ont pas eu l'occasion de réagir; ils n'ont pas été en mesure d'interroger le ministre ou de demander des explications au sujet d'une question importante et fort complexe. L'opposition a dû utiliser une journée qui lui était consacrée pour débattre de cette question à la Chambre.

Le 28 juin, à la publication du rapport Gilson, la Chambre des communes a été victime de la même manœuvre. Il y a eu une déclaration de faite à Winnipeg et le ministre a donné une conférence de presse; les députés ont de nouveau été tenus à l'écart.

Aujourd'hui, le ministre des Transports (M. Pepin) a déposé un document. Nous n'en connaissons pas la teneur, mais nous savons qu'il s'agit des mesures que le gouvernement entend prendre suite à la publication du rapport du groupe d'étude Gilson. Ce qui est encore plus frustrant pour tous les députés, c'est que le ministre va tenir une conférence de presse à l'extérieur de la Chambre des communes. Je crois que le ministre affiche ainsi son mépris et son indifférence totale à l'égard du rôle, des responsabilités et des obligations qui sont les nôtres. Il a simplement déposé le rapport aujourd'hui. Il n'a fait aucune déclaration et n'a pas donné aux députés de l'opposition l'occasion de répondre. Il n'y a aucun moyen d'obtenir des précisions. Le ministre publie simplement un communiqué, dépose un document et tient une conférence de presse à l'extérieur de la Chambre.

Nous savons tous que c'est ce même ministre des Transports qui, il y a un an, a attendu que le Parlement prenne des vacances pour annoncer de grands changements touchant VIA Rail. C'est devenu une habitude chez le ministre, et je dois dire que d'autres membres du cabinet suivent son exemple.

Vous vous rendez compte, j'en suis persuadé, madame le Président, que la question du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau est très importante, fondamentale même, pour les Canadiens de l'Ouest, en particulier pour les agriculteurs, les producteurs de grains et l'industrie céréalière de l'ouest du Canada. Nous savons tous que pas un seul ministériel n'a été élu à l'ouest de Winnipeg, mais ce n'est pas une raison pour que le Parlement ne sache pas à quoi s'en tenir. Nous, de ce côté-ci de la Chambre, trouvons indigne la décision du ministre. Nous croyons qu'elle porte atteinte aux droits et privilèges de tous les députés et qu'elle nous empêche d'assumer nos responsabilités et de servir nos électeurs et notre région.

Madame le Président, vous qui présidez cette Chambre et qui avez le devoir de faire respecter les droits et privilèges de tous les députés, je vous demande d'examiner attentivement cette question et de prendre les mesures qui s'imposent pour que cesse cette pratique.

Des voix: Bravo!

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Madame le Président, je pense que là-dessus le député de Végréville (M. Mazankowski) a parfaitement raison. Depuis 1975, le gouvernement fait fi constamment des vœux du Parlement en ce qui concerne le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. Il fait fi également des conclusions de la Commission royale d'enquête Hall. Il refuse sans cesse de laisser les membres du comité des transports s'occuper de cette question. Serait-ce parce que pas un seul député libéral ne représente les Prairies? Pour le ministre, la partie est gagnée d'avance, car il a su mettre de son côté les associations qui, il le sait, sont opposées à un tarif réglementaire dans le cas du grain, y compris les syndicats privés. Il refuse de permettre que, par voie référendaire, les agriculteurs puissent choisir entre M. Gilson et l'honorable juge Emmett Hall.

Le fait que le ministre dépose des communiqués et des déclarations à la Chambre démontre qu'il n'entend pas faire de déclaration à l'appel des motions de crainte que les députés de l'opposition ne lui répondent. Au lieu de cela, il nous faut travailler dans nos bureaux ou dans la salle 130S pour riposter face à une mesure aussi fondamentale pour l'ensemble du pays, et pour l'Ouest aussi.

Le ministre devrait être plus généreux qu'il ne l'a été jusqu'ici dans cette affaire, et cesser de faire les choses dans le dos des députés, et surtout lors du dernier jour de séance de la Chambre . . .

Une voix: Il ne nous donne pas la possibilité de contester sa décision.

M. Benjamin: . . . alors que nous n'avons pas la possibilité de poser des questions; comme ce fut le cas pour VIA Rail l'été dernier, le ministre passera sans doute l'été à machiner des moyens de nuire aux céréaliers de l'Ouest et aux tarifs réglementaires du transport des céréales. Un ministre digne de confiance ne devrait pas agir de la sorte pour une question de cette importance, et j'espère que celui-ci tiendra compte de mes conseils la prochaine fois qu'il aura quelque chose à dire sur le sujet.

Des voix: Bravo!

M. Nystrom: J'invoque le Règlement, madame le Président.

Mme le Président: Je ne puis donner la parole à d'autres députés sur ce rappel au Règlement, car tous les députés conviendront, je pense, que ce n'en est pas vraiment un.

Des voix: Non, non!

Une voix: Si cela n'en est pas un, c'est regrettable.

Mme le Président: Je dois rappeler aux députés que les membres de l'exécutif, le gouvernement, peuvent faire leurs déclarations comme ils le souhaitent, à moins que le Règlement ne les oblige à agir autrement. Bien entendu, cette question précise n'est pas prévue dans le Règlement et les députés peuvent donc ne pas approuver la procédure que le ministre a suivie pour annoncer une politique donnée ou déposer un document, au lieu de faire une déclaration à l'appel des motions. Toutefois, l'honorable ministre est libre d'agir comme il l'entend. Les députés ne sont peut-être pas d'accord, ils ont peut-être des raisons de protester, tout cela est peut-être vrai, mais ce n'est pas ni rappel au Règlement valable ni une question de privilège.

M. WADDELL—LE DÉPÔT DE L'ÉTUDE SUR LA POLITIQUE NUCLÉAIRE

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Madame le Président, j'invoque le Règlement.

Mme le Président: Je tiens à rappeler au député qu'il ne doit pas revenir sur cette question.

M. Waddell: Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) vient de déposer un rapport qui porte également sur une question sujette à controverse, l'étude de la politique nucléaire. Celle-ci est tout aussi excitante pour le pays, qui s'intéresse à cette question. Je n'ai même pas pu en obtenir un exemplaire, madame le Président. J'ai demandé au page d'aller m'en chercher un . . .

Des voix: Règlement!

M. Waddell: . . . auquel j'ai certainement droit.

Mme le Président: Le député invoque le Règlement pour une question tout à fait semblable à celle sur laquelle je viens de statuer. Il est mécontent que le ministre ait déposé le document. Il se plaint de ne pas avoir reçu d'exemplaire du rapport et de devoir se débrouiller pour l'obtenir. Sa plainte est justifiée, mais cela ne constitue pas un rappel au Règlement.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. McKNIGHT—LE DÉPÔT DU RAPPORT GILSON

M. Bill McKnight (Kindersley-Lloydminster): Madame le Président, à propos de la question de privilège qui vient d'être soulevée au sujet du dépôt du rapport Gilson, j'ai le sentiment que vous n'avez pas examiné s'il y avait oui ou non matière à une question de privilège. La question du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau est une question très importante, particulièrement dans ma circonscription dans l'ouest du pays et les députés se sont vus refuser le droit de poser des questions au ministre à ce sujet. Le ministre lui-même, en réponse à une question que je lui ai posée le 17 juillet dernier, a déclaré que le rapport serait déposé le 29 juillet.

Mme le Président: A l'ordre. Je regrette de devoir interrompre le député, mais il soulève la même question dans le cadre d'une question de privilège. Je comprends fort bien qu'il soit frustré de ne pouvoir poser des questions, mais il y a certains moments dans le cours de nos travaux où les députés peuvent poser des questions au ministre, s'ils ont la chance de se voir accorder la parole bien entendu, et le député a eu cette chance. C'est pourquoi j'estime qu'il n'y a pas là matière à une question de privilège.

* * *

PÉTITIONS

M. KEMPLING—LE PROJET D'IMPOSITION DES CONTRIBUTIONS DES EMPLOYEURS AUX PLANS D'ASSURANCE-SANTÉ PRIVÉS

M. Bill Kempling (Burlington): Madame le Président, j'ai l'honneur de déposer une pétition signée par des habitants de Burlington qui se prévalent du droit ancestral de faire part d'une préoccupation qui leur est commune à la Chambre, qui saura trouver, ils en sont persuadés, une solution à leur problème.

Ce sont 126 habitants de Burlington qui ont signé cette pétition où il est dit ceci:

Nous nous opposons au projet d'imposition des contributions des employeurs aux régimes d'assurance-santé privés et nous en réclamons l'abandon immédiat.

Cette proposition du budget du 28 juin, qui figurait déjà dans le budget du 12 novembre dernier, porterait préjudice aux familles à faible ou moyen revenu qui éprouvent déjà d'énormes difficultés à joindre les deux bouts.

• (1520)

M. SKELLY—LES PÊCHEURS À LA TRAÎNE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Ray Skelly (Comox-Powell river): Madame le Président, je présente une pétition au nom de beaucoup de pêcheurs à la traîne de la Colombie-Britannique que l'étroitesse du plan du ministère des Pêches et des Océans a placés dans une situation qui les conduira sûrement à la faillite et qui leur fera perdre leurs bateaux. Ils avaient demandé l'aide du gouvernement canadien. Le porte-parole du ministère des Pêches les a prévenus qu'on lancerait la Marine royale du Canada contre eux s'ils continuent à pêcher ou s'il commencent à pêcher à l'extérieur des limites du plan de pêche.

Dans la pétition, ils demandent au gouvernement, par l'intermédiaire du ministre des Pêches et des Océans (M. LeBlanc) ou de ses principaux adjoints au ministère, de les rencontrer pour trouver une solution plus acceptable à la crise économique qui les menace.

Présentation de bills

M. SKELLY—LA VENTE D'AVIONS AU GOUVERNEMENT DU HONDURAS

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Madame le Président, j'ai de plus une pétition dans laquelle on demande au gouvernement canadien de cesser de vendre des avions Buffalo au gouvernement du Honduras, car ce dernier soutient les guérillas somozistes qui ont envahi le Nicaragua et lancé des roquettes contre des avions dans le port de Corinto. Au cours d'une invasion aérienne, ils ont essayé de bombarder une raffinerie de pétrole au Nicaragua.

M. ROSE—LE MAINTIEN DU TARIF DU PAS DU NID-DE-CORBEAU

M. Mark Rose (Mission-Port Moody): Madame le Président, c'est peut-être une ironie du sort, mais le moment est quand même bien choisi pour présenter ma pétition puisque c'est aujourd'hui que le gouvernement dépose sa réponse au rapport Gilson, un rapport controversé. Les gens de ma province suivent de très près la question du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. J'ai donc l'honneur de présenter, au nom d'habitants de ma province, une pétition pour protester contre les modifications apportées à ce tarif. Ces gens estiment que les changements proposés vont faire baisser les recettes agricoles, démanteler les localités situées le long des embranchements ferroviaires et accroître les frais de camionnage et de transport routier. Je demande donc en leur nom, qu'on maintienne indéfiniment le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau tel qu'il est actuellement, c'est-à-dire garanti par les textes de loi.

M. GASS—LES QUOTAS DE THON ROUGE

M. Mel Gass (Malpèque): Madame le Président, j'ai l'honneur de présenter cette pétition au nom de la Eastern Kings Fishermans Association et des pêcheurs des ports de North Lake, Morell, Savage Harbour, North Rustico et de Malpèque. Cette pétition demande que les quotas de thon rouge soient également répartis dans l'Île-du-Prince-Édouard.

Les auteurs espèrent que vous trouverez le document réglementaire et que vous userez des pouvoirs dont vous êtes investie pour le faire étudier et le renvoyer au comité pertinent le plus tôt possible.

* * *

LA LOI SUR LES CHEMINS DE FER

MODIFICATION CONCERNANT LES HEURES DE TRAVAIL

M. Sid Parker (Kootenay-Est-Revelstoke) demande à présenter le bill C-662, tendant à modifier la loi sur les chemins de fer (heures de travail).

Des voix: Expliquez-vous!

M. Parker: Madame le Président, je serai très bref. Le projet de loi tendant à modifier la loi sur les chemins de fer est destiné à améliorer la sécurité des trains au Canada. A l'heure actuelle, une loi aux États-Unis interdit aux chemins de fer de faire travailler les cheminots plus de 12 heures s'ils ont besoin de repos. Quand ils franchissent la frontière pour venir au Canada, cette loi n'est plus en vigueur. Ils doivent parfois travailler de 20 à 25 heures sans avoir droit à une période de repos. Si la Chambre adopte cette loi, les accords en vigueur aux États-Unis devront être respectés quand les cheminots travaillent au Canada. Cette mesure est analogue à notre Code du travail. Il serait fort utile d'adopter ce projet de loi.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

[*Français*]

LA LOI SUR L'ADMINISTRATION FINANCIÈRE

MESURE RELATIVE AUX COMPTES OUVERTS AUPRÈS DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor) demande à présenter le bill C-126, intitulé: «Loi nº 2 modifiant la Loi sur l'administration financière.»

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

Mme le Président: Quand ce bill sera-t-il lu pour la deuxième fois? Plus tard aujourd'hui?

Des voix: D'accord!

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 1877, 4258 et 4468.

[*Texte*]

LA SOCIÉTÉ ASTRA TRUST

Question nº 1877—**M. Lewis:**

La société Astra Trust est-elle actuellement un prêteur agréé pour l'achat, l'établissement et l'administration de prêts en vertu de la partie I de la loi nationale sur l'habitation et, *a*) dans l'affirmative, (i) quand cette désignation a-t-elle été approuvée (ii) qui l'a approuvée et à quel titre, *b*) dans la négative, cette société a-t-elle jamais été désignée ainsi et, dans l'affirmative, (i) quand cette désignation a-t-elle été approuvée (ii) qui l'a approuvée et à quel titre?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): La Société canadienne d'hypothèques et de logement m'a fourni les renseignements suivants: La société Astra Trust a été désignée prêteur agréé par un décret du conseil le 22 novembre 1979. La SCHL a fait l'étude de la documentation et des renseignements fournis par le requérant et a conclu que le candidat répondait à toutes les exigences de la Société. A ce titre, la SCHL a fait une demande au gouverneur en conseil pour que cette société soit désignée prêteur agréé.

JUSTICE—LE CODE DÉONTOLOGIQUE

Question nº 4258—**M. Crosby:**

1. Le ministère de la Justice possède-t-il des règles ou règlements de conduite ou normes de comportement régissant ses employés et, le cas échéant, font-ils partie d'un code déontologique ou d'un autre document précis, et le public y a-t-il accès?

2. Au cours des cinq années qui ont précédé le 1er avril 1982, des employés ont-ils fait l'objet de mesures disciplinaires: suspension, renvoi ou autre, pour avoir enfreint ces règles, règlements ou normes et, le cas échéant et dans chaque cas, quel était le nom de l'employé et quand la mesure disciplinaire a-t-elle été prise?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): 1. Le Guide d'administration du personnel du ministère de la Justice, que tous les employés peuvent consulter, contient un «code d'éthique» fixant les règles auxquelles les employés doivent se conformer. En outre, il est fourni à chaque employé une copie des lignes directrices au sujet des conflits d'intérêts touchant les fonctionnaires de même qu'une explication du sens particulier que prennent ces lignes directrices pour les avocats du ministère de la Justice. Copie est disponible au public.

2. Au cours des cinq années qui ont précédé le 1er avril 1982, un seul employé a fait l'objet de mesures disciplinaires pour violation des règles énoncées dans le document susmentionné. Une mesure disciplinaire a été prise le 15 janvier 1982. En conformité avec les dispositions de la loi canadienne sur les droits de la personne, nous ne divulguons pas le nom de cette personne.

LES VACANCES AU SÉNAT PAR SUITE D'UNE CONDAMNATION POUR UN CRIME

Question nº 4468—**M. Crosby:**

1. Depuis la Confédération, est-il arrivé qu'un membre du Sénat du Canada ait dû quitter son poste après avoir été reconnu coupable d'un forfait ou d'un autre crime infâme et, le cas échéant, de quel sénateur et crime s'agissait-il?

2. Comment le siège d'un sénateur est-il déclaré vacant si celui-ci est reconnu coupable d'un forfait ou d'un autre crime infâme?

3. Quel agent de la Couronne du chef du Canada ou du Parlement du Canada doit prendre des mesures lorsqu'un sénateur est reconnu coupable d'un forfait ou d'un autre crime infâme?

4. Le gouvernement ou un membre quelconque du gouvernement a-t-il examiné les accusations portées en vertu du Code criminel du Canada contre le sénateur Irvine A. Barrow, après qu'un juge de la Cour provinciale ait ordonné la tenue d'un procès à la suite de ces accusations, afin de déterminer si sa condamnation constituera une raison suffisante pour l'expulser du Sénat et, le cas échéant, quelle a été la conclusion de l'étude?

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): 1. D'après Beauchesne, cette question n'est pas conforme au Règlement parce que *a*) elle a pour but de «demander, pour étayer une thèse, des renseignements appartenant à des faits passés»; *b*) elle a pour but de demander des renseignements fournis dans des documents auxquels l'auteur de la question a accès comme les lois, les rapports publics, et le reste»; et *c*) elle a pour but de «se reporter à des événements qui se sont passés hors de la Chambre et n'ont pas trait à quelque projet de loi ou quelque motion dont la Chambre est saisie».

2. Cette question se rapporte à la procédure d'un autre endroit, qui est maître de son propre Règlement et ses procédés au sujet desquels la Chambre des communes ne peut intervenir ni commenter.

3. Voir partie 2.

4. En plus des réponses données aux parties 1, 2 et 3, cette question n'est pas conforme au Règlement parce qu'elle «peut nuire à une cause en instance devant les tribunaux».

Note: Les citations données aux parties 1 et 4 sont extraites de la Jurisprudence parlementaire de Beauchesne, 5e édition.

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, si la question nº 89 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, le document serait déposé immédiatement.

[*Texte*]

LES CARTES DE CRÉDIT ÉMISES À DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT

Question nº 89—**M. Cossitt:**

1. Quels ministères, organismes, offices, commissions, sociétés de la Couronne ou autres instances gouvernementales ont émis des cartes de crédit à des employés pour les déplacements, la location de voitures, les hôtels, les repas et autres, en rapport avec leur travail?

2. Dans chaque cas, *a*) combien de cartes sont actuellement autorisées et (i) à qui (ii) quel est leur poste, *b*) quelle est la limite de crédit de leur carte?

3. Dans le cas des cartes commerciales, quelles sociétés les ont émises?

4. Dans chaque cas, à quelles personnes revient le pouvoir d'accorder l'émission des cartes et d'établir les politiques concernant leur utilisation?

5. Quelles directives ou quels règlements officiels régissent leur émission et leur usage?

6. Quelles dépenses ont été imputées à ces cartes en *a*) 1975, *b*) 1976, *c*) 1977, *d*) 1978, *e*) 1979 et (i) pour chacune de ces périodes, quelle a été la plus forte dépense réclamée par un employé (ii) y a-t-il eu des cas où le retrait de ces cartes a été exigé et, le cas échéant, de qui, pourquoi et par qui?

(Le document est déposé.)

[*Traduction*]

M. Geoff Scott (Hamilton-Wentworth): Madame le Président, je voudrais interroger de nouveau le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé au sujet de la question nº 4,229, que j'ai fait inscrire au *Feuilleton* le 6 avril à la demande du ministre de la Consommation et des Corporations. Il s'agit d'une question fort simple. On demande combien coûtent un certain nombre de kiosques métriques disséminés dans le pays, qui y travaille et si ces emplois sont annoncés par la Commission de la fonction publique.

A deux occasions, le secrétaire parlementaire m'a assuré qu'il se ferait un plaisir d'obtenir une réponse. Je suppose qu'il se fera un grand plaisir une troisième fois. Je voudrais bien savoir pourquoi je ne puis avoir de réponse à cette question, surtout que c'est probablement le dernier jour de la session. Quand aurai-je la réponse à la question nº 4,229?

M. Smith: Madame le Président, je suis désolé, mais je n'ai pas de réponse à donner au député aujourd'hui. Et il est exact que c'est avec plaisir que je m'informerai pour lui.

Je demande, madame le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton.*

Mme le Président: Plaît-il à la Chambre que les autres questions restent au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. GUSTAFSON—LE DÉPÔT DU RAPPORT GILSON

M. Len Gustafson (Assiniboia): Madame le Président, j'invoque le Règlement. Je viens de demander aux pages un exemplaire du rapport Gilson déposé par le gouvernement, rapport qui est crucial pour les agriculteurs de ma région. On m'a répondu qu'on ne pouvait pas m'en donner un exemplaire maintenant. C'est très important pour moi parce que je dois en rendre compte à ma circonscription qui est celle où il se produit le plus de blé au Canada. Le ministre traite de la question qui pourrait avoir le plus de répercussions sur l'avenir des agriculteurs de ma circonscription. Je fais appel au Règlement pour savoir quand cette documentation sera mise à la disposition des députés.

Mme le Président: Nous avons l'exemplaire qui a été déposé. Les pages ont raison, et le greffier le confirme, nous n'avons pas d'autres textes à distribuer. Je tiens à assurer au député que dès que les documents seront disponibles, j'en ferai parvenir des exemplaires à tous les députés le plus tôt possible. Je ne peux rien faire avant d'avoir les documents.

• (1530)

M. Gustafson: Va-t-on l'avoir aujourd'hui, madame le Président?

Mme le Président: Je ne saurais le dire. Dès que je l'obtiendrai, je le ferai distribuer. Seul le ministre pourrait répondre à la question du député.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Madame le Président, je pose la question de privilège. Je pense que les documents déposés devraient être mis immédiatement à la disposition des députés. Or, on leur refuse des renseignements qui ont été déposés à la Chambre et qui sont probablement communiqués à la presse. Les journalistes peuvent en prendre connaissance mais pas les députés. C'est une atteinte à nos privilèges.

Je m'étonne que le ministre des Transports (M. Pepin) ou le ministre de l'Énergie des Mines et des Ressources (M. Lalonde) ose déposer des documents qui ne sont pas accessibles sur-le-champ aux députés. Tous les députés devraient s'insurger contre un tel affront au Parlement, surtout à cette ultime étape de la session.

Mme le Président: Il n'y a rien d'extraordinaire dans ce qui se passe aujourd'hui. Le ministre a déposé un exemplaire du document et n'importe quel député peut venir le consulter sur le bureau. Il est donc à leur disposition. Dès que j'en aurai des exemplaires je les ferai distribuer, mais le document est là et peut être consulté.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Madame le Président ...

Mme le Président: A l'ordre je vous prie. On vient de nous dire que les exemplaires étaient en chemin, ce qui devrait satisfaire le député.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Madame le Président, tout à l'heure, quelques-uns de mes collègues ont demandé au greffier à voir le document, mais il n'y avait aucun exemplaire sur le bureau à ce moment-là. Cela remonte à une vingtaine de minutes; pendant ce temps-là les députés n'ont donc pu consulter un document qui avait été déposé à la Chambre. Voilà pourquoi j'estime que ma question de privilège est fondée.

Mme le Président: Je pourrais demander au greffier où se trouvait le document que les députés devaient pouvoir consulter.

Le greffier me dit que le document a été envoyé aux *Journaux* pour y être enregistré, comme cela se fait avec tous les documents qui sont déposés, mais qu'il nous est revenu ensuite immédiatement pour que les députés puissent en prendre connaissance. Je crois maintenant que la question est résolue, car nous en avons d'autres exemplaires que je remettrai volontiers aux députés.

M. Deans: Madame le Président, je me demande s'il n'y aurait pas lieu pendant l'ajournement d'été d'exiger que les documents soient déposés en trois exemplaires sur le bureau pour que les députés puissent en prendre connaissance au cas ou il faudrait en faire des photocopies ou les envoyer aux *Journaux.*

Mme le Président: Je ne m'y oppose pas du tout, mais le Règlement exige que les ministres ne déposent qu'un seul exemplaire. Je ne peux les forcer à en déposer plus. Si les députés veulent que dorénavant on m'en laisse plus d'un exemplaire, j'en serais fort aise, mais le Règlement a été observé.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, je demande que tous les avis de motion portant production de documents restent au *Feuilleton.*

M. Hal Herbert (Vaudreuil): Madame le Président, auriez-vous l'obligeance de faire l'appel des motions portant production de documents nos 53, 55 et 74, et de les reporter à l'ordre du jour?

[*Texte*]

COPIE DE TOUTES LES ENQUÊTES SOCIALES SUBVENTIONNÉES PAR LE SECRÉTARIAT D'ÉTAT

Motion no 53—**M. Herbert:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toutes les enquêtes sociales subventionnées par le secrétariat d'État au cours des cinq dernières années et dans lesquelles on demande ce que les «non-lecteurs» aimeraient trouver dans leurs journaux régionaux.

[*Français*]

M. Herbert: Madame le Président, je demande que la motion nº 53 soit reportée à l'ordre du jour.

[*Texte*]

COPIE DE TOUTES LES COMMUNICATIONS CONCERNANT LE PROGRAMME DES PROJETS D'IMMOBILISATION D'HIVER

Motion nº 55—**M. Herbert:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de l'évaluation du fonctionnement du programme des projets d'immobilisation d'hiver, y compris les notes, lettres et procès-verbaux de réunions résultant de l'évaluation.

[*Français*]

M. Herbert: Madame le Président, je demande que la motion nº 55 soit reportée à l'ordre du jour.

[*Texte*]

L'ENTENTE SIGNÉE ENTRE LE GOUVERNEMENT ET LA PROVINCE DE TERRE-NEUVE EN VERTU DU RÉGIME D'ASSISTANCE PUBLIQUE DU CANADA

Motion nº 74—**M. Herbert:**

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de l'entente la plus récente signée entre la province de Terre-Neuve et le gouvernement en vertu du Régime d'assistance publique du Canada.

[*Français*]

M. Herbert: Madame le Président, je demande que la motion nº 74 soit reportée à l'ordre du jour.

[*Traduction*]

Mme le Président: Tous les autres avis de motion portant production de documents restent-ils au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR L'ADMINISTRATION FINANCIÈRE

MESURE RELATIVE AUX COMPTES OUVERTS AUPRÈS DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor) propose: Que le bill C-126, tendant à modifier la loi nº 2 sur l'administration financière, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité plénier.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2e fois et étudié en comité; rapport est fait du bill, qui est lu pour la 3e fois et adopté.)

LA LOI SUR LES RESTRICTIONS SALARIALES DU SECTEUR PUBLIC

MESURE CONCERNANT LES RÉMUNÉRATIONS DANS LE SECTEUR PUBLIC DU CANADA

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor) propose: Que le bill C-124, concernant les rémunérations dans le secteur public du Canada, soit lu pour la 3e fois et adopté.

L'hon. Gerald Regan (secrétaire d'État): Madame le Président, dans le cadre du débat de troisième lecture de ce projet de loi, je tiens à dire d'emblée que les chiffres «6 et 5» sont très encourageants pour les Canadiens. Les Canadiens admettent que ces plafonds constituent une belle occasion de relancer l'économie.

Nous savons que nos problèmes économiques viennent de loin, et que leurs causes sont complexes et à la fois internationales et nationales. Nous savons que la solution dépend en grande partie des initiatives qui seront prises en dehors des frontières du Canada, surtout aux États-Unis, mais aussi dans d'autres pays du monde, notamment dans les pays occidentaux. Par ailleurs, si l'on veut que le Canada soit en mesure de profiter d'une reprise dès qu'elle se manifestera, il faut s'arranger pour favoriser le plus possible la reprise et permettre aux Canadiens d'en bénéficier au maximum. Autrement dit il faut faire baisser le taux d'inflation au Canada.

Aucun député, je crois, n'oserait prétendre que le taux d'inflation, qui est tellement plus élevé au Canada qu'aux États-Unis, n'est pas le problème capital et une menace exceptionnelle pour notre pays. Le Canada est affligé, comme les États-Unis, l'Allemagne, la Grande-Bretagne et d'autre pays, d'un chômage très aigü ainsi que des mêmes taux d'intérêt élevés. En outre, comme on l'a signalé à maintes reprises, étant donné l'influence dominante de l'économie américaine sur celle des autres pays, la hausse des taux d'intérêt devra, dans une grande mesure, émaner des États-Unis.

Toutefois, le projet de loi vise directement à juguler l'inflation qui est plus élevée au Canada qu'aux États-Unis, où nous écoulons nos marchandises. Si nous voulons leur vendre nos marchandises, nous devons soutenir la concurrence de la production américaine. Telle est la situation en ce qui concerne bien des produits canadiens vendus aux États-Unis.

Je crois pouvoir affirmer sans risque de contradiction que la plupart des Canadiens se rendent compte de la menace inflationniste. L'aspect intéressant de ce projet de loi qui est peut-être le plus important que nous ayons débattu depuis le début de la session—et en fait depuis un certain temps—c'est qu'il offre aux Canadiens l'occasion de lutter directement contre l'inflation. A elles seules, les dispositions statutaires de ce bill ne toucheront pas un secteur assez vaste de l'économie pour faire baisser suffisamment l'inflation afin que les Canadiens puissent profiter au maximum de la relance économique. Il s'agit plutôt de donner le bon exemple. Le bill indique la voie à suivre, comme les Canadiens le constatent déjà, et beaucoup de travailleurs, d'hommes d'affaires et de membres des professions libérales de tout le pays réagissent positivement.

• (1540)

Il est intéressant de comparer les attitudes différentes que les deux partis de l'opposition ont adoptées à l'égard du bill. D'après les remarques de l'opposition officielle que j'ai entendues et lues, l'austérité est souhaitable. Les conservateurs sont en faveur du principe, mais ils s'opposent au bill parce qu'il a été présenté par le gouvernement et que, dans notre régime, ils doivent essayer de noircir le gouvernement et s'opposer aux mesures qu'il préconise. Comme ils ne peuvent pas être en désaccord sur le principe du bill, ils s'en prennent à la crédibilité du gouvernement en essayant de trouver des groupes auxquels les limites de 6 et 5 p. 100 ne s'appliquent pas aussi pleinement que le gouvernement le voudrait.

Ce fut une manœuvre intéressante. A la suite de leurs efforts, à leur grande surprise, au lieu de défendre les exceptions légitimes qu'on a pu trouver, la réaction du gouvernement a été d'accepter de bloquer toutes les échappatoires parce qu'il est convaincu que tous les Canadiens doivent partager les sacrifices nécessaires au succès du programme.

Je comprends la démarche de l'opposition. Elle a joué un rôle. Ce n'est pas à elle qu'il incombe de faire une bonne image au gouvernement. Même en période de crise, alors qu'il est important pour le pays que ce programme susceptible de provoquer une reprise soit mis de l'avant, il est malaisé pour un député de l'opposition d'affirmer qu'il l'appuie à 100 p. 100. Les députés d'en face savent au fond d'eux-mêmes qu'à ce moment-ci, l'application de ce programme revêt une importance cruciale. Ils entendent aussi les commentaires des Canadiens. Un grand nombre de gens sont surpris de voir à quel point la population accueille favorablement le principe de la limitation des augmentations à 6 et 5 p. 100, principe qui veut que nous restreignions les prélèvements que nous faisons dans l'économie afin de créer un climat propice à son expansion.

Pour le ministre qui a présenté ce bill et pour tous les ministériels, le défi—et je reconnais que c'en est un—est d'assurer leur crédibilité. Le défi consiste à prouver que non seulement nous comptons ramener à 6 et 5 p. 100 les augmentations de traitements des fonctionnaires au cours des deux prochaines années, mais que nous devons également, dans la même veine, faire baisser les traitements des députés et des ministres du cabinet, et que nous veillons à ce que ce régime, si l'on me permet l'expression, des 6 et 5 p. 100 s'applique dans tous les domaines possibles. Sans aucun doute, il s'agit de recourir à des moyens de pression.

J'ai été étonné par les critiques qu'a dirigées le très honorable chef de l'opposition officielle (M. Clark) contre le premier ministre (M. Trudeau). Ce dernier a déclaré que l'argent des contribuables sert à financer des programmes visant à octroyer une aide spéciale aux entreprises éprouvant des difficultés particulières—il a qualifié cette aide de moyen de pression—entreprises auxquelles nous demandons en retour de collaborer avec nous dans cette croisade, puisqu'elles bénéficient de cette aide spéciale, et de maintenir leurs prix et les salaires versés à leurs employés dans les limites des 6 et 5 p. 100. C'est un engagement fort légitime, à mon avis. Il incombe au gouvernement de faire tout en son pouvoir pour que ce régime de restrictions volontaires se révèle un succès dans le secteur privé du Canada et que le plus grand nombre d'organismes possible soient incités à collaborer à ce sacrifice qui s'impose, si nous voulons bâtir l'avenir du pays et régler les difficultés économiques actuelles que partagent avec nous les autres pays de l'Occident.

J'ai été extrêmement encouragé par les sondages Gallup qui ont montré que près de 80 p. 100 des Canadiens seraient prêts à accepter qu'on limite leurs augmentations—voire même qu'on réduise leur salaire, afin de faire leur part pour bâtir un meilleur avenir pour le Canada. On reconnaît bien là les Canadiens, et nous ne devrions peut-être pas être surpris de nous apercevoir que la population est souvent en avance sur les hommes politiques. C'est son monde et son pays. Je suis très heureux de voir qu'un si grand nombre de sociétés petites et grandes et d'associations commerciales ont déjà accepté la limite de 6 et 5 p. 100. Je pense que c'est important.

Permettez-moi de revenir sur la question de la bonne foi. Je tiens à dire aux députés et à la population canadienne que ceux d'entre nous qui œuvrent au sein du gouvernement sont déterminés à faire tout en leur pouvoir pour qu'il n'y ait aucune exception inutile à la règle au sein de l'appareil gouvernemental et pour que chacun fasse sa part de sacrifices.

Je reconnais cependant, comme quelqu'un l'a déjà souligné dans les années 70 que le contrôle des prix et des salaires n'est pas toujours juste. En effet, si une personne a un excellent revenu, il lui est plus facile de supporter des restrictions et de s'imposer certains sacrifices que quelqu'un dont le revenu est limité. Par contre, en utilisant des pourcentages, la personne ayant un revenu supérieur perd plus d'argent que celle dont le revenu est moindre.

Ce projet de loi a fait l'objet d'un long débat. Je pense que nos vis-à-vis, quelle que soit leur opinion sur le libellé du projet de loi, devront reconnaître que le ministre a fait preuve d'une souplesse louable à cet égard. Le projet de loi qui nous est présenté en troisième lecture a subi quelques modifications par rapport à sa forme originale, ce qui montre la souplesse du ministre et du gouvernement. Nous ne sommes pas tant préoccupés par le libellé exact du projet de loi que par l'adoption de ce dernier qui nous permettra d'apliquer un programme d'austérité au sein de la fonction publique constituant un exemple pour le reste du Canada et d'atteindre l'objectif visé. Nous avons également fait preuve de souplesse en ce qui a trait à la négociation des traitements des avantages sociaux et des clauses non monétaires.

Je pourrais parler d'autres changements, mais la réaction des diverses organisations du pays et du public en général me satisfait. Je suis convaincu que toutes les organisations et la population dans son ensemble sont favorables à ce programme et nos vis-à-vis savent fort bien ce que j'entends par là.

• (1550)

Il y a 19 ans et demi que je fais de la politique et je n'ai jamais été témoin d'une telle réaction. Les Canadiens sont prêts à partager, à faire des sacrifices. Ils sont conscients qu'il faut faire quelque chose si nous voulons que notre pays ne se retrouve pas à la traîne et si nous voulons bâtir un avenir prospère en réglant les énormes difficultés économiques que nous connaissons actuellement.

J'ai fait état de la réaction de l'opposition officielle au projet de loi. Chacun sait que les députés de l'opposition ne remettent pas en cause le principe de ce projet de loi, mais comme il fallait bien qu'ils disent quelque chose, ils ont essayé de trouver des failles dans ce projet et ont laissé entendre que nous n'étions pas vraiment sincères, qu'il y aurait des exceptions, que sais-je encore.

M. Baker (Nepean-Carleton): Il fallait bien que nous améliorions le projet de loi.

M. Regan: On peut dire effectivement que dans une certaine mesure, ils ont essayé d'apporter des améliorations, mais j'ai souligné que le ministre était disposé à se pencher sur les points qui pouvaient être améliorés et j'ai rappelé ce qui avait été fait à cet égard.

M. Baker (Nepean-Carleton): Vous voulez parler de la motion nº 3.

M. Regan: Mais c'est surtout pour le Nouveau parti démocratique que l'attitude de la population pose un problème.

M. Baker (Nepean-Carleton): En effet.

M. Regan: Les Canadiens sont d'accord pour reconnaître qu'il vaut mieux voir ses augmentations de salaire plafonnées à 6 p. 100 que de se retrouver au chômage. Ils acceptent volontiers le principe du partage.

M. Parker: C'est ce qu'ils disaient aussi dans les années 30.

M. Regan: Le député parle des années 30. C'est là le problème avec lui et bon nombre de ses collègues. Leur idéologie n'a pas évolué depuis. Ils continuent de ne jurer que par le manifeste de Regina et c'est pour cette raison qu'ils sont incapables de faire face à la situation actuelle.

C'est parce qu'il fait face à de profonds problèmes de structure, que le Nouveau parti démocratique est incapable de voir le bien-fondé du projet de loi.

M. Murphy: Pourriez-vous préciser?

M. Regan: Le Nouveau parti démocratique n'est jamais vu sous un meilleur jour que lorsqu'il défend la veuve, le pauvre, le chômeur ou le non-syndiqué. En tant qu'ancien ministre du Travail, je suis parfaitement au fait du problème des non-syndiqués, qui composent la vaste majorité des travailleurs, près des deux-tiers, pour être plus précis. Ce sont ces gens qui souffrent le plus de l'inflation. Ce sont les veuves, les chômeurs, les retraités et ceux qui sont autrement désavantagés qui souffrent le plus de l'inflation. Il n'y a absolument aucun doute là-dessus. En lisant le compte rendu des interventions faites par des néo-démocrates à diverses étapes de ce débat, et il y en a eu dix ou onze en tout, on a l'impression que l'inflation n'est pas un problème et que tout ce que nous avons à faire, c'est de maintenir allègrement un taux d'inflation de 6 à 7 p. 100 supérieur au taux américain sans que cela ne pose aucun problème aux Canadiens.

M. Miller: Et qui a formé le gouvernement pendant toutes ces années?

M. Regan: Juste ciel, monsieur l'Orateur, si les députés néo-démocrates se mettent à crier, c'est vraiment que nous avons mis le doigt sur la plaie.

M. Baker (Nepean-Carleton): Vous avez frappé une corde sensible.

M. Regan: Je n'ai pas encore touché la plaie. Mais les députés du Nouveau parti démocratique ne sont jamais autant à leur avantage que lorsqu'ils prennent la défense des défavorisés, des chômeurs ou des pauvres. Or, ils traînent au pied un boulet structurel qui les empêche en l'occurrence de représenter adéquatement ceux qu'ils présentent comme leur clientèle. Savez-vous quel dilemme ils ont à trancher, monsieur l'Orateur? Ils ne l'ont pas fait dans le présent débat, mais il leur faut décider si leur principale clientèle sera constituée des pauvres, des gens qui sont les moins favorisés dans ce monde et qui ont davantage besoin de l'aide du gouvernement, comme nous le reconnaissons de ce côté-ci, ou si elle réside dans l'alliance structurelle qu'ils ont conclue avec une certaine partie du mouvement syndical au Canada. Ce boulet structurel les empêche même de représenter l'opinion des membres de ces syndicats, sans parler des travailleurs non syndiqués qui composent 66 p. 100 de la population active, car ils ne peuvent se permettre de déplaire à l'infime minorité des dirigeants syndicaux. Ces derniers font partie intégrante de leur organisation, c'est une partie très importante qui exerce un contrôle sur leur organisation. Comment alors pourraient-ils dire qu'ils croient dans le partage, que tous les Canadiens devraient partager et qu'il ne faudrait donc pas laisser aux travailleurs syndiqués qui ont la force d'arracher à l'économie plus qu'elle ne peut normalement leur donner à l'heure actuelle le pouvoir de le faire, mais les limiter eux aussi à des hausses de 6 et 5 p. 100?

Savez-vous ce que leur répondent les dirigeants syndicaux, monsieur l'Orateur? «Nous sommes les représentants des travailleurs. Si nous n'avons pas la possibilité de négocier des traitements plus élevés et si des restrictions sont imposées, ne serait-ce que pour une courte période, alors comment pourrons-nous justifier notre existence devant nos membres?» Voilà le problème auquel ils doivent faire face. Par conséquent, le NPD est bien embarrassé avec ce projet de loi.

M. Miller: Nous sommes les seuls à avoir voté en bloc contre ce projet de loi qui a désuni les conservateurs et les libéraux.

M. Regan: En effet, ces députés se sont emmurés dans un bloc. J'ajoute simplement qu'ils font la sourde oreille à ce que leur dit la population. Je ne dis pas que les néo-démocrates sont bornés, car certains d'entre eux sont extrêmement compétents. Mais ils ne comprennent pas que les Canadiens veulent tout simplement qu'on puisse leur assurer que personne ne triche et que tous, indifféremment, participeront au sacrifice.

M. Miller: Votre cote de popularité est de 28 p. 100 et continue à baisser.

M. Regan: La raison pour laquelle les députés du NPD n'y arrivent pas, c'est que la minorité, cette portion de la population qui assure une si grande part du financement du NPD, les syndicats—non pas tous les syndicats, mais une partie d'entre eux—les en empêchent.

M. Miller: Qu'est-ce que les banquiers vous disent de faire? Vous disent-ils de maintenir des taux d'intérêt élevés? Est-ce bien ça?

M. Regan: Et le résultat? Le résultat, c'est que le NPD doit dire non et s'opposer au bill. Les néo-démocrates doivent dire non aux veuves et aux pauvres. Cependant, ils savent qui est le plus durement touché par l'inflation. Ils savent quelles personnes souffrent le plus de l'inflation. Les membres du NPD devraient relire les discours qu'ils ont déjà faits à ce sujet. Je pourrais dire que le bavardage incessant que nous entendons des banquettes du NPD révèle que nous sommes encore plus près de la vérité et qu'ils sont vraiment inquiets d'être pris dans ce conflit.

M. Baker (Nepean-Carleton): Vous avez touché une corde sensible.

M. Regan: En effet, comme le dit le député de Nepean-Carleton, j'ai touché une corde sensible. Je lance un appel aux députés du NPD. Ils sont élus députés pour représenter tous leurs électeurs, non pas certains chefs syndicaux du Canada. Comme l'étape de la troisième lecture tire à sa fin, je leur demande de penser à environ 60 p. 100 de nos travailleurs qui ne sont pas syndiqués et qui ne peuvent pas lutter pour obtenir des augmentations de plus en plus fortes pour se protéger contre les ravages de l'inflation. Je les invite à reconnaître qu'il est injuste de laisser l'inflation grimper de façon effrénée, alors que ceux qui ont l'avantage du nombre peuvent négocier le renouvellement de leur convention collective qui leur permet de surmonter la difficulté, tandis que les retraités, les chômeurs et les travailleurs non syndiqués du pays ne sont pas en mesure de le faire. Voilà pourquoi ils devraient donner leur appui au bill.

● (1600)

L'inflation nuit aux membres de la société qui sont le moins en mesure de se défendre, comme les personnes âgées et les personnes à revenus fixes, mais elle s'attaque également à nos précieuses institutions sociales comme les hôpitaux, les écoles, les Églises et les organismes de bienfaisance.

Nous avons entendu, d'après mes calculs, 11 députés néo-démocrates dans le débat de deuxième lecture et plusieurs autres à l'étape du comité. Aucun d'entre eux n'a vraiment abordé le problème de l'inflation. Soit qu'ils refusent d'en tenir compte purement et simplement, soit qu'ils déclarent, comme article de foi, que les salaires n'ont rien à voir avec l'inflation. Je tiens à bien faire comprendre que je ne crois pas que les revendications salariales sont à l'origine de la poussée inflationniste que vient de connaître le Canada. Et certainement pas les revendications salariales de la Fonction publique. Cependant, je crois que depuis 18 mois environ, lorsque les salaires ont rattrapé l'inflation et commencé à gagner du terrain sur elle, nous sommes entrés dans une période extrêmement dangereuse où les hausses salariales découlant de la psychose inflationniste ont fait monter l'inflation encore davantage, en causant des difficultés écrasantes aux groupes sociaux dont j'ai parlé. Nous nous trouvons donc dans une situation où il nous faut entre autres choses réduire les salaires si nous voulons réussir à combattre l'inflation et à offrir de meilleures possibilités économiques aux Canadiens.

Dans les circonstances actuelles, le gouvernement a conclu que les fonctionnaires, parce qu'ils étaient au service de la population, devaient servir d'exemple et montrer la voie à suivre. Je ne pense pas que la décision prise ait quoi que ce soit à voir avec le fait qu'ils ne peuvent être aussi facilement mis à pied que les employés du secteur privé où, soudain, une entreprise est à court d'argent, d'où la perte d'emplois. Je pense que d'aucuns pourraient dire que c'est un facteur qui entre en ligne de compte, mais je pense que c'est plutôt parce qu'ils font partie du gouvernement et que le public s'attend à ce que celui-ci donne l'exemple. Tant que chacun au gouvernement donnera l'exemple, je pense que le reste du pays sera prêt à emboîter le pas.

J'exhorte encore une fois, même si je pense que c'est en vain, les députés néo-démocrates à reconnaître non seulement leurs responsabilités, mais celles que nous avons tous envers les travailleurs non syndiqués, les gens âgés et les pensionnés qui ne peuvent lutter contre l'inflation en négociant de grosses augmentations.

Si nous abandonnions le projet de loi et laissions aller les choses, les travailleurs syndiqués et puissants feraient des bonds de plus en plus grands en avant et des pressions de plus en plus grandes seraient exercées sur les autres citoyens. C'est pourquoi je pense que le projet de loi a du bon.

Comme je l'ai dit au début de mon intervention, et j'en viens maintenant à la conclusion, ce projet de loi n'influera pas assez sur l'économie pour faire baisser le taux d'inflation à 6 p. 100. Ce n'est d'ailleurs pas ce qu'il vise. Il vise tout simplement à montrer la voie, à donner le gouvernement en exemple. Sapristi, on n'a qu'à lire les journaux ou à mettre le nez dehors pour voir comment les gens réagissent. J'ose dire que le ministre est surpris—et je le suis aussi—de la façon dont le public canadien a réagi à ce projet de loi. Les députés néo-démocrates devraient arrêter de faire l'autruche et faire face à la réalité. Les néo-démocrates devraient reconnaître leur responsabilité première, renoncer à leur association avec les syndicats et aux fonds qu'ils leur versent et se rendre compte qu'ils ont des responsabilités envers ceux qui ne jouissent d'aucune protection ou qui ne sont pas syndiqués.

M. Rose: Par exemple, les retraités dont l'indexation des pensions est limitée à 6 p. 100.

M. Regan: C'est exact; par exemple, les retraités. Mais je vois qu'ils ont du renfort de ce côté-là! Voici qu'un autre de leurs députés s'offusque de mes observations, mais je me garderai de les répéter pour sa gouverne, car l'affaire est grave. J'exhorte les néo-démocrates à faire preuve de sérieux, dans l'intérêt de la nation, et à mettre un terme à leurs manigances politiques pour se rallier l'appui des dirigeants syndicaux.

L'adoption de cette mesure constitue une initiative importante qui permet aux Canadiens de voir à quel point nous sommes sérieux au sujet de ce programme d'austérité. J'exhorte l'ensemble des députés qui rentreront dans leur circonscription, quelle que soit leur affiliation politique, à reconnaître l'inflation. Admettons, en toute sincérité, que l'inflation est un très gros problème qu'on ne parviendra à régler que si tous les Canadiens consentent des sacrifices et présentent un front commun dans cette lutte. Si l'inflation est rapidement ramenée de 11 p. 100—ou 11.25 p. 100—à 6 p. 100, personne n'aura perdu quoi que ce soit en conséquence. Mais ce qui prime, c'est que nous aurons tous fait cause commune.

Nous vivons dans un pays plein de promesses. Les Canadiens ont déjà une longueur d'avance sur nous. Ils sont prêts à s'imposer des sacrifices et à collaborer pour réaliser ces promesses. De nouveau, je tiens à souligner que les syndiqués ne font pas exception à la règle. Ils sont prêts, eux aussi, à faire des sacrifices tant qu'ils n'auront pas lieu de croire que quelqu'un est épargné. Nore travail consiste à nous assurer qu'il n'y a aucune exception à la règle.

M. Rose: Comme Bell Canada.

M. Regan: Bell Canada est un bon exemple. Essayons de faire en sorte que Bell Canada ne parvienne pas à contourner les règles. Essayons de nous assurer que personne ne puisse le faire. Veillons à ce qu'il n'y ait aucune augmentation supérieure à 6 p. 100, à moins qu'elle ne soit absolument nécessaire.

M. Rose: Et les prix pétroliers?

M. Regan: Le député semble croire qu'il peut y avoir un problème. C'est une question sur laquelle le ministre doit se pencher. Nous sommes tous conscients que les engagements contractuels pris envers les gouvernements provinciaux risquent de poser un problème. Le député devrait cependant se rappeler, lorsqu'il parle de prix pétroliers, qu'ils sont encore inférieurs aux cours mondiaux. Il devrait également se souvenir que, par le biais du Programme énergétique national, nous subventionnons le prix de la majeure partie de notre pétrole au Canada et nous gardons le prix au-dessous de celui pratiqué sur les marchés mondiaux, grâce à des négociations avec les provinces productrices. Telle est la situation dans le secteur pétrolier.

Enfin, je voudrais dire qu'il est absolument vital que nous ne laissions pas un sentiment de pessimisme s'installer au Canada. Nous sommes sur le point de connaître une reprise grâce à ce programme—et quand je dis nous, je ne veux pas parler du gouvernement canadien, mais bien des Canadiens, grâce à la façon dont ils ont réagi à la limite des 6 et 5 p. 100. Ce sont les Canadiens, et non pas nous, qui font de ce programme un succès.

Nous reprenons du poil de la bête. Les choses bougent au Canada. Des perspectives commencent à s'ouvrir. Des projets sont mis en marche. Permettez-moi de prendre ma ville comme exemple. Nous pourrions choisir n'importe quelle région du pays et constater qu'il y existe des possibilités extraordinaires. Hier, nous avons vu des gens terriblement inquiets de la mutation de 35 ou 40 membres de la réserve navale d'Halifax à Québec. Au même moment, la même organisation, la marine, dépense—les députés n'ont qu'à venir s'en rendre compte par eux-mêmes s'ils visitent la région cet été—260 millions de dollars pour de nouvelles installations à Halifax, afin de se moderniser et de montrer une fois pour toutes que son quartier général est là pour y rester. Ces travaux vont ainsi créer plus de 3,500 années-hommes d'emploi.

• (1610)

Quand je parle d'optimisme, je trouve bizarre que personne ne trouve le moyen de le crier sur les toits chaque fois que de nouveaux emplois sont créés ou chaque fois que l'on décide d'investir dans un projet qui assurera la vitalité économique d'une région pendant longtemps. Les annonces comme celles-ci ne semblent pas intéresser les médias. Aucun représentant de la presse ne s'est présenté à la Chambre des communes pour me parler de ces 3,500 années-hommes. Ils m'ont plutôt rappelé que 35 ou 40 personnes devront déménager.

Dans la grande ville de Halifax, à une centaine de verges de l'endroit où seront dépensés ces 260 millions, on trouve le chantier maritime auquel le gouvernement, de concert avec le gouvernement de la province, a accordé 43.9 millions pour bâtir une cale sèche qui créera 360 nouveaux emplois, dont la construction est déjà commencée. Bientôt, des emplois permanents seront créés et les travailleurs d'Halifax pourront radouber de nouveaux types de navires.

Ces projets m'enthousiasment. Nous venons de terminer et de mettre en service un dernier quai pour conteneurs, grâce encore une fois à l'aide fédérale. Nous avons aussi entrepris d'agrandir notre aéroport, ce qui est un signe de la prospérité de la région. Nous dépenserons 3 millions et demi de dollars pour améliorer les pistes et 4 millions pour aménager une nouvelle voie de circulation.

Je ne voudrais pas vous parler uniquement de Halifax, mais si je l'ai citée en exemple, c'est que j'aime ma ville. Ce sont là des exemples de la vitalité et des possibilités qui existent là-bas, sans compter les perspectives extraordinaires qu'offre l'exploitation des gisements sous-marins. La semaine dernière, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) a annoncé un programme de forage de 500 millions. Je déborde littéralement d'enthousiasme quand je vois ces plates-formes de forage amarrées dans le port, puis prendre la mer pour aller forer. Je suis très optimiste quant à l'avenir de toutes ces activités.

Il nous reste cependant à surmonter nos problèmes d'inflation par la discipline et l'austérité. Il faut réussir à abaisser nos taux d'intérêt de concert avec les États-Unis et d'autres pays. Nous pourrons alors réaliser notre potentiel et permettre à nos jeunes de faire du Canada ce qu'il doit être: le meilleur endroit où vivre sur terre.

M. Parker: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le ministre me permettrait-il de lui poser une question puisqu'il lui reste quelques minutes?

M. Regan: Ce serait un honneur de répondre à une question posée par un député aussi distingué.

M. Parker: Monsieur l'Orateur, le secrétaire d'État (M. Regan) sait certainement que le ministre du Travail (M. Caccia) n'a pas encore pris la parole à ce sujet à la Chambre. Depuis la présentation du bill, on l'a empêché de parler à la Chambre et au comité. Il n'a pas dit un seul mot. Comme le secrétaire d'État a déjà été ministre du Travail, il doit connaître les règles qui s'appliquent aux médiateurs, aux conciliateurs et à la commission des relations de travail. Le gouvernement a insulté les médiateurs qui font leur travail depuis des années et qui ont signé de bonne foi des contrats qui seront maintenant annulés. Ces contrats ont été signés en bonne et due forme par les sociétés visées, le gouvernement, les médiateurs et les employés. Est-ce pour cela que nous n'avons pas pu interroger le ministre du Travail ou entendre ce qu'il a à dire à propos du bill à la Chambre?

M. Regan: Monsieur l'Orateur, il y deux choses que je veux dire au député. D'abord, j'admire beaucoup le ministre du Travail. Il s'expliquera sans doute lui-même le moment venu. J'admirais son dévouement envers les travailleurs canadiens bien avant qu'il ne soit nommé au cabinet et je suis au courant de tout ce qu'il a fait à cet égard au cours des années.

L'autre chose que je veux dire au député, c'est qu'il affirme que le programme bouleversera le travail des comités de médiation et de conciliation, mais qu'il devrait envisager le problème dans son ensemble et reconnaître qu'il ne s'agit pas d'un programme permanent. Le bill prévoit un programme spécial de deux ans qui imposera des restrictions de 6 et de 5 p. 100. S'il examine le problème dans son ensemble, il reconnaîtra que le monde occidental traverse une crise extrêmement grave. L'inflation pose un très grave problème au Canada. Nous discutons maintenant d'un moyen d'aider tous les Canadiens à résoudre ce problème. Même si cela veut dire que nous devons nous mêler du processus de médiation pendant deux ans et si cela veut dire que nous devons réduire le traitement du député pendant la même période, nous devons accepter de tels changements et de tels sacrifices pour permettre au Canada de remporter la lutte contre l'inflation. Je demande au député d'y réfléchir.

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, c'est la deuxième fois pendant le débat sur le bill que j'ai l'honneur de prendre la parole après le secrétaire d'État (M. Regan). Je dis cela en toute sincérité et amabilité. Pendant le débat sur le bill C-124, je l'ai entendu parler de son optimisme et des sentiments qu'éveillait en lui la force innée du Canada. Je tiens à lui dire que je partage le même optimisme et le même sentiment pour la force innée de notre pays. Je crois que la plupart des Canadiens sont également de cet avis.

Cela dit, je crois que nous devons nous poser quelques questions. Quels ont été les progrès accomplis ces dernières années en vue de la réalisation de ces objectifs? Peut-on accuser les Américains, les Européens ou la météo de notre incapacité d'atteindre les objectifs, ou bien avons-nous laissé échapper certaines des possibilités illimitées dont parlait Laurier?

Peut-être est-ce dû à certaines politiques plutôt catastrophiques, à des politiques pour lesquelles le ministre n'est pas personnellement responsable puisque c'est seulement à cause de la défaite subie par son gouvernement il y a quelques années qu'il nous fait l'honneur de sa présence. Je ne dis pas cela méchamment. Je suis content qu'il soit venu ici.

Tout en réfléchissant aux changements qu'a connus notre pays et qui nous ont obligés à nous serrer la ceinture, je crois qu'on ne peut nier que pendant les quatorze dernières années, notre pays a été fort et riche, et qu'il a joui d'une stabilité à long terme dont il peut s'enorgueillir. Toutefois, pendant cette période, les Canadiens n'ont malheureusement pas eu un gouvernement digne de leur pays et de son potentiel. Voilà la source de nos problèmes.

Le ministre prétend que c'est l'opposition qui s'efforce de nuire à la réputation du gouvernement, mais je tiens à lui dire que nous n'avons pas eu beaucoup d'efforts à faire pour cela. Les députés d'en face estiment que nos efforts ont été vains. Mais si les Canadiens croient que le gouvernement est mauvais, ce que je ne saurais nier, la faute en incombe entièrement aux dirigeants de notre pays. Ils ne peuvent jeter le blâme sur personne d'autre.

Lorsque le ministre déclare que le plus grand défi que doit relever le gouvernement est la crédibilité, il a raison. C'est en effet un grand défi. A titre de Canadien qui souhaite la prospérité de son pays, en qualité de député qui ne voudrait pas voir entrer dans son bureau des hommes et des femmes qui ne peuvent pas trouver d'emploi après avoir reçu une formation adéquate, à titre de Canadien qui ne veut pas rencontrer d'agriculteurs désespérés qui ont suivi les conseils du gouvernement pour s'apercevoir qu'ils avaient investi en pure perte, ni s'entretenir avec de petits commerçants qui essaient de survivre, je veux que le programme soit couronné de succès. Je veux que notre pays vienne à bout de ses difficultés. Nos gens veulent eux aussi que le Canada vienne à bout de ses difficultés. Si, comme je le pense, certains d'entre eux se regroupent autour de ce programme, ce n'est pas pour manifester leur appui au gouvernement. Ils désespèrent du gouvernement.

• (1620)

M. Darling: C'est en dépit du gouvernement.

M. Baker (Nepean-Carleton): C'est en dépit du gouvernement et pour soutenir le Canada. Voilà pourquoi ils se regroupent. J'espère qu'ils continueront.

Je suis à la fois étonné, rassuré et enchanté de savoir que le secrétaire d'État est parfaitement au courant des problèmes de structure du Nouveau parti démocratique, car je me suis posé maintes questions au sujet de ce parti au cours du présent débat. Je dois dire aux députés néo-démocrates que si, comme je le pense, le secrétaire d'État a raison d'estimer que leur parti ne répond plus aux principales préoccupations des Canadiens, ils feraient mieux de reconsidérer très sérieusement leur attitude à l'égard de ce bill, car ils ont des obligations vis-à-vis non seulement de leurs propres mandants, mais aussi de tous les Canadiens. D'ici à la fin de ce débat, j'espère qu'ils changeront d'attitude et qu'ils reconnaîtront enfin que les Canadiens veulent qu'on agisse, non pas pour sauver le gouvernement, mais bien pour sauver le Canada.

Je voudrais attirer l'attention de mes collègues sur le sort que la Saskatchewan a réservé à un gouvernement néo-démocrate qui s'était écarté du droit chemin. Bon nombre de députés à ma gauche, et il en va de même pour ceux qui sont de la Colombie-Britannique, une fois retournés chez eux, en Saskatchewan auprès de leurs électeurs, qui sont de braves gens pleins de sagesse et de bon sens, devront admettre que lorsque le pays a eu besoin de leur appui, ils le lui ont refusé. L'ensemble de leur parti va s'en trouver marqué. Je leur souligne ce fait parce qu'ils vont devoir dire à ces citoyens raisonnables qui ont fait la preuve de leur force, de leur sagacité et de leur bons sens il y a peu de temps lors des élections qui ont eu lieu dans cette province, combien il est important que les forces vives du pays se rassemblent.

Je vais faire lecture d'une partie du témoignage le plus émouvant que nous ayons entendu au comité des prévisions budgétaires en général. Il devrait donner le ton qui convient à ce débat. Ce sont les paroles du professeur Carl Beigie, président de l'Institut C.D. Howe et l'un des analystes politiques les plus éminents de l'Amérique du Nord. Il s'agit d'un exposé sur la conjoncture canadienne. Ce n'est pas le point de vue d'un député à la Chambre des communes, qu'il soit libéral, conservateur ou néo-démocrate. Voici une analyse de politique faite par une personne qui a pour fonction d'analyser la politique gouvernementale et d'en faire rapport.

Je devrais souligner à la Chambre que le député de Lincoln (M. Mackasey) était présent lors des auditions du comité. Il sait donc que M. Beigie a été le seul témoin à avoir été applaudi spontanément par tous les membres du comité. Son témoignage a été l'un des meilleurs que j'aie jamais entendu lors d'une séance de comité. A la page 92:47 du fascicule nº 92 du 22 juillet 1982 du rapport du comité permanent des prévisions budgétaires en général, M. Beigie déclare ce qui suit:

> Il n'existe aucune solution magique ni aucune expérience qui puisse nous aider à nous sortir du pétrin dans lequel nous nous trouvons.

Il disait en fait, au nom des Canadiens et, je l'espère, au nom des députés, que ce programme, aussi inadéquat soit-il, comme l'a admis le secrétaire d'État, a au moins le mérite de donner l'exemple. Il nous a cependant rappelé qu'il n'y a pas de formule magique, tout en disant espérer que ce programme donnera les résultats escomptés. Puis il a dit ceci:

> . . . il n'existe pas en économie politique de formule simple susceptible de réduire un taux d'inflation élevé. La tâche est d'autant plus difficile que l'inflation sévit depuis longtemps.

Il a ajouté:

> L'évolution de la société canadienne est caractérisée par l'expansion et la progression des libertés individuelles. Pour que cette évolution puisse se poursuivre, il est essentiel que les citoyens comprennent qu'un meilleur niveau de vie ne pourra être réalisé que si tous assument leur part de responsabilités dans l'intérêt commun.
>
> Il se peut que les Canadiens soient devenus apathiques. Seul l'avenir prouvera si j'ai raison ou non. J'ai néanmoins l'impression que bon nombre de Canadiens qui tiennent pourtant aux libertés individuelles ont adopté une attitude passive, s'étant laissés convaincre que nos vastes richesses naturelles protégeront le Canada contre la crise. Or, des millions de nos concitoyens se trouvent actuellement dans une situation très difficile. Pour certains d'entre eux, ce n'est pas si grave que cela, tout au plus pourrait-on parler d'une indigestion due à un repas trop copieux. Par contre, pour un nombre croissant de personnes, la situation devient de plus en plus grave non pas parce qu'elles s'attendaient à trop mais parce qu'elles ne parviennent même plus à s'assurer un niveau modeste de sécurité et de bien-être. Telle est la rançon de l'inflation qui est devenue pratiquement inévitable dans une société qui refuse de coopérer afin que la hausse des prix soit maintenue dans des limites raisonnables.

Ce faisant, il a lancé un défi à la Chambre, au comité et au Canada. C'est à nous de le relever et d'adopter ce projet de loi, c'est tout. Aucun membre du gouvernement ne devrait essayer de faire croire à qui que ce soit que ce projet de loi est l'arme suprême, car, en fait, la bataille est loin d'être gagnée pour tous les Canadiens. Toute affirmation contraire de la part d'un député de la Chambre des communes ne ferait que tromper le public. Le secrétaire d'État a raison. Le gouvernement essaie de créer un climat. Je suis un Canadien parmi beaucoup d'autres de ce côté-ci de la Chambre qui espère que la population suivra.

Je ne voudrais pas que Votre Honneur aille penser qu'au sein de notre parti les avis ne sont pas partagés sur ce bill. Les avis sont même très partagés. Pour ma part, ce bill est loin de me combler de joie. Mais quelle est la position du parti libéral, face à ce projet de loi? D'abord, le parti libéral nous dit croire dans la modération. Il se repent sur son lit de mort: depuis 14 ans que le chef de notre parti, ses prédécesseurs, et les membres du parti ne cessent de rappeler au gouvernement l'exhortation de la Bible: emmagasinez pendant les bonnes années en prévision des mauvaises. Au lieu de le faire, le gouvernement a dilapidé les richesses accumulées à la fin des années 60 et au cours des années 70. C'est ce qui explique pourquoi la Chambre est maintenant saisie de ce projet de loi.

• (1630)

Le principe directeur du bill est la contrainte. D'ailleurs, il nous apprend autre chose au sujet du gouvernement. Après avoir accepté pour la forme le système de la négociation collective dans la fonction publique et ailleurs, on s'aperçoit que le gouvernement le craint vraiment parce que lorsque le bill a été présenté à l'origine, il constituait un outil de matraquage de la négociation collective. Il était impossible de négocier collectivement quoi que ce soit.

Une voix: C'est toujours impossible.

M. Baker (Nepean-Carleton): Les députés du Nouveau parti démocratique affirment que c'est toujours impossible. Ils ont probablement raison strictement parlant mais au moins il y a eu un mouvement favorable à la négociation collective en ce sens que la mesure a été adoucie. Je pense qu'il faut l'admettre pour être honnête. Il aurait été beaucoup plus honnête que le Nouveau parti démocratique accepte l'amendement que nous avons présenté à la Chambre hier, lequel aurait permis le recours à la négociation collective pour tous les problèmes. Au bout du compte, cela aurait permis de mieux régler tous ces problèmes. Cette démarche aurait eu plus de succès que celle proposée par le gouvernement.

Des voix: Oh, oh!

M. Baker (Nepean-Carleton): Mais le Nouveau parti démocratique, avec la logique du vent qui, de temps à autre, peut souffler de toutes les directions . . .

Une voix: Voyez qui parle.

M. Baker (Nepean-Carleton): . . . ont décidé de voter contre au comité. Ses députés devront répondre de leur acte devant leurs commettants. Mais ça, c'est leur problème, pas le mien.

Des voix: Oh, oh!

M. Baker (Nepean-Carleton): Quant au parti progressiste-conservateur, si vous lisez les discours ou les déclarations qu'ont faites ses membres au fil des années, vous constaterez qu'il a constamment mis le gouvernement en garde contre les dépenses indues. C'est lorsque l'honorable John Turner était ministre des Finances que tout a commencé, pendant ma carrière politique. M. Donald Macdonald, son successeur, a suivi la même voie. Le ministre de la Justice (M. Chrétien) qui l'avait remplacé à l'époque comme ministre des Finances ne regardait pas lui non plus à la dépense. Il était follement prodigue. Même l'actuel ministre des Finances (M. MacEachen), qui malheureusement n'est pas ici aujourd'hui, a perpétué la tradition, pour d'excellentes raisons, j'en suis sûr—dépenser, dépenser, dépenser, sans songer au lendemain.

Et c'est ce qu'ils ont fait. Peut-être n'avons-nous pas su être persuasifs, mais le fait est qu'ils ont agi ainsi en dépit de l'avis du Parlement et des analystes de l'économie à l'époque. C'est ce qu'ils ont fait. Quant à nous, nous avons toujours préconisé la modération.

Nous avons aussi défendu les négociations collectives durant le débat sur le projet de loi. Pour les Canadiens raisonnables, les négociations collectives signifient que les deux parties, les employeurs et les salariés se réunissent pour résoudre sagement leurs différends. Aux fins du projet de loi à l'étude, nous avons affirmé que les négociations collectives doivent se poursuivre, compte tenu des limites de 6 et de 5 p. 100 et du principe fondamental de la modération.

Le Nouveau parti démocratique adopte une tout autre attitude. Il est en faveur de négociations collectives et d'une liberté sans frein.

Des voix: Oh, oh!

M. Baker (Nepean-Carleton): Comme on l'a compris durant ce débat, il défend la liberté au point d'être déraisonnable.

Une voix: Qui a fait preuve d'inconséquence en 1979?

M. Baker (Nepean-Carleton): Mais il y a une chose qu'ils ne veulent pas et il faut qu'on se le dise: ils ne veulent pas de modération, et sur ce point, ils sont déphasés par rapport à la population. En fait, ils ne sont pas sur la même longueur d'ondes que le reste des citoyens. Ils ne se rangent pas dans le même camp et je m'abstiens de dire dans quel camp ils se rangent. De toute façon, il mène son parti à sa perte.

Mlle MacDonald: A 23 p. 100.

M. Baker (Nepean-Carleton): C'est dommage, car à l'étape du comité, ils auraient pu faire beaucoup pour amener le gouvernement à respecter davantage le principe de la négociation collective, mais ils s'en sont abstenus.

Il semblerait d'après leur chahutage et leurs interventions que les néo-démocrates vont voter contre le bill. J'avais espéré qu'ils n'en feraient rien, mais je crois comprendre que c'est bien là leur intention.

Des voix: Oh, oh!

M. Baker (Nepean-Carleton): Je tiens à leur rappeler quand ils le feront, une partie très importante du bill qui, s'il est adopté, réduira les salaires et les allocations des députés; et je tiens à ce que la population sache que les néo-démocrates en votant contre le bill, voteront pour le maintien de leurs salaires et allocations . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Baker (Nepean-Carleton): . . . que les citoyens voudraient qu'on réduise aussi afin de donner l'exemple.

Des voix: Bravo!

M. Baker (Nepean-Carleton): Il serait préférable qu'ils comprennent cela, parce que bien que ce projet de loi prévoie des restrictions . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'ai l'impression que je vais encore une fois toucher une corde sensible.

Des voix: Oh, oh!

M. Baker (Nepean-Carleton): Ce n'était pas mon intention. Tout le monde sait que je suis un député plutôt modéré, mais je tiens à dire au Nouveau parti démocratique et à la population canadienne qui suit ce débat que tous les députés, peu importe leur affiliation, qui voteront ce soir contre ce projet de loi voteront en faveur du maintien du niveau de leur traitement et de leurs allocations. Ils votent pour s'assurer . . .

Une voix: Et votre personnel?

M. Baker (Nepean-Carleton): Ils voteront pour s'assurer qu'ils ne participeront pas à cette croisade organisée par le gouvernement.

Des voix: Oh, oh!

M. Baker (Nepean-Carleton): Je pense que ce sont là les principes du projet de loi.

L'Orateur suppléant (M. Corbin): A l'ordre, s'il vous plaît. Je m'excuse auprès de l'honorable député de Nepean-Carleton (M. Baker), mais la présidence a de la difficulté à suivre ses observations. Un peu de silence, s'il vous plaît.

M. Baker (Nepean-Carleton): Merci beaucoup, monsieur l'Orateur. J'apprécie l'aide de la présidence. Le bruit ne me dérange pas. J'ai toujours trouvé que, plus on approche de la vérité, plus les députés de l'autre côté sont bruyants.

Je tiens à parler pendant un instant des fonctionnaires eux-mêmes. Il serait difficile d'en trouver un seul qui soit prêt à dire qu'il serait heureux de voir son salaire réduit. Vous chercherez longtemps avant de trouver un député qui soit heureux de voir son traitement réduit. Vous chercherez longtemps avant de voir des Canadiens, parmi ceux qui sont présents à la tribune aujourd'hui, se réjouir à l'idée d'accepter une diminution de traitement. Mais je tiens à leur dire ainsi qu'à vous, monsieur l'Orateur, et au reste du pays, que personne au Canada ne devrait considérer que la Fonction publique se compose de Canadiens de deuxième catégorie. Je parle à autant de fonctionnaires que n'importe lequel d'entre vous. Ils me disent franchement ce qu'ils pensent du bill. Tous les fonctionnaires auxquels j'ai parlé ont des cousins, des oncles, des tantes, des frères et des sœurs qui ont travaillé à Dofasco, ou dans des mines qui ferment, ou encore qui exploitent des petites entreprises ou des fermes qui ont fait faillite. Ils ont des proches ou des amis et ils connaissent des gens dans cette situation. Ces fonctionnaires se sont toujours estimés heureux de travailler à la Fonction publique du Canada, toujours. A leurs yeux, c'est un privilège de travailler pour le gouvernement du Canada. Quant à l'intérêt qu'ils portent à leur pays, ils ne le cèdent à personne pour ce qui est de souhaiter à tout prix voir leur pays aller de l'avant. Voilà l'attitude que l'on retrouve au sein de la Fonction publique. Les fonctionnaires sont avant tout Canadiens. Je voulais dire autre chose à la Chambre, que voici.

Les fonctionnaires auxquels je me suis adressé m'ont répondu ceci: «Je puis accepter la limite des 6 et 5 p. 100, monsieur Baker. Je le fais à contrecœur, mais je l'accepte tout de même». Ils veulent voir, avec le temps, d'autres Canadiens leur emboîter le pas. Ils ne se réjouissent pas à l'idée de se retrouver sur la ligne de feu, pas plus que n'importe qui d'autre l'aurait été. Ils ne tiennent pas à s'y retrouver tous seuls. Ils veulent que nous les y rejoignions tous.

• (1640)

M. Fulton: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. J'espère que le député de Nepean-Carleton (M. Baker) nous dira dans quel camp il se range. En effet, la semaine dernière, son chef a rejeté la réglementation des salaires. Nous voudrions savoir dans quel camp se range le député.

L'Orateur suppléant (M. Corbin): À l'ordre. Ce n'est pas un rappel au Règlement.

M. Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, je tiens à ce que ce soit parfaitement clair. Ce n'est certainement pas dans le camp du député de Skeena. Je tiens à bien préciser que je m'en garderais bien. Je tiens à dire à mon ami que les fonctionnaires canadiens ne se rangent pas dans ce camp-là, pas plus d'ailleurs que les cheminots. Les travailleurs canadiens ont trop de respect pour cette cause pour se ranger dans le camp du député de Skeena.

Je termine mon discours, car je pense que le ministre du Travail (M. Caccia) veut prendre la parole. Les fonctionnaires du Canada veulent qu'on leur dise qu'ils ne sont pas les seuls à se sacrifier. Ils veulent que le gouvernement se joigne à eux. Le gouvernement surveillera Bell Canada, Air Canada et d'autres organismes publics. Si cette surveillance n'empêche pas les prix de grimper, les fonctionnaires s'estimeront trahis, comme tous les autres Canadiens.

Si les gouvernements provinciaux ne mettent pas un frein aux hausses de loyers et ne prennent pas en main leur régie des loyers, les Canadiens s'estimeront trahis. Si le reste de la population active canadienne ne collabore pas, ils s'estimeront trahis. Tous les travailleurs du secteur public ou privé diront qu'on les a trahis.

Quant à ce programme, le sort des fonctionnaires est réglé. Tout comme les autres Canadiens, les fonctionnaires espèrent qu'il sera couronné de succès. Je tiens à bien faire comprendre qu'il est important que l'austérité soit pratiquée partout.

Le secrétaire d'État a parlé de dénicher toutes les sources de gaspillage dans les services gouvernementaux. Il faut que cela se fasse. Dans notre système parlementaire, nous avons le devoir d'exiger des comptes du gouvernement, et il faut donc que cela se fasse.

J'ai commencé par dire que le pays est plus grand que le gouvernement qu'il a depuis 14 ans. Je tiens à répéter, si je puis me le permettre, ce qu'a dit M. Beigie devant le comité: il faut commencer à faire quelque chose, il faut agir. Je ne fais qu'une réserve à l'égard du programme; je ne doute pas de la bonne volonté des fonctionnaires pour le mettre à l'essai, mais je me demande si on peut faire confiance au gouvernement pour le soutenir vraiment.

Compte tenu de cette réserve, compte tenu de l'intérêt du pays et compte tenu de ce que je crois être l'humeur du pays auquel le Parlement et tous les partis doivent rendre des comptes, notre parti entend appuyer ce soir le bill C-124.

M. Caccia: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Compte tenu de l'heure tardive, je demande si la Chambre accepterait que l'on modifie l'ordre des interventions.

L'Orateur suppléant (M. Corbin): Je crois comprendre que le ministre demande le consentement unanime de la Chambre pour prendre la parole dès maintenant. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Corbin): Y a-t-il consentement unanime?

M. Deans: Puis-je poser une question au sujet d'un rappel au Règlement? Je me rends compte qu'il est plutôt inusité de le faire au beau milieu d'une demande de consentement unanime. Avant que nous ne nous prononcions, puis-je demander au ministre combien de temps il a l'intention de parler?

M. Caccia: Il reste à peu près une heure. Mon intervention devrait durer quelque trente minutes.

M. Deans: Monsieur l'Orateur, si le ministre accepte de ne pas dépasser la demi-heure, nous serons très heureux de le laisser parler avant notre député, quoique cela déroge à la procédure habituelle.

L'Orateur suppléant (M. Corbin): Je vais poser la question à nouveau. Y a-t-il consentement unanime de la Chambre pour entendre maintenant le ministre du Travail?

Des voix: D'accord.

L'hon. Chas. L. Caccia (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, je remercie les députés de leur consentement. J'assure au leader néo-démocrate à la Chambre que je ferai tout mon possible pour respecter les 30 minutes qui me sont accordées, comme il vient de le demander.

Je commencerai par faire une brève allusion aux diverses interventions des députés d'en face. Ils ont mentionné la lettre ouverte que j'ai récemment adressée à l'un de nos grands journaux nationaux. Leurs réactions m'ont beaucoup amusé. J'ignore encore si l'usage qu'ils ont fait de ma lettre ouverte va m'inciter à répéter l'expérience ou m'en dissuader. Je leur dois toutefois un mot de remerciement pour la publicité gratuite qu'ils m'ont faite.

Mais soyons sérieux: avant d'entrer dans le vif du sujet, je voudrais m'arrêter un instant sur les commentaires qui ont été faits au sujet du gouvernement qui aurait fomenté un complot ou conçu un plan mystérieux pour m'empêcher de comparaître devant le comité spécial chargé d'examiner le bill à l'étude. On y donnait à entendre que j'avais, en quelque sorte, été empêché d'y comparaître.

Or, rien ne saurait être plus éloigné de la vérité. Permettez-moi de rectifier les faits. On m'a invité à me présenter devant le comité à des dates où j'étais appelé à l'extérieur de la ville. Autrement, le ministre responsable du statut de la femme et moi-même aurions été très heureux de comparaître. Je veux parler de la période postérieure au 26 juillet. Cette mise au point étant faite, je vais maintenant aborder la question du projet de loi à l'étude.

Ce projet de loi établit des restrictions salariales par voie législative, en ce qui a trait à la fonction publique fédérale, et à titre d'exemple, pour ce qui est des autres secteurs de l'économie. Il ne s'agit pas de législation sur le travail. Cette mesure s'inscrit dans la politique économique qui découle du dernier budget. Elle comporte cependant des incidences en matière de négociation collective ainsi que des conditions de travail établies dans le cadre d'un processus démocratique.

Chacun sait, monsieur l'Orateur, que la législation sur le travail, qu'on retrouve actuellement dans les statuts du Canada, est enracinée dans des lois présentées depuis le tournant du siècle par les gouvernements canadiens qui se sont succédé. Comme nous le savons tous, ces gouvernements ont été surtout des gouvernements libéraux.

Un ensemble de mesures législatives a donné l'impression au public que les travailleurs étaient bien protégés par des normes de travail. Ces normes incluent le salaire minimum, la durée du travail, les vacances et le congé de maternité ainsi que des congés spéciaux. On a aussi établi des normes concernant la sécurité professionnelle et des règlements d'hygiène. Ces dispositions se comparent favorablement avec les normes établies dans d'autres pays industrialisés.

Une seconde série de mesures législatives a abouti à deux lois concernant les relations de travail, soit la négociation collective et certaines conditions de travail dans les industries relevant du gouvernement fédéral ainsi que de la Fonction publique du Canada.

• (1650)

Les lois régissant la négociation collective renferment de nombreuses dispositions favorisant la stabilité des travailleurs. Il y a déjà 75 ans, du temps de Sir Wilfrid Laurier pendant que William Lyon Mackenzie King était sous-ministre du Travail, on a songé à protéger le public contre les conflits découlant de conventions collectives. La loi des enquêtes en matière de différends industriels votée en 1907 prévoyait une enquête publique sur les conflits de travail avant le déclenchement d'une grève ou l'instauration d'un lock-out. Ces dispositions demeurent un élément important de nos lois actuelles.

A la suite de dispositions apportées subséquemment à la législation du travail on a établi un système grâce auquel les employeurs reconnaissaient les syndicats comme agents négociateurs et les droits de négociation étaient acquis aux travailleurs. En d'autres pays, il arrive parfois que pour faire reconnaître ces droits les travailleurs aient recours à des grèves opiniâtres.

La chose la plus importante peut-être, c'est que notre système est fondé sur l'application d'une convention collective d'une durée déterminée. Les parties sont tenues d'honorer leurs obligations à l'égard l'une de l'autre pendant toute la durée du contrat. Les griefs auxquels peuvent donner lieu l'interprétation et l'application de l'entente doivent être réglés par voie d'arbitrage ou par d'autres moyens, sans arrêt de travail. Il arrive souvent que des étrangers s'intéressent à cet aspect de notre système. Quelques-uns viennent de pays où les griefs peuvent aboutir à des grèves spontanées et coûteuses.

Dans le cas présent, il me faut bien constater que le bill dont nous sommes saisis, constitue un précédent. Je me suis longuement attardé sur les conséquences qu'il pourrait avoir sur un aspect fondamental de notre système de relations ouvrières, soit la convention collective d'une durée déterminée. J'aurais manqué à mon devoir de ministre du Travail si je n'avais pas réfléchi sérieusement à cet aspect du bill.

Je dois dire franchement que l'aspect le plus troublant du bill est le mécanisme d'annulation des contrats. Les hausses salariales qui auraient dû être accordées à compter du 29 juin dernier seront annulées et remplacées par un montant statutaire. Au lieu de permettre le maintien de hausses salariales négociées librement et d'autres changements dans les conditions de travail convenus entre les deux parties en cause, la loi imposera une augmentation précise et exigera à toutes fins pratiques le maintien du statu quo à l'égard des autres modalités du régime de rémunération.

Je suis certains que les députés reconnaîtront comme moi que la convention à échéance fixe constitue la pierre angulaire de notre système de relations industrielles. Il est impossible d'exagérer l'importance du caractère sacré de ces conventions dans le cadre de notre système. Seules des circonstances exceptionnelles et fort graves peuvent permettre de prendre une décision exceptionnelle et fort grave qui entraînera l'annulation des ententes qui ont été négociées librement ou conclues par suite du processus d'arbitrage.

La Chambre a déjà consenti à adopter rapidement des mesures législatives pour mettre fin à des conflits ouvriers précis. Cela s'est fait uniquement en cas d'urgence et après mûre réflexion. De telles mesures ont souvent été appuyées par tous les partis à la Chambre. Nous avons donc constaté qu'à certains moments, l'intérêt national doit l'emporter sur les droits de certains groupes à l'égard des négociations collectives. Nous étudions maintenant une mesure qui s'inspire du même raisonnement, mais qui a une portée plus vaste.

Le gouvernement a jugé que, vu les problèmes économiques à l'échelle mondiale, la conjoncture canadienne justifiait les mesures exceptionnelles et fort graves proposées dans le bill C-124. Je suis entièrement d'accord là-dessus et, à titre de ministériel, je suis prêt à faire tout ce que je peux pour appliquer les dispositions du bill à l'étude.

Les réactions de certains groupes laissent entendre que ce n'est pas tout le monde qui se rend compte de la gravité de la conjoncture actuelle et de ses conséquences pour tous les Canadiens. Certains ne semblent pas avoir accepté la nécessité de mettre en œuvre rapidement les mesures extraordinaires que nous proposons. Par ailleurs, cela m'encourage de voir que des groupes importants du monde des affaires et des syndicats ouvriers se rendent compte de la gravité de la situation. Il est regrettable qu'un nombre excessif de mineurs et d'ouvriers d'usine aient eu à souffrir personnellement des effets de nos graves problèmes économiques. Il est également regrettable que les travailleurs du secteur des services soient considérablement touchés par nos difficultés économiques.

Par conséquent, il est devenu impératif de prendre des mesures pour ralentir l'inflation et les tensions inflationnistes. Les traitements de la Fonction publique fédérale et les prix réglementés par le gouvernement fédéral sont deux facteurs clés sur lesquels le gouvernement du Canada peut agir directement pour atteindre cet objectif. En ce qui concerne les salaires, il ne serait pas logique de continuer à appliquer des conventions collectives qui avaient été conclues en prévision de temps meilleurs, alors qu'il est maintenant devenu évident, au Canada et dans d'autres pays, que l'ère de l'abondance n'est pas pour demain. En fait, plus on tarde à prendre des mesures et plus la reprise tardera à se manifester.

Le gouvernement ne cherche nullement à s'attaquer au principe de la négociation collective. C'est un système qui nous a généralement bien servis et qui peut continuer à jouer un rôle efficace dans certains processus d'adaptation économique importants, tels que la répartition du revenu national et l'amélioration de la productivité. Toutefois, c'est un système qui, par sa nature même, notamment par son application fortement décentralisée, ne peut pas s'adapter rapidement aux difficultés économiques que nous connaissons aujourd'hui. Par conséquent, le gouvernement propose d'intervenir pour s'assurer que le système s'adaptera à la situation.

En supprimant temporairement le droit à la négociation collective, le gouvernement vise deux objectifs. Premièrement, il attire l'attention des Canadiens sur la gravité de notre situation et sur le besoin de relancer l'activité économique. Deuxièmement, il demande aux fonctionnaires fédéraux de faire un sacrifice et d'accepter que leurs hausses de traitement soient limitées à 6 et 5 p. 100 pour convaincre les autres échelons de gouvernement, provinciaux et municipaux, ainsi que le secteur privé, de la nécessité de suivre leur exemple. Lorsque la limite de 6 p. 100 sera appliquée partout au Canada, toute la nation en profitera. Lorsque le taux d'inflation ne sera plus que de 6 p. 100—un objectif qui fait l'unanimité—nous aurons franchi le premier pas vers une relance économique.

• (1700)

Les propositions qui nous sont présentées aujourd'hui, avec une importante modification dont j'entends parler sous peu, ne touchent que le secteur public fédéral, c'est-à-dire la fonction publique du Canada, les sociétés de la Couronne fédérales et leurs filiales à 100 p. 100. Le secteur public fédéral ne réagit pas aussi facilement aux forces du marché que le secteur privé. Même les sociétés de la Couronne, qui ont plus une vocation commerciale que les services publics traditionnels, sont moins sensibles aux fluctuations du marché.

En limitant les augmentations salariales de personnes qui, dans un sens général, sont des employés du secteur public fédéral, le gouvernement prend des mesures directes dans un important secteur de notre économie. Nous sommes déterminés à faire tout en notre pouvoir pour persuader les autres, notamment les employeurs du secteur privé et les syndicats, de prendre des mesures semblables. Si ces derniers n'emboîtent pas le pas, ce sont tous les secteurs de l'économie qui en souffriront.

L'augmentation de la portée du projet de loi, à laquelle j'ai fait allusion un peu plus tôt, entraîne une incursion dans le secteur privé. CP Rail et plusieurs petites compagnies de chemin de fer privées dont les relations de travail sont régies par des lois fédérales ont pris l'habitude depuis bien longtemps déjà de négocier avec les sociétés de la Couronne œuvrant dans le même domaine. Ce processus de négociation volontaire a été encouragé pendant de nombreuses années par les agents de Travail Canada de concert avec les syndicats d'employés de chemin de fer et les sociétés ferroviaires.

Pour des raisons pratiques, les chemins de fer privés négocient conjointement avec les chemins de fer nationaux du Canada et ses filiales des contrats avec les syndicats représentant les divers groupes d'employés des chemins de fer. Les sociétés et les syndicats ont négocié de façon sérieuse au cours des derniers mois et ils ont finalement conclu une entente de deux ans qui devait durer jusqu'au mois de décembre 1983.

Lorsque le contenu du bill C-124 a été connu, il est devenu très clair que les relations entretenues depuis longtemps par les sociétés publiques et privées en matière de négociation pouvaient être mises en danger. En fait, les syndicats d'employés de chemin de fer eux-mêmes ont souligné avec véhémence au gouvernement la situation anormale que cela entraînait. Si nous avions maintenu cette anomalie, cela aurait causé des problèmes insupportables sur le plan des relations de travail au sein des compagnies de chemin de fer, voire au sein des syndicats eux-mêmes. Et pour supprimer cette anomalie, deux solutions diamétralement opposées s'offraient à nous: soit ne pas appliquer le programme de restrictions au CN et à ses 45,000 employés, soit assujettir le CP et son personnel aux dispositions du programme.

Si nous avions choisi la première solution, cela aurait considérablement réduit la portée du projet de loi. Le CN est une importante société de la Couronne qui œuvre dans un secteur vital de l'économie et si nous l'avions exemptée des dispositions du projet de loi, on aurait sérieusement mis en doute la sincérité du gouvernement.

Bien entendu, il ne fallait pas s'attendre à ce que les syndicats des chemins de fer entreprennent une campagne publique pour que les travailleurs du CP soient assujettis aux dispositions du programme. Mais chacun sait que les chemins de fer ont toujours joui d'excellentes relations de travail et avec la décision du gouvernement d'assujettir le CP aux dispositions du projet de loi, je n'ai pas le moindre doute que les syndicats de chemin de fer sauront respecter la loi comme il se doit.

Je suis également persuadé que tous les fonctionnaires touchés par le programme de restrictions salariales dans la fonction publique fédérale instauré par le bill C-124 reconnaîtront la nécessité de ce programme et son bien-fondé.

C'est parce que l'inflation gruge peu à peu le revenu réel des travailleurs que le gouvernement a décidé de prendre des mesures exceptionnelles afin de trouver une solution à ce fléau, solution qui inclut le programme de restrictions salariales dans le secteur public.

Nombreux sont les députés qui sont conscients de la gravité de la situation. C'est ainsi par exemple que le député de Rosedale (M. Crombie) a indiqué sans équivoque vendredi dernier qu'il était d'accord avec le principe du plafonnement des hausses salariales, même s'il n'est pas d'accord avec les mesures restrictives concernant d'autres volets des négociations collectives.

Il reconnaît la nécessité de ces mesures extraordinaires, mais s'il n'en tenait qu'à lui, il réduirait considérablement la portée du programme d'austérité. Au lieu de la mesure simple et uniforme préconisée, il mettrait en place un programme extrêmement complexe qu'il serait difficile de faire appliquer. On peut se demander si ces propositions seraient accueillies favorablement par les personnes touchées par le projet de loi.

Pour ce qui est des propositions faites par les néo-démocrates, je crois que le secrétaire d'État (M. Regan) a résumé éloquemment la situation plus tôt cet après-midi en soulignant à ces mêmes députés néo-démocrates le problème que la défense des intérêts de leurs électeurs allait leur poser.

Tous ceux qui ont participé aux relations patronales syndicales au Canada, tant au niveau fédéral que provincial, savent que la négociation collective est la méthode la plus démocratique jamais conçue, dans une économie libre et en pleine expansion, en vue de protéger le revenu réel, de garantir de meilleures conditions de travail et de récompenser l'augmentation réelle de productivité par une hausse réelle de revenu. Cependant, en période de marasme économique, le Canada doit agir dans l'intérêt de tous, depuis le pensionné jusqu'au gagne-petit, depuis le travailleur non syndiqué qui ne peut pas exiger un salaire élevé sur le marché jusqu'au chômeur, depuis le directeur des exportations mêlé à une guerre des prix avec ses concurrents étrangers, jusqu'au travailleur dont l'emploi dépend de ce marché.

Un gouvernement responsable, à l'heure actuelle se doit de planifier au nom de tous les Canadiens. Dans ce bill, nous demandons à un groupe de Canadiens de faire un sacrifice à titre provisoire dans l'intérêt de tous les autres.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec intérêt le discours du ministre du Travail (M. Caccia), qui m'a permis de comprendre pourquoi les ministériels qui siégeaient au comité permanent des prévisions budgétaires en général, auquel ce bill a été renvoyé aux fins d'étude, n'ont jamais fait appel à lui. Je puis comprendre pourquoi, depuis le 30 juin où le gouvernement a présenté ce bill jusqu'au 3 août, nous n'avons pas entendu parler du ministre du Travail. Je comprends maintenant pourquoi on ne peut plus considérer le ministre du Travail comme le défenseur des droits des travailleurs.

• (1710)

Le ministre s'est contenté de lire à la Chambre un discours qui a, de toute évidence, été préparé par quelqu'un d'autre pour défendre la position du gouvernement. Il a fait allusion dans son discours à la citation que nous avons utilisée deux ou trois fois au cours du débat. Elle est tirée d'une lettre que le ministre a adressée au *Globe and Mail*. Il y déclarait que le droit de grève constituait l'une des principales pierres angulaires d'une société démocratique et libre. Le ministre n'a pas dit la même chose aujourd'hui à la Chambre.

Nous lisons plus loin dans la lettre qu'il y a nettement place pour une coopération accrue entre les syndicats et les employeurs et que le Parlement avait confié au ministère du Travail la responsabilité de contribuer au développement et au maintien de bonnes relations. Mais le ministre a démontré aujourd'hui devant nous qu'il avait trahi les principes mêmes dont il parlait dans sa lettre au *Globe and Mail*. Le monde du travail ne peut plus avoir confiance en lui. Si le ministre veut garder une place au cabinet, il devrait en trouver une autre, car il ne mérite certes pas d'occuper celle qu'il a présentement. Il ne peut représenter le monde du travail.

M. Deans: Il faut choisir son camp, Charles.

M. Murphy: Il est aussi intéressant de noter que, depuis le 30 juin jusqu'à maintenant, le ministre n'a rien dit. Il a été tenu à l'écart du comité chargé d'étudier le projet de loi. Il ne s'est pas permis—ou d'autres de son parti ne lui ont pas permis—de venir répondre aux questions au sujet du bill.

Certains députés de la majorité nous ont dit que c'est de propos délibéré qu'on a gardé l'intervention du ministre du Travail pour la fin du débat de sorte qu'il ne puisse pas être interrogé et rendre des comptes aux membres élus de la Chambre.

Il est étonnant de constater que l'ancien ministre du Travail est intervenu plus tôt aujourd'hui et que c'est le secrétaire d'État (M. Regan) qui a prononcé le discours le plus marquant sur le projet de loi au nom du gouvernement.

M. Crosby: Vous appelez ça un discours marquant?

M. Murphy: Il est surprenant de constater que jusqu'à ce soir, le dernier jour du débat de ce que le gouvernement qualifie d'important projet de loi, de pierre angulaire de la planification économique pour les deux prochaines années, on n'ait pas confié à l'actuel ministre du Travail la tâche de défendre la thèse du gouvernement. C'est probablement révélateur de ce qu'on pense du ministre du Travail. C'est une condamnation. On donne à entendre de la sorte que le ministre n'a pas la compétence voulue pour accomplir la tâche pour laquelle l'a nommé à ce poste le premier ministre (M. Trudeau).

Dans sa brève intervention, le ministre du Travail a parlé de la gravité de la situation économique actuelle. Il a fait allusion à la situation extraordinaire dans laquelle se trouvent les Canadiens. Il a raison. C'est ce que nous répétons depuis le début de ce débat, et c'est ce qu'affirment mon chef et d'autres

députés de notre caucus depuis quelques années. Nous reconnaissons la gravité de la situation économique actuelle. Mais cette mesure ne fera rien pour les chômeurs du pays. Elle n'aidera en rien à venir à bout de l'inflation. Cette mesure ne contribuera en rien à réduire les taux d'intérêt au Canada. En effet, les taux d'intérêt sont au cœur même du problème, car ce sont eux qui affaiblissent l'économie canadienne en ce moment, et non pas les salaires des travailleurs canadiens ni des fonctionnaires, qui sont moins augmentés que les employés du secteur privé. Le gouvernement s'est attaqué à la victime, et non pas au coupable.

Ce projet de loi ne préviendra pas la faillite des entreprises ni celle des agriculteurs. Il ne réussira pas à relancer l'économie. Cela, le gouvernement le sait pertinemment. Nous avons lu à quelques reprises des passages du document gouvernemental qui a fait l'objet d'une fuite et dont notre chef, le député d'Oshawa (M. Broadbent), a obtenu un exemplaire. En voici un extrait:

> . . . il serait utile de mettre sur pied un programme de consultation et de relations publiques, destiné à modifier l'attitude et les aspirations de la population—bien que «le principal avantage du programme consiste à permettre au gouvernement de donner l'impression qu'il fait quelque chose pour remédier à l'inflation, et à rejeter sur le secteur privé une partie du blâme pour l'inflation.»

Le gouvernement a admis dans son propre document que c'était une question de relations publiques. Le gouvernement a admis que le programme ne changerait pas grand-chose à la situation économique et il a reconnu qu'il cherche à rejeter le blâme sur d'autres. Pourtant, le ministre du Travail a défendu cette politique devant la Chambre.

Dans un discours du ministre des Finances (M. MacEachen) et dans d'autres discours prononcés par le président du Conseil du Trésor (M. Johnston), qui a traité de la question à diverses reprises, le gouvernement a lancé un appel à la collaboration. Il a invité instamment d'autres secteurs d'activité de l'économie à collaborer au succès de son programme. Mais le gouvernement n'est pas disposé à collaborer avec les autres agents économiques. Avant de présenter ce projet de loi, il ne s'est entretenu qu'avec les représentants du Conseil d'entreprises pour les questions d'intérêt national, c'est-à-dire avec les administrateurs et les directeurs des plus grandes sociétés canadiennes. Ce sont eux qui ont demandé le plafonnement des hausses salariales à 7 p. 100 dans le secteur public. Ce sont les parrains de cette mesure législative. Le gouvernement n'a consulté aucun autre groupe avant la présentation du projet de loi. Le Congrès du travail du Canada, l'Alliance de la Fonction publique du Canada et les divers syndicats de fonctionnaires, les premiers ministres provinciaux, les dirigeants municipaux et les chefs de petites entreprises n'ont été sollicités qu'après la présentation de la mesure. Ils ne l'ont pas été avant, mais uniquement après coup.

Si le gouvernement avait cherché à établir un programme unifié en vue de réduire les taux d'intérêt et d'empêcher les prix de l'énergie d'augmenter de 31 p. 100 l'année prochaine, il aurait tiré avantage du temps dont il disposait. Mais pendant six mois, il ne s'est aucunement préoccupé de l'état de l'économie. Il n'a absolument rien fait entre le budget du 12 novembre et celui du 28 juin. Il aurait pu profiter de cette période pour consulter les représentants des divers secteurs de l'économie canadienne. Ces derniers lui auraient révélé la gravité de la situation que constatent maintenant les députés d'en face. Le gouvernement aurait dû l'admettre tout au long des six derniers mois au lieu de prétendre que la crise n'était pas si alarmante. Cela fait six mois que le gouvernement minimise l'ampleur de nos problèmes. Puis, tout à coup, à la fin de juin, la situation lui a semblé si terrible qu'il a voulu y remédier du jour au lendemain. Il venait de perdre six mois. Et voilà maintenant qu'il demande aux fonctionnaires et aux autres salariés d'un bout à l'autre du Canada de faire des sacrifices au sujet desquels il ne les a même pas consultés.

J'ai déjà dit que le ministre du Travail avait fait faux bond au comité chargé d'étudier le projet de loi. J'ai également souligné que le ministre responsable du statut de la femme ne s'était pas non plus présenté. La majorité libérale qui siège à ce comité a fait en sorte que le ministre ne vienne pas. Hier soir, nous avons vu le ministre chargé de la condition féminine voter contre une motion du Nouveau parti démocratique qui aurait précisément permis la négociation du congé de maternité payé. Cette motion ne renfermait qu'une autre clause pratique selon laquelle le congé de maternité payé ne devrait pas être inclus dans le programme d'indemnisation de 6 ou 5 p. 100. Non seulement sommes-nous doté d'un ministre du Travail qui ne représente plus les travailleurs, mais nous avons aussi un ministre chargé de la condition féminine qui ne représente pas les femmes du pays.

• (1720)

M. Peterson: Foutaises!

M. Murphy: C'est la vérité. Tout comme d'autres députés j'en suis sûr, j'ai entendu des porte-parole du gouvernement chanter les louanges du congé de maternité payé. Nous avons entendu des députés de tous les côtés de la Chambre en parler sous l'angle de la famille, de l'égalité et en tant que question qui préoccupe tant les Canadiens que les Canadiennes. Lorsque le ministre chargé de la condition féminine a eu l'occasion de montrer ce qu'elle pensait réellement de la question, elle s'est levée, à l'instar de ses collègues du gouvernement, pour retirer aux femmes le droit de négocier le congé de maternité payé et d'exercer ce droit pour contrer les augmentations de salaires minimales qui leur seront accordées au cours des deux prochaines années. C'est tragique.

M. Lang: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le député me permettrait-il de lui poser une question? Sait-il qu'en vertu de l'article 7, il demeure possible de négocier le congé de maternité . . .

L'Orateur suppléant (M. Corbin): A l'ordre, je vous prie.

M. Pinard: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je m'excuse d'interrompre le député de Churchill (M. Murphy) au milieu de son discours mais avant de le faire j'ai eu un entretien avec le leader de son parti à la Chambre. Je serai aussi bref que possible. Nous avons eu des consultations et si l'on m'accordait le consentement unanime, je proposerais une motion.

Travaux de la Chambre

L'Orateur suppléant (M. Corbin): Plaît-il à la Chambre d'accorder le consentement unanime au président du Conseil privé pour qu'il propose une motion?

Des voix: D'accord.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

MOTION CONCERNANT L'ADOPTION DU BILL C-127

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je propose, avec l'appui des députés de Simcoe-Nord (M. Lewis) et de Hamilton Mountain (M. Deans):

Que, nonobstant tout article du Règlement ou ordre de la Chambre, le ministre de la Justice puisse présenter aujourd'hui un bill intitulé: «Loi modifiant le Code criminel en matière d'infractions sexuelles et d'autres infractions contre la personne et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois» et que ledit bill soit étudié aux étapes de la première lecture, de la deuxième lecture, du comité, du rapport et de la troisième lecture avant l'ajournement de la Chambre aujourd'hui;

Que la Chambre siège entre 18 heures et 20 heures aujourd'hui pour étudier ledit bill à toutes les étapes;

Qu'il n'y ait pas de vote par appel nominal à l'étape de la deuxième lecture dudit bill;

Que, après la deuxième lecture dudit bill, celui-ci soit réputé renvoyé à un comité permanent qui sera réputé en avoir fait rapport;

Que les deux partis de l'opposition et le gouvernement puissent présenter au plus quatre amendements chacun audit bill à l'étape du rapport, à condition que lesdits amendements qui auront été déposés auprès du greffier de la Chambre au plus tard à 18 heures aujourd'hui soient proposés ou réputés proposés à cette étape;

Qu'au plus tard à 19 h 30 aujourd'hui, toutes les questions nécessaires pour disposer de toutes les étapes dudit bill soient mises aux voix sans autre débat ni amendement.

Voilà la motion; elle semble faire l'unanimité.

Je tiens à bien préciser que, conformément à l'esprit de l'entente cette motion ne modifie en rien l'ordre émis hier par la Chambre. Même si nous commençons à débattre la motion d'ajournement après 8 heures ce soir, à cause du renvoi du vote qu'exige ce nouveau projet de loi, cette entente ne compromettra en rien l'ordre émis hier par la Chambre.

M. Doug Lewis (Simcoe-Nord): Monsieur l'Orateur, notre parti est disposé à accorder le consentement unanime à l'égard de l'ordre émis par la Chambre et approuve en principe ce qui a été fait conformément aux observations du leader du gouvernement à la Chambre.

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur l'Orateur, je me contenterai de rappeler que nous avons tenté pareille chose une bonne partie de la semaine dernière. Nous y consentons donc avec joie.

L'Orateur suppléant (M. Corbin): La Chambre a entendu la motion du président du Conseil privé. Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

LA LOI SUR LES RESTRICTIONS SALARIALES DU SECTEUR PUBLIC

MESURE CONCERNANT LES RÉMUNÉRATIONS DANS LE SECTEUR PUBLIC DU CANADA

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Johnston: Que le bill C-124, concernant les rémunérations dans le secteur public du Canada, soit lu pour la 3e fois et adopté.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur l'Orateur, peu m'importe que mon discours ait été interrompu par la présentation de cette motion.

Avant l'interruption, je disais que le ministre du Travail ne représente pas les travailleurs et que le ministre chargé de la condition féminine a abandonné les Canadiennes à leur sort. Je voudrais parler maintenant du parti qui, en principe, constitue l'opposition officielle, en commençant par citer les propos du chef de l'opposition (M. Clark), qui a dit dans une entrevue publiée dans le *Citizen* et dans nombre d'autres journaux de la chaîne Southam, que s'il était premier ministre:

Je supprimerais les restrictions. Et je ne laisserais pas mon cabinet lancer des rumeurs à cet effet, alors que, moi, je dirais qu'il n'y en aurait pas. Je pense que les restrictions ne sont pas la solution.

Hier soir, le chef de l'opposition et les députés de son parti ont pourtant appuyé l'idée d'un programme de restrictions. Cette contradiction flagrante montre qu'ils ne sont pas la véritable opposition au gouvernement libéral du Canada; ils forment plutôt une coalition avec le gouvernement.

Sur une motion ils ont voté avec nous et contre le gouvernement. C'était celle qui réduit les traitements des employés des députés et des sénateurs. A cette occasion, nombre de ministériels nous ont appuyés et beaucoup se sont abstenus. Le gouvernement a remporté cette motion par 27 voix. A ce moment-là, 41 députés conservateurs étaient absents de la Chambre.

M. Gamble: Et six néo-démocrates.

M. Murphy: Hier soir, c'est le parti conservateur qui a contribué à maintenir les libéraux au pouvoir. Car le gouvernement avait dit à ses députés de l'arrière-ban que l'amendement concernant la diminution des traitements de leurs employés mettait en cause leur confiance dans le gouvernement. En dépit des sentiments personnels que les ministériels peuvent éprouver à l'égard de la loyauté de leurs employés ou de leur situation financière, la plupart d'entre eux ont appuyé la motion du président du Conseil du Trésor. Cependant, un certain nombre ne se sont pas présentés à la Chambre. Un certain nombre d'entre eux ont eu le courage de leurs convictions et se sont ralliés au Nouveau parti démocratique et ont voté contre. Cela étant consigné au *Feuilleton*, on aurait pu faire tomber le gouvernement hier soir en présentant une motion de censure, mais 41 conservateurs étaient absents. Ils se sont cachés. Ils ont permis aux libéraux, qui forment un groupe de députés incompétents et arrogants, de rester au pouvoir.

• (1730)

Dorénavant, il faudra empêcher les conservateurs de prétendre que le NPD a maintenu les libéraux au pouvoir, car, hier soir, ils ont eu une occasion unique depuis le 18 février 1980 de se débarrasser des libéraux, et ils l'ont manquée. Il ne faudra pas l'oublier. Il y avait 41 conservateurs hors de la Chambre et les libéraux sont encore au pouvoir. Ils resteront au pouvoir, car les conservateurs agiront de la même façon pour les grands problèmes économiques comme les taux d'intérêt.

Le chef de l'opposition et le député de Saint-Jean ont déclaré qu'ils n'avaient pas d'autre solution. Dans le domaine énergétique, le parti conservateur a reconnu qu'il agirait à peu près de la même façon que les libéraux.

Bien que le chef de l'opposition ait dit qu'il n'était pas partisan des restrictions et qu'il ne les mettrait pas en œuvre pour la bonne raison qu'elles ne donneraient aucun résultat, le parti conservateur a voté avec les libéraux hier soir, veillant à ce que les libéraux ne se fassent pas renverser sur la seule partie faible du projet de loi que les députés libéraux de l'arrière-ban ont refusé d'appuyer. C'était la seule faiblesse des libéraux, et les conservateurs auraient pu en profiter, mais ils se sont cachés.

Lorsqu'on a procédé au vote définitif, les conservateurs ont appuyé docilement leurs maîtres les libéraux même s'ils avaient critiqué les réductions salariales, même s'ils avaient voté en faveur du congé de maternité payé à l'exception de cinq députés dont je voudrais pouvoir citer le nom, même si les libéraux avaient rejeté leur amendement sur la Commission des droits de la personne et leur amendement sur la négociation collective.

Lorsqu'il s'agit d'aborder les grands problèmes économiques du Canada, les libéraux et les conservateurs se valent. C'est à cause d'une coalition entre les libéraux et les conservateurs que la situation économique demeure extrêmement alarmante. Ces deux partis sont responsables des taux d'intérêt et d'inflation élevés au Canada. Ils sont responsables du 1.3 million de travailleurs officiellement sans travail, et qui sait combien d'autres encore au Canada.

Notre pays doit affronter des problèmes économiques très graves. Notre parti a discuté ces problèmes. Nous avons parlé de la nécessité de faire preuve de modération. Le député de Skeena (M. Fulton), le député de Prince-Albert (M. Hovdebo), le député de Battleford-Meadow Lake (M. Anguish), qui ont fait partie de divers comité, ont cité des exemples précis du gaspillage du gouvernement. Le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) a dit que les sociétés pétrolières au Canada ont dilapidé les fonds publics. Nous avons discuté toutes ces questions. Nous avons averti le gouvernement qu'en laissant les prix de l'énergie augmenter de 30 p. 100, on détruira l'économie canadienne. Un nombre accru d'agriculteurs et d'hommes d'affaires feront faillite. Néanmoins, nous avons été attaqués par la coalition libérale-conservatrice qui prétend que nous ne nous soucions guère de l'économie.

Nous nous en préoccupons. Voilà pourquoi nous avons obligé la Chambre à siéger depuis la fin de juin, pendant tout le mois de juillet et pendant les premiers jours d'août.

Nous regrettons que ce bill ne fasse rien pour améliorer la situation économique. Nous regrettons également que les libéraux et les conservateurs se soient ligués pour s'attaquer aux travailleurs par le biais de ce bill qu'un document du gouvernement décrit comme un battage publicitaire pour tenter de rendre le secteur privé responsable des maux qui affligent notre pays. Nous regrettons enfin qu'en dépit de ce programme, nous risquions fort dans deux ans de nous retrouver avec un coût de la vie beaucoup plus élevé que 6 p. 100, car le prix de l'énergie pourra augmenter de 31 p. 100 et les taux d'intérêt sont si élevés que le coût de la vie ne pourra qu'augmenter. Il y aura des faillites et plus de chômage; plus d'entreprises fermeront leurs portes, plus de propriétaires perdront leur maison et plus de Canadiens quitteront les localités qui vivent des ressources extractives. Tout cela est pourtant si inutile.

Puisque les conservateurs s'en prennent aux travailleurs et que le ministre du Travail a lui-même admis que son attitude consistait essentiellement à capituler devant le président du Conseil du Trésor et à ne rien faire pour défendre les droits légitimes de nos travailleurs, les Canadiens voient dans ce bill un battage publicitaire qui ne cherche pas le moindrement à améliorer leur sort ou la situation économique.

Je le répète, le gouvernement a perdu les six derniers mois, car entre le budget du 12 novembre et celui du 28 juin, il a eu l'occasion de mettre un programme sur pied, de concert avec les Canadiens dans toutes les sphères d'activité. Comme les autres députés et la plupart des Canadiens, nous savons que le programme actuel ne donnera rien. C'est pourquoi je vais proposer une motion de renvoi à six mois.

Si le gouvernement et ses collaborateurs du parti conservateur s'inquiètent réellement de l'état de l'économie, ils vont appuyer ma motion. Ils ne passeront pas ces six mois à semer davantage la haine, à faire d'un groupe de Canadiens des boucs émissaires, à s'attaquer à ceux qui prendront leur retraite d'ici deux ans et qui seront forcés de subsister avec des prestations moins élevées à cause de ce bill, ou à empêcher les femmes de négocier des congés de maternité payés. Si le gouvernement est sérieux, il aurait l'occasion au cours de ces six mois d'entamer des pourparlers et des négociations pour chercher à arriver à un compromis typiquement canadien et pour s'assurer que nous avons un programme pour venir à bout de ce que le ministre du Travail a décrit comme la situation économique très grave avec laquelle nous sommes aux prises. Nous aurons un programme dont les Canadiens seront fiers. Nous n'aurons pas un programme où avec le concours du gouvernement, Ian Sinclair pourra s'attaquer à ses employés et les empêcher de négocier des hausses salariales de plus de 6 et de 5 p. 100. Nous aurons un programme qui n'interdira pas les négociations collectives. Nous aurons un programme qui n'autorisera pas le gouvernement à dénoncer des conventions collectives signées à peine deux mois auparavant.

• (1740)

Autrement dit, si la Chambre adopte la motion que je m'apprête à présenter, et si les conservateurs et les libéraux peuvent se prononcer en faveur du principe et de l'avenir de notre pays, peut-être—car rien n'est certain—nous pourrons arriver tous ensemble à régler nos problèmes, ayant reconnu que tous, Canadiens et Canadiennes, nous devons faire des sacrifices, mais ayant reconnu également que vivant dans différentes régions, nous sommes aux prises avec des problèmes différents.

Le propriétaire qui risque le mois prochain de perdre sa maison à cause des taux d'intérêt élevés a du mal à accepter qu'il devra se contenter de hausses salariales de 6 et de 5 p. 100 au cours des deux prochaines années. L'entrepreneur a lui aussi du mal à accepter de moins vendre à ses clients parce qu'ils ont moins d'argent et, partant, de risquer ainsi de faire faillite. Ces Canadiens auraient du mal à se sacrifier davantage. Mais il y a d'autres Canadiens qui, comme Ian Sinclair et de Grandpré qui, eux, touchent respectivement $550,000 et $600,000 par année, appuient ce programme. Il y a d'autres groupes qui ont le droit et la capacité de se sacrifier. Je propose donc, avec l'appui du député de Kootenay-Est-Revelstoke (M. Parker):

Que l'on modifie la motion en supprimant tous les mots après «que» et en y substituant ce qui suit:

«le bill C-124, concernant les rémunérations dans le secteur public du Canada, ne soit pas lu pour la 3e fois maintenant, mais dans six mois d'aujourd'hui.»

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre. Le député de Churchill (M. Murphy) propose ce qu'on appelle, de façon abrégée, le renvoi à six mois. Je le remercie d'avoir remis le texte de sa motion à la présidence. Si la Chambre est d'accord, je crois que nous allons procéder de la manière suivante: nous allons faire comme s'il était 5 h 45, je vais mettre la motion de renvoi à six mois aux voix et la sonnerie d'appel sera déclenchée pour cette motion. Mais, conformément à l'ordre adopté plus tôt, quand les votes auront lieu, celui de la troisième lecture du bill C-124 sera évidemment inclus.

M. Blaikie: A moins que le renvoi à six mois ne soit adopté.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): L'autre possibilité est qu'un député veuille parler pendant deux minutes, mais je n'en vois pas l'utilité.

La Chambre a entendu les termes de la motion. Que tous ceux qui sont en faveur veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Qu'on appelle les députés.

(La motion de M. Murphy, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote nº 251)

POUR

Messieurs

Althouse
Anguish
Benjamin
Blackburn
Blaikie
Broadbent
Deans
de Jong
Fulton
Heap
Ittinuar
Jewett (Mlle)
Keeper
Knowles
Kristiansen
Manly
Miller
Mitchell (Mme)
Murphy
Nystrom
Orlikow
Parker
Robinson (Burnaby)
Rose
Sargeant
Waddell—26.

CONTRE

Messieurs

Allmand
Andre
Appolloni (Mme)
Axworthy
Bachand
Baker (Nepean-Carleton)
Beatty
Beauchamp-Niquet (Mme)
Bégin (Mme)
Blais
Blaker
Bloomfield
Bockstael
Bosley
Bossy
Breau
Bujold
Burghardt
Bussières
Caccia
Campbell (Mlle) (South West Nova)
Campbell (LaSalle)
Campbell (Cardigan)
Chénier
Chrétien
Clark (Yellowhead)
Clarke (Vancouver Quadra)
Collenette
Comtois
Cook
Cooper
Corbett
Corbin
Corriveau
Cosgrove
Cousineau
Crombie
Crosby (Halifax-Ouest)
Cullen
Cyr
Darling
Daudlin
Dawson
De Bané
de Corneille
Deniger
Dingwall
Dion
Dionne (Chicoutimi)
Dionne (Northumberland-Miramichi)
Domm
Dubois
Duclos
Dupras
Duquet
Ellis
Elzinga
Epp
Erola (Mme)
Ethier
Ferguson
Fisher
Fleming
Flis
Forrestall
Fox
Fretz
Frith
Gamble
Garant
Gass
Gauthier
Gendron
Gimaïel
Gourd (Argenteuil-Papineau)
Gourde (Lévis)
Gray
Greenaway
Guilbault
Gurbin
Gustafson
Harquail
Hawkes
Henderson
Herbert
Hervieux-Payette (Mme)
Hopkins
Huntington
Irwin
Isabelle
Jarvis
Jelinek
Johnston
Joyal
Kaplan
Kelly
Kempling
Kilgour
Killens (Mme)
King
Kushner
Lachance
Lajoie
Lalonde
Lambert
Lamontagne
Landers
Lang
Laniel
Lapierre
Lapointe (Charlevoix)
Lapointe (Beauce)
Lawrence
LeBlanc
Leduc
Lefebvre
Lewis
Loiselle
Lumley
MacBain
MacDonald (Mlle)
MacEachen
MacGuigan
Mackasey
MacLaren
MacLellan
Malépart
Maltais
Marceau
Massé
Masters
Mazankowski
McCain
McCauley
McCuish
McDermid
McKinnon
McKnight
McLean
McMillan
McRae
Munro (Esquimalt-Saanich)
Munro (Hamilton-Est)
Neil
Nicholson (Mlle)
Oberle
Olivier
Ostiguy
Pelletier
Pepin
Peterson
Pinard
Portelance
Prud'homme
Regan
Reid (St. Catharines)
Reid (Kenora-Rainy River)
Roberts
Robinson (Etobicoke-Lakeshore)
Rompkey
Rossi
Roy
Savard
Schroder
Scott (Hamilton-Wentworth)
Shields
Smith
Speyer
Stewart
Tardif
Taylor
Tessier
Thacker
Thomson
Tobin
Tousignant
Towers
Trudeau
Veillette
Watson
Weatherhead
Wenman
Whelan
Wilson
Wright
Yanakis
Yurko—187.

● (1810)

Mme le Président: La motion est rejetée.

[*Français*]

Le vote porte sur la motion principale. Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord!

Des voix: Non!

Mme le Président: Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui!

Mme le Président: Que tous ceux qui s'opposent à la motion veuillent bien dire non.

Des voix: Non!

Mme le Président: A mon avis, les oui l'emportent.

[*Traduction*]

M. Pinard: J'invoque le Règlement, madame le Président. Je propose à mes collègues que le résultat du vote sur la motion précédente s'applique à celle-ci. Si nous sommes d'accord, nous aurions ainsi plus de temps pour étudier le bill suivant qui tend à modifier le Code criminel.

Mme le Président: La Chambre est-elle d'accord?

M. Deans: Madame le Président, les résultats seraient identiques, sauf que nous voterions contre la motion, alors que la forte coalition conservatrice-libérale voterait en faveur de la motion.

Mme le Président: C'est un peu compliqué, mais, si la Chambre est d'accord, je suis certaine que le hansard reproduira fidèlement ce qui a été dit. Y a-t-il consentement unanime?

M. Forrestall: Madame le Président, je dois préserver mon droit de voter comme bon me semble à la dernière lecture de ce bill. Je ne demanderai pas un vote par appel nominal, mais, pour sauver du temps, comme le leader du gouvernement l'a dit, je tiens à ce que le compte rendu indique clairement que j'ai l'intention de voter contre le bill.

Des voix: Bravo!

M. Crosby: Madame le Président, pourrait-on m'accorder le même privilège qu'au député de Dartmouth-Halifax-Est (M. Forrestall)?

M. McMillan: Madame le Président, même si j'ai voté la première fois, j'ai décidé de m'abstenir pour le prochain vote. A part cette réserve, je n'ai rien contre cette suggestion.

M. Benjamin: Le vote!

Mme le Président: Le greffier me dit qu'on pourrait difficilement procéder de la manière suggérée puisque le compte ne serait pas exactement le même.

M. Broadbent: Les conservateurs sont divisés.

Mme le Président: Donc, il me conseille de procéder au vote.

[*Français*]

Le vote porte donc sur la motion principale.

(La motion de M. Johnston, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant.)

(*Vote nº 252*)

POUR

Messieurs

Allmand
Andre
Appolloni (Mme)
Axworthy
Bachand
Baker (Nepean-Carleton)
Beatty
Beauchamp-Niquet (Mme)
Bégin (Mme)
Blais
Blaker
Bloomfield
Bockstael
Bosley
Bossy
Breau
Bujold
Burghardt
Bussières
Caccia
Campbell (Mlle) (South West Nova)
Campbell (LaSalle)
Campbell (Cardigan)
Chénier
Chrétien
Clark (Yellowhead)
Clarke (Vancouver Quadra)
Comtois
Cook
Cooper
Corbett
Corbin
Corriveau
Cosgrove
Cousineau
Crombie
Cullen
Cyr
Darling
Daudlin
Dawson
De Bané
de Corneille
Deniger
Dingwall
Dion
Dionne (Chicoutimi)
Dionne (Northumberland-Miramichi)
Domm
Dubois
Duclos
Dupras
Duquet
Ellis
Elzinga
Epp
Erola (Mme)
Ethier
Ferguson
Fisher
Fleming
Flis
Fox
Fretz
Frith
Gamble
Garant
Gass
Gauthier
Gendron
Gimaïel
Gourd (Argenteuil-Papineau)
Gourde (Lévis)
Gray
Greenaway
Guilbault
Gurbin
Gustafson
Harquail
Hawkes
Henderson
Herbert
Hervieux-Payette (Mme)
Hopkins
Howie
Huntington
Irwin
Isabelle
Jarvis
Jelinek
Johnston
Joyal
Kaplan
Kelly
Kempling
Kilgour
Killens (Mme)
King
Kushner
Lachance
Lajoie
Lalonde
Lambert
Lamontagne
Landers
Lang
Laniel
Lapierre
Lapointe (Charlevoix)
Lapointe (Beauce)
Lawrence
LeBlanc
Leduc
Lefebvre
Lewis
Loiselle
Lumley
MacBain
MacDonald (Mlle)
MacEachen
MacGuigan
Mackasey
MacLaren
MacLellan
Malépart
Maltais
Marceau
Massé
Masters
Mazankowski
McCain
McCauley
McCuish
McDermid
McKinnon
McKnight
McLean
McRae
Munro (Esquimalt-Saanich)
Munro (Hamilton-Est)
Neil
Nicholson (Mlle)
Oberle
Olivier
Ostiguy
Pelletier
Pepin
Peterson
Pinard
Portelance
Prud'homme
Regan
Reid (St. Catharines)
Reid (Kenora-Rainy River)
Roberts
Robinson (Etobicoke-Lakeshore)
Rompkey
Rossi
Roy
Savard
Schroder
Scott (Hamilton-Wentworth)
Shields
Smith
Speyer
Stewart
Tardif
Taylor
Tessier
Thacker
Thomson
Tobin
Tousignant
Towers
Trudeau
Veillette
Watson
Weatherhead
Wenman
Whelan
Wilson
Wright
Yanakis
Yurko—184.

CONTRE

Messieurs

Althouse
Anguish
Benjamin
Blackburn
Blaikie
Broadbent

Code criminel

Messieurs

Crosby (Halifax-Ouest)	Jewett (M^lle)	Murphy
Deans	Keeper	Nystrom
de Jong	Knowles	Orlikow
Forrestall	Kristiansen	Parker
Fulton	Manly	Robinson (Burnaby)
Heap	Miller	Rose
Ittinuar	Mitchell (M^me)	Sargeant
		Waddell—28.

[*Traduction*]

Mme le Président: La motion est adoptée.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3e fois, est adopté.)

● (1820)

Mme le Président: La Chambre comprendra sûrement que, même si les fonctionnaires de la Chambre veulent bien gagner du temps, ces circonstances particulières les auraient obligés à rayer une bonne partie de la liste, ce qu'ils n'ont pas osé faire. Le député du Yukon (M. Nielsen) ne serait sûrement pas d'accord. Je me méfie encore plus de lui quand il est absent que lorsqu'il est ici.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Puisque tous les députés sont présents, j'aimerais ajouter une note de gaieté à la journée en les invitant à se rendre au salon 16 après la sanction royale. Nous pourrons y prendre un verre ensemble, nous souhaiter de bonnes vacances et nous serrer la main.

Comme il est passé 6 heures, et conformément à l'ordre spécial adopté par la Chambre aujourd'hui, la Chambre passe maintenant à l'article nº 127 inscrit au nom du gouvernement.

* * *

LE CODE CRIMINEL

MODIFICATIONS CONCERNANT LES INFRACTIONS SEXUELLES ET AUTRES

L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social) demande à présenter le bill C-127, tendant à modifier le Code criminel en matière d'infractions sexuelles et d'autres infractions contre la personne et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

Mme le Président: Quand le bill sera-t-il lu pour la deuxième fois?

Des voix: Maintenant.

Mme le Président: Conformément à l'ordre adopté plus tôt dans la journée, maintenant.

[*Français*]

M. Chrétien propose: Que le bill C-127, Loi modifiant le Code criminel en matière d'infractions sexuelles et d'autres infractions contre la personne et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, soit maintenant lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Mme le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 2e fois, est réputé avoir été renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.)

M. Chrétien: Madame le Président, je voudrais prendre la parole au cours de . . . Nous devons prononcer nos discours, je pense, au moment de la deuxième lecture. Les amendements ont été déposés et ensuite, nous procéderons article par article, je ne sais pas exactement . . .

Mme le Président: J'essaie de comprendre l'ordre qui a été adopté plus tôt par la Chambre. Nous sommes maintenant rendus à l'étape du rapport, et les motions sont présumées avoir été proposées à la Chambre. Donc, est-ce qu'on discute des motions?

[*Traduction*]

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre! Avant que l'honorable ministre de la Justice (M. Chrétien) ne commence ses observations, puis-je signaler qu'en conformité de l'ordre de la Chambre adopté plus tôt, la deuxième lecture est considérée comme ayant été proposée et que nous en sommes maintenant à l'étape du rapport. Est-ce exact?

M. Pinard: Non, monsieur l'Orateur.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Je m'excuse, nous en sommes maintenant à la deuxième lecture. Je voudrais lire le paragraphe en question:

> Que les deux partis de l'opposition et le gouvernement puissent présenter au plus quatre amendements chacun audit bill à l'étape du rapport, à condition que lesdits amendements qui auront été déposés auprès du greffier de la Chambre au plus tard à 18 heures aujourd'hui soient proposés ou réputés proposés à cette étape;

Il y a autre chose dont je voudrais parler. On a signalé plus tôt à la présidence que les partis s'étaient entendus pour attribuer 27 minutes au parti libéral, 36 minutes à l'opposition officielle et 18 minutes au Nouveau parti démocratique. Cette entente s'appuyait sur l'hypothèse que le débat commencerait à 6 h 10, mais le débat commence maintenant. J'imagine que nous respecterons ce qui a été entendu. Les représentants des partis pourraient peut-être indiquer à la présidence comment le temps de parole sera attribué. La présidence ne demandera pas l'avis des députés à sa gauche ou à sa droite, mais plutôt de chaque parti.

M. Pinard: Monsieur l'Orateur, nous sommes d'accord pour que l'attribution se fasse dans les mêmes proportions. Bien entendu, nous en sommes à la deuxième lecture et, si j'ai bien compris, l'ordre de la Chambre prévoit que, vers 7 h 30, les motions d'amendement seront considérées comme ayant été proposées. Nous verrons à ce moment-là s'il doit y avoir un vote inscrit ou non. C'est ce que nous avons compris et je pense que c'est aussi ce que mes collègues ont compris.

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, nous nous sommes entendus de façon non officielle. Nous sommes d'accord pour que l'attribution de temps se fasse dans les mêmes proportions afin de terminer par le vote à 7 h 30 comme le prévoit l'ordre de la Chambre.

M. Deans: Monsieur l'Orateur, je suis tout à fait d'accord là-dessus. Je pense que cela voudrait dire 30, 20 et 15 minutes par parti. Je viens de faire le calcul en fonction d'une période de 65 minutes.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Si vous me le permettez, je voudrais voir si c'est entendu. Est-ce d'accord que 30 minutes seront attribuées au parti conservateur, 20 au parti libéral et 15 au NPD? Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, je pense que nous sommes d'accord pour garder les mêmes proportions. Je ne suis pas aussi fort en calcul que le leader du NPD à la Chambre, mais j'arriverai bien à trouver mon diplôme de comptable quelque part et à faire le calcul rapidement.

M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, j'aiderai tous les députés en abrégeant mes observations même si le bill est inscrit en mon nom.

[*Français*]

Monsieur le président, je suis très heureux à ce moment-là de prendre la parole, parce qu'il s'agit d'un débat qui a été tenu au cours des mois derniers et qui touche un sujet très délicat pour le Parlement, car il s'agit d'apporter des amendements au Code criminel, amendements qui ont trait aux relations entre les personnes, et je crois que ce que nous proposons aujourd'hui devant la Chambre, il s'agit d'une partie du travail de la Chambre, le comité de la justice et des questions juridiques et la Chambre ayant entrepris cette étude sous le titre du bill C-53, et aujourd'hui nous avons réussi au moins à régler la moitié du problème. Je voudrais donc remercier tous les députés de cette Chambre de nous avoir permis de disposer de ce bill cet après-midi, ainsi que tous ceux qui ont témoigné devant le comité et tous les députés de la Chambre qui ont bien voulu siéger pendant de nombreuses heures, et en particulier durant la séance marathon qui a eu lieu mercredi, il y a une semaine, et où nous avons siégé jusque tard dans la nuit.

[*Traduction*]

Pour reprendre les dispositions particulières du bill, je tiens premièrement à signaler que l'on s'est efforcé d'éliminer des articles du Code criminel relatifs aux infractions sexuelles toute allusion à l'un des deux sexes en particulier, de manière à respecter l'égalité des droits que nous garantit la charte. Les quelques allusions qui demeurent seront supprimées lorsque nous amenderons les articles du code relatifs à l'exploitation des enfants.

Deuxièmement, l'article 244 du code qui définit l'agression est modifié par l'addition d'un nouveau paragraphe de façon à ce qu'il soit bien clair que le fait de se soumettre ou de ne pas résister à une agression ne constitue pas un consentement parce que l'on a usé de la force contre le plaignant ou un tiers, tel que l'enfant du plaignant, ou que l'on a recouru à des menaces de représailles contre le plaignant ou un tiers, ou que l'on a eu recours à des supercheries ou que l'on a usé de son autorité, comme dans le cas de rapports employeur-employé.

Troisièmement, suite au jugement rendu par la Cour suprême dans l'affaire Pappajohn, il a été ajouté un autre article stipulant que le juge doit recommander au jury de bien examiner s'il y a des raisons de croire l'accusé lorsqu'il déclare que le plaignant a consenti à l'agression.

Quatrièmement, en ce qui concerne les types d'agression sexuelle, nous créons au premier niveau une infraction hybride qui peut entraîner la condamnation de l'accusé à une peine maximale de dix années d'emprisonnement, ou une condamnation par un juge de paix à une peine maximale de six mois d'emprisonnement dans le cas d'attouchements superficiels. Ce premier niveau d'infraction couvrira toutes les possibilités, depuis l'attouchement jusqu'à la relation sexuelle forcée avec violence minimale.

Au second niveau, dans le cas d'une agression sexuelle commise avec une arme ou accompagée de menaces visant un tiers, ou de coups et blessures infligés au plaignant, l'accusé risque une peine maximale de 14 années d'emprisonnement.

Enfin, au troisième niveau de gravité, il y aura une autre catégorie d'agression sexuelle grave, si le plaignant a été blessé, mutilé ou défiguré, ou que sa vie a été mise en danger; cette infraction pourra entraîner l'emprisonnement à vie.

Parmi les autres modifications qu'il est proposé d'apporter, je tiens à souligner qu'il ne sera plus nécessaire d'obtenir confirmation du témoignage du plaignant pour que l'accusé soit condamné. De ce fait, les agressions sexuelles seront considérées sur le même plan que les autres crimes.

Désormais la victime ne sera plus obligée de porter plainte immédiatement après avoir été agressée alors qu'auparavant elle ne pouvait être crue qu'à cette condition.

• (1830)

Aucune question ne pourra être posée au sujet du comportement sexuel du plaignant avec une autre personne que l'accusé si ce n'est pour repousser une preuve faite par la Couronne, pour prouver l'identité ou délimiter les faits s'il y a eu d'autres activités sexuelles.

Enfin, je tiens à souligner que ce projet de loi élimine «l'immunité conjugale».Les femmes n'appartiennent pas à leur mari et l'acte sexuel sans le consentement des deux parties est tout aussi inacceptable à l'intérieur qu'à l'extérieur des liens du mariage.

Un amendement éclaircira encore davantage les choses. Lors des audiences du comité j'ai exprimé l'opinion qu'aucun éclaircissement ne s'imposait, mais les membres du comité étaient d'avis contraire. Les termes proposés au comité ne me convenaient pas en tant que ministre de la Justice, mais depuis nous en sommes arrivés à une nouvelle formulation. Je crois savoir qu'une motion sera présentée par le député de Burnaby (M. Robinson) appuyé par mon secrétaire parlementaire en raison du travail qu'il a fait. J'ai approuvé cette motion.

Deux nouvelles infractions sont prévues par les paragraphes 250.1 et 250.2 eu égard au problème que pose la lutte entre les parents pour la garde des enfants. En vertu du paragraphe 250.1, un parent se rendra coupable d'un acte criminel s'il retient son enfant contrairement à une ordonnance relative à la garde de l'enfant rendue par un tribunal au Canada en faveur de l'autre parent. Le paragraphe 252.2 s'appliquera dans les cas où aucune ordonnance de garde n'aura été rendue, mais où un parent aura la garde de fait de son enfant. Dans ce cas, il faudra le consentement du procureur général de la province ou de son représentant local pour que des poursuites puissent être intentées.

Ces dispositions ne s'appliqueront pas dans les cas où le parent ayant pris l'enfant aura obtenu le consentement du parent en ayant la garde et dans les rares cas où le parent qui aura enlevé son enfant pourra persuader un tribunal qu'il voulait le sauver d'un danger immédiat.

J'ai moi-même présenté un amendement à l'article 19 qui éclaircirait le paragraphe 246.6(1)(C). On a longuement discuté du comportement sexuel passé. Mon amendement assurera que si une question se pose à ce sujet on ne s'occupera que du délit lui-même. Il ne sera pas permis de fouiller dans le passé de la personne. Comme nous l'avons dit en comité, il pourrait y avoir des cas où si les relations impliquent plusieurs personnes en même temps il sera nécessaire de décrire la situation parce qu'elle pourrait se rapporter à l'activité sexuelle de cette personne avec une autre personne.

[*Français*]

Monsieur le président, je voudrais tout simplement dire que c'est un progrès considérable que nous faisons aujourd'hui. Nous avons reçu des propositions, des suggestions de bien des organismes au comité. Je voudrais remercier en particulier tous les organismes féminins du Canada qui ont manifesté un intérêt tout à fait particulier dans ce domaine. Nous avons déposé le bill il y a déjà un an et demi et nous avons fait bien des progrès en essayant de développer un consensus. Ce sont des problèmes fondamentalement difficiles, et c'est pourquoi lorsque j'ai comparu devant le comité j'ai pris une attitude tellement flexible où j'ai dit: Je suis prêt à accepter toutes sortes de suggestions. J'avais été tellement flexible à un certain moment que les députés de l'opposition me reprochaient de ne pas savoir ce que je voulais. Je voulais faire une expérience où j'offrirais au comité le plus de flexibilité possible et me rendant responsable d'accepter ou non certains amendements. J'ai été un peu déçu de l'expérience parce qu'à un certain moment on a voulu la retourner contre moi en prétendant que je ne savais pas exactement quelles étaient les réformes que je voulais faire, mais je ne le regrette pas parce que nous allons continuer cet automne, il y a encore des problèmes à régler, comme la question de la pornographie des enfants. Je pense qu'il faut régler ce problème-là. Il y en a qui ont prétendu que le problème n'est pas un problème important encore, mais je suis convaincu qu'il y a un problème. Les témoins l'ont démontré et si ce n'est qu'un commencement de problème, je pense qu'on doit l'arrêter immédiatement. C'est pourquoi j'étais un peu déçu qu'on n'ait pas pu s'entendre. D'ailleurs je vois le député de Provencher (M. Epp) qui dit que le comité en 1976 et 1977 avait recommandé des réformes dans ce domaine-là. Alors je ne pense pas que le comité, à l'époque, avait basé son jugement seulement sur des suppositions. C'est à la lumière de ce rapport du comité de la Chambre de la justice que j'avais accepté de proposer ces choses, et nous y reviendrons si c'est la même session qui continue à l'automne, au cours de cette session, sinon nous présenterons de nouveau ces mesures devant le Parlement. Monsieur le président, je voudrais remercier tout le monde qui a travaillé dans ce domaine-là. Encore aujourd'hui je suis un peu déçu des amendements qui ont été proposés. Lorsque nous discutions au préalable en comité pour régler ce problème, j'avais convenu qu'il n'y aurait pas d'amendement et qu'on viendrait ici sans amendement. Même s'il y avait des changements possibles à faire à la loi, j'avais prévu qu'on pourrait les faire à l'automne parce qu'on reviendra sur un bill de même nature, et on pourra faire des corrections à ce que nous proposons. Mais des amendements ont été proposés. Alors j'en ai proposé un, j'ai accepté l'amendement sur l'immunité des époux. Évidemment j'ai produit le texte qui sera présenté par le député de Burnaby (M. Robinson) et d'autres amendements que j'ai pu accepter ont été proposés par l'opposition officielle.

D'autres ont été proposés que je ne pourrai pas accepter, je le regrette. Évidemment, comme ministre de la Justice, je dois étudier certaines propositions et je vois le député de Cambridge (M. Speyer) qui m'a fait des instances. Il était un peu déçu que je n'aie pas accepté un amendement qu'il avait discuté avec mon secrétaire parlementaire. Cependant c'est dans la question où nous avons voulu clairement nous assurer que les infractions, les aggressions sexuelles soient traduites dans un nouveau code de façon que les personnes en cause qui sont affectées puissent plus librement porter plainte. L'amendement proposé par l'honorable député de Cambridge qui, à première vue, a l'air raisonnable, pourrait être critiqué à ce moment-ci comme allant à l'encontre de ce que nous voulons collectivement atteindre, c'est-à-dire nous assurer que les plaintes pourront être portées plus facilement, qu'il y aura des recommandations plus faciles. Si je l'avais accepté, peut-être que suivant mon jugement nous aurions jusqu'à un certain point reculé vis-à-vis de l'engagement collectif que nous avons pris particulièrement en ce qui a trait aux mouvements féminins qui insistaient sur le fait que la corroboration ne devrait pas être un élément dans la nécessité de trouver une personne coupable en matière d'aggressions sexuelles. Nous y reviendrons si nécessaire.

Je puis même assurer l'honorable député et je voudrais remercier mon collègue le ministre chargé de la condition féminine qui est à la Chambre à ce moment-ci et qui a suivi de très près ce débat ainsi que le député de Saint-Michel (M^me^ Killens) qui ne m'ont pas lâché d'un pouce depuis quelques mois à ce sujet, je les remercie d'avoir exercé cette pression. Je remercie les députés de l'opposition de leur collaboration. Je remercie le président du comité le député de Athabaska, de Lotbinière (M. Dubois), la ville d'Athabaska est dans sa circonscription, c'est pourquoi, monsieur le président, je me suis trompé, aussi, particulièrement, mon secrétaire parlementaire, le député de Willowdale (M. Peterson) qui, au cours de la dernière semaine, a fait un excellent boulot en travaillant extrêmement fort pour trouver le consensus. J'avais pris une petite gageure avec lui, je ne croyais pas que nous allions réussir, la gageure était bien intentionnée, je voulais le stimuler et je le remercie d'avoir gagné sa gageure.

[*Traduction*]

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Avant de donner la parole au député de Kingston et les Îles (M^lle^ MacDonald), je tiens à dire que les choses sont beaucoup plus faciles pour tous les députés si tous savent à quoi s'en tenir. Le débat sur ce bill a été entamé à 6 h 25. Quinze minutes se sont écoulées depuis. Je pense qu'il reste cinq ou six minutes au parti libéral qui pourrait vouloir les utiliser à un autre moment. Je crois que le parti progressiste conservateur a encore droit à 30 minutes de débat. Ces 30 minutes seront divisées entre quatre députés qui pourront chacun parler pendant sept minutes et demie.

• (1840)

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur l'Orateur, je voudrais tout d'abord féliciter les députés de tous les partis d'avoir, par leur collaboration, leur persévérance et leur dévouement, permis que le bill C-127 soit débattu ce soir.

Je ne saurais trop insister sur l'importance que j'accorde à ce projet de loi. Il y a longtemps que l'on n'avait pas débattu un texte de loi aussi crucial, tant du point de vue social que juridique. Car nous parlons d'amendements au Code criminel et plus particulièrement de l'actualisation de dispositions du Code criminel touchant les femmes.

Je voudrais dans un premier temps rappeler le rôle que mon collègue le député de Surrey-White Rock-Delta-Nord (M. Friesen) a joué au sujet des dispositions de ce projet de loi concernant l'enlèvement d'enfants par l'un des parents. Au moment de mettre fin aux audiences du comité, il a rendu un hommage tout particulier à M^me^ Lois Preston, présidente de l'Association des parents d'enfants enlevés de la Colombie-Britannique, et M^me^ Lilia Lopez Karu, présidente de l'Association «Abducted Children's Rights of Canada» pour avoir, par leurs efforts, fait en sorte que les amendements aux articles du Code criminel concernant l'enlèvement d'enfants par l'un des parents soient finalement apportés.

Avec ce projet de loi, les dispositions des lois actuellement en vigueur concernant le viol et les tentatives de viol vont être modifiées pour mettre davantage l'accent sur le caractère violent de ces actes et non plus sur leur caractère sexuel proprement dit. Autrement dit, il ne sera plus question dans la loi de viol.

Ce projet de loi est le fruit de longues démarches. Depuis des années, des femmes, individuellement ou collectivement, ont exercé des pressions pour que l'on apporte des modifications aux dispositions de la loi concernant le viol. Il était manifeste que des changements à cette partie du Code criminel s'imposaient. Le nombre des cas de viol déclarés est bien inférieur à ce qu'il est en réalité. On estime qu'une seule femme sur dix victime d'un viol se rend à la police. Cette situation était due largement à l'idée couramment répandue sur les victimes de viol que les femmes tranquilles ne se font pas violer et que si elles l'ont été, c'est qu'elles l'avaient cherché. On faisait enquête sur le passé sexuel des victimes et on s'en servait même au tribunal contre elles, oubliant qu'elles étaient les véritables victimes.

Le nombre des inculpés déclarés coupables a toujours été nettement inférieur dans le cas des viols que dans le cas des autres crimes graves: 52 p. 100 seulement dans le cas des viols, contre 82 p. 100 dans le cas des autres crimes punis par la loi. Par conséquent, des associations féminines comme le comité national d'action sur le statut de la femme et le Conseil national des femmes ont commencé à demander la suppression totale des articles actuels du Code criminel concernant le viol. Elles demandaient que l'on prévoie à la place une disposition en vertu de laquelle le viol serait assimilé aux voies de fait.

En réponse, le gouvernement a proposé le bill C-52, il y a à peu près quatre ans, lequel a eu un effet positif. Il a permis de réunir tous les groupes de femmes qui ont demandé que l'on enchâsse quatre principes fondamentaux dans la loi: assimiler le viol aux voies de fait, créer des catégories d'agressions sexuelles qui correspondent aux diverses voies de fait, supprimer l'immunité des époux restreindre les preuves admissibles concernant des antécédents sexuels.

En octobre 1979, le cabinet progressiste conservateur a approuvé un avant-projet de loi visant à faire du viol une agression sexuelle et à abolir l'immunité des époux. Notre parti n'a jamais changé d'avis à ce sujet.

Depuis la présentation du bill C-53 par l'actuel ministre de la Justice (M. Chrétien), en janvier 1981, les députés de notre parti ont fait l'impossible pour s'assurer que les principes fondamentaux que renfermait l'avant-projet de loi du gouvernement conservateur seraient respectés. Nous avons maintenu cette position pendant toute la durée des réunions de comité. Le ministre conviendra sans doute que la détermination dont nous avons fait preuve a fortement contribué à améliorer le bill dont la Chambre est saisie ce soir.

Le bill à l'étude prévoit trois catégories de voies de fait et d'agressions sexuelles dans le Code criminel. Le ministre les a décrites. Les organisations féminines qui ont comparu devant le comité ont été unanimes à demander que la nouvelle loi soit calquée sur les dispositions actuelles du Code criminel concernant les voies de fait, afin que les nouvelles dispositions relatives aux agressions sexuelles reposent sur des bases solides. C'est pourquoi notre parti a insisté au comité pour prévoir trois catégories de voies de fait et d'agressions sexuelles. Nous voulions que le principe des «lésions corporelles» tombe dans la deuxième catégorie. Ce n'est que vers la fin de la soirée, le dernier jour d'audience du comité, que nous avons fini par arracher cette concession importante au gouvernement.

Nous avons également éliminé l'amendement qui avait été présenté afin d'inclure les actes dégradants dans la seconde catégorie. Nous avons insisté pour que l'on reprenne l'expression «lésion corporelle» au lieu de «lésion corporelle grave». Ce sont les choses que nous avons acquises durant les audiences du comité.

Je sais que le projet de loi qui nous est présenté n'est pas parfait, mais c'est au moins un grand pas dans la bonne direction pour les femmes. Je crois qu'il marquera le début d'une nouvelle façon de percevoir dans la société les actes sexuels imposés par la menace. Il est très clair et n'a pas peur des mots. Il stipule qu'une agression sexuelle est avant tout un acte de violence et non pas un acte de passion, que c'est une agression où l'organe sexuel mâle est utilisé comme arme.

Nous avons au moins réussi à ce qu'on n'ait plus peur des mots, mais il est absolument faux de dire qu'il s'agit simplement d'un changement de terminologie. La nouvelle définition d'«agression sexuelle» englobe tous les cas d'actes sexuels forcés. Cela aussi constitue un grand progrès.

Jusqu'à maintenant il fallait absolument qu'il y ait pénétration forcée pour qu'il y ait viol. Personne ne niera que la pénétration forcée est un délit sérieux, mais le nouveau projet de loi prévoit que d'autres types d'actes sexuels forcés peuvent être tout aussi sérieux. C'est extrêmement important. Le viol est synonyme de peur. Le fait de faire disparaître le mot n'enlève pas la peur, mais cela signifie que les femmes seront en mesure de se plaindre des agressions sexuelles dont elles ont été victimes sans avoir peur d'être déclarées «immorales» par la société. Ce qui est plus important encore, c'est que le projet de loi signifie que ceux qui commettent ce crime odieux que constitue le viol ont beaucoup plus de chances d'être condamnés pour leur brutalité.

Je suis très fier du rôle que notre parti a joué dans l'adoption de ce projet de loi.

Des voix: Bravo!

M. John Gamble (York-Nord): Monsieur l'Orateur, il arrive qu'un déuté soit satisfait de lui lorsqu'il a accompli quelque chose ou a fait un effort, même si le résultat n'est pas tout à fait ce à quoi il s'attendait. Je n'éprouve certes pas ce sentiment aujourd'hui.

Nous sommes saisis d'un bill auquel je m'oppose, et je tâcherai d'expliquer pourquoi dans les quelques instants dont je dispose. J'aurais pourtant pu, en raison des ordres de la Chambre, mettre fin de mon propre chef au débat sur ce projet de loi, mais je m'en suis abstenu. C'est pourquoi je suis très mécontent de moi.

Le bill à l'étude me paraît une supercherie exercée à l'endroit de la population féminine du pays. Il convient d'expliquer pourquoi. Le ministre de la Justice (M. Chrétien) a bien expliqué les modifications au Code criminel qui ont trait au viol. Il y a trois catégories de peines pour l'infraction appelée «agression sexuelle». Dans la première catégorie, un accusé peut être inculpé sur déclaration sommaire de culpabilité. Il importe de ne pas oublier que nous avons supprimé du Code criminel le délit de viol qui entraînait la peine maximale de l'emprisonnement à perpétuité infligée à l'inculpé s'il est reconnu coupable.

L'analyse des deux autres catégories et de la gravité du délit qui doit avoir été commis pour entraîner une inculpation montre qu'à moins qu'il n'y ait eu de lésion corporelle, qu'une arme n'ait été employé ou que des menaces n'aient été faites à la victime, la première catégorie s'applique, entraînant une sentence de dix années d'emprisonnement ou l'imposition d'une amende.

• (1850)

Par exemple, prenons le cas d'une femme qui aurait été effectivement violée—même si nous n'employons plus l'expression—et qu'il n'y aurait pas de lésions corporelles. Toutefois, cette femme, ayant perdu la raison par suite du traumatisme subi, perd aussi totalement son autonomie. La peine maximale qui peut être imposée dans ces circonstances est de dix ans. En ce qui concerne le viol au sens où nous l'entendons généralement, lorsque l'agresseur n'arrive pas à ses fins, il peut en fait se voir imposer une simple amende. Le viol se classe ainsi au même niveau qu'une infraction pour excès de vitesse.

Je crois qu'il serait bon de demander aux Canadiennes si c'est cela qu'elles veulent.

Le dernier des amendements a été présenté aux députés à 6 h 25 et qu'on leur demande maintenant de voter sur le projet de loi à 7 h 30, soit dans quarante minutes.

Je serais étonné que le bill dont nous débattons ait été étudié par 25 députés au moment où nous voterons. Pourtant, il est de notre devoir, en tant que députés au Parlement qui s'acquittent de leurs obligations à l'égard de leurs électeurs, de lire et de comprendre les articles du Code criminel qui concernent la liberté et la vie des Canadiens. Nous sommes censés nous acquitter de nos responsabilités soixante-cinq minutes après avoir pris connaissance des amendements. Monsieur l'Orateur, nous serons-nous vraiment acquittés de nos responsabilités? La réponse est non. C'est pour cette raison que je ne suis pas satisfait.

Je voudrais signaler que lorsque le bill a été présenté sous le titre de bill C-53, il renfermait des dispositions relatives à l'exploitation sexuelle des enfants. Tous les articles y afférents ont été supprimés du bill et l'on nous annonce qu'ils seront présentés à nouveau à l'automne. Voilà trois années que nous travaillons sur ce projet de loi et nous y travaillons toujours. Quand reparlerons-nous de l'exploitation sexuelle des enfants? Dans cinq ans? Dans l'intervalle, devrions-nous négliger cet aspect important du Code criminel? Voilà pourtant ce qu'on nous demande de faire et voilà sur quoi nous allons voter.

Je serais étonné que les Canadiennes approuvent une telle attitude. Je suis sûr qu'elles sont aussi préoccupées du bien-être de leurs enfants que certains d'entre nous, que certains d'entre nous qui se proposaient de voter contre le bill parce qu'ils étaient irrités et fâchés par notre comportement.

Je voudrais donc savoir pourquoi certains députés, qui avaient tellement hâte d'adopter le projet de loi sous sa forme actuelle, ont supprimé l'article 156 du Code criminel tel qu'il se présente actuellement? Permettez-moi de lire cet article à la Chambre:

> Est coupable d'un acte criminel et passible d'un emprisonnement de dix ans et de la peine du fouet, toute personne du sexe masculin qui attaque une autre personne avec l'intention de commettre la sodomie ou qui attente à la pudeur d'une autre personne du sexe masculin.

Ce délit n'existera plus lorsque ce projet de loi sera adopté.

M. Robinson (Burnaby): Ce n'est pas vrai. Vous ignorez de quoi vous parlez.

M. Gamble: Nous parlons d'agression sexuelle. Alors que l'expression «voies de fait» est définie dans le projet de loi, l'«agression sexuelle» ne l'est pas. Ce sont les tribunaux qui devront décider ce que c'est. J'ignore ce que c'est et aucun député ne le sait, et pourtant nous adoptons ce projet de loi ce soir pour pouvoir partir en vacances. C'est cette accélération de la procédure que je trouve répréhensible.

M. Chris Speyer (Cambridge): Monsieur l'Orateur, en 1963, Everett Dirkson, qui parlait alors des droits civils aux États-Unis, a déclaré qu'il n'y a rien de plus puissant qu'une idée dont l'heure est venue.

Je vous dis, monsieur l'Orateur, ainsi qu'aux députés qu'après avoir siégé pendant plus de quinze semaines à ce comité et écouté tous les témoins, j'ai été convaincu par les groupes de femmes, par les agents de police, par les procureurs de la Couronne et par les procureurs généraux du Canada que le moment était venu de mettre cette idée à exécution. Rien ne peut empêcher cette idée de faire son chemin, et c'est pourquoi nous adopterons ce projet de loi ce soir.

C'est la dernière fois que nous discuterons du viol au sens juridique. Je voudrais vous faire part de quelques-unes de mes vues en tant qu'avocat ayant poursuivi et défendu un très grand nombre de violeurs avant d'être élu. Pour une femme, il s'agit de la perte de sa dignité et d'une atteinte à sa liberté qui laissent des cicatrices difficiles à fermer. Je ne suis pas une femme, mais je serais porté à croire que ça ne s'arrête pas là. Le plus dur consiste à devoir venir témoigner en cours au sujet de cette atteinte à sa dignité au risque de ne pas être crue. Cela inquiète énormément les pères, les maris et les victimes. Je sympathise avec les victimes de viol non seulement à cause de l'épreuve qu'elles ont subies mais aussi de l'épreuve supplémentaire que constitue la nécessité d'en témoigner et la perspective de ne pas être crues en cas de contestation.

Je tiens à faire comprendre que ce projet de loi ne constitue pas une panacée. La preuve ne changera pas dans aucun tribunal du pays. La sentence imposée à une personne jugée coupable d'agression sexuelle, peu importe la catégorie, sera déterminée par le genre et le sérieux du délit. Il ne faudrait pas croire que le bill changera quoi que ce soit en ce qui concerne les tribunaux. Il serait bon de s'en souvenir.

Une femme membre d'une association féminine a témoigné devant le comité. Comme je ne voulais pas me bercer d'illusions, je lui ai demandé s'il s'agissait uniquement d'un changement d'ordre linguistique, un peu comme on dirait d'un concierge que c'est un ingénieur en entretien. Cela fait-il vraiment une différence? Cette femme, qui était âgée de 60 ans, m'a dit: «Je ne puis vous expliquer pourquoi je pense ainsi, mais je préfère de loin être stigmatisée en tant que victime d'agression sexuelle qu'en tant que victime de viol». Cette affirmation en dit long sur la façon dont les femmes perçoivent ce projet de loi.

J'ai présenté quatre amendements à la Chambre. Je voudrais parler de la procédure, mais auparavant, je tiens à rappeler que jamais le ministère de la Justice n'a rédigé un projet de loi aussi imprécis, aussi mauvais, et qui ne reflète pas du tout les intentions des députés. Je vais vous en donner un exemple. Si l'un des articles du Code criminel qui a été rédigé par le ministère entrait en vigueur demain, en admettant que le bill reçoive la sanction royale sans amendement, il serait interdit de présenter des preuves au tribunal fondées sur la réputation de la personne agressée. Autrement dit, si une femme avait un dossier criminel chargé ou était une menteuse pathologique, elle ne pourrait être interrogée à ce sujet. Ce n'est pas ce que les députés voulaient. Nous voulions parler de sa vie sexuelle passée. Cette interdiction constituait une mesure de protection pour la victime. Et pourtant, ce n'est pas ce qu'on a inscrit dans le bill qui aurait force de loi si nous n'y prenions garde.

Je pourrais fournir d'autres exemples, mais j'ai autre chose à dire et il ne me reste pas grand temps. Pendant des semaines, le ministre de la Justice (M. Chrétien) a donné plein pouvoir à son secrétaire parlementaire pour agir à sa place. Cet après-midi, avant 2 heures, nous nous sommes réunis, le député de St. Catharines (M. Reid), moi-même, et un représentant du ministère de la Justice pour étudier un très important amendement qu'il est inutile de mentionner. Je ne tiens pas à entrer dans les détails pour le moment. Mais j'ai renoncé à mon amendement, celui dont la Chambre est saisie aujourd'hui au nom du parti progressiste conservateur du Canada et sur lequel la Chambre sera appelée à se prononcer. C'est un fonctionnaire du ministère de la Justice qui l'a rédigée. Le secrétaire parlementaire m'avait bel et bien dit que le gouvernement l'appuierait, et lorsque je suis revenu pour m'entretenir avec les députés de ce côté-ci, c'était fort de la promesse d'un homme à qui je pensais pouvoir faire confiance.

• (1900)

A la Chambre, quel que soit le parti dont il se réclame, un député se doit d'être homme d'honneur. Quand je m'engage à faire quelque chose, je le fais. Le secrétaire parlementaire était à n'en pas douter investi de ce pouvoir. J'ai quitté son bureau et j'ai réussi à convaincre certains de mes collègues qui avaient des doutes. Mais qu'est-ce que je constate? Ce soit, à 5 h 55, le secrétaire parlementaire vient nous dire que la Chambre ne peut pas se prononcer sur la proposition d'amendement de notre parti. Je suis allé parler au ministre de la Justice. Il a laissé tomber son secrétaire parlementaire. Jamais plus je ne me fierai à la parole du secrétaire parlementaire, pas parce qu'il a menti, mais parce que le ministre de la Justice ne lui fait pas confiance et le laisse tomber. Je suis très en colère. Agir ainsi, c'est se déshonorer.

M. Chrétien: Et la parole que vous nous aviez donnée hier?

M. Speyer: La façon dégueulasse dont le ministre de la Justice traite son secrétaire parlementaire—vous êtes un fieffé menteur, un fourbe et un gredin de la pire espèce—et c'est au ministre de la Justice que je parle. Jamais plus je ne me fierai à sa parole.

Des voix: Bravo!

M. Joe Reid (St. Catharines): Monsieur l'Orateur, je veux tout d'abord remercier les députés pour l'occasion qui m'est donnée de prendre la parole ce soir. Le ministre a traité de la teneur du projet de loi. A certains moments, nous avons tous éprouvé le sentiment de nous trouver dans une impasse, car nous ignorions, nous les députés de l'opposition, quelles seraient en définitive les dispositions du projet de loi. Nous avions sous les yeux une cible mouvante à cause des amendements qu'on ne finissait plus de présenter. C'est pourquoi nous avons été critiques à l'égard du ministre, comme l'a relevé ce dernier, et à l'égard du gouvernement. Notre réaction s'expliquait aussi par le désir de comprendre la théorie qui poussait le ministre à changer ainsi d'avis. Nous cherchions à savoir sur quels principes il se guidait pour présenter tous ces amendements. Il fallait que les Canadiens puissent saisir les sens des mots qu'on soumettait à notre étude. Voilà quelles étaient les difficultés de l'opposition, d'une séance du comité à l'autre, jusqu'au moment où, enfin parvenus au terme d'une session, nous avons souhaité, de concert avec le ministre, l'adoption d'un projet de loi qui réponde aux exigences actuelles de la population féminine.

Aujourd'hui, finalement nous émettons des réserves; mais bien que nous en ayons au sujet de certains problèmes qui ont été définis dans le bill C-53 et éprouvions de grandes inquiétudes au sujet de ceux qui ont été laissés de côté, nous espérons que le ministre vieillera à ce que ces questions soient soulevées le plus tôt possible à la session d'automne, afin que nous puissions nous attaquer aussi hardiment que ces quelques derniers jours aux problèmes concernant la protection des enfants, la pornographie, le respect des femmes et les enfants maltraités.

Je suis heureux, ainsi que les autres députés de ce côté-ci de la Chambre, que tous reconnaissent qu'une réforme du Code criminel s'impose. Les aggressions sexuelles, dont ont souffert tant de personnes, font maintenant l'objet d'un système à trois volets que nous pouvons comprendre et approuver, ainsi que le public. C'est pourquoi, et je sais que votre Honneur s'apprête à se lever, nous disons que ce serait là un instrument utile qui permettrait que le Code tienne compte des nécessités et des besoins du grand public dans les années 80, et dès aujourd'hui en fait.

Des voix: Bravo!

L'Orateur suppléant (M. Laniel): Le député de Simcoe-Nord (M. Lewis) veut-il invoquer le Règlement?

M. Doug Lewis (Simcoe-Nord): Monsieur l'Orateur, je pense qu'il nous reste encore cinq minutes. Je voudrais faire quelques observations au sujet de la procédure et de ce que nous avons essayé de faire ici aujourd'hui.

Notre comité a consacré de nombreuses heures à ce projet de loi. Il a siégé jusqu'à deux heures du matin jeudi dernier. Ce n'est que tard hier après-midi que les résultats de ses travaux sont devenus apparents, sous la forme d'un projet de loi officiel susceptible d'être présenté à cette Chambre. Il n'a pas encore été étudié dans sa forme définitive parce que nous attendions de voir ce que le gouvernement allait proposer.

Je fais remarquer à la Chambre que, pour ce qui est du bill C-124 présenté par le gouvernement, le comité en a terminé l'étude à 11 heures du soir et il a été présenté à la Chambre à trois heures le lendemain. Ce bill-ci a franchi l'étape du comité à deux heures du matin et aujourd'hui, six jours et demi plus tard, il peut enfin être discuté par la Chambre. S'il y a eu des retards, il faut les attribuer au gouvernement. Nous ne pouvions en toute hâte nous prononcer sur un bill que nous ne pouvions voir sous la forme définitive que le gouvernement voulait lui donner pour le présenter à la Chambre. C'est la seule raison de ce retard.

Ce qui nous intéressait, après avoir reçu la version définitive à ce projet de loi, c'était de veiller que le projet de loi déposé à la Chambre reflète bien les délibérations du comité. Ce n'est que très tard hier après-midi que les membres du comité siégeant de notre côté qui avaient participé aux délibérations ont pu nous assurer que le projet de loi qui allait être déposé dans les vingt-quatre heures était essentiellement conforme à ce que le comité avait approuvé, ni plus ni moins. Nous estimons que les députés, tant du gouvernement que de l'opposition, auraient dû disposer de cette période pour l'étudier. Je puis assurer aux députés que, une fois que nous l'avons eu, nous, de ce côté-ci, avons rapidement obtenu qu'il soit étudié par tous les membres du comité de même que par nos recherchistes.

Nous avons pu partir de là, à 5 h 30 ou 5 h 45 hier après-midi, pour en arriver à l'ordre émis par la Chambre. Nous tenions à faire cette étude. Je dois dire, en tant que leader adjoint à la Chambre, que, sans connaître le fonds du bill, nous avions le sentiment que le processus devait être respecté, de sorte que nos gens aient le droit, comme ils en ont le devoir, d'examiner la mesure législative. Nous estimons que nous y sommes parvenus et que le projet de loi dont la Chambre est maintenant saisie représente bien le point de vue du comité. Voilà pourquoi nous avons agi comme nous l'avons fait. Il peut sembler que nous ayons réagi hâtivement à un ordre de la Chambre, mais je puis assurer à Votre Honneur que nous avons consacré beaucoup de temps et d'efforts aux délibérations du comité depuis un an et demi, et surtout ce soir-là, de même qu'à l'examen d'avant-projets. Nous nous réjouissons maintenant de participer au débat officiel sur ce projet de loi que le gouvernement a mis tant de temps à présenter.

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur l'Orateur, c'est un plaisir pour moi que de participer à ce très important débat sur les modifications fondamentales proposées au Code criminel. Depuis des décennies, les femmes canadiennes ont lutté pour changer des dispositions législatives archaïques en matière de viol, des lois qui sont fondées sur de nombreux mythes, par exemple, sur le fait de considérer la victime d'un viol comme une marchandise endommagée, des lois fondées sur une profonde méfiance à l'égard de l'accusatrice, des lois qui laissent supposer que le viol n'est pas un crime contre une femme mais plutôt contre la propriété d'un homme.

Les statistiques du viol sont alarmantes. Une Canadienne sur cinq fait l'objet d'agressions sexuelles, au cours desquelles elle est violentée, tripotée, dépouillée, ou encore elle est victime d'une tentative de viol. Une sur 17 est violée. Pourtant, et c'est sûrement la meilleure preuve de la faiblesse de la législation actuelle, 94 p. 100 des criminels sexuels n'ont jamais été arrêtés. Seulement 2 p. 100 des violeurs seront poursuivis et reconnus coupables. Pour ces 2 p. 100, les peines moyennes sont beaucoup trop légères.

• (1910)

Le moment est venu de remanier en profondeur ces dispositions législatives. Je voudrais signaler les nombreux particuliers et groupes qui sont venus témoigner au cours des derniers mois devant le comité de la justice et des questions juridiques, entre autres le Comité d'action nationale de la condition féminine, l'Association nationale des femmes et du droit, le Conseil consultatif canadien de la condition de la femme et les représentants d'organismes provinciaux et locaux venus des quatre coins du pays. Je voudrais aussi signaler le dévouement de mes collègues les députés de New Westminster-Coquitlam (M^lle^ Jewett) et de Vancouver-Est (M^me^ Mitchell) qui ont consacré, beaucoup de temps et d'efforts au sein du caucus et du comité pour améliorer les dispositions du projet de loi.

Des voix: Bravo!

M. Robinson (Burnaby): Je veux aussi signaler à la surprise de quelques-uns j'en suis sûr qu'étant donné ce qui s'est passé depuis 24 heures, et en dépit du fait que je m'oppose sans réserve aux points de vues exprimés, je suis reconnaissant au député de York-Nord (M. Gamble) d'avoir permis que cet important débat ait lieu.

Ces différentes dispositions de la loi font l'objet de nombreux changements importants que je m'abstiendrai de vous exposer en détail. D'autres intervenants s'en chargeront. Ce qui importe je pense c'est qu'en fin de compte, nous considérions le viol non pas comme un crime passionnel mais plutôt comme une agression brutale. Il ne s'agit cependant pas d'une agression comme les autres. Le viol comporte un élément supplémentaire de violation de l'intégrité de la victime. Le bill reconnaît la nature violente du viol.

Il y a en outre le fait important qu'on supprime l'immunité des époux et je reviendrai sur cette question dans un instant, monsieur l'Orateur.

Les dispositions relatives à la recevabilité des témoignages relatifs au comportement sexuel antérieur avec d'autres personnes que l'accusé seront beaucoup plus strictes qu'auparavant. Le Code ne fera plus la distinction entre les sexes. Autrement dit, nous reconnaissons que ce ne sont pas seulement les femmes, mais aussi les hommes qui doivent être protégés contre l'agression sexuelle. Enfin, le bill comprend plusieurs dispositions qui amélioreront sensiblement la procédure des procès; les règles relatives à la corroboration, au principe des plaintes récentes et à la nécessité de prouver la pénétration seront à juste titre modifiées par le bill.

Soit dit en passant, le premier bill à être présenté au comité, le bill C-53, portait aussi sur plusieurs autres questions importantes, y compris l'exploitation sexuelle des enfants, les crimes contre la moralité, la pornographie portant sur des enfants, et ainsi de suite. A cause de certains des problèmes que posaient ces autres questions, on a jugé que le Parlement devrait au moins adopter les dispositions importantes du bill à l'égard du remaniement des dispositions relatives à l'agression sexuelle.

La pornographie portant sur les enfants, cette façon d'exploiter les enfants, répugne à tous les députés, mais malheureusement, la disposition présentée par le ministre était mal rédigée. Rien n'indiquait qu'on ait eu recours aux dispositions actuelles du Code criminel relatives à l'obscénité. Pourtant, si le critère utilisé est l'échelle de valeurs de la collectivité, quelque chose d'aussi répugnant et d'aussi scandaleux que la pornographie ayant recours à des enfants ne peut être qu'inacceptable, quelle que soit son échelle de valeurs. En outre, la Commission Badgley est en train d'examiner cet aspect de la loi.

En ce qui a trait aux crimes contre la moralité, je pense que, lorsque nous examinerons les dispositions de la loi à cet égard, nous devrions nous laisser guider par les principes que la Commission de réforme du droit du Canada avait énoncés dans son rapport sur les infractions sexuelles en 1978. La Commission avait recommandé que la réforme des infractions sexuelles se fonde sur trois principes fondamentaux, en l'occurrence la protection de l'intégrité de la personne, la protection des enfants et des groupes spéciaux et la sauvegarde de la moralité publique.

Partant de là, j'estime que le gouvernement a malheureusement cédé au cours des derniers mois aux instances du pendant canadien de la majorité morale américaine en retirant toutes les propositions d'amendement et en refusant d'apporter aucun changement à la loi en ce domaine, même si ces changements ne reflétaient pas fidèlement les principes définis par la Commission de réforme du droit. A mes yeux, bon nombre des dispositions du Code criminel comme celles concernant l'indécence grossière ou les maisons de débauche qui vont à l'encontre des principes énoncés par la Commission de réforme du droit n'ont absolument pas leur place dans un code criminel en cette aube du XXI^{e} siècle. Hélas, je le répète, le ministre a cédé aux pressions de la majorité morale canadienne et c'est ainsi qu'il est toujours illégal pour trois adultes de faire ménage à trois dans l'intimité de leur foyer. Ils sont mêmes passibles en théorie de cinq ans d'emprisonnement.

Je n'ai pas le temps de parler des dispositions du projet de loi qui modifient les dispositions du Code criminel concernant les agressions, si ce n'est pour dire qu'à mon avis, un tel changement ne se justifie pas. Aucun des témoins que nous avons entendus n'a réclamé que l'on fasse passer le maximum de la peine encourue pour une infliction illégale de lésions corporelles de cinq ans à 14 ans. Je suis d'accord toutefois avec le fait que l'on ait abandonné la notion d'agression du premier degré pour la remplacer par une notion plus large qui permet d'inclure les actes de violence au sein des ménages sans que l'on soit obligé de prendre le coupable sur le fait. C'est là un changement avec lequel nous sommes d'accord.

Je compte proposer quatre amendements au projet de loi, car j'estime qu'ils représentent un progrès important pour les Canadiens.

Le premier amendement réclame l'abolition de l'immunité du conjoint. C'est là un amendement important qui devrait normalement être accepté par tous les députés, du moins je l'espère, et que le secrétaire parlementaire du ministre va appuyer. De son côté, le député de Kingston et les Îles (M^{lle} MacDonald) a fait savoir en comité qu'elle y était très favorable. Cet amendement permettra d'éliminer une fois pour toute la fausse conception selon laquelle l'agression sexuelle serait un acte autorisé au sein du mariage. Dire qu'un homme ne peut en aucune circonstance être accusé du viol de son épouse, c'est dire que la femme ne vaut pas plus que du bétail.

J'ai insisté au comité pour que la suppression de l'immunité conjugale soit explicite. Un des collaborateurs du ministre a alors prétendu que cela relevait de la sensiblerie et du ridicule, mais j'estime que c'est là un amendement beaucoup plus important. Je me réjouis de voir qu'il sera adopté ce soir par la Chambre. Je tiens seulement à faire remarquer que cet amendement a été vivement critiqué par le groupe que j'ai mentionné plus tôt, soit le Canadians for Family and Freedom Group, selon lequel la notion de viol entre époux risquerait de nuire aux relations sexuelles des époux. Il est pour le moins regrettable que le ministre ait répondu de diverses façons à ce même groupe.

Le second amendement très important que je propose concerne le jugement de la Cour suprême du Canada dans l'affaire opposant la Reine à Pappajohn. Cette décision, plus que toute autre peut-être, a outré les Canadiennes, car cela revient à dire qu'un homme qui estime honnêtement que la victime d'un viol était consentante doit être acquitté par le tribunal, même s'il n'a aucun motif fondé de le croire. Je ne demande pas que l'on supprime totalement la justification fondée sur ce principe comme certains l'ont préconisé. Je dis simplement que lorsqu'un homme prétend qu'il croyait honnêtement que la victime était consentante, il ne doit pas se contenter d'invoquer des motifs pervers ou irrationnels, en disant par exemple, que son mari lui a dit qu'elle aimait cela, même lorsqu'elle pleurait en disant non, pour être acquitté. Ce que je veux dire, c'est qu'il doit fournir des justifications suffisantes.

Le député d'Edmonton-Strathcona (M. Kilgour) a signalé au comité de la justice et des questions juridiques qu'à son avis, la décision Pappajohn était la «Grande Charte des agresseurs sexuels à travers le pays.» Le député conservateur d'Edmonton-Strathcona a dit qu'il préviendrait le gouvernement que son parti se battrait jusqu'au bout pour s'opposer à la décision Pappajohn. Que s'est-il passé au comité? Tous les membres du comité libéraux et conservateurs, ont rejeté mon amendement, qui prévoyait une justification fondée uniquement.

• (1920)

Cet amendement fera l'objet d'un vote inscrit ce soir. Je supplie les députés de réfléchir bien sérieusement aux ramifications de cet amendement. Je le répète: peut-être plus que tout autre, il a rallié l'appui vigoureux de toutes les organisations nationales de femmes, des chefs de police et de plus de 22,000 hommes et femmes qui ont signé des pétitions nous pressant d'accepter le principe que l'un des deux partenaires a le droit de se refuser à l'autre.

Je proposerai un troisième amendement: il a trait à l'admissibilité, comme preuve, de l'expérience sexuelle antérieure. Je tiens à préciser que le ministre, en réponse à mon amendement, a déjà fait beaucoup pour rendre la loi plus rigoureuse à cet égard. Il est regrettable, cependant, qu'il admette encore comme preuve, quelles que soient les circonstances, l'expérience sexuelle antérieure avec une personne autre que l'accusé. Le ministre a bien dit que c'était pertinent, dans certains cas. C'est peut-être vrai, mais une femme a toujours le droit de refuser, d'après moi. Elle peut avoir des relations sexuelles avec toute une équipe de joueurs de football si elle veut, mais si elle veut refuser les avances d'un joueur, elle en a le droit. Il faut toujours respecter ce droit.

Le dernier amendement rétablira les trois degrés qui ont été recommandés par un certain nombre d'associations féminines nationales. Au niveau du troisième degré, il y aurait l'intention précise de commettre une agression sexuelle, ce qui est un facteur important.

Je tiens à signaler que ce projet de loi constitue une nette amélioration, mais ce n'est qu'un premier pas. Les dispositions de ce projet de loi représentent un premier pas important. Ce qui importe tout autant que de modifier la loi, c'est d'inciter les Canadiens à changer d'attitude, car bien trop souvent, ils traitent les femmes comme des objets sexuels. Que ce soit au niveau de la publicité, de la façon dont on les traite sur le plan professionnel ou du manque total de protection contre le harcèlement sexuel au travail, il faut que ces attitudes changent.

Ce qui est tout aussi important, c'est de favoriser et d'encourager la création de centres d'accueil pour les victimes d'agressions sexuelles dans toutes les régions du pays. Les crédits accordés à ces centres importants sont minimes, ce qui est inadmissible. Ils jouent pourtant un rôle essentiel en essayant d'aider les victimes de viol.

En guise de conclusion, je dirai que je suis heureux de donner mon appui à ce projet de loi qui incarne des progrès importants. J'espère que les députés songeront sérieusement à appuyer les amendements présentés dans les quatre domaines auxquels j'ai fait allusion, la suppression expresse de l'immunité du conjoint, la mise au rancart du précédent Pappajohn, l'interdiction de parler du comportement sexuel antérieur de la victime avec une autre personne que l'accusé et la mise au point d'une gradation juste pour les victimes d'agressions sexuelles.

[*Français*]

Mme Thérèse Killens (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Mines) et ministre responsable de la Condition féminine): Monsieur le président, c'est un grand jour aujourd'hui pour les femmes du Canada. Il me fait plaisir de participer à ce débat.

[*Traduction*]

Avant de dire ce que je pense au nom des femmes de notre pays et même si je regrette qu'il ne soit pas à la Chambre, je tiens à répondre au député de York-Nord (M. Gamble) qui a parlé contre le bill il y a quelques minutes. Il a déclaré que c'était pour lui une bien triste soirée. Il est bien évident que le député n'a jamais été terrifié.

Le député n'a jamais assisté aux séances du comité. Il se réveille tout à coup ce soir et témoigne de son ignorance. Il aura été mal renseigné.

Je prie les Canadiens à garder en mémoire ce que l'honorable représentante de Kingston et les Îles (M^lle^ MacDonald) a dit ce soir. Celle-ci a assisté à maintes séances du comité et s'est exprimée au nom des Canadiennes. Quand il s'agit de questions intéressant les femmes de notre pays et des injustices qu'elles subissent, je puis dire à la Chambre qu'il n'y a pas d'esprit de parti qui tienne.

[*Français*]

Nous avons vécu des moments difficiles lors des travaux du Comité de la justice et des questions juridiques. La tournure des événements m'avait un peu découragée depuis quelques jours. Le projet de loi était dans une impasse qui semblait nous empêcher de passer cette loi avant l'ajournement d'été. Depuis trois semaines, les députés de l'opposition et plusieurs groupes de pression nous demandaient de scinder le projet en deux, de manière à permettre seulement le passage des dispositions qui protègent les femmes. Vu la difficulté d'en venir à un consensus, le comité a dû remettre l'étude des articles qui touchent à l'exploitation sexuelle des jeunes et à la pornographie enfantine à un peu plus tard. Je désire au nom de plusieurs des membres du Comité de ce côté-ci de la Chambre exprimer notre grande déception devant l'obstruction systématique des députés de l'opposition et nous avons dû en remettre l'étude à l'automne, nous l'espérons.

Nous avons cependant réussi à accorder une protection accrue aux femmes du Canada en prévoyant trois niveaux d'infractions sexuelles et nous avons réussi et ceci, monsieur le président, est bien important, à restreindre au minimum, et je dis bien au minimum, la possibilité d'invoquer le comportement sexuel antérieur et la croyance de bonne foi. Je suis heureuse d'accorder mon appui aux amendements apportés ce soir par le ministre de la Justice (M. Chrétien). Je suis heureuse de noter aussi que nous avons réussi à améliorer la loi en ce qui a trait au kidnapping des enfants. On sait comment ce triste problème affecte de plus en plus les familles depuis l'avènement de la progression des divorces au Canada, comme vous le savez, monsieur le président, il y a trois divorces sur cinq mariages dans notre pays.

Nous vivons ce soir le fruit de plusieurs années de labeur exécuté autant par les hommes que les femmes intéressés au problème. L'événement de ce soir est aussi important que le gain que nous avons obtenu sur l'article 28 de la Constitution. Et ce n'est pas étonnant que ce soit le même ministre, monsieur le président, qui nous a apporté l'article 28 dans la Constitution pour protéger les droits de la personne et qui aujourd'hui apporte une protection supplémentaire pour les femmes. Je désire, monsieur le président, laisser quelques minutes à un de mes collègues. Je termine en remerciant tous les gens des deux côtés de la Chambre et surtout les groupes de femmes qui ont bien voulu nous appuyer au sujet de ce bill.

M. Gilles Marceau (Jonquière): Monsieur le président, je voudrais dire au tout début de mes remarques que j'ai été choqué par les propos du député de Cambridge (M. Speyer) qui a porté des accusations contre tout le monde. Le sérieux de ses accusations doit être en rapport avec ses présences au comité, et je peux dire que ces dernières ont été très rares, on ne doit donc pas y prendre attention. Je suis très heureux d'appuyer ce projet de loi qui est attendu depuis fort longtemps. Il représente un progrès essentiel et fort intéressant dans le Code criminel. Il donne suite aux instances des associations féminines qui demandaient depuis longtemps d'améliorer notre Code criminel, d'éliminer la discrimination et surtout d'enlever l'article relatif au viol. Alors de ce côté-là, c'est très encourageant, monsieur le président, et j'en suis satisfait. Quant aux mœurs antérieurs également, nous avons fait beaucoup de progrès en vue de répondre aux demandes des associations féminines, et les mœurs antérieurs ne feront plus partie du procès, sauf dans trois exceptions fort rares. Je voudrais exprimer cependant ma déception quant à la partie du projet de loi qui porte sur la pornographie enfantine. C'est un problème qui était très sérieux, et je regrette que nous n'ayons pas pu nous entendre avec l'opposition pour que cette partie du projet de loi-là soit acceptée.

Je me réjouis cependant du fait que le ministre de la Justice (M. Chrétien), que je félicite ainsi que son secrétaire parlementaire, ramènera ce projet de loi sur la pornographie à la prochaine session. Alors, dans l'ensemble, je pense qu'il faut féliciter tous ceux qui ont comparu devant le comité, tous ceux qui ont travaillé et dire que nous avons fait un pas en avant, et je pense que tous les membres du Comité, dans l'ensemble, ont fait de l'excellent travail, et je tiens à les en féliciter, d'un côté comme de l'autre de la Chambre.

• (1930)

[*Traduction*]

M. Lawrence: Monsieur l'Orateur, j'interviens pour faire ce que je considère réellement comme un rappel au Règlement, car je veux parler du simulacre de débat dans lequel nous sommes engagés ici ce soir. Je ne blâme pas personne à la Chambre, mais certains députés n'ont reçu qu'à 7 h 18 ce soir une bonne partie des amendements à un projet de loi d'ordre technique qui aura des répercussions sur la vie et les libertés des citoyens canadiens, alors que nous devrons nous prononcer sur ces amendements à 7 h 30.

M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, les députés et les visiteurs dans les tribunes devraient savoir qu'un seul amendement vient du gouvernement contre huit de l'opposition, dont quatre proposés par le parti conservateur et quatre par le Nouveau parti démocratique. Des quatre amendements du parti conservateur, trois nous paraissent acceptables. Le député de Cambridge (M. Speyer) n'est pas d'accord avec nous sur le quatrième. Mon secrétaire parlementaire en a discuté avec lui. Il comprend son point de vue, mais en ma qualité de ministre de la Justice du Canada, je ne peux l'accepter. J'ai dit, et je tiens à le répéter, que nous remettrons l'amendement à l'étude à la rentrée, à l'automne.

Sur les quatre amendements proposés par les néo-démocrates, je suppose qu'un seul est acceptable aux yeux de tous, et que les trois autres ne sont pas acceptables en ce qui concerne le gouvernement. Au nombre des amendements proposés par les conservateurs, trois nous paraissent acceptables, alors qu'un ou deux ne le sont pas en ce qui concerne le NPD.

Je signale au député qu'il y a eu une entente. Nous avons étudié ce bill en comité des mois durant. Nous avons essayé de trouver des solutions en comité et l'entente qui a été conclue, toujours en comité, voulait qu'aucun amendement ne serait présenté. J'étais disposé à ne pas présenter d'amendement au nom du gouvernement. Je n'en ai présenté qu'un seul aujourd'hui et les partis de l'opposition en ont présenté d'autres.

Je suis content que le député ait affirmé ne vouloir blâmer personne. Toutefois, nous avons besoin de ce projet de loi, et c'est à cause de l'entente conclue entre les trois partis que nous nous retrouvons dans la situation actuelle.

L'Orateur suppléant (M. Laniel): Comme serviteur de la Chambre, la présidence ne peut traiter que de ce que lui ordonne la Chambre. Conformément donc à la décision unanime de la Chambre, je dois procéder à la mise aux voix maintenant.

[*Français*]

Comme il est 7 h 30, il est de mon devoir, en conformité des dispositions de l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix sur-le-champ toutes les motions nécessaires en vue de disposer du bill dont la Chambre est maintenant saisie.

Code criminel

[*Traduction*]

Le bill est censé avoir été renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques, lequel est censé en avoir fait rapport. Conformément à l'ordre que la Chambre a adopté, il est entendu que nous en sommes en ce moment à l'étape du rapport dans l'étude du bill.

M. Svend J. Robinson (Burnaby) propose:

Motion nº 1

Qu'on modifie le bill C-127, tendant à modifier le Code criminel en matière d'infractions sexuelles et d'autres infractions contre la personne et à apporter des modifications corrélatives à d'autres lois, à l'article 19, en retranchant les lignes 15 à 26, page 7, et en les remplaçant par ce qui suit:

«(4) Lorsqu'un accusé prétend qu'il a cru que le plaignant avait consenti à l'acte faisant l'objet de l'accusation, un juge, s'il est convaincu que les éléments de preuve sont suffisants et que, si le jury y croyait, ils constitueraient un moyen de défense, doit demander au jury, lors de l'examen par ce dernier de tous les éléments de preuve relatifs à la détermination de la sincérité de la croyance de l'accusé, d'apprécier si elle était fondée sur des motifs raisonnables et de rendre un verdict d'acquittement si l'accusé établit que sa croyance se fondait sur des motifs raisonnables.»

L'Orateur suppléant (M. Laniel): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Laniel): Que tous ceux qui sont pour la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

L'Orateur suppléant (M. Laniel): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Laniel): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

L'Orateur suppléant (M. Laniel): Conformément à l'ordre adopté plus tôt, le vote est différé.

[*Français*]

M. Svend J. Robinson (Burnaby) propose:

Motion nº 2

Qu'on modifie le bill C-127, Loi modifiant le Code criminel en matière d'infractions sexuelles et d'autres infractions contre la personne et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, à l'article 19, en retranchant les lignes 36 à 45, page 8, et les lignes 1 à 30, page 9, et en les remplaçant par ce qui suit:

«246.1 Quiconque commet une agression sexuelle est coupable

a) d'un acte criminel et passible d'un emprisonnement de 5 ans; ou

b) d'une infraction punissable sur déclaration sommaire de culpabilité.

246.2 (1) Commet une agression sexuelle grave quiconque

a) porte, utilise ou menace d'utiliser une arme ou imitation d'arme en commettant une agression sexuelle;

b) commet une agression sexuelle qui cause des lésions corporelles; ou

c) avec l'intention

(i) de blesser, mutiler ou défigurer une personne; ou

(ii) de mettre en danger la vie d'une personne

cause de quelque manière des lésions corporelles à une personne, que cette personne soit ou non celle mentionnée au sous-alinéa (1) ou (II),

(2) Quiconque commet une agression sexuelle grave est coupable d'un acte criminel et passible,

(a) lorsqu'il s'agit d'une infraction visée à l'alinéa (1)a) ou *b*), d'un emprisonnement de 14 ans;

b) Lorsqu'il s'agit d'une infraction visée à l'alinéa (1)c), d'un emprisonnement à perpétuité.»

L'Orateur suppléant (M. Laniel): Plaît-il à la Chambre d'appuyer la motion?

Des voix: D'accord!

Des voix: Non!

L'Orateur suppléant (M. Laniel): Que ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui!

L'Orateur suppléant (M. Laniel): Que ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non!

L'Orateur suppléant (M. Laniel): A mon avis, les non l'emportent.

Des voix: Sur division!

L'Orateur suppléant (M. Laniel): La motion est défaite sur division.

(La motion nº 2 de M. Robinson (Burnaby) est rejetée.)

[*Traduction*]

M. Chris Speyer (Cambridge) (au nom de M. Lewis) propose:

Motion nº 3

Qu'on modifie le bill C-127, tendant à modifier le Code criminel en matière d'infractions sexuelles et d'autres infractions contre la personne et à apporter des modifications corrélatives à d'autres lois, à l'article 19, en retranchant les lignes 42 à 45, page 8, et les lignes 1 à 3, page 9, et en les remplaçant par ce qui suit:

«(2) Lorsqu'une personne est accusée».

L'Orateur suppléant (M. Laniel): Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

M. Robinson (Burnaby): Sur division.

(La motion nº *3 de M. Speyer est adoptée.*)

● (1940)

L'Orateur suppléant (M. Laniel): Le prochain vote porte sur la motion nº 4.

M. Chris Speyer (Cambridge) propose:

Motion nº 4

Qu'on modifie le bill C-127, loi tendant à modifier le Code criminel en matière d'infractions sexuelles et d'autres infractions contre la personne et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, à l'article 19, en retranchant les lignes 19 à 21, page 9, et en les remplaçant par ce qui suit:

«gnant;

c) inflige des lésions corporelles au plaignant;

d) a commis l'infraction avec la complicité d'une autre personne.»

L'Orateur suppléant (M. Laniel): Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

M. Chrétien: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je crois qu'il y a accord, mais qu'une erreur grammaticale doit être corrigée.

M. Speyer: Monsieur l'Orateur, il y a un «ou» dans la motion. J'ignore si vous l'avez lue comme il faut, c'est-à-dire: «inflige des lésions corporelles au plaignant ou a commis l'infraction avec la complicité d'une autre personne».

L'Orateur suppléant (M. Laniel): Au lieu de «d)», il faudrait lire «ou *d*)». La Chambre approuve-t-elle la correction?

Des voix: D'accord.

L'Orateur suppléant (M. Laniel): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion corrigée?

Des voix: D'accord.

Des voix: Sur division.

L'Orateur suppléant (M. Laniel): La motion nº 4 de M. Speyer est adoptée sur division.

La Chambre passe maintenant à la motion nº 5.

M. Chris Speyer (Cambridge) (au nom de M. Lewis) propose:

Motion nº 5

Qu'on modifie le Bill C-127, tendant à modifier le Code criminel en matière d'infractions sexuelles et d'autres infractions contre la personne et à apporter des modifications corrélatives à d'autres lois, à l'article 19,

a) en retranchant la ligne 31, page 9, et en la remplaçant par ce qui suit:

«246.4 (1) La corroboration n'est pas néces-».

b) en ajoutant, immédiatement après la ligne 42, page 9, ce qui suit:

«(2) Par dérogation au paragraphe (1) le tribunal doit donner des directives au jury sur la prudence requise dans tous les cas où il estime ces directives nécessaires.»

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. La Chambre peut-elle avoir l'assurance que la formulation de cet amendement est la même dans les versions anglaise et française? Dans la version anglaise, on dit «the trier of fact» et dans la version française, «au jury».

L'Orateur suppléant (M. Laniel): Le député doit reconnaître que la présidence n'est pas en mesure de donner cette assurance.

M. Lewis: A ce propos, monsieur l'Orateur, puis-je offrir mon concours à la présidence? Les amendements de ce côté-ci ont été rédigés en français, d'après le texte anglais, par le ministère de la Justice. J'imagine que les rédacteurs ont fait de leur mieux pour faire concorder les deux versions.

L'Orateur suppléant (M. Laniel): Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion dans les deux langues?

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Laniel): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

L'Orateur suppléant (M. Laniel): Que tous ceux qui sont contre la motion veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Laniel): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

L'Orateur suppléant (M. Laniel): Le vote sur cette motion est reporté.

La Chambre passe maintenant à la motion nº 6.

M. Svend J. Robinson (Burnaby) propose:

Motion nº 6

Qu'on modifie le bill C-127, loi modifiant le Code criminel en matière d'infractions sexuelles et d'autres infractions contre la personne et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, à l'article 19, en retranchant les lignes 12 à 23, page 10, et en les remplaçant par ce qui suit:

«plaignant; ou

B) de la preuve d'un rapport sexuel du plaignant présentée dans le but d'établir l'identité de la personne qui a eu avec le plaignant des rapports sexuels lors de l'événement mentionné dans l'accusation.»

L'Orateur suppléant (M. Laniel): Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Laniel): Que ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

L'Orateur suppléant (M. Laniel): Que ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Laniel): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

L'Orateur suppléant (M. Laniel): Par conséquent, le vote sur cette motion est différé.

• (1950)

[*Français*]

L'Orateur suppléant (M. Laniel): La Chambre prendra maintenant en considération la motion nº 7 inscrite au nom de l'honorable ministre de la Justice (M. Chrétien).

L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice) propose:

Motion nº 7

Qu'on modifie le Bill C-127, Loi modifiant le Code criminel en matière d'infractions sexuelles et d'autres infractions contre la personne et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, à l'article 19, en retranchant les lignes 19 à 23, page 10, et en les remplaçant par ce qui suit:

«c) d'une preuve d'actes de conduite sexuelle qui ont eu lieu en même temps que ceux qui sont à l'origine de l'accusation dans les cas où la preuve porte sur le consentement que l'accusé croyait que le plaignant avait donné.»

L'Orateur suppléant (M. Laniel): Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord!

(La motion est adoptée.)

L'Orateur suppléant (M. Laniel): La Chambre prendra maintenant en considération la motion nº 8, inscrite au nom de l'honorable député de Cambridge (M. Speyer).

M. Chris Speyer (Cambridge) propose:

Motion nº 8

Qu'on modifie le Bill C-127, Loi modifiant le Code criminel en matière d'infractions sexuelles et d'autres infractions contre la personne et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, à l'article 19, en retranchant la ligne 10, page 11 et en la remplaçant par ce qui suit:

«246.2 ou 246.3, une preuve de réputation sexuelle».

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

[*Traduction*]

M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, je crois que nous avons un problème. Il me semble qu'il devrait s'agir de 246.7 plutôt que de 246.2 et 246.3. Nous acceptons le changement, mais le numéro n'est pas le bon.

M. Peterson: Monsieur l'Orateur, dans le texte remis aux députés les numéros 246.2 et 246.3 figurent dans la version française et le numéro 246.3 dans la version anglaise. Je crois qu'il devrait s'agir de 246.7. Je crois que cette correction correspondra à l'amendement proposé par le député de Cambridge (M. Speyer) que nous appuyons.

M. Speyer: D'accord.

L'Orateur suppléant (M. Laniel): La Chambre accepte-t-elle la modification?

Des voix: D'accord.

L'Orateur suppléant (M. Laniel): Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

(La motion nº 8 de M. Speyer est adoptée.)

La Chambre passe maintenant au vote sur la motion nº 9.

M. Svend J. Robinson (Burnaby) propose:

Motion nº 9

Qu'on modifie le bill C-127, loi tendant à modifier le Code criminel en matière d'infractions sexuelles et d'autres infractions contre la personne et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, à l'article 19, en ajoutant, immédiatement après la ligne 12, page 11, ce qui suit:

«246.8 Un conjoint peut être inculpé en vertu de l'article 246.1, 246.2 ou 246.3 pour une infraction contre l'autre conjoint, peu importe s'ils cohabitaient ou non au moment où a eu lieu l'activité qui est à l'origine de l'inculpation.»

L'Orateur suppléant (M. Laniel): Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

(La motion nº 9 de M. Robinson (Burnaby) est adoptée.)

L'Orateur suppléant (M. Laniel): En conformité des dispositions de l'article 75(11) du Règlement, la Chambre passe maintenant aux votes différés sur les motions.

Qu'on convoque les députés.

• (2000)

Et la sonnerie s'étant fait entendre:

Mme le Président: Le premier vote porte sur la motion nº 1 inscrite au nom du député de Burnaby (M. Robinson).

(La motion nº 1, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote nº 253*)

POUR

Messieurs

Althouse	Heap	Mitchell (Mme)
Anguish	Ittinuar	Murphy
Benjamin	Jewett (Mlle)	Orlikow
Blackburn	Keeper	Parker
Blaikie	Kilgour	Robinson (Burnaby)
Broadbent	Knowles	Rose
Deans	Kristiansen	Sargeant
de Jong	Manly	Waddell—26.
Fulton	Miller	

CONTRE

Messieurs

Allmand	Breau	Chrétien
Axworthy	Bujold	Clark (Yellowhead)
Bachand	Burghardt	Clarke (Vancouver Quadra)
Baker (Nepean-Carleton)	Bussières	Comtois
Beatty	Caccia	Cook
Beauchamp-Niquet (Mme)	Campbell (Mlle) (South West Nova)	Cooper
Bégin (Mme)	Campbell (LaSalle)	Corbett
Blais	Campbell (Cardigan)	Corbin
Blaker	Chénier	Corriveau
Bockstael		Cosgrove
Bossy		Cousineau

Messieurs

Crombie
Crosby (Halifax-Ouest)
Cullen
Cyr
Darling
Daudlin
Dawson
De Bané
de Corneille
Dingwall
Dion
Dionne (Chicoutimi)
Dionne (Northumberland-Miramichi)
Dubois
Duclos
Dupras
Duquet
Ellis
Elzinga
Epp
Erola (Mme)
Ethier
Ferguson
Fisher
Fleming
Flis
Forrestall
Fox
Fretz
Gamble
Garant
Gauthier
Gendron
Gilchrist
Gimaïel
Gourd (Argenteuil-Papineau)
Greenaway
Gurbin
Gustafson
Hawkes
Henderson
Herbert
Hervieux-Payette (Mme)
Hopkins
Howie
Huntington
Irwin
Isabelle
Jarvis
Jelinek
Johnston
Joyal
Kaplan
Kelly
Kempling
Killens (Mme)
King
Kushner
Lachance
Lajoie
Lalonde
Lambert
Lamontagne
Landers
Lang
Laniel
Lapierre
Lapointe (Charlevoix)
Lapointe (Beauce)
Lawrence
LeBlanc
Leduc
Lefebvre
Lewis
Loiselle
Lumley
MacBain
MacDonald (Mlle)
MacEachen
MacGuigan
Mackasey
MacLaren
MacLellan
Malépart
Maltais
Marceau
Massé
Masters
Mazankowski
McCain
McCauley
McCuish
McDermid
McKinnon
McKnight
McLean
McMillan
McRae
Munro (Hamilton-Est)
Nicholson (Mlle)
Pepin
Peterson
Pinard
Prud'homme
Regan
Reid (St. Catharines)
Reid (Kenora-Rainy River)
Roberts
Robinson (Etobicoke-Lakeshore)
Rompkey
Rossi
Savard
Schroder
Scott (Hamilton-Wentworth)
Shields
Smith
Speyer
Stewart
Tardif
Taylor
Tessier
Thacker
Tobin
Tousignant
Towers
Veillette
Watson
Weatherhead
Wenman
Wilson
Wright
Yanakis—163.

● (2010)

Mme le Président: Je déclare la motion rejetée.

(La motion nº 1 de M. Robinson (Burnaby) est rejetée.)

Mme le Président: Le vote porte maintenant sur la motion nº 4 inscrite au nom du député de Cambridge (M. Speyer).

(La motion nº 4 de M. Speyer, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote nº 254*)

POUR

Messieurs

Baker (Nepean-Carleton)
Beatty
Clark (Yellowhead)
Clarke (Vancouver Quadra)
Cook
Cooper
Corbett
Crombie
Crosby (Halifax-Ouest)
Darling
Ellis
Elzinga
Epp
Forrestall
Fretz
Gamble
Gilchrist
Greenaway
Gurbin
Gustafson
Hawkes
Howie
Huntington
Jarvis
Jelinek
Kempling
Kilgour
King
Kushner
Lambert
Lawrence
Lewis
MacDonald (Mlle)
Mazankowski
McCain
McCuish
McDermid
McKinnon
McKnight
McLean
McMillan
Reid (St. Catharines)
Scott (Hamilton-Wentworth)
Shields
Speyer
Stewart
Taylor
Thacker
Towers
Wenman
Wilson
Wright—52.

CONTRE

Messieurs

Allmand
Althouse
Anguish
Axworthy
Bachand
Beauchamp-Niquet (Mme)
Bégin (Mme)
Benjamin
Blackburn
Blaikie
Blais
Blaker
Bockstael
Bossy
Breau
Broadbent
Bujold
Burghardt
Bussières
Caccia
Campbell (Mlle) (South West Nova)
Campbell (LaSalle)
Campbell (Cardigan)
Chénier
Chrétien
Comtois
Corbin
Corriveau
Cosgrove
Cousineau
Cullen
Cyr
Daudlin
Dawson
Deans
De Bané
de Corneille
de Jong
Dingwall
Dion
Dionne (Chicoutimi)
Dionne (Northumberland-Miramichi)
Dubois
Duclos
Dupras
Duquet
Erola (Mme)
Ethier
Ferguson
Fisher
Fleming
Flis
Fox
Fulton
Garant
Gauthier
Gendron
Gimaïel
Gourd (Argenteuil-Papineau)
Heap
Henderson
Herbert
Hervieux-Payette (Mme)
Hopkins
Irwin
Isabelle
Ittinuar
Jewett (Mlle)
Johnston
Joyal
Kaplan
Keeper
Kelly
Killens (Mme)
Knowles
Kristiansen
Lachance
Lajoie
Lalonde
Lamontagne
Landers
Lang
Laniel
Lapierre
Lapointe (Charlevoix)
Lapointe (Beauce)
LeBlanc
Leduc
Lefebvre
Loiselle
Lumley
MacBain
MacEachen
MacGuigan
Mackasey
MacLaren
MacLellan
Malépart
Maltais
Manly
Marceau
Massé
Masters
McCauley
McRae
Miller
Mitchell (Mme)
Munro (Hamilton-Est)
Murphy
Nicholson (Mlle)
Orlikow
Parker
Pepin
Peterson
Pinard
Prud'homme
Regan
Reid (Kenora-Rainy River)
Roberts
Robinson (Burnaby)
Robinson (Etobicoke-Lakeshore)
Rompkey
Rose
Rossi
Sargeant
Savard
Schroder
Smith
Tardif
Tessier
Tobin
Tousignant
Veillette
Waddell
Watson
Weatherhead
Yanakis—137.

Mme le Président: Je déclare la motion rejetée.

(La motion nº 4 de M. Speyer est rejetée.)

● (2020)

(La motion nº 2 de M. Robinson (Burnaby), mise aux voix, est rejetée.)

Code criminel

(Vote nº 255)

POUR

Messieurs

Althouse
Anguish
Baker
(Nepean-Carleton)
Beatty
Benjamin
Blackburn
Blaikie
Broadbent
Clark
(Yellowhead)
Clarke
(Vancouver Quadra)
Cook
Cooper
Corbett
Crombie
Crosby
(Halifax-Ouest)
Darling
Deans
de Jong
Ellis
Elzinga
Epp
Forrestall
Fretz
Fulton
Gamble
Gilchrist
Greenaway
Gurbin
Gustafson
Hawkes
Heap
Howie
Huntington
Ittinuar
Jarvis
Jelinek
Jewett (Mlle)
Keeper
Kempling
Kilgour
King
Knowles
Kristiansen
Kushner
Lambert
Lawrence
Lewis
MacDonald
(Mlle)
Manly
Mazankowski
McCuish
McDermid
McKinnon
McKnight
McLean
McMillan
Miller
Mitchell
(Mme)
Murphy
Orlikow
Parker
Reid
(St. Catharines)
Robinson
(Burnaby)
Rose
Sargeant
Scott
(Hamilton-Wentworth)
Shields
Speyer
Stewart
Taylor
Thacker
Towers
Waddell
Wenman
Wilson
Wright—76.

CONTRE

Messieurs

Allmand
Axworthy
Bachand
Beauchamp-Niquet
(Mme)
Bégin (Mme)
Blais
Blaker
Bockstael
Bossy
Breau
Bujold
Burghardt
Bussières
Caccia
Campbell
(Mlle)
(South West Nova)
Campbell
(LaSalle)
Campbell
(Cardigan)
Chénier
Chrétien
Comtois
Corbin
Corriveau
Cosgrove
Cousineau
Cullen
Cyr
Daudlin
Dawson
De Bané
de Corneille
Dingwall
Dion
Dionne
(Chicoutimi)
Dionne
(Northumberland-
Miramichi)
Dubois
Duclos
Dupras
Duquet
Erola (Mme)
Ethier
Ferguson
Fisher
Fleming
Flis
Fox
Garant
Gauthier
Gendron
Gimaïel
Gourd
(Argenteuil-Papineau)
Henderson
Herbert
Hervieux-Payette
(Mme)
Hopkins
Irwin
Johnston
Joyal
Kaplan
Kelly
Killens (Mme)
Lachance
Lajoie
Lalonde
Lamontagne
Landers
Lang
Laniel
Lapierre
Lapointe
(Charlevoix)
Lapointe
(Beauce)
LeBlanc
Leduc
Lefebvre
Loiselle
Lumley
MacBain
MacEachen
MacGuigan
Mackasey
MacLaren
MacLellan
Malépart
Maltais
Marceau
Massé
Masters
McCauley
McRae
Munro
(Hamilton-Est)
Nicholson
(Mlle)
Pepin
Peterson
Pinard
Prud'homme
Regan
Reid
(Kenora-Rainy River)
Roberts
Robinson
(Etobicoke-Lakeshore)
Rompkey
Rossi
Savard
Schroder
Smith
Tardif
Tessier
Tobin
Tousignant
Veillette
Watson
Weatherhead
Yanakis—111.

[*Français*]

Mme le Président: Je déclare la motion défaite.

(La motion de M. Robinson est rejetée.)

L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social) propose: Que le bill C-127, Loi modifiant le Code criminel en matière d'infractions sexuelles et d'autres infractions contre la personne et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, tel que modifié, soit agréé.

(La motion est adoptée.)

Mme le Président: Quand le bill sera-t-il lu pour la troisième fois?

Des voix: Maintenant!

Mme le Président: En conformité des dispositions de l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, maintenant!

M. Chrétien propose: Que le bill C-127 soit lu pour la 3e fois et adopté.

Mme le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord!

Des voix: Sur division!

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3e fois, est adopté.)

Mme le Président: En conformité des dispositions . . .

[*Traduction*]

M. Chrétien: Madame le Président, j'invoque le Règlement. J'aimerais faire une mise au point. Il n'y a pas eu de vote à l'étape de la troisième lecture, et je crois qu'il serait juste envers tous les députés de faire consigner au compte rendu que le vote était unanime.

Une voix: Sur division.

M. Chrétien: Je regrette, je ne vous avais pas entendu.

Mme le Président: Sur division.

[*Français*]

En conformité des dispositions de l'ordre adopté le mardi 3 août 1982, la Chambre reviendra maintenant aux Affaires courantes ordinaires.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

MOTION D'AJOURNEMENT POUR LE CONGÉ D'ÉTÉ

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé) propose:

Que la Chambre, lorsqu'elle s'ajournera le jour où cet ordre sera adopté, demeure ajournée jusqu'au mercredi 27 octobre 1982. Toutefois, si, à un moment quelconque antérieur à cette date, Madame le Président, après consultation avec le Gouvernement, devient convaincue que, dans l'intérêt public, la Chambre doit se réunir plus tôt dans l'intervalle, elle peut faire connaître, par avis, qu'elle a acquis cette conviction et la Chambre se réunira au temps fixé dans un tel avis et poursuivra ses travaux comme si elle avait été dûment ajournée à cette date; et

Que, si Madame le Président n'est pas en état d'agir par suite de maladie ou pour toute autre cause, l'Orateur adjoint, le vice-président des Comités ou le vice-président adjoint des Comités agisse en son nom aux fins de cet ordre.

—Madame le Président, il me fait plaisir de prendre la parole sur la motion d'ajournement et selon les informations qui m'ont été fournies, je pense que nous pourrons . . .

Mme le Président: A l'ordre! Je m'excuse d'interrompre l'honorable ministre, mais je crois qu'il va convenir que c'est pour une bonne cause.

[*Traduction*]

Je voudrais dire au revoir à nos pages et les remercier en mon nom et en votre nom de nous avoir rendu d'aussi bons services et d'avoir mis autant de cœur à leur travail.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

Mme le Président: Nous leur souhaitons de bonnes vacances bien méritées, nous nous excusons d'avoir prolongé leur travail si loin au cours de l'été et nous leur souhaitons beaucoup de succès dans ce qu'ils entreprendront l'année prochaine et les années à venir et peut-être, sait-on jamais, nous reviendront-ils comme députés?

• (2030)

M. Pinard: Madame le Président, je n'ai aucune hésitation, bien sûr, à me joindre aux propos que vous venez de tenir pour féliciter tous ceux et celles qui ont par leur travail permis aux parlementaires d'exécuter leurs fonctions au cours des derniers mois. Au nom du gouvernement il me fait également plaisir de souligner et de féliciter le travail exceptionnel qui a été fourni par les hauts fonctionnaires de la Chambre, de même que par les pages.

Je voudrais profiter de l'occasion, madame le Président, pour tout d'abord indiquer que la motion qui fait actuellement l'objet d'un court débat en est une qui a été acceptée hier à l'unanimité par les trois partis, mais une motion au sujet de laquelle, comme l'indique l'ordre de la Chambre, un débat d'une durée minimum est prévu, c'est-à-dire jusqu'à 10 heures ce soir, et, le cas échéant, un débat maximum pouvant durer jusqu'à 10 heures demain soir. Selon les informations qui me sont fournies en dernière heure, il semble que ce débat ne sera pas prolongé demain, nous le verrons dans quelques instants, mais tout indique que vers 10 heures ce soir, nous pouvons considérer à toutes fins pratiques les chances excellentes de pouvoir enfin ajourner la Chambre pour permettre aux députés d'accomplir une autre importante partie de leurs fonctions, à savoir rencontrer leurs électeurs dans leur circonscription respective, être à l'écoute de la population et en même temps expliquer les diverses politiques.

Monsieur le président, en rétrospective, lorsqu'on fait une courte analyse des travaux parlementaires qui ont eu lieu au cours des semaines, des mois, voire des années précédentes, au cours de cette session, nous en sommes presque au 400e jour d'une session, je pense qu'il faut s'attarder à deux aspects principaux. Le premier c'est celui du résultat objectif de la production effective de cette première session du 32e Parlement. On peut énoncer des chiffres qui sont éloquents, qui parlent par eux-mêmes, mais il y a aussi plus important, l'esprit qui a animé les débats ou l'absence de débat à certains moments au cours de cette session jusqu'à maintenant. Et si je reviens au premier point du résultat pratique de cette session, savoir la production en termes de mesures législatives, de mesures adoptées par le Parlement et en particulier par la Chambre des communes, on se rend vite compte que non seulement cette session a de fait établi un record au point de vue de sa durée mais chose plus importante encore, que nous avons établi un record en termes du nombre des mesures législatives qui ont pu être adoptées.

Effectivement, lorsque nous ajournerons, vraisemblablement un peu plus tard ce soir, nous aurons adopté jusqu'à maintenant près de 140 projets de loi ou mesures depuis le début de la session, ce qui représente un record indubitable si on considère que dans une session ordinaire d'un an, lorsqu'il n'y a pas d'élections, la production moyenne est d'environ 50 à 55 projets de loi. Donc nous avons effectivement adopté quelque 140 mesures, et cela excède de beaucoup la moyenne que je viens d'expliquer. Plus important encore, il y a la nature des mesures qui ont été débattues par le Parlement et adoptées par celui-ci, et je pense qu'à juste titre on peut décrire la présente session comme étant la session la plus importante de l'histoire du Canada. Qu'il nous suffise de rappeler le débat constitutionnel et l'adoption de cette résolution conjointe qui ont permis le rapatriement de la Constitution, qui ont permis l'adoption d'une charte canadienne des droits, qui ont permis l'adoption de mécanismes prévoyant une formule d'amendement pour l'avenir et qui ont également consacré le principe de la lutte contre les inégalités régionales ou le principe de la péréquation ou, si l'on veut en termes encore plus simples, le principe du partage qui constitue la base même du Canada. Débat constitutionnel, mesure majeure fort importante, adoptée au cours de cette première session et j'y reviendrai quant à l'esprit qui a pu animer ce débat.

Une autre mesure fondamentale a été adoptée par ce Parlement durant cette session, c'est celle qui concerne notre politique nationale énergétique. Encore là, il s'agissait d'une initiative de grande envergure de la part du gouvernement actuel et cette politique nationale énergétique a provoqué un débat qui a conduit à l'adoption du programme gouvernemental. Deux sujets majeurs que je viens de décrire où le gouvernement a de fait décidé au cours de cette première session d'aborder deux entreprises extrêmement importantes et à conséquences énormes sur l'avenir de notre pays le Canada: la Constitution et l'énergie.

Enfin, comme mesure importante, il y a cet ensemble de projets de loi, quelque 140 comme je viens de l'indiquer, qui ont couvert une gamme d'activités, qui ont couvert une gamme de mesures suceptibles de venir en aide à notre société et d'améliorer les conditions de vie économique et sociale dans toutes les régions du Canada. Qu'il me suffise de me référer à des projets de loi aussi importants que celui qui concerne la loi sur les banques, la loi sur la création de la Société canadienne des postes, la loi sur l'accès à l'information, la loi sur la formation professionnelle de la main-d'œuvre et je pourrais en énumérer encore 135 autres ou environ. Mais je vais dispenser la Chambre de cette longue énumération et établir clairement le résultat, la production de cette session, 140, ou presque, mesures législatives, le débat constitutionnel et l'adoption de la résolution permettant le rapatriement de la Constitution, la charte des droits, et ainsi de suite, l'adoption de la politique nationale énergétique, trois budgets, deux déclarations sur l'économie, l'adoption durant cette session de quatre ensembles de prévisions budgétaires échelonnés sur quatre années fiscales distinctes. Lorsqu'on examine l'ensemble de ces mesures, on ne peut faire autrement que de conclure que oui c'est vrai de fait,

durant cette première session, du XXXII[e] Parlement, nous avons établi un record en terme de volume de mesures adoptées et en terme surtout d'importance des mesures débattues et adoptées par les députés de cette Chambre.

Mais, ce qui me frappe davantage ce n'est pas tellement ce qui a été produit comme l'esprit qui a animé les débats qui ont précédé l'adoption de ces mesures. Il faut, pour bien comprendre ce qui s'est passé, situer les choses dans leur juste contexte. On se souviendra que cette session a commencé après deux élections qui ont eu lieu en moins d'un an et qu'au mois d'avril 1980, au tout début de la session, nous héritions d'un cumul de mesures législatives, de prévisions budgétaires non adoptées durant les deux années précédentes, de projets de loi émanant de budgets antérieurs non adoptés, bref, nous héritions d'un fardeau fiscal énorme. Et en même temps, sur le plan de la mentalité ou sur le plan de la psychologie qui animait les parlementaires, le gouvernement devait faire face à une opposition frustrée, amère, à la suite de la défaite aux élections de 1980.

• (2040)

Je pense que c'était humain de s'attendre à ce que l'opposition officielle, après avoir perdu le pouvoir après seulement neuf mois, réagisse d'une façon plutôt négative du moins au cours des premiers mois. C'était humain de concevoir que la frustration pouvait teinter les tactiques ou l'attitude, le style d'opposition aux mesures gouvernementales. Mais ce qui m'a étonné, et je cherche encore à comprendre complètement ce phénomène, c'est que dans les premiers mois nous avons adopté avant l'été 1980, en deux mois et demi ou à peu près plus de 30 projets de loi. Donc, à première vue, cette frustration, cette amertume n'a pas semblé teinter, affecter le style, les tactiques que l'opposition officielle utilisait. On aurait dit, et c'est là, semble-t-il, l'explication qu'il faille donner, savoir que l'opposition officielle était encore sous le choc, sous l'impact de la défaite, encore étourdie par cet événement qui les a rejetés et remis à leur place, à savoir à votre gauche, monsieur le président, et c'est ce qui explique peut-être pourquoi le Parlement, très rapidement durant les deux ou trois premiers mois de la session, a pu adopter une trentaine de projets de loi. Mais c'est un peu plus tard que nous avons constaté les véritables conséquences de cette défaite électorale sur la mentalité de l'opposition, et cela c'est malheureux pour le Parlement, parce que ces tactiques, même si elles n'ont pas empêché ultimement le Parlement d'être extrêmement productif, ont fait en sorte que le procédé a été plutôt douloureux et pénible, et, je pense, a offert un spectacle peu agréable à l'ensemble de la population qui nous juge sévèrement, nous les parlementaires des deux côtés de la Chambre, et qui demande à leurs représentants de manifester une attitude apparemment beaucoup plus sérieuse et beaucoup plus digne que celle qui a été manifestée, semble-t-il, au cours de cette session jusqu'à maintenant.

Prenons, à titre d'exemple, la mentalité ou l'esprit qui a animé le débat sur la résolution constitutionnelle. C'était, je le concède, une mesure extrêmement importante, controversée en soi. Le débat sur la Constitution, monsieur le président, si on en fait le résumé chronologique, était le premier débat majeur auquel ce Parlement s'est attaqué il y a deux ans, et il était concevable que l'opposition réagisse d'une façon vigoureuse à nos propositions, pas parce qu'elles n'étaient pas bonnes, au contraire, mais parce que l'opposition n'avait pas l'esprit à ce genre de mesures, n'avait pas dans son programme de politiques susceptibles de tenter de raffermir l'unité canadienne, n'était pas particulièrement intéressée par le sujet constitutionnel, par le rapatriement de la Constitution, par une charte des droits. Bref, la Constitution, ce n'était pas un sujet qui apparaissait d'une façon sérieuse dans le programme du parti progressiste conservateur. La question de l'unité nationale, on le sait, ne les a jamais préoccupés outre-mesure, et c'est ce qui explique sans doute pourquoi, encore une fois, ils sont si habitués de siéger à votre gauche, monsieur le président.

Or, nous avons présenté une proposition bien concrète et nous nous attendions à une opposition sérieuse mais constructive. Cependant, nous avons été déçus. Le genre d'opposition offerte a été plutôt une opposition sur le processus, une opposition superficielle, une opposition qui visait plus la forme que le fond, parce que jamais dans toute la durée du débat nous n'avons pu espérer de la part du parti progressiste conservateur, de l'opposition officielle, des suggestions constructives s'attaquant à la substance même de notre résolution, que ce soit le rapatriement ou que ce soit la Charte des droits elle-même. C'était plutôt des mesures visant à chercher à obtenir plus de délai, des mesures cherchant à retarder, et par accident, cela a permis à d'autres que l'opposition officielle de fournir une contribution valable pour améliorer notre résolution, et quand je dis d'autres j'ai en tête les premiers ministres des provinces et la Cour suprême du Canada. Alors les conservateurs pourront me dire: Oui, mais c'est justement parce qu'on vous a retardés dans notre démarche que, ultimement, la résolution a pu être améliorée, grâce à la Cour suprême et/ou grâce aux premiers ministres provinciaux. Eh bien je dis que c'est par accident que cela s'est produit, et que l'opposition officielle ne doit retirer absolument aucun mérite parce qu'elle ne pouvait pas prévoir que cette amélioration pouvait être apportée et que l'opposition officielle s'est toujours de fait abstenue de suggérer des amendements, des modifications qui auraient amélioré la substance de notre démarche constitutionnelle et contribué effectivement à unir davantage ce pays.

Monsieur le président, ce qui s'est passé dans le domaine constitutionnel, c'est qu'ultimement, le gouvernement a obtenu ce qu'il a voulu. Nous avons maintenant une constitution canadienne contre laquelle la plupart des députés progressistes conservateurs se sont prononcé, nous avons une Charte des droits, nous avons consacré le principe de la lutte contre les inégalités régionales et nous avons un mécanisme sur la formule d'amendement, et tout cela grâce à l'initiative du gouvernement actuel et malgré l'opposition superficielle, l'opposition de forme du parti progressiste conservateur. Subséquemment, nous avons eu les budgets annuels avec les projets loi qui en résultent, qui ont été débattus et encore une fois, tout s'est déroulé normalement même si, à mon avis, nous aurions pu obtenir le même résultat avec une façon beaucoup plus humaine de travailler avec des règlements beaucoup plus modernes et avec une façon enfin plus digne des gens que nous représentons ici, au Parlement canadien.

La seule autre occasion où nous avons pu voir se manifester ce négativisme, cette attitude destructive de l'opposition officielle, ce fut tout récemment, ce printemps, au moins de mars,

lorsque nous avons débattu notre politique nationale sur l'énergie. Et c'est là l'énigme, monsieur le président, c'est là le mystère dont je parlais tantôt. Comment se fait-il que l'opposition officielle, dès le début de la session, en 1980, durant les premiers mois, n'ait pas réagi, collaboré? J'ai donné comme explication plausible le fait qu'elle était peut-être encore étourdie à la suite de la défaite électorale. Elle se serait ressaisie pendant le débat sur la Constitution mais en surface seulement, pour faire un débat de forme plutôt qu'un débat de fond. Ensuite il y a eu une accalmie où nous avons adopté plusieurs projets de loi et enfin, la tactique la plus négative, la plus destructive, l'incident des cloches, incident enfantin, irresponsable qu'on connaît tous qui ultimement a permis au gouvernement d'adopter sa politique nationale énergétique beaucoup plus rapidement qu'il n'aurait pu le faire autrement. Mais un incident dont on aurait pu se passer, monsieur le président. Un incident que je considère comme malheureux, inutile et encore un fois, l'œuvre d'un parti frustré sans doute et surtout d'un parti d'opposition officielle qui manque de maturité.

Revivons brièvement les faits se rapportant à la question des cloches, et situons ce qui s'est passé dans une juste perspective là aussi. On se souviendra que le gouvernement avait donné avis et présenté un projet de loi omnibus. Ce n'était pas la première fois qu'un projet de loi omnibus était présenté à la Chambre. Les progressistes conservateurs eux-mêmes, pendant leur court séjour au gouvernement en 1979 avaient présenté deux bills omnibus, dont l'un se rapportait aux sociétés de la Couronne accompagné d'une annexe qui visait à amender environ 89 projets de loi. C'était une affaire vraiment générale qui touchait un très grand nombre de mesures et vraiment le caractère omnibus du projet de loi était évident. Nous sommes arrivés à la Chambre avec un projet de loi sur l'énergie, comportant plusieurs dispositions et jamais, monsieur le président, jamais, au niveau des leaders parlementaires, n'a-t-on suggéré une seule fois, et je parle en connaissance de cause, je n'ai pas été approché par qui que ce soit du côté de l'opposition officielle, avant l'incident des cloches pour négocier la façon d'étudier le projet de loi. Ce que l'opposition officielle a préféré faire, et l'on m'a dit d'être honnête, je suis honnête, je suis franc et je demande qu'on prouve le contraire. Ce que l'opposition officielle a pu faire, et je m'en réfère au député de Yukon (M. Nielsen) qui est sûrement quelque part et qui est parfaitement au courant des faits, c'est qu'elle a décidé de faire un rappel au Règlement et de tenter d'obtenir une décision du président de la Chambre sur la division du projet de loi. Elle a failli à la tâche. Le projet de loi n'a pas été divisé et c'est à ce moment-là que le député de Calgary-Centre (M. Andre) a proposé l'ajournement de la Chambre en signe de dépit devant cette décision de ne pas diviser le projet de loi, décision de la présidence.

• (2050)

C'est à partir de ce moment que les cloches se sont mises à sonner et que les progressistes conservateurs ont décidé de les laisser sonner. Alors tout cela n'était pas prévisible pour le gouvernement. Nous n'avons en rien provoqué cet incident enfantin. C'était une tactique, encore une fois, improvisée sans doute parce que je ne peux pas prêter d'intention de mauvaise foi à l'opposition, une tactique improvisée irresponsable et enfantine qui, une fois qu'elle a été mise en application, a fait en sorte que le Parlement a été paralysé, et que l'opposition officielle s'est enlisée davantage dans la boue qu'elle venait de jeter sur le parquet de la Chambre des communes.

Et nous, comme gouvernement, notre rôle a été d'essayer, de la façon la plus parlementaire possible, sans renoncer aux principes, sans brimer les principes fondamentaux de la Chambre et du Parlement, institution que nous respectons au plus haut point, a été d'essayer en même temps d'arrêter cette sonnerie ridicule, et de permettre au gouvernement la réalisation de son droit de légiférer en matière d'énergie, ce que nous sommes parvenus à faire et ce que nous avons réalisé malheureusement après 16 jours de sonnerie. Mais ce qu'il importe de considérer c'est qu'après ces 16 jours de sonnerie, monsieur le président, nous avons conclu un accord et nous n'avons commencé les négociations qu'une fois cette sonnerie ridicule interrompue, nous étant engagés à diviser le projet de loi, ce qu'on aurait fait de bon gré si seulement on avait pensé à nous le suggérer avant même de déclencher cette sonnerie. Nous avons divisé le projet de loi, nous avons obtenu en même temps un calendrier parlementaire raisonnable et une date limite pour l'adoption de tous les projets de loi résultant de cette fraction du projet de loi omnibus.

Alors, ultimement, ce qui s'est passé c'est qu'au 10 juin de cette année, à partir de l'incident des cloches vers la mi-mars, en moins de trois le gouvernement est parvenu à faire adopter l'ensemble de son programme national énergétique, soit d'une façon extrêmement plus expéditive que celle qui avait permis l'adoption d'un seul projet de loi sur l'énergie, la loi sur le pétrole et le gaz, l'année précédente, alors que, tout le monde le sait, cela avait requis 12 mois pour en permettre l'adoption. Alors on réalise qu'au point de vue pratique ce qui s'est passé au printemps a été quelque chose de la part de l'opposition officielle de difficilement compréhensible, une réaction qui s'explique sans doute par la frustration dont j'ai parlé, mais aussi par un manque de maturité parce que ultimement le gouvernement l'a eue sa politique nationale énergétique et non pas après avoir accepté de présenter des amendements parce que encore là, le style d'opposition était superficiel. Ils n'allaient pas à la substance, ils n'ont pas dit: Nous allons arrêter les cloches pourvu que vous changiez tel ou tel projet de loi et que vous apportiez tel ou tel amendement. Non, cela était trop profond, c'était trop intellectuel pour le genre d'opposition auquel on fait face. C'était plutôt une obstruction de surface, superficielle, la forme: Nous n'aimons pas un tel projet de loi, nous en voulons huit. Divisez-le en huit et on va vous donner ce que vous voulez en trois semaines, en trois mois. L'avoir su d'avance on l'aurait pris sans que la cloche sonne, mais ce qu'ils voulaient, c'était donner l'impression au public qu'ils pouvaient paralyser le Parlement et le moment pour eux était bien choisi, semble-t-il, parce que c'était une période de récession et qu'en période de récession les gouvernements sont impopulaires et ils ont voulu abuser de la bonne foi du public en essayant de mêler les choux, les carottes, les pommes, les oranges et faire croire que le Parlement ne pouvait pas fonctionner à cause de l'inaptitude du gouvernement. Cela a peut-être fonctionné durant la première semaine, monsieur le président, mais ils se sont vite rendu compte durant la deuxième semaine que l'opinion publique a compris qu'on ne pouvait pas ainsi abuser d'une institution aussi importante que le Parlement canadien. C'est pourquoi à la fin de la deuxième semaine le parti progressiste conservateur a été obligé de donner sa chemise pour permettre que cette institution puisse

reprendre ses activités. C'est ainsi que, ultimement, le gouvernement a obtenu, en législation, ce qu'il voulait beaucoup plus rapidement que prévu mais, comme leader parlementaire, je déplore encore une fois que cette tactique de l'opposition officielle ait été utilisée dans les circonstances parce qu'elle était absolument inutile, non nécessaire. Si seulement l'opposition au niveau des leaders parlementaires avait voulu soulever la question de la division du projet de loi avant de lancer une grenade sur le parquet de la Chambre, eh bien, nous serions sûrement venus à une entente et nous aurions, comme nous l'avons fait dans plusieurs autres instances, pu adopter, débattre d'une façon sereine, d'une façon constructive un projet de loi sur une politique nationale énergétique fondamentale pour ce pays avec, je l'aurais espéré, une participation sur la substance beaucoup plus sérieuse de la part de l'opposition officielle.

Alors tout ce que je viens de dire, monsieur le président, peut se résumer ainsi, dénote un style d'opposition qui est le suivant: une opposition superficielle, une opposition de surface, une opposition non intéressée à suggérer des solutions, des amendements, d'améliorer les politiques, une opposition réactionnaire et amère à la suite de la défaite des dernières élections, et je pense qu'ultimement on peut dire que c'est une opposition irresponsable et enfantine. Monsieur le président, et j'entends mon honorable collègue de Nepean-Carleton (M. Baker) qui dit: Oh! Je trouve qu'il a raison, c'est qu'effectivement il reconnaîtra que paralyser une institution parlementaire pendant 16 jours, animer des sonneries dans les corridors ... en tout cas lui il a eu le bon jugement de ne pas le faire alors qu'il était leader parlementaire et je suis certain qu'il n'aurait pas eu l'indécence d'actionner ces sonneries s'il avait été en place. Alors quand il dit: Oh! je suis d'accord avec lui, à moins qu'il veuille me contredire, ce dont je doute fort.

Monsieur le président, il s'agit d'une opposition négative, enfantine, et je dis que c'est malheureux dans le contexte actuel, parce que le Canada, un pays aussi riche en potential humain, aussi riche en matières, un pays aussi diversifié en cultures, en régions, on sait que ce pays-là n'échappe pas à la tempête économique qui sévit actuellement sur le monde industrialisé. Et on sait par contre que lorsque la reprise économique se fera sentir d'une façon globale dans le monde, le Canada a une base, a des éléments qui lui permettront de refaire surface très rapidement et de ramener la prospérité dans toutes les régions du pays et pour tous les citoyens du pays.

Mais ce qui est malheureux, c'est que dans cette période difficile, l'opposition devrait plutôt chercher à manifester son point de vue d'une façon plus constructive sans pour autant perdre des points sur le plan politique et qu'on ne me dise pas: Vous n'avez qu'à examiner les sondages. Le résultat des sondages actuels n'a rien à voir avec ce qui se passe en Chambre des communes. Les sondages actuels ne sont que le reflet d'un mécontentement temporaire, résultat d'une récession, et c'est ce qu'on voit partout dans le monde, il n'y a aucun gouvernement actuellement dans le monde qui est populaire à cause de ces difficultés économiques, à cause de la récession.

Mais si j'en reviens à l'esprit qui anime les députés à la Chambre des communes et au sens des responsabilités, il me semble qu'une opposition aurait pu tirer parti des circonstances pour profiter de son droit de débattre les mesures, pour profiter de son droit de suggérer des amendements, et pour profiter de l'occasion de chercher à améliorer les mesures législatives pour aider vraiment d'une façon concrète une population qui en période difficile ne mérite pas de vivre des instances où son Parlement, son institution législative, est paralysé par des tactiques plutôt douteuses, enfantines encore une fois et irresponsables. Alors étant donné les circonstances, monsieur le président, je déplore le style d'opposition et il n'y a aucune relation de cause à effet entre ce qui s'est passé à mon point de vue ici sur le parquet de la Chambre, puisque comme je l'ai dit nous avons produit plus que jamais dans l'histoire, entre ce qui et la popularité temporaire ou les popularités temporaires du gouvernement actuel. Au contraire, monsieur le président, je pense que depuis quelques semaines on sent que la population réalise la véritable nature, la véritable valeur du gouvernement actuel et on sent qu'il y a un revirement qui va permettre à ce gouvernement de continuer à assumer ses responsabilités pour le mieux-être des Canadiens et qui va se retourner contre l'opposition à cause de l'attitude destructive qu'elle a eue au cours des derniers mois. Je pense qu'à plus long terme on va voir les effets de cet esprit négatif de l'opposition se retourner contre elle, et j'ai la conviction que dans l'histoire ces parlementaires qui ont appuyé la tactique visant à museler une institution aussi respectable que le Parlement canadien, qui ont osé brimer ainsi une liberté d'expression essentielle et inhérente à notre société, je pense que ces parlementaires vont souffrir longtemps de cette complicité accordée à un acte qui, encore une fois, était absolument inutile et qui n'a absolument rien donné au point de vue pratique à l'opposition officielle.

• (2100)

[*Traduction*]

Au cours de cette session, la Chambre a étudié deux budgets, deux déclarations économiques et adopté les budgets de dépenses de quatre années financières. Le programme énergétique national est entré en vigueur, nous avons procédé à une refonte approfondie de la loi sur les banques, l'hymne national a été officiellement approuvé, la Société canadienne des postes a été créée, la loi sur la liberté d'accès à l'information a été votée et un arriéré de travail législatif a été liquidé.

La Chambre a reçu des rapports importants des comités et des groupes de travail parlementaires spéciaux entre autres sur les sources d'énergie nouvelles et le remplacement du pétrole, les invalides et les handicapés, les débouchés pour les années 80 sur le marché du travail, les relations Nord-Sud, la réforme des règlements, la création d'une société nationale de commerce, l'application de l'Acte final d'Helsinki, les pluies acides, les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, les relations du Canada avec les pays d'Amérique latine et des Antilles, les forces armées de réserve, la politique interne en matière de transporteurs aériens, les questions de sécurité et de désarmement.

Je demeure convaincu que s'il est vrai, d'une part, que cette session, avec 400 jours de séance, a établi un record de durée d'autre part, en tant que parlementaires, du moins de ce côté-ci de la Chambre, nous pouvons être fiers de dire que ce fut aussi la plus productive de toutes. Elle nous a permis d'adopter environ 140 projets de loi ou mesures gouvernementales, y compris des mesures d'initiative parlementaire. Elle a été marquée par l'adoption de la résolution sur la constitution, de la politique énergétique nationale; par trois budgets, deux exposés

économiques et des prévisions budgétaires pour quatre années financières. J'en conclus qu'en fait, si nous la comparons aux sessions passées dans l'histoire du pays, elle a été, et de loin, la plus productive qu'on ait jamais connue.

Si nous tenons compte de l'importance des mesures qui ont été débattues, nous pouvons dire que cette session est sans précédent. Ces mesures ont une portée historique capitale. En fait, ce fut une session sans précédent par sa durée, sa substance et sa production.

D'autre part, c'est l'esprit qui a animé nos débats, ou absence de débats à un moment donné, pendant ces deux ans trois mois et quelques jours, qui m'a frappé le plus. La nécessité de réformer notre régime est devenue de plus en plus manifeste. C'est pourquoi, il y a quelques mois, le gouvernement a décidé de créer un comité spécial composé de vingt députés des deux côtés de la Chambre. Ils ont déjà commencé leur travail et ils étudieront les changements les plus aptes à rendre notre institution plus sérieuse, tout en étant, espérons-nous, plus humaine et plus moderne.

Je fonde de grands espoirs sur le rapport qui nous sera présenté par ce comité. Le mandat qui a été confié à ce dernier par la Chambre permettra à ses membres, qui entendent maintenant des témoins, qui se rencontreront durant l'été et qui étudieront les rapports précédents sur la question de la réforme parlementaire, de présenter des rapports provisoires permettant de procéder à des essais, s'ils le désirent. J'espère qu'à court terme nous serons en mesure d'améliorer le semblant de travail qui est effectué ici même.

J'ai décrit tout à l'heure l'esprit qui règne ici. J'ai décrit ce que je pense être la mentalité de l'opposition officielle, mais, sans être sectaire, je tiens à dire qu'à mon avis, il est urgent que le travail effectué par le gouvernement et par l'opposition—un travail difficile dans les deux cas—soit mieux perçu par les citoyens de toutes les régions du Canada.

Je crois que le comité de la réforme parlementaire nous permettra, sous peu, je l'espère, de réaliser cet objectif et d'améliorer non seulement l'image des parlementaires au sein de la société, mais également la qualité du travail que nous faisons et notre aptitude à mieux servir le Canada.

[*Français*]

Monsieur le président, en terminant, je voudrais vous indiquer à quel point il a été encourageant, de ce côté-ci de la Chambre, de pouvoir compter sur un esprit d'équipe sans pareil. Je pense que les députés du caucus gouvernemental ont toujours su, malgré les périodes difficiles au cours de cette longue première session du XXXII[e] Parlement, ont toujours su se serrer les coudes et bien assumer leur responsabilité de parlementaires. Je pense qu'ils méritent d'être félicités et ils méritent l'expression de mon estime et de ma reconnaissance pour leur appui continu. Je m'en voudrais également de ne pas profiter de l'occasion pour souligner le travail constant et exceptionnellement bien fait de mon secrétaire parlementaire, l'honorable collègue qui est ici, et aussi de souligner la collaboration, malgré les obstacles de parcours, de mes collègues leaders parlementaires des deux partis de l'opposition. Encore une fois, et je le répète, la production est là, monsieur le président, le travail, le volume est évident. L'importance des mesures adoptées par ce Parlement dans cette session crève les yeux, que cette session soit la session historique par excellence, cela va de soi, mais ce qu'il faut améliorer, c'est l'esprit de cette Chambre, c'est la mentalité et je pense qu'un facteur important dans l'amélioration de la mentalité, dans l'amélioration de la qualité du débat, dans le respect des droits du gouvernement comme de ceux de l'opposition, eh bien, dans ces changements, ce qui est souhaitable c'est un peu plus de maturité et de sérieux de la part de l'opposition officielle, et je pense que nous pourrons enfin projeter une image un peu plus acceptable dans l'opinion publique. Je réitère mes remerciements et mes félicitations au personnel de soutien de la Chambre des communes, à tous les greffiers, aux pages et à tous ceux et celles qui ont permis aux parlementaires d'exécuter leurs travaux au cours de ces deux dernières années et trois mois. Monsieur le président, nous ajournerons dans quelques heures et même dans moins d'une heure semble-t-il, et je voudrais qu'il soit bien compris que c'est par exception que cet été le Parlement a siégé si tard.

A cause de la situation économique exceptionnelle que nous connaissons, nous avons eu un discours sur le budget à la fin de juin, comme nous le savons tous, et cela impliquait l'adoption urgente d'au moins deux mesures législatives dont l'une visant à autoriser le gouvernement à disposer des fonds nécessaires pour administrer et l'autre visant à autoriser le gouvernement à mettre en application sa politique de lutte à l'inflation et de limite des hausses salariales dans la Fonction publique. Aujourd'hui, nous avons adopté cette deuxième mesure législative et c'est pourquoi en ce quatre août 1982, nous sommes encore à Ottawa, à la Chambre des communes, en train de débattre et de parlementer. Normalement, nous savons que la Chambre ajourne vers le début de juillet pour reprendre ses activités vers la mi-octobre, quelques jours après la fête communément appelée l'Action de grâces. Cette année, compte tenu de l'ajournement du 4 août, nous allons reprendre les travaux de la session le 27 octobre, et la période d'ajournement sera ainsi raccourcie de quelque deux semaines par comparaison aux années antérieures. Mais cela va permettre quand même aux députés, encore une fois, de jouer une partie importante de leur rôle qui consiste à rencontrer leurs électeurs dans leurs circonscriptions respectives, qui consiste à écouter la population et à expliquer également les politiques gouvernementales, et je suis certain qu'il ne s'agit pas là d'une vacance de deux mois mais bien plutôt d'un travail différent de celui qui a été fait pendant une si longue période de temps, comme je viens de l'expliquer.

Je m'en voudrais aussi, monsieur le président, de ne pas traiter des relations cordiales, sur le plan personnel et humain, qui ont, malgré la nature des débats, existé entre les divers leaders parlementaires cette année et durant l'année précédente. En particulier, je m'en voudrais de ne pas souligner le profond enrichissement et l'immense satisfaction que j'ai retirés de mon contact et de mes discussions avec l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Je pense que pendant les mois où nous avons eu à négocier ensemble la planification des travaux de cette Chambre, l'expérience, l'esprit parlementaire aguerri, la bonne volonté, les grandes qualités d'homme de l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre ont permis à plusieurs occasions, à cette institution, d'éviter des situations qui auraient peut-être pu être quelque peu dommageables à l'esprit parlementaire. En d'autres termes, je tiens à dire publiquement que la contribution du député de Winnipeg-Nord-Centre durant toute sa carrière et, bien sûr, durant la

période où plus précisément j'ai eu, comme leader parlementaire du gouvernement, à négocier directement avec lui, sa contribution pour le bienfait de la société et en particulier pour le bon fonctionnement de cette institution parlementaire a été inestimable. Ce soir, je veux profiter de l'occasion, par l'intermédiaire de son leader, et je vois que l'honorable député vient de réintégrer la Chambre, je veux profiter de l'occasion pour lui rendre un hommage exceptionnel, lui témoigner toute mon amitié, mon admiration et l'assurer de mon souvenir le plus durable qui soit. J'ai une profonde admiration pour le député de Winnipeg-Nord-Centre, je suis content de voir qu'il est ici ce soir et je lui souhaite la plus grande santé possible et le plus long délai possible en cette Chambre des communes jusqu'aux prochaines élections.

Tout en soulignant les qualités exceptionnelles de l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre, je ne veux pas minimiser bien sûr les relations que j'ai eues à entretenir et que j'entretiens toujours avec les autres leaders parlementaires. Je ne veux pas entrer dans les détails, mais je tiens à dire qu'encore une fois, sur le plan des communications et des relations humaines, celles-ci sont indispensables au bon fonctionnement de l'institution, et je veux rendre hommage à mes deux collègues leaders parlementaires, le député de Hamilton Mountain et celui du Yukon. Et enfin, il m'a fait plaisir également de travailler avec le député de Nepean-Carleton pendant la période de temps où il était le leader parlementaire du parti progressiste conservateur, et c'est avec ces quatre leaders parlementaires de l'opposition qu'au cours de cette très longue session, nous avons eu, de ce côté-ci de la Chambre, à composer pour produire le résultat extraordinaire dont j'ai parlé tantôt, et j'ai confiance que dans l'avenir, nous parviendrons à améliorer encore une fois l'esprit qui anime ces débats, à améliorer la mentalité qui doit prévaloir dans une institution qui se respecte et, en terminant, les espoirs que nous fondons sur les rapports de ce comité du règlement et procédure. Je suis convaincu que ces espoirs sont fondés dans la réalité, et je souhaite, afin que ces changements si souhaitables, si urgents, nous arrivent pour que nous puissions faire du Parlement l'institution la plus respectée qui soit au Canada.

• (2110)

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (Végréville): Madame le Président, puis-je dire tout d'abord qu'en dépit de ce que le président du Conseil privé (M. Pinard) a déclaré au début de son intervention, ce soir, il n'en demeure pas moins que la situation du Canada est, à tous égards, pire que ce qu'elle était lorsque la session a commencé. Sa situation économique s'est dégradée, et il est plutôt intéressant de noter que le ministre n'a même pas daigné parler de notre situation économique dans sa litanie des réalisations de son gouvernement. Il n'a absolument pas parlé de l'économie. Si l'on se fie à l'attitude actuelle des Canadiens, au négativisme qui a cours chez nous, aux divisions que nous connaissons, au désabusement, au manque de confiance à l'exaspération, au désespoir et au sentiment d'aliénation qui caractérisent les Canadiens, il n'y a aucun doute que la situation s'est détériorée au cours de la session. Ce ne sont pas les belles paroles du président du Conseil privé qui me feront changer d'idée ou qui convaincront les Canadiens.

Monsieur l'Orateur, je ne suis pas fier de la session. Elle a été la plus longue et la plus nuisible de toutes les sessions que nous avons connues; c'est en fait celle qui a semé le plus de division dans toute notre histoire parlementaire. Elle n'a pas été positive pour le Canada et elle n'a pas été positive non plus pour notre institution.

Si je prends la parole ce soir, c'est pour essayer de déterminer et d'étudier certaines des mesures et initiatives désastreuses qu'a prises le gouvernement et qui nous ont conduits à vivre la plus déplaisante des sessions. Mon propos n'est pas seulement de déterminer et étudier certaines de ces mesures négatives; je voudrais surtout saisir cette occasion pour prier le gouvernement de changer d'orientation et d'emprunter une nouvelle voie, alors qu'il se prépare à présenter des projets de loi à l'automne. Le gouvernement doit renoncer aux idées folles et négatives qui ont été les siennes pendant les deux dernières années.

La voie empruntée par le gouvernement n'est pas seulement idiote, mais elle est des plus dangereuses. Par suite des politiques et mesures qu'il a arrêtées, le gouvernement ne détruit pas seulement d'importants secteurs de l'économie canadienne, il ruine également l'avenir et la prospérité des Canadiens d'un océan à l'autre. Il détruit cet esprit d'entreprise qui a enflammé tous les Canadiens, de sorte qu'un nombre croissant d'entre eux renoncent à se réaliser sur les plans économique et politique.

Comme je l'ai déclaré au début, ce soir, notre pays est en proie au désespoir. Je tiens à vous dire, monsieur l'Orateur, et à tous les députés, que si le Canada doit rester uni au sein de la Confédération, il faut que le gouvernement cesse de s'en prendre à une région pour s'attirer les bonnes grâces d'une autre.

Des voix: Bravo!

• (2120)

M. Mazankowski: Je veux m'exprimer ce soir aussi sincèrement que je le peux. J'exhorte le gouvernement à s'arrêter et à considérer ce qu'il a fait et ce qu'il est en train de faire au pays et aux Canadiens. Je l'incite à changer d'orientation parce que les Canadiens ne pourront pendant bien longtemps encore tolérer les abus et les misères qu'il leur impose.

Dans ce contexte, je veux parler brièvement de la situation politique dans l'ouest du Canada. Je ne veux pas paraître alarmiste ni hystérique, mais simplement signaler au gouvernement et à tous les députés que les forces séparatistes de l'Ouest ne se sont pas éteintes. Le mouvement séparatiste vit toujours. Il travaille à l'élaboration d'une campagne électorale. Il est sur le point de régler certains de ses problèmes internes. Il ne faudrait pas l'ignorer. Mais ce qui est plus important encore, c'est que ce mouvement attire des hommes et des femmes de toutes les couches de la société, des agriculteurs et des propriétaires de ranch, des hommes et des femmes d'affaires, et notamment de jeunes entrepreneurs qui étaient d'avis que des possibilités réelles s'offraient dans l'Ouest. Nombreux sont ceux qui ont beaucoup investi, qui se sont lancés dans les affaires et qui ont vu leur entreprise s'écrouler à cause d'un simple trait de plume, parce que le gouvernement avait changé les règles, les lois et les règlements. Des médecins, des avocats, des ménagères, des enseignants, des directeurs de société pétrolière, des administrateurs, des économistes, des professeurs, des cavaliers de rodéo sont membres du mouvement séparatiste de l'Ouest.

Une voix: C'est une bande de cowboys.

M. Mazankowski: Oui, et il y a même des cowboys. Certaines de ces personnes sont très bien informées. Je suis surpris que cette observation vienne d'un député néo-démocrate. Je ne vois rien de mal à être cow-boy.

Mme Mitchell: Ou «cow-personne».

M. Mazankowski: Ils fournissent aux Canadiens de l'excellent bœuf que nous apprécions tous de temps à autre. Un grand nombre de ces personnes qui ont trouvé refuge dans le mouvement séparatiste de l'Ouest n'avaient jamais fait de politique avant ou n'avaient jamais été associées à un mouvement politique. A mon avis, ce ne sont pas des radicaux avides de sensations qui veulent attirer sur eux l'attention. La majorité d'entre eux sinquiètent sincèrement et honnêtement mais pour la plupart, ils sont mécontents de ce qui se passe au Canada, surtout dans l'Ouest.

M. McKnight: Et à juste titre.

M. Mazankowski: Un article paru récemment dans l'*Alberta Report* du 26 juillet résumait assez bien la situation. Il s'agissait d'une lettre de l'éditeur intitulée: «Les actes du WCC sont importants, mais sa raison d'être l'est encore plus». Voici ce qu'on pouvait lire dans cet article:

> Le rassemblement d'environ 600 personnes lors du Congrès du Western Canada Concept, à Red Deer la semaine dernière, était aussi extraordinaire que traditionnel. Il était extraordinaire de par sa portée. Qui aurait pu imaginer il y a environ deux ans qu'une foule aussi variée aurait pu se réunir dans la province de l'Alberta pour déclarer que dans des circonstances données, elle est prête à diviser le pays. Cette assemblée était extraordinaire également sur un autre plan. Les membres ordinaires du parti étaient plus impressionnants que ses dirigeants. Il ne s'agissait nullement d'une foule bruyante d'un rassemblement de vauriens. On pouvait y voir des médecins, des céréaliculteurs, des avocats, des comptables, des éleveurs, des ménagères, des hommes de science, des petits commerçants, des enseignants, des cadres. C'est en cela que cette assemblée était traditionnelle. Elle rappelait sans nul doute les Agriculteurs unis des années 20, ou les premiers créditistes, ou les fondateurs du parti CCF de l'Ouest, la base de l'Ouest, se battant pour que l'on fasse quelque chose, sans que personne sache exactement quoi.
>
> Ce qu'ils feront réellement sera plus ou moins important en fonction de leur succès. Ce qui importe véritablement, c'est la raison de ce rassemblement. C'est ce qui inquiète vivement le gouvernement provincial et, pour autant que l'on sache, ne semble pas inquiéter le moins du monde le gouvernement à Ottawa.

Il est opportun de faire consigner cette lettre au compte rendu puisque nous approchons de la fin de la session, et de signaler au gouvernement et à tous les députés que ce mouvement doit être pour nous un avertissement clair et net de la situation dangereuse qui règne dans cette région. Le gouvernement fédéral doit en tenir compte s'il désire réellement préserver l'unité nationale dans notre pays.

M. McKnight: Les trois députés ministériels qui sont présents à l'heure actuelle.

M. Mazankowski: Je tiens à dire autre chose, en espérant que cela ne sera pas mal interprété. Je le dis en toute sincérité. Mon dévouement et ma fidélité envers notre grand pays, le Canada, ne fait absolument aucun doute, mais je dois dire qu'il est de plus en plus difficile de défendre la cause fédérale lorsque notre gouvernement porte des attaques aussi vicieuses et destructives à la région. En agissant ainsi, il affaiblit la trame même de notre pays. Le plus troublant, c'est que le gouvernement continue dans la même voie. Il n'écoute pas, il s'en moque.

Cela fait parfaitement l'affaire du mouvement séparatiste de l'ouest du Canada. En fait, le gouvernement contribue lui-même à favoriser ce mouvement. Nous avons vu ce qui est arrivé à Terre-Neuve et les récentes décisions concernant la Nouvelle-Écosse, par exemple le transfert de la réserve navale, et le conflit avec Terre-Neuve au sujet des richesses naturelles. Il se pourrait fort bien que les habitants de l'Est commencent à éprouver les mêmes sentiments de frustration et de désaffection.

Permettez que je donne quelques exemples de politiques malheureuses qui servent à détruire plutôt qu'à construire. Voyons comment elles contribuent à nourrir le sentiment séparatiste de l'Ouest. Le président du Conseil privé a longuement parlé en termes ronflants des avantages du Programme énergétique national. Voyons un peu ses objectifs. Il était censé nous procurer la sécurité. Eh bien, la sécurité de nos approvisionnements laisse davantage à désirer qu'au moment où la politique a été annoncée. Nous dépendons davantage du pétrole étranger. Le programme devait offrir de belles occasions. Si les députés voyagent dans l'Ouest, ils verront quelles sortes d'occasions offre le Programme énergétique national. Il devait aussi assurer l'équité. Mon œil! Nous payons des prix à la pompe comparables aux prix mondiaux, des prix plus élevés qu'aux États-Unis, alors que le prix à la tête du puits en Alberta et en Saskatchewan ne correspond qu'à 55 à 60 p. 100 du prix mondial. Les sociétés indépendantes canadiennes ont été décimées. Au lieu de donner aux sociétés canadiennes un avantage sur leurs concurrents étrangers, on les a taxées abusivement pour remplir les coffres du gouvernement dont les dépenses échappent à tout contrôle; et je ne parle pas des taux d'intérêt. Les sociétés étrangères peuvent survivre grâce à leurs revenus étrangers. Pour leur part, les sociétés canadiennes succombent sous le poids des taxes exagérées et des taux d'intérêt élevés que pratique le gouvernement. Et où ces entreprises sont-elles situées? Pour la plupart dans l'ouest du Canada. Le programme de canadianisation accélérée et les efforts de nationalisation ont été tels que Petro-Canada est passée du statut de simple ouverture sur l'industrie à celui de société de 6.6 milliards de dollars financée grâce à la surtaxe de 4c. le gallon que doivent payer tous les Canadiens. Le gaz n'est pas moins cher. En fait, on a canadianisé l'industrie pétrolière à un rythme trop rapide pour nos moyens financiers.

• (2130)

Que s'est-il passé depuis le lancement du Programme énergétique national? Dans le seul secteur des ressources pétrolières, le pays a perdu quelque neuf milliards de dollars d'investissement. Et pendant tout ce temps, on n'a pas produit un seul baril supplémentaire de pétrole. Nous sommes encore plus dépendants aujourd'hui du pétrole étranger. Des équipements d'une valeur de un milliard de dollars ont quitté le pays pour les États-Unis. Le projet Alsands a été annulé, tout comme les projets de Cold Lake et Judy Creek. Vingt mille emplois bien précis dans le secteur du forage et des services ont été perdus dans l'industrie pétrolière. Le gouvernement dit que la situation mondiale en est la cause. C'est en partie vrai, mais il suffit que nous fassions la comparaison entre la politique suivie par les États-Unis et par le Canada au cours de 1981. Il importe de faire la différence entre les deux.

Comme nous le savons, le Programme énergétique national a imposé la nationalisation, des taxes à la production plus élevée, des taxes qui désavantageaient les investisseurs étrangers et une réglementation des prix. Le gouvernement Reagan a adopté une ligne de conduite opposée en déréglementant les

prix et en adoptant des mesures non interventionnistes. Ces changements ont lancé les deux pays sur des trajectoires différentes. Les investissements ont été encouragés aux États-Unis tandis qu'ils étaient découragés au Canada.

Qu'est-il arrivé? Je tire mes statistiques du Alberta Report du 2 août 1982. On y apprend que 80,537 puits ont été forés aux États-Unis en 1981, soit une augmentation de près de 16,000, ou de 20 p. 100. On a foré un total de 7,186 puits au Canada en 1981, contre 9,188 l'année précédente, soit une diminution d'environ 25 p. 100. Le nombre de derricks au Canada est passé de 650 à 450 après la présentation du PEN. Le pire, monsieur l'Orateur, c'est que la plupart des derricks qui restent sont prêts à partir aux États-Unis tandis que 65 p. 100 de ceux qui restent au Canada sont inactifs. Ces chiffres sont tirés du rapport.

Quelles sont les prévisions pour l'avenir? Voici celles qui ont été tirées d'une étude entreprise récemment par l'Association pétrolière indépendante du Canada. Pour le secteur pétrolier canadien, l'Association prévoit une baisse de 27 p. 100 cette année, de 33 p. 100 en 1983 et de 41 p. 100 en 1984 de la prospection et des forages. Simultanément, aux États-Unis, elle prévoit que les activités de forage s'accroîteront de 70 p. 100 cette année et de 88 p. 100 en 1983. Telles sont les prévisions. Je pourrais en donner bien d'autres exemples.

La diminution des activités de forage au Canada entraîne des ventes par autorité de justice, des ventes de saisie, des ventes aux enchères et des ventes de faillite, les unes après les autres. Les journaux dans l'Ouest en annoncent tous les jours: des encans de fermeture, des encans de saisie, des encans gigantesques de machines agricoles, des ventes de par autorité de justice, ainsi de suite.

Une voix: Sans compter les acheteurs américains.

M. Mazankowski: En effet, des acheteurs américains avec leur devise forte.

M. McKnight: Parlez-leur de Lloydminster.

M. Mazankowski: Je leur en ai déjà parlé. Il y a eu une énorme vente aux enchères rendue nécessaire parce que deux sociétés, qui étaient florissantes il y a trois ans, ont été placées sous séquestre et finalement forcées à déclarer faillite à cause du Programme énergétique national. Il s'est vendu pour 3.5 millions de dollars de matériel: tracteurs à chenilles, grues, soudeuses, camions, tracteurs et remorques, que les Américains ont achetés avec leur devise forte à 30 ou 40 p. 100 de leur valeur. Et l'on s'étonne qu'il y ait de l'amertume.

Si le gouvernement veut parler de la conjoncture internationale, voyons ce qui se passe en Australie. La revue *Canadian Business*, dans son numéro de février 1982, contient un article qui s'intitule «La valse des trépans: à la recherche du pétrole en Australie. En voici un extrait:

> Il y a cinq ans, les sociétés canadiennes d'exploration pétrolière songeaient à peine à l'Australie. Aujourd'hui, nos plus grandes entreprises forent des puits sur toute la planète dans l'espoir de découvrir des gisements importants.

Pour quelles raisons? Parce que dans ces pays, le climat politique est propice aux investissements. Je pourrais citer maints exemples. Il ne s'agit donc pas uniquement de la conjoncture mondiale. Il est indéniable que le climat politique dans ces régions favorise la prospection et l'exploitation alors que chez nous, notre gouvernement a décidé de chasser non seulement les investissements dans la recherche et l'exploitation pétrolières, mais également les emplois et les capitaux qui en sont le corollaire.

Mais il y a aussi d'autres secteurs qui souffrent de cette politique comme celui de l'industrie pétro-chimique. Là encore, les impôts injustes et discriminatoires sur l'éthane font que nos réserves de combustible ne sont plus concurrentielles sur les marchés internationaux. Il a donc fallu suspendre, annuler ou reporter indéfiniment 15 projets en Alberta. Des projets d'investissements de l'ordre de 8 milliards de dollars. Je n'ai pas pris la peine de calculer ce qu'une telle somme représente en emplois et en occasions d'affaires.

Mais là encore, on prétexte que la conjoncture internationale est défavorable. Le gouvernement a refusé de reconnaître qu'il était lui-même l'auteur de nos maux en imposant des taxes pour «canadianiser» nos sociétés, des taxes sur les revenus du pétrole et du gaz, des hausses de prix et une taxe exceptionnelle sur l'éthane, sans compter les nationalisations.

L'effondrement du complexe pétro-chimique au Canada n'a pas été causé par un problème international mais bien par un problème purement canadien. Ce phénomène a été causé par le gouvernement actuel et par sa propension néfaste à attaquer l'Ouest du Canada, région riche en débouchés et à la veille de réaliser de grandes choses qui a été détruite par suite d'une politique délibérée visant à saper son avenir économique.

Il ne faudrait pas croire que ces paroles sont dictées par le sectarisme. C'est un fait communément accepté dans l'Ouest du Canada, même par les libéraux. Je voudrais citer ce qu'un député bien connu a dit au sujet des mesures du gouvernement fédéral à l'égard de l'Ouest du Canada. Cet homme était un député éminent de la Chambe des communes et il continue de se distinguer à titre de consultant dans le domaine des affaires économiques et de l'agriculture. Son nom est Hu Harries. Je voudrais citer ses propos qu'a rapportés le *Journal* d'Edmonton dans son édition du 1er août 1982. L'article dit ceci:

> ... M. Hu Harries ex-député libéral d'Edmonton-Strathcona et consultant économique considère que la récession que traverse le Canada est le résultat d'une manœuvre politique délibérée de la part de l'«establishment» libéral de l'Est qui ne voulait pas voir le pouvoir politique ou économique passer à l'Ouest et qui a trouvé grâce aux revenus pétroliers un moyen de financer la mauvaise gestion économique du gouvernement fédéral.

Il a parfaitement raison.

M. Laniel: Il a subi un lavage de cerveau.

M. Mazankowski: Le député d'en face prétend qu'il a subi un lavage de cerveau. Je crois que le député a eu l'honneur de travailler avec lui . . .

M. Laniel: Il a subi un lavage de cerveau.

L'Orateur suppléant (M. Corbin): A l'ordre.

M. Mazankowski: Le député qui vient d'intervenir sait très bien que M. Hu Harries était un esprit indépendant. Je devrais répéter sa déclaration parce qu'il est clair que la majorité des Canadiens de l'Ouest, y compris les libéraux, partagent son avis. Mon honorable ami, qui a visité ma circonscription, devrait y retourner pour tâter le pouls des citoyens.

M. Laniel: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Puis-je poser une question au député? Je voudrais savoir ce que l'ex-ministre des Transports fait pour promouvoir et défendre l'unité canadienne au lieu de semer la zizanie dans le pays.

Des voix: Oh, oh!

• (2140)

L'Orateur suppléant (M. Corbin): A l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Végréville a la parole.

M. Mazankowski: Monsieur l'Orateur, je fais cette intervention maintenant, car la Chambre est l'endroit où les députés ont la possibilité de parler au nom de leurs électeurs et de leur région. J'ai simplement laissé entendre à la Chambre que tout n'allait pas pour le mieux dans l'Ouest. Je suis désolé que le député n'ait pas été à sa place lorsque j'ai commencé à parler, car je voulais que Votre Honneur et la Chambre n'aient pas de doute sur mon allégeance politique. Cela dit, personne ne devrait avoir honte de donner son opinion. J'ai essayé de transmettre aux députés non seulement mon point de vue et celui d'un très grand nombre de Canadiens de l'Ouest, des chefs de file de l'entreprise privée et des personnalités qui ont fait connaître publiquement leur opinion, mais également celles d'anciens députés libéraux. Je n'ai certainement pas mis ces mots dans la bouche de M. Harries. C'est un homme intègre qui a des principes.

Une voix: Il n'est pas socialiste.

M. Mazankowski: Il n'est pas socialiste, c'est vrai. C'est un Canadien qui s'inquiète de voir à quel travail de destruction sournois se livre le gouvernement dans l'Ouest.

On peut donner un autre exemple du traitement accordé à nos ressources. Il est plutôt intéressant de voir comment, en vertu du projet de loi C-108 adopté tout récemment, le gouvernement s'est servi d'un amendement pour faire en sorte que les licences d'exportation d'électricité ne relèvent pas de la compétence, qui est pourtant très étendue, de l'Office national de l'énergie. Cela signifie qu'alors que les permis d'exportation de pétrole et de gaz peuvent être annulés sans préavis par l'Office national de l'énergie, la même chose ne s'applique pas à l'électricité qui est exportée vers les États-Unis. C'est précisément cette inégalité de traitement qui crée de la dissension et sème la division . . .

Une voix: Et entraîne la corruption.

M. Mazankowski: . . . et entraîne la corruption, pour reprendre les termes du député. Quoi qu'il en soit, la désaffection qui découle favorise la cause séparatiste dans l'Ouest.

L'avenir du Canada doit passer en premier. Nos ressources énergétiques, que ce soit du pétrole, du gaz ou du charbon sont toutes très utiles et nous sont nécessaires. Si nous voulons faire passer les intérêts du Canada avant tout—monsieur l'Orateur, voudriez-vous demander au député de me poser directement une question ou de s'asseoir et d'écouter?

M. Laniel: Je demande au député s'il n'abuse pas de la situation comme j'aurais pu le faire quand je suis arrivé ici il y a 20 ans, alors qu'on ne pouvait communiquer avec un francophone ni se faire servir en français dans les ministères, sans compter que les intérêts du Québec étaient souvent négligés, mais je ne mets pas cela sur le dos de l'Ouest. Mais vous vous en prenez à l'Est. Pourquoi ne pas lutter ensemble pour le Canada?

M. Mazankowski: Je suis très heureux que le député m'ait posé cette question, car je n'ai sûrement pas d'objection aux progrès réalisés en faveur du Québec, surtout ici en ce qui concerne le bilinguisme et la cause francophone. Non je n'ai absolument pas d'objections. Je lui demande simplement d'écouter, parce que le gouvernement ne compte pas de député libéral dans l'ouest du Canada. C'est notre seule chance de faire connaître notre pensée.

Je parle ce soir comme je voudrais parler au premier ministre (M. Trudeau) et à tout le cabinet. Je leur dis tout simplement qu'il y a des problèmes là-bas, qu'ils devraient écouter et prendre garde. Une occasion s'offre à eux. Pendant le reste de l'été, ils pourraient prendre le temps d'aller voir par eux-mêmes à quel point leur attitude cause du tort et ils pourraient peut-être même en changer.

Comme je l'ai dit quand nous avons étudié les projets de loi sur les ressources énergétiques, si nous décidons de favoriser le Canada d'abord, cette politique devrait s'appliquer uniformément à toutes les ressources énergétiques. Il ne devrait pas y avoir deux poids deux mesures. C'est une chose qui nous vexe et qui nourrit la cause séparatiste dans l'Ouest.

Il est malheureux que cette politique délibérément défavorable à l'Ouest ait eu des effets dramatiques et préjudiciables sur l'industrie du centre du Canada. Pas de forages, pas de méga-projets, pas d'exploration, cela signifie pas de soupapes, pas de câbles, pas d'outils, pas de machines, pas de tuyaux, pas d'acier.

M. McDermid: Et les compagnies de transport attendent.

M. Mazankowski: Voyons un peu ce qui se passe dans l'industrie des transports. Si nous avons transporté tellement de grain cette année, c'est qu'il n'y a rien d'autre à transporter. Je m'étonne que les partisans libéraux du centre n'aient pas transmis leur message à leurs députés. Je demeure convaincu que la situation économique . . .

M. Laniel: Que pense-t-on dans l'Ouest du tarif du Nid-de-Corbeau?

M. Mazankowski: Monsieur l'Orateur, je compte bien pouvoir terminer mon discours et en écouter d'autres. J'ai écouté très patiemment le président du Conseil privé (M. Pinard). J'écouterais volontiers mon cher collègue qui chahute en face, car j'ai beaucoup de respect pour lui, mais j'aimerais qu'il reste tranquille quelques instants. Il aura certainement le loisir de me répondre à un moment mieux choisi.

Pour en revenir au Programme énergétique national, je continue de penser que le déclin économique du pays a commencé avec l'introduction de ce programme et tant que des changements fondamentaux n'y auront pas été apportés, il ne faut pas espérer de relance de l'économie.

C'est là un cas qui a suscité la colère et l'indignation de l'ouest du pays, mais j'aimerais en citer quelques autres. Au moment même où nous discutions interminablement de la question constitutionnelle, l'économie était déjà chacelante. Et si nous avons tous ces problèmes aujourd'hui, c'est précisément parce que nous nous sommes occupés de cette question au moment où l'économie était en crise. Qui plus est, l'attitude que le gouvernement a manifesté à cette occasion avec ses manœuvres cœrcitives, a accentué encore les divisions.

Elle a soulevé la colère et entraîné des confrontations et il va falloir longtemps, monsieur l'Orateur, avant que les plaies se cicatrisent. Là où il devrait y avoir harmonie et bonne volonté, il y a méfiance, amertume et division. On se souvient de l'objectif que le premier ministre s'était fixé en présentant le projet constitutionnel. Il voulait créer deux ou trois catégories de provinces. Certaines auraient disposé d'un droit de veto, d'autres non. Les provinces de l'Ouest n'auraient pas été traitées sur le même pied d'égalité que les autres.

Le décret de planification d'urgence en est un autre exemple. Les ministres de la Couronne chargés de l'application de ces mesures se voyaient accorder d'énormes pouvoirs. C'était une mesure pesante et inquiétante. Autre exemple, la façon dont on a coupé 20 p. 100 des services de transport de passagers par VIA Rail. Les répercussions pour l'Ouest et le centre touristique de Jasper sont énormes. On n'a tenu aucune audience publique à cet effet. La mesure a été prise sans coup férir. Quoi d'étonnant que dans l'Ouest, on s'inquiète. Le député a mentionné quant à lui le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau.

M. Fulton: Je voudrais faire un rappel au Règlement. Ce n'est pas que je veuille interrompre le député, mais il ne nous reste plus que dix minutes et d'autres députés voudraient prendre la parole.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Vous voudrez bien m'excuser, mais le micro du député n'était pas branché et je n'ai pas entendu ce qu'il a dit. Voudrait-il bien répéter.

M. Fulton: Je voulais simplement rappeler au député, monsieur l'Orateur, qu'il est de tradition à la Chambre que les députés de tous les partis puissent prendre la parole et lui signaler qu'il ne nous reste plus que dix minutes.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): La parole est au député de Végréville.

• (2150)

M. Mazankowski: Monsieur l'Orateur, je ne suis pas sûr d'avoir compris le rappel au Règlement du député. J'ai la parole et je la garderai tant que je n'aurai pas épuisé mon temps de parole.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Mazankowski: Monsieur l'Orateur, nous avons entendu le parti libéral . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Mazankowski: Monsieur l'Orateur, je crois qu'il est temps . . .

Une voix: Que faites-vous du respect des minorités au Parlement et de tout le reste?

M. Fulton: Parlez-nous de bonne volonté et d'harmonie.

M. Mazankowski: Monsieur l'Orateur, nous avons écouté des députés du parti libéral, et je ne vois pas pourquoi nous devrions écouter l'opinion du déversoir libéral, si c'est comme ça qu'ils veulent qu'on les appelle. Je respecte cette institution et je respecterai son Règlement. Je n'ai certainement pas interrompu le chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent) ni aucun autre député de son parti.

M. Broadbent: Je n'ai pas eu l'occasion de parler.

M. Kempling: Il n'est jamais ici.

M. Mazankowski: La plupart des députés savent que je suis raisonnable et modéré.

Des voix: Bravo!

M. Mazankowski: Je n'ai pas à recevoir de leçon du Nouveau parti démocratique sur le comportement des députés à la Chambre et sur ce qu'il est juste et raisonnable de faire. Monsieur l'Orateur, le fait est qu'il s'agit d'un débat qui revêt une très grande importance pour certains d'entre nous et . . .

Une voix: Parce que nous défendons les intérêts de l'Ouest.

M. Mazankowski: . . . et les députés néo-démocrates ont eu à de nombreuses reprises l'occasion de défendre leur point de vue depuis ces derniers jours et ils en auront encore l'occasion demain. Monsieur l'Orateur, il est vraiment surprenant qu'ils n'aient rien fait pour interrompre le ministre qui a parlé pendant plus de quarante minutes . . .

Une voix: C'est leur ami.

M. Mazankowski: A propos du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, la décision de modifier les tarifs statutaires, . . .

Une voix: Nous en avons parlé.

M. Mazankowski: Oui, et le débat a été passablement houleux mais d'après la nature de leurs discussions, les habitants de l'Ouest se méfient beaucoup de la plupart des initiatives du gouvernement, cela saute aux yeux. Ils ne lui font pas confiance. Personne n'a confiance dans le gouvernement dans l'Ouest.

Dans l'Ouest, quand on parle de la conversion obligatoire au système métrique, on parle du système de Trudeau. C'est un changement qui ébranle vraiment certains éléments de base de notre patrimoine; les acres, les milles, le mode d'arpentage font partie intégrante de notre mode de vie. Les hectares et les litres ne nous disent absolument rien. Même en Ontario, les agriculteurs ont perdu des centaines de milliers de dollars parce qu'ils n'ont pas pu préparer leurs mélanges de désherbants chimiques, ils se sont trompés de doses; ils n'ont même pas pu s'adapter progressivement grâce à un système mixte; car la conversion au système métrique leur a été imposée de force. Les artisans de la conversion au système métrique veulent imposer ce système à l'industrie du bétail et je vous demande si vous arrivez à imaginer que l'on vende le bœuf au kilogramme? Ce sera un cauchemar pour le commissaire-priseur.

Des voix: Oh, oh!

M. Mazankowski: Comme on l'a dit dans le *Financial Post* du 31 juillet, la conversion au système métrique ne se justifie pas, et je suis d'accord là-dessus.

Abordons une autre question, la création de la société Canagrex. En essayant de savoir qui est partisan et qui est adversaire de cette mesure, on constate que la plupart des associations agricoles de l'ouest du Canada, des particuliers et des groupes, sont contre le principe car, d'après eux, cette société risque de devenir l'équivalent de Petro-Canada dans le secteur de l'agriculture. Le gouvernement fédéral veut faire main basse sur le secteur alimentaire, d'après eux, et les pouvoirs octroyés à la société sont tels qu'elle pourrait devenir un nouveau Petro-Canada invulnérable et tout-puissant. Lubor Zinc l'appelle «Agriculture Can»; Lubor Zinc dit que c'est de la «nourriture pour les bureaucrates». Chose étrange, les pays communistes où ces principes sont à l'honneur n'arrivent plus à produire suffisamment de denrées alimentaires pour se nourrir; notre système évolue dans cette direction. C'est ce qui ahurit les gens de l'Ouest. Nous ne voulons pas que notre industrie alimentaire soit prise en charge par les bureaucrates et le gouvernement.

Et le fonds de développement de l'Ouest? On parlait en 1980 de la somme de 4 milliards. Aujourd'hui, on a recueilli 200 millions et M. Olson de l'autre endroit a dit à Edmonton il y a quelques jours: «Eh bien, nous avons réussi à obtenir 200 millions, mais trois budgets et trois années de plus, et nous aurons atteint les 4 milliards.» Autant en faire notre deuil.

Entre-temps, on renfloue des entreprises, alors que, dans d'autres régions, elles crèvent. Récemment, un nouveau chapitre est venu s'ajouter au budget du 28 juin. Le mois dernier, nous avons vu le gouvernement se livrer à de nouvelles manigances, et un grand nombre d'entre nous reconnaissent que sa politique de développement économique consiste à intervenir au niveau des entreprises canadiennes, soit directement par l'entremise de sociétés de la Couronne, soit indirectement, et plus profondément peut-être, en exerçant des pressions, en ayant recours à la technique de la carotte et du bâton, en offrant des subventions et des garanties de prêts, en envoyant des lettres d'appui ou en pratiquant dans certains cas un favoritisme politique éhonté. C'est le gouvernement qui distribue les largesses, qui décide qui va perdre et qui va gagner. Il ne faut pas aller loin pour trouver des exemples flagrants de favoritisme et de népotisme. On n'a qu'à penser au ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray), Gray l'ahurissant . . .

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

MESSAGE DU SÉNAT

Mme le Président: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que le Sénat a transmis un message pour l'informer qu'il a adopté sans amendement le bill suivant: bill C-124, Loi concernant les rémunérations dans le secteur public du Canada.

[*Traduction*]

J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que le Sénat lui a adressé un message pour l'informer qu'il a adopté tel quel le bill C-126, tendant à modifier la loi sur l'administration financière (nº 2).

Sanction Royale

• (2200)

LA SANCTION ROYALE

Mme le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu le message suivant:

Rideau Hall
Ottawa
Résidence du Gouverneur général

Le 4 août 1982

Madame,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Antonio Lamer, juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de suppléant du Gouverneur général, se rendra à la salle du Sénat aujourd'hui, le 4 août 1982, à 10 heures du soir, afin de donner la sanction royale à des projets de loi.

Veuillez agréer,
Madame le Président,
l'assurance de ma haute considération.
Le directeur administratif auprès
du Gouverneur général,
Edmond Joly de Lotbinière.

SANCTION ROYALE

[*Français*]

Le gentilhomme huissier de la verge noire apporte le message suivant:

Madame le Président, c'est le désir de l'honorable suppléant de Son Excellence le Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, le Président et les membres des Communes se rendent dans la salle du Sénat.

• (2210)

Et de retour.

Mme le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que lorsqu'elle s'est rendue auprès du suppléant de Son Excellence le Gouverneur général dans la salle du Sénat, Son Honneur a bien voulu donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:

Bill S-29, Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer.—C.117.

Bill C-122, Loi nº 3 modifiant la Loi sur les prêts aux petites entreprises.—C.118.

Bill C-109, Loi d'aide financière touchant les habitations isolées à la mousse d'urée-formol.—C.119.

Bill C-125, Loi attribuant un pouvoir d'emprunt supplémentaire.—C.120.

Bill C-92, Loi modifiant la Loi sur le Conseil des ports nationaux, la Loi sur les ports et jetées de l'État, la Loi sur les Commissions de port, la Loi sur la marine marchande du Canada et la Loi sur les ports de pêche et de plaisance.—C.121.

Bill C-124, Loi concernant les rémunérations dans le secteur public du Canada.—C.122.

Bill C-126, Loi nº2 modifiant la Loi sur l'administration financière.—C.123.

Bill S-26, Loi reconstituant la société E.G. Klein Limited et prévoyant sa prorogation sous le régime de la Loi sur les sociétés commerciales canadiennes.

Bill S-27, Loi modifiant la Loi constitutive de la grand loge de l'Ordre bénévole et protecteur des Élans du Dominion du Canada.

En vertu de l'ordre adopté le mardi 3 août 1982, la motion à l'étude est adoptée d'office.

La Chambre s'ajourne au mercredi 27 octobre 1982, à 2 heures de l'après-midi, en conformité d'un ordre spécial.

(A 10 h 11, la séance est levée d'office, en conformité d'un ordre spécial.)

FIN DU VOLUME XVII